MARDI, 1er JANVIER 1867. 24 CHABAN 1283 de l'Hégire. MARDI, 1er JANVIER 18

2me Année. --- N° 1.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PÉRA	50 fr.	20 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 ½ Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro ...

PRIX DES INSERT...
4me PAGE. — Ann...
AVANT LES ANNONCES. — Réc...
FAITS DIVERS. — Corps du ...
Les manuscrits non-insérés ne s...
Les abonnements partent du 1er et ...
et se paient d'av...
Toute demande d'abonnement ...
pagnée d'un mandat à vue sur Const...
sidérée comme nulle.

BELEDIYE KÜTÜPHANESI No 1/5

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 1er Janvier.

Nos lecteurs trouveront dans les colonnes de notre journal une revue ...ique des évènements si précipités, ... importants que l'année qui vient ... s'écouler a vu s'accomplir. Cette ...ue est plutôt un sommaire qu'au... chose, et dans un prochain numéro, nous nous proposons d'y revenir, nous attachant surtout à recher... les causes de ces changements im...nses et presqu'inopinés et à en déduire les résultats pour l'avenir de ...urope.

L'année qui vient de fuir si vite et si ...ne laisse pendantes de nombreuses ...rès importantes questions qui toutes ...ament une solution rapide.

Et d'abord en France, pour nous occu... en premier lieu du pays qui tient en... la tête dans les conseils européens, ...ui, malgré la grande situation faite à Prusse, peut faire encore pencher la ...ance en jetant dans l'un des plateaux ... formidable épée, en France, deux ...ales préoccupations se partagent les ...rits : Rome et l'armée.

Quelle sera la conduite de l'Italie ? ... gouvernement de Napoléon III vient ... remplir « loyalement et fidèlement » ... Convention du 15 septembre. Que ... la cour de Florence ? Que fera le ...uple romain ? Jusqu'à quel point les ...itations du parti d'action pourront-... entraîner le peuple romain ? Quels ...nt enfin les conseils que suivra Pie IX? ...s meilleurs pour lui sont ceux que lui ...ggérera sa haute intelligence, son esprit libéral, son cœur tendre et tout dévoué aux intérêts de Rome.

Dans ces difficiles circonstances, il ...t mieux s'en rapporter aux déclarations réitérées de Victor-Emmanuel, ... à l'appui desquelles vient ...core le discours qu'il adressait der...èrement aux députés du royaume ...Italie à l'ouverture des Chambres. ...écoutons ni les paroles du comité na...onal romain, ni les raisonnements de ...tte fameuse brochure que nous nous ...mmes efforcés de réfuter. Mais le plus ...r encore est de laisser faire et d'at...ndre du temps et de l'esprit sage du ...pe la conclusion de cette immense ...aire, si intéressante pour le monde ...tholique.

Pour la réorganisation de l'armée nous avons donné le détail en entier; nous ...ns dit le peu d'accueil qu'avait reçu le ...jet dans la presse française. En effet, ... l'exception du *Constitutionnel*, il n'est ... une feuille qui ne fasse des réserves ... celle à laquelle nous nous associerons, ...est au sujet du maintien de l'exonéra...n. Il nous est difficile de comprendre que ... moment où l'on veut faire une armée ...nt toute la nation, sans distinction de ...sse, de fortune, doit faire partie, on ...uille conserver cette fâcheuse exception ...le en faveur de la fortune et qui fait ...e, lorsque la France entière se préci...tera à la frontière pour défendre, ce ... à Dieu ne plaise, son territoire mena...é, le fils de tel ou tel pourra rester dans ses foyers. Le m...ntien de ce principe condamné depui... longues années par l'esprit égalitair... de l'Europe moderne, nous parait fâch...ux à plus d'un égard.

Mais, abstract...on faite de ce point qui pourra d'ailleurs ...tre écarté par le Conseil d'Etat, ou p...ar la Chambre des Députés, il faut rem...arquer la puissante organisation donn...e à l'armée et la situation qu'aura ... France alors que le nouvel état de ch...oses aura reçu son plein effet : douze cent ...ille hommes exercés, habitués à la ...re, amants du danger et de la gloi... comme le sont les Français, ce sera ...de quoi donner à réfléchir aux diplomates et aux hommes d'Etat qu'entraîneient trop loin leur ardeur guerrière et des ambitions difficiles à réaliser.

Nous remarquerons aussi que l'administration de l'armée aura besoin d'être réformée. Avec les progrès de l'industrie privée, il nous semblerait préférable de remettre toutes ces fournitures dont se charge l'administration de l'armée à des entreprises particulières. Du reste, il nous souvient que dans la guerre d'Italie de 1859, la fourniture du pain nécessaire à la subsistance de l'armée française fut concédée à des particuliers et l'on n'eut pas à se plaindre du service de la manutention. On enlèverait ainsi de l'armée un grand nombre de corps inutiles en temps de paix, nuisibles ou plutôt embarrassants en temps de guerre.

Mais la France, avec l'évacuation du Mexique, si pénible cependant et si fâcheuse aussi bien pour la politique française que pour l'amour-propre national, avec les affaires de Rome, qu'elle a terminées à son plus grand honneur, avec la réorganisation de l'armée, est encore assez puissamment vivante pour se tirer promptement et vaillamment de tous ces pas difficiles.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

Deux dépêches ministérielles, arrivées avant-hier à Toulon, ordonnent de disposer la frégate cuirassée la *Magnanime* pour une campagne lointaine, et la frégate cuirassée la *Provence* pour une mission très pressée.

La *Magnanime* va au Mexique, et voici pourquoi :

A la suite de la guerre civile, le gouvernement des Etats-Unis, voyant ses arsenaux encombrés d'une masse de navires défectueux, s'est décidé à les vendre, si toutefois il se présentait des gens assez fous pour les acheter. M. le ministre de France ayant appris que de prétendus agents de Juarez étaient en traité pour acquérir deux *monitors blindés*, en a avisé son gouvernement, qui envoie la frégate *Magnanime* pour les déblinder s'ils osaient se présenter dans les eaux mexicaines.

Quant à la *Provence*, il n'y a plus à en douter, dit le *Messager du Midi*, ce navire est destiné à servir d'escorte au yacht impérial pendant le voyage de l'Impératrice à Rome.

Les transports à vapeur le *Tarn* et l'*Ardèche* sont définitivement partis pour le Mexique hier à neuf heures du matin.

Le transport à vapeur la *Moselle*, en catégorie de réserve sur rade, est entré en armement depuis ce matin, pour aller aussi au Mexique, dit-on.

Angleterre.

On lit dans le *Morning-Advertiser* du 14:

«Notre correspondant de Bristol nous écrit sous la date d'hier qu'un navire autrichien nommé le *Cerita* arrivé de la Havane avec du sucre, a à bord des bagages appartenant à l'empereur Maximilien. Ces bagages ont été envoyés à la Havane pour y attendre qu'ils pussent être dirigés sur Trieste. Ils vont être expédiés de Bristol conformément aux ordres donnés. »

Italie.

Nous lisons dans l'*Opinione* de Florence :

« Le roi avait raison d'exprimer sa confiance dans la sagesse des Romains ; il n'y a plus de Français à Rome, et cependant Rome est parfaitement tranquille et le pape est calme et en pleine sécurité. Voilà un état de choses qu'il faut encourager autant qu'il est nécessaire pour arriver à la transformation inévitable de sentiments et d'idées qui, tôt ou tard, doit se manifester dans la cour pontificale, et qui pourrait aplanir la voie à une conciliation entre le pape et l'Italie. L'Europe, qui a les yeux sur nous, voit qu'elle a eu raison de compter sur la sagesse et la modération du peuple italien. De fait, les impatiences politiques seraient universellement réprouvées en Italie. Le pays a besoin de calme. Soyons modérés et attendons. »

Le Sénat italien a tenu une nouvelle séance publique comme haute cour de justice, dans laquelle une ordonnance a été publiée. En voici la teneur :

« Le Sénat, constitué en haute cour de justice, dans la procédure pénale contre le sénateur comte Carlo Pellion di Persano ;

Vu l'article de son ordonnance du 23 octobre 1866 ;

Considérant que les dispositions de l'art. 9 indiquent l'intention de la haute cour d'égaliser les conditions de l'accusation et de la défense ;

Considérant que la rédaction de l'art. 9 peut donner lieu à des doutes sur l'extension des droits respectifs de l'accusation et de la défense :

Déclare que la rédaction de l'art. 9 doit être remplacée par la suivante:

Art. 9. Les membres de la cour et le ministère public ont la faculté de s'adresser au président pour qu'il interroge l'accusé, les témoins et les experts, sur les faits et sujets qui seront énoncés par les interpellants, tendant à la découverte de la vérité; le même droit appartient à l'accusé et à ses défenseurs pour les interrogations à adresser aux témoins et aux experts.

Autriche

Vienne, 20 décembre. — L'ambassadeur autrichien à Florence a envoyé le rapport suivant :

« Le gouvernement italien a ordonné à toutes les autorités des douanes d'Italie de placer, dès le 1er janvier prochain, le commerce autrichien sur le pied de celui des nations les plus favorisées. »

La *Gazette officielle* (édition du soir), parlant des bruits rapportés par les journaux français et anglais relativement à de mauvaises nouvelles sur l'empereur du Mexique, assure que, d'après les avis les plus récents du Mexique reçus à Paris, on ne doit accorder aucun crédit à toutes ces versions.

M. de Beust et le chancelier aulique de Hongrie, M. de Majlath, sont partis pour Pesth.

Vienne, 21 décembre. — La *Gazette de Vienne* contient la promulgation d'une loi en date du 14 décembre qui supprime toute restriction du taux de l'intérêt et modifie les lois pénales sur l'usure. Cette loi recevra son application à partir du 1er janvier 1867.

Le *Jourgouo*, de Pesth, annonce que les patriotes hongrois, Michel Horvath et Nicolas Puky, ont reçu de l'empereur, sur leur propre demande, la permission de revenir dans leur patrie.

Prusse.

Berlin, 20 décembre. La Chambre des députés a adopté la loi relative à l'incorporation des duchés après avoir entendu les explications détaillées de M. de Bismark sur l'insuccès des pourparlers engagés sur cette question avec le duc d'Augustenbourg lequel est hostile à la Prusse.

Le ministre a insisté sur le droit de conquête de la Prusse. Il a exposé que, sur la proposition de la France et après de mûres réflexions, le gouvernement a consenti à faire voter les populations de la partie Nord du Sleswig, afin d'éviter ultérieurement toute difficulté diplomatique et de ne pas compromettre les résultats acquis.

Caractérisant rapidement l'état des relations avec la France, M. de Bismark fait observer que l'Empereur des Français reconnaît dans sa sagesse l'intérêt des deux pays à rester en relations d'amitié et de bon voisinage. Il apprécie ensuite à un haut prix l'alliance italienne. En terminant, il engage la Chambre à éviter dans les discussions toutes les attaques personnelles et à tourner son attention vers le dehors.

Le rescrit du ministre de l'intérieur concernant l'application de la loi électorale pour la nomination des membres du Reichstag, est à la veille de paraître. Les listes électorales devant rester à la disposition du public pendant quatre semaines, les élections ne pourront pas avoir lieu avant la fin de janvier.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, répondant à une assertion du *Lloyd* de Pesth, affirme que dans la légion hongroise personne ne s'est présenté au nom de l'émigration hongroise.

Une correspondance de Berlin donne les détails suivants sur le projet de Constitution fédérale :

« Je suis à même de vous indiquer aujourd'hui le contenu sommaire du projet de Constitution soumis aux conférences de Berlin. Il y a en tout douze articles. Le premier fixe le territoire de la Confédération qui vous est suffisamment connu. Le second détermine le pouvoir législatif représenté par la Diète fédérale et le Reichstag ou Parlement. Le troisième s'occupe de la composition et de la compétence de la Diète fédérale dont je vous ai parlé dernièrement. Le quatrième détermine les droits de la présidence de la Confédération qui est assignée à la couronne de Prusse.

Le cinquième s'occupe du Reichstag, qui doit être convoqué annuellement pour voter le budget fédéral. Les cinq articles suivants (6—10) concernent les différentes branches de la législation fédérale, telle que : armée, marine, affaires commerciales et douanières, postes et télégraphes, chemins de fer, impôts.—L'article 11 indique la manière de procéder dans le cas où des différends s'élèveraient au sein de la confédération, et les peines à appliquer.

L'article 12 enfin, se rapporte au règlement des relations de la Confédération avec les Etats d'Allemagne du sud.

Russie.

L'Invalide russe du 15 décembre contient l'ukase de l'empereur qui constitue un comité spécial pour les affaires du royaume de Pologne.

Cet ukase est motivé de la manière suivante :

En présence des réformes commencées dans le royaume de Pologne, après avoir reconnu la nécessité des mesures uniformes, nous ordonnons, dit l'empereur, de soumettre préalablement toutes les affaires du royaume de Pologne à l'examen du comité supérieur qui siègera en conseil présidé par l'empereur.

Ce comité sera présidé, en cas d'absence de Sa Majesté, par le prince Gagarine, président du conseil des ministres ; il sera composé du secrétaire d'Etat, le comte Pasine : du général aide de camps Tchevkine, du secrétaire d'Etat, ministre de l'intérieur, Walouyew, du général aide de camp Zelong, du conseiller intime Miloutine, (actuellement (paralysé), du ministre de la guerre, le général aide de camp Miloutine.

Le secrétaire d'Etat Jonkowsky est nommé directeur du comité des affaires de Pologne.

Amérique du Sud.

Le Bulletin du *Moniteur* annonce que le

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

III

(Suite.)

— Au moins il ne la laissera pas mourir de faim. Pauvre petite, que fait-elle là bas ? Ah ! si seulement je savais son adresse ! J'irais, vois-tu, et je la ramènerais. Car je ne dors plus, je ne mange plus, je n'ai de cœur à rien. Une enfant qui ne nous avait jamais quittés ! Gendoux, si elle ne revient pas, je crois que j'en mourrai.

En cet instant la trappe se souleva.

— Ce sont eux ! s'écria Thérèse avec effroi.

— Non, c'est la Bourgeat et son petit, dit Gendoux.

En effet, c'était leur locataire. Ses enfants la regardèrent entrer avec cet air morne et hébété, cette immobilité torpide que donne l'appauvrissement excessif de la constitution.

Cette femme avait le type des ouvrières lilloises : blondes, maigres, au teint hâve. Elle était encore jeune, mais des rides nombreuses annonçaient une vieillesse hâlée par le travail et les privations. Ses vêtements ou plutôt ses haillons étaient mal propres et recouverts aussi bien que ses cheveux de fragments d'étoupes, car elle était employée à l'atelier d'épluchage d'une filature de lin.

Elle vivait donc tout le jour les pieds dans l'eau, au milieu d'une poussière épaisse et malsaine, dans une atmosphère empestée et chauffée à vingt cinq degrés. Après une journée de treize heures, elle rentrait dans son réduit sombre, où il n'y avait pas de feu, où elle trouvait quatre enfants qui avaient faim.

Quel courage, quel amour maternel ou quelle inertie lui fallait-il pour accepter une pareille existence ?

— Vous viendrez tout de suite, qu'on vous trempe la soupe, lui dit Thérèse. Nous aurons du monde ce soir. Si vous entendez parler un peu tard, il ne faudra pas vous en étonner.

— Ah ! que je vous remercie, madame Thérèse. Et les petits ont été sages ?

— Oui, bien sages. Et l'autre n'a pas bougé.

L'ouvrière sourit avec tendresse à ses deux enfants. Puis elle alluma sa lampe à celle des Gendoux et passa dans le réduit que nous avons décrit.

L'enfant dormait toujours. Elle le prit et le baisa. Mais son corps était roidi et son front glacé.

A ce contact, elle éprouva un horrible frémissement. Elle poussa un cri, et, l'œil dilaté, la figure contractée par l'épouvante, elle se précipita chez les Gendoux.

Elle tenait son enfant dans ses bras, et le serrait convulsivement sur son sein. Elle ne put qu'articuler un gémissement rauque, et elle s'affaissa sur une chaise.

Gendoux et sa femme n'osaient questionner.

— Mais voyez donc, voyez donc ! s'écria-t-elle enfin d'une voix déchirante. Il est mort, mon Dieu ! il est mort ! Et c'est moi, c'est moi peut-être qui l'ai tué ! Je suis allée ce matin chez le pharmacien... Hier, la dose n'était pas assez forte, et aujourd'hui...

Sa tête se renversa et elle s'évanouit.

En cet instant, trois ouvriers entraient et descendaient l'escalier de bois. L'un deux alla chercher le médecin et les autres aidèrent les Gendoux à transporter l'ouvrière sur son lit.

Le médecin déclara que l'enfant n'avait pas succombé à l'ingestion d'une dose trop forte de thériaque, mais que la vie s'était éteinte par manque de soins, d'air et de nourriture suffisante.

— Pourquoi donc, demanda-t-il à la mère, ne portiez vous pas cet enfant à la crèche ?

— Quand j'y suis allée, il n'y avait pas de place, et tant d'autres étaient inscrits avant le mien ! Enfin, là comme ailleurs, il faut des protections, et je n'en avais pas.

Les trois enfants entouraient le grabat de leur mère, toujours mornes et impassibles. Qui donc aurait éveillé la sensibilité chez ces jeunes cœurs ?

La mère aussi était calme maintenant. Tout à l'heure, à la vue de son enfant inanimé, l'instinct maternel s'était soulevé.

Dans son désespoir, il y avait eu peut être plus d'effroi que de douleur réelle. A présent elle pouvait penser, et elle faisait ce raisonnement horrible de la part d'une mère : « N'est-il pas heureux pour lui comme pour nous qu'il soit mort ! »

Devant tant de misères, le médecin était à peine ému. D'ailleurs que pouvait-il? Chaque jour il rencontrait des malheurs semblables.

Les amis de Gendoux continuaient d'arriver. Ils étaient déjà nombreux. Le médecin les regarda avec surprise.

— Voyons, dit-il, il faut se cotiser.

Les ouvriers, avec un élan unanime, portent la main au gousset, et remirent leur petite collecte à la pauvre femme.

Cependant cette scène avait vivement impressionné tous les assistants.

Quant la réunion fut au complet, les ouvriers se comptèrent. Ils étaient trente. Chacune des principales filatures de Lille avait un représentant.

Gendoux se leva.

Sa tête rejetée en arrière n'avait point le flegme des gens du Nord. Elle affectait au contraire de l'énergie. Un feu méridional éclatait dans ses yeux noirs et perçants.

En 1848, membre d'un club, il s'était acquis une réputation d'orateur. Dans toutes les circonstances où s'agitaient les intérêts des ouvriers, c'était lui qui portait la parole. Il passait pour un esprit turbulent, dangereux.

C'était un homme juste, intelligent, aimé et respecté de ses camarades. On l'écoutait avec déférence. Il possédait réellement quelques talents oratoires. Sa parole, vive, expressive, frappait juste et fort : il avait de la mise en scène, un geste abrupte, éloquent.

Son discours fut à la fois une revendication énergique des droits du travail et un exposé douloureux et sévère des misères morales de la manufacture.

Ce discours, qui rappelait un peu trop les déclamations révolutionnaires de 48, fut cependant ce qu'il pouvait être de la part de cet ancien clubiste, de ce père mortellement offensé dans ses plus chères affections. Sans doute il ne prit guère de précautions oratoires pour stigmatiser l'injustice de certaines conventions, de certains privilèges. Il fut acerbe dans sa critique, et se montra

Voir le numéro du 31 décembre.

[illegible] brésilien se prépare à diriger [illegible] expédition contre la république [illegible] Une nouvelle expédition s'or[illegible] [journ]al officiel, dans la pro[illegible] [illegible]de pour envahir le Para[illegible] [illegible] Missions. L'empereur dom [illegible] d'ailleurs à de nombreux af[illegible] [illegible] d'esclaves destinés à être [illegible] [dan]s l'armée, tant dans les do[illegible] [nat]ionaux que dans les propriétés [illegible]ales ou autres de la nation. »

Un journal de Rio de Janeiro commente ainsi cette nouvelle : « Le Brésil affranchit les esclaves *mâles*, » en d'autres termes, il les envoie à la boucherie.

— Quant aux femmes et aux enfants, ils resteront sur les plantations, pour y faire un supplément de travail et y recevoir un supplément de coups de bâton.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Paris, le 21 décembre 1866

Je commencerai cette correspondance en m'infligeant à moi-même un démenti public, mais en me réservant le droit de faire valoir les circonstances atténuantes. Je veux parler du voyage de l'Impératrice à Rome, un gros événement, si gros qu'il s'en est fallu de bien peu qu'il ne pût se réaliser. J'ai donc dit dans ma dernière correspondance que ce voyage ne se ferait pas; c'est qu'en effet le conseil des ministres avait opposé au désir personnel de l'Impératrice de se rendre cette année à Rome, toute sorte de considérations politiques. L'Empereur se taisait et ne faisait d'aucune façon connaître sa volonté, si bien que la semaine dernière, il paraissait évident que l'Impératrice n'irait pas à Rome, et que le projet de voyage, annoncé dans les journaux, serait désavoué. Il était surtout nécessaire de connaître parfaitement l'attitude de la population romaine après le départ de nos troupes; car je n'ai pas besoin de vous dire de quelle gravité eût été la nouvelle d'un mauvais accueil fait par les Romains à notre Impératrice. Donc pour toutes ces raisons et pour toutes les considérations que le conseil des ministres fesait valoir, on était tout disposé à désavouer ce projet de voyage, à le déclarer comme nul et non avenu. Tout a changé cette semaine; l'Empereur s'est prononcé, mais pour laisser l'Impératrice maîtresse de donner satisfaction à un désir depuis longtemps caressé, et d'accomplir un vœu qu'elle fit un jour au chevet de son fils malade. Elle va à Rome en pélerinage, pour prier sur le tombeau des Apôtres. Elle quittera Paris, le 26, le lendemain de Noël, et se fera accompagner de MMes de Saulcy et Carette (naguère Mlle Bouvet). C'est un *pélerinage*, j'insiste sur ce mot; car c'est le seul qu'on appliquera officiellement à ce voyage. Pourra-t-on lui en donner officieusement un autre, et ce pélerinage ne dissimule t-il pas une démarche personnelle de l'Impératrice auprès du St-Père ? Qui pourrait le dire ? sinon l'Impératrice et l'Empereur seulement.

Maintenant, je vous ai dit la date du départ impérial, le but avoué du voyage. Je me suis loyalement exécuté, vous le voyez; mais je suis un peu entêté, vous l'avouerai-je ? et je ne croirai absolument au départ de l'Impératrice que quand il aura eu lieu. Il ne faut pas oublier que les généraux de Montebello et Fleury viennent à peine d'arriver à Paris et ils pourront dire à LL. MM. de ces choses qui ne s'écrivent pas et qu'on garde pour les entretiens confidentiels. N'allez pas croire que je sous entende par là des choses tellement graves que je ne puisse les indiquer plus clairement. Ma pensée ne va pas aussi loin. J'ai voulu dire que le général de Montebello, qui a séjourné pendant plusieurs années à Rome, et qui a quitté le dernier la ville Eternelle, a dû recueillir sur les intentions du Pape, sur les opinions prédominantes de son entourage, sur l'état des esprits à Rome, une foule d'observations qui rectifieront, je ne dirai pas seulement des correspondances de journaux, mais des dépêches officielles. J'ai voulu dire aussi que le général Fleury chargé de rester à Florence, jusqu'après la complète évacuation de nos troupes, a dû voir par lui-même non pas quelles étaient les véritables intentions du gouvernement italien dont on ne pouvait suspecter la loyauté, mais quels étaient les sentiments, les aspirations actuelles du peuple italien. Eh bien, pour me résumer, c'est lorsque ces deux généraux auront parlé à LL. MM. qu'on pourra à coup sûr annoncer que l'Impératrice va ou ne va pas à Rome.

Quant à la question romaine en elle-même, vous trouverez dans nos journaux les conditions d'un prétendu arrangement reproduites d'après le *Secolo* de Milan. Je crois pouvoir vous dire que c'est une invention, et que M. Tonello n'a nullement mission de traiter sur cette base que le Saint-Père n'accepterait pas. Je crois qu'un arrangement interviendra tôt ou tard entre l'Italie et la Papauté. Mais je crois aussi que les conditions n'en ont pas encore été écrites, et il faudra plus qu'une mission confiée à un diplomate, quel qu'il soit pour faire aboutir un accommodement. En tout cas, on peut espérer que le Pape ne quittera pas Rome où la tranquillité n'a pas été un seul instant troublée depuis le départ de nos troupes, et que par conséquent, il n'ira ni en Espagne, ni à Malte, ni à Jérusalem, ni en Irlande, ni même en Amérique où on lui offre en ce moment l'hospitalité. Il est curieux que ce soient les Etats protestants qui se montrent les plus empressés à offrir un asile au chef du catholicisme. Le Pape restera à Rome, protégé par l'Italie même. Victor-Emmanuel vient de le déclarer dans son remarquable discours de la couronne : l'Italie respectera toujours le pouvoir temporel du Pape. Ce discours a produit un excellent effet en France où, si peu religieux que nous paraissions, les populations envisageraient comme une calamité personnelle tout nouvel amoindrissement du pouvoir pontifical et surtout l'exil du Saint-Père.

En somme, la situation, en Italie, ne s'est point aggravée par suite du départ de nos troupes, et l'on peut dire qu'elle s'est améliorée, puisqu'après l'évacuation de Rome, la tranquillité n'a pas été troublée, et que le *statu quo* a été maintenu sans effort apparent. Le discours du roi le constate avec une visible satisfaction ; aussi, peut-il se montrer heureux de la continuation des rapports amicaux de l'Italie avec la France. Il y a à cet égard une phrase qui a été remarquée ici avec d'autant plus de plaisir que le discours royal ne fait, pour ainsi dire, aucune mention de la Prusse. Est-ce ingratitude ? Non, c'est justice. Car l'Italie, même en ces dernières circonstances, doit plus à la France qu'à la Prusse. Ce n'est pas Sadowa qui lui a valu la Vénétie : c'est la bienveillante neutralité de notre gouvernement. La Prusse avait besoin de l'Italie qui occupait au Midi une partie des forces de l'Autriche. C'est à l'Italie que la Prusse doit en partie Sadowa, tandis qu'avec ou sans Sadowa, tôt ou tard, l'Italie rentrait en possession de la Vénétie. Réfléchissez-y bien, et dites-moi si j'ai tort d'envisager ainsi la question. Voilà pour le passé. Quand à l'avenir, l'Italie a pour alliée naturelle, non pas la Prusse qui ne peut plus avoir besoin d'elle, mais la France dont les intérêts sont tels qu'une menace dirigée contre eux par une alliance austro-prusso-russe, atteindrait d'abord l'Italie.

Toutes mes sympathies sont, en ce moment, je l'avoue, pour ce jeune royaume italien, et savez-vous pourquoi ? C'est qu'on annonce que le gouvernement de Florence va, dit-on, soumettre au Parlement un projet de loi portant l'abolition de la peine de mort. C'est bien, en effet, à la patrie de Beccaria qu'il appartient de prendre l'initiative en cette matière, et de détruire ce monstrueux préjugé, ce vieux reste de barbarie féodale. Bravo, et encore bravo ! Le gouvernement italien a certes commis des fautes, qui n'en commet pas ? Mais combien elles seront rachetées, devant Dieu et devant l'histoire, si l'humanité lui doit la suppression de l'assassinat légal!

Si les bruits qui circulent depuis quelques jours étaient fondés, c'est le pauvre empereur Maximilien qui deviendrait une des plus augustes victimes de ce barbare préjugé. Savez-vous, en effet, ce que l'on prétend à la Bourse et un peu partout, c'est qu'il a été surpris par un corps de libéraux, et fusillé séance tenante ? Je n'ai pas besoin de dire qu'aucun renseignement officiel ou de source recommandable n'est venu confirmer jusqu'à présent cette nouvelle. Le *Moniteur* est muet, et il n'est arrivé aucune dépêche du Mexique autre que celle signée du maréchal Bazaine et du général Castelnau. Donc, si l'empereur Maximilien n'a pas encore quitté le Mexique, du moins peut-on croire qu'il n'y a pas trouvé la mort. J'estime que ce jeune souverain a subi, sur cette terre ingrate, assez d'épreuves pour en faire déjà un martyr, sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter l'ignominieuse fusillade. Tout est mystère, du reste, dans cette dernière phase de cette noble existence si cruellement agitée. Nul ne peut dire, au juste, où il est, ce qu'il attend, ce qu'il espère, ce qu'il a décidé. Tous les bruits possibles circulent sur son compte, et personne n'ose prendre sur lui de les démentir catégoriquement. Enfin, avant qu'il fut question de son exécution à mort, on annonçait sa très prochaine arrivée à Miramar.—Non pas, non pas, répondaient certains autres nouvellistes ! L'empereur Maximilien ne sera plus reçu en Autriche. Il a écrit des lettres confidentielles dans lesquelles, blâmant la conduite de son frère, il ajoutait que par la force des choses et comme conséquence d'une abdication nécessaire de François-Joseph, la couronne d'Autriche lui reviendrait bientôt après son retour en Europe. Ces lettres sont tombées entre les mains de l'Empereur Joseph, qui a juré de fermer l'accès de ses Etats au frère ingrat qu'il aima tant jadis. Voilà ce qui se dit, et comme vous le savez, il n'est pas de roman où l'intérêt se soutienne mieux que dans cette existence souveraine. Quant à l'Impératrice Charlotte, on lui fait décidément quitter Miramar, pour la conduire en Suisse, où elle suivra un traitement spécial.

L'année qui vient de s'écouler a été féconde en événements importants. La question allemande qui couvait depuis plusieurs années devait éclater du jour au lendemain. Tout le monde s'y attendait, et le Nationalwerein qui avait établi, de la Baltique jusqu'aux frontières de l'Autriche, des comités dans tous les pays de la confédération, ne négligeait rien pour préparer les Allemands à la grande idée de l'unité nationale. Cette œuvre, il incombait, paraît-il, à la Prusse de l'accomplir. Aussi, le comte de Bismark sans rompre entièrement avec le parti féodal, caressa-t-il les projets du parti national et se rendit bientôt populaire en Allemagne malgré sa conduite quelque peu cavalière vis-à-vis des Chambres prussiennes. Il ne manquait au premier ministre du Roi Guillaume qu'une occasion favorable pour donner suite à des projets ambitieux et patriotiques en même temps ; la guerre contre le Danemark la lui fournit. Dès lors le comte de Bismark mit tout en œuvre pour arriver à son but. Il fit si bien qu'il amena l'Autriche à déclarer la guerre à la Prusse. Les deux puissances se mesurèrent sur le champ de bataille, et en moins de deux mois la campagne fut terminée à l'avantage des armées prussiennes.

L'habileté des généraux et les fusils à aiguille contribuèrent, il est vrai, pour une large part à la victoire que les Prussiens remportèrent sur leurs ennemis, mais ce qui assura surtout cette victoire, ce fut, sans contredit, la communauté de sentimens qui existait dans le camp prussien où chaque soldat combattait pour l'idée de réaliser la grande œuvre nationale : l'Unité de l'Allemagne.

Il n'en était pas de même dans l'armée autrichienne. Le soldat, pris individuellement, est un des meilleurs de l'Europe, mais la masse de l'armée étant recrutée dans les diverses races de l'Empire, races qui avaient beaucoup à se plaindre de l'Autriche, ne mettait, certes, pas autant de feu en combattant pour une cause qui n'était pas la sienne.

Telle a été, croyons-nous, la véritable cause de la défaite des Autrichiens. Aussi depuis la conclusion de la paix voit-on le Cabinet de Vienne consacrer les efforts les plus louables pour donner satisfaction, dans les limites du possible, aux vœux exprimés par les diverses nationalités de l'Empire. Cette nouvelle politique libérale, poursuivie avec persévérance, conduira l'Autriche à de meilleures destinées et bientôt elle pourra reprendre son rang parmi les grandes puissances de l'Europe.

La guerre entre la Prusse et l'Autriche, en tranchant pour quelque temps, du moins, la question allemande, a résolu en même temps la question vénitienne, ou, pour mieux dire, la question Italienne tout entière. Maintenant que l'Italie n'a plus rien à désirer, c'est à elle à développer son bien-être moral et matériel et à prendre la place qui lui convient dans le concert européen.

L'évacuation de Rome a eu lieu, aux termes de la convention du 15 septembre, et malgré les rumeurs les plus alarmantes répandues, à dessein, par certains journaux, la tranquillité la plus parfaite règne parmi la population romaine. Le pape, auquel on conseillait de quitter Rome, continue à rester au Vatican, et ce qui est encore plus important, il accueille avec la plus grande bienveillance l'envoyé de Victor-Emmanuel. Il est vrai que la mission de M. Tonello consiste dans le règlement pur et simple de certaines questions ecclésiastiques; mais ce commencement de rapports entre les deux cours amènera, nous l'espérons, une entente complète entre le chef suprême de l'Eglise et le Roi d'Italie.

Quant aux questions du fénianisme et de la réforme électorale qui agitent dans ce moment encore la Grande-Bretagne, il faut espérer que nous les verrons se dénouer pacifiquement dans le courant de cette année. Il en sera de même de la question du Mexique, sur laquelle les discussions des Chambres françaises ne tarderont pas à jeter une nouvelle lumière.

La Turquie a eu, elle aussi, sa part dans l'agitation européenne dont nous venons de parler. Au moment où la Sublime-Porte s'occupait tranquillement de réorganiser ses finances et de développer les réformes qu'elle avait introduites dans l'Empire, elle fut surprise par la révolution du 23 février qui mit fin au règne du prince Couza et qui appela sur le trône de Roumanie le prince Charles de Hohenzolern. Grâce à la sollicitude bienveillante que la Cour Suzeraine n'a jamais cessé de témoigner aux Roumains, cette question qui était de nature à amener de graves complications, fut résolue d'une manière satisfaisante et pour le Gouvernement Impérial et pour les Principautés.

Quelques troubles ont éclaté en Crète à propos des impôts. Les habitans de l'île adressèrent par l'entremise du gouverneur général, une pétition à S. M. I. le Sultan pour exposer leurs griefs contre les autorités locales. Les termes peu parlementaires de cette pièce décidèren le Grand-Vézir à répondre d'une manière négative sur certains points, tout en se réservant d'examiner certains autres et de satisfaire leurs vœux s'il y avait lieu.

Telle est la véritable origine de l'insurrection de Crète qui préoccupe depuis plusieurs mois la presse européenne. Nous avons la ferme conviction que si les Crétois avaient pris conseil de leurs propres intérêts et ne s'étaient pas laissé entraîner par des espérances éphémères qui leur venaient de Grèce et de certains agents étrangers, l'insurrection n'aurait pas pris d'aussi grandes proportions, et le Gouvernement Impérial aurait été le premier à redresser les griefs dont ils se plaignaient. Malheureusement les étrangers s'en sont mêlés, les Hellènes, voulant profiter de la guerre de l'Allemagne, cherchèrent, par la presse comme par des agents spéciaux, à soulever toutes les populations grecques de l'Empire et formant un Comité à Athènes, au su et au vu du gouvernement hellénique, ils envoyèrent en Crète des volontaires et des munitions de guerre et tâchèrent de persuader aux Crétois que leur mouvement avait les sympathies de toute l'Europe et que bientôt il leur serait permis de demander et d'obtenir leur annexion à la Grèce.

Egarés par ces espérances, les Crétois au lieu d'attendre l'arrivée du Commissaire Impérial qui était chargé d'examiner toutes leurs plaintes et d'y faire droit si elles étaient fondées, commencèrent les hostilités et se mirent ainsi en révolte ouverte contre les autorités. Vainement Moustapha pacha chercha à les ramener à l'ordre, ils persistèrent dans la voie où ils s'étaient engagés, et le sang coula à flots dans cette île si prospère quelques mois auparavant.

Nous n'examinerons pas ici les diverses phases de l'insurrection, mais nous sommes sûrs que le Gouvernement Impérial se mettra au-dessus de tout ressentiment, et agira, comme il le fait déjà à l'égard des insurgés revenus de leurs erreurs, avec la plus grande modération.

La question financière préoccupait la S. Porte dès le commencement de l'année.

La malveillance qui se plait toujours à entretenir l'alarme dans le public avait fait circuler les bruits les plus dénués de fondement, et était parvenue à faire déprécier les fonds ottomans. Malgré la crise que traversaient tous les marchés européens par suite de la guerre de l'Allemagne, malgré les dépenses énormes absorbées par l'insurrection Crétoise, le gouvernement Impérial, au grand étonnement de tous les pessimistes, trouva le moyen d'assurer les intérêts de la dette générale et des emprunts extérieurs, en affectant à ce service une grande partie de ses revenus ordinaires. Les arriérés du coupon de juillet furent ponctuellement soldés et toutes les mesures sont prises pour que le coupon de janvier soit payé le 1/13 de ce mois.

Inutile de dire que ces sommes ont été réalisées sur de simples économies faites dans les diverses branches de l'administration, et que le gouvernement, malgré ses nombreux besoins, n'a pas eu recours à un nouvel emprunt intérieur ou extérieur, il n'a touché à aucune somme de l'exercice prochain, et cependant une foule de travaux publics ont été exécutés dans le courant de cette année.

Au milieu de tous ces graves événements dont l'Europe a été le théâtre, la France seule a joui de la plus parfaite tranquillité. Elle a consacré tous ses soins à développer sa prospérité intérieure, tout en usant de sa légitime influence tantôt sur un cabinet, tantôt sur un autre pour le rétablissement et le maintien de cette paix dont nous commençons à recueillir les fruits. Elle nous prépare cette année une exposition universelle qui aura les plus beaux résultats pour l'industrie et le commerce du monde.

NOUVELLES LOCALES.

Dans la nuit de vendredi, des voleurs qui avaient été dérangés plusieurs fois par le bekdji, dans leurs entreprises nocturnes, résolurent de se venger. Pendant que le gardien continuait sa ronde, les voleurs pénétrèrent dans la baraque du bekdji, Fevidié seqal, lui volèrent tous ses vêtements, plus 500 piastres. On peut juger du désespoir du gardien en se voyant ainsi dépouillé. Les voleurs n'ont pas été arrêtés jusqu'aujourd'hui.

—

Avant-hier matin les gardiens de l'é[illegible]

---

d'une exigence relativement excessive dans ses réclamations.

Se basant sur les prétentions de quelques corporations ouvrières d'Amérique qui réduisaient à huit heures par jour le temps du travail, il émit des propositions qu'il savait être inadmissibles; car, disait-il, il fallait demander des concessions exagérées pour en obtenir de moindres.

Enfin, rappelant l'incident douloureux qui avait ému l'assemblée quelques instants auparavant, il demandait pour les femmes, qu'il voulait attirer aussi dans la coalition, deux heures au milieu du jour pour préparer le repas de la famille et soigner leurs enfants.

Il termina par ces paroles, qui impressionnèrent vivement les assistants.

« Ah ! s'écria-t-il, ils nous refusent l'augmentation des salaires et la diminution des heures de travail sous prétexte que ce temps et cet argent nous les dépenserions au cabaret à nous enivrer- Mais comment emploient-ils, eux aussi, leur temps et leurs richesses, si ce n'est à satisfaire leurs vices.

» Nous, il est vrai, quand nous sommes ivres, nous tombons dans le ruisseau, on nous ramasse et l'on nous jette au violon : c'est un scandale. Mais eux, quand ils sont ivres, ils roulent sur des tapis et leurs laquais les emportent dans leurs carrosses : personne ne les a vus.

» Ils parlent de nos débauches, de nos désordres D'où nous vient l'exemple ? d'où nous vient la corruption ? Que font-ils de nos filles ? »

A cette dernière phrase, répétée deux fois avec un regard sombre et une voix vibrante de colère, il sembla voir un frisson dans l'auditoire, car tous connaissaient le malheur de Gendoux.

Ce discours, qui flattait adroitement les instincts populaires, fut vivement applaudi.

Quelques autres, grisés par l'éloquence de Gendoux, prirent la parole pour appuyer ses conclusions, et la grève fut décidée à l'unanimité. Dès le lendemain, chacun de son côté opérerait dans ce sens. Tous étaient des compagnons influents, qui disposaient d'un groupe plus ou moins nombreux.

Comme ils allaient se retirer, trois grands coups frappés contre la trappe retentirent sous la voûte et firent tressaillir les assistants.

Thérèse devint livide.

— Chut ! fit Gendoux. qui pâlit aussi. Pas un mot, nous sommes vendus !

Un profond silence régna.

En ce moment, onze heures sonnaient à l'église voisine.

— Au nom de la loi, cria-t-on du dehors, ouvrez !

Il était inutile de résister.

Gendoux monta à l'échelle et se présenta.

— C'est vous, Gendoux, le fileur.

— Oui, c'est moi.

Le commissaire de police se montra, accompagné de deux gendarmes. Il observa pendant quelques instants la réunion, comme s'il en comptait les membres.

— Allons, dit-il à Gendoux, suivez-nous. Nous vous arrêtons pour avoir enfreint les articles 414, 415 et 416 du code, prohibant les coalitions, et l'article 291 du code pénal, défendant toute réunion au dessus de vingt personnes. Or, vous êtes trente ici.

Gendoux, atterré, suivit le commissaire.

Lorsque Thérèse vit disparaître son mari entre les gendarmes, elle poussa un cri, voulut s'élancer, mais ses jambes faiblirent, et elle retomba privée de sentiment.

C'était cette scène, si brièvement relatée dans la dépêche télégraphique, qui rappelait à Lille M. Daubré.

IV.

Après la retraite si brusque de la famille Daubré et la discussion un peu orageuse de la soirée, les Borel se séparèrent avec quelque froideur.

Mlle Borel se trouvait blessée par l'attitude de railleuse de sa famille.

Maxime apprenait l'éloignement de Mme Daubré. Béatrix, jalouse de Madeleine affecta de ne pas lui dire bonsoir. Madeleine se retira triste et pensive. Elle se répétait ces paroles de Mlle Borel : « Il n'y a pas de dignité possible sans l'indépendance matérielle. »

C'était une nature fière et fortement trempée que cette fille d'ouvriers ; et Mlle Borel s'était appliquée à développer chez elle la dignité et la force de caractère, qu'elle régardait comme la meilleure sauvegarde pour une femme.

— En effet, se disait Madeleine, que suis-je ici ? une enfant recueillie par la charité. Mlle Bathilde est trop généreuse sans doute pour me faire jamais sentir ma position dépendante ; mais le langage et les regards parfois méprisants et protecteurs de Laure et de Béatrix me rappellent trop que je suis une étrangère dans la maison. Mme Borel aussi ne me témoigne plus la même bienveillance. Enfin il me semble que parfois Maxime me parle avec une légèreté...

A cette pensée, une rougeur brûlante lui monta au visage. Elle s'assit sur son lit.

— Malgré l'affection que me porte Mlle Borel, peut-elle oublier que je suis la fille du père Bordier, de la pauvre Françoise, la sœur de Marie la veloutière ? Je suis folle de penser si souvent à lui. Mme Daubré l'aime, c'est certain. Comment serait-il insensible à cet amour qui flatte toutes ses vanités ! Elle est belle, spirituelle... Non, elle n'est pas belle, elle n'a pas d'esprit, et elle n'a pas de cœur. Ce n'est qu'une coquette... Mais c'est une grande dame, riche, élégante, et Maxime aime tant le luxe ! Ah ! mon Dieu, comme je souffre !

Elle cacha sa tête dans ses mains et pleura.

Tout à coup elle se redressa.

— Est ce que je suis jalouse, moi ? Et qui ! De Maxime qui ne m'aime pas, qui peut m'aimer ? Allons, je suis vile ! Non, je ne penserai plus à lui, je ne le veux pas.

Elle se leva, alluma sa bougie et passa un peignoir. Elle se trouvait devant une psyché. Artiste, elle ne put s'empêcher d'admirer son image.

La passion éclatait dans ses yeux, animait ses joues. De son bonnet dénoué par l'agitation ruisselait une magnifique chevelure. Son petit pied cambré aux veines bleues, au talon rose, que la fièvre brûlait aussi, reposait nu sur le parquet sans en ressentir le froid.

Madeleine possédait une très-riche et très complète organisation. Sans doute l'éducation est transmissible, puisqu'à la longue elle modifie et améliore les races. Pourtant on voit assez souvent parmi les demi-sauvages de nos campagnes surgir des êtres susceptibles d'un très-grand perfectionnement artistique et intellectuel.

Quoique née de parents incultes, Madeleine était douée d'aptitudes très variées et fort étendues. Cette intelligence, à la fois primesautière et cultivée, se reflétait dans sa beauté qui frappait bien plus par l'originalité que par la parfaite correction des lignes.

(*Sera continué demain*)

blissement de M. E. Privilegio, négociant à Galata s'étaient absentés pour aller à la messe. Trois malfaiteurs faisaient le guet et après le départ des gardiens ils [ouv]rirent la porte d'entrée donnant sur [la rue] sans perdre de temps ils se mirent à l'œuvre pour ouvrir la plus grande des caisses. Ils allaient bon train au moyen d'instruments à l'usage des voleurs et ils touchaient au but lorsque le gardien du magasin voisin qui voulait aussi se rendre à l'église, s'arrêta à la porte du magasin Privilegio pour appeler ses camarades; ne recevant pas la réponse, il fut surpris de ne pas voir sur la porte le gros cadenas que les gardiens avaient coutume de passer aux anneaux toutes les fois qu'ils étaient obligés de sortir, ce qui lui fit supposer que ses camarades dormaient profondément. Il appelle encore, point de réponse; il frappe, il pousse la porte qui cède. Il monte au premier étage et ne voyant personne il allait encore monter au second, où se trouvaient les caisses, lorsque les voleurs entendant des pas s'empressèrent de prendre la fuite. Ils ont dû abandonner leurs instrumens et la caisse allait être ouverte sans la visite du gardien voisin qui donna aussitôt l'alarme.

—

Dimanche, il n'y a pas eu Conseil des Ministres à la Sublime Porte, celui de samedi, qui a eu lieu chez S. A. Mehmet Ali pacha s'étant prolongé jusqu'à deux heures du matin.

—

Le théâtre français donnera demain l'*Avocat Patelin*, charmante comédie jouée par l'élite des acteurs. On répète activement le *Barbier de Séville*, Roméal remplira le rôle du comte Almaviva; enfin samedi prochain pour le bénéfice de Mlle Moreau, la *Queue du Diable* folie que l'on dit très amusante.

—

Mercredi, 2 janvier, au théâtre Naum représentation extraordinaire au bénéfice de la prima donna assoluta, Mme Ronzi Cecchi

Tout le public a pu apprécier le véritable talent de cette remarquable cantatrice et voudra l'applaudir de nouveau, en même temps qu'il témoignera, par son concours, de l'estime qu'il fait d'elle.

La soirée est très bien composée :

1° L'opéra du *Ballo in Maschera*, le chef d'œuvre de Verdi.

2° La grande scène et l'air de *Semiramide*, de l'immortel Rossini, par la bénéficiaire.

3° Par la bénéficiaire et avec le gracieux concours de Mlle Amalia Peroni, la grande scène et le duo de *Norma*, du doux et élégiaque Bellini.

Enfin, un intermède dansant.

SENTENCE.

Attendu que le Journal, le *Levant Herald* publié à Constantinople par le Sr. Mac Coan, sujet anglais et éditeur responsable de cette feuille, contient, dans son bulletin du 3 novembre 1866 et dans son No hebdomadaire du 7 novembre 1866, une correspondance de Crète datée du 28 octobre 1866 et dans laquelle les autorités constituées de Crète sont représentées comme ayant provoqué et encouragé le massacre, les tortures et toute sorte de violences, contre les Chrétiens de Crète insurgés et non insurgés ;

Attendu que, notamment, les passages qui suivent, à savoir : « que ces cas isolés » soient contestables ou non, il ne peut y » avoir de doute que cet état de choses existe et qu'il est encouragé par les autorités » militaires, comme un moyen d'inspirer le » découragement aux Chrétiens et de les » obliger à se rendre. Aux musulmans crétois surtout on laisse toute liberté de com- » mettre ces barbaries » ..... constituent, aux termes de l'art. XVIII de la loi de Presse, une grave diffamation envers les autorités Impériales de Crète.

Attendu que, aux termes de l'art. XXIII de la susdite loi, la preuve des faits diffamatoires imputés peut seule mettre l'auteur de l'imputation à l'abri de toute peine.

Attendu que l'accusé n'a pu produire aucune preuve à l'appui des faits diffamatoires cités ci-dessus ;

Attendu que la correspondance précitée, renferme les nouvelles suivantes, à savoir : que dans l'engagement de Vafès, trois Crétois pris par les Turcs ont été littéralement mis en pièce, que les troupes Impériales poursuivent à l'égard de l'insurrection un système de guerre autre que celui que la civilisation considère comme légitime, c'est-à-dire contre les familles des Chrétiens ; que les endroits où se cachent les femmes et les enfants sont découverts et que les combattants et ceux mêmes qui ont fait leur soumission sont massacrés ; que onze individus non armés et qui ne se battaient pas dans l'insurrection, ayant été arrêtés sur la grande route de Vamos, ont été mis à mort « *les Séliniotes se lavant les mains dans leur sang* » qu'aux environs de Képhala, ses soldats ont massacré 900 femmes, enfants et vieillards qui s'étaient cachés dans une grotte ; qu'on a fait périr par le feu 15 autres personnes non combattants ; qu'on a employé la torture pour obliger un grand nombre de personnes à avouer l'endroit où ils avaient caché leurs biens, et qu'un homme et une femme ont été rôtis, dans le même but ;

Attendu que l'accusé n'a pu fournir aucune justification de ces nouvelles au Tribunal ;

Attendu que l'esprit qui anime le *Levant Herald* depuis quelque temps à l'égard du Gouvernement Impérial, malgré les avertissements officieux qu'il a reçus, la malveillance du ton et l'ensemble de la correspondance susmentionnée, les expressions passionnés et les réticences qu'elle contient et l'absence de tout indice tendant à établir la bonne foi du *Levant Herald*, ou la possibilité d'une inadvertance de sa part concourent à établir que ces nouvelles ont été publiées avec intention et de mauvaise foi ;

Vu les art. XX, XXVI, et XXVIII de la loi de la Presse ;

Considérant, que le Ministère Public a declaré que le Gouvernement Impérial qui a cédé dans cette poursuite, à l'influence de l'opinion publique, a eu surtout pour but d'imposer silence à la calomnie en la mettant en demeure de se justifier, et qu'il n'a pas insisté sur l'application de la peine la plus grave édictée par la loi ;

Déclare le Sr. Mac Coan, éditeur responsable du Journal le *Levant Herald* coupable des délits de diffamation envers les autorités de Crète et de publication de fausses nouvelles, faite avec intention et mauvaise foi ;

Condamne le dit Sr. Mac Coan à une amende de 50 livres ;

Ordonne l'insertion du présent arrêt de condamnation dans un des numéros hebdomadaires du *Levant Herald* et dans quatre autres journaux de la capitale, aux frais du condamné.

Prononcée le 7/19 novembre 1866.

(Signés:) MUNIF, *Président*.
» COSTAKI,
» VAHAN,
» PARNIS,
» SKIADES } *membres*.

Pour copie conforme à l'original,
SCHNEIDER.

PROVINCES.

—

Andrinople, 24 Decembre

Le courrier supplémentaire arrivé hier dans la matinée, a apporté à la communauté juive de cette ville la douloureuse nouvelle de la mort subite de M. Rafael Camondo. Tous les banquiers, les négociants, magasiniers, boutiquiers, toutes les personnes marquantes de notre ville, appartenant à la religion juive, se sont réunis dans la principale synagogue, où avaient été convoqués tous les *hahams* et le service des morts a été célébré avec tous les honneurs que méritait le défunt. On se rappelait l'affection toute particulière qu'il témoignait à la communauté israélite de notre ville.

Smyrne, 20 decembre.

Malgré les vicissitudes atmosphériques que nous traversons depuis quelques jours, l'état sanitaire de la ville est satisfaisant : les maladies diphtériques dont nous signalions la présence dans l'un de nos précédents numéros, ont presque complètement disparu, et leurs rares manifestations perdent de jour en jour leur caractère de gravité. Des renseignements plus précis nous permettent de rectifier le chiffre de la mortalité qui a régné depuis plusieurs mois sur les jeunes enfants. Sans pouvoir le prouver rigoureusement, nous sommes en mesure d'affirmer qu'il est de beaucoup inférieur à celui qu'on nous avait indiqué, et que bien qu'ayant fait au sein de quelques familles des vides fort regrettables, cette petite épidémie qui s'éteint n'a proportionnellement offert qu'une moyenne intensité. (*Imp.*)

La Canée 17 decembre.

Ainsi qu'il avait été annoncé par le dernier courrier, le commissaire se dirigea de la Canée sur les districts de Selino et de Kissamo, situés à l'extrémité occidentale de la Crète, et où s'étaient réfugiés les aventuriers étrangers et les débris de l'insurrection. En traversant la plaine d'Alikiano, dont tous les villages ont fait leur soumission, il se rendit le 12 decembre devant Laccous où environ 2,000 individus se preparaient, derrière des retranchements, à arrêter sa marche. Le commissaire fit avancer contre eux deux bataillons et le corps des albanais ; puis il les attaqua, en flanc, avec le reste des troupes.

Les rebelles, parmi lesquels se trouvait un grand nombre de volontaires étrangers, prirent la fuite, après une résistance désespérée, et furent poursuivis jusque sur les montagnes couvertes de neige, en laissant dans leur déroute plus de 100 morts, au milieu desquels on a reconnu un Italien chamarré de médailles.

Les troupes impériales ont eu 14 blessés et un tué. Le commissaire se trouve actuellement à Laccous. Les habitants de ce village, ainsi que ceux de Thérissos et Zourva sont venus offrir leur soumission, remettre leurs armes et sont rentrés dans leurs foyers.

Il paraît que Kissamos est prêt à se soumettre..

Le terrain de ce district offrant peu d'inégalités, il est certain qu'on n'osera pas choisir cette localité pour offrir une dernière résistance aux troupes.

Les habitants, délivrés de la pression des aventuriers étrangers, seraient disposés à demander la paix.

Mehmed pacha qui était naguère dans l'Apocorona est venu occuper, avec 8 bataillons, les diverses positions entre le mont Psari (Cambous) et Thérissos.

Le reste de l'île continue à jouir d'une parfaite tranquillité.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Ouverture	du 31 decembre	33	34.
Clôture	du 31 decembre	35	36.

—

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 31 decembre.

Londres 3 m. d. p. Liv. st. 110 1/2 110 3/4

BULLETIN COMMERCIAL.

Marseille, 22 decembre 1865.

Blés — L'animation a été grande cette semaine, sur notre marché, ainsi qu'on le verra par le relevé des affaires que nous donnons ci-dessous.

Les prix ont éprouvé une nouvelle hausse.

La situation qui est faite chaque jour à notre place nous autorise à nous répéter relativement aux blés.

Des ordres d'achats et des avis à peu près généraux sont des éléments suffisants pour exciter, soutenir et justifier le progrès des prix ; et si la demande ne laisse pas quelques jours de répit, les arrivages futurs, qu'on estime à environ 500,000 hectolitres seront, sans doute, insuffisants pour satisfaire aux besoins rapprochés de notre marché.

Aussi, convaincu de cette vérité, des acheteurs nombreux se montrent pour les mois du printemps et les affaires en toutes sortes sont franchement acceptées pour ces époques qui, dans toutes les campagnes antérieures, ont paru dangereuses et qui, cette année, semblent devoir faire exception.

Voici le relevé des achats opérés dans le courant de la semaine :

Hect.
5600 Danube. 128/124, à fr. 36 75 et 37.
1600 Danube. 127/128, à fr. 36 75 esc. 1 1/2.
2400 Irka d'Azoff, 128/124, à 38.
2400 Pologne, 130/126, à fr 43 50.
4800 Pologne, 128/124, des. im., à fr 41 50.
8000 Pologne, 128/124. des. janvier, fr. 48.
1600 Bourgas, 127/123, des. janvier à fr 38 58.
1600 Syrie dur, 131/127, des. im. à 29 75.
1600 Irka d'Odessa 128/124, des janv à fr. 40.
800 Irka de Galatz 128/124 des. janv. à fr, 40 50
10720 Irka de Nicolaeff 131/127 des. im. à fr. 42.
2400 Varna, 124/120, des im. à fr. 35.
8000 Danube, 129/125, à fr. 38.
800 Danube, 128/124, à fr. 37 50.
1600 Irka d'Azoff, 128/124, à fr. 38.
9600 Irka de Nicolaeff 128/124 des. janv. à fr. 40
3200 Sandomirka, 127/123, des. im. à fr. 42 75
3200 Sandomirka, 127/123, des. janv à fr. 43.
3200 Marianopoli, 128/124, des janv. à fr. 41.
9920 Pologne 130/126 des im. de fr 43 à 44 50
1600 Irka d'Azoff, 128/124, des. im. à fr. 39 50.
1600 Varna, 125/121, des. im. à fr. 36.
3200 Pologne, 128/124. des. im fr. 42.
800 Irka d'Odessa. 125/121, à fr. 36,
3200 Pologne, 129/125, des im à fr. 43.
1600 Irka de Galatz, 128/124, des. janv., à fr. 41.
800 Enos, 128/119, livrab. ct. mois, à fr. 34 25.
800 Varna, 124/120, des im. fr 34 50.
800 Danube, 128/124, à fr. 37 50.
1600 Danube, 129/125, à fr. 38 25.
4000 Berdianska, 129/125, des im à fr. 42.
3200 Salonique bl., 126/122, des. fevr. et mars, à fr. 41.
5000 Enos, 123/119, des im. à fr. 35 et 35 25.
3200 Rodosto dur. 128/124, des im, à fr. 40.
1600 Pologne, 130/126, des im.. à fr. 44.
12800 Marianopoli, 128/124, des. im., à fr, 41.
1600 Romélie, 127/123. des. im, à fr. 37 50.
800 Varna, 124/120, à fr. 36
8000 Irka d'Odessa, 130/126, des. im., à fr. 41 50.
2400 Irka de Galatz, 128/124, des im. à fr. 41.
1600 Danube, 127/123, des janv. à fr. 38.
1600 Enos 123/119, des janv. à fr. 35 50.
1600 Salonique, 126/122, des fev. à fr. 37.
2400 Irka d'Odess, 125/121, à fr. 37 50.
580 Burgas, 127/123, à fr. 39.
12800 Pologne, 128/124, des. im.. à fr. 42 50.
5200 Marianopoli, 128/124, des. im., à fr. 41.
1600 Irka d'Odessa, 130/126, des im à fr. 41 50.
1600 Varna, 127/123, des janv., à fr. 38 50
2500 Varna, 124/120, des. im., à fr. 35 75.
800 Varna, 124/120, des. im., à fr. 36.

Et à la dernière Bourse :

2720 Danube, 127/123, à fr. 37 50.
1600 Irka d'Odessa, 125/121, à fr. 28.
1600 Burgas, 127/123, à fr. 39.
13600 Pologne 138/124 des janv. à fr 42 75 et 43.
1600 Marianopoli, 128/124, des. mars et avril, arrivée juillet, à fr. 41 25.
1600 Irka d'Odessa, 130/126, des im à fr. 41 50.
3200 Burgas, 127/123, des. im., à fr. 39.
1600 Irka de Galaty. 126/122, des. im., à fr. 38.
1600 Varna, 124/120, des. im., à fr. 36.
1600 Enos, 123/119, des. im., à fr. 59.

Le tout aux 160 litres, es compte 1 0/0. à l'entrepôt

Non arivages de blés de la semaine se sont elevés se lement à 66,400 hect, dont voici le détail par provenances :

Sansoum.	160	hect.
Salonique	8320	»
Ibraïla.	3040	»
Berdianska.	13660	»
Odessa.	36480	»
Burgas	4800	»
	66,400	hect.

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 30 decembre.

SMYRNE, vap. franc. *Vatican*, cap. Martin ayant touché à Met. Dard. et Gallipoli, div.-m. et 33 p.
ALEXANDRIE, vap. egyp. *Tantah*, cap Suleyman, ayant touché à Smyrne, Dard. et Gallipoli div. march. et 61 passag,
LIVERPOOL, vap. angl. *Italian*, cap. M. Fitt, ayant touché à Gibraltar, Malte, et Dard div. march.
BATOUM, vap. russe *Don*, cap. Bentznienco div. m.

Départs du ports du 29 Xbre.

TRIESTE, vap, du Ll. aut. *Trebisonda*, cap. Lombardich, div. march.
SALONIQUE, vap. du Ll. aut. *Tibesso*, cap. Lazzarich, div. march.
— vap. ott. *Peiki Cheriff*, cab. Salacha, div.-m.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 28 decembre.

CARDIF, bk. ital. *Pietro Antonio*, c. Serveto, lest, parti le même jour pour Odessa
MICONO, br. hell. *Caliopi*, cap. Consolopulo, lest.
CETTE, br. aut. *Slava B.* cap, G Mifko, vin.
MARSEILLE, br. *Sampo* cap. Tharn, lest.

Du 29 décembre.

NEWCASTLE, bk. angl. *Uncas*, c. Gentler, lest.
— bk. meck. *Adam von Kess*, cap. Wilt, charb
CARDIFF, sch. aut. *Fanny V.* cap. Vicevich, charb.
— br. angl. *Arethusa*, J. Wallace, lest.
NAPLES, bk. angl. *Cereadia*, cap. Leighton, lest.
— br. angl. *European*, cap. Wilson, lest
GENES, br angl. *Verbena*, cap. James Ross, lest.

Du 30 Xbre.

NEWCASTLE, br. angl. *Kneght*, c. Parck, charb.
ANVERS, tr.-m belg *David Verbist*, c. Seykens div.
GENES, br. hell. *Dhio Aderfi*, cap Sarellis, riz.
LIVOURNE, bk. ital. *Giuseppe*, cap. Sardi, lest.

Départs du port du 28 décembre.

FALMOUTH, bk. aut. *Lorenzo*, cap. Gelletich, ble.
— br. ital. *Maria et Amalia*, c. Megna, ble
— bk. meck *Johan Davies*, c. Brodhering, ble.
— br. meck. *Alexander*, cap Zeptien, ble.
— br. norw *Henta*, cap. Richmann, ble.
MARSEILLE, bk. aut. *Dante*, cap. Ivantich, ble.
— br. hell. *A. Spiridonos*, cap. Mitrepulo, ble.
— br. hell. » cap. Castelio ble.
— br. hell. *Anexartitos*, cap. A. Bucavalas, ble
— br. hell. *Susanna*, cap. N. Diacopulo, ble.
— br. hell *A. Nicolas*, cap Diarussis, ble.
— br. hell. *Evanghelistra*, c. Constandinu, ble.
TRIESTE, br. *Nuova Lucia*, cap. Amadeo, ble,
PYREE, br. br. hell. *Caterina*, cap. Drizas, ble.
MALTA, br. hell *Evanghelistra*, c. Gouiandris, ble.

DEUXIEME LISTE des personnes qui, moyennant une offrande en faveur des pauvres, se dispensent de faire et de recevoir des visites à l'occasion du jour de l'an :

MMrs les Drs. Salvatori, père et fils,
» Timoni Angèle,
» Ilichitrovvo,
» A. de Summerer,
» François Zino,
» de Bouville, secrétaire de l'Ambassade de France.

AVIS.

Le Ministère de la Guerre mettra en adjudication jeudi 22 décembre courant, (v. s.) la fourniture de dix mille pièces de cuir dit *yaprak méchini* ainsi que de dix mille pièces dites *palamoud méchini*, préparées à Constantinople, à l'usage des ateliers de cordonnerie.

Les personnes qui voudraient y contribuer sont invitées a se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

—

AVIS.

Le Ministère de la Guerre mettra en adjudication, samedi 24 décembre courant, la fourniture de dix à quinze mille peaux blanches de France, à l'usage des ateliers de cordonnerie, ainsi que d'une certaine quantité de riz de Gênes et d'*aba* bleu foncé de Philippopoli, de la largeur de dix *roubs*.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque,

Séraskérat, 19/31 décembre 1866.

Spectacles du jour.

—

THÉATRE ITALIEN.

—

à 8 h. du soir.

UN BALLO IN MASCHERA

THÉATRE FRANÇAIS.

—

LA JEUNESSE DE MIRABEAU

—

LE CHEVREUIL ou le FERMIER ANGLAIS

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 31 DÉCEMBRE 1866.

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes.	P.	800	— 1020
» Martinique et Ceylan	»		—
» Moka, l'oke	»	14 20	— 15
Sucre en pain d'Angleterre le quintal	»		—
» en pain français se côtent à	L. t.	300	—
» en pain d'Hollande	»		—
» pilé id.	»	267	— 270
» de Havane en caisse	»	211	— 214
» en sacs	»	220	—
Poivre, l'oke	»	6	—
Girofles	»	4 20	— 5
Canelle	»	15 20	—
Indigo Bengale	»	110	— 140
» Madras	»	60	— 70
Cochenille Argentine	»	70	—
» Orellane	»	70	—
» Humide	»	40	—
Noix muscade	»	25	— 28
Camphre	»	32	—
Thé congon	»	22	— 24
» Pekoe flower	»	35	— 70
Bois de Campêche, le quintal	»	35	— 40
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	130	— 140
id. 2e id.	»	77	—
Charbon New-Castle, le tonneau	Sh.	30	—
» Liverpool	»	27	— 28
» Cardiff	»	31	— 32
Etain, le quintal	P.	650	—
Sel ammoniaque anglais, l'oke	»	6 10	—
Vitres	»		—
Plomb en Saumon le quintal	»	158	—
Grenailles assorties anglais	»	164	—
» France, Belgique et Trieste	»	164	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	330	—
Zinc en feuilles No 8 à 12 l'oke	Fr.	1 5	—
Vitriol anglais, le quintal	P.	55	—
Fer en barres assorties	»	72	—
» masses pour clous	»	85	—
» en feuilles	»	105	—
» en cercles	»		—
» de Russie Pasc. et Zingl	»	110	—

Pointes assorties les 50 kilogrammes	L. t.	1	—
Soufre d'Italie le quintal	P.	55	—
Eau de Résine, l'oke	»	4 30	— 5
Ceruse de Gènes, les 2 caisses	Fr.	55	—
» de Belgique	»	35	—
» de Trieste (manque)	»		—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	18	—
» id. de 22 poids	»	16	—
» d'Amerique les 11 galons	L. t.	1	—
Alcool americain les 14 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	— 5
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	47	—
» des Indes	»	44	—
Bougies Steariques de Marseille le 11 kilog	P.	124	— 126
» le 10. 60 kilog	»	119	— 120
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	133	—
» de Trieste (manque)	»		—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	—
Suif	»	8	— 9
Beurre de Russie	»	11	— 12
Caviar, 1re qualité	»	21 20	— 22
» 2e qualité	»	18 20	— 19
Semelle de France, Chateau Renaud, l'oke.	Fr.	5 20	—
» Gavolly	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 70	—
» Chagrinees (12) (6 kilog.)	»	73	— 74
» Veaux cires (de 14 kilog.)	»	40 30	—
Coton filé, Water No 8/14 le paquet	P.	75	— 80
» id. 12/20 id.	»	80	— 85
» id. 16/24 id.	»	100	— 110
» id. 20/30 id.	»	116	— 122
» id. 8/14 id.	»	95	— 100
» id. 12/20 id.	»	105	— 110
» id. 16/24 id.	»	120	— 125
» id. 20/30 id.	»	130	— 135

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	600	— 610
» No 1	»		—
» No 2	»		—
» No 3	»		—
Selle de Brousse qualité supérieure.	»		—
» No 1	»		—
» No 2	»		—
» No 3	»		—
Mestouts I. assorti, de Russie	»		—
» de France	»		—
» 2e qual.	»		—
Filature de 10/12 et de 11/12.	L. t.	5 50	— 5 60
Cocons de Brousse secs le kil.	»	1 50	— 2 20
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	1 50	— 2 20

—

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	41	— 41 20
» mince	»	30	— 35
» Turquie, 3 à 4	»	35	— 38
» mince	»	30	— 33
Galles noires, l'oke	»	12	—
» vertes et blanches	»	18	—
Graine jaune Angora	»	13 20	— 14
Skilip	»	14 20	— 15
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	15	— 15 20
» Yerli des 7 Tours	»	7 20	— 8
» de Cesarée.	»	12 20	— 13
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 20	— 6
» de Mouton les 2 pièces	»	20	—
Laines de Chevron d'Angora	»		—
» de Bey-Bazar	»		—
Filicks assortis	»		—
Huile de Rose pure le métic	»	15	— 30
Scammonée	»	250	— 550

Opium Kara-Hissar	P.	200	— 280
Gomme Adragante, assortie	»	32	— 40
» Adragante en feuilles	»	32	— 40
» Arabique assortie	»	24	—
Cuivre de Tocat	»	10	— 11
» de Ghiumush Han	»		—
Cire Jaune de Trébizonde	»	25	—
» d'Anatolie	»	25	— 24
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3	— 3 20
Graine de lin de Roumelie	»	32	— 40
» d'Anatolie	»		—
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	8 20	— 9
» de Crète	»	9	—
Raisins Carabournou rouges	»	4	—
» de Vourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	5	—
» de Sultanine	»	8	—
Mastic de Chio	»	10	—
Coton Kircagatz et Cassaba	»	12	— 20
» Syrie, Chypre, Adana	»	10	— 20
Noisettes de Trébizonde	»	2	— 2 10
Encens, quint.	»		—
Safranum	»	100	—
» de Roumelie	»	150	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	4	— 4 10
» Damiette	»		—
Eau de vie Smyrne	»	8	— 10
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 20	— 2 20
» des Iles	»	8	— 16
Savon de Candie	»	5 20	— 6
» de Metelin	»	4 20	— 5

IMPRIMERIE CENTRALE

6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues

IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Aexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC

L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866

A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
		Total francs	2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en ème temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire erçoit gratuitement les listes officielles ou ses numéros figurent*. Les gains seront payés immédiatrment aprère la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, péduction de dix pour Cent des gains au-dessusde Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

POUDRES et PASTILLES AMERICAINES
Du docteur PATERSON, de New-York (États-Unis)
TONIQUES, DIGESTIVES, STOMACHIQUES, ANTI-NERVEUSES

La *Lancette* de Londres (numéro du 21 août 1858), la *Gazette des Hôpitaux*, etc., ont signalé la supériorité de ces médicaments pour la PROMPTE GUÉRISON des *maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies*, etc. — Prospectus en toutes langues. Exiger la signature de FAYARD, DE LYON, seul propriétaire. DEPOTS : *New-York*, E. et S. Fougera, — *New-Orléans*, E. Guillot. — *Londres*, Wilcox et Cie. — *Paris*, rue Palestro, 29. — *Constantinople*, Della-Sudda. — *Le Caire*, Hardy. — *Alexandrie*, Antonelly.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

SONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie, *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénefices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivaut.

4° Assurance payable dans le cas où nne personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âges de 50 et de 06 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurance contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD,
Pestimaldji sokak, rue de la Quarantaine,
Galata.

200,000 FIORINI

la maggiore vincita!

NON PIU DI 7 LIRE COSTA

Azione di Bigl° Originale dello stato, e
8Azioni » » cost. L. 27
» » » » 50

Alle estrazioni incomminciando già **al 24 e 25 di Maggio a. c.** *per le*

SORTI DI PREMJ GUARENTITI
DAL GOVERNO

Sarà tutto il Fondo Capitale rimborsato nel termine di 5 mesi per estrazioni vincen i. Tuti e gli Numeri si estraggono senza eccezion- Vi sono fra 14,800 vincite benefizj capitali d **Fiorini : 200000, 150000, 130000, 120000, 100000, 50000, 30000, 25000, 20000, 15000, 12000, 10000, &c. &c.**

he devono assolutamente venir conseguiti.

Commesse coll' aggiunto importo sono effetuate colla maggiore premura et prontezza.

Si può inviare l'importo in Cedole die Banca d'Italia, Franco Bolli Postali, pr. Cambj sovra Milano, Torino, Genova et Parigi per lettere racomandate. Fattassi l'estrazione, ciascun interessato riceve senza chiederlo le Liste ufficiali, essendo insieme le vincite pagate in contante. Essendosi a suppore che si farà gran ricerca di tali biglietti, piacciasi indirizzarsi il più presto che sara possibile et direttamente a

L. Steindecker-Schlesinger
CASA BANCARIA
in Francoforte sul Meno
città libera.

N. B. Schiarimenti et prospetti tutto in italiano.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigé toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTR.

Tirage le 1er janvier 1867.—Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, 2,500, etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Saadjian à Galata. H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se nd près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

ETRENNES PARISIENNES

MIR FRERES & COTTEREAU

Grande Rue de Péra.—Entrée Rue Dervich N° 2

Bronzes d'art dorés et argentés, objets d'étagère, cristaux et porcelaines decorés, boites et coffrets mosaiques, candélabres, flambeaux et bougeoirs. Bijouterie fine et montres riches de la maison Oudin, horloger de l'Impératrice et de la Marine impériale, Palais-Royal, 52, à Paris.

Les Magasins sont ouverts jusqu'à neuf heures du soir.

HUILE D'AIX (PROVENCE) — HUILE DE COLZA, — LIQUEURS FINES.

CONSERVES ALIMENTAIRES — CHOCOLAT, TRUFFES — CIGARES DE LA HAVANE

AUX CAVES BORDELAISES

VENTE en GROS et en DÉTAIL.

Mme veuve LAFORGUE, précédemment au Téké de Péra, a l'honneur d'informer sa nombreuse et honorable clientèle, qu'elle vient de transférer son magasin de Vins *Rue de Péra* N° 313, *vis-à-vis le Théâtre Français*

Ce nouveau magasin AUX CAVES BORDELAISES a été approvisionné avec le plus grand soin de tout ce qui peut attirer l'attention des plus fins connaisseurs de vins de *Bordeaux*, *Bourgogne*, *Champagne*, *Vin du Rhin*, *Cognac*, *Liqueurs*, etc.

Les vins ordinaires au litre, damejeannes, demi-barriques et en bordelaises seront particulièrement recommandables par leur bonne qualité et leur prix modéré, rendu franco à domicile.

Grand Entrepôt de Vins de France
Galata, rue Cara-Oglan, N° 5.

AUX FABRIQUES DE PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.

282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1[2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc, garanti. — EXPORTATION.

Photographie El. Chark et Cie.

Grande rue de Péra N° 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrant tout l'admirable poème de Milton.

Le Paradis perdu.

AVIS

ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

CARION

Contre le mal des dents cariées.
L'efficacité est garantie.
La dose P. 10

AVIS.

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Universelle du Canal maritime de l'Isthme de Suez, sont prévenus que le coupon d'intérêts échéant le 1er Janvier 1867 leur sera payé à raison de 5 0[0 l'an pour les actions libérées de 500 francs, à partir du jeudi, 3 janvier, dans les bureaux de M. Emile Crespin, rue Billour, N° 1 à Galata.

Constantinople, 29 Décembre 1866.

AVIS.

Le rétablissement de la santé publique ayant amené la suppression des quarantaines à Messine et sur les divers points de la côte d'Italie, la Compagnie des Services Maritimes des Messageries Impériales a repris son service ordinaire sur la ligne d'Italie, service qui avait été momentanément suspendu de Civita-Vecchia à Naples et à Messine.

Les provenances de Constantinople et des autres points de la Turquie sont reçues en libre pratique au Pyrée.

S'adresser pour plus amples renseignements à l'Agence Principale des Messageries Impériales.

Consiantinople, le 26 Décembre 1866.

AVIS.

Les Français et protégés Français résidant ou de passage à Constantinople sont prévenus :

Que Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France recevra la colonie mardi prochain à une heure après midi a l'occasion du premier jour de l'an.

Constantinople le, 29 Décembre 1866.

Le Consul chancelier,
F. FLEURAT.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE ET EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur-dentiste J. G POPP, de Vienne, attire depuis plus de quinze ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérin ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérin est pour ainsi dire l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; il étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce. Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérin soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités, et il existe peu de villes en Allemagne où il n'ati été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale, franc 1. 60.

On peut se le procurer à

Seul dépôt à Constantinople chez M. R. Baour et Cie Galata rue gumruk, 22.

AUX AMBASSADEURS

GRAND RUE DE PERA, N° 239.

AVIS

Les soussignés ont l'honneur d'informer l'honorable public qu'ils ont reçu un assortiment considérable d'articles pour «Etrennes», formant un choix des plus riches et des plus nouveaux, nous engageons les habitants de notre ville à venir en visiter l'exposition.

L'ouverture a eu lieu jeudi, 20 courant.

M. J. Neubauer et Ce, seul représentant et dépositaire de la maison Ch. Christosophle le Paris.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

JEUDI, 3 JANVIER 1867. — 25 CHABAN 1283 de l'Hégire. — JEUDI, 3 JANVIER 1867.

2me Année. --- No 2.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES, — Réclames, 6 piastres la ligne,
FAITS DIVERS, — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

Les lecteurs de notre journal auront dû être très-étonnés du retard inaccoutumé qu'a éprouvé notre feuille du soir. Ce retard a eu une cause purement mécanique et qu'il n'était pas en notre pouvoir de prévoir. Alors que nous allions commencer le tirage, un accident est survenu dans la machine et il a fallu de suite la réparer, ce qui, on le comprendra sans peine, a demandé du temps. Mais nous prenons des mesures pour que pareille chose n'arrive plus.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 3 Janvier.

Le télégraphe nous apporte un résumé significatif du discours de l'Empereur dit à la réception du corps diplomatique.

Le chef du gouvernement français a ainsi, chaque année, plusieurs occasions d'exprimer publiquement et d'une façon officielle son sentiment sur les affaires du pays et sur celles du monde entier. Le plus important de tous les discours que prononce l'Empereur, en ces circonstances, est certainement celui qu'il adresse aux Sénateurs et aux Députés à l'ouverture solennelle des Chambres. Sa Majesté passe en revue, cette fois-là, les événements qui se sont accomplis tant en Europe qu'en Amérique et dans l'Extrême-Orient. Elle indique ce qu'ils peuvent avoir de fâcheux ou de profitable pour la France et pour les Etats dans lesquels il se sont produits; en même temps, elle dit ce que sera la conduite de son gouvernement dans les circonstances qui se présentent.

Enfin, elle s'occupe de la France, parle des aspirations du peuple, de la nation, des réformes à introduire dans le système administratif, social, et trace la ligne que suivra le gouvernement en même temps qu'elle indique aux Chambres les points d'un intérêt vital et considérable pour la meilleure réalisation desquels elle demande aux législateurs les éclaircissements de leur discussion et l'appui de leur vote.

Après l'année si pleine qui vient de s'écouler, on peut déjà prévoir tout l'intérêt que présentera le discours d'ouverture de cette année. Quant aux quelques paroles que Napoléon III vient de prononcer devant le corps diplomatique réuni pour lui présenter ses vœux de nouvel an, elles ont une certaine importance, au point de vue de la politique générale, et respirent la tranquillité, la paix, le calme, nécessaires à l'Europe pour se rétablir des troubles de l'année et poser le nouvel état de choses sur des bases solides et durables.

L'Empereur, après avoir exprimé des vœux « pour la stabilité des trônes et la prospérité des peuples, » vœux qui sembleraient être contradictoires, s'ils n'étaient à l'adresse de l'Europe moderne, espère que « nous entrons dans une ère de paix et de conciliation ». S'en rapportant au précepte antique « *si vis pacem, para bellum* », tous les états arment ou plutôt organisent leurs armées pour l'avenir ; mais il ne faut pas voir là une menace pour la paix générale. Du jour où des armées formidables par le nombre, la nature meurtrière de leur armement, par les moyens d'action mis au service de la guerre par les progrès de la science ; du jour où de telles armées pourront être en peu de temps réunies et lancées sur le pays ennemi, les gouvernements, et à leur défaut, les peuples, réfléchiront longtemps avant que de se jeter dans les entreprises hasardeuses d'une guerre qui serait la ruine totale du royaume, pour de longues années. Il ne faut donc considérer toutes les mesures prises pour l'augmentation des armées que comme un puissant appui donné aux efforts pacificateurs et conciliateurs de la diplomatie. Si l'on veut un moment considérer la situation qui serait faite à un Etat dont l'organisation militaire ne serait pas à la hauteur des institutions modernes, on reconnaîtra immédiatement qu'il y aurait imprudence et danger à ne se pas mettre sur le même pied que les autres grandes puissances européennes.

« L'Exposition universelle, dit l'Empereur, contribuera à calmer les passions et rapprochera les intérêts. »

Nul ne voit sans une grande émotion arriver le moment de la grande lutte pacifique du commerce et de l'industrie universels. Sous peu de temps, la vaste étendue du Champ de Mars sera ouverte pour les produits de toutes les régions du globe. Heureuse la nation, qui de ce grand concours remportera la palme ! C'est par de telles batailles que l'humanité avancera plus sûrement dans la voie du progrès ; et il faut rendre hommage au grand esprit de celui qui se fait le promoteur de pareilles Expositions. Gloire donc à Napoléon III, qui marche d'un pas ferme dans la grande route du bien, lorsqu'il met son génie au service de l'humanité et appelle à Paris les esprits producteurs, les inventeurs, ces hommes enfin, pour la plupart jusqu'à ce jour inconnus, qui meurent, soldats sublimes du progrès, accablés par les fatigues incessantes d'une tâche ardue et pénible.

Le *Journal de Vienne* consacre un long article à étudier la situation faite à l'empire d'Autriche par les tendances divergentes des différentes diètes. Il remarque avec raison que dans les Etats qui jouissent depuis longues années du bienfait du régime parlementaire, qui ont une vie constitutionnelle réglée, on voit se former entre les différents partis une coalition qui fait arriver au pouvoir un *ministère de coalition*. Mais, dans ce cas, il ne faut pas que les tendances diverses s'infirment l'une l'autre; ou, s'il en est ainsi, c'est une chute prompte et irrémédiable pour le ministère formé de cette façon.

En Autriche, trois systèmes se trouvent en présence : Centralisme, Dualisme et Fédéralisme. Ces trois systèmes sont inconciliables entre eux. Un ministère composé par coalition verrait une lutte continuelle diviser ses membres en trois fractions. Les conséquences immédiates de cette lutte seraient de condamner les affaires du pays à une immobilité complète, alors que l'Etat veut avant tout être gouverné.

Ayant posé la question à peu près comme nous venons de le faire, le *Journal de Vienne* en conclut que le seul ministère possible en Autriche, c'est celui qui, placé au-dessus des partis, sauvegarde avant toute chose, les grands intérêts du bien-être général et cherche à concilier, autant que faire se peut, les opinions divergentes du droit public.

Le gouvernement doit arriver à guider les partis et les amener à réunir leurs efforts pour le plus grand bien du pays, dans une action commune. Il est à regretter que l'on n'ait pas atteint ce but aussi rapidement qu'on doit le désirer; mais si le gouvernement se jetait dans les bras d'un parti, à l'exclusion des autres, ce serait là un malheur qui entraînerait des suites désastreuses et qu'on ne peut prévoir.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

L'instruction faite par M. de Gonet sur l'affaire des *Quarante et un*, a été suivie d'une ordonnance qui renvoie devant le tribunal correctionnel de la Seine vingt-deux personnes prévenues d'avoir fait partie d'une société secrète.

On prétend que, lors de la discussion générale du projet de réorganisation militaire au Conseil d'Etat, l'Empereur présidera en personne.

Le Conseil d'Etat a été saisi de projets de budget concernant plusieurs départements ministériels.

Les évêques de Marseille, de Saint-Brieuc, de Vannes, de la Rochelle ont publié des mandements analogues à celui de Mgr l'archevêque de Paris.

On parle de quelques changements prochains dans le personnel diplomatique français.

Nous apprenons que trois nouveaux vaisseaux à vapeur, le *Castiglione*, le *Duguay-Trouin* et le *Tilsitt*, viennent d'entrer en armement, et que la frégate-transport la *Cérès*, aménagée pour faire le service entre les ports de France et la Guyane, vient d'être désignée pour se rendre à la Vera-Cruz. La *Cérès* était arrivée depuis trois jours de Cayenne.

Prusse.

« La Constitution de la nouvelle Confédération du Nord renferme 12 chapitres et environ 69 articles. Un Parlement définitif sera nommé par voie d'élection directe et au suffrage universel. Les membres du Parlement ne jouiront d'aucune indemnité. Les fonctionnaires en seront exclus. La Constitution arrêtée entre les divers gouvernements composant la Confédération aura la forme d'un traité. »

Il est assez question d'un prochain voyage de M. de Bismark à Paris.

Berlin 13 décembre. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que le président du conseil ayant recommencé à travailler toute la journée, les médecins l'ont engagé à ménager sa santé, et notamment à restreindre ses réceptions.

Le gouvernement du grand-duc de Bade a prohibé la circulation d'une brochure qui demande l'union de toute l'Allemagne sous la direction de la Prusse.

Dans une assemblée populaire qui a eu lieu à Manheim la résolution suivante a été proposée et votée par acclamation : « Il est absolument nécessaire que les Etats méridionaux de l'Allemagne s'unissent étroitement afin de protéger leur autonomie et protéger leurs progrès vers la liberté et la nationalité.

Allemagne.

Un comité des lords du Conseil privé de Sa Majesté s'est réuni le 20 décembre à Whitehall, sous la présidence de sir Stafford Northcote pour prendre en considération les mesures de quarantaine rendues obligatoires par l'état sanitaire des équipages et des passagers des nombreux vaisseaux mouillant dans les ports britanniques.

Mercedi 19 décembre, c'était une réunion des délégués des corporations ouvrières de Londres dans le Old-Baily ; deux jours auparavant, c'était à Bary, dans la grande salle de l'Athenæum, que les populations des environs se sont rendues pour témoigner de leur sympathie à la cause, et le même jour, les habitants d'Urmston, ainsi que ceux de Darwen, se sont réunis pour nommer des comités d'organisation. Rochdale prépare une fête patriotique pour le Jour de l'an, et Blackburn imitera son exemple. Enfin, hier encore, à Londres, les ouvriers de Whitechapel ont loué le Pavillon Théâtre, afin d'entendre de la bouche même de M. Edmond Beales, président de la ligue, ce que la nation attend d'eux d'ici à l'ouverture du Parlement, et surtout le lundi qui suivra le jour de cette ouverture. Les conservateurs pourront alors faire leurs petits calculs sur le nombre de patriotes présents à cette manifestation, mais nous pouvons leur affirmer qu'elle sera assez imposante pour décider du sort de la réforme, en même temps que de celui du gouvernement, quel qu'il soit, qui croirait pouvoir se jouer plus longtemps d'une question que les Américains déclarent d'avance devoir mener tout droit à une révolution.

On continue toujours à fortifier le château de Dublin. Cette précaution est sans doute motivée, mais ce n'est certainement pas par les apparences extérieures ; tout est tranquille dans la capitale et dans les autres grandes villes de l'Irlande, et à part quelques visites domiciliaires faites par la police chez ceux qui lui paraissent suspects, personne ne pourrait se douter que cette île repose, comme on dit, sur un volcan. On a encore saisi au débarcadère d'un chemin de fer une grande quantité d'armes à feu et de munitions de guerre.

A Nottingham, en Angleterre, un nommé Kearney a été arrêté pour avoir fait de la propagande fénian, en engageant les citoyens irlandais à s'enrôler comme volontaires, afin de pouvoir, quand le moment d'agir sera venu, déserter avec armes et bagages et rejoindre le camp des insurgés. Quand l'heure aura sonné, c'est tout simplement, à ce qu'il paraît, une seconde édition de la Saint-Barthélemy, considérablement augmentée, que veulent produire MM. Stephens et Cie. (*International*)

Des comités électoraux viennent de se former dans toutes les villes importantes de l'Union du Nord, pour préparer les élections au Parlement allemand.

Etats-Unis.

New York, 12 *décembre.* — La frégate fédérale *Susquehannah*, ayant à bord le général Sherman et M. Campbell, est arrivée le 27 à la Vera-Cruz. Les autorités françaises ont offert à Sherman une escorte pour le conduire à Mexico, mais cette offre n'a pas été acceptée.

Le général Sherman est parti de la Vera Cruz sur le *Susquehanna*, pour Rio Brazos (Texas), où il a eu une entrevue avec Sheridan. De là, Sherman s'est rendu à Monterey, par la voie de Matamoros. Il a ordonné la mise en liberté d'Ortega et l'arrestation du général Sedgewick.

Une proclamation, publiée à la Vera-Cruz, annonce que l'empereur Maximilien n'a pas quitté le Mexique.

Le bruit court que l'empereur Maximilien a formé une forte alliance avec le parti clérical. On assure qu'il a offert de remettre le gouvernement entre les mains des généraux Marquez et Miramon, qui seraient chargés d'appeler le peuple mexicain à voter pour le choix d'un nouveau gouvernement.

New-York, 11 *décembre.* — La Chambre des représentans a adopté un projet de loi qui exclut du prochain Congrès les représentans des Etats qui ne sont pas reconnus par le Congrès actuel.

Autriche.

On lit dans le *Pesti-Naplo* :

« Le bourgmestre et le commandant de la ville de Pesth sont allés complimenter M. de Beust, qui, après avoir exprimé ses sympathies pour la Hongrie, a déclaré qu'il était venu pour connaître la situation. Le ministre a touché la nomination éventuelle d'un ministère hongrois.

» M. de Beust est allé voir les chefs des partis parlementaires, notamment M. Deack et le baron d'Eotves. »

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

IV

(*Suite.*)

Sa peau brune, ses grands yeux de gazelle, un peu sauvages, le carmin éblouissant des lèvres, les trémissements voluptueux de la narine, sa taille cambrée et souple dénotaient la vigueur des races primitives ; mais on trouvait aussi chez elle les caractères distinctifs des générations raffinées: un profil droit, le fini des modelés, la petitesse des mains et surtout l'expression méditative du regard.

Ces contrastes, qui se heurtaient dans son visage, causaient au premier abord une sorte d'inquiétude. Sa figure paraissait étrange, et cependant elle attirait. Songeuse, elle semblait dure ; mais le sourire l'illuminait et lui prêtait une grâce, une douceur captivantes.

Les femmes délicates et nerveuses la déclaraient laide, car il y avait entre ce type et le leur une trop complète dissemblance. Mais les hommes, les hommes blasés surtout, à première vue, en tombaient épris.

Après s'être admirée, elle se détourna du miroir avec impatience.

— Que ne suis-je blonde, maigre et riche comme Mme Daubré, soupira-t-elle !... Mais je serai célèbre, riche peut-être, et alors...

Et faisant un effort, elle se mit à travailler.

Son œil humide prit soudain de la fixité et de la profondeur ; sa bouche sérieuse, sa narine gonflée, ses cheveux flottants lui donnaient quelque ressemblance avec une Sapho ou une Velléda.

A quoi donc travaillait elle ? La pauvre enfant écrivait un poëme, et sur ce poëme elle basait ses espérances de fortune.

Elle avait entendu parler cependant des difficultés de parvenir par la littérature, soit à la célébrité, soit à la richesse. Mais ces difficultés, tous les poëtes les connaissent, les uns par ouï dire, les autres par expérience, et ils conservent quand même la foi au succès. C'est cette foi, ou plutôt cet orgueil sublime qui fait les grandes personnalités.

Madeleine était brave, parce qu'elle avait vingt ans. Comme elle sentait la vie puissante en elle, elle ne pensait pas que son courage pût faiblir. Enfin, ayant un grand amour de l'art, elle ne soupçonnait rien des dégoûts du travail, et son imagination se formait sur le monde des artistes les plus chimériques illusions. Ainsi, elle se refusait à croire que les déboires d'amitié, les injustices, les critiques jalouses fussent ordinairement le loi du talent.

Elle ignorait également que si cette carrière est difficile pour l'homme le plus intrépide elle est presque impossible à la femme; car elle a de plus à lutter contre l'ironie masculine et contre le préjugé qui veut limiter ses facultés à l'art de plaire, à la science du ménage.

Elevée par Mlle Borel qui réclamait hautement pour la femme son droit au développement et à l'exercice complet de son intelligence et de son activité, elle ne tenait aucun compte du préjugé. Elle ne prévoyait pas ce que la société inflige de tortures à quiconque veut lutter contre elle. Si, pour une femme riche, ces luttes peuvent être indifférentes, pour une femme pauvre, elles sont souvent mortelles. Aussi devant elle, on se sentait pris d'une immense pitié.

Elle se disait : En attendant que j'obtienne le succès littéraire, je ferai de la peinture pour gagner ma vie : car elle était peintre aussi. Elle possédait cette mémoire de l'image et de la couleur, cette vivacité d'impressions, ce sentiment énergique de la réalité et cette force créatrice qui font les peintres comme les poëtes.

Cependant était-il certain qu'elle eût du talent? Assurément elle avait le jet de l'inspiration; mais c'est là le diamant brut que le travail taille et polit. Il lui manquait cet autre génie plus sage, plus robuste qui, selon Buffon, s'acquiert avec la patience, et qui s'affine au creuset de la critique.

Quelques succès de salon l'avaient enivrée. On avait admiré ses vers et ses tableaux qui surprenaient en raison de sa jeunesse. Mais comme elle trouvait ses essais encore imparfaits, comme elle sentait en elle tout un monde d'ébauches vagues et d'idées incomplètes, elle pensait : Si je parviens à débrouiller ce chaos, à condenser mon inspiration, à fixer mon rêve, j'arriverai certainement à produire un jour des chefs-d'œuvre.

Et forte de cette espérance, elle croyait pouvoir surmonter toutes les entraves.

Elle travailla jusqu'au jour sans ressentir ni froid, ni fatigue ; car elle éprouvait cette excitation cérébrale, cette fièvre brûlante de la composition qui est bien véritablement le feu sacré.

Cependant de temps à autre elle s'arrêtait d'écrire. Son beau corps s'allanguissait. Ses yeux se fermaient à demi. Elle restait immobile et rêveuse. Puis tout à coup elle se redressait, écartait les bras comme pour chasser une image importune.

— Oh ! laissez-moi travailleur, murmurait elle.

C'était le souvenir de Maxime qui l'obsédait.

Lorsque les premiers rayons du jour firent pâlir sa bougie, elle se glissa dans son lit pour se réchauffer, et, brisée de fatigue s'endormit.

Madeleine s'éveilla fort tard et descendit vers la fin du déjeûner.

Mme Borel lui en témoigna une mauvaise humeur qui la bouleversa et surtout l'humilia.

— Il paraît, lui dit Béatrix d'un ton aigre-doux, que vous veillez toute la nuit. J'ai entendu du bruit dans votre chambre jusqu'à six heures.

Madeleine rougit, car elle travaillait en secret à son poëme.

— Tiens ! pourquoi rougissez-vous ? remarqua [illegible] étourdiment. Lisez-vous donc de mauvais livres?

— Je me suis relevée parce que je ne pouvais dormir, balbutia Madeleine encore plus confuse

— Etiez vous souffrante, mon enfant? demanda Mlle Borel.

— Un peu de fièvre, je crois ; mais ce matin, je suis mieux.

En cet instant, on apporta une lettre à Madeleine. En lisant la suscription elle parut émue, prit un prétexte et se retira.

— Je trouve, dit Béatrix d'un ton sec,

Voir le numéro du 1er janvier.

La nomination d'un ministère responsable pour la Hongrie ne paraît pas être éloignée.

Le gouvernement autrichien a résolu, dit-on, de suspendre toutes les Diètes de l'empire, à l'exception de celle de la Hongrie, avant le 1er janvier, afin de convoquer aussi vite que possible une représentation générale des divers Etats autrichiens. Ce plan est hérissé de difficultés, dont la plus petite n'est pas la différence de races, de mœurs et de langages.

On nous mande de Pesth que le comité de 67, relativement aux affaires communes à la Hongrie et à l'Autriche, a tenu hier soir sa première séance. Les députés seulement peuvent assister aux conférences.

Pesth. — Le comte Maylath, le *Traverni-cus* pour la Hongrie, est arrivé ici. La Chambre haute de la Diète hongroise a adopté à une grande majorité l'adresse de la Chambre des députés.

Agram, 18 *décembre*. — La Diète de Croatie a adopté aujourd'hui les trois propositions suivantes contenues dans le projet d'Adresse.

1° Art. 24 de l'année 1861. L'autonomie du royaume tri-unitaire reste la base invariable dans les rapports de droit public :

2° Le royaume tri unitaire n'a ni droit, ni devoir, ni voie légale quelconque d'entrer dans la Diète hongroise.

3° Le royaume tri-unitaire est, en vertu de son droit public, engagé à se mettre en rapport direct avec la couronne, relativement à son autonomie.

Italie.

Une dépêche du service privé de l'*Avenir national* lui annonce les changements survenus dans le corps diplomatique italien.

Le comte Mamiani, sénateur, ancien ministre de Pie IX, est nommé, par un contraste assez piquant, ambassadeur à Constantinople.

M. de Barral passe de Berlin à Vienne.

M. Noya est envoyé à Berlin.

D'après les circulaires du général Cugisa, ministre de la guerre en Italie, sur les réformes militaires, l'armée de ce pays sera réduite à 180,000 hommes en temps de paix. Félicitons-en l'Italie.

Russie.

Saint-Pétersbourg. 18 *décembre*. — La démission du gouverneur de la Banque. M. Stieglitz, est officiellement annoncée. M. Stieglitz reste membre du ministère des finances pour les affaires de crédit.

Le *Golos* vient d'être suspendu pour deux mois, après avoir reçu trois avertissements.

Saint-Pétersbourg, 18 *décembre*. — Une déclaration, échangée entre la Russie et l'Italie, reconnait les droits réciproques des actions des sociétés anonymes et autres, entre les deux pays, à l'exception des sociétés d'assurances.

Suisse.

Le conseil national a décidé, en opposition à la décision du conseil d'Etat, que la Confédération supportera les trois-quarts seulement des frais nécessités par l'armement des troupes suisses avec des fusils se chargeant par la culasse.

D'après les journaux suisses, l'impératrice Charlotte doit quitter très prochainement sa résidence de Miramar et être conduite dans le célèbre établissement de Préfargier (canton de Neufchâtel, où elle serait installée avec quelques personnes de son entourage dans un corps de logis particulier.

Belgique.

Sur la proposition du ministre de la guerre de Belgique, un arrêté royal nomme une commission pour examiner si l'organisation actuelle de l'armée répond aux nécessités de la défense nationale.

Espagne.

Madrid, 18 *décembre*. — Ce soir a eu lieu au palais un banquet officiel en l'honneur du ministre des affaires étrangères de Portugal.

Maroc.

Des lettres particulières nous apprennent que l'intervention espagnole dans les douanes mauresques ralentit le mouvement des affaires et a créé plusieurs embarras.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Paris, le 21 décembre 1866.

Je n'ai aucun renseignement positif à vous donner sur la question mexicaine, car nous ne pouvons considérer comme tel le bruit relatif à la mort de Maximilien. Mais en revanche, nous avons le texte même du message du président Johnson. Il n'est pas du tout aimable, par la forme au moins, le passage qui nous concerne. Je ne vous l'envoie pas; vous le trouverez dans tous les journaux avec le reste du message. Je constaterai qu'il a quelque peu fait froncer le sourcil en France; mais on aurait tort d'y attacher trop d'importance. Ce sont là fureurs mexicaines plus choquantes en apparence que par l'intention. Le président Johnson avait son petit effet à produire en son pays. Il l'a produit à nos dépens, ce qui est flatteur pour l'amour-propre yankee. Mais en somme que résulte-t-il de ce paragraphe ? C'est que nous devions commencer notre évacuation en novembre. Nous ne l'avons pas fait, malgré un engagement contracté envers les Etats Unis; mais au mois de mars, nous aurons terminé notre évacuation, ce qui revient absolument au même. L'évacuation faite, les rapports les plus amicaux se maintiendront entre la France et les Etats Unis, qui règlent à l'amiable les questions d'intérêt pour leurs nationaux. Le président Johnson veut le rétablissement de la République au Mexique; la France ne s'y oppose pas, et l'on dit même que l'Empereur Napoléon verrait avec plaisir que les populations fussent appelées à se prononcer sur le choix du président républicain qui succèdera à l'Empereur Maximilien. Donc, nous sommes d'accord avec les Etats-Unis, et comme ils ne protestent pas autrement contre le nouveau délai que nous avons nous-mêmes fixé au départ de nos troupes, on peut passer condamnation sur la forme aigre-douce du message présidentiel, et y voir une boutade américaine, peut être imposée par une nécessité de politique intérieure, plutôt que de mauvais vouloir. Et si l'Angleterre y est moins bien traitée que nous : vous en jugerez.

On a prétendu que le général Dix avait apporté à Paris des instructions fort peu conciliantes: c'est tout le contraire qui est vrai, je crois pouvoir l'affirmer. Du reste, ce n'est qu'après le retour de Compiègne, qu'il pourra en faire usage; car c'est alors seulement qu'il sera accrédité auprès de l'Empereur.

D'Amérique on annonce la mise en jugement à Washington du général Sodgwick qui, au mépris des ordres qu'il avait reçus, avait fait une démonstration contre Matamoras. J'ajouterai que des dépêches adressées par M. Seward à M. Campbell portent que le gouvernement américain ne veut faire aucune acquisition territoriale au Mexique, qu'il proteste contre toutes les intentions qu'on lui prête à cet égard, et que son seul désir est de voir cesser une intervention étrangère qui retarde le rétablissement de la république mexicaine. Nous voulons nous en aller, les Américains veulent nous voir partir. L'entente est donc bien facile.

Pour venir en Angleterre, embarquons-nous à bord d'un navire fenian, et débarquons en Irlande, mais avec précaution et en simple curieux; car la police anglaise n'est pas fort aimable en ce moment, et elle continue ses perquisitions et arrestations. S'est-elle emparée de Stephens qu'elle aurait enfin trouvé dans un coin du comté de Norfolk ? Hélas ! non, si elle a pris quelqu'un, ce n'est pas le vrai Stephens. Le seul, le véritable Stephens est encore à trouver. Je n'ai pas l'air de prendre cette affaire au sérieux, c'est qu'en effet le soulèvement fenian me paraît avoir fait long feu, cette année du moins. En révolution, plus on parle, moins on agit.

Je ne dis pas cela pour l'insurrection crétoise. Hélas ! elle est trop bien réelle, quoiqu'on en ait tant parlé; et elle donne de l'actualité à un nouveau livre de M. Georges Perrot, publié sous le titre de: *L'île de Crète, souvenirs de voyage.* Ce jeune écrivain fit, il y a quelques années, un voyage en Asie Mineure d'où il remporta le testament d'Auguste et de nombreuses notes qu'il publia en lettres et en articles de revues. Ancien élève de l'Ecole d'Athènes, M. Perrot connaît aussi la Grèce et l'île de Crète. Voici le conseil qu'il donne aux chrétiens d'Orient : Gardez-vous, dans votre intérêt, d'écouter les Hellènes; ne vous soulevez pas, restez tranquilles, et étudiez, travaillez, aidez à la réorganisation pacifique de l'Orient, tâchez de surpasser les Turcs en intelligence, en instruction, en richesse : c'est par là que vous vous émanciperez; mais pas de révolution, pas de rêve insensé; restez sous le sceptre du Sultan. » Et l'homme qui parle ainsi ne s'est jamais montré favorable à la cause turque; c'est chez lui, je crois, plutôt affaire de sentiment que de raisonnement; mais il est avant tout loyal, et pour lui, le salut de l'Orient est tout dans une révolution pacifique, et dans une fusion de races : que la plus forte absorbe, sans conquête armée, par une action lente et continue, la plus faible. M. Perrot souhaite, il est vrai, que cette plus faible soit la race turque, mais en tout cas, il ne veut la faire disparaître de nom que par la fusion. Turcs et chrétiens s'effaceront un jour comme Normands et Picards se sont effacés, pour s'absorber dans une nationalité unique où prévaudra, moralement, l'élément le plus nombreux. Cette thèse peut se soutenir, et elle recule si loin la solution de la question d'Orient qu'on ne peut y voir qu'une utopie. Ce dont il faut prendre acte, c'est des conseils désintéressés que son expérience dicte à M. Georges Perrot, et du blâme absolu qu'il jette sur l'insurrection crétoise et sur le métier de dupes que jouent les insulaires.

En France, rien de bien intéressant. C'est dit-on, décidément vers la fin de janvier, qu'aura lieu la convocation du Corps législatif.

L'article que le *Moniteur* a publié sur la réorganisation militaire, est dû, dit-on, à la plume même de l'Empereur. Je démentirai ici, d'une façon très nette, tous les bruits fâcheux qu'on fait courir de nouveau sur la santé de notre souverain. J'ai vu un des invités de la troisième série, et il m'a affirmé que l'Empereur ne cesse de prendre part aux parties de chasse, à tous les divertissements de Compiègne, avec un entrain, une bonne humeur charmante et surtout une apparence de vigueur qui ne permettent pas de penser qu'il puisse souffrir de la moindre affection.

Une dépêche annonçait qu'une escadrille française se rendait dans les eaux de Crète pour coopérer au blocus et empêcher le débarquement des volontaires étrangers. Je n'ai pas besoin de vous dire que quelle que soit la sympathie que le gouvernement français témoigne à la Sublime Porte, en cette circonstance, elle ne peut aller jusqu'à une rupture de neutralité, rupture qui compliquerait la question, ce me semble, en créant aussitôt un droit d'immixtion moins bienveillante à d'autres puissances. Tout ce que le gouvernement français peut faire à la rigueur, c'est d'envoyer une escadre d'observation dans les eaux du Levant ou même de Crète.

Sur la demande du taicoun japonais, notre ministère de la guerre vient de désigner un certain nombre d'officiers de toute arme qui se rendront au Japon en qualité de professeurs et d'instructeurs. Le contrat les engage pour trois ans, aux appointements annuels de vingt quatre mille francs, frais de voyage et de déplacement payés à part. Voilà donc l'extrême Orient qui entre à son tour dans le courant de la civilisation européenne.

La ville de Paris vient de publier son budget qui sera, pour l'année 1867, de 241,653,000 francs, et des fractions que je néglige. Joli chiffre, hein ! Et que de royaumes voudraient avoir un budget aussi majestueux.

M. Fould vient d'adresser à l'Empereur son Rapport financier. Vous le trouverez *in extenso* dans le *Moniteur*. Il a produit un bon effet. Le ministre annonce une réduction des charges qui pèsent sur les contribuables, l'augmentation des ressources consacrées à l'instruction publique, et déclare que le budget se soldera par un excédent de 121 millions qui pourront être affectés à des travaux d'utilité générale, et qu'on n'aura besoin de recourir ni à l'emprunt, ni à un nouvel impôt.

En ce moment, le bruit circule que l'Empereur Maximilien a positivement abdiqué, et que la nouvelle officielle en est parvenue à notre gouvernement.

En ce moment aussi, on prétend que le voyage de l'Impératrice est renvoyé au mois de janvier. Aurais-je eu tort de me démentir et de me laisser influencer par tous les renseignements contraires aux miens ? Un très prochain avenir en décidera.

Dimanche, à deux heures de l'après-midi, S. E. Djémil pacha sera reçu, au Palais des Tuileries, en audience solennelle par l'Empereur, à qui il aura l'honneur de remettre ses lettres de créance.

La cour a, en effet, quitté Compiègne depuis lundi.

Une dépêche annonce que le comte Mamiani est nommé ambassadeur d'Italie à Constantinople.

Plusieurs nominations et mutations dans notre corps diplomatique viennent d'avoir lieu, parmi lesquelles j'en relève deux qui vous intéressent :

M. de Bonnières est nommé premier secrétaire d'ambassade à Vienne, en remplacement de M. de Mesborerg.

M. le marquis de Sayres, est nommé premier secrétaire d'ambassade à Constantinople.

Le *Moniteur* de ce jour publie les décrets prescrivant la publication du traité de commerce et de navigation austro français, de la convention pour la propriété des œuvres d'esprit et d'art, et de la convention consulaire entre les deux Etats.

La feuille officielle annonce que cette nuit, 3 h. 40 minutes, la princesse Clothilde est heureusement accouchée d'une princesse qui a reçu le nom de Marie Letizia-Eugénie-Catherine Adélaïde.

NOUVELLES LOCALES.

Nous avons déjà fait connaître plus d'une fois les dispositions prises par le Gouvernement Impérial pour le paiement du coupon de janvier. Les cinq cent mille livres, montant du prêt qu'il avait conclu avec les maisons de banque Lorando frères, Tubini et Corpi et Bogos bey Missirlioglou, ont été versées à la Banque Impériale Ottomane le 31 Décembre c'est à dire un jour avant l'époque fixée pour le versement.

Ce prêt, comme nous l'avons dit, est tout à fait temporaire et il sera payé par les revenus ordinaires du Trésor dont le recouvrement se fera dans le courant des mois de Janvier et de Février, et qui sont affectés au paiement des intérêts de la dette générale et des emprunts extérieurs.

Pour qu'il ne reste aucun malentendu sur le caractère de ce prêt, nous croyons devoir répéter au public qu'il est couvert par les revenus de l'exercice de l'année passée, le Gouvernement Impérial n'ayant pas voulu toucher à ceux de l'exercice prochain.

—

Lundi dernier, S. Exc. M. Bourrée, ambassadeur de France, accompagné de tout le personnel de l'Ambassade, du consul, du commandant et de l'état-major du stationnaire français, s'est rendu, dans les voitures de la Cour, au palais de Dolma Baktché, où il a été reçu en audience solennelle par S. M. I. le Sultan, auquel il a remis les lettres qui l'accréditent en qualité d'Ambassadeur de l'Empereur Napoléon auprès de la Cour de Constantinople.

Le Sultan a fait au représentant de la France l'accueil le plus bienveillant et le plus flatteur.

S. A. Aali pacha, ministre des affaires étrangères, LL. EExc. Kiamil bey, introducteur des Ambassadeurs, et Arif bey, 1er interprète du Divan Impérial, assistaient à cette audience.

M. Bourrée s'est rendu ensuite avec tout son personnel à la Sublime-Porte et a fait sa visite officielle au grand Vézir et au Ministre des affaires étrangères.

—

S. Exc. Abdul Kadir pacha, qui se trouvait depuis quelque temps ici, est reparti avant-hier pour Larissa.

—

S. M. la Reine d'Angleterre, voulant témoigner Sa haute satisfaction au vice-roi d'Égypte d'avoir facilité le passage des troupes anglaises se rendant aux Indes à travers son pays, a conféré à Son Altesse le très honorable ordre du Bain, de première classe.

—

Hier ont eu lieu les examens de l'école militaire. S. M. I. le Sultan, tous les Ministres et plusieurs dignitaires de l'Empire y assistaient.

—

S. Exc. Djélal pacha vient d'être nommé gouverneur de l'Herzégovine et commandant de toutes les troupes irrégulières de cette province. La nomination de S. Exc., qui est originaire du pays et dont on a déjà pu apprécier les qualités, sera accueillie avec une véritable satisfaction par les populations de l'Herzégovine.

—

Ali Riza pacha et Mehmet pacha, qui ont pris part aux opérations militaires de Candie, ont reçu l'Osmanié de 3e classe.

—

On écrit de Brousse :

« Il paraîtrait que la bande de Lefter est assez considérable, puisque malgré l'arrestation d'une bonne partie, il en reste encore assez pour avoir eu l'intention d'arrêter la poste de Brousse. Mais celle-ci en ayant eu avis a rebroussé chemin. »

—

Mgr Germain, métropolitain de Vildin et membre du Conseil mixte, vient d'être élu caissier de la Communauté en remplacement de M. G. Panzari.

—

Nous avons visité hier les magasins Mir, et malgré la foule qui s'y pressait, nous avons pu jeter un rapide coup d'œil sur des objets charmants. Au milieu des bijoux venus de Paris qui se distinguent par une monture délicate, nous avons remarqué une montre forme tortue, la plus jolie chose que l'on puisse imaginer, puis un assortiment varié de pupitres et de coffrets de la maison Tahan de Paris ; une foule de ces petits riens dont le goût fait tout le prix ; un choix de chemises confectionnées à Paris, et, ce qui plait surtout aux dames, des parfums des premiers faiseurs de Paris, entr'autres l'essence *à l'Impératrice*.

—

Si nous étions à Paris, il y a longtemps que les notes assourdissantes du cornet à bouquin, les clameurs ahurissantes de la foule bariolée des masques, les plaintives mélopées des trop

---

que Madeleine a d'étranges allures depuis quelque temps. Elle se couche à des heures indues, s'enferme toute la journée dans sa chambre. Enfin, c'est une existence tout à fait mystérieuse.

— Il faut convenir, Bathilde, appuya Mme Borel, que vous donnez à cette jeune fille une singulière éducation. Vous l'autorisez à sortir seule, à lire des romans et des livres contre la religion, vous lui permettez de recevoir des lettres et d'en écrire sans vous les soumettre.

— Pourquoi n'ajoutez-vous pas de penser toute seule ? Il faut juger un système d'éducation d'après les résultats qu'il produit. Qu'avez vous à reprocher à Madeleine? N'est-elle pas parfaitement sincère, bonne et modeste?

— Oui, c'est vrai, confirma M. Borel.

— Cependant, ma tante, ajouta Maxime, laissez moi vous dire que si je rencontrais dans la rue, se promenant seule, une fille avec ces yeux-là, qui vous attirent comme l'aimant, avec ces lèvres aux tons violents, avec cette démarche d'une réserve si provoquante, j'en tomberais sur l'heure éperdûment amoureux. Elle est horriblement séduisante, votre petite Madeleine, et si ce n'était la vénération que je vous dois....

— Taisez-vous, Maxime, interrompit vivement Mme Borel. N'oubliez pas devant qui vous parlez.

— Je l'observais hier au soir, insinua Béatrix, qui ne pardonnait pas à Madeleine le sentiment de la jalousie qu'elle lui avait inspiré la veille, je crois que sous sa simplicité elle cache beaucoup de prétentions et d'orgueil.

— Et sur quoi appuyez-vous votre jugement? repartit sévèrement Mlle Borel.

— Moi, je la crois bonne fille, dit Laure; mais elle m'agace avec ses airs de Muse.

— Je vous assure, Bathilde, reprit encore Mme Borel avec un peu d'aigreur dans la voix, que je ne suis pas sans inquiétude à l'égard de votre protégée. S'il lui arrivait quelque aventure, mes filles, qui la traitent presque en amie, pourraient s'en trouver compromises. Avec cette imagination, ces idées d'indépendance...

— Vous jugez la femme, ma chère sœur, interrompit Mlle Borel, telle que l'ont faite les préjugés et une éducation fausse, incomplète. Vous ne songez pas à critiquer une femme mariée qui sort seule, n'eût-elle que seize ans.

— Une femme mariée a son mari pour la protéger, pour l'avertir des dangers qu'elle doit craindre.

— C'est cela, comme la femme pauvre a son mari pour la nourrir, répliqua Bathilde. Mais quand le mari ne remplit pas son devoir, et combien le remplissent? que devient cette femme, habituée à la protection et tout à coup privée d'appui? Si Madeleine était restée dans la condition d'où je l'ai tirée, elle sortirait seule, n'est-ce pas? et personne ne songerait à la blâmer.

Or, je ne veux pas faire de Madeleine une de ces femmes s'étiolant dans l'inertie, dans une vie dépendante, futile, pleine de souffrances intimes, souffrances de cœur, souffrances d'imagination, souffrances physiques même, et qui sont le produit de l'oisiveté.

Le moment est venu où l'éducation et la destinée des femmes doivent se modifier. Dans nos sociétés libres modernes, les femmes ne peuvent plus être tenues en lisière, ni exclusivement enfermées dans le gynécée. Elles doivent avoir leur part dans l'activité sociale, selon la mesure de leurs facultés : mais elles sont d'abord et avant tout appelées au gouvernement d'elles-mêmes, ce qui est leur avoir, leur unique émancipation.

Il faut qu'elles sortent seules, agissent seules, pensent et se déterminent seules; que leur libre arbitre et leur moralité personnelle les soutiennent, les fortifient, les conduisent dans la vie. Il faut davantage : elles doivent pourvoir à leur existence, préparer leur avenir, au lieu de l'attendre de la vente de leur personne au plus offrant par liaisons honteuses ou des mariages intéressés.

En développant chez elles ces sentiments de dignité, on leur donne une toute autre attitude en présence des hommes. Au lieu de les élever dans une ignorance systématique du monde, montrez-leur les piéges qu'on leur tend, les précipices où l'on cherche à les attirer. Elles sauront, ne serait-ce que par un intérêt bien entendu, résister aux séductions. Or, c'est dans ces principes que j'ai élevé Madeleine, et je réponds d'elle.

Assurément, repartit Mme Borel avec l'opiniâtreté irraisonnée d'une bonne catholique, s'il ne s'agissait de la compagne de mes filles, je me fusse abstenue de toute observation; car je sais que, sur ce terrain, nous ne nous entendrons jamais. Mais je veux faire de mes filles des femmes du monde, vivant selon le monde, comme tout le monde; tandis que vous élevez Madeleine pour une société qui n'existe pas.

— Eh bien! Euphémie, puisque nous sommes sur ce chapitre, soyez tout à fait sincère. La présence de Madeleine vous importune, n'est-ce pas? la mienne aussi peut-être? Vous craignez sans doute qu'à la longue mes idées voltairiennes, comme vous les appelez, ne compromettent le salut de vos enfants; et peut-être craignez-vous encore que la beauté de Madeleine ne nuise à leur établissement dans ce monde? Aussi bien j'ai des projets de voyage. Quant à Madeleine, je la caserai convenablement.

— Voyons, voyons, ma chère Bathilde, interrompit M. Borel qui pâlit un peu, il ne s'agit pas de cela. Euphémie est allée trop loin. Tu sais que, malgré nos dissentiments, nous avons pour toi un attachement profond. Tout le monde ici est heureux de ta présence, et nous serions désolés si tu nous quittais pour quelques discussions sans importance.

Il se tut; mais ni les deux jeunes filles, ni Mme Borel, ni Maxime lui-même, qui pensait en ce moment à Mme Daubré, ou à Pouliche ou à Mademoiselle-Lucie, ou peut-être à toutes les trois à la fois, n'appuyèrent les paroles conciliatrices de M. Borel.

— Mon cher Théodore, répondit Bathilde, je te remercie de ces bons sentiments; mais je t'assure que je parle sans colère. Je suis fort indulgente, tu le sais, pour les opinions d'autrui; je comprends donc que vous combattiez les miennes. Seulement, à quoi bon ces luttes qui fatiguent sans profit pour personne? Quand on ne peut s'entendre, ne vaut-il pas mieux se séparer?

Elle se leva et sortit. Mais elle avait prononcé ces derniers mots avec un léger tremblement dans la voix.

— Vous faites des sottises, Euphémie, dit M. Borel fort ému. Puisque Bathilde ne surveille pas Madeleine, ne pouviez vous la surveiller vous même sans faire tant de tapage? Vous savez que j'aime beaucoup ma sœur, malgré ses extravagances. Enfin, s'il faut vous le dire, la plus grande partie de sa fortune est engagée dans mon industrie. En ce moment-ci, une rupture entre nous pourrait me gêner beaucoup.

(*Sera continué demain.*)

ardents adorateurs de Bacchus, qui tenant tendrement embrassée quelque colonne lumineuse, lui racontent leurs peines de cœur, nous auraient appris que le carnaval agite sur la grand'ville les bruyants éclats de sa folie périodique. Mais nous sommes à Péra, et bien que les agaçants crins-crins qui résonnent nuitamment d'un bout à l'autre de la rue nous enseignent assez qu'il y a des gens qui fêtent Therpsichore. Il pourrait faire cependant qu'on oubliât que Décembre et Janvier sont revenus, amenant avec eux les bals masqués et les plaisirs aimés des noctambules.

De tout temps la charité ingénieuse à se servir des réjouissances comme d'un moyen, exploita le bal au profit des infortunés de la ville.

Aussi est ce à cause du but qui lui est assigné que nous portons à la connaissance du public le Grand-Bal paré et masqué que l'on donnera dans le local du Café-concert l'Elysée, le samedi 5 janvier. Ce bal a lieu sous les auspices du Conseil Municipal du 6ème Cercle.

Le Bal commencera à 11 heures du soir. Le prix d'entrée est fixé à 20 piastres. On se procure les billets chez M. Ollivier.

—

Samedi 5 janvier, représentation extraordinaire au théâtre Français, au bénéfice de Mlle Moreau. J'ai eu maintes fois occasion de vous parler de cette artiste au talent sympathique et fin, que le public a souvent applaudie et a si juste titre.

La soirée est bien composée; en premier, lieu *Mon Isménie* amusante comédie-vaudeville, toute pleine de drôleries; puis les *Révoltées*, charmante comédie en vers, que le public n'a vue qu'une seule fois. Enfin et comme grand attrait pour la soirée: la *Queue du Diable*, pièce fantastique, à grand spectacle, extrêmement gaie et mouvementée, qui ne pourra moins faire que de vous amuser beaucoup.

C F.

PRINCIPAUTÉS-UNIES.

On nous écrit de Bucarest en date du 23 décembre :

« Je commence par relever une erreur qui s'est glissée dans votre numéro du 7 décembre dernier. M. Constantin Negry n'a pas été nommé sénateur par le Prince, mais par l'élection unanime des suffrages du district de Niamtzo. Les électeurs du même district l'ont nommé député. La candidature de M. Negry avait été posée dans plusieurs autres districts; mais elle a été écartée partout, sur sa propre demande, ce qui n'a pas empêché le collège de Niamtzo de persister dans son choix. M. Negry était déjà désigné par l'opinion publique pour la vice-présidence du Sénat ou pour la présidence de la Chambre, mais il a fait savoir qu'il n'acceptait aucun des mandats que la reconnaissance et la confiance de ses concitoyens voulaient lui décerner et qu'il était résolu à rester complètement en dehors des affaires publiques.

» Cette décision de M. Négry est d'autant plus regrettable que son influence dans notre nouvelle Chambre se serait exercée d'une manière salutaire dans les discussions orageuses qui se préparent.

» Les partis se dessinent de mieux en mieux. Nous avons notre gauche, notre droite, notre centre, exactement comme les anciennes Chambres françaises. Il s'agit maintenant de savoir quel sera celui appelé à former la majorité et à diriger, pour ainsi dire, les actes du Gouvernement. Jusqu'à présent on ne peut encore rien affirmer à en juger par l'élection du Président, des vice-présidents et des secrétaires de la Chambre. Le premier appartient à la droite, les vice-présidents moitié au centre moitié à la droite, les Secrétaires partie à la droite, partie à la gauche. Vous comprenez aisément qu'au milieu de cette confusion il est impossible de dire ce que l'avenir nous réserve. Toujours est-il que le Gouvernement qui se tient à l'écart, pourra dans un moment donné profiter de la division qui existe parmi les députés et se former un parti qui lui permette de rester assez longtemps au pouvoir. Néanmoins la *Trompetta* du 20 décembre parle de certains bruits vagues suivant lesquels le Ministère serait changé ou modifié en partie. Il serait vraiment déplorable que ces rumeurs se confirmassent. Tout le monde soupire après quelque chose de plus solide et de plus stable dans la conduite des affaires. Nous savons toute l'étendue du mal qui résulte de ces changements de Ministère et nous ne voudrions guère recommencer l'expérience du passé.

» Il dépend beaucoup des hommes qui sont aujourd'hui à la tête des affaires de prévenir ces maux, en conviant tous les partis à une franche conciliation. Ils ont une belle mission à remplir s'ils mettent de côté les personnalités, cette plaie qui nous a laissé de si profondes cicatrices, pour n'avoir en vue que le bien de leur propre pays. Malheureusement les actes des hommes du 11/23 février, puisque c'est ainsi qu'on les nomme, n'ont pas répondu à l'attente publique. Ils s'appliquent plus que jamais à dénigrer les actes du Gouvernement précédent et des hommes qui ont pris part à ces actes, et entretiennent ainsi la discorde et la haine entre les partis, au lieu de tâcher de les rapprocher.

» En vous signalant ces tendances regrettables, mon but n'est point de me ranger du côté des partisans du prince Couza, je tiens seulement à vous dire que les actes contre lesquels s'élèvent systémathiquement les hommes de la révolution de février, à côté des vices qu'ils peuvent renfermer, ont leur bon côté que nous ne devrions pas rejeter de parti pris. Il serait donc d'une meilleure politique pour le Gouvernement de ne pas se laisser entrainer par le zèle exagéré de certains individus qui ont servi sous tous les régimes et qui les ont perdus les uns après les autres.

» Je ne puis vous rendre encore un compte exact de la tournure que vont prendre les discussions de la Chambre, je me contente pour aujourd'hui de vous annoncer la déposition sur le bureau de l'Assemblée de plusieurs projets de loi émanant du Ministère des finances. En tête de ces projets figure le budget pour l'exercice prochain qui est accompagné d'un long exposé de motifs sur la situation du Trésor.

» La Commission pour rédiger l'adresse en réponse du discours Princier a déjà été élue et elle va incessamment s'occuper de ce travail. »

PROVINCES.

Damas, 29 Novembre.

Le 19 de ce mois, par les soins de M. A. Mentaberry, consul d'Espagne en notre ville, a été célébrée la fête de S. M. Isabelle II. Grande'messe chantée en l'église paroissiale des franciscains, à laquelle assistaient M. Mentaberry et d'autres consuls. Après la messe réceptions au Consulat d'Espagne ; toutes les autorités civiles et militaires, tous les consuls, tous les notables de la ville se sont empressés de se rendre au consulat d'Espagne y porter les félicitations d'usage. Pendant toute la visite, des bandes militaires égrenaient des perles de leur répertoire musical.

Le 26 du courant est arrivé ici le fameux chef druse Ismail Altraich, de Hauran. Il était muni d'un sauf-conduit de S. Exc. Rachid Pacha. Ce chef a pris la plus grande part dans les regrettables événements de 1860. Son arrivée en ville a fait la plus grande impression.

Si vous voulez considérer que depuis le rétablissement de la tranquillité publique, ce chef n'avait pas reparu en ville, vous reconnaîtrez le mérite de S. Exc. Rachid Pacha qui a su amener à composition un homme d'un caractère si altier et si féroce jadis.

On a signalé à Alep, à Beyrouth, et dans quelques autres localités de la Syrie, des cas de Choléra tout-à-fait isolés.

On attend de Bagdad une grande caravane, d'environ 2500 charges de chameaux, qui arrive par la Mésopotamie ; elle a quitté Bagdad le 1er Redjeb (9 courant.)

—

Slimnia, le 25 Décembre.

Le 21 de ce mois, pour dignement célébrer la fête de S. M. le Sultan, S. Exc. Sadik Pacha, général de la division des Cosaques et des dragons ottomans, d'accord avec S. Exc. Moustapha Aarif effendi, caïmacam de notre ville, avait invité les habitants à illuminer leurs maisons. On s'est rendu à son invitation avec le plus louable empressement. Le soir il y avait réception chez Sadik Pacha, qui, gracieux comme à son habitude, a offert un spendide diner tant aux officiers sous ses ordres qu'à des fonctionnaires civils. Durant le repas, la musique militaire à joué les plus jolis airs. Le lendemain, 22 décembre, il y avait réception chez S. E. le Caïmacam ; puis est venue la revue des troupes dont on a admiré la bonne tenue, la précision dans les mouvements.

A cinq heures (heure turque) l'école Bulgare, dirigée par M. Th. B. Chichkoff, professeur qui revient de France, s'est présentée. Un élève a prononcé un joli discours en turc ; puis l'école a chanté des morceaux dans lesquelles, elle prie Dieu de conserver longue vie et grand pouvoir au Sultan. L'abstention de l'école musulmane, et de l'école arménienne en ces circonstances, n'a pas laissé que de nous surprendre.

Outre l'école, il y a dans la ville plus de 400 cosaques. Cela fait la joie du petit commerce d'ici. Plus de querelles. Grâce aux officiers et surtout à l'adjudant-major Jablonowski, commandant la place, la tranquillité la plus parfaite ne cesse de régner. Une autre partie de Cosaques, sous les ordres du major Koiovicz hiverne à Yamboul ; pour les dragons, ils sont casernés à Andrinople.

—

Magnésie, 29 décembre :

« Le gouverneur est de retour de la tournée qu'il est allé faire dans les villes et villages placés sous sa juridiction. Il en est revenu précédé de mulets et autres bêtes de somme chargés de groups. Cet argent sera sous peu de jours envoyé à Constantinople.

En apprenant qu'Allaeddin pacha faisait sa rentrée à Magnésie, les notables se sont portés au-devant de lui pour le féliciter à l'occasion de son retour. Le peuple l'a même acclamé.

Les autorités locales viennent de mettre en vente les produits des dimes, tels que coton, blé, orge, alizaris. Un seul acheteur sérieux s'est jusqu'à ce jour présenté.

On a cessé d'ensemencer les terres. Il tombe tous les jours de la pluie, une pluie fécondante qui nous berce de l'espoir que la récolte prochaine sera des plus abondantes.

La santé publique laisse quelque chose à désirer. Il y a beaucoup de mortalité parmi les enfants. Nos médecins parlent de croup, d'angine couenneuse, etc. etc.

Le marché aux cotons continue d'être animé. On vend facilement de ce lainage à raison de 30 à 31 p. la *pierre*. Malgré la pluie, les arrivages ne cessent pas, ce qui contribue à donner de la vie, du mouvement à la place.

Nous cotons le blé de 19 à 23 p. et l'orge de 11 1/2 à 12 ; le tout payable en monnaie de cuivre ou en livre turque à 106 p. »

AVIS.

VOYAGES SUPPLÉMENTAIRES ET MODIFICATION
de l'itinéraire des bateaux du Bosphore,
A L'OCCASION DU RAMAZAN.

A partir du second jour de la lune de Ramazan.

Par suite de la nécessité reconnue qu'il y ait encore des voyages à une heure avancée de la matinée durant le Ramazan, un bateau supplémentaire partira tous les jours, les vendredis exceptés, à 5 heures, du Pont directement pour Sténia, d'où il retournera au Pont vers les 6 heures, en touchant les échelles de la côte d'Europe.

Le bateau faisant le voyage de 10 h. 1/4, du Pont pour Jéni-Mahallé, touchera à Couroutchesmé, au lieu d'Ortakioi.

Le bateau N° 11 partira d'Anatol-Kavak le matin à 3 h. 1/2 (au lieu de 3. 3/4) et touchera aussi à Vanikioi et Tchenghelkioi, outre les échelles ordinaires de la ligne.

Le premier départ du soir du Pont pour la côte d'Asie aura lieu à 10 h. 1/4 (au lieu de 10 h. 1/2) et il n'aura pas lieu les vendredis ; et le dernier départ du matin aura lieu à 5 h. de Buyukdéré, touchant Thérapia, Jénikioi, Beïcos et les autres échelles de la côte d'Asie.

Le dernier départ du matin de Scutari au Pont aura lieu à 7 heures.

TROISIÈME LISTE des personnes qui, moyennant une offrande en faveur des pauvres, se dispensent de faire et de recevoir des visites à l'occasion du jour de l'an :

MM. de Longeville,
» le Dr. Tian,
» le Chevalier Prospero Quinigi Puliga,
» le marquis de Ploëuc,
» le baron de Steiger,
» Edouard Ottoni,
» A Battus, drogman de France,
» Alexandre Vernoni,
» William Parnis,
» Barré de Lancy, secrétaire de l'ambassade de France.
» Robert, drogman de France.

AVIS.

Le Ministère de la Guerre mettra en adjudication jeudi 22 décembre courant, (v. s.) la fourniture de dix mille pièces de cuir dit *yaprak méchini* ainsi que de dix mille pièces dites *palamoud méchini*, préparées à Constantinople, à l'usage des ateliers de cordonnerie.

Les personnes qui voudraient y contribuer sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

AVIS.

Le Ministère de la Guerre mettra en adjudication, samedi 24 décembre courant, la fourniture de dix à quinze mille peaux blanches de France, à l'usage des ateliers de cordonnerie, ainsi que d'une certaine quantité de riz de Gènes et d'*aba* bleu foncé de Philippopoli, de la largeur de dix *roubs*.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque,

Séraskérat, 19/31 décembre 1866.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, 4 janvier, à 1 heure précise de l'après-midi.

Le secrétaire-général,
I. DE CASTRO.

Nouvelles maritimes.

Le *Messager du Midi* donne la nouvelle suivante que nous reproduisons sous toutes reserves :

Un nouvelle fort grave circule depuis ce matin à Toulon. On assure que M. le comte-amiral Didelot, commandant la division navale des Antilles et du golfe du Mexique, aurait demandé à être remplacé. La détermination de ce officier général serait provoquée par la malheureuse affaire qui s'est passée à bord de sa frégate, entre son capitaine de pavillon et M. Lannes de Montebello ; on a tellement parlé et écrit à ce sujet, qu'il n'y a plus la moindre indiscrétion à donner des détails qui sont de notoriété publique.

M. de Montebello, lieutenant de vaisseau à bord de la *Thémis*, étant de quart sur le pont, a reçu un coup de poing de son commandant pour un motif insignifiant ; c'était, il est vrai, dans un mouvement de colère, mais que rien ne pouvait excuser envers un officier, et encore moins envers un homme portant un nom qui oblige.

En présence des lois inflexibles de la discipline, M. de Montebello se trouvait placé dans la terrible alternative ou de brûler la cervelle à son chef ou de donner sa démission, afin de pouvoir lui demander une satisfaction par les armes. Vous savez qu'il a donné sa démission.

Voici, au sujet des récits publiés sur cette regrettable affaire par divers journaux, une note que publie le *Moniteur* de ce matin :

Plusieurs journaux, en annonçant la démission offerte par M. Lannes de Montebello de son grade de lieutenant de vaisseau, ont fait allusion à un fait qui aurait motivé la détermination prise par cet officier.

M. Lannes de Montebello a effectivement adressé au ministre de la marine, par la voie hiérarchique, au mois de décembre 1865, une plainte contre le commandant de la frégate la *Thémis*, à bord de laquelle il avait été embarqué.

Conformément aux dispositions du Code de justice militaire pour l'armée de mer, cette plainte a été renvoyée au contre-amiral commandant en chef la division navale des Antilles qui, aux termes de la loi, avait à examiner s'il y avait lieu de donner l'ordre d'informer et de poursuivre.

Cet officier général, à la réception des ordres du ministre, a prescrit une enquête et désigné pour y procéder le capitaine de vaisseau Cloué, commandant la subdivision navale du golfe du Mexique. Cet officier supérieur, après avoir recueilli des témoignages et apprécié les faits qui avaient déterminé la plainte, a adressé au contre-amiral baron Didelot un rapport concluant à ce qu'il n'y avait pas lieu d'ordonner les poursuites.

Ces conclusions ont été adoptées par l'amiral, qui a déclaré qu'il n'y avait pas lieu d'informer et ainsi de donner suite à la plainte.

Toutes les règles prescrites par la loi ont donc été observées.

Dépêches Télégraphiques.

Paris, 1er janvier.

Le *Moniteur du soir* rendant compte des réceptions officielles dit : L'Empereur a remercié le corps diplomatique de ses félicitations. Il a exprimé des vœux pour la stabilité des trônes et la prospérité des peuples. Il espère que nous entrons dans une ère de paix et de conciliation. L'Exposition universelle contribuera à calmer les passions et à rapprocher les intérêts.

Paris, 31 décembre.

On annonce de Madrid la dissolution des Cortès. Un grand nombre de députés s'est réuni pour protester. Un certain nombre et le président ont été arrêtés; on assure qu'ils seront déportés aux Canaries. — Le *Journal de St-Pétersbourg* et l'*Invalide Russe* disent que : Puisque la question est posée entre les Turcs et les Chrétiens, les puissances européennes doivent observer le principe de non-intervention.

Marseille : blés fermes.

Dette Générale : Paris 32. — Londres 31 3/4.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Ouverture du 2 janvier	34	26.
Clôture du 2 janvier	35	10.

Constantinople, 31 Xbre. 1866.

Prix des céréales.

	Pias. en Mét. kil	
Blés durs Kustendjé	35	35 20
» » Ismail	35	37
» tend. Roumélie	—	—
» » Bourgas	33	34 35
» » Varna	31	31
» » Baltchik	31	32
» » Taganrok	—	—
» » Odessa	—	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumélie	16	16 20
» Danube	15	15 20
Maïs Danube	—	—
Seigle	17	18

DÉPÔT.

Blés durs	100000
» tendres	100000
Maïs	—
Orges	80000

BULLETIN COMMERCIAL.

Marseille, 22 décembre 1865.

Sucres Raffinés — La marchandise manque en disponible. On traite seulement quelques petites affaires à livrer en janvier, aux prix suivants : pilés en gros colis, fr. 41 en quarts. fr. 41 50 ; pains nus et papier 1 1/s, fr. 41 ; second choix, f.. 40 ; pains de 3 kil, fr. 43 50, les 50 kil, escompte 2 0/0 comptant. - l'entrepôt

Au début de la semaine des achats importants, s'élevant à environ 1,500.000 kil de pilés, livrables en janvier et février avaient été opérés sur la base de fr. 40 50, pour gros colis, aux conditions d'usage.

Cafés. — Les transactions restent inactives : On a noté seulement 1,500 sacs de café Maracaïbo, en magasin, à fr. 75, avec escompte et termes.

On a présenté, aux enchères publiques, 951 sacs Rio en état sain et 65 sacs légèrement avariés, qui n'ont pu être adjugés faute de trouver preneurs aux taxations. Ces 1016 sacs ont été vendus tractativement ensuite à prix inconnus.

Graines oleagineuses. — Les affaires sont plus actives cette semaine, et par suite les transactions très importantes ; il s'est fait de 45 à 50,000 balles de sésames blanches et bigarrées de Calcutta et Kurrachee, à 57 fr blanches, 55 bigarrées et 1 fr. de plus par navire anglais.

On a vendu aussi 13000 quintaux arachides bas de Côte à 40 fr. 50, 2000 quintaux colza à 55 fr. Le marché reste très ferme.

Soies et cocons. — Ces articles restent en bonne position. Les prix des soies sont toujours bien tenus et les cocons ont éprouvé une nouvelle amélioration. On a vendu dans le courant de la semaine:

En soies : 4 balles filatures Salonique, de fr. 100 à 102 50; 6 balles filatures Grèce à fr 102; 8 balles filatures de Syrie, de fr. 96 à 103 ; 30 rouleaux Perse de fr 43 50 à 45; 16 balles Castravan à fr. 56; 15 balles Tsallée, à fr. 83 50; 8 balles Canton, à fr 71, le kil.

En cocons : 7,000 kil. Calamata et Grèce de fr. 23 à 25 50; 6,000 kil. Salonique et Volo. de fr. 22 à 25 50; 3,000 kil. Syrie, de fr. 27 à 27 25; 4,000 kil. Nouka à fr. 17; 3 000 kil. Brousse, à fr 22, et 1,200 kil. Chine et Japon à fr. 15 50 le kilogr.

Voici le mouvement de notre condition des soies du 15 au 21 courant : 58 ballots conditionnés dont 1 Italie, 6 Brousse, 47 Levant, 4 Chine, pesant ensemble : kil. 2,713 27; 11 ballots pesés de Chine, kil. 504, 45 6 opérations de titrage; 8 essais de cocons.

Cotons — La demande ayant continué à être vive pendant cette huitaine, tant sur la marchandise disponible que sur celle à livrer, les transactions ont dépassé le chiffre d'environ 4000 balles soit en disponible :

387 b.	Jumel, de fr. 205 à 212 50.
	» à livrer décembre 205 à 210 janvier, fr. 207 50 à 211 ; février, fr. 215.
171	Salonique Amérique, de fr. 145 à 150.
373	Souboujeac, à fr. 135.
315	Kirkagach, de fr. 115 à 130.
250	» janvier de fr 130 à 132 50 ; février, à fr. 130
47	Naplouse, à fr. 120.
100	» janvier, de fr 120 à 125.
692	Tarsous, de fr. 110 à 120.
310	» janvier, à fr. 110 : février, de fr. 107 50 à 115.
267	Pyrée de fr 140 à 147 50
180	Trébisonde, de fr. 105 à 110.
459	Fernambouc, de fr. 170 à 198.

Le calme semble revenir à la fin de la semaine.

Laines.— Il y a eu cette semaine de nombreuses transactions, principalement sur les laines de Perse et de Syrie. Les autres qualités auraient le même écoulement si les détenteurs voulaient aussi baisser un peu leurs prétentions.

Les ventes de la semaine comportent :

700 b.	laine de Perse en suint, à fr. 85.
350	» de Damas, de fr. 77 50.
178	» de Cassabianca, à fr. 120.
250	» de Moussoul lavée, de fr. 2 60 à 2 70. le kil. esc. 12 0/0, à 90 jours.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 31 décembre.

ALEXANDRIE, vap. du Ll. aut. *Massimiliano*, cap. Forti, ayant touché à Jaffa Caïfa. Beyrouth, Chypres, Rhodes Smyrne, Met. Dard. et Gallipoli, div. march, et 120 passag.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

Départs de la semaine.

Pour Batoum et Poti, le Samedi 24/5 janvier paquebot *Oleg*.

Odessa, le 10/22 Décembre 1866

Par suite de continuation de bonne nouvelles de Marseille, notre marché aux céréales a encore présenté un aspect fort animé dans le courant de cette dernière huitaine. Aussi nos prix ont renchéri en dernier lieu d'un bon demi rouble. On demande actuellement pour les grains de 1re qualité, qui deviennent de plus en plus rares. Rbls 13 1/2.

	VENTES DU 15 AU 22 DÉCEMBRE.	COTE SELON QUALITÉ.
Blé tendre	33700 chtv. de R. 11 12 à 13 —	R. 11 50 à R. 13 10
Sandomirca	6000 » » 12 95 à 13 —	» 12 50 à » 13 50
Ghirca	47750 » » 11 — à 13 —	» 11 — à » 13 50
Blé dur	3600 » » 11 25 à 11 45	» 11 50 à » 13 50
Seigle	1300 » » 5 80 à — —	» 6 — à » 6 50
Maïs	— » » — — à — —	» — — à » — —
Orge	5000 » » 5 25 à — —	» 5 25 à » 5 50
Avoine	— » » — — à — —	» 5 50 à » 6 —
Graine de lin, nette,	900 » » 14 05 à — —	» 14 — à » 14 75
id. chargée, environ 14% 20% corps étrangers	— » » — — à — —	» — — à » — —
Ravison	— » » — — à — —	» 5 50 à » 6 25

Laines. Mérinos lavées se côtent R. 27 1/2 pour les bonnes bergeries et R. 30 1/2 pour les bergeries de renommée. Les laines en suint pour la tonte 1867 se cotent R. 9.— 9 50 suivant qualité et finesse.

Suifs.— Se cotent à R. 1 90.

Frêts.— Soutenus pour le R. U. 56/6 — 57/6 ; hausse pour la Méditerranée fr. 5.

AFFRÊTEMENTS.

Pavillon.	*Nom du navire.*	*Portée*	*Destination.*	*Nolis.*
Anglais	Bessie (cess.)	3000 Chet.	R. U.	57/6 par Ton. Suif
Italien	Fede (att.)	3100 »	»	45/. id.
Autrichien	Eque (att.)	3600 »	»	45/. id.
		»	R. U. de Nicolaeff	47/6 id.
Prussien	Augnste (att.)	2600 »	R. U.	56/6 id.
»	George Carl	3600 »	»	52/6 id.
Italien	Providenza	2700 »	Méditerranée	4 1/2 fr. par charge blé
Autrichien	Sveti Ivan	3800 »	Toulon et Marseille	4 7/8 id. id.
Italien	Due Fratelli	3100 »	Méditerranée	5 id. id.
		»	R. U.	44/ par T. Suif
Autrichien	Maria Mattea (att.)	3200 »	» de Nicolaeff	47/ par Ton. Suif
Russe	Duska	1200 »	Messine et Reggio	4 1/8 par charge blé
		»	R. U.	45 par Ton. Suif
Italien	Maria (att.)	2800 »	Berdianska et Marian.	52/6 id.
		»	de Taganrock	55/ id.
Autrichien	Penelope	2700 »	Marseille	4 3/4 fr. par charge blé
Russe	Osmo (cess.)	6500 »	Méditerannée	2/3 de 62/6 par Ton. Suif
Anglais	Dunholm (cess.)	3700 »	R. U.	57/6 par Ton. Suif
»	Romalino (att.)	4000 »	»	56/- par Ton. Suif

RÉDUCTION DU	1er COUT	EN	PRIX FRANC A BORD				
	Chetvert	*Chetver*	*Quarter*	*Last de 30 hectol.*	*Charge*	*Tonn. de Norvége*	*Staj*
Aux Changes de	...	...	770	328	328	28	172
Blé	R. 11 —	R. 11 70	42/4	» 548—	» 29 52	» 13 10	» 8 05
	» 12 —	» 12 70	45/10	» 595—	» 32 04	» 14 13	» 8 74
	» 12 50	» 13 20	47/7	» 618 —	» 33 31	» 15 6	» 9 08
	» 13 50	» 14 20	51/3	» 665—	» 35 83	» 16 9	» 9 77
Seigle	» 6 30	» 6 90	24/14	» 323—	» 17 41	» 8 1	» 4 75
Maïs manque	» — —	» — —	—	» — —	» — —	» — —	» — —
Orge	» 5 25	» 5 45	19/8	» 255—	» 13 75	» 6 6	» 3 75
Avoine	» 5 75	» 5 95	21/6	» 279—	» 15 —	» 6 15	» 4 09
Graine de lin, nette	» 14 75	» 15 75	56/10	» 738—	» 39 74	» 18 6	» 10 84
id. chargée	» 13 75	» 15 25	55/	» 715—	» 38 48	» 17 15	» 10 49

Suif, 1r coût R. 5 le poud, soit R. 5 35 le Poud / 43/9 le Cwt. / fcs. 107 — les 100 kilos. / fl. 31. 52 le quintal. franc à bord.

IMPRIMERIE CENTALE

6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues

IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

COMPAGNIE RUSSE

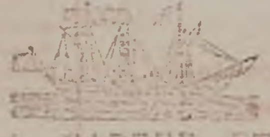

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi correspondance avec Nicolaieff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Mételin, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St-Jean d'Acre ou Caïffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC

L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 21 septembre au 15 octobre 1866

A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

13,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200.000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20.000
2 d°	à 10,000	»	20.000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 500 à 200	»	1,318.000
13200 d° en actions franche pour la prochaine 1er tirage		»	158,400
Total francs			2.[illegible],000

Celui des gains capitaux de fr. 8 000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent*. Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise du montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort sur-le-Mein.

MARCHETO,

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 65 (Rue des libraires Turcs.)

AVIS.

Le rétablissement de la santé publique ayant amené la suppression des quarantaines à Messine et sur les divers points de la côte d'Italie, la Compagnie des Services Maritimes des Messageries Impériales a repris son service ordinaire sur la ligne d'Italie, service qui avait été momentanément suspendu de Civita-Vecchia, Naples et à Messine.

Les provenances de Constantinople et des autres points de la Turquie sont reçues en libre pratique au Pyrée.

S'adresser pour plus amples renseignements à l'Agence Principale des Messageries Impériales.

Constantinople, le 26 Décembre 1866.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mezarlik, 76 près du Petit Champs

pension bourgeoise.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra,* 184

GROS ET DÉTAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du convent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc. etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

200,000 FIORINI

la maggiore vincita!

NON PIU DI 7 LIRE COSTA

Azione di Bigl° Originale dello stato, e
8 Azioni » » cost. L. 27
» » » » 50

Alle estrazioni incomminciando già **al 24 e 31 di Maggio a. c.** *per le*

SORTI DI PREMJ GUARENTITI
DAL GOVERNO

Sarà tutto il Fondo Capitale rimborsato nel termine di 8 mesi per estrazioni vincen i. Tuti gli Numeri si estraggono senza eccezion Vi sono tra 14.800 vincete benefizj capitali d **Fiorini : 200000, 150000, 100000, 15000, 100000, 30000, 50000, 25000, 20000, 15000, 12000, 10000, &c. &c.**

che devono assolutamente venir conseguiti.

Commesse coll'aggiunto importo sono effettuate colla maggiore premura et prontezza.

Si può inviare l'importo in Cedole die Banca d'Italia, Franco Bolli Postali, pr. Cambj sovra Milano, Torino, Genova et Parigi per lettere raccomandate. Fattasi l'estrazione, ciascun interessato riceve senza chiederlo le Liste ufficiali, essendo insieme le vincite pagate in contante. Essendosi a suppore che si farà gran ricerca di tali biglietti, piacciasi indirizzarsi il più presto che sara possibile et direttamente a

L. Steindecker-Schlesinger

CASA BANCARIA
in Francoforte sul Meno
città libera.

N. B. Schiarimenti e prospetti tutto in italiano.

ETRENNES PARISIENNES

MIR FRERES & COTTEREAU

Grande Rue de Péra.—Entrée Rue Dervich N° 2

Bronzes d'art dorés et argentés, objets d'étagère, cristaux et porcelaines decorés, boites et coffrets mosaïques, candélabres, flambeaux et bougeoirs. Bijouterie fine et montres riches de la maison Oudin, horloger de l'Impératrice et de la Marine impériale, Palais-Royal, 52, à Paris.

Les Magasins sont ouverts jusqu'à neuf heures du soir.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTR.

Tirage le 1er janvier 1867.—Les premiers lots sont fl. 250.000, 40,000, 20,000, 5,000, 2,500, etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Saadjian à Galata. H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER *les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.*

REMPLACER *les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.*

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

HUILE D'AIX (PROVENCE)
—
HUILE DE COLZA,
—
LIQUEURS FINES.

CONSERVES ALIMENTAIRES
—
CHOCOLAT, TRUFFES
—
CIGARES DE LA HAVANE

AUX CAVES

BORDELAISES

VENTE en GROS et en DÉTAIL.

Mme veuve LAFORGUE, précédemment au Téké de Péra, a l'honneur d'informer sa nombreuse et honorable clientèle, qu'elle vient de transférer son magasin de Vins *Rue de Péra N° 313, vis-à-vis le Théâtre Français*

Ce nouveau magasin AUX CAVES BORDELAISES a été approvisionné avec le plus grand soin de tout ce qui peut attirer l'attention des plus fins connaisseurs de vins de *Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Vin du Rhin, Cognac, Liqueurs,* etc.

Les vins ordinaires au litre, damejeannes, demi-barriques et en bordelaises seront particulièrement recommandables par leur bonne qualité et leur prix modéré, rendu franco à domicile.

— —

Grand Entrepôt de Vins de France
Galata, rue Cara-Oglan, N° 5.

AUX FABRIQUES

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.

282, *Rue de Péra, au Téké,* 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc, garanti. — EXPORTATION.

Photographie El. Chark et Cie.

Grande rue de Péra N° 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrant tout l'admirable poème de Milton.

Le Paradis perdu.

AVIS

ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

CARION

Contre le mal des dents cariées.
L'efficacité est garantie.
La dose P. 10

A LOUER

Grande Maison en Pierre
Situé rue Dervich, N. 8.

S'adresser au rez-de-chaussée de la dite maison à M. Schiller Goldenstein.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE ET EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur-dentiste J. G POPP, de Vienne, attire depuis plus de quinze ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anatherin ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérin est pour ainsi dire l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; il étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès, et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce. Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anatherin soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités, il existe peu de villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre végétale, franc 1. 60.

On peut se le procurer à

Seul dépôt à Constantinople chez M. R. Baour et Cie Galata rue gumruk 22.

AVVISO.

In esecuzione a Decreto dell'Illmo Sigr Console giudice d'Italia in questa residenza in data 24 Decembre 1866.

Il sottoscrito delegato a ques'atto di vendita previene il pubblico che nel gorno di Giovedi 3 Gennajo 1867, alle ore 11 a. m. in Haviar-Han ci procederà alla vendita, al pubblico incauto col mezzo del Sg. I de Castro pubblico incantatore di 11,[illegible] kilo grano tenero ghirca esistenti a bords di due navigli : *Marigo* cap. Demetrio Burik ; *Cleopatra*, cap Teodoro Cefalà ancorati a Baktze Capussu.

La vendita seguirà a favore del maggiore offerente, alle condizioni dichiarate ad alta voce nel momento dell'incanto.

Costantinopoli, 28 Decembre 1866.

Il Delegato
P. BARBERA.

AVIS.

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Universelle du Canal maritime de l'Isthme de Suez, sont prévenus que le coupon d'intérêts échéant le 1er Janvier 1867 leur sera payé à raison de 5 0/0 l'an pour les actions libérées de 500 francs, à partir du jeudi, 3 janvier, dans les bureaux de M. Emile Crespin, rue Billour, N° 1 à Galata.

Constantinople, 29 Décembre 1866.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages; Appartements pour bureaux; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser aux comptoirs de M. Stefano A. Ralli à Galata

---

HUILE DE FOIE

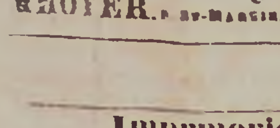

Exposition 1855, naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm.
BOYER. r. St-Martin. 225.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

2me Année. --- N° 3.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	24 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES, — Réclames, 6 piastres la ligne,
FAITS DIVERS, — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

ÉDITION DU MATIN.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 4 Janvier.

Il nous est arrivé de Paris des nouvelles d'une grande importance. L'une concerne l'Espagne. Dans ce pays, en proie depuis si longtemps aux querelles des partis, il vient de se produire un fait considérable ; les Cortès viennent d'être dissoutes par décret royal. Dans tout pays soumis au régime parlementaire, la dissolution des Chambres est une des prérogatives essentielles de la couronne ; cependant, il faut remarquer que le souverain ne se sert que le plus rarement possible de ce droit accordé par la Constitution. Dans le cas présent nous ne saurions encore définir au juste ce qui vient de se passer dans la Péninsule Ibérique; mais si l'on se rappelle avec nous les réflexions que nous inspirait dès son début, la crise, aujourd'hui en son plein, il est permis de penser que quelque incident très-grave s'est produit. Nous attendrons pour revenir sur ce point brûlant d'intérêt des nouvelles plus détaillées, et qui nous apprennent au juste le but que se propose le ministère Narvaez en ayant recours à ces graves mesures. Le président et plusieurs membres des Cortès ont été arrêtés; ils seront, à ce que l'on dit, déportés aux Canaries. Quels sont les faits qui motivent de tels actes, qui sont toujours regrettables à quelque point de vue que l'on se place ?

D'autre part, le même télégramme nous annonce que *l'Invalide Russe* et le *Journal de St-Pétersbourg* reconnaissent le principe de non-intervention dans la situation actuelle du conflit entre Musulmans et Chrétiens dont la malheureuse Crète est le théâtre. A différentes reprises et notamment en 1863, la Russie réclamait l'application de ce principe. Il est juste, il est bon qu'elle reconnaisse au Gouvernement de S. M. Abd-ul-Aziz le droit d'applanir seul et sans le concours inutile d'aucune puissance, les difficultés de l'heure actuelle. Toutefois, et bien que cette déclaration de la presse russe ne soit qu'équitable, on doit lui reconnaître un caractère de loyauté et de bonne foi auquel il faut applaudir.

Nous avons souvent entretenu nos lecteurs de la mission du général Schermann et de M. Campbell au Mexique. Voici en quels termes M.E. Forcade apprécie cette mission dans la chronique politique qu'il publie toutes les quinzaines dans la *Revue des Deux Mondes* (15 décembre 1866).

« Quelque pénible que soit le dénouement de notre entreprise mexicaine, c'est pourtant un dénouement et à ce titre il doit nous consoler des circonstances qui l'accompagnent. L'empereur Maximilien n'a point encore fait connaître sa décision. Elle est cependant certaine. L'empereur Maximilien ne peut point rester au Mexique après nous ; il ne saurait avoir la pensée d'affronter l'insurrection mexicaine, visiblement appuyée par un patronage américain.

» Les préparatifs d'embarquement de Maximilien sont avancés ; il ne peut tarder à suivre ses bagages. Son irrésolution apparente est un dernier accès de mélancolie ou un effort suprême de dignité. Nous n'avons pas d'ailleurs le droit d'être sévères envers ce prince à qui la confiance placée par lui dans une entreprise où il s'associe à nous non-seulement procure le déboire d'une abdication forcée, mais à coûter encore la raison et peut-être la vie d'une illustre compagne.

» D'ailleurs la dépêche du maréchal Bazaine et du général Castelnau, insérée au *Moniteur*, montre que les incertitudes de l'empereur ne retardent point nos apprêts d'évacuation.

» Une question se présentait au dernier moment surtout après la mission du général Sherman et de M. Campbell, et après le message du président Jonhson ; c'était celle-ci : Quel rôle les Américains vont-ils jouer au Mexique après la cessation de l'intervention française ?

» Cette question a marché depuis le message présidentiel. Au moment où le message a été écrit et où sont partis MM. Sherman et Campbell, il semble que le cabinet de Whashington n'était point encore exactement ou officiellement informé des projets de la France. M, Seward feignait de s'en tenir aux avis donnés par le Gouvernement au mois d'avril, et suivant lesquels l'évacuation devait s'opérer en trois fois et commencer dès le mois de novembre. Il n'avait point été prévenu officiellement du changement survenu dans les dispositions françaises ; il ne savait point que le système de l'évacuation en masse avait remplacé celui de l'évacuation partielle, et que le départ de la totalité de nos troupes serait ainsi ajourné au mois de mars.

» Dans cette ignorance affectée, M. Seward demanda des explications sur le retard mis à notre départ, promis pour le mois de décembre, et eut le luxueux caprice d'envoyer par le câble transatlantique la dépêche de plusieurs milliers de mots dont les journaux ont parlé : ce malentendu devait être levé bien vite. Au fond, la résolution prise par le cabinet des Tuileries d'effectuer l'évacuation en masse satisfait bien mieux encore que le rapatriement successif les vœux du gouvernement américain, car il assure d'une façon décisive l'abandon total du Mexique par la France.—Les choses ainsi éclaircies, l'entente doit se rétablir aisément entre la France et les Etats-Unis. Comme nous le pressentions à la première annonce de la mission de MM. Sherman et Campbell, cette mission serait destinée à nous aider dans les circonstances où va se trouver le Mexique à notre départ.

» Les républicains mexicains auront certainement une très grande déférence pour les représentants des Etats-Unis. Ceux-ci, agissant de concert avec nous, seconderont à Mexico la formation d'un gouvernement intérimaire, lequel adoptera les mesures nécessaires pour faciliter la transition du régime impérial au régime républicains.

» Ce gouvernement provisoire aura à présider aux élections et à la réunion de l'Assemblée d'où devra sortir la nouvelle constitution mexicaine. Les Etats-Unis et la France combineront leurs efforts pour amener les divers partis mexicains à cesser toute lutte nouvelle et à se soumettre au verdict régulier du pays.

» On ne pourrait qu'applaudir à un pareil accord de la France et des Etats-Unis. Si nous avions eu dans la république américaine la confiance qu'elle mérite, nous nous fussions épargné la faute éternellement regrettable de l'expédition mexicaine. C'est à la première réparation de cette faute, il y a lieu de l'espérer, que nous allons être aidés par le concours loyal et amical de ces robustes républicains de Whashington dont, grâce à Dieu, nous n'avons point réussi à limiter l'humaine et bienfaisante influence. »

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On lit dans la *Patrie* :

« La section de la guerre et de la marine au conseil d'Etat est saisie depuis le 20 décembre de l'examen du projet de loi sur l'organisation militaire.

On nous signale un ccertain nombre de nominations et de mutations dans le personnel des agens diplomatiques français à l'étranger :

M. de Frezals, premier secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, passe en la même qualité à Florence, en remplacement de M. le vicomte Teilhard, nommé ministre plénipotontiaire à Santa-Fé de Bogota.

M. le marquis de Gabriac, premier secrétaire de la Légation de France à Munich, remplace M. de Frezals à l'ambassade de Saint-Pétersbourg.

M. le vicomte de Beaumont, deuxième secrétaire d'ambassade, secrétaire de la légation de France à Buenos-Ayres, est nommé à Munich en remplacement de M. le marquis de Gabriac.

M. le comte Amelot, secrétaire de troisième classe à Stockholm, nommé secrétaire de deuxième classe, remplace M. le vicomte de Beaumont à Buenos-Ayres.

M. le comte de Chateaubriand, secrétaire de troisième classe, en dernier lieu à Mexico, est nommé troisième secrétaire à l'ambassade de Madrid, en remplacement de M. le comte de Montebello, qui est nommé attaché payé au cabinet du ministre.

M. le comte de Rochechouart, secrétaire de troisième classe, en dernier lieu à Rio-de-Janeiro, est nommé à la légation de France en Chine, et désigné pour y remplir les fonctions de premier secrétaire.

M. le comte Robert de Tascher de la Pagerie, attaché à la légation d'Athènes, est nommé secrétaire de troisième classe, et désigné pour remplir les fonctions de deuxième secrétaire de la légation en Chine.

M. le vicomte de Fontenay, secrétaire de troisième classe, est nommé consul à Brême.

M. le baron d'Ideville, secrétaire de deuxième classe en disponibilité, est nommé à Athènes et désigné pour y remplir les fonctions de premier secrétaire.

M. Duboys d'Angers, attaché au département des affaires étrangères, est nommé secrétaire de 3me classe, désigné pour remplir les fonctions de deuxième secrétaire à la légation d'Athènes.

M. le baron des Michels, secrétaire de troisième classe, précédemment à Athènes, est transféré en la même qualité à notre légation à Tanger.

M. de Bonnières de Wierre, premier secrétaire de l'ambassade de Constantinople, est nommé dans la même qualité à l'ambassade de Vienne, en remplacement de M. le comte de Mosbourg, placé au département des affaires étrangères à la disposition du ministre.

M. le marquis de Sayve, secrétaire de 2e classe, actuellement premier secrétaire de la légation de Lisbonne, est désigné pour remplir les fonctions de premier secrétaire de l'ambassade de Constantinople.

M. de Vorges, secrétaire de seconde classe, actuellement à Copenhague, remplace M. de Sayve à Lisbonne.

M. Seydoux, attaché à l'ambassade de Londres, est nommé secrétaire de troisième classe et désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de notre légation à Rio Janeiro.

M. Pichon, attaché à notre légation à Téhéran, est nommé secrétaire de troisième classe à cette même mission.

Angleterre.

On lit dans l'*International* :

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un funeste accident vient d'avoir lieu sur le Metropolitain Railway, entre Farringdon-street et Aldersgate-street. Nous ne connaissons pas le nombre des victimes. Nous savons seulement qu'une immense traverse en fer que l'on plaçait au-dessus d'une tranchée s'est détachée et est tombée sur un train qui passait en ce moment.

Autriche.

Pest, 22 décembre.— Le Tavernicus, baron de Sennyey et le comte Andrussy sont partis aujourd'hui pour Vienne avec l'adresse. La députation chargée de féliciter l'Impératrice ne se rendra dans cette ville que le jour de l'an.

Le *Czas* de Cracovie renferme une communication sur un prétendu nouveau programme du ministre des affaires étrangères, lequel a été reproduit aussi par la presse d'ici. Ce programme repose sur un tissu de faits dénaturés et de pure invention. Dans ces dernières rentre surtout le « point 4 » où il est question d'une division par groupes des différentes parties de l'Empire. Ce qu'il y a de caractéristique pour ce canard, c'est la supposition que cette nouvelle provient d'un membre de la Diète Gallicienne. Nous nous contenterons de faire remarquer que ni la députation de l'adresse gallicienne, ni celle de la diète de Bohême n'ont fait de visite *in corpore* à M. de Beust, mais que deux membres seulement de la première ont fait une visite particulière à l'occasion de laquelle M. le ministre, tout en reconnaissant entièrement l'autonomie des différents pays, insista cependant sur la nécessité de rassembler en ce moment toutes les forces de la monarchie et de leur imprimer un mouvement de concentration.

Pesth, 21 décembre.— MM. les ministres de Beust et Maylath sont retournés à Vienne par le train de grande vitesse d'aujourd'hui.

Les journaux de 21 décembre s'occupent longuement du voyage de M. le ministre baron de Beust à Pesth et formulant les hypothèses les plus diverses au sujet du but de ce voyage. Cette excursion était exclusivement déterminée, que nous sachions, par l'intention de Son Excellence de se renseigner par elle-même sur la situation.

(*Abendpost de Vienne*)

Le 20 au soir, il y a eu chez le roi de Hanovre, à Hietzing, un diner de famille auquel assistaient l'empereur et l'impératrice, l'archiduchesse Sophie, les archiducs Guillaume, Régnier, ce dernier avec son épouse, Charles-Louis avec son épouse, le duc Philippe de Wurtemberg avec son épouse, le prince de Solms et le duc Alexandre de Wurtemberg. (*Presse*).

Italie.

Nous apprenons que, par suite d'engagemens faits en France pour la légion romaine, un premier départ d'environ 200 hommes vient d'avoir lieu. Ces hommes se rendent à Viterbe, où est le dépôt de la légion.

Le Sénat a tenu une séance publique, comme haute cour de justice, dans laquelle une ordonnance a été publiée. En voici la teneur :

« Le Sénat, constitué en haute cour de justice dans la procédure pénale contre le sénateur comte Carlo Pellion di Persano.

Vu l'article 9 de son ordonnance du 23 octobre 1866 ;

Considérant que les dispositions de l'article 9 indiquent l'intention de la haute cour d'égaliser les conditions de l'accusation et de la défense ;

Considérant que la rédaction de l'article 9 peut donner lieu à des doutes sur l'extension des droits respectifs de l'accusation et de la défense;

Déclare que la rédaction de l'article 9 doit être remplacée par la suivante :

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »[1]

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

V.

Cependant Madeleine était remontée dans sa chambre, et toute tremblante elle lisait la lettre qu'elle venait de recevoir.

Cette lettre était de sa seconde sœur, Amélie, institutrice dans l'Ardèche. En voici le contenu :

Lyon, mars 1865.

» Ma chère Madeleine,

» J'ai un grand malheur à t'apprendre : notre mère est aveugle. Elle en est inconsolable. Elle appelle la mort. Elle ne peut se résoudre à tomber entièrement à notre charge et à devenir pour nous un surcroît de misère. Bien que sa vue fût depuis longtemps affaiblie, cependant elle pouvait encore gagner quelques sous en cousant des sacs; maintenant elle ne peut plus enfiler son aiguille.

» Ce n'est pas tout : Marie est au lit, Marie, la Providence de la maison. Comme veloutière elle gagnait de bonnes journées ; mais c'est un métier au-dessus de ses forces. Tu sais que les veloutiers doivent avoir l'estomac appuyé sur la barre. Or, depuis quelque temps elle éprouve de si grandes douleurs d'estomac qu'elle ne peut continuer son travail.

» J'ai obtenu de venir passer deux jours à Lyon pour consoler un peu ces pauvres désolées. Hier, j'ai conduit notre mère au médecin. Il ne nous a donné aucun espoir de guérison. Les yeux sont usés par le travail à la lumière et par les larmes. En effet, elle a tant pleuré cette martyre ! Mon père lui a causé tant de chagrins !

» Il y a assez longtemps qu'il n'est venu la tourmenter. Sans doute il est malheureux, lui aussi ; je le plains et je l'excuse dans mon cœur ; car c'est le découragement qui l'a poussé d'abord à s'enivrer. Mais n'est-il pas affreux de penser que ce vice ait étouffé en lui l'amour paternel et que ses enfants se réjouissent de son absence !

» Enfin un autre malheur nous menace. Notre belle Claudine s'est éprise d'un canut du nom de Jaclard. C'est un dissipateur qui s'enivre aussi, et qui joue tout ce qu'il gagne. Elle veut absolument l'épouser. Mais notre mère s'y oppose. Elle a tant souffert avec notre père qu'elle tremble de voir Claudine tomber dans un malheur pareil. Epouser un ivrogne, un débauché ! Ma mère aimerait autant la voir morte.

» Il n'y aurait, pensons-nous, qu'un moyen de la sauver, ce serait de l'éloigner. Autrefois, elle avait désiré aller à Paris ; car son métier de remetteuse ne lui a jamais plu; il a trop de chômages. Penses-tu qu'à Paris elle trouverait facilement de l'occupation ? Tu sais qu'elle coud parfaitement, qu'elle est adroite et intelligente. Mais comment trouver de l'argent pour son voyage ?

» C'est à toi, chère Madeleine, que nous recourons pour nous tirer de cette douloureuse situation. Nous savons combien ta position chez les Borel est délicate, et tu as déjà tant fait pour nous ! Cependant ne pourrais-tu encore obtenir de M. ou de Mlle Borel une avance de 100 francs pour payer le voyage de Claudine ? Nous nous engagerions, Marie et moi, à les rembourser dans un an.

» Il n'y a vraiment que ce moyen de sauver notre chère Claudine, qui est comme ensorcelée par ce mauvais sujet.

» Nous connaissons ton cœur, ma bonne Madeleine, nous savons que tu feras peut-être l'impossible pour nous tirer toutes de la désolation. Mes appointements d'institutrice sont si minimes que je puis fort peu par moi-même, et j'ai bien, moi aussi, mes tracas.

» Il n'est pas certain que je conserve longtemps cette place qui me donne à peine du pain. Je te conterai cela une autre fois. Pour le moment, je ne m'inquiète que du sort si malheureux de ces chères affligées.

» A bientôt de tes nouvelles, bien aimée sœur. Nous t'embrassons comme nous t'aimons, de tout cœur.

» AMÉLIE BORDIER. »

Bien que Madeleine connût peu ses parents, elle éprouvait pour eux une très-vive affection. Comme le sort l'avait privilégiée, elle croyait aussi devoir à sa famille restée pauvre plus de dévouement.

Cette lettre, empreinte du calme et de la résignation que donne l'habitude de souffrir, accusait pourtant une situation si douloureuse que plusieurs fois, en la lisant, Madeleine eut le cœur serré, et ses yeux s'emplirent de larmes.

Ayant achevé cette lecture:

— Que puis-je ? dit-elle avec accablement. Mon Dieu ! que puis je ? M'adresser à Mlle Borel qui a déjà tant fait pour nous ; je n'oserais pas. Demander à M. Borel une avance pour Marie, ce serait lui demander un secours. Je ne puis cependant me résoudre à mendier, quand j'ai de l'éducation, de l'intelligence et des bras, quand je puis travailler en un mot.

Pauvre Marie ! pauvre mère ! bonnes et chères âmes, qui souffrez depuis que vous êtes au monde, et qui avez encore la force d'aimer et de vous dévouer. Oui, il faut sauver Claudine d'un malheur certain et pire que la mort.

Voyons, dois je mettre un sentiment d'orgueil au dessus d'un intérêt si cher; et, pour rendre un peu de bonheur à toute cette famille désolée, ne dois-je point abaisser ma fierté ? Oui, sans doute, si je ne trouve pas d'autre ressource.

Et cependant, après l'investigation si peu bienveillante dont je viens d'être l'objet, puis-je croire qu'on me regarde encore ici comme l'enfant de la maison ? Et qu'ai-je fait pour démériter ! Mme Borel aurait elle découvert mon secret ? Ou Maxime lui-même... Je ne sais pourquoi, lorsqu'il me regarde, j'éprouve un si grand trouble. Tout à l'heure, il m'a semblé que lui aussi... Non, il ne pense pas à moi... Il faut que je sorte d'ici. Mais songeons au plus pressé. Comment me procurer l'argent nécessaire au voyage de Claudine ?

Elle se leva, prit dans un tiroir les quelques bijoux qu'elle possédait.

Puis elle retourna une toile qui était encore sur le chevalet, et elle la regarda longtemps.

C'était un petit tableau de genre. Il y avait de la naïveté sans doute dans cette composition, et peut être quelques fautes de dessin. Mais c'était plein de lumière, de poésie, d'expression.

[1] Voir le numéro du 3 janvier.

Art. 9. Les membres de la cour et le ministère public ont la faculté de s'adresser au président pour qu'il interroge l'accusé, les témoins et les experts sur les faits et sujets qui seront énoncés par les interpellants, tendant à la découverte de la vérité ; le même droit appartient à l'accusé et à ses défenseurs pour les interrogations à adresser aux témoins et aux experts.»

La *Gazette officielle* publie les noms des nouveaux préfets des provinces vénitiennes.

Le préfet de Venise est M. Pazolini, l'ancien ministre.

Le général Fleury ne va pas à Rome, ainsi que certains journaux l'avaient annoncé. Il a quitté Florence le 19, au matin, pour se rendre à Gênes, et de là en France.

On lit dans l'*Italie* :

« Bien que le journal la *Patrie* dise que le voyage de l'Impératrice n'est point décidé, nous croyons que ce voyage aura lieu et que l'auguste voyageuse arrivera à Rome sous très peu de jours.

» La présence de l'Impératrice des Français, dont les sentiments de piété sont bien connus, ne peut qu'exercer une influence favorable et faciliter l'heureuse issue des négociations engagées en ce moment à Rome. »

Prusse.

La constitution de l'Allemagne du Nord renfermera des articles concernant toutes les matières de commerce et de navigation. Le conseil fédéral et la représentation nationale constitueront le pouvoir législatif. La Confédération sera placée sous la couronne de Prusse, qui déclarera la guerre, concluera les traités et nommera les ambassadeurs en son nom. La roi de Prusse sera commandant en chef des troupes de terre et de mer de l'Allemagne du Nord et aura le pouvoir de les placer sur un pied de guerre.

Kiel et Jahde deviendront ports fédéraux.

Les conférences relatives au projet constitutionnel de la Confédération du Nord sont remises après les fêtes de Noël.

Mexique.

A l'appui de ce que nous disons, on lit dans le *Temps* :

« Nous croyons savoir que l'acte d'abdication de l'empereur Maximilien est parvenu au gouvernement français dans la nuit de lundi à mardi. »

Le bruit de la démission pure et simple de l'empereur Maximilien s'accrédite de plus en plus. On assure que M. le prince de Metternich serait chargé à ce sujet d'une mission importante et confidentielle auprès de l'empereur.

Un bruit qui nous parvient et que nous enregistrons sous toutes réserves expliquerait la dépêche annonçant que l'empereur Maximilien avait été fait prisonnier.

Il paraît qu'une bande de juaristes aurait attaqué, aux environs de Mexico, une maison de campagne dans laquelle on supposait que se trouvait l'empereur.

L'empereur ne s'y trouvait point, et l'affaire n'a pas eu d'autre suite que le pillage de la maison envahie.

Revue des Diètes.

Prague, 21 décembre. — Après avoir épuisé les questions à l'ordre du jour, le maréchal du pays fait un résumé rétrospectif des travaux de la Diète. Il dit que l'on a lieu d'être satisfait de ses résultats pour une session aussi courte que celle qui vient d'être close. Il remercie l'assemblée pour l'indulgence qu'elle lui a témoignée bien qu'il ne soit pas au fait de la langue du pays. Il loue le ton digne qui a régné dans les discussions. Enfin il remercie le lieutenant impérial pour la bienveillance et exprime le ferme espoir d'une régénération de l'Empire se confiant à la fidélité des peuples et à Sa Majesté l'Empereur. (Cris trois fois répétés de vive l'Empereur.) Après que le lieutenant impérial eut répondu en langue allemande et bohême, le cardinal archevêque remercie le maréchal du pays en sa qualité de président, le lieutenant impérial en sa qualité d'ancien maréchal du pays et le bourgmestre Bielsky pour les services qu'il a rendus à la ville de Prague, services qui ont été reconnus par Sa Majesté. Le Dr Bielsky répondit par quelques paroles de remerciments dans les deux langues en rappelant ce que Sa Majesté avait dit à l'orateur lors de son voyage à Vienne.

La session fut close au cri de vive l'Empereur. (*Wanderer.*)

Gratz, 11 décembre. — La proposition de Rechbauer de prier Sa Majesté dans l'adresse de vouloir bien dissoudre la Diète et le Reichsrath, d'ordonner de suite de nouvelles élections pour les Diètes nommées dans la patente de convocation de l'année 1861, ainsi que l'élection du Reichsralh au soin des Diètes et de convoquer celui ci dans le plus bref délai possible de la même manière que cette convocation eut lieu en 1861, est renvoyée au comité de l'adresse, qui est chargé de faire son rapport demain.

Linz, 22 décembre.— La Diète prend les résolutions suivantes : 1° Inviter le ministère d'Etat à exécuter les lois sur l'enseignement dans le gymnase de jésuites à Freinberg et 2° Inviter le ministère à faire procéder immédiatement à la construction du nouveau gymnase de Linz.

Le capitaine du pays clot la séance à deux heures. Dans son discours de clôture il jette un coup d'œil rétrospectif sur la période écoulée et dit entre autres choses : Nous n'avions pas lieu de chercher à influer directement sur l'organisation de l'Empire, mais le maintien de la constitution a été accentué à plusieurs reprises dans cette Diète. Confiant dans la parole impériale, j'espère que cette manifestation ne restera pas sans résultat. Il clot la session par un triple vivat à l'Empereur et l'assemblée s'associe à ces vivat.

Le gouverneur exprime à la Diète ses remerciements et sa reconnaissance pour l'activité désintéressée et soutenue qu'elle a déployée dans l'intérêt du bien-être du pays. (*Tel. du Vaterland.*)

Gratz, 22 décembre. — Rapport de la commission pour l'adresse sur la motion de M. Reshbauer, laquelle a été adoptée, non sous forme d'adresse, mais sous forme de résolution. M. Canneri est élu membre du Reichsrath, en remplacement de M. le baron de Mandell, qui a déposé son mandat. La clôture de la Diète a lieu après la vérification du procès-verbal et l'examen de pétition. (*Tél. de Vaterland.*)

Amérique du Sud.

Des nouvelles de la Plata, du 7 novembre nous apprennent que le maréchal Caxias était arrivé de Rio et avait pris le commandement en chef des troupes brésiliennes. L'armée alliée avait reçu des renforts en hommes et en matériel, et elle allait très prochainement reprendre l'offensive.

Belgique.

Le *Moniteur* contient le rapport suivant, adressé au roi par le ministre de la guerre :

Bruxelles, le 19 décembre.

Sire,

Le nouveau système de défense qui a été adopté pour le pays et les progrès réalisés dans l'art de la guerre exigent que l'on examine si l'organisation actuelle de l'armée répond encore aux nécessités de la défense nationale.

Afin d'éclairer le gouvernement, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de soumettre cette importante question à l'examen d'une commission dont l'institution fait l'objet de l'arrêté joint au présent rapport.

Le ministre de la guere,
Baron GOETHALS

Danemark.

Après le vote favorable du Folkething, le projet de loi relatif au nouvel armement de l'armée danoise a été soumis à la chambre haute (Landsthing), qui l'a également adopté.

Etats-Unis.

Les instructions de M. Seward à M. Campbell invitent ce dernier à se rendre à Mexico, le siége du gouvernement de Juarez, afin de donner des informations au cabinet de Washington, relativement à la condition des affaires à Mexico; il l'engage à n'entrer avec Maximilien ou les troupes françaises dans aucune stipulation qui pourrait entraver l'administration de Juarez. M. Seward déclare que les Etats-Unis ne désirent ni conquérir, ni acheter le territoire mexicain, mais qu'ils demandent seulement à voir cesser l'intervention militaire étrangère dans ce pays.

Le général Sedgwick sera jugé à Washington par une cour martiale, pour avoir violé les ordres de son gouvernement en occupant Matamoras.

Les dépêches de Washington assurent que M. Bigelow a fait savoir à son gouvernement qu'il avait la plus entière confiance en la bonne foi de l'empereur Napoléon ; que sa Majesté retirera ses troupes de Mexico et agira de concert avec les Etats-Unis pour rétablir au Mexique le gouvernement républicain. Il ajoute que l'Empereur favorise l'élection d'un président par les Mexicains eux-mêmes.

Un bill a été présenté à la Chambre des représentants, tendant à nommer des gouvernements territoriaux pour les Etats du Sud et à étendre le droit de suffrage à tous les citoyens qui sont demeurés fidèles pendant la dernière guerre.

Le comité judiciaire du Sénat a présenté un rapport favorable sur le bill qui révoque le droit de grâce que possède le Président.

Les Chambres législatives de l'Alabama ont rejeté l'amendement constitutionnel.

Mexique.

Des dépêches de San-Francisco du 15 novembre annoncent que tous les ports mexicains du Pacifique étaient aujourd'hui évacués par nos troupes.

Nos dernières colonnes ont quitté Mazatla et San Blas.

La guerre qui a éclaté sur les bords de la Plata ne paraît pas à la veille de finir.

Des deux côtés, on pousse activement les préparatifs d'une reprise d'armes.

Le Brésil fait appel aux esclaves.

RAPPORT.

DU MINISTRE DES FINANCES DE FRANCE.

Sire,

Je viens de terminer la préparation du budget de 1868, qui pourra être prochainement envoyé au conseil d'Etat.

Avant d'entrer dans l'examen de ce budget, je dois faire connaître à Votre Majesté la situation de l'année 1865, qui est arrivée au terme légal de son exercice, celle de l'année 1866 qui s'achève, et enfin rendre compte à l'Empereur des prévisisos de recettes et de dépenses du budget rectificatif de 1867.

Le budget spécial de la Caisse d'amortissement pour 1866 va être également soumis au conseil d'Etat.

Exercice 1865.

Je rappellerai qu'une somme de 12 millions formant l'excédant prévu de 1865 a été, dans le but d'activer les travaux publics inscrite au budget rectificatif du 1865. Depuis cette époque, nous avons éprouvé un mécompte dans nos recettes. En effet, les obligations mexicaines, qui avaient été négociées et qui figureront au budget de 1865 pour la somme de 11,358,000 fr., n'ont été recouvrées qu'en partie ; de là, sur nos prévisions, une réduction d'environ 8 millions.

Des circonstances de force majeure invoquées par les concessionnaires ne leur ont point permis d'exécuter les conditions du contrat. Ces obligations, ainsi que celles attribuées à l'excercice 1864 pour une valeur de 20,353,000 fr., qui n'a pas été réalisée, restent dans le portefeuille du Trésor et seront l'objet de déterminations ultérieures. Comme compensation, j'ai l'assurance que les crédits restés sans emploi dépasseront notablement 24 millions, somme à laquelle avait été évalué le chiffre des annulations.

Il est donc à présumer que la situation de 1865 sera peu modifiée.

Exercice 1866.

L'année 1866 a vu s'accomplir de graves événements. Dès les premiers mois, les affaires d'Allemagne avaient fait naître de graves inquiétudes. Une guerre formidable ne tarda pas à éclater, et quoique la rapidité avec laquelle elle a été conduite, la prompte conclusion de la paix, la fermeté et la modération du gouvernement de Votre Majesté fussent de nature à rassurer les esprits, une certaine préoccupation a persisté dans le pays.

A cette cause de ralentissement dans les affaires, sont venus se joindre le retour du choléra, la faiblesse de la récolte et enfin les inondations. Tous ces fléaux n'ont heureusement exercé qu'une légère influence sur notre situation financière, et le revenu public n'a pas cesse de s'accroître. Cette augmentation couvrira quelques dépenses imprévues que les événements nous ont imposées et qui devront être régularisées.

Ainsi, au ministre de la guerre, une somme de 10 millions a été prélevée par virement pour augmenter les approvisionnements en effets d'équipement de la troupe. Mais ces effets, versés successivement dans la masse des régiments, donneront lieu plus tard à des remboursements.

L'entretien des corps auxiliaires au Mexique a excédé nos prévisions d'environ 6 millions.

Au ministère des finances, 8,800,000 fr., figurent dans les charges de l'exercice. Cette somme provient de réquisitions qui ont été opérées par suite de nécessités subies et imprévues sur la caisse du payeur de l'armée de Mexico, par ordre du maréchal commandant en chef, pour des avances au gouvernement mexicain, et de traites sur la commission des finances du Mexique à Paris qui sont restées impayées.

Au ministère de l'intérieur, 300,000 fr. ont été prélevés par virement pour venir en aide aux ouvriers lyonnais ; cette somme devra être rétablie aux crédits de ce département.

A ces dépenses non prévues, il convient d'ajouter divers mécomptes dans les évaluations de quelques-unes de nos recettes.

Ainsi l'annuité de 7,500,000 fr. due par le gouvernement mexicain n'a pas pas été payée.

L'aliénation des bois des dunes prévue pour 2 millions, et la vente de terrains du Havre évaluée 3,500,000 fr., n'ont point été réalisées ou, du moins, ne l'ont été que pour une faible partie. Ces sommes seront reportées au budget de 1867.

Quelques autres branches de revenus ont donné lieu, en outre, à des moins-values qui s'élèvent ensemble à 1 million environ.

Mais, comme je l'ai fait remarquer, en regard de ces dépenses et des non-réalisations de recettes que j'ai indiquées, une plus-value considérable s'est manifestée dans le produit des impôts indirects. Grâce au développement de notre activité commerciale et de notre industrie, les revenus des onze premiers mois de 1866 ont donné sur les évaluations du budget rectifié de cette même année ne augmentation de plus de 30 millions ; si l'on compare cette période à la période correspondante de 1865, la plus-value se traduit par un chiffre de plus de 45 millions.

Lorsque le budget sera soumis au Corps législatif, nous connaîtrons les résultats du mois de décembre, qui ne seront probablement pas moins favorables que ceux des mois précédents. Nous pouvons compter, en outre, sur une plus-value de certains autres produits qui ajouteront environ 3 millions à nos prévisions.

J'ai donc lieu d'espérer que l'exercice 1866 se soldera en équilibre.

Ce résultat aura été obtenu sans qu'aucun service, tant à l'intérieur qu'au dehors, ait été en souffrance, et non-seulement l'impulsion donnée à vos travaux publics n'a pas été un instant ralentie mais leur dotation a été encore accrue de 2 millions. C'est là, malgré les difficultés que nous avons traversées, une preuve nouvelle de la vitalité de nos ressources et de la confiance du pays dans la sagesse du gouvernement.

Il est bon de remarquer aussi qu'au milieu des désastres financiers qui ont affligé nos voisins et les principales contrées de l'Europe, nous n'avons pas eu à déplorer de crise commerciale. Tandis que sur tous les marchés l'intérêt de l'argent s'élevait, il s'est constamment tenu en France à un taux très-modéré ; les capitaux n'ont pas cessé d'être abondants, et le crédit public s'est soutenu avec une grande fermeté,

Les exercices 1865 et 1832 n'auront donc rien ajouté à nos découverts antérieurs. Si la dette flottante, dont le chiffre est de 888 millions, s'est en apparence accrue, c'est que les dépôts obligatoires se sont accumulés au point qu'en ce moment l'encaisse du Trésor atteint le chiffre de 215 millions.

Quant aux bons du Trésor qui constituent la partie de cette dette sur laquelle le ministre des finances a une action plus directe, ils sont restés bien au-dessous du chiffre fi[xé] par la loi et ne s'élèvent qu'à 125 millions.

Pendant cette année, l'enquête sur la Banque s'est poursuivie, et bientôt les résultats de cette enquête seront appréciés par le conseil supérieur du commerce et démontreront, j'en suis convaincu, d'une manière éclatante, que le système de la circulation monétaire en France repose sur des bases solides et présente toute sécurité.

(A suivre.)

Nous publions la correspondance suivante de Rome, en en laissant, bien entendu, à son auteur toute la responsabilité :

Correspondance particulière de la TURQUIE.

Rome, 20 décembre.

Les paroles prononcées par Victor-Emmanuel dans le discours d'ouverture du Parlement : « l'Italie a respecté et respectera le territoire pontifical », ont produit ici une impression d'autant plus rassurante que cette déclaration est, à n'en pas douter, le résultat de la mission du général Fleury auprès du gouvernement italien. Le langage tenu par le grand écuyer de l'Empereur Napoléon, aussi bien à M. Ricasoli qu'au Roi directement, a été net et catégorique. « Il » n'y aura pas d'émeute à Rome, et en au» cun cas, l'armée italienne, massée sur » les frontières, ne les traversera pour » venir protéger le Pape en péril : si, par » impossible, telle chose arrivait, les Fran-

---

La veille, Madeleine avait beaucoup admiré son tableau. Elle avait mis sur cette toile, comme dans son poëme, son âme d'artiste. Maintenant elle doutait. C'est que l'heure présente était un moment décisif. Jusqu'alors elle n'avait eu que des juges bienveillants. Elle allait savoir ce que valait au juste son talent ; car elle pensait à vendre cette peinture.

Elle s'habilla modestement, dissimula sa toile sous son manteau et sortit.

C'était par une froide journée de mars, brumeuse et sombre, que Madeleine descendit des hauteurs de ses rêves pour aborder le monde réel.

Arrivée sur le boulevard, elle avisa un magasin où, dans une riche devanture, brillaient des tableaux anciens et modernes, fraîchement vernis, encadrés de dorures éclatantes.

Au moment d'entrer, elle s'arrêta. Elle n'osait point ; son cœur battait violemment. Mais, ayant jeté un coup d'œil sur sa toile, elle s'enhardit et entra.

— Je voudrais vendre cette toile, dit-elle d'une voix si faible qu'on lui demanda de nouveau ce qu'elle désirait.

Le commis prit le tableau et le porta au marchand, occupé alors avec d'autres personnes, et qui répondit d'un ton rude : Faites attendre.

Au bout d'un quart d'heure, il s'approcha de Madeleine, regarda attentivement son tableau, mais sans proférer une parole.

Madeleine l'observait avec autant d'anxiété que s'il eût dû prononcer un arrêt de vie ou de mort. Mais le marchand demeurait impassible.

— De qui est cette peinture? dit-il enfin.

— Elle est de moi, répondit Madeleine en rougissant beaucoup.

Le marchand lui rendit sa toile.

— J'en suis fâché, mademoiselle ; mais nous n'achetons pas ces sortes de tableaux. Cela manque de manière; ce n'est d'aucune école.

A ces paroles, qui détruisaient toutes ses espérances, Madeleine éprouva comme une défaillance.

Elle se disposait à sortir.

— Je vous en donne dix francs, fit le marchand, qui la rappela.

— Non, répondit-elle.

— Eh bien ! vingt, et je vous assure que personne ne vous les offrira.

Madeleine s'éloigna, navrée.

— C'est donc bien mauvais, pensait-elle, qu'on m'en offre si peu ! Et c'est là-dessus que je comptais pour soutenir ma famille, pour me créer une position, pour...

Elle allait au hasard, perdue dans ses tristes pensées, accablée par le découragement.

Elle descendit la rue de Choiseul, puis la rue Neuve-des-Petits-Champs, et se trouva dans la rue Saint Roch. Elle se souvenait y avoir vu un grand nombre de marchands de bric-à-brac. Peut-être trouverait-elle à vendre là ses bijoux et son tableau.

— Elle entra dans plusieurs boutiques, où du tableau et des bijoux on ne lui offrit pas au-delà de quarante francs. Elle était désespérée.

Enfin elle aperçut une devanture de chétive apparence où s'étalaient de vieux tableaux, des bijoux et des dentelles surannées.

Elle se hasarda sur le seuil de la porte où pendaient des robes fanées à falbalas ; et elle pénétra dans une boutique sombre, encombrée des mille et un trésors, des mille et une misères du bric-à-brac, tristes épaves d'un luxe éphémère, d'existences brisées. Que de drames dans ces monceaux de chiffons malpropres ! Cette paire de bottines, cette robe modeste étaient peut-être la dernière richesse d'une pauvre fille qui mourait de faim. Et ces dentelles, et ces bijoux ! quels bouleversements de fortune les ont amenés là !... Et jusqu'à ce bois de lit, jusqu'à ce poêle rouillé ! qui racontent d'horribles misères !

En entrant là, Madeleine se sentit oppressée comme si elle s'était fourvoyée dans un mauvais lieu.

Au comptoir se tenait un petit vieillard occupé à examiner, avec une loupe, quelque bijou microscopique. Il s'harmoniait si parfaitement avec tout ce qui l'entourait, il s'était si bien approprié les teintes, les formes concassées et tremblottantes des objets antiques dont il était environné, qu'on l'eût pris volontiers pour une curiosité automatique ou pour quelque vieux portrait de l'école flamande.

Quand Madeleine lui présenta son tableau tout frais vernis, aux couleurs vives et lumineuses, la vue du petit homme parut singulièrement offensée de cet éclat. Aussi s'empressa-t-il de le rendre à Madeleine.

Alors elle lui proposa ses bijoux de jeune fille.

— Ah ! ceci c'est autre chose, dit-il.

Il prit les bijoux. Mais il regarda aussi celle qui les lui offrait. Après un examen attentif qui inquiétait Madeleine, le petit vieillard alla au fond de la boutique et appela :

— Anastasie.

— On y va, répondit de l'entresol une voix éraillée.

— Ma femme, dit-il à Madeleine, dira mieux que moi ce que cela vaut. Nous sommes d'honnêtes gens, voyez-vous. Le premier machand venu vous péserait cela et vous donnerait juste le poids de l'or. Mais nous, nous estimons le travail du bijou. Votre bracelet, qui est très-léger, n'a guère que cette valeur.

Anastasie entra. Et Madeleine à sa vue éprouva une impression si désagréable qu'elle fut tentée de reprendre ses bijoux et de sortir.

Cette femme pouvait avoir cinquante-cinq ans. Son menton avancé, son nez crochu, ses yeux petits et perçants, relevés vers les tempes, le ton violacé de son visage large à la base étroit au sommet, exprimaient la rapacité et l'astuce.

Elle examina Madeleine comme l'avait examinés le vieillard, Cette inspection embarrassait la jeune fille, qui dit un peu sèchement :

— Combien, madame, estimez vous ces bijoux ?

— Ah ! c'est vous, ma petite mère, qui voulez vendre cela? fit-elle en affectant la bonhomie.

Madeleine fut choquée de ce ton de familiarité.

— Oui, madame, répondit-elle avec quelque hauteur.

— Quel prix faites-vous cela ? demanda le petit vieillard.

— Cent francs.

— Ça ne les vaut pas, mon cher cœur, répartit vivement la mégère.

— Je vous donnerais également le tableau, hasarda Madeleine.

Les deux époux parurent se consulter du regard.

(*Sera continué demain.*)

» çais, déliés de tout engagement résultant » pour eux de la convention de septembre, » après l'avoir, en ce qui les concerne, si » loyalement exécutée, rentreraient à Rome, » pour que rassuré par leur présence, » le Saint-Père soit induit à y rester. » Je ne vous garantis pas naturellement le texte de cette déclaration, mais seulement le sens. Lorsqu'on s'est convaincu à Florence, que l'Empereur Napoléon *considère l'honneur de la France comme protectrice du Saint-Siège beaucoup plus engagée, après le départ du corps d'occupation qu'il ne l'était avant*, il a bien fallu cesser de biaiser, et marcher droit, bien qu'à contre cœur. On s'est alors décidé à faire la déclaration contenue dans le discours.

Certains journaux feignent de croire que M. Tonello sera plus heureux que M. Vegezzi, et qu'il parviendra à entamer avec le Saint-Siège des négociations politiques. Que ces feuilles perdent tout espoir sous ce rapport, car la première chose que le cardinal Antonelli a dit à M. Tonello, immédiatement après les politesses d'usage, a été pour le prévenir que s'il était chargé d'entamer la question politique, le Saint-Père pouvait aujourd'hui, moins que jamais, lui permettre la moindre allusion à ce sujet. M. Tonello assura le cardinal que sa mission concernait exclusivement les affaires religieuses, et qu'il se tiendrait scrupuleusement sur ce terrain. Le négociateur italien n'a pas oublié sans doute, que toutes les fois que son prédécesseur M. Vegezzi a tenté, l'année dernière, d'entamer par surprise ou incidemment la question politique, le cardinal Antonelli l'a arrêté en s'écriant le sourire sur les lèvres : « Nous sortons de la » sacristie, M. le commandeur, rentrons-y » bien vite, car sans cela, il m'est impos- » sible de vous écouter. »

On ne remarque pas assez que la défense du pouvoir temporel ne va pas chez le Pape jusqu'à l'empêcher d'accueillir avec empressement toute ouverture qui lui est faite par le gouvernement italien pour l'arrangement des affaires religieuses. Certes, comme souverain temporel, Pie IX aurait bien des raisons de repousser toute tentative du Roi Victor-Emmanuel d'entrer en relations avec le Saint-Siège : mais quand il s'agit du bien spirituel des âmes, le Pape traite même avec un souverain qu'il a excommunié et qui n'a encore rien fait, au contraire, pour se réconcilier avec l'Eglise. On est donc mal venu à soutenir que le soin du pouvoir temporel influe en quelque manière, et à un degré quelconque sur les résolutions et la conduite du Pape. Le pouvoir temporel est aux yeux même de l'Eglise une dure nécessité, une lourde charge à ajouter au fardeau déjà si pesant du gouvernement spirituel de l'Eglise : si le Pape le subit, et ne veut pas en être déchargé, c'est que dans les conditions actuelles de la société, ce pouvoir est la seule garantie efficace de son indépendance spirituelle..... Vous devez en savoir quelque chose vous autres catholiques de Constantinople, qui avez sous les yeux le spectacle des étranges vicissitudes qui traverse, à des intervalles si rapprochés, la suprême direction de l'Eglise grecque, et la rapidité avec laquelle se succèdent sur le Siège patriarcal les successeurs de Photius, élus à vie pourtant, mais qui descendent de cette haute position presque le lendemain du jour où ils y sont élevés.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

Paris, le 20 décembre.

Je suis un chroniqueur consciencieux, je vous prie d'en être bien convaincu, et je ne veux pas vous voler; mais, voyez pourtant, si je n'avais pas de scrupule, comme il me serait facile de vous lâcher le fameux article sur les étrennes : «—Etrennes vient de Strena, la déesse des présents, qui présidait au commencement de l'année chez les Romains..... etc., etc.— »

Au fond, cet article n'est pas méchant, il n'a jamais fait de mal à personne; on ne le lit pas, et il tient de la place. Tout le monde l'a fait, depuis la naissance du journalisme, tout le monde le fait, et tout le monde le fera jusqu'à la consommation des siècles et des étrennes. En le faisant, à mon tour, je pècherais donc en nombreuse compagnie, circonstance qui équivaut à une absolution. Je sais tout cela, mais je pousse les scrupules de conscience jusqu'à l'impossible, et si cet article-cliché doit paraître dans la *Turquie*, j'aime mieux que ce soit vous qui en preniez la responsabilité. Et ne vous gênez pas, allez. Vos confrères de Paris et de bien d'autres lieux, n'y mettront pas tant de façons, et je les entends déjà répétant tous en chœur : « Etrennes vient de Strenia. Chez les Romains..... »

Je ne veux pas cependant laisser passer le premier jour de l'an, sans vous en parler, et si vous le permettez, je vous invite à une promenade le long des magasins dont les étalages commencent déjà à fasciner les yeux des grands et petits enfants des deux sexes.

Etes-vous un tantinet gourmand, ou plutôt laissons cet adjectif gros de victuailles, de pièces rôties, de gibier, de venaison, de sauces et de ragoûts, et disons avec plus de justesse : Etes-vous friand ? Oui, n'est-ce pas ? Vous avez bien raison, et je suis heureux de trouver un cœur et un estomac faits pour me comprendre. Venez donc avec moi donner un coup d'œil aux devantures de Siraudin, Gouache, Boissier, et autres maîtres en l'art de la confiserie. Ah ! monsieur, que nous sommes heureusement loin de nos pères, et de ces temps naïfs et primitifs où florissait le *confiturier* habile en l'art de préparer le sucre en table, le sucre blanc, le sucre rouge, le sucre rosat, le sucre orangeat, l'anis, l'écorce de citron, la pâte de roi, et de confire au miel pour les bourgeois, au sucre pour les grands seigneurs. En somme, les *confituriers* du moyen âge n'étaient que des épiciers. Aujourd'hui nos confiseurs sont des artistes, des savants même. Le sucre, matière première, se prête à toutes les combinaisons que crée leur imagination surexcitée par l'approche de Noël et des étrennes. Le suc des fruits, le parfum des fleurs se condensent en fondants, en dragées, en pralines, en bouchées de roi, que sais-je, oh ! mon Dieu, que sais-je ? La violette, l'humble violette, devient-elle même, dans les ateliers de Siraudin, un suave bonbon.

Toutes ces exquises douceurs qui caressent le regard de leurs chauds reflets et qui font par conséquent venir l'eau à la bouche, sont renfermées dans toute sorte de récipients plus gracieux ou plus originaux les uns que les autres. Remarquez que j'ai dit *récipients*. En effet, le sac primitif, le vieux sac en carton, ne s'offre plus guère qu'au Marais, et la boite, longue, carrée, ovale, mais en carton aussi, plus ou moins historiée et plus ou moins richement décorée a bien perdu de son prestige. Le panier a bien encore des défenseurs, mais boîte ou panier, vous n'aurez rien de décent, si vous n'y mettez une centaine de francs. Bref, le seul *récipient* convenable (je maintiens mon mot, faute d'un meilleur), je vais vous le dire : C'est une poupée. Oui, une poupée de deux pieds de haut, habillée des plus riches étoffes, marquise ou mousquetaire, tout ce que vous voudrez, tournant la tête à droite et à gauche, balbutiant *papa* et *maman*, levant et baissant les yeux, une poupée assez richement attifée, et pourvue d'assez ingénieux ressorts pour vous coûter quelques centaines de francs. Cette poupée est creuse; jusqu'au fond de ses entrailles en carton et en baudruche, le confiseur verse à poignée bonbons, pralines, dragées, fondants. Voilà!

Prenez votre poupée, et passons rapidement devant Tahan, Giroux, sur les boulevards, et Susse, place de la Bourse. Boites en tout genre et en tous bois, coffrets sculptés, papeterie, enfin toutes les élégances, tous les délicats bibelots de la chambre à coucher ou du boudoir d'une jolie femme, vous les trouverez là. Où je tiens particulièrement à vous mener, c'est dans la boutique d'un marchand de jouets un de ces industriels qui se vouent à *la joie des enfants* et à *la tranquillité des parents*, selon la formule qui accompagne invariablement l'annonce d'un nouveau joujou.

Vous avez, sans aucun doute, remarqué que, dans les jouets destinés à l'enfance, on retrouvait sans peine le caractère et les mœurs d'un peuple. Essayons donc, en furetant, dans la boutique que voici, de savoir ce que sont les Français, ou pour mieux dire, les Parisiens d'aujourd'hui.

En mon jeune âge, il m'en souvient encore, un joujou de vingt francs constituait déjà un très riche cadeau : Nuremberg et la forêt Noire étaient spécialement chargés de nous approvisionner en soldats de plomb et de bois, en ménages, en bergeries, en châlets, en poupées, en grotesques, etc. Tout cela était naïvement taillé, à l'emporte-pièce. L'art n'avait rien à faire là, mais c'était solide, non pas assez cependant pour qu'un Baby ne put en venir à bout en quelques jours. Vous savez que la grande préoccupation d'un Baby à qui l'on donne un joujou, est de savoir *ce qu'il y a dedans*, et son premier soin d'éventrer le jouet. Nos bons joujoux allemands se prêtaient avec bonhomie à ce massacre, et personne ne pleurait sur le malheureux sort des soldats taillés en pièces, des généraux de plomb tordus et estropiés avant l'âge, des ménages bouleversés, des bergeries saccagées, des châlets effondrés, des poupées décapitées, amputées, éventrées.

Aujourd'hui ce n'est plus ça. Nous subissons à un si haut point la désastreuse influence de la plus vaniteuse ostentation que nous en mettons jusque dans les cadeaux offerts à l'enfance; et nous procédons de telle sorte que nos babys deviennent sans effort, et par simple esprit d'imitation, plus vaniteux que nous. Il n'y a plus d'enfant ! Parole cruellement vraie ! Une poupée qui se respecte ne passera pas entre vos mains qu'en échange d'un billet de cent francs, et ne croyez pas encore vous montrer trop généreux. Une poupée suffit-elle ? Que non pas. A ce baby imitateur et vaniteux, il faut un salon, un vrai salon élégamment meublé, tapissé, et dans ce salon, toute une réunion de poupées variant leurs costumes et leurs attitudes. Certes, le présent est beau, et vous en serez quitte pour quinze cents ou deux mille francs. Mais à qui ferez-vous plaisir ? Tout cela est trop magnifique pour qu'on y touche. Ce salon de quatre pieds carrés sera précieusement serré dans un coin du vrai salon; on le couvrira d'un voile; on n'y touchera qu'aux grands jours, et le baby, devenu économe et avare de son trésor, le défendra lui-même contre les indiscrets. Un baby économe ! C'est ainsi, Monsieur ! Un baby calculateur ! Une masse d'affreux petits *benoitons*, *benoitonnants* ! Ah ! qu'on nous rende, pour l'honneur de la France, le baby prodigue, le baby tapageur. Qu'on lui rende sa poupée de Nuremberg; qu'il la massacre rondement ! Rendez lui surtout son sabre de bois, sa giberne, son bonnet de police, et ran plan, plan, ran pataplan, qu'il crève des tambours, qu'il crève nos oreilles, mais qu'il s'agite, qu'il remue, qu'il fasse le diable à quatre !

C'est fâcheux à dire. Nos enfants ne jouent plus autant au soldat qu'il y a vingt ans. Plus de ces batailles qui remplissaient nos jardins publics de tapage et de joyeux cris. L'enfance parisienne a désarmé, elle a suspendu son sabre au croc. Elle s'est faite collectionneuse; elle recueille des timbres-poste, elle a ouvert, au Jardin des Tuileries une petite Bourse où se cote cette valeur d'un nouveau genre. Donc, le plus joli cadeau qu'on puisse faire à un gamin de huit à dix ans, ce n'est plus un équipement militaire; c'est un album de timbres-poste !

J'ai dit que le luxe et l'ostentation envahissaient maintenant jusqu'à nos étrennes. Rien de plus vrai. A l'adolescent de douze ou quatorze ans, on donne un livre, et jadis le volume le plus intéressant, le mieux illustré, le plus élégamment relié ne dépassait pas vingt francs. Maintenant l'édition la plus luxueuse, le papier le plus fin, des gravures qui sont des chef-d'œuvre, du Gustave Doré, s'il vous plaît, voilà un livre d'étrennes. Les *Contes de Perrault*, soixante fr. ! *Atala*, cent francs ! *Don Quichotte*, cent-vingt francs ! *La Bible*, deux cents francs !

En un mot, aujourd'hui, on donne pour soi et non pas pour les autres. Et en fin de compte, voici ce qui arrivera: L'excès amenera la réaction, et le luxe même de cadeaux tuera les étrennes qui viennent de Strenia.

J'ajouterai que cette manie de riches cadeaux s'est développée de telle sorte que le premier jour de l'an ne suffisant plus à ce débordement de vanité donnante et d'avidité recevante, il a fallu innover les cadeaux de Noël et les cadeaux de Pâques. A Noël, vous le savez, nous autres catholiques, nous fêtons la naissance du Christ par un souper qui suit la messe de minuit et qu'on nomme réveillon. C'est devant une joyeuse flambée qu'on réveillonne, au pétillement de la bûche de Noël. A cette heure de réjouissance et de pieux festoiement, nos Babys dorment à poings fermés dans leur berceau, souriants et joyeux eux aussi, car ils savent que puisqu'ils ont été bien sages, le petit Noël ne les oubliera pas. Ils ont déposé leur chaussure mignonne dans un coin de la cheminée et demain matin, les yeux encore gros de sommeil, ils y courront et trouveront, avec les plus joyeux ahurissements, avec des mines effrayées et rayonnantes tout à la fois, le souvenir que l'Enfant Jésus y aura déposé en passant. Douce et chère croyance qui fait l'enfance si heureuse ! Hélas ! Elle s'en va où vont bien d'autres organes, en ce siècle, elle retourne au pays des chimères et des illusions consolantes ! Nos enfants ne croient plus à la visite de Jésus dans la cheminée ! Ils ne croient qu'au cadeau, et il faut qu'il soit beau et respectable d'aspect. Ah ! le soulier de la Noël a bien grandi depuis quelques années, et cette enfantine chaussure qui contenait jadis sans peine un cornet de bonbons, a dû s'étendre et s'alonger assez pour renfermer un cheval de bois ou une poupée. Enfin, l'œuf de Pâques, cet œuf rouge dans lequel cliquetaient quelques pastilles, cet œuf a pris de telles proportions qu'on a vu des flancs de l'un d'eux sortir un coupé de Binder avec son attelage. Car, faut-il le dire, ce qui flétrit la Noël, ce qui déshonore l'œuf de Pâques, c'est que disputant aux babys le privilège de recevoir des cadeaux, les Cocottes ont trouvé charmant de disposer leur soulier dans la cheminée à la Noël et d'avoir leur œuf de Pâques. Ceci n'est tout simplement qu'une aggravation de l'impôt qu'elles prélèvent sur l'idiotisme des Totos; car, je vous prie de croire, que ces aimables filles n'acceptent une tablette de chocolat que si elle est roulée dans un billet de Banque, et un œuf de Pâques, que s'il en sort tout au moins un cachemire. — Elles ont raison ! mordieu !

TIBERGE.

NOUVELLES LOCALES.

Nous avions parlé dans notre numéro du 31 décembre et d'après des renseignements que nous avions tout lieu de croire exacts, d'un conflit survenu lundi de la semaine dernière au théâtre Naoum, entre Dimitraki effendi, secrétaire-général de la Municipalité, et M. A. Daleggio, chef de Bureau à la station télégraphique de Péra.

Voici, d'après une autre version, comment le fait se serait passé.

Des sifflets prolongés étant partis d'une loge occupée par plusieurs fonctionnaires du télégraphe, Dimitraki effendi envoya vers ces Messieurs un commissaire de la Municipalité pour les prier de ne pas troubler le spectacle. Mais à peine le commissaire avait il frappé à la porte de la loge, que ces Messieurs, sans lui laisser le temps de remplir son mandat, le renvoyèrent en lui disant que personne n'avait le droit d'entrer chez eux.

Informé de cela, Dimitraki effendi se rendit lui-même sur les lieux et pria M. Daleggio, qui se plaignait contre la démarche du Commissaire, de ne pas faire de bruit et de lui exposer ses griefs avec calme. M. Daleggio répondit, parait-il, sur un ton quelque peu cavalier, qu'il ne reconnaissait à personne le droit de lui faire la moindre observation. C'est alors seulement que le Secrétaire-général donna l'ordre à ses agents de mettre M. Daleggio hors de l'enceinte du théâtre et de ne plus lui permettre d'y rentrer.

Notre impartialité nous fait un devoir de publier ces renseignements, d'après le désir exprimé par les personnes qui ont bien voulu nous les fournir.

—

Nos lecteurs se souviendront peut être d'un Albanais dont nous avons parlé la semaine dernière, époque à laquelle il fut arrêté dans le quartier de Yéni-Cheir (Péra) et conduit au grand zaptié de Stamboul. Il a été interrogé, comme il est fait en pareil cas, et s'est décidé à entrer dans la voie des aveux. En conséquence, il a déclaré qu'il était chef d'une bande de brigands, et qu'il avait choisi la Roumélie pour le théâtre de ses exploits. Pendant trois ans, avec l'aide de ses complices, il a dévalisé nombre de voyageurs, quelques caravanes, plusieurs fermes et, allant encore plus loin dans la route du crime, il s'est rendu coupable de meurtres. Il a dit se nommer Nicolas et a dénoncé ses complices qui se trouvent, les uns à Varna, les autres à Andrinople.

Le Gouvernement a aussitôt télégraphié dans ces villes, afin que l'on s'assurât de la personne de ces dangereux malfaiteurs. S'il faut s'en rapporter aux aveux de son chef, cette bande était plus terrible que celle même de l'insaisissable Lefter ; elle sut cependant se soustraire aux poursuites dont elle fut l'objet. Mais aujourd'hui on peut compter que la justice aura son cours et que tant de forfaits recevront leur récompense.

—

Lundi soir, vers 6 heures, un horloger de Galata venait de serrer dans une caisse montres et bijoux et se disposait à transporter le précieux fardeau en lieu sûr. Tout à-coup, et comme il allait sortir, il voit se dresser trois hommes, armés de couteaux, qui lui barrent le passage et cherchent à s'emparer de la caisse.

Fou de désespoir, notre homme pousse un cri terrible. Par bonheur, une patrouille promenait, non loin de là, ses loisirs ; la clameur désespérée fut entendue : on accourt, on saisit les voleurs, on les désarme, on les fouille : outre leurs couteaux, ils portaient encore des pistolets. Ces malfaiteurs sont des connaissances de la police; deux d'entre eux ont déjà subi des condamnations pour délits antérieurs. Tous trois aujourd'hui, enfermés ensemble au zaptié, peuvent de compagnie, déviser des vicissitudes de la vie humaine.

—

Si jamais crime horrible, digne des plus terribles châtiments de la justice humaine, a sali la surface du globe et fait maudire jusqu'au nom de l'homme, c'est celui de l'être assez déshérité, dont l'âme est pétrie d'assez de fange et de boue, pour trancher en sa fleur, la vie de l'enfant qui vient tout joyeux et tout rose, d'éclore à la lumière. Pour être si épouvantable, l'infanticide n'en est pas plus rare. Avant-hier encore, on a trouvé dans le cimetière de Candili, le cadavre d'une petite fille de quelques jours. Les traces de la strangulation étaient restées sur ce pauvre petit corps, veuf de son âme d'ange. Les derniers devoirs lui ont été rendus par les soins de la police qui, sur le champ, s'est mise à la recherche du monstrueux coupable.

—

Le *Byzantis*, journal grec de notre ville, dans son numéro d'hier, a répondu à l'invitation que nous lui avions faite de s'expliquer sur les motifs qui l'avaient déterminé à altérer, dans sa traduction, le sens de notre article sur les affaires Patriarcales.

La réponse de notre confrère n'est guère de nature à nous satisfaire. Nous ne lui avons pas demandé son opinion sur le plus ou moins de valeur de notre article. Nous l'avons prié seulement de nous dire la raison qui l'avait poussé à le défigurer; à notre demande, il affirme, d'après ses renseignements, que l'article dont il s'agit n'émane pas de notre rédaction mais qu'il est dû à la plume d'un de ses compatriotes qui a commis, aux yeux de notre confrère, le crime d'écrire dans un journal étranger, sur des affaires ecclésiastiques.

Dans le but probable de nous donner une leçon de journalisme, le *Byzantis* nous fait observer, en terminant, qu'il est loisible à un journal d'emprunter un article à un autre sans être tenu pour cela de le reproduire en entier. Nous n'avons jamais soutenu le contraire. Mais dans ce cas le journaliste qui emprunte a soin de dire à ses lecteurs s'il reproduit une partie de l'article ou le tout, et les quelques lignes qui précèdent la traduction du *Byzantis* sont assez explicites pour que nous ayons besoin de faire ressortir ici l'intention de cette feuille.

Nous ne saurions terminer sans relever une autre erreur dans laquelle tombe le *Byzantis*, en prétendant que notre article est dû à la plume d'un de ses compatriotes. La personne à laquelle il veut faire allusion n'a eu aucune part à ce travail, il nous appartient tout entier.

Du reste notre confrère n'est pas sans savoir qu'en notre qualité d'orthodoxe nous connaissons tout aussi bien que ses compatriotes les affaires de notre église, et que par conséquent nous n'avons besoin ni des idées ni de la plume de personne pour écrire sur des matières qui nous sont naturellement familières.

Que M. Xénis n'ait pas pris l'habitude d'écrire dans son journal, ce n'est pas à nous à lui en faire la moindre observation, d'autant plus que d'autres écrivent si bien pour lui. Mais supposer pour cela que ses confrères imitent son exemple, voilà ce que nous ne pouvons comprendre.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Ouverture du 3 janvier	51	36.
Clôture du 3 janvier	53	05.

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 31 décembre.

SALONIQUE, vap. du Ll. aut. *Messina*, cap. Rinaldi, ay.-touché à Cavalla, Lagos, Dard. et Gallipoli, div. march. et passag.

Departs du ports du 31 Xbre.

TREBISONDE, vap. fr. de M. I. *Tamise*, cap. Deschamps, div. march. et passag.
BATOUM, vap. russe *Don*, cap. Retzmichenco, div. march. et passag.
GIBRALTAR, vap. angl. *Iron Age*, cap. Ceaster, div. march et passag.

Du 1er Janvier.

VOLO, vap. ott. *Poursoud*. cap. G. Bava, div. march. et passag.
VARNA, vap. du Ll. aut. *Pluto*, cap. G. Remedelli, div march. et passag.
ODESSA, vap. russe *Boug*, cap. Alleman, div.-m.
ALEXANDRIE, vap. egyp. *Galoub*, cap. Alleman, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 31 décembre.

CARDIFF, bk. ital *Cavour*, cap. Lavagna, lest.
— bk, russe *Baltic*, cap Briander, charb.
— bk. meck. *Dr. J. Jantzen*, c. Tohrman. lest
GENES. bk, ital. *Oddone*, cap. E. Rossi, lest,
MESSINE, bk. angl. *Mary Monarch*, c. Stewart, l.
AUGUSTA, br. hell. *Efrossine*, cap, Sarris, lest.
— br hell. *Evanghelistra*, cap Ghiadis, ble.
MALTA. br. hell. *A. Spiridion*, cap. Vergotis, lest.
IDRA, sch. hell. *Athina*, cap. Bichos, ble.

Du 1er Janvier,

NEWCASTLE, tr.-norw. *Galatia*, c. Peterson, charb.
SWANSEA, bk. rus. *Strofursten*, c, Wiren, charb.
BARCELONE, br. meck. *Triton*, c. Hell, lest.
— bk. angl. *Ocean Skemer* c. W. Gray, lest.
GENES, br. hell A. *Dimitrios*, cap. Griatis, div.
— br, ital. *Volonta Dio*, cap. B. Chiesa, lest.
— br. ital. *Luigia Danovaro*, c. Razetto, div.
MESSINE, br. hell. *A. Jeorghios*, c. Polemis, sel.
— br. ital *Eufemia Danavaro*, c. Scniafiino, l.
BRINDISI, br. angl. *Glen Alu*, c. Armstrong, lest.
CORFOU. bk ital, *C. Danovaro*, c. Marcerano lest.
ALEXANDRIE, bk. belg. *Hortance*, c. Liebrecht.
PORD-SAID. pol. aut. *Asia*, cap. Tarabochia, lest.
PYREE. bk. angl. *Emerald*, cap. Himmond. lest,

Departs du port du 29 décembre.

FALMOUTH, bk. angl. *Udine*, cap Bowery, ble.
— bk. aut. *Moise Montefiore*. c. Galvbovich, ble.
— bk. *Newgibbins*, cap. W. Cooper, ble.
— bk. aut. *Toni C.* cap. Cattarinich, ble.
ROTTERDAM, br, aut. *Proteo* cap. Ivancich, ble.
MARSEILLE, br ital. *Sorte*, cap F Olivari, ble.
— br. hell. *A, Spiridonos*, cap. Hidaki, ble.
— bk. ital. *Europa*, cap Revero, ble.
— br. ital. *Themis*, cap. Raffo. ble.
— br. ital. *Luigino*, cap. L Martino, ble.
— br. hell *Nicolaos*, cap Scutnracos, ble.
— bk. aut. *Luca*, cap. Giusti, ble.
— br. hell. *Tris Adelfi*, cop. Elefteriu, ble.
MESSINE. br. hell. *Taxiarhis*, c. Drapaniotis, ble.
MALTE. br hell. *Marietta*, cap. F. Hadulis, ble.
SYRA, br. hell. *P. Idra*, cap. Mavrico, ble.
SPEZES, br. hell. *Evanghelistra*, c. Drapaniotis, b.

Du 30 Xbre.

FALMOUTH, bk. ital. *Adamo*, cap. Tubbo, ble.
— br. ital. *Fede in Dio*, cap. Mortola ble.
— bk. *Palmetta*, cap. C. Toscanino, ble.
— bk. ital. *Anetta*, cap. Daprilla, ble.
QEENSTOWNE, bk. aut. *Skenderbey*, c. Clavevich, ble.
MARSEILLE, br. it. *Providenza*, c. T. Boccone, ble
— br itl. *Nuova Riforma*, cap. Molfino, ble.
TRIESTE, br. ital. *Nuova Lucia*, c. L. Amadeo bl

Du 31 Decembre,

FALMOUTH, b.. aut. *Draghemir*, c. Tadejevich, ble
— br ital. *Coxsiglio*, cap. D Onetto, ble.
— bk. norw. *Vesta*, cap. Kolderuss, ble.
— br. norw. *Tjalf*, cap. Olsen orge.
— br. norw. *Moury*. cap. Hansen. ble,
— bk. angl. *Codeceus*. cap Pearse, ble.
STAVANGER, bk. norw. *Iris*, cap, Folch, orge.
ANVERS, br. angl, *Ariuma*, cap. Tagliaferro, ble.
MARSEILLE, br. ital. *Gessa*, cap. Bosselo, ble.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Micheli, ble.
— br. ital. *Stefano*, cap. G Cravioto, ble.
— br. hell. *Strofades*, cap. Miliaressi, ble.
— br. hell. *A. Nicolas*, cap. Lipardi, ble.
— br. ital. *Agitatore*, cap. Mezano, ble.
— br. hell. *A. Jeorghios*, cap. Bara, ble.
— br. hell. *A, Nicolas*, cap. Galiatzo, ble,
— br. hell. *Aglaia*, cap. Vlami, ble.
GENES. br aut *Mrav*, cap. Smerchinich ble.
NAPLES, br. aut, *Stravonir*, cap. Verona, seigle.
LIVOURNE, tr.- ital. *Margharita*, c. Bauer, ble.
MALTE, br. hell *Jeorghios I*, cap. Papola, ble.
CAFFA, br. ital. *Affezione*, cap. Trucco. lest.
PATRAS, br. hell *A. Trias*, cap. Tzumi, ble.

Du 1er Janvier.

MARSEILLE, gab. hell. *Kassos*, cap. Kanakis ble.
PALERME, br. rus. *Enos*, cap Goros, son.
ALEXANDRIE, br. hell. *Ibraila*, c Bambalas, ble.
ODESSA, br. aut. *Slava B.* cap. G. Milko, lest.

QUATORZIÈME LISTE des personnes qui, moyennant une offrande en faveur des pauvres, se dispensent de faire et de recevoir des visites à l'occasion du jour de l'an :

MM. Codero,
» Pedemonte,
» A. Stampa,
» le Comte Brasier de Saint Simon.

AVIS.

La Direction des Moulins à vapeur et de la manutention de Stinia (à responsabilité limitée) invite les porteurs de ses actions qu'ils doivent, conformément à l'art. 12 des statuts de la Compagnie, déposer à sa Caisse ses actions, contre reçu des Directeurs, dix jours avant l'Assemblée Générale qui aura lieu le 13|25 du janvier courant.

Constantinople, le 22|3 janvier 1867.

Les Directeurs,

V. PIGEON,
M. ZARPAS,
M. HADOUMOGLOU.

IMPRIMERIE CENTRALE

6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues

IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Aexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.
SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 8, 18 et 28

Le bateau à vapeur français *ASIE*, capitaine Lapierr, partira pour MARSEILLE vendredi 4 janvier à 4 h. du soir en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.
Pour frêt et passage s'adaesser chez le soussigné

L'Agent Principal
Alfred BERGASSE.

Cité française, N° 3.

AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866
A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)
Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que
19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1er tirage		»	158,400
		Total francs	2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8.000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en ème temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles ou ses numéros figurent*. Les gains seront payés immédiatement aprèrè la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, péduction de dix pour Cent des gains au-dessusde Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARGHETO,
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraire Turcs.)

AVIS.

Le rétablissement de la santé publique ayant amené la suppression des quarantaines à Messine et sur les divers points de la côte d'Italie, la Compagnie des Services Maritimes des Messageries Impériales a repris son service ordinaire sur la ligne d'Italie, service qui avait été momentanément suspendu de Civita-Vecchia à Naples et à Messine.

Les provenances de Constantinople et des autres points de la Turquie sont reçues en libre pratique au Pyrée.

S'adresser pour plus amples renseignements à l'Agence Principale des Messageries Impériales.

Consiantinople, le 26 Décembre 1866.

Photographie El. Chark et Cie.

Grande rue de Péra N° 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrant tout l'admirable poëme de Milton.

Le Paradis perdu.

AVIS

ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

Pharmacie, Droguerie, laboratoire chimique, produits chimiques.

Dr R, BAUR.

ETRENNES PARISIENNES
MIR FRERES & COTTEREAU

Grande Rue de Péra.—Entrée Rue Dervich N° 2

Bronzes d'art dorés et argentés, objets d'étagère, cristaux et porcelaines decorés, boites et coffrets mosaiques, candélabres, flambeaux et bougeoirs. Bijouterie fine et montres riches de la maison Oudin, horloger de l'Impératrice et de la Marine impériale, Palais-Royal, 52, à Paris.

Les Magasins sont ouverts jusqu'à neuf heures du soir.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

HUILE D'AIX (PROVENCE) — HUILE DE COLZA, — LIQUEURS FINES.

CONSERVES ALIMENTAIRES — CHOCOLAT, TRUFFES — CIGARES DE LA HAVANE

AUX CAVES BORDELAISES
VENTE en GROS et en DÉTAIL.

Mme veuve LAFORGUE, précédemment au Téké de Péra, a l'honneur d'informer sa nombreuse et honorable clientèle, qu'elle vient de transférer son magasin de Vins *Rue de Péra N° 313, vis-à-vis le Théâtre Français*

Ce nouveau magasin AUX CAVES BORDELAISES a été approvisionné avec le plus grand soin de tout ce qui peut attirer l'attention des plus fins connaisseurs de vins de *Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Vin du Rhin, Cognac, Liqueurs*, etc.

Les vins ordinaires au litre, damejeannes, demi-barriques et en bordelaises seront particulièrement recommandables par leur bonne qualité et leur prix modéré, rendu franco à domicile.

Grand Entrepôt de Vins de France
Galata, rue Cara-Oglan, N° 5.

AVVISO.

In esecuzione a Decreto dell'Illmo Sigr. Console giudice d'Italia in questa residenza in data 24 Decembre 1866.

Il sottoscrito delegato a ques'atto di vendita previenne il pubblico che nel giorno di Giovedi 3 Gennajo 1867, alle ore 11 a. m. in Haviar-Han ci procederà alla vendita, al pubblico incauto col mezzo del Sig. I de Castro pubblico incantatore di 11,355 kilo grano tenero ghirca esistenti a bords di due navigli : *Marigo* cap. Demetrio Buriki ; *Cleopatra*, cap Teodoro Cefalà ancorati a Baktzè Capussu.

La vendita seguirà a favore del maggiore offerente, alle condizioni dichiarate ad alta voce nel momento dell'incanto.

Costantinopoli, 28 Decembre 1866.

Il Delegato,
P. BARBERA.

AUX FABRIQUES DE PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Specialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc, garanti. — EXPORTATION.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE ET EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur-dentiste J. G POPP, de Vienne, attire depuis plus de quinze ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérin ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérin est pour ainsi dire l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; il étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce. Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérin soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités, et il existe peu de villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale, franc 1. 60.

On peut se le procurer à
Seul dépôt à Constantinople chez M. R. Baour et Cie Galata rue gumruk, 22.

A LOUER

Grande Maison en Pierre.
Situé rue Dervich, N. 8.

S'adresser au rez-de-chaussée de la dite maison à M. Schiller Goldenstein.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux : vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.
Pour plus amples Renseignements s'adresser aux comptoirs de M. Stefano A. Ralli à Galata

---

AVIS.

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Universelle du Canal maritime de l'Isthme de Suez, sont prévenus que le coupon d'intérêts échéant le 1er Janvier 1867 leur sera payé à raison de 5 0/0 l'an pour les actions libérées de 500 francs, à partir du jeudi, 3 janvier, dans les bureaux de M. Emile Crespin, rue Billour, N° 1 à Galata.

Constantinople, 29 Décembre 1866.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Société générale
DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Messieurs les porteurs d'actions de la Société Générale sont prévenus que le 2me coupon d'intérêt à 6 0/0 pour l'année 1866 sur livr. ster. 8 versées, s'élevant à fr. 52 56 0/0 sera payé à Constantinople siége de la Société Camondo Khan à Galata à partir du 2 janvier prochain.

Constantinople le 14 décembre 1866.

Le Directeur-Général,
A. VLASTO.

Le Directeur-gér.
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

SAMEDI, 5 JANVIER 1867. 29 CHABAN 1283 de l'Hégire. SAMEDI, 5 JANVIER 1867.

2me Année. --- N° 4.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 5 *Janvier*.

Le télégraphe est silencieux. Puisqu'il ne se présente aucune question nouvelle à l'étude, à l'exposé de laquelle nous puissions nous livrer, il serait, croyons-nous, meilleur de demander à la presse française son opinion, le jugement qu'elle porte, sur la grande préoccupation du jour, nous voulons dire : le projet de réorganisation de l'armée. Ce point est, on le reconnaitra, d'un intérêt vital pour la France. Nous en avons déjà parlé, nous avons donné en quelques lignes l'opinion de la presse quotidienne : nous croyons utile d'y revenir aujourd'hui et de donner un extrait de l'article qu'y consacre M. Forcade dans la *Revue des Deux-Mondes*, Nos lecteurs pourront ainsi se former une opinion complète et seront bien préparés pour suivre la discussion à laquelle ce sujet donnera lieu dans le sein des Chambres :

« Au point de vue de l'efficacité militaire qu'il faut que la France s'assure à tout prix, le plan proposé nous parait présenter de solides garanties. L'effectif de l'armée donnera à la France la sécurité et la force qui conviennent à la place qu'elle occupe en Europe.

» L'économie de la réserve et de la garde nationale mobile parait bien entendue.

» Le premier ban de la réserve étant un annexe très-rapproché de l'armée active, en prendra la solidité. La garde nationale mobile étant formée d'hommes qui auront servi, ne sera point une fantasmagorie et pourra fournir au besoin à la défense du pays des soldats éprouvés. La France appuyée sur une armée offensive de 800 mille hommes, sur une armée défensive de 1,200 mille, pourra donner à refléchir aux ambitions du continent. La question de force est bien résolue.

» Peut-être, en arrivant aux détails, y aura-t-il lieu d'exprimer quelques regrets ou certaines objections. Quant à nous, par exemple, nous regrettons que la question de l'exonération n'ait point été radicalement tranchée dans le sens démocratique, qui est aussi le plus équitable et le plus conforme aux conditions d'une armée efficace. Dans les débats qui s'engageront sur les divers éléments de la nouvelle loi, il est impossible que l'on ne soumette point à une discussion approfondie les effets que le système d'exonération, combiné avec la dotation, a produits sur l'état de notre armée.

» L'influence de ce système, aucun témoignage militaire ne nous contredira, a été énervante et dissolvante. L'homogénéité, la vivacité de nos troupes en ont souffert ; les cadres si importans des sous-officiers out été frappés d'obstruction et comme énervés. Il est heureux à ce point de vue que les événements de cette année aient porté l'attention publique sur la situation de notre armée. On n'aurait fait qu'ouvrir les yeux sur les effets de la loi de dotation, que l'alerte eut été profitable. On ne sait dans quelle léthargie et dans quelle dissolution sénile notre armée serait tombée à la longue, si le sentiment d'une alarme patriotique ne nous eût éveillés à temps.»

Cette extrait suffira à faire comprendre quel est sur ce point si plein d'actualité et d'intérêt, la manière de voir de ce publiciste distingué. Si l'on veut se rappeler les observations, les louanges et les critiques que nous inspira le projet publié par le *Moniteur*, on pourra se convaincre que nous marchons sur le même terrain que le chroniqueur politique de la *Revue des Deux-Mondes*. Toutes les feuilles d'ailleurs, nous l'avons déjà dit, font de grandes restrictions sur les principales dispositions du projet : et le point le plus critiqué est le maintien du droit d'exonération. Dans cette unanimité d'appréciation, il faut voir, non une opposition systématique, mais l'accord de tous les esprits éclairés qui apportent aux plans du gouvernament le concours loyal de leurs lumières.

Puis, comme nous l'avons déjà fait remarquer, comme le dit M. Forcade, il faut que le projet soit soumis au Corps législatif. Il en sortira probablement remanié et amélioré. Les quelques imperfections qui subsistent disparaîtront après que les Députés, ayant approfondi la question, les auront reconnues. Le Corps Législatif est arrivé depuis quelques années à une hauteur de discussion qui fait tout espérer de lui. M. Granier de Cassagnac a consacré, dans le *Pays*, un grand article à la question dominante. De telles prémisses suffisent à faire connaitre la part qu'il prendra dans le sein de la Chambre à l'étude de la loi.

En somme, et sans accepter en son entier le projet de la haute commission, il faut féliciter le Gouvernement Impérial des grandes mesures qu'il vient de décider et qui rendront à la France son ancienne prépondérance, quelque peu compromise par les événements de l'an dernier.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On lit dans la correspondance Parisiennet de l'*Indépendance belge* :

« Le prochain voyage de M. de Bismark en France est affirmé ici de toutes parts. On croit que le ministre d'Etat prussien passera par Par[illegible] ensuite à Biarritz, où le rappelle le souvenir d'anciennes habitudes. M. de Kœsel, ami de M. de Bismark, vient de traverser la France, et l'on suppose que son passage précède celui de l'homme d'Etat prussien. »

On lit dans *la France* :

« On assure que Sa Majesté l'Impératrice doit partir le 26 décembre pour Rome.

» Sa Majesté s'ombarquerait le 27 à Marseille pour Civita-Vecchia.

» Mme la comtesse de Montebello est restée à Rome pour attendre Sa Majesté, qui serait également accompagnée de Mme la baronne de Viry, l'une de ses dames du palais. »

Italie.

A Rome la situation continue à se presenter sous un aspect favorable.

On lit dans le *Moniteur du soir* :

La mission de M. Tonello au sujet des difficultés religieuses pendantes entre l'Italie et le Saint-Siège commence sous les meilleurs auspices. On assure que cet envoyé du roi Victor-Emmanuel est porteur d'instructions sages et modérées. Il vient d'être reçu par le Pape, et l'on est autorisé à croire que le gouvernement italien, heureux des bons effets produits par le retour des évêques, tiendra à honneur de persévérer dans une voie qui tend au complet apaisement des consciences et au loyal accord des autorités civiles et religieuses. Le choix de Florence comme capitale a été le gage et la consécration de la politique nouvelle. Il est permis d'espérer que le gouvernement pontifical n'hésitera plus à prendre, au point de vue économique et matériel, les mesures indiquées par la nature de choses, et à fonder sur une base solide ses rapports avec ses sujets et avec l'Italie.

Les impressions du journal l'*Italie* ne sont pas moins bonnes :

« Nous croyons savoir que le gouvernement a reçu la relation officielle de la première audience accordée par le Pape au commandeur Tonello.

» Cette audience a eu lieu avant-hier.

» Sa Sainteté a accueilli l'envoyé italien avec la plus grande bienveillance et de façon à faire espérer l'heureuse issue de la mission dont il est chargé. »

Le budget du royaume d'Italie se solde ainsi pour l'année 1867 :

Actif, 864,402,416 francs.
Passif, 1,051,868,950 francs.
Déficit prévu, 186,466,534 francs.

On écrit de Florence :

« Le commandeur Tonello a déclaré au cardinal Antonelli les intentions de son gouvernement, qui l'avait autorisé à ne pas insister sur le serment des évêques et à faire des concessions importantes sur la question de l'exequatur.

Le cardinal Antonelli, tout en prenant acte de ces déclarations, aurait répondu en formulant des plaintes sérieuses contre l'incamération des biens ecclésiastiques, qui est précisément en voie d'exécution dans le royaume d'Italie. Sur ce point, M. Tonello n'avait ni déclarations ni réponses à faire, et je crois qu'il s'est borné à faire observer au cardinal secrétaire d'Etat que le désamortissement des biens ecclésiastiques ne pouvait pas être un obstacle à la réconciliation de l'Eglise et du pouvoir civil ; car, après tout, l'Italie ne faisait que ce qu'avaient fait avant elle d'autres nations catholiques aujourd'hui en très-bons termes avec le Saint-Siége. »

Russie.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* dit que l'opiniâtreté avec laquelle la polémique se poursuit dans les journaux, relativement aux relations entre la Russie et l'Autriche, a sa source dans les influences des partis qui voudraient faire croire à une tension ou qui voudraient la faire éclater.

Le journal ajoute : « Il n'y a aucune raison pour supposer que la bonne entente, que les deux cabinets prennent également à cœur de continuer, soit changée en quoi que ce soit. »

Allemagne.

Darmstadt.

L'assemblée des Etats a été ouverte le 22 décembre par le baron de Dalwigk.

Dans son discours, le ministre a exprimé l'espoir que l'Allemagne atteindra une unité et une grandeur nouvelles.

C'est le but aussi que le gouvernement s'est proposé.

Il regrette l'interruption des relations amicales avec la Prusse et l'exclusion de l'Allemagne, du côté gauche du Mein, de la Confédération du Nord.

Le ministre des finances a donné à la chambre l'assurance qu'aucune augmentation d'impôts n'aurait lieu.

La démission de M. Von des Pfordten n'a pas encore été acceptée par le roi de Bavière. Le decret royal qui convoque les chambres pour le 5 janvier est contre-signé par M. de Pfordten.

Prusse.

La chambre des députés a voté la loi qui accorde quatre-vingts siéges, à la chambre basse, aux provinces incorporées. Le nombre total des membres de la seconde chambre sera décormais de 432.

Extrême-Orient.

Nous apprenons, par des lettres d'Alexandrie du 16, que le transport à vapeur la *Creuse* vient de faire route de Suez pour Saïgon, ayant à bord des troupes d'infanterie de marine. Ces troupes portent à environ 2,000 hommes le chiffre des renforts envoyés en Cochinchine.

La malle de l'Inde, arrivée le 24 à Trieste, apporte la nouvelle que les Coréens ont pris et brûlé un schooner américain, le *Général-Sherman*.

Ce fait n'est pas nouveau. Nous l'avions trouvé mentionné dans le *London and China Telegraph* du 13 décembre, et il a été reproduit par le *Moniteur* français.

Voici les détails que les journal anglais donnait il y a quinze jours :

Le schooner *Général-Sherman*, avec 52 passagers, a été pris par les Coréens. Après avoir massacré l'équipage, ils ont attaché sur le lit des cabines le capitaine et un missionnaire anglais, le révérend M. Thomas, et ensuite ont mis le feu au schooner.

Le révérend M. Thomas est un missionnaire de la société des missions de Londres.

Il avait visité la Corée, il y a environ un an, à bord d'une jonque indigène, et il a publié un récit très intéressant de son voyage.

Il n'est pas certain que M. Thomas ait péri. On espère, au contraire, que, vêtu comme les Coréens et parlant leur langue, il aura pu échapper.

On pensait que les Etats-Unis seraient forcés d'intervenir activement pour venger leur drapeau, insulté par les indigènes.

Cet acte de piraterie des Coréens a amené les journaux anglais de l'Extrême-Orient à désirer que la France châtie énergiquement les indigènes de la presqu'île, qui ont déjà massacré nos missionnaires.

RAPPORT.

DU MINISTRE DES FINANCES DE FRANCE.

(*Suite.*)

Budget rectificatif de 1867

Avant de faire connaître à Votre Majesté les ressources de ce budget, je demande à l'Empereur la permission de lui rappeler quelles en sont les bases. Les recettes du budget de 1867, soumis au Corps législatif et voté par lui en 1866, ont été rétablies d'après le chiffre des recettes réalisées en 1865. Or, ainsi que je l'ai expliqué plus haut, la comparaison des onze premiers mois de 1866 avec la période correspondante de 1865 constate, pour 1866, un accroissement de 45 millions dans les revenus indirects.

Lorsqu'un tel résultat s'est produit pendant un année signalée par des épreuves de tous genres, on est en droit de penser que, l'année suivante, l'accroissement des impôts indirects ne se ralentira pas. Il est donc rationnel d'évaluer à 90 millions la plus-value à porter au budget rectifié de 1867.

Ajoutant à cette somme 3,400,000 fr. d'accroissement sur les impôts directs, 5 millions pour les produits des bois des dunes et des terrains du Havre reportés de 1866, 3 millions environ pour quelques autres recettes, on peut compter sur des ressources suffisantes pou subvenir aux dépenses qui vont être énumérées, si l'on tient compte en outre des annulations qui viendront, comme toutes les années, atténuer l'ensemble des crédits ouverts.

Parmi ces dépenses, celles de la guerre sont évaloées à 47 millions, celles de la marine à 30 millions ; elles sont motivées par le renchérissement des substances, par la nécessité de donner de nouveaux fusils à l'armée, de nouveaux canons à la marine, par le rapatriement de l'armée du Mexique et l'entretien de nos établissements dans l'extrême Orient.

22 millions sont destinés au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et se décomposent ainsi : 12 million pour la réparation des dommages causés au domaine public par les inondations, 8,500,000 fr. pour augmenter la dotation

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

V.

(*Suite.*)

— Voyons, mademoiselle, reprit la vieil[illegible] peu interdite par le ton et les manières de Madeleine, vous vous trouvez, à ce [illegible] paraît, dans un mauvais moment ? Vous [illegible] donc seule, puisque vous venez vous [illegible] de vendre ces bijoux, ou bien y a-t-il [illegible] vous une petite affaire de cœur ?

[illegible]deleine répugnait à confier à cette femme [illegible]tion. Cependant, craignant de per[illegible] par trop de fierté, une occasion peut[illegible]nique, elle répondit :

[illegible] il y a, en effet, une affaire de cœur. [illegible] et ma sœur sont malades loin d'ici, [illegible]-à leur envoyer immédiatement un [illegible].

[illegible] numéro du 4 janvier.

— Ah ! vous n'êtes pas de Paris ! Où demeurez-vous ? Car nous sommes obligés de prendre le nom et l'adresse des personnes qui nous offrent des objets de prix. C'est une mesure de police, vous comprenez.

Madeleine donna son nom et son adresse.

— Ah ! vous n'êtes pas chez vous ? Vous êtes chez des amis.

— Chez des amis, répondit-elle froidement.

— Si je vous fais toutes ces questions, reprit Anastasie, c'est que vous êtes si jolie, et puis vous avez bon cœur. Voilà pourquoi nous voudrions faire quelque chose pour vous. Nous nous intéressons à nos pratiques. Ah ! bien sûr, on ne fait pas ses affaires de cette manière-là. Aussi, vous le voyez, nous sommes restés pauvres.

— Ce tableau n'est pas signé, dit le petit vieux qui examinait la toile.

— Il est d'un artiste inconnu.

— De vous peut-être ?

Madeleine ne répondit pas.

— Je suis un peu connaisseur. Dans notre métier, nous ne pouvons guère payer cela beaucoup plus cher que la valeur du châssis. Mais, voyons, si jamais vous avez quelques autres petites affaires à traiter, donnez-nous la préférence. Si nous perdons avec vous aujourd'hui, nous gagnerons une autre fois.

Il compta cent francs à Madeleine et lui remit son adresse.

Madeleine lut :

M. Pinsard, rue Saint Roch, marchand de bric-à-brac, et Mme Pinsard, marchande à la toilette.

Quand elle fut sortie :

— C'est de l'or en barre, cette fille-là, dit le vieillard à Anastasie.

— Oui, mais c'est bien élevé, c'est honnête, Sa mise décente prouve qu'elle a de l'ordre. La débine commence seulement. Les bijoux, c'est la première chose qu'on vend.

— Elle avait l'air bien triste, bien abattu.

— Quelque chagrin d'amour.

— Tu verras qu'elle nous reviendra.

— J'en doute ; car c'est fier.

— Euh ! euh ! la misère. Et puis elle est peintre. On sait ce que vaut la vertu d'une artiste.

— C'est égal, je crois que tu as fait un mauvais marché.

— Non, te dis-je. Le travail seul du bracelet a coûté deux cents francs. Nous le revendrons au moins quatre-vingt. Quant à ce tableau, en le faisant vieillir, on pourrait le donner pour une ancienne copie du Corrége.

Pendant que les deux vieillards devisaient ainsi, Madeleine revenait bien triste, en effet, bien découragée. Maintenant elle doutait de son talent, elle doutait de l'avenir. Elle pensait aussi à la détresse de sa famille ; et elle ne possédait que cent francs pour la soulager. Dans son ignorance des choses, elle avait compté que son tableau et ses bijoux lui rapporteraient au moins trois cents francs.

Il lui restait encore son poëme. Mais il n'était pas terminé. D'ailleurs où le porter ? comment l'accueillerait-on ? Après la rude déception qu'elle venait d'éprouver, elle sentait faiblir son courage, et s'évanouir ses illusions.

En réfléchissant ainsi, elle était arrivée rue Louis-le Grand. En face du n° 31, elle s'arrêta frappée d'une idée subite.

C'était là que demeurait Mme Daubré.

Madeleine venait de se rappeler que Mme Daubré avait demandé la veille une institutrice pour sa fille ?

— Elle me connaît, se dit Madeleine, elle m'agréera ; mais me présenter seule ainsi ? Ne conviendrait-il pas d'en parler d'abord à Mlle Borel ? Non. Par affection peut-être, elle voudrait me retenir auprès d'elle, et je ne pourrais lui dire ce je souffre des dédains de Laure et de Beatrix, des critiques blessantes de leur mère, Je n'oserais non plus lui parler de Maxime. Si je lui raconte les misères de ma famille, elle m'offrira de la secourir. D'ailleurs, ne m'a-t-elle pas enseigné à me conduire seule ! Quand il s'agit d'aider ma mère et mes sœurs, de sauvegarder ma dignité, pourrait-elle m'en vouloir de n'avoir écouté que ma fierté et mon cœur ?

Au moment où elle allait entrer, elle hésita. Habiter comme subalterne chez cette femme qu'elle n'aimait pas, être témoin de son amour pour Maxime, lui semblait une souffrance au dessus de ses forces. Mais le souvenir de ses deux chères malades lui revint, et elle s'indigna qu'il y eût place dans son cœur pour une autre douleur, pour une autre affection.

Elle s'engagea résolûment sous la porte cochère.

Au même instant une jeune fille modestement vêtue et portant un paquet, ce qui révélait sa condition d'ouvrière, entrait dans la loge du concierge et demandait M. de Lomas.

Ainsi que Madeleine, elle semblait fort perplexe. Elle était pâle, chancelante et s'appuyait à la rampe de l'escalier.

Madeleine la vit serrer ses mains contre sa poitrine, comme pour y comprimer une angoisse, puis fermer ses beaux yeux d'un bleu sombre et les élever ensuite en un regard douloureux.

Evidemment cette jeune fille était aussi en proie à une torture morale, et Madeleine se disait :

— C'est encore une martyre.

Elle se sentait émue de pitié et de sympathie.

Toutes deux, elles montaient côte à côte.

De temps à autre, la jeune ouvrière jetait dans l'escalier un regard à la fois honteux et effrayé.

Madeleine semblait plus calme. Cependant,

des travaux publics, et 1,500,000 pour le palais de l'Exposition universelle.

Au ministère des finances, le service des intérêts de la dette flottante, l'accroissement des pensions militaires et civiles, la dotation du Corps-Législatif, la refonte des monnaies (compensée par une recette égale), nécessitaient une allocation de 9,400,000 fr. Il faut prévoir, en outre, pour participation à des travaux à exécuter sur la place du Trocadéro une allocation de 3,300,000 à la ville de Paris, allocation qui sera l'objet d'une loi spéciale.

Le ministère de l'instruction publique reçoit un million applicable à l'instruction primaire et à l'organisation de l'enseignement spécial dans les lycées et les collèges.

Le ministère de la maison de l'Empereur est compris pour un million destiné à hâter l'achèvement des Tuileries, et le ministère de l'intérieur pour 2,459,000 fr. qui seront affectés à la réparation des chemins vicinaux dégradés par les inondations (1.500,000 fr), à l'augmentation du nombre des sergents de ville (600,000 fr.) etc.., etc.., etc.

Le surplus, soit environ 150,(00 fr., est réparti entre tous les autres départements ministériels.

Comme Votre Majesté le voit, le budget rectificatif de 1867 se présentera également en équilibre; et si l'on se rappelle les charges considérables et imprévues qu'imposeront notre nouvel armement, le repatriement de de nos troupes et la réparation des dommages causés par les inondations ; si l'on considère que le fonctionnement de la nouvelle loi d'amortissement enlèvera à nos ressources ordinaires une somme de plus de 20 millions; si l'on songe enfin à l'augmentation de la dotation des travaux publics, il y a lieu de se féliciter que les ressources ordinaires du budget puissent suffire à couvrir toutes ces dépenses sans qu'il soit nécessaire d'établir de nouveaux impôts, ni de faire appel au crédit.

Il me reste à exposer à Votre Majesté les principaux éléments des budgets ordinaire et extraordinaire de 1868 et du budget de l'amortissement, qui vont servir de base à l'examen et aux appréciations éclairées du Conseil d'Etat.

Exercice 1868.

budget ordinaire.

Le budget ordinaire présente en dépense une somme de 1,548,665,226 fr., qui se divise de la manière suivante :

Dette publique et dotations fr.	512,974,963
Services généraux des ministères.	790,505,636
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics. .	232,843,124
Remboursements, restitutions non-valeurs. primes et escomptes	12,341,500

Le chiffre de la dépense. en 1867, n'était que de 1.523 millions. C'est une augmentation de 25 millions ainsi répartie :

8 millions pour les intérêts de la dette flottante, les pensions militaires et civiles, les rentes à inscrire pour la caisse des retraites et la dotation du Corps Législatif.

4 millions au ministère de l'intérieur, par suite du vote de la loi du 18 juillet dernier sur l'organisation départementale ;

1,600,000 fr. au ministère de la guerre, en prévision du nouveau service des transports sur le littoral algérien, et pour la création d'un corps indigène destiné à protéger nos frontières du sud contre les insurrections ;

3 millions au ministère de la marine pour l'augmentation de divers effectifs à terre et à la mer ;

2 millions au ministère de l'instruction publique pour améliorer divers services, organiser l'enseignement spécial, et pourvoir, dans une certaine mesure, à l'exécution de la loi nouvelle soumise à l'examen du Corps Législatif ;

2,300,000 fr. au ministère de l'agriculture du commerce et des travaux publics, nécessaires aux travaux d'entretien des ponts et et chaussées ;

Le surplus, soit environ 4 millions, est partagé entre les divers autres ministères.

Le recette, au contraire, est évaluée à 1,669 millions, et dépasse de 52 millions le chiffre de 1,617 millions prévu pour 1867.

La commission outre les recettes et les dépenses du budget ordinaire fait ressortir un excédent de recettes de 152 millions. Cet excédent, en 1868, n'était que de 94 millions.

Budget de l'amortissement.

Ce projet de budget diffère peu de celui voté en 1866. Cependant il ne propose aucune aliénation, ni coupes extraordinaires des bois.

Il alloue, comme pour 1867, 31 millions applicables aux garanties d'intérêts dues aux compagnies de chemins de fer. Or, l'augmentation considérable du trafic de ces chemins aura pour conséquence, d'un côté, d'atténuer la garantie due par le trésor, et par suite, la dépense prévue; de l'autre, d'élever les recettes de la caisse d'amortissement par l'accroissement qu'éprouvera l'impôt du dixième.

Cette éventualité, si elle se réalise, rendra plus importante les ressources destinées aux rachats de rentes, mais sans en tenir compte ; la somme dont on, disposera pour cet objet sera supérieure au minimum de 20 millions fixé par la loi.

Budget extraordinaire.

L'excédent de recettes de 12 millions du budget ordinaire forme le premier article et la principale dotation du budget extraordinaire de 1868.

A cette ressource viendront s'ajouter :

1 million montant de l'indemnité de Cochinchine ; 250,000 fr. pour intérêts d'une somme due par le Mont de Milan ;

2.500,000 fr. de produits extraordinaires de forêts ;

1,500,000 fr. provenant de la refonte des monnaies divisionnaires d'argent ;

16,666,000 fr. pour la 3e annuité due par la Société algérienne.

Ces trois derniers articles constituent des recettes d'ordre qui ont leur contre-partie dans des dépenses correspondantes.

Le total des recettes dont nous pouvons disposer pour le budget extraordinaire est, par conséquent, du 143 millions.

Les dépenses s'élèvent à un chiffre à peu près équivalent.

Le ministère de la guerre y figure pour une somme de 15 millions applicable aux dépenses du nouvel armement et aux travaux du génie ; c'est une augmentation de 10,500,000 fr. sur le chiffre alloué en 1867.

Le gouvernement général de l'Algérie reçoit une allocation de 21,826,200 fr. égale à celle de 1867 et sur laquelle 16,666,000 fr. sont fournis par la Société algérienne.

Les dépenses du ministère de la marine s'élèvent à 15,500,000 fr. soit 5 millions de plus qu'en 1867 pour la transformation de l'artillerie navale.

Quant au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, il lui est alloué 69,600,000 fr. il figurait au budget extraordinaire de 1867 pour 72,300,000 fr. Le rapprochement de ces deux sommes fait ressortir une diminution qui n'est qu'apparente, attendu que l'annuité due à la ville de Paris, pour subvention aux grands travaux de la capitale, se trouve réduite de moitié en 1868, et qu'il n'y a pas lieu de renouveler l'allocation pour l'exposition universelle. Les charges obligatoires se trouvent ainsi allégées de 6 millions environ, la direction des travaux publics en 1866 sera accrue, en réalité, de plus de 3 millions.

Les autres départements ministériels figurent, à peu de chose près, pour les mêmes sommes qu'en 1867.

On remarquera qu'aucune prévision ne figure aux budgets de 1866 pour la nouvelle organisation de l'armée, quoique la haute commission présidée par Votre Majesté ait préparé un projet de loi qui vient d'être soumis à l'examen du Conseil d'Etat. Il était bien difficile d'apprécier les charges qui doivent en résulter pour nos finances, et Votre Majesté a décidé qu'elles seraient l'objet de propositions spéciales, lors de la présentation du budget rectificatif de 1868.

Il y a tout lieu de penser que nous disposerons alors de ressources plus que suffisantes.

J'ai fait connaître, en effet, que l'accroissement prévu des recettes de 1867 sur celles de 1865 dépassera le chiffre de 90 millions. N'est-on pas fondé à compter au moins sur un pareil accroissement en 1868, et même à espérer que nos calculs seront dépassés, comme ils l'ont été en 1866?

A cette évaluation viendront s'ajouter 6 millions environ d'autres ressources. D'un autre côté, nous n'aurons plus à pourvoir aux dépenses de l'occupation de Rome et de l'expédition du Mexique, et les crédits ouverts s'atténueront en règlement d'exercice par les annulations ordinaires.

Enfin les ressources locales de notre établissement en Cochinchine s'améliorent chaque année et permettont de réduire les subventions fournies à notre colonie.

La part faite à cette dépense, nous aborderons, je le crois, le budget rectificatif de 1868 dans les conditions les plus favorables.

Cette bonne situation sera le fruit légitime des sacrifices et des efforts persévérants que Votre Majesté s'est imposés pour maintenir toute leur autorité aux règles salutaires de l'ordre et de l'économie dans la gestion des finances de l'Etat. Déjà l'Empereur a assuré par une législation nouvelle la marche régulière et progressive de l'amortissement de la dette publique. Bientôt il pourra entreprendre des améliorations non moins utiles.

En effet, les excédents de recettes sur les dépenses, sagement préparés, seront, je l'espère, assez considérables en 1868, pour permettre à Votre Majesté de réaliser le programme qu'elle s'est tracé depuis longtemps et qu'elle a hâte d'accomplir :

Réduction des charges qui pèsent sur les contribuables ;

Augmentation des ressources consacrées à l'instruction publique ;

Impulsion plus énergique encore imprimée à tous les travaux d'utilité générale qui doivent être exécutés sur le territoire de l'Empire.

Votre Majesté trouvera également dans ces excédents le moyen de pourvoir aux dépenses de la réorganisation de l'armée. Quelques préoccupations se sont produites à l'occasion de cette nouvelle organisation, mais elles ne tarderont pas à se dissiper, lorsqu'on aura acquis la certitude que ces changements sont inspirés seulement par la nécessité de mettre les forces de la France en rapport avec la situation qu'elle occupe en Europe et avec le développement des institutions militaires des autres Etats. Loin d'y trouver un sujet d'inquiétude, le pays verra dans la consolidation de sa puissance militaire un gage nouveau de sécurité et de paix pour l'avenir.

Notre agriculture, notre commerce et notre industrie, ces grands éléments de la fortune publique, recevront en 1867 une nouvelle impulsion de l'exposition universelle, à laquelle Votre Majesté a convié toutes les nations. Sous cette heureuse influence, nos ressources, déjà si fécondes, continueront à se développer, et, ménagées avec prudence et fermeté, elles assureront sur des bases plus solides encore notre prospérité financière.

Je suis avec respect, Sire, etc.

Le ministre des finances,

ACHILLE FOULD.

Paris, le 17 décembre 1866.

Correspondance particulière de la TURQUIE

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, le 20 décembre.

Je vous ai parlé de nos confiseurs, de nos blimbolottiers et de nos magasins de jouets. C'est là en effet que s'approvisionnent les malheureux forcés de payer un onéreux tribut à la déesse Sténia.

Jetons un dernier coup d'œil sur ces magasins, et constatons qu'à part ce luxe qui a tout envahi à Paris, le principal caractère de tous les joujoux exposés, est de n'en pas avoir. N'est-ce pas un peu notre histoire, à nous autres Français ! de l'éclectisme à outrance! Voilà des poupées, voilà des ménages, des chemins de fer, des pistolets de salon, mais rien dont on puisse dire : voilà qui est français ! Et surtout disparition presque complète du sabre, de la giberne et du tambour. Vous me direz que si ce dernier instrument faisait la joie des enfants, il contribuait peu à la tranquillité des familles. D'accord, mais, au moins, c'était un joujou national !

A propos d'étrennes, lisez-vous les annonces de nos journaux ! Ah ! voici le moment, l'heureux moment des honorifiques réclames, tous débutant ainsi : « Le plus joli cadeau d'étrennes qu'on puisse faire,... suit l'annonce d'une machine à coudre, d'un clysofonipe perfectionné, etc., etc.

Et les publications nouvelles : Le plus joli cadeau d'étrennes qu'on puisse se faire, c'est un abonnement de trois mois au...., *Hanneton tricolore* !

Et les primes ! Des journaux qui, pour un abonnement de vingt francs, vous offrent une prime de quarante francs !

Que sais-je encore ! Etrennes vient de Stenia; mais on pourrait croire que Puff vient d'Etrennes !

Dans quelques jours, nos boulevards se couvriront d'ignobles petites baraques en bois où à deux pas des plus splendides magasins, et sur la même ligne, s'étaleront d'affreux petits produits de l'industrie besogneuse; des joujoux à deux sous, des poupées impossibles, des bonbons en plâtre. Tout cela n'est pas beau, et fait tache; mais tous ces vendeurs gagneront quelques sous qui leur permettront de passer l'hiver sans mourir de froid et de faim. Ah ! ce n'est pas la fortune qu'ils cherchent, ces pauvres diables, comme leurs voisins aux boutiques dorées : c'est un peu moins de misère, un peu de pain sec, et ils le gagnent bien, allez. Les pieds dans la boue, mal abrités par des planches à peine jointes, jusqu'à minuit, pendant huit jours, où sont leurs produits, implorant la pratique, s'enrouant à faire l'article. Triste contraste! Paris a des plaies honteuses qu'il ne sait pas assez cacher. Il vaudrait mieux peut-être les guérir : c'est mon avis.

J'ai peur que le temps ne nous donne de tristes étrennes. Il pleut, non pas à torrents, mais à *trombes*. Dimanche aux environs de Paris, la pluie est tombée si abondante, que les champs étaient inondés et que sur certains points, des bandes de chasseurs, attirés par la chasse au faisan, ont manqué de disparaître dans la vase des prés. La Seine monte; on signale une crue inquiétante sur certaines rivières qui, il y a quelques mois à peine, se sont si mal conduites. Enfin, sans faire le prophète de malheur, on peut craindre quelques inondations partielles.

Ah ! ne nous le dissimulons pas, nous terminons une bien agréable année qui comptera dans l'histoire de tous les peuples : guerres, choléra, épidémies de toute sorte sur les hommes et sur les animaux, typhus, trichines et le reste, inondations, naufrages, crises financières, crises commerciales, faillites, banqueroutes, crimes monstrueux, incendies partout, explosion de mines, feu grisou, toutes les herbes de la Saint-Jean, quoi ! La fête n'était pas complète, et pour clore la série, voici l'épouvantable catastrophe des houillières de Barnsley. Il ne nous manquerait plus maintenant qu'une petite pluie de feu ! Qu'en pensez-vous ? Cela nous changerait.

Le prix du pain augmente, le prix du combustible augmente. Ah ! cher enfant Jésus! que de cheminées visiteras-tu qui seront forcément vides de la bûche de Noël ! Que de malheureux vont se mêler, pendant ces jours de fête, à la foule des heureux affairés ! Vous savez que la mendicité est interdite à Paris; mais aux fêtes du premier jour de l'an, la police lui accorde un laisser-passer, et vous ne pouvez vous figurer la collection d'infirmités et de plaies qui viennent s'étaler au grand jour, sur les boulevards, pour solliciter la charité publique : toute la cour des Miracles ressuscitée. Déjà ces mendiants autorisés commencent à circuler dans les rues, ils s'essaient.

Ce matin, j'ai vu une femme malingre, rachitique, manchote, estropiée. Elle chantait, et fesait précéder sa chevrottante chanson d'un petit boniment qui se terminait ainsi :

« Ce n'est pas [illegible] m'a mise dans cet état-là, mes [illegible]s bonnes dames; c'est [illegible]. »

Je n'ai pas [illegible] de le croire. Ah ! pauvre femme! Dans quel siècle vivons-nous ? Nous n'avons même pas la foi en la misère. Si cette femme avait dit simplement: « Je suis infirme, je ne puis travailler, j'ai faim, faites-moi l'aumône », on serait passé indifférent près d'elle; mais elle fait sa phrase pour nous attendrir, elle arrondit sa période, elle tourne, en un mot, un bout de boniment comme un charlatan. Et l'on donne ! Et puis enfin, cette femme plongée dans *l'abime des blessures*, elle a droit de le dire, elle a son autorisation en poche, sa médaille de mendicité, sa patente comme un industriel quelconque. Oui, Monsieur, pour mendier à Paris, il faut une *patente d'incapacité de travail*. On est arrivé à discipliner, à numéroter, à étiqueter jusqu'à la misère : C'est bien là l'idéal réalisé du système administratif; et le *Moniteur* avait bien raison de parler l'autre jour, dans un article sur la réorganisation militaire, des moyens propres à *discipliner toute la nation*. Nous aimons la discipline, c'est un fait, et nous en mettons partout.

Ce que nous commençons à moins aimer, c'est notre ancienne idole, Bellone. Nous faisons moins facilement rimer *gloire* avec *victoire*, et *lauriers* avec *guerriers*. Je vous l'ai dit plus haut, nous jouons moins au soldat maintenant, et le peuple, ce grand enfant si impressionnable, si primesautier, si enthousiaste, se laisse peu émouvoir maintenant par les rengaines du chauvinisme. Il les connaît trop, aujourd'hui, et pour s'être trop servi de ces ficelles on les a usées. Tenez, le Chatelet vient de donner une revue, le *Diable Boiteux*. Disons en passant que c'est un succès. Il y a là des choses nouvelles et amusantes, et entre autres, une parodie des couplets patriotiques et de l'esprit chauvin. Eh bien! croiriez-vous que le public du Paradis a applaudi à toute outrance la parodie, et qu'il a fait un succès de fou rire à toutes les charges anti-guerrières dont est pleine cette Revue. Pourquoi cette réaction ? Ah ! pour bien des raisons que je me dispenserai de vous énumérer.

Autre nouveauté théâtrale : *les Turlutaines*, cinq actes en prose, mêlée de vers. Vous savez ce que c'est qu'une *Turlutaine*? Une manie, une toquade, un dada! Turlutaine amoureuse, batailleuse, avaricieuse, etc. Donc, la pièce nouvelle nous fait connaître toute les variétés de ces mille manies qui cotoient de si près la folie. A-t-elle réussi? Je ne l'ai pas vue. Il en est qui la trouvent fort jolie, fort bien faite; spirituelle, etc. D'autres la déclarent aussi plate que possible, ennuyeuse au suprême degré. Choisissez entre ces deux opinions, si vous tenez à choisir. Quant à moi, qui ai tout comme un autre ma *turlutaine*, je ne dis ni oui, ni non. Tout me plaît ici-bas; on y fait des comédies charmantes, des vaudevilles charmants, des drames charmants, des tragédies charmantes. C'est pourquoi je voudrais qu'un grand coup de balai vint enlever tout cela et faire place nette : Un 93 théâtral ! Que voulez-vous? Je suis un être subversif et grincheux.

TIBERGE.

S. Exc. M. Djémil pacha a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui par l'Empereur, au palais des Tuileries, en audience publique et de lui remettre les lettres de rappel de S. exc. Safvet pacha, qui remplissait auprès de Sa Majesté les fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Porte Ottomane, et les lettres qui l'accréditent lui-même en la même qualité auprès de l'Empereur.

Sa Majesté était entourée de LL. EEx. les grands officiers de la Couronne et des officiers de service de sa Maison.

S. Exc. le ministre des affaires étrangères assistait à l'audience.

S. Exc. Djémil pacha a adressé à l'Empereur le discours suivant :

Sire,

La confiance du Sultan, mon auguste souverain, m'appelle de nouveau à l'insigne honneur de le représenter auprès de Votre Majesté Impériale. Son plus ardent désir est celui de resserrer chaque jour davantage les liens de l'alliance cordiale qui unit depuis des siècles les deux Empires.

Dans les lettres qui m'accréditent à sa cour en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, et que j'ai l'honneur de remettre entre ses mains, Votre Majesté trouvera l'expression des sentiments sincères qui animent S. M. I. le Sultan et les vœux qu'il forme pour la prospérité de votre dynastie impériale.

La haute bienveillance de Votre Majesté Impériale ne m'a jamais fait défaut dans le cours des missions que j'ai été assez heureux de remplir auprès d'Elle. Je la prie de vouloir bien me la conserver, car mes efforts constants tendront à rendre de plus en plus cordiales les bonnes relations qui existent si heureusement entre les deux Empires, et j'exécuterai ainsi fidèlement les ordres que j'ai reçus de mon auguste souverain.

à mesure qu'elle avançait, son cœur se serrait.

Comment Mme Daubré allait-elle l'accueillir? Sa démarche ne lui paraîtrait elle pas inconsidérée ?

Elle sonna.

Sa compagne monta un étage plus haut.

Madeleine entra et demanda Mme Daubré.

Mme Daubré était encore au lit. Son mari avait voulu l'emmener à Lille, et pour rester à Paris, elle avait prétexté une indisposition subite.

Madeleine s'étant annoncée comme une institutrice, on l'introduisit dans l'antichambre.

Mme Daubré, subitement rétablie depuis le départ de son mari, fit répondre qu'elle allait se lever.

Pendant que Madeleine attend, nous suivrons la jeune ouvrière à l'étage supérieur.

VI

Ce fut Lionel qui vint lui ouvrir.

— Comment, c'est vous, Geneviève ? s'écria-t-il ?

Ce *vous*, l'étonnement désagréable qu'exprimait le visage de Lionel bouleversèrent la pauvre fille.

Il l'introduisit dans un appartement de garçon fort coquet : panoplies, objets d'art, riches tentures meubles de prix, tout était disposé avec goût et sobriété.

Il offrit une chaise à la jeune fille, qui s'assit avec embarras; car elle sentait que sa pauvre robe de toile faisait tache au milieu de toutes ces élégances.

Lui, Lionel, reprit son fauteuil au coin du feu, posa ses pieds sur le marbre de la cheminée, ralluma sa cigarette, et, attachant ses yeux sur la corniche du plafond, par son attitude il semblait dire : voyons, parlez, je vous écoute avec résignation.

Lionel de Lomas était un homme du meilleur monde, élégant, spirituel, fort intrigant, pour ne pas dire fort corrompu. Son type régulier offrait beaucoup de distinction et de finesse. Ses yeux bleus, ordinairement froids comme l'acier, savaient prendre selon la circonstance une expression rêveuse ou lascive. Grâce à de réelles bonnes fortunes, à quelques indiscrétions habiles, à quelques extravagances calculées, il s'était acquis une réputation d'homme irrésistible.

Il affectait encore le ton et les allures d'un jeune homme. Cependant, aux rides qui commençaient à cerner ses paupières, on devinait aisément qu'il approchait de la quarantaine.

Il était vêtu, comme une femmelette, d'un gracieux costume du matin, veste et pantalon de drap blanc avec agréments bleu ciel. Ce vêtement séyait aux lignes féminines de son visage, à son teint pâle, à sa jolie chevelure blonde.

La jeune fille demeura interdite devant ce luxe qu'elle ne soupçonnait point. Honteuse d'abord de sa pauvreté, elle se remit pourtant et s'écria avec un accent de reproche, presque d'indignation :

— Oui, c'est moi, moi que vous abandonnez. Oui, je viens, quoique vous me l'ayez défendu, car je meurs d'inquiétude, de chagrin et de misère aussi. Enfin, puisque je ne vous vois plus, il faut bien que je vienne, moi, pour vous dire... pour vous apprendre...

Elle éclata en sanglots.

Lionel avait toujours traité l'amour assez légèrement, et n'avait guère aimé que des femmes légères.

Cette explosion de douleur le surprit et le déconcerta. Il jeta sa cigarette avec impatience.

— Il faut que je la calme et que je la renvoie, pensa-t-il.

Il approcha son fauteuil de Geneviève, et, lui prenant les mains.

— Voyons, voyons, mon enfant, dit-il avec un ton de caresse, pourquoi ce chagrin, pourquoi douter de mon affection? Si vous saviez combien vous occupez ma pensée et combien je suis privé moi-même de ne plus vous voir ! Ne vous avais-je pas prévenue que mes affaires me retiendraient pendant quelque temps éloigné de vous? Mais, vilaine enfant gâtée, vous ne tenez aucun compte des affaires.

Geneviève releva vers lui son visage encore humide, mais rasséréné.

— Vous m'aimez encore ! Bien vrai ? dit-elle avec un sourire attendri. Et moi qui vous accusais ! Ah ! sans doute, j'avais tort de m'inquiéter, car vous êtes bon. C'est que je suis seule, voyez-vous, toute seule, sans autre distraction que votre amour, et tout le jour, et toute la nuit, je pense à vous. Et c'est bien long, bien long, quinze jours sans vous voir.

Lionel jugea qu'il l'avait trop consolée. Il retira son fauteuil, reprit sa première attitude et dit :

— Maintenant, mon enfant, causons raisonnablement. Je vous parlais de mes affaires. Je vais vous donner une grande preuve de confiance, à condition toutefois que vous me garderez le secret. Vous me croyez riche parce que vous me voyez dans un riche appartement, avec une mise élégante. Eh bien! ma chère enfant, ce luxe couvre une profonde misère. J'ai cent mille francs de dettes, et parfois j'éprouve de très graves embarras, car j'ai un rang à soutenir, une position à me créer. Vous le voyez bien, il n'y a pas de ma faute si je ne vais pas vous voir. Vous êtes jeune, vous aimez la gaieté, je craindrais de vous apporter un visage fatigué et morose.

— Oh ! mon Lionel, s'écria Geneviève en tombant à ses genoux et en l'entourant de ses bras, je vous aime assez pour partager vos ennuis, vos inquiétudes. Et si vous êtes pauvre, tant mieux, cela vous rapproche de moi. Oh ! que je vous aime mieux ainsi. Je me disais souvent que, riche et beau, jamais vous ne pourriez aimer comme je vous aime la fille de Gendoux le fileur; mais aujourd'hui j'ai un peu d'espoir. Quelle bonne nouvelle vous me donnez là !

— Décidément, pensa Lionel, c'est un crampon, cette fille là !

— Petite égoïste, va, fit-il à haute voix en frappant à petits coups sur la tête de Geneviève.

— Oui, c'est vrai, je suis égoïste de vous vouloir pour moi seule.

— Je ne vous ai pas encore tout dit, reprit Lionel ; j'ai souscrit des lettres de change, et je suis menacé de la prison. Mes créanciers me poursuivent, et voilà pourquoi je ne puis sortir.

— De la prison ! s'écria Geneviève, qui pâlit affreusement. Ah ! alors, que ne venez-vous chez moi ; je vous cacherais, et personne ne viendrait jamais vous y chercher.

— Tu es charmante, mon enfant, mais c'est impossible, répondit-il d'un ton qui n'admettait pas l'insistance. Voyons, raconte-moi maintenant ce que tu fais. Qu'est-ce que ce paquet ?

— C'est de l'ouvrage que je reporte à l'atelier.

(*Sera continué demain.*)

Sa Majesté a répondu à ce discours par quelques paroles pleines de bienveillance.

S. Exc. Djemil pacha et les officiers de son ambassade qui l'accompagnaient ont été conduits au palais des Tuileries dans des voitures de la cour par un maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs, et un aide des cérémonies, secrétaire à l'introduction des ambassadeurs. Ils ont été reconduits, après l'audience, avec le même cérémonial, à l'hôtel de l'ambassade de la Porte Ottomane.

M. John Bigelow et M. le major-général John A. Dix ont eu l'honneur d'être reçus par l'Empereur, en audience publique, dans la même journée. M. John Bigelow a remis à Sa Majesté les lettres qui mettent fin à la mission qu'il remplissait auprès de l'Empereur en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique.

M. le major-général Dix a ensuite remis à Sa Majesté les lettres qui l'accréditent auprès de l'Empereur en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique.

M. le major-général Dix a adressé à Sa Majesté le discours suivant :

« En présentant mes lettres de créance ... la part du président des Etats-Unis, je ... chargé par lui d'exprimer ses meilleurs ... pour Votre Majesté et pour la pro... de l'Empire français, ainsi que son ... ère que la bonne intelligence exi... llement entre les deux pays soit ... Ça toujours été, depuis l'éta... ur gouvernement, le but des ... iver les relations amicales ... tions. Il y a des raisons ... eur désir d'entretenir les ... amicales avec la France. ... at jamais oublier qu'elle ... cours le plus opportun et ... leur reconnaissant leur ... égal parmi les autres ... deux pays, la France ... tre Majesté, et les ... ériode correspon... extraordinaires ... s les applica... ges pratiques. ... des positions ... tion de deux ... leur mouve... l'expansion ... ès aux in... -être des ... se faire ... e bien au ...

... ne ma... erne... dis ... de ...

bassadeur de France, leur visite officielle.

—

Nous avons déjà annoncé le paiement régulier du coupon de janvier de la Dette Générale. Hier les journaux turcs publiaient un avis du Gouvernement, annonçant le remboursement du coupon le 1/13 du courant par la Banque Ottomane. C'est la meilleure réponse que l'on puisse faire aux esprits mal intentionnés qui parlent sans cesse des embarras financiers de la Turquie et de la pénurie du Trésor.

—

S. Exc. Kiamil bey, introducteur des Ambassadeurs, donnait, chaque lundi, un grand dîner aux représentants des puissances étrangères dans notre ville, et au personnel des légations. Le dîner de lundi dernier a clos la série de ces invitations.

—

On se rappelera, sans aucun doute, les négociations que le gouvernement Ottoman avait engagées avec la Servie à propos d'une ligne télégraphique allant directement à Vienne. Aujourd'hui que l'électricité a prêté sa rapidité vertigineuse à la pensée humaine, et que l'on peut en quelques heures lancer la parole d'un bout du monde à l'autre, aujourd'hui que le commerce se sert journellement du télégraphe pour traiter d'énormes affaires, on comprendra facilement de quel intérêt général est une telle ligne qui abrège les distances et assure des communications rapides et non interrompues. Par cette voie nouvelle, on n'aura plus à craindre les retards dont on s'est plaint si souvent et qui se produisent dans les lignes existant actuellement.

Nous sommes heureux d'annoncer que les négociations avec la Servie ont été menées à bonne fin; il reste à terminer celles engagées avec l'Autriche, et, jusqu'à présent, tout donne à espérer qu'elles aboutiront de même.

—

Nous trouvons dans les colonnes du *Djeridé-ï Havadis* une longue liste de nouvelles maisons construites sur les terrains incendiés de Stamboul. Jusqu'à présent malheureusement, il est à remarquer que le plus actif agent de l'expropriation pour cause d'utilité publique est le feu.

Le prix des nouvelles construction est de 140 à 350 piastres le pic. On s'étonnera d'abord de la grande modicité du prix, dont nous devons expliquer la raison.

Elle consiste tout entière dans la générosité du Gouvernement. Celui ci fait son possible pour venir en aide aux malheureuses victimes du grand ennemi de Constantinople. Une commission instituée *ad hoc* accorde toutes facilités et franchise complète de droits pour les matériaux nécessaires aux travaux de réédification des quartiers réduits en cendres. Cette commission livre à son tour aux victimes du fléau ces mêmes matériaux à un prix de. . . . . inférieur à celui de revient. La différence est ... ncée par les sommes en caisse, et des... quelles il est tenu un compte scrupuleux.

Il faut encore cette fois féliciter le Gouvernement pour la générosité de sa ... nte et spécialement le ministre des Travaux Publics de l'excellente idée de faire construire en pierre.

—

... Moussa est un honnête ... souhaiter d'en ... nani, ... oit, ... té, ... té. ... a ... lu. ... ia- ... ivé ... lo ...

PROVINCES.

—

On écrit de Sparta, le 16 décembre à l'*Impartial* :

« Il y a un mois, il ne se passait pas de nuit que nous n'eussions à noter deux ou trois vols Tantôt c'était la boutique d'un marchand de manufactures que les voleurs vidaient entièrement, tantôt ils dévalisaient une maison, et la police qui avait pour chef un tout jeune homme, faible, maladif, sans expérience, était incapable de découvrir les auteurs de ces méfaits.

Les *azas* effrayés de ces attentats à la bourse ou à la sécurité des habitants, signèrent alors une pétition demandant au caïmakam de faire remplacer le chef de la police Le gouverneur répondit d'abord qu'il voulait réfléchir, puis il répondit qu'il n'y avait pas lieu de destituer le chef de la police. —La conséquence de cette décision fut que des vols continuèrent à se commettre.

Dans la nuit du 10 du mois dernier les malfaiteurs pénétrèrent dans un grand khan, habité par une trentaine de personnes, et gardé par une meute dechiens. Dans ce même khan se trouvent les bureaux provisoires de l'agence de la Banque Impériale Ottomane. Les voleurs commencèrent par enfermer sous clef les personnes qui occupaient des chambres près des bureaux de la Banque ; puis ils en forcèrent la porte. Leur intention était, on le comprend sans peine, de dévaliser l'établissement. Mais à ce moment des clameurs se firent entendre. Les personnes renfermées remplissaient l'air de leurs cris. Tout le khan fut debout. Les voleurs craignant quelque mauvaise aventure gagnèrent les toits d'où ils purent se sauver. On entendit bientôt les tuiles se briser sous les pieds de plusieurs individus qui cherchaient à fuir de ce côté. C'étaient nos malfaiteurs qui s'en allaient.

Cette expédition porta le coup de grâce à la faveur et à la confiance dont jouissait le chef de la police. Le caïmakam le destitua et le remplaça par un individu du nom d'Abdullah agha que les azas lui avaient proposé.

A peine entré en fonctions, Abdullah agha découvrit deux malfaiteurs parmi les gendarmes du conak ; ceux-ci volaient le *sanduk émini* depuis plusieurs années. Ils ont avoué avoir pris à cette caisse plus de 40,000 p. Le caïmakam a donné l'ordre de séquester leurs biens, et de payer les 40,000 p. enlevées au sanduc-emini. Les gendarmes nient d'avoir pris part aux autres vols qui ont été commis dans et hors la ville.

A défaut de nouvelles qui puissent être d'un intérêt quelconque pour vos lecteurs, laissez-moi vous dire deux mots sur les mœurs des habitants de cette province, sur l'aspect du pays, sur son industrie, etc.

Les mœurs des Chrétiens sont celles d'une population dégradée. Cela tient au manque absolu d'instruction Les Grecs du pays ne parlent que le turc ils lisent et écrivent cette langue en caractères grecs. Je ne pense pas qu'il y ait dix personnes (sur une population de 4 à 5 mille chrétiens) qui comprennent le grec.

Pendant les longues nuits d'hiver, alors que le vent siffle ou que la neige tombe à gros flocons, on se réunit autour de l'âtre, on conte, on tricote des bas et l'on file de la laine et du coton, mais on ne pense jamais à ouvrir un livre ou à lire un journal. Les plus riches commerçants comme les plus pauvres font la même chose.

Le pays est-il au moins industriel ? La seule industrie qu'il y ait ici, c'est la fabrication de toiles en coton excessivement ordinaires. A l'exception de chaussures grossières, tout doit être importé de Smyrne.

Il y a quelques mauvais ouvriers qui travaillent le fer mais si l'on a besoin d'une porte ou d'une fenêtre, on est obligé de les importer toutes faites de votre ville. Nous n'avons ni ferblantier, ni manuisier.

Et pourtant, ce pays n'a pas l'air misérable. Les gautes montagnes qui entourent la plateau qu'occude la ville de Sparta lui donnent un aspect grandiose. La plaine, il est vrai, est monotone, dépourvue d'arbres. Mais dans la ville même, on y voit de belles plantations ; des noyers, des pommiers, des noisetiers, des néfliers, des pruniers, et deux espèces de peupliers.

Le figuier, le grenadier, le chêne n'existent pas dans le pays. Le platane y est rare.

Nous manquons également d'arbres dont le feuillage est un ornement ... comme le citronnier, l'oranger, l'olivier et le laurier.

Si nous n'avons pas de rats, en revanche nous avons deux espèces de souris : l'une à longue queue et l'autre à courte queue. Ces souris nous viennent des champs.

Nos prochaines récoltes s'annoncent très bonnes, celles de l'opium surtout. Si nous avons cinq ou six jours de beau temps nous les aurons très abondantes. Le blé a déjà nue hauteur de 4 à 5 centimètres. Je souhaite de tout mon cœur à ces pauvres paysans de pouvoir faire une bonne récolte ; sinon avec la misère qui règne déjà, ils mourront de faim.

Malgré la neige qui couronne les hauteurs et les pentes, nous avons aujourd'hui une journée de printemps. C'est d'un bon augure pour nos cultivateurs

VARIÉTÉS.

GAVARNI. (1)

Les comédiens de Gavarni sont des hommes véritables. Ils marchent, sans se douter qu'on les suit ; ils passent sans se douter qu'on les regarde ; ils parlent, et pas un n'a l'air d'imaginer qu'on l'écoute. Ils sont naïvement bêtes, malins, glorieux, gourmands, paresseux, flâneurs, fripons, lâches, flatteurs, prêteurs de sermens, faiseurs de cantates, stupides, vaniteux, frivoles, gobe-mouches, délateurs, hypocrites, déclamateurs, brutes et raffinés ; donc vous voyez que ce ne sont pas des comédiens... ce sont des hommes !

D'un autre côté, les femmes de Gavarni, mais elles sont rares, sont des comédiennes, justement parce qu'elles sont des femmes. Il a commencé par nous les montrer charmantes, en pleine vie, en pleine santé. Des cheveux, en veux-tu ? Des dentelles ? en voilà ! Même, quand elles sont dégradées et tombées, le peintre compatissant prend souci de ces restes précieux, et ce n'est que plus tard qu'il les livre à l'abîme. A coup sûr les femmes de Gavarni lui ont demandé beaucoup plus de patience et d'observation que les hommes. L'homme, il le sait par cœur ; la femme, il l'étudie, et plus il l'étudie, et plus il trouve en effet que son nom véritable est *mystère* ! Un autre jour, las d'interroger le sphinx, il s'amuse à contempler les enfans, et, bien qu'il les aime et qu'il commence assez souvent par chanter leurs louanges, il finit toujours par les montrer aussi repoussans que de vrais hommes.

Qui n'a souri et frémi tout ensemble à l'aspect de ces enfans plus cruels que les bourreaux de Tibère et de Néron :

Frappe-le de façon qu'il se sente meurir !

Que de trahisons sur ces frais visages, de mensonges dans ces doux regards ! Quelle délation, souvent irréparable, dans ces paroles emmiellées à sa lèvre ignorante que l'enfant jette à son père avec un accant tendre et câlin ! Les *Enfans teribles* ont été l'épouvante de notre siècle. Gavarni excelle à pêle mêler ce qui étonne à ce qui fait peur, le charme au dégoût, les bruits de l'abîme à la chanson. Rien ne le gêne ; on ne sait jamais, en tournant la page où l'on rit, si l'on ne va pas tomber sur la page où l'on pleure. Après une suite enchantée et ravissante de toutes les scènes où se montre, en ses extases, la belle déesse de la jeunesse, il arrive aux drames les plus funestes ; il va de la Parisienne adorée à cet affreux Thomas Vireloque, un sacripant de la morale publique, un Caton souillé d'immondices. Que sa *lorette* était élégante et crayonnée à plaisir ! On la dirait emprutée à Béranger lui même :

Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans !

Tournez le feuillet, voici la lorette accablée, ô misère ? sous le poids des années et des repentirs ; le vent de bise ose à peine toucher par dégoût à cette tête chenue ; un balai a remplacé l'éventail : tout tombe et succombe en cette immonde créature. Ainsi faite, et, tendant la main à la Parisienne qui passe, elle lui dit d'une voix avinée : « Que Dieu préserve vos fils de nos filles ! » Prière abominable enveloppée dans une malédiction. Vous frémissez à cet horrible aspect; soudain le bon Gavarni montre à vos yeux charmés une héroïne du vrai beau monde. Une fillette mignonne et très formée est là debout, dans le petit salon décoré d'un bouquet et d'un fauteuil, qui regarde à peine un jeune homme aux deux mains jointes : « La charité, ma belle dame ! Un petit baisei ; pour l'amour de Dieu, s'il vous plaît ! » Elle est à croquer, il est charmant ! — « Passez votre chemin, dit-elle à l'importun, on ne peut rien vous faire, on vous a déjà donné ce matin ! »

De tous les hommes de la présente génération, celui qui par l'éclat, par le nom et par la variété des ses compositions diverses représentera de sa façon la plus complète et la plus charmante le monde et les mœurs dans lequel il aura vécu, cet homme, à coup sûr, c'est Gavarni.

Dans l'œuvre de Gavarni, bien plus que dans toutes nos comédies, si souvent faites et refaites (sans compter les comédies bêtes et repoussantes), les moralistes à venir retrouveront des types restés célèbres, mais disparus. Que disons-nous ? les lieux même habités par ces races antédiluviennes, les Tobosos de l'étudiant et de la grisette, hélas! les voilà qui tombent. Le quartier latin s'en va, cédant la place à des maisons tubuleuses ; le Luxembourg, voici le maçon qui le traverse, effrayant et chassant devant lui linottes et pinsons. Qui se souviendra, dans vingt ans, du carnaval enjoué, tout paré, tout radieux, tout brodé de Gavarni ? Il avait fait de l'Opéra du grand Mozart, que nous portions en triomphe, une Venise au temps des doges. Il avait dessiné des costumes à rendre jalouses toutes les danseuses de l'Orient. Cette fois encore il avait répandu sur la pierre enchantée une grâce, un brio, des folies, avec tant de paroles qui riaient toutes seules et tant de fantaisies que les poëtes eux-mêmes, et le plus exquis de tous (dans ses *Contes d'Espagne et d'Italie*), avaient l'esprit de saisir au passage. Hélas! le dernier bal masqué tel que l'avait rêvé Gavarni est mort depuis vingt ans ! La sorcière a remplacé la fée; elle est brisée à jamais la baguette d'or qui faisait, pour toute une nuit, de la Phryné vulgaire une marquise de petits appartements. L'engueulement a chassé la vive parole : Amis, n'approchez pas de ces fantômes, vous trouveriez sous ce masque une tête mort ! Pour tout dire, il était temps que Gavarni disparût de ce bas monde ; il n'avait plus à représenter que les tristesses, plus à raconter que des misères, plus rien à voir que des laideurs.

Comme il a dû regretter l'étudiante à l'aspect des *dames du lac* dans les bois de Boulogne ! A-t-il assez pleuré l'étudiant remplacé par le gandin donnant le bras au jeune Benoîton ! Depuis dix ans déjà, il s'était retiré du monde et de ses ridicules ; il avait planté, pour son usage et pour l'attrait de ses derniers jours, un beau jardin sur les bords de la Seine et non loin de la maison Molière. Enfin, il avait rappelé, qui l'eût dit? pour amuser ses derniers jours l'algèbre, un des amours de sa jeunesse. A l'ombre de ces arbres qu'il avait plantés, il menait, dans la solitude, une vie innocente et paisible. Un jour d'été, comme il regardait tout verdoyant son cèdre du Liban, il entendit éclater au-dessus de sa tête un orage mêlé de fumée: Ah ! s'écria-t-il en fermant les yeux, mes beaux arbres, les voilà morts ! C'était le chemin de fer qui grondait au-dessus de la maison modeste et du paisible jardin de Gavarni. Il ne s'en est pas consolé ! Depuis le jour funeste il n'a fait que languir ; il menait une vie errante, autour de sa maison renversée, allant et cherchant çà et là un nouveau domaine ; mais rien ne valait à ses yeux attristés le doux rivage où murmurait le flot venu du Pont-Neuf qui va se briser sur le pont de Saint-Cloud. Là, il errait comme une âme en peine ; il y revenait chaque matin. Même il avait déjà posé d'une main vaillante, les assises d'une maison nouvelle ... il ne la verra pas sortir de terre ! Hélas ! il y a huit jours, par la pluie et la tempête, ses amis l'ont porté dans une tombe, hors de la ville dont il fut la grâce et l'ornement.

Comme il prévoyait (cet imprévoyant) que ses œuvres seraient dispersées et que la collection complète en serait impossible, il l'avait faite avec le plus grand zèle. On la retrouva chez lui en très bon ordre : on dit même qu'il en avait recueilli quatre exemplaires complets ! Voilà ce qui s'appelle une oraison funèbre ! Et maintenant, s'il fallait un titre à l'œuvre entière de Gavarni, certes nous n'irions pas loin pour le chercher ; nous l'emprunterions à M. de Balzac: *la comédie humaine*, Tome II.

(1) Voir le numéro du 26 décembre.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Ouverture du 4 janvier	35	05.
Clôture du 4 janvier	35	14.

BULLETIN COMMERCIAL.

Constantinople, 31 Xbre. 1866.

L'activité que nous signalons dans notre dernière revue sur les transactions commerciales de notre place, produite principalement par les besoins qui se manifestent d'habitude dans le débit au détail à l'approche du mois de Ramazan, a continuer de se maintenir pendant toute cette semaine, et des affaires assez importantes en toute espèce d'articles d'importation ont eu lieu, mais presque sans changement notable dans les prix cotés par la raison surtout que les possesseurs de marchandises sont bien aises de donner un débouché à leurs dépôts craignant sans doute, et avec raison, pensons-nous qu'à l'animation qui règne sur les ventes depuis quelques semaines, doit problement succéder un calme relatif, une fois que nos magasiniers auront fini d'effectuer leurs approvisionements nécessaires.

Cafés.— Les arrivages en cafés se sont élevés à près de 2000 sacs de toute provenance, et les ventes par contre de la semaine peuvent être calculées à 1600 sacs environ dont 700 sacs pour les besoins de la consommation locale, et le reste pour être exporté dans nos différentes provinces, mais surtout les plus voisines telles que Brousse, Ismid, Andrinople, etc. Les prix pratiqués sur cette fève ont été bien soutenus, et la qualité extra-supérieure, pour des très petite ventes à la vérité, ont facilement obtenu p. 1045 à 1060 les cent okes Les Rio de 0er qualité se sont placés de p. 940 à 960 et les fortes ordinaires de p. 850 à 865 Dépôt actuel 5000 sacs environ en premières mains, mais d'après les informations qui nous sont données, il resulterait qu'il s'en attend prochainement autant ou à peu près.

Sucres.— Nous n'avons eu que des arrivages insignifiants en sucres piles, à peine 700 quintaux dont 300 quintaux de Marseille, et le surplus des qualité d'Hollande. Les ventes par contre de la semaine se montent à 1500 quintaux environ, avec une légère diminution sur les prix pratiqués lors de la précédente nuitaine, c'est-à-dire que les premières marques hollandaise ont eu de la peine à obtenir p. 262 à 264 le quintal, les marques secondaires p. 256 à 258, les français p. 255 à 258 avec quelque petit terme dans les conditions du payement. Sur les sucres en pains il y a eu également quelques petites affaires de traitées, dont une partie de 50 barriques en destination de la Perse. Les pains de 4 à 5 kilogr se cotent de p. 280 à 290 le quintal, et ceux de 3 kilogr. de p. 295 à 305, suivant qualité et conditions de terme. Nos dépôts en cette douceur tendent à s'amoindrir, et si les parties en voyage ne sont pas beaucoup trop considérables, nous croyons que nous aurons à mentionner prochainement une hausse dans les prix

Riz.— Les riz ont encore offert un aliment régulier et d'une certaine importance au mouvement général des affaires de la semaine, et en dehors de près d'un millier de sacs qui ont changé de mains pour la consommation du pays, le Gouvernement a, de son côté, contracté à livrer, ou acheté en marchandise disponible pour autant à peu près, et ces différents achats ont contribué au ferme maintien des prix de cette denrée alimentaire. En effet la vente en est plus facile que celle d'aucun autre article. Les premières qualités d'Italie se cotent toujours de fr, 47 à 48 la balle de 100 kilogr, les qualités secondaires de fr. 41 à 44, la provenance des Indes p. 205 à 215, d'Egypte p. 3 3/4 à 4 1/8 l'ocque suivant qualités et conditions.

(*Monit. du Comm.*)

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 2 janvier.

MARSEILLE, vap. fr. *Asie*, cap. Layant pierre, a touché à Gênes, Messine, Syra, Smyrne. Salonique, Dard. et Gallip. div. march. et 40 passag.

LIVERPOOL. vap. angl *Strombola*, cap. Ferguson. ayant touché à Gibraltar, Malte, et Syra, div. march. et passag.

Du 3 Janvier.

ODESSA, vap. angl. *Una*, cap. Walter, div march.

BATOUM, vap russe *Oleg*, cap. Engelman, div.-m.

TREBISONDE, vap. fr. de M. I *Vera*, cap. Manarino. div. march. et passag.

SALONIQUE, vap. fr. de M I *Hermus*, cap. Cannac ayant touché Dard. et Gallip. div. marc.

Departs du ports du 2 Janvier

MARSEILLE, vap. russe *Vesta*, cap. Pavlovich, div. march. et passag.

— vap. fr de M. I. *Gange*, cap. Rival, div. march. et passag

AVIS.

La Direction des Moulins à vapeur et de la manutention de Sténia (à responsabilité limitée) invite les porteurs de ses actions qu'ils doivent, conformément à l'art. 12 des statuts de la Compagnie, déposer à sa Caisse ses actions, contre reçu des Directeurs, dix jours avant l'Assemblée Générale qui aura lieu le 13/25 du janvier courant.

Constantinople, le 22/3 janvier 1867.

Les Directeurs,

V. PIGEON,
M. ZARPAS,
... HADOUM...

IMPRIMERIE CENTRALE

6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues

IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC

L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866

A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
		Total francs	2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8.000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en ême temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles ou ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement aprère la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, péduction de dix pour Cent des gains au-dessusde Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraire Turcs.)

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

AUX FABRIQUES

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.

282, *Rue de Péra, au Téké,* 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc, garanti. — EXPORTATION.

AVIS.

Le rétablissement de la santé publique ayant amené la suppression des quarantaines à Messine et sur les divers points de la côte d'Italie, la Compagnie des Services Maritimes des Messageries Impériales a repris son service ordinaire sur la ligne d'Italie, service qui avait été momentanément suspendu de Civita-Vecchia à Naples et à Messine.

Les provenances de Constantinople et des autres points de la Turquie sont reçues en libre pratique au Pyrée.

S'adresser pour plus amples renseignements à l'Agence Principale des Messageries Impériales.

Constantinople, le 26 Décembre 1866.

ETRENNES PARISIENNES

MIR FRERES & COTTEREAU

Grande Rue de Péra.—Entrée Rue Dervich N° 2

Bronzes d'art dorés et argentés, objets d'étagère, cristaux et porcelaines decorés, boites et coffrets mosaiques, candélabres, flambeaux et bougeoirs. Bijouterie fine et montres riches de la maison Oudin, horloger de l'Impératrice et de la Marine impériale, Palais-Royal, 52, à Paris.

Les Magasins sont ouverts jusqu'à neuf heures du soir.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÈRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se ... ès des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

HUILE D'AIX (PROVENCE) — HUILE DE COLZA, — LIQUEURS FINES.

CONSERVES ALIMENTAIRES — CHOCOLAT, TRUFFES — CIGARES DE LA HAVANE

AUX CAVES

BORDELA

VENTE en GROS e

Mme veuve LAFORGUE, précédemment au T
nombreuse et honorable clientèle, qu'elle vien
Rue de Péra N° 313, *vis-à-vis*

Ce nouveau magasin AUX CAVES BORDE
plus grand soin de tout ce qui peut attirer l'
vins de *Bordeaux, Bourgogne, Champagne*, V

Les vins ordinaires au litre, damejeannes, de
particulièrement recommandables par leur bonn
franco à domicile.

Grand Entrepôt de V
Galata, rue Cara-Ogla

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

A LOUER

Grande Maison en Pierre.

Situé rue Dervich, N. 8.

S'adresser au rez-de-chaussée de la dite maison à M. Schiller Goldenstein.

Un
Appartes
pour des
boul
quemente.

On p
Pourlus
aux capto

Mesie
pagne
l'Istme
pon d'i
leur se
les act
du je
M. E
lata.

DENTIFRICE-ANATHERIN

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE

ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la
des dents et inventée par M.
tiste J. G POPP, de Vienne
plus de quinze ans de plus en
des personnes qui souffrent
que de nombreuses analyses
établi que le Dentifrice-Ana
me aucune espèce de substa
n'a pas été possible de déc
pes dont il se compose, et,
les peines que l'on s'est de
tous les essais pour y
aucun d'eux n'ayant
puisse soutenir la
l'essence du docte

Le Dentifrice-
l'Elixir vital po
dents malades
des caries; il
tion sur les
pertes sangu
tous les mau
exposées p
continu la
maux de
donc pas
rin soit
pr é.

On
Seul
Baour e

AUX

Loue
l'hosp
met
tort
nou
notr
L'o
M

…VIER 18…

2me Année. --- N° 5.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois,
PERA	50 fr,	26 fr.	14 fr,
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr,
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à I. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affrancir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

LUNDI, 7 JANVIER 1867.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, … piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal. 15 piastres.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 6 *Janvier*.

Une séance très remarquable a eu lieu le 20 décembre à la Chambre des représentants à Berlin. L'ordre du jour appelait la discussion sur le projet de loi relatif à l'annexion du Sleswig-Holstein.

Après quelques paroles du rapporteur … de Groote, M. Twesten, le député … poursuivi par le ministère public, prend … un discours dans lequel il … en substance que « la Prusse n'est pas un Etat allemand, mais l'Etat allemand. L'… du peuple allemand, voilà le titre légal de la Prusse. »

Puis, jetant un regard dans le passé, il relève les contradictions de la politique officielle, dans les négociations relatives au Sleswig-Holstein ; il critique violemment les actes de l'administration actuelle, et s'occupe de la rétrocession du nord du Sleswig. Sur ce point, l'orateur regrette que le gouvernement se soit lié par un traité qu'il faudra exécuter. « La Prusse victorieuse doit tracer la ligne de démarcation et il ne faut pas céder des villes dont la perte serait considérée comme une honte pour les Sleswigois. »

M. le comte de Bismark répond à ce discours par une exposé plein de clarté et de franchise de toutes les phases de la question. Après avoir répliqué aux attaques dirigées par M. Twesten contre la politique du ministère dans le passé et s'être efforcé de justifier l'administration prussienne dans les duchés, le président du conseil des ministres parle de la rétrocession du Sleswig, et dit que l… a dû prendre en considération … ation de l'Europe.

Le grand système défensif dirigé … 15 à 1830 par l'Europe contre la F…, système d'une sécurité relative pour la … sse, est devenu nuisible à la Prusse, par suite de la politique de l'Autriche.

M. de Bismark ajoute :

« Les intérêts de la Prusse n'ont absolument aucun côté qui nous puisse porter à ne pas désirer le maintien des relations amicales et de bon voisinage avec la France. Nous n'aurions rien à gagner dans une guerre avec la France, en supposant même que cette guerre fût heureuse. L'empereur Napoléon, à l'opposé d'anciennes dynasties, a reconnu dans sa sagesse que la paix et la confiance mutuelle étaient dans l'intérêt des deux puissances, qu'elles étaient appelées comme bonnes voisines à préparer de concert les voies du progrès et à y marcher à côté l'une de l'autre d'un pas ferme et assuré. »

Il est évident que la Prusse ne pourrait … souffrir dans une guerre avec la France … guerre que rien n'expliquerait, dont … but serait même peu louable, s'il était … but de conquêtes et d'annexions. D'ailleurs, le grand homme d'Etat de la Prusse reconnait l'utilité pour la cause allemande de la ligne de conduite que Napoléon III fait suivre à son gouvernement. La politique de la France repose sur le … cipe des nationalités ; pour cette raison, elle s'est montrée moins hostile, en 1864, vis-à-vis des prétentions de l'Allemagne sur le Slesvig-Holstein, que d'autres puissances. La Prusse a toujours déclaré, d'ailleurs, qu'elle voulait tenir compte des vœux motivés et bien constatés des populations. »

Et c'est justement à cause du principe des nationalités que le gouvernement français attache de l'intérêt à la question du Sleswig du nord et qu'il intervint dans les négociations de Nikolsbourg. La Prusse a dû puiser les motifs de sa décision dans la situation générale de l'Europe et dans la situation momentanée des esprits.

En prononçant ces paroles, M. de Bismark reconnait la puissance du jugement de l'Europe et l'influence que l'opinion publique exerce toujours sur les décisions d'un gouvernement, alors même que les actes de ce gouvernement ayant obtenu le triomphe le plus complet, il semble pouvoir aller bien au delà de ses premières ambitions.

« Il est difficile, dit ensuite M. de Bismark, de prévoir et de juger de prime abord jusqu'où peut conduire une discussion qui, insignifiante au commencement, prend ensuite les proportions d'un conflit. J'ai moi-même ouvertement conseillé à Sa Majesté, dans le cas où l'on nous ferait des offres *à prendre ou à laisser*, de prendre pour ne point imiter ces joueurs téméraires qui jouent le tout pour le tout. »

Il ne fallait pas, en effet, en la situation des choses, brusquer la marche des affaires et s'attirer l'animosité de la France. Il pouvait en couter cher à la victorieuse Prusse et il valait mieux prendre ce que l'on donnait que de vouloir ce qu'on refuse ou plutôt ce que l'on conteste. Du reste, le ministre prussien définit très-bien la situation faite par la médiation française, situation qui est loin de s'opposer à la réunion du Sleswig septentrional à l'Allemagne, et voici comment il explique cette apparente contradiction :

« C'est dans toutes ces circonstances, messieurs, que la clause du présent traité a sa raison d'être. La rédaction assez vague dans laquelle cette clause est conçue nous laisse une certaine latitude dans l'exécution ; je dois pourtant dire à la Chambre que tout en ne nous opposant pas à l'amendement de la commission, nous ne croyons pas être déliés, par une décision de la Chambre, des obligations que nous avons acceptées. Nous devons les remplir, mais nous les remplirons de telle façon que le vote qui nous sert de terrain ne laissera aucun doute touchant son indépendance et sa sincérité. »

Si l'on prend au pied de la lettre la déclaration de M. de Bismark, le gouvernement prussien ne serait pas disposé à s'éxécuter en ce moment, mais voudrait disposer de la «latitude» que lui laisse le traité de Prague, pour ajourner a un moment plus opportun le vote populaire des Danois du Slesvig. Toujours est-il qu'actuellement, et en vertu du vote du Parlement de Berlin, les duchés, dans toute leur intégrité, sont incorporés à la monarchie prussienne. Et si, dans l'avenir, il faut en détacher une partie, il faudra non seulement une loi nouvelle, sanctionnée par la Chambre, mais encore un décret fédéral du Parlement Allemand.

Quoiqu'il en soit, le discours de M. de Bismark a toute l'importance d'un quasi-programme gouvernemental, tant pour les considérations générales que le chef du cabinet prussien est amené à présenter pour la discussion du projet d'annexion, que pour les sentiments qu'il exprime à l'égard de la politique française et la puissance qu'il reconnait à l'opinion publique, dans le traitement des affaires Européennes.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

Paris, 21 décembre. — Le *Moniteur* publie le traité de commerce conclu entre la France et l'Autriche.

Nous lisons dans la *Patrie*, au sujet du voyage de l'Impératrice.

Nous apprenons que les préparatifs pour le voyage de l'Impératrice en Italie ont été contremandés.

Plusieurs journaux étrangers ont donné à entendre que les dernières nouvelles reçues de Mexico et relatives aux indécisions de l'empereur Maximilien, pourraient bien influer sur les résolutions du gouvernement français, en ce qui concerne le rapatriement du corps expéditionnaire.

Nous affirmons de nouveau que l'exécution des mesures prises pour l'évacuation du Mexique ne fait pas question. Cette exécution n'est nullement subordonnée aux résolutions de la cour de Mexico, et le rapatriement de nos troupes s'opérera à l'époque indiquée et conformément aux dispositions adoptées en dehors de toute influence étrangère. (*Patrie.*)

Des lettres particulières de Cherbourg du 23 décembre mentionnent le bruit qui courait dans cette ville que la flotte de transports chargée de rapatrier le corps expéditionnaire français du Mexique serait placée sous les ordres de M. le contre-amiral de La Roncière, commandant de la division cuirassée de l'Océan.

Si ce bruit se confirmait, l'amiral partirait prochainement pour la Vera-Cruz avec les vaisseaux à vapeur armés en transports et deux bâtiments cuirassés, le *Magenta* qui porte son pavillon, et la *Flandre*, regardés comme les deux meilleurs navires de marche de la division.

Angleterre.

Londres 20 décembre. — La Banque d'Angleterre a réduit le taux de son escompte de 4 à 3 1/2 p. c.

Londres, 20 décembre. — Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre constate une augmentation de 6,690 liv st. sur les billets, de 264,243 liv. sur le numéraire, de 681,994 liv. sur le portefeuille, et une diminution de 244,455 liv. sur les comptes particuliers.

Londres,27 décembre.—La désunion qui a existé pendant quelque temps dans le sein du cabinet,au sujet de la question de la réforme, n'existe plus. M. Disraeli s'est rangé à l'avis de ses collègues,qui ont l'intention de ne soumettre aucun projet de réforme à la Chambre, mais de se borner à reconnaître la nécessité d'une réforme ultérieure, au moyen de résolutions qui renfermeront l'engagement de préparer un projet pour la session suivante.

Dans le cas où l'opposition préparerait un amendement en réponse au discours du Trône, et où cet amendement serait adopté, le gouvernement dissoudrait le Parlement.

Le vice-amiral Tegethoff, qui se trouvait malade depuis quelque temps à Londres, est presque rétabli et partira bientôt pour les Etats-Unis.

Prusse.

Berlin, 27 décembre.

On lit dans la *Correspondance provinciale* :

Le président du conseil consacre toutes ses forces à l'organisatism de la Confédération du Nord. Le bruit qui a couru qu'il devait se rendre prochainement dans le Midi est sans fondement. M. de Bismark se propose au contraire de ne pas prendre de repos avant d'avoir terminé l'œuvre de la Confédération du Nord, même avec le Reichstag.

Des lettres particulières de Berlin nous entretiennent de la vive impression produite par le discours de M. de Bismark, que l'on regarde hautement comme un programme politique, correspondant en quelque sorte à la dépêche circulaire du cabinet des Tuileries du 15 septembre.

Pour les cercles politiques prussiens, la pensée intime qui se dégage du discours ministériel, c'est que le gouvernement prussien a voulu prouver, en insérant dans le traité de paix le paragraphe relatif au vote des populations du Slesvig septentrional, qu'il n'avait cédé à aucune menace ni à aucune pression, mais qu'en contractant l'obligation de respecter le vœu de ses populations, il a été inspiré par le désir sincère de faire une chose agréable à la France et de lui donner un témoignage public de son désir de maintenir les meilleurs rapports avec elle.

Autriche.

M. de Beust, répondant à une députation de la ville de Pesth, a fait espérer comme prochaine la formation d'un ministère hongrois.

D'après un journal de Vienne, le gouvernement impérial se serait arrêté au parti de convoquer une *Constituante*, au 1er janvier, pour trancher d'une façon définitive la question constitutionnelle.

Vienne. — Les journaux affirment que la réception faite aux deux présidents des Chambres de la Diète hongroise qui ont présenté l'adresse à l'empereur a été très froide et n'a duré que peu de minutes. L'empereur n'a prononcé que quelques mots.

La Diète de la Galicie vient de modifier la loi électorale de cette province.

Le gouvernement autrichien vient de nommer des consuls généraux pour Venise, Gênes, Livourne, Naples et Palerme, et des consuls pour Ancône et Brescia.

Le duc de Gramont a non-seulement reçu l'ordre de Saint Etienne, mais l'Empereur lui a aussi adressé une lettre autographe des plus flatteuses, à l'occasion de la conclusion du traité de commerce.

Vienne, 24 décembre. — Le voyage de M. Beust à Pesth a été effectué d'accord avec les autres ministres. Il a pour but de modérer les espérances trop grandes des Hongrois.

On assure que le principal motif des divergences entre M. de Beust et M. Deak concerne la question de l'armée.

M. Deak admet l'organisation de l'armée parmi les affaires communes; mais il déclare inaltérable le contingent militaire.

Bruxelles, 24 décembre. — *L'Echo du Parlement* dit que l'Autriche « formule diverses demandes auprès de la commission chargée de la liquidation financière de l'ancienne Confédération germanique.» Elle réclame le paiement intégral des frais qui lui ont été imposés par l'exécution fédérale du Holstein en 1851 et 1852, ainsi que par la deuxième exécution, qui a eu lieu en 1863. Elle demande aussi le remboursement des frais résultant de l'exécution fédérale de la Hesse-Electorale. L'Autriche veut enfin qu'on lui tienne compte de tous les frais pour la construction des forteresses fédérales qui ont été rendues.

Italie.

On mande de Florence que le commandeur Tonello a eu avec le Pape une conférence de trois quarts d'heure.

Il n'est pas besoin de rappeler que la mission de M. Tonello n'étant pas directement politique, les questions abordées dans cette conférence ont trait uniquement à la situation ecclésiastique en Italie.

Le cabinet de Florence souhaiterait amener Pie IX à la suppression d'un certain nombre d'évêchés jugés inutiles. Il souhaiterait encore que la distribution des sièges fût mise en rapport avec l'organisation administrative du royaume actuel.

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

VI.

(*Suite.*)

— Comment ! pauvre Geneviève, dit le … devenu sentimental, tu travailles ? … que je regrette d'être sans argent !

— J'aime à travailler, reprit simplement Geneviève. Ainsi, ne vous inquiétez pas. … leurs, loin de vous, que deviendrais-je … occupation ?

— Combien gagnes-tu par jour ? Peux-tu … au moins ?

— Oh ! je suis riche, va ! A la rigueur … je pourrais faire des économies. Je … vingt-cinq sous par jour et trente … quand l'ouvrage donne ; mais il faut … une partie de la nuit. Seulement, ajouta-t-elle en tâchant de rire, il y a des jours, où forcément c'est fête chômée.

— Avec cela tu peux te nourrir ?

— Oui, je fais ménage avec Fossette, tu sais, cette jolie ouvrière que tu as rencontrée une fois dans l'escalier. Ah ! quelle bonne fille ! et toujours si gaie, même quand elle n'a pas mangé depuis vingt-quatre heures. Sans doute nous ne faisons pas bombance; mais de temps à autre, quand il faut veiller tard, par exemple, nous nous payons un petit noir.

— Un petit noir ?

— Oui, c'est la petite tasse de café de deux sous que les ouvrières appellent comme cela.

Dans son égoïsme, Lionel ne devina point les mensonges héroïques de cette enfant. Il ne devina pas des souffrances matérielles d'autant plus horribles qu'elles étaient accompagnées des souffrances du cœur. Lui qui dépensait peut être cent francs par jour, il crut, parce qu'il avait intérêt à le croire. qu'une pauvre fille pouvait vivre avec un franc. Et il se disait, la conscience calme, sans chercher à sonder cette énigme : Sont-ils heureux ces gens-là d'avoir si peu de besoins et si peu de désirs !

Satisfait d'être délivré d'un remords qui parfois lui pesait, il devint plus tendre.

— Eh bien ! maintenant, apprends-moi ce que tu voulais me dire en arrivent, explique-moi les sanglots.

Geneviève devint pâle. Puis elle se mit à rire ; mais c'était un rire nerveux, un rire forcé qui faisait mal.

— Non, pas aujourd'hui ; j'ai tant de joie de vous revoir et d'apprendre que vous ne m'avez pas oubliée. Et d'ailleurs j'espère encore... peut-être me suis-je trompée !...

Lionel tenait ses yeux opiniâtrément fixés sur la pendule, et Geneviève remarqua qu'il l'écoutait à peine.

— Mon Dieu ! je vous gêne sans doute ; peut-être attendez vous quelqu'un ?

— Non, pas immédiatement, mais tout à l'heure. Reste encore un instant, ma chère enfant.

— Comment ! il est déjà si tard ! il faut aussi que je parte, car on m'attend à deux heures. Au revoir, dit elle, jurez-moi que vous viendrez bientôt.

Lionel jura ; mais il lui fit promettre aussi de ne plus revenir. Les domestiques de M. Daubré pouvaient la rencontrer dans l'escalier ; elle se trouverait compromise.

Geneviève sortit presque heureuse.

— Ouf ! s'écria Lionel, la voilà partie. Pauvre enfant ! Elle serait charmante si elle était moins ennuyeuse. Que n'ai-je le temps et la fortune ! Ce serait une femme à former et à lancer. Elle est assez belle pour éclipser Pouliche et Fleur-de-Hotte. Elle a de la distinction, de jolies mains. Dans un équipage à la Daumont, avec un chapeau à la dernière mode, elle ferait sensation ; mais avec cela il faudrait cent mille francs de rente

Il faudrait aussi l'aimer un peu. Et, ma foi ! depuis quelque temps elle est si larmoyante ! Non, elle n'aura jamais l'esprit et la désinvolture de ces femmes-là. Elle a trop de cœur ; elle prend l'amour au sérieux. Je sais bien qu'on pourrait la corriger de cela. C'est charmant l'amour quand on le partage ; mais quand on n'aime plus, brrr... que c'est assommant ! Et puis les parents qui sont par derrière, s'ils allaient apprendre que c'est moi... Il faut rompre au plus tôt. D'ailleurs, dans ma position critique, je n'ai plus qu'une ressource, me marier.

Béatrix n'est pas, certes, l'idéal de mes rêves. C'est un peu sec, guindé, puéril, une élève du Sacré-Cœur confite en bigoterie. Ah ! si elle avait seulement les yeux de Madeleine ! Qu'y a-t-il donc dans ces yeux là qu'ils vous prennent ainsi ! Quel regard caressant et fier, ouvert et profond ! Quel magnétisme il projette ! Comme il vous enveloppe, comme il vous saisit ! Il semble qu'on s'y abîme. Est-ce que Maxime.. ? Je saurai cela. Allons, allons, à quoi vais-je penser ? Béatrix aura un million de dot, et pour le moment cela doit me suffire.

— Ah çà ! que fait donc Lucrèce ? il est deux heures et demie, dit-il en arrangeant ses cheveux devant la glace. Lucrèce !... ajouta-t-il avec une expression de fatigue. Il faut que je me marie, ne serait-ce que pour me délivrer de cette servitude. Mais si je lui recommandais Geneviève ! Elle la placerait peut-être chez sa couturière. Oui, mais elle est jalouse... Nous verrons.

VII

Mme Daubré, née de Lomas, était une Lilloise blonde et frêle, avec de grands yeux vert de mer, un peu rêveurs et couverts, des yeux perfides, des yeux félins en un mot. La figure fine, allongée, le nez aquilin, d'une courbe délicate, la marine nerveuse et transparente, des mains diaphanes, blanches et effilées en faisaient un type vraiment aristocratique. Tout cet ensemble accusait une impressionabilité presque maladive, jointe à une grande sécheresse de cœur, résultats ordinaires d'une vie oisive et du développement excessif de la personnalité.

Mme Daubré posait en vaporeuse, ce qui, malgré les tendances ultra réalistes de notre époque, est encore bien porté, dans certaines provinces du moins. Elle affectait donc de s'envelopper de gaze, de tulle et d'étoffe légère. Ce goût pour le nuage tenait-il à la disposition poétique de son esprit ? Non, elle était maigre et cherchait à fondre des lignes un peu trop anguleuses.

Cette femme n'était ni bonne, ni mauvaise, ni vieille, ni jeune, ni laide, ni jolie, ni sotte, ni spirituelle. Elle cependant, à force d'artifices, de poudre, de cold-cream et de mois

---

Voir le numéro du 5 janvier.

Le gouvernement italien ne cesse de veiller activement autour des frontières romaines. Les mesures prises sont de nature à rendre impossible tout coup de main garibaldien.

L'affaire Persano se complique, comme nous l'avons prévu.

L'amiral établira, paraît-il, qu'il n'a rien fait que d'après des instructions intempestives, qui lui ôtaient toute initiative et toute liberté d'action. On l'a forcé de prendre la mer, quand les préparatifs n'étaient pas achevés, et avant que la flotte fût en état de combattre.

Rome. — L'Espagne a exprimé au Pape l'intérêt qu'elle prend au maintien du pouvoir temporel.

Rome, le 27 décembre.

Ce matin, le ministre des armes, présentant au Saint-Père les officiers de l'armée pontificale, a dit qu'ils étaient tous dévoués au Pape et prêts à combattre, non pas les Romains, parce que les Romains sont les amis de l'ordre, mais les étrangers qui oseraient venir troubler la paix.

Le Saint-Père a répondu qu'il ne doutait pas des sentiments de ses soldats. Il les a engagés à se garder des dangers sur lesquels comptent les ennemis du Saint-Siége, à conserver parmi eux la concorde, la paix, la modération, à résister aux séductions et à persévérer dans la défense de la grande cause à laquelle la Providence les a appelés et qui est la cause de la justice et de la religion.

Florence, 23 décembre. — Le projet de budget pour 1867, présenté vendredi à la chambre des députés pour le ministre des finances, se divise en deux budgets spéciaux, l'un pour les provinces vénitiennes, et l'autre pour les anciennes provinces italiennes.

Le budget des provinces vénitiennes se résume dans les chiffres suivans :

Recettes ordinaires. . .	76.462 991 fr.
Recettes extraordinaires	39 347
Total des recettes	76.502.338 fr.
Dépenses ordinaires.....	42.887.554
Dépenses extraordinaires	11.414.785
Total des dépenses	54.302.338 fr.

Il y a donc pour ce budget, un excédant de recettes de 22 millions 200,000 fr.

Le budget des anciennes provinces italiennes donne les résultats suivants:

Recettes ordinaires.....	756.198.818 fr.
Recettes extraord.......	32 417.096
Total............	788.900.078 fr.
Dépenses ordin.........	904.417.096 fr.
Dépenses extraord.....	93.149.515
Total............	997.566.611 fr.

En réunissant les deux budgets, on trouve un actif de 865 millions 402.416 fr., avec un passif de 1 milliard 51 millions 868,950 francs.

Déficit prévu, 183 millions 466.534 fr.

Bavière.

Munich. — On assure que M. de Pforten insiste sur l'acceptation de sa démission et que le roi aurait définitivement chargé le prince de Hohenlohe de former le nouveau cabinet, dont le programme serait une alliance prussienne.

Etats-Unis,

New-York, 22 décembre.— M. Campbell est de retour de la Nouvelle-Orléans. On croit que sa mission a échoué.

Une dépêche de New-York du 12 décembre annonce que la fregate fédérale *Susquequehannah*, ayant à bord le général Shermann et M. Campbell, est arrivée le 27 à la Vera Cruz. Les autorités françaises ont offert à M. Sherman une escorte pour le conduire à Mexico, mais cette offre n'a pas été acceptée.

Le général Sherman est parti de la Véra-Cruz, sur le *Susquehannah*, pour Rio-Brazos (Texas), où il a eu une entrevue avec Sheridan. De là, Sherman s'est rendu à Monterey par la voie de Matamoros. Il a ordonné la mise en liberté d'Ortega et l'arrestation du général Sedgewick.

Une proclamation, publiée à la Véra-Cruz, annonce que l'empereur Maximilien n'a pas quitté le Mexique.

Le bruit court que l'empereur Maximilien a formé une forte alliance avec le parti clérical.

On assure qu'il a offert de remettre le gouvernement entre les mains des généraux Marquez et Miramon qui seraient chargés d'appeler le peuple mexicain à voter pour le choix d'un nouveau gouvernement.

Nous avons soutenu, à plusieurs reprises, que le cabinet de Washington avait été parfaitement informé par le gouvernement français de la modification apportée au projet primitif d'évacuation.

Nous étions bien instruits, et le *Courrier des Etats-Unis* confirme pleinement notre assertion sur ce point :

« On assure que M. le marquis de Montholon fait ses réserves en ce qui concerne les passages du message du président relatifs à l'évacuation du Mexique. M. Johnson prétend que son gouvernement n'a reçu aucun avis direct ou indirect du retard apporté au départ de nos troupes.

» Or, il paraît que M. de Montholon lui-même en a officieusement averti M. Seward à plusieurs reprises, et lui en a exposé les motifs. Le président a donc seulement «commis une erreur», afin de donner à son message le parfum de rodomontade sur lequel il comptait pour regagner sa popularité. »

Le général Sherman est de retour à la Nouvelle-Orléans. M. Campbell se trouve à Monterey.

Corée.

PRISE DE KANG-HOA.

On lit dans le *Moniteur*:

« Le ministre de la marine et des colonies a reçu du contre-amiral Roze, commandant en chef la division navale des mers de Chine, des dépêches annonçant la prise de Kang-hoa, ville fortifié, située au nord de l'île de ce nom, et à l'embouchure du fleuve sur les bord duquel se trouve Séoul, capitaine de la Corée.

» Parti de Tche-fou le 11 octobre, avec la frégate *la Guerrière*, les corvettes à hélice le *Laplace* et le *Primauguet*, les avisos le *Déroulède* et le *Kien-chan*, les canonnières le *Tardif* et le *Lebrethon*, le contre-amiral Roze mouillait, le 13, avec sa division, devant l'île Boisée, à 18 milles de Kang-hoa. Le lendemain, les canonnières remontèrent la rivière Salée, remorquant les embarcations qui portaient les compagnies de débarquement de la *Guerrière* et des corvettes, ainsi qu'un détachement des marins-fusiliers de *Yokohama*. A peine débarqués, nos marins occupèrent les hauteurs sans rencontrer la moindre résistance et campèrent à 5 kilomètres de Kang-hoa.

» Le 15 une reconnaissance fut exécutée par une colonne commandée par M. le capitaine de frégate comte d'Osery; arrivée [près] d'un fort qui domine la ville, elle fut accueillie par un feu bien nourri de mousqueterie et par celui de deux canons de petit calibre. Après un engagement de quelques minutes, le fort fut occupé, et les Coréens s'enfuirent, laissant un drapeau entre nos mains.

» Le 16, dès huit heures du matin, le contre-amiral Roze, à la tête de toutes ses forces, se présentait devant la ville qu'entourait une muraille crénelée de 4 mètres de hauteur. Parvenues à une centaine de mètres de la porte principale, nos troupes furent reçues par une fusillade assez vive, mais la muraille fut bientôt escaladée au cri de *Vive l'Empereur!* et l'ennemi nous laissa maîtres de la place.

» Un grand nombre de canons, plus de dix mille fusils, des munitions de toute sorte, ont été trouvés dans d'immenses magasins, et démontrent l'importance de la place de Kang-hoa au point de vue de la défense de la capitale de la Corée.

» Le contre amiral Roze a fait inventorier avec soin les magasins dont il a pris possession au nom de l'Etat, et qui contenaient également dix-huit caisses remplies de lingots d'argent et des archives officielles.

» Une proclamation adressée aux habitants leur a fait connaître le but que l'amiral s'était proposé en venant châtier le gouvernement coréen, et leur a assuré la protection la plus complète.

» Le blocus du fleuve de Séoul, qui a été notifié aux consuls des puissances européennes en Chine, et la prise de Kang-hoa, devaient produire une profonde impression sur le gouvernement coréen,

» En effet, la ville de Kang-hoa étant comme on vient de le rappeler, située à l'embouchure du fleuve de Seoul, commande ainsi la principale voie que le commerce de la capitale est obligé de prendre, particulièrement pour assurer ses approvisionnements de riz.

» Aussi, dès le 19, le contre-amiral Roze recevait une lettre du roi à laquelle il s'est empressé de répondre, en faisant connaître les satisfactions qu'il réclame au nom du gouvernement de l'Empereur.

» La dépêche qui renferme ces détails est datée du 22 octobre ; à cette date, le contre amiral Roze était encore dans la ville de Kang-hoa, où il attendait les interprètes qu'il avait fait demander à notre consul de Shanghaï »

Londres, 21 décembre. — Le *Stock Exchange* se clot demain soir pour ne rouvrir régulièrement que jeudi prochain. Les administrations publiques, les banques et les comptoirs importants chômeront également. La solennité de Noël tombe un mardi, à la grande satisfaction des clercs de la basoche, des employés du gouvernement et du commerce, des artisans et ouvriers de toute catégorie. En vertu de l'axiome qu'il n'est point de bonne fête sans lendemain, le mercredi sera férié. C'est donc quatre jours pleins de repos, de liesse, de promenade et de festins,

La Banque d'Angleterre a voulu fêter à sa façon la venue du sauveur des hommes. Hier, ses directeurs ont résolu que le taux de l'escompte, fixé à 4 0/0 le 8 novembre dernier, serait réduit à 3 1/2 0/0. Cette décision *in extremis*, la communauté commerciale l'a acceptée sans trop de gratitude ni d'émotion. Son influence ne pèsera point, en effet, d'un poins considérable sur les affaires. L'objectif du public était ailleurs depuis longtemps, En présence des arrivages incessans du numéraire transatlantique, on savait bien que le taux régulateur devait se modifier tôt ou tard et arriver par des dégradations successives au chiffre minimum de 2 0/0. Mais ce qui inquétait le public, c'était l'immobilisation du capital et son éloignement systématique des fonds d'Etat et des valeurs de premier ordre.

Cette situation était trop anormale, trop contraire aux intérêts collectifs en particulier pour se prolonger davantage. La détente est partie du point même que personne n'entre-voyait. Les liquidateurs nommés par la cour de chancellerie, à cette fin de sauvegarder les intérêts des créanciers et actionnaires des compagnies tombées en déconfiture, ont pris le sage parti de retirer les fonds de ces compagnies placés improductivement à la Banque d'Angleterre et de les convertir en consolidés, Une première somme de 200,000 liv. st. sera bientôt suivie de sommes plus considérables vouées à la même destination. Il n'en a pas fallu davantage pour imprimer un vif mouvement de hausse au 3 0/0 consolidé, qui touche aujourd'hui le cours de 90.

Les actions de chemins de fer se débattaient aussi contre une dépression violente et sans merci. Chaque Compagnie avait en perspective un remboursement plus ou moins immédiat d'un certain nombre d'obligations arrivant à échéance. Les détenteurs déclaraient hautement leur répugnance à tout renouvellement ultérieur. C'était donc une suspension en bonne forme que devaient suivre d'incalculables désastres.

Une première tentative couronnée de succès ouvre la porte à d'autres combinaisons du même genre. La compagnie du *South Eastern Railway* s'est entendue avec la banque d'Angleterre, celle-ci consentant à payer pour 100 mille livres d'obligations échéant le 31, et à les renouveler pour trois ans au taux de 5 0/0. Il y avait longtemps que la Banque royale n'avait rendu pareil service à la communauté. Elle peut d'ailleurs répéter cette première transaction sans le moindre danger, car dans ses mains les obligations ne tarderont pas à reprendre la valeur morale qu'elles avaient complétement perdue.

Déjà la conséquence de cette affaire se manifeste par une hausse de 2 à 3 0/0 sur le cours des actions de toutes les grandes lignes. Si d'autres opérations analogues avaient lieu, nul doute que beaucoup de porteurs ne consentissent à changer leurs anciens titres contre les nouveaux.

Une innovation est annoncée. Le gouvernement, se rappelant les immenses avantages produits par l'unification de la taxe postale due à l'initiative de Rowland-Hil, aurait le projet d'appliquer le même principe au service télégraphique. Il s'emparerait donc et exploiterait à son compte toutes les lignes intérieures et sous-marines, sauf pourtant la ligne transatlantique.

L'indemnité aux compagnies existantes impliquerait une mise dehors de 5 millions sterling (125 millions de francs). Maîtres de toutes les divisions de cet important service, le gouvernement réduirait de beaucoup la taxe des télégrammes, et, malgré cette réduction, il obtiendrait sans doute un rendement supérieur à celui qu'obtiennent les compagnies. Comme on le voit, c'est de la centralisation au premier effet.

Trois forts sinistres commerciaux ont éclaté cette semaine, l'un à Londres l'autre à Manchester, le dernier à Liverpool. Le passif réuni de ces faillites peut être évalué de 15 à 18 millions de francs.

Quelques ordres d'achat, venus du continent, ont fait monter la mercuriale des blés d'un shilling par quarter. Les arrivages de la Baltique et de la mer Noire ont d'ailleurs un peu faibli depuis quelques jours.

Les produits coloniaux se relèvent lentement, mais enfin se relèvent de leur longue et persistante atonie. Les substances alimentaires, telles que volailles, fruits verts et confits, spiritueux, beurre, œufs et légumes, ont donné lieu à un mouvement d'importation qui surpasse toutes les importations antérieures, John Bull est un effrayant consommateur.

Tous les pays aurifères : Californie, Mexique, Indes-Occidentales et Orientales, Australie et Nouvelle-Zélande ont contribué à l'accroissement de notre stock monétaire. Les entrées représentent près de 20 millions de francs pour la semaine. Quant aux sorties elles se chiffrent par 60,000 francs, que nous mentionnons seulement pour mémoire.

NOUVELLES LOCALES.

La démission du Patriarche œcuménique et particulièrement les causes qui l'ont provoquée, continuent à préoccuper les journaux grecs de notre ville.

Tous attribuent ces causes aux vices que renferme la loi électorale et les réglements qui régissent le patriarcat, et chacun émet son avis sur le meilleur moyen de remédier au mal. Deux opinions sont pour le moment en présence. L'une veut une révision immédiate de la loi électorale et des réglements, et donne pour raison que le Patriarche une fois élu sous le régime actuellement en vigueur, loin de vouloir y introduire des réformes dont le but serait naturellement de restreindre son pouvoir et d'établir un contrôle plus efficace sur ses actes, chercherait au contraire à maintenir le *stato quo* comme plus avantageux à ses intérêts personnels.

L'autre opinion, tout en reconnaissant la nécessité d'une modification à apporter aux réglements en général, demande à ce que la révision en soit faite après l'élection du Patriarche, d'autant plus qu'une Commission a déjà été nommée depuis assez longtemps pour élaborer un projet devant renfermer les modifications à introduire dans les [réglements] existantes.

Nous examinerons prochainement ces deux opinions d'une manière plus approfondie, et nous tâcherons d'arriver à la conclusion la plus pratique, à nos yeux, et qui puisse présenter pour les chrétiens orthodoxes des garanties solides d'ordre et de stabilité.

On nous écrit de Paris :

Dimanche, 23 décembre, S. E. Djémil pacha a eu l'honneur d'être reçu par l'Empereur, en audience publique, et de lui remettre les lettres d'appel de S. Exc. Savfet pacha, et les lettres qui l'accréditent lui-même auprès de S. M. I. en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Porte Ottomane.

Trois voitures de la cour, avec cochers et valets de pied à la grand-livrée impériale, attelées chacune de six chevaux et précédée de deux piqueurs, s'arrêtaient, à deux heures et demie, devant la grille et le perron de l'hôtel de l'Ambassade.

Dans la première montait Fahri bey, premier secrétaire, qui portait les lettres de rappel et de créance, M. Scheffer, secrétaire interprète de l'Empereur, M. le baron de Sibuet, aide des cérémonies, secrétaire à l'introduction des ambassadeurs. Dans la seconde prenait place Djémil pacha, en uniforme muchir, avec toutes ses plaques et décorations, et le grand-cordon de l'Ordre de la Légion-d'Honneur. S. E. [était a]ccompagnée de M. le baron de [Lajus], maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs.

La troisième voiture était occupée par les officiers de l'Ambassade, et suivie de la voiture de cérémonie de l'ambassadeur.

A trois heures, Djémil pacha entrait au palais des Tuileries par la cour du Carrousel, entre une double haie formée par des troupes de la garde impériale avec leur musique. Sur les marches du grand escalier qui conduit à la salle du Trône, les Cent-gardes en tenue d'apparat, faisaient la haie.

Djémil pacha a été reçu par M. le duc de Cambacérès, grand-maître des cérémonies, et a été immédiatement introduit en présence de l'Empereur.

S. M. avait à ses côtés les grands officiers de la couronne et son ministre des affaires étrangères, M. le marquis de Moustier qui portait le grand Cordon d'Osmaniyé, et la plaque en brillants qui lui fut donnée en présent par le Sultan, lors de son départ de Constantinople.

Djémil pacha a adressé à l'Empereur un discours, que vous avez sans doute déjà publié.

Voici la réponse de l'Empereur à cette occasion :

« Je remercie vivement le Sultan

---

appris, elle réussissait à passer pour une jeune et jolie femme de beaucoup d'esprit.

Mme Daubré avait trente huit ans, et, sentant que son règne allait bientôt finir, elle redoublait de soins et de coquetterie pour le maintenir quelques années encore. Son amour pour Maxime, le dernier peut être, était devenu presque une passion. Cependant elle avait adopté cette devise que, pour conserver sa beauté, il ne faut aimer, pleurer et rire qu'à moitié, trois choses, ajoutait-elle, qui plissent horriblement.

Comme son frère, nature très-mobile, elle portait la même ardeur dans la coquetterie, et montrait la même dureté de cœur quand l'amour s'éteignait. C'était le même goût pour le luxe et la même morgue aristocratique.

A Lille, il y a fort peu d'aristocratie. Elle est pauvre et d'autant plus entichée de ses titres de noblesse. Malgré son horreur pour la roture, à trente ans, Mlle de Lomas avait épousé M. Daubré. En philosophe, elle avait jugé qu'un million vaut bien une particule.

Mme Daubré se montrait à Lille fort exigeante pour la composition de son salon; mais, à Paris, elle prenait plus de latitude, et allait dans toutes les maisons où elle pouvait trouver des admirateurs.

Elle avait rencontré dans le monde Maxime Borel, et par l'attrait des contrastes sans doute, elle s'était éprise de ce bouillant jeune homme, dont l'esprit sceptique et les façons de sportman l'avaient subjuguée.

Coquette, même devant sa femme de chambre, Mme Daubré n'avait pas voulu paraître aux yeux de Madeleine sans avoir fait un bout de toilette.

Madeleine attendait anxieusement. C'était la première fois qu'elle se présentait en solliciteuse. Elle éprouvait au cœur cette angoisse qui rend les mains moites, dessèche les lèvres et contracte si douloureusement l'organisme.

Au bout d'un quart d'heure, on l'introduisit au salon.

Albert Daubré, le jeune admirateur de Mlle Borel, s'y trouvait assis, plongé dans une rêverie si profonde qu'il ne s'aperçut pas de l'arrivée de la jeune fille.

Madeleine prit un fauteuil, et comme Albert, qu'elle n'avait vu qu'une fois, gardait le silence, elle s'approcha de la table pour feuilleter un album.

A ce mouvement, M. Daubré sortit de sa méditation, tourna la tête, et, voyant Madeleine debout devant lui, il demeura stupéfait.

La jeune fille s'excusa de l'avoir dérangé.

— Mademoiselle, balbutia-t-il, vous me voyez interdit. Je croyais faire un rêve. C'est bien vous que j'ai rencontrée hier chez M. Borel ?

— C'est bien moi, répondit Madeleine en souriant.

— Excusez, je vous en prie, mon impolitesse. C'est que, voyez-vous, je suis un rêveur. Elevé en Allemagne, j'ai pris du caractère allemand les manières gauches, la timidité et jusqu'à l'esprit nuageux. Or, à l'instant même, je pensais à Mlle Borel, dont l'intelligence remarquable et les idées généreuses m'ont vivement impressionné. Je pensais... Mais pourquoi ne l'avouerais-je pas? je pensais à vous aussi qui aviez le courage de l'applaudir.

— Ah ! monsieur, quel courage faut il pour approuver ce qui est noble et juste ? interrompit Madeleine.

Albert la contempla un instant avec respect, puis il ajouta :

— Donc, mademoiselle, je pensais à vous et, comme un Allemand superstitieux que je suis, j'ai cru en vous voyant, que ma pensée avait évoqué votre fantôme. Mais puisque vous n'êtes pas un pur esprit, fit-il gaiement, veuillez donc vous asseoir, je vous en prie.

En ce moment on vint prévenir Madeleine que Mme Daubré était levée et l'attendait dans sa chambre à coucher.

La coquette, enveloppée d'une élégante robe de chambre, se tenait sur une chaise longue dans une attitude languissante. Une guipure était jetée négligemment sur ses cheveux blonds et crêpés, qui formaient autour de son front comme une auréole.

Les rideaux de mousseline abaissés ne laissaient arriver qu'un demi jour propre à adoucir les angles, à dissimuler les rides ou les taches de la peau.

En pénétrant dans ce sanctuaire parfumé, en voyant cette femme vraiment belle alors et séduisante, Madeleine ressentit un mouvement de jalousie qui lui fit monter le rouge au visage.

Elle pensait à Maxime.

— Comment ne l'aimerait-il pas ! se dit-elle.

— C'est vous, mademoiselle? fit Mme Daubré d'une voix dolente ; pardonnez-moi de vous avoir fait attendre. Ma femme de chambre s'était mal expliquée d'abord, et l'on vous a reçue dans l'antichambre.

Madeleine lui exposa sommairement sa requête.

Un instant, Mme Daubré resta pensive, inquiète même ; elle observait Madeleine.

Avec sa finesse, son instinct de femme jalouse, elle avait cru deviner le penchant de Madeleine pour Maxime.

— Pourquoi cette étrange détermination ? se demandait-elle. Serait ce pour me surveiller ?

Elle la questionna adroitement sur les motifs de sa démarche.

Madeleine lui exposa avec tant de candeur et de simplicité sa position délicate, la situation précaire de sa famille, son désir de la soulager, que Mme Daubré ne conserva aucune défiance.

Toutefois elle hésitait encore ; Madeleine si jolie, si jeune surtout, lui paraissait une dangereuse rivale. D'un autre côté, en la laissant chez les Borel, elle craignait que Maxime, qui la voyait chaque jour, à toute heure, n'en tombât amoureux.

Cette dernière considération l'emporta.

— Je serais très-flattée, mademoiselle, dit-elle avec une grâce charmante, que vous voulliez bien m'accorder vos bons soins pour l'éducation de mon enfant ; mais c'est à condition que Mlle Borel y consentira.

— C'est ainsi que je l'entends, répondit Madeleine qui prit congé de Mme Daubré.

Depuis une heure qu'elle était là, le temps avait changé. Il faisait une de ces tempêtes passagères si fréquentes en mars, et elle retrouva sous la porte cochère Geneviève qui attendait la fin de la bourrasque.

Madeleine prit aussi le parti d'attendre.

Elles étaient là toutes deux regardant tomber la grêle que fouettait le vent.

Mais si le ciel s'était assombri, leurs cœurs comme leurs visages s'étaient rassérénés. Elles semblaient maintenant soulagées, presque heureuses.

Madeleine se souvint que sa sœur lui recommandait de chercher du travail pour Claudine. A qui s'adresser? Elle ne connaissait personne à Paris capable de la renseigner. Elle glissa son regard dans le paquet que portait Geneviève. Il contenait du linge neuf. Ce devait être une ouvrière. Elle engagea donc la conversation.

(*Sera continué demain.*)

sentiments d'amitié que vous m'exprimez en son nom. Je n'ai pas besoin de vous dire que je vois avec plaisir que sa confiance vous appelle de nouveau à le représenter auprès de nous.

» Vous pouvez compter, monsieur l'ambassadeur, comme par le passé, sur un bienveillant accueil, car vous avez laissé parmi nous les meilleurs souvenirs. »

Après l'audience, S. Exc. Djémil pacha et le personnel de sa mission ont été reconduits, avec le même cérémonial, au palais de l'Ambassade Ottomane.

—

On sait que, chaque année, les fêtes du Ramazan, amènent des retards dans l'expédition des affaires courantes. Voulant remédier à ce grave inconvénient, le Gouvernement impérial vient de prendre les mesures que dictent les circonstances. Les employés de la Porte se partageront les travaux et se rendront alternativement dans les bureaux.

—

Il existe à Buyuk déré un marchand d'étoffes manufacturées, qui porte le nom biblique de David. Il est des gens bien peu délicats et qui ne respectent rien : ne s'est-on pas avisé de voler David! on lui a enlevé onze pièces d'étoffes variées, de quoi faire un assortiment de costumes.

A côté du magasin de David se trouve un ferblantier, Christo; ce ferblantier a un apprenti; après tout, c'est bien son droit et personne ne songe à le lui contester: or, il advient que cet apprenti, l'intéressant Fourtou, est soupçonné du vol. Il a donc été arrêté et la justice informe.

—

Mercredi, au moment où le soleil nous prive de ses feux vainqueurs, alors que sur la terre, la pâle Phébé projette la lumière argentée de sa face blafarde, six petits gamins s'amusaient en pleine voie publique à Bechiktash — s'amuser à cet âge n'a rien que de très-naturel — Fatigués sans doute de jouer toujours au même endroit, ils partirent de là et se rendirent à la place de l'école arménienne. Là, et tout au beau milieu du nouveau théâtre choisi pour leurs jeux, ils avisèrent une caisse, soigneusement close, qui ne manqua pas d'exciter au vif leur curiosité. L'enfant est aussi curieux que la femme!—Et ne vous est il pas plus d'une fois arrivé, dans votre jeune âge d'ouvrir le ventre à vos poupées pour savoir ce qu'il y avait dedans, ou, plus tard encore, de démonter votre première montre pour découvrir l'invisible petite bête qui fait tic-tac.

Nos six héros en herbe tinrent conseil devant la fatale caisse, et après une discussion vive et animée, on arrêta de l'ouvrir et d'en examiner le contenu. Les voilà donc, acharnés à la besogne, tirant l'un deci, l'autre de là; tout-à coup, crac! le bois éclate! la caisse est brisée, la forteresse est prise! un hourrah formidable annonce la victoire de ces nouveaux Polieurcètes :

Vous voyez d'ici les six têtes enfantines, les yeux tout grand écarquillés et regardant par dessus les débris du contenu, le contenant découvert enfin. La caisse renfermait quantité de petits objets; les voir c'est beaucoup; les avoir, voilà qui serait bien. Aussi se décide-t-on, sans plus amples discussion, à se partager le butin. Mais malheureusement pour les petits conquérants, la police, cette jalouse des plaisirs des autres, vint mettre le holà, rétablir la caisse dans son état primitif et envoyer à la recherche du trop négligent possesseur de tant de trésors.

—

Nous avons parlé hier de l'incendie qui s'était déclaré jeudi à Galata, et qui par bonheur, n'a pas eu des suites graves. Aujourd'hui nous recevons des détails sur les causes qui ont donné naissance à ce sinistre; elles sont assez singulières pour mériter d'être portées à la connaissance du public.

L'immeuble incendié est un moulin appartenant en indivis à deux propriétaires. De ces deux messieurs l'un voulait vendre, l'autre voulait garder le moulin; de là querelles, disputes; pour trancher la difficulté, celui qui voulait vendre n'a rien trouvé de mieux que de mettre le feu à la batisse. Le moyen est ingénieux, d'une exécution prompte et facile, mais dénuée de toute espèce de délicatesse et désagréable bien plus encore pour les voisins que pour le co-propriétaire entêté à ne pas vendre; de plus, il est tout à fait illégal.

Il paraît que nous ne sommes pas les seuls à penser ainsi, car l'allumeur de feu a été mis à la disposition de la justice, devant laquelle il aura à répondre des moyens expéditifs dont il se sert pour trancher les difficultés qu'il peut rencontrer.

—

Jeudi dernier, des filous, d'autres diraient des voleurs, se sont introduits dans une maison de la rue Mezarlik; il est probable qu'ils n'avaient pas prévenu le propriétaire de l'immeuble de la visite qu'ils désiraient lui faire, car celui-ci a été très surpris, une heure à peu près après l'affaire, en s'apercevant de la disparition de plusieurs objets et d'une partie de son argenterie. Vexé à juste titre de ce singulier mode d'annoncer sa venue, ou plutôt son passage, le propriétaire a porté le fait à la connaissance de la police, qui s'est mise de suite à la recherche de ces larrons impudents.

—

Vous devez avoir lu *les Confessions* de Jean-Jacques Rousseau. Si vous ne les avez pas lues, lisez les de suite. Vous y remarquerez un curieux passage dans lequel il essaye de faire, sinon accepter du moins excuser sa conduite, alors que Therèse-Levasseux venant de lui donner un fils, il prend le pauvre petit être et le va tout droit porter aux Enfants-Trouvés. Ainsi fit-il du second de ses enfants et de tous enfin. Jamais on ne vit père plus dénaturé que l'auteur d'*Emile*, un livre dans lequel, il prétend indiquer la meilleure éducation que l'on doive donner à l'enfance.

Si l'abandon d'un enfant est excusable, c'est seulement, lorsque les infortunés parents y sont réduits par la plus affreuse misère. C'est à cette cause et non à d'autres que nous voulons attribuer le fait qui vient de se passer à Yéni-Mahallé.

Mardi dernier, dans ce village, on trouva, au dessus de la porte d'une taverne, une corbeille dans laquelle reposait un tout petit enfant du sexe masculin. Le petit être abandonné avait un papier attaché au cou et dans lequel il était dit, en langue grecque, qu'il était baptisé. Une bonne âme, émue d'un malheur si immérité, adopta sur le champ le pauvre enfant, à qui on trouva une nourrice. Mais par malheur, et malgré les soins dont il a été l'objet, il n'a vécu que 6 jours et est allé dans le sein de Dieu pleurer sur le triste sort de ses parents, ou prier le Tout-Puissant qu'il leur pardonne une indigne conduite.

PRINCIPAUTÉS-UNIES.

Nous lisons dans l'*Ordinea*, qui se publie à Bucharest :

Hier, dimanche 30 Décembre, le Sénat a présenté à S. A. S. le Prince Régnant, l'adresse suivante, en réponse au discours du Trône :

Altesse,

» Le Sénat, au commencement de sa nouvelle législature, se sent heureux de saluer en la personne de Votre Altesse le fondateur de la dynastie qui s'inaugure en même temps que les nouvelles institutions que s'est donnée la nouvelle Roumanie.

» La mission que Vous avez acceptée avec tant de dévoûment et d'énergie, de travailler à la régénération d'un peuple éprouvé par tant de souffrances et de malheurs dans tout le cours de sa vie politique, Vous donne, Prince, un titre indéniable à l'amour et à la confiance du pays.

» Le Sénat reçoit avec joie l'assurance que Votre Altesse lui a donnée de la bienveillante amitié et de la sympathie de la Sublime Porte et des Puissances garantes pour ce pays. Votre Altesse met un terme aux fluctuations politiques et, en donnant la stabilité nécessaire au gouvernement, elle permettra aux pouvoirs de l'Etat de mettre en application les principes salutaires de probité, de moralité, de travail et d'économie, qui conduisent les nations à la civilisation, à la richesse, à la force.

» Le concours actif du Sénat est assuré, Prince, au gouvernement de Votre Altesse, pour extirper les abus si profondément enracinés dans l'administration et la justice. Il verra avec satisfaction toutes les mesures que le gouvernement de Votre Altesse prendra à cet égard et il s'associera à lui avec bonheur pour leur donner toute l'efficacité qui résulte de la sanction législative.

» Il était imposible, Prince, que Votre Altesse ne ressentît pas les souffrances par lesquelles il a plu au Tout-Puissant d'éprouver le peuple roumain, pendant l'année qui vient de s'écouler. Le Sénat ne manquera pas d'accorder au Gouvernement de Votre Altesse les moyens indispensables pour les adoucir, autant qu'il sera possible, et il espère que le sage emploi de ces moyens encouragera l'assistance publique.

» Le principe salutaire du respect dû aux contrats de l'Etat est, sans contredit, une des conditions qui fondent et qui assurent le crédit des gouvernements. Quant aux modifications qui nous sont proposées par le gouvernement de Votre Altesse, relativement aux contrats conclus par le gouvernement passé, nous ferons tous nos efforts pour concilier ce principe avec les intérêts du trésor public, autant qu'il sera possible.

» Nous savons que la situation financière et fort grave. Nous applaudissons donc à toutes les mesures qui nous sont annoncées et qui ont pour but d'alléger les charges du trésor public; nous approuvons également toutes les économies destinées à rétablir le crédit de l'Etat. Avec un système d'économies basé sur l'harmonie des dépenses et des ressources régulières du trésor et des moyens des contribuables, nous n'aurons plus besoin de recourir à des emprunts qui engagent l'avenir et compromettant en même temps la situation financière d'un pays.

» Nous ne nous faisons pas d'illusions, Prince, sur notre situation, car les illusions ne sont plus possibles après tout ce que le pays a souffert dans le passé. Nous nous mettrons à l'œuvre sérieusement, et nous avons l'espoir qu'avec un Prince d'une famille illustre en traditions libérales, notre pays, entrant dans une ère nouvelle, verra se cicatriser les plaies que lui ont laissées les luttes et les malheurs du passé.

» Sous le règne de Votre Altesse, nous jouirons de la paix et du repos, nous pourrons prospérer, et nos vœux se trouveront réalisés.

» Vive Votre Altesse. »

S. A. a répondu:

Messieurs les Sénateurs,

« C'est avec une vive satisfaction que je reçois cette adresse qui m'est une preuve incontestable du zèle et du dévouement que vos portez aux intérêts du pays. Je vous en remercie sincèrement ainsi que des vœux et des sentiments que vous m'exprimez d'une façon si gracieuse.

Le concours actif que vous promettez à mon Gouvernement dans les différentes questions que nous avons à résoudre, nous facilitera beaucoup la grande tâche que nous devons accomplir et je ne doute pas que nous ne surmontions ainsi toutes les difficultés.

J'ai la ferme conviction que vos travaux porteront les meilleurs fruits et que nous verrons bientôt renaître la richesse et la prospérité dans notre chère patrie.

Messieurs, j'ai appris avec grand plaisir que vous avez voté la naturalisation de mon père.

Je puis vous assurer qu'il est fier d'appartenir à cette belle et vigoureuse nation pour laquelle il a les plus vives sympathies. Désormais les intérêts du pays sont intimement liés aux intérêts de mon père et de toute ma famille. »

Samedi dernier, S. A. a visité l'établissement d'artillerie de Dealu Spiri, où Elle a été reçue par M. le lieutenant-colonel Herckt, directeur de l'établissement et par ses adjoints.

Par décret, en date du 14 Décembre, M. Léon Paciurea, docteur en droit, a été nommé directeur du ministère de la justice.

L'instruction dans l'armée roumaine a pris de très-grandes proportions et va croissant de jour en jour. Le *Luptator* contient à cet égard les détails les plus satisfaisants. Il constate, entre autres faits, que M. le colonel Logadi, du 2e régiment d'infanterie de ligne, est parvenu à rendre l'instruction obligatoire dans son régiment et qu'à l'heure présente il n'y pas *un seul de ses soldats* qui ne sache lire et écrire.— Quel contraste avec le budget du ministère de l'instruction publique, que l'on vient de réduire au point de compromettre tout l'avenir de l'enseignement en Roumanie! Mais c'est là une question trop grave pour la traiter incidemment. Nous en ferons l'objet d'une étude spéciale dans un de nos prochains numéros. Nous apprenons d'ailleurs que le corps professoral doit se réunir mercredi pour délibérer à ce sujet.

On lit dans le *Luptator*;

Le vapeur de guerre, ainsi que les quatre chaloupes canonnières, qui avaient été commandés sous le règne du prince Couza, sont arrivés à Galatz. On les dit d'une grande beauté. Une commission a été nommée pour les recevoir, conformément aux conditions du contrat. M. le commandant du vapeur de guerre français, en station à Galatz, a bien voulu par complaisance faire partie de cette commission.

—

On nous écrit de la Canée, 30 décembre 1866:

Le Commissaire Impérial avait été retenu pendant quelques jours à Lacos par les pluies et le mauvais temps.

Le 20 décembre, il envoya dès le matin, le colonel Redif bey, à la tête de trois bataillons contre un détachement d'aventuriers étrangers qui se trouvait dans le village de Fokia et s'y transporta lui-même peu après avec le reste des troupes. Environ 200 volontaires étrangers restèrent sur le lieu de l'engagement et on leur prit plus de 400 fusils.

De là le commissaire Impérial se rendit dans le district de Selino et passa la nuit sur le plateau de Crosselo. Le lendemain, il se rendit à Miokhoci, et le 22 décembre à Apanokhoria où il s'arrêta trois jours et enfin, le 25, il arriva au village de Livada.

Le 25 décembre, la frégate le *Grand Amiral*, commandant Boutacow, se rendit sur les côtes de Selino, à Tripoli, où elle prit à bord un grand nombre de volontaires étrangers et de familles crétoises,

Les habitants des districts de Kissamos et de Selino qui seuls restaient sous les armes, viennent de faire leur soumission.

D'une extrémité à l'autre, l'île de Crète a reconnu l'autorité du Sultan. Dans les parties montagneuses de ces deux districts se trouvent des volontaires étrangers et avec eux un petit nombre d'insulaires dont le Commissaire aura à débarasser le pays.

Dépêches Télégraphiques.

Paris, 4 janvier.

Vienne.—On se prépare à de nouvelles élections qui viennent d'être ordonnées. Le Reichsrath est convoqué au 25 février, pour l'arrangement de la question hongroise.

Dette Générale.=Paris, 30 — 30 50, coupon détaché.

Londres, 31 3/4.

Paris, 4 Janvier.

Mercredi matin, un tremblement de terre en Algérie a causé des dommages considérables.

Bucharest, 4 — Le Ministère a donné sa démission; le nouveau n'est pas encore formé.

Pétersbourg, 4 — L'ordre a été donné d'accorder aux soldats des congés temporaires.

Liverpool — Smyrne, 12 1|2.

Dette Générale,— Paris 31 50 — 31, Londres 33 1|4,

Paris, 5 janvier.

Le *Mémorial diplomatique* dit que M. de Beust a proposé aux puissances garantes des traités de 1856 de parer aux éventualités orientales par une entente collective préalable, afin qu'aucune puissance n'essaye d'exploiter à son profit exclusif les complications éventuelles ultérieures.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

Les porteurs des titres de la Dette Générale sont invités à remettre contre récépissé, à partir du 1/13 janvier, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, au bureau de la Dette publique, Djézaerli-Khan, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, les coupons du semestre échu à cette date pour y être vérifiés.

Dix jours après la date de la remise des coupons, les déposants devront se présenter à la Banque Impériale Ottomane, pour en toucher le montant contre la restitution de leur récépissé.

Les samedis de chaque semaine sont réservés à la vérification des semestres arriérés.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Ouverture du 5 janvier	35 16.
Clôture du 5 janvier	35 05.

Correspondance particulière de la TURQUIE

Paris, le 28 décembre.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Vous me demandez des notes suivies sur le mouvement commercial en France. Je vous en enverrai chaque semaine, en vous faisant remarquer que cette fin d'année comprise entre les huit jours qui précèdent la Noël et les huit ou quinze jours qui suivent le 1er janvier, offre toujours une situation exceptionnelle qu'il faut laisser passer pour revenir aux grandes et régulières affaires. Le mouvement commercial est, en quelque sorte, déplacé à l'heure qu'il est. Le commerce de détail qui emploie exceptionnellement des milliers d'individus détournés ainsi de leurs occupations habituelles, comprend une foule d'industries qui n'ont guère que ce moment pour réaliser quelques bénéfices. Ce n'est pas du mouvement, de l'animation, c'est une fièvre à laquelle échappe le grand commerce qui, en ce moment aussi lui-même, suspend les transactions importantes et semble se reposer. Je parle en thèse générale, car cette année-ci, ce repos qui, au début de l'hiver, constitue toujours une sorte de courte morte saison, a commencé plus tôt et menace de se prolonger au-delà de ses limites habituelles.

Les fabriques font peu de chose, et cela s'explique par les inquiétudes qui pèsent sur tous les intérêts et paralysent tout esprit d'entreprise. Nous sommes, il est vrai, près de l'époque où l'on s'occupera de l'installation des produits dans les bâtiments de l'Exposition Universelle; mais nos fabriques et nos industries de toute sorte ne confectionnent, pour y représenter la France, que des échantillons, et ceci ne suffit pas pour faire beaucoup travailler les ateliers. De plus, je connais d'importantes maisons qui se sont résolues à ne créer rien de nouveau pour cette Exposition. Mais nous n'avons pas encore à nous occuper de cette Exposition et de l'influence qu'elle pourra exercer sur l'industrie française.

Les seules transactions qui intéressent vivement notre commerce, ce sont celles sur les céréales. Une dépêche nous a appris qu'il était passé à Constantinople 351 navires à destination de la Méditerranée et 40 à destination de Marseille; et aux Dardanelles, 15 navires pour Marseille, 25 pour l'Angleterre 10 pour la Méditerranée.

Les navires sont impatiemment attendus à Marseille où le manque d'arrivages a donné une nouvelle tendance à la hausse. Hier, on comptait, importations, 12,000 hectolitres. Il y a demandes de livraisons à des époques éloignées.

A Paris la spéculation sur les blés s'est animée, par suite d'une demande de notre intendance militaire qui mettait en adjudication dix mille quintaux de blé tendre; mais il ne s'en est présenté que la moitié environ aux prix extrêmes de 37 30 à 39 25 les 100 kilog. nets, rendus dans Paris aux magasins de la manutention militaire. Aussi, ces prix étant supérieurs à ceux fixés par le ministère de la guerre, l'adjudication n'a pas eu lieu.

Par suite des fêtes de Noël, il y a eu peu de monde, ces jours-ci, au marché aux blés. Les offres étaient très ordinaires : les blés de choix, de 45 à 46 fr.; les bons blés, de 43 à 44 fr.; les blés ordinaires, de 41 50 à 42 fr., le tout réglé à 120 kilog, en gare.

En cotons, reçus à Marseille, quinze cents balles, provenance d'Alexandrie. Les cours et la situation du marché ne présentent aucun changement.

Le marché de cotons, à Paris, a fait hier, du New-Orléans très ordinaire sur janvier, à 162 50, sur février, 159, sur mars 162 50. On a fait, en outre, 2.500 balles coton sur la base ce 32 1|2 à 33 cents pour les middling.

Une tendance à la baisse doit être constatée sur les produits résineux. Il n'y a, du reste, de stock considérable nulle part. Les essences se sont traitées, sur les marchés de production, à 74 fr. Les dernières barriques de gomme se sont payées à 50 fr. les 250 litres.

Pour les soies, voici les derniers avis de Lyon.

Condition des soies : 39 ballots organisins, pesant 2,952 kilog.; 27 ballots trames, pesant 1,728 kilog., 6 ballots grèges, pesant 2,886 kilog., dont 29 ballots pesés : 3 trames, 25 grèges, 1 divers, pesant 1,400 kil.; le dernier numéro des ballots pesés, 5 79.

Rien à mentionner sur les métaux, fer et cuivre.

Voici quelques nouvelles de Bourse que je note au courant de la plume.

Un emprunt espagnol de 90 millions de francs vient d'être conclu. Il a été négocié par M. Léopold Werner, ancien banquier, et a pour contractants MM. Fould, Heine, Mallet Hottinger, Pinard, etc.

C'est le comptoir d'escompte qui, dit-on, se chargerait à commission d'émettre cet emprunt hypothéqué sur les biens de désamortisation. Le gage serait d'un demi-milliard environ pour 90 millions. Les titres remboursables en 20 ans, représenteraient du 9 0 0. L'hypothèque subsisterait jusqu'au remboursement intégral du prix de l'emprunt.

A la bourse, on fait, depuis hier, courir que le projet de réorganisation militaire, que le *Moniteur* a publié, a été retiré et qu'il n'y sera même pas donné suite; que loin de songer à réorganiser l'armée, on va en réduire l'effectif, et qu'enfin dans un discours du 1er janvier, l'Empereur fera une sorte de déclaration propre à calmer toutes les inquiétudes et à représenter la France comme animée des sentiments les plus pacifiques. Ce bruit, fondé ou non, et dont nos journaux se sont emparés, a produit la plus sérieuse impression à la bourse, et a déterminé un mouvement de hausse qui tend à s'accentuer fortement. Quoi qu'on ait beaucoup réalisé, la Rente, qui est décidément notre meilleure valeur, n'a pas fléchi et finit en hausse légère.

L'Italien a monté.

Le Turc a subi une légère baisse de cinq centimes produite par des manœuvres de la spéculation, mais il a ensuite repris, et il se tient un peu au dessus de 33.

Nos chemins se soutiennent toujours.

Aucune nouvelle financière autre que celle de l'Emprunt espagnol dont je vous parlait plus haut.

La liquidation, fin de mois et fin d'année, se présente d'une façon plus favorable qu'il n'y avait lieu de l'espérer.

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 4 janvier.

KUSTENDJE, vap. du Ll. aut, *Stamboul*, cap. C, Hesse, div. march. et passag.
TRIESTE, vap. du Ll. aut. *America*, cap. A. Grubissich, ayant touché à Corfou, Syra, et Dard. div. march. et 60. passag.

Départs du port du 2 Janvier.

ODESSA, vap. du Ll. aut. *Messina*, cap. Radeglia, div march. et passag.
LONDRES, vap angl. *Marva*, cap Moor, div.-m.
SMYRNE vap. ott. *Vassitai Tidjaret*, cap. Dobrilovich, div. march. et passag.
— vap du Ll. aut. *Neptun*, cap. A. Leva, div.-m.
ALEXANDRIE, vap. russe *Elborouss*, cap. Gerard, div. march et passag.
TREBISONDE, vap. ott. *Kars*, cap. Zanelli, div. march et passag.

Du 3 Janvier.

VARNA, vap. ott, *Eregli*, cap Ismail bey, div.-m.
SMYRNE, vap. fr. *Vatican*, cap. Martin, div-m.
ALEXANDRIE, vap. angl. *Ellen Constance*, cap W. Davies, div. march, et passag,

Du 4 Janvier.

MARSEILLE, vap. fr. *Asie*, L. Lapierre, div.-m.
TREBISONDE, vap. du Ll. aut. *Smirne*, cap. Grassi, div. march. et passag.
SALONIQUE, vap. fr. de M. I. *Clyde*, cap. Martin, div. marh. et passag.
SMYRNE, vap angl. *Italian*, cap. M. Fill, div-m.
LONDRES, vap, angl. *Hector*, cap, Newton, div.-m.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 2 Janvier.

SUNDERLAND. nav. brém. *Bremerhaven*, cap. G. Schiepegrell, charb. de terre.
LIVERPOOL, br. meck. *Mozart*, c. J. Stuhr, lest.
NEWCASTLE bk. prus. *Hellas*, cap Peus, charb.
— br norw *Telegraph*, cap. Nicolaysen, charb.
BLYTH, br. ang. *Boatswen*, cap. S Wilson, lest.
SWANSEA, br. meck. *Balance*, c. Neemann, charb.
CARDIFF, bk russe *Chatalhi*, c. Voivodich, charb.
— br. aut. *Gratitudine*, cap. P. Leva, charb.
LONDRES, bk. angl. *Ariadne*, cap. J. Hale, lest.
ABO (Finladde) br. russ *John* c. A. Lindstrom, l.
VENIZE, bk. angl *Superbe*, cap J Jobsen, lest.
GENES, bk. norw. *Norman*, cap. Helgesen, lest.
— br ital. *Gius. Sori*, cap. G. Razetto, ric.
PORT-MAHON, bk angl. *Argo*, cap. E. Gould, lest.
LIVOURNE, br. hell. *Enossis*, cap. Kiprlotis, lest.
CAGLIARI, bk. norw. *Lynaesen*, cap. D. Olsen lest

Du 3 Janvier.

CHARLESTOWN, br. mek. *Billy*, c. F. Voss, charb.
NEWCASTLE, bk. angl *Hyeng Sea*, c. Galls, lest,
TROON br. ital. *Zino*, cap M. Caecvich, charb.
CURZOLA, br. hell. *Solon*, c. Costandinou, pierres.
AUGUSTA, br. hell, *Theofania*, cap. Coumas, sel.
MESSINE, br. hell *Evropi*, cap Zacaris, sel.
ALEXANDRIE, br. angl. *Skerryton*, c Creasby, lest
PORT-SAID, bk. aut. *Carmelo*, c. Mondini, lest.

Du 4 Janvier.

CARDIFF, bk. ital. *Pio*, cap A. Bacro, lest.
— bk. angl. *Sea Sea Skemer*, W. Andeson, lest
PALMA, br. angl *George Barrran*, c. R. Hall, lest.
ALEXANDRIE, bk. angl *Cereal*, c. A. Bolt, lest.
— br. ott. *Cshian Bahri*, cap. Emin Ismail.

AVIS.

VOYAGES SUPPLÉMENTAIRES ET MODIFICATION

de l'itinéraire des bateaux du Bosphore,

A L'OCCASION DU RAMAZAN.

A partir du second jour de la lune de Ramazan.

Par suite de la nécessité reconnue qu'il y ait encore des voyages à une heure avancée de la matinée durant le Ramazan, un bateau supplementaire partira tous les jours, les vendredis exceptés, à 5 heures, du Pont directement pour Sténia, d'où il retournera au Pont vers les 6 heures, en touchant les échelles de la côte d'Europe.

Le bateau faisant le voyage de 10 h. 1/4, du Pont pour Jeni-Mahalle, touchera à Couroutchesmé, au lieu d'Ortakioi.

Le bateau N° 11 partira d'Anatoli-Kavak le matin à 3 h. 1/2 (au lieu de 3. 3/4) et touchera aussi à Vanikioi et Tchenguelkioi, outre les échelles ordinaires de la ligne.

Le premier départ du soir du Pont pour la côte d'Asie aura lieu à 10 h. 1/4 (au lieu de 10 h. 1/2) et il n'aura pas lieu les vendredis, et le dernier départ du matin aura lieu à 5 h. de Buyukdéré, touchant Thérapia, Jénikioi, Beicos et les autres échelles de la côte d'Asie.

Le dernier départ du matin de Scutari au Pont aura lieu à 7 heures.

AVIS.

La Direction des Moulins à vapeur et de la manutention de Sténia (à responsabilité limitée) invite les porteurs de ses actions qu'ils doivent, conformément à l'art. 12 des statuts de la Compagnie, déposer à sa Caisse ses actions, contre reçu des Directeurs, dix jours avant l'Assemblée Générale qui aura lieu le 13|25 du janvier courant.

Constantinople, le 22|3 janvier 1867.

Les Directeurs,

V. PIGEON,
M. ZARPAS.
M. HADJIMOGLOU.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Aexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÈSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866
A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)
Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que
19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
	Total francs		2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en ème temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire eeçoit gratuitement les listes officielles ou ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatrment aprèrè la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, péduction de dix pour Cent des gains au-dessusde Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraire Turcs.)

AVIS IMPORTANT

CONCERNANT LES VÉRITABLES

PILULES DE BLANCARD

L'Iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les **Pilules de Blancard** offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg, dans un document officiel, publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du Gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté à laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament?

En conséquence, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins qui désireront employer les **véritables Pilules de Blancard**, de vouloir bien se rappeler que nos Pilules ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et de 50 pilules, qui tous portent notre **cachet d'argent reactif**, fixé à la partie inférieure du bouchon, et notre **signature** (indiquée ci-dessous) apposée au bas d'une étiquette **verte**.

Pour se garantir de ces compositions dangereuses qui se cachent, surtout à l'étranger, derrière nos marques de fabrique, il sera toujours prudent de s'assurer de l'origine des pilules qui portent notre nom.

Blancard

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.

Nos Pilules se trouvent dans toutes les Pharmacies.

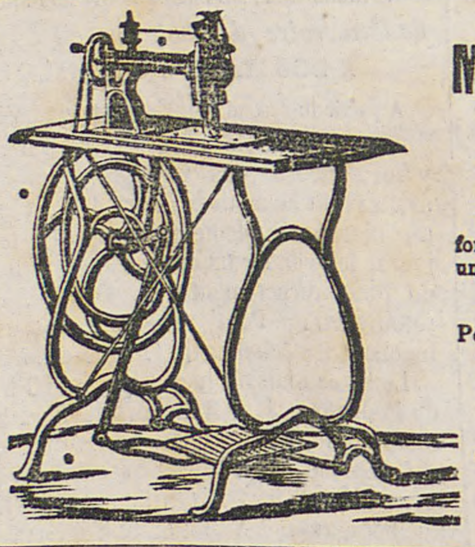

NOUVELLES
MACHINES A COUDRE
A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien
17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17
COMMISSION — PARIS — EXPORTATION
5e Année.

Photographie El. Chark et Cie.

Grande rue de Péra N° 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrant tout l'admirable poème de Milton.
Le Paradis perdu.

AUX AMBASSADEURS
GRAND'RUE DE PÉRA, N° 239.
AVIS

Les soussignés ont l'honneur d'informer l'honorable public qu'ils ont reçu un assortiment considérable d'articles pour «Etrennes», formant un choix des plus riches et des plus nouveaux, nous engageons les habitants de notre ville à venir en visiter l'exposition.

L'ouverture a eu lieu jeudi, 20 courant.

M. J. Neubauer et Ce, seul représentant et dépositaire de la maison Ch. Christosophe di Paris.

AUX FABRIQUES
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc, garanti. — EXPORTATION.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Champs
pension bourgeoise.

ETRENNES PARISIENNES
MIR FRERES & COTTEREAU

Grande Rue de Péra.—Entrée Rue Dervich N° 2

Bronzes d'art dorés et argentés, objets d'étagère, cristaux ot porcelaines decorés, boites et coffrets mosaiques, candélabres, flambeaux et bougeoirs. Bijouterie fine et montres riches de la maison Oudin, horloger de l'Impératrice et de la Marine impériale, Palais-Royal, 52, à Paris.

Les Magasins sont ouverts jusqu'à neuf heures du soir.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigé toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÈRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend auprès des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

HUILE D'AIX (PROVENCE) — HUILE DE COLZA, — LIQUEURS FINES.

CONSERVES ALIMENTAIRES — CHOCOLAT, TRUFFES — CIGARES DE LA HAVANE

AUX CAVES
BORDELAISES
VENTE en GROS et en DÉTAIL.

Mme veuve LAFORGUE, précédemment au Téké de Péra, a l'honneur d'informer sa nombreuse et honorable clientèle, qu'elle vient de transférer son magasin de Vins *Rue de Péra* N° 313, *vis-à-vis le Théâtre Français*

Ce nouveau magasin AUX CAVES BORDELAISES a été approvisionné avec le plus grand soin de tout ce qui peut attirer l'attention des plus fins connaisseurs de vins de *Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Vin du Rhin, Cognac, Liqueurs*, etc.

Les vins ordinaires au litre, damejeannes, demi-barriques et en bordelaises seront particulièrement recommandables par leur bonne qualité et leur prix modéré, rendu franco à domicile.

Grand Entrepôt de Vins de France
Galata, rue Cara-Oglan, N° 5.

AVIS.

Le rétablissement de la santé publique ayant amené la suppression des quarantaines à Messine et sur les divers points de la côte d'Italie, la Compagnie des Services Maritimes des Messageries Impériales a repris son service ordinaire sur la ligne d'Italie, service qui avait été momentanément suspendu de Civita-Vecchia à Naples et à Messine.

Les provenances de Constantinople et des autres points de la Turquie sont reçues en libre pratique au Pyrée.

S'adresser pour plus amples renseignements à l'Agence Principale des Messageries Impériales.

Contsantinople, le 26Décembre 1866.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux : vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser aux comptoirs de M. Stefano A. Ralli à Galata

Société générale
DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Messieurs les porteurs d'actions de la Société Générale sont prévenus que le 2me coupon d'intérêt à 6 0/0 pour l'année 1866 sur livr. ster. 8 versées, s'élevant à fr. 52 56 0/0 sera payé à Constantinople au siége de la Société Camondo Khan à Galata à partir du 2 janvier prochain.

Constantinople le 14 décembre 1866.

Le Directeur-Général,
A. VLASTO.

A LOUER
Grande Maison en Pierre.
Situé rue Dervich, N. 8.

S'adresser au rez-de-chaussée de la dite maison à M. Schiller Goldenstein.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*. 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

AVVISO.

In esecuzione a Decreto dell'Illmo Sigr. Console giudice d'Italia in questa residenza in data 3 Gennajo 1867.

Il sottoscrito delegato a ques'atto di vendita previenne il pubblico che nel giorno di Mercoldì 9 Gennajo 1867, alle ore 11 a. m. in Haviar-Han ci procederà alla vendita, al pubblico incauto col mezzo del Sig. I de Castro pubblico incantatore di 11,355 kilò grano tenero ghirca esistenti a bords di due navigli : *Marigo* cap. Demetrio Buriki ; *Cleopatra*, cap Teodoro Cefalà ancorati a Baktzè Capussu.

La vendita seguirà a favore del maggiore offerente, alle condizioni dichiarate ad alta voce nel momento dell'incanto.

Costantinopoli, 3 Gennajo 1867.

Il Delegato,
P. BARBERA.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, ratanhia, matico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature *Raquin* pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres). aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

DENTIFRICE-ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTÉ
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE ET EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G POPP, de Vienne, attire depuis plus de quinze ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anatherin ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérin est pourainsi dire l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; il étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce. Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérin soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités, et il existe peu de villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts mis en usage et obetenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale, franc 1. 60

On peut se le procurer à

Seul dépôt à Constantinople chez M. R. Baour et Cie Galata rue gumruk, 22.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

Pharmacie, Droguerie, laboratoire chimique, produits chimiques.

Dr R, BAUR.

PILULES HOLLOWAY
LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entrouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore, impatiente du frein, elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période de la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et améliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les crudités accumulées qui séjournent après la lente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été déclaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invité, sans réticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus conchant que sur l'évidence d'un patronage univerel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médcéines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Groats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriété.

La vérité nous confond au moment où elle nous apparait el nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où il s'enfuit.— *Gorleston Age.*

HUILE DE FOIE DE MORUE naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm. BOYER, r. St-Martin, 225, et aux Maisons ...

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

MARDI, 8 JANVIER 1867. | 2 RAMAZAN 1283 de l'Hégire. | MARDI, 8 JANVIER 1867.

2me Année. --- N° 6.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. —

FAITS DIVERS. — Corps du Journal.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

ÉDITION DU MATIN.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 8 *Janvier*.

Les nouvelles d'Autriche sont graves. Nous savions toutes les difficultés que rencontrait le ministère viennois dans son œuvre de conciliation ; nous avons tenu nos lecteurs au courant des divers incidents qui se sont produits, tant en Hongrie, que dans les autres états de la couronne. On a pu suivre avec nous les efforts des divers partis qui divisent la diète de Pesth ; et nous avons montré, aussi clairement qu'il nous a été possible, les points en litige dans ce grand débat intérieur.

L'œuvre que se propose le ministère dont M. de Beust est le chef, est une des plus compliquées, des plus délicates qui se soient jamais présentées à des hommes d'Etat.

Il s'agit, en résumé, de faire accepter aux états, qui réclament partout une administration particulière et un gouvernement autonome, la direction centrale de Vienne.

Le ministère veut, et à bon droit, se réserver la direction des affaires communes ; ou plutôt, il prétend laisser cette direction au Reichsrath. Ce principe est admis en droit et en fait par toutes les diètes provinciales ; mais il rencontre dans l'application une grande quantité de difficultés provenant les unes du ministère, les autres des représentants du pays. Nous nous expliquons.

Parmi les nombreux points sur lesquels doit s'étendre la juridiction gouvernementale, dans les nombreuse affaires dont le règlement est l'apanage du pouvoir, quelle est la part des diètes ? quelle est celle du ministère ?

C'est dans le classement, dans la division bien nette de ces deux ordres d'affaires que se trouve le germe de toutes les discordes. En Hongrie, il est beaucoup de points que la Diète et le Ministère réclament comme étant de leur attribution. Seulement la Diète qualifie ces points d'affaires particulières, propres au pays ; le pouvoir central les nomme affaires communes.

Pour ne citer qu'un exemple, quel sera le contingent annuel que fournira la Hongrie à l'armée de S. M. Autrichienne? M. de Beust prétend que le gouvernement central devra seul fixer le chiffre de ce contingent, que c'est là une des prérogatives de la couronne, et, en conséquence, il ne veut pas abandonner ce droit à la Diète de Pesth.

D'autre part on sait que le parti national hongrois, même le plus modéré, le plus porté à l'entente avec la cour de Vienne, celui qui se personnifie en M. Deak, considère le vote du contingent comme une *particularité* inhérente à la constitution du pays. La seule Diète de Pesth a le droit de désigner le chiffre des soldats que le pays doit fournir à l'Empire.

M. Deak l'a nettement déclaré à M. de Beust ; la Diète considère ce vote comme son droit propre et ne le laissera pas ranger au nombre des affaires communes.

Mais l'antagonisme ne porte pas seulement sur ce point ; sur beaucoup d'autres questions s'élève la discussion entre le droit commun et le droit particulier. C'est là une source perpétuelle de conflits entre la cour de Vienne et les diètes. Aussi, et malgré les efforts généreux des hommes dévoués à la cause de la conciliation et à la grandeur de l'Empire d'Autriche, on ne voit guère les progrès qu'a pu faire une bonne cause, vaillamment soutenue.

Le question hongroise, le point vital pour la monarchie autrichienne, n'a fait que s'accentuer de plus en plus. Le dualisme est nettement posé. Sur beaucoup de points, il y a incompatibilité avec le Ministère. Des ministres bien intentionnés, par la lenteur qu'ils mettent à accorder des réformes déclarées nécessaires, devenues urgentes, et réclamées par tout un peuple qui les attend depuis 1848, sont arrivés à rendre la situation menaçante et périlleuse. La cour de Vienne a dû recourir à des mesures extrêmes. Nouvelles élections. Remise du différend hongrois au Reichsrath convoqué pour le 25 février.

Il nous semble que, dans ces circonstances difficiles, le gouvernement fait bien de s'en remettre à l'assemblée plénière de l'Empire, du soin de vider la question et de trouver la voie dans laquelle il faut marcher, pour ne pas rencontrer à chaque pas des difficultés insurmontables. En même temps, on ne risque pas de trop violemment irriter l'amour propre des députés hongrois. Il faut espérer, pour le bonheur de l'Autriche, que l'Empereur François-Joseph se décidera promptement à accorder les réformes demandées et à donner avant tout le ministère hongrois, si instamment réclamé et qui applanira bien des difficultés.

Le télégraphe nous apporte coup sur coup des nouvelles d'Europe qui toutes, plus ou moins, s'occupent de la Question d'Orient. La Question d'Orient, thème inépuisable de discussion ; matière facile et abondante pour le journaliste européen, ignorant de la Turquie, de son administration, de ses besoins aussi bien que de ses ressources ; ne sachant rien ou à peu près de la véritable situation de l'Empire, ne connaissant nullement les réelles aspirations de la grande majorité des populations soumises au sceptre d'Abdul-Aziz.

La presse européenne n'a-t-elle pas voulu voir le réveil de la Questien d'Orient dans l'insurrection de Crète? C'est singulièrement s'égarer, ou bien c'est vouloir tromper l'opinion publique, que de montrer le soulèvement, maintenu par de coupables interventions étrangères, d'une population de 180 mille âmes, comme une manifestation générale des sentiments de toutes les nationalités de l'Empire.

Le journal officieux, la *Patrie*, s'attire une sévère rectification du grave *Moniteur*, pour un article consacré aux affaires Orientales et que le journal officiel qualifie de *pure imagination*. A propos de quoi en effet la France et l'Angleterre conseilleraient-elles de nouveau à la Turquie la modération, puisqu'il est de notoriété publique qu'à plusieurs reprises la Porte a reçu des félicitations des diverses puissances à propos de la modération dont elle a donné des preuves par sa conduite envers les insurgés crétois. On ne saisit pas non plus à quel propos ces deux puissances reconnaitraient de nouveau la nécessité de la domination ottomane dans l'Archipel, alors que tous les actes de leur politique, dans les étroites relations qui les unissent avec l'Orient, prouvent suffisamment qu'elles n'ont jamais mis ce point en doute.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

La visite de l'impératrice Eugénie à Rome a été remise.

Le général Fleury est arrivé le 29 matin à Paris.

On lit dans la *Presse* :

« Une dépêche adressée de Trieste à l'*Indépendance belge* assure que le ministre d'Angleterre à Athènes a promis d'avoir soin des réfugiés candiotes dans le cas où les moyens du comité central seraient insuffisants.

D'après la même dépêche, le ministre a fait féliciter le capitaine du steamer *Panhellinion* qui vient de forcer, pour la septième fois, le blocus de l'île de Crète.

On peut se demander quel rôle joue dans cette affaire le gouvernement anglais. Veut-il raviver la question d'Orient ? Dans le cas contraire, pourquoi encourage-t-il des malheureux à aller se faire tuer inutilement. »

Nous nous joignons au journal français pour demander à quoi bon de pareilles démonstrations ?

Angleterre.

Un comité du Conseil privé de Sa Majesté s'est réuni à Whitehall pour délibérer sur la question de la quarantaine imposée aux vaisseaux venant des ports infestés par la fièvre jaune. Le même comité s'est également occupé de la *cattle-plague*, dont on a craint pour un moment une recrudescence sérieuse.

L'approche de Noël a fait sentir son heureuse influence en Irlande. La paix et la confiance, inséparables de cette fête religieuse et populaire, règnent aujourd'hui dans toute l'étendue de la verte Erin. Tout sentiment adverse a fait place à la joie qu'inspirent toujours les préparatifs que font indistinctement toutes les classes de la société pour fêter dignement l'anniversaire de la venue du Messager de Paix. Aujourd'hui, le bon accord présidera à tous les festins, dans la chaumière du pauvre comme dans le palais de riche. Pendant vingt-quatre heures plus du fénianisme, plus d'orangisme, plus de manifestations politiques au grand jour, plus de complots cachés ; la bonne chère partout au sortir de l'église, et, le soir, les chansons anacréontiques, les danses et les privilèges dont chacun a le droit de jouir sous la protection du gui mystique.

Puisse la Noël de l'an de grâce 1866 faire époque dans l'histoire de l'Irlande en établissant pour toujours, au moyen de concessions réciproques, le bon accord entre tous ceux que des intérêts divers tiennent encore si éloignés les uns des autres ! C'est là, pour l'île-sœur, l'expression sincère des vœux que nous formons pour elle à l'occasion de la nouvelle année.

Londres, 27 *décembre*.— Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants :

Augmentation.

Réserve des billets	775,455 liv. st.
Comte du Trésor	636,126
Encaisse métallique	432,145
Comptes particuliers	411,128
Portefeuille	416,054

Londres, 27 *décembre*.— Il a été déposé aujourd'hui à la Banque d'Angleterre 39,900 livres sterling.

Londres, 28 *décembre*. — Le *Morning Post* annonce que la commission internationale, chargée d'examiner la convention anglo-française relative aux pêcheries, se réunira prochainement à Paris.

Les représentants du gouvernement anglais à cette réunion, seront MM. Cave, vice-président du Board of Trade; G. Shaw-Lefèvre, H. Goulburn, le capitaine Hore, sir Emerson et sir Tennent.

Autriche

On dit que l'empereur convoquera, le premier jour de l'an, une espèce d'assemblée constituante qui prendra part à la solution de la question constitutionnelle.

Avant son départ de Pesth, le baron de Beust, répondant à une députation de la municipalité de la ville, a déclaré que la nomination d'un ministère hongrois était seulement une question de temps.

Le Tavernicus a offert au baron un diner auquel assistaient bon nombre de membres distingués des deux chambres de la Diète

Vienne 24 *décembre*. — L'empereur a reçu hier, à midi, les directeurs ministériels prussiens, MM. Debruck et Philippsborn, et à une heure, M. le duc de Gramont.

Les félicitations du jour de l'an, que le premier grand maître de la cour reçoit d'ordinaire au nom de Sa Majesté, n'auront pas lieu, assure-t-on, le 1er janvier, puisque la place de premier grand maître de la cour est vacante ; en revanche, il y aura réception chez la grande maîtresse de la cour de l'impératrice. (*Correspondance générale.*)

— On écrit de Trieste le 20 décembre au *Debat* de Vienne : Les essais de tir qu'on a faits ici avec les nouveaux canons en acier fondu de 100 livres (de la fabrique prussienne du Krupp) ont donné de très-bons résultats. Ces canons sont excellents sous tous les rapports. Ils sont destinés pour la marine et étaient déjà fabriqués avant la guerre, mais le gouvernement prussien les avait fait saisir.

Le gros de l'escadre autrichienne, commandé par Pokorny, croise dans les eaux dalmates. Le vaisseau amiral de cette escadre, la frégate *Schwarzenberg*, est mouillée devant Zara, où se réuniront, après les fêtes, plusieurs navires pour faire des manœuvres en commun. Jusqu'ici l'escadre n'a pas encore eu l'occasion de quitter les eaux de l'Adriatique.

Italie.

L'*Opinione* considère comme probable que le général Menabrea sera nommé plénipotentiaire d'Italie à Vienne, et le comte Greppi en la même qualité à Stuttgard.

On écrit de Rome, le 20, à l'*Opinione*, que M. Tonello a eu plusieurs conférences avec le cardinal Antonelli, mais que la cour pontificale parait peu disposée à un accommodement. La France appuie les efforts du gouvernement italien, mais jusqu'à présent sans résultat. Les conseils de modération arrivent de toutes parts au Pape. Sa Sainteté a donné l'assurance qu'elle ne quitterait pas Rome.

Dans la séance de samedi de la Chambre des députés, le ministre des finances a présenté le budget pour 1866 67. Il est divisé en deux chapitres spéciaux, un pour la Vénétie et le restant pour le royaume d'Italie. Quant aux provinces vénitiennes, les recettes ordinaires sont de 76,462,991 lire et les recettes extraordinaires 39,347 lire, contre une dépense ordinaire de 42,887,554 lire et une dépense extraordinaire de 11,414,784 lire. La recette totale est donc de 76,502,338 et la dépense totale de 54,302,338 lire, accusant ainsi un surplus de 22,200,000 lire.

Le revenu ordinaire des autres provinces italiennes est estimé à 756,198,818 lire et le revenu extraordinaire à 32,701,260 lire, tandis que les dépenses ordinaires se sont élevées à 904,417,096 lire et les dépenses extraordinaires à 93,149 515 lire ; les recettes totales sont donc de 788,900,078, contre une dépense de 997,566 612 lire, montrant un déficit de 208,666,534 lire.

Le revenu total (Vénétie et Italie) est de 865,402,416 lire, les dépenses totales de 1,051,868,950 lire : le déficit total est donc de 186,466,534 lire.

La session des Chambres fédérales a été close aujourd'hui. L'assemblée s'est ajournée au mois de juillet.

Rome, 27 *décembre*. — Ce matin, le ministre des armes, présentant au saint-père les officiers de l'armée pontificale, a dit qu'ils étaient tous dévoués au pape et prêts à combattre, non pas les Romains, parce que les Romains sont amis de l'ordre, mais les

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

VII

(*Suite.*)

Geneviève, qui était une nature confiante, s'abandonna à la sympathie que lui inspirait Madeleine. Elle la renseigna sur son travail et sur sa manière de vivre.

— Au surplus, mademoiselle, ajouta-t-elle, il y a de la place dans notre garni, et si la personne à laquelle vous vous intéressez veut y descendre, mon amie et moi nous la traiterons en voisine.

— Veuillez alors me donner votre adresse.

— Rue de Venise, n° 37, répondit Geneviève. Ce n'est pas une belle rue, tant s'en faut ; mais elle est située dans le quartier Saint-Merri, à deux pas de la rue de Rivoli. C'est central, et les logements n'y sont pas chers.

Au moment où les deux jeunes filles se séparaient en se saluant amicalement, un élégant coupé s'arrêtait devant la porte. Une femme encore belle en descendit. Son embonpoint, modéré il est vrai, accusait une jeunesse problématique. Elle était mise avec cette recherche coûteuse qui dénote presque toujours des mœurs galantes.

En passant, elle donna un regard aux deux jeunes filles, et parut frappée de leur beauté, car elle se retourna pour les regarder encore.

Voir le numéro du 7 janvier.

VIII

Cette femme monta rapidement l'escalier. C'était la Lucrèce qu'attendait M. de Lomas.

— Quelles jolies créatures je viens de rencontrer sous votre porte cochère ! exclama-t-elle en entrant. Une blonde ravissante et une brune avec des yeux grands comme ça qui jettaient des rayons. Je me suis dit tout de suite : Cela sort de chez de Lomas ; mais où a-t-il déniché ces oiseux rares?

— Vous vous trompez, ma chère enfant, dit Lionel.

En raison de ses quarante cinq printemps, Lucrèce aimait à s'entendre appeler « ma chère enfant. »

— Ah ! attendez, reprit-il ; cette blonde portait un paquet. Je viens en effet de rencontrer tout à l'heure, chez M. Daubré, une de ses anciennes ouvrières qui est maintenant à Paris, et à laquelle ma sœur porte quelque intérêt.

— Et à laquelle vous n'êtes pas non plus tout à fait indifférent, ajouta vivement Lucrèce.

— Que vous êtes sceptique et prompte à vous alarmer !

— Je vous assure, Lionel, que je ne m'alarme pas. Ah ça ! voyons ! Croyez-vous donc que je me fasse illusion ? Je connais trop le cœur masculin en général et le cœur de mon Lionel en particulier pour m'abuser sur sa fidélité. Je ne suis plus une ingénue. Si je vous disais que j'ai vingt-neuf ans, vous souririez, n'est-ce pas ? et dans votre for intérieur vous m'en donneriez au moins trente-neuf. J'ai donc encore du bénéfice à être sincère, puisque je n'ai que trente sept ans, on a quelque expérience, et l'on sait ce qu'il faut croire de toutes ces comédier sentimentales entre amants qui depuis trois ans déjà se jurent une fidélité éternelle.

— Où veut-elle en venir ? se demandait Lionel avec perplexité. Ménage-t-elle une rupture ? Non, puisqu'elle n'accuse que trente-sept ans. Voudrait-elle m'éprouver ? Tenons-nous ferme.

— L'amour n'a pas d'âge, répliqua-t-il. C'est toujours un enfant. Mais c'est à tort qu'on le représente avec un bandeau sur les yeux. L'amour est très-clairvoyant au contraire, puisqu'il découvre dans l'être aimé des perfections inaperçues par le vulgaire.

— Tiens ! c'est assez joli ce que vous dites là.

— A voir cette petite main potelée, reprit-il en la baisant, d'une blancheur nacrée et rose en dedans comme une coquille, à voir ces yeux toujours si lumineux et si tendres, et ces dents éclatantes, et vos lèvres vermeilles, qui peut songer à s'inquiéter de votre âge ? Et celui qui a eu le bonheur d'être distingué par vous peut-il se demander depuis combien de temps il vous aime ? Auriez-vous donc découvert quelque langueur dans mon amour ? Et tenez, tout à l'heure encore, j'éprouvais toutes les fièvres de l'attente. Avez vous jamais eu un fervent plus soumis, plus respectueux ? Car je vous respecte, Lucrèce.

Lucrèce écoutait Lionel, le regard attaché sur les arabesques de la tapisserie. A ces mots : « Je vous respecte », ses paupières eurent une légère contraction.

— Bon ! je fais fausse route, elle ne tient pas au respect, pensa Lionel, qui aperçut le mouvement des yeux. Je respecte en vous, reprit-il, un esprit vraiment supérieur, mais j'adore la femme. Que parlez-vous de jeunes filles ? Est ce assez fade ! assez ennuyeux ! Une jeune fille peut-elle avoir la saveur d'une femme de trente ans, qui connait tous les raffinements de la coquetterie et qui possède, comme vous l'avez au suprême degré, le génie de l'amour ?

— Ouf ! s'écria Lucrèce en riant d'un rire juvénile, dites ouf ! Je le veux. Vous l'avez bien gagné. En voilà [illegible]. Lionel, regardez-moi en face [illegible] reçu ce matin du papier timbré [illegible] Vous avez, je le sais, le créan[illegible] timental.

Mais pour le moment trêve [illegible] et parlons raison. Je rêve de ces [illegible] mantes filles que j'ai rencontrées [illegible] l'heure sous votre porte cochère [illegible] faudrait quelques belles femmes [illegible] celles-là pour ramener dans mon [illegible] vogue qui s'en va, qui s'en va ! L[illegible] ne pouvons nous faire illusion. La b[illegible] de Villarès retenait bien quelques [illegible] pour indécis ; car elle avait de l'esprit comm[illegible] démon : un prince russe nous l'enlève. Ah ! la Russie nous fait bien du mal. Elle ensevelit dans ses glaces nos plus jolies fleurs. Le boyard est à la hausse. Aujourd'hui une femme à la mode regarde l'existence comme incomplète, tant qu'elle n'a pas traversé la Bérésina. Si elle ne reste pas ensevelie dans les glaces, elle revient pauvre et fanée, sans compter qu'elle a couru le risque d'avoir le nez gelé. Tandis qu'à Paris, avec un peu de conduite elle aurait pu amasser des lingots.

— Vous avez raison, dit Lionel, pour une jolie femme, il n'y a que Paris.

— Pour réussir, reprit Lucrèce, la beau-

étrangers qui oseraient venir troubler la paix.

Le saint-père a répondu qu'il ne doutait pas des sentiments de ses soldats. Il les a engagés à se garder des dangers, sur lesquels comptent les ennemis du Saint-Siége, à conserver parmi eux la concorde, la paix, la modération, à résister aux séductions et à persévérer dans la défense de la grande cause à laquelle la Providence les a appelés, et qui est la cause de la justice et de la religion.

Prusse.

La Chambre haute a adopté le budget avec les amendements proposés par la Chambre des députés, mais elle a ajouté qu'elle blâmait les réductions effectuées.

Elle a aussi voté les bills pour l'annexion des duchés de l'Elbe et de quelques portions du territoire bavarois et hessois : elle a approuvé le traité conclu avec l'Oldenbourg, ainsi que l'indemnité que doit payer la Prusse au souverain de ce duché.

La *Gazette officielle* public le budget pour 1867, qui avait été sanctionné le 21 par le roi.

Berlin 25 décembre.—On lit dans le *Moniteur prussien* : Le gouvernement prussien a toujours voué une vive sollicitude aux progrès du commerce allemand dans l'Asie orientale, et particulièrement dans la Chine et le Japon. Lorsque, par suite, la nouvelle arriva au commencement de cette année, que sur les côtes de la Chine le commerce européen était molesté par des pirates, l'ambassadeur de Prusse à Pékin reçut immédiatement l'ordre non-seulement d'agir auprès du gouvernement chinois, afin qu'il prît les mesures nécessaires pour détruire la piraterie dans ses eaux, mais aussi d'appuyer énergiquement les démarches que d'autres puissance européennes pourraient faire dans ce but, et de promettre la coopération de la marine de guerre prussienne. En même temps la corvette royale *Vineta*, qui stationnait dans les eaux de l'Amérique du Sud, reçut l'ordre de se rendre des côtes du Chili et de se mettre en rapport avec l'ambassadeur de Prusse pour contribuer avec les navires de guerre d'autres puissances maritimes de l'Europe à détruire la piraterie. L'ambassadeur de Prusse et des autres représentants des puissances maritimes à Pékin avaient d' illeurs, à la première nouvelle des préjudices portés au commerce par les pirates, fait auprès du gouvernement chinois les représentations nécessaires. Le gouvernement chinois fit par suite, le 3 mai dernier, à l'ambassadeur prussien la promesse qu'il allait prendre des mesures énergiques pour détruire la piraterie, et se mettre sans perdre de temps en possession des bateaux à vapeur nécessaires, même en les louant. Il y a donc tout espoir que les mesures prises en vue de la protection du commerce auront un heureux succès.

Allemagne.

Vienne 27 décembre. — On assure que les Diètes provinciales en deçà de la Leitha seront prochainement dissoutes et que de nouvelles élections seront ordonnées. Une sorte d'Assemblée constituante sera convoquée à Vienne, soit par voie d'élection directe, soit à la majorité absolue de chaque Diète, à l'effet de coopérer moralement avec la Diète hongroise.

Vienne, 28 décembre. — Un avis de la Société du Crédit mobilier annonce que le conseil d'administration a déclaré qu'il serait payé, à partir du 2 janvier, sept florins par action comme à-compte sur le dividende.

Hanovre, 27 décembre. — Le général d'Ahrentschild vient de publier, avec l'autorisation du gouverneur général, une ordonnance de l'ancien roi de Hanovre qui accepte la démission des officiers et des fonctionnaires du Hanovre.

Le général d'Ahrentschild donne, au nom du roi, congé à tous les militaires investis d'un commandement, ainsi qu'aux sous-officiers et soldats.

Les militaires qui sont déjà entrés dans l'armée prussienne, ont naturellement aussi leur congé.

Belgique.

Au Sénat, MM. Honffschmidt, T. Kint et M, Loos ont engagé le gouvernement à agir avec fermeté dans la question du barrage de l'Escaut. M. Rogier a promis d'en référer aux puissances garantes des traités si la Hollande ne reconnaissait pas les droits de la Belgique.

Pays-Bas.

La nouvelle donnée par la *Gazette de Cologne* que la Hollande aurait protesté contre l'appel fait par la Belgique à une puissance étrangère au sujet de le question de l'Escaut, est dénuée de fondement.

Hesse-Darmstadt.

La nouvelle session de l'Assemblée des Etats de Hesse-Darmstadt a été ouverte par un discours du baron Dalwigk, le président du ministère. Le ministre a exprimé le désir de voir l'Allemagne concourir à la nouvelle unité, but vers lequel tendaient tous les vœux du gouvernement hessois. Il a dit quelques mots au sujet de la regrettable interruption des relations amicales avec la Prusse et il a conclu en blâmant l'exclusion des Etats situés au sud du Mein de la Confédération germanique du Nord.

Bavière.

Le conseiller d'Etat Neumayer et le baron Fleilitch ont donné leur démission de membres du ministère bavarois.

La *Gazette de Bavière* publie un rescrit royal daté du Hohenschwangan, 14 décembre, qui convoque pour le 5 janvier les Chambres bavaroises. Le rescrit est contresigné par M. de Pfordten.

Russie.

On lit dans le *Journal de Saint-Pétersbourg :*

« La polémique opiniâtre des journaux sur les relations de la Russie avec l'Autriche prend sa source dans les passions des partis qui croient à une tension entre les deux pays, ou qui voudraient la provoquer. Il n'y a aucune raison de supposer qu'une bonne entente, dont la durée tient à cœur aux deux cabinets, soit altérée sous quelque rapport que ce soit »

Espagne.

Madrid, 27 décembre.— Dans les cercles politiques, ordinairement bien informés, on assure que la reine a signé le décret de dissolution des Cortès.

Indes-Occidentales.

Miraguano, dans l'île d'Haïti, a été entièrement consumé par les flammes, et la totalité des récoltes emmagasinées a été perdue. Ce feu terrible est l'œuvre d'incendiaires.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

Paris, 28 décembre.

Décidément je ferais bien de n'avoir confiance qu'en mes propres informations, et lorsque j'ai tout lieu de me croire bien renseigné sur un fait, de ne pas me laisser influencer par les nouvelles des journaux. J'étais sûr que l'Impératrice n'irait pas à Rome; mais on disait le contraire avec une telle assurance dans la presse parisienne que j'ai dû en tenir compte et m'infliger à moi-même un propre démenti. Et cependant, aujourd'hui, cette même presse annonce que le voyage de l'Impératrice est indéfiniment ajourné, et qu'il n'a fallu qu'un entretien avec le général de Montébello pour amener ce résultat. N'est-ce pas ce que je vous annonçais moi-même, il y a huit jours ? Oui, on s'est bien convaincu que le voyage de l'Impératrice serait inopportun et peut-être regrettable, et LL. MM. ont dû donner raison aux ministres qui avaient toujours désapprouvé ce projet. Ce n'est pas, il faut le dire cependant, que la question romaine se soit aggravée. La tranquillité règne toujours dans la Ville-Eternelle ; sur le désir exprimé par l'Empereur, de nouveaux volontaires quittent le drapeau français pour aller temporairement s'enrôler dans la légion romaine. Une garde urbaine se forme sous le commandement du prince Aldobrondini. Enfin la confiance renaît, et rien n'indique que le Pape songe à quitter sa capitale soit pour se rendre à l'étranger, soit pour un court voyage dans sa province. D'un autre côté, si la mission de M. Tonello n'a jusqu'à présent obtenu aucun résultat satisfaisant, du moins se poursuit elle, ce qui peut faire espérer qu'elle aboutira avec le temps. Il est vrai que Pie IX pose avant tout une condition qui ne me paraît pas devoir être acceptée. Il demande que l'Italie annule ce fameux vote du Parlement qui lui donnait Rome pour capitale. Tout cela m'inquiète peu, je dois le dire, et je persiste à croire à la possibilité d'une transaction.

Ce qui me paraît plus grave, sinon aussi probable, c'est la nouvelle d'une alliance austro-prussienne. M. de Bismark aurait tendu la main à M. de Beust qui, ne pouvant ramener l'union dans l'Empire Autrichien par les voies libérales, se serait décidé à l'accepter et à faire de la réaction. De son côté, la Russie réclamerait une place dans cette alliance, et nous verrions bientôt se former cette coalition qui menacerait d'abord la France, et qui ne serait pas un moindre danger pour la Turquie. Je ne puis vous dire jusqu'à quel point il faut accepter cette nouvelle; mais j'ai par devant moi assez de faits pour ne pas la déclarer invraisemblable, et la coalition austro-russo-prussienne, si elle n'est déjà faite, pourrait bien se faire un jour, de telle façon que l'Autriche, rejetée du sein de la Confédération germanique et repoussée de l'Occident, se retirerait vers l'Orient, et tirant de son côté, tandis que la Russie tirerait du sien, deviendrait, au détriment de l'intégrité de l'Empire turc, une puissance orientale. Tout cela est médiocrement rassurant, et il ne faut pas perdre de vue que les Etats-Unis d'Amérique, alliés de la Russie, prennent chaque jour davantage pied dans les questions qui intéressent l'Asie et l'Europe et qui intéressent peu l'Amérique si jalouse chez elle, de sauvegarder le principe de non-intervention.

Voici une nouvelle qui, en apparence, semblerait contredire la précédente et qui, au fond, viendrait bien plutôt à son aide pour témoigner, sinon de la vérité des faits, du moins de la situation des esprits et des projets médités en ce moment au delà du Danube. D'après la correspondance Zeidler, un de ces beaux matins, sans crier gare, l'Autriche, surprenant tout le monde, envahirait la Turquie d'Europe, mettrait la main sur Constantinople, pendant que d'un autre côté, elle ferait de la Gallicie le foyer de l'indépendance polonaise. En un mot, l'Autriche se ferait révolutionnaire en Europe et en Orient.

Ceci n'est plus la coalition dont j'ai parlé plus haut, mais cependant ne s'en écarte pas sensiblement.

Je note ces bruits dont la réalisation est plus que problématique; mais leur existence constitue à elle seule un fait grave dont il importe de tenir compte, ne dût-on les considérer que comme une tentative de diversion au milieu du malaise qui règne en Autriche et qui provient de la rupture des négociations entre le ministère viennois et le parti national hongrois.

Ce qui contredirait positivement cet ensemble de bruits, ce serait la nouvelle d'un prochain voyage de M. de Bismark en France. Cet homme d'Etat, alléguant des motifs de santé, se rendrait à Pau ou à Nice, mais en ayant soin de passer par Paris et d'y rester même quelques jours. Quel serait-dit-on, le but de ce voyage ? De nous offrir l'amitié, l'alliance offensive et défensive, de la Prusse, et de nous donner comme gage de la sincérité, le Luxembourg qui appartient pour la majeure partie à la Hollande. Que la Prusse ait ou non le droit de disposer de ce duché, nous savons maintenant combien il en coûte peu à M. de Bismark de promettre; aussi vous avouerai-je que je ne croirai à ce voyage que lorsqu'il sera fait. Il me paraît aussi peu praticable que celui de l'Impératrice à Rome.

En définitive, sans qu'aucun fait irréfutable s'impose à l'attention publique, il n'en est pas moins vrai que 1866, en mourant, lègue à 1867 des préoccupations qui deviennent de jour en jour plus sombres. Ne perdez pas de vue surtout que tout ce qui se dit, se fait, se projette et se négocie, est une menace, un danger pour la France, et en même temps pour la Turquie. On veut amoindrir notre influence, comme on veut amoindrir le territoire ottoman; on veut s'agrandir aux dépens de l'un et de l'autre. Mais nous saurons défendre notre influence, et quand l'heure viendra, nous sommes prêts. Le projet de réorganisation militaire, que le *Moniteur* nous a fait connaître, a subi quelques modifications, sinon dans le fond, du moins dans la forme, et c'est hier que l'Empereur a lui même présidé le Conseil d'Etat chargé de rédiger le projet de loi qui sera soumis au Corps Législatif.

Il y a trois jours, dix transports à vapeur ont pris la mer et sont partis pour la Vera-Cruz où ils embarqueront une partie de nos troupes. Les autres bâtiments, chargés de l'opération du rapatriement, quitteront nos ports à des intervalles rapprochés, de telle façon qu'au mois de mars prochain, l'évacuation sera complète. C'est qu'en effet, contrairement au bruit qu'on a fait circuler ces jours-ci, le gouvernement est bien décidé à tenir les engagements qu'il a pris avec les Etats-Unis, et qu'il ne se laissera pas influencer et imposer un nouveau retard par les irrésolutions de l'empereur Maximilien sur lesquelles nous ne sommes guère mieux fixés qu'il y a un mois. Cependant, d'après les dernières nouvelles, il paraîtrait qu'en apprenant que l'Empereur était décidé à abdiquer, l'opinion publique avait subi, au Mexique, un brusque revirement, et que de nombreuses symphathies s'étaient ralliées à lui. Il est vrai qu'à la même époque, les dissidents poursuivaient la lutte armée avec un redoublement d'énergie et attaquaient sur tous les points les troupes impériales. Quoi qu'il en soit, le parti clérical que mettait fort en danger le retour de Juarès au pouvoir, s'était rapproché de Maximilien, lui avait tendu la main et promis des secours en hommes et en argent. D'un autre côté, l'Empereur avait résolu, non plus d'abdiquer, mais de faire un appel au peuple mexicain et de lui confier le soin de ses propres destinées.

Pendant ce temps, MM. Sherman et Campbell, dont la mission, toute d'observation, était momentanément terminée au Mexique, étaient revenus à Monterey, tandis que les troupes françaises, abandonnant tous les points de l'intérieur ou du littoral du Pacifique, se dirigeaient vers la Vera Cruz pour y attendre l'escadre de transport. Pendant leur marche, elles avaient à combattre les bandes de guérillas qui les harcelaient et les fatiguaient, sans parvenir à les entamer.

Quant aux Etats-Unis, je le répète, ils attendent patiemment l'échéance du mois, et si le langage de M. Johnson n'était pas empreint de la plus parfaite urbanité à notre égard, en revanche, dimanche dernier, le ministre des Etats-Unis, M. le général Dix, présentant, en audience publique, ses lettres de créance à l'Empereur, rivalisait avec Sa Majesté de courtoisie et de paroles amicales. Les liens d'une amitié séculaire, le secours que la France prêta à l'Amérique combattant pour son indépendance, la reconnaissance de la jeune république, une louable rivalité dans les découvertes de l'industrie et de la science, tout doit contribuer à rendre plus intime et plus durable encore cette amitié que rien n'est venu jusqu'ici sensiblement altérer. Tel est le sens des deux discours prononcés en cette audience qui suivait celle que l'Empereur avait accordée à Djémil pacha pour la remise de ses lettres de créance.

Puisque je parle de notre monde diplomatique, je dirai ici que M. le prince de Metternich, qui s'est rendu à Vienne en vertu d'un congé et dont on a prononcé le nom à propos d'un bruit relatif à un remaniement ministériel en Autriche, ne paraît pas devoir se trouver à Paris pour la réception aux Tuileries du Corps diplomatique, à l'occasion du 1er janvier.

M. Bourrée dont j'avais prématurément annoncé le départ pour Constantinople et qui, à la date où je l'avais fixé, se trouvait à Paris, retenu par quelques affaires inattendues, n'est parti que la semaine dernière. Je crois pouvoir affirmer qu'il emporte des instructions dont la Sublime Porte n'aura qu'à se féliciter, et je sais que notamment dans la question crétoise, M. Bourrée se prononcera de telle façon qu'il n'y ait plus d'illusion possible sur la façon dont le gouvernement français apprécie les dernières tentatives faites pour compromettre la tranquillité dans l'Empire Ottoman.

Au moment où la Servie menace d'un memorandum la cour suzeraine et prétend exiger l'évacuation des forteresses, sous peine de blocus, au moment où l'on parle de tentatives révolutionnaires en Turquie d'Europe, au moment enfin où l'Italie envoie, en manière de démonstration, deux bâtiments de guerre à Constantinople, pour appuyer les réclamations de son représentant, relatives au Prince-Tomasco, et se déclare offensée de ce que les autorités turques se soient opposées au transport et au débarquement de volontaires italiens en Crète, il est bien, ce me semble, que le représentant d'une grande puissance, comme la France, arrive pour exprimer en termes nets le sentiment de son gouvernement sur des menées qui n'ont pour excuse ni de légitimes ambitions, ni même le véritable intérêt des populations, et pour ramener les esprits à une plus saine appréciation du droit et de l'équité.

On annonce qu'une entente vient de se faire entre la France et la Russie pour la reconstruction à frais communs de la coupole du Saint-Sépulcre à Jérusalem, et que les représentants de ces deux puissances prieront la S. Porte d'ordonner la démolition des habitations qui ont été élevées sur la terrasse de l'église.

Un des membres les plus vénérés et les plus distingués du haut clergé français, M. Gr Gousset, archevêque de Rheims, est mort, le 22 décembre, des suites d'une fluxion de poitrine.

Les réceptions officielles auront lieu, mardi 1er janvier, aux Tuileries, dans l'ordre accoutumé, pour tous les corps de l'Etat; mais il n'y aura pas de réception le soir, comme les années précédentes. On tend de plus en plus à simplifier toutes ces cérémonies qui sont une fatigue pour tous ceux qui y prennent part.

Une dépêche de provenance anglaise, annonce que nos troupes ont essuyé un échec en Corée, et perdu quarante-cinq hommes. Cette dépêche n'est pas encore confirmée.

La Russie fait démentir par ses journaux la nouvelle que ses troupes menaçaient les frontières de la Gallicie. En même temps, notre *Moniteur* annonce que la Russie vient de réduire considérablement ses flottes et flottilles dans la mer Noire, dans la mer Caspienne et sur le fleuve Amour. Voilà qui est bien beau, et qui, cependant, ne me rassure pas plus qu'il ne faut.

LE RAPPORT DE M. FOULD.

Depuis quelque temps, M. Fould, ministre des finances du Gouvernement français, publie régulièrement, à la fin de chaque année, un rapport à l'Empereur dans lequel il expose à grands traits, et sans autre moyen de vérification, la situation de son département. C'est plutôt une préface au prochain

---

té ne suffit pas. Il faut avoir de l'esprit et rester maîtresse de son cœur. Moi, à dix-huit ans, après la mort de mon père, un ...mmandant de la vieille, au sortir ...is, où j'avais reçu une brillante ...uisé des principes élastiques, ...ur le pavé de Paris sans un

...ans doute épouser vertueuse-...oyé à quinze cents francs qui ...urais pu encore obtenir dans ... province un bureau de poste ...rais pas tout à fait morte de ..., pourvue de quelque intelligen-...e raisonnement ; deux voies me ...ertes, celle du vice et celle de la ...que me rapportera la vertu ? quinze ...rancs de rente, au maximum, c'est-à-... la médiocrité, pire pour moi que la ...ère ; une vie terne, effacée, douloureuse, ...our moi pire que la mort; les petits tracas, les humiliations de la pauvreté, toutes mes aspirations refoulées. Il est vrai que je jouirais de l'estime du petit monde au milieu duquel je serais condamnée à vivre. Mais quel monde ! j'aimais autant ses dédains. D'un autre côté, c'était le vice, c'est-à dire l'aventure, l'inconnu, la possibilité d'épouser un prince et de gagner des millions ; c'était la vie enfin, la vie brillante et joyeuse ; c'était un monde élégant, artiste, spirituel.

Ah ! je savais bien que cette vie là peut avoir aussi ses revers. Les moralistes nous montrent la courtisane vieillie avec une hotte et un crochet. Voilà ce que j'éviterai, me dis-je. J'étais ambitieuse. Etant données les exigences de mon organisation, je ne pouvais me résoudre à passer ma vie dans une condition inférieure. Il me fallait une position élevée, la richesse surtout qui est aujourd'hui la seule puissance.

Or, dites-moi quelle carrière honnête notre société ouvre à l'ambition d'une femme pauvre ? Il n'y en a qu'une, absolument qu'une, le trafic de ses charmes, soit par contrat indissoluble, soit par engagement temporaire. De quel côté se trouve réellement la vertu, c'est-à-dire la sincérité dans la qualité de la marchandise ? Bien habile serait celui qui pourrait résoudre ce problème.

Je savais que j'allais divorcer avec une partie de la société; mais que je m'appliquerais à gagner l'estime de l'autre. Je calculai qu'on ne peut vivre complétement à Paris dans ce monde-là à moins de cent mille francs de rente. Je gagnerais donc cent mille francs de rente ; après quoi je me retirerais des affaires.

Elle fit une pause.

— Eh bien ! dit Lionel, qui ne comprenait pas où Lucrèce voulait en venir avec ce long préambute,

— Eh bien ! ce but n'est pas encore atteint. J'ai éprouvé des pertes, j'ai eu des deboires. J'ai failli, vous le savez, épouser le prince Dorowski. J'ai consacré à gagner sa confiance et son affection une partie de ma jeunesse. C'eût été une grande position ; mais le prince est mort au moment même où le mariage allait se conclure. Il m'a fallu recommencer le travail de ma fortune. C'est alors que j'ai ouvert un salon qui a obtenu une grande vogue et m'a donné une véritable notoriété. Mais aujourd'hui nos actions baissent, et je n'ai pas encore mes cent mille francs. Lionel, vous ne m'aimez plus. Vous jouez la comédie, ajouta-t elle en changeant brusquement de conversation.

Lionel, à cette apostrophe, fit un soubresaut, et, avec un air de dignité offensée.

— Madame, je ne nous comprends pas.

— Bon ! tout à l'heure c'était le sentiment, maintenant c'est la révolte. Voilà le second acte. Mon pauvre Lionel, je les connais toutes vos petites ficelles. Ne prenez donc pas tant de peine. Après cela, est-ce beaucoup de peine ? Vous devez le savoir par cœur ?

— Quoi ?

— Le rôle. Eh bien ! mon aussi. Causons donc là gentiment, en vieux camarades. Lionel, je trouve que vous vieillissez.

M. de Lomas eut un haut- le-corps.

— Oui, mon cher, vous vieillissez : vous épetez vos mots, vous n'inventez plus rien.; Autrefois les femmes raffolaient de vous maintenant, ah ! maintenant, je veux être sincère, elles vous... recherchent un peu moins. Je crois, entre nous, que votre profession d'homme à la mode vous fatigue ; enfin je ne m'étonnerais pas si l'on m'apprenait que vous songez à vous marier.

— Nous y voilà, pensa Lionel ; elle aura su par Pouliche, à qui Maxime l'aura dit en confidence, que j'avais des vues sur Beatrix Borel.

— Eh bien ! qu'avez-vous donc ? reprit la courtisane, vous semblez interloqué.

— En effet, je suis ahuri. Je cherche à vous comprendre. Je vois bien qu'il y a dans vos regards, dans votre ton, une animosité contre moi ; mais je ne me l'explique pas.

Ils s'observaient tous deux avec défiance.

Le visage de la courtisane avait en cet instant une expression sévère, presque vindicative.

Placé dans un autre milieu, avec son intelligence, ses passions ambitieuses, ses facultés complexes, Lucrèce de Courcy, autrement dite Caherine Lemoine, eut été vraiment une femme remarquable. Sur un trône, elle eût fait peut-être une Catherine de Russie ou une Elisabeth.

Sa beauté était incontestable. Un profil de camée, un menton senuel et proéminent, de grands yeux fermes ou tendres, secs ou veloutés, sagaces ou naïfs, selon les sentiments qu'elle voulait exprimer, une bouche fine et caustique, des épaules superbes, un buste antique et une attitude pleine de noblesse, c'était plus qu'il n'en fallait pour lui faire parmi les plus belles une célébrité.

Son esprit sceptique, moqueur, devenait au besoin sérieux ou sentimental. Il savait prendre, ainsi que son visage, tous les masques et tous les tons.

Positive comme un agent de change, elle était cependant susceptible d'enthousiasme et de générosité Elle disait avoir eu quelques faiblesses et de réelles amours.

Dévoyée, cette femme devait produire autant de mal qu'elle eût pu produire de bien en se développant dans des circonstances favorables. Car souvent ces puissantes organisations destinées à agir dans une large sphère, quand elles sont resserrées dans d'étroits milieux, ne s'ouvrent des issues qu'en produisant d'effroyables malheurs.

Intrigante, véritable diplomate, possédant une grande connaissance du monde, elle avait entrepris de régner dans une certaine société. Son salon, en effet, avait acquis une notoriété artistique et même littéraire. Quelques-uns de ses admirateurs l'avaient appelée Ninon II. Les plus fanatiques l'acclamaient Lucrèce Ire.

Mais, en vieillissant, elle avait vu diminuer le nombre de ses assidus. Alors, pour retenir son monde, elle avait fait jouer ; et, ne comptant plus guère sur ses propres charmes, elle recourait aux attraits de plus jeunes. Elle avait produit de la sorte deux ou trois femmes qui obtinrent une renommée passagère dans ce monde interlope.

(Sera continué demain.)

budget que le budget lui-même, puisque à cette époque, on vient seulement d'envoyer au Conseil d'Etat les éléments du bilan financier.

Cet exposé a un grand mérite ; c'est celui de la clarté, qualité si prisée par l'illustre Gladstone. Dès la première lecture, ce long rapport de cinq cents lignes est aisément saisissable et deux points en ressortent clairement : l'augmentation du revenu des contributions indirectes, preuve irréfragable du progrès fait par le bien-être et la richesse générales ; le soin que met le ministre des finances à dissiper les appréhensions de guerre prochaine que pourrait faire naître la réorganisation de l'armée.

M. Fould et la France, l'Empereur et les ministres qui l'ont aidé dans sa libérale politique commerciale doivent être très-heureux et se féliciter chaudement de l'augmentation du revenu des contributions indirectes qui donne au ministre des finances 45 millions de francs pour l'année qui vient de s'écouler, somme qu'il espère doubler dans l'exercice de cette année. Cet accroissement indique une grande prospérité commerciale et industrielle, et fournit le témoignage le plus concluant et le plus impartial de la sagesse de celui qui a su doter son pays du libre-échange, contre le désir des Français et enrichir la France contre sa propre volonté. La situation financière, relativement favorable, faite à la France, vient bien plus de la réduction des droits sur les objets de consommation générale que de la diminution des dépenses. Les économies opérées par les soins de M. Fould ne sont pas considérables, mais il faut songer que toutes les réductions demandées par les orateurs de l'opposition n'auraient pas produit le quart de l'augmentation des recettes, due aux mesures de liberté commerciale que ces mêmes orateurs attaquèrent si vivement et qu'ils ne se lassent pas encore de condamner, malgré les beaux résultats donnés par l'expérience.

M. Fould s'efforce de calmer les craintes causées par la nouvelle organisation de l'armée. Il ne réussira pas complètement auprès de ceux qui veulent à l'appui de ces raisons des preuves et des faits. Mais lorsque le Gouvernement français, en procédant à la réorganisation de l'armée, ne fait qu'exécuter des mesures réclamées par la France entière, nous ne pensons pas qu'on ait bonne grâce à s'en plaindre. M. Fould a mille fois raison lorsqu'il dit que les changements proposés ne font que mettre les troupes françaises sur un pied équivalent à la position de la France en Europe et au développement des institutions militaires des autres Etats.

Le rapport du ministre des Finance est, en son entier, la défense du système de l'équilibre. Ce n'est point à ce système, ni à M. Fould qu'il faut s'en prendre, si les prévisions faites longtemps à l'avance ne se réalisent pas et si des évènements imprévus, impossibles souvent à conjurer et auxquels il faut remédier viennent, par la suite, détruire en plusieurs de ses parties, un édifice soigneusement et savamment élevé, selon toutes les lois des saines économies et des principes financiers les plus remarquables comme les plus honnêtes.

Ces mécomptes dont parle le Ministre et qui viennent déranger l'équilibre et l'harmonie de son œuvre, sont presque inévitables lorsque l'on songe qu'on a, en France, la singulière habitude de faire voter le budget longtemps avant l'époque où il sera mis en vigueur. Ainsi M. Fould fait son rapport sur le budget de 1868, qui sera voté dans la session législative de 1867. Peut-il, si prévoyant et si sagace que soit son esprit, connaître les évènements qui peuvent se produire d'ici-là. Le ministre fat ses plans, mais il suit la marche fatale des affaires qui viennent jeter le trouble et le désordre là où existait un ordre parfait.

De là, découle clairement la nécessité des budgets rectificatifs, que le ministre expose rapidement et dans lesquels il dit les causes des mécomptes survenus dans ses calculs des années précédentes; pour le budget actuel, les principales causes sont : l'évacuation du Mexique,— le transport de 25,000 hommes avec armes et bagages, chevaux, artillerie, etc., ne laisse pas que d'être une opération difficile et coûteuse ; — la transformation des armes à feu ; — les nouveaux canons de la marine ; — enfin, il faut réparer les désordres laissés par le fléau des inondations.

Et malgré toutes ces circonstances fâcheuses, M. Fould prévoit de si grandes augmentations dans les recettes, qu'il compte suffire à tout avec les seules ressources ordinaires de l'Empire Français.

NOUVELLES LOCALES.

Samedi passé, le nouvel ambassadeur de S. M. Napoléon III près la Sublime-Porte, S. Exc. M. Bourée a rendu visite à S. A. Mehemet Kibrysli pacha, président du grand Conseil de Justice ainsi qu'aux autres membres du ministère ottoman.

—

Le conseil des Ministres s'est réuni dimanche. On a décidé que, pendant tout le Ramazan, il tiendra ses séances la nuit dans le konak des Ministres.

—

On a reçu à la Sublime-Porte des nouvelles de Crète, qui annoncent le départ du colonel Zimbrakaki, parti pour retourner en Grèce.

—

Le yacht impérial *Ismaïlieh* doit partir pour la Crète, avec des munitions.

—

Dix bataillons de troupes vont être envoyés en Epire, afin de renforcer le corps d'armée, placé sous les ordres d'Abdi pacha. Déjà la moitié du contingent est partie.

—

Monsieur Zwiedinek, consul d'Autriche à Janina, doit partir pour se rendre à son poste.

—

Nous apprenons que Lefter a, de nouveau, réussi à échapper à la justice. Il est parvenu à s'enfuir et à s'embarquer sur un bâtiment grec qui l'attendait à Panderma ou dans les environs.

—

Nous recevons des frontières de Grèce les nouvelles suivantes :

« Quelques incursions sur le sol de l'Empire Ottoman ont eu lieu. Elles ont été infructueuses, les Chrétiens refusant partout des vivres et des secours à ces étrangers. »

—

On vient de lever en France la quarantaine qui se fesait sur les provenances de Smyrne, Alexandrie et Constantinople.

—

Parmi les promotions qui viennent d'avoir lieu dans l'armée française, nous citerons celle de M. le colonel de Gondrecourt, qui passe général de brigade et celle de M. de la Lobbe, chef d'escadron qui est nommé lieutenant-colonel. M. de la Lobbe est le chef de la mission militaire française en notre ville. Pour M. de Gondrecourt, non-seulement c'est un militaire très-distingué, mais encore, c'es un très bon écrivain, auteur de beaucoup de romans, parmi lesquels il s'en trouve de très-remarquables.

—

Le commandant des forteresses des Dardanelles, Moustapha pacha, est nommé commandant de l'artillerie de Péra.

—

En enregistrant la nomination dans la légion d'honneur dans le corps des Invalides de dix vieux soldats qui réunissent entre eux un total de 837 années, le *Moniteur de l'armée* ajoute ceci :

« Le doyen des invalides est aujourd'hui le nommé Magnanas, âgé de 96 ans. Il a été amputé de la jambe gauche en l'an XIII, et est chevalier de la légion d'honneur depuis le 31 décembre 1864. »

EGYPTE.

—

On lit dans le *Nil*.

Le Gouvernement Egyptien vient de donner l'ordre de faire construire en Angleterre une frégate sur le modèle et dans les proportions du *Talya*, qui est, comme on le sait le meilleur marcheur de la marine Ottomane. 500 wagons environ ont été également commissionnés pour les besoins des chemins de fer. Mais nous savons de bonne source que Son Altesse le Vice Roi a imposé comme condition expresse au concessionnaire de cette dernière commande de faire exécuter ces wagons en France.

—

On a pu remarquer depuis quelques jours qu'au passage de chaque rue aboutissant sur la place des Consuls, on pave une largeur d'un mètre environ pour faciliter aux piétons les moyens de se rendre, à l'abri des boues, d'un trottoir à un autre. Cette innovation renouvelée de l'idée des administrateurs de la Bourse, qui depuis quelque temps déjà avaient fait établir semblable manière de passerelle pour traverser les rues avoisinant leur établissement, n'est malheureusement pas aussi bien soignée que les types qui ont servi de modèles. Les pavages que l'on vient d'exécuter sont faits sans mortier et il est à craindre que les premières pluies en déchaussant les pavés ne détériorent bientôt ces prolongements de trottoirs. Quoiqu'il en soit, on ne peut que savoir gré à Son Excellence le Gouverneur d'Alexandrie de ce travail d'utilité publique.

Le commerce de notre ville semble prendre en ce moment un nouvel essor; nous voyons, depuis quelques jours, s'ouvrir de nombreux et importants établissements, c'est d'un bon augure pour l'année qui va commencer, et nous souhaitons la réussite de ces entreprises d'une utilité incontestable en ce qu'elles contribuent au bien-être général et sont un ornement pour la cité.

Parmi les nouveaux magasins nous avons remarqué surtout celui de conserves, vins fins, fruits, confiserie etc etc., que vient d'établir, dans la rue de la poste Anglaise. Mr Roquerbe. Nous avons visité ce vaste établissement, qui est très bien installé sous tous les rapports. La qualité et la quantité des approvisionnements de toutes sortes, que nous y avons vus, annoncent de la part de son propriétaire l'intention de satisfaire le public. Nous y avons remarqué entres autre choses des raisins, des poires et des pommes de la plus grande fraicheur et de la meilleure qualité, qui se renouvellent presque chaque jour par les arrivages d'Europe qu'a eu soin de s'assurer Mr. Roquerbe.

Un magasin aussi spécial pour ce commerce n'existait pas à Alexandrie et nous sommes convaincus que le public pensera comme nous, après l'avoir visité, ce qui assure au négociant un succès qui répondra à l'importance de cet établissement situé dans un des plus beaux quartiers de la ville.

VARIÉTÉS.

Nous lisons dans les *Débats*:

M. Michel Chevalier a repris avant-hier au Collège de France son cours d'économie politique par une première leçon qui a eu un éclatant succès. L'affluence était considérable, et un grand nombre d'auditeurs n'ont pu trouver place dans l'enceinte, beaucoup trop étroite, il faut le dire, de la plus spacieuse des salles de ce vaste établissement. Accueilli à son entrée par de chaleureux applaudissemens, l'éminent professeur a tenu constamment attentif et vivement impressionné son auditoire par le large et brillant exposé qu'il a fait du rôle que l'économie politique, raillée, il y a soixante ans à peine, comme une des formes de l'*idéologie*, remplit aujourd'hui dans l'administration des Etats. Il l'a montrée acquérant, à travers ces vingt-cinq dernières années surtout, une influence croissante par le progrès des idées de liberté et d'ordre, de travail et de paix. La liberté du travail, ses heureuses conséquences pour l'avancement de tous et en particulier de la classe la plus nombreuse, ses rapports intimes, nécessaires, obligés pour ainsi dire, avec les libertés publiques, tel a été l'objet de la première partie de ce discours d'ouverture. On savait par ses précédens enseignements, par tous ses écrits, que M. Michel Chevalier était, en économie politique, d'école libérale. Jamais il ne s'en est aussi puissamment montré le chef. L'économie politique, telle qu'il la conçoit et l'enseigne, en effet, c'est la pratique, sur le domaine de l'industrie, des principes de 89, c'est-à-dire l'essor le plus lage possible donné au double mobile qui constitue la nature humaine : la sociabilité d'une part, de l'autre la personnalité, qui vit de liberté. Harmonisez ces deux forces vives, et vous aurez la civilisation dans son expression la plus haute. M. Michel Chevalier a supérieurement développé cette thèse dans la seconde partie de son discours, où il a montré le progrès s'opérant de nos jours non par le moyen de la guerre et des haines internationales, mais par la lutte pacifique de la science et de l'industrie. L'esprit de guerre, il faut bien le dire, ne paraît point populaire dans la génération nouvelle, qui n'est belliqueuse qu'en ce sens qu'elle a pris pour devise : guerre à la misère, guerre à l'ignorance, guerre aussi à tout ce qui peut grever et gêner la production, le travail et l'échange. On a pu en juger par les applaudissemens vifs et longtemps soutenus qui ont salué les paroles de l'éloquent professeur quand il a mis en présence les merveilleux développemens acquis, de l'autre côté de l'Atlantique, par les Etats-Unis, grâce à la domination qu'exerce chez eux le génie du travail, et la lenteur relative des progrès accomplis par les Etats de l'Europe, trop enclins à se laisser absorber par la guerre. Mais arrêtons là ces réflexions ; il y a pour nous quelque chose de mieux à faire, c'est de laisser parler M. Michel Chevalier. Voici quelques extraits de son discours.

CHEMIN-DUPONTÈS.

« Le problème à résoudre dans les temps modernes se présente en des termes qui, au premier abord, ont un air de paradoxe. La masse des produits quotidiens du travail de la société, considérée dans son ensemble, a besoin d'être agrandie dans une forte proportion, afin que la part moyenne de chacun puisse être augmentée. Il ne s'agit pourtant pas de faire travailler les hommes plus qu'autrefois; bien au contraire, il est indispensable que la durée du labeur journalier soit amoindrie, parce que, passé un certain point, le travail matériel affecte et écrase l'intelligence de l'homme. Par la même raison il est nécessaire que l'effort musculaire dépensé dans un laps de temps donné soit moins intense, car il est bien connu que l'intensité de l'effort musculaire, tout autant que la longueur de la journée de travail, détermine l'affaissement de l'esprit et finirait par ravaler l'homme au niveau de la bête de somme. Voilà donc la contradiction apparente devant laquelle on se rencontre. Avec un labeur de moindre durée et un moindre effort musculaire, il faut une production beaucoup plus considérable. Ces termes semblent s'exclure ; il n'en est pourtant rien. Il y a là un mystère qui s'accomplit, mais un mystère parfaitement justiciable du raisonnement. En vertu de ce mystère, sans que l'effort physique de l'homme soit accru, et même parallèlement à la diminution de cet effort, il y a augmentation de la force productive de l'individu et de la société, force productive mesurée à la quantité des produits, blé, vin, viande, fer, coton, étoffes de coton ou autres qui résultent du travail annuel de chacun, selon qu'il s'adonne à une industrie ou à une autre.

» C'est par la vertu de l'esprit humain que s'opère cette sorte de miracle. La première force de l'homme, c'est son esprit ; c'est par là qu'il vaut, plus que par la vigueur de ses muscles, la souplesse de ses membres ou l'adresse de ses doigts. L'intelligence lui a été donnée pour qu'il exerçât l'empire du monde matériel. Par cette intelligence, il pénètre les lois de la nature, il en découvre les secrets. Il dépiste les forces naturelles, il s'en empare, les asservit à sa volonté et les fait travailler à sa place et à son gré ; et c'est ainsi que les sciences physiques et mécaniques, qui semblent n'avoir rien de commun avec l'économie politique, contribuent à fournir une base solide aux intérêts économiques de la société.

» Mais pour fixer vos idées sur l'aptitude de l'homme à accroître sa puissance productive soit individuelle, soit collective, de telle sorte qu'il y ait beaucoup plus de produits à répartir entre les différens collaborateurs, je prendrai la question par un côté qui peut être n'est pas le moins saisissant. Combien ne rencontrons nous pas autour de nous d'hommes qui, partis de rien, sont arrivés par le travail à une grande fortune ? Et celle-ci, ayant été honorablement acquise, est leur titre à la considération publique. Si, au lieu d'envisager des individus isolés, on considère une nation dans son ensemble, les exemples remarquables ne nous manqueront pas. Je pourrais citer, dans le passé, cette glorieuse cité de Venise, qui après une servitude de deux tiers de siècle, vient de recouvrer la liberté. Elle avait eu pour berceau des marécages ; elle avait fini par être la ville la plus riche et la plus puissante de l'Europe; elle traitait d'égal à égal avec les plus grands souverains. Elle demeura prospère et grande tant qu'elle fut fidèle à ses bonnes habitudes d'autrefois. Je pourrais nommer aussi la Hollande, dont les débuts avaient été plus laborieux encore ; car tandis que Venise était née avec la pleine possession de son indépendance, les provinces-unies des bouches du Rhin et de la Meuse eurent à conquérir la leur contre un prince qui était alors le plus puissant du monde, et qui était plus cruel qu'il n'était puissant, Philippe II, et contre un général des plus consommés de son temps, et aussi sanguinaire qu'il était habile, le duc d'Albe.

» Mais je préfère prendre un exemple plus actuel, qui par cela même vous intéressera d'avantage. Il y a, de l'autre côté de l'Atlantique, une nation toute jeune encore dont l'existence et les progrès sont, pour l'Europe, tout au moins un avertissement. La grande république des Etats-Unis nous offre le tableau d'une société où la prospérité commune est bien plus grande que dans nos contrées d'Europe. La puissance productive de l'individu y est plus forte en moyenne, je ne dis pas seulement que chez nous, mais qu'en Angleterre et qu'en Ecosse, où elle est supérieure à se qui s'observe en France. La nation américaine, lorsqu'elle accomplit le grand œuvre de son indépendance, était petite par le nombre; petite par le degré de richesse. Depuis l'époque reculée de moins d'un siècle, où elle s'est appartenue sans contestation, elle a déployé une indomtable persévérance, une incomparable activité et une admirable sagacité dans ses entreprises. A cotés des quatre Evangiles transmis par la tradition chrétienne quelle respecte profondément, elle en a un cinquième qui n'est pas d'un Père de l'Eglise, mais qui ne lui sert pas moins de règle dans la pratique de la vie, et qu'il semble qu'elle consulte à chaque instant : c'est un écrit qui fut tracé expressément pour elle par un grand citoyen, également éminent par ses vurtus publiques et ses vertus privées. Je veux parler de ce chef d'œuvre de bon sens et de raison pratique connu sous le nom de la *science du bonhomme Richard*, et dont l'auteur est Franclin, le même qui contribua pour une si belle part à l'indépendance de sa patrie.

(Sera continué demain)

Dépêches Télégraphiques.

—

Paris, 5 janvier, midi.

La *Gazette de la Croix* et la *Correspondance Zeidler*, journaux de Berlin, disent que si toutes les apparences ne sont pas trompeuses, la question d'Orient commence à prendre de grandes proportions.

—

Londres, 5 janvier, midi vingt minutes.

Le Parlement allemand se réunira le 15 février. Un décret du Czar accorde des congés additionnels. Le Ministère de Bucarest est démissionaire. Un tremblement de terre en Algérie a détruit quatre villages.

La Dette publique des Etats-Unis est de 2,575 millions.

—

Paris, 5 janvier, 6 h. 15 m. du soir.

La *Patrie* dit qu'il est inexact que la France ait proposé des conférences au sujet des affaires de Crète. La France et l'Angleterre conseillent la modération à la Turquie, blâment le mouvement candiote, reconnaissent de nouveau la nécessité pour la paix Européenne du maintien de la domination ottomane dans l'Archipel.

Dette Générale. — Paris, 31 50 — 30 75.

—

Paris, 6 janvier, 6 h. 15 m. du matin.

Le *Moniteur* désigne l'article de la *Patrie* d'hier sur la politique de la France dans les affaires d'Orient, comme étant une œuvre de pure imagination.

—

(*Service Reuter.*)

Londres, 6 janvier 1887.

New-York, 5. — Une nouvelle agitation s'est produite pour l'accusation du président Johnson.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Ouverture du 7 janvier	35	14.
Clôture du 7 janvier	34	37

REVUE DES MARCHÉS ÉTRANGERS.

Nantes, 22 décembre.

Orseilles Madagascar : Ventes, 200 balles ; prix tenu secret.

Vanilles : Ventes, 63 kil. Réunion, à 15 fr. 50 le kil., et 400 kil. des environs, à 20 fr.

Havre, 22 décembre.

Cotons : Ventes, 600 balles ; prix sans changement.

Laines : Stock, 4,831 balles.

Peaux de mouton : Ventes, 263 balles plata jusqu'à 132 fr. 50 les 100 kil. Stock, 655 balles.

Cuirs : Stock, 93,000 pièces, dont 31,000 Plata.

Cafés : Ventes, 700 sacs Haïti, à 71 fr. 50 les 50 kil.

Suifs : Ventes, 143 bques Plata de 54 à 56 les 50 kil.

Riz : Ventes, quelques sacs Ballam nettoyé jusqu'à 20 fr. 50 les 100 kil.

Marseille, 22 décembre.

Blés : Ventes, 30,000 hectolitres ; il y a hausse sur le blé de Pologne. Importations, 20,000 hectolitres par trois navires. Ventes de la semaine, 150,000 hectolitres de diverses provenances. Bons prix. Importations de la semaine, 100,000 hectolitres par sept navires.

Cotons : Jumel. 210 fr. les 50 kil.; Plata, 145 fr. Ventes, 900 balles.

Laines : Perse, 85 fr. les 50 kil.; Casablanca, 120 fr. Ventes, 900 balles.

Cocons : Syrie. 26 fr. le kil.; Nouka, 17 50.

Sucres et cafés : Calmes. Existences sans changement.

Marseille, 22 décembre.

Farines : 49 à 55 fr. les 122 1/2 kil., suivant les marques. Ventes pour le nord de la Suisse et l'Angleterre, 15,000 sacs.

Graines oléagineuses : Sésames du Levant 67 à 69 fr. les 100 kil. Ventes, 1,000 quintaux. Les autres graines sont calmes.

Métaux : Hausse sur le plomb.

Riz : 43 à 47 fr. les 100 kilog. Importations, 1,000 balles.

Cuirs : Nuls

Spiritueux : Vins, prix maintenus, sans fret.

Savons : 79 à 81 fr. les 100 kil., suivant les marques.

Tourteaux : De lin, 17 fr. 75 les 100 k.; de ravison, 9 25; de sésames noirs, 11 25 ; d'arachides, 9 fr. Ventes, 2,000 tonneaux.

Londres, 22 décembre, midi.

Consolidés anglais, 90 .|. — Consolidés turcs, 33 1/8. — Bonds améric., 72 3/8.— 3 0/0 mexicain ancien, 18 1/2; dito nouveau, .. .|.. — 5 0/0 italien 1861. 55 3/4.

Liverpool, 22 décembre, midi.

Marché aux cotons. — Ouverture : ventes probables d'aujourd'hui, 12,000 balles.

Prix en hausse.

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 5 janvier.

KUSTENDJE, vap. du Ll. aut. *Wien*, cap. Pulich, div. march. et passag.
MARSEILLE, vap. fr. de M. I. *Euphrate*, cap. Stolz ayant touché à Messine, Pyrée et Dard. div. march et 20 passag.
ALEXANDRIE, vap. rus. *Vladimir*, cap. Sarafinoff, ayant touché la côte de Syrie, Rhodes, Schio. Smyrne, et Dard. div march. et 40 passag.

Du 6 Janvier.

LONDRES, vap. angl. *Brenda*, cap. Wil Ralfe, ay - touché à Gibraltar, Malte, et Dard. div. march'
LIVERPOOL, vap. angl. *Milan* cap. W. Carall. ay - à Malte, Syra, et Dard. div. et passag.

Departs du ports du 5 Janvier

TRIESTE, vap. du Ll. aut. *Stadium*, cap. G. Marinich. div. march et passag
— vap. du Ll. aut. *Arc. Ferd. Massimiliano*, cap. F. Forti, div march. et passag
SMYRNE, vap. angl. *Stromboli*, cap J. Pergusso, div. march. et passag.
VARNA, vap. du Ll aut *Stamboul*, cap. C. Hesse, div. march. et passag
— vap. angl. *Normanby*, cap. P Darnell, div -m.
VOLO, vap. ott. *Omer Pacha*, cap. L Malossovich, div. march. et passag
BATOUM. vap. russe *Oleg*, Engelman, div. march.

—

BATIMENTS A VOILES

Departs du port du 2 Janvier.

ANVERS, br. aut, *Francesca M.* c. Stiglich, seigle.
MARSEILLE, br. ital. *Ebe*, cap. Sardi, blé.
— br. hell. *Tris Angeli* cap Damalioti, blé.
— br. hell. *Gay Head*, cap. N. Kakali, blé.
MESSINE, br. hell. *A Nicolas*, cap. Boyazini, blé.
— br. hell. *Evangheiistra*, cap. Bouriki, blé.
ODESSA, br mech. *Mozart*, cap. J. Sinir, lest.
— br. ital. *Cinque Fratelli*, cap. Tambasso, lest
— br, russ. *Nuovo Tesoro*, c. Ciuciucovich, lest.
— bk. mech *Dr. J. Jantzen*, c. Dahrman, lest.
— bk. brem. *Bremer haven*, c, Schlepegrel, ch.
— br. ital. *Angelica*, cap. Bellondi, lest.
— bk. ital. *Oddone*, cap. E. Rossi, lest.
BALTCHIK, bk. ital. *Cecilia*, cap. Repetto, lest.
— br. ital. *Ermenia*, cap. B Ghetto, lest.
— br, hell. *Omonia*, J Mamuni, lest.
— br. ital *Volonta di Dio*, cap, Chiesa, lest,
VARNA, bk, belge *Hortence*, cap Liebrect, lest.
— bk. namb. *Triton* cap. J. Heil, lest.
KUSTENDJE, br, ital. *Euf. Danovaro*, cap. Marchessaro, lest.

Du 3 Janvier.

FALMOUTH, bk. ital. *Marsala*, cap. Dodero, blé.
MARSEILLE, br hell. *Elisa*, cap, Svorono, lest.
— bk. ital. *Elisa Petroluzzi*, cap. Morese, blé.
— bk ital. *Mrria Francesca*, c. Fanzone, blé.
— bk. ital. *St. Pietro*, cap. G Fragone, blé.
— br. hell. *Jeorghios I.* cap D. Sehas, blé.
— br. hell. *Adelfi Antipa*, cap Patrunino, blé.
MESSINE, br angl. *Margaret*, cap. J. Taylor, blé.
ALEXANDRIE, br. hell *Galatz*, c Cazuyanni, blé.
ODESSA, bk mekl. *Betty*, cap Voss, lest.
— br. russe *Costandine*, cap Jacolejevich, lest
— bk. aut. *Anna M.* cap A. Cregniz, lest.
— br. aut. *Villemer*, cap. Vacassovich, lest.
— br. aut. *Milostivi*, cap. A Petrovich, lest.
CAVARNA, br. russe *Milienco*, cap. Lucovich, lest,

Du 4 Janvier.

MARSEILLE. br aut. *Mariella*, c. Tomanovich, blé
— br. hell. *Agathi Ticai*, cap. A. Filinis, blé.
— br. ital, *S. Nicolas*, cap. Cordiglia, blé.
— br. ital. *Amalia*, cap. Degregori, blé,
ODESSA, br. aut. *None B.* cap. Sucich, lest.
— bk. aut *Verona*, cap. G Verona, lest.
SULINA, br. angl. *Rocket*, cap. Poge, lest.
— br. hell. *Elpis*, cap Valendi lest.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

—

Les porteurs des titres de la Dette Générale sont invités à remettre contre récépissé, à partir du 1/13 janvier, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, au bureau de la Dette publique, Bézaerli Khan, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, les coupons du semestre échu à cette date pour y être vérifiés.

Dix jours après la date de la remise des coupons, les déposants devront se présenter à la Banque Impériale Ottomane, pour en toucher le montant contre la restitution de leur récépissé.

Les samedis de chaque semaine sont réservés à la vérification des semestres arriérés.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

Départs de la semaine.

Pour Odessa 27/8, le janvier paquebot *Empereur Alexandre II.*

Pour Batoum et Poti, le Samedi 31/12 janvier paquebot *Grand duc Constantin.*

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC

L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866

A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 dº		»	100,000
1 dº		»	60,000
1 dº		»	40,000
1 dº		»	30,000
1 dº		»	20,000
2 dº	à 10,000	»	20,000
4 dº	à 8,000	»	32,000
8 dº	à 4,000	»	32,000
110 dº	à 2,000	»	220,000
6370 dº	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 dº en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
Total francs			2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8.000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en ême temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles ou ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200

Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,

Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople Nº 93 (Rue des libraire Turcs.)

AVIS IMPORTANT

CONCERNANT LES VÉRITABLES

PILULES DE BLANCARD

L'Iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les **Pilules de Blancard** offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg, dans un document officiel, publié dans le *Journal de Saint-Petersbourg* le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du Gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté à laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament?

En conséquence, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins qui désireront employer les **véritables Pilules de Blancard**, de vouloir bien se rappeler que nos Pilules ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et de 50 pilules, qui tous portent notre **cachet d'argent réactif**, fixé à la partie inférieure du bouchon, et notre **signature** (indiquée ci-dessous) apposée au bas d'une étiquette **verte**.

Pour se garantir de ces compositions dangereuses qui se cachent, surtout à l'étranger, derrière nos marques de fabrique, il sera toujours prudent de s'assurer de l'origine des pilules qui portent notre nom.

Blancard

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.

Nos Pilules se trouvent dans toutes les Pharmacies.

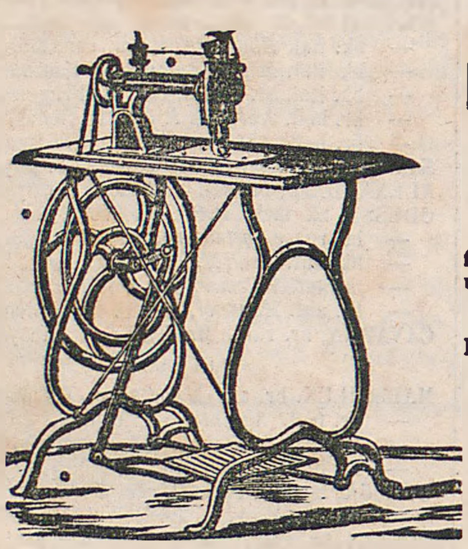

NOUVELLES
MACHINES A COUDRE
A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

Photographie El. Chark et Cie.

Grande rue de Péra Nº 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrant tout l'admirable poème de Milton.

Le Paradis perdu.

AUX AMBASSADEURS

GRAND RUE DE PÉRA, Nº 239.

AVIS

Les soussignés ont l'honneur d'informer l'honorable public qu'ils ont reçu un assortiment considérable d'articles pour «Etrennes», formant un choix des plus riches et des plus nouveaux, nous engageons les habitants de notre ville à venir en visiter l'exposition.

L'ouverture a eu lieu jeudi, 20 courant.

M. J. Neubauer et Ce, seul représentant et dépositaire de la maison Ch. Christosophe de Paris.

AVVISO.

In esecuzione a Decreto dell'Illmo Sigr. Console giudice d'Italia in questa residenza in data 3 Gennajo 1867.

Il sottoscrito delegato a ques'atto di vendita previenne il pubblico che nel giorno di Mercoldi 9 Gennajo 1867, alle ore 11 a. m. in Haviar-Han ci procederà alla vendita, a pubblico incauto col mezzo del Sig. I de Castro pubblico incantatore di 11,355 kilò grano tenero ghirca esistenti a bords di due navigli : *Marigo* cap. Demetrio Buriki ; *Cleopatra*, cap Teodoro Cefalà ancorati a Baktzè Capussu.

La vendita seguirà a favore del maggiore offerente, alle condizioni dichiarate ad alta voce nel momento dell'incanto.

Costantinopoli, 3 Gennajo 1867.

Il Delegato,

P. BARBERA.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Champs

pension bourgeoise.

ETRENNES PARISIENNES

MIR FRERES & COTTEREAU

Grande Rue de Péra.—Entrée Rue Dervich Nº 2

Bronzes d'art dorés et argentés, objets d'étagère, cristaux et porcelaines decorés, boites et coffrets mosaiques, candélabres, flambeaux et bougeoirs. Bijouterie fine et montres riches de la maison Oudin, horloger de l'Impératrice et de la Marine impériale, Palais-Royal, 52, à Paris.

Les Magasins sont ouverts jusqu'à neuf heures du soir.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigé toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend auprès des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

HUILE D'AIX (PROVENCE)
—
HUILE DE COLZA,
—
LIQUEURS FINES.

CONSERVES ALIMENTAIRES
—
CHOCOLAT, TRUFFES
—
CIGARES DE LA HAVANE

AUX CAVES
BORDELAISES

VENTE en GROS et en DÉTAIL.

Mme veuve LAFORGUE, précédemment au Téké de Péra, a l'honneur d'informer sa nombreuse et honorable clientèle, qu'elle vient de transférer son magasin de Vins

Rue de Péra Nº 313, vis-à-vis le Théâtre Français

Ce nouveau magasin AUX CAVES BORDELAISES a été approvisionné avec le plus grand soin de tout ce qui peut attirer l'attention des plus fins connaisseurs de vins de *Bordeaux*, *Bourgogne*, *Champagne*, *Vin du Rhin*, *Cognac*, *Liqueurs*, etc.

Les vins ordinaires au litre, damejeannes, demi-barriques et en bordelaises seront particulièrement recommandables par leur bonne qualité et leur prix modéré, rendu franco à domicile.

Grand Entrepôt de Vins de France

Galata, rue Cara-Oglan, Nº 5.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra,* 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux : vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser aux comptoirs de M. Stefano A. Ralli à Galata

Société générale

DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Messieurs les porteurs d'actions de la Société Générale sont prévenus que le 2me coupon d'intérêt à 6 0|0 pour l'année 1866 sur livr. ster. 8 versées, s'élevant à fr. 52 56 0|0 sera payé à Constantinople au siége de la Société Camondo Khan à Galata à partir du 2 janvier prochain.

Constantinople le 14 décembre 1866.

Le Directeur-Général,

A. VLASTO.

INJECTION ET CAPSULES VÉGETALES AU MATICO.

GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Nouveau traitement préparé avec les *feuilles de Matico*, arbre du *Pérou*, pour la guérison rapide et infaillible de la gonorrhée, sans crainte aucune des rétrécissements du canal ou de l'inflammation des intestins. La plupart des médecins de Paris ont renoncé, dès son apparition, à tous les autres médicaments. L'*Injection* s'emploie au début de l'écoulement, les *Capsules* dans tous les cas chroniques et invétérés, qui ont résisté aux préparations de copahu, cubèbes et autres injections à base métallique.

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda; à *Smyrne*, Castellan; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

AUX FABRIQUES

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.

282, *Rue de Péra, au Téké,* 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1|2 Porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialités pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et Cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc. garanti. — EXPORTATION

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

CARION

Contre le mal des dents cariées.

L'efficacité est garantie.

La dose P. 10

A LOUER

Grande Maison en Pierre.

Situé rue Dervich, N. 8.

S'adresser au rez-de-chaussée de la dite maison à M. Schiller Goldenstein.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, ranhia, matico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature *Raquin* pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres). aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE ET EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur-dentiste J. G POPP, de Vienne, attire depuis plus de quinze ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérin ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérin est pour ainsi dire l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; il étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce. Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérin soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités, et il existe peu de villes en Allemagne où il n'ati été introduit par les dépôts, mis en usage et obetenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale, franc 1. 60.

On peut se le procurer à

Seul dépôt à Constantinople chez M. R. Baour et Cie Galata rue gumruk, 22.

PILULES HOLLOWAY

LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore, impatiente du frein, elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et l'améliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les crudités accumulées qui séjournent après la lente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été déclaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invité, sans réticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médecines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Groats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriéte,

La vérité nous confond au moment où elle nous apparait et nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où il s'enfuit.— *Gorleston Age.*

MÉDAILLE D'HONNEUR — HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE — BREVETÉE S. G. D. G.

GOUT AGRÉABLE — SAVEUR SUCRÉE

SIMPLE ET FERRUGINEUSE.

La seule dans le commerce qui soit facile à prendre, et qui n'ait ni le goût ni l'odeur du poisson. — Recommandée par tous les médécins de la Faculté de Paris, ainsi que l'*Huile de foie de morue ferrugineuse*, indiquée dans toutes les maladies où le fer est employé. — A Paris, chez l'inventeur **Chevrier**, 21, rue du Faubourg-Montmartre.

A *Constantinople*, chez **Della-Sudda**, pharmacien.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprmerie Centrale
Rue du Journal

2me Année. --- N° 7.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 9 *Janvier*.

Nous extrayons du bulletin de la semaine du *Mémorial diplomatique* les réflexions qu'inspire à son auteur la nouvelle politique inaugurée par le discours du roi d'Italie et suivie par son gouvernement.

» Nous avons relevé depuis quelque temps avec un soin tout particulier les incidents et les faits qui nous permettaient de croire que la politique italienne se dégageait petit à petit et progressivement des erreurs et des violences du passé à l'égard de la question romaine. L'autorisation accordée à tous les évêques de la péninsule de rentrer dans leurs diocèses, l'envoi à Rome d'un négociateur chargé de régler avec le Saint-Père les affaires religieuses du royaume, et la conclusion de l'arrangement relatif à la dette pontificale, semblaient indiquer de la part du cabinet de Florence l'intention bien arrêtée de demeurer dans l'esprit comme dans la lettre de la convention du 15 septembre. Aujourd'hui nous avons la satisfaction de reconnaître que cette politique conciliante et réparatrice a reçu une consécration importante et solennelle dans le discours prononcé le 15 de ce mois par le roi Victor-Emmanuel à l'ouverture de la session parlementaire italienne. Nous le disons sincèrement, ce discours a dépassé toutes les espérances. Le souverain qui, l'année dernière encore, à pareille époque, affirmait si violemment la doctrine de Rome capitale, et qui s'assimilait par la formule équivoque de « savoir attendre » les convoitises du parti radical, fait appel aujourd'hui à la « modération des Romains », à « la sagesse du Souverain-Pontife », au « sentiment religieux » et au « sens droit du peuple italien », pour « concilier les intérêts catholiques et les aspirations nationales qui se confondent et se débattent à Rome. » Il se déclare « plein de respect pour la religion » de ses aïeux, « qui est aussi celle de la très-grande majorité des Italiens », et il exprime publiquement le vœu « que le Souverain-Pontife demeure indépendant à Rome ».

Un pareil langage dans la bouche du roi Victor-Emmanuel fait plus que de nous surprendre, il nous réjouit. Et si l'on songe que, dans les habitudes des monarchies constitutionnelles, les discours du trône sont préparées par les ministres responsables, et partant qu'il faut voir dans le discours royal du 15 décembre l'inspiration de M. Ricasoli en personne, on devra avouer que la politique d'apaisement et de modération a fait un grand pas à Florence.

» L'opinion publique ne s'y est pas trompée, et l'accueil que le discours du roi Victor-Emmanuel a rencontré dans la presse française vient à l'appui de nos appréciations. En même temps qu'il est l'objet des critiques les plus acerbes de la partdes organes du parti avancé, tandis que le *Phare de la Loire*, par exemple, accuse le roi Victor-Emmanuel d'avoir trahi la cause nationale italienne, le *Monde*, qui ne fait pas profession d'une grande sympathie pour la politique et les hommes d'Etat de Florence, se déclare satisfait du discours du 15 décembre. Les paroles du roi Victor-Emmanuel, dit ce journal, « contiennent la promesse formelle et sans conditions de ne pas souffrir que la plus légère atteinte soit portée aux limites naturelles du territoire pontifical, tant de fois discutées par la presse italienne et qui consisteraient à se rapprocher de Rome peu à peu, à démembrer par lambeaux successifs ce qui reste des Etats Romains, à resserrer le Saint-Père dans les limites de la campagne de Rome d'abord, dans la ville ensuite, puis dans la cité léonine, et enfin dans le Vatican, où il serait réduit à la condition d'un particulier gardé dans sa maison. »

» On voit par là combien les conséquences de l'évacuation de Rome par les troupes françaises se trouvent atténuées, et combien la protection morale de la France, restant acquise au Saint-Siége après le départ de nos soldats, est efficace et active. Mais il y a encore un côté par où le discours du roi Victor-Emmanuel nous donne la mesure exacte des idées qui inspirent la politique italienne. On a justement remarqué que le roi d'Italie n'y fait mention nulle part de la Prusse, son alliée pendant la dernière guerre. En revanche il ne ménage pas à la France l'expression de sa juste gratitude et de son amitié. Les feuilles de Berlin ont paru goûter médiocrement ce procédé : elles ont oublié sans doute qu'au mois d'août passé le roi Guillaume ouvrant son parlement quelques semaines après Sadowa, a cru devoir parler comme si l'Italie n'avait pas participé à la guerre. La vérité est que la Prusse a contribué à peine à faire obtenir la Vénétie à l'Italie, puisque cette province était cédée à la France avant les hostilités. Peut-être n'est-ce pas là ce qu'avait voulu reconnaître le roi Guillaume en passant sous silence le concours que lui avait prêté l'Italie contre l'Autriche ; mais du moins le roi Victor-Emmanuel a-t-il défini équitablement la portée historique de cette réticence en constatant les liens « d'amitié et de gratitude » qui l'unissent à l'Empereur des Français.

» Ainsi se manifeste en présence de l'Italie indépendante et unifiée, l'accord le plus étroit entre les cabinets de Paris et de Florence. L'avenir nous apprendra à quel rôle est réservée cette alliance dans le jeu futur des forces internationales ; mais dès à présent elle doit servir avant tout à résoudre par les voies équitables et pacifiques les difficultés de la question romaine. Le gouvernement italien, cela est désormais incontestable, a renoncé au programme de Rome capitale, et il cherche les bases d'un compromis qui réconcilierait les deux souverainetés. Il multiplie les assurances et les actes propres à témoigner de sa bonne volonté, de ses sentiments modérés, de sa déférence envers le Souverain-Pontife.

» Le moment n'est-il pas venu dès lors pour le gouvernement romain de donner à ses sujets quelques-unes de ces réformes dont l'ajournement indéfini a tant servi le projet de ses adversaires et rendu si difficile la mission protectrice de la France? Jamais les circonstances n'ont été plus propices. L'Italie est calme et satisfaite ; le Saint-Siége lui-même est rentré dans la plénitude de sa liberté d'action. Il ne peut donc plus être soupçonné d'obéir à quelque pression extérieure en améliorant des institutions qui, en ce qu'elles ont de terrestre, sont perfectibles et laissent intacts les principes immuables du catholicisme. Aussi est-ce avec joie que nous accueillons tous les bruits venant de Rome ou d'ailleurs, qui nous font entrevoir comme très-prochaine une éventualité à laquelle les catholiques sincères attachent tant de prix.

NOUVELLES POLITIQUES.

Prusse.

Berlin.— Tous les journaux libéraux demandent instamment que l'article de la constitution fédérale, d'après lequel les membres du Parlement allemand ne recevraient aucun traitement, soit aboli.

La commission de l'Exposition internationale de Paris s'est réunie sous la présidence du prince héritier.

Le bruit que le comte de Bismark se rendra également à Paris est dénué de tout fondement. Le ministre ne quittera pas Berlin avant l'ouverture du Parlement.

Plusieurs officiers de l'armée hanovrienne ont prié le roi de Saxe de les recevoir dans son armée. On dit que la Prusse est très-favorable à ce compromis, qui résoudrait la question si difficile des officiers, que le roi de Hanovre ne veut pas relever de leur serment de fidélité.

Hanovre. — Plusieurs agents d'émigration, qui ont persuadé à des anciens soldats de l'armée hanovrienne d'émigrer viennent d'être arrêtés.

Le ministère hanovrien de la maison royale vient d'être dissous.

Hambourg. — Le gouvernement prussien a promis au Sénat de Hambourg de maintenir la franchise du port de cette ville jusqu'à ce qu'elle puisse trouver un moment opportun d'entrer dans le Zollverein.

Italie.

Florence.—La gauche a résolu de ne pas faire au gouvernement une opposition qui pourrait amener une démission du baron Ricasoli. Le programme de l'opposition ne contient que deux points, que le gouvernement combattra et qui n'ont nulle chance d'être adoptés, savoir: le rachat des chemins de fer par l'Etat et l'impôt sur la rente. La majorité de la Chambre est déterminée à voter une grande réduction du budget de la guerre, et M. Ricasoli est disposé à y consentir.

Voici l'ordre du jour communiqué aux troupes pontificales aussitôt après le départ des Français :

Dans le cas où le gouvernement pontifical pressentirait quelque mouvement dans la population de Rome, toutes les casernes devront avoir en permanence un piquet de garde de 20 hommes avec les sous-officiers et officiers de règlement par chaque compagnie, logés dans la caserne. La moitié des hommes pendant la nuit se couchera tout habillée ; l'autre moitié sera toujours sur pied, prête à sortir au premier moment. Ce ordre est pour tous les corps et toutes les casernes, en sus des postes de 25 ou 50 hommes qui devront être établis dans les casernes centrales quittées par les Français.

Dans le cas où la population élèverait des barricades, la troupe se partagera en compagnies, et chaque compagnie, de 120 hommes environ, marchera sur la barricade pour l'enlever; la moitié de la compagnie s'avancera en tirailleurs, et l'autre moitié manœuvrera de manière à tâcher de tourner les rebelles. Quand cette manœuvre sera impossible, la troupe, avec l'aide des sapeurs appartenant à chaque compagnie, enfoncera les portes et les boutiques, s'ouvrant un chemin ouvert jusqu'à la barricade.

On nous assure que le général Fleury est parti pour la France emportant avec lui un traité d'alliance offensif et defensif entre l'Italie et la France.

Angleterre.

Londres. — M. Gladstone est attendu à Londres dans la première quinzaine de janvier.

Lord Russell est l'objet des plus grands hommages à Florence; il n'a pas abandonné le projet d'aller à Rome.

Des lettres reçues de la ville pontificale, et qui ont été écrites par des hommes politiques anglais qui s'y sont rendus pour observer la marche des événements, constatent que jamais Rome n'a été aussi tranquille qu'en ce moment.

Autriche.

Vienne.—Le prince de Metternich restera ici jusqu'après le Jour de l'an, parce qu'il veut conférer avec le baron de Beust sur plusieurs questions importantes avant son retour à Paris. M. de Beust se rendra à Dresde dans quelques jours pour y arranger ses affaires particulières.

Les anciens membres du Reichsrath ont résolu de ne pas adopter de mandats pour une nouvelle assemblée législative que l'empereur convoquerait, à moins qu'elle ne spécifie le rétablissement du Reichsrath et ne remette en vigueur la Constitution de février, qui a été suspendue par la patente de septembre.

Portugal.

La *Gazette de Portugal* assure que prochainemsnt se fera une réforme des tarifs de douanes entre ce pays et l'Espagne pour servir de base à un traité de commerce entre les deux parties de la Péninsule.

Outre-Mer.

Des dépêches de San Francisco de Californie, en date du 15 novembre, annoncent que tous les ports maritimes du Pacifique ont été évacués par les troupes françaises. Les dernières colonnes était arrivées à Mazatlan et à San Blas.

Espagne.

La *Gazette de Madrid* publie un décret royal réorganisant le régiment d'infanterie de Baiely qui avait été licencié.

Russie.

La télégraphie Havas dit que le bulletin des médecins sur la santé du ministre des affaires étrangères, prince Gortschakoff, qui était en dernier lieu très inquiétant, fait considérer aujourd'hui tout danger comme disparu.

Mexique.

Nous étions anxieux de connaître les dernies nouvelles du Mexique ; les voici telles que nous les apporte le *Messager franco-americain* ; elles sont assez rassurantes :

L'audace des libéraux grandit et leurs exploits se multiplient en se rapprochant de la capitale. En voici un dont nous trouvons les détails dans la *Cronista* :

« D'après ce qu'on disait hier à Pacheca, Minera del Monte a été envahi le 8 par les bandes dissidentes d'Atotalnics-el-Grande.

»Le détachement autrichien qui y était en garnison n'a pu gagner Tulancingo. En route, les quarante hommes qui le composaient sont tombés dans une embuscade de trois cents dissidents environ. Un combat inégal s'engagea avec acharnement de part et d'autre, mais il ne tarda pas à devenir fatal aux Autrichiens placés entre deux feux. Réduits à la moitié de leur effectif, ils s'enfermèrent dans une mâsure et essayèrent encore de tenir tête à l'ennemi. Celui-ci ne leur en laissa pas le temps ; il mit le feu au retranchement improvisé que les Autrichiens durent abandonner pour se rendre à discrétion. »

De Toluca, on écrit que les forces de Riva Palacios se sont retirées du côté de Zitacuaro, après avoir levé des emprunts forcés dans toutes les haciendas.

Du côté de Colima, on signale la réapparition de Julio Garéia, à la tête des bandes de Zepeda, Merino, Magana et autres. Il a pénétré dans les départements jusqu'à Pihuamo, à dix ou douze lieues du chef-lieu.

La garnison se composait de 800 soldats, commandés par le général Oronzoz, qui firent échouer la tentative des dissidents. La *Regeneracion* compte qu'il en sera de même

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

VIII

(Suite.)

A quarante-deux ans, elle s'était liée avec M. de Lomas, avec cet homme taré de cœur comme de conscience. Cette fange morale l'avait attirée. Quoique sans fortune, il était bien posé parmi l'aristocratie jeune et élégante. Elle espérait le faire servir à son ambition. D'un autre côté, elle le tenait dans une véritable dépendance par des services que ses besoins de luxe et ses embarras d'argent le forçaient d'accepter.

— Songerait-il réellement à se marier? pensa Lucrèce. J'éclaircirai cela; mais ce n'est pas le moment. Voyons, cher, reprit-elle avec un accent de tendresse, vous dites que vous m'aimez; je veux bien vous croire, mais alors prouvez-le moi en montrant un peu plus de ferveur dans mon service.

— Parlez; je suis, comme toujours, à vos ordres.

— Eh bien! Mme de Beausire a juré qu'elle ferait tomber mon salon. D'abord elle a pris mes jours. Elle est intrigante, adroite. Par haine contre moi, M. de Barnolf la soutient à outrance. M. de Saint-Julien, Mme de Saint Ange m'ont déjà fait infidélité. Le duc de Cerny vient de lui acheter un magnifique hôtel rue de la Madeleine. Elle a des salons superbes. On y joue un jeu d'enfer.

— Reçoit-elle des artistes, des littérateurs?

— Ah bien! oui; vous savez qu'elle est ignorante comme une grue, Ce sont ses cheveux rouges qui l'ont mise à la mode, et ses yeux bruns clair qui l'ont fait surnommer, comme une héroïne de Balzac, *la Fille aux yeux d'or*. Mais elle n'a ni esprit ni distinction; ce n'est qu'une fille, et du plus mauvais genre, Sa mère, marchande à la toilette, rue Saint-Roch, a été autrefois écaillère à la halle. Sa bouche molle, son regard inexpressif et son teint blafard lui donnent en effet quelque chose du mollusque que sa mère a passé sa jeunesse à contempler. Comme elle est massive et sans grâce, ses admirateurs la comparent à une femme de Rubens. Comme elle a des pieds énormes, j'entendais dire l'autre jour à l'un des fervents que la beauté réside dans la proportion, et que rien n'est plus laid qu'un pied trop petit. Voilà ce que c'est que la vogue. Si elle était boiteuse, on la comparerait à Mlle de la Vallière. On prétend qu'elle reçoit les plus jolies femmes de Paris, et ne me laisse que les rebuts, les rossignols. A ce propos, M. de Barnolf disait hier que mon salon ressemble à une galerie de figures de cire, tellement les femmes sont badigeonnées; ou bien encore à une exposition de fossiles, et qu'il demanderait à l'Académie la permission de me présenter au prochain concours paléontogique. Eh bien! Lionel, cela ne vous indigne pas! Vous m'écoutez avec un calme...

Lionel prit un air de courroux concentré.

— Ce Barnolf!... soyez tranquille, j'en fais mon affaire.

— Vous battre avec lui ce serait bête; car il est très-fort à l'escrime. Mais il a dans quelque coin une femme qu'il cache, m'a-t-on dit. Je vous charge de me découvrir cela. Nous nous vengerons sur la belle mystérieuse. Enfin il me faut des femmes jeunes et des hommes jeunes. Ce que je veux surtout, c'est une femme plus jeune, plus belle que la Beausire, une femme enfin capable de l'éclipser. Je la désirerais blonde comme elle avec plus de distinction et de tenue. J'ai un duc fort riche qui se chargerait de la lancer. Voyez donc; il me semble que cette petite Lilloise que je viens d'entrevoir et que vous connaissez ferait notre affaire. N'est-ce pas, vous déjà qui avez inventé Fleur de Botte et Pouliche?

— Je les ai découvertes, c'est vrai; mais je les ai ramassées dans le ruisseau ; c'était déjà gangrené jusqu'à la moelle ; tandis que Geneviève Gendoux est une très-honnête fille.

— Vous aurait-elle résisté?

— Depuis que je vous connais, Lucrèce, les autres femmes n'existent pas pour moi.

— J'en suis persuadée, mon cher, fit Lucrèce, avec un sourire ironique ; cependant, s'il le fallait absolument, je vous permettrais... un semblant d'infidélité.

— C'est difficile, vous dis-je. Elle a été élevée par des parents qui passent pour les plus braves gens de Lille.

— Mais elle est pauvre, seule à Paris, et ne m'avez-vous pas dit qu'elle cherche à s'occuper?

— Oui.

— Eh bien! envoyez-la chez ma couturière, Mme Thomassin, à qui je vais la recommander chaudement. Là, en un mois, au contact de toutes ces petites ouvrières, elle sera vite dégourdie.

— J'essayerai.

— Il faut réussir.

— Alors je réussirai, répondit-il en baisant la main de la courtisane.

Elle se leva.

— A ce soir, dit-elle. Le lansquenet sera très-animé. Nous aurons des Brésiliens riches comme... des Brésiliens. Je vous les recommande. M. de Vaumal sera là.

S'arrêtant :

— Et comme homme, ne m'amènerez-vous personne?

Lionel cherchant :

— Si! Je tâcherai de vous amener le beau-frère de ma sœur, un jeune homme à former.

— Et vous n'y pensiez pas! Vous voyez bien que vous me négligez.

— C'est naïf, candide, sentimental.

— Vous ne connaissez plus que des gens comme cela. Je ne désespère pas de vous voir entrer à la Chartreuse. Ce jeune bipède a-t-il au moins des plumes?

— Albert sera plus riche que M. Daubrél car il héritera d'une tante allemande qui l'a élevé et qui raffole de lui.

— Oh! avec nous, les espérances... Il nous faut du comptant, espèces sonnantes et ayant cours. Combien a-t-il à dépenser par an?

— Soixante mille francs.

— Il a de quoi vivre, voilà tout. Est-il rangé?

— C'est une demoiselle.

— On connaît cela: une eau dormante, des passions qui couvent sous la cendre. Est-il joli garçon?

— Joli comme une jolie femme : des yeux tendres et pensifs et le sourire d'un enfant qui rêve; une barbe et des cheveux châtains.

Voir le numéro du 8 Janvier.

aujourd'hui que Garcia ne dispose pas de forces aussi considérables.

« D'après les dernières nouvelles du Rio-Grande, le général Escobedo a bien occupé Matamoros, à la tête des troupes juaristes. Le colonel Canalès sera probablement envoyé à Monterey, pour y être mis en jugement.

« Les troupes américaines ont repassé le Rio-Grande le 1er, après l'entrée d'Escobedo à Matamoros. Néanmoins, le général Sheridan a ouvert une enquête sur la conduite de Sedgwick. »

LE LIVRE VERT ITALIEN.

Le Livre-Vert, présenté aux Chambres italiennes, contient de nombreux documents diplomatiques, mais dont la plupart sont déjà connus. La série la plus intéressante de ces documents est naturellement celle qui concerne la question vénitienne. Elle s'ouvre par la fameuse dépêche du 11 janvier dernier, dans laquelle le général La Marmora déclare que le « rétablissement des relations politiques régulières avec l'Autriche ne pourrait être admis par l'Italie qu'à titre d'acheminement à la solution de la question vénitienne. »

Une autre dépêche du général de La Marmora, au ministre italien à Berlin, datée de Florence 9 mars, indique le but de la mission du général Govone, et montre, qu'à cette date, l'alliance austro-prussienne, probablement résolue dans les intentions des deux gouvernements, n'était pas encore conclue. « Si l'on est disposé à Berlin, dit le général de La Marmora, à prendre avec l'Italie des accords effectifs, en vue des buts déterminés, nous croyons le moment venu pour la Prusse, de ne pas tarder davantage à s'en ouvrir franchement avec nous, et nous sommes prêts à entrer avec elle dans un échange de communications qui lui donnera lieu d'apprécier combien nos dispositions sont sérieuses. »

Une dépêche du ministre italien à Berlin, du 8 mars, constate un incident curieux. La Prusse ayant reproché à l'Autriche de favoriser dans les duchés la révolution et le parti révolutionnaire pour s'en servir contre les projets prussiens le cabinet de Vienne répondit que « la Prusse semblait oublier que, pour seconder les vues prussiennes dans cette même question des duchés, l'Autriche avait sacrifié à Gastein sa propre alliance traditionnelle avec les Etats secondaires, qui s'en étaient vengés en reconnaissant le royaume d'Italie. »

La dépêche du général de La Marmora, autorisant le général Govone à conclure une alliance avec la Prusse est du 3 avril.

Une note de M. Nigra, du 4 mai, déclare néanmoins qu'à cette date, le gouvernement italien n'avait pas l'intention de prendre l'initiative de la guerre contre l'Autriche.

Une dépêche du général de La Marmora, en date du 11 mai, insiste encore sur le caractère défensif des mesures prises par le gouvernement italien, en ajoutant toutefois qu'en expliquant son attitude actuelle, le gouvernement du roi n'a pas entendu s'engager pour l'avenir. « L'Italie, dit-il, ne s'est armée que pour sa propre défense; mais, en attendant, les événements ont prouvé qu'il était indispensable, pour le rétablissement de la tranquillité en Europe que la solution de la question vénitienne ne fût pas différée. »

Nous passons sur le projet de congrès et sur les autres négociations qui ont précédé la guerre pour arriver à la solution inattendue du 5 juillet.

Les documents publiés par le Livre-Vert nous apprennent que la cession de la Vénétie ne fut décidée que dans la soirée du 4, à une heure très avancée, puisque M. Nigra n'en fut officiellement informé que le lendemain par M. Drouyn de Lhuys. L'empereur des Français, dès qu'il eut la parole de l'Autriche, télégraphia directement au roi d'Italie et au roi de Prusse pour obtenir une armistice. Le télégramme adressé au roi d'Italie est publié par le Livre-Vert. Dans le télégramme adressé au roi de Prusse, l'empereur fait appel à ses sentiments de générosité et de modération.

Le roi d'Italie répondit en remerciant l'empereur de l'intérêt qu'il prenait à la cause italienne, et en se réservant de consulter son gouvernement, et de connaître les dispositions du roi de Prusse « sur cette très grave proposition. »

Les négociations, auxquelles le prince Napoléon prit une part active, durèrent une vingtaine de jours. Le 16 juillet eut lieu la conclusion du traité de paix préliminaire de Nikolsbourg.

Les négociations postérieures entre l'Autriche et l'Italie ont trait aux efforts de cette dernière pour faire comprendre le Trentin dans la cession de la Vénétie. L'attitude de la France vis à vis de cette nouvelle phase de la question est ainsi résumée dans une dépêche de Nigra, du 3 août :

« Sur la question de frontière, M. Drouyn de Lhuys m'avait dit que l'empereur l'avait autorisé à me déclarer que le gouvernement français appuierait, dans les négociations de paix, une rectification de frontière, mais qu'il ne prend pas d'engagement formel à ce sujet. Il admet la discussion, sans garantir le résultat, ni promettre un appui absolu, se bornant à recommander toute proposition qui serait faite dans ce sens. Quant à la voie à suivre pour la réunion de la Vénétie à l'Italie, l'empereur consent à ce qu'on emploie la formule qui fut adoptée pour le traité concernant Nice et la Savoie. »

Une longue dépêche du général Menabrea, datée de Vienne, 2 octobre, expose longuement les raisons que ce diplomate a fait valoir, mais en vain, en faveur d'une rectification de la frontière austro-vénitienne du côté de l'Isonzo et du lac de Garde, et de la cession du Trentin. Le gouvernement italien admettait que l'Autriche devait recevoir une compensation pour les territoires à céder. Le général Menabrea se félicite du bon accueil qu'il a reçu de l'empereur et de l'archiduc Albert.

Les documents diplomatiques concernant les affaires de Candie ne vont pas au delà du commencement d'octobre, et ne se rapportent qu'à des faits connus. On sait qu'un vaisseau de guerre italien, le corvette *Maria-Clotilde*, a été envoyé dès le mois d'août dans les eaux de Candie. Les instructions données au commandant de ce navire se résument ainsi : 1° Défendre les intérêts nationaux ; 2° prêter par la présence du drapeau italien cette protection générale que mérite tout intérêt d'humanité. Ces instructions se terminent : « La neutralité la plus absolue et la non-intervention dans tout conflit éventuel seront donc la ligne de conduite que vous devrez suivre. »

On se rappelle que le baron Ricasoli, par deux circulaires très remarquables, a ouvert les portes de leurs diocèses à tous le évêques qui, par un motif ou par l'autre, en étaient éloignés.

Dans sa première circulaire, le président du conseil avait exclu de cette mesure juste et libérale les évêques qui, par goût ou par tout autre raison, s'étaient réfugiés à Rome.

Ces derniers adressaient le 15 décembre une lettre au baron Ricasoli pour obtenir de retourner à leur troupeau. Mais le jour même ou ils signaient leur requête collective, le gouvernement italien levait toute exclusion et accordait de sa propre initiative ce que les évêques allaient lui demander ; en même temps, par une lettre du 20 décembre M. Ricasoli répondait à la missive épiscopale.

Cette correspondance est souverainement intéressante, et elle témoigne en même temps du désir de la part de évêques de se montrer fidèles aux lois civiles, ainsi que de la ferme intention de la part du gouvernement de vouloir appliquer la liberté la plus large dans ses rapports avec l'Eglise.

Les évêques sont les premiers à souhaiter la liberté des cultes, comme en Amérique. Ils signalent le concile de Baltimore, tenu par les évêques catholiques, sans qu'aucune entrave lui fût apportée ni par le gouvernement, ni par les cultes dissidents.

M. Ricasoli, dont le rêve est la liberté aussi comme en Amérique, leur répond en ces termes.

« Le gouvernement ne désire pas moins que vous, messeigneurs., que l'Italie elle-même jouisse bientôt du magnifique et imposant spectacle religieux dont se félicitent aujourd'hui les libres citoyens des Etats-Unis d'Amérique en présence du concile national de Baltimore où se discutent librement les doctrines religieuses, et dont les décisions, approuvées par le pape, seront proclamées et observées dans chaque ville ou village, revêtues de toutes les sanctions spirituelles, sans aucun exequatur ou placet.

» Je vous prie, messeigneurs, du vouloir bien considérer que ce spectacle admirable, c'est la liberté qui le produit, la liberté professée et respectée par tous, en principe et en fait, dans ses plus larges applications à la vie civile, politique et sociale.

» Aux Etats-Unis, tout citoyen est libre d'observer la croyance qui lui semble meilleure, de rendre hommage à la divinité dans les formes qui lui paraissent le plus convenables. A côté de l'église catholique s'élève le temple protestant, la mosquée musulmane, la pagode chinoise ; à côté du clergé catholique, fonctionnent le consistoire de Genève et la congrégation méthodiste. Un tel état de choses n'engendre ni confusion, ni froissement. Et pourquoi ? Parce qu'aucune religion ne demande à l'Etat ni protection spéciale, ni privilége, chacune vit, se développe, se pratique, sous l'égide de la loi commune ; et la loi, également respectée par tous, garantit à tous une égale liberté.

» L'intention du gouvernement italien est de montrer, autant qu'il est en lui, qu'il a foi dans la liberté, et qu'il veut l'appliquer, pour sa part, avec autant de largeur que le lui permettent les intérêts de l'ordre public.

» Il dit donc aux évêques de retourner à leur ministère, dont ils ont pu être éloignés précisément pour des raisons d'ordre public. Il n'y met d'autre condition que la condition suivante imposée à tout citoyen qui veut vivre tranquille, de se renfermer dans sa fonction et d'observer la loi ; l'Etat se charge d'empêcher qu'il ne soit point troublé ; seulement, qu'il ne lui demande aucun privilége, s'il ne veut souffrir aucun lien : le principe de tout Etat libre, que la loi est égale pour tous, n'admet de distinction d'aucune sorte. »

Ne pouvant reproduire, faute d'espace, toute la lettre du baron Ricasoli, nous avons voulu publier au moins ce passage, qui est, à nos yeux, un programme complet de la politique que compte suivre le cabinet de Florence dans son rapport avec l'Eglise.

En effet, le ministre demande plus loin :

« Comment faire cesser le déplorable et périlleux conflit entre les deux pouvoirs, entre l'Eglise et l'Etat ?

» La liberté seule peut nous amener à cette situation heureuse que vous enviez, messeigneurs, à l'Amérique. Que l'on rende à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu, et la paix entre l'Etat et l'Eglise ne sera plus troublée.

» J'ai voulu rendre hommage à ces principes en relevant les évêques de la défense de retourner et de séjourner dans leurs diocèses. Je crois que la liberté est bonne à professer et à pratiquer ; je crois, de plus, qu'elle a la vertu de ramener à elle les esprits de ceux qui sont appelés à jouir de ses bienfaits.

» J'ai la confiance, messeigneurs, qu'en retournant dans vos diocèses avec ces sentiments de respect pour la loi, exprimés dans votre lettre, au milieu de populations qui veulent rester catholiques, sans renoncer aux droits et aux aspirations de la nation à laquelle elles appartiennent, vous bénirez cette liberté qui les protége, et sur laquelle seule il est possible de fonder la conciliation d'intérêts qui, jusqu'à présent, ont paru inconciliables. »

Nous ne pouvons que féliciter le gouvernement italien de ses déclarations, qui certes ne seront pas démenties par les faits. Il n'y aura plus ni persécutions, ni luttes, ni frottements ; il n'y aura plus, espérons-le, qu'une sage et loyale application de la liberté.

En revenant dans leurs diocèses, les évêques ont perdu toutes les illusions qui les attachaient à l'ancien ordre de choses ; l'Italie est faite malgré tout, et comme tout pouvoir vient de Dieu, les évêques seront les premiers à le respecter, à en faciliter même la mission civilisatrice.

Dans un article intitulé « D'une réforme « urgente, » le *Courrier d'Orient*, en prenant texte d'un paragraphe qu'il détache d'une pièce officielle et dans lequel il est question de la mission du journalisme en Turquie, fait dérouler sous nos yeux le tableau le plus sombre de l'administration de l'Empire et particulièrement de la gestion des finances, et indique les mesures nécessaires à prendre, dans son opinion, pour mettre fin à cet état de choses regrettable.

Qu'il y ait encore beaucoup d'abus dans l'administration de certaines provinces, que les lois ne soient pas exécutées comme elles devraient l'être, nous ne le contestons pas, mais il faut rendre justice au gouvernement qu'il consacre tous ses efforts pour faire respecter l'autorité de la loi. Les résultats ne peuvent pas naturellement être immédiats, mais on conviendra avec nous que les abus dont on se plaignait, il y a quelque temps encore, commencent presque à disparaître. Les vilayets, faits sur le modèle des assemblées provinciales sous le règne de Louis XVI, en France, et ayant les mêmes attributions, sont appelés à régénérer entièrement l'Empire. Ces conseils dont les membres sont pris dans toutes les classes de la société sans distinction de rang ni de religion, sont plus à même que personne de connaître les besoins réels du pays, de les exposer au Gouvernement central par le canal du Gouverneur-Général de la province, et d'indiquer en même temps les moyens les plus propres à les satisfaire. — Déjà des réformes relativement assez importantes ont été introduites dans les provinces converties en vilayet, et le Gouvernement qui attache un grand prix à cette institution, dont les bienfaits ne sauraient être révoqués en doute, ne tardera pas à l'appliquer dans toute l'étendue de l'Empire.

Ce n'est que lorsque cette organisation sera ainsi complétée, que le Gouvernement pourra connaître d'une manière positive les vrais besoins de ses peuples en général et prendre les mesures nécessaires pour les satisfaire entièrement. En attendant, il ne néglige rien pour asseoir les impôts d'une manière équitable, pour exercer un contrôle plus efficace sur la gestion des finances, et sur l'administration des provinces, confiée, d'ailleurs aujourd'hui à des personnes dont la réputation est établie et qui sont animées d'un égal désir de faire le bien. Les Edhem Pacha, Namick Pacha, Djevdet Pacha, Midath Pacha, Sureya Pacha et tant d'autres dont le nom nous échappe, ont donné assez de preuves de leur capacité administrative, de leur probité, de leur honnêteté et de leur moralité, pour que nous n'ayons pas besoin de faire ici leur éloge.

Mais ne nous impatientons pas. Les réformes ne s'improvisent pas du jour au lendemain. Il ne suffit pas de les proclamer, il faut encore les mettre à exécution et on sait les difficultés contre lesquelles on se heurte toutes les fois qu'on veut introduire dans un pays une innovation, fût-elle la meilleure du monde.

Nous abordons ici un sujet qui a été souvent discuté et auquel notre confrère touche également dans l'article dont nous parlons plus haut. On nous dit que des réformes très utiles ont été décrétées, mais que le Gouvernement a négligé de les appliquer. On nous parle de celles inaugurées par le Sultan Sélim et continuées par ses successeurs ; de la création du Tanzimat et de la proclamation du Hatt-Houmayoun de 1856, et on soutient que ces décrets sont lettre morte et que les abus, loin de disparaître, augmentent de jour en jour.

Nous ne saurions affirmer que ces institutions aient été appliquées dans toute leur étendue, mais personne ne peut nier qu'en grande partie elles sont aujourd'hui en pleine vigueur et que le Gouvernement tend continuellement à les développer.

Plusieurs raisons de la plus haute importance se sont opposées du reste, à l'application immédiate de ces institutions. En première ligne il faut mettre les embarras politiques qui n'ont cessé d'occuper le Gouvernement depuis la paix de 1856 jusqu'à présent. La question des Principautés-Unies a été continuellement à l'ordre du jour. La question de Serbie, celle du Monténégro, celle de Syrie, celle de Djedda, celle de Crète, ont pris au Gouvernement tout le temps qu'il aurait pu employer plus utilement en améliorant d'une manière complète les diverses branches de l'administration.

A ces embarras intérieurs se joignent d'autres venant de l'extérieur et qui n'ont pas peu contribué à empêcher la mise à exécution des réformes promises. Ces difficultés proviennent du droit d'immixtion que l'Europe s'est réservé dans les affaires intérieures de la Turquie. Ce droit, loin de rapprocher les populations chrétiennes des Ottomans, tend au contraire à les en éloigner et à entretenir ainsi les vieilles haines religieuses qui ont désolé l'Europe tout entière dans les premiers siècles du christianisme. Nous nous expliquons, car nous ne tenons en aucune façon à donner lieu à des équivoques, nous voulons aborder, au contraire, les questions de front et tâcher de les résoudre, dans les limites de nos faibles moyens, de la manière la plus pratique.

Supposons, pour un instant, que le Gouvernement ottoman proclame une constitution à l'image de celle de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Italie. Que répondront les populations chrétiennes de l'Empire ? Elles diront certainement que ces institutions sont dues à l'intervention de telle ou telle Puissance ou de toutes collectivement et que le Gouvernement a cédé à une pression étrangère. Et elles auront raison, la presse Européenne s'étant donné la mission depuis quelque temps de faire accroire au monde que toutes les réformes introduites en Turquie sont l'œuvre des Puissances. Quelle reconnaissance veut-on que ces populations aient pour le Gouvernement lorsque les gazettes leur chantent tous les jours et sur tous les tons, que c'est malgré lui et seulement grâce aux Puissances qu'ils peuvent professer librement leur religion, élire leurs chefs spirituels, jouir de leur vie et de leurs biens ? Aucune naturellement.

Et après cela qu'on nous dise quel est le Gouvernement, qui puisse marcher dans ces conditions ? Une émeute, une insurrection, un complot avorté, suffisent pour que la presse pousse les hauts cris, proteste contre le fanatisme et la barbarie musulmans, et demande à ce que la question d'Orient soit remise sur le tapis. Et cependant qu'a fait le Gouvernement dans de pareilles circonstances ? Tout bonnement et simplement ce que fait dans ce moment-ci la libre Angleterre vis-à-vis du féniamisme irlandais, ce qu'elle a fait en face de la révolution des Indes, ce que la Russie a fait à l'égard de la Pologne en 1863, ce que l'Autriche a fait en 1848 à l'égard de la Hongrie, etc. Mais personne n'a osé souffler mot devant des actes qui provoqueraient des réclamations universelles s'ils avaient lieu en Turquie.

L'Europe veut-elle, oui ou non, voir l'Empire Ottoman marcher dans la voie du progrès ? Qu'elle le laisse face à face avec les populations chrétiennes et nous sommes sûr d'avance que la question d'Orient avec laquelle on ne cesse de nous effrayer sera résolue sans aucun de ces dangers prévus par les pessimistes. Les Chrétiens de la Turquie, abandonnés à eux-mêmes et ne comptant plus sur des protections étrangères, se mettront sérieusement à l'œuvre, s'appliqueront à développer leur intelligence naturelle, reclameront et, — personne ne leur contestera ce droit — de participer, dans une plus

---

— Amenez-le moi donc ; c'est une trouvaille, ce garçon-là. Il amusera, ou peut-être fera-t-il des passions. A propos, que devient Maxime ?

— Maxime est amoureux de ma sœur.

— Comment ! vous êtes au cœur de la place et vous tolérez cela ? Maxime amoureux en dehors de notre monde est un homme perdu pour nous. J'aimerais autant apprendre qu'il se marie. Vous savez bien que je tiens à Maxime. Il a de l'esprit, de l'entrain, il est beau joueur, il amuse enfin. Comment n'avez-vous pas songé à cela ? Vous voyez bien que vous oubliez tout à fait mes intérêts, qui cependant sont un peu les vôtres. Adieu ! n'oubliez pas toutes mes instructions ; ce soir, je compte sur vous pour un éreintement complet de la Beausire. Je rédige un petit bout d'article bien pimenté, que j'espère faire passer dans un petit journal. Il faut qu'avant l'hiver prochain elle ait quitté la place.

— Soyez tranquille, ma belle Lucrèce, nous écraserons votre ou plutôt notre rivale ; car je ne saurais souffrir qu'on ait la prétention d'éclipser mon étoile.

Au moment de sortir, Lucrèce se retourna.

— Sachez donc aussi à qui appartiennent les beaux yeux noirs que j'ai vus tout à l'heure. La blonde parlait à la brune : elles doivent se connaître.

— Je tâcherai.

— A propos, ajouta la courtisane, votre affaire avec Pinsard est-elle en règle ?

— Pas encore.

— Ne vous en occupez pas, je chargerai mon homme d'affaires de terminer cela.

Après le départ de Mme de Courcy, Lionel descendit chez sa sœur, et là il apprit la visite de Madeleine Bordier.

— C'est elle que Lucrèce a rencontrée, pensa-t-il. Le sort en est jeté : l'occasion est trop belle, je serai amoureux de cette fille là.

Et il engagea fortement Mme Daubré à aller le soir même chez Mme Borel retenir Madeleine comme institutrice de sa fille.

IX

Madeleine rentra chez elle, non pas complétement heureuse, mais sûre du moins de pouvoir gagner honorablement sa vie.

Cependant, à la pensée de quitter cette famille au milieu de laquelle s'était écoulée son enfance, à la pensée surtout de se séparer de Mlle Borel, elle sentait chanceler sa résolution et son cœur se serrer douloureusement.

Pour sortir plus vite de cette inquiétude, elle résolut d'aller raconter immédiatement à Mlle Bathilde son entrevue avec Mme Daubré.

Comme elle montait, encore hésitante, dans la chambre de sa mère adoptive, elle rencontra Béatrix, qu'elle salua amicalement. Mais Béatrix évita de lui rendre sur salut.

Cette froideur lui donna du courage.

L'absence aussi prolongée de Madeleine avait causé dans la maison un véritable scandale. La famille s'était réunie et avait décidé qu'elle s'interdirait de faire de nouvelles observations à Mlle Borel ; mais que Laure et Béatrix s'abstiendraient dorénavant de toute relation intime avec Madeleine.

Madeleine trouva Mlle Borel dans son cabinet de travail, compulsant divers livres épars sur son pupitre.

Elle écrivait un ouvrage sur la destinée de la femme dans le passé, le présent et l'avenir. Elle croyait le moment venu de revendiquer pour les femmes la liberté qui est reconnue aujourd'hui, par tout esprit logique et avancé, comme la base légitime et nécessaire des sociétés. Dans l'après midi, elle avait demandé plusieurs fois Madeleine, qui l'aidait ordinairement dans ses recherches, et elle s'étonnait aussi de ne pas le voir rentrer.

Elle accueillit Madeleine avec cet air de gravité affectueuse qui lui était habituel.

— D'où venez-vous donc mon enfant ? lui demanda-t-elle, non pas d'un ton inquisiteur, mais avec l'accent d'une curiosité tout amicale.

Mlle Borel avait un esprit si sérieux, une âme tellement inaccessible aux petits intérêts et aux préoccupations mesquines ; elle avait des principes si austères ; en un mot, elle planait dans des sphères si vastes et si hautes que, malgré sa bonté, Madeleine avait toujours eu pour elle un respect poussé jusqu'à la crainte.

En outre, Mlle Borel, dans ses affections, n'était nullement démonstrative. Comme elle les témoignait par des actes il lui semblait superflu de les exprimer par des caresses. Sa fille adoptive ne se rappelait point qu'elle l'eût jamais embrassée.

Madeleine lui raconta donc avec quelque timidité sa visite à Mme Daubré.

— Vous m'avez donné, ajouta-t-elle, une éducation et une force morale que j'étais impatiente d'employer. L'oisiveté, l'inutilité de ma vie m'étaient devenues insupportables.

Comme vous le disiez encore hier au soir : « Il n'y a pas de dignité ni de liberté possibles sans l'indépendance matérielle. » Je le sais, mademoiselle, vous n'êtes pas généreuse à demi. Jamais vous ne m'avez fait sentir le poids du bienfait. Pour moi, le plus grand bonheur eût été de passer ma vie à vos côtés. Une telle dépendance m'eût relevée à mes yeux, au lieu de m'humilier ; mais il me semble que, depuis quelque temps, Laure et Béatrix ne m'aiment plus et supportent impatiemment ma présence. D'un autre côté, je voudrais arriver à soutenir ma mère et épargner ce soin à mes sœurs qui gagnent à peine de quoi se nourrir. Ah ! dites-moi que vous me pardonnez d'avoir pris une semblable résolution sans vous consulter ?

Elle était tombée aux genoux de Mlle Borel.

Mlle Bathilde ne répondait pas ; mais elle serrait contre son cœur les mains de Madeleine. L'héroïsme de cette enfant lui causait un attendrissement qu'elle ne pouvait dominer. Elle pleurait. C'était la première fois que Madeleine surprenait une émotion chez ce cœur qu'elle croyait impassible, qu'elle aussi avait accusé parfois d'insensibilité.

A la vue de ses larmes, elle se jeta à son cou par un élan irrésistible ; et, pendant un instant, ces deux nobles âmes se confondirent dans une sainte effusion.

— Oh ! mademoiselle, s'écria Madeleine, je suis à vous, je suis votre chose, car c'est vous qui m'avez tirée du néant. Si mon départ doit vous causer la moindre peine, parlez, je vous obéirai, vous le savez bien.

— Ce sont, ma fille, les plus douces larmes que j'ai versées en ma vie. Je suis fière d'avoir formé ton cœur. Tu es bien réellement ma fille, la fille de mon âme. Mais, tu le sais, mon enfant, les affections individuelles ne peuvent m'absorber entièrement. Ma vie et ma fortune ne m'appartiennent plus. Je les ai consacrées au triomphe d'une idée.

(Sera continué demain.)

large mesure, à la direction des affaires publiques et auront, suivant le nombre ou leurs moyens intellectuels, la part qui leur revient dans ces affaires. De cette manière les chrétiens, se rapprochant des musulmans qui n'ont jamais cherché à les repousser, se prêteront la main mutuellement pour régénérer l'Orient par lui-même, et les gouvernants, assumant sur eux une si grande responsabilité, rivaliseront de zèle avec les gouvernés pour prouver à l'Europe que, dégagés de toutes préoccupations étrangères, ils peuvent mettre leur pays, sans l'aide de personne, au niveau des autres Etats civilisés de l'Europe.

Telle est, croyons-nous, la solution la plus pratique qu'on puisse donner à la question d'Orient qui préoccupe à un si haut point le monde politique de notre continent. — L'Europe essaie depuis quelques siècles du régime actuellement en vigueur en Turquie ; les résultats obtenus n'ont guère répondu à son attente et l'expérience a suffisamment prouvé l'impossibilité de faire prospérer l'Empire Ottoman dans ces conditions. Qu'elle essaie des moyens opposés, qu'elle laisse la Turquie à ses propres moyens, tout en la surveillant, et on verra si la solution que nous proposons, et que le gros bon sens indique comme la meillrure, ne donne pas les résultats si ardemment désirés par tout le monde.

D'ailleurs ce que nous demandons enfaveur de la Turqute est la conséquence naturelle du principe de *non intervention* qui, grâce à la généreuse influence de la France et de l'homme de génie qui préside à ses destinées, a obtenu droit de cité dans le domaine de la diplomatie, et qui a été rigoureusement appliqué dans toute l'Europe.

Dans un prochain article nous examinerons avec toute l'attention qu'elles méritent les réformes recommandées par le *Coarrier d'Orient* au Gouvernement Impérial.

NOUVELLES LOCALES.

Samedi passé, S. Ex. l'ambassadeur Français à été visiter l'arsenal, S. A. le Capitan-Pacha l'a accompagné avec la grande barque de parade.

—

Ibrahim bey et Fuad bey, aides-de-camp de Sa Majesté, ont été mis en disponibilité.

—

Voici la liste des décorations qui ont été échangées entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Italien :

MM. le comte Della Croce, chargé d'affaires de la Légation d'Italie, Medjidié de 2e classe ;

Bruno, ancien agent et consul-général à Alexandrie, Medjidié de 2e classe ;

Spagnolini, consul-général d'Italie, Medjidié de 3e classe ;

Cavalli, chef de section au Ministère des affaires étraugères, Medjidié de 3e classe ;

Paterno, attaché de Légation, Medjidié de 4e classe ;

Lattis, attaché au Ministère des affaires étraugères, le Medjidié de 4e classe.

Niazi effendi, Béiliktchi, a reçu l'ordre de grand officier des Saints Maurice et Lazare ;

Arifi bey, 1er interprête du Divan Impérial, a reçu les mêmes insignes ;

Agathon effendi, directeur des Télégraphes, a été nommé commandeur du même ordre ;

Ali Fuad bey, membre du bureau du grand Référendaire a été nommé officier ;

Féizi bey, sous directeur de l'administration des Télégraphes, également officier ;

Géorges Serpos effendi, secrétaire à l'administration des Télégraphes, chevalier ;

Enfin Ferudun bey, membre du bureau de la Correspondance, également chevalier.

—

Une dépêche télégraphique de Téhéran annonce la mort subite de Haïrulah effendi, ministre ottoman près la cour de Téhéran. C'est une perte qui sera vivement sentie par les nombreux amis du défunt.

—

Une nouvelle voie télégraphique vient d'être établie entre la Turquie et l'Autriche par la jonction à Gradiska des lignes des deux administrations. Elle sera mise en vigueur à partir du 1/13 janvier.

—

Prochainement aura lieu l'ouverture de la Correspondance internationale de la station de Prevesa.

—

A partir du 1/13 janvier, il y aura une réduction de taxes sur les dépêches à destination des bureaux télégraphiques de la Turquie d'Asie. Nous publierons prochainement la note des taux.

—

Trois Grecs demeuraient dans une même chambre. La nuit de samedi ils se levèrent pour aller à l'église ; l'un des trois retourna à la chambre, brisa la malle des deux autres et prit l'argent et les habits qu'elles contenaient puis il prit la fuite ; la police informe.

—

Dans la nuit de samedi on a enlevé à un négociant qui sortait de l'église sa montre et son mouchoir ; ce n'est que devant sa porte qu'il s'est aperçu du vol.

Dépêches Télégraphiques.

—

Paris 6 janvier.

Vienne 6 janvier. — Les assertions du *Mémorial Diplomatique* concernant les propositions faites par le cabinet de Vienne aux puissances garantes du traité de 1856 sont formellement démenties.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Ouverture du 8 janvier	34	31.
Clôture du 8 janvier	34	25.

—

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 8 janvier.

Londres 3 m. d. p. Liv. st.	110 1/2	109 3/4
Marseille, 3 m. date 1 Liv. T.	23 13	23 20
Paris,		

REVUE DES MARCHÉS ÉTRANGERS.

—

Nantes, 28 décembre.

Sucres à livrer, 5,000 Réunion par *Olivier-de-Clisson*, à 52 25 type.

Marseille, 28 décembre.

Blés : ventes, 16,000 hect. ; hausse, 50 cent. par hect. Importations nulles.

Cotons : Jumel disponible, 212 50 les 50 k. ; sur janvier, 210 fr. ; Pyrée, 145 fr. Vente, 800 balles.

Cocons : Crèce, 25 fr. le kil. ; Brousse, 27 fr.

Café : Rio livrable, prix inconnu. Ventes, 1,000 sacs, dont une partie Moka Alexandrie, à 115 fr. les 50 kil. avec escompte.

Graines oléagineuses : lin de Russie, 40 fr. 50 les 100 kil. ; arachides d'Espagne, 45 fr. 25. Ventes, 1,500 quintaux.

On signale la perte, dans la mer Noire, de deux vapeurs russes et de douze navires chargés de blés.

Havre, 28 décembre, 12 h. 20 m.

Cocons : ventes d'hier 2,500 balles ; marché plus actif, avec tendance à la hausse. L'animation continue fortement aujourd'hui. Ventes à cette heure, 2,600 balles, prises en hausse, principalement sur le livrable.

Cuirs : ventes, 600 bœufs Valparaiso salés secs, à 70 fr. les 50 kil.

Liverpool, 28 décembre, 11 h. 50, matin.

Marché aux cotons, ouverture : Ventes probables d'aujourd'hui, 10.000 balles, Marché calme.

Ventes de la semaine : 71,000 balles, dont 13,500 ponr la spéculation ; 12,000 pour l'exportation, et 45,000 pour la consommation. Importation de la semaine 40,250 b. ; stock, 516,750 b., ce qui fait 90,375 au dessus des évaluations.

Prix middling alpland, 15 den. la livre anglaise (453 gr.); dito Orléans, 15 1/4 d.

Londres, 28 décembre.

Huile de lin disponible, 37 sh. 6 penre le quintal (50 kil. 802 gr.)

Huile de colza, disponible, 39 sh. p. le quintal.

Suif P. Y. C. comptant, 44 sh. 9 p. 49 sh. le quintal.

BULLETIN COMMERCIAL.

Constantinople, 6 Janvier 1867.

Nous craignons un relentissement dans les transactions commerciales de la place une fois que le commerce de detail aurait cessé de s'approvisionner en toute espèce d'articles d'importation pour les besoins de la consommation que l'époque actuelle nécessite plus que d'ordinaire et qu'à l'activite que nous signalions sur les affaires en général pendant les deux semaines précédentes, eût succédé un calme relatif d'opération ou tout au moins un temps d'arrêt sur le marché. Cela n'a point été le cas, et la même animation, le même mouvement ont continué à régner tous ces jours-ci par des achats de quelqu'importance tant pour la consommation du pays qu'en destination de l'intérieur, ce qui indiquerait que l'approvisionnement de nos provinces reste incomplet, qu'il y existe des besoins reels en articles coloniaux et autres, ce qui devra nécessairement contribuer à nous fournir pour toute la saison d'hiver un bon courant d'affaires.

Nous n'avons cependant pas de changement notables à signaler sur les prix côtés dans notre dernière revue, à mois que ce ne soit de ces différences provenant des conditions de payement de la marchandise contractée soit dans les stipulations de comptant ou de terme plus ou moins long, que dans le cours de la monnaie donnée en payement puisque telle affaire est traitée à la condition d'en effectuer le recouvrement du montant à p. 100 la livre turque, pendant que telle autre marchandise vendue doit être payée à raison de p. 110 la livre. Ces cas là sont fréquents, et de là tire sa source la différence de prix, comme aussi, cela coule de source de la qualité de la marchandise elle même.

Sucres.— Pour les sucres pilés nous avons à mentionner une hausse réelle, et bien que le dépôt du marché en cette douceur se soit accru pendant cette semaine de plusieurs arrivages évalués ensemble à 1200 quintaux environ, et qu'il consiste actuellement à près de 4 mille quintaux, nous sommes informés que les ventes s'élèvent d'autre part à plus de 1500 quintaux dont la majeure partie pour rester dans le pays, et une petite portion pour être exportée. Par contre tout ce qui a été acheté en sucres en pains, a servi à être expédié au dehors Une petite partie de sucre pilé de qualité extra-superieure d'Angleterre a obtenu le haut prix de p. 275 le quintal ; nous cotons aujourd'hui les premières marques hollandaises de p. 260 à 265, les secondes p. 254 à 258, les sucres français de p. 255 à 260, sucres en pains de 5 kilogr. p. 280 à 290 et les petits pains à p. 300 à 305.

Riz.— La même animation existe toujours dans les opérations en riz, et en dehors d'un millier de balles contractées par le gouvernement pour ses besoins particuliers du mois de Ramanzan, nous avons à citer le déplacement de mains d'au moins autant prises par le commerce Un lot de riz de qualité supérieure de la Lombardie a été payé à fr. 52 le sac de 100 kilogr. ; les riz du Piemont se cotent toujours de fr. 44 à 47 suivant qualité, ceux des Indes à p. 210 à 215 et les Egyptiens de p. 3 3/4 à 4 les l'ocque.

(*Monit. du Comm.*)

—

Les beaux temps qui nous favorisent exceptionnellement depuis quelques jours ont permis l'entrée dans le port de beaucoup de chargements de blés, mais la plupart malheureusement en destination des grands ports de débouché de l'Occident. Il nous en est toutefois resté aussi quelque peu, et assez toujours pour fournir aux besoins les plus pressés de la consommation locale, comme aussi pour alimenl'exécution partielle des ordres qui continuent à nous arriver de l'étranger.

La demande sur les maïs et sur les orges devient tous les jours plus active et les prix suivent une hausse progressive. Nous cotons aujourd'hui les prix comme suit :

Prix des céréales.

	Pias. en Mét	kil
Blés durs Kustendjé	36	38
» » Azoff	39	41
» » Bessarabie	37	39
» » Galatz	36	38
» » Ismaïl	35	37
» tend. Roumélie	—	—
» » Ibraila	33	35
» » Galatz	35	37
» » Bourgas	35	38
» » Varna	36 20	38
» » Baltchik	34	36
» » Taganrok	—	—
» » Odessa	—	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumélie	17	17 20
» Danube	16 20	17
Maïs Danube	20	22
» Roumélie	19	20
» Anatolie	17	19
Seigle	17	18

DÉPÔT.

Blés durs	80000
» tendres	120000
Maïs	10000
Orges	40000

—

NOLISSEMENTS.

Odessa pour Marseille fr. 4 1/2 4 3/8 la charge.

Sulina, pour Marseille fr. 3 1/2 4 la charge.

Roumelie (Mer Noire) pour Marseille 3 1/4 3 3/4 la charge.

Varna, R.-U, sch. 7/3 quarter et Méditerranée r. 3 1/2 la charge.

D'ici pour Marseille, fr. 2 3/4 à 3 la charge et fpour magasin paras 30 kilo.

D'ici pour Liverpool, sch. 41 par tonn.

Odessa pour Marseille, sch. 46/6 R.-U. 55 tonn.

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 7 janvier.

ALEXANDRIE. vap. égyp. *Dagalier*, cap. Ismail bey avant touché Smyrne, Dard, et Gallipoli, div. march. et 67 passag.

Départs du ports du 7 Janvier

TREBISONDE, vap. fr. de M, I. *Hitidjah*, cap. Trebuchet, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Départs du port du 5 Janvier.

FALMOUTH, tr.-m. *Vila*, A Calafalovich, blé.
MARSEILLE, br. hell. *Marigo*, cap. Bambalos blé.
— br. hell *Marigo*, cap. Caearuca, blé,
— br. hell, *Rodoria*, cap. Theodossiu, blé.
— br. hell. *A. Jeorghios*. cap. Focas. blé.
— tr.-m. Jerus. *Angelo Corpi*. Ciuciucovich blé.
— br. aut *Budua*, cap. A Marassi, blé.
CASTELAMRE, br. hell *Emanuil*, c. Belloro blé.
ODESSA, bk. aut. *Messicano*, cap. M. Florio lest.
— br. ital. *Pio*, cap. Biezo, charbon.
KUSTENDjE, br. ang. *Nora*, cap. Buchan. lest.
DANUBE, br. hell. *Jeorghios*, cap. P. Foccas, lest

Du 6 Janvier.

FALMOUTH, br. angl *Lily*, cap. Will. Ewens blé.
— br. angl. *Stella d'Oriente*, cap. Schiaffino blé
— br angl. *Ethelame*, cap. J Sillers, blé.
MARSEILLE, br ital *Ermine Gilda Danovuro*, cap. A. Caboara, blé
ORAN, br. fr. *Les Jumelles*, cap. Lemoines, orge.
VARNA, br. aut. *Herietta*, cap. L, Cetcovich, lest.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

—

Les porteurs des titres de la Dette Générale sont invités à remettre contre récépissé, à partir du 1/13 janvier, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, au bureau de la Dette publique, Djézaerli Khan, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, les coupons du semestre échu à cette date pour y être vérifiés.

Dix jours après la date de la remise des coupons, les déposants devront se présenter à la Banque Impériale Ottomane, pour en toucher le montant contre la restitution de leur récépissé.

Les samedis de chaque semaine sont réservés à la vérification des semestres arriérés.

AVIS.

A L'OCCASION DU RAMAZAN.

—

Le départ des dimanches de 3 1/2 de Yéni-Mahallé au pont (côte d'Europe) aura lieu à 5 h. 1/4.

De même le départ des dimanches de 3 h. 3/4 de Buyukdéré au Pont (côte d'Asie) aura lieu à 5 h.

Départs des paqueb. des Services Maritimes des Messageries Impériales.

—

Mercredi, 9 janvier. à 4 h. p. m. pour Marseille, *Eridan*, cap. Varengot, etc.

Vendredi, 11 janvier. à 4 h. p. m. pour Salonique, *Cheliff*, cap. Benigni, etc.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

Départs de la semaine.

Pour Odessa 27/8, le janvier paquebot *Empereur Alexandre II.*

Pour Batoum et Poti, le Samedi 31/12 janvier paquebot *Grand duc Constantin.*

THÉATRE ITALIEN.

—

Vendredi prochain, à 8 h. du soir.

Soirée Magique et Gymnastique

Du célèbre physicien persan

MOHAMMED-ISMAIL

Avec le concours de

MM, SGROGS et PICARDI,

Spectacles du jour.

—

THÉATRE FRANÇAIS.

—

à 8 h. du soir.

—

LE BARBIER DE SÉVILLE.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 7 JANVIER 1867.

Importation.

Article		Prix	
Café, Rio et Cap les 100 okes	P.	850	— 1060
» Martinique et Ceylan	»		—
» Moka, l'oke	»	14	— 15
Sucre en pain d'Angleterre le quintal	»		—
» en pain français se côtent à	L.t.	2 30	— 3
» en pain d'Hollande	»	305	— 308
» pilé id.	»	270	— 273
» d'Havane en caisse	»	271 20	— 272
» en sacs (Nap. 90)	»	200	—
Poivre, l'oke	»	6	— 6 20
Girofles	»	4	— 4 20
Canelle	»	13 20	— 14
Indigo Bengale	»	110	— 135
» Madras	»	70	— 80
Cochenille Argentine	»	70	—
» morellane	»	70	—
» humide	»	40	—
Noix muscade	»	25	— 28
Camphre	»	32	—
The congon	»	23	— 25
» pekoe flower	»	35	— 60
Bois de Campêche, le quintal	»	35	— 40
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	130	— 140
» id. 2e id.	»	77	—
Charbon, New-Castle, le tonneau	Sh.	31	—
» Liverpool	»	26	— 27
» Cardiff	»	30 6	— 32
Etain, le quintal	P.	650	—
Sel ammoniaque anglais, l'oke	»	6 14	—
Vitres	»	20	—
Plomb en Saumon le quintal	»	155	—
Grenailles assorties anglais	»	165	—
» France, Belgique et Trieste	»	164	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	340	—
Zinc en feuilles N° 8 à 12 l'oke	Fr.	1	—
Vitriol anglais, le quintal	P.	35	—
Fer en barres assorties	»	64	— 65
» masses pour clous	»	73	— 74
» en feuilles 1/14	»	115	—
» en cercles	»	90	—
» de Russie Pasc. et Zingl	»	110	—

(Fer : L. T. 105.)

Article		Prix	
Pointes assorties les 50 kilogrammes	L t.	1	—
Soufre d'Italie le quintal	P.	55	—
Eau de Résine, l'oke	»	4 30	— 5
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	55	— 55 20
» de Belgique	»	35	—
» de Trieste (manque)	»		—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	16	—
» id. de 22 poids	»	11	—
» d'Amérique les 11 galons	L.t.	1	—
Alcool américain les 14 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	— 5
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	47	— 48
» des Indes	»	45	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	P.	126	— 127
» le 10. 60 kilog	»	120	— 122
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	133	— 135
» de Trieste (manque)	»		—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	—
Suif	»	8	— 9
Beurre de Russie	»	11	— 12
Caviar, 1re qualité	»	25	— 22
» 2e qualité	»	18	— 19
Semelle de France, Chateau Renaud, l'oke.	Fr.	5 50	—
» Gavolly	»	5 20	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 80	—
» Chagrinées (12) (6 kilog.)	»	74 60	— 74
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10	—
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	75	— 80
» id. 12/20 id.	»	85	— 95
» id. 16/24 id.	»	100	— 110
» id. 20/30 id.	»	116	— 122
» id. 8/14 id.	»	95	— 100
» id. 12/20 id.	»	105	— 110
» id. 16/24 id.	»	120	— 125
» id. 20/30 id.	»	130	— 135

(Coton filé : L. T. 100.)

Point d'affaires dans les colons filés.

Exportation.

SOIES.

Article		Prix	
Demirdech, qualité supérieure	P.	600	— 610
» N° 1	»		—
» N° 2	»		—
» N° 3	»		—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»		—
» N° 1	»		—
» N° 2	»		—
» N° 3	»		—
Mestouts L assorti, de Russie	»		—
» de France	»		—
» 2e qual	»		—
Filature de 10 12 et de 11 12.	L.t.	5 50	— 5 60
Cocons de Brousse secs le kil.	»	1 50	— 2 20
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	1 50	— 2 20

—

ARTICLES DIVERS.

Article		Prix	
Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	41	— 41 20
» mince	»	28	— 30
» Turquie, 3 à 4	»	30	— 35
» mince	»	18	— 28
Galles noires, l'oke	»	12	—
» vertes et blanches	»	18	—
Graine jaune Angora	»	13 50	— 14
Skilip	»	44 20	— 45
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	15	— 16
» Yerli des 7 Tours	»	7 20	— 8
» de Cesarée.	»	12 20	— 13
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 20	— 6
» de Mouton les 2 pièces	»	20	—
Laines de Chevron d'Angora	»	40	— 45
» de Bey-Bazar	»	41	— 46
Filicks assortis	»		—
Huile de Rose pure le métic	»	15	— 30
Scammonée	»	250	— 350

Article		Prix	
Opium Kara-Hissar	P.	230	— 240
Gomme Adragante, assortie	»	32	— 40
» Adragante en feuilles	»	32	— 40
» Arabique assortie	»	24	—
Cuivre de Tocat	»	10	— 11
» de Ghiumush Han	»		—
Cire Jaune de Trebizonde	»	25	— 26
» d'Anatolie	»	24 30	— 25
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 15	— 3 20
Graine de lin de Roumelie	»	38	— 40
» d'Anatolie	»	38	— 40
Huile d'olive Metelin, Aïvali, l'oke	»	8 30	— 9 10
» de Crète	»	9	—
Raisins Carabournou rouges	»	4	—
» de Vourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	5	—
» de Sultanine	»	8	—
Mastic de Chio	»	95	— 100
Coton Kircagatz et Cassaba	»	13 20	— 14
» Syrie, Chypre, Adana	»	11 20	— 12 20
Noisettes de Trébizonde	»	1 30	— 2
Encens, quint.	»	280	— 340
Safranum	»	400	—
» de Roumélie	»	150	—
Riz d'Egypte Rechid, l'oke	»	4	— 4 20
» Damiette	»		—
Eau de vie de Chio	»	14	— 15
Vin de Tenedos et Dardanelles	»	1 30	— 2 20
» des Iles	»	8	— 16
Savon de Candie	»	5 20	— 6
» de Metelin	»	4 20	— 5

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caifa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Aexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC

L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866

A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
Total francs			2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en ême temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles ou ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessusde Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200

Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARGHETO,

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraire Turcs.)

AVIS IMPORTANT

CONCERNANT LES VÉRITABLES

PILULES DE BLANCARD

L'Iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les **Pilules de Blancard** offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg, dans un document officiel, publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du Gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté à laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament?

En conséquence, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins qui désireront employer les **véritables Pilules de Blancard**, de vouloir bien se rappeler que nos Pilules ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et de 50 pilules, qui tous portent notre **cachet d'argent reactif**, fixé à la partie inférieure du bouchon, et notre **signature** (indiquée ci-dessous) apposée au bas d'une étiquette **verte**.

Pour se garantir de ces compositions dangereuses qui se cachent, surtout à l'étranger, derrière nos marques de fabrique, il sera toujours prudent de s'assurer de l'origine des pilules qui portent notre nom.

Blancard

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.

Nos Pilules se trouvent dans toutes les Pharmacies.

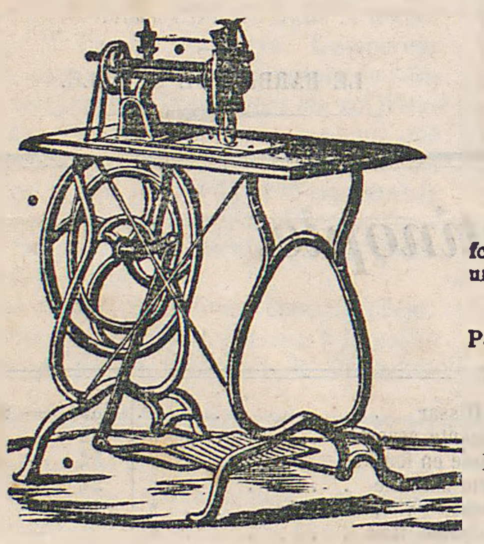

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

ETRENNES PARISIENNES

MIR FRERES & COTTEREAU

Grande Rue de Péra.—Entrée Rue Dervich N° 2

Bronzes d'art dorés et argentés, objets d'étagère, cristaux et porcelaines decorés, boites et coffrets mosaiques, candélabres, flambeaux et bougeoirs. Bijouterie fine et montres riches de la maison Oudin, horloger de l'Impératrice et de la Marine impérialé, Palais-Royal, 52, à Paris.

Les Magasins sont ouverts jusqu'à neuf heures du soir.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigé toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des son*...

D'une grande précision, élégantes, légè... faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les alime...

MASTICATEURS, OBTURATEURS, RED...

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Gl...
rend près des personnes qui désirent le c...

HUILE D'AIX (PROVENCE)

HUILE DE COLZA,

LIQUEURS FINES.

AUX ...

BORDE...

VENTE en GR...

Mme veuve LAFORGUE, précédemment ... nombreuse et honorable clientèle, qu'elle ... de transférer son magasin de ...

Rue de Péra N° 313, vis-a-vis le Théâtre Français

Ce nouveau magasin AUX CAVES BORDELAISES a été approvisionné avec le plus grand soin de tout ce qui peut attirer l'attention des plus fins connaisseurs de vins de *Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Vin du Rhin, Cognac, Liqueurs*, etc. Les vins ordinaires au litre, damejeannes, demi-barriques et en bordelaises seront particulièrement recommandables par leur bonne qualité et leur prix modéré, rendu franco à domicile.

Grand Entrepôt de Vins de Franco

Galata, rue Cara-Oglan, N° 5.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie, *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âges de 50 et de 06 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants, payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurance contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestimaldji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

CARNIO

Contre le mal des dents cariées.
L'efficacité est garantie.
La dose P. 10

A LOUER

Grande Maison en Pierre.

Situé rue Dervich, N. 8.

S'adresser au rez-de-chaussée de la dite maison à M. Schiller Goldenstein.

AUX FABRIQUES

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.

282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialités pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et Cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc. garanti. — EXPORTATION

Photographie El. Chark et Cie.

Grande rue de Péra N° 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrant tout l'admirable poème de Milton.

Le Paradis perdu.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, ratanhia, matico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature *Raquin* pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres). aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE ET EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur-dentiste J. G POPP, de Vienne, attire depuis plus de quinze ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aien établi que le Dentifrice-Anatherin ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérin est pour ainsi dire l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dnts malades en emp chant la continuatione des caries; il étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce. Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérin soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités, et il existe peu de villes en Allemagne où il n'ati été introduit par les dépôts, mis en usage et obetenu l'approbation de ceux qui ont essayé lss effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale, franc 1. 60.

On peut se le procurer à

Seul d'épôt à Constantinople chez M. R. Baour et Cie Galata rue gumruk, 22.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Chams

pension bourgeoise.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

PILULES HOLLOWAY

LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore, impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et taméliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les rudités accumulées qui séjournent après la ente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à separer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été declaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invité, sans réticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médecines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Croats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriéte,

La verité nous confond au moment où elle nous apparait et nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où il s'enfuit.— *Gorleston Age.*

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux : vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut la visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser aux comptoirs de M. Stefano A. Ralli à Galata

Société générale

DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Messieurs les porteurs d'actions de la Société Générale sont prévenus que le 2me coupon d'intérêt à 6 0/0 pour l'année 1866 sur livr. ster. 8 versées, s'élevant à fr. 52 66 0/0 sera payé à Constantinople au siége de la Société Camondo Khan à Galata à partir du 2 janvier prochain.

Constantinople le 14 décembre 1866.

Le Directeur-Général,
A. VLASTO.

AVVISO.

In esecuzione a Decreto dell'Illmo Sigr. Console giudice d'Italia in questa residenza in data 3 Gennajo 1867.

Il sottoscritto delegato a ques'atto di vendita previenne il pubblico che nel giorno di Mercoldi 9 Gennajo 1867, alle ore 11 a. m. in Haviar-Han ci procederà alla vendita, al pubblico incauto col mezzo del Sig. I de Castro pubblico incantatore di 11,355 kilò grano tenero ghirca esistenti a bords di due navigli : *Marigo* cap. Demetrio Buriki ; *Cleopatra*, cap Teodoro Cefalà ancorati a Baktzè Capussu.

La vendita seguirà a favore del maggiore offerente, alle condizioni dichiarate ad alta voce nel momento dell'incanto.

Costantinopoli, 3 Gennajo 1867.

Il Delegato,
P. BARBERA.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

JEUDI 10 JANVIER 1867. 4 RAMAZAN 1283 de l'Hégire. JEUDI, 10 JANVIER 1867.

2me Année. --- No 8.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 10 *Janvier*.

On a pu lire dans notre feuille d'hier les passages les plus marquants et les plus significatifs de la longue réponse de M. Ricasoli aux évêques retirés à Rome qui demandaient à rentrer dans leurs diocèses. Ces évêques ignoraient probablement qu'au moment où ils faisaient cette demande, l'exclusion dont ils se croyaient frappés n'existait plus. La réponse de M. Ricasoli est intéressante néanmoins en ce qu'elle est le commentaire pratique de la célèbre formule de M. de Cavour: « L'Eglise libre dans l'Etat libre. »

Le ministre italien y développe la façon dont il entend appliquer ce principe, qui ne peut d'ailleurs recevoir une complète application, sans que l'Eglise ne le reconnaisse elle-même et ne le prenne pour règle de sa propre conduite.

« Les déterminations prises, dit le ministre, par le gouvernement à cet égard (rappel des évêques) dérivent de la volonté d'agir de telle sorte que le principe d'une liberté entière dans les rapports de l'Eglise avec l'Etat sorte de la région abstraite des principes pour entrer dans la réalité des faits. »

Ce principe, en tout conforme aux légitimes aspirations de l'esprit moderne, sera compris et approuvé par tout le monde; et cependant il est à craindre que l'Eglise ne se refuse, du moins pendant quelque temps, à accepter ce programme de réconciliation entre elle et la société moderne. Pour démontrer ce qu'un tel système peut avoir de favorable pour l'Eglise même, M. Ricasoli emprunte ses arguments au domaine de l'histoire et cite ce qui se passe dans l'Eglise catholique des Etats-Unis, qui vit libre au milieu de toutes les religions humaines, dans le pays où la liberté de croyances la plus absolue n'est plus contestée par personne. M. Ricasoli prend pour exemple ce qui se passe à Baltimore et dit:

« Le gouvernement ne désire pas moins que vous, Messeigneurs, que l'Italie elle-même jouisse bientôt du magnifique et imposant spectacle religieux dont se félicitent aujourd'hui les libres citoyens des Etats-Unis d'Amérique en présence du concile national de Baltimore, où se discutent librement les doctrines religieuses, et dont les décisions, approuvées par le Pape, seront proclamées et observées dans chaque ville ou village, revêtues de toutes les sanctions spirituelles, sans aucun exéquatur ou placet.

» Je vous prie cependant, Messeigneurs, de vouloir bien considérer que ce spectacle admirable, c'est la liberté qui le produit, la liberté professée et respectée par tous, en principe et en fait, dans ses plus larges applications à la vie civile, politique et sociale.

» Aux Etats-Unis, tout citoyen est libre d'observer la croyance qui lui semble meilleure, de rendre hommage à la divinité dans les formes qui lui paraissent le plus convenables. A côté de l'église catholique s'élèvent le temple protestant, la mosquée musulmane, la pagode chinoise; à côté du clergé catholique fonctionnent le consistoire de Genève et la congrégation méthodiste. Un tel état de choses n'engendre ni confusion ni froissemens. Et pourquoi ? Parce qu'aucune religion ne demande à l'Etat ni protection spéciale ni privilège; chacune vit, se développe, se pratique sous l'égide de la loi commune, et la loi, également respectée par tous, garantit à tous une égale liberté. »

C'est dans cette même liberté que le gouvernement italien a foi ; c'est par elle qu'il entend résoudre ce problème si vieux et qui demande aujourd'hui une solution, des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Donc, liberté de conscience pour tous ; mais il faut toutefois que l'Eglise prenne ce mot dans son sens le plus général, sens qui exclut de sa part toute idée de suprématie et de domination.

» La liberté seule peut nous amener à cette situation heureuse que vous enviez, Messeigneurs, à l'Amérique, que l'on rende à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu, et la paix entre l'Eglise et l'Etat ne sera plus troublée »

Mais cette solution, l'Eglise, qui, si longtemps « représenta l'assujetissement et l'immobilité» par antagonisme au pouvoir civil représentant « du progrès et de la liberté », l'Eglise voudra-t-elle l'accepter ? Il est malheureusement à craindre qu'elle ne puisse si promptement briser la chaine de ses traditions séculaires ; il sera malaisé peut-être et long à coup sûr d'obtenir d'elle cette concession, si en dehors de l'esprit qui l'anima toujours. Dans cette concession se trouve pourtant la seule solution de la question qui préoccupe depuis quelques années tous les esprits soucieux des destinées de la société européenne.

Or, dans la crainte, malheureusement trop fondée, que le jour ne soit pas encore arrivé, qui verra la solution du conflit entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil, il n'est que sage de la part du gouvernement italien de ne se pas départir de toute précaution.

Voici d'ailleurs ce que dit M. Ricasoli à ce sujet :

« Il dit donc aux évêques de retourner à leur ministère, dont ils ont pu être éloignés précisément pour des raisons d'ordre public. Il n'y met d'autre condition que la condition suivante, imposée à tout citoyen qui veut vivre tranquille : de se renfermer dans sa fonction et d'observer la loi. L'Etat se charge d'empêcher qu'il ne soit point troublé ; seulement, qu'il ne lui demande aucun privilège, s'il ne veut souffrir aucun lien. Le principe de tout Etat libre, que la loi est égale pour tous, n'admet de distinction d'aucune sorte.

» Le gouvernement serait heureux de pouvoir écarter tout soupçon et renoncer à toute précaution, et s'il ne fait pas aujourd'hui à ce sujet tout ce qu'il désire, c'est parce que le principe de liberté qu'il a adopté et mis en pratique n'est pas au même degré adopté et pratiqué par le clergé. »

Au moment de mettre sous presse, nous recevons coup sur coup deux télégrammes de Paris, importants tous deux quoique à des points de vue divers.

L'un nous fait prévoir pour des jours rapprochés la terminaison fâcheuse du grave différend survenu entre le président des Etats-Unis et la législature du pays. Le parti démocratique l'emporte et la mise en accusation du président Johnson est plus que probable à l'heure actuelle. Quelle sera, dans ces graves circonstances, la conduite de Johnson et quelle marche suivra l'opposition triomphante, c'est ce qu'il appartient à l'avenir de nous apprendre. Aussi, et en attendant des nouvelles plus circonstanciées, faut-il simplement poser la question et reconnaître la difficile position faite au pouvoir exécutif par le pouvoir législatif.

L'autre dépêche dément l'assertion déjà démentie du *Mémorial Diplomatique*. Mais le curieux de l'affaire, c'est une phrase qu'ajoute la *Gazette de Vienne* au démenti qu'elle donne à la feuille de M. Debrauz de Saldapena. « Le gouvernement autrichien ne veut pas le démembrement de la Turquie. » Et le voudrait-il ? Qu'importerait le vouloir de l'Autriche dans cette question ?

Après les événements qui se produisent chaque jour en Hongrie, en Galicie, dans le Tyrol, dans la Basse-Autriche même, il semble singulier que le Cabinet de Vienne, qui ne peut en face de pareilles difficultés trouver la voie du salut, veuille s'immiscer dans les affaires de la Turquie. Et alors qu'un gouvernement ne résiste pas aux oppositions intérieures, que peut-il faire à l'extérieur?

La Turquie avait vraiment grand besoin des bienveillantes déclarations de l'Autriche. Mais en revanche et pour ses bons conseils qu'il nous soit permis d'en donner un à notre tour.

Que l'Autriche se réserve tout entière pour sortir du mauvais pas où l'ont placée les derniers événements. Qu'elle soit unie enfin et alors, elle se pourra mêler de régenter les affaires des autres monarchies.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On lit dans la *Gazette de France* :

Les journaux de Londres publient une nouvelle qui, nous l'espérons, ne se confirmera pas.

Ils annoncent, sur la foi d'une dépêche de la Pointe-de-Galles, que le contre-amiral Roze aurait éprouvé un échec en Corée. « Le corps expéditionnaire français, dit cette dépêche, aurait été repoussé à Kang-Chiu avec une perte de quarante-cinq hommes. »

On écrit de Toulon, le 23 décembre :

« Aujourd'hui, la frégate à vapeur l'*Eldorado*, si impatiemment attendue depuis huit jours, a mouillé sur rade de Toulon, venant d'Alexandrie avec le personnel de Chine et de Cochinchine, renvoyé en France par la voie de Suez.

» Cette frégate ramène 893 passagers civils, marins et militaires, dont 219 malades ou convalescens que l'on a évacués de suite sur l'hôpital de Saint-Mandrier.

» L'*Eldorado*, partie de Toulon le 21 novembre, était arrivée le 30 à Alexandrie pour en repartir le 9 décembre; mais, forcée de relâcher le 16 à Messine, elle n'a pu quitter ce port que le 20, pour faire route directe sur Toulon.

» La commission scientifique maritime chargée de déterminer la position des points les plus importants du globe, enverra le 1er janvier 1867, dans l'Amérique du Sud, M. Olry, lieutenant de vaisseau, qui commencera ses observations astronomiques par Fernambouc et les continuera par Bahia, Rio-Janeiro, Montevideo, Port Famine, détroit de Magellan, Valparaiso, le Callao, et enfin, Panama, d'où il rentrera en France.

» Cette commission, placée sous la direction de M. le vice amiral Paris et de M. Laugier, astronome, désignera très-prochainement les officiers qui devront exécuter la même opération en Afrique, en Asie, dans l'Amérique du Nord, dans l'Océanie. »

On écrit de Marseille :

» Depuis 1861, on n'avait vu régner une aussi grande animation sur le marché aux blés de notre ville. Les transactions des blés opérées dans la journée de hier, en disponible et principalement à livrer de ce jour à la fin du juillet, se sont élevées au chiffre énorme de 140,000 hectolitres, ce qui représente en chiffres ronds une valeur de 3 millions 500,000 francs. C'est par 20 et 25,000 charges (la charge est en poids de 123 à 131 et 132 kilogrammes, en capacité de 160 litres), que certains négociants débitaient aujourd'hui la marchandise.

» Le déficit s'est étendu, cette année, dans un grand nombre de provinces françaises, qui toutes doivent venir s'approvisionner à Marseille, le Havre n'ayant plus à sa disposition les grandes quantités de blés qui lui furent expédiées en 1861 62 par l'Amérique. L'Angleterre a, comme toujours, d'énormes besoins; l'Italie a eu une mauvaise récolte, et ces deux pays nous faisant une grande concurrence sur les lieux de production, travaillent au surenchérissement de prix. La Suisse adresse de nombreuses demandes; l'Afrique, chez laquelle nous faisions d'assez grands approvisionnements, a vu ses récoltes détruites par les sauterelles.

» Gênes et Livourne alimenteront l'Italie. Londres fournira au Royaume-Uni les blés nécessaires à sa consommation ; Marseille devra approvisionner la plupart des provinces françaises, la Suisse, l'Algérie. La tâche qui incombe à notre marché est énorme, mais il suffira, soyez-en convaincu. La liberté de commerce fera encore un de ces tours de force. Déjà les quantités arrivées dans ces deux derniers mois sont très importantes; il est attendu dans notre port environ 800,000 hectolitres qui ont quitté en ce moment les divers ports de la mer Noire et de la mer d'Azoff et, s'il en faut juger par l'animation des affaires à livrer sur les mois du printemps, les quantités à venir sont bien plus considérables encore. »

Angleterre.

La police anglaise a fait une saisie d'armes à Dublin, dans West-road. On a trouvé une grande quantité de munitions, des fusils rayés, des balles, des moules à balles et du plomb. Mais personne n'a été arrêté. Lord Langford a été conduit devant le magistrat pour avoir porté un fusil. Le lord a été relâché, mais le fusil confisqué.

Le Parlement anglais doit se réunir dans la première semaine de février. La reine présidera la séance d'ouverture en personne. On annonce pour le lundi suivant une démonstration réformiste dans Hyde-Park et dans Parlement-street.

Londres 26 décembre.

On écrit de Dublin, le 24 décembre, au *Times*.

« La police a opéré aujourd'hui au no 2 de West-Road, Nort-Lott, une saisie d'armes et une grande quantité de munitions. Elle y a trouvé des carabines, beaucoup de plomb, de balles, de cartouches, de moules à fondre des balles, etc. Il n'a été fait aucune arrestation.

» Aujourd'hui, au bureau de police de Capel street, lord Langford de Sommer hill, comte de Meth, a comparu devant le magistrat. Il était prévenu d'avoir en sa possession, à la station du chemin de fer de Broadstone, un fusil à deux canons et une quantité de munitions sans être autorisé à les porter dans le district de Dublin. S. S. a été admise à caution, mais on a, quant à présent, retenu le fusil. »

On écrit de Dublin, le 25 décembre, au *Daily Telegraph* :

« Des Adresses loyales continuent d'être adoptées sur tous les points du pays. Une d'elles, qui vient d'être transmise au gouvernement par le Queen's-County, se fait remarquer par le nombre des signatures qui s'y trouvent apposées. Non seulement elle porte celle du haut shériff, vice-lieutenant, et des députés lieutenants, mais encore les signatures de cinquante magistrats. Elle est ainsi conçue:

« Nous, soussignés, nous sentons qu'en la situation critique actuelle il est de notre devoir de proclamer : 1° notre entier dévouement à S. M. la reine Victoria ; 2° notre ferme résolution de maintenir l'union de l'Irlande avec la Grande-Bretagne ; 3° que nous nous engageons, aux prix de notre vie

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

IX

(*Suite.*)

Je veux entreprendre une nouvelle croisade, la croisade des femmes contre les préjugés qui les oppriment, et contre cette injustice qui place la femme pauvre, l'ouvrière, dans cette alternative effroyable : l'ignominie ou la misère. Il faut que la femme puisse conquérir sa liberté par son travail. Il ne s'agit pas encore pour elle, tu le conçois, de droits politiques ; il faut avant tout la tirer de cet esclavage quotidien qui la livre à une révoltante exploitation ; et, pour atteindre ce but, nous ne devons plus nous borner à des protestations stériles. Il faut agir, il faut fonder des institutions qui garantissent la femme contre toutes les oppressions : la misère, la concurrence masculine, et surtout la corruption. C'est à cette grande œuvre, mon enfant, que je me suis vouée. Je veux d'abord publier cet ouvrage où j'expose toute ma pensée : la critique et l'organisation. Mais, avant de le terminer, il faut que je fasse un long voyage pour étudier dans les principaux pays d'Europe et d'Amérique la situation de l'ouvrière. Or, je ne voudrais pas te faire partager les fatigues et peut-être les périls de cette entreprise.

Voir le numéro du 9 janvier.

J'avais pensé déjà à te placer, avant mon départ, soit dans une maison honorable, soit dans un pensionnat. Je ne vois donc aucun inconvénient à ce que tu entres chez Mme Daubré. Je vois avec plaisir, au contraire, que tu sentes le besoin du travail, et que tu te formes à la rude expérience de la vie. Car, vois-tu, les individus subissent les mêmes nécessités que les sociétés. On n'est grand, on n'est fort qu'à la condition d'avoir souffert, qu'à la condition d'avoir travaillé. Je vais maintenant hâter mon départ. Quand je reviendrai, j'aurai besoin de ta jeune activité.

Madeleine avait écouté Mlle Borel avec une religieuse admiration.

— Alors, comme aujourd'hui, mademoiselle, lui dit-elle, je serai fière d'être l'humble instrument de votre grande pensée.

— Cependant, mon enfant, ajouta Mlle Borel, je ne veux pas te laisser dans l'inquiétude relativement à ta famille. J'ai cherché à guérir ton père de son malheureux penchant. Il était trop tard. Puisque ta mère et tes sœurs sont encore dans une position si précaire, je te remettrai mille francs pour elles, afin que Claudine puisse venir à Paris, afin que Marie et ta pauvre mère reçoivent les soins que réclame leur état.

— J'accepte, mademoiselle, ce dernier bienfait. J'irai leur porter cette somme moi-même. En partant demain soir pour Lyon, je pourrai être de retour au commencement de la semaine prochaine. Je ramènerai Claudine.

Mlle Borel applaudit à cette pensée affectueuse, et le voyage de Madeleine fut décidé.

Le soir même, Mme Daubré vint chez les Borel.

Madeleine fut définitivement engagée comme institutrice de Jeanne.

Incitée par Maxime, Béatrix s'était réellement éprise de M. de Lomas. Aussi, lorsqu'elle apprit que Madeleine, dont elle redoutait déjà la rivalité, allait justement s'établir chez M. Daubré et se trouver en relations intimes et journalières avec M. de Lomas, éprouva-t-elle un vif désappointement et un ressentiment même qu'elle ne put dissimuler.

Quand Madeleine et Mlle Borel se furent retirées.

— Oh ! je sais bien, insinua Béatrix à Mme Daubré, pourquoi Mlle Bordier tient à entrer chez vous.

— Pourquoi donc ?

— La charité m'ordonne de le faire ; et cependant, depuis que M. de Lomas vient à la maison, il est assez facile de voir...

— Comment ! vous croyez ? interrompit Mme Daubré. Soyez tranquille, je la surveillerai, et si je m'apercevais de quelque intrigue de ce genre...

— Ah ! je ne vais pas aussi loin que cela, reprit Béatrix d'un ton jésuitique, et je craindrais vraiment de vous avoir donné une mauvaise opinion de Madeleine, qui est une très-bonne fille.

— C'est égal, j'y veillerai, dans son intérêt comme dans celui de mon frère. Je vous remercie d'avoir appelé mon attention sur ce danger-là.

— Certainement, reprit Mme Borel, Madeleine est une charmante fille que nous aimons beaucoup ; et c'est pourquoi je vous engage à veiller sur elle un peu plus que ne l'a fait Bathilde jusqu'à présent. Je ne la crois pas légère, mais elle est jolie et elle a peu de piété. Elle serait donc plus exposée qu'une autre.

— Ah ! par exemple, reprit Béatrix, je ne sais trop si elle supportera aisément les observations et pourra se soumettre aux exigences de sa position nouvelle.

— Je suis moi-même si facile à vivre, et j'ai si peu d'exigences vis-à-vis de mes domestiques, dit en minaudant Mme Daubré, qui déjà assimilait Madeleine à sa femme de chambre.

Béatrix s'abstint de rien ajouter à ces dernières paroles, car elle savait bien que Madeleine ne resterait pas longtemps dans une maison où elle serait traitée à l'égal d'une domestique.

X

Le lendemain soir, à huit heures, Madeleine partait pour Lyon. Il y avait affluence de voyageurs. Comme elle n'avait pas trouvé de place dans le compartiment réservé aux dames, elle cherchait un vagon qui lui offrît à peu près la même sécurité, quand elle s'entendit appeler par une voix qui la fit tressaillir.

— Eh ! mais, c'est bien vous, Madeleine, je ne me trompe pas.

C'était Maxime, qui, un sac de voyage à la main, se disposait à monter dans le même compartiment.

Madeleine, bouleversée de cette rencontre inattendue, restait immobile, indécise, quand un employé vint la presser de monter. Elle entra dans le vagon, et Maxime la suivit.

Maxime, sorti depuis la veille, ne connaissait ni le changement de situation de Madeleine, ni son projet de voyage à Lyon.

Naturellement Madeleine ignorait aussi le départ de Maxime.

En quelques mots elle lui apprit ses nouvelles fonctions d'institutrice.

— Comment ! vous nous quittez ! dit

et de nos biens, à défendre et à soutenir ces principes, à décourager, à déjouer, à écraser la trahison autant qu'il nous sera possible, à donner assistance et conseil à nos fidèles concitoyens de tous les cultes et de toutes les classes, et à concourir, avec le gouvernement de S. M., à toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour que la paix publique soit maintenue, pour que la trahison et la rébellion soient réprimées. »

» Hier, la police, sous les ordres de l'inspecteur Cuningham, a opéré à West Road, près de Clontarf, une saisie d'armes et d'une quantité considérable de munitions. Elle n'a pu, au moment même, arrêter le propriétaire, et a fait tous ses efforts pour le livrer à la justice. La saisie consiste en carabines, en moules à balles, en balles, en cartouches et en poudre. »

On lit dans le *Morning Herald* :

« A un certain moment, les républiques de l'Amérique du Sud, irritées par la neutralité que les Argentins et les Brésiliens avaient proclamée dans la lutte de ces républiques avec l'Espagne, menacèrent de venir en aide au Paraguay; mais, séparées par les Andes du théâtre de la guerre, une telle menace était presque illusoire, du moins en ce qui touchait l'assistance par la voie de terre, et, par la voie de mer, le Brésil, avec sa marine, peut protéger les alliés contre toute attaque par les marines du Pérou et du Chili. Cependant toute appréhension de sérieuse mésintelligence avec ces Etats a cessé, et quoique la Bolivie parle encore de guerre pour la défense du Paraguay, la Bolivie est trop faible pour donner aucune assistance à Lopez en hommes, en argent ou en munitions de guerre. »

Un comité composé de banquiers et de négociants d'une haute notabilité s'est formé à Londres pour réunir des fonds en faveur des réfugiés candiotes, plongés dans la plus profonde misère, et au moment où nous écrivons, c'est-à-dire après douze jours environ d'existence, ce comité a déjà réuni de 6,000 à 7,000 liv st.

Ce comité a, du reste, déclaré expressément qu'il n'entendait entreprendre qu'une œuvre de charité, en dehors de toute considération politique ou religieuse, et c'est dans ces termes qu'il a fait appel aux consuls d'Angleterre et de Russie, et s'est mis en rapport avec le comité grec d'Athènes.

Italie.

S'il faut en croire le *Nuovo Diritto*, le général Fleury aurait rapporté une lettre autographe du roi d'Italie à l'Empereur, relative aux affaires de Rome, et dans laquelle Victor-Emmanuel prendrait de nouveau l'engagement d'empêcher toute agression ou mouvement quelconque contre les possessions actuelles du pape.

Il était inutile que Victor-Emmanuel s'engageât encore par lettre à respecter les Etats actuels de l'Eglise, puisque cet engagement est la base du traité du 15 septembre; — quant à l'engagement de s'opposer à un *mouvement quelconque*, Victor-Emmanuel ne peut l'avoir pris, puisqu'il pourrait s'agir d'un mouvement intérieur, sur lequel le roi n'a aucune action répressive à exercer.

Nous lisons dans l'*Italie* :

« Le livre vert, que nous avons parcouru, contient toute l'histoire de la dernière guerre.

Quelques personnes se sont étonnées de n'y rien trouver sur la question romaine.

Cependant, c'est fort simple. La question romaine est devenue, par la convention de septembre, une affaire purement intérieure. La seule négociation qui ait eu lieu cette année, est relative à la dette pontificale. Or, cette négociation n'était pas terminée quand le livre vert a été composé. Les documents relatifs à la dette pontificale ont été remis à la Chambre à l'appui de la loi qui sanctionne la convention, et il est probable que la Chambre en ordonnera l'impression. »

Quelques nobles avaient soumis au gouvernement pontifical le projet d'organiser une légion de garde urbaine composée exclusivement de membres de l'aristocratie. Le gouvernement y a consenti. Mais quand on est arrivé au point essentiel, il s'est trouvé qu'outre les Borghèse, les Aldobrandini, les Patrizi, les Cavalletti et les Salviati, on n'a pu décider d'autres personnes à s'inscrire sur les cadres de ce corps.

Alors on a songé à recruter les légionnaires parmi les personnes les plus dévouées au gouvernement, et on travaille activement à cela. Le comité clérical bourbonnien y donne tous ses soins.

La légion de la garde urbaine comptera sept cents hommes, sous les ordres du prince Aldobrandini.

On mande de Rome à la *Gazette de Turin*, que le pape a complétement abandonné toute idée de départ. Il ne quittera Rome à aucun prix. — Quant à la mission Tonello, elle n'aboutira, à ce qu'il paraît, qu'à quelques concessions religieuses restreintes.

Allemagne.

Le projet de constitution de la Confédération du Nord propose de porter l'effectif de l'armée fédérale sur le pied de paix à 1 0/0 de la population; la Confédération du Nord, comptant 29 millions et demi d'habitants, aura un effectif de 295,000 hommes, ce qui supposera un recrutement annuel de 98,300 hommes.

D'après le système prussien, le service est de trois ans sous les drapeaux et de quatre dans la réserve. Les soldats de la réserve restent à la disposition du ministre de la guerre; la Prusse aura donc une armée d'environ 650,000 hommes, sans compter la landwehr.

L'obligation du service dans le premier ban de landwehr est de cinq ans. En ajoutant à l'effectif de paix les cinq années de la landwehr: 98,300 hommes chacune, on obtient un total de 1,218,000 hommes pour l'armée de guerre, et cela sans compter les sept années du second ban de la landwehr, qui peut être appelé sous les drapeaux, mais qui, dans l'avenir, ne fera probablement plus partie de l'armée active.

Autriche

On écrit de Prague au *Wanderer* que, la veille de la clôture de la Diète de Bohême, un certain nombre de députés du parti tchèque ont adressé une interpellation au gouvernement pour lui demander l'expulsion des jésuites, revenus dans le pays depuis quelques années.

Les députés s'appuient surtout sur cette considération qu'on peut craindre que « les jésuites cherchent de nouveau avec succès à s'emparer de la direction des écoles et de l'éducation des enfants, et qu'il est généralement connu que leur action, fatale à l'intelligence, hostile aux lumières et à tout progrès, peut amener les conséquences les plus déplorables. » Que dira le *Monde ?* Voici déjà deux fois que, dans la catholique Autriche, on demande l'expulsion de cet ordre célèbre, que nous tolérons en France depuis quelques années.

On écrit de Vienne, le 17 septembre :

La Diète de la Haute-Autriche, siégeant à Linz, vient de prendre les résolutions suivantes :

1° Inviter le ministère d'Etat à exécuter les lois sur l'enseignement dans les gymnases contre le gymnase de jésuites, à Freinberg; — 2° Inviter le ministre d'Etat à faire procéder immédiatement à la construction du nouveau gymnase de Linz.

Ces vœux semblent inspirés par l'esprit philosophique de l'empereur Joseph II.

A propos de la publication du traité de commerce austro-français, le *Débat* de Vienne se félicite de voir l'Autriche définitivement entrée dans le système commercial de l'Europe occidentale :

« Par l'abandon des tarifs différentiels et l'extention à l'Angleterre des avantages concédés, dit cette feuille, au Zolleverein, l'Autriche a fait entrer, à la fin de l'année dernière, sa politique commerciale dans une voie nouvelle et plus libre. Le traité avec la France respire le même esprit et contient en outre tous les détails propres à faciliter le plus possible le trafic et à ouvrir à l'industrie autrichienne le marché français qui est depuis longtemps l'objet de sa convoitise. «

Prusse.

La presse de Berlin a entrepris une campagne pour faire accorder aux membres du Parlement fédéral une indemnité au moins égale à celle des députés du Parlement prussien. Ces derniers reçoivent 3 thalers par jour.

Russie.

Saint-Pétersbourg, 26 décembre. — Le bulletin des médecins sur la santé du ministre des affaires étrangères, prince Gortschakof, qui était en dernier lieu très inquétant, fait considérer aujourd'hui tout danger comme disparu.

Mexique.

Une dépêche de New York, en date du 15 décembre, résume en ces termes la situation du Mexique :

Les avis du Mexique signalent l'évacuation par les impérialistes de Durango, San Luis de Potosi et Mazatlan. L'empereur Maximilien était le 29 novembre à Puebla, se dirigeant vers Mexico.

Plusieurs chefs républicains ont cessé leur opposition à l'empire.

Espagne.

La *Gaceta* de Madrid, du 26 décembre, publie les adhésions à la proclamation du maréchal Narvaez, des chefs et officiers du 15e régiment d'infanterie d'Estramadure, du régiment infanterie de l'Infant, du 1er bataillon du 7e régiment d'infanterie d'Afrique, du 13e bataillon des chasseurs de Segorbe, du 2e chasseurs cavalerie d'Alcantara, du 2e et du 3e régiment montés d'artillerie, du 2e régiment d'artillerie de montagne, de la 3e batterie du régiment monté d'artillerie de montagne.

C'est ainsi que l'armée espagnole commente le mot d'ordre du maréchal Napvaez : « Que les soldats ne s'occupent pas de politique. »

Portugal.

Le *Journal du Commerce*, publié à Lisbonne, regarde comme certain qu'au mois de janvier, le roi Victor-Emmanuel visitera le Portugal.

Le même journal annonce que l'Empereur Napoléon se rendra également en Espagne, puis en Portugal.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, le 27 décembre 1866.

Permettez moi avant tout de prendre la parole pour un fait personnel.

Messieurs vos typographes sont de charmants garçons, je n'en doute pas, ils composent, lèvent la lettre, manient le composteur, mettent en page avec une dextérité et une promptitude que je suis bien loin de contester. Mais que leur ai-je donc fait? Ils ne me connaissent pas; ils ne peuvent avoir de grief personnel contre moi; et cependant c'est toujours avec un nouveau plaisir qu'ils multiplient les *coquilles* sur ma prose. Je ne veux pas les relever, j'aurais trop à faire; mais je prie vos lecteurs, toutes les fois qu'ils verront se dresser au milieu d'une phrase un de ces mots-sphynx qui font mon désespoir, de passer outre sans dire : Ah! ces écrivains de Paris, où diable vont-ils chercher ce qu'ils disent? On n'y comprend goutte. Enfin, je ne voudrais pas qu'on me classât parmi ceux qui prennent le Pyrée pour un homme, et l'on pourrait le faire, si l'on en jugeait sur ma prose revue et corrigée par vos typographes. Oh! je sais ce qu'ils vont objecter : mon écriture! Je ne suis pas élève de Brard et Saint-Omer, il est vrai, mais mes adversaires ignorent-ils qu'à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire? Où serait le mérite de me lire, si mon écriture était lisible?

Ceci dit une fois pour toutes, pour ma justification passée, présente et future, je ferme la parenthèse.

Le petit Noël s'est-il montré aimable pour chacun de mes lecteurs? Hélas! J'avais mis mon soulier dans la cheminée, et je n'ai trouvé que des cendres. Petit Noël ne m'avait plus jugé digne de ses faveurs, Je me suis consolé en me disant : Je serai plus heureux une autre fois! C'est le plus grand mot de la philosophie, que celui-là. Avec lui, on patiente et l'on attend de jour en jour, de mois en mois, d'année en année, et l'on arrive tout doucement à la dernière heure après laquelle on n'attend plus.

« Je serai plus heureux une autre fois! » Espoir et consolation de tous ceux que la destinée mystifie. Que de fois et par combien de bouches va-t-il être prononcé ces jours-ci, ce mot béni qui nous berce et nous endort. Je ne parle pas des enfants; ces êtres privilégiés n'ont pas de déceptioas, et ils seraient naturellements parfaits, si nous ne prenions pas à tâche de les déformer au moral comme au physique. Ils savent se contenter de peu, et leur imagination est si riche qu'elle prête, généreusement et sans compter, à la plus triste réalité. Donnez-leur un polichinelle de deux sous : ils sauront le parer de toutes les beautés, de toutes les grâces, de toutes les richesses, et dans leurs mains le bonhomme de bois et d'oripeaux deviendra tour à tour l'ange-gardien, le génie des contes, le compagnon de jeux, le confident à qui l'on dit ses petites joies et ses petits chagrins, l'ami que l'on embrasse à bouche que veux-tu, ou que l'on rosse à tour de bras, selon l'humeur. Tous les sentiments, toutes les passions en germe se trouvent dans ce Polichinelle de deux sous! Nous ne sommes pas si forts que cela, nous autres, et Polichinelles que nous sommes nous-mêmes, c'est nous qui pendons à la ficelle qu'agite une main invisible que les uns appellent hasard, et les autres Providence.

Non, je ne parlais pas des enfants, ces maîtres philosophes qui nous donnent chaque jour des leçons Je parlais des gens sérieux, mais non décorés, qui attendent pour étrennes un bout de ruban rouge, je parlais pour tous ces malheureux plumitifs, à qui la déesse *Strenia* distribue une augmentation ou une gratification. Je serai plus heureux une autre fois, se dit le vaniteux qui ne trouve pas son nom dans le *Moniteur* : — Je serai plus heureux une autre fois se dit le pauvre employé qui attendait quelques sous de plus de gratification pour les dépenser en étrennes.

Du reste, il faut le dire, quelle que soit la fièvre d'impatience qui ait saisi nos ambitieux, petits ou grands, et qui ne tombera qu'au premier janvier, toutes les espérances, tous les rêves, toutes les cupidités en éveil, toutes les vanités surexcitées ont désarmé pendant la nuit de Noël et ont fait trève pendant quelques heures. C'était le Réveillon! Une grande affaire, à Paris! Il faut être bien malade, ou bien philosophe (ce qui parfois est synonyme) il faut s'être lassé de la formule : Une autre fois je serai plus heureux! Il faut n'avoir plus d'estomac pour s'abstenir du Réveillon et du boudin traditionnel. A la mansarde, à l'entresol, au faubourg Saint Germain, au faubourg Saint-Marceau, dans le salon du noble ou du banquier, dans le chenil du chiffonnier, à tous les étages, à tous les degrés, dans toutes les régions, on a réveillonné. Ici le faisan truffé, là le saucisson à l'ail, plus loin, l'oie grasse bourrée de marrons, et tout près, le morceau de fromage de Brie. Du Champagne, du Tokai, du Bordeaux, du vin à douze, du petit bleu, de l'eau claire!

Tous les cafés du boulevard, tous les restaurants en renom, tous les cabarets, sont restés ouverts la nuit de Noël.

A minuit, toutes nos églises se remplissaient. Tant mieux, me direz-vous? Hélas! je ne voudrais pas vous désabuser; mais je crains bien que cette Messe de minuit ne soit, pour nos Parisiens, plutôt inscrite sur le registre de l'Enfer, que sur le livre d'or du Ciel : Messe et Réveillon ne sont plus qu'une tradition dont on abuse. On va à l'église, dois-je l'avancer à la honte de mes contemporains, pour s'y fouler, s'y presser et s'y permettre certaines licences qui, à diverses époques, ont motivé la surveillance et l'intervention de la police des mœurs. Aussi les honnêtes femmes se gardent elles bien de la Messe de minuit, et si la curiosité les y conduit une fois par hasard, elles se font solidement escorter de maris et de frères que la *corvée* récrée médiocrement.

Enfin, après la Messe, on réveillonne, ou pour être plus exacts, disons, que ceux-là seuls réveillonnent qui n'ont pas été à la Messe

En un mot, l'on soupe et l'on fait une petite orgie qui pourrait fort bien avoir lieu un autre jour; car de Jésus et de sa naissance, de l'Etable divine, de la Crèche et de tout ce mystère qui a donné le jour au christianisme, il est moins que question dans ces agapes traditionnelles. On trinque, il est vrai, mais non pas *ad majorem Dei gloriam*, et le diable n'y perd rien. On chante, non pas des Cantiques et des Noëls, mais des Theresa tant peu avec accompagnement d'assiettes cassées et bris de verres. Et quand revient la pâle Aurore, ce ne sont pas les figures rayonnantes ou reposées des pieux enthousiastes qu'elle éclaire, mais des trognes d'ivrognes hébétés et des faces vert-de-grisées par la veillée et l'indigestion. C'est un curieux spectacle, croyez-moi, que celui de Paris se réveillant au matin de la Noël, et secouant, avec des frissons glacials, les alourdissements de l'orgie.

Pendant que les uns se reposent du réveillon, les autres se préparent au grand repos. Le représentant d'un de nos plus grands noms, le neveu d'un des héros légendaires de la Vendée, M. le marquis de La Rochejacquelein, sénateur, est dans un tel état de santé que sa famille ne conserve plus d'espoir.

M. de Saint-Marc Girardin, un écrivain dont la Turquie n'a jamais eu beaucoup à se louer, mais qui n'en est pas moins un talent de premier ordre, est fort malade, et les médecins se montrent peu rassurés sur son état.

Un autre écrivain non moins célèbre, M. de Sainte-Beuve, académicien et sénateur, s'est trouvé assez gravement indisposé pendant quelques jours, pour que ses amis aient dû s'en inquiéter. Mais il est heureusement aujourd'hui en convalescence, ainsi que M. de Montalembert, son collègue à l'Académie française, qui, pendant de longues semaines a été cruellement éprouvé par la maladie.

Vous le voyez, c'est parmi nos immortels que le mal sévit, et certes, il est assez de fauteuils vides, à l'heure qu'il est, sous la coupole de l'Institut, pour que la mort ne fasse pas d'autres vacances. La succession de M. de Barante est vivement disputée, et

---

Maxime avec une tristesse réelle. Ah! c'est bien mal d'avoir pensé que vous étiez de trop parmi nous. Moi qui croyais que vous aviez du cœur et que vous nous aimiez! Je gage que cette belle idée vient de la tante Bathilde avec ses fameuses théories de dignité, d'indépendance, de travail. Ma tante est un pur esprit, un esprit systématique qui peut avoir sa grandeur, mais qui n'est pas divertissant du tout. Comment, vous qui êtes artiste, c'est-à-dire un être vibrant, tout nerfs et tout cœur, vous êtes-vous laissé séduire par ces doctrines arides et desséchantes?

Quoique fort émue de ces affectueux reproches, Madeleine sut néanmoins conserver un air calme.

— Pourquoi, répondit-elle avec un triste sourire, jugez vous aussi légèrement des idées que vous n'avez jamais cherché à comprendre? C'est là un travers tout français qu'il m'est toujours très pénible de rencontrer chez mes amis.

— Allons! c'est décidément une petite quakeresse, pensa Maxime. Quel dommage, avec ces yeux là.

— Eh bien! reprit il, puique vous attaquez mes travers, permettez moi aussi, chère petite sœur, de me moquer un peu des vôtres. Une personne faite comme vous ne devrait songer qu'à plaire et laisser aux femmes vieilles et laides les prétentions à la littérature et la philosophie transcendante. Voyez-vous, nous ne pouvons souffrir les femmes qui veulent empiéter sur notre domaine.

— Mais alors, monsieur Maxime, soyez assez bon pour tracer un ligne de démarcation bien nette autour de vos terres, afin qu'il ne nous prenne point la fantaisie d'y aller braconner, Je croyais que la puissante jeunesse française, la jeunesse masculine, n'avait aujourd'hui d'autre domaine que le sport et le jockey club. Quant à la philosophie transcendante, quant à la poésie, elle ne s'en soucie guère. Faut-il donc nous en vouloir si nous nous défrichons quelques pauvres petits coins de ce domaine abandonné par son seigneur?

— A tort ou à raison, de tout temps, nous nous sommes adjugé le monopole des travaux de l'intelligence.

— C'est cela! Vous vous êtes dit, par exemple : « Moi homme, je suis le roi de » la création; à ce titre, je me réserve le » domaine le plus élevé, le plus noble, celui » de la pensée. Si la femme, cet être inférieur que j'ai longtemps dominé par la » seule force physique, veut développer son » intelligence, exercer ses facultés, qui ont » bien, il est vrai, quelque rapport avec les » miennes, si surtout elle veut se soustraire » à sa destinée qui est de me servir et de » m'amuser, je la couvrirai de ridicule, je » l'accablerai de mon mépris; et pour la » réduire à l'obéissance, je lui dirai ces » mots sans réplique : Dès lors vous cessez « de me plaire. » Mais si aujourd'hui la femme, plus dégagée de ces préjugés antiques, faisait à son tour ce petit raisonnement et disait : « Je suis la reine de la création, et » à ce titre, j'ai droit de faire ce que bon » me semble. J'ai des facultés que je sens » puissantes et que je veux développer. » Quelles que soient les prétentions du sexe » fort, je ferai de la poésie parce que je suis » poëte, de la peinture parce que je suis » peintre, de la philosphie parce que je suis » philosophe. Et si l'homme, cet être or» gueilleux et brutal, que j'ai si longtemps » dominé par la seule force de ma beauté, le » trouve mauvais, je lui dirai ces mots sans » réplique : Dorénavant vous cessez de me « plaire. » Si un beau jour toutes les femmes raisonnaient de la sorte, je serais curieuse de savoir qui le premier se rendrait, du roi ou de la reine.

Pendant que Madeleine parlait ainsi, son visage avait pris une expression que Maxime ne lui connaissait pas. Ses yeux pétillaient d'une douce malice, et sur sa bouche se dessinait un sourire fin et moqueur qui faisait paraître ses lèvres plus rouges et ses dents plus éclatantes.

—Ah! je suis bien obligé de le confesser, s'écria Maxime, ce serait le roi!

Mais il répondit avec un regard et un ton de galanterie qui déplurent à Madeleine. Elle conçut quelque inquiétude et voulut savoir les causes du départ de Maxime.

— Aujourd'hui à dîner, lui dit elle, Mme Borel exprimait sa surprise de ne vous avoir pas vu depuis hier. Le domestique interrogé a répondu que vous n'étiez pas rentré cette nuit. Vous vous êtes donc décidé bien promptement à partir? En avez-vous du moins prévenu votre mère?

— Je lui ai écrit que j'allais passer quelque jours chez un de mes amis; mais j'ai intérêt à cacher ce voyage, à mes parents surtout. Je vous prierai donc de n'en parler à personne, pas même à Mme Daubré.

— Comme vous devenez mystérieux! Alors... il ne s'agit pas d'un pèlerinage à Notre-Dame de Fourvières?

— Pas précisément. Vous êtes intriguée, n'est-ce pas? dit Maxime qui devina l'appréhension de Madeleine. Je vais vous confier mon secret afin que vous en compreniez l'importance et ne me trahissiez pas. Il s'agit d'une affaire d'argent.

— Encore! Il y a trois ans vous avez déjà causé tant d'inquiétude à M. Borel!

— Voyons, soyez raisonnable : est-ce une modique pension de trente mille francs qui peut me permettre de vivre à Paris.

— Trente mille francs! Mais il me semble que c'est beaucoup d'argent. Pour tant de malheureux ce capital serait la richesse.

— C'est possible; mais moi je ne puis vivre à bon marché. Il y a telles dépenses que vous ne soupçonnez pas et qui sont considérables. Mon écurie seule me coûte ces trente mille francs. Enfin, ce que mon père ignore, c'est que j'ai un train de maison à soutenir.

— Un train de maison! s'écria Madeleine qui allait de surprise en surprise.

— Ce n'est pas que je sois précisément marié. Vous qui êtes une femme forte, vous devez me comprendre.

Madeleine eut froid entre les épaules.

— Eh bien! ma maison me coûte environ 80,000 fr. par an. Maintenant, il y a mes dépenses personnelles. Vous voyez que je suis un homme d'ordre et que je tiens régulièrement mes comptes. Or, depuis trois ans que mon père m'a mis à la portion congrue de trente mille francs, j'ai emprunté deux cent quatre-vingt mille francs, avec lesquels j'ai pu vivre à force d'économies. Mais, comme je les ai empruntés à des usuriers, je dois près de quatre cent cinquante mille francs. Il y a des lettres de change protestées et prise de corps. J'ai à mes trousses un certain Renardet qui a, je crois, une vengeance particulière à exercer; car il me poursuit avec une âpreté qui ne me laisse ni repos ni trêve. Je vais à Lyon, où ma famille est connue et où j'espère trouver ces 450,000 francs à des conditions plus douces, car il faut absolument que je me tire de là.

(Sera continué demain.)

l'on cite cinq ou six concurrents sérieux. Je dis sérieux, par les chances qu'ils ont, plutôt que par les titres qu'ils peuvent faire valoir. On en cite quelques-uns, moitié écrivains, moitié hommes politiques, mais parmi les vrais et purs littérateurs, il n'en est pas un qui ait chance de devenir l'un des quarante immortels. C'est curieux, n'est-ce pas? Mais c'est ainsi. L'Académie, affecte maintenant de recruter son personnel parmi les littérateurs des salons, de la diplomatie et de la politique, en donnant, bien entendu, la préférence à ceux que recommande une petite teinte d'opposition.

Les Jules Janin, les Théophile Gautier, les Alexandre Dumas, les Octave Feuillet, les Victorien Sardou, ne sont pas gens assez sérieux pour nos pauvres bons vieux académiciens. Pardonnons-leur cette innocente faiblesse de fourrer de la politique où l'on ne devrait trouver que de la littérature, et de protester contre l'ordre des choses par des choix dont l'ordre des choses se moque parfaitement. Et elle a bien raison. S'il n'a jamais d'ennemis plus sérieux que nos académiciens.

Une de nos gloires les moins contestées et les moins contestables, Auber, le charmant et toujours jeune auteur de la *Muette de Portici*, du *Serment*, de la *Fiancée*, du *Domino noir*, enfin, de centaines d'opéras, Auber, l'octogénaire heureux et partout fêté qui compte encore plus de décorations que d'années, va, dit-on, recevoir pour ses étrennes le titre de sénateur. Ce sera, depuis qu'il y a des sénateurs en France, le premier compositeur appelé à revêtir le frac sénatorial. Et je parie que cet inépuisable génie, que la vieillesse n'a pu fatiguer, enfantera un nouveau chef d'œuvre en guise de remerciement.

Je n'ai aucune nouvelle théâtrale à vous envoyer par ce courrier. Il pleut toujours des revues, mais rien qui vaille le *Diable boiteux*. Le titre a porte bonheur. Sur plusieurs théâtres on médite de grandes choses, dit-on : Au Théâtre Français, du Ponsard, à la Gaîté, du Foussier. D'un autre côté, nos plus vaillants sont à l'œuvre, Emile Augier, Barrière, l'infatigable Sardou, préparent leur campagne d'hiver.

Je voudrais vous parler un peu de notre théâtre musical ; mais vous êtes si exclusivement voués à la musique italienne, qu'il doit fort peu importer à vos lecteurs de savoir que l'Opéra Comique vient de donner une *Mignon*, en trois actes, qui se distingue par de sérieuses beautés mélodiques et surtout harmoniques, que l'Opéra a repris Roncevaux, de Mermet, et que le Théâtre-Lyrique a luxueusement monté l'œuvre immortelle de Weber, j'ai nommé *Freyschutz*. Laissant donc ces sujets, quelque intérêt qu'ils puissent nous offrir, à nous autres Français, je viens droit aux Italiens, qui ne nous gâtent pas, en fait de nouveautés, cependant, mais qui ont toujours la *Patti*. La *Patti*, avec *Don Pasquale*, la *Sonnambula*, la *Traviata*, d'autres nouveautés de ce genre, et enfin une œuvre toute récente d'un jeune auteur plein d'avenir, l'*Elizire d'Amore*. Vous ne connaissez pas cela, n'est-ce pas ? Pardieu, c'est tout ce qu'il y a de plus neuf, de plus inédit : L'*Elizire d'Amore* de Donizetti, le Docteur Dulcamara, et le reste.—Mais on a la *Patti* !

Etes-vous comme moi ? Je ne me crois pas plus méchant qu'un autre, mais il arrive un moment où il m'ennuie d'entendre toujours appeler Aristide juste. La Patti, toujours la Patti, hors la Patti, point de salut, L'aristocratique Patti pour laquelle on hausse le prix des places, et qui ne chante et ne vocalise que pour les privilégiés de la fortune ! Certes, je ne conteste pas l'immense talent et la merveilleuse organisation de la Patti, mais, que voulez-vous, ou je suis un Welche, un barbare, ou il me semble avoir déjà entendu, à Paris même, et entendre de temps à autre encore des voix qui ne le cèdent guères à la sienne. Mais ces voix sont à la portée de toutes les bourses, elles n'ont pas des Strakoch, beau frères de la diva et entrepreneurs du succès, pour les faires valoir. Elles chantent pour tout le monde, et justement voilà leur tort ? Parce que tout le monde les entend, personne n'en parle. Ce qui ne m'empêche pas d'applaudir des deux mains la Patti, quand l'occasion s'en présente, mais il me semble que je serais plus juste à son égard, si en la voyant sur la scène, je ne sentais un Straboch dans la coulisse, rédigeant la réclame du lendemain.

Enfin, monsieur, ne mêlons pas d'amertume à cette fin d'année que la pluie attriste suffisamment, et laissez moi envoyer à vos lecteurs les meilleurs souhaits de leur humble et dévoué chroniqueur. Que Dieu les garde de tout maléfice, qu'il leur épargne les drames de MM. Féval et Dennery, qu'il les protège contre l'invasion des Conférences, des Revues et des comédies en vers. Qu'il les préserve du macadum et de l'Académie.

Pour finir, une nouvelle de *hige-life*. Madame la duchesse de Mouchy, née princesse Murat, est accouchée d'un fils, dans la nuit de Noël. L'Impératrice l'a assistée dans cette épreuve et ne l'a quittée qu'après son heureuse délivrance.

A présent une nouvelle du sport. Vous connaissez ce pari de trois cents et tant de mille francs engagé entre trois yachts américains. Il s'agissait de franchir l'Atlantique, d'un continent à l'autre, tout aussi simplement qu'on traverse la Seine à Asnières.

La *Henrietta*, partie de New-York, le 11 décembre, avec ses concurrents la *Vesta* et le *Fleetwingt*, est arrivée la première, le 25 décembre au soir, à Cowes (îles de Wight). Les deux autres yachts ne sont arrivés que le lendemain. L'heureux possesseur de l'*Henrietta* est M. Bennett, propriétaire du *New-York Herald*. Voilà une victoire qui prouve que les journalistes savent manier la rame... de papier et l'autre tout à la fois.

TIBERGE.

NOUVELLES LOCALES.

S. A. le Grand-Vézir, retenu par une indisposition n'a pu se rendre à la Porte.

—

Depuis un temps immémorial, il est d'usage de réunir au Palais Impérial les Hodjas les plus érudits et les plus marquants de Constantinople. Ces Hodjas étudient par devant Sa Majesté et d'ordinaire la vie du Prophète. Cette année, le nombre des Hodjas désignés est de 28, divisé en deux classes; les Moukarirs et les Moukabats. Ils ont commencé hier et continueront pendant 15 jours.

—

On a lu à la Sublime-Porte un nouveau réglement par lequel tous les employés sont tenus de se rendre chaque jour à la Porte de 8 h. et 1/2 à 10 h. et 1/2 (heures à la Turque).

—

On annonce la mort du gouverneur de Bagdad; cette nouvelle veut être confirmée.

—

On écrit de Varna :

« La goëlette hellène, *Aghios Spiridhon*, capitaine Nicolos Kouris, qui avait chargé 4,000 kilos de graines Ismaïl.a, a été jetée dans les sables à Kesteridjé. L'équipage s'est heureusement sauvé. »

—

Des brigands ont pénétré à Pazardjik, village de Serniz Ali, dans la maison d'un bulgare nommé Milano.

—

Dans la province de Varna, au village Kadikeuï, on célébrait le mariage de la fille du mollah Mehmet. Pendant la procession, des brigands sont arrivés et ont enlevé la triste fiancée.

Le mudir a, sur le champ, fait poursuivre les malfaiteurs; on a réussi à mettre la main sur Salih et Cambour, deux hommes de la bande; mais les principaux ont échappé. Le caïmakam de Varna a lancé ses gendarmes à la poursuite de la même bande.

—

On se rappelle sans doute la maladie qui sévissait sur les bêtes à cornes dans les provinces de l'Empire limitrophes du Danube. Le Gouvernement avait envoyé dans les pays contaminés Ahmed effendi, vétérinaire, chargé d'étudier le fléau. Ahmed effendi vient de remettre son rapport ; il y déclare en substance que la maladie est fort contagieuse, à ce point que les peaux même des animaux atteints communiquent le mal, et les meilleurs moyens prophylactiques sont les mesures quarantenaires.

Ahmed effendi indique également les remèdes qui lui paraissent devoir obtenir le plus de succès. Ce sont des infusions de menthe et des fumigations ainsi que des couvertures frottées avec de la chaux.

Le système suivi par les Anglais (eau ferrugineuse) a donné de bons résultats.

Enfin, on a employé avec succès : le gingembre, la quinine, le camphre, le raki, la canelle, l'absinthe, le sel et tous les excitants en général.

Voici une des formules:

℞ Camphre, 5 drammes.

Esprit de vin ou raki, mélangés d'eau, *quantum sufficit*.

20 à 30 drammes de Tanin hydraté.

1/2 drammes Laudanum,

Autres excitants 7 à 8 drammes toujours avec de l'eau.

Lorsque la bête refuse la potion, mêlez avec du miel.

—

Le département des travaux publics a fait de grands travaux cette année. Nous donnons ici un résumé des travaux faits dans les pays riverains du Danube :

La route de Kustendjé à Toultcha, dont la largeur est de 18 pics, est terminée sur une longueur de 4 lieues.

Celle de Toultcha à Isaktja, qui borde le Danube, est en réparation; on répare également les ponts.

A Toultcha et à Soulina, on a fait venir de Vienne, le matériel nécessaire à l'éclairage au gaz des deux villes; et déjà la grande rue de Soulina est éclairée suivant les usages modernes.

On a pavé 5.000 pics de rues dans la ville de Medjidié (Dobrutscha) ainsi qu'une route conduisant à la station.

A Kustendjé, on a pavé l'année dernière 12,000 pics et cette année, 20,000.

—

On lit dans la *Presse* :

« Les journaux de Constantinople, et même un journal bien informé, la *Turquie*, viennent nous apprendre que l'ambassadeur d'Angleterre, sir Henry Bulwer, frère de l'illustre écrivain Edouard Bulwer, auteur lui-même de nombreux ouvrages, d'une manière d'histoire de Paris en 1830, écrite en français, et d'un intérêt très piquant, que sir Henry Bulwer, disons-nous, s'occupe ici d'un livre «sur la situation politique de l'Europe »

» Que cette nouvelle soit vraie, si les affaires d'Orient tombent sous la plume fort indépendante de l'habile et humoriste diplomate, alors nous verrons clair, dans un certain sens, soit dans les intrigues de Grèce, soit dans les interventions russes, soit particulièrement dans les troubles de l'Archipel. »

—

A Psamatia, près de Soulou-Monastir, il y a des terrains jadis couverts par des constructions qui sont devenues la proie des flammes. Ces terrains sont abandonnés et la police ne prend aucun soin de la vie des personnes qui peuvent avoir besoin d'y passer. Aussi, un Arménien qui les traversait une de ces dernières nuits, est tombé dans un puits tout grand ouvert et que n'indiquait même pas le plus petit fanal.

Une telle incurie, qui va jusqu'à causer des accidents mortels, est blâmable à tous points de vue et il faut vivement réclamer des mesures qui permettent à l'habitant de Constantinople de sortir la nuit, sans courir risque de perdre la vie.

—

Mercado et Nissim sont chiffouniers, mais chiffonniers malhonnêtes comme vous allez voir. Conduits à Eyoub par les nécessités de leur métier, ils ont trouvé toute grande ouverte la porte de Yorghi. Leur plan fut bientôt fait ; Mercado fait le guet à la porte, tandis que Nissim entre et opère une *razzia* complète sur tout ce qui lui tombe sous la main.

Mais, tandis que, l'œil aux aguets, Mercado inspecte et surveille tous les alentours, il ne songe pas à regarder ce qui se passe au dessus de sa tête. On ne pense jamais à tout. Sur le toit de la maison, se trouvait Yorghi qui surveillait la réparation de son immeuble et y travaillait même. Voir Mercado, comprendre ce qui se passait, sauter du faîte de sa cabane, saisir Mercado, fut pour Yorghi l'affaire d'un moment. Nissim, il est vrai, à réussi à s'échapper, mais les mains plus nettes que la conscience.

—

Naziff, l'heureux homme! avait des habillements. Nous disons : avait, avec intention, vu qu'il ne les a plus, ces vêtements lui ayant été volés, il y a quelques jours. Il s'est naturellement mis en quête de ses vestes envolées; et a fini par les retrouver entre les mains ou plutôt sur le dos d'un juif, qui se défend d'aucune participation dans le délit. Il prétend tenir le tout d'un coultoukdji, le nommé Mehmet. On espère tirer l'affaire au clair.

—

Ahmet prétend avoir des amis dans la maison du kehaya des Terlikdjis; sous le fallacieux prétexte de leur rendre visite, il se rendit dans la susdite maison; les amis, vous le savez déjà, étaient absents et pour cause. Mais Ahmet trouva à qui parler, car une malle était là, qui lui tenait compagnie ; il entama vite conversation, cassa la malle, et s'empara de ce qu'elle renfermait. Par malheur pour un homme de tant d'imagination, le kehaya de ses propres mains l'arrêta au moment où il se disposait à prendre congé de la malle vide et brisée.

—

Samedi prochain, 12 janvier, grande représentation au bénéfice de Mme Manneville, première coquette du Théâtre français.

La soirée est très bien composée. Et d'abord un petit chef-d'œuvre du poète aimé de la jeunesse, Alfred de Musset, voulons-nous dire, *le Caprice*, sera joué par la bénéficiaire.

Une pièce en deux actes, *Une discrétion*, par un autre poète, M. Edouard Plouvier, jouée par Mmes Manneville, Moreau, MM. Roméal et Lagrilloul.

En troisième lieu, *les Fourberies de Nérine*, toujours par un poète, Théodore de Banville, jouées par Mme Manneville et M. Lagrilloul. Enfin, et pour commencer, cette bonne charge qui a nom *quand on attend sa bourse*.

Nous espérons que tout un chacun se voudra rendre à l'appel de l'aimable artiste dont notre public a pu si souvent apprécier le talent. Nous prévoyons déjà une charmante soirée tout entremêlée de bouquets. Donc, et sans crainte de ne pas vous rencontrer au rendez-vous, nous vous disons, au revoir pour samedi.

—

Dimanche, 13 janvier, la *Sacietà Operaja Italiana* commence la série de ses bals annuels. L'honnêteté du but de ces réunions nous fait un devoir de les porter à la connaissance du public. Nous espérons que les âmes charitables de notre ville donneront leur concours aux efforts de cette société.

Nous recevons de l'Administration Sanitaire la circulaire suivante, que nous nous empressons de publier :

Constantinople le 9 janvier 1867.

« Vu la disparition du choléra des divers ports où il a existé, la faculté de viser les patentes de santé des navires arrivant par la Méditerranée, vient d'être rétablie comme par le passé, aux postes sanitaires de Sit-il-Bahar, Ighelmès, Lampsaque et Gallipoli, auquels cette faculté avait été retirée pendant l'existence du choléra.

» Par conséquent, il est loisible aux capitaines des navires remontant le détroit des Dardanelles, de remplir la formalité *obligatoire* de l'arraisonnement, et du visa sanitaire, soit à l'Office de santé des Dardanelles, soit à l'un des quatre autres postes précités, selon leur convenance.

» La formalité de l'arraisonnement et du visa de la patente, étant *obligatoire* aussi pour les provenances de la Mer-Noire, il est loisible à celles-ci, d'accomplir cette formalité, soit à l'Office de Santé du Cavak d'Asie soit à celui de Buyukdéré. »

VARIÉTÉS.

SOIRÉES

SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES

De la Sorbonne.

—

De l'électricité appliquée aux arts.

Nous avons constaté, il y a quelques jours, le succès prodigieux qui a accueilli les conférences de la Sorbonne. Ce succès n'a fait que grandir. Les demandes d'admission continuent à affluer au secrétariat ; plus de *quinzemille* y ont été déjà reçues.

Hier, bien avant huit heures, équipages et piétons se pressaient en foule aux abords de la Sorbonne, et malgré un temps menaçant, malgré la nécessité de faire queue pendant une heure, en quelques minutes la cour était pleine.

La faveur toujours croissante de cet enseignement prouve la possibilité d'intéresser le public aux choses sérieuses. Il y a donc à Paris—il est bon de le constater—plus de quinze mille individus sollicitant le droit de faire queue pendant une heure à la porte d'un amphithéâtre pour entendre une dissertation littéraire ou scientifique ! Et ce n'est pas l'attrait de la nouveauté qui attire ce public, puisqu'il y a trois ans que les conférences ont été inaugurées,

L'assistance se compose habituellement de gens du monde, de femmes élégantes, c'est-à-dire d'un public difficile à satisfaire. Les professeurs sont cependant écoutés avec autaut d'attention que s'ils narraient à leurs auditeurs les fantastiques aventures du populaire Rocambole.

Le sujet traité hier avait pour titre : *Application de l'électricité aux arts*. M. le ministre de l'instruction publique, qui se trouvait parmi les auditeurs, a adressé en sortant des éloges au professeur, M. Fernet. C'est dire que ce savant a su parfaitement s'acquitter de la tâche qui lui était confiée.

Rien n'avait été négligé du reste pour satisfaire la curiosité. Quelques-unes des innombables merveilles que l'électricité enfante chaque jour étaient exposées aux regards. Un phare électrique projetait ses éblouissants rayons sur les appareils en expérience et rendait visibles dans tous les coins de la salle les opérations du professeur.

—

La pile électrique imaginée par Volta, et qu'on construit simplement en plongeant quelques lames métalliques dans des liquides qui les attaquent, a laissé bien loin derrière elle la machine électrique que connaissait Franklin.

La machine électrique paraissait mettre, à la disposition de l'homme, des forces d'une énergie sans égale, et cependant, dit M. Dumas, des théories et des applications auxquelles elle a donné naissance, il n'est resté de pratique que l'art de mettre à l'abri de la foudre les édifices qu'elle menace de ses coups. L'humble source d'électricité découverte par Volta a mis entre les mains de l'industriel et du savant un moyen d'engendrer l'électricité, continu dans son action, sans limite dans sa puissance, inépuisable dans la variété de ses effets.

Lorsque, en 1800, Volta vint à Paris pour exposer lui-même sa découverte, le premier consul assista à ses expériences. Vivement frappé, il proposa à la classe des sciences de voter, séance tenante, une médaille d'or au savant italien. Six mois après, il écrivait d'Italie, à Chaptal, ministre de l'intérieur, pour lui annoncer qu'il fondait un prix de 60,000 francs à donner comme encouragement au savant français ou étranger qui, par ses expériences et ses découvertes, ferait faire à l'électricité un pas comparable à celui qu'avaient fait faire à cette science Franklin et Volta.

Ce prix n'a jamais été décerné. Mais un prix de 50,000 francs, fondé en 1852 par l'Empereur, a été donné, en 1854, à M. Rhumkorff pour sa bobine électrique. Il a été remis de nouveau au concours en 1866.

Les applications de cet instrument si merveilleux et si simple nommé la pile, sont innombrables. C'est elle qui entretient au sommet des phares cette brillante lumière qui s'étend jusqu'aux limites de l'horizon, C'est elle qui ranime le malade que la vie abandonne. C'est elle encore qui agit sur le fil qui transmet la pensée à travers l'espace avec la vitesse de la lumière.

—

Parmi les applications sans nombre que soixante années ont suffi à faire éclore, le professeur en choisit une des plus utiles, et il essaie de montrer comment l'électricité de la pile façonne et modèle les métaux comme le feraient le ciseau ou le burin, et cela sans que la main de l'homme intervienne pendant l'opération elle-même.

On savait depuis plusieurs années que lorsqu'on introduit dans la dissolution d'un sel métallique les deux fils métalliques adaptés aux pôles d'une pile, la dissolution était décomposée, et que le métal se portait sur l'un des fils.

(*La fin à demain.*)

Dépêches Télégraphiques.

—

Paris, 8 janvier, 4 h. soir.

Washington, 7. — 108 représentants contre 38 ont nommé une commission d'enquête pour les offenses commises par le président. Ceci est considéré comme un acheminement à l'accusation formelle du président. Celui ci a opposé son veto à la loi accordant le droit de suffrage aux nègres.

Dette Générale.—Paris, 30 50—30 40.

—

Paris, 7 janvier, 8 h. 45 m. soir.

La *Gazette de Vienne* déclare les informations du *Mémorial Diplomatique* fausses. Il ne s'agit pas de proposition aux puissances-garantes, mais d'une dépêche confidentielle à M. de Metternich, pour un échange de vues entre Paris et Vienne. Le Gouvernement autrichien ne veut pas le partage de l'Empire Turc, mais le maintien du *statu quo*, tout en satisfaisant aux justes demandes des chrétiens.

Pétersbourg.—Publications d'oukases restreignant l'autonomie du royaume de Pologne.

Dette Générale. — Paris, 30 25 — 30 50.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Ouverture du 9 Janvier	34	18
Clôture du 9 janvier	34	25

MONNAIES, contre Livre turque.

Napoléon	87	10
Livre anglaise	109	29
Pol impérial	88	20
Ducat d'Autriche	51	11
Métallique	105	10
Bechlik	105	10

Medjidié, contre L. T., 1 p. et 1/4 de différence.
Cuivre, P. 111.

BULLETIN COMMERCIAL.

Marseille, 27 décembre.

Blés — Les fêtes que nous venons de traverser ont quelque peu ralenti le mouvement des transactions ; mais la position des blés n'a pas changé et les prix conservent le même fermetet. On a vendu :

Hect.
1120 Marianople, 129/125, à fr. 42 50.
800 Bourgas, 127/125, à fr. 40 50.
1600 Danube. 129/125, à fr. 80.
5200 Irka de Nicolaeff 128/124 des. im., à fr. 41,
4800 Pologne, 130/126, des. im. à fr. 46.
2400 Irka de Galatz, 127/125 des. im. à fr. 40 50
1600 Azoff tendre, 128/124, des. im. à fr. 40 50.
Le tout aux 160 litres, esc. 1 0/0 à l'entrepot

Denrées coloniales.— Les sucres sont calmes, sans variation dans les prix. Il en est de même des cafés qui n'ont eu que des petites ventes, au détail de Moka d'Alexandrie, au débarquement à fr. 115, escompte 5 0/0 les 50 kil.

Soies et Cocons.— Nous n'avons appris aucune affaire ce soir. Les cocons ont eu le placements suivants; 2000 kil. Brousse a fr. 27 ; 2000 Grèce à fr. 25 ; 25000 kil. Volo, à fr. 25 le kil.

Cotons — On a noté ce soir les ventes ci-dessous: 35 balles Salonique Amérique à fr. 117 50, 256 b. Tarsous de fr 112 50 à 117 50 ; 80 b. Pyrée à fr. 145 ; 125 b Souboujeac, à fr. 135 ; 12 b. Jumel, à fr. 212 50 ; et à livrer 50 b Tarsous sur janvier à fr. 115 ; 50 b. Tarsous sur février à fr. 110 ; 100 b. Salonique indigène sur février à fr. 130 ; et 60 b. Jumel sur Janvier, à fr 210, les 100 kil.

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 8 janvier.

ODESSA. vap. russe *Grand duc Constantin*, cap. Tichenco, div. march. et passag

Départs du ports du 8 Janvier

VARNA, vap. du Ll. aut. *Pluton*, cap. G. Remedeli, div. march et pass.
MARSEILLE. vap. fr. *Hermus*, cap. Cannac, div.
ODESSA, vap. russe *Alexandre, II* cap. Dabcevich, div. march et passag.
ALEXANDRIE, vap. égyp. *Tantah*, cap. Ismail,bey, div. march. et passag.

BATIMNETS A VOILES

Départs du port du 8 Janvier.

MARSEILLE, br. hell. *A. Sdiridion*, c. Condoyorgopulo, blé.
SYRA, goel. *Georghies I* cap. Polemis. blé.
KUSTENDJE bk. norw. *M. Castle*, c. Schroeter lest

AVIS.

A L'OCCASION DU RAMAZAN.

—

Le départ des dimanches de 3 1/2 de Yéni-Mahallé au pont (côte d'Europe) aura lieu à 5 h. 1/4.

De même le départ des dimanches de 3 h. 3/4 de Buyukdéré au Pont (côte d'Asie aura lieu à 5 h.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

Départs de la semaine.

Pour Batoum et Poti, le Samedi 31/12 janvier paquebot *Grand duc Constantin*.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Aexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE
SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866
A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)
Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que
19,700 ..

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs				400,000
1	Prime		»	200,000
1	Gain		»	200,000
1	dº		»	100,000
1	dº		»	60,000
1	dº		»	40,000
1	dº		»	30,000
1	dº		»	20,000
2	dº	à 10,000	»	20,000
4	dº	à 8,000	»	32,000
8	dº	à 4,000	»	32,000
110	dº	à 2,000	»	220,000
6370	dº	de 600 à 200	»	1,318,000
13200	dº en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
			Total francs	2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en ème temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles ou ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessusde Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople Nº 93 (Rue des libraire Turcs.)

AVIS IMPORTANT
CONCERNANT LES VÉRITABLES
PILULES DE BLANCARD

L'Iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les **Pilules de Blancard** offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg, dans un document officiel, publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du Gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté à laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament?

En conséquence, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins qui désireront employer les **véritables Pilules de Blancard**, de vouloir bien se rappeler que nos Pilules ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et de 50 pilules, qui tous portent notre **cachet d'argent reactif**, fixé à la partie inferieure du bouchon, et notre **signature** (indiquée ci-dessous) apposée au bas d'une étiquette **verte**.

Pour se garantir de ces compositions dangereuses qui se cachent, surtout à l'étranger, derrière nos marques de fabrique, il sera toujours prudent de s'assurer de l'origine des pilules qui portent notre nom.

Blancard

Pharmacien a Paris, rue Bonaparte, 40.

Nos Pilules se trouvent dans toutes les Pharmacies.

Photographie El. Chark et Cie.
Grande rue de Péra Nº 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrant tout l'admirable poème de Milton.

Le Paradis perdu.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER.
Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Chams
pension bourgeoise.

AUX FABRIQUES
DE
PARIS ET LONDRES
H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc. garanti. — EXPORTATION.

ETRENNES PARISIENNES
MIR FRERES & COTTEREAU
Grande Rue de Péra — Entrée Rue Dervich Nº 2

Bronzes d'art dorés et argentés, objets d'étagère, cristaux et porcelaines decorés, boites et coffrets mosaiques, candélabres, flambeaux et bougeoirs. Bijouterie fine et montres riches de la maison Oudin, horloger de l'Impératrice et de la Marine impériale, Palais-Royal, 52, à Paris.

Les Magasins sont ouverts jusqu'à neuf heures du soir.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigé toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légeres et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Société générale
DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Messieurs les porteurs d'actions de la Société Générale sont prévenus que le 2me coupon d'intérêt à 6 0/0 pour l'année 1866 sur livr. ster. 8 versées, s'élevant à fr. 52 56 0/0 sera payé à Constantinople au siége de la Société Camondo Khan à Galata à partir du 2 janvier prochain.

Constantinople le 14 décembre 1866.

Le Directeur-Général,
A. VLASTO.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

CARNIO

Contre le mal des dents cariées.
L'efficacité est garantie.
La dose P. 10

AVVISO.

In esecuzione a Decreto dell'Illmo Sigr. Console giudice d'Italia in questa residenza n data 3 Gennajo 1867.

Il sottoscrito delegato a ques'atto divendita previenne il pubblico che nel giorno di Mercoldi 9 Gennajo 1867, alle ore 11 a. m. in Haviar-Han ci procederà alla vendita, al pubblico incauto col mezzo del Sig. I de Castro pubblico incantatore di 11,355 kilò grano tenero ghirca esistenti a bords di due navigli : *Marigo* cap. Demetrio Buriki ; *Cleopatra*, cap Teodoro Cefalà ancorati a Baktzè Capussu.

La vendita seguirà a favore del maggiore offerente, alle condizioni dichiarate ad alta voce nel momento dell'incanto.

Costantinopoli, 3 Gennajo 1867.

Il Delegato,
P. BARBERA.

AVIS.

Extrait du jugement rendu sur la faillite du Sieur Riven Moscovich, marchand tailleur sujet Roumain.

Le Tribunal Roumain près l'Agence des Principautés-Unies.

Déclare bon et valide le concordat daté du 22 décembre année courant, qui par le présent jugement est homologué, et prononce que le failli est excusable et reintegré dans ses droits de commercant.

Le présent jugemet sera inséré dans le journal *La Turquie.*

Fait et jugé cejourd'hui le 24 décembre 1866.

Le Président,
G. CRASSAN.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, ratanhia, matico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature *Raquin* pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres). aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

À Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux : vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser aux comptoirs de M. Stefano A. Ralli à Galata

A LOUER
Grande Maison en Pierre.
Situé rue Dervich, N. 8.

S'adresser au rez-de-chaussée de la dite maison à M. Schiller Goldenstein.

PILULES HOLLOWAY
LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore, impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période de la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et taméliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les rudités accumulées qui séjournent après la ente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à separer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été declaré à l'avance quand ouvertement le monde a eté invité, sans reticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médcéines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Croats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriéte,

La vérité nous confond au moment où elle nous apparait et nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où il s'enfuit.— *Gorleston Aye.*

MÉDAILLE D'HONNEUR — BREVETÉE S.G.D.G.
HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE
GOÛT AGRÉABLE — SAVEUR SUCRÉE

SIMPLE ET FERRUGINEUSE.

La seule dans le commerce qui soit facile à prendre, et qui n'ait ni le goût ni l'odeur du poisson. — Recommandée par tous les médécins de la Faculté de Paris, ainsi que l'*Huile de foie de morue ferrugineuse*, indiquée dans toutes les maladies où le fer est employé. — A Paris, chez l'inventeur **Chevrier**, 21, rue du Faubourg-Montmartre.

— A *Constantinople*, chez Della-Sudda, pharmacien.

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprmerie Centrale
Rue du Journal

2me Année. --- N° 9.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	15 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS :

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 11 Janvier.

On trouvera plus loin les importantes nouvelles que nous transmet le télégraphe. La plus grave, sans contredit, est celle qui concerne le différend qui s'est produit aux Etats-Unis entre le président Johnson et le Congrès.

Nous avons tenu soigneusement nos lecteurs au courant des événements qui se passaient par delà l'Océan. Nous avons dit comment le parti démocratique avait peu à peu pris de la consistance, s'était élevé sur les ruines des autres partis, et avait enfin obtenu, aux dernières élections congressionnelles, cette énorme majorité, qui, dès lors, nous faisait prévoir l'issue fatale de la lutte engagée entre le chef de l'Etat et le pouvoir législatif.

Nous avons montré d'autre part, comment le président Johnson si populaire d'abord, alors que, dans de bien tristes circonstances, il succéda à l'honnête et malheureux Lincoln, avait peu à peu et presque insensiblement d'abord perdu l'affection d'une grande partie des républicains, qui se faisaient démocrates et se rangeaient sous les drapeaux ennemis de la présidence. Le mouvement avait, tout d'abord, été peu marqué : et il ne s'accentua vraiment et d'une façon aussi vigoureuse qu'inattendue, que lors du malencontreux voyage dans les provinces. Bien accueilli d'abord, avec enthousiasme même, le président vit tout-à-coup la face des choses changer ; avant, chacun de ses discours était un triomphe pour sa politique et pour sa personne ; après, dès qu'il apparaissait à une fenêtre, à un balcon, sur une place, il était accueilli par de formidables *grognements*, par des torrents d'invectives, d'injures même, comme il n'est pas rare d'en entendre dans les manifestations politiques de la libre Amérique. Le président Johnson, nature ardente, plein de vie et d'énergie, plus impétueux que prudent, répondait aux attaques des masses avec une rare vigueur et une sauvage éloquence ; ces ripostes, malheureuses au point de vue de la conciliation, ne firent qu'envenimer la querelle, et bientôt le président se vit abandonner par la grande majorité de la nation.

C'est à cette époque que commencèrent les élections pour le Congrès. Faites sous une telle impression générale, elles ne pouvaient qu'être contraires au pouvoir exécutif. Toutefois, et bien que l'on dût d'avance s'attendre au résultat qu'elles devaient avoir, on a pu s'étonner de rencontrer dans ces vastes contrées une presqu'unanimité d'opposition.

A peine les députés venaient-ils d'être nommés, que déjà on prévoyait la lutte qui devra se terminer d'ici à peu de jours. A peine en effet, les députés s'étaient-ils réunis en certain nombre, pour concerter la marche à suivre dans la prochaine session, qu'on mettait en avant une motion tendant à faire mettre le président en accusation. Dès cette époque aussi, nous disions que M. Johnson, en face d'un Congrès aussi fortement opposant, qui voulait débuter par la mesure la plus grave que la constitution permette à la législature, devrait ou dissoudre l'assemblée et en appeler à la nation par de nouvelles élections, ou se soumettre à la juridiction légale ; exposer devant le Congrès chacun des actes de son administration, en faire voir le but, en même temps que les motifs ; et peut-être, par un tel moyen, l'honnête homme sortirait-il plus fort que par le passé, comme régénéré par cette grandiose épreuve.

Le jour est venu, où il faudra que le président agisse. Deux télégrammes qui nous parviennent coup sur coup nous apprenent, l'un, la présentation à la chambre d'une résolution de mise en accusation de M. Johnson ; l'autre, l'adoption de cette résolution par le Congrès.

Peut-être le veto présidentiel mis sur la loi qui accorde aux nègres le droit de suffrage est-il l'une des causes occasionnelles de cette mesure, d'ailleurs si inusitée, si grave, si rare dans les fastes républicains. En cette occasion, cependant, M. Johnson nous semble avoir sagement agi. Il a donné au monde, par sa fermeté durant la guerre civile, un trop bel exemple de son dévouement à la cause de toutes les races, sans distinction d'origine ou de couleur, pour qu'on ne puisse l'accuser de vouloir le malheur des nègres pour la plus grande puissance des blancs. Mais cet homme instruit de l'état de la patrie, sachant combien la race émancicipée au prix de tant de sang et de millions, a besoin encore d'instruction avant d'atteindre le niveau moral nécessaire pour exercer avec discernement, justice et probité les devoirs du libre citoyen d'un pays libre, cet homme n'a pas voulu introduire dans le jeu des institutions politiques, un élément de désordres, de troubles, de discordes.

Mais si ce veto est une cause, ce ne peut-être, comme nous le disons plus haut, qu'une cause occasionnelle; la mise en accusation ayant été décidée depuis longtemps par les chefs de la Chambre.

Dans ces circonstances, on est impatient d'apprendre quelle sera la ligne que le président se décidera à suivre et aussi quels seront les principaux griefs, ou plutôt les principaux chefs d'accusation sur lesquels se basera la procédure qui va s'entamer.

Mais, quelle que soit la marche que l'on suivra, quel que soit le résultat de la lutte entre le Président et le Congrès, il est triste de voir les Etats-Unis, encore mal remis de leur guerre fratricide, s'engager dans une nouvelle voie, au bout de laquelle il est permis, si l'on est pessimiste, de voir de nouveaux conflits sanglants.

Un autre télégramme revient sur la fameuse proposition de l'Autriche à la France, au sujet des affaires d'Orient. L'Autriche désire toujours le *statu quo* ; que ne peut-elle l'obtenir dans ses Etats et avoir enfin un peu de cette paix intérieure qui lui est si nécessaire pour se remettre des secousses de la dernière guerre !

L'Opinione déclare controuvé un arrangement du différend turco-italien par l'intervention de l'Angleterre. L'Italie, dit cette feuille, insiste pour une réparation.

Nous ne savons où en est la discussion de ce point intéressant de droit international ; mais d'après nos renseignements particuliers, et s'il fallait s'en rapporter au rapport du commandant ottoman, le vapeur postal, *Principe Tomaso*, aurait franchi la limite des eaux interdites de Crète. D'autre part le capitaine italien nie le fait ; c'est ce point qui veut être éclairci avant tout, avant même que l'on pense à demander réparation de dommages qui seraient illusoires dans le cas où le rapport du commandant ottoman serait reconnu exact. Nous ne pouvons d'ailleurs songer à discuter cette question intérressante, au point de vue du respect des lois de la neutralité, dans l'état de la cause.

Nos lecteurs trouveront plus loin un résumé très-succinct du discours prononcé par Osman pacha, à l'occasion de l'ouverture du conseil du Vilayet de Bosnie. Quelque sommaire que soit le rapport que nous en donnons, on pourra se convaincre que l'institution du vilayet est une des plus favorables mesures prises par le Gouvernement Impérial pour le développement du bien-être général et de la richesse publique.

Les Conseils des vilayets pourraient, par analogie, se comparer aux diètes provinciales de l'Autriche. Composés d'hommes de toutes les religions, mieux que tout autre placés pour bien connaître les véritables intérêts comme les ressources du pays qu'ils habitent, pour la plupart depuis fort longtemps, lors même qu'ils n'en sont pas originaires, ces conseils auront sans contredit les plus heureux résultats pour le progrès moral et matériel de l'Empire ottoman. Depuis peu de temps ils existent, et déjà, dans les heureuses provinces où ils fonctionnent, on voit de tous côtés construire des routes, artères indispensables à la circulation des richesses, on fonde les compagnies de messageries, etc.

C'est par ces conseils provinciaux et non par d'utopiques assemblées générales de l'Empire qu'on arrivera à bien connaître les vrais besoins du pays, les légitimes aspirations des populations ; qu'on pourra remédier au mal et veiller à l'accomplissement du bien.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

« Nos correspondances de Yeddo nous informent que, sur les instances du mikado du Japon (souverain spirituel), et en témoignage de l'affliction générale causée par la mort du dernier taïkoun, les opérations militaires contre les rebelles ont été momentanément suspendues. Le prince Frotshibashi, le nouveau taïkoun, est lui-même revenu à Osaka pour prendre possession du pouvoir. A la date du 31 octobre dernier, ce souverain avait réuni à Kioto le mikado et les daïmios (grands feudataires) pour élaborer de nouvelles lois et reconstituer l'empire sur des bases plus solides. Au nombre des grandes questions à l'étude figure notamment un plan de réorganisation militaire, qui permettrait au gouvernement d'entretenir une armée capable de mettre fin à la guerre civile. »

Angleterre.

On dit dans *l'Epoque* :

La presse anglaise est toujours occupée à discuter la question de la réorganisation de l'armée française. Ça intéresse, paraît-il, nos bons voisins, qui vont sans doute réorganiser à leur tour les riflemen.

Le *Saturday Rewiew* explique de cette manière le fond de sa pensée :

1,250,000 hommes ! C'est une armée offensive que l'Empereur veut organiser, une armée qui le mette à la tête de l'Europe en le rendant l'arbitre de son sort, comme il était supposé l'être avant la bataille de Sadowa. Rien ne saurait démontrer d'une façon plus éclatante combien est grand le changement qui s'opère en Europe et en France par le simple fait que, cette fois, c'est la France et non l'Europe qui se plaint. Il est vrai que le projet sera exécuté si l'Empereur l'a résolu, que le peuple français l'approuve ou non, et il est évident qu'il est loin d'être populaire.

Depuis l'avénement du second empire aucune mesure émanant du trône n'avait soulevé dans toutes les classes une opposition aussi unanime. Napoléon III ne se laisse pas facilement détourner de son but, mais il ne s'est pas jusqu'à présent montré indifférent au sentiment populaire, surtout lorsqu'il est exprimé d'une façon aussi générale. Il essayera plus que tout autre de sonder l'opinion publique, et s'il découvre que son projet est sérieusement repoussé par la nation entière, il est trop sage pour ne pas y apporter les modifications qui le rendront acceptable quant à la forme, sans trop en changer le fond.

Italie.

Le cardinal d'Andrea a reçu avis qu'on instruit contre lui, dans la congrégation des évêques et réguliers, dans le but de demander au pape sa radiation du cardinalat. Il parait que divers prélats étrangers ont excité le Pape à cette mesure. Un évêque français aurait écrit que « dans son seminaire, la jeunesse des lévites était scandalisée de l'impunité. »

Il Sole prétend qu'à Florence on s'attend à la publication d'une lettre du général Cialdini, en réponse à celle du Général Lamarmora.

Malgré l'activité du préfet Rudini et du général Medici, le désordre et le crime restent malheureusement à l'ordre du jour dans la ville et la province de Palerme. Chaque matin on annonce quelque nouvel événement. Le 13, un vol à main armée avait eu lieu dans Palerme même. Le 14, un homme considéré, M. Visconti, était assassiné, à neuf heures du soir, au moment où il rentrait dans son domicile. Le 16, on racontait que la veille, à six kilomères de Palerme à Roca-di-Salco, deux carabiniers passant tranquillement à cheval, sur la route, avaient été tués de deux coups de feu.

On lit dans l'*Opinione* que l'honorable M. Jacini met la dernière main à une statistique détaillée et raisonnée qu'il compte présenter aux Chambres dans les premiers jours de janvier sur les travaux publics en Italie, au moment des annexions, sur leur marche et leur dévoloppement effectif pendant la période de 1860 à ce jour, et sur leur position au 1er janvier 1867.

Le prince Amedée de Savoie est arrivé le 23 décembre à Venise, où il compte séjourner quelque temps. Le préfet, le maire de la ville, le général et toutes les autorités se sont portés au-devant de Son Altesse Royale, qui a reçu de la population l'accueil le plus sympathique.

Prusse.

Avant de partir pour leurs vacances, les vingt-deux plénipotentiaires chargés de la discussion relative à la constitution de la confédération du Nord se sont mis d'accord sur les points principaux. Le gouvernement est persuadé que le projet sera accepté à l'unanimité.

Le roi de Prusse a adressé au consistoire du Hanovre une lettre dans laquelle Sa Majesté proteste de son dévouement à l'Eglise évangélique luthérienne.

Le roi dit :

Je sais qu'il est de mon devoir d'exercer personnellement sur l'Eglise évangelique et sur l'église évangélique luthérienne cette suprématie qui appartenait à l'ex-souverain de Hanovre, et qui aujourd'hui incombe à la couronne de Prusse, de manière à apaiser les consciences et à établir le règne de Dieu. Que mes nouveaux sujets soient certains qu'ils vivront sous ma loi dans le plein et libre exercice de leurs croyances. Qu'ils sachent que je reconnaîtrai, respecterai, et ferai respecter les ordonnances publiées il y a quelques années, après les luttes longues, mais victorieuses, de l'Eglise évangélique luthérienne de l'ancien royaume de Hanovre.

Autriche.

On écrit de Prague au *Wanderer*, de Vienne, que la veille de la clôture de la Diète de Bohême une interpellation a été adressée au gouvernement par un certain nombre de députés du parti tchèque pour protester contre l'établissement des Jésuites.

« L'indignation générale et l'excitatio-

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

X

(*Suite.*)

— Pauvre monsieur Maxime! fit Madeleine avec une réelle pitié. Vous êtes bien malheureux de vous créer ainsi des besoins factices que vous ne pouvez satisfaire qu'au prix de mille tracas. Et songez-vous au mécontentement de votre père et de votre mère ?

— J'y pense sans doute ; mais ils se conduisent à mon égard avec tant de lésinerie ! Mon père a 400,000 francs de rentes, je le sais pertinemment, et il me laisse végéter dans une misère relative, on ne peut plus humiliante.

— N'est-ce pas pour vous qu'il conserve cette fortune ?

Voir le numéro du 10 janvier.

— Mais si je ne profite pas de cette fortune pendant ma jeunesse, quel besoin en aurai-je lorsque je serai vieux, cacochyme, édenté, perclu de rhumatismes, racorni au moral comme au physique ?

— Ce sont là des lieux communs que vous vous plaisez à répéter, parce qu'ils flattent vos passions.

— C'est possible. Mais j'ai pris à Paris une position que je ne puis abandonner. C'est presque une question d'honneur.

— Oh ! ne vous trompez-vous par sur les mots ? Dites plutôt de vanité.

— Je le veux bien. Mais la vanité n'est-elle pas le plus impérieux de nos mobiles ? N'est-ce pas la vanité qui, vous aussi, vous pousse à écrire ?

— Non, c'est autre chose,

— L'amour de l'art ? Et moi ne pourrais-je dire également : C'est l'amour de l'art ? Car l'amour du luxe n'est pas autre chose. Mais je suis plus sincère : Oui, c'est la vanité. Une fois lancé dans un certain monde où l'on a obtenu des succès, on ne peut pas plus renoncer à ces satisfactions, qu'un poëte parvenu à la célébrité ne peut renoncer aux émotions de la gloire.

— On le peut ; il s'agit seulement de le vouloir.

—Je forme de bonnes résolutions, je vous assure.

— Permettez-moi de vous donner un conseil, dit Madeleine avec une onction partie du cœur. Vous le savez, nous nous sommes toujours traités comme frère et sœur. Vous avez bientôt vingt-huit ans, vous n'êtes donc plus un enfant. Renoncez à ces jouissances puériles, malsaines, indignes d'un esprit qui pourrait aspirer à des satisfactions d'un ordre plus élevé. Vous allez au gouffre, et peut-être y entraînerez vous des êtres que vous devez chérir. Enfin, dans cette oisiveté ruineuse, vous laissez s'étioler votre intelligence.

— Il faut travailler, n'est-ce pas ? interrompit gaiement Maxime Je connais cette guitare. Je crois entendre la tante Bathilde. De grâce, Madeleine; ne prêchez pas. Cela me gâte le plaisir très-vif et très-réel que j'éprouve à vous avoir pour compagne de voyage. Pas plus que la tante Borel et Notre-Dame-de Fourvière, vous ne réussirez à me convertir. Je suis un endurci. Ecoutez, ma chère petite Madeleine, ajouta-t-il en lui prenant la main avec affection, savez vous ce que je pense en ce moment ?

— Non.

Ils n'étaient plus que trois dans le compartiment. Mais le troisième voyageur était tellement enveloppé de manteaux, de foulards et de couvertures, qu'on ne pouvait même distinguer à quel sexe il appartenait. Enfin il semblait si profondément endormi que Maxime et Madeleine parlaient avec autant de liberté que s'ils eussent été seuls.

Eh bien ! je pense que vous êtes-charmante, dit Maxime, plus charmante que je ne m'en serais douté. Je vous voyais trop facilement pour vous apprécier à votre valeur. Je vous croyais un peu sèche, et pédante comme la tante Bathilde, tandis que vous me paraissez au contraire simple et bonne enfant. Peut-être aussi cette rencontre ces demi-mystères sont-ils pour quelque chose dans l'impression que j'éprouve. Plusieurs fois déjà, depuis que nous causons, je me suis senti le cœur vraiment touché.

Madeleine retira doucement sa main qui frémissait dans celle de Maxime. Elle appuya sa tête dans l'angle de la voiture, et, pour dominer l'émotion qui l'envahissait, elle ferma les yeux.

— Ne vous fâchez pas, Madeleine, laissez-moi achever. Jamais peut-être nous ne nous retrouverons ainsi. Eh bien ! je pense que, pour un cœur jeune et honnête, le bonheur suprême serait d'être aimé de vous. Pour mon châtiment, je vous le confesserai : tout à l'heure l'occasion se présentait si favorable; j'ai songé un instant à vous faire la cour. Nous sommes si pervers! Mais depuis j'ai réfléchi. Maintenant je crois qu'un homme ne pourrait pas vous aimer à demi, et que si l'on était aimé de vous, il faudrait vous consacrer sa vie. Eh bien ! même avec un tel bonheur en perspective, il me serait impossible de renoncer à mes habitudes de dissipation. Je suis déjà la proie du gouffre ; ma vie ne m'appartient plus ; elle appartient à mon tyran, le monde, c'est-à-dire le cercle, le sport et les courtisanes. Je ne pourrais plus vous aimer comme vous le méritez. Je vous ferais souffrir sans être heureux moi-même. Alors je me suis dit : « Je serai honnête une fois en ma vie, je ne troublerai pas cette candeur » Et cependant, croyez-le, Madeleine, je fais un sacrifice, un sacrifice dont je me croyais incapable, et je vous remercie, ma charmante petite sœur, de me l'avoir inspiré.

Madeleine, les yeux toujours fermés, les lèvres émues, ne répondit pas.

— Eh bien ! reprit Maxime en posant sa main sur celle de la jeune fille.

A ce contact elle éprouva comme un frémissement électrique.

— Je... je... vous disiez... Je crois que je rêvais ! s'écria-t-elle avec un rire nerveux. Oui, je m'endormais.

Et elle retomba, presque défaillante, dans l'angle de la voiture.

— Ah ça ! pensa Maxime piqué au vif, serait-elle coquette ! C'est un peu fort ! S'endormir au milieu d'une déclaration si respectueuse! Ah !... elle s'endormait !... répétait-il profondément blessé dans son amour propre.

Maintenant il attachait sur Madeleine un regard de dépit et de convoitise. Il mordillait sa moustache et sourait avec une expression sarcastique.

— Où sommes-nous donc ? fit Madeleine,

des esprits sont d'autant plus fondées, disent les signataires de la protestation, qu'on peut craindre que l'ordre des Jésuites ne cherche de nouveau, et non sans succès, à s'emparer de la direction des écoles et de l'éducation des enfans, et qu'il est généralement connu que l'action fatale à l'intelligence et hostile aux lumières et à tout progrès qu'exerce cet ordre, peut avoir précisément dans cette direction les conséquences les plus dangereuses.

» La présence des Jésuites en Bohême exerce aussi une influence préjudiciable en faisant croire que le clergé indigène ne peut ou ne veut pas remplir convenablement ses obligations sans le secours des Jésuites, et ce doute est de nature à porter une grave atteinte à la confiance dont notre clergé a joui jusqu'ici dans le pays. »

Le commissaire du gouvernement a répondu qu'il transmettrait cette interpellation au ministère, à Vienne.

Le gouvernement autrichien vient de nommer des consuls généraux pour Venise, Gênes, Livourne, Naples et Palerme, et des consuls pour Ancône et Brescia.

Ainsi qu'on nous l'annonce, la réception de la députation de l'adresse croate par S. M. l'empereur n'a été dans les circonstances actuelles qu'une pure formalité. Après que l'évêque Strassmayer eut touché verbalement en allemand aux principaux points de l'adresse, il remit l'adresse, rédigée en langue croate, à Sa Majesté, en présence du premier aide de camp général et du chancelier aulique croate. Sa Majesté prit l'adresse en disant : « En acceptant cette adresse, je me réserve de la soumettre à un mûr examen et d'adresser ma réponse à la Diète. » Après quoi Sa Majesté congédia la députation, sans avoir adressé la parole à aucun de ses membres.

Mexique.

Nous apprenons par des lettres particulières de la Vera-Cuz du 28 novembre que le commandant de la corvette autrichienne *Dandolo* était de retour d'Orizaba, où il avait été appelé. Le commandant avait apporté la nouvelle qu'à cette date le voyage en Europe de l'empereur Maximilien était indéfiniment ajourné.

Extrême-Orient.

On lit dans le *Courrier de Saïgon* du 5 novembre :

« Pendant que la tranquillité se rétablissait dans la colonie, la guerre a continué avec des chances diverses dans le royaume du Cambodge.

» Dans notre dernier numéro, nous annoncions un avantage considérable remporté sur les rebelles par les troupes royales appuyées d'un détachement français; nous venons d'apprendre que, le 28 octobre, les généraux de S. M. Norodon, enhardis par leurs succès récens, s'étaient aventurés tout seuls à la poursuite de l'ennemi, et que leurs hommes ont été surpris par les rebelles et mis en pleine déroute pendant l'absence de leurs chefs.

» Cet échec, qui sera promptement réparé, grâce à notre appui, montre la faiblesse et la désorganisation qui ont envahi cet empire autrefois si puissant. Il suffit maintenant d'un aventurier audacieux, inconnu la veille, pour lui faire courir les plus grands périls.

» Depuis deux siècles, les descendans de ceux qui ont construit les splendides monumens d'Angkor ont été en proie à des guerres civiles perpétuelles fomentées par des voisins ambitieux; ils sont tombés peu à peu de leur antique splendeur à un anéantissement presque complet, et ils n'ont goûté de repos qu'à l'abri de la protection de la France. »

Nouvelles maritimes.

On écrit de Panama, le 21 novembre :

« La compagnie américaine qui fait le transport des malles, voyageurs et marchandises de Panama à San Francisco, a établi un service de ce dernier port à Yokohama (Japon) et à Hong-kong (Chine).

Il résulte d'un avis publié par le directeur que le steamer *Golden-City*, partant de Panama le 18 décembre, arrivera à San-Francisco de façon à transborder ses passagers et son chargement sur le *Colorado*, qui partira le 1er janvier 1867 de ce port pour celui de Yokohama, et de là se rendra à Hong-kong. Des connaissements directs et des billets de passage sont déjà prêts dans tous les bureaux des compagnies anglaises et il est à désirer que notre compagnie prenne modèle sur la rapidité d'exécution de nos voisins.

Les prix de passage de Panama au Japon sont de 400 dollars en 1re classe, 280 dollars en 2e, et de 160 sur le pont.

Pour le port de Hong-Kong, ces prix sont de 450, 310 et 175 dollars.

Le service sera mensuel : une subvention de 500,000 dollars par an est donnée par le gouvernement à la compagnie, qui va commencer par envoyer un vapeur tous les trois mois comme pionnier de la ligne. Il est possible, si les résultats sont bons, qu'on fasse deux départs par mois de San-Francisco.

Voici le tableau de la durée de la traversée depuis New-York :

De New-York à Panama........	8 jours.
De Panama à San-Francisco...	11 —
De San Francisco à Yokohama	17 —
Arrêt à Yokohama................	1 —
De Yokohama à Hong-kong....	6 —
Total................	43 jours.

Le voyageur partant par la ligne anglaise de Southampton le 17 effectuera le voyage de la manière suivante :

Le 17, de Southampton à Panama, arrivant le 9 du mois suivant.	22 jours.
De Panama à San-Francisco, arrivant le 21	12 —
Arrêt à San-Francisco jusqu'au 1er.	9 —
De San-Francisco à Yokohama.	17 —
Arrêt à Yokohama...............	1 —
De Yokohama à Hong-kong.....	6 —
Total.............	67 jours.

Nous empruntons au *Journal des Débats* un article sur les conflits sanglants qui divisent la partie sud-occidentale de l'Amérique du Sud; nous ne partageons pas complètement les idées de la feuille parisienne, dont beaucoup d'assertions demandent à être prouvées.

« On continue sur les bords de la Plata les préparatifs d'attaque et de résistance. D'une part, les alliés organisent leur camp sur les bords du Rio Paraguay et s'efforcent de distraire le soldat de la longue inaction où il demeure en attendant les renforts qui doivent décider la lutte suprême. « C'est un curieux spectacle, écrit un témoin oculaire, que de voir s'élever sur les hautes rives du rio Parana une ville de paille, composée de vingt mille abris où se tiennent, protégés à la fois contre la chaleur et les pluies, les soldats des armées combinées. Cette ville pittoresque renferme une population active et joyeuse. On a créé un journal qui servira plus tard d'archives militaires; on a organisé un théâtre. Les chefs brésiliens, en attendant leur nouveau commandant, le maréchal Caxias, s'efforcent par tous les moyens de distraire les soldats et d'entretenir parmi eux cette bonne humeur patriotique qui règne dans les camps français. Vous voyez que pour y réussir on a emprunté largement aux traditions de nos régiments. »

» Les Paraguayens, de leur côté, continuent à s'envelopper de mystère. Cependant on peut apercevoir l'activité qu'ils mettent à rendre plus formidable encore la position défensive qu'ils occupent. Leur persévérance, il faut le reconnaître, n'a pas faibli, et Lopez exerce toujours la même influence autour de lui. Il faut, pour bien comprendre ce fanatisme mi-religieux, mi-politique, se reporter aux conditions pitoyables dans lesquelles le peuple est élevé. Lopez s'est en quelque sorte égalé à Dieu, ou, pour parler plus exactement, il a essayé d'emprunter une partie de la divinité en lui prenant un de ses noms. S. Exc. le Président n'est, en effet, connu au Paraguay que sous le titre *il Supremo*; le Suprême, titre donné jusqu'alors à Dieu lui-même. On conçoit facilement quelle influence cette unité de désignation exerce sur la vénération d'un peuple borné, ignorant, systématiquement isolé du contact des autres nations. Quand du haut de la chaire les prédicateurs parlent tour à tour de Dieu et du chef de l'Etat, le même mot s'échappe de leurs lèvres, la même adoration s'impose à cette race superstitieuse et obéissante.

» Voilà par quels artifices, de Francia à Lopez Ier, de Lopez Ier à Lopez II, on a fait du Paraguay la bergerie d'une famille privilégiée, le troupeau d'un seul maître. Si l'on savait en Europe comment les droits de l'individu, ceux de la famille sont peu respectés dans le pays, que de gens qui, séduits par ce mot décevant de république, attachent un certain intérêt à la cause paraguayenne, renonceraient à plaider pour un pareil client !

» Certes nous ne sommes pas de ceux qui approuvent tout au Brésil, et nos lecteurs savent que nous soutenons la cause de l'émancipation des noirs dans cet empire destiné à un si bel avenir, quand il aura heureusement résolu cette question vitale. Il semble qu'un pas vient d'être fait dans cette voie par l'empereur Dom Pedro, dont les instincts de haute civilisation ne se sont jamais démentis depuis le commencement de son règne. Il vient d'appeler à la liberté tous les noirs des domaines de la Couronne et des domaines de l'Etat qui prendront du service dans l'armée. Certes, cette mesure est incomplète; mais, tel qu'il se présente, ce mode d'affranchissement ne saurait nous déplaire. Il a pour effet d'honorer l'esclave appelé à la liberté en la rachetant, pour ainsi dire, par lui-même, en couvrant son premier acte d'homme libre du beau titre de défenseur de la patrie. Dans l'origine des sociétés, tout citoyen a commencé par être soldat, et les nègres qui auront tenu devant l'ennemi le drapeau brésilien marqueront la place de leurs frères au sein de la société même pour laquelle ils auront combattu. »

Le *Moniteur prussien* reproduit le discours suivant, prononcé par le comte de Bismark à l'ouverture des conférences des plénipotentiaires des Etats du Nord chargés d'arrêter le projet de Constitution fédérale :

« Par ordre du roi, mon très gracieux maître, j'ai l'honneur d'ouvrir les conférences appelées à délibérer sur la Constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord, et de communiquer à MM. les plénipotentiaires un projet de Constitution dont le gouvernement du roi recommande l'acceptation aux Etats alliés.

» L'ancienne Confédération germanique ne remplissait pas en deux sens les buts en vue desquels elle avait été formée : elle ne procurait pas à ses membres la sûreté promise et elle s'affranchissait par le développement de la prospérité nationale des entraves qu'imposait à celle-ci la forme des frontières intérieures de l'Allemagne telle qu'elle était résultée de l'histoire.

» Si l'on veut que la nouvelle Constitution évite ces défauts et les dangers qu'ils entraînent, il faut que les Etats alliés s'unissent plus étroitement en établissent une direction plus unitaire de leur organisation militaire et de leur politique extérieure et en créant des organes communs de la législation sur le terrain de leurs intérêts communs. C'est à ce besoin généralement senti et constaté dans les traités du 18 et du 12 août, que le gouvernement du roi a essayé de remédier par le présent projet. Que ce projet demande aux divers gouvernemens de consentir à des restrictions essentielles de leur indépendance particulière au profit de l'ensemble, cela s'entend de soi et était déjà prévu dans les traités fondamentaux proposés cette année. L'indépendance illimitée que, dans le cours de l'histoire d'Allemagne, divers peuples et territoires dynastiques ont tirée de leur position particulière forme la cause principale de l'impuissance politique à laquelle une grande nation a été condamnée jusqu'ici parce qu'elle manquait d'organes efficaces capables d'établir son unité ; d'autre part, la séparation réciproque en vertu de laquelle chaque fraction de la patrie commune ne songeait qu'à ses besoins locaux, sans tenir compte de ceux de son voisin, formait un obstacle réel à la satisfaction des intérêts qui ne peuvent être l'objet de la législation que dans des cercles nationaux plus étendus. Même l'institution bienfaisante du Zollverein n'a pu remédier à ces inconvéniens, parce que, d'une part, son action était limitée à la législation de Zollverein et que celle-ci ne pouvait guère se développer que dans les crises que l'existence même de l'institution avait à subir tous les douze ans.

» Le gouvernement du roi s'est borné, dans le présent projet de Constitution fédérale, à tenir compte des besoins généralement sentis sans étendre les droits du pouvoir fédéral aux dépens de l'autonomie des gouvernemens particuliers au delà de ce que ces besoins exigent. Néanmoins, le gouvernement du roi ne méconnaît pas que l'exécution des changemens essentiels dans des habitudes acquises, changemens inséparables des réformes projetées, forme pour les gouvernemens particuliers, une tâche difficile et que les sacrifices que nécessite l'établissement de devoirs et de droits égaux pour toutes les parties de la population de la patrie commune, seront sentis péniblement partout où l'inégalité des prestations constituait jusqu'ici des privilèges locaux au détriment de l'ensemble. Mais le gouvernement du roi ne doute pas que la volonté unanime des princes et villes libres alliées, soutenue par le désir du peuple allemand de voir sa sûreté, sa prospérité, sa position parmi les nations européennes garanties d'une manière durable par des institutions communes, parviendront à surmonter tous les empêchemens qui font obstacle. »

NOUVELLES LOCALES.

Le Grand Vézir est encore indisposé; S. A. souffre de ses rhumatismes.

—

Hier soir, le Conseil des Ministres s'est réuni au konak de S. A. le Grand-Vézir.

—

S. A. Aali pacha ne s'est pas rendu avant-hier à la Porte.

—

On a désigné la grande mosquée de Nouri Osmanié pour la réunion des ministres et hauts fonctionnaires, qui s'y rendront pour y faire la prière.

La mosquée du Sultan Ahmed a été désignée pour les femmes.

—

Le discours de M. Comoundouros, chef du nouveau cabinet hellène, a produit la meilleure impression. Les Turcs en font les commentaires les plus favorables. La sagesse des idées, la modération des sentiments, l'entente éclairée des véritables intérêts de la Grèce, font de ce discours un document très remarquable et digne de louanges, sous tous les rapports.

—

M. de Bonnières, premier secrétaire de l'ambassade de France, nommé dernièrement en la même qualité à Vienne, s'embarque demain samedi à bord du bateau autrichien de Trieste pour se rendre à son nouveau poste.

—

Salih bey, fils de S. A. Moustapha Ghiritli pacha, est parti pour la Crète à bord de l'*Ismaïlieh.*

—

Jusqu'à l'arrivée de S. Exc. Pavlaki Mussurus, le gouvernement de l'île de Samos a été confié à A'arifi effendi, commissaire impérial.

La chute d'Aristarchi bey a été accueillie à Vathy avec des explosions non équivoques de joie et de reconnaissance. Le cris de : Vive le Sultan ! merci le Sultan ! vive Mussurus ! n'ont cessé de retentir dans la ville et dans les campagnes, le 21 décembre et les jours suivants.

—

On lit dans l'*Impartial* :

« M. le comte de Reichenbach, nommé consul de Prusse à Smyrne en remplacement de M. le baron de Bulow, appelé à d'autres fonctions, est arrvé jeudi dernier en notre ville.

» M le comte de Reichenbach est précédé ici de la meilleure réputation. »

—

S. Exc. Sureya pacha, gouverneur-général de la province de Smyrne, vient de révoquer de ses fonctions le mudir de Sokia, ce fonctionnaire n'ayant su ni voulu veiller à l'exécution du règlement abolissant le Bozouk.

—

On vient de terminer la ligne télégraphique qui relie Kutaya au grand réseau qui traverse l'Empire.

—

La Sublime-Porte, prenant en considération les réclamations adressées par les négociants européens établis ou ayant des agents à Rhodes, vient d'envoyer dans cette île afin d'y faire une enquête, Rifaat effendi, membre du Bureau de traduction au ministère des affaire étrangères.

—

Mercredi dernier, une malheureuse femme, Nouli, qui demeure à Elma-dagh (Péra) était en train de faire de la confiture, lorsque le feu prit à sa robe. Dans ces accidents terribles, on perd tout d'abord la tête, et l'on se met à courir, activant par le courant d'air produit ainsi, la flamme meurtrière. Cependant Nouli eut le bonheur de voir s'éteindre le feu qui l'allait dévorer, non point toutefois sans qu'il ne lui eût brulé la poitrine.

—

D'habiles voleurs se sont introduits dans la maison qu'habite M. Hadjadoun, banquier à Kuskundjuk. Ils ont emporté des objets de grande valeur et ont réussi jusqu'à ce jour à se soustraire aux actives poursuites que fait la Police.

M. Hadjadour a pu se persuader qu'il est bien de singulières façons de faire la banque. Il est vrai que cette fois c'étaient des *banquistes* et non des banquiers qui opéraient.

—

Mardi dernier, un incendie lançait ses gerbes sinistres et flamboyantes dans les airs tout rougis. C'étaient trois boutiques et une maison qui brulaient à Tabta-kalé, près de Katir-han. Le feu avait pris dans une boutique, on ne sait comment. On a craint un moment pour

---

qui, cherchant à lutter contre son émotion, se pencha à la portière.

— C'est décidément une coquette, pensa de nouveau Maxime. Et je ne m'en étais pas aperçu ! Ah çà ! serais-je sérieusement amoureux? Soyez donc vertueux avec les femmes ! La meilleure... Comme elle évite de me regarder! Elle s'amuse à me faire poser. Je me sens ridicule. Mais nous allons voir tout à l'heure.

— Dites-moi, Madeleine, avez vous déjà écrit des vers sur l'amour ? C'est là le thème éternel de toute poésie.

— Oui. Pourquoi ?

— Parce qu'il doit être assez curieux de voir comment une jeune fille de vingt ans, qui est censée ignorer ce sentiment, peut en parler en vers. Voyons, traitez-moi en camarade et récitez m'en quelques-uns. Je ne supporte pas la poésie, mais la vôtre m'intéressera. Faites moi la charité d'une petite strophe.

— Non ! répondit gravement Madeleine.

— Remarquez bien que dans ce moment-ci nous parlons raison et faisons une étude psychologique. Voilà encore un de ces mots barbares dont abuse la tante Borel, et qui doivent vous être familiers. Je voudrais savoir comment aime une jeune fille pour la première fois. C'est un véritable service que je vous demande, car un homme ne peut être certain de la justesse de ses propres études, attendu qu'il n'est jamais sûr d'être le premier. Voilà pourquoi sans doute nous préférons à ces prétendues ingénues des femmes qui ont du moins le courage du vice et le mérite de la sincérité. Vous comprenez : être le trentième où la troisième, il n'y a pas une si grande différence que l'on croit.

— Je désire que nous changions de conversation, dit Madeleine offusquée du ton léger que prenait Maxime.

— De quoi voulez vous donc que parlent un homme et une femme qui n'ont pas soixante ans, si ce n'est d'amour?

— Restons sur votre *domaine* et parlons philosophie.

— Je préfère la littérature qui fait aussi partie de nos possessions. Or, la littérature de nos jours ne pivote-t-elle pas l'uniquement sur l'amour ?

— Soit ! je vous laisse parler, fit Madeleine avec quelque sévérité. J'ai sommeil, et si vous le permettez, je vais dormir.

— Dormons donc, repartit ironiquement Maxime.

Et il se rejeta dans un coin de la voiture. Il pensait qu'en affectant l'indifférence il l'amènerait à renouer elle-même la conversation.

— Ah! quel supplice! se disait Madeleine.

Elle sentait faiblir son système nerveux sous le choc d'émotions aussi diverses et aussi prolongées.

Maxime, de temps à autre, entr'ouvrait les paupières et regardait Madeleine. Madeleine aussi l'observait à la dérobée.

Maxime passait pour joli garçon. Il n'avait cependant ni cette régularité ni ce poli qui constituent ordinairement la beauté. Sa figure même n'offrait pas de caractère bien accusé. Elle séduisait plutôt par une expression à la fois mobile et passionnée.

Ses yeux gris-bleu prenaient au soleil de reflets verdâtres, et paraissaient noirs aux lumières. Quand un sentiment violent les animait, ils projetaient un éclat puissant, et la colère les faisait étinceler comme l'acier. Ce regard lumineux, plein d'acuité, aux tons changeants, révélait sa nature véhémente et par-dessus tout fantaisiste, s'abandonnant à tous ses caprices et poussant le caprice jusqu'à la passion.

Sa bouche au sourire sceptique, son nez trop grand, sa peau très-brune et pourtant d'un grain délicat, ses cheveux noirs, fins et soyeux ; son geste ample, élégant; des mains de femme, nerveuses et molles, tout cet ensemble séduisait le physionomiste, qui découvrait en lui une de ces organisations pleines de contrastes et de spontanéité : un caractère généreux, mais sans énergie ; une intelligence vive, sans profondeur; des goûts artistiques, un certain idéal. mais des penchants voluptueux qui rendent peu susceptible d'une grande élévation dans l'amour ; en un mot, c'était une nature mixte qui tenait à la fois de la femme et du lion.

Madeleine était fort pâle, et ses paupières entourées d'ombre donnaient à sa tête penchée en arrière une expression si singulière de volupté et de douleur que Maxime se sentait en réalité plus ému qu'il ne se l'avouait à lui même.

— Il n'y a qu'une coquette endiablée, se disait-il, qui ait pu trouver une attitude aussi provoquante.

Et cependant les lèvres contractées de Madeleine trahissaient tant de tristesse, il y avait tant de pureté sur ce front et dans les contours de ce visage, que Maxime restait incertain.

— Ah bien oui ! reprenait il, de la pureté chez une femme qui lit les philosophes, qui écrit des poëmes, des romans peut-être! Est-ce que cette petite fille réussirait à m'en imposer avec ses airs de madone endormie?

La fièvre l'empoignait, l'incertitude même aiguisait son caprice.

— Ah çà ! Madeleine, s'écria-t-il tout à coup d'une voix émue et vibrante qui fit tressaillir la jeune fille, j'ai été franc tout à l'heure, je le serai jusqu'au bout. Eh bien ! maintenant je crois que vous vous moquez de moi. Depuis bientôt huit heures que nous sommes en tête à tête, vous m'avez fait passer par toutes les émotions possibles, depuis la chaste tendresse de l'amitié jusqu'à l'amour le plus véhément. A présent je suis amoureux de vous, mais amoureux jusqu'à la folie. Que vous disais je tout à l'heure ? Je n'en sais plus rien. Je cherchais à m'abuser sur le sentiment violent que vous m'inspirez. Je le sens, je vous aime, non pas d'aujourd'hui, mais depuis longtemps. Depuis longtemps votre regard m'attirait. Je résistais à cet attrait qui me semblait une impiété, parce que je vous avais connue toute petite et qu'on m'avait habitué à vous traiter en sœur. Mais aujourd'hui, aujourd'hui que je vais vous perdre, mon cœur se déchire, et je sens combien je vous aimais. Que disais-je donc tout à l'heure? Ah ! je m'en souviens: je disais que je ne pourrais sacrifier le monde à votre amour. Madeleine, ce n'est plus le monde que je veux vous sacrifier, c'est ma vie entière. Dites, ordonnez. Que faut-il faire pour vous plaire, pour vous obtenir ? Pourquoi cet air si grave et cet effroi que je lis dans vos yeux, ma belle Madeleine. Mon amour vous fait peur ? Oh ! pardonnez, je vous en supplie, à l'explosion d'une passion trop longtemps contenue. Si vous repoussiez mon affection, je crois que j'en deviendrais fou.

Maxime avait joué son rôle en comédien convaincu. Sa voix réellement attendrie, son regard passionné pouvaient persuader à Madeleine qu'il ressentait réellement ce qu'i disait.

(*Sera continué demain.*)

le palais de Riza pacha, seraskier ; on en a été quitte pour la peur.

—

Dimanche, c'était à Galata que retentissait le lugubre cri : au feu. Le feu venait en effet de se déclarer dans le magasin de Yani, rue Chekerdji. Yani avait allumé son charbon et s'en était allé, l'imprudent. Mais on a réussi à étouffer le feu, avant qu'il ait pu faire aucun dégât.

—

On a remarqué pendant ces huit jours une grande fréquence dans les attaques d'apoplexie foudroyante, ce terrible mal qui si rapidement fait d'un homme tout à l'heure plein de vie, de jeunesse, de vigueur, un cadavre inerte. La police en a constaté jusqu'à 7 cas.

—

Jeudi dernier, à Alti-mermer, dans la rue de Yéni-mahalé, quelques enfants arméniens allaient à l'école. Aller à l'école, cela est très-bien ; il est vrai qu'ils prenaient quelque peu le chemin de cette singulière école à laquelle nous avons, été tous tant que nous sommes, et que l'on a coutume en France d'appeler l'*école buissonnière*. Ils s'arrêtaient en effet devant chaque maison, frappaient à la porte et dès qu'on venait pour ouvrir, vous auriez pu les voir courir, et d'une vitesse incomparable. Arrivés à la porte de Cazas Yanko, ils y firent un tintamarre si enragé, que le propriétaire perdit toute patience. Il sort et se met à la poursuite des petits vauriens, qu'il atteint enfin à la Pharmacie Nicolaki. Vous dire la volée de bois vert, la rude correction dont il les gratifia, cela serait difficile. Toujours est-il que les enfants poussaient des cris à fendre même du bois de chêne.

La femme du pharmacien, laquelle se rouve dans cette situation qu'on est convenu de qualifier d'intéressante, fut tellement émue par la scène qui se passait sous ses yeux, qu'elle ressentit immédiatement les douleurs de l'enfantement ; elle avorta donc d'un enfant mâle, d'un pauvre petit être mort né.

Pour Cazas Yanko, lassé de donner tant de coups, il rentra enfin ; mais à peine il était en son logis, qu'il fut pris de syncope, et quatre heures après, il avait cessé de vivre.

Les petits enfants pourront bien dire que ce jour-là, ils ont *joué de malheur*.

—

Madame X... a une montre — css choses-là arrivent à tout le monde — C'est une montre d'une valeur de 1,200 piastres; il y en a de tous prix et vous pouvez en voir de beaucoup plus belles et en même temps d'une plus grande valeur chez MM. Mir. Cette dame a aussi un ami, ce qui est bien plus rare qu'une montre; et malgré sa montre et son ami, elle est à court d'argent. Plus d'un est logé à la même enseigne. Donc, et pour sortir d'embarras Madame X... a remis la montre à son ami qui la devait porter chez un prêteur sur gages contre bonnes espèces sonnantes et trébuchantes. Notre homme part, muni du bijou et se dirige vers l'antre de l'usurier à pas lents et bayant aux corneilles. Un adroit filou l'a débarrassé gentiment du précieux gage. Il y a comme cela, de par le monde, quantité de gens qui tiennent à voir l'heure à la montre du voisin.

Qu'est-ce qui n'a pas été content? Madame X... parbleu. Son mécontentement va même jusqu'à intenter un procès au complaisant ami. Et le voleur? On ne ferait peut-être pas mal de lui demander son avis sur ce point délicat.

PROVINCES.

Dardanelles, le 4 janvier.

Il y a déjà quelque temps qu'on avait reçu ici la permission de construire de nouvelles maisons à la place de celles détruites par le dernier incendie. Un ingénieur du gouvernement avait été spécialement chargé d'étudier un nouveau plan de division des terrains. Il a fait un plan que l'on dit très-beau, et qui donnerait à la ville un aspect charmant, en même temps qu'il la préserverait de nouveaux désastres. L'autorité locale, vous le comprenez bien, monsieur le Directeur, a dû lutter longtemps pour faire accepter par les propriétaires ce nouveau plan; mais elle a enfin triomphé, et le différend a été tranché avec une impartialité toute à l'honneur de notre gouverneur civil. Les travaux de sape ont déjà commencé, et en cette affaire les raisons d'utilité et d'intérêt publics l'emportent sur les considérations de rang et de fortune.

Il y a quelques mois, le gouvernement avait envoyé, pour visiter les bois de notre province, une commission forestière, qui vient de terminer ses travaux. M. Godehaux, inspecteur et chef de cette commission, est parti de notre ville la semaine dernière, se rendant à Constantinople. D'après les renseignements qui me parviennent, je puis vous apprendre que les forêts de la province de Riga, dont les principales sont celles des monts Cas-Dagh et Lalier-Dagh, qui vont se prolongeant le long du golfe d'Adramiti, présentent une étendue considérable et une grande variété d'essences forestières, dont l'exploitation régulière et savante présenterait de grands avantages au Trésor. Mais, pour obtenir de tels résultats, il faudrait soumettre l'exploitation des bois à des règlements. Depuis des siècles ces ichesses foncières sont abandonnées ; le premier venu par son ignorance, par sa cupidité, par des abus journaliers cause un tort irréparable à l'Etat. Par bonheur, on m'apprend que la S. Porte, éclairée enfin et prévoyante, élabore des règlements sur la matière, basés sur les principes mêmes du code forestier, en vigueur en France. Riza effendi, élève de l'Ecole Forestière, a été nommé directeur de cette nouvelle administration pour notre province. Hassan bey, notre gouverneur, qui appréciait beaucoup le zèle et le mérite de M. Godehaux, lui a donné toutes les facilités nécessaires au succès de ses travaux.

J'ai d'assez nombreux sinistres maritimes à vous signaler. Le navire hellène, *Prodromos*, capitaine Cambilis, d'un port de 174 tonneaux, chargé de grains, et se rendant de Constantinople à Marseille, a relâché dans le port de Tchardak, près de Lampsaki, pour y réparer des avaries graves.

Deux bombardes ottomanes, sans nom, commandées par G. Marzari et Carazu, appartenant toutes deux au port d'Enos, et ancrées sur cette même rade, ont chassé sur leurs ancres, par suite du mauvais temps qui régnait ces jours-ci. Chacune de ces bombardes n'était à ce moment montée que par un seul homme. Entraînées vers la pleine mer, elles se sont abordées, et l'une d'elle a sombré. Le matelot qui la montait a été heureusement recueilli par l'autre navire, qui, poussé par le vent du sud, est entré comme par miracle dans le détroit, où il se trouve ancré en ce moment.

La bombarde ottomane *Pandeleimon*, capitaine Delma, de 75 tonneaux, chargée de blé, allant d'Enos à Mételin, s'est perdue corps et bien à Renkeuy.

Je viens à l'intant d'assister au lancement du bâtiment de l'Etat, *Esscry-Bahri-Sefit*. Ce bateau, qui jauge environ 400 tonneaux, a été construit sous la surveillance d'Omer effendi, officier de la marine impériale. L'opération a parfaitement réussi. Le mauvais temps seul a pu empêcher le monde de se porter en foule à un aussi beau spectacle.

Malgré des vents du sud violents et constants, nous n'avons, depuis huit jours, que peu d'arrivages de l'Archipel.

Bosnie, le 4 janvier.

Le Conseil de la province de Bosnie, qui avait été convoqué pour le mois d'août, n'avait pu se tenir à cette époque, à cause du choléra qui désolait le pays. Un règlement a prévu ce cas; mais l'épidémie ayant cessé ses ravages, il s'est réuni le 22 décembre, sous la présidence d'Osman pacha ; le vice-président était Ali bey, directeur des affaires politiques du vilayet.

Le Pacha a prononcé un discours, dans lequel il a fait ressortir l'importance des sujets soumis à la discussion publique, et la nécessité d'un accord parfait entre tous les membres du Conseil. Puis, il a exposé les différents progrès faits dans la province depuis sa conversion en vilayet, citant en première ligne la conversion d'un grand nombre de routes et la formation d'une compagnie de Messageries. C'est par de tels moyens, en effet, qu'un pays arrive au bien-être, à la richesse et à l'instruction, seule base solide de tout progrès véritable.

On nous écrit d'Ouchak, le 25 décembre :

« Notre cadi vient d'être destitué ; le peuple avait beaucoup à se plaindre de lui. Celui qui le remplace est un octogénaire qui ne précipitera pas, j'ai tout lieu de le croire, la marche de la justice.

Les pluies torrentielles qui tombent depuis quelques jours et la neige qui couronne la cime des montagnes environnantes ont mis fin aux exploits des voleurs, qui laissent les chemins libres. Aussi les communications entre notre ville et les villes et villages voisins sont-elles devenues plus fréquentes.

Grâce aux pluies dont je viens de parler, les champs ont pu être ensemencés sur une large échelle. Tout nous fait donc espérer que nos récoltes seront abondantes.

L'on a commencé de nouveau à fabriquer des tapis avec des couleurs que l'action de la poussière ou du soleil annihile. Il est facheux que l'on recoure à de pareils moyens pour spéculer ou frauder. On ne s'aperçoit pas que l'on porte de la sorte un coup terrible à la seule branche d'industrie que nous ayons !

Quoi qu'il y ait un mètre de fange et d'ordures dans les rues de la ville, la santé publique est parfaite. »

(*Impartial*)

VARIÉTÉS.

SOIRÉES

SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES

De la Sorbonne.

—

De l'électricité appliquée aux arts.

(*Suite et fin.*)

Personne n'avait encore songé que l'étude de ce simple phénomène conduirait à des applications destinées à transformer complètement une des branches les plus importantes de l'industrie moderne.

En 1838, le physicien russe Jacobi remarqua que le dépôt métallique dont nous venons de parler se moulait exactement sur le fil de la pile, et en reproduisait tous les défauts.

Ayant substitué au fil une planche métallique gravée, il vit le métal se déposer dans le creux de la planche, qui se trouva ainsi reproduite en relief.

Jacobi alla plus loin. A la planche gravée, il substitua un bas-relief, puis le moule d'une statue, et il obtint une reproduction du bas-relief et de la statue. La galvanoplastie était créée.

Telle est l'origine de la galvanoplastie, c'est-à-dire de l'art qui consiste à déposer dans la cavité d'un moule un métal qui fournit une reproduction exacte du modèle sur lequel le moule a été façonné.

Reproduire des statues, des bas-reliefs, des planches à graver, et les reproduire à l'infini avec la plus scrupuleuse exactitude, voilà ce que la galvanoplastie a permis de faire.

Une planche gravée ne pouvait servir autrefois à tirer un certain nombre d'épreuves. Bientôt elle se trouvait usée.

Actuellement on reproduit la planche en cuivre, et on ne sert que la copie. L'original reste par conséquent intact. C'est pour cette raison que le prix des gravures à beaucoup diminué depuis quelques années.

La généralisation du principe précédent, c'est-à dire de l'action décomposante qu'exerce le courant éléctrique sur les dissolutions métalliques, a fourni le moyen d'argenter et de dorer économiquement la plupart des métaux.

L'appareil employé pour la dorure et l'argenture, est exactement le même que celui dont on se sert pour la galvanoplastie. Le métal à dorer ou à argenter est plongé dans une dissolution d'un sel d'or ou d'argent, et communique au moyen d'un fil avec une pile électrique. La dissolution se décompose aussitô, et l'or ou l'argent viennent s'appliquer à la surface du métal. On arrête l'opération, lorsqu'une couche très mince s'est déposée.

L'or et l'argent sont des métaux que leur inaltérabilité rend précieux, mais que leur rareté rend fort chers. Il faut donc suppléer à la quantité qui nous manque en n'employant pour chaque objet que la quantité strictement nécessaire. Les objets dorés ou argentés empruntent leur solidité au métal vulgaire qui constitue la plus grande partie de leur masse, et, à la pellicule d'or ou d'argent qui les recouvre, toutes les qualités d'inaltérabilité de ces métaux. L'économie réalisée est en même temps considérable : avec un couvert d'argent massif, on peut en argenter trente solidement.

Les anciens procédés d'argenture et de dorure, procédés qui remontent à une antiquité fort reculée, étaient nombreux. Le plus employé a été, pour la dorure surtout, celui dit au mercure; on appliquait sur le métal une pâte formée de mercure et d'or dont on chassait ensuite le mercure par l'application d'une haute température. Le mercure étant un poison dangereux, les ouvriers obligés de le manier étaient exposés aux accidents les plus fuestes. Rarement ils pouvaient continuer leur métier plusieurs années. Ils se trouvaient, ainsi que le sont malheureusement les ouvriers de certaines industries, fatalement voués à une mort prochaine.

La suppression de la dorure au mercure a donc été un véritable service rendu à l'humanité.

Après avoir doré et argenté les métaux, on a fini par songer à en cuivrer quelques-uns. Le cuivre, sans avoir l'inaltérabilité de l'or, est un métal indestructible ; on sait que les monnaies de cuivre se conservent sans altération pendant un grand nombre de siècles. En appliquant le cuivre à la surface de certains métaux peu couteux, mais très altérables, tels que la fonte, on leur communique toutes ses qualités.

Le cuivrage du fer est devenu depuis quelques années une industrie spéciale qui prend chaque jour de l'extension. A Paris, le cuivrage a été appliquée aux foutaines et aux statues de la place de la Concorde, aux candélabres des boulevard et des grandes rues. Les objets ainsi préparés ont tout à fait à l'aspect du bronze. On comprendra l'économie réalisée quand on saura qu'un candélabre en fonte cuivrée revient à la Ville à 216 fr., tandis qu'en bronze il vaudrait plus de 700 fr.

Le professeur rappelle en terminant que ces découvertes ne datent que de vingt-cinq ans; il faut remarquer que leurs auteurs ont eu le rare bonheur d'assister au magnifique développement de leur idée première. Ce fait est exceptionnel dans l'histoire des sciences, et mérite, en effet, d'être signalé. Le plus souvent ceux qui récoltent les fruits d'une invention ou d'une idée ne sont pas ceux qui l'ont semée.

DES GÉNÉRATIONS SPONTANÉES.

—

Je ne sais trop quel effet la question des générations spontanées produit sur les gens qui s'en occupent moins spécialement que des pièces de M. Sardou, mais il me semble que ce doit être une impression de fatigue profonde

Deux ou trois fois par an, on lit dans tous les journaux que le savant M. X... ou l'éminent M... Z... ou l'illustre M. V... vient enfin de dire le dernier mot du débat, qu'il a mis la main sur une expérience décisive et qu'il n'y a plus rien à faire sur ce terrain.

Et, à chaque fois, le digne abonné de se dire : « Ah ! voilà donc un cauchemar de moins ! Je n'entendrai plus parler des générations spontanées : il est désormais prouvé qu'il n'y en a point... » ou bien : « Quel bonheur ! la question est vidée : il est bien entendu qu'il y a des générations spontanées. C'est un fait divers périodique de moins. *Amen.* »

Vain espoir ! Au bout de quelques mois on retrouve dans les mêmes journaux, rédigé dans le même style sibyllin, le compte rendu d'une nouvelle expérience de M. X... qui renverse complètement les travaux de M. Z..., ou d'une réplique de M. Y... qui envoie ceux de M. W... dans le troisième dessous.

Un certain nombre de déceptions de ce genre ont fini par rendre le plus grand nombre des lecteurs absolument réfractaires à la discussion des générations équivoques. Aussitôt qu'ils aperçoivent un article, une brochure ou un livre consacré à ce sujet brûlant, ils se gardent soigneusement d'y jeter les yeux.

Le premier résultat de cette abstention, c'est que presque personne, — je dis hors des écoles, — ne connaît le premier mot de la question. Cela n'empêche pas d'en parler : où en serait la conversation française, si l'on ne bavardait à Paris que sur ce qu'on sait !

Les gens du monde ne manquent pas de mettre la causerie sur cet objet, quand ils se trouvent avec les hommes de science, parce qu'ils croient, ce faisant, se montrer polis ; mais au fond une ignorance absolue ou même une hostilité déclarée se cache sous cet intérêt de commande.

Un effet plus grave de ces querelles, c'est qu'elles portent le vulgaire à douter de la certitude des sciences.

La question des générations spontanées est une des plus tapageuses qui aient été agitées; il y a des siècles qu'elle fait du bruit, et c'est précisément par les divisions de ceux qui la traitent. Etonnez-vous, après cela, que tant de gens trouvent commode d'appliquer aux sciences un scepticisme systématique, ou puisent dans la prétendue incertitude des connaissances humaines des arguments en faveur de leur foi.

Aveugles, qui ne voient qu'il s'agit là seulement d'un malentendu du partiel et momentané, d'un choc d'opinions d'où jaillissent chaque jour des gerbes de vérités !

Cette malheureuse question : l'a-t-on assez tiraillée dans tous les sens ! en a-t-on extrait assez d'arguments en faveur de toutes les croyances, de toutes les doctrines philosophiques et tous les partis !

Bien à tort, assurément, car le point fondamental — la *possibilité* d'un être dénué de parents — est un seul danger pour certaines conceptions théologiques, et ce point là n'est pas contestable. La géologie nous donne la certitude qu'à une période de son existence, la terre était incandescente et, par conséquent, privée d'être vivants et impropre à leur manifestation. Il est donc de toute nécessité qu'au moins la première génération se soit produite spontanément.

« Il y a eu, dit M. E. Renan dans son livre sur l'*Origine du langage*, une époque où notre planète ne possédait aucun germe de vie organisée; donc la vie organisée y a commencé sans germe antérieur. »

Le problème n'est donc point, comme on le croit trop souvent, affaire d'origine primordiale. Le doute ne peut s'appliquer qu'aux temps actuels : il s'agit de savoir si cette propriété de genèse spontanée, ce mode de manifestation de la vie, qui a nécessairement existé à une époque donnée, existe encore.

Voici le fait palpable : aucun organisme ne résiste à la température de l'ébullition suffisamment prolongée. Si l'on soumet à cette température un liquide renfermant de la substance organisée, et qu'on l'abandonne ensuite au contact de l'air, il se remplit en peu de temps d'êtres vivants, végétaux et animaux, très simples et appartenant aux classes inférieures des deux règnes (moisissures, infusoires, monaces, vibrions spirilles, etc...) :

La querelle est celle-ci : ces êtres sont-ils les produits d'une transformation spontanée de la matière privée de vie en matière vivante ? ou bien sont-ils les produits de simple évolution d'œufs ou de germes apportés par l'atmosphère et rencontrant le terrain propre à cette évolution?

On pense que je ne vais pas m'attarder à relever les innombrables expériences qui ont été échafaudées pour étayer l'une ou l'autre de ces conclusions. Je veux mentionner seulement celles que M. Donné a présentées, veilà trois jours à peine, à l'Institut.

M. Donné, — le même qui analysait naguère le lait de toutes les nourrices de la branche cadette, — a eu une jolie idée.

Pour étudier le mode de génération des moisissures et des infusoires, on employait jusqu'ici des matières putrescibles qu'on choisissait à l'air libre et qu'on enfermait en vase clos. M. Donné a pensé à utiliser, dans le même but, une matière naturellement emprisonnée, le contenu des œufs de poule. Il s'est dit avec raison qu'il y a là une substance organisée très complexe, naturellement à l'abri de tous les germes répandus dans l'atmosphère, et que cette substance, ayant en elle-même une certaine quantité d'air pur, est dans les meilleures conditions pour donner naissance, en se décompesant, à des infusoires.

Dépêches Télégraphiques.

Service spécial de la TURQUIE.

(*Agence Reuter*)

Londres, 8 janvier.

L'Angleterre demande si l'Amérique acceptera un arbitrage sur les différents points qui les divisent; elle devrait se décider avant que le Congrès ait résolu de faire une enquête sur les offenses du président. Johuson met son veto à la loi qui accorde le suffrage aux nègres.

L'Autriche fait des démarches pour arriver à un échange de vues avec la France sur la question orientale; elle désire le *statu quo*.

—

Londres, 9 janvier, 11 h. 55 m. mat.

Le Congrès americain a adopté l'acte d'accusation contre Johnson.

Les chefs des partis à la Diète hongroise, proposeront une adresse contre le nouveau système de recrutement.

—

(*Agence Havas*)

Paris, 9 janvier, 5 h. 50 m. matin.

New-York, 7. — Une résolution mettant formellement M. Johnson en accusation a été introduite dans la Chambre des représentants.

Saint-Pétersbourg. — Un oukase interdit l'introduction de la viande de porc en Russie et en Pologne, à cause de la maladie des trichines qui sévit en Allemagne,

Dette Générale, — Londres, 33, 32 3|4.

—

Paris, 9 janvier, 1 h. 40 m. soir.

New-York, 8. — La Chambre des représentants a adopté la résolution de porter un acte d'accusation contre le Président.

Bonds, 107 7|8. — Coton, 35 1|2.

—

Paris, 9 janvier, 5 h. 50 m. soir.

Florence, 9 — L'*Opinione* dit qu'il est faux que le différend Turco-Italien ait été arrangé par la médiation anglaise. L'Italie insiste pour une réparation,

Dette Générale. — Paris, 30, 20. — Londres, 32 1|2.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Ouverture du 10 Janvier	54	20
Clôture du 10 janvier	54	22

REVUE DES MARCHÉS ÉTRANGERS.

—

Nantes, 28 décembre.

Sucres : Réunion à livrer, type n° 12, 52 fr. 25 les 58 kil.

M. Béhic, ministre de l'agriculture et du commerce, est attendu aujourd'hui, à une heure, à Saint-Nazaire.

Marseille, 28 décembre.

Blés : Ventes, 16,000 hect., hausse de 50 c. par hect. Importations nulles.

Cotons : Jumel disponible, 212 fr. 50 les 50 k.; sur janvier, 210 fr.; Pirée 145. Ventes, 800 balles.

Laines : Délaissées.

Cocons : Grèce, 25 fr. 25 le kil. Brousse, 27 fr.

Cafés : Rio livrable, prix inconnu. Ventes, 1,000 sacs, dont une partie moka Alexandrie à 115 fr. les 50 kil., avec escompte.

Graine oléagineuse : Lin de Russie, 40 fr. 50 les 100 kil. Arachides d'Espagne 45 fr. 25. Ventes 1,500 quintaux.

On signale la perte, dans mer Noire, de deux vapeurs russes et de douze navires chargés de blés.

Havre, 28 décembre, midi 20 m.

Cotons : Ventes d'hier, 2,500 balles, marché plus actif, avec tendance à la hausse. L'animation continue fortement aujourd'hui. Ventes, à cette heure, 2,600 balles. Prix en hausse, principalement pour le livrable.

Cuirs : Ventes, 600 bœufs Vaparaiso salés secs, à 70 fr. les 50 kil.

Cuivres : Marché animé ; Chili, disponible, 200 fr. les 100 kil.

Indigos : Prix sans changement. Ventes, 3 caisses Bengale et 18 caisses Guatemala.

Londres, 28 décembre, midi.

Consolidés anglais, 90 1|8. — Consolidés turcs, 32 1/4. Bonds américains, 72 7/8. — Méxicain, 3 0/0 ancien, 18 5/8 ; dito nouveau, . . ./.. — 5 0|0 italien 1861, (ex-dividende) 53 1|4.

Liverpool, 28 décembre, midi.

Marché aux cotons. — Ouverture : ventes probables d'aujourd'hui, 10,000 balles.

Marché calme.

Ventes de la semaine, 71,000 ball., dont 13,500 pour la spéculation, 12,500 pour l'exportation et 45,000 pour la consommation.

Arrivages de la semaine, 40,250 balles. Stock, 516,750 balles, ce qui fait 90,375 au-dessus des évaluations.

Prix du midding Upland, 15 ./ deniers par livre anglaise (453 gr.) ; New-Orléans, 15 1/4.

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 9 janvier.

TRIESTE, vap. du Ll. *Jonio*. cap J. Giurovich, ayant touché Ancone, Brindisi, Corfou, Cefalonie, Zanthe, Syra, Schio, Smyrne, Met. Dard. et Galipoli, div. march. et 60 passag.

VOLO, vap du Ll. aut. *Tibesco*, cap Lazarich ay.-touché Salonique, Cavalla Port-Lagos, Dard. et Gallipoli, div. march. et 28 passag.

Departs du ports du 9 Janvier

ODESSA, vap. du Lloyd aut. *Wien*, cap. Pulich, div. march. et passag.

SMYRNE, vap. du Ll. aut. *Stadium*, cap. C. Marinich, div. march. et passag.

MARSEILLE, vap. fr. *Eridan*, cap. Varangot, div. march. et passag.

BATIMNETS A VOILES

Départs du port du 9 Janvier.

FALMOUTH, br ital. *Teresa*, c. Lavarello, gr. lin.
BERGEN, bk. norw. *Carl Angel*, cap. Olsen, seigle.
MARSEILLE, br. it. *Due Fratelli*, c. Revello, blé.
— br. ital. *Tomaselo*, cap. A Olivari. blé.
— br ital. *Ghilino*, cap. Ravanno, ble
— br. hell. *Ellena et Glafira*, cap Dacoro, blé.
— br. hell. *Alexandros* cap B. Revidi, blé.
TOULON, br. russe *Phenix*, cap. G. Mattsan, blé.
VENISE, br. aut. *Gobleu*, S Budinich, ravison.
SYRA, goel. it. *Giovanna*, cap. Savonna, lest.
— goel. hell. *Evanghelistra* cap Lambo, lest.
SOULINA, br. hell. *Filinis*, cap. C. Filinis, lest.
— bk. norw *Rivalen*, cap. Larsen, lest.
— br hell. *A. Jeorghios*, cap. Minaculis. lest.

AVIS.

A L'OCCASION DU RAMAZAN.

—

Le départ des dimanches de 3 1|2 de Yéni-Mahallé au pont (côte d'Europe) aura lieu à 5 h. 1|4.

De même le départ des dimanches de 3 h. 3|4 de Buyukdéré au Pont (côte d'Asie) aura lieu à 5 h.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Aexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC

L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866

A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
Total francs			2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en ème temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles ou ses numéros figurent*. Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessusde Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraire Turcs.)

AVIS IMPORTANT

CONCERNANT LES VÉRITABLES

PILULES DE BLANCARD

L'Iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les **Pilules de Blancard** offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg, dans un document officiel, publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du Gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté à laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament?

En conséquence, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins qui désireront employer les **véritables Pilules de Blancard**, de vouloir bien se rappeler que nos Pilules ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et de 50 pilules, qui tous portent notre **cachet d'argent réactif**, fixé à la partie inférieure du bouchon, et notre **signature** (indiquée ci-dessous) apposée au bas d'une étiquette **verte**.

Pour se garantir de ces compositions dangereuses qui se cachent, surtout à l'étranger, derrière nos marques de fabrique, il sera toujours prudent de s'assurer de l'origine des pilules qui portent notre nom.

Blancard

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.

Nos Pilules se trouvent dans toutes les Pharmacies.

Photographie El. Chark et Cie.

Grande rue de Péra N° 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrant out l'admirable poème de Milton.

Le Paradis perdu

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Champ
pension bourgeoise.

AUX FABRIQUES

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.

282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc. garanti. —EXPORTATION.

ETRENNES PARISIENNES

MIR FRERES & COTTEREAU

Grande Rue de Péra.—Entrée Rue Dervich N° 2

Bronzes d'art dorés et argentés, objets d'étagère, cristaux ot porcelaines decorés, boites et coffrets mosaiques, candélabres, flambeaux et bougeoirs. Bijouterie fine et montres riches de la maison Oudin, horloger de l'Impératrice et de la Marine impériale, Palais-Royal, 52, à Paris.

Les Magasins sont ouverts jusqu'à neuf heures du soir.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigé toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE ET EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur-dentiste J. G POPP, de Vienne, attire depuis plus de quinze ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aien. établi que le Dentifrice-Anatherin ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp

Le Dentifrice Anathérin est pour ainsi dire l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dnts malades en emp chant la continuatione des caries; il étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce. Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérin soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités, et il existe peu de villes en Allemagne où il n'ati été introduit par les dépôts, mis en usage et obetenu l'approbation de ceux qui ont essayé lss effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale, franc 1. 60.

On peut se le procurer à
Seul dépôt à Constantinople chez M. R. Baur et Cie Galata rue Gumruk, 22.

AVIS,

Extrait du jugement rendu sur la faillite du Sieur Riven Moscovich, marchand tailleur sujet Roumain.

Le Tribunal Roumain près l'Agence des Principautés-Unies.

Déclare bon et valide le concordat daté du 22 décembre année courant e, qui par le présent jugement est homologué, et prononce que le faillit est excusable et reintégré dans ses droits de commerçant.

Le présent jugement sera inséré dans le journal *La Turquie.*

Fait et jugé cejourd'hui le 24 décembre 1866.

Le Président,
G. CRASSAN.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Société générale

DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Messieurs les porteurs d'actions de la Société Générale sont prévenus que le 2me coupon d'intérêt à 6 0/0 pour l'année 1866 sur livr. ster. 8 versées, s'élevant à fr. 52 56 0/0 sera payé à Constantinople au siége de la Société Camondo Khan à Galata à partir du 2 janvier prochain.

Constantinople le 14 décembre 1866.

Le Directeur-Général,
A. VLASTO.

GERICHTLICHE BEKANTMACHUNG.

In dem Koncurse über das Privatvermœgen des Kaufmans GEORG GUSTAW DEMPWOLFF zu Constantinopel ist zur Verhandlung und Beschlussfassung über einen Accord Termin

auf Donnerstag den 7 Februar 1867 um 11 Uhr Vormitags

in der hiesigen Gesandtschafts-Kanzlei anberaumt mit dem Bemerken in Kenntniss gesetzt, dass alle festgestellten oder vorlaeufig zugelassenen Forderungen, soweit für dieselben wed r ein Vorsicht, noch ein Hypothekenrecht, Pfandrecht oder anderes Absonderungsrecht in Anspruch genommen wird, zur Thilnahme an der Beschlussfassung über den Accord berechtigen.

Constantinopel den 4 Januar 1867.

KŒNIGLICH PREUSSISCHE GESANDTSCHAFTS-KANZLEI.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

Pharmacie, Droguerie, laboratoire chimique, produits chimiques.

Dr R, BAUR.

A LOUER

Grande Maison en Pierre.

Située rue Dervich, N. 8.

S'adresser au rez-de-chaussée de la dite maison à M. Schiller Goldenstein.

PILULES HOLLOWAY

LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore, impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et taméliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les rudités accumulées qui séjournent après la ente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degres invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à separer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été declaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invité, sans réticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médcéines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Croats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriéte,

La vérité nous confond au moment où elle nous apparait el nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où il s'enfuit.— *Gorleston Age.*

IMPRIMERIE CENTRALE

6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues

IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- No 10.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr,
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr,
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra,

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir,

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 12 *Janvier*.

—

Nous reproduisons *in extenso* l'article que le journal la *Patrie* consacre à la lettre de M. Ricasoli aux évêques italiens. Le journal officieux approuve, comme nous l'avons fait nous-mêmes, les idées émises par le chef du cabinet de Florence. S'il fait quelques restrictions, c'est sur l'application pratique de ces principes reconnus justes. N'osant pas suivre l'idée jusqu'en ses logiques et légitimes conséquences, la *Patrie* conseille au gouvernement italien de chercher un biais, un accommodement, qui puisse faire vivre, sans trouble ni discorde, l'Eglise libre dans l'Etat libre. Ce biais, c'est naturellement un concordat; mais une église soumise à un concordat est-elle libre? D'ailleurs, cette institution depuis qu'elle fonctionne en France, n'a pas laissé que de rencontrer souvent une vive opposition; elle est loin d'être la meilleure réglementation des rapports du clergé avec le pouvoir séculier. Mais il est naturel qu'un journal qui a des attaches officieuses avec le gouvernement de Napoléon III, préconise le concordat comme un biais commode, pratique, bien propre à sauver l'Italie de tous les embarras que lui pourrait préparer la marche que prétend suivre M. Ricasoli dans l'application de la célèbre formule de Cavour: « L'Eglise libre dans l'Etat libre. »

« Un certain nombre d'évêques, dit la *Patrie*, retirés à Rome ignoraient encore il y a quelques jours, paraît-il, la décision du gouvernement de Florence qui les autorise à rentrer dans leurs diocèses. A cette occasion ils ont écrit au baron Ricasoli pour se plaindre de l'exclusion dont ils se croyaient l'objet.

» Les journaux italiens parlent depuis quelque temps de la réponse que le président du ministère italien a adressée à cette réclamation. Nous en avons aujourd'hui sous les yeux le texte complet, et cette lettre est à tous les égards trop curieuse pour que nous n'appelions sur elle l'attention des esprits réfléchis qu'intéresse si vivement le problème actuellement débattu entre l'Eglise et l'Italie.

La lettre du baron Ricasoli est un ample commentaire de la fameuse maxime de Cavour : « L'Eglise libre dans l'Etat libre « Au premier abord, on peut croire que le ministre italien est disposé à en pousser l'application à ses conséquences les plus radicales. Il fait valoir avec une fertilité de raisonnemens excessivement remarquable les avantages que devra retirer l'Eglise de cette concentration de toutes ses forces sur le terrain exclusivement spirituel, qui lui semble inévitablement commandé par la constitution des sociétés modernes. Une Eglise se développant librement en dehors et à côté de la société civile, ayant sa hiérarchie, ses institutions, sa législation et sa discipline, ne relevant que d'elle seule et que l'Etat a pour principe d'ignorer, tel paraît être l'idéal définitif qu'indique M. Ricasoli et dont il attend la réalisation d'un avenir plus ou moins lointain.

» Ici, l'inévitable parallèle avec les Etats-Unis, cette manie actuelle de tous les hommes politiques, n'a pas manqué de se présenter à la plume de M. Ricasoli. Rendons justice à la vivacité, à la brièveté lumineuse avec lesquelles il a tracé le résumé historique des causes qui ont produit la différence absolue de la condition de l'Eglise dans le nouveau monde et dans l'ancien ; les traits principaux du tableau sont exacts, mais les conséquences qu'en tire le ministre italien nous semblent incomplètes et hasardées.

» Il est incontestable que l'Eglise, s'établissant en Amérique, au sein d'une société neuve, dénuée de traditions et d'histoire, et en outre divisée en un nombre infini de sectes, dans une société où l'idée de l'Etat était réduite à sa plus minime expression, a pu avec avantage s'organiser selon le régime d'entière liberté et d'absolue indépendance que préconise M. Ricasoli ; mais dans une vieille société imbue d'une tradition aussi antique que la société italienne, dans un monde où depuis des siècles l'Eglise est non-seulement un pouvoir religieux, mais encore et bien davantage une puissance politique, le régime de complète séparation mis en avant par Cavour et repris en ce moment par M. Ricasoli, nous paraît gros de dangers.

» Au reste, le gouvernement italien est trop intelligent pour ne pas mettre de lui-même un énorme intervalle entre la théorie et la pratique, la mission de M. Tonello en est la preuve, mais la lettre de M. Ricasoli à elle seule suffirait à le démontrer, car à côté de cette théorie absolue de l'Eglise libre dans l'Etat libre proposée comme une des éventualités du plus lointain futur, il reste la conduite présente, pour laquelle le gouvernement italien réserve toutes ses précautions.

» Il ne faut pas oublier que M. Ricasoli subordonne l'application de la théorie de Cavour à la complète résignation de l'Eglise au rôle rigoureusement spirituel qu'il lui propose. D'ici là, et Dieu sait quand, cette résignation sera complète ! Nonobstant les intentions parfaitement libérales et conciliantes dont sa lettre porte témoignage, il est obligé de conclure à quelque chose d'analogue à ce régime des concordats qui règle actuellement les rapports de l'Eglise et de toutes les nations européennes.

» C'est aussi notre avis, et nous pensons que de bien longtemps on ne pourra souhaiter autre chose en Europe, touchant les rapports de l'Eglise et de l'Etat, que des concordats équitables, modérés, et exécutés de part et d'autre avec intelligence et mesure. »

D'après un télégramme que nous envoie l'agence Reuter, les choses suivent leur cours naturel dans les Etats-Unis. L'acte d'accusation contre le président a été remis au comité judiciaire du Congrès qui est chargé d'en examiner les motifs et dira s'il y a lieu à poursuivre la procédure. Tout fait donc supposer que le président se soumet à la législation du pays. Il espère en sa bonne cause pour triompher publiquement de ses ennemis.

On ne saurait s'imaginer à quelles extrémités se porte chaque jour l'opposition congressionnelle, non plus que l'Etat de trouble et d'agitation dans lequel vivent les esprits politiques à Washington.

Ce n'est plus l'épithète d'*ivrogne* que l'on jette à la face du président en pleine assemblée; mais bien celle d'*assassin* Oui, quelque étonnant que puisse paraître le fait, on suppose que M. Johnson a trempé indirectement dans le meurtre de Lincoln; depuis longtemps ces bruits couraient sous le manteau de la cheminée ; aujourd'hui, ils se répètent publiquement ; et, qui le pourrait croire? c'est l'arrestation de Surrat, l'un des complices de Booth, en Egypte, qui donne de la consistance à ces rumeurs.

Aussi, pour réduire ces honteuses calomnies à néant, M. Johnson a-t-il été forcé de publier toutes les pièces relatives aux démarches faites pour parvenir à arrêter Surrat.

Et malgré tout, on n'en persiste pas moins à New-York à prétendre que Surrat fera de révélations accablantes. Tels ont été les moyens employés par les radicaux pour discréditer le président : ils ont réussi ; qui peut prévoir où ils pourront s'arrêter.

Au Mexique, il n'y a plus moyen de nier l'existence de la guerre entre les républicains. Ce n'est plus à coups de protocoles, de manifestes que l'on discute les droits de l'un ou de l'autre à la présidence, c'est à coups de fusil, et si bien que l'un des lieutenants de Juarez, Escobedo, étant tombé entre les mains d'Ortega, celui-ci l'a fait fusiller.

D'autre part on prétend qu'une fraction du parti libéral vient de se rapprocher de l'empereur Maximilien, en même temps que le parti clérical apporte au prince autrichien son concours et celui de ses nombreux partisans.

C'est à ces circonstances nouvelles qu'il faut attribuer les dernières décisions prises par Maximilien, contre les vœux mêmes de la France. Il s'est en effet résolu à jouer la partie jusqu'au bout, et ses bonnes chances doublent, puisqu'il attire à lui le parti clérical, quelques libéraux, tandis que ses ennemis, tout occupés à s'entretuer, pour se disputer un pouvoir éventuel, ne pourront lui opposer une ferme et sérieuse résistance.

Il veut donc persister dans cette entreprise commencée par la France et prétend ou espère la mener à bonne fin avec les troupes que lui fourniront ses partisans, et qui seront commandées par Marquez, Miramon et Méjia.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

La section de la guerre et de la marine au conseil d'Etat, s'est réunie le 28 décembre en séance extraordinaire au palais des Tuileries,

Les ministres membres de la haute Commission chargée de la réorganisation de l'armée assistaient à cette séance.

On lit dans la *Patrie* :

« Des dépêches publiées par les feuilles anglaises, et reproduites par plusieurs journaux français, annoncent que la division commandée par M. le contre-amiral Roze a éprouvé un échec en Corée.

» Des dépêches particulières reçues de Chine permettent d'affirmer que cette nouvelle est complétement inexacte.

On écrit de Cherbourg, à la date du 1er Janvier, que la division cuirassée aux ordres du contre-amiral de La Roncière continue ses préparatifs pour se rendre au Mexique, mais qu'elle n'a reçu jusqu'à ce moment aucun ordre définitif.

On pense que si le projet est maintenu l'amiral partira le 8 janvier pour la Vera-Cruz avec les derniers transports, qu'escorteront les bâtimens cuirassés le *Magenta* et la *Flandre*.

La *Magnanime*, en ce moment à Toulon, leur sera adjointe. Elle partira isolément et ralliera devant la Martinique le pavillon de l'amiral. —

Angleterre.

On écrit de Londres que le Parlement doit se réunir dans la première semaine de février. La reine présidera en personne la séance d'ouverture.

Pour le lundi suivant est annoncée une démonstration réformiste dans Hyde-Park et dans Parliament street. Dans ce meeting on adoptera une pétition à la Chambre des communes, signée par le comité de la Ligue de Réforme et par les membres du comité de l'Union des industries de Londres.

Il existe aussi un projet d'après lequel une députation du meeting se rendra à la Chambre des communes, et à l'entrée de la Chambre, elle présentera une Adresse d'actions de grâces à John Bright et aux autres chefs du peuple. (*Havas*)

Italie.

On lit dans la *Patrie* :

« Nous recevons de Florence la réponse du Sénat au discours de la couronne.

» Ce document ne mentionne en aucune façon le concours prêté à l'Italie par de puissans alliés ; il ne parle qu'en termes généraux de l'accord de l'Etat et de l'Eglise, et résume la pensée dominante de la Chambre dans ces mots : « Des économies, et de » grandes économies, sont indispensables » pour rétablir la situation du Trésor public. »

Italie.

Les journaux de Florence démentent le bruit d'une prochaine modification du ministère.

On écrit de Rome au *Journal des Débats*: Rome est parfaitement tranquille et il n'y règne pas le moindre symptôme d'agitation. Il arrive bien parfois qu'on trouve le matin quelques petits morceaux de papiers affichés sur les murs du Corso et portant ces mots tracés à la main : *Viva l'unità italiana! Roma o morte!* etc. ; mais une ronde matinale de police fait disparaître ces écrits, et si quelques-uns échappent à la surveillance des sbires et des gendarmes, les Romains les lisent avec méfiance, parce qu'ils en suspectent les auteurs. Ils savent que le temps des démonstrations enfantines est passé; qu'on a renoncé à harceler le gouvernement; qu'on est entré dans une voie plus sérieuse et plus digne, et ils n'attribuent ces affiches séditieuses qu'aux partis extrêmes.

Ce peuple, qu'on disait prêt à se soulever sur les talons du dernier de nos soldats, est paisible et inoffensif; il est plein de confiance dans le triomphe de sa cause, et il se garde bien de la compromettre par ses impatiences.

Autriche

Vienne, 30 *décembre*. — L'empereur a adressé au ministre de la guerre une lettre d'après laquelle il approuve le projet de loi de réorganisation de l'armée, mais il réserve cette quest ion pour le Reichsrath. Il sanctionne cependant quelques modifications apportées aux lois sur le recrutement.

Les changements les plus importants sont : l'abaissement de trois ans de l'âge fixé pour le service militaire; la durée du service est fixée à six ans dans l'armée active et six ans dans la réserve, dont trois dans le premier et trois dans le deuxième ban; le rachat du service militaire est aboli. Des détails définitifs du système de recrutement restent réservés jusqu'au vote et à l'exécution légale de la nouvelle organisation, qui a pour but de porter les forces de l'empire à l'effectif rendu nécessaire par la situation actuelle, en établissent le principe du service obligatoire pour tous les citoyens.

La loi financière de 1867 a été publiée aujourd'hui; le revenu tout entier est évalué à 407,297,000 florins. La taxe extraordinaire sera maintenue comme l'année dernière; un crédit de 79,495,000 florins qui résulte des opérations financières des 5 et 25 mai et 28 août de l'année courante est ouvert pour couvrir le déficit de 26 millions 599,000 florins, ainsi qu'une somme de 51,034,000 florins qui restent sans emploi dans le dernier budget.

Vienne, 30 *décembre*. — Le budget de 1867 paraît avoir produit une bonne impression. Comme il est basé sur la patente de septembre, il est définitif et ne sera pas soumis au Parlement qui doit se réunir à Vienne.

Des avis de Prague disent que les Allemands de Bohême refusent leur adhésion à ce Parlement s'il est simplement consultatif. Les Tchèques, au contraire, ne l'acceptent que s'il est consultatif.

Vienne, 31 *décembre*. — La *Gazette de*

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

—

PREMIÈRE PARTIE.

X

(*Suite.*)

Bien que Madeleine n'eût aucune expérience dans les choses du cœur, son instinct de femme l'avertissait cependant que cet amour si brusque n'était pas tout à fait sincère. Il lui semblait qu'un homme vraiment épris eût mieux su dominer un entraînement qu'il ne savait point être partagé. Mais, dans le premier moment, elle fut tellement bouleversée par cette violence d'expression qu'elle ne songea pas à retirer ses mains que Maxime couvrait de baisers.

— Oh! dites, m'aimez-vous ? Pourrez-vous m'aimer ? suppliait-il.

— Laissez-moi, laissez moi ! s'écria-t-elle enfin.

Voir le numéro du 11 janvier.

Et elle éclata en sanglots.

Et puis, relevant bientôt son visage digne et attristé :.

— Vous oubliez, monsieur Maxime, dit-elle, que je suis une pauvre fille, et qu'à ce titre du moins j'ai droit à votre respect.

On arrivait à Mâcon. Le jour commençait à paraître.

— Dix minutes d'arrêt ! crie l'employé.

Madeleine mit son chapeau, rejoignit ses effets, et se disposa à quitter le vagon.

Maxime était bon. Il aimait réellement cette jeune fille, et il éprouvait un vif regret de l'avoir offensée.

— Restez, je vous en prie, Madeleine, c'est moi qui descendrai.

Madeleine ne l'écoutait pas.

— Du moins, avant de me quitter, dites-moi que vous me pardonnez, et adressez-moi un adieu fraternel.

Il lui saisit la main. Madeleine répondit à son étreinte; mais elle descendit sans lui adresser une parole ni un regard.

En la voyant toute chancelante, le visage encore humide de pleurs, Maxime sentit aussi les larmes lui monter aux yeux.

— Je suis un lâche, se disait-il ; comment avais-je pu supposer que cette brave fille s'occupait d'un libertin comme moi !

Le voyageur si bien emmailloté, qui jusque alors s'était tenu immobile dans son coin, se remua. Il fit tomber le foulard qui lui cachait entièrement le visage, et Maxime, découvrant ses traits, demeura comme frappé de stupeur.

Cet homme, c'était Ronardet, celui-là même qu'il fuyait.

XI

M. Renardet était un petit homme maigre qui tenait à la fois du renard et de la fouine. Son nez long et pointu, ses lèvres minces et rentrantes, ses chevaux d'un ton fauve, ses doigts crochus, ses yeux petits et couverts, dont la prunelle pâle et avide se fixait parfois avec une acuité terrifiante, l'eussent fait prendre pour un usurier ou un limier de police. Il n'était pourtant ni l'un ni l'autre, bien qu'il tînt de tous les deux. M. Renardet était simplement agent d'affaires, rue Richer, 53.

Agent d'affaires ! Quelles affaires? Toutes les affaires possibles, et impossibles, difficiles et véreuses. De la finesse poussée jusqu'à l'astuce ; une persistance opiniâtre; une activité incessante ; un manque absolu de conscience ou de sentiments généreux, telles étaient les qualités qui faisaient de M. Renardet un précieux serviteur du vice, un fripon accompli.

Maxime à sa vue était devenu pâle. Evidemment ce n'était point le hasard qui avait conduit Renardet dans le même compartiment ; et un pareil homme n'avait pas dû s'endormir. Il avait donc entendu toute sa conversation avec Madeleine. Il savait maintenant que son père était fort riche et ne le laisserait pas en prison.

— Je suis pincé, se dit Maxime, il faut prendre mon parti en brave.

— Eh bien ! monsieur Renardet, je vous félicite, vous avez admirablement tendu vos filets. Nous venons de traverser la dernière station. Vous avez sans doute vos gardes du commerce dans le compartiment voisin, ou ils m'attendent à la gare ; je suis donc un homme coffré, et à Lyon encore, où mon incarcération fera scandale. Ma foi ! vous êtes artiste, et, quoique victime de votre talent, je suis forcé de reconnaître que voilà un coup de génie.

— Eh ! eh ! fit le Renardet avec un rire sec qui découvrait de petites dents aigues et espacées comme celles d'un limier. N'est-ce pas, c'est adroit.

— Je ne me répète pas, M. Renardet, repartit Maxime avec un ton méprisant ; je vous ai offert mes compliments une fois, c'est assez.

— Je vois, monsieur Borel, que vous me jugez mal. Je suis moins terrible que vous ne le pensez. Quoique je sois depuis longtemps dans les affaires, on a des entrailles. Tenez, vous me croirez si vous voulez, mais j'ai de la sympathie pour les mauvais sujets et les beaux garçons comme vous. Attrait de contraste sans doute. Hi ! hi ! hi ! (Il tira sa tabatière et offrit une prise à Maxime qui refusa). Eh bien ! ce que je suis venu faire, ce n'est point vous coffrer, mais vous proposer un traité de paix.

— Un traité de paix ! dit Maxime qui observait Renardet avec défiance.

— Cela vous surprend, n'est-ce pas? Vous allez ce matin de surprise en surprise; car tout à l'heure cette petite femme, elle aussi-vous a bien étonné. Pauvre et vous résister ! Savez-vous que, si j'avais vingt-cinq ans de moins, je m'intéresserais à cette vertu phénoménale. Il serait peu à souhaiter toutefois qu'il y en eût beaucoup ainsi. Qu'est-ce qui fait aller les affaires ? c'est le vice. Supprimez le vice, supprimez les jolies petites femmes qui l'entretiennent, et voilà une foule d'industries ruinées, complétement ruinées. Sans doute il en faut quelques-uns de ces petits dragons de vertu pour mieux nous faire sentir le prix du vice et nous apprendre aussi que la vertu n'est pas un vain mot ; mais il n'en faudrait pas beaucoup, sapristi ! ou Renardet n'aurait plus qu'à fermer boutique. Je suis également agent d'affaires dans la spécialité ; et j'ai pu faire des études qui, ma foi ! ne sont pas à l'honneur de la morale. Tenez, dernièrement, j'avais été chargé de porter des consolations, c'est-à-dire l'offre d'un cœur, d'un mobilier en noyer et de douze cents francs de rente à une pauvre ouvrière qui n'avait rien mangé depuis quarante-huit heures. Une belle créature et pas vingt ans. Tout d'abord elle

Vienne publie une lettre de l'empereur qui approuve le projet de réorganisation militaire présenté par le ministre de la guerre, en réservant toutefois la discussion constitutionnelle.

L'empereur admet, en même temps, quelques modifications à la loi actuelle sur le recrutement de l'armée. Les modifications les plus importantes sont les suivantes:

La durée du service est de six ans dans l'armée active et de six ans dans la réserve, dont trois dans le premier et trois dans le deuxième ban. L'exonération n'est pas admise. Le règlement définitif du système de recrutement est réservé.

La lettre impériale réserve également la détermination et l'exécution légale du principe en vertu duquel les forces militaires de l'empire doivent être portées par l'établissement d'une levée universelle destinée à la défense de l'empire, à un degré qui sera conforme aux exigences des temps.

Espagne.

On lit dans le *Pays* :

« Les nouvelles de Madrid révèlent du malaise et un commencement de fermentation en Espagne.

Un journal du soir résume ainsi les événements de ces derniers jours :

« Le maréchal Narvaez est resté au pouvoir, à la condition de dissoudre les Cortès et de convoquer les électeurs pour la nomination des nouveaux députés.

» Cette détermination a provoqué des événements graves.

» Sur le seul bruit de la prochaine dissolution, 123 députés se sont réunis sous la présidence de M. Rios Rosas, président de la chambre; ils ont rédigé et signé une protestation contre la dissolution projetée et ont fait demander audience à la reine.

» Ceci se passait le 29; dans la nuit du 29 au 30 le général Pezuela, sur l'ordre du maréchal Narvaez, a fait arrêter les députés qui étaient à la tête de la manifestation. De plus, des mesures particulières ont été prises au domicile de chacun des autres députés pour les empêcher de se réunir de nouveau.

» Hier, cinq députés, MM. Rios Rosas, président, Antonio Salaverria, Herrera, Fernaudez de la Hoz et Roberts ont été transportés hors de la Péninsule, soit aux présides d'Afrique, soit aux îles Canaries.

» A la suite de ces faits, le décret de dissolution des Cortès a été immédiatement promulgué. »

Belgique.

Bruxelles, 30 *décembre*. — Une lettre de Saint-Pétersbourg, publiée par l'*Indépendance belge*, dit que la fusion complète de la Pologne avec la Russie sera annoncée au commencement de janvier. La Pologne serait divisée en douze gouvernemens. Le général de Berg deviendrait simple gouverneur de la circonscription de Varsovie. Les poids et mesures, le calendrier et les fêtes religieuses de la Russie seraient imposés en Pologne. La langue russe deviendrait la langue officielle.

Prusse.

Berlin, 30 *décembre*. — Dans les conférences des ministres, les délégués de la Saxe, d'Oldenbourg et de Mecklembourg ont demandé le maintien d'une administration spéciale des postes. La Prusse soutient la nécessité de la fusion du service postal sur tout le territoire de la Confédération. On croit que sur ce point, comme sur d'autres, il sera difficile d'arriver à une entente.

La majorité des officiers hanovriens ont annoncé au ministre de la guerre de Prusse que, aussitôt leur congé obtenu, ils entreraient dans l'armée prussienne.

Les négociations entre les plénipotentiaires de la Prusse et le gouvernement autrichien pour la conclusion d'un traité de commerce rencontrent beaucoup de difficultés.

Espagne.

Madrid, 28 *décembre*. — D'après les ordres du capitaine général de la province de Madrid, la police a ouvert une enquête rigoureuse pour découvrir les auteurs d'une proclamation clandestine récemment publiée contre le gouvernement.

Portugal.

Lisbonne, 30 *décembre*. — La reine est entrée en convalescence. On attend le roi Victor-Emmanuel qui viendra visiter le roi et la reine de Portugal.

Bavière.

Munich. — Le roi a accepté, le 29 décembre, la démission du baron Van der Pfordten. Son successeur est le prince de Hohenlohe.

Amérique du Sud.

Montevideo, 30 *novembre*. — On assure qu'un mouvement révolutionnaire a eu lieu dans les provinces intérieures de la confédération argentine. On assure que les ennemis du président Mitre l'ont emporté dans la province de Mendoza, et qu'ils appuieront les mouvements révolutionnaires des provinces voisines de San Luis, San Juan et Rioja.

Rio-Janeiro, 2 *décembre*. — Le maréchal Caixas est arrivé à Tuyuti. L'amiral Tamandaré et le général Porto Alègre ont remis leurs commandements.

Extrême-Orient

On lit dans les journaux français :

« Nous avons annoncé récemment qu'un corps franco-chinois a été formé pour protéger la ville de Hankoo et combattre les insurgés de la secte des Nienfeï.

» Nous apprenons par des lettres de Pékin du 3 novembre qu'un officier de la marine française au service de la Chine vient de proposer au prince Kong de créer une flotte franco-chinoise, qui serait d'une grande utilité pour combattre la piraterie et les insurgés, et que cette proposition a été favorablement accueillie. »

Mexique.

Les nouvelles de la côte orientale du Mexique, qui nous arrivent par San-Francisco et New-York, sont du commencment du mois passé.

Une lettre d'Acapulco, du 4 décembre, publié par les journaux de San-Francisco, et adressée par le général Montenegro au consulat impérial mexicain, dans la capitale de la Californie, dément les bruits qui avaient couru de l'évacuation d'Acapulco par les impérialistes.

On sait que cette ville est le point de relâche des steamers américains, qui font le service de Panama à San-Francisco, sur l'océan Pacifique.

Le général Montenegro dément aussi le bruit de la prise de Coloma par les dissidens. Il paraît, en outre, que le général impérialiste Oronos occupait encore une partie de l'Etat de Oajaca, et qu'à Tehuantepec, le colonel Toledo avait mis en déroute un corps de libéraux venus pour l'attaquer.

Les rumeurs suivantes s'étaient néanmoins répandues à San-Francisco.

D'après les partisans de Juarez, les Français se préparaient à évacuer Acapulco, sous peu de jours ; ils avaient essayé de lever une contribution de guerre sur la ville, mais l'arrivée du vapeur de la malle des Etats Unis les avait empêchés de réaliser ce projet

La dernière partie de cette dépêche californienne dément la première. Comment, en effet, l'arrivée à Acapulco d'un simple vapeur de commerce américain aurait-elle pu influencer à ce point le commandant des forces françaises ?

Nouvelles maritimes.

On écrit de Toulon, le 24 décembre, que la corvette cuirassée la *Belliqueuse*, qui porte le pavillon de M. le contre-amiral Penhoat, nommé commandant de notre division navale du Pacifique, a appareillé la veille et a fait route pour sa destination. La *Belliqueuse* va relever la frégate à vapeur la *Victoire*, qui porte le pavillon de M. le contre amiral Mazères, parvenu au terme de son exercice.

On lit dans le *Moniteur* :

« Les mouvements maritimes occasionnés dans les différents ports de France pour rapatrier le corps expéditionnaire du Mexique étant aujourd'hui en partie effectues, nous sommes en mesure de donner la liste générale des bâtiments qui ont déjà pris la mer pour cette destination.

» Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon, ont fourni les vaisseaux et transports suivants : le *Fontenoy*, le *Bayard*, la *Ville-de-Lyon*, la *Ville-de-Bordeaux*, le *Souverain*, le *Masséna*, le *Navarin*, le *Castiglione* et l'*Intrépide*, vaisseaux de ligne ; l'*Aveyron*, la *Nièvre*, la *Gironde*, la *Durance*, le *Cher*, l'*Aube*, l'*Eure*, la *Drôme*, l'*Yonne*, la *Saône*, l'*Allier*, le *Calvados*, la *Pomone*, la *Garonne*, la *Cérès*, le *Tarn*, le *Var*, l'*Ardèche*, la *Seine*, la *Charente* et le *Rhône*, transports à vapeur. »

La *Gazette du Weser* publie une analyse du projet de Constitution fédérale qui, outre les points déjà connus, indique les détails suivants :

« La législation fédérale sera exercée par le conseil fédéral, composé de quarante trois délégués des gouvernements, et du Reichsrath ou Parlement. Elle comprend les objets suivants : Douanes, législation commerciale, poids et mesures, monnaies, banques, droits de domicile et d'établissement, brevets d'invention, protection du commerce allemand, chemins de fer, postes, télégraphes, navigation, procédure civile, droit commercial et de change.

Le conseil fédéral et le Parlement se réunissent tous les ans. Le Parlement est nommé au suffrage universel et direct et a le droit d'initiative dans le cercle des attributions de la législation fédérale. Les membres ne peuvent être poursuivis pour opinions prononcées au sein du Parlement. Les fonctionnaires publics ne peuvent être élus. Les députés ne reçoivent pas d'indemnité. Les Etats de la Confédération forment un seul territoire douanier, mais les villes hanséatiques pourront rester en dehors de la ligne douanière en qualité de ports francs.

La législation militaire prussienne sera appliquée à tous les Etats de la Confédération. Pour l'entretien de l'armée féderale, il sera établi un budget normal de telle manière que, pour chaque homme de l'effectif de paix, la présidence de la Confédération recevra une somme fixe (220 thalers suivant les uns, 234 suivant d'autres) qui sera prise sur les recettes douanières, et en cas d'insuffisance de celles-ci, fournie par une contribution répartie d'après le chiffre de la population. Les troupes de la Confédération formeront une seule armée placée sous le commandement du roi de Prusse. »

Nous empruntons les extraits suivans au Bulletin du *Moniteur*. Nous devons faire remarquer l'importance qui s'attache aux dispositions d'un récent ukase impérial analysé par le journal officiel, et relatif à la composition future des forces maritimes de la Russie dans la mer Noire. On voit, en effet, que ces forces militaires sont largement réduites, soit par la suppression de diverses stations sur les côtes de cette mer, soit par la fermeture du vaste port militaire établi à Nicolaïeff, dans le gouvernement de Kerson.

« Le gouvernement russe vient de prendre une importante mesure relativement à l'effectif de ses flottes militaires de la mer Noire. Les détails suivans, tirés de l'ukase impérial qui règle la composition future des forces maritimes de la Russie naviguant dans ces parages, permettront de juger dans quelle proportion la réduction est opérée.

La station des côtes de Mingrélie, dont les deux points principaux étaient les villes de Soukhoum-Kaleh et de Novoroff, est supprimée.

L'établissement de Nicolaïeff (port militaire dans le gouvernement de Kerson) sera lui-même fermé. Le gouvernement impérial ne se réserve désormais que l'Administration des phares, des télégraphes et des travaux hydrographiques.

Il ne restera d'armés que cinq petits vapeurs affectés au service de l'ambassade russe à Constantinople, à celui des phares et de la croisière des côtes de Mingrélie et de l'Asie-Mineure.

La flottille de la mer Caspienne est également réduite à trois bâtimens à vapeur destinés à croiser sur les côtes pour empêcher la piraterie.

Enfin, la station de Nicolaïewski, sur les bords de la rivière Amour, centre et point de ravitaillement de la station du Pacifique, des Indes et de la Chine sera également restreinte dans une forte proportion.

Le ministre des affaires étrangères du prince Charles de Hohenzollern a signé avec les agens d'Autriche et de Russie, ainsi que nous l'avons annoncé sommairement il y a quelques jours, un arrangement relatif à l'amélioration et au règlement de la navigation du Pruth, qui traverse dans son cours les territoires de l'Autriche, de la Russie et de la Roumanie. Cet acte, qui porte le nom de *Stipulations*, rentre dans la catégorie des arrangemens locaux que les Principautés ont de tout temps pu conclure avec leurs voisins, et que le dernier accord avec la Porte leur confère également le droit de faire par elles-mêmes, sans le concours du suzerain. »

On lit dans le *Pays* :

C'est décidément une mauvaise affaire pour le gouvernement italien et l'Italie que le procès fait à l'amiral Persano. Il résultera des pièces livrées au public et commentées par lui l'impression la plus défavorable. On se demandera forcément, comme nous nous le sommes demandé, pourquoi un seul accusé ?

Est-ce qu'il n'y a qu'un coupable ? Est ce que Persano n'a pas été en quelque sorte la victime d'ordres imprévoyants, d'instructions maladroites ?

Pourquoi frapper celui qui a été, à regret, l'instrument d'une mesure mal conçue et épargner le ministre qui a conçu et dicté cette mesure ?

Le jour déjà commence à se faire, et on peut lire dans un journal :

« La *Perseveranza* et après elle tous les journaux viennent de publier un récit et des documents très-intéressants sur une période de l'histoire contemporaine — l'intervalle qui s'est passé entre la bataille de Custozza et celle de Lissa. — Cette publication n'a pu se faire que par les révélations de M. Depretis ou du général de La Marmora. Elle contient des extraits de la correspondance de l'amiral Persano avec le général de La Marmora et avec M. Depretis.

Il résulte de cette narration que l'amiral n'a marché contre Lissa que forcé et contraint, après une lettre péremptoire du général de La Marmora qui lui ordonnait d'agir à tout prix aussitôt que l'*Affondatore* aurait rejoint la flotte, en ajoutant de la part du ministre de la marine qu'il serait immédiatement remplacé dans son commandement, s'il ne se conformait pas à ces instructions. »

A cette lettre M. Persano répondait, le 16 juillet par le télégramme suivant adressé au général de La Marmora :

« Je reçois les reproches que V. E. m'indique de la part du roi, en inclinant la
» tête comme il convient à un fidèle et humble subordonné. Toute observation de ma
» part serait condamnable même eu égard à
» la vive conscience que j'ai d'avoir agi pour
» le bien du roi et de l'Etat. Il paraît que je
» me serai trompé dans mes jugements et
» je vais aviser à mieux faire »

Quelle nécessité y avait-il à se repaître ainsi du souvenir et de l'idée d'un malheur, à tourner et retourner le poignard dans la plaie de l'orgueil national blessé, quand chacun était le premier intéressé à l'indulgence, et quand le soudain et éclatant triomphe de la patrie italienne avait, en définitive, tout consolé et tout réparé ?

Londres, 28 *décembre*. — En Angleterre, la spéculation procède toujours avec un emportement excessif. Rarement ses combinaisons résisteraient à un examen sérieux, plus rarement encore ses opérations se trouvent réglées par une prudence vulgaire. Quand d'occasion ses projets reposent sur une base pratique, le sentiment d'un premier succès l'entraîne bientôt au-delà des bornes. Ainsi en fut il en 1845 pour l'engouement des railways, qui produisit une crise des plus violentes. En 1857, l'Angleterre s'étant éprise des Etats-Unis, consacre un milliard de francs en prêts à plusieurs Etats, y construisit des chemins de fer, y créa des banques, des compagnies d'assurances, des sociétés de navigation, et y fonda de nombreux établissements industriels. Mais plusieurs des Etats emprunteurs répudièrent leurs dettes, les compagnies se mirent en suspension et les usines se déclarèrent en faillite.

» La crise de cette époque n'eut pas d'autre cause. Elle emporta les deux tiers sinon les trois quarts du capital britannique engagé dans ces diverses opérations.

Quelques années plus tard, toutes les forces vives de la spéculation se portent sur l'article mercantile raréfié par la guerre civile aux Etats-Unis. A la hausse désordonnée, furieuse, qui trouble la mercuriale du coton, on dirait que ce textile a disparu du globe, et que sa culture est impossible ailleurs que sur les bords du Mississipi. Une réaction terrible en ses effets ne tarde point à se manifester. Elle renverse les plus solides maisons spéciales de Londres, Manchester et Liverpool, elle désorganise ou condamne au chômage de puissantes filatures naguère en pleine prospérité.

Dans le temps même où la spéculation cotonniere périssait sous ses propres excès, l'Angleterre se sentait saisie d'une véritable passion pour les compagnies de finances et de crédit. Longtemps les organes les mieux accrédités de la presse périodique avaient jeté sur les compagnies françaises du même genre des critiques amères et tiré de lugubres horoscopes sur leur avenir. Mais les années succédaient aux années, et aucun des grands établissemens parisiens ne succombaient. Il y avait donc du bon dans ce groupement des forces éparses, dans cette application du capital aux grandes et utiles entreprises. La conviction une fois entrée dans les esprits, les Anglais agirent avec leur fougue ordinaire. On vit surgir deux cents compagnies nouvelles, et plus de quatre cents compagnies anciennes décuplèrent leur fonds social par l'application de la loi récente sur les Sociétés à responsabilité limitée. Le capital nominal dépassa cinq milliards de francs ; le capital versé représenta le quart de cette somme.

Un appât irrésistible était offert au public. Le prospectus, après avoir énuméré les résultats merveilleux de l'entreprise, fixait à un chiffre considérable le capital social, avec cette réserve consolante que la direction n'appellerait qu'une faible part, le quart ou le tiers au plus. les actionnaires souscrivaient alors un nombre d'actions qui n'était nullement en rapport avec leurs ressources. Deux causes militaient en faveur d'une catastrophe probable. La première tenait à la multiplicité des compagnies de crédit se faisant une concurrence acharnée pour des affaires suffisant à peine à la prospérité de quatre ou cinq compagnies. La seconde résultait de la situation profondement obérée de certaines banques, ne devant leur prolongation d'existence qu'aux capitaux auxiliaires d'une nouvelle couche d'associés.

---

refusa. Quand j'ai vu cela, moi Renardet, j'en avais les larmes aux yeux. J'ai su depuis qu'elle avait un amoureux. C'est égal, cette fidélité, c'est encore très beau.

— Mais a-t-elle fini par accepter ?

— Parbleu ! que vouliez-vous qu'elle fît? Sur le théâtre on dirait : « Qu'elle mourût! » Vous voyez qu'on sait ses auteurs. Sur le théâtre, bon ! mais dans la vie réelle on ne se laisse pas mourir comme cela. Elle a fait des façons, mais j'ai de l'éloquence.

— Et quand on jeûne depuis quarante huit heures, ajouta Maxime, on est peu difficile sur les métaphores.

— Monsieur Borel, je mets mon éloquence à votre service, si jamais vous en aviez besoin.

— Oh ! ces sortes d'affaires, je les traite moi même.

— Vous avez tort ; soi même on ne peut pas marchander, tandis qu'un tiers...

— Je ne marchande jamais.

— Mais enfin vous les manquez quelquefois vos affaires, témoin cette petite femme de tout à l'heure. Ainsi, règle générale...

— M. Renardet, le traité, le traité que vous vouliez me proposer tout à l'heure ! interrompit Maxime avec impatience.

— Laissez-moi achever : règle générale, quand une femme résiste à un joli garçon qui l'aime et qui lui déclare son amour, il y a une raison pour cela. Cette raison, c'est rarement la vertu, c'est presque toujours l'occupation de la place par un autre amoureux. Ah ! on connaît un peu son cœur féminin. Je vous étonne, n'est-ce pas ! J'entends rabâcher sans cesse: « Le cœur de la femme, quelle énigme ! » Savez-vous pourquoi on ne conçoit rien à la femme ? C'est que la plupart du temps ceux qui font ces sortes d'études ont un intérêt d'amour-propre à ne pas voir clair. Ainsi vous êtes resté convaincu que cette demoiselle était parfaitement incorruptible parce que vous même n'aviez pu la corrompre. Cependant, mettez un instant de côté votre amour-propre et cherchez bien. N'en aimerait elle pas un autre ?

Maxime contemplait Renardet avec stupéfaction.

— Dans son genre, se disait-il, cet être ignoble n'est pas sans quelque valeur.

Mais, à cette dernière supposition, il sentit le rouge lui monter au visage. Si réellement elle avait joué la comédie de la vertu, et s'il avait été dupe ! Il éprouvait, non pas de la jalousie, mais une vive souffrance de vanité. Néanmoins il ne se fût pas abaissé à faire des confidences à Renardet.

— Peu m'importe ! répondit-il froidement.

Mais Renardet ne fut pas dupe de cette feinte indifférence.

— Voyons, ajouta-t-il, vous faut-il des renseignements positifs sur la jeune personne ?

— Non, merci, je ne l'aime pas. Mais laissons cela ; mon cœur est pourvu pour le moment, trop pourvu, car cela me coûte horriblement, cher, plus cher même que vous ne le supposez, puisque cela m'oblige à écouler le verbiage d'une foule de gens qui ne m'amusent pas du tout.

— Bon ! voilà une parole qui lui coûtera deux mille francs, pensa l'agent d'affaires.

Et son regard devint si aigu que Maxime en eût été effrayé, s'il l'eût observé en ce moment.

— Voyons le traité de paix, reprit-il avec insistance.

M. Renardet renouvela l'air de ses poumons ainsi que le tabac dont il se bourrait les narines. Il frappa plusieurs coups sur sa tabatière, comme si le préambule l'embarrassait, et il commença ainsi :

— Je serai bref et explicite. Vous êtes un homme d'esprit, vous me comprendrez. Le sieur Pinsard, qui m'a chargé de vous poursuivre, ne m'alloue que cinq mille francs d'honoraires si j'obtiens le payement intégral des cent quatre-vingt mille francs que vous lui devez. C'est assez maigre, convenez-en, pour toute la peine que vous m'avez donnée déjà. Ce Pinsard, vous le connaissez ?

— Beaucoup trop.

— Un usurier de la pire espèce, qui ne se contente pas de gros bénéfices, et qui toudrait sur un œuf. Vous êtes de cet avis ?

— Entièrement. Toutefois, vous vous assimilez à un œuf; je ne saisis pas bien l'analogie.

— C'est une métaphore pour exprimer ma pauvreté. Quand on est honnête et qu'on a du cœur, on reste pauvre. C'est ce qui m'arrive. Eh bien! je parie qu'il vous gruge, ce Pinsard, d'une manière révoltante. Combien vous a-t-il pris pour ces 180000 francs?

— Soixante mille.

— C'est une indignité; prêter aussi cher avec une presque certitude de remboursement ! Vous voyez bien ! si vous aviez un homme d'affaires, on ne vous exploiterait pas ainsi. Moi, par exemple, je vous aurais trouvé cette somme à 20 0/0. Je sais bien que vos parents peuvent vous faire interdire; mais c'est là une extrémité à laquelle on ne recourt pas souvent, et vos parents vous aiment.

— Mes parents m'adorent.

— Je le sais. Pinsard le sait aussi, le coquin. Mais c'est un madré compère, malheur à ceux qu'il tient entre ses pinces de vautour.

— Eh bien ! voyons ! quelles autres griffes me proposez-vous ? demanda Maxime, qui jeta involontairement un regard sur les mains crochues de Renardet.

— Là n'est pas encore la question. Faisons d'abord nos conventions personnelles. Je veux être coulant avec vous et vous prouver que je ne cherche pas à vous exploiter. Voulez-vous m'allouer dix mille francs par an, et je ferai toutes vos affaires. D'abord, pour cette somme, je mets dedans le Pinsard; je vous préserve des gardes du commerce, qui en effet voyagent dans le compartiment voisin; je vous trouve de l'argent au vingt pour payer toutes vos dettes. Et par dessus le marché, avant un mois, je vous saurai le nom du mortel heureux que vous préfère votre jolie petite cruelle.

Entre la prison, ou Renaudet pour homme d'affaires, Maxime n'avait pas le choix.

— J'accepte vos conditions, dit-il ; mais je ne veux pas d'espionnage vis-à-vis de cette jeune fille.

— Je travaillerai donc pour ma propre satisfaction ; car je fais quelquefois de l'art pour l'art. Elle demeure...

— Vous ne saurez rien de moi.

— Ah ! ah ! vous êtes chevaleresque. Eh bien ! revenons au traité; c'est conclu ?

— Conclu, répondit Maxime.

— Oui, mais il faut payer un semestre d'avance.

— Dès ce soir, vous viendrez place Bellecour, n° 7, je vous remettrai 5,000 francs.

— C'est entendu.

En cet instant, le train arrivait à la gare de Perrache. Les deux voyageurs se séparèrent.

(*Sera continué demain.*)

Au mois d'avril dernier, il y avait pléthore de compagnies et pléthore d'opérations à la grosse aventure, d'opérations radicalement mauvaises. C'est la banque Overend Gurney qui, le 10 mai au soir, crève la digue, et le torrent grossit à ce point que la Banque d'Angleterre est contrainte à suspendre pour la troisième fois sa charte de 1844.

On connaît les suites de cette panique effrayante. Les plus solides établissemens furent ébranlés, les faibles succombèrent. Il ne resta debout que ceux qui, passant outre à leurs promesses, en appelèrent aux actionnaires épouvantés, et en tirèrent sous forme de versemens *in extremis*, les sommes jugées suffisantes au maintien des compagnies.

On crut d'abord à l'apaisemennt prochain de la tempête et au retour de conjonctures meilleures. Mais la crise se prolongea démesurément. Alors une réaction se fit dans les esprits. Les actionnaires n'admirent plus qu'une solution, celle du *winding up* ou de la liquidation. Vainement certaines directions prouvèrent-elles l'état relativement avantageux de leurs affaires, vainement prouva-t-on aux actionnaires qu'avec de la patience et du calme, on remettrait l'entreprise sur un bon pied ; le public persista à réclamer soit une liquidation amiable, soit une liquidation par la cour de la chancellerie. Aujourd'hui, près de deux cents établissemens liquident ou devant la cour des banqueroutes ou par l'action de comités à la nomination des actionnaires.

Cette semaine encore, la *General Trading Company*, après des efforts inutiles pour prolonger son existence, a dénoncé sa liquidation volontaire. Un biais a été pris par une autre société financière, l'*Egyptian Trading Company*. Sur ses actions de 20 liv. st., 6 livres avaient été payées avant la crise. Au moment le plus périlleux, elle exigea un versement de 3 livres par action, qui fut duement effectué. Aujourd'hui, cette compagnie rembourse ce dernier versement, sans doute pour calmer ses actionnaires et prévenir une demande en dissolution de la Société.

Le courant qui entraîne la communauté anglaise dans cette direction amènera des conséquences favorables. La place se trouvera désencombrée d'institutions vicieuses au fond, mal gouvernées et encore plus mal administrées. En liquidant avec la perte du tiers ou de la moitié du fonds social, elles restitueront encore à la circulation des capitaux nombreux qui fructifieront ailleurs. Enfin leur retraite permettra aux compagnies à constitution vigoureuse d'opérer plus largement, de mieux choisir leur terrain et leurs affaires.

Un fait vient à l'appui de ces assertions : une somme de 20 millions de francs, représentant une partie de l'actif des Overend Gurney, et constituant 20 0|0 du passif total, va être distribuée aux créanciers. Les dividendes des autres sociétés en liquidation s'élèveront pour janvier à un chiffre beaucoup plus considérable. Les remboursements de ce genre déjà effectués ou en perspective n'ont pas peu contribué à la revivisceence du marché anglais. Depuis le dernier règlement du 3 0|0 national, ce fonds a haussé de 2 1|2 0|0. Les sociétés de finance ont depuis huit jours amélioré remarquablement leurs cours. Il en est de même pour les chemins de fer, dont les grandes lignes ont conquis une plus-value de 2 1|2 à 3 0|0, et les lignes secondaires de 1 à 1 1|2 0|0.

La seule ombre au tableau est une baisse de 15 shillings sur les actions du télégraphe anglo-américain. Cette Compagnie vient de dénoncer un profit net de 25 0/0 depuis le commencement du service (28 juillet 1866). Sur ce profit, elle déclare un dividende de 10 0/0 et place 15 0/0 à la réserve. Mais les actionnaires comptant sur des produits trois fois supérieurs et la côte des actions étant en conséquence, le cours de ces titres devait nécessairement fléchir. On avait parlé, en effet, d'un produit de 60 à 80 0/0.

Les banquiers de Constantinople ont un intérêt majeur à recevoir des communications aussi promptes que possible de Londres et de Paris. Naturellement le télégraphe est leur moyen ordinaire. Mais certains grands spéculateurs grecs n'ont pas un intérêt moindre à entraver la circulation des dépêches.

Les conséquences se devinent: d'une part, des opérations à coup sûr; de l'autre, des achats ou des ventes à l'état de contre-sens, qui se traduisent par des pertes plus ou moins fortes.

Les importations de métaux précieux ont notablement faibli cette semaine. Elle se chiffrent par moins de 3 millions de francs. La malle des Indes-Occidentales, attendue le 30 ou le 31, rétablira vraisemblablement l'équilibre.

Le marché d'aujourd'hui a été mauvais. Presque tous les fonds ont rétrogradé, principalement les fonds turcs. La cause de cette baisse tient à des réalisations d'abord, ensuite à l'inquiétude qu'inspirent les affaires de Candie. Le marché anglais serait profondément affecté s'il voyait renaître cette malheureuse et interminable question d'Orient. La Grande-Bretagne de 1866 n'est plus à cet égard la Grande-Bretagne de 1854.

NOUVELLES LOCALES.

S. A. le Grand Vézir est toujours obligé de garder ses appartements, les rhumatismes continuant à le faire souffrir.

—

D'après des dépêches arrivées d'Athènes, Moustapha pacha se trouverait, avec le gros des troupes sous ses ordres à Selino, chef lieu du district du même nom.

—

Halid bey est attendu aujourd'hui de Crète; il doit apporter les dépêches.

—

Le contingent que le Vice-roi d'Egypte avait mis à la disposition du Sultan et qui se trouve en Crète, se prépare à rentrer dans ses foyers.

—

En attendant l'arrivée du successeur de M. de Bonnières, M. de Bouville, secrétaire de l'ambassade de France, remplira les fonctions de 1er secrétaire.

—

Les nouvelles de Larisse sont de plus en plus rassurantes. En vain tente-t-on de fomenter des troubles dans ce pays, tous les efforts restent infructueux, et les appréhensions que pouvaient donner les faits irréguliers qui se passaient en Thessalie, sont aujourd'hui dissipés. La tranquillite la plus parfaite règne de Perla à Lamia.

—

Les ministres et hauts fonctionnaires ont, cette année, fermé leur porte à la foule des employés qui assiégeaient leur table Iftar. Il faudra désormais attendre un billet d'invitation.

—

Toutes les personnes qui se rendront à Stamboul pendant le Ramazan, devront être munies de fanaux. Tout contrevenant sera conduit à la Police et paiera une amende de 20 piastres.

—

Nous annoncions dernièrement l'embarquement de Lefter, le légendaire brigand de l'Arménie, disent les journaux de Paris, à bord d'un bateau grec. Aujourd'hui nous apprenons que Lefter n'est pas parti et pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'il n'a pas paru de bâtiment grec, et celle-là nous dispense d'en dire les autres.

—

Nous parlions avant-hier jeudi, de la fréquence des attaques d'apoplexie foudroyante depuis quelques jours ; nous avons encore à enregistrer un accident de même nature. Suleyman, propriétaire des maisons qui brulaient dernièrement à Takta kalé, bouleversé par la ruine de sa fortune qui s'en allait, hélas ! en fumée, a été foudroyé par l'apoplexie. C'est à grand peine qu'on est parvenu à retirer son cadavre d'au milieu du brasier, qui était sur le point de le carboniser. Aujourd'hui, on peut le dire, il ne reste plus que des cendres du propriétaire et de la propriété.

—

Nicolas a un magasin à Karpouz-sokak, dans le quartier de Yeni-Cheir (Péra). Des voleurs, affamés, paraîtrait-il d'après la nature des objets qu'ils ont enlevés, des voleurs sont entrés dans la boutique et ont pris 55 ocques de savon (auraient-ils, par hasard, du linge à blanchir ?), 4 pains de sucre, 100 ocques de café, de riz, etc. Chargés de butin, mais non encore satisfaits, ces exploitants entrèrent ensuite chez Kiravos, à qui ils prirent également une grande quantité de marchandises, le tout au meilleur marché possible.

La police s'est mise en quête de ces hardis filous et est parvenu à trouver le riz volé chez un certain Yanco, ancien détrousseur de son état. Yanco est entré dans la voie des aveux et a dénoncé ses complices.

PROVINCES.

—

Brousse, 9 janvier.

Malgré les assurances de Hassan pacha, gouverneur d'Ismidt, il est faux que Manoli, l'*alter ego* de Lefter ait été tué dans une rencontre avec les zapties. Manoli est vivant et si vivant, qu'il vient encore, à la tête d'une bande nombreuse de commettre un assassinat, suivi de vol. Pour Lefter, il continue à promener ses sanglants loisirs dans les alentours d'Ismidt. On donne pour raison à l'impuissance du gouverneur l'immoralité des zapties que la police emploie. Il faudrait remanier ce corps de fond en comble pour arriver à une prompte et sûre répression du brigandage dans notre province.

L'agriculture est dans la détresse, toutes les recoltes, — Cocons, olives raisins, céréales, — ayant manqué à la fois. Ajoutez à cette triste situation du pauvre cultivateur le poids dont doit peser sur lui l'impôt dans d'aussi tristes conditions de production agricole. Il serait à désirer que le gouvernement prit des mesures propres à soulager la misère dans laquelle sont plongées nos compagnes. En ville, la situation n'est guère plus satisfaisante.

Les Italiens, ne trouvant pas de cocons, sont partis ; et six mille femmes ou filles, auxquelles ils donnaient de l'ouvrage, se trouvent sans ressources et sans travail.

Beyrouth, 28 décembre.

Il y a une dizaine de jours, on envoya à Eden des zapties dans le but de surprendre et d'arrêter Yussuf Karam. Celui-ci, se doutant de ce qui allait se passer, avait réuni chez lui environ une cinquantaine de ses partisans; aussi, lorque les vingt zapties se présentèrent devant la maison du bey, une vive fusillade les accueillit, qui leur tua deux hommes, leur en blessa cinq, et les força à se replier. Après un tel fait Karam jugea prudent de quitter Edem et de se soustraire aux poursuites dont il allait être l'objet.

Le 25 du courant, un crime tout nouveau dans les annales criminelles de Beyrouth, a plongé la ville dans la consternation. M. Nicolaïdès, chef de la maison de banque Nicolaïdès, Trad et comp., négociant grec des plus estimés de notre ville, rentrait chez lui, lorsque, arrivé à sa porte et s'apprêtant à l'ouvrir, il fût soudain frappé d'un coup de yatagan qui lui ouvrit le ventre; la seule raison qui ait empêché le coup d'être mortel, c'est le mouvement en arrière que la surprise d'une agression aussi inattendue fit faire à la victime.

M. Nicolaïdès prétend avoir parfaitement reconnu le meurtrier ; c'est un ancien domestique d'hôtel, de place, un cafedji, renvoyé par son patron pour vol ; il est grec, mais protégé américain, arrêté sous l'inculpation d'assassinat, il a été tranféré des prisons de l'Etat, où on l'avait enfermé d'abord dans celles du consulat américain, sur la réclamation de ce dernier.

On se perd en conjectures sur les motifs qui ont pu déterminer cet attentat. L'inculpé est totalement inconnu à M. Nicolaïdes ; aussi à toutes les questions, il oppose les plus formelles négations, disant qu'il n'aurait eu aucune raison d'accomplir un tel acte.

Le blessé est très estimé de toute la population de notre ville ; les commerçants ont en lui la plus grande confiance, et personne n'osa jamais contester sa probité. On prétend qu'il est frappé par une abominable vengeance ; mais tout cela n'est qu'hypothese, et l'on attend avec impatience que l'instruction judiciaire jette quelque jour dans ces criminelles tentatives.

FAITS DIVERS.

Un richard Imprudent. — La cour d'assises du Pas-de-Calais vient de juger une bande de dix voleurs qui a dévalisé le père d'Enquin, le plus riche et le plus imprudent des propriétaires du Boulonnais. Il avait de l'or partout, depuis Mathusalem, dans des pots, dans des cruches, et sa maison fermait à peine, ainsi qu'il appert de sa déposition, dont extrait ; nous l'empruntons au *Mémorial d'Amiens* :

M. d'Enquin, assigné comme témoin, a fait constater qu'il était malade ; on savait, du reste, qu'il ne voulait pas se déranger ; mais laissons-le raconter lui même dans des dépositions antérieures sa triste mésaventure :

« J'ai été réveillé au milieu de la nuit par le bruit de plusieurs hommes qui pénétraient dans une chambre voisine de la mienne; je me lève aussitôt, et armé d'un espadon suspendu à la tête de mon lit, j'ouvre la porte et aperçois des brigands ayant la figure noircie, et dont l'un tient une chandelle.

» J'avais mon épée à la main, le bras tendu, espérant leur imposer et les faire fuir; loin de là, ils saisissent mon espadon et me renversent; l'un d'eux me tenait comme dans un étau, la face contre terre; je n'avais d'autre vêtement qu'un caleçon et ma chemise; je les supplie de me laisser la vie; les malfaiteurs ont rôdé dans la chambre, ont pris plusieurs pots pleins d'or et d'argent, et m'ont laissé gisant sur le carreau. J'étais transi de froid et couvert de contusions; depuis ce temps-là, je suis souvent malade.

» Après leur départ, j'ai vu une armoire ouverte; je crois qu'on y a pris de l'or.

Ces individus ont pénétré dans une chambre voisine de la mienne par un trou que d'autres voleurs avaient pratiqué dans le paroi en 1862. J'avais obstrué ce passage au moyen d'une vieille porte placée en travers dans l'intérieur, et quelques mauvais fagots d'épines que j'avais posé au devant de ce trou. Il a suffi de déranger ces fagots et de pousser la porte pour entrer dans la chambre. »

D. Pourquoi n'avez-vous pas fait réparer la brèche de votre mur par laquelle les voleurs sont entrés une fois ?

R. Parce que je n'en ai jamais eu le temps, ayant à conduire la charrue, à semer, à mener les bestiaux dans les pâturages, etc.

D. Combien avez vous de fermiers et de propriétés en terre, de revenus ?

R. Je ne puis dire combien tout de suite, j'ai des fermes, il faudrait les compter, mais si vous voulez avoir des détails, vous pouvez vous adresser à mon receveur, M. G...

M. D'Enquin est le plus riche propriétaire foncier du Boulonnais.

D. Combien avez-vous d'argent chez-vous? montrez le nous.

R. Je ne sais où est mon argent, je n'en ai pas beaucoup, car j'ai tant à payer au percepteur, au maréchal, etc.

Il a fallu des instances réitérées des magistrats pour décider le père d'Enquin à ouvrir une vieille garde-robe, dans laquelle le brigadier de gendarmerie découvrit au milieu des arraignées des monceaux de sacs gonflés d'or et d'argent.

— Qu'est ce, que tout cela, demanda le juge d'instruction ? — Ah ! monsieur, répond M. d'Enquin, c'est *de l'héritage* qui me vient de mon père, de ma grand'mère et de mes oncles, les sacs sont là depuis 40 ou 50 ans, je ne les ai jamais ouverts.

A côté des sacs se trouvait une sorte de long étui en bois très-lourd ; l'un des magistrats eut la curiosité de l'ouvrir, des centaines de pièces d'or s'en échappèrent et roulèrent sur la terre, au grand désappointement du vieil avare.

On l'invita alors à ouvrir une autre armoire, mais le père d'Enquin s'y refusa obstinément et catégoriquement.

Dieu sait ce qu'il y avait dans cette armoire. C'est comme l'armoire que M. d'Aligre laissa à Mme de Pommereux, qui vient de mourir. Un jour, Mme de Pommereux y trouva un tas de vieille vaisselle qu'elle prit pour du cuivre. Odiot, appelé constata que c'était de l'or pour 20,000 fr. de rente.

Enfin, quand le magistrat fait la question suivante au père d'Enquin, vous allez voir la réponse :

D. Pourquoi mettez-vous tant de serrures et de secrets à vos portes, quand vous laissez ouverts les murs de la maison pendant des années entières !

R. Je croyais que cela se serait passé, mais je vois que ça continue toujours.

Passé quoi? Les voleurs? On voit avec quelle prudence le père d'Enquin parle des voleurs, de peur de les irriter. Il ferait mieux de mettre sa prudence à fermer sa maison.

—

Le vol au beure. — Le *Pungolo*, de Milan, raconte le tour suivant :

La domestique d'un de nos amis portait chez le boulanger, comme c'est la coutume ici, une dinde à cuire. Un fripon qui voulait fêter Noël en mangeant la dinde aux dépens d'autrui, avait suivi la domestique. Un quart-d'heure après qu'elle fut sortie de la boutique du boulanger, il y entra avec un demi kilo de beurre à la main.—« La bonne qui est venue ici il y a peu d'instants avec le *padellotto*, dit-il en s'adressant au boulanger, m'envoie pour vous prier d'y mettre aussi ce morceau de beurre, parce que n'en ayant pas mis beaucoup, elle a peur que le *pollino* ne brûle. »

— C'est bien, fit le boulanger en prenant le beurre.

— Je viendrai le prendre vers trois heures, ajouta le coquin.

C'est entendu, répliqua le boulanger qui était à mille lieues de tout soupçon.

Le voleur retourna, en effet, vers trois heures, reçut des mains mêmes du boulanger le *padellotto* (la casserole) avec le *pollino*, et alla s'en régaler en riant, Dieu sait comme, aux dépens du boulanger et de la domestique.

Que le lecteur s'imagine la stupeur de cette dernière, lorsqu'elle eut connaissance du vilain tour qu'on lui avait joué. — Elle trépigna, protesta, et courut à la maison raconter son malheur à son maître avec les yeux hors de la tête. Mais notre ami, qui est homme d'esprit, en rit de tout son cœur.

VARIÉTÉS.

DES GÉNÉRATIONS SPONTANÉES.

—

(*Suite et fin.*)

Dans le cas de succès, on aurait peut-être pu dire, quoique la chose fût peu soutenable, que des germes s'étaient introduits par les pores de la coque : M. Donné répondit d'avance à cette objection en recouvrant l'œuf d'un vernis.

Le résultat fut constamment négatif. Il parut démontré à M. Donné que les générations spontanées n'étaient qu'une vaine illusion ; il le déclara hautement.

C'était sa première manière. Elle lui valut un témoignage flatteur de la haute satisfaction de M. Pasteur, qui daigna lui écrire à ce sujet une lettre autographe,

Un pareil document, émané du grand-maître de la panspermie, était bien fait pour affermir M. Donné dans la même voie.

Cependant l'esprit malin soufflait quelques objections à son oreille : cette petite quantité d'air, renfermée dans l'œuf et non renouvelée, n'était peut-être pas assez considérable pour déterminer le grand phénomène de la génération spontanée.... Il ne suffit pas de ne pas détruire la vitalité de la matière par le feu, il faut lui donner de l'air extérieur renouvelé, de l'air qui ait conservé ses propriétés vivifiantes.... Or, dans des œufs dont la coquille est intacte, non seulement la petite quantité d'air qu'ils renferment ne se renouvelle pas, mais cet air s'altère à mesure que la matière de l'œuf est putréfiée, l'oxygène est absorbé, il entre dans des combinaisons nouvelles, et cet air devient aussi impropre à la vie.

Dès lors M. Donné entre dans sa seconde manière. Il prend des œufs lavés avec soin et bien essuyés : il les enveloppe d'une épaisse couche de coton cardé sortant d'une étuve à 150 degrés (M. Pasteur a indiqué que le coton cardé intercepte les corps les plus tenus que l'air tient en suspension); ce coton est collé à la surface de l'œuf. Puis un stylet fin, préalablement rougi au feu afin de détruire les germes qui pourraient y adhérer, est introduit obliquement sous le coton, et le sommet de l'œuf est percé d'un trou. Les œufs ainsi préparés sont rangés debout dans une terrine remplie de cendres chaudes ; le tout est recouvert d'une cloche en verre.

Au bout de trois semaines, M. Donné trouvai à la surface de la matière organique de ses œufs des places de moisissure.

Pour avoir des animalcules, il suffisait de verser dans l'œuf moisi de l'eau bouillante, en recouvrant aussitôt l'ouverture avec du coton cardé.

Ces expériences ont paru concluantes à M. Donné, qui a immédiatement abandonné ses premiers alliés pour passer à l'ennemi.

Naturellement M. Pasteur, dont les paroles avaient été plus douces que miel au sujet des premiers essais, fut amère dans sa réplique aux deuxièmes.

« Les causes d'erreur, s'écria-t-il, sont multiples. Je n'en signalerai qu'une. Du coton sort d'une étuve à cent cinquante degrés, et on l'applique sur l'œuf. Mais quand l'opérateur le colle sur la coque, toute la manipulation est faite à la température ordinaire et au libre contact de l'air. Les poussières en suspension dans cet air, celles de la surface de l'œuf, celles de la surface des mains de l'opérateur, qui les éloigne ? Quelle précaution est prise pour supprimer la vitalité des germes qu'elles peuvent renfermer? Je ne le vois pas, et l'auteur n'en dit rien. Dans les premières expériences de M. Donné, la coquille de l'œuf, laissée intacte, rendait tous ces soins superflus... Je préfère m'en tenir aux premières expériences... »

Le spectacle était piquant: un physiologiste soutenant que des expériences dont il est l'auteur ne valent rien, tandis qu'un autre maintient qu'elles sont bonnes,—voilà ce qu'on ne voit pas souvent.

Il nous souvient d'avoir tenté un accommodement, en risquant notre humble avis : à savoir, que les premières expériences étaient insuffisantes pour les raisons énumérées par M. Donné et les secondes incomplètes pour les motifs indiqués par M. Pasteur, Mais selon toute apparence aucun des deux plaideurs ne fut content de son écaille.

Aujourd'hui M. Donné récidive, en publiant des expériences qui valent moins encore que les premières, — s'il est possible.

Il prend des œufs, il les concasse à l'une des extrémités pour donner issue à une partie de la matière qu'ils contiennent, puis il les place debout au fond d'un seau, bien calés avec des morceaux de marbre. Sur ces œufs il jette une épaisse couche d'eau longtemps bouillie, il pose un couvercle, et il abandonne le tout à la température de son cabinet de travail.

Au bout de dix jours, dit M. Donné, j'ai trouvé des vibrions dans les œufs.

Il n'y a vraiment pas là de quoi faire tapage et c'est l'absence de vibrions qui aurait pu étonner, dans des conditions aussi imparfaites. On comprend difficilement que M. Donné, qui a dans son passé des travaux remarquables, ait pu présenter sérieusement une semblable expérience.

Comment n'a-t-il pas vu qu'il prêtait le flanc aux critiques de M. Pasteur par deux côtés à la fois : d'abord en perçant la coque de ses œufs, et par suite en laissant libre accès aux fameux germes atmosphériques; ensuite en couvrant ces œufs d'une eau qui n'était déjà plus à la température de l'ébullition. Il n'est pas jusqu'à ce malheureux couvercle dont il est fait si mince mention et dont on pourrait si aisément faire le procès, en demandant à M. Donné comment il le pose, comment il l'ajuste, comment il s'assure qu'il est dépourvu de poussières prolifiques...

Ah ! mais c'est que les expériences de M. Pasteur, de M. Pouchet et de M. Joli nous ont rendus difficiles ; nous ne nous contentons plus d'une noble simplicité dans les appareils: il nous faut des robinets, des ajoutages, des bouchons perfectionnés, des températures rouges! Voyez-vous d'ici le seau de M. Donné, avec son couvercle posé à la bonne franquette...

Allons, ce n'est pas encore celui-là qui aura tiré la vérité de son puits.

Dépêches Télégraphiques.

—

Service spécial de la TURQUIE.

—

(*Agence Reuter*)

Londres, 10 janvier, 12 h. m. soir.

Le comité judiciaire du Congrès américain examine les motifs de l'accusation du président Johnson.

Une circulaire de M. de Bismark dit que de bonnes relations existent entre toutes les puissances, que la paix est assurée.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Ouverture du 11 Janvier	54	10
Clôture du 11 janvier	54	18

REVUE DES MARCHÉS ÉTRANGERS.

—

Londres, 31 décembre, midi.

Consolidés anglais, 90 1|.. — Consolidés turcs, 31 3|4.— Bonds amér. 72 3|4.— 3 0|0 mexicain ancien, 18 1|4 ; dito nouveau, — 5 0|0 italien 1861, 55 1|2.

Marseille, 31 décembre.

Blés: Ventes de samedi, 40,000 hectolitres. Importations, nulles ; prix fermes. Blés de Pologne, 35 à 36 fr.; du Danube 38 à 40 fr.; de la mer Noire, 37 50 à 40 fr., le tout par 160 litres.

Farines : Tuzelle de Provence, 52 à 53 fr. les 129 kil. 1|2 suivant les marques.

Cotons : 10,033 balles.

Soies et cocons : Marché assez suivi ; prix fermes. — Huilles : prix maintenus.

Marché général calme.

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 10 janvier.

KUSTENDJE; vap. du Ll. *Stamboul*. cap. C. Hesse, div. march. et passag.

TREBISONDE, vap. ott: *Chahpert*, cap. Lipovatz, div. march. et passag.

VOLO, vap. ott, *Peiki Cheriff*, cap Salacha, ayant touché à Salonique, Dard. et Gallipoli div. march et 62 passag. plus 100 militaire.

SALONIQUE, vap. fr. de M. I. *Clyde*, cap. Martin. ayant touché aux Dard. et Gallip. div. march et 28 passagers.

SMYRNE, vap. franç. de M. Imp. *Vatican*, cap. Martin, ayant touché Metelin, Dard. div. march. et 25 passagers.

MARSEILLE, vap. Ll. aut. *Nil*, cap. S. Mattulich, ayant touché aux Dard. en lest.

Departs du ports du 10 Janvier

TRIESTE, vap. du Ll aut *Jupiter*, cap. Benich, ayant touché à Corfou, Syra, et Dard. div. march. et 45 passagers

TREBISONDE, vap. ital. *Benjamin Atwood*, cap. S. Quadro, div. march. et passag

ODESSA, vap. angl. *Brenda*, cap. W. Bolf div.-m.

VARNA, vap. ott. *Eregli*, cap. Ismail bey, div.-m.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Aexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866
A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)
Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d°	en actions franches pour la prochaine 1re tirage	»	158,400
		Total francs	2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en ême temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles ou ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessusde Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraire Turcs.)

AVIS IMPORTANT
CONCERNANT LES VÉRITABLES
PILULES DE BLANCARD

L'Iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les **Pilules de Blancard** offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg, dans un document officiel, publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du Gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté à laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament?

En conséquence, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins qui désireront employer les **véritables Pilules de Blancard**, de vouloir bien se rappeler que nos Pilules ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et de 50 pilules, qui tous portent notre **cachet d'argent reactif**, fixé à la partie inférieure du bouchon, et notre **signature** (indiquée ci-dessous) apposée au bas d'une étiquette **verte**.

Pour se garantir de ces compositions dangereuses qui se cachent, surtout à l'étranger, derrière nos marques de fabrique, il sera toujours prudent de s'assurer de l'origine des pilules qui portent notre nom.

Blancard

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.

Nos Pilules se trouvent dans toutes les Pharmacies.

AUX FABRIQUES
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc. garanti. —EXPORTATION.

AVIS,

Extrait du jugement rendu sur la faillite du Sieur Riven Moscovich, marchand tailleur sujet Roumain.

Le Tribunal Roumain près l'Agence des Principautés-Unies.

Déclare bon et valide le concordat daté du 22 décembre année courante, qui par le présent jugement est homologué, et prononce que le faillit est excusable et reintégré dans ses droits de commerçant.

Le présent jugement sera inséré dans le journal *La Turquie.*

Fait et jugé cejourd'hui le 24 décembre 1866.

Le Président,
G. CRASSAN.

ETRENNES PARISIENNES
MIR FRERES & COTTEREAU

Grande Rue de Péra.—Entrée Rue Dervich N° 2

Bronzes d'art dorés et argentés, objets d'étagère, cristaux ot porcelaines decorés, boites et coffrets mosaiques, candélabres, flambeaux et bougeoirs. Bijouterie fine et montres riches de la maison Oudin, horloger de l Impératrice et de la Marine impérialé, Palais-Royal, 52, à Paris.

Les Magasins sont ouverts jusqu'à neuf heures du soir.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000. etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

CHANCELLERIE
DE L'AMBASSADE DE FRANCE
Près la Porte Ottomane.

Par Jugement rendu le dix Janvier mil'huit cent soixante sept, la société commerciale Jonneaux Vegetti dont le siège est à Péra, a été déclarée en état de faillite ouverte.

Monsieur Pierre Cesar Thomas a été nommé Juge commissaire et le sieur Adolphe Saum, syndic provisoire de la dite faillite.

Constantinople, le 11 Janvier 1867.
Le Consul chancelier:
F. FLEURAT.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra,* 184.
GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Photographie El. Chark et Cie.
Grande rue de Péra N° 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrations l'admirable poème de Milton.

Le Paradis perdu

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux ; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Baxar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser aux comptoirs de M. Stefano A. Ralli à Galata

CHANCELLERIE
DE L'AMBASSADE DE FRANCE
près la Porte Ottomane

Faillite Jonneaux Vegetti, marchands de nouveauté à Péra.

Monsieur P. C. Thomas Juge commissaire de la faillite Jonneaux Vegetti, déclarée par jugement du Tribunal consulaire de l'Ambassade de France en date du dix Janvier 1867.

Convoquons les créanciers présumés de la dite faillite à se réunir sous notre présidence le lundi vingt un janvier courant à une heure de relevée dans une des salles de la chancellerie, aux fins de l'article 462 du code de commerce.

Constantinople, le 11 janvier 1867.
Le Juge commissaire
THOMAS.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

Pharmacie, Droguerie, laboratoire chimique, produits chimiques.

Dr R, BAUR.

A LOUER
Grande Maison en Pierre.
Située rue Dervich, N. 8.

S'adresser au rez-de-chaussée de la dite maison à M. Schiller Goldenstein.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Champ
pension bourgeoise.

HUILE DE FOIE MORUE Exposition 18.., naturelle, seule brevetée s. g. d. g pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm. ROYER. R. St-Martin. 225.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Du 3 mâts français **Mercure** jaugeant 229 ton.
Cloué et chevillé en cuivre, doublé en Zinc en 1864.

En vertu d'un décret rendu par M. le Consul Chancelier de l'Ambassade de France en date du 5 janvier 1867, il sera procédé en présence de M. P. César Thomas, négociant notable français, nommé d'office-curateur au navire *Mercure*, à la vente aux enchères publiques de navire, ancré à Calafatieri.

Les enchères auront lieu à Kaviar-han.

Le Mercredi 16 janvier.
Le Samedi 26 janvier.
Le Lundi 4 février 1867.

La mise à prix sera fixée au moment de la première enchère, et à la troisième enchère, le navire sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur qui devra verser immédiatement 20 0/0 du prix de vente, et payer le solde dans les 24 h., qui suivront l'adjudication sous peine de revendre à la folle enchère.

Le prix de vente exigible en Napoléons d'or ou en Livres turques effectives au change de 23 francs la livre.

Les frais des enchères fixés à 2 0/0 à la charge de l'adjudication.

Pour plus amples renseignements et prendre connaissance de l'inventaire du navire, s'adresser à M. Fortuné Jourdan, représentant des Compagnies d'Assurances Maritimes de France.

Constantinople, le 10 janvier 1867.

Le Curateur d'Office,
P. C. THOMAS.

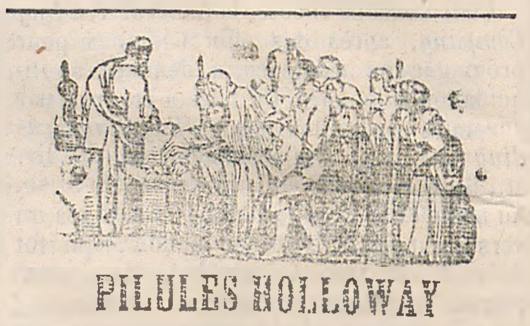

PILULES HOLLOWAY
LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore, impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et iaméliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les rudités accumulées qui séjournent après la ente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été declaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invité, sans reticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médcéines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Groats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriéte,

La vérité nous confond au moment où elle nous apparait et nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où il s'enfuit.— *Gorleston Age.*

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

LUNDI, 14 JANVIER 1867. 8 RAMAZAN 1283 de l'Hégire. LUNDI, 14 JANVIER 1867.

2me Année. --- N° 11.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir,

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 14 Janvier.

Un fait va se produire sous peu, qui ne manquera pas d'attirer sur la Russie les foudres de la presse prétendue libérale, qui pour satisfaire aux devoirs d'une démocratie étroite et sans portée politique ou morale ne manquer pas de jeter les hauts cris et s'en ira partout proclamant que vient d'arriver l'époque de « la désolation. »

A l'une des séances du conseil des ministres russes qui eut lieu vers la fin du mois de décembre, en l'hôtel du prince Gortschakoff, une résolution importante a été prise concernant la Pologne. Cette résolution, c'est la fin de ce pays comme royaume et il ne se passera pas longtemps avant que la suppression de ce royaume ne soit officiellement annoncée.

Conformément à la division administrative de l'Empire, ce pays sera divisé en douze gouvernements. C'est donc une fusion complète avec la Russie, fusion amenant l'uniformité de la législation et des mœurs officielles. Cette même mesure décrète l'uniformité des poids, des mesures et même du calendrier. Les Polonais seront obligés de dater leurs actes suivant le vieux style et de s'y conformer pour la célébration de leurs fêtes religieuses. La langue russe devient la langue officielle dans tous les gouvernements situés sur la rive droite de la Vistule, la langue polonaise ne se conservant plus comme telle que dans les gouvernements de la rive gauche. Pour tout dire, les mesures prises équivalent à une abolition complète des stipulations du traité de Vienne, qui ont déjà été si souvent violées et que l'on peut regarder aujourd'hui comme à peu près abolies.

Dans la situation présente de l'Europe, en présence de la déclaration de haine dont ces traités étaient naguère encore l'objet à Metz, on ne peut supposer que le coup suprême à un édifice vermoulu produise une grande impression dans les sphères officielles de l'Europe.

Ces traités n'existent plus pour l'Europe centrale et occidentale ; il serait injuste d'exiger de la Russie qu'elle les respectât; et d'après les informations que nous avons à ce sujet, tout porte à croire que cette importante mesure a été prise par le gouvernement russe, après qu'il se fût assuré que les gouvernements européens se devaient abstenir de toute protestation à cet égard.

Mais quoiqu'il en soit, la chose est résolue et doit être publiée au premier de l'an, c'est-à-dire que l'ukase impérial a dû sortir hier même.

Parmi la population polonaise il en est une partie qui a fini par reconnaître l'impossibilité de rétablir l'indépendance nationale dans les conditions actuelles. Chez ceux-là, la mesure en question ne produira pas une bien grande impression. Un des hommes les plus remarquables qu'ait produits la Pologne moderne, le marquis Wielopolski, désespérait de la résurrection de sa patrie, renonçait à la voir libre, indépendante, unie et prospère ; aussi, avait-il été chercher la solution du conflit russo-polonais dans un autre ordre de faits.

Panslaviste autant que Polonais, le marquis voulait arriver au panslavisme par la Pologne. Il essaya en vain de faire comprendre à ses malheureux compatriotes que leur race étant plus intelligente, plus vaillante, plus souple et plus apte au progrès que la race russe, il leur serait facile de faire la conquête pacifique de la Russie ; que leurs hommes d'Etat arriveraient aisément aux plus hautes situations ; qu'ils auraient enfin entre leurs mains l'Empire russe tout entier et qu'ils le conduiraient au progrès en le polonisant. Non seulement le marquis Wielopolski ne fut pas compris, mais on sait jusqu'à quel point sa conduite excita la haine des Polonais contre lui.

Puisque par leur faute et sans même avoir voulu tenter l'entreprise, l'idée de Wielopolski est tombée dans le néant, est-il étonnant qu'aujourd'hui la Russie essaye à son tour de faire de la Pologne, une véritable province russe. Qu'est devenu le duché de Posen, entre les mains de la Prusse ? N'est-il pas prussien au même degré que les autres parties de la monarchie ? Et ce que la Prusse a fait, pourquoi la Russie ne le ferait-elle pas?

On objectera d'abord les institutions essentiellement libérales de la monarchie de Brandebourg. Mais la Russie de nos jours n'est plus celle de 1815, contre laquelle il était nécessaire de réclamer des garanties. On peut aujourd'hui affirmer presque que les Polonais assimilés à la Russie et par conséquent appelés à jouir de toutes les réformes du règne actuel, ne feront que gagner sous le rapport des institutions libérales. Remarquons d'ailleurs que nos réflexions portent sur la situation donnée et alors que tout espoir de résurrection prochaine doit être abandonné.

En effet, les Polonais, par l'introduction des lois de l'Empire dans leur pays, jouiront des bénéfices dont ils sont exclus quant à présent. Ils auront une presse exempte d'une censure préventive, une autonomie municipale et communale basée sur le principe de l'élection, une justice organisée sur le mode européen, avec toutes les garanties possibles d'indépendance judiciaire et d'intégrité.

Tout cela, évidemment, ne sera point accordé aux Polonais du premier coup. On est trop rapproché de l'insurrection pour ne pas conserver quelque temps encore les mesures prises pour la réprimer; mais il est évident que cette situation exceptionnelle ne durera désormais qu'autant que l'attitude des Polonais forcera le gouvernement à ne pas se départir de ces mesures rigoureuses.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

Mgr. Landriot, évêque de La Rochelle, est nommé à l'archevêché de Reims.

Le *Moniteur* annonce que le mouvement suivant s'est opéré dans le personnel des préfectures.

M. de Maupas, sénateur, est relevé sur sa demande de sa mission dans les Bouches du Rhône et est remplacé comme préfet par M. Levert, préfet de la Loire.

M. Castaing, préfet de l'Aisne, remplace M. Levert, et M. Ferrand, préfet de la Haute-Savoie, devient préfet de l'Aisne.

M. le baron de Lassus Saint-Geniès, préfet de Seine-et-Marne, est nommé préfet de la Savoie. M. le vicomte de Vemis, préfet du Tarn, devient préfet de Seine-et-Marne. M. Lemasson, préfet de l'Allier, est nommé préfet de la Charente-Inférieure, et le vicomte de Gauville, préfet de Gers, est nommé préfet de la Haute-Savoie.

M. Labrousse, sous-préfet de Boulogne, est nommé préfet du Gers ; M. Tezénas, sous-préfet de Roanne, est nommé préfet du Tarn ; M. le baron Servatius, sous-préfet de Béziers, est nommé préfet de l'Allier ; M. Peronnet, maire de Limoges, est nommé préfet de la Charente, et M. le vicomte Malher, sous-préfet de Valenciennes, devient préfet de la Sarthe.

Les membres de la commission supérieure d'encouragement et de surveillance des Sociétés de secours mutuels ont eu l'honneur d'être reçus hier par S. M. l'Empereur.

S. Exc. M. le marquis de La Valette, ministre de l'intérieur, président de la commission, et S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat, vice président, ont présenté à Sa Majesté, au nom de la commission supérieure, le compte rendu de la situation des Sociétés de secours mutuels pour l'année 1865. Nous donnons plus bas l'analyse de ce rapport.

L'Empereur a adressé aux membres de la commission diverses questions sur les progrès récents de l'utile et populaire institution des sociétés de secours mutuels, qui a pris sous son règne un si remarquable développement.

Sa Majesté a donné à la commission un témoignage flatteur de satisfaction, en lui annonçant qu'Elle avait daigné, sur la proposition de S. Exc. le ministre de l'intérieur, élever un de ses membres, M. Gaillardin, au grade d'officier de la Légion d'honneur, en récompense de ses efforts persévérants pour les succès et la propagation des sociétés de secours mutuels.

Nous trouvons dans la *Patrie* la confirmation d'un fait que nous avons déjà annoncé à nos lecteurs :

« Nous apprenons par des lettres de Beyrouth du 12 que le soulèvement du Hauran n'a pas eu de suite. Le chef le plus important de cette contrée, Ismaïl Atrach, qui jouit de la plus grande influence parmi les Druses, est arrivé à Damas pour faire sa soumission à Rachid pacha, gouverneur général de la Syrie.

» Ismaïl Atrach a aujourd'hui soixante et onze ans. Il a lutté autrefois contre Ibrahim pacha, qui, à la tête d'une nombreuse armée égyptienne, n'a jamais pu parvenir à s'emparer de Ledja, qu'il défendait. La démarche faite par ce chef célèbre assure la tranquillité du pays.

» Ismaïl Atrach, après avoir été chez Rachid pacha, qui l'a reçu avec la plus grande cordialité, a fait une visite aux différents consuls, ainsi qu'à l'ex-émir Abd-el-Kader. »

On lit dans le bulletin de la *Patrie* ces quelques lignes qui concernent l'Empire Ottoman:

« ...... Mais en face des populations bigarrées et composites qui constituent à présent le plus clair de son empire, nous persistons à croire que la domination turque est relativement bienfaisante et douce. Nous soutenons qu'en matière de culte notamment son autorité est tolérante et facile, que toutes les communions chrétiennes y pratiquent leur culte sans entraves; enfin, pour tout dire, nous souhaiterions aux catholiques polonais et lithuaniens de rencontrer chez les autorités russes autant de condescendance et de bon vouloir que l'Eglise grecque en trouve en Turquie. »

Le *Moniteur* publie ce matin un décret impérial du 27 décembre, précédé d'un rapport à l'Empereur de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et qui supprime les droits de tonnage spécial, dits *taxe de compensation*, perçus en vertu de traités et de conventions conclues entre la France et diverses puissances qui se trouvent, ainsi replacées dans le droit commun.

Le même décret supprime également le droit de tonnage que les navires français ou anglais paient dans nos ports en vertu du traité du 26 janvier 1826, il étend la même franchise à tous les pavillons assimilés au nôtre par actes conventionnels, et que le même traité atteignait.

Il n'existe, quant à l'application du décret dont nous parlons, qu'une seule exception. Elle concerne les Etats-Unis, qui jusqu'à présent ont persisté à maintenir le droit de 94 cents par tonneau perçu sur les navires français arrivant dans les ports américains, droit qu'ils ont supprimé sur leurs propres navires. A ce sujet, M. le ministre du commerce exprime, dans son rapport, l'espérance que les négociations qui se poursuivent en ce moment à Washington aboutiront, entre les deux gouvernemens, à une entente désirable sur ce point.

Les mesures que consacre le nouveau décret sont conformes à l'esprit libéral qui a inspiré la loi du 19 mai dernier sur la marine marchande. Elles ne peuvent être que favorables au commerce français, qui a tout à gagner à voir attirer dans nos ports, par des franchises intelligentes, la plus grande concurrence possible de navires de toutes les nations.

Mexique.

L'insuccès de la mission au Mexique de MM. Campbell et Sherman était connu à New-York au départ du dernier courrier. Cet incident prêtait déjà à rire, particulièrement aux dépens de Juarez et de ses amis. Voici ce que nous lisons à cet égard dans une correspondance américaine du *Standard* :

« Une chasse à l'oie sauvage n'est rien, comparée à la chasse de Sherman et Campbell courant après Juarez. La poursuite d'un *ignis fatuus* (feu follet) promettrait plus de résultats. Dans le fait, imaginez-vous un *ignis fatuus* sur le dos d'une mule, et vous aurez une juste idée du gouvernement de Juarez !

» Notre humiliation est la conséquence légitime de la politique selon l'incompréhensible doctrine Monroë. Nous avons risqué de compliquer la situation au Mexique, de mettre en danger nos relations pacifiques avec la France, d'exciter la colère et la jalousie parmi toutes les classes de républicains au Mexique, et d'appeler l'attention du monde sur nos sauts périlleux.

» Nous trouvons maintenant que nous avons mis notre confiance dans celui qui ne la méritait pas. En effet, on a été informé que les juaristes ne protégeraient pas la propriété des Américains au Mexique.

» Deux steamers américains viennent d'être saisis par Corona, à Mazatlan ; un de ces vapeurs, le *Continental*, a réussi à s'échapper. L'autre, le *Panama* est encore entre les mains de Corona.

» Mazatlan et Guaymas ont été évacués par les Français. Tout naturellement, les libéraux volent à l'envi les habitans, et envoient par steamer le produit de leur pillage. Deux millions et demi de dollars, ou treize millions de francs, réunis grâce a un emprunt forcé ont été expédiés à San Francisco par un seul steamer. »

Italie.

Le sénat a approuvé l'exercice provisoire du premier trimestre de 1867. Les journaux démentent les bruits de modifications ministérielles.

On écrit de Florence :

Quoi qu'en disent certains journaux, nous avons lieu de croire que les relations entre la Prusse et l'Italie sont aujourd'hui aussi cordiales qu'à aucune autre époque.

Les amis de la paix de l'Europe ne peuvent que s'en féliciter, parce que l'action de l'Italie définitivement constituée doit être essentiellement conciliante et modératrice.

Le Pape a adressé une lettre autographe au comité des nobles pour le remercier de

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XII.

Lyon est la seconde ville de France. Elle a une population considérable, de belles rues, des quais spacieux, des édifices somptueux, un bois de Boulogne en miniature, une situation admirable au confluent de deux grandes rivières. Comme Paris, Lyon s'est annexé ses faubourgs qui étaient des villes. Cependant Lyon ne plaît pas aux touristes. Que lui manque-t-il donc ? Ce qui manque à ces belles femmes qu'on admire et qui ne charment pas : la physionomie, le pimpant, le coquet, le *je ne sais quoi*. Lyon ressemble à Londres par l'impression qu'il cause. On y sent l'influence prépondérante et desséchante du commerce ; et, comme Londres, c'est une ville de brouillards.

Enfin Lyon est à la fois grande ville et province. Le cancan s'y colporte comme dans le moindre village, et la corruption lyonnaise n'a rien à envier à la corruption parisienne. Mais elle est plus couverte, plus hypocrite ; elle coûte aussi moins cher, ce qui la rend plus laide. Cette corruption s'allie d'ailleurs assez bien avec l'excessive bigotterie de la population.

Lyon possède de nombreuses bibliothèques, des musées remarquables, une école des beaux arts, quelques journalistes de talent, quelques poètes classiques, romantiques, réalistes. A Lyon, la musique est représentée par trois mille exécutants ou professeurs vivant de cet art ; et pourtant l'esprit lyonnais n'est ni artistique, ni littéraire, il est essentiellement mercantile.

Or, l'activité commerciale paralyse nécessairement l'élan de la pensée vers l'idéal. Aussi Lyon a-t-il beau prêcher la décentralisation littéraire et artistique, Paris sera toujours sans rival. Là seulement se produisent ces larges courants électriques que dégage l'agglomération des intelligences et qui font jaillir l'inspiration.

Paris sera toujours aussi la première par ses femmes, qui, elles aussi, naissent artistes ; car elles possèdent au suprême degré le génie de la coquetterie. La coquetterie c'est l'art de la futile Parisienne, c'est sa poésie. Cependant les Lyonnaises ont de l'esprit, de la vivacité, de la grâce même, comme toutes les femmes qui veulent plaire ; mais elles n'ont pas cette sorte de distinction, ni cet entrain humoristique, moitié railleur, moitié sentimental, qui sont les plus grands charmes de la Parisienne.

Où Lyon est seulement incomparable, c'est dans la fabrication des étoffes de soie façonnée. Toujours son commerce s'est relevé avec honneur des crises terribles qui, à diverses époques, l'ont paralysé. Malgré les causes graves et nombreuses qui aujourd'hui le menacent de ruine, longtemps encore Lyon tiendra le premier rang dans cette fabrication, qui est sans contredit l'une des plus intéressantes de l'industrie française.

Jadis le succès de la soierie lyonnaise jeta la plus grande partie de la population dans cette industrie, qui occupait toute une armée d'ouvriers et surtout d'ouvrières. Là, comme partout ailleurs, les hommes ont fait aux femmes une rude concurrence. Il est toutefois certaines branches de la fabrication de la soie, réclamant une très grande souplesse de la main, et dans lesquelles les hommes n'ont pu encore les supplanter.

La soie, en effet, ne semble-t-elle pas être le domaine exclusif de la femme? Ces métiers si propres, ces belles étoffes si souples et si brillantes, lui offrent une occupation aussi attrayante pour les yeux que pour la main. Elle y trouve du travail, depuis la feuille de mûrier sur laquelle on élève le ver, jusqu'à l'atelier où l'on façonne la robe et le chapeau.

Que de mains occupées sur ce frêle brin de soie! Les femmes du monde seraient bien surprises si on leur apprenait quelle variété de travaux, que de soins minutieux il a fallu pour leur tisser les plus simples robes! Mais où l'homme véritablement excelle et surpasse la femme, c'est dans le dessin. Le dessinateur lyonnais est un véritable artiste. Dans les autres pays on copie ses modèles. Mais pour le goût, l'habileté, l'invention, on ne peut l'égaler.

La Croix Rousse, un ancien faubourg maintenant annexé, est particulièrement le quartier des canuts.

Avant d'arriver à Lyon, le touriste se figure cet antique *Lugdunum* avec une figure sombre, austère, tourmentée, et la Croix Rousse comme un faubourg immonde et délabré, aux rues étroites et tortueuses. Il existe encore quelques parties du vieux Lyon et de l'ancienne Croix-Rousse ; mais ces quartiers ont presque entièrement disparu pour faire place à des quartiers neufs, largement ouverts et régulièrement bâtis, trop régulièrement même, car ils donnent à Lyon l'aspect d'une ville de châteaux de cartes.

En effet toutes ces maisons sont semblables ; tous les étages ont à peu près la même hauteur, et toutes les fenêtres sont également rapprochées. Le caprice n'a point présidé à leur construction. L'architecte n'a obéi qu'à une nécessité, l'installation des métiers. C'est surtout à la Croix Rousse que cette régularité est choquante, car dans toutes les maisons et à tous les étages se trouvent des ateliers.

En arrivant à la Croix Rousse, on remarque d'abord avec surprise le peu d'animation qui règne dans les rues. En effet, toute la vie est dans l'intérieur des maisons. On entend du dehors le bruit étourdissant que font des milliers de métiers, de mécaniques qui battent, frappent, glissent, tournent, roulent mille fois à la minute sous les mains et sous les pieds des ouvriers.

C'est un bruit confus, sourd, merveilleux. Il semble que ce fracas, ce soit la grande voix du travail, de l'industrie, du génie et de la gloire de Lyon. C'est la vie, toute la vie de la Croix Rousse, C'est sa prospérité, sa richesse. Le silence, c'est l'inaction, le chômage, la misère.

La Croix Rousse contient à elle seule près de 30,000 métiers.

Deux sœurs de Madeleine, ouvrières en soierie, Marie et Claudine travaillaient à la Croix Rousse, chez M. et Mme Bonfilon, chefs d'atelier.

Les Bonfilon logeaient au cinquième étage, et pour y arriver il fallait gravir un long escalier étroit et malpropre, avec balcon à chaque étage. Ces escaliers à balcons, communs à Lyon, empruntés peut-être à l'archi-

Voir le numéro du 12 janvier.

l'offre qu'il lui a faite de leurs personnes, au nom de la majorité des nobles et des citoyens de Rome, pour défendre le Saint-Siége. Le Pape a déclaré qu'il usera à l'occasion de cette offre généreuse.

On lit dans l'*Italie* :

Nous apprenons que les négociations dont M. Tonello est chargé à Rome marchent d'une manière assez satisfaisante.

En annonçant hier que les fêtes de la Noël en ralentiront la marche, nous n'avons nullement voulu faire entendre que le résultat était compromis.

Nous avons voulu seulement signaler un temps d'arrêt pour les affaires, éprouvé partout à cette époque de l'année, et qui est naturel à Rome plus qu'ailleurs.

M. Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères, qui était allé passer quelques jours dans sa famille, est attendu à Florence.

Venise. —Une grande misère règne dans la ville. Sur une population de 210 000 habitants, 30,000 ont demandé des secours à la charité publique.

Angleterre.

M. Disraëli a envoyé une circulaire à tous les membres conservateurs, les invitant à être présents à l'ouverture du parlement, parce que l'on s'attend à des discussions très-vives sur l'adresse.

L'association des ouvriers de Londres a décidé qu'une sérénade et une procession aux torches auraient lieu en l'honneur de Bright et comme une démonstration en faveur de la réforme quand le Parlement se réunira.

Le gouvernement a préparé sur la réorganisation de l'armée un projet de loi qui sera présenté à la Chambre des communes.

Autriche.

Agram. -- Le parti national a décidé de suspendre toutes les négociations avec la Diète hongroise et le gouvernement autrichien sur les relations futures de la Croatie avec la Hongrie et l'Autriche, si la réponse de l'empereur à l'adresse de la Diète croate n'est pas favorable.

Prusse.

Le prince héréditaire d'Italie est attendu à Berlin prochainement.

Le roi de Prusse recevra, le jour de l'an, les députations militaires et civiles, à la condition que les félicitations ne contiendront aucune allusion politique.

Le nombre des recrues des provinces annexées à enrôler dans l'armée prussienne s'élève à 15,000 hommes, dont la moitié vient du Hanovre

La majorité des officiers hanovriens ont annoncé au ministre de la guerre de Prusse que, aussitôt leur congé obtenu, ils entreraient dans l'armée prussienne.

Etats-Unis.

On écrit de New-York :

« La concurrence de la compagnie générale transatlantique et des compagnies anglaises de navigation vient de mettre fin à l'existence de la seule ligne de vapeurs américains fonctionnant régulièrement entre l'Europe et les Etats-Unis. Les directeurs de la compagnie (New York and Havre steamship company) se sont décidés à vendre, le 22 décembre, l'*Arago* et le *Fulton*. Ces deux paquebots dataient de 1857 : leur service avait été interrompu pendant la guerre civile, mais il avait repris vers la fin de 1865. L'*Arago* et le *Fulton*, n'ayant pas la supériorité de marche des paquebots faisant le service transatlantique, n'obtenaient que peu de fret et qu'un nombre de passagers de plus en plus restreint. Avec eux, le pavillon américain a disparu des lignes exploitées à la vapeur entre l'Europe et les Etats-Unis.

« Il est vrai qu'il se déploie une activité particulière dans les entreprises destinées à ouvrir au commerce des relations avec l'Asie. La poste de New-York a expédié le 11 pour la première fois, une malle allant directement à Hong-kong. Un steamer quittant régulièrement New-York le 10 ou le 11 de chaque mois se reliera à San Francisco avec un vapeur allant à Honolulu, Yokohama et Hongkong. Il correspondra, à son arrivée dans ce dernier port, avec une ligne de paquebots aboutissant à Shang-haï. »

On lit dans le *Wanderer*:

Le nouveau Reichsrath et la Diète de Hongrie ne sauraient être ensemble que les deux membres d'une assemblée constituante du sein de laquelle peut sortir la décision qui fixera l'avenir de l'Autriche.

Nous espérons en toute confiance que tous les amis de la véritable liberté, à quelque nationalité et quelque pays qu'ils appartiennent, saisiront toute l'importance du moment et qu'ils sauront le mettre à profit. Nous n'en doutons pas le moins du monde quant à ce qui concerne nos amis politiques allemands et nous croyons que la crainte que les nationalités non-allemandes ne se refusent à s'associer à l'œuvre de la réorganisation de l'Empire, n'est nullement fondée. Nous savons, il est vrai, que dans les parties importantes de la monarchie l'on ne se montre guère disposé à envoyer des délégués à un Reichsrath qui ne représente que la moitié de la monarchie et que l'on y désire une représentation commune de toute la monarchie ou la formation d'un certain nombre de pays en groupes indépendants. Mais la réunion d'un Reichsrath pour les pays en deçà de la Leitha n'est point le résultat d'une organisation déjà opérée de l'Empire, mais le moyen seulement d'y arriver par une voie constitutionnelle et sans mesure autoritaire ; ce n'est donc pas la forme définitive de la régénération constitutionnelle de l'Autriche, mais cette forme devra être trouvée par une entente des peuples entre eux. Personne ne sacrifie donc ses opinions sur l'ordre de choses définitif en acceptant le moyen qui seul peut être considéré comme étant constitutionnel.

Tous ceux qui étaient représentés dans la première session du Reichsrath sont entrés de leur plein gré dans le Reichsrath et, s'ils veulent en sortir de nouveau, le chemin constitutionnel qu'ils doivent suivre doit passer de nouveau par le Reichsrath. Quelques graves objections que nous ayons faites à plusieurs reprises au sujet des nouvelles élections qui se préparent, nous reconnaissons cependant qu'elles auront l'avantage de ne pas être faites sous l'influence de ce ministère centraliste qui créa la constitution de Février. Nous avons l'espoir que le cabinet ne cherchera pas à influencer les élections, car c'est le seul moyen d'arriver à connaître la véritable situation des esprits. Si cependant l'on songeait à propos d'exercer une influence, qu'on ne le fasse pas dans le sens centraliste. Si les nationalités non-allemandes ont pu se plaindre avec raison vis-à-vis du Reichsrath qui a existé jusqu'à présent, d'avoir été formellement écrasées par une majorité centraliste factice créée par l'influence du ministère, il ne faut pas que l'on puisse répéter cette plainte vis-à-vis du nouveau Reichsrath. C'est l'élément centraliste qui a à redouter, par suite des nouvelles élections, non point un renfort, mais bien plutôt un affaiblissement. Si donc d'un côté l'on ne préjuge en rien la réoganisation définitive de la monarchie en envoyant des représentans à un Reichsrath pour les pays en deçà de la Leitha, si l'envoi de députés à ce Reichsrath doit être considéré comme tout à fait légal en vertu de la constitution existant encore de droit, si enfin les circonstances sont propres à garantir qu'une majorité centraliste factice ne terrorisera plus tous les éléments de l'opposition, nous ne voyons pas trop pourquoi l'on refuserait de prendre part à l'œuvre d'une réorganisation et pourquoi l'on opposerait une résistance passive aux intentions du gouvernement telles qu'elles existent en ce moment. Une résistance passive n'est justifiable que vis à-vis d'actes constitutionnels. Dans les Etats constitutionnels il y a partout des partis mécontents, et qui cherchent à amener des changements, mais pour y arriver il faut qu'ils suivent la voie constitutionnelle ; s'engager dans une voie illégale, c'est fournir au gouvernement le prétexte de procéder de même.

NOUVELLES LOCALES.

Une dépêche télégraphique a apporté à la Porte la nouvelle de l'arrivée à son poste de S. Exc Ismaïl pacha, gouverneur d'Uskub.

—

A dater du 1er janvier, le service militaire est obligatoire pour tous les sujets autrichiens, sans exception, résidant en Turquie.

—

Mercredi passé, S. Exc. Monsieur le baron Berg de Middelburgh, ministre résident des Pays Bas, a quitté cette capitale pour se rendre en Hollande, en vertu d'un congé de quelques mois; qui lui a été gracieusement accordé par son Gouvernement.

Monsieur le baron de Berg, arrivé ici il y a à peine un an, s'est acquis l'estime et la sympathie générale tant en sa qualité de Diplomate distingué, que dans son particulier.

Nous croyons exprimer ici le vœu de tout le monde en disant que Monsieur le baron de Berg sera bientôt de retour.

—

Le carnaval arrive, le carnaval est arrivé. D'un bout à l'autre de Péra, ce ne sont que des bals, des réjouissances, pour tous les prix, pour tous les goûts. Moyennant une taxe spéciale, et sans préjudice des *Derneks*, la Municipalité laisse liberté pleine et entière à tous les cafetiers, à tous les taverniers, de donner des bals, d'ouvrir leurs salons plus ou moins resplendissants de lumière, ornés ou non de glaces magnifiques, à la foule criarde, bavarde, camarde, avinée, échauffée, endiablée, pour laquelle le vrai plaisir consiste, à sauter en l'air, la plupart du temps sans rime, raison, ni mesure; à bousculer une pauvre femme, sous le prétexte de la faire valser, le tout entremêlé de libations à Bacchus, qui de tout temps fit bon ménage avec Terpsichore.

Or donc, puisque chacun prend son plaisir où il le trouve, et que vous le trouvez là, prenez-le, bonnes gens, et dansez à vous en rendre malades, ce ne sont pas les occasions qui vous manqueront. Bal Bouin, bal Perez, bal Ollivier, bal de la Société Italienne, bal du casin de Roumélie, bal à droite, bal à gauche, bal a Yéni-cheïr, à Caliondji koulouk, à Madjiar, à Calivakia, à Bulbul-déré, à Asiklan-meïdan.

Allez donc et jusqu'au matin, *humez le piot*, chantez vos amoureuses, faites-les danser, faites les souper. C'est étonnant comme la beauté qui vient de faire un vaporeux tour de Valse, a l'appétit ouvert et formidablement. Amusez vous au son d'une musique que vous permettrez bien, sans doute, aux oreilles délicates, de trouver diablement mauvaise.

Mais lorsque au premier baiser de l'aurore la triste nuit s'enfuit, lorsque sortant des palais enchantés d'Armide, ayant peut-être Armide elle-même à votre bras, prenez bien garde. L'Aurore est femme, elle est perfide, elle est propice aux pneumonies, aux pleurésies, à quantité des vilaines maladies, qui vous emportent très-proprement et sans crier gare. Aussi l'une des causes de la fortune des médecins est-elle la sortie des bals. Couvrez-vous donc soigneusement pour ne pas donner de tristes lendemains à vos jours de plaisir.

—

A propos de bals, est-il permis de faire savoir aux personnes qui comptent en donner cet hiver, qu'il y a un orchestre charmant, celui qui l'été passé avait tant de succès au Petit-Champ, qui ne demande pas mieux que de faire danser sur des rythmes honnêtements cadencés les invités des maisons où l'on aura la bonne idée de l'engager. M. Sabala, le chef d'orchestre, s'est assuré en outre le concours d'un certain nombre d'artistes de l'orchestre du Théatre Naum. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Parmeggiani, au théâtre.

—

La police a saisi et confisqué un certain nombre de brochures écrites en langue française, qui avaient été envoyées d'Athènes ; l'une est intitulée *Machiavel et la Crète*, l'autre *La Crète devant l'Europe chrétienne*.

—

On se rappellera probablement ce que nous avons dit au sujet d'une rixe sanglante entre des étudiants de Galata-Séraï et des zaptiés. Nous apprenons aujourd'hui que le procès contre les jeunes gens s'instruit à Galata Séraï, par devant un tribunal présidé par le Colonel et Mehmet bey, chef de la police de Péra. Le point important est la découverte de l'élève qui a frappé l'*on-bachi* avec son sabre ; on n'a pas renoncé à trouver ce jeune homme, bien que jusqu'à présent, aucun indice ne soit venu mettre sur la voie. On espère obtenir des aveux des élèves le nom du coupable.

—

Trois Persans sont entrés dans un magasin de la grand'rue de Péra, pour y choisir des étoffes. Pendant qu'ils hésitaient à fixer leur choix, sur l'une ou l'autre des étoffes, des dames sont entrées, ayant apparemment besoin de faire quelques emplettes. Les commis se précipitent sur les pas des dames, confusion inexprimable, dont un des Persans voulut tirer parti. Se rappelant probablement les jolis tours de son compatriote, Mohamed Ismaïl, le magicien du théâtre Naum, il escamota un chale d'une valeur d'environ 100 piastres, et le cacha soigneusement sous son vêtement. Puis on part ; malheureusement, ils n'étaient pas plutôt dehors qu'on s'aperçut de la disparition du châle et l'on se mit à leur poursuite. Rejoints non loin du magasin, ils furent fouillés et l'on trouva le corps du délit sur le coupable. Celui-ci prétend qu'il n'y entendait point malice, et que ce qu'il en avait fait était pure plaisanterie. Il s'en expliquera plus longuement avec la police.

Nous lisons dans la *Grèce* :

Il a été exporté cette année jusqu'à la fin de Novembre des différents ports du royaume 107,579,879 livres vénitiennes de raisin de Corinthe, dont 84.030,079 des anciennes provinces et le reste des Iles de Zanthe et de Céfalonie. L'impôt a produit dans les anciennes provinces 1,302,465 dr. 60 à 15 dr. 50 par millier, et le droit d'exportation sur la même quantité 84,030 dr., à 1 dr. par millier.— Dans les Iles ioniennes l'impôt à 18 p. 100 de la valeur a produit 593.443 dr. Total dans tout le royaume 1979939 dr. 60 l.

Il a été exporté jusqu'à la même époque des ports de Calamata et de Nissi 8.595.927 candars (quintaux de 44 ocques) de figues de Calamata, sur cette quantité 60,277 proviennent de terrains nationaux. L'impôt des figues produit à 1 dr. 05 l. par candar, 86,522 dr. 61 l. et le droit d'usufruit sur les 60,277 candars, à 1 dr, 50 l. par candar, a produit 90,415 dr. 50 l. Total 179 mille 938 dr. 11 l.

Total de l'impôt et des droits perçus par l'Etat sur les figues et les raisins de Corinthe dans tout le Royaume 2,159,875 dr. 71 lepta.

Nous avons donné dans notre numéro du 8 janvier le commencement de la remarquable leçon de M. Michel Chevalier sur l'économie politique; aujourd'hui nous complétons cette belle étude.

Les Américains des Etats-Unis ont doté leur pays d'abord de la liberté du travail, qui chez eux marche inséparable des autres libertés, ensuite d'une éducation générale qui est étendue à tous, obligatoire même; ils ont multiplié les institutions de crédit, sans se montrer toujours soucieux à cet égard des meilleurs modèles à suivre. Ils ont couvert leur contrée de voies de communication perfectionnées, exécutées avec une économie qu'on ne saurait trop louer et trop imiter. Ils ont dirigé le principal effort de leur activité, de leur volonté et de leurs talens, non pas vers la guerre où l'Europe aime à s'absorber, mais vers les arts de la paix, vers l'exploitation de la nature, après avoir eu le soin de se placer sous les drapeaux des principes politiques et sociaux les plus chers à la civilisation moderne, les mêmes que nous honorons sous le nom de principes de 1789. Ils ont fondé ainsi une société dont les développemens rapides font l'étonnement du monde. Pour l'économiste autant que pour l'homme d'Etat, c'est un inépuisable sujet d'études; c'est de l'économie politique expérimentaire qui se fait là, sur les plus vastes proportions, et il m'arrivera souvent de diriger votre attention de ce côté, toujours dans le dessein d'y puiser des inspirations et des exemples pour l'avancement de notre chère patrie. . . .

Il ne suffit pas de connaître les forces physiques de tout genre que l'homme peut mettre en action, depuis les chutes d'eau, l'impulsion du vent ou la force élastique de la vapeur, jusqu'au courant électrique et aux attractions chimiques; il ne suffit même pas d'avoir les capitaux pour exécuter les appareils par lesquels ces forces sont mises en activité; il faut aussi savoir quels sont les meilleurs rapports à établir entre les hommes, afin que l'effort collectif de la société pour la production possède toute la vertu possible, et surtout que les produits ainsi obtenus soient distribués de la façon la plus équitable. C'est l'économie politique qui a la charge de rechercher et de faire connaître ces rapports. Par ce simple énoncé, vous comprenez, Messieurs, la difficulté et aussi l'importance de la tâche qui incombe à l'économie politique.

Le drame si compliqué qui s'accomplit au sein de chaque Etat et sur la terre tout entière est le jeu incessant de la personnalité et de la sociabilité de l'homme : il résulte de leur action et réaction réciproque. Toutes les questions qui se débattent les mettent en activité l'une et l'autre. A la notion de la personnalité intelligente et à celle de la sociabilité, joignez celle du progrès qui, du reste, y est implicitement comprise, et vous aurez embrassé tous les grands mobiles de l'homme, les forces qui déterminent tous les phénomènes grands et petits de l'histoire des Etats comme de l'existence des individus. La personnalité, pour avoir sa légitime satisfaction, pour n'être pas un vain mot, a besoin de la liberté. La relation entre la liberté et la personnalité est tellement intime qu'on peut les considérer comme rentrant l'une dans l'autre, et se confondant l'une avec l'autre. Par conséquent, il est naturel de les substituer l'une à l'autre dans la définition de l'homme, et c'est ainsi qu'on peut dire également que l'homme est un être personnel, sociable et perfectible, ou bien un être libre, sociable et perfectible.

L'économie politique, qui a sa sphère d'action nettement délimitée et dont le domaine ne franchit pas ce qui concerne la production et la distribution de cette chose qu'on nomme la richesse, chose que j'aurai à vous définir, l'économie politique étudie, décrit et qualifie la personnalité et la liberté de l'homme, sa sociabilité et aussi sa perfectibilité, chacune dans ses rapports avec les deux grands phénomènes de la production et de la distribution de la richesse.

De notre temps surtout, la distribution mérite d'occuper les esprits tout autant que la production. Bien plus, aujourd'hui les problèmes qui se rapportent à la distribution de la richesse sont plus ardus et non moins urgens à résoudre que ceux qui sont relatifs à la production. C'est une des nécessités sociales les plus évidentes dans le moment présent que de rendre cette distribution aussi équitable que possible; il faut même le reconnaître, le repos de la société moderne est à ce prix. Aveugle qui ne le verrait pas. Néanmoins, Messieurs, il est un côté par lequel la production de la richesse apparaît comme primant la distribution. C'est que, avant de répartir les produits, il faut les avoir créés; c'est le vieil aphorisme de la peau de l'ours. Vous devez donc vous attendre à ce que, dans l'enseigne-

---

tecture italienne, sont d'un aspect fort gracieux, lorsqu'ils n'ouvrent pas toutefois, comme celui des Bonfilon sur une cour sombre et infecte.

Les Bonfilon avaient un atelier prospère. Ils possédaient six métiers à tisser, un ourdissoir et deux dévidoirs.

Mme Bonfilon était une maîtresse femme, un peu grondeuse, bonne toutefois pour le compagnon. Ces chefs d'atelier n'avaient pas entièrement oublié les anciennes traditions. Autrefois, il y a quelque trente ans, le patron logeait et nourrissait le compagnon, le traitait pour ainsi dire comme un membre de la famille.

C'était encore l'époque du labeur résigné. On s'attachait au patron, on se mettait de bonne heure au travail, on le quittait tard. Aujourd'hui le canut est un ouvrier nomade, qui va où la besogne se présente la plus lucrative. Logé loin de l'atelier, prenant ses repas au dehors, il rencontre, dans ses sorties fréquentes, des occasions de distractions et souvent de débauche. C'est là une des principales causes de la décroissance qu'on observe dans la prospérité de l'industrie lyonnaise.

Cependant Mme Bonfilon, âpre au gain comme toutes les Lyonnaises, se montrait fort exigeante à l'égard des apprenties.

La maison Borel lui donnait de l'ouvrage et la favorisait en lui confiant des pièces à longue chaîne, d'un montage facile, et se montrait envers elle moins sévère pour la *rendue* des pièces. On lui faisait ces avantages en considération de Madeleine. Aussi les Bonfilon traitaient-ils les filles Bordier avec un peu plus de déférence que de simples ouvrières.

Il était huit heures du matin. C'était un lundi. L'atelier de Mme Bonfilon, qui chômait rarement, offrait cependant l'aspect du plus complet désarroi. Mais si les *bistanclucs* se taisaient, Mme Bonfilon faisait retentir le vaste atelier de sa voix aigre et forte.

— Il est huit heures et personne n'est encore arrivé ! Je sais bien que Marie Bordier est malade ; mais Claudine, pourquoi ne vient-elle pas? Et Jaclard ? Et Grangoire ?

— Présent ! dit une voix qui fit retourner Mme Bonfilon, bonjour, patronnel, vous maugréez contre les paresseux ?

— Eh ! ne faut il pas que les métiers marchent ! Quand ils s'arrêtent, c'est de l'argent qui dort. Et puis il y a des pièces qui sont pressées ; il faut que notre *façonné* soit rendu demain ; Jaclard aussi devrait avoir terminé cet échantillon qu'on attend depuis huit jours.

— Oh ! pour lui, n'y comptez pas, il fait le lundi.

— Et Claudine qui avait promis de venir de bonne heure nous rattacher cette pièce !

— Claudine Bordier, n'est-ce pas cette belle fille qui a donné dans l'œil à Jaclard ? dit Grangoire encore nouveau à l'atelier. Ce Jaclard, avec son air moribond, il a autant de bonnes fortunes qu'un bourgeois.

— Oui ! ça vous a une langue dorée et c'est si corrompu !

— Est-ce qu'il vous aurait manqué, madame Bonfilon ?

— A moi ! il aurait fallu voir! Monsieur Bonfilon ! Ah çà, Bonfilon, vous en mettez du temps à manger la soupe ; vous donnez le mauvais exemple.

— Voilà, voilà, patronne, dit M. Bonfilon, qui apporta sa figure ronde et réjouie dans l'entre bâillement de la porte.

— Allons, un peu plus vite que ça, hein ! Si nous ne travaillons pas, nous, qui est-ce qui travaillera ? Vous voyez que je suis à mon ourdissoir depuis six heures.

— Adrienne, attention ! je vois deux canettes qui ne marchent pas. Dieu ! que cette petite me donne de tracas ! Il faut toujours avoir les yeux sur ses canettes. Et puis, c'est mou, c'est mou.

Ces paroles, prononcées d'une voix rude s'adressaient à une jeune apprentie canetière occupée silencieusement devant un de ces petits métiers qui prennent la soie déjà enroulée sur de longues bobines pour la placer sur les canettes, bobines plus petites qui s'attachent à la navette du tisseur.

Cette apprentie n'avait pas quatorze ans. C'était une jolie Arlésienne au visage d'enfant, au corps de jeune fille. Sa figure pâlie, son regard doux et tendre, son sourire attristé inspiraient la sympathie et l'intérêt. Elle travaillait depuis six heures du matin jusqu'à huit heures du soir, sans autre distraction que les causeries de l'atelier, sans autre exercice que le mouvement du pied faisant tourner les canettes et le mouvement des doigts qui rattachaient les fils rompus.

Elle restait pendant treize heures attentive, inquiète, avec cette appréhension terrible d'entendre la voix acariâtre de Mme Bonfilon.

Marie Bordier entra.

— Comment ! vous voilà, Marie? Ça va donc un peu mieux ?

— Pas beaucoup mieux ; mais si l'on s'écoutait...

— Cependant, il ne faut pas vous forcer mademoiselle Marie, dit Orangoire en arrêtant son métier. On sait bien que vous êtes courageuse et qu'il y a force majeure quand vous ne venez pas.

— Mais aujourd'hui, répondit Marie avec un sourire navrant, il y a force majeure. La mère est au lit, il faut bien manger, et nous avons un terme à payer dans huit jours.

— Pourquoi, fit Mme Bonfilon, n'avez-vous pas écrit à votre sœur qui est chez les Borel ?

— Nous avons écrit. Nous attendions une lettre d'elle ce matin ; mais nous n'avons rien reçu. Il lui sera arrivé quelque chose ; car Madeleine nous aime bien, quoiqu'elle soit riche.

— Cependant, Marie, ce n'est pas une raison pour vous rendre malade. Vous savez bien que nous ne regardons pas à faire une avance à une ouvrière courageuse et rangée comme vous.

— Je le sais bien, madame Bonfilon, mais les avances, voyez vous...

— Ça c'est vrai, interrompit Grangoire, il n'y a rien qui mette en retard comme ça.

— Mais Claudine, comment n'est-elle pas encore ici ! s'écria Marie avec inquiétude. Il y a plus d'une heure qu'elle s'est mise en route pour venir.

— Elle aura rencontré quelque connaissance, dit Bonfilon.

— Pourvu que ce soit une bonne connaissance ! soupira Marie. Je crains plutôt qu'elle n'en ait rencontré une mauvaise ; car Jaclard n'est pas encore ici.

— Ça, mademoiselle Marie, objecta Grangoire, vous êtes donc bien sage, vous, que vous ne voulez pas permettre à votre sœur la plus petite amourette.

— Ah ! on sait bien où ça conduit, et ma pauvre sœur est ensorcelée.

(Sera continué demain.)

ment qui vous sera donné ici, une grande place soit réservée à l'examen des questions relatives à la production de la richesse. et particulièrement à la recherche des dispositions les plus propres à augmenter la puissance productive de l'individu et de la société. Quand on sera parvenu à développer grandement la puissance productive, le problème de la diffusion du bien-être sera bien près de sa solution. Le courant des idées qui domine de nos jours a une telle direction et une telle force, qu'il y a peu lieu de craindre que la distribution se fasse d'une façon qui blesse l'équité. La justice réciproque a revêtu de nos jours une forme et pris un nom devant lequel tout le monde s'incline, quoique des vanités frivoles semblent quelquefois lui faire échec. Ce nom, c'est l'égalité, c'est-à-dire la répartition des avantages sociaux en proportion des mérites et des services.

La supériorité industrielle n'a pas toujours appartenu à l'Europe ; il ne faudrait pas remonter beaucoup de siècles en arrière pour trouver un état des choses où l'Orient extrême était en cela plus avancé que les Européens. Les procédés manufacturiers des Chinois étaient, il y a trois cents ans et encore plus il y a dix siècles, au-dessus de ceux que pratiquaient alors nos pères. Aujourd'hui même, comme agriculteurs, ils font rendre à la terre bien au delà de ce que nous en tirons dans notre Europe. De même que nous fûmes peu civilisés autrefois, nous avons beau être grands aujourd'hui, nous pourrions cesser de l'être. Dans les temps antiques, il y eut de grands empires qui ne sont plus. Ils avaient de fastueuses capitales, ils étaient remarquables dans plusieurs des arts utiles, ils cultivaient avec succès plusieurs des beaux-arts ; que sont-ils cependant ? Leurs vastes cités sont des ruines, et c'est avec peine qu'on en retrouve la trace sur le sol. Leurs arts ne subsistent plus qu'à l'état de rares échantillons déposés dans nos musées. Il leur est arrivé ce qui arrivera toujours à toute civilisation qui refusera de marcher et voudra s'arrêter dans les anciens sentiers. C'est ainsi qu'on a vu succomber successivement les Assyriens, l'Egypte, et puis la Grèce, et puis l'empire romain. Grand et douloureux enseignement dont nous devons faire notre profit, Messieurs, afin de tenir en distance de nous d'aussi lamentables destinées.

L'empereur romain qui, à son lit de mort, prononça cette célèbre parole : *Laboremus, efforçons-nous !* a légué au genre humain la meilleure devise que les peuples civilisés puissent prendre, une devise qui ne perdra jamais le mérite de l'à propos. C'est sur ce mot profond que je vous laisse pour aujourd'hui, Messieurs. Il contient le principal secret de l'économie politique. Et ce n'est pas seulement sur le terrain de cette science qu'il mérite d'être sans cesse rappelé au genre humain, aux grandes nations et aux simples particuliers.

FAITS DIVERS.

Menu nouveau. — Vous lisons dans la correspondance parisienne du *Courrier de la Gironde* :

Il y a eu, le 23 du courant, à Villejuif, route de Fontainebleau, n° 4, chez M. A. M..., fabricant de dégras, un déjeuner qui marquera dans les fastes de la cuisine progressive et humoristique.

Voici le menu :

Biefteck de cheval cru en hachis ;
Daube de chien ;
Nageoire de requin en gelée ;
Salmis de rat ;
Filet de chien braisé ;
Rat rôti.

Un cuisinier distingué avait été affecté aux manipulations du chien et du requin ; le rat a été confectionné avec amour par l'un des convives : il a, du reste, obtenu les plus vifs succès et il a eu les honneurs de rappel ; le rat se recommande aux futurs rédacteurs de la *Cuisinière bourgeoise* par son goût de venaison.

Quant au chien, écrit l'un des convives, il est bien au dessus du mouton, comme saveur. Ainsi chaque jour enrichit nos fourneaux et nos broches par d'intelligents emprunts aux cuisines étrangères : le rat, le requin, le chien, sont journellement consommés par les naturels du Céleste-Empire ; le chien frit dans sa graisse est particulièrement réservé aux agapes des mandarins de distinction.

Pends-toi, Brisse, tu n'aurais pas trouvé celui-là !

—

Une société française de secours vient d'être créée à Alexandrie (Egypte), grâce à l'initiative du consul français dans cette ville. Les statuts de la Société, rédigés par les soins d'une commission, ont été soumis à toute la colonie française, dont ils ont obtenu l'approbation. La Société aura le double caractère de Société de bienfaisance et de Société de secours mutuels.

—

Un testament concis.—L'*Illustrated London News* publie le texte suivant du testament de sir R. Reevs Storks, récemment décédé :

« Je laisse à mon fils, Robert Reevs Stoks, tous mes biens personnels non mentionnés plus bas; à Kearns. 50 liv. par an ; sir Henry et Mary ont ce qu'il faut. Je passe Tom, puisqu'il est riche. » Suivent la date et les signatures.

Ce bref document dispose d'une somme de 120.000 liv. st. (3.000.000 de fr.), c'est-à-dire 3,000 liv. st. (75,000) par mot.

—

Terrible séquestration —Le docteur Mitchell donne les détails suivants sur une pauvre Ecossaise nommée Janet Campbell, qui, pendant douze années consécutives, a été enfermée par ses parents :

« Le jour où je la vis, dit-il, je la trouvai dans un état de nudité complet ; elle était accroupie au fond d'une vieille malle qui, depuis dix ans, lui servait de lit. Il y a huit ans, les fenêtres du taudis qu'elle habitait avaient été murées, et la lumière n'y descendait que par une petite lucarne qui avait été pratiquée dans le plafond.

» Aucun meuble ne se voyait dans la chambre, si ce n'est la malle dans laquelle la pauvre lunatique ressemblait plutôt à une bête sauvage qu'à une créature humaine. Ses geôliers, pour ne pas dire ses bourreaux, ont avoué que pendant les huit premières années jamais on ne lui avait donné un vêtement pour se couvrir. Il est impossible de décrire l'état dans lequel Janet Campbell se trouvait; la vue s'arrêtait avec pitié sur cette figure amaigrie, sur ces yeux qui avaient perdu leur éclat, sur ces membres qui ne pouvaient se mouvoir qu'avec difficulté. On reconnaissait une créature douée de la vie, mais on se demandait comment elle avait vécu. Une odeur fétide et âcre régnait dans la chambre, et c'est avec peine qu'on pouvait la supporter.

» Lorsqu'on retira la vieille femme de sa malle, on découvrit au fond une immense quantité de saletés et d'excréments; les cheveux de cette malheureuse étaient pour ainsi dire collés sur son crâne et retenus par la crasse qui s'y trouvait; elle ne pouvait marcher, elle se traînait sur les genoux. Enfin, on se sentait pris de je ne sais quel sentiment en voyant cette femme qui n'avait plus conscience de rien, et le cœur se soulevait lorsqu'on pensait aux maux qu'elle a dû endurer pendant ces douze années de réclusion. »

On ne saurait trop punir les misérables qui ont accompli cette action infâme.

—

Un monument vient d'être élevé au grand poète Adam Mickiewicz, dans le cimetière de Montmorency, choisi, on le sait, par les Polonais comme une espèce de *Campo Santo* de l'exil. L'un des meilleurs sculpteurs français, M. Auguste Préaut, en est l'auteur. Un médaillon de bronze, incrusté dans une petite pyramide de pierre, représente le poète mourant; la tête est rendue avec une grande simplicité et une ressemblance parfaite : c'est ce que s'accordent à dire tous ceux qui ont visité le monument. On ne peut que s'applaudir de voir une gloire polonaise ainsi consacrée par l'art français.

—

Des lettres veues de Massouah mandent que MM. Cameron, consul d'Angleterre, Rassam et leurs compagnons d'infortune ont été de nouveau mis aux fers, sur les ordres de l'empereur Théodoros. On ignore la cause de ces nouvelles persécutions.

VARIÉTÉS.

ORDRES ET DISTINCTIONS

CHEZ TOUS LES PEUPLES.

On n'a pas oublié le fameux mot de *hochet* échappé au puritanisme et au désintéressement d'un Spartiate de la Constituante de 1848. Si ce vertueux et modeste républicain avait lu l'histoire, il y aurait trouvé partout d'excellentes raisons pour justifier les honneurs et les décorations qui blessaient sa rare candeur. Quels moyens, en effet, n'a-t-on pas imaginés pour séparer les hommes d'un rang distingué de ceux d'une classe inférieure ? On chercherait en vain, à travers les institutions sociales, l'égalité primitive de tous les hommes: elle n'existe même point point parmi les sauvages, et l'on peut dire que c'est une chimère.

A mesure que les sociétés se policent, l'inégalité des conditions s'établit parmi elles. Les sauvages des îles Mariannes ne permettaient pas aux noirs d'une autre montagne de mettre les pieds chez eux, et quoique très jaloux de leur liberté, ils avaient des nobles si fiers, qu'en parlant à leurs inférieurs ils ne le faisaient qu'à distance et d'un ton hautain. Si l'un d'eux s'alliait à une famille du peuple, les autres lavaient dans son sang ce déshonneur. L'insulaire qui approchait de leur maison était traité en criminel.

Les Otahitiens sont divisés en plusieurs classes, et chacune a des prêtres particuliers : c'est une sorte de gouvernement féodal où les fils des barons et des rois succèdent dès leur naissance à la dignité de leur père, qui redevient un simple particulier.

Les peuples les plus libres établissent les distinctions les plus humiliantes : témoin Sparte, où deux familles se transmettaient la royauté comme un héritage, tandis que les ilotes naissaient tous vils esclaves.

La distinction s'était établie dans la famille avant de passer dans les races : dès les premiers âges les aînés traitant leurs frères comme des inférieurs, et Desmarchais nous apprend qu'à Juida les cadets ne parlaient qu'à genoux à leurs aînés, sous peine d'une amende réglée par ces derniers. Si un nègre entre chez un noble, il doit, sous peine de la bastonnade, crier *ago*, pour avertir les femmes de se retirer. Autrefois, dans presque toutes les provinces de France, le frère aîné conservait sur ses cadets l'autorité paternelle et seigneuriale.

Les gouvernements distribuèrent bientôt leurs sujets en castes distinctes, et dès lors les préjugés sur la distinction des rangs se multiplièrent de plus en plus. Un Egyptien qui avait embrassé une profession, dit Diodore de Sicile, ne pouvait ni la quitter ni en embrasser une autre sans être sévèrement puni.

Jadis un Indien ne pouvait s'allier qu'à une caste de même rang que la sienne ; un soldat ne pouvait labourer la terre ni un écrivain se faire ouvrier. On compte jusqu'à quatre-vingt-quatre tribus. Un supérieur mourrait plutôt que de manger d'un mets préparé par un inférieur, et les bramines ne mangent point ce qu'a touché un homme autre qu'un bramine. Dampierre dit que celui qui n'a pas d'esclave en loue un pour porter à cent pas un peu de riz. Il y a des nègres qui excluant leurs femmes de leur table, et le capitaine Cook raconte qu'en passant dans la capitale du roi nègre de Savu il vit ce roi hésiter à s'asseoir devant lui, disant qu'il craignait qu'un blanc ne le lui permît pas.

Bosman et Barbot, parlant de la Côte des Esclaves, disent que les inférieurs ne paraissent qu'à genoux devant leurs supérieurs, et qu'ils se retirent en rampant : ils se couvrent la bouche de peur de les incommoder de leur haleine. Si un noble éternue, tous les assistants tombent à genoux, baisent la terre, frappent des mains et lui souhaitent un bonheur éternel.

Aux Maldives, dit Pyrard, les roturiers ne peuvent s'asseoir devant un noble; ils doivent s'arrêter lorsqu'il passe et, s'il portent quelque fardeau, le mettre à terre.

Lorsqu'un seigneur de Java sort de chez lui, un domestique le précède portant des javelines et une épée ; à cette vue le peuple se retire après s'être prosterné.

En Chine, les premiers officiers de l'Etat seuls ont le droit de demander à un officier de la cour, lorsqu'il passe dans les provinces, des nouvelles de l'empereur, et encore ne peuvent-ils le faire qu'à genoux, dit Bouvet.

Les chef croient qu'il est de leur dignité de ne point parler directement à leurs sujets et les sauvages eux-mêmes affectent les airs de hauteur. Les particuliers à leur tour s'arrogent ces droits : l'affranchi Pallas ne parlait à ses esclaves que par gestes, dit Tacite. Un baron allemand se fit entrer debout dans une colonne, afin, disait-il, « que quelque bourgeois ou vilain ne marchâ pas sur son corps. »

On alla jusqu'à honorer les animaux qui avaient appartenu à des princes : Alexandre fit bâtir une ville en l'honneur de son chien Peritus, et une autre en l'honneur de son cheval, comme nous l'apprend Plutarque. Caligula faisait offrir de l'avoine et du vin dans des coupes d'or à son cheval Incitatus, et l'on sait quel soin l'on prend des éléphants des princes asiatiques. Le chevalier d'Arvieux vit en Arabie une jument de race dont la filiation prouvée par des actes publics remontait jusqu'à cinq cents ans.

La mésalliance fut bientôt regardée comme un crime contre lequel des peines furent portées. «Un gentilhomme qui se rabaisse et épouse une roturière, dit René, roi de Sicile et d'Anjou, doit subir cette punition : en plein tournoi tous les autres seigneurs, écuyers, chevaliers, s'arrêteront sur lui, et tant le battront, qu'ils lui feront dire qu'il donne cheval et qu'il se rend. »

On connaît les disputes sur la préséance. Un sultan, pour les apaiser, déclara que la main gauche serait désormais la plus honorable parmi les gens de guerre, et la droite parmi les gens de loi : de cette façon quand deux corps macrhent ensemble, chacun se croit à la place d'honneur.

Dans les contrées peu ou point civilisées la plupart des privilèges introduits par la distinction sont injustes ou bizarres. A Madagascar, les nobles seuls peuvent égorger les animaux dont on se nourrit, et, si une princesse se mésallie, ses enfants perdent ce droit.

Les nègres de la Côte-d'Or achètent la noblesse, qui seule donne le droit de souffler dans un cornet.

A Benin, le roi donne un cordon de corail comme marque de faveur et de distinction ; on le porte au cou, et celui qui le quitte ou le perd, même involontairement, est puni de mort.

Les Siamois d'un rang distingué placent sur leurs maisons des toits plus élevés les uns que les autres, et la quantité de ces toits est la mesure des degrés de puissance. Le palais de Siam en a sept ; les officiers de la cour en ont trois ou quatre, et les simples nobles à proportion.

Lorsqu'un gouverneur chinois passe d'une province à l'autre, on dresse sur un long espace des tables chargées de mets et de liqueurs, et, lorsqu'il paraît, chacun se met à genoux et baisse le tête jusqu'à terre ; on pleure et on le prie de s'arrêter ; on lui tire ses bottes qu'on remplace par d'autres ; on conserve comme des reliques celles qui ont touché ses jambes et on les place, dans des cages bien décorées, sur les portes des villes.

A Ceylan, les grands sortent appuyés sur le bras d'un écuyer, et précédé d'un homme armé d'un fouet qu'il fait claquer pour avertir le peuple de se retirer.

Voilà pour le ridicule : voyons maintenant l'injuste.

Celui qui, chez les Romains, ne donnait point à un patricien le nom d'illustre, était condamné à une amende.

Il était défendu autrefois, par une loi des Visigots, d'assister à cheval à un duel, sous peine, pour un noble, de perdre sa monture, et pour un bourgeois de perdre une oreille.

Lorsqu'un évêque ou un prince plaidait avec un particulier, une loi des Goths, pour les empêcher de déroger à leur dignité, leur permettait de passer l'affaire à un autre qui en faisait sa propre cause

Le seigneurs d'Achem reçoivent du roi, et du roi seul, sous peine de mort, un poignard orné de pierreries, sans garde ni pommeau: alors ils ont le droit de prendre partout des vivres et des provisions, et de traiter tout le monde en esclaves.

Un vice-roi de Chine se montre dans une ville avec un cortége nombreux précédé d'officiers portant des chaînes, des coutelas et des gaules pour bâtonner celui que désigne le mandarin.

De toutes les distinctions établies parmi les hommes, les plus révoltantes sont celles qui affectent les propriétés. L'acquisition des biens a été interdite, puis on a créé des propriétés *nobles* et des propriétés *roturières*, imprimant à la terre l'avilissement de celui qui la possédait.

Cette féodalité a existé même chez les peuples de l'Orient. Au royaume de Champa, voisin de la Cochinchine, un homme du peuple ne peut avoir d'argent chez lui, sous peine de la bastonnade.

Les biens ne se divisent pas chez les Hottentots : l'héritage passe à l'aîné des enfants ou au plus proche parent mâle ; les femmes en sont exclues, et les fils cadets vivent dans l'indigence, si le père ne les pourvoit pas pendant sa vie. Que n'a-t-on pas inventé pour distinguer les hommes entre eux ! La forme des habits, le privilége de porter certains signes, les désignations variées, tout a été mis en usage. Les sauvages ornent leurs casques des crânes et leurs portes des mâchoires des ennemis qu'ils tuent : plus il y en a, plus on est respecté.

Les Suèves, dit Tacite, tordaient leurs cheveux et en faisaient un nœud. Dans plusieurs contrées de l'Asie, la couleur ou le mélange des couleurs des habits annoncent l'état, la condition, la profession ou le métier de chacun. Chez les Maldives, les jeunes nobles apprennent et se divertissent à *raser* comme nos dandys à mener un cabriolet. Les femmes des plus basses tribus du Malabar portent des étoffes précieuses, et celles des plus hautes classes ne se couvrent jamais que d'une belle toile de coton.

Mais ces distinctions n'empêchant pas assez la confusion des races, on institua des ordres particuliers et l'on donna des cordons ; il y en eut de toutes les espèces, dans les différents Etats et chez tous les peuples. Les Banians ont un ordre de la *Queue de vache* ; lorsqu'on reçoit un chevalier, on lui dit : « Aimez les vaches, aimez les moines. » On conviendra que voilà une singulière association.

L'ordre de l'*Urine*, chez les Hottentots, est encore plus bizarre. Pour le mériter, il faut avoir tué un lion, un tigre, un léopard, un éléphant, un rhinocéros et un élan. L'installation du héros se fait avec une foule de cérémonies. Un vieillard est député pour aller l'inviter à se rendre au centre du kraal, où il est acclamé. Il s'accroupit au milieu d'une place, et tout le monde se range autour de lui dans la même posture. Le vieux député s'approche et l'arrose de son urine.

Toute l'assemblée fume ensuite dans la même pipe, et la cendre est repandue sur le nouveau chevalier, qui va se reposer pendant trois jours. Sa propre femme ne peut l'approcher. Ensuite il reparait dans toute sa gloire ; il est décoré de la vessie de l'animal qu'il a tué et il la porte suspendue à sa chevelure en guise de cordon.

Les cérémonies qui accompagnent les installations varient selon le caractère des différents peuples. Voici quelles étaient les conditions exigées autrefois d'un Mexicain qui aspirait à la dignité de chevalier du grand ordre :

Il venait se prosterner aux pieds des autels ; le prêtre lui perçait le nez avec un os pointu de tigre ou un ongle d'aigle, et mettait dans les trous de petites pièces d'ambre noir. Le novice devait souffrir cette opération sans manifester la moindre impatience. Le pontife lui adressait ensuite un long discours rempli d'injures, et après différents outrages on le dépouillait de ses habits. Il passait le reste du jour à prier nu au milieu du temple, et pendant ce temps l'assemblée faisait un grand festin.

Tout le monde se retirait à la fin de la nuit, sans regarder le patient et sans lui adresser une seule parole. Cependant on apportait au novice un manteau grossier, de la paille et un tronc de bois pour lui servir d'oreiller ; on y ajoutait de la teinture pour se frotter le corps, et des poinçons pour se percer les oreilles, les bras et les jambes, opération assurément peu divertissante.

Trois vieux soldats endurcis aux fatigues de la guerre étaient chargés de le garder et de troubler continuellement son sommeil, et pendant quatre jours on ne le laissait dormir que quelques heures assis. Dès qu'il commençait à s'assoupir, on le réveillait avec des pointes de fer.

A minuit, il encensait les idoles et leur offrait des gouttes de son sang ; il parcourait ensuite l'enclos du temple et, creusant la terre en quatre endroits, il l'arrosait du sang de ses oreilles, de ses pieds, de ses mains et de sa langue.

On ne lui donnait à son repas que quatre épis de maïs et un verre d'eau, et même ceux qui voulaient se distinguer ne prenaient aucune nourriture.

Après cette première épreuve, le futur chevalier continuait son noviciat dans les autres temples pendant une année ; les exercices étaient moins rigoureux, mais il ne pouvait retourner chez lui pour visiter sa famille.

Cependant, malgré l'âpreté de cette épreuve, on n'y admettait que des gens de valeur. Les honneurs étaient la récompense de l'intrépidité et du courage, et il fallait prouver qu'on avait mérité de les obtenir.

Ajoutons que les principaux chefs de ce pays portaient le nom de *princes des lances à jeter*, de *coupeurs d'hommes* et d'*épancheurs de sang*.

Lorsqu'un nègre de la Côte d'Or est promu au rang des nobles, on égorge un bœuf qui est sur-le-champ distribué à la populace. On donne la tête au nouveau noble après huit jours de réjouissances publiques, cette tête est peinte de couleurs variées, farcie de paille fétiche et suspendue dans sa maison comme un trophée de sa dignité. Il jouit dès lors de ses privilèges, dont l'un des principaux est celui d'acheter des esclaves et de faire le commerce avec les blancs. Rien n'approche de la fierté de ces nobles, dit Prevost, quoique les frais de réception les réduisent souvent à la misère, et que pour vivre ils soient contraints de reprendre le métier de la pêche ou une autre occupation servile.

Le noble de la côte de Guinée est porté, lors de son installation, sur un brancard par quatre esclaves ; il appuie ses pieds sur deux autres qui, dans cette posture incommode et avilissante, ont beaucoup de peine à suivre le pas des porteurs.

Quand un nègre du royaume d'Issiny, rapporte Loyer, était admis dans la noblesse, le roi le conduisait au bord de la mer et disait solennellement : « Je défends aux flots de nuire à ce nouveau kabashir et de renverser ses canots. » Il versait au milieu des vagues une bouteille d'eau-de-vie pour gagner leurs bonnes grâces. Le prince prenait ensuite les mains du récipiendaire, les serrait l'une contre l'autre et soufflait dedans en disant, comme chez nous le confesseur au pénitent qu'il a absous : « Allez en paix ! »

On voit que nos Aristarques modernes, qui se plaignent des honneurs accordés au mérite, auraient eu bien plus lieu de gémir chez les peuples dont nous venons de parler, et que ceux-là mettaient dans les réceptions un appareil plus solennel et plus bruyant qu'on ne le fait chez nous.

Sans doute l'ambition et l'appétence des distinctions peut avoir ses excès, et nous n'ignorons point le mot de Gordon. « Si la peste, dit il, avait des jarretières, des cordons et des pensions à donner, il est des théologiens assez vils et des jurisconsultes assez bas pour soutenir que le règne de la peste est de droit divin, et que se soustraire à ses malignes influences, c'est se rendre coupable au dernier chef. »

Mais la distinction des rangs est nécessaire dans un Etat, quoi qu'on en dise, et lorsque le mérite et des actions remarquables donnent à un homme une place d'élite parmi ses concitoyens, il doit avoir les marques d'honneur qui le distinguent des juste considération dont il est digne.

Finissons par quelques mots sur les efforts des peuples pour rétablir leur antiquité et leur origine, tout est puissant chez tous le désir de la distinction.

Les peuples en corps eurent là-dessus les mêmes préjugés que les simples particuliers, et ils poussèrent la recherche de leur origine jusqu'à l'extravagance. Nous n'en citerons que quelques-uns, car nous avons déjà dépassé l'espace qui nous est accordé, et il nous en faudrait au moins autant pour entrer dans les détails.

Les trois familles principales des Iroquois, dit La Potirerie, s'appellent la famille de l'*ours* de la *tortue* et celle du *loup*.

Chez les sauvages du Canada on trouve aussi trois familles priccipales : l'une descend d'un grand *lièvre*, la seconde d'une femme belle et courageuse qui eut pour mère une *carpe* dont l'œuf fut échauffé par le soleil et le troisième d'un ours.

Les Athéniens eux-mêmes croyaient descendre des fourmis d'une forêt de l'Attique, et les maisons qui se piquaient d'ancienneté portaient dans leurs cheveux des fourmis d'or pour marquer leur origine.

Une des premières castes des Indes du Malabar descend d'un âne. Ils traitent ces animaux comme leurs frères, prennent leur défense, poursuivent en justice, dit de Saint-Foix, et font condamner à l'amende quiconque les charge trop ou les bat sans raison ou par emportement.

La haine et la défiance mirent entre les peuples d'autres distinctions que celles dont nous avons parlé ; peut-être aurons-nous l'occasion d'y revenir.

Nous nous sommes attaché surtout aux peuples éloignés et les moins civilisés ; tout le monde connaît la noblesse et les distinctions en usage chez les nations européennes.

Chez les anciens, chez les Grecs et surtout chez les Romains, les récompenses honorifiques étaient nombreuses, et il faudrait un chapitre spécial pour les énumérer toutes. Nous avons voulu seulement prouver combien l'amour des distinctions est général. Disons en terminant qu'autant l'homme est enclin à se vieillir dans sa souche, autant il est porté à se rajeunir dans sa personne : il n'aime l'antiquité que dans ces ancêtres ; il est superflu de dire pourquoi les femmes sont du même avis.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Ouverture du 12 Janvier	54	16
Clôture du 12 janvier	54	17

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 11 janvier.

LIVERPOOL, vaq. angl. *Egyptian*, cap. J. Butes, ayant touché à Malte, Syra, et Dard. div. march. et 4 passag.

Départs du ports du 10 Janvier

SALONIQUE, vap. fr. de M. I, *Clyde*, cap. Martin, div. march et passag.

MER-NOIRE, vap. angl. *Bon Chambers*, cap, Robinson, div. march.

LONDRS, vap. russe *Pacicoff*, cap. Knsemirensko, div. march. et passag.

BATIMNETS A VOILES

Départs du port du 10 Janvier.

FALNOUTH, bk. angl. *Atlas*, cap J Seleon, blé.
FRONDHIJM. br. norw. *Oscar*, c O. Nielsen, seigle.
MARSEILLE. br ital. *Vittorioso*. c. Antola, blé.
— br. ital. *Atropos*, cap L. Olivari, blé.
— br. aut. *Penelope*, cap. Calloyerovich, blé.
CASTELAMARE, br. hell, *Andreas*, c Gianell blé.
ODESSA, br. aut *Giorgio*, cap. Chezzovich, lest.
MER-NOIRE, bk. angl. *Superbe*, cap. J. Johnson,
— bk angl. *Cereal*, cap. Boolt, lest.
— bk. angl *Sea Skimmer*, cap Anderson, lest.

Du 11 Janvier.

FALMOUTH, br. aut *Mie Figlie*, c. A. Soich, blé.
— br. meck. *Antoin von Cleve*, c. Eichman blé.
ANVERS, tr -m. *Ghi Bonarich*, V. Vlassich, seigle.
CASTELAMARE, br. russe *A. Nicolas*, cap. Stavrinidis, blé.
ENOS, br. ital. *Luiggi Danovaro*, cap. Razetto, blé

AVIS.

A L'OCCASION DU RAMAZAN.

Le départ des dimanches de 3 1/2 de Yéni-Mahallé au pont (côte d'Europe) aura lieu à 5 h. 1/4.

De même le départ des dimanches de 3 h. 3/4 de Buyukdéré au Pont (côte d'Asie) ura lieu à 5 h.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 2 septembre au 15 octobre 1866

A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1er tirage		»	158,400
		Total francs	2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles ou ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 95 (Rue des libraire Turcs.)

AVIS IMPORTANT
CONCERNANT LES VÉRITABLES
PILULES DE BLANCARD

L'Iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les **Pilules de Blancard** offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg, dans un document officiel, publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du Gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté à laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament?

En conséquence, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins qui désireront employer les **véritables Pilules de Blancard** de vouloir bien se rappeler que nos Pilules ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et de 50 pilules, qui tous portent notre **cachet d'argent réactif**, fixé à la partie inférieure du bouchon, et notre **signature** (indiquée ci-dessous) apposée au bas d'une étiquette **verte**.

Pour se garantir de ces compositions dangereuses qui se cachent, surtout à l'étranger, derrière nos marques de fabrique, il sera toujours prudent de s'assurer de l'origine des pilules qui portent notre nom.

Blancard

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.

Nos Pilules se trouvent dans toutes les Pharmacies.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux : vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Baxar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser aux comptoirs de M. Stefano A. Ralli à Galata

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Champ
pension bourgeoise.

AUX FABRIQUES
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc, garanti. — EXPORTATION.

ETRENNES PARISIENNES
MIR FRERES & COTTEREAU

Grande Rue de Péra — Entrée Rue Dervich N° 2

Bronzes d'art dorés et argentés, objets d'étagère, cristaux et porcelaines decorés, boites et coffrets mosaiques, candélabres, flambeaux et bougeoirs. Bijouterie fine et montres riches de la maison Oudin, horloger de l'Impératrice et de la Marine impériale, Palais-Royal, 52, à Paris.

Les Magasins sont ouverts jusqu'à neuf heures du soir.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.
H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

CHANCELLERIE
DE L'AMBASSADE DE FRANCE
Près la Porte Ottomane.

Par Jugement rendu le dix Janvier mil huit cent soixante sept, la société commerciale Jonneaux Vegetti dont le siège est à Péra, a été déclarée en état de faillite ouverte.

Monsieur Pierre Cesar Thomas a été nommé Juge commissaire et le sieur Adolphe Saum, syndic provisoire de la due faillite.

Constantinople, le 11 Janvier 1867.
Le Consul chancelier:
F. FLEURAT.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Photographie El Chark et Cie.
Grande rue de Péra N° 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrations l'admirable poème de Milton.
Le Paradis perdu

A LOUER
Grande Maison en Pierre.
Située rue Dervich, N. 8.

S'adresser au rez-de-chaussée de la dite maison à M. Schiller Goldenstein.

EXPOSITION 1862, naturelle, seule brevetée s. g. d. g. *pour l'usage médical.* Ne se trouve qu'à la pharm

CHANCELLERIE
DE L'AMBASSADE DE FRANCE
près la Porte Ottomane

Faillite Jonneaux Vegetti, marchands de nouveautés à Péra.

Monsieur P. C. Thomas Juge commissaire de la faillite Jonneaux Vegetti, déclarée par jugement du Tribunal consulaire de l'Ambassade de France en date du dix Janvier 1867.

Convoquons les créanciers présumés de la dite faillite à se réunir sous notre présidence le lundi vingt un janvier courant à une heure de relevée dans une des salles de la chancellerie, aux fins de l'article 462 du code de commerce.

Constantinople, le 11 janvier 1867.
Le Juge commissaire
THOMAS.

PETIT JARDIN DES FLEURS
ou
Café Balcon au téké.

Dans un beau local construit exprès, sont exposés 3 lions géants avec leurs jeunes ; ces lions viennent d'Asie et d'Afrique. La salle est ouverte au public de 9 heures du matin jusqu'à 3 h. après midi.

Prix d'entrée pour visiter les lions 1re place 5 p. — 2me place 3 p. — 3me place 2 p.

Chaque jour à 3 h. et à 5 h. de l'après midi l'illustre dompteur Hermann entre dans la loge aux lions et leur donne leur nourriture. Le public est admis également à ces représentations, aux conditions suivantes :

1re place 10 p. — 2me place 5 p. — 3me place 3piastres.— Monnaie en argent.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

Pharmacie, Droguerie, laboratoire chimique, produits chimiques.

Dr R, BAUR.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Du 3 mâts français **Mercure** jaugeant 229 ton *Cloué et chevillé en cuivre, doublé en Zinc en 1864.*

En vertu d'un décret rendu par M. le Consul Chancelier de l'Ambassade de France en date du 5 janvier 1867, il sera procédé en présence de M. P. César Thomas, négociant notable français, nommé d'office-curateur au navire *Mercure*, à la vente aux enchères publiques de navire, ancré à Calafatieri.

Les enchères auront lieu à Kaviar-han.

Le Mercredi 18 janvier.
Le Samedi 26 janvier.
Le Lundi 4 février 1867.

La mise à prix sera fixée au moment de la première enchère et à la troisième enchère, le navire sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur qui devra verser immédiatement 20 0/0 du prix de vente, et payer le solde dans les 24 h., qui suivront l'adjudication sous peine de revendre à la folle enchère.

Le prix de vente exigible en Napoléons d'or ou en Livres turques effectives au change de 23 francs la livre.

Les frais des enchères fixés à 2 0/0 à la charge de l'adjudication.

Pour plus amples renseignements et prendre connaissance de l'inventaire du navire, s'adresser à M. Fortuné Jourdan, représentant des Compagnies d'Assurances Maritimes de France.

Constantinople, le 10 janvier 1867.
Le Curateur d'Office,
P. C THOMAS.

PILULES HOLLOWAY
LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore, impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et l'améliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les crudités accumulées qui séjournent après la lente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été declaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invité, sans réticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médcéines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Croats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriéte,

La vérité nous confond au moment où elle nous apparait et nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où il s'enfuit.— *Gorleston Age.*

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

MARDI, 15 JANVIER 1867. — 9 RAMAZAN 1283 de l'Hégire. — MARDI, 15 JANVIER 1867

2me Année. — N° 12.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 4 piastres la ligne.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 15 *Janvier*.

Le discours récemment prononcé par M. de Bismark dans la Chambre des Députés, et qui a fait tant de bruit en Europe, inspire à M. John Lemoine, rédacteur du *Journal des Débats*, les réflexions suivantes :

« Tout le monde a pu lire le discours prononcé dernièrement par M. de Bismark dans la Chambre des Députés de Prusse. C'est un document politique des plus intéressans et des plus originaux, intéressant par le fond, original par la forme. L'homme dont le nom est devenu en peu de temps si répandu dans le monde entier a un genre d'éloquence particulier ; qui n'est pas allemand, car il va droit au fait ; qui n'est pas français non plus, car il manque de considérations générales ; qui serait plutôt anglais à la manière de Wellington, c'est-à-dire prenant les faits tels qu'ils sont, sans en rechercher la philosophie ni même le sens moral. Quand Wellington, après avoir toute sa vie combattu l'émancipation catholique, prit tout à coup la résolution de l'opérer lui-même, il n'en allégua ni la raison ni la justice, et déclara simplement qu'il cédait à l'imminence de la guerre civile. C'est avec le même respect positif pour le fait et la puissance du fait que M. de Bismark déclare, sans la moindre gêne, que si la Prusse s'est arrêtée dans le torrent de sa victoire, c'est parce qu'elle ne pouvait se charger de deux grandes guerres européennes à la fois. Le hardi et heureux ministre parle franchement, et, si l'on peut se servir de ce mot libre, il parle carrément. Il nous en apprend plus sur le rôle joué au mois de juillet par la France qu'on ne nous en a dit en France même. Il ressort de son exposé que la France a rendu à la Prusse, après Sadowa, ce que la Prusse lui avait fait après Solferino. On n'ignore plus aujourd'hui que si le programme impérial de 1859 n'a pas été rempli, si l'Italie, à ce moment-là, n'a pas été rendue libre des Alpes à l'Adriatique, c'est que la France s'est trouvée menacée du côté du Rhin, et qu'elle non plus n'était pas préparée à soutenir deux grandes guerres à la fois. De la même façon, au mois de juillet dernier, et au moment où les armées victorieuses de la Prusse touchaient presqu'à Vienne, la France est entrée en scène, et voici les termes dont se sert à cet égard M. de Bismark : « Les affaires en étaient là, dit-il, lorsque la France a été amenée, par les événemens de juillet de cette année, à accentuer ses propres désirs par une pression peu commune. Personne n'aurait voulu demander à la Prusse de se charger de deux grandes guerres européennes à la fois, ou de compromettre, au moment où elle était engagée dans une de ces guerres et n'en avait pas encore assuré les résultats, ses relations avec les autres grandes puissances. Dans ces circonstances, la France fut appelée par l'Autriche comme médiatrice; elle avait donc des qualités légitimes pour faire valoir son opinion. Personne ne peut en vouloir à la France d'avoir mis en ligne de compte les exigences de sa propre politique. Je crois qu'il est encore trop tôt pour le public pour juger si elle les a fait valoir avec modération, et je dois vous prier de laisser au gouvernement l'appréciation de cet incident. » Bien que le ton général de l'exposé de M. de Bismark soit amical envers la France, bien que tous ses efforts paraissent destinés à prouver que les deux pays limitrophes n'ont aucune cause sérieuse d'antagonisme, on peut néanmoins découvrir une certaine dose d'amertume dans la franchise même avec laquelle le ministre prussien constate qu'il ne s'est arrêté que devant une pression exceptionnelle de la France et devant la perspective d'une seconde grande guerre à soutenir. Et de même que la circulaire de M. de La Valette, tout en démontrant clairement qu'il n'y avait en Europe que des élémens de paix, se terminait par la déclaration que la France devait renouveler toute son organisation militaire, ainsi M. de Bismark conclut sa pastorale en disant : « Je vous prie de ne pas profiter de cette discussion pour nous attaquer, mais de porter vos regards exclusivement vers l'étranger, et de ne pas oublier la nécessité de rester en rangs serrés, les yeux fixés sur l'extérieur. »

» Ce n'est point la seule similitude qu'il y ait entre les deux Manifestes. Il y en a une encore que nous signalerons en passant : c'est le complet oubli de l'Angleterre. On n'y trouve pas une seule fois le nom de la puissance qui jusqu'à présent avait pris une si grande part aux événemens, à l'histoire et aux intrigues du continent, et qui semble s'être elle-même volontairement retirée des affaires.

« Nous croyons que lorsqu'on écrira l'histoire de 1866 avec l'esprit libre, on trouvera que de part et d'autre le gouvernement français et le gouvernement prussien se sont donné beaucoup de mal pour inventer la philosophie d'une histoire qui s'était faite un peu sans leur permission, et pour expliquer après coup, comme s'ils les avaient prévus, des événemens auxquels ils ne s'étaient jamais attendus. En dehors des opinions officielles, ceux-là même qui, comme nous, avaient confiance dans la supériorité morale de la Prusse et, par conséquent, dans l'issue définitive de la lutte, si prolongée qu'elle pût être, n'auraient jamais pu attendre un effondrement si complet, une dissolution si spontanée du militarisme proverbial de l'Autriche. Quant au monde officiel, il paraissait avoir une opinion presque unanime, c'est que les deux grandes masses qui se choquaient seraient longtemps à se meurtrir, et, dans tous les cas, à se détruire, et que, par suite, il y aurait lieu à l'intervention d'arbitres. Les destins l'ont voulu autrement, et au lieu de faire le sauvetage de gens en détresse, nous n'avons pu ramener que des noyés.

» Car c'est dans cet état que nous avons trouvé alors et que nous retrouvons encore aujourd'hui la Saxe et le Sleswig. C'était même à peu près l'état de l'Autriche. Il paraît que cette pression de la France, ouvertement signalée par le ministre prussien, a porté sur deux points : la conservation de la souveraineté au moins nominale du roi de Saxe, et le droit pour la partie septentrionale du Sleswig de disposer d'elle-même par un vote de la population.

Sur le premier point, nous demandons la permission de ne pas nous enthousiasmer. La Saxe n'a pas été sauvée, et elle est restée une cause future de guerre. La même erreur a été commise qu'en 1814 et en 1815, quand la Prusse réclamait comme une condition nécessaire de sécurité l'adjonction de la Saxe, et proposait d'indemniser la famille royale de Saxe, par la formation d'un autre royaume sur le Rhin. Aujourd'hui encore les mêmes considérations personnelles ont fait conserver la royauté saxonne, mais avec des conditions qui la rendent illusoire. Avec une garnison prussienne dans sa capitale, représentée en temps de paix par la diplomatie prussienne, commandée en temps de guerre par des généraux prussiens, la Saxe n'est qu'une ombre de royaume, et la famille royale de Saxe n'exerce qu'une sorte de souveraineté spirituelle, avec le roi de Prusse pour vicaire général et M. de Bismark pour maire du palais.

» Dans le second point, celui du vote de la population du Schleswig, on peut discerner une affirmation nouvelle du principe dont l'Empereur ne s'est jamais départi, et qui a pris, sous cette application persévérante, la consistance d'une doctrine. C'est ainsi qu'elle a été appliquée en Savoie et à Nice ; que, dans la conférence de Londres sur l'affaire des duchés de l'Elbe, l'ambassadeur de France conseillait toujours comme dernier argument de consulter les populations ; qu'au Mexique, le plébiscite a été demandé pour l'empereur Maximilien, comme il le sera pour son successeur. Et si nous ouvrons le Livre-Vert que vient de publier le gouvernement italien, nous y trouvons le télégramme adressé par l'Empereur à son cousin le prince Napoléon le 26 juillet, stipulant les termes de l'armistice et la condition du plébiscite pour la Vénétie. C'est cette doctrine du plébiscite qui paraît indisposer le plus M. de Bismark, et qui a même l'air de lui causer une certaine impatience. Il est clair que le principe de la conquête lui est plus familer que celui du consentement. En somme, son langage se réduit à ceci: « Nous avons été obligés de prendre cet engagement ; nous n'y comprenons pas grand'chose, mais enfin nous avons promis, il faut tenir ; nous nous en tirerons le mieux possible. » Nous comprenons, en effet, que l'introduction de ce nouvel élément dérange un peu la routine politique et la tradition officielle ; mais M. de Bismark prend le bon parti, celui de s'en accommoder le mieux ou le moins mal qu'il pourra. »

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

Leurs Majestés ont reçu le 1er janvier au palais des Tuileries, avec le cérémonial et dans l'ordre accoutumés, les personnes admises à leur présenter leurs hommages à l'occasion de la nouvelle année.

A une heure, l'Empereur s'est rendu dans la salle du Trône, où était réuni le corps diplomatique étranger.

S. Exc. le Nonce, au nom du Corps diplomatique, a adressé à l'Empereur le discours suivant.

« Sire,

« Le Corps diplomatique vous présente son hommage respectueux à l'occasion de la nouvelle année.

« Si chacun de ses membres est toujours heureux de se trouver auprès de Votre Majesté Impériale, il l'est d'autant plus à cette époque solennelle, où il lui est donné d'exprimer ses vœux pour le bonheur de Votre Majesté, de Son auguste Famille, et pour la prospérité de la France. »

L'Empereur a répondu :

« Le renouvellement de l'année me fournit l'occasion d'exprimer mes vœux pour la stabilité des trônes et la prospérité des peuples. J'espère que nous entrons dans une nouvelle ère de paix et de conciliation, et que l'Exposition universelle contribuera à calmer les passions et à rapprocher les intérêts. Je remercie le corps diplomatique de ses félicitations, et je le prie d'être auprès des gouvernements qu'il représent l'interprète de mes sentiments d'amitié.

Sa Grandeur l'archevêque de Paris a adressé à Sa Majesté l'allocution suivante :

« Sire,

« J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté les hommages respectueux du Clergé de Paris, et je La prie d'agréer les vœux que le patriotisme et la religion nous inspirent pour le Prince Impérial.

« Que Dieu continue d'étendre sa protection sur Vos Majestés, gloire et sécurité du présent, et sur Son Altesse Impériale, douce et chère garantie de l'avenir ! Qu'il continue aussi d'aider la haute et ferme raison de l'Empereur à résoudre heureusement toutes les questions qui peuvent intéresser la prospérité matérielle et morale de la France et le repos du monde. »

L'Empereur a répondu :

« Quand je vois à la tête du Clergé de Paris un prélat si profondément dévoué aux intérêts de la religion comme à ceux de l'Etat, quand je le vois soutenir partout de sa parole et de ses actes les grands principes de foi, de charité, de conciliation, je me dis que ses prières doivent être exaucées par le Ciel. Elles sont pour la France un bienfait, et pour moi une source nouvelle de consolation et d'espérances. »

Prusse.

Les journaux de Berlin continuent le récit des brillantes fêtes qui ont eu lieu le 1er janvier, à Potsdam, pour célébrer le soixantième anniversaire de l'entrée du roi dans l'armée.

Après la bénédiction des drapeaux et des étendards, le roi, la reine, les princes et princesses de la famille royale revinrent à Berlin, où Sa Majesté a reçu les félicitations de tous les ministres, des ambassadeurs de France et d'Angleterre, ainsi que des nombreuses députations.

Le soir, il y eut au château un dîner de quatre cents couverts. Le roi y a porté le toast suivant au peuple et à l'armée :

« Avec vous tous, je salue le moment où nous nous séparons d'une année qui, désormais, occupera une place mémorable dans l'histoire de la Prusse. Il faut que la nouvelle année et les suivantes portent les fruits de la semence sanglante qui a été répandue. Toutes les forces de la patrie doivent y concourir ; alors ne manquera pas la bénédiction d'en haut qui nous a été si visiblement accordée dans l'année écoulée au-delà de toute espérance.

« Je me vois de nouveau entouré aujourd'hui d'une partie des hommes de ma magnifique armée, que j'ai réunis pour être témoins, en lieu saint, d'un acte solennel, d'une armée dans laquelle je suis entré, il y a soixante ans aujourd'hui, par la grâce de mon auguste père qui repose en Dieu. En suivant ses voies, il m'a été donné de conduire l'armée que lui et mon royal frère avaient formée à des victoires que vous, mes camarades, avez remportées en sacrifiant votre bien et votre sang.

A vous tous, encore une fois, mes remerciments royaux !

Et maintenant, levez avec moi vos verres au bonheur de mon peuple, dont est sortie une telle armée ! »

Le roi, avant de quitter Potsdam, avait reçu du comte Wrangel, au nom de l'armée, une colonne d'argent, et une couronne de lauriers lui avait été remise par la Société patriotique.

Le prince royal, en présentant au roi le cadeau de l'armée, avait prononcé un discours qui se terminait par ce vœu :

« Nous avons besoin d'indulgence d'avoir osé, comme soldats, déposer un don aux pieds du roi. Nous le faisons en exprimant hautement devant Votre Majesté un vœu qui, dans la bouche de l'armée joyeuse de ses victoires, ne saurait être mal interprété par son roi. C'est le vœu que Dieu, après vous avoir ramené couronné par la victoire, des plus rudes combats, veuille accorder à Votre Majesté de longues années de gouvernement pacifique. »

Berlin, 31 décembre. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie un article de fond intitulé : l'Allemagne et les efforts anti-allemands du parti scandinave, qui se termine ainsi :

« Nous répétons que, pour le règlement de la question du Schleswig septentrional, le Danemark doit donner des garanties pro-

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

SEMAINE THÉATRALE.

THÉATRE ITALIEN. — *Un ballo in maschera*, du M°. Verdi. — Mmes Ronzi-Cecchi, Perone et Marenco; MM. Ortolani et Cottone.

THEATRE FRANÇAIS. — *Le mariage d'Olympe*, — MM. Herman Roméal, Desban et James; Mmes Manneville, Moreau et Adolphe. — *Le barbier de Seville*. — MM. James, Roméal, Munier et Boitel; Mlle Moreau.

Et tout d'abord, cher lecteurs, permettez-moi, en reprenant ma tâche hebdomadaire, de vous faire mes souhaits de nouvel an. Depuis que St. Sylvestre a tiré le verrou sur l'année qui vient de s'écouler, c'est la première fois que nous avons occasion de reprendre nos causeries.

Après un congé, qu'il me serait doux de vous entendre qualifier de long, je reviens à mes anciennes coutumes, je me remets au travail. Je sais fort bien que les bonnes langues, — Dieu merci ! Il n'en manque pas dans notre ville, — ne se sont pas fait faute, en cette occurrence, d'attribuer mon silence à une infinité de raisons plus sottes les unes que les autres. Je n'ai nul besoin, vraiment, de me défendre de pareilles insinuations ; aussi je ne les rapporte que pour mémoire et pour dire toute l'indifférence dans laquelle elles me laissent.

N'allons donc pas chercher d'étranges causes à mon silence, je me reposais, c'est là tout. Et quel mal y a-t-il donc à se reposer quelques jours. Que si l'on continue à me vouloir nuire dans votre estime, riez, lecteurs, et ne faites cas que de ce qui vous est prouvé et non des *racontars*. Ce fesant, bien agirez vous et comme le doit faire un homme de sens et de jugement.

Or çà, et pour ne plus vous assommer de pareilles petitesses, je reviens à mes anciens errements et veux vous parler du Théâtre Naum.

Vous n'aurez pas oublié combien de fois j'ai eu occasion de vivement critiquer les artistes de ce théâtre ; aujourd'hui, je suis heureux de rendre justice aux efforts de notre impresario. Les nouveaux sujets arrivés depuis peu ont débuté avec quelque succès et méritent d'être accueillis favorablement pour les dilettanti de notre ville.

Deux d'entre eux se sont fait entendre dans un opéra qui de tout temps eut à Constantinople le plus grand succès ; je veux parler de la plus belle œuvre, à mon sens, de Verdi, *Un ballo in maschera*.

Le libretto de ce magnifique opéra est tout entier emprunté à un opéra français, le *Gustave III*, dont la musique a été faite par ce brillant et fécond esprit qui a nom Auber. Les *paroliers* italiens sont assez coutumiers de tels actes. Voyez avec quelle audace ils empruntent à Hugo : *Le roi s'amuse*, *Lucrèce Borgia*, *Hernani*, etc., à Scribe, la *Somnambule*, à St. Georges, *Georges III*, et tant d'autres livrets à tous nos auteurs d'opéra ; et dans ce cas, les *emprunteurs* se gardent comme du feu de jamais citer le nom du véritable auteur. C'est là, tout au moins, une façon d'agir leste et sans grande délicatesse.

Tel qu'il est, toutefois, le libretto du *Ballo in maschera* est de beaucoup inférieur à celui de *Gustave III* ; et ces révoltes, ces conspirations s'expliquent peu, s'adressant à un comte américain, de la libre cité de Baltimore.

Quoi qu'il en soit du livret, de l'incohérence des situations, de la faiblesse du style, il n'en est pas moins vrai que sur une trame aussi médiocre le puissant génie de Verdi a su faire une musique vraiment admirable. L'œuvre est composée avec une merveilleuse entente des situations, des sentiments et des caractères. La vie, et quelle vie ! circule d'un bout à l'autre ; la passion chante, crie, fait rage ; la jeunesse et l'insouciance viennent, par la bouche du jeune page, égayer tous ces fronts rembrunis ; la jalousie, la haine ont des accents convaincus et vrais. Sans vouloir m'égarer à vous détailler toute cette œuvre immense, je m'attacherai surtout à relever le caractère original de toutes les mélodies qui jaillissent imprévues et belles, à chaque instant, depuis les couplets du premier acte, jusqu'à ceux du page, qui sont là comme une de ces embellies du ciel entre le tempête et son paroxysme ; ces couplets d'une vivacité charmante, d'un rythme fin et délicat s'intercalent entre le drame et sa péripétie et nous annoncent, par la grande loi des effets opposés, le coup de poignard qui va les suivre immédiatement.

L'orchestration est d'une beauté à laquelle Verdi n'a pas habitué ses admirateurs ; d'une science remarquable ; pleine de sonorités étranges, telles que les affetionne l'illustre maestro ; et en même temps, toujours elle développe, complète le chant et explique ce qu'il pourrait parfois avoir d'obscur.

Les chœurs sont pour la plupart d'une superbe allure. Il en est un parmi tous, qui m'a frappé d'admiration ; c'est celui du troisième acte ; rarement le musicien a rendu d'une façon plus complète, plus frappante l'ironie amère et cruelle d'hommes en face de ce malheur conjugal qui fit dire à l'un des esprits satiriques les plus distingués de France : Le maris me font toujours rire. »

Les duos, les trios, le morceaux d'ensembli sont superbes ; le *finale* du 3ème acte m'a surtout frappé.

Le jour de la première *du Ballo* au théâtre Naum, la salle était des plus belles que j'aie jamais vues, littéralement pleine du parterre au paradis ; vous n'eussiez peu introduire tant seulement un cheveu, si fin fut-il. C'est plaisir lorsqu'on est au théâtre de ne pas être obligé de découvrir à l'aide de la secourable lorgnette, un triste compagnon d'infortune : et du premier coup dans une salle bien remplie on se sont tout joyeux et tout disposé à voir la vie en rose. Je ne sais si vous êtes comme moi, mais pour ma part, étant d'un naturel éminemment sociable, j'aime à voir beaucoup de monde, à me sentir même les coudes gênés pas mes voisins de stalle.

Etant dans ces dispositions, il n'est guère besoin de vous dire que j'ai trouvé l'interprétation excellente. J'étais d'ailleurs de l'avis général, car le public exprimait souvent et bruyamment le plaisir qu'il prenait à entendre de belles choses bien rendues. Il y avait cependant un sifflet obstiné, qui comme le chant d'un merle moqueur, venait mêler sa note stridente et continue au chorus général. Auquel des artistes s'adressait cette expression de mécontentement? point ne le sais. Mais le sifflet et le siffleur me paraissent mal venus à troubler le plaisir de tout le monde, pour des raisons évidemment en dehors de l'art. Je veux dire que, si une salle tout entière applaudit, il ne faut point être un dilettante distingué et bien voyant pour aller siffler. De plus, si, comme on l'a dit le droit de siffler,

Est un droit qu'à la porte on achète en entrant,

c'est un droit qui a des limites. Vous

tectric du droit de nationalité des Allemands. »

Berlin, 2 janvier. — Le discours prononcé par le prince royal au moment de la présentation du cadeau d'honneur fait au roi par l'armée, à l'occasion du soixantième anniversaire, se termine ainsi :

« Par la dernière guerre, le peuple prussien a remercié le roi, avec l'armée et par l'armée, du développement opportun donné par Sa Majesté à nos institutions militaires.

» C'est là le beau et c'est ce qui nous distingue, nous, Prussiens, des autres nations, que chez nous l'armée et le peuple ne forment qu'un seul tout. L'armée, en se réjouissant de ses victoires, a un désir sur le sens duquel on ne doit pas se méprendre, c'est qu'après avoir ramené Sa Majesté victorieuse d'une guerre difficile, Dieu nous accorde encore de longues années de gouvernement pacifique. »

Berlin, 2 janvier. — On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

« Le projet de constitution de la Confédération du Nord contient 13 chapitres avec 69 articles. La distribution des voix dans le Conseil fédéral est basée sur celle de l'Assemblée plénière de l'ancienne Diète. La somme à payer à la Prusse par homme de l'armée fédérale est fixée à 225 thalers. Les fonctionnaires seront exclus du Reichstag futur, mais ils pourront être élus pour le parlement qui va être convoqué cette fois-ci. »

Berlin, 2 janvier. — La *Correspondance provinciale*, organe ministériel, dit, au sujet du soixantième anniversaire de l'entrée du roi dans l'armée :

« Ce jour est en même temps une garantie que la grande tâche nationale à laquelle le roi a voué toutes ses forces, sera réalisée glorieusement avec la même vigueur et le même succès que cela a eu lieu jusqu'à présent. »

Berlin, 3 janvier, soir. — La prise de possession des territoires cédés par Hesse-Darmstadt et la Bavière aura lieu le 5, à Orb, où se rendront les commissaires prussiens.

Les élections pour le Parlement de la Confédération du Nord auront lieu le 15 février.

Berlin, 3 janvier. — On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

« Sur l'invitation de la Prusse, la Bavière et la Saxe ont également nommé des plénipotentiaires pour prendre part aux négociations ouvertes à Vienne en vue de réviser le traité de douane et de commerce.

» Le bruit d'un échange de la province de Hanau contre la province hessoise du Rhin est dénué de tout fondement. »

Angleterre.

Le *Daily News* rend compte d'une manifestation reformiste à Torquay, le 2 janvier Dès le matin, une foule considérable précédée de bannières et de corps de musique remplissait les principales rues. Toutes les affaires avaient été suspendues.

Au meeting tenu dans l'après-midi, la résolution suivante avait été adoptée avec le plus vif enthousiasme :

Ce meeting désire protester contre les accusations de vénalité, d'ignorance, d'ivrognerie et d'indifférence pour la réforme portées contre les classes ouvrières durant la dernière session du Parlement ; il leur oppose un énergique démenti, et déclare que nul bill de reforme qui ne remplira pas les conditions du suffrage universel et n'admettra point le vote au scrutin secret, ne satisfera le peuple, ou ne sera accepté comme solution définitive de la question de la réforme

A Rochdale, près de la résidence de M. Bright, une résolution presque identique a été votée par plus de cinq mille personnes.

Italie.

Florence, 2 janvier. — L'*Opinione* annonce que le gouvernement italien a conseillé à la Porte d'accorder à la Serbie l'évacuation des forteresses demandée.

Marseille, 1er janvier. — On mande de Rome, 30 décembre :

Le général Kanzler, ministre des armes, félicitant le pape au nom des officiers de l'armée pontificale, a exprimé sa confiance de voir continuer la tranquillité publique, et a constaté le bon esprit qui anime les Romains.

Il s'est déclaré prêt à combattre les agitateurs qui pourraient venir du dehors.

Sa Sainteté a répondu qu'elle comptait sur l'union de l'armée avec les habitants. Elle a ajouté qu'un émissaire, arrêté par la police, avait été trouvé porteurs de papiers invitant à différer tout mouvement, la délivrance étant prochaine.

Répondant à la consulte des finances, le pape a parlé des difficultés résultant de l'augmentation de l'effectif militaire.

On dit ici que des fonds sont attendus.

Florance, 2 janvier. — Les quarantaines établies à cause du choléra étant levées, l'inauguration de la ligne ferrée de Messine à Catane a eu lieu aujourd'hui.

La *Gazette officielle* annonce que le roi Victor-Emmanuel a nommé le général Menabrea son premier aide de camp.

La *Gazette d'Italia* assure que le ministre de la guerre a retiré sa démission. La *Gazette* dit, en outre, que les négociations avec Rome continuent à suivre une marche favorable.

L'*Italia militare* annonce que le roi a décoré, de l'ordre de l'Annonciade, le généraux Ciadini, Rossi, et le sénateur Paleocapa.

Allemagne.

Munich, 31 décembre. — Le prince de Hohenlohe a été nommé, ce soir, ministre des affaires étrangères et de la maison du roi.

Indes.

Trieste, 2 janvier. — Les avis de Bombay, apportés par la malle du Levant sont du 13 décembre.

La récolte en Birmanie était terminée. Le bruit courait à Baboul que le gouvernement britannique avait promis un secours en argent à l'émir expulsé, Ali-Khan. Ce dernier, aussitôt ce secours reçu, devait marcher contre Caboul.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une série d'articles sur la question intéressante du jour. On pourra ne pas accepter toutes les idées de l'auteur, on sera obligé d'en admirer le style et la science. M. Edgard Quinet est sans contredit l'un des esprits les plus vaillants de la France actuelle et en même temps l'une de ses plus remarquables plumes :

FRANCE ET ALLEMAGNE

I.

POINT DE VUE DE L'ALLEMAGNE.

Il faut renoncer pour toujours à écrire sur les affaires publiques, ou dire aujourd'hui sa pensée sur les événements de l'Allemagne, car ils dominent de haut tout ce qui s'est fait de nos temps, et jamais rien ne se passera de plus grave pour nous.

Je voudrais chercher ici impartialement les conséquences encore enveloppées de mystère de ces événements, au point de vue de l'Allemagne et de la France.

Il n'est pas trop tard pour parler encore de ce qui est non pas une crise, mais un état nouveau du monde. Je resterai en dehors de toute passion et de tout esprit de parti. Mais, dans des circonstances peut-être décisives, je regarde comme un devoir de ne pas demeurer etranger à des affaires que je n'ai cessé de suivre de près depuis 1831 ; et je dois avant tout montrer comment j'y suis forcément ramené par le jugement anticipé que j'en portai, il y a trente-cinq ans, dans les termes suivants (1) :

« C'est en Prusse, que l'ancienne impartialité et le cosmopolitisme politique ont fait place à une nationalité irritable et colère. C'est là que le parti populaire a fait d'abord sa paix avec le pouvoir. En effet ce gouvernement donne aujourd'hui à l'Allemagne ce dont elle est le plus avide : l'action, la vie réelle, l'initiatiative sociale. Il satisfait son engoûment subit pour la puissance et la force matérielle.

» Le despotisme prussien est intelligent, remuant, entreprenant ; il ne lui manque qu'un homme qui regarde et qui connaisse son étoile en plein jour ; il vit de science autant qu'un autre d'ignorance. Entre le peuple et lui, il y a une intelligence secrète pour ajourner la liberté, et accroître en commun la fortune de Frédéric. Outre cela, un avantage incontestable, et qui rachète mille défauts, le despotisme prussien a le privilège de tenir dans sa main l'humiliation de la France et de lui rendre le long affront du traité de Westphalie ; car il sait que c'est lui qui a brisé à Waterloo l'aile de la fortune de la France.

» L'unité, voilà la pensée profonde, continue, nécessaire qui travaille ce pays et le pénètre en tout sens. Religion, droit, commerce, liberté, despotisme, tout ce qui vit de l'autre côté du Rhin, pousse à ce dénoûment.

» Quelle est la pensée vivante qui est à cette heure sous chaque toit ? Cette pensée est l'unité du torritoire de la patrie allemande ; ce cri est l'abolition des frontières artificielles, le renversement des limites arbitraires, derrière lesquelles ils sont parqués, eux et leurs produits, sans lien, sans industrie possible.

» Déjà l'une des assemblées politiques a voté un contrat dont la conséquence immédiate est de conférer à la Prusse le protectorat matériel de tout le reste des nations germaniques.

» Cette unité n'est point un accord de passions que le temps détruit chaque jour ; c'est le développement nécessaire de la civilisation du Nord.

» Et nous, qui sommes si bien faits pour savoir quelle puissance appartient aux idées, nous nous endormions en pensant que jamais il n'aurait l'ambition de passer des consciences dans les volontés, des volontés dans les actions, et de convoiter la puissance sociale et la force politique.

» Voilà cependant que ces idées, qui devaient rester incorporelles, se soulèvent en face de nous comme le génie même d'une race d'hommes ; et cette race elle-même se range sous la dictature d'un peuple, non plus éclairé qu'elle, mais plus avide, plus ardent, plus exigeant, plus dressé aux affaires. Elle le charge de son ambition, de ses rancunes, de ses rapines, de ses ruses, de sa diplomatie, de ses violences, de sa gloire, de sa force au dehors. C'est donc de la Prusse que le Nord est occupé à cette heure à faire son instrument ?

» Oui, et si on le laissait faire, il la pousserait lentement et par derrière au meurtre du vieux royaume de France.

» Le monde germanique n'attend plus qu'une occasion. Or, encore une fois, quelle est la nation placée par l'Allemagne, pour épier et chercher cette occasion ? C'est celle qui porte à sa ceinture les clefs de notre territoire, et qui garde dans sa geôle la fortune de la France. »

Voilà ce que j'écrivais en octobre 1831, Ces paroles se sont si bien réalisées, que l'on pourrait croire qu'elles ont été écrites hier.

Comment a-t-il été possible de marquer ainsi trente-cinq ans à l'avance ce qui s'accomplit de nos jours, et sous nos yeux ? L'empire allemand qui se dresse devant nous était il visible en 1831 ? S'annonçait il dans les cours, dans les chancelleries ou dans la presse ? Non, assurément. Mais si les documents politiques se taisaient, il y avait des signes dans le fond des choses. C'était comme une rumeur à voix basse qui partait on ne sait d'où. Elle n'avait ni forme, ni consistance. C'étaient des conversations rares, des paroles interrompues, des enthousiasmes subits qui jaillissaient et disparaissaient comme l'éclair On pouvait les résumer dans ce mot : la grandeur de l'Allemagne.

Tels furent les documents qui s'offrirent à moi (car je n'en eus pas d'autres) pour calculer l'avénement de la race allemande ; documents qui, sans doute, eussent semblé méprisables aux diplomates de ce temps-là, et qui se sont trouvés plus féconds en vérités que tous les rapports des chancelleries.

Il m'est nécessaire de rappeler ce souvenir, et de constater combien l'événement a répondu exactement à l'idée que je m'en formai d'avance. Car c'est là mon point de départ et ma raison pour juger des choses actuelles. Lorsque, dans les sciences naturelles, un naturaliste voit sa théorie confirmée plus tard par un fait, tout le monde trouve à propos qu'il le déclare. C'est ainsi que l'expérience vient au secours des idées.

Pourquoi n'en serait-il pas de même dans la politique ? Pourquoi un homme ne pourrait-il pas dire : « l'expérience et les événements ont confirmé les vues, les idées que j'ai exprimées il y a plus d'un tiers de siècle ? » Cela est d'autant plus nécessaire, que c'est la seule réponse à ceux qui accusent la philosophie politique d'être de trop dans le monde. Quand elle a vu juste et de loin, pourquoi ne pas le dire ? Ce serait se trahir soi-même. Assez de gens sont intéressés à laisser croire qu'il n'y a de bon conseiller que le hasard.

En vertu des mêmes idées que tout a confirmée, je suis tenté de regarder au-delà du présent ; et je demande d'abord ce que deviendra cette puissance nouvelle, qui, surgie d'hier, occupe déjà tous les esprits.

Avant tout, tenons pour certain que cette formation de l'unité germanique ne peut plus être empêchée par qui que ce soit au monde. La voilà lancée avec la force de projection d'un boulet de canon, Elle ne se laissera arrêter ni par des articles de journaux, ni par des notes diplomatiques. Son seul embarras était de trouver l'occasion de naître. Cette occasion lui a été donnée. Il ne s'agit plus désormais pour elle que de grandir encore. Cette difficulté n'est rien, en comparaison de la première.

Vous demandez pourquoi cette idée formidable, préparée, annoncée de si loin, a été si lente à se produire. Qui empêchait la Prusse d'aller plus tôt au devant de la fortune ? Je réponds : Ce qui a retenu longtemps le gouvernement prussien, ce qui lui ôtait l'envie de brusquer la fortune, c'était la crainte de rencontrer quelque part la liberté de la Révolution. L'affaiblissement des consciences semblait n'être un souci que pour le philosophe. Dans la réalité, ce vide moral, agrandi de jour en jour, était fait pour donner carrière aux grandes ambitions.

Le gouvernement prussien a eu le mérite et la sagacité de comprendre que cette déroute des esprits en Europe, avait entraîné une diminution de l'intelligence ; que c'était là un moment précieux ; qu'il s'agissait d'en profiter ; que les esprits étaient au premier occupant ; qu'un jour de succès déciderait de tout ; que les plus hostiles deviendraient les plus complaisants, dès qu'ils auraient senti le fer.

Il a marché, il a vaincu. Les âmes se sont aussitôt courbées. L'unité de l'Allemagne, qui n'avait pu se former dans la justice et dans le droit, est née d'une guerre abhorrée, puis applaudie dès qu'elle a réussi.

Vous vous étonnez que la démocratie allemande se réconcilie si vite avec qui la foule aux pieds. Mais est-ce là un trait particulier à l'Allemagne ? C'est bien plutôt un des caractères généraux de notre temps. Les peuples après tant de défaites ont gardé un sentiment profond de leur faiblesse, Etonnés d'une si miraculeuse impuissance, ils acceptent de tomber en tutelle. Peut être au fond de cette abdication gardent-ils l'espoir de se servir de leurs maîtres. Le cheval prie l'homme de se mettre sur son dos, espérant atteindre ainsi je ne sais quelle proie au bout de la carrière. Il compte alors se débarrasser du frein et du cavalier. Ce marché-là date du commencement du monde. Je ne sais ce qu'en pense aujourd'hui, à travers ses hennissements, la bête de somme.

Quoi qu'il en soit, l'empire allemand est fait. Quel sera l'avenir de cet empire si longtemps ajourné, enfin acclamé dès qu'il s'est imposé ? Je croirais volontiers qu'en beaucoup de choses, il ira contre le but de ses auteurs.

Ils ont cru servir les intérêts d'une aristocratie féodale. Ne soyez point surpris s'il arrive le contraire. Aucune nationalité ne s'est développée, sans que l'industrie n'ait grandi avec elle ; et l'industrie, en croissant, a pour premier effet de limiter ou d'abaisser l'aristocratie.

L'Allemagne n'échappera pas à cette règle qui est jusqu'ici sans exception. Les parties éparses du grand tout teutonique se rapprochent et se fondent ; la richesse générale augmentera ; la puissance héréditaire des grandes familles en sera diminuée. Le parti féodal se sera blessé par ses armes.

(*à suivre.*)

(1) Extraits d'*Allemagne et Italie*, t VI, page 142 à 158.

NOUVELLES LOCALES.

Odian effendi, directeur des affaires politiques du vilayet du Danube, est arrivé en congé, jeudi dernier à Constantinople.

S. A. I. Madame la Princesse Mathilde a reçu le 28 décembre en audience, S. Exc. Djemil pacha, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Sublime Porte.

Samedi soir, le Conseil des Ministres, s'est réuni, chez le Chéik-ul-Islam.

Le *Mir iliva* de Marine, Dilaver pacha, qui était en retraite, a été nommé caïmakam d'Erigli.

Un peintre très-distingué, M. Tuser, membre de l'Académie royale de peinture d'Angleterre, et qui se trouvait dernièrement à Smyrne, vient d'arriver dans notre ville.

Le *Malakoff*, est arrivé samedi dernier de Crète, nous apportant les nouvelles suivantes :

« Le Commissaire Impérial s'occupe d'une nouvelle organisation administrative de l'île. En même temps, il fait cerner les débris des bandes de volontaires étrangers qui se trouvent disséminés dans les endroits montagneux.

» Inglizli Ibrahim pacha, a formé le blocus avec 4 bateaux à vapeur et quelques canonnières, pour empêcher de nouveaux débarquements clandestins. »

La direction générale des Télégraphes Ottomans nous prie d'ensérer la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir annoncer par la voie de votre estimable feuille, qu'à partir du 1/13 février prochain, les taxes des dépêches à destination des stations asiatiques de l'Empire, seront réduites comme ci-après. A ces taxes, qui sont payables, comme d'habitude, en piastres Medjidié et qui ne concernent que les dépêches simples de 20 mots, expédiées de Constantinople aux bureaux télégraphiques de l'Asie, il y aura à ajouter la moitié de la taxe en sus pour chaque dizaine ou fraction de dizaine de mots.

» Je crois vous être agréable, Monsieur, le Rédacteur, en joignant à ma présente lettre un tableau général donnant la nomenclature de tous les postes asiatiques de l'Em-

---

êtes dans votre tort, M. du Merle, alors que vous gênez l'expression du contentement général. Une minorité si minime qu'elle compte jusqu'à un *seul* membre, doit, comme le dit si élégamment l'illustre M. Scribe, cher aux épiciers :

Doit souffrir et se taire,
Sans murmurer.

Est-ce à Madame Cecchi que vous en aviez enragé et bruyant Zoïle ? vous auriez eu tort, je vous assure, Mme Cecchi a chanté avec passion et avec science l'œuvre de Verdi ; si parfois la note devient un cri, cela n'est qu'accidentel ; mais, en somme, notre prima a été plus que convenable et a dignement porté le poids d'un tel rôle.

Madame Perone est pour moi une nouvelle connaissance, pour les habitués du théâtre Naum, c'est une amie qui revient. On a chaleureusement fêté le retour de l'enfant prodigue et Mme Perone mérite toutes ces joies. Avec une voie délicate, d'un volume peu considérable, elle chante d'un goût exquis ; l'organe est d'un timbre fort agréable, d'une flexibilité qui est satisfaisante et la chanteuse a vraiment de l'art ; aussi comme elle dit à ravir son joli petit couplet. Pour Madame Marenco, elle est très suffisante dans le rôle de la tireuse de cartes, de la pythonesse à la face noire.

Le *Ballo* a été un grand succès pour M. Ortolani ; cet artiste dont nous avons plusieurs fois constaté les belles qualités est là tout à fait dans son élément ; il enlève avec brio et maestria son morceau du second acte. Le nouveau baryton, si nécessaire pour remplacer les vides laissés par M. Naum dans sa troupe, débutait ce même soir. M. Cottone jouit d'un physique superbe, ce qui ne gâte jamais rien ; sa voix m'a paru paralysée par une émotion bien naturelle ; cependant il a fort bien détaillé la cavatine du 4me acte. Le timbre est bon, quoique peut-être pas assez accentué ; il y a une certaine science de chant, enfin le chanteur est aussi acteur. Donc, bonne acquisition pour M. Naum. Les chœurs ont bien marché ; il y a eu toutefois un moment de trouble au troisième acte ; il est vrai qu'à la seconde représentation, ce trouble n'existait plus.

J'ai pu entendre, M. Ruiz, la nouvelle basse, dans *Lucrezia Borgia*. Je compte revenir plus tard et avec quelques détails sur l'œuvre de Donizetti ; mais je veux dès aujourd'hui déclarer qu'à mon avis, M. Ruiz a une belle voix, bien étendue, très sonore dans le haut ; qu'il est excellent comédien et qu'on aura plaisir à le voir souvent. Il n'a pas été accueilli avec tout le succès qu'il méritait Cette fois, parterre, il me semble que tu trompes et que tu dois faire amende honorable de ton erreur, en applaudissant fort et ferme M. Ruiz à la plus prochaine occasion.

Je regrette de m'être ménagé si peu de place pour parler du Théâtre Français, sur lequel il y aurait cependant bien des choses à dire.

Du bon et du mauvais chez M. Séraphin Manasse, et pour un *Mariage d'Olympe*, que de *Barbiers de Séville*, que de *Discrétions* !!

Le *Mariage d'Olympe* est l'un des premiers et des plus violents coups portés par l'école du bon sens et du réalisme à cette vieille et ennuyeuse école du *convenu*.

La jeune phalange des Dumas fils, des Barrière, des ..... j'en passe, et des meilleurs ..... à la tête de laquelle marche si vaillamment Emile Augier, arborait là le plus violent en couleur de tous ses drapeaux. Je ne veux pas revenir sur un sujet dit et redit à satiété depuis dix ans et plus ; je profite seulement de la circonstance pour dire que l'habile directeur (l'épithète en pareil cas est de rigueur) du Théâtre Français me semble se fourvoyer diablement en offrant à ses abonnés des mets de si haut goût. Il y a dans cette comédie d'Augier des scènes d'un cynisme un peu fort pour les puritains habitants de Péra. Mais après tout, je suis bien bon de m'aller mettre martel en tête et de m'ériger en conseilleur. Que m'importe le choix que fera le toujours habile directeur du Théâtre Français.

La troupe a joué la comédie d'Augier avec un ensemble remarquable. Des compliments à Mmes Moreau, qui est simple et gracieuse ; Adolphe, très amusante et d'un réalisme étonnant dans le rôle de cette vieille coquine de mère ; Manneville, qui ne s'est pas trop laissé écraser par le rôle bien lourd cependant d'*Olympe*.

M. Desbau mérite des éloges ; le rôle du *Marquis* est sans contredit, de tous ses rôles, celui qu'il a le mieux rendu. Que cet artiste joue toujours de telle manière et je n'aurai plus à en parler aussi sévèrement que par le passé.

M. Herman est sorti de son genre ; il a eu tort : le vieux fabuliste, un bonhomme de qui l'on apprendra toujours quelque bonne chose l'a dit :

Ne forçons point notre talent,
Nous ne ferions rien avec grâce.

Les Desgenais, les rôles de *Felix* ne me semblent pas dans les cordes de cet acteur ; il a eu tort de mettre ses belles qualités à de trop rudes épreuves. Sa voix n'a pas assez de mordant, ni son geste d'incisif, pour l'emploi du satirique de nos jours.

M. Roméal a bien dit la grande scène avec son oncle et M. Cochet a été convenable dans Baudel. M. James enfin, jouant au pied levé, a fait rire dans un bout de rôle. Mme Mariany tenant un emploi qui n'est pas le sien, je n'ai pas à en parler.

Le Barbier de Siville ; hélas ! trois fois hélas!!!. Avez-vous jamais assisé au Massacre des Innocents ? Non. Et bien, ni moi non plus. Aussi n'est ce pas de célà dont je veux vous parler.

L'œuvre de Caron de Beaumarchais a été traitée de la belle manière, au théâtre que dirige si.....A l'exception de M. Munier, qui a rendu avec une grande vérité le rôle du ridicule et odieux Bartholo, et à qui j'offre mes compliments avec d'autant plus de plaisir, que je le fais plus rarement, aucun des artistes n'est sorti de la médiocrité. M. James n'est qu'une très-imparfaite personnification de Figaro ; ce rôle écrassant demande une vivacité de parole, une souplesse d'allures, et beaucoup d'autres qualités, que l'acteur ne me paraît pas avoir. M. Roméal est insuffisant dans Almaviva, et n'a guère qu'une ou deux scènes, M. Boitel a manqué le morceau capital de son rôle, celui de la calomnie. Mlle Moreau n'a eu que des moments. Mauvaise représentation, je le repète.

A ce sujet, on ne manquera pas de me dire, comme on me l'a déjà dit, qu'il faut se moquer des critiques. Je n'ai pas été médiocrement étonné de trouver cette phrase dans un des journaux de notre ville. Celui qui l'ecrivît est une critique, puisqu'il s'occupe de critique théatrale ; il est plaisant, avouez, le, qu'il conseille lui-même aux acteurs de se moquer de lui.

Mon confrère est un critique, je le répète, car enfin on ne peut pas, si grande soit la

pire, ouverts soit à la correspondance en langues étrangères, soit à la correspondance en turc seulement et indiquant leurs taxes réciproques.

» Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le directeur général
des Télégraphes Ottomans,
K. AGATHON.

Constantinople, 12 janvier 1867.

—

Tarif de Constantinople.

Ismith	P.es	10
Angora		25
Yusgat		35
Sivas		45
Diarbékir		60
Moussoul		75
Bagdad		90
Hadji Kara		90
Duradji		100
Bassora		110
Fava		115
Alep		50
Beyrouth		55
Ghaza		55
Jaffa		65
Trébizonde		55
Smyrne		25
Dardanelles		20
Jérusalem		65
Aïvali		20
Orfa		55
Brousse		10

Notification.

—

Par décision du Gouvernement Impérial, en date du 25 Chaban (20 Kianoun-evel) 1282, concernant les élections du Conseil Municipal du 6me cercle, rendue sur la proposition de Monsieur le Président de la Municipalité, le cens électoral a été réduit à mille piastres.

Les listes électorales ont été dressées en conformité de cette décision et d'après les régistres cadastraux ; toutefois, afin d'éviter toute inexactitude pouvant provenir de l'enrégistrement par nom de famille seul dans les livres cadastraux, et afin de rendre les listes électorales plus parfaites, Messieurs les contribuables ayant les qualités prescrites par la décision précitée, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs à l'Hôtel Municipal (Bureau du Cadastre) pour s'inscrire dans un régistre qui y sera ouvert à cet effet de 6 à 10 heures à la turque, jusqu'au 18/30 janvier 1867.

Les élections du Conseil Municipal auront lieu immédiatement après cette formalité et Messieurs les contribuables dont les noms figureront dans les listes électorales ainsi dressées, en seront informés par avis spécial.

Hôtel Municipal le 3/15 janvier 1867.

Le Président de la Municipalité du 6me cercle, Signé : SERVER.

Le sécrétaire-général, Signé : YÉNIDUNIA.

PROVINCES.

—

On nous écrit de Sofia :

Ces jours derniers un tremblement de terre secouait notre ville jusque dans ses fondements. Mais quelle que forte qu'ait été la secousse, nous en avons été quittes pour la peur. Quelques vieilles masures seules et des pans de murailles se sont croulés; aucun autre accident à regretter.

—

Nos nouvelles de Podgoritza (Scutari d'Albanie) portent que le choléra venait d'éclater dans cette localité. Par bonheur, l'épidémie n'est pas violente et sévit avec une médiocre intensité. On a aussitôt pris des mesures sanitaires, telles qu'elles sont recommandées en pareil cas, et tout fait espérer qu'avant longtemps on se sera rendu maître du fléau.

—

On nous écrit de Widdin :

Jusqu'à ce jour, notre ville est privée du triste et indispensable bienfait d'un hôpital. Pénetrés de la nécessité incontestable d'un tel établissement, les notables se sont réunis dans le but d'aviser aux mesures à prendre pour combler une si fâcheuse lacune. Tout d'abord, et pour donner l'exemple, ils ont fourni, entre eux, les fonds nécessaires à l'achat d'un terrain propice à l'installation d'un hôpital. Ce terrain est situé près de la porte dite Noussretié et domine d'un côté le Danube et la grand'route de l'autre; ainsi élevé, il réunira les conditions d'air pur et salubre que réclament les maisons destinées à recevoir un grand nombre de malades. Ce premier pas fait, les notables ont fait un appel à la charité publique et ont réuni une certaine somme par voie de souscription. Cette somme se trouve être insuffisante pour couvrir les dépenses que nécessiterait l'érection d'un hôpital tout en pierre; après calculs faits, on a résolu de construire le premier étage, seulement, en pierre et de terminer l'édifice avec du bois, quitte à remplacer celui-ci par la pierre, lorsque l'on aurait l'argent suffisant. Aujourd'hui, ce premier étage est terminé.

Cette initiative de la charité prise par nos notables leur fait le plus grand honneur.

Je dois aussi vous signaler un fait qui vient de se passer ici. Des Circassiens, qui campaient dans les environs, étaient en proie à la plus complète détresse et n'avaient pas même de quoi manger. Dès que Ghentz-Agazade, de Rahava, apprit ces tristes circonstances, il acheta 7,190 oques de farine, bien que le prix de cette denrée soit très élevé, et fit distribuer le tout aux malheureux affamés. De tels actes doivent être portés à la connaissance de tout le monde et il est à souhaiter que l'on imite, dans les limites du possible, un si bel exemple.

—

Silistrie,

Quelque active que soit la surveillance exercée sur les bords du Danube, dans le but d'empêcher la contrebande du sel, il passe cependant chaque jour en fraude une grande quantité de cette marchandise, qui est expédiée dans l'Intérieur. Il faut attribuer cette impuissance de la police à l'insuffisance numérique des zapties auxquels on a remis la garde d'un territoire considérable.

Il y a quelques jours, on a prévenu le chef de la police de notre ville que quatre arabas avaient été à Totrakau, pour y charger du sel. Il en avisa immédiatement son collègue dans cette localité; et celui-ci mit sur le champ quatre zapties à la recherche des voitures. Les zapties les ont découvertes. Ils ont d'abord sommé les contrebandiers de se rendre ; leur sommation étant restée sans réponse, ils ont dégainé et ont attaqué les contrebandiers, bien que ceux-ci fussent beaucoup plus nombreux. Après un engagement sanglant, qui coûta un homme aux zapties et quatre aux criminels fraudeurs, ceux-ci prirent la fuite, laissant entre les mains de la police les arabas et le sel. Le tout a été confisqué.

—

Dardanelles, le 12 janvier.

Le 7 de ce mois, des voleurs ont pénétré tandisque la nuit propice étendait ses ténèbres sur la terre, dans le magasin de l'orfèvre Nicolas. Quel ne fut pas l'étonnement de ces honnêtes industriels, qui malgré les plus minutieuses recherches, ont dû repartir les mains et les poches vides, honteux comme des renards qu'une poule aurait pris. Chaque soir, Nicolas enferme les objets bons à prendre, excellents à garder, dans une cassette, qui est transportée en lieu sûr. Et voilà pourquoi nos voleurs ont été tant désappointés.

Jeudi dernier, S. Exc. Djémal pacha, ex gouverneur des Iles de l'Archipel, est arrivé dans notre ville, à bord d'un navire de l'Etat. Il doit passer quelques jours-ici, et est accompagné de son harem, ainsi que d'une suite nombreuse.

Les fêtes du Ramazan ont commencé lundi dernier.

Malgré les vents du Sud qui continuent à souffler avec violence, je n'ai que très peu d'arrivages de voiliers à vous signaler.

—

Andrinople, 10 janvier.

Dimanche dernier, 21 coups de canon annonçaient à la ville que le lendemain on entrait en Ramazan.

Nous ne pouvons en réalité faire dater notre hiver que du jour de la nouvelle lune; mais, depuis cette époque, le thermomètre Réaumur marque invariablement chaque nuit—5° (5 degrés au-dessous de zéro) et dans la journée, il ne monte jamais au-dessus de 2°. Comme c'est un froid extrêmement sec, il n'a aucune influence fâcheuse sur la santé publique.

La rivière charrie des glaçons et malgré le danger qu'offre la navigation dans ces circonstances, on charge cependant pour Enos, où la demande est très vive.

Dans la nuit du 4, par un très mauvais temps, un bâtiment français qui venait de terminer son chargement de sésame et de graine de laine et se préparait à partir pour Marseille, a eu ses chaînes brisées et a été jeté à la côte, sur un fond de roches ; immédiatement une voie d'eau s'est déclarée. Un cavalier a été envoyé au consulat de France par M. Sapet, agent consulaire à Enos; mais à son départ, on n'avait pu encore se rendre un compte exact de l'état des avaries éprouvées, et l'on ne sait s'il y aura possibilité de sauver tout ou partie de la cargaison.

On a acheté hier un chargement de blé dur, livrable fin courant, et qu'on a payé piastres 54 1/2, franco à bord, à Enos.

Nouvelles maritimes.

On écrit de Toulon, le 1er janvier, au *Messager du Midi* :

A neuf heures du matin, la frégate cuirassée italienne le *Roi-de-Portugal*, commandée par M. del Caretto capitaine de vaisseau, a mouillé sur rade, venant de Gênes, pour se réparer et passer au bassin.

La *Maria-Pia*, complétement remise à neuf, est partie pour Gênes, hier, dans la matinée.

La corvette à vapeur de premier rang, le *Forbin*, commandant Duperré, a appareillé, pour le Levant, hier, à neuf heures du soir se rendant à Candie, en touchant successivement à Corfou et au Pirée.

La frégate cuirassée la *Magnanime*, les vaisseaux le *Navarin* et l'*Intrépide*, ainsi que le transport à vapeur la *Seine*, sont, depuis trois jours en appareillage pour le Mexique. Le premier de ces navires a été retenu pour recevoir un perfectionnement urgent dans sa machine ; les trois autres attendent une embellie, car les sémaphores signalent des temps épouvantables dans le bassin ouest de la Méditerranée.

La frégate à vapeur de 450 chevaux *Panama*, commandant Zédé, sortie du port hier dans la matinée, devait appareiller pour Marseille, où elle se serait tenue à la disposition du maréchal Mac-Mahon, gouverneur général de l'Algérie, mais on apprend que le maréchal viendra s'embarquer à Toulon le 3.

On lit dans la *Vigie de Cherboug*, du 2 janvier.

M. le contre-amiral baron Clément La Roncière Le Noury est attendu ce matin à Cherbourg.

Aujourd'hui, dans la journée, le vaisseau cuirassé le *Magenta* commandant Le Bris, capitaine de vaisseau, portant le pavillon de l'amiral, la frégate cuirassée la *Flandre*, commandant Bœhme, capitaine de vaisseau, le vaisseau à vapeur, armé en transport, le *Bayard*, commandant Lefère, capitaine de vaisseau, et le transport le *Cher*, commandant de Bret, lieutenant de vaisseau, prendront la mer et feront route pour le Mexique.

Le frégate l'*Héroïne*, commandant Sagot-Euvanroux, capitaine de vaisseau quittera également notre rade se dirigeant sur Toulon.

Demain, dans la matinée le vaisseau à vapeur le *Fontenoy*, armé en transport, commandant de Franclieu, capitaine de vaisseau, fera route pour Vera-Cruz.

Le brick-école *Beaumanoir*, capitaine Lendormy-Trudelle, lieutenant de vaisseau, doit rentrer dans le port militaire où il attendra le retour de l'escadre du Mexique.

Dépêches Télégraphiques.

—

Service spécial de la TURQUIE.

—

(Agence Reuter)

Londres, 12 janvier.

M. Deak a proposé une adresse à la Diète hongroise, demandant le retrait de la patente impériale sur la réorganisation de l'armée et de tous les décrêts rendant impossible l'entente entre l'Autriche et la Hongrie.

Les législatures du Kentucky et de Virginie ont rejeté l'amendement constitutionnel.

—

(Agence Havas)

Paris, 12 janvier, 5 h. 40 m. soir,

Liverpool.—Cotons de Smyrne, 12 1/4.

Marseille. — Blés du Danube et de la Mer Noire, 39—41 ; marché animé ; Stock, 200,000 hec. — Laines de Syrie, 77,50.

—

Paris, 14 janvier.

Florence.— L'*Italie* annonce que l'affaire de *Prince Thomas* a été arrangée en principe. Il resterait seulement à fixer le montant de l'indemnité à payer.

—

Paris, 13 janvier, 10 h. 5 m. soir.

St-Pétersbourg.—La famille Impériale et le corps diplomatique ont assisté au bal donné au Théâtre au bénéfice des Candiotes.

New York, 12. — On croit que l'accusation contre Johnson sera abandonnée.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Ouverture du 14 Janvier	32	02
Clôture du 14 janvier	32	25

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 4 janvier.

Londres 3 m d. p. Liv. st.	109 1/2	109 1/4
Marseille, 3 m. date 1 Liv. T.		
Paris,		

Correspondance financière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 4 janvier 1867.

La première semaine de janvier n'est jamais féconde en transactions pour les produits qui prêtent à la spéculation, mais les céréales sortent de la loi commune. La récolte de 1866 a donné, vers la fin de l'année, des résultats si manifestement inférieurs que la production impose aux blés mis en vente une hausse que la meunerie est obligée de subir, quoique les marchés de province soient assez bien garnis. La farine de commerce, livrable en janvier et février se traite à 81 25; en mars et avril, 82 50; le mois de mars, 83; le mois de mai, 82 50. Le disponible à 80 50 les 157 kilog. Enfin, les blés continuent à être très fermement tenus, tandis que les céréales secondaires témoignent d'une certaine tendance à la baisse. Voici, du reste, le dernier cours de la Bourse que je copie sur la cote officielle :

Blés (les 120 kilog. nets). { Choix.............. 46
1re qualité........ 44 50
2me qualité........ 42

Farines des 6 marques, le sac de 157 kilogrammes : Disponible............ 78 50

Type Paris (100 kil.) Dispon ... 49 75

Le dernier numéro des ballots de soies pesés à Lyon a été de 689. Il a été présenté 7 ballots de Brousse, dix du Levant.

On écrit de Milan que, malgré les fêtes, il y a eu un certain nombre d'affaires. C'est la fabrique du Rhin et de la Suisse qui donne lieu à la plus grande partie des transactions sur cette place. Les soies ouvrées asiatiques y jouissent toujours de la recherche; mais les marchés à livrer épuisent la production et on ne trouve presque rien en vente.

Vous avez en Turquie des mines de fer et de cuivre et des mines houillères, dont l'exploitation ne donne peut-être pas tout ce qu'on serait en droit d'en attendre pour le développement des ressources du pays, mais ce n'est pas une spéculation absolument étrangère à votre marché. Je crois donc utile, ne fut-ce que comme point de comparaison, de vous faire connaître ce qui se fait, sur notre place, en affaires de ce genre. Les métaux ont eu une certaine animation ces jours passés. Les cuivres ont donné lieu à des transactions en hausse : Cuivre anglais en plaques, 215 fr.; du Chili brut, 200 fr.; minerai de cuivre Corococo, 205 fr. Etain Banca, 225 fr.; anglais, 215, fr. Plomb brut de France, 50 50; d'Espagne, 51. Le tout par 100 kilog.

La situation des charbonnages est toujours très florissante. La demande est excessive et les prix très fermes. Dans les divers bassins belges, les prix se cotent ainsi : 26 fr. 05 la tonne de guillettes, 26 60, la tonne de guilletterie, 19 5 le tout-venant, et 10 40 la tonne de fines. La tonne de fines forces de charbons gras reste cotée 17; le cock lavé 30, non lavé 27.

Un journal spécial publie un résumé des tableaux statistiques de l'importation et de l'exportation en Angleterre, pendant le mois de novembre 1866, comparé au mois de novembre 1865, ainsi que du relevé des onze mois écoulés, comparés également à la période correspondante de l'année précédente. Il m'a paru intéressant de reproduire ce résumé.

Ce qui frappe d'abord les regards, c'est une diminution de L. 487,312 dans les exportations de novembre 1866. Les chiffres étaient Liv. 15,567,742 en 1865 et ne sont plus en 1866 que de 15.080,430 Liv.

Toutefois l'ensemble des onze mois dénote en faveur de 1866 une augmentation de L. 23,080,078, soit 150,832,344 en 1865 et 173,913,222 en 1866. Il y a eu un accroissement dans les articles de coton fabriqués; les totaux sont de Liv. 5.509.619 pour novembre 1865 et de 4,745,625 pour novembre 1866.

Le relevé des onze mois est encore plus satisfaisant et accuse une augmentation de 34 0/0 environ. Les chiffres sont de Liv. 42 millions 720,026 en 1865 et de 55,845,108 en 1866.

Il y a eu une diminution sensible dans l'exportation de la lingerie et de la mercerie, ainsi que dans la quincaillerie, la coutellerie, les cuirs et la toile.

Pour ce dernier article, ce total n'est que de Liv. 757,026, tandis qu'il était de 913 mille 603 Liv. en novembre 1865.

Il est vrai que pour ces articles le relevé des onze mois et plus favorable et accuse une progression satisfaisante.

Les soieries ont décliné de près de 65 0/0 pour novembre, et l'ensemble des onze mois présente aussi une diminution sensible.

On a également à signaler en novembre une assez forte décroissance sur les laines fabriquées; de Liv. 1,931,449 en 1865, ce chiffre est tombé à 1,524,413 en 1866, soit 20 0/0 à peu près.

Les importations du mois d'octobre 1866, comparées à celles d'octobre 1865, montrent une diminution fort accentuée, qui se traduit par le chiffre de Liv. 1,076.347, soit 23,606,789 en 1865, et 19,530,442, en 1866.

Malgré cela, l'ensemble des dix mois, du 1er janvier au 31 octobre, donne encore une amélioration de Liv. 32,788.094, soit Liv. 160,909,954 en 1865, et Liv. 193,698,647, en 1866.

Quant aux importations du mois de novembre, on n'a encore sous les yeux que les quantités, Ainsi, il y a excès de 750,000 liv. dans les cotons écrus, de 52,000 liv. dans la soie, et de 3,000,000 liv. dans la laine. Il y a, par contre, décroissance de plus de moitié sur le lin et le chanvre. Il y a aussi diminution de 1,700,000 liv. sur le café importé, et de 5,000,000 liv. sur le sucre. Enfin, l'importation du thé a presque doublé: les chiffres sont 12,328,196 liv. pour octobre 1865 et 21,064,963 liv. pour octobre 1866. L'augmentation moyenne de cet article est d'environ 30 0/0 pour l'année.

Financièrement parlant, on ne discute plus rien à la Bourse; l'argent est très abondant; on achète quand même, de là une hausse générale. La rente à 70 fr., et les autres valeurs suivent le mouvement.

La liquidation se fait dans de bonnes condition.

Il y a peu d'affaires engagées.

La rente turque, sans affaires.

L'Italien a été faible, par suite de l'émission faite par le gouvernement italien d'un million cinq-cents mille francs de rente pour le rachat des chemins de fer de Ligurie.

Londres, 29 décembre.

Consolidés anglais, 90 ./.. — Consolidés turcs, 31 3/4. — Bonds américains, 72 7/8. — Mexicain, 3 0/0 ancien, 18 3/8; dito nouveau, .. ./..— 5 0/0 italien 1861, 55 1/2.

Suif PYC, ferme; comptant, 44 sh. 9 p. le quintal (50 kilog. 802 gram); trois derniers mois de 1867, 45 sh. 9 p. dito dito.— Huile de lin, disponible, 37 sh. le quintal.— Huile de colza, disponible, 39 sh. 6. p. dito, courant du mois, 40 sh. dito. — Spiritueux, 3/6 de grains disoponible, 12 sh. 6 p. le gallon (4 litres 543 millil.) — Cuivre Tongh Cake, 86 liv. st. la tonne (1,016 kilog.) — Etain traits, 84 liv. st. la tonne.

Liverpool, 29 décembre.

Marché aux cotons.—Ventes d'aujourd'hui 20,000 balles, dont 2,000 pour la spéculation ou l'exportation.

Marché plus ferme.

Importation : 2,875 balles.

Amsterdam, 29 décembre.

Bonds américains, 1882, 76 ./...— Consolidés turcs, 28 11/16. — Espagnol 3 0/0, intérieure, 32 ./.; dito différée, 31 3/4. — Mexicain, 16 ./..

Graines de colza, 73 1/2 livres flamandes le last de 30 hect.

Tous les autres articles sont sans affaires.

Hâvre, 31 décembre.

Cotons : Ventes 1500 balles. Bonne demande régulière ; cotons d'Amérique sans changement. Louisiane, 172 fr. 50, les 50 kil. Indes, prix fermes.

Cafés : Ventes 65 sacs Gonaïves, à 82 fr. les 50 kil. ; 400 sacs Rio sans changement dans les prix.

Blés : Ventes 4.300 hect. blé blanc du pays à 74 50 les 200 kil.

BULLETIN COMMERCIAL.

Constantinople, 12 Janvier 1867.

A l'activité que nous signalions dans les transactions commerciales de la place pendant ces trois dernières semaines a succédé un calme presque complet qui sera, craignons-nous, de quelque durée parce que cette stagnation d'affaires a principalement pour cause ce fait que le commerce de détail se trouvant suffisamment approvisionné de toute espèce de marchandises d'importation pour faire face à tous ses besoins éventuels de consommation locale s'abstiendra pendant quelque temps de se livrer à de nouvaux achats ; et en second lieu à la pénurie excessive d'argent qui se fait sentir de plus en plus sur le marché et qui occasionne non seulement de la difficulté pour le courant des opérations, mais aussi un ralentissement dans la confiance, et par conséquent dans le crédit que le gros commerce est le plus souvent obligé de faire aux magasiniers par des ventes à terme. ce qu'il cherche à éviter autant que possible dans ces circonstances.

Les marchandise d'entrée restent sans grande variation des prix cotés dans notre dernière revue, mais que l'on peut du reste appeler des prix nominaux, car, ainsi que nous le faisons remarquer plus haut, il y a eu nullité d'affaires, ou à peu près, pendant toute cette semaine. Nous devons toutefois faire une exception en faveur des sucres pilés qui ont donné lieu à quelque opérations, ou pour mieux dire à quelques livraisons de marchandise qui était contractée d'avance *à livrer*. C'est ainsi que près de deux mille barils de cette douceur arrivés par le *Brenda*, et 500 autres barils arrivés de Marseilles sur connaissement, ont été consignés à leurs acheteurs respectifs. Cependant l'article se soutient toujours et qualité extra ne trouve pas des vendeurs disposés à la céder en sous de p. 272 à 276 le quintal. Les premières marques de hollande de p. 265 à 265 les secondes de p. 258 à 260 et les provenances de Marseille de p. 255 à 260 suivant qualité. Un lot de sucres en pains de 3 kilograme a été contracté à livrer à p. 305 le quintal avec condition d'arriver dans 20 jours au plus tard, et avec terme de 3/15 jours pour le payement après consignation de la marchandise. Les pains de 4 et de 5 kilogr. se cotent de p. 275 à 288 le quintal.

(Monit. du Comm.)

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 12 janvier.

VARNA, vap. du Ll. aut. *Pluton*, cap. G. Remedelli div. march. et passag.
BATOUM, vap. russe *Don*, cap. Resnizenko, div-m.
— vap. fr. de M. Imp. *Tamise*, cap. Deschamps div. march. et passag.
SMYRNE, vap. ott. *Vassitai Tidjaret*, cap. Dobrilovich, ayant touché à Volo, Cavalla, Dard. Gallipoli, div. march. et 20 passag.
CANEE, vap. ott. *Malacoff*, cap. Cetenich, ayant touché aux Dard. div. -

Du 13 Janvier.

LONDRES, vap. russe *Grand duch. Olga*, cap. Alberg, ayant touché à Gibraltar, et Gallip. div -m.
LIVERPOOL, vap. angl. *Marocco*, cap. R. Bell, ay.-touché Malte, Syra, et Daad. div. march,
BEYROUTH, vap. angl. *Mercury*, cap Goque, ayant touché à Alexandrette; Mersine, et Dard div.-m.
MARSEILLE, vap. fr. de M. Imp. *Amérique*, cap. Caboufigue, ayant touché à Messine. Pyrée et aux Dard div march. et 15 passsag

Départs du ports du 12 Janvier

TRIESTE, vap. du Lloyd. aut. *America*, A. Grubisich, div. march. et passag.
SALONIQUE, vap. ott. *Peiki Cheriff*, cap. Salaccha, div. march. et passag.
— vap du Ll. aut *Nil*, cap. S. Matulich, div -m.
SMYRNE, vap. fr. de M. Imp. *Vatican*, cap. Martin, div. march. et passag
BATOUM, vap. russe *Vladimir*. cap. Scrafinoff, div. march. et passag.

BATIMNETS A VOILES

Departs du port du 12 Janvier.

FALMOUTH, br. rus. *Grefor Berg*. c. Hallgrem, blé
ANVERS. br. norw. *Deodato*, cap. J. Areberg orge.
MARSEILLE, br. hell. *Ellas*, cap Inglesis, blé.
— br. hell. *Alexandros*, cap. Revides' blé.
— br. hell. *Elefteria*, cap. Parthenopulo, blé.
— br. russe *Dygden*, cap Holmberg gr. de lin.
BREME, bk. brem. *Richards*, c Briekenstein, seigl
MALTE, bk. norw. *Victor Emanuel*, c. Kuhnell, blé.

Départs des paqueb. des Services Maritimes des Messageries Impériales.

—

Mercredi 16 janvier, à 4 h. p. m. pour Marseille, *Euphrate*, cap. Stolz.
Vendredi 18 janvier à 4 h. p. m. un départ pour Salonique.

AVIS.

A L'OCCASION DU RAMAZAN.

Le départ des dimanches de 3 1/2 de Yéni-Mahallé au pont (côte d'Europe) aura lieu à 5 h. 1/4.

De même le départ des dimanches de 3 h. 3/4 de Buyukdéré au Pont (côte d'Asie) ura lieu à 5 h.

---

idose de bienveillance que nous ait donnée dame nature, trouver *toujours tous* les artistes bons dans *toutes* les pièces.

Ou, s'il en est ainsi, si jamais on ne trouve rien à reprendre, si l'on ferme les yeux à l'évidence, parbleu, on n'est plus critique, je le sais bien, mais on est thurifaire. Je ne vois que l'une ou l'autre alternative. Or, si vous êtes thurifaire, encensez vos idoles et leur brisez le nez de votre cassolette parfumée, mais ne prenez pas souci de ce que font les autres. A chacun son métier.

Vraiment je suis encore tout surpris qu'un journaliste écrive dans son journal qu'il faut se moquer des journalistes.

CAPITAINE FRACASSE.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Aexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE
SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866
A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)
Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que
19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 dº		»	100,000
1 dº		»	60,000
1 dº		»	40,000
1 dº		»	30,000
1 dº		»	20,000
2 dº	à 10,000	»	20,000
4 dº	à 8,000	»	32,000
8 dº	à 4,000	»	32,000
110 dº	à 2,000	»	220,000
6370 dº	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 dº en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
		Total francs	2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en ême temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles ou ses numéros figurent*. Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessusde Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople Nº 93 (Rue des libraire Turcs.)

AVIS IMPORTANT
CONCERNANT LES VÉRITABLES
PILULES DE BLANCARD

L'Iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les **Pilules de Blancard** offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg, dans un document officiel, publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du Gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté à laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament!

En conséquence, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins qui désireront employer les **véritables Pilules de Blancard**, de vouloir bien se rappeler que nos Pilules ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et de 50 pilules, qui tous portent notre **cachet d'argent réactif**, fixé à la partie inférieure du bouchon, et notre **signature** (indiquée ci-dessous) apposée au bas d'une étiquette **verte**.

Pour se garantir de ces compositions dangereuses qui se cachent, surtout à l'étranger, derrière nos marques de fabrique, il sera toujours prudent de s'assurer de l'origine des pilules qui portent notre nom.

Blancard

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.

Nos Pilules se trouvent dans toutes les Pharmacies.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux : vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Baxar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser xau comptoirs de M. Stefano A. Ralli à Galata

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Champ
pension bourgeoise.

Photographie El Chark et Cie.
Grande rue de Péra Nº 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrations, l'admirable poème de Milton.

Le Paradis perdu.

A LOUER

Grande Maison en Pierre.
Située rue Dervich, N. 8.

S'adresser au rez-de-chaussée de la dite maison à M. Schiller Goldenstein.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigé toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200.000, 50.000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, legères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quelque soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

BREVETÉS en France.

Bts BOURGOISE & Cie

NOUVEAU SYSTÈME DE FILTRES POUR LES EAUX

Appareils à filtrer instantanément dans les plus modestes, comme dans les plus grandes proportions.

MM. Bts BOURGOISE ET Cie, inventeurs de ce nouveau système, ont enfin résolu le problème dont la proposition était : *Filtration parfaite et instantanée* au moyen d'appareils *simples, légers*, d'un prix modéré et surtout d'un transport *facile* et sans danger de casse pour leur exportation.

S'adresser pour tous renseignements, à MM. Bts BOURGOISE ET Cie, rue de *Lancry*, 56, *à Paris*, ou MM. les Commissionnaires de la place.

CHANCELLERIE
DE L'AMBASSADE DE FRANCE
Près la Porte Ottomane.

Par Jugement rendu le dix Janvier mil huit cent soixante sept, la société commerciale Jonneaux Vegetti dont le siège est à Péra, a été déclarée en état de faillite ouverte.

Monsieur Pierre Cesar Thomas a été nommé Juge commissaire et le sieur Adolphe Saum, syndic provisoire de la dite faillite.

Constantinople, le 11 Janvier 1867.

Le Consul chancelier:
F. FLEURAT.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

AUX FABRIQUES
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc, garanti. —EXPORTATION.

CHANCELLERIE
DE L'AMBASSADE DE FRANCE
près la Porte Ottomane

Faillite Jonneaux Vegetti, marchands de nouveautés à Péra.

Monsieur P. C. Thomas Juge commissaire de la faillite Jonneaux Vegetti, déclarée par jugement du Tribunal consulaire de l'Ambassade de France en date du dix Janvier 1867.

Convoquons les créanciers présumés de la dite faillite à se réunir sous notre présidence le lundi vingt un janvier courant à une heure de relevée dans une des salles de la chancellerie, aux fins de l'article 462 du code de commerce.

Constantinople, le 11 janvier 1867.

Le Juge commissaire
THOMAS.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

Pharmacie. Droguerie, laboratoire chimique, produits chimiques.

Dr R, BAUR.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, ratanhia, matico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature *Raquin* pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Du 3 mâts français **Mercure** jaugeant 229 ton
Cloué et chevillé en cuivre, doublé en Zinc en 1864.

En vertu d'un décret rendu par M. le Consul Chancelier de l'Ambassade de France en date du 5 janvier 1867, il sera procédé en présence de M. P. César Thomas, négociant notable français, nommé d'office-curateur au navire *Mercure*, à la vente aux enchères publiques de navire, ancré à Calafatieri.

Les enchères auront lieu à Kaviar-han.

Le Mercredi 18 janvier.
Le Samedi 26 janvier.
Le Lundi 4 février 1867.

La mise à prix sera fixée au moment de la première enchère, et à la troisième enchère, le navire sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur qui devra verser immédiatement 20 0/0 du prix de vente, et payer le solde dans les 24 h., qui suivront l'adjudication sous peine de revendre à la folle enchère.

Le prix de vente exigible en Napoléons d'or ou en Livres turques effectives au change de 23 francs la livre.

Les frais des enchères fixés à 2 0/0 à la charge de l'adjudication.

Pour plus amples renseignements et prendre connaissance de l'inventaire du navire, s'adresser à M. Fortuné Jourdan, représentant des Compagnies d'Assurances Maritimes de France.

Constantinople, le 10 janvier 1867.

Le Curateur d'Office,
P. C THOMAS.

PILULES HOLLOWAY
LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période de la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et l'améliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les crudités accumulées qui séjournent après la lente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à separer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultatsont été déclaré à l'avance quand ouvertement le mondeaété invité, sans réticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médcéines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Croats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriéte,

La vérité nous confond au moment où elle nous apparait et nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où il s'enfuit.— *Gorleston Age.*

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

MERCREDI, 16 JANVIER 1867, — 10 RAMAZAN 1283 de l'Hégire. — MERCREDI, 16 JANVIER 1867

2me Année. --- N° 13.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr,
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 16 Janvier.

C'est un grand dupeur que le télégraphe et la plupart du temps le fluide électrique ne transporte une nouvelle d'un bout du monde à l'autre que pour avoir la coûteuse satisfaction de la démentir dès le lendemain.

Combien de fois le câble transatlantique ne s'est-il pas amusé à nous apprendre l'abdication et le départ de Maximilien! Combien de fois ne les a-t-il pas dementis ! Un jour, à en croire la dépêche que nous apportait le fil magique, la conciliation triomphait en Autriche ; M. de Beust et M. Deak s'était entendus et la Hongrie, trouvant suffisantes les concessions du ministère, se rattachait, calme et dévouée, à l'antique monarchie.

Dernièrement encore, la parole humaine traversant les masses épouvantables de l'Atlantique, par la voie qu'on sait lui faire la science et l'industrie moderne, nous annonçait la mise en accusation du président Johnson; il paraît aujourd'hui que le procès ne sera pas suivi.

Ainsi, dans tous pays, les esprits politiques commentant un fait nouveau, arrivent à le formuler de telle ou telle manière, et le correspondant télégraphique se faisant, trop souvent hélas! le fidèle rapporteur des « on-dit » ne s'expose que trop à se démentir lui-même et parfois avant qu'un délai de 24 heures se soit écoulé.

Toutefois, quelque mensonger que soit le plus grand nombre des nouvelles transmises, les communications télégraphiques n'en sont pas moins intéressantes. Si elle ne sont pas toujours vraies, du moins elles reflètent assez bien l'état dans lequel se trouvent les esprits tant en Europe qu'en Amérique. Un fait qui intéresse le monde politique vient-il à se produire, de sa rapide étincelle, l'électricité nous annonce ou le fait en lui-même ou l'appréciation qui en est faite dans un certain monde. Que si la chose est fausse, il n'en reste pas moins acquis à la question le jugement que porterait l'opinion publique en pareille circonstance. Donc, et même en ses erreurs, le télégraphe rend service, et par ses contradictions mêmes, souvent il nous apprend la vérité sur les questions débatues actuellement dans le monde entier.

Par notre service spécial, nous recevons des renseignements sur la situation du conflit austro-hongrois. Jusqu'à ce jour, nous avons dit surabondamment quels points divisaient la cour de Vienne et la Diète de Pesth ; nous avons surtout fait remarquer la violence de l'opposition qu'avait rencontrée le projet de réorganisation de l'armée dans le sein de l'Assemblée magyare. L'homme que l'on s'était habitué à regarder comme le *Palladium* de la conciliation, celui qui conduisait l'arche sainte de l'unité en l'Autriche, M. Deak s'est séparé, et sans subterfuge, sans faux-fuyant, de M. de Beust, au sujet de la loi fixant le contingent hongrois annuel. Nous avons précédemment consacré une étude spéciale à cette question et nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui seraient curieux de savoir ce qui divise ces deux hommes remarquables. Nous apprenons maintenant que, par suite de la marche naturelle des esprits, M. Deak vient de proposer à la Diète hongroise une adresse, par laquelle on demanderait le retrait de la patente impériale sur la réorganisation de l'armée et de tous les décrets rendus par François-Joseph et qui rendent impossible l'entente de l'Autriche avec la Hongrie.

Ce n'est plus maintenant sur la seule question de la loi du contingent que porte la divergence ; c'est sur la réorganisation de l'armée tout entière, qui renferme implicitement le premier point ; c'est encore sur tous les décrets qui paraissent des obstacles à l'applanissement pacifique des difficultés pendantes. Quelle marche suivra la cour de Vienne ? Voudra-t-elle comme dans la question d'Orient, le maintien du *statu quo* ? et dans ce cas sera-t-elle assez puissante pour maintenir la paix publique dans des provinces aussi mal disposées ? Ou, si elle entre dans la voie des concessions, en est-il encore temps ; il est ordinaire qu'un gouvernement qui fait des concessions et accorde des réformes, agisse toujours trop tard et alors que les demandes populaires ne peuvent plus être satisfaites par l'obtention de ce qu'elles voulaient hier.

Les législatures du Kentucky et de la Virginie ont rejeté l'amendement à la constitution, cemême amendement qui donne aux nègres le droit de suffrage et auquel le Président Johnson a opposé son veto. Quoiqu'en puissent dire certaines feuilles égarées par un excès de zele et par leur platonique amour pour tous les peuples et toutes les races, les nègres, hier encore esclaves, ne sont propres a entrer si complètement dans la vie politique. L'exercice utile et intelligent des droits du citoyen veut une instruction qui, si elle existe chez quelques-uns d'entre eux, est loin d'être générale. L'homme ignorant de tout est-il apte à choisir avec discernement celui à qui incombera la plus lourde de toutes les charges que la société puisse confier à l'un de ses membres, nous voulons parler du droit de légiférer.

Et parce que le Président Johnson est sur ce point de l'avis des hommes sages et prudents ; par ce qu'il comprend que dans des moments de trouble, il serait dangereux d'adjoindre à la masse déjà si imposante des électeurs américains, un élément de discorde, parce que le parti radical, en haine du président et de tous ses actes, lui fait un crime d'avoir des vues aussi louables, il ne faut pas se ranger à l'avis de ce dernier.

Avec quelle surprise n'avons nous pas vu une feuille, jusqu'à ce jour dévouée à la bonne cause, déclarer que du moment où la victoire appartenait aux radicaux, c'est que les radicaux avaient raison ; qui si Johnson était mis en accusation, c'était justice apparemment. Il est bon de répeter ici encore une fois la parole du fabuliste :

Car le droit du plus fort est toujonrs le meilleur.

C'est donner une triste opinion de ses croyances que d'abandonner celles qui sont persécutées, pour prendre celles au nom des quelles on persécute.

D'ailleurs Johnson n'est pas si évidemment criminel que notre confrère voulait bien le croire tout d'abord, car de récentes nouvelles nous parlent d'un revirement de l'opinion publique en faveur du président ; on prétend même que l'accusation sera abandonnée, on s'empressera alors de proclamer que Johnson est un bien honnête homme. Laissez faire le temps, ce grand maître, et vous verrez si uous avons tort ou raison.

D'après le journal l'*Italie*, l'affaire du *Principe Tomaso* serait arrangée en principe. Nous ne savons sur quel pied a été traitée cette affaire ; aussi devons-nous attendre quelques renseignements avant de nous occuper de cette question ; nous devons toutefois féliciter les deux gouvernements intéressés de la prompte et pacifique solution donnée à une question qui avait si vivement préoccupé tous les esprits pendant quelques jours.

Un télégramme de Pétersbourg nous apprend que l'empereur et toute sa famille ont assisté à un bal donné au théâtre en faveur des Candiotes. Sans être prophète, on peut prédire qu'à la prochaine insurrection de Pologne, S. M. I. le Sultan n'assistera à aucune des réunions que l on pourra donner dans le but de procurer de l'argent, ce nerf de la guerre, disait le vaillant Montluc, au peuple soulevé.

L'*Etendard*, un des journaux officieux de Paris, annonce la remise d'une note de la Sublime Porte aux trois puissances garantes. Cette note concernerait les relations de la Grèce avec l'Empire Ottoman. Cette nouvelle déjà annoncée, démentie à plusieurs reprises, a besoin d'être confirmée.

La presse officieuse française n'est pas à l'abri des erreurs.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

Il paraît que M. le ministre de l'instruction publique demande, pour le budget ordinaire de son département en 1868, une augmentation de 1,025,000 fr. applicable aux dépenses de l'instruction primaire.

Voilà, certes, une augmentation de dépense qui ne rencontrera pas de contradicteurs. Elle aurait pour objet :

1° D'élever de 60,000 à 500,000 francs la subvention aux cours d'adultes	440.000 fr.
2° D'élever de 250,000 à 320,000 fr. le fonds de secours aux instituteurs	70.000 »
3° D'élever de 45,000 à 60,000 fr. le crédit destiné à l'achat de médailles d'argent et de bronze et autres récompenses honorifiques pour les instituteurs. . .	15.000 »
4° Enfin, de donner un commencement d'exécution à la nouvelle loi sur l'instruction primaire dont le projet a été soumis au corps législatif	500.000 »
Total.. . . .	1 025.000 fr.

Angleterre.

On mande de Londres :

Des négociations ont eu lieu ces jours-ci entre des membres influents du parti libéral et les libéraux qui ont déserté la cause de la réforme, et qui sont connus maintenant sous le nom d'adullamites. Les négociations ont eu pour objet de voir si MM. Horsman, Lowe, Grsovenor et leurs amis politiques seraient disposés à regarder les nombreuses démonstrations populaires faites récemment en faveur de la réforme parlementaire comme une expression de l'opinion publique et à revenir au parti libéral: Les négociations n'ont pas abouti, et les adullamites continueront à prêter leur appui aux tories.

Lord Russel a écrit une lettre au baron de Beust, avec lequel il entretient depuis longtemps des relations d'amitié ; il dit que, d'après lui, les Allemands doivent être regardés comme les principaux soutiens de l'empire, tandis que les autres nationalités travaillent au démembrement de l'Autriche. Il conseille donc au ministère autrichien de satisfaire les sujets allemands de l'empereur par le prompt rétablissement de la constitution.

Le premier ministre, lord Derby, est de retour à Londres, où il restera probablement jusqu'aux vacances de Pâques.

Les discours du nouvel an, prononcés par l'Empereur des Français et le roi d'Italie, ont produit ici une bonne impression. L'allusion faite par le premier monarque à l'influence pacifique que l'Exposition universelle ne peut manquer d'exercer sur l'Europe et sur le monde en général, ainsi que les paroles qu'il a adressées à la députation du Corps législatif et à l'archevêque de Paris, sont autant de garanties de la sincérité de l'Empereur pour le maintien de la paix au dehors et de sa détermination de porter le dernier coup à l'ultramontanisme que les évêques des provinces cherchent à maintenir dans leurs diocèses.

L'intention de Victor-Emmanuel, d'augmenter les cadres de l'armée, afin de préserver la sécurité intérieure et d'assurer l'intégrité du royaume contre les attaques de ses ennemis, est la seule expression dans son discours qui ait soulevé quelques objections, qui ne sont, du reste, que l'écho de celles que le peuple italien n'aura pas manqué de faire sur un sujet aussi important.

Londres. — La nouvelle de la déportation des membres de l'opposition de Madrid aux Canaries a causé une vive sensation à Londres. M. Salaveria, ancien ministre des finances, qui se trouve parmi les déportés, compte beaucoup d'amis en Angleterre, par ce qu'il avait montré beaucoup de bonne volonté pour amener le règlement de la dette passive et du coupon anglais.

M. Rios Rosas jouissait aussi d'une haute considération en Angleterre. On croit ici que 'avenir de l'Espagne dépendra de l'attitude de l'armée.

La majorité des actionnaires du Palais de Cristal ne veut pas que la partiebrûlée soit reconstruite ; le montant de l'assurance ne couvrant qu'une petite partie des pertes et le dividende payé ne s'élevant qu'à 2 1/2 p. c.

On vient d'apprendre que la mise en liberté du comte Stanislas Zamoyski, qui s'est trouvé parmi les Polonais déportés en Sibérie, a été due au prince de Galles, qui a intercédé en sa faveur auprès de l'empereur de Russie pendant son séjour à Saint-Pétersbourg. On espère que le czar lui rendra aussi ses biens confisqués, qui sont d'une valeur de six millions de francs.

Une dépêche de Dublin, arrivée à Londres, annonce de nombreuses arrestations effectuées dans notre ville et dans d'autres parties de l'Irlande.

Prusse.

Berlin, 2 janvier.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

» Le projet de constitution de la Confédération du Nord contient 18 chapitres avec 69 articles. La distribution des voix dans le conseil fédéral est basée sur celle de l'assemblée plénière de l'ancienne Diète. La somme à payer à la Prusse par homme de l'armée fédérale est fixée à 225 thalers. Les fonctionnaires seront exclus du Reichstag futur, mais ils pourront être élus pour le Parlement qui va être convoqué cette fois-ci. »

Berlin. — Le décret ordonnant les élections au Parlement prochain, paraîtra dans quelques jours. Le gouvernement n'a pas encore décidé si les fonctionnaires publics devront ou non prendre part aux élections.

Un démenti officiel vient d'être donné à l'assertion du *Rheinische Zeitung* que la Prusse avait accueilli plus favorablement les demandes de compensation présentées par M. Benedetti. L'ambassadeur français n'est pas revenu sur cette question.

Hambourg. — Le Sénat vient de décider de céder aux demandes du comte de Bismark relativement à l'adoption du pavillon allemand par la ville de Hambourg et la suppression des consulats.

Autriche.

Selon des informations prises à bonne source, une note impériale sera publiée de-

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XII.

(*Suite.*)

Marie s'était installée à son métier, voisin de celui de Grangoire. Ils travaillaient ainsi côte à côte. Depuis huit jours seulement, Grangoire venait à l'atelier. Il connaissait donc fort peu Marie; mais, d'après les récits de Mme Bonfilon, il avait appris à estimer cette vaillante fille, qui quatorze heures par jour courbée sur la barre, lançait et relançait la navette, sans repos ni trêve, pour nourrir sa vieille mère infirme.

Ce n'est guère que dans les classes laborieuses, endurcies à la souffrance, qu'on rencontre cette abnégation, ce dévouement de toutes les heures, cet héroïsme qui dure toute la vie, héroïsme aussi modeste qu'il est sublime.

Marie Bordier était une de ces natures admirables, plaçant toute leur religion dans un sentiment élevé du devoir; elle s'était de bonne heure consacrée à sa famille. Sans consulter ses forces, car elle était assez chétive, elle avait choisi le pénible état de veloutière, comme plus lucratif. Avec ses trois francs par jour, elle payait le loyer et soutenait sa vieille mère; souvent même elle aidait à Claudine, que son métier de remetteuse exposait à de fréquents chômages.

Elle avait près de trente ans. Ses traits fatigués, ses yeux noirs voilés, accusaient aussi bien les luttes morales que la souffrance physique.

— Mais l'amour peut conduire au mariage, mademoiselle Marie, reprit Grangoire.

— Croyez vous donc que le mariage soit toujours le bonheur pour une femme? S'il s'agissait d'un honnête homme, rangé, laborieux, je ne dis pas.

— Et si vous en rencontriez un comme cela, vous marieriez-vous?

— Moi, d'abord, je suis trop vieille, répondit Marie avec dignité; et puis mes sœurs, ce sont mes enfants. Enfin, tous les mariages que je vois autour de moi ne m'en donnent guère envie. Mon père n'est pas un mauvais homme. Il était fier, il avait du cœur; mais la misère, voyez-vous, ça change le caractère. D'abord il a bu du genièvre pour s'étourdir et aussi pour tromper la faim. Maintenant, c'est irremédiable, et jusqu'à son dernier jour il boira toutes les ressources de la famille. Vous autres hommes, vous n'avez pas notre patience. Et puis, vous ne savez pas aimer comme nous. C'est pourquoi nous pouvons résister au vice, tandis que vous, vous ne le pouvez pas. Mon père nous a toutes rendues très-malheureuses. Les hommes sont maîtres de tout dans la maison, et c'est une grande injustice; car une femme peut être dépouillée par son mari sans avoir seulement le droit de réclamer. Un jour mon père, pour payer des dettes de cabaret, a vendu tout notre pauvre mobilier qui nous avait coûté tant de peines, tant de sueurs, et il nous a laissées sur la paille. Comment une femme peut-elle se mettre, de gaieté de cœur, dans un pareil esclavage?

— Ça, mademoiselle, c'est l'exception.

— Ah! il y en a trop comme cela. Précisément, Jaclard est paresseux, débauché; si ma sœur l'épouse, elle mourra à l'hôpital,

— C'est vrai, dit à son tour Mme Bonfilon; Jaclard n'est pas un marieur sérieux; il a de l'esprit; c'est même un très bon ouvrier quand il s'y met; mais ça aime la bouteille et la goguette; et puis, ça veut faire le monsieur.

— Voilà ce qui flatte Claudine; elle est fière de se promener à son bras le dimauche au parc de la Tête d'Or, quand il a mis sa redingote et son pantalon de drap noir.

En cet instant la porte s'ouvrit, et Claudine parut.

— Sapristi! le beau brin de fille tout de même, s'écria Grangoire. Faut avouer que le bon Dieu est un fier canut, et qu'il travaille joliment dans le satin! Quel teint et quels yeux... Il n'est pas difficile, Jaclard.

— Allons! allons! s'écria Mme Bonfilon, n'arrêtez pas le métier. Faut pas qu'un tisseur regarde tant que ça les demoiselles.

Claudine entreprit de raconter à sa sœur quelque odyssée impossible pour expliquer son retard.

— C'est bon! c'est bon! interrompit Marie; tu as rencontré Jaclard. Il est bien temps que cette vie-là finisse, car ta mère en mourrait, vois tu.

Claudine rougit.

— Quand j'aurais rencontré Jaclard? répondit-elle avec humeur. Je ne suis plus une enfant, et je sais me conduire.

A cette réponse, la bonne Marie eut des larmes dans les yeux.

Claudine se mit au travail.

Elle était à la fois tordeuse et remetteuse, c'est à dire qu'elle posait une nouvelle chaîne sur le métier dès qu'une pièce d'étoffe était terminée; ou, si la pièce nouvelle était de même largeur, elle se bornait à la rattacher sur la même lice.

A voir Claudine manier ces fils si tenus avec une agilité prestigieuse, on se rappelait involontairement cette ancienne métaphore : elle a des doigts de fée.

Le silence s'était rétabli. On n'entendait plus que le fracas des métiers, et de temps à autre la voix sévère de la patronne criant à le petite Arlésienne :

— Un fil, deux fils cassés! Voyons! plus vite que ça.

Enfin Jaclard parut.

Claudine et lui s'adressèrent un regard d'intelligence.

— Comme vous venez tard, Jaclard! dit Mme Bonfilon.

— Je n'ai pu venir plus tôt. Le lundi, tout le monde flâne un peu. Un camarade par-ci, un petit verre par-là. Quatre ou cinq heures sont bientôt passées. Je louerai une chambre plus près d'ici; lorsque la route est longue, on rencontre trop de pierres d'achoppement.

— Vous avez raison, Jaclard; car si vous continuez à ne faire que des demi-journées, cela ne peut durer; il faut que le métier rapporte.

— La patronne a raison, appuya M. Bonfilon, qui était ordinairement l'écho de sa femme; il faut que le métier rapporte.

— Tiens, tiens, vous être profond aujourd'hui, notre patron, et rapace donc! Comment l'idée ne vous est-elle pas encore poussée de le faire marcher la nuit? il rapporterait bien davantage. Maintenant que vous

Voir le numéro du 14 janvier.

main, jeudi, annonçant la fin de la période des six années pour lesquelles les Diètes provinciales et le Reichsrath ont été élus, et ordonnant une nouvelle élection dans toutes les provinces non hongroises de l'empire.

Les Diètes s'assembleront le 15 février, et un meeting extraordinaire du Reichsrath sera convoqué pour le 25 du même mois. Le motif de cette dernière réunion est d'arriver à un compromis avec la Hongrie et de délibérer sur la constitution de l'empire d'Autriche.

La Diète hongroise ne sera pas ajournée.

Les dépêches de Pesth nous annoncent que les électeurs de cette ville ont envoyé une adresse de confiance à M. Deak.

Un rescrit royal en réponse à l'adresse de la Diète croate et un décret prorogeant la session, sont attendus d'un moment à l'autre à Agram.

Italie.

Le roi Victor Emmanuel, dans la réception qui a eu lieu le 1er janvier, a remercié la députation du Parlement italien des sentiments du profond attachement que les sénateurs et députés ont exprimés en leur nom et en celui du pays.

« Le Jour de l'an, a dit le roi, rappelle aux Italiens qu'ils ont maintenant assuré l'indépendance de leur pays, et avec elle la réforme de l'administration civile et l'accroissement de la prospérité publique. Durant la période de paix dans laquelle nous entrons, nous ne cesserons pas de nous occuper de l'armée. Elle est non seulement nécessaire pour la préservation de cette indépendance qu'elle a si grandement contribué à conquérir, mais elle est en elle même une garantie solide pour la sécurité interne et un élément d'unité morale et de cette éducation civile qui rendent les nations disciplinées fortes et capables d'accomplir de grands faits. »

Portugal.

Le roi de Portugal a ouvert, hier, en personne les chambres. Son discours témoigne de sa sympathie pour la liberté et pour le développement du commerce.

Lisbonne 2 Janvier. Dans son discours d'ouverture des Chambres, le roi a dit que la visite de Sa Majesté catholique témoigne de l'entente des deux cours et du rapprochement des deux peuples frères. Le roi a annoncé la conclusion d'un traité de commerce et d'une convention sur les attributions consulaires avec la France, d'une convention relative à la propriété artistique et littéraire avec la Belgique.

Russie.

Le gouvernement russe doit envoyer à l'Exposition universelle de Paris, huit modèles de ses bâtiments cuirassés. Six sont déjà achevés, et la chambre des modèles du ministère de la marine achève en ce moment ceux de la frégate *Sébastopol* et du clipper *Iemtchoug*. Ils sont construits à l'échelle de un quarante huitième.

Espagne.

La commission générale réunie à Madrid pour préparer les travaux préparatoires concernant l'Espagne, à la grande Exposition universelle de Paris, va s'occuper immédiatement de l'examen des produits réunis à Madrid, afin d'en rédiger le catalogue et d'expédier les envois.

Un décret publié fait remise de l'impôt des dix centimes aux Compagnies de chemins de fer et nomme une commission qui sera chargée d'étudier d'autres mesures tendant à alléger les charges des Compagnies.

Les Chambres seront saisies de ce projet.

Mexique.

Voici le texte de la proclamation de l'empereur Maximilien promulguée en la ville de Mexico, le 5 décembre :

Orizaba, 1er décembre.

Mexicains,

Des circonstances d'une grande importance, se rattachant au bien-être de votre pays, ont produit dans notre esprit la conviction que nous devons soumettre à un nouvel examen le pouvoir qui nous a été confié.

Notre conseil des ministres, par nous convoqué, a été d'avis que le bien-être du Mexique exige encore notre présence à la tête des affaires, et nous avons cru de notre devoir d'accéder à sa demande, annonçant en même temps notre intention de convoquer un congrès national sur la base la plus ample et la plus libérale, congrès auquel pourront concourir tous les partis politiques.

Ce congrès décidera si l'empire doit continuer d'exister à l'avenir, et, en cas affirmatif, il contribuera à rédiger les lois fondamentales destinées à consolider les institutions publiques du pays.

Afin d'atteindre ce résultat, nos conseillers s'occupent, en ce moment, d'aviser aux moyens nécessaires, et en même temps de combiner les choses de telle manière que tous les partis puissent coopérer à un arrangement sur cette base.

En attendant, Mexicains, comptant sur vous tous, sans exclure une seule classe politique, nous continuerons l'œuvre de régénération avec courage et constance, ayant reçu la mission de diriger vos concitoyens.

Signé : MAXIMILIEN.

Etats-Unis.

New-York, 22 *décembre*. — Ortega est entré au Mexique le 18 décembre. On croyait qu'il opérerait, de concert avec Cortina et Canales, sans attaquer Escobedo.

On dit que Campbell et Schermann sont revenus à la Nouvelle-Orléans très désappointés au sujet de la popularité de Juarez et de l'impression produite au Mexique par les bruits d'intervention américaine. Le maréchal Bazaine a annoncé que les troupes françaises resteraient neutres.

New York, 31 *décembre*. — Des avis du Mexique annoncent que le maréchal Bazaine continuera sa coopération au gouvernement de l'empereur Maximilien tant que les Français resteront au Mexique.

FRANCE ET ALLEMAGNE

I.

POINT DE VUE DE L'ALLEMAGNE.

(*Suite.*)

Quel peut être, d'ailleurs, le caractère d'un despotisme prussien, imposé à la race allemande ? Je serais bien étonné s'il parvenait à extirper de cette race les besoins de l'esprit, et s'il réussissait à l'empêcher de penser.

Il est vrai que l'Allemagne se donne, dès les premiers pas, un grand démenti. Kant lui avait appris à chercher la liberté et la prospérité dans une fédération d'Etats sur laquelle il revenait sans cesse. Cette vue du penseur allemand est renversée par ce qui vient d'arriver en Allemagne ; de même que les plans de liberté formés par les sages de la Révolution française ont échoué en France : des deux côtés, même démenti donné aux espérances et aux prévisions des meilleurs.

Est-ce donc que l'avenir doit infailliblement renier ceux dont le passé s'honore le plus ? Non, sans doute. Mais le monde, qui n'a pu atteindre le but par la voie droite, y revient par des détours frauduleux, dont la raison scandalise. Kant et Mirabeau ne tenaient pas assez compte de ce qui reste chez nous du vieil homme servile.

L'Allemagne n'a pu atteindre à la patrie allemande en passant par la justice et par la liberté. Elle y arrive par le chemin de l'injustice et de l'arbitraire. Par là, elle montre à son tour, quoi que nous en disions, combien notre Europe est encore barbare.

Au reste, les Allemans sacrifient en ce moment la liberté, non pas seulement au bien-être, au lucre, mais à l'idée de la grandeur nationale ; cela seul pourrait leur donner avec le temps une supériorité décidée sur ceux qui feraient le contraire.

Convaincus d'ailleurs qu'ils ont conquis le gouvernement des esprits en Europe, ils tiennent pour certain depuis longtemps que tout émane d'eux, science, poésie, art, philosophie ; que le monde est devenu leur disciple. A cette souveraineté intellectuelle qu'ils s'imaginent posséder, que manquait il encore ? La force. Ils viennent de s'en emparer. A leurs yeux, ce n'est pas seulement un empire de plus dans le monde : c'est la substitution de l'ère germanique à l'ère des peuples latins et catholiques, relégués désormais sur un plan inférieur.

Cet empire, en effet, est protestant. C'est assez dire qu'il ne peut recommencer le passé sous la forme de l'arbitraire des Etats catholiques. Par exemple, il ne peut graviter autour de la papauté ni la refaire de ses mains. Combien de libertés ne sera-t-il pas obligé de laisser vivre? liberté de conscience, liberté de penser, c'est-à-dire toutes celles dont s'honore le plus l'homme moderne. Le droit divin ne sera qu'une prétention chez le protestant. Il ne peut y être un principe. Voilà les raisons dont se bercent les libéraux, les démocrates allemands. Cela explique pourquoi ils acceptent si aisément leurs défaites.

Combien de fois l'avénement de cet empire n'avait-il pas été appelé depuis 1813, par les écrivains et les penseurs nationaux, comme une éternelle représaille contre l'empire de Napoléon ! C'est depuis ce temps que les vues humaines, équitables, de Kant ont été abandonnées pour l'hégémonie de la Prusse, ou plutôt pour l'ambition de la force. Il est presque exact de dire que tous les poëtes allemands ont évoqué le pouvoir colossal de l'unité germanique, et qu'ils ont tout sacrifié de loin à cette idole. Obscur sur le reste, Hegel était clair lorsqu'il parlait de cet Etat prussien, le modèle et le résumé de la civilisation moderne. Cette philosophie de glace s'échauffe lorsqu'elle touche à ce sujet.

Que conclucrons-nous de là ? Que le pouvoir nouveau n'aura point à faire la guerre à la pensée humaine, sous le nom d'idologie ; et puisque les générations contemporaines font si bon marché d'elles mêmes, il peut arriver qu'elles seules soient sacrifiées, et que l'avenir de la civilisation réduite à l'idée de force, ne soit pas annulé par leur chute. Il leur plaît de n'être rien pour sauver l'orgueil du grand tout. Ne disputons pas sur ce point avec elles. Ce vœu-là semble bien près de s'accomplir.

Ajoutons que le machiavélisme allemand ne semble pas fait pour durer. Ces deux mots, si bien unis aujourd'hui, se contredisent ; il y a entre eux l'épaisseur des Alpes.

La grande question est de savoir si le mouvement d'idées produit par la race allemande, et qui se résume dans ce mot : grandeur spirituelle, sera extirpé par le despotisme politique ; si cette nation sera poussée par la violence à des plagiats stériles, si elle oubliera et reniera en un jour ce qui a fait jusqu'ici sa gloire ; ou si la vie morale déposée dans ses poëmes et ses philosophies, ne passera pas en partie dans son avenir politique.

On peut croire à cette dernière hypothèse. Une si grande littérature n'aura pas existé inutilement, pour ne laisser aucune trace dans la conscience générale.

En ce cas, l'Allemagne aurait gagné une marche sur la France pendant son sommeil. La civilisation changerait d'axe. Le mouvement social, commencé au nom de Montesquieu, de Voltaire et de Rousseau, se continuerait au nom de Kant, de Gœthe et de Schiller.

Considération bien grave, que je soumets aux Allemands. Jusqu'à cette heure, le despotisme prussien a été violent, inique ; mais il n'a pas pris la peine d'être faux. Il s'est servi d'armes ouvertes, l'audace, la témérité, le défi ; il ne les a pas empoisonnées par le mensonge : or, c'est le mensonge seul qui corrompt l'avenir. Jusqu'ici le principe du droit, celui de la vie morale peut donc encore être restauré et sauvé.

Mais prenez garde à ceci : le moment décisif n'est pas encore venu, C'est celui où le despotisme aurait besoin de se déguiser, de changer de nom, de langage, de prendre le masque de la liberté et de la démocratie. A ce moment, tout menace de se fausser, de se dénaturer.

Que feront alors les Allemands ? Ce sera l'heure des embûches. Veulent-ils y tomber ? Quand le despotisme se masquera de démocratie, la démocratie toujours complaisante épousera-t-elle le despotisme pour se donner un soutien ?

Si jamais pareilles épousailles se font, dites pour toujours adieu à ce que vous avez connu de la vie allemande : probité de l'intelligence, pénétration, grandeur de l'esprit, génie, gloire. Tout disparaîtra, tout se noiera dans la confusion du bien et du mal, du juste et de l'injuste, du vrai et du faux. Qui peut se figurer un byzantinisme allemand ? Le mélange des vices du Midi et des vices du Nord, c'est trop à la fois. Machiavel réfuté par Frédéric et réalisé par le Tugendbund, par la Société de la Vertu ! De grâce, pour vous, mille fois plus encore que pour nous, épargnez au monde cet avenir.

Quel changement amènera dans le monde l'élévation de la patrie allemande? Difficilement l'esprit militaire réussira à tout absorber en pays germanique, comme cela arrive si aisément dans les races latines. La rapidité même de la victoire de Sadowa empêchera qu'il se forme des légendes et des idolâtries au profit du vainqueur. Le coup a été si foudroyant, qu'il a ôté aux individus le temps de s'immortaliser dans les imaginations populaires.

D'ailleurs, chez les Allemands, la gloire militaire ne dégénère pas en superstition, parce qu'elle est dominée par la gloire des réformateurs, des poëtes et des artistes. Luther, Gœthe, Schiller, Beethoven passeront toujours avant Blücher. L'éblouissement de l'uniforme, qui fascine d'autres peuples, n'est pas la principale magie de l'autre côté du Rhin. Je peux donc concevoir un empire fondé par le fusil à aiguille, et qui pourtant serait incapable de tout absorber dans le militarisme. Il resterait en dépit de lui d'autres forces que l'épée.

Une chose plus difficile à calculer est ce que deviendra l'immense orgueil teutonique se donnant carrière, et croyant voir à ses pieds, du haut de ses victoires nouvelles, les nations latines comme autant de nains aux pieds d'un château fort. Je craindrais pour ce grand corps l'infatuation. Où ne pourrait elle pas le conduire? Quand il touchera à la fois la Baltique et le Danube, quelles pensées, quelles ambitions ne s'éveilleront pas dans le géant ? Comment échappera-t-il à l'aveuglement ? Si puissant et si neuf, quelle tentation de se mesurer à son tour avec le monde, et pour sortir du rêve, de palper des royaumes ? Avec un front de fer, du Holstein au Tyrol, il est malaisé de n'avoir que des idées modestes, et de renoncer à étendre le bras par delà le Rhin.

Lors même que la modération l'emportera, qui voudrait y croire ? Combien de fois la France ne s'éveillera-t-elle pas en sursaut, croyant entendre les pas de son gigantesque voisin ! Ou bien, si elle s'endort sans précaution, ce sera le signe d'une mortelle apathie... et quelle tentation pour le monde allemand d'en profiter ! Ainsi, dans tous les cas, le péril est le même pour nous. Qu'il soit dans les imaginations ou dans la réalité, peu importe ! le présent semble avoir légué d'immanquables tempêtes à l'avenir.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

Paris, 4 janvier 1866.

La semaine qui vient de s'écouler, remplie par les fêtes du renouvellement de l'année auxquelles prennent part toutes les classes de la société, se trouve à peu près vide de nouvelles politiques. Ce n'est pas que les préoccupations, je pourrais dire les inquiétudes, soient moindres, mais elles n'ont pas reçu, cette semaine, ces aliments qui leur donnaient chaque jour une nouvelle force.

Le seul acte important qui soit venu faire diversion à tout cet absorbant tracas du premier jour de l'an, visites, cadeaux, etc., c'est le discours ou plutôt l'allocution adressée par l'Empereur aux personnages officiels admis à lui présenter leurs hommages, le 1er janvier. Cette allocution, divisée en deux parties, témoigne d'une certaine confiance dans le maintien de la tranquillité générale. Mais, comme toutes les paroles si mesurées, si longtemps méditées qui tombent de la bouche de notre Souverain, elle demande une certaine étude et une interprétation approfondie. Ce n'est pas immédiatement qu'on peut en saisir le sens. S. M., parlant au Corps diplomatique, exprime des vœux pour la stabilité des trônes et la prospérité des peuples. Après ces paroles, il faut chercher quels sont les trônes qui semblent ébranlés, et tout d'abord l'on désigne celui de l'empereur Maximilien. La phrase dominante de cette allocution est celle-ci : « J'espère que nous entrons dans une nouvelle ère de paix et de conciliation, et que l'Exposition universelle contribuera à calmer les passions et à rapprocher les intérêts. » Toute la pensée impériale est là, et l'on peut en conclure que tous les efforts du gouvernement français tendront à assurer la paix pour toute la durée de l'Exposition Universelle, c'est-à dire pour l'année 1867. Or, l'on a le droit d'espérer que les efforts d'un gouvernement comme celui de l'Empereur, ne seront pas vainement tentés. On doit donc conclure, que quelle que soit la puissance des efforts contraires pour ranimer la question d'Orient, et en faire un nouveau brandon de dircorde générale, ils échoueront en présence de l'attitude de la France.

S'adressant ensuite à l'archevêque de Paris, l'Empereur s'est félicité de voir à la tête du clergé de la capitale un prélat si profondément dévoué aux intérêts de la religion, comme à ceux de l'Etat, soutenant partout de sa parole et de ses actes les grands principes de foi, de charité, de conciliation. « Je me dis, a ajouté l'Empereur, que ses prières doivent être exaucées par le ciel. Elles sont pour la France un bienfait, et pour moi une source nouvelle de consolation et d'espérance. »

Pour bien comprendre la portée de ces paroles, il faut se rappeler que l'archevêque de Paris écrivait dernièrement un mandement dans lequel, se séparant complètement des prélats qui ne cessent de conseiller au Pape la résistance et l'*exil*, il se montrait si désireux, dans l'intérêt même du catholicisme, de voir intervenir un accommodement entre l'Italie et le Saint-Siège.

Les paroles impériales sont, tout simplement, la sanction officielle et solennelle de ce mandement. Il ne faut pas oublier que si, hiérarchiquement parlant, l'archevêque de Paris n'est pas le premier prélat de France, sa position à la cour, ses relations immédiates avec le souverain et le gouvernement, le placent de fait à la tête du clergé français. On peut donc considérer Mgr Darboy comme le représentant de l'Eglise gallicane. L'allocution de l'Empereur, si flatteuse pour lui est, sous la forme la plus courtoise, une invitation au Pape à se prêter aux efforts de conciliation tentés par le gouvernement italien, et renferme un blâme formel à l'adresse de notre clergé ultramontain qui ne veut pas admettre la possibilité d'un arrangement.

On espère fortement que le langage de notre souverain sera entendu à Rome, et l'on dit que les propositions de M. Tonello ont fini par être acceptées en principe. Dans la réponse que le Saint-Père a faite, le 30 décembre, au général Kansler, venant le féliciter au nom des officiers de son armée, à l'occasion du renouvellement de l'année, Pie IX n'a rien dit qui pût donner à croire qu'il persistait à repousser tout accommodement. Il a exprimé l'espoir de voir se continuer la tranquillité et la bonne entente des troupes et des habitants. Il n'a fait allusion aux difficultés de la situation qu'en parlant de l'arrestation d'un émissaire porteur de papiers invitant le parti libéral à différer tout mouvement, l'heure de la délivrance étant proche.

Du reste, il faut le dire, en ce moment, quelque intérêt, qui s'attache à la question romaine, ce n'est pas celle dont on doive le plus se préoccuper, d'autant plus que je crois toujours à un arrangement, en dépit des affirmations contraires d'un parti qui sacrifierait le Pape et jusqu'au catholicisme à ses rancunes personnelles. De ce que l'ordre

---

voilà sur le chemin de la fortune, ce n'est pas le moment d'avoir du cœur. Il faut amasser, amasser. L'argent appelle l'argent. Et plus on en a et plus on est dur au pauvre monde. Et cependant, quoique vous bougonniez toujours, je fais vos affaires sans que vous vous en doutiez.

— Je vois ce que c'est, vous vous êtes encore fourré dans quelque mauvaise société. Ah ! mon garçon, je vous le prédis, cela ne vous fera pas rouler carrosse. Vous risquez plutôt d'attraper des horions.

— Nous ne nous occupons pas de politique pour le moment. Nous voulons encore porter plainte au tribunal des prud'hommes contre l'aune à crochet et demander pour les veloutiers l'augmentation des salaires. Si nous gagnons notre procès, vous y gagnerez aussi, madame Bonfilon, puisque vous prélevez la moitié de notre gain.

— Peuh ! mauvaise affaire !

— Nous avons pour nous la justice.

— Je ne vous trouve pas juste, au contraire dit Marie. On connaît bien les fabricants qui se servent de l'aune à crochet. On est bien libre d'accepter ou de refuser leur ouvrage.

— Oui, Mme Bonfilon est libre parce qu'elle a du pain sur la planche ; mais nous, compagnons, nous sommes libres d'accepter ou de mourir de faim.

— Ah ! vous me faites souffrir avec cette scie-là, s'écria la patronne. Sont ce deux ou trois sous par jour de plus ou de moins qui pourraient vous empêcher de mourir de faim ?

— Je crois bien que vous n'y regardez pas de si près, vous, madame Bonfilon, car vous avez d'autres petits bénéfices. Un peu de piquage d'once par ci.

— Ah ! prenez garde, monsieur Jaclard, dit sévèrement Mme Bonfilon, je ne permets pas ces plaisanteries-là.

— Je ne trouve pas si grand mal à cela, madame Bonfilon. Le fabricant, lui, ne se gêne guère pour faire le piquage d'once vis-à-vis des commerçants. Mais lui, c'est en grand ! Alors il n'y a rien à dire.

— Comment ! Supposez vous, par exemple, que M. Borel ait jamais trompé quelqu'un ? fit Marie indignée.

— Je ne dis pas lui, mais tant d'autres!.. Sans doute, aussi, ce n'est pas précisément tromper que de prélever sur notre travail un gain qui dépasse deux ou trois fois notre salaire.

— Et l'intérêt de leur argent ? objecta Mme Bonfilon.

— Je le mets au quinze pour cent, et je soutiens que si les Borel n'avaient jamais gagné que le quinze, ils n'auraient pas aujourd'hui tant de millions.

— Osez-vous bien attaquer les Borel ? s'écria Marie. Eux qui font tant de charités !

— Ce n'est pas la charité que nous voulons, c'est le prix équitable de notre travail. Je viens de rencontrer tout à l'heure le fils Borel dans une voiture à deux chevaux. Croyez vous que ça donne du cœur à l'ouvrage, et que ça m'amuse de me dire : «Voyons, Jaclard, lance le navette encore... et encore ! il est vrai que tu parviens à manger de la soupe et à acheter des souliers ; mais tu as une mission plus noble : tu entretiens les chevaux de ce jeune mirliflor. » Si nous ne gagnons pas notre cause, nous nous mettrons plutôt en grève.

— Ah ! la grève ! voilà une trouvaille ! grommela la patronne.

— Je suis de l'avis de la patronne, reprit Grangoire, la grève est un mauvais moyen. Et vous n'empêcherez jamais, Jaclard, avec tous vos beaux discours, que l'argent ne soit le maître, puisqu'on ne peut se passer de lui. D'ailleurs, le fabricant court de grands risques. Pour un qui s'enrichit, combien se ruinent ! ce qu'il faudrait, il en avait été question en 1848, ce serait que les ouvriers et chefs d'atelier pussent s'entendre, se cotiser pour acheter eux mêmes la soie. De cette façon, nous recevrions tout le prix de notre travail. Au lieu d'aller le jouer et le boire, Jaclard, vous verseriez votre cotisation comme un autre, et vous deviendriez propriétaire.

— Ah ! les braves gens comme nous, reprit M. Bonfilon, ne font pas tant de raisonnements, et ils arrivent tout de même au bout de leur carrière. Faut pas tant se tourmenter la bile.

— Etes-vous bien sûr, demanda Marie à Jaclard, d'avoir vu ce matin M. Maxime?

— Oui, de mes yeux vu. Tout à l'heure il descendait la rue Impériale et traversait la place des Terreaux.

— Mais alors les Borel seraient revenus et Madeleine...

Au même instant, la porte de l'atelier s'ouvrit. Madeleine parut, Madeleine pâle, émue, presque défaillante, qui conduisait et soutenait sa mère aveugle.

Lorsqu'elles entrèrent, au cri que poussa Marie, les trois métiers s'arrêtèrent. Marie s'élança, et les deux sœurs, les deux nobles filles, s'embrassèrent avec effusion.

Claudine montra un peu moins d'empressement. Elle pressentait que l'arrivée de sa sœur la séparerait de Jaclard.

Mme et M. Bonfilon firent à Madeleine et à la mère Bordier un accueil empressé.

Cependant Claudine ne pouvait quitter l'atelier avant d'avoir terminé son travail. Madeleine prit place à côté de son métier.

— Eh bien ! Claudine, lui dit-elle, je viens te chercher, je t'ai trouvé de l'occupation à Paris. Il ne convient vraiment pas qu'une jeune fille soit remetteuse et coure ainsi d'atelier en atelier. Enfin, si tu gagnes parfois de bonnes journées, il y a aussi de fréquents chômages. A Paris, adroite comme tu l'es, tu pourras gagner davantage.

— Je ne m'en soucie pas, fit Claudine qui leva les yeux sur Jaclard.

Jaclard avait entendu. La surprise autant que la colère lui faisaient monter le sang au visage. Pourtant il n'osa rien témoigner. La présence de la mère Bordier lui imposait silence. Et puis cette belle Madeleine aux formes élégantes, au langage choisi, inspirait à cet ouvrier, dont l'intelligence n'était pas sans culture, un respect involontaire. Cependant, de temps à autre, il levait sur elle un regard où se lisait une sorte de défi.

Madeleine ne connaissait pas Jaclard. Elle ignorait qu'elle avait devant elle l'amoureux de sa sœur. Cependant ce visage déjà tourmenté par les passions sollicitait son examen de poëte et d'artiste. Et puis elle lui trouvait avec Maxime une vague ressemblance.

Cet ouvrier, en effet, c'était tout un poëme.

Armand Jaclard était le type de l'ouvrier cultivé, indépendant et révolté de la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Il n'avait pas trente ans, et cependant il semblait déjà fatigué. L'orgie avait laissé ses traces sur ce jeune visage.

(*Sera continué demain.*)

des Jésuites envoyait à Paris ses archives et des sommes importantes pour les déposer à la Banque de France, on a conclu que c'était un déménagement définitif. D'abord les Jésuites ne sont nullement le catholicisme; ils ne représentent qu'un parti à Rome, et cet envoi ne peut être attribué qu'à des raisons toutes particulières qui ne se rattachent nullement à la situation générale. Ensuite, quoi qu'on en ait dit, le Pape n'a pas suivi cet exemple, et dans tous les bruits qui ont circulé à ce sujet, on ne doit voir que l'expression du désir de certains ultra-catholiques qui, pour inquiéter les consciences, et compromettre certains gouvernements aux yeux des populations, voudraient que le Pape s'exilât lui-même et quittât la Ville Eternelle.

Non, je le répète, il y a, en ce moment, une question, sinon plus importante, du moins plus inquiétante; j'ai nommé la question d'Orient. Je n'ai pas besoin de vous signaler, n'est-ce pas, toutes les dépêches, toutes les correspondances, tous les articles de journaux qui, d'Autriche, d'Allemagne et de Russie, nous arrivent chaque jour, à titre d'informations et de commentaires sur les affaires de Créte, de Servie, de Turquie d'Europe. Vous remarquerez avec quel soin et avec quel ensemble on prépare le réveil de la question d'Orient. D'abord l'insurrection crétoise qui se complique peu à peu de l'intervention de moins en moins cachée de la Grèce; puis les prétentions de la Servie; puis des agitations en Thessalie, en Epire, etc. On grossit ou l'on invente les faits, puis quand on croit que l'opinion publique est suffisamment persuadée que tout va mal en Turquie, que les populations sont exaspérées, que le *malade* est devenu *moribond*, alors arrivent les commentaires sur les éventualités de l'avenir : « Ne serait-il pas temps de protéger les chrétiens contre les efforts désespérés de leurs *oppresseurs*, n'est-ce pas, disent les Russes. la cause de nos frères qui se débat ? » — « Mais, disent les autres, ne serait-il pas à propos, puisque la Turquie est en pleine dissolution, de lui substituer une autre puissance pour défendre l'Europe contre l'invasion du Panslavisme ? » Si bien, que Russes et Allemands, avec des aspirations diamétralement opposées, aboutissent aux mêmes conclusions qui sont de faire croire d'abord que la Turquie est à l'agonie, qu'il est temps de recueillir son héritage, et ensuite de se porter comme ses héritiers directs. Je voudrais voir signaler par des plumes plus autorisées que la mienne, ces manœuvres qui constituent, à mon avis, pour la majeure partie, la question d'Orient.

En dehors de ces intrigues, de ces menées, de ces convoitises, elle existe si peu qu'il n'en sera plus parlé. J'ai hâte d'ajouter que si le réveil de la question d'Orient nous inquiète un peu en France, si la nouvelle d'une rupture entre la S. Porte et la Grèce a causé, vers la fin de la semaine dernière, une véritable panique à la Bourse le sentiment général se montre peu disposé à voir sacrifier la Turquie et nos plus légitimes intérêts en Orient, aux ambitions de la Russie et aux aspirations de l'Autriche qui voudrait trouver sur les rives du Danube méridional et du Bosphore, des compensations aux pertes qu'elle a subies en Occident. En France, nous pouvons quelquefois bouder la Turquie, et légers comme nous le sommes, nous nous occupons peu de creuser les questions, nous faisons quelquefois, par notre apparente crédulité, la partie trop belle aux ennemis et aux calomniateurs de la S. Porte, mais quand la chose redevient tout-à fait sérieuse, nous revenons aux traditions séculaires de la politique qui a fait notre force à l'extérieur, et nous sentons renaître nos sympathies pour l'Empire Ottoman. Je puis donc vous affirmer que l'opinion publique n'est pas moins favorable, en ce moment, à la cause de la S. Porte que notre gouvernement, et je ne saurais trop vous tenir en garde contre certaines nouvelles qui attribuent à nos hommes d'Etat un langage et des appréciations qu'ils n'ont jamais eus.

Enfin, je le répète, tous les efforts de notre gouvernement tendront à apaiser la question d'Orient, à l'ajourner, et c'est là un grand point. Le temps modifie tellement les intérêts que les ennemis d'aujourd'hui peuvent devenir les amis de demain. Ne nous alarmons pas outre mesure, et surtout n'ajoutons qu'une foi médiocre à tous les bruits qui circulent sur des formations d'alliances. Je crois vous l'avoir déjà dit, il y a quelque temps : il est impossible que de grandes puissances se lient dès à présent, en prévision d'un avenir relativement assez reculé, par des traités d'alliance offensive et défensive qui dans un moment donné, loin de servir leurs intérêts les compromettraient gravement. Ce n'est qu'au moment du danger, au moment où l'on doit se compter que ces alliances se font d'une manière définitive.

Admettons que l'Autriche se rapproche aujourd'hui de la Russie : ce rapprochement n'a pas grande conséquence à l'heure présente; mais peut-on dire qu'en 1868, par exemple, l'Autriche n'aura pas le plus vital intérêt à s'allier avec la puissance la plus hostile à la Russie? En un mot, croyez-le bien, maintenant on ne fait que tâter le terrain.

Dans un précédent article (1) nous avons exposé les motifs qui ont empêché jusqu'à présent le Gouvernement Ottoman de mettre à exécution d'une manière complète les diverses réformes décrétées et nous y avons indiqué, à notre tour, les moyens les plus pratiques pour résoudre cette question d'Orient que la presse étrangère nous représente comme si grosse de difficultés.

Aujourd'hui nous allons examiner, comme nous l'avons promis à nos lecteurs, le projet de constitution présenté par le *Courrier d'Orient* et hors duquel il n'y a pas de salut pour la Turquie, à en croire notre confrère.

Avant d'entrer dans le cœur de la question, il importe, croyons-nous, de déclarer que notre intention n'est point d'entamer une polémique stérile avec notre confrère, nous voulons, au contraire, étudier la question de sang froid et tâcher, dans les limites de nos faibles moyens, d'éclairer les masses sur leurs véritables intérêts. Heureux si en apportant ainsi notre contingent d'idées, nous pouvions contribuer au bonheur des populations de la Turquie.

Le *Courrier d'Orient* conseille au Gouvernement Impérial la formation d'un Conseil national qui représenterait d'une manière complète les intérêts de toutes les classes de la Société sans distinction de race ou de religion. Les bases posées dans ce projet ne sont pas nouvelles ; elles sont une copie des institutions qui régissent aujourd'hui la plupart des Etats de l'Europe, et qui ont, en effet, donné les meilleurs résultats et pour les peuples et pour les Gouvernements. Jusqu'ici nous sommes d'accord avec notre confrère ; mais nous différons essentiellement d'avis lorsqu'il soutient que ces institutions peuvent être appliquées avec un certain profit dans l'Empire Ottoman. Nous avons souvent eu l'occasion de discuter cette question dans notre feuille, nous avons dit et nous persistons dans notre opinion, que les populations de la Turquie ne sont pas encore assez formées pour apprécier les mérites d'une administration plus ou moins constitutionnelle, et que la maturité politique d'une nation n'est pas l'œuvre de quelques années. L'histoire est là, d'ailleurs, pour nous dire à travers combien de vicissitudes et de révolutions les peuuples ont dû passer, et pendant une longue série de siècles, pour arriver à comprendre la portée des institutions modernes et à en tirer le plus de parti possible. L'Angleterre nous fournit le meilleur exemple à l'appui de la thèse que nous soutenons. Pour être en possession des libertés politiques dont elle jouit aujourd'hui, il lui a fallu cinq siècles de luttes acharnées et une révolution qui a fait couler tant de sang, et cependant cette grande nation n'a pas encore un parlement où toutes les classes de la Société soient représentées d'une manière complète. Elle fait, comme nous le savons, dans ce moment-ci, des efforts louables pour atteindre ce but, mais Dieu sait si elle pourra réussir de sitôt.

Nous ne voulons pas dire par là qu'il faille encore des siècles à la Turquie pour se mettre au niveau des autres Etats de l'Europe ; nous ne souhaitons pas qu'elle reste stationnaire, nous demandons, au contraire, qu'elle marche dans la voie du progrès, mais nous nous garderons bien de lui conseiller l'adoption de réformes qui pourraient à la longue lui être plutôt nuisibles qu'avantageuses. Recommandons à la Turquie de procéder de la même manière que les autres états où les institutions modernes ont pu le mieux s'implanter. Notre tâche ne sera pas difficile, nous n'avons qu'à puiser nos exemples dans l'histoire. Nous y verrons, en effet, que toutes les nations qui ont introduit chez elles des innovations dont elles n'étaient pas encore capables d'apprécier la portée, se sont presque ruinées ou bien elles ont perdu une grande partie de leur vigueur. Tandis que les nations qui ont marché avec prudence et qui n'ont voulu rien précipiter, sont les seules aujourd'hui qui profitent largement des bienfaits des institutions modernes.

Suivons l'exemple de ces dernières, conseillons à la Turquie d'instruire les masses, de former des hommes aptes à occuper des fonctions publiques, de compléter ses voies de communication, de développer l'institution des vilayets et lorsqu'elle sera en possession de tous ces éléments, nous pourrons facilement demander un conseil national qui représente les intérêts de toutes les classes.

C'est ainsi, croyons-nous, que la S. Porte a compris sa tâche, en créant les conseils provinciaux. Les membres dont ils sont composés ne sont pas, il est vrai, à la hauteur de leur mission ; ils ne comprennent pas encore tout le bien qu'ils sont appelés à faire au pays ; mais lorsqu'ils se familiariseront avec les affaires, lorsqu'ils auront conscience du pouvoir dont ils sont investis par la loi et de la responsabilité qui pèse sur eux, ils regarderont à deux fois avant de prendre une décision de quelque importance. — Ces conseils, s'acquittant de la mission qui leur incombe, il est naturel que le pays se développera et que le Gouvernement lui donnera la part qui lui revient dans les affaires publiques. Alors un Conseil national et même un parlement sera réellement à même d'exercer sur l'administration de l'Empire cette influence salutaire que tout le monde attend d'une si excellente institution.

Mais supposons pour un instant que le Gouvernement veuille dévier de sa ligne actuelle de conduite, qu'il prenne au pied de la lettre les recommandations qui lui sont faites, qu'il convoque un Conseil national, notre confrère pourra-t-il nous dire quels seraient les hommes qui discuteraient les budgets et les diverses questions s'y rattachant, questions très importantes et qui exigent des connaissances étendues et spéciales? On sait bien que ces hommes nous manquent et qu'une pareille Chambre ne servirait qu'à jeter de la poudre aux yeux de l'Europe sans que le pays puisse en profiter le moins du monde. Formé dans de telles conditions, ce Conseil national sera de deux choses l'une ; ou l'instrument aveugle du gouvernement, ou bien, un élément de désordre qu'on sera obligé de dissoudre.

Laissons donc à l'institution des vilayets le temps nécessaire de se développer, et nous pourrons alors réclamer des réformes politiques plus en rapport avec les progrès que nous ferons d'ici là.

(1) Voir notre N° du 9 janvier.

NOUVELLES LOCALES.

Depuis la chute du Patriarche Sofronios, le *Byzantis* s'applique à dénigrer d'une manière systématique les actes du St Synode et s'attaque particulièrement à la personne du Caïmacam du patriarcat. Notre confrère ignore, paraît-il, que ce n'est ni le désir d'un particulier, si puissant qu'il soit, ni le caprice d'un journaliste qui soient capables de soutenir ou de faire destituer le chef d'une Communauté. Monseigneur Sofronios n'a dû quitter sa haute position qu'à la suite de plaintes présentées au Gouvernement Impérial d'une manière légale par le St. Synode et le Conseil national qui représentent la Communauté.

Nous comprenons la tendresse du *Byzantis* pour un homme qui lui a donné plus d'une fois des preuves de sa bienveillance, aussi sommes-nous loin de blâmer ces sentiments de gratitude de notre confrère. Mais ce qui a tout lieu de nous étonner, c'est de le voir persister dans ce dénigrement des actes du St.-Synode et du Caïmakam du patriarcat. Ainsi, dans son numéro du 31 décembre, (v. s.), il accuse le Caïmakam d'avoir réintégré dans ses fonctions un employé qui avait été renvoyé par l'ancien Patriarche.

Or le *Byzantis* n'est pas sans savoir que la réintégration de ce fonctionnaire n'est pas le fait du Caïmakam, elle a eu lieu à la suite d'une décision unanime du Synode et du Conseil, décision à laquelle le Caïmakam s'est associé. Notre confrère n'ignore pas non plus que la destitution de ce fonctionnaire n'était pas légalement faite, attendu que le Synode et le Conseil ont constamment refusé de la reconnaître.

La meilleure réponse aux allusions du *Byzantis* sur la conduite du fonctionnaire sus-mentionné, est l'unanimité avec laquelle il a été réintégré, et nous ne pensons pas que les membres du Synode et du Conseil aient agi légèrement dans cette circonstance.

Hier au soir, (lundi), le Conseil des Ministres s'est réuni chez S. A. Aali pacha.

On écrit du Caire :

« Mehmed Tefik pacha, Ussèin pacha et Hassan pacha, tous fils de S. A. le vice-roi d'Egypte et qui suivent les cours des écoles publiques, ont profité des jours de vacances pour remonter le Nil jusqu'à la troisième cataracte à bord du bateau à vapeur le *Tahir Sad* suivi d'un autre bateau que Son Altesse a fait mettre à cet effet à leur disposition. Ils étaient accompagnés de professeurs et autres dans le but de profiter en instruction. »

L'*Ismaïlieh* est parti pour Crète, hier lundi à 4 heures du soir, chargé de troupes et de munitions; il avait à bord Mussurus bey, le nouveau Prince de Samos, qui va prendre possession de ses nouvelles fonctions.

Il existe à Haskeuï une *Société bienfaisante* qui pratique la charité d'une façon vraiment admirable. La veille de Noël, cette Société a fait remettre une somme d'argent, très forte relativement aux fonds dont elle dispose, à l'école grecque de ce faubourg, somme qui devait être distribuée entre les enfants pauvres par les soins des directeurs de l'Ecole.

Aujourd'hui l'Ephorie de l'Ecole nous prie d'adresser publiquement à la Société bienfaisante tous ses remerciements pour la générosité dont elle vient de donner une preuve si éclatante.

Le publiciste lui-même se sent honoré lorsque les charges de son métier lui font un devoir de porter à la connaissance de tous une conduite si digne d'éloges.

On a porté à piastres 9,000 par mois les appointements des chefs de police et à 5,000 ceux des aides.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 15 Janvier	32	17
Clôture du 15 janvier	32	23

BULLETIN COMMERCIAL.

Constantinople, 12 Janvier 1867.

Céréales.— De nombreuses cargaisons de céréales nous sont arrivées des différents ports de la mer-Noire, mais elles n'ont fait que passer simplement et se dirigeant toutes vers les grands marchés de débouché de l'Occident. De notre dépôt flottant il n'a été vendu cette semaine que trente mille kilés environ de blés pour l'aliment de nos divers moulins à vapeur, et 10 mille kilés orge pour les besoins de la consommation locale. On remarquera sans doute que les prix que nous cotons aujourd'hui sont en général un peu plus bas que ceux cotés à la semaine précédente. Est-ce à dire qu'il y ait eu baisse dans l'intervale ? Pas le moins du monde. C'est seulement en rapport avec les qualités de la marchandise traitée.— Ci-inclus les prix courants :

Prix des céréales.

	Pias. en Mét	kil
Blés durs Kustendjé	36	36
» » Azoff	37	39
» » Bessarabie	36	37
» » Galatz	35	37
» » Ismaïl	35	37
» tend. Roumélie	—	—
» » Ibraila	32	35
» » Galatz	36	36
» » Bourgas	33	35
» » Varna	34	35
» » Baltchik	32	35
» » Taganrok	—	—
» » Odessa	—	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumélie	15 20	17 20
» Danube	16	16 20
Maïs Danube	21	22
» Roumélie	19	20 20
» Anatolie	21	21
Seigle	17	18

DÉPÔT.

Blés durs	120000
» tendres	70000
Maïs	—
Orges	20000

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 14 JANVIER 1867.

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes	P.	800	—1020
» Martinique et Ceylan	»		—
» Moka, l'oke	»	14	— 14 20
Sucre en pain d'Angleterre le quintal	»	285	—
» en pain français se côtent à	»	295	— 300
» en pain d'Hollande	»	305	— 308
» pilé id.	»	265	—
» d'Havane en caisse	»	271 20	— 272
» en sacs (Nap. 90)	»	215	— 220
Poivre, l'oke	»	6 30	—
Girofles	»	3	— 4
Canelle	»	14	— 14 20
Indigo Bengale	»	110	—
» Madras	»	80	—
Cochenille Argentine	»	70	—
» morellane	»	80	—
» humide	»	40	—
Noix muscade	»	26	— 28
Camphre	»	32	— 33
The congon	»	24	— 25
» pekoe flower	»	55	— 60
Bois de Campêche, le quintal	»	35	— 45
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	130	— 140
» id. 2e id.	»	77	—
Charbon, New-Castle, le tonneau	Sh.	32	—
» Liverpool	»	27	—
» Cardiff	»	31	—
Etain, le quintal	P.	640	—
Sel ammoniaque anglais, l'oke	»	6 20	—
Vitres	Fr	20	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	155	—
Grenailles assorties anglais	»	165	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	330	— 335
Zinc en feuilles N° 7 à 12 l'oke, les 100 ok.	Fr.	108	—
Vitriol anglais, le quintal	P.	35	— 36
Fer en barres assorties	»	64	— 65
» masses pour clous	»	72	— 75
» en feuilles 1/14	»	110 (105 L. T.)	—
» en cercles	»	90	—
» de Russie Pasc. et Zingl	»	110	—

Pointes assorties les 50 kilogrammes	L t.	1	—
Soufre d'Italie le quintal	P.	55	— 55 20
Eau de Résine, l'oke	»	4 20	— 5
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	55	—
» de Belgique	»	55	—
» de Trieste (manque)	»		—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	15	—
» id. de 22 poids	»	11	—
» d'Amérique les 11 galons	L.t.	1	—
Alcool américain les 14 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	4	— 5
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	46	— 46 20
» des Indes	»	43 20	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	P.	125	—
» le 10. 60 kilog	»	121	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	132	—
» de Trieste (manque)	»		—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	— 9 20
Suif	»	9	— 9 20
Beurre de Russie	»	10 30	— 11
Caviar, 1re qualité	»	27	—
» 2e qualité	»	23	—
Semelle de France, Chateau Renaud, l'oke.	Fr.	5 60	—
» Gavolly	»	5 10	— 5 20
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 80	—
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	73	— 74
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10	—
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	75	— 80
» id. 12/20 id.	»	85	— 95
» id. 16/24 id.	»	100	— 110
» id. 20/30 id.	»	116	— 122 (100 L. T.)
» id. 8/14 id.	»	95	— 100
» id. 12/20 id.	»	105	— 110
» id. 16/24 id.	»	120	— 125
» id. 20/30 id.	»	130	— 135

Point d'affaires dans les colons filés.

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	600	— 610
» N° 1	»		—
» N° 2	»		—
» N° 3	»		—
Selle de Brousse qualité supérieure.	»		—
» N° 1	»		—
» N° 2	»		—
» N° 3	»		—
Mestouts L assorti, de Russie	»		—
» de France	»		—
» 2e qual	»		—
Filature de 10/12 et de 11/12.	L.t.	5 50	— 5 60
Cocons de Brousse secs le kil.	»	1 50	— 2 20
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	1 50	— 2 20

APTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	41	— 41 20
» mince	»	28	— 30
» Turquie, 3 à 4	»	30	— 35
» mince	»	18	— 28
Galles noires, l'oke	»	12	—
» vertes et blanches	»	18	—
Graine jaune Angora	»	13 50	— 14
Skilip	»	44 20	— 45
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	15	— 16
» Yerli des 7 Tours	»	7 20	— 8
» de Cesarée.	»	12 20	— 13
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 20	— 6
» de Mouton les 2 pièces	»	20	—
Laines de Chevron d'Angora	»	40	— 45
» de Bey-Bazar	»	41	— 46
Filicks assortis	»		—
Huile de Rose pure le métic	»	15	— 30
Scammonée	»	250	— 550

Opium Kara-Hissar	P.	230	— 240
Gomme Adragante, assortie	»	32	— 40
» Adragante en feuilles	»	32	— 40
» Arabique assortie	»	24	—
Cuivre de Tocat	»	10	— 11
» de Ghiumush Han	»		—
Cire Jaune de Trébizonde	»	25	— 26
» d'Anatolie	»	24 30	— 25
Sésame de Roumélie, l'oke	»	5 15	— 5 20
Graine de lin de Roumélie	»	38	— 40
» d'Anatolie	»	38	— 40
Huile d'olive Metelin, Aïvali, l'oke	»	8 30	— 9 10
» de Crète	»	9	—
Raisins Carabournou rouges	»	4	—
» de Yourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	3	—
» de Sultanine	»	8	—
Mastic de Chio	»	95	— 100
Coton Kircagatz et Cassaba	»	13 20	— 14
» Syrie, Chypre, Adana	»	11 20	— 12 20
Noisettes de Trébizonde	»	1 30	— 2
Encens, quint.	»	280	— 310
Safranum	»	100	—
» de Roumélie	»	150	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	4	— 4 20
» Damiette	»		—
Eau de vie de Chio	»	14	— 15
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	— 2 20
» des Iles	»	8	— 16
Savon de Candie	»	5 20	— 6
» de Metelin	»	4 20	— 5

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Aexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÈSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866
A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
		Total francs	2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles ou ses numéros figurent.* Les gains seront payés immediatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessusde Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs.

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraire Turcs.)

AVIS IMPORTANT
CONCERNANT LES VÉRITABLES
PILULES DE BLANCARD

L'Iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les **Pilules de Blancard** offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg, dans un document officiel, publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg*, le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du Gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté à laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament?

En conséquence, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins qui désireront employer les **véritables Pilules de Blancard**, de vouloir bien se rappeler que nos Pilules ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et de 50 pilules, qui tous portent notre **cachet d'argent reactif**, fixé à la partie inférieure du bouchon, et notre **signature** (indiquée ci-dessous) apposée au bas d'une étiquette **verte**.

Pour se garantir de ces compositions dangereuses qui se cachent, surtout à l'étranger, derrière nos marques de fabrique, il sera toujours prudent de s'assurer de l'origine des pilules qui portent notre nom.

Blancard

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.

Nos Pilules se trouvent dans toutes les Pharmacies.

AVIS.
CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8|20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1/2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1/2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

AVIS.
PORTEFEUILLE PERDU.

Il a été perdu Lundi dans la grand'rue de Péra, vers 6 heures à la turque un portefeuille contenant plusieurs papiers.

La personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter à Constantinople Kuktchuk tchorabji khan, au Magasin n° 7 on lui remettra 100 p. de récompense.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE
Départs de la semaine.

Pour Alexandrie indirect mercredi le 4/16 janvier paquebot *Grand duc Constantin*.

Pour Batoum et Poti, samedi le 7/19 janvier paquebot *Oleg*.

Pour Odessa, fin de la semaine, paquebot *Magoutchi*.

Départs des paqueb. des Services Maritimes des Messageries Impériales.

Mercredi 16 janvier, à 4 h. p. m. pour Marseille, *Euphrate*, cap. Stolz.

Vendredi 18 janvier à 4 h. p. m. un départ pour Salonique.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

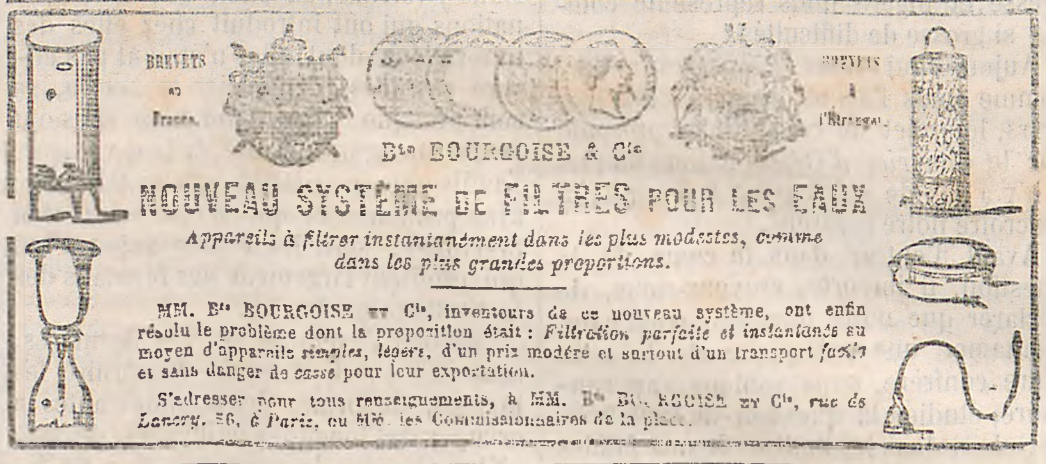

PETIT JARDIN DES FLEURS
ou
Café Balcon au tèké.

Dans un beau local construit exprès, sont exposés 3 lions géants avec leurs jeunes ; ces lions viennent d'Asie et d'Afrique. La salle est ouverte au public de 9 heures du matin jusqu'à 3 h. après midi.

Prix d'entrée pour visiter les lions 1re place 5 p. — 2me place 3 p. — 3me place 2 p.

Chaque jour à 3 h. et à 5 h. de l'après-midi l'illustre dompteur Hermann entre dans la loge aux lions et leur donne leur nourriture. Le public est admis également à ces représentations, aux conditions suivantes :

1re place 10 p. — 2me place 5 p. — 3me place 3piastres.— Monnaie en argent.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra.* 184.
GROS ET DÉTAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

AUX FABRIQUES
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1|2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc, garanti. — EXPORTATION

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux : vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Baxar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser au comptoirs de M. Stefano A. Ralli à Galata

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

Pharmacie, Droguerie, laboratoire chimique, produits chimiques.

Dr R, BAUR.

Photographie El. Cherk et Cie.
Grande rue de Péra N° 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrations, l'admirable poème de Milton.

Le Paradis perdu.

A LOUER
Grande Maison en Pierre.
Située rue Dervich, N. 8.

S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calvocoressi Khan, N° 22, Stamboul.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, ratanhia, matico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature *Raquin* pour éviter les contrefaçons inisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres). aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Du 3 mâts français **Mercure** jaugeant 229 ton. *Cloué et chevillé en cuivre, doublé en Zinc en 1864.*

En vertu d'un décret rendu par M. le Consul Chancelier de l'Ambassade de France en date du 5 janvier 1867, il sera procédé en présence de M. P. César Thomas, négociant notable français, nommé d'office-curateur au navire *Mercure*, à la vente aux enchères publiques de navire, ancré à Calafatieri.

Les enchères auront lieu à Kaviar-han.

Le Mercredi 18 janvier.
Le Samedi 26 janvier.
Le Lundi 4 février 1867.

La mise à prix sera fixée au moment de la première enchère, et à la troisième enchère, le navire sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur qui devra verser immédiatement 20 0/0 du prix de vente, et payer le solde dans les 24 h., qui suivront l'adjudication sous peine de revendre à la folle enchère.

Le prix de vente exigible en Napoléons d'or ou en Livres turques effectives au change de 23 francs la livre.

Les frais des enchères fixés à 2 0/0 à la charge de l'adjudication.

Pour plus amples renseignements et prendre connaissance de l'inventaire du navire, s'adresser à M. Fortuné Jourdan, représentant des Compagnies d'Assurances Maritimes de France.

Constantinople, le 10 janvier 1867.

Le Curateur d'Office,
P. C. THOMAS.

PILULES HOLLOWAY
LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période de la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et l'améliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les crudités accumulées qui séjournent après la lente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été déclaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invité, sans réticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacee Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médcéines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Croats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriéte.

La vérité nous confond au moment où elle nous apparait el nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où s'enfuit.— *Gorleston Age.*

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.
Imprimerie Centrale
Rue du Journal,

2me Année. --- N° 14.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — [illegible]

FAITS DIVERS. — Corps du Journal. 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 17 *Janvier*.

Nos lecteurs se rappellent les intéressantes correspondances de Rome que nous avons publiées le mois dernier, et dans lesquelles nos correspondants, plusieurs semaines avant le départ des troupes françaises, nous donnaient l'assurance formelle qu'en aucun cas le pape ne quitterait Rome. Nos correspondants ajoutaient que M. Ricasoli devrait quitter le ministère, s'il ne se décidait à rouvrir des négociations avec la cour romaine, et à faire d'abord les concessions qui étaient la condition préalable de toute reprise de ces négociations.

Toutes les prévisions de nos correspondants se sont réalisées de point en point. Les troupes françaises ont évacué les Etats pontificaux, le pape est demeuré au Vatican, et la tranquillité de Rome n'a pas été troublée un seul instant. Il en sera ainsi, assurent nos correspondants, tant que des éléments étrangers ne pénétreront pas dans les Etats de l'Eglise et tant qu'un signal formel ne sera pas parti de Florence, c'est-à-dire tant que les ministres de Victor-Emmanuel feront honneur à sa parole royale.

Au moment où nos correspondants nous écrivaient, on ne connaissait point encore à Rome l'ajournement du voyage de S. M. l'Impératrice ; mais dans les cercles bien informés, on commençait à douter que ce voyage s'effectuât. Néanmoins, les préparatifs de la réception étaient poussés avec une grande activité ; rien n'était épargné pour faire à l'auguste visiteuse un accueil digne de son rang, et lui faire goûter tous les charmes de cette hospitalité délicate et brillante dont la cour pontificale, avec son étiquette et ses traditions séculaires, a gardé le secret.

Nos correspondants nous assurent que Pie IX, qui apprécie les sentiments de piété et l'ouverture de cœur de l'auguste princesse, s'était montré profondément touché du mouvement généreux qui avait inspiré à l'Impératrice la pensée de ce voyage dans la conjoncture présente. L'accueil personnel du souverain pontife aurait donc été excellent à tous égards, et si le Prince impérial avait accompagné sa mère, c'eût été avec bonheur que Pie IX eût déposé sur le front de son jeune filleul, pour lequel il a toujours montré une vive sollicitude, toutes ses bénédictions paternelles.

Le cardinal Antonelli et les membres les plus influents de la cour romaine montraient beaucoup plus de réserve au sujet de ce voyage. Le clergé inférieur laissait percer l'opinion que l'auguste princesse devait pouvoir faire, en faveur du Saint-Siége, autre chose qu'une démarche personnelle. Dans les rangs plus élevés et mieux informés de la prélature, on n'admettait pas, au contraire, que le voyage de S. M. l'Impératrice pût avoir un caractère politique, et que l'auguste princesse pût se prêter, par une intervention quelconque, à couvrir d'une apparence de réalité la comédie de négociations que M. Ricasoli s'est résigné à jouer plutôt que de quitter son portefeuille. On reconnaissait que le voyage de l'Impératrice ne pouvait être qu'une manifestation de piété filiale et de dévoûment personnel envers Pie IX, et un effet de sa vénération spéciale pour le tombeau des saints apôtres. Dès lors que cette démarche pieuse avait et devait conserver un caractère purement personnel, elle ne pouvait rien ajouter à la sécurité de la cour romaine, et ses inconvénients surpassaient ses avantages, à raison du parti que les intrigues italiennes ne pouvaient manquer d'en tirer.

Nos correspondants insistent, en outre, sur la considération, qu'ils ont plus d'une fois développée, que la cour pontificale s'est crue obligée d'ajourner toute réforme pendant le séjour des troupes françaises à Rome, de peur que les concessions qu'elle est disposée à faire aux Romains ne perdissent leur caractère de spontanéité et ne parussent le résultat d'une pression extérieure. L'inconvénient aurait été le même, si à la pression matérielle le voyage de l'Impératrice avait paru substituer une pression morale, à laquelle les italianissimes n'auraient pas manqué de renvoyer tout l'honneur de l'initiative que Pie IX veut prendre.

Ces réformes intérieures, dont l'élaboration se poursuit, ne peuvent voir le jour que quand les négociations ouvertes avec le gouvernement italien seront arrivées à leur terme. Nos correspondants ne cachent pas qu'ils n'attendent de ces négociations qu'un résultat tout à fait insignifiant, parce que la cour romaine ne croit aucunement à la sincérité du cabinet italien. C'est pour ne pas mettre de son côté même l'apparence d'un tort qu'elle s'est prêtée à recevoir M. Tonello.

Cette défiance de la cour romaine est née du refus de M. Vegezzi. Le pape a une profonde estime pour ce dernier ; et il a dit maintes fois de lui : Ce Vegezzi est un cœur d'or. Le commandeur a gagné la confiance du saint-père par la loyauté et la droiture de son caractère. Il avait trouvé Pie IX profondément touché de la lettre que Victor-Emmanuel lui avait écrite, et disposé à de larges concessions. Un autre négociateur aurait été tenté d'abuser de cette effusion de cœur de Pie IX ; M. Vegezzi mit le pape en garde contre ses propres entraînements en faisant connaître loyalement la limite étroite de ses instructions, et la fragilité des seules espérances qu'il pût donner.

Les négociations n'aboutirent pas, mais le pape et le gouvernement romain conservèrent la plus grande estime pour le négociateur italien. Ils n'ont pas ignoré, et, au besoin, ils auraient deviné les causes du refus que M. Vegazzi a opposé aux instances réitérées de M. Ricasoli. Le commandeur est trop au courant de la politique italienne et trop clairvoyant pour ne pas pénétrer les finesses de M. Ricasoli; son honneur d'homme et sa conscience de chrétien se sont révoltés à l'idée d'aller tendre un piége au chef de l'Eglise, et de donner, par son acceptation, une apparence de sérieux à une négociation où rien n'était sincère.

M, Vegezzi n'ayant voulu, suivant la remarque de notre correspondant de Florence, dont les appréciations ont rencontré celles de nos correspondants de Rome, ni être dupe ni duper personne, force a été à M. Ricasoli de se rabattre sur M. Tonello, fort honnête homme et même fort bon catholique, mais plus érudit qu'expert en politique, et au demeurant assez borné. Celui-ci a joué en conscience, le rôle qu'on lui a donné ; mais il n'a rencontré à Rome que de la politesse : il n'y a apporté ni autorité ni crédit.

Nos correspondants assurent que la rentrée des évêques italiens dans leurs diocèses a été pour Pie IX une satisfaction de conscience et une grande joie ; mais la cour de Rome veut voir quelle liberté leur sera laissée d'exercer leurs fonctions épiscopales, et si le premier prétexte ne sera pas saisi pour les renvoyer dans leur exil. Le gouvernement pontifical accepte la discussion sur les divers points qui touchent au régime ecclésiastique ; il admet que des concessios peuvent être faites et devenir l'objet d'un concordat qui trancherait toutes les difficultés actuelles et en préviendrait le retour ; mais il maintient que toutes les concessions sont de son côté. Il refuse de voir la moindre pensée de conciliation dans des actes qui ne sont que l'application logique des théories proclamées par M. Ricasoli, et qu'il vient de maintenir dans ses dernières circulaires. Si la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui est le seul sens qu'on puisse donner à la fameuse formule « l'Eglise libre dans l'Etat libre », devient la règle du gouvernement italien, qu'importe à celui-ci le nombre et la distribution des évêchés, le choix des évêques, le revenu des églises, le nombre et la discipline des ordres religieux. Tout cela doit lui être aussi indifférent qu'au gouvernement des Etats-Unis.

Il y a donc, aux yeux du Saint-Siége, nous disent nos correspondances, une question préjudicielle à vider : c'est celle des rapports que le gouvernement italien entend conserver avec l'Eglise ; et il n'est pas difficile d'apercevoir le lien étroit qui unit cette question à celle du pouvoir temporel lui-même. Or, à moins que le roi Victor-Emmanuel ne pèse personnellement sur son ministre et n'impose à celui-ci des engagements que ses antécédents et ses convictions lui interdisent également, les négociations de M. Tonello ne paraissent devoir aboutir qu'au plus mince résultat.

(Presse.)

NOUVELLES POLITIQUES.

Italie.

Rien ne transpire, à Florence, des négociations de M. Tonello avec le Saint Siége. Les fêtes de Noël, qui ont à Rome une grande importance, paraissent les avoir ralenties; c'est du moins ce qui disent les journaux officieux. Mais la vérité vraie paraît être que le Saint-Siége est un peu surpris des facilités offertes par l'Italie. Cette application du principe de l'Eglise libre comme en Amérique, les évêques considérés comme des présidents de société de secours mutuels, les églises placées sur le pied des théâtres, embarrasse les négociations ecclésiastiques.

L'Italie ne tient pas même à la nomination des évêques par le roi; le pape les nommerait ou les ferait élire par les fidèles, comme on en usait aux temps anciens, comme on en use encore pour les pays de missions.

Avant l'inauguration du monument de Manin, Venise aura probablement la solennité du retour des cendres des frères Bandiera. Ces jeunes gens et leur compagnon, Dominique Masco, après avoir été fusillés furent enterrés à Cozenza. En 1860, on les transporta du cimetière dans les caveaux du Dôme. La cérémonie fut faite par le prêtre don Benjamin de Rosa, qui les avait assistés à leur mort.

Ce don Benjamin de Rosa est venu récemment visiter la mère des Bandiera. Cette entrevue a été touchante. C'est là qu'il a été décidé que les restes seraient ramenés à Venise. On a obtenu un décret royal pour cela. La translation se fera solennellement aux frais du Trésor.

La vieille dame reçoit assez de monde ; elle dit à tous « il faut se dépêcher de faire la cérémonie, car je commence à être un peu maladive et vieille, et je pourrais mourir». Toutefois cette dame n'a pas soixante-cinq ans. En 1844, année de leur fatale expédition, ses fils n'avaient que vingt à vingt-deux ans. Mais en tout cas on se hâtera, car Venise aspire littéralement après la rentrée de « ses chers Bandiera. »

La *Gazette de Turin* assure que les grands commandements militaires aujourd'hui existants en Italie, doivent être réduits à trois, qui seront très probablement Turin, Vérone et Naples.

La *Gazette officielle* publie un décret royal qui ordonne l'inscription sur le grand livre de la dette publique, en rente consolidée 5 0/0, de 1,300,000 fr. pour les frais de construction du chemin de fer de Ligurie.

La mission de M. Tonello relativement aux matières ecclésiastiques avance d'une manière satisfaisante. La plupart des conditions proposées par le gouvernement pontifical comme bases du traité sont acceptées en principe à Florence.

La haute cour de justice doit décider le 19 janvier si l'amiral Persano sera mis en jugement.

Autriche.

La *Gazette de Vienne* publie le projet de loi d'organisation militaire.

Voici les principales dispositions de ce projet, qui a reçu l'approbation de l'empereur d'Autriche.

En vertu de l'article 1er, l'obligation du service militaire est générale et doit être accomplie personnellement par tout citoyen y propre, à moins qu'il ne jouisse d'une exemption légale.

L'obligation du service militaire commence le 1er Janvier de l'année qui suit l'âge de dix-huit accomplis et dure jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans accomplis.

L'obligation d'entrer dans l'armée commence le 1er janvier qui suit l'âge de vingt ans accomplis et dure trois ans.

L'obligation totale comprend : *a*, six ans de service dans la ligne ; *b*, trois ans dans la première réserve ; *c*, trois ans dans la seconde réserve (ces douze années dans l'armée proprement dite) ; *d*, la levée générale, qui comprend tous les jeunes gens et hommes capables de porter les armes de dix-huit à quarante-cinq ans qui ne font pas partie de l'armée.

Les hommes de la ligne et de la première réserve forment l'armée de campagne proprement dite. Les détachements formés par les hommes de la 2e réserve, sont destinés à former des garnisons dans l'intérieur de l'empire. Ils pourront, en cas de nécessité, être employés aussi en dehors des frontières de l'empire.

La levée générale ne pourra être employée en cas de guerre, en dehors de ses foyers, qu'à la distance de quelques journées de marche de ceux-ci. Une loi particulière règlera l'emploi de la levée générale en cas de paix par le maintien de l'ordre public ; elle ne pourra être employée à cet effet que dans ses foyers.

L'armée devra toujours être organisée de manière à entrer en campagne dans le plus bref délai possible et doit former l'école des armes pour toute la population.

Allemagne.

Le gouvernement français, cit la *Gazette de Carlsruhe*, a demandé au gouvernemen prussien de convoquer le plus tôt possible la commission centrale de navigation du Rhin, afin d'opérer une révision de la convention conclue en 1831 entre les Etats riverains. Il y a lieu d'espérer qu'à cette occasion les droits de navigation sur le Rhin, qui subsistent encore sur la section de Bâle à Lauterbourg, seront abolis comme les autres.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* reproduit, d'après le *Moniteur prussien*, la liste des circonscriptions électorales pour le Parlement de l'Allemagne septentrionale. Autant qu'on peut en juger par la première partie de cette liste, la délimitation des circonscriptions électorales est en harmonie avec les circonscriptions pour les élections à la Chambre des députés prussiens, telles qu'elles ont été fixées par la loi de 1865.

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XII.

(Suite.)

Il avait le regard voilé et profond, la bouche large et sensuelle, un teint délicat mais plombé, les paupières assombries par les veilles. Ses cheveux, rejetés en arrière à la manière des artistes, découvraient un front puissant, traversé par une veine saillante qui se gonflait à tous les orages du cœur, à toutes les fièvres du désir ou de la colère.

Une certaine instruction avait développé en lui des aspirations légitimes sans doute, mais dangereuses dans un milieu où elles n'ont aucune chance d'être satisfaites. Cette éducation incomplète lui avait donné non-seulement des aspirations mais des besoins réels, sans lui procurer les moyens d'arriver à la richesse. Le grand vice de l'éducation actuelle, dans les classes de la société, c'est d'égarer l'esprit, de fausser le jugement par des notions plus métaphysiques que positives ; c'est de développer le côté intellectuel, sans développer suffisamment le côté moral, c'est-à-dire la dignité et le sentiment de la solidarité.

Jaclard possédait sans doute une intelligence exceptionnelle. Il lui manquait toutefois cette énergie de caractère, et surtout cet esprit de suite, qui font les hommes puissants ou seulement ces hommes de fer qu'on appelle les parvenus de la fortune, capables, pour arriver au but, de surmonter tous les obstacles !

Il y avait en effet entre lui et Maxime Borel une certaine ressemblance aussi bien morale que physique. Comme Maxime, il avait de la spontanéité, de l'enthousiasme ; comme lui, il n'offrait aucune résistance aux entraînements des sens, et se laissait entièrement dominer par la fantaisie. Mais il existait entre eux cette énorme différence : Maxime était en haut de l'échelle sociale et Armand Jaclard se trouvait en bas. Le vice chez tous les deux était produit par les mêmes causes inhérentes à leur caractère. Seulement chez l'un le vice était élégant, presque séduisant, parce qu'il se parait de tous les prestiges du luxe ; chez l'autre, grâce à la jeunesse, il n'était encore que triste ; mais à coup sûr il deviendrait ignoble.

De leur nature faible et capricieuse devait résulter inévitablement le malheur des femmes qui s'attacheraient à eux.

Le regard observateur de Madeleine à la longue embarrassait Jaclard. Il quitta son métier et sortit.

Madeleine alors se leva et alla voir l'étoffe qu'il tissait.

C'était un magnifique velours façonné, une étoffe nouvelle qui réclamait de l'attention et de l'intelligence. Jaclard, dans sa spécialité, était presque un artiste. Il avait plusieurs fois composé des échantillons qui avaient eu de la vogue et qu'on lui avait payés fort cher.

— Voyez, mademoiselle, dit Mme Bonfilon, quelle étoffe superbe! Ce Jaclard est un excellent ouvrier. S'il avait un peu plus de conduite, il gagnerait tout ce qu'il voudrait. Le dernier échantillon qu'il a composé lui a été payé deux cents francs par la maison Borel.

— Oui, reprit Marie, mais au bout de huit jours il ne lui restait pas un centime. Il ne revient à l'atelier que lorsqu'il a épuisé toutes ses ressources. Jamais il n'aura d'avance.

Madeleine vit des larmes dans les yeux de Claudine. Elle fit à Marie un signe interrogatif auquel la veloutière répondit affirmativement.

C'était donc là l'homme indigne qu'aimait Claudine. Elle compâtit profondément à son chagrin ; car elle souffrait d'une douleur à peu près semblable.

Lorsqu'elles sortirent toutes ensemble, la mère Bordier voulut faire avec Madeleine quelques visites à ses amies. Les Lyonnais sont pleins de cordialité. Partout la pauvre aveugle et ses filles reçurent un accueil empressé Elles ne revinrent donc que fort tard à la rue Terraille, une rue étroite et malpropre, où se trouvait le taudis des ouvrières.

La mère Bordier, après avoir soigneusement caché, dans un bas qui lui servait de bourse, l'argent apporté par Madeleine et avoir enseveli son trésor dans sa paillasse, avait laissé aux voisins la clef de sa chambre, car elle attendait aussi Amélie, l'institutrice de l'Ardèche, à laquelle Madeleine avait écrit de venir la rejoindre.

Amélie n'était pas arrivée ; mais il était venu un autre visiteur, un visiteur que l'on n'attendait pas : c'était le père Bordier.

Lorsque la voisine lui annonça cette visite, la pauvre aveugle éprouva une véritable terreur : elle pensa à son argent.

— Est-il resté longtemps ? demanda Marie d'une voix altérée.

— Oui ; quand il a appris que Mlle Madeleine était ici, il a voulu l'attendre, et nous l'avons laissé entrer.

Les quatre femmes pénétrèrent dans cette sombre mansarde, en proie à une affreuse appréhension ; car ces mille francs, c'était pour elles un bonheur inespéré, le bien-être, l'insouciance pour plusieurs années.

— Va voir, Marie, dit la pauvre mère toute tremblante ; tu sais bien, toujours au même endroit.

Marie y courut.

Hélas ! il n'y avait plus rien. Elle souleva la paillasse, la secoua, la remua en tous sens, et puis toutes fiévreusement la vidèrent, et brin à brin éparpillèrent la paille. Leur père avait enlevé leur unique suprême ressource.

Les yeux éteints de la vieille mère retrouvèrent des larmes pour pleurer cette nouvelle infortune. Marie et Claudine pleuraient aussi. Madeleine, elle, ne pleurait point ; car elle ne connaissait pas encore la valeur de l'argent pour celui qui le gagne sou à sou à la sueur de son front.

Bien qu'elle n'eût cessé de vivre par le cœur au milieu de sa famille, il était cependant une foule de privations, d'angoisses, de tortures, d'humiliations journalières causées par la misère qu'elle n'avait pu deviner. Aussi la douleur si grande de sa mère et de ses sœurs lui paraissait presque enfantine. Il lui semblait que les larmes devaient couler seulement pour les souffrances du cœur. Mais la misère ne nous fait-elle pas souffrir à toute heure dans nos affections les plus chères ?

— Allons trouver le père, proposa Made-

Voir le numéro du 16 janvier.

Angleterre.

Le chancelier de l'Echiquier, M. Disraeli, a quitté Londres le 1er janvier pour se rendre dans ses terres de Hughenden Manor.

Les arrestations féniaues se continuent non-seulement en Irlande, mais en Angleterre ; elles sont toutefois d'une importance si médiocre que nous nous abstenons d'en donner les détails.

Prusse.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* journal semi-officiel, a publié hier un article intitulé : *L'Allemagne et les efforts anti germaniques du parti scandinave*, qui se termine en ces termes : « Nous répétons encore que l'on doit s'attendre à ce que, dans la question du Schleswig septentrional, le Danemark soit forcé de donner des garanties pour la protection du caractère national et des droits de la population germanique. »

Dans les conferences des ministres, les délégués de la Saxe, d'Oldenbourg et de Mecklenbourg ont demandé le maintien d'une administration spéciale des postes. La Prusse soutient la nécessité de la fusion du service postal sur tout le territoire de la Confédération. On croit que, sur ce point, comme sur d'autres, il sera difficile d'arriver à une entente.

Russie.

Une lettre de Saint Pétersbourg, publiée par *l'Indépendance belge*, dit que la fusion complète de la Pologne avec la Russie sera annoncée au commencement de janvier. La Pologne serait divisée en douze gouvernements Le général de Berg deviendrait simple gouverneur de la circonscription de Varsovie. Les poids et mesures, le calendrier et les fêtes religieuses de la Russie seraient imposés en Pologne. La langue russe deviendrait la langue officielle.

Danemark.

Une brochure publiée en Danemark assure en termes positifs que la Prusse avait proposé à la Suède, avant la guerre des duchés de l'Elbe, en 1863, de partager le Danemark entre les deux nations.

Bavière.

Le prince de Hohenlohe a été nommé le 1er janvier ministre des affaires étrangères. Le roi lui a aussi confié le ministère de sa maison.

Chili.

La presse radicale continue à attaquer le gouvernement.

La flotte alliée devait quitter Valparaiso vers le 20 novembre, dans le but d'attaquer les navires espagnols marchands dans l'Atlantique.

Le 8 décembre, il y a eu un tremblement de terre à Valparaiso.

Mexique.

Les journaux de Londres contiennent la dépêche suivante, datée de New-York, 18 décembre au soir.

Nous la reproduisons sous toutes réserves.

Des nouvelles reçues de Vera-Cruz disent que l'Empereur Maximilien a été retardé dans son retour à Mexico par une attaque de fièvre.

On dit qu'une colonne française en retraite de Mazatlan, se trouvant coupée de la capitale, s'est embarquée directement pour la France.

Ortega réclame la présidence constitutionnelle du Mexique.

Etats-Unis.

Le président Johnson a révoqué l'ordre militaire défendant toute punition corporelle dans les Etats du Nord, sons prétexte qu'il empiète sur le Code civil.

La Chambre basse de la Caroline du Sud a rejeté presque à l'unanimité l'amendement constitutionnel.

Le général Grant a visité le Missouri, en conséquence de l'aspect menaçant des affaires dans cet Etat.

Le colonel Fletcher a ordonné à la milice de plusieurs comtés de sévir contre les proscrits. On dit que le général Grant a blâmé cette mesure.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre le colonel Montgomery pour s'être emparé, comme ôtages, des partisans de la scission. Les soldats de Montgomery sont accusés de concussions et de pillage. Le gouverneur Fletcher est, dit-on, déterminé à ne pas obéir aux ordres du général Grant.

Ortega s'est rendu au Mexique le 18 décembre. On s'attend à le voir se joindre à Cortina et à Canales.

M. Campbell et le général Sherman sont toujours à la Nouvelle-Orléans. Ils voient avec beaucoup de plaisir la popularité de Juarez et l'intervention américaine. Le général Bazaine a annoncé que les troupes françaises resteront neutres.

Amérique du Sud.

Le *Standard*, de Buenos-Ayres, du 24 novembre, donne, dans les termes suivants, des nouvelles peu favorables de la situation de l'escadre brésilienne dans les eaux du Paraguay.

Les rivières Parana et Paraguay ont tellement monté, par suite des pluies incessantes, que le campement des alliés a été en partie submergé. Si le marquis Caxias met à exécution son projet d'insister auprès de l'amiral Tamandaré pour qu'il force le passage et remonte le Paraguay, il pourra profiter des fortes eaux. Mais les rapports d'ingénieurs habiles et d'officiers étrangers de Corrientes ont détruit l'espérance que l'escadre brésilienne puisse jamais tenter une telle entreprise. Leur témoignage impartial justifie complétement l'amiral Tamandaré, car la rivière Paraguay, en premottant à une distance de 7 milles, est semée de torpedos, et de plus elle est commandée par les batteries les plus fortes que l'on connaisse dans l'Amérique du Sud.

Pérou.

Le Pérou continue à fortifier Arica et Callao ; ce dernier port sera bientôt en état de résister à la flotte la plus forte. La ligne télégraphique entre Arica et Tacna a été complétée ; elle sera bientôt ouverte entre Islay et Arequipa. Le secrétaire de l'Echiquier a donné sa démission en conséquence de la mauvaise entente qui régnait dans le cabinet.

Les troupes stationnées dans les îles Chincha se sont révoltées, et, s'étant emparées d'un bateau qui se rendait à Pisco, elles sont retournées chez elles.

Nous avons déjà dit que le gouvernement autrichien venait de décréter quelques modifications au sujet du recrutement de l'armée. Le *Journal de Vienne* fait à ce sujet les remarques suivantes :

« Les deux publications importantes qui ont paru ces derniers jours nous prouvent suffisamment avec quel zèle et quel courage le gouvernement aborde la grande question dont la solution incombe à lui seul jusqu'à ce que les représentants du peuple soient rassemblés. Le ministère des finances a obtenu les résultats qu'il n'avait pas toujours été donné d'atteindre avec le même succès dans une période précédente, c'est-à-dire que tous les départements de l'Etat apportassent le même soin à amener une réduction dans les dépenses.

» L'esprit d'économie, dont toutes les parties de l'organisation de l'Etat sont pénétrées, a fourni les résultats les plus satisfaisants, à tel point que tout homme qui tient compte des circonstances au milieu desquelles le présent budget a dû être établi verra accomplir presque tout ce qu'il pouvait raisonnablement espérer.

» La nouvelle loi du recrutement est réservée à un examen constitutionnel.

» Nous croyons toutefois que les principes généraux de cette loi sont inattaquables. Ils feront bientôt le tour de l'Europe et la nécessité politique les fera partout accueillir. Si cette loi augmente les devoirs des citoyens, le recrutement général sera favorable aussi à la paix universelle. Plus les charges de la guerre seront générales, plus les velléités de guerre rencontreront de résistance.

» La généralisation du service militaire équivaudra dans l'histoire à la généralisation de l'amour de la paix.

» Le monde n'arrivera jamais à une paix éternelle. Mais à mesure que la civilisation se répand de plus en plus, qu'un nouveau système rend chacun aussi directement que possible dépendant de l'issue des événements de la guerre, que le peuple est appelé à prendre part au gouvernement des Etats, les guerres de conquête deviendront toujours plus rares, et l'ambition des individus ne sera plus assez forte pour mettre en feu un continent tout entier. »

Nous emprountons à la *Presse* l'étude suivante sur les puissances belligerantes de l'Amérique du Sud.

AMÉRIQUE DU SUD.

I

LA GUERRE DU PARAGUAY.

Le 20 novembre, le maréchal marquis de Caxias est arrivé au camp des alliés et a pris de suite le commandement des forces brésiliennes de terre et de mer.

Dans sa proclamation, le nouveau chef adresse des éloges bien mérités à la discipline, à la bravoure et au dévouement du soldat brésilien ; il ajoute qu'aux renforts déjà arrivés à l'armée d'autres s'ajouteront bientôt venant de tous les points de l'empire.

Le maréchal a été l'objet d'une véritable ovation dans toutes les parties du camp des alliés.

On a remarqué qu'à partir du 21 les Paraguayens paraissaient vouloir éviter toute escarmouche.

Brésiliens, Argentins et Orientaux sont tous dans les meilleures dispositions ; ils attendent avec impatience le signal du combat définitif.

Au centre du camp, une église a été construite ; la messe y est célébrée tous les jours.

Non loin de là se trouve un jardin servant de promenade.

Le théâtre a quelque ressemblance avec le palais Doria, à Gênes.

Les rôles sont remplis avec un véritable succès par les soldats-artistes.

Le Nord-Américain Bell, qui depuis le commencement de la guerre, était chargé par Lopez de la construction des torpilles, a été tué par l'explosion d'un de ces engins de destruction.

II

BRÉSIL

Le gouvernement impérial continue à donner la preuve de ses principes libéraux et civilisateurs.

Après le décret de novembre dernier, décret qui déclare libre tout esclave qui prendra les armes dans la présente guerre, et affranchit aussi sa femme et ses enfants, vient celui de décembre, dont chacun appréciera la haute importance pour toutes les nations maritimes et commerciales.

Ce décret déclare libre, à partir du mois de septembre 1867, la navigation de l'Amazone, le second fleuve du globe, le Rio San-Francisco et le fleuve Tocantin. Les réclamations du commerce, surtout depuis l'ouverture des deux grands affluents du Rio de la Plata (1852), ne s'adressaient qu'à l'Amazone. Mais le Brésil a voulu faire plus encore, en accordant à tous les pavillons la navigation des trois plus grands fleuves de l'empire qui se jettent dans l'Atlantique.

III

BUENOS-AYRES

Le gouvernement national avait nommé un commissaire pour s'occuper des terrains à livrer à la Compagnie du chemin de fer Central-Argentin ; selon les stipulations arrêtées, ces terrains comprendront deux lieues de chaque côté du chemin de fer, depuis Rosario jusqu'à Cordova, c'est-à-dire sur une longueur de plus de 300 kilomètres.

Le cultivateur européen, que la Compagnie veut y implanter, trouvera là une source de fortune, grâce au bon marché de ces terres et à leur prodigieuse fertilité.

Le gouvernement de la province de Buenos-Ayres continuait à s'occuper de la grave question de la conversion du papier-monnaie ; il venait de recevoir de la commission un rapport motivé et favorable à son projet. Cette commission, nommée par le gouvernement, se compose de quatre négociants, dont trois appartenant au commerce étranger.

Le respectable évêque Escalada venait d'être sacré archevêque.

Quelques jours plus tard, on célébrait, à la cathédrale, les funérailles de Dimingo Sarmiento, tué à l'attaque de Curupaïty. Cette cérémonie avait attiré une affluence d'autant plus grande de l'élite de la société de Buénos-Ayres, que ce jeune homme promettait d'être un jour une des gloires de la république.

Pendant la cérémonie, une des lampes qui entouraient le catafalque s'est renversée et à mis le feu à quelques uns des drapeaux. L'alarme a été générale, surtout parmi les dames qui ont eu généralement le bon esprit de ne pas fuir et ont ainsi évité des malheurs semblables à ceux qui ont eu lieu, il y a quatre ans, à Santiago du Chili.

Ajoutons que les condisciples du jeune Sarmiento qui, âgé de dix-neuf ans, a interrompu ses études de droit pour se rendre à l'armée, ont réclamé et obtenu que son nom resterait inscrit dans une des salles de l'Ecole sur un tableau d'honneur.

Cette décision honore les élèves et aussi le recteur, M. Gutierez, littérateur argentin d'un grand mérite.

IV

MONTEVIDEO

L'ouragan qui a duré trois jours à la fin d'octobre dernier avait brisé, en plusieurs endroits, le fil électrique qui réunit Montevideo à Buenos-Ayres. Les travaux qui ont eu lieu de suite ont rétabli cette voie de communication ; le gouvernement oriental et la Compagnie ont, d'un commun accord, fêté, le 29 novembre, un événement qui met en rapport instantané les deux capitales du Rio de la Plata.

La prospérité de la République Orientale continue d'augmenter, et le commerce a pris un si merveilleux développement, que les dépôts de la douane sont insuffisants pour contenir toutes les marchandises. A la ville comme à la compagne, la valeur des propriétes foncières a plus que doublé.

Les mesures les plus sages ont été prises par le gouvernement pour donner sécurité à tous et pour réprimer le vagabondage. Aussi le général Florès a-t-il conquis toutes les sympathies et plus particulièrement celle des étrangers.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

Paris, 4 janvier 1866.

Puisque j'ai parlé des affaires de Crète, permettez-moi d'égayer un instant ce pénible sujet par une anecdote que j'emprunte à un journal belge. M. François Lenormand, le fougueux philhellène que vous connaissez, avait été chargé par le comité insurrectionnel, de faire à Paris des achats d'armes, de munitions, d'effets, d'approvisionnements, etc., en un mot, de tout ce qui constitue le bagage d'une insurrection. Il devait se rembourser par des traites. Le commissionnaire fait ses envois, et tire, au jour dit, sur le gouvernement provisoire crétois. Ce pauvre Monsieur Lenormand, sur la foi des journaux grecs, croyait à l'existence de ce gouvernement : une croyance qui lui coûte cher! Les lettres de change sont revenues impayées; il n'y a pas même eu moyen de les faire protester, et faute de gouvernement provisoire crétois, c'est M. François Lenormand qui reste responsable des achats. Mais il n'est pas assez riche pour se charger de la dette; et le voilà menacé d'un procès. Je le plains mais il faut avouer que la leçon est bonne; si le fait est vrai, car, malgré le récit du journal belge, j'ai peine à croire que, quel que fût le philhellénisme de M. Lenormand, il se soit embarqué dans une affaire de ce genre, sans prendre ses sûretés, ou tout au moins, les plus vulgaires précautions.

Revenons à de plus graves sujets.

Le télégraphe a bien dû vous surprendre en vous transmettant ses dernières informations sur les affaires du Mexique. Croiriez-vous que les actions de l'empereur Maximilien ont l'air de remonter, à l'heure qu'il est? Pour mon compte, je ne m'y fie pas; mais enfin, l'histoire a parfois de ces coups de surprise qui déconcertent les plus philosophes. Donc, comme je vous l'ai déjà annoncé, le parti clérical s'est rallié à l'Empereur et a mis à sa disposition son influence et 25 millions de dollars. Les chefs de parti Marquez et Miramon ont suivi l'impulsion, et ont fait leur adhésion à la politique impériale; enfin, s'il faut en croire les journaux de New-York, Maximilien a adressé au peuple mexicain une proclamation que vous trouverez reproduite tout au long dans nos journaux. Il déclare que, docile au vœu de ses conseillers, il n'abdiquera pas; qu'il réunira un congrès national où tous les partis seront représentés, et qu'il lui remettra le soin de décider du sort du gouvernement mexicain; si le Congrès maintient l'ordre de choses actuel, une assemblée spéciale votera les lois constitutives propres à le consolider et à l'améliorer. En un mot, jusqu'à nouvel ordre, l'empereur Maximilien accepte la lutte. D'un autre côté, les actions de Juarès baissent. Il paraîtrait que MM. Sherman et Campbell ont pu se convaincre personnellement que Juarès n'était pas populaire. En outre, ses pouvoirs, expirés légalement, ont été transmis par la même voie (*républicainement* parlant) à Ortega ; de sorte que, le régime impérial n'étant pas admis, Ortega est le président légal. Le Congrès américain, du reste, n'avait de sympathie que pour lui, sans doute pour faire peine au président Johnson qui se montrait exclusivement favorable à Juarès. Quoiqu'il en soit, la France ne voulant pas de Juarès, et les Etats-Unis l'abandonnant pour soutenir la légalité en la personne d'Ortega contre lequel notre gouvernement n'a à faire valoir aucun grief personnel, il s'en suit que sur ce terrain l'entente s'établirait avec d'autant plus de facilité que la France désire maintenant rester neutre. Ortega soutenu par les Etats-Unis, seul représentant légal de son pays, la chose irait toute seule, si l'on pouvait compter, comme il y a quelques semaines, sur l'abdication de Maximilien, mais Maximilien n'abdique plus; il fait appel au pays; les adhésions lui reviennent. N'ai-je même pas lu qu'Ortega lui-même, pour peu qu'on l'en priât, se rallierait à l'Empire ? Mais alors, que vont faire les Etats-Unis qui ne veulent pas d'empire mexicain ? Vous le voyez, la question, loin de s'éclaircir par le fait de la non-abdication de Maximilien, s'embrouille davantage ! C'est décidément la bouteille à l'encre que cette question mexicaine.

En attendant, nos troupes partent, plus de trente transports viennent de prendre la mer. Au mois de mars, conformément aux engagements que nous avons contractés, il n'y aura plus un seul soldat français au Mexique, et quoi qu'il arrive dorénavant, nous resterons neutres : c'est à l'empereur à se défendre contre les Etats-Unis, contre Juarès, contre Ortega avec qui, dit-on, font cause commune les généraux Canalès et Cortina, et j'estime que, s'il a vraiment pour lui le

---

leine, et tâchons de l'amener à nous rendre cet argent.

— Mais nous ne savons pas son adresse, répondit Marie avec accablement ; car voilà plus de trois mois que nous ne l'avons vu.

— Quand il a de l'argent, reprit l'aveugle, il va d'ordinaire chez son ami Tribouillard, un mauvais sujet qui a achevé de le perdre. C'est là qu'on le trouvera très-probablement. Mais les Tribouillard demeurent à la Guillotière ; et comme les jeunes filles ne peuvent s'aventurer la nuit dans ce quartier-là, je vais vous accompagner.

— Non, mère, repartit Marie ; en vous voyant le père se méfierait. Il n'est que sept heures ; à neuf heures, nous serons de retour, et ce n'est guère qu'à dix que sortent les mauvais sujets.

— Allez donc, mes enfants, et que le bon Dieu vous conduise !

Madeleine et Marie se mirent en route.

Claudine paraissait moins atterrée que ses sœurs, car elle pensait : si nous n'avons pas d'argent, je ne pourrai partir.

XIII

Si la Croix Rousse est le faubourg de la population ouvrière, du travail honnête, la Guillotière est en général le refuge des existences tout à fait déclassées, des ouvriers paresseux et débauchés, des gens suspects et des forçats libérés. C'est la misère hideuse, le vice ignoble. La Guillotière ! ce mot seul n'a-t-il pas quelque chose de sinistre ?

Au lieu de maisons élevées, propres, régulières, ce sont pour la plupart des sortes de cabanes, des masures à un seul étage. Presque à toutes les portes on voit des cabarets ou des étalages de fripier, véritables musées de la misère. Ce sont des pots ébréchés, des haillons sordides, des chaussures déformées ; et ces objets de première nécessité ont dû être vendus pour un verre d'alcool.

Madeleine et Marie arrivèrent sans encombre à la rue de la Vierge, qu'habitaient les Tribouillard.

Le quartier était sombre, désert. Derrière les vitres éclairées se dessinaient des visages effrayants ; et en passant devant les cabarets elles entendaient les verres s'entrechoquer et des voix rauques proférer des paroles obscènes.

Avisant un enfant qui jouait dans la rue.

— Pourrais-tu nous dire, lui demanda Marie, où demeure M. Tribouillard ?

— Pardine, si je puis vous le dire ; c'est papa. Il est au lit et vient de recevoir l'extrême onction, ajoute l'enfant d'une voix dolente.

Les deux jeunes filles se regardèrent consternées. Elles n'osaient demander à entrer.

— Et votre maman ? hasarda Madeleine.

— Elle est là haut, qui soigne papa.

— Pourrait on lui parler ?

— Je ne sais pas trop. Je vais voir, car papa est bien, bien malade.

— Ditos moi, mon petit ami, vous connaissez le père Bordier, n'est-ce pas ?

— Pardine ! si je le connais ; il est chez nous à cette heure ; il est venu voir papa.

— Eh bien ! comme nous ne voulons pas déranger M. Tribouillard, qui est si malade, veuillez aller dire au père Bordier que ses filles désirent le voir.

— Pardine ! s'écria le petit, qui changea de ton. Si vous êtes les filles au père Bordier, vous pouvez bien monter ; papa n'est pas si malade que ça pour les amis. Venez, je vais vous conduire.

Madeleine et Marie suivirent l'enfant, qui les introduisit dans un corridor étroit et sombre.

— Tenez, leur dit-il, c'est là haut à droite. Moi, il faut que je reste dans la rue pour attendre les visites.

Arrivées au haut d'un escalier obscur et à demi effondré, elles frappèrent à la porte. A l'instant même elle entendirent un grand bouleversement dans la chambre, des pas précipités et des chocs de verres et de bouteilles.

Au bout de quelques minutes, une femme vint leur ouvrir.

Une odeur infecte s'échappait de cette chambre étroite et basse de plafond, qu'une lampe posée sur la table éclairait à peine.

Sur cette table souillée se voyait encore la trace humide des verres et des bouteilles qu'on venait d'enlever sans doute.

Tribouillard, étendu sur son grabat et recouvert de haillons, fermait les yeux ; sa bouche ouverte faisait paraître ses joues plus creuses, et laissait échapper une respiration rauque, oppressée. On eût dit réellement un moribond.

Mme Tribouillard était une petite femme chetive, à figure écrasée, au masque astucieux.

— Pardon, mesdames, dit-elle d'une voix douloureuse, de vous avoir fait attendre. Ah ! je croyais que mon pauvre homme rendait le dernier soupir ; on vient de l'administrer.

Avec un coin de son tablier elle fit mine de s'essuyer les yeux.

— M. Bordier n'est-il pas ici ? demanda Marie.

En entendant cette voix connue, le père Bordier, accoudé sur la table, leva la tête :

— Tiens ! c'est toi, Marie ! Dieu vous damne ! s'écria-t-il avec humeur. Vous avez vous fait peur !

Madeleine s'avança.

— Mon père, dit elle, comme je sais que vous m'avez attendue, et comme je dois partir demain matin, j'ai tenu à vous voir, et c'est pourquoi je viens si tard.

Le père Bordier était déjà fort aviné, mais pas cependant tout à fait ivre.

— Allons ! c'est vrai, fit-il, c'est pas ta faute. Nous n'avons pas ici, comme chez M. Borel, de grands *faignants* qui se tiennent à la porte pour annoncer ceux qui se présentent. Dis donc, Tribouillard, tâche de te procurer aussi des laquais pour annoncer le beau monde qui vient te rendre visite ; car c'est embêtant de se bousculer comme ça. A quoi donc, Mme Tribouillard, dressez vous votre mauvais petit gône ?

— Je l'avais chargé de faire le guet dans la rue ; mais je parie qu'il est allé chez le voisin. Il aura une bonne frottée tout à l'heure. Il est assez alerte pourtant, et il commence à pleurnicher pas trop mal.

— C'est tout de même une fière éducation que vous lui donnez là, dit le père Bordier.

— Ça vaut mieux qu'un état, ça rapporte plus et ça donne moins de mal.

— Voyons, Tribouillard, cria Bordier, relève-toi, mon vieux, et viens dire bonjour à ces colombes. Assez de singeries comme ça. D'ailleurs, ce ne sont pas des richardes, et tu ne gagnerais rien à jouer ta comédie. Vite, rapportez nous les verres et les bouteilles.

— Voilà aussi des verres pour ces demoiselles, fit Mme Tribouillard. La récolte a été bonne, il faut que tout le monde en profite.

(*Sera continué demain.*)

parti clérical, tout n'est plus désespéré pour lui.

Le *Moniteur* vient d'annoncer que les Etats-Unis ayant décrété l'entrée en franchise dans leurs ports des bâtiments français, notre gouvernement, par réciprocité, vient de décréter l'affranchissement pour les provenances fédérales. Ce fait est un indice des bonnes relations qui existent entre les deux Etats et qu'ils ont, à mon avis, tout intérêt à maintenir, en dépit des avances que la Russie fait aux Etats-Unis.

Au milieu de tout cela, et malgré toutes les amitiés que se prodiguent les gouvernements, désarme-t-on ? Fort peu, ou, pour mieux dire, pas du tout. La France réorganise, et le projet publié au *Moniteur* est loin de me paraître abandonné, comme on le disait. Il subit, en ce moment, des modifications qu'on attribue au général Allart, et qui, en lui donnant un autre aspect au point de vue pratique, n'altèreront nullement le principe acquis qu'il faut à la France au moins un million de soldats.

L'Italie ne désarme pas, Victor-Emmanuel l'a déclaré dans son discours du 1er janvier. Il lui faut une armée, non pas seulement pour protéger son indépendance, mais pour assurer sa propriété intérieure et garantir la durée de ses institutions... à la pointe des baïonnettes.

Enfin, je ne vois pas un Etat qui songe à rétablir le pied de paix, la Turquie moins qu'un autre, elle qui se voit forcée, non pas d'attaquer, mais de se défendre. La Russie, que nul ne menace, amasse, concentre des troupes et semble faire des provisions d'hommes. Enfin, en Prusse, en Autriche, au Nord, au Sud, c'est le pied de guerre, avec toutes les augmentations d'impôts que la chose comporte. Heureux peuples !

Le Parlement anglais se réunira, dit-on, le 5 février, et deux jours avant, c'est-à-dire le 3, aura lieu la réouverture des Chambres françaises, à moins qu'elle ne se fasse le 28 janvier.

Lord Cowley doit prochainement quitter Paris, en congé temporaire. Il sera, dit-on, remplacé, non pas par un chargé d'affaires, mais par un ambassadeur intérimaire, M. Fane, qui, en cette qualité, aura plus facilement accès auprès du Souverain. On ajoute que cette innovation diplomatique sera adoptée par les autres puissances.

La santé du prince Gortchakoff n'est décidément pas bonne; les médecins sont inquiets, et l'on parle de son remplacement par M. de Budberg, partisan de l'alliance française. Budberg ou Gortchakoff, à mon avis, c'est tout un. Les individualités disparaissent dans certaines hautes régions pour s'absorber dans une pensée gouvernementale que transmet la tradition. En Angleterre, comme en Russie, tous les partis, toutes les opinions, parvenus au pouvoir, se mettent au service de la même idée, et c'est là ce qui fait la force des gouvernements respectifs de ces Etats.

On a fait circuler de nouveau le bruit d'un voyage de l'Impératrice à Rome. Ce n'est qu'un dernier effort, une tentative suprême des nouvellistes désappointés.

Le *Moniteur* a publié une longue série de nominations préfectorales qui ne peuvent vous intéresser. Je passe sans insister.

On parle de la mise en étude d'un projet de loi qui réduirait de dix ans à trois la durée de résidence imposée à l'étranger pour avoir droit à la naturalisation française, durée qui ne serait même que d'un an en cas de mérite ou de services exceptionnels.

NOUVELLES LOCALES.

Voici l'arrêté ministériel qui a été adressé avant-hier au *Levant Herald*.

Arrêté Ministériel.

Le Ministre des affaires étrangères,

Vu les articles XV et XXVII de la loi de la presse ;

Vu l'article publié dans le n° 48, en date du 9 janvier, du journal le *Levant Herald*, au sujet d'une pétition adressée par les Bulgares à Sa Majesté Impériale le Sultan, article dans lequel il est dit que : « la loyauté des Bulgares envers leurs » gouvernants actuels n'entraîne aucune- » ment une absence de sympathie pour » leurs coréligionnaires d'une autre race » et, encore moins, un désir d'insulter » aux efforts de ces derniers pour se rele- » ver de la position à laquelle les circons- » tances et les malheurs des temps les ont » depuis si longtemps réduits. »

Attendu que ce paragraphe contient une attaque à l'autorité de Sa Majesté Impériale le Sultan ;

Considérant que le *Levant Herald* qui se montre depuis plusieurs mois animé d'un esprit de dénigrement systématique envers le Gouvernement Impérial, semble se proposer pour but de jeter le discrédit sur tous les actes de la Sublime-Porte ; qu'il ne se fait aucun scrupule d'encourager les troubles et la révolte et de reproduire tout ce qui se publie à l'étranger contre l'intégrité de l'Empire et l'autorité même de Sa Majesté Impériale le Sultan ;

Faisant application au *Levant Herald* de la loi de la presse et notamment de l'article XXVII susvisé ;

ARRÊTE :

Le journal le *Levant Herald* est suspendu pour un mois à partir du 16 janvier 1867.

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Mac-Coan, gérant-responsable du *Levant Herald*.

Le 15 janvier 1867.

(Signé :) AALI.

Nous trouvons dans notre correspondance de Syra, des détails sur un crime commis sur la personne d'un musulman. Le récit de notre correspondant, auquel nous donnons la plus entière croyance, dispense de tout commentaire sur la barbarie d'un tel acte et la conduite des autorités en ces circonstances.

Ibrahim, Arnaoute, natif de la province de Janina, fait partie du corps de volontaires qui se trouve en Crète et fait campagne sous les ordres de Moustapha pacha. Son père venait de mourir subitement et sa mère en larmes le rappelant près d'elle, il avait pris congé de ses compagnons d'armes et se rendait au pays. Pour ne donner aucun motif de crainte ou de colère aux habitants, il avait, dès son arrivée à Syra, déposé ses armes au Consulat Ottoman, et ne devait les y reprendre qu'en s'embarquant sur le bateau du Lloyd qu'il attendait.

Le dimanche, 30 décembre, en plein jour, sur la place publique, devant les agents de la police, Ibrahim a été poursuivi par deux volontaires hellènes. Le malheureux jeune homme allait se réfugier dans une boutique, lorsqu'il fut rejoint par un des assassins qui l'étendit sans vie à ses pieds, percé de part en part.

Aucun des assistants ne protesta contre une pareille lâcheté, aucun ne tenta d'arrêter le coupable ; la foule resta impassible et si quelques-uns furent émus, personne n'osa se montrer touché de la mort d'un Turc.

Dès qu'il fut instruit de ce fait, le Consul Ottoman s'est rendu chez le Nomarque pour demander justice. On lui promit que justice serait faite et le meurtrier cependant se promène libre et sans entrave dans Syra; personne ne l'arrête.

Le procureur du roi a requis des témoins et fait force zèle, pour n'aboutir probablement qu'à prouver que l'Albanais avait tort. Déjà, on prétend qu'Ibrahim avait insulté le Christ et les Hellènes.

—

Le Sultan a envoyé un aide-de-camp s'informer de l'état des convalescents arrivés de Crète par le vapeur de l'arsenal le *Malakof* et qui sont à l'hôpital de Haïdar-pacha.

—

Nous apprenons que le différend survenu entre la S. Porte et l'Italie prend une tournure pacifique et recevra une solution amicale, le tout à la satisfaction des deux Etats et sans qu'il y ait eu besoin d'aucune intervention étrangère. Il y a tout lieu de féliciter les deux gouvernements intéressés.

—

Arif bey, ancien membre du Grand Conseil, vient d'être nommé membre du Conseil de la Police.

—

Chefik bey, ancien membre du Conseil de la guerre, est nommé membre du Conseil de la Police.

—

On n'aura pas oublié le terrible ouragan qui s'abattit au mois de novembre sur notre ville et ses faubourgs. Parmi les villages du Bosphore, Bebek fut celui qui eut peut-être le plus à souffrir. Les habitants de ce joli village se sont de suite cotisés pour réparer les dégâts faits par les éléments. Les travaux avancent rapidement et tout en fait espérer la prompte et heureuse terminaison. Un seul point fait obstacle et arrête même aujourd'hui tous les travaux entrepris, c'est l'obstination, l'entêtement inqualifiables d'un hamamtji, qui se refuse à faire enlever le bois qu'il a placé en masses énormes dans la rue, et qui aujourd'hui obstrue complètement le chemin. Une pétition signée par les principaux habitants du village a été, à ce sujet, présentée au Grand-Vézir et l'on espère que bientôt justice sera faite d'une pareille obstinaton, si nuisible à l'intérêt général.

—

Le peuple musulman se rend en foule tous les soirs au Cirque Suhr, à Yédik-pacha, (Stamboul.) La troupe du Cirque est excellente et ses exercices mettent en joie les spectateurs. Or ceux-ci n'ont point l'habitude comme la fashion pérote, de bombarder de bouquets l'actrice ou l'écuyère qui leur fait ces plaisirs; et cependant l'enthousiasme excité demandant à se manifester, ils lancent des oranges qui, après avoir décrit de gracieuses paraboles, tombent sur le sol de l'arène et sont prestement recueillies.

—

L'Intendance sanitaire, ayant reconnu la mauvaise situation de sa succursale à Buyuk-déré, vient d'en ordonner le transfert. A dater du 13 courant, elle occupe un local situé près du débarcadère des bateaux à vapeur.

—

Ce soir, au théâtre Italien, représentation au bénéfice de Mme Enrichetta Sgargi. La soirée se composera de l'opera de Donizetti, *Lucrezia Borgia*, qui sera chanté par la bénéficiaire et d'un intermède de danse.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, 18 janvier, à 1 heure précise de l'après-midi.

Le secrétaire-général,
Dr I. DE CASTRO.

Les journaux arméniens publient sur Apik effendi Tinghir, dont la mort a causé tant de regets dans toutes les classes de la population de notre ville, des détails que nous reproduisons avec plaisir. Les qualités de cœur, la pureté et l'élévation de caractère sont malheuresement assez rares de notre époque pour mériter les bénéfices de la publicité.

Comme il arrive à tous les gens de bien, la mort n'a fait que dévoiler et mieux connaître encore le secret de cette existence si honorable, les vertus qui avaient acquis au défunt l'estime de ses égaux et la reconnaissance d'un grand nombre de pauvres et de malheureux Apik effendi prodiguait, en effet, les soulagements à ces derniers avec cette discrétion qui caractérise la véritable bienfaisance : il aimait à laisser ignorer ces actes même aux personnes de son intimité. Lors de la mission d'Ahmed-Vefik effendi dans la province de Brousse, le Commissaire Impérial avait suggéré à Apik effendi l'idée d'y fonder un établissement scolaire ; celui-ci s'empressa de procurer les fonds nécessaires au moyen d'une souscription, en y prenant lui-même une large part, sans cependant le laisser soupçonner à personne.

Dans une autre occasion, ayant rendu un service important à une personne qui voulait lui offrir des marques matérielles de sa reconnaissance, il fait employer le don qui lui est offert au succès d'une œuvre de charité. Tout dernièrement et avant que la nouvelle de sa mort ne parvînt à Angora, une lettre de cette ville, de la part de la Société arménienne de Saint-Clément, exprimait la reconnaissance de cette dernière pour un acte considérable de bienfaisance du défunt, dont il n'avait jamais parlé à personne.

Apik effendi, contribuait enfin, à toutes les œuvres de bienfaisance, et sa communauté lui est particulièrement redevable pour la part qu'il a prise à la construction de l'église catholique récemment érigée à Yeni-keui.

Comme homme du monde, Apik effendi Tinghir était affable envers tout le monde, accessible à tous, sympathisant avec tous ceux qui s'adressaient à lui et heureux de pouvoir se rendre utile à toutes les personnes qui sollicitaient quelque service de sa part.

Il avait à la fois conquis les sympathies de tous les honnêtes gens et mérité l'estime et la confiance du Gouvernement. Son tact financier, ses connaissances et son expérience des affaires du pays sont connus dans le monde financier et commercial de notre ville. Appelé à la direction d'une grande maison financière, il refusa d'accepter les émolumens annuels considérables attachés à ce poste et mit tout son dévouement au service de la Société, jusqu'au 6 août dernier, date à laquelle il donna sa démission.

Elevé en raison de son caractère et de ses connaissances spéciales au rang d'Oula, deuxième classe, il se voyait honoré de l'amitié des grands dignitaires et des hommes d'Etat les plus illustres de l'Empire, qui voulurent bien exprimer à sa famille leurs regrets de sa perte et dont quelques uns ont même daigné le faire personnellement auprès de son frère, Ohannès effendi Tinghir.

FAITS DIVERS.

« A quelque chose malheur est bon », dit un proverbe; en voici une nouvelle preuve: Un garçon boucher, Babolein D..., avait rencontré l'avant-dernière nuit, au bal masqué, Adelaïde, jeune couturière déguisée en débardeur, et dont les ébats chorégraphiques avaient produit la plus vive impression sur le cœur sensible de Babolein.

Malgré la concurrence que lui firent les nommés Gervais C... et Pierre D..., le garçon boucher resta le cavalier préféré du débardeur, qui, vers deux heures du matin, accepta son bras et l'autorisa à l'accompagner jusqu'à la porte seulement de son domicile, situé à Batignolles. Vers trois heures, ils se trouvaient sur l'avenue de Clichy, lorsque deux individus leur barrèrent le passage.

C'étaient Gervais C.., et Pierre D..., qui, mécontents d'avoir été éconduits par Adélaïde, préméditaient de chercher querelle à Babolein.

Pierre, entonnant l'air du *Chalet*, s'écria :

Il faut me céder ta maîtresse,
Et renoncer à son amour.

Croyant qu'il s'agissait d'une plaisanterie, Babolein répond sur le même air :

Moi, renoncer à sa tendresse...
J'aimerais mieux perdre le jour !

— Tu ne perdras pas le jour, dit Pierre, mais tu vas quitter mademoiselle, sinon nous allons t'éreinter. Babolein voulut continuer son chemin, mais ses rivaux se jetèrent lâchement sur lui, le terrassèrent, le maltraitèrent horriblement et, de plus, lui enlevèrent son porte-monnaie en disant :

— Ah ! Gandin, tu enlèves les femmes sans rien payer; nous allons déjeuner à ton compte.

Puis ils continuèrent à frapper Babolein. Adélaïde criait : Au secours ! à l'assassin !

Des sergents de ville l'entendirent et accoururent. A leur approche les agresseurs prirent la fuite, mais les agents les ayant poursuivis sont parvenus à les arrêter. Ils ont été mis à la disposition de la justice sous la triple prévention d'attaque nocturne, de coups et blessures et de vol.

Babolein devra, pour se guérir des graves violences dont il a été l'objet, rester au moins quinze jours sans quitter la chambre, selon l'ordonnance du médecin. Adélaïde lui a offert de lui servir de garde-malade ; il s'est empressé d'accepter en murmurant :

— Ah ! mon malheur deviendra mon bonheur.

—

Voici un acte criminel accompli dans les plus singulières et les plus dramatiques circonstances :

Le sieur Albert T..., âgé de 25 ans, et sa femme Alexandrine M..., âgée de 30 ans, chapelière, habitaient un petit logement au dernier étage d'une maison de la rue de Turenne. Depuis quelque temps, de fréquentes querelles, motivées par la jalousie excessive d'Alfred, troublaient la bonne harmonie qui depuis douze ans régnait entre eux.

Un de ces jours derniers, le menuisier signifia à sa femme qu'il ne voulait plus la garder et qu'elle eût à quitter le domicile conjugal. Alexandrine se réfugia chez une voisine demeurant au même étage : elle y était depuis trois jours, lorsque, hier, vers deux heures de l'après-midi, Alfred rentrant inopinément chez la voisine qui était absente, y trouva sa femme. Il se précipita sur elle, l'accabla de coups de pied, de poing, et il cherchait à l'étrangler lorsqu'elle parvint à s'échapper de ses mains. Passant par une fenêtre, elle gagne le toit et appelle à son secours.

Alfred, devenu furieux, s'élance sur ses traces.

Les locataires, des sergents de ville accourus aux cris d'Alexandrine et sont alors spectateurs d'une scène terrible, pleine d'émouvantes péripéties.

On voit sur le toit Alferd poursuivant sa femme !... Il l'atteint, la saisit, la frappe.

Ils sont sur un étroit cheneau ayant à peine 50 centimètres de large.

Ils se tiennent, luttent... le moindre faux pas peut leur faire perdre l'équilibre et les lancer dans l'espace.

Cinq étages les séparent du pavé de la cour !

Déjà, prévoyant une chute, on s'est empressé d'étendre des matelas sur le sol au-dessous du toit, du haut duquel on s'attend, à chaque instant, à voir tomber deux victimes.

Ayant pris Alexandrine par ses longs cheveux, Alfred s'agenouille sur le cheneau, se débarrasse des étreintes de sa femme qui se cramponne à lui ; puis... il la lance dans le vide !...

Tous les assistants poussent un cri d'horreur.

Mais Alexandrine ne tombe pas ; son mari la tient par les chevaux, et elle reste ainsi suspendue dans l'espace.

« — Malheureux ! s'écrie un sergent de ville, vous voulez donc monter sur l'échafaud ? »

Ces paroles produisent sur Alfred une salutaire impression,

« — Oh ! non ! dit-il ; elle n'en vaut pas la peine...

Et, réunissant ses efforts, il enlève sa femme, la replace à demi évanouie sur le cheneau, et l'aide à rentrer dans la chambre en passant par la fenêtre.

Alfred s'est, sans résister, laissé arrêter par les agents, qui l'ont mis à la disposition du commissaire de police.

—

On écrit de Fresnes à l'*Echo du Nord* :

« Un événement mystérieux est arrivé ici jeudi matin, vers neuf heures et demie, dans une maison de la rue Sous-la-Ville, occupée depuis deux jours seulement par un ouvrier mineur.

» La femme de ce dernier était occupée aux soins de son ménage, et son enfant jouait auprès d'elle, quand tout à coup une explosion épouvantable se produisit dans la chambre où ils se trouvaient.

» Les voisins accourent, pénètrent dans la maison. Ils voient la femme étendue sans connaissance près du foyer, l'enfant renversé sous des pièces de bois et des décombres, le sol de la chambre bouleversé, le plafond criblé d'éclats de bois, les vitres et les châssis brisés, le mur du corridor percé à jour. La force de l'explosion a été telle qu'un buffet et une armoire, placés d'un côté de la chambre, ont été jetés de l'autre côté et mis en pièce.

» Cependant le désastre n'est pas si grand qu'on l'aurait cru au premier abord. Des soins intelligents ranimèrent la mère et l'enfant, qui auraient dû être broyés cent fois, mais qui, par un hasard vraiment providentiel, n'ont que des brûlures et des contusions que l'on dit sans gravité. Il faut espérer que tout se bornera à des dommages matériels, déjà trop sensibles pour une famille d'ouvriers.

» Les causes de cet accident sont demeurées jusqu'ici inexplicables. Les murs ne portent pas de trace de poudre, dont on ne sent même pas l'odeur, toujours si persistante ; la maison n'est pas éclairée au gaz; des sondages opérés dans le sol n'ont encore fait découvrir aucune fuite.

» Mais la justice procède, dit-on, à une enquête qui ne peut manquer de faire arriver à la connaissance de la vérité. »

Dépêches Télégraphiques.

Service spécial de la TURQUIE.

(*Agence Reuter*)

Londres, 14 janvier, 11 h. 35 m. soir.

Il est probable que l'accusation contre Johnson sera abandonnée. La famille impériale de Russie a assisté à un bal en faveur des Crétois.

Le bruit court que Garibaldi est allé en Crète.

Plusieurs officiers hongrois donnent leur démission en prévision de l'exécution de la réorganisation de l'armée.

Dette Générale.—Londres, 32.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 16 Janvier	52 17	
Clôture du 16 janvier	52	32 20

MONNAIES, contre Livre turque.

Napoléon	87 07
Livre anglaise	109 35
Pol impérial	88 50
Ducat d'Autriche	51 12
Métallique	105 50
Bechlik	105 50

Medjidie, contre L. T., 1 p. et 1/2 de différence.
Cuivre, P. 111.

Marseille, 5 janvier.

Blés. — Notre marché, après avoir débuté dans la même activité s'était quelque peu ralenti dans ces derniers jours. Mais on s'est séparé, hier au soir, avec une nouvelle effervevescence, provoquée par les avis de de Belgique, d'Angleterre et de Paris annonçant une notable hausse sur les cours. Ces avis ont provoqué le placement de nombreuses et importantes affaires, principalement pour les printemps.

Il faut en convenir, jusqu'ici l'opinion, en défaut, a cru à la possibilité d'un mouvement rétrograde. Mais force lui est de revenir de son erreur.

Il faut bien se persuader que la baisse ne triomphera en France que le jour où l'abondance y régnera ; et il faut malheureusement convenir du contraire aujourd'hui

Les achats pour le printemps, inspirés par la prévoyance, auront pour effet, nous l'espérons, d'empêcher pour la fin de la campagne des prix extrêmes toujours nuisible au commerce.

On a vendu dans le courant de la semaine :
Hect.
1600 Danube, 126|122, à fr. 38 50.
3200 Danube, 127|123. à fr. 39 80.
1600 Berdianska. 129|125, à fr. 45.
3200 Varna, 124|120, à fr. 38 75.
800 Varna, 124|120, à fr. 39
16000 Pologne 128|124, dès février, à fr. 44 50.
1600 Pologne, 128|124, dès. im., fr. 44.
1800 Pologne, 127|123, arrivée juin, à fr. 42 50.
1600 Salonique, 121|120, dès im., fr. 37 50.
1600 Enos, 125|119, dès im, à fr. 37 50.
4000 Danube, 129|125, à fr. 40.
1600 Burgas, 127|128, à fr. 40 75.
8800 Pologne, 128|124, dès im, à fr. 41 26.
4800 Pologne, 127|123, arrivée en juin, à f 42 56.
4800 Pologne, 130|126, dès im., à f 45 75 et 45.
3200 Berdianska. 127|122, dét. juin, à f. 41 50.
2400 Marianopoli, 128|124, dès. janvier, à f. 45.
1600 Danube, 127|123, à fr. 39 50.
1600 Berdianska. 128|124, à fr. 45.
1600 Irka, d'Azoff, 127|128, à fr. 41.
3200 Marianopoli 127|128, dès, im, à fr. 45 50.
4480 Sansoum, 126|122, dès. im., à fr. 38.
1600 Enos, 123|119, dès im., à fr 37 25.
4000 Irka, de Nicolaïef, 128|124, dès. im. à f. 42.
1600 Varna, 124|120, dès. im, à fr. 38.
1600 Enos, 128|119, dès. im, à. fr. 37. Et à la dernière Bourse.
1600 Marianopoli, 128|124, à fr. 43 25.
8800 Taganrock dur, 130|126, dès. im., à fr. 45 50.
20800 Pologne, 128|124, dès. mars et avril à f. 42.
2400 Irka d'Odessa, 128|124, marché ferme sur janvier, à fr. 42.
1600 Pologne, 128|124, dès im. à fr 44 25,
1600 Irka d'Odessa, 128|124 dès. im. à fr. 42 25
3200 Marianopoli, 128|124 dès, im. à fr. 42 50.
800 Irka Galatz, 126|122. dès. im. à fr. 40 50.
3200 Irka d'Azoff, 128|124 marché ferme sur février, à fr. 42 25.

Le tout aux 160 litres, esc. 1 0|0 à l'entrepôtr

Il n'a été importé dans le courant de cette semaine que 4320 hect. de blé de Taganruck.

Voici le relevé de nos importations de céréales du mois de décembre :

Blés	320,180	hect.
Orges	10 500	»
Maïs	2,800	»
Fèves	3,520	»
Avoines	30,720	»
Total	367,860	hect.

Changes de monnaies.

Livre turque	Fr. 22 60
Medjidie	» 4 40
Ducat d'Autriche	» 11 70

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 14 janvier.

ALEXANDRIE, vap, du Ll. aut. *Progresso*, cap. G. Giurovich, ayant touché Jaffa, Beyrouth, Rhodes' Chypres, Smyrne, Met. Tenedos, Dard. et Gallipoli, div. march. et 70 passag.
— vap egyp. *Mansulah*, cap. Osman bey, ayant touché à Smyrne, Dard. et Gallipoli, div. march
MARSEILLE, vap. franç. *Della*, cap. Jeanselme. ayant touché à Gènes, Livourne, Messine, et Dardanelle, div. march.

Départs du ports du 14 Janvier

TREBISONDE, vap fr. de Mess. Imp. *Cheliff*, cap. Begnini, div. march. et passag.

Du 15 Janvier,

KUSTENDJE, vap. du Ll. aut. *Jonio*, cap, V. Giurovich, div. march. et passag.
VARNA, vap. du Ll. aut, *Pluton*, cap, G. Remedelli div. march et passeg
— vap. angl. *Normanby*, cap Darnell, div. march. et passag.
LONDRES, vap, angl. *Wywerk*, cap. P, Allen, div. march. et passag,
— vap. angl. *Livonia*, cap T. Hudson, div.-m.

SMYRNE vap. angl. *Milan*, cap. W. Carell, div -m.
ALEXANDRIE, vap. angl. *Tasso*, cap. D. Coming, div march. et passag.
— vap. egyp. *Negile*, cap. Ismail. bey, div.-m.
ODESSA, vap. russe *Don*, cap. Resnitchenco. div. march. et passag.

BATIMNETS A VOILES

Arrivées dans le port du 13 Janvier.

MARSEILLE, sch. hell. *Colipso*, A Cominas, lest.
GENES, br, ital. *Etelredo*, cap. Cafferato, riz et div.
MESSINE. br. it. *Coriere di Trieste*, c. Grecco div
ALEXANDRIE, br. angl. *Harbinger*, c. Leish. lest
— bk. jerus *St. Antonio*, cap, C. Morios, lest.
PORT-SAID, bk. aut. *Esther*, cap. Bussanich, lest.
CANNE, bk. russe *Sofiano*, cap. Milinovich, lest.
CARDIFF, br. meck. *Matilda*, cap. Crenzien, charb.
HULL, bk. russ. *Kaleway*, A. Viklund. lest.
ANVERS, br. aut. *Igea*, cap. G. Ragusin div -m.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

Départs de la semaine.

Pour Batoum et Poti, samedi le 7/19 janvier paquebot *Oleg*.

Pour Odessa, fin de la semaine, paquebot *Magoutchi*.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC

L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866
A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)
Le nombre d'Actions concourant..à ce Tirage n'est que
19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
Total francs			2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8.000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent*. Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 95 (Rue des libraires Turcs.)

PETIT JARDIN DES FLEURS

OU

Café Balcon au Téké.

Dans un beau local construit exprès, sont exposés 3 lions géants avec leurs jeunes; ces lions viennent d'Asie et d'Afrique. La salle est ouverte au public de 9 heures du matin jusqu'à 3 h. après midi.

Prix d'entrée pour visiter les lions 1re place 5 p — 2me place 3 p — 3me place 2 p.

Chaque jour à 3 h. et à 5 h. de l'après-midi l'illustre dompteur Hermann entre dans la loge aux lions et leur donne leur nourriture. Le public est admis également à ces représentations, aux conditions suivantes :

1re place 10 p. — 2me place 5 p. — 3me place 3 piastres. — Monnaie en argent.

PILULES DE BLANCARD

A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg
EXPÉRIMENTÉES DANS LES HOPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.
Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'**iode** et du **fer**, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre **scrofuleux** (*tumeurs, engorgements, humeurs froides*, etc.), genre d'affection contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*pertes blanches*), l'**aménorrhée** (*menstruation nulle* ou *difficile*), la **phthisie, la syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques, faibles ou débilitées.**

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des véritables **Pilules de Blancard**, exiger notre **cachet d'argent réactif** et notre **signature** ci-jointe apposée au bas d'une étiquette verte. — Se défier des contrefaçons.

Blancard
Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40

Se trouvent dans toutes les Pharmacies.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.
H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

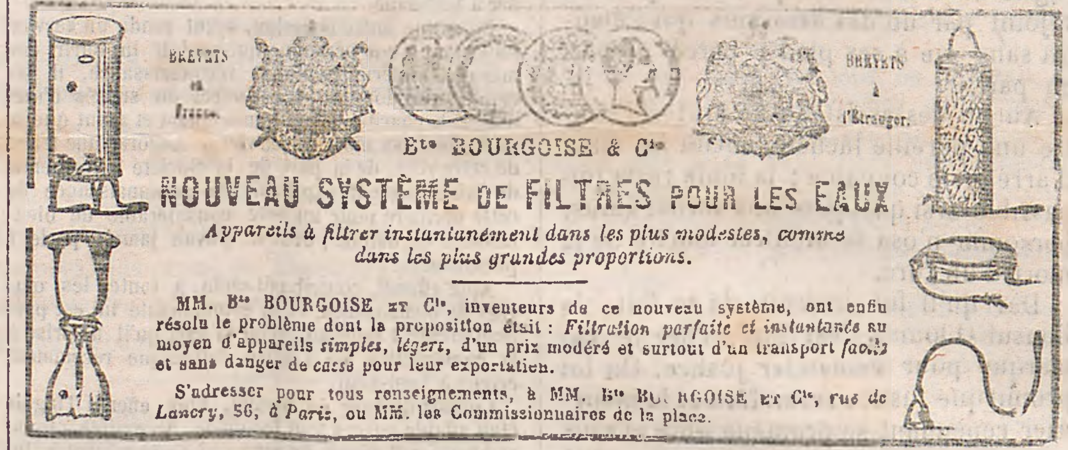

Ets BOURGOISE & Cie

NOUVEAU SYSTÈME DE FILTRES POUR LES EAUX

Appareils à filtrer instantanément dans les plus modestes, comme dans les plus grandes proportions.

MM. Bts BOURGOISE ET Cie, inventeurs de ce nouveau système, ont enfin résolu le problème dont la proposition était : *Filtration parfaite et instantanée* au moyen d'appareils *simples, légers*, d'un prix modéré et surtout d'un transport *facile* et sans danger de *casse* pour leur exportation.

S'adresser pour tous renseignements, à MM. Bts BOURGOISE ET Cie, rue de *Lancry*, 56, *à Paris*, ou MM. les Commissionnaires de la place.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Champ
pension bourgeoise.

Départs des paqueb. des Services Maritimes des Messageries Impériales.

Mercredi 16 janvier, à 4 h. p. m. pour Marseille, *Euphrate*, cap. Stolz.
Vendredi 18 janvier à 4 h. p. m. un départ pour Salonique.

AUX FABRIQUES

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — EXPORTATION.

AVIS

CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8/20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1/2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1/2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

AVIS.

PORTEFEUILLE PERDU.

Il a été perdu Lundi dans la grand'rue de Péra, vers 6 heures à la turque un portefeuille contenant plusieurs papiers.

La personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter à Constantinople Kuktchuk tchorabji khan, au Magasin n°7 où on lui remettra 100 p. de récompense.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux : vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Baxar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser au comptoirs de M. Stefano A. Ralli à Galata

AVIS.

ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

CARNIO

Contre le mal des dents cariées.
L'efficacité est garantie.
La dose P. 10

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, ranhia, matico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature *Raquin* pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres). aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Du 3 mâts français **Mercure** jaugeant 229 ton.
Cloué et chevillé en cuivre, doublé en Zinc en 1864.

En vertu d'un décret rendu par M. le Consul Chancelier de l'Ambassade de France en date du 5 janvier 1867, il sera procédé en présence de M. P. César Thomas, négociant notable français, nommé d'office-curateur au navire *Mercure*, à la vente aux enchères publiques du navire, ancré à Calafatieri.

Les enchères auront lieu à Kaviar-han.

Le Mercredi 18 janvier.
Le Samedi 26 janvier.
Le Lundi 4 février 1867.

La mise à prix sera fixée au moment de la première enchère, et à la troisième enchère, le navire sera adjugé au plus offrant et dernier encherisseur qui devra verser immédiatement 20 0/0 du prix de vente, et payer le solde dans les 24 h., qui suivront l'adjudication sous peine de revendre à la folle enchère.

Le prix de vente exigible en Napoléons d'or ou en Livres turques effectives au change de 23 francs la livre.

Les frais des enchères fixés à 2 0/0 à la charge de l'adjudication.

Pour plus amples renseignements et prendre connaissance de l'inventaire du navire, s'adresser à M. Fortuné Jourdan, représentant des Compagnies d'Assurances Maritimes de France.

Constantinople, le 10 janvier 1867.

Le Curateur d'Office,
P. C. Thomas.

PILULES HOLLOWAY

LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période de la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et l'améliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les crudités accumulées qui séjournent après la lente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été déclaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invité, sans réticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoëtes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médécines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Groats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriété.

La vérité nous confond au moment où elle nous apparait et nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où s'enfuit.— *Gorleston Age.*

IMPRIMERIE CENTRALE

6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues

IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. Bordeano.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

SAMEDI, 19 JANVIER 1867. 13 RAMAZAN 1283 de l'Hégire. SAMEDI, 19 JANVIER 1867

2me Année. --- N° 15.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces. 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — 1 [illegible]
FAITS DIVERS. — Corps du Journal. 15 [illegible]
Les manuscrits non insérés ne seront pas [illegible]
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque [illegible]
et se paient d'avance

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 19 *Janvier*.

Depuis quelques années, la nouvelle d'un coup d'Etat ou d'un changement par voie violente dans le régime intérieur de l'Espagne, s'est produite si souvent qu'elle est presque devenue une banalité; peu de personnes en Europe prennent de l'intérêt aux manifestations politiques en tous sens qui se produisent dans la péninsule Ibérique. Tant de fois les généraux et les chefs de parti se sont renversés alternativement, pour arriver au pouvoir qu'une fois en possession de ce qu'ils recherchaient, ont suivi à peu près les mêmes errements que leurs devanciers, qu'on en est arrivé à regarder les brusques mouvements intérieurs de la politique espagnole, comme une question de personnes, comme la lutte sanglante et préjudiciable au pays des ambitions personnelles, lutte dans laquelle aucun principe n'était sérieusement engagé.

Dans la situation actuelle, il faut donc apporter une grande circonspection; lorsqu'on veut considérer les conditions de la tentative commencée par le ministre Narvaez et qui conduit le gouvernement aux mesures extrêmes dont nous avons fait part à nos lecteurs. Quelle que soit la situation du pays, c'est une mesure fort grave pour un gouvernement que l'arrestation des personnages aussi considérables que M. Rios-Rosas et le maréchal Serrano. Aussi le ministère s'attache-t-il à démontrer que dans toute cette affaire, il n'est pas sorti de la légalité et qu'il n'a fait que se servir des pouvoirs dont il est investi par la constitution. Même dans ces mesures de rigueur, la couronne ne s'est servie que des droits constitutionnels.

Voici ce que dit à ce sujet le journal la *Patrie*:

« Ainsi, en dissolvant la Chambre, il a appliqué l'article 26 de la Constitution, puisqu'il a convoqué la nouvelle Chambre dans le délai de trois mois, obligatoire au terme de ce même article.

» Mais, dira-t-on, en admettant l'entière légalité de la dissolution, qui, d'ailleurs, hâtons-nous de le dire, ne nous paraît pas raisonnablement contestable, on n'aperçoit pas où le ministère Narvaez a pu puiser le droit d'opérer les arrestations et les internemens de députés et de sénateurs qui viennent d'être effectuées.

» Chose étrange! juste retour des choses d'ici-bas! c'est dans une loi proposée et votée sous l'influence du maréchal O'Donnell que le maréchal Narvaez a trouvé l'arme avec laquelle il vient de frapper quelques uns des hommes qui ont jadis le plus appuyé la politique d'O'Donnell.

» L'article 8 de la Constitution réglait qu'une sorte de loi de sûreté générale pour les circonstances extraordinaires serait ultérieurement rendue. Cette loi, qui n'avait jamais été faite, le maréchal O'Donnell en a doté son pays pendant qu'il était au pouvoir, et c'est à l'aide de cette loi que Narvaez procède aujourd'hui à l'arrestation des députés dont quelques-uns l'ont sans doute votée. *Patere legem quam fecisti*. On a rarement vu d'application plus ironique de cette maxime classique. »

L'accueil que fera le corps législatif de France au projet de réorganisation militaire est toujours l'un des principaux objets des préoccupations du gouvernement et de l'opinion publique. A Paris, on commente les paroles que l'Empereur a adressées, le jour de l'an, aux députes venus pour lui présenter leurs hommages, mais l'authenticité de ces paroles est elle-même contestée. Mais fussent-elles vraies, et l'Empereur, faisant allusion aux projets en discussion au Conseil d'Etat, eût il dit qu'il comptait sur le concours «dévoué et sans reserve» du Corps-Législatif, encore ne s'en suivrait-il pas qu'il ait voulu peser sur l'indépendance des représentants du pays, mais simplement constater à titre de remercîment un fait qui est incontestable pour le passé, en ce qui concerne la grande majorité des membres de la réprésentation nationale telle qu'elle est organisée en France et sur laquelle il croit encore pouvoir compter dans l'avenir.

Ce qui est plus intéressant à constater, c'est l'attitude probable de ceux des élus du suffrage universel qui, n'ayant pas été des candidats agréables ou agréés, ne savent pas non plus faire concorder en tout état de cause leur indépendance avec leur dévouement. Sous ce rapport nous en sommes réduits aux conjectures. Toutefois, on affirme que, même dans ce milieu, la nécessité d'une réorganisation militaire, en présence des événements qui ont transformé l'Europe, ne sera pas contestée, et que les observations porteront ou bien sur les principes qui auraient dû dominer le projet de réorganisation, ou bien sur des atténuations de détails, destinés à alléger pour les populations le fardeau du nouveau projet.

A Berlin, l'opinion publique est toujours péniblement impressionnée par les rumeurs qui circulent relativement à certaines dispositions peu libérales qu'il est question d'introduire dans la constitution fédérale. Ainsi, le gouvernement prussien, contrairement à ce qu'on nous avait annoncé d'abord, persisterait à exclure du futur Parlement les fonctionnaires, et particulièrement les membres de l'ordre judiciaire dont les opinions lui semblent généralement entachées de libéralisme

On attribue aussi au gouvernement l'intention d'établir un budget militaire décennal, système qui n'a pas porté bonheur aux Etats où il était en vigueur. On espère encore que le gouvernement renoncera à une disposition qui est contraire à l'esprit des institutions constitutionnelles et qui dépouillerait de leur prérogative la plus précieuse non-seulement les Chambres prussiennes, mais encore le Parlement définitif.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On lit dans l'*Opinion nationale* :

« Les objets envoyés par la Turquie à l'Exposition de Paris seront embarqués sur une frégate à vapeur de l'Etat. Le journal la *Turquie* annonce que le nombre des colis s'élèvera à plus de deux cents. »

Un très-grand nombre de sénateurs et de députés sont déjà rendus à Paris; une bonne moitié des membres de l'une et l'autre assemblée assistait aux réceptions du jour de l'an.

On assure que l'ouverture des chambres est décidément fixée au 28 de ce mois.

Plusieurs journaux étrangers disent, à propos de l'épidémie de fièvre jaune qui a sévi à Saint-Thomas, qu'on était inquiet pour les établissemens français des Antilles.

Le fait est inexact.

Nous avons des correspondances particulières de la Martinique, du 16 décembre, qui établissent que toutes les mesures sanitaires avaient été prises, et que l'île se trouvait entièrement préservée.

Nous avons de la Guadeloupe des renseignemens du même genre. L'état sanitaire de cette colonie était, comme celui de la Martinique, très satisfaisant. Du reste, aux dernières nouvelles, l'épidémie décroissait à Saint-Thomas.

Des correspondances de Londres nous apprennent que les paroles prononcées mardi aux Tuileries par l'Empereur, à la réception du corps diplomatique, ont produit la plus favorable impression dans les cercles politiques et financiers.

Des dépêches particulières de Berlin — les journaux de cette ville ne sont pas arrivés encore à Paris — et des dépêches de Vienne nous informent également de la satisfaction causée par les assurances pacifiques contenues dans l'allocution impériale.

Angleterre.

Le parlement est convoqué pour le 5 février prochain.

Le *Times* annonce que les délégués du haut et du bas Canada, du New-Brunswick et autres provinces anglaises de l'Amérique du Nord, réunis en conférence à Londres depuis plusieurs semaines à l'occasion du bill relatif à leur projet de confédération, ont discuté et aplani les points difficiles qui touchaient aux intérêts coloniaux. Tout serait disposé pour l'entrée dans la confédération de l'île du Prince-Edouard, de Terre-Neuve, du territoire du nord-ouest et de la Colombie anglaise.

Londres est ensevelie dans la neige. Depuis quatorze heures, la neige n'a pas cessé de tomber, elle tombe encore; elle a plus d'un pied (anglais) d'épaisseur. La circulation est presque interrompue dans les rues. Les omnibus ne peuvent plus marcher. Il y a longtemps que Londres n'avait vu s'appesantir sur elle semblable avalanche.

Nous lisons à ce sujet ce qui suit dans les journaux anglais :

« La neige est tombée ce matin à Londres, en quantité si considérable, que le trafic a été sérieusement empêché dans les rues de la métropole. Les steamers de Wolwich et ceux faisant le service au dessus du pont ont été obligés de suspendre leurs voyages. Quelques omnibus et de rares cabriolets de place essayaient de trouver leur route par les rues, mais avec une difficulté extrême.

Sur plusieurs lignes de chemins de fer, les trains ont éprouvé des retards par suite de l'amas de neige sur certains points. Vers deux heures, la neige a discontinué de tomber, mais tout indique qu'elle va recommencer à l'approche de la nuit.

Un grand nombre de personnes absentes de Londres n'ont pas pu y rentrer, les chemins de fer ne pouvant pas, momentanément, faire le service. Heureusement, la plupart des fils télégraphiques n'ont pas souffert, le poids de la neige étant léger. »

On nous signale, au nord de l'Islande, la présence de la grande glace dite de Groenland. Elle s'est détachée de la côte pendant l'été, mais sans s'éloigner beaucoup, et on suppose que le bras de mer qui sépare le Groenland de l'Islande était complétement envahi par les glaces au nord de cette île. Une lettre, qui a paru cet été dans un journal de Copenhague et qu'on attribue à un officier très distingué de la marine royale, émettait l'opinion que ces glaces, dans leur marche progressive vers le sud, ne tarderaient pas à rencontrer le grand courant du golfe du Mexique et à s'y fondre, en occasionnant par cela même de grandes perturbations dans l'atmosphère; par suite, selon toute probabilité, les pays situés au nord du 51e ou 52e degré de latitude éprouveraient des temps pluvieux et variables durant les étés de 1867 et 1868.

Londres, 2 janvier.

Proclamation.

Au nom de la reine,

Attendu que notre parlement est prorogé à mardi quinzième jour de janvier prochain, nous, de l'avis de notre conseil privé, publions et déclarons par la présente que ledit parlement sera, ledit quinzième jour de janvier, prorogé de nouveau à mardi cinquième jour de février prochain et nous avons donné à notre chancelier de cette partie de notre royaume-uni appelée la Grande-Bretagne l'ordre de préparer une commission à l'effet de proroger en conséquence le dit parlement, et, de l'avis de notre dit conseil, nous déclarons par la présente notre royale volonté et bon plaisir sont que ledit parlement s'assemble ledit mardi cinquième jour de fevrier prochain, pour l'expédition des diverses affaires urgentes et importantes; et les lords spirituels et temporels, les chevaliers, les citoyens, les bourgeois et les commissaires pour les comtés et les bourgs de la chambre des communes, sont par la présente requis et commandés d'être, en conséquence, présents à Westminster ledi jour de mardi cinquième jour de février prochain.

Donné en notre cour, à Osborne-House, île de Wight, ce vingt-huitième jour de décembre, en l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent soixante-six, et en la trentième année de notre règne.

Dieu sauve la reine. (*Sun.*)

Londres, 2 janvier.

Le premier ministre, lord Derby, est de retour à Londres, où il restera probablement jusqu'aux vacances de Pâques.

Par un ordre rendu en conseil et publié dans la *Gazette*, il est dit expressément que l'ordre du 10 novembre relatif au débarquement du bétail étranger dans la Grande-Bretagne ne s'applique pas au bétail provenant des îles de la Manche ou de l'île de Man. Un second ordre prohibe l'importation du foin de la Hollande, à moins d'une permission accordée par le conseil privé.

On travaille activement aujourd'hui à rétablir le palais de Cristal dans le même état qu'avant l'incendie. Des escouades d'ouvriers réparent le parquet aux endroits où il a été endommagé. Les amusements continuent, et, sauf la division tropicale qui n'existe plus, le palais offre toujours les mêmes attraits.

Russie.

On mande de Russie à la *Gazette de Cologne* :

« Le procès intenté contre les Polonais employés aux travaux de construction de la route de Baïkal, et qui s'étaient révoltés, a eu lieu à Irkoutsk, en Sibérie, le 5 novembre et les jours suivants.

Sept meneurs, à leur tête Narcisse Cielinski, âgé de quarante-huit ans, ont été condamnés à être fusillés.

Le second groupe était formé de 194 insurgés qui avaient combattu les troupes et s'étaient enfuis dans la montagne. Dans cette catégorie, on en fusillera un sur dix; les autres recevront cent coups de knout et travailleront dans les mines à perpétuité.

Les accusés du troisième groupe, au nombre de 92, sont condamnés à des peines diverses.

Ceux du quatrième groupe, de 133 personnes, restent en suspicion.

Les autres, au nombre de 260, ont été acquittés.

Italie.

Le commandeur Tonello a eu, dit la correspondance Bullier, une seconde conféren-

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XIII

(*Suite.*)

— Vous entendez, reprit Bordier en avalant un grand verre d'eau-de-vie, Tribouillard est propriétaire, il fait ses récoltes.

— Ah! exclama Madeleine, qui essaya de sourire.

— Eh bien! Madeleine, tu ne bois donc pas? fit observer Bordier. Serais-tu devenue fière à Paris?

Madeleine, pensive, regardait cet intérieur lugubre ou plutôt effrayant.

Ces visages ternes, grimaçants, qui annonçaient une profonde dégradation morale, tout dans ce bouge suait le crime. Elle éprouvait une vague terreur et se demandait: comment ressaisir la somme volée, comment sortir ensuite de ce repaire?

— Père! dit-elle en faisant un effort pour paraître gaie, je veux vous prouver le contraire.

Elle trempa ses lèvres dans le liquide brûlant.

— Madame Tribouillard, cria Bordier à la mégère, qui se disposait à sortir avec des bouteilles, vous savez le marchand du coin: il a un petit bleu qui vous râcle le gosier, mais là, bien gentiment!.. et n'oubliez pas le genièvre! Vois tu, Madeleine, c'est toujours le genièvre qui a toutes mes affections: ça me rappelle la montagne, la jeunesse, l'amour, le bonheur.

— Bon! le voilà qui va pleurer, fit Tribouillard d'une voix caverneuse.

Madeleine regarda cet homme qui venait de s'asseoir à côté d'elle. Sa figure était réellement celle d'un moribond: un teint verdâtre, des yeux enfoncés, des orbites saillantes, des pommettes osseuses, un front déprimé lui donnaient un aspect sinistre. Evidemment, dans notre civilisation, cette nature inférieure, à demi sauvage, ne pouvait faire qu'un bandit.

— Oui, Tribouillard, j'ai été heureux pendant quelques années: tout me réussissait; mais j'ai eu six filles. Que veux-tu qu'on fasse avec six filles? Il n'y a plus qu'à piquer une tête dans le Rhône.

— Au lieu de la piquer dans l'eau, tu l'as piquée dans le genièvre; ma foi, je comprends ça, répondit Tribouillard. T'as pas eu la chance d'avoir une femme comme la mienne. Six filles! Elle les aurait fait rapporter autant qu'un domaine de cent mille balles. Nous qui n'avons que quatre gônes, et des garçons encore, nous vivons comme des bourgeois, sans rien faire, en exploitant la bêtise humaine. Mais des filles! Quel parti elle en eût tiré, ajouta t-il avec un horrible clignement d'yeux qui donna le frisson à Madeleine.

Mme Tribouillard revint bientôt avec son gône, chargés tous deux d'une provision de bouteilles.

— Que vous êtes belle, madame Tribouillard, ornée de toutes ces fioles! Arche d'alliance! maison d'or! tour d'ivoire, rose mystique! santé des infirmes! Je voudrais pouvoir vous réciter toutes les litanies.

— Ah! ah! ah! s'écria avec un rire aigu Mme Tribouillard, qu'ils étaient donc drôles tout à l'heure, qu'ils étaient donc drôles avec leurs litanies et toute la rocambole! Ce petit abbé, avec ses onguents, comme il trottait ce pauvre Tribouillard; et qu'il ne riait pas du tout, Tribouillard. Il continuait si bien à contrefaire le trépassé!

— Voyons, mon vieux, dit Bordier en lui versant un plein verre, avale-moi ça. Ça ferait revenir un mort pour tout ce bon, à plus forte raison un mort pour de rire.

Madeleine et Marie, que cette gaieté lugubre terrifiait, ne pouvaient sourire. De temps à autre, elles échangeaient des regards où se peignait leur inquiétude. Ces deux jeunes filles aux traits si purs, aux yeux candides et sur le front desquelles se lisaient l'élévation de l'esprit, la noblesse des sentiments, contrastaient d'une manière saisissante avec ces êtres avilis dont les visages tourmentés, les regards obliques, les rides prématurées, hideuses, révélaient toutes les passions basses, des douleurs méritées, et des existences à jamais flétries.

— On voit bien, fit observer aigrement Mme Tribouillard, que ces demoiselles sont de trop belles dames pour notre société.

— Ah çà, dit Bordier, en se versant une nouvelle rasade, si vous êtes venues pour nous mépriser, fallait plutôt rester chez vous. Voyons, Madeleine, trinque donc un peu avec cette brave Mme Tribouillard qui soigne ton pauvre père quand tout le monde l'abandonne.

— Surmontant de nouveau leur dégoût, les deux sœurs firent un effort pour goûter à cette boison bleuâtre.

Cependant les bouteilles se vidaient et l'ivresse augmentait.

Tribouillard, d'une constitution débile, commençait à chanceler sur sa chaise. Ses yeux caves prenaient une fixité horrible à voir et semblaient s'arrondir sous l'impression d'une terreur secrète. Etait ce le souvenir de quelque crime qu'évoquait sa pensée troublée? Etaient-ce les fantômes du remords? Il devenait plus pâle, et sa main qui saisissait le verre pour le porter à sa bouche paraissait n'obéir qu'à un mouvement machinal.

Quant à Bordier, plus robuste, habitué à s'enivrer avec des liqueurs alcooliques, il résistait mieux. Bien que l'ivrognerie eût à la longue déformé ses traits énergiques, cependant l'étincelle de l'intelligence n'était pas complétement amortie. De temps à autre il portait sa main sur sa poche. Se défiait-il de ses filles ou de ses amis?

Mais ce qui était bien autrement douloureux, c'était de voir le petit Tribouillard, un enfant de sept ans, qui buvait aussi. Son visage eût pu être beau et pur; mais on y découvrait une dégradation précoce. Le sourire comme le regard avaient perdu la candeur de l'enfance. Sa tête commençait à osciller et ses yeux étaient mornes.

Mme Tribouillard, à moitié ivre, devenait bavarde et cynique.

— Vous ne savez pas, dit-elle, ce que c'est que la récolte à Tribouillard. Je vais vous raconter ça, parce que vous êtes les filles à Bordier, et qu'un jour ça pourra vous servir. J'ai là, dans mon buffet, un vieux certificat qu'un médecin m'a fait, une fois que Tribouillard était malade pour tout de bon. Ah! le brave homme de médecin! Que je boive à sa santé! Puis il m'a donné plusieurs adresses de personnes charitables

Voir le numéro du 17 janvier.

ce avec le cardinal Antonelli, à laquelle assistaient M. Berardi, sous-secrétaire d'état. et M. Franchi, secrétaire des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 4 janvier 1866.

L'avez vous heureusement passée, cette rude journée du premier de l'an? Avez-vous doublé sans trop de peine, ce cap des Etrennes? Pour moi, je ne m'en suis pas trop mal tiré. et comme je ne suis pas un personnage officiel, comme je ne suis rien, comme je jouis de cette complète et si belle indépendance que donne le néant, comme j'ai su depuis longtemps m'affranchir du joug des préjugés, le jour de l'an ne m'a coûté qu'une centaine de cartes à faire distribuer par la poste, une vingtaine de corvées personnelles, et quelques boite- de bonbons. Je ne vous parle que pour mémoire des étrennes sous forme de pourboires, ce qu'en Orient, vous appelez, si je ne me trompe, le *baktchich*. Ah! le baktchich. pourquoi n'est-il pas resté oriental, et d'où vient ce nouveau besoin pour mes compatriotes, de tendre la main? Mais ne moralisons pas, nous aurions trop à dire sur ce chapitre et sur d'autres. Je sais qu'il en est de légitimes, parmi ces pourboires, et si vous le voulez bien, prenons, pour les faire connaître à vos lecteurs, un honorable fonctionnaire quelconque, marié bien entendu, père de famille, et si cela peut vous être agréable, quelque peu décoré. Tout cela compte, au premier jour de l'an, et il n'est pas un des mots composant cette sorte de signalement, qui ne vaille vingt francs au plus bas. Dès l'aube, le cher homme reçoit les baisers et les compliments de sa petite famille : un souvenir à Madame, un bijou, un rien qui sera, en somme, le plus coûteux, des joujoux et des bonbons à la progéniture. Viennent ensuite les domestiques et les portiers; puis les garçons des fournisseurs, boulanger, boucher, épicier, porteurs d'eau, etc., etc., etc. Puis les garçons de bureau; puis les tambours de la garde nationale. Est ce fini? Que non pas. J'ai nommé là les grosses sangsues, celle qui se carrent insolemment dans leur droit à l'étrenne; mais il en est d'autres encore, il est de ces insectes rongeurs et suceurs, qui, pour être moins gros, ne vous tourmentent pas moins. Ils vous suivent, ils vous harcèlent, ils s'attachent à vous. Rien ne peut vous soustraire à leur acharnement. Vous allez sortir de chez vous, et sur votre seuil, vous heurtez le facteur qui vous tend un almanach : Pourboire. Vous descendez l'escalier, l'aide frotteur du concierge (les concierges ont maintenant des aides) est là qui frotte, frotte, et ne s'interrompt que pour se mettre au port d'armes sur votre passage : Pourboire! Vous prenez une voiture : Pourboire au cocher! Vous prenez un omnibus : Pourboire au conducteur! Dans la rue, les mendiants! Au café, au restaurant, partout, partout, partout, vous trouvez devant vous un sourire bête et une main tendue! C'est crispant, c'est énervant, c'est écœurant!

Le philosophe se soustrait certainement à toutes ses servitudes sociales, à condition de n'avoir ni famille, ni domestiques, ni portier, de n'aller ni au café, ni au restaurant, de n'avoir aucun fournisseur. De telle sorte qu'aux plus braves, il ne reste qu'un parti à prendre : la fuite.

Eh! mon Dieu, oui, tout simplement? Ceux qui ne veulent pas payer leur tribut à la déesse Strenia, ceux qui ne veulent pas échanger aucune visite, aucun banal compliment, aucune menteuse caresse, prennent le chemin de fer et s'en vont voluptueusement flâner, pendant une quinzaine de jours sous les orangers de Monaco ou de Nice. Mais ceux-là ont tout au moins, une cinquantaine de mille livres de rente.

Comme nous ne les avons pas, restons à Paris, et faisons encore un tour de boulevard. Quelle foule et quel encombrement. Il pleut, les parapluies sont tout grands ouverts, et vue de haut et de loin, cette longue enfilade n'offre qu'une vaste ondulation de rifflards de toute forme et de toute couleur. Sous tous ces petits dômes de soie, qui se heurtent, se pressent, s'accrochent et se déchirent, circule une foule de badauds de tout sexe partageant leur curiosité entre les splendeurs des magasins et la pacotille des baraques de bois qui leur font face.

— Venez voir, messieurs, mesdames, la boutique à treize sous! la boutique à vingt-neuf sous! Choisissez.

— La nouvelle merveille du Jour de l'an! la « toupie volante! »

Et chacun d'acheter la toupie volante. Ce n'est pas cher : vingt-neuf sous! Mais c'est assez dangereux à manier. C'est une toupie en force d'hélice, qui se monte par un ressort. On tourne, on tourne, puis on pousse, le ressort se détend, et si la toupie ne vous a pas troué la main, déchiré la figure ou crevé un œil, elle part, siffle et tourbillonnant, se soutient un instant en l'air, et retombe, toujours tournant et ronflant. Cette toupie a été adoptée! C'est le jouet à la mode pour un jour. Donc vous le voyez, le premier jour de l'an se met à la portée de toutes les bourses. Depuis Susse, Giroux et Tahan, jusqu'à la boutique à treize sous! Depuis la poupée de deux mille francs jusqu'à la gateau de dix-neuf sous! Depuis les fondants et les éphémères de Siraudin jusqu'aux pralines à quatre pour un sou. Mais il y a encore une troisième catégorie, celle des pauvres qui veulent, eux aussi, fêter le premier jour de l'an, et qui échangent des oranges, une par tête. Tout ce monde ne s'envoie pas de carte, ne se fait pas de visite; on se rencontre dans la rue; on s'embrasse bruyamment, on se serre énergiquement la main, et l'on va chez le marchand de vin.

— Allons! ma vieille, viens-y donc! C'est moi qui régale!

— A ta santé! Cette pauvre vieille! Va! Allons, encore une tournée!

De tournée en tournée, d'embrassade en embrassade, de santé en santé, le soir vient, et tout ce monde est ivre d'eau-de-vie, de *mêlé* et de petit bleu. On ne s'embrasse plus, on se chamaille; on ne se serre plus la main, on se *cogne*, on se *bûche* à mort! Mais toujours amis! Les coups de poing n'empêchent pas les sentiments! Et voilà comment se passe ce Premier Jour de l'an pour le pauvre monde de Paris. Je ne parle pas de ceux qui le passent à mourir de faim.

J'ai voulu parcourir hier soir la ville : à minuit, on se serait cru en plein midi. Tous les magasins étaient illuminés et déployaient leurs plus beaux étalages; les marchands en plein vent hurlaient leurs appels au public, la foule circulait, les ivrognes chantaient et se battaient. Et la première neige, étrennes du ciel, commençait à tomber. Depuis lors, elle continue à tomber dru, et je dois dire qu'elle a quelque peu calmé l'ardeur de nos cokneys parisiens.

Maintenant que nous sommes sortis de cette fièvre, de cette effervescence, de ce coup de feu du Premier Jour de l'an, il serait peut être bon de faire une courte revue rétrospective de l'année qui vient de s'écouler. C'est là une sorte d'examen de conscience qui précède et prépare le jugement de l'histoire. Non pas qu'il serve à nous corriger. Hélas! non. Les années succèdent aux années, avec le même contingent de bonnes et mauvaises choses, de sottises et d'œuvres de talent, de crimes et de nobles actions, de vertus et de vices. Notre expérience personnelle gagne peu à ces revues qui n'amènent pour nous que déception et désillusion: c'est peut être là, du reste, ce qu'on appelle l'expérience.

Parmi les cent années qui constituent un siècle, il en est de particulièrement heureuses ou malheureuses, plates ou brillantes, lugubres ou gaies, criminelles ou vertueuses. Les années sont les journées des peuples, et l'on s'explique sans peine, comment une nation peut, pendant trois cent soixante cinq jours, subir fatalement l'influence secrète qui pèse sur tous ses actes et imprime à l'année son caractère dominant.

Pour nous autres Français, 1866 a été une année de malaise et d'inquiétude, Il ne m'appartient pas d'aborder la question politique et de vous dire quelle part elle a apportée à nos soucis et à nos préoccupations; mais il n'est pas un de mes compatriotes qui puisse nier que nous n'ayons été tous, plus ou moins, selon notre tempérament, en proie à une sorte d'inquiétude nerveuse, d'agacement, d'appréhension vague, et si nous avons vécu en apparence notre vie habituelle, nous songions plus à l'avenir qu'au présent. C'est, du reste, un des traits distinctifs du caractère français que l'on dit si léger, de se préoccuper, de s'inquiéter toujours de l'avenir. Nous vivons au-delà du présent. Notre pensée dépasse toujours la partie visible d'un fait, et franchit l'horizon qui nous entoure. C'est à cela peut-être que tient cette disposition d'humeur qui nous porte à n'être jamais contents et à nous plaindre continuellement. A qui rêve sans cesse de l'avenir le présent ne suffit jamais. Et c'est peut-être ainsi également qu'il faudrait expliquer notre aptitude à faire des émeutes et des révolutions.

Bref, c'est peut-être parce qu'on pensait trop à 1867 et surtout à 1868, qu'on s'est peu occupé d'embellir 1866 et de lui constituer un petit apport qui disposât l'histoire en sa faveur. D'œuvres vraiment remarquables et destinées à survivre, nous n'en avons pas eu cette année. L'Exposition artistique a été généralement trouvée inférieure à celle des années précédentes. En littérature, rien. En musique, rien. Au théâtre, du Victorien Sardou. Des choses gracieuses, amusantes, pleines de talent, mais rien qui ait du relief, du nerf, rien qui sente la griffe du lion. Je ne dis pas cela pour le *Lion amoureux* de Ponsard, une œuvre honnête, sans contredit, consciencieuse, avec des vers d'une belle venue, mais inférieure à d'autres œuvres du poète académicien.

Nous avons surtout vécu de promesses; et 1866 s'est modestement résigné à préparer les grandes choses que verra peut-être 1867. Je ne parle pas seulement de l'Exposition Universelle; 1866 s'est donné le luxe de quelques petites expositions de haut goût, parmi lesquelles je citerai celles des fromages. Que n'expose-t-on pas maintenant? Ne trouvez-vous pas, en effet, qu'une des manies de notre époque, c'est l'exposition, l'exhibition; la conférence; trois sortes de manifestations du même esprit?

Donc, 1866 s'est sacrifié à 1867; il lui construit les bâtiments de l'Exposition universelle avec son parc et toutes ses magnificences internationales, il lui prépare le nouvel opéra, il perce, à son intention, de nouveaux boulevards et de nouvelles rues, il abaisse la montagne Sainte-Geneviève, crée le parc des buttes Saint-Chaumont, nivelle et change en square l'abrupte Trocadéro. Il répare une foule de monuments, il en élève d'autres, si bien que 1867 se prélassera devant les étrangers émerveillés, et en recevant leurs compliments, se gardera bien de leur dire ce que tant d'embellissements auront coûté, d'ennuis, de tapage, de coups de pioche, de tourbillons de poussière, d'océans de boue, à ce pauvre 1866. Et lorsque ces mêmes étrangers admireront les produits de notre industrie, il ne leur dira pas au prix de combien de faillites aura fait payer par avance à 1866 toute cette gloire industrielle dont 1867 s'énorgueillira. Des faillites! Oui, et l'année qui vient de disparaître pourrait à bon droit s'appeler l'année de la faillite, comme 1812 s'appela l'année de la comète.

Enfin, si le théâtre ne nous a guère donné que des reprises, musicalement parlant surtout, c'est 1867 qui applaudira au *Don Carlos* de Verdi.

Gallilée, une nouvelle œuvre de Ponsard, est également en voie de préparation au Théâtre Français. Les amis de l'auteur affirment que ce drame en vers sera incontestablement son chef-d'œuvre. Espérons-le, car nous avons besoin de chefs-d'œuvre pour la future Exposition, et il serait désolant que les étrangers pussent dire qu'en France il ne s'en fait plus qu'en ébénisterie ou en quincaillerie.

Pauvre 1866! Non, il ne verra ni *Don Carlos*, ni *Galilée*, mais il aura eu, pour troubler son agonie, les revues, ces terribles revues qui sont pour la plupart, sauf tout le respect que je dois à leurs auteurs, quelque chose comme le coup de pied de l'âne donné au Lion mourant. Pour une bonne, que de mauvaises! Les *Thugs à Paris* et le *Diable boiteux* ont réussi; mais *Suivez-moi, jeune homme*, aux Bouffes Parisiens, et *je me le demande*, au Théâtre des Folies Saint Germain ont fait si carrément *fiasco* que les auteurs de la première de ces deux revues ont modestement demandé à garder l'anonyme. Malheureusement, les revues sont comme les têtes du monstre de la fable : Pour une que l'on extirpe, il en pousse sept ou huit aussitôt : Ah! si je voulais lâcher ma petite citation pédante, comme je vous dirais en latin : *Uno avulso non deficit alter*; mais je ne le dirai pas, rassurez-vous.

Vous savez comment procèdent en général les épidémies. Elles ont des ruses et des rubriques qui déconcertent toutes les prévisions. Elles apparaissent tout d'un coup, font rage, frappent à tort et à travers, puis disparaissent en un clin d'œil. On les croit parties bien loin; on respire, on se dilate. Pas du tout. Le fléau réapparaît, fait de nouvelles victimes, et s'en va comme il était venu, sans crier gare. Ainsi du choléra. Ainsi du duel. Cette dernière épidémie sévissait assez cruellement, il y a quelques mois à Paris. La réprobation publique soulevée contre ces mœurs d'un autre âge, peut être aussi l'intervention de la justice, avaient calmé cette fièvre batailleuse. Voici qu'elle reparaît avec une nouvelle force.

Deux ou trois duels pour finir l'année! Journalistes contre journalistes bien entendu! Ah! république des lettres, pourquoi te nomme t-on ainsi, toi qui n'as ni égalité, ni liberté, ni paternité! Bref, l'autorité s'est émue, des témoins ont été arrêtés à la frontière, au moment où ils allaient passer en Belgique. Ils ont dû rebrousser chemin; mais comment vous dirai-je? L'affaire se négocie toujours, et si ce n'est ici, ce sera là que les épées seront tirées. Quand donc se décidera t-on à instituer un jury d'honneur pour connaître souverainement toutes ces susceptibilités qui arment si souvent les gens de lettres les uns contre les autres, sans qu'au fond, il y ait autre chose que l'exagération d'un sentiment honorable et le respect humain poussé à l'extrême?

Je ne sais comment et pourquoi le bruit s'est répandu ces jours-ci que la France venait de perdre son plus grand poète, Victor-Hugo. D'après nos propres informations, l'illustre exilé de Jersey se porte fort bien et ne songe nullement à quitter ce bas-monde, où il a si vaillamment conquis la royauté du génie. Les rois de cette espèce se remplacent trop difficilement pour qu'on puisse accepter, sans plus ample informé, de pareilles nouvelles et se borner à dire, en manière de consolation : le Roi est mort! Vive le Roi!

J'apprends à l'instant que M. Henri de Rochefort, le très spirituel chroniqueur du *Soleil*, et M. Paul de Cassagac, rédacteur du *Pays*, se sont battus au pistolet, non plus en Belgique, mais dans la plaine St-Denis, à une lieue de Paris. M. de Rochefort a été légèrement blessé au côté. Cela prouve-t-il que M. de Cassagnac avait raison?

THIBERGE.

NOUVELLES LOCALES.

Nedjib bey, président du cadastre de Smyrne, est nommé *mouavin* et directeur des affaires politiques du villayet d'Erzeroum.

—

Nedjib bey, caïmakam du district de Nida (Asie-Mineure), est élevé au grade de *mirel umerà* (pachalik du 3me classe).

—

Une permission a été accordée aux directeurs des bains publics, d'ouvrir leurs établissements, pendant la nuit, à dater du 15 du mois de Ramazan.

—

Lundi prochain, aura lieu l'adoration du Hirkaï-Chérif. Le Hirkaï Chérif sont les reliques du prophète. S. M. le Sultan ainsi que tous les Ministres fonctionnaires assisteront à la cérémonie. Les invitations d'usage ont été faites.

—

La Direction générale des Télégraphes nous prie d'annoncer qu'à partir d'aujourd'hui il a été établi une correspondance en langues étrangères à la station télégraphique de Prévesa où il n'existait jusqu'à présent qu'une correspondance en langue turque.

—

La taxe d'une dépêche simple de 20 mots de Constantinople à Prévesa est fixée à 40 piastres medjidié.

—

Il y a quelques jours nous annoncions la nomination de M. de la Lobbe, chef de la mission française qui était promu au grade de Lieutenant-colonel dans le corps d'Etat-major. En même temps nous disions que M. le colonel comte de Gondrecourt était nommé général de brigade dans la cavalerie. Aujourd'hui nous apprenons que M. de Gondrecourt est nommé commandant de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. C'est la première fois qu'un officier supérieur de cavalerie est nommé à ce poste important, l'un des plus beaux commandements de France; de plus, et c'est là ce qui nous fait annoncer cette nouvelle, M. de Gondrecourt fait partie de la société des gens de lettres.

Smyrne, 12 janvier.

Le parcours des voies de communication et le mauvais état des routes existantes, repondaient d'une manière imparfaite aux besoins de la ville et du commerce intérieur. S. Exc. le gouverneur-général de Smyrne, désireux d'augmenter tout ce qui tient au bonheur et à la prospérité de la province, vient de décider l'achèvement et la création de nouvelles routes, celle du Vourla entre autres.

Les travaux du pavage des rues Kemer-Djadessi et Halilié Djadessi marchent lentement, malgré le bon vouloir de Sureya pacha et des ingénieurs dirigeant ces travaux. La faute en est à la commission chargée de la partie contentieuse et qui est composée en majeure partie de membres d'un esprit opposé à toute amélioration. *L'Emlak* qui devrait au contraire par les fonds dont il dispose depuis un grand nombre d'années et dont une partie est destinée selon le réglement aux embellissements de la ville et à la reconstruction du pavage, des égouts, etc, l'Emlak disons-nous, est celui qui rechigne le plus. Pourquoi cette opposition faite au progrès par ceux-là mêmes qui peuvent y pousser le plus?

Les attributions de l'Emlac quoique limitées en ce qui touche la partie technique, paralysent néanmoins dans la circonstance présente le bon vouloir de l'autorité, en créant des difficultés et des retards sans nombre, qui sont le principal obstacle aux améliorations dont la ville sent impérieusement le besoin.

Parmi les passagers de distinction arrivés cette semaine à Smyrne, on remarque l'honorable M. T. C. Bruce, membre du comité général de la Banque impériale ottomane

M Bruce est arrivé jeudi d'Alexandrie par le paquebot du Lloyd autrichien.

M. Bricogne, inspecteur des forêts, chargé d'une mission toute spéciale dans la Turquie d'Asie, se trouve en se moment à Sparta. M. Bricogne n'a pu gagner cette ville qu'après un longue et pénible voyage. Si aucun brigand ne s'est présenté pour lui demander la bourse ou la vie, il a dépensé ce que contenait l'une pour ne pas se voir privé de l'autre. Chemins difficiles à traverser, gites impossibles à trouver, bien accueilli chez les Turcs, mal reçu chez les chrétiens, il est parvenu cependant à force de douceur, de patience, et, disons-le de souffrances, à continuer une exploration qu'un autre à sa place eut sans aucun doute abandonnée.

M. Bricogne est à la veille de quitter Sparta pour se rendre à Satalie.

(*Impartial.*)

VARIÉTÉS.

COUR D'ASSISES DU VAR (DRAGUIGNAN.)

Audience du 2 janvier.

Rébellion à main armée. — Incendie. — Quinze assassinats, Seize accusés.

Tout le monde connaît, au moins de nom, le groupe des îles d'Hyères, situées dans la Méditerranée, près de la commune d'Hyères, dont elles font légalement et administrativement partie. L'une de ces îles est appelée l'île du Levant. Elle n'était habitée que par quelques rares pêcheurs, lorsque: en 1860, M. le comte de Pourtalès y fonda avec l'autorisation de l'Etat, en vertu de la loi du 5

---

qui pourraient m'aider. Comme il y a dans la ville des sociétés de toute espèce, avec le certificat je les visite à tour de rôle. Elles ne donnent pas souvent d'argent, mais on revend les bons, puis, tous les six mois Tribouillard se met au lit. J'arrange la chambre comme vous voyez : je défonce une marche de l'escalier, je mets sur la paillasse une vieille robe rapiécée en guise de drap et de couverture, je descends le poêle à la cave, et je commence ma tournée; je sais dire, je pleure à volonté; j'amène les gens voir Tribouillard. Ce sont surtout les cagots qui donnent là-dedans, mais à la condition qu'on administrera Tribouillard. et l'on administre Tribouillard. S'il ne va pas au ciel tout droit, personne n'ira. Il a déjà bien reçu dix fois l'extrême onction. C'est pourquoi j'envoie le gône guetter dans la rue, afin qu'il vienne nous prévenir aussitôt qu'il entend quelqu'un demander Tribouillard. Et tous les ans nous déménageons, car on ne pourrait pas recommencer souvent dans le même quartier, ça ne prendrait plus. Voilà ce que nous appelons faire la récolte. Avec ça nous pouvons traiter de temps en temps les amis. Tenez, dans ce moment, nous buvons l'argent de son cercueil. Ça ne vaut-il pas mieux, dites, que d'être verrier comme l'était autrefois ce pauvre Tribouillard qui se brûlait le corps et risquait de mourir à la besogne. Au lieu de ça, tous les six mois il se met au lit, et je le dorlotte. Pas vrai, Tribouillard, que ça vaut mieux?

Tribouillard se pencha en avant avec son regard toujours fixe.

— Tenez, s'écria avec un rire atroce Mme Tribouillard, si on ne dirait pas un vrai mort. A force de faire le mort, il finira par avoir l'air d'un revenant.

Madeleine et Marie étaient de plus en plus terrifiées. Cette femme qui jouait ainsi avec la mort, avec la religion, avec la charité, avec tout ce qu'on a l'habitude de respecter et de craindre, leur semblait une véritable monstruosité.

Madeleine regardait Marie d'un air anxieux et interrogatif.

Marie, qui observait son père, répondit par un signe d'intelligence qui voulait dire.

— Il faut attendre encore.

— Moi, je vous assure, madame Tribouillard, dit Bordier avec une voix déjà chevrottante, que vous finirez par vous faire pincer comme escrocs.

— Ah! bien, oui! ils sont si bêtes ces bourgeois! Ils croient qu'en faisant l'aumône ils iront d'emblée au paradis. Ce n'est pas tant qu'ils aient pitié du monde, c'est pour racheter leurs péchés. Faut-il qu'ils en aient commis des péchés pour avoir tant à racheter que ça. On n'a qu'à leur dire qu'on va à la messe, et qu'on priera bien pour eux, jamais ils ne refusent.

— Pas moins, répondit Bordier, qu'un jour vous vous êtes joliment mis dedans avec la messe. Un curé demande à Mme Tribouillard si elle va à la messe. « Ah! oui, monsieur le curé matin et soir. » Il vous a dit votre compte, monsieur le curé!

— Dans tous les métiers, il faut faire des écoles.

— Et bien! c'est égal, les opinions sont libres. Mais moi, Bordier, tout Bordier que je sois, c'est-à-dire un ivrogne, un pas grand'chose, jamais je ne voudrais jouer cette comédie-là.

— Toi, Bordier, tu deviendras cafard, je l'ai toujours dit, fit Tribouillard qui parlait comme dans un rêve.

— Tout au contraire, reprit Bordier! c'est l'hypocrisie qui ne me va pas. J'aimerais mieux rester huit jours sans boire une pauvre goutte.

— Vous avez raison, mon père, essaya de dire Madeleine; mais ce qui vaudrait mieux encore, ce serait de travailler un peu plus et de boire un peu moins.

— Est ce que tu viens ici pour faire la morale à papa?

— N'avez-vous pas dit, mon père, répondit Madeleine avec un calme imposant, n'avez-vous pas dit : les opinions sont libres?

— Travailler, repartit à son tour Mme Tribouillard. A quoi ça mène-t-il? A crever sur la paille, ni plus ni moins que les Tribouillard, qui, eux, du moins, auront eu du bon temps. Je vois les voisins qui travaillent: la femme coud du matin au soir; l'homme est employé sur les quais. Eh bien! ça mange, c'est vrai; les enfants vont à l'école, c'est encore vrai; mais est ce une vie de n'avoir jamais un moment de repos, ni une bouteille de bon vin pour se refaire un peu? Autant les galères. Pas vrai. Tribouillard?

— Pas vrai, Tribouillard, répétait machinalement l'homme lugubre.

— Allons? fit l'horrible femme, Tribouillard en a assez; il va rouler sous la table. Vous, Bordier, ça ne va pas mal non plus; il n'y a que moi... ajouta-t-elle avec un hoquet qui l'empêcha d'achever sa phrase.

Le gône s'était endormi.

Il était neuf heures. On entendit du bruit dans l'escalier.

— Tiens! voilà déjà les enfants, s'écria Mme Tribouillard, qui se versait encore un verre de vin.

La porte s'ouvrit, et trois enfants entrèrent. Ils étaient transis de froid.

— Comment, déjà, petits *faignants* que vous êtes? Voyons ce que vous apportez. Gare si vous n'avez bien travaillé! Montre tes crayons, dit-elle à l'aîné, qui s'avança tout tremblant.

Elle compta les crayons.

— Et tes sous?

Elle compta les sous. Puis d'un air courroucé :

— Comment, malheureux! sur dix sous que tu devrais me rapporter il en manque quatre.

L'enfant essaya de se disculper. Elle le frappa violemment.

— Tu iras te coucher sans souper.

Le second mendiait; il n'avait que cinq sous.

— Qu'as-tu donc fait? Tu as regardé les boutiques au lieu de courir après les passants? Il fallait pleurer et dire que ton papa était à l'agonie. Je t'avais fait ta leçon, ce matin, et voilà ce que tu me rapportes, petit gueux! Je gage que tu as acheté un sucre d'orge.

Il reçut aussi une correction; mais il eut un morceau de pain.

Quant au troisième, il avait à peine cinq ans. Sa longue blouse, ses cheveux frisés, sa figure fine lui donnaient l'air d'une petite fille. Il tenait à sa main quelques bouquets de violette fanée. Sa mère l'avait dressé à présenter ces bouquets aux passants. Il rapportait les violettes; mais il rapportait aussi quinze sous que lui avait valu son joli visage.

La mère le prit sur ses genoux, le caressa et lui fit boire un verre de vin.

— En voilà un, dit elle, qui vaut son pesant d'or. Ah! si c'était une fille! Avec cette figure-là!

(*Sera continué demain.*)

août 1850, une colonie pénitentiaire pour les jeunes détenus.

C'est de là que, le 3 octobre dernier, les autorités de Toulon recevaient les plus tristes nouvelles. On s'y transporta aussitôt que l'état de la mer le permit, avec des forces suffisantes et l'on constata successivement les faits suivants :

La colonie avait été, en 1862, le théâtre de désordres assez sérieux. On avait travaillé à en prévenir le retour, et l'on semblait y avoir réussi, car la grande majorité des détenus faisait preuve d'une docilité qui laissait peu à désirer. Toutefois, et quoique le directeur de l'établissement paraisse l'avoir ignoré, il est certain qu'il existait dans cette population de jeunes condamnés quelques éléments d'insubordination qui n'attendaient, pour éclater, qu'une occasion favorable.

Cette occasion sembla naître quand on sut parmi les détenus, qu'on leur adjoindrait bientôt un certain nombre d'autres condamnés, provenant d'un établissement du même genre situé en Corse, qui porte le nom de Colonie horticole de Saint-Antoine.

Ce contingent corse était précédé d'une grande réputation d'indiscipline, et quelques meneurs ne cachaient pas les espérances que leur laissait cette perspective.

« Les *espies* (espions). disaient l'un d'eux gare à eux lorsque les Corses arriveront ! Quant aux gardiens, ils prendront leurs *pliants* (sabres) si bon leur semble, cela ne nous empêchera pas de leur casser le cou. Le *capelan* (l'aumônier) y passsera aussi : il n'y a pas de bon Dieu qui tienne ; où qu'il sera nous le tuerons. »

Le vendredi 26 septembre, ceux qu'on appelait ainsi d'avance les *Corses*, à cause du lieu d'où ils venaient, débarquèrent à l'île du Levant, au nombre de soixante-cinq, et le détestable effet de leur présence ne tarda pas à se faire sentir.

Ils trouvaient qu'on les nourrissait mal et qu'on les faisait trop travailler. Ils refusèrent le travail, se débandèrent, et par la prière ou la menace, entraînèrent avec eux un assez grand nombre d'anciens.

On jugera de leurs prétentions quand on saura qu'ils demandaient de la viande à tous les repas, du tabac, du café, et six heures de récréation par jour.

Bientôt la révolte fut convenue, et dans la journée du mardi 2 octobre on y préluda par des chants séditieux. Elle éclata le soir, peu après l'heure du coucher. On se releva, les lampes furent éteintes, les vitres brisées, les cloisons démolies, les gardiens expulsés. Pour empêcher de plus grandes dévastations un de ces derniers engagea les détenus à descendre dans la cour. Ils s'y précipitèrent avec des cris et un tumulte effrayants.

Là se forma une bande qui se dirigea vers l'habitation particulière du directeur, M. Fauveau, située à une faible distance du pénitencier et qu'on appelle le *château*. Ils se proposaient de piller cette demeure et peut-être d'y faire pis encore. Une rencontre qu'ils firent les détourna de ce projet et l'on revint à l'établissement.

Coudurier s'écria alors : Allons délivrer les prisonniers ! La proposition est reçue avec acclamations, et plusieurs se dirigent avec des haches et autres instruments vers les cellules où se subissent les punitions disciplinaires. Parmi eux se remarquaient presque tous les accusés.

Neuf cachots sont successivement brisés, et les prisionniers viennent grossir le nombre des insurgés. On entre ensuite dans les caves, on roule les tonneaux dans la cour, on les défonce, et chacun s'abreuve à son gré.

Cependant les meneurs ne perdaient pas de vue leurs projets de vengeance. Réunis dans un coin de la cour, ils y complotaient la mort des *espies*, et il fut d'abord question de les emmener dans les broussailles ou *maquis* pour les y assommer : puis cette idée fut abandonnée et fit place au dessein atroce dont on va raconter l'exécution.

On cria d'adord qu'il fallait piller le magasin des vivres. Quelques-uns des accusés se chargèrent de défoncer trois portes donnant accès dans un couloir qui précède ce magasin. Enfin venait la quatrième porte, celle qui ouvrait sur le magasin lui-même. Plus solide que les autres, elle résista aux coups qu'en lui portait; le panneau supérieur fut seul brisé, de sorte qu'on ne pouvait pénétrer dans le local qu'en escaladant la partie inférieure de la porte.

Les plus hardis se précipitèrent par cette brèche et se livrèrent au pillage des denrées Celui-ci prenait un pain de sucre, celui-là décrochait un morceau de lard, cet autre emportait des saucissons ou une bouteille d'eau-de-vie. En même temps, une mare liquide couvrait le sol, et on y enfonçait juspu'à la cheville.

Après ces premières scènes en vient une vraiment épouvantable, s'il faut l'admettre telle que la présente l'acte d'accusation :

Quand les *grands*, pour employer le langage des témoins, eurent ainsi satisfait leur convoitise, ils quittèrent le magasin de la même manière qu'ils y étaient entrés et laissèrent la place libre pour d'autres. C'est alors que l'accusé Coudurier aurait dit, d'après son coaccusé Allard :

— Il faut faire entrer ceux qui nous vendraient et mettre le feu.

A cet effet, Coudurier sortant au dehors, prit à part sous un sapin Ferrandon et Allard, et leur donna ses instructions :

— Je vais, leur dit il, faire entrer les *espies* dans le magasin, et quand ils y seront, toi, Ferrandon, tu mettras le feu et toi, Allard, tu les empêcheras de sortir avec ton couteau.

Ces ordres cruels ne devaient être que trop fidèlement exécutés; et au surplus, s'ils faut en croire Allard, l'assassin avait bien choisi ses instruments ; il aurait dit, en effet, à un de ses complices, l'accusé Lecoq :

— Ferrandon, qui aime à faire le mal, fera bien ça, et Allard, qui est saoùl, le fera bien aussi.

Quoi qu'il en soit, ceux qui s'éntendaient avec Coudurier invitèrent les jeunes détenus à venir prendre leur part du pillage, et l'on comprend que dans l'état où étaient les esprits, l'invitation devait faire accourir presque tout le monde. Placé à la porte du magasin, une bougie d'une main, un entonnoir de l'autre, Coudurier disposait de l'entrée. Il écartait les uns, admettait les autres, et il en fit entrer au moins treize et peut-être quatorze. Jugeant alors le moment venu, il donne à Ferrando l'ordre d'allumer un tas de papiers préparés en tas.

Ferrando obéit, et comme on avait eu soin de répandre sur le sol une dame jeanne pleine d'huile de pétrole, dont on brisa le robinet, le feu se communiqua avec une rapidité effrayante. Deux jeunes détenus essayèrent de l'étouffer à sa naissance; ils en furent empêchés par Allard et Ferrandon qui, tout glorieux de son ouvrage, s'écriait : « Voyez donc comme mon feu brûle bien ! »

Cet incendie était le signal de mort de treize ou quatorze enfants qu'on avait fait entrer dans le magasin. Les fenêtres de ce local étaient garnies d'infranchissables barreaux, et l'on ne pouvait en sortir que par la porte à demi-brisée, c'est-à-dire par l'endroit même où une nappe de feu eut bientôt rendu le passage impossible. Il ne l'était pas encore cependant quand le jeune Garibaldi, apercevant le danger, revint en toute hâte du côté de la porte.

L'enfant, l'escaladant, se préparait à passer du côté du couloir ; mais Allard, fidèle à sa consigne, se précipite sur lui armé de son couteau et lui en porte trois coups, aux cuisses et dans la poitrine. Le sang coule en abondance, et le malheureux enfant est rejeté dans les flammes.

Tous se furent bientôt portés vers la fenêtre, et se cramponnant aux barreaux, ils appelaient du secours avec l'accent du désespoir. Mais comment cet appel eût-il été entendu , quand les meneurs surveillaient leurs victimes avec une barbarie implacable et comprimaient par les plus dures paroles et au besoin par la menace, toute marque d'intérêt et de pitié donnée à ces infortunés?

M. Lepelletier-Ducoudray, qui exerce dans l'île l'emploi de guetteur du sémaphore, était accouru. Voyant ces petits malheureux sur le point d'être dévorés par les flammes, il est saisi d'une généreuse ardeur, et prenant une couverture qu'il trempe dans l'eau, il se prépare à s'en servir pour essayer de les sauver. A cette vue, la rage des meneurs ne se contient plus : ils se précipitent sur celui qui prétend leur arracher leur proie ; des cris de mort sont proférés. M. Ducoudray, suivant sa propre expression, se voit enlevé comme une plume, dépouillé de sa couverture et précipité dans une tranchée profonde; il s'y brise la jambe de la manière la plus grave et attend, au milieu de cruelles souffrances, le moment encore éloigné où l'on viendra lui porter secours.

Un autre détenu avait ramassé la couverture mouillée et voulut la passer à ses camarades à travers les barreaux. Il eut le sort de M. Ducoudray ; seulement, plus heureux que lui, il put, sans accident grave, remonter jusqu'au bord.

Dès lors la perte des prétendus *espies* était inévitable. Déjà leurs figures étaient noires; la violence du feu faisait fondre leurs joues, leurs cheveux flambaient ; bientôt ce n'étaient plus que des cadavres qui eux-mêmes se réduisaient en cendres ou en charbon, et dont on ne devait retrouver plus tard que quelques informes débris.

Ce fut là la dernière scène de cet épouvantable drame. Bientôt le sommeil ou de grossières orgies ne tardèrent pas à assoupir la fureur des rebelles. Le lendemain 3, au matin, elle sembla vouloir se réveiller. Quand on vit l'aumônier et la famille du directeur s'éloigner en mer pour aller chercher un asile et des secours, des cris de mort, de sales injures furent proférés contre eux. Toutefois la fièvre n'était plus ce qu'elle était la veille, et une partie des détenus rentra d'elle-même au pénitencier.

Le 4, les secours arrivèrent. L'incendie durait encore et menaçait de dévorer le reste des bâtiments, pour peu que le vent du nord eût soufflé. On commença par s'en rendre maître, puis la justice se mit à l'œuvre et chercha dans cette masse confuse d'insurgés à distinguer les grands et vrais coupables d'avec ceux qu'ils avaient entraînés. Fidèle à cette pensée de modération, elle n'a retenu que seize accusés.

Dépêches Télégraphiques.

Service spécial de la TURQUIE.

(*Agence Havas*)

Paris, 15 janvier, 8 h. 45 m.

Naples, 15. — Un ouragan terrible s'est abattu sur la ville la nuit dernière. 24 navires de commerce totalement perdus.

Dette Générale. — Coupon détaché. Paris, 80 29, — 80. Londres. 29 1/8—29 5/8.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 17 Janvier	32 17
Clôture du 17 janvier	32 35

MONNAIES, contre Livre turque.

Napoléon	87 07
Livre anglaise	109 35
Pol impérial	88 30
Ducat d'Autriche	51 12
Metallique	105 30
Bechlik	105 30

Medjidie, contre L. T., 1 p. et 1/2 de différence.
Cuivre, P. 111.

NOUVELLES FINANCIERES.

On lit dans l'*Evening star*, du 1er janvier :

Le compte rendu des revenus pour la période financière, close au 1er décembre. est très satisfaisant et montre à un degré remarquable l'élasticité de nos ressources et la facilité avec laquelle les réductions d'impôts amènent l'accroissement des revenus. Le revenu total pour le trimestre est de 18,332.935 liv. contre 18,007,415 pour le trimestre correspondant de l'année dernière. C'est une augmentation nette de 325,520 liv. provenant de toutes sources, excepté les timbres pour lesquels il y a une diminution de 65,000 liv de l'impôt sur les biens-fonds (où la diminution est de 137,00 liv.), et de divers autres montrant une baisse de 183,000 livres.

Le revenu total pour l'année est de 68,785,662 livres contre 69,196,478 en 1865. On trouve ainsi une diminution nette de 410,816 livres.

Cela porte entièrement sur l'impôt foncier et sur le timbre. Nous avons réellement réalisé maintenant le plein effet de la fourpenny income tax, et de la réduction sur les assurances contre les incendies. Dans son budget, M. Gladstone estimait le revenu pour l'année finissant en avril prochain à 67,575,000 livres ; mais il a fait des réductions de taxe qui, suivant lui, pouvaient réduire cette somme de 562,000 livres.

On voit qu'il y a actuellement un excédant sur son estimation, pour ce qui regarde les douze mois qui viennent de finir de près d'un million et trois quarts. Naturellement, le trimestre prochain peut apporter quelque diminution, mais le contraire est plus probable. Tout porte à croire que l'excédant à la fin de l'année financière atteindra deux millions, malgré les dépenses extraordinaires nécessitées par l'adoption des fusils se chargeant par la culasse.

Londres, 2 janvier, 3 heures.

Froment, ferme ; orge, en hausse, demande modérée; avoine, très ferme, les qualités supérieures sont demandées.

La neige empêche les affaires.

New-York, 31 décembre, soir.

Or, 133 1/4 ; change sur Londres 109 1/4 ; bonds américains (5 20 0/0), 106 1/4; actions du chemin de fer de l'Illinois 121 »/» ; actions du chemin de fer de l'Erié, 68 »/».

Coton midling upland, 34 cents 1/2 la livre anglaise (453 grammes).

Pétrrole brut, 19 cents 1/2 le gallon (3 lit. 78 1/2 centil.); pétrole épuré, 29 cents, dito.

Madrid, 2 janvier, soir.

3 0/0 dette intérieure, 34 20. coupon détaché 3 0/0 dette différée, 31 45 d°; change sur Londres, 49 35, change sur Paris. 5 13.

Marseille, 2 janvier.

Blés. — Importations, 4.500 hect. Marché ferme et actif. Il y a des achats pour la spéculation.

Cotons. — Recherchés ; prix sans changement.

Laines. — Détenteurs tenaces.

Huiles. — Sésames et arachides, 121 fr. les 100 kil.; lin. 106 fr ; huiles d'olive, rares.

Pétrole. — 54 fr. les 100 kil.

Savons. — 79 à 81 fr. les 100 kil., suivant les marques.

Tourteaux. — Lin, 18 fr. les 100 kil.

Denrées coloniales sans affaires.

La malle de Constantinople est arrivée.

Le Havre. 3 janvier.

Cotons.—Ventes, 600 balles, marché plus calme ; prix tendus, sauf pour le livrable dont les prix sont plus faciles.

Sucres. — Ventes, 250 caisses Antilles, à 48 fr. les 50 kil.; prix fermes.

Cuirs. — Ventes, 6.077 bœufs Valparaiso salés, sacs, à 69 fr. les 100 kil,

Autres articles calmes.

Marseille, 5 janvier.

Graines oléagineuses. — Les prix se maintiennent avec la même fermeté, et la tenue des vendeurs indique de nouvelles prétentions à la hausse.

On a cité 1000 qx lin de Roumélie disponible et prochaines livraisons à fr. 42 50 ; 2500 qx lin de Russie, à livrer, à fr. 40 50.

Le mouvement des graines oléagineuses sur la place de Marseille pendant l'année 1866 donne les résultats suivants :

Les arrivages de toutes graines qui s'étaient élevés en 1865 à	1.365.480 qx.
n'ont été en 1866 que de	1 065 275
Différence en moins en 1866	300.205 qx.
Le stock au 31 décembre 1865 était de	81.250. qx.
Et au 31 décembre 1866, il n'est que de	5.000 qx.

Ce qui fait que le déficit réel dans l'année 1866 a été de 222 955 qx. m.

Les arrivages des sésames ont été à peu près les mêmes : 311,150 quint. en 1855 et 309.220 quint. en 1866.

Ceux d'arachides donnent un déficit de 41,210 quint. pour l'année 1866. Par contre, les pavots ont une augmentation de 7,250 quintaux.

Les lins de Russie donnent une diminution de 140,855 quint., et les colza et ravisons une diminution aussi de 122,120 quintaux.

Les lins de Roumélie ont augmenté de 21,380 quint. ; ceux de Naples et Sicile ont diminué de 5,420 quint.

Les palmistes ont augmenté de 28,410 quint., et les cotons ont diminué de 53,190 quintaux.

Les prix se sont élevés vers le milieu de l'année, et la hausse qui a continué les mois suivants se maintient encore aujourd'hui pour le plus grand nombre de provenances.

Les sésames du Levant, qui au début de la nouvelle campagne, valaient fr. 65 et fr. 66, se sont élevés dans le mois d'octobre, jusqu'à fr. 73 50 ; prix actuel, de fr 69 à fr. 70.

Les sésames de la Côte de Coromandel ont eu en janvier et février les prix de fr. 52 50 et fr. 55, et ils sont montés en septembre et octobre à fr. 58 et fr 59.

Les sésames de Calcutta commencent à jouer un rôle très important sur notre marché. Les qualités blanches et bigarrées ont été très recherchées et sont estimées par notre fabrication les égales des Kurrachee

Les prix pour les blanches sont montés en disponibilité à fr. 60, et les bigarées fr 58 ; pour les époques plus éloignées à fr 57 les blanches et fr. 55 les bigarrées.

Les cargaisons attendues dans les six premiers mois de 1867 sont à peu près toutes entièrement vendues.

Les pavots de Calcutta, peu connus jusqu'à présent, n'avaient d'abord pu trouver acheteur qu'à fr 44 ; puis les prix sont montés graduellement jusqu'à fr. 47 50 et fr. 48.

Les prix des arachides de Gambie, dont la qualité a été supérieure cette année, se sont élevés jusqu'à fr. 44 50 et fr. 45. On a vendu des quantités importantes pour les 6 premiers mois de 1867.

Les Cazamance ont valu de fr. 1 à 2 de moins, et les Bas de Côte ont varié de fr. 36 à fr. 40 50, dernier prix pratique,

Les Espagnes avaient débuté à fr. 41 et fr. 40 75 et s'étaient élevés à fr. 45 75, pour retomber à fr. 44 sans empressement chez les acheteurs, qui trouvent la plus grande difficulté à triturer ces graines mouillés par innondations.

Les décortiquées ont été vendues en disponible à fr. 60, et continuent à trouver acheteurs à fr. 58 pour mai et juin.

Les lins n'ont pas éprouvé de grandes variations; les Russie, ont valu fr. 38 et fr. 41, puis fr. 40, prix actuels.

Les Roumélie fr. 40 et fr. 42 50, dernier prix pratiqué.

Les Sicile fr. 38 50 et fr. 41 50.

Les ravison de Russie ont varié entre fr. 21 et 22

Les Colza du Danube fr. 38, et ceux d'Odessa fr. 36 et fr 35.

Les graines de coton d'Egypte sont montées de fr. 16 50 jusqu'à fr. 18 ; les vertes de Castelamare à fr. 15, puis fr. 14 25, dernier prix ; et enfin celles du Levant à fr. 8 50 et fr. 9.

Nouvelles de Mer.

RHODES. 17 *décembre.*— Le navire grec *San Nicolo*, capitaine Antonio allant de Constantinople à Marseille avec un chargement de blé a été jeté à la côte de Cassos, après avoir été abandonné par son équipage.— Navire et chargement sont entièrement perdus.

SYRA, 30 *décembre.*— Après le naufrage du bark autrichien *Draghetto*, entièrement brisé sur la côte de cette île, nous avons également à constater la perte d'un autre navire autrichien le scuner *Paolo Maria*, capitaine Marassevich, allant de Salonique à Marseille avec une cargaison d'orge. C'est à peine si l'on a pu retirer quelques agrès du navire réduit en pièces.

L'*Alessandra*, cap. Slocovich, allant de Sulina à Anvers est entré avec voie d'eau et autres avaries.

CORFOU. 27 *décembre* — Dans la journée du 16 courant les bâtiments suivants ont échoué dans le port de Cephalonie :

Maria Zigante, capitaine Caralambo Razzio, chargé de grain ; *Iraclis*, cap. Vassilio Metaxa, chargé de souffre ; *Constandinos*, cap. Giov Trassà, chargé de grain ; *Caralambos*. cap. Gerrassimo Travlo. div. marchandises ; *Despina*, cap. Const. Papa, chargé de grain ; *Taxiarchis*, cap Giov. Perperi, chargé de blé ; *Evanghelistra*, cap. Elia Galivali, chargé de blé ; *Ilimedio*, cap. G. G Sladovich, (autrichien) chargé de blé

ZANTHE, 20 *décembre.*— Le bric russe *Thia Elpis*, cap Soroto, venant de Taganrock avec un chargement de blé en destination de Messine, a relâché dans notre rade à la suite d'une voie d'eau qui s'est déclarée et qui l'a obligé de demander des secours. On se prépare à le conduire dans le port pour opérer le déchargement du blé avarié.

PATRAS, 25 *décembre.*— Du 17 au 18 courant, il s'est déchaîné sur notre port une violente tempête qui a occasionné beaucoup de dégats dans les campagnes avoisinantes ainsi que sur les navires ancrés dans notre port. Deux goélettes grecque et trois brazere ont coulé. Parmi ces navires nous notons la goélette *S. Nicolas*, cap. Zafiropulo, laquelle avant la tempête avait déchargé le bois qu'elle avait sur le pont ; elle se trouvait ancrée en flanc de notre mole où poussée par divers bâtiments et par la violence de l'ouragan elle a eu plusieurs avaries au dessus de la flottaison par lesquelles les ondes furieuses pénétrèrent et la firent couler. On ignore si ce bâtiment a été endommagé sous l'eau, mais encore il flotte par l'effet de son chargement de bois. On opère activement à son déchargement et les marchandises seront vendues à l'enchère publique.

Le temps paraît se remettre au beau et on espère ne pas avoir d'autres sinistres à signaler.

MALTA, 26 *décembre.* — Les arrivages de la mer d'Azoff, de la mer Noire et de la mer de Marmara sont admis en libre pratique ; ceux de l'Albanie Turque, de Tarente et de ses côtes sont assujeties à une quarantaine de 15 jours entiers du jour de l'arrivée.

Le capitaine Handias, du brick *Arianni* sous pavillon Hellène arrivé le 19 de Burgas, rapporte que dans la journée du 18 vers les deux heures après-midi, dans le voisinage de Monte Etna, il rencontra un petit brick (dont on ignore le pavillon) en danger, et que peu après il le vit couler avec tout l'équipage ; On ne pouvait lui prêter aucun secours à cause de la trop grosse mer.

Le capitaine A. Budinich, du bark autrichien, *Ebe* arrivé le 21 de Trieste, rapporte que le 18 courant vers les 5 heures du matin dans le voisinage du cap Passero une collision a eu lieu entre le lugger autrichien *Teresa B.* capitaine Brosovich. Le capitaine ainsi, que 5 matelots du lugger sautèrent à bord de l'*Ebe* (ils sont actuellement ici). Trois autres matelots ne purent en faire autant et l'on doute de leur sort. Le lugger venait de Trieste chargé de farines, acier et papier en destination pour Rio-Janeiro.

Le sauvetage de la *Teresa B.* a été effectué par le bark anglais *Quartus.*

Les bâtiments autrichiens ci-après sont arrivés ici avec des avaries et devront décharger :

Le bark *Ebe* cap. Budinich, de Trieste pour Orano ; le brick *Giovanni Battista* cap, Scarpa. de Salonique pour Marseille, et le bark autrichien *Henriette* cap. Doglianizza, de Nicolajeff pour Cork ; ensuite, avec peu de dommages, le navire *Civiltà* cap. Cosnlich, de Nicomedie pour Anvers ; le bark *Amalia L.* cap. Soich, de Burgas pour Cork, et avec des avaries, le navire *Figlia Alessandra* cap. Posnaovich d'Odessa pour Cork.

Le 25 est apparue sur la côte de *Wied Zurrick* la chaloupe du bark anglais *Olive Branch* cap. J. Falumer. A son bord se trouvaient 8 personnes formant l'équipage du brick hellène *Jackintia* et qui débarquait sur la côte ; le cap Giorgio Bruludachi et 8 autres individus, sauvés à bord du dit bark, le 20 courant à la distance d'environ 100 milles au Sud de l'Ile. Le *Jackintia* venait de Varna et Constantinople chargé de blé en destinatian pour Naples. Les 8 individus ont été transportés au Lazaret.

Le nav. autr. *Casemiro*, cap. Mircovich, allant d'Odessa à Marseille, avec blés, s'est échoué sur le Wied-Zurriech, à trois milles de la terre. Le st *Arcadia* l'a conduit jusqu'au port de Marsascirocco, ne pouvant le remarquer ici, par suite d'une voie d'eau.

Les navires suivants ont apparu ici :

Le 19 courant le brick italien *Batlinim*, cap. P. Accame, avec blés de Berdianska ; le même jour le brick italien *Giacomino*, cap. D. Saccomanno, d'Odessa avec blés ; le 23 le brick italien *Ninfa*, cap. Faile, de Sulina avec blés ; le 24 le brick italien *Maria*, cap. Paragallo, de Nicolajeff avec blés pour Marseille. En outre on connait la perte en pleine mer de quatre autres navires, dont un autrichien, un grec, avec blés, de Varna et deux autres inconnus, un de ceux-ci a coulé près du brick *Ninfa* sans que celui-ci ait pu lui prêter secours.

FLESSINGUE, 28 *decembre*, 10 h. du matin. — Par télég — Une barque anglaise, nom inconnu a sombré à l'Elleboog en entrant cette nuit. Le sort de l'équipage est inconnu.

11 heures. — La barque anglaise sombrée, est l'*Execlcior*, cap Atkinson, de Taganrog pour Anvers, avec chargement de grains. Equipage sauvé.

FALMOUTH, 26 *décembre.* — Le *Lucie* c. Janssen, all. de Danube à Anvers, est arrivé avec voie d'eau et doit décharger.

BRINDICI, 24 *déceembre.* — Les navires ital. suivants, chargés de grains, ont fait naufrage le 17 de ce mois, à Cephalonie : *Falliero*, c. Costa ; *Emilia*, c. Ballestrino ; *Innocedza*, c Setali ; *Buona Fede*, c. Olivari ; *Eden*, c. Fasce. Les équipages ont été sauvés.

ENOS, 12 *janvier.* —Le brick goélette français *Marie*, c. Louche, chargé de blé pour Marseille, s'est perdu sur notre rade.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 16 janvier.

TREBISONDE, vap. de M. Imp. *Mitidjah*, cap. Trebuchet, div. march. et passag.
VARNA, vap ott. *Eregli*, cap Ismail, cap. div.-m.

Du 17 Janvier,

SALONIQUE, vap. de M. Imp. *Clyde*, cap Martin, ayant touché à Dard. et Gallipoli div. march. et 48 passagers.
ANVERS, vap. belge *Gustav Pastor*, cap C. Herfurth, ayant touché Gibraltar, Messine, Syra et Dard. div. march, et passag.
LONDRES, vap. angl. *Paraguay*, cap. J Carter, ayant touché à Malte, Syra, Smyrne, et Dard. div. march. et 22 passag.

Departs du ports du 16 Janvier

MARSEILLE, vap russe *Gunib*, cap. Durnieff. div. march. et passag.
— paq. à vap. fr. *Euphrate*, cap. Stolz, div. march. et passag
ANVERS, paq. à vap. russe *Boug*, cap. Alliman, div. march et passag.
ODESSA. paq. à vap. fr. de M. Imp. *Delta*, cap, Jeanselme, div. march et passag.
TREBISONDE. vap. ott. *Chahert*, cap. Lipovatz, div. march. et passag.
SMYRNE, vap. du Ll. aut. *Stamboul*, C. Hesse div. march. et passag.
ALEXANDRIE, vap. russe *Grand duc Constantin*, cap Tichenko. div. march. et passag.

Du 17 Janvier.

VARNA. vap. ott. *Vassitai Tidjaret* cap. Rupicich, div march. et passag.
SMYRNE, pap du Ll. au. *Tibesco*, cap. Lazzarovich div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 14 Janvier.

MARSEILLE, br. hell. *Adelfi* cap. G. Moros. div.
ANCONE, bk. meck. *Burgermaester Bauer* cap. J. Ahrends, lest.
CASTELAMARE, br. hell. *Thalassoporos*, cap. A. Curvisianos, lest.
MALTE, br angl. *Herman Hill*, c. J. Howard, lest.
ALEXANDRIE. bk ital. *Si*, cap. Caner, lest.
PORT-SAID, bk. angl. *Vizcaya*, cap R Searl, lest.
SYRA, br. sam. *P. tu Vronda*, cap J Travlos, lest.

Du 17 Janvier.

NEWCASTLE, bk, meck. *Fortuna*, c. Gottschalk, charbon de terre.
— bk meck. *Emma Bauer*, cap. Folcck. charb.
MARSEILLE. br. hell. *A. Ioanis*, c. Cocoraki. div.
NEW-YORK. bk. angl. *Fanny Lewis* c. Gellon, div.
MESSINE, br, ital. *Marco*, cap. S. Grecco, div.-m.

Départs du port du 14 Janvier.

FALMOUTH, bk. angl. *Bessie*, cap. J. James, blé.
— bk norw. *Nord*, cap, Nielsen, blé.
— br, meck. *Deutch blond*, cap P. Zeplien orge
BERGEN br. norw. *Prince Eugene* c. A, Eeg, seigle.
MARSEILLE, br. ital. *Doge*, cap Repetto, blé.
— br. aut. *Caterina S.* cap. A. Thian, blé.
— br. ital. *G Gioberti*, cap. Sanguinetti, blé.
— br. hell. *Costanza* cap. Buluguri. blé.
MALTE, br aut. *Giovanni*, cap Lubranich, blé.
ODESSA, br aut. *Ero*. cap. Soprauich, lest.

Du 15 Janvier.

FALMOUTH, br. angl *Saghalie*, cap, Yonng, blé.
HAVRE. br. russe *Stef. Covacevich*, c Despost blé.
MARSEILLE. br. hell. *Stige*, cap A. Jovovich blé.
BOURGAS, bk. aut. *Carmello*, cap A Nardini, lest
ODESSA, br. hell *Evropi*, cap Ciacalis, lest
— sch. aut. *Gratitudine*, cap, A. Leva, lest.

Du 16 janvier.

FALMOUTH, bk ital. *Pulcinella*, c. G. Parlotti blé
MARSEILLE, br hell. *Jcorghios I* c. Gulandris blé.
HAVRE, bk. russ. *Anetto Covacevich*, c Stuck blé.
MESSINE, bk. *Julia*, cap. T. Smith, blé.
REGGIO, br. russe *Kniez Ménchicoff*, cap. G Falconetti, liège.
ODESSA, bk. ital, *Coriere di Trieste*, c. Grecco blé.
— sch. aut *Fanny Y* cap. G Vicevich, lest.
— br. hell. *Cali Tichi*, L. cap Cuculi, lest.

Du 17 janvier.

ALGER, br. hell *Archangelo*, cap. Moraidis, orge.
CORFOU, br. hell. *Ienius*, cap. Rossolimo, blé.
DANUBE. br. hell. *A. Spiridon*, cap Vergotis, blé
— br. russe *Olimbia*, cap. D Calumbi, lest.
— br. hell. *Talassoporos*, cap. Curvezianos, lest,
— br. hell. *Calipso*, cap A Cameno, lest.
— br. hell. *Calliopi*, cap Cousolopulo, lest.
— br. hell. *Frossini*, J Spiridou, lest.
— br. hell. *Evangelistria*, cap. Hristulia, lest.
ODESSA, br ital. *Marco*, cap. Grecco, lest.
— br. hell. *Pinelopi*, cap. Pitarakis, lest.
— bk. russe *A. Klockman* c. Lichenberg, lest.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE
Departs de la semaine.

Pour Batoum et Poti, samedi le 7/19 janvier paquebot *Oleg*.

Pour Odessa, fin de la semaine, paquebot *Magoutchi*.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866

A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700.

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4.000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
		Total francs	2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8.000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort sur-le-Mein.

MARCHETO,
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

PETIT JARDIN DES FLEURS
OU
Café Balcon au Téké.

Dans un beau local construit exprès, sont exposés 3 lions géants avec leurs jeunes; ces lions viennent d'Asie et d'Afrique. La salle est ouverte au public de 9 heures du matin jusqu'à 3 h. après midi. Prix d'entrée pour visiter les lions 1re place 5 p — 2me place 3 p — 3me place 2 p.

Chaque jour à 3 h. et à 5 h. de l'après-midi l'illustre dompteur Hermann entre dans la loge aux lions et leur donne leur nourriture. Le public est admis également à ces représentations, aux conditions suivantes :

1re place 10 p. — 2me place 5 p. — 3me place 3 piastres.— Monnaie en argent.

PILULES DE BLANCARD
A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE

APPROUVÉES PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS

Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg

EXPÉRIMENTÉES DANS LES HOPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.

Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'**iode** et du **fer**, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre **scrofuleux** (*tumeurs, engorgements, humeurs froides*, etc.), genre d'affection contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*pertes blanches*), l'**aménorrhée** (*menstruation nulle* ou *difficile*), la **phthisie**, la **syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques, faibles** ou **débilitées.**

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des **véritables Pilules de Blancard**, exiger notre **cachet d'argent réactif** et notre **signature** ci-jointe apposée au bas d'une étiquette **verte.** — Se défier des contrefaçons.

Blancard

Se trouvent dans toutes les Pharmacies.

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ récompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

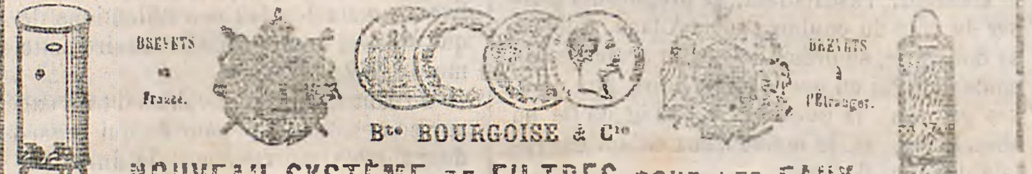

Bte BOURGOISE & Cie

NOUVEAU SYSTÈME DE FILTRES POUR LES EAUX

Appareils à filtrer instantanément dans les plus modestes, comme dans les plus grandes proportions.

MM. Bte BOURGOISE ET Cie, inventeurs de ce nouveau système, ont enfin résolu le problème dont la proposition était : *Filtration parfaite et instantanée* au moyen d'appareils *simples, légers*, d'un prix modéré et surtout d'un transport *facile* et sans danger de *casse* pour leur exportation.

S'adresser pour tous renseignements, à MM. Bte BOURGOISE ET Cie, *rue de Lancry, 56, à Paris*, ou MM. les Commissionnaires de la place.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mézarlik, 76 près du Petit-Champ
pension bourgeoise.

Départs des paqueb. des Services Maritimes des Messageries Impériales.

Mercredi 16 janvier, à 4 h. p. m. pour Marseille, *Euphrate*, cap. Stolz.

Vendredi 18 janvier à 4 h. p. m. un départ pour Salonique.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk Galata, 22.

CARNIO

Contre le mal des dents cariées.
L'efficacité est garantie
La dose P. 10.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages; Appartements pour bureaux : vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser au comptoirs de M. Stefano A. Ralli à Galata

AUX FABRIQUES
DE
PARIS ET LONDRES
H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — EXPORTATION.

AVIS
CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8/20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1/2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1/2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

A LOUER
Grande Maison en pierre
Située rue Dervich, N. 8.

S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calvocoressi Khan, N° 22, Stamboul.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, ratanhia, matico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature *Raquin* pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie, *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âges de 50 et de 06 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurance contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.
Pestimaldji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

PILULES HOLLOWAY
LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et l'améliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les crudités accumulées qui séjournent après la lente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été déclaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invité, sans réticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médecines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d Groats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les ménages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriété.

La vérité nous confond au moment où elle nous apparait et nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où s'enfuit.— *Gorleston Age.*

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

SAMEDI, 19 JANVIER 1867. | 13 RAMAZAN 1283 de l'Hégire. | SAMEDI, 19 JANVIER 1867

2me Année. --- N° 15.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces. [illegible]

AVANT LES ANNONCES. — [illegible]

FAITS DIVERS, — Corps du Journal. [illegible]

Les manuscrits non-insérés ne seront pas [illegible]

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque [illegible] et se paient d'avance

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considerée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 19 Janvier.

Depuis quelques années, la nouvelle d'un coup d'Etat ou d'un changement par voie violente dans le régime intérieur de l'Espagne, s'est produite si souvent qu'elle est presque devenue une banalité; peu de personnes en Europe prennent de l'intérêt aux manifestations politiques en tous sens qui se produisent dans la péninsule Ibérique. Tant de fois les généraux et les chefs de parti se sont renversés alternativement, pour arriver au pouvoir qu'une fois en possession de ce qu'ils recherchaient, ont suivi à peu près les mêmes errements que leurs devanciers, qu'on en est arrivé à regarder les brusques mouvements intérieurs de la politique espagnole, comme une question de personnes, comme la lutte sanglante et préjudiciable au pays des ambitions personnelles, lutte dans laquelle aucun principe n'était sérieusement engagé.

Dans la situation actuelle, il faut donc apporter une grande circonspection; lorsqu'on veut considérer les conditions de la tentative commencée par le ministre Narvaez et qui conduit le gouvernement aux mesures extrêmes dont nous avons fait part à nos lecteurs. Quelle que soit la situation du pays, c'est une mesure fort grave pour un gouvernement que l'arrestation des personnages aussi considérables que M. Rios-Rosas et le maréchal Serrano. Aussi le ministère s'attache-t-il à démontrer que dans toute cette affaire, il n'est pas sorti de la légalité et qu'il n'a fait que se servir des pouvoirs dont il est investi par la constitution. Même dans ces mesures de rigueur, la couronne ne s'est servie que des droits constitutionnels.

Voici ce que dit à ce sujet le journal la *Patrie:*

« Ainsi, en dissolvant la Chambre, il a appliqué l'article 26 de la Constitution, puisqu'il a convoqué la nouvelle Chambre dans le délai de trois mois, obligatoire au terme de ce même article.

» Mais, dira-t-on, en admettant l'entière légalité de la dissolution, qui, d'ailleurs, hâtons-nous de le dire, ne nous paraît pas raisonnablement contestable, on n'aperçoit pas où le ministère Narvaez a pu puiser le droit d'opérer les arrestations et les internemens de députés et de sénateurs qui viennent d'être effectuées.

» Chose étrange! juste retour des choses d'ici-bas! c'est dans une loi proposée et votée sous l'influence du maréchal O'Donnell que le maréchal Narvaez a trouvé l'arme avec laquelle il vient de frapper quelques uns des hommes qui ont jadis le plus appuyé la politique d'O'Donnell.

» L'article 8 de la Constitution réglait qu'une sorte de loi de sûreté générale pour les circonstances extraordinaires serait ultérieurement rendue. Cette loi, qui n'avait jamais été faite, le maréchal O'Donnell en a doté son pays pendant qu'il était au pouvoir, et c'est à l'aide de cette loi que Narvaez procède aujourd'hui à l'arrestation des députés dont quelques-uns l'ont sans doute votée. *Patere legem quam fecisti.* On a rarement vu d'application plus ironique de cette maxime classique. »

L'accueil que fera le corps législatif de France au projet de réorganisation militaire est toujours l'un des principaux objets des préoccupations du gouvernement et de l'opinion publique. A Paris, on commente les paroles que l'Empereur a adressées, le jour de l'an, aux députes venus pour lui présenter leurs hommages, mais l'authenticité de ces paroles est elle-même contestée. Mais fussent-elles vraies, et l'Empereur, faisant allusion aux projets en discussion au Conseil d'Etat, eût il dit qu'il comptait sur le concours «dévoué et sans reserve» du Corps-Législatif, encore ne s'en suivrait-il pas qu'il ait voulu peser sur l'indépendance des représentants du pays, mais simplement constater à titre de remercîment un fait qui est incontestable pour le passé, en ce qui concerne la grande majorité des membres de la représentation nationale telle qu'elle est organisée en France et sur laquelle il croit encore pouvoir compter dans l'avenir.

Ce qui est plus intéressant à constater, c'est l'attitude probable de ceux des élus du suffrage universel qui, n'ayant pas été des candidats agréables ou agréés, ne savent pas non plus faire concorder en tout état de cause leur indépendance avec leur dévouement. Sous ce rapport nous en sommes réduits aux conjectures. Toutefois, on affirme que, même dans ce milieu, la nécessité d'une réorganisation militaire, en présence des événements qui ont transformé l'Europe, ne sera pas contestée, et que les observations porteront ou bien sur les principes qui auraient dû dominer le projet de réorganisation, ou bien sur des atténuations de détails, destinés à alléger pour les populations le fardeau du nouveau projet.

A Berlin, l'opinion publique est toujours péniblement impressionnée par les rumeurs qui circulent relativement à certaines dispositions peu libérales qu'il est question d'introduire dans la constitution fédérale. Ainsi, le gouvernement prussien, contrairement à ce qu'on nous avait annoncé d'abord, persisterait à exclure du futur Parlement les fonctionnaires, et particulièrement les membres de l'ordre judiciaire dont les opinions lui semblent généralement entachées de libéralisme

On attribue aussi au gouvernement l'intention d'établir un budget militaire décennal, système qui n'a pas porté bonheur aux Etats où il était en vigueur. On espère encore que le gouvernement renoncera à une disposition qui est contraire à l'esprit des institutions constitutionnelles et qui dépouillerait de leur prérogative la plus précieuse non-seulement les Chambres prussiennes, mais encore le Parlement définitif.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On lit dans l'*Opinion nationale* :

« Les objets envoyés par la Turquie à l'Exposition de Paris seront embarqués sur une frégate à vapeur de l'Etat. Le journal la *Turquie* annonce que le nombre des colis s'élèvera à plus de deux cents. »

Un très-grand nombre de sénateurs et de députés sont déjà rendus à Paris; une bonne moitié des membres de l'une et l'autre assemblée assistait aux réceptions du jour de l'an.

On assure que l'ouverture des chambres est décidément fixée au 28 de ce mois.

Plusieurs journaux étrangers disent, à propos de l'épidémie de fièvre jaune qui a sévi à Saint-Thomas, qu'on était inquiet pour les établissemens français des Antilles.

Le fait est inexact.

Nous avons des correspondances particulières de la Martinique, du 16 décembre, qui établissent que toutes les mesures sanitaires avaient été prises, et que l'île se trouvait entièrement préservée.

Nous avons de la Guadeloupe des renseignemens du même genre. L'état sanitaire de cette colonie était, comme celui de la Martinique, très satisfaisant. Du reste, aux dernières nouvelles, l'épidémie décroissait à Saint-Thomas.

Des correspondances de Londres nous apprennent que les paroles prononcées mardi aux Tuileries par l'Empereur, à la réception du corps diplomatique, ont produit la plus favorable impression dans les cercles politiques et financiers.

Des dépêches particulières de Berlin — les journaux de cette ville ne sont pas arrivés encore à Paris — et des dépêches de Vienne nous informent également de la satisfaction causée par les assurances pacifiques contenues dans l'allocution impériale.

Angleterre.

Le parlement est convoqué pour le 5 février prochain.

Le *Times* annonce que les délégués du haut et du bas Canada, du New-Brunswick et autres provinces anglaises de l'Amérique du Nord, réunis en conférence à Londres depuis plusieurs semaines à l'occasion du bill relatif à leur projet de confédération, ont discuté et aplani les points difficiles qui touchaient aux intérêts coloniaux. Tout serait disposé pour l'entrée dans la confédération de l'île du Prince-Edouard, de Terre-Neuve, du territoire du nord-ouest et de la Colombie anglaise.

Londres est ensevelie dans la neige. Depuis quatorze heures, la neige n'a pas cessé de tomber, elle tombe encore; elle a plus d'un pied (anglais) d'épaisseur. La circulation est presque interrompue dans les rues. Les omnibus ne peuvent plus marcher. Il y a longtemps que Londres n'avait vu s'appesantir sur elle semblable avalanche.

Nous lisons à ce sujet ce qui suit dans les journaux anglais :

« La neige est tombée ce matin à Londres, en quantité si considérable, que le trafic a été sérieusement empêché dans les rues de la métropole. Les steamers de Wolwich et ceux faisant le service au dessus du pont ont été obligés de suspendre leurs voyages. Quelques omnibus et de rares cabriolets de place essayaient de trouver leur route par les rues, mais avec une difficulté extrême.

Sur plusieurs lignes de chemins de fer, les trains ont éprouvé des retards par suite de l'amas de neige sur certains points. Vers deux heures, la neige a discontinué de tomber, mais tout indique qu'elle va recommencer à l'approche de la nuit.

Un grand nombre de personnes absentes de Londres n'ont pas pu y rentrer, les chemins de fer ne pouvant pas, momentanément, faire le service. Heureusement, la plupart des fils télégraphiques n'ont pas souffert, le poids de la neige étant léger. »

On nous signale, au nord de l'Islande, la présence de la grande glace dite de Groenland. Elle s'est détachée de la côte pendant l'été, mais sans s'éloigner beaucoup, et on suppose que le bras de mer qui sépare le Groenland de l'Islande était complétement envahi par les glaces au nord de cette île. Une lettre, qui a paru cet été dans un journal de Copenhague et qu'on attribue à un officier très distingué de la marine royale, émettait l'opinion que ces glaces, dans leur marche progressive vers le sud, ne tarderaient pas à rencontrer le grand courant du golfe du Mexique et à s'y fondre, en occasionnant par cela même de grandes perturbations dans l'atmosphère; par suite, selon toute probabilité, les pays situés au nord du 51e ou 52e degré de latitude éprouveraient des temps pluvieux et variables durant les étés de 1867 et 1868.

Londres, 2 janvier.

Proclamation.

Au nom de la reine,

Attendu que notre parlement est prorogé à mardi quinzième jour de janvier prochain, nous, de l'avis de notre conseil privé, publions et déclarons par la présente que ledit parlement sera, ledit quinzième jour de janvier, prorogé de nouveau à mardi cinquième jour de février prochain et nous avons donné à notre chancelier de cette partie de notre royaume-uni appelée la Grande-Bretagne l'ordre de préparer une commission à l'effet de proroger en conséquence le dit parlement, et, de l'avis de notre dit conseil, nous déclarons par la présente notre royale volonté et bon plaisir sont que ledit parlement s'assemble ledit mardi cinquième jour de fevrier prochain, pour l'expédition des diverses affaires urgentes et importantes; et les lords spirituels et temporels, les chevaliers, les citoyens, les bourgeois et les commissaires pour les comtés et les bourgs de la chambre des communes, sont par lat présente requis et commandés d'être, en conséquence, présents à Westminster ledi jour de mardi cinquième jour de février prochain.

Donné en notre cour, à Osborne-House, île de Wight, ce vingt-huitième jour de décembre, en l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent soixante-six, et en la trentième année de notre règne.

Dieu sauve la reine. (*Sun.*)

Londres, 2 janvier.

Le premier ministre, lord Derby, est de retour à Londres, où il restera probablement jusqu'aux vacances de Pâques.

Par un ordre rendu en conseil et publié dans la *Gazette*, il est dit expressément que l'ordre du 10 novembre relatif au débarquement du bétail étranger dans la Grande-Bretagne ne s'applique pas au bétail provenant des îles de la Manche ou de l'île de Man. Un second ordre prohibe l'importation du foin de la Hollande, à moins d'une permission accordée par le conseil privé.

On travaille activement aujourd'hui à rétablir le palais de Cristal dans le même état qu'avant l'incendie. Des escouades d'ouvriers réparent le parquet aux endroits où il a été endommagé. Les amusements continuent, et, sauf la division tropicale qui n'existe plus, le palais offre toujours les mêmes attraits.

Russie.

On mande de Russie à la *Gazette de Cologne* :

« Le procès intenté contre les Polonais employés aux travaux de construction de la route de Baïkal, et qui s'étaient révoltés, a eu lieu à Irkoutsk, en Sibérie, le 5 novembre et les jours suivants.

Sept meneurs, à leur tête Narcisse Cielinski, âgé de quarante-huit ans, ont été condamnés à être fusillés.

Le second groupe était formé de 194 insurgés qui avaient combattu les troupes et s'étaient enfuis dans la montagne. Dans cette catégorie, on en fusillera un sur dix; les autres recevront cent coups de knout et travailleront dans les mines à perpétuité.

Les accusés du troisième groupe, au nombre de 92, sont condamnés à des peines diverses.

Ceux du quatrième groupe, de 133 personnes, restent en suspicion.

Les autres, au nombre de 260, ont été acquittés.

Italie.

Le commandeur Tonello a eu, dit la correspondance Bullier, une seconde conféren-

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XIII

(*Suite.*)

— Vous entendez, reprit Bordier en avalant un grand verre d'eau-de-vie, Tribouillard est propriétaire, il fait ses récoltes.

— Ah! exclama Madeleine, qui essaya de sourire.

— Eh bien! Madeleine, tu ne bois donc pas? fit observer Bordier. Serais-tu devenue fière à Paris?

Madeleine, pensive, regardait cet intérieur lugubre ou plutôt effrayant.

Ces visages ternes, grimaçants, qui annonçaient une profonde dégradation morale, tout dans ce bouge suait le crime. Elle éprouvait une vague terreur et se demandait: comment ressaisir la somme volée, comment sortir ensuite de ce repaire?

— Père! dit-elle en faisant un effort pour paraître gaie, je veux vous prouver le contraire.

Elle trempa ses lèvres dans le liquide brûlant.

— Madame Tribouillard, cria Bordier à la mégère, qui se disposait à sortir avec des bouteilles, vous savez le marchand du coin: il a un petit bleu qui vous râcle le gosier, mais là, bien gentiment!.. et n'oubliez pas le genièvre! Vois tu, Madeleine, c'est toujours le genièvre qui a toutes mes affections: ça me rappelle la montagne, la jeunesse, l'amour, le bonheur.

— Bon! le voilà qui va pleurer, fit Tribouillard d'une voix caverneuse.

Madeleine regarda cet homme qui venait de s'asseoir à côté d'elle. Sa figure était réellement celle d'un moribond: un teint verdâtre, des yeux enfoncés, des orbites saillantes, des pommettes osseuses, un front déprimé lui donnaient un aspect sinistre. Evidemment, dans notre civilisation, cette nature inférieure, à demi sauvage, ne pouvait faire qu'un bandit.

— Oui, Tribouillard, j'ai été heureux pendant quelques années: tout me réussissait; mais j'ai eu six filles. Que veux tu qu'on fasse avec six filles? Il n'y a plus qu'à piquer une tête dans le Rhône.

— Au lieu de la piquer dans l'eau, tu l'as piquée dans le genièvre; ma foi, je comprends ça, répondit Tribouillard. T'as pas eu la chance d'avoir une femme comme la mienne. Six filles! Elle les aurait fait rapporter autant qu'un domaine de cent mille balles. Nous qui n'avons que quatre gônes, et des garçons encore, nous vivons comme des bourgeois, sans rien faire, en exploitant la bêtise humaine. Mais des filles! Quel parti elle en eût tiré, ajouta-t-il avec un horrible clignement d'yeux qui donna le frisson à Madeleine.

Mme Tribouillard revint bientôt avec son gône, chargés tous deux d'une provision de bouteilles.

— Que vous êtes belle, madame Tribouillard, ornée de toutes ces fioles! Arche d'alliance! maison d'or! tour d'ivoire, rose mystique! santé des infirmes! Je voudrais pouvoir vous réciter toutes les litanies.

— Ah! ah! ah! s'écria avec un rire aigu Mme Tribouillard, qu'ils étaient donc drôles tout à l'heure, qu'ils étaient donc drôles avec leurs litanies et toute la rocambole! Ce petit abbé, avec ses onguents, comme il trottait ce pauvre Tribouillard; et qu'il ne riait pas du tout, Tribouillard. Il continuait si bien à contrefaire le trépassé!

— Voyons, mon vieux, dit Bordier en lui versant un plein verre, avale-moi ça. Ça ferait revenir un mort pour tout ce bon, à plus forte raison un mort pour de rire.

Madeleine et Marie, que cette gaieté lugubre terrifiait, ne pouvaient sourire. De temps à autre, elles échangeaient des regards où se peignait leur inquiétude. Ces deux jeunes filles aux traits si purs, aux yeux candides et sur le front desquelles se lisaient l'élévation de l'esprit, la noblesse des sentiments, contrastaient d'une manière saisissante avec ces êtres avilis dont les visages tourmentés, les regards obliques, les rides prématurées, hideuses, révélaient toutes les passions basses, des douleurs méritées, et des existences à jamais flétries.

— On voit bien, fit observer aigrement Mme Tribouillard, que ces demoiselles sont de trop belles dames pour notre société.

— Ah çà, dit Bordier, en se versant une nouvelle rasade, si vous êtes venues pour nous mépriser, fallait plutôt rester chez vous. Voyons, Madeleine, trinque donc un peu avec cette brave Mme Tribouillard qui soigne ton pauvre père quand tout le monde l'abandonne.

— Surmontant de nouveau leur dégoût, les deux sœurs firent un effort pour goûter à cette boison bleuâtre.

Cependant les bouteilles se vidaient et l'ivresse augmentait.

Tribouillard, d'une constitution débile, commençait à chanceler sur sa chaise. Ses yeux caves prenaient une fixité horrible à voir et semblaient s'arrondir sous l'impression d'une terreur secrète. Etait ce le souvenir de quelque crime qu'évoquait sa pensée troublée? Etaient-ce les fantômes du remords? Il devenait plus pâle, et sa main qui saisissait le verre pour le porter à sa bouche paraissait n'obéir qu'à un mouvement machinal.

Quant à Bordier, plus robuste, habitué à s'enivrer avec des liqueurs alcooliques, il résistait mieux. Bien que l'ivrognerie eût à la longue déformé ses traits énergiques, cependant l'étincelle de l'intelligence n'était pas complétement amortie. De temps à autre il portait sa main sur sa poche. Se défiait-il de ses filles ou de ses amis?

Mais ce qui était bien autrement douloureux, c'était de voir le petit Tribouillard, un enfant de sept ans, qui buvait aussi. Son visage eût pu être beau et pur; mais on y découvrait une dégradation précoce. Le sourire comme le regard avaient perdu la candeur de l'enfance. Sa tête commençait à osciller et ses yeux étaient mornes.

Mme Tribouillard, à moitié ivre, devenait bavarde et cynique.

— Vous ne savez pas, dit-elle, ce que c'est que la récolte à Tribouillard. Je vais vous raconter ça, parce que vous êtes les filles à Bordier, et qu'un jour ça pourra vous servir. J'ai là, dans mon buffet, un vieux certificat qu'un médecin m'a fait, une fois que Tribouillard était malade pour tout de bon. Ah! le brave homme de médecin! Que je boive à sa santé! Puis il m'a donné plusieurs adresses de personnes charitables

Voir le numéro du 17 janvier.

ce avec le cardinal Antonelli, à laquelle assistaient M. Berardi, sous-secrétaire d'état. et M. Franchi, secrétaire des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 4 janvier 1866.

L'avez vous heureusement passée, cette rude journée du premier de l'an? Avez-vous doublé sans trop de peine, ce cap des Etrennes? Pour moi, je ne m'en suis pas trop mal tiré, et comme je ne suis pas un personnage officiel, comme je ne suis rien, comme je jouis de cette complète et si belle indépendance que donne le néant, comme j'ai su depuis longtemps m'affranchir du joug des préjugés, le jour de l'an ne m'a coûté qu'une centaine de cartes à faire distribuer par la poste, une vingtaine de corvées personnelles, et quelques boîtes de bonbons. Je ne vous parle que pour mémoire des étrennes sous forme de pourboires, ce qu'en Orient, vous appelez, si je ne me trompe, le *baktchich*. Ah! le baktchich. pourquoi n'est-il pas resté oriental, et d'où vient ce nouveau besoin pour mes compatriotes, de tendre la main? Mais ne moralisons pas, nous aurions trop à dire sur ce chapitre et sur d'autres. Je sais qu'il en est de légitimes, parmi ces pourboires, et si vous le voulez bien, prenons, pour les faire connaître à vos lecteurs, un honorable fonctionnaire quelconque, marié bien entendu, père de famille, et si cela peut vous être agréable, quelque peu décoré. Tout cela compte, au premier jour de l'an, et il n'est pas un des mots composant cette sorte de signalement, qui ne vaille vingt francs au plus bas. Dès l'aube, le cher homme reçoit les baisers et les compliments de sa petite famille : un souvenir à Madame, un bijou, un rien qui sera, en somme, le plus coûteux, des joujoux et des bonbons à la progéniture. Viennent ensuite les domestiques et les portiers; puis les garçons des fournisseurs, boulanger, boucher, épicier, porteurs d'eau, etc., etc., etc. Puis les garçons de bureau; puis les tambours de la garde nationale. Est ce fini? Que non pas. J'ai nommé là les grosses sangsues, celle qui se carrent insolemment dans leur droit à l'étrenne; mais il en est d'autres encore, il est de ces insectes rongeurs et suceurs, qui, pour être moins gros, ne vous tourmentent pas moins. Ils vous suivent, ils vous harcèlent, ils s'attachent à vous. Rien ne peut vous soustraire à leur acharnement. Vous allez sortir de chez vous, et sur votre seuil, vous heurtez le facteur qui vous tend un almanach : Pourboire. Vous descendez l'escalier, l'aide frotteur du concierge (les concierges ont maintenant des aides) est là qui frotte, frotte, et ne s'interrompt que pour se mettre au port d'armes sur votre passage : Pourboire! Vous prenez une voiture : Pourboire au cocher! Vous prenez un omnibus : Pourboire au conducteur! Dans la rue, les mendiants! Au café, au restaurant, partout, partout, partout, vous trouvez devant vous un sourire bête et une main tendue! C'est crispant, c'est énervant, c'est écœurant!

Le philosophe se soustrait certainement à toutes ses servitudes sociales, à condition de n'avoir ni famille, ni domestiques, ni portier, de n'aller ni au café, ni au restaurant, de n'avoir aucun fournisseur. De telle sorte qu'aux plus braves, il ne reste qu'un parti à prendre : la fuite.

Eh! mon Dieu, oui, tout simplement? Ceux qui ne veulent pas payer leur tribut à la déesse Strenia, ceux qui ne veulent pas échanger aucune visite, aucun banal compliment, aucune menteuse caresse, prennent le chemin de fer et s'en vont voluptueusement flâner, pendant une quinzaine de jours sous les orangers de Monaco ou de Nice. Mais ceux-là ont tout au moins, une cinquantaine de mille livres de rente.

Comme nous ne les avons pas, restons à Paris, et faisons encore un tour de boulevard. Quelle foule et quel encombrement. Il pleut, les parapluies sont tout grands ouverts, et vue de haut et de loin, cette longue enfilade n'offre qu'une vaste ondulation de rifflards de toute forme et de toute couleur. Sous tous ces petits dômes de soie, qui se heurtent, se pressent, s'accrochent et se déchirent, circule une foule de badauds de tout sexe partageant leur curiosité entre les splendeurs des magasins et la pacotille des baraques de bois qui leur font face.

— Venez voir, messieurs, mesdames, la boutique à treize sous! la boutique à vingt-neuf sous! Choisissez.

— La nouvelle merveille du Jour de l'an! la « toupie volante! »

Et chacun d'acheter la toupie volante. Ce n'est pas cher : vingt-neuf sous! Mais c'est assez dangereux à manier. C'est une toupie en force d'hélice, qui se monte par un ressort. On tourne, on tourne, puis on pousse, le ressort se détend, et si la toupie ne vous a pas troué la main, déchiré la figure ou crevé un œil, elle part, sifflant et tourbillonnant, se soutient un instant en l'air, et retombe, toujours tournant et ronflant. Cette toupie a été adoptée! C'est le jouet à la mode pour un jour. Donc vous le voyez, le premier jour de l'an se met à la portée de toutes les bourses. Depuis Susse, Giroux et Tahan, jusqu'à la boutique à treize sous! Depuis la poupée de deux mille francs jusqu'à la gâteau de dix-neuf sous! Depuis les fondants et les éphémères de Siraudin jusqu'aux pralines à quatre pour un sou. Mais il y a encore une troisième catégorie, celle des pauvres qui veulent, eux aussi, fêter le premier jour de l'an, et qui échangent des oranges, une par tête. Tout ce monde ne s'envoie pas de carte, ne se fait pas de visite; on se rencontre dans la rue; on s'embrasse bruyamment, on se serre énergiquement la main, et l'on va chez le marchand de vin.

— Allons! ma vieille, viens-y donc! C'est moi qui régale!

— A ta santé! Cette pauvre vieille! Va! Allons, encore une tournée!

De tournée en tournée, d'embrassade en embrassade, de santé en santé, le soir vient, et tout ce monde est ivre d'eau-de-vie, de *mêlé* et de petit bleu. On ne s'embrasse plus, on se chamaille; on ne se serre plus la main, on se *cogne*, on se *bûche* à mort! Mais toujours amis! Les coups de poing n'empêchent pas les sentiments! Et voilà comment se passe ce Premier Jour de l'an pour le pauvre monde de Paris. Je ne parle pas de ceux qui le passent à mourir de faim.

J'ai voulu parcourir hier soir la ville : à minuit, on se serait cru en plein midi. Tous les magasins étaient illuminés et déployaient leurs plus beaux étalages; les marchands en plein vent hurlaient leurs appels au public, la foule circulait, les ivrognes chantaient et se battaient. Et la première neige, étrennes du ciel, commençait à tomber. Depuis lors, elle continue à tomber dru, et je dois dire qu'elle a quelque peu calmé l'ardeur de nos cokneys parisiens.

Maintenant que nous sommes sortis de cette fièvre, de cette effervescence, de ce coup de feu du Premier Jour de l'an, il serait peut être bon de faire une courte revue rétrospective de l'année qui vient de s'écouler. C'est là une sorte d'examen de conscience qui précède et prépare le jugement de l'histoire. Non pas qu'il serve à nous corriger. Hélas! non. Les années succèdent aux années, avec le même contingent de bonnes et mauvaises choses, de sottises et d'œuvres de talent, de crimes et de nobles actions, de vertus et de vices. Notre expérience personnelle gagne peu à ces revues qui n'amènent pour nous que déception et désillusion: c'est peut être là, du reste, ce qu'on appelle l'expérience.

Parmi les cent années qui constituent un siècle, il en est de particulièrement heureuses ou malheureuses, plates ou brillantes, lugubres ou gaies, criminelles ou vertueuses. Les années sont les journées des peuples, et l'on s'explique sans peine, comment une nation peut, pendant trois cent soixante cinq jours, subir fatalement l'influence secrète qui pèse sur tous ses actes et imprime à l'année son caractère dominant.

Pour nous autres Français, 1866 a été une année de malaise et d'inquiétude, Il ne m'appartient pas d'aborder la question politique et de vous dire quelle part elle a apportée à nos soucis et à nos préoccupations; mais il n'est pas un de mes compatriotes qui puisse nier que nous n'ayons été tous, plus ou moins, selon notre tempérament, en proie à une sorte d'inquiétude nerveuse, d'agacement, d'appréhension vague, et si nous avons vécu en apparence notre vie habituelle, nous songions plus à l'avenir qu'au présent. C'est, du reste, un des traits distinctifs du caractère français que l'on dit si léger, de se préoccuper, de s'inquiéter toujours de l'avenir. Nous vivons au-delà du présent. Notre pensée dépasse toujours la partie visible d'un fait, et franchit l'horizon qui nous entoure. C'est à cela peut-être que tient cette disposition d'humeur qui nous porte à n'être jamais contents et à nous plaindre continuellement. A qui rêve sans cesse de l'avenir le présent ne suffit jamais. Et c'est peut-être ainsi également qu'il faudrait expliquer notre aptitude à faire des émeutes et des révolutions.

Bref, c'est peut-être parce qu'on pensait trop à 1867 et surtout à 1868, qu'on s'est peu occupé d'embellir 1866 et de lui constituer un petit apport qui disposât l'histoire en sa faveur. D'œuvres vraiment remarquables et destinées à survivre, nous n'en avons pas eu cette année. L'Exposition artistique a été généralement trouvée inférieure à celle des années précédentes. En littérature, rien. En musique, rien. Au théâtre, du Victorien Sardou. Des choses gracieuses, amusantes, pleines de talent, mais rien qui ait du relief, du nerf, rien qui sente la griffe du lion. Je ne dis pas cela pour le *Lion amoureux* de Ponsard, une œuvre honnête, sans contredit, consciencieuse, avec des vers d'une belle venue, mais inférieure à d'autres œuvres du poète académicien.

Nous avons surtout vécu de promesses; et 1866 s'est modestement résigné à préparer les grandes choses que verra peut-être 1867. Je ne parle pas seulement de l'Exposition Universelle; 1866 s'est donné le luxe de quelques petites expositions de haut goût, parmi lesquelles je citerai celles des fromages. Que n'expose-t-on pas maintenant? Ne trouvez-vous pas, en effet, qu'une des manies de notre époque, c'est l'exposition, l'exhibition; la conférence; trois sortes de manifestations du même esprit?

Donc, 1866 s'est sacrifié à 1867; il lui construit les bâtiments de l'Exposition universelle avec son parc et toutes ses magnificences internationales, il lui prépare le nouvel opéra, il perce, à son intention, de nouveaux boulevards et de nouvelles rues, il abaisse la montagne Sainte-Geneviève, crée le parc des buttes Saint-Chaumont, nivelle et change en square l'abrupte Trocadéro. Il répare une foule de monuments, il en élève d'autres, si bien que 1867 se prélassera devant les étrangers émerveillés, et en recevant leurs compliments, se gardera bien de leur dire ce que tant d'embellissements auront coûté, d'ennuis, de tapage, de coups de pioche, de tourbillons de poussière, d'océans de boue, à ce pauvre 1866. Et lorsque ces mêmes étrangers admireront les produits de notre industrie, il ne leur dira pas au prix de combien de faillites aura fait payer par avance à 1866 toute cette gloire industrielle dont 1867 s'énorgueillira. Des faillites! Oui, et l'année qui vient de disparaître pourrait à bon droit s'appeler l'année de la faillite, comme 1812 s'appela l'anné de la comète.

Enfin, si le théâtre ne nous a guère donné que des reprises, musicalement parlant surtout, c'est 1867 qui applaudira au *Don Carlos* de Verdi.

Gallilée, une nouvelle œuvre de Ponsard, est également en voie de préparation au Théâtre Français. Les amis de l'auteur affirment que ce drame en vers sera incontestablement son chef-d'œuvre. Espérons-le, car nous avons besoin de chefs-d'œuvre pour la future Exposition, et il serait désolant que les étrangers pussent dire qu'en France il ne s'en fait plus qu'en ébénisterie ou en quincaillerie.

Pauvre 1866! Non, il ne verra ni *Don Carlos*, ni *Galilée*, mais il aura eu, pour troubler son agonie, les revues, ces terribles revues qui sont pour la plupart, sauf tout le respect que je dois à leurs auteurs, quelque chose comme le coup de pied de l'âne donné au Lion mourant. Pour une bonne, que de mauvaises! Les *Thugs à Paris* et le *Diable boiteux* ont réussi; mais *Suivez-moi, jeune homme*, aux Bouffes Parisiens, et *je me le demande*, au Théâtre des Folies Saint Germain ont fait si carrément *fiasco* que les auteurs de la première de ces deux revues ont modestement demandé à garder l'anonyme. Malheureusement, les revues sont comme les têtes du monstre de la fable : Pour une que l'on extirpe, il en pousse sept ou huit aussitôt : Ah! si je voulais lâcher ma petite citation pédante, comme je vous dirais en latin : *Uno avulso non deficit alter*; mais je ne le dirai pas, rassurez-vous.

Vous savez comment procèdent en général les épidémies. Elles ont des ruses et des rubriques qui déconcertent toutes les prévisions. Elles apparaissent tout d'un coup, font rage, frappent à tort et à travers, puis disparaissent en un clin d'œil. On les croit parties bien loin; on respire, on se dilate. Pas du tout. Le fléau réapparaît, fait de nouvelles victimes, et s'en va comme il était venu, sans crier gare. Ainsi du choléra. Ainsi du duel. Cette dernière épidémie sévissait assez cruellement, il y a quelques mois à Paris. La réprobation publique soulevée contre ces mœurs d'un autre âge, peut être aussi l'intervention de la justice, avaient calmé cette fièvre batailleuse. Voici qu'elle reparaît avec une nouvelle force.

Deux ou trois duels pour finir l'année! Journalistes contre journalistes bien entendu! Ah! république des lettres, pourquoi te nomme t-on ainsi, toi qui n'as ni égalité, ni liberté, ni paternité! Bref, l'autorité s'est émue, des témoins ont été arrêtés à la frontière, au moment où ils allaient passer en Belgique. Ils ont dû rebrousser chemin; mais comment vous dirai-je? L'affaire se négocie toujours, et si ce n'est ici, ce sera là que les épées seront tirées. Quand donc se décidera t-on à instituer un jury d'honneur pour connaître souverainement toutes ces susceptibilités qui arment si souvent les gens de lettres les uns contre les autres, sans qu'au fond, il y ait autre chose que l'exagération d'un sentiment honorable et le respect humain poussé à l'extrême?

Je ne sais comment et pourquoi le bruit s'est répandu ces jours-ci que la France venait de perdre son plus grand poète, Victor-Hugo. D'après nos propres informations, l'illustre exilé de Jersey se porte fort bien et ne songe nullement à quitter ce bas-monde, où il a si vaillamment conquis la royauté du génie. Les rois de cette espèce se remplacent trop difficilement pour qu'on puisse accepter, sans plus ample informé, de pareilles nouvelles et se borner à dire, en manière de consolation : le Roi est mort! Vive le Roi!

J'apprends à l'instant que M. Henri de Rochefort, le très spirituel chroniqueur du *Soleil*, et M. Paul de Cassagac, rédacteur du *Pays*, se sont battus au pistolet, non plus en Belgique, mais dans la plaine St-Denis, à une lieue de Paris. M. de Rochefort a été légèrement blessé au côté. Cela prouve-t-il que M. de Cassagnac avait raison?

THIBERGE.

NOUVELLES LOCALES.

Nedjib bey, président du cadastre de Smyrne, est nommé *mouavin* et directeur des affaires politiques du villayet d'Erzeroum.

—

Nedjib bey, caïmakam du district de Nida (Asie-Mineure), est élevé au grade de *mirel umerà* (pachalik du 3me classe).

—

Une permission a été accordée aux directeurs des bains publics, d'ouvrir leurs établissements, pendant la nuit, à dater du 15 du mois de Ramazan.

—

Lundi prochain, aura lieu l'adoration du Hirkaï-Chérif. Le Hirkaï Chérif sont les reliques du prophète. S. M. le Sultan ainsi que tous les Ministres fonctionnaires assisteront à la cérémonie. Les invitations d'usage ont été faites.

—

La Direction générale des Télégraphes nous prie d'annoncer qu'à partir d'aujourd'hui il a été établi une correspondance en langues étrangères à la station télégraphique de Prévesa où il n'existait jusqu'à présent qu'une correspondance en langue turque.

La taxe d'une dépêche simple de 20 mots de Constantinople à Prévesa est fixée à 40 piastres medjidié.

—

Il y a quelques jours nous annoncions la nomination de M. de la Lobbe, chef de la mission française qui était promu au grade de Lieutenant-colonel dans le corps d'Etat-major. En même temps nous disions que M. le colonel comte de Gondrecourt était nommé général de brigade dans la cavalerie. Aujourd'hui nous apprenons que M. de Gondrecourt est nommé commandant de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. C'est la première fois qu'un officier supérieur de cavalerie est nommé à ce poste important, l'un des plus beaux commandements de France; de plus, et c'est là ce qui nous fait annoncer cette nouvelle, M. de Gondrecourt fait partie de la société des gens de lettres.

Smyrne, 12 janvier.

Le parcours des voies de communication et le mauvais état des routes existantes, repondaient d'une manière imparfaite aux besoins de la ville et du commerce intérieur. S. Exc. le gouverneur-général de Smyrne, désireux d'augmenter tout ce qui tient au bonheur et à la prospérité de la province, vient de décider l'achèvement et la création de nouvelles routes, celle du Vourla entre autres.

Les travaux du pavage des rues Kemer-Djadessi et Halilié Djadessi marchent lentement, malgré le bon vouloir de Sureya pacha et des ingénieurs dirigeant ces travaux. La faute en est à la commission chargée de la partie contentieuse et qui est composée en majeure partie de membres d'un esprit opposé à toute amélioration. *L'Emlak* qui devrait au contraire par les fonds dont il dispose depuis un grand nombre d'années et dont une partie est destinée selon le réglement aux embellissements de la ville et à la reconstruction du pavage, des égouts, etc, l'Emlak disons-nous, est celui qui rechigne le plus. Pourquoi cette opposition faite au progrès par ceux-là mêmes qui peuvent y pousser le plus?

Les attributions de l'Emlac quoique limitées en ce qui touche la partie technique, paralysent néanmoins dans la circonstance présente le bon vouloir de l'autorité, en créant des difficultés et des retards sans nombre, qui sont le principal obstacle aux améliorations dont la ville sent impérieusement le besoin.

Parmi les passagers de distinction arrivés cette semaine à Smyrne, on remarque l'honorable M. T. C. Bruce, membre du comité général de la Banque imperiale ottomane

M Bruce est arrivé jeudi d'Alexandrie par le paquebot du Lloyd autrichien.

M. Bricogne, inspecteur des forêts, chargé d'une mission toute spéciale dans la Turquie d'Asie, se trouve en se moment à Sparta. M. Bricogne n'a pu gagner cette ville qu'après un longue et pénible voyage. Si aucun brigand ne s'est présenté pour lui demander la bourse ou la vie, il a dépensé ce que contenait l'une pour ne pas se voir privé de l'autre. Chemins difficiles à traverser, gîtes impossibles à trouver, bien accueilli chez les Turcs, mal reçu chez les chrétiens, il est parvenu cependant à force de douceur, de patience, et, disons-le de souffrances, à continuer une exploration qu'un autre à sa place eut sans aucun doute abandonnée.

M. Bricogne est à la veille de quitter Sparta pour se rendre à Satalie.

(*Impartial.*)

VARIÉTÉS.

COUR D'ASSISES DU VAR (DRAGUIGNAN.)

Audience du 2 janvier.

Rébellion à main armée. — Incendie. — Quinze assassinats, Seize accusés.

Tout le monde connaît, au moins de nom, le groupe des îles d'Hyères, situées dans la Méditerranée, près de la commune d'Hyères, dont elles font légalement et administrativement partie. L'une de ces îles est appelée l'île du Levant. Elle n'était habitée que par quelques rares pêcheurs, lorsque: en 1860, M. le comte de Pourtalès y fonda avec l'autorisation de l'Etat, en vertu de la loi du 5

---

qui pourraient m'aider. Comme il y a dans la ville des sociétés de toute espèce, avec le certificat je les visite à tour de rôle. Elles ne donnent pas souvent d'argent, mais on revend les bons, puis, tous les six mois Tribouillard se met au lit. J'arrange la chambre comme vous voyez : je défonce une marche de l'escalier, je mets sur la paillasse une vieille robe rapiécée en guise de drap et de couverture, je descends le poêle à la cave, et je commence ma tournée; je sais dire, je pleure à volonté; j'amène les gens voir Tribouillard. Ce sont surtout les cagots qui donnent là-dedans, mais à la condition qu'on administrera Tribouillard. et l'on administre Tribouillard. S'il ne va pas au ciel tout droit, personne n'ira. Il a déjà bien reçu dix fois l'extrême onction. C'est pourquoi j'envoie le gône guetter dans la rue, afin qu'il vienne nous prévenir aussitôt qu'il entend quelqu'un demander Tribouillard. Et tous les ans nous déménageons, car on ne pourrait pas recommencer souvent dans le même quartier, ça ne prendrait plus. Voilà ce que nous appelons faire la récolte. Avec ça nous pouvons traiter de temps en temps les amis. Tenez, dans ce moment, nous buvons l'argent de son cercueil. Ça ne vaut-il pas mieux, dites, que d'être verrier comme l'était autrefois ce pauvre Tribouillard qui se brûlait le corps et risquait de mourir à la besogne. Au lieu de ça, tous les six mois il se met au lit, et je le dorlotte. Pas vrai, Tribouillard, que ça vaut mieux?

Tribouillard se pencha en avant avec son regard toujours fixe.

— Tenez, s'écria avec un rire atroce Mme Tribouillard, si on ne dirait pas un vrai mort. A force de faire le mort, il finira par avoir l'air d'un revenant.

Madeleine et Marie étaient de plus en plus terrifiées. Cette femme qui jouait ainsi avec la mort, avec la religion, avec la charité, avec tout ce qu'on a l'habitude de respecter et de craindre, leur semblait une véritable monstruosité.

Madeleine regardait Marie d'un air anxieux et interrogatif.

Marie, qui observait son père, répondit par un signe d'intelligence qui voulait dire.

— Il faut attendre encore.

— Moi, je vous assure, madame Tribouillard, dit Bordier avec une voix déjà chevrottante, que vous finirez par vous faire pincer comme escrocs.

— Ah! bien, oui! ils sont si bêtes ces bourgeois! Ils croient qu'en faisant l'aumône ils iront d'emblée au paradis. Ce n'est pas tant qu'ils aient pitié du monde, c'est pour racheter leurs péchés. Faut-il qu'ils en aient commis des péchés pour avoir tant à racheter que ça. On n'a qu'à leur dire qu'on va à la messe, et qu'on priera bien pour eux, jamais ils ne refusent.

— Pas moins, répondit Bordier, qu'un jour vous vous êtes joliment mis dedans avec la messe. Un curé demande à Mme Tribouillard si elle va à la messe. « Ah! oui, monsieur le curé matin et soir. » Il vous a dit votre compte, monsieur le curé!

— Dans tous les métiers, il faut faire des écoles.

— Et bien! c'est égal, les opinions sont libres. Mais moi, Bordier, tout Bordier que je sois, c'est-à-dire un ivrogne, un pas grand'-chose, jamais je ne voudrais jouer cette comédie-là.

— Toi, Bordier, tu deviendras cafard, je l'ai toujours dit, fit Tribouillard qui parlait comme dans un rêve.

— Tout au contraire, reprit Bordier! c'est l'hypocrisie qui ne me va pas. J'aimerais mieux rester huit jours sans boire une pauvre goutte.

— Vous avez raison, mon père, essaya de dire Madeleine; mais ce qui vaudrait mieux encore, ce serait de travailler un peu plus et de boire un peu moins.

— Est ce que tu viens ici pour faire la morale à papa?

— N'avez-vous pas dit, mon père, répondit Madeleine avec un calme imposant, n'avez-vous pas dit : les opinions sont libres?

— Travailler, repartit à son tour Mme Tribouillard. A quoi ça même-t-il? A crever sur la paille, ni plus ni moins que les Tribouillard, qui, eux, du moins, auront eu du bon temps. Je vois les voisins qui travaillent: la femme coud du matin au soir; l'homme est employé sur les quais. Eh bien! ça mange, c'est vrai; les enfants vont à l'école, c'est encore vrai; mais est ce une vie de n'avoir jamais un moment de repos, ni une bouteille de bon vin pour se refaire un peu? Autant les galères. Pas vrai. Tribouillard?

— Pas vrai, Tribouillard, répétait machinalement l'homme lugubre.

— Allons? fit l'horrible femme, Tribouillard en a assez; il va rouler sous la table. Vous, Bordier, ça ne va pas mal non plus; il n'y a que moi... ajouta-t-elle avec un hoquet qui l'empêcha d'achever sa phrase.

Le gône s'était endormi.

Il était neuf heures. On entendit du bruit dans l'escalier.

— Tiens! voilà déjà les enfants, s'écria Mme Tribouillard, qui se versait encore un verre de vin.

La porte s'ouvrit, et trois enfants entrèrent. Ils étaient transis de froid.

— Comment, déjà, petits *faignants* que vous êtes? Voyons ce que vous apportez. Gare si vous n'avez bien travaillé! Montre tes crayons, dit-elle à l'aîné, qui s'avança tout tremblant.

Elle compta les crayons.

— Et tes sous?

Elle compta les sous. Puis d'un air courroucé :

— Comment, malheureux! sur dix sous que tu devrais me rapporter il en manque quatre.

L'enfant essaya de se disculper. Elle le frappa violemment.

— Tu iras te coucher sans souper.

Le second mendiait; il n'avait que cinq sous.

— Qu'as-tu donc fait? Tu as regardé les boutiques au lieu de courir après les passants? Il fallait pleurer et dire que ton papa était à l'agonie. Je t'avais fait ta leçon, ce matin, et voilà ce que tu me rapportes, petit gueux! Je gage que tu as acheté un sucre d'orge.

Il reçut aussi une correction; mais il eut un morceau de pain.

Quant au troisième, il avait à peine cinq ans. Sa longue blouse, ses cheveux frisés, sa figure fine lui donnaient l'air d'une petite fille. Il tenait à sa main quelques bouquets de violette fanée. Sa mère l'avait dressé à présenter ces bouquets aux passants. Il rapportait les violettes; mais il rapportait aussi quinze sous que lui avait valu son joli visage.

La mère le prit sur ses genoux, le caressa et lui fit boire un verre de vin.

— En voilà un, dit elle, qui vaut son pesant d'or. Ah! si c'était une fille! Avec cette figure-là!

(*Sera continué demain.*)

août 1850, une colonie pénitentiaire pour les jeunes détenus.

C'est de là que, le 3 octobre dernier, les autorités de Toulon recevaient les plus tristes nouvelles. On s'y transporta aussitôt que l'état de la mer le permit, avec des forces suffisantes et l'on constata successivement les faits suivants :

La colonie avait été, en 1862, le théâtre de désordres assez sérieux. On avait travaillé à en prévenir le retour, et l'on semblait y avoir réussi, car la grande majorité des détenus faisait preuve d'une docilité qui laissait peu à désirer. Toutefois, et quoique le directeur de l'établissement paraisse l'avoir ignoré, il est certain qu'il existait dans cette population de jeunes condamnés quelques éléments d'insubordination qui n'attendaient, pour éclater, qu'une occasion favorable.

Cette occasion sembla naître quand on sut parmi les détenus, qu'on leur adjoindrait bientôt un certain nombre d'autres condamnés, provenant d'un établissement du même genre situé en Corse, qui porte le nom de Colonie horticole de Saint-Antoine.

Ce contingent corse était précédé d'une grande réputation d'indiscipline, et quelques meneurs ne cachaient pas les espérances que leur laissait cette perspective.

« Les *espies* (espions). disaient l'un d'eux gare à eux lorsque les Corses arriveront ! Quant aux gardiens, ils prendront leurs *pliants* (sabres) si bon leur semble, cela ne nous empêchera pas de leur casser le cou. Le *capelan* (l'aumônier) y passsera aussi : il n'y a pas de bon Dieu qui tienne ; où qu'il sera nous le tuerons. »

Le vendredi 26 septembre, ceux qu'on appelait ainsi d'avance les *Corses*, à cause du lieu d'où ils venaient, débarquèrent à l'île du Levant, au nombre de soixante-cinq, et le détestable effet de leur présence ne tarda pas à se faire sentir.

Ils trouvaient qu'on les nourrissait mal et qu'on les faisait trop travailler. Ils refusèrent le travail, se débandèrent, et par la prière ou la menace, entraînèrent avec eux un assez grand nombre d'anciens.

On jugera de leurs prétentions quand on saura qu'ils demandaient de la viande à tous les repas, du tabac, du café, et six heures de récréation par jour.

Bientôt la révolte fut convenue, et dans la journée du mardi 2 octobre on y préluda par des chants séditieux. Elle éclata le soir, peu après l'heure du coucher. On se releva, les lampes furent éteintes, les vitres brisées, les cloisons démolies, les gardiens expulsés. Pour empêcher de plus grandes dévastations un de ces derniers engagea les détenus à descendre dans la cour. Ils s'y précipitèrent avec des cris et un tumulte effrayants.

Là se forma une bande qui se dirigea vers l'habitation particulière du directeur, M. Fauveau, située à une faible distance du pénitencier et qu'on appelle le *château*. Ils se proposaient de piller cette demeure et peut-être d'y faire pis encore. Une rencontre qu'ils firent les détourna de ce projet et l'on revint à l'établissement.

Coudurier s'écria alors : Allons délivrer les prisonniers ! La proposition est reçue avec acclamations, et plusieurs se dirigent avec des haches et autres instruments vers les cellules où se subissent les punitions disciplinaires. Parmi eux se remarquaient presque tous les accusés.

Neuf cachots sont successivement brisés, et les prisionniers viennent grossir le nombre des insurgés. On entre ensuite dans les caves, on roule les tonneaux dans la cour, on les défonce, et chacun s'abreuve à son gré.

Cependant les meneurs ne perdaient pas de vue leurs projets de vengeance. Réunis dans un coin de la cour, ils y complotaient la mort des *espies*, et il fut d'abord question de les emmener dans les broussailles ou *maquis* pour les y assommer : puis cette idée fut abandonnée et fit place au dessein atroce dont on va raconter l'exécution.

On cria d'adord qu'il fallait piller le magasin des vivres. Quelques-uns des accusés se chargèrent de défoncer trois portes donnant accès dans un couloir qui précède ce magasin. Enfin venait la quatrième porte, celle qui ouvrait sur le magasin lui-même. Plus solide que les autres, elle résista aux coups qu'en lui portait; le panneau supérieur fut seul brisé, de sorte qu'on ne pouvait pénétrer dans le local qu'en escaladant la partie inférieure de la porte.

Les plus hardis se précipitèrent par cette brèche et se livrèrent au pillage des denrées Celui-ci prenait un pain de sucre, celui-là décrochait un morceau de lard, cet autre emportait des saucissons ou une bouteille d'eau-de-vie. En même temps, une mare liquide couvrait le sol, et on y enfonçait juspu'à la cheville.

Après ces premières scènes en vient une vraiment épouvantable, s'il faut l'admettre telle que la présente l'acte d'accusation :

Quand les *grands*, pour employer le langage des témoins, eurent ainsi satisfait leur convoitise, ils quittèrent le magasin de la même manière qu'ils y étaient entrés et laissèrent la place libre pour d'autres. C'est alors que l'accusé Coudurier aurait dit, d'après son coaccusé Allard :

— Il faut faire entrer ceux qui nous vendraient et mettre le feu.

A cet effet, Coudurier sortant au dehors, prit à part sous un sapin Ferrandon et Allard, et leur donna ses instructions :

— Je vais, leur dit il, faire entrer les *espies* dans le magasin, et quand ils y seront, toi, Ferrandon, tu mettras le feu et toi, Allard, tu les empêcheras de sortir avec ton couteau.

Ces ordres cruels ne devaient être que trop fidèlement exécutés; et au surplus, s'ils faut en croire Allard, l'assassin avait bien choisi ses instruments ; il aurait dit, en effet, à un de ses complices, l'accusé Lecoq :

— Ferrandon, qui aime à faire le mal, fera bien ça, et Allard, qui est saoûl, le fera bien aussi.

Quoi qu'il en soit, ceux qui s'éntendaient avec Coudurier invitèrent les jeunes détenus à venir prendre leur part du pillage, et l'on comprend que dans l'état où étaient les esprits, l'invitation devait faire accourir presque tout le monde. Placé à la porte du magasin, une bougie d'une main, un entonnoir de l'autre, Coudurier disposait de l'entrée. Il écartait les uns, admettait les autres, et il en fit entrer au moins treize et peut-être quatorze. Jugeant alors le moment venu, il donne à Ferrando l'ordre d'allumer un tas de papiers préparés en tas.

Ferrando obéit, et comme on avait eu soin de répandre sur le sol une dame jeanne pleine d'huile de pétrole, dont on brisa le robinet, le feu se communiqua avec une rapidité effrayante. Deux jeunes détenus essayèrent de l'étouffer à sa naissance; ils en furent empêchés par Allard et Ferrandon qui, tout glorieux de son ouvrage, s'écriait : « Voyez donc comme mon feu brûle bien ! »

Cet incendie était le signal de mort de treize ou quatorze enfants qu'on avait fait entrer dans le magasin. Les fenêtres de ce local étaient garnies d'infranchissables barreaux, et l'on ne pouvait en sortir que par la porte à demi-brisée, c'est-à-dire par l'endroit même où une nappe de feu eut bientôt rendu le passage impossible. Il ne l'était pas encore cependant quand le jeune Garibaldi, apercevant le danger, revint en toute hâte du côté de la porte.

L'enfant, l'escaladant, se préparait à passer du côté du couloir ; mais Allard, fidèle à sa consigne, se précipite sur lui armé de son couteau et lui en porte trois coups, aux cuisses et dans la poitrine. Le sang coule en abondance, et le malheureux enfant est rejeté dans les flammes.

Tous se furent bientôt portés vers la fenêtre, et se cramponnant aux barreaux, ils appelaient du secours avec l'accent du désespoir. Mais comment cet appel eût-il été entendu , quand les meneurs surveillaient leurs victimes avec une barbarie implacable et comprimaient par les plus dures paroles et au besoin par la menace, toute marque d'intérêt et de pitié donnée à ces infortunés?

M. Lepelletier-Ducoudray, qui exerce dans l'île l'emploi de guetteur du sémaphore, était accouru. Voyant ces petits malheureux sur le point d'être dévorés par les flammes, il est saisi d'une généreuse ardeur, et prenant une couverture qu'il trempe dans l'eau, il se prépare à s'en servir pour essayer de les sauver. A cette vue, la rage des meneurs ne se contient plus : ils se précipitent sur celui qui prétend leur arracher leur proie ; des cris de mort sont proférés. M. Ducoudray, suivant sa propre expression, se voit enlevé comme une plume, dépouillé de sa couverture et précipité dans une tranchée profonde; il s'y brise la jambe de la manière la plus grave et attend, au milieu de cruelles souffrances, le moment encore éloigné où l'on viendra lui porter secours.

Un autre détenu avait ramassé la couverture mouillée et voulut la passer à ses camarades à travers les barreaux. Il eut le sort de M. Ducoudray ; seulement, plus heureux que lui, il put, sans accident grave, remonter jusqu'au bord.

Dès lors la perte des prétendus *espies* était inévitable. Déjà leurs figures étaient noires; la violence du feu faisait fondre leurs joues, leurs cheveux flambaient ; bientôt ce n'étaient plus que des cadavres qui eux-mêmes se réduisaient en cendres ou en charbon, et dont on ne devait retrouver plus tard que quelques informes débris.

Ce fut là la dernière scène de cet épouvantable drame. Bientôt le sommeil ou de grossières orgies ne tardèrent pas à assoupir la fureur des rebelles. Le lendemain 3, au matin, elle sembla vouloir se réveiller. Quand on vit l'aumônier et la famille du directeur s'éloigner en mer pour aller chercher un asile et des secours, des cris de mort, de sales injures furent proférés contre eux. Toutefois la fièvre n'était plus ce qu'elle était la veille, et une partie des détenus rentra d'elle-même au pénitencier.

Le 4, les secours arrivèrent. L'incendie durait encore et menaçait de dévorer le reste des bâtiments, pour peu que le vent du nord eût soufflé. On commença par s'en rendre maître, puis la justice se mit à l'œuvre et chercha dans cette masse confuse d'insurgés à distinguer les grands et vrais coupables d'avec ceux qu'ils avaient entraînés. Fidèle à cette pensée de modération, elle n'a retenu que seize accusés.

Dépêches Télégraphiques.

Service spécial de la TURQUIE.

(*Agence Havas*)

Paris, 15 janvier, 8 h. 45 m.

Naples, 15. — Un ouragan terrible s'est abattu sur la ville la nuit dernière. 24 navires de commerce totalement perdus.

Dette Générale. — Coupon détaché. Paris, 80 29, — 80. Londres. 29 1/8— 29 5/8.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 17 Janvier	32	17
Clôture du 17 janvier	32	35

MONNAIES, contre Livre turque.

Napoléon	87	07
Livre anglaise	109	55
Pol impérial	88	30
Ducat d'Autriche	51	12
Metallique	105	30
Bechlik	105	30

Medjidie, contre L. T., 1 p. et 1/2 de différence.
Cuivre, P. 111.

NOUVELLES FINANCIERES.

On lit dans l'*Evening star*, du 1er janvier :

Le compte rendu des revenus pour la période financière, close au 1er décembre. est très satisfaisant et montre à un degré remarquable l'élasticité de nos ressources et la facilité avec laquelle les réductions d'impôts amènent l'accroissement des revenus. Le revenu total pour le trimestre est de 18,332.935 liv. contre 18,007,415 pour le trimestre correspondant de l'année dernière. C'est une augmentation nette de 325,520 liv. provenant de toutes sources, excepté les timbres pour lesquels il y a une diminution de 65,000 liv de l'impôt sur les biens-fonds (où la diminution est de 137,00 liv.), et de divers autres montrant une baisse de 183,000 livres.

Le revenu total pour l'année est de 68,785,662 livres contre 69,196,478 en 1865. On trouve ainsi une diminution nette de 410,816 livres.

Cela porte entièrement sur l'impôt foncier et sur le timbre. Nous avons réellement réalisé maintenant le plein effet de la fourpenny income tax, et de la réduction sur les assurances contre les incendies. Dans son budget, M. Gladstone estimait le revenu pour l'année finissant en avril prochain à 67,575,000 livres ; mais il a fait des réductions de taxe qui, suivant lui, pouvaient réduire cette somme de 562,000 livres.

On voit qu'il y a actuellement un excédant sur son estimation, pour ce qui regarde les douze mois qui viennent de finir de près d'un million et trois quarts. Naturellement, le trimestre prochain peut apporter quelque diminution, mais le contraire est plus probable. Tout porte à croire que l'excédant à la fin de l'année financière atteindra deux millions, malgré les dépenses extraordinaires nécessitées par l'adoption des fusils se chargeant par la culasse.

Londres, 2 janvier, 3 heures.

Froment, ferme ; orge, en hausse, demande modérée; avoine, très ferme, les qualités supérieures sont demandées.

La neige empêche les affaires.

New-York, 31 décembre, soir.

Or, 133 1/4 ; change sur Londres 109 1/4 ; bonds américains (5 20 0/0), 106 1/4; actions du chemin de fer de l'Illinois 121 »/» ; actions du chemin de fer de l'Erié, 68 »/».

Coton midling upland, 34 cents 1/2 la livre anglaise (453 grammes).

Pétrole brut, 19 cents 1/2 le gallon (3 lit. 78 1/2 centil.); pétrole épuré, 29 cents, dito.

Madrid, 2 janvier, soir.

3 0/0 dette intérieure, 34 20. coupon détaché 3 0/0 dette différée, 31 45 do; change sur Londres, 49 35, change sur Paris. 5 13.

Marseille, 2 janvier.

Blés. — Importations, 4.500 hect. Marché ferme et actif. Il y a des achats pour la spéculation.

Cotons. — Recherchés ; prix sans changement.

Laines. — Détenteurs tenaces.

Huiles. — Sésames et arachides, 121 fr. les 100 kil.; lin, 106 fr ; huiles d'olive, rares.

Pétrole. — 54 fr. les 100 kil.

Savons. — 79 à 81 fr. les 100 kil., suivant les marques.

Tourteaux. — Lin, 18 fr. les 100 kil.

Denrées coloniales sans affaires.

La malle de Constantinople est arrivée.

Le Havre. 3 janvier.

Cotons.—Ventes, 600 balles, marché plus calme ; prix tendus, sauf pour le livrable dont les prix sont plus faciles.

Sucres. — Ventes, 250 caisses Antilles, à 48 fr. les 50 kil.; prix fermes.

Cuirs. — Ventes, 6.077 bœufs Valparaiso salés, sacs, à 69 fr. les 100 kil,

Autres articles calmes.

Marseille, 5 janvier.

Graines oléagineuses. — Les prix se maintiennent avec la même fermeté, et la tenue des vendeurs indique de nouvelles prétentions à la hausse.

On a cité 1000 qx lin de Roumélie disponible et prochaines livraisons à fr. 42 50 ; 2500 qx lin de Russie, à livrer, à fr. 40 50.

Le mouvement des graines oléagineuses sur la place de Marseille pendant l'année 1866 donne les résultats suivants :

Les arrivages de toutes graines qui s'étaient élevés en 1865 à	1.365.480	qx.
n'ont été en 1866 que de	1 065 275	
Différence en moins en 1866	300.205	qx.
Le stock au 31 décembre 1865 était de	81.250.	qx.
Et au 31 décembre 1866, il n'est que de	5.000	qx.

Ce qui fait que le déficit réel dans l'année 1866 a été de 222 955 qx. m.

Les arrivages des sésames ont été à peu près les mêmes : 311,150 quint. en 1855 et 309.220 quint. en 1866.

Ceux d'arachides donnent un déficit de 41,210 quint. pour l'année 1866. Par contre, les pavots ont une augmentation de 7,250 quintaux.

Les lins de Russie donnent une diminution de 140,855 quint., et les colza et ravisons une diminution aussi de 122,120 quintaux.

Les lins de Roumélie ont augmenté de 21,380 quint. ; ceux de Naples et Sicile ont diminué de 5,420 quint.

Les palmistes ont augmenté de 28,410 quint., et les cotons ont diminué de 58,190 quintaux.

Les prix se sont élevés vers le milieu de l'année, et la hausse qui a continué les mois suivants se maintient encore aujourd'hui pour le plus grand nombre de provenances.

Les sésames du Levant, qui au début de la nouvelle campagne, valaient fr. 65 et fr. 66, se sont élevés dans le mois d'octobre, jusqu'à fr. 75 50 ; prix actuel, de fr 69 à fr. 70.

Les sésames de la Côte de Coromandel ont eu en janvier et février les prix de fr. 52 50 et fr. 55, et ils sont montés en septembre et octobre à fr. 58 et fr 59.

Les sésames de Calcutta commencent à jouer un rôle très important sur notre marché. Les qualités blanches et bigarrées ont été très recherchées et sont estimées par notre fabrication les égales des Kurrachée

Les prix pour les blanches sont montés en disponibilité à fr. 60, et les bigarées fr 58 ; pour les époques plus éloignées à fr 57 les blanches et fr. 55 les bigarées.

Les cargaisons attendues dans les six premiers mois de 1867 sont à peu près toutes entièrement vendues.

Les pavots de Calcutta, peu connus jusqu'à présent, n'avaient d'abord pu trouver acheteur qu'à fr 44 ; puis les prix sont montés graduellement jusqu'à fr. 47 50 et fr. 48.

Les prix des arachides de Gambie, dont la qualité a été supérieure cette année, se sont élevés jusqu'à fr. 44 50 et fr. 45. On a vendu des quantités importantes pour les 6 premiers mois de 1867.

Les Cazamance ont valu de fr. 1 à 2 de moins, et les Bas de Côte ont varié de fr. 36 à fr. 40 50, dernier prix pratique,

Les Espagnes avaient débuté à fr. 41 et fr. 40 75 et s'étaient élevés à fr. 45 75, pour retomber à fr. 44 sans empressement chez les acheteurs, qui trouvent la plus grande difficulté à triturer ces graines mouillés par innondations.

Les décortiquées ont été vendues en disponible à fr. 60, et continuent à trouver acheteurs à fr. 58 pour mai et juin.

Les lins n'ont pas éprouvé de grandes variations; les Russie, ont valu fr. 38 et fr. 41, puis fr. 40, prix actuels.

Les Roumélie fr. 40 et fr. 42 50, dernier prix pratiqué.

Les Sicile fr. 38 50 et fr. 41 50.

Les ravison de Russie ont varié entre fr. 21 et 22

Les Colza du Danube fr. 38, et ceux d'Odessa fr. 36 et fr 35.

Les graines de coton d'Egypte sont montées de fr. 16 50 jusqu'à fr. 18 ; les vertes de Castelamare à fr. 15, puis fr. 14 25, dernier prix ; et enfin celles du Levant à fr. 8 50 et fr. 9.

Nouvelles de Mer.

RHODES. 17 *décembre.*— Le navire grec *San Nicolo*, capitaine Antonio allant de Constantinople à Marseille avec un chargement de blé a été jeté à la côte de Cassos, après avoir été abandonné par son équipage.— Navire et chargement sont entièrement perdus.

SYRA, 30 *décembre.*— Après le naufrage du bark autrichien *Draghetto*, entièrement brisé sur la côte de cette île, nous avons également à constater la perte d'un autre navire autrichien le scuner *Paolo Maria*, capitaine Marassevich, allant de Salonique à Marseille avec une cargaison d'orge. C'est à peine si l'on a pu retirer quelques agrès du navire réduit en pièces.

L'*Alessandra*, cap. Slocovich, allant de Sulina à Anvers est entré avec voie d'eau et autres avaries.

CORFOU. 27 *décembre* — Dans la journée du 16 courant les bâtiments suivants ont échoué dans le port de Cephalonie :

Maria Zigante, capitaine Caralambo Razzio, chargé de grain ; *Iraclis*, cap. Vassilio Metaxa, chargé de souffre ; *Constandinos*, cap. Giov Trassà, chargé de grain ; *Caralambos*, cap. Gerrassimo Travlo. div. marchandises ; *Despina*, cap. Const. Papa, chargé de grain ; *Taxiarchis*, cap Giov. Perperi, chargé de blé ; *Evanghelistra*, cap. Elia Galivali, chargé de blé ; *Iimedio*, cap. G. G Sladovich, (autrichien) chargé de blé

ZANTHE, 20 *décembre.*— Le bric russe *Thia Elpis*, cap Soroto, venant de Taganrock avec un chargement de blé en destination de Messine, a relâché dans notre rade à la suite d'une voie d'eau qui s'est déclarée et qui l'a obligé de demander des secours. On se prépare à le conduire dans le port pour opérer le déchargement du blé avarié.

PATRAS, 25 *décembre.*— Du 17 au 18 courant, il s'est déchaîné sur notre port une violente tempête qui a occasionné beaucoup de dégats dans les campagnes avoisinantes ainsi que sur les navires ancrés dans notre port. Deux goëlettes grecque et trois brazere ont coulé. Parmi ces navires nous notons la goëlette *S. Nicolas*, cap. Zafiropulo, laquelle avant la tempête avait déchargé le bois qu'elle avait sur le pont ; elle se trouvait ancrée en flanc de notre mole où poussée par divers bâtiments et par la violence de l'ouragan elle a eu plusieurs avaries au dessus de la flottaison par lesquelles les ondes furieuses pénétrèrent et la firent couler. On ignore si ce bâtiment a été endommagé sous l'eau, mais encore il flotte par l'effet de son chargement de bois. On opère activement à son déchargement et les marchandises seront vendues à l'enchère publique.

Le temps paraît se remettre au beau et on espère ne pas avoir d'autres sinistres à signaler.

MALTA, 26 *décembre.* — Les arrivages de la mer d'Azoff, de la mer Noire et de la mer de Marmara sont admis en libre pratique ; ceux de l'Albanie Turque, de Tarente et de ses côtes sont assujeties à une quarantaine de 15 jours entiers du jour de l'arrivée.

Le capitaine Handias, du brick *Arianni* sous pavillon Hellène arrivé le 19 de Burgas, rapporte que dans la journée du 18 vers les deux heures après-midi, dans le voisinage de Monte Etna, il rencontra un petit brick (dont on ignore le pavillon) en danger, et que peu après il le vit couler avec tout l'équipage ; On ne pouvait lui prêter aucun secours à cause de la trop grosse mer.

Le capitaine A. Budinich, du bark autrichien, *Ebe* arrivé le 21 de Trieste, rapporte que le 18 courant vers les 5 heures du matin dans le voisinage du cap Passero une collision a eu lieu entre le lugger autrichien *Teresa B.* capitaine Brosovich. Le capitaine ainsi, que 5 matelots du lugger sautèrent à bord de l'*Ebe* (ils sont actuellement ici). Trois autres matelots ne purent en faire autant et l'on doute de leur sort. Le lugger venait de Trieste chargé de farines, acier et papier en destination pour Rio-Janeiro.

Le sauvetage de la *Teresa B.* a été effectué par le bark anglais *Quartus.*

Les bâtiments autrichiens ci-après sont arrivés ici avec des avaries et devront décharger :

Le bark *Ebe* cap. Budinich, de Trieste pour Orano ; le brick *Giovanni Battista* cap, Scarpa, de Salonique pour Marseille, et le bark autrichien *Henriette* cap. Doglianizza, de Nicolajeff pour Cork ; ensuite, avec peu de dommages, le navire *Civiltà* cap. Cosulich, de Nicomedie pour Anvers ; le bark *Amalia L.* cap. Soich, de Burgas pour Cork, et avec des avaries, le navire *Figlia Alessandra* cap. Posnaovich d'Odessa pour Cork.

Le 23 est apparue sur la côte de *Wied Zurrick* la chaloupe du bark anglais *Olive Branch* cap. J. Falumer. A son bord se trouvaient 8 personnes formant l'équipage du brick hellène *Jackintia* et qui débarquait sur la côte ; le cap Giorgio Bruludachi et 8 autres individus, sauvés à bord du dit bark, le 20 courant à la distance d'environ 100 milles au Sud de l'Ile. Le *Jackintia* venait de Varna et Constantinople chargé de blé en destinatian pour Naples. Les 8 individus ont été transportés au Lazaret.

Le nav. autr. *Casemiro*, cap. Mircovich, allant d'Odessa à Marseille, avec blés, s'est échoué sur le Wied-Zurriech, à trois milles de la terre. Le st *Arcadia* l'a conduit jusqu'au port de Marsascirocco, ne pouvant le remarquer ici, par suite d'une voie d'eau.

Les navires suivants ont apparu ici :

Le 19 courant le brick italien *Ballinim*, cap. P. Accame, avec blés de Berdianska ; le même jour le brick italien *Giacomino*, cap. D. Saccomanno, d'Odessa avec blés ; le 25 le brick italien *Ninfa*, cap. Faile, de Sulina avec blés ; le 24 le brick italien *Maria*, cap. Paragallo, de Nicolajeff avec blés pour Marseille. En outre on connaît la perte en pleine mer de quatre autres navires, dont un autrichien, un grec, avec blés, de Varna et deux autres inconnus, un de ceux-ci a coulé près du brick *Ninfa* sans que celui-ci ait pu lui prêter secours.

FLESSINGUE, 28 *décembre*, 10 h. du matin. — Par télég — Une barque anglaise, nom inconnu a sombré à l'Elleboog en entrant cette nuit. Le sort de l'équipage est inconnu.

11 heures. — La barque anglaise sombrée, est l'*Exeelcior*, cap Atkinson, de Taganrog pour Anvers, avec chargement de grains. Equipage sauvé.

FALMOUTH, 26 *décembre.* — Le *Lucie* c. Janssen, all. de Danube à Anvers, est arrivé avec voie d'eau et doit décharger.

BRINDICI, 24 *décembre.* — Les navires ital. suivants, chargés de grains, ont fait naufrage le 17 de ce mois, à Cephalonie : *Falliero*, c. Costa ; *Emilia*, c. Ballestrino ; *Innocedza*, c. Setali ; *Buona Fede*, c. Olivari ; *Eden*, c. Fasce. Les équipages ont été sauvés.

ENOS, 12 *janvier.* —Le brick goëlette français *Marie*, c. Louche, chargé de blé pour Marseille, s'est perdu sur notre rade.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 16 janvier.

TREBISONDE, vap. de M. Imp. *Militdjah*, cap. Trebuchet, div. march. et passag.

VARNA, vap ott. *Eregli*, cap Ismail, cap. div.-m.

Du 17 Janvier,

SALONIQUE, vap. de M. Imp. *Clyde*, cap Martin, ayant touché à Dard. et Gallipoli div. march. et 48 passagers.

ANVERS, vap. belge *Gustav Pastor*, cap C. Herfurth, ayant touché Gibraltar, Messine, Syra et Dard. div. march, et passag.

LONDRES, vap. angl. *Paraguay*, cap. J Carter, ayant touché à Malte, Syra, Smyrne, et Dard. div. march. et 22 passag.

Departs du ports du 16 Janvier

MARSEILLE, vap russe *Gunib*, cap. Durnieff. div. march. et passag.

— paq. à vap. fr. *Euphrate*, cap. Stolz, div. march. et passag

ANVERS, paq. à vap. russe *Boug*, cap. Alliman, div. march et passag.

ODESSA, paq. à vap. fr. de M. Imp. *Delta*, cap, Jeanselme, div. march et passag.

TREBISONDE, vap. ott. *Chahert*, cap. Lipovatz, div. march. et passag.

SMYRNE, vap. du Ll. aut. *Stamboul*, C. Hesse div. march. et passag.

ALEXANDRIE, vap. russe *Grand duc Constantin*, cap Tichenko. div. march. et passag.

Du 17 Janvier.

VARNA, vap. ott. *Vassitai Tidjaret* cap. Rupicich, div march. et passag.

SMYRNE, pap du Ll. au. *Tibesco*, cap. Lazzarovich div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 14 Janvier.

MARSEILLE, br. hell. *Adelfi* cap. G. Moros, div.
ANCONE, bk. meck. *Burgermaester Bauer* cap. J. Ahrends, lest.
CASTELAMARE, br. hell. *Thalassoporos*, cap. A. Curvisianos, lest.
MALTE, br angl. *Herman Hill*, c. J. Howard, lest.
ALEXANDRIE, bk ital. *Si*, cap. Caner, lest.
PORT-SAID, bk. angl. *Vizcaya*, cap R Searl, lest.
SYRA, br. sam. *P. tu Vronda*, cap J Travlos, lest.

Du 17 Janvier.

NEWCASTLE, bk, meck. *Fortuna*, c. Gottschalk, charbon de terre.
— bk meck. *Emma Bauer*, cap. Foleck. charb.
MARSEILLE, br. hell. *A. Ioanis*, c. Cocoraki. div.
NEW-YORK, bk. angl. *Fanny Lewis* c. Gellon, div.
MESSINE, br, ital. *Marco*, cap. S. Grecco, div.-m.

Départs du port du 14 Janvier.

FALMOUTH, bk. angl. *Bessie*, cap. J. James, blé.
— bk norw. *Nord*, cap, Nielsen, blé.
— br, meck. *Deutch blond*, cap P. Zeplien orge
BERGEN br. norw. *Prince Eugene* c. A, Eeg, seigle.
MARSEILLE, br. ital. *Doge*, cap Repetto, blé.
— br. aut. *Caterina S.* cap. A. Thian, blé.
— br. ital. *G Gioberti*, cap. Sanguinetti, blé.
— br. hell. *Costanza* cap. Buluguri, blé.
MALTE, br aut. *Giovanni*, cap Lubranich, blé.
ODESSA, br aut. *Ero* cap. Soprauich, lest.

Du 15 Janvier.

FALMOUTH, br. angl *Saghalie*, cap, Yonng, blé.
HAVRE, br. russe *St. f. Covacevich*, c Despost blé.
MARSEILLE, br. hell. *Stige*, cap A. Jovovich blé.
BOURGAS, bk. aut. *Carmello*, cap A Nardini, lest
ODESSA, br. hell *Evropi*, cap Ciacalis, lest
— sch. aut. *Gratitudine*, cap, A. Leva, lest.

Du 16 janvier.

FALMOUTH, bk. ital. *Pulcinella*, c. G. Parlotti blé
MARSEILLE, bk. hell. *Aenghios* c. Gulandris blé.
HAVRE, bk. russ. *Anello Covacevich*, c. Sincich blé.
MESSINE, bk. aut. *Julia*, cap. T. Smith, blé.
REGGIO, br. russe *Kniez Menchicoff*, cap. G. Falco... blé.
ODESSA, bk. ital. *Coriere di Trieste*, c. Grecco blé.
— sch. aut. *Fanny Y* cap. G Vicevich, lest.
— br. hell. *Cali Tichi*, L. cap. Cucuti, lest.

Du 17 janvier.

ALGER, br. hell. *Archangelo*, cap. Moraidis, orge.
CORFOU, br. hell. *Ienius*, cap. Rossolimo, blé.
DANUBE, br. hell. *A. Spiridon*, cap. Vergotis, blé
— br. hell. *Talassoporos*, cap. Curveziaños, lest.
— br. hell. *Calipso*, cap A. Cameno, lest.
— br. hell. *Galliopi*, cap. Consolopulo, lest.
— br. hell. *Frosini*, J. Spiridon, lest.
— br. hell. *Evangelistria*, cap. Hristulia, lest.
ODESSA, br. ital. *Marco*, cap. Grecco, lest.
— br. hell. *Pinelopi*, cap. Pitarakis, lest.
— bk. russe *A. Klockman*, c. Lichenberg, lest.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE
Départs de la semaine.

Pour Batoum et Poti, samedi le 7/19 janvier paquebot *Oleg.*

Pour Odessa, fin de la semaine, paquebot *Magoutchi.*

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC

L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866
A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)
Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que
19,700.

Dont chacun obtient un gain—Énumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs				400,000
1	Prime		»	200,000
1	Gain		»	200,000
1	d°		»	100,000
1	d°		»	60,000
1	d°		»	40,000
1	d°		»	30,000
1	d°		»	20,000
2	d°	à 10,000	»	20,000
4	d°	à 8,000	»	32,000
8	d°	à 4.000	»	32,000
110	d°	à 2,000	»	220,000
6370	d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200	d°	en actions franches pour la prochaine 1re tirage	»	158,400
		Total francs		2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8.000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort sur-le-Mein.

MARCHETO,

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

PETIT JARDIN DES FLEURS

OU

Café Balcon au Téké.

Dans un beau local construit exprès, sont exposés 3 lions géants avec leurs jeunes; ces lions viennent d'Asie et d'Afrique. La salle est ouverte au public de 9 heures du matin jusqu'à 3 h. après midi.

Prix d'entrée pour visiter les lions 1re place 5 p — 2me place 3 p — 3me place 2 p.

Chaque jour à 3 h. et à 5 h. de l'après-midi l'illustre dompteur Hermann entre dans la loge aux lions et leur donne leur nourriture. Le public est admis également à ces représentations, aux conditions suivantes :

1re place 10 p. — 2me place 5 p. — 3me place 3 piastres.— Monnaie en argent.

PILULES DE BLANCARD

A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg

EXPÉRIMENTÉES DANS LES HOPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.

Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'**iode** et du **fer**, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre **scrofuleux** (*tumeurs, engorgements, humeurs froides*, etc.), genre d'affection contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*pertes blanches*), l'**aménorrhée** (*menstruation nulle* ou *difficile*), la **phthisie**, la **syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques, faibles** ou **débilitées**.

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des **véritables Pilules de Blancard**, exiger notre **cachet d'argent réactif** et notre **signature** ci-jointe apposée au bas d'une étiquette **verte**. — Se défier des contrefaçons.

Blancard

Se trouvent dans toutes les Pharmacies.

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ récompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Bte BOURGOISE & Cie

NOUVEAU SYSTÈME DE FILTRES POUR LES EAUX

Appareils à filtrer instantanément dans les plus modestes, comme dans les plus grandes proportions.

MM. Bte BOURGOISE ET Cie, inventeurs de ce nouveau système, ont enfin résolu le problème dont la proposition était : *Filtration parfaite et instantanée* au moyen d'appareils *simples, légers*, d'un prix modéré et surtout d'un transport *facile* et sans danger de *casse* pour leur exportation.

S'adresser pour tous renseignements, à MM. Bte BOURGOISE ET Cie, *rue de Lancry*, 56, *à Paris*, ou MM. les Commissionnaires de la place.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Champ
pension bourgeoise.

Départs des paqueb. des Services Maritimes des Messageries Impériales.

Mercredi 16 janvier, à 4 h. p. m. pour Marseille, *Euphrate*, cap. Stolz.
Vendredi 18 janvier à 4 h. p. m. un départ pour Salonique.

AVIS.

ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk Galata, 22.

CARNIO
Contre le mal des dents cariées.
L'efficacité est garantie
La dose P. 10.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DÉTAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux : vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser au comptoirs de M. Stefano A. Ralli à Galata

AUX FABRIQUES
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. —EXPORTATION.

AVIS

CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8/20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1/2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1/2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

A LOUER
Grande Maison en pierre
Située rue Dervich, N. 8.
S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calvocoressi Khan, N° 22, Stamboul.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, ratanhia, matico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature *Raquin* pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie, *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âges de 50 et de 06 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurance contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.
Pestimaldji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

PILULES HOLLOWAY

LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et l'améliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les crudités accumulées qui séjournent après la lente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été déclaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invité, sans réticence sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que les poètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médecines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Groats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les ménages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriété.

La vérité nous confond au moment où elle nous apparait et nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où s'enfuit.— *Gorleston Age.*

IMPRIMERIE CENTRALE

6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues

IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

LUNDI, 21 JANVIER 1867. 15 RAMAZAN 1283 de l'Hégire. LUNDI, 21 JANVIER 1867

2me Année. --- N° 16.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir,

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendu
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 21 *Janvier*.

S'il fallait en croire l'une des feuilles les plus accréditées de Berlin, l'organe officiel de ce parti de la Croix, parti aux prétentions féodales, dont M. de Bismark est la plus complète comme la plus intelligente personnification, dont il s'est servi comme d'un sûr moyen pour arriver au pouvoir, a-t-on dit, la *Gazette de la Croix* enfin, des mouvements de troupes se font sur les frontières de Gallicie. La Russie et l'Autriche concentrent leurs armées.

Quelle est la signification précise de ce fait? Faut-il y voir une menace pour la paix ? La Russie songerait-elle à mettre à profit la situation précaire faite à l'Autriche par les oppositions que rencontre le cabinet de Vienne dans le sein de toutes les Diètes. Nous avons assez souvent et assez longuement parlé de toutes les difficultés qui viennent chaque jour entraver l'œuvre de conciliation entreprise par MM. de Beust et Belcredi, pour n'avoir pas besoin de revenir encore sur ce point important. Toutefois, il nous sera permis de constater que l'unité de l'Empire autrichien est fortement compromise, et que dans la situation fiévreuse où se trouve la majorité des pays de la couronne, une complication extérieure, aisément surmontée en temps ordinaire, pourrait être aujourd'hui l'étincelle mettant le feu aux poudres, La Russie veut-elle profiter de l'occurrence ? Est-ce pour donner plus de poids aux réclamations de la presse russe en faveur des populations ruthènes en Galicie qu'elle fait tous ces mouvements de troupes ; ou craint-elle simplement pour les provinces polonaises de l'Empire la contagion de l'exemple ?

Quelle qu'ait été la conduite du comte Goluchowski en Galicie, si habile et si patriote qu'il se soit montré, il n'a pu réussir complètement dans la difficile mission dont l'avait chargé l'empereur Fraçois-Joseph. Les Polonais, comme les Hongrois, réclament sans cesse des concessions ; est-ce en prévision de quelque danger intérieur que l'Autriche arme dans ses provinces de l'Est et la Russie se met-elle en garde contre une insurrection qui pourrait gagner ses provinces encore mal soumises ?

Cette façon d'envisager les mouvements que signale la *Gazette de la Croix*, peut tout d'abord paraitre raisonnable et plausible ; mais il n'en est plus de même, si l'on considère ce qui vient de s'accomplir dans la Pologne russe.

On n'aura pas oublié que nous avons parlé dernièrement et d'après les informations de l'*Indépendance belge*, de divers oukases impériaux qui auraient tous un but commun, celui de la russification complète de la plus grande partie de la Pologne, par l'introduction de la langue, du calendrier russes, des poids et mesures en usage dans les autres contrées de l'Empire, etc.

Aujourd'hui, et d'après des renseignements récentes et certains, nous savons que les oukases ont été publiés et que, s'ils rencontrent, cela est certain, de l'opposition chez les Polonais, ils n'ont cependant occasionné aucun mouvement insurrectionnel et cependant les circonstances étaient assez critiques et les mesures assez graves, pour que l'on fut en droit de s'y attendre.

Ce ne serait donc pas, si l'on s'en rapportait au calme qui règne dans les provinces polonaises, pour faire face à des dangers intérieurs que la Russie dirige de nombreux corps d'armée vers la frontière de Gallicie. En parlant du calme dans le quel vivent aujourd'hui les Polonais soumis à la domination russe, calme, nous le savons, plein de souffrances et de douleurs, nous ne voulons pas faire une cruelle parodie du mot à jamais tristement célèbre du Maréchal Sebastiani qui, en 1813, alors qu'avait lieu le fameux sac du faubourg de Praga, proclamait la paix universelle et disait : « L'ordre règne à Varsovie, »

Faut-il donc voir dans la nouvelle apportée par la *Gazette de la Croix* des préparatifs en vue de parer aux éventualités de guerre prochaine. Après la triste année que vient de passer l'Europe, après la guerre si courte, mais si terrible qui vient d'ensanglanter l'Allemagne et l'Italie, qui a coûté tant de sang, tant d'hommes à l'humanité, l'esprit se refuse à voir, même lorsque la raison prouve la probabilité de ces tristes conjectures, des menaces de guerre dans tous ces mouvements de troupes.

Pour nous, une pareille guerre nous semble tout-à-fait sans portée, au point de vue des principes ; ce ne serait donc qu'une guerre de rivalité d'influence ou de conquête ; et dans le XIXme siècle, toute guerre qui n'a pas pour but le progrès et la civilisation, toute guerre qui ne fait pas le triste sacrifice du sang humain pour le triomphe des grands principes nous semble souverainement barbare, inique et condamnable.

C'est pour ces raisons et non pour d'autres que nous nous refusons à croire à une guerre prochaine entre l'Autriche et la Russie.

La question d'Orient continue à être à l'ordre du jour. Toute la presse européenne consacre à ce vétéran des conflits diplomatiques le plus clair de son temps, le plus net de son intelligence ; il n'est plumitif si inconnu qui n'essaye ses forces sur ce commode dynamomètre et plus d'un s'y est brisé le poing.

Aujourd'hui c'est la *Gazette de Moscou*, avec l'impétueux et violent M. Katkoff, qui entre dans l'arène. M. Katkoff, comme un autre Alexandre, veut trancher ce terrible nœud gordien qui a brisé les ongles de presque tous ceux qui y ont porté la main. Sans vouloir trouver des sous-entendus dans les mots écrits dans le journal moscovite, il convient mieux d'accepter la déclaration qu'il fait comme franche et loyale.

La considérant ainsi, il faut déclarer que la solution trouvée par M. Katkoff est l'une des meilleures proposées jusqu'à ce jour. Si l'on veut écarter du front de l'Europe cette terrible épée de Damoclès, dont les chûtes périodiques sont si coûteuses et si sanglantes, il faut, à en croire le journal russe, éloigner toute immixtion étrangère et laisser les populations de l'Orient livrées à elles-mêmes, agir avec leurs propres forces.

Oui, certes, c'est là une des meilleures solutions; la plus stricte comme la plus honnête et la plus loyale neutralité, voilà ce qu'il faut à la Turquie pour triompher des quelques difficultés que rencontre l'exercice pacifique de son administration. Nous l'avons dit et bien souvent : le principe de non-intervention doit être appliqué à l'Orient comme aux autres pays ; c'est par là qu'on peut tuer enfin l'hydre toujours renaissante.

Nous ne pouvons que nous féliciter de voir les principes qui ont toujours été les nôtres, acceptés par celui des organes de la presse russe qui a le plus de poids sur l'opinion publique.

NOUVELLES POLITIQUES.

France

On lit dans la *Patrie* :

C'est prématurément que plusieurs journaux ont annoncé le jour de l'ouverture de la session législative.

Rien n'est encore décidé à cet égard ; mais il y a tout lieu de croire qu'en raison des travaux que le conseil d'Etat a encore à terminer, particulièrement la loi des finances et la loi sur l'armée, la session ne s'ouvrira qu'en février, soit le 4, soit le 11.

Nous trouvons dans le même journal:

Les sections de législation et de la guerre et de la marine au conseil d'Etat ont tenu séance le 6 et le 7.

Nous croyons que les dispositions principales du projet de loi de réorganisation de l'armée ont été arrêtées dans ces deux séances.

Marseille, 7 *janvier* . — Le *Moniteur de l'Algérie* du 5 dit que la veille, à quatre heures du matin, une nouvelle secousse de tremblement de terre a été ressentie. Elle était accompagnée d'une pluie torrentielle. Aucun nouveau malheur n'est signalé. Seulement les crevasses des maisons ont augmenté.

Le chemin de fer de Blidah a amené à l'hôpital d'Alger une partie des blessés. Le *Tell*, journal de Blidah, publie les noms des morts. A Mouzaïaville, le nombre des morts dépasse 40 ; il y a environ 50 blessés. A El-Afroun, il y a eu 12 morts et 40 blessés. Le *Tell* ajoute que Bou-Rouni et El-Afroun ne présentent qu'un monceau de ruines ; il n'y a plus une seule maison debout. L'église de Mouzaïaville est entièrement crevassée. Un froid excessif s'est fait sentir subitement Les familles sont réduites à camper.

Mexique.

Les journaux anglais publient les dépêches suivantes sur les affaires du Mexique :

New-York, 26 décembre.

Ortega marche, dit-on, contre Juarez.

Vera-Cruz, 20 décembre.

Les Français ont prélevé sur les revenus de la douane de la Vera-Cruz 250,000 dollars, conformément à la convention financière.

Nous apprenons par des lettres particulières de la Vera Cruz du 8 décembre, que le général impérialiste Mendez venait de battre de nouveau les corps de Garcia, de Bravo et de Le desma, dans les plaines de Cuatro. La victoire de Mendez a été aussi complète que possible. Ces trois chefs s'étaient réunis contre lui. L'un d'eux, Ledesma, a été tué. Les juaristes ont perdu 1,000 hommes dans cette affaire, qui a produit une vive impression sur les populations.

Une nouvelle dépêche de San-Francisco annonce que, non-seulement les Yaquis de la Sonora se sont soulevés contre les dissidents, mais qu'en outre les Oapatas et toutes les autres tribus indiennes établies sur la rivière Cuenavista ont suivi leur exemple. Le pays, depuis le 3 décembre, est livré à la plus affreuse anarchie, et la population indigène, qui est de beaucoup la plus considérable, se lève sur tous les points contre les juaristes.

Etats-Unis.

New-York, 26 *décembre*. — La tranquillité étant rétablie dans le Missouri, le général Grant a contremandé l'ordre de faire stationner des troupes dans cet Etat. La démoralisation des nègres augmente dans la Virginie et dans la Caroline.

Le *Herald* dit que le président Johnson est décidé à maintenir la politique de reconstruction.

M. Johnson a retiré l'exequatur aux consuls des Etats européens récemment annexés à la Prusse.

On dit que le général Sherman et le juge Campbell sont revenus du Mexique à cause de l'impopularité du gouvernement de Juarez et par suite de la difficulté de le trouver. On s'attend à un changement dans la politique du gouvernement fédéral relativement au Mexique.

Le bruit court que le Congrès fera une enquête sur l'administration du général Sheridan, dans le département du golfe du Mexique.

Le nouveau ministre de France aux Etats-Unis, M. Berthemy, a présenté, hier, au président ses lettres de créance. Tous deux ont exprimé l'espoir de la continuation des bonnes relations entre la France et les Etats-Unis.

Russie.

La sentence qui a été prononcée contre les individus ayant pris part à l'insurrection des Polonais en Sibérie a été mise à exécution le 5 janvier.

Parmi les sept condamnés à mort quatre ont été fusillés.

Les trois autres ainsi que deux condamnés aux travaux forcés ont été transportés ; ils n'auront pas à subir de châtiments corporels.

L'*Indépendance belge* était bien renseignée quand elle annonçait dernièrement une série de mesures dont l'effet devait être l'incorporation effective de la Pologne dans l'empire russe.

Voici ces mesures telles que les résume le télégraphe :

Saint-Pétersbourg, 5 janvier.

La *Gazette du Sénat* publie un ukase impérial daté du 19 décempre, qui met la direction des postes du royaume de Pologne sous la dépendance du ministère des postes russes.

Un autre ukase divise la Pologne en 10 gouvernements au lieu de 5 et en 85 cercles.

Un troisième ucase introduit des bureaux de perception par districts dans les divers gouvernements.

Saint-Pétersbourg, 5 janvier.

Trois ukases impériaux concernant la Pologne viennent d'être publiés.

Le premier ordonne l'application des règlements russes à l'administration des finances polonaises et établit une direction des finances provisoire à Varsovie, sous la dépendance du ministère des finances. L'établissement d'une direction permanente est réservée pour plus tard.

Le deuxième ukase concerne l'administration des postes, et le troisième simplifie l'administration et donne aux gouverneurs des pouvoirs étendus.

Ce dernier ukase recommande en outre la formation de gardes locales.

Rome.

M. le comte de Sartiges a reçu les officiers de la légion d'Antibes. En répondant au colonel d'Argy, qui avait parlé du dévouement de la légion à l'Empereur, M. le comte de Sartiges a dit que le gouvernement français continuait à considérer comme les enfants de la France ceux qui, animés d'un sentiment de dévouement pour le Saint-Siége, étaient venus donner leur appui au vénérable chef de la catholicité, mais qu'il espérait que leur appui serait simplement moral, car l'esprit éminemment angélique et conciliant du Saint-Père était la plus désirable et la plus sûre garantie de la papauté.

Autriche.

L'empreur d'Autriche est attendu à Pesth vers le 15 Janvier,

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XIII

(*Suite*.)

Madeleine regardait cet enfant avec une pitié profonde. Elle pensait :

On punit de mort le père qui tue son enfant. Et il n'y a aucune loi pour soustraire une âme saine et pure à la gangrène morale que lui communiquent des parents corrompus. N'est-ce donc pas pour la société un mal plus redoutable, puisqu'il est contagieux, que le plus monstrueux infanticide !

Mme Tribouillard fit coucher ses enfants. L'ivresse la rendait hideuse. Ses yeux saillants paraissaient sortir de leurs orbites. Un rire stupide s'était stéréotypé sur ses lévres, et, d'une voix rauque, elle chantait des refrains obscènes. De temps à autre elle se levait furieuse pour frapper ses enfants, mais elle retombait lourdement sur sa chaise. Elle était plus effrayante que ces deux hommes. D'après cette loi, que les extrêmes se touchent, la femme, d'une nature plus élevée et plus tendre que l'homme, doit, une fois dégradée, se montrer plus féroce et plus astucieuse.

Madeleine et Marie s'adressaient des regards d'effroi.

Onze heures allaient sonner.

— Il faut partir, dit tout bas Madeleine, et prier notre père de sortir avec nous; autrement nous n'atteindrons pas notre but.

— Non, dans un quart d'heure, répondit Marie qui observait toujours son père, et qui savait comment se manifestaient en lui tous les degrés de l'ivresse.

Tribrouillard peu à peu glissa sous la table.

Sa femme se leva pour aller se coucher ; mais ne pouvant atteindre son lit, elle s'étendit à terre, chanta encore quelques instants et s'endormit.

Seul, le père Bordier luttait toujours. Il marmottait des phrases sans suite, injuriait ses filles et recommençait à boire.

Sa langue s'embarrassait de plus en plus. Marie jugea le moment propice.

— Mon père, lui dit-elle avec intention, je pense comme Madeleine, qu'il vaudrait mieux travailler que de dépouiller votre femme et vos filles.

— Moi! dépouiller? J'ai dépouillé? Qu'est-ce qui dit cela? s'écria l'ivrogne qui se redressa et parut avoir recouvré son intelligence.

— C'est trop tôt, pensa Marie, qui remplit de nouveau le verre de son père.

Quant Bordier l'eut vidé.

— Le bas plein d'or qui était dans la paillasse, où l'avez-vous mis ? interrogea-t-elle avec fermeté. Il faut nous le rendre, ou nous allons déposer une plainte en justice.

— Ah ! ah ! la justice ! Elle est pour moi la justice. Tout ce que vous avez m'appartient. Ah ! c'est donc ça que vous venez chercher ? Eh bien ! vous ne l'aurez pas.

Et il sortit l'argent de sa poche, Il se leva d'un air terrible ; mais ses jambes chancelèrent ; en retombant il faillit renverser la lampe. Il appuya ses deux bras sur la table ; il serrait l'argent dans ses mains crispées.

Mme Tribouillard s'était éveillée et recommençait à chanter.

Madeleine et Marie tremblaient ; leur courage défaillait.

Mais bientôt le silenee se fit de nouveau. On n'entendait plus que la respiration calme et régulière des enfants, le hoquet effrayant de leur mère, les ronflements embarassés de Tribouillard, et les mots entrecoupés que proférait Bordier dans le rêve de l'ivresse.

Peu à peu les doigts qui tenaient le bas rempli d'or se détendaient.

Alors Marie suspendant sa respiration, se pencha sur lui, et doucement retira la bourse.

Elles avaient l'argent.

Marie se dirigea en toute hâte vers la porte.

— Attends, dit Madeleine, nous ne pouvons le laisser sans un sou.

— Il peut s'éveiller, fuyons.

Mais Madeleine n'écoutant que son cœur ouvrit la bourse, en tira deux pièces d'or, et rendit le sac à Marie.

— Va, maintenant, hâte-toi et attends moi en bas.

Elle mit les deux pièces dans son porte-monnaie et le glissa dans la poche de son père.

Il s'éveilla en sentant une main plonger dans sa poche.

— A moi ! au voleur ! cria-t-il. Ah ! c'est toi...

Et il proféra une horrible injure.

Madeleine put conserver sa présence d'esprit.

— Vous voyez bien, dit-elle ; je remets votre bourse dans votre poche, de crainte qu'on ne vous vole.

Et, pendant que son père ouvrait le porte-monnaie, elle s'esquiva.

A peine eut-elle franchi le seuil, qu'elle entendit le bruit d'une table qu'on renversait, les cris répétés : « Au voleur ! » et la voix glapissante de Mme Tribouillard ; et puis des chaises qui roulaient à terre et des corps qui tombaient.

Dans la rue, elle retrouva sa sœur, et, serrées l'une contre l'autre pour se soutenir, car elles chancelaient, elles traversèrent de nouveau la Guillotière. Mais alors, le faubourg présentait un tout autre aspect : les rues étaient moins solitaires. Elles rencontrèrent des hommes d'allures sinistres et cauteleuses qui se glissaient le long des murailles, ou des hommes ivres et trébuchants qui chantaient, et des filles en haillons qu'on insultait.

Enfin, tremblantes, brisées d'émotions, elles parvinrent au pont de la Guillotière ; puis, ayant traversé le Rhône et longé la courte rue de la Barre, elles se trouvèrent place Bellecour.

Le Rhône est la seule limite qui sépare le quartier le plus sompteux de Lyon de son faubourg le plus misérable.

Elles étaient sauvées !

Quand elles arrivèrent rapportant le trésor de la famille, elles trouvèrent Claudine et sa mère pleurant d'inquiétude.

Depuis quarante-huit heures, Madeleine n'avait dormi. Plus brisée encore par le découragement et les émotions que par la fatigue, en s'étendant à côté de Marie sur une pauvre paillasse, elle se disait : Voilà donc le lit de repos qu'accorde notre civilisation libérale à l'ouvrière honnête et courageuse qui consume sa vie dans un labeur souvent

Voir le numéro du 19 janvier.

Agram, 5 janvier.

Un rescrit royal vient de clore la Diète.

La dernière séance a été tenue aujourd'hui.

On écrit de Vienne :

« Le 1er de l'an est arrivé ici, assure-t-on, une dépêche télégraphique de S. M. le roi Victor-Emmanuel à S. M. l'empereur, laquelle exprimait amicalement des vœux pour la nouvelle année. Il a été répondu immédiatement dans le même sens à ce télégramme par voie télégraphique. »

Un certain nombre de bourgeois influents de l'Alsergrund(Vienne) ont tenu une conférence relativement à l'élection d'un député pour le dit district et inscrit sur leur drapeau cette devise : « Nous ne donnerons nos voix qu'au candidat qui s'assignera pour tâche principale au reichsrath de favoriser l'arrangement avec la Hongrie, c'est à-dire de rétablir une situation régulière à l'intérieur.

On écrit de Vienne :

« Le nombre des électeurs de Vienne pour la diète de la Basse-Autriche sera d'environ 11,468. »

Nous apprenons d'une source digne de foi qu'il sera publié dans peu de jours une amnistie générale pour toutes les personnes qui ont perdu leurs droits politiques par suite de condamnation pour délits de presse. La proposition y relative du ministre d'Etat, M. le comte Belcredi, a déjà obtenu la sanction souveraine. Cet acte libéral du gouvernement ne manquera pas de faire la meilleure impression, attendu qu'il a été dicté par l'intention louable d'augmenter le nombre des électeurs qui sont appelés à donner leurs votes aux élections prochaines pour le reichsrath.

Italie.

On lit dans l'*Italie* :

Nous pouvons confirmer l'importante nouvelle que nous avons donnée hier d'après notre seconde correspondance de Rome. Les négociations dont M. Tonello est chargé auprès du saint-siège sont sur le point d'être terminées par un accord qui porte exclusivement sur des questions religieuses.

Nous croyons même que l'on s'occupe déjà du choix de nouveaux évêques.

Il est probable qu'il n'y aura pas de traité formel, ce qui éloigne toute idée de concordat, mais simplement une entente verbale.

Le ministre des finances, en demandant à la commission du budget l'autorisation d'émettre 250 millions de bons du trésor, a déclaré que la circulation actuelle n'était que de 145 millions.

Grèce.

Un projet de loi permettant au roi de nommer régent un des frères de son père vient d'être soumis à la chambre.

Allemagne.

Le *Journal de Francfort* annonce que la représentation bourgeoise (standige burger Représentation) a résolu hier, à l'unanimité, d'accepter les fonctions dont le gouvernement prussien l'a chargée.

Espagne.

La municipalité de Madrid a donné son approbation aux mesures prises par le gouvernement en vue d'assurer le maintien de l'ordre public, et à cette occasion le conseil municipal a renouvelé à Leurs Majestés l'assurance de ses sentiments de dévouement et de loyauté.

Japon.

Des avis de Yeddo apportés à Suez par le dernier paquebot des Messageries impériales, et portant la date du 18 novembre, représentent la situation du Japon comme n'ayant subi aucune modification depuis les nouvelles du mois d'octobre.

Quelques nominations faites parmi les gorodjos et les hauts fonctionnaires de l'Etat par le nouveau taïcoun accusent de plus en plus les tendances libérales et éclairées de ce souverain.

Un gouverneur des affaires étrangères a été envoyé en mission extraordinaire par le gouvernement japonais auprès de la cour de Russie pour régler la question de délimitation des frontières dans l'île de Sagghalin.

Etats-Unis,

Le nouveau ministre de France aux Etats-Unis, M. Berthemy, a présenté hier au président ses lettres de créance. Tous deux ont exprimé l'espoir de la continuation des bonnes relations entre la France et les Etats-Unis.

M. Johnson vient de révoquer tous les exéquaturs des consuls américains accrédités dans les pays récemment incorporés à la Prusse, c'est-à-dire en Hanovre, dans la Hesse, dans le duché de Nassau, etc., etc.

Etats-Unis.

Le nouveau ministre de l'empereur aux Etats-Unis, M. Berthemy, est arrivé le 21 décembre à New-York, après une traversée de douze jours;il en est reparti le 23 pour se rendre à Washington et y recevoir le service de la légation des mains de son prédécesseur, M. le marquis de Montholon.

On lit de la *Patrie* :

«Les navires de guerre qui doivent opérer le rapatriement de nos troupes ont déjà presque tous pris la mer et fait route pour le golfe du Mexique. Comme ces bâtimens, affectés à un service spécial, ont été armés en transports. ils seront escortés par la division cuirassée de l'Océan, que commande M. le contre-amiral baron de La Roncière Le Noury.

Deux navires de cette division, le vaisseau cuirassé le *Magenta*, qui porte le pavillon de l'amiral, et la frégate cuirassée la *Flandre*, viennent de quitter Cherbourg, et la frégate cuirassée la *Magnanime* est partie de Toulon pour la Martinique, point de rendez-vous de la division. La *Magnanime* a été substituée à l'*Heroïne* comme ayant une marche supérieure.

Le service de transport est une opération pénible qui demande ce dévouement et cette abnégation dont nos officiers et nos marins ont toujours fait preuve. La France n'oubliera jamais leur admirable conduite pendant la campagne de Crimée.

Le ministre de la marine, pour éviter l'encombrement, a fait avec raison armer un nombre de bâtimens, environ quarante. D'après les nouvelles qui nous arrivent des ports, l'armement s'est opéré partout dans d'excellentes conditions. Les dispositions hygiéniques les plus sages ont été prises, et nos soldats, en quittant le Mexique pour rentrer en France, seront à même d'apprécier la sollicitude dont ils ont été l'objet.

La direction des opérations maritimes est partagée entre trois officiers d'un mérite reconnu : M. le contre amiral de La Roncière; qui commande la division cuirassée de l'Océan ; M. le contre-amiral baron Didelot, commandant de l'escadre des côtes d'Amérique, qui a son pavillon sur la frégate à vapeur la *Thémis*, et M. le capitaine de vaisseau Cloué, qui commande notre subdivision navale du golfe du Mexique en station devant la Vera-Cruz. »

On lit dans le même journal à la date du 8 janvier.

Nous recevons des correspondrnce particulières de nos différens ports de guerre, du 6 janvier, qui nous apprennent qu'indépendamment des bâtimens cuirassés le *Magenta*, la *Flandre* et la *Magnanime*, dont nous avons annoncé le départ de Cherbourg et de Toulon, les vaisseaux à vapeur le *Bayard*, le *Fontenoy*, le *Souverain*, le *Masséna*, le *Navarin*, la *Ville-de-Lyon*, la *Ville-de-Bordeaux*, armés en transports, viennent de prendre la mer et font route pour le golfe du Mexique.

Les derniers navires dont l'armement a été ordonné sont en partance, et on pense, d'après les informations transmises par le maréchal Bazaine, que toutes les troupes seront concentrées, vers le 15 février, au port d'embarquement.

On lit dans la *Patrie*:

« Nous avons annoncé la nomination de M. Bourée à l'ambassade de France à Constantinople. Pourquoi ne rappellerions-nous pas en quelques mots les titres nombreux et les services éprouvés qui ont naturellement désigné M. Bourée au choix de l'Empereur, pour un poste aussi important et qui exige tant d'aptitudes diverses ?

» Nous retrouvons d'ailleurs dans le nouvel ambassadeur, — et l'exemple est toujours bon à citer, — un homme qui, parti des derniers échelons de la carrière, s'est élevé peu à peu, par son mérite personnel et par la seule influence des services rendus, aux premiers emplois de l'Etat.

» M. Bourée débuta par le poste d'élève consul à Barcelone pendant les années 1836 et 1837. Vers la fin de l'année 1837, il fut désigné pour remplir par intenrim les fonctions de consul à Valence, en Espagne, où il passa l'année 1838 et une partie de 1839. De graves événements eurent lieu à Valence à cette époque. L'armée de don Carlos, sous les ordres de Cabrera, fit une invasion dans l'Aragon et dans le royaume de Valence et campa pendant quinze jours presqu'aux portes de la ville, espérant s'en rendre maître par la connivence d'une partie des habitants. Ces événements exaltant les passions politiques, provoquèrent dans l'intérieur de la ville plusieurs émeutes formidables, où le sang coula à flots. M. Bourée tint tête à l'orage et défendit les intérêts de ses nationaux avec autant de prudence que de fermeté, ce qui lui valut une lettre écrite de la main même de M. le comte Molé, alors président du conseil des ministres, qui félicitait chaleureusement le jeune élève consul de sa conduite habile et courageuse.

» La récompense ne se fit pas longtemps attendre, et le 27 septembre de la même année (1839), M. Bourée fut nommé consul à Beyrouth, au moment même où allait éclater la lutte entre le Sultan et Mehemet-Ali, et où se préparaient les graves événemens de l'année 1840, si fatale à l'influence française. M. Bourée ne tarda pas à se trouver en désaccord complet avec M. Cochelet, alors consul-général près du vice-roi d'Egypte. Peu de temps après, il fut révoqué par M. Thiers, et rappelé à Paris, pour rendre compte de sa conduite.

» En thèse générale, il n'est pas bon d'avoir raison contre son supérieur, et l'échec éprouvé par M. Bourée est de ceux dont il est à peu près impossible de se relever. Cependant M. Bourée ne se tint pas pour battu; il vint à Paris et fournit des explications si plausibles que son retour à Beyrouth fut immédilemeut décidé.

» Quelques années après, on le retrouvait à Tanger, chargé d'affaires près l'empereur du Maroc. Ici se place un des plus beaux souvenirs de sa carrière consulaire.

» Une escadre française, sous les ordres de l'amiral Dubourdieu, est chargée de mettre à la raison l'empereur du Maroc et de tirer vengeance d'actes nombreux de piraterie. Une des villes du littoral, refuge des forbans, est bombardée par l'escadre, qui vient ensuite s'embosser devant Tanger, prête à tirer de nouveau le canon, si besoin est, M. Bourée est à bord du vaisseau amiral. Il endosse son uniforme et se fait descendre à terre, sans escorte. Seul, il traverse la ville au milieu d'un population fanatique frémissante, et se rend à son consulat général, où il convoque ses collègues, et adresse de là un *ultimatum* au pacha de Tanger, en lui déclarant que s'il n'est pas accepté au bout d'un certain délai fort court la ville sera bombardée et détruite.

» Le pacha se soumet ; l'*ultimatum* est accepté et la paix est faite.

» En 1855, alors que les Grecs rêvaient, comme toujours, la restauration de l'empire grec de Constantinople, M. Bourée fut envoyé en mission auprès du roi Othon appuyé d'un corps d'armée de 10 ou 15,000 hommes aux ordres du général Mayran. Il débarqua au Pirée et se rendit à Athènes pour notifier au roi des Grecs la volonté bien arrêtée des puissances occidentales.

» L'année suivante, envoyé en mission en Perse, il ne tarda pas à conclure avec le Chah un traité de commerce et d'amitié.

» Depuis lors M. Bourée a eu, en 1859, à l'époque de la guerre d'Italie, la présidence du conseil supérieur chargé de décider de la validité des prises maritimes ; il a été ensuite ministre à Athènes pendant plusieurs années, et a assisté à la chute du roi Othon et à la crise révolutionnaire qui a suivi, jusqu'à l'avénement du roi Georges. Avant de se rendre en Chine, d'où l a rappele le choix de l'Empereur, il était ministre à Lisbonne. On se souvient que, l'an dernier, il fut chargé de représenter l'Empereur, en tenant sur les fonts baptismaux l'enfant du roi de Portugal.

» Telle est la carrière bien remplie de M. Bourée. On voit que depuis vingt-cinq ans il a pu suivre pas à pas les phases de la question d'Orient et que bien peu de diplomates sont à même de la connaître aussi bien que lui.

» M. Bourée est grand officier de la Légion-d'Honneur. Dans la force de l'âge (cinquante-cinq ans), on doit espérer qu'il pourra encore pendant de longues années consacrer ses talens et ses lumières au service de son pays. »

Un de nos confrères, en parlant de la suspension du *Levant Herald*, suspension qu'il élève à la hauteur d'un événement politique, trouve moyen de se répandre en plaintes amères contre les rigueurs du Bureau de la Presse à l'égard de plusieurs journaux de la localité. Nous n'aurions jamais voulu entrer en polémique avec un journal sur les tendances duquel l'opinion publique s'est déjà prononcée ; mais il nous est impossible de rester indifférent devant des incriminations sans fondement et qui ont pour but de dénaturer les actes du Gouvernement.

La presse, en Turquie, jouit, personne ne peut le nier, d'une liberté assez étendue ; il est loisible, d'après la loi qui la régit, aux divers organes qui se publient ici, d'exprimer leurs opinions, de commenter tous les actes des autorités Impériales et d'indiquer même les mesures à prendre pour remédier aux abus. Elle a donc un vaste horizon pour exercer la haute mission qui lui est dévolue. A l'instar des pays les plus libéraux, la loi punit cependant les actes vraiment répréhensibles, tels que: insulte envers la personne du Souverain et de ses ministres ; et ne peut tolérer que les journaux, dont la mission est d'éclairer les masses, se permettent de saper par la base les institutions d'un pays, et de dénigrer systématiquement et de parti pris les hommes qui sont à la tête du pouvoir.

S'il était permis aux publicistes d'écrire tout ce qui leur passe par la tête, s'ils pouvaient impunément jeter à la face du monde les insultes et les injures, dans un but qui n'est pas toujours louable, cette liberté dégénérerait en licence par la force des choses, l'anarchie s'ensuivrait tout naturellement et la société s'ébranlerait jusque dans ses derniers fondements. Est-ce le but que veulent atteindre certains journaux qui se publient ici et qui se décorent du nom pompeux d'indépendants ? Si c'est là leur intention, ce n'est pas une raison pour que le Gouvernement tolère ces tendances coupables, fécondes en conséquences désastreuses non seulement pour lui mais pour les masses qui ne comprennent pas souvent le venin que cachent certaines théories, en apparence si séduisantes, et dont les résultats ont perdu tant de nationalités ?

La liberté de la presse, comme l'a dit feu M. Billault dans un discours qui est resté célèbre, peut être comparée à la vapeur qui fait mouvoir une machine. Si le mécanicien ne la dirige pas d'après les règles de l'art, la machine éclate et le but pour lequel elle était faite est entièrement manqué. Cette comparaison a fait beaucoup de bruit à l'époque, les journaux l'ont commentée en divers sens, mais personne n'a pu rien lui enlever de sa justesse. Tout dernièrement encore la question de la liberté de la presse a été traitée dans le *Journal des Débats* par M. Prévost-Paradol, qu'on ne peut soupçonner de sentiments rétrogrades L'éminent écrivain, après avoir étudié la question sur toutes ses faces et avec ce talent que nous lui connaissons, a reconnu lui-même qu'une liberté absolue loin de faire du bien à un pays, lui donne pour la plupart du temps des résultats entièrement négatifs. Il demande pour la presse l'abolition du régime des avertissements et la compétence du jury de connaître seul des délits de presse, droit que le Gouvernement de l'empereur n'a pas jugé encore opportun d'accorder à la presse française.

Ce droit, dont plusieurs Etats éminemment civilisés de l'Europe sont privés, nous le possédons, en Turquie, dans toute l'etendue du mot. Le journaliste ici n'est pas sous le coup des avertissements; il est régi par une loi qui lui donne la faculté de discuter avec une entière liberté les questions les plus délicates, et même les actes du gouvernement.

Dans une sphère aussi large, la presse peut rendre des services immenses aux peuples dont elle se fait l'avocat et aux gouvernements qui finissent par se ranger tôt ou tard du côté de l'opinion publique, lorsque celle-ci s'affirme d'une manière universelle.

On se plaint des rigueurs du Bureau de la Presse qui a suspendu et mis sous jugement plusieurs journaux dans le court espace d'un mois. Mais qu'on lise avec un peu d'attention les correspondances ou les articles qui ont provoqué ces rigueurs. et qu'on nous dise, en conscience, dans quel pays du monde, fût-il le plus constitutionnel, on pourrait se permettre de tenir un pareil langage !

Il y a en Europe des Etats où les journaux font de l'opposition au Gouvernement ; mais la discussion s'engage toujours sur le terrain des principes ; les questions personnelles, les arrière-pensées, les intérêts individuels sont rarement ou presque jamais mis en cause. C'est ainsi, croyons-nous, que certains de nos confrères devraient comprendre la mission de la presse. Les moyens violents auxquels on a recours pour battre en brèche une institution quelconque ou pour attaquer tel homme du pouvoir, n'ont jamais servi à prouver la justice de la cause qu'on défend ; cette manière d'agir a nui, au contraire, et à l'écrivain et à ceux en faveur desquels il a élevé la voix.

Mettons donc à profit avec prudence et modération cette large liberté de presse dont nous jouissons, et aidons par notre concours le Gouvernement Impérial dans l'œuvre de régénération qu'il a entreprise spontanément et dont la presse doit la première se féliciter.

---

au dessus de ses forces ! Est-il étonnant qu'un si grand nombre se rebutent à cette existence de privations et de dévouement sans récompense.

Et comme elle regardait Claudine qui se déshabillait, en admirant les formes splendides et la complexion éblouissante de la belle ouvrière, elle pensait : Emmener à Paris cette superbe fille, déjà révoltée, n'est-ce pas la conduire à sa perte ? Ne vaut il pas autant qu'elle épouse Jaclard ?

C'est ainsi que, préoccupée du sort de ses sœurs, elle oubliait ses propres infortunes. Pourtant le souvenir de Maxime lui revint. L'aimait il réellement, ou avait-il voulu l'offenser ? Cette perplexité lui donnait la fièvre.

En tous cas, se dit-elle, je suis pauvre. Les Borel doivent désirer pour leur fils un grand mariage. — Et se rappelant les scènes horribles auxquelles elle venait d'assister, — jamais, ajouta-t-elle, les Borel, quelque désintéressés qu'ils fussent, ne consentiraient au mariage de leur fils avec la fille du père Bordier.

Pour échapper à toutes ces angoisses, elle appela le sommeil, cette mort momentanée qui apporte l'oubli.

Le lendemain matin, comme Claudine descendait pour aller chercher le déjeuner, elle rencontra Jaclard qui la guettait.

— J'y ai bien songé depuis hier, lui dit-il, et mon parti est pris ; si vous allez à Paris, je vous y suivrai ; car depuis longtemps le métier de canut m'est insupportable.

— Que ferez-vous à Paris ? demanda Claudine.

— J'ai de l'instruction. Je me placerai dans un magasin. N'est-il pas bien pénible d'être un simple ouvrier quand on se sent assez d'intelligence pour exercer une profession plus élevée, plus lucrative ! C'est là ce qui me décourage et me rend paresseux. Si j'avais un état mieux approprié à mes goûts, je deviendrais, j'en suis sûr. exact au travail, et je perdrais l'habitude du cabaret.

— Moi aussi, dit à son tour Claudine, je pourrais mieux faire, je le sens bien, que de passer ma vie à rattacher des fils de soie.

— Et bien ! donc, partez, puisque votre famille le veut. A Paris, d'ailleurs, vous serez libre ; nous n'aurons plus de surveillants incommodes. On croit nous séparer ; on prend au contraire le moyen de nous réunir. J'aurai bientôt amassé la somme nécessaire à mon voyage, dussé je travailler la nuit, et j'irai vous rejoindre. Mais gardez le secret sur nos intentions.

Les deux jeunes gens se séparèrent avec les plus tendres protestations.

En voyant sa sœur si bien disposée à partir, Madeleine crut à quelque déception de cœur, et elle n'hésita plus à l'emmener à Paris.

Amélie, l'institutrice, ne put se rendre à l'invitation de Madeleine.

Elle écrivit :

« Moi aussi, chère sœur, j'ai mes tracas. Je ne suis pas riche. Mes faibles appointements de 400 francs suffisent à peine pour me nourrir et me vêtir décemment. J'eusse bien désiré me procurer le bonheur d'aller t'embrasser. Je me fusse privée plutôt de manger à ma faim, et j'eusse raccommodé un peu plus mes vieilles nippes, mais tu le sais, nous avons un curé qui depuis longtemps pétitionne pour mettre une religieuse à ma place. Il me surveille de près. A la moindre infraction au règlement ; si, par exemple, je m'absentais deux fois en quinze jours, mon compte serait bientôt fait.

» Mon sort sans doute serait peu regrettable. Cependant je tiens à ma position. J'aime les enfants ; et puis j'ai une très-haute idée de l'enseignement, quoique on le paye si peu ! Je renoncerais difficilement à une carrière que je trouve noble et honorable entre toutes, pour redescendre à la condition de simple ouvrière. Hélas ! c'est cependant ce qui m'attend. Il faudra bien que je m'y résigne, mais le plus tard possible.

» Combien je te félicite, ma chère Madeleine, de ta belle et généreuse résolution ! Inutile de te dire que si tu me trouvais à Paris, dans l'instruction une place convenable, je quitterais avec bonheur mon pauvre village de l'Ardèche où l'on me fait tant de misères. Si je n'étais forte de mon droit et de la pureté de ma conduite, je ne pourrais résister à toutes ces petites persécutions.

» Adieu, bonne Madeleine ; mon affection peut seule égaler l'admiration que j'ai pour toi.

» Dis à la mère et à mes sœurs que je ne vis que pour elles, et qu'il me tarde bien de leur témoigner autrement que par des paroles le dévouement de mon cœur.

» AMÉLIE BORDIER. »

Le lendemain, Madeleine et Claudine partaient pour Paris.

Huit jours après leur arrivée, Madeleine était installée chez Mme Daubré comme institutrice de Jeanne, et Claudine dans une petite chambre d'un pauvre garni de la rue de Venise.

XIV

Derrière l'église Saint Merri, parallèlement à la rue de Rivoli, s'étend un quartier hideux dont on ne pourrait soupçonner l'existence au centre même du beau Paris. Il y a là un îlot de maisons presque en ruines, et de rues si étroites qu'une voiture n'y pourrait passer, et si sombres que le pavé y est fangeux en toutes saisons.

Les rues Maubuée, du Poirier, Pierre-au-Lard, Brisemiche, Taille-Pain, de Venise, Beaubourg, etc., peuvent rivaliser, sous le rapport du délabrement et de l'insalubrité, avec les courettes de Lille et les parties les plus misérables de la Guillotière.

Les maisons se pressent les unes contre les autres comme des pauvres qui grelottent. Quelques unes se penchent sur la rue, comme si elles voulaient se rejoindre au faîte ; d'autres se bombent au milieu comme si elles allaient s'éventrer. Aux fenêtres, la plupart dégradées, on voit suspendus des langes ou des lambeaux de linge qui s'essorent.

En bas sont des boutiques sordides où s'étalent les rebuts de la consommation parisienne.

A l'intérieur, les escaliers s'effondrent, les planchers pourrissent. Il pleut dans les mansardes ; et dans les charpentes courbées sous le poids des tuiles, la bise gémit et tousse comme un phthysique agonisant. Les murailles disjointes laissent écouler une sorte d'humidité purulente. Les conduits suintent. Les eaux ménagères forment des mares putrides dans les cours.

Il est telle cage de poutres lépreuses et de plâtras infects où l'on ne voudrait pas compromettre la santé d'une ménagerie. En comparaison de ces affreuses demeures, les hôpitaux sont des résidences de rois.

Faut-il s'étonner si, dans ces habitations nauséabondes, la fièvre, le rachitisme, la phthisie, le typhus, se disputent les malades ?

(*A suivre.*)

NOUVELLES LOCALES.

COMMUNICATION OFFICIELLE.

Un certain nombre de banquiers et négociants de Galata ont adressé au Ministère des affaires étrangères, en date du 18 décembre, une requête dans laquelle ils exposent que, tandis qu'ils reçoivent les dépêches télégraphiques qui leur sont adressées de Londres et de Paris concernant leurs opérations financières avec un retard de plusieurs jours, une dépêche particulière adressée à certaines autres personnes arrive jour par jour avec la plus grande régularité. Ces retards sont attribués par les signataires de la pétition au fait d'une station quelconque des lignes télégraphiques qui arrêterait leurs dépêches pour ne laisser libre passage qu'au télégramme particulier précité.

La Sublime-Porte a pris en sérieuse considération les faits mentionnés dans cette pétition.

Pour ce qui concerne les retards dont on se plaint, le Gouvernement Impérial a constaté qu'il y en a eu effectivement parfois même de deux ou trois jours, non-seulement au préjudice des pétitionnaires mais encore d'autres personnes et dans la transmission de télégrammes dont le retard ne pouvait être attribué à des motifs intéressés.

Toutefois les recherches du Gouvernement Impérial ne lui permettent d'attribuer ces faits accidentels dont se ressentent même les dépêches officielles qu'aux interruptions survenues tant sur les lignes télégraphiques ottomanes que sur les voies électriques étrangères, par suite des mauvais temps, des inondations et d'autres causes également indépendantes de la volonté de l'administration. Et s'il est vrai que quelques dépêches ont subi des retards, tandis que d'autres arrivaient régulièrement, ce fait n'a été dû qu'à l'état des différentes lignes suivies par les unes et les autres, circonstance dont on ne saurait raisonnablement tenir responsable aucune administration.

Quant au fait particulier qui paraît avoir provoqué les plaintes des signataires de la pétition et qui, rapproché des retards dont ils ont souffert eux-mêmes, leur fait présumer l'existence d'un abus commis au détriment de leurs intérêts spéciaux, il avait déjà, bien avant que ces plaintes n'aient été formulées, attiré l'attention de la direction générale des Télégraphes Ottomans.

En effet, dès le mois de janvier de l'année écoulée, il a été observé qu'une personne de Galata recevait presque journellement de Temesvar, de Semlin ou de Belgrade un télégramme, qui, composé d'un petit nombre de mots conventionnels et ne variant que peu dans sa formule, était expédié à des heures inusitées et arrivait parfois à Constantinople avant les dépêches officielles des fonds. Ces circonstances ayant naturellement éveillé l'attention de la Direction des télégraphes, celle-ci a cru devoir ouvrir une enquête sur le réseau ottoman et provoquer des recherches de la part des administrations limitrophes.

Voici les faits qui ont été constatés à la suite de cette enquête et qui ressortent des correspondances officielles échangées entre la Direction ottomane et les administrations étrangères.

La personne dont il est question entretient des correspondants à Vienne, à Temesvar, à Semlin et à Belgrade. Le correspondant établi dans la première de ces villes reçoit chaque jour de Paris et de Londres des dépêches portant la cote des fonds, dont il transmet la teneur à son confrère de Temesvar, de Semlin ou de Belgrade. Ce dernier expédie enfin la dépêche à Galata. En sorte que la dépêche déposée à chacune de ces stations devenant dépêche locale obtient, suivant les règlements télégraphiques, la priorité sur les dépêches en transit reçues en même temps qu'elle par ces stations.

Tels sont les moyens employés par la maison à laquelle les pétitionnaires font allusion.

Tout en regrettant qu'ils aient pu être jusqu'ici une cause de préjudice pour les plaignants, le Gouvernement Impérial se voit dans l'impossibilité de les considérer comme illégaux et d'en faire l'objet d'une répression. Encore moins pourrait-il y voir un abus et en faire remonter la responsabilité à la direction générale des Télégraphes qui a toujours su mériter sa confiance et son approbation par ses efforts pour l'amélioration de cette importante branche du service public.

Jeudi soir, le Conseil des Ministres s'est réuni chez S. A. Mehmet Ali pacha.

—

Le docteur Moustapha bey médecin, de l'hôpital militaire de Haidar pacha, vient d'être promu au grade de colonel et est envoyé en mission à Médine.

—

Le docteur Mehmet bey est promu au grade de colonel et nommé inspecteur-général du service médical de la Mecque.

—

Le docteur Salih bey, directeur des hôpitaux du Séraskérat et de Maltépé, passe au service actif avec le grade de colonel.

—

M. le consul de Prusse à Roustchouk, a reçu le Medjidié de 4me classe.

—

M. le consul de Russie à Roustchouk, est nommé à Jérusalem et remplacé par son collègue de Scodra.

—

Une dépêche télégraphique reçue au Liman-Odassi annonce que le Danube est gelé ; toutefois la glace n'atteint pas encore Sulina.

—

Les préparatifs en vue de l'Exposition universelle continuent avec activité. Les objets qui doivent figurer à ce grand concours international seront expédiés immédiatement après le Baïram. On en compte déjà 18,239 ; et dans ce nombre on ne compte ni 200 caisses remplies d'objets divers, ni 2 caïks.

—

Jeudi dernier, le feu s'est déclaré à Stamboul, dans le quartier de Kemer-Alti. Grâce à de prompts secours, on s'en est rendu maître, lorsqu'il n'avait encore dévoré que la moitié de la maison où il avait pris. Voilà donc une maison veuve, puisqu'elle a perdu sa moitié; il est vrai qu'avec quelque argent, il sera facile de remplacer ce qui s'est envolé en fumée.

—

Cette saison est, entre toutes, favorable à la noble distraction de la chasse; aussi n'est-il pas étonnant que deux messieurs de la meilleure société de Péra aient songé à aller faire la guerre au gibier. On se rendit donc dans le golfe d'Ismit, accompagné d'un chasseur de profession et de domestiques. Si la chasse fut belle, on peut se l'imaginer et l'on tua quantité de pièces de toute nature ; mais comme il n'est si beau plaisir qui ne se termine, il fallut bien se décider à plier bagage et à se diriger vers la ville. La troupe arriva au village de Michalitzi, y passa la nuit et en partit le lendemain. Comme elle était déjà à quelque distance du village, elle fit rencontre de quatre individus à mines rébarbatives, portant le costume de ces bergers dits karayacalis, armés de coutelas et suivis d'énormes chiens qui peuvent tout aussi bien dévorer un homme que garder des moutons.

Ces hommes furent, paraît-il, tentés par les bagages et le gibier, trophée nourrissant des victoires de ces nouveaux paladins ; en effet, il se donnèrent pour gardes-forestiers et demandèrent aux chasseurs à voir leurs teskérés. Ceux-ci, obéissant à leur premier mouvement, allaient les faire voir, lorsqu'ils se ravisèrent, se disant avec raison que la police n'était pas faite d'ordinaire par des gens d'aussi mauvaise mine et d'une brutalité révoltante. Défense fut donc faite aux bergers d'approcher des chevaux, défense dont ceux-ci ne tinrent pas compte; l'un d'eux même, prenait déjà l'un des chevaux par la bride; ce que voyant, le cavalier en descendit et immédiatement la bataille s'engagea. Nous disons bataille; c'en fut une, en effet. Vous eussiez pu voir les chasseurs, les bergers, les domestiques, mêlés les uns aux autres, aller de gauche, de droite, tomber, rouler, se relever et frapper, frapper encore, frapper toujours; cependant les chiens mordaient à belles dents. Enfin, deux des assaillants ayant été mis hors de combat et renversés à terre, les deux autres ayant pris la fuite, la bataille cessa; alors les chasseurs remontèrent à cheval et reprirent le chemin d'Ismit. Arrivés à la ville, ils déposèrent leurs plaintes et l'autorité est saisie de cette affaire.

Hassan pacha saura bien faire prendre et punir les coupables. Ce sont, comme nous l'avons dit, des bergers karayacalis, qui, chaque année, à pareille époque, amènent des milliers de moutons destinés à la consommation de la capitale.

PRINCIPAUTÉS-UNIS.

Nous lisons dans l'*Ordinea*, qui se publie à Bucarest :

L'année 1866, qui se termine aujourd'hui seulement chez le peuple d'Orient, a été féconde en grands événements pour la Roumanie. Quand on jette un regard sur la situation où se trouvait ce pays, il y a dix ans à peine, et qu'on la compare à celle dont il jouit aujourdhui, il semble que l'on ait franchi un espace de plusieurs siècles. Ce que l'on osait à peine rêver alors est aujourd'hui un fait entré dans le domaine de l'histoire Les vœux de la nation représentée dans les divans ad hoc (ce mot *divan* lui-même ne semble-t-il pas emprunté à une époque tout-à-fait reculée ?) ces vœux, disons-nous, sont tous accomplis. La Roumanie a vu son autonomie et son indépendance reconues par l'Europe entière; un prince appartenant à une des familles souveraines de l'Occident règne sur le trône désormais héréditaire des Principautés réunies sous le nom, jadis combattu aujourd'hui accepté de tous, de *Roumanie ;* le régime constitutionnel, dans sa plus large acception, a été consacré et est mis en vigueur ; les biens des monastères, qui allaient autrefois enrichir des moines étrangers, sont rendus au pays et en augmentent les ressources ; la grande question de la propriété rurale a été résolue ; tous les éléments de prospérité et de grandeur sont donnés au pays En rappelant ces faits, nous n'avons pas l'intention cependant de demander que la nation s'endorme dans un optimisme stérile. On a beaucoup fait, mais il y a encore beaucoup à faire. La réorganisation des finances et l'administration réclament surtout le concours énergique et intelligent de tous les hommes de bien. La Représentation nationale a une grande mission à remplir. Nous attendons de son patriotisme qu'elle le comprendra et que chacun de ceux qui la composent tiendra à honneur de contribuer pour sa part à maintenir le pays dans les voies du progrès, de la justice, de l'ordre et de la liberté.

Vendredi, 23 décembre, S. A. le Prince Régnant a reçu en audience privée M. le baron d'Eder, agent et consul général de S. M. l'Empereur d'Autriche.

Samedi. 24, à 11 heures du matin, Mgr. le Primat de Roumanie, accompagné d'un nombreux clergé, est venu au palais princier et a chanté, en présence de S. A l'office de vigile de la Nativité du Sauveur.

Le même jour, S. A. a reçu en audience privée M. le baron d'Avril, agent et consul général de S. M. l'Empereur des Français.

Dimanche, 25 décembre, jour où l'Eglise d'Orient célèbre la Nativité du Sauveur, S. A. a assiste à l'office divin, à l'église métropolitaine.

A 2 heures après midi, la députation du Sénat, chargée de présenter au Prince l'acte de grande naturalisation de S. A. R. le Prince Antoine de Hohenzollern-Sigmaringen, père de S. A., a été reçue au palais princier.

S. Em Mgr. le primat de Roumanie a prononcé le discours suivant :

Altesse.

« Le Sénat de Roumanie a reçu avec bonheur de la bouche même de Votre Altesse l'assurance des sympathies que le père de Votre Altesse et toute sa famille professent pour la nation roumaine

» La nation roumaine n'a rien de plus précieux à donner que sa grande naturalisation et à qui pourrait elle l'offrir plutôt qu'à ce noble prince qui a bien voulu nous envoyer son fils chéri pour nous gouverner ?

» Le Sénat vient donc, par notre organe, faire connaître à Votre Altesse que, le 17. décembre courant, il a offert, à l'unanimité et par acclamation la grande naturalisation roumaine à Son Altesse le Prince Charles Antoine Joachim Zéphyrin Frédérich Mainrad de Hohenzollern-Sigmaringen.

» Le Sénat, félicitant en la personne de Votre Altesse Son auguste Père, profite de cette occasion pour féliciter la nation Roumaine toute entière de compter désormais parmi ses enfants Votre illustre famille »

S. A. a répondu :

« Messieurs. je vous remercie au nom de mon père Vous savez qu'il est uni à ce pays par les plus vives sympathies. Dorénavant, il le sera plus étroitement uni encore aux intérêts de la Roumanie. »

Après avoir prononcé ces parales. S. A. a bien voulu s'entretenir en particulier avec chacun de membres de la députation du Sénat

Ensuite. plusieurs personnes ont eu l'honneur d'être reçues en audience privée par S. A.

Le soir, M. Jean Balaceano, ancien ministre et agent de Roumanie à Paris, M. C. A. Rosetti, ancien ministre et député ; M. Emmanuel Costaki, ancien ministre et député ; M. Constantin Gradistiano, député, ont eu l'honneur de dîner chez S. A.

Lundi, 26, S. A. a reçu en audience privée M. de Saint-Pierre, agent et consul général de S. M. le Roi de Prusse.

Mardi, 27, S. A., accompagnée de M. le prince Ion Ghica, président du conseil des ministres, a fait une promenade dans la ville.

Mercredi, 28, S. A. a bien voulu recevoir en audience privée plusieurs personnes. Le même jour, S. A. a reçu en audience privée M. Green, agent et consul général de S. M. Britannique, qui lui a présenté Sir R. A. C. Dalyell, consul d'Angleterre à Rouscthouk.

A l'occasion des fêtes de Noel, S. A. a bien voulu envoyer à la municipalité de Bucharest la somme de 6000 piastres, pour être distribuée aux indigents de la commune.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DU VAR (DRAGUIGNAN.)

Audience du 2 janvier.

Rébellion à main armée, — Incendie, — Quinze assassinats, Seize accusés.

(Suite et fin.)

L'acte d'accusation recherche ensuite la part particulière qu'aurait prise chaque accusé aux faits de rébellion, d'incendie ou d'assassinat :

Celle du Coudurier est facile à déterminer, puisqu'il a été l'âme de tout ce qui s'est passé. Il a souhaité la révolte, il l'a attendue, encouragée et en grande partie dirigée. Chargé dans l'établissement de chef de cuisine, il paraît en avoir profité pour mal préparer les aliments lors de l'arrivée des condamnés de la Corse et les pousser d'autant plus à l'insubordination. Cette imputation est formellement portée contre lui par plusieurs témoins; lui-même avoue qu'on lui a donné le conseil d'en agir ainsi, et l'accusé Paris, un des nouveaux venus de l'île du Levant, a déclaré «que la nourriture, bonne le premier jour, était devenue ensuite détestable. »

Le récit principal a d'ailleurs fait connaître combien Coudurier s'était activement mêlé soit à la rébellion, une fois qu'elle eut éclaté, soit aux différents crimes qui en furent la conséquence. Il n'est guère resté étranger qu'aux violences exercées sur M. Ducoudray, ou du moins il n'est pas établi qu'il y ait pris part. Quant à l'incendie et à l'assassinat, qu'il avait pour but de consommer, on a vu combien était grande la responsabilité de Coudurier dans cet acte de férocité. Pour en diminuer le poids, il est réduit à prétendre qu'il ne se proposait, en faisant mettre le feu, que de brûler les papiers du directeur et les archives de l'établissement.

Mais, dans ce système, d'ailleurs démenti par des témoignages formels et plusieurs fois répétés, il est impossible d'expliquer le tirage opéré par Coudurier parmi les jeunes enfants accourus en foule pour pénétrer dans le magasin, et les paroles impitoyables par lesquelles un trop grand nombre de révoltés ont exprimé leur satisfaction du supplice réservé aux *espies* et les menaces suivies d'effet proférées contre M. Ducoudray, et enfin l'attitude hostile prise en vue d'empêcher tout effort sérieux de se produire en faveur des treize malheureuses victimes.

Au surplus, un incident prouve combien Coudurier se croyait intéressé à dissimuler les causes et l'origine de l'incendie. Craignant d'être trahi par Ferrendon, il aurait donné à Allard l'ordre de poignarder ce détenu, sur qui Allard leva en effet son couteau, mais qui sut l'esquiver par la fuite.

Il est inutile d'ailleurs de parler longuement de ces deux derniers accusés. On a vu le rôle qu'ils ont joué, l'opinion que Coudurier avait de l'un d'eux, dont il disait qu'il *aime à faire* le *mal*, et enfin les aveux par lesquels ils ont essayé de racheter leur détestable conduite.

Plus de quatre personnes paraissent avoir participé à la tentative de meurtre commise sur M. Ducoudray. Mais on n'a pu en connaître que quatre avec certitude. Ce sont les accusés Laurent, Michelon, Béroud et Fouché. Les témoignages qui les désignent sont trop concordants pour laisser aucun doute, malgré leurs dénégations. Laurent, entre autres, a été reconnu par la victime avec une énergie d'affirmation qui aurait sans doute vaincu l'obstination de cet accusé, si son système de défense ne prenait sa source dans un serment qui a été fait entre les principaux meneurs de ne rien révéler et rien avouer touchant certains actes de l'insurrection.

Il est d'ailleurs presque superflu d'ajouter que la révolte ne comptait pas de chefs plus déterminés que les quatre accusés que nous venons de nommer, et qu'ils ont concouru de la manière la plus active aux faits de destruction et de pillage qui en ont été la suite.

Sur chacun d'eux il serait en outre facile de tailler des détails caractéristiques de leur nature perverse, si l'on ne devait s'imposer ici la tâche d'écarter autant que possible tout ce qui n'est pas une preuve directe de l'accusation.

Rébellion, destruction et pillage constituent les trois crimes imputés aux autres accusés. Une partie d'entre eux a consenti à les avouer ; l'aveu des autres est supplée par des déclarations qui excluent toute incertitude.

Il faut ajouter qu'à défaut d'une complicité légale suffisamment établie dans l'assassinat des treize victimes de l'incendie, on ne peut s'empêcher de relever contre les neuf accusés dont il s'agit le concours moral qu'ils ont prêté à cet abominable attentat.

Pour la plupart, ils faisaient partie du conciliabule où l'on paraît avoir résolu la mort des *espies*, et l'un d'eux, le nommé Gallaret, prit même le soin de menacer de son bâton quiconque s'approcherait pour écouter.

En terminant, et pour donner une idée des difficultés qu'a rencontrées la justice à constater la vérité au milieu d'efforts de toute nature qui avaient pour but de l'obscurcir, il ne sera pas inutile de faire connaître que, depuis le 2 octobre, une quinzième victime est venue grossir le nombre de celles qu'a faites cette nuit fatale. Un des inculpés détenu au fort Lamalgue en a tué un autre de dix coups de couteau, à cause de la manière dont il supposait que ce dernier avait répondu à M. le juge d'instruction.

Nous ne pouvons aujourd'hui que donner le nom des accusés. Ils appartiennent, comme on le verra, à tous les coins de la France. Nous distinguerons parmi eux ceux qui viennent du pénitencier de Corse et ceux qui appartiennent au pénitencier de l'île du Levant:

1° Coudurier (Pierre Joseph), âgé de 16 ans, né à Tarascon (Bouches-du Rhône);

2° Férandon (Jean), âgé de 14 ans, né à Pouzol (Puy-de-Dôme) ;

3° Allard (Jules), âgé de 13 ans, né à Longueville (Meuse) ;

4° Laurent (Pierre-Marie), âgé de 19 ans, né à Suresne (Seine);

5° Michelon (Pierre-Joseph), âgé de 18 ans, né à Novalaize (Savoie) ;

6° Fouché (Auguste-Valentin), âgé de 19 ans, né à Belleville, Paris ;

7° Béroud (François), âgé de 17 ans, né à Saint-Foy, Lyon ;

8° Paris (Antoine-Auguste), âgé de 19 ans, né à Frésilly (Haute-Savoie) ;

9° Galaret (Thomas), âgé de 19 ans, né à Saint-Syr-Lapopei (Lot) ;

10° Vivier (Célestin-Louis-Théodore), âgé de 17 ans, né à Varaville (Calvados) ;

11° Hernebrood (Henri Emmanuel), âgé de 19 ans, né à Commercy (Meuse) ;

12° Brugier (Pierre-Aristide), âgé de 17 ans, né au Beausset (Var) ;

13° Perichon (Jean-Baptiste-Jules), âgé de 17 ans, né à Paris;

14° Guenau (Jean), âgé de 20 ans, né à Saint-Germain-des-Bois (Nièvre) ;

15° Lecoq (Aristide), âgé de 16 ans, né à Samoyeau (Seine-et-Marne) ;

16° Eysseric (Laurent), âgé de 18 ans, né à Lisle (Vaucluse).

Dépêches Télégraphiques.

(*Agence Havas.*)

Paris., 16 janvier.

Berlin.— La *Gazette de la Croix* dit que des mouvements importants s'opèrent dans les troupes russes et autrichiennes vers les frontières de Gallicie.

Marseille, Coton Trébisonde : 110.

Dette Générale, Paris 29 80.— Londres 29 1/2.

Paris, 17 janvier, (11 h. 10 m. mat.)

Une assemblée ecclésiastique tenue à Moscou a résolu de faire une souscription en faveur des Candiotes nécessiteux. La *Gazette de Moscou* dit que les secours en argent sont actuellement les plus efficaces; qu'ils constituent les victoires les plus brillantes pour la Russie, qui est résolue à ne pas compliquer la question d'Orient. Mais il faut écarter toute immixtion étrangère, et laisser à leurs propres forces les populations de l'Orient.

L'*Invalide russe* constate que l'effectif de l'armée étant actuellement de 700 mille hommes, il a été réduit de 100 mille.

Paris, 17 janvier, (8 h. 30 m. soir)

Le *Temps* dit que plusieurs grandes puissances insistent auprès de la Sublime Porte pour qu'elle prenne l'initiative de conférences.

Liverpool, Coton Smyrne : 12 1/4.

Dette Générale : Paris 29. — Londres 29 1/4.

Paris, 20 janvier, 8 h. m.

Un décret impérial réalise des réformes libérales importantes. La discussion de l'Adresse au Sénat et au Corps Législatif, est remplacée par le droit d'interpellation. Les ministres iront dans les Chambres défendre l'Administration et la politique du Gouvernement. Une lettre de l'Empereur précédant le décret annonce que l'appréciation des délits de presse sera déférée au tribunal correctionnel. Une autre loi règlera le droit de réunion.

La lettre dit que ces mesures achèveront le couronnement de l'édifice.

Le Ministre (1) a déposé hier sa démission.

Vienne. — Le bruit d'un arrangement avec la Hongrie n'est pas confirmé.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 19 Janvier	51	27
Clôture du 19 janvier	52	

MONNAIES, contre Livre turque.

Napoléon	87	07
Livre anglaise	109	55
Pol impérial	88	30
Ducat d'Autriche	51	12
Métallique	105	30
Bechlik	105	30

Médjidié, contre L. T., 1 p. et 1/2 de différence.
Cuivre, P. 111.

NOUVELLES FINANCIERES.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 18 janvier.

VARNA, vap. du Ll. aut. *Pluton*, cap. Remedelli, div. march. et passag.
ODESSA, vap. du Ll. aut. *Wien*, cap. Pulich, div. march. et passag.
VOLO, vap. ott. *Omer Pacha*, cap. L. Malossovich, ayant touché à Salonique, Cavalla, Lagos et Dard. div march. et 30 passag
TRIESTE, vap. du Ll. aut. *Trebisonda*, cap. Lom- ayant touché à Corfou, Syra, et Dard. div. march. et 27 passag.

Du 19 janvier.

MERSINE, vap. angl, *Archimede*, cap. Duncan ayant touché Smyrne, Syra et Dard. div. march. et 10 passag.

Départs du ports du 18 Janvier

TREBISONDE, vap. du Ll aut. *Sultan*, cap. L. Inchiostri, div. march. et passag.
SALONIQUE, vap. du fr M. Imp. *Tamise*, cap. Dechamps, div. march. et passag.
CANNEE. vap. ott. *Malacoff*, cap. M. Cetenich div.

Du 19 Janvier.

TRIESTE, vap du Ll aut. *Jupiter*, cap. G. Benich div march. et passag.
BATOUM, paq. à vap russe *Oleg*, cap. Engelman. div. march. et passag
ODESSA, vap. belge *Gustav Pastor*, cap. Herfurth, div march.
ALEXANDRIE, vap. angl. *Egyptian*, cap. R. Roses, div. march.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 18 Janvier.

RIO JANEIRO br. norw. *Zaritza* c, Wangberg café
NEW-CASTLE, br mech. *Mentor*, c. Duwel, charb.
— br. meck. *Seewgel*, cap. Langhirich, charb.
MARSEILLE, br. aut. *Sofia*, cap. Doglianizza, lest.

Départs du port du 18 Janvier.

FALMOUT, bk. angl. *Marmion*, cap G Davis, blé.
— br. norw. *Ydahle*, cap. Norman, blé.
KUSTENDJE br aut. *Majus*, cap. Lister, blé.

(1) Nous supposons qu'il s'agit de M. de Lavalette, ministre de l'intérieur.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866
A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)
Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que
19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
Total francs			2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8.000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

PETIT JARDIN DES FLEURS
OU
Café Balcon au Téké.

Dans un beau local construit exprès, sont exposés 3 lions géants avec leurs jeunes; ces lions viennent d'Asie et d'Afrique. La salle est ouverte au public de 9 heures du matin jusqu'à 3 h. après midi.
Prix d'entrée pour visiter les lions 1re place 5 p — 2me place 3 p. — 3me place 2 p.

Chaque jour à 3 h. et à 5 h. de l'après-midi l'illustre dompteur Hermann entre dans la loge aux lions et leur donne leur nourriture. Le public est admis également à ces représentations, aux conditions suivantes :
1re place 10 p. — 2me place 5 p. — 3me place 3 piastres.— Monnaie en argent.

PILULES DE BLANCARD
A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE
APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg
EXPÉRIMENTÉES DANS LES HOPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.
Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'**iode** et du **fer**, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre **scrofuleux** (*tumeurs, engorgements, humeurs froides*, etc.), genre d'affection contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*perles blanches*), l'**aménorrhée** (*menstruation nulle* ou *difficile*), la **phthisie**, la **syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques, faibles ou débilitées.**

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des **véritables Pilules de Blancard**, exiger notre **cachet d'argent réactif** et notre **signature** ci-jointe apposée au bas d'une étiquette **verte.** — Se défier des contrefaçons.

Blancard

Se trouvent dans toutes les Pharmacies.
Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.
Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.
H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.
REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.
Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.
Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,
Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*
Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.
Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*
D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.
Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.
MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.
Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

AVIS.

Cap. Pederson, commandant le navire norwégien *Clio* 5/6 11 destiné avec 3500 quarters d'Orge, de ce port pour l'Angleterre a besoin de Liv.-St. 500 contre change maritime.
On est prié de s'adresser par écrit à SCHIOTT et REPPEN N° 11, Rue Tchemlekdji Galata, indiquant au même temps prime et conditions.
Constantinople, 19 janvier 1867.
Nous avons l'honneur d'être,
SCHIOTT ET REPPEN.

LEÇONS D'ANGLAIS.

Un Monsieur anglais désire enseigner sa langue à un ou deux élèves auxquels il pourrait offrir des avantages exceptionnels.
S'adresser au bureau du Journal.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

CARNIO
Contre le mal des dents cariées.
L'efficacité est garantie.
La dose P.10.

AUX FABRIQUES
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc, garanti. —EXPORTATION.

Photographie El. Chark et Cie.
Grande rue de Péra N° 439.
Photographies et reproductions en tous genres.
Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrations, l'admirable poëme de Milton.
Le Paradis perdu.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER.
Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Champ
pension bourgeoise.

A LOUER
Grande Maison en pierre.
Située rue Dervich, N. 8.
S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calvocoressi Khan, N° 22, Stamboul.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON.
Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemins de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable per dessus*, légères et de longue durée, les toitures en feutre, ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.
Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.
Agents et dépositaires.
L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.
Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.
Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

AVIS
CHIRKET-I-HAIRIÉ
A partir du dimanche prochain 8/20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1/2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1/2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

A Louer ou à Vendre.
Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux : vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Baxar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.
On peut le visiter tous les jours.
Pour plus amples Renseignements s'adresser au comptoir de M. Stefano A. Ralli à Galata

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 70 ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boîte et sur la notice qui se distribue gratis, *la signature :* **A. Rouvière,** *les initiales* **A. R.,** *et la marque de fabrique :* **Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.**
A Paris, à la pharmacie **LEROY**, 45, rue Neuve-St-Augustin. — *A Constantinople*, dépôt chez **L. MEIFFRÉDY,— DELLA-SUDDA. — OTTONI. — CALLEJA, etc.**

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :
1° Assurance pour tout le terme de la vie, *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*
2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.
3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.
4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.
5° *Rentes viagères.*
6° Assurance payable aux âges de 50 et de 06 ans ou plus tôt en cas de prédécès
Dotation pour enfants, payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.
Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.
Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.
Pour assurance contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à
EDWARD BARFIELD.
Pestimaldji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

PILULES HOLLOWAY
LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et laméliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les rudités accumulées qui séjournent après la ente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été déclaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invité, sans réticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médécines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Croats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriéte.

La vérité nous confond au moment où elle nous apparait et nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où s'enfuit.— *Gorleston Age.*

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.
Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- Nº 17.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal. 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendu

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 22 Janvier.

—

Nous recevons de France des nouvelles d'une importance considérable. Tout à coup, et au moment où l'on s'y attendait le moins, l'Empereur Napoléon III entre dans la voie des réformes libérales. Il accorde ce *Couronnement de l'édifice*, promis depuis si longtemps, attendu on sait avec quelle impatience. L'Empereur, pour faire ces concessions à l'opinion publique, n'attend pas d'y être forcé : de lui-même et avec cette sûreté d'intuition qui en a fait le premier politique de notre époque, il réorganise tout le système intérieur de la France.

Lorsqu'une dépêche du 18 nous annonçait comme probables des réformes libérales, nous avons sur-le-champ songé à la législation de la presse, au droit de réunion. Mais dès le lendemain, une dépêche du 20, nous donne le détail de ces réformes qui sont plus libérales que nous ne le pouvions imaginer.

On supprime l'Adresse au Sénat et au Corps Législatif et on la remplace par le droit d'interpellation ; chacun des ministres ira dans la Chambre défendre son administration attaquée, exposer ses plans, les faire approuver. Chaque fois que dans le courant d'une session, il se produira quelque grande complication extérieure, les membres de ces hautes assemblées interpelleront le ministre des affaires étrangères ou le chef du cabinet, qui sera tenu de donner sur ce point des explications précises sur la marche suivie par le gouvernement et sur celle qu'il compte suivre. Chacun des sénateurs et des députés pourra donner son avis en temps opportun ; on ne sera plus réduit à attendre que la discussion de l'Adresse ou de tel ou tel chapitre du Budget, fournisse une occasion d'attaquer la conduite du gouvernement dans des faits passés, attaque qui obligeait le ministre à quelque réponse. C'était certes de belles luttes oratoires que ces discussions de l'Adresse, mais dont l'intérêt était en quelque sorte, d'un ordre platnoique. Aujourd'hui, au lieu de ces grands discours, roulant sur des faits accomplis, les Chambres entrent en pleine vie et discutent chacune de éventualités qui se présentent journellement.

Puisque, par l'effet de la généreuse initiative de l'Empereur, le régime des avertissements est définitivement condamné et rejeté, il est loisible de dire tout ce qu'il avait de mauvais au point de vue de la libre expression de toutes les opinions. La presse était à la merci du ministre de l'intérieur pour Paris, des préfets pour les départements ; elle était pour ainsi dire en état de siége et hors la loi.

Aujourd'hui, ce sont les Tribunaux correctionnels qui connaitront des délits de presse. Ce n'est point encore le jury, mais c'en est tout au moins le chemin. Certes, il vaut mieux et pour l'Etat et pour la presse que les tribunaux ordinaires soient compétents en la matière. Les délits seront punis, mais non pas par un simple arrêté ministériel ou préfectoral, chose toujours fâcheuse. La discussion devant les juges, entre le ministère public et les avocats ne pourra qu'être profitable à la dignité de tous, et fera apprécier la conduite des uns et des autres. La vérité sera connue ; et tout journaliste ne pourra plus comme par le passé, se poser en victime, parce qu'un jugement justement motivé l'aura déclaré coupable de délits de presse.

Dans sa lettre enfin, l'Empereur annonce qu'un décret ultérieur règlera le droit de réunion. On sait quelle est l'importance de ce droit, en vertu duquel les citoyens, sans sortir de la légalité, peuvent se réunir pour se concerter et adopter une ligne de conduite ou examiner les conditions de la meilleure représentation que leur offre tel ou tel candidat à la députation. Jusqu'à ce jour, on ne pouvait se réunir qu'à la condition expresse de n'être pas plus de vingt-un ; et l'on n'a pas oublié le fameux procès auquel a donné lieu en 1863 la violation de la loi régissant la matière. Des prévenus s'appelant : Garnier Pagès, Pelletan, Simon, etc., des défenseurs du nom de Berryer, Jules Favre, Hébert, Crémieux, Grevy ; toutes les illustrations du barreau ; le fameux procès des *treize* enfin, si retentissant.

Grace aux mesures que prendra le gouvernement impérial, de pareils faits ne pourront plus se renouveler.

L'Empereur, dans la même lettre, dit que ces mesures achèveront le Couronnement de l'édifice. Oui, et d'une façon aussi brillante qu'inattendue. La France, jouissant enfin d'une grande et sage liberté, ne sera pas longtemps sans se régénerer complètement et sans reprendre en Europe la première place que lui assurent son dévouement à l'humanité, ses vues larges et justes, la mission civilisatrice que depuis tantôt un siècle elle poursuit *per fas et nefas*.

D'aussi graves modifications dans la constitution de l'Empire français n'ont pas pu se produire sans amener quelque trouble dans le ministère. Aussi, ne sera-t-on pas étonné d'apprendre que celui-ci a donné en masse sa démission.

Cette démission n'a pas été acceptée par l'Empereur, qui s'est contenté de faire quelques changements dans le personnel des ministres. Ainsi M. Fould se retire et fait place au Ministère des Finances à M. Rouher, l'un des plus intelligents parmi les hommes qui aident l'empereur de leurs conseils. M. Rouher est le promoteur du Traité de commerce avec l'Angleterre ; il est, depuis la mort de M. Billault, le plus éloquent et le plus vigoureux défenseur du gouvernement dans les Chambres ; c'est, en outre, un économiste des plus distingués ; le choix de Napoléon III ne pouvait être plus heureux. D'ailleurs, M. Rouher reste toujours au ministère d'Etat. Au ministère de l'agriculture, M. Behic, cède la place à M. Forcade de la Roquette, l'ancien minstre des finances, l'un des vice-présidents du Conseil d'Etat, orateur très clair dans ses exposés ; administrateur habile et savant. Le maréchal Niel remplace le maréchal Randon à la guerre. M. Niel est l'un des généraux les plus versés dans la science administrative ; ses vastes connaissances le désignaient tout spécialement à la confiance de l'Empereur. Enfin M. de Chasseloup-Laubat est remplacé à la Marine, par M. l'amiral Rigault de Genouilly ; il n'est point mal qu'un marin dirige les flottes.

Mais Sa Majesté n'a point accepté toutes les démissions et parmi les ministres qu'elle veut garder auprès d'Elle, nous remarquerons tout naturellement M. de Moustier. Le concours intelligent de cet homme d'Etat remarquable par la netteté de ses vues et la sûreté de ses connaissances, ne pourra, dans les circonstances actuelles, qu'être utile au gouvernement impérial et pour notre part, nous nous félicitons de voir l'ancien ambassadeur à Constantinople, rester au Ministère des Affaires Etrangères.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On lit dans la *Presse* du 11 janvier :

« S. Exc. Djémil pacha, ambassadeur de la Sublime-Porte auprès de la cour des Tuileries, a eu lundi une très longue entrevue avec M. le marquis de Moustier, à l'hôtel du ministère des affaires étrangères. »

Nous lisons dans l'*Epoque* du 12 janvier :

« Nous disions hier qu'en raison de l'élévation du prix des céréales, des achats considérables devaient être faits à l'étranger.

» On parle aujourd'hui de quantités qui ne seraient pas inférieures à quatre ou cinq millions d'hectolitres, et qui arriveraient par le Danube et la Baltique. »

Prusse.

La dépêche suivante marquera certainement dans la situation actuelle :

Berlin, 10 janvier.

Les journaux de ce matin disent que M. de Bismark a adressé aux agents diplomatiques de la Prusse à l'étranger, une circulaire sur l'ensemble de la situation politique dont voici le sens :

« La Prusse est en bonnes relations avec tous les Etats, mais elle n'est liée d'aucun côté. Un apaisement général est à espérer. La paix semble être assurée. Il n'existe pas de besoin d'alliances ayant un caractère plus intime. Tous les égards compatibles avec les intérêts de l'Allemagne du Nord seront observés vis-à-vis de l'Autorité.

» Les relations de la Prusse avec le Danemarc et les Pays-Bas sont indiquées, par la circulaire, comme amicales, malgré la question du Schleswig septentrional et du Luxembourg. La Prusse peut donc, ajoute M. de Bismark, se livrer, sans soucis extérieurs, au travail important de la réorganisation de l'Allemagne. »

Notre plus vif désir est que les espérances de M. de Bismark soient sérieuses et sincèrement exprimées.

Italie.

Florence, 10 janvier.

La *Nazione*, rectifiant diverses informations relatives à une opération sur les biens ecclésiastiques avec une maison belge, dit que le ministre des finances s'occupe réellement d'un plan général financier qui comprendra une grande opération sur les biens ecclésiastiques.

Ce projet sera soumis à l'examen du Parlement.

Le même journal dit que M. Scialoja présentera lundi son exposé financier.

On écrit de Rome, le 7 janvier, à l'*Italie*.

Les négociations entre le Saint-Siége et le commandeur Tonello sont arrivées au point que l'on parle déjà des nouveaux évêques que le saint-père voudrait préconiser. Je sais que le commandeur Tonello a envoyé à Florence une liste de vingt ecclésiastiques dont Rome voudrait faire agréer la nomination. On dit encore que les personnes proposées par le gouvernement italien sont les mêmes que celles qui ont été présentées jadis par M. Vegezzi. Pour le moment, le nombre des nouveaux évêques ne s'élève pas à trente.

Il paraîtrait que le ministre de la guerre d'Italie serait disposé à réduire à 120,000 hommes le chiffre de l'armée effective ou à 140,000, en y comprenant les carabiniers royaux.

Parmi les dispositions adoptées par le ministre et qui constituent un véritable désarmement, la plus importante, au point de vue politique et économique, est celle de la réduction des cadres. Le budget du ministère de la guerre présente une grande économie, et le rapport de M. Cugia, ministre de la guerre, a droit à toute l'attention du Parlement et du pays. Ils renferment des notions et des idées qui, si d'un côté, elles donnent des garanties contre le péril d'innovations de nature à compromettre le présent et l'avenir de l'armée, contiennent d'un autre côté le germe de nouvelles économies qu'une discussion sérieuse pourra aisément découvrir

On lit dans l'*Italie* du 7 janvier :

Nous pouvons donner quelques nouveaux détails sur les négociations qui se poursuivent à Rome entre le gouvernement et le Saint-Siége.

Ainsi que nous l'avons dit, il n'y aura ni concordat, ni rien qui y ressemble.

Les évêques seront nommés par le pape après un accord préalable avec le gouvernement royal qui ne leur imposera ni placet, ni exequatur, et n'exigera d'eux aucun serment.

Les négociations marchent bien, mais avec le Saint-Siége rien ne va vite et on peut ajouter que rien n'est fini avant un accord formel.

Le gouvernement n'a, de son côté, nul motif de se presser. La présence de M. Tonello à Rome et les instructions qu'il a reçues démontrent sa volonté et son désir de conciliation. C'est déjà un résultat acquis et important.

La journée d'hier s'est passée très paisiblement à Rome.

Angleterre.

On avait dit que la ligue de réforme avait renoncé à la grande manifestation qui devait avoir lieu à Londres le 11 février jour de l'ouverture du Parlement. Nous apprenons, cependant, que tous les préparatifs pour cette manifestation se continuent.

La plupart des grandes Sociétés industrielles, dit l'*Evening Star*, ont promis de figurer dans cette manifestation. La partie du cortége, qui se composera d'industriels, aura à sa tête le conseil de l'industrie avec les membres des Sociétés des mécaniciens, forgerons, charpentiers, etc. Un grand nombre de délégués assisteront au meeting qui se tiendra le 16 janvier, dans Cambridge-Hall, afin d'arrêter le programme. On croit que la majeure partie des Sociétés de tempérance figureront dans le cortège.

Pays-Bas.

Un accident est arrivé le 5 janvier à la reine de Hollande. Comme elle se rendait à pied de son palais à celui de son fils, le prince d'Orange, elle a glissé sur la neige et a fait une chute assez violente pour en perdre connaissance. Un soldat qui se trouvait là a relevé la souveraine, et l'un des aides de camp du roi étant accouru du palais, ils l'ont transportée dans les appartements royaux. On espère que cette chute n'aura pas de conséquences fâcheuses.

Russie.

Le gouverneur général de Kiew a ordonné de faire un nouvel examen des dossiers relatifs au dernier soulèvement en Pologne. Cet examen a donné lieu à un certain nombre d'arrestations en Volhynie, en Podolie et dans l'Ukraine.

A Varsovie, la police se montre encore très sensible en fait de costumes. Elle vient d'interdire aux dames de porter des jupons ayant été importé de l'étranger, la police a confisqué cette marchandise dans tous les magasins, sans qu'il soit question d'en rembourser le prix.

Nouvelles Maritimes.

On dit dans la *Vigie*, de Cherbourg, du 10 :

Les vaisseaux à vapeur, armés en transport, le *Fontenoy* et le *Bayard*, qui avaient fait route de notre port pour le Mexique, ont mouillé sur rade, l'un avant-hier, l'autre hier matin.

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

SEMAINE THÉATRALE.

—

THEATRE ITALIEN.—*Lucrezia Borgia.*— Mmes Scargi et Cash-Polini. MM. Vizzani et Ruis.
THÉATRE FRANÇAIS — *Une discrétion.*— MM. Roméal et Lagriffoul, Mmes Manneville et Moreau.— *Le Caprice.*— M. Hermann, Mmes Manneville et Andréa.—*Les Fourberies de Nerine.*— M. Lagriffoul. Mme Manneville.— *Le Fils Naturel.*— MM. Roméal, James, Desban, Hermann ; Mmes Aguillon, Moreau, Manneville, Adolphe.

—

La *Lucrezia Borgia* est encore l'une des œuvres médiocres de Donizetti. Ce brillant génie a tant produit (près de 80 opéras.) qu'il n'est point étonnant que dans le nombre de ses productions, on en trouve de médiocres et même de mauvaises.

Certes l'inspiration ne manque pas dans l'Opéra en question, mais ce n'est point cette inspiration magistrale et puissante, qui sur ses ailes d'or nous transporte dans les mondes inconnus, alors que nous écoutons *Lucie* ou *la Favorite*. Il y a dans la *Lucrèce* beaucoup de belles pages et qui sentent leur grand maestro, mais à l'exception du fameux air à boire du 4e acte, de la cavatine de la basse du second rien qui s'impose violemment à l'intelligence et nous fasse crier au génie, malgré nous.

L'opéra se ressent, comme bon nombre de ses frères, de la rapidité avec laquelle il a été fait. Il est comme une de ces maisons dont certaines pierres sont travaillées avec un goût exquis et dont l'ensemble n'a ni harmonieuse ordonnance, ni science architecturale ; par ci, par là, à certains détails, vous reconnaissez aisément le talent de l'auteur, mais vous n'en regrettez que plus l'imperfection de l'œuvre.

Donizetti, qu'on me pardonne la vulgarité de la comparaison, a oublié l'escalier dans beaucoup de ses maisons ; l'escalier c'est-à-dire le fil conducteur, qui vous fait pas à pas suivre le développement des idées mélodiques et lyriques, et vous aide à saisir la science et l'harmonie du plan général. L'œuvre, pour nous résumer, n'est pas *une*; elle est sans suite ; rien ne lie tel morceau à tel autre. C'est un fruit hâtif, qui a muri par l'effet de la chaleur factice d'une serre.

D'ailleurs, pour donner une excuse à Donizetti, dont le génie se peut bien toutefois passer d'excuse, il faut dire qu'il avait choisi pour libretto l'une des plus tristes productions du plus grand génie poétique dont se puisse ennorgueillir la France et peut-être même le monde entier. C'est Victor Hugo que je veux dire ; et si vous voulez vérifier mon assertion, rélisez sa Légende des Siècles ; étudiez bien attentivement plusieurs des poèmes que renferme ce volume ; lisez le *Satyre*, cette admirable thèse soutenue pour le triomphe du *panthéisme naturaliste* ; lisez les *Pauvres gens*, le *Crapaud*, *Eviradnus*, etc., et si vous n'êtes pas de mon avis, il ne vous reste guère plus qu'à vous faire professeur de grammaire comparée dans quelque Université, ou bien à vous pendre ; il est vrai qu'entre les deux vous pouvez choisir, moi je préfère la corde à la chaire.

On a donc été prendre dans l'œuvre du poète qui a fait *Marion Delorme*, *Marie Tudor*, *les Burgraves*, de querelleuse mémoire, on a été prendre la *Lucrèce Borgia*, le drame qui répose tout entier sur le plus naïf comme le moins amusant des calembourgs. Faire de *Borgia*, *Orgia*, voilà de quoi ne serait pas capable le dernier venu des plumitifs qui prennent leurs ébats dans l'arrière boutique des journaux à bon marché. Parbleu, une pareille callembredaine ne pouvait germer que dans le cerveau d'un de ces puissants et tragiques génies qui deviennent les plus épais et les plus lourds amuseurs, lorsqu'ils veulent agiter la joyeuse marotte de la Folie.

Quelle que soit la valeur de l'opéra, son interprétation au théâtre Naum a été assez bonne, sans que cependant il y ait eu rien de bien remarquable. D'abord Mme Scargi ne rappelle nullement le type de cette horrible et splendide courtisane, tour à tour maitresse de son père, le Pape Alexandre IV, de ses frères, le duc de Gandia et César Borgia, duc de Valentinois ; celui-ci de concert avec cette abominable *grédine*, si belle cependant qu'on ne pouvait la voir sans l'aimer, celui-ci tue son frère, qui, paraît-il, gêner les transports incestueux de la plus épouvantable famille dont l'histoire nous ait conservé et transmis d'âge en âge les horribles exploits. Mme Scargi n'a pas le talent tragique que nécessite ce rôle et elle ne produit nullement l'effet d'une Borgia. D'ailleurs elle n'a que très-peu à chanter et ne peut racheter par là ce qui fait défaut dans son jeu. Mme Cash-Polini n'était probablement pas en voix le soir de la première, car je ne lui ai pas retrouvé certaines notes qui étaient si belles lorsqu'elle chanta Azucena. J'ai une petite chicane à chercher à cette excellente artiste dont j'apprécie d'ailleurs le talent et le goût. Lorsqu'on joue un *travesti*, il est inutile de s'abîmer le visage de cœur-joie et rien ne forçait l'actrice à se poser de petites moustaches, qui fon le plus pitoyable effet. Je ne sais si, sur les scènes d'Italie, la coutume le veut ainsi, mais je suis certain qu'il n'en est rien à Paris, ni à l'Opéra, ni au Théâtre Italien. M. Vizzani a été un *Gennaro* très-suffisant ; j'ai toujours grand plaisir à entendre sa jolie voix fraiche et sympathique ; mais ne pourrait-il jouer un peu plus ? Qu'il prenne exemple sur M. Ruiz. Le nouveau basso est, sans contredit, une excellente acquisition pour M. Naum. Voix bien assise et bien timbrée, juste dans le haut, qualité rare chez les basses, suffisamment creuse; méthode de bon goût et savante ; jeu plein de chaleur et de vérité; en faut-il plus pour plaire au public ? Pour moi, il me semble que c'en est plus, au contraire, que ce qu'on est en droit d'attendre d'un artiste chantant sur la scène de notre ville. Certaines loges lui ont fait un froid accueil ; les loges ont tort, à mon avis, et c'est tant pis pour elles, si elles ne reviennent pas bientôt sur cette erreur, qui ne peut que faire mal juger de leur goût artistique.

—

C'est le samedi, 12 janvier, qu'il fallait voir le théâtre du Palais de Cristal. Vous vous seriez cru, à voir l'éclat des lumières et la foule, à un enterrement de première classe. De fait, c'en était un; celui de la pauvre gaieté française, que messieurs les entrepreneurs de littérature dramatique malmènent si fort depuis quelques années. Ce soir-là, c'était le bénéfice de Mme Manneville. Me suis-je assez ennuyé, Grand Dieu ! et vous aussi, vous vous ennuyâtes ; n'essayez pas de le nier. Je vous ai vu bailler, ce qui m'a permis même de constater que vous avez de fort belles dents. On joua d'abord l'une des plus jolies choses de Musset, le *Caprice*, une petite comédie fine et tenue comme une toile d'araignée; délicate comme l'aile d'un papillon, et charmante plus qu'on

Ces navires. qui avaient trouvé au large la mer démontée, ont été assaillis en sortant de la Manche, par une tempête soufflant du sud. Après avoir tenté, à plusieurs reprises, mais inutilement, d'entrer à Brest, ils sont venus mouiller en rade de Cherbourg.

On écrit de Rochefort au même journal :

Le transport à vapeur la *Garonne*, venu de Cherbourg pour compléter ses approvisionnements, avant de faire route pour le Mexique, a éprouvé une foule d'accidents qui ont failli compromettre se mission.

On ne sait trop pourquoi, au lieu de laisser ce bâtiment sur la rade de l'Ile-d'Aix, où il aurait pu recevoir son chargement, on s'est entêté a le faire remonter à Rochefort, sans s'occuper si ce transport, ayant 82 mètres de long et chargé outre mesure, pourrait descendre la Charente dès qu'il serait prêt à appareiller.

Lorsque tout a été déposé à bord, on s'est enfin aperçu qu'il faudrait attendre la grande marée du 24 janvier pour pouvoir sortir ce navire de ce singulier port de guerre; la *Garonne* devant être presque rendue à sa destination à cette époque, il a bien fallu se risquer à tenter la descente, et c'est dès ce moment qu'ont commencé les péripéties des envasements et des échouages.

Après avoir carambolé une dixaine de fois les deux rives et labouré le fond à discrétion, il a fallu décharger le navire pour lui faciliter les moyens d'atteindre le mouillage de l'Ile-d'Aix, où l'on a fini l'opération par où l'on aurait dû la commencer.

On lit dans le *Phare de la Manche* :

Le vaisseau-transport la *Ville-de-Bordeaux*, commandant Mer, parti le 4 janvier de Brest, pour la Véra-Cruz,

Les transports à hélice la *Pomone*, commandant Rallier, et le *Calvados*, commandant Serval, sont partis de Lorient pour le Mexique, le premier le 4, le second le 5 janvier.

On lit dans le *Toulonnais* du 10 :

Le vaisseau le *Castiglione*, commandant Allemand, et le transport la *Charente*, capitaine Ventre, doivent partir aujourd'hui pour la Véra-Cruz.

Ce sont les deux derniers bâtiments que le port de Toulon avait à expédier pour concourir au rapatriement des troupes du Mexique.

Le *Courrier d'Orient* a répliqué à notre article du 9 janvier. Notre confrère nous reproche de nous être tenu dans des généralités. Cela est possible, mais de son côté qu'a-t-il fait, sinon de répéter toujours, sans jamais rien démontrer.

Nous nous attendions franchement à voir notre confrère engager la discussion sur un terrain beaucoup plus sérieux; opposer à nos arguments des raisons solides et propres à éclairer l'opinion publique sur ces questions d'une si haute importance; nous aurions voulu, en un mot, sortir même vaincu de cette discussion mais au moins persuadé. Le *Courrier d'Orient* n'a rien prouvé malheureusement par ses observations; il n'avance aucun fait; il ne donne aucune preuve à l'appui de ses assertions; il discute d'une façon plaisante, se perd en traits d'esprit qui peuvent amuser, il est vrai, certains lecteurs, mais qui ne font pas faire un pas de plus à la question.

Que signifie cette comparaison d'un employé du ministère des finances qui se serait déclaré satisfait pour avoir *presque* reçu ses appointements? Cette plaisanterie est bonne tout au plus pour un petit journal amusant. Elle ne devrait pas figurer dans les colonnes d'une feuille sérieuse qui se donne pour mission de diriger l'opinion publique. Du reste nous ne croyons pas qu'on puisse trouver dans la langue française un mot plus approprié pour exprimer notre pensée, que ce *presque* dont nous nous sommes servi et qui a fourni au *Courrier d'Orient* l'occasion de débiter son historiette. Notre confrère aurait-il mieux aimé nous voir affirmer que les abus étaient entièrement extirpés en Turquie? mais nous lui aurions donné trop beau jeu, et telle n'était pas notre intention. Nous préférons dire la vérité dans toute sa nudité que d'être taxé de partialité, et, en adoptant cette ligne de conduite, nous ne croyons pas nuire aux intérêts bien entendus de la Turquie.

Son trait d'esprit ainsi lancé, notre confrère, en poursuivant l'examen de notre article, arrive au passage où nous disons que le gouvernement pourra connaître les besoins du pays lorsque l'organisation des *vilayets* se sera plus développée. Cela l'étonne. Est-ce croyable, s'écrie-t-il! Le Gouvernement ne connaît pas encore les besoins des populations! Combien de siècles faudra-t-il encore pour qu'il les connaisse? etc. La réponse n'est pas difficile. Le *Courrier d'Orient* voudra-t-il nous dire, à son tour, combien la France, le pays qui marche aujourd'hui à la tête de la civilisation, a mis de temps et d'efforts pour que les gouvernements qui s'y sont succédé soient arrivés à connaître les besoins réels du peuple?

Les besoins d'une nation, nous le savons aujourd'hui, augmentent en raison directe des progrès que fait cette nation. Or, les progrès réalisés par la Turquie sont-ils en rapport avec les institutions dont le *Courrier d'Orient* veut la faire doter? Nous avons toujours cru et nous persistons à croire le contraire. Le meilleur conseil qu'on puisse donner, d'après nous, aux populations de l'empire, serait celui de développer sur une large échelle l'instruction publique qui est la base fondamentale de toute civilisation, de tout progrès. Ce ne sont pas les institutions politiques plus ou moins libérales qui forment un peuple, c'est l'instruction publique seule qui est capable de l'élever à la hauteur de ces institutions. Or, l'enseignement des populations chrétiennes de l'Empire, en faveur desquelles on demande surtout des privilèges, ne relève pas du Gouvernement, il est tout entier entre les mains des Communautés, ou, pour être plus exact, à la discrétion du clergé. Qu'on ne vienne donc pas accuser aujourd'hui la S. Porte de la coupable négligence du clergé qui tend, on ne le voit que trop, à maintenir dans l'ignorance la plus complète les populations confiées à sa direction.

On nous objectera peut-être qu'il était du devoir du Gouvernement de mettre fin à cet état de choses anormal. D'accord. Mais si celui-ci s'avisait de s'emparer de la direction de l'instruction publique, on crierait immédiatement à la violation des privilèges octroyés *ab antiquo* aux chrétiens, à la tyrannie du pouvoir et Dieu sait à quoi encore.

Nous avons été les premiers à demander l'annulation des capitulations et la mise en pratique, en faveur de la Turquie, du principe de non intervention. Qu'on laisse donc l'Empire Ottoman seul à seul avec ses sujets, que les Puissances n'interviennent en aucune façon dans ses affaires intérieures, et on verra si le Gouvernement, maître absolu enfin chez lui, saura s'acquiter de sa haute mission. Ce n'est qu'alors qu'on aura le droit de lui adresser les reproches dont on l'accable si injustement aujourd'hui.

Quand au contrôle sur la gestion des finances, le *Courrier d'Orient* prétend qu'il n'y en a point, les ministres pouvant disposer à leur gré du Trésor public. Notre confrère est dans l'erreur. Aucune dépense d'une certaine importance ne peut être faite sans l'autorisation du Conseil des Ministres et la sanction du Souverain. Donc le Ministre ne peut disposer comme il l'entend des deniers publics. Que cette manière de contrôler ne soit pas du goût du *Courrier d'Orient* et qu'il veuille à toute force que cette tâche soit déférée à un conseil national, c'est son opinion; mais il ne s'ensuit pas de là qu'il n'existe aucune espèce de contrôle sur la gestion des finances de l'Empire.

La preuve que le trésor public n'est pas à la discrétion de chaque ministre et que les abus sont en grande partie extirpés, c'est que dans le courant de cette année, le Gouvernement Impérial, après avoir payé intégralement les intérêts de la dette publique et entretenu une armée presque double pour combattre l'insurrection Crétoise, a pu subvenir à tous ses besoins sans avoir recours à aucun emprunt intérieur ou extérieur.

FRANCE ET ALLEMAGNE. (1)

II

POINT DE VUE DE LA FRANCE.

J'ai montré le point de vue de l'Allemagne; parlons de celui de la France.

Ici le plus extraordinaire n'est pas l'événement en lui-même malgré ses conséquences. Qu'une race d'hommes jusque-là partagée se rapproche et s'unisse en une seule masse: le fait est frappant, il est grand, il est plein de menaces pour les uns, d'espérance pour les autres. Mais il n'est pas sans précédent et sans analogie dans le passé: où donc est le motif de s'étonner? Le voici.

C'est, en effet, je crois une chose sans exemple que l'avènement de toute une race d'hommes se soit consommé, sans que le peuple le plus voisin, le plus intéressé à connaître le premier ces changements, ait été averti par aucune voix. Jusqu'ici, lorsque de grandes masses d'hommes se concentraient tout à coup en un seul corps, il était toujours arrivé que l'Etat le plus voisin en était instruit de loin et à l'avance; que le pressentiment populaire, la diplomatie, la passion et la raison politique s'unissaient pour prévoir, pénétrer, révéler, signaler une aussi grande métamorphose; dès lors, le danger était aussitôt évité qu'aperçu. Un royaume, un empire, celui d'une race d'hommes, ne venait pas subitement au monde, sans que son apparition fût annoncée à l'Etat le plus proche par ses hommes politiques, par l'émotion de l'esprit public, par les yeux toujours ouverts de la presse, ou par le grand cri de la tribune. Alors, quand le fait était consommé, les précautions étaient prises; ou, si l'on voulait le tenir pour irrévocable, on s'épargnait au moins la stupeur.

Ici, au contraire, n'est-il pas vrai que toutes les règles de la sagesse ordinaire ont été déjouées? N'est-il pas vr i qu'un fait aussi énorme que l'Allemagne unifiée s'est dégagé de la poussière de Sadowa, sans que la France ait été avertie? N'est il pas vrai que cette unité germanique, si visible depuis longtemps, s'est dressée à nos yeux, du soir au lendemain, sans qu'une seule sentinelle ait crié: Qui vive?

Or, je dis que c'est là ce dont il faut nous étonner; car rien de pareil ne s'est vu jusqu'à nos jours.

Avoir sous ses yeux, à sa porte, une race humaine qui se groupe en faisceaux, et n'en rien soupçonner! Mieux que cela, prendre cette formation militaire de quarante millions d'hommes pour une forêt qui marche, destinée à vous abriter du vent du Nord, ou pour un troupeau d'agneaux; le dire, le répéter, le publier chaque matin, jusqu'à ce que le troupeau bêlant se change en une armée de neuf cent mille soldats postés sur vos flancs, adossés à la Russie; et la France à son réveil, qui en croit à peine ses yeux!

De quel nom appeler ce prodigieux sommeil? Car c'est un sommeil, et non pas une connivience, comme quelques-uns ont pu le croire.

Il y a pourtant quelque chose de pire que le sommeil: c'est l'égarement. Se figurer, par exemple, que les Prussiens se sont donné la peine de vaincre à Sadowa pour nous protéger sur le Rhin; et contre qui? contre les Mongols? Voilà, je pense, le dernier degré du vertige. Qu'avons-nous fait au monde pour être frappés d'une pareille cécité de cœur et d'esprit? Ne jouons pas, je vous prie, avec nous-mêmes. Non, l'Allemagne ne se constitue pas pour nous. Non, elle ne se tourne pas contre la Russie. Et pourquoi? Par une raison très simple.

Quand un homme a reçu une blessure profonde sur une partie du corps, il croit naturellement que c'est de ce côté qu'il va être assailli de nouveau. On ne voit le péril que du côté où on l'a déjà éprouvé une fois. Au contraire, on ne le redoute pas là où il ne s'est jamais fait sentir. Or, la Russie étant l'alliée de l'Allemagne depuis plus d'un siècle ayant mêlé son sang au sang allemand dans les grandes guerres dont le souvenir domine tout, la Russie, dis-je, ne paraît pas un danger aux yeux des Allemands. Où voient-ils donc le côté menaçant pour eux? Ne vous y trompez pas: ils le voient toujours là où ils se souviennent d'avoir été frappés au cœur. Et quelle nation leur a porté le coup? quelle nation les a conquis et les a tenus sous le joug? La France de 1806 à 1813. Aussi est-ce toujours contre la France qu'ils s'arment et se mettent en défense, même quand ils n'en ont aucun sujet. Cette observation est capitale pour nous. Il ne nous est pas permis de nous abuser un instant sur ce point, Toute idée fausse à cet égard nous est, non pas nuisible, mais mortelle. Avez-vous oublié que la Russie était avec la Prusse et la grande Allemande à Leipzick? Voilà, sans parler des intérêts communs, le lien sacré entre eux. Ne croyez pas qu'un lien pareil se brise en jour.

Se persuader qu'un semblable passé qui, à leurs yeux, est d'hier, n'exerce plus aucun empire; que la grande Allemagne se fait contre le czar, à notre profit, pour nous garantir sur le Rhin, non, vous ne l'admettrez pas un seul instant. Si une pareille pensée, sophistique, contraire à l'évidence, maladive, néfaste, se produisait avec autorité, si elle entrait jamais dans l'esprit des Français, oh! alors. je le dis avec la conscience d'un homme qui jusqu'ici n'a été trompé dans aucun de ses pressentiments, malheur à nous! Cette idée monstrueuse serait un de ces aveuglements avant coureurs qui précèdent la chute, non pas seulement des rois, mais des peuples.

C'est bien assez d'avoir été surpris par l'événement; n'y ajoutons pas le sophisme. Un aveuglement si absolu jusqu'à la dernière heure, une méprise si miraculeuse, suffisent pour étonner et affliger à la fois. Car cela prouve que l'esprit a perdu sa vigueur; que les vues se sont obscurcies; que les fausses habiletés ont étouffé la vraie, celle qui sauve et qui grandit les peuples. Et le remède, direz-vous? Avant tout, il faut sortir de notre léthargie. Autrement, il est certain que si nous échappons à ce danger, ce sera pour tomber dans un autre.

Nous unirons-nous à l'Autriche? Ce serait épouser la défaite méritée. Irons-nous, comme quelques-uns nous le conseillent, nous ruer sur la Suisse, sur la Belgique, c'est à-dire sur les petits peuples désarmés qui nous entourent, et prendre sur eux notre revanche du tort que les puissants nous ont fait? Quelles généreuses compensations! Quel beau couronnement à nos idées de justice! Ce serait là sans doute notre nouveau 89. Mais ces petits peuples répugnent à une communauté d'avenir avec nous. Ils se sont fait une vie propre, nationale, distincte de la nôtre. Nous ne les attacherions que morts à notre unité. Où est l'avantage pour nous, de nous donner par la force des membres morts?

Considérez que le changement qui s'accomplit de l'autre côté du Rhin, ne consiste pas dans l'acquisition de terres nouvelles; il consiste principalement dans l'essor de l'esprit national, dans la création subite d'un nouvel être moral, la patrie allemande. Ceux qui ont été vaincus disent, qu'après tout, ils l'ont été par des compatriotes; les blessures reçues portent ainsi leur guérison avec elles-mêmes.

Il ne s'agit pas de conquêtes purement matérielles, comme dans les temps ordinaires. Mais les membres épars d'un même corps se réunissent et s'animent d'une même vie. Il en résulte une force immense, et cette force se développe chez des peuples dont il est aisé d'exciter les ressentiments contre nous. La balance de la civilisation oscille en ce moment, ou plutôt elle penche brusquement du côté de l'Allemagne.

Que mettrons-nous dans l'autre bassin pour rétablir au moins l'équilibre? L'épée de Brennus ne suffirait plus. Quelques enclaves de la rive gauche du Rhin? Saarbruk ou Luxembourg? Il a suffi de prononcer quelques noms de villages pour éveiller un long cri du Rhin à l'Elbe. Dailleurs, encore une fois, l'Allemagne grandit en ce moment par une idée commune à tous les Allemands, convoitée depuis le commencement de ce siècle, poursuivie sous les formes les plus opposées, enfin obtenue et réalisée, ou près de l'être: la Patrie, l'Unité, la Nationalité. Il s'agit de faire contre-poids à une pensée par une autre pensée, également ajournée. toujours convoitée, toujours reprise, et qui soit pour la France ce que l'unité est pour l'Allemagne. Dites si vous en voyez une autre que la liberté perdue et recouvrée. Pour moi, je n'en vois pas qui puisse peser encore autant qu'un monde.

Vous demandez toujours de quoi il est question. La chose est bien aisée à dire. Il s'agit de l'avènement d'un monde qui vient de se révéler, et qui a ferme intention de vous subordonner en tout.

Il est vrai que les libéraux prussiens vous assurent du contraire, et je crois volontiers à leur sincérité. Il vous affirment que ce grand mouvement d'hommes sur le Rhin et au delà se fait tout à votre avantage; que c'est pour protéger votre sommeil qu'un million de soldats allemands sont debout ou prêts à lever, à votre seuil, sur le pied de paix, Ces mêmes libéraux vous invitent à dormir. Ils vous répondent de l'événement; ils vous garantissent l'avenir, comme si du moins le présent leur appartenait. Je consentirais à accepter leur garantie s'ils étaient les maîtres. Mais le sont-ils? Ont-ils fait les événements? Non, ils y étaient opposés. Ont-ils dirigé les armées? Ils protestaient contre la guerre. Disposent-ils des volontés? Ils ont obéi à celles d'autrui. Tout s'est fait sans eux, malgré eux. Qui vous dit qu'il n'en sera pas de même demain ou après demain? Etrange garantie que celle d'hommes, qui ont été eux-mêmes dominés, maîtrisés, emportés par les entreprises de leurs adversaires. Ils se sont mis en tutelle, et ils vous assurent de leur toute-puissance. Ils se sont convertis au plus fort, et ils vous promettent leur faveur auprès de la fatalité à laquelle ils se résignent. Mais si cette même fatalité voulait un jour votre déclin, rien n'empêche qu'ils ne s'y résignent avec plus de philosophie et de patience encore.

Avouons que tout se contredit de tous côtés, entre les paroles et les actes, comme si les événements échappaient à leurs auteurs. Le droit a disparu, chacun s'arme en toute hâte contre le hasard. L'Allemagne unie ne parle que de paix, et elle se hérisse de soldats. Nous ne parlons que de confiance, et nous doublons notre armée.

(1) Voir notre numéro des 15 et 16 javier.

NOUVELLES LOCALES.

Samedi soir, les Conseil des Ministres s'est réuni chez S. A. le Ministre des affaires étrangères.

—

S. Exc. Server effendi, Mustechar du ministère du Commerce, est parti dimanche, en mission pour la Crète.

—

Ont été décorés du Medjidié :

De 1re classe, S. Exc. M. Jabal, exministre plénipotentiaire d'Espagne, près la Sublime-Porte.

De 2me classe,

MM. Hambourger, du Ministère des affaires étrangères de Russie;

Piressoff, Ministre de la police de St.-Petersbourg;

Pavlakis bey Musurrus;

Tahir effendi, moubassabedji de Tophané.

—

Nous apprenons avec plaisir que par suite de la nomination de M. Delaporte, comme consul de 1re classe à Jassy. M. de Longeville est nommé 2e 1r drogman de l'ambassade, M. Battus 2e 2e

---

ne le saurait dire. Comme on t'a arrangé, pauvre *Caprice*, au théâtre de Péra; et quelle triste idée les personnes qui ne te connaissent pas ont dû avoir de toi. M. Hermann chante d'un bout à l'autre et ne parle pas, même pour dire: Bonjour, madame! Mme Manneville récite sa petite leçon; Mlle Andrea garde tout pour elle et ne communique rien à l'auditoire de ce que l'auteur lui fait dire. —D'ailleurs beaucoup de bouquets.

Avez-vous compris quelque chose à *Une discrétion*? Si oui, tant mieux pour vous; vous êtes comme Œdipe, vous devinez les énigmes. Pour moi, la pièce de M. Plouvier est restée lettre close; une seule chose m'a bien amusé; ç'a été de lire sur l'affiche *pièce en vers* et d'entendre débiter à l'aune de la prose, comme en fesait M. Jourdain. La pièce, il faut lui rendre justice, a été aussi bien enterrée que la précédente, sous une pluie de bouquets. M. Lagriffoul, seul et bien seul, a eu de bons moments.

Si les *Fourberies de Nérine* vous amusent, j'en suis bien aise et pour elle et pour vous; moi, elles m'obsèdent et m'assomment. Du reste force bouquets. A propos de cette soirée, un journal a dit: soirée splendide, triomphe sur toute la ligne; un autre: soirée étrange. Etrange, en effet, car on a applaudi, et ce n'était ni vous, ni moi qui applaudissions. Est-ce que l'honorable confrèrie des Chevaliers du Lustre voudrait s'implanter à Constantinople? Serrons nos rangs, messieurs, et restons seuls juges de nos plaisirs. Nous seuls avons le droit d'applaudir ou de chûter; et malvenus sont ceux qui viendront jamais nous imposer un talent ou une pièce.

La soirée de vendredi dernier a été à coup sûr une plus belle soirée que l'autre. D'abord, on jouait l'une des meilleurs productions d'Alexandre Dumas fils. *Le fils naturel* est une comédie toute réaliste et dans laquelle le bon sens règne en maître. Rien de bien remarquable ni comme force de pensée, ni comme imprévu d'action. Mais une science incontestable d'agencement scènique, des idées justes, vraies, naturelles et naturellement exprimées; de l'esprit à foison. (Dans la famille Dumas, c'est un don de nature.)

La thèse que soutient l'auteur est la bonne; elle peut se résumer en ces mots: L'enfant est-il responsable de la faute commise par sa mère qu'un lâche a ignominieusement trompée?

Pour tout homme de bon sens, la réponse est simple et facile; non, il n'est pas responsable. C'est ce que Dumas fils démontre, et d'une façon remarquable, en ne laissant de côté aucun des points d'une question si complexe.

Son œuvre a été mieux rendue qu'on eut pu s'y attendre. Dans le rôle de Jacques, Roméal est très-bien; plein de distinction, de charme, de vérité. Il dit avec une grande dignité. Le public fait à ce jeune artiste un chaleureux accueil; j'en suis flatté pour moi-même, car, si je ne m'abuse, dès les premières soirées du Théâtre Français, et dans premiers compte-rendus, je reconnaissais le talent de M. Roméal; qui jouait alors un rôle insignifiant.

M. James n'est pas trop mal, quoiqu'il n'ait pas assez de rondeur. M. Desban est bien dans un rôle charmant; M. Hermann est, sans conteste, le plus mauvais des quatre; ce ne sont pas là ses rôles; il lui faut des drames; je ne cesserai de le répéter.

Je n'aime pas beaucoup Mme Aguillon dans ce nouveau rôle; beaucoup trop de larmes à la clé. Mlle Moreau est extrêmement gentille; Mme Manneville suffisante, et Mme Adolphe, une marquise comme on n'en fait plus.

Un de nos confrères en critique, après un repos forcé, ressent le besoin, en reprenant sa tâche, de se livrer à une sorte d'autobiographie sommaire. Ce petit travail peut être fort intéressant pour l'auteur, mais qu'est-ce que cela fait au petit marchand de cuirs de Galata, de savoir que vous portez un nom plus ou moins fabuleux et que, en réalité, vous êtes bien Létorières, tout comme si Eugène Sue était votre auteur? Vous avez vingt-cinq ans, cela arrive à beaucoup de personnes et ne prouve rien, sinon que vous n'avez guère plus de dix ans à vivre, à ce que disent du moins les statisticiens; donc dans dix ans, vous irez rejoindre vos illustres aïeux sous leur couverture bleue. Vous habitez... Etes-vous bien sûr d'habiter quelque part? Vous êtes pauvre; parbleu, avec une aussi brillante plume, on n'est guère embarrassé de gagner sa vie; pour moi, je vis uniquement de ce que je gagne en écrivant et ne me trouve pas plus pauvre qu'un autre; ma fortune est à la hauteur de mes désirs, et j'ai le strict superflu sans lequel on ne saurait vivre.

Vous êtes laid. Voilà un défaut qui n'est pas intéressant! et qui vous est commun avec bien des gens. Vous êtes laid! Tant pis pour vous! Mais, dites-moi, M. le critique écussonné, êtes-vous d'une laideur originale ou d'une laideur plate? vous avez oublié ce point. Les dames vous *lâchent* au bout d'un mois. J'admire leur constance, en vérité, et m'étonne qu'elles ne vous *lâchent* pas dès le premier jour et même avant.

Vous avez vingt-cinq ans, vous débitez le madrigal avec charme, c'est vous qui le dites, et l'on fouille dans vos goussets; ma foi, avouez que vous n'êtes pas d'une laideur originale.

Triste jeune homme, que votre sort est à plaindre? Dans dix ans, si la statistique ne nous trompe pas, l'on pourra vous dire: Bonne nuit, vicomte.

CAPITAINE FRACASSE.

Les blanchisseurs, chargés de prendre à domicile le linge de leurs cliens, envoient parfois, pour s'acquitter de ce soin, des employés ou des ouvrières, qui, fort souvent, ne sont pas connus des personnes chez lesquelles on les adresse. Ce détail de la vie parisienne ne pouvait manquer d'être exploité un jour ou l'autre par quelqu'un de ces écornifleurs qui battent du matin au soir le pavé de la capitale, en flairant partout un vol à commettre ou une escroquerie à tenter.

Un personnage appartenant à cette catégorie d'aventuriers se présentait, il y a peu du jours, chez M. N..., riche négociant du quartier Saint-Merri, et, après avoir annoncé qu'il était un des employés du blanchisseur de la maison, il ajouta qu'il venait chercher le linge. On lui remit un paquet de draps, chemises, mouchoirs, dont la valeur pouvait être de 200 francs; il s'empressa de charger le colis sur ses épaules et s'éloigna.

Une demi-heure après, le véritable employé du blanchisseur arriva chez M. N..., et, en apprenant ce qui s'était passé, il démontra aisément qu'on avait été dupé par un voleur. Plainte a été portée devant M. le commissaire de police du quartier.

drogman, tout en en substitué, fonctions de chancelier conservant ses et M. Robert 1er 3e drogman.

L'un des membres les plus distingués de la population de Péra vient de mourir emportant dans sa tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

Monsieur L. Gardey a été professeur de feu Sa Majesté Abd-ul-Medjid et des princes Impériaux ; il professait également à l'École de génie de Constantinople. Il était officier du Nichan-Iftichar et du Medjidié ; chevalier de la Légion d'honneur et des Sts.-Maurice et Lazare d'Italie, etc., etc.

Ces distinctions honorifiques étaient une juste récompense de toute une vie de travail et de dévouement. Parmi les travaux que laisse le regretté défunt, nous citerons le voyage de S. M. I. Abd-ul-Aziz en Égypte, etc., etc.

S. Exc. le Ministre de la police invite deux fois par semaine les membres des divers conseils de son ministère à l'Iftar dans son konak. Après le repas, on s'occupe du règlement des affaires pendantes.

Samedi matin, le *protocinghelos* du métropolitain de Calcédoine, dont la maison au Phanar est située sur le bord de la mer, s'est précipité dans l'eau et noyé, malgré les secours qu'on lui a portés. La cause de ce suicide est inconnue; on l'attribue cependant à un accès d'aliénation mentale.

Mahmoud s'est introduit dans l'écurie d'un fonctionnaire de la Porte et a volé une selle de la valeur de 1,500 piastres. Mais, comme bien vous le supposez, Mahmoud n'a pas besoin de selles de ce prix et il n'a volé celle-là que pour en faire de l'argent; aussi l'a-t-il vendue 600 piastres ; c'est un bon marché pour l'acheteur ; malheureusement le fripon a été arrêté et il faudra bien restituer la selle.

Dans le quartier de Djoubali demeure le respectable curé de l'Eglise St.-Nicolas. La sainteté de sa position ne le met pas à l'abri des voleurs, la preuve de ceci est que Yorghi est venu au presbytère, et a volé une certaine somme d'argent et tout ce qui lui est tombé sous la main.

Le bakal Stavri a placé son négoce sous la protection du formidable château des Sept-Tours (Yédi-koulé). Stavri avait pensé avec raison que la vue de ces donjons qui ont renfermé tant de prisonniers coupables ou innocents, arrêterait les malfaiteurs dans l'accomplissement de leurs mauvaises actions. Ce raisonnement est sensé ; mais Stavri comptait sans Constantin (pas le fondateur ou plutôt le parrain de la ville, mais un de ses moins respectables homonymes). Constantin a volé notre pauvre bakal. On fera bien, lorsqu'on aura attrapé le coquin de l'enfermer dans la plus ennuyeuse des tours du château.

Une servante, qui devait certainement faire danser l'anse du panier, — serait elle servante, sans cela — fatiguée sans doute du service de son maître, l'a quitté sans le prévenir autrement que par la disparition d'un certain nombre d'objets de prix.

FAITS DIVERS.

Deux amis d'enfance, camarades de collège, M. de L..., homme de lettres, et M. X..., docteur en médecine, qui, dans une science spéciale, a acquis une certaine célébrité, étaient unis par la plus étroite amitié. Il y a environ deux ans, dit l'*Opinion nationale*, la croix de la Légion d'honneur vint récompenser les travaux du docteur, et, tout en félicitant son ami, de L... ne put dissimuler le dépit que lui causait cette distinction, qu'il ambitionnait lui-même. Ils s'étaient, jusqu'alors, donné des preuves touchantes du dévoûment le plus sincère; leurs relations ne furent pas interrompues, mais elles restèrent empreintes, de la part du littérateur, d'une froideur, d'une jalousie qui se traduisaient fréquemment par des épigrammes qu'il lançait à l'adresse du docteur. Celui-ci, qu'un reste d'amitié retenait, ne s'était jamais fâché. Mardi dernier, à l'occasion de la fin de l'année, ils se trouvaient en soirée chez M. le baron de B..., un ami commun. A la suite d'une discussion dans laquelle de L... prétendait que les distinctions honorifiques étaient dans la classe civile, plutôt accordées à la faveur qu'au mérite, X... faisant illusion à une mission littéraire dont de L... avait été chargé, et qui lui avait valu une décoration étrangère, attribua à cette mission un caractère peu honorable. Les deux anciens amis, après un échange de mots piquants, en vinrent aux injures grossières ; enfin, de L..., emporté par la colère, donna un soufflet au docteur.

A la suite de cette voie de fait, un duel fut proposé et accepté de part et d'autre. C'est en vain que les témoins et les parents ont employé toutes les ressources de la persuasion pour les réconcilier, aucun d'eux n'a voulu céder, et hier premier jour de l'an ils se rencontrèrent, l'épée à la main, dans un bois des environs de Paris. A la troisième passe, X... tombait frappé à la poitrine, audessus de l'épaule droite ; de L... lâchant son épée, s'est, profondément ému et les yeux mouillés de larmes, précipité sur son ami. Les mots: *J'ai tort* sont en même temps sortis de la bouche des deux adversaires. Le blessé, dont l'état inspire de sérieuses inquiétudes, a été transporté à son domicile. De L... est désespéré, et il est depuis ce temps, en proie à une surexcitation nerveuse qui oblige qn'on le surveille dans la crainte qu'il n'attente à ses jours.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DU VAR (DRAGUIGNAN.)

Audience du 2 janvier.
(Suite.)

Rébellion à main armée, — Incendie, — Quinze assassinats, Seize accusés.

L'affaire si grave dont nous avons précédement commencé à rendre compte, et qui emprunte son nom à l'île de Levant, serait peut-être difficilement comprise si, avant de continuer, nous ne prenions soin de dire un mot rapide sur la visite que nous avons récemment faite à cette île destinée à devenir si tristement célèbre.

Nous n'avons pas découvert la Méditerranée, hâtons-nous de le dire ; nous avons voulu voir seulement l'île du Levant, la troisième de îles principales que l'on aperçoit dans le groupe des îles d'Hyères, en allant,par mer, de Marseille à Nice.C'est la plus considérable des *Iles d'Or*, ainsi qu'au temps de la Renaissance s'appelaient ces îles charmantes, dont le mouillage a toujours été si renommé pour les vaisseaux, et qui abritait, il y a quelques jours à peine, la flotte cuiprassée aujourd'hui rassemblée à Toulon et prête à partir pour le Mexique

Aux environs d'Hyères, nous avons pris une barque et nous avons fait voile, par un temps sombre, vers l'île du Levant, vivement poussés par un vent frais, presque froid, qui menaçait de se changer en mistral. Nous avons abordé, et nous avons visité le théâtre du crime, ce pénitencier que la charité d'un homme de bien, M. le comte Henri de Pourtalès, a fait établir il y a six ans, et qui s'est accru dans ces derniers temps d'un certain nombre de jeunes détenus (soixante cinq environ) du peintencier de la Corse, qui avait été supprimé. On avait pensé, sans doute, que, sous un ciel plus deux, dans des conditions de salubrité excellentes, les jeunes détenus, dont le sort préoccupe les âmes les plus nobles et les plus hautes, pourraient recevoir l'amélioration morale et physique qu'on s'efforce de leur donner.

Le drame terrible de l'île du Levant est venu détruire, quant à présent, les espérances qu'on avait si doucement rêvées. Nous devons le dire, bien qu'il nous en coûte, en ce moment où la justice vu commencer son œuvre et où le calme nous est commandé, les brigands les plus féroces,les forçats les plus redoutables, échappés dans leurs vieux jours du bagne de Toulon, n'auraient pu commettre avec plus de cruauté des crimes plus raffinés en même temps que ceux qui ont été exécutés, au pénitencier de l'île du Levant, par ces jeunes détenus, dont le plus âgé compte à peine vingt ans.

Ces enfants qui sont là sur les bancs de la Cour d'assise du Var, ces enfants à l'air si doux et si riant, après avoir enfermé leurs garndens, trop peu nombreux pour se défendre, après avoir pillé les provisions et les subsistances, ivres de vin et d'eau-de-vie, avec la soif d'une vengeance longtemps préméditée, ont mis le fev au pénitencier ; puis, s'emparant de leurs camarades qu'ils soupçonnaient d'espionnage ils les ont jetés dans les hautes flammes de l'ardente fournaise qu'avaient allumée un instant les spiritueux de toute espèce, les graisses, les pétroles.

C'est pour un motif puéril, c'est par des enfants de quinze à vingt ans, que ces petits malheureux innocents ont été brûlés vifs par leurs jeunes bourreaux, qui savouraient leur atroce vengeance sans être émus par les cris déchirants de douleur, à tel point que l'un des ehefs dn ces pillards et de ces assassins, un enfant de treize ans, Jules Allard, se tenait à la porte, un coutean sanglant à la main, égorgeant, éventrant, frappant sans pitié tous ceux qui, traversant les flammes rugissantes d'un bond désespéré, s'élançaient à la sortie croyant toucher au salnt, à la vie, et qui retombaient sanglants, morts sous les coups de leur iuexorable assassin.

A midi et demi l'audience est ouverte au milieu d'une grande affluence.

Les accusés sont au nombre de seize. Nous avons déjà donné leur nom.

M. Merville procureur général de la cour d'Aix, occupe le siége du ministère public.

Les seize accusés ont pour défenseurs, M's Duval Trotabas, Anglès, Jourdan, Angre, Portal, Philippe, Poulle et Guerin.

Ce qui frappe tout d'abord en jettant un premier coup d'œil sur les accusés, c'est leur extrème jeune se : les trois premiers accusés. J. Coudurier, Jean Ferrandor et Jules Allard, sont, ehose remarquable, les plus jeunes des seize ; il y a une différence de taille saisissantes entre les trois premiers accusés et les treize autres, qui, plus robustes,plus vigoureux, ont cependant subi l'ascendant de ces enfants, dont la physionomie indique la supériorité d'intelligence.

Ces enfants, quoique tirés de l'ancien pénitencier de la Corse, appartiennent un peu à toutes les provinces; c'est comme une petite carte de la France dans laquelle on trouve, à côté des Provençaux, des Auvergnats, des Nivernais, des Lorrains, des Normands, des Savoisiens et des enfants de Paris ou des environs.

La Cour sur les réquisitions de M. le procureur général, ordonne, vu la longueur présumée des débats, l adjonction de deux jurés supplémentaires et d'un troisième magistrat assesseur.

Après les formalités d'usage, lecture a été donnée de l'acte d'accusation, dont nous avons publié le texte.

Après cette lecture, M. le président interroge les accusés en ces termes :

Interrogatoire des accusés.

M. le président : — Coudurier, il est relevé contre vous huit chefs d'accusation. Vous auriez fait partie d'une réunion de rebelles dans le pénitencier de l'île du Levant. Dans cette réunion, vous auriez joué le rôle de chef et de provocateur de la rebellion. vous auriez commis le crime de destruction des constructions du pénitencier.

Les détenus délivrés, vous auriez commandé le pillage; vous auriez dirigé la destruction des portes des magasins, quis vous seriez entré dans ces magasins et vous seriez livré au pillage ; après le pillage, vous auriez donné vos instructions à Julles Allard et à Ferrandon, vous auriez fait entrer des détenus dont vous vouliez vous venger ; Ferrandon aurait mis le feu, et les enfants auraient péri dans les flammes. Ferrandon s'enfuyait, lorsque vous avez déterminé Allard à frapper de son couteau les malheureux énfants qui voulaient s'enfuir pour éviter la mort.

Coudurier garde le silence.

M. le président rappelle à chaucun des accusés, dans l'ordre que nons avons précédemment indiqué, les charges qui pèsent sur eux.

On procède à l'appel des témoins, que l'on fait retirer dans la chambre qui leur est destinée.

Le guetteur du Sémaphore de l'île du Levant, M. Lepelletier du Coudray, étant encore grièvement malade, par suite de ses blessures, reçues, comme on sait, au moment de la rebellion, la Cour, sur les réquisitions de M. le procureur général, ordonne que toutes diligences seront faites pour faciliter le transport de M. Lepelletier du Coudray devant la Cour d'assises.

M. le procureur général annonce qu'il va transmettre à ce sujet un ordre télégraphique à Toulon.

On fait retirer tous les accusés, à l'exception de Ferrandon et d'Allard.

M. le Président : Ferrandon, vous avez quatorze ans; vous avez été condamné à Lyon, le 11 janvier 1866, à deux ans de correction pour vagabondage. Que sont devenus vos parents ?

R. Mon père est maçon, ma mère est couturière.

D. Vous vous êtes donc échappé de la maison paternelle ?

R. Oui.

D. Vous avez été arrêté à Lyon ?

R. Oui.

D. Depuis combien de temps étiez-vous détenu au pénitencier ?

R. Depuis six mois.

D. Vous travailliez comme les *grands*... pendant combien d'heures ?

R. Je ne sais pas.

D. Vous n'alliez pas au travail immédiatement après les récréations : vous alliez à la salle d'école. Votre conduite n'était pas bonne : pendant la nuit, vous alliez voir vos camarades. Est-ce qu'on ne vous a pas parlé, à une certaine époque, de projets de révolte ?

R. Oui, on en a parlé quelques jours avant l'arrivée des *Corses*.

D. Il paraît que Coudurier vous aurait enrôlé dans le parti des mécontents?

R. Je ne sais pas.

D. Pourquoi vous êtes-vous révoltés ?

R. La nourriture était mauvaise.

D. Cependant plusieurs de vos camarades ont dit que la nourriture était bonne ?

R. La viande était gâtée et n'était pas cuite.

D. Vous faisiez partie des anciens, et aucun d'eux ne s'est plaint de la nourriture. Vous ne vous plaigniez pas de la quantité de la nourriture. On vous donnait du pain suffisamment. Vous aviez un bon lit. Quant au travail, vous étiez un de ceux qui suivaient la salle d'école. Les repas, la récréation, l'école, tout cela était bon. Qui était à la tête de la révolte ?

R. Coudurier.

D. C'était lui aussi qui était à la tête de la cuisine ?

R. Oui.

D. Est-ce qu'il ne faisait pas une mauvaise cuisine pour vous indisposer ?

R. Oui ; il a dit que quand les Corses seraient arrivés, on ferait la révolte.

D. Ne vous disait il pas ce que vous feriez pendant la révolte ?

R. Non.

D. Il ne vous parlait pas du pillage des magasins, de la vengeance qu'il complait exercer sur plusieurs détenus ?

R. Oui.

D. Ne vous disait-il pas qu'il mettrait le feu ?

R. Non.

D. Qu'avez-vous fait pendant la révolte ?

R. J'étais de la bande.

D. Un témoin a dit que vous aviez l'air d'un petit chef. Vous étiez auprès de Coudurier ?

R. Oui.

D. Vous avez lancé des pierres contre la maison de M. Fauveau, directeur ?

R. Oui.

D. Vous êtes allé au cachot et au magasin ?

R. Oui.

D. Vous avez pillé ?

R. Oui.

D. Après le pillage et pendant le pillage, que s'est il pasé entre vous, Cudurier et Allard ?

R. Coudurier m'a dit qu'il fallait faire mourir les *espies*. Il m'a emmené dans la cuisine, il m'a fait boire. Il m'a emmené sous le sapin, et il m'a dit : « Tu mettras le feu, et Allard empêchera les *espies* de sortir. »

D. Il y avait, suivant vous, des espies, des mouchards au pénitencier ?

R. Oui.

D. Ils faisaient connaître des désordres de mœurs Oui existaient au pénitencier ?

R. Oui.

D'après l'entretien sous le sapin, qu'êtes-vous devenu ?

R. Il a été chercher une bouteille, et il m'a fait boire

D. Et après vous avoir fait boire ?

R. Il y a été au magassin, tenant une bougie d'une main et un entonnoir de l'autre ; il faisait entrer les nns et écartait les autres. Il leur dissait : « Vous entrerez quand il en sortira. On entrora par dix et on sortira par dix. »

Dépêches Télégraphiques.

(Agence Havas.)

Paris, 19 janvier, 1 h. soir.

L'Impératrice du Mexique est guérie.

Berlin. — La Gazette de l'Allemagne du Nord, en publiant un appel du comité de Leipsig pour une souscription en faveur des Candiotes, déclare qu'elle recevra les souscriptions.

Paris, 19 janvier, 6 h. 20 m. soir.

Les réformes intérieures entraîneraient le remaniement partiel du Ministère.

On assure de Vienne que les bases d'un arrangement avec la Hongrie sont arrêtées.

Dette-Générale.—Paris, 29 30—29 65, —Londres, 29 3/8—29 1/8.

Paris, 20 janvier, 9 h. 40 m. soir.

Décrets nommant M. Rouher, Ministre des finances ; le maréchal Niel, Ministre de la guerre ; l'amiral Rigault de Genouilly, Ministre de la marine ; M. Forcade de la Roquette, ministre de l'agriculture.

M. Behic est nommé sénateur.

N'a pas été acceptée, la démission de MM. de Moustier, de Lavalette, Rouher, Duruy, Vaillant, Baroche, Vuitry.

(Ext. du *Moniteur*.)

Paris, 21 janvier, 6 h. 40 m. matin.

Une note du *Moniteur* dit : malgré la suppression de l'adresse le Gouvernement a décidé d'accepter, dès le début de la session législative des interpellations sur les affaires extérieures.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 21 Janvier	52	09
Clôture du 21 janvier	52	05

Correspondance particulière de la TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 11 janvier 1867.

En céréales, nous sommes toujours à la hausse, et quoique les affaires aient été assez actives la semaine dernière, l'importance des transactions s'amoindrit chaque jour, et l'on hésite à acheter ou à vendre de la marchandise à livrer sur mars ou avril à 83 ou 84 fr. Les six marques disponibles et courant, 81 25 à 81, avec une légère baisse sur le jour précédent.

Type Paris, courant du mois. 52 à 41 75; février 52; mars et avril, 52 50 à 53 le sac de 101 kil. brut pour net.

La farine de consommation, de 79 à 83, le sac de 159 kilog. toile à rendre.

Marseille continue à recevoir peu de blé de la mer Noire, par suite de la persistance des vents contraires; aussi les cours des blés sur cette place, ainsi que sur tous les marchés du midi, continuent-ils à être en hausse.

A Bordeaux. les prix sont moins élevés; le prix blanc d'Espagne est à 30 fr.; mais les blés de Garonne ou du pays valent encore, selon mérite, de 28 50 à 29, le tout par 80 kilogrammes

Tous les autres marchés et particulièrement ceux du rayon en relations journalières avec Paris, subissent l'influence de la hausse qui se fait sur les farines.

A Londres, les arrivages sont peu imcortants; les blés anglais laissent à désirer pomme qualité.

De l'animation sur les marchés belges. Hausse à Louvain, Bruges, Liège, Courtray, Bruxelles et Anvers.

Calme sur les marchés hollandais, avec tendance à la hausse.

A Hambourg et sur les marchés de l'Allemagne du Nord, assez d'animation dans la demande, avec des prix plus élevés pour le blé.

Huiles.— Cours officiel. Huile de Colza, disponible, 102; courant 102; 3 de février, 105 50; 4 mois d'été, 103; 4 derniers 101, les 100 kil. en futs huile brute hors barrière.— Epurée en tonne, 101 50 les 100 kil. hors barrière.

Huile de lin brute disponible en tous futs de toute provenance, 99 50; courant, 99 50; 3 de février, 100 50, les 100 kil. hors barrière.

Dans le midi, les huiles d'olive, excellentes cette année, sont l'objet d'un grand empressement. Après les prix de 42 à 43 la mesure locale, les 26 kil., on les a payées à Pézénas, 44 et 45 fr. quelques barils ont même obtenu le prix fort rare de 48 fr.

Dans le Gard, où la cueillette est terminée, un temps doux et humide a favorisé le fruit; aussi s'attend-on à une huile excellente, et les premiers produits justifient cette prévision. Malheureusement la récolte n'est pas aussi abondante qu'elle est bonne. Dans les Bouches du Rhône, elle ne dépassera pas la moitié d'une récolte moyenne. Déjà le prix des huiles s'est sensiblement relevé. La maladie du noir a fait de grands progrès; mais on espère s'en délivrer par le soufrage opéré au premier mouvement de la sève.

En graines oléagineuses, on a cité à Marseille, 1000 quintaux lin de Roumélie disponibles et prochaines livraisons à 42 50; 2500 quintaux de Russie, à livrer, à 40 50.

Huiles de sésames et d'arachides. disponible, 120 à 121; huile de lin, 105 50 à 105 75 les 100 kil.

A livrer, on a payé l'huile de sésames, sur les six premiers mois à fr. 118.

Transactions actives sur les tourteaux. De lin, fr. 18; de Colza, 15 50 à 16,; d'œillette, 16; de chanvre, 12 50 à 13.

Suifs. — Disponible, 112. Livrable, sur, 11 mois de 1867, 112, 50, le tout par 100 kil. au dehors.

Charbons. — La situation des charbonnages reste la même, par suite de la douceur de la température générale. Cependant les prix ont conservé leur fermeté.

Aucune affaire sur les fers et les fontes. La grande préoccupation, c'est la baisse des prix annoncée en Angleterre, ainsi que la réduction des salaires, qui vont être prochainement décidées. Pour les prix, la baisse serait de 1 L. par terme sur les fers, et pour les salaires, de 10 0/0.

Bestiaux.—La vente moins active que la semaine dernière, et baisse de 13 c. sur la première qualité, 12 et 16 sur les deux autres, aux prix moyens de 192, 178 et 160 le kil.

Textiles — Voici les derniers prix des différentes sortes de chanvre :

Chanvre broyé gris, 88 fr. les 100 kil. ; gris supérieur, 90; jaune, 92; blanc pour corde, 90; jaune, 1re qualité, 96; blanc, 100; blanc 1re, 106; blanc supérieur, 110.

Chanvre Vallée Lacroix court, 115 les 100 kil. ; 1re qualité, 120; supérieur, 128.

Chanvre tillé vert-clair, 90 fr.; blanc, 96; 1re qualité, 100.

Chanvre Briolay tillé supérieur, 110; 1re qualité, 106; 2me, 100; à corde, 96.

Chanvre peigné avec court, ord. 134; 1re qualité, 140; sans court, 148.

Chanvre court ord. blanc, 108; blanc 1re qualité, 114 les 100 kil.

Sucres. — Cours officiel. Indigène bonne 4e les 100 kil. à l'entrepôt, 57 50. Cours commercial, le type bonne 4e no 12, en disponible, 75 50.

Les raffinés ont un courant d'affaires assez bien suivi, de 126 à 129, les 100 kil., sans escompte.

Résineux. — Essence de térébenthine, cours du marché 78 fr. ; à vendre 60 pièces à Bordeaux. On ferait pour l'exportation 80 fr. Pâte de térébenthine au soleil, les 4 barriques à 620 fr.

Soies. — A Lyon, le dernier numéro placé des soies et bobines du mois était 656.

Dernier numéro des ballots posés 98.

Les grèges d'Aubenas sont en hasuse ; les mouliniers préfèrent les monter, eu égard aux prix qu'ils obtiennent des organsins, à celles d'Italie et du Levant qui sont tenues à des prix excessifs. On paie jusqu'à fr. 108 les belles filatures de Syrie en première ordre.

A Turin, prix toujours fermes. A Milan, demande toujours vive pour la consommation de la Suisse et de l'Allemagne. Sur ce dernier marché, la condition a enregistré, pour le mois de décembre, 149,090 kil., soit 9,000 de plus qu'en novembre, et 2,500 de plus qu'en décembre 1865.

A Marseille, dans le courant de la semaine dernière, on a noté en soies : 36 filatures de Salonique, de 92 à 103; 4 de Syrie, à 100; 18 de Bengale, à 81; 40 rouleaux de Perse, de 41 à 55; 7 balles Castradan, à 53.

En cocons : 1500 kil. de Grèce, à 22 50 et 23; 1000 kil. de Salonique, au rendement de 4 kil., à 23; 6500 kil. Syrie, de 25 75 à 27 75; 1500 Nouka, de 13 50 à 15; 1500 kil. Andrinople, à 19 25 ; 800 kil. Brousse, à 20 25; 2000 kil. Japon à 15 le kil.

Voici le mouvement de la condition des soies de ce même marché : 50 ballots conditionnés, dont 3 Brousse; 24 Levant, 23 Bengale, pesant ensemble kil. 2,732 32; 5 ballots pesés du Bengale, kil. 298 64; 8 opérations de litrage.

Cotons.— A Marseille, l'année a commencé avec une demande assez active, qui a porté principalement sur les cotons du Levant avec une avance d'environ fr. 250 sur quelques sortes.

Le chiffre des ventes s'est monté à près de 1000 balles en toutes sortes,

On signalait :

110 b. Jumel dispon.; de fr. 215 à 212 50
175 b. » à livrer, janvier, de fr. 210 à 212 50. Février et mars, 210.
120 b. Salonique indig., de 135 à 137 50
300 b. » Amérique, de 155 à 150.
60 b. Volo, à 145 50.
120 b. Smyrne de 130 à 127 50.
174 b. Naplouse de 120 à 125.
754 b. Tarsous, de 115 à 117 50.
210 b. Idelep de 107 50 à 115.
130 b. Pyrée, de 147 50 à 150.

A livrer,

9406 b. Salonique indigène, sur janvier 135; sur février, 130.
100 b. Amérique, sur février, 145.
40 b. Tarsous, » 115.
300 b. Trébisonde » 105 à 110.

Ces chiffres ont dû se modifier pendant ces derniers jours, mais je n'ai pas encore reçu le nouveau tableau, et ne puis, par conséquent, vous le communiquer.

De New-York, on annonce que le chiffre total des recettes depuis le 1er septembre est de 550,000 balles.

Au Havre, les affaires sont en grand calme. Le New Orléans se raisonnait à 167 50 les 50 kilos à l'acquitté.

Mercredi dernier, à Liverpool, il s'est traité environ 10,000 balles de coton à prix en faveur des acheteurs.

A la Bourse, le renchérissement du prix du pain porté à 95 cent. les deux kilos, et l'émotion que cette hausse a causée dans les quartiers ouvriers; dans un autre ordre d'idées, la nouvelle de la mise en accusation du président Johnson, et la dépêche, heureusement démentie ce soir, qu'il y avait une crise ministérielle à Constantinople et qu'un *Iradé* décrétait une levée de 50,000 hommes, tout cela a fortement agi sur la spéculation, et les cours se sont ressentis de l'inquiétude générale. Cependant ils se sont quelque peu relevés à la fermeture, sauf pour le 6 0/0 américain 1862, faible à 82 fr.

On cote notre Rente à 69 85.

L'Italien a quelque peu repris; il s'est élevé jusqu'à 53 75.

Le 5 0/0 Turc, par suite des dépêches reçues de Constantinople, est tombé à 30 25.

L'encaisse de la Banque de France a diminué, cette semaine, de 22 millions, et les comptes courants, de 23 millions. Le portefeuille a également diminué de 8 millions. Les billets en circulation ont augmenté de 16 millions.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 20 janvier.

ALEXANDRIE, vap. russe *Cerès*, cap. N. Milonas, ayant touché à Jaffa, Beyrouth, Tripoli, Lataquié Alexandrette. Mersine Schio, Smyrne, et Dard. div march et 50 passag.

SMYRNE, vap. à vap. franç. *Vatican*. cap. Martin, ayant touché à Met. Dard. et Gallipoli, div. march. 22 passag.

VOLO, vap. ott. *Peiki Cheriff*, cap. Salaccha. ayant touché à Solonique Dard. div. march. et 54 pass.

ALEXANDRIE, vap. egyp. *Tantah*, cap. Suleyman bey, ayant touché à Smyrne, Dard. et Gallipoli, div march. 34 passag.

MARSEILLE, vap. franç. *Tibre*, cap. Pelidot, ayant touché à Messine, Pyrée, et Dard. div. march. et 50 passagers.

Du 21 janvier.

ODESSA, vap. angl. *Montesuma*, cap. Boyland, div. march. et passag.

ALEXANDRIE, vap Ll. aut. *Neptun*, cap. A. Leva, ayant touché à Smyrne. Met. Dard. et Gallipoli, div march. et 80 passagers.

MARSEILLE, vap. franc. *Junon*, cap. Martino, ay. touché Genes, Messine, Syra, Smyrne, Salonique Dard, et Gallipoli div. march.

Départs du ports du 21 Janvier

SMYRNE. vap. du Ll. aut. *Smyrne*, cap. C. Grassi div. march. et passag.

TREBISONDE, paq a vap. fr. de M. Imp. *Neva*, cap. Manarino, div. march. et passag.

—

BATIMENTS A VOILES

Departs du port du 19 Janvier.

FALMOUTH, br. meck. *Hanibal*, cap. Zender blé
— br. angl. *Merry and Carry*, cap. Zender blé,
— br. ital. *Prosperino*, cap. A. Palestro, blé.
MARSEILLE, br. aut. *Sveti Ivan*, c. Martinich. blé.
— br. ital. *Luisa Augusta*, cap. G. Trapani, blé.
ENOS, bk. aut. *Esther*, cap. Bussanich, lest.

Du 21 Janvier.

FALMOUTH, br. norw. *Helmich* c. C Erichsen blé
— bk. angl. *Th. Turnball*, cap. J. Dinsdall, blé,
— br. angl. *Taletta*, cap Cobley, blé.
MARSEILLE. bk rus, *Carl John*, Elmberg, suif.
DUNKERQUE, br. russ. *Luisa*, cap. Barkonn, orge
DANUBE, br. hell A *Dimitrios*, cap. Veliptis, lest.
— br. hell. 4 *Adelfi*, cap. J. Moros. lest.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mezarlik,, 76 près du Petit-Champ

pension bourgeoise.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21

» *de Constantinople le* 8, 18 et 28

Le bateau à vapeur français *JUNON*, capitaine Martino, partira pour MARSEILLE mercredi 23 janvier à 4 h. du soir en touchant Dardanelles, Salonique, Smyrne, Syra, Messine et Gênes.

Pour frêt et passage s'adresser chez le soussigné

L'Agent Principal
Alfred Bergasse.

Cité française, N° 3.

☞ AVIS AU PUBLIC

L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866

A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1er tirage		»	158,400
		Total francs	2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

AVIS.

Cap. Pederson, commandant le navire norwégien *Clio* 5/6 11 destiné avec 3500 quarters d'Orge, de ce port pour l'Angleterre a besoin de Liv.-St. 500 contre change maritime.

On est prié de s'adresser par écrit à SCHIOTT et REPPEN N° 11, Rue Tchemlekdji Galata, indiquant au même temps prime et conditions.

Constantinople, 19 janvier 1867.

Nous avons l'honneur d'être,

SCHIOTT ET REPPEN.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux : vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Baxar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser au comptoir de M. Stefano A. Ralli à Galata

LEÇONS D'ANGLAIS.

Un Monsieur anglais désire enseigner sa langue à un ou deux élèves auxquels il pourrait offrir des avantages exceptionnels.

S'adresser au bureau du Journal.

AUX FABRIQUES
DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.

282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc. garanti. —EXPORTATION.

AVIS

CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8/20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1/2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1/2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

A LOUER

Grande Maison en pierre.

Située rue Dervich, N. 8.

S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calvocoressi Khan, N° 22, Stamboul.

VENTE IMPORTANTE

Aux enchères publiques.

EPAVES DU BARK ANGLAIS «FANNY»
Naufragé à Kilia.

Lundi prochain. 21 janvier à 10 heures du matin, seront vendues aux enchères publiques, vis à vis l'office de Santé à Galata toutes les fournitures du navires sauvées du bark Fanny,

Comprenant des ancres et des grapins, des chaînes, les haussières, des cordes de touage et des grelins, des manœuvres en fil de fer ; des mâts, et des mâts de hune ainsi que des étais. Un double assortiment de voiles en parfait état et une grande quantité de manœuvres courantes et de cordages de rechange ; des vergues et des mâts presque neufs, des pompes Wee Gee (un foyer de coq ; un cabestan en métal, trois embarcations ; du bœuf salé (mees beef), etc.

Ainsi qu'une grande quantité de diverses fournitures de navire.

Le tout, pour la commodité des acheteurs, sera offert en lots séparés.

Mardi prochain, 22 janvier à midi précis. il sera également procédé au même endroit à la vente de la carcasse du bark anglais « Fanny de Shoreham, de la portée de 364 tonneaux, telle qu'elle gît actuellement sur la plage de Kilia, ayant à bord trois mâts, et un beau pré. un grelin de guindeau, une partie de la chaîne, une citerne en fer dans la cale, etc.,

Pour de plus amples renseignements s'adresser à M. I. de Castro, ou à M. Thos. Russell, agent de navires, Galata.

Constantinople, le 18 janvier 1867.

M. L. DE CASTRO

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

CARNIO

Contre le mal des dents cariées.

L'efficacité est garantie.

La dose P.10.

Photographie El. Chark et Cie.

Grande rue de Péra N° 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrations, l'admirable poème de Milton.

Le Paradis perdu.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie, *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âges de 50 et de 06 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants, payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurance contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.
Pestimaldji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

PILULES HOLLOWAY

LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et l'améliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les crudités accumulées qui séjournent après la lente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été déclaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invité, sans réticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médcéines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Croats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriéte.

La vérité nous confond au moment où elle nous apparait et nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où s'enfuit.— *Gorleston Age.*

IMPRIMERIE CENTRALE

6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues

IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 18.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces. 3 p. la ligne

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 23 *Janvier.*

Les journaux européens se sont beaucoup occupé de la politique des Etats-Unis en Orient, surtout depuis l'insurrection de Candie. Parce que le Gouvernement Américain, à l'exemple des autres Puissances de l'Europe, a envoyé dans les eaux de Crète quelques bâtiments de guerre en vue de protéger ses nationaux, on en a immédiatement conclu que l'Amérique encourageait la révolution dans le but de prendre pied en Orient. On lui a attribué l'idée de vouloir faire l'acquisition d'une île dans l'Archipel, on a parlé de Milo dont on élevait le prix de 2 à 4 millions de livres sterling payables à la Grèce ; on est allé même jusqu'à dire que la France aurait protesté auprès de la Sublime-Porte contre cette vente sans se douter que l'île de Milo appartient à la Grèce. Les erreurs géographiques sont, du reste, le propre des journaux européens, aussi ne nous arrêtons-nous pas à ces bagatelles.

Pour donner une apparence de probabilité à l'idée qu'on attribue aux Etats-Unis, on a dit que cette Puissance essentiellement maritime et qui n'avait aucune possession en Europe, devait, pour des circonstances exceptionnelles, avoir un point de relâche dans la Méditerranée où elle envoie régulièrement une escadre pour protéger les intérêts commerciaux de ses nationaux. L'Amérique envoie, il est vrai, presque chaque année une escadre en Europe, mais pour ses approvisionnements de charbon et autres, elle n'a pas besoin de mettre des millions de livres pour une île qui ne lui rapporterait jamais rien. Elle s'en est passée jusqu'à présent très bien, tout en ayant ses dépôts de charbon tantôt à Mahon dans l'île Espagnole de Majorca, tantôt à Spezzia près de Gênes et aujourd'hui à Lisbonne.

Si donc le Gouvernement des Etats-Unis avait l'intention d'acheter un territoire quelconque en Europe ce n'est pas en Orient qu'il viendrait le chercher, mais dans les environs de l'Espagne ou de l'Italie, ses intérêts commerciaux l'appelant particulièrement dans ces parages.

Quant à l'immixtion de l'Amérique dans les affaires de Candie et à la prétendue sympathie de son gouvernement pour l'insurrection, elles n'existent que dans l'imagination de ceux qui envoient en Europe des correspondances datées de la Canée ou de Constantinople. Les Américains peuvent avoir jusqu'à un certain point des sympathies pour les révolutions qui se font en Europe, dans l'espoir de voir tous les trônes ébranlés et la république leur succéder, mais il est hors de doute que le Gouvernement des Etats-Unis, ne sacrifiera pas ses principes en faveur d'une idée si difficile à se réaliser. Ce n'est pas le cabinet de Washington qui soutient avec tant de vigueur la doctrine Monroë sur le continent américain, qui violera le principe de non intervention, inscrit aujourd'hui dans le droit public Européen.

Nous croyons donc que tous les bruits débités jusqu'à ce jour par les feuilles de l'Europe, tant au sujet de l'achat d'une île dans l'Archipel qu'à l'égard de l'ingérence du Gouvernement des Etats-Unies dans les affaires de Candie, n'ont aucune espèce de fondement et que les meilleures relations continuent à exister entre la Sublime-Porte et le cabinet de la république Américaine.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On lit dans le *Moniteur* du 10 :

« Nous avons reçu des nouvelles de Vera-Cruz en date du 14 décembre. Le mouvement de nos troupes dans les diverses provinces de l'empire a moins le caractère d'opérations militaires que de préparatifs de rapatriement. »

Prusse.

Berlin, 9 janvier.

On dit que la convocation du Reichstag pourra avoir lieu douze jours après les élections, par conséquent vers le 24 février.

Berlin, 9 janvier.

Le baron de Werther, ministre de Prusse à Madrid, est désigné pour aller représenter la cour de Berlin à Dresde.

On assure que le duc d'Augustembourg était encore en pourparlers, il n'y a pas longtemps, avec le gouvernement prussien, pour un arrangement au moyen d'un dédommagement pécuniaire.

Le comité électoral polonais de la Prusse occidentale a décidé que les Polonais prendraient part aux élections pour le Parlement de l'Allemagne du Nord.

Le général de Moltke est le candidat du parti conservateur à Berlin, pour les élections du Reichstag.

Le comte Bernstorff, ambassadeur prussien à Londres, a offert aux membres de la légion hanovrienne qui se trouvent dans cette capitale les moyens de retourner en Allemagne, où une amnistie complète les attend.

On dit que le prince d'Augustembourg était entré récemment en négociations avec le gouvernement prussien au sujet de ses prétentions sur le Scleswig Holstein, auxquelles il serait prêt à renoncer moyennant une indemnité pécuniaire.

Le Parlement de l'Allemagne du Nord se réunira douze jours après les élections, ou erviron le 24 février.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, journal semi-officiel, dit : « Des lettres de Thuringe, publiées à Berlin, déclarent que le duc de Saxe-Cobourg-Gotha a résolu d'abdiquer en faveur de la Prusse, On ne connaît rien ici à ce sujet. »

La *Gazette de Cobourg* dément semi-officiellement une rumeur publiée par quelques journaux allemands que les princes des Etats de la Thuringe ont l'intention d'abdiquer en faveur du grand-duc de Saxe-Weimar.

Le roi a reçu la députation de la noblesse des duchés de Schleswig-Holstein, qui lui a exprimé ses sentiments de dévouement. Le roi a répondu très-gracieusement.

On croit que le traité de la Confédération du Nord sera signé la semaine prochaine. La Saxe, qui, jusqu'à présent, avait fait de l'opposition au déplacement de ses troupes et à la contribution à payer par elle pour le budget militaire de la Confédération du Nord, a retiré ses objections. Plusieurs autres Etats, qui n'ont pas voulu livrer la direction de leurs postes à la Prusse, ont aussi cédé aux arguments de M. de Savigny, qui préside la conférence et représente la Prusse. Malgré les démentis publics, on maintient que les souverains des petits Etats allemands qui font partie de l'Union du Nord sougent à abdiquer et négocient pour cela avec la Prusse.

Berlin, 10 *janvier*.— La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que la prétendue circulaire de M. de Bismark aux agents diplomatiques de la Prusse à l'étranger, dans laquelle serait touchée la question d'alliance, n'existe pas, et, par suite, que les indications données à ce sujet sont controuvées.

Angleterre.

Un conseil de cabinet a été tenu le 11 janvier dans la résidence officielle du premier lord de la Trésorerie, à Dow-ning-street.

On annonce le retour à Londres du comte de Derby, de l'honorable sir Stafford Northcote et du comte de Carnarvon.

Hier, le juge avocat général a été reçu en audience par Sa Majesté au château d'Osborne.

Le bruit que l'on avait fait circuler au sujet de la démission de sir Morton Peto, comme représentant de Bristol, est entièrement dénué de fondement.

Une députation des membres de l'Association pour venir en aide aux familles que les embellissements de la ville de Londres et les travaux de chemins de fer contraignent à abandonner leurs domiciles, s'est rendue auprès de lord Derby pour appeler l'attention de Sa Seigneurie sur la condition déplorable à laquelle, par ce fait, se trouvent réduites les classes indigentes de la métropole, Ne pouvant prétendre à se loger dans les beaux quartiers, elles sont réduites à se réfugier dans ceux qui fourmillent déjà d'habitants tout aussi infortunés. Il en résulte un malaise général et un véritable danger sous le rapport sanitaire.

La députation a demandé que le Parlement fût prié d'adopter des mesures pour forcer les compagnies des chemins de fer à construire des habitations pour recevoir ceux que les exigences de leurs entreprises viennent, pour ainsi dire, mettre sur le pavé ; de plus, que le bill présenté la session dernière par M. Torrens, ayant pour objet la reconstruction de maisons délabrées et d'assurer un logement aux indigents, fût adopté au plus tôt.

Le comte de Derby a déclaré que le but que se proposait d'atteindre l'Association avait toutes ses sympathies et il a demandé le concours des membres du Parlement faisant partie de la députation pour arriver à trouver un prompt remède au mal qui venait de lui être signalé.

Italie.

Florence. — M. Scialoja proposera au Parlement de restituer au clergé une partie des biens ecclésiastiques en retour d'un payement de 600 millions, à la condition que les biens de main-morte seront aliénés dans dix ans.

Autriche.

Vienne, 10 *janvier.* — La *Gazette de Vienne* (édition du soir) dit que, d'après des nouvelles de Rome, la mission Tonello peut être considérée comme ayant réussi sur plusieurs points essentiels, en particulier sur la question du rétablissement des évêques.

Les journaux partisans de la charte de février recommandent aux électeurs de ne donner leur voix qu'aux candidats opposés à la réunion d'un Reichsrath extraordinaire. Ils engagent en même temps les Diètes à procéder aux élections du Reichsrath ordinaire suivant la charte de fevrier. On croit que le gouvernement ordonnerait des élections directes si les Diètes allemandes se prononçaient dans ce sens. La Diète hongroise ayant manifesté l'intention de réclamer contre l'ordonnance de la réforme de l'armée, le tavernier Sennyei a promis d'intervenir ici pour un arrangement.

Vienne. — Les journaux blâment M. de Beust de vouloir porter la question d'Orient sur le tapis et disent que l'Autriche ferait mieux d'étouffer cette question dans son germe et de rester tranquille.

Allemagne.

Munich, 10 *janvier*. — Il vient d'être publié une patente royale, du 5 janvier, qui affranchit des liens de la nationalité bavaroise les habitants des territoires cédés à la Prusse.

Danemark.

Copenhague, 10 *janvier*. — Aujourd'hui a été rendu le jugement dans le procès qui avait été intenté, sur leur propre demande, aux commandants de marine, MM. Rothe et Muxioll, à l'occasion de leur conduite dans l'affaire de l'île d'Alsenen 1864.

M. Rothe a été acquitté.

M. Muxioll a été condamné à un mois d'arrêt dans une forteresse. Chacun aura à payer la moitié des frais de procédure. Un rescrit royal assigne la citadelle de Copenhague à M. Muxioll pour y passer son mois d'arrêt.

Espagne.

Madrid, 9 *janvier*. — La *Epoca* dit qu'après les événements du Pacifique et l'abandon de Saint-Domingue, la domination des radicaux au Mexique serait funeste aux intérêts de l'Espagne.

Extrême-Orient.

Le *Messager du Midi* raconte en ces termes, d'après une correspondance particulière, la rentrée de l'escadre du contre-amiral Roze dans les ports de la Chine :

« M. le contre-amiral Roze, s'étant aperçu que les diplomates coréens cherchaient à faire traîner les conférences de manière à le faire bloquer par les glaces dans la rivière de Kang Hoa, a appareillé pour ramener son escadre dans les ports de Chine, où elle est arrivée en parfait état ; on avait en même temps remarqué plusieurs faits qui prouvaient l'urgence de partir dans le plus bref délai, si on ne voulait pas s'exposer à un désastre. L'élite de l'armée coréenne se concentrait autour de la flotte française, et, dans l'attaque d'une pagode fortifiée, on s'était aperçu que l'ennemi se battait bien et résistait avec une audace qui devait donner à réfléchir, car les Français avaient été repoussés et obligés de se retirer, après avoir eu plusieurs officiers et un certain nombre de matelots plus au moins blessés.

On citait parmi les officiers blessés MM. de Chabannes et de Lasalle, enseignes du vaisseau.

On regarde depuis longtemps comme inévitable une extension de nos possessions en Cochinchine. La même feuille reçoit à cet égard des nouvelles qui permettent de considérer ce résultat comme prochain :

D'un autre côté, la Cochinchine va se trouver lancée dans une guerre de conquête, dont il est impossible de prévoir le dénoûment.

Le colonel Alegron, parti de Saïgon le 1er décembre 1866 avec 700 soldats européens et 1,200 auxiliaires annamites, avait reçu l'ordre de poursuivre à outrance le chef insurgé Poulo-Cambo, afin de le chaser de la rive gauche du Cambodge et de le refouler dans le Laos. 250 chars suivent la colonne expéditionnaire en emportant 20 jours de vivres et d'approvisionnement de tous genres.

Pendant l'absence de M. le colonel Alegron, le gouverneur général organisait toutes les forces militaires de la colonie afin de pouvoir envahir les trois provinces de l'ouest, considérées comme foyer permanent d'insurrection et d'intrigues nuisibles à la prospérité du pays.

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XIV

(*Suite.*)

Et personne ne se plaint ! Les malheureux qui habitent ces maisons ne sont pas exigeants, quoiqu'ils payent encore fort cher ; mais ils demeurent là à la nuit, à la semaine, au mois, et, locataires de passage, ils ne peuvent imposer leurs réclamations. D'ailleurs, quelque dégradées que soint ces maisons, il y a toujours assez de misérables qui s'estiment heureux d'y trouver un abri.

Cependant la commission des logements insalubres surveille ces cloaques avec un zèle incessant. Sans doute elle a produit quelques bons résultats; elle aura fait fermer quelques caves ou quelques soupentes privées de jour ; mais elle n'a pas pouvoir d'ordonner la reconstruction des maisons, l'élargissement des rues pour y faire circuler l'air et la lumière.

Voir le numéro du 21 janvier.

On tourne toujours dans le cercle vicieux de la misère. Peut-être la classe laborieuse qui remplit ces bouges regarde-t-elle comme un plus grand mal d'être reléguée au loin que d'habiter un quartier insalubre, mais du moins central.

Vers l'extrémité de la rue de Venise est un hôtel garni où, dit l'enseigne, on loue à la nuit ou au mois des chambres meublées *bourgeoisement*.

Geneviève Gendoux et son amie Fossette habitaient au cinquième de pauvres mansardes froides et désolées ; et pour y arriver il fallait gravir un étroit escalier à rampe humide et que des jours de souffrance éclairaient d'une lueur fausse. Sur chaque palier six ou huit portes pour autant de cellules se pressaient dans un maigre corridor. A tous les étages, dans ces trente ou quarante prisons où l'air manquait, des vagissements de marmots, des chants mêlés d'invectives et de pleurs faisaient tressaillir les frêles cloisons. L'âme et les sens étaient également révoltés par ce chaos d'existences à la fois cloîtrées et confuses qui se coudoyaient à travers toutes sortes d'émanations putrides.

Cet hôtel était pourtant l'un des plus luxueux du quartier.

Geneviève, à peu près abandonnée par M. de Lomas, s'était réfugiée dans ce garni que Fossette habitait depuis quelques mois déjà.

Rien ne rapproche comme l'infortune. Au bout de huit jours, les deux jeunes ouvrières, séparées seulement par une mince cloison, s'étaient liées d'une étroite amitié.

Elles avaient accueilli comme une ancienne connaissance la belle Claudine Bordier.

Madeleine d'abord, en gravissant ce sombre escalier, avait reculé d'horreur. Mais partout ailleurs Claudine ne pouvait obtenir un trou sous les combles à moins de 12 à 15 fr. par mois ; et là, moyennant 8 fr., elle aurait assez d'air pour respirer, assez de jour pour travailler. Enfin elle ne serait pas isolée. Elle aurait une compagne obligeante qui paraissait honnête et qui promettait de lui procurer immédiatement de l'ouvrage.

D'ailleurs, entre la rue de Venise à Paris et la rue Terraille à Lyon, il y avait certes peu de différence.

Depuis huit jours Claudine était donc installée dans sa position nouvelle Elle avait obtenu de l'ouvrage au magasin de lingerie qui occupait Geneviève. En faisant deux chemises par jour, elle pouvait gagner 1 fr. 50 cent ; mais il fallait travailler depuis six heures du matin jusqu'à dix heures du soir, et soigner l'ouvrage, ce qui fatiguait les yeux.

Comme remetteuse, Claudine n'était point habituée à un travail très-régulier ; aussi l'état de lingère lui parut-il d'abord pénible.

Une femme du monde qui prend une broderie ou un ouvrage de tapisserie, et qui brode en causant, à points interrompus, douillettement étendue dans un fauteuil, ne peut comprendre combien cette besogne est rude, triste et ingrate pour l'ouvrière qui coud tout le jour, qui coud sans relâche ; cette aiguille qui, le matin, paraît si légère, devient bien pesante à la fin de la journée, et c'est à peine si, le soir, la main, roidie et gonflée, peut la tenir.

L'ouvrière a la tête lourde, le cou s'endolorit, ses yeux rougissent, et, à la longue, l'estomac et la poitrine se resserrent.

Hélas ! souvent c'est la faim qui la pousse, cette aiguille. Si seulement elle donnait toujours du pain à la pauvre fille !

Ce qui soutenait Claudine dans son nouvel état, c'était l'espoir de voir bientôt arriver Jaclard. Elle avait écrit pour lui donner son adresse, et, comme il ne répondait pas, elle pensait qu'il ne pouvait tarder à venir.

Par une belle journée de mars, elles étaient toutes trois réunies dans la chambre de Fossette, la plus spacieuse, et qui avait l'avantage de recevoir à midi quelques rayons de soleil.

Elles travaillaient et causaient.

Fossette avait la passion des fleurs : c'était son luxe ; sa mansarde en était pleine. Une humble touffe de primevères s'abritait modestement sous un superbe camelia. La jacinthe et la violette mêlaient leurs senteurs.

Ces parfums, ces fraîches corolles, ces trois belles filles, leur babil plus allègre que le chant des moineaux francs qui sautillaient sur les toits, répandaient dans cette mansarde pauvre et glacée comme une chaude lumière, comme un air de fête, un air de printemps.

Fossette était artiste ; elle aimait tout ce qui est vraiment beau. De l'artiste elle avait aussi la mobilité, la gaieté, l'insouciance.

Quelle rieuse que Fossette ! Le rire, un rire franc et malin, creusait dans ses joues pâlies par le travail et les privations de gracieuses fossettes. Ces fossettes, c'était toute la physionomie de cette charmante fille qui semblait faite uniquement pour le bonheur. Elle avait encore une fossette profonde au menton, ce qui est un signe de bonté. Et aux coudes comme aux épaules se modelaient aussi de petit trous rieurs.

Voilà donc ce qui avait valu à cette jolie fille le surnom de Fossette. D'ailleurs, enfant perdue ou abandonnée, elle se rappelait vaguement ses jeunes années, et ignorait son vrai nom.

Fossette avait vingt ans. Quel avait été son passé ? Celui de toutes ces pauvres filles jetées sur le pavé de Paris sans direction, sans principes, n'ayant sous les yeux que l'exemple du vice. Bien que son existence eût été fort tourmentée, si elle avait souffert, sa gaie philosophie l'avait du moins préservée des grandes douleurs.

Une certaine fierté naturelle et sans doute une triste expérience l'avaient aidée à sortir

Etats-Unis.

New-York. — Le comité judiciaire examine les raisons de la mise en accusation de M. Johnson. Parmi ces raisons se trouve l'accusation que le Président aurait entretenu des relations suivies avec les anciens chefs de l'insurrection, depuis la fin de la guerre.

Australie.

Melbourne. — Le Parlement de Victoria vient d'être prorogé et se réunira de nouveau au mois de février.

Le cabinet de Tasmanie a donné sa démission, à cause des élections qui sont hostiles au gouvernement.

Le décret de l'Empereur Napoléon III, et la lettre qui le précède viennent de faire faire un pas immense à la liberté en France. Dès les premiers temps, alors que le plébiscite, par 7,500,000 voix, donnait au neveu du captif de Ste-Hélène la direction suprême de l'administration et de la politique françaises, celui-ci, en enlevant à la nation les libertés si laborieusement conquises par les revers de 1814 et 1815, par la charte, la révolution de Juillet, celle de Février, obéissait à la cruelle nécessité du moment, à la logique inexorable de la situation.

En ces temps de troubles et d'opposition violente, il pouvait être préjudiciable, dangereux même pour le pouvoir de laisser entre les mains de la nation des armes aussi menaçantes. Mais dès que les esprits furent calmés, dès que la France se montra capable de se servir de la liberté, sans en être meurtrie, l'Empereur fit quelques concessions, promettant pour l'avenir la restitution de toutes ces libertés intérieures que M. Thiers, dans un de ses discours restés fameux, a si bien définies, en les qualifiant de nécessaires. Aussi nécessaires en effet à la vie d'un peuple que le pain quotidien à celle de l'homme.

Sans vouloir remonter le cours des ans et considérer toutes les réformes successives accordées à la France, nous remarquerons seulement que l'on a suivi une marche opposée à celle que les gouvernants ont coutume de suivre. On a procédé d'abord aux réformes sociales, puis aux réformes politiques ; c'est la marche logique, les premières entraînant forcément les secondes, tandis qu'il serait facile de montrer certains pays, jouissant d'une constitution politique très-libérale, mais dont les conditions sociales du peuple y sont encore des plus détestables.

Presque chaque année, l'Empereur apportait de ses propres mains une pierre à l'édifice de la France libérale. Aujourd'hui, il remplit sa promesse, il tient sa parole, il procède au *couronnement de l'édifice*.

Nous ne voulons pas soutenir que les réformes dues à l'initiative du chef du gouvernement français, fassent de la Constitution de l'Empire une constitution modèle et sur laquelle se doivent régler tous les Etats. Mais telles qu'elles sont, elles forment un ensemble très-utile, qui est pour la France un véritable progrès, et d'une valeur incontestable.

Le droit d'Adresse est supprimé et remplacé par celui d'interpellation. C'est un grand pas dans la voie du régime parlementaire et qui introduit de nouveaux éléments de vie dans les Chambres. La discussion de l'Adresse en réponse du discours du Trône offrait un véritable intérêt, mais n'avait de valeur qu'au point de vue de l'appréciation sur des faits accomplis. Ces grands débats panoramiques venaient jeter la lumière éclatante de l'éloquence politique des événements qui avaient pu paraître obscurs ; mais en somme on était là dans le monde du passé, on n'entrait pas dans la sphère de l'action. Si l'on suppose que la guerre de l'an dernier eût éclaté dans le courant de la session législative, on peut se demander par quel détour les députés eussent pu obtenir des explications des ministres. Nous n'oublions pas que, dans ces graves circonstances, l'Empereur, par une lettre adressée à M. Rouher, alla au devant du désir des députés ; mais il n'en est pas moins certain que ceux-ci n'eussent pu réussir à amener la discussion sur ce terrain, qu'à l'aide de quelque ruse parlementaire.

Aujourd'hui, au contraire, quelque fait important vient-il à se produire, des rumeurs fâcheuses circulent-elles, persistantes, dans le public, une interpellation à leur sujet met le ministère dans l'obligation de s'expliquer et de donner tous les renseignements désirables. Nous n'oublions pas que le nouveau droit est entouré de conditions restrictives, que nous supposons être, par exemple, l'acceptation de l'interpellation projetée par la majorité des bureaux de la Chambre. Mais quoi qu'il en soit, le Sénat et le Corps législatif deviennent, par ces nouvelles prérogatives, membres actifs du gouvernement, tout au moins comme politique extérieure. Les mandataires de la nation, les élus de l'empereur diront au jour opportun, à l'heure intéressante, quelle conduite, à leur avis, doit suivre le gouvernement dans les circonstances qui pourront se présenter. Le Parlement français ne verra plus les événements se précipiter sans avoir le droit d'intervenir dans la politique du gouvernement ; il n'en sera plus réduit à cette triste consolation d'amener, l'année suivante, la discussion sur des faits, accomplis contre sa volonté peut-être, par l'introduction d'un amendement dans les débats de l'Adresse.

Comme politique intérieure, les Chambres auront le droit d'interpeller chaque ministre sur les actes de son administration. Et bien que la responsabilité ministérielle ne soit pas accordée, bien que l'Empereur, dont la personne est en dehors de toute discussion, se reconnaisse comme seul responsable des actes de son gouvernement, il n'en est pas moins certain que, de l'exposition de la conduite de chaque ministre, il ressortira les plus grands et les plus profitables enseignements. En même temps un blâme indirect pourrait frapper la personne même de tel ou tel ministre par le résutlat du vote qui suivra son discours. On arriverait donc ainsi à connaitre les ministres qui ont perdu la confiance du pays.

Mais là ne se bornent pas les mesures prises par l'Empereur. La rigoureuse législation qui pesait sur la Presse est supprimée du même coup.

Le ministre de l'Intérieur, les préfets des départements ne pourront plus infliger des avertissements aux journaux, par de simples arrêtés dont le plus souvent les *considérants* ne contenaient qu'une appréciation extrêmement sévère et peu motivée de l'article incriminé. La suspension du journal pour un, deux ou trois mois rentrait également dans les attributions des mêmes fonctionnaires ; et l'on sait quel est le dommage causé à une feuille par une mesure de telle nature. Mais, par décision impériale, l'appréciation des délits de presse est déférée aux tribunaux correctionnels ; le jury eût mieux valu, mais un tribunal est toujours et en tout état de cause, préférable au régime des avertissements. Il sera loisible du moins à chaque écrivain, avant d'être frappé des peines édictées, de tenter sa justification. Il exposera les motifs qui l'auront conduit à écrire le passage incriminé ; il dira quel était son but, il défendra ses idées et les juges apprécieront.

La presse est donc libre en France à partir d'aujourd'hui ; et la liberté de la presse est de toutes les libertés la plus essentielle et comme la génératrice des autres.

Enfin, et pour compléter la série de ces mesures dictées par le généreux esprit qui dirige la France, une loi règlera ultérieurement le droit de réunion. Se réunir pour s'expliquer, s'entendre et manifester en corps son opinion, est une des conditions les plus nécessaires au libre et judicieux exercice du régime parlementaire. Pour ne pas parler des autres circonstances, nous rappelerons seulement de quelle impérieuse nécessité il est pour les électeurs de pouvoir se réunir alors qu'un nouveau candidat se présente à eux, sollicitant l'honneur de les représenter à la Chambre,

Grâce aux réformes nouvelles, la France impériale peut se dire libre et prend place au premier rang parmi les pays qui jouissent des inestimables bienfaits du régime constitutionnel.

Qu'elle sache se conduire avec modération, sagesse et jugement dans les conditions nouvelles qui lui sont faites, qu'elle n'oublie pas qu'elle est dirigée par l'un des hommes les plus remarquables de notre siècle et elle redeviendra ce que l'avait faite le grand mouvement de 1789, la directrice des nations.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

Paris, 11 janvier 1867.

Les quelques jours de répit que nous avait donnés la semaine des étrennes, et la courte et agréable émotion produite par le discours rassurant de l'Empereur, tout cela n'a été qu'une halte, un temps d'arrêt dans nos préoccupations et nos inquiétudes quotidiennes et n'a pas eu de suite. Au lendemain de la question allemande, la question d'Orient s'impose avec tant d'autorité à l'attention générale, qu'il est impossible de passer outre. Or, cette question, tous ceux qui connaissent l'Orient ne cesseront de le dire, n'existe que de par la volonté et les manœuvres de la Russie. Il est donc curieux et affligeant de voir avec quelle facilité, tout en protestant contre l'ambition moscovite, nous jouons son jeu, en nous occupant de la question, en lui donnant le pas dans nos préoccupations, en déclarant qu'elle est grave, fort grave, qu'il y a quelque chose à faire, qu'elle réclame une solution. C'est tout simplement la réplique que nous donnons à la Russie, et elle ne demande pas autre chose, lors même que cette réplique est une protestation. Ce qu'elle veut surtout, c'est que le silence ne se fasse pas autour de cette question, car elle sait que le jour où l'on n'en parlerait plus, elle cesserait d'exister.

Lisez les journaux, étudiez les dépêches, et voyez à quoi tendent toutes les informations qui se publient sur les affaires d'Orient? A tenir en haleine l'opinion publique, et à lui faire croire à force de renseignements, que *tout cela est arrivé*, pour me servir d'une phrase de l'argot parisien.

Les affaires de Crète n'ont pu se prolonger aussi longtemps que le désiraient les ennemis de la Turquie. Après force bulletins de victoire, après les *Te Deum* d'Athènes, il a bien fallu reconnaître qu'en dépit de l'intervention de l'élément révolutionnaire, les troupes impériales avaient dompté l'insurrection. La Grèce elle-même change de ministère pour se donner le prétexte de changer d'attitude vis-à-vis de la Sublime Porte. Il ne s'agit plus d'envahir la Turquie, les armes à la main, et c'est par les voies diplomatiques qu'on veut reprendre la question. Cependant la France a déjà fait savoir que pour elle il n'y avait pas lieu de la soulever. L'Angleterre partage son avis. La Prusse et l'Autriche ne se prononcent pas, et sont en butte aux avances de la Russie qui demande une conférence; mais comme les affaires de Crète ne seraient peut-être pas un motif suffisant, on agite la Bulgarie, on parle d'une prise d'armes du Monténégro et de la Servie, d'un soulèvement en Albanie, de massacres, etc., Toutes ces nouvelles ne tarderont pas à être démenties, on le sait; mais on les invente en se disant que les choses finiront peut-être par avoir lieu à force d'être annoncées, et qu'en tout cas l'Occident se décidéra à admettre que si tout n'est pas vrai, il doit y avoir quelque chose d'arrivé. On veut, en un mot, inquiéter, alarmer l'opinion publique, et je crois pouvoir vous dire que, pour donner plus de gravité à la question bulgare, on va prochainement mettre en circulation une brochure intitulée : *La Bulgarie devant l'Europe*. Donc, le terrain étant suffisamment préparé, on parle de l'opportunité d'ouvrir une conférence, de la nécessité de réviser les Traités de 1856; la situation des chrétiens de Turquie l'exige. La Grèce ne demandera pas l'annexion de la Crète; elle se contentera de l'autonomie pour cette île. La Russie ne réclamera que l'amnistie pour les insurgés, et une nouvelle déclaration des puissances garantes en faveur des chrétiens d'Orient, ainsi que l'envoi d'une escadre anglo-franco-russe dans les eaux du Levant, pour rassurer ces populations menacées par le fanatisme musulman. Il faut donc une Conférence à la Russie, et pour prouver de quelles intentions désintéressées elle est animée, elle fait partout annoncer qu'elle désarme, qu'elle réduit l'effectif de ses flottes. De toutes les façons, cette puissance choisit une excellente position, ainsi que la Grèce, sa satellite, mais ne parlons plus de celle-ci qui, en cas de succès, serait immédiatement absorbée par sa grande alliée. Si la Russie obtient une Conférence, il est bien entendu que dans les protocoles qui en résulteront, elle s'efforcera de déposer les germes d'une intervention future, et que tout au moins, elle stipulera quelque chose qui, plus ou moins favorable aux Chrétiens, ne contribuera en fait qu'à l'amoindrissement de la Turquie. Si elle n'obtient pas de Conférence, les Chrétiens d'Orient n'en sauront pas moins qu'elle l'a demandée, qu'elle s'est occupée de leur triste sort. et ils lui en sauront autant de gré que si elle avait réussi.

C'est fâcheux, mais il en est ainsi, et il en sera ainsi tant que nous ne comprendrons pas que du jour où nous entrons en discussion, nous servons les desseins de la Russie, et que de quelque façon que les choses tournent, du moment où elle a pu soulever la question d'Orient, il y a bénéfice pour elle.

Maintenant, si je laisse de côté les considérations générales, je dirai que cette proposition d'une conférence n'a eu aucun succès. La France et l'Angleterre ont déclaré qu'elles n'interviendraient qu'autant que la Russie leur en donnerait l'exemple, et que l'Occident devait rester absolument neutre dans cette nouvelle phase de la question d'Orient. Je sais bien qu'après cette déclaration, les russophiles se sont triomphalement emparés de l'incident de la *Patrie*. Ce journal avait publié un entrefilet pour démentir le bruit d'efforts tentés par le gouvernement français afin d'amener la réunion d'une conférence chargée de trouver une solution à la question crétoise, pour blâmer les insurgés de Candie et affirmer que la France et l'Angleterre avaient reconnu la nécessité, pour la paix de l'Europe, du maintien de la domination ottomane dans l'Archipel. Cet entrefilet n'avait que le tort d'affecter une forme officielle; un gouvernement ne fait des déclarations aussi explicites que lorsqu'il y est forcé par les évènements, et tel n'était pas le cas. Aussi, le *Moniteur* prit-il la parole pour déclarer que l'article de la *Patrie* n'était nullement puisé à des sources officielles. Ce désaveu a, dit-on, était sollicité par M. de Budberg. Cela peut être; mais n'oublions pas que le désaveu ne porte que sur la forme et non sur le fond, et j'ai tout lieu de croire que même, après la note du *Moniteur*, c'est dans l'article de la *Patrie* qu'on trouve la pensée du gouvernement français.

N'oublions pas non plus que le *Moniteur* a lui-même démenti le bruit de propositions faites par la France en vue de l'ouverture d'une conférence.

Ajoutons que le *Mémorial diplomatique*, journal dévoué à la politique autrichienne, a, de son côté, démenti le bruit que l'Autriche, d'accord avec la Russie, demandait une révision des Traités de 1856.

Pour me résumer, voici où en sont actuellement les choses :

La France et l'Angleterre veulent que la question d'Orient s'apaise d'elle-même, sans intervention aucune, et que la S. Porte reste maîtresse d'en finir comme elle l'entendra avec une situation qui ne s'aggrave jamais qu'autant qu'on intervient.

La Russie cherche à négocier avec la Prusse une sorte d'accord en vue d'un soulèvement prochain des chrétiens d'Orient, et de l'attitude qu'il conviendrait à ces deux puissances, de prendre en commun.

L'Autriche est l'objet de semblables propositions, et peut-être ne serait-elle pas fâchée d'intervenir en Orient; mais d'un autre côté, un intérêt la porte à une alliance avec la France, et la question d'Orient la trouve forcément neutre à l'heure qu'il est. Il est difficile de dire dans quel sens elle rompra un jour cette neutralité.

Le bruit a couru ces jours-ci que l'Angleterre avait conclu, en vue même des affaires d'Orient, une alliance avec la Prusse et l'Italie. Tenez pour certain qu'il n'y a rien de vrai à cet égard. On ne conclut aucune alliance, en ce moment ; on attend.

Je me suis un peu étendu sur cette question qui vous intéresse si directement, et qui n'a pas moins d'importance pour nous, croyez-le bien. Si malgré tous les efforts, la question d'Orient se réveillait, c'est que la Russie aurait eu gain de cause : par conséquent, c'est en donnant toute latitude à d'autres puissances d'agir contre nous, qu'elle en aurait obtenu le droit d'agir en Orient, au gré de son ambition. Il y a solidarité immédiate d'intérêts entre la France et la Turquie, aujourd'hui plus que jamais.

NOUVELLES LOCALES.

Avant-hier lundi, à l'occasion de la fête du Hirkaï Chérif, il y a eu *tatil*.

Le Sultan s'est rendu à Stamboul pour adorer les reliques du prophète. Sa Majesté a été précédée de la Validé-Sultane. Tous les Ministres et fonctionnaires s'y sont rendus. Aujourd'hui le peuple est admis à cette cérémonie.

—

Depuis longtemps déjà les habitants du cercle de Moualitch et du lac d'Appolonia avaient exprimé le désir de posséder un moyen direct et rapide de communication avec la capitale. Malheureusement la rivière de Moualitch n'est pas d'une profondeur qui puisse comporter la navigation à vapeur dans les conditions ordinaires, des bateaux propres à faire ce service spécial ne se trouvant pas dans le pays, on avait dû un moment abandonner tout espoir de voir se réaliser ce projet tant caressé. Son Altesse le vice-roi d'Egypte toujours prête à favoriser le développement du commerce de la Turquie, instruite de la chose, a confié à l'agent de la Compagnie Azizié, Ternau bey, deux bateaux à vapeur ayant servi dans le temps à la navigation fluviale. M. Ternau, après de sérieux essais, s'est rendu lui-même sur les lieux et s'est convaincu de la possibilité d'utiliser ces bâtiments, pour l'organisation d'un service entre Constantinople et Moualitch.

Quatorze grands villages entourent le Lac d'Appolonia. Leurs produits sont assez importants et assez considérables pour réclamer l'intervention de la navigation à vapeur. Il faut faire surtout mention spéciale de l'exportation des moutons. Ceux-ci, jusqu'à ce jour, étaient amenés par terre jusqu'à Panderma où des bateaux de la Compagnie Fevaïdi-Osmanié les chargaient pour les transporter à Constantinople. Aujourd'hui, grâce aux efforts de Ternau bey, les Dgellebs de Mouhalitch ne sont plus obligés de faire faire une route pénible à leurs troupeaux. Les bateaux à vapeur dont nous avons parlé plus haut les prennent dans la rivière même de Mouhalitch et par conséquent les animaux arrivent à Constantinople en parfait état sans avoir souffert à travers des routes souvent impraticables. Le prix réduit du transport permet de les livrer à la consommation à meilleur marché que les années précédentes. Les habitants de ces districts sont dans un contentement sans pareil ;

---

du désordre, et à ne demander qu'à son travail le pain de chaque jour.

Sa beauté n'était pas de celles qui attirent l'attention dans la rue : c'était le minois chiffonné mais un peu terne de la Parisienne. Tout le charme de ce visage résidait dans le jeu de sa physionomie, dans l'expression de ces yeux gris, frangés de cils bruns, et qui pétillaient d'une douce malice ; dans ce nez coquettement retroussé, aux narines moqueuses, et dans ces lèvres d'un rose pâle, aux coins relevés, au sourire si fin, si vraiment gai et à la fois si bon.

Elle était de taille moyenne et elle avait l'allure vive et pimpante de la grisette parisienne. Tous ses mouvements avaient une grâce naturelle exempte de prétentions. Coquette et femme de goût, elle eût porté la soie, les plumes et le cachemire avec autant de distinction qu'une grande dame ; mais n'ayant ni robe de soie, ni plumes, ni cachemire pour se parer, c'était elle qui parait ses chiffons: Toutefois, comme elle ne pouvait se passer de luxe, elle s'achetait des fleurs ; et souvent pour son dîner elle ne mangeait qu'un petit pain d'un sou.

Un connaisseur, un fin connaisseur, un homme d'esprit pouvait seul apprécier les qualités féminines de Fossette.

C'était un gracieux tableau que ces trois jolies ouvrières cousant et babillant à travers un rayon de soleil.

Entre elles le contraste était si frappant !

Geneviève était la blonde fille du Nord, à la figure grave et douce, aux yeux bleus, au regard tendre, avec une magnifique chevelure à reflets d'or; elle était grande et frêle, un peu languissante. Depuis quelque temps son visage avait perdu sa placidité flamande. Dans ses traits amaigris on remarquait une expression inquiète, fiévreuse. Ses yeux brillants, d'un bleu plus sombre souvent, se fixaient dans le vague. Et son teint, autrefois si pur, offrait en plusieurs endroits des marbrures maladives.

Quant à Claudine, c'était la beauté plastique dans toute sa splendeur. Elle était grande et bien développée. Son corps présentait des proportions sculpturales.

De visage, elle ressemblait à Madeleine Beaucoup l'eussent jugée plus belle. C'étaient ses traits, avec des lignes moins nobles peut être, mais plus corractes. Ils n'étaient pas empreints de cette intelligence à la fois puissante et raffinée qui caractérisait la figure originale de Madeleine. Ses yeux noirs exprimaient plus de volupté que de profondeur. Son front bas, comme celui des statues antiques, était large et bien dessiné. Le front élevé de Madeleine appartenait à l'art moderne plus idéalisé. Claudine avait une chevelure opulente, mais un peu massive. Le menton, quoique très-régulier, était trop matériel.

Elle avait plus de fierté que de dignité réelle. Son geste et son attitude avaient l'abandon des femmes élevées dans un milieu où l'on reconnaît en fait, sinon en principe, la liberté des relations amoureuses.

Toutes trois portaient dans l'amour la différence qui se remarqait dans leur organisation.

Chez Geneviève, ce qui dominait, c'était la tendresse, une tendresse un peu romanesque, mais exclusive et dévouée. On devinait que l'amour absorberait sa vie.

Claudine était une méridionale passionnée, impétueuse, révoltée contre les entraves.

Fossette, elle, c'était la femme de la fantaisie ; frêle, mais nerveuse. Il y avait dans cette mièvre créature des ressorts inouïs, soit pour lutter contre un obstacle, soit pour se consoler des revers de l'amour.

Que disaient-elles là, toutes trois? Ce que peuvent dire des jeunes filles amoureuses : elles s'entretenaient de leurs amoureux.

Malgré ses promesses. M. de Lomas n'était pas revenu. Geneviève était triste; et, en parlant de lui, des larmes tremblaient au bord de ses cils.

— Voyons, Geneviève, disait Fossette, faites la risette, et plus vite que ça. Si tu continues à pleurer ainsi, on ne pourra plus rester dans ton voisinage. C'est affreusement contagieux, la tristesse. Et moi, si j'étais deux jours sans rire, j'en ferais une maladie. Est ce qu'on se laisse abattre pour un homme qui vous plante là !

— Vous avez raison, appuya Claudine ; si Jaclard ne m'aimait plus, je l'aurais bientôt oublié. Mais je crois que je le tuerais d'abord.

— Dieu ! mesdemoiselles, cria une voix mâle de l'autre côté de la cloison, vous bavardez que la langue m'en démange.

— Monsieur Robiquet, repartit Fossette, nous vous prions de respecter notre intérieur.

— Puisque vous me refusez de participer à votre aimable conversation, dit la voix, je vais chanter.

— Accordé, monsieur Robiquet ; vous danserez ensuite si le cœur vous en dit.

Robiquet chante en fausset :

Pour tant d'amour ne soyez pas ingrate...

— A part mon idole, reprit Fossette, et ce brave Robiquet, tous les hommes sont des infâmes, et ils se prétendent honnêtes ! Peut-être ne tromperaient-ils pas un homme, mais ils trompent une femme sans la moindre vorgegne, et une femme qui les aime encore ! Ils n'ont pas de cœur, mais seulement de la gloriole. Ils n'aiment réellement une femme que si elle flatte leur vanité. Savez-vous pourquoi ils osent nous tromper ainsi ? c'est qu'ils savent que nous avons intérêt à nous taire, et que nous n'oserons pas révéler leurs infamies. Non-seulement ils nous trompent, mais encore ils nous ennuient. A quatorze ans, je servais un vieil écrivassier qui portait perruque, et qui, sous prétexte que la servante de je ne sais quel grand homme écoutait ses vers et lui donnait des conseils, me faisait asseoir devant lui pendant des heures entières pour me lire ses tragédies. Comme je n'y comprenais goutte, il me maltraitait, et, pour me venger, quand il ne me regardait pas, je lui tirais la langue. Un jour, il y avait plus de quatre heures que je me tenais droite sur une chaise à l'écouter ; j'en avais des crampes. Tout à coup il me demande : « Eh bien ! comment trouves tu cela ? — Quoi cela ? Votre frimousse ou votre perruque ? L'une portant l'autre, je les trouve affreuses. » Il devint furieux et me souffleta. Depuis ce moment, je le détestai. Mais je ne savais que devenir. Et puis il me promettait toujours de me mener au spectacle quand il aurait une pièce représentée ; et je désirais tant voir un théâtre ! Cette pièce ne s'est pas jouée, et jamais ce ladre ne m'a conduite au spectacle. Je l'ai quitté pour servir un peintre qui faisait des tableaux. Celui là était plus gai que l'autre ; mais comme les modèles coûtaient fort cher, il me drapait avec des morceaux d'étoffe et me faisait rester des journées entières dans la même position. Avec cela jaloux comme un tigre ; quand il sortait, il m'enfermait.

(Sera continué demain.)

des nombreuses lettres, des témoignages de reconnaissance ont été déposés entre les mains de l'agent de l'Az'zie, pour être transmis au vice roi.

Il ne faut pas cependant se dissimuler les difficultés que rencontre toute entreprise à ses debuts ; Ternau bey devra employer toute son activité pour atteindre le but ; mais nous connaissons sa persévérance et nous ne doutons pas du succès de ses efforts.

La rivière présente de grandes difficultés à la navigation notamment en son estuaire, où la profondeur de l'eau varie suivant les vents. Par bonheur, nous savons que les commandants des bateaux connaissent parfaitement ces parages. D'ici à peu de temps, les habitants qui, jusqu'à ce jour, viennent à Constantinople dans de misérables embarcations, et alors seulement que le vent est favorable, ne se serviront plus d'autres moyens de transport que de ceux qui leur sont offerts par les bateaux à vapeur le *Neffieh* et le *Rubhieh*

Grâces soit donc rendues à S.A. le vice-roi d'Egypte ; en même temps, il faut féliciter l'agent de la Compagnie l'Azizié qui s'efforce de mettre utilement en pratique les bonnes intentions de S. A. Ismaïl pacha.

—

On nous écrit de Beyrouth, en date du 10 janvier :

Peu de jours, avant les événements que je vous racontais dans ma dernière correspondance, nous avons reçu ici la nouvelle que le Sultan accordait amnistie pleine et entière à Yusuf Karam, qui était remis en possession de ses biens à la seule condition pour lui de quitter le Liban ; il était libre d'ailleurs de fixer son séjour à Damas, Alep ou Beyrouth

A la suite du combat qui eut lieu entre Karam et la gendarmerie, près de Eden, et dont je vous ai donné le détail, Karam a envoyé aux représentants des cinq puissances une note très curieuse et dont je vous envoie la traduction :

« Après les événements que vous connaissez, je me suis volontairement éloigné de mon pays, et cela pour témoigner de mon obéissance aux volontés du Gouverneur.

» Quand les employés de S.E. Daoud pacha furent certains de mon départ ils osèrent se rendre à Eden, alors complétement désert, à cause de la mauvaise saison. Là, ils saccagèrent ma maison et pillèrent toutes celles des paysans ; ils furent aidés dans leur œuvre de destruction par quelques habitants des districts voisins qu'ils avaient forcés à les suivre. En agissant ainsi, ces agents prétendaient obéir aux ordres du gouverneur-général qui voulait la destruction de tous les villages dans lesquels j'avais trouvé refuge et asile.

» Pour épargner à des innocents les souffrances qu'ils endurent à cause de moi, il faudrait que je mourusse ou que j'anéantisse la puissance de Daoud pacha. Ce gouverneur m'a déclaré coupable, parce que je demandais l'observation exacte des réglements qui régissent le Liban ; il m'a livré maints combats et me cause des maux incessants ; il m'a refusé justice, alors que je demandais un jugement d'après les lois ; il m'a empêché de quitter le pays, lorsque j'ai voulu partir pour l Europe ; il m'a fait poursuivre partout où j'allais et il trompait les hauts personnages, grâce à l'argent des indemnités de 1860.

» Il continua l'œuvre de destruction qui fit commettre dans le Liban des actes d'une barbarie inconnue jusqu'à ce jour ; il parait enfin désirer, au fond du cœur, effacer jusqu'au nom de chrétien de cette Terre-Sainte.

» Avant d'entreprendre l'accomplissement de mon devoir, je porte ces faits à votre connaissance et à celle de vos honorables collègues, vous priant de venir en aide à la justice et à la cause de l'humanité.

» Je suis, etc., etc. »

Quelques jours après l'expédition de cette note, Karam, à la tête de deux ou trois cents hommes, est tombé à l'improviste sur quelques villages, et en a arrêté l s autorités, qui avaient contribué à la dernière expédition.

Les pluies torrentielles qui durent depuis plusieurs jours sans interruption ont forcé les rebelles à suspendre leurs mouvements.

Je ne m'attacherai pas à faire ressortir tout le ridicule de la note de Karam, ainsi que la criminelle fausseté de ses allegations ; vos lecteurs feront prompte justice de pareilles choses ; je vous dirai seulement qu'elle a été fort mal accueillie par les consuls.

—

La première représentation des *Femmes fortes* de Victorien Sardou aura lieu samedi prochain. Nous ne doutons pas que cette pièce n'obtienne au moins autant de succès que le *Fils Naturel*.

Dimanche prochain, on donnera le *Voyage de M. Perrichon*, vaudeville en quatre actes ; le rôle de Perrichon sera rempli par M. James.

Nous apprenons avec plaisir que le directeur a profité de l'arrivée en cette ville de Mlle Christiane, son ex-pensionnaire, pour lui proposer de jouer de temps à autre. Mlle Christiane se trouve ici depuis quelques jours et quoiqu'elle ne soit pas attachée au Théâtre français par un engagement, elle a accepté de jouer deux ou trois pièces seulement. Mlle Christiane reparaîtra pour la première fois dans le rôle de la reine Mab des *Canotiers*. Cette pièce, la seule qui depuis trois ans puisse être répétée avec succès, sera jouée vers le commencement de la semaine prochaine.

—

Un pauvre malade était soigné gratuitement par trois médecins ; se sentant bien mal, il fit venir un prêtre pour lui faire la lecture des quatre évangiles. Il espérait obtenir des consolations du *saint* homme, mais quel n'a pas été l'étonnement du pauvre agonisant, lorsque le ministre de Dieu a exigé pour remplir son ministère, qui le croirait ? de l'argent. Pour la lecture des quatre évangiles. je veux 80 piastres, si je n'en lis que deux, je me contenterai de 40. Ce prêtre ne ressemble t-il pas à un bacal prisant sa marchandise ?

Les assistants indignés d'une conduite aussi révoltante, obligèrent le prêtre à lire les Evangiles, et ont ensuite adressé une plainte à ses supérieurs.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 22 Janvier	32 04
Clôture du 22 janvier	32 05

—

Constantinople, 22 janvier.

Céréales — Les beaux temps persistants et les vents favorables ont conduit dans notre port quantite de bâtimens charges de bles mais qui, étant presque tous à destination de l'étranger ont simplement traversé le Bosphore. Le mouvement de la place est faible, et se chiffre par 50 m. kile de blé pour les besoins des moulins á vapeur et 10 m. kilés orges pour la consommation locale. Nous devons cependant signaler une diminution cousiderable dans le stock de la place, ce qui prouve quelques affaires sur les céréales en dépôt.

Le stock du blé de 120,000 kil. est tombé à 40,000.
» de l'orge de 120,000 à 20,000

Prix des céréales.

	Pias. en Met kil	
Blés durs Kustendjé	36	37
» » Azoff	38	49
» » Bessarabie	36	38
» » Galatz	35	37
» » Ismaïl	35	37
» tend. Roumélie	—	—
» » Ibraila	34	35
» » Galatz	34	36
» » Bourgas	35	36
» » Varna	34	36
» » Baltchik	34	35
» » Taganrok	—	—
» » Odessa	—	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumélie	15 20	16 20
» Danube	14 20	15 20
Maïs Danube	21	22
» Roumélie	18 20	20
» Anatolie	17	19
Seigle	—	—

DÉPÔT.

Blés durs	40000
» tendres	60000
Maïs	8000
Orges	20000

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 22 Janvier 1867.

Malgré la continuation des vents du Sud il y a peu d'arrivages, et le nombre des bâtiments disponibles dans le port est limité.

Les affaires en nolissements sont moins actifs et après le dernier bulletin du 8 courant on a fait diverses operations aux prix suivants :

Odessa, pour R.-U., sch. 46|6 ton. angl. 5|6 1 1.
id. pour le R.-U., sch. 40 par ton. 3|4 même angl. 5|6 2. 1.
Kustendjé, pour le R,-U., sch. 7 quarter.
idem pour la Mediter. fr. 3 1|4 à fr. 3 3|4 ; Afrique, fr. 4 à 4 1|4 par charge.
Soulina pour la Méditer. à fr. 4, Afrique fr. 4 1|4 à 4 1|2 par charge.
Roumelie (Mer-Noire) pour la Méditer. à fr. 3 1|2 par charge.
D'ici, pour Liverpool de sch, 6|6 à 4|6 quarter blé, avec vapeur.
Idem pour la Méditer. de fr. 2 1|2 à 3 chargé à condition du magas. paras 30 le kilo p. un mois.
Idem pour Naples ou Castelamare, à fr 2 3|4 la charge.
Rodosto, et Enos, pour la Méditer. à fr. 2 3|4 la charge grosse portée
Salonique, pour la Méditer. de fr. 2 1|2 à 2 3|4.
Sulina, pour R.-U., à sch 7 par quarter et 3|4 pour la Méditer., chargement prêt.

Marseille 12 janvier 1867.

Blés. — Nous avons eu dans le courant de la semaine un moment d'arrêt dans les transactions, dû à des arrivages assez importants qui, quoique annoncés depuis longtemps, n'en ont pas moins produit l'effet accoutumé auquel on devait s'attendre ; mais cette impression ne devait être et n'a été que passagère.

Les besoins sont toujours grands dans l'intérieur, et ils s'affirment chaque jour davantage par les demandes qu'on ne cesse d'adresser à notre marché ; les avis de l'étranger restent favorables aux détenteurs et indiquent une fermeté toujours plus grande. Ainsi notre marché n'a-t-il par tardé à reprendre sa meilleure animation, en marquant des prix de nouvelle hausse, malgré l'importance des arrivages, arrivages qui ont, du reste, cessé depuis trois jours.

Les importations du commencement de la semaine n'auront, en l'état, produit qu'un effet, celui de donner une nouvelle vigueur à l'article en permettant aux acheteurs d'opérer plus largement sur le disponible et en offrant du blé dont la qualité est généralement supérieure.

Le livrable reste également recherché avec des prix en hausse.

On a vendu dans la semaine. :
Hect.
800 Irka d'Odessa, 125|128, à f. 39.
800 Marianopoli, 127|123, à fr. 43.
800 Azoff tendre, 127|123, à fr. 40 50.
2400 Irka d'Odessa, 130|126, à fr. 43 50.
1600 Pologne, 128|124, des im., à fr. 44 25
1600 Irka de Nicolaïeff, 130|126, dés im., à fr. 43 50.
1600 Pologne, 127|123, arrivée juillet, à fr. 41 50.
1600 Enos, 123|119, arrivee juin, à fr. 37.
1600 Marianopoli, 129|125. à fr. 43.
1960 Azoff tendre, 130|126, à fr. 42 25.
3200 Danube, 129|125, à fr. 40 50.
800 Romeli, 124|120. à fr. 28.
2400 Taganrok dur, 130|126, des. im., à fr. 46.
1600 Pologne, 128|124 dés. avril et mai, à fr 42.
2400 Danube, 128|121, à fr. 40,
3200 Sansoum dur, 126|122, à fr. 40.
1600 Pologne, 130|126, à fr. 46.
3200 Irka d'Odessa, 128|124, à fr. 41 50.
1960 Danube, 127|123, à fr. 38 50.
1600 Berdianska. 128|124 dès mars et avril, arrivée juin, à fr. 42.
1600 Danube, 128|124, à fr. 40.
3200 Irka d'Odessa, 130|126, à fr. 43.
800 Enos, 123|119, à fr 37.
1600 Varna, 124|120, à fr. 38 50.
2080 Burgas, 127|123. à fr. 40 75.
1600 Pologne 128|124, à fr. 40 75.
2100 Irka d'Odessa, 128|124, à fr. 41 50 et 41 73.
3200 Kustendjé dur, 128|124, des. im., à fr. 44.
1600 Enos, 123|119, des, im., à fr. 27,
3200 Pologne, 128|124, arrivée juillet, à fr. 42.
Et à la dernière Bourse :
4800 Danube, 127|123, à fr. 39 50.
1600 Burgas. 127|123, à fr. 41
9600 Danube, 128|125, à fr. 40
4800 Burgas, 127|128, dés im., à fr. 40 50 .
3200 Marianopoli, 130|126 marché ferme sur janvier et février, à fr. 42 50.
7200 Pologne, 128|124, arrivée juillet, à fr. 42.
7200 Irka d'Odessa. 128|124, dés. im., à fr. 41 50.
6400 Balchik. 124|120, dés. im, à fr. 38 25.
3200 Marianopoli, 128|124, dés, im., à fr 42 50.
1600 Irka de Nicolaïeff, 128|124, dés.im,, à fr. 42.

Le tout aux 160 litres ; esc, 1 0|0 à l'entrepôt.

Nos importations de blés du 4 au 10 courant inclusivement, se sont élevées à 351,680 hect., dont voici le détail par provenance :

Odessa	143520	hect.
Sulina.	38880	»
Balchik.	18880	»
Enos.	32640	»
Ibraïla.	6720	»
Sansoum.	10080	»
Taganrok.	18080	»
Varna.	14560	»
Marianopoli.	18880	»
Berdianska.	26240	»
Kustendjé.	3040	»
Eftechia.	3520	»
Burgas.	16640	»
	351.680	hect.

Depuis ces arrivages, notre stock se trouve considérablement amoindri par les achats de ces derniers jours.

Aux renseignements qui precédent, nous devons ajouter que les marchés du Levant sont dégarnis et que la saison rigoureuse dans laquelle nous entrons interdit presque les affaires avec les mers Noire et d'Azoff.

Graines oléagineuses. — Les transactions ont été très actives cette semaine avec un bon maintien dans les prix.

Les arrivages de graines seront loin d'être importants dans le premier semestre et suffiront à peine aux besoins de la fabrication, aussi fait-elle ses achats pour les epoques de mai et juin, les premiers mois étant déjà assurés par des achats antérieurs.

On a vendu divers lots de sésames du Levant disponibles et à prochaine arrivée à fr. 68 en qualité supérieure.

On a connu la vente de 17,000 balles environ sésames de Calcutta par navire anglais à fr. 57 50 les blancs fr. 55 50 les bigarrés et fr. 54 50 les noirs.

1000 quintaux environ lin de Russie ont été payés fr. 40 50 et 2000 quintaux colza d'Odessa en magasin à fr. 35.

1000 balles pavots de Calcutta dans le port ont été revendues à fr. 48 75 par navire français.

Soies et cocons. — Les transactions continuent à être ralenties par la rareté de la marchandise, ce qui est une cause de nouvelle fermeté. On a vendu, cette semaine en soies :

16 balles filature de Brousse de fr. 106 50 à 112, 8 balles filature de Salonique de fr. 101 à 103, 1 balles filature Grèce à fr. 99, 5 balles filature Syrie de fr 98 à 106, 30 rouleaux Perse de fr. 46 à 53, 14 balles Castravan de fr. 53 à 57 le kil.

Les ventes de cocons comprennent : 3000 kil. Calamata de fr. 21 75 à 25 50, 1000 kil. Volo à fr. 16, 150 kil Syrie de fr. 24 à 28 et 8000 kil. Nouka, de fr. 15 25 à 19 25, le kil.

Voici le mouvement de notre condition des soies du 5 au 11 janvier : 33 ballots conditionnés, dont 13 Brousse et 20 Levant, pesant ensemble kil. 2488 61 ; 1 ballot pesé du Levant kil. 72 77 ; 5 opérations de titrage, 2 essais de cocons.

Cotons. — Notre marché est redevenu calme, avec une légère faiblesse dans les prix, mais sans pression à la vente

On a noté : 175 balles Jumel, de fr. 215 à 205 ; 208 balles Soudan, à fr. 160 ; 70 balles Chypre battu ; à fr 135 ; 50 balles Salonique indigène, à fr. 137 50 ; 75 balles Salonique Amérique à fr. 147 50 et 150 ; 40 balles Volo, à fr. 130 ; 105 balles Souboujeac à fr. 140 et 137 50 ; 52 balles Mételin à fr. 135 ; 140 balles Naplouse, à fr. 125 et 127 50 415 balles Tarsous, de fr. 115 à 120 ; 50 balles Idelep, à fr. 115 et 117 50 ; 70 balles Lattaquie, à fr. 115 et 117 50 ; 20 balles Dardanelles à fr. 130, 25 balles Pirée, à fr. 150 ; 220 balles Trebizonde, à fr. 110 et 107 50 ; 10 balles Castellamare. à fr. 155.

Et à livrer : 100 balles Jumel, à fr 210 et 205 : 100 balles Salonique indigène, à fr 132 50 ; 30 balles Salonique Amérique, à fr. 142 50 ; 80 balles Naplouse, à fr. 125, les 50 kil.

Laines. — La semaine a présenté un assez bon mouvement de transactions, comme on le verra à la note des ventes de la semaine. La fabrique ne donne des ordres qu'avec grand peine et seulement allechée par des prix qui sont aujourd'hui assez bas.

Les ventes de la semaine comprennent :

140	b Kassaphachi fine. F.	160
148	» 2e	112 50
47	» notre fine (	120
46	» grise fine (	
140	Andrianople fine	165
120	» 2e	115
150	Mossoul lavée de fr.	2 60 à 270 le

kil ese 12 0/0. à 90 jours.

Nouvelles de Mer.

—

TRIESTE, 2 janvier. — L'*Amalia*, c. Soich, all. de Bourgas à Queenstown, est entré le 20 déc. à Malte avec avaries.

Le *Civilta*, c. Cosalich, all. de Nicomedia à Anvers, est entré le 21 dec. avec avaries.

Le *Figlia Alessandra*, c. Posnanovich all. d'Odessa à Queenstown est entré le 22 et av. avaries.

L'*Henriette*, et Daglianizza, all. de Nicolaieff à Queenstown, est entré le 22 déc, avec avaries.

SYRA, 26 déc.—L'*Alessandro*, c. Lucovich, allant de Sulina à Anvers, est entré avec voie d'eau.

LIVERPOOL, 4 janvier. — Le *Rosetta* (s), allan a Alexandrie, a été déchargé, à la suite d'une collision. Partie du chargement est humide.

HULL, 3 janvier. — Le *Patmen*, c. Hendricksen, allant de Cardiff à Messine, a été abandonné le 14 déc. 40 N. 12 O.

SHIELDS, 4 janvier.—L'*Ellerslie* c. Holt, allant d'Helsingborg à Londres, a été abandonné.

STETTIN, 4 janvier.—Le *Georg Marchand*. cap. Matz, allant de Newcastle à Constantinople, a été abandonné en mer. Equip. sauvé.

TRIESTE, 10 *Janvier*.— Le capitaine Cameno, du brick grec *Arta* arrivé hier ici venant de Marseille et dernier lieu de Zanthe, rapporte qu'en pleine mer à 40 milles environ entre l'île de St-Pierre et la Sardaigne, le 28 Novembre il sauva 9 individus compris le capitaine Mina Magnarani, appartenant au brick grec *George* qui avait coulé à fond par suite d'une effroyable tempête. Ce navire était chargé et en destination pour Port-Said. Le capitaine Cameno suppose que 3 hommes de l'équipage se seraient noyés.

SCUTARI, 7 *janvier*.— Le trab. ottoman *Hairtié* cap. Cattoni avec march. div. est arrivé de Trieste. Il a été déclaré qu'on a dû faire jet de toute la boiserie et attraits se trouvant sur le pont, et ce au delà d'Antivari.

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Departs du ports du 22 Janvier

ODESSA, vap. du Ll. aut. *Messina*, cap. P. Radeglia, div. march. et passag,
— vap. russe *Grand duchesse Olga*, cap, Halberg div, march. et passag
SMYRNE, vap. angl. *Marocco*, cap. J. Bell, div.-m.
VARNA, vap. aut. *Pluto*, cap Remedelli, div.-m.
ALEXANDRIE, vap. égyp. *Mansurah* cap. Osman, bey div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 21 Janvier.

SMYRNE, br. russe *Eugenia*, cap. Xanthos, lest
NEWCASTLE, br. meck. *Carl der Gross*, cap. F. Brodhering, charb.
— br meck. *August Sofia*, c. Leberman, charb.
LIVERPOOL, bk. russe *Atlantic*, c. Schanger div.
GENES. br. angl. *John*, cap. Froing, lest.

Dépêches Télégraphiques.

—

Athènes, 21 janvier.

Le *Talia* et une corvette de la croisière ottomane, accompagnés du *Salamandre*, cannonière française, viennent de débarquer au Pyrée 440 volontaires hellènes, qui ont été embarqués à Sphakia, par ordre de S. A. le Commissaire Impérial.

Le *Talia* et le *Féizi-Bahri*, retourneront demain en Crète pour recevoir encore à leur bord un grand nombre de volontaires qui désirent se repatrier.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 21 JANVIER 1867.

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes	P.	1125 —	1130
» Martinique et Ceylan	»	—	
» Moka, l'oke	»	15 —	16
Sucre pilé français le quintal	»	263 —	264
» en pain français se côtent à	L.T.	2 75 —	3
» en pain d'Hollande	»	325 —	
» pilé id.	»	269 —	
» d'Havane en caisse	»	—	
» en sacs (Nap.	»	223 —	224
Poivre, l'oke	»	6 50 —	
Girofles	»	5 —	4
Canelle	»	15 —	
Indigo Bengale	»	110 —	115
» Madras	»	80 —	
Cochenille Argentine	»	70 —	
» morellane	»	80 —	
» humide	»	40 —	
Noix muscade	»	27 —	28
Camphre	»	32 —	33
The congon	»	25 —	
» pekoe flower	»	35 —	60
Bois de Campêche, le quintal	»	40 —	
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	145 —	
» id. 2e id.	»	78 —	
Charbon, New-Castle, le tonneau	Sh.	31 —	
» Liverpool l	»	27 —	
» Cardiff	»	30 —	
Etain, le quintal	P.	640 —	645
Sel ammoniaque ang. l'oke	»	6 —	
Vitres	Fr.	20 —	
Plomb en Saumon le quintal	P.	155 —	160
Grenailles assorties anglais	»	165 —	
» France, Belgique et Trieste	»	160 —	
Fer-Blanc, les deux caisses	»	335 —	
Zinc en feuilles N° 7 à 12 l'oke, les 100 ok.	Fr.	108 —	110
Vitriol anglais, le quintal	P.	36 —	L. T. 105
Fer en barres assorties	»	65 —	
» masses pour clous	»	73 —	
» en feuilles 1/14	»	110 —	
» en cercles	»	90 —	
» de Russie Pasc. et Zingl	»	—	
Pointes assorties les 50 kilogrammes	L t.	1 —	
Soufre d'Italie le quintal	P.	55 —	
Eau de Résine, l'oke	»	4 20 —	
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	55 —	
» de Belgique	»	35 —	
» de Trieste (manque)	»	—	
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	15 —	16
» id. de 22 poids	»	11 —	
» d'Amérique les 11 galons	L.t.	1 —	
Alcool americain les 14 okes	»	1 —	
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1 —	5
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	44 20 —	
» des Indes	»	43 20 —	
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	P.	122 —	123
» le 10. 60 kilog	»	—	
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	132 —	
» de Trieste (manque)	»	—	
Chandelles de suif, l'oke	»	9 20 —	
Suif	»	9 20 —	
Beurre de Russie	»	11 —	11 10
Caviar, 1re qualité	»	26 —	
» 2e qualité	»	23 —	23 20
Semelle de France, Chateau Renaud, l'oke.	Fr.	5 65 —	
» Gavolly	»	5 15 —	5 20
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 80 —	
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	73 10 —	
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 —	
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	75 —	80
» id. 12/20 id.	»	85 —	95
» id. 16/24 id.	»	100 —	110
» id. 20/30 id.	»	116 —	122
» id. 8/14 id.	»	95 —	100
» id. 12/20 id.	»	105 —	110
» id. 16/24 id.	»	120 —	125
» id. 20/30 id.	»	130 —	135 (L. T. 100.)

Point d'affaires dans les cotons filés.

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	600 —	610
» N° 1	»	—	
» N° 2	»	—	
» N° 3	»	—	
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	
» N° 1	»	—	
» N° 2	»	—	
» N° 3	»	—	
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	
» de France	»	—	
» 2e qual	»	—	
Filature de 10/12 et de 11/12.	L t.	5 75 —	5 85
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—	
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	

—

APTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	—	
» mince, qual infer.	»	20 —	22
» Turquie 3 à 4.	»	—	
» mince	»	17 —	18
Galles noires, l'oke	»	18 —	
» vertes et blanches	»	13 —	
Graine jaune Angora	»	14 —	
Skilip	»	13 —	
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	16 —	
» Yerli des 7 Tours	»	7 20 —	8
» de Cesarée.	»	13 20 —	14
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 20 —	6
» de Mouton les 2 pièces	»	20 —	
Laines de Chevron d'Angora	»	40 —	46
» de Bey-Bazar	»	41 —	47
Filicks assortis	»	—	
Huile de Rose pure le metico surfin	»	33 —	
Scammonée l'oke surfin	»	400 —	500
Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	Medj.	13 10 —	
Gomme Adragante, assortie	P.	30 —	
» Adragante en feuilles	»	45 —	
» Arabique assortie	»	23 —	
Cuivre de Tocat	»	8 20 —	9
» de Ghiumush Han	»	—	
Cire Jaune de Trebizonde	»	28 —	
» d'Anatolie	»	25 —	
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 15 —	3 20
Graine de lin de Roumélie	»	38 —	40
» d'Anatolie	»	35 —	40
Huile d'olive Metelin, Aïvali, l'oke	»	8 20 —	9
» de Crete	»	9 —	9 10
Raisins Carabournou rouges	»	6 —	
» de Vourla	»	7 —	
» de Tcesmé, noir	»	3 —	
» de Sultanine	»	8 —	
Mastic de Chio	»	95 —	
Coton Kircagatz et Cassaba	»	11 5 —	11 20
» Syrie, Chypre, Adana	»	12 —	12 5
Noisettes de Trebizonde	»	1 30 —	2
Encens, quint.	»	330 —	
Safranum l'oke	»	320 —	
» de Roumélie	»	140 —	
Riz d'Egypte Rechid, l'oke	»	4 5 —	4 15
» Damiette	»	4 10 —	4 20
Eau de vie de Chio	»	8 —	15
Vin de Tenedos et Dardanelles	»	1 30 —	4
» des Iles	»	8 —	15
Savon de Candie	»	6 15 —	6 20
» de Metelin	»	5 —	5 20

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE
Départs de la semaine.

Pour Batoum et Poti, samedi le 14/26 janvier paquebot *Céres*.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER.
Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Champ
pension bourgeoise.

LEÇONS D'ANGLAIS.
Un Monsieur anglais désire enseigner sa langue à un ou deux élèves auxquels il pourrait offrir des avantages exceptionnels.
S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER
Grande Maison en pierre.
Située rue Dervich, N. 8.
S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calvocoressi Khan, N° 22, Stamboul.

GRAN DENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.
Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.
Vins de table rendu frauco à domicile à prix réduits.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.
ITINÉRAIRE
DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.
POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION

MARSEILLAISE A VAPEUR
MARC FRAISSINET PERE ET FILS.
SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.
Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 8, 18 et 28

Le bateau à vapeur français *JUNON*, capitaine Martino, partira pour MARSEILLE mercredi 23 janvier à 4 h du soir en touchant Dardanelles, Salonique, Smyrne, Syra, Messine et Gênes.
Pour frêt et passage s'adresser chez le soussigné

L'Agent Principal
Alfred BERGASSE.

Cité française, N° 3.

AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE
SE PRÉSENTE
Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866
A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)
Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que
19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10.000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4.000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
Total francs			2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000
Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs
Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100
Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort sur-le-Mein.

MARCHETO,
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864
On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.
PROMESSES DE BILLETS DE 1867
Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.
Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.
H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.
REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.
Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.
Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,
Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*
Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.
Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*
D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.
Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.
MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.
Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

DENTIFRICE - ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTÉ
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE ET EN ANGLETERRE.
Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur-dentiste J. G POPP, de Vienne, attire depuis plus de quinze ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anatherin ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp
Le Dentifrice Anathérin est pour ainsi dire l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; il étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce. Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentrifrice-Anathérin soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités, et il existe peu de villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obetenu l'approbation de ceux qui ont essayé les effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale, franc 1. 60.
On peut se le procurer à
Seul dépôt à Constantinople chez M. R. Baur et Cie Galata rue Gumruk, 22.

AUX FABRIQUES DE PARIS ET LONDRES
H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc, garanti. — EXPORTATION.

VENTE IMPORTANTE
Aux enchères publiques.

EPAVES DU BARK ANGLAIS «FANNY»
Naufragé à Kilia.

Lundi prochain. 21 janvier à 10 heures du matin, seront vendues aux enchères publiques vis à vis l'office de Santé à Galata toutes les fournitures du navires sauvées du bark Fanny,

Comprenant des aucres et des grapins, des chaines, les haussières, des cordes de touage et des grelins, des manœuvres en fil de fer; des mâts, et des mâts de hune ainsi que des étais. Un double assortiment de voiles en parfait état et une grande quantité de manœuvres courantes et de cordages de rechange; des vergues et des mâts presque neufs, des pompes Wee Gee (un foyer de coq; un cabestan en métal, trois embarcations; du bœuf salé (meet beef),etc.
Ainsi qu'une grande quantité de diverses fournitures de navire.
Le tout, pour la commodité des acheteurs, sera offert en lots séparés.
Mardi prochain, 22 janvier à midi précis. il sera également procédé au même endroit à la vente de la carcasse du bark anglais « Fanny de Shoreham, de la portée de 364 tonneaux, telle qu'elle gît actuellement sur la plage de Kilia, ayant à bord trois mâts, et un beaupré, un grelin de guindeau, une partie de la chaîne, une citerne en fer dans la cale, etc.,
Pour de plus amples renseignements s'adresser à M. I. de Castro, ou à M. Thos. Russell, agent de navires, Galata.
Constantinople, le 18 janvier 1867.
M. L. DE CASTRO

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

CARNIO
Contre le mal des dents cariées.
L'efficacité est garantie.
La pose P.10.

A Louer ou à Vendre.
Un grand magasin en pierre à trois étages; Appartements pour bureaux: vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Baxar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.
On peut le visiter tous les jours.
Pour plus amples Renseignements s'adresser au comptoir de M. Stefano A. Ralli à Galata

AVIS.
Cap. Pederson, commandant le navire norwégien *Clio* 5/6 11 destiné avec 3500 quarters d'Orge, de ce port pour l'Angleterre a besoin de Liv.-St. 00 contre change maritime.
On est prié de s'adresser par écrit à SCHIOTT et REPPEN N° 11, Rue Tchemlekdji Galata, indiquant au même temps prime et conditions.
Constantinople, 19 janvier 1867.

PILULES HOLLOWAY
LE PRINTEMPS.
Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.
Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période de la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et taméliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les rudités accumulées qui séjournent après la ente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élèment pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été déclaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invité, sans réticences, sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*
Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médcéines usuelles de famille.
En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Groats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriéte.
La vérité nous confond au moment où elle nous apparait el nous ne goûtons le bonheur qu'au momen toù s'enfuit.— *Gorleston Age.*

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK
Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 7^ ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boîte et sur la notice qui se distribue gratis, *la signature:* **A. Rouvière**, *les initiales* **A. R.**, *et la marque de fabrique:* **Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.**
A Paris, à la pharmacie LEROY, 45, rue Neuve-St-Augustin. — *A Constantinople*, dépôt chez **L. MEIFFREDY,— DELLA-SUDDA. — OTTONI, — CALLEJA, etc.**

INJECTION ET CAPSULES VÉGÉTALES AU MATICO.
GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS
Nouveau traitement préparé avec les *feuilles de Matico*, arbre du *Pérou*, pour la guérison rapide et infaillible de la gonorrhée, sans crainte aucune des rétrécissements du canal ou de l'inflammation des intestins. La plupart des médecins de Paris ont renoncé, dès son apparition, à tous les autres médicaments. L'*Injection* s'emploie au début de l'écoulement, les *Capsules* dans tous les cas chroniques et invétérés, qui ont résisté aux préparations de copahu, cubèbe et autres injections à base métallique.
Dépositaires à *Constantinople*, Della-Sudda; à *Smyrne*, Castelli; à Alexandrie ...; au Caire ...

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.
Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.
L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.
Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

VENDREDI, 25 JANVIER 1867. 19 RAMAZAN 1283 de l'Hégire. VENDREDI, 25 JANVIER 1867

2me Année. --- N° 20.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

Publication officielle.

« Bien que la circulation des monnaies de cuivre frappées en Egypte soit interdite dans les autres parties de l'Empire, des spéculateurs sont parvenus, malgré cette interdiction et abusant de l'abrogation de la mesure qui défendait l'importation dans les provinces, des monnaies de cuivre turques, à envoyer du billon de l'une et de l'autre espèce à l'intérieur, où ils le changent contre de l'or, avec un agio de 5 ou de 10 pour 100 et même plus.

» Les monnaies de cuivre dont la quantité se trouve de la sorte accrue outre mesure dans un grand nombre de localités dans les provinces, y sont devenues une source de perturbations pour les transactions particulières.

» Ces pièces n'ont pas été, cependant, fabriquées pour circuler au même titre que les monnaies ; elles ne sont destinées qu'à faciliter les mêmes transactions et à servir d'appoints, et leur mise en circulation dans les conditions qui viennent d'être mentionnées ne saurait être permise.

» Les considérations qui précèdent ont donc déterminé le Gouvernement Impérial à renouveler, dans des limites précises, la défense de l'importation des monnaies de cuivre dans les provinces. Et conformément à l'Iradé Impérial émané à ce sujet, il a été décrété que, désormais, les monnaies de cuivre d'Egypte qui entreraient dans la ligne de douane d'un port ou d'une ville de l'Empire y seront détenues. Si le propriétaire déclare les vouloir réexporter en Egypte où à l'étranger, et s'il fournit un garant digne de confiance, ces pièces lui seront restituées. Si, au contraire, elles sont introduites avec fraude ou en contre bande, elles seront saisies au profit de l'Etat.

» Pour les monnaies de cuivre d'Egypte qui se trouvent actuellement en circulation dans les autres parties de l'Empire, un délai est accordé jusqu'à la fin de février 1282 (1867) pour permettre à tous les détenteurs de ces pièces de s'en défaire, sous peine de les voir, à l'expiration de ce délai, saisies au profit du Trésor.

» Afin de mettre également un terme à la spéculation et aux abus qui ont pour objet les pièces de cuivre turques, il a été décidé qu'il ne sera, à l'avenir, permis à personne de faire entrer soit à Constantinople, soit dans les ports de la Roumélie et de l'Anatolie, ni d'en faire sortir des monnaies de cuivre de cette espèce, pour une somme excédant dix piastres. Tout excédant en cuivre de ce montant, sera saisi. En cas de contrebande, les trois quarts de la somme saisie seront remis au Trésor Impérial pour être détruits et un quart en sera accordé à celui qui aura découvert la contrebande.»

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 25 *Janvier*.

Nous avons sous les yeux tous les journaux de Vienne qui s'occupent de la trop fameuse nouvelle du *Mémorial diplomatique*. Malgré le démenti officiel donné à cette feuille, on veut savoir ce qui l'a amenée à imprimer les lignes en question dans ses colonnes ; ce n'est peut-être seulement que le grand désir de donner une *nouvelle à sensation* ; en effet, on est arrivé à savoir que tout se réduisait à l'envoi d'une note confidentielle de M. de Beust à M. de Moustier. L'homme d'Etat Français n'a pas encore répondu, nous le disions hier, aux ouvertures qui lui sont faites par le ministre autrichien. Mais quoi qu'il en soit de la véracité de la nouvelle du *Mémorial*, tous les journaux démontrent que l'Autriche n'est pas actuellement en position de s'engager dans des conflits extérieurs. Pour arriver à leurs fins, ces feuilles se servent des arguments dont nous nous sommes servi dans la même occasion et disent que l'Autriche est trop occupée à l'intérieur pour pouvoir songer sérieusement à soulever une aussi grosse affaire que la Question d'Orient.

C'est par les mêmes raisons que l'on dément, dans les journaux, les bruits persistants d'une triple alliance, offensive et défensive de l'Autriche, de l'Italie et de la France. Ces deux derniers pays, sans être dans une situation aussi tendue que le premier, ont cependant fort à faire chez eux. Or, jamais on ne peut songer à commencer des entreprises au dehors, lorsque au dedans la situation n'est pas bien définie. Ce n'est pas avec la réorganisation de l'armée, avec les nobles soucis que lui font les réformes si libérales apportées par l'Empereur à la Constitution, avec les préoccupations de l'Exposition, en France; avec un déficit énorme à combler dans les finances et la mise en pratique des projets de M. Scialoja sur les biens du clergé, en Italie, que ces deux Etats, si occupés à l'intérieur, peuvent vouloir se lancer dans les hasards de la guerre.

Ces bruits de triple alliance tombent donc dès que l'on veut y réfléchir froidement ; et bien que tous les jours, les feuilles qui jouissent de la confiance publique répetent ces raisonnements sur tous les tons, on n'en continue pas moins à Paris, à croire à la réalité de négociations, de pourparlers, qui auraient pour but cette alliance, inutile aujourd'hui encore. Sans donner plus de poids qu'il ne convient à une pareille persistance, il faut voir dans ce fait une de ces bizarreries de l'opinion publique, qu'il est si difficile de s'expliquer.

Les feuilles autrichiennes se préoccupent de la réorganisation de l'armée. Le *Journal de Vienne*, dans un article que nous reproduisons plus loin, fait de sages remarques sur la nécessité incontestable pour un grand Etat de réorganiser son armée sur un pied conforme aux exigences du temps. Puis, il essaye de combattre l'opposition que la nouvelle loi rencontre en Hongrie, en démontrant qu'elle réalise plusieurs de ses vœux les plus ardents et qu'elle sera, dans ses principaux dispositifs, soumise à la sanction des assemblées nationales. L'*Abendpost de Vienne* défend également la loi de la réorganisation et répond vivement aux attaques dont elle a été l'objet de la part de la *Presse*«Tout homme versé dans les questions militaires, dit cette feuille, comprendra que la loi pour la défense de l'état forme la base du développement ultérieur de la réorganisation de l'armée dans toutes ses parties et que, par suite, elle doit être appliquée la première. »

Ce raisonnement est très-juste et plein de bon sens. Il est certain qu'on doit organiser d'abord la défense nationale, et que ce n'est qu'après ce travail, et lorsqu'on aura assuré le pays contre les invasions étrangères, que l'on peut songer à développer les parties aggressives de l'armée.

Le même journal fait aussi remaquer le grand avantage que présentent un service militaire de courte durée et un budget de la guerre relativement faible. Au point de vue de l'économie du budget et de l'économie nationale, le journal a grandement raison ; et dans toute affaire de service militaire, il faut songer à ne pas enlever à la nation le plus vigoureux de son sang et à ne pas priver le pays, pendant de trop longues périodes, de tous ses hommes les plus propres au mariage et par conséquent les plus nécessaires à l'avenir du pays.

NOUVELLES POLITIQUES.

Angleterre.

Le *Morning Post* assure que beaucoup d'Anglais de distinction viennent de séjourner en Italie. Lord Russell a été reçu par le roi; il se félicite beaucoup de l'accueil qu'il a trouvé auprès de Sa Majesté et ensuite auprès des hommes d'Etat et du peuple.

Il a été salué par le public des théâtres.

Lord Minto et sir James Hudson, deux chauds amis de l'Italie, ont aussi trouvé bon accueil à Florence et à Rome. M. Layard et lord Clarendon ont été à Florence. M. Gladstone a été à Rome. M. Odo Russell à Rome, et M. Elliot à Florence, ont eu des missions spéciales. Ils ont tous deux offert le séjour de Malte au pape. M. Gladstone a offert des conseils à Sa Sainteté.

Toutes ces hôtes de l'Italie sont repartis.

Le bruit court qu'on va élever un superbe monument au-dessus du caveau qui contient les restes du cardinal Wiseman, à Kensal-Green, jusqu'à ce que la cathédrale catholique soit terminée.

Lord Monck, le gouverneur actuel du Canada, qui est en Angleterre en ce moment, a accepté l'invitation qui vient de lui être faite par le maire de Portsmouth d'assister à un grand banquet public, qui doit lui être donné dans cette ville pour reconnaître les services qu'il a rendus à l'Angleterre, surtout pendant l'invasion feniane sur les frontières canadiennes.

France

On lit dans la *Patrie* :

« Plusieurs journaux font grand bruit d'un vaste projet ourdi à Saint Pétersbourg et qui aurait pour adhérents plusieurs puissances continentales, désireuses « de résoudre » — c'est le mot parlementaire — la question d'Orient.

» Le succès éphémère de ces nouvelles à sensation étant le seul que puissent espérer les journaux qui les reproduisent, nous ne nous étonnons pas de l'empressement mis par eux à les accueillir.

» Mais comme il est bon de prévenir tout abus de la confiance du public, hâtons-nous de faire ce qu'ont oublié les journaux reproducteurs — c'est-à-dire, d'indiquer la source de ces... graves informations.

» L'éditeur, et sans doute l'auteur du projet en question qui met au pillage la Grèce, la Turquie et l'Egypte, n'est autre que la *Gazette de Spener*, le moins autorisé des journaux allemands. »

On lit dans la *Pays* à la date du 12 janvier :

Lundi dernier a été donné au palais des Tuileries le premier des diners de famille. La table impériale réunissait environ quarante personnes,

Mercredi a eu lieu le premier des quatre grands dîners officiels.

La date des quatre grands bals annoncés est définitivement arrêtée.

Le premier sera donné le 16 janvier ; ils se succéderont à quinze jours d'intervalle.

La santé de S. M. l'Empereur est de plus en plus florissante, depuis son retour de Compiègne. Chaque jour, il peut se livrer sans fatigue aux nombreux travaux qu'il suit avec un soin tout spécial, sans compter qu'il ne se passe pas une journée qu'il ne fasse quelque pérégrination dans Paris, soit à pied, soit en voiture. Vers la fin de la semaine qui vient de s'écouler, ces pérégrinations ont été quotidiennes. Sa Majesté sort dans le plus modeste appareil ; c'est ainsi que rien ne distingue ses voitures et que, pour toutes armoiries, elles portent une simple couronne fermée. Ceci n'empêche pas qu'on reconnaisse promptement le souverain et que sur son passage il soit l'objet des manifestations les plus sympathiques.

Italie.

On écrit de Rome que la famille royale de Naples paraît avoir renoncé à son idée d'abandonner l'Etat pontifical. Le comte de Trapani a pris un nouvel appartement pour six mois.

Un journal de Montauban a annoncé qu'on va fonder à Rome un organe quotidien en français. Cette nouvelle n'est évidemment point partie de Rome, car elle y a causé une surprise générale. On peut la démentir sans scrupule.

Rome.

Il y a encore à Rome six ou sept soldats français malades : on les soigne à l'hôpital militaire pontifical. Trois compagnies de soldats d'administration sont demeurées pour surveiller le transport du matériel et remettre en bon état les objets de literie que la municipalité romaine a mis à la disposition du corps d'occupation. Il s'agit de battre et de recoudre près de 3,000 matelas. La Légion s'établira dans les bâtiments du collége Saint-André, au Quirinal, à deux pas du collége belge. Le Pape, voulant donner à ce corps une marque de sa bienveillance, lui a désigné pour aumônier un prélat de sa cour, Mgr Bastide, qui a exercé pendant tout le temps de l'occupation, avec un zèle vraiment sacerdotal, les fonctions d'aumônier en chef de l'armée française.

Espagne

La *Patrie* donne les détails suivants sur les événements d'Espagne :

Nous apprenons par des correspondances de Madrid que le gouvernement ayant découvert un exemplaire imprimé de l'Adresse à la reine, vingt et un députés nouveaux, dont la signature se trouvait sur cette pièce, ont été appelés, dans la nuit du 5 au 6 janvier, chez le capitaine général. Parmi eux, on cite M. Canovas del Castillo, ancien ministre. Ces députés ont avoué qu'ils avaient apposé leur signature sur la pièce originale; mais cette déclaration ne suffisant pas, aux termes de la loi espagnole, pour motiver une condamnation, ils ne seront pas traduits devant les tribunaux.

Autriche.

Le *Fremdenblatt* croit savoir que Sa Majesté l'Empereur a l'intention de dissoudre complètement la garde I. et R. Nous sommes autorisé à déclarer à ce propos que l'effectif de la garde impériale a déjà été réduit, mais que la rumeur d'une dissolution complète de ce corps est dénuée de tout fondement.

Une grande chasse, à laquelle ont pris part plusieurs archiducs et des membres du corps diplomatique a eu lieu ces jours-ci dans les parcs impériaux situés près d'Enzersdorf.

Le prince Philippe de Hanau a fait le dernier jour une longue visite au roi de Hanovre, à Hietzing.

Le 10 dans l'après-midi une conférence à laquelle ont pris part, outre le comte Belcredi et le chancelier de Hongrie M. Majlath, le comte Jules Andrassy, le baron Sennyeg et le baron Rötvös, a été tenue chez M. de Beust. Après la conférence les Messieurs designés ont diné chez M. de Beust, avec plusieurs autres membres de la députation hongroise.

Venezuela.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

« Nous apprenons par voie de la Havane que l'anarchie la plus complète continue à désoler le Venezuela. La guerre civile a pres-

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XV

(*Suite.*)

— C'est Brisemur ? demanda Fossette.

— Oui.

— Pauvres gens ! Quand je rencontre ces enfants si déguenillés avec leurs figures de squelette, j'en ai le cœur serré, et je ne puis pas dîner.

— Ne reçoivent-ils pas des secours de la paroisse et de la mairie?

— Oh ! qu'est ce que cela ? De temps en temps, pour six, un secours de dix francs ou bien quelques bons de pain. Et puis il est fier, Brisemur. Quand il faut aller au bureau, il dit à sa femme : « J'aime mieux passer deux nuits au travail que de mendier un secours. » C'est sa femme qui y va quand elle peut sortir. Ce qui l'ennuie surtout, ce sont certaines dames de charité qui se croient obligées de leur donner des conseils, et qui veulent mettre le nez dans toutes leurs affaires. Il faut entendre aussi comme il arrange tous ces grands blagueurs qui veulent faire le bonheur des ouvriers sans les consulter, et qui n'ont pas d'autre but que de parader et de poser devant le public. Lui, Brisemur, il a une idée magnifique qui rendrait riches tous les ouvriers.

— Est-ce que les femmes en sont ? demanda Fossette.

— Oui, tout le monde.

— Eh bien ! parlez, pourvu que ce ne soit pas de la politique.

— Oh ! il n'est pas question de politique. Il dit tout bonnement qu'il faudrait, au lieu de travailler pour un entrepreneur, se réunir, former une société, se cotiser pour acheter les outils et les cuirs, avoir un agent qui vendrait les produits et empocherait les bénéfices au profit de tous les associés.

— Tiens ! mais au fait ! dit Fossette, si à nous trois, mesdemoiselles, nous formions une société ?

Geneviève s'était arrêtée de coudre. Elle était fort pâle. Ses yeux agrandis regardaient dans le vague avec une expression singulière. C'était comme une anxiété, suivie tout aussitôt d'un abattement profond.

— Mon Dieu ! Geneviève, qu'as-tu donc ? s'écria Fossette.

— Vous souffrez, c'est sûr, dit à son tour Robiquet tout effrayé.

Geneviève ferma les paupières et se renversa sur sa chaise.

— Je suis perdue ! murmura-t-elle ; il ne vient pas, lui, il m'abandonne !

Elle avait entendu un pas rapide dans l'escalier. Depuis quinze jours elle attendait vainement Lionel. La veille encore elle lui avait écrit, et il ne venait pas. Cette dernière déception achevait de la briser.

— Elle s'évanouit ! cria Claudine, qui la soutint dans ses bras.

En effet, elle avait perdu connaissance.

On la transporta sur le lit.

— M. Robiquet, courez chercher du vinaigre.

Robiquet effaré se précipita dehors. Il faillit se heurter dans le corridor avec une dame qui lui demanda si Mlle Claudine Bordier était sortie.

— Non, au fond, la porte à droite, répondit Robiquet qui poursuivit sa course.

C'était Madeleine qui venait voir sa sœur. Elle la trouva, ainsi que Fossette, en grand émoi auprès du lit où reposait Geneviève.

Madeleine, qui avait plus de sang froid que les jeunes ouvrières, bassina les tempes de la malade avec de l'eau fraîche et lui frappa dans les mains.

Geneviève recouvra ses sens. Elle ne remarqua pas d'abord la présence de Madeleine.

— Que ne m'avez-vous laissé mourir ! s'écria-t-elle en fondant en larmes. Au moins, je ne souffrirais plus. Me délaisser dans un moment pareil ! O mon père, ma mère, si je vous ai fait souffrir, vous êtes bien vengés !

Madeleine interrogeait du regard.

— C'est son amant qui l'a abandonnée, lui dit Claudine à voix basse.

Tout à coup Geneviève se dressa sur son lit.

— Ah ! mais... c'est ma faute s'il n'est pas venu... Hier, dans ma lettre, j'ai oublié peut être de lui donner mon adresse. Et je accusais !

Elle riait maintenant d'un rire nerveux qui faisait mal.

— Je t'en prie, Fossette, écris-lui bien vite, et dis lui que je vais mourir s'il ne vient pas. Tu sais : M. de Lomas, 31, rue Louis-le-Grand.

— M. de Lomas ! s'écria Madeleine stupéfaite.

Et son visage se couvrit de rougeur ; ses sourcils se froncèrent.

Quel sentiment l'émouvait ?

A cette exclamation, Geneviève regarda Madeleine, et, l'ayant reconnue, elle retomba sur son lit, honteuse qu'une étrangère eût surpris son secret.

Fossette cherchait une plume et du papier, lorsqu'on entendit des sanglots dans l'escalier. Robiquet entra tout essoufflé en rapportant du vinaigre.

— Encore une autre histoire ! dit-il ; vous entendez bien pleurer ? C'est la petite danseuse du sixième. Les sergents de ville viennent d'arrêter sa mère, parce qu'ils l'ont surprise qui mendiait dans la rue Quincampoix.

Fossette courut dans l'escalier et fit entrer celle que Robiquet appelait la petite danseuse du sixième. C'était presque une enfant ; elle avait quinze ans à peine. Sa figure, brune et pâle, rappelait un peu le type passionné de la bohémienne. Ses grands yeux noirs animés par l'indignation avaient une vivacité, un éclat sauvages. Elle portait sur sa chevelure épaisse, un peu crépue, une résille de chenille rouge.

Sa taille souple, cambrée, était à la fois énergique et voluptueuse, comme celle de ces filles vagabondes, de sang mauresque, dont les passions brûlantes n'admettent pas d'entraves.

Elle s'appelait Christine Ferrandès. Elle était Espagnole par son père, mais Française par sa mère.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! criait elle, que va devenir grand'mère et la *pauvrinette* ? Ah ! c'est la petite surtout !

Cette douleur était si expansive, si vraie, que tous les cœurs étaient touchés. Geneviève elle-même oubliait sa propre souffrance, et Madeleine avait des larmes plein les yeux.

Voir le numéro du 24 janvier.

que anéanti toute fortune et toute propriété dans les provinces de Barcelona et de Guaraca. En dehors de Caracas, la capitale, le gouvernement n'a ni autorité ni influence. »

Extrême-Orient

Les journaux français donnent les nouvelles suivantes de la Corée :

Nous recevons par des dépêches particulières de Pointe-de-Galles, des nouvelles du Japon du 30 novembre. Elles nous apprennent que M. le contre-amiral Roze, parti de l'île Boisée, près de Kang-hoa, serait arrivé avec sa division à Nangasaki, d'où il devait prochainement revenir à Yokohama. A cette date, la situation au Japon continuait à être très satisfaisante.

Nous apprenons par des lettres de Shang-Haï du 18 novembre, que le projet relatif à la création d'une flotte chinoise, récemment approuvé par le prince Kong, va recevoir son exécution. Cette flotte comprendra six navires de guerre à vapeur dont quatre canonnières cuirassées et deux corvettes. Ces bâtiments, placés, dit-on, sous le sous commandement d'un officier français, seraient employés à la destruction de la piraterie, et aussi à seconder les opérations contre les Nienfeï.

Il y a quelques années, le projet de constituer un flotte chinoise fut adopté en principe par la cour de Pekin. Il ne reçut pas son exécution, parce que les officiers anglais qui devaient la commander posèrent des conditions qui ne furent pas acceptées.

Mexique.

On lit dans les feuilles françaises :

Nous apprenons, par des correspondances particulières du Pacifique du 3 décembre, que l'aviso à vapeur le *Talisman*, après avoir conduit, en compagnie de la *Victoire* et de la *Vénus*, les troupes françaises de Mazatlan à San-Blas, était parti en mission pour Tehuantepec, port situé dans le sud d'Acapulco.

On vient de reprendre sur ce point les travaux commencés autrefois pour l'établissement d'un chemin de fer destiné à relier entre elles les deux mers. La concession en a été faite récemment par l'empereur Maximilien à une compagnie américaine. Le parcours est de 250 kilomètres, et on pense que plus tard cette voie ferrée aura une importance égale à celle de l'isthme de Panama.

Nous publions *in extenso* l'article que le *Journal de Vienne* consacre à la nouvelle loi pour la réorganisation de l'armée autrichienne. Nous nous bornerons à dire que les appréciations souvent justes de cette feuille nous paraissent optimistes de parti pris :

« Tandis que le gouvernement déploie le plus grand zèle pour amener les peuples de la monarchie à une entente qui fera du système constitutionnel une vérité entière, des circonstances impérieuses ne lui permettent plus de différer une solution. Le gouvernement d'un grand état ne peut pas suspendre son action à volonté jusqu'à ce que les résultats d'une entente politique se soient produits. Jusqu'alors il se voit forcé par une nécessité évidente d'exercer seul le souverain pouvoir. Il désire lui même que ce délai soit abrégé le plus possible et les représentants des peuples devraient trouver de leur intérêt de seconder le gouvernement dans l'accomplissement de ce désir. Il y a surtout deux questions capitales qui exigent une solution d'urgence qu'il n'est pas possible d'ajourner comme on peut le faire avec d'autres questions législatives. Nous voulons parler des finances et de l'armée. Tandis que dans tous les grands états de l'Europe l'on s'empresse d'introduire de nouvelles organisations dans les armées, l'Autriche ne saurait rester inactive. Nous n'avons pas besoin de dire pourquoi nous devons nous efforcer tous les premiers, de remédier aux vices de notre organisation militaire et d'écarter les inconvénients qui ont eu des conséquences si fatales pour nous. Notre politique n'a jamais été agressive et elle ne le sera jamais. Si nous levons une grande armée pour notre protection et notre défense, le peuple seul est appelé sous les armes pour son propre bien. Une saine politique exige que nous inspirions du respect à nos adversaires et de la confiance à nos amis. A mesure que les uns et les autres reconnaissent que nous recueillons et organisons nos forces, les dangers d'une agression diminuent d'une part tandis que de l'autre les occasions de conclure des alliances augmentent. Nul patriote prévoyant ne pourra donc dire que le temps ne presse pas et que l'on pourrait tout aussi bien ajourner d'un an ou de deux le nouveau système de recrutement. Le peuple s'aide lui même en préparant des masses d'hommes imposantes pour la défense du pays. Plus l'on mettra de soin à préparer cette défense, plus on éloignera aussi les maux et les revers d'une guerre. Nous croyons aussi que les hommes d'état de la Hongrie qui avaient fait opposition jusqu'ici contre la nouvelle loi de recrutement, ne voudraient pas combattre les principes de cette loi. Sous le rapport matériel, la Hongrie n'a pas de raison non plus de se plaindre d'une loi qui lui est profitable sous plus d'un rapport et qui contribue à réaliser plusieurs de ses vœux, tels que par exemple le cantonnement des troupes dans le lieu même où elles ont été levées. L'opposition, que cette loi rencontre se manifeste plutôt contre la forme que contre le fonds. On veut qu'elle soit soumise à la sanction constitutionnelle et l'on exige que tous pouvoirs législatifs concourent à sa mise en vigueur.

Ce qui prouve que le gouvernement nourrira le même désir c'est que la mesure relative au recrutement n'a été pour le moment que l'objet d'une ordonnance. Le gouvernement promet d'une manière formelle que cette mesure passera par la filière constitutionnelle, dès que son action tant désirable aura repris son cours. L'armée est une des affaires communes à tout l'empire dont-il n'est pas possible de dénier ce caractère. Dès qu'on aura créé l'organe revêtu du pouvoir législatif pour l'Empire, sa sphère d'action ne sera en aucune sorte restreinte. Les représentants des peuples d'accord avec la couronne auront alors à régler d'une manière permanente cette loi importante qui n'entre maintenant en vigueur que provisoirement mais dont l'Empire doit attendre sa sûreté, son importance et sa position de grande puissance.

La *Gazette de Vienne* du 3 janvier publie le document suivant :

Patente impériale du 2 janvier 1867, valable pour la Bohême, la Gallicie et la Lodomérie avec Cracovie, l'Autriche au dessus et au-dessous de l'Ems, Salzbourg la Carinthie, la Carniole, la Bukowine, la Moravie, la Silésie, le Tyrol, le Vorarlberg, l'Istrie, Gœrz et Gradiska et Trieste avec son territoire.

Nous François-Joseph Ier, par la grâce de Dieu empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême; de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Gallicie, de Lodomerie et l'Illyrie, roi de Jérusalem, archiduc d'Autriche, faisons savoir et ordonnons :

En vertu de la patente du 20 septembre 1865, notre gouvernement, entré en délibérations avec les représentants des pays de notre couronne hongroise, à l'effet de concilier des prétentions contradictoires concernant les institutions constitutionnelles de l'empire ;

En raison de l'état de ces délibérations, et désirant amener dans le plus bref délai possible une solution radicale et équitable pour tous de cette tâche si importante, nous avons pris la résolution d'y faire coopérer les représentans de nos autres royaumes et pays.

Quelque disposé que nous soyons à prendre en considération les opinions diverses des pays particuliers de l'empire sur le droit public, nous croyons que notre premier et notre plus sacré devoir consiste à avoir constamment en vue, comme but et limite de nos efforts, la consolidation de la monarchie et la satisfaction de ses intérêts généraux.

Les circonstances et la situation de l'empire exigeant impérieusement que les négociations sur la question constitutionnelle aboutissent dans le plus bref délai possible, et que, par suite, les vues diverses en matière de droit et les demandes des royaumes et pays n'appartenant pas à la couronne de Saint Etienne puissent se manifester et se concilier dans une assemblée commune, sans s'écarter du point de vue de la consolidation de la monarchie qui doit servir de règle invariable.

Le maintien rigide d'un principe de forme qui dominerait exclusivement le mode de procéder dans l'accomplissement de l'œuvre de conciliation et entraverait la solution de la tâche serait un grave péril pour le principe constitutionnel, que nous voulons voir complètement sauvegardé et assuré pour l'avenir, et opposerait des obstacles considérables au règlement définitif des rapports politiques intérieurs, en sorte que, au lieu d'être conjurés, les dangers que court l'ensemble de la monarchie n'en seraient qu'augmentés.

Croyant, en conséquence, devoir convoquer en Reichsrath extraordinaire les représentants des royaumes et pays mentionnés et étendre aussi cette convocation à notre Chambre des Seigneurs, nous voulons allier le respect des droits acquis par les représentans de ces pays, en raison de l'activité qu'ils ont déployée pendant plusieurs années en vertu des dispositions du Statut pour le Reichsrath du 26 février 1861, avec la reconnaissance du droit que notre diplôme du 20 octobre 1860 confère aux Diètes, relativement aux questions d'un intérêt commun, en les autorisant à élire leurs représentans.

C'est notre volonté que le nombre des délégués à élire dans chaque pays soit conforme à celui que la loi fixe pour la représentation de l'empire, et qu'on s'abstienne de donner des instructions aux délégués. L'impérieuse nécessité de favoriser l'œuvre de conciliation commande d'écarter tout obstacle.

Pour ce qui concerne la publicité des séances et les rapports entre les deux Chambres, dont nous nous réservons de nommer les présidens et vice-présidens, ainsi que l'autorisation pour nos ministres et nos dicastères de prendre part aux délibérations, on s'en tiendra aux dispositions des lois du 26 février et du 31 juillet 1861.

Comme la période électorale de six ans pour les Diètes expire prochainement et que nous voulons, à propos de l'accomplissement d'une si importante tâche, que nos peuples puissent exercer de nouveau leur droit électoral, nous croyons devoir autoriser une nouvelle élection des membres des Diètes.

Comptant, en conséquence, sur les sentimens patriotiques de nos peuples, et dans l'espoir que, en raison de la haute gravité de la situation, les intérêts individuels se subordonneront volontiers au grand et unique but consistant à assurer les conditions d'existence de l'ensemble de l'empire, nous ordonnons ce qui suit, après avoir entendu notre conseil des ministres :

Art. 1er. Les Diètes de la Bohême, de la Dalmatie, de la Galicie et de la Lodomérie avec Cracovie, de l'Autriche au-dessous et au-dessus de l'Ems, de Salzbourg, de la Styrie, de la Carinthie, de la Carniole, de la Bukowine, de la Moravie, de la Silésie, du Tyrol, du Voralberg, de l'Istrie, de Gorz et de Gradikfla sont dissoutes.

Art. 2 Il sera procédé immédiatement à de nouvelles élections pour ces Diètes.

Art. 3. Les Diètes formées en vertu des élections accomplies, ainsi que le conseil municipal de Trieste, sont convoquées dans leurs lieux de réunion légaux pour le 11 février de l'année courante.

Art. 3. La communication de la présente patente impériale et l'élection des députés pour le Reichsrath extraordinaire formeront les seuls objets des propositions du gouvernement et des travaux des Diètes et du conseil municipal de Trieste.

Art. 5. Le Reichsrath extraordinaire est convoqué pour le 25 février de l'année courante, à Vienne, notre capitale et résidence.

Art. 6. La discussion de la question constitutionnelle formera le seul objet des travaux du Reichsrath extraordinaire.

Fait à Vienne, notre capitale et résidence, le 2 janvier 1867, dans la dix-neuvième année de notre règne.

FRANÇOIS JOSEPH, *m. p.*

DE BEUST, *m. p*; BELCREDI, *m. p.* LARISCH, *m. p.*; KOMERS, *m. p.*: WULLERSTORF, *m. p.*; JOHN, *m. p.*, *lieutenant feld maréchal.*

Par ordre souverain :

BERNARD, chevalier de MEYER, *m. p.*

Nous avons déjà dit quelques mots sur les causes qui ont déterminé jusqu'ici les changements si fréquents des Patriarches Œcuméniques, et sur les conséquences fâcheuses qui en résulteraient, si cet état de choses continuait, pour la grande Eglise d'Orient et pour l'orthodoxie en général. Nous avons parlé des deux opinions qui se sont produites à la suite de la démission de Mgr. Sophronius, au sujet des réformes à introduire dans les réglements qui régissent le Patriarcat. Aujourd'hui nous examinerons ces deux opinions et nous nous prononcerons en faveur de celle qui, d'après nous, serait plus avantageuse pour la gestion spirituelle et temporelle de la Communauté.

Déjà sous le patriarcat de Mgr. Sophronius, le St-Synode et le conseil national, voyant l'insuffisance des réglements en vigueur, avaient décidé S.S. à demander à la S. Porte l'autorisation de les modifier en partie. Saisi de cette demande, le Gouvernement du Sultan s'empressa d'accéder au désir exprimé par le Patriarche et l'autorisa à nommer une commission, composée d'hommes éclairés et compétents pour élaborer un projet sur les modifications à apporter aux réglements en question. Mais S.S. sans consulter, paraît-il, le St Synode et le conseil mixte, aurait nommé de son propre chef les membres de cette commission. Par un concours de circonstances qu'il est inutile d'énumérer ici, cette commission ne présenta aucun travail au Patriarcat et l'affaire en resta là.

Il s'agit de savoir maintenant si le Caïmacam du Patriarcat, régulièrement nommé par la S. Porte, a la faculté de poursuivre l'œuvre commencée par Mgr. Sophronius, ou s'il doit attendre l'élection du futur Patriarche. Pour notre part, et dans l'intérêt même de la chose publique, nous croyons que le chef actuel du Patriarcat ferait mieux de s'occuper de cette question importante avant l'élection du Patriarche. La raison en est simple. Le mode actuel d'élection renferme lui-même des vices au redressement desquels on devrait aviser dès aujourd'hui, pour ne pas tomber dans les anciens errements. La première réforme à laquelle on devrait donc songer serait, sans contredit, celle d'élargir le cercle électoral qui est par trop restreint, d'après la loi en vigueur. Cette modification essentielle faite, on pourrait ensuite procéder à la révision des réglements, tracer une ligne de démarcation entre les attributions du Patriarche et celles du conseil National, et donner ainsi aux laïques les droits qui leur reviennent dans les affaires civiles de la communauté.

Telle est, à notre avis, la marche à suivre par les hommes qui dirigent aujourd'hui le Patriarcat. Si nous demandons que ces limites soient bien définies, c'est dans l'unique but de faciliter et la tâche du futur Patriarche et celle du conseil de la Communauté, tâches également difficiles surtout dans les circonstances actuelles. Débarrassé ainsi d'une foule de questions de détails qui lui font perdre un temps précieux, le Patriarche pourrait exercer une surveillance plus active et plus efficace sur les actes des divers Evêques des provinces dont on se plaint beaucoup et qu'on accuse d'avoir provoqué le mécontentement général de leurs ouailles. N'est-ce pas, en effet, à leurs vexations qu'on attribue les discordes regrettables qui se sont produites depuis quelques années dans le sein de l'église d'Orient entre grecs et bulgares! Et bien ! pour mettre fin à toutes ces discussions qui ne manqueront pas d'avoir des suites désastreuses pour l'orthodoxie, il importe que le chef de l'église consacre tous ses moments et tous ses efforts à l'exercice exclusive de son ministère, si négligé jusqu'à présent.

Le conseil de la Communauté, dont le Patriarche reste toujours le chef suprême, s'occupera ainsi des questions purement civiles ; il dressera un budget des recettes et des dépenses annuelles tant du Patriarcat que des divers diocèses des provinces ; et l'excédant qui résulterait des revenus seraient affectés à l'entretien des écoles et d'autres établissements d'utilité publique, au lieu d'aller grossir la caisse de quelques particuliers.

Quant à l'opinion suivant laquelle ces réformes devraient être faites après l'élection du Patriarche, une seule considération suffit pour la combattre avec avantage. Le Patriarche élu d'après les lois actuellement en vigueur, se déciderait difficilement à les modifier dans un sens plus libéral, et à se dépouiller ainsi bénévolemet d'un ipouvoir qui est si commode pour ceux qui ont pris l'habitude de commander en maîtres.

Le moment est suprême, comme nous l'avons déjà dit. C'est à ceux qui dirigent aujourd'ui les affaires du Patriarcat à s'élever à la hauteur de leur tâche et à maintenir par conséquent la splendeur et le prestige de la grande église d'Orient. Nous avons tout lieu d'espérer qu'ils ne failliront pas à ce noble devoir.

FRANCE ET ALLEMAGNE
III
POINT DE VUE DE L'EUROPE.

Reste à marquer l'influence des derniers évènements sur l'Europe et la société en général.

Rien de plus étrange et de plus instructif que le jugement que l'Europe en a porté, avant ou après la victoire. Jamais perturbation semblable des opinions. Tel était Autrichien le matin qui était Prussien le soir. On pourrait se donner le plaisir de ce complet désarroi de l'esprit européen. Ces soubresauts de la conscience en des sens opposés, suivant l'heure, suivant la pluie et presque toujours d'après le succès, qu'est-ce que cela, sinon la négation de la conscience? Combien faut il de temps pour que le mal devienne le bien, et l'injuste le juste? Un mois ? Un jour ? Une heure ! Ce spectacle nous a été donné ; frêle base, si je ne me trompe, pour les libertés futures. L'Europe entière a été prise en flagrant délit de reniment, dix fois dans la même semaine, comme s'il n'y avait plus aucune règle morale établie entre les hommes. Je constate ici cette même éclipse de la conscience humaine que j'ai remarquée dans toutes les grandes chutes de la liberté publique.

L'impossibilité où le monde a été de discerner le droit, de s'y fixer un instant, de s'en éclairer, a donné la démonstration palpable du vide qui s'est accompli dans l'âme humaine. Interrogée, elle n'a répondu que par la force et la fatalité. Aucune lumière n'a jailli des esprits, On les a vus se plier à tout, c'est-à-dire s'évanouir. Le fusil à aiguille a seul rempli la scène. Il a seul parlé, pensé, jugé, philosophé, persuadé, converti. Mais, dans cette nuit de l'esprit, une chose doit réjouir les gens de bien, Ils n'ont pu voir que l'abaissement de la conscience. Plus l'instinct du droit a diminué, plus aussi s'est perdu l'esprit pratique. Aucune époque n'a eu moins de droiture, et aucune n'a été plus aisément dupe. Il n'est donc pas vrai que l'habileté croît en raison inverse de la conscience ! Cette seule vérité ne pouvait être payée trop cher.

Il a bien fallu couvrir ce risible désarroi de l'esprit humain démoralisé, et l'on s'est naturellement hâté de donner les plus beaux noms aux victorieux.

Après Sadowa, M. de Bismark s'est appelé 89.

Elle questionna Christine sur sa position.

Dans un récit entrecoupé de sanglots, la petite danseuse raconta qu'elles étaient quatre là haut dans un grenier : une enfant de six ans, une aïeule paralytique, elle, qui apprenait à danser, sa mère enfin qui était blanchisseuse et qu'un commencement de phthisie empêchait de laver pendant l'hiver. Le jour, la pauvre femme cousait des chemises de soldat à six sous la pièce, et, vers le soir, en effet, elle allait mendier ; car son mince salaire ne pouvait suffire à nourrir quatre personnes.

— Elle est si jolie, ma petite Rital ! ajouta Christine avec passion. Sa mère est morte, et on l'avait mise aux enfants trouvés, dans cette grande maison si triste. J'étais allée la voir. Elle demandait toujours sa mère ; elle se pendait après moi pour me suivre ; et je l'ai emmenée, la pauvre petite. Sans doute elle n'est pas aussi bien nourrie, mais elle a notre amour. Ah ! nous l'aimons bien ! Si vous voyiez, c'est elle qui est toujours la plus belle. Je travaille aussi, je fais des bonnets. En passant la nuit je puis gagner trente sous. Là dessus il faut payer mes leçons de danse ; c'est ce qui nous ruine. Mais quand je serai célèbre, ajouta t-elle en se redressant, j'aurai beaucoup d'argent et nous serons toutes heureuses. Maman !... ah ! maman !.. croyez vous qu'on me la rendra !

Et elle se reprit à sangloter.

Madeleine remit à cette enfant son porte-monnaie qui contenait sa dernière pièce de vingt francs.

— Tenez, lui dit-elle, quand vous serez riche vous me la rendrez.

Christine remercia avec une effusion toute méridionale et courut rejoindre sa grand'mère qui ne connaissait pas encore la catastrophe.

Madeleine ne pouvait rester davantage, car Mme Daubré l'attendait aux Tuileries.

Robiquet partit derrière elle, portant le message de Geneviève à M. de Lomas.

— Je ne sais trop, fit observer Madeleine à Claudine, s'il convient que tu restes dans cette société-là ?

— Comment ! se récria-t-elle surprise. Fossette et Geneviève ont des amants, c'est vrai ; mais ce sont de très-braves filles; elles ne se vendent pas.

— Ma chère amie, quand on est dans cette voie là, et qu'on est pauvre.....

— D'où sors-tu, Madeleine ? interrompit Claudine. A Paris comme à Lyon, une ouvrière sage est une exception. On ne peut pas demander non plus aux ouvrières des grandes villes la même vertu qu'à ces petites demoiselles qui n'ont jamais quitté la robe de leurs mamans. L'amour n'est-il pas leur seul bonheur !

— Tu m'effrayes, Claudine, dit Madeleine émue ; comment peux-tu excuser de pareilles mœurs ?

— Oh ! ne crains rien pour moi. J'ai bien résisté à l'amour de Jaclard. Je saurai donc me garder, malgré tous les conseils et tous les exemples. Et puis je penserai à toi, à Marie, à notre pauvre mère, qui toutes trois auriez tant de chagrin si je me conduisais mal.

Madeleine, un peu rassurée, embrassa sa sœur en la suppliant de ne jamais manquer à cette bonne résolution. D'ailleurs, dans quelle maison placer Claudine où elle n'aurait pas à courir des dangers peut-être pires ?

Comme les deux sœurs s'embrassaient justement en face du n° 15, il y avait sur la porte du perruquier deux hommes qui les regardaient attentivement. C'étaient Gorju, le trafiquant de chevelures, et Renardet que Madeleine ne connaissait pas, mais qui, lui, la connaissait depuis le voyage de Lyon.

Renardet était l'homme d'affaires du principal propriétaire de la rue de Venise. Il venait toucher les loyers. Il était en outre en relations suivies et mystérieuses avec Gorju.

— Comment ! elle ici ? s'écria-t-il.

— Ah ! fit Gorju, il y a de jolies filles et de bien beaux cheveux pour le moment dans le garni du 37.

— Je serais curieux d'admirer ces merveilles, monsieur Gorju ; mais un autre jour, car pour le moment il faut que je sache où se rend cette beauté, d'un pied si léger, dit Renardet avec un rire qui découvrait ses dents aiguës, ses dents de carnassier.

XVI

Il était cinq heures. Il y avait foule aux Tuileries. Les rayons dorés du soleil couchant se jouaient dans les bourgeons des marronniers. Ils se refractaient en brillants arcs en-ciel dans la pluie fine des jets d'eau et faisaient resplendir les belles toilettes des promeneuses et les visages roses des enfants.

C'étaient une vie, une gaieté, un bruit de caquets, de cris, de rires, de voix fraîches et de chants d'oiseaux. Le printemps n'est pas seulement le rajeunissement de la nature ; il se manifeste aussi en nous par un redoublement de vie et par des langueurs, des ivresses, des besoins d'aimer, des joies sans causes, des activités sans but.

C'est la sève qui tressaille, qui monte, qui envahit tous les êtres, depuis le brin d'herbe jusqu'à l'homme, depuis le robuste paysan jusqu'à l'habitant étiolé des villes.

Madeleine chercha des yeux Mme Daubré, et ne la trouva point ; mais elle vit à sa place le jeune Albert. Il paraissait plongé dans une des ces rêveries qui lui étaient habituelles. Il tenait à la main un livre qu'il avait laissé tomber sur ses genoux. Ses yeux étaient fixés sur le sommet d'un marmarronier, que pourtant il ne regardait point. Quand Madeleine s'approcha de lui, il tressaillit, et pendant quelques secondes il ne put répondre à cette simple question :

— Où trouverai-je Mme Daubré ?

Albert avait l'imagination aussi poétique qu'impressionnable. Madeleine, enveloppée par la lumière du soleil, lui apparaissait alors comme au milieu d'une gloire, Elle avait marché vite. Ses joues étaient animées ; ses bandeaux soulevés par la course, dessinaient de petites ondes autour de son front resplendissant. A travers les longs cils de ses paupières à demi fermées par l'éclat du soleil, jaillissaient des rayons à la fois doux et pénétrants.

Depuis huit jours que Madeleine était entrée chez Mme Daubré, Albert avait senti grandir la sympathie qu'elle lui avait inspirée lors de leur première rencontre chez les Borel.

— Ma belle-sœur est allée avec Maxime Borel faire une promenade au bois, répondit il enfin. Ils ont emmené Jeanne. Vous êtes donc libre, mademoiselle. Je suis venu vous prévenir de ne pas attendre Mme Daubré.

— Combien je vous remercie, monsieur ! fit-elle, réellement touchée de cette attention.

— Oh! ne me remerciez pas, j'avais envie de sortir ; et, vous voyez, je lisais mon auteur favori.

(*Sera continué demain.*)

Le roi de Prusse s'est appelé la Révolution française. Car une chose caractérise notre temps : la peur qu'on y a des révolutions fait accepter toutes les défaites du droit et, comme on a besoin de les masquer, on en fait hommage à la Révolution que l'on déteste. Le droit fait peur s'il se montre sous la forme du droit. On ne l'accepte que s'il est corrigé par une visible iniquité. Qu'est-ce en effet, que le sophisme par lequel ont compare les annexions prussiennes au 89 français? Où est ce, je vous le demande, la ressemblance? Notre 89 a-t il donc contraint par les armes la Normandie, la Provence, la Bourgogne, d'entrer dans l'alliance de la France? N'est-ce pas par un vote unanime, solennel, pacifique de la Constituante que tout s'est accompli chez nous? Les provinces françaises, déjà unies sont librement confondues en une seule loi. Et c'est là ce que vous assimiliez aux annexions sanglantes de la Prusse! et vous appelez ces deux choses opposées d'un même nom : le droit nouveau de 89! Est-ce donc l'Allemagne qui a demandé formellement d'être battue? Besoin étrange de tout brouiller, jusqu'à ce que les peuples, aveuglés, hébétés, ne sachent plus où s'en prendre et se donnent, eux aussi, à la fatalité.

Mauvaise conscience, mauvaise histoire. Sauvons donc au moins le passé. Non, ce n'est pas en 89 qu'il faut chercher des analogies avec la composition actuelle de l'Allemagne : c'est dans l'ancien régime. C'est lui qui réunissait par la force des armes les provinces et les membres hostiles. Ainsi se sont formées les grandes monarchies du quinzième et du seizième siècles, par la conquête, par des ventes de peuples, par des trafics de princes, dans lesquels la volonté publique n'était comptée pour rien. Au lieu d'appeler cela le droit nouveau, il faut donc l'appeler le droit de l'ancien régime, celui dont le monde ne veut plus depuis trois siècles ; et c'est parce que la Prusse rejette le monde en arrière de trois siècles, que sa victoire, parée de la plus belle philosophie de l'histoire, a tant de peine à s'autoriser et à se couvrir de l'exemple et du nom de la Révolution française.

Laissons là ces fausses ressemblances, Une monarchie qui conquert des peuples par la force ouverte, c'est le droit de la vieille Europe : voilà la vérité.

Mais le droit nouveau, dites-vous, naîtra de cette confusion. Il est caché sous ce masque. A la bonneheure ! J'aimerais mieux pourtant qu'il parût une seule fois à visage découvert.

Dans une victoire telle que celle de la Prusse, a-t-on bien calculé tout ce que perdent moralement les peuples qui se laissent faire violence? Ils se convertissent sincèrement à la victoire. Je le veux bien. Mais cette conversion forcée les corrompt. Ils se rendent ingénûment au succès comme à la Providence. D'accord. Mais ils y perdent la meilleure partie d'eux-mêmes : conscience du droit, fierté, dignité, caractère, c'est-à-dire la seule chose qui fait les peuples libres. Je les vois entrer tous ou presque tous en Europe, par la porte basse. Elle est assurément la plus commode. Mais qu'ils ont de peine après cela à relever la tête.

Les penseurs allemands, qui savent tant de choses, ignorent encore celle-ci, qui ne le cède en importance à aucune autre. Ils croient que les peuples, après s'être reniés du jour au lendemain, brisés, ployés, mutilés par la violence, peuvent se redresser, et recouvrer en un moment ce qui leur a été arraché : le sentiment de la justice, celui de leur bon droit.

Non. Un ressort se brise dans cet attentat contre la conscience publique, et ce ressort ne se redresse pas. Les peuples apprennent à douter d'eux-mêmes, à n'écouter que l'oracle du plus fort. C'est ainsi que l'Europe peut achever de perdre tout caractère.

Nous avions pour l'Allemagne plus d'ambition qu'elle-même. Nous aurions voulu qu'elle entrât dans le monde du dix-neuvième siècle, par une autre porte que par la porte surbaissée du quinzième. Nous aurions voulu que son unité se fît, non, comme au temps de Louis XI et de Richelieu, par la contrainte, mais comme il convient à une époque qui se dit affranchie par le concours de la volonté de tous. Là eût été un gage certain d'avenir et d'innovation.

Mais des peuples forcés d'acclamer le vainqueur et de lui payer tribut, des peuples qui saluent le soir ce qu'ils ont maudi le matin, il n'y a rien de plus vieux dans le monde. Nous avons beau forger pour cela un nom barbare et impossible, Démocratie autoritaire : comme si une autorité quelconque mise à la place de la loi, n'était pas la négation et l'extirpation même de la démocratie, telle que les hommes l'ont toujours entendue !

Le mot barbare ne rajeunit pas la chose. Il y a trois à quatre mille ans qu'elle s'appelle servitude volontaire, et ce nom lui restera. Est-ce bien là le chemin par où l'on va à la liberté ? Personne n'est encore arrivé au but par cette voie. Les Allemands étaient dignes d'en prendre une meilleure.

Ainsi l'expérience d'aucun peuple ne sert à un autre peuple. Ils reprennent l'un après l'autre la même route. Ils se jettent dans le moule. Ce que l'Espagne a fait au seizième siècle, l'Allemagne le refait au dix-neuvième siècle. L'idée de former une seule masse compacte les emporte tous. Ils n'examinent pas si ces masses deviennent, oui ou non, impénétrables à la justice, à la liberté. Ils espèrent devenir les plus forts, et cela suffit. Toute autre considération s'évanouit, parce qu'il s'est établi que le droit en lui-même ne protége plus personne. Ce que nous avons entendu tant de fois dans le passé, on le répète aujourd'hui à la Prusse : Soyez forte, Faites toutes vos fantaisies. Ecrasez tout, sans marchander. Nous y mettons seulement pour condition que vous deviendrez le lendemain le plus doux, le plus modeste, le plus humble des Etats. Et, en vérité, rien ne sera plus facile, quand vous n'aurez plus rien à convoiter.

Pour moi, j'ai vu tant de fois la démocratie européenne et la liberté dupes de ce beau marché, que je ne puis m'empêcher de craindre qu'elles ne le soient encore en cette occasion. Si chaque fois qu'un peuple nouveau entre en scène, il tient à l'honneur de recommencer le passé, dans ses plus mauvais jours, attendez-vous à un laborieux avenir. Dans l'ambition de former une grande unité nationale, il y a deux choses : premièrement, le désir d'être assez fort pour être respecté, et cela est légitime. Deuxièmement, le plaisir de commander aux autres, et il est juste que ce plaisir de vanité soit acheté par un peu de servitude.

Je n'ai rien dit des petits Etats ; on les suppose déjà engloutis et disparus. Un mot pourtant sur ce qui les touche.

Supposons l'existence de deux ou trois empires assyriens en Europe; les petits Etats qui seraient conservés par hasard, ne pourraient continuer de vivre qu'à la condition de se faire oublier. Ils devraient aspirer à être le moins possible. La première garantie pour eux, serait de rester indifférents à tous les grands intérêts de droit et de justice qui se disputeraient le monde. La pensée ne devrait jamais s'y prendre à ce qui se passe au delà de leur horizon. Le cœur et l'esprit devraient s'y resserrer autant que les frontières, et la principale vertu des hommes serait partout de devenir étrangers à l'humanité.

Voilà ce qui m'est donné d'entrevoir dans les conséquences des choses qui viennent de se passer. Puisse l'avenir prochain me démentir dans tout ce qui n'est pas un pressentiment heureux pour la justice et pour la liberté de la France et du monde !

Correspondance particulière de la TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 10 janvier 1867.

Jamais l'on n'a tant ri à Paris que dimanche matin. Ah ! les belles chûtes et les belles culbutes, et que l'on est heureux de voir si bien tomber les gens! Avez-vous, en effet, remarqué, que lorsqu'un pauvre diable se laisse choir et se met douloureusement en contact avec la terre, notre mère commune, hélas ! si dure, les spectateurs commencent par se moquer et rire, et ce n'est qu'au second mouvement (le premier étant cependant réputé le bon), et après réflexion qu'ils s'avisent que le malencontreux tombé pourrait bien s'être blessé. Donc, pour ceux qui aiment ces sortes d'accidents, quelle aubaine que cette matinée de dimanche !

La semaine dernière, je crois vous l'avoir écrit, la neige tombait comme si elle ne devait jamais s'arrêter. Mais au contraire, trompant toutes les prévisions, elle cessa samedi, et le plus abominable dégel succèda à la plus blanche gelée. Connaissez-vous rien de plus laid, de plus triste, de plus sale qu'un dégel ? De la neige souillée, de la boue jaune, de la boue noire, des flaques d'eau épaisse, des gouttières qui pleurent, des toits qui suintent, et pour relever toutes ces hontes qui attristent le regard, un soleil qui étincelle et qui pique de joyeuses paillettes cette fange ignoble : des perles sur du fumier !

Donc, il dégelait samedi, après un froid nocturne de huit degrés; et je vous prie de croire que nos Parisiens étaient bien contents, par ces temps de visites obligatoires. Les Omnibus regorgeaient de monde; j'ai vu à une station une pauvre religieuse qui avait le numéro 153, et qui attendait depuis quatre heures que son tour vint. J'ai tout lieu de croire qu'elle attend encore.

Bref, pas d'omnibus, et quant aux fiacres et coupés de remise, ah ! bien, oui ! absolument introuvables.

Bref, après une journée de piétinement dans la bou et sous le parapluie, nos Parisiens, pour se refaire, déployaient leurs plus beaux atours, et d'un pied léger se rendaient au bal. J'ai dit que c'était la nuit de samedi à dimanche, et la veille de l'Epiphanie, double cause de réjouissance et de danse. Il y avait bal partout, et la bourgeoisie riche avait organisé dans ses salons de petites sauteries de deux cents personnes avec orchestre et souper. On dansa, on mangea, on rit, on se fatigua, et le matin, sur le coup de six heures, les yeux éteints les jarrets brisés, les reins ployés en deux, le cœur affadi, on s'apprêtait à regagner le lit réparateur. O triste retour des choses d'ici bas !

Le froid avait de nouveau fait des siennes et avait arrêté en plein exercice cet affreux dégel où l'on pataugeait naguère; la boue s'était solidifiée; la fange s'était glacée, et sur tout ce sol macadamisé, le verglas avait jeté une belle couche de vernis gai à l'œil et craquant sous le pied.

Un cheval, mon royaume pour un cheval, s'écriait le roi Richard d'Angleterre!

Des voitures, des voitures, s'écrie-t-on de toutes parts ! On se met en campagne pour en chercher ; on risque un pied sur le verglas; cela va assez bien : on en risque un second; patatras ! Et de rire ! Les chûtes succèdent aux chûtes, enfin de culbute en culbute, quelques intrépides arrivent jusqu'aux stations de voitures. Les chars numérotés se mettent en marche et s'engagent sur le verglas. Les chevaux tirent, soufflent, glissent et s'abattent. Impossible d'avancer ou de reculer. On relève les pauvres bêtes, on dételle les voitures. De toutes parts ce ne sont qu'équipages abandonnés sur la voie publique et attendant des temps meilleurs.

Rien de plus curieux que l'aspect de nos rues à ce moment. Le long des maisons, quelques rares passants glissent timidement sur le verglas, s'accrochent à tous les angles, s'aident partout des mains et finissent par s'asseoir lourdement. Au milieu de la chaussée, des voitures de toute sorte : landaus de maître, fiacres, charrettes de maraichers, haquets de laitiers, tombereaux de boueux, tonneaux de porteurs d'eau, et jusqu'à ces lourdes voitures de forme étrange qui ne circulent qu'à partir de minuit, et qui stationnent pendant de longues heures devant les maisons, se livrant à grand renfort de tuyaux, de pompes aspirantes, à un travail utile, mais peu odorant. Donc, pour la première fois, ces mystérieuses voitures voyaient le jour et stationnaient lugubrement sur la voie publique.

Enfin, Paris était en état de siége, et on ne sait ce qu'il serait advenu, si vers neuf heures, de nombreuses escouades de cantonniers, bravant le verglas, ne s'étaient courageusement portés aux endroits périlleux, et manœuvrant tour à tour la pioche et le balai, répandant sur le sol des flots d'eau chaude, n'avaient fait foudre ce vernis perfide.

A dix heures, les danseurs attardés rentraient dans leurs foyers respectifs et passaient à dormir ce dimanche si mal commencé.

Depuis lors, pour rattraper le temps perdu, on tire partout les Rois; ce ne sont que galettes et brioches, fèves et haricots dispensateurs de joyeuses royautés.

Malheureusement toute médaille a son revers, et pendant que Paris, et toute la France, oublient le passé, oublient l'avenir, croquant des dragées et se bourrant de brioche, sans souci du renchérissement du pain qui se vend aujourd'hui dix-neuf sous les deux kilogrammes, pendant que depuis la Noël, tout est luxe en notre belle patrie, de l'autre côté de la Méditerranée, sur cette terre d'Afrique dont nous aurons bien de la peine à faire une seconde France, des cris de douleur et de mort se font entendre. Un tremblement de terre secoue le sol, renverse les édifices, éventre les maisons, dans toute la province d'Algérie. Des villes sont cruellement éprouvées, des villages sont détruits. Une centaine de morts, deux cents blessés: tel est le bilan de cette catastrophe qui inaugure si mal 1867 pour cette pauvre Algérie, déjà ravagée en 1866, par cet autre fléau des sauterelles.

Il vaut mieux, n'est-ce pas, payer une nuit de bal d'une bonne culbute sur le verglas, et nos Parisiens, qui maugréaient si fort dimanche matin, sont des enfants gâtés que le pli d'une feuille de rose empêche de dormir.

Et pourtant dans ce métier d'enfant gâté, il y a quelques risques à courir, et le jeu n'est pas sans danger. Ah ! vous croyez bonnement qu'on peut impunément se gorger de bonbons, échanger, en guise de compliment, par la voie peu fatigante de la poste, de petites cartes lustrées, vernissées, navrées, etc. ; vous croyez qu'il n'y a qu'à admirer toutes ces belles fanfreluches de satin et de velours, cousues agrémentées de si beau fil de soie ! Ah ! vous seriez trop heureux, mes gaillards, et trop bénis du Ciel ! si l'on a pu vous dire un jour que vous danseriez sur un volcan, je puis vous dire aujourd'hui que votre situation ne s'est guère améliorée; et qu'en 1867, comme l'année dernière, comme il y a trente ans, *latet unguis in lubia* ce qui veut dire que le plaisir et le sybaritisme ont leurs martyrs comme le travail, la guerre et le dévouement.

Croquez à belles dents ces bonbons aux couleurs si variées et si apétissantes; mais défiez-vous du poison.

Maniez ces petis cartons où votre nom se détache harmonieusement sur ce glacé, si blanc; mais,,, défiez-vous du poison.

Faites miroiter ces belles étoffes si artistement taillées et cousues; mais,... défiez-vous du poison.

Eh ! mon Dieu, tout crûment : Le poison.

Ces bonbons sont coloriés, à l'aide de substances où le plomb domine,

Ces cartes sont lustrées et nacrées par les mêmes procédés.

Enfin, la spéculation, pour augmenter le poids de ces fils de soie qui servent à coudre, les passe au sulfure de plomb.

Ainsi donc, Parisiens mes amis, gare aux coliques... de plomb. C'est une belle chose que la chimie, et si l'on meurt d'une indigestion de bonbons, du moins peut-on se consoler en pensant que le poison n'y a pas moins contribué que la gourmandise. Voilà des choses dont ne se doutaient pas nos pères.

NOUVELLES LOCALES.

S. A. le grand Vézir est venu mardi dernier à Péra et a fait visite à M. l'Internonce d'Autriche.

Il faut toujours avoir trop de papiers, a dit un homme qui connaissait les façons de la police, pour avoir eu avec elle pas mal de démêlés. Nous allons prouver la vérité de cet aphorisme.

Un bulgare, nommé Vedelko, a été arrêté dernièrement par la police, pour quelques peccadilles dont il aurait été quitte à bon marché Malheureusement (pour lui, s'entend), il s'est trouvé sans aucune espèce de papiers; ce qui n'a pas laissé que d'éveiller les soupçons des agents.

En conséquence, et pour s'éclairer sur l'identité du personnage qu'on avait entre les mains, on a fait une enquête des faits de laquelle il ressort clairement qu'on a capturé un homme de mérite dans la classe des coquins. Vedelko a commis quelques crimes dans les environs de Silistria ; c'est lui encore qui dernièrement fit une furieuse récolte dans le konak d'Ibrahim pacha. Poursuivi par le gouverneur de Silistria, il sut échapper aux actives recherches dont il était l'objet et ce n'est que par le plus grand des hasards qu'il est tombé entre les mains de la police de notre ville. Aujourd'hui il fait route pour la résidence de S. Exc. Midhat pacha, à qui il appartient de punir ce coquin.

Voyez cependant ce qui serait arrivé si Vedelko avait eu le soin de se munir de ses papiers ; on n'eut pas fait d'enquête, on n'eut pas reconnu en lui le malfaiteur poursuivi par le gouverneur de Silistria, etc., etc.

Donc, la parole de notre homme est bonne, pour les coquins bien entendu.

Un des membres les plus distingués de la colonie Autrichienne, le docteur Schwarz, médecin de l'hôpital autrichien, a été hier soir victime d'un lâche assassinat dans la rue d'Aïnali-Tchesmé où il se rendait pour donner les soins de son art à un enfant malade. Les nombreux amis du docteur Schwarz et tous ceux qui ont été à même d'apprécier son rare dévouement pour les malades pauvres surtout, regretteront bien sincèrement la perte de cet homme de bien.

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« En Roumélie, dans le département de Niche, la ville Jorania est considérée, par sa position géographique, comme le point central ; elle n'est éloignée des échelles marines de Salonique et de Scutari d'Albanie que de 48 à 55 heures ainsi que des échelles fluviales de Belgrade, de Lom et du Danube.

» Afin de faciliter l'exportation et l'importation des marchandises des négociants de Roumélie, d'ouvrir des débouchés à leur commerce et de lui donner plus d'élan, il a été décidé, par un Iradé Impérial, de remplacer la petite foire qui se tient d'ordinaire dans cette ville, par deux foires établies sur une plus grande échelle et dont la première aura lieu au printemps, le 1er avril (v. s.) et durera 15 jours et la seconde à l'automne le 1er octobre, pendant dix jours.»

La Societa Operaja Italiana, continuant le cours de ses bienfaits à la misère, donne son second bal Dimanche, 27 janvier, à 9 heures du soir.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DU VAR (DRAGUIGNAN.)

Audience du 2 janvier.
(Suite.)

Rébellion à main armée, — Incendie, — Quinze assassinats, Seize accusés.

Me *Duval* : L'accusé dit seulement ceci : « Je n'étais plus à la cuisine.» C'est un fait à vérifier

M. *le Procureur général* : Nous le vérifierons en entendant les témoins

M *le président* : Enfin, un des Corses est venu se plaindre, et quoiqu'il s'y prît d'une manière peu convenable, M Fauveau fit des réclamations à la cuisine, et cela n'amena rien ; le lendemain, la cuisine était tout aussi détestable ; les détenus chantaient d'une façon agressive ; vous battiez des mains ; en on vous entendrez crier : « courage ! courage ! chantez plus fort ! »

R Le gardien en chef était à côté de moi. C'est impossible.

D. Vous avez dit à Vivier : « Je n'ai rien fait à la révolte de 1862; mais à celle ci j'aurai fait quelque chose. »

R. Non pas! J'ài dit : « La révolte de 1862 a eu lieu pour la mauvaise qualité des vivres ; celle-c pourrait bien venir la même chose »

Vous paraissez jouer le rôle de chef, on vous a vu pérorer au milieu des détenus, encourager les Corses à la révolte. Quand on formait les rangs, vous les engagiez à les rompre.

R. Non, Monsieur, j'étais à ma cuisine.

D. Oui, nous savons que vous rentriez vous y réfugier quand les gardiens arrivaient, et vous avez paru fort contrarié de voir que les détenus s'y rendaient

R. Non Monsieur, il n'y a pas eu de complot de révolte du tout. Demandez le à tous les accusés et à tous les témoins, ils vous le diront.

D. Vous avez envoyé sur le chantier Galaret et un autre pour exciter à la révolte?

R. Non, Monsieur, je n'avais pas le semps, j'étais a ma cuisine.

D Ne dites donc pas que vous n'aviez pas le temps! Vous aviez, comme chef de cuisine, beaucoup de temps de libre, au contraire N'est-ce pas vous qui aviez recommandé à Galaret de rassembler les pics et les pioches ?

R. Non, Monsieur.

D. Le 2, vous auriez dit à Thill : « Vous jetterez les gamelles à la tête des gardiens ; mais quant aux cuillers, comme j'en suis responsable, vous les respecterez. »

Non, Monsieur; j'ai dit : « Si vous jetez les cuillers, songez donc que c'est moi qui les paie ; si vous jetez les gamelles, au moins elles ne se perdront pas. »

D. Ce ne sont pas là les termes dont vous vous êtes servis, et que reproduisent les témoins. Et puis, d'ailleurs, il n'y a pas que cela, il y a bien d'autres faits contre vous : vous montrez la garde autour du réfectoire avec un bâton, et vous dites à Bonner : « Vait en, tu vas le faire tuer, et si on ne le tue pas, c'est moi qui le tuerai. » Avez-vous dit cela ?

R. Je ne m'en souviens pas, monsieur le président.

D. Et ces signes que vous faisiez à la porte du réfectoire ?

R. Les signes, c'est vrai, parce que quand les enfants voulaient demander du pain, ils levaient un doigt; j'ai fait un signe à l'un d'eux pour lui demander s'ils voulait un morceau ou s'il en voulait deux

D Après souper, les détenus sont allés au dortoir : qu'êtes-vous devenu ? Vous ne les avez pas suivis ?

R. Non, Monsieur, je couchais à la cuisine.

D. Le rébellion devait avoir lieu au réfectoire et non au dortoir ; aussi, après le coucher, vous croiyez la révolte avortée, et l'on vous vois dans une agitation extraordinaire ; vous allez au dordoir d'en haut au dortoir d'en bas, comme un chef qui donne ses ordres ; un témoin a dit : « Il avait l'air d'un chef de bande »

R. Les enfants criaient ; je disais : Mais qu'est-ce qu'ils ont donc ? J'allais voir ce qui se passait

D Eh bien ! le gargien Bricou a voulu vous arrêter ; vous avez engagé une lutte avec lui, vous n'avez pas voulu lui donner explication

R. Mon sevice de cuisine ne le regardait pas.

D. L'accusation dit que vous alliez encourager la révolte ; vous alliez d'un lit à l'autre, au lit de Rougier, au lit de Hernebrood, et on vous a vu arrêté au bas de l'escalier et criant à des détenus : « Commencez donc ! commencez donc ! »

R. Non, Monsieur, je n'ai pas dit cela.

D. On vous a vu et entendu, et, aussitôt après ce commandement, la révolte a éclaté?

R. Je n'ai pas vu le commencement de la révolte.

D. Oui, vous êtes allez vous cacher dans votre cuisine et de là vous lanciez des pierres dans les kitres du dortoir?

R. Une seule pierre.

D Enfin on prétend que la révolte était avortée, et que c'est par suite de vos efforts qu'elle a recommencé dans les dortoirs. Puis enfin on est descendu en tumulte; on a proféré des cris de mort contre le directeur, l'aumônier, les gardiens?

R. Je ne sais pas, Monsieur

D. Vous vous êtes mis à la tête d'une bande de cinquante ou soixante individus pour piller le château ?

R. Non, Monsieur, je ne suis pas allé jusqu'au château; vous pouvez demander à Hernebrood et à Pinel; je leur ai dit à moitié chemin: « Allez-y si vous voulez; moi je retourne; il faut être à la colonie si M. le directeur fait l'appel. »

D Ce n'est pas du tout votre rôle; c'est vous qui avez formé cette bande et qui l'avez excitée Que vous soyez rentré sur les bons conseils qui vous ont été donnés, c'est possible; mais alors vous avez pris des pelles, des pioches pour forcer les caves !

R. Non, Monsieur, je n'avais pas de pioche.

D Vous équivoquez; vous avez déjà fait cette réponse dans une confrontation devant un témoin, qui vous a répondu : « Si tu n'avais pas de pioche, c'est que tu commandais. » Vous aviez votre lampe de cuisine à la main ?

R Oui, Monsieur.

D Vous avez défoncé les tonneaux ?

R. Pas moi; je n'en avais pas la force; c'est deux enfans des plus forts qui les ont défoncés, et je me suis couché entre deux camarades, pour m'être mis en état d'ivresse, que je ne voyais plus rien et que je ne pouvais plus me tenir debout.

M. le procureur général : Vous avez dit dans un premier interrogatoire que vous vous étiez couché sur un remblai, à trois heures du matin ?

R. Je ne savais pas l'heure, moi.

M. le procureur général: Mais vous ne pouvez pas confondre trois heures du matin avec sept ou huit heures soir.

R. C'était plus tôt.

D Maintenant, vous avez pris part au pillage du magasin ?

R. Non, monsieur le président, je n'y ai pas mis le pied.

D. On vous a vu traverser la cour portant du sucre, de l'eau-de-vie et du lard.

R. Non, Monsieur, je n'ai pas mis le pied dans les magasin

D. Dans une cour de la cuisine vous vous êtes réunis plusieurs; dans ce conciliabule il a été question des *espies*, et c'est vous qui avez fait cette proposition: il faut les emmener dans les broussailles et leur tordre le cou ? »

R. Non, Monsieur; ce sont précisément les autres qui ont fait le mal, qui viennent ici nous le mettre sur nous à présent.

M. le procureur général: Alors ce sont ceux-là qui ont mis le feu ?

R. Je ne dis pas cela ; mais enfin ils ont fait comme nous ; si je vous disais que dans les témoins il y a des défonseurs de portes et de magasins !

M. le procureur général: Oh ! c'est bien possible! De même que je reconnais que vous vous défendez avec beaucoup d'intelligence et d'habileté, je veux bien croire que les témoins font ce qu'ils peuvent pour cacher leur complicité dans les actes de révolte.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 24 Janvier	52	07
Clôture du 24 janvier	52	08

Télégramme Officiel.

De Paris 25 Janvier.

Dette Générale, ouverture	29	80
» » clôture	29	70

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Départs du port du 24 Janvier

LONDRES. vap. angl. *Montezuma*, cap. J. Boyland div. march.

VARNA. vap. ott. *Peiki Cheriff*, cap. Salacha, div. march. et passag

TREBISONDE, vap. ital. *Benjamin Atwood*, cap. S. Quadro, div. march. et passag.

— paq ott. *Vassitai Tidjaret*, cap. Rupicich, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Départs du port du 24 Janvier.

MARSEILLE, br. hell. *Agelica*, c. Zervos, blé.
FALMOUTH, bk. norw. *Frisk*, cap. N, Haell, blé.
MESSINE. bk. norw. *Alert*, cap Jonassen,

Liste des bâtiments à voiles qui ont pris pratique à Buyakdéré.

Arrivée dans le port du 13 Janvier.

KUSTENDJE, br. hell. *ostanza*, c. Boulougouris,
HELSINGORE, bk. russe *Arrio*, c Stahie, lest.
— bk. russe *Carolina*, cap. Hjulmann, lest.

Du 18 Janvier,

MALTE, br. russe *Laim*, cap. O Sandrus. lest.
— br. russe *Argo*, cap. Sindmann, lest.

Du 22 janvier.

ODESSA. bk. norw. *Fritjoff*, cap. Beuzon, blé.
— br. ital. *Garibaldi*. cap. Dassori, blé.
— br. angl. *Castle Eden*, cap. W. Hunter, blé.

AVIS.

L'ouverture de l'exposition des anciens costumes des Osmanlis, confectionnés par les soins du Gouvernement Impérial et exposés une première fois, il y a quinze ans, ayant eu lieu le jeudi 11 Ramazan de cette année, à la caserne Impériale, située en face de la mosquée du Sultan Ahmed à Stamboul, les mardis et les samedis sont fixés pour les visites des dames exclusivement et les autres jours pour celles des hommes, ainsi que pour les dames européennes.

Prix d'entrée : 2 piastres; les enfants ne paieront que 40 paras et les soldats, jusqu'au grade de sergent, 20 paras.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRES

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866
A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que
19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200.000
1 Gain		»	200,000
1 dº		»	100.000
1 dº		»	60,000
1 dº		»	40.000
1 dº		»	30,000
1 dº		»	20,000
2 dº	à 10.000	»	20,000
4 dº	à 8.000	»	32,000
8 dº	à 4.000	»	32.000
110 dº	à 2,000	»	220,000
6370 dº	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 dº en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
Total francs			2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8.000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople Nº 93 (Rue des libraires Turcs.)

PETIT JARDIN DES FLEURS
OU
Café Baleon au Téké.

Dans un beau local construit exprès, sont exposés 3 lions géants avec leurs jeunes; ces lions viennent d'Asie et d'Afrique. La salle est ouverte au public de 9 heures du matin jusqu'à 3 h. après midi.

Prix d'entrée pour visiter les lions 1re place 5 p — 2me place 3 p. — 3me place 2 p.

Chaque jour à 3 h. et à 5 h. de l'après-midi l'illustre dompteur Hermann entre dans la loge aux lions et leur donne leur nourriture. Le public est admis également a ces représenations, aux conditions suivantes :
1re place 10 p. — 2me place 5 p. — 3me place 3 piastres.— Monnaie en argent.

BREVETS en France. — BREVETS à l'Étranger.

Bte BOURGOISE & Cie

NOUVEAU SYSTÈME DE FILTRES POUR LES EAUX

Appareils à filtrer instantanément dans les plus modestes, comme dans les plus grandes proportions.

MM. Bte BOURGOISE ET Cie, inventeurs de ce nouveau système, ont enfin résolu le problème dont la proposition était : *Filtration parfaite et instantanée* au moyen d'appareils *simples, légers*, d'un prix modéré et surtout d'un transport *facile* et sans danger de *casse* pour leur exportation.

S'adresser pour tous renseignements, à MM. Bte BOURGOISE ET Cie, *rue de Lancry, 56, à Paris*, ou MM. les Commissionnaires de la place.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

DENTIFRICE-ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTÉ
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE ET EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur-dentiste J. G POPP, de Vienne, attire depuis plus de quinze ans de plus en plus l'attention des personnes qui soufirent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anatherin ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp

Le Dentifrice Anathérin est pour ainsi dire l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; il étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce. Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentrifrice-Anathérin soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités, et il existe peu de villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé les effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegitale, franc 1. 60.

On peut se le procurer à
Seul dépôt à Constantinople chez M. R. Baur et Cie Galata rue Gumruk, 22.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Appartements et Chambres
MEUBLES A LOUER.
Rue Mezarlik,, 76 près du Petit-Champ
pension bourgeoise.

VENTE IMPORTANTE
Aux enchères publiques.

EPAVES DU BARK ANGLAIS «FANNY»
Naufragé à Kilia.

Lundi prochain. 21 janvier à 10 heures du matin, seront vendues aux enchères publiques vis à vis l'office de Santé à Galata toutes les fournitures du navires sauvées du bark Fanny,

Comprenant des ancres et des grapins, des chaines, les haussières, des cordes de touage et des grelins, des manœuvres en fil de fer ; des mâts, et des mâts de hune ainsi que des étais. Un double assortiment de voiles en parfait état et une grande quantité de manœuvres courantes et de cordages de rechange ; des vergues et des mâts presque neufs, des pompes Wee Gee (un foyer de coq ; un cabestan en métal, trois embarcations ; du bœuf salé (meet beef), etc.

Ainsi qu'une grande quantité de diverses fournitures de navire.

Le tout, pour la commodité des acheteurs, sera offert en lots séparés.

Mardi prochain, 22 janvier à midi précis, sera également procédé au même endroit la vente de la carcasse du bark anglais « Fanny de Shoreham, de la portée de 364 tonneaux, telle qu'elle gît actuellement sur la plage de Kilia, ayant à bord trois mâts, et un beaupré, un grelin de guindeau, une partie de la chaîne, une citerne en fer dans la cale, etc.,

Pour de plus amples renseignements s'adresser à M. I. de Castro ou à M. Thos. Russell, agent de navires, Galata.

Constantinople, le 18 janvier 1867.

M. L. DE CASTRO

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux ; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Baxar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser au comptoir de M. Stefano A. Ralli à Galata

AVIS.

Cap. Pederson, commandant le navire norwégien (*Liv* 5/6 11 destiné avec 3500 quarters d'Orge, de ce port pour l'Angleterre a besoin de Liv.-St. :00 contre change maritime.

On est prié de s'adresser par écrit à SCHIOTT et REPPEN Nº 11, Rue Tchemlekdji Galata, indiquant au même temps prime et conditions, Constantinople, 19 janvier 1867.

A LOUER
Grande Maison en pierre
Située rue Dervich, N. 8.
S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calvocoressi Khan, Nº 22, Stamboul.

AUX FABRIQUES
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc, garanti. —EXPORTATION.

Photographie El. Chark et Cie.
Grande rue de Péra Nº 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrations l'admirable poëme de Milton.

Le Paradis perdu.

PILULES HOLLOWAY
LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période de la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et l'améliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les crudités accumulées qui séjournent après la lente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été declaré à l'avance quand ouvertement le monde a eté invité, sans réticence, sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médcéines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Croats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les ménages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriété.

La vérité nous confond au moment où elle nous apparaît et nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où il s'enfuit.— *Gorleston Age.*

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 21.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	70 fr.	40 fr.	24 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — [illegible]

FAITS DIVERS. — Corps du Journal. 15 piastres.

Les manuscrits [illegible]

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

ÉDITION DU MATIN.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 26 *Janvier*.

La nouvelle d'un arrangement intervenu entre l'Autriche et la Hongrie nous parvient encore une fois. Cet arrangement qui applanirait toutes les difficultés intérieures serait, si le télégraphe ne nous trompe pas encore aujourd'hui, conclu sur des bases qui ne laisseraient pas que d'être très-pénibles et très-dures pour la cour de Vienne.

La Hongrie serait remise en possession de son ancienne constitution. C'est-à-dire qu'elle rentrerait en jouissance de la constitution de 1848, qui lui accordait une autonomie complète avec un ministère responsable et le réglement entier de ses affaires particulières. Cette façon si simple mais si coûteuse pour l'unitarisme autrichien de résoudre la question hongroise, est la plus sûre et la plus certainement efficace.

On coupe court ainsi à toute espèce de réclamations ; le mauvais vouloir apparent ou réel du cabinet de Vienne ne donne plus lieu à toutes ces récriminations qui envenimaient la querelle et pouvaient faire craindre une terminaison violente et fâcheuse.

C'est pour l'Autriche un intérêt d'ordre supérieur que l'entente avec la plus puissante de ses provinces ; elle doit tout sacrifier pour éviter une rupture entière et sans remède ; elle l'a compris enfin ; et s'il est vrai qu'elle restitue l'ancienne constitution, elle a trouvé, à nos yeux, le seul moyen de parer à des suites funestes.

Mais, par malheur, on n'ose plus croire le télégraphe en cette matière et il faut attendre qu'on ait reçu confirmation de tout cela, pour pouvoir s'abandonner à la confiance et croire au triomphe, prévu dès le commencement, de la cause hongroise.

On sait que cette question qui a tant agité l'Autriche, trouvait un élément de discorde dans la loi sur la réorganisation de l'armée. Nous avons, en son temps, donné quelques détails à ce sujet ; nous avons dit que le ministère autrichien prétendait devoir fixer le contingent hongrois ; qu'il rencontrait, sur ce point, l'opposition la plus nette et la plus caractérisée ; que M. Deak lui-même, conciliateur quand même avait déclaré sans détour comme sans faiblesse à M. de Beust, lors du voyage de celui-ci à Pesth, qu'il ne céderait pas en ce point ; que la fixation du contingent hongrois était une des attributions de la Diète du pays, une des *particularités* de son *droit*, pour parler la langue des publicistes allemands.

De plus, M. Deak a fortement blâmé la façon inconstitutionnelle suivie dans la mesure de la réorganisation de l'armée. A ce sujet le *Débat* de Vienne, publie un article dans lequel il essaie de combattre l'opinion du patriote hongrois et que nous publions pour qu'on saisisse bien les points qui divisent la Diète et le Ministère.

« Des télégrammes de Pesth nous apportent des nouvelles identiques au sujet du contenu de l'adresse à Sa Majesté que Deak propose à la Diète hongroise concernant la nouvelle réforme de l'armée. Deak est bien loin de combattre le principe de cette réforme, car la Hongrie n'est jamais restée en retard dans les progrès qui se sont opérés dans les armées de l'Europe. Mais il se plaint qu'une partie de ces réformes importantes ait été octroyées et qu'elles aient été mises en vigueur sans l'assentiment du Reichsrath ; il regrette doublement que le gouvernement ait pris sur lui de prendre une mesure pareille dans un moment où le peuple hongrois attend le rétablissement de ses droits constitutionnels. Ce n'est pas le fond mais la forme qui constitue l'objet de la plainte de Deak.

» Quelqu'un osera-t-il prétendre que cette plainte ne soit pas fondée? Le gouvernement lui-même ne le nie pas. Il a soigneusement réservé la fixation définitive de la loi du recrutement à un arrangement constitutionnel. Il l'a déclaré d'une manière claire et explicite et c'est pour cette raison aussi qu'il n'a pas donné à cette mesure le titre d'une loi. Ce n'est qu'une « ordonnance » en vertu de laquelle le gouvernement prend des mesures provisoires et les parties essentielles de la réforme de l'armée sont présentées à titre de « projet de loi. »

» Mais si la conscience constitutionnelle du gouvernement s'est tellement émue, pourquoi n'a-t-il pas attendu le moment où il lui aurait été donné de soumettre tout le projet de réforme aux représentations constitutionnelles compétentes? Voici la réponse que donnent à cette question des personnes qui sont au fait des intentions du gouvernement.

» L'Europe présente pour le moment un aspect tout à fait paisible et il est probable que notamment la France mettra tout en œuvre pour maintenir la paix. L'Angleterre n'est jamais belliqueuse, la Prusse est sérieusement occupée à digérer ses annexions, l'Italie doit s'organiser, la Russie qui s'occupe de l'assimilation de la Pologne, a aussi toute raison d'éviter des conflits extérieurs. On ne s'en occupe pas moins partout à augmenter les forces défensives des Etats. Même la France, habituée à vaincre, perfectionne, augmente et réorganise son armée. Est-il possible que l'Autriche reste en retard? Plus elle à la volonté sincère et sérieuse de maintenir la paix, plus il est nécessaire aussi qu'elle montre au monde qu'elle n'est pas paralysée et qu'elle n'a qu'à vouloir pour faire sortir de la terre des armées innombrables.

» Quelque sincère que soit l'intention du gouvernement de procéder d'une manière constitutionnelle dans la réforme de l'armée, il ne lui est cependant pas possible d'attendre pour la réforme entière que l'entente avec les peuples ait été établie. La Diète hongroise, toute la première, ne pourrait voter aucune loi avant le couronnement du roi et, par conséquent, avant qu'il puisse légalement sanctionner le compromis. Il faut que le couronnement du roi soit précédé du rétablissement de la constitution hongroise et de la solution des questions constitutionnelles et l'on pense que la réforme de l'armée aurait pu attendre tout cela? Quant aux mesures que le gouvernement a prises, il l'a fait dans la pensée qu'il remplaçait une ordonnance pratique par une autre. Les patriotes hongrois ont cru prudent d'accepter facilement le système de recrutement suivi jusqu'ici, en reconnaissant les nécessités de la période de transition. Le gouvernement a modifié les formes existantes également sous la pression de nécessité et il ne considère son ordonnance que comme une transition jusqu'à ce que la loi définitive soit votée par la voie constitutionnelle.

« Le gouvernement a soumis à l'opinion publique ses idées sur la réforme de l'armée. L'opinion publique s'est prononcée unanimement en faveur de cette réforme, ainsi que le fait aussi Deak dans son projet d'adresse. Si la réorganisation de l'armée était un travail que l'on pût achever en 24 heures ou même en 4 semaines, le gouvernement aurait pu attendre la solution constitutionnelle de la question. Mais dans les circonstances présentes, il a cru pouvoir compter sur l'assentiment patriotique des peuples si, fort de l'approbation générale que le principe avait trouvé, il mettait à profit le temps qui s'écoulerait jusqu'à la solution constitutionnelle, pour faire les préparatifs nécessaires de l'armée. »

Nous apprenons que la commission financière de la chambre roumaine propose de blâmer le ministre Ghica à propos de l'emprunt qu'il a conclu avec la maison Oppenheim.

On n'a pas oublié que cet emprunt fut conclu avant la reconnaissance du prince Charles, alors que l'instabilité des divers pouvoirs qui se sont succédé dans les principautés avait porté un coup funeste au crédit du pays et rendait un emprunt difficile à contracter. Il nous semble qu'il serait préférable de suivre le ministère dans la voie de progrès dans laquelle il s'est engagé, et de lui faciliter ainsi sa tâche. C'est par là qu'on pourrait arriver à rendre au pays le crédit qu'il a perdu, par suite des circonstances dont nous venons de parler.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

Voici comment l'*Indépendance Belge* parle de M. Rouher et de la prochaine session, dix jours avant la haute position faite à cet éminent homme d'Etat et les importantes réformes dont nous avons parlé :

« L'Empereur a reçu encore aujourd'hui le comte Walewski. On continue à considérer comme probable l'inauguration de la session pour la seconde quinzaine de février. En prenant la date du 7 (il est assez habituel que cette solennité ait lieu un jeudi), il paraît difficile, pour ne pas dire impossible, que la session avec la discussion de l'Adresse, celle du budget et de quelques lois nécessaires, puisse se terminer avant le mois de juillet, si ce n'est août, si pressé qu'on soit de renvoyer les députés dans les circonstances exceptionnelles qu'amènera l'exposition universelle. Je vous ai dit hier que les députés de l'opposition avaient le dessein d'être extrêmement modérés, afin de rallier les députés de la majorité qui peuvent se trouver d'accord avec eux sur certains points. On m'assure, d'autre part, que M. Rouher sera extrêmement catégorique et mettra les députés en demeure de se déclarer pour ou contre le gouvernement sur toutes les questions. Il est certain que cette campagne parlementaire doit être tout à fait décisive pour M. Rouher, battu en brèche avec acharnement par les compétiteurs à la direction des affaires et que son indispensabilité actuelle mettrait d'autant plus en danger s'il n'obtenait pas un triomphe oratoire éclatant. Les talents et l'influence prépondérante de M. Rouher ont, on le sent, quelque chose de périlleux pour lui-même ; mais il n'est pas besoin d'ajouter que ce n'est point en ce moment que ces périls peuvent se faire sentir. »

Le correspondant parisien de l'*Indépendance Belge* lui écrit à la date du 10 janvier :

La commission anglaise de l'exposition est arrivée aujourd'hui aux Champs-Elysées. Le gouvernement est très préoccupé de prévenir toutes les chances de choléra pour le moment de l'exposition universelle. Le fléau sévit encore en Bretagne, il y a aussi quelques cas dans la Somme; si malheureusement la maladie était apportée à Paris et produisait ses effets sur l'immense agglomération d'individus de tous pays qui va se trouver concentrée dans la capitale, on comprendrait les malheurs qui s'en suivraient ou tout au moins le sauve-qui-peut qui éclaterait parmi nos innombrables hôtes.

Une assez vive opposition s'est produite, me dit on, dans l'entourage de l'Empereur, contre le mouvement de corps francs qui s'organisent dans les provinces de l'Est ; on craignait beaucoup que cette organisation ne tournât, à un moment donné, au profit des idées démocratiques pures, et sur ce point de vue, on aurait été d'avis que l'Empereur arrêtât un peu cette petite agitation. On m'assure que S. M. n'aurait été nullement de cet avis et que notamment elle aurait exprimé l'opinion qu'il était impossible d'encourager d'une main l'esprit militaire (que les notes du *Constitutionnel* et d'autres feuilles gouvernementales surexcitent sans cesse) et d'autre part de comprimer ce même esprit dans les manifestations locales.

On lit dans le bulletin politique hebdomadaire du *Moniteur du soir*:

La presse européenne est unanime pour constater l'impression favorable produite par les paroles d'apaisement et de concorde que l'Empereur a adressées au corps diplomatique. L'influence pacifique exercée par le gouvernement français est un gage de sécurité générale, et les peuples comme les souverains font des vœux sincères pour que, suivant le désir exprimé par Sa Majesté, l'Exposition universelle contribue à calmer les passions et à rapprocher les intérêts.

On a eu à déplorer quelques rixes à coups de poings et de bâton, le 8 janvier, dans les faubourg de Paris. Ces querelles, dit le *Nord*, n'avaient pas de sujet politique, et c'est sans doute leur rareté, au milieu de l'adoucissement des mœurs, qui les a signalées à l'attention des nouvellistes de la Bourse.

Angleterre.

Un échange de dépêches télégraphiques a eu lieu depuis quelques jours entre M. Seward et M. Adams, ministre américain à Londres, sur la question de l'arbitrage sur l'indemnité réclamée par les Etats Unis pour les dévastations commises par l'*Alabama*. Il paraît que le gouvernement américain élève des objections au choix d'un prince étranger pour arbitre et réclame une commission internationale de jurisconsultes, dont le verdict serait pris comme base future du droit des gens.

On assure que lord Stanley a informé M. Adams que l'Angleterre acceptait la médiation de la Belgique ou de tout autre Etat proposée par l'Amérique dans la question de l'*Alabama*, pourvu que les points à décider par l'arbitrage soient convenus à l'avance.

Prusse.

D'après la *Norddeutsche allgemeine Zeitung* (feuille ministérielle), les fonctionnaires dans les nouvelles provinces du pays prêteront serment d'ici à peu de temps.

Cette mesure prouve que le gouvernement est convaincu que la tranquillité régnera parmi les populations.

Le même journal publie un article qui paraît provenir d'une source officieuse et dans lequel, en parlant des agitations soulevées par les élections pour le parlement allemand il compare sous ce rapport les Etats moyens avec la Prusse.

Le journal dit que le parlement aura à fixer le budget et l'organisation militaire ; l'article se termine en exprimant le désir qu'en Prusse aussi une activité générale pour les préparatifs électoraux se fasse jour.

Un avis du ministre de l'intérieur, qui vient d'être publié, annonce que la publication (*auslegung*) des listes électorales pour le Parlement allemand aura lieu le 15 de ce mois.

Les élections sont fixées au 12 février pour tout la monarchie.

Dans le discours de M. de Reventlow au roi, au nom de la députation de la noblesse (Ritterschaft) du Slesvig-Holstein, on remarque les paroles suivantes :

« Nous sommes heureux et reconnaissants de voir que nos plus chers intérêts sont confiés aux mains de Votre Majesté.

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XVI

(*Suite.*)

C'étaient les poésies d'Henri Heine.

— Je puis donc rentrer, dit Madeleine, heureuse d'avoir quelques heures de liberté ; car depuis huit jours elle n'avait pas trouvé un moment pour se recueillir et travailler.

Elle cumulait en effet chez Mme Daubré les emplois de lectrice, de demoiselle de compagnie et d'institutrice. Que d'exigences n'avait elle pas, cette coquette désœuvrée et surtout ennuyée !

— Oh ! mademoiselle, rentrer déjà ? Voyez, il fait si beau ! supplia Albert. Votre vie nouvelle paraît vous fatiguer un peu. Je vous trouve pâlie, et vous perdez chaque jour de votre gaieté.

Voir le numéro du 25 janvier.

— C'est que maintenant, répondit Madeleine avec un sourire forcé, j'ai de graves fonctions à remplir. Si je riais comme autrefois, Jeanne n'aurait plus de considération pour moi.

— Est ce bien là la vraie cause de votre air sérieux ? demanda Albert avec une émotion dans la voix. Nous serions bien malheureux si vous ne vous plaisiez pas avec nous. Ma belle-sœur vous aime déjà beaucoup, et Jeanne aussi !

Madeleine lui répondit avec une gravité triste :

— Sans doute, monsieur, je regrette Mlle Borel ; mais certes je me trouve heureuse de ma nouvelle position ; je suis très sensible surtout à l'affection que vous me témoignez tous.

Madeleine, en prononçant ce petit mensonge bienveillant, avait le cœur un peu gros. Elle était loin d'être heureuse chez Mme Daubré, comme elle le disait. Cette position subalterne vis-à-vis d'une femme capricieuse dont elle ne pouvait estimer le caractère, et qui lui était de beaucoup inférieure comme intelligence, la blessait dans son amour propre aussi bien que dans sa dignité. Et puis son esprit sérieux et méditatif ne se prêtait qu'avec de pénibles efforts à ces fonctions de surveillante attentive et sévère. Elle ne pouvait s'indigner avec conviction de fautes puériles de Jeanne. Elle sentait qu'elle remplirait mal ses devoirs d'institutrice.

Doué d'une excessive délicatesse de cœur, Albert comprit à l'accent un peu contraint de Madeleine qu'elle n'était pas tout à fait sincère et qu'elle souffrait. Il se tût, car il souffrait aussi.

Albert s'était levé à l'arrivée de Madeleine, et maintenant ils marchaient l'un à côté de l'autre, au milieu d'un massif de marronniers.

— Dans ce moment, reprit-il après un silence, vous paraissez péniblement affectée. Peut être est-ce moi qui vous ai déplu en venant à votre rencontre. J'ai été élevé au fond de la Bohême, dans un château isolé, entre une vieille tante et un vieux précepteur. Je ne sais donc rien des usages français. Dites-moi, je vous en prie, que je n'ai commis à votre égard aucune inconvenance.

— Oh ! monsieur, répondit vivement Madeleine, j'ai toute confiance en votre loyauté; et, pour vous le prouver, je ferai avec vous un tour de promenade.

Madeleine était très-pure et par cela même très audacieuse. Mlle Borel lui avait appris d'ailleurs à ne pas se préoccuper des convenances lorsqu'elles gênaient la liberté sans profit pour la morale.

— Je vous remercie, mademoiselle, de cette preuve d'estime, dit Albert un peu troublé.

— En effet, je suis triste, reprit Madeleine. Je viens d'assister à une scène si pénible et si émouvante, que vraiment j'ai besoin pour me remettre de grand air et de distraction.

Elle conta avec un accent pénétré et plein de chaleur l'histoire de Christine Ferrandès et de la pauvre phthisique qu'on avait arrêtée parce qu'elle mendiait.

— Et vous les croyez en tous points dignes d'intérêt? demanda Albert.

— Je ne les connais pas, mais quelle que soit leur conduite, des femmes aussi malheureuses sont toujours dignes d'intérêt. L'inconduite en pareil cas est la conséquence de la misère.

— Vous avez raison, mademoiselle ; et quoique je partage entièrement l'avis de Mlle Borel au sujet de l'aumône, cependant, en face de tels malheurs, comment rester impassible dans ce système et ne pas les secourir ! Je ferai donc ce que vous voudrez bien me dicter.

— Merci pour elle, dit Madeleine.

— En ma qualité d'Allemand, je suis un vrai songe-creux. Je crois à la métempsycose. J'ai dû être femme dans une précédente existence, et j'ai dû souffrir beaucoup ; car je ressens les souffrances des femmes comme si je les avais éprouvées.

Madeleine sourit.

— Ces réminiscences ne seraient-elles pas plutôt l'effet de l'imagination que celui du souvenir ?

— Peut être avez-vous raison. Mais c'est là un sujet bien triste. Vous restez ici pour vous distraire et je vous entretiens de pensées douloureuses. La nature pourtant est si gaie ! Comme ce jour est pur et ce coucher de soleil resplendissant ! L'air est embaumé et il enveloppe comme une caresse. On voudrait, n'est-il pas vrai? s'enfuir au fond des bois, ou se baigner dans la rosée des prés. On éprouve le besoin de chanter comme les oiseaux ou encore de faire de vers pour décrire toutes ces ivresses, toutes ces splendeurs.

— Vous faites des vers ? interrogea Madeleine.

— Oui, répondit le jeune homme en rougissant. Mais c'est un secret ; car je ne veux les montrer à personne. Je les trouve bien beaux mes vers cependant ; mais il me semble qu'aussitôt que je les aurai lus ils me paraîtront affreux. Et puis maintenant, qui s'intéresse à la poésie ?

— Moi, dit Madeleine.

— Vous ? Ah! quel bonheur ! s'écria Albert avec une naïveté toute germanique. Et vous aussi, vous écrivez en vers ?

— Hélas ! j'ai aussi ce défaut, fit-elle en riant.

Et puis tout à coup elle devint grave, et son œil inspiré s'arrêta fixe et profond sur le ciel bleu. Elle soupira ; car la poésie était maintenant tout son espoir.

— Je vais peut-être vous faire une pro-

« Nous sommes fiers d'appartenir à la Prusse et de participer aux bénédictions de la patrie commune. »

La feuille ministérielle *Nord deutsche Zeitung* dément l'assertion de quelques journaux rhénans, d'après laquelle le gouvernement aurait donné des instructions secrètes pour provoquer autant que possible des candidatures de fonctionnaires.

Le parti progressiste se propose de présenter à la chambre des députés un projet de loi tendant à accorder aux députés du parlement fédéral des indemnités de déplacement.

On croit que que M. de Savigny sera nommé président du conseil fédéral.

Autriche.

On écrit de Pesth :

« Le gouvernement de Vienne pourrait cependant se tromper, comme dit le *Wanderer*. Au lieu de faire de l'opposition au rétablissement des droits de la Hongrie, les membres allemands autonomistes, les Tchèques et les Polonais pourraient bien demander des droits semblables. L'observation du *Wanderer* est juste ; de nos jours le peuple n'a plus pour devise : « Je ne possède rien et je ne veux pas non plus que tu possèdes quelque chose. » Il s'unira plutôt aux Hongrois, afin d'obtenir des droits à son tour ; mais tel n'est pas le langage des centralistes. Ils en reviennent toujours à l'institution d'un Reichsrath pour l'ensemble de la monarchie. Si l'on introduit, disent-ils, le suffrage universel en Hongrie, la Diète de Pesth sera impuissante à empêcher les populations d'envoyer des députés au Reichsrath futur par voie d'élections directes. »

La municipalité a fait la publication suivante sur la base de la nouvelle loi du recrutement : Conformément au § 2 de l'ordonnance impériale du 28 décembre 1866, l'obligation de service dans l'armée décrétée au § 3 de la loi de recrutement du 29 septembre 1858, a été réduite de 3 ans ; c'est pourquoi les hommes soumis à la conscription, nés dans les années 1846, 1845, 1844 auront à se présenter pour le recrutement de 1867.

Le *Journal officiel* publie une lettre autographe de l'empereur accordant pour les pays en deçà de la Leitha une amnistie complète pour délits de presse, ainsi que la remise des conséquences judiciaires résultant des peines prononcées.

Les chefs de tous les partis de la Diète ont résolu de proposer à cette assemblée de rédiger une Adresse contre la patente impériale concernant la réorganisation de l'armée.

Dans cette Adresse ils se proposent de démontrer que justement l'urgence de la réorganisation militaire rend nécessaire le rétablissement de la Constitution.

Italie.

Le rapport du général Cugia, relatif aux économies à introduire dans le budget de la guerre pour 1867, indique diverses réductions, moyennant lesquelles ce budget descendrait à environ 140 millions.

Florence, 10 janvier. — La *Nazione*, rectifiant diverses informations relatives à une opération sur les biens ecclésisatiques avec une maison belge, dit que le ministre des finances s'occupe réellement d'un plan général financier qui comprendra une grande opération sur les biens ecclésiastiques. Ce projet sera soumis à l'examen du Parlement.

Le même journal dit que M. Scialoja présentera lundi son exposé financier.

Le *Moniteur du soir*, dans son bulletin hebdomadaire, donne les nouvelles suivantes de Rome :

Les dispositions conciliantes apportées de part et d'autre dans la négociation doivent en assurer le succès. S'attachant aux résultats pratiques plutôt qu'aux divergences de théorie, et s'abstenant d'entrer dans des discussions de principes, qui, en provoquant de mutuelles susceptibilités, auraient inutilement envenimé le débat, le cardinal Antonelli et M. Tonello n'ont poursuivi d'autre but que d'aplanir les difficultés. L'accord est déjà intervenu sur la plupart des points en litige, et il ne reste plus à régler que des questions de forme sur lesquelles on peut espérer que l'on s'entendra prochainement.

Rome.

Le *Journal de Rome* publie le bilan de la banque pontificale au 31 décembre 1866. Il résulte d'un rapport officiel que l'actif de cet établissement de crédit se composait à la fin de l'exercice dernier de 6,648 591 écus, et le passif de 5,359,664 écus, soit un excédant de 1,298,927 écus.

Espagne.

Le *Comercio de Cadix* dit que le gouvernement espagnol a reçu de l'amiral Mendez Numez l'avis que la flotte chilienne quittait secrètement Valparaiso.

Il paraît que la situation est telle en Espagne, que bon nombre de personnes songent à se mettre à l'abri de toute éventualité. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'émigration espagnole commence à affluer à Paris. On cite parmi les notabilités qui sont arrivées ici MM. Baclin et Ulloa. Ce dernier a été ministre de la marine il y a deux ans.

Bavière.

La session des chambres a été ouverte le 8 janvier. Le prince de Hohenlohe et les autres ministres y assistaient.

Divers projets de loi seront présentés à la chambre, parmi lesquels se trouvent un projet concernant l'indemnité à payer aux provinces pour les frais causés par la dernière guerre, un autre concernant la liberté industrielle et un crédit extraordinaire pour la réorganisation de l'armée.

Colonies Françaises.

Nous avons des correspondances particulières de la Martinique du 20 décembre, dont voici le résumé :

On a reçu des nouvelles sanitaires de Saint-Thomas annonçant que, malgré une légère amélioration, la fièvre jaune, la variole et une forte épidémie de cholérine continuaient à régner dans cette île. Toutes les colonies des Antilles, pour combattre le fléau, ont prescrit des quarantaines de vingt et de trente jours. Cette mesure venait d'être appliquée au navire le *Michael-Angelo*, arrivé de la côte de Coromandel avec 477 travailleurs indiens. Par suite de ces précautions, la Martinique avait été complètement préservée.

Le conseil général avait commencé sa session.

La frégate à vapeur la *Thémis*, qui porte le pavillon de M. le contre-amiral baron Didelot, était mouillée sur rade à Fort-de-France, ainsi que la corvette à vapeur le *Roland* et les avisos à vapeur le d'*Estaing* et la *Mégère*. M. le contre amiral Didelot devait, dans quelques jours, partir pour le golfe du Mexique. — (*Patrie.*)

Etats-Unis.

New York, 29 décembre.

On ne sait rien de plus, touchant la mission de MM. Sherman et Campbell. Le gouvernement de Washington attend patiemment la marche des événements, et le ministre Campbell a l'ordre de rester à la Nouvelle-Orléans, où il recevra au besoin de nouvelles instructions.

Toutes les correspondances du nord du Mexique s'accordent à dire que la mission de M. Campbell n'a pas été plus du goût des juaristes que du goût des impérialistes. Tout le monde a pensé que le gouvernement américain avait en vue un agrandissement territorial, c'est-à-dire l'annexion des provinces du nord du Mexique.

Dans une fête publique à Chihuahua, Juarez a déclaré que les Mexicains ne désiraient aucune intervention dans leurs affaires, de quelque part qu'elle vînt.

Tout le monde convient que le gouvernement américain se trouve dans une position délicate et perplèxe vis-à-vis du Mexique. Le résultat de la mission de Campbell au Mexique était à peu près prévu par le secrétaire d'Etat, M. Seward, qui s'était douté que tous les manèges des agens de Juarez ne tendaient qu'à une seule chose, augmenter sa propre popularité au détriment de celle du gouvernement américain. Aussi s'attend-on à un revirement politique.

La guerre intestine continue. On dit dans les hautes régions, que dans une entrevue entre le président Johnson et le colonel Whiterbe, commissaire de la marine du Sud, M. Johnson aurait déclaré formellement être bien décidé à déjouer les projets des radicaux ; il compte fortement sur l'appui de la cour suprême des Etats-Unis, cette dernière ne devant pas ignorer la responsabilité qui, dans de telles circonstances, lui incombe, aux termes de la Constitution.

La commission d'enquête du Congrès à la Nouvelle-Orléans s'occupe encore d'entendre des dépositions sur les dernières émeutes.

Une rixe a éclaté le jour de Noël entre un détachement de policemen et des soldats fédéraux, par suite de ce que les policemen avaient fait entendre des vivats pour Jefferson Davis. Un soldat a été tué. L'ordre a été rétabli avec difficulté.

La garnison du fort Philip Kearny, à Dacotah, a été surprise. Les 90 hommes qui en faisaient partie ont été massacrés.

Voici en quels termes l'*Abendpost* de Vienne répond à la *Presse*, sur la question de la réorganisation de l'armée :

« Si nous revenons sur la question de réforme de l'armée, ce n'est que pour tranquilliser quelques esprits exaltés et pour ramener à leur juste valeur des craintes et des espérances. C'est la *Presse* qui traita jusqu'ici le plus en détail le projet de loi en question, mais malheureusement c'est elle aussi qui le fit de la manière la plus désobligeante ; elle ne se borne pas à faire une critique des projets, mais elle développe encore dans plusieurs longs articles ses propres idées sur la réforme de l'armée et elle abonde en données statistiques à l'appui de ses arguments. Cette feuille rappelle d'abord que si la deuxième levée des recrues avait été opérée plus tôt l'année passée, c'est-à-dire au commencement du printemps, l'armée du Nord n'aurait certainement pas été inférieure en nombre sur le théâtre de la guerre.

Nous répondrons à la *Presse* que l'organisation militaire d'un grand Etat doit être bien défectueuse quand son armée est forcée de conduire sur le champ de bataille dès le commencement de la guerre ses recrues à peine levées depuis quelques semaines et incomplètement dressées. Sans dire que ces jeunes soldats, ainsi que l'a démontré l'année 1859, sont souvent plus nuisibles qu'utiles une armée doit être organisée de manière à ne pas être obligée de mettre son dernier enjeu dès le commencement du jeu dangereux de la guerre, mais à disposer d'un fonds suffisant pour couvrir les pertes éventuelles. Les recrues de l'année de la guerre ne doivent même former le fonds qu'en seconde ligne, afin qu'on puisse les former avec le loisir nécessaire pendant la guerre aussi. Quiconque tient compte de la situation politique de l'Autriche et a à cœur l'existence de l'Empire reconnaîtra l'opportunité de cette mesure qui a été prise plutôt trop tard que trop tôt et regrettera avec le ministre de la guerre qu'elle ne puisse pas être soumise pour le moment au traitement constitutionnel. Si les nations d'Autriche sont prêtes, comme cela n'est pas douteux, à sacrifier leurs biens et leur sang pour leur indivisibilité, un différend momentané à l'intérieur ne doit pas porter préjudice aux moyens de défense de l'Etat vis-à-vis du dehors.

» Tout homme versé dans les questions militaires comprendra que la loi pour la défense de l'Etat forme la base du développement ultérieur de l'organisation de l'armée dans toutes ses parties et que, par suite, elle doit être appliquée la première. Un service militaire de peu de durée et un petit budget militaire constituent un avantage économique doublement grand ; la longueur du service est au contraire un double préjudice pour l'économie nationale. Ce sont là sans aucun doute, des axiomes, et s'il était si facile de passer d'un extrême à l'autre, il se serait certainement déjà élevé des voix, rien qu'en raison de notre situation financière, qui eussent recommandé le système des milices comme le plus avantageux au point de vue de l'économie nationale.

» Mais quiconque apprécie impartialement l'état de l'éducation populaire dans beaucoup de parties de la monarchie et notre situation actuelle en général, ne saurait se dissimuler qu'un saut trop grand et trop brusque pourrait devenir facilement pour nous un *salto mortale* et nous rendre complètement incapables de nous défendre pendant la période de transition.

» Le statisticien de la *Presse* se complaît à grouper de gros chiffres à l'armée et promet à l'administration militaire, avec une grande certitude, pour l'année 1867, un contigent de 360,000 recrues des trois classes d'âges. Eh bien, l'armée ne pourrait en raison des circonstances que se montrer reconnaissante de ce renforcement considérable mais il n'en est pas malheureusement ainsi. Mr le statisticien a sans doute oublié que trois contingents de remplacement formant ensemble le petit chiffre de 240,000 recrues ont été prélevés sur la seconde et la troisième classe d'âge actuelle, pendant les années 1865 et 1866, après qu'on eut modéré les exigences relativement aux aptitudes physiques des recrues ; que, par conséquent, la levée en 1867 est restreinte à la première classe d'âge renouvelée et aux hommes en état de servir de la seconde et de la troisième classe d'âge lesquels ne peuvent plus, d'après les nouveaux principes, revendiquer l'exemption de service ; que cette levée sera ainsi, dans le meilleur des cas, de 130 000 à 140 00 recrues. — De même la *Presse* exagère le recrutement annuel pour l'avenir en le fixant à 160,000 hommes. Il est notoire que pour réaliser le contingent actuel, relativement faible, de 85,000 hommes (y compris la Vénétie) il fallait déjà recourir aux classes d'âge supérieures et que malgré cela l'administration militaire se plaignait du développement physique insuffisant des recrues. Si l'on veut en outre tenir compte par la suite des intérêts militaires et économiques en admettant que les jeunes gens complètement développés et capables de supporter les fatigues de la guerre devront seuls être incorporés à l'armée, on peut évaluer malgré les restrictions concernant l'exemption de service et la diminution de la mesure exigible, le contingent annuel de toutes les trois classes d'âge à tout au plus 120,000 hom.

Or, 12 années de 120,000
donnent . . . . 1,440,000 »

déduisant de là le déficit annuel ordinaire de 4 pour cent, nous aurons pour 12 années un deficit de total de 25 pour cent : 360.000.

Ainsi l'affectif de l'armée, y compris les deux réserves, mais sans les confins militaires, comportera par la suite 1.000 000.

Les confins militaires fournissent 52.000, on aura un total de 1,132,000. Donc, nous avons pour l'armée une petite différence en moins d'environ 370,000 hommes sur les calculs de la « Presse »

En revanche, la « Presse » évalue à un chiffre trop bas le résultat de l'armement qui n'embrasse pas 15 ans, mais 25 ans, c'est-à-dire aussi les hommes âgés de 20 à 32 ans qui ne font point partie de l'armée et au sujet desquels on modère beaucoup les exigences touchant la constitution physique des hommes, en raison du service facile qu'ils auraient à faire.

D'après un calcul approximatif, l'armement général dans toute la monarchie comprendra environ trois millions d'hommes. Toutefois, comme l'emploi de ces hommes doit être tout local en temps de guerre, on ne saurait jamais prendre en considération le chiffre total, mais seulement le chiffre des « wehrmänner » appelée à seconder l'armée dans le district directement menacé par l'ennemi.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 10 janvier 1867.

Décidément nous sommes en progrès, mais puisque la chimie trouve aujourd'hui tant de choses et s'impose à nous, dans tous les actes de notre vie, dans nos besoins, dans nos plaisirs, dans nos vanités, pourquoi n'a-t-elle pas encore découvert les moyens d'arrêter net un incendie ? On a fait quelques essais en ce genre, mais ils n'ont pas dû réussir, puisque les incendies succèdent toujours aux incendies, et puisqu'une partie du magnifique Palais de Cristal à Londres, est devenue la proie des flammes avec toutes les richesses artistiques qu'elle renfermait. Il y a là une perte que l'on évalue à une douzaine de millions. Décidément les Anglais n'ont pas plus de chance que nous autres, et nous n'avons rien à leur envier sous le rapport du guignon.

Par exemple, ce que nos voisins d'Outre-Manche n'ont pas, ce que nous possédons en propre, c'est une nouvelle ambassade japonaise

En avons-nous eu, depuis quelque vingt ans, de ces ambassades japonaises ! Bref, cette dernière, arrivée à Paris, dimanche dernier, à quatre heures du matin, en plein verglas (vous voyez que je possède là-dessus des notions précises), vient représenter le Japon à l'Exposition Universelle. Le personnel qui compose cette mission ou commission (à votre choix) est descendu au grand Hôtel où il occupe une partie du premier étage au balcon duquel flotte le noble pavillon japonais : une grosse lune rouge sur fond blanc.

Vous voyez que le Japon ne perd pas de temps, et qu'il a hâte de se voir représenter à ce concours pacifique autant qu'universel. Les commissions arrivent peu à peu, et déjà nos Parisiens se disposent à se laisser envahir par l'étranger. De son côté, l'administration municipale qui n'a plus que quatre mois devant elle, emploie nuit et jour des milliers d'ouvriers aux embellissements de la ville. On déblaie et l'on remblaie de tous côtés ; des machines à vapeur et des wagons enlèvent ici les terres qu'ils transportent là. C'est ainsi que se vérifie cette parole de l'Evangile :

« Les vallées seront élevées et les montagnes seront abaissées. »

L'esprit de nivellement est poussé jusqu'à la manie, et l'on ne démolit sur tel point certaines collines qu'afin d'avoir les terres nécessaires pour combler, sur tel autre point, certaines vallées. Cela va si loin, des Batignoles au Trocadero, de Neuilly à Vincennes, de Belleville à Montrouge, qu'un écrivain gouailleur a pu prêter, sans trop d'ironie apparente, à l'administration le projet d'abaisser Montmartre trop élevé et trop exposé au vent, pour hausser le quartier du Palais Royal, trop bas et trop humide, de combler le lit de la Seine et de les convertir en jardin potager, et de créer un nouveau fleuve sur le plateau du susdit Montmartre changé en plaine. Du reste, s'il y a excès, ne nous en plaignons qu'à moitié, et quelque activité que l'on mette à embellir Paris, nous regretterons bientôt que tant de zèle n'ait pas été éployé plutôt, en voyant les étrangers par-d

---

position indiscrète, reprit Albert : mais alors regardez la comme non avenue. Si vous voulez me lire vos vers, je vous lirai les miens.

— J'y consens, répondit Madeleine en souriant. Puisque nous voilà confrères en littérature, nous nous critiquerons mutuellement. D'abord je serai franche, je vous en préviens. Tant pis si vos vers sont mauvais ou si vous avez de l'amour-propre. Toutefois il faudrait me promettre la même sincérité.

— Sans doute ; mais vous vous ne pouvez faire que de belles choses. Ce soir, ma belle sœur doit aller au bal ; elle m'a prié de l'accompagner. J'ai promis avec regret ; car je hais ce qu'on appelle le monde ; je n'aime que la lecture, l'étude, la poésie. Je tâcherai de décider Lionel à l'accompagner. Ce soir donc, si vous le voulez bien nous nous réunirons au salon ; je vous soumettrai quelques passages de ma traduction de Heine, et je vous raconterai mes projets pour l'avenir. J'ai de grands projets ; je crois qu'il y a une réforme à opérer dans l'art comme dans les mœurs, et qu'il faut remplacer notre charlatanisme littéraire et notre hypocrisie morale par la vérité et la simplicité. La littérature est elle le miroir des mœurs, ou les mœurs sont elle le reflet de la littérature ? L'une et l'autre proposition peuvent se soutenir. Mais il est certain que les artistes, ces êtres passionnés, à imagination vibrante, arrivent par si sentiment, plutôt que les philosophes par le raison pure, aux grandes intuitions de l'avenir ; car leurs aspirations incessantes, l'idéal leur font concevoir une beauté, une harmonie, une perfection qui doivent être la destinée nécessaire de l'homme dans la carrière immense du progrès.

En parlant, Albert s'animait, Madeleine l'écoutait sérieuse, et Renardet, qui n'avait cessé de les observer, se disait avec un sourire sardonique :

— Evidemment ce sont deux amoureux. Voilà bien la vertu des femmes !

Lionel les rencontra comme ils rentraient ensemble ; il leur jeta un de ces regards froids et perspicaces. Le joie naïve qui éclatait sur le visage d'Albert ne put lui échapper. Il ne s'arrêta pas toutefois à les observer, car il avait hâte de se rendre chez Geneviève, dont Robiquet venait de lui remettre le message.

XVII

Geneviève reposait encore sur le lit de Fossette. Elle éprouvait une si violente anxiété que cette douleur morale absorbait toutes ses forces physiques — Viendrait il ? Ne viendrait-il pas ? — Elle ne dormait point, mais elle paraissait assoupie. Le moindre bruit la faisait tressaillir et lui serrait le cœur.

Fossette et Claudine continuaient à travailler silencieusement.

Robiquet ne précéda M. de Lomas que de quelques minutes.

Quand Geneviève vit entrer Lionel, elle se souleva, poussa un cri de bonheur et lui tendit les bras.

— Que les femmes sont lâches dit Fossette à l'oreille de Claudine, comme les deux ouvrières se retiraient par discrétion dans la pièce voisine.

Geneviève était si reconnaissante de la visite de M. de Lomas qu'elle ne lui adressa pas un reproche, pas un mot amer. C'était de joie qu'elle pleurait en serrant les mains de son ami.

Ces derniers bonheurs d'une union qui se brise sont souvent plus âpres, plus véhéments que les félicités d'un amour à son début.

— Calmez-vous, mon amie, lui dit Lionel. Comme vous l'avez pensé, sans mon étourderie qui m'a fait oublier de vous demander votre adresse, je serais venu plus tôt ; mais j'ai beaucoup, beaucoup pensé à vous. Je me suis même occupé, ne pouvant vous aider de ma bourse, à vous trouver une meilleure position.

— Oh ! que vous êtes bon de songer à moi ! Mais ce que je veux de vous surtout, c'est votre affection. Qu'ai-je besoin de luxe ? Je gagne à peu près ma vie. Je ne souffre que de votre oubli, de votre froideur.

Elle se remit à pleurer.

— Voyons ! ma Ginevra, tu es une enfant, ne pleure pas. Je ne veux pas que ces beaux yeux soient rouges, entends tu ? Ne vois-tu pas que je t'aime ?

— Je ne sais pourquoi, quand je pense à vous, j'ai le cœur serré ; et puis, je sens, je sens, je devine, j'ai peur... Il me semble que le bonheur m'échappe et que.., je vais rester toute ma vie seule avec le remords, avec cette pensée horrible que j'ai torturé le cœur de mes pauvres parents qui m'aimaient tant Ma mère encore me pardonnerait ; mais mon père ?...

Elle se souleva sur son coude.

— Lionel, connaissez-vous Gendoux ?

— Oui, j'en ai entendu parler, répondit M. de Lomas en baissant les yeux et la voix.

— Je crois qu'il me tuerait et vous aussi, s'il apprenait... s'il savait...

— Oh ! ma chère enfant, on s'habitue à ces douleurs-là.

— Mon père s'habituer à la honte, jamais !

— Quand tu auras ici une position lucrative, tu lui écriras que tu as quitté Lille, parce que cette vie de travail et de pauvreté sans perspective d'amélioration possible t'a rebutée, et que tu es venue chercher à Paris une existence plus conforme à tes goûts. Enfin, dans quelques mois tu seras majeure et libre par conséquent. Tes parents ne pourront pas s'opposer à tes résolutions.

— Il faudra bien me résoudre à leur donner ce grand chagrin, dit Geneviève en soupirant ; car je ne puis plus retourner auprès deux dans la position où je me trouve. Vous me comprenez, Lionel ; il y a quelque temps j'espérais encore me tromper, mais maintenant je ne puis plus douter.

Elle fondit en larmes.

M. de Lomas ne s'attendait pas à une semblable révélation. Et comme il n'aimait plus Geneviève, il ne chercha pas beaucoup à dissimuler la vive contrariété qu'il en éprouva. Il quitta soudain le ton presque tendre et le tutoiement qu'il venait d'employer, et lui adressa quelques froides consolations.

Il savait bien que Geneviève n'aimait que lui. Mais comme tous les hommes sans conscience, plus coupables cependant que la femme séduite, il voulait douter, afin de rejeter sur Geneviève seule la conséquence de leur faute commune. Il pouvait du moins feindre des soupçons qui donneraient un prétexte à son abandon.

— Quel est ce jeune ouvrier, demanda-t-il, qui vient de me remettre votre lettre ?

(*Sera continué demain.*)

courir notre ville, admirer ce qui est fait et s'étonner de ce qui n'est pas fait.

Ah ! ces heureux envahisseurs ! Vont-ils être les maîtres à Paris! Vont-ils être caressés, choyés, et... exploités ! Toute l'armée des cocottes fourbit déjà ses armes. Sur les hauteurs de Breda-Street et de la Boule Rouge, on dresse dans le silence du cabinet, les plus habiles plans de campagne. Car il y a l'honneur du nom français à soutenir contre toutes ces belles étrangères, anglaises, italiennes, espagnoles, allemandes, russes, chinoises même et japonaises qui viendront, à la faveur du libre échange, engager une concurrence dont je dois le dire, notre bicherie parisienne ne s'effraie pas outre mesure: nous avons des grues chevronnées et des cocottes haut gradées qui ont fait plus d'une campagne et qui ont plus d'un tour dans leur sac. Elles nous vengeront de 1815!

Et nos théâtres aussi, nous vengeront. Pendant que les Parisiens gagneront tout doucement de plus riants climats, nos braves envahisseurs, suant et soufflant, iront chaque soir étouffer dans la brûlante atmosphère de nos théâtres pour y voir représenter toutes les vieilleries : un défilé d'antiquailles, les médailles de Sainte Hélène de notre littérature théâtrale !

Et nos directeurs auront diantrement raison? Les étrangers apprécieraient-ils du nouveau ? Et quel nouveau pourrait-on leur donner qui ne fût du vieux ? Sûrs de faire salle comble *quand même*, les impresarii feront très bien d'économiser des frais de mise en scène et d'écouler leurs *rossignols* qui n'auront pas moins de succès, pour être quelque peu fanés et démodés à Paris. Exploitons l'étranger, morbleu ! Et servons-lui la *Biche au Bois*, les *Pirates de la Savane*, *les Amours de Paris*, et la *Belle Hélène*.

La *Belle Hellène* ! ce brandon de discorde qui, après avoir armé, il y a quelques mille ans, les Grecs contre les Troyens, l'Europe contre l'Asie, vient d'allumer la guerre au sein du théâtre des Variétés. Ah ! si j'étais le moins du monde classique, comme j'invoquerais la Muse, et comme je lui dirais : « O fille d'Apollon, redis-moi la colère de ces deux mortelles belles comme des déesses, la majestueuse Schneider et la pétillante Silly!»

J'aime mieux tout simplement raconter en vile prose comme quoi Mlle Silly, une belle et forte brune, qui joue le rôle du jeune *Oreste* en la *Belle Hélène* des Variétés, est une de nos premières cascadeuses. La *Cascade* est la broderie qu'après un certain nombre de représentations l'acteur se croit permis d'ajouter au dialogue composé par l'auteur. Donc, après plusieurs centaines de représentations, Mlle Silly se crut le droit de cascader aux côtés de Mlle Schneider (la *Belle Hélène*). La fille de Léda prit mal la chose, et dans les coulisses, pendant un entracte, on s'en... dit de si fortes que le casque du pompier de service en rougit. A la suite de cette frasque, le rôle d'*Oreste* fût retiré à Mlle Silly, et l'incident n'aurait pas eu de suite, comme on dit en style parlementaire, si la petite presse ne s'en était mêlée. Elle raconta la chose de telle façon que Mlle Silly crut devoir prendre la plume pour rétablir les faits, et déclarer en même temps, en langage peu voilé, que Mlle Schneider devait à d'heureuses spéculations une fortune considérable (cinquante mille livres de rente, dit-on), que la pudeur de Mlle Silly ne lui envie pas, que la dite Mlle Schneider n'avait plus de dents, et qu'elle... (comment dirais-je cela ? Bast ! soyons brutal) et qu'elle tuait les mouches à quinze pas.

La France s'est émue de ces révélations, et la question Schneider-Silly passionne les parties. La Belle Hellène répondra-t-elle à Oreste ? Voilà la question qu'on se posait chaque matin : les titis s'échauffaient, les paris s'engageaient, Paris s'agitait. Enfin elle a répondu. — Merci, mon Dieu ! — Pour l'édification de la postérité, il fallait cette réponse. Nous l'avons, nous la tenons, et avec elle une lettre du directeur des deux belles ennemies, M. Cogniard. Dans la première de ces lettres, la *Belle Hélène* fait monter un cri de désespoir jusqu'aux pieds de son directeur, et dans la seconde celui ci, consulté, lui répond : « Ne répondez pas. »

Ainsi fait la *Belle Hélène*, et la France applaudit à ce noble exemple de modération parti de si haut.

Ne finissons pas sur ce petit scandale, aussi honteux pour ceux qui sont spectateurs que pour ceux qui sont acteurs ; détournons-nous et passons.

Le Sénat vient de perdre une de ses plus marquantes notabilités, M. le marquis de Larochejacquelein, fils et neveu de deux héros qui combattirent et moururent en Vendée : « Si j'avance, suivez moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez moi. » Voilà ce que disait l'un d'eux à ses Chouans, au moment du combat. On peut finir sur d'aussi belles paroles; elles consolent de la prose épistolaire de ces dames des Variétés.

TIBERCE.

NOUVELLES LOCALES.

Hier jeudi, la canonnière française, le *Corse*, a quitté notre port. On ne connait pas sa destination.

—

Ahmet Nedjib bey, ex-mouavin du gouverneur de Smyrne, est nommé mouavin du gouverneur du vilayet d'Erzroum.

—

Nedjib bey, gouverneur de Nida, a été promu au grade de Mir-ul mira.

—

Ismaïl effendi, ex-mouhassabedji de Brousse, est nommé mouhassabedji de Konia.

—

Mardi dernier, une embarcation montée par deux hommes, remontait le Bosphore. Arrivée à la hauteur de Salapata (côte d'Asie) elle a chaviré subitement. Des hommes courageux se sont immédiatement portés au secours des malheureux qui se noyaient et les ont sauvés d'une mort certaine et horrible.

—

On n'est point sans savoir qu'il y a à Stamboul, dans le Cirque théâtre de Yédik pacha, une troupe, dirigée par M. Suhr qui donne chaque jour, des représentations très-curieuses et très suivies. Nous apprenons aujourd'hui que M. Suhr a décidé de venir s'installer dans notre faubourg. Le local choisi est l'ancien théâtre Oriental. La première représentation devait avoir lieu samedi prochain ; mais les grands embellissements entrepris dans la salle ne permettront pas d'ouvrir les portes du cirque au jour fixé.

C'est donc partie remise, pour le courant de la semaine prochaine. On espère que les efforts de M. Suhr recevront leur juste récompense et que le public, de Péra, par son assiduité aux représentations, lui montrera qu'il a bien fait de compter sur lui.

Du reste, les exercices sont des plus curieux, très variés et quelques-uns vraiment remarquables. Des intermèdes très amusants exécutés par une troupe nombreuse de Clowns, divertiront les spectateurs.

—

Dans cette saison de bals, est il permis de faire savoir aux personnes qui comptent en donner cet hiver, qu'il y a un orchestre charmant, celui qui l'été passé avait tant de succès au Petit-Champ, qui ne demande pas mieux que de faire danser sur des rythmes honnêtement cadencés les invités des maisons où l'on aura la bonne idée de l'engager. M. Sibala, le chef d'orchestre, s'est assuré en outre le concours d'un certain nombre d'artistes de l'orchestre du théâtre Naum. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Parmeggiani, au théâtre.

—

Il y a quelques jours, un débitant de liqueurs de Cadi-keui, nommé Yani, rentrait chez lui, tandis que la nuit étendait déjà ses voiles sur la terre. Tout à coup et grâce à «cette obscure clarté qui tombe des étoiles,» il voit un homme s'élancer sur lui, un couteau à la main; avant que la frayeur ait permis au malheureux Yani de faire un seul mouvement, il recevait un coup terrible dans la cuisse et tombait, baigné dans son sang, ayant perdu connaissance. Des passants, témoins de ce lâche attentat, cherchèrent à saisir l'assassin qui se déroba à leurs mains vengeresses par une fuite prompte et rapide.

On porta Yani chez lui ; bien que sa blessure ne mette nullement ses jours en danger, on peut craindre pour lui une claudication qui ne cessera qu'avec lui. Yani connait, dit on, son agresseur, mais il se refuse énergiquement à le faire connaître à la police ; peut être craint-il la haine de ce dangereux personnage et ne se croira-t-il en sûreté que lorsque la mort libératrice aura mis entre eux de bonnes planches de chêne et quelques pieds de terre.

—

Ce soir, 25 janvier, dans son local ordinaire, l'honorable « Societa della Concordia » donnera un grand bal qui promet d'être des plus brillants, grâces aux mesures prises par la commission.

On espère que le public de Péra saisira avec joie cette occasion de se réjouir en compagnie de gens estimables et distingués.

Notification.

—

Le terme accordé par la Municipalité aux contribuables de s'inscrire pour les élections et qui expire le 18/30 courant, a été prolongé jusqu'au 1/13 février prochain.

Le secrétaire général.
D. YENIDUNIA.

Hôtel Municipal, ce 13/15 janvier 1867.

PROVINCES.

—

Andrinople, 17 janvier.

Dans ma dernière lettre, je vous ai parlé d'un navire français qui avait été jeté à la côte à Enos.

Ce navire nommé *Marie*, capitaine Léon Louche, est tombé dans la nuit du 4 courant sur un banc de rochers ; la grosse mer continuant, il a coulé à fond et tout est perdu, sauf l'équipage ; ce bâtiment avait un chargement complet de sésame et de graine de lin.

Un certain nombre de bateaux favorisés par le violent vent du Sud qui souffle depuis plusieurs jours, a pu nous arriver d'Enos. Parmi ceux qui avaient entrepris ce difficile voyage, il en est un qui a rencontré la mal fortune en sa route. Il longeait la digue d'un moulin, passant dans les endroits marqués, lorsque tout à coup, il s'est cloué littéralement sur un piquet coupé de 40 centimètres environ au dessous de la surface de l'eau ; réglementairement ces piquets doivent être taillés à leur pied ou même complètement arrachés. Le navire a de suite coulé à fond.

Dans un pays où les lois recevraient une plus exacte et plus rigoureuse application, un sinistre de cette espèce, produit par de telles causes, entrainerait pour le propriétaire du moulin une sévère punition, ainsi qu'une condamnation à indemnité équivalente au préjudice causé. Mais ici, on est plus coulant en ces sortes d'affaires.

Hier au soir, Velpi agha binbachi de la police, spécialement chargé de l'incarcération des condamnés pour dettes, avait fait, paraît-il, ample moisson de prisonniers. Sans aucun souci des devoirs que l'humanité la plus vulgaire lui dictait, il entassa dans une chambre trop petite pour les contenir, tous ces malheureux dont la majorité est plus à plaindre qu'à blâmer ; il résolut dans sa spécialité le problème que résolvent chaque jour les cordonniers pour dames ; faire le contenant plus petit que le contenu.

Les prisonniers, dans cette situation gênante, vous en conviendrez, et qui occasionnait à un certain nombre des véritables douleurs, se sont ingéniés pour trouver un moyen de sortir de cet état critique et ce moyen, ils l'ont trouvé. On écrivit un billet dans lequel on donnait les détails de l'affaire, on le jeta par la fenêtre à une personne qui passait dans la rue, avec prière de le faire parvenir à l'autorité. Dès que le gouverneur fut instruit, il donna l'ordre d'élargir et de mettre en liberté tous ces pauvres gens arrêtés la plupart pour des sommes insignifiantes.

On compte et on espère même dans la ville, que l'action répréhensible et condamnable du binbachi Velpi agha sera punie sévèrement ; on va même jusqu'à dire qu'il perdra sa place.

TRIBUNAUX.

—

COUR D'ASSISES DU VAR (DRAGUIGNAN.)

—

Audience du 2 janvier.
(Suite.)

—

Rébellion à main armée, — Incendie, — Quinze assassinats, Seize accusés.

D. Enfin, quand la révolte a éclaté, vous avez pris avec vous Allard et Ferrandon, dont les dispositions vous étaient connues. C'est vous-même qui les avez constatées dans un propos que je vous rappellerai tout-à-l'heure. Vous avez entraîné les deux enfants dans la cuisine, vous les avez fait boire, vous les avez emmenés sous un sapin

R. Oui, Monsieur, j'étais avec deux camarades qui me disaient : « Tais-toi, tu barbouilles ; qu'est-ce que tu dis ? » parce que j'étais soûl.

D. Mais ils déclarent autre chose tous les deux ; ils déclarent que vous leur avez donné des instructions pour se défaire des *espies*. Vous avez dit à l'un d'eux : « Tu mettras le feu quand ils seront rentrés ! » et à l'autre : « Tu les empêcheras de sortir à coups de couteau. »

R. Non, Monsieur, je ne sais rien de ça ; je vous dis que j'étais couché sur le remblai avec deux camarades, et j'étais si soûl que je ne savais pas lesquels.

D. Allard et Ferrandon, n'avez-vous pas déclaré tout-à-l'heure que Condurier vous a dit cela?

Les deux accusés: Si, Monsieur.

Condurier : Eh bien ! Il n'a jamais été question de cela d'abord ; ça n'est venu qu'à Toulon. Allard et Ferrandon, qui étaient à part, ont demandé à être mis ensemble, et on les a mis ensemble. Dès le lendemain, en me voyant sortir de l'instruction, ils se sont dit : « A nous, on ne peut rien nous faire, puisque nous n'avons pas l'âge ; il faut tâcher de mettre là-dedans un complice qui aura plus de seize ans ; de cette façon, tout retombera sur lui. » Je vous assure, Monsieur le président, que c'est un complot qui a été formé contre moi à Toulon. Il n'avait été question de rien de tout cela dans les premiers interrogatoires

M. *le procureur général* : S'il y a eu un complot contre vous, il paraît que vous en avez fait partie ; car vous avez avoué presque tous les faits qui vous sont reprochés, — pas tous, — mais une grande partie du moins.

R. M. le juge d'instruction m'a dit : « Je vais vous lire la déclaration contre vous ; vous m'arrêterez s'il y a une erreur. »

M. *le procureur général* : Voyons, voulez-vous prétendre que le juge d'instruction vous a dicté votre déclaration ? C'est toujours la même chose. Il vous l'aurait lue sans que vous en entendissiez les termes, et vous l'aurait fait signer sans que vous l'eussiez comprise !.. Avec cela que vous êtes un garçon assez naïf pour écouter et signer un interrogatoire qui ne serait pas la traduction exacte de vos réponses !...

D. Ecoutez donc votre déclaration. Vous êtes allé vous coucher en chantant.

M. le procureur général donne lecture à Coudurier de sa déclaration faite dans l'instruction :

Il y déclare qu'il éprouve un sincère regret, parce qu'il a fait beaucoup de mal, et que s'il n'a pu avoir un retour sur lui-même pendant tout le temps qu'il a été mêlé à ses camarades, il a réfléchi et est revenu à de meilleurs sentiments depuis qu'on l'a mis à part. C'est le détenu Paris, dit-il encore, qui a organisé la révolte et qui lui a dit : « Tâche donc de nous faire de mauvaise cuisine, afin que nous et les Corses nous ayons un motif de nous plaindre et de nous révolter ! » Ce serait aussi Paris qui lui aurait conseillé de faire mettre le feu et d'empêcher les *espies* de sortir, en lui désignant Ferrandon et Allard comme capables d'exécuter ces ordres-là. « J'ai parlé à Ferrandon et à Allard, ajoutait Coudurier ; j'ai dit au premier de mettre le feu, mais je ne me souviens pas de ce que j'ai pu dire à l'autre »

M. le Procureur général : Ce que vous avez dit, on le sait bien d'après sa déclaration. Vous ajoutiez encore : « J'avoue que j'ai fait un peu le maître en faisant entrer les uns dans le magasin et en repoussant les autres ; mais je ne savais pas bien ce que je faisais » Puis on vous confronte avec Ferrandon, qui persiste dans sa déclaration ; on vous en donne lecture, et vous dites alors : « C'est bien la vérité qu'ils ont dite, lui et Allard ; mais je ne m'en souviens pas, parce que j'étais ivre.»

Me Duval : Est-ce là un aveu ?

M. *le Procureur général* : Mon Dieu ! je lis ce qu'il y a dans l'instruction ; MM. les jurés en apprécieront la valeur.

Me Duval : Est-ce avouer que de dire qu'on ne se souvient pas ?

D. Enfin, Coudurier, non seulement vous aviez annoncé que vous feriez un mauvais parti aux *espies* mais encore vous aviez ajouté : « A la première révolte je brûlerai tout, je me charge de mettre le feu.»

R. Je n'ai jamais dit cela.

D. Maintenant vous prétendez que vous êtes allé vous coucher sur le remblai, où il y avait des matelas : or, ces matelas n'ont été mis là qu'après l'incendie.

R. Il y en avait déjà qu'on avait mis sécher, parce que des détenus les avaient gâtés.

D. Cela sera vérifié. Vous avez dit à Ferrandon de déchirer les livres et de mettre le papier en tas pour brûler les archives. Vous l'avez avoué au juge d'instruction ?

R. Oui, Monsieur, mais je n'ai pas comploté la mort de mes camarades.

D. Admettons maintenant que vous n'aviez pas l'intention du brûler vos camarades ; mais reste le fait matériel d'avoir incendié ; vous disiez : « Brulons les archives, il n'existera plus des titres contre nous ! » C'est là un fait matériel que vous avez avoué et qu'il vous sera difficile d'expliquer ; vous avez dit dans l'instruction : « Il est vrai que j'ai fait un peu le maître en laissant entrer les uns et en repoussant les autres; mais je ne savais pas ce que je faisais, parce que j'étais ivre » Est-ce vrai, cela ?

R. Oui, c'est vrai ; mais je dis aussi que je ne savais pas ce que je faisais.

D. Vous niez être allé au magasin, et tout le monde déclare le contraire. Allard et Ferrandon disent que vous en avez apporté une bouteille d'eau-de-vie et que vous leur en avez fait boire ?

R. Non, Monsieur ; ils ont dit que c'était Perrichon.

D. Enfin vous étiez à la cave, et vous avez ordonné de défoncer les tonneaux. Enfin vous aviez peur de révélations, et vous aviez donné l'ordre à Allard de frapper Ferrandon...

R. Non

D. Parce qu'il vous vendrait ?

R. Non, Monsieur.

D. Il le déclare ?

R. Pour se défendre.

D. Il l'a toujours déclaré ?

R. C'est-à-dire depuis qu'on les a mis ensemble à Toulon avec Allard.

D. Remarquez que vous l'avez avoué vous-même; quand on vous a lu les déclarations d'Allard et de Ferrandon, vous avez dit : « Ils disent la vérité ; mais je ne m'en souvien pas, parce que j'étais ivre.» Pendant que vous étiez absent tout à l'heure, Ferrandon a dit que le premier vous aviez parlé de la révolte, et cela un ou deux mois avant l'arrivée des Corses...

R. Peut il me donner des témoins de cela, Monsier le Président ?

D. Ecoutez !... Ils déclarent que vous les avez entraînés à la cuisine, où vous les avez fait boire, puis sous un sapin, où vous leur avez donné vos instructions précises pour la mort des *espies*. Ils déclarent que tout avait exécuté selon vos ordres, que vous aviez fait entrer les *espies*, puis donné à l'un l'ordre de mettre le feu, et l'autre l'autre l'ordre de faire sentinelle. Vous auriez même promis à Allard une récompense s'il pouvait parvenir à tuer Ferrandon, que vous croyiez capable de vous vendre.

R. Je ne crois pas lui avoir parlé de tout cela.

L'interrogatoire de Coudurier est terminé.

M. le président donne l'ordre que tous les accusés soient ramenés à l'audience ;

M. le président explique aux treize détenus qui viennent de revenir à l'audience quel a été le résultat des interrogatoires faits en leur absence.

M. le président à l'accusé Laurent : Vous êtes de Suresnes, près Paris ; vous avez été condamné pour vagabondage. Vous avez été détenu à la Roquette, puis vous avez été envoyé au pénitencier de Corse ; vous vous êtes évadé et vous avez été condamné à trois mois. Le directeur du pénitencier a donné de mauvais renseignements sur vous. Quand vous êtes arrivé au pénitencier de l'île du Levant, vous avez fait partie du complot de rebellion ?

L'accusé laurent : Non, Monsieur.

D. Est-ce que vous n'avez pas été un des premiers et des plus actif dans les dortoirs ?

R. Non. J'ai été un des derniers à me lever.

D. Vous avez enfoncé les cachots, et vous avez dix aux gardiens : « Tas de *caniches*, vous mériteriez d'avoir le cou coupé ! »

R. Je n'ai pas touché aux cachots.

D. Des témoins ont dit que vous aviez une pioche ?

R. Non.

D. On avait arboré un mouchoir en signe de révolte ?

— C'était un des plus petits qui avait fait cela.

D. Vous êtes accusé de complicité dans l'assassinat des treize malheureux enfants. Vous aviez dans le conciliabule *décrété* pour ainsi dire, la mort des enfants, et pendant que les enfants brûlaient, vous auriez dit qu'il fallait brûler ces gourmands. Vous auriez lancé des pierres sur ces malheureux cramponnés aux barreaux ?

R. Je n'ai pas lancé de pierres sur eux.

D. Il y a un témoin qui a dit qu'il voulait desceller les barreaux pour sauver les enfants ; mais vous l'en avez empêché. Vous montiez la garde au dehors et ne laissiez approcher personne. Vous avez commis une tentative de meurtre sur M. du Coudray, qui voulait sauver Garibaldi. Vous et sept ou huit autres vous l'avez enlevé et l'avez précipité dans une tranchée de 4 mètres de profondeur.

R. Non.

D. Il y a des témoins qui vous ont vu et qui affirment que vous avez précipité M. du Coudray dans le précipice ?

R. Je n'y étais pas.

D. M. de Coudray vous a parfaitement reconnu. Vous aviez au bras un bracelet sur lequel il y avait un cœur rouge ; ce bracelet a été reconnu sur vous.

R. Je persiste à dire que non.

M. le président, à Michelon : Vous avez été condamné à Aix, pour vagabondage, à passer six ans dans une maison de correction. Vous avez pris part à la révolte ?

Michélon : Il y a eu une révolte parce que les vivres ne valaient rien.

D. Vous avez brisé les cachots ?

R. Oui.

D. Vous faites bien d'en convenir. Vous êtes allé aux magasins ?

R. Non ; je suis resté dans la cave jusqu'à minuit.

D. On dit que vous avez brisé deux ou trois portes dans les magasins. Vous n'avez pas pris du lard, ne l'eau-de-vie ?

R. Non.

D. C'est vous qui avez pris deux bouteilles d'eau-de-vie et un énorme saucisson ?

R. Non

D. A la mort des espies, étiez-vous là ?

R. Non.

D. Vous avez été impitoyable. vous avez dit : « Laissez-les brûler, ces gourmands; c'est bien fait pour ces espies !

R. Non.

M. le président, à Allard : Est-ce que Michelon n'a pas dit: «Laissons les brûler, ces gourmand ? »

Allard : Oui, Monsieur. J'ai vu Michelon pousser M. du Coudray et le jeter dans le fossé.

Michelon : Allon dit des mensonges

M. le président fait placer un gendarme entre les trois premiers accusés et leurs coaccusés

M. le président à Fouche: Vous êtes de Belleville-Paris. Vous avez été condamné pour vols et escroqueries cinq fois. En 1852 et 1865. Vous êtes signalé pour vos mauvaises mœurs. Vous avez refusé le travail ?

R. Oui, parce qu'on nous donnait des vivres qui n'étaient pas mangeables.

D. C'est vous qui avez dit qu'on faisait la soupe avec de l'eau de mer?

R. Oui.

D. Est-ce que vous n'étiez pas du conciliable où l'on a comploté la mort des *espies*?

R. Non

D. Vous avez brisé les cachots ; c'est Coudurier qui vous y a conduit, il l'a avoué.

R. Non

D. Vous vouliez même aller chercher les clefs. C'est Coudourier qui n'a pas voulu a tendre

M. le président rappelle à l'accusé ce qu'il a dit dans l'instruction.

D. Vous avez brisé les portes des magasins ?

R. Non.

D. Des témoins ont déclaré que vous aviez enforcé les portes des magasins comme les portes des cachots. Vous reconnaissez avoir pillé ?

R. Oui.

(A suivre.)

Dépêches Télégraphiques.

—

(Agence Havas.)

—

Paris, 24 janvier. 4 h. 50 m. soir.

Pesth, 23. — On assure que par un arrangement conclu, l'Autriche restituerait à la Hongrie son ancienne constitution.

Bucarest, 23.—La commission financière propose une note de blâme contre le ministre Ghika, à cause de l'emprunt qu'il a conclu avec la maison Oppenheim. La discussion est remise à la prochaine séance.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS
Coupon détaché

Ouverture du 25 Janvier	32	08
Clôture du 25 janvier	31	39

REVUE DES MARCHÉS ÉTRANGERS.

—

Havre, 11 janvier, 11 h. 22 m. soir.

Cotons: marché languissant, prix en baisse ; Louisiane, livrable, 167 50 et 165 fr. les 50 kil.; pour avril, 162 50 ; courant du mois. 163 50. Les ventes d'aujourd'hui ne dépasseront probablement pas 600 balles.

Sucres : Très fermes. Les sucres des Antilles continuent à faire 48 fr. 50 les 50 kil.

Autres articles : Calmes.

Londres, 11 janvier. midi.

Consolidés ang., 91 5|16. — Consolidés turcs, 32 1|4. — Bonds américains (1882), 72 1|2. — Mexicain, 3 0|0 ancien, 17 7|8 ; dito nouveau, .. .|.. — Espagnole, 3 0|0, différée, 31 1|2; dito passive, .. .|.. — Italien, 5 0|0 1861, 53 1|8.

Liverpool, 11 janvier, midi.

Marché aux cotons (ouverture). — Ventes probables d'aujourd'hui, 8,000 balles.

Marché ferme.

Rapport hebdomadaire :

Ventes de la semaine : 41,000 balles, dont 5,000 pour la spéculation 7,500 pour l'exportation, et 28,500 pour la consommation.

Importations de la semaine : 42,000 balles.—Stock, 52,000 balles.

Midling Upland, 14 7|8 denier ; New-Orleans, 15 1|4 ; fair Jumel (égyptien), 16 3|4; Smyrne, 12 1|4; Broach. 12 1|4; Oomrawuttée, 12 1|4 ; Pernambuco, 15 3|4 ; Maragnan, 16 .|. Maceio et Bahia, 14 .|.; Pérou, 15 1|4 den. la livre anglaise (453 gr.).

Liverpool. 14 janvier.

Marché aux cotons (clôture). — Ventes d'aujourd'hui, 6,000 balles, dont 500 pour la spéculation ou l'exportation.

Marché lourd,

Amsterdam, 14 janvier.

Change sur Paris, 56 3|8.

Bonds américains 1882, 75 15|16.—Consolidés turcs, 28 5|8. — Espagnols 3 0|0 intérieure, 31 3|4 ; différée, 31 3|8.—Mexicains, 17 3|4

Froment disponible, 428 florins de last de 30 hect.; seigle, dispon.,... fl. le last; dito février, mars, avril, 212 flor., dito; quatre mois d'été, 213 ./. fl.; quattre mois d'automne, 202.

Madrid, 14 janvier.

3 0|0 dette intérieure 33 80.
3 0/8 dette différée, 31 ...
Change sur Londres, 49 35.
Change sur Paris, 5 12.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.
Arrivées dans le port du 25 Janvier.

TRIESTE, vap. du Ll. aut. *Arc. Massimiliano*, cap. F Forti, ayant touché Corfou, Syra, et Dard. div. mar h. et 30 passag.
LONDRES, vap russe *Lazreff*, cap. Devienne, ayant touché à Malte et Dard, div. march.

Départs du port du 25 Janvier

SALONIQUE, vap. fr. de M. Imp. *Mitidjah*, cap. Trebuchet, div. march et passag.

BATIMENTS A VOILES
Départs du port du 25 Janvier.

FALMOUTH, br. ang. *Volunteer*, cap. J. Clark. blé.
— bk. angl. *Superior*, cap. Whitihink. div.
— bk. angl. *Superbe*, cap W. Hull. blé.
— br. angl. *Roby*, cap. J. Stronz, blé.
— bk. ang. *Abenet*, cap. Riddle. blé.
— br. norw. *Norbraen*, cap Heagesens blé.
— br. norw *Chapmann*, cap L. Bieness, blé.
MARSEILLE, br. russ *Fancy*. c Hatega, blé.
—. br. ital. *Progresso Valle*, Valle, blé.
— br ital, *Angelina*. cap Palumbo, blé.
— br. hell. *Amalia*, cap J. Baba, blé,
BREME, bk brem. *Faish* cap Schubrucher, liège
GENES, br. norw. *Garibaldi*, cap Heveland, blé
MESSINE, br. ital *Oscar*, cap. P. Coroliza, blé.
ALEXANDRIE, brr angl. *M Luisa*, c. Pearson, le.
PATRAS, br. hell. *A. Spiridion*, cap. Consos blé.

Liste des bâtiments à voiles qui ont pris pratique à Buyukdéré.

—

Arrivée dans le port du 22 Janvier.

PORT-SAID, br. ital *Nuovo Gioachino*, c. Viacava,
SULINA, br. aut *Eva*, cap. N Morsna, blé
KUSTENDJE, bk. angl. *Bernardo*, c. Crescuole,

Du 22 Janvier,

ALEXANDRIE, bk russe. *Brah* c. Malmstrom i.
ODESSA, br. ital. *Fenice*, cap F Cordiglia, blé.
— br. russe *Fancy*, cap. F. Sbutega, blé.
— br. angl, *Robert et Carlote*, cap Torenbol b.
KUSTENDJE, br hell. *Venezia*, cap. Patrinos, blé.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE
SE PRÉSENTE
Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866
A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)
Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que
19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est		Francs	400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
		Total francs	2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8.000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

PETIT JARDIN DES FLEURS
OU
Café Baleon au Téké.

Dans un beau local construit exprès, sont exposés 3 lions géants avec leurs jeunes; ces lions viennent d'Asie et d'Afrique. La salle est ouverte au public de 9 heures du matin jusqu'à 3 h. après midi.

Prix d'entrée pour visiter les lions 1re place 5 p. — 2me place 3 p. — 3me place 2 p.

Chaque jour à 3 h. et à 5 h. de l'après-midi l'illustre dompteur Hermann entre dans la loge aux lions et leur donne leur nourriture. Le public est admis également à ces représentations, aux conditions suivantes :

1re place 10 p. — 2me place 5 p. — 3me place 3 piastres.— Monnaie en argent.

BREVETS en France. — BREVETS à l'Étranger.

Bte BOURGOISE & Cie

NOUVEAU SYSTÈME DE FILTRES POUR LES EAUX
Appareils à filtrer instantanément dans les plus modestes, comme dans les plus grandes proportions.

MM. Bte BOURGOISE ET Cie, inventeurs de ce nouveau système, ont enfin résolu le problème dont la proposition était : *Filtration parfaite et instantanée* au moyen d'appareils *simples, légers*, d'un prix modéré et surtout d'un transport *facile* et sans danger de casse pour leur exportation.

S'adresser pour tous renseignements, à MM. Bte BOURGOISE ET Cie, *rue de Lancry*, 56, *à Paris*, ou MM. les Commissionnaires de la place.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

DENTIFRICE-ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTÉ
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE ET EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur-dentiste J. G POPP, de Vienne, attire depuis plus de quinze ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérin ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp

Le Dentifrice Anathérin est pour ainsi dire l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; il étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce. Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérin soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités, et il existe peu de villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé les effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pate-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre végétale, franc 1. 60.

On peut se le procurer à
Seul dépôt à Constantinople chez M. R. Baur et Cie Galata rue Gumruk, 22.

AUX FABRIQUES
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké,* 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. —EXPORTATION.

VENTE IMPORTANTE
Aux enchères publiques.

EPAVES DU BARK ANGLAIS «FANNY»
Naufragé à Kilia.

Lundi prochain. 21 janvier à 10 heures du matin, seront vendues aux enchères publiques vis à vis l'office de Santé à Galata toutes les fournitures du navires sauvées du bark Fanny,

Comprenant des ancres et des grapins, des chaînes, les haussières, des cordes de touage et des grelins, des manœuvres en fil de fer ; des mâts, et des mâts de hune ainsi que des étais. Un double assortiment de voiles en parfait état et une grande quantité de manœuvres courantes et de cordages de rechange ; des vergues et des mâts presque neufs, des pompes Wee Gee(un foyer de coq ; un cabestan en métal, trois embarcations ; du bœuf salé (meet beef),etc.

Ainsi qu'une grande quantité de diverses fournitures de navire.

Le tout, pour la commodité des acheteurs, sera offert en lots séparés.

Mardi prochain, 22 janvier à midi précis, il sera également procédé au même endroit à la vente de la carcasse du bark anglais « Fanny de Shoreham, de la portée de 364 tonneaux, telle qu'elle gît actuellement sur la plage de Kilia, ayant à bord trois mâts, et un beaupré, un grelin de guindeau, une partie de la chaîne, une citerne en fer dans la cale, etc.,

Pour de plus amples renseignements s'adresser à M. L. de Castro ou à M. Thos. Russell, agent de navires, Galata.

Constantinople, le 18 janvier 1867
M. L. DE CASTRO

A LOUER
Grande Maison en pierre
Située rue Dervich, N° 8.
S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calvocoressi Khan, N° 22, Stamboul.

Photographie El. Chark et Cie.
Grande rue de Péra N° 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrations l'admirable poème de Milton.
Le Paradis perdu.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER.
Rue Mézarlik.. 76 près du Petit Champ
pension bourgeoise.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra,* 184.
GROS ET DÉTAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON.

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemins de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par* dessus, légères et de longue durée, les toitures en feutre, ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.
L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

PILULES HOLLOWAY
LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période la plus [illegible] de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et l'améliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les crudités accumulées qui séjournent après la lente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à séparer les éléments pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été déclaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invité, sans réticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que les poètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médecines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Croats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les ménages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriété.

La vérité nous contend au moment où elle nous apparait et nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où il s'enfuit.— *Corleston Age.*

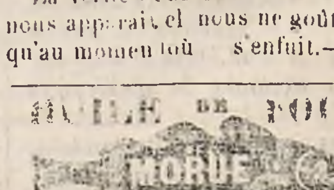

naturelle, seule brevetée [illegible] pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm [illegible]

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

LUNDI, 28 JANVIER 1867. — 22 RAMAZAN 1283 de l'Hégire. — LUNDI, 28 JANVIER 1867

2me Année. --- N° 22.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 28 Janvier.

On trouvera plus loin un résumé télégraphique de l'exposé des voies et moyens par lesquels M. Scialoja compte, dans un délai donné, arriver à l'équilibre du budget italien, et pourvoir entre temps aux déficits annuels. Malheureusement, de quelque étendue qu'elle soit, cette dépêche, aujourd'hui comme hier, ne contient que des indications très générales qui, faute de développements et d'explications, ne permettent guère de se former une opinion sur la valeur du plan proposé par le ministre des finances du royaume d'Italie. En ce qui concerne le futur équilibre du budget qui, d'après les déclarations ministérielles, ne pourra être obtenu qu'en 1880, une date bien lointaine, nous voyons dans l'analyse de l'exposé que M. Scialoja espère beaucoup de diverses modifications financières et d'un certain nombre de remaniements d'impôts, et que, comme un autre ministre dont les promesses et les actes nous touchent de plus près, il ne fait pas moins de fonds sur l'amélioration progressive des recettes. En ce qui a trait à la transition, tout le système de M. Scialoja repose naturellement sur la combinaison Langrand-Dumonceau, dont il a été tant parlé, mais, ainsi que les journaux italiens l'avaient déjà fait pressentir, la question aurait pris dans la bouche du ministre des proportions qui dépasseraient de beaucoup les limites d'une simple opération financière ; il ne s'agirait de rien moins que de la réalisation du programme de Cavour : l'Eglise libre dans l'Etat libre, naguère repris avec tant d'éclat par M. Ricasoli dans sa fameuse circulaire, et qui vient de recevoir un commencement d'application par la mission Tonello. Le télégraphe ne fait qu'indiquer très brièvement ce point de vue ; mais, en attendant le texte des déclarations de M. Scialoja, voici comment la *Nazione* du 15 janvier annonce qu'elles devaient être conçues : « L'Eglise catholique serait libre et indépendante dans l'exercice de ses attributions et dans la sphère spirituelle de ses compétences. En conséquence, l'Etat renoncerait à s'immiscer dans les intérêts purement spirituels de la société religieuse. Les *exequatur*, les concordats, le serment et la nomination des évêques par l'Etat seraient abandonnés. L'Eglise, perdant tous les priviléges qui lui avaient été attribués jusqu'ici, rentrerait sous l'empire du droit commun. La société religieuse catholique reconnaîtrait pour son statut les saints canons et les dispositions des conciles, en tant qu'ils ne seraient pas contraires au droit des gens. L'Etat déclarerait à tous les membres de la société, soit dans l'intérêt privé, soit dans l'intérêt social, que les droits résultant de son statut seraient garantis et protégés par la justice civile du royaume. »

A ces indications, un autre journal italien ajoute les suivantes : « A la charge de la société catholique seraient mis tous les frais du culte. C'est la société catholique qui devrait y pourvoir, et le budget de l'Etat serait affranchi de toute charge dont il aurait été grevé pour cet objet. Il serait pourvu à ce que la société religieuse n'éludât pas la loi sur la suppression des corporations monastiques et sur la propriété ecclésiastique. Une déclaration solennelle serait faite pour empêcher la reconstitution de la mainmorte. » Nous saurons bientôt si tel a été, en effet, le programme exposé par M. Scialoja, et quel accueil il aura reçu de la Chambre italienne. Le télégraphe annonce que, sur la proposition de M. Crispi, elle a déclaré l'urgence du projet relatif à la liberté de l'Eglise et à la liquidation des biens ecclésiastiques.

Nous revenons aujourd'hui sur la nouvelle donnée par la *Gazette de la Croix* et concernant la concentration des troupes russes et autrichiennes sur les frontières de Gallicie.

Nous n'avons pas, jusqu'à ce jour, reçu confirmation de cette nouvelle, ce qui nous ferait douter de sa véracité, mais ce qui nous engage, bien plus, à considérer cette nouvelle comme invraisemblable, c'est que de tels mouvements de troupes, s'ils avaient lieu, ne signifieraient pas que la Russie et l'Autriche soient prêtes à s'unir pour écraser autour de Cracovie les derniers restes de la Pologne.

Rien, dans les journaux autrichiens, n'atteste, au sujet de la prétendue agitation polonaise, les inquiétudes dont parle la *Gazette de la Croix*. Il semble, au contraire que le sentiment public, à Vienne, mieux éclairé, en arrive à considérer comme fatal pour l'empire le crime de 1773, et à considérer le gouvernement de l'empereur François-Joseph dans la voie de réparation partielle où il est honorablement entré.

L'article de la *Gazette de la Croix* voudrait-il dire que l'on en est à Berlin au même point qu'à Saint-Pétersbourg, où le nom seul de la Pologne semble désormais une intolérable protestation et presque une révolte ?

On écrit de Berlin, sur le même sujet :

« On parle beaucoup, depuis quelques jours, d'une concentration de troupes que l'Autriche ferait du côté des frontières de la Gallicie. Je ne sais si ces bruits sont fondés mais s'ils le sont, je ne sais comment expliquer cette mesure, à moins que l'on ne craigne, à Vienne, que la récente incorporation de la Pologne russe ne provoque des troubles. »

Cette explication serait, dans tous les cas, plus vraisemblable que celle donnée par la *Gazette de la Croix*.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

Tous les bâtimens de guerre destinés au rapatriement de nos troupes sont partis pour le Mexique. Les vaisseaux à vapeur le *Castiglione*, l'*Ulm*, le *Fontenoy*, le *Bayard*, le *Navarin*, ont appareillé le 13 et le 14 janvier.

Les premiers transports, au nombre de dix, sont déjà arrivés à la Martinique. La flotte de transport sera, vers le 15 février prochain, au mouillage devant la Vera-Cruz. (*Patrie.*)

L'agence Havas-Bullier nous communique les dépêches suivantes :

Marseille, 17 janvier, soir.

Le courrier de Paris, attendu avant-hier, est arrivé ce matin vers onze heures.

Des avis de l'administration annoncent que la circulation est rétablie complétement entre Marseille et Paris. Sur la ligne du Gard, il n'y a plus d'interruption qu'entre Nîmes et Alais. On continue à déblayer les voies.

La frégate cuirassée prussienne *Prince-Frédéric-Charles* a été lancée hier, avec succès, sur le chantier de la Seyne, près Toulon. Les autorités de Toulon et de Marseille étaient représentées à cette cérémonie.

L'aide-de-camp du roi de Prusse n'a pu arriver par suite de la neige.

Prusse.

L'ambassade japonaise est arrivée le 14 janvier à Berlin. Elle a été reçue par le président du conseil et par l'ambassadeur de Russie. L'ambassade japonaise se rend d'ici à Saint-Pétersbourg.

La *Gazette de la Croix* demande au gouvernement de présenter des candidats au Parlement du Nord.

Le projet de loi tendant à augmenter le chiffre des membres de la Chambre des députés par suite des annexions, a donné lieu le 14 janvier à la Chambre des seigneurs à de vifs débats.

Le ministre de l'intérieur a déclaré que le gouvernement désirait très vivement le maintien de la vieille entente avec la Chambre des seigneurs.

Le paragraphe du projet de loi a été adopté, à l'appel nominal, par 54 voix contre 48.

L'amendement Kroecher a été rejeté.

L'envoyé d'Italie, M. de Barral, est parti le 14 janvier de Florence pour se rendre à Berlin, pour affaires de famille.

Les journaux du soir, répondant à l'assertion d'un journal de Paris, constatent que le comte de Moltke est actuellement à Berlin.

La Chambre des députés du Berlin, s'est occupée le 17 janvier du projet de loi présenté par M. Paur, pour une indemnité à accorder aux membres du Parlement. Le projet a été adoptée par 178 voix contre 106. Le gouvernement aurait décliné d'entrer en discussion sur cette question.

Berlin, 13 janvier. — Il y a été présenté à la Chambre des seigneurs un amendement tendant à modifier l'article 69 du projet de loi (augmentation du nombre des députés.) Cet amendement propose de compléter, par ordonnance royale, la Chambre des seigneurs au moyen de membres pris dans les pays annexés et d'augmenter la deuxième Chambre de 80 membres nouveaux.

Italie.

Dans la séance du 14 janvier de la Chambre des députés, M. Friscia annonce qu'il adressera une interpellation au cabinet au sujet des événemens de Palerme.

M. Mordini considère une interpellation comme inutile et propose une enquête parlementaire à l'effet d'examiner les besoins de Palerme, et d'indiquer les remèdes à y apporter.

Le ministre de l'intérieur accepte l'enquête pourvu qu'elle ne signifie pas une censure. Il dit qu'une interpellation est inutile, tous les documens ayant été publiés.

Plusieurs orateurs sont entendus.

L'interpellation est retirée.

La proposition de M. Mordini est envoyée aux bureaux.

On mande de Florence, le 17 janvier :

« Chambre des députés. — Continuation de l'exposé financier.

Pour combler le deficit de 185 millions, le ministre propose diverses modifications financières et réorganisations d'impôts qui doivent produire une économie de 85 millions. Parmi ces modifications, celle qui confie le service des pensions à la caisse des dépôts procurera une économie de 17 millions ; la réforme de la taxe de l'enregistrement produira 16 millions.

Le ministre annonce qu'il présentera un projet de réforme sur l'impôt foncier et la richesse mobilière. Il présentera prochainement un projet sur les productions qui donnera 15 à 20 millions ; 30 autres millions seront fournis par l'impôt de la mouture.

Après avoir signalé l'augmentation progressive des recettes et la diminution graduelle du passif, le ministre dit qu'en 1880, cette diminution sera de 60 millions, et il démontre qu'à cette époque, l'équilibre du bilan sera réalisé. Il ajoute que pour combler le déficit de 100 millions restant, il faut employer des moyens extraordinaires, et qu'un emprunt étant impossible, il faut recourir aux biens ecclésiastiques.

M. Scialoja parle des rapports de l'Eglise et de l'Etat dans le sens de la restitution à l'Eglise de sa liberté, et du règlement des questions relatives aux biens ecclésiastiques. Il annonce la présentation du projet taxant ces biens à 600 millions, somme suffisante pour combler les déficits annuels, jusqu'à ce que l'équilibre du budget soit établi. Il exprime la confiance que le clergé voudra bien faire bon accueil à ce projet. Il ajoute que le clergé, rentrant dans le droit commun, les questions pendantes entre l'Eglise et l'Etat seront résolues.

Le ministre termine par des considérations sur le crédit public.

Après quelques observations sur l'ordre à suivre dans la discussion de ses projets, M. Scialoja accepte la proposition Crispi, déclarant l'urgence du projet relatif à la liberté de l'Eglise et à la liquidation des biens ecclésiastiques. »

Autriche.

Le *Journal de Vienne* du 15 janvier, cherchant à combattre l'agitation soulevée par la convocation extraordinaire du Reichsrath, dit :

« Le gouvernement n'abandonne le terrain de la Constitution de février que parce que les circonstances de fait en permettent seulement le maintien théorique.

» Défendre quand même la Constitution de février, c'est défendre l'absolutisme déguisé. C'est parce que le gouvernement ne veut pas d'absolutisme, mais le concours parlementaire des peuples, qu'il convoque un Reichsrath extraordinaire, malgré la résistance des chefs des partis politiques, qui, après avoir proclamé eux-mêmes la Constitution de février inexécutable, réclament cependant aujourd'hui ce qui, de leur propre aveu, n'est pas de nature à donner au peuple son droit constitutionnel. Il ne reste donc plus qu'à en appeler au peuple même. »

D'après la *Nouvelle Presse libre*, la Russie aurait l'intention d'établir un consulat à Lemberg ; elle aurait déjà nommé à ce poste le général Kreutzer.

Le *Bulletin des Lois* d'Autriche publie un avis émané du ministre de la maison impériale et des affaires étrangères d'après lequel l'empereur a renoncé, le 3 octobre 1866, au titre de roi de Venise. Ce titre ne figurera donc plus en tête des actes officiels ni sur la monnaie autrichienne.

La Chambre des magnats de Pesth, a adopté le 17 janvier à l'unanimité l'adresse de M. Deak contre le projet de réorganisation de l'armée. Le comte Cziraki a parlé pour la révision des lois de 1848.

La *Presse* de Vienne, du 18 janvier, a reçu de Pesth le télégramme suivant :

« Le bruit court qu'on serait accordé un ministère hongrois composé de membres du parti Deak, sans y admettre des membres du parti des anciens conservateurs. »

La *Presse* ajoute, en déclarant le tenir de source certaine, que jusqu'à l'heure qu'il est, ce bruit est prématuré.

Espagne.

On lit dans la *Patrie* :

« Le maréchal Serrano, dont le départ mystérieux de Mahon a fait quelque bruit, est attendu à Paris.

Le maréchal a quitté la résidence que lui avait été assignée, accompagné de son neveu, remplissant près de lui les fonctions d'aide-de-camp.

M. Vega Atmijo, ancien ministre du Fomento dans le cabinet O'Donnell, est arrivé à Paris, et M. Bermudez de Castro, ancien ministre d'Etat, vient d'arriver à Bayonne. »

Un curieux incident, qui met en relief le patriotisme espagnol, nous est signalé par

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XVII

(*Suite.*)

Geneviève était si candide dans son amour que, ne pouvant deviner la pensée injurieuse qui traversait l'esprit de M. de Lomas, elle répondit naïvement à sa question. Elle attribua son refroidissement subit à tout autre cause et regretta presque de lui avoir fait cette révélation.

— Monsieur de Lomas, dit-elle avec dignité, mais avec une émotion concentrée, lorsque vous m'aviez laissé entrevoir la possibilité d'un mariage, je ne vous rappellerai pas les subterfuges que vous avez employés pour me séduire. Je vous ai pardonné depuis longtemps, parce que je vous aime. Si j'ai pu croire un moment que vous m'é-pouseriez après la mort de votre mère, maintenant que j'ai un peu plus d'expérience, j'ai complètement perdu cet espoir. Je sais bien qu'un homme de votre classe, de votre éducation, ne consentira jamais à épouser une pauvre ouvrière, et à la présenter comme sa femme dans le monde et dans une famille qui la repousserait. Non, tout ce que j'espère, c'est que ce lien vous attachera à moi, que vous continuerez à m'aimer, à penser quelquefois au milieu de vos plaisirs à la pauvre fille qui vous a donné toute sa vie. Oh ! dites promettez-le moi ?

Lionel prit dans sa main sèche et froide la main fiévreuse que lui tendait la jeune fille.

— Sans doute... sans doute... dit-il avec embarras. Je vous aime, et d'ailleurs je vous le prouverai.

— Oh ! Lionel, reprit Geneviève un peu rassurée, quand je pense que je vais avoir un enfant qui sera le vôtre aussi, j'oublie tout mon malheur... j'oublie la honte, et je l'aime déjà, cet enfant qui vous ressemblera. Vraiment, je crois que je vous en aime aussi davantage.

L'accent plaintif dont elle prononça ces tendres paroles, son regard ému, voilé par les larmes, la rendaient si touchante, si séduisante même que Lionel eût pu en être attendri ; mais il était alors trop préoccupé de chercher une combinaison qui lui permit de se débarrasser de Geneviève avec honneur.

— Je suis bien sensible, mon enfant, dit-il, à votre affection. Il faut songer à vous créer une position ; et c'est à quoi je vais mettre tous mes soins.

Il était si éloigné de penser à un mariage qu'il ne s'excusa pas même auprès de Geneviève de manquer à ses promesses

— Une dame, une amie de ma sœur, poursuivit-il, à qui j'ai parlé de votre position comme ouvrière, m'a promis de s'occuper de vous. En attendant, elle vous a recommandé à sa couturière, elle vous donnera du travail et qui vous procurera une chambre dans sa maison même. C'est un grand atelier et une couturière en vogue. Vous y apprendrez cet état qui, à Paris, avec des protections, peut devenir très-lucratif.

— Quitter mes amies, s'écria Geneviève. Fossette qui est si bonne pour moi ?

— Il le faut, mon enfant ; d'ailleurs Mme Thomassin demeure rue Neuve-Saint-Augustin, tout à côté de la rue Louis-le-Grand. Nous pourrons ainsi nous voir plus souvent.

Ce dernier motif décida Geneviève.

— Je vais vous donner l'adresse en question, ajouta Lionel, pourvu que vous y présentier dès demain de la part de Mme de Courcy.

Apercevant sur la table l'encrier et la plume dont Fossette s'était servie, il s'en approcha pour écrire cette adresse.

Il n'y avait qu'une feuille de papier ; mais elle était écrite au verso.

Lionel y jeta les yeux et lut avec un vif étonnement.

C'était le contrat de Fossette et de M. de Barnolt.

Il posa le papier sans rien témoigner de sa surprise.

— Mlle Fossette a-t-elle aussi un amant? demanda Lionel.

— Oui, un monsieur fort riche qui l'adore. Mais c'est une singulière fille, cette Fossette, et très-honnête, quoiqu'elle soit très-pauvre.

— Ils se voient souvent?

— Tous les jeudis.

— Ah !

— Ces belles fleurs que vous voyez sont les seuls cadeaux qu'elle lui permette.

— Il ne vient jamais la voir?

— Jamais.

— Voilà donc ce secret qui intrigue si fort Lucrèce, pensa Lionel.

Il ajouta tout haut :

— Votre amie est vraiment une étrange créature. Depuis quand la connaissez vous?

— Depuis que je suis ici, c'est-à-dire depuis un mois... mais je l'aime comme si nous nous étions toujours connues. Oh ! vraiment, Lionel, si vous pouviez aussi vous intéresser à elle et lui obtenir de l'ouvrage chez la couturière de Mme de Courcy...

— C'est possible, nous verrons cela.

— Elle est très-bonne ouvrière. Elle a quelque instruction et surtout beaucoup de goût. Elle sait s'habiller gentiment avec des loques. L'état de fleuriste lui plairait mieux que la couture et la passementerie ; car elle est passementière ; mais elle n'a pas d'avances pour faire un apprentissage. Enfin, Lionel, je vous en prie, pensez à elle aussi ; car j'aurais un très-grand chagrin de m'en séparer.

— Je vous promets d'en parler, répondit Lionel. Vous irez donc demain sans faute chez Mme Thomassin.

Geneviève promit.

— Lucrèce sera contente de moi, pensa Lionel en descendant l'humide et sombre escalier du n° 37. Dire que des êtres humains vivent là-dedans ! Pouah !

Et il s'éloigna en fredonnant un air d'opéra.

XVII

Lucrèce de Courcy, nous l'avons vu, était une courtisane de la haute école, la courtisane sans prévoyante de la seconde moitié du dix neuvième siècle. Ce n'était pas seulement une femme, belle, spirituelle, entraînante ; c'était surtout un homme d'affaires.

Elle voyait s'approcher le moment où elle devrait renoncer à la vie des plaisirs lucratifs ; et comme elle ne voulait se retirer du monde qu'avec une fortune considérable,

Voir le numéro du 26 janvier.

des correspondances particulières de Cadix.

On sait qu'un navire, le *Tornado*, a été saisi par une frégate espagnole, comme soupçonné d'être corsaire chilien, quoique naviguant sous pavillon anglais au moment de sa capture. Le *Tornado* a été amené à Cadix, où une cour maritime juge en ce moment la question. Les propriétaires du vapeur, qui sont Anglais, réclament le bâtiment, mais ils ne peuvent trouver d'avocats pour plaider leur cause.

Le *Gibraltar Chronicle* dit lui-même que les légistes espagnols sont si patriotes, qu'aucun d'eux ne veut entreprendre la défense d'un navire accusé, à tort ou à raison, d'avoir été armé pour le compte du Chili. Un seul avocat s'était décidé à plaider la cause du *Tornado*, quand un journal de Cadix découvrit qu'il était un parent éloigné de l'amiral Pareja, le vaincu de Valparaiso. Aussitôt l'avocat retira son concours aux propriétaires du navire.

L'équipage du *Tornado* est toujours dans les prisons de Cadix. Les journaux anglais font remarquer, non sans étonnement, que l'Espagne n'a pas fait la moindre attention aux réclamations faites à ce sujet par le cabinet de Londres.

La *Epoca* de Madrid, 17 janvier annonce que les gouverneurs de Séville, de Valence de Valladolid et d'autres capitales de provinces sont arrivés à Madrid.

Danemark.

Le président du Folkething a communiqué le 14 janvier à cette assemblée un projet de loi, élaboré par le ministre de la guerre, pour la démolition partielle des fortifications de Copenhague, et un autre projet de loi, sanctionné par le roi, pour l'armement de l'armée. Cet armement coûtera 1,300.000 rixdalers.

On écrit de Conpenhage, 17 janvier.

Les communications par voie ferrée sont interrompues en Seeland, Jutlant, Fionie et Schleswig.

En Jutland, une tourmente venant du nord-est, a amoncelé les neiges près de Langaa jusqu'à la hauteur des fils télégraphiques.

A Viborg, la neige a atteint quatorze pieds.

Russie.

Le prince Dadian, de Mingrélie, a cédé volontairement à la Russie, pour lui et ses successeurs, ses droits de souveraineté, en échange d'une indemnité d'un million de roubles.

Hollande.

Le *Globe*, de Londres, 15 janvier a été inexactement renseigné, en annonçant que la Hollande avait déclaré, comme la Belgique, qu'elle ne se soumettrait pas à l'avis à émettre par la commission d'experts chargée d'examiner la question du barrage de l'Escaut. La Hollande a déclaré seulement qu'elle resterait étrangère à l'examen de cette commission.

Etats-Unis.

Le *Messager franco américain* publie une dépêche de Washington, qui, si elle était authentique, aurait une grande gravité. Nous la reproduisons sous toutes réserves :

Washington, 29 décembre.

On croit que le vapeur des Etats-Unis le *Gettysburg*, qui était parti d'Annapolis pendant la nuit de Noël, et dans le plus grand secret, avait à bord le sous-secrétaire d'Etat, Frédéric Seward, et l'amiral Porter. Ce navire s'est échoué à Horn-Pont, tandis qu'il descendait la rivière Severn, au milieu de l'obscurité. Il était destiné à la Nouvelle-Orléans, où il devait prendre à bord M. Campbell, et partir ensuite pour Matamoros. La mission de M. Seward devait rester secrète jusqu'à ce qu'elle eût produit des résultats.

On croit qu'un autre navire partira immédiatement au lieu et place du *Gettysburg*. M. F. Seward n'est pas revenu à Washington, ce qui prouve que la mission dont il était chargé n'est pas abandonnée. (*Epoque*).

Mexique.

Nous avons, par la voie de New-York, des lettres particulières de la Vera-Cruz du 18 décembre. Elles nous confirment les faits suivans :

«Les troupes du général Mejia, renforcées de trois bataillons de chasseurs, ont repris l'offensive devant San-Luis-Potosi, et battu, en avant de Banos, les dissidens, qui ont perdu cette fois leur artillerie et leur matériel. C'est le cinquième combat que le général Mejia livre aux juaristes, qui ont été battus dans toutes les rencontres.

Le général Miramon avait pris le commandement d'un corps de troupes impériales, avec lequel il devait opérer dans l'Etat d'Oajaca.

Le général Douay, parti de Mexico, était arrivé à Puebla, point de rassemblement d'une partie du corps expéditionnaire français. Il devait occuper cette ville jusqu'à la fin du mois de janvier.

Les fortifications d'Orizaba venaient d'être terminées, sous la direction du génie français. (*Patrie*)

Nous trouvons dans les journaux américains les dépêches suivantes du 1er janvier relatives aux affaires mexicaines :

Le steamer l'*Alliance*, parti de Vera-Cruz le 21 décembre, est arrivé. Il apporte le résumé suivant de la proclamation du ministre des affaires étrangères et de la marine, publiée au nom de l'empereur et adressée au peuple mexicain.

Le ministre raconte l'arrivée de Maximilien à Mexico, et ses efforts énergiques pour la restauration de l'ordre, l'annonce du prompt retrait des troupes françaises, le commencement de la guerre civile, et la situation actuelle dangereuse pour le pays dans les circonstances présentes.

Il dit que l'empereur a chargé le ministère du devoir de réunir, sans délai, un congrès national. Le conseil s'occupe maintenant à préparer les bases d'après lesquelles ce congrès serait réuni.

Les journaux de Saint-Pétersbourg essayent à peine de dissimuler l'étendue des préparatifs militaires qui se font en Russie.

Nous recevons aujourd'hui la dépêche suivante :

Saint-Pétesrbourg 16 janvier.

L'*Invalide Russe* dit, dans sa revue militaire, que l'armée, sur le pied de paix, est de 700,000 hommes, et qu'il y a donc une réduction de 100,000 hommes. La remise de l'armée sur le pied de guerre peut se faire, au besoin, dans l'espace de six semaines. L'artillerie sera, dans deux ans, entièrement pourvue de nouveaux canons. Dans le courant de 1867, 300,000 fusils se chargeant par la culasse et 300 canons rayés seront terminés.

Dans les assertions de l'*Invalide russe*, ce qu'il y a de plus vrai, ce sont les mesures prises pour mettre l'armée sur un pied de guerre formidable. On remarquera que les soins du gouvernement s'appliquent à un double objet : rendre plus prompte la mobilisation des troupes et renouveler leur armement. (*Presse*)

On écrit de Vienne, qu'indépendammen de la réorganisation militaire établie par le projet de loi dont il a été si souvent question des innovations importantes sont à la veille d'être introduites dans l'armée en ce qui concerne le mode de l'avancement et les examens à passer par les officiers supérieurs. L'avancement doit se faire dorénavant à l'ancienneté, sans avoir égard aux titres nobiliaires, mais en tenant compte des actions d'éclat et des services exceptionnels. C'est là un acte de libéralisme que tout le monde approuvera.

La Gallicie est toujours travaillée par des agents russes qui cherchent à agiter les Ruthènes. Cependant aucun homme sérieux ne croit à l'imminence d'un conflit entre la Russie et l'Autriche. (*Idem.*)

Toute la presse italienne s'occupe de la convention conclue entre le ministre des finances et une société belge ayant pour objet les biens passés au domaine par suite de la loi qui a supprimé les ordres religieux et ordonné la conversion en rentes des biens ecclésiastiques.

Quoique l'on ne connaisse pas encore les détails de cette convention, elle est discutée et diversement jugée. Les jugements, cependant, ne peuvent être définitifs, car il est nécessaire qu'ils soient au moins précédés de la commission du contrat.

Si la convention, dit le journal *le Finanze*, assure à l'Etat 600 millions nets et le délivre des soins et des frais d'une administration compliquée, il en retirera un profit et un avantage qu'il lui serait impossible d'obtenir autrement.

L'opposition à la convention paraît devoir porter entièrement sur des motifs politiques. Mais on ne doute pas que le ministère ne soit en mesure de démontrer qu'elle ne blesse nullement les principes fondamentaux de la loi du 7 juillet 1866, ni les dispositions essentielles de la même loi, sans exclure celles qui ont été prises au profit des communes. (*Op. Nat.*)

Voici en substance, d'après le journal l'*Italie*, les paroles prononcées par le roi à la réception de l'adresse :

Je me félicite de ce que MM. les députés sont venus en grand nombre prendre part aux travaux de la Chambre. Nous devons nous applaudir de ce que les graves questions qui préoccupaient l'Italie se trouvent à peu près réglées. L'année 1866 s'est terminée par de grands résultats, bien qu'ils n'aient point été obtenus sans quelques mécomptes. Maintenant, il ne reste plus, à vrai dire, que deux questions sérieuses à résoudre : celle des finances et celle de Rome.

Nous devons nous préoccuper surtout des finances : mais j'espère que les difficultés que nous apercevons de ce côté seront bientôt surmontées, si nous savons nous résigner à des sacrifices. Au reste, M. Scialoja fera bientôt un exposé financier digne de la plus grande attention de la part du pays, et il y a lieu d'espérer que cet exposé dissipera bien des nuages. Quant à la question de Rome, elle a aussi une grande importance ; mais elle ne doit pas nous inquiéter outre mesure, parce que c'est une simple question de temps ; et je ne doute pas, a ajouté Sa Majesté, que le temps ne la résolve conformément au vœu national.

On lit dans la *Patrie* :

Si la franchise est toujours un mérite, c'en est un que l'on peut accorder à la politique prussienne. Il suffit pour cela d'écouter ce que dit aujourd'hui la *Correspondance provinciale*.

Berlin, 16 janvier.

On lit dans la *Correspondance provinciale* :

« Le but des élections au Parlement est d'unir solidement les 30 millions d'Allemands du Nord, et de former ainsi un point de départ pour réunir ensuite tous les Etats allemands.

» La patente ordonnant l'incorporation des duchés de l'Elbe sera prochainement publiée. Les Schleswicois du Nord ont le droit de prendre part aux élections pour le Parlement.

Imitons les journaux prussiens, et ne nous lassons pas de le répéter : Oui, le but de la politique prussienne, son but fixe, immuable, et qu'elle est près d'atteindre, c'est l'unité de l'Allemagne, c'est l'absorption du Sud après celle du Nord, et la constitution au centre de l'Europe d'un vaste empire qui changerait une race de 75 millions d'hommes en un peuple de soldats.

Quand aux Schleswicois du Nord, puisqu'on les fait voter, on devrait bien leur demander d'abord ce qu'ils pensent de la domination prussienne.

NOUVELLES LOCALES.

Nous donnons plus loin quelques extraits d'une correspondance reçue de Bucharest par le journal grec le *Byzantis* au sujet de l'impression produite chez les Roumains par la nouvelle que le métropolitain de la Hungro-Valachie aurait été proposé comme candidat au Patriarcat œcuménique.

Bien que notre manière de voir dans les affaires patriarcales diffère essentiellement de celle de notre confrère, nous partageons cependant sans réserve l'opinion émise par son correspondant sur les bienfaits qui résulteraient pour la Grande Eglise d'Orient et pour l'Orthodoxie en général, de l'avènement au Patriarcat d'un prélat dont les sentimens sont trop connus pour que nous ayons besoin d'en parler.

Non seulement Mgr Nyphon a su, comme président de la Chambre d'abord et aujourd'hui du Sénat, rester à la hauteur de la mission dont il est investi, mais encore dans l'exercice de ses hautes fonctions, il a soutenu les intérêts et les droits de l'Eglise avec ce sentiment d'indépendance et de fermeté qui lui ont concilié l'estime de tous ses compatriotes.

Il est douteux pour nous, comme pour l'honorable correspondant du *Byzantis*, que le prélat roumain quitte volontiers un pays où il est entouré de respect et de vénération pour venir se mettre à la tête de l'Eglise d'Orient.

Que de difficultés cependant cette élection ne pourrait-elle pas faire disparaître ! Le différend existant entre le gouvernement roumain et les communautés des Lieux-Saints, au sujet des couvents dédiés, serait aplani à la satisfaction des deux parties.

Le conflit qui a pris naissance entre les Grecs et les Bulgares, et qui menace d'avoir des conséquences fatales pour l'Eglise, recevrait également une solution de nature à conjurer tout danger.

Indépendamment de ces considérations, le passé du Métropolitain Roumain est un sûr garant pour tous les chrétiens orthodoxes de l'Empire Ottoman. Parti des rangs les plus obscurs de l'ordre, Mgr Nyphon est parvenu à occuper la première place dans son pays et à en diriger l'Eglise à la satisfaction du peuple dont il ne s'est jamais séparé dans les circonstances, même les plus difficiles. Arrivé au Patriarcat, il ne devra sa position ni aux influences étrangères ni aux influences particulières, il sera l'élu des Orthodoxes et consacrera tous ses efforts aux intérêts de l'église d'abord et à ceux de ses administrés ensuite.

Sans aucun parti ici, il s'entourera d'hommes animés des mêmes sentiments que lui, et réalisera des réformes qui pourront extirper les abus et rendre aux populations ce bien-être après lequel elles soupirent depuis si longtemps. En un mot l'ordre et la stabilité si nécessaires à la direction de l'église succéderaient à cet état transitoire dans lequel elle se trouve et qui ne laisse pas que de discréditer l'orthodoxie aux yeux de tout le monde.

Il est temps que ceux qui sont appelés à élire le futur Patriarche, quel qu'il soit, se dépouillent de leurs haines personnelles, mettent de côté les intérêts individuels, et choisissent un homme réunissant toutes les qualités voulues pour assumer sur lui la grave responsabilité d'une mission aussi sacrée.

Ce n'est point à nous à leur désigner la personne, nous souhaitons seulement du plus profond de notre cœur que nous n'offrions plus au monde le spectacle des scènes scandaleuses qui ont eu lieu à la dernière élection.

Voici les extraits de la correspondance dont nous avons parlé :

« La semaine passée le bruit courait dans toute la ville que Son Eminence le métropolitain de Hongro Valachie avait été élu à Constantinople Patriarche œcuménique. Plus tard on a su que l'élection du Patriarche ne pouvait avoir lieu avant la fin du mois de janvier, mais que le nom de Son Eminence avait été présenté à la candidature parmi les trois personnes qu'il est d'usage de proposer aux élections.

» Cette nouvelle a été accueillie par le public d'ici avec une grande satisfaction, et la presse locale s'en flatte à juste titre, à cause de la grande importance qu'aura la préférence donnée à un évêque roumain par le conseil électoral de Constantinople pour la succession au trône Patriarcal.

» Tout au contraire, le comité Bulgare ici est comme foudroyé à la suite de cette nouvelle et il s'efforce de la démentir comme non fondée, en répandant le bruit que le *clergé grec* (comme il appelle le St-Synode), ne souffrira personne qui ne soit d'origine grecque.

»Quant à moi, je ne pourrais qu'applaudir avec les Roumains à cette idée de l'élection de Mgr Nyphon.

» Homme d'un âge mûr et d'un jugement sûr, ayant acquis une grande expérience durant les vingt années de son épiscopat dans ce pays-ci, possédant des connaissances profondes d'administration, observateur zélé des devoirs de la piété et des canons de l'Eglise, sachant bien manier le gouvernail dans des temps de tempête, tels que ceux de l'ennemi de l'Eglise, Couza, ayant de la dignité en toute chose, et inspirant à tout le monde du respect, un tel homme se fera distinguer en montant sur le trône patriarcal et rehaussera la splendeur de la grande Eglise.

» Permettez-moi cependant d'exprimer mon opinion à ce sujet; je considère comme très difficile, sinon impossible, que le métropolitain de Hongro-Valachie consente à quitter ses fonctions de Bukarest pour se charger du fardeau patriarcal. Les grands honneurs et le respect général dont il jouit parmi nous, me paraissent bien supérieurs à ceux dont il pourrait être entouré chez vous. C'est, peut-être, parce que je respire ici l'air de la liberté, que je trouve tout pour le mieux. Quoi qu'il en soit, j'applaudis de tout mon cœur à cette heureuse nouvelle et je souhaite sa réalisation pour le bien de l'orthodoxie. »

Nedjib pacha, gouverneur de Nida, s'est embarqué jeudi à bord du bateau d'Ismid, pour se rendre à son poste.

M. Guillaume Lejean, l'un des voyageurs les plus infatigables, les plus intrépides et les plus instruits de notre temps, est arrivé samedi passé dans notre ville de retour d'un de ses grands voyages si utiles au progrès de la science.

Nous apprenons avec plaisir que S. Exc Hassan Tahsim pacha, gouverneur d'Ismid, ayant été atteint d'une fièvre typhoïde qui l'avait forcé de garder pendant assez longtemps les appartements est en voie de convalescence.

PROVINCES.

Scutari d'Albanie, le 7 janvier.

J'ai le plaisir de vous annoncer que, par suite de la disparition complète du choléra de Podgoritza et

---

elle jouait à la bourse et plaçait son argent à très gros intérêts.

Renardet était son factotum ; mais elle n'exerçait l'usure qu'avec une extrême circonspection.

Du reste, dans ce milieu de débauche et de luxueuse galanterie, il lui était facile d'épier le moment où un fils de famille commence à descendre la pente de la ruine et peut encore présenter des garanties. Elle lui offrait alors de le mettre en relations soit avec Renardet, soit avec Pinsard dont elle se servait comme prête nom, ce même Pinsard, dont la femme était, rue Saint-Roch, marchande à la toilette.

Il était onze heures du matin. La belle Lucrèce était encore au lit. Sa chambre à coucher, fraîche et coquette comme celle d'une jeune mariée, avait des tentures de soie rose recouvertes de guipure : mais peut être ces draperies aux reflets suaves faisaient-elles un peu trop deviner la femme déjà mûre qui s'entoure de couleurs tendres pour se donner un air de jeunesse.

La beauté de Lucrèce avait encore assez d'éclat pour légitimer cette prétention. Grâce à un demi jour habilement ménagé, elle pouvait assez bien faire illusion. Cette lumière rosée répandait des teintes exquises sur son visage d'une pâleur mate, et atténuait les lignes qui commençaient à s'accentuer avec trop de vigueur.

La fine dentelle qui encadrait son ovale dissimulait des tempes un peu évidées, et les contours déjà massifs du menton. Elle tenait hors du lit ses bras et ses épaules encore admirables comme lignes et comme modelés. Ses yeux à demi clos, exercés aux séductions, brillants d'un certain feu de jeunesse, exprimaient en même temps une voluptueuse langueur.

A voir cette pose, ces teintes, ces ombres et ces reflets artistement étudiés, on eût dit d'une femme entièrement occupée de plaire. Qui eût supposé que cette créature si féminine, si coquettement enveloppée de ces frais nuages de soie et de dentelles, cachait, sous des apparences aussi gracieuses, une ambition effrénée, une rapacité d'oiseau de proie, une corruption, une sécheresse de cœur enfin qu'on ne rencontre guère que chez ces femmes habituées à simuler tous les sentiments et à exploiter l'amour.

Un homme, aussi répulsif que Lucrèce était attrayante, se tenait assis devant elle. C'était Renardet qui faisait tache dans ce luxe avec son petit habit râpé à manches collantes et ses souliers à clous.

— Décidément, Renardet, disait Lucrèce, je vous proclame un homme de génie. Vous êtes certainement un des produits les plus remarquables de notre civilisation en décadence.

Renardet, qui commençait à s'incliner, coupa à ce dernier mot son salut par le milieu.

Il se contenta de sourire aussi agréablement que le lui permettaient ses lèvres plates et ses dents pointues.

— Ne vous offensez pas, car, moi aussi, je m'institue hautement la dernière Française de la décadence. Il n'y a plus de Françaises aujourd'hui, mon pauvre Renardet ; on ne voit que de petites écervelées, sans esprit, sans grâce. Il n'y a plus que des jockeys mâles et femelles qui mènent l'amour à coups de cravache et ne comprennent rien à la galanterie. A l'heure qu'il est, je fais type. Et dire que cette Beausire.... Mais laissons cela et parlons d'affaires. Je disais donc que vous êtes un homme de génie. Oui, vous seul savez trouver de semblables combinaisons ; vous feriez un héros de drame. Parole d'honneur ! c'est du haut comique. Devenir l'homme d'affaires, l'homme de confiance de celui que vous avez pour mission délicate de conduire à la ruine, c'est très-fort. Je m'avoue vaincue : je n'aurais pas trouvé celle-là. Vous croyez donc qu'il n'aurait pas renouvelé les cent quatre-vingt-mille francs pour deux cent cinquante mille comme je l'espérais.

— Non, il aurait trouvé facilement à Lyon au 15 0/0 les 180,000 francs qu'il vous doit, car il venait de dire à la petite femme qui l'acompagnait que son père avait plus de 8 millions de fortune. Enfin, à mon arrivée à Lyon, j'ai pris des informations. Elles sont des plus rassurantes. La maison Borel est bâtie sur le roc ; elle fait des affaires colossales avec tous les pays, et il faudrait des faillites dans tous les coins du monde pour ébranler son crédit. Le chiffre exact de sa fortune n'est pas connu ; mais certainement il dépasse 8 millions. En Amérique seulement, ils exportent pour plusieurs millions chaque année ; ils occupent, tant à Lyon que dans la banlieue, près de trois mille métiers à velours et à soierie.

— Mais enfin, avez vous vérifié par vous-même, visité leur fabrique ?

— Oui, selon vos recommandations, j'ai voulu voir par mes yeux, et, sous un prétexte, j'ai pénétré dans les bureaux. Toutes les fabriques de soieries sont concentrées dans le quartier des Terreaux ; et à voir ces rues si calmes, on ne pourrait soupçonner que là s'est réfugiée toute l'activité commerciale de Lyon. J'ai été stupéfait en entrant dans la fabrique des Borel Je croyais trouver de vastes bureaux, un personnel considérable, tout cet appareil dispendieux que supposent d'aussi vastes affaires. Mais non ; seulement quelques commis silencieux qui montrent des échantillons ; quelques caissiers chargés de la correspondance, un atelier de dessin où travaillent en causan, une dixaine de dessinateurs, voilà ce que présente aux regards la puissante maison Borel. J'ai visité d'autres grandes fabriquest et c'est partout de même.

— Mais alors vous êtes sûr ?...

— La maison Borel est connue à Lyon comme l'est ici la maison Rothschild. Si vous avez un million, vous pouvez le placer en toute sécurité entre les mains de M. Maxime Borel. Au vingt, c'est déjà assez gentil.

— Je n'ai pas tout de suite deux cent soixante dix mille francs qu'il doit à ses autres créanciers ; mais j'ai donné ordre à mon agent de change de vendre mes Saragosse dès que la plus petite hausse se produira. D'ailleurs, puisque c'est moi qui, sous un nom supposé, le poursuis, je saurai me faire attendre. Assurez-le que dans quelque jours vous lui présenterez les quittances de tous ses créanciers. N'a t-il pas besoin aussi de quelque argent de poche?

— Oui, il m'a demandé de lui trouver en outre 60,000 fr. aux mêmes conditions.

— Une idée ! s'écria Mme de Courcy, si je lui vendais pour 300.000 fr. mon petit hôtel de la rue Blanche ? Il m'en a coûté 150,000 ; ce serait une bonne affaire, car il n'est loué que 10,000 francs. Il faut que nous lui trouvions une femme qui ait envie de cet hôtel. Décidément ce jeune homme m'intéresse. Pour le fils d'un fabricant de province, il n'a rien de bourgeois. Il a de l'esprit, il est artiste, il m'amuse. Je veux contribuer à son bonheur.

(*A suivre*,)

de ses environs, on vient de supprimer le cordon sanitaire qui entourait notre ville de ses salutaires, mais incommodes murailles. La santé publique, malgré un froid assez vif, est excellente.

Par suite d'ordres venus de la S. Porte. S. Exc. Ismaïl pacha est parti d'ici la semaine passée, se rendant à Podgoritza et à Spunge, sur les frontières du Montenegro; après avoir visité plusieurs points de la frontière, il vient de rentrer en ville, après une absence de dix jours.

Les dernières nouvelles de Prisrend portent que le différend survenu entre musulmans et chrétiens dans quelques villages des environs, serait sur le point de recevoir sa solution.

Grâce à la destitution de Nazif pacha et du mudir d'Ipek, grâce à l'envoi de trois bataillons, sous les ordres de Selim pacha et de Mahmoud pacha, on s'est rendu maître de la situation. Tous les bruits que des esprits mal intentionnés se plaisent à faire courir, sont sans fondement; la plus grande tranquillité règne dans toute l'Albanie.

Un horrible assassinat a jeté l'effroi dans la population de notre ville. Un Albanais, très amoureux, paraît-il, d'une jeune musulmane, l'a rencontrée dernièrement en compagnie d'un jeune homme, domestique de Salih pacha. En proie on ne sait à quelles fureurs, — O amour! tu perdis Troïe, — l'amoureux, jaloux et féroce albanais, tira son pistolet de cette ceinture, arsenal portatif sans lequel un albanais ne saurait marcher, et fit feu à bout portant sur son triste rival, qui paya de sa vie une rencontre peut-être fortuite. Non assouvi encore, et rendu furieux par la vue du sang qu'il venait de verser, l'assassin se précipita sur la malheureuse jeune femme et lui perça le sein de son poignard. Ayant accompli cette horrible action, il se sauvait déjà pour se soustraire à la vengeance des hommes et à leur justice, lorsqu'il fut arrêté par un soldat turc; il attend en prison et chargé de fers, le jugement qui châtiera son noir forfait. Et cette fois encore, l'amour en perdit *trois*.

On dit dans la ville qu'il serait question de l'envoi de M. Sontchenkoff, consul de Russie à Bosna-Seraï, comme consul-général, et de son remplacement ici par M. Ivanoff, drogman de l'ambassade russe à Constantinople.

Le prix des denrées a sensiblement augmenté depuis quelque temps. On paye le riz 5 piastres ocque, le sucre 8 et le reste à proportion; on ne connait pas le motif de cette hausse inopinée.

J'apprends d'Antivari que la mer est très-grosse, et qu'un temps affreux règne sur toute l'Adriatique. La liste des sinistres maritimes sur nos côtes vient de s'accroitre de plusieurs naufrages.

Le Gouvernement a ordonné le paiement de l'arriéré dû aux militaires et aux employés civils de notre province; pour exécuter la teneur de cet ordre, on attend incessamment trois millions de piastres qui seront expédiés d'Orchida et de Georcha, dans la province de Monastir. Cette bonne nouvelle, vous le pensez facilement, n'a pas manqué de produire ici le meilleur effet. Si le Gouvernement Turc paie irrégulièrement, il paie, cependant.

Les mauvais temps qui régnaient ici, ces jours derniers, ont été la cause de grands retards dans les communications télégraphiques avec l'Autriche.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DU VAR (DRAGUIGNAN.)

Audience du 2 janvier.
(Suite.)

Rébellion à main armée, — Incendie, — Quinze assassinats, Seize accusés.

D. Vous étiez dans le groupe autour des fenêtres pendant que les enfants brûlaient?

R. Non. Je n'ai pas même vu le feu. Je ne savais pas qui étaient ceux qu'on appelait des espies.

D. Vous écartiez les malheureux qui s'accrochaient aux barreaux?

R. Non

D. Vous avez poussé M. du Coudray?

R. J'étais ivre mort avant que M. du Coudray soit tombé.

D. Il y a cinq témoins qui déclarent vous avoir vu pousser M. du Coudray.

R. Non.

D. M. du Coudray ne vous a pas reconnu, mais il a dit: « J'ai vu un détenu à l'accent parisien, aux lèvres serrées, qui n'a pas dû rester étranger au fait de ma chute dans la tranchée. »

R. Il ne m'a pas reconnu.

M. le Président, à Béroud: Vous avez été condamné à Lyon pour vol; les renseignements donnés sur votre compte vous représentent comme un maraudeur insubordonné et insolent. Vous avez été dans plusieurs pénitenciers?

R. Oui.

D. Vous avez été à Oullins et à Saint Antoine, en Corse. A Oullins, d'où vous vous êtes évadé deux fois, vous êtes représenté comme un malfaiteur assez dangereux; on vous prête un propos que vous auriez tenu le jour de votre arrivée au pénitencier de l'île du Levant; vous auriez dit qu'en Corse il fallait douze hommes pour vous mettre en cellule. Vous avez dit aussi que vous aviez du pain assuré pour Cayenne. Comment êtes-vous arrivé à vous révolter?

R. C'est par les mauvais traitements des gardiens.

D. Mais vous n'étiez au pénitencier de l'île du Levant que depuis quatre jours?

R. Nous avons eu pitié des petits, qu'on traitait très mal. On les laissait grelotter de la fièvre.

D. Cependant l'infirmerie était assez peuplée quand l'insurrection a éclaté?

R. L'affaire est arrivée sans complot. C'est dans le petit dortoir que cela a commencé.

D. Vous avez dit: « Les anciens ont agi en traîtres! » ce qui prouve que vous vous étiez entendus. Une révolte n'éclate pas sans qu'il y ait des intelligences entre ceux qui la commencent.

R. Nous voulions seulement changer de colonie, parce qu'on ne nous donnait pas assez à manger.

D. On vous a vu à la tête des mécontents; vous excitiez les autres.

R. Non.

D. Au réfectoire, le soir, vous avez proféré des menaces et des injures contre les gardiens?

R. Il n'y a eu ni menaces ni injures.

D. Vous avez cassé les lampes, les vitres?

R. Je n'y étais pas.

D. Vous avez été briser les cachots, les magasins?

R. Je n'y ai pas été.

D. Avez-vous jeté M. du Coudray dans le fossé?

R. J'étais loin de là.

M. le Président, à Allard: Est ce que vous n'avez pas vu Béroud?

Allard: Oui, Monsieur, Béroud y était.

D. Il y avait un groupe qui s'est précipité sur M. du Coudray. On a reconnu dans ce groupe quatre d'entre vous d'une façon positive: c'étaient Laurent, Michelon, Fouché et Béroud.

R. Il y avait foule. Il y avait aussi Gaston.

Sur la demande d'un défenseur, Allard dit que Fouché et Michelon ont poussé M. du Coudray depuis la fenêtre jusqu'au trou, et c'est avec les autres qu'ils l'ont jeté.

M. le Président, à Allard: Vous avez parlé de Gaston. Est-ce que Gaston était dans le groupe dont vous avez parlé, ou bien Gaston a-t-il mis la main sur M. du Coudray et l'a-t-il jeté dans le trou?

Allard: Je ne l'ai pas vu.

M. le Président, à Paris, vous avez été condamné en 1863 à rester pendant quatre ans dans un pénitencier pour outrage public à la pudeur. Vous êtes de Saint-Julien (Haute-Savoie). On dit que vous êtes un sournois. En Corse, vous avez pendu un nommé Tibère: on a dépendu Tibère, heureusement. Vous l'accusiez d'être un *espie*.

Paris: Ce n'est pas moi.

C'est vous qui avez mis tout en train pour le refus de travail; vous avez arboré le signe de la révolte, un mouchoir au bout d'une perche.

R. Non.

D. Vous avez tenu un propos grave à M. Fauveau, le directeur?

R. Je ne me le rappelle pas.

D. Vous avez demandé de la viande deux fois par jour, du tabac et du vin. Un de vos camarades a dit que vos exigences étaient ridicules. Vous avez dit que vous seriez mieux dans une maison centrale qu'au pénitencier de l'île du Levant. Vous avez dit à vos camarades de rompre les rangs.

L'Accusé Béroud: Je n'affirme pas que c'est Paris qui a arboré le mouchoir pour signe de la révolte.

D. à Paris: Coudurier vous a accusé de l'avoir poussé à la révolte et vous a fait les reproches les plus amers.

R. Je ne connaissais pas Coudurier et je ne lui ai pas parlé. Je n'ai parlé que pour la nourriture: qu'on ne nous donnait pas assez à manger.

D. Si vous n'avez pas été un chef, vous avez pris part à la révolte?

R. Oui, j'avais bu un coup.

D. Oh! vous en aviez bien bu deux.

R. Je n'ai pris part à rien.

D. Vous avez joué un singulier rôle dans cette soirée; vous faisiez vos coups à la sourdine; vous faisiez le bon apôtre auprès des gardiens; mais vous avez pris part à la révolte, vous avez pillé; vous avez sorti de la cave un tonneau?

R. Non, je ne suis pas entré dans la cave.

M. le Président, à Allard: Est-ce que vous n'avez pas vu l'accusé porter un tonneau avec Perichon.

L'Accusé Perichon nie le fait qu'on lui reproche.

Béroud, interrogé de nouveau, ne se souvient pas avoir vu Paris portant un tonneau et des provisions de lard et de sucre.

M. le président, à Allard: Est-ce que vous n'avez pas vu Paris avec Coudurier préparer du vin chaud?

Allard: Oui, Coudurier était avec Paris et Perichon.

M. le président à Galaret: Vous avez été condamné pour outrage public à la pudeur et pour vol. Vous êtes insoumis; vous avez des mœurs déplorables. Vous êtes des anciens; vous étiez à la tête des mécontents avec Coudurier

Gallaret: Je ne le connaissais pas.

D. Depuis quel temps étiez-vous au pénitencier?

R. Depuis vingt mois.

D. Et vous ne connaissez pas Coudurier?

R. Non, monsieur le président.

D. Vous voyiez Coudurier aux récréations et le dimanche. Vous aviez bien des occasions de vous voir; et dans les dortoirs, vous aviez, la nuit, le temps de vous concerter.

R. Coudurier couchait à la cuisine et moi au dortoir.

D. On vous a vu un bâton à la main, montant la garde?

R. Ce n'était pas moi.

D. Vous disiez: « Le premier qui approche, je l'assomme. »

R. Ce n'est pas moi. Je n'ai rien dit de cela.

M. le procureur général: Il a avoué qu'il était entré un des premiers dans les magasins, en criant: « Place! place! »

D. On vous a vu avec une pioche sur l'épaule?

R. Non.

D. Le sol était jonché de pioches, de barres à mine. Ces vigoureux jeunes gens auraient pu desceller les barreaux, ou les tordre; mais les cris des malheureux qui brûlaient n'ont pu les émouvoir.

M. le président interroge Théodore Vivier, condamné à Pont-l'Evêque et à Caen, pour vol, à cinq ans de correction, et qui faisait partie du contingent corse.

L'accusé avoue avoir pris part à la révolte. Il était à la visite du docteur le jour où l'on a refusé le travail. Le docteur a dit que l'accusé était un paresseux. Il dit qu'il avait les fièvres de la Corse; il n'est pas sorti de la cour, il n'a pas vu jeter M. du Coudray dans le fossé.

D. Vous avez dit, en voyant enlever M. du Coudray; « En voilà un qui se fait enlever la peau bien mal à propos. »

R. Je n'ai pas dit cela.

Le défenseur de l'accusé: Ce propos veut dire qu'il était impossible de venir au secours de ceux qui brûlaient.

D. Vous avez travaillé comme les autres?

R. J'ai donné deux coups dans une porte.

D. Vous avez fait ce que vous avez pu, dans la mesure de vos forces.

R. Je ne nie pas que c'est moi qui ai enfoncé la première porte

Hernebrood a été condamné à être détenu jusqu'à vingt ans. Il a fait partie de la rébellion. Il nie avoir enfoncé les portes des cachots et celles des magasins.

Allard, interrogé, dit avoir vu Hernebrood prendre part à la révolte.

Rougier a été condamné, pour vol et abus de confiance, à rester jusqu'à vingt ans dans une maison de correction

D. Vous étiez dans les dortoirs, tous les détenus étaient couchés, et vous disiez tout bas aux enfants qu'on mettait les détenus du dortoir d'en bas au cachot.

Vivier, qui avait dit avoir reconnu Rougier, ne se rappelle pas avoir tenu ce propos.

M. le Président, à l'accusé Rougier: Vous avez joué un double rôle.

Béroud: Je reconnais que je me suis trompé en croyant reconnaître Rougier.

D. Vous avez pris part à la rébellion.

Rougier: Non.

D. Vous n'avez pas démoli la cloison qui sépare les deux dortoirs?

R. Non, ce n'est pas moi.

D. Avez vous défoncé les cachots? on vous a vu. —

R. Ce n'est pas moi.

M. le Président interroge Perichon.

D. Vous avez été condamné, par le tribunal correctionnel de Paris, à rester dans une maison de correction jusqu'à dix huit ans. Le directeur dit que vous êtes un franc mauvais sujet et un voleur. Vous avez, au moment de la révolte, mis un mouchoir rouge au bout d'un bâton, et vous avez dit: « Ah! mes amis, quel tapage ce soir! »

R. Je n'ai pas fait cela

D. Vous n'avez pas pillé?

R. Si, j'ai porté un tonneau de vin jusqu'à la cuisine

D. Vous avez brisé les cachots. Béroud prétend que vous l'avez aidé aux cachots; le reconnaissez-vous, Béroud?

Béroud: Je ne me le rappelle pas.

L'accusé Lecoq a été condamné à la détention dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 20 ans.

M. Le Président: Quand vous étiez dans la prison de Toulon, vous avez dit à un détenu que si vous aviez vu clair, vous auriez mis le feu aux quatre coins de l'île.

Lecoq: Je ne savais pas ce que je disais.

D. Vous n'étiez pas ivre, cependant. Vous avez été du parti des mécontents?

R. Non.

D. Vous criiez, vous chantiez comme un aveugle.

R. Je n'y vois pas clair

D. Vous avez dit qu'il fallait mettre le feu au château?

R. Je n'ai pas dit ça du tout.

D. Vous étiez du conciliabule où l'on complotait la mort des espies. Vous auriez dit: « Moi aussi, je me charge de la mort de quelques espies? »

R. Non, Monsieur le président.

D. On prétend que vous étiez dans le vestibule du magasin quand Coudurier fesait entrer les espies?

R. Non.

D. On prétend que c'est vous qui avez amené Garibaldi, Rabatut et Bertrand?

R. Non, Monsieur le président; demandez-le à à Coudurier.

M. le Président, à Allard: Est ce qu'il n'a pas dit qu'il avait aidé Coudourier à faire entrer les *espies*?

Allard: Je ne me le rappelle pas.

D. Est-ce que vous n'avez pas vu jeter M. du Coudray?

R. Je n'y voyais pas clair.

D. Vous avez pillé

R. Non.

D. On vous a vu emporter une bouteille et du lard; des témoins en ont déposé.

R. Ils se sont trompés.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 26 Janvier	32	06
Clôture du 26 janvier	32	03

Télégramme Officiel

De Londres 26 Janvier.

Dette Générale, ouverture	29 3/8
» » clôture	29 5/8

Correspondance particulière de la TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 18 janvier 1867.

Je n'ai aucune différence notable à vous signaler sur les divers prix de cette semaine comparés à ceux de la semaine dernière. Les blés de commerce, de 45 à 48 fr. les 100 kilos.

Sur les farines, les cours se sont maintenus en hausse à Paris; six marques disponibles, et janvier, 82 25; février 83 à «mars et avril, 84 50 à », 4 de mars, 84 50, le sac de 157 kilos.

Type Paris, courant du mois 51 75 à 51 50; février, 52 à 52 25; mars et avril, 52 75 à 53, le sac de 101 kil. le sac brut pour net.

Les farines de consommation restent cotées de 80 à 05, le sac de 158 kil. net.

Huiles, savons, suifs, graines. — Les huiles de colza, disponible, 182 à « 1 courant 102 à ...: 3 de février, 103 à »; 4 mois d'été 104 à 104 50; 4 derniers, 101 à », les 100 kilos, huile brute, hors barrière, en tous futs.

Epurée en tonne, les 100 kil. hors barrière, 112.

Huile de lin brute, disponible en tous fûts de toute provenance, les 100 kil. hors barrière, 100 50 à ...; courant 100 50; 3 de février, 101 50 à ».

Les suifs frais en disponible 112 à 113; livrable 3 mois de février, 113 50; 4 mois d'été, 114 fr.; 4 derniers mois, 115; le tout par 100 kil. au dehors.

Graines de colza, l'hectolitre, 23 à 27 50; d'œillette, 34 à 37 50; de cameline, 20 à 22; de chanvre, 14 à ...; de lin, graines du pays, 26 à 29; de lin, graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux, les 100 kil. de Colza, 15 50 à 16; d'œillette, 16 à . . . à; de cameline, 15; de chanvre, 12 50 à 13; de lin, graines du pays, 27 50 à 29; graines étrangères, 23 à 25 50.

Sucres. Grande fermeté pour les sucres bruts indigènes. Pas de vendeurs à la cote. Pour officiel, à Paris: sucre indigène bonne 4me les 100 kil. à l'entrepôt, 57 50 à ...; 3 mois de février, 58 50 à ..., 4 mois de mars, 60 50.

Sur les marchés du Nord, cet article est en hausse sur les prix de la semaine passée. La raffinerie opère directement avec les producteurs, à l'exclusion des intermédiaires. La mélasse se traite en hausse, de 13 à 14 fr. les 100 kil.

Les raffinés sont calmes, avec tendance à la hausse, de 126 à 129 les 100 kil. à la consommation sans escompte.

Métaux, bois, charbons. Les prix des bois se maintiennent à Paris. Le froid exerce son influence sur les bois de chauffage qui sont fort demandés.

Bois d'œuvre, charpente, chêne ordinaire, au-dessous de 30 centimètres d'équarrissage, 75 fr. le mètre cube; petit arrimage (31 à 40 centimètres) 85 fr.; gros arrimage (41 à 50 centimètres) 110 à 140 fr. Sapin ordinaire, 53 fr.; poutrelles, 58; bois de qualité 63, sapin rouge extra 68; poutrelles de Norwège, 60 à 66.

Dans le Nord, particulièrement dans les divers bassins belges, les charbons ont conservé leur grande fermeté, et les expéditions par chemins de fer sont toujours aussi actives que possible. Les prix-courants restent pour la houille de première qualité 24 fr. la tonne.

Depuis l'augmentation du prix des charbons, nos établissements métallurgiques souffrent beaucoup, aussi l'association des maîtres de forges vient-elle, dans sa réunion trimestrielle, de se prononcer sur la nécessité de réduire les salaires de 10 0/0; d'éteindre cinq ou six haut fourneaux, en accordant une indemnité aux propriétaires, et d'acheter en commun le charbon de koke de la Rhur, dont le marché sera de 25 millions de kilogrammes.

Cotons. Les affaires sont toujours très calmes et, au Havre, le disponible en très ordinaire New-Orléans a baissé de 2 50; le livrable sur février, mai et avril se paie 160 fr. les 100 kil. pour le même type. Les ventes du jour ne dépassent pas 12,000 balles.

A Liverpool, vendu, le 14, 6,000 balles, et le 15, 4,000 balles, à prix plus faibles. Marché très calme.

A Manchester, marché très calme égaleégalement. Baisse légère sur les prix, mais aucune offre.

Par télégraphe, à New-York, 14 janvier, cotons middling Upland 34 1/2 6. Or 135 0/0.

Par télégraphe, à Bombay, 31 décembre, Pomra nouveau 300 R. Des contrats importants ont été faits, à livrer, pour compte européen, de R. 200 à 300. En vieux cotons, le Dhollerah middling fair, vaut R. 280; vieux Broach et vieux Pomra, classent au-dessus de middling fair, à R. 255 à 265.

Au 2 janvier, Dhollerah vieux, 270 roupies ou 110 fr.

Pomra nouveau 320 R., le tout les 50 kil., coût et fret.

Pomptah, 300 R. Sawginned Dhurwsn, 330 R.

Voici le mouvement total du coton américain dans tous les ports depuis le 1er septembre 1866, jusqu'au 1er janvier 1867:

Exportat. pour l'Angleterre	b	199,000
» pour France	»	27,000
» pour autres pays	»	16,000
Exportations totales	b.	242 000

Ce qui constitue une baisse de 158 000 sur la période correspondante de 1865.

Recettes dans tous les ports:

Balles. 665 000.—En 1865: 852,000

Stock dans tous ports:

Balles 53,000.— » 491,000

A Londres, tendance très marquée à la baisse. Les affaires à livrer sont très restreintes; cependant les prix n'ont pas encore subi une dépréciation trop forte. L'écart entre le disponible et le livrable est encore aujourd'hui de 1 d., mais il se peut qu'il arrive à se maintenir entre 1 d. 1/2 et 2 d. Il est à croire que si de nouveaux troubles éclatent en Amérique, on se hâtera de faire de nombreuses expéditions de cotons en Europe.

Soies.— La condition à Lyon fixe le dernier numéro placé des soies et bobines du mois à 1191, et le dernier numéro des ballots pesés à 215.

Voici l'état comparatif entre les prix des articles de la place de Lyon au 1er janvier 1867 et ceux de l'année dernière à pareille époque:

Organsins.— France: filature et ouvraison, 1er ordre, 20/28, fin décembre 1865, 139, 142; fin décembre 1866, 139, 145; plus 1 50.

Filature et ouvraison, 2e ordre, 20/28, fin décembre 1865, 135, 138; fin décembre 1866, 131, 138.

Filatures d'achat de Brousse, 20/24, fin décembre 1865, 138, 142; fin décembre 1866, 139, 142.

Filatures d'achats du Levant 20/24, fin décembre 1865, 133, 138; fin décembre 1866, 132, 136, moins 1 50.

Classique d'Italie, 20/24, fin décembre 1865, 133 138; fin décembre 1866, 132, 137, moins 1.

Ouvraisons, Grèges de France et d'Italie, 20/24, fin décembre 1865, 128, 130; fin décembre 1866, 122, 129; moins 6.

Piémont: Tirage et ouvraison, 24/28, fin décembre 1865, 136, 142; fin décembre 1866, 134, 140; moins 2.

Bengale: 24/28, fin décembre 1865, 110, 120; 1866, 122, 126; plus 9.

Chine: ouvraison française 1865, 109, 112; 1866, manquent.

Japon, ouvraison française, 26/30, 1865, 128, 131; 1866, 130, 134; plus 2 50.

Trames.— France: filatures et ouvraisons, 1er ordre, 20/28, 1865, 137, 140; 1866, 137, 140; filatures et ouvraisons, 2e ordre, 20/28, 1865, 132, 136; 1866, 133, 136.

Italie: Courantes, 24/28, 1865, 115, 120; 1866, 118, 125, plus 4.

Bengale: ouvraison française 24/28, 1865 114, 117; 1866, 115, 120, plus 2.

Chine: ouvraison française 1er ordre, 1865, 110, 115; 1866, 119, 123, plus 9 50.

Japon, ouvraison française, 26/30, 1865 manquent, 1866, 126 130.

Grèges.— France: filatures, 2me ordre, 10/12, 1865, 122, 128; 1866, 118, 123, moins, 4 50.

Italie: Classiques 10/12, 1865, 122, 126; 1866, 118, 122, moins 4. — Courantes, 10/12, 1865, 114, 120; 1866, 104, 114, moins 8.

Chine: Tsatlées 3es, 1865, 93, 96; 1866, 98, 101, plus 5.

Japon: 1er ordre, 1865, 115, 118; 1866, 116, 118.

A la Bourse, la liquidation de quinzaine, la première de cette année, s'est faite sans aucun débat sérieux, vu le peu d'importances des affaires engagées pour cette échéance.

On a pu croire un moment que les cours s'affermiraient d'une manière sensible, et que la liquidation pourrait se faire à des conditions avantageuses pour les acheteurs. Malheureusement il n'en a pas été ainsi, et les nouvelles les plus graves, répandues par la spéculation, ont assombri et démoralisé notre marché. La guerre civile déclarée en Amérique, la guerre en Europe, des mouvements de troupes sur toutes les frontières, la révolution dans toute la Turquie et le démembrement de l'Empire Ottoman, voilà ce qui s'est dit, voilà ce qui s'est inventé, comme s'il ne suffisait pas de la réalité, et comme si la cherté du pain qui coûte maintenant cinq sous la livre, le froid qui sévit surtout, les neiges qui interrompent la circulation, les rivières qui menacent de nouvelles inondations, comme si tout ce triste tableau ne suffisait pas à préoccuper et à inquiéter les gens sérieux.

La Rente française qui avait si longtemps tenu bon, a fléchi, et elle a fermé à 69 30, tandis que la Rente italienne, grâce aux bruits qui circulent sur des avances faites au gouvernement italien par des maisons qui auraient traité avec lui des biens de mainmorte, s'est quelque peu relevée, et s'est fixée à 54 50.

Le 5 0/0 Turc, nécessairement en baisse, à 29.

Rien de particulier sur les autres valeurs. Le Mobilier a été fortement atteint.

L'encaisse de la Banque a encore diminué de trois millions, et son portefeuille, de 14. Les dépôts en comptes-courants ont également subi une diminution de 22 millions, tandis que les billets en circulation ont augmenté de 21 millions.

REVUE DES MARCHÉS ÉTRANGERS.

Londres, 14 janvier soir.

Consolidés angl.. 91 ./.. — Consolidés turcs, 32 ./.. — Bonds américains (1882), 73 ./.. — Mexicain 3 0/0 ancien, 18 1/4; dito nouveau, 12 1/2. — Espagnol 3 0/0, différée, 32 ./.., dito passive, 22 1/8. — Italien 5 0/0 1861, 53 1/4. — Portugais, 43 1/2.

Huile de lin, dispon., 37 sh. à 37 sh. 1... pence le quintal; dito de colza, 38 sh. ... pence le quintal.— Sucre et café, fermes.— Suif PYC, comptant, 44 sh. 6 pence le quintal; janvier à mars. 44 sh. 3 pence dito; octobre à décembre, 45 sh. 9 pence dito; livraisons hebdomadaires: 2,595 barriques. — Etain straits, disponible, 85 livres sterl. par tonne (1016 k.). — Riz, très ferme. — Chanvre, disponible, 34 livres sterl. la tonne. — Térébentine, 37 sh. la tonne.

Marseille, 15 janvier.

Blés: Ventes, 30,000 hectolitres. Importations nulles. Tendance à la hausse.

Cotons: Jumel, 210 fr. les 50 kil.; Tarsous, 112 fr. 50; Volo, 140 fr. — Ventes, 400 balles.

Laines: Plus fermes.

Cocons: Ventes suivies.

Graines oléagineuses: Sésames de Calcutta blancs, 59 fr. 25 les 100 kil.; bigarrés, 56 fr. 25. Ventes, 1,500 balles.

Lins de Chypre: Livrables, 44 fr. Ventes, 1,000 quintaux.

Spiritueux: La hausse de Paris arrête les vendeurs.

La malle de la Réunion est arrivée.

Havre, 15 janvier

Cotons: Ventes, 750 balles. Cotons disponibles, calmes, mais assez soutenus. Les cotons à livrer sont en baisse de 2 50 par 50 kil. Toutefois, le marché tend à se raffermir.

Indigos: Plus fermes; ventes, 13 caisses Bengale.

Cuirs, suifs, cafés: Demande toujours active; prix en hausse.

Grins: Fermes; ventes, 32 ballots Plata, de 135 à 145 fr. les 50 kil.

Londres, 15 janvier, midi.

Consolidés ang., 91. —Consolidés turcs, 29 1/8, ex-divid. — Bonds américains (1882), 73 ./.. —Italien, 5 0/0 1861, 5... 5/8. Espagnol, 3 0/0, différée, 32./.; passive 22 1/2.—Mexicain 3 0/0 ancien. 18 1/4, nouveau,...!...

Liverpool, 15 janvier, midi.

Marché aux cotons (ouvertnre). — Ventes probables d'aujourd'hui, 5.000 balles.

Marché calme.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 26 Janvier.

LIVERPOOL, vap angl. *Aghia Sofia*, cap. Beg..s, ayant touché à Malte, Syra, et Dard. div. march. div. march. et passag.

VOLOS, vap. du Ll. aut. *Nil*, cap. Matulich, ayant touché à Salonique, Cavalla, Lagos, et Dard. div. march. et passag.

SALONIQUE, vap. fr. de M. Imp. *Tamise*, cap. Deschamps, ayant touché à Dard. et Gallipoli, div. march. et 50 passag.

MARSEILLE, vap. fr. de M. Imp. *Godavery*, cap. Joret, ayant touché à Messine, Pyrée et Dard. div. march et 30 passag.

ODESSA, vap. du Ll. aut. *Jonio*, cap. Giurovich, div. march. et passag.

Départs du port du 26 Janvier

TRIESTE, vap. du Ll. aut. *Neptun*, cap A. Le..., div. mar. et passag.

BATOUM. vap. russe *Cerès*, cap. N. Milonas, div. march e passag.

SALONIQUE, vap. du Ll. aut *Trebisonda*, cap. Lombardich, div. march et passag.

VOLO, vap. ott *Kars*, cap Zanelli, div. march.

ALEXANDRIE. vap. angl. *Mercury*, cap. Jacque, div. march.

BATIMENTS A VOILES

Départs du port du 26 Janvier.

FALMOUTH, bk, angl. *Mary*, cap. Harland, blé.
— br. prus. *Emma*, cap. Beweger, blé.
— br. prus. *August*. cap. F. Block. blé.
— br. angl *Brothers*, cap Munturn, blé.
— br. meck. *Alb, Mecklemb.* cap G. Korff, blé.
MARSEILLE, br. ital. *Farner Antola*. cap. A. O...vari, blé.
ODESSA, br. it. *N. Gioachino*, c. Viacava, lest.

AVIS.

L'ouverture de l'exposition des anciens costumes des Osmanlis, confectionnés par les soins du Gouvernement Impérial et exposés une première fois, il y a quinze ans, ayant eu lieu le jeudi 11 Ramazan de cette année, à la caserne Impériale, située en face de la mosquée du Sultan Ahmed à Stamboul, les mardis et les samedis sont fixés pour les visites des dames exclusivement et les autres jours pour celles des hommes, ainsi que pour les dames européennes.

Prix d'entrée: 2 piastres; les enfants ne paieront que 40 paras et les soldats, jusqu'au grade de sergent, 20 paras.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi,en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC

L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866

A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 dº		»	100,000
1 dº		»	60,000
1 dº		»	40,000
1 dº		»	30,000
1 dº		»	20,000
2 dº	à 10,000	»	20,000
4 dº	à 8,000	»	32,000
8 dº	à 4,000	»	32,000
110 dº	à 2,000	»	220,000
6370 dº	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 dº en actions franches pour la prochaine 1er tirage		»	158,400
		Total francs	2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople Nº 93 (Rue des libraires Turcs.)

PETIT JARDIN DES FLEURS

OU

Café Balcon au Téké.

Dans un beau local construit exprès, sont exposés 3 lions géants avec leurs jeunes; ces lions viennent d'Asie et d'Afrique. La salle est ouverte au public de 9 heures du matin jusqu'à 3 h. après midi.

Prix d'entrée pour visiter les lions 1re place 5 p — 2me place 3 p. — 3me place 2 p.

Chaque jour à 3 h. et à 5 h. de l'après - midi l'illustre dompteur Hermann entre dans la loge aux lions et leur donne leur nourriture. Le public est admis également à ces représenations, aux conditions suivantes :

1re place 10 p. — 2me place 5 p. — 3me place 3 piastres.— Monnaie en argent.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÈRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.;

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE ET EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservatios des dents et inventée par M. le docteur-dentiste J. G POPP, de Vienne, attire depuiplus de quinzeans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anatherin ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp

Le Dentifrice-Anathérin est pour ainsi dire l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; il étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce. Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentrifrice-Anathérin soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités, et il existe peu de villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé les effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegetale, franc 1. 60.

On peut se le procurer à
Seul dépôt à Constantinople chez M. R. Baur et Cie Galata rue Gumruk, 22.

AUX FABRIQUES DE PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Pera, au Téké,* 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc. garanti. —EXPORTATION.

VENTE IMPORTANTE

Aux enchères publiques.

EPAVES DU BARK ANGLAIS «FANNY»
Naufragé à Kilia.

Lundi prochain. 21 janvier à 10 heures du matin, seront vendues aux enchères publiques, vis-à-vis l'office de Santé à Galata toutes les fournitures du navires sauvées du bark Fanny,

Comprenant des aucres et des grapins, des chaînes, les haussières, des cordes de touage et des grelins, des manœuvres en fil de fer; des mâts, et des mâts de hune ainsi que des étais. Un double assortiment de voiles en parfait état et une grande quantité de manœuvres courantes et de cordages de rechange; des vergues et des mâts presque neufs, des pompes Wee Gee(un foyer de coq; un cabestan en métal, trois embarcations; du bœuf salé (meet beef),etc.

Ainsi qu'une grande quantité de diverses fournitures de navire.

Le tout, pour la commodité des acheteurs, sera offert en lots séparés.

Mardi prochain, 22 janvier à midi précis, il sera également procédé au même endroit à la vente de la carcasse du bark anglais « Fanny de Shoreham, de la portée de 364 tonneaux, telle qu'elle gît actuellement sur la plage de Kilia, ayant à bord trois mâts, et un beaupré, un grelin de guindeau, une partie de la chaîne, une citerne en fer dans la cale, etc.,

Pour de plus amples renseignements s'adresser à M. I. de Castro, ou à M. Thos. Rossell, agent de navires, Galata.

Constantinople, le 18 janvier 1867.

M. L. DE CASTRO

AVIS.

Cap. Pederson, commandant le navire norwégien *Clio* 5/6 11 destiné avec 3500 quarters d'Orge, de ce port pour l'Angleterre a besoin de Liv.-St. 500 contre change maritime.

On est prié de s'adresser par écrit à SCHIOTT et REPPEN Nº 11, Rue Tchemlekdji Galata, indiquant en même temps prime et conditions.

Constantinople, 19 janvier 1867.

AVIS.

ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.
ANTI-CONTAGION.

Préservatif contre les maladies secrètes.
Poudre nutritive de M. Liebig.
(Soupe pour les enfants)
Pilules fébrifuges remplaçant le sulfate de quinine.

Dr R. BAUR.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages; Appartements pour bureaux: vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser au comptoir de M. Stefano A. Ralli à Galata

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON.

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemins de fer,de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légères et de longue durée, les toitures en feutre, ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

A LOUER
Grande Maison en pierre.
Située rue Dervich, N. 8.
S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calcovoressi Khan, Nº 22, Stamboul.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Champ
pension bourgeoise.

PILULES HOLLOWAY

LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période de la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et tamélioré l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les rudités accumulées qui séjournent après la ente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétes et ses résultats ont été declaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invite, sans réticencee, sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médceines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Croats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les ménages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriéte.

La vérité nous confond au moment où elle nous apparait et nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où s'enfuit.— *Gorleston Age*

IMPRIMERIE CENTRALE

6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues

IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

MAI DI. 29 JANVIER 1857. | 23 RAMAZAN 1283 de l'Hégire. | MARDI, 29 JANVIER 1867

2me Année. --- N° 23.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir,

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS, — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendu

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

ÉDITION DU MATIN.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 29 *Janvier*.

Le courrier de Marseille, arrivé samedi dernier dans notre ville, nous a apporté les journaux de France allant jusqu'au 19 de ce mois. C'est le lendemain que le *Moniteur* paraissait avec ce fameux décret, inaugurant une ère nouvelle dans la situation intérieure de la France. On pouvait donc supposer, avant d'ouvrir les feuilles venues, qu'elles contiendraient quelques lignes fesant pressentir l'heureux événement, un de ces articles qui sont comme les prodrômes de la crise heureuse. Cet espoir semble raisonnable et logique ; un aussi profond changement ne se fait pas dans la constitution et l'administration d'un pays, sans qu'il ne se répande dans le public au moins quelques rumeurs concernant ce qui se passe dans les hautes régions politiques.

L'Agence Havas, il est vrai, nous a bien prévenu qu'il courait à Paris dans la soirée du 19 des bruits relatifs à d'importantes réformes libérales. Mais ces bruits si tardifs ne spécifiaient rien ; on ne savait sur quels points se porteraient les efforts intelligents de Napoléon III ; il est certain cependant que l'on devait s'attendre à ce que la presse profitât des mesures qu'on espérait, mais qu'on ne pouvait croire si prochaines.

La presse, en effet, ne pouvait, dans un pays aussi essentiellement intelligent que la France, rester enfermée dans la terrible trinité de l'avertissement, de la suspension et de la suppression ; lorsque surtout pour appliquer des mesures aussi rigoureuses il suffisait d'un arrêté ministériel ou préfectoral.

La première et la plus essentielle condition d'une liberté utile et profitable, c'est la libre expression du sentiment de chacun sur les grandes affaires du pays comme sur les plus petits détails de l'administration. Il est clair que le publiciste, étant exposé à commettre des délits, ne doit pas être en dehors de la loi commune et qu'il doit, au contraire, être soumis à de certaines peines, édictées par les tribunaux ordinaires. Pour nous servir de la comparaison de M. Billault, la force d'expansion qui est le propre de la pensée humaine, ne doit pas être laissée complétement libre et abandonnée à elle-même ; mais il ne faut pas non plus trop charger la soupape de sûreté, et étouffer cette force en son germe, sous prétexte de la diriger.

Donc, dès que l'on a parlé de réformes libérales en France, on a dû songer de suite à la révision de la loi de la presse. Pour les autres points, il était permis de les voir moins clairement.

Et cependant, lorsqu'on lit tous les journaux arrivés de Paris par le dernier courrier, on est tout étonné de voir que jusqu'à la veille du décret, aucun ne parle des mesures prochaines, aucun ne dit les dispositions de l'Empereur, aucun ne prévoit la situation nouvelle qui va être faite à la France.

Le coup a donc été aussi imprévu, aussi inattendu à Paris qu'à Constantinople. Jamais secret n'avait été plus soigneusement gardé, jamais peut-être décision n'avait été prise si à l'improviste par l'Empereur, qui a cependant souvent étonné la France et l'Europe par la soudaineté de ses décisions. On pourrait même supposer que le Ministère n'était pas instruit des projets impériaux, qu'il en était aussi ignorant que le public, à le voir, dès l'apparition de la lettre et du décret au *Moniteur*, donner en masse sa démission, démission qui n'a été, nous l'avons déjà dit, acceptée que pour la plus petite partie du Ministère.

La semaine même qui a précédé le 20 janvier vit comme un redoublement de rigueur dans les mesures de l'administration ; pour n'en citer qu'un exemple, c'est pendant cette semaine que fut rendu le sévère jugement contre les membres de la société secrète : *Agis comme tu penses*.

C'est là une singulière préparation à la lettre impériale qui promet et annonce une loi prochaine et libérale sur le droit de réunion. Mais quoi qu'il en soit de l'imprevu de ces mesures, elles n'en font pas moins à la France, une situation suffisamment libérale pour que ce pays puisse aujourd'hui sans entraves marcher dans la véritable voie du progrès.

L'heure de la réunion du Parlement de l'Allemagne du Nord approche. Encore quelques jours, et les élections vont commencer. Déjà tous les journaux se livrent à des calculs sur le nombre des membres, sinon opposants, du moins incertains, que comptera cette grande assemblée. Pour nous, nous voulons nous abstenir d'édifier des raisonnements sur de semblables hypothèses et nous préférons attendre que le télégraphe nous apprenne le résultat des grandes assises nationales de l'Allemagne. Alors seulement nous pourrons dire quel est, dans ces contrées, le sentiment dominant; alors nous dirons, avec quelques chances de n'être pas démenti par les événements, si la politique de M. de Bismark sera approuvée ou condamnée par le Parlement, si ce grand ministre recevra de la représentation du pays une marque de la satisfaction nationale, et pour l'œuvre de l'unification de la patrie allemande qu'il a entreprise et pour les moyens dont il s'est servi pour atteindre le but tant désiré.

NOUVELLES POLITIQUES.

France

On lit dans la *Patrie* :

On a annoncé que la cavalerie de l'armée française allait être diminuée de moitié et que la suppression immédiate de la grosse cavalerie venait d'être décidée. Cette nouvelle est complétement inexacte, et comme elle soulève des questions très graves, il est utile que l'opinion publique ne prenne pas, à cet égard, une fausse direction.

La cavalerie, on le sait, est divisée en cavalerie de réserve, cavalerie de ligne et cavalerie légère. Son emploi est tracé par les règles de l'art de la guerre, et c'est parce que ces règles n'ont pas été observées que la cavalerie autrichienne, mal engagée dans le dernière campagne de Bohême, a été décimée et paralysée, malgré son courage et son dévouement. Ce résultat provient des fautes du commandement. C'est là, aujourd'hui, un fait acquis.

Les nouvelles armes modifieront les conditions de l'emploi de la cavalerie, mais elles n'entraîneront pas sa suppression.

La cavalerie est appelée à rendre, comme toujours, de très grands services, et nous croyons savoir que toutes les questions qui touchent à son avenir sont, en ce moment, l'objet d'études actives et approfondies.

Angleterre.

Londres, 18 *janvier*. — Les communications par chemin de fer entre Douvres e Asbford, sont interrompues à cause de la neige. Aucune malle n'est parvenue du continent depuis mercredi matin.

Le *Times* annonce « avec grand plaisir, » que la reine ouvrira le Parlement en personne, et avec le même cérémonial que l'année dernière.

Prusse.

Berlin, 16 *janvier*. — On lit dans la *Correspondance provinciale* :

« Le but des élections au Parlement est d'unir solidement les trente millions d'Allemands du Nord et de se former ainsi un point de départ pour réunir ensuite tous les Etats allemands.

« La patente ordonnant l'incorporation des duchés de l'Elbe, sera prochainement publiée. Les Slesvigeois du Nord ont le droit de prendre part aux élections pour le Parlement. »

La Chambre des députés s'est occupée, le 17 janvier, du projet de loi présenté par M. Paur, pour une indemnité à accorder aux membres du Parlement. Le projet a été adopté par 178 voix contre 106. Le gouvernement avait décliné d'entrer en discussion sur cette question.

Un journal de Berlin a prétendu que M. de Bismark, à cause de l'abondance des affaires, n'accepterait pas de mandat au Parlement du Nord. La correspondance Havas dit tenir de bonne source que cette supposition est inexacte, et que M. de Bismark, s'il était élu, ne déclinerait probablement pas ce mandat.

La conscription prussienne est aujourd'hui en pleine activité dans les duchés annexés. D'après les publications officielles, elle embrassera tout le Sleswig jusqu'au Kongeaa.

Autriche.

Environ vingt membres du parti Deak ont tenu le 14 janvier, à Pesth, une conférence de nature confidentielle.

Après la séance de la Chambre des députés tenue le 15, le comte Andrassy doit retourner à Vienne.

Italie.

Le ministre des finances d'Italie a communiqué à la Chambre des députés un appendice au projet du budget pour 1867, qui réalise sur les dépenses une nouvelle économie de 27 millions de francs, et réduit, en conséquence, le déficit total à 159 millions.

Dans la même séance, la Chambre a adopté, par 147 voix contre 79, après y avoir introduit quelques modifications, le projet de loi sur les incompatibilités parlementaires.

L'*Italie* du 14 annonce que la maison Langrand Dumonceau a versé un cautionnement de 8,000,000 de francs « à valoir sur l'affaire qu'elle a traitée avec le ministre des finances. Elle doit verser, dans le délai de vingt jours, 500.000 francs de rente italienne. Le clergé italien aurait un délai de 29 jours après le vote de la loi, dans le cas bien entendu où elle serait votée, pour faire connaître son adhésion.

La *Provincia*, de Turin, du 14, combat le projet consistant à demander aide et assistance à des capitalistes étrangers qui assurément n'iraient pas placer leurs capitaux dans les immeubles situés dans l'Italie méridionale, s'ils n'avaient pas la certitude de réaliser d'énormes bénéfices.

Ces banquiers étrangers, dit la *Provincia*, administreraient ces biens comme les propriétaires anglais administrent leurs vastes domaines d'Irlande.

La *Gazette de Venise* du 12 insiste sur l'importance qu'aurait pour Venise l'inauguration d'un nouveau port dans cette ville.

D'après les calculs de l'ingénieur Antonio Romano, les travaux à faire pour cette création coûteraient 8.625.000 fr. Mais tout ce qui peut tendre à faire de Venise une forte station marine militaire, à accaparer le commerce des Indes en abrégeant le trajet vers ces contrées, à en faire un point culminant dans l'Adriatique, ne constituera pas un intérêt local, mais l'intérêt de la nation.

Les dépenses faites pour apaiser l'émeute de Parlerme, dit le *Journal de Naples*, se sont élevées à 8 millions.

Russie.

On écrit d'Irkoutsky (Sibérie) à la *Gazette de Saint-Pétersbourg* :

Parmi les chefs de la révolte polonaise qui a éclaté l'année dernière en Sibérie, quatre ont été fusillés; la peine des autres condamnés à mort a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité dans les mines.

Le jour de l'exécution, des mesures extraordinaires de précaution ont été prises par les autorités de la ville d'Irkoutsky. Les Cosaques des Stanitzas (stations voisines) ont été appelés en ville. Des patrouilles nombreuses de Cosaques parcouraient la ville d'Irkoutsky jour et nuit. Quelques voyageurs qui sont arrivés en ville ont été minutieusement fouillés par la police.

Défense sévère a été faite aux habitants polonais de sortir dans les rues le jour de l'exécution.

Saint-Pétersbourg 16 *janvier*. — L'*Invalide russe* dit, dans sa revue militaire, que l'armée sur le pied de paix est de 700,000 hommes et qu'il y a donc une réduction de 100,000 hommes.

La remise de l'armée sur le pied de guerre peut se faire, au besoin, dans l'espace de six semaines. L'artillerie sera, dans deux ans, entièrement pourvue de nouveaux canons.

Dans le courant de 1867 300,000 fusils se chargeant par la culasse et 300 canons rayés seront terminés.

Saint-Pétersbourg, 16 *janvier*.— Le bruit, mentionné par un journal de Paris, de l'envoi à Saint-Pétersbourg d'une note anglaise contenant des réclamations aù sujet de ukases impériaux sur la Pologne, est dépourvu de tout fondement.

Espagne.

Voici, d'après l'*Europe*, quelques chiffres qui montrent combien l'instruction est en retard en Espagne.

Sur les 72,157 conseillers municipaux qui existent, 12,478 ne savent ni lire ni écrire. Dans ce nombre figurent 422 maires et 938 adjoints. Parmi les conseillers chargés de la surveillance de l'instuction primaire, 4,000 ne savent pas leur alphabet.

Portugal.

On mande de Montevideo le 16 janvier :

Les avis du théâtre de la guerre constatent que l'armée et la flotte alliées restent dans l'inaction, malgré le changement survenu dans le commandement suprême des forces armées de terre et de mer.

Dans la confédération argentine, la révolution contre l'autorité du général Mitre, inaugurée par la province de Mendoza, fait des progrès.

D'après des avis de Rio-Janeiro, arrivés à Lisbonne le 17 janvier, une certaine agitation règnerait parmi les troupes de Lopez.

L'armée alliée, encouragée par la présence de son nouveau chef, le maréchal Caxias, se disposerait à reprendre l'offensive.

Le *Courrier d'Orient* prétend que nous lui répondons sans le lire avec attention ; nous lui dirons, nous, qu'il ne nous répond pas, mais qu'il épilogue.

Et ceci est bien facile à démontrer ; nous n'avons qu'à prendre sa dernière réplique et à la suivre ligne par ligne.

Notre confrère commence par nous dire qu'il n'a jamais voulu copier les institutions de l'Europe, qu'il a repoussé l'idée d'un parlement qui est une utopie d'après lui, et que le mandat du Conseil,

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XVII

(*Suite.*)

— En le ruinant, fit Renardet avec son rire satanique.

— Bah! quand je le pousserais à dépenser un ou deux millions pour jouir dans le bel âge, ne lui restera-t-il pas toujours assez pour grignotter le plaisir quand il n'aura plus de dents? Je veux l'aider à se poser sur un grand pied. Je veux en faire un héros de la haute fashion. Vous savez que je suis un peu artiste en ce genre.

— Je l'ai toujours dit, fit Renardet avec componction, malgré votre réputation de femme d'esprit, vous êtes encore méconnue.

— Voyons, Renardet, il faut découvrir à ce jeune homme quelque beauté capable de produire une vive sensation dans notre monde, ne serait-ce que pour faire sécher un peu la Beausire. Non pas seulement de belles chairs, mais de l'esprit, mais du neuf qui étonne; une production de votre invention, quelque chose d'un haut ragoût. Maxime ne peut se contenter d'une femme vulgaire. Il a d'ailleurs se réputation à soutenir; il a lancé successivement trois femmes qui ont eu quelque célébrité : Colombine, Manon et Pouliche. Lionel m'a dit que Maxime était sur le point d'entamer une intrigue avec Mme Daubré. Voilà ce qu'il faut empêcher ; car Maxime aimant sérieusement une femme honnête n'aurait plus besoin d'argent. Eh bien! apercevez-vous une merveille qui pourrait le détourner de cet attachement? Cette jeune fille dont vous me partiez tout à l'heure et qu'il a rencontrée en vagon...

— Ah! affaire de passer le temps en voyage, caprice d'un moment, D'ailleurs, elle est pourvue, je l'ai rencontrée hier aux Tuileries en rendez-vous avec un tout jeune homme qui paraissait fort épris.

— Bon ! comme je vais intriguer Maxime; sachez-moi le nom du jeune homme !

— Nous le saurons.

— Et ta position sociale de la jeune fille ?

— Elle a été élevée dans la famille Borel qui l'avait recueillie par charité. Elle est maintenant institutrice chez Mme Daubré.

— Ah ! chez Mme Daubré, institutrice ? fit Lucrèce, qui resta un moment songeuse.

— Mais cette jolie personne, reprit Renardet, a une sœur qui est une bien belle créature. C'est une simple ouvrière ; c'est un peu massif; ce serait à dégrossir.

— Elle est à Paris?

— Oui, rue de Venise. A propos, j'ai vu hier mon ami Gorju. Il y aurait aussi, dans un garni de la même rue, une petite danseuse de quinze ans qui a un cachet extraordinaire, paraît-il. Vous savez que ce pleutre de Gorju s'y connaît.

— Quinze ans, dit Lucrèce, c'est trop jeune pour Maxime, qui n'a pas le temps de s'amuser à faire l'éducation d'une femme.

— Il m'a parlé encore d'une petite grisette très piquante, et d'une blonde, une flamande très jolie.

— La grisette nous irait peut-être. Il faudrait voir cela. Cependant cherchez encore. Vous n'avez pas oublié non plus M. de Barnolf. Avez-vous pu arriver jusqu'à lui? On le dit dans la gêne. En voilà un que j'aurais du plaisir à mettre sur la paille.

— Je me suis informé. Il reçoit très-exactement sa pension et dépense peu. Il a une maîtresse qui ne lui coûte rien.

— Je sais cela. Il me faut à tout prix le nom de cette femme mystérieuse. Voyons, dépistez-moi cela en vrai renard que vous êtes.

— Si c'est possible, c'est fait; si c'est impossible, cela se fera, répondit Renardet. Jamais ministre fut-il plus désireux que moi de plaire à sa souveraine?

— Il me semble que vous devenez galant; cela m'inquiète, monsieur Renardet. L'amour nuit aux affaires. J'ai idée qu'en secret vous sacrifiez aux grâces.

— Euh ! euh ! on n'est pas tout à fait de bronze. Mais, soyez tranquille, l'amour ne me fera jamais commettre de sottise.

— Vous m'assurez que M. de Lomas songe à se marier ?

— Avec l'aînée des demoiselles Borel. Je le tiens de M. Maxime lui même.

Lucrèce, loin d'en paraître offensée, eut sur les lèvres un sourire de satisfaction.

Au même instant une femme de chambre annonça M. de Lomas.

— Vite, Renardet, passez par ici, dit-elle d'une voix basse et rapide, en lui désignant une autre issue. Descendez par l'escalier de service et sortez par la rue d'Anjou.

XIX

Pendant son entretien avec Renardet, Lucrèce avait quitté son attitude languissante ; mais, lorsque M. de Lomas entra, elle se hâta de reprendre une pose de petite maîtresse.

— Bonjour, cher, dit-elle, en laissant tomber nonchalamment sa main mignonne et parfumée dans celle de Lionel. Quel heureux événement vous amène si matin?

— L'impatience de vous voir ne suffit-elle pas?

— Toujours charmant, toujours semblable à vous même! Ce qui vous manque, Lionel, c'est un peu d'imprévu. La passion vraie ne se sert pas d'expressions aussi polies, aussi gracieuses. Me trompé je? Hélas! je ne demande qu'à me tromper.

— Enfant ! vous savez bien ce qu'est pour vous au fond du cœur votre Lionel. Vous savez bien que vous occupez sans cesse ma pensée; que toujours je maudis l'instant qui nous sépare, et que loin de vous je n'aspire qu'à celui qui doit nous réunir.

— Tiens ! s'écria Lucrèce avec un éclat de rire mutin aussi frais que celui d'une jeune fille, voilà une musique qui aujourd'hui se trouve dans mes cordes. J'ai mal dormi. Je suis éveillée depuis plus d'une heure. Devineriez-vous à quoi je rêvais quand vous êtes entré?

— Ce n'était pas à moi, je le crains.

— Non, je le confesse. Je composais une idylle, une églogue, tout ce qu'on peut imaginer de plus sentimental, de plus champêtre. Mais je m'aperçois que je me meurs de faim. Permettez-moi de manger d'abord, car voilà mon chocolat qui attend. Ah ! mon ami, que cette vie me fatigue! Je rêvais... comme vous allez rire ! je rêvais de me marier vertueusement et de me retirer à la campagne, dans quelque coin ignoré de la France. J'achèterais une grande propriété

Voir le numéro du 28 janvier.

dont il a proposé la création doit être proportionné au progrès intellectuel du pays.

Ce Conseil, il est vrai, n'a pas toutes les attributions d'un parlement, mais il n'en est pas moins une copie imparfaite si l'on veut, des chambres issues du suffrage universel. Là cependant n'est pas la question. Il n'est point entré dans nos intentions de faire un crime à notre confrère de copier des institutions qui ont donné de si beaux résultats dans les autres pays de l'Europe.

Nous avons combattu son projet sous un autre point de vue. Nous avons dit qu'il présentait plus d'un inconvénient dans la pratique. Que nous répond-il? Que la plus essentielle des attributions de ce Conseil consisterait à « examiner l'opportunité de » chaque dépense, afin que les revenus » publics soient sagement employés. » En d'autres termes les mandataires de la nation régleraient exclusivement le *budget des dépenses*. Mais notre confrère n'y réfléchit pas. Avant que de dépenser il faut discuter le budget des recettes, asseoir l'impôt de manière à ne pas atteindre le capital national, créer des ressources propres à couvrir les dépenses tout en sauvegardant le bien-être et la prospérité du pays. Or, ces questions dont la haute importance ne saurait échapper à personne, sont traitées dans les Chambres des pays constitutionnels par des spécialistes qui ont consacré presque toute leur vie à l'étude de l'économie politique, et non point par ces bons pères de famille chez lesquels le *Courrier* découvre tant de lumières.

Nous ne sommes plus au temps de Xénophon où l'économie domestique était prise pour base dans les finances des Etats. Aujourd'hui un député qui veut discuter les budgets de son pays doit nécessairement posséder ces connaissances « étendues et spéciales » dont nous avons parlé et que le *Courrier d'Orient* a l'air de dédaigner. Sans cela, le Conseil national composé de pères de famille, loin de rendre les services qu'on attend de lui, serait au contraire une source d'embarras pour l'Etat, et même un élément de désordre, si, prenant au sérieux sa tâche, il se mettait à divaguer sur des questions dont il n'aurait aucune notion.

Ce n'est point un conseil formé dans ces conditions qui pourrait jamais exercer un contrôle efficace sur les actes du Gouvernement. Au lieu donc de demander pour la Turquie des institutions aussi avancées, il serait plus sage de lui conseiller d'élever le niveau moral de ses populations, en les instruisant et en les mettant ainsi à même d'apprécier et de tirer un bon parti des réformes dont on veut les doter.

Le seul moyen d'y arriver, d'après nous, est de développer, comme nous l'avons tant de fois dit, l'institution des vilayets qui n'est qu'une espèce de gouvernement constitutionnel, en petit, mais qui est seul capable de préparer peu à peu les populations à la vie parlementaire. Le Conseil provincial de chaque vilayet discute, en effet, le budget des recettes et des dépenses, les diverses améliorations à introduire dans la province, et avise aux moyens de mettre fin à tous les abus. Il a donc, dans sa sphère, des attributions aussi étendues que le Gouvernement Central.

Lorsque les membres de ces Conseils auront établi des écoles dans presque toutes les communes, qu'ils en auront obtenu des résultats satisfaisants et que la presse viendra les aider par ses lumières, on pourra songer alors, mais seulement alors, à nous parler de représentation nationale, de parlement. D'ici là, au lieu d'accabler l'administration d'accusations injustes, les amis sincèrement dévoués à la Turquie feraient bien mieux de conseiller à ses populations de se mettre sérieusement à l'œuvre, d'acquérir les connaissances nécessaires à un peuple pour être capable de participer aux affaires publiques de l'Etat, de s'engager en un mot, dans la voie qui a été suivie par les autres nations civilisées de l'Europe. La presse peut faire beaucoup dans cette circonstance si elle veut accomplir consciencieusement son mandat. Ce n'est pas à dire qu'elle flatte le pouvoir et approuve sans réserve tous ses actes, mais c'est manquer à son devoir que de les dénigrer systématiquement et de parti pris, de ne pas tenir compte des difficultés du moment, et de vouloir propager des idées qui, bonnes pour des pays avancés, sont très nuisibles pour ceux encore arriérés.

La mission de la presse n'est pas de jeter le brandon de discorde entre les gouvernants et les gouvernés; c'est, au contraire, de dire la vérité, dans toute sa nudité primitive, aux uns et aux autres et de les éclairer par des idées saines et pratiques qui puissent réellement contribuer à développer le bien-être moral et matériel du pays.

Flatter les penchants du pouvoir ou caresser ceux des masses, n'est pas un service qu'on rend ni à l'un ni aux autres. Une presse vraiment patriote, doit garder ce juste milieu qui tend à empêcher le gouvernement d'abuser de son pouvoir et les masses d'élever des prétentions au-dessus du niveau de leur intelligence. Dans ces conditions seulement, la presse peut rendre des services réels au pays dont elle se fait la conseillère. Autrement, elle devient un élement de discorde, et la discorde entraîne fatalement l'anarchie, la pire des situations pour un pays.

On lit dans l'*Italie* :

« La maison Langrand-Dumonceau a versé un cautionnement de 8 000,000 de frs., à valoir sur l'affaire qu'elle a traitée avec le ministre des finances. Elle doit verser, dans le délai de 20 jours, 500 000 fr. de rente italienne. Le clergé italien aurait un délai de vingt jours, après le vote de la loi, dans le cas bien entendu où elle serait votée, pour faire connaître son adhésion. »

D'après le *Journal de Bruxelles* :

« Les fondés de pouvoirs de M. le comte Langrand Dumonceau à Rome et à Florence sont MM. le baron de Crousaz Crétet et Jean Moeller, qui, conjointement avec M. le comte Castellani, député au Parlement italien, ont négocié cette opération. »

Le *Nuovo Diritto* annonce qu'il s'est tenu un conseil des ministres pour l'objet spécial de l'opération sur les biens des corporations religieuses combinée par M. Scialoja. Mais cette feuille ajoute qu'elle ne connaît pas les résolutions adoptées.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

Paris, 18 janvier 1867.

Nous venons de passer une semaine plus calme et plus pacifique que les précédentes, et de toutes parts arrive l'expression des vœux pour le maintien du *statu quo*. La Russie elle-même, s'il fallait en croire ses journaux, ne désirerait rien de plus que la consolidation de l'Empire Ottoman, et elle aurait développé ses vues à cet égard. Acceptons donc toutes ces assurances, et voyons en elles non pas un désir bien sincère de voir la paix se continuer, mais la conviction qu'elle ne pourrait être impunément troublée. Quant aux optimistes, ils triomphent et vont même jusqu'à prétendre qu'avant l'ouverture de l'Exposition Universelle, il pourrait bien se faire qu'il y ait à Paris une réunion des principaux souverains de l'Europe. Voilà une nouvelle que je mettrai, pour mon compte, sur la même ligne que celle qui envoyait l'Impératrice à Rome pour les fêtes de Noël.

Les plus importantes, les plus graves nouvelles nous viennent aujourd'hui d'Amérique, et ont trait à la lutte qui s'est déclarée contre le président et les Chambres. Non pas que nous ayons des notions bien exactes sur la phase où est entré ce différend; il est même curieux de constater que l'Amérique a le don de nous surprendre et de nous plonger sans cesse dans de grandes perplexités, témoin l'affaire du Mexique, et témoin aujourd'hui la question présidentielle. Donc, il y a quelques jours, le télégraphe nous annonçait la mise en accusation de M. Johnson. Cette semaine il se dément et déclare que les radicaux ont renoncé à cette mise en accusation. Est-ce fini? Non. Je vois poindre un troisième télégraphe chargé de démentir le second et de donner raison au premier, jusqu'à la venue d'un quatrième, et ainsi de suite.

Quoi qu'il en soit, le Président paraît décidé à résister, et à en appeler à ses partisans, de telle sorte que ce serait le retour de la guerre civile en Amérique. Déjà même une rixe sanglante a eu lieu à Nasville entre des soldats fédéraux et des policemen qui criaient : Vive Jefferson Davis ! C'est donc l'ancien antagonisme qui se réveille. Il me paraît à propos de résumer brièvement la question.

Héritier des fonctions et de la pensée de Lincoln, le président Johnson s'est toujours efforcé de ramener les Etats dissidents dans la fédération et de rétablir une paix durable, par la modération, tandis qu'au contraire les démocrates voulant pousser la victoire jusqu'à ses dernières conséquences, désiraient et poursuivaient l'abaissement complet du Sud. Leur intérêt les y portait du reste et exigeait que le Sud ne pût rentrer dans la fédération que dépouillé de tous les privilèges et soumis à une loi commune que le Nord lui imposerait. En effet, telle était la nature de ces privilèges, que leur maintien devait lui assurer, comme par le passé, la victoire dans toutes les élections, et par conséquent, la direction des affaires. Un électeur du Sud avait non seulement sa propre voix, mais encore une voix par trois têtes de nègre, de telle sorte que le Sud avait toujours l'avantage sur le nord, sans grands efforts, par la supériorité seule du chiffre des voix correspondant au nombre d'esclaves.

Pour en finir avec cet état de choses, la Chambre des Représentants a voté le *Negro Suffrage Bill*, (loi sur le suffrage des noirs); suivant l'usage, le bill, après avoir été sanctionné par le Congrès, fut remis au Président qui devait ou le revêtir de sa signature, pour lui donner un caractère légal, ou y apposer son *veto* Dans ce cas, le bill est renvoyé à la Chambre des représentans qui le vote de nouveau, puis au Sénat, dont la sanction, en cette seconde fois, annule le *veto* présidentiel. C'est ce qui a eu lieu pour le *Negro Suffrage Bill* ; mais le président Johnson n'a pas craint de passer outre, et de poursuivre l'œuvre d'union, en maintenant au Sud ses institutions, de façon qu'il puisse dans sa lutte contre les Chambres, avoir un fort parti. Les Chambres ont accepté le défi, et à propos du vote du Kentukut et de Virginie qui ont repoussé la loi constitutionnelle, le Nord ne serait pas éloigné d'adopter une mesure qui dépouillerait de leurs droits politiques les Etats opposants et les changerait en simple territoires. Voilà où en sont les choses aux Etats Unis, et l'on craint fort que la guerre n'y éclate de nouveau. Il ne peut guère en être autrement. Le Sud n'est rentré dans l'Union qu'à la condition de conserver des droits dont le Nord vainqueur, veut le priver. La lutte entre le Président et les Chambres s'est engagée sur ce terrain et par conséquent c'est encore la haine du Sud et du Nord qui se réveille et qui leur mettra les armes à la main.

Cependant les Etats-Unis ne perdent pas de vue les affaires du Mexique, et l'on parle de l'envoi d'une nouvelle mission qui se composerait de M. Campbell, du général Grant, de M. Stewart et de plusieurs autres fonctionnaires. Elle se mettrait à la recherche du siège du gouvernement de Juarès, introuvable jusqu'à présent, et se rendrait aussi à Mexico. L'Amérique n'a donc pas complétement oublié son ancien protégé ; cependant ses actions sont en baisse, et les sympathies nationales reviennent chaque jour de plus en plus nombreuses à l'empereur Maximilien. Sa rentrée à Mexico a été un véritable triomphe, et c'est avec enthousiasme que les Mexicains ont accueilli la promesse d'un Congrès où leur souverain fera appel au suffrage universel. Ce qui a nui, dit-on, à la cause de Juarès, c'est la protection que lui accordent les Etats Unis, de même que ce qui ramène les sympathies à Maximilien, c'est, dit-on, aussi le départ de nos troupes, et par conséquent la cessation de notre protectorat. Les Mexicains veulent faire leurs affaires eux mêmes. C'est assez juste, et cela le sera plus encore, s'ils les font mieux que par le passé. Juarès, pour rentrer en faveur, vient de lancer une proclamation pour répudier toute intervention, de quelque part qu'elle vienne. Quoi qu'il en soit, la guerre civile vient d'être déclarée en quelque sorte officiellement, et il a été annoncé que jusqu'à la complète évacuation, les troupes françaises coopéreraient avec les forces mexicaines pour le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité. L'entente existe donc toujours entre l'empereur Maximilien et le maréchal Bazaine quoi qu'en aient dit certaines correspondances. Quant à nos troupes, elles ont commencé leur évacuation, les premiers transports expédiés de France, sont arrivés à Vera Cruz, où se concentrent successivement les divers corps de l'expédition française, ainsi que la légion belge et la légion autrichienne. Dans deux mois, l'Empereur Maximilien ne s'appuiera plus que sur la volonté nationale. En tout cas, si le suffrage lui est favorable, la stabilité de la nouvelle monarchie mexicaine est assurée, s'il lui est contraire, il y trouve néanmoins un motif pour se retirer plus honorablement qu'il ne l'eût fait il y a quelques semaines, par une abdication à l'heure du danger, et par la fuite.

NOUVELLES LOCALES.

Nous apprenons que S. M. le Sultan a dissous le corps des *Silah-Chor* et congédié ses brillants gardes du corps.

—

Samedi soir, le Conseil des Ministres s'est réuni chez le ministre des Finances.

—

Mehmet pacha, de Bosnie, est nommé gouverneur de Djamk.

—

Tefik bey, ancien ministre de la Justice, a été nommé membre du grand Conseil.

—

Dimanche passé, tous les ministres se sont réunis pour faire l'Iftar, chez l'ambassadeur de Perse.

—

Par dépêche, on annonce que Joseph Karam a accepté les propositions qui lui ont été faites et quittera pour toujours la Syrie. Il se fixera en Algérie où la France lui accorde l'hospitalité, en lui fesant une pension.

—

Une nouvelle station télégraphique, avec correspondance internationale, vient d'être établie à Baltchik par les soins de l'administration des Télégraphes.

Le prix d'une dépêche simple entre Constantinople et ce bureau est fixé à 20 piastres (un medjidié).

—

Vendredi prochain, le Théâtre Français offrira à ses abonnés la première représentation des *Folies dramatiques*, pièce à spectacle que l'on dit fort gaie.

—

Depuis quelque temps déjà nous n'avons pas parlé de l'illustrissime Lefter, l'effroi des voyageurs, le cauchemar de la police. De récentes informations, puisées à des sources que nous avons tout lieu de croire sûres, dans le sandjak même d'Ismidt, nous permettent de donner sur ce brigand insaisissable quelques détails qui ne seront pas peut-être sans intérêt pour nos lecteurs. Lefter, comme ces domestiques qui prennent des renseignements sur leur maître, a voulu, lors de l'arrivée de Hassan Tahsin pacha à Ismidt, savoir quel était au juste l'homme contre lequel il allait avoir à lutter ; quelle était son intelligence, dans quelles dispositions il se trouvait. Les renseignements ont, paraît-il, été fâcheux pour Lefter, qui a de suite compris qu'il aurait affaire à forte partie. Grâces aux soins du nouveau gouverneur, les Vassili, les Manoli, les autres Augustules du chef assassin avaient été les uns tués, les autres pris et expédiés sous bonne escorte à Constantinople pour y recevoir la juste récompense de leurs forfaits.

Dans tout cela, Lefter ne *subodorait* rien de bon pour lui ; il jugea donc prudent de disparaître, disparut si bien en effet que, malgré l'inaction forcée à laquelle se trouvait réduit Hassan pacha par suite de la fièvre typhoïde qui l'a si rudement frappé et de laquelle il est aujourd'hui encore en convalescence, on n'a plus eu nouvelle ni du chef, ni de la bande qui le suivait.

Aujourd'hui, on circule librement et en toute sécurité dans les districts, primitivement si infestes par le brigandage.

Or, dans un district comme celui d'Ismidt, il serait difficile à un homme tel que Lefter de se soustraire aux poursuites de son actif et infatigable gouverneur. Tout nous fait donc supposer que Lefter a abandonné le pays et a choisi d'autres contrées pour y établir le théâtre de ses exploits; et c'est partout ailleurs que l'on devrait faire des recherches, dans les environs de Brousse, par exemple, pays rempli de brigands, de voleurs de grand chemin, et où la police fait cependant bien peu de captures.

—

Le bateau autrichien arrivé dans notre ville, vendredi dernier, a apporté un certain nombre de brochures et de journaux qui ont été saisis par la police.

—

Il y a quelques jours, un Anglais, désireux de voir les tours étonnants qu'accomplit tous les jours, Mohamed Ismaïl, le magicien persan, aux yeux émerveillés d'une foule idolâtre, s'est rendu au Jardin des Fleurs.

Le fils de la blanche Albion (on permettra le pléonasme) a vu un bien autre tour que ceux auxquels il s'attendait Un prestidigitateur qui exerce dans le commun et sans préparatif aucun, a fort habilement escamoté la montre et la chaine de l'insulaire, le tout évalué à 600 fr. : c'est ce qu'on appelle de la magie expérimentale.

—

A peu près vers le même temps, et toujours au même endroit, on a non moins délicatement que pour l'Anglais, enlevé à un Turc, sa bourse, contenant 6 livres et 2 medjidiés.

—

Dans la nuit de lundi dernier, vers les 7 heures du soir, dans la rue Cabristan, au Petit Champ, on dinait chez le banquier X... On conçoit facilement que tout le monde étant à table, que la domesticité étant tout entière aux soins du service, la maison fut assez mal gardée et qu'on pût s'introduire facilement dans les étages supérieurs sans qu'on s'en aperçût dans les autres parties de l'immeuble. Des voleurs saisirent l'occasion, cette déesse chauve, qui comme la plupart de nos belles coquettes n'a plus qu'un cheveu, celui par lequel il faut l'empoigner sous peine de la voir s'échapper sans retour.

Il se sont introduits chez le banquier en passant par les fenêtres et ont soustrait une paire de boucles d'oreilles et un certain nombre de vêtements; la jolie

---

et je ferais de l'agriculture ; je me livrerais à l'élevage des races ovine, porcine et bovine, à l'engraissage des gallinacés ; car j'ai appris par une dure expérience que les bêtes valent mieux que les hommes. J'exposerais aux concours régionaux, et je ferais dans ma localité la pluie et le beau temps. J'ai toujours eu, vous le savez, des goûts de domination, et je pense, comme César, qu'il vaut mieux être le premier dans son village que le second à Rome. Enfin je veux quitter le monde avant que le monde me quitte. Comme je ne puis plus espérer de régner à Paris, je n'aspire maintenant qu'à gouverner une basse-cour et qu'à goûter les plaisirs innocents de la campagne.

—En effet, ma chère Lucrèce, un changement aussi imprévu dans vos goûts et vos idées m'amuserait s'il ne m'inquiétait plus encore. Auriez-vous eu la fièvre cette nuit ? Quelque cauchemar aurait-il jeté du noir dans votre esprit ? J'aime mieux croire cependant que c'est le printemps qui infuse dans votre cœur cet amour des champs et de la vertu.

— Vous l'avez dit, de la vertu. J'éprouve le besoin de me rendre utile à la société. Je fonderai peut être un hospice, ou bien je deviendrai dame patronesse d'un bureau de bienfaisance.

— N'avez vous pas rêvé aussi de couronner des rosières ?

— Il se peut.

— Et de doter les jeunes filles de bonne conduite, afin qu'elles trouvent des maris ?

— Pas encore ; mais cela viendra.

— Enfin, dit Lionel en riant, il faut expliquer toutes les bizarreries des femmes par cet impérieux besoin de changement que je regarde moins comme un défaut que comme une richesse de leur nature, et qui les jette en un moment d'un extrême à l'autre. Et vous épouseriez ?

— J'avais d'abord pensé à vous, Lionel ; mais je crois que nous nous connaissons trop. Il faut un peu d'inconnu dans l'amour : car je rêve un mariage d'inclination. Je rêve... vous allez rire encore !... Je rêve l'amour dans le mariage ; je rêve une lune de miel.

— Mais il me semble que ce ne serait pas la première, et que vous en pourriez compter un certain nombre.

— Toutes manquées, mon cher. J'ai été adorée, je n'ai jamais été aimée. Ah ! c'est bien rare l'amour ! Ne sait pas aimer qui veut. L'amour tel que je le conçois est aussi rare que le génie. Il me semble que le bonheur suprême se trouve dans cette union complète, exclusive, indissoluble, que consacre le mariage. Vrai, je ne voudrais pas mourir avant d'avoir été aimée ainsi.

— Tout ce que vous me dites là est peu flatteur pour moi.

— Allons donc ! Convenez-en, Lionel, vous êtes trop sceptique pour être jamais sérieusement amoureux. L'amour vrai comporte une jeunesse de cœur, une sincérité, une naïveté d'impressions et en même temps une élévation d'âme, une générosité qu'on ne peut rencontrer chez des gens comme nous, plus ou moins blasés, qui connaissons à fond le cœur humain et toutes ses petitesses.

— Croyez-vous donc pouvoir trouver le bonheur dans un amour que vous vous reconnaissez incapable de partager?

— Ah ! mon cher, j'étais née tendre, avec des sentiments élevés. Mais quel caractère, si fortement trempé qu'il soit, peut résister à ce dissolvant, la misère ! Maintenant que je suis riche, je me sens encore le cœur assez jeune pour lui refaire, par l'amour vrai et désintéressé, une virginité.

— Eh bien ! ce phénix, l'avez-vous déjà rencontré ?

— Je le cherche. Savez-vous que ce jeune Daubré est fort bien ?

— Ah ! ah ! fit Lionel avec un sourire contraint. Réaliserait-il votre idéal ? Pour de la candeur, il en a, je vous en réponds.

— Quand j'aimerai, je vous le dirai, mon ami. Nous ne devons pas gêner nos inclinations. D'ailleurs, pendant trois ans, nous nous sommes suffisamment prouvé l'estime que nous avions l'un pour l'autre.

— Est-ce mon congé que vous me signifiez ?

— Non, ne voyez exactement dans mes paroles que ce qu'elles disent ; n'y cherchez aucune arrière pensée, Avec-vous, je suis d'une simplicité antique. Je joue toujours carte sur table. Je n'ai certes aucune raison pour vous ménager, puisque je viens d'apprendre que vous m'avez trompée pour une ouvrière. Vous voyez que je suis bien informée et que j'y mets de la mansuétude. Je vous pardonne, car on la dit très jolie. Ah ! si vous m'aviez fait une infidélite pour une beauté médiocre, je me montrerais plus sévère !

— Vous me voyez stupéfait de cette accusation ! exclama Lionel, qui simula fort bien la surprise. Mais je m'explique l'erreur où votre espion sera tombé. Ne m'avez vous pas ordonné d'envoyer chez votre couturière la petite blonde que vous avez rencontrée il y a quinze jours chez Mme Daubré? Eh bien ! j'ai à peu près réussi dans ma négociations. Elle se présentera demain chez Mme Thomassin Je vous apporte une autre nouvelle qui vous fera également plaisir : j'ai découvert la maîtresse de Barnolf. Me reprocherez-vous encore de manquer de zèle !

— La maîtresse de Barnolf ! s'écria Lucrèce qui s'était soulevée sur son coude pour écouter plus attentivement Lionel. Son nom ? où demeure-t-elle ?

M. de Lomas lui raconta tout ce qu'il savait de Fossette.

— Et vous dites, demanda Mme de Courcy, qu'elle désire entrer aussi chez Mme Thomassin ?

— Non, pas elle, je ne lui ai pas parlé ; mais Geneviève, très probablement, la déciderait. Seulement, avec son amour et ce caractère original, peut-être refuserait-elle toute dépendance.

— Elle gagne, dites-vous ?...

— Vingt-cinq sous par jour.

— Oh ! alors, elle ne refusera pas, Mme Thomassin lui donnera deux francs, quand je devrais même payer de ma bourse. Je veux la voir, lui parler ; je jugerai alors de quelle manière me venger de ce Barnolf, qui, avant hier encore, appelait mon salon un infâme tripot.

Lucrèce ajouta, comme se parlant à elle-même :

— Quelque instruction, du goût, de l'esprit ; piquante et fantaisiste Cette Fossette plairait peut-être à Maxime. J'y songerai.

— Maxime ! Et Pouliche ?

— Il a de cette péronnelle par-dessus les yeux. J'ai mes projets sur Maxime. Veillez à ce que votre sœur ne les entrave pas. A propos, vous venez ce soir Renardet m'a parlé de votre affaire ; elle s'arrangera. Ne manquez pas d'amener M. Daubré,

— Un rival ! repartit Lionel avec un accent jaloux. C'est l'héroïsme que vous me demandez là.

(*Sera continué demain.*)

surprise réservée à la famille pour son dessert! La police informe activement.

—

Samedi dernier, deux ouvriers turcs étaient occupés à abattre le mur de l'église arménienne, située dans la rue du théâtre Naum. Tout à coup, le mur s'écroula, enterrant sous ses décombres les deux malheureux manœuvres. Lorsqu'on les retira de cet amas de pierres, l'un avait cessé de vivre, l'autre avait la jambe fracturée en plusieurs endroits; une fracture comminutive, disent les docteurs à diplôme, voir même ceux qui n'ont du docteur que la prétention de l'être, Le blessé a été transporté à l'hôpital, pour y recevoir les soins que réclame son état.

—

La prohibition de la monnaie de billon égyptienne a occasionné quelques désordres à Has keuï. Les fourniers et les bacals juifs ont aussitôt fermé, ceux-ci leurs magasins, ceux-là leurs fours, ce qui ne s'est pas fait sans causer du tumulte. Dès que la nouvelle en est arrivée à la police, le bey s'est rendu à Has-keuï et, par ses soins, les fours et les magasins ont été ouverts de nouveau, et l'ordre le plus parfait a été rétabli,

—

On sait la foule qui stationne toujours devant le Théâtre Naum les jours ou plutôt les soirs de représentation. Un Français, nouvellement arrivé dans notre ville, passait, il y a quelques jours par là. Un sien ami qui l'accompagnait et qui connait les us et coutumes des filous de Péra, le prévint tandis qu'ils étaient au plus fort de la mêlée, d'avoir à faire attention à sa montre et à sa chaine. Le Français voulut aussitôt mettre à exécution le conseil de son ami; mais, ô surprise, plus rien, tout avait disparu. Mais si le volé peut être consolé, il le sera certainement en songeant que sa montre n'est pas perdue pour tout le monde et qu'il est quelqu'un qui peut aujourd'hui y voir l'heure; mais le voleur sait-il lire les chiffres romains? *That is the question*, comme dit Schakspeare.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une série d'articles dus à la plume de M. de Fajal, un écrivain qui consacre son temps à l'étude de l'Ethnographie de l'Empire Ottoman. Ces études ne seront pas, croyons-nous, sans intérêt pour nos lecteurs.

TURQUIE.

—

LETTRES D'UN FRANÇAIS A UNE COMTESSE ALLEMANDE.

—

Lettre I.

—

Madame la Comtesse,

Vous m'avez fait promettre, avant mon départ pour Constantinople, de rester en correspondance avec vous; vous avez exigé de moi que je vous mette un peu au courant de tout ce qui se passe ici, des mœurs, des habitudes, et des idées du pays. Me voilà maintenant prêt à tenir ma promesse. Je connais votre faible pour les Orientaux; je sais que c'est l'intérêt que vous leur portez, Madame, qui vous fait désirer de savoir si cet intérêt est légitime ou non; mais je crains beaucoup que, voulant voir par mes yeux ce qui en est, vous n'ayez lieu de vous en repentir. Cependant je vous parlerai de tout et de tous sans animosité, sans passion et sans autre parti pris que celui de la vérité; et si, ma tâche une fois accomplie, votre intérêt pour l'Orient subsiste encore, j'en serai très heureux.

Tous les plus grands savants, Madame, ont commencé par l'alphabet. Nous aussi, à leur exemple, nous commencerons par le commencement, jusqu'à ce que, pierre à pierre, l'édifice soit construit. Nous étudierons ensemble, d'abord les races humaines que l'on trouve en Turquie; nous passerons ensuite successivement aux langues, aux religions, etc., etc.

La *race blanche* ou caucasique, se divise en deux grandes familles, la famille sémitique et la famille indo-européenne.

La famille sémitique ou syro-arabe a pour représentants en Turquie les:

1° *Hébreux* On compte qu'il y a, répandus dans les différentes parties de l'Empire Ottoman, environ 360 mille Israélites. Leurs caractères et leurs aptitudes sont les mêmes que partout ailleurs; le commerce, et surtout le commerce de détail, voilà leur affaire. Il y a beaucoup de familles d'origine espagnole et portant encore des noms espagnols; ce sont là les malheureuses victimes des persécutions de Ferdinand et d'Isabelle; ce sont quelques restes infortunés de ces Juifs si éclairés au moyen-âge, que l'Inquisition romaine, quand elle n'a pu les faire mourir, a dispersés aux quatre coins du monde. On a voulu les faire chrétiens par la crainte de l'expropriation et de la mort, et on a oublié que les moyens violents de contrainte répugnent au christianisme, et que le persécuté, quelqu'il soit, qui souffre pour sa religion, est toujours plus respectable que son persécuteur. Au fait, on peut dire, Madame, que l'expulsion d'Espagne des Maures et des Juifs est la première cause de décadence de ce malheureux pays. Vous connaissez le grand rôle qu'ils ont joué au moyen âge dans le domaine des sciences; vous savez qu'ils possédaient des deux côtés des Pyrénées un nombre infini d'écoles où les Chrétiens eux-mêmes allaient puiser le peu qu'ils savaient; vous n'ignorez pas quelle salutaire influence a exercée sur les populations du Midi leur école de Lunel, et c'est à eux que nous devons la fondation de l'Ecole de Médecine de Montpellier. Eh bien! comme preuve de reconnaissance, on les a traqué comme des bêtes fauves en les confondant, en Espagne avec les Maures, en France, avec les Albigeois. Il faut rendre justice à qui de droit, Madame, et je ne crains pas d'outrepasser la vérité en disant que les Israélites ont primé dans tout ce qu'ils ont entrepris. En philosophie, il suffit de citer Spinosa, le prince des philosophes; dans les beaux-arts, Mendelssohn, Halévy, Mayerbeer; en théologie, vous connaissez les noms fameux de Maïmonide, de Kimchi, d'Abrabanel; en poésie, il suffit de lire l'Ancien Testament.

2° *Arabes*. La famille sémitique est encore représentée par les Arabes: on en compte 3,500 000 dans tout l'Empire, à savoir: 2,600 000 en Egypte, et 900,000 en Asie et en Syrie. A cela vous pouvez encore ajouter le nombre de 70,000 Bédouins. Les Arabes! que de souvenirs s'éveillent à ce grand nom! On voit immédiatement revenir la grande figure du Prophète et de ses quatre premiers successeurs, les kalifats de Bagdad, de Damas, du Caire et de Cordoue; on voit fleurir l'ensemble des connaissances humaines entre les mains d'Al-Kendi, d'Al-farobi, d'Avicenne, d'Aven-Pace, d'Al Gayali, d'Aban Basser et d'Averrhoès; on les voit créant une nouvelle architecture, maîtres de l'Espagne et de la moitié de la France; on se rappelle un Pape (Sylvestre II) qui alla puiser dans leurs écoles une instruction qu'il ne trouvait pas dans son pays; vous voyez avec émotion le jeune Boabdil adressant ses derniers adieux à la ville de Grenade, *le dernier des Abencerages* expirant dans l'obscurité, et Abd-el-Kader faire revivre naguère la gloire des anciens héros! Leur nom est impérissable comme les *Mille et une nuits*.

3° Un troisième représentant de la famille sémitique dans l'Empire Ottoman se trouve en Syrie et en Chaldée; ce sont les *Syriens et les Chaldéens* au nombre de 280,000 âmes environ. Vous le savez, Madame, les Chaldéens ont joué un grand rôle dans l'histoire. A vous dire franchement la vérité, on ne sait pas trop ce qu'étaient ces Chaldéens; dans un endroit, Hérodote (I., 181 183) en fait une caste de prêtres du Dieu Bélus ou Baal; ailleurs (VII, 63) au contraire il en fait une troupe de soldats enrôlés dans l'armée de Xerxès, d'autres historiens voient en eux une tribu montagnarde adonnée à la divination et à l'astrologie. Qui a tort? qui a raison? Je ne sais; n'ayant pas l'épée d'Alexandre, je ne trancherai pas le nœud de la question.

Quant aux Syriens, ils sont arrivés, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, à un haut degré de culture; la ville d'Edesse, où ils avaient fondé une université, était un foyer de lumières. Leur langue, qui est le syriaque, est longtemps restée la langue ecclésiastique de l'Arménie. Un de leurs principaux auteurs est l'Ephrem.

4° *Samaritains*. Il y a quelques années qu'il restait encore quarante familles de Samaritains; plus récemment, il n'en restait déjà plus que quarante, et c'est ainsi qu'ils vont toujours diminuant. Ils habitent aux environs de Naplouse. Leur origine, vous la connaissez; vous savez qu'après la destruction du royaume d'Israë (721 av. J. ch.) dont Samarie était la capitale, Salmanazar déporta une partie des habitants de Samarie et les remplaça par un mélange de populations idolâtres. Les descendants de ces colons mêlés à ce qui était resté d'indigène dans le pays, sont ceux que nous appelons: Samaritains. Dans tout le cours de leur histoire, nous trouvons une haine constante entre eux et les Juifs, ils ne se fréquentaient pas (Jean IV, 9) et adoraient, les uns sur la montagne de Sion, les autres, sur le mont Garizim(Jean IV,20, 21) Il paraît même que les Juifs se permettaient d'appeler les Samaritains des Sikars; car le nom de Sikar (Jean IV, 5) donné à une ville de Samarie (Sichem) vient du verbe hébreu Sakar, qui signifie, s'enivrer. Les Samaritains étaient donc les dignes descendants de Noé.

Ce sont là, Madame, les quatre populations sémites de l'Empire Ottoman. Dans ma prochaine lettre je vous parlerai de la famille indo-européenne.

En attendant, je vous prie d'agréer mes salutations respectueuses. DE FAJAL.

Notification.

—

Le terme accordé par la Municipalitél aux contribuables de s'inscrire pour les élections et qui expire le 18/30 courant, a été prolongé jusqu'au 1/13 février prochain.

Le secrétaire général,
D. YÉNIDUNIA.

Hôtel Municipal, ce 13/25 janvier 1867.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

—

Situation au 31 novembre 1866.

ACTIF	Piastres	
Actions-Versements non appelés	226180535	—
Caisse à Constantinople	34297679	25
Caisse dans les succursales	20087104	21
Valeur en portefeuille	196859524	11
Comptes courants du Trésor Imp.	25701904	1
Comptes courants divers, Débiteurs.	109159415	31
Avances sur valeurs publiques et marchandises	56138546	21
Immeubles et mobilier	1807063	32
Divers	6028869	13
	676240242	35

PASSIF	Piastres.	
Capital	445500000	—
Billets de banque en circulation à Constantinople	7000	—
Billets de banque en circulation aux succursales	2069200	—
Effets à payer	64639785	30
Comptes courants du Trésor Imp. Créd	42619201	25
Comptes courants divers Créditeurs	88356687	20
Dépôt à échéances fixes	4622235	33
Réserve	6464956	29
Dividendes à payer	3135825	—
Divers	48827404	—
	676240242	35

Certifié conforme aux écritures

Le Directeur général
Mis DE PLOEUC.

Le Directeur général-adj.
E. GILBERTSON.

FAITS DIVERS.

—

Les morts vont vite, dit-on toujours avec tant de raisons. En peu d'heures, trois individualités célèbres à divers titres se sont éteintes, laissant dans les lettres et les arts des vides difficiles à combler: M. Victor Cousin, le philosophe qui s'efforça de rallier la partie pensante de la France au système d'Hegel, un peu mitigé, il est vrai; Cousin, l'amant platonique de la duchesse de Longeville et de Mme de Chevreuse, l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels il en est un universellement célèbre, celui qui pour titre *Du vrai, du beau, du bien*. Cousin est mort à Cannes. Après lui, Ingres, le grand peintre, l'auteur de l'*Apothéose d'Homère*, du portrait de Cherubini, etc. Et enfin, l'une des plus grandes actrices de notre temps, Mlle Georges Veimer, la grande Georges.

—

C'était chez une nation amie et voisine,— peu nous importe laquelle, n'est-ce pas vrai?

Un général, un vieux grognard, passait en revue un régiment. Arrivé devant la troisième compagnie du second bataillon, il s'arrête, l'œil brillant de la satisfaction la plus vive.

— Beau soldat! murmura-t-il en montrant un troupier de haute taille, à l'air martial, soldat magnifique.

Et en même temps il s'avance vers ce superbe militaire, et à mesure qu'il approche il voit une médaille briller sur cette large poitrine.

— Eh bien! camarade, demande-t-il, tu sers depuis longtemps?

— Depuis douze ans, mon général.

— Très bien! et je vois que tu es un brave! Tu as mérité la médaille.

— Oui, mon général.

— C'est en Crimée que tu l'as méritée?

— Je n'y suis pas allé.

— Ah!... c'est dans l'Inde, sans doute?

— Non, mon général.

— Alors, c'est en Chine?

— Non, général.

— Mais, diable! alors où l'as-tu gagnée ta médaille?

— Général, ce n'est pas moi... c'est la semaine passée, vous savez... Au concours, mon cochon était le plus gras, on m'a donné cette médaille, et dame!... je la porte.

—

B... n'aime pas les huissiers. On parlait devant lui de la maladie d'un huissier qui s'est rendu célèbre à Lyon par de nombreux *exploits*.

— Le pauvre homme, disait-on, il est allé en soirée, il a dansé, et en sortant le froid l'a saisi...

— Le froid l'a saisi, allons donc! *c'est plutôt lui qui aurait saisi le froid*!

—

Une tribu de campagnards et de campagnardes, après avoir visité l'exposition des peintres lyonnais, se dirige vers le musée de sculpture. Tout à coup la plantureuse fermière qui ouvre la marche aperçoit les dieux qui, comme on le sait, ne sont guères habillés, et les déesses, qui ne le sont pas du tout. Elle se retourne indignée vers ses compatriotes et s'écrie, en étendant les bras comme pour leur barrer le passage: «N'entrez pas, n'entrez pas là, *c'est sale*.

—

— Voyons, mon p'tit gars, tu est mon ami intime, pas vrai? tout le monde le sait. Eh bien! pense un peu à ce que l'on dirait de toi si l'on me voyait emprunter de l'argent à un autre.

—

— Un jeune *grinche* est surpris au moment où il retire son porte-monnaie de la poche d'une dame.

— Au poste! de quoi, au poste!... Aloress' le v'là son port'-monnaie à c'te dame... *Escusez*! à c't' heure, si on peut plus plaisanter!

Mais voici le plus joli: Un pochard, plein d'une aimable gaieté, se traine le long des murailles.

— Les riches! mais queq' ça peut t' faire, à toi, les riches! Tu s'rais *miyonnaire*, pourrais-tu êtr' plus saoul qu' ça!

TRIBUNAUX.

—

COUR D'ASSISES DU VAR (DRAGUIGNAN.)

—

Audience du 2 janvier.
(Suite et fin.)

—

Rébellion à main armée, — Incendie, — Quinze assassinats, Seize accusés.

Lysseric a été condamné à Apt à être renfermé jusqu'à vingt ans pour vol qualifié, et à Sisteron, pour vol qualifié, il a été condamné à un an et un jour. C'est, suivant les renseignements, un voleur, un paresseux, un indocile.

M. Le Président: Vous étiez parmi les mécontents?

Lysseric: non.

D. Cependant on vous a entendu dire, avant l'arrivée des Corses, que vous vouliez faire une révolte.

R. Je n'ai pas dit cela.

D. Vous avez pris part à la révolte; vous avez défoncé les cachots; on vous a vu avec une pioche?

R. Je n'ai pas défoncé; ce n'est pas moi qu'on a vu.

D. Vous avez pillé?

R. J'ai sorti on tonneau de la cave.

D. Avec Beroud?

R. Tout seul.

D. Vous avez éclairé au cachot?

R. J'avais une allumette.

Allard: Je l'ai vu avec une chandelle.

D. Allard a dit que vous avez pillé?

R. Allard? mais alors il était partout.

Il paraît en effet qu'Allard a vu beaucoup de choses. Le lendemain, vous êtes allé à la bergerie tuer un mouton?

R. Oui, je l'ai tué, mais ce n'est pas moi qui l'ai pris.

D. Est-ce que vous n'avez pas cherché à défoncer la grande cuve?

R. Oui.

D. Vous aviez une *barre à mine*?

R, Il n'y avait pas de *barres à mine*.

Guéneau a été condamné à Paris pour vagabondage et à être détenu jusqu'à l'âge de vingt ans. Il a été libéré et autorisé à rester dans l'île du Levant pour y travailler

D Est-ce que dans la journée le directeur ne vous a pas envoyé chercher pour tâcher de calmer les esprits?

R. Non, Monsieur: je travaillais à une lieue de là.

D. Pourquoi n'êtes-vous pas monté chez le directeur quand vous êtes arrivé?

R Je ne savais pas où était M le directeur.

D. Eh bien! au lieu venir à son secours, au lieu de prêcher la paix, vous avez prêché la guerre. On prétend que vous avez excité les détenus à la rébellion.

R. Non.

D. Vous avez pillé?

R. J'ai pris un morceau de lard qu'on m'a donné.

D. Vous avez pris de l'eau-de-vie, des bougies. Enfin vous aviez votre petit ménage et vous avez trouvé bon de vous approvisionner aux dépens du pénitencier.

R. Et qui m'a vu?

D. C'est Allard.

R Allard ne m'a pas vu, et cependant il a dit que j'avais pris 30 kilos de lard et 10 kilos de bougies.

M le président: Ce qu'il faut dire à votre décharge, c'est qu'après le bris des portes, vous vous en êtes allé, et que Beroud est allé vous chercher pour assister au pillage.

Le défenseur de Gueneau: C'est l'accusé, avec l'aide d'un domestique du château, qui a fait retourner la bande qui était venue pour piller le château.

Allard, interrogé, dit que l'accusé ne se faisait pas de bile, et qu'il a vu très tranquilement brûler les enfants.

L'accusé a vu jeter M. du Coudray dans le fossé.

L'audience est levée à sept heures et demie et renvoyée à demain, huit heures et demie, pour l'audition des témoins.

Audience du 3 janvier.

La fin de l'audience du 3 janvier a été consacrée à l'audience des témoins. On a entendu le sieur Kogler, gardien du pénitencier de l'île du Levant, Auguste Troin, Octave Soupeau, Berthoy, Louis Astéri, Rugey, Chahron, Marmillon. Wortz, jeunes détenus L'audience a été levée à sept heures et renvoyée au lendemain.

Audience du 4 janvier.

L'audition des témoins a été reprise à l'audience du 4 janvier M. Lepelletier du Coudray. encore malade des blessures par lui reçues lors de sa chute dans la tranchée où les révoltés l'avaient précipité, a été transporté sur une civière dans la salle de la Cour d'assises. Il a fait une déposition dans laquelle il a décrit d'une façon saisissante tous les incidents de l'horrible drame dont il a été principal témoin et la victime.

L'émotion des magistrats, des jurés et de l'auditoire a été des plus poignantes et des plus vives, lorsque M Lepelletier du Coudray a raconté qu'en voulant pénétrer dans le magasin incendié, afin d'arracher à une mort affreuse les pauvres enfants qu'on y avait renfermés, il fut tout à coup frappé sur la tête par les révoltés, enlevé et précipité au fond d'une tranchée où il se brisa la cuisse. Voici sur ce point les principaux passages de sa déposition:

Je suis resté dans ce trou à peu près douze à quinze minutes: des minutes mortelles J'ai vu deux ou trois malheureux enfants suspendus aux barreaux de la fenêtre. Ils criaient: « Sauvez-nous! sauvez-nous! » Il y en avait un pauvre petit qui criait: « Ma mère! ma mère! Un autre criait: « Ah! le bon Dieu nous fait bien souffrir! » (Profonde émotion.) Mais je ne pouvais rien, et c'est ainsi que j'ai vu brûler ces malheureux enfants sans pouvoir leur porter secours.

J'ai été quatorze ans dans la marine, j'ai vu de près la mort; jamais je n'avais pleuré comme j'ai pleuré à ce spectacle déchirant.

Ces malheureux! ils grattaient avec leurs doigts les murs, ils mordaient les barreaux de fer. Quel spectacle! grand Dieu. Et moi, je pleurais assis sur une pierre, au fond de mon trou (Nouvelle et vive émotion dans l'auditoire). Enfin, il est arrivé un moment où je vis s'élancer une grande flamme. Il y avait deux enfants accrochés à la fenêtre La flamme les saisit et les dévora. Ils étaient brûlés vivants Ils criaient. Je n'ai jamais entendu de pareils cris. Les malheureux passaient leurs petites jambes accrochées aux barreaux. Enfin je les vis tomber, et ce qui est le plus terrible, c'est que leurs jambes sont tombées en dehors, et leurs corps en dedans (Mouvement d'horreur.)

M. Lepelletier du Coudray a été ensuite confronté avec les accusés et a déclaré en reconnaître un certain nombre. M. le président lui a adressé les paroles suivantes:

Je dois dire, Monsieur, que si tout le monde avait le même courage et la même énergie que vous, cela ne se serait pas passé ainsi: vous avez payé pour tous Quand les autres n'ont pas osé faire leur devoir, vous, Monsieur, vous avez été au delà du vôtre. (Mouvement d'approbotion.)

M. le président. Comment avez-vous été jeté dans la tranchée? Vous l'avez dit; mais revenez sur ce point.

M. du Coudray; Ils m'y ont jeté la tête la première, comme on jette un fagot. Ils étaient sept ou huit sur moi. La tranchée avait au moins vingt pieds de profondeur. J'ai reçu des coups jusqu'au dernier moment J'ai résisté, je me défendais instinctivement. Je craignais d'être jeté dans le feu.

M. le procureur général: Votre déposition est présente à tous, mais je dois dire hautement que votre conduite, monsieur du Coudray, me paraît au dessus de tout éloge Je ne saurais trouver des paroles assez justes pour vous exprimer ma reconnaissance personnelle et celle de la société et du Gouvernement pour votre admirable conduite (Vifs et bruyants applaudissements).

L'audience est suspendue pendant deux heures. A la reprise, on entend le docteur Hériard, médecin de Toulon Ce témoin rend compte de la visite qu'il a faite au pénitentier après le crime. Il décrit l'état affreux dans lequel étaient les corps méconnaissables et carbonisés des enfants brûlés dans le magasin du pénitencier.

On entend ensuite un certain nombre de témoins, dont les dépositions portent sur des points déjà connus.

L'audience est levée et renvoyée au lendemain

Audience du 5 janvier.

L'émotion d'hier dure encore; la parole fiévreuse et vibrante de M. Le Pelletier du Coudray semble retentir toujours. On croit voir cet homme jeune et beau, pâle sous ses cheveux noirs, à l'œil étincelant et fier, se soulevant sur son lit de douleur et faisant d'une voix émue le récit de ces épouvantables épisodes.

L'audience est ouverte à huit heures un quart, au milieu d'une affluence considérable.

M. le procureur-général Merville se lève et prend la parole.

Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de reproduire son éloquent réquisitoire, qui a produit une vive impression et a été constamment écouté avec l'attention la plus soutenue.

M. le procureur-général a développé avec beaucoup de talent tous les faits de la cause dont il a tracé une saisissante peinture. Il a déclaré abandonner l'accusation à l'égard de Paris et de Guénaud, et a demandé pour les autres, en raison de leur jeunesse, des circonstances atténuantes.

Après une suspension d'audience, la parole a été donnée à Me Duval, défenseur de Coudurier.

Me Jourdan, défenseur de Ferrandon, a déclaré qu'après le réquisitoire de M. le procureur-général, il n'avait plus qu'à renoncer à la parole.

Me Anglès a été entendu pour Allard; Me Trotabas pour Laurent et Guéneau. Me Philibert Poulle a présenté la défense de Michelon.

L'audience a été levée à sept heures et renvoyée au lendemain dimanche.

Audience du 6 janvier.

La pluie tombe à torrents, ce qui n'était point arrivé à Draguignan depuis plus de six semaines Ces ondées bienfaisantes réjouissent tous ceux qui craignaient les suites d'une sécherrese extraordinaire. Malgré ce déluge qui inonde les rues, la foule assiège la Cour d'assises. C'est aujourd'hui que ce drame sans précédent va finir, et le public du dimanche est avide d'assister au dénoûment.

Le réquisitoire si remarquable et si modéré de M. le procureur-général a produit une impression qui dure encore

A l'ouverture de l'audience, Me Angre prend la parole dans l'intérêt de Fouché et de Beroud.

Le défenseur prend des conclusions tendant à faire poser une question subsidiaire de coups et blessures portés à M. du Coudray, coups et blessures ayant occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours.

Me Portal est ensuite entendu pour Paris, Galaret, Vivier, Hornebrood, Rougier et Périchon.

L'audience est suspendue à midi et reprise à deux heures.

La cour après avoir entendu M. le procureur général, qui s'oppose à la position de la question subsidiaire de coups et blessures, rend un arrêt par lequel elle rejette les conclusions de défenseur et décide que la question de tentative d'homicide volontaire sur la personne de M. Lepelletier du Coudray sera maintenue.

Me Guérin, le dernier défenseur présente la défense des accusés Lecoq et Eysseric.

M. le président prononce la clôture des débats et fait le résumé de cette longue et dramatique affaire.

A cinq heures, le jury entre dans la chambre de ses délibérations. Cent douze questions lui ont été posées, A neuf heures du soir il revient à l'audience. Le verdict est négatif pour Paris et Gueneau; Ferrandon et Lecoq sont déclarés avoir agi sans discernement.

Le verdict du jury est affirmatif pour douze accusés, reconnus coupables avec circonstances atténuantes.

En conséquence de ce verdict, M. le président prononce l'acquittement de Paris et de Guéneau. Ferrandon et Lecoq, acquittés comme ayant agi sans discernement, resteront jusqu'à l'âge de vingt ans dans une maison de correction.

La Cour, après en avoir délibéré dans la chambre du conseil, rend un arrêt qui condamne Coudurier, Laurent, Fouché et Beroud, aux travaux forcés à perpétuité; Michelon, à dix ans de réclusion; Galaret, à cinq ans de réclusion; Vivier, Hernebrood, Augier, Perichon, Eysseric, à trois ans de prison; Allard, à dix ans de détention dans une maison de correction,

Les condamnés restent pour la plupart impassibles en entendant cet arrêt. Coudurier s'écrie en sanglotant: « Ma mère! oh! ma mère! »

L'audience est levée à dix heures du soir.

Gueneau, détenu libéré, qui vient d'être acquitté, dit d'un ton triste: « Mes bons messieurs, je ne sais où aller coucher. » Il est, en effet, absolument sans asile et sans aucunes ressources.

En entendant ces navrantes paroles, les huissiers, pendant que les gendarmes emmènent les condamnés, font une collecte dans l'auditoire et au banc des jurés et des journalistes. Une somme assez importante est promptement réunie et remise par eux à Gueneau, qui doit aller le soir coucher à l'hôpital, et pourra ensuite, avec la somme d'argent qui lui a été généreusement offerte, attendre l'occasion de gagner sa vie en travaillant.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 28 Janvier	52	12
Clôture du 28 janvier	52	10

Nouvelles de Mer.

ALEXANDRIE, 10 *janvier*. — La barque angl. *Marquis of Bute*, c. Barber avec graine de coton, pour le Royaume-Uni, s'est totalement perdue à l'entrée du port.

GALWAY, 8 *janvier*. — *L'Unison* c. Walker, allant de Nicolaïeff à Limerick, s'est perdu à Spiddal.

GARLIESTON, 8 *janvier*. — Le *Pyritas*, allant d'Odessa à Londres, est échoné à Wigtown Bay, avec diverses avaries; équiq. sauvé.

HARTLEPOOL, 9 *janvier*. — Le *Newcastle*, capt. Harrison, allant de Newcastle à Alexandrie, s'est perdu à Hasboro le 6 ct. Le capitaine, son fils et le second noyés.

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 28 Janvier.

PREVESA, vap. ott. *Tuna*, cap, Scigla, ayant touaux Dard. div. march. et 5 passag.

TREBISONDE, vap. ott. *Chahper*, cap. Lipovatz, div. march. et passag.

ODESSA, vap. fr. *Delta*, cap. Jeanselme, div. m.

ALEXANDRIE, vap. du Ll. aut. *Stadium*, cap. G. Marinich, ayant touché la côte de Syrie, Chypres Rhodes, Smyrne, Met. Tenedos, Dard. et Gallipoli, div, march. et 80 passag.

— vap. égyp. *Galioub*, cap Kiamil bey ayant touché à Smyrne, Dard. et Gallipoli div. march.

MARSEILLE, vap. fr. *Byzantin*, cap. A. Cass, aytouché Messine, Pyrée, Volo, Salonique, Dard. Gallipoli, div. march. et 45 passag.

— vap russe *Mogucci*, cap. Comneno, ayant touché à Messine, et Dard. div. march. et passag.

Départs du port du 28 Janvier

TREBISONDE, vap. fr. de M. Imp. *Clyde*, cap. Martin, div march. et passag.

GALATZ, vap. angl *Archimedes*, cap. Duncan, div.

BATIMENTS A VOILES

Départs du port du 28 Janvier.

FALMOUTH, br. hamb *Triton*, cap. F. Hell, ble.

BRISTOL, bk. angl *Bernard*, c. G. Cernolo, orge.

MARSEILLE, br ital. *Angelica*, c. Beilando, ble.

— bk. ital. *Emmanuel*, cap. Castelano, ble.

— br. ital. *Venezia*, cap. D. Patrino, blé.

— br. ital. *Pietro*, cap. D. Cervutto. blé.

— br. ital. *Bartolemeo Cerutti*, c. Marchese blé.

SYRA. br. hell. *P. Idra*. cap. Maruko, blé.

ENOS. bri ital. *Luigino*, cap. Repetto, lest.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC

L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866

A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
		Total francs	2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200

Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

PETIT JARDIN DES FLEURS

OU

Café Baleon au Téké.

Dans un beau local construit exprès, sont exposés 3 lions géants avec leurs jeunes; ces lions viennent d'Asie et d'Afrique. La salle est ouverte au public de 9 heures du matin jusqu'à 3 h. après midi.

Prix d'entrée pour visiter les lions 1re place 5 p — 2me place 3 p. — 3me place 2 p.

Chaque jour à 3 h. et à 5 h. de l'après-midi l'illustre dompteur Hermann entre dans la loge aux lions et leur donne leur nourriture. Le public est admis également à ces représentations, aux conditions suivantes :

1re place 10 p. — 2me place 5 p. — 3me place 3 piastres.— Monnaie en argent.

BREVETS en France.

BREVETS à l'Étranger.

Bte BOURGOISE & Cie

NOUVEAU SYSTÈME DE FILTRES POUR LES EAUX

Appareils à filtrer instantanément dans les plus modestes, comme dans les plus grandes proportions.

MM. Bte BOURGOISE ET Cie, inventeurs de ce nouveau système, ont enfin résolu le problème dont la proposition était : *Filtration parfaite et instantanée* au moyen d'appareils *simples, légers,* d'un prix modéré et surtout d'un transport *facile* et sans danger de *casse* pour leur exportation.

S'adresser pour tous renseignements, à MM. Bte BOURGOISE ET Cie, *rue de Lancry,* 56, *à Paris,* ou MM. les Commissionnaires de la place.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE ET EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur-dentiste J. G POPP, de Vienne, attire depuis plus de quinze ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anatherin ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp

Le Dentifrice-Anathérin est pour ainsi dire l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; il étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce. Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentrifrice-Anathérin soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités, et il existe peu de villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé les effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre végétale, franc 1. 60.

On peut se le procurer à

Seul dépôt à Constantinople chez M. R. Baur et Cie Galata rue Gumruk, 22.

AUX FABRIQUES

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké,* 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialités pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et Cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — EXPORTATION.

VENTE IMPORTANTE

Aux enchères publiques.

EPAVES DU BARK ANGLAIS «FANNY» Naufragé à Kilia.

Lundi prochain, 21 janvier à 10 heures du matin, seront vendues aux enchères publiques, vis-à-vis l'office de Santé à Galata toutes les fournitures du navires sauvées du bark Fanny,

Comprenant des ancres et des grapins, des chaînes, des haussières, des cordes de touage et des grelins, des manœuvres en fil de fer; des mâts, et des mâts de hune ainsi que des étais. Un double assortiment de voiles en parfait état et une grande quantité de manœuvres courantes et de cordages de rechange; des vergues et des mâts presque neufs, des pompes Wee Gee (un foyer de coq; un cabestan en métal, trois embarcations; du bœuf salé (meet beef), etc.

Ainsi qu'une grande quantité de diverses fournitures de navire.

Le tout, pour la commodité des acheteurs, sera offert en lots séparés.

Mardi prochain, 22 janvier à midi précis. il sera également procédé au même endroit à la vente de la carcasse du bark anglais « Fanny de Shoreham, de la portée de 364 tonneaux, telle qu'elle gît actuellement sur la plage de Kilia, ayant à bord trois mâts, et un beaupré, un grelin de guindeau, une partie de la chaîne, une citerne en fer dans la cale, etc.,

Pour de plus amples renseignements s'adresser à M. L. de Castro, ou à M. Thos. Russell, agent de navires, Galata.

Constantinople, le 18 janvier 1867

M. L. DE CASTRO

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages; Appartements pour bureaux; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser au comptoir de M. Stefano A. Ralli à Galata

Photographie El Chark et Cie.

Grande rue de Péra N° 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrations l'admirable poème de Milton.

Le Paradis perdu.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON.

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemins de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légères et de longue durée, les toitures en feutre, ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

A LOUER

Grande Maison en pierre.

Située rue Dervich, N. 8.

S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calcovoressi Khan, N° 22, Stamboul.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra,* 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix éduits.

PILULES HOLLOWAY

LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espoir; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantement.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et l'améliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les rudités accumulées qui séjournent après la ente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre des nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimés dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élément pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultats ont été declaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invité, sans réticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacee Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médcéines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Groats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriéte.

La vérité nous confond au moment où elle nous apparait et nous ne goûtons le bonheur qu'au moment où s'enfuit.— *Gorleston Age.*

IMPRIMERIE CENTRALE

6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues

IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 24.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS, — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendu
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 30 *Janvier*.

Le gouvernement prussien présenta dernièrement à la Chambre des Seigneurs, un projet de loi tendant à augmenter le nombre des députés à la seconde Chambre, afin que les provinces nouvellement annexées eussent, comme les anciennes parties de la monarchie, les bénéfices de la représentation. A ce sujet, dans la séance du 14 janvier, un conflit a failli éclater entre le gouvernement et la Chambre haute, qui, jusqu'à ce jour, s'est montrée si complètement, si entièrement dévouée au Roi et au ministère.

La commission nommée par cette Assemblée, présenta ce jour-là son rapport, dans lequel, non contente de ne pas accepter dans toute son étendue l'accroissement demandé pour l'autre Chambre, elle tentait de forcer la main au cabinet et de faire compléter sur-le-champ, sans délai, par ordonnance royale, la Chambre des Seigneurs, au moyen de membres pris dans les pays annexés.

Dans une séance suivante, on introduisit un amendement qui abandonnait la première partie de cette étrange proposition et en maintenait la seconde, en insistant pour son adoption. De son côté, le gouvernement reconnaissait bien l'utilité de faire représenter les nouvelles provinces dans la Chambre haute, mais il niait la nécessité d'user si promptement de son droit de nomination.

Pendant la discussion, qui marchait simultanément dans les deux Chambres, le débat fut envenimé à la suite de paroles lancées par quelques députés à l'adresse de l'Assemblée seigneuriale. On pouvait craindre que, dans l'état de la question, un conflit sérieux ne vînt entraver la marche régulière de la session parlementaire. Mais nous savons aujourd'hui que le gouvernement a triomphé de ces difficultés inattendues; il a obtenu gain de cause, non sans peine, il est vrai, et après que l'amendement eût été rejeté, on a adopté, quoiqu'à une faible majorité, le projet de loi.

Les plus récentes nouvelles de Vienne, de Pesth, de Prague, font un triste tableau de l'état des esprits dans les différents pays de la couronne d'Autriche. Quelles que puissent être les explications que donne M. de Beust, à la convocation du Reichsrath dans d'aussi fâcheuses conditions, cette mesure est mal vue et continue à produire une mauvaise impression. On va même jusqu'à dire que la partie allemande de la population s'abstiendra de toute participation aux élections; c'est là, on en conviendra, un indice grave. C'est la huitième tentative constitutionnelle que fait l'Empire depuis 1848; cette dernière se présente moins bien encore que celles qui l'ont précédée.

Nous avons déjà fait connaître, et bien souvent, l'impression produite par la nouvelle loi militaire, dans toutes les parties de la monarchie, mais plus spécialement en Hongrie. De l'ensemble des mesures prises par le cabinet de Vienne, il ressort pour nous qu'on n'a pas assez essayé de réunir les éléments si disparates et si étrangers les uns aux autres qui forment l'Empire, en leur donnant un but commun, une mission commune.

L'Europe peut être jusqu'à un certain point intéressée au maintien de l'Autriche qui est pour elle une garantie de paix, mais il n'en est pas de même pour les populations directement intéressées dans la question. Les Hongrois, malgré les raisonnements les plus plausibles, peuvent penser, bien à tort, selon nous, qu'ils sont en état de se suffire à eux seuls; quelle serait la raison qui pourrait les empêcher de se séparer du tronc commun; ce ne serait pas, pensons-nous, un attachement platonique pour l'équilibre européen. Le plus sûr et peut-être l'unique moyen pour l'Autriche, de sortir de ce pas difficile, c'est de donner à toutes les populations une idée et un but communs. Pour réaliser cette idée, pour atteindre ce but, elles uniraient leurs efforts et sentiraient alors tout le besoin qu'elles ont les unes des autres et les dangers, pour la Hongrie comme pour la Basse-Autriche ou les autres parties de l'Empire, d'une vie propre, mais isolée.

Grâce aux efforts des journalistes, des fabricants de nouvelles, des amateurs d'émotions fortes, on pourrait croire, à voir la physionomie de presque toutes les feuilles, au réveil de la question d'Orient Tout le monde s'en occupe; celui-ci voit dans la note confidentielle de M. de Beust, un fait extrêmement grave; celui-là prend tout au rebours les paroles des journaux russes et voit un serpent sous les fleurs; un troisième dit qu'il n'y a plus à douter d'une guerre prochaine, l'empereur de Russie ayant assisté à un bal donné au profit des Candiotes. Nous avons déjà fait justice des prétentions de M. de Beust, à introduire l'Autriche et après elle la France dans les affaires de l'Orient; nous avons dit avec M. Katkof et la *Gazette de Moscou* que le seul principe dont la Turquie réclamât aujourd'hui l'application stricte et loyale, était celui de non intervention Nous croyons donc inutile de revenir sur un sujet déjà épuisé.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On lit dans le Bulletin du *Moniteur* :

« D'après les ordres de la Porte, le gouverneur général de la province d'Albanie, Ismaïl pacha, accompagné du capitaine Pejowich, agent du prince de Montenegro à Scutari, s'est rendu à Podgoritza pour opérer la retraite des troupes ottomanes campées à Novo Celo, la démolition du fort de Visotchitza et le rétablissement de la ligne frontière telle qu'elle avait été fixée par la commission européenne de délimitation en 1858-1859. Par suite de l'éxécution de ces mesures, les engagements pris par le gouvernement du Sultan envers le prince du Montenegro dans l'arrangement du 26 octobre dernier se trouvent remplis à la satisfaction des deux parties. »

Angleterre.

Le comité exécutif de la Ligue de réforme, dit le *Morning-Hérald*, aurait renoncé au projet de la grande démonstration de Westminster-Hall.

Prusse.

A la Chambre des Seigneurs, on a continué le 15 janvier, la discussion du projet de loi tendant à augmenter le nombre des membres de la Chambre des députés.

M. de Bismark développe la nécessité de voter le projet. Il dit que si le projet était repoussé, le gouvernement serait obligé de recourir de nouveau au Parlement pour lui demander de surseoir à la mise en vigueur de la Constitution dans les pays récemment annexés.

Le projet de loi est voté dans la forme adoptée par la Chambre des députés, par 64 voix contre 28. Il y a eu 18 abstentions.

On écrit de Berlin :

« J'apprends de bonne source que le décret impliquant l'annexion des duchés de l'Elbe à la Prusse sera publié dans le courant de cette semaine, En même temps, les fonctionnaires, dans les provinces annexées vont être appelés à prêter serment au roi de Prusse. Il sera décrété, en outre, que, jusqu'au 1er octobre, tous les fonctionnaires des provinces nouvelles seront soumis aux lois disciplinaires de la Prusse. »

Autriche.

Une correspondance de l'étranger informe la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, d'un fait très important : le ministre des affaires étrangères, baron de Beust, a adressé aux représentants de l'Autriche auprès des cours européennes une dépêche confidentielle relative à la situation intérieure de l'Autriche et à la convocation du Reichsrath extraordinaire.

Dans cette dépêche, expédiée vers les premiers jours de cette semaine, M. de Beust dit que la patente de janvier avait excité, il est vrai, dans la presse des puissances occidentales une agitation violente et passionnée, mais que le gouvernement était décidé à laisser faire, étant convaincu que ses intentions, réellement libérales ne tarderont pas à être reconnues même par la population allemande. Il faut que la patente de février soit exécutée, et elle le sera. La presse allemande, aussi, ne refusera pas son concours au gouvernement, sitôt que celui-ci se sera prononcé vis-à-vis du pays.

Les anciens députés du parti libéral en Autriche viennent de manifester leur opposition à la patente impériale du 2 janvier, convoquant un Reichsrath extraordinaire. Dans une réunion tenue le 13 janvier, à Vienne, ils ont adopté la proposition suivantes :

L'assemblée pense, à l'unanimité, qu'il faut s'efforcer, par tous les moyens, d'obtenir que les Diètes provinciales : 1° refusent d'élire des députés pour le Reichsrath extraordinaire convoqué par la patente du 2 janvier 1867 ; 2° procèdent, en vertu du statut fondamental et des statuts provinciaux du 26 février 1861, aux élections pour la Chambre des députés du Reichsrath légal, ainsi que pour les comités permanents des Diètes provinciales.

Dans la discussion, fort animée, qui a précédé ce vote, tous les orateurs, entre autres MM. Kuranda, comte Auersperg, de Plener, ont déclaré illégale la patente du 2 janvier, et se sont énergiquement prononcés contre l'envoi de députés au Reichsrath extraordinaire.

Italie.

La *Provincia*, de Turin, rapporte un incident maritime qui pourrait donner lieu à un échange d'explications entre les cabinets de Florence et de Vienne.

On mande de la *Formidabile*, le 8 janvier :

« Partis pour Brindes, dans la nuit de samedi, nous avons eu un gros temps et nous nous sommes arrêtés à Lesina (Dalmatie), où nous avons passé la nuit du dimanche.

Dans la matinée du lundi, nous sommes partis, ayant pris à bord un pilote qui devait nous conduire à travers les îles jusqu'à Gravosa, port militaire fortifié. La traversée avait été heureuse.

A trois heures et demie, nous arrivâmes au port. A notre grande surprise, cinq minutes avant d'arriver au mouillage, le pavillon hissé, on nous tire un coup de canon d'une forteresse située à peu de mètres de distance, et bientôt nous voyons un boulet effleurer le navire, mais sans nous causer d'avarie. La fureur est au comble, à la réflexion que l'Autrichien, aujourd'hui notre ami, nous reçoit ainsi à coups de canon.

Pour ne pas compliquer les choses, le commandant du *Formidable* ordonne de manœuvrer pour sortir immédiatement du port; il fait mettre un canot à la mer et il envoie un officier auprès du général pour protester contre l'insulte faite à un bâtiment de guerre italien. Le général exprime tous ses regrets de ce qui est arrivé ; il assure que l'officier autrichien sera puni pour avoir manqué à son devoir, et il fait prier le commandant du *Formidable* d'entrer dans le port. Le commandant a préféré partir pour Brindes. »

Par les soins d'une assemblée générale du corps enseignant, dirigée par le professeur Gera, une école du soir gratuite pour le peuple est ouverte à Venise depuis quelques jours On y compte déjà 188 élèves et l'on espère que le nombre en augentera rapidement.

La commission chargée de la réorganisation de l'armée a déjà tenu quatre réunions; elle s'assemble tous les jours. Les travaux marchent bien et tout porte à croire que bientôt elle présentera un projet conciliant les économies désirées avec le maintien de forces disponibles considérables.

Allemagne.

— On lit dans le *Journal de Francfort* : Si en effet on doit prendre pour l'armée de la Confédération du Nord (sur le pied de paix) un homme pour cent âmes, et demander par homme une somme de 225 thalers, les petits Etats de la Thuringe auront à fournir ce qui suit en hommes et en argent : Weimar, 2,802 hommes et 630,430 thalers; Meiningen, 1,780 hommes, 400,500 th. ; Altenbourg, 1,419 hommes, 319,225 th. ; Cobourg-Gotha, 1,645 hommes, 370,125 th.; Schwartzbourg-Rudolstadt, 737 hommes, 165,865 th.; Schwartzbourg-Sonderhausen, 662 hommes, 145,420 th.; Reuss, branche cadette, 864 h., 194,000 th.; Reuss, branche aînée, 438 hommes, 98,550 th. Cela ferait en tout plus de 10,000 hommes et de 2,300,000 thalers (de 3 fr. 75 c.). Si on compare à cela l'ancien budget militaire de ces Etats, on voit qu'il serait augmenté de plus du double.

On lit dans la *Gazette Nationale* : L'ancienne Diète germanique vient de faire sa dernière publication ; c'est un volume contenant les procès et actes de la Diète en 1866. D'après l'introduction, la Diète a tenu du 5 novembre 1816, jour de son installation, au 24 août 1866, jour de sa dissolution, c'est-à-dire dans une période de 49 ans 9 mois et 10 jours, 1,712 séances. Ses travaux ont été suspendus du 12 juillet 1848 au 29 décembre 1849. Le nombre des séances annuelles a donc été en moyenne de 35. La Diète a contribué au repos de l'Europe par la force d'inertie; ce sera sa seule gloire dans l'histoire.

Amérique du Sud.

Nous recevons, par voie de New-York, des nouvelles du Chili jusqu'au 3 décembre, et du Pérou jusqu'au 14. Ainsi que nous l'avions prévu, la méditation offerte par la France et l'Angleterre est unanimement repoussée. Les conditions proposées paraissent inacceptables. Le Chili ne peut admettre que l'on passe sous silence le bombardement de Valparaiso, et le gouvernement actuel de Lima ne peut sanctionner le traité Pareja-Vivanco, contre lequel le Pérou a protesté par une révolution.

M. Covarrubias, ministre des affaires étrangères du Chili, est arrivé au Pérou, sur un navire de guerre, afin de se concerter avec le gouvernement péruvien, sur toutes les propositions des puissances étrangères, tendant à amener la paix entre les républiques du Pacifique et l'Espagne, mais plus spécialement sur les propositions des Etats-Unis, qui sont, paraît-il, les plus inacceptables de toutes.

Suède.

Aujourd'hui, 15 janvier le Reichsrath s'est

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XIX

(*Suite.*)

— Lionel, dit Mme de Courcy en souriant finement, je connais votre projet de mariage avec l'aînée des demoiselles Borel. Je vous promets de ne rien faire pour l'entraver.

M. de Lomas voulut protester.

— Oh ! mon cher ami, un hemme comme vous, exempt de tout préjugé, c'est si rare ! Et puis, refléchissez-y : nous nous tenons réciproquement par la crainte de l'indiscrétion. Nous ne pouvons donc pas nous brouiller. Ce que nous avons de mieux à faire, l'amour s'éteignant, c'est de rester amis. Servez-moi, comme je vous servirai à l'occasion.

Voir le numéro du 29 janvier.

—Moi, Lucrèce, je vous aimerai toujours; mais je vous montrerai que je sais pratiquer la générosité.

— A propos... cet Albert Daubré...

— Votre futur mari ?... fit Lionel en souriant.

— On ne peut pas savoir, répondit Lucrèce... Quel homme est-ce ?

— C'est une nature tendre, un peu féminine.

— Tant mieux ! Seuls, ces êtres-là savent aimer d'un amour frais, pur, exclusif. Mon cher ami, je suis dans mes jours d'expansion, je vous ferai toutes mes confidences : je suis altérée de platonisme. Riez maintenant à belles dents si vous voulez !

— Décidément vous êtes amoureuse d'Albert, car l'amour seul a pouvoir de nous transformer ainsi.

— Je n'en sais rien ; c'est possible.

— Mais alors je vais vous percer le cœur.... Oui, vraiment, j'hésite à vous faire cette révélation.

— Quoi ! il aimerait ?

— Je le crois.

— Qui ?

— C'est une supposition : l'institutrice de ma nièce, Madeleine Bordier. Or, l'institutrice de ma nièce, ce sont précisément ces beaux yeux noirs que vous avez un jour rencontrés sous ma porte cochère.

Lucrèce ferma à demi les paupières ; ses lèvres se contractèrent avec dépit ; elle pâlit légèrement. Se rappelant soudain les révélations de Benardet, elle venait de faire ce rapprochement : c'est Albert Daubré que Renardet a surpris aux Tuileries avec l'institutrice.

— Ah !... cette Madeleine est très-jeune? demanda-t-elle.

— Vingt ans.

— Vous la trouvez belle ?

— Fort belle.

— Spirituelle ?

— Plus que cela : c'est une intelligence remarquable.

— Je vous permets de lui faire la cour.

— Je proteste.

— Je l'exige.

Lionel eut un demi sourire que ne remarqua point Mme de Courcy, et qui sans doute signifiait : Je n'ai pas attendu votre permission pour dresser mon plan d'attaque.

— Vous êtes séduisant, Lionel.

— Vous êtes bien bonne, fit il en s'inclinant.

— Et puis vous avez peu de scrupules. Lorsque vous voulez plaire, vous avez du feu sans vous départir de votre diplomatie ; vous avez à la fois de la passion et du calcul. Elle vous aimera je vous le prédis.

— Efin ! euh ! ces femmes philosophes chez qui la tête domine, c'est de la glace.

— De la glace qui fondra sous l'influence de votre magnétisme. Elle est artiste aussi ; et d'ailleurs avec ces yeux-là...

— C'est très pur.

— Mais vous l'êtes si peu !

— Très-désintéressé.

— Parce qu'elle n'a jamais souffert.

— Non, vrai, je la crois incorruptible. Vous savez pourtant que je n'ai pas trop bonne opinion des femmes. Mlle Borel, qui l'a élevée, est un roc de vertu.

— Oui ; mais à l'école de votre sœur, qui est coquette.

— Je crois deviner qu'elle n'a pour ma sœur ni admiration, ni sympathie.

— Elle a donc beaucoup de préjugés ?

— Peuh ! laissez donc ! Elle est fière, donc elle a conscience de sa valeur. Elle aura peine à supporter cette demi-servitude. Comme artiste, elle doit aimer le luxe. Elle se fatiguera de sa pauvreté. Libre et entourée de séductions de toutes sortes, comment voulez-vous qu'elle résiste ? Elle tombera, c'est dans la force des choses.

— Elle a reçu une éducation à l'américaine.

— Raison de plus.

— Non, car elle pense que les femmes doivent se créer une position indépendante par le travail.

— C'est bon en théorie ; mais, dans la pratique, c'est impossible.

— Enfin elle base sa morale, non pas sur des dogmes ou des principes sujets à controverse, mais sur la dignité pure.

— Oh ! oh ! il est des accommodements avec toutes les morales comme avec le ciel. Et puis, quand le cœur parle, la raison se tait. Dites-moi donc, Lionel, ajouta Lucrèce en attachant sur lui un regard scrutateur, il me semble que vous connaissez déjà beaucoup Mlle Madeleine, et qu'elle vous rend bien pusillanime, tout Don Juan que vous êtes. En seriez-vous amoureux ?

— Ah çà ! vous me croyez donc amoureux des onze mille vierges ? répliqua-t-il avec un rire forcé.

— Au surplus, ce que je veux, reprit coquettement la courtisane, ce n'est point que vous me fassiez une infidélité sérieuse.

— Alors j'essayerai pour vous obéir.

— Il faut d'abord réussir à la compromettre gravement aux yeux de votre sœur et d'Albert ; ensuite nous verrons, ajouta-t-elle en mettant un doigt sur ses lèvres, comme pour souligner ses paroles.

XX

Mlle Borel, depuis que Madeleine l'avait quittée, s'occupait de ses préparatifs de départ. Son frère avait essayé vainement de la retenir. Croyant à la prochaine fusion des nationalités, et plaçant l'amour universel au-dessus du patriotisme, elle pensait qu'une œuvre sociale ne peut être vraiment grande et généreuse que si elle embrasse tous les pays du globe. Elle avait toujours critiqué ce travers qu'ont les Français de se renfer-

réuni pour procéder à la vérification des pouvoirs. L'ouverture solennelle sera faite samedi par le roi.

Le départ imprévu de Server effendi pour la Crète a donné lieu à une foule de bruits contradictoires. La mission de ce haut fonctionnaire consisterait, si nos informations sont exactes, à remettre à S. A. Moustapha pacha un Hatt Impérial au sujet de la future organisation de l'île.

Dans cette pièce, S. M. I. le Sultan exprimerait d'abord toute la peine qu'il a ressentie à l'occasion des événements regrettables dont la Crète a été le théâtre et qui ont été le fait de quelques artisans de troubles. Il constaterait que la belle conduite de ceux des habitants de l'île qui ne se sont pas laissé entraîner par le courant de l'insurrection, et l'attitude brave et courageuse de l'armée, ont puissamment contribué au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité publique dans toutes les parties du pays, et que les quelques points sans importance occupés encore par des volontaires étrangers ne tarderont pas à être entièrement dégagés.

Il établirait en outre que ceux des Crétois, qui, séduits par de vaines promesses, avaient pris part à l'insurrection, voyant leurs folles espérances déçues, se sont empressés de profiter de l'amnistie Impériale précédemment accordée et s'occupent aujourd'hui paisiblement de leur agriculture et de leur commerce, restés si longtemps en souffrance.

S. M. le Sultan, dans sa sollicitude paternelle pour ses sujets en général, et voulant donner aux Crétois une nouvelle preuve de sa haute bienveillance, aurait décidé d'instituer dans sa capitale une commission chargée de rechercher les moyens les plus efficaces pour réparer tout d'abord les pertes considérables essuyées par le pays à la suite du soulèvement, et d'aviser ensuite aux mesures à prendre pour compléter, par de sages modifications, l'administration de l'île suivant les justes et légitimes besoins des populations. Mais, pour atteindre ce résultat, il était opportun de consulter l'opinion de ceux des notables de l'île qui jouissent de la confiance du pays.

A cet effet le Sultan, sur la proposition de son gouvernement, aurait donné l'ordre à son Commissaire Impérial d'avoir à procéder sans délai à l'élection, dans chaque district, d'un ou de deux notables, suivant l'importance de l'endroit, et de les envoyer immédiatement à Constantinople afin qu'ils puissent fournir à la Commission les renseignements dont elle aurait besoin pour élaborer le projet de la nouvelle organisation de l'île.

Telles seraient, d'après nos renseignements, les dispositions de l'Ordre Impérial adressé à Moustapha pacha et dont Server effendi était porteur.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le Commissaire Impérial a peut-être déjà porté à la connaissance des habitants de Crète les mesures bienveillantes prises par Sa Majesté et son gouvernement en vue de développer le bien-être et la prospérité de cette riche province. Tout nous porte à croire que la décision Impériale sera appréciée à sa haute valeur par tous les habitants de l'île et que ceux-ci profiteront des généreuses dispositions de leur Souverain pour imprimer une nouvelle impulsion à l'agriculture et au commerce, ces deux sources inépuisables de richesse pour ce fertile pays.

On lit dans la *Presse:*

Nous avons fait connaître à nos lecteurs les graves allégations mises en avant par le *Courrier des Etats Unis*, au sujet de l'attitude qu'aurait cru pouvoir prendre, vis-à-vis de l'empereur Maximilien, le maréchal Bazaine, et des difficultés qui en seraient résultées pour le gouvernement mexicain.

Aujourd'hui, nous croyons qu'il est de notre impartialité de constater que l'*Etendard* oppose à toute la version des journaux de New-York le démenti le plus formel:

« A peine, dit cette feuille, est-il besoin de démontrer l'invraisemblance de pareilles calomnies. A qui fera-t-on croire qu'un maréchal de France ait fait autre chose qu'exécuter les instructions de son gouvernement?

» Il est positif, au contraire, que le maréchal Bazaine a décidé et organisé la concentration des troupes aussitôt que les résolutions du gouvernement français ont été prises.

» Les faits démentent donc de la manière la plus péremptoire les accusations invraisemblables du *Courrier des Etats-Unis*. »

Il nous semblerait tout fait désirable, qu'au moment de l'ouverture de la session, une narration officielle, appuyée sur des documents authentiques, vînt exposer devant le public français toute la suite de cette affaire, qui aura reçu alors par le rapatriement de nos troupes, sa conclusion définitive.

On ne peut pas se dissimuler que des rumeur de la nature de celles que nous avons reproduites, émeuvent jusqu'à un certain point l'opinion publique, lorsqu'on les trouve dans un journal comme le *Courrier des Etats-Unis*, qui a toujours défendu avec beaucoup de zèle et de chaleur les intérêts de l'intervention.

Puisque la pensée qui avait mis l'épée à la main de la France n'a pas pu être réalisée, il nous semblerait utile de grouper et de présenter ensemble les causes multiples et complexes qui ont entravé l'œuvre entreprise en commun par l'Empereur Napoléon III et l'empereur Maximilien Ier. La politique française ne peut que gagner, nous en sommes convaincus, à ce que la lumière soit la plus complète possible.

On lit dans une correspondance de Heidelberg, les détails suivants sur le mouvement que produit dans l'Allemagne du Nord la date prochaine des élections au grand Parlement.

En province, des candidatures commencent également à se produire. A Kœnigsberg, les ministériels ont jeté leur dévolu sur le général d'infanterie Vogel de Falkenstein. Encore un général ! S'il s'agissait de discuter la réorganisation de l'armée, on s'expliquerait de pareils choix ; mais à quoi bon prendre de vieux militaires, blanchis dans les casernes, pour régler les conditions civiles de la Confédération du Nord ?

D'autres noms ont été mis en avant dans diverses villes de la monarchie. A Breslau, les uns proposent M. de Forkenbeck, président de la Chambre ; d'autres M. Ziegler, « dont le cœur bat partout où flotte le drapeau prussien ; » d'autres enfin M. Jacoby, un des caractères les plus élevés de la démocratie européenne. Quelques électeurs ont demandé à ce dernier une profession de foi : il a eu la modestie de les renvoyer au discours qu'il a prononcé récemment dans la Chambre. L'auteur des *Quatre questions* eût pu invoquer une vie austère, que n'entache pas la plus légère incorrection démocratique.

A Magdebourg, nous voyons surgir M. d'Unruh, qui animera par ses cabales la coulisse parlementaire. A Cologne, on a mis en avant divers candidats : M. Camphauson, un ancien ministre de 1848; M. Jung, un déserteur du parti progressiste ; M. d'Ammon, un magistrat qui a pris parti contre la haute cour de justice, et M. Burgers, le courageux et habile rédacteur de la *Gazette rhénane*.

A Dusseldorf, les modérés ont choisi M. Alexandre de Sybel, le frère de l'historien, et les radicaux, M. Groote, un des rares députés prussiens qui ont protesté contre les déplorables entraînements de la Chambre. A Elberfeld, la candidature de M. de Forkenbeck sera combattue par celle de M. Eugène Richter, connu par ses travaux sur le mouvement coopératif. A Tilsit, on parle de M. de Hoïverbeck ; à Delitzsch, de M. Parisius, l'aide de camp de M. Schulze ; enfin, il paraît qu'à Halberstadt, des électeurs sont intentionnés de récompenser par un siége au Reichstag l'ardeur des sentiments prussiens de M. de Roggenbach, l'ancien ministre des affaires étrangères du grand-duché de Bade.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

Paris, 18 janvier 1867.

On apprendra avec plaisir que la mission de M. Tonello à Rome aboutit à un premier résultat favorable. Ce diplomate et la cour pontificale se sont entendus sur la question du rétablissement des évêques et leur nomination par le roi Victor-Emmanuel. Mais ce n'est pas tout : on fait espérer que ces négociations heureusement terminées seront suivies d'autres négociations qui auront pour but d'obtenir une union douanière, ainsi qu'une entente complète sur le service des postes et des passeports. Ces négociations sont même déjà poursuivies, à titre officieux, d'une part par M. Tonello, et de l'autre par les cardinaux Antonelli et Franchi. Le diplomate italien est assisté par M. Berti, ministre de l'instruction publique, homme fort religieux et fort aimé à Rome, qui, sous prétexte d'un voyage à Naples, s'est arrêté dans la Ville Eternelle.

On parle enfin de l'établissement d'une sorte de représentation permanente et jusqu'à nouvel ordre officieux du roi Victor-Emmanuel à Rome. Vous voyez que de ce côté les nouvelles ne sont pas mauvaises; il faut dire qu'autant le sentiment national, exaspéré par la présence de l'étranger sur le sol italien, se montrait naguère opposé à un accommodement avec Rome, autant il s'y montre aujourd'hui presque sympathique. Il ne veut plus de l'emploi de la force contre une puissance qui ne se défend plus que par sa faiblesse, et ne compte que sur les moyens moraux. D'un autre côté, on dément la nouvelle du maintien sur le pied de guerre de l'armée italienne et, dans sa réponse à l'adresse des Chambres, le roi Victor-Emmanuel a tenu le langage le plus pacifique et le plus rassurant. L'Italie, en effet, qui n'a plus rien à revendiquer, n'a plus de guerre à faire. L'état de ses finances et la nécessité de s'organiser fortement à l'intérieur ne lui permettent pas de conserver un effectif de quatre cent mille hommes, et cela pour se prêter complaisamment aux manœuvres d'une politique étrangère dont les intérêts ne sont plus solidaires des siens.

On annonce un très prochain voyage du prince Humbert à Vienne où il sera reçu affectueusement et à titre de parent. Le futur roi d'Italie est, en effet, cousin-germain de l'Empereur d'Autriche par sa mère.

Pour en finir avec la Péninsule italienne, je dirai ici que Garibaldi vient de refuser la Grand Croix de la décoration de Savoie. L'illustre patriote boude et ne veut pas s'accommoder du système de temporisation adopté par le gouvernement italien. Serait il vrai que pour tromper son impatience, il ait quitté son île de Caprera pour se rendre en Crète ? J'ai trouvé dans un journal italien cette nouvelle que je ne vous conseille moi-même d'accepter que sous bénéfice d'inventaire.

Franchissons les Alpes; passons par dessus l'Allemagne, et rendons-nous sur les rives de l'Escaut où s'agite une question qui, peu importante par elle-même, pourrait bien un jour ou l'autre, servir de prétexte à quelque grave complication. La Belgique prétend posséder certaine partie de l'Escaut où se trouve compris le barrage, et veut y envoyer des ingénieurs pour y faire des réparations. La Hollande ne dit pas non; mais elle ne veut pas permettre à ces ingénieurs de passer sur la rive qui lui appartient. De là conflit, notes diplomatiques, arbitrage évoqué de puissances neutres, enquête d'une commission et déclaration de la Hollande qu'elle restera étrangère à cette enquête. Voilà où en est actuellement la question que j'ai rapidement résumée et sur laquelle il est bien d'avoir l'œil.

On parle d'un projet de mariage entre le comte de Flandre, frère du roi des Belges, et une princesse de la maison de Hohenzollern.

Maintenant que j'ai terminé ma revue internationale, en laissant de côté à dessein la question allemande qui n'offre actuellement aucun intérêt spécial, je reviens en France, où le mauvais temps est la question à l'ordre du jour. Il tombe, depuis le commencement de la semaine, une telle neige dans toutes les provinces, et particulièrement entre Paris et Marseille, que le service télégraphique et celui des chemins de fer sont interrompus. Néanmoins, le mauvais temps n'empêche pas la continuation des travaux que l'on pousse avec un redoublement d'activité à Paris. On avait fait courir le bruit que l'ouverture de l'exposition serait retardée; il n'en sera rien. Tout sera terminé à l'époque fixée. Les produits arrivent de toutes parts, et l'on commence à les classer dans l'intérieur des bâtiments. On prend, en outre, des mesures et l'on fait des préparatifs pour recevoir cette innombrable armée de voyageurs qui envahira Paris. On s'occupe d'améliorer les conditions de prix de transport, de douane, de frais de séjour, et l'on parle, entre autres, d'une combinaison due à l'initiative de l'Empereur et d'après laquelle il s'agirait de fournir par jour 400,000 dîners, au plus bas prix, dans un établissement organisé à peu de distance de l'Exposition et où les étrangers trouveraient également un gîte pour la nuit, dans de semblables conditions de bon marché. Cet établissement serait spécialement affecté aux ouvriers étrangers et aux artisans des provinces auxquels on veut faciliter tous les moyens de se rendre à Paris pour l'Exposition. On veut, enfin, que cette Exposition soit la grande fête du travail; et nous devons voir dans cette grande manifestation que l'on prépare, je ne dirai pas le triomphe définitif, mais tout au moins une première glorification, de l'Idée dominante du dix-neuvième siècle, la fraternisation, la fédération des peuples.

En attendant, on travaille à réorganiser les forces militaires de la France, et je puis affirmer que le gouvernement est loin d'avoir abandonné son projet, comme certaines feuilles le prétendent. On le modifie, comme je vous l'ai déjà dit, de façon à concilier tout à la fois le sentiment général et l'intérêt du pays, mais de toutes les manières, il sera soumis au Corps Législatif. Dans le nouveau budget, le ministère de la guerre n'inscrira qu'un crédit extraordinaire de quinze millions et demi environ pour l'année 1868. Cette somme sera affectée à la confection de fusils d'un nouveau système qui n'est pas encore définitivement adopté; ces armes se chargeront par la culasse; mais est-ce le fusil Chassepot, le fusil Bonnin ou le fusil américain ? On invente chaque jour de nouveaux modèles, et il faut encore attendre pour obtenir le *nec plus ultra* du genre.

Le restant de ces quinze millions sera, avec le produit de l'aliénation du matériel et des immeubles de 98 places et ouvrages de défense que l'on supprime à l'intérieur, consacré à l'édification de nouveaux travaux de fortification qui mettront les places fortes élevées sur nos frontières, en état de résister aux projectiles de la nouvelle artillerie.

La cherté du pain est toujours excessive, mais la ville de Paris a pris des mesures pour venir en aide aux classes pauvres, dans cette espèce de crise alimentaire, et je puis vous affirmer qu'aucune démonstration n'a eu lieu dans nos faubourgs. Certains journaux étrangers ont donné cette nouvelle; ils ont été induits en erreur par leurs correspondants. Paris est fort tranquille en ce moment.

Le bruit court que le *Moniteur*, propriété de M. Dalloz, ne tarderait pas à perdre son caractère officiel qui serait transféré à l'*Etendart*, rédigé par M. Auguste Vitu. Je ne sais au juste ce qu'il y a de fondé dans ce bruit qui se base principalement sur un désaccord survenu entre M. Dalloz et l'administration.

Nos journaux ont reproduit cette semaine la note du chargé d'affaires d'Italie et celle de S. A. Aali pacha, relativement à l'affaire du *Principe Tomaso*. Cette affaire n'était pas connue dans tous ses détails, et je dois avouer que faute de meilleurs renseignements, on s'en tenait généralement à la version fournie par la presse italienne.

La note de S. A. Aali pacha, si claire, si nette, si précise, est venue fort à propos modifier l'opinion publique, il suffit, en effet, de la comparer à celle de la légation italienne, pour voir de quel côté sont le bon droit et la vérité. Cette comparaison a été faite par la presse parisienne qui se montre aujourd'hui beaucoup moins disposée à appuyer les prétentions de la diplomatie italienne.

L'audience accordée par le Sultan à M. Bourée dans des conditions vraiment exceptionnelles, les honneurs dont il a été l'objet, ont produit un immense effet en France, et je pourrais dire en Europe. On y a vu l'indice d'une entente complète entre les deux gouvernements, et le discours de M. Bourée n'a fait que confirmer cette opinion. On a pu apprécier diversement ce discours ; mais toutes les opinions ont été unanimes à y voir le ferme dessein de la France de soutenir l'Empire Ottoman et de défendre son intégrité contre toute attaque, de quelque part qu'elle vienne. Ne pourrait-on pas attribuer à ce discours, qu'on peut considérer comme un manifeste, la tendance pacifique que je vous signalais au début de ma lettre ?

Les journaux annoncent que S. Exc. Djémil pacha vient de remettre à M. le marquis de Moustier une Note de S. A. Aali pacha, relative à l'attitude de la Grèce dans les affaires de Crète. Le renseignement est exact. Cette Note, rédigée avec la modération et en même temps la fermeté et la précision, qui distinguent le style d'Aali pacha, expose les faits, et conclut que la Sublime Porte a tout fait pour éviter une rupture, tandis que la Grèce n'a cessé de prêter par tous les moyens son concours à l'insurrection. Le ministre prie donc les puissances protectrices, si elles désirent que cette rupture n'ait pas lieu, de *désapprouver* la conduite de la Grèce, seul moyen de la ramener à la neutralité dont elle n'aurait dû jamais se départir.

NOUVELLES LOCALES.

Avant hier au soir, le Conseil des Ministres s'est réuni chez Son Altesse le grand Vézir.

—

L'aide-de-camp de Sa Majesté le Sultan, Riza bey, est arrivé par l'*Ismaïlié*.

—

Arif effendi, qui avait été envoyé en mission extraordinaire à Samos, est de retour.

—

Le commandant Egyptien, Ismaïl pacha, qui avait été blessé en Crète, est remis de son indisposition. Sur l'ordre de Son Altesse le vice-roi, il est rentré en Egypte.

—

La magnifique journée de dimanche dernier avait attiré un grand concours de monde dans les rues de la ville, surtout dans la grand rue de Péra. Au moment où la foule était le plus compacte, un troupeau de bœufs et de veaux destinés à quelque boucherie entra dans la rue et la remonta de ce pas grave, lourd, avec cette face abrutie qui sont le propre de ces ruminants.

Quelques enfants inconscients du danger et aimant par tempérament à faire souffrir ces pauvres bêtes si patientes et si calmes, se mirent-ils à exciter les paisibles animaux ? ou bien le passage de nombreuses voitures jeta-t-il l'effroi dans le troupeau ? On ne le sait. Toujours est-il qu'un jeune *veau* prit peur, devint furieux et s'élança au grand galop, tête baissée dans la foule.

Tout le monde, les hommes en tempestant, les dames avec ces jolis petits cris que leur arrache la frayeur, se rangeait des deux côtés de la rue, laissant le passage libre au pachyderme emporté. Il remonta la rue de Péra, renversant une dame qui n'avait pas réussi à l'éviter et qui a été blessée assez grièvement; transportée dans une pharmacie voisine, cette dame a reçu les soins que réclamait son état ; du reste, on a tout lieu d'espérer que cet accident n'aura pas de suites fâcheuses. Pour le veau, continuant sa course furibonde, il entra dans la rue Hamal-bachi et courut jusqu'à Emin-Djamissi, où il a blessé un pau-

---

mer dans la contemplation d'eux-mêmes, sans tenir compte de l'expérience des autres peuples. Afin de ne pas tomber dans ce ridicule qu'elle déplorait, elle voulut voir par elle-même, profiter des progrès accomplis, et juger ceux qu'il serait possible d'accomplir encore.

Sans doute le sort de la Française l'intéressait plus vivement que celui de l'Indienne : car la vivacité des sensations, l'intensité de la souffrance sont en raison directe du développement de l'être, de son raffinement moral et nerveux. Certes, une femme primitive, fortement musclée, ne souffre pas comme une petite maîtresse étiolée au physique, à l'imagination impressionnable ; et, parmi les ouvrières, la robuste compagnarde est moins à plaindre que la citadine, toujours un peu maladive.

Enfin, si Mlle Borel avait quelques prédilections pour la Française, c'était que le peuple français, nonobstant sa réputation de galanterie, est, en réalité, un des moins libéraux envers la femme. Après la société musulmane, la société française est peut-être celle qui lui accorde le moins de garanties, la traitant, comme on l'a dit, « en mineure pour ses biens, et en majeure pour ses fautes. » N'est ce pas aussi en France, dans un synode catholique siégeant à Mâcon, que s'agita cette incroyable question : « La femme a-t-elle une âme ? » Tel était alors le libéralisme français et chrétien envers les femmes. Depuis lors-a-t-il fait beaucoup de progrès? Le moyen âge du moins entourait la femme de vénération et lui dressait un culte. Aujourd'hui les restrictions à sa liberté sont les mêmes, et le respect n'existe plus.

Mlle Borel rêvait l'anéantissement des préjugés locaux, des morales contradictoires, des religions ennemies, par la science, par un sentiment élevé de la dignité humaine et de la justice. Elle voulait apporter sa pierre à ce vaste édifice qui sera l'œuvre des siècles ; elle voulait mettre en présence, à propos de la femme, cette dernière esclave de nos sociétés modernes, les coutumes despotiques, les opinions empreintes encore de barbarie que l'habitude nous empêche d'apercevoir chez nous, mais qui nous révoltent chez notre voisin.

Son livre était surtout adressé aux femmes. Son but était de les instruire de leurs droits, de les relier entre elles, ces martyrs de toutes les nations. Ce qu'elle entreprendrait surtout, ce serait l'histoire de la prolétaire dans tous les pays, l'histoire de la majorité enfin. Tel était l'objet de ses études et le motif de ce grand voyage auquel elle comptait consacrer plusieurs années.

Aucune affection personnelle, pas plus son frère que Madeleine, ne pouvait donc la retenir, et d'ailleurs Madeleine paraissait satisfaite de sa position chez Mme Daubré. Mlle Borel était donc sans inquiétude de ce côté.

Madeleine en effet, par délicatesse, lui avait dissimulé les dégoûts de sa nouvelle position. Certes Mme Daubré était pour elle remplie d'égards, elle lui parlait en amie plutôt qu'en supérieure.

Ainsi, elle lui disait avec sa voix la plus mielleuse :

— Ma chère Madeleine, n'êtes-vous pas fatiguée? serait-ce abuser de votre obligeance que de vous prier de me lire quelques chapitres de ce roman que j'ai commence hier ?

Madeleine ne pouvait refuser ; et pendant plusieurs heures qu'elle eût pu consacrer à son travail, elle s'appliquait à lire un mauvais livre, dépourvu pour elle de tout intérêt.

Ou bien encore :

— Madeleine, un peu de musique, s'il vous plaît. Cela me calmerait les nerfs que j'ai très-malades.

Et Madeleine obéissait.

Ou :

— Si je ne craignais vraiment de vous ennuyer beaucoup, je vous prierais en grâce d'emmener les babies aux Tuileries avec Jeanne ; car leur bonne est en course ; il serait vraiment cruel de les priver de ce beau soleil.

Et Madeleine, convertie en bonne d'enfants, emmenait les babies.

Une autre fois, il lui fallait habiller Jeanne; et puis que de caprices à satisfaire ! Jeanne était une enfant gâtée. Si l'institutrice se refusait à tourner la corde, à lui montrer les gravures, à jouer à cache cache, c'étaient des cris, des trépignements qui donnaient la migraine à Mme Daubré

Toutefois les exigences de Jeanne étaient loin d'égaler les volontés fantasques qui passaient parfois dans l'esprit de cette coquette désœuvrée.

Si Maxime n'arrivait pas à l'heure, que d'impatiences comprimées à demi, que de brusques réprimandes faites à l'écolière, mais qui s'adressaient en réalité à l'institutrice ! Madeleine souffrait dans son amour-propre et dans sa dignité.

Toutefois sa situation chez Mme Daubré effrait des inconvénients plus graves encore. Albert avait pour elle des attentions, des prévenances exquises; mais ces témoignages naïfs d'un amour naissant embarrassaient Madeleine.

Quant à M. de Lomas, sa conduite envers elle l'inquiétait plus encore : si devant le monde il lui montrait une froideur affectée, lorsqu'ils se rencontraient seuls il attachait sur elle des regards passionnés qui la faisaient rougir. Il lui inspirait plus que de l'antipathie, plus que du mépris, une sorte d'effroi. Elle pressentait que c'était un homme dangereux.

Toutefois, lorsque les regards de M. de Lomas devenaient trop expressifs et trop persistants, elle faisait un effort et levait sur lui ses yeux candides, fermes, imposants. Alors c'était au tour de M. de Lomas de baisser les siens.

Le lendemain de son entretien avec Lucrèce, Lionel entra au salon comme Madeleine s'y trouvait, occupée à remplir de fleurs les vases et les jardinières.

Elle s'acquittait de ce soin avec tant de goût ! disait Mme Daubré.

Ce jour-là, Madeleine était heureuse. La veille, Albert avait réussi à se débarrasser des instances de Lionel qui voulait le conduire chez Lucrèce, et Mme Daubré avait trouvé un autre *patito* pour l'accompagner au bal. Il avait passé avec Madeleine une soirée charmante. Il lui avait lu quelques passages de sa traduction de Heine. Ces fragments reproduisaient si heureusement l'esprit tout français et la sentimentalité germanique du poëte allemand, que Madeleine lui avait chaudement exprimé le plaisir très-réel qu'ils lui causaient. A son tour elle avait lu à Albert les passages les plus saillants de son œuvre, et obtenu un succès de larmes et d'enthousiasme. Cette sympathie artistique lui aiderait à supporter les dégoûts de sa situation actuelle et lui donnerait en son talent cette confiance qui parfois l'abandonnait.

(*Sera continué demain.*)

vre petit enfant, si malheureusement qu'on désespère de sa vie.

Tous ces accidents très-regrettables n'auraient pas eu lieu, si la municipalité fesait respecter ses réglements. Il existe en effet une ordonnance émanée du Conseil municipal du 6me cercle, en vertu de laquelle les troupeaux destinés à l'approvisionnement des boucheries ne doivent entrer dans la ville et en parcourir les rues, que deux heures avant le jour, c'est à-dire vers 4 heures du matin. Des peines très-sévères frapperont, dit la loi, les contrevenants. A quoi, dans ces circonstances, faut-il attribuer le manque de surveillance, à l'aide duquel on viole si effrontément et d'une façon si préjudiciable les réglements municipaux?

—

Gaspard est domestique dans une maison à Achiklar-Meïdan (Bechiktach). Il parait qu'il ne trouvait pas de son goût les gages qu'il recevait, car, il a disparu un beau matin, emportant un coffre fort et quelque chose encore. On lui apprendra bientôt la punition que la justice réserve aux serviteurs infidèles, car il a été arrêté.

—

Un changeur du Bazar, était occupé à faire une opération de change lorsqu'il voit s'approcher de sa vitrine un petit enfant de 8 ans environ, aussi grand juste que la vitrine et qui de ces beaux yeux étonnés de l'enfance, le regardait faire. Le saraf ne se méfiait naturellement pas du petit être, aussi quelle ne fut pas sa stupéfaction lorsqu'il le vit donner un grand coup de poing de sa main imperceptible dans la vitrine, y voler six livres et s'enfuir de toute la vitesse de ses jambes hautes de 40 centimètres. Lorsqu'on eût rattrapé le petit polisson par l'oreille, on sut qu'il s'appelait Ahmed. On suppose que cet enfant si perverti, si vicieux dans un âge si tendre, aura été corrompu par *La famille Benoiton*.

—

Dans la chambre d'un *khan*, côte à côte et fraternellement couchaient un sieur X... et son domestique Abraham. X... paraît-il, n'est pas en fonds, car il ne pouvait payer son valet. L'humeur de celui-ci s'aigrit dans la misère, son caractère primitivement honnête se change: il devient fripon. Aussi ne voulant pas se fatiguer pour le roi de Prusse, (qu'on nous permette l'expression, comme si la bataille de Sadowa n'avait pas eu lieu), une belle nuit, tandis que le maître était plongé dans le plus profond des sommeils, il disparut, lui enlevant tous ses vêtements; impossibilité complète pour le pauvre de s'habiller, lorsqu'il se réveilla. Bien que l'action d'Abraham puisse paraître à peu près excusable à quelques-uns, il n'en a pas moins été arrêté.

—

Marigho, d'Egri capou, est une femme travailleuse, qui fait des broderies et va les vendre au bazar, afin d'avoir de quoi subsister. Dernièrement elle allait en porter un certain nombre; mais en chemin, elle eut le malheur de rencontrer Georghi qui lui escamota habilement trois de ses plus jolies broderies. Lorsqu'on vole un homme riche, c'est regrettable certainement, mais voler la pauvreté travailleuse et honnête, c'est un crime qui ne mérite aucun pardon.

—

Anastase, de Silivria, est un garçon d'une grande imagination et plein d'*ingéniosité*, comme disent les Allemands. Il alla dernièrement chez quelqu'un au Phanar et s'enquit des besoins de la maison.

— « Auriez-vous pas besoin, dit-il, de charbon, j'en ai du meilleur, et à un très bon brix. »

Sur la réponse affirmative qu'il reçut, Anastase se rend à bord d'un bâtiment où l'on en vendait. Là, nouveau colloque avec le patron de la barque. « Mon maître, dit le rusé matois, a besoin de charbon, je viens vous en acheter pour lui.» Naturellement, on accepta sa proposition; on convint de la quantité, du prix et l'on transporta à la maison désignée le charbon. Anastase le fit payer sur le champ, garda tout ce qu'on lui donna et s'esquiva lestement, laissant les gens de la maison et ceux du bateau se disputer, ceux-ci soutenant qu'ils avaient payé, les autres qu'ils n'avaient rien reçu. Enfin, on finit par s'entendre, et d'un commun accord, on maudit Anastase. Lui, il rit encore du bon tour qu'il a joué, et se régale avec l'argent doublement volé.

—

On lit dans l'*Impartial* du 26 janvier :

Mardi soir, à la suite d'une querelle entre deux marchands ambulants, sujets italiens, et un portefaix musulman, les deux marchands, frappés et jetés à terre par de mombreux adversaires accourus sur les lieux, parvinrent à se réfugier dans le comptoir de MM. Pepiton et Fontana, sis dans le local Whittall.

Les soldats de ligne, un officier à leur tête, requis par le portefaix pour opérer l'arrestation de ses deux adversaires, se présentèrent peu après au domicile de MM. Pepiton et Fontana et malgré les représentations de ces messieurs et les remontrances du cavass du consultat d'Italie, emmenèrent en prison, la baïonnette au poing, un des Italiens et le cavass.

Au milieu du tumulte que cette scène dut nécessairement produire, un Français, M. Mihière, fut maltraité.

Les faits qui précèdent et dont nous garantissons l'exactitude furent immédiatement portés à la connaissance de S. Exc. le gouverneur, de M. le comte Bentivoglio, consul-général de France, et de M. le chevalier B. Berio, consul d'Italie. Aussitôt il fut résolu du part et d'autre de sévir contre ces actes de violence et de dédommager ceux qui en avaient souffert. L'officier a été cassé, les soldats qui ont violé le domicile de négociants italiens ont été mis aux fers, M. Mihière a reçu une indemnité proportionnée au dommage qu'il a éprouvé, et spontanément, le commandant de la garnison, le brave colonel Mehnet bey, est allé offrir ses regrets au sujet de la scène brutale qui s'était passée, à M. le consul-général de France et à M. le consul d'Italie qui ont été vivement émus de cette noble démarche.

— Mercredi dernier dans la nuit nous avons eu un fort orage de vent et de pluie et vers le matin le temps a tourné au nord avec assez de froid. Hier, le vent, très faible, a soufflé tantôt de l'est, tantôt de l'ouest, avec un ciel parfaitement pur, le thermomètre Fahrenheit marquant 50 à 52. Aujourd'hui le temps est le même, soleil brillant.

—

Observation importante pour ceux qui lèvent des plans topographiques à Constantinople.

Depuis assez longtemps, je m'occupe de la topographie, surtout historique, de Constantinople. En levant des plans, j'ai suivi, sans examen, l'opinion de tous ceux qui jusqu'à présent ont travaillé ici dans cette science, et j'ai adopté, comme eux, une déclinaison de l'aiguille aimentée de 13 degrés, c'est-à-dire, une déviation de 13 degrés vers l'Ouest du véritable Pôle-Nord-terrestre, ce que, eu égard à l'un des courants magnétiques du Sud au Nord, les gens de l'art nomment une déclinaison à l'Est par le Pôle-Austral.

Eh bien, c'est une erreur, du moins aujourd'hui. Je me suis servi de deux méthodes différentes, dont l'une m'a donné le méridien par le soleil, l'autre le méridien par l'étoile polaire, distante de 1 et 1/2 degré du Pôle-Nord véritable. Ces deux observations m'ont donné le même résultat, savoir : qu'aujourd'hui, la déclinaison magnétique n'est à Constantinople, que de 7 degrés et 1/3 du Pôle-Nord vers l'Ouest; tandis qu'à Paris, cette déclinaison serait de 22 degrés, selon Pouillet. (El. d. Physique T. I. p. 327.)

Constantinople, ce 29 janvier 1867.

Dr DETHIER.

Notification.

Par décision de la Municipalité d'accord avec le Ministère de la Police.

Il est expressément défendu de circuler masqué de jour à l'exception des trois derniers jours du Carnaval, et pendant la nuit dans les quartiers éclairés.

Une tenue et une conduite décentes sont de rigueur pour les personnes masquées.

Tout contrevenant aux dispositions précitées sera arrêté et conduit au bureau de police le plus voisin, où il sera passible d'une amende de 1—5 medjidiés d'argent, et en cas de récidive, du double.

Hôtel Municipal le 10/22 janvier 1867.

Le Président de la Municipalité du 6me cercle, Signé : SERVER.

Le secrétaire-général, Signé : YÈNIDUNIA.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

La Direction Générale a l'honneur d'informer le Public que les billets de banque de piastres 200 donnés et reçus jusqu'ici contre or, seront à partir du 1er février 1867 (n. s.), émis et remboursables contre médjidiés d'argent et, qu'à cet effet, les dits billets ont été frappés de deux timbres l'un en français, l'autre en caractères turcs, destinés à en préciser la nouvelle contre-valeur: 10 *médjidiés d'argent pour chacun.*

Les billets actuels de 200 piastres devant être en conséquence retirés de la circulation, les porteurs sont priés de les présenter à la Banque Impériale où ils leur seront remboursés en Livres Turques.

En même temps que ces nouveaux banknotes de 200 piastres en médjidiés d'argent, la Banque pour compléter la circulation, émettra des billets de 500 piastres exclusivement— remboursables en médjidiés d'or.

Constantinople, 29 janvier 1867.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 29 Janvier	32	08
Clôture du 29 janvier	32	11

Télégramme Officiel

De Londres 28 Janvier.

Dette Générale, ouverture	29	3/8
» » clôture	29	1/2

Constantinople, 29 janvier.

Céréales.— Les nouvelles favorables qu'arrivent d'Europe sur les céréales, donnent une grande fermeté à notre marché ; tous les cours sont soutenus et il y a même un mouvement de hausse sensible et soutenu. Malgré ces heureuses circonstances on n'a fait que très-peu d'affaires à cause des fêtes et du Ramazan. Nous ne pouvons citer qu'une vente de 50 mille kiles de blés de diverses qualités pour consommation locale, aux prix désignés ci-dessous. On n'a rien traité pour l'exportation et le stock se maintient à peu près le même que la huitaine passée.

Prix des céréales.

	Pias. en	Mét kil
Blés durs Kustendjé	36	37
» » Azoff	37	48
» » Bessarabie	37	38
» » Galatz	35	37
» » Ismail	35	37
» tend. Roumélie	—	—
» » Ibraila	35	36
» » Galatz	36	37
» » Bourgas	36	37
» » Varna	34	36
» » Baltchik	34	35
» » Taganrok	—	—
» » Odessa	—	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumélie	16 20	17
» Danube	15	16
Maïs Danube	18	20
» Roumélie	18	20
» Anatolie	17	19
Seigle	—	—

DÉPÔT.

Blés durs	50000
» tendres	60000
Maïs	—
Orges	30000

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 29 Janvier 1867.

Sulina pour le R.-U., sh. 7 le quarter, 3/9 Méditer.
id. pour le R.-U., à sh. 7 le quarter.
D'ici, pour Londres à sh, 4/6 le quarter orge.
D'Enos pour Marseille, a fr. 2 3/4 la charge.
D'Orfano pour Marseile à fr 2 3/4 ; Algérie, fr. 3, Oran, fr. 3 1/8 la charge orge.
De Balchik pour ici p. 2 le kilo ; Méditer. fr. 7/8 à 4 1/8 la charge à petite portée.

Marseille, 19 janvier.

Blés.— Notre revue n'a pas le caractère qu'elle aurait dû avoir par le fait imprévu de l'interruption des communications.

L'activité et la hausse qui se sont manifestées au début de la semaine ont été pour ainsi dire paralysées par les embarras que la température est venue jeter à la traverse

Les avis de Paris n'ont pourtant pas changé. Un peu de terrain perdu au début a été vivement regagné vers la fin de la semaine. De ce côté donc la physionomie du marché est restée la même. Le centre de la France n'a pas non plus changé, car les froids excessifs ne sont pas de nature à diminuer les besoins existants.

D'autre part les marchés anglais ont vu s'augmenter la fermeté qui les caractérise du reste chaque fois que la température se refroidit.

Les avis du Levant, de la mer Noire et de l'Italie n'annoncent rien qui fasse présager une reculade. Nous ajoutons pour compléter ces renseignements que, par le fait des ouragans, un grand nombre de navires à destination de Marseille ont été perdus, échoués, dispersés

Notre stock est presque nul aujourd'hui, tandis que les demandes semblent devoir ne pas se ralentir.

On a vendu dans la semaine :

Hect.	
8320	Dauube, 127/123, à fr. 39 75 et 40.
1600	Marianopoli, 128/124, à fr. 42 50.
800	Burgas, 127/122, à fr. 41 50.
2720	Varna, 126/122, à fr. 40.
1600	Danube, 126/122, à fr. 39.
1600	Irka d'Odessa, 128/124, à fr. 42.
800	Samsoun, 126/122, à fr. 40 75.
3200	Marianopoli, 128/124, dés im. à fr. 43 75.
1600	Enos dur, 127/123, avril à juin, à fr. 40.
9600	Pologne, 127/123, avril à juin, à fr. 43 ; avril à juillet, à fr. 41 50.
1600	Balchik, 124/120, à fr. 38 75.
2400	Danube, 127/125, à fr. 40 50.
800	Bourga, 127/123, à fr. 41 50.
1600	Pologne, 130/126, à fr. 45.
9600	Irka d'Odessa, 128/124 dés im. à fr. 42.
1800	Danube, 127/123 dés. im. à fr. 40.
1600	» 128/124, dés. im. par navire français, à fr. 41.
1600	» 128/124, dés. mars et avril, arrive juin, à fr. 40 75.
3200	Pologne, 127/123, arrivé juin, à fr 42 50.
800	Enos, 124/129, dés. im. à fr. 39 75.
800	Irka d'Odessa, 128/124, à fr. 42 50.
2400	Pologne, 128/124, à fr. 43 50.
800	» 128/124, a fr. 44 25.
800	Marianopoli, 128/124, à fr. 43.
4000	Danube, 127/123, à fr. 40 25 et 40 50.
3200	Berdianska, 129/125, à fr. 43 50.
3200	Irka d'Odessa, 128/124, dés. im. à fr. 42.
800	Burgas, 127/123 dés. im. à fr. 41 25.

Nos importations du 11 au 17 courant se sont bornées à 23,000 hect, dont voici le détail par provenance :

Odessa	11680 hect.
Marianopoli	3320 »
Samsoun	1280 »
Enos	6720 »
	23200 hect

Graines Oléagineuses —Les sésames ont été cette semaine vivement recherchés par la fabrication avec une hausse sensible dans les prix, les transactions ont été encore importantes.

On a vendu 4000 qx. du Levant à fr. 68 et 50, suivant les provenances, disponibles et à livrer ; 12 à 14.000 balles environ de Calcutta à fr. 57 50 les blancs et fr. 55 50 les igarés, par navire anglais, livraisons de juillet en août ; 1000 qx. de Mozambique, pour mai, à fr. 65 75, 7 à 8000 qx. arachides de Gambie, livraison d'avril en juin, à fr. 45

Les autres qualités sont généralement calmes, e restent sans demande.

Soies et cocons — Se maintiennent en bonne position. On a vendu, depuis notre dernière revue en soies, 4 balles filature Brousse; à fr. 106 75; 1 bal. filature Syrie à fr 102; 63 rouleaux Perse, de 49 à 70; 20 balles Castravan, à fr. 55 et 56 ; 9 balles Bengale, de fr. 36 25 à 38, et 8 balles Japon, à fr. 51 le kil.

En cocons, 3,000 kil. Calamata, de fr. 20 à 23; 1,500 kil. Chio, à fr 25; 3,000 kil. Salonique, de fr. 23 a 25 ; 2,500 kil. Syrie, de fr. 27 à 28 25 ; 4,000 kil Nouka, de fr. 11 à 17; 1,300 kil. d'Andrinople, à fr. 19; 3,000 kil. Brousse, de fr. 24 à 27, et 2,000 kil. Japon à fr. 19, le kil.

Voici le mouvement de notre condition des soies du 12 au 18 janvier: 43 ballots conditionnés, dont 22 Levant, 3 Bengale, 8 Japon pesant ensemble, kil. 1981 61 ; 3 ballots pesés de Chine, kil. 143 27 5 opérations de tirage.

Laines.— Malgré les mauvais temps qui ont entravé la marche des courriers, la semaine n'a pas manqué d'animation. Les affaires se sont portées principalement sur les Perses et les Georgie, comme on le verra à la note des ventes.

En résumé la position n'a pas changé, la fabrique est toujours dans le même état de malaise, mais il se fait des ventes parce que les prix ne sont pas élevés.

Voici les ventes de la semaine :

450	balles	laine de Perse en suint à fr. 85.
150	»	Moussoul, lavée de fr. 2 60 à 2 65.
100	»	Kabyle de Constantin, fr. 1 35 à 1 65.
48	»	Varna 2e en suint à fr. 90 esc. 12 0/0 à 90 jours.

—

Frêts.— La huitaine a été asssez calme en affrêtements. Il n'est venu à notre connaissance que les suivants :

Un navire étranger de Salonique à Marseille avec ércales à fr. 2 60 les 160 litres.

Un d'Enos à Marseille avec blé à 2 70 les 160 litres

Un d'Enos à Marseille, à 3 75, les 160 litres.

Deux de Berdianska ou Marianopoli à Marseille, à 4 25, toujours les 160 litres.

Un français de l'Azoff à Marseille, à fr. 4 25, le 160 litres graines oléagineuses et 4 75 par même mesure de grains.

Nouvelles de Mer.

NAPLES. 17 *janvier.*— Trente quatre bâtiments ont failli périr dans notre rade; on a reconnu jusqu'aujourd'hui les navires grecs suivants chargés de blés qui se sont perdus : *Armonia*, cap. Clareni ; *Taxiarchis*, cap. Colovita : *Evangelistria*, cap. Acone. Les bâtiments hollandais *Cristina et Paulus*, *Meints* tous les deux chargés de sucre ont pu être sauvés, mais après avoir subi de nombreuses avaries.

18 *janvier.*— On a commencé l'opération du sauvetage des agrès et du chargements du brick autrichien *Alessandro*, cap. Scarpa; mais il sera difficile de le remettre a flot, car on croit que ce bâtiment et entièrement brisé.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 29 Janvier.

VARNA, vap. ott. *Peiki Cheriff*, cap. Salacha. div. march. et passag.

TREBISONDE, vap. fr de M. Imp. *Neua*, cap. Madiv, march. et passag.

Departs du port du 29 Janvier

CRETE, vap. ott. *Humai Tefik*, cap. Drobrilovich, divers.

KUSTENDJE, vap du Ll. aut. *Wien*, cap. Pulich, div. march. et passag.

VARNA, vap. du Ll. aut. *Pluto*, cap. Remedelli, div. march. et passag.

ALEXANDRIE, vap. egyp. *Tantah* cap. Suleiman bey, div. march. et passag.

ODESSA, vap. russe *Lazareff*, cap. Devienne, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Departs du port du 29 Janvier.

MARSEILLE, br. ital. *Ermiuia*, c. Onetto. blé.
— br. ital, *Volonta di Dio*, cap. Chiesa, blé.
— br. ital *Leoilda Danovaro*. c. Revello, blé.
— br. ital. [illegible] Antolo, blé.
— br. ital. *Rosa Olivari*, cap. Olivari, blé.
— bk. ital. *Ester*, cap, Chiesa, blé.
— bk. ital. *St. Giovanni*, cap. Schiaffino, blé.
— br. ital. *Lede*, cap. Olibari. blé.
— bu. ital *Eufemia Danovero*, c. Sciaffino, blé.
— br. ital. *Fortunato*, cap. Gardeglia, blé.
CADIX, br. ital. *Galileo*. cap. Tognetti, blé.
— br. itel. *Enrico*, cap. A. Verti, blé.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 28 JANVIER 1867

Importation.

Article		Prix
Café, Rio et Cap les 100 okes	P.	980 —1050
» Martiniqueet Ceylan	»	—
» Moka, l'oke	»	15 — 16
Sucre pilé français le quintal	»	263 — 264
» en pain français se côtent à	»	285 — 290
» en pain d'Hollande	»	325 —
» pilé id.	»	245 — 250
» d'Havane en caisse	»	—
» en sacs (Nap.	»	223 — 224
Poivre, l'oke	»	5 25— 5 30
Girofles	»	5 — 4
Canelle	»	15 —
Indigo Bengale	»	115 — 140
» Madras	»	80 —
Cochenille Argentine	»	66 —
» morellane	»	66 —
» humide	»	40 —
Noix muscade	»	25 — 28
Camphre	»	32 — 33
The congon	»	23 — 25
» pekoe flower	»	40 — 60
Bois de Campêche, le quintal	»	40 —
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	145 —
» id. 2e id.	»	78 —
Charbon, New-Castle, le tonneau	Sh.	31 — 32
» Liverpool 1	»	26 — 27
» Cardiff	»	30 — 31
Etain, le quintal	P.	640 — 650
Sel ammoniaque ang. l'oke	»	6 5— 6 10
Vitres	Fr.	20 —
Plomb en Saumon le quintal	P.	155 — 160
Grenailles assorties anglais	»	165 —
» France, Belgique et Trieste	»	160 —
Fer-Blanc, les deux caisses	»	325 — 350
Zinc en feuilles N° 7 à 12 l'oke, les 100 ok.	Fr.	105 —
Vitriol anglais, le quintal	P.	36 —
Fer en barres assorties	»	65 — (L. T. 105.)
» masses pour clous	»	73 —
» en feuilles 1/14	»	110 —
» en cercles	»	90 —
» de Russie Pasc. et Zingl	»	—

Article		Prix
Pointes assorties les 50 kilogrammes	P.	90 —
Soufre d'Italie le quintal	»	55 —
Eau de Resine, l'oke	»	4 20—
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	55 —
» de Belgique	»	35 —
» de Trieste (manque)	»	—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	18 —
» id. de 22 poids	»	15 —
» d'Amérique	»	11 — 11 20
Alcool américain	»	14 20— 15
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1 — 5
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	46 20— 47
» des Indes	»	45 20—
Bougies Steariques de Marseille le 11 kilog	P.	119 — 121
» le 10. 60 kilog	»	112 — 115
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	129 — 131
» de Trieste (manque)	»	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9 20—
Suif	»	9 20—
Beurre de Russie	»	11 — 11 10
Caviar, 1re qualité	»	26 —
» 2e qualité	»	23 — 23 20
Semelle de France, Chateau Renaud, l'oke.	Fr.	5 90—
» Gavolly	»	5 — 5 20
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 60 —
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	12 50—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 10—
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	75 — 80 (L. T. 100.)
» id. 12/20 id.	»	85 — 95
» id. 16/24 id.	»	100 — 110
» id. 20/30 id.	»	116 — 122
» id. 8/14 id.	»	95 — 100
» id. 12/20 id.	»	105 — 110
» id. 16/24 id.	»	120 — 125
» id. 20/30 id.	»	130 — 135

Exportation.

SOIES.

Article		Prix
Demirdech, qualité supérieure	P.	600 — 610
» N° 1	»	—
» N° 2	»	—
» N° 3	»	—
Selle de Brousse qualité supérieure	»	—
» N° 1	»	—
» N° 2	»	—
» N° 3	»	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—
» de France	»	—
» 2e qual.	»	—
Filature de 10/12 et de 11/12	»	5 75— 5 85
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—
» de Ghemlek et Muhalitz	»	—

ARTICLES DIVERS.

Article		Prix
Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	—
» mince, qual. infer.	»	18 — 20
» Turquie 3 à 4.	»	—
» mince	»	15 — 18
Galles noires, l'oke	»	18 —
» vertes et blanches	»	15 —
Graine jaune Angora	»	14 —
Skilip	»	13 —
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	16 — 20
» Yerli des 7 Tours	»	7 — 7
» de Cesarée.	»	13 20— 14 20
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 30— 5
» de Mouton les 2 pièces	»	20 —
Laines de Chevron d'Angora	»	40 — 45
» de Bey-Bazar	»	41 — 47
Filicks assortis	»	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	33 —
Scammonée l'oke surfin	»	400 — 500

Article		Prix
Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	Medj.	13 10—
Gomme Adragante, assortie	P.	28 — 30
» Adragante en feuilles	»	40 — 45
» Arabique assortie	»	20 — 25 20
Cuivre de Tocat	»	9 — 9
» de Ghiumush Han	»	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	28 —
» d'Anatolie	»	25 — 28 20
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 15— 3
Graine de lin de Roumélie	»	35 — 40
» d'Anatolie	»	35 — 38
Huile d'olive Métélin, Aïvali, l'oke	»	8 20—
» de Crète	»	9 — 9 20
Raisins Carabournou rouges	»	6 —
» de Vourla	»	7 —
» de Tcesmé, noir	»	3 —
» de Sultanine	»	8 —
Mastic de Chio	»	95 — 100
Coton Kircagatz et Cassaba	»	11 10— 11 20
» Syrie, Chypre, Adana	»	12 10— 12 15
Noisettes de Trébizonde	»	1 30— 2
Encens, quint.	»	330 —
Safranum l'oke	»	320 —
» de Roumélie	»	140 —
Riz d'Egypte Rèchid, l'oke	»	4 10— 4 15
» Damiette	»	4 —
Eau de vie de Chio	»	8 20— 15
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30— 4
» des Iles (Comandaria de Chypre).	»	8 — 20
Savon de Candie	»	6 15— 6 20
» de Métélin	»	5 — 5 20

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22. septembre au 15 octobre 1866

A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
Total francs			2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8.000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

PETIT JARDIN DES FLEURS
OU
Café Baleon au Téké.

Dans un beau local construit exprès, sont exposés 3 lions géants avec leurs jeunes; ces lions viennent d'Asie et d'Afrique. La salle est ouverte au public de 9 heures du matin jusqu'à 3 h. après midi.

Prix d'entrée pour visiter les lions 1re place 5 p — 2me place 3 p. — 3me place 2 p.

Chaque jour à 3 h. et à 5 h. de l'après-midi l'illustre dompteur Hermann entre dans la loge aux lions et leur donne leur nourriture. Le public est admis également à ces représenations, aux conditions suivantes :

1re place 10 p. — 2me place 5 p. — 3me place 3 piastres.— Monnaie en argent.

BREVETS en France. BREVETS à l'Étranger.

Bte BOURGOISE & Cie

NOUVEAU SYSTÈME DE FILTRES POUR LES EAUX

Appareils à filtrer instantanément dans les plus modestes, comme dans les plus grandes proportions.

MM. Bte BOURGOISE ET Cie, inventeurs de ce nouveau système, ont enfin résolu le problème dont la proposition était : *Filtration parfaite et instantanée* au moyen d'appareils *simples, légers*, d'un prix modéré et surtout d'un transport *facile* et sans danger de *casse* pour leur exportation.

S'adresser pour tous renseignements, à MM. Bte BOURGOISE ET Cie, *rue de Lancry*, 56, *à Paris*, ou MM. les Commissionnaires de la place.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Sabadji Han à Galata. H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

DENTIFRICE-ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTÉ
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE ET EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur-dentiste J. G POPP, de Vienne, attire depuis plus de quinze ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anatherin ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp

Le Dentifrice-Anathérin est pour ainsi dire l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; il étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce. Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentrifrice-Anathérin soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités, et il existe peu de villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé les effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale, franc 1. 60.

On peut se le procurer à
Seul dépôt à Constantinople chez M. R. Baur et Cie Galata rue Gumruk, 22.

AUX FABRIQUES
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké,* 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc. garanti. —EXPORTATION.

VENTE IMPORTANTE
Aux enchères publiques.

EPAVES DU BARK ANGLAIS «FANNY»
Naufragé à Kilia.

Lundi prochain. 21 janvier à 10 heures du matin, seront vendues aux enchères publiques, vis-à-vis l'office de Santé à Galata toutes les fournitures du navires sauvées du bark Fanny,

Comprenant des ancres et des grapins, des chaînes, des haussières, des cordes de touage et des grelins, des manœuvres en fil de fer ; des mâts, et des mâts de hune ainsi que des étais. Un double assortiment de voiles en parfait état et une grande quantité de manœuvres courantes et de cordages de rechange ; des vergues et des mâts presque neufs, des pompes Wee Gee (un foyer de coq ; un cabestan en métal, trois embarcations ; du bœuf salé (meet beef),etc.

Ainsi qu'une grande quantité de diverses fournitures de navire.

Le tout, pour la commodité des acheteurs, sera offert en lots séparés.

Mardi prochain, 22 janvier à midi précis, il sera également procédé au même endroit à la vente de la carcasse du bark anglais « Fanny de Shoreham, de la portée de 364 tonneaux, telle qu'elle gît actuellement sur la plage de Kilia, ayant à bord trois mâts, et un beaupré, un grelin de guindeau, une partie de la chaîne, une citerne en fer dans la cale, etc.,

Pour de plus amples renseignements s'adresser à M. I. de Castro, ou à M. Thos. Russell, agent de navires, Galata.

Constantinople, le 18 janvier 1867.

M. L. DE CASTRO

AVIS
CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8|20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1/2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1/2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

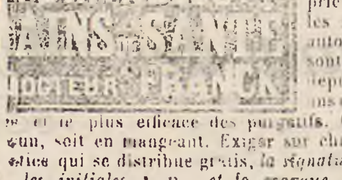

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 70 ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boîte et sur la notice qui se distribue gratis, *la signature* : A. Rouvière *les initiales A. R., et la marque de fabrique.* Dépôt Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.

A Paris, à la pharmacie LEROY, 45, rue Neuve-St-Augustin — A *Constantinople*, dépôt chez L. MEFFREDY.—

AVIS AUX PERSONNES
Atteintes de Surdité.

M. FRANCK, *opticien oculiste*, est inventeur d'un instrument acoustique qui surpasse en efficacité tout ce qui a jamais été produit pour le soulagement de cette infirmité. N'ayant qu'un centimètre de diamètre, ce petit objet imperceptible s'adapte à l'oreille et agit si puissamment sur l'ouïe, que l'organe le plus défectueux reprend ses fonctions ordinaires; les personnes jouissent d'une conversation générale, et les bourdonnements, ordinairement sentis, disparaissent entièrement. En somme, cette découverte offre tous les avantages possibles relatifs à cette terrible infirmité. Cet instrument peut être envoyé, n'importe la distance avec son écrin et une instruction imprimée sur la manière de s'en servir, en adressant franco un mandat sur la poste, ou contre remboursement, de 15 fr. et 1 fr. pour le port.

S'adresser chez M. FRANCK, à Paris, rue Saint-Honoré, N° 257.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON.

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemins de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légères et de longue durée, les toitures en feutre, ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

A LOUER
Grande Maison en pierre.
Située rue Dervich, N. 8.

S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calcovoressi Khan, N° 22, Stamboul.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra,* 184.
GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux ; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser au comptoir de M. Stefano A. Ralli à Galata.

Photographie El. Chark et Cie.
Grande rue de Péra N° 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrations l'admirable poème de Milton.

Le Paradis perdu.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER.
Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Champ
pension bourgeoise.

AVIS.

Cap. Pederson, commandant le navire norwégien *Clio* 5/6 11 destiné avec 3500 quarters d'Orge, de ce port pour l'Angleterre a besoin de Liv.-St. 500 contre change maritime.

On est prié de s'adresser par écrit à SCHIOTT et REPPEN N° 11, Rue Tchemlekdji Galata, indiquant en même temps prime et conditions.

Constantinople, 19 janvier 1867.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.
ANTI-CONTAGION.

Préservatif contre les maladies secrètes.
Poudre nutritive de M. Liebig.
(Soupe pour les enfants.)
Pilules fébrifuges remplaçant le sulfate de quinine.

Dr R, BAUR.

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. — N° 25.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 31 Janvier.

On n'aura peut-être pas oublié qu'il fut question dans le temps d'établir un *budget normal* de la guerre et de la marine pour l'Allemagne du Nord. Ce budget devait être concerté avec le très-prochain Parlement; on se serait entendu pour fixer l'effectif de l'armée de la nouvelle Confédération durant une période de dix années, à l'expiration de laquelle, on aviserait à établir le nouveau budget, d'après le dernier recensement. Ce projet avait été attaqué très-violemment par la presse libérale, qui y voyait une atteinte grave aux prérogatives du futur Parlement.

On assure aujourd'hui qu'il est complètement abandonné par M. de Bismark; on dit que dans le projet de Constitution élaboré par le chef du cabinet prussien et communiqué aux membres de la Conférence de Berlin, il n'en est pas dit un seul mot. Si cette nouvelle se confirmait, il faudrait croire que M. de Bismark a fort bien saisi les nécessités du moment, et il y aurait lieu de le féliciter d'avoir abandonné une idée dont l'application pratique pouvait lui occasionner maints embarras, et avec la presse, et avec le grand Parlement.

Les dernières nouvelles des Etats-Unis portent en substance que les radicaux insistent pour la mise en accusation du président Johnson. Nous avons, on se le rappellera sans doute, accueilli avec une émotion très-vive la première nouvelle parvenue en Europe et concernant cet acte, légal sans doute, mais d'une rigueur si inusitée, qu'il en est encore à se produire pour la première fois. La crainte de conflits sanglants, l'inanité de quelques uns des chefs d'accusation, l'insuffisance des autres, tout nous fesait espérer l'abandon d'une résolution aussi extrême. C'est avec regret que nous voyons les radicaux s'acharner après un homme, coupable surtout de n'être pas tout-à-fait de leur avis. Tous nos confrères sont loin d'être de notre avis. La *Patrie*, par exemple, se réjouit de voir cet honnête homme passer du rang suprême dans la grande République américaine, au banc des accusés, dans le Congrès. Johnson est, pour ce journal, contraire quand même et jusqu'au bout à l'intervention française au Mexique, l'ennemi personnel de la France. N'est-ce pas lui qui fit rédiger par M. Seward ces dépêches restées célèbres, qui étaient une insulte au drapeau français, aux yeux de la feuille officieuse. La *Patrie* a donc des raisons pour penser comme elle fait.

Un autre journal, beaucoup moins exagéré et partial dans ses jugements, l'*Epoque*, ne voit dans tout cela qu'une preuve de plus de la puissante vitalité des Etats-Unis. Bien que ce journal s'appuie sur Montesquieu, nous croyons cependant qu'il se trompe; ce qui se passe dans le pays de Washington n'est pas un de ces mouvements populaires qui ne prouvent rien, sinon la liberté des citoyens, une liberté sans limite. C'est bien plutôt la nation américaine qui semble lasse de vivre libre et se précipite dans l'anarchie. Du reste, nous reproduisons ce que dit notre confrère à ce sujet :

« Nous autres hommes de l'ancien monde, nous nous troublons trop aisément devant ces fièvres salutaires des peuples nouveaux. Nous ressemblons à ces vieillards qui tremblent toujours que les jeunes gens ne se cassent le cou en cherchant dans une gymnastique hardie un accroissement de force et de santé. D'ailleurs, il y a dans l'allure de toute république une vivacité nécessaire que nous nommons volontiers du désordre et qui n'est que le mouvement même de la liberté. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est un grand publiciste, invoqué et cité en mainte occasion par l'Empereur lui-même, par l'auteur des *Idées napoléoniennes* et de la *Vie de César* : « Pour règle générale, a écrit Montesquieu, toutes les fois que l'on verra tout le monde tranquille dans un Etat qui se donne le nom de république, on peut être certain que la liberté n'y est pas... Si l'on y voit de l'union, ce ne sont pas des citoyens qui sont unis, mais des corps morts ensevelis les uns auprès des autres.»

Le 14 de ce mois, Victor-Emmanuel a reçu la commission de la Chambre des députés chargée de lui remettre l'Adresse. Cette adresse dénote, en son entier, le plus complet accord entre le gouvernement et le pouvoir législatif. Aussi, le Roi l'a-t-il reçu avec un sentiment marqué de satisfaction. Dans les quelques paroles qu'il a dites à la Commission, il établit très nettement la situation de l'Italie. Le pays n'ayant plus rien à rechercher au dehors, doit profiter des bienfaits de la paix pour travailler à la solution des question intérieures, qui seules, maintenant, intéressent la grandeur et la prospérité du royaume; ce sont les questions des finances et de Rome.

« M. de Scialoja, dit le Roi, fera bientôt un exposé financier digne de la plus grande attention de la part du pays, et il y a lieu d'espérer que cet exposé dissipera bien des nuages. »

Nous avons eu le résumé télégraphique de l'exposé du ministre des finances italien; nous l'avons étudié il y a quelques jours et nous espérons avoir démontré que l'attente du Roi et du pays n'a pas été trompée. La situation financière n'est pas favorable, ni même bonne, mais si rien ne vient entraver l'application régulière des plans de M. Scialoja, on peut compter sur une amélioration rapide de cette situation.

« Quant à la question de Rome, ajoute Victor-Emmanuel, elle a aussi une grande importance, mais elle ne doit pas nous inquiéter outre mesure, parce que c'est une simple question de temps; et je ne doute pas que le temps ne la résolve conformément au vœu national. »

Le Roi d'Italie, monarque constitutionnel, ne veut tenir Rome que de la volonté nationale; bien plus, son devoir est de se soumettre « au vœu national » Toutefois, il n'entend pas que quelques brouillons imprudents, par leur trop de précipitation, viennent rendre encore plus difficile la solution d'une question déjà si délicate par elle-même. Il faut laisser faire le temps: c'est le moyen le plus sûr et peut-être aussi le plus prompt.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On nous assure, dit la *Liberté*, que le gouvernement aurait l'intention, avant l'ouverture des Chambres, de faire paraître au *Moniteur* une sorte d'exposé de sa politique extérieure, dans une note analogue à celle qui a été publiée pour la réorganisation de l'armée.

Nous enregistrons ce bruit sous les réserves habituelles.

On lit dans l'*Epoque* du 19 Janvier :

Nous annoncions hier la visite de la reine d'Angleterre lors de l'Exposition universelle; on annonce aujourd'hui celle du roi de Prusse. On croit savoir, en effet, que les dernières dépêches de M. Benedetti font croire que le roi Guillaume pourrait bien venir faire visite, au printemps prochain, à la cour des Tuileries. C'est du moins, dit-on, ce qui semblerait résulter de quelques paroles adressées par le roi à notre ambassadeur.

Nous croyons savoir que les crédits demandés par M. le ministre de la guerre pour le budget extraordinaire de 1868 s'élèvent à 15,371,000 fr. Ceux alloués en 1867 sont de 4,871,000 fr. Ce serait donc, pour 1868, une augmentation de 10,500,000 fr., par laquelle 9,500,000 fr. environ seraient employés à pousser la fabrication déjà commencée du nouveau fusil se chargeant par la culasse, qui a été adopté pour l'armement des troupes.

Le reste du crédit serait employé, avec d'autres ressources fournies par les aliénations des immeubles et du matériel que rendra inutiles l'abandon de quatre-vingt-dix-huit places et ouvrages de l'intérieur, approuvé par décision impériale du 2 mai 1866, aux travaux les plus urgents de fortification destinés à compléter les places principales de nos frontières et à mettre leurs remparts à l'abri des effets destructeurs de la nouvelle artillerie.

La dépense totale de ces travaux de fortification est évaluée à 33 millions.

(*Epoque.*)

Une circulaire du comte de Chambord, adressée à ses amis politiques, circule à Londres. L'*International* dit qu'on n'y attache aucune importance.

Par suite des derniers événements arrivés en Espagne, beaucoup d'Espagnols sont arrivés à Paris et se sont logés provisoirement dans la célèbre maison de la rue Scribe, au-dessus du Jockey-Club; de sorte que cette maison, pour le moment, est le quartier général de l'émigration espagnole, ou du moins de la fraction la plus réelle de cette émigration.

C'est le 15 janvier, que les installations des exposants doivent être terminées dans le palais de l'Exposition universelle.

Le 16, on commencera à recevoir et à porter à leurs classes respectives les objets de l'Exposition.

Prusse.

L'ambassade japonaise est arrivée à Berlin le 17. Elle a été reçue par le président du conseil et par l'ambassadeur de Russie. L'ambassade japonaise se rendra ensuite à Saint-Pétersbourg.

Italie.

On écrit de Rome à la *Gazette de Venise*, que M. Gravina, prince d'Altomonte, a cessé d'être chargé d'affaires du roi des Deux-Siciles près le Saint-Siège. Ce sont des raisons d'économie qui ont engagé François II à supprimer ce fonctionnaire.

Le 11 janvier a été communiqué à la haute cour de justice, au prévenu et à son défenseur, le réquisitoire du ministère public, demandant la mise en accusation et en jugement de l'amiral comte Persano. Bientôt l'enquête, formant un gros volume, sera remise et communiquée, sous le sceau du plus grand secret, aux membres de la haute cour. Le 22 janvier sera lu en cour le rapport officiel, après quoi la cour se réunira pour délibérer si, à raison des preuves recueillies, il y a lieu ou non à mettre l'amiral en jugement.

Le *Nuovo Diritto* dit que le collier de l'ordre suprême de l'Annonciade a été envoyé à M. de Bismark. Le gouvernement prussien a envoyé, de son côté, le grand cordon de l'Aigle noir au baron Ricasoli et à M. Visconti-Venosta.

Le comte Barral a refusé le poste d'ambassadeur italien à Saint-Pétersbourg, à cause du mauvais état de sa santé ainsi que pour des raisons de famille.

Florence 16 Janvier. — Le ministre des finances, M. Scialoja, a fait aujourd'hui, à la Chambre des députés, l'exposé de la situation financière. Il a expliqué les motifs et les résultats du cours forcé des billets de la Banque et de l'emprunt national de 400 millions. Il a ensuite donné le compte des dépenses occasionnées par la guerre contre l'Autriche. Ces dépenses s'élèvent à 35 millions de francs. L'exposé constate qu'à la fin de 1865 il y avait dans les caisses du Trésor 364 millions, somme suffisante pour solder des différences passives de 1866, y compris les sommes qui restent à payer à l'Autriche, et pour couvrir le déficit de 1867, y compris la partie de la dette qui échoit à la Vénétie et la partie de la dette pontificale qui revient à l'Italie.

Les dépenses du ministère de la guerre sont réduites pour 1867 à 140 millions. Le déficit total pour cette année s'élèvera à 185 millions.

Le ministre a renouvelé d'une manière absolue la déclaration qu'il n'y aurait pas de réduction de l'intérêt de la dette publique. Il exposera demain les moyens d'arriver à l'équilibre du budget normal.

Florence, 16 janvier. — L'*Opinione* annonce que les négociations sur la question des évêques sont terminées, et que M. Tonello sera prochainement reçu en audience de congé par le pape et le cardinal Antonelli.

Angleterre.

La reine Victoria fera, dit-on, un voyage en Allemagne vers le commencement du printemps; Sa Majesté en profitera pour visiter Paris, où elle passerait deux ou trois jours, afin de voir l'Exposition. La visite de la reine aurait un caractère tout à fait privé.

M. Disraeli a promis d'abolir l'examen du bagage des voyageurs dans les ports anglais pendant la durée de l'Exposition.

Suisse.

Le général Dufour vient d'adresser au conseil fédéral suisse la demande d'être libéré du service.

Espagne.

Le ministre des finances d'Espagne a remercié les fonctionnaires de son ministère pour les bons résultats obtenus dans le recouvrement anticipé des contributions.

Amérique du Sud.

Le paquebot *La Plata* a apporté le 17 juin à Southampton les malles des Indes occidentales et du Pacifique. Les avis du Chili et du Pérou, apportés par *La Plata*, sont sans importance.

On craint à Paris une reprise des hostilités entre l'Espagne et le Chili. La république de Honduras et la Bolivie se sont mises entièrement du côté du Pérou et du Chili. On parle d'une nouvelle expédition dans le Pacifique.

Extrême-Orient.

Des avis de Shang-haï, du 7 décembre, annoncent que la guerre civile au Japon est terminée. Un incendie considérable a éclaté à Yokohama. On évalue les pertes à 5 millions de dollars.

Russie.

Le bruit, mentionné par un journal de Paris, de l'envoi à Saint-Pétersbourg d'une note anglaise contenant des réclamations au sujet des ukases impériaux sur la Pologne est dépourvu de tout fondement.

Moscou 9 jauvier. — Le 27 décembre, Moscou a été, pour la première fois, éclairé

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XX

(*Suite.*)

Lionel savait par la femme de chambre que Madeleine avait passé toute la soirée en tête à tête avec Albert. Sa jalousie, ou plutôt son émulation, — car il n'était pas encore assez épris pour être jaloux, — se trouvait, ainsi que sa curiosité, vivement excitée.

Quand il entra, comme Madeleine répondit froidement à son salut, il s'assit près de la table et prit un journal.

— Il y a courses aujourd'hui, fit-il après un moment de silence. Y viendrez-vous, mademoiselle? Maxime fera courir.

Voir le numéro du 30 janvier.

— J'irai si Mme Daubré désire que je l'accompagne.

— Nous allons ce soir aux Italiens. J'espère que vous serez des nôtres.

— Si Mme Daubré le permet, je préfèrerais rester; car j'ai beaucoup à travailler ce soir.

— Ah! je gage qu'hier Albert vous aura lu ses élucubrations poético-allemandes. Je crains, si vous daignez l'écouter, qu'il abuse de votre obligeance et vous fasse prendre cette maison en grippe. Les auteurs manquent de discrétion. Il a la manie écrivassière, ce pauvre garçon. Il a toujours Henri Heine à la main et un manuscrit dans sa poche. Est-ce que vous trouvez cela amusant?

— M. Albert m'a lu en effet, hier au soir, quelques-unes de ses poésies, répondit gravement Madeleine. Je vous assure qu'elles m'ont vivement intéressée.

— Vous vous repentirez de votre indulgence, je vous le prédis.

— Mais alors il pourrait bien également se repentir de la sienne; car je lui ai fait subir aussi la lecture de mes propres poésies.

— Pardonnez moi, mademoiselle, dit Lionel en riant. Je ne savais pas que, vous aussi, vous sacrifiez aux muses. Jusqu'alors je n'avais rien imaginé de plus comique que deux auteurs se lisant mutuellement leurs œuvres, ne s'écoutant ni l'un ni l'autre, ou se trouvant réciproquement détestables, et ne se cassant pas moins l'encensoir sur le nez. « Passe-moi les dragées à la rose, je te passerai les pralines à la violette. » Mais lorsque l'un d'eux est une jolie femme, j'avoue que je trouve la situation fort attrayante et point du tout grotesque. Mademoiselle, si vous voulez m'aider de vos conseils, je renonce au monde, je me fais poëte et en outre votre admirateur à la vie, à la mort.

Ce compliment, fait d'un ton plaisant et gracieux, n'avait rien qui pût déplaire à Madeleine. Elle sentait pourtant que, sous cette légèreté, M. de Lomas cachait une intention plus sérieuse. Toutefois, elle pensa qu'elle aurait mauvaise grâce de paraître offensée.

— Mais, monsieur, répliqua-t-elle gaiement, n'est pas poëte qui veut. C'est comme si ce camelia, enviant le parfum de la rose, disait : « C'est fort agréable d'être rose; je veux être rose. » J'aurais beau vous conseiller, si vous n'êtes pas né poëte, vous ne ferez jamais autre chose que de la prose en vers.

— C'est bien décourageant, ce que vous dites-là. Moi, je ne partage pas votre avis. Je crois que l'être le plus prosaïque devient poëte dans certaines situations, et lorsque s'épanouissent certains sentiments, certaines passions qui développent en lui l'enthousiasme et les aspirations vers l'idéal.

Et prenant un ton sérieux, il ajouta :

— Hier, j'ai passé la journée au bois de Boulogne, non pas dans cette partie correctement dessinée qui est le rendez vous du monde élégant, mais dans les endroits les plus sauvages, les moins fréquentés, et j'avais un âpre plaisir à aspirer le parfum de la sève, à contempler ces frêles bourgeons que baignait amoureusement la lumière du soleil. Les gaies chansons des oiseaux qui autrefois m'étaient insupportables, me semblaient maintenant une délicieuse harmonie. Je me sentais ému de toutes ces splendeurs que j'admirais pour la première fois. Et cependant mon cœur souffrait... Ah mais! s'écria-t-il tout à coup en changeant de ton, il est temps que je m'arrête, car je m'aperçois que je divague. Et moi qui me moquais d'Albert! Non, vous avez raison, je ne suis pas né poëte. Mais le camélia ne peut-il du moins, en restant dans le voisinage de la rose, s'imprégner de son parfum?

— Je dirai à M. Albert, reprit Madeleine avec une gravité qui voulait être comprise, que vous le comparez à une rose; il en sera flatté.

Lionel laissa tomber le journal qu'il tenait à la main, et se renversa sur son fauteuil, comme s'il venait de recevoir un coup en pleine poitrine. Il resta un instant dans cette attitude de découragement. Ses yeux fermés le faisaient paraître plus pâle; ses cils dessinaient au-dessous des paupières une ombre maladive. Ce visage était empreint de fatigue et de chagrin, et la pose semblait si naturelle! Puis Madeleine ne soupçonnait pas l'existence de ces comédiens qui se font un jeu du sentiment et s'appliquent à le feindre. Et d'ailleurs, pour quel motif chercherait-il à la tromper? Dans son inexpérience, elle crut que M. de Lomas souffrait réellement. Mais aussitôt elle se souvint de Geneviève. Comment osait-il lui laisser entendre qu'il désirait lui plaire, puisqu'il aimait cette ouvrière. Cependant, pour rompre un silence embarrassant, elle dit fort naturellement:

—Est-ce Madeleine ou Lucie que fait courir aujourd'hui M. Maxime?

Lionel se releva en sursaut.

— Pardon, mademoiselle, plus rien au monde ne m'intéresse. Je traverse une de ces crises qui décident de l'existence. D'un côté, tout est clarté, bonheur; de l'autre, c'est la nuit, c'est le désespoir. Que m'importe que Maxime fasse courir Mademoiselle Lucie, Trente-et-un Majesty!

Il débita cette phrase avec une telle correction de jeu, d'attitude, de regards, qu'une femme plus expérimentée eût deviné là un rôle appris et souvent répété.

Elle ne savait que répondre à cette étrange confidence, lorsqu'on annonça Mlles Borel, Laure et Béatrix.

Mme Daubré les avait invitées à déjeuner; car elles devaient assister ensemble aux courses.

au gaz. A deux heures de l'après-midi, un grand nombre de personnes invitées se sont réunies à l'usine à gaz, pour assister à la cérémonie qui devait y avoir lieu ; l'usine fut bénie, et un *Te Deum* a été célébré. Le prince Dolgorouki, gouverneur général de Moscou ; le prince Troubetskoï, grand-maître de la cour, et le prince Stcherbatow, maire de la ville, les notabilités de la ville et un grand nombre de membres de la municipalité, ont assisté à cette cérémonie. Après les prières orthodoxes, M. Penney, prêtre de l'église anglicane de Moscou, a lu une courte prière en langue anglaise, pour appeler la bénédiction de Dieu sur l'œuvre commencée, à laquelle les compatriotes de M. Penney ont pris une si grande part.

Ensuite, le représentant de la direction de la Société du gaz, M. de Michele, ancien consul d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, a offert, au nom de la société, une lampe au prince A. Stcherbatow, et lui a demandé d'allumer le premier réverbère au gaz de Moscou.

Après le déjeuner, les invités se rendirent au Kremlin, par où devait commencer l'éclairage de la ville.

Le peuple entourait le réverbère placé en face de la cathédrale. Une estrade, ornée de drap rouge, et sur laquelle était placée une musique militaire, s'élevait autour de ce réverbère. A quatre heures trente-cinq minutes, le maire monta sur l'estrade, prit des mains de M. Michele la lampe destinée à allumer le réverbère. tandis que M. Lesiy ouvrait le robinet de conduite du gaz. Quand ce dernier s'alluma, la musique militaire fit retentir l'air de l'hymne national.

L'hymne n'était pas encore terminé, que tout le Kremlin était éclairé au gaz, et que 2,016 réverbères étaient allumés dans les rues de la ville.

La lampe d'argent offerte au prince Stcherbatow est ornée des armes de la ville de Moscou, et porte l'inscription suivante, en russe et en anglais :

« Le premier bec de gaz de la ville a été allumé à Moscou, au Kremlin, le 27 décembre 1866, par M. le prince A Stcherbatow, maire de la ville, sous la présidence duquel la municipalité a aidé de son patronage la société à réaliser une entreprise si utile pour la ville. »

LA POLITIQUE DE LA FRANCE DANS LES AFFAIRES D'ALLEMAGNE.

Tel est le titre d'une brochure que M. A. de Calonne publia il y a environ six mois et que nous venons un peu tard, il est vrai, examiner aujourd'hui. Mais la science et la sûreté des renseignements, la justesse de la plupart des idées, la profondeur des quelques-unes, la largeur des vues, nous font un devoir de donner à nos lecteurs, en un résumé que nous nous efforcerons de faire aussi succinct que possible, le principal et comme la quintessence de cette brochure.

L'auteur commence par établir la communauté du but, entre la guerre des Duchés de 1862 et l'étonnante campagne de 1866 ; l'une était comme les prolégomènes de l'autre et l'annonçait sûrement, bien qu'on pût hésiter à la croire si prochaine. Nous avons nous-même traité cette question et nous croyons avoir alors assez clairement démontré la filiation de l'idée génératrice de ces deux guerres pour n'avoir pas besoin de suivre l'auteur en son exposé sommaire. Ce que nous voulons seulement faire remarquer avec lui, c'est la profonde sagesse de Napoléon III qui refusa en 1862, d'intervenir dans les affaires de Danemark, malgré la persistance de l'opinion publique à demander une action énergique, malgré la pression de l'Angleterre. L'Empereur comprenait dès lors que la Prusse ne fesait pas une simple guerre de conquête, mais qu'elle poursuivait l'application de l'unité Allemande. Grâce à M. de Bismark cette idée s'affirmait alors avec une rapidité d'allures et une vigueur d'action qui déconcertaient jusqu'aux libéraux allemands eux mêmes. Ceux ci en étaient, en sont encore pour la plupart, à la théorie ; M. de Bismark, avec sa pratique, les effrayait, les terrifiait, alors même qu'il ne fesait que se dévouer à l'accomplissement des théories qu'ils développaient eux-mêmes à la tribune, dans les chaires, dans les journaux.

Napoléon III fut donc un sage et un clairvoyant politique, lorsqu'il refusa de prendre fait et cause pour le Danemark; il s'exposait ainsi à rompre en visière à l'Allemagne entière et à se mettre sur les bras la moitié de l'Europe continentale.

La guerre des Duchés, nous l'avons déja dit, avait eu un autre résultat que la conquête de Sleswig-Holstein ; elle affirmait à l'Europe la vie active et pratique de l'idée jusqu'alors à peu près purement théorique de l'unité allemande. Dès cette époque, les esprits clairvoyants voyaient les événements qui en devaient forcement découler. Lorsqu'on sut comment M. de Bismark comprenait cette question, et qu'on eut reconnu la fermeté et la droiture de caractère du ministre prussien, son intelligence nette et élevée, on put s'attendre à l'explosion de la crise continentale qui a été si funeste à l'Autriche.

Le traité de Vienne qui intervint en 1864, mit fin à la première phase de la question qui nous occupe. La seconde phase n'est que le développement logique et forcé de la première. Dès cette époque, les esprits étaient en France divisés en deux camps : « Les uns ont vu dans les événements de 1863 l'aurore d'une rénovation de l'Allemagne et y ont applaudi de tout cœur, sans arrière-pensée : les autres ont cru y reconnaître l'origine d'une éclipse pour la grandeur de la France, et leur patriotisme s'est alarmé. »

Laquelle de ces deux écoles est en possession de la vérité ; quelle est celle qui a le mieux pesé les intérêts moraux et matériels de la France, laquelle des deux politiques l'une bienveillante, l'autre hostile aux transformations qui s'accomplissaient en Allemagne, méritait d'être préférée dans les Conseils du Gouvernement ?

C'est à peu près en ces termes, et très-nettement comme on voit, que l'auteur pose la question. Voyons maintenant pour qui il se range et comment il explique sa pensée, en démontre la justesse.

Parmi les hommes qui ont une part aux affaires de l'Etat, il a pu s'en trouver qui, dès que la guerre fut probable, entre les deux grandes puissances allemandes, n'y virent qu'une bonne occasion de demander des « compensations » territoriales. D'autres voulurent la paix à tout prix. Quelques-uns surent s'élever dans des considérations assez hautes pour déterminer une politique sensée et féconde. La politique personnelle de l'Empereur fut dans ce sens. Dès le commencement, elle rencontra une forte résistance dans le Corps Législatif où la majorité et l'opposition semblaient avoir le même mot d'ordre « la France veut la paix. » Malgré les paroles de M. Rouher à l'Assemblée, malgré le célèbre discours d'Auxerre, on n'en resta pas moins convaincu que pour cette fois la France n'unirait pas ses armes à celles de la Prusse, C'était le vœu général. Que la Prusse soit seule responsable de la destruction des traités de 1815, élevés en haine de la France.

Au milieu des rumeurs trop confuses qu'occasionnaient les anxiétés du moment, parut, dans le *Moniteur* du 12 juin, une lettre de l'Empereur à M. Drouyn de Lhuys, qui essayait de préciser le caractère de la politique française. Ici, nous empruntons à l'auteur son appréciation très- remarquable de la lettre de Napoléon III :

» La conférence dont notre gouvernement avait provoqué la réunion, que la Prusse avait acceptée, que l'Autruche seule avait inconsidérément repoussée, ne paraissait déjà plus offrir un terrain commun où l'on pût s'entendre. La guerre était imminente, elle était certaine. La lettre impériale ne laissait aucun doute à cet égard. Cependant, elle exposait assez clairement quelle eût été la politique de l'Empereur si la conférence avait eu lieu. « Il repoussait toute idée d'agrandissement territorial tant que l'équilibre européen ne serait pas rompu. Nous ne pourrions songer à l'extension de nos frontières que si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit exclusif d'une grande puissance, et si les provinces limitrophes demandaient, par des vœux librement exprimés, leur annexion à la France. » Il fallait donc deux conditions : l'agrandissement d'une puissance capable de rompre l'équilibre européen et l'accession volontaire de populations limitrophes, pour que la France se crût en droit d'élargir sa frontière ; il les fallait avant la guerre, lorsque la France intervenait dans le débat au même titre et avec les mêmes armes que les autres puissances. La guerre, si elle avait lieu, modifierait sans doute la situation. Du reste, la lettre impériale, qui indiquait très nettement la triple cause du conflit, reconnaissant à la Prusse le droit de prétendre à une position géographique mieux délimitée, à plus d'homogénéité et de force dans le nord de l'Allemagne ; à l'Allemagne, le besoin d'une union plus intime entre les Etats secondaires, d une organisation plus puissante, d'un rôle plus important: pour l'Italie, la nécessité d'assurer son indépendance nationale par l'acquisition de la Vénétie. En même temps, il est vrai, l'Empereur manifestait le désir que l'Autriche eût conservé sa grande position en Allemagne. Hormis cette dernière condition, le programme, qui n'avait rien que de juste et de raisonnable, concordait parfaitement avec le programme de la Prusse, et personne, au moment où il parut, ne songea à le contester. Mais, ne l'oublions pas, c'était le programme de la paix ; la guerre intervenant, il pouvait être modifié, et naturellement des avantages plus grands pouvaient être dévolus au vainqueur. Quant à la France, elle n'avait que deux intérêts à sauvegarder : « La conservation de l'équilibre européen et le maintien de l'œuvre que nous avons contribué à édifier en Italie. »

» La force morale de la France suffirait à cette mission ; sa parole serait écoutée sans qu'elle fût obligée de tirer l'épée. D'ailleurs, les cours engagées dans le conflit avaient assuré le gouvernement français « que, quels que fussent les résultats de la guerre, aucune des questions qui nous touchent ne seraient résolues sans l'assentiment de la France » Dès lors, quelle devait être notre attitude ? Il n'y en avait qu'une qui fût conforme aux prémices du programme, *une neutralité attentive*. « Forts de notre *désintéressement*, poursuivait l'Empereur, animé du désir sincère de voir les peuples de l'Europe oublier leurs querelles et s'unir dans un but de civilisation, de liberté et de progrès, demeurons confiants dans notre droit et calmes dans notre force. » On ne saurait imaginer un langage plus digne, ni des sentiments plus élevés » (*Sera continué.*)

On lit dans l'*Epoque*.

Depuis plusieurs jours on parle de complots diplomatiques pour résoudre ou empêcher d'éclater la question d'Orient. La *Liberté* s'était même approprié, à ce sujet, les rêves insensés de la *Gazette de Spener*.

Le *Morning Star*, qui ne manque pas d'esprit à ses moments perdus, répond en ces termes à M. de Girardin :

La *Liberté* a voulu découvrir à toute force d'importants secrets, elle a trouvé qu'il s'ourdissait un complot dont le but serait de partager l'empire ottoman entre la Russie et l'Angleterre; les miettes résultant de ce partage seraient ramassées par le roi George qui, en sa qualité de beau-frère des deux héritiers des trônes de ces deux puissances, paraît être le lien merveilleux qui les unit.

Avec la plus profonde reconnaissance envers la *Liberté* pour avoir ainsi songé à nous dans la distribution du gâteau, nous demandons la permission de décliner cette offre. Nous sommes rassasiés de ces conquêtes au point d'en être dégoûtés. A la vue d'un million de malheureux qui nous supplient vainement, à Orissa, de leur donner du pain, encore tout couverts du sang récemment répandu pour réprimer une révolte suscitée par les passions haineuses d'une race soumise, nous ne tenons pas à ajouter au fardeau sous lequel nous ployons déjà.

Pas mal, pour un journal anglais!

On nous écrit d'Athènes, en date du 21 janvier :

« Deux bâtiments de la marine turque, le *Talia* et le *Féizi-Bahri* et la canonnière française la *Salamandre*, ont débarqué au Pyrée, dans la nuit du 20 au 21, 450 volontaires environ, dont soixante se trouvaient à bord de la *Salamandre*.

» Ces volontaires, transportés en Crète par les soins du comité formé à Athènes, avaient été embarqués dans un port du district de Sphakia. Le Pyrée a été, à cette occasion, le théâtre de scènes sanglantes qui ont excité l'indignation de tous ceux qui en ont été témoins. Les premiers de ces malheureux qui furent rencontrés sur la côte, furent assaillis, noyés sans rémission, ou tués à coups de pierres. Le peuple accouru tout armé sur la côte, paraissait décidé à massacrer tous ceux qui voudraient débarquer. Ce qui est plus triste à dire, c'est que l'excitation ne s'est pas bornée au peuple et l'on vit avec surprise des hommes que leur éducation et leur position sociale auraient dû préserver de cet accès de démence populaire exciter la foule contre les volontaires. Ces faits regrettables sont attestés ici par tous les étrangers qui y ont assisté. Quant aux autorités, elles ont montré peu d'empressement devant ce spectacle révoltant.

» Les vapeurs ottomans ont apporté de Crète les nouvelles les plus pacifiques et qui n'ont fait guère qu'augmenter ici le découragement et l'impression déjà si profonde causée par le rapatriement des volontaires hellènes. Sphakia est loin, comme on l'avait prétendu, de vouloir reprendre les armes. Un grand nombre de volontaires attendent encore, en Crète, pour rentrer dans leur pays, les navires à bord desquels ils doivent s'embarquer.

» Voici un dernier détail que je tiens d'une très bonne source, et qui vous édifiera sur le véritable état la Crète. Un des volontaires arrivés le 21 au Pyrée était porteur d'une lettre adressée par Moustapha pacha à Coronéos et à Yénisarli, et dans laquelle le commissaire Impérial autorisait ces deux chefs, conformément au désir qu'ils en avaient exprimé eux-mêmes, à prendre passage, avec tous les leurs, à bord de bâtiments étrangers, pour rentrer en Grèce. Cette missive n'a pas été remise, par suite de la précipitation avec laquelle les volontaires s'étaient embarqués sur les bâtiments ottomans qui les ont amenés au Pyrée. J'apprends que cette lettre a été confiée au commandant de la canonnière française, qui retourne en Crète, en le priant de la faire parvenir à son adresse.

» Les volontaires arrivés au Pyrée ont été embarqués, avant-hier, à bord de bâtiments de commerce qui doivent les transporter sur d'autres points de la côte de Grèce, le Gouvernement Héllénique ayant refusé de les laisser résider à Athènes, où leur présence pourrait devenir une cause de nouveaux désordres. »

Correspondance particulière de la TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 18 janvier 1867.

A l'heure qu'il est, Paris a l'onglée; mais Paris n'en est pas moins gai pour cela. Ah ! bien, oui ! De la tristesse au mois de janvier, le mois des plaisirs, des bals, des théâtres, des soupers et du patinage ! Car enfin, si ce joli petit froid et cette belle gelée continuent, l'on pourra patiner au Bois de Boulogne, et le Club des patineurs n'en sera pas pour ses frais. Voilà un Club dont l'utilité est incontestable et qui n'a vraiment pas de chance ! Vous savez ou vous ne savez pas (mais comme, de toutes les façons, je vais vous le dire, ceci importe peu) qu'à la suite d'un terrible accident qui arriva sur le lac même du Bois de Boulogne, l'autorité en interdit l'accès, fût-il glacé à quinze degrés, et désigna une prairie qui, convenablement arrosée d'eau à quelques centimètres de hauteur, offrirait aux patineurs, une magnifique surface glacée où le pire accident serait, en cas de rupture, de se mouiller la cheville.

Cette prévoyance administrative ne fut pas encouragée par le ciel, et dès que les patineurs, qui vont chaque jour consulter la prairie affectée à leurs ébats, apprêtent armes et bagages, en se frottant les mains, un subit dégel vient réduire à néant leurs plus caressantes espérances. Triste ! Triste !

Nous avons heureusement tout lieu de penser que cette fois-ci, le froid est sérieux, et que la gelée ne sera pas une illusion. Vous me direz qu'il serait peut-être préférable que la saison fût moins rigoureuse, et que moins il y aurait de glaces au Bois de Boulogne, moins les pauvres mourraient de froid et de faim.

Très juste !

Mais ne faut-il pas pourtant que ces malheureux riches aient aussi leur saison à Paris ? En été, le pauvre a le soleil, la verdure des squares, les gais ombrages de Boulogne, de Vincennes et des environs de Paris, il a la musique militaire, il a les cafés-chantants, tandis que le riche est obligé de s'exiler de la grande ville, où il ne serait pas décent qu'on pût le voir. Mais, lorsque vient l'hiver, il prend sa revanche, et plus le froid sévit, plus le riche s'amuse. Le pauvre souffre ! D'accord, mais n'a t-il pas eu l'été pour faire sa provision de bonne santé et de bonne humeur ? qu'il la consomme en hiver, dans sa mansarde, et il la renouvellera l'été prochain, s'il peut dîner jusque-là.

Donc, l'on va bientôt patiner au Bois de Boulogne. On ne doit pas beaucoup patiner à Constantinople, n'est-ce pas ? C'est un plaisir pour lequel le ciel a dû vous refuser la première mise de fonds. Ne vous en plaignez pas trop. Je ne nie pas l'incontestable utilité de ce passe-temps; ne l'ai-je pas proclamée plus haut ? Il est évident qu'un homme qui se respecte et qu'une femme qui sait vivre doivent savoir patiner. On apprend à nager, parce qu'on peut tomber à l'eau et qu'il est bon de pouvoir s'en tirer tout seul; on apprend le maniement des armes, parce qu'il est bon de savoir se défendre et que rien ne donne plus d'aplomb au courage que la conscience d'une habileté éprouvée. Donc, il est bon de savoir patiner. Vous me demanderez pourquoi et vous me ferez remarquer que ce n'est que par exception que l'on rencontre rarement de la glace sous ses pas, et qu'on peut en prévision de cette exception, cheminer toujours avec ses patins sous le bras. D'accord; mais je vous ferai remarquer que, de mon côté, l'exception fait, dit-on, la règle, et qu'enfin, raison suprême, c'est ainsi la mode.

Répliquez à cette raison triomphante! Oui, la mode, et périssent les principes plutôt que la mode.

Or, on l'espère, c'est une mode d'autant plus respectable que nos élégants parisiens sont de médiocres patineurs. Je le dis, en me voilant la face, et le rouge de la honte au front; les Anglais et surtout les Russes, leur rendront des points, dans l'art de se maintenir en équilibre sur une lame de rasoir, de glisser rapidement sur la glace, d'y tracer de gracieux méandres, des lacs d'amour, des noms chéris, etc. Pourquoi donc nos Parisiens et nos Parisiennes s'obstinent-ils à se faire battre sur ce terrain glissant ?

Laure, avec sa pétulance habituelle, courut se jeter au cou de Madeleine et l'embrassa cordialement. Mais Béatrix, la trouvant seule avec M. de Lomas, se montra envers elle plus que froide, presque dédaigneuse.

A la vue de Béatrix, Lionel changea soudain d'attitude. Il fut galant, empressé, et déploya dans la conversation beaucoup de gaieté et de présence d'esprit. Il n'eut plus un seul regard pour Madeleine ; mais il prodiguait à Béatrix toutes ces délicates prévenances dont les femmes et les jeunes filles surtout sont si flattées, Laissait elle tomber un gant, il se précipitait pour la ramasser ; il avança un coussin pour ses pieds, un guéridon pour feuilleter un livre de gravures. Et comme elle admirait les fleurs de la jardinière, il dérangea l'harmonie de la corbeille si artistement composée par Madeleine pour lui former un bouquet des plus jolies fleurs et des plus parfumées.

— Evidemment je me suis trompée. Ce n'est pas moi qu'il aime, pensa Madeleine, c'est Béatrix. Peut être voulait-il seulement me gagner à sa cause et me disposer à la plaider. Mais Geneviève ?

Elle demeurait très-perplexe, très embarrassée de se former une opinion sur le compte de M. de Lomas.

Lorsque Maxime arriva, Mme Daubré n'était pas encore prête.

Madeleine ne l'avait pas revu depuis leur rencontre en chemin de fer. Pourtant Mme Daubré recevait souvent Maxime ; mais, ces jours-là, elle envoyait l'institutrice conduire les enfants aux Tuileries.

Maxime avait réellement dans le caractère un côté chevaleresque. Il pardonnait aisément à une femme de repousser son amour. Il comptait d'ailleurs tant d'autres succès qui rassuraient son amour propre! Il ne comprenait pas qu'un homme eût la prétention de plaire à toutes les femmes et s'irritait d'un échec comme d'une injure. Il se reconnaissait au contraire des torts vis-à-vis de Madeleine, et il avait à cœur de les réparer. Il la salua avec déférence, en implorant du regard son pardon.

Elle lui tendit la main ; mais ses yeux troublés n'osèrent se lever sur lui.

Ce jeu muet, quoique très-rapide, ne put échapper aux regards intéressés et observateurs de M. de Lomas.

— Allons ! pensa-t-il, ce n'est pas Albert qui est mon rival le plus redoutable. Si j'échoue, voilà un nœud tout trouvé pour la petite intrigue que Lucrèce m'a si instamment recommandé de mener à bien. Le jour où je le désirerai, Madeleine sera congédiée.

M. de Lomas, on le voit, n'avait pas la générosité de Maxime. Il ne pardonnait pas aisément une blessure faite à sa vanité. Lui aussi pourtant, il avait obtenu de nombreuses bonnes fortunes ; mais, à quarante ans, un échec est beaucoup plus sensible qu'à vingt-cinq.

A quarante ans, un homme se croit et sent réellement encore jeune. Cependant il a besoin que l'amour même le rassure sur cette jeunesse au déclin. Aussi, comme la femme de trente ans, est-il plus passionné, plus persistant dans ses tentatives de séduction, et, par cela même plus dangereux.

Mme Daubré arriva enfin. Elle était éblouissante ; mais cette femme était une fiction : du rouge aux lèvres et sur les joues, du blanc autour des paupières, un nuage de bleu aux tempes, et aux sourcils trop blonds un peu d'ombre, lui composaient un visage qui à vingt pas faisait illusion, mais qui de près ressemblait à une peinture Des cheveux d'emprunt, flottant en boucles par derrière, dissimulaient son cou trop maigre. Sa toilette, du reste, était aussi simple que celle de Béatrix était chargée! Mme Daubré voulait se rajeunir, Béatrix aspirait au contraire à se donner un ou deux ans de plus. Maxime déclara la simplicité de Mme Daubré adorable, tandis que M. de Lomas s'extasia sur les falbalas de Béatrix. Quant aux femmes, elles s'adressèrent réciproquement sur leurs toilettes des compliments qu'elles ne pensaient pas.

— Comment, chères belles, minauda la coquette, voilà huit grands jours que je ne vous ai vues! Samedi j'ai passé chez vous espérant vous emmener dans ma voiture; vous étiez au sermon.

— Oh ! pendant la semaine sainte, nous ne sortons que pour aller à l'église, dit Béatrix ; nous nous mettons en retraite.

— Oui, c'était l'habitude au couvent, ajouta Laure ; ce n'est pas amusant, mais il faut bien gagner le ciel.

— Avez-vous assisté aux conférences du père X...? demanda Lionel. Elles étaient fort intéressantes ; je n'en ai pas manqué une.

— Et moi donc ! reprit Maxime en riant... Tiens ! maman n'est pas là. C'est inutile de mentir. Comment ! mon pauvre diable de Lionel, vous seriez déjà ermite à ce point-là ? Vous me faites de la peine.

— Mon cher, il faut être jeune, au contraire, pour sentir toute la poésie et toute la grandeur du culte.

— Oui, en effet, très-jeune ou très-vieux.

— Vous nous scandalisez, monsieur Maxime, fit Mme Daubré avec coquetterie.

— Ce père X..., reprit Lionel, a un esprit si séduisant ! Il prêche dans une petite chapelle de la rue de Provence. Les femmes du monde y affluent. Tenez, comment trouvez-vous cela ? Peut-on démontrer par une comparaison plus juste, plus attrayante, la nécessité de prier beaucoup, de prier toujours ? Il disait : « Quelques esprits sceptiques tournent en ridicule nos plus saintes pratiques, celle du rosaire, par exemple, où 180 fois de suite nous adressons à Marie la même prière. Une maîtresse de maison qui donne une soirée se lasse-t-elle jamais de s'entendre dire par deux ou trois cents personnes : Madame, votre soirée est charmante ? »

— Ah ! mon cher, qu'il a d'esprit, votre prédicateur ! s'écria Maxime en riant aux éclats. Il parle de deux ou trois cents personnes différentes, très-bien ! Mais si ces deux ou trois cents personnes se mettaient à dire toutes ensemble deux ou trois cents fois de suite : « Madame, votre soirée est charmante, » cela pourrait devenir plus assourdissant que flatteur.

Madeleine sourit.

Béatrix prit un air sévère.

— Maxime, dit-elle, nous ne devons pas permettre devant nous des discours qui offensent la religion. Je vous remercie, monsieur de Lomas, de nous avoir indiqué cette chapelle; nous irons habituellement y faire nos prières, car nous assistons chaque matin à la messe de huit heures.

M. de Lomas comprit qu'on lui donnait indirectement rendez vous. Et il maudit son zèle religieux, qui allait l'obliger à se lever tous les matins à sept heures.

L'arrivée de M. et de Mme Borel coupa l'entretien.

(*Sera continué demain.*)

Parce que cette lutte est un prétexte à fourrures et à toilettes excentriques ? Rien de plus agréable pour un Toto que de poser en Maggyare, et pour une Cocodette que de s'emmitoufler en retour de Sibérie.

Mais ne croyez pas que nous soyons si dépourvus que cela, et que le mois de janvier ne nous offre que cette ressource pour nos plaisirs et pour nos exhibitions d'atours? Depuis l'Epiphanie, le Carnaval est commencé. Les salons officiels, les salons aristocratiques, les salons financiers, les salons élégants, sont ouverts, et en attendant les grands bals, il y a les petites sauteries. Les beaux jeunes gens, habiles en l'art de conduire un cotillon, sont déjà retenus, et combinent, dans le silence du cabinet, les plus mirifiques surprises et les plus inédites façons de prolonger un cotillon au-delà des limites connues. Voilà une spécialité que nos pères ignoraient et que le progrès moderne a su créer. Voyez ce beau jeune homme, grand, mince, blond, élégant, un peu sérieux comme il convient à un vrai gentilhomme; on l'entoure, on le fête; les plus jolies femmes font cercle autour de lui. Quel est-il? Un poëte, un artiste, un génie récemment révélé? On le fêterait moins, croyez-moi. Un diplomate qui vient de rendre un service signalé à son pays dans une négociation épineuse? Peut-être; car à sa boutonnière brille un arc-en-ciel de décorations. Mais non, pourtant. Les femmes apprécient peu ce genre de mérite. Vous ne devinez pas et vous donnez votre langue aux chiens.

C'est le conducteur de cotillon. Et voilà qui vous explique les cajoleries, l'empressement et même les décorations. Il en est qui sont par eux mêmes, riches et même titrés, ils font de l'art pour l'art, et quand ils seront fatigués, ils donneront leur démission, et tout sera dit. Mais il en est d'autres qui exercent là une véritable profession, et qui espèrent bien devoir un jour fortune, honneurs, position, mariage, à un talent partout recherché, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il n'ont pas tort. Un bon conducteur de cotillon, peut prétendre à tout, et son ambition peut avoir les plus hautes visées. La chose n'est pas nouvelle, allez! Vous connaissez le mot de *Figaro* : « Il fallait un calculateur pour cette place; ce fut un danseur qui l'obtint. »

Assez de philosophie.

Donc, on se propose de beaucoup danser en ce carnaval, et comme on trouve sans doute que nos Parisiens blasés et éreintés ne se prêtent que difficilement à cette fièvre dansante, pour les émoustiller et les remettre en goût, on veut rétablir les anciens bals masqués des théâtres. Depuis quelques années, seul le Bal de l'Opéra luttait contre le marasme général, et je crois vous avoir déjà dit ce qu'il est devenu en ce temps de décadence chorégraphique. Et cependant, bravant l'indifférence, voici le Théâtre Italien qui annonce ses bals de nuit parés et masqués dont il a fait l'inauguration vendredi dernier. Le théâtre de la Porte Saint-Martin fait afficher la prochaine ouverture des *Bals des Porcherons*. Pourquoi ce nom renouvelé du 18me siècle? Voilà beau jour que les Porcherons n'existent plus, et sur leur emplacement s'élève aujourd'hui l'église de Sainte-Trinité. Aux Porcherons se rendaient chaque dimanche les ouvriers, et les grisettes; on buvait, on dansait, on se battait. Les gardes françaises y faisaient de rudes conquêtes, entre deux gavotes. Que prétend donc la Porte Saint-Martin, en ressuscitant, une fois par semaine, les Porcherons? Il n'y a plus de gavotte, il n'y a plus de gardes françaises, il n'y a plus de grisettes. J'allais dire il n'y a plus d'ouvriers. Il y en a, mais ils ne vont pas au bal nocturne; ils ont mieux à faire, et laissent aux clodoches et aux cocottes les frénétiques débanchements du quadrille moderne.

La Porte Saint-Martin prétend aussi sur son affiche que ces bals (à prix réduit, trois francs d'entrée) feront revivre la vraie et franche gaîté d'autrefois. Elle est naïve, la Porte Saint-Martin. Ainsi, pour faire revivre la vraie et franche gaîté de ses pères, il suffit d'un bal dit des Porcherons et de trois francs d'entrée! Combien donnera-t-elle d'appointements à ceux qu'elle chargera de faire revivre cette bonne vieille gaîté? Avec cela qu'il est facile de nous faire rire maintenant.

Enfin le théâtre du Châtelet annonce également des bals Parés et Masqués.

Eh! bien, voulez-vous que je vous parle franchement? Ou je connais mal ma génération et celle qui la suit; ou je ne crains pas de parier que tous ces bals feront un *fiasco* complet. Il faut bien autre chose pour rendre la gaîté à un peuple, et quand il ne sait plus s'amuser, quand il ne veut plus rire, tous les bals du monde, Porcherons ou autres, y perdraient leur latin. De même que quand il est en liesse, il n'est nul besoin de le tenter et de se mettre en frais : tout endroit lui est bon, tout lui est prétexte à rire; il danserait sur un volcan et s'improviserait lui même de vrais Porcherons.

TIBERGE.

NOUVELLES LOCALES.

Voici, d'après les informations officielles reçues à la Sublime Porte, quelques détails sur le rapatriement des volontaires hellènes amenés au Pirée le 21 courant et au sujet desquels on a fait circuler les versions les plus inexactes :

Une bande de volontaires étrangers s'était réunie dans une localité nommée Aya-Rouméli, située sur les limites des districts de Sphakia et de Sélino.

Le commissaire Impérial envoya contre eux par mer un bataillon de troupes régulières et environ 400 volontaires. Moustapha Pacha se rendit directement au village de Sphakia, après avoir disposé les troupes de manière à couper, de tous côtés, le chemin aux volontaires et occuper, à mesure qu'il avançait, toutes les positions les plus importantes. C'est dans ces circonstances que les volontaires étrangers, se sentant serrés de près et menacés par les troupes Impériales, dépêchèrent auprès du Commissaire quelques délégués pour lui demander leur pardon et le prier de leur permettre de rentrer dans leur pays à bord de bâtiments étrangers.

Le Commissaire Impérial crut devoir accéder à leur demande, et il écrivit à son caïmacan, Ali bey, à la Canée, de prier les consuls des Puissances étrangères de faire envoyer des bâtiments pour le transport de ces volontaires, à la condition, toutefois, que cet embarquement serait effectué dans le seul port de Lotros, de Sphakia, en présence des agents qui seraient désignés par le Commissaire Impérial, et que ce fait, qui était simplement un acte de générosité du Gouvernement Impérial, ne devait aucunement constituer un précédent.

Le consul britannique conserva, dans cette circonstance, une attitude réservée ; le consul d'Autriche étant sérieusement malade, la seule cannonière française, la *Salamandre*, fut donc chargée du transport des volontaires dont la plus grande partie 322 individus, fut embarquée à bord de la *Talya*, de la marine Impériale, et le *Feïzi-Bahri* fut chargé de les accompagner au Pirée.

—

Demain vendredi, 1er février, on donne au Théâtre Naum une grande représentation au bénéfice de MM. G. Marchetti et Ottavio Paoli.

Pour ce soir-là, le spectacle se composera comme suit :

1° Les 3 premiers actes du *Trovatore* ;

2° Après le 1er acte, Mme Peroni et M. Mellini chanteront le duo de l'opéra des frères Ricci, *Crispino e la Comare* ;

3° Après le 2me acte, un pas de danse ;

4° Après le 3me acte, le duo d'*Attila*, chanté par les bénéficiaires ;

5° Et, voilà ce qui est la *grande attraction*, comme disent les Yankees, on terminera par une loterie, qui se composera de 21 lots, dont la valeur totale est de 1,000 francs.

—

Demain le théâtre français offrira à ses habitués la première représentation des *Folies dramatiques*, bouffonnerie de Carnaval. L'opéra italien y sera mis en caricature, et cela seul suffira pour attirer une foule dans la salle du théâtre français qui sera sans aucun doute trop petite.

La rentrée de Mlle Christiane ajoute encore à l'attrait que promet la soirée. On répète activement les *Parisiens de la décadence*, drame qui a obtenu un succès immense à Paris.

—

ERRATUM.—Dans un avis que nous avons précédemment donné sur les foires de Roumélie, il faut lire : *Ivrania* au lieu de : *Jovania*.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

La Direction Générale a l'honneur d'informer le Public que les billets de banque de piastres 200 donnés et reçus jusqu'ici contre or, seront à partir du 1er février 1867 (n. s.), émis et remboursables contre médjidiés d'argent et, qu'à cet effet, les dits billets ont été frappés de deux timbres l'un en français, l'autre en caractères turcs, destinés à en préciser la nouvelle contre-valeur: 10 *médjidiés d'argent pour chacun.*

Les billets actuels de 200 piastres devant être en conséquence retirés de la circulation, les porteurs sont priés de les présenter à la Banque Impériale où ils leur seront remboursés en Livres Turques.

En même temps que ces nouveaux banknotes de 200 piastres en médjidiés d'argent, la Banque pour compléter la circulation, émettra des billets de 500 piastres exclusivement—remboursables en médjidiés d'or.

Constantinople, 29 janvier 1867.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, 1er février, à 1 heure précise de l'après-midi.

Le secrétaire-général,
Dr I. DE CASTRO.

PROVINCES.

—

Beyrout, 20 janvier.

Poursuivant le cours de ma correspondance, je reviens aux affaires du Mont-Liban.

Le 6 de ce mois, Youssuf Karam, à la tête d'une cinquantaine de personnes, se rendit à Ghorta, village du Carsavan, à quelque distance de Gazir. On ne savait pas quels étaient les projets du partisan, du perturbateur, mais comme l'année passée, Karam avait déjà tenté de se rendre maître de Gazir, on craignit un moment qu'il n'eût l'envie d'essayer de nouveau ce même plan ; en conséquence et pour être à l'abri de toute surprise, Daoud pacha envoya dans ce village des gendarmes qui devaient le défendre contre les attaques des rebelles et surveiller en même temps les mouvements de Karam.

A partir du 6, et durant les jours qui suivirent, eurent lieu de très-fréquentes réunions entre les consuls des cinq puissances signataires des traités, réunions dont le résultat fut un programme qu'on rédigea et qu'on présenta à Daoud pacha.

Le but que ces Messieurs se proposaient était de faire cesser dans le Liban un état de choses, si nuisible aux intérêts de la population et qui entravait l'exercice régulier de l'administration de Daoud pacha ; le gouverneur adhéra en conséquence aux vues des consuls et adopta leurs projets. Grâces aux avis reçus en réponse à des télégrammes expédiés à la capitale, on put fixer la marche à suivre pour atteindre sûrement et promptement le but que l'on se proposait.

M. des Essards, consul-général de France, fit parvenir à Karam, par un homme de confiance, les bases d'un arrangement dont la principale condition était le départ du chef maronite du Liban et son internement dans les possessions françaises d'Algérie. Karam accepta ces propositions et quitta immédiatement Ghorta. Mais il rencontra sur sa route, le chef de la gendarmerie envoyée à sa poursuite par Daoud pacha, qui n'avait pas encore reçu communication des nouvelles mesures prises. La milice libanaise attaqua sur le champ Karam et sa suite ; il y eut un combat qui dura plusieurs heures ; coûta aux Maronites dix hommes mis hors de combat et aux soldats un homme tué et quatre blessés.

Le jour même de cette sanglante escarmouche qui eut lieu près de Bebschebab, c'est-à-dire le 17 janvier, M. des Essards se rendit à Bhirki, chez le patriarche Maronite, dans l'espoir d'y avoir une entrevue avec Karam. Le consul-général avait atteint la rivière du Chien, vers 11 heures du matin, lorsqu'il apprit ce fâcheux contre-temps qui venait ajouter des difficultés nouvelles à une position déjà difficile et entraver la marche paisible de l'intervention diplomatique. La fusillade s'entendait encore ; sur le champ, M. des Essards expédia vers le théâtre du combat un de ses drogmans chargé de s'interposer et de faire connaître aux deux chefs et à leurs troupes, les nouveaux ordres du gouverneur-général. Dès que cette communication eut été faite, la lutte cessa et l'on se sépara, la milice-libanaise prenant une direction, les Maronites une autre.

Karam, averti, se rendit chez le Patriarche et y trouva M. des Essards, avec lequel il en partit et hier au soir, le consul et l'agitateur du Liban rentraient en ville.

Le monde s'était rendu en foule à leur rencontre; on leur fit une véritable ovation et les airs retentissaient de *vivats* poussés en l'honneur de M. des Essards et de Karam. Celui-ci s'embarquera très-prochainement pour se rendre en Algérie.

Déjà, par l'effet de la haute clémence du Sultan, Karam avait été amnistié ; il lui était même loisible de fixer sa demeure dans un lieu quelconque de la Syrie, à l'exception du Liban. Mais les derniers événements firent reconnaître qu'il était absolument nécessaire de l'éloigner tout-à-fait d'un pays où il pouvait exercer encore quelque influence. Son départ pour l'Algerie est pour nos campagnes et pour le Liban un gage de sécurité et de tranquillité.

Le 18 du courant, on a donné au cercle du commerce, un bal maçonnique au profit des pauvres. Tous les francs-maçons de la ville y assistaient, portant les insignes de leur Société. On avait mis les billets à dix francs ; et la recette est évaluée à 2,500 francs. C'est un assez beau denier pour la gente besogneuse du pays.

Salonique, le 22 janvier.

Les nouvelles que j'ai à vous communiquer cette semaine ne sont pas fort intéressantes. Les fêtes de Ramazan font un peu chômer les affaires. Cependant notre excellent gouverneur Akif pacha, tenant compte des exigences du commerce de notre ville, a pris la résolution de ne rien arrêter pendant la journée, ce dont on lui est fort reconnaissant. Les Turcs ne pouvaient souhaiter une meilleure saison pour faire leur jeûne. Les journées sont courtes, la température est si douce qu'on se croirait au printemps et les prairies commencent déjà à se revêtir d'une verdure légère.

Samedi nous avons vu partir pour la Thessalie un régiment de Redifs (corps de réserve) qui depuis 8 à 10 mois tenait garnison dans notre ville.

Depuis que les fêtes de Ramazan sont commencées, on voit circuler au Tcharchi et dans les rues principales de la ville, un groupe de jeunes officiers sortis de l'Ecole militaire de Constantinople et venus ici pour passer les fêtes au sein de leurs familles. La tenue de ces officiers est excellente, on sent qu'ils sont à l'aise dans leur uniforme et l'on ne voit pas chez eux de ces négligences choquantes que nous avons eu souvent l'occasion de remarquer. Mais le gouvernement Turc fait assez de dépenses pour l'armée pour qu'il soit en droit d'en attendre les meilleurs résultats.

Le nouveau consul d'Autriche, M. le chevalier Micksche, a pris possession de son poste, il a fait ses visites officielles au Gouverneur et aux Consuls ses collègues, visites qui ont été déjà rendues.

VARIÉTÉS.

HISTOIRE D'APELLES.

—

Nous donnons, sous ce titre, un fragment du premier livre de M. Henri Houssaye. L'*Histoire d'Apelles* paraîtra ces jours-ci à la librairie académique de Didier. Depuis trois ans, M. Henri Houssaye travaille à cet ouvrage, qui contient outre vingt chapitres consacrés à Apelles, à ses œuvres, à ses maîtres, à ses rivaux : Pamphile, Mélante, Praxitèles, Pausias, Lysippe, etc., une longue et savante étude sur la peinture grecque depuis son origine jusqu'à Apelles, et une préface très hardie, *l'Art et les Religions*, qui est appelée à susciter les plus vives discussions.

. . . .

Apelles alla en Asie : soit qu'il fit partie de la suite du roi dès le début de la campagne ; soit qu'ayant quitté Alexandre à son départ de la Macédoine pour la Perse, il le retrouvât à Ephèse après la bataille du Granique et qu'il se décidât enfin à le suivre ; soit que, un peu plus tard, après la défaite complète de Darius et la possession absolue de la Perse et de la Médie, il fût mandé par le conquérant et qu'il vint à Babylône ou à Ekbatane dans un de ces renforts de cavaliers et de fantassins dont, sur les demandes du conquérant, l'Epire, la Cilicie, la Thrace, la Macédoine, la Thessalie et l'Ionie jonchaient sans cesse la terre asiatique.

De même qu'il fallait à Alexandre des soldats pour conquérir la Perse, des légistes et des philosophes pour en changer les lois, des capitaines pour conduire son armée, des devins pour expliquer les oracles, des géographes pour tracer les plans, des architectes et des ingénieurs pour fonder les villes, ne lui fallait-il pas aussi des artistes pour ces villes? ne lui fallait-il pas un historien pour raconter l'expédition, un poëte peur faire de ses exploits une Alexandriade, comme Homère avait fait une Iliade des exploits d'Achille; des peintres, des statuaires, des graveurs pour montrer à tous ses sujets, à tous ses ennemis, à la postérité, ses beaux traits dont il s'enorgueillissait autant que de ses victoires? Pour historien, il prit Kallisthènes, que plus tard il fit assassiner; pour chantre épique il choisit, méprise indigne de lui, le poétastre Khœrilos; Lysippe fut son sculpteur; Pyrgotèles fut son graveur; Apelles fut son peintre!

On s'étonnera peut-être de ce que le prévoyant Alexandre, qui n'avait pas voulu conduire en Perse plus de 35,000 soldats, craignant qu'un trop grand nombre de troupes ne retardât la rapidité des marches, ne nuisît à l'ensemble des manœuvres et n'exigeât trop de vivres, se soit embarrassé de pareilles inutilités, nobles parasites de cette grande armée. L'étonnement ne résistera pas à la réflexion: 10,000 cavaliers qui peuvent être très utiles dans une bataille, peuvent aussi être très embarrassants dans l'ascension d'une montagne, dans le passage d'un défilé et même dans les cantonnements, à cause des fourrages qu'il leur faut trouver. Cinquante artistes qui ne serviront absolument à rien des choses matérielles de la guerre, ne seront non plus jamais fort gênants, à cause de leur petit nombre.

De nos jours même combien de peintres suivirent les marches rapides de la campagne d'Italie, ne se contentant pas de voir de loin les mouvements des troupes, mais assistant, au milieu de l'état-major, sur le sol du combat, labouré de boulets, aux batailles qu'ils avaient formé projet de représenter?

Il en fut de même pour les savants et les artistes grecs de la cour d'Alexandre. Avec lui ils partent de Pella ; avec lui ils vont de Philippe à Maronée ; avec lui ils franchissent l'Hellespont ; avec lui ils regardent les ruines d'Ilion, où déjà Virgile aurait pu s'écrier : *Ubi Troja fuit*. Dans la maison du roi, ils assistent au passage et à la victoire de Granique. Puis ils suivent Alexandre dans tous les zigzags que décrit sa marche triomphante, capricieusement conduite par l'ambition et la curiosité. Alexandre est envieux de voir : il s'arrête à Thyatire ; à Sardes, si riche et si florissante ; à Ephèse, sa rivale en richesse et en beauté. (Ces marches incessantes et ces intermittences de courtes haltes tenaient l'armée en haleine sans la fatiguer.) Là, il demeure quelques jours, envoyant à Athènes 300 boucliers amassés sur le champ de bataille. Il visite la ville; il donne une grosse somme pour la réédification du temple d'Artémis, que les habitants commençaient à reconstruire à leurs frais. D'Ephèse, suivant le littoral de la côte Ionienne, Alexandre s'empare de Milet. Il arrive en Karie. Repoussé devant Mendès, il se rabat sur Halikarnasse, l'assiége et s'en empare ; à Pergues, attendant des renforts, il passe une partie de l'hiver. Puis il se remet en marche ; il arrive à Kappadoce. Pour la troisième fois, il franchit avec toutes ses troupes la chaîne du Taurus, se trouve en Cilicie, marche jusqu'au golfe d'Issus, sur les bords duquel il rencontre et il bat la nouvelle armée de Darius.

Combien de fois Apelles, pendant ces véritables marches forcées, regretta-t-il le calme d'esprit et la tranquillité de corps, si chers aux travailleurs d'Ephèse, de Korinthe ou de Sikyône! Pensant ainsi, le peintre dut bénir les lenteurs du siége de Tyr. Ces sept mois de repos qui faisaient rugir Alexandre lui apportaient au contraire un immense bonheur : les grandes jouissances du travail. Peut-être, pendant ce siége, resta-t-il dans le camp même d'Alexandre et fit-il sous la tente un des nombreux portraits du héros. Peut-être fut-il cantonné avec la plus grande partie de l'armée dans les vallons de la Palestine ; Alexandre ne gardant devant Tyr que les troupes actives, tout au plus suffisantes aux travaux de la digue et aux combats de l'assaut.

Après Tyr, c'est Samarie, Joppé, Gaza, Peluse et Heliopolis, qui ouvrent leurs portes au clément Alexandre, ou qui font abattre leurs murailles par les soldats du fils de Philippe, et le roi-dieu atteint Memphis, l'antique cité des Pharaons.

Dans cette grande ville, Alexandre demeure encore un hiver entier. Il administre l'Egypte, en confie le gouvernement à deux satrapes perses ; il fonde la première Alexandrie ; il reçoit des députés de toutes les villes de la Grèce, qui viennent le complimenter, en lui amenant des renforts d'hommes et de chevaux ; il fait son fameux pèlerinage à Ammon, en Libye. Apelles resta donc assez longtemps à Memphis, regardant et visitant curieusement le temple de Sémiramis, le temple de Phta, où l'on adorait le bœuf Apis, le palais des Pharaons et les autres monuments dont les formes massives, déifications de la matière, grandioses sans harmonie, majestueuses plutôt que belles, ne lui plurent sans doute que très médiocrement, en sa qualité de Grec, et de Grec d'Ionie.

Mais il fallait se remettre en route, passer, à la suite de l'armée, d'Egypte en Idumée, d'Idumée en Palestine, de Palestine en Syrie, en Mésopotamie, en Assyrie, et, après avoir vu Damas, Emèse, Circésium, Thapsaque, Ninive, arriver enfin, les Perses vaincus à Arbelles, au cœur de l'Asie, à Babylône. Apelles demeura-t-il à Babylône? Laissa-t-il partir, sans le suivre, Alexandre à la poursuite de Darius, pensant que le roi viendrait tôt ou tard à Babylone? C'est douteux; car Apelles connaissait la fière ambition du héros. Alexandre, cet Ahasvérus de la conquête, ne devait jamais s'arrêter, jamais retourner en arrière; une force fatale le poussait toujours en avant. Un seul obstacle mit fin à sa course de gloires : la rébellion de ses soldats, fatigués de marcher sous la pluie qui les transperçait et dans les sables qui les étouffaient, las de combattre, de tuer et d'être tués, lorsqu'il leur ordonna de passer les eaux profondes et rapides de l'Hyphase.

Alexandre avait il une patrie? Quelle était-elle? Etait-ce la Macédoine? la Macédoine qu'il quitta sans regret, la Macédoine qu'il n'eut jamais le désir de revoir! Etait-ce donc l'Ionie? Mais pourquoi l'Ionie plutôt que l'Egypte, plutôt que la Phrygie, plutôt que la Perse plutôt que l'Assyrie, plutôt que l'Inde? Sa patrie, c'était le monde entier, que son ambition sur-humaine lui suggérait de conquérir. Alexandre le dit lui-même à son armée, la voulant forcer à traverser l'Hyppase : « Seules les bornes du monde borneront mon empire. » Alors, par la grandeur de son ambition et de son orgueil, par la force de ses armes, par le génie de sa politique et de sa législation, les nations auraient abdiqué leurs noms en abdiquant leurs coutumes et leurs nationalités ; elles se seraient fondues toutes ensemble, comme les fleuves se fondent dans l'Océan, dans un empire immense, qui se fût appelé l'Alexandrie !

Connaissant donc l'insatiable ambition d'Alexandre, c'eût été folie à Apelles que de rester à Babylône en attendant son retour. Il fallait prendre un grand parti : revenir en Grèce ou suivre le roi dans ses pérégrinations guerrières. Apelles dut se décider à voyager encore.

Des haltes de peu de durée, mais souvent répétées, avaient permis à Appelles de faire déjà de nombreux portraits d'Alexandre et de ses généraux ; il avait alors pu représenter le roi sous la figure de Zevs Tonnant, puisque l'oracle d'Ammon avait parlé. Mais avait-il peint, à Babilône, le portrait de la fameuse Pankaste ? Ce n'est pas à croire. Le premier séjour d'Alexandre à Babylône ne dura qu'une trentaine de jours. Eut-il le loisir, en un si court espace de temps, de se former un harem ? D'ailleurs, les histoires du Péloponèse ne commencent à parler des débauches d'Alexandre que dans les quelques mois de repos auxquels, à reprises différentes, il s'abandonna à Persépolis. C'est dans cette ville bien probablement qu'Apelles fit le portrait de Pankaste. Le peintre devait désirer voir Persépolis : ses splendeurs, ses palais grandioses, ses monuments gigantesques, autant que les murailles de Babylône, que ses édifices, que ses jardins suspendus, excitaient l'avidité des yeux d'Apelles, qui avait entrepris ce grand voyage plus encore par curiosité que par intérêt.

D'ailleurs, la manière dont Alexandre conduisait ses campagnes se prêtait à merveille à l'admission de quelques artistes dans l'armée. Ses expéditions tenaient un peu de tout : les batailles succédaient aux siéges, les siéges aux voyages de pure curiosité. Souvent on ne rencontrait aucune résistance; les magistrats, les prêtres, les satrapes de la plupart des villes en apportaient les clés au vainqueur de Darius. Alexandre s'arrêtait dans chaque cité, la visitait dans ses détails, étudiait ses mœurs, s'informait de son culte, qu'il respectait toujours, de ses lois, qu'il abolissait souvent pour en établir de plus équitables et de plus clémentes. Il mettait une garnison, nommait un gouverneur, des officiers ; il encourageait, par des présents ou par des récompenses, les mariages de ses soldats avec les filles des indigènes. Quelquefois, lorsqu'un lieu, soit par sa position avantageuse pour la ville elle-même, soit par l'utilité que pourrait en retirer le pays, lui paraissait propre à la fondation d'une Alexandrie (on sait qu'Alexandre nomma *Alexandrie* toutes les villes qu'il sema sur sa route, si essentiellement civilisatrice), il ordonnait et l'on agissait. Sans doute bien des soldats de cette armée, qui, si minime à son départ de Pella, s'était accrue de plus du double, en formant boule de neige durant ces longues routes, abandonnaient la pique et l'épée du guerrier pour prendre la pioche du terrassier et la truelle du maçon. Mêlés aux naturels, ils formaient ainsi une légion de travailleurs capable de construire une nouvelle tour de Babel, si, dans sa superbe, Alexandre l'eût commandé.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 30 Janvier	32	16
Clôture du 30 janvier	32	14

—

Télégramme Officiel

De Paris 29 Janvier.

Dette Générale, ouverture	30	15
» » clôture	30	30

Nouvelles de Mer.

PIRANO, 16 *Janvier*—A cause du mauvais temps les navires suivants ont relâché dans notre port :
Aut. *Dobra Kostrenjka*, cap. Curtini ; *Costanza et Onore*, cap. Lovrich ; *Falco*. cap. Mrak ; *Equo*, cap. Ivancich ; *Nina*, cap. Prémuda ; *Sveti Krez* cap. Marocchini ; et *Lisa* cap. Fraticelli. Italien : *Affettuoso Padre*, cap. Delli Santi : *Marianna*, cap. Musumecci ; *Ercole*, c. Lombardo ; *Era Novella*, c. Giunta ; *S. Francesco*. c. Camerota. Norw. *Kolog. da* : c. Ohlman, ; *Bonafide*, c. Ombolt. Angl. *Forth*, c. Morgan. *Garence*, c. Collen. Franc. *S. Anne*, c. Gnihomat. Ambourg. *Schon*, c. Heim. Russe *Vovolochtan*, c. Ulman ; *Salama* c. Roden.

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 30 Janvier.

SMYRNE. vap. fr des M. Imp. *Vatican*, cap. Martin, ayant touché Metelin Dard. et Gallipoli div. march. et 40 passag.

ALEXANDRIE, vap. angl. *Ellen Constance*, cap. G. Francis, ayant touché Mersine, Smyrne et Dard. div. march. et passag.

Départs du port du 30 Janvier

MARSEILLE, vap. fr. *Byzantin*, cap. Cas, div. march. passag.
— vap. franc. *Delta*, cap. Jeanselme, div. march. et passag.
— vap. fr. de M. Imp. *Tibre*, cap. Pelissot, div. march. et passag.

ALEXANDRIE. vap. russe *Don*. cap. Resnitzenco, div. march. et passag.

SMYRNE, vap Ll. aut. *Stadium*, cap. G. Marinich, div. march. et passag.

TREBISONDE, vap. ott. *Chahperi*, cap. Lipovatz, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Départs du port du 30 Janvier.

FALMOUTH, bk. aut. *Mali Ivo*, cap. Glavich, blé.
— br. angl. *Linda Florida*, cap Aalleway, blé.
— br. ital. *Luigi*, cap. Demartino, blé.
— br. ital. *Cecilia*, cap. Repetto, blé.
ANVERS, br. pruss. *Gluckauf*, cap. Helbert, blé.
MARSEILLE, br. ital. *Unione*, cap. Bartolotto, blé.
— bk. aut. *Ortodossia*, cap. N. Sbutega. blé.
— br. hell. *A. Dionissios*, cap. J. Dauduro, blé.
— br. aut. *Francesco*, cap. Petrovich, blé.
— br. aut. *Francesca Madre*, cap. Caferato, blé.
— br. ital. *Tito*, cap. G. Massone,, blé.
— br. hell. *Naftis Idreos*. cap. Douka, blé.
— br. ital. *Cortino* cap. Fore. blé.
REGGIO, br. russ. *Duschka*, cap. Sorranich, blé.
SULINA, br. meck. *Balance*, cap. Niemann, lest.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

AVIS

Voyage extraordinaire à l'occasion du

BAIRAM.

Le deuxième et le troisième jour du Bairam, il y aura le matin à 5 heures à la turque, un départ extraordinaire du pont pour Béchiktach, Ortakeui, Beylerbey, Vanikeui, R.-Hissar, Canlidja, Emirghian, Stenia et Beicos, avec *retour* à 8 h. et 1/2 de Beicos au Pont, touchant les mêmes échelles.

AVIS.

L'ouverture de l'exposition des anciens costumes des Osmanlis, confectionnés par les soins du Gouvernement Impérial et exposés une première fois, il y a quinze ans, ayant eu lieu le jeudi 11 Ramazan de cette année, à la caserne Impériale, située en face de la mosquée du Sultan Ahmed à Stamboul, les mardis et les samedis sont fixés pour les visites des dames exclusivement et les autres jours pour celles des hommes, ainsi que pour les dames européennes.

Prix d'entrée : 2 piastres; les enfants ne paieront que 40 paras et les soldats, jusqu'au grade de sergent, 20 paras.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866
A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)
Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
Total francs			2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,
Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

PETIT JARDIN DES FLEURS
OU
Café Baleon au Téké.

Dans un beau local construit exprès, sont exposés 3 lions géants avec leurs jeunes; ces lions viennent d'Asie et d'Afrique. La salle est ouverte au public de 9 heures du matin jusqu'à 3 h. après midi.

Prix d'entrée pour visiter les lions 1re place 5 p. — 2me place 3 p. — 3me place 2 p.

Chaque jour à 3 h. et à 5 h. de l'après-midi l'illustre dompteur Hermann entre dans la loge aux lions et leur donne leur nourriture. Le public est admis également à ces représenations, aux conditions suivantes :

1re place 10 p. — 2me place 5 p. — 3me place 3 piastres.— Monnaie en argent.

BREVETS en France.

BREVETS à l'Étranger.

Bte BOURGOISE & Cie

NOUVEAU SYSTÈME DE FILTRES POUR LES EAUX

Appareils à filtrer instantanément dans les plus modestes, comme dans les plus grandes proportions.

MM. Bte BOURGOISE ET Cie, inventeurs de ce nouveau système, ont enfin résolu le problème dont la proposition était : *Filtration parfaite et instantanée* au moyen d'appareils *simples, légers*, d'un prix modéré et surtout d'un transport *facile* et sans danger de *casse* pour leur exportation.

S'adresser pour tous renseignements, à MM. Bte BOURGOISE ET Cie, *rue de Lancry*, 56, *à Paris*, ou MM. les Commissionnaires de la place.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux ; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser au comptoir de M. Stefano A. Ralli à Galata.

Photographie El. Chark et Cie.
Grande rue de Péra N° 439.

Photographies et reproductions en tous genres.

Belle collection des gravures reproduites, d'après les meilleurs auteurs et illustrations l'admirable poëme de Milton.

Le Paradis perdu.

AVIS.

Cap. Pederson, commandant le navire norwégien *Clio* 5/6 11 destiné avec 3500 quarters d'Orge, de ce port pour l'Angleterre a besoin de Liv.-St. 500 contre change maritime.

On est prié de s'adresser par écrit à SCHIOTT et REPPEN N° 11, Rue Tchemlekdji Galata, indiquant en même temps prime et conditions.

Constantinople, 19 janvier 1867.

AUX FABRIQUES
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké,* 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc, garanti. — EXPORTATION.

VENTE IMPORTANTE
Aux enchères publiques.

EPAVES DU BARK ANGLAIS «FANNY»
Naufragé à Kilia.

Lundi prochain. 21 janvier à 10 heures du matin, seront vendues aux enchères publiques, vis-à-vis l'office de Santé à Galata toutes les fournitures du navires sauvées du bark Fanny,

Comprenant des ancres et des grapins, des chaînes, les haussières, des cordes de touage et des grelins, des manœuvres en fil de fer ; des mâts, et des mâts de hune ainsi que des étais. Un double assortiment de voiles en parfait état et une grande quantité de manœuvres courantes et de cordages de rechange ; des vergues et des mâts presque neufs, des pompes Wee Gee (un foyer de coq ; un cabestan en métal, trois embarcations ; du bœuf salé (meet beef), etc.

Ainsi qu'une grande quantité de diverses fournitures de navire.

Le tout, pour la commodité des acheteurs, sera offert en lots séparés.

Mardi prochain, 22 janvier à midi précis, il sera également procédé au même endroit à la vente de la carcasse du bark anglais « Fanny de Shoreham, de la portée de 364 tonneaux, telle qu'elle gît actuellement sur la plage de Kilia, ayant à bord trois mâts, et un beaupré, un grelin de guindeau, une partie de la chaîne, une citerne en fer dans la cale, etc.,

Pour de plus amples renseignements s'adresser à M. I. de Castro, ou à M. Thos. Russell, agent de navires, Galata.

Constantinople, le 18 janvier 1867.

M. L. DE CASTRO

AVIS
CHIRKET-I-HAIRIÉ.

A partir du dimanche prochain 8/20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1/2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1/2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 70 ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boîte et sur la notice qui se distribue gratis, *la signature : A. Rouvière les initiales A. R., et la marque de fabrique.* Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.

A Paris, à la pharmacie LEROY, 45, rue Neuve-St-Augustin — *A Constantinople*, dépôt chez L. MEIFFREDY.— DELLA SUDDA, OTTONI, CALLEJA, etc.

AVIS

Lundi 4 février à 11 heures du matin, à la Douane de Galata, il sera procédé à la vente aux Enchères Publiques par le Ministère du soussigné de V G 20/28, 9 Barils contenant ensemble 4,500 paquets de Limes en Fer pour être adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

Cette vente s'exécute conformément au Décret de la Chancellerie de la Légation Royale de Prusse en date du 17 courant.

Galata, le 30 janvier 1867.

J. DE CASTRO.

AVIS AUX PERSONNES
Atteintes de Surdite.

M. FRANCK, *opticien oculiste*, est inventeur d'un instrument acoustique qui surpasse en efficacité tout ce qui a jamais été produit pour le soulagement de cette infirmité. N'ayant qu'un centimètre de diamètre, ce petit objet imperceptible s'adapte à l'oreille et agit si puissamment sur l'ouïe, que l'organe le plus défectueux reprend ses fonctions: ordinaires; les personnes jouissent d'une conversation générale, et les bourdonnements, ordinairement sentis, disparaissent entièrement. En somme, cette découverte offre tous les avantages possibles relatifs à cette terrible infirmité. Cet instrument peut être envoyé, n'importe la distance, avec son écrin et une instruction imprimée sur la manière de s'en servir, en adressant franco un mandat sur la poste, ou contre remboursement, de 15 fr. et 1 fr. pou le port.

S'adresser chez M. FRANCK, à Paris, rue Saint-Honoré, N° 257.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON.

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemins de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légères et de longue durée, les toitures en feutre, ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

A LOUER
Grande Maison en pierre.
Située rue Dervich, N. 8.
S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calcovoressi Khan, N° 22, Stamboul.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER.
Rue Mezarlik,, 76 près du Petit-Champ
pension bourgeoise.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.
ANTI-CONTAGION.

Préservatif contre les maladies secrètes.
Poudre nutritive de M. Liebig.
(Soupe pour les enfants.)
Pilules fébrifuges remplaçant le sulfate de quinine.

Dr R, BAUR.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE
PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,
Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes, Bronchites ou Toux nerveuses, Grippes, Coqueluches*; contre l'**Hémoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda, Ottoni, Calleja**, pharmaciens-droguistes à *Péra* ; à *Bucharest*, chez MM. **Steege, Honig** ; à *Jassy*, chez M. **Loockman** ; à *Galatz*, chez M. **Bonnets**, et dans les principales pharmacies d'Europe.

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

VENDREDI, 1er FEVRIER 1867. 26 RAMAZAN 1283 de l'Hégire. VENDREDI, 1er FEVRIER 1867

2me Année. --- N° 26.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir,

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS;

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal. 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 1er Février.

L'an dernier, à peu près à pareille époque, la Reine d'Angleterre ouvrait en personne la session du Parlement britannique. C'était la première fois qu'elle apparaissait en public depuis la mort du Prince Albert. Cette année, la Reine Victoria fera comme l'an passé.

Lorsqu'on est déjà si rapproché de la nouvelle session, il est naturel que dans les cercles politiques de Londres on s'occupe vivement de la conduite que tiendra le gouvernement dans la question de la réforme électorale. Cette question continue à profondément agiter les masses, au grand désappointement de ceux qui avaient nié d'abord jusqu'à l'existence même du mouvement, puis l'intérêt qu'y pouvaient prendre les classes de la population privées du droit de vote. Mais la persistance et la fréquence des démonstrations en faveur de la réforme, le nombre considérable des personnes qui prennent part à chacune de ces démonstrations, prouvent mieux qu'aucun raisonnement la réalité du mouvement et l'énergie des réclamations populaires. En présence de tels faits, devant ce réveil si fortement prononcé de l'opinion publique, les membres du Parlement, partisans de la réforme, ont, paraît-il, l'intention de reprendre vigoureusement la campagne et de mettre le gouvernement en demeure de présenter une loi au moins aussi libérale que celle dont le cabinet Russel-Gladstone avait accepté la responsabilité. On prétend même qu'il y a eu des pourparlers entre les amis de l'ancien Chancelier de l'Echiquier et les Whigs qui, en abandonnant leurs chefs, ouvrirent toutes grandes les portes au ministère Tory et rendirent son avènement possible. Il paraîtrait, cependant, que ceux des amis de l'ancien cabinet qui avaient pris l'initiative de ces démarches, auraient été trompés dans leur attente; ils espéraient, sans doute, que revenant à leurs anciens errements, sous la puissante pression des événements, ils seraient disposés à se rallier de nouveau, Mais il n'en a pas été ainsi. Les *Abdulamites*, comme les a nommés M. Bright, ont été plus maltraités que les Torys eux-mêmes, dans les meetings tenus par le parti réformiste. Dans leur opposition aux plans de M. Gladstone, ils étaient poussés, non pas par les raisons de tactique parlementaire qu'ils ont alléguées dans le cours des débats, mais bien par les répugnances profondes et invétérées que leur inspirent ces efforts tendant à une extention du suffrage, qui arracherait de leurs mains le monopole politique qu'ils possèdent aujourd'hui. Aux avances qui leur ont été faites, ils ont répondu en déclarant qu'ils se rallieraient à une motion d'enquête que compte déposer Lord Elcho. Cette motion ne sera, en réalité, qu'un nouveau moyen d'ajourner le débat. C'est donc sur ce point qu'il faut s'attendre à voir se porter tous les efforts des adversaires et des partisans de la réforme. C'est par elle qu'on pourra compter les forces des partis qui divisent la Chambre, et cela, dès les premières semaines de la session.

Des nouvelles de source brésilienne et concernant les opérations de la guerre contre le Paraguay, présentent la situation de l'armée de ce pays comme déplorable. Officiers et soldats, dit-on, se révoltent contre l'autorité du président Lopez. Par contre, l'arrivée du nouveau commandant en chef des armées alliées, maréchal Caxias, aurait porté au comble l'ardeur et l'enthousiasme de ces troupes. Après s'être grossies de nombreux renforts, elles se prépareraient à reprendre une vigoureuse offensive. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que ce sont là nouvelles de source brésilienne, qu'on ne doit leur accorder qu'une médiocre confiance, et qu'elles sont en contradiction complète avec celles qui parviennent du Paraguay; toujours est-il que cette petite et vaillante république résiste avec succès jusqu'à ce jour aux efforts des alliés, qu'elle leur inflige de cruelles défaites et que les partisans de la cause brésilienne doivent souhaiter une plus heureuse fortune au maréchal Caxias qu'à ses prédécesseurs.

La médiation anglo-française a été repoussée par les républiques du Pacifique dans leurs démêlés sanglants avec l'Espagne. Cependant, on annonce aujourd'hui que la France, l'Angleterre et les Etats-Unis viennent de se mettre d'accord pour une action commune, afin d'amener une solution pacifique du conflit qui divise l'Espagne et ses anciennes colonies. C'est surtout à Lima que l'on compte agir, les hommes d'Etat du Pérou s'étant montrés plus disposés que ceux du Chili à la conciliation. On espère que les représentants des trois puissances auront une influence décisive.

D'autre part, et s'il fallait en croire la *Epoca*, l'Espagne serait prête à poursuivre ses opérations militaires vers la fin du mois de mars, si le Perou et le Chili repoussaient la médiation des Etats-Unis, comme ils ont repoussé celle de la France et de l'Angleterre.

Quoiqu'en dise le journal espagnol, il sera permis de supposer que dans la crise intérieure que traverse actuellement le pays, il pourrait se faire que l'Espagne si occupée au dedans ne put envoyer ses flottes et ses soldats dans le Pacifique. Ce ne sont point ennemis à dédaigner que les adversaires de l'Espagne dans l'Amérique du Sud. Si l'amiral Pareja bombarda Valparaiso, on peut se rappeler le rude échec qu'éprouva la flotte de S. M. Isabelle II lorsqu'elle attaqua le Callao. Une solution pacifique, à l'aide de la médiation de trois puissances est, croyons-nous, la meilleure du conflit pendant.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On lit dans *la France* :

« On s'entretenait beaucoup, au bal des Tuileries, de changements considérables qui seraient à la veille de se produire dans l'organisation constitutionnelle.

« Malgré la consistance que ces bruits ont acquise nous avons cru devoir nous abstenir d'en parler.

» Mais ils sont tellement accrédités aujourd'hui dans tout Paris, où ils ont fortement agi sur l'opinion et les affaires. qu'il nous est difficile de les passer sous silence.

» Voici, d'après le bruit public, les réformes dont il serait question :

» Le ministère d'Etat serait supprimé dans sa forme actuelle, et on le rétablirait avec les attributions qui lui appartenaient du temps de M. Fould et de M. le comte Walewski.

» Les ministres, ou tout au moins plusieurs d'entre eux, iraient aux Chambres pour y défendre leurs actes et la politique du gouvernement.

» L'Adresse serait supprimée, ou tout au moins réduite à un débat rapide et sommaire, comme celui qui a lieu en Angleterre dès le lendemain du discours de la Couronne.

» Le droit d'interpellation serait établi.

» Le régime de la presse subirait des modifications dans le sens du droit commun.

» On ajoute que le Sénat devait être convoqué afin de mettre ces dispositions nouvelles en rapport avec les principes de la Constitution.

» Tels sont les points principaux des réformes dont on s'entretient.

» Nous croyons que le fond de ces informations est sérieux. Toutefois, il paraît que rien n'est encore définitivement résolu, et nous devons nous borner à nous faire les échos des bruits qui circulent. Ils sont tellement répandus que, selon toute probabilité le *Moniteur* ne tardera pas à fixer l'opinion publique.

On lit dans l'*Indépendance Belge* :

Il est vraisemblable que M. Rouher quittera le ministère d'Etat (devenu muet) pour prendre un autre département qui utilisera ses talents d'orateur. On doit supposer que M. de Moustier, qui passe pour avoir exposé avec beaucoup de lucidité et de facilité les affaires de son ministère au Conseil d'Etat, se trouvera naturellement une des bases de l'organisation nouvelle. On dit même que c'est là une des circonstances qui auraient contribué à amener l'Empereur à l'idée de voir les ministres débattre leurs affaires spéciales au Palais Bourbon et à la possibilité d'un succès pour eux dans ces conditions. Il est à conjecturer que M. Fould et le maréchal Randon, qui ne se piquent guère d'être orateurs, pourront déléguer volontairement leurs fonctions.

On écrit de Paris à l'*Indépendance Belge* :

M. Bertier, gouverneur de la Martinique, quittera la France le 8 février prochain par le paquebot de Saint-Nazaire. Le retard mis par M. Bertier à se rendre à son poste vient, assure-t-on, de ce qu'il a voulu attendre l'arrivée en France de M. de Lapelin, son prédécesseur, avec lequel il désire conférer. M. de Lapelin arrivera à Saint-Nazaire par le paquebot attendu réglementairement le 26 janvier.

Les dernières nouvelles du Mexique disent que l'empereur Maximilien devait quitter, le 26 décembre, Orizaba pour se rendre à Mexico.

Angleterre.

Cest à tort, dit le journal la *France*, qu'on attribuerait un but politique au départ de la flottille anglaise commandée par lord Paget pour Alexandrie.

Ainsi que l'a constaté il a quelques jours le *Moniteur*, cette démonstration de la part de l'Angleterre n'est qu'un acte de courtoisie du gouvernement de la reine Victoria à l'égard du vice-roi d'Egypte, auquel lord Paget est chargé de remettre le grand-cordon de l'ordre du Bain.

Autriche.

Pesth, 18 janvier. — Dans les cercles des Deakistes, on dément carrément la nouvelle que Pulsky a négocié, comme fondé de pouvoirs de son parti, avec le gouvernement et les autonomistes. Pulsky n'avait aucune mission dans ce sens.

Pesth, 18 janvier. — Dans la séance de la Chambre des magnats, séance ouverte à deux heures de l'après-midi, le comte Ladislas Raday, secrétaire de la Chambre des députés, a présenté l'adresse signée par cette dernière Chambre. Cette adresse a été lue, puis signée par le Tavernicus et le secrétaire Majthenyi.

Le Tavernicus a été chargé de transmettre l'adresse à Vienne et la séance s'est terminée par là.

Un membre de la Chambre des Magnats discute dans le « *Lloyd de Pesth* » la question de savoir pourquoi la seconde adresse, qui n'était qu'une répétition énergique des principes de droit défendus dans la première adresse a été adoptée à l'unanimité par les magnats, tandis que la première a rencontré auprès d'eux une vive opposition.

Ce magnat répond comme suit à la question indiquée : « Alors comme aujourd'hui le parti modéré cherchait des garanties en faveur de l'existence de la monarchie ; ce n'est pas la conviction politique, mais la situation politique qui s'est modifiée. La discussion des questions en litige est plus avancée que précédemment. Les anciens opposants de la Chambre de magnats trouvent dans le rapport de la commission des 15, dans le discours par lequel Deak a clos la discussion de l'adresse et dans la grande majorité de son parti les garanties qu'ils cherchaient.

On lit dans le *Débat* :

Nous avons déjà parlé de la liste de candidats que le parti du prince Charles Auersperg a posée dans le groupe des grands propriétaires pour les nouvelles élections à la diète de Bohême. Cette liste était accompagnée d'une proclamation dans laquelle il n'est pas formulé de programme particulier de parti, mais qui fait ressortir la nécessité d'une action commune de tous les patriotes autrichiens en disant que dans ce moment important la coopération de tous les patriotes autrichiens est le devoir le plus impérieux.

On assure que le prince Charles Auersperg exercera une influence décisive sur les Allemands dans la diète de Bohême. Nous désirons que cela se confirme. Ce que le prince Auersperg dit dans sa proclamation n'est rien moins que l'expression de son attachement à la constitution de février ou au point de vue quelconque d'un parti. Il parle le langage d'un patriote autrichien qui ne veut pas rester inactif au moment où l'empire lutte pour arriver à une organisation définitive et où il fait des signaux de détresse pour appeler ses peuples à son secours. — Nous le répétons, l'appel que le prince Auersperg, chef des soi-disant partisans de la constitution, a adressé à ses électeurs, pourrait tout aussi bien s'appliquer au parti opposé, comme à tous ceux qui sont dévoués à l'Empereur et à l'empire.

Le comité électoral conservateur des grands propriétaires Bohêmes a porté sur sa liste 54 candidats.

Le comité électoral tchèque n'a pas encore publié la liste de ses candidats pour la diète de Bohême.

La « *Correspondance Morave* » prétend savoir de bonne source que les membres de la famille impériale ayant droit d'élection pour la diète Morave ont renvoyé au parti Belcredi la liste des candidats qui leur avait été transmise et ont donné des instructions à leurs chargés de pouvoir en faveur du parti Mittrowsky.

Suède.

On écrit de Stockholm à la *Patrie* que la réorganisation de l'armée suédoise vient d'être décidée, et que le projet adopté s'est inspiré des institutions militaires de la France.

Le roi de Suède a composé un mémoire qu'il a fait imprimer, à l'appui du projet arrêté par ses ministres, et, dans cet écrit, il fait l'histoire des armées des diverses puissances de l'Europe.

Prusse.

La conscription prussienne est aujourd'hui en pleine activité dans les duchés annexés D'après les publications officielles, elle embrassera tout le Slesvig jusqu'au Kongeaa.

L'*Etendard* assure que la réponse concercernant les conférences relatives à la Constitution du nord est imminente.

L'entente s'est établie au sujet des questions militaires.

La signature du traité de l'Union aura

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XX

(Suite.)

M. Borel fut assez affable pour Madeleine. Mais Mme Borel affecta vis-à-vis d'elle une réserve un peu dédaigneuse.

Ce changement d'attitude de la part d'une famille qui l'avait si longtemps traitée sur le pied de l'égalité serra péniblement le cœur de l'institutrice. Mais elle se dit, confiante dans l'avenir, que la carrière des arts ou des lettres la soustrairait bientôt à cette servitude.

Pendant le repas, elle fut triste, mais personne autre qu'Albert n'y fit attention.

Aussitôt après le déjeuner, on monta en voiture. Jeanne insista pour suivre sa mère. Comme Mme Daubré ne demanda pas à Madeleine si elle désirait les accompagner, l'institutrice resta seule, oubliée. Elle refoula les larmes qui lui vinrent aux yeux. Pourtant elle se consola vite. Elle allait du moins pouvoir se recueillir un moment et travailler un peu.

Comme elle passait au salon pour prendre un livre qu'elle y avait oublié, elle fut très-surprise d'y trouver M. Albert Daubré.

— Vous n'êtes pas aux courses ? demanda-t-elle avec inquiétude.

— Non, je préfère rester à travailler ; et vous-même ?

— Moi, répondit-elle froidement, je vais aller voir ma sœur.

— Je n'ose vous demander de vous accompagner, dit Albert tout ému du ton de Madeleine.

— En effet, cela ne se peut pas, monsieur Albert, reprit-elle d'un ton plus doux ; ce serait tout à fait contraire à nos coutumes françaises, et Mme Daubré pourrait le trouver mauvais.

— Alors puis-je vous prier de remettre mon aumône à la jeune fille si malheureuse dont vous m'avez parlé avant hier ?

— Volontiers, dit Madeleine.

— Voici deux cents francs ; et veuillez lui donner mon adresse afin qu'elle recoure à moi dans les moments difficiles.

Madeleine se retira.

Mais cette courte entrevue n'avait pas échappé à une femme de chambre chargée par M. de Lomas de la surveiller.

XXI

Madeleine allait trouver en grand désarroi le cinquième étage du numéro 37 de la rue de Venise.

Geneviève était convenue la veille avec Mme Thomassin qu'elle irait travailler à l'atelier et s'installerait dans sa maison.

Elle déménageait. Comme elle était souffrante, Fossette faisait la malle, et Robiquet regardait tristement plier les robes, envelopper les bottines et ranger les bonnets dans un petit carton.

Fossette ne se décidait pas encore à suivre son amie. Elle préférait à l'état de couturière celui de passementière comme plus lucratif. Sans doute ce métier subissait, selon les caprices de la mode, de fréquents et longs chômages ; mais c'était un joli travail qui demandait un certain goût. C'était aussi moins monotone que d'aligner sans cesse des points sur un morceau de toile. Enfin, quand elle avait amassé un petit pécule, elle pouvait rester quelque temps sans rien faire, acheter de belles fleurs et de jolis bonnets. Mais la couture, c'était la vie au jour le jour, sans distraction, sans luxe, sans poésie, c'était du pain à manger, et encore pas toujours à sa faim.

Geneviève avait reçu dans la matinée une lettre de M. de Lomas qui lui faisait espérer l'admission de Fossette, grâce à son instruction, comme ouvrière privilégiée chez Mme Thomassin.

Mais avant d'accepter ces offres avantageuses, Fossette désirait faire une tournée chez les fabricants de passementerie qui lui donnaient habituellement de louvrage, et, selon leur réponse, elle prendrait un parti.

— Je t'en prie, ma chère Fossette, disait Geneviève, décide-toi. Je m'effraye beaucoup d'entrer seule chez cette conturiere, qui a des façons de grande dame, et de me trouver au milieu d'une vingtaine d'ouvrières, habillées comme des princesses, et qui regardaient avec mépris ma pauvre robe de mérinos. Avec toi, je serais plus brave. Si elles se moquaient de nous, tu les remettrais d'un seul mot à leur place ; tandis que moi, je ne saurai que rougir, ce qui les fera rire encore davantage.

— Eh bien ! et moi donc ! s'écria Robiquet. Si Mlle Fossette part aussi, que voulez vous que je devienne ? Tuez-moi tout de suite, ce sera plus tôt fait.

— C'est vrai, Geneviève, tu es par trop égoïste. Est-ce que je puis abandonner ainsi cet amour de voisin, qui, pour me plaire, change de chapeau 365 fois par jour, me serine son grand air d'opéra :

Pour tant d'amour ne soyez pas ingrate !

Je suis habituée à cette *scie*. Je l'aime, cette *scie*, et je ne pourrais plus m'endormir s'il ne me berçait pas avec son grand air. Voyons, ineffable Robiquet (*battant la mesure*) une, deux trois.

Geneviève s'efforçait de rire des plaisanteries de Fossette, mais elle ne pouvait vaincre sa tristesse.

— Reste avec nous, dit Fossette.

— C'est cela, mademoiselle, restez avec nous, répéta Robiquet. Mlle Fossette m'a volé cette idée là. Voilà plus d'une heure que je la rumine sans oser vous la dire. Vous êtes un peu malade, nous aurons bien soin de vous. Il n'y a que les pauvres, voyez-vous, pour s'aimer et s'aider entre eux. Là-bas, tout ce beau monde vous laisserait mourir sans vous offrir seulement un bol de tisane. Et puis nous sommes si malheureux de votre départ.

Geneviève restait rêveuse, indécise ; Claudine, Fossette et Robiquet insistaient.

— C'est impossible, mes bons amis, dit-elle enfin. Les personnes qui s'intéressent à moi me retireraient leur protection, et... Je ne puis tout vous dire, mais je suis bien à plaindre !

Madeleine arriva au milieu de ce petit drame, comme Geneviève et Robiquet descendaient ensemble la malle et les paquets. Ils étaient tous deux arrêtés devant une sombre ouverture pratiquée dans l'épaisseur de l'escalier, et qui n'avait ni porte ni fenêtre.

— Madame Blancheton ! criait Robiquet.

Voir le numéro du 31 janvier.

lieu probablement dans le courant de la semaine prochaine.

Mexique.

Nous apprenons par des lettres particulières de la Vera-Cruz du 22 décembre que le général Blanco a été nommé ministre de la guerre par l'empereur Maximilien, en remplacement du général Tavera, qui a été pourvu d'un commandement actif.

Le général Tavera doit, dit-on, opérer dans le Chihuahua, qui est le centre de l'administration juariste.

Les impérialistes seront, dit-on, prochainement en forces pour pouvoir agir simultanément et par une action combinée dans les Etats d'Oajaca, de Chihuahua et de San-Luis, où les dissidens ont concentré leurs principales ressources. (*Patrie.*)

Espagne.

On nous écrit de Palma 11 janvier :

« Le vapeur de guerre espagnol *Liniers* a transporté à Palma de Majorque don Pedro Salaverria, ex-ministre sous la présidence de O'Donnell, et M. Casto, secrétaire de la Chambre des députés. Le capitaine-général des îles Baléares a envoyé sa voiture à leur rencontre, et leur a offert l'hospitalité dans son palais ; mais on prétend qu'ils doivent être transportés incessamment à Mahon.

» Le vapeur de guerre américain *Swatura*, commandant Jeffers, a relâché à Mahon, venant d'Alexandrie, et ayant à bord John H. Surrat, l'un des complices de l'assassinat du président Lincoln.

» Les quarantaines établies pour tous les navires venant des ports de France et d'Algérie continuent à être appliquées sévèrement, au grand détriment de notre commerce, et quoique depuis longtemps ces navires (d'Algérie surtout) soient expédiés avec des patentes de santé nettes. »

Nouvelles Maritimes.

On écrit de Toulon, le 11 janvier, à la *Gazette du Midi* :

L'aviso à vapeur le *Daim*, portant le guidon de commandement de M. le capitaine de vaisseau baron Roussin et la corvette à vapeur le *Catinat*, commandant Charlemagne, ont mouillé sur rade dans la matinée, venant tous les deux de Marseille ; le *Daim* vient se réparer, et le *Catinat* va prendre la station de Civita-Vecchia, en remplacement de l'*Eclaireur*, changement exécuté, dit-on sur le désir de l'ambassadeur de France à Rome.

Le transport à vapeur la *Charente*, capitaine Ventre, lieutenant de vaisseau, est parti pour Vera-Cruz, à neuf heures du matin ; c'est le dernier de tous les navires armés à Toulon pour cette mission.

Le yacht de plaisance anglais l'*Ursurla* capitaine Hay, en relâche à Toulon depuis quelques jours, est parti hier matin pour Constantinople, en visitant successivement les divers ports des côtés d'Italie, de l'Adriatique et de l'Archipel.

Pendant que ce navire appareillait, un autre yacht de plaisance de la même nation, le *Lavrock*, capitaine Culling, est entré sur rade, venant de Gênes et se rendant à Marseille

Le vaisseau-amiral le *Solférino* chauffe, depuis ce matin, pour faire des essais de traction sur le dynamomètre du Mourillon.

Un buste colossal du roi Guillaume Ier, le vainqueur de Sadowa, est arrivé hier à la Seyne, pour être installé dans la salle du banquet qui doit avoir lieu à l'occasion de la mise à l'eau de la frégate cuirassée construite pour le compte du gouvernement prussien.

Le vaiseau le *Castiglione*, parti hier pour le Mexique, a embarqué au moment de l'appareillage un personnage mystérieux, qui est, dit-on, un ancien aide-de-camp des Juarez, interné en France et autorisé à rentrer dans ses foyers.

On lit dans l'*International* les renseignements suivants sur la marine cuirassée de la Grande-Bretagne :

Le nombre des vaisseaux cuirassés est de neuf ; voici leurs noms, ainsi que leurs tonnages et le nombre de leurs canons :

Caledonia	4,125 ton.,	30 canons.
Lord Clyde. . . .	4,067 —	24 —
Achille	6,021 —	26 —
Océan	4,047 —	23 —
Hector	4,089 —	20 —
Bellerophon . . .	4,270 —	14 —
Pallas	2,372 —	6 —
Ressarch.	1,253 —	4 —
Wivern	1,879 —	4 —

Afin de pouvoir comparer ces divers bâtiments entre eux, on peut les classer de la manière suivante :

1° Vaisseaux en fer, système à batteries : l'*Achille*, le *Bellerophon*, l'*Hector* ;

2° Vaisseaux en bois, avec armures en fer, système à batteries : le *Lord Clyde*, la *Caledonie* et l'*Océan* ;

3° Vaisseaux en bois, avec armures en fer, batteries centrales : la *Pallas* et le *Research* ;

4° Vaisseaux en fer, système à tourelles : le *Wivern*.

Nous avons laissé du côté le vaisseau à tourelle, parce qu'il avait un vice de construction. On fonde, en général, les plus grandes espérances sur ces sortes de vaisseaux, bien que le *Wivern*, le seul bâtiment de ce genre dans l'escadre de la Manche, ait été obligé de rentrer au port après quelques jours de croisière. On croit, en général, que les bateaux légers à tourelles et à batteries réunies remplaceront bientôt les lourds et coûteux bâtiments des trois premières classes.

L'escadre est armée de canons de 68, de 110 (Armstrong), de 6 tonneaux et demi, comme le *Lord Clyde*, et de 12 tonneaux, comme le *Bellerophon*. On avait cru jusqu'à présent qu'il était impossible de se servir de ce dernier calibre autre part que sur les vaisseaux à tourelles. Non seulement le *Bellerophon* a prouvé qu'un vaisseau à batteries pouvait manœuvrer avec des canons semblables, mais qu'il pouvait même dépasser le nombre de coups tirés par un vaisseau à tourelles, comme le *Royal Sovereign*, par exemple.

Il pourra paraître singulier que le nombre de canons dans l'escadre cuirassée soit inférieur de beaucoup à celui des vieux bâtiments de guerre en bois et des anciennes frégates. Mais il ne faut pas oublier que l'artillerie actuelle est infiniment plus considérable qu'autrefois et que, par conséquent, son action meurtrière a plus que doublé.

Les vaisseaux dont nous venons de parler ne constituent pas, bien entendu, la totalité des forces navales de la Grande-Bretagne.

On lit dans le *Journal de Vienne* :

Le parti libéral allemand qui a témoigné souvent si peu d'égards pour le droit historique et formel pourrait bien aussi sans être infidèle à ses principes, faire un peu abstraction de la forme et s'en tenir un peu plus à l'essence de la chose. Il trouverait alors que sans en référer directement à la constitution de février il ne serait privé d'aucune des libertés et d'aucun des avantages que cette constitution lui a offerts. Ce n'est pas un esprit réactionnaire régnant dans les sphères gouvernementales qui a suspendu cette constitution, mais bien la résistance qu'elle a rencontrée dans la majorité de la nation. Si le parti libéral allemand n'a cessé de proclamer cette majorité, comme étant l'élément prépondérant dans la vie politique, alors que cet élément était en sa faveur, il devrait pour être conséquent rester fidèle à cette profession de foi politique alors même que cette majorité s'est prononcée contre lui. La grande question pratique pour les Allemands autrichiens est de savoir s'il est plus utile pour eux de se séparer de leurs concitoyens non Allemands ou s'ils veulent rester unis à tous leurs concitoyens des pays en deçà de la Leitha et discuter avec eux une constitution commune. S'ils choisissent cette dernière alternative, leur chemin doit nécessairement les conduire au Reichsrath extraordinaire. Nous constatons avec plaisir que les vieux sentiments autrichiens qui nous apprennent à vivre en paix avec toutes les nationalités, prédominent.

On lit dans le *Débat* de Vienne :

On sait à peu près aujourd'hui ce que les hommes du comité central électoral ne veulent pas. Mais qui pourrait indiquer avec quelque certitude le but positif de leurs efforts ? Ils vous disent. Il ne faut pas que vous vous engagiez dans cette voie ! Eh bien l'opinion publique leur obéit. Mais, nous ont-ils dit aussi, quelle est la voie que nous devons suivre, cette voie nous conduira-t-elle au but vers lequel nous tendons ? Nous ont-ils encouragés à persévérer dans la voie qu'ils nous ont indiquée et nous ont-ils inspiré la conviction qu'une fois arrivé tout épuisés au but que nous nous sommis posé, nous ne serons pas obligés de revenir sur nos pas, s'il n'est pas déjà trop tard pour rebrousser chemin. On ne nous a rien dit de tout cela. Nous ne connaissons ni les moyens, ni les voies, ni le but.

Et cependant il n'est pas difficile au comité central de la Basse-Autriche d'éclairer l'opinion publique sur tous ces points. Comme un grand nombre de membres de ce comité se croient si rapprochés des autonomistes, la base d'un éclaircissement général de la situation est par le fait même donnée. Le comité électoral central n'a autre chose à faire que de déclarer simplement quelle différence il y a entre les principes qui lui servent de ligne de conduite et les principes qui ont été proclamés dans le programme d'Aussée et dans le discours mémorable dans lequel M. de Keiserfeld a développé les idées de ce programme. Une déclaration franche et sincère à ce sujet mettra fin à toute espèce de manœuvres et les portes de derrière que se réservent les centralistes de février, n'engageront plus personne à entrer dès qu'on ne voudra pas passer par ces portes. La situation sera considérablement éclaircie et il sera possible alors de reconnaître au milieu des embarras journaliers ses amis et ses ennemis et où il faut aller chercher des alliés, et où l'on peut trouver des adversairers déclarés ou cachés, C'est dans ce sens que l'opinion publique demande des éclaircissements aux hommes du comité électoral central auxquels elle n'a accordé sa confiance que dans la conviction qu'ils choisiraient M. de Keiserfeld pour leur chef et qu'ils se rallieraient aux opinions qu'il représente.

Nous trouvons dans le *Fremden-Blatt*, un article toujours sur le même sujet. Il sera intéressant de comparer les appréciations des diverses feuilles de Vienne :

« La résolution qui a été prise dans la conférence d'hier des libéraux allemands, est telle qu'on l'avait prévue généralement. Les députés présents se prononcèrent pour un refus de la part des diètes de nommer les représentants au Reichsrath extraordinaire et en faveur des élections pour le Reichsrath constitutionnel ordinaire, conformément au statut de février. La question pratique dont la solution intéresse le plus le public est maintenant celle-ci : Est-ce qu'après cette déclaration des chefs du parti allemand, le Reichsrath extraordinaire pourra être réalisé ou non et, dans le cas affirmatif, est-il possible qu'il s'occupe de la discussion de la question constitutionnelle sans les représentants allemands. Selon nous, cette question n'est pas résolue définitivement par la déclaration de la conférence d'hier.

Nous venons de rappeler les suppositions qui ont servi de base aux résolutions de la conférence. Le gouvernement peut encore prendre maintes mesures avant la réunion des diètes qui soient de nature à éclaircir la situation intérieure et par lesquelles le but et la fin de l'assemblée extraordinaire convoquée soient plus clairement exprimés et qui offrent en outre au parti allemand la garantie formelle qu'on ne demande rien de lui qui soit contraire au droit constitutionnel et à sa conscience politique. Si le gouvernement jugeait à propos de donner ces éclaircissements, le parti allemand modifierait peut-être beaucoup ses idées quant à l'envoi de représentants au Reichsrath extraordinaire.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 18 janvier 1867.

Pour le peuple aujourd'hui, il n'y a plus de cabaret, plus de bal public aux barrières. Il est devenu sérieux, il s'instruit, et le seul passe-temps auquel il soit resté fidèle, c'est le théâtre. C'est là qu'il se retrouve avec son enthousiasme et sa verve gouailleuse, avec une justesse d'appréciation qui nous dame le pion, à nous autres critiques de profession. Il n'a pas de parti pris, pas d'engouement systématique; il ne cède à aucune influence de camaraderie, d'école ou de coterie. Et certes, s'il eût assisté, lundi, au théâtre lyrique, à la première représentation de *Deborah*, il eût encore plus vertement *égayé* la représentation que ne l'a fait le public des Premières. Comme musique, *Déborah* renferme de bonnes choses; c'est l'œuvre d'un débutant qui y révèle de sérieuses qualités et en même temps une grande inexpérience; mais le scenario dû à la collaboration de MM. Faure et Edouard Plouvier, ah! misère ! La chose est tirée, autant que j'ai pu comprendre, d'un roman de Walter Scott, et se passe en Ecosse. Il y a là un tas de Mac Honor, Mac Fenor, Macbeth, etc. Bref, je passe outre, et j'arrive au final exécuté à grand orchestre par les sifflets du public. Un des acteurs vient dire le nom, non des auteurs, mais de l'un des auteurs, l'autre gardant bravement l'anonyme. M. Faure est seul nommé par l'artiste; mais le public, d'une seule voix, nomme son complice M. Edouard Plouvier, avec une foule de sifflets à la clef.

Quant au compositeur, M. Devin Duvivier, il est applaudi carrément.

Voilà la seule nouveauté théâtrale de la semaine ; c'est maigre pour un temps de carnaval, sans compter que la censure voulait nous priver du *Galilée*, de Ponsard, dont on parle tant et dont le Théâtre Français activait les répétitions. Galilée fut quelque peu esprit fort et révolutionnaire en son temps; est-ce à ce titre que la censure, émule de l'Inquisition, le condamnait à mort? Je ne sais, toujours est-il qu'il a fallu une haute, très haute volonté pour réduire à néant le décret de mort de la Censure et rendre la vie à ce pauvre *Galilée* !

En fait de sentence capitale, il en est une que j'approuverais fort, si elle pouvait être efficace, c'est celle qui menace, dit-on, en ce moment, les maisons de jeu et les jeux de hasard eux-mêmes, tels que le baccarat. Malheureusement, la sentence ne pourra pénétrer jusque dans les maisons particulières, et si le baccarat est banni de nos cercles officiels, il est des salons privés qui s'empressent de lui offrir l'hospitalité; et puis la proscription et la persécution forment autour des victimes une auréole qui séduit fort les Français. Il est certains martyrs qui n'ont d'autre mérite que d'avoir su à propos se faire persécuter, et si l'autorité sévit contre le jeu, les plus indifférents se feront joueurs. Toujours cet esprit de contradiction qui nous range sans cesse et sans réflexion dans le parti des vaincus, quels qu'ils soient ! Mais à part cela, que j'approuverais les rigueurs administratives contre cette passion du jeu qui depuis quelques mois, sévit avec autant de force et de malignité que le choléra! C'est une véritable contagion, et depuis que quelques archi millionnaires exotiques se sont livrés des batailles dont les enjeux se comptaient par centaines de mille francs, il est de bon ton, dans nos cercles et clubs, de sacrifier à la dame de pique des fortunes entières. La dame de cœur ne suffisait plus, paraît-il, non plus que le cheval, et les paris. *For ever* la dame de Pique ! En avant le Baccarat et vive la Bouillotte ! Ce qu'il y a de plus triste en tout cela, c'est que le Français n'est pas généralement joueur; il n'a ni assez de passion ni assez de patience pour se condamner à passer des jours et des nuits à manier de petits cartons coloriés, autour d'un tapis vert, sans parler et sans rire. Il n'y a donc en tout cela que de la mode, de l'engouement, et l'on se ruine en s'ennuyant, parce qu'il est de bon ton de se ruiner au jeu et de se faire un nom parmi ces illustres fous qui s'honorent de gaspiller en quelques mois une fortune péniblement acquise par le travail et le courage des ancêtres et qui, après s'être ruinés pour le plus grand amusement de la galerie, se brûlent la cervelle ou se font soldats.

Heureusement la France compte de plus honorables illustrations, et je citerai parmi les plus hautes et les plus pures, Ingres qui vient de mourir, à l'âge de quatre-vingt sept ans, des suites d'un réfroidissement. A dix neuf ans, c'est-à-dire en 1799, il exposait son premier tableau, qui lui méritait le second prix de peinture, *Antiochus renvoyant à Scipion l'Africain son fils fait prisonnier sur mer*, et soixante trois ans après, en 1862, nous admirions au salon sa dernière œuvre *Jésus enfant parmi les docteurs*. Il ne m'appartient pas d'apprécier le talent, je puis même dire le génie de ce grand peintre. Partisan avant tout de la ligne, il en avait en horreur la couleur et par conséquent l'école qui eut pour chef Delacroix. Parmi les chefs-d'œuvre que cet infatigable travailleur lègue à la France, on cite *Virgile*, une vue de *la Chapelle sixtine*, l'*Apothéose d'Homère*, *Saint Symphorien*, *Lesueur chez les Chartreux*, la *Naïade*, etc. Organisation merveilleusement douée, Ingres avait la passion de la musique et jouait supérieurement du violon. Il a travaillé jusqu'au dernier jour, plein de force et d'intelligence, et il est mort, après avoir joui pendant plus de quarante ans de sa gloire : sénateur, grand officier de la Légion-d'Honneur, riche du fruit de son labeur, illustre parmi les illustres, et laissant derrière lui un renom que le temps n'effacera pas. On discutera sa valeur, mais on ne la contestera pas. Malheureusement des hommes comme Ingres et Delacroix laissent des élèves, une école, mais non pas des rivaux.

Une autre célébrité s'éteignait presque à la même heure, mais non pas tout-à-fait au même âge. Le chef d'une école philosophique qui a formé, elle aussi, de nombreux élèves, Victor Cousin, vient de succomber, à Cannes, sa résidence favorite, à une attaque d'apoplexie. Il était né en 1792. Professeur de Philosophie éclectique, conseiller d'Etat, pair de France, ministre de l'instruction publique, membre de l'Académie française, tels furent les titres officiels de ce grand écrivain qui ne vécut que pour l'étude. Il laisse ses travaux philosophiques et sa belle Histoire de Madame de Longueville et de la jeunesse de Mazarin.

Voilà donc un nouveau fauteuil vacant à l'Académie, alors que celui de M. de Barante n'est pas encore occupé.

Je voudrais terminer là cette revue nécrologique; mais puis-je le faire avant d'y avoir inscrit un nom qui, pendant de longues années fit battre tant de cœurs et souleva tant d'enthousiasme, celui de Mlle Georges? Elle naquit en 1787 (une contemporaine d'Ingres, par conséquent) et débuta de bonne heure sur la scène. Elève de Mlle Raucourt, rivale de Mlle Duchesnois, de Mlle Mars, belle de la plus complète beauté scupturale, elle eut tous les succès, toutes les gloires. Elle fut aimée par Napoléon; elle se vit courtisée par des Empereurs, diviniser par des princes souverains; elle fut riche, et chaque soir acclamée; elle créa les plus beaux rôles des œuvres romantiques et personnifia les héroïnes de Victor Hugo et d'Alexandre Dumas; elle joua le drame et la tragédie aux côtes de Talma. A soixante ans encore, épaissie par un excessif embonpoint, mais toujours belle, elle retrouvait sur la scène l'accent qui électrise. Puis elle dut se retirer; l'oubli se fit autour d'elle, et avec lui la misère. Celle qui fut presque reine un jour, vient de mourir obscurement, dans une petite maison de Passy, et la génération actuelle n'a su son existence qu'en apprenant sa mort. Cependant, il y a quelques années encore elle osa disputer à Rachel la palme tragique, et toute alourdie qu'elle fût par l'âge et les infirmités, je l'ai vue dans *Rodogune* faire frémir la salle enthousiasmée.

Ainsi, tout compte fait, voici un commencement d'année qui coûte à la France trois de ses illustrations. Trois, c'est beaucoup, c'est trop, pour que ce vide puisse se combler de sitôt. Qui remplacera Ingres ? Qui remplacera Cousin ? Je cherche et ne trouve pas. Qui remplacera même Mlle Georges ?

Mais celle qu'on appelait ainsi ne put répondre tout d'abord. Un accès de toux l'empêchait de parler. Quand elle eut cessé de tousser, elle avança sa tête à l'ouverture. Et Madeleine, que l'encombrement de l'escalier empêchait de passer, vit une de ces figures blafardes, mal-propres hideuses, véritables créations de la nuit et de la misère.

— Qu'y a-t-il? fit une voix rauque, éraillée.

— Croyez-vous, madame Blancheton, que le maraicher du n° 16 de la rue Maubuée voudra nous prêter votre charrette pour conduire ces effets ?

— Prêter ! Ah bien oui ! Il faudra payer, mes enfants. Le père Crochard est un gredin d'usurier qui ne prête jamais, mais qui loue fort cher.

— Allons toujours voir, dit Geneviève.

En se retournant, elle reconnu Madeleine.

Madeleine lui demanda si elle trouverait Claudine en haut.

— Oui ; elle est dans la chambre de Fossette.

La mère Blancheton, en apercevant Madeleine, était rentrée dans son antre, semblable à un oiseau de la nuit qu'eût effrayé la lumière. Elle avait pris Madeleine pour une dame de charité. Elle se trouvait là en contravention. Le propriétaire du garni ne lui louait ce trou que quatre francs par mois ; mais il ne fallait pas se laisser surprendre par la commission des logements insalubres.

En passant devant cette ouverture, d'où s'échappait une odeur nauséabonde, Madeleine eut le temps de jeter un regard dans ce bouge. Un grabat se trouvait à droite du trou, mais on ne pouvait s'y asseoir sans toucher la poutre de l'escalier ; sur lit on entre-voyait un amas de guenilles.

Quand Madeleine arriva auprès de sa sœur, elle était fort émue, et elle demanda ce qu'était cette mère Blancheton.

— La mère Blancheton, lui dit Fossette, est une malheureuse qui, toute sa vie, à sué au travail et n'a pu faire un sou d'épargne. Elle a toujours été dans le guignon ; et, comme la pierre va toujours au tas, la misère amène toujours la misère. Comment sortir de la pauvreté quand on n'a pas un sou d'avance? On est forcément exploité par celui qui a l'argent. Ainsi l'usurier Crochard lui loue sa charrette 1 franc par jour ; c'est une infamie ; cela lui fait 365 francs par an pour charrette qui coûte au plus 50 francs. Comment voulez vous qu'elle s'en tire, la pauvre femme, après avoir tout la jour roulé sa charrette, et tout le jour crié : Un sou les radis ! un sou la botte ! ou : Deux sous les oranges ! deux sous ! Il ne lui reste quelquefois pas cinq sous de bénéfice quand elle a payé Crochard.

— Elle n'a donc jamais eu cinquante francs pour acheter une charrette ?

— Il n'y a pas longtemps qu'elle fait ce métier-là. Elle avait un fils qu'elle destinait à l'état de graveur ; elle a dépensé beaucoup d'argent pour lui, mais, dès que son apprentissage a été terminé, il s'est engagé comme soldat. Elle en a fait une maladie qui l'a retenue longtemps à l'hôpital. En sortant de l'hôpital, à moitié guérie, elle est venue s'installer ici. Tout le monde a des bontés pour elle. Mais au n° 37 de la rue de Venise il n'y a pas de Crésus. Quand elle ne peut se lever, je lui porte du lait chaud ou je lui fais de la tisane de réglisse. Et encore je me reproche de la soigner, car certainement elle serait plus heureuse, comme elle dit, à dix pieds sous terre. Mais comment voir cette malheureuse, et l'entendre tousser surtout, sans avoir le cœur déchiré ? C'est comme les Brisemur : j'ai passé toute la nuit à veiller la femme, qui est à l'agonie, au milieu de cinq enfants dont le plus jeune a trois mois. Il n'y a pas un sou dans ce pauvre ménage. On voudrait être riche ; mais pour un qu'on tire de la peine on en voit cent à côte qui meurent, non pas de faim peut être, mais d'affreuses maladies occasionnées par les privations de toutes sortes.

— Il est certain, remarqua Claudine, qu'on ne voit pas à Lyon de misères pareilles.

— On en voit moins peut-être, repartit Madeleine, parce que Lyon est moins grand et qu'on y est moins isolé.

Puis, s'adressant à Fossette :

— Seriez-vous assez bonne, mademoiselle, pour me conduire chez la jeune Christine Ferrandès ? J'ai deux cents francs à lui remettre; mais je compte partager entre elle, les Brisemur et la mère Blancheton.

— Voulez-vous venir voir d'abord ces pauvres Brisemur ? demanda Fossette. Brisemur est intelligent. Il a beaucoup lu les journaux en 48. Il parle politique comme un ministre. Et puis ses pauvres petits vous intéresseront aussi. Enfin Brisemur est un bon ouvrier et un honnête homme, ce qui est bien méritoire, allez, quand on est si malheureux.

Madeleine redescendit au quatrième étage avec Fossette.

En pénétrant chez les Brisemur, Madeleine eut le cœur serré. On devinait une de ces pauvretés si complètes qu'elles ôtent à l'être humain tout respect et tout souci de sa personne. Lorsqu'au milieu du plus grand dénûment on voit les malheureux conserver encore quelque soin de leur habitation et de leurs vêtements, c'est qu'ils n'ont pas perdu tout espoir; ils ont encore à descendre ; ils n'appartiennent pas encore tout entiers à l'affreuse misère.

Chez les Brisemur, on n'apercevait plus trace de propreté. Le plancher était recouvert de cendres, de charbons épars, de débris de vêtements. Quatre enfants en bas âge rampaient dans cette fange. On comprenait que ces malheureux n'avaient plus d'autre ambition que celle de vivre.

Depuis huit jours la femme était au lit.

— Je vous amène une belle visite, M. Brisemur, dit Fossette.

Brisemur leva sur Madeleine ses yeux sombres, et puis sans parler continua son ouvrage.

— Ce n'est pas une dame de charité, M. Brisemur, c'est la sœur de Claudine.

— Ah ! fit le pauvre homme en soupirant.

Il essaya de se lever, mais il retomba comme si ses jambes refusaient de le soutenir. Ses joues creuses, ses yeux enfoncés et brillants, donnaient à son visage quelque chose de sinistre.

— Mademoiselle, à qui j'ai parlé de votre désir de fonder une société pour la cordonnerie, croit qu'elle vous trouverait une somme suffisante.

— J'en suis presque certaine, monsieur, dit Madeleine, si vous vouliez seulement m'expliquer de quelle manière vous compteriez opérer.

— Oh ! c'est bien simple, répondit-il. Il y a eu déjà en 1848 plusieurs fondations de ce genre, notamment pour la cordonnerie. Mais la plupart n'ont pu se soutenir, soit par inexpérience, défaut de gestion ou insuffisance du capital, soit à cause de la stagnation des affaires ou de la dispersion des membres lors des événements politiques.

(*Sera continué demain.*)

Sera-ce Mlle Schneider, des Variétés, ou Thérésa de l'Alcazar ?

TIBERGE.

NOUVELLES LOCALES.

Parmi les volontaires étrangers en Crète, deux italiens, dont l'un capitaine et l'autre sergent-major, ont été, dans le même temps renvoyés de l'île, sur leur demande. Douze autres italiens sont venus à Sphakia auprès du commissaire Impérial, demander à être autorisés à se rendre à la Canée pour s'y embarquer à bord du bateau poste autrichien. Le commissaire Impérial adhéra également à leur demande. Un autre officier italien et six hellènes se trouvaient aussi, à la date du 9 janvier, dans l'armée Impériale, et devaient être envoyés dans leurs pays respectifs, à la première occasion.

Un engagement a eu lieu à Adji-Sou, entre deux bataillons de troupes impériales et une bande de volontaires arrivés de Grèce; ces derniers perdirent trente deux hommes et un de leurs chefs ; les troupes leur prirent environ 300 cabans et plus de trente fusils. Le reste s'est enfui dans les montagnes et dans les villages d'Anoya et de Stiro, où ils ont été poursuivis, du côté de Rétimo, par Salih pacha, et du côté de la Candie, par Réchid pacha, caïmakam de ce district, qui avait commandé les troupes Impériales dans l'engagement d'Adji-Sou.

Ainsi, tandis que les habitants de l'île ont déjà fait leur soumission, la plus grande partie des aventuriers étrangers venus au secours de l'insurrection a, ou péri dans la lutte, ou quitté spontanément la Crète, et ceux qui y restent encore, non-seulement se trouvent dans le plus grand dénuement, mais encore ils sont pressés de tous côtés par des forces régulières qui ne peuvent tarder de les expulser entièrement de l'île, si, comme il est probable, ils ne prennent eux-mêmes la résolution de retourner dans leurs pays.

—

Avant hier au soir, tous les Ministres se sont rendus à l'Iftar, chez S.A. Kiamil pacha.

—

Le yacht Impérial, *Izzeddin*, est arrivé mercredi passé, dans notre port, venant de Crète.

—

Notre correspondance de Paris publiée avant-hier, et qui touche au différend surgi entre le gouvernement Impérial et l'Italie, a été écrite, on le voit, sous l'impression de la publication des premières notes échangées entre S. A. Aali pacha et M. le comte Della Croce. Depuis de nouvelles notes ont été échangées et à l'heure qu'il est ce différend, auquel on avait donné de si grosses proportions et qui n'était réellement qu'un malentendu, est définitivement arrangé à la satisfaction des deux parties, comme nous l'avons, du reste, déjà annoncé.

—

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mgr Ignatius métropolitain d'Elasson. Le clergé grec ainsi que la communauté éprouvent une grande douleur par la mort de ce digne prélat qui a su, par l'indépendance de son caractère, la pureté de ses mœurs et sa grande piété, s'attirer le respect de ses ouailles et l'estime du Gouvernement Impérial. Le Sultan daigna lui conférer les insignes de l'ordre du Medjidié et lui faire présent d'une montre enrichie de diamans.

L'attachement que ses ouailles avaient pour lui, fait connaître les regrets que laissera sa perte.

—

Vous savez ou vous ne savez pas, — si vous ne le savez pas, nous vous l'apprenons, — que M. Ollivier s'est séparé de la troupe qui fesait le succès de son Café-concert.

Il est facile de comprendre qu'on s'est empressé de profiter de la faute que vient de faire le directeur de l'Elysée.

M. Pèrez, qui tient un *grand Café Chantant*, en face de l'Ambassade anglaise, a engagé immédiatement les quatre excellents artistes qui ont fait les beaux jours de l'Elysée. Désormais, que ceux qui voudront les entendre, aillent chez M. Pèrez. C'est là qu'ils pourront s'égayer avec les chansons comiques de Mlle Lucienne et de M. Triolhier ; c'est là qu'ils entendront les romances et les airs d'opéras que chantent avec goût Mlle Marie et M. Bonnet.

Donc, d'ores et d'avant, à partir de vendredi soir, 1er février, les personnes qui aiment le chant et la gaité française, devront se rendre chez M. Pèrez.

Il y aura concert tous les soirs, à l'exception des jours de bal.

—

Mardi dernier, dans le faubourg de Vlanga, une femme a été prise des douleurs de l'enfantement. Il faisait nuit et son mari était absent. Une petite fille qui se trouvait dans la maison ouvre la fenêtre et appelle au secours. Le *bektchi* avec un gendarme qui fesaient la ronde dans ce moment, accourent. Ils prennent connaissance de ce qui se passe et avant l'arrivée de la sage femme et de quelques voisins, ils avaient déjà empli eux-mêmes l'office du médecin ou de la sage-femme.

PROVINCES.

—

Larnaca (Chypre), le 21 janvier

Je vous ai entretenu il y a quelque temps du conflit qui s'était élevé entre le consul des Etats-Unis d'Amérique à Chypre et le mudir de Larnaca. La Sublime Porte, mue par un sentiment d'équité qu'on ne saurait trop louer dans les circonstances présentes, a donné tort à son mandataire et a accordé les satisfactions suivantes à M. le général Palma de Cesnola, titulaire du consulat américain en cette ville :

Le mudir de Larnaca, Genab effendi, sera destitué;

Une indemnité de 10 mille piastres sera payée au 1er drogman du consulat des Etats-Unis parce que le domicile du dit drogman a été violé ;

Le cavas du consulat qui avait été enrôlé de force sera rendu à M. de Cesnola ;

Enfin un salut de 21 coups de canon, dans les eaux de Chypre, sera fait au pavillon de la grande république.

Sans rechercher si toutes ces satisfactions étaient dues à l'honorable général, je ferai toutefois remarquer que la destitution du mudir—qui s'est en effet fort mal comporté vis-à-vis du représentant des Etats-Unis, eût pu et dû suffire pour calmer de justes susceptibilités. (*Impartial*)

Rhodes, le 25 janvier.

Dans une de mes dernières lettres, je vous informais que Rifaat bey, commissaire impérial, avait été envoyé à Rhodes pour régler la question des scaphandres mis en pièces par quelques meneurs de l'île de Calymnos et en même temps pour délivrer une forte partie d'éponges appartenant à une maison française que les habitants de Halki avaient illégalement séquestré quoiqu'elle ait été payée argent comptant.

Divers « bouyourdlis » expédiés à Halki par notre gouverneur ; l'envoi dans la même île du chef de la police accompagné de plusieurs zaptiés, puis l'envoi du stationnaire de guerre,— tout ayant été impuissant pour obtenir le retrait des éponges en question, Assim bey, de même que le commissaire impérial, prirent alors le parti de se rendre personnellement à Halki afin de délivrer la marchandise séquestre. L'arrivée de ces personnages a produit un excellent effet : la marchandise a été embarquée à bord de la canonnière et transportée à Rhodes. Elle a été remise à qui de droit. Voici donc une satisfaction donnée à la justice, et qui servira de leçon, espérons-le, aux récalcitrants.

Cette résistance des habitants de Halki, petite île de plongeurs qui touche presque la nôtre à l'Ouest donne une idée des velléités de rébellion qui se manifestent chaque jour davantage dans toutes les Sporades. Les ordres de notre gouverneur y sont presque méconnus et les boyourdlis qui s'y expédient restent à l'état de lettre morte.

Des personnes bien informées arrivées de l'île de Léros assurent qu'il y existe un dépôt considérable de poudre à canon servant probablement d'aliment aux contrebandiers qui échappent à la vigilance de la croiserie de Crète. D'autres personnes prétendent également, que les habitants de Calymnos font provision d'armes pour se trouver prêts en cas d'événements imprévus. Toutes ces circonstances méritent d'attirer au plus haut degré l'attention du gouvernement impérial qui ne saurait assez tôt adopter des mesures propres à étouffer ces germes d'insubordination ou de révolte dans tout le cercle des îles Sporades.

D'après l'opinion de personnes d'ordinaire bien informées et dévouées aux intérêts de la Sublime Porte, le gouvernement impérial aurait commis une grave erreur en transférant à Métélin le siége du gouvernement général des îles de l'Archipel ottoman. Ce transférement a en effet affaibli l'action des autorités de Rhodes, point central et chef-lieu des Sporades. Au lieu d'une simple caïmakamie, il faudrait ici une administration puissante et énergique revêtue de pouvoirs illimités et pour ainsi dire suprêmes, pouvant disposer de quelques navires de guerre et d'un certain nombre de troupes de débarquement, et par ces moyens, se trouvant en mesure de réprimer ou de contenir tout acte hostile sur quelque point qu'il se produise ; ce seul remède réussirait à briser cet esprit de révolte qui, dans toutes les îles qui nous entourent, lève déjà la tête contre l'autorité de S. M. le Sultan et contre le droit des gens, si souvent méconnu ! L'on verrait sans doute alors le terme de ces actes de piraterie et de baratéries effrontées qui ne cessent de se perpétrer et dont la constante impunité a été jusqu'ici si déplorable aux intérêts du commerce. (*Impartial.*)

FAITS DIVERS.

Le métier de rédacteur en chef d'un journal anglais a ses épines, si nous en jugeons par l'exemple de M. W..., qui vient de fonder une feuille quotidienne dans une ville de province de cinquante mille habitants.

Le premier numéro contenait une attaque directe contre une maison de jeux clandestine fréquentée par quelques mauvais sujets. Une lettre avertit M. W... de cesser ses attaques, s'il ne voulait recevoir une « bonne frottée »

Le rédacteur répondit que le prochain numéro contiendrait un nouveau *smasher* (éreintage). C'est en effet ce qui eut lieu.

Ce même jour, tandis que le redoutable M. W... siégeait dans la salle de rédaction, avec ses ciseaux en main, entra brusquement un robuste personnage, armé de longues moustaches et d'une petite, mais forte massue.

C'était, évidemment, l'auteur de la lettre anonyme.

— Où est le rédacteur? demanda-t-il d'un ton tranchant.

— Il vient de sortir, répondit M. W..., mais il va rentrer dans un instant. Ayez l'obligeance de vous asseoir et de lire les journaux en attendant.

Le terrible joueur s'assit, croisa les jambes, déposa la massue à côté de lui et commença sa lecture.

Pendant ce temps, l'éditeur descendait tranquillement les escaliers ; il rencontra à la porte un autre personnage armé, celui-ci, d'un énorme gourdin.

Evidemment l'*éreintage* avait produit son effet.

— Où est l'éditeur ? demande le nouveau venu d'une voix de tonnerre. Est-il dans son bureau ?

— Oui, monsieur, répondit M. W..., vous le trouverez dans la salle de la rédaction, lisant les journaux.

Le monsieur au gourdin escalada les escaliers quatre à quatre, s'élança dans la chambre et se précipita sur le monsieur à massue. Un combat furieux s'engagea, à la suite duquel nos deux hommes se ruèrent mutuellement de coups et dégringolèrent les escaliers.

Là deux policemen les ramassèrent et les envoyèrent coucher à la station de police.

(*International.*)

—

Sous ce titre: *Nos bons villageois*, la *Gazette médicale de Lyon* publie l'anecdote suivante :

« L'un de nos plus estimés contrères exerçait depuis vingt-cinq ans, aux portes de Lyon, avec autant de désintéressement que de zèle. Jamais il n'avait refusé une course, et jamais il n'avait formulé une demande d'honoraires. Aussi vient-il de mourir au milieu des regrets unanimes de la population, qui, peut être, se désespère moins de l'avoir perdu que de le remplacer au même prix... Mais revenons au passé.

» L'un des *Grinchus* qui l'avaient le plus exploité, dont il avait gratis accouché la femme, la sœur, filles, nièces, vacciné toute la progéniture, etc. rencontrant un jour notre confrère, paraît saisi comme d'un remorods :

» —Oh ! docteur, s'écrie-t-il, quel compte n'ai je pas à régler avec vous ?

» — Allez, allez ! nous avons le temps, répond notre ami.

» — Du tout, docteur. Je ne l'entends pas ainsi. Il y a longtemps que je vous dois. Tenez, je n'ai pas d'argent ; mais je récolte d'assez bon vin et je veux faire votre provision. Envoyez-moi un tonneau.

» Notre confrère descend à sa cave, choisit le récipient demandé, le plus neuf, le mieux en état, qui sait ?... le plus grand, peut-être ! — chacun n'a-t-il pas ses faiblesses? — et l'expédie à son nouveau fournisseur.

» Quatre ans se sont passés depuis lors. Notre confrère est mort sans avoir revu son tonneau ! »

—

Une épouvantable catastrophe est venue récemment jeter la désolation dans une des familles les plus haut placées et les plus justement considérées de Cologne, celle de M. Simon Oppenheim, l'un des chefs de la grande maison de banque Salomon Oppenheim junior et Ce. Sa fille, Mme la baronne Deslandes, était venue passer auprès de sa famille, à Cologne, les fêtes de Noël, laissant en France ses deux jeunes enfans, qu'elle ne voulait pas exposer aux fatigues d'un voyage dans cette saison rigoureuse.

Le 26 décembre, au milieu des joies de famille auxquelles elle prenait part, elle reçoit une lettre de la gouvernante de ses enfans, lui disant que l'un d'eux, une ravissante petite fille, avait toussé pendant plusieurs heures, mais que le médecin avait dit que ce ne serait rien.

A cette nouvelle, l'imagination de la pauvre jeune mère s'exalte ; elle s'imagine que son enfant est au plus mal et se reproche amèrement d'avoir pu s'en séparer En vain son mari, son père, sa mère s'efforcent de la tranquilliser, en lui faisant observer que la lettre de la gouvernante est tout à fait rassurante. Rien ne peut calmer l'inquiétude de la jeune femme ; elle déclare qu'elle veut partir sur-le-champ, et monte dans son appartement au second étage pour faire ses préparatifs.

Son mari la suit, mais voyant qu'il ne peut apaiser son agitation, il descend donner quelques instructions pour le départ et remonte aussitôt accompagné d'une de ses belles sœurs. Tous deux rentrent dans la chambre. Elle est vide... Une fenêtre était ouverte... Dans un moment d'hallucination causée par sa douleur, la pauvre jeune femme s'était précipitée sur le pavé.

On accourt, on la relève, on l'entoure de soins.

— Qu'ai-je donc fait ? dit-elle d'une voix douce; il m'a semblé que j'avais des ailes et qu'on me poussait pour aller rejoindre mes enfans!...

Hélas ! elle devait en être séparée à jamais ! Pendant queques jours, on a pu espérer qu'elle survivrait à l'horrible chute qu'elle avait faite, mais cet espoir a été déçu; le 31 décembre elle expirait à peine âgée de vingt-quatre ans!

VARIÉTÉS.

LETTRES D'UN FRANÇAIS A UNE COMTESSE ALLEMANDE.

—

Lettre II.

Madame la comtesse.

Je passe maintenant à la seconde famille de la race blanche, je veux dire, la famille indo-européenne. Elle se divise en deux grandes branches ; celle des Aryas qui bien des siècles avant notre ère, descendirent sur les bords du Gange (ce sont les Hindous) et les Iraniens qui restèrent dans l'Iran et le Khoraçan leur commune patrie. Cette grande famille humaine est représentée en Turquie par les rameaux suivants :

1° *Iraniens*, proprement dits. A ce rameau appartiennent les *Arméniens*, dont le nombre s'élève à 2,000,000 individus environ taut en Europe qu'en Asie. En général, ils sont laborieux, paisibles et intelligents. Les *Kurdes* sont les descendants des anciens Mèdes, et ils combattent encore à la manière des Parthes.

2° *Pélasgique*. A ce groupe se rattachent deux classes de peuples, les Grecs et les Latins. Les Grecs ou *Hellènes*, je veux dire les Grecs quant au sang, sont peu nombreux; ils sont moins d'un million dans la Turquie d'Europe et un million en Asie. Mais je vous parlerai d'eux plus en détail dans une autre lettre. Les *Latins* sont plus nombreux ; ce sont d'abord les Roumains ou Moldo-Valaques, qui descendent du mélange des anciens Daces avec les colons romains que Trajan transporta dans cette contrée. Les *Mirdites* sont aussi des latins. Ils habitent un canton de l'Albanie ; nous savons en effet que des croisés français s'y établirent au XIIe siècle. Eux-mêmes se disent frères des Français ; leur costume rappelle celui des croisés ; leurs armes sont ornées de fleurs de lis, leur langue renferme des noms français, et le château qui leur sert de chef-lieu porte encore un nom français, le Rocher, ou Orocher. Il ne faut pas oublier de mentionner la colonie latine de Constantinople et des Iles, colonie à laquelle Mahomet II accorda une capitulation qu'elle garde encore. Les *Albanais* forment la plus belle race de la Turquie ; ceux de la Haute-Albanie ou Guiguès, présentent des profils qui sont identiques avec ceux des soldats romains figurés sur certains arcs de triomphe des premiers empereurs. Ce sont les descendants des anciens Illyriens et Epirotes.

3° *Slave*. La famille slave se divise en quatre branches principales : les Tchèkes (en Bohème) les Polonais, les Russes et les Serbes. Tous les slaves de la Turquie appartiennent à la famille serbe ; ils s'élèvent à plus de 7 millions répandus en Bosnie, Bulgarie, dans le Monténégro, dans l'Hertzégovine, etc. Quant aux Bulgares proprement dits, ils paraissent être d'origne Tartare ; mais actuellement ils sont mêlés avec les Serbes.

Ce sont là, Madame, toutes les populations de race blanche que l'on trouve en Turquie.

Je passe maintenant à la race jaune, mongolique ou touranienne. La race touranienne se divise en cinq rameaux qui sont : le *mongol* (Mongols proprement dits et Kalmouks, Tongouses, Huns et Madchons ; le *chinois* (Chinois, Japonais et Coréens) ; l'*indo-chinois* (Anamites, Siamois, Birmans, etc.; le *tibétain* et le Turc (Kirghises, Uzbees, Tartares de Kasan et Osmanlis). Vous les voycz ici rangés suivant l'ordre dans lequel il s'éloignent du type primitif; c'est vous dire, Madame, que le Turc s'éloigne déjà passablement du type mongol, puisque déjà le rameau tibétain, qui s'en éloigne moins, se confond par beaucoup de points avec le rameau dravidien ou proto-hindou.

Puisque c'est à cette grande race qu'appartiennent les Ottomans, vous permettrez, Madame, que j'entre dans plus de détails. Je vous parlerai d'abord des Mongols en général, et puis d'une de leurs familles en particulier :

Les Mongols sont les peuples les plus conquérants qui nous révèle l'histoire; l'Europe en a été inondée mainte et mainte fois, et naguère elle tremblait encore aux seuls pas de leurs chevaux. D'abord, se sont les Scythes; vainqueurs des Cimmériens et des Mèdes, ils ravagent la Syrie et contraignent l'Egypte à leur acheter son salut ; Darius, le grand roi de Perse, se voit forcé de fuir devant ces hordes nomades, et c'est dans une bataille avec une de leurs tribus que Cyrus est vaincu et tué par une femme. Puis se sont les Huns conduits par Attila, ce terrible fléau de Dieu. C'est ensuite Genghis-khan (1163-1217) qui parcourt en vainqueur la Boukharie, le Khoraçan, le Farsistan, la Géorgie, l'Arménie, le Kurdistan, la Mésopotamie et une grande partie de l'Asie-Mineure, quand il avait déjà triomphé de la Tartarie, de la Chine et de l'Inde. Après lui, c'est Tamerlan qui, maître d'un petit état, conquit la Perse, la Géorgie, l'Arménie, pénétra jusqu'à Moscou, et promena ses armes victorieuses à travers la Grande Tartarie et les Indes, et descendit jusqu'aux rives du Gange.

Mais là ne finirent pas les conquêtes des Mongols; et leur empire s'étendit et leur nom grandit encore avec les Turcs ottomans.

J'arrive maintenant à ces derniers. Et d'abord, je veux vous avertir qu'en parlant des dominateurs de la Turquie, je n'emploierai jamais le mot de Turc, mais celui d'Ottoman ou d'Osmanli. Vous allez en avoir la raison.

« Appeler Turc un Osmanli, c'est lui adresser une grossière injure ; car il se pique d'urbanité, de culture et de finesse d'esprit, enfin de savoir-vivre; et le mot turc emporte avec soi une idée toute contraire. » Donc, si ce mot est considéré par eux comme injurieux, je ne vois pas pourquoi, moi, qui n'ai pas à me plaindre d'eux, j'irais les insulter. Vous m'objecterez, Madame, qu'ils ont beau dire : qu'ils appartiennent et appartiendront toujours à la race turque. La chose est incontestable, et les Sultans ne l'ont jamais nié. Mais je vous ferai observer, moi, à mon tour, que les dominateurs de la Turquie ne sont pas *tous les Turcs*, mais une famille turque qui s'appelle la Famille-Ottomane ; que les Kirghises, les Uzbecs, les Tartares de Kasan sont aussi des Turcs, mais non pas des Osmanlis. Nous mêmes, nous faisons comme eux ; sans renier notre origine de Germains nous portons le nom de Français.

Il y a plus, Madame. Dans les veines des Ottomans, il coule très-peu de sang turc ; leur mélange continuel, par leurs femmes, avec la race blanche en général, et les Géorgiens en particulier, leur a donné un type tout-à-fait caucasique.

Les Othomans s'élèvent au nombre d'environ 12,360,000 individus, dont un peu plus de 2 millions en Europe et les autres en Asie. Au point de vue du sang, on peut les diviser en deux classes, les othomans d'Asie et les othomans d'Europe.

« Le Turc d'Asie » dit M. Lavallée, c'est l'osmanli pur de tout mélange. le turc primitif, beau, grand, majestueux, le descendant des conquérants, le musulman orgueilleux, batailleur, fanatique ; il est plein de loyauté, de résignation, grave, et mélancolique, et jusque dans les dernières classes du peuple, il garde un air de noblesse et de grandeur. Le turc d'Europe, c'est le turc enté sur l'hellène, le slave ou le bulgare ; il diffère du turc d'Asie par le sang, les formes, le caractère. Il est intelligeut, nonchalant.

Nous avons passé en revue toutes les populations de race Caucasique et de race Touranienne que l'on trouve dans l'Empire Ottoman. Il nous reste encore à dire un mot de la race Egypto-Berbère.

La famille *Egypto-Berbère* comprend pluplusieurs groupes : c'est d'abord le groupe égyptien auquel appartenaient les sujets des antiques Pharaons, sujets dont les descendants subsistent encore, sous le nom de Coptes et de Fellahs. La chose n'est pourtant pas bien sûre ; car il y a des savants qui rattachent les Coptes à la branche Sémitique. C'est ensuite le groupe Ethiopien ou Abyssin, auquel appartiennent tous les Ethiopiens, anciens et modernes. Un troisième groupe, mais qui n'est pas représenté dans l'empire, est le groupe Berbère, auquel appartiennent les Kabyles et les Touaregs.

Ce sont là, Madame, toutes les populations que l'on trouve dans l'Empire Ottoman. Dans ma prochaine lettre, je vous parlerai des langues.

En attendant, j'ai l'honneur d'être, etc.

DE FAJAL.

Dépêches Télégraphiques.

—

Paris, 29 janvier, 6 h. 10 m. soir.

Athènes 28. — Un projet de loi élève l'armée à 30,000 hommes. Cette mesure est motivée par les armements et les notes menaçantes de la Turquie.

Dette Générale.—Paris, 30 50.—Londres, 29 3/4.

—

Paris, 30 janvier, 5 h. 50 m. soir.

L'autorisation préalable pour les journaux sera supprimée. La Tribune sera rétablie.

On écrit de Florence que l'amiral Persano est décrété d'accusation.

On mande du Mexique la capture d'Ortega par les Juaristes.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 31 Janvier	52	12
Clôture du 31 janvier	52	08

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 31 Janvier.

SALONIQUE, vap. fr. de M. Imp. *Mitidjah*, cap. Trebuchet, ayant touché Dard. et Gallipoli div. march. et 115 passag.

LONDRES, vap. angl. *The Grek*, cap. Hoppert, ayant touché, à Malte, Syra, et Dard. div. march. 21 passag.

Départs du port du 31 Janvier

VARNA, vap ott. *Peiki Chereff.* cap. Salacha, div. march. et passag,

ODESSA vap. russe *Mojucci*, cap, Comnenos, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Départs du port du 31 Janvier.

MARSEILLE, bk. aut. *Fiume*, cap. Pollich, blé.
— br. aut. *Liubezni Perri*, c. Cernogorcevic blé.
— br. aut. *Anco*, cap. Ginrgevich, blé.
— br. russ. *Milienco*, cap Lucovich, blé.
— br. hell, *A. Nicolass*, cap. Ambatiella. blé.
— br. hell. *Enossis*, cap. Cipriotis, blé.
— br. hell. *Strofades*, cap. Svorono, blé.
— br. hell. *Omonia*, cap, Mamunis, blé.
— br. aut. *Henrietta*, cap. Cetcovich, blé.
FALMOUTH, bk. aut. *Anna*, cap. Raicevich, blé.
DANUBE. br. hell. *Tichi*, cap. Aostoli, lest
— br. hell. *A, Ioannis*, cap. Koukouraki, lest.
— br. hell. *Ellas*, cap. Mitropulos, lest.
BALCHIC, br. hell. *Solon*, cap. Constandini, lest.

Notes des batiments arrivés le 28 Janvier qui ont pratique à Cavak et Buyukdéré.

—

ISMAIL, br. hell. *Gaetanino*, cap. Mathiudi, blé.
BOURGAS, br hell. *Stugos*, cap. J. Svorono, blé.
— br. hell. *Elpis*, cap. Cononidhi, blé.
— br. hell. *Omonia*, cap. Mamouni, blé.
— br. hell. *Enossis*, cap. S. Kipriotis, blé.
— br. hell. *A. Nicolas*, cap. J. Spachis blé.
BALCHIK, br. hell. *Evanghelistra*, c. Petris, blé.
SOKOUM-KALE, br, russe *Louchianos*, cap. Soumelis, bois de buis.
ODESSA, br. russe *Speranza*, cap. Ferrie, blé.

Du 29 Janvier,

CAVARNA, br. russe *Milienco*, cap. Lucovich, blé.
— br. hell. *A. Nicclas*, cap Combothecla, blé.
KUSTENDJE, br. aut. *Anco*, cap. Giurcovich, blé.
— br. hell. *Omonia*, cap. Bianceo, blé.
VARNA, br. angl *Ariadne*, cap. J. Hall, blé.
THEODOSIE, br. aut. *Vierni*, cap. Lazarovich, blé.
BALCHIK, br. hell. *Athina*, cap. Cambicci, blé.
TAGANROC, br. russe *Ordou*, c. J. Polichroni, blé
REDOUTKALE. br. russe *A. Anna*, c. Cazandji blé.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC

L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866

A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d° en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
Total francs			2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200

Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

PILULES DE BLANCARD

A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg

EXPÉRIMENTÉES DANS LES HOPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.

Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'**iode** et du **fer**, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre **scrofuleux** (*tumeurs, engorgements, humeurs froides,* etc.), genre d'affection, contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*pertes blanches*), l'**aménorrhée** (*menstruation nulle* ou *difficile*), la **phthisie, la syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques, faibles** ou **débilitées.**

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des véritables **pilules de Blancard**, exiger notre **cachet** d'argent **réactif** et notre signature ci-jointe apposée au bas d'une étiquette **verte**. — Se défier des contrefaçons.

Blancard

Se trouvent dans toutes les Pharmacies. *Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40*

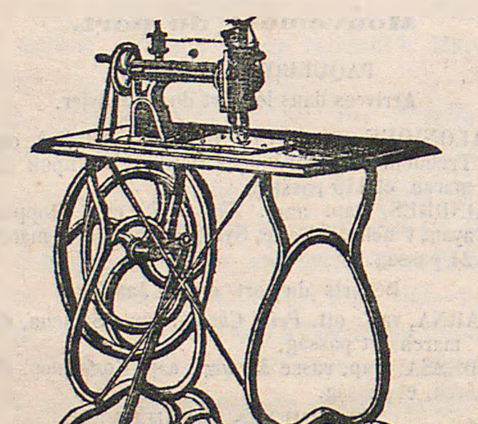

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux ; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut la visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser au comptoir de M. Stefano A. Ralli à Galata.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON.

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemins de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus,* légères et de longue durée, les toitures en feutre, ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Champ

pension bourgeoise.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

ANTI-CONTAGION.

Préservatif contre les maladies secrètes.

Poudre nutritive de M. Liebig.

(Soupe pour les enfants.)

Pilules fébrifuges remplaçant le sulfate de quinine.

Dr R, BAUR.

HUILE DE FOIE DE MORUE EXPOSITION 1855, naturelle, seule brevetée s. g. d. g. *pour l'usage médical*. Ne se trouve qu'à la pharm HOYER. r. St-Martin. 225.

AUX FABRIQUES

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.

282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialités pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et Cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc, garanti. —EXPORTATION.

200,000 FIORINI

la maggiore vincita !

NON PIU DI 7 LIRE COSTA

Azione di Bigl° Originale dello stato, e

8 Azioni » » cost. L. 27

» » » » 50

Alle estrazioni incomminciando già **ai 24 e 25 di Maggio a. c.** *per le*

SORTI DI PREMJ GUARENTITI

DAL GOVERNO

Sarà tutto il Fondo Capitale rimborsato nel termine di 5 mesi per estrazioni vincenti. Tuti e gli Numeri si estraggono senza eccezion- Vi sono fra 14,800 vincite benefizj capitali di

Fiorini : 200000, 150000, 130000, 120000, 100000, 50000, 30000, 25000, 20000, 15000, 12000, 10000, &c. &c.

he devono assolutamente venir conseguiti.

Commesse coll'aggiunto importo sono effetuate colla maggiore premura et prontezza.

Si può inviare l'importo in Cedole die Banca d'Italia, Franco Bolli Postali, pr. Cambj sovra Milano, Torino, Genova et Parigi per lettere racomandate. Fattassi l'estrazione, ciascun interessato riceve senza chiederlo le Liste ufficiali, essendo insieme le vincite pagate in contante. Essendosi a suppore che si farà gran ricerca di tali biglietti, piacciasi indirizzarsi il più presto che sara possibile et direttamente a

L. Steindecker-Schlesinger

CASA BANCARIA

in Francoforte sul Meno

città libera.

N. B. Schiarimenti et prospetti tutto imiuaiano.

A LOUER

Grande Maison en pierre.

Située rue Dervich, N. 8.

S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calcovoressi Khan, N° 22, Stamboul.

CIRQUE SUHR.

AU THÉATRE ORIENTAL,

Grand'rue de Péra.

Samedi 2 février, 1re grande représentation équestre, gymnastique et mimique.

Le spectacle commencera à 8 heures. Ouverture des bureaux à 7 heures ; on pourra se procurer des billets, dès vendredi à midi.

Le programme détaillé sera inséré dans les journaux de samedi et annoncé par des affiches spéciales.

SUHR.

AVIS

Lundi 4 février à 11 heures du matin, à la Douane de Galata, il sera procédé à la vente aux Enchères Publiques par le Ministère du soussigné de V G 20/28, 9 Barils contenant ensemble 4,500 paquets de Limes en Fer pour être adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

Cette vente s'exécute conformément au Décret de la Chancellerie de la Légation Royale de Prusse en date du 17 courant.

Galata, le 30 janvier 1867.

J. DE CASTRO.

AVIS

CHIRKET-I-HAIRIÉ.

A partir du dimanche prochain 8/20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1/2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1/2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,

Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur,** les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine,** par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires,** les **Asthmes,** *Rhumes, Bronchites ou Toux nerveuses, Grippes, Coqueluches ;* contre l'**Hémoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda, Ottoni, Calleja,** pharmaciens-droguistes à *Péra* ; à *Bucharest*, chez MM. **Steege, Honig** ; à *Jassy*, chez M. **Loockman** ; à *Galatz*, chez M. **Honnetz,** et dans les principales pharmacies d'Europe.

FER QUEVENNE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le FER QUEVENNE s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le FER QUEVENNE, en restant dans les limites des doses très- « modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50

10. CENTIG. — *Mesure de dosage.*

200 dragées, 5 »

100 dragées, 3 »

Dépôt général chez **Émile Genevoix**, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris*, et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

INJECTION BROU

HYGIÉNIQUE, INFAILLIBLE ET PRÉSERVATIVE

[illegible]

IMPRIMERIE CENTRALE

6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues

IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 27.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois,
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir,

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal. 15 piastres.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 2 *Février*.

Les réformes libérales suivent en France une marche progressive et ascendante, à laquelle il faut applaudir. Hier c'était le grand coup à l'ancienne constitution, c'était le droit d'interpellation rendu aux députés; c'était la presse rentrant dans le droit commun, c'était la révision des réglements régissant le droit de réunion. Aujourd'hui, l'Empereur entre dans les détails; il en a fini avec les grandes choses de l'ensemble; il s'occupe des petites, ou plutôt il donne le complément de ce qu'il a décrété le 20 janvier.

Par suite des premières mesures, il nous semble l'avoir fait assez clairement voir, la presse, soumise au droit commun, jugée par les tribunaux ordinaires, la presse rentre en possession de la liberté. Mais il ne suffit pas que les journaux existant actuellement soient libres enfin, il faut aussi que d'autres organes de l'opinion publique puissent se fonder sans entraves de la part de l'administration, sans empêchements autres que ceux de la loi du cautionnement. Il faut que le publiciste dont le talent et le caractère sont assez estimés pour trouver dans la confiance des capitalistes les fonds nécessaires à la fondation d'un grand journal politique, ne se voie pas arrêté dès le début par le refus d'autorisation du ministre. Il faut que tous les partis, ceux mêmes hostiles au gouvernement impérial, puissent avoir leurs organes, et tous les intérêts leurs défenseurs

Jusqu'à ce jour, on devait attendre l'autorisation ministérielle, autorisation trop souvent, hélas! refusée et toujours sans que le ministre eût à s'expliquer sur les raisons de ce refus. C'était une grave atteinte à la libre expression de la pensée; l'Empereur, dans sa haute sagesse, en a jugé autrement et vient de supprimer cette fâcheuse entrave. Désormais, pour la publication d'une feuille périodique, on n'aura plus que quelques formalités préliminaires à remplir, telles que le dépôt du cautionnement, du titre, déclaration au ministère, etc. C'est une liberté de plus à ajouter aux autres.

On n'aura pas oublié les réclamations que la gauche parlementaire faisait entendre chaque fois que l'occasion s'en présentait. Un orateur se levait-il à l'extrême droite ou sur le sommet le plus escarpé de la montagne, qu'on nous permette cette expression consacrée, bien que la chose n'existe plus; cet orateur ne jouissant pas d'un puissant organe ne réussissait que difficilement à se faire entendre de toute l'assemblée. L'opposition s'emparait immédiatement de ce prétexte pour dire que pareille chose n'arriverait pas si l'on rétablissait la tribune, l'illustre quoique pas même séculaire tribune des diverses assemblées françaises, du haut de laquelle tant d'éloquents génies ont jeté sur le monde la semence du bien futur; cette tribune sera rétablie et dans la prochaine session, les orateurs de la Chambre pourront y monter pour travailler au bien de leur pays, à celui du monde.

En Italie, le procès de l'amiral comte Pellion de Persano poursuit son cours. La Chambre haute, après avoir pris connaissance des dossiers de l'affaire, a décrété d'arrestation le vaincu de Lissa. De quoi est-il coupable? d'impéritie, probablement. Nous ne pensons pas que ce soit une raison suffisante pour motiver une telle poursuite. Il serait malheureux que la parole du vieux chef gaulois, surnageant à travers les siècles, reçut une aussi triste application dans ce temps de progrès et de lumières. Ne nous écrions pas avec Brennus: *Vœ victis!*

Les diverses factions républicaines qui se disputent le pouvoir présidentiel au Mexique, alors que Maximilien est encore sur le trône, continuent à s'entre-déchirer. Il y a quelque temps, nous annoncions qu'un chef libéral tenant la campagne au nom de Juarez, que Escobedo avait été pris et fusillé par Ortega, compétiteur de don Benito Juarez. Aujourd'hui nous apprenons que, par un revirement commun dans la guerre, le vainqueur de la veille est devenu le vaincu du lendemain. En d'autres termes, le général Ortega a été pris par les Juaristes. S'il a été fusillé à son tour, la dépêche n'en dit rien, ce qui nous permet de penser que son ennemi n'exerce pas de cruelles représailles, jusqu'ici du moins. Dans un pays de justice aussi sommaire et aussi expéditive, il faut savoir gré à Juarez de ne s'être pas délivré si complètement de son plus rude concurrent par une prompte mort. En somme, toutes ces querelles sanglantes ne font que diminuer les forces des libéraux au profit de Maximilien; de tous temps, les dissensions intestines des factions ont affermi le monarque. Dans ces circonstances, on peut supposer que l'Empereur du Mexique, s'étant assuré le concours des cléricaux et des conservateurs, pourra venir à bout des libéraux désunis et en désarroi.

Les résultats inattendus de la mission Sherman-Campbell ont jeté un jour nouveau sur les affaires mexicaines et ont fait penser à beaucoup de monde qu'il ne serait pas étonnant de voir Maximilien s'affermir sur le Trône de l'Empire que lui a donné la France.

La Grèce met son armée sur un pied de guerre extraordinaire. Elle veut élever son armée à un effectif de 30 mille hommes. Cette mesure grave est motivée, paraît-il, par les armements et les notes menaçantes de la Turquie. Nous ne voulons pas nous aventurer sur ce terrain brûlant, nous dirons seulement que les appréhensions de la Grèce nous paraissent exagérées. Les notes menaçantes de la Turquie se bornent en somme à protester contre la violation des lois de la neutralité. Le moyen de parer aux menaces qu'elles contiennent, puisque menace il y a, c'est de respecter ces lois et de rester complètement et loyalement neutres.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le gouvernement a le vif désir de soumettre à l'appréciation des grands corps de l'Etat les motifs qui ont déterminé sa conduite dans la politique extérieure. La suppression des débats de l'Adresse ne retardera pas ces explications, car le gouvernement est décidé à accepter dès le début de la session les demandes d'interpellation qui lui seront adressées sur les affaires étrangères. »

On lit dans la *Patrie* du 23 janvier :

« Nous croyons que la première réunion en conseil des nouveaux ministres aura lieu sous la présidence de l'Empereur.

» Les trois ministres qui n'appartenaient pas au précédent cabinet sont en ce moment à Paris. »

Nous croyons pouvoir assurer que les dispositions essentielles des deux projets de loi annoncés par la lettre impériale du 19 janvier ne sont pas encore arrêtées.

C'est donc prématurément que l'on annonce, particulièrement en ce qui concerne la presse, certaines modifications relatives aux règlemens administratifs actuellement en vigueur.

Deux commissions, prises en partie dans le sein du ministère, et complétées par des membres du conseil d'Etat, seraient formées cette semaine, et procéderaient immédiatement à un travail provisoire posant les bases des deux projets de loi. (*Patrie.*)

Nous lisons dans la *Patrie* du 23 janvier :

« On fixe à jeudi ou vendredi prochain la séance extraordinaire que doit tenir le Conseil d'Etat toutes sections réunies, sous la présidence de l'Empereur, pour l'examen du projet de loi de réorganisation militaire. »

On lit dans une correspondance de Paris du 17 janvier :

La disposition de l'esprit public ressemble à une attente générale; on semble croire à quelques grands événements prochains et l'on ne peut s'imaginer que les choses vont se passer naturellement. On a voulu faire courir le bruit que le prochain discours d'inauguration de la session anglaise contiendrait une phrase de la Reine favorable à l'alliance russe. Outre que l'assertion est tout au moins prématurée, tout ce que j'entends dire de bonne source sur les intentions du gouvernement britannique me porte à supposer que S. M. Victoria maintiendra dans son discours la ligne invariable de neutralité suivie jusqu'à présent de l'autre côté du détroit. Ce qui paraît seulement certain en ce qui touche la question d'Orient, c'est que l'insurrection crétoise n'est pas réprimée définitivement comme voulaient le faire croire les dépêches turques, ce qui ne veut pas dire qu'elle triomphera. L'attitude de notre diplomatie, en ce qui concerne les questions extérieures, est du reste tout à fait réservée, l'Empereur ne s'exprimant pas; jamais on n'a paru être sur un qui-vive plus complet.

Hier, au bal des Tuileries, circulaient aussi une foule de rumeurs sur les affaires intérieures. Ce bal, du reste, était peu nombreux, ce qu'on a attribué à la rigueur de la température. L'élément militaire y dominait. L'Empereur s'est entretenu longuement avec le comte de Goltz, surtout avec M. de Budberg, et s'est retiré à minuit et demi.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

« On avait parlé d'une circulaire de M. de Moustier relative aux affaires de Pologne; le fait est démenti et l'assertion, à coup sûr, était peu vraisemblable.

Autriche.

Vienne mardi, 15 janvier. — Le *Journal de Vienne* (feuille semi officielle) publie un article dans lequel il combat l'agitation qui règne au sujet de la convocation du Reichsrath extraordinaire.

Ce journal dit : « Le gouvernement s'est écarté de la base de la Constitution de février, parce que la réalité n'en permet que le maintien théorique.

» Vouloir garantir la Constitution de février, c'est vouloir défendre l'absolutisme déguisé.

» Le gouvernement ne désirant pas l'absolutisme, mais bien de s'assurer du concours parlementaire des peuples de la monarchie dans le plus court délai, a convoqué le Reichsrath extraordinaire.

» En présence de l'opposition des chefs politiques dont une partie, après avoir proclamé la Constitution de février inexécutable, désire maintenant ce qui, d'après son propre jugement, n'est pas propre à donner au peuple son droit constitutionnel, il ne reste au gouvernement qu'à faire appel au peuple lui-même. »

La *Neue Freie Presse* annonce que la Russie a l'intention de nommer un consul à Lemberg. Le gouvernement russe aurait désigné pour ce poste le général Nereuzer.

Une proclamation électorale des Slovènes en Carniole invite les électeurs à ne pas élire d'employés et surtout à écarter ceux qui travaillent à germaniser le pays de Carniole.

Le comité central pour l'Exposition de Paris a adressé au comité national et aux Chambres de commerce de Hongrie, ainsi qu'aux exposants, des instructions concernant : 1° la réception des produits annoncés pour l'exposition et l'expédition de ces produits à leur lieu de destination par les sous-comités; 2° l'emballage et l'expédition desdits produits par les exposants eux-mêmes.

La *Gazette de Vienne* publie une ordonnance du ministère d'Etat du 12 janvier 1867, relative à la réforme de l'administration politique dans le duché de Salzbourg.

D'après cette réforme, l'administration politique du duché de Salzbourg, laquelle appartenait jusqu'ici à l'autorité nationale et au commissariat politique du district de Salzbourg, ainsi qu'à 19 autres commissariats mixtes de districts, sera gérée désormais, sous la direction d'un président de province, par le gouvernement du duché siégeant à Salzbourg et par quatre commissariats de districts siégeant à Salzbourg, à Zelle à St. Johann et à Tamsweg.

Prusse.

On lit dans la *Correspondance Zeidler*, feuille de Berlin qui a des attaches gouvernementales :

« On nous mande de Paris qu'on y travaille à alimenter l'irritation contre le Prusse en mettant en avant la question de la petite forteresse de Luxembourg, et rien n'empêche d'écarter cette pierre d'achoppement. Mais il est une autre question bien plus importante, celle des rapports du Luxembourg avec le Zollverein; nous pouvons très-bien en abandonner la solution aux Luxembourgeois eux-mêmes. »

La *Gazette populaire*, de Hanovre, vient de recevoir un avertissement. C'est le second depuis quinze jours. La *Gazette de Kiel* a reçu également un avertissement à cause d'un article sur les élections pour le Parlement.

Italie.

On écrit de Rome à un journal de Paris :

Le comité romain, dont les sentiments libéraux sont connus et qu'on n'accusera pas d'imiter les allures de la police cléricale, vient pourtant de se livrer à un de ces actes arbitraires si familiers à cette dernière. Quatre de ses affidés, déguisés en gendarmes, se sont présentés au domicile de l'un des chefs du parti légitimiste français, demeurant via della Vite. Ils ont demandé le maître de la maison, qui était absent, circonstance qui n'était probablement pas ignorée des visiteurs. Ils ont décliné leurs fausses qualités et ont exhibé à un domestique qui ne savait pas lire l'italien un mandat de perquisition, revêtu du cachet de la police. Ils se sont fait assister dans leurs recherches par les gens de la maison et ont fait une razzia dans les papiers de l'absent. Ils ont scellé ces papiers avec un cachet emprunté au propriétaire et se sont retirés en lui faisant dire que l'ouverture du paquet sera faite en sa présence, à une heure indiquée, dans le cabinet de monseigneur le directeur général de la police.

Cet acte de violation du domicile et des secrets d'un particulier a déjà été pratiqué plusieurs fois par le comité, qui s'est toujours servi du même procédé et qui a tou

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XX

(*Suite.*)

Les six fondations pour la cordonnerie avaient eu le tort d'adopter le système de répartition égalitaire qui dominait alors. Il s'agit aujourd'hui de réunir un certain nombre d'ouvriers cordonniers, laborieux et honnêtes, pouvant apporter chacun une centaine de francs. Nous achèterions nous-mêmes la matière première et nous ouvririons un magasin commun pour vendre nos produits directement aux consommateurs. Cent ouvriers à cent francs chacun forment un capital de dix mille francs. C'est suffisant pour commencer. Voilà ce que je prêche dans toutes nos réunions. Un grand nombre déjà ont compris l'avantage de cette combinaison; mais un plus grand nombre n'ont pas cent francs disponibles. Quant à moi je ne les aurai jamais, ces cent francs, qui, pour un oisif, n'ont qu'une valeur insignifiante; ces cent francs qui pourraient me tirer moi et ma famille de cette horrible misère.

Les voici, dit Madeleine, qui remit entre les mains du malheureux cinq pièces d'or.

Brisemur regarda cet or sans oser y toucher. Jamais peut-être il n'avait tenu entre ses mains une somme aussi forte. Il ne pouvait croire à un changement de fortune aussi subit.

— Je vous les prête au nom de M. Daubré, reprit Madeleine, jusqu'à ce que vous puissez les lui rendre.

Le pauvre Brisemur prit la somme et son émotion avait été si grande que ses yeux s'emplirent de larmes.

— Enfants, les enfants, dites merci à cette dame. Ah! je puis vous dire cela maintenant, ces pauvres petits n'ont pas mangé d'aujourd'hui, ni moi depuis hier matin.

Madeleine s'approcha du lit où la malade était endormie de ce sommeil de la fièvre profond et agité. A côté d'elle gisait, plutôt qu'il n'était couché, non un enfant, mais un squelette; de temps à autre sa petite figure décharnée se contractait comme s'il voulait crier. Mais aucun son ne sortait de ses lèvres décolorées, étirées déjà comme celles des moribonds.

— Il faut qu'il meure, dit Brisemur avec une sombre résignation, puisque depuis huit jours sa mère ne peut le nourrir.

— Oh! mon Dieu, c'est affreux! s'écria Madeleine. Je vous en prie, monsieur, n'épargnez rien pour sauver cet enfant.

— Le médecin des pauvres est venu hier et l'a condamné.

— Et la mère?

— La mère vivra, puisque je vais pouvoir la soigner.

— Et alors vous vous étiez résignés?

— Oh! chez nous la résignation est facile. Qu'avons-nous à regretter? c'est le seul instinct de la conservation qui nous soutient. Ne vaut-il pas mieux, par exemple, que cet enfant meure avant d'avoir conscience de la vie, que de vivre comme nous vivons.

— M. Daubré s'intéressera, je n'en doute pas, à la fondation de cette société. Voici mon adresse, monsieur Brisemur: Mlle Bordier, chez Mme Daubré, 31, rue Louis-le-Grand.

Et elle sortit.

— Chez Mme Daubré! dit vivement Fossette en remontant l'escalier; vous demeurez chez la sœur de M. de Lomas. Mais Geneviève sait-elle?... Vous connaissez M. de Lomas?

— Sans doute, fit Madeleine.

— Eh bien! si vous en trouvez l'occasion, dites-lui qu'il est un indigne scélérat, et qu'il fera certainement mourir de chagrin cette pauvre Geneviève.

Madeleine questionna Fossette, qui lui raconta l'histoire de la fille de Gendoux.

A ce récit, l'indignation contractait le visage de Madeleine.

— Dans ma position, fit-elle observer, je ne puis parler de cela à M. de la Lomas. Mais peut-être un peu plus tard...

— C'est lui qui la force à nous quitter, je ne sais pourquoi: pour la faire mourir plus vite, sans doute, parce qu'elle l'embarrasse.

Madeleine et Fossette montèrent alors chez Christine. Là, un autre tableau non moins navrant les attendait.

La mansarde était petite, mais propre, quoique misérable. L'air et le soleil y pénétraient par la lucarne entr'ouverte, lucarne si étroite pourtant qu'une partie de la mansarde se trouvait plongée dans l'ombre. Quatre personnes vivaient habituellement dans ce réduit. Une fillette au doux regard, vêtue avec goût, presque avec recherche, assise sur un tabouret, tenait à la main une poupée de deux sous.

Christine, installée sous la lucarne, cousait des bonnets.

L'aïeule, paralysée du côté droit, se tenait dans un fauteuil de paille, les mains croisées et baissant la tête avec stupeur.

De temps à autre, Christine levait sur l'enfant des yeux rougis par les veilles et le chagrin, et poussait un soupir.

L'enfant cependant lui faisait de coquettes agaceries pour obtenir un sourire; c'étaient des larmes qui lui répondaient. On devinait toutefois aux regards si tendres que lui adressait Christine que cette enfant était sa passion.

Dès que la jeune danseuse aperçut Madeleine, elle se précipita à sa rencontre.

— Je viens, lui annonça l'institutrice, vous remettre une offrande de la part d'une personne qui s'est beaucoup intéressée à votre sort.

Christine remercia avec une sorte de véhémence.

— Mademoiselle, lui dit-elle, je ne puis rien faire aujourd'hui pour vous témoigner ma reconnaissance; mais rappelez-vous que vous avez une amie qui se jetterait à la Seine pour vous rendre service. Ah! si ma pauvre maman était du moins ici pour vous remercier avec moi! Mais nous vous reverrons, n'est-ce pas?

— Et quand pensez-vous que votre mère vous sera rendue?

— Je suis allée hier à la préfecture de police. On ne m'a rien répondu de positif; mais j'ai pu voir maman Ah! pauvre, pauvre maman! Si vous saviez avec quelles femmes elle se trouve! Et puis être en prison c'est affreux. Elle avait tant de chagrin qu'elle voulait mourir. Je l'ai consolée de mon mieux; mais pouvais-je lui donner

Voir le numéro du 1er février.

jours réussi, ce qui prouve que les moyens les plus connus sont aussi les meilleurs.

Trois jours après la lettre impériale dont nous avons parlé dans notre numéro du 31 janvier la guerre était commencée et quinze jours après les armées prussiennes étaient maîtresses de la Confédération et de l'Autriche. C'est alors que celle-ci, pour être libre du côté de l'Italie et se rendre favorable l'Empereur des Français, lui fit cession de la Vénétie. On comprit aux Tuileries l'inusité et l'irrégularité de cette session à un tiers, on l'accepta cependant, mais en ayant l'habileté de la faire coïncider avec une offre de médiation qui ne fût point repoussée par les belligérants.

On fut grandement étonné en Europe, lorsqu'on apprit que les succès étonnants de cette guerre si rapide n'avaient point fait élever les prétentions de la Prusse, — Elle demandait après Sadowa ce qu'elle avait demandé avant la guerre; mais cet étonnement est hors de saison, car la part était assez belle et le but était atteint. La Prusse acquiert en effet l'hégémonie sur l'Allemagne du Nord ; elle obtient « cette homogénéité et cette force» que lui promettait la lettre impériale.

La situation ainsi posée, l'auteur se demande si la cour de Berlin, par ses annexions prévues et calculées, a rompu l'équilibre de l'Europe. Non, répond-il ; et il le prouve.

Sous l'ancien pacte fédéral, la Prusse pouvait être appelée à mener à la guerre des populations de plus de 36 millions d'âme ; aujourd'hui, sa propre population monte de 19 millions à 26, son commandement militaire n'augmente pas. La France n'a point raison de faire des prévisions sinistres et de redouter les changements opérés en Allemagne. Au contrraire, l'édifice militaire de 1815 élevé uniquement contre elle, est complètement détruit. Les forces de l'Allemagne se sont réduites des 11,893,182 habitants des pays autrichiens fesant partie de la confédération germanique ; on n'a plus à redouter les 27 millons de Slaves, de Roumains, d'Italiens, de Croates, de Hongrois, qui marchaient avec l'Autriche dans ses guerres. L'armée fédérale est donc réduite et le danger moindre pour la France.

Mais là n'est pas l'important ; les armées seules ne font pas la force des Etats ; il est d'autres moyens pour eux de défendre et de faire respecter leur indépendance.

Nous croyons avoir établi l'identité du plan de Napoléon III et du but atteint par la Prusse par sa courte et glorieuse campagne. Or les conditions du programme n'ayant subi aucune atteinte, on n'avait aucune raison plausible en France de réclamer un agrandissement de territoire. On ne formulait pas précisément des réclamations, mais il a pu se faire qu'on donnât à entendre qu'une extension des frontières françaises serait opportune au moment où la Prusse s'agrandissait si fort par ses annexions. « Notre diplomatie, dit M. de Calonne, a dû apporter dans ses entretiens à ce sujet son tact et sa réserve habituels. Elle marchait sur un terrain brûlant, et où il n'était pas aisé de formuler des idées claires. De quelles frontières entendait-on parler ? »

En effet, l'Allemagne n'avait rien à céder de ses propres territoires ; la « neutralité attentive » de la France ne l'obligeait en rien et ne créait aucune espèce de droit sur les objets de cette attention et de cette neutralité. D'ailleurs au moment où l'Allemagne cherchait à réunir les parcelles éparses de son territoire pour leur donner « *force et cohésion* », la Prusse, à qui les événements avaient confié cette mission sacrée, ne pouvait détacher un morceau, si petit qu'il fut, du sol germanique.

A ces demandes, non formulées encore, la presse allemande, inspirée sans doute par le gouvernement prussien, répondit que ce n'était pas du côté des pays prussiens de race, de cœur et de langage que la France devait tourner les yeux, qu'il existait d'autres populations d'origine gallo-romaine, etc. etc.

Jusqu'ici l'auteur approuve la conduite du gouvernement français ; mais c'est ici que s'arrête l'éloge et que commence le blâme. Tout d'abord, voici comment il s'exprime sur ces réclamations de compensations territoriales, auxquelles il rattache la chûte de M. Drouyn de Lhuis et la nomination de M. de Moustier :

» En élevant des prétentions mal justifiées—s'il est vrai qu'il les ait élevées—le cabinet des Tuileries a dévié un moment de la ligne de conduite qu'il s'était imposée ; sa politique vis-à-vis de l'Allemagne a été faussée, il ne serait pas téméraire de croire que l'homme d'Etat qui s'était fait l'instrument de cette fausse manœuvre n'a été mis à l'écart que pour marquer un retour à la politique de désintéressemment si hautement proclamée par la lettre impériale du 11 Juin : L'essentiel est que, dans l'intérêt de la France, ce retour soit sincère et durable.»

Or, M. de Calonne doute de la sincérité et de la durée de ce retour ; et la cause de ses doutes est dans les préoccupations évidentes à l'époque où il écrivait sa brochure, sur la réorganisation de l'armée. Il attaque très fortement tout projet de réforme militaire, disant que c'est donner beau jeu à la Prusse. Et il oublie que la France, sous peine de déchéance, ne peut rester désarmée en face d'une Allemagne aussi puissante. Il paraitrait singulier aujourd'hui que l'on conseillât à la France de désarmer complètement sous le prétexte que ses efforts pour se tenir au rang que lui ont donné son histoire, son génie et sa position semblent à l'Allemagne une menace de guerre pour 1868 ; c'est cependant ce que demande l'auteur ; et ici, il nous semble être en une erreur profonde.

Mais nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur ce point, et dans un prochain article, continuant l'étude de la brochure, nous compléterons ces remarques sur la politique de Napoléon III.

Nouvelles maritimes.

On écrit de Cherbourg, à la date du 12 janvier :

«Par suite du départ de l'escadre cuirassée et des vaisseaux armés en transport, qui ont appareillé pour le Méxique, notre rade serait presque entièrement vide de bâtiments de guerre, et n'aurait plus guère que le stationnaire le *Dauphin*, si le mauvais état de la mer et des vents n'en avaient décidé autrement. C'est à cette cause que nous avons dû le retour, deux et trois jours après leur départ, du *Fontenoy* et du *Bayard*, qui ont vainement tenté de se réfugier à Brest, et qui nous sont revenus plus ou moins éprouvés.

» Le *Fontenoy* en a été quitte pour toutes ses voiles déchirées, et reste en rade ; mais le *Bayard* a souffert des avaries dans sa coque, et il est obligé de rentrer au bassin de radoub. Il avait, en outre, perdu la plus grande partie, sinon la totalité, des bestiaux embarqués.

» On ne peut préciser encore l'époque où ces deux navires, qui doivent rapatrier chacun un millier de soldats de l'armée du Mexique, pourront reprendre la mer, et cette incertitude provient moins de l'obligation d'attendre que toutes les avaries soient réparées que de la nécessité de laisser passer la mauvaise mer et les mauvais vents qui sautent brusquement du nord au sud et à l'est. Il y a eu, par suite, quelques sinistres aux côtes voisines, mais ces sinistres sont de peu d'importance ; il y a loin de là aux désastres de l'année dernière à pareille époque (11 janvier), quand, rien que sur notre propre côte, au bas de la place d'Armes et de la place Napoléon, en dedans de la digue, dix-sept bâtiments de différents tonnages vinrent se briser, sans que d'ailleurs il y eût un seul homme de perdu, et où la mer culbuta par dessus cette même digue des blocs d'un poids énorme et une grande partie des canons dont elle est armée.

» Si notre rade est à peu près vide, notre port n'est pas inactif, et je puis vous donner un aperçu de quelques-uns des travaux qu'on exécute en ce moment, et qui seront poursuivis dans le cours de cette année.

» D'après des ordres ministériels récents, on devra terminer complétement, pour le mois de septembre, une frégate blindée, la *Jeanne-d'Arc*, et deux avisos de grande vitesse ; le *Volta*, pour le mois d'août, et, pour le mois de juin, le d'*Estrées*, duquel je vous parlerai plus au long tout à l'heure.

» Deux bâtiments blindés, l'un d'une longueur exceptionnelle, le *Suffren*, l'autre, une frégate, l'*Atalante*, devront être portés, le premier aux 8 vingt-quatrièmes d'avancement, le second aux 20 vingt-quatrièmes. Quant à notre monitor le *Bélier* il sera porté aux 12 vingt-quatrièmes.

» En outre on mettra en chantier et l'on portera environ jusqu'aux 5/24mes d'avancement une corvette rapide non cuirassée, à laquelle, quant à présent, on donne le nom de la *Clocheterie*, et qui sera construite d'après les plans et devis d'un bâtiment qu'on exécute à Brest.

» Un autre navire, qui sera mis également en chantier et dont le degré d'avancement est subordonné au nombre de journées de charpentiers qui seront disponibles, sera, sauf quelques modifications, exécuté sur les plans du d'*Estrées*.

» Le nombre de journées d'ouvriers charpentiers et tôliers de ces navires ne doit pas être moindre de cent mille pour toute l'année.

» Le d'*Estrées*, que j'ai mentionné plus haut et dont la mise à la mer est fixée au 24 janvier courant, et au plus tard aux premiers jours de février; est un aviso à vapeur de 1re classe, qui a été mis en chantier en 1865, dont la longueur totale est de 64 mètres environ, et la plus grande largeur de 10[m]20, et qui déplace 1,208 tonneaux. Construits sur les plans de M. Layrie, ingénieur naval, il sera représenté à l'Exposition universelle par un modèle exécuté à l'échelle de 30 millimètres par mètre, et qui tiendra compagnie à trois petit chefs-d'œuvre à peu près terminés (modèles de la *Flandre*, du yacht impérial l'*Aigle* et du transport le *Cher*) que j'ai pu admirer et étudier tout à loisir, et dont je vous enverrai la description et l'historique ainsi que de tout ce que nos constracteurs, ingénieurs, ouvriers et maîtres de l'Etat et du commerce enverront pour soutenir, auprès des visiteurs du Champ-de-Mars, la réputation si bien établie de nos constructeurs maritimes.

» Nous avons ici, depuis deux jours, notre célèbre peintre de marine M. Morel Fatio, qui a une mission du ministère, mission qu'on suppose se rapporter, en partie, à ces envois à l'Exposition universelle.»

On lit dans le *Débat* :

« Des organes de l'opinion politique s'occupent vivement des conférences qui ont eu lieu dernièrement entre des hommes d'état hongrois et des membres du cabinet, et ils se livrent à toute espèce de combinaisons sur les résultats qu'on doit y avoir obtenus. Il y a encore bien peu de données positives à ce sujet et les chroniqueurs ont un devoir d'autant plus impérieux de recueillir soigneusement tous les renseignements qui sont de nature à éclaircir la situation, ne fût ce que d'une manière indirecte. Nous signalerons dans ce but la manière dont l'*Abendpost* de Vienne reproduit un article du *Globe* consacré à la question hongroise. Cette feuille anglaise dit aux Hongrois plusieurs vérités amères sans toutefois prendre le ton acerbe et désobligeant qui parfois passe des journaux de Vienne dans les colonnes de journaux étrangers.

Le *Globe* pretend que les Hongrois ne se placent qu'au point de vue de leur pays; ils demandent un ministère hongrois qu'aucun homme d'état ne saurait accorder à une«seule province » et qu'ils n'ont pas le droit de vider tout seuls leur conflit constitutionnel avec leur roi, car la Hongrie n'a jamais possédé une indépendance aussi absolue, etc. Autant de prétentions et d'opinions qui ont le mérite douteux de prouver que le *Globe*, malgré tout son attachement pour la Hongrie n'a pas même pris la peine de se procurer des renseignements plus justes sur la question hongroise. En prenant note de cet article, l'*Abendpost* de Vienne fait observer expressément que le *Globe* dénie aux Hongrois des droits qu'elle, l'*Abendpost*, leur reconnait — remarque qui, quelque naturelle qu'elle nous paraisse, semblerait indiquer jusqu'à un certain point qu'on est en bonne voie d'accommodement. »

L'Empereur a adressé au ministre d'Etat la lettre suivante :

« Monsieur le ministre,

»Depuis quelques années on se demande si nos institutions ont atteint leur limite de perfectionnement, ou si de nouvelles améliorations doivent être réalisées ; de là une regrettable incertitude qu'il importe de faire cesser.

» Jusqu'ici, vous avez dû lutter avec courage en mon nom pour repousser des demandes inopportunes et pour me laisser l'initiative de réformes utiles lorsque l'heure en serait venue. Aujourd'hui, je crois qu'il est possible de donner aux institutions de l'Empire tout le développement dont elles sont susceptibles et aux libertés publiques une extension nouvelle sans compromettre le pouvoir que la nation m'a confié.

» Le plan que je me suis tracé consiste à corriger les imperfections que le temps a révélées et à admettre les progrès compatibles avec nos mœurs ; car gouverner, c'est profiter de l'expérience acquise et prévoir les besoins de l'avenir.

» Le décrêt du 24 novembre 1860 a eu pour but d'associer plus directement le Sénat et le Corps législatif à la politique du gouvernement ; mais la discussion de l'Adresse n'a pas amené les résultats qu'on devait en attendre ; elle a, parfois, passionné inutilement l'opinion, donné lieu à des débats stériles et fait perdre un temps précieux pour les affaires ; je crois qu'on peut, sans amoindrir les prérogatives des pouvoirs délibérans, remplacer l'Adresse par le droit d'interpellation sagement réglementé.

» Une autre modification m'a paru nécessaire dans les rapports du gouvernement avec les grands corps de l'Etat, j'ai pensé que, en envoyant les ministres au Sénat et au Corps législatif, en vertu d'une délégation spéciale pour y participer à certaines discussions, j'utiliserais mieux les forces de mon gouvernement, sans sortir des termes de la Constitution, qui n'admet aucune solidarité entre les ministres et les fait dépendre uniquement du chef de l'Etat.

» Mais là ne doivent pas s'arrêter les réformes qu'il convient d'adopter : une loi sera proposée pour attribuer exclusivement aux tribunaux correctionnels l'appréciation des délits de presse et supprimer ainsi le pouvoir discrétionnaire du gouvernement. Il es également nécessaire de régler législativement le droit de réunion, en le contenant dans les limites qu'exige la sûreté publique.

» J'ai dit, l'année dernière, que mon gouvernement voulait marcher sur un sol affermi, capable de supporter le pouvoir et la liberté. Par les mesures que je viens d'indiquer, mes paroles se réalisent : je n'ébranle pas le sol que quinze années de calme et de prospérité ont consolidé ; je l'affermis davantage en rendant plus intimes mes rapports avec les grands pouvoirs publics, en assurant par la loi aux citoyens des garanties nouvelles, en achevant enfin le couronnement de l'édifice élevé par la volonté nationale.

» Sur ce, monsieur le ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. »

» NAPOLÉON. »

On lit dans le *Sun* de Londres du 15 janvier :

« Nous avons la douleur d'annoncer un des plus terribles et des plus fatals accidents qui aient eu lieu sur les eaux de Regent's-Park. La promenade, au moment de l'accident que nous allons décrire, était remplie de milliers de dames et des messieurs des classes élégantes de la société qui s'amusaient sur la glace du lac, lorsque, un peu avant quatre heures, cette glace se rompit. Environ deux cents personnes furent précipitées dans l'eau. Au moment où nous écrivons, il est impossible d'obtenir un renseignement exact sur la grandeur du désastre. On ne saurait se rendre compte des cris de terreur des malheureux patineurs ; ceux des femmes, des mères et des amis qui côtoyaient par milliers les bords du lac étaient en même temps des plus déchirants. Les membres de la Royal Humane Society se mirent immédiatement à l'œuvre avec le plus grand courage, et réussirent à sauver la vie à près de 40 personnes. Un monsieur sauva deux petites filles au moment où presque tout espoir était perdu. Tout le monde a fait des prodiges pour arracher à la mort les siens ou ses amis. On pense qu'une cinquantaine de personnes auront péri. Au moment où nous écrivons, vingt cadavres ont été retirés de l'eau et l'on croit qu'il y en a encore une trentaine. La plus grande agitation règne dans le parc ; la police est impuissante à contenir la foule énorme qui s'est amassée sur le théâtre de l'accident, et qui grossit encore constamment par l'arrivée de mères et de parents qui accourent à Regent's-Park, avec l'apprehension terrible d'y apprendre la perte de leurs enfants. »

NOUVELLES LOCALES.

On nous écrit de la Canée, le 27 janvier :

« Le commissaire Impérial se trouve depuis quelques jours à Sphakia. Les habitants de ce district ont déclaré qu'ils resteront fidèles aux engagements qu'ils ont pris, lors de leur soumission, envers le commissaire Impérial : ils se réuniront, au besoin, pour repousser par la force toute bande qui voudrait pénétrer dans leurs montagnes. Une centaine de Sphakiotes se sont même joints aux troupes turques pour expulser les étrangers restés en Crète.

» Moustapha pacha laissera à Sphakia un détachement d'Albanais pour y faire la police et traversera le district pour se rendre à la Canée.

» La soumission complète de l'île étant effectuée, le commissaire Impérial doit consacrer toute son activité à extirper le brigandage et à rétablir dans l'île la sécurité qui y régnait durant sa longue administration.

» Coronéos, Zimbrakaki et deux ou trois

---

courage, puisque moi-même j'étais désespérée ?

Combien gagnait-elle dans son état de blanchisseuse ?

— Cinquante sous par jour. Cela suffisait pour nous faire vivre toutes. Mais, comme elle a une mauvaise toux, le médecin lui a défendu d'aller laver pendant l'hiver sous peine d'en mourir. On ne peut cependant pas pour vivre s'exposer à la mort. Moi, je ne gagne que vingt-cinq sous avec mes bonnets, quelquefois un peu plus, quand je réussis un modèle.

Madeleine se retira navrée.

En lui laissant cinquante francs, elle chargea Fossette de remettre les cinquante francs qui restaient à Mme Blancheton pour acheter une charrette.

Elle trouva Claudine un peu triste ; mais elle ne put deviner la cause de cette tristesse. Sa sœur regrettait elle sa position à Lyon, ou bien pensait-elle à Jaclard ?

— Je ne suis pas encore habituée à la couture et je ne sais pas vraiment si je pourrai me faire à ce travail, dit Claudine en se renversant en arrière, en étendant les bras comme pour les déroidir, je n'aurais jamais cru qu'il fût aussi pénible de coudre tout le jour.

— On s'y fait, repartit Fossette, c'est un pli à prendre. Mais ce qui fatigue toujours et fait mal aux yeux, c'est le travail du soir.

Claudine poussa un soupir qui gonfla sa poitrine, et son œil ardent se fixa dans le vague. Un seul espoir pouvait la soutenir dans son rude labeur, c'était de revoir bientôt celui qu'elle aimait. Mais le matin une lettre de Jaclard lui annonçait l'ajournement de son départ. Telle était la cause de son découragement.

Madeleine quitta ce misérable garni, l'âme abattue par la vue de tant de malheurs. En traversant ce quartier immonde, en longeant ces maisons noires d'où s'échappaient des exhalaisons fétides, elle se disait :

— Il n'y a peut être pas une de ces croisées qui n'éclaire des douleurs pareilles à celles que je viens de voir.

XXII

Mme Thomassin occupait, au premier étage d'une maison de la rue Neuve-Saint-Augustin, un appartement somptueusement meublé.

Cette femme n'était plus jeune, mais elle avait été fort belle et avait obtenu naguère quelque réputation dans le demi-monde. La fréquentation d'hommes distingués lui avait communiqué un certain vernis de bonne société.

C'était en outre une femme de tête. Elle tenait sa maison sur un grand pied, occupait une trentaine d'ouvrières. Fréquemment elle donnait des soirées où le monde le plus mêlé se trouvait réuni. Elle avait de l'esprit, beaucoup d'intrigue ; et, comme elle se tenait fort au courant de la chronique scandaleuse, ses anciens amis continuaient à la voir. D'ailleurs elle avait toujours de fort jolies ouvrières, et les amateurs du beau venaient de temps à autre admirer de charmantes figures dans ce sérail mobile, c'est-à-dire souvent renouvelé.

Mme Thomassin jouissait d'une certaine considération dans le quartier. Son concierge toujours grassement payé, les notes des fournisseurs très-régulièrement acquittées, une clientèle très-nombreuse de dames à équipage lui attiraient le respect de ses voisins.

Depuis quinze ans, cette célèbre couturière habitait la même rue et le même numéro ; et jamais son crédit ne s'était démenti. Elle possédait une maison de campagne à Montmorency, où, tous les dimanches, pendant l'été, elle se rendait avec ses enfants, car Mme Thomassin était mariée ; mais son mari était un mythe. On ne l'avait jamais entrevu. Quoi qu'il en fût, ce qui achevait de poser Mme Thomassin dans l'esprit de tous les épiciers et merciers du quartier comme une femme de mérite, c'est qu'elle recevait quelquefois des ecclésiastiques, qu'elle était membre de plusieurs confréries et quêtait à l'église.

Les ouvrières de Mme Thomassin travaillaient dans un vaste atelier situé à l'entresol, fort bas de plafond et un peu sombre, ce qui rendait le travail pénible et malsain.

Ces demoiselles se divisaient en deux catégories : les ouvrières du dehors et celles de la maison. Pour être admise parmi ces dernières, il fallait être jeune, avoir de bonnes manières et parler à peu près le français.

Les ouvrières du dehors étaient là, comme partout ailleurs, de pauvres filles d'une conduite douteuse, qui venaient travailler à l'atelier pendant douze heures par jour pour gagner trente sous. Il y en avait de tout âge : de très-jeunes, presque des enfants, et des vieilles, de très-vieilles, ridées, édentées, portant des lunettes. Quelques unes étaient jolies, ou plutôt avaient dû l'être, car à vingt ans leur visage avait déjà perdu la fraîcheur, et leurs yeux l'éclat de la jeunesse. Le travail, l'inconduite, la veillée à l'atelier ou la veillée au bal, avaient marbré leur teint.

Les vêtements n'offraient pas moins de variétés : les unes portant des falbalas, les autres des robes d'une simplicité qui touchait à la misère. Celles-ci étaient reléguées près de la porte, et cousaient pour ainsi dire avec les yeux de la foi. Les élégantes s'établissaient près des croisées et écrasaient les plus pauvres de leur luxe. C'est dans le monde des petits comme dans le monde des grands : les femmes entre elles ne cherchent et ne reconnaissent qu'une sorte de supériorité, celle que donnent les chiffons.

Dans toute réunion de femmes la préoccupation exclusive c'est la rivalité de la toilette. Là est tout le mal. Cette émulation dans la futilité devient une véritable passion. Les hommes, qui aujourd'hui crient si fort contre le luxe effréné des femmes, et qui en sont les premières victimes, ne sont-ils pas aussi les premiers coupables ?

Geneviève, pour se présenter chez Mme Thomassin, avait mis sa plus belle robe, celle qu'elle portait à Lille dans les solennités ; mais encore cette robe, bien qu'elle fût de mérinos, n'avait pas la coupe distinguée qui donnait un cachet aux vêtements de ces demoiselles. Et puis, au lieu d'une résille coquettement posée sur la tête, un simple bonnet enfermait entièrement sa belle chevelure blonde.

Quand elle entra dans l'atelier, les babils s'interrompirent. On regarda la nouvelle venue. A la vue de son modeste bonnet, de la coupe arriérée de sa robe, de son air endimanché surtout, les élégantes sourirent ; les autres éprouvèrent pour elle de la sympathie et se dérangèrent pour lui faire une place.

— Tiens ! dit tout haut une princesse en robe de soie, elle serait gentille si elle était un peu mieux *ficelée*.

Geneviève rougit beaucoup à cette remarque.

(*A suivre.*)

indigènes gravement compromis se trouvent aujourd'hui réduits à courir les montagnes, à la tête de bandes de cinquante à trois cents étrangers au plus, recrutés pour la plupart parmi les brigands qui infestaient la Grèce. Depuis l'engagement de Fokia ces bandes indisciplinées n'osent plus, en effet, s'attaquer aux troupes ni même les harceler. La vue de ces dernières suffit souvent pour mettre le désarroi dans leurs rangs, la position des volontaires étrangers n'est plus tenable : plus de quatre cents individus réduits à l'extrémité, ont été déjà, sur leur demande, transportés au Pyrée, à bord de la canonnière française la *Salamandre* et de la *Talia*, bâtiment de la marine Impériale; d'autres se sont enfuis à Cérigo et dans les autres îles de l'Archipel, sur de petites barques, et le paquebot autrichien, attendu à la Canée, transportera tous ceux qui ont encore sollicité de retourner dans leur patrie.

» Depuis le commencement des troubles, les journaux de Grèce n'ont cessé, pour exciter l'attention de l'Europe en faveur de l'insurrection, de représenter comme d'éclatantes victoires remportées par les insurgés des combats et des escarmouches qui ont toujours tourné au désavantage de ces derniers, et de répandre sur la conduite des troupes ottomanes, les nouvelles les plus absurdes et les plus grossières calomnies. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, tous les journaux de Grèce, et, après eux, plusieurs feuilles d'autres pays, ont publié que des croiseurs ottomans ont fait feu sur les familles réunies sur la côte de Sélino et qui y attendaient la frégate russe pour se rendre en Grèce. Aucun croiseur ne s'est livré à une pareille conduite. »

—

On a cru voir dans une chronique que nous avons publiée le 29 janvier une allusion blessante pour les Médecins appelés à donner leurs soins aux deux ouvriers sur lesquels s'est abattu le mûr de l'église arménienne. Non-seulement notre intention n'a point été de blesser qui que ce soit, mais c'est de notre devoir de constater l'empressement louable mis par ces médecins à se rendre sur les lieux et à soigner l'une des malheureuses victimes échappée à la mort.

—

Avant-hier dans la nuit des voleurs ont entamé la porte du magasin fesant l'angle de la rampe du palais de France. Grâce aux aboiements d'un chien du voisinage qui donna l'éveil au quartier, ceux-ci durent quitter leur œuvre. La serrure était déjà à moitié brisée.

—

La *Società della Concordia* donnera un bal samedi 2 février dans le local ordinaire de ses réunions.

—

Dimanche, 3 février, à 9 heures du soir, troisième bal de bienfaisance donné par la *Societa Operaja* italiana, dans ses salons ordinaires. Nous continuons à engager le public de la ville à répondre à l'appel de la très-honorable société.

—

CIRQUE SUHR.

Dans le Théâtre Oriental, à Péra.

M. Suhr a l'honneur de prévenir le public que la première représentation équestre du Cirque qu'il dirige aura lieu dimanche, 3 février, dans le local du Théâtre Oriental.

Le directeur de la compagnie n'a épargné ni les fatigues, ni les dépenses, pour arriver à établir à Péra un cirque digne de public.

On comprendra facilement ce qu'il a fallu de travail pour faire d'une salle de théâtre un cirque, surtout un cirque peint à nouveau, richement décoré et éclairé par plus de deux cents becs de gaz.

Quant à la troupe, il est inutile d'en faire un éloge pompeux et mensonger qu'on répandrait dans le public par les mille voix de la publicité. Il est plus convenable de laisser les spectateurs seuls juges en la matière.

Par mesure de précaution, le bureau et l'entrée des 2mes et des 3mes seront séparés de l'entrée des loges et des 1res. Chaque ordre de places aura ses couloirs et ses escaliers particuliers.

Il sera loisible au public, pour éviter l'encombrement, de se procurer des billets d'avance ; les bureaux seront ouverts dès le matin.

Notification.

Par décision de la Municipalité d'accord avec le Ministère de la Police.

Il est expressément défendu de circuler masqué de jour à l'exception des trois derniers jours du Carnaval, et pendant la nuit dans les quartiers éclairés.

Une tenue et une conduite décentes sont de rigueur pour les personnes masquées.

Tout contrevenant aux dispositions précitées sera arrêté et conduit au bureau de police le plus voisin, où il sera passible d'une amende de 1—5 medjidiés d'argent, et en cas de récidive, du double.

Hôtel Municipal le 10/22 janvier 1867.

Le Président de la Municipalité du 6me cercle, Signé : SERVER.

Le secrétaire-général, Signé : YÉNIDUNIA.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

La Direction Générale a l'honneur d'informer le Public que les billets de banque de piastres 200 donnés et reçus jusqu'ici contre or, seront à partir du 1er février 1867 (n. s.), émis et remboursables contre medjidiés d'argent et, qu'à cet effet, les dits billets ont été frappés de deux timbres l'un en français, l'autre en caractères turcs, destinés à en préciser la nouvelle contre-valeur : 10 *médjidiés d'argent pour chacun.*

Les billets actuels de 200 piastres devant être en conséquence retirés de la circulation, les porteurs sont priés de les présenter à la Banque Impériale où ils leur seront remboursés en Livres Turques.

En même temps que ces nouveaux banknotes de 200 piastres en médjidiés d'argent, la Banque pour compléter la circulation, émettra des billets de 500 piastres exclusivement — remboursables en medjidiés d'or.

Constantinople, 29 janvier 1867.

—

Dimanche prochain 3 février, sera célébrée la fête de St.-Blaise, patron de Raguse, à l'Eglise de St.-Antoine à Péra.

Le service divin commencera à 10 heures. Le panégyrique du Saint sera prêché par le Révèrend Père, Vicaire Supérieur des Dominicains.

PROVINCES.

Brousse, le 30 janvier.

Dimanche matin, S. S. Mgr. Kévork, élu Catholicos à Eksiangin, a quitté notre ville, se rendant à Ghemlek, où le stationnaire russe l'attendait depuis quatre jours pour le transporter dans la capitale. Le cortège qui accompagnait Monseigneur Kevork à son départ de la ville, était d'une magnificence inaccoutumée pour notre ville : c'était un imposant concours de spectateurs, le corps consulaire en tenue officielle et au grand complet ; mais les autorités locales ne brillaient que par leur absence.

On parle du remplacement probable de notre pacha. Il faut dire à sa louange que, quelle que soit sa bonne volonté, l'administration de notre province est rendue très difficile par suite des nombreuses bandes de brigands qui la parcourent, de la perception des impôts dans un temps aussi malheureux.

Le commerce est dans le marasme. Les filatures sont presque toutes fermées. Le petit dépôt de cocons qui existe encore, se traite à des prix inabordables. Le prix des soies est de 375 à 380 piastres l'ocque. (Livre turque 100 piastres.)

Les blés se traitent de p. 32 à p 34, le kilé, (livre turque, 115 piastres).

Les orges de 13 à 16.

Les maïs de 13 à 15.

Les cotons de 13 à 16 et à 18, suivant la qualité.

L'interdiction qui vient de frapper la circulation de la monnaie de cuivre égyptienne a jeté un grand trouble dans le petit commerce et embarrasse toutes les transactions de faible valeur.

—

On écrit de Sparta, le 18 janvier à l'*Impartial* de Smyrne :

Je vous ai promis de revenir sur la question des tabacs, question qui a fait le sujet d'une de mes dernieres correspondances, j'ai dit et prouvé que la Sublime Porte n'avait pas besoin de recourir à des employés supérieurs de la régie de France pour s'aider de leurs lumières afin de mieux organiser l'administration des tabacs. Je n'ai donc pas besoin de discuter de nouveau ce point. Aujourd'hui, je vais donner quelques détails sur cette branche importante du commerce et de l'industrie de la Turquie et je laisserai à ceux qui me lisent le soin de conclure.

Dans le principe, quand on classait les tabacs en deux ou trois catégories, on approchait d'une solution. Mais tout d'un coup, on a fait fausse route, on a fixé un prix uniforme. On oubliait les provinces de peu de production ; on les confondait avec celles qui donnent un grand rendement. On devrait cependant revenir aux catégories et même établir plusieurs subdivisions de catégories, et asseoir l'impôt d'après le rendement de la province. Par exemple : La Roumélie produisant les qualités supérieures de tabac paierait un droit de 30 0|0 pour celles de premier choix et de 15 pour les autres. Les provenance de Samsoun, venant en seconde ligne, paieraient de 20 à 10 0|0 Celles de Magnésie de 12 à 8. Et les provenances d'Anatolie qui produisent moins de tabac et d'une qualité tout-à-fait inférieure paieraient 8 à 4 0|0.

Puis, on doit prendre en considération le prix auquel le tabac se débite dans les diverses localités de consommation. A Constantinople, les qualités de choix de Roumélie mêlées avec celles de Samsoun se débitent couramment de p 120 à 200 l'ocque ; les qualités secondaires de 60 à 100 p. l'ocque. A Smyrne, on importe les qualités de second choix qu se débitent de 80 à 120 p. l'ocque ; les qualités secondaires, toujours de Roumelie, mêlées à celles de Samsoum, se vendent dans notre ville de 40 à 60 piastres. Les provenances de Magnésie, premier choix s'y vendent de 40 à 60 p. et les qualités inférieures de 20 à 35. A Magnésie même, le prix est dans ces proportions.

Les tabacs des autres localités de l'Anatolie, ne sont appréciés ni à Constantinople, ni à Smyrne ; par conséquent on les cultive seulement pour la consommation locale.

Ainsi, il faudrait taxer la production, les qualités des produits, et les lieux de consommation. Le gouvernement, au lieu d'avoir recours aux employés de la régie de France pour mieux asseoir l'impôt sur les tabacs devrait au contraire former des commissions poru étudier les améliorations à introduire dans la culture des tabacs, et alors, dans l'Anatolie, on cultiverait le tabac sur une grande échelle. Cette plante étant moins exposée que les céréales et l'opium, aux intempéries des saisons, serait cultivée de préférence à toute autre. Et si un certain nombre des planteurs réussissaient, grâce aux soins du gouvernement, à améliorer la production, le gouvernement pourrait alors imposer un nouveau droit de sortie, mais non de nouveaux impôts.

Ici, pour le moment, on cultive du tabac pour son propre usage, dans son jardin. Le surplus est placé chez les marchands qui, l'ayant acheté à 2 piastres l'ocque, le vendent à 10.

J'ai dit que je ne concluerai pas ; j'ai ajouté que je ferai connaître quelques détails ; je crois l'avoir feit ; les détails et les estimations qui précèdent sont, je puis le dire, exacts.

FAITS DIVERS.

—

M. Nestor Roqueplan parle comme tout le monde de la querelle Silly-Schneider et cite une amusante anecdote qui doit remonter au temps où il était directeur des Variétés.

Mademoiselle O... et mademoiselle B... sentaient le besoin de se dévorer. Par malheur et comme pour servir cette double fureur, le spectacle du jour les rapprochait dans une même pièce où elles jouaient les rôles de deux femmes amies intimes. Plus le dialogue de la pièce amenait entre elles de phrases affectueuses, plus les deux actrices se dédommageaient par des injures et des menaces, entendues seulement du régisseur placé dans la coulisse. Un orage grondait. La griffade était imminente.

Que fit le régisseur? A la sortie de la scène qui présageait la catastrophe, il se précipita sur l'une des deux femmes et l'emporta dans sa loge. Autre épisode, la femme emportée juge indispensable de se trouver mal et de pousser les cris consacrés de l'attaque de nerfs.

— Prenez un matelas au corps de garde des pompiers, dit il au garçon d'accessoires, et suivez-moi.

Translation de l'actrice évanouie dans la cour, près d'une fontaine, redoublement d'intensité dans la crise.

L'actrice est étendue sur le matelas, le robinet de la fontaine ouvert à plein jet sur sa tête. Le régisseur et le garçon se sauvent. Deux minutes après, la patiente reparaissait au foyer, à peine touchée par le premier flot de la douche, avec un sourire et presque un remerciement.

— Vous voyez, dit le régisseur, c'est le meilleur remède. Une femme ne consent jamais à se trouver mal toute seule : l'isolement et un robinet de fontaine grand ouvert. C'est souverain.

—

On me raconte le trait d'avarice suivant : Une vieille fille est morte laissant son frère unique héritier de ses vingt mille livres de rentes.

Ce frère est bien l'être le plus avare qu'ait produit la création depuis la découverte des sept péchés capitaux, mais il adorait sa sœur et sa sœur l'adorait.

Une clause du testament était celle-ci : « Voulant forcer mon frère, dans l'intérêt de son âme, à connaître enfin les *douceurs de l'aumône*, je lui lègue, etc., etc., à condition par lui de donner deux francs par jour au premier pauvre qu'il rencontrera... »

Les premiers jours, malgré sa répugnance instinctive, l'avare lâche les deux francs pour obéir à la chère morte, mais avec un déplaisir tel que les *douceurs de l'aumône* devenaient de jour en jour pour lui plus indéchiffrables et plus mystérieuses.

Un scrupule lui vint.

— Je n'exécute pas les dernières volontés de ma sœur puisque j'ignore encore ce qu'elle a voulu que j'apprisse.

Et cette idée lui ôtait le sommeil...

— Que faire ?

Il a cherché et trouvé—le pauvre homme!

Chaque soir il remet deux francs à sa gouvernante en lui recommandant de les donner au premier pauvre qu'elle rencontrera ; puis, en haillons, il va l'attendre au passage, lui tend la main, murmure : *La charité s'il vous plaît!* d'une voix implorante, et les 2 francs retournent dans sa poche joyeuse.

Le dernier vœu de sa sœur est rempli : *il connait à présent les douceurs de l'aumône.*

—

On m'envoie une historiette charmante que je ne me souviens pas d'avoir lu nulle part.

C'était un jour d'émeute. Le peuple venait de s'emparer des Tuileries.

M. D..., curieux incorrigible, s'empressa d'y courir... pour voir... Arrivé à la porte, il est arrêté par des hommes d'assez mauvaise mine :

« — Ta cocarde, citoyen, pourquoi n'as-tu pas de cocarde ? »

Et le cercle qui l'entourait devenait de plus en plus menaçant.

M. D... se découvre, tourne et retourne son chapeau en tous sens, et avec le sang-froid le plus parfait :

« C'est inconcevable, finit-il par dire, je l'aurai laissée à mon bonnet de nuit. »

—

— Un mariage assez extraordinaire, quand au rapprochement singulier qu'il a produit, a été enregistré par un des consulats d'Alexandrie (Egypte).

Dernièrement, une veuve d'un certain âge épousait un jeune homme de vingt-cinq ans environ. Jusqu'ici rien de bien remarquable Mais il paraîtrait que quelques jours après, en égrénant le chapelet du passé, l'épouse vient à citer un village qu'elle a jadis habité, et où elle veut aller, dit-elle, se reposer de ses nombreux voyages : les bois, les cours d'eau, le clocher, les sentiers, en un mot, toutes les beautés plus ou moins réelles de cet heureux pays sont passés en revue une à une. Le mari interrompt pourtant la faconde de cette pittoresque habitante de la *Lune de miel*, en s'écriant qu'il partage d'autant mieux ses sentiments que lui connaît aussi cette terre promise, attendu que quoique né à vingt lieues de là, il y a été élevé.

— Est-ce possible ? nous avons dû nous rencontrer ?

— En effet, chez qui étais-tu ?

— Chez M. tel.

— Et moi aussi ; il est bien étonnant que je ne me souvienne pas de toi.

— Ah ! c'est qu'on m'appelait Marianne, dans ce temps-là.

— Mais, alors, vous êtes ma nourrice???.

— Hélas !!!

—

A Londres, un certain nombre de directeurs et des experts en science mécanique ont assisté à une série d'expériences faites sur des trains entre la station de Victoria et le Cristal-Palace, pour essayer un nouveau système de communication entre les voyageurs et les gardes de trains.

L'appareil s'applique à un wagon ou à plusieurs indifféremment au moyen d'un simple trou percé dans le plafond du compartiment. Un tube pourvu à son intérieur d'une petite rainure est à la portée du voyageur. Dans cette rainure est placée une composition chimique inflammable, mais seulement au contact d'une autre composition ayant avec l'autre une certaine affinité.

Le ticket du voyageur est enduit préalablement de cette seconde substance, et il suffit de l'insérer dans la petite rainuoe pour déterminer une explosion de nature à être entendue d'une extrémité à l'autre du train. Un feu de couleur s'allume du même coup et brûle assez longtemps pour que l'on puisse reconnaître sur quel wagon il se produit. Le ticket manquant indique clairement la personne qui a fait usage du système préservateur. Les expériences ont été on ne peut plus satisfaisantes.

—

On bâtit en ce moment, près de Russell-square, une rangée de maisons passablement élevées pour des maisons anglaises. Un manœuvre irlandais se vantait, l'autre jour, de la sûreté de sa marche lorsqu'il gravissait un échafaudage avec un poids très lourd sur le dos. Un de ses compatriotes prétendit qu'il n'avait pas le pied aussi sûr qu'il voulait bien le dire.

Une dispute s'éleva, à la suite de laquelle un pari s'engagea : il fut convenu que le manœuvre prendrait son camarade dans son auge et le transporterait jusqu'au quatrième étage.

L'expérience est tentée : Pat monte dans l'auge, le manœuvre place l'auge sur son dos et commence l'ascension. Au bout de dix minutes, nos deux hommes se trouvaient sains et saufs au sommet de la maison.

Pat avait perdu son pari ; il s'exécuta de bonne grâce.

— Il est vrai que j'ai perdu, dit-il à son ami, mais ne te rappelles-tu pas, continua-t-il avec chaleur, qu'au moment où nous nous trouvions à la hauteur du troisième étage, tu as fait un faux pas? *J'ai eu alors un rayon d'espoir* !

—

On écrit de Belleville (Rhône) au *Salut Public* :

« La baraque d'un montreur de ménagerie, qui donnait des représentations, la semaine dernière, dans une commune du voisinage, a été le théâtre d'un drame passablement émouvant.

» L'impresario possède un grand singe de l'espèce des cynocephales. Il est intraitable, inabordable et constamment tenu enfermé dans une cage à solides barreaux, à portée desquels personne n'a jamais passé sans être happé, égratigné, mordu, ou tout au moins déchiré. Seule, la fille du saltimbanque paraissait avoir quelque empire sur cet abject et méchant animal.

» Le lendemain d'une foire où la ménagerie ambulante avait fait bonne recette, la famille nomade alla s'ébattre au cabaret, après avoir donné la provende à son personnel piaillant et rugissant.

» Il paraît que mon Bertrand couvait quelque mécontentement à l'endroit de la nourriture.

» Profitant de l'absence des saltimbanques et de la fermeture imparfaite de sa cage, il s'échappa et mit au pillage les provisions alimentaires de la communauté.

» Le maître rentra sur l'entrefaite.

» Prendre un maître fouet et en menacer le singe en le pourchassant vers la porte de sa cage fut sa première malencontreuse idée. Il n'avait pas plutôt fait mine de la mettre à exécution que le singe furieux le renversait par terre d'un coup de poing dans l'estomac, et s'accroupissant sur lui, lui déchirait les chairs, lui broyait les os avec les formidables canines de ses mâchoires.

» Aux hurlements du malheureux on accourt; mais le singe terrifie les survenants par d'affreux grincements de dents.

» Nul ne risque son intervention. Tout à coup la jeune fille est frappée d'une inspiration soudaine, elle entraîne le pître derrière la cage demeurée ouverte, et là :

— « Embrassez-moi, dit-elle.

» Le pître lui donne un baiser.

— » Plus fort, plus fort ! dit la jeune fille.

» Au bruit du second baiser, le monstrueux quadrumane retourne la tête, et, poussant un véritable rugissement de jalousie, abandonne sa victime pour s'élancer vers le couple enlacé, sans s'apercevoir qu'il est entré dans sa cage, dont la porte est aussitôt refermée sur lui.

» Sans la présence d'esprit de cette fille, mettant à profit, pour sauver son père, les instincts de la brute furieuse, le saltimbanque était perdu.

» Ses blessures sont graves. L'os du bras droit a été broyé, et l'amputation sera peut-être nécessaire. »

NOUVELLES DES LETTRES ET DES ARTS.

—

On s'entretient beaucoup du carnet de poche de la reine Marie-Antoinette vendu dernièrement à l'hôtel des commissaires priseurs. Voici de nouveaux détails sur ce précieux objet :

« Le carnet mesure 103 millimètres de longueur sur 63 de largeur. Sa monture, en or, est finement ciselée de petites feuilles de laurier ; le dos est garni de rosaces entourées du rubans ; un joli crayon en or massif sert de fermoir.

Les deux miniatures sur ivoire qui servent de couvercle au carnet ne portent pas de signature, mais les connaisseurs n'hésitent pas à les attribuer au pinceau de Dumont, le peintre favori de la famille royale.

Ces miniatures sont, d'après leur avis, des plus belles et des plus ressemblantes qui existent ; elles ont, en outre, l'avantage d'avoir été peintes d'après nature.

Marie-Antoinette est assise sur un fauteuil de velours cramoisi, et sa figure, vue presque de face exprime la noblesse de sa physionomie. L'expression de ses yeux est séduisante. Sa coiffure élégante porte une plume d'autruche blanche, soutenue par des rubans bleus, enlacée dans ses cheveux poudrés. Elle est vêtue d'une robe de satin bleu clair à draperie et à glands, rehaussée d'une riche garniture de dentelles blanches.

La seconde miniature représente les portraits de Mme la comtesse d'Artois avec ses deux enfants, et celui de Mme la comtesse de Provence.

Ce précieux objet historique, unique dans son genre, a conservé toute la fraîcheur de sa ciselure artistique ; il contient deux calendriers de 1781.

Outre la dédicace à Mme la marquise de Caumont, on lit des lignes tracées au crayon de la main de la reine, avec le monogramme de sa signature et quelques mots ambigus remplis d'intérêt.

M. Guérin de Tencin a voulu conserver à la France un bijou historique et l'a vivement disputé à l'or anglais. Le carnet, mis à prix à 3,000 francs, lui a été adjugé pour la somme de 9,450 francs avec les frais. »

Dépêches Télégraphiques.

—

(*Agence Havas.*)

Paris, 31 janvier, 4 h. 50 m. soir.

On mande de Berlin :

« Le bruit court que la Russie, répondant à la circulaire turque du 26 décembre, déclare que l'initiative généreuse des parties intéressées pourrait seule résoudre les conflits permanents. »

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 31 Février	32	05
Clôture du 31 Février	32	06

—

De Paris 31 Janvier.

Dette Générale, ouverture	30	
» » clôture	30	10

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 1er Février.

TRIESTE, vap. du Ll. aut. *América*, cap. Rubicich ayant touché Corfou, Syra et Dard. div march. et 52 passag.

Départs du port du 1er Février

SALONIQUE vap. fr. de M. Imp. *Tamise*, cap. Descamps, div. march. et passag

VARNA, vap. angl. *Champion*, cap. J. Darnell, div. march. et passag,

ODESSA vap. russe *Oleg*, cap, Ingelman, div. march. et passag.

TREBISONDE, vap du Ll. aut. *Ionio*, cap. Giurovich div. march. et passag.

TRIESTE, vap. du Ll. aut. *Arc. Ferd. Massimiliano* cap. F. Forti, div. march et passag.

BATIMENTS A VOILES

Departs du port du 1er Fevrier.

MARSEILLE, bk. aut. *Vierni*, cap Lazarovich blé.
— br. russ. *Libertas*, cap. Silender, blé.
— br. ital, *Stefano*, cap. Craviotto, blé,
— br. ital *Cavour*, cap. Lvagna, blé.
— br. hell, *Themis*, cap. Bresco. blé.
— br. hell. *Omonia*, cap. Elefteriu, blé.
— br. ital. *Sincero*, cap. Mortola. blé.
FALMOUTH, bk. aut. *Teresa*, cap. Tarabochia, blé
— br. norw. *Clio*, cap. Petersen, orge.
— br. angl. *Boulwain*, cap. Wilson, blé.
— bk. aut. *Grisi*, cap Martinolich, orge,
LIVOURNE, br. russe *Luchino Mimbelli* cap. Lazarovich, blé.
ODESSA, br. russe *Dimitrios*, cap. Miliaressi; lest.

CHIRKET-I-HAIRIE

AVIS

Voyage extraordinaire à l'occasion du

BAIRAM.

Le deuxième et le troisième jour du Baïram, il y aura le matin à 5 heures à la turque, un départ extraordinaire du pont pour Béchiktach, Ortakeui, Beylerbey, Vanikeui, R.-Hissar, Canlidja, Emirghian, Stenia et Beicos, avec *retour* à 8 h. et 1/2 de Beicos au Pont, touchant les mêmes échelles.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi,en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE
SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866
A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)
Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que
19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
		»	200,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d°	en actions franches pour la prochaine 1re tirage	»	158,400
		Total francs	2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000
Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs
Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100
Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,
Marchand de Curiosites Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

PILULES DE BLANCARD
A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE
APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg
EXPÉRIMENTÉES DANS LES HOPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.
Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'iode et du fer, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre **scrofuleux** (*tumeurs, engorgements, humeurs froides*, etc.), genre d'affections contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*pertes blanches*), l'**aménorrhée** (*menstruation nulle ou difficile*), la **phthisie, la syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques**, **faibles ou débilitées.**

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des véritables **Pilules de Blancard**, exiger notre **cachet d'argent réactif** et notre **signature** ci-jointe apposée au bas d'une étiquette **verte**. — Se défier des contrefaçons.

Blancard
Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40

Se trouvent dans toutes les Pharmacies.

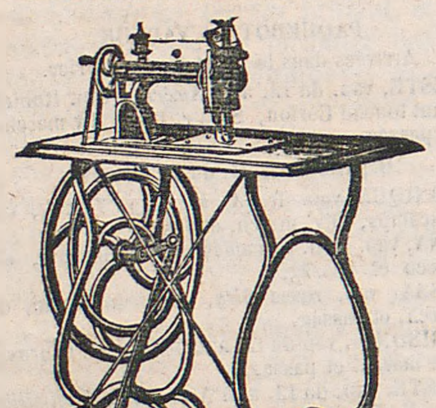

NOUVELLES
MACHINES A COUDRE
A NAVETTES
Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six [illegible]ettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien
17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17
COMMISSION — PARIS — EXPORTATION
5e Année.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.
Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar,17 en face de Sahadji Han à Galata.
H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.
REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.
Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.
Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,
Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*
Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.
Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*
D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.
Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.
NASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.
Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se reud près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.
ANTI-CONTAGION.

Préservatif contre les maladies secrètes.
Poudre nutritive de M. Liebig.
(Soupe pour les enfants)
Pilules fébrifuges remplaçant le sulfate de quinine.
Dr R, BAUR.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER.
Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Champ
pension bourgeoise.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux ; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.
On peut le visiter tous les jours.
Pour plus amples Renseignements s'adresser au comptoir de M. Stefano A. Ralli à Galata.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON.

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemins de fer,de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légères et de longue durée, les toitures en feutre, ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.
Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.
Agents et dépositaires.
L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française

AUX FABRIQUES
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc, garanti. — EXPORTATION.

A VENDRE.

Un bon piano sortant de la fabrique Gilson. S'adresser aux bureaux du Journal.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Graude Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.
Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

200,000 FIORINI
la maggiore vincita!
NON PIU DI 7 LIRE COSTA
Azione di Bigl° Originale dello stato, e
8 Azioni » » cost. L. 27
» » » » 50
Alle estrazioni incomminciando già **ai 24 e 25 di Maggio a. c.** *per le*
SORTI DI PREMJ GUARENTITI
DAL GOVERNO

Sara tutto il Fondo Capitale rimborsato nel termine di 5 mesi per estrazioni vinceni. Tuti e gli Numeri si estraggono senza eccezion. Vi sono fra 14,800 vincite benefizj capitali di
Fiorini : 200000, 150000, 130000, 120000, 100000, 50000, 30000, 25000, 20000, 15000, 12000, 10000, &c. &c.
he devono assolutamente venir conseguiti.
Commesse coll'aggiunto importo sono effemate colla maggiore premura et prontezza.
Si può inviare l'importo in Cedole die Banca d'Italia, Franco Bolli Postali, pr. Cambj sovra Milano, Torino, Genova et Parigi per lettere racomandate. Fattassi l'estrazione, ciascun interessato riceve senza chiederlo le Liste ufficiali, essendo insieme le vincite pagate in contante. Essendosi a suppore che si farà gran ricerca di tali biglietti, piacciasi indirizzarsi il più presto che sara possibile et direttamente a

L. Steindecker-Schlesinger
CASA BANCARIA
in Francoforte sul Meno
città libera.
N. B. Schiarimenti et prospetti tutto imiuaiano.

A LOUER
Grande Maison en pierre.
Située rue Dervich, N. 8.
S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calcovoressi Khan, N° 22, Stamboul.

CIRQUE SUHR.

AU THÉATRE ORIENTAL,
Grand'rue de Péra.

Dimanche 3 février , 1er grande représentation équestre, gymnastique et mimique.

Le spectacle commencera à 8 heures. Ouverture des bureaux à 7 heures ; on pourra se procurer des billets, à l'avance.
Le programme détaillé sera inséré dans les journaux de samedi et annoncé par des affiches spéciales.
SUHR.

AVIS

Lundi 4 février à 11 heures du matin, à la Douane de Galata, il sera procédé à la vente aux Enchères Publiques par le Ministère du soussigné de V G 20/28, 9 Barils contenant ensemble 4,500 paquets de Limes en Fer pour être adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.
Cette vente s'exécute conformément au Décret de la Chancellerie de la Légation Royale de Prusse en date du 17 courant.
Galata, le 30 janvier 1867.
J. DE CASTRO.

AVIS
CHIRKET-I-HAIRIÉ.

A partir du dimanche prochain 8|20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1/2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1/2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE
PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,
Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes, Bronchites ou Toux nerveuses, Grippes, Coqueluches*; contre l'**Hemoptysie** (*Crachements de sang*), etc.
Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signatare de l'inventeur.
Dépots : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda, Ottoni, Calleja**, pharmaciens-droguistes à *Péra* ; à *Bucharest*, chez MM. **Steege, Honig** ; à *Jassy*, chez M. **Loockman** ; à *Galatz*, chez M. **Honnetz**, et dans les principales pharmacies d'Europe.

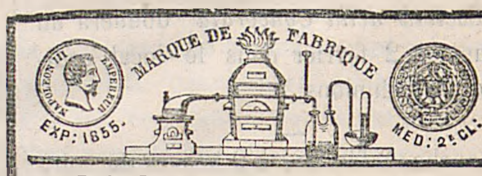

FER QUEVENNE
APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.
AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le FER QUEVENNE s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.
« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le FER QUEVENNE, en restant dans les limites des doses très-« modérées. »
BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.
Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50
200 dragées, 5 »
100 dragées, 3 »
10. CENTIG.
Mesure de dosage.
Dépôt général chez **Emile Genevoix**, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris*, et dans toutes les pharmacies.
Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

INJECTION BROU
HYGIÉNIQUE, INFAILLIBLE ET PRÉSERVATIVE
La seule guérissant sans lui rien adjoindre. Se trouve dans les principales Pharmacies de l'univers : à Paris, l'inventeur BROU, [illegible]. 23 (Exiger la Brochure). 20 ans de succès

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.
Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 28.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir,

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du journal, à forfait.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 4 Février.

Avant hier nous avons publié la lettre impériale qui précède le décret du 19 janvier et en est comme la préface explicative. Lorsqu'un décret de cette nature, qui sera, comme celui du 24 novembre, une des grandes dates du second Empire, est rendu par l'Empereur, on comprend aisément qu'il veuille exposer les raisons qui l'ont fait agir et le but qu'il se propose.

C'est, en effet, ce que fait Napoléon III dans sa lettre à M. Rouher. Il dit que la constitution à laquelle jusqu'à ce jour la France était soumise n'était que transitoire, pour ainsi dire, ou plutôt essentiellement perfectible en plusieurs de ses points principaux. Mais avec une haute prudence, l'Empereur voulait agir au moment opportun, sans qu'on pût croire cependant qu'il cédât à une puissante pression de l'opinion publique.

Aussi, quels qu'aient été les efforts de la Chambre dans la dernière session, et non seulement de la gauche, mais encore de ce fameux tiers-parti, quelle qu'ait été la persistance des réclamations de la presse, on n'a cédé en rien. Tout au contraire, l'Empereur félicite M. Rouher de l'énergie et de l'éloquence qu'il a su déployer dans cette lutte parlementaire.

Napoléon III voulait rester seul juge de l'opportunité des réformes qu'il avoue lui-même être devenues nécessaires, urgentes. Il consentait à bâtir, mais sur un sol stable, ferme, qui ne fût pas sujet à de trop violentes secousses. Il a jugé que l'heure était arrivée et, *proprio motu*, il accorde non pas tout ce qu'on peut désirer, mais assez pour que la France puisse se dire libre, assez pour qu'elle le soit. Il est permis, après une expérience de quinze années, de croire le pouvoir que lui a confié la nation assez affermi, pour qu'il n'ait pas à craindre l'extension des libertés publiques.

L'Empereur profite du passé, de ses leçons et il le dit dans un magnifique langage, d'une haute portée philosophique :

« Le plan que je me suis tracé consiste à corriger les imperfections que le temps a révélées et à admettre les progrès compatibles avec nos mœurs, car gouverner, c'est profiter de l'expérience acquise et prévenir les besoins de l'avenir. »

Le décret du 24 novembre 1860 est devenu insuffisant; l'inutilité et parfois l'embarras de l'Adresse sont aujourd'hui évidents; c'est pour ces raisons que l'Adesse disparaîtra.

D'autre part, la liberté de la discussion n'est rien sans la liberté de la parole écrite, sans la liberté de la presse; or, celle-ci a suffisamment fait connaître son attachement à la dynastie impériale pour qu'il lui soit enfin permis de rentrer dans le droit commun. L'Empereur le déclare : « il faut supprimer le pouvoir discrétionnaire du gouvernement. »

On doit louer sans réserve les motifs qui ont fait agir l'Empereur et qu'il expose avec tant de lucidité dans la lettre au ministre d'Etat. On est heureux aussi de voir le chef du gouvernement français reconnaître à la population une dose de sagesse suffisante pour pouvoir user de la liberté, sans en abuser. Nous faisons remarquer ce point, parce qu'il nous semble qu'il est habituel d'entendre dire que le Français ne saura jamais vivre en paix, s'il est libre.

Toutefois, si l'on veut bien lire le texte du fameux décret, que l'on trouvera dans nos colonnes également, on se persuadera facilement que l'Empereur accorde des libertés, mais qu'il en mesure sagement la dose.

Le droit d'interpellation est rendu aux députés mais non plus libre et sans entraves comme par le passé. Il est entouré de conditions restrictives de la nature de celles que nous avions prévues. Toute interpellation devra être déposée dans les bureaux, pour que ceux-ci en prennent connaissance, et quatre d'entre-eux devront décider s'il y a lieu ou non de donner suite à la question. Il faudra donc dans les bureaux une discussion préalable. De plus l'interpellation n'est pas remise au président ou plutôt à la Chambre ; ce qui veut dire qu'elle ne sera point communiquée à la presse; il n'en était pas ainsi des amendements, dont la teneur était toujours connue. Par suite de ces mesures, il se fera qu'un grand nombre d'interpellations projetées resteront complètement ignorées du public ; ce seront celles que les bureaux n'auront pas cru devoir autoriser. C'est là un détail à signaler dans la nouvelle constitution ; il ne contrarie pas l'harmonie générale de l'édifice ; mais c'est un point défectueux. D'ailleurs, pour en donner des preuves sans réplique, il convient d'attendre la session prochaine et de voir les nouvelles formes soumises à la pratique.

NOUVELLES POLITIQUES.

Angleterre.

Le *Daily Telegraph*, du 21 janvier, dit que les réformes effectuées en France sont de nature à satisfaire les vœux ardents des esprits éclairés de ce pays et des admirateurs des institutions libres en Europe.

Le *Morning Herald*, du 22 janvier, annonce que le gouvernement anglais a protesté contre la sentence du tribunal de Cadix dans l'affaire du *Tornado*.

Cette protestation est motivée par diverses irrégularités qui auraient été commises dans la procédure.

Le *Times*, du 22 janvier, considère le décret du 19 janvier comme une amélioration importante dans les institutions françaises; mais il ne peut croire que ce soit le dernier pas de la nation française vers la liberté et le progrès. Le *Times* regrette la suppression de l'Adresse et les limites mises au droit d'interpellation. Il loue le changement apporté au régime de la presse.

Le *Morning Post* attribue le décret au désir de l'Empereur de faire partager la responsabilité de la politique générale aux grands corps de l'Etat, et aussi à l'influence du tiers-parti.

Le *Post* considère les changements effectués comme un pas vers le progrès. Il dit que la pratique du gouvernement constitutionnel et la liberté de la presse auront pour résultats la prospérité du pays et la consolidation de la monarchie.

Prusse.

Le comité central pour les élections au Parlement de Berlin a résolu, le 21 janvier, de garantir aux libéraux prussiens qui seraient élus les frais de voyage et les indemnités, que le gouvernement prussien refuse, comme on le sait, de prendre à sa charge.

Berlin, 22 janvier. — Hier a eu lieu, au ministère d'Etat, une conférence des délégués des Etats du Nord, dont l'adhésion au projet de confédération présenté par la Prusse est, dit-on, désormais assurée.

Italie.

La *Nazione* de Florence du 21 janvier, dit que le Sénat, constitué en haute cour de justice, se réunira demain en séance secrète, pour entendre la lecture du rapport de la commission relatif au procès de l'amiral Persano. Ce rapport sera ensuite communiqué aux membres de la haute-cour qui auront à examiner s'il a été recueilli des preuves suffisantes pour ouvrir contre l'amiral Persano une procédure publique.

Florence, 21 janvier. — Aujourd'hui, à la Chambre des députés, des interpellations ont été annoncées sur la situation de la Société du canal Cavour, sur la Banque de Sicile et sur la dissolution du Conseil provincial de Naples. Ces interpellations auront lieu jeudi prochain.

On écrit de Rome à l'*Italie* que les négociations religieuses étant terminées, on s'occupe maintenant de régler les relations qui devront exister entre l'Etat pontifical et l'Italie au point de vue des passe-ports, du transit et des douanes.

Autriche.

La *Gazette de Vienne*, du 21 janvier (édition du soir), parlant de la déclaration du prince Hohenlohe à la Chambre des députés de Bavière, dit que cette déclaration ne contient rien d'inattendu. Elle repousse l'assertion du prince de Hohenlohe qu'en Autriche l'élément allemand diminue à vue d'œil, et elle considère enfin comme n'étant pas encore résolue la question de savoir si le concours de la Bavière est assuré dès à présent et sans condition à toute guerre que la Prusse pourrait vouloir entreprendre.

Le tailleur Pust, prévenu de complicité dans le dernier complot contre l'Empereur, a été relâché. La procédure a été abandonnée.

Grèce.

Nous lisons dans la *Grèce* :

« Le personnel des ambassades extraordinaires qui vont être envoyées en Europe et en Amérique, a été nommé. Les chefs de ces ambassades sont MM. Callergi (le général) à Washington, Braïlas Arménis à Londres, Deliyannis à Paris, Metaxas à St-Pétersbourg, Coundouriotis à Florence, Ypsilantis à Vienne et à Berlin. »

Une commission composée de MM. Loucas Ralli, D. Moutzopulos Douroutis et Tzatzos, négociants et de quelques fonctionnaires de l'administration des finances vient, après un travail de plusieurs mois, de rédiger un nouveau tarif des douanes qui sera soumis ces jours-ci au vote de la Chambre.

Une commission nommée par le ministère de la justice et composée de MM. Moraïtini, Calliga, Scaltzouni et Œconomidis s'occupe des moyens d'opérer l'assimilation judiciaire des Iles Ioniennes.

Par ordonnance royale en date du 8 décembre 1866, le nombre des percepteurs publics à partir du 1er janvier 1867 a été fixé à 185 dans tout le royaume.

Un poste sanitaire a été établi à Siphnos par ordonnance du 21 novembre 1866.

Nous publions ci-dessous le texte du décret impérial qui modifie si profondément la constitution de la France.

» NAPOLÉON,

» Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

» A tous présents et à venir, salut :

» Voulant donner aux discussions des grands corps de l'Etat, sur la politique intérieure et extérieure du gouvernement, plus d'utilité et plus de précision,

» Avons décrété et décrétons ce qui suit :

» Art. 1er. Les membres du Sénat et du Corps législatif peuvent adresser des interpellations au gouvernement.

» Art. 2. Toute demande d'interpellation doit être écrite ou signée par cinq membres au moins. Cette demande explique sommairement l'objet des interpellations ; elle est remise au président qui la communique au ministre d'Etat et la renvoie à l'examen des bureaux.

» Art. 3. Si deux bureaux du Sénat, ou quatre bureaux du Corps législatif, émettent l'avis que les interpellations peuvent avoir lieu, la Chambre fixe le jour de la discussion.

» Art 4. Après la clôture de la discussion, la Chambre prononce l'ordre du jour pur et simple ou le renvoi au Gouvernement.

» Art. 5. L'ordre du jour pur et simple a toujours la priorité.

» Art. 6. Le renvoi au gouvernement ne peut être prononcé que dans les termes suivants :

« Le Sénat (ou le Corps législatif) appelle l'attention du gouvernement sur l'objet des interpellations. »

» Dans ces cas, un extrait de la délibération est transmis au ministre d'Etat.

» Art. 7. Chacun des ministres peut, par une délégation spéciale de l'Empereur, être chargé, de concert avec le ministre d'Etat, les présidents et les membres du conseil d'Etat, de représenter le gouvernement devant le Sénat ou le Corps législatif, dans la discussion des affaires ou des projets de loi.

» Art. 8. Sont abrogés les articles 1 et 2 de notre décret du 24 novembre 1860, qui statuent que le Sénat et le Corps législatif voteront tous les ans à l'ouverture de la session une adresse en réponse à Notre discours.

» Art. 9. Notre ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. »

Fait au palais des Tuileries, le 19 janvier 1867.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le ministre d'Etat,
E. ROUHER.

On lit dans le *Moniteur* :

« Quelques mots suffiront pour expliquer l'esprit et la portée du décret publié plus haut.

» Le décret du 24 novembre 1860, en introduisant dans le jeu de nos institutions le vote annuel d'une Adresse, a eu pour but d'associer plus directement les grands corps de l'Etat à la politique du gouvernement. Cette mesure, qui devançait l'opinion, fut accueillie comme un nouveau et éclatant témoignage de l'initiative libérale du Souverain et de sa volonté de fonder sur des bases solides le gouvernement représentatif.

» Il ne saurait être question d'affaiblir le rôle important dont les chambres se trouvent investies, mais au contraire de le rendre plus pratique et plus efficace, en le dégageant des imperfections que six années d'expérience ont permis de constater.

» Les débats des chambres sont incontestablement de nature à exercer une influence légitime et salutaire sur la marche des choses, lorsqu'ils ont pour résultat de mettre en lumière le sentiment public sur un intérêt réel et présent.

» Mais tout le monde a été frappé de ce fait que les discussions de l'Adresse tendent de plus en plus à s'écarter du cadre tracé par le discours de la couronne auquel il s'agit de répondre. Manquant alors de base précise et de sujet bien déterminé, elles courent le risque quelquefois de s'égarer dans la région vague des théories et des idées abstraites ; d'autres fois de se perdre dans les plus infimes détails de l'administration. Dans ces conditions, elles sont exposées à s'étendre indéfiniment et à devenir plus propres à passionner les esprits qu'à élucider les questions et à favoriser beaucoup plus la parole que les affaires, qu'elles privent d'un temps précieux.

» Dejà leur durée prend des proportions qui ne pouvaient être dans les prévisions de personne et que l'expérience du passé et celle des autres pays ne pouvaient pas faire pressentir (1).

(1) La discussion des lois ne commençant jamais avant le vote de l'Adresse, voici le temps employe à la préparation et à la discussion de l'adresse depuis 1861 :

	Ouvert. de la session.	Vote de l'Adresse.	
1861. . . .	4 fev	22 mars.	1 mois 18 jours.
1862. . . .	27 janv.	20 mars.	1 mois 23 jours.
1863. . . .	12 janv.	12 fév.	1 mois
1864. . . .	5 nov.	29 janv.	2 mois 24 jours.
1865. . . .	13 fev.	15 avril.	2 mois
1866. . . .	22 janv.	20 mars.	1 mois 28 jours

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XXII

(*Suite.*)

— D'où venez vous? demanda une seconde péronnelle ; de Carpentras ou de Quimper-Corentin?

— Je suis de Lille, répondit modestement Geneviève.

— Dans ce pays là, on porte encore des manches pagodes?

— Où donc est située cette ville? en Chine? ajouta une autre ouvrière qui portait un repentir derrière l'oreille.

— Non, c'est encore plus loin que Pontoise.

— A Lille! Est ce à l'Isle-Adam ou une île en Amérique.

— Non, répondit Geneviève, c'est Lille, dans le département du Nord.

— Elle a de la géographie, la petite.

— C'est égal, reprit une autre, je retiens la coupe de ses pointes.

— Il y a de fameuses couturières dans votre pays!

— Y porte-t-on des crinolines?

— C'est un pays froid, puisqu'il est dans le nord. On n'y porte, comme en Russie, que des peaux de bêtes.

— Voyons, mesdemoiselles, un peu de charité, recommanda la *première*, qui taillait et préparait l'ouvrage sur une grande table placée devant les fenêtres.

Mais on ne l'écouta point, et les épigrammes ne se croisèrent qu'avec plus de vivacité.

Ces railleries, ces rires malins, ces regards espiègles causaient à la pauvre Geneviève comme des éblouissements, comme des tintements dans les oreilles; elle perdait contenance, elle se sentait ridicule et son embarras augmentait.

Les ouvrières dans les ateliers, comme les écolières dans les pensionnats, se montrent sans pitié pour les nouvelles venues, surtout quand celles-ci prêtent le flanc au ridicule, par un si petit côté que ce soit. Il s'en trouve toujours de réellement méchantes qui ouvrent le feu, et d'autres qui, excitées par le rire, renvoient la balle. Plus celle que l'on persifle est douce et timide, plus on la malmène. D'un mot Fossette eut fait passer les rieuses de son côté, par une riposte bien lancée ; mais Geneviève ne savait que rougir.

L'arrivée de Mme Thomassin mit fin à sa torture. Elle lui adressa un regard amical.

— Eh bien ! ma chère enfant, vous voilà des nôtres. Héloïse, donnez-lui quelque chose à faire. Mais peut-être est ce un peu tard pour vous mettre à l'ouvrage. Allez ranger votre malle.

— Tiens ! dirent tout bas ces demoiselles, elle sera de la maison !

— Joséphine, menez-la dans la chambre voisine de la vôtre.

— Avec plaisir, dit Joséphine. Voilà enfin une nouvelle! Ce ne sera plus moi qui balayerai l'atelier tous les matins.

Joséphine la conduisit dans une mansarde située sous les combles, et dont la lucarne avait vue sur les toits. Ce réduit était au moins aussi désolé que celui de la rue de Venise.

Restée seule, Geneviève s'assit sur sa malle au lieu de l'ouvrir, et se mit à pleurer. Combien la vie lui parut alors triste et sombre! Elle pensa qu'elle ne s'habituerait jamais à vivre au milieu de toutes ces pécores, et elle ne rangea point ses effets.

Quand elle redescendit, plus personne ne fit attention à elle. Toutes ces ouvrières étaient de vraies Parisiennes; elles en avaient la mobilité caractéristique.

Au ton dont madame avait parlé à Geneviève, toutes avaient deviné que ce serait une favorite; car madame, ainsi que la première, ont des favorites à qui elles donnent l'ouvrage facile, et dont elles se montrent toujours satisfaites.

Geneviève, tristement assise au milieu de ces groupes divers, occupée à sa besogne et écoutant sans intérêt les anecdotes scabreuses qui se racontaient autour d'elle, se disait avec désespoir : « En effet, comment m'aimerait-il, puisque je suis si ridicule? »

Un groom, le groom de madame, vint l'appeler.

— Mademoiselle Geneviève Gendoux, on vous demande au salon.

— Moi? dit-elle stupéfaite.

Tous les visages se tournèrent de son côté : c'était un événement.

— Eh bien ! elle a une jolie toilette pour se présenter devant la pratique !

— Dis donc, Joseph, qui est-ce qui demande cette petite mijaurée? dit la demoiselle à repentirs.

— Madame de Courcy, répondit Joseph.

— Une amie de madame, ajouta la première qui rentrait.

— Cette dame a sans doute besoin d'une femme de chambre, insinua une autre d'un ton persifleur, comme Geneviève fermait la porte et suivait Joseph au salon.

Mme de Courcy avait hâte de voir Geneviève. Malgré les dénégations de Lionel, elle conservait des soupçons qu'elle voulait éclaircir. Il lui tardait aussi de connaître cette Fossette, la mystérieuse maîtresse de son ennemi déclaré.

Dans l'après-midi, elle avait assisté aux courses. Elle y avait vu Mme de Beausire, sa rivale, dans un équipage à la Daumont, entourée par la jeunesse la plus brillante, tandis qu'elle, la célèbre Lucrèce, n'avait produit aucune sensation. De Lomas luimême l'avait délaissée pour s'occuper exclusivement de Béatrix. Elle venait donc, la rage au cœur, chercher un moyen de se venger.

Elle regarda Geneviève assez longuement, de cet air observateur qui ne craint ni d'intimider, ni d'offenser.

La pauvre ouvrière rougit et perdit toute contenance.

— Mon enfant, dit-elle, satisfaite sans doute de son examen, M. de Lomas m'a parlé de vous en termes si flatteurs, que je vous ai très-chaudement recommandée à Mme Thomassin. Elle m'a promis d'avoir pour vous des égards. Je vous en prie encore, Mme Thomassin, gâtez un peu cette jolie fille. Elle a l'air souffrant : ménagez-la. Ne lui faites pas coudre des étoffes trop dures, cela lui gâterait la main qu'elle a si fine. Vous savez, cela grossit les jointures. Il conviendra aussi de l'envoyer quelquefois en courses pour prendre de l'exercice; car il faut conserver votre fraîcheur, mon en-

Voir le numéro du 2 février.

» Cet état de choses a provoqué des plaintes dont le gouvernement a dû se préoccuper.

» Le décret se propose d'écarter ces inconvénients, tout en maintenant intacte la participation des chambres et de la fortifier même en la précisant.

» Ce que les discussions peuvent gagner en sincérité, en utilité publique, lorsqu'elles reposent sur une question circonscrite, posée et connue d'avance, portant sur un intérêt sérieux et précis, est tellement évident, qu'il serait oiseux de s'y appesantir. Tels est l'avantage des interpellations.

» Fidèle à l'esprit qui l'a inspiré, le décret décide que la majorité des bureaux n'est pas nécessaire pour autoriser les demandes d'interpellations. L'avis favorable de deux bureaux sur cinq au Sénat et de quatre sur neuf au Corps législatif suffit pour qu'il y soit donné suite. C'est une garantie que la tribune sera ouverte à toute cause véritablement digne d'un débat exceptionnel.

» La Chambre peut formuler son opinion de deux manières : par l'ordre du jour pur et simple, si elle trouve les interpellations mal fondées ; par le renvoi au gouvernement, si la question qui en fait l'objet mérite, à ses yeux, une attention particulière.

» Le gouvernement est ainsi mis à même de connaître le sentiment de la Chambre et d'en tenir le compte qu'exigent l'intérêt public et sa propre responsabilité.

» Aller plus loin serait s'exposer à altérer l'harmonie des pouvoirs, tels qu'ils sont réglés par la Constitution, et dépasser les bornes d'un simple décret. Les cas où le Corps législatif et le Sénat peuvent exprimer un jugement indirect et absolu, aboutissant à un vote d'adoption ou de refus, sont rigoureusement définis par le pacte fondamental. Indépendamment des lois spéciales, celles du contingent de l'armée, celles des crédits supplémentaires, et le budget, fournissent, chaque année, aux députés de nombreuses occasions d'exercer régulièrement leur contrôle sur les affaires publiques.

» La substitution des interpellations à l'Adresse devait avoir pour conséquence la disposition qui concerne les ministres et qui donne au Souverain une plus grande latitude pour la désignation des organes chargés de parler en son nom, et plus d'autorité, en certains cas, aux explications fournies. Mais il fallait se renfermer dans les termes de la Constitution, portant que les ministres ne dépendent que du chef de l'Etat, qu'ils ne sont responsables que, chacun en ce qui le concerne, des actes du gouvernement, qu'il n'y a pas de solidarité entre eux et qu'ils ne peuvent être membres du Corps législatif.

» Le décret n'apporte et ne pouvait apporter aucun changement à ces prescriptions.

» Aussi les ministres ne se présenteront devant les chambres que comme délégués du chef de l'Etat, dans les cas dont il restera unique juge, le conseil d'Etat conservant d'ailleurs son rôle constitutionnel.

» Ce que le pays demande avant tout, c'est que la vérité, la justice, l'intérêt général, sortent triomphants des discussions publiques. Sous ce rapport, le décret de ce jour sera considéré par tous les bons esprits comme réalisant un notable progrès. »

M. Frédérik Seward, fils de M. William Seward et sous-secrétaire d'Etat vient de quitter Washington avec une mission spéciale. La canonnière *Gellysburg*, qui avait été mise à sa disposition s'est échouée, et il a dû rentrer à Washington. Il s'est alors embarqué sur le *Don*, mais le *Don*, surpris par une tempête, est retourné le lendemain désemparé à la forteresse Monroë. Dans l'intervalle, le *Gellysburg* a été remis à flot et M. Seward a repris la mer, dit le *Courrier des Etats-Unis*, en compagnie de l'amiral Porter, qui espère cette fois conjurer les flots en courroux et les vents irrités.

La mission de M. Frédéric Seward est rigoureusement secrète.

Cependant le *New-York Herald* croit pouvoir affirmer qu'il va offrir la médiation des Etats-Unis au Brésil, à l'Uruguay et à la Confédération Argentine, ligués contre le Paraguay. Une résolution conçue dans ce sens avait, en effet, été présentée à la Chambre des représentants, par M. Banks, président du comité des affaires étrangères.

Mais la plupart des journaux ne peuvent, avec raison, croire que telle soit la mission confiée au fils du secrétaire d'Etat.

Les alliés, épuisés et réduits à une situation tout-à-fait désespérée, accepteraient sans doute avec empressement l'intervention des Etats-Unis, mais le Paraguay ne voudra pas avoir soutenu pendant deux ans, avec succès, une lutte héroïque pour remettre aujourd'hui ses destinées entre les mains d'une puissance dont l'attitude vis-à-vis des républiques de l'Amérique du Sud n'a pas toujours été des plus sympathiques.

(*Opinion Nationale.*)

Nous donnons les premières appréciations de diverses feuilles parisiennes sur les récentes mesures prises par l'Empereur :

La France. — Ces actes parlent assez d'eux-mêmes ; il nous serait difficile de placer un commentaire à côté de cette grande manifestation de l'initiative impériale.

Toutefois, nous ne craignons pas de nous tromper en disant que le pays verra un nouveau progrès et attendra avec confiance l'expérience qui va se faire dans la pratique de la liberté constitutionnelle.

La présence des ministres à la Chambre ;
Le droit d'interpellation ;
La liberté de la presse ;
Le droit de réunion ;

Telles sont les réformes que l'Empereur a spontanément accordées. Elles révèlent une fois de plus cet esprit de haute prévoyance qui a toujours si bien compris les besoins de son temps et les vœux légitimes de l'opinion publique, et si elles répondent dans leur application pratique au programme impérial, elles marqueront une ère nouvelle dans le développement de nos institutions.

Epoque. — Dès aujourd'hui une chose nous frappe : c'est la préoccupation constante qu'a l'Empereur de mettre nos institutions en rapport avec les mœurs publiques et d'écouter en même temps la voix de l'expérience et la voix du pays.

En présence de cet hommage rendu par l'Empereur lui-même au progrès, nous restons convaincus que les améliorations, même les plus opportunes, ne sont jamais définitives. Le progrès est de sa nature successif et quotidien, comme l'expérience elle-même. Et c'est pourquoi, en accueillant avec satisfaction ce qu'elle acquiert aujourd'hui, la nation, confiante dans le développement inévitable de ses destinées, espérera toujours avec raison que l'empire n'a pas dit sont dernier mot.

Journal de Débats. — Tout en nous félicitant de voir le gouvernement entrer dans cette voie, nous avons dû nous borner aujourd'hui à analyser les importantes réformes que le *Moniteur* vient de nous annoncer. Nous ne pouvons encore les apprécier en détail. Nous nous bornerons à quelques remarques.

On avait parlé de modifications à la Constitution. L'Empereur lui-même prend soin de nous avertir que la plus importante de ces réformes, l'envoi des ministres devant les Chambres, peut se faire « sans sortir des termes de la Constitution. » Il suffit donc du décret publié ce matin par le journal officiel pour introduire dans nos usages parlementaires cette importante amélioration ; il n'y aura nul besoin de sénatus-consulte pour la ratifier. Au contraire, les modifications proposées au régime de la presse et à l'exercice du droit de réunion ne peuvent être sanctionnées que par une loi. Nous verrons bientôt les représentants du pays appelés à les discuter publiquement.

Ce qui peut montrer plus éloquemment que tout commentaire l'importance qu'on a pu attacher aux changements annoncés, c'est cette Note placée à tête de la partie non officielle du *Moniteur* : « Tous les ministres ont déposé aujourd'hui leur démission entre les mains de l'Empereur. » La solidarité entre les ministres semble sortir de la force des choses le jour même où on nous rappelle de si haut qu'elle n'est pas admise par la Constitution.

On lit dans *Patrie* du 22 janvier :

Le maréchal Randon a reçu hier, à quatre heures et demie, les adieux des employés de son ministère, qui se sont rendus à son hôtel en tenue de ville.

Le maréchal a droit à la reconnaissance de tous les employés de l'administration centrale, car, pendant les huit années qu'il a exercé ses hautes fonctions, il n'a cessé de chercher à améliorer la position de tous ces fonctionnaires, grands et petits. Il a augmenté le nombre des directeurs, sous-directeurs, sous-chefs de bureau ; il a obtenu pour les commis des appointemens plus considérables ; ainsi laissera-t-il les meilleurs souvenirs au ministère de la guerre.

Nous croyons savoir, du reste, que peu de changemens seront effectués dans le personnel de ce ministère. Le colonel Colson, chef du cabinet du maréchal Randon et qui a la grande habitude des affaires, reste avec les mêmes fonctions auprès du maréchal Niel.

Le maréchal Niel ne tardera pas à s'installer à l'hôtel de la rue Saint Dominique, et doit prendre dès demain la signature pour les affaires courantes.

Nous croyons savoir que la retraite définitive de M. Béhic du ministère a été tout à fait volontaire. M. Béhic devait demeurer dans les conseils du gouvernement, mais c'est sur ses instances que l'Empereur a dû se priver de ses services que Sa Majesté a récompensés alors par la dignité de sénateur et par le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

M. Béhic va reprendre, nous dit-on, la direction des vastes établissemens de la Méditerranée, qui ont enrichi notre marine commerciale et assuré l'extension de nos relations avec le monde entier. Maintenir la prospérité de ces établissemens, c'est encore servir le pays, et comme sénateur aussi bien que comme directeur des forges et chantiers de la Méditerranée, M. Béhic restera dans le mouvement des affaires publiques. (*Patrie*)

On écrit de Berlin à la *Gazette du Wesce* :

Divers indices prouvent indubitablement que le gouvernement prussien fait en silence ses préparatifs pour ne pas être surpris par les éventualités guerrières que pourrait susciter la question orientale. On vient d'ordonner que les compagnies d'ouvriers des divers corps de troupes conserveront leur effectif supérieur au pied de paix jusqu'au 1er avril prochain afin de remonter les magasins.

De même les fabriques d'armes continuent à déployer une grande activité pour armer, dans le plus bref délai possible, toute l'armée prussienne et l'armée de la Confédération du Nord de fusils à aiguille, et on pense en avoir fabriqué assez au commencement de mai prochain pour pouvoir en donner aussi aux régiments de la landwehr qui n'en avaient pas encore. On travaille beaucoup aussi à pourvoir toute l'artillerie de nouvelles pièces rayées de quatre, les pièces de six ne devant plus être employées qu'au service des forteresses,

---

On lit dans la *Presse* de Vienne :

D'après les nouvelles qui nous parviennent sur l'état de la question hongroise, cette question serait à regarder comme résolue, et cela dans le sens d'une *restitutio in integrum*. La nomination du ministère hongrois et, par suite, le rétablissement de tous les droits législatifs de la Diète hongroise sont bien près, nous assure-t on, de devenir des faits accomplis. Mais ces mesures ne seront exécutées qu'après que la commission des 67 aura élaboré ses propositions relativement aux affaires communes.

Il est donc probable que les ministres, dont les portefeuilles ne sont pas encore distribués définitivement, n'entreront en fonctions que lorsque la Chambre des députés de Hongrie sera appelée à discuter les propositions de la commission des 67. Cette dernière aura bientôt terminé ses travaux, car elle ne délibère que pour la forme, ou du moins ses résolutions sont déjà prises sur les points essentiels. Ces résolutions s'écarteraient surtout beaucoup des conclusions de la sous-commission des 15, en ce qu'elles reconnaissent l'indivisibilité de la dette publique.

NOUVELLES LOCALES.

La frégate de la marine Impériale, *Mouhbiri-Surur*, est arrivée hier vendredi, dans notre port, venant d'Antivari et ayant à bord 1,400 soldats.

Aujourd'hui, le théâtre italien donne une représentation au bénéfice de son *contralto*. Mme Rosa Cassh-Pollini. On a eu, plusieurs fois, dans les colonnes de notre journal, l'occasion de lire l'éloge détaillé et motivé de cette excellente cantatrice ; on a dit avec quel talent elle a chanté tous les rôles qui lui avaient été confiés, depuis celui du page Urbain, dans les *Huguenots*, jusqu'au grand rôle de *don Sebastiano*. On est donc en droit de croire que le public ne se fera pas faute de prouver, ce jour-là, sa sympathie pour un talent aussi réel.

Ce soir-là, on chantera les quatre premiers actes de *don Sebastiano*, l'œuvre grandiose de Donizetti, à laquelle le public de notre ville semble porter une affection particulière.

Puis, la bénéficiaire dira, avec son talent accoutumé, la grande scène et l'air de l'opéra de *Saffo*, de Pacini ; enfin, on terminera par le duo du même opéra, chanté par Mmes Cassh Pollini et Ronzi-Cecchi.

Demain soir aura lieu au théâtre Français la première représentation des *Parisiens de la décadance*, comédie-drame de M. Barrière, au bénéfice de M. Desban.

Le spectacle est attrayant. Le mélodrame de M. Barrière a eu un grand succès à Paris, nul doute qu'il n'en soit de même ici. Presque toute la troupe joue dans la pièce et on nous apprend que M. Lagriffoul y a accepté un rôle tout à fait en dehors de son emploi.

La pièce de M. Emile Augier la *Contagion*, est déjà à l'étude, nous parlerons prochainement de ce chef-d'œuvre que tout Paris a voulu voir.

On annonce pour vendredi prochain les *Canotiers de la Seine*, cette pièce est chaque année revue avec plaisir et fait chaque année recette.

On a mis également à l'étude une charmante pièce de M. Léon Laya, intitulée, les *Jeunes Gens*, elle sera jouée dans le courant de la semaine prochaine.

Vendredi soir, les débuts de la troupe chantante, au *Café concert* si habilement dirigé par M. Pérèz, ont eu lieu avec le plus grand succès.

Un concours inaccoutumé de spectateurs, — auditeurs, — consommateurs, était allé applaudir ces artistes que les habitués des cafés-chantants de notre ville ont appris à estimer à leur juste valeur.

Pour nous, en constatant le succès mérité de MM. Triollier et Bonnet, de Mlles Lucienne et Marie, nous voulons applaudir à la mesure prise par M. Pérèz. Il a su, en effet, retenir dans notre ville, si pauvre en distractions, des artistes de talent, que M. Ollivier laissait partir, sans bien comprendre évidemment, ce qu'il perdait en les perdant.

Nous publions ci-dessous le bilan de la Municipalité du 6me cercle du 1er septembre 1863 au 28 février 1866. Nous publions cette pièce avec d'autant plus de satisfaction que c'est la première fois qu'elle nous est communiquée. C'est la première fois en Turquie qu'un conseil municipal expose au public les résultats de sa gestion qui, dans le cas présent sont des plus satisfaisants.

La nouvelle Municipalité, en prenant possession de ses fonctions, trouvait un découvert de 33 millions. Dans le court espace de 3 ans, grâce aux sages mesures prises et à l'intégrité de l'administration, ce découvert était réduit à 15 millions. Or les ressources trouvées par la gestion actuelle avec lesquelles on a réussi à couvrir une grande partie du déficit existant montent à 19 millions, ce qui donne pour l'actif un excédent de 4 millions.

Nous ne voulons pas nous étendre longuement sur les grands services rendus à la circulation, à la voirie de notre Cercle par suite de la marche intelligente imprimée aux travaux. Chacun des habitants de la ville reconnaît par lui-même les grands progrès faits par notre municipalité.

Aussi nous nous bornerons à dire qu'on a réussi à nous faire de belles rues faciles à marcher, dans lesquelles on enlève dès le matin tous les immondices qui les encombraient dans le passé, etc. Et que toutes ces améliorations ont été réalisées en même temps que la nouvelle gestion trouvait le moyen par une sage et honnête administration d'éteindre 18 milions sur le déficit existant.

Rien n'est plus éloquent que les chiffres. Aussi croyons-nous inutile d'en dire plus long. Il suffit, pour faire l'éloge de la municipalité du 6me Cercle, de considérer ce qu'elle a fait et l'emploi des sommes dépensées.

Monsieur le Redacteur,

Je vous prie d'insérer dans le prochain numéro de votre estimable feuille le tableau ci-joint qui est l'état de situation de la Municipalité du 6e cercle au 28 février 1866, et d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Hôtel Municipal, le 20/1er février 1867.

Le Secrétaire général,
D. YÉNIDUNIA.

MUNICIPALITÉ DU 6e CERCLE.

ETAT DE SITUATION au 28 FÉVRIER 1866 (v.s.)

Passif.

Dettes au 1er septembre 1863	P.	53,595,149 28
Dépenses au 29 février 1864	»	1,888,255 60
» » 28 » 1865	»	2,891,408 50
» » 28 » 1866	»	4,985,558
Total du Passif,	P.	45,160,571 48

Actif.

Recettes du 1er février 1863 au 29 février 1864,	2,709,580 60
Recettes du 1er mars 1864 au 28 février 1865,	4,085,657 50
Recettes du 1er mars 1865 au 28 février 1866,	4,509,861 55
Emprunt Lorando,	6,000,000
Emprunts divers,	91,178 75
Vente de terrains,	2,560,000
Profits résultant de la conversion de la dette et réglements de comptes,	7,662,555 85
Recettes à effectuer,	615,856 60
Total de l'Actif,	28,032,470 63
Dettes au 28 février 1866,	15,127,900 85
	43,160,571 48

Créanciers et Immeubles.

Arriéré de la Taxe immobilière,	3,000,000
Immeubles,	16,200,000
Divers,	26,559 55
	19,226,559 55
Excédant du Passif,	15,127,900 85
Excédant de l'Actif,	4,098,658 50

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

La Direction Générale a l'honneur d'informer le Public que les billets de banque de piastres 200 donnés et reçus jusqu'ici contre or, seront à partir du 1er février 1867 (n. s.), émis et remboursables contre médjidiés d'argent et, qu'à cet effet, les dits billets ont été frappés de deux timbres l'un en français, l'autre en caractères turcs, des-

---

fant : la beauté et la santé sont des dons précieux qu'on n'estime à leur juste valeur que lorsqu'on les a perdus. Etes-vous malade ? vous avez les traits un peu fatigués.

Geneviève rougit encore davantage.

— Non, madame, répondit-elle ; j'ai pleuré tout à l'heure en me séparant de mes amies.

— Mlle Fossette, n'est-ce pas ? Et elle n'a pas voulu vous accompagner ?

— Elle a préféré rester libre.

— Ah ! fit Lucrèce avec quelque dépit. Voyons, reprit-elle plus doucereuse, venez vous asseoir à côté de moi. Regardez donc, madame Thomassin, cette jolie veine bleue qui traverse la tempe. Et quel profil de Niobe ! Comme c'est pur de lignes, et quelle douceur dans le regard ! Savez-vous, Geneviève, que vous êtes très jolie ?

— Oh ! madame, vous êtes bien bonne, dit Geneviève avec un accent de reconnaissance ; vous me voyez intimidée et vous me louez pour me donner un peu de courage.

— Vous avez bien fait de venir à Paris poursuivit Lucrèce, car une fille comme vous doit y faire sa fortune. Depuis quand, avez-vous quitté Lille ?

— Depuis décembre dernier.

L'époque du retour de Lionel, pensa Mme de Courcy.

— Et comment y êtes-vous venue ?

Geneviève rougit de nouveau, mais elle ne voulait pas mentir à cette dame qui lui montrait tant de bonté.

Sur un signe de Lucrèce, Mme Thomassin disparut.

— Ayez confiance en moi, reprit Lucrèce, car je vous affectionne déjà. Racontez-moi votre histoire. Vous fais-je peur ?

— Oh ! non, madame ; mais, en vérité, je ne le puis pas, car ce secret n'est pas le mien seulement ; il appartient à un autre.

— Je comprends. Votre histoire est celle de toutes les pauvres filles qui gagnent si péniblement leur vie, et ne sont pas toujours assez fortes pour résister aux tentations que les séducteurs étalent à leurs yeux.

— Oh ! madame ! s'écria Geneviève avec une fierté révoltée ; vous vous trompez. Ce n'était pas l'argent qui pouvait me faire abandonner mon pays et ma famille : j'aimais ..

— Et il vous a délaissée ?

— Non, car il est généreux ; pourtant je sens bien qu'il ne m'aime plus comme autrefois.

— Pauvre petite ! Mais peut être, si c'est un homme de votre condition, l'amènerait-on à vous épouser.

— Il n'est pas de ma condition.

— Est-il riche ?

— Non, au contraire ; mais sa famille, son éducation, tout le sépare de moi.

— Vous vous exagérez sans doute la distance qui existe entre vous. Si je le connaissais, je suis sûr que je le déciderais à vous épouser ; vous êtes si charmante !

Geneviève regarda Lucrèce avec quelque défiance, et crut deviner qu'elle ne la flattait ainsi que pour obtenir le nom de son séducteur.

Mme de Courcy entrevit ce soupçon.

— Eh bien ! non, remettez à plus tard vos confidences, dit-elle avec bonhomie. Vous m'intéressez beaucoup. Je viendrai vous voir quelquefois ; et..., lorsque vous me connaîtrez mieux...

— Oh ! madame, interrompit l'ouvrière avec élan, je voudrais vous prouver ma reconnaissance en m'ouvrant entièrement à vous. Mais il faut que je sache s'il approuve cette confidence.

— C'est inutile, mon enfant, répondit avec quelque roideur Mme de Courcy. Je désire, au contraire, que vous ne parliez pas de tout ceci à M. de Lomas. Vous voyez que j'ai deviné votre secret.

En disant ces derniers mots, elle observait attentivement Geneviève, qui ne put soutenir son regard scrutateur et baissa les yeux.

— En effet, poursuivit Lucrèce, il y aura beaucoup à faire pour convertir ce mauvais sujet. Toutefois, je ne désespère pas d'en venir à bout Par exemple, il faudrait être un peu plus coquette, et faire valoir les charmes de votre personne.

— Je suis très-pauvre, balbutia Geneviève avec confusion.

— Je le sais ; mais une résille vous coûterait moins cher qu'un bonnet. Otez-moi donc cet affreux bonnet !

Geneviève obéit. Mme de Courcy lui enleva son peigne, et un flot d'or se répandit sur ses épaules.

— Mon enfant, dit-elle, il est impossible, belle comme vous êtes, que M. de Lomas vous ait déjà abandonnée. Laissez-moi faire. Il vous manque trois choses pour lui plaire tout à fait : de la toilette, de l'éducation et les manières du monde. Je me charge de vous procurer tout cela.

— Oh ! madame, que vous êtes bonne ! Je ne sais si je rêve.

— Je parlerai de vous à un respectable monsieur, fort riche, qui a eu dans sa jeunesse une grande peine de cœur. Il aimait une jeune fille pauvre qui l'aimait aussi. Ses parents s'opposaient à leur mariage, et la jeune fille en mourut de chagrin. Vous voyez que cette histoire offre quelque analogie avec la vôtre. Ce monsieur, qui est le duc de Lormond, en a été inconsolable, et il consacre chaque année une partie de son revenu à établir des jeunes filles sans fortune.

Comme Geneviève la regardait avec quelque hésitation, elle ajouta :

— Il y a, à Paris, une foule de personnes bienfaisantes qui s'occupent de secourir et d'instruire la jeunesse. Voilà pourquoi je vous disais tout à l'heure : vous avez bien fait de venir à Paris, vous y ferez fortune.

Geneviève ne conserva plus la moindre arrière-pensée.

— Madame Thomassin, reprit Mme de Courcy, je vous recommande de nouveau ma protégée. Faites-lui une jolie robe grisaille que vous porterez sur mon mémoire. Et vous, Geneviève, achetez une résille et apprenez à vous coiffer autrement. Quand vous serez présentable, je vous enverrai mon vieux duc ; et je suis sûre que, dès qu'il vous verra, il s'intéressera à vous. Pour vos heures de leçons, nous nous arrangerons avec Mme Thomassin.

Elle se leva comme si elle voulait partir, puis elle se rassit.

— Ah ! dites-moi donc, ma belle enfant, j'ai, moi aussi, un service à vous demander. M. de Lomas m'a recommandé également votre amie Fossette ; donnez-moi donc quelques renseignements sur elle, sur ses fréquentations, sur sa manière de vivre. Elle est, paraît il, fort intéressante.

Geneviève, qui croyait servir son amie, raconta tout ce qu'elle savait : la liaison de Fossette avec M. de Barnolf, la passion aussi qu'elle avait inspirée à son voisin, M. Robiquet, ouvrier chapelier, et l'intimité amicale qui était résultée du voisinage.

(*Sera continué demain.*)

tinés à en préciser la nouvelle contre-valeur : 10 *médjidiés d'argent pour chacun.*

Les billets actuels de 200 piastres devant être en conséquence retirés de la circulation, les porteurs sont priés de les présenter à la Banque Impériale où ils leur seront remboursés en Livres Turques.

En même temps que ces nouveaux banknotes de 200 piastres en médjidiés d'argent, la Banque pour compléter la circulation, émettra des billets de 500 piastres exclusivement — remboursables en médjidiés d'or.

Constantinople, 29 janvier 1867.

AVIS.

MM. les membres de l'Association Commerciale et ouvrière de piété sont priés d'assister à la messe qui sera célébrée en l'Eglise de St.-Chrysostôme, dimanche prochain, à 10 heures du matin. Il sera prêché un Sermon. Ils sont priés également de se rendre à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le même jour, à une heure p. m. dans les salons de l'Archevêché.

MORTALITE DE CONSTANTINOPLE

Pendant le mois de Chaban, (du 8 décembre au 6 janvier 1866.

MUSULMANS	hommes......	207	472
	femmes......	265	
CHRÉTIENS	hommes......	200	331
	femmes......	131	
ISRAELITES	hommes.......	34	50
	femmes.......	16	
		Total. . . .	853

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie le règlement des entrées pour l'Exposition universelle, fixé par la commission impériale. En voici le résumé :

L'Exposition, qui sera ouverte le 1er avril 1866 et close le 31 octobre suivant, comprend trois enceintes, celles du *Parc* du *Jardin* et de *Boullancourt*. Des péages seront établis pour chaque enceinte. Quinze entrées donneront accès au Champ de-Mars. Le prix du tarif pour les entrées sans carte variera suivant que le visiteur désirera pénétrer dans une, deux ou trois enceintes.

Les cartes d'abonnement seront personnelles et coûteront 60 fr. pour les dames et 100 fr. pour les hommes. On distribuera des billets *de semaine* au prix de 6 fr.

Le règlement publié par la commission contient des détails fort bizarres.

Le 1er avril, jour de l'ouverture, l'entrée coûtera 20 francs.

Pendant les sept jours suivans, le prix d'entrée sera fixé à 5 francs.

A partir du 8 avril, on paiera 1 fr. après midi et 2 fr. le matin, si l'on entre par l'*enceinte* du parc.

On paiera 1 fr. 50 c. après midi et 2 fr. 50 c. le matin, si l'on arrive par l'enceinte du jardin.

Les prix changent donc selon les portes.

Pour passer de l'enceinte du *parc* dans celle du *jardin*, il faudra toujours payer 50 cent.

Quant aux cartes d'entrée, leur usage donnera lieu à une formalité assez incommode : le porteur devra attester son identité en apposant sa signature sur un registre chaque fois qu'elle lui sera demandée.

Mais on pourrra-y suppléer, dit le réglement, en collant sa photographie au dos de sa carte, et en déposant au contrôle un autre exemplaire de ce portrait.

Mêmes conditions pour les cartes des *exposans*.

Enfin, un exposant, muni de sa carte, ne pourra pas visiter l'Exposition ; il ne lui sera par permis de sortir de l'enceinte spéciale où sont exposés ses produits.

—

Le *Journal de Rouen* annonce la vente du crâne moulé du Duramé, un des plus célèbres chefs de chauffeurs et donne la mention de son acte de décès.

François Duramé, âgé de quarante ans, toilier, né en la commune de Bondeville-lès-Rouen, est *décédé subitement* le 7 pluviôse an VI (24 janvier 1798), place du Vieux-Marché, avant midi,

Décédé subitement est une trouvaille, On n'est pas plus poli.

—

Un bottelée de menus faits.

La ville de Paris, dit la *Gazette de France*, cherchait depuis quelque temps un entrepreneur qui voulût se charger de faire chaque jour, pendant l'Exposition, quatre cent mille dîners à bon marché. On ne trouvait personne. Il paraîtrait qu'un maître d'hôtel espagnol aurait soumissionné l'entreprise. Le repas se composerait d'un potage et de trois plats, au prix de 1 franc.

—

Plusieurs journaux ont raconté qu'un individu avait commis, entre onze heures du soir et minuit, dans la rue des Filles Dieu, deux tentatives d'assassinat sur de jeunes femmes, et qu'il s'était ensuite constitué prisonnier à la Préfecture de police, en déclarant que son ambition était de marcher sur les traces de l'assassin Philippe et de devenir un grand criminel.

Cette affaire a été singulièrement exagérée, dit le *Droit*. Il n'y a pas eu deux tentatives, mais une seule, faite à l'aide d'un compas sur une jeune femme, qui a reçu une simple égratignure. L'auteur de cette agression, François D..., âgé de vingt-trois ans, est venu se constituer prisonnier au bureau de M. Bérillon, commissaire de police du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, mais il n'a nullement proféré les paroles de forfanterie cynique qu'on lui attribue.

François D..., qui, dès son jeune âge, s'est montré mauvais sujet, a été détenu longtemps, par voie de correction paternelle, au pénitencier de l'île de Corse, dont il a été question dans un récent procès ; il est sorti le 6 janvier courant de la prison Mazas, où il avait subi une condamnation à treize mois pour vol qualifié. Il est resté en total six années en prison. Il affectait des sentiments de dévotion ; une société religieuse lui fournissait des livres de piété. Il avait la manie d'écrire, mais jamais il n'a, comme on le dit, composé un ouvrage pour établir que la mort par la guillotine serait la plus douce. En un mot, c'est un individu plutôt affaissé qu'exalté, et qui n'a pas l'énergie qu'on lui prête.

—

Une scène qui s'est passée au quartier Bonaparte, caserne du quai d'Orsay :

— Ben-Azoum, va me chercher de l'eau, commanda le caporal d'ordinaire en s'adressant à un jeune turco de la tribu des Beni-Hassan.

L'Arabe prit un pot, et tout en soufflant sur ses doigts, il se dirigea nonchalamment vers le premier réservoir venu.

Un moment se passa pendant lequel le caporal dut battre la semelle, attendant avec impatience le retour de Ben-Azoum.... Mais Ben-Azoum ne revenait pas.

Et le caporal, alors, de descendre dans la cour de la caserne :

— Eh bien ! s'écria-t-il de sa voix la plus retentissante, est-ce pour aujourd'hui, ou pour demain ?

Mais le turco, debout devant le réservoir, ne bougeait non plus que la statue du Commandeur.

Le caporal fit un pas, puis deux, puis trois... et, enfin, acquit la certitude que l'eau des réservoirs était complétement gelée.

— Ah ça, que fais-tu donc là ? dit-il en frappant doucement sur l'épaule de l'Arabe.

Celui-ci se retourna, et, de sa voix nasillarde :

— L'eau est endormie, répondit-il avec beaucoup de calme, et j'attends qu'elle se réveille.

—

X... le bohême a la passion des alcools.

L'autre soir il avait été invité à dîner chez une de nos princesses de la rampe.

Après le repas et tandis qu'on était au salon, il revient en tapinois près d'une superbe cave à liqueurs et avale un petit-verre.

Même manœuvre après cinq minutes d'entracte.

Troisième récidive.

Puis quatrième.

Puis.....

La maitresse du logis l'avait observé, et dans l'intervention charitable de défendre X. contre lui-même, elle ferme la cave à liqueurs tandis qu'il n'était plus là.

X. revient, veut ouvrir — et s'aperçoit de l'intervention.

Sans mot dire il prend son chapeau et gagne la porte.

— Où donc allez-vous, mon ami ? intervient l'amphitryonne qui l'a vu.

— Je vais en boire de mauvaise, reprend notre homme d'une voix résignée.

—

Un joli mot de mendiant-voleur :

Il demande l'aumône à un passant qu'il rencontre à deux heures du matin sur la place de la Concorde.

Le passant croit faire preuve de sang-froid et d'esprit en lui disant :

— Il est bien tard, pour demander l'aumône.

— Il est bien plus tard pour la refuser, lui risposte le voleur.

—

Il vient de se dénouer devant les tribunaux un petit drame que comprendront seuls ceux qui aiment les chiens. La baronne de Bouclinval avai reçu de la reine Marie-Christine, sa marraine, un petit chien mexicain qui n'avait eu que deux pareils à Paris, celui de l'Impératrice et un autre mort avant lui. Ce chien était la plus ravissante bête de Paris ; il était gros comme le petit poing de sa maîtresse, et il l'accompagnait partout, suspendu à son bras, dans un petit panier ouaté, et doublé de satin. Mme de Bouclinval se promenait cet été dans le parc de Neuilly, et le merveilleux petit chien l'accompagnait « à pied » comme un chien ordinaire, quand vint à passer un ouvrier suivi d'un affreux boule-dogue. Il regarde le charmant petit animal et il le désigne à son chien d'un geste et d'un mot qui ne furent que trop bien compris, car d'un seul coup de dent le boule-dogue étrangla le pauvre petit créole

Un sergent de ville, indigné, entraîna Mme de Bouclinval chez le commissaire de police, où le manant lui offrit *dix francs pour sa bête !* Elle l'engagea à remettre cent francs pour les pauvres au commissaire de police, en expiation de sa méchanceté, et sur son refus, elle lui a intenté un procès, où elle a prouvé qu'elle avait refusé, à Bade, quatre mille francs de son petit favori. M. l'avocat Trubert, dit le *Sport*, a fait rire et pleurer en plaidant la cause de ce pauvre créole assassiné, et enfin le coupable a été condamné a une amende, des dommages-intérêts et des frais qui ont dépassé neuf cents francs. Les pauvres en ont profité, cela va sans dire, mais cela ne rendra pas à Mme de Bauclinval un chien unique et impossible à remplacer, parce que cette race supporte si difficilement la mer et le climat de France qu'il ne survit pas un chien sur vingt que l'on essaye d'amener.

—

Mademoiselle Adelina Patti a donné un grand dîner auquel assistaient S. A. I. le prince Mustapha-Pacha, le marquis de Caux, aide de camp de l'Empereur, le duc de Massa, le vicomte Daru, le comte Guy de Charancé ; MM. Delaute, conseiller de l'empereur de Russie, Kœnigswarter; Emile de Girardin, Paul Dhormoys, Eugène Paz, de Gasperini Sivori, Brandus, etc.

Après le dîner, mademoiselle Patti a chanté la nouvelle romance de sa composition : *Il Baccio d'Addio*, et qui a obtenu un unanime succès.

—

On conte quelque part qu'un roi d'Angleterre eut un jour l'idée de visiter son royaume. Il arriva dans une de ses bonnes villes fidèles, qui possédait une église superbe et un clocher fort pointu.

Le roi se disposait à mettre pied à terre pour aller prier Dieu dans la belle église, lorsqu'il vit un homme sortir de la foule, traverser le parvis juste devant son nez, et, s'aidant des bras, des jambes, des coudes, et, peut-être aussi des dents se hisser du sol jusqu'au portail, du portail jusqu'à la rosace, de la rosace jusqu'au toit de la nef, du toit de la nef jusqu'au clocher, du clocher jusqu'au sommet, jusqu'à l'extrême faîte de l'édifice,

Arrivé là, à trois cents pieds au-dessus du sol, notre homme au grand ébahissement du prince et du peuple qui battait des mains en criant : Noël ! se reposa pendant un instant comme pour reprendre haleine, puis salua respectueusement, exécuta trois gambades, — la première en l'honneur du roi, la seconde en l'honneur de la reine, la troisième en l'honneur du prince de Galles, —et rebondissant, dégringolant, faisant des sauts vertigineux, terrifiants, épouvantables, redescendit sur la place par le chemin qu'il avait pris, et vint se camper devant le roi demandant une récompense.

Le roi, qui était un homme sage, ne manifesta aucun étonnement. Il appela sur-le-champ son secrétaire, et lui ordonna de délivrer à l'honnête bourgeois une patente qui l'investissait, lui et ses descendants mâles, du droit exclusif de monter extérieurement au sommet du clocher de la ville et d'y faire à loisir toutes le gambades qui pourraient leur être agréables.

—

Les journaux anglais continuent à publier des récits des terribles naufrages qui ont eu lieu sur les côtes d'Angleterre pendant les derniers mauvais temps.

Nous lisons dans le *Morning-Post* :

« Samedi dernier, le navire *Thomas Hamphreys*, que l'on croit être un trois-mâts norvegien, parti de Liverpool le vendredi, avec un chargement de sel pour New-York, fut surpris sur les côtes d'Anglesea, non loin des Squerries, par un coup de vent du nord-nord-est. Toutes les voiles furent emportées en lambeaux, et le navire fut entièrement à la merci d'une mer furieuse, d'une tempête épouvantable. Entraîné sur les rochers de Cemlyn, à seize milles d'Holyhead, il y fut brisé. Le capitaine, le second et sept hommes de l'équipage y ont perdu la vie. Deux hommes ont pu, presque miraculeusement, atteindre la terre sur les débris du navire. »

Vendredi dernier, une scène à peu près semblable se passait sur les rochers de la côte nord du Cornouailles. Le brick suédois *Superior* était parti de Cardiff pour Londres avec un chargement de coke. Les coups de vent qui l'assaillirent ne lui causèrent pas seulement la perte de plusieurs voiles ; mais la tempête était telle que le capitaine et l'équipage ne surent où ils étaient, ne connurent leur position que vendredi, dans la nuit, quand le navire fut jeté sur les bancs de roches de Millauk, près de Bude. Il fut presque aussitôt défoncé, mis en pièces, et des douze hommes dont se composait l'équipage trois seulement ont pu se sauver. Il paraîtrait qu'aucun signal de détresse n'avait été fait par le *Superior*. Son naufrage n'a été connu des habitants de la côte qu'au point du jour.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 2 Fevrier	32	05
Clôture du 2 Février	32	04

De Paris 1er Février.

Dette Générale, ouverture	30	10
» » clôture	30	15

De Londres 2 février.

Dette Générale, ouverture	29	5[8
» » clôture	29	5[8

Correspondance particulière de la TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 25 janvier 1867.

Nous venons de traverser une semaine assez agitée par les événements politiques, pour que les transactions s'en soient ressenties La question des céréales est toujours dominante, le gouvernement fait activer de nombreux achats de blé à l'étranger; mais jusqu'à présent, on ne peut encore signaler aucune baisse très sensible sur les prix. Cependant on doit reconnaître qu'il y a une certaine tendance à la baisse.

A la dernière date, les facteurs de la Halel déclaraient 5,512 sacs de farine, livrables prix moyen, 82 fr. les 157 kil.

Six marques disponible et courant 78 50; février 79 à « ; mars et avril 80 à 80 25; 4 mois de mars 79 50; 4 mois de mai, 79; le sac de 157 kil. net.

Le type Paris, courant du mois, 49 25 à 49 50; février 49 50 à » . 3 mois de février, 49 75; mars et avril 50 75 à 51;

4 mois de mars, 51 75 à 11, le sac de 10 kil. brut pour net.

Les farines de consommation ne subissent aucune baisse, et l'on cote encore les cours extrêmes de 80, à 82 et 83 fr. le sac de 157 kil. net, hors ville. Le blé en baisse de 1 fr. 60 par sac, aux prix extrêmes de 45 à 46 50 le sac de 120 kil. réglés.

D'après des notes que je reçois de Marseille, voici l'état approximatif des denrées provenant de Turquie et vendues sur cette place du 13 au 19 de ce mois :

BLÉS.

Danube.	8320 hect.
Bourgas	800
Varna.	2720
Danube.	1600
Samsoun	800
Enos.	1600
Danube.	2400
Bourg s	800
Danube.	1800
»	1000
»	1600
Enos.	800
Danube.	4000
Bourgas	800
	28,640

Prix divers suivant la qualité et le poids.

Voici la note des importations du 13 au 19 janvier :

Samsoun	1280 hect.
Enos	6720

En tout 36,640 hect., soit 50,000 kilos environ, mesure de Constantinople.

Il y a eu à Marseille, dans les premiers jours de cette semaine, vingt cinq navires arrivés, et une certaine réaction contre les prétentions des vendeurs. Le stock, de 100 mille hect. blés de toutes qualités, surtout supérieures, offrira aux faiseurs de l'intérieur des occasions d'approvisionnements à des prix qu'ils ne rencontreront peut-être plus d'ici à la prochaine récolte.

Huiles, Graines.— Les huiles de Colza, cours officiel, les 100 kil., disponible en tous fûts, 103 50; courant en tonnes, 105; épurée en tonnes 113; lin en fûts, 101; en tonnes, 102 50,— Cours commercial: huile de Colza disponible et courant 102 50; 3 mois de février 102 50; 4 mois d'été, 103; 4 derniers, 101 50.

Huile de lin brute, disponible en fûts de toute provenance, à 101 »; courant du mois. 100 50; 3 mois de février, 101; 4 mois chauds 101 50.

Graines de colza, 23 à 27 50 ; d'œillette, 34 à 37 50, de cameline, 20 à 22 ; de chanvre, 14 ; de lin, graines indigènes, de 26 à 29 ; de lin, graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux, les 100 kil. : de colza, 15 50 à 16 ; d'œillette, 15 à... de cameline 15 ; de chanvre, 12 50 à 13 ; de lin, graines du pays, 27 50 à 29 : graines étrangères, 23 à 25 50.

A Marseille, du 13 au 19 janvier, il est arrivé kil. 400,000 du Levant de diverses provenances.

Sucres.— Cours officiel à Paris : sucres indigène bonne 4e les 100 kil. 58.

Cours commercial, le type bonne 4e No 12, au droit de 42 fr., en disponible 58.

Les raffines se maintiennent fermes aux derniers cours, avec des affaires suivies.

Belles sortes	130 50	131 50
Bonnes sortes	129 50	—
Sortes ordinaires	127	127 50

Le tout sans escompte.

En métaux, les cuivres de Tokat valent en ce moment, sur le marché de Marseille, de fr. 200 à 195 les 70 kil.

Sur le marché de Paris il ne s'est fait aucune affaire , et en charbonnages, nous n'avons aucun avis des bassins producteurs. La consommation est, du reste, toujours très forte, et sans connaître les cours, on peut affirmer que les prix se soutiennent.

Soieries.— D'après la condition des soies publié, à la dernière date à Lyon, le dernier numéro placé des soies et bobines du mois était de 1698, le dernier numéro des ballots pesés, 323.

A Marseille, 4 balles filature de Brousse
1 » » de Syrie,
20 » » de Castravan.
à des prix divers, suivant la qualité.

Exportés et vendus à Marseille, du 13 au 19 janvier ; Cocons :

kil. 3000	de	Calamata,
1500		Chio,
3000		Salonique,
2500		Syrie,
4000		Bouka,
1300		Andrinople,
3000		Brousse.
18300 kil.		

Sur ce même marché, reçue et vendue en laines :

Mossoul, lavée	balles	150
Varna, »	»	40
	balles	190

Cotons.— Sur les marchés français, j'ai à vous signaler quelque faiblesse dans les cours du Hâvre. Les dernières ventes ont atteint le chiffre de 1400 balles, indisponible.

A Marseille, du 13 au 19 du mois, il s'est vendu :

Jumel	145 balles
Salonique. . . . . . ,	115
Volo	79
Smyrne.	50
»	60
Naplouse	110
Tarsous	840
Idelep	20
Lataquié	52
Trébisonde	79
Jumel	150
Naplouse	150
total	1850 balles.

à des prix divers suivant qualité.

A Liverpool, il s'est vendu à la dernière date 6000 balles.— Recettes totales aux ports anglais pour la semaine, 64,000 balles. Exportations totales de ces ports pour le continent, 6,000 balles.— Stocks dans tous les ports, 540,000.

Voici maintenant, dans un autre ordre d'idée, un tableau comparatif du mouvement de la navigation étrangère, en 1866, dans le port de Marseille. Je vous envoie, à titre de renseignement général, ce tableau qui peut intéresser vos lecteurs.

	ARRIVÉES Navires	ARRIVÉES Tonneaux	ARRIVÉES Equipages	DÉPARTS Navires	DÉPARTS Tonneaux	DÉPARTS Equipages
Angleterre	191	111,705	5,760	186	111,601	7,612
Autriche	254	77,965	2,555	241	77,158	2,577
Danemark	5	404	25	5	404	25
Espagne	504	72,012	7,885	477	70,789	7,704
Etats-Unis	44	20,578	476	41	19,245	399
Grèce	406	104,[illegible]91	5,955	599	101,955	5,820
Hanovre	4	709	21	5	555	17
Italie	1214	176,855	12,921	1,2[illegible]5	178,572	12,880
Mecklembourg	10	5,050	105	10	2,950	109
Néerlande	25	9,216	406	23	9,675	426
Portugal	4	574	56	4	574	56
Prusse	22	6,950	205	18	5,968	267
Rome	8	1,334	60	8	1,334	65
Républ. Argentine	1	290	15	1	290	15
Russie	78	55,900	1,540	75	55,544	1,498
Suède	32	9,291	578	26	7,544	311
Turquie	12	5,997	514	14	4,550	359
Uruguay	7	1,842	90	6	1,490	65
Villes Anséatiques	10	6,046	167	9	5,406	155
	2,807	641,515	38,514	2,749	655,160	38,116

Si du marché commercial je passe au marché financier, je trouve une situation qui ne tend pas à s'améliorer. On suppose que le coup d'Etat du 21 janvier n'est pas encore fini, et l'on s'attend à de nouvelles et très importantes mesures politiques et économiques. Comment, si elles sont bientôt publiées seront-elles accueillies par le pays. Voilà ce qu'on se demande, sans oser se répondre : de là grande incertitude, anxiété sur notre marché et faiblesse de transactions. De plus, sans nier les rares et précieuses qualités de M. Rouher, on regrette M. Fould, à qui la Bourse de Paris doit tout.

On a aussi parlé d'un emprunt national; mais ce bruit n'a pas longtemps tenu contre les démentis qui lui arrivaient de toutes parts.

En somme, il y a eu fort peu de ventes et fort peu de demandes, dans le courant de cette semaine.

La rente est tombée à 68 75, après être restée quelque temps à 69 et 69 12, 15 et 20.

L'Italien a fermé à 54 75.

Je retrouve le 5 0/0 turc dans une situation un peu meilleure que la semaine dernière; on le cote à 29 50, mais sans affaires.

Le portefeuille de la Banque de France a encore diminué de 11 millions.

L'encaisse est à 666 millions.

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 2 Février.

ALEXANDRIE, vap russe *Elborus*, cap. Girard, ayant touché à Jaffa Beyrouth, Lattaquie, Alexandrette Mersine, Rhodes, Schio, Smyrne. et Dard. div march. et passag.

MARSEILLE, vap' fr. de M. Imp. *Niemann*, cap. Giost, ayant touché Messine, Pyrée, et Dard. div. march et 51 passag

VOLO, vap. ott. *Poursoud*, cap. Bava, ayant touché à Salonique, Cavalla, Lagos, et Gallipoli. div. march. et 12 passag.

NEW-CATTLE, vap. angl *Prudhon Castle*, cap. W. Wilken, ayant touché aux Dard avec charbon de terre

LIVERPOOL. vap. ang. *Grecian*, cap. R. Joy, ay. touché à Gibraltar, Malte, Syra et Dard. div. march. et 14 passag.

Departs du port du 2 Février

BATOUM, vap. russe *Vladimir*, cap. Serafinoff. march. et passag.

VOLO, vap ott. *Touna*, cap. Sciglia, div. march. et passag.

SMYRNE, vap. angl. *Aghia Sofia*, cap, Beeggs, div. march. et passag.

— vap. fr. de M. Imp. *Cheliff*, cap. Beguini, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Departs du port du 2 Février.

FALMOUTH, bk russe *Courier*, cap. Hansen, blé.

— br. aut. *Crist Colombo*, c. Joch, blé.

— bk. norw. *Nordcoss*, Vieldsen, blé.

— br. angl. *Cerealia*, cap. Leighsen, blé.

AVIS.

L'ouverture de l'exposition des anciens costumes des Osmanlis, confectionnés par les soins du Gouvernement Impérial et exposés une première fois, il y a quinze ans, ayant eu lieu le jeudi 11 Ramazan de cette année, à la caserne Impériale, située en face de la mosquée du Sultan Ahmed à Stamboul, les mardis et les samedis sont fixés pour les visites des dames exclusivement et les autres jours pour celles des hommes, ainsi que pour les dames européennes.

Prix d'entrée : 2 piastres; les enfants ne paieront que 40 paras et les soldats, jusqu'au grade de sergent, 20 paras.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

[illegible]

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

☞ AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE
SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866
A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)
Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que
19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est Francs			400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 dº		»	100,000
1 dº		»	60,000
1 dº		»	40,000
1 dº		»	30,000
1 dº		»	20,000
2 dº	à 10,000	»	20,000
4 dº	à 8,000	»	32,000
8 dº	à 4,000	»	32,000
110 dº	à 2,000	»	220,000
6370 dº	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 dº en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
Total francs			2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 2,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,
Marchand de Curiosites Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople № 93 (Rue des libraires Turcs.)

PILULES DE BLANCARD
A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE
APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg
EXPÉRIMENTÉES DANS LES HOPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.
Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'iode et du fer, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre **scrofuleux** (*humeurs, engorgements, humeurs froides, etc.*), genre d'affections contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*pertes blanches*), **l'aménorrhée** (*menstruation nulle ou difficile*), la **phthisie**, la **syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques, faibles ou débilitées.**

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des **véritables Pilules de Blancard**, exiger notre **cachet d'argent réactif** et notre **signature** ci-jointe apposée au bas d'une étiquette **verte.** — Se défier des contrefaçons.

Blancard

Se trouvent dans toutes les Pharmacies. *Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.*

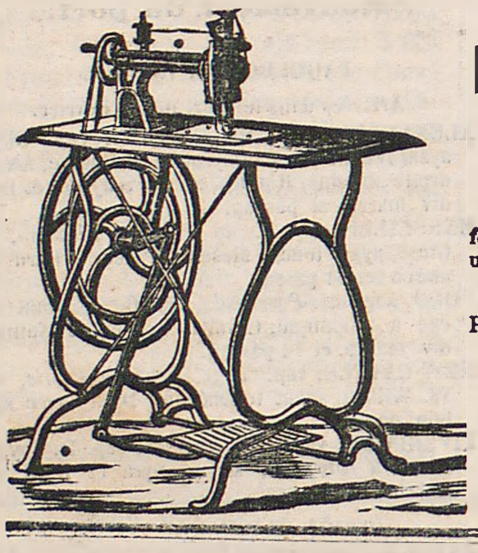

NOUVELLES
MACHINES A COUDRE
A NAVETTES
Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, **tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.**

E. BRION, Constructeur-Mécanicien
17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17
COMMISSION — PARIS — EXPORTATION
5e Année.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

DENTIFRICE-ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTÉ
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE ET EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur-dentiste J. G POPP, de Vienne, attire depuis plus de quinze ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anatherin ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp

Le Dentifrice Anathérin est pour ainsi dire l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; il étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce. Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentrifrice-Anathérin soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités, et il existe peu de villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obetenu l'approbation de ceux qui ont essayé les effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale, franc 1. 60.

On peut se le procurer à Seul dépôt à Constantinople chez M. R. Baur et Cie Galata rue Gumruk, 22.

AUX FABRIQUES
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre & Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké,* 282

Grand assortiment de Porcelaines, 1/2 Porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialités pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et Cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc, garanti. — EXPORTATION.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.
ANTI-CONTAGION.

Préservatif contre les maladies secrètes.
Poudre nutritive de M. Liebig.
(Soupe pour les enfants)
Pilules fébrifuges remplaçant le sulfate de quinine.

Dr R. BAUR.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra,* 184.
GROS ET DÉTAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

200,000 FIORINI
la maggiore vincita !
NON PIU DI 7 LIRE COSTA

Azione di Bigl° Originale dello stato, e
8 Azioni » » cost. L. 27
» » » » 50

Alle estrazioni incomminciando già **ai 24 e 25 di Maggio a. c.** *per le*
SORTI DI PREMJ GUARENTITI
DAL GOVERNO

Sarà tutto il Fondo Capitale rimborsato nel termine di 5 mesi per estrazioni vincen i. Tuti e gli Numeri si estraggono senza eccezion Vi sono fra 14,800 vincite benefizj capitali di **Fiorini : 200000, 150000, 130000, 120000, 100000, 50000, 30000, 25000, 20000, 15000, 12000, 10000, &c. &c.** che devono assolutamente venir conseguiti.

Commesse coll'aggiunto importo sono effetuate colla maggiore premura et prontezza.

Si può inviare l'importo in Cedole die Banca d'Italia, Franco Bolli Postali, pr. Cambj sovra Milano, Torino, Genova et Parigi per lettere racomandate. Fattassi l'estrazione, ciascun interessato riceve senza chiederlo le Liste ufficiali, essendo insieme le vincite pagate in contante. Essendosi a suppore che si farà gran ricerca di tali biglietti, piacciasi indirizzarsi il più presto che sara possibile et direttamente a

L. Steindecker-Schlesinger
CASA BANCARIA
in Francoforte sul Meno
città libera.

N. B. Schiarimenti et prospetti tutto imiuano.

CIRQUE SUHR.

AU THÉATRE ORIENTAL,
Grand'rue de Péra.

Lundi 4 février, 2e grande représentation équestre, gymnastique et mimique.

Le spectacle commencera à 8 heures. Ouverture des bureaux à 7 heures ; on pourra se procurer des billets, à l'avance.

Le programme détaillé sera inséré dans les journaux de samedi et annoncé par des affiches spéciales.

SUHR.

A VENDRE.

Un bon piano sortant de la fabrique Gilson. S'adresser aux bureaux du Journal.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin en pierre à trois étages ; Appartements pour bureaux : vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement etc.

On peut la visiter tous les jours.

Pour plus amples Renseignements s'adresser au comptoir de M. Stefano A. Ralli à Galata.

AVIS
CHIRKET-I-HAIRIÉ.

A partir du dimanche prochain 8/20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1/2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1/2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER.
Rue Mézarlik,, 76 près du Petit-Champ
pension bourgeoise.

SIROP
DE DIGITALE
de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,
Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur,** les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine,** par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires,** les **Asthmes,** *Rhumes, Bronchites ou Toux nerveuses, Grippes, Coqueluches* ; contre l'**Hemoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople,* chez MM. **Della-Sudda, Ottoni, Calleja,** pharmaciens-droguistes à *Péra* ; à *Bucharest,* chez MM. **Steege, Honig** ; à *Jassy,* chez M. **Loockman** ; à *Galatz,* chez M. **Honnetz,** et dans les principales pharmacies d'Europe.

FER QUEVENNE
APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.
AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le FER QUEVENNE s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le FER QUEVENNE, en restant dans les limites des doses très- « modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique,* 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50
200 dragées, 5 »
100 dragées, 3 »

10. CENTIG.
Mesure de dosage.

Dépôt général chez **Emile Genevoix,** 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris,* et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 31.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Pera.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal. 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 8 Février.

Il y a déjà quelque temps que, sur la foi du télégraphe, nous avons annoncé la mort d'Escobedo, l'un des généraux dissidents qui se sont rangés du côté de Juarez. Escobedo, pris par les troupes qui tiennent campagne pour le compte d'Ortega, aurait été, suivant les instructions de ce nouveau compétiteur au fauteuil présidentiel de la République mexicaine, passé par les armes. Aujourd'hui, d'après les nouvelles apportées par la dernière malle d'Amérique, Escobedo serait en marche sur San-Luis de Potosi; d'autre part, Ortega aurait été fait prisonnier par les juaristes. Nous ne nous chargerons pas de trouver la vérité, lorsqu'elle est cachée par des voiles aussi épais. Comment deviner ce qui est réel dans tout cela ? Et d'ailleurs est-il bien nécessaire de chercher à connaître tous les détails des dissensions intestines qui déchirent si cruellement les factions opposantes. Il nous suffit de constater que les libéraux se battent beaucoup plus entre eux que contre l'Empereur Maximilien, et qu'il est possible, dans ces circonstances favorables à l'Empire, mais non au pays, de voir l'archiduc autrichien prendre racine et solidement dans les contrées données au XVIe siècle à la maison d'Autriche par les succès inouïs de l'aventureux Cortez.

Maximilien poursuit en effet le cours de ses efforts. Délivré aujourd'hui des soucis pénibles que lui causait l'Etat malheureux de l'impératrice Charlotte, il peut se donner tout entier à sa patrie d'adoption. Toutefois, et bien que nous n'y ajoutions nulle croyance, il nous faut relater le bruit d'abdication de l'Empereur. Bien des fois, et surtout à l'époque du fameux et mystérieux voyage, l'abdication de Maximilien nous a été affirmée de la manière la plus formelle. Nous avons su depuis le cas qu'il fallait faire de cette nouvelle ; aussi nous n'acceptons que sous bénéfice d'inventaire et avec les plus grandes réserves le bruit qui circule depuis l'arrivée du dernier courrier d'Amérique, bruit concernant l'abdication récente de Maximilien.

Jamais peut-être, si ce n'est dans les affaires de Crète, les agences de nouvelles n'ont parlé de façon plus contradictoire. En effet, il est facile de se convaincre de ce que nous avançons en lisant toute la série des télégrammes expédiés d'Athènes aux journaux Européens traitant de l'insurrection de Crète.

Chacun des progrès faits par le Commissaire impérial, chacun des succès qu'il a remportés successivement sur les insurgés, est présenté comme une défaite des troupes turques et un échec pour Moustapha pacha. Aujourd'hui encore, nous trouvons dans les journaux de France, un télégramme d'Athènes annonçant le rapatriement de 400 volontaires hellènes, venus de Candie au Pyrée sur un vapeur français, escorté de deux bâtiments turcs. Qui ne sait, dans notre ville, que la *Salamandre* n'a concouru que pour un faible contingent dans cet exploit de guerre d'un nouveau genre. Sur 440 volontaires, 80 environ avaient pris passage sur le navire français; les autres étaient répartis entre le *Talia* et le *Feizi Bahri*, de la marine impériale ottomane.

Toutefois, et malgré l'inexactitude de la nouvelle expédiée d'Athènes, les feuilles parisiennes s'en emparent et la commentent d'une façon toute à la gloire de la Turquie ; que sera-ce donc lorsqu'elles connaîtront l'exacte vérité.

Il y a quelque temps certains journaux de la ville ont publié une lettre curieuse d'un Français qui pousse l'abnégation jusqu'à passer quelques nuits sur *la dure*, sans autre abri que la voûte azurée, — lisez bien, c'est lui qui le dit, — pour en arriver à faire triompher par les armes la cause de l'indépendance crétoise.

M. Gustave Flourens, très connu dans notre ville où on le représente comme un parangon de libéralisme et un amant de la farouche liberté, fils d'un savant connu surtout par ses travaux *sur la coloration en rouge des os de lapin par la garance*, est libéral puisqu'on y tient, mais libéral du lendemain; il serait facile de dire dans quelles circonstances se déclara chez lui ce sauvage amour de l'opposition à toute espèce de gouvernement régulier. M. Flourens est modeste dans ses récits, il faut le reconnaître; il parle de certaine bataille dans laquelle 500 grecs auraient battu à plate couture 16,000 Turcs; le narrateur est modeste, nous le répétons, ne lui était-il pas loisible de dire qu'il remporta *tout seul* des victoires de cette espèce. Le poète lui a enseigné la méthode :

« Moi seul, et c'est assez »

Nous ne pouvons comprendre que le public n'ait pas fait justice de pareils *racontages* et nous sommes étonné qu'on nous ai laissé le soin de faire remarquer toutes les impossibilités que renferme la lettre de l'ex-rédacteur de la *Rive Gauche*.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons une dépêche télégraphique de l'agence Reuter et une autre de l'agence Havas qui nous donnent un résumé du discours de la Reine d'Angleterre. Nous les publions plus loin, et avant de porter un jugement sur leur contenu, nous préférons attendre le texte du discours en entier afin que nous puissions nous faire une idée exacte de la pensée qui a présidé à la rédaction du paragraphe concernant les affaires de la Turquie.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

Le projet de loi sur l'organisation militaire va revenir très-prochainement à l'ordre du jour du conseil d'Etat, après une étude particulière de certains points à laquelle se livre en ce moment S. Exc. le maréchal ministre de la guerre.

Ces jours derniers, dit le *Constitutionnel*, les chasseurs de la garde ont fait à Versailles des essais avec le fusil Chassepot. Voici quelques détails sur cette nouvelle arme de guerre :

Le fusil Chassepot porte à 1,000 mètres avec une précision inouïe, il est muni d'un *obturateur*, sorte de tampon en caoutchouc, qui clôt immédiatement le tonnerre du canon. L'aiguille est très-courte. On peut, avec ce fusil, tirer quinze coups à la minute ; mais dans la pratique, les officiers règlent le tir à huit coups.

Dépasser ce nombre serait dangereux au point de vue de l'épuisement trop rapide des munitions et de la justesse du tir. L'arme est très-légère ; elle pèse 4 kilogrammes ; la forme en est gracieuse et la crosse s'ajuste parfaitement à l'épaule. La balle est très petite, ce qui permet de porter beaucoup de cartouches. A l'extrémité du canon, on adapte le sabre baïonnette.

Le fusil Chassepot est infiniment supérieur au fusil prussien, qui ne porte pas juste au delà de 400 mètres, qui crache à la figure du soldat, et est muni d'une aiguille très-longue, qui se brise fréquemment.

Notre nouvelle arme de guerre fait l'admiration de tous les connaisseurs qui ont assisté au tir des chasseurs à pied. Ces soldats, familiarisés avec leur arme, ont été d'une adresse remarquable, et ont obtenu, surtout à 1,000 mètres, des effets prodigieux. A cette distance, la cible a été atteinte au moins trente fois sur cent.

Angleterre.

Le ministère anglais persiste à ne rien faire savoir de ses intentions. On en est donc toujours réduit aux conjectures en ce qui concerne la réforme électorale et toutes les questions intérieures ou extérieures.

Le *Times* est très dur pour ce pauvre ministère : il le compare « à un chef de famille qui ne saurait pas gouverner sa maison, et qui demanderait à sa femme et à ses enfants ce qu'il convient de faire, les laissant se prononcer et leur permettant même d'exécuter, sauf à désirer intérieurement que leurs projets échouent. »

Autriche.

Vienne, 25 janvier. — On assure que le ministère hongrois ne sera nommé que lorsque la commission des 67 aura accepté le projet de la sous-commission. Le ministère hongrois interviendrait alors pour décider la Diète à modifier ce projet et à accepter le système militaire. On dit que M. Deak agira auprès de la commission des 67 pour qu'elle accepte le projet de la sous-commission.

L'*Abendpost de Vienne* publie les détails suivants relatifs à l'incident qui s'est produit dans le port le Lésina. Le 7 de ce mois, une frégate cuirassée s'était montrée dans ce port et s'était dirigée dans le canal de la Calamota. Le sous officier qui commandait le fort Lapet tira un coup à poudre, ne pouvant pas apercevoir le pavillon de la frégate.

Ce premier coup fut bientôt suivi d'un second, tiré cette fois-ci à boulet. Quand le bâtiment eut tourné, le sous officier impérial reconnut qu'il appartenait à la marine italienne.

Un officier de cette frégate, qui était arrivé dans l'intervalle à Raguse, fut envoyé auprès du général commandant pour porter plainte. Celui-ci a, dit on, invité la frégate à entrer dans le port et a fait remarquer en même temps à l'officier délégué la faute qu'on avait commise en n'arborant pas le pavillon. La frégate italienne resta toute la nuit devant Raguse et reprit la mer le lendemain.

On écrit de Vienne :

« Une ordonnance du ministère de la guerre enjoint aux officiers, en se référant à une prescription déjà existante, de se mettre dans un délai de six semaines, au courant de la langue que parlent la majorité des hommes de leur régiment, de manière à rendre possibles des rapports directs et suivis entre les officiers et les soldats. »

Par une lettre autographe du 21 janvier, l'Empereur d'Autriche a confié provisoirement la direction du ministère des finances à M. Charles de Becke, sous-secrétaire d'Etat dans ce ministère.

Le ministre des finances d'Autriche, M. de Larisch, demandait depuis longtemps à être relevé de son poste. Sa démission a été acceptée.

On assure que ce sont des affaires de famille auxquelles il doit vouer toute son activité qui l'ont déterminé à prendre sa retraite.

Italie.

Un récent article de la *Gazette de Florence*, reproduit par divers journaux de Turin, assurait que des émissaires francais parcourent les environs d'Aoste dans l'intention d'y faire de la propagande au profit du gouvernement français. La *Nazione* dit être en mesure de déclarer de la manière la plus explicite que cette nouvelle est dénuée de fondement.

Allemagne.

On nous mande de Stuttgardt que l'on s'attend sous peu à une réunion, dans cette ville, des plénipotentiaires des Etats de l'Allemagne du Sud, pour régler l'organisation commune des forces militaires. C'est le gouvernement bavarois qui a pris l'initiative. Cette invitation a été accueillie avec satisfaction par le gouvernement de Würtemberg, et on pense que le grand-duché de Darmstadt est dans les mêmes dispositions. Le projet soumis par le cabinet de Munich ressemble beaucoup au système militaire prussien.

D'après ce projet de réorganisation, l'armée bavaroise formerait un effectif de 120,000 hommes et une réserve de 100,000. Le temps de service serait pour la ligne de trois années pour la réserve, cinq ans pour la landwehr premier ban, et cinq ans pour la landwehr deuxième ban ; total, seize ans.

Portugal.

Le gouvernement portugais a présenté aux Chambres deux projets de loi de la plus grande importance, réorganisant le corps des ingénieurs de l'armée et proposant la création de banques de crédit agricole et industriel.

Amérique du Sud.

Le général Mosquera, président des Etats-Unis de Colombie, a adressé sa démission à la cour suprême de Bogota, qui a refusé d'accepter.

Le steamer *Pereire*, apporte des nouvelles de Valparaiso du 3 décembre et du Callao du 14 L'escadre alliée était encore mouillée à Valparaiso, mais elle avait reçu l'ordre de se tenir prête à appareiller le 5 janvier. Cet ordre est motivé, assure-t-on, par la concentration des forces navales espagnoles à Montevideo. Les hostilités vont, sans doute, être bientôt reprises.

L'arrivée à Lima de M. Coyarrubias, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères du Chili, donne lieu à de nombreux commentaires. Le voyage de cet homme d'Etat paraît se rattacher aux opérations prochaines de l'escadre alliée.

Le Congrès péruvien se réunira en session préparatoire le 30 janvier et s'installera le 15 février.

Etats-Unis.

Dans sa séance du 9 janvier, le Sénat des Etats-Unis a adopté, par 24 voix contre 15, les bills d'admission du Nebraska et du Colorado dans l'union.

La clause suivante a été ajoutée par le Sénat aux bills d'admission de ces deux Etats :

Cet acte ne sera définitif qu'à la condition fondamentale et perpétuelle que dans lesdits Etats (du Nebraska et du Colorado) il ne sera apporté aucune restriction à l'exercice du droit de suffrage, ou de tout autre droit à raison de la différence de race ou de couleur des citoyens, sauf pour les Indiens non taxés.

New-York, 5 janvier. — On mande du Mexique que l'empereur Maximilien a publié un décret divisant l'armée impériale en trois corps placés sous les ordres des généraux Miramon, Mejia et Marquez,

Des fonds ont été alloués pour le rapatriement des troupes belges et autrichiennes.

Dans une allocution récente, l'empereur du Mexique a témoigné ses regrets de l'attitude des Etats-Unis vis-à-vis du Mexique.

New-York, 5 janvier.—Le Sénat a abrogé la partie du projet de loi de confiscatino

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

XXV

Geneviève, vêtue d'une jolie robe grisaille et coiffée à la grecque avec une résille de velours cerise, était complètent transformée; et comme elle se sentait belle et admirée, ses gestes mêmes étaient devenus plus dégagés, plus coquets ; son regard avait plus d'assurance. Elle s'exprimait avec moins de timidité et plus d'à propos. Mais que d'ennemies lui fit dans l'atelier cette métamorphose ! Il n'était pas jusqu'à la demoiselle à repentirs, bien sûre de ses charmes pourtant, qui ne se sentît écrasée par la beauté de la jeune Lilloise.

Aussi, pendant plusieurs jours. Geneviève fut-elle le point de mire de toutes leurs malices. La *première* elle-même commençait à s'inquiéter de la faveur dont la *nouvelle* jouissait auprès de madame.

— Il faut avouer que cette mijaurée, qui le premier jour n'osait lever les yeux, a eu vite fait son éducation, dit l'une de ces demoiselles. Maintenant elle a l'air de se moquer de nous.

En cet instant, le petit Joseph entra et dit :

— Mademoiselle Geneviève, on vous demande au salon.

Comme la première fois, la curiosité et la jalousie de ces demoiselles furent vivement excitées.

— Joseph ! Joseph ! qui donc la demande encore ?

— Un vieux monsieur.

— De quoi a-t-il l'air, ce vieux ?

L'ouvrière placée près de la porte entendit le frôlement d'une robe de soie dans l'escalier et dit à demi-voix :

— Voilà madame !

Toutes ces demoiselles baissèrent les yeux et semblèrent profondément absorbées par leur couture.

Quand madame entra on eût entendu voler une mouche.

On sait que madame ne plaisante pas, et que l'ouvrière surprise en flagrant délit de paresse est bientôt congédiée. Et, de fait, pourquoi Mme Thomassin serait-elle indulgente? Elle paye généreusement quarante sous. C'est l'élite des ouvrières qui gagne pareille somme, et il y a sur le payé tant de pauvres filles qui, en cousant même une partie de la nuit, arrivent à grand'peine à en gagner vingt-cinq !

Avant de descendre à l'atelier, Mme Thomassin avait fait passer Geneviève par sa chambre, lui avait lissé les cheveux, avait donné une grâce à la résille, et, lui désignant la porte du salon, elle lui avait dit :

— Ma chère enfant, soyez aimable avec M. le duc, car votre avenir dépend de cet entretien. Surtout ne soyez pas si morose. M. le duc aime la gaieté.

Geneviève entra toute tremblante au salon. Elle vit un homme d'une soixantaine d'années qui lui désigna amicalement un siége.

Geneviève s'était représenté sous des dehors austères ce personnage bienfaisant, qu'un chagrin d'amour, au dire de Mme de Courcy, torturait depuis sa jeunesse.

Elle s'étonna donc de le trouver vêtu avec une élégance de bon goût, mais un peu prétentieuse pour un homme de cet âge. Le sourire de ce vieillard était fin et sceptique, et son regard s'arrêtait sur elle avec une persistance qui l'embarrassait.

— C'est vous, ma belle enfant, dont m'a parlé Mme de Courcy.

— Oui, monsieur ; elle m'a aussi parlé de vous, de votre bonté. Soyez persuadé que je ferai tous mes efforts pour mériter votre intérêt.

— Voilà une charmante petite réponse, fit le duc. On dirait... Mais non, personne ne vous l'a apprise, n'est-ce pas, mon enfant ?

L'ouvrière rougit, car elle crut avoir été maladroite.

Il lui tendit la main, et Geneviève lui donna la sienne.

— Madame de Courcy ne m'avait pas trompé, vous êtes adorable. De la beauté, de la candeur et une main de patricienne. Mais, ma fille, il faudra soigner un peu mieux vos ongles ; je tiens beaucoup à ce détail.

— Je vous remercie de m'en avertir, monsieur, dit Geneviève.

— Elle est ou très-rouée, ou très-candide, ou stupide, pensa le duc. Voyons lequel.

Et il reprit :

— Vous me plaisez déjà beaucoup, je vous assure ; mais ce que j'aime par-dessus tout, c'est la sincérité. Ouvrez-vous donc à moi comme à un confesseur. Combien de fois déjà avez-vous aimé ?

Geneviève rougit encore, baissa les yeux et ne répondit pas.

— Je suis très-indulgent, je vous en préviens ; deux ou trois fois, n'est-ce pas ?

— Non, monsieur, répondit Geneviève avec dignité.

— Quatre ou cinq alors ?

— Non, monsieur ; on a dû vous le dire, une seule fois.

— Et vous avez quel âge ?

— Vingt ans.

— Et vous aimez depuis combien de temps ?

— Depuis huit mois.

— Et jusqu'à dix-neuf ans, jamais, jamais ce petit cœur-là n'avait battu pour personne?

— Pour personne.

— Vous êtes pourtant de Lille, une ville de manufactures?

— Oui, monsieur, mais j'allais depuis fort peu de temps à la fabrique. Auparavant je travaillais à la maison.

— Et vous aviez sans doute une mère pieuse ? Etes-vous dévote?

Geneviève hésita. Elle craignait de donner une mauvaise idée d'elle à ce bienfaiteur, religieux peut-être.

— Non, monsieur, dit-elle enfin. Ni mon père ni ma mère ne vont à la messe, et moi je n'y allais pas davantage. Mon père est un très-honnête homme; mais c'est une idée comme cela, il ne peut souffrir les capucins.

— Ah ! ah ! c'est un esprit fort? Tant pis, ma fille. Pour les femmes comme pour le peuple, la religion est un frein nécessaire. Je désire que vous ayez un peu de dévotion. Sans doute je ne veux pas faire de vous une religieuse. Cependant j'aimerais mieux trouver en vous ces sentiments qui élèvent l'âme et l'esprit et préservent des honteux désordres.

— Ah ! monsieur, s'écria Geneviève, sans doute j'ai commis une faute grave; sans

Voir le numero du 6 février.

qui donne au président le pouvoir discrétionnaire de proclamer une amnistie générale.

Il a été présenté à la Chambre des représentants une résolution tendant à diminuer les attributions de la cour suprême, et proposant la division du Texas en quatre territoires.

La législature de l'Ohio a ratifié l'amendement à la constitution.

La cour suprême va être appelée à formuler une décision sur la question de savoir si l'Alabama doit être considéré oui ou non comme un Etat.

Le vapeur *Don* est parti en expédition secrète pour Saint-Thomas. Le bruit court qu'il emporte 25 millions de dollars pour l'achat de cette colonie danoise.

La mission de Campbell au Mexique est abandonnée pour le moment.

La vapeur *Fashion* a brûlé sur le Missisipi. Il y a eu 300 victimes, dont la plupart étaient des noirs affranchis.

L'arrêt de mort prononcé contre les prisonniers fénians, au Canada, a été commué en vingt ans de prison.

New-York, 9 janvier. — La résolution adoptée par la Chambre des représentants, pour la mise en accusation du président, relève à sa charge :

1° Abus manifestes commis dans l'exercice du *veto*, et dans l'exercice de ses pouvoirs, par les nominations qu'il a faites et les grâces qu'il a accordées ;

2° Infidélité dans l'administration des biens publics, et intervention dans les élections.

On croit que M. Thaddeus Stevens prépare un projet pour la proclamation de l'état de siége dans tout le Sud.

Les autorités canadiennes ont refusé d'accéder à la demande de M. Seward, au sujet des pièces relatives au procès des fénians.

Dans un meeting de fénians tenu à New-York, une résolution déclare que Stephens est un charlatan ; le général Gleeson a été élu à sa place.

Mexique.

Nous trouvons encore aujourd'hui des nouvelles du Mexique dans les feuilles américaines du 12 janvier. En voici le résumé.

New-York, 12 Janvier.— Les nouvelles de Matamoros sont du 7 courant. On disait que Cortina était de nouveau devant la ville, se préparant à l'attaque.

L'occupation, par des libéraux, de San Luis Potosi, de Guadalajara et d'Aguas Calientes est confirmée.

Juarez était à Durango, où il a été rencontré par un messager du maréchal Bazaine, qui, dit-on, venait pour traiter de la reconnaissance par les juaristes, de l'indemnité de guerre due aux Français.

L'armée de Méjia était, dit-on, complétement démoralisée.

Le général Sedgewick n'avait pas quitté Brownsville, et Escobedo marchait avec son armée dans la direction de San Luis.

D'après les avis de San Francisco, les Français étaient encore en possession d'Acapulco, sur le Pacifique ; mais ils se préparaient à évacuer la ville, le jour de Noël après avoir pourvu, par un traité avec les libéraux, à la protection des habitants.

Charleston 5 janvier.— Le décret impérial ordonnant un nouvel impôt, embrasse toutes sortes des propriétés de l'Empire. Les taxes seront payées tous les deux mois sinon il y aura amende.

Le général Douay commande les forces françaises à Puebla, où Maximilien vit de la manière la plus retirée. Le conseil municipal lui avait souhaité la bienvenue dans une Adresse, qui faisait des vœux pour la prospérité de l'Empire et la consolidation de la nation.

Le colonel juariste Bravo et trois de ses officiers ont été fusillés par les impérialistes.

Parlant du décret impérial du 19 janvier, le *Débat* de Vienne dit :

« Le couronnement de l'édifice, ou plutôt les dernières mesures du gouvernement français lesquelles, selon la déclaration de l'Empereur des Français, sont destinées à couronner l'édifice élevé par lui, sont toujours au premier plan des questions politiques. La plupart des grands journaux du continent et de l'Angleterre ont apprécié et commenté ces décrets.

» Les dispositions relatives au droit de réunion et à la presse en France nous manquent encore pour que nous puissions porter un jugement sur ces mesures. Mais si l'on ne peut vouloir approuver sans réserve ces modifications apportées au régime gouvernemental en France, on est forcé néanmoins d'y voir un progrès dont le développement aura de bons résultats pour la vie publique. Les décrets impériaux ne sont condamnés purement et simplement que par ceux qui par principe combattent même le bien quand il porte le cachet du bonapartisme, ou par ceux qui condamnent sans examen.

» La question à poser maintenant est celle-ci : la grande majorité du peuple français regardera-t-elle les réformes arrêtées par l'Empereur comme suffisantes pour qu'elle puisse, avec elles et par elles, atteindre le but qui lui paraît le plus désirable pour le développement de la liberté et une forte organisation intérieure. Cette question que l'Empereur a posée avec précision et clarté en déclarant, dans sa lettre au ministre de l'Etat, qu'il donnait aux institutions françaises le développement dont elles sont susceptibles et qui répond aux intérêts de la France, cette question intéresse non-seulement la France, mais aussi à un haut degré le reste de l'Europe, pour lequel il n'est pas indifférent qu'un puissant Etat comme la France se montre satisfait ou qu'il manifeste du mécontentement et que, par suite, il faille redouter des mouvements qui ne pourraient manquer de réagir sur l'Europe.

» A notre avis, les réformes du 19 janvier offrent aux Français un moyen d'action dont ils pourront se servir avec des chances de succès s'ils s'efforcent sincèrement de mettre fin à la stagnation intérieure sans exposer la France même aux dangers d'un ébranlement dont les conséquences sont incalculables, ou du moins sans provoquer des expériences dont les résultats seraient pour le moins problématiques. Il est incontestable, il est vrai, que le droit d'interpellation, dans sa forme actuelle, est soumis à des restrictions qui en rendent l'application fort difficile, mais sous ce rapport ce sera à la pratique à mitiger et à améliorer la théorie, si le gouvernement a eu l'intention sérieuse d'accomplir des réformes réelles.

» Si le gouvernement remplit parfaitement sa tâche dans ce sens, s'il se laisse guider par l'esprit d'un libéralisme véritable et non par ces vues anxieuses qui trop souvent paralysent en grande partie l'effet des meilleures mesures politiques, l'ensemble des nouvelles réformes favorisera un progrès salutaire et il se produira entre la masse du peuple et le gouvernement en France cette entente qui n'a que trop souvent fait défaut jusqu'ici, au préjudice des deux parties, et alors on se passera sans doute volontiers de la discussion de l'Adresse.

» Si les partis politiques dont l'influence est décisive utilisent sagement ce qu'on leur offre, les réformes impériales se développeront convenablement et le gouvernement pourra être amené en conséquence à faire des concessions dans le cas où la pratique rencontrera des barrières qui devront être écartées.

Au sujet de la question hongroise, le *Wanderer* du 26 janvier dit :

« On avouera que la formation d'un ministère hongrois présente des difficultés qui ne se produisent pas d'ordinaire dans la composition d'un gouvernement non parlementaire.

» Mais comme nous l'avons déjà dit l'on ne s'occupe pour le moment de ces difficultés que comme de choses accessoires, la question de personnes n'est pas encore à l'ordre du jour. Il s'agit avant tout de créer une situation qui permette au parti Deak de saisir des rênes du gouvernement. C'est ce qui dépend avant tout de l'issue des délibérations de la commission des 67 qui seront reprises lundi prochain pour être menées promptement à leur terme. Ce n'est que si ces délibérations font espérer d'une manière sûre que la majorité de la diète adopte les idées du parti Deak que ce parti se décidera à former un ministère, et ce n'est que dans le cas où les décisions de la commission seront en harmonie avec les pourparlers qui ont eu lieu à Vienne que la couronne sera en mesure de nommer de fait ces ministres proposés par ce parti. D'après tout cela, la *Presse* s'étonnera peut-être moins que nous imposions un frein à notre enthousiasme ; nous savons apprécier l'importance de la victoire qui a été remportée sur les difficultés que nous avons maintenant derrière nous, mais nous ne nous faisons pas illusion non plus sur celles qui nous restent encore à surmonter. Il faut nous attendre à des débats animés auxquels la presse allemande prendra et doit prendre un part active. C'était probablement pour cette raison qu'on a donné un certain degré de publicité aux délibérations de la commission des 67, c'est là que la bataille proprement dite sera livrée et non point au soin de la diète plénière. Si la question des affaires communes est une fois portée devant la diète, — et cela ne peut se faire qu'après la nomination d'un ministère hongrois, — la chose principale est déjà résolue.

» Tel est l'état des choses au-delà de la Leitha, et comme l'impulsion pour les changements de personnes dans les sphères gouvernementales ne pourrait venir pour le moment que de là, il est bien clair que tous les bruits qui courent et font mention d'une crise au sein de notre ministère ne sont que de pures inventions. Le fait qu'avec la nomination d'un ministère responsable hongrois le principe de la responsabilité ministérielle devra être étendu à toute la monarchie et qu'il y a des personnes qu'on ne peut se figurer comme ministres responsables, on ne saurait le nier. Il serait également absurde de croire que la diète hongroise puisse jamais être appelée à jouer le rôle d'un véritable parlement sans qu'elle se trouve aussi en présence d'un corps représentatif en possession des mêmes prérogatives; déjà le projet des délégations adopté par le gouvernement rend indispensable une homogénéité de ces deux corps, d'où les légations doivent sortir. »

Correspondance particulière de la TURQUIE.

Paris, 25 janvier 1867.

La Note du *Moniteur* a été accueillie avec la plus vive satisfaction, je veux dire celle par laquelle le gouvernement annonce que, bien que l'Adresse soit supprimée, pour ne pas tarder à éclairer le pays sur la politique extérieure, il acceptera, dès le début de la session, toutes les interpellations qui lui seront adressées à ce sujet. C'est là, en effet, ce qui nous occupe le plus, savoir où nous en sommes, au milieu du malaise qui pèse sur toute l'Europe, et en présence de toutes les questions menaçantes que chaque jour semble aggraver. C'eût été pour tout le monde plus qu'un désappointement de n'avoir, à l'ouverture de la session, aucune information officielle, aucune déclaration du gouvernement sur cette terrible politique extérieure.

Maintenant, si nous passons aux autres réformes, non pas décrétées, mais promises, je dois dire qu'elles ont été accueillies en principe avec satisfaction, mais qu'on attend, pour se prononcer d'une façon définitive, les règlements ou pour mieux dire, les nouvelles lois annoncées en même temps et qui doivent régir le droit de réunion, et la nouvelle condition où se trouvera la presse. L'arbitraire administratif est supprimé, et ce sont les tribunaux correctionnels qui apprécieront les délits de presse. En un mot, c'est un complet retour au droit commun Avec quelque tact, quelque mesure que s'exerce le pouvoir discrétionnaire de l'administration, c'est l'abitraire, c'est le bon plaisir, tandis qu'avec la juridiction correctionnelle, ce n'est plus l'homme qui juge avec ses partis pris, et parfois ses passions, c'est la loi impassible, immuable. Mais quelle sera cette loi ? Ce sont des hommes qui la feront. Elle peut être douce, indulgente, facile; elle peut être sévère, dure, implacable, plus despotique et plus cruelle que les caprices des plus insensés du bon plaisir. Aussi, en présence de cet inconnu, certains journaux qui n'auraient voulu pour la presse que les appréciations du jury, regrettent-ils presque le pouvoir discrétionnaire de l'administration. Ils ont doublement tort; car il est d'une part impossible que le gouvernement soumette aux Chambres une loi sur la presse plus pénible que l'arbitraire, et d'autre part, quelle que doive être celle-ci, il n'en est pas moins vrai qu'entre lui et la presse, le gouvernement accepte maintenant un arbitre. C'est en principe, la liberté de la presse. Il est vrai qu'il ne supprime pas l'autorisation préalable que doit obtenir tout journal qui se fonde (1)

Je me suis exprimé très nettement, très franchement, vous le voyez, sur l'effet qu'a produit dans le pays, ce qu'on appelle le coup d'Etat du 21 janvier. En somme, sauf les restrictions que je viens de vous faire connaître, il a été accueilli avec faveur, et il a fait une heureuse diversion au malaise général qui résulte de la rareté des céréales, de la cherté du pain et des rigueurs de l'hiver. Des ordres viennent d'être donnés pour des achats nombreux de blés dans les pays de production, et de plus, sur l'initiative même de l'Empereur, on s'occupe d'établir dans les quartiers populeux de Paris, des sortes de buffet où les ouvriers trouveront, aux prix les plus bas, des aliments sains et tout apprêtés, tels que bouillon, viande et légumes. Avec quelques sous, un homme pourra faire un repas abondant et fortifiant.

Ce n'est pas tout, pour aider les familles pauvres qu'a pu gêner le terme, toujours si dur du 8 janvier, l'Empereur a fait remettre à l'administration, 50,000 fr. prélevés sur sa cassette pour leur être distribués.

Vous le voyez donc, si les classes pauvres subissent une crise bien pénible, du moins la prévoyance de l'administration ne leur fait pas défaut, et les aidera à la passer sans trop de souffrance. Soyez bien convaincu que tous les bruits de manifestation au faubourg Saint-Antoine, dont certains journaux ont parlé, sont complétement inexacts.

L'ouverture des Chambres aura lieu vraisemblablement, vers les premiers jours de février. On dit que, par un prochain Senatus-Consulte, l'Empereur modifiera les conditions actuelles d'existence du Sénat, de façon à ce qu'il puisse jouer un rôle en rapport avec les nouvelles réformes.

Au Corps Législatif, un des premiers projets de loi soumis sera celui sur la contrainte par corps. Je ne parle pas du projet sur la réorganisation militaire, cela va sans dire. A ce propos, il est des journaux qui parlent de modifications fort graves projetées dans l'armée, de suppression complète de corps, tels que la grosse cavalerie; etc. Tenez pour certain que tous ces bruits ne posent sur aucun fondement sérieux, et que l'on ne sait rien de positif sur le projet de réorganisation.

Il en est de tous ces bruits, comme de tous ceux qui ont suivi les décrets du 21 janvier. Chaque journal veut avoir des informations que ne possèdera pas le voisin, et en fin de compte, la vérité ne se trouve d'aucun côté. Que n'a-t-on pas dit et que ne dit on pas encore, par exemple, sur ce prétendu tiers-parti, sur l'influence qu'il exerce, sur le triomphe de ses idées, sur M. Ollivier, sur M. Edmond About, devenu le conseiller de l'Empereur et déjà désigné pour les plus hautes fonctions ?

Quand vous trouvez de ces nouvelles dans nos journaux, lisez et passez.

Avant d'en finir avec ces gros événements de la semaine, n'oublions pas de dire que l'opposition se prépare à la lutte pour la prochaine session. Les députés de la minorité ont eu déjà chez M. Marie une réunion préparatoire qui se renouvellera chaque semaine jusqu'à l'ouverture des Chambres, et ils ont dîné lundi dernier chez M. Thiers qui se dispose, dit-on, à user fréquemment du droit d'interpellation.

J'abrège les nouvelles de l'étranger. La situation du Mexique semble s'améliorer en ce moment. L'Empereur Maximilien organise son armée qu'il vient de diviser en trois corps, et se prépare à la résistance. Un décret vient de retirer au maréchal Bazaine ses pouvoirs exceptionnels comme commandant en chef des troupes expéditionnaires. Plusieurs chefs dissidents ont abandonné Juarez pour se rallier à Ortega. Les Etats-Unis semblent peu satisfaits de la tournure que prennent les choses au Mexique et leur envoyé, M. Campbell, est à la recherche de Juarès qui a établi le siège de son pseudo-gouvernement à Durango.

En Angleterre, ouverture de la session, le 5 février, et le 11, nouvelle manifestation réformiste. L'affaire des fénians se calme. Un meeting a déclaré, par un vote à New-York, que Stephens étaient un « blagueur ».

On parle d'une visite que feraient vers le printemps, à Paris, la reine d'Angleterre d'une part, et de l'autre le roi de Prusse.

On annonce le départ de Malte d'une escadre anglaise, envoyée à Beyrouth, sans doute à cause de la nouvelle équipée du trop fameux Joseph Karam.

En Espagne, toujours de grandes difficultés de situation. Un parti se forme en faveur de la duchesse de Montpensier, sœur de la reine Isabelle. On forcerait celle-ci à abdiquer, et l'infante recevrait la couronne; le duc de Montpensier ne serait pas nommé roi, et serait prince-époux. On parle de mesures que le gouvernement espagnol, fort inquiet, se disposerait à prendre contre le duc et la duchesse. A vrai dire, je crois peu à ce changement de dynastie qui substituerait en Espagne, les Orléans aux Bourbons. Il ne suffit pas de la volonté des Espagnols, pour qu'il se réalise, et en pareil cas, il faut quelque peu compter avec les voisins.

Plusieurs journaux, et notamment la *France*, si je ne me trompe, ont parlé de prochaines conférences relatives à la question d'Orient. Je crois pouvoir affirmer qu'ils sont dans l'erreur, et qu'on ne songe nullement, en ce moment du moins, à ouvrir des conférences diplomatiques.

Voici maintenant les grosses nouvelles, ou plutôt, les bruits les plus importants du jour; je les ai gardés, comme on dit, pour la bonne bouche.

Donc, il serait question d'abord de diminuer l'impôt foncier, principalement en ce qui concerne la petite propriété, et de développer, par contre, l'impôt mobilier, d'en faire la principale source des revenus de l'Etat, enfin de constituer une sorte d'*income-taxe*, avec cette différence que si chaque année, on le diminue en Angleterre de façon à l'éteindre peu à peu, il serait fixe et permanent en France.

Après cette réforme économique qui ne pourrait manquer de satisfaire au plus haut point les gens de la campagne, qui font le gros de la population, on dissoudrait la Chambre, et l'on procèderait à de nouvelles élections auxquelles cette réforme et le vote des paysans donneraient un caractère spécial. Enfin, pour me résumer, c'est sur l'élément essentiellement plébéien et rural que le gouvernement s'appuierait, c'est en quelque sorte, à son concours qu'il ferait surtout appel pour défendre les grands intérêts nationaux. Je ne vous donne cette nouvelle que sous toute réserve, elle est assez grave pour que je n'en prenne pas la responsabilité, et surtout rien ne démontre qu'elle se réalisera absolument.

(1) Le télégraphe nous a appris, à une date plus récente, que cette restriction dont parle notre correspondant, n'existe plus, par le fait de la volonté impériale.

(*Note de la Rédaction.*)

NOUVELLES LOCALES.

Avant-hier matin, à 3 h. à la turque, S. M. I. le Sultan, de retour de la superbe mosquée de Sultan-Ahmed, où Elle avait été faire la prière solennelle du Baïram, entrait dans les cours de Séraï-Bournou, au milieu des vivats d'une foule enthousiaste. Quelques instants après, Sa Majesté prenait place sur un trône préparé à cet effet et la cérémonie du

---

doute, aux yeux de bien des gens, j'ai perdu le droit de me dire une honnête fille; cependant, si vous voulez vous informer, vous saurez que j'ai toujours eu une bonne réputation.

Elle avait des larmes dans les yeux.

— Comment, fillette, vous pleurez ! dépêchez vous d'essuyer ces beaux yeux là. Je vous déclare que je ne puis supporter les pleurs. J'ai les nerfs très impressionnables. Cela pourrait même arrêter ma digestion.

Geneviève essaya un sourire.

— A la bonne heure ! riez toujours ! Vous êtes cent fois plus belle. Et puis vous avez de si jolies petites dents ! Voyons, regardez-moi ; croyez-vous que je ne vous déplairai pas trop ?

— Oh ! monsieur, comment ne vous aimerais-je pas ? Vous paraissez si bon !

— Euh ! euh ! j'ai bien mes défauts. Je suis impatient, et dans ces moments-là je déchire et je casse tout. Mais on ne se plaint pas trop, car je répare si bien les dégâts ! Je suis du reste un bon enfant, vous verrez, pas tracassier du tout ! Vous serez libre de vivre à votre guise, Je ne vous ferai pas espionner. Voilà pourquoi je vous ai adressé tant de questions : c'est que je désire avoir confiance en vous. Enfin, je ne suis plus jeune, et je veux maintenant que ma vie s'écoule sans émotions, sans tracas. Ainsi, pas de scènes, pas de petites roueries. Je ne puis souffrir que les femmes s'avilissent ainsi. D'ailleurs je ne vous refuserait jamais rien ; car je ne suis point ladre et j'aime à voir le bonheur autour de moi. Soyez toujours franche aussi. Il ne servirait à rien de me tromper, Je connais les femmes sur le bout du doigt ; et, si adroites soient-elles, je les devine toujours. Ainsi vous avez aimé quelqu'un ; est-il à Paris ?

Geneviève hésitait à répondre. Le langage du duc a surprenait et l'inquiétait ; mais elle ne soupçonnait pas encore que Mme de Courcy eût pu la tromper. Elle repoussa le doute qui lui vint.

— Oui, monsieur, dit elle, il est pour le moment à Paris.

— Et vous le voyez toujours ?

— Rarement.

— Il vous aime encore cependant ?

— Hélas !

— Vous l'aimez donc ?

— Oui, monsieur.

— Oui ! s'écria le duc stupéfait, presque irrité.

— Je l'ai dit à Mme de Courcy et je n'ai pas d'autre désir que de le ramener à moi et de l'épouser.

Le duc fronça le sourcil. Il craignit d'avoir été le jouet d'une mystification. Puis remarquant la candeur de Geneviève, il éclata de rire.

— Je vois que nous ne nous entendons pas du tout. En quels termes Mme de Courcy vous a-t elle donc parlé de moi ?

Geneviève lui raconta sa conversation avec Lucrèce.

— Ecoutez, mon enfant, il y a eu malentendu. Vous êtes peut-être une brave fille, et je ne veux ni vous tromper ni vous séduire. Je ne suis pas le moins du monde un homme occupé de bonnes œuvres, mais je suis moins encore capable d'une mauveise action. Si j'étais jeune, j'entreprendrais peut-être de me faire aimer de vous, car vous êtes charmante ; mais à mon âge je n'ai plus de temps à perdre. Je vous dis donc simplement : Si vous voulez tenir ma maison, je vous donnerai un hôtel, une voiture, une grande existence. Robes, cachemires, bijoux, vous pourrez vous passer toutes vos fantaisies. Je suis marié, sans enfants, et je vis séparé de ma femme. Voyez donc si cela vous convient.

Etonnée, bouleversée par cette offre inattendue. Geneviève hésita un moment ; mais elle fut vite remise, et, se levant fièrement :

— Non, monsieur, dit-elle, cela ne peut me convenir.

Le duc la considéra, comme s'il doutait de ce qu'il entendait. C'était la première fois peut-être qu'il trouvait une femme rebelle. Piqué au jeu par cette résistance, il voulut insister, lui prendre la main ; mais Geneviève la retira vivement. Alors le duc, à son tour, se leva, et, la saluant avec déférence :

— Adieu, dit-il, je vous ai prise un peu à l'improviste ; réfléchissez à ma proposition.

Et il sortit, laissant Geneviève atterrée.

XXVI

Lorsque Mme Thomassin la rejoignit au salon, Geneviève était assise, morne et le visage inondé de larmes.

Voilà donc pourquoi on l'avait habillée, pourquoi on s'intéressait à elle, pourquoi on l'avait entourée de soins et d'égards ! Mais qu'était donc cette madame de Courcy à laquelle Lionel l'avait recommandée ! qu'était donc la maison de Mme Thomassin ?

Cette maison ressemblait à beaucoup d'autres. C'était un atelier de couture dirigé par une ancienne courtisane. Quand on voit des jeunes filles, souvent même des enfants, poussées à l'inconduite par les personnes mêmes qui devraient les protéger, les défendre, faut-il s'étonner de l'effroyable dépravation d'une trop grande partie de cette classe d'ouvrières ? C'était surtout cette dissolution des mœurs, véritable fléau social, que voulait dénoncer et combattre Mlle Borel. C'était la mission à laquelle elle avait voué sa vie.

— Eh bien ! mon enfant, qu'y a-t il ? Pourquoi ce chagrin ? demanda à Geneviève Mme Thomassin avec une voix attendrie.

Autant Mme Thomassin se montrait dure, hautaine même vis-à-vis de ses ouvrières, autant elle savait être câline et gracieuse lorsque son intérêt l'exigeait.

— C'est une infamie, madame, c'est une infamie ! répétait Geneviève ; je ne me serais jamais attendue, en entrant ici, à de pareilles humiliations !

— Expliquez-vous, mademoiselle, dit la couturière qui voulut paraître ignorer ce qui s'était passé.

— Geneviève raconta son entretien avec le duc.

— De quoi vous plaignez-vous, ma fille ? reprit Mme Thomassin. Le duc s'est conduit envers vous en parfait galant homme. Ne vous a-t-il pas montré une grande bienveillance ? Il est marié, il ne peut vous épouser; mais, d'après tout le bien qu'on lui a dit de vous, il offre de vous prendre pour tenir sa maison. Cela se voit dans la société élégante. Je comprends combien votre refus a dû le surprendre ; car enfin, ne vous abusez pas sur votre situation : vous vous êtes enfuie de chez vos parents avec un jeune homme qui vous a abandonnée ; votre réputation est à jamais perdue.

(*Sera continué demain.*)

baise-pied commençait. C'est vraiment un merveilleux spectacle que ce long défilé de tous les hauts fonctionnaires de l'Empire, dans des costumes d'une richesse remarquable. On admirait surtout dans la foule les têtes intelligentes et les costumes si beaux et si caractéristiques des Ulémas.

Du reste la cérémonie du Baïram a eu lieu, selon les règles traditionnelles.

—

Lundi dernier, un concours nombreux de personnes du meilleur monde se trouvait au Théâtre Italien, qui donnait ce soir-là une représentation au bénéfice de Mme Cassh-Pollini, son excellent *contralto*.

Nous avons déjà eu maintes occasions de parler du talent incontestable de Mme Pollini. Dans l'Opéra choisi par la bénéficiaire, le *Don Sebastiano*, de Donizetti, elle s'est montrée, tout-à-fait grande cantatrice.

Elle phrase avec un art remarquable cette musique difficile et tourmentée ; et joue en tragédienne consommée, un rôle extrêmement pénible.

Aussi les bravos n'ont-ils pas fait défaut à la bénéficiaire.

Nous avons aussi remarqué la bravoure et la maestria avec lesquelles elle a chanté la grande scène de *Saffo*. Mme Pollini a très-bien compris et rendu avec art cette musique difficile et en dehors des écoles actuelles.

—

Nous sommes priés de rectifier l'erreur commise par une feuille de la ville, qui annonce la suppression des bals des jeudis et samedis dans l'établissement de M. Pérèz.

Ces bals continuent à avoir lieu comme par le passé.

—

Nous sommes en retard avec le Cirque Suhr. Sans vouloir nous acquitter aujourd'hui de tout notre arriéré, nous tenons réellement à constater le grand succès qu'obtiennent les curieuses et intéressantes représentations qu'on donne chaque soir. Il est bien entendu que nous nous réservons de revenir plus tard et plus en détail sur ce sujet.

—

Le Parisien a la prétention d'avoir plus d'esprit à lui seul que tous les autres Français de l'Empire. De leur côté les provinciaux réclament contre cette prétention du Parisien et les habitants du midi de la France prétendent à la palme de l'intelligence. Il est assez curieux de voir cependant comme ils se laissent facilement duper par les charlatans de toute espèce.

Il nous tombe sous la main le programme d'une représentation donnée sur le théâtre de Toulouse et nous ne pouvons résister au désir de le mettre sous les yeux de nos lecteurs. Nous reproduisons textuellement les détails les plus remarquables.

Aujourd'hui le Théâtre de Toulouse donnera une *seule* représentation d'*Othello*, drame de Shakespeare. Jamais l'œuvre immortelle du poète anglais n'a rencontré un interprète supérieur à *Aldridje, le tragédien noir*. Ira Aldridje est le seul *nègre* qui ait embrassé la carrière théâtrale.

Ses ancêtres étaient princes de la tribu des Pulahs. Leurs états comprenaient, sur la côte occidentale de l'Afrique, toute la partie du Sénégal baignée par la rivière de ce nom.

La presse étrangère et la presse parisienne placent *Aldridje* au dessus de Macready et de Keau et le déclarent égal à Talma.

Certes Ira Aldridje a du talent, mais il faut convenir qu'il a une dose d'amour-propre bien plus grande encore.

—

La Société de la *Concordia* donne samedi prochain, 9 février, son bal accoutumé dans la salle ordinaire de ses réunions.

—

Le 4e bal de la Société ouvrière italienne aura lieu dimanche prochain, 10 février.

—

Dans notre numéro de mercredi dernier, dans une citation latine, on nous fait dire :

Homo sum et nihil huma*no* a me alie*mem* puto.

Sans avoir aucune prétention à être un latiniste distingué, nous ne pouvons, sous peine de faire rire de nous, laisser passer de pareilles *coquilles*; qu'on nous permette donc de rétablir le vers tel qu'il doit être lu :

Homo snm et nihil humane à me alienum puto.

Nous recevons la communication suivante que nous nous empressons de publier :

Constantinople, le 5 févrler 1867.

« Monsieur le Rédacteur,

« Hier, se rendant à l'invitation insérée dans les journaux arméniens, par l'initiative de quelques notables de la nation, un grand concours d'Arméniens se trouvait réuni dans la salle du café Parisien à Péra. Les promoteurs de la réunion, dans de chaleureuses allocutions, firent un tableau navrant de la détresse dans laquelle végètent misérablement les Arméniens de Bagtchedjik, d'Ovadjik et quelques autres villages de la province d'Ismidt. Ils firent ressortir la nécessité d'un appel à la généreuse charité de la nation et demandèrent qu'on s'unît pour soulager la misère de ces pauvres gens.

» Les assistants acceptèrent sur-le-champ la proposition qui leur était faite, et ont formé un comité spécial chargé de recueillir les offrandes que feront les Arméniens de notre ville et de ses environs. En outre, on fit dans le café même et séance tenante une collecte, dont le produit s'élève à 3,500 piastres.

» Il y a lieu d'espérer que, grâce à l'action généreuse des personnes qui ont pris l'initiative de ces mesures de charité, grâce aux efforts du comité que l'on a formé, on pourra procurer aux malheureux des villages d'Ismidt le moyen de ne mourir ni de froid, ni de faim.

» Agréez, etc. »

SEROPH KALFAYAN.

PROVINCES.

—

Scutari d'Albanie, 22 janvier.

J'arrive du Conaq, où j'ai pu avoir des renseignements positifs sur l'affaire de Prisrend. Pour la clarté de mon exposition, je dois vous dire, tout d'abord, que les mariages entre chrétiens et musulmans se célèbrent de temps immémorial et sans grandes difficultés dans tout le sandjak de Prisrend. En pareil cas, il intervient entre les parents des futurs conjoints un arrangement, par suite duquel, chacun des nouveaux mariés promet solennellement de ne jamais chercher à se convertir mutuellement. Les enfants mâles sont élevés dans la religion du père, les filles, dans celle de la mère.

Or, toute l'affaire de Prisrend, est venue d'un semblable mariage.

La future, on doit le reconnaître, est une jeune fille indigne des efforts faits par ses coréligionnaires pour l'empêcher de contracter mariage avec un chrétien. Elle n'en est pas à ses premiers démêlés avec l'autorité, à laquelle elle a déjà causé bien des ennuis. Un grand nombre de fainéants qui, dans tout soulèvement ne cherchent qu'une occasion de pillage, c'est-à-dire, un moyen de vivre sans travailler, se sont mis dans l'affaire, et voilà, quoiqu'on en dise, à quoi se réduit toute cette affaire de Prisrend, qu'on a vainement tenté de faire si grosse.

Aujourd'hui, je puis vous assurer que l'ordre le plus parfait règne dans le pays ; Mahmoud pacha, à la tête de trois bataillons de troupes régulières, parcourt les différents districts qui étaient en mouvement. D'autre part, notre gouverneur-général, Ismaïl pacha, a eu l'heureuse idée de diriger deux bataillons de réguliers et 100 bachibozouks sur la frontière de l'Albanie, du côté de Prisrend. Dès que les révoltés ont appris cette nouvelle, se voyant cernés de tous côtés et pris entre deux feux, ils se sont rendus en masse: Mahmoud pacha a saisi les meneurs, qui seront exilés. Tout est donc fini.

Salih pacha va, dit-on, être envoyé par le Muchir, en tournée d'inspection dans toute la partie nord de l'Albanie. Salih pacha est un jeune homme de grande instruction, plein de talent, et qui étant du pays, en possède une parfaite connaissance : il se montrera, sans aucun doute, digne de la confiance que lui montre notre Muchir, et accomplira, de façon à s'attirer tous les éloges, la mission dont il est chargé.

Il faut, dans ces circonstances, faire le plus grand éloge de la conduite sage, prudente et ferme de notre gouverneur.

Des pluies torrentielles qui ne cessent de tomber depuis dix jours environ, ont fait disparaître toute l'animation du commerce de notre place. On signale des temps affreux et plusieurs sinistres dans l'Adriatique.

AVIS.

L'administration de l'usine impériale du Gaz a l'honneur d'informer le public que le coke provenant de la fabrique de Gaz de Dolma-Baktché se vendait jusqu'à présent à 15 piastres le kantar, à partir de cette date un kantar de coke se vendra à 12 piastres à la fabrique de Dolma-Baktché.

Constantinople, le 21 janvier (v. s.) 1867.

FAITS DIVERS.

—

UN OURAGAN A NAPLES.

Une lettre de Naples contient ces tristes détails sur l'ouragan dont nous avons fait connaître, il y a peu de jours, les ravages, d'une façon sommaire :

« De mémoire des plus vieux Napolitains, écrit-on en date du 16, on ne se souvient pas d'avoir vu ici un désastre pareil. Il est rare que, chaque année, vers cette époque, il n'y ait pas quelque sinistre dans le golfe.

L'année dernière encore un navire s'échouait en face de la Marinella, presque sous les murs du fort del Carmino ; mais hier la mer semblait vouloir tout emporter. A Sainte-Lucie, à la Marinella, à l'Immacolatella, les vagues s'élançaient par-dessus les parapets et balayaient les quais où la circulation avait dû être interdite ; elles remontaient par les conduits des égouts jusque dans les rues et rejaillissaient sur les passants par les orifices établis pour l'écoulement des eaux pluviales.

Depuis quelques jours la sirocco soufflait assez fort, mais sans violence, et hier, pendant la plus grande partie de la journée, nous avions eu une température sèche et chaude comme en été. Mais, dans la soirée, le vent a changé de direction ; venant du sud-sud-est, il est tombé à pic sur le port et a pris en quelques instants le caractère d'un véritable ouragan qui, pendant trente heures, s'est ralenti à peine un moment, et dont, lorsque le jour est venu, on a pu constater les premiers effets.

Plus de trente navires coulés ou ensablés dans le port, des centaines de bâtiments, de petits caboteurs et de barques de pêcheurs emportés par les flots et disparus, la mer couverte de débris de toute sorte qu'elle rejette, tristes épaves, jusque dans la ville.

Parmi les navires perdus, on en cite de tous les pavillons, italiens, grecs, français, anglais, hollandais. La plupart étaient chargés de blés et venaient de la mer Noire : quatre avaient un chargement de charbon, deux (français) de sucre et de denrées coloniales, d'autres de fruits.

Un brigantin grec, après avoir eu ses mâts brisés, a été jeté à la côte; la plupart des hommes de l'équipage ont été sauvés, mais le capitaine n'a pu être arraché des flots que pour pousser un cri et mourir. Sa femme et son enfant, ainsi qu'un marin napolitain, nommé Esposito, qui s'était jeté à l'eau pour les secourir, ont été emportés par les vagues.

Un autre navire grec s'est brisé pendant la nuit, en dehors du port, sur les rochers de Sainte-Lucie; les malheureux marins jetaient des cris affreux que tout ce quartier peuplé de gens de mer entendait, mais sans pouvoir porter aucun secours; tout a été perdu corps et biens.

Une vieille frégate de l'ancienne marine royale, le *Carracciolo*, qui était amarrée au quai de Sainte-Lucie pour être démolie, a été mise en pièces par les vagues, et il n'en est plus rien resté que des amarres.

Un autre navire, soulevé par le vent et par la mer, s'est abattu, la proue en avant, sur les bâtiments nouvellement construits pour la douane. à la pointe de l'Immacolatella, les a renversés en partie, et y est resté encastré.

Pour échapper au désastre qui les menaçait dans le port, où les lames les jetaient les uns sur les autres, une quinzaine de navires sont parvenus à sortir du port à force de travail et se sont établis au milieu du golfe, comptant sur leurs seules ancres pour assurer leur salut. Toute la journée on a tremblé pour eux.

Il n'y a eu quelque répit que vers trois heures de l'après-midi, lorsqu'une pluie, insignifiante d'abord, mais bientôt très-abondante, a commencé à tomber. Alors le vent a diminué un peu, et l'on a pu croire que le danger était passé; mais le soir, vers la même heure que la veille, le vent a repris toute sa violence ; des coups de tonnerre ont éclaté en alternant jusqu'à trois heures de ce matin, avec de véritables torrents de grêle et de neige fondue. Quatre autres navires, deux grecs et deux italiens, se sont perdus cette nuit.

On ne sait pas exactement encore le nombre des morts, et l'on ne pourrait préciser le chiffre des pertes, que l'on évalue à plus de douze milions. C'est une ruine pour une foule de négociants dont une grande partie des marchandises, à cause du haut prix des assurances maritimes, n'étaient pas assurées c'est la misère pour les petites industries de la mer, patrons de barque, pêcheurs et autres, auxquels les moyens manquent complétement pour réparer leurs pertes.

L'ouragan n'a pas sévi sur Naples seulement, mais sur toute la côte. Dans la rade de Baja, si sûre d'ordinaire, quatre bâtiments chargés de grains se sont perdus ; deux autres ont coulé dans la petite rade de Pouzzoles, et d'autres, assure t-on, à Castell mare et Torre de Greco. Les magnifiques jardins des villas du Pausilippe et des campagnes des environs ont été ravagés par cette bourasque.

—

Mercredi 6 janvier, a eu lieu, à Toulon, le lancement de la frégate le *Prince-Frédéric-Charles*, construite pour la flotte prussienne, par les ateliers de la Compagnie des forges et chantiers de la Méditerranée, à la Seyne.

La Compagnie avait invité à cette fête les autorités de Toulon et de Marseille.

L'opération du lancement, dirigée par M. Valaque, ingénieur en chef, a complètement réussi. A peine les étais qui supportaient le navire étaient-ils coupés que la frégate s'élança impétueusement dans la mer, au milieu d'un nuage d'écume et de fumée. Malheureusement le navire s'arrêta dans le sable; mais le lendemain il fut aisément remis à flot.

Le *Frédéric-Charles* a une longueur totale de 94 mètres, une largeur de 16 60, un creux de 8 43; déplacement 6,700 tonneaux; elle doit porter en artillerie 14 pièces en batterie et 2 pièces sur le pont. Les machines ont une force de 950 chevaux nominaux et de 3,300 chevaux effectifs ; la cuirasse est de 11 1/2 à 13 centimètres d'épaisseur; la mâture est doublée en tôle.

La coque du bâtiment est entièrement en fer, à double fond, et munie d'un éperon. C'est, en somme, un redoutable engin de guerre dans la construction duquel on a réuni tous les perfectionnements réalisés jusqu'ici. La frégate pourra prendre la mer au mois d'octobre. Le travaux en ont été commencés il y a un an à peine : nous voilà bien loin du temps où il fallait dix ans pour construire une petite frégate à voiles. Le *Frédéric-Charles* fait, à tous les points de vue, le plus grand honneur à M. Brocard, l'habile ingénieur de la Compagnie, qui en a fait les plans et dirigé l'exécution.

Le roi de Prusse s'est fait représenter au lancement par un de ses aides de camp, M. le baron de Loë, attaché à l'ambassade de Prusse à Paris.

Après la cérémonie, les invités ont pris part à un banquet donné dans le grand salon du *Maor*, le magnifique paquebot que la Compagnie des Forges et Chantiers a construit, l'an dernier, pour le vice-roi d'Egypte.

—

La détresse devient excessive à Londres. Le grand nombre des faillites a amené la suspension de beaucoup de travaux ; les charpentiers, qui ont récemment refusé l'offre écrite d'un salaire de 6 sh. 6 d. par jour, se sont mis en grève, le froid empêche le travail de plusieurs industries, et, dans presque toutes les paroisses de la rivière, on craint une famine. Le vicaire de Greenwich redoute la disette et les émeutes dans son district.

A Paplar, les rapports de la semaine dernière disent que 8,319 indigents ont reçu des secours au dehors, c'est-à-dire 5,400 de plus que l'autre année ; et plus de 16,000 ouvriers sont en ce moment sans travail le long de la rivière. L'évêque de Londres a fait appel aux souscriptions sur une vaste échellle ; on ne sait trop si le gouvernement lui-même ne va pas être forcé de donner son assistance temporaire, la détresse menaçant de dépasser les limites où la charité des particuliers suffit.

Le *Times* suggère la pensée de l'organisation d'un comité central de secours, comme à l'époque de la famine du Lanceshire. Ce projet semble à la fois sage et d'exécution possible. La charité divisée çà et là manque parfois son but, et les sociétés locales bien organisées avec un fonds central travaillent aussi courageusement qu'utilement.

Dépêches Télégraphiques.

—

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Londres, 5 févrie r.

La Reine vient d'ouvrir le Parlement en personne. On a remarqué les passages suivants de son discours :

Je suis heureuse de vous informer que nos relations avec les puissances étrangères sont sur un pied amical et satisfaisant. J'espère que la fin de la guerre, dans laquelle la Prusse, l'Autriche et l'Italie ont été engagées, conduira à l'établissement d'une paix durable en Europe.

Un mécontentement existant dans quelques provinces de l'Empire ottoman s'est manifesté par une insurrection en Crète. D'un commun accord avec mes alliés, l'Empereur des Français et l'Empereur de Russie, je me suis abstenue d'une intervention active dans ces troubles intérieurs, mais nos efforts ont été dirigés vers l'établissement de meilleures relations entre la Porte et ses sujets chrétiens non-incompatibles avec les droits souverains du Sultan. Les négociations prolongées, auxquelles a donné lieu l'acceptation du gouvernement des Principautés danubiennes par le Prince Charles de Hohenzollern ont été heureusement terminées par un arrangement auquel la Porte a donné son adhésion et qui a été sanctionné par le concours des Puissances signataires du Traité de 1858.

Votre attention sera de nouveau appelée sur l'état de la représentation du peuple dans le Parlement, et j'ai la confiance que vos délibérations, conduites avec un esprit de modération et de tolérance mutuelle, amèneront l'adoption de mesures qui, sans troubler indûment la balance du pouvoir politique, étendra la franchise électorale.

—

(Agence Reuter.)

Londres, 5 février, 5 h. 15 m. soir.

Le discours de la Reine constate que les relations avec les Puissances étrangères sont amicales. On a suggéré à l'Amérique une solution pour les questions pendantes entre les deux pays. L'Angleterre d'un commun accord avec la France et la Russie cherche à améliorer les relations de la Sublime-Porte avec ses sujets Chrétiens, en demandant en faveur de ces derniers des concessions compatibles avec les droits souverains du Sultan.

Toutes les Puissances signataires du traité de 1856 ont donné leur adhésion à l'arrangement concernant le prince Charles.

Le Gouvernement de la Reine appellera l'attention des Chambres sur la réforme.

Liverpool.—Coton de Smyrne, 11 3/4.

—

(Agence Havas.)

Paris, 5 février.

Le discours de la Reine dit, relativement à l'insurrection Crétoise, que l'Angleterre de concert avec la France et la Russie a cherché à amener entre la Porte et les Chrétiens de meilleures relations qui ne sont pas incompatibles avec les droits de Souveraineté du Sultan.

Elle fait préparer la présentation d'un bill de réforme électorale et conseille la modération et le bon vouloir mutuel.

Londres.—Consolidés turcs, ouverture 30, clôture 30 1/8.

Liverpool. — Cotons Smyrne, 11 3/4.

—

Paris, 6 février, 12 h. 10 m. soir.

Lord Beauchamp a présenté un projet d'adresse qui parle avec sympathie des Crétois. Russel exprime la crainte que l'esprit agressif dont quelques puissances et notamment la Russie sont animées, n'amène des calamités futures.

Chambre des Communes. — M. Gladstone espère que le Gouvernement donnera des explications détaillées sur la Crète et dira si la Porte est responsable.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

—

Ouverture du 7 Février	52	55
Clôture du 7 Février	52	15

—

Télégramme Officiel

—

De Londres 6 février.

Dette Générale, ouverture	50	7/8
» » clôture	51	1/8

—

De Paris 7 Février.

Dette Générale, ouverture	51	
» » clôture	51	15

REVUE DES MARCHES ÉTRANGERS.

Liverpool, 24 janvier, 2 h. soir.

Marché aux cotons (clôture) :

Ventes d'aujourd'hui, 8,000 balles, dont 2,000 pour la spéculation ou l'exportation.

Marché calme.

Middling upland,	14 d. 3/4	la liv. angl.	(453 gr.)
Dº New-Orléans,	15 1/8	id.	id.
Fair égyptien,	16 1/4	id.	id.
Smyrne,	12 »/»	id.	id.

Londres, 24, janvier, 5 h., soir.

Huile de lin, disponible, 36 sh. 6 d. le quintal (50 kil, 802 gr.).

Huile de colza, disp., 38 sh. 6 d.

Graine de lin de Calcutta, 68 sh. 3 d. le quarter (2 hect. 90 litres).

Sucres et cafés, inactifs.

Spiritueux, 3/6 mélasse, 15 à 15 sh. 6 d. le gallon (4 litres 543).

Suif PYC nouveau, disponible, 44 sh. le quintal ; janvier à mars, 44 à 44 sh. 3 d.; juillet à septembre. 45 sh. 9 d.; octobre à décembre, 45 sh. 3 d. Cours fermes.

Chanvre de Saint-Pétersbourg, disponible 8 liv. 18 sh. la tonne (1,016 kil.)

Acier anglais, disponible, de 54 à 54 liv. 1 sh. la tonne.

Etain Straits, 86 liv. 10 sh. la tonne.

Salpêtre, 19 sh. 3 d. le quintal.

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 6 Février.

CARDIFF, vap. angl. *Bolivian*, cap. Walter, Fischer, ayant touché à Malte, et aux Dard. div.-march.

Du 7 Février.

TRIESTE, vap. du Ll. aut. *Jupiter*, cap. Benich ayant touché à Corfou, Syra, et Dard. div. march et 55 passag.

Departs du port du 6 Février

TREBISONDE, vap. ott. *Kars*, cap. Zanelli, div.-march. et passag.

MARSEILLE, vap. fr. de M. Imp. *Godavery*, cap. Jarret, div. march. et passag.

SMYRNE, vap. du Ll. aut. *Arc. Carlota*, cap. Lombardini, div. march. et passag.

Du 7 Février,

VARNA, vap. ott. *Poursoud*, cap. G, Bava, div.-march. et passag.

RODOSTO, vap. fr. de M. Imp. *Mitidjah*, cap. Trebuchet div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivée dans le port du 4 Février.

MARSEILLE, br. hell. *Aristidis*, c. Zacharias lest.
— br. hell. *Amphitriti*, cap. Gª Fotiu, lest.
MALTE, bk. hell. *Thalia*, cap. Codjamanis. lest.
SPEZES, br. hel. *Jeorghio*, cap. Orlandos, lest.
— br. hell. *Epta Adelfi*, cap. H. Savas, lest.

Du 6 Février.

SYRA, br. hell. *Marigo*, cap. Couzodondis, lest.
— br. hell. *A. Apostoli*, c. A. Constandis lest.
SWANSEA, br, norw. *Nordliset*, c. Byarch, charb.

Departs du port du 6 Février.

FALMOUTH, bk ang. *Mari Blenorch*, c. Hevrot blé
— bk. russe *Eupatori*, c. F. Bjerqwist gr lin.
MARSEILLE, br. hell. *A. Nicolas*, c. Piancos, blé.
— br. hell. *A. Spiridion*, cap Zachariadis, blé.
BALCHIK, br. hell *Philopemen*, c. Papadopulo lest
BOURGAS, br. hell. *Jeorghios*, cap. Polemis, lest.

Notes des bâtiments arrivés le 4 Février, qui ont pratique à Cavak et Buyukdéré.

—

VARNA, bk. belge *Hortense*, cap. Liebrecht, orge,
ODESSA, br. russe *Sofia Anna*, cap. Milinovich blé.
— bk. angl *Minerva*, cap. Fowler, blé.
— br. angl *Julia Augusta*, cap. Laurens, blé.
— br. meck. *Doctor J. Jansen*, c. Dormann, blé
— br. angl. *Emerald*, cap. W. Homann, blé.
— br. angl. *Nortembia*, cap. Milbourn, blé.
— bk. angl. *Arethusa*, cap. J. Wallace, blé.

Du 5 Février.

ODESSA, bk. autr. *Verona*, cap. G. Verona, blé.
— br. angl *Mary Monarch*, cap. C. Steward, blé
KUSTENDJE, bk. norw. *New-Castle*, c. Schreider,

Du 6 Février.

ODESSA, bk. autr. *Anna M.* cap. Cranich, blé.
SULINA, br. hell. *Dimitrios*, cap. Apostolou, blé.
— br. hell *Elpis*, cap. Valentis, blé.

Compagnie du Chemin de fer Impérial Ottoman du Danube à la Mer Noire et du port de Kustendjé.

(Limitée.)

—

AVIS.

La réunion de la 20me Assemblée Générale Ordinaire Sémestrielle de cette Compagnie aura lieu aux bureaux de la Société Nº 24 Abingdon Street, à Londres, le jeudi 28 février 1867, à 1 heure p. m. précise.

Les personnes qui désireraient y être représentées pourront le faire en se conformant aux règlements et statuts de la Compagnie à cet égard, qui ont été portés à la connaissance publique.

Bureaux de la Compagnie, Galata, Perchembé Bazar, n. 7.

Par ordre

GEORGES GUARRACINO,
agent de la Cie.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser : à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

AVIS AU PUBLIC

L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866

A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700

Dont chacun obtient un gain—Énumération des gains.

La chance la plus favorable est		Francs	400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 d°		»	100,000
1 d°		»	60,000
1 d°		»	40,000
1 d°		»	30,000
1 d°		»	20,000
2 d°	à 10,000	»	20,000
4 d°	à 8,000	»	32,000
8 d°	à 4,000	»	32,000
110 d°	à 2,000	»	220,000
6370 d°	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 d°	en actions franches pour la prochaine 1re tirage	»	158,400
		Total francs	2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8.000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200

Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

CHANCELLERIE

DE L'AMBASSADE DE FRANCE

près la Porte Ottomane

—

Faillite Joneaux et Vegetti.

MM. les créanciers présumés de la faillite Joneaux et Vegetti, ex-commerçants français en cette résidence, sont invités à déposer dans un délai de 20 jours, leurs titres de créance, au greffe de la chancellerie de l'ambassade de France : pour, ces titres être vérifiés.

Le juge commissaire de la faillite

P. C. Thomas.

Aux Fabriques

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Teké,* 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1[2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billiards.
Orfévreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000. etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE ET EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur-dentiste J. G POPP, de Vienne, attire depuis plus de quinze ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anatherin ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp

Le Dentifrice-Anathérin est pour ainsi dire l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; il étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce. Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentrifrice-Anathérin soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités, et il existe peu de villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé les effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre végétale, franc 1. 60.

On peut se le procurer à

Seul dépôt à Constantinople chez M. R. Baur et Cie Galata rue Gumruk, 22.

Appartements et Chambres

MEUBLES A LOUER.

Rue Mezarlyk, 76, près du Petit-Champ

PENSION BOURGEOISE.

AVIS.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8[20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1[2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1[2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

A VENDRE

Un bon piano sortant de la fabrique Gilson. S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

ANTI-CONTAGION.

Préservatif contre les maladies secrètes.
Poudre nutritive de M. Liebig.
(Soupe pour les enfants)
Pilules fébrifuges remplaçant le sulfate de quinine.

Dr R, Baur.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra,* 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

200,000 FIORINI

la maggiore vincita!

NON PIU DI 7 LIRE COSTA

Azione di Bigl° Originale dello stato, e
8 Azioni » » cost. L. 27
» » » » 50

Alle estrazioni incomminciando già **ai 24 e 25 di Maggio a. c.** *per le*

SORTI DI PREMJ GUARENTITI

DAL GOVERNO

Sarà tutto il Fondo Capitale rimborsato nel termine di 5 mesi per estrazioni vincenti. Tuti e gli Numeri si estraggono senza eccezion-Vi sono fra 14,800 vincite benefizj capitali di

Fiorini : 200000, 150000, 130000, 120000, 100000, 50000, 30000, 25000, 20000, 15000, 12000, 10000, &c. &c.

he devono assolutamente venir conseguiti.

Commesse coll' aggiunto importo sono effemate colla maggiore premura et prontezza.

Si può inviare l'importo in Cedole die Banca d'Italia, Franco Bolli Postali, pr. Cambj sovra Milano, Torino, Genova et Parigi per lettere racomandate. Fattassi l'estrazione, ciascun interessato riceve senza chiederlo le Liste ufficiali, essendo insieme le vincite pagate in contante. Essendosi a suppore che si farà gran ricerca di tali biglietti, piacciasi indirizzarsi il più presto che sara possibile et direttamente a

L. Steindecker-Schlesinger

CASA BANCARIA

in Francoforte sul Meno

città libera.

N. B. Schiarimenti et prospetti tutto iniuano.

CIRQUE SUHR.

AU THÉATRE ORIENTAL,

Grand'rue de Péra.

Vendredi 8 février, 5e grande représentation équestre, gymnastique et mimique.

Le spectacle commencera à 8 heures. Ouverture des bureaux à 7 heures ; on pourra se procurer des billets, à l'avance.

Le programme détaillé sera inséré dans les journaux de Samedi et annoncé par des affiches spéciales.

SUHR.

GRAND

Café Chantant (Pérès.)

Vis-à-vis le Palais Anglais et Galata-Séraï.

Tous les jeudis à 11 heures grand bal paré et masqué. Entrée libre.

Tous les samedis à 9 heures grand bal paré et masqué. Entrée 10 piastres.

Une tenue décente est de rigueur.

Tous les soirs, Concert.

Les soirs de bals, le restaurant sera ouvert toute la nuit.

ADMINISTRATION DU CHIRKET-I-HAIRIÉ.

IL A ÉTÉ TROUVÉ sur un des bateaux du Bosphore, un collier garni de monnaies turques.

Ce collier qui a été déposé au siége de la Compagnie, sera rendu à la personne qui l'a perdu, sur les indications qu'elle donnera. Galata, Mehmet Ali pacha khan, N° 12.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie, *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âges de 50 et de 06 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants, payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurance contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestimaldji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus,* légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

IMPRIMERIE CENTRALE

6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues

IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal,

SAMEDI, 9 FEVRIER 1867. | 4 CHIEVAL 1283 de l'Hégire. | SAMEDI, 9 FEVRIER 1867

2me Année. --- N° 32.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	70 fr.	40 fr.	2? fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

5me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est. dérée comme nulle.

ÉDITION DU MATIN.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 9 *Février*.

—

Nous avons eu, il y a un certain temps, occasion de faire connaître notre façon de voir sur les affaires italiennes, au sujet de l'application pratique, poursuivie par M. Ricasoli, de la formule restée célèbre de Cavour : L'Eglise libre dans l'Etat libre. Nous nous sommes rangé complètement du côté du chef du cabinet italien. La *Patrie*, qui avait assez énergiquement repoussé les idées émises par M. Ricasoli dans sa lettre aux évêques, revient aujourd'hui sur ce qu'elle avait dit alors, et sans approuver complètement les projets du ministère italien, elle se rapproche cependant de sa manière de traiter cette délicate question. Au reste, il sera facile d'en juger plus clairement, en lisant les lignes suivantes que nous empruntons à cette feuille :

« Une dépêche télégraphique de Florence nous apporte le résumé du projet de loi concernant la liberté de l'Eglise et la liquidation des biens ecclésiastiques.

» Quant à la liberté de l'Eglise, désormais affranchie de toute immixtion de l'Etat, elle est aussi complète que possible. Les questions relatives à l'exercice du culte, à la nomination des évêques, à leur entrée en fonctions, ne relèveront plus que de l'Eglise. Celle-ci, par contre, voit disparaître pour elle les privilèges et les immunités qu'elle avait en partage.

» Le clergé pourvoit à ses besoins. L'Eglise n'impose plus aucune charge à l'Etat. C'est du concours spontané des fidèles et du revenu des biens qui lui resteront, après la liquidation du domaine ecclésiastique, qu'elle doit attendre les ressources qui lui sont nécessaires.

» Voilà bien l'Eglise libre dans l'Etat libre, l'Eglise vivant de sa vie propre et n'ayant plus à prétendre à aucune des prestations qu'elle prélevait, soit directement, soit indirectement, sur la masse des contribuables.

» Pour faire face à ses besoins, l'Eglise se trouvera dans l'une des deux situations que le projet de loi définit.

» Ou les évêques se chargeront eux-mêmes de liquider leurs biens, qui, dans le terme de dix années, devront être convertis en propriétés mobilières, et qui, sous cette forme, continueront à leur appartenir, déduction faite d'une somme de 600 millions de francs, — un tiers environ de ces biens, — qu'ils auront à payer au trésor italien ;

» Ou l'Etat, au refus des évêques d'entrer dans cette voie, procédera lui-même à la conversion des biens ecclésiastiques, qui lui seraient entièrement dévolus, et allouerait aux évêques, qui demeureraient chargés dans ce cas des pensions accordées aux membres des corporations religieuses supprimées, une rente de 50 millions de francs 5 0/0.

» Telle est l'économie du projet de loi. Maintenant quel sera le sort des mesures proposées par M. le ministre des finances pour la liquidation des biens ecclésiastiques ? Nous ne voulons pas nous prononcer sur une question aussi complexe, et qui, pour être résolue dans le sens du projet de M. Scialoja, doit rencontrer l'assentiment du clergé italien, l'adhésion sinon formelle, au moins tacite de la cour de Rome, et surtout la sanction du Parlement, qui pourrait fort bien être divisé sur de semblables projets où les questions des principes sont non moins engagées que les questions financières.

» Ce qui, au surplus, est à désirer pour l'Italie, c'est que, de quelque nature que soit la solution que recevra la transformation du domaine ecclésiastique, par les soins des évêques où par les soins de l'Etat, cette solution ne se fasse pas trop attendre. »

Il convient de reconnaître, d'ailleurs, que le journal semi-officiel a raison de faire des restrictions. Les plans de M. Scialoja, nous le savons aujourd'hui, sont loin de rencontrer une adhésion unanime dans le sein du Parlement de Florence. La majorité des bureaux de la Chambre les [illegible] pourrait se faire que les députés leur refusassent la sanction nécessaire à leur application. Or, le télégraphe nous a appris que, dans ce cas, une crise parlementaire serait inévitable dans la Péninsule.

Nous nous rangeons complètement, pour notre part, du côté des mesures proposées par le ministre des finances pour la liquidation des biens ecclésiastiques. Ces mesures nous paraissent sages et profitables ; nous croyons surtout qu'elles pourront sauver l'Italie de la crise financière à laquelle elle est en proie depuis si longtemps. Ne serait-il pas temps qu'un orateur se levât, dans l'une des séances de la Chambre italienne et s'écriât, avec Mirabeau : « La banqueroute, la hideuse banqueroute, est là, à cette porte, et vous délibérez ! »

Il est pressant pour le jeune royaume de sortir de la situation actuelle ; chaque jour de retard augmente le danger.

L'Espagne réorganise son armée ; ou plutôt s'y prépare. La reine Isabelle veut, dit-on, porter à 200 mille hommes l'effectif de ses troupes. C'est naturellement le maréchal Narvaez qui serait chargé du soin de changer la face de l'armée espagnole ; il ne serait pas novice en cette question, ayant déjà, il y a plus de vingt ans, réorganisé l'armée, à la suite des évènements de 1844.

Comme nous ignorons de l'alpha à l'omega les projets du cabinet de Madrid, il est naturel que nous réservions tout à fait notre appréciation motivée sur des mesures qui n'ont pas encore un commencement d'application.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

Des correspondances étrangères parlent de la préparation et même de l'envoi par M. le ministre des affaires étrangères d'une circulaire aux représentants de l'Empereur, soit pour indiquer la portée des réformes du 19 janvier, soit pour formuler un nouveau programme de politique extérieure.

Ces bruits sont complètement inexacts.

(*Patrie*)

On lit dans la *Patrie* :

Nous croyons savoir que la situation de l'Orient qui a excité de vives inquiétudes dans le monde politique et financier, paraît entrer dans une voie d'apaisement.

En effet, nos dépêches particulières d'Athènes et de Constantinople sont d'accord pour nous dire que les passions et les hostilités de race, si vivement surexcitées par les événemens de Crète, se seraient calmées à la nouvelle que les grandes puissances chercheraient aujourd'hui à s'entendre sur une action à exercer à Constantinople, dans le but de donner des satisfactions légitimes aux populations chrétiennes.

Si cette entente se réalise, elle assurera la paix de l'Europe, et sera un nouveau succès pour la politique [illegible] gouvernement de l'Empereur, en même temps qu'elle donnera à la Turquie des années de calme, dont elle devra profiter pour l'accroissement de sa prospérité et du bien-être de ses sujets. —

On lit dans la *Patrie* du 26 :

« L'amiral Rigault de Genouilly a officiellement reçu hier le corps des officiers de la marine, qui lui a été présenté par M. le vice-amiral Tréhouart, sénateur, doyen des officiers généraux de l'armée de mer.

» Après une allocution chaleureuse de M. le vice-amiral Tréhouart, le nouveau ministre de la marine a pris la parole et passé en revue, dans un discours développé, toutes les branches de son vaste ministère.

» Arrivant à la partie la plus importante de l'administration, celle pour laquelle la confiance de l'Empereur l'a principalement appelé au poste qu'il occupe, l'amiral-ministre a formulé, dit-on, de la manière suivante le programme des questions qui vont l'occuper sans relâche :

« Transformation incessante de la flotte et de l'artillerie navale ; moyens d'attaque nouveaux et formidables par le choc ; moyens corrélatifs de défense ; raffermissement, développement, amélioration du personnel des marins ; appropriation de ce personnel aux nouveaux engins de guerre. »

» L'amiral a dit, en terminant, que pour la solution de ces questions, il croyait pouvoir compter sur tous comme tous pouvaient compter sur lui de la manière la plus absolue. »

On assure que l'ouverture de la session législative est définitivement fixée au jeudi 14 février. (*Patrie.*)

Voici les renseignements et les bruits dont rien ne garantit l'exactitude touchant la loi sur la presse, qui s'élabore à la fois au ministère de l'intérieur et au ministère de la justice :

La juridiction et la forme des débats en matière de délits de presse, étant réglées par le décret-loi du 17 février 1852, seraient, dit-on, complétées et fortifiées par certaines dispositions nouvelles.

Les pouvoirs discrétionnaires du gouvernement en matière d'avertissement, de suspension et de suppression, disparaîtraient entièrement, conformément aux déclarations de la lettre impériale du 19 janvier.

On dit aussi que le timbre sera abaissé à 4 ou à 3 centimes, mais que cet impôt frappera uniformément tous les journaux sans distinction entre ceux qui sont politiques et ceux qui sont littéraires.

Nous apprenons par des lettres de Port-de-France, du 5 janvier, que M. Berthier, maître des requêtes au conseil d'Etat, nommé gouverneur de la Martinique, était arrivé de Paris et avait pris possession de son poste. Son prédécesseur, M. le capitaine de vaisseau de Lapelein, avait quitté la colonie et s'était embarqué sur *le Washington* pour rentrer en France.

L'épidémie de fièvre jaune existait toujours à Saint-Thomas, mais l'état sanitaire de nos colonies de la Martinique et de la Guadeloupe continuait à être satisfaisant. Ce résultat provenait des mesures excellentes prises par l'administration. (*Patrie.*)

On écrit de Toulon, le 28 janvier.

L'aviso *Sentinelle* est parti hier pour rallier l'escadre de l'amiral Simon dans le Levant. On dit que d'autres bâtiments légers ont également reçu l'ordre de se rendre dans ces parages.

Angleterre.

Comme chef de l'opposition, M. Gladstone a envoyé la circulaire suivante à ses amis et partisans :

Florence, 10 janvier 1867.

Monsieur,

L'ouverture du parlement a été fixée au 5 février, et comme il est très probable que des questions d'une haute importance publique seront discutées à l'ouverture de la session, je prends la liberté d'exprimer l'espérance qu'il vous conviendra d'occuper votre siége ce jour-là.

J'ai l'honneur, etc.

W. E. GLADSTONE.

Le *Morning Herald* se dit autorisé à déclarer que le bruit de préparatifs pour une expédition contre l'empereur d'Abyssinie est tout à fait dénué de fondement.

Dimanche soir 20 janvier a eu lieu un meeting de la ligue de la réforme dans le but de compléter l'organisation de la démonstration qui aura lieu à Londres le 11 février, c'est-à-dire le premier lundi après l'ouverture du Parlement. Le fauteuil était occupé par le lieutenant-colonel Dickson qui a annoncé que le lendemain du cortége [illegible] faire connaître au peuple anglais les intentions de la ligne. On espère avoir dans cette réunion M. John Stuart Mill, M. Goldwin Smith, M. Ernest Jones et M. Bright.

Le président a annoncé avoir appris que le gouvernement se propose de publier une proclamation dans le but d'empêcher le cortège. « J'espère, a-t-il dit en terminant, que ce bruit n'est pas exact. En tout, cas, je me mettrai moi-même à la tête des divers corps qui doivent composer le cortége. »

Une grande réunion réformiste a eu lieu à Sheffield. Lord Teynham a déclaré que les partisans du suffrage universel constituen le véritable parti constitutionnel dans le pays. M. Leatham a fait quelques allusions significatives à la position prise par M. Roebuck dans la question de la réforme.

Londres, 29 *janvier*. — Le *Morning Post* dit que le gouvernement anglais n'adoptera pas les résolutions proposées par la commission du recrutement, mais qu'il propo- [illegible] système actuellement en vigueur pour le recrutement de l'armée.

Le *Times* annonce que lord Derby est indisposé.

Londres, 28 *janvier*. — Des inondations désastreuses ont eu lieu dans le Yorkshire.

Italie.

Florence, 28 *janvier*.— Le Sénat s'est réuni aujourd'hui en séance secrète pour délibérer sur le procès de l'amiral Persano. Les accusations portées contre l'amiral son au nombre de trois : lâcheté, impéritie et desobéissance. Sur le premier point, le Sénat a déclaré, par 71 voix contre 60, qu'il n'y avait pas lieu à procès.

Le Sénat délibérera demain sur les deux autres accusations.

Les lettres de Rome du 27 disent que l'effectif de la légion romaine sera porté à 1,700 hommes ; les dépenses de l'armée pontificale s'élèvent à 12 millions par an. Il ne reste plus à Rome qu'un seul des prelats exilés, le cardinal-archevêque de Benevent.

Ceux de ces prélats qui sont rentrés dans leurs diocèses, ayant trouvé leurs revenus séquestrés, vivent des secours que leur donnent les fidèles en attendant l'adoption du traité Langrand-Dumonceau. Ce traité, qui a été conçu par un théologien qui habite Rome, a été exposé par lui aux cardinaux et au Pape.

Ce dernier s'est borné à déclarer qu'il entend n'y prendre aucune part. L'élite de la société romaine assistait au grand bal donné par l'ambassadeur de France, M. de Sartiges. Le comité occulte interdit les réjouissances du carnaval.

Prusse.

Berlin, 28 *janvier*. — Aujourd'hui a eu lieu une conférence des délégués des gouvernemens du Nord.

[illegible] Majesté a eu une entrevue avec M. de Bismark.

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

—

PREMIÈRE PARTIE.

XXVI

(*Suite.*)

— Mais si M. de Lomas consentait à m'épouser, comme me l'avait fait espérer Mme de Courcy...

— Vous épouser ! lorsqu'il ne vous aime plus ! vous êtes insensée ! interrompit en riant Mme Thomassin, qui voulut lui ôter tout espoir de ce côté. Vous voilà donc sans appui sur le pavé de Paris. Maintenant vous gagnez à peu près pour vivre ; mais aurez-vous toujours une position aussi avantageuse ?

Elle s'arrêta, comme pour lui faire comprendre que cette position dépendait d'elle, et qu'elle pouvait d'un mot la lui retirer.

Voir le numéro du 8 février.

— Qu'espérez-vous donc ? vivre de votre travail ? Vivre est impossible, vous végéterez. Et il peut survenir une maladie, un chômage qui vous réduise à la dernière misère. Que deviendrez vous alors ? Après avoir refusé la richesse, et, je l'affirme, une existence qui peut-être honorable, car vous avez affaire à un honnête homme, vous vous verrez réduite peut-être, dans un moment de détresse, à quelque honteuse extrémité.

— Ah ! jamais ! jamais ! s'écria Geneviève. J'aimerais cent fois mieux mourir !

— Soit ! vous n'en arriverez jamais là, quoique bien d'autres y soient venues, qui étaient aussi fières et aussi résolues que vous l'êtes en ce moment. Ah ! vous ne savez pas encore ce que c'est que la faim ! Il semble même que plus on est pauvre et malheureux, plus on aime la vie. On ne se tue pas allez ; on fait comme les autres. Croyez-moi, mon enfant, j'ai de l'expérience, j'ai vu le monde de près, et je vous dis, parce que je m'intéresse à vous : Ne repoussez pas la fortune quand elle se présente d'elle-même et tout d'un coup. Tant d'autres la cherchent toute leur vie sans la rencontrer jamais ! Ce que vous refusez là, c'est une position stable qui équivaut presque à un mariage ; car M. le duc n'est pas le premier venu : c'est un homme qui assurera votre avenir, si vous vous conduisez convenablement avec lui. Enfin, c'est un moyen de venir en aide à vos parents, de leur procurer une vieillesse heureuse, exempte de privations.

— Vous ne connaissez pas mon père, dit Geneviève ; jamais il n'accepterait un centime provenant d'une source pareille.

— Ta, ta, ta ! c'est bon pour le discours. On se fait à tout. Il quitterait Lille, viendrait habiter Paris auprès de vous. Et quand il aurait tous les jours sa demi-tasse, sa petite bouteille, il ne s'occuperait guère de la source.

— Vous ne le connaissez pas, madame, vous dis je.

— Eh bien ! admettons que ce soit un papa butor, d'une vertu farouche : il resterait à Lille, voilà tout. Et quand vous serez riche, vous trouverez un mari, un vrai mari ; car avec de l'argent on en trouve toujours. Une fois mariée légitimement, que pourrait dire votre père ? Vous épouseriez, n'est ce pas, M. de Lomas ? Eh bien ! sachez que c'est un vrai libertin, qui ne vous rendrait pas même heureuse pendant quinze jours ; et il n'a pas le sou, tandis que le duc a deux cent mille francs de rentes. Songez donc ! vous porteriez des robes comme celle ci, ajouta-t-elle en lui désignant une toilette éblouissante, et des bijoux semblables à ceux que vous voyez étalés rue de la Paix ! Et puis une maison à vous toute seule, avec des tapis, des tableaux, des glaces sur tous les murs ! Songez donc, tout ce bonheur pour vous, petit masque, et vous hésitez !

— Non, je ne veux pas, répondit Geneviève, comme si elle était éblouie par la tentation. Mon père viendrait à Paris tout exprès pour me tuer. Et puis c'est impossible, parce que je l'aime, lui.

— Voyons ! attendez encore quelques jours, car, en refusant, vous faites une irréparable sottise. Reflechissez.

— C'est inutile.

— Est-elle bête ! pensa Mme Thomassin à bout d'arguments. C'est une vraie buse.

— Pensez y toujours. La nuit porte conseil.

Geneviève remonta dans sa chambre. Elle écrivit à M. de Lomas ce qui venait de se passer. Puis, à la faveur de la nuit, elle se glissa jusqu'au numéro 31 de la rue Louis le Grand et y déposa sa lettre.

Sans doute Geneviève souffrait cruellement ; mais combien plus grande eût été sa douleur si elle eût appris que son père était en prison, sa mère malade de chagrin, et que sa faute était la cause première de tant de malheurs.

L'arrestation de Gendoux avait tellement bouleversé la pauvre Thésèse qu'elle s'était mise au lit, et les faibles épargnes, amassées avec tant de peine, s'épuisaient chaque jour. Elle n'avait pour la soigner, dans sa cave sombre, que la voisine, le soir, au retour de la fabrique, et les deux petits, qui lui présentaient sa tisane quand elle avait soif. Contracté par le chagrin, son estomac refusait toute nourriture, et chaque jour elle s'affaiblissait davantage. De temps à autre pourtant elle se levait et se traînait jusqu'à la prison pour aller voir Gendoux. Ces entrevues étaient toujours douloureuses et elles achevaient d'ébrauler l'organisme de la pauvre femme.

On ne laissait pénétrer auprès du prisonnier aucun de ses camarades.

Cependant la coalition, comprimée à son début par l'emprisonnement de son chef et le retour de M. Daubré, était loin d'être complètement étouffée. Il soufflait dans les fabriques, et particulièrement dans celle de M. Daubré, comme un vent de révolte. Quelques personnes sages conseillaient au riche manufacturier de solliciter l'étarssement de Gendoux, ou du moins, si son affaire devait être jugée de s'entendre avec lui pour sa défense. C'était le meilleur moyen de calmer l'irritation des esprits.

Il se résolut donc à tenter cette démarche, quoi qu'il en coûtât à sa dignité de patron offensé. Il espérait ainsi gagner la reconnaissance de Gendoux, qu'il savait être un brave cœur, incapable de fausseté ou d'ingratitude.

Depuis son incarcération, Gendoux avait laissé pousser sa barbe, ce qui imprimait à son visage hâve et vieilli quelque chose d'inculte, de sauvage.

Thérèse était auprès de lui, Elle semblait une ombre. Sa bouche triste, son regard

La commission, pour les affaires fédérales à la Chambre des seigneurs, a rejeté la loi votée par la deuxième Chambre sur les indemnités à accorder aux membres prussiens du Parlement du Nord.

Dans une lettre adressée à la *Gazette de la Croix*, de Berlin, le 28 janvier, le polonais M. de Waligorski dément l'existence d'une pétition de l'émigration polonaise au Parlement futur du Nord, pour protester contre l'incorporation de Posen et de la Prusse occidentale. M. de Waligorski déclare que cette pétition est improbable en elle-même, les Polonais contestant au Reichstag le droit de prononcer sur cette incorporation.

Les partisans de la politique du gouvernement ont adopté le 28 janvier définitivement comme canditats pour les arrondissements électoraux de Berlin :

1er arrondissement, M. de Roon ; 2e M. de Bismarck ; 3e, le général de Moltke ; 4e, le général Vogel de Falkenstein ; 5e, le général Hervarth de Bittenfeld ; 6e, le général Steinmetz.

Bavière.

La *Gazette de Bavière*, du 28 janvier, annonce que le consulat général de Bavière pour les ports autrichiens a été supprimé, mais qu'en revanche, un consulat général a été établi à Venise. Le titulaire de ce nouveau poste est M. Bernan.

La Bavière a fait à Suttgard la proposi- Sud, en présentant comme points de délibérations l'augmentation des forces militaires, conformément au système prussien, le principe de la division et de l'armement analogues, l'union sous une commission militaire présidée par la Bavière. La décision finale au sujet des forteresses d'Ulm et de Rastatt a été ajournée. Les conférences doivent s'ouvrir le 3 février.

Hanovre.

On vient du publier une ordonnance portant que les fonctionnaires qui manquent à la fidélité due au roi seront relevés de leurs fonctions avec perte de leur traitement.

Espagne.

Des avis des îles de Canaries du 19 signalent le passage au cap Ténériffe de la frégate française cuirassée la *Bélliqueuse*, qui se rend dans le Pacifique.

Mexique.

On a reçu des nouvelles de Mexico jusqu'au 8 janvier.

Les marchands de la capitale souffrent beaucoup de l'imbroglie survenu entre les Français et les impérialistes. Les douanes refusent de délivrer aucune marchandise partie de Vera-Cruz, après le 12 mai, jour de la prise de possession par les Français.

Le détachement de troupes françaises de l'intérieur, commandées par le général Castagny, est attendu de jour en jour dans la capitale, et alors toute l'armée commencera son mouvement sur la Vera Cruz.

Le maréchal Bazaine s'attendait à partir de Mexico le 28 courant. Les libéraux occupent successivement toutes les villes abandonnées, Guadalajara, Guajanots, San-Luis etc.

Le général Miramon a quitté la capitale pour aller s'emparer de ces places, mais on croit généralement qu'il n'y russira pas La grande difficulté pour les impérialistes est le manque d'armes et d'argent.

L'empereur a résolu de continuer la lutte.

Il est rentré à Mexico et fixé sa résidence dans la hacianda de la Leja.

Le général impérialiste Lasacle s'est prononcé, à la tête de ses troupes, contre l'empire ; il dit dans sa proclamation qu'il gardera une neutralité armée dans le district qu'il occupe.

Le document est signé par le général Carlos Rivas, Rosales, Aaver, quatre lieutenans colonels et un grand nombre d'officiers.

Amérique.

New York, 26 *janvier*. — Le président a donné son approbation à la loi relative à la réunion du Congrès pour le 4 mars.

L'*Agence Reuter* communique aux journaux anglais les nouvelles suivantes :

New York, 15 *janvier* (par le *China*). — La Chambre des représentans a examiné dans sa séance du 14, la résolution présentée le 7, relativement à la mise en accusation du président.

M Kelso, ayant retiré la question précédemment posée, M. Loan a lu un discours écrit, dans lequel il accuse M. Johnson au sujet de certains actes de son administration, et exprime la pensée qu'il a été complice de l'assassinat du président Lincoln.

M. Hale a demandé si un tel langage devait être permis. Il lui a été répondu qu'un représentant était dans la légalité en accusant le président d'avoir été complice du meurtre, tandis que se poursuivait la discussion de la résolution établissant des accusations générales d'abus et de crimes de haute cifiait rien en particulier; que, s'il en était autrement, il serait impossible de baser l'accusation.

Une discussion s'ensuivit.

Sur la proposition du président de l'assemblée, un appel a été fait à la Chambre. Celle-ci a approuvé les remarques de M. Loan, qui les a continuées.

M. Hale a pris ensuite la parole et a demandé à celui ci de dire au moins sur quelles preuves il établissait une accusation aussi grave.

M. Loan a refusé de s'expliquer, au point où en était actuellement la question.

Le *Times* de Londres revient sur les réformes du 19 janvier. Il parle surtout du droit d'interpellation :

« En attendant, il n'y a pas de doute que le peuple français n'ai gagné au change, ne serait-ce que le pouvoir de discuter les nouvelles concessions qu'on lui a faites, avec la chaleur et la véhémence dont toutes nos correspondances font foi.

» Les Français ne devraient cependant jamais oublier combien librement ils ont abandonné ce qu'il leur semble si difficile d'obtenir de nouveau. C'est plus difficile pour un peuple de renoncer à ses droits que de les recouvrer.

» La France était en pleine possession d'elle-même, lorsqu'il y a quinze ans elle a accepté un chef impérial. Par un acte très-direct de concession spontanée, elle s'est placée sans condition au pouvoir d'un seul homme. La nation a voté et n'a fait aucunes stipulations à son bénéfice. Elle était fatiguée et effrayée de ces libertés qui étaient son patrimoine inaliénable ; elle était seulement anxieuse de s'en débarrasser. Malgré cela, l'Empereur Napoléon, dès le principe, ne s'est jamais annoncé que comme le simple administrateur des libertés de la France. C'est à la France à prendre l'Empereur au mot. Le décret de samedi dernier peut n'être pas le couronnement de l'édifice, comme l'Empereur voudrait nous le faire croire ; mais même comme fondations, il ne saurait être sans valeur dans l'esprit de ses sujets. »

La *Patrie*, journal dont nul ne songera à suspecter l'attachement au régime impérial, consacre l'article suivant à la future réforme des lois qui régissent la Presse, dans son numéro du 26 janvier :

LA PRESSE DÉLIVRÉE.

Le moment est venu de faire amende-honorable.

On sait que nous ne nous sommes jamais montrés que très médiocrement flattés de la solicitude de l'opposition pour la presse. Quand, chaque année, l'Adresse ou le Budget ramenaient la discussion sur le décret-loi de février 1852, il nous semblait que l'Opposition donnait aux journaux de ces embrassements qui étouffent.

Nous avions tort. Les attaques jugées alors aussi violentes qu'injustes dont, l'an dernier encore, la presse fut l'objet au Corps législatif, étaient pour notre bien.

L'Opposition avait une façon à elle de nous servir, — mais c'était la bonne.

La presse est aujourd'hui délivrée !

Nos avocats ont tant et si bien fait qu'ils ont réussi. Hommage leur soit rendu ! Ils disaient et en quel beau langage, on s'en souvient ! ils disaient, ces aimables officieux: «La presse est sans indépendance, sans initiative, soumise à tous les caprices de l'autorité ; — ce qui lui reste encore de dignité, malgré l'arbitraire administratif, elle le perd en se faisant l'associée de toutes les entreprises, la très humble servante des compagnies de chemins de fer, l'instrument de toutes les passions et de toutes les rancunes.»

C'était pure amitié. « Qui aime bien châtie bien » L'Opposition n'avait d'autre devise. Elle engageait annuellement notre procès sans que le public l'y conviât ; elle l'instruisait toute seule, la zélée ! elle plaidait de cette aimable façon commune à certains avocats, qui consiste à médire du client autant que de la partie adverse, la rusée ! Et dans ces audiences où l'éloquence de M. Pelletan débordait, la presse avait tort de s'écrier souvent, en parodiant quelques fameuses scènes du Palais: « Condamnez-moi, mais ne me jugez pas. !

Ingrats que nous étions ! Elle ne nous condamnait pas, elle nous préparait notre délivrance. Et la preuve, c'est que la juridiction administrative n'est plus et que la juridiction des tribunaux correctionnels nous est rendue !

— Mais pensez-vous, nous demandera-t-on, que l'Opposition ait été absolument crue sur parole? car dans ce cas, il faudrait qu'elle vous rendit autre chose, — c'est-à-dire l'estime et la confiance du public, qu'elle a si charitablement cherché à détruire. — Oh ! pour cela, nous sommes sans inquiétude. Des aménités de nos avocats, autant en emporte le vent ! A moins, cependant, qu'un exemple récent ne nous promette des éditions en librairie de tous ces brillans plaidoyers en faveur de la liberté de la presse.

Laissons là, d'ailleurs, les récriminations. Courons à ceux qui faiblissent ! Demandons-nous pourquoi ce que l'Opposition appelle son triomphe, paraît si peu réjouir la presse en général ? Il y a bien quelques journaux qui pensent que leur dignité est sauvée, — ce qui est un aveu pénible, en ce qu'il affirme que cette dignité était compromise ; — mais le plus grand nombre se demande si la juridiction des tribunaux est bien celle qui convient à nos péchés et à nos défauts.

Hélas ! qui donc en doutera? Quand l'Opposition a affirmé que nous vendions notre conscience pour des *passes* de chemins de de fer, la police correctionnelle n'est-elle pas bien ce qu'il nous faut ! Quand on nous représente comme les propagateurs des plus mauvaises doctrines — selon M. Pelletan, — n'avons-nous pas droit à la prison et à l'amende? Nous ne nous plaignons pas, — nous n'avons que ce que nous méritons. Le pouvoir discrétionnaire de l'administration était, quoi qu'on dise, beaucoup trop paternel en même temps que trop humiliant.

Enumérez, par exemple, les journaux fondés sous l'empire des dispositions du décret de février 1852 : il n'y en a pas un qui ait pu garder son indépendance, sa dignité; tous ont défendu et défendent encore les actes du gouvernement. Pas un qui ait été libre de parler et d'agir selon ses convictions. Humiliés par l'autorisation préalable, humiliés par leurs rapports incessans avec l'administration, ils ont laissé leur dignité à tous les buissons de la polémique.

En doutez-vous ? La législation de 1852 n'a pas favorisé un seul journal de l'opposition; voici la liste des nouveaux-venus depuis quinze ans : le *Temps*, l'*Opinion nationale*, la *Liberté*, l'*Avenir national*, l'*Epoque*, et bien d'autres dont la publicité n'est pas quotidienne ! Ce n'est qu'à grand'peine que deux journaux hostiles ont pu se glisser à travers les mailles du filet administratif, — deux seulement : la *France* et l'*Etendard*. Sans eux, l'arbitraire de l'autorité eût étouffé complétement la liberté de la pensée ! Deux contre cinq !

Et ce qui est plus grave encore. c'est que le gouvernement, qui n'a favorisé absolument que des feuilles dévouées, n'a pas laissé un seul instant ces journaux dire toute leur pensée : le *Temps* est dythirambique ; la *Liberté* n'attaque jamais ni les hommes, ni les choses ; la Révolution n'a pas pu trouver d'organe dans l'*Avenir national* et l'*Opinion* a toujours et uniquement soutenu les candidatures ministérielles.

Si encore la presse de l'opposition était représentée au Corps législatif ! Mais point. Les feuilles favorisées par le décret de 1852 se sont coalisées pour ne laisser passer à la Chambre que leurs rédacteurs humiliés par les règlemens administratifs. C'est du concert d'admiration, ici et là, toujours et partout. Il est grand temps que cela cesse !

Eh bien ! cela cessera. Cette juridiction écrasante et humiliante nous est enlevée. Meilleurs juges de nos passions et de nos intérêts, mêlés à tous nos débats et sachant exactement la part qu'il faut faire à l'improvisation ; connaissant parfaitement nos conditions d'existence matérielle, les magistrats nous jugerons. La loi se dressera devant non plus « l'homme à l'habit noir, » elle sera dure peut-être, mais elle est la loi. Elle comptera inévitablement avec l'opinion publique, [illegible] Plus accessible que l'autorité aux impressions de la foule, plus soumis qu'elle aux exigences de la vie politique, le tribunal ne restera pas sourd à la voix de nos défenseurs, — et l'Opposition pourra tout à l'aise énumérer complaisamment nos défauts et nos crimes, avec la certitude de nous faire condamner !

Voilà qui est dit — et pour notre compte nous nous en réjouissons ! — Oui, nous nous en réjouissons, et nous le disons maintenant sans ironie. C'est la fin de cette comédie jouée bien plus contre nous que pour nous depuis quinze ans ! Nous étions fatigués de ces tendresses banales et de ces soupirs affectés. On jugera mieux de ce que nous étions hier par ce que nous serons demain — et nous cesserons d'entendre ces lamentations qui nous valaient peut-être quelque pitié, mais une pitié inutile, et dans tous les cas plus humiliante que ce régime dont chacun de nous, par la force du droit de la pensée, par le concours de l'opinion publique, parvenait chaque jour à adoucir les rigueurs, pour n'en conserver que les garanties.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 25 janvier 1867.

Vous lirez dans nos journaux que l'hiver sévit avec une extrême rigueur en France; la Seine charrie de gros glaçons; que les campagnes sont couvertes de neige, que les routes en sont obstruées; que Paris est assiégé par le froid, etc.; et le cœur serré par ses navrants détails, vous vous direz : Ah ! les pauvres gens ! comme ils commencent mal l'année !

Eh bien, vous auriez joliment tort de nous plaindre, allez! Jamais nous n'avons été si gais, et jamais l'existence ne nous a paru plus douce. Ah! bien, oui, l'hiver ! Mais voilà le charme ! La neige et la glace, mais c'est là le plaisir! Nous avons l'onglée ! Un vent sec et constant nous cingle le visage comme un coup de fouet, nos yeux pleurent, nos nez se violacent, nos joues bleuissent, et jamais la génération actuelle ne parut plus chétive et plus mièvre que sous les atteintes du froid qui la ratatine, la plie en deux, l'étrique et lui boursouffle les traits ! Tout cela est très vrai, mais cela n'empêche pas que nous nous sommes bien amusés.

On a patiné, patiné, patiné, et encore patiné, et toujours patiné. Dimanche ! Ah ! si vous aviez vu dimanche toute la foule qui encombrait les avenues et les allées du Bois de Boulogne, qui se pressait autour du lac, qui se déroulait le long de la rivière! Et les équipages, et les traîneaux ! Jamais fête de printemps n'avait attiré autant de monde ! Jamais course et régate n'avait réuni autant de curieux gais et chantants, et portant si joyeusement l'existence. Mais il faut le dire, l'administration s'était piquée de galanterie: des balayeurs et des cantonniers enlevaient la neige, nettoyaient le sol et applanissaient le chemin sous les pas de ces Parisiens si gâtés et si difficiles, si boudeurs et si bons enfants, selon l'humeur du moment. Dimanche, le vent était à la gaîte! On allait voir le Club des patineurs dans l'exercice de ses fonctions. Je vous ai dit déjà quelques mots de ce club dont la fondation répondait à un besoin si pressant de notre époque. N'en fait pas partie qui veut, de ce club dont le moindre inconvénient est de ne fonctionner que deux ou trois jours dans l'année, et de passer son temps à souhaiter le froid et à appeler la gelée. Il est essentiellement aristocratique; mais comme vous ne tenez pas, je suppose, à en être nommé membre correspondant, j'abrège ces détails et me tais sur les statuts qui le régissent. Donc, l'administration, toujours aimable et prévoyante, a bien voulu lui céder à deux pas de l'avenue de Longchamps, une magnifique prairie que le Club s'est empressé de convertir en lac, nappe d'eau inoffensive où l'on ne risque, en cas de chûte et de plongeon, que des fractures ou des pleurésies. Le tout, terminé à son extrémité par une sorte de kiosk, est entouré d'une grille qui met les clubistes à l'abri du contact des profanes. Celui ci, toujours bon enfant, vient s'échelonner le long de cette grille, et regarde à distance les ébats des patineurs et patineuses glissant, pirouettant, tombant sur la glace préparée dès le matin par des cantonniers qui trottent, patissent, nettoient, balaient, absolument comme s'il s'agissait du parquet verni d'un salon. Les patineurs sont couverts de fourrures, les patineuses disparaissent dans l'hermine, le petit-gris, l'astrakan, le renard bleu, l'ours et la martre-zibeline. C'est à qui se donnera l'air le plus russe ou la tournure la plus scandinave. Les couples intrépides s'élancent, la main dans la main, sur la surface unie et y dessinent les plus capricieux méandres. Des élégantes se pelotonnent dans des traîneaux que poussent des patineurs galants. Puis nous avons les solistes qui exécutent les variations les plus difficiles; ils filent comme un trait, se détournent brusquement, font une volte face des plus hardies, s'arrêtent immobiles, repartent, se cambrent, se penchent, glissent sur un pied, donnent de la pointe, etc. C'est charmant ! Vous comprenez l'attrait qu'offre non seulement aux clubistes, mais aux badauds, ce Club des patineurs, et vous conviendrez qu'on peut parfaitement s'exposer à la congélation instantanée, stationner des heures entières sous la bise et sur le verglas, pour assister à un aussi brillant spectacle.

Hélas ! dimanche, la foule parisienne en fut pour ses frais; les clubistes ne se dérangèrent pas, et leur petit lac ne fut sillonné par aucun patin. Faute de grives, on prend des merles, dit un proverbe. Les curieux se rabattirent sur le grand lac du Bois de Boulogne et sur les petites mares où quelques jeunes gens armés de patins, et force gamins chaussés de gros souliers, se livraient moins au noble art du patinage qu'à la glissade traditionnelle et classique, à la file les uns des autres, en façon de capucins de carte, de telle sorte que la chûte de l'un entraînait la chûte des autres, aux grands éclats de rire des tombants et des spectateurs. Car c'est encore l'usage en temps de glace et de verglas, on tombe, on se fait mal, mais on rit, à moins que la glace ne casse et ne cède sous la pression des patineurs. Alors, on ne rit plus, on se lamente, on maudit la glace, on anathématise l'hiver, on fulmine contre l'imprévoyance des victimes, on blâme la coupable complaisance de l'autorité qui n'interdit pas ces jeux dangereux, etc. Mais personne ne se dit que tout le monde est complice de l'accident; que la témérité des uns et la badauderie des autres sont la cause du mal, et que s'il n'y avait pas une foule idiote pour admirer et applaudir les patineurs, il n'y aurait bientôt plus de

---

abattu, désespéré, accusaient une de ces douleurs si complètes qu'elles attendrissent les âmes les plus rebelles à la pitié.

A la vue de ces deux vieillards si malheureux et si dignes, M. Daubré s'arrêta sur le seuil de la cellule, saisi d'une sorte de respect.

Il avait préparé un préambule sévère ; mais il ne trouva que de la commisération pour cette navrante infortune.

Dans le commerce ordinaire de la vie, M. Daubré passait pour un excellent homme. Mais c'était un Flamand, un homme du Nord, froid, placide, plutôt que bon. Incapable d'aucun effort pour secourir son semblable, il avait cette bonté neutre, cette passivité qui n'est le plus souvent qu'une forme de l'égoïsme.

Gendoux, qui le connaissait bien, ne se méprit pas sur cette démarche ; il le reçut avec défiance.

Thérèse sortit.

Gendoux et M. Daubré restèrent en face l'un de l'autre.

Quel contraste entre ces deux hommes ! M. Daubré était rose, replet. Sur son visage s'épanouissaient la quiétude de l'homme bien casé dans la vie, et la sérénité parfaite de l'être vulgaire et satisfait, sans vices, mais aussi sans vertus. D'ailleurs quelle vertu lui faut-il, à cet homme auquel tout a souri dès le premier jour de sa vie? Cerveau étroit, cœur inerte, bien douillettement emmaillotté dans sa médiocrité et son égoïsme.

L'esprit de cet homme n'avait jamais franchi l'horizon de sa fabrique et de la brasserie où chaque jour il allait lire son journal ultra-conservateur, fumer sa pipe et boire son pot de bière.

Gendoux, lui, c'était l'ouvrier intelligent, fier de sa valeur morale, et qui ne se prosterne point devant la supériorité de la fortune, quand à celle là ne s'en joint aucune autre.

La souffrance n'avait pas altéré la noblesse native de ses traits. Sur cette figure énergique, presque hautaine, on lisait une grande élévation morale et un sentiment un peu brutal peut être de la justice.

La misère avait usé, vieilli, déformé même le corps de Gendoux ; mais elle avait respecté son âme. Quoique aigri par le malheur, il conservait le culte de l'idée, tout prêt encore à se dévouer pour elle.

Certes, il admettait les inégalités sociales. S'il rêvait d'améliorer le sort de l'ouvrier, il respectait aussi les droits du patron. Il comprenait que les questions ne peuvent se résoudre que par de nouveaux procédés d'organisation, et point par la violence ; mais il était aussi absolu dans ses haines que dans ses principes.

— Croyez, mon ami, lui dit M Daubré, que j'ai éprouvé un chagrin réel de votre détention. Depuis si longtemps vous travaillez pour moi, que j'étais loin de m'attendre à votre tentative séditieuse.

— Vous trouvez donc, monsieur Daubré, que parce qu'on souffre depuis vingt ans c'est une raison pour souffrir sans se plaindre pendant vingt années encore ?

— Oublions, Gendoux, ce qui s'est passé. Vous n'ignorez pas les rigueurs de la loi contre les coalitions, contre les chefs surtout. Vous allez être condamné à deux ou cinq années d'emprissonnement.

— Je le sais, répondit dédaigneusement le prisonnier.

— Il faut donc vous tirer de là; et c'est pourquoi je viens convenir avec vous d'un système de défense.

Gendoux se tenait sur la réserve, car il pensait : Pour faire une semblable démarche, il faut qu'il ait besoin de moi.

— Un système de défense? dit-il. Mais je n'ai pas l'intention de me défendre. Je dirai la vérité, tout la vérité ; les juges me condamneront selon leur conscience.

— Selon leur conscience? repartit M. Daubré. C'est là précisément qu'est le danger.

— Peu m'importe ! Quel que soit leur jugement je le subirai ; j'y suis résolu.

— Il ne faut pas seulement penser à vous, Gendoux ; il faut penser à votre femme, qui paraît si affectée de votre réclusion. N'avez-vous pas aussi des enfants sur lesquels rejaillirait votre condamnation ?

— Ma condamnation ! s'écria Gendoux avec sarcasme. Ah ! plût à Dieu que ma famille ne fût jamais autrement déshonorée !

— Vous avez une fille, je crois, cela pourrait l'empêcher de s'établir.

Gendoux pâlit. La veine qui traversait son front se gonfla, et, regardant M. Daubré d'un air terrible.

— J'avais une fille, mais je n'en ai plus.

— Ah ! vous l'avez perdue? reprit M. Daubré frappé du ton de Gendoux ; ne travaillait elle pas dans ma fabrique ?

— Oui, elle travaillait dans votre fabrique, et un lâche, un libertin l'a enlevée. Je ne la reverrai jamais.

M. Daubré se souvint vaguement d'avoir entendu parler de la disparition de Geneviève.

— Auriez vous donc quelques soupçons sur l'un de mes contre-maîtres ?

— Je ne parlerai pas, parce que le moment n'est pas venu. Et puis il me faut des preuves ; mais je les aurai.

— Vous devriez du moins me faire part de vos soupçons ; je pourrais vous aider à retrouver votre enfant.

— C'est inutile : elle est perdue pour moi, perdue sans retour. Je ne la reverrais pas sans avoir envie de la tuer.

— C'est là une sévérité excessive.

— Je ne puis m'accoutumer à rougir.

— Certes, vous avez un caractère fort estimable, et vous méritez la considération dont vos camarades vous honorent. Cependant il ne faut pas outrer des sentiments bons en eux-mêmes, mais qui, poussés à l'extrême, deviennent de la cruauté.

— Il y a deux choses avec lesquelles on ne peut, on ne doit jamais transiger : c'est la justice et l'honneur.

M, Daubré, interloqué par ce début, ne savait plus à quel sentiment s'adresser pour se faire écouter.

— Mon ami, reprit-il avec beaucoup d'aménité, nous voulons vous sauver malgré vous. Je tiens à vous, vous le savez.

— Comment pouvez vous tenir à moi, qui viens d'organiser une coalition contre vous ? Je ne suis pour vous qu'une force de tant, pouvant produire une valeur de tant.

Non, continua Gendoux, c'est votre intérêt et non le mien qui vous amène ici. Mon arrestation a, je le sais, produit un mauvais effet parmi les camarades, et pour apaiser les esprits, vous voudriez me rendre à la liberté.

— Ce que nous voulons tous, dit M. Daubré, c'est l'ordre, c'est la bonne harmonie entre les patrons et les ouvriers. Voyons sur quels points portaient vos réclamations, et je verrai ce que je puis faire.

(*A suivre.*)

patineurs. Or, cet accident, couronnement habituel de toutes ces fêtes, a eu lieu dimanche vers cinq heures du soir : la glace s'est cassée au grand lac, et une trentaine de jeunes gens ont fait le plongeon. On s'est aussitôt empressé de leur porter secours, on a immédiatement pu retirer les naufragés et l'accident n'a pas eu les déplorables conséquences de celui de Regent's Park; mais sait-on quelles seront les suites de ce plongeon pour quelques-unes des victimes et s'il ne se soldera pas en fluxion de poitrine, paralysie ou rhumatismes?

Dî immortales ! Dieux immortels, écartez ces tristes présages, et toi, Muse épique, hâte-toi de trouver un rapsode inspiré, un barde enthousiaste, pour chanter les magnificences de la fête de nuit que le Club des patineurs s'est offerte à lui même mardi dernier avec musique et souper. Elle avait été promise pour dimanche; mais en dépit du froid, on craignit un subit dégel, et la partie fut renvoyée au jour suivant.

Lundi, le froid, plus sec, plus raide que jamais, avait converti tout Paris en glacière, et il n'était pas un bassin dans les squares, un ruisseau dans les parcs, la plus mince flaque d'eau dans les rues, que nos gamins ne changeassent aussitôt en glissoire, et pourtant le Club n'avait pas confiance; le dégel lui a si souvent joué de mauvais tours qu'il n'osait croire à cet excès de froidure. Cependant, il fallut bien se décider à croire que tant de bonheur n'était pas un rêve : il faisait un froid à tuer net les pauvres dans les mansardes, comme les mouches autour des frimas. L'occasion ne pouvait être meilleure : la fête eût lieu mardi. A neuf heures du soir, les équipages parcouraient l'avenue de Longchamps comme s'il se fût agi de courses printanières. Des torches, des girandoles, des flambeaux, des lanternes vénitiennes, des feux électriques, jetaient des lueurs fantastiques sur la glace du lac et sur les arbres couverts de givre et profilant leurs branches sèches comme des bras de squelette. C'était vraiment beau, et il y avait dans cette illumination chaudement colorée et contrastant avec la rigidité des tons blancs de la neige, quelque chose de réellement original et poétique. A dix heures, le lac était encombré: il n'y avait plus ni hommes ni femmes; tous patineurs ! Toutes ces ombres glissaient, passaient, disparaissaient et reparaissaient, tantôt dans l'ombre, tantôt en pleine lumière, à la lueur des torches qui se reflétaient dans la glace. A onze heures et demie, tous ces fantômes reprenaient un corps, remontaient prosaïquement en voiture et rentraient en ville, (tandis qu'un vent presque chaud et un commencement de pluie annonçaient aux patineurs que s'ils avaient attendu un jour de plus, ils en eussent été pour leurs frais et leurs espérances. A une heure du matin, une pluie torrentielle et presque tiède fondait, comme par enchantement, la neige et la glace. *Sic transit gloria mundi.*

TIBERGE.

TABLEAU

Des Travaux de Voirie exécutés par la Municipalité du 6e Cercle de 1858 à 1865.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	ANNÉE. 1858 - 62	ANNÉES 1863-65	MOYENNES ANNUELLES DE 58 à 62	MOYENNES ANNUELLES DE 63 à 65	TOTAUX
	arch. car.	*arch. car.*	*arch. car.*	*arch. car.*	*arch. car.*
Pavage à neuf	50000	80342	10000	26781	130342
Macadam	9800	18155	1960	6052	27955
Pavage reconstruit ou réparé	24000	52752	4800	17584	76751
Total de la voie construite	83900	151248	16760	50417	235048
	arch. car.	*arch. car.*	*arch. car.*	*arch. car.*	*arch. car.*
Egotus	3350	12830	670	4276	16180
Dépenses	Piastres 2100000	Piastres 1954887	Piastres 420000	Piastres 651629	P. 4054887
Eclairage	1858-62	1863-65	Totaux :		
Becs éclairant	406	126	532		
	arch, car.	*arch. car.*	*arch. car.*		
Parcourst de la voie éclairée	17500	7200	24700		

Le tableau que nous publions ci-dessus parle assez de lui-même, pour que nous n'ayons pas besoin de faire ressortir les services rendus à la ville par la Municipalité du VIme cercle. Un *abonné* a voulu quelque part parler des *éloges pompeux* donnés aux comptes ou plutôt à la comptabilité du conseil municipal, bien à tort, suivant l'*abonné*. Ne lui en déplaise, et malgré le charme incroyable du style de l'*abonné*, les chiffres ont une bien autre éloquence et bien plus éclatante pour nous, aussi bien probablement que pour la grande majorité des habitants du pays. Réduire les dépenses, éteindre la dette en grande partie, rendre des services incessants à la voirie, à l'éclairage de la ville, c'en est assez, pensons-nous, pour prouver que le Conseil Municipal a bien compris sa mission ; aussi peut-il, sans en prendre souci aucun, laisser parler les détracteurs invétérés de tout progrès accompli normalement.

NOUVELLES LOCALES.

S. A. Aali pacha, souffrant d'une entorse, est obligée de garder les appartements.

—

Le vapeur des Messageries Impériales, la *Tamise*, venant de Salonique et se dirigeant sur notre port, a eu des avaries graves dans sa machine et a fait une voie d'eau ; il est entré en relâche à Rodosto, pour s'y réparer.

—

Les *Folies Dramatiques* qui ont obtenu un si grand succès de rire, seront jouées dimanche prochain, à la demande des abonnés. Lundi aura lieu la première représentation des *Jeunes Gens*, charmante pièce qui a obtenu un succès de vogue au Théâtre Français à Paris ; puis lundi prochain viendront les *Canotiers* que le public de Péra revoit chaque année avec un nouveau plaisir.

La représentation sera donnée au bénéfice de Mme Dabrin, contrôleuse générale du Théâtre. Toutes les loges sont louées, et il ne reste que peu de fauteuils disponibles. On s'occupe toujours activement au Théâtre des répétitions de la *Contagion*.

Diarbékir, 4 janvier.

Les Circassiens qui ont immigré dans nos contrées sont aujourd'hui installés dans leurs nouvelles résidences, au Khabins. S. Exc. Moustapha pacha est attendu ici au commencement du Ramazan. Il faut donner les plus grands éloges à S. Exc. pour son habile conduite dans des circonstances aussi difficiles. Grâce à l'activité et au zèle du pacha, plus de deux mille maisons ont été construites ; et l'on pourra recevoir 8,000 Circassiens qui doivent, assure-t-on, venir rejoindre leurs compatriotes.

Je n'aime pas à être un oiseau de mauvais augure ; mais il me faut, pour ne vous rien cèler, vous dire que le bruit public rapporte que plusieurs cas de choléra, sporadique par bonheur, ont été reconnus à Orfa.

Il y a peu de temps, quatre ingénieurs sont arrivés de France, pour étudier les mesures à prendre, afin de rendre le Tigre navigable pour des navires d'un faible tirant d'eau, entre Bagdad et Mossoul. Ils sont partis, en conséquence, pour cette dernière ville.

Bien que nous soyons en plein hiver, nous jouissons d'un temps superbe, et la santé publique ne laisse rien à désirer.

VARIÉTÉS.

LETTRES D'UN FRANÇAIS A UNE COMTESSE ALLEMANDE.

Lettre III.

Madame la Comtesse,

L'histoire de chaque langue, fille de l'idiôme primitif, présente, quand elle est arrivée à son parfait développement, trois époques bien distinctes : monosyllabisme, agglutination, flexion. Mais toutes ne sont pas arrivées jusqu'à la période de flexion ; celles qui y sont parvenues sont les plus parfaites; les autres, ou n'y sont pas encore arrivées ou sont mortes dans la période du monosyllabisme ou de l'agglutination. De ces trois périodes découle une division des langues en : Langues monosyllabiques, langues d'agglutination et langues de flexion.

Les *Langues monosyllabiques* comprennent le chinois, le siamois, le tibétain et les langues himalayennes. Mais comme elles sont étrangères à notre sujet, je n'en dirai pas davantage.

Langues d'agglutination. L'agglutination est l'action de réunir, de recoller les parties contigües accidentellement divisées. Ces langues sont ainsi appelées « parce que c'est à l'aide du procédé d'agglutination que les syllabes de relation sont jointes aux mots primitifs, autrement dit, aux racines » on pourrait les appeler synthétiques ou concrètes. Elles se divisent en sept familles, dont une seule rentre dans notre cadre : c'est la *famille touranienne*, qui se subdivise en trois groupes : le groupe altaïque ou ougro-tartare comprend le Mongol, le Turc, etc. « La *langue turque*, originaire du plateau central de l'Asie, est encore la langue des peuples qui n'ont point quitté ce plateau ; c'est celui des Tatars de Kasan et de Crimée, des Kalmouks et des autres sujets musulmans de la Russie. » Elle est parlée dans la moitié de la Perse et dans tout l'Empire Ottoman. Inculte et grossière chez les Aïghours en Turkestan, et dans tous les pays où elle ne s'écrit pas, la langue turque est devenue chez les Ottomans, une des plus belles langues du monde.

Langues à flexion. Ces langues sont les plus parfaites. Dans les précédentes, le radical changeait peu et il se groupait (s'agglutinait) autour de lui une foule d'autres mots affixes ou préfixes; les genres et les nombres étaient peu marqués. Ici, au contraire, le radical même « subit une altération phonétique destinée à exprimer les modifications résultant des différences de relation qui le lient aux autres mots».

Parmi les langues sémitiques on trouve en Turquie : l'*Arabe*, qui est une des plus belles et des plus riches langues du monde. L'*Ethiopien* ou ghez; l'éthiopien actuel, n'est qu'un lointain patois de l'ancien. Le *Samaritain*, qui est encore parlé par quelques familles de Naplouse et qui a conservé l'ancienne écriture de l'hébreu. Celui ci est le type des langues sémitiques; mais ce qu'on appelle l'hébreu moderne, n'est qu'un espagnol vicié.

Les langues indo-européennes se divisent en plusieurs groupes. Le groupe iranien est représenté par l'*Arménien* et par le *Kurde*, qui offrent par conséquent bien des points de contact avec le zend. Le groupe pélaogique est représenté par le *Grec* et par le *Roumain*. Le grec moderne n'est qu'un patois bien simplifié de l'ancien; les verbes ont perdu de leurs temps, la syntaxe s'est européisée, et nombre de particules ont disparu. Le Roumain est appelé par les Moldo-Valaques, Langue d'or, nom qui rappelle la Langue d'oc du Midi de la France. Le groupe slave est représenté par le *Bulgare* et l'Illyrien, ou plutôt un dialecte illyrien, à savoir le *Serbe*. Le Serbe lui-même se subdivise en d'autres dialectes : hertzégovien, ressavique (en Servie), syrmien (Serbie), monténégrin.

Quant aux Bohémiens, au nombre de plus de 400,000 dans l'Empire, on ne sait rien de certain. Leur langue (*Tzigane*) paraît iranienne, et leur nom espagnol de Gitanos, semble dire qu'ils ont fait un long séjour en Egypte (Gitanos, de Œgytus).

RELIGIONS.

J'aborde maintenant les Religions.

Les Religions ! un pluriel ! comme s'il était possible qu'il y eût plusieurs dieux ! toutes se donnant, pour des révélations directement et immédiatement émanées de Dieu et ne traitant les autres que de supercherie et de mensonge ! toutes parlant de charité et prêchant l'union des hommes, tandis que ce sont elles qui les divisent le plus et ne sont le plus souvent dans la main des prêtres qu'un moyen de domination ! Une chose curieuse, mais déplorable, c'est que les haines sont d'autant plus fortes que les religions se touchent de plus près. Mettez en présence un chrétien et un bouddhiste, ils se feront des civilités ; mettez-y un protestant, un catholique et un grec, ils se feront le gros dos. C'est que, voyez-vous, les haines les plus envenimées et les plus durables ce sont les haines de famille ; l'histoire est là pour prouver qu'en général les sectes sorties d'une même religion et par conséquent sœurs se vouent toutes une haine fraternelle, c'est-à-dire implacable.

Mais laissons tous ces préambules pour arriver vite à l'énumération des différents cultes qu'on trouve dans l'Empire Ottoman.

A tout seigneur, tout honneur, dit un proverbe : noblesse oblige, dit un autre. Je commencerai donc par l'Islamisme.

Islamisme, L'Islamisme se divise en deux grandes sectes qui se sont voué, tout naturellement, une haine mortelle. L'une est orthodoxe ; ce sont les Sunnites ; l'autre est hétérodoxe ; ce sont les Shiites. Le *sunnisme*, représenté surtout par les ottomans, prétend que la sainteté a réglé l'ordre de succession des quatre premiers Khalifes, et qu'Ali est inférieur à ses prédéceseurs. Le *Shiisme* au contraire représenté par les Persans, regarde les trois premiers Khalifes comme des usurpateurs, et Ali, comme le vrai vicaire du prophète ; en outre le Shiisme tient moins que le sunnisme à la prédestination, et, admettant que le Koran a été *créé*, croit qu'il est perfectible. La haine entre ces deux sectes est telle que Sélim I, voulant se débarrasser de tous les Shiites de son Empire, obtint du mufti un *fetwa* portant qu'il y avait plus de mérite à tuer un Persan shiite que 70 chrétiens ; en conséquence 40,000 Shiites furent égorgés en un jour (1513).

Les *Métoualis* appartiennent à la secte des Shiites ; ils habitent dans une vallée qui sépare le Liban des montagnes de Damas. Leur intolérance et leur mépris pour les chrétiens sont extrêmes. Les Sufistes sont encore une secte schiite ; mais on ne les trouve qu'en Perse. Les *Ansariehs* ou Nassariens (en Syrie) sont aussi regardés, à tort ou à raison, comme une secte musulmane fondée au IXe siècle par Nassar ; les uns sont pour la métempsycose ; voilà qui va bien ; les autres, pour la négation de l'immortalité de l'âme ; voilà qui est sujet à caution ; la plupart adorent un Dieu en cinq personnes ; adorer un Dieu en trois personnes, comme font les chrétiens, c'est déjà très-joli ; mais si c'est là la religion, l'adorer en cinq personnes est encore plus beau. D'autres enfin sont soupçonnés de pratiquer un culte obscène, dit-on ; mais il faut bien, mon Dieu, que jeunesse se passe. On met encore au nombre des sectes musulmanes les *Druses* ; d'abord chrétiens, ils embrassèrent l'islamisme, mais en le dénaturant si bien qu'il est maintenant impossible de les rattacher à une religion quelconque. «Ni baptisés ni circoncis, entrant indifféremment dans les mosquées ou dans les Eglises, ils suivent extérieurement quelques observations mahométanes, et montrent un vif penchant pour les chrétiens et leur culte.» Leur Dieu, unique, s'est incarné dix fois ; c'est toujours la même histoire ; dans toutes les religions les hommes font sortir Dieu de son éternelle solitude, pour venir ici-bas jouir un moment de leur agréable société.

Dans sa dernière incarnation, il fut assez heureux pour devenir roi d'Egypte ; c'est avoir de la chance ; Méhémet-Ali en a fait presque autant. Il avait sous ses ordres huit ministres, *incarnables* aussi, et dont chacun représente une vertu spéciale de leur chef. De notre temps, Madame, c'est le contraire qui arrive ; chaque ministre représente, non pas une vertu, mais un vice de son prince, un vice *incarné* ; Les ministres du dieu druse étaient de bons génies; mais à côté d'eux il y en a aussi de mauvais qui leur font la guerre. Ces derniers nous les connaissons, Madames ; les Druses ont parfaitements raison de considérer comme de mauvais génies les ministres qui font la guerre. Les Druses sont monogames, il est vrai ; mais ils divorcent avec la plus grande facilité ; ainsi font les papillons et les abeilles qui voltigent de fleur en fleur.

Partout où il y a vie, il y a divergence d'opinions ; l'accord parfait n'est qu'au champ du repos ; si vous voulez connaître la vie religieuse d'un peuple, comptez les hérésies qui sont nées de sa religion ; les religions qui n'ont pas de sectes sont des religions sans vie ; ce n'est pas le cas de notre religion à nous deux, à savoir du protestanisme. Mais il faut dire à la gloire de l'islamisme qu'il a eu, lui aussi, ses hérétiques. Je vous ai déjà parlé des sunnites et des shiites, ajoutez-y aussi les *Wehhabis*. Cette secte, née en 1746 dans le fond de l'Yémen, faible et méprisée à sa naissance, devint bientôt la terreur de l'empire ottoman. Le Cheïhk Mouhammed s'annonçait comme le réformateur de la religion musulmane, et prétendait ramener le Koran à sa pureté primitive. Ses partisans se distinguaient par l'austérité de leur vie et par leur fanatisme. Ils soumirent l'Arabie, pillèrent les villes saintes (Médine, la Mecque) et la caravane des pélerins, mais il en furent bientôt expulsés par les ottomans, et leur chef Abdallah, envoyé à Constantinople, y fut décapité (1818.)

Mais déjà bien longtemps avant les Wehhabis, il y avait eu des hérétiques dont la pensée ardente franchissait les barrières qui lui étaient imposées. En 1527 un uléma, nommé *Kabiz*, soutenait, dans ses prédications publiques, la prééminence de la loi de Jésus-Christ sur celle de Mahomet. Traduit devant ses supérieurs, il soutint hardiment son opinion par le parallèle du Koran et de l'Evangile; appelé de là devant un tribunal, et enfin devant le mufti, il fut condamné à mort. En 1603, fut décapité à Constantinople, le muderris *Nadazli-Sary-Abdurahman-Effendi*. «Cet homme de loi, très instruit, mais sans mœurs, ne croyait à aucune religion; il traitait de fables le paradis, l'enfer, le jugement dernier, le mérite des bonnes œuvres etc. » Pendant qu'Amurat IV marchait contre la Perse, il « apprit qu'un *derviche* fanatique faisait déserter un grand nombre de soldats, en se donnant pour le Mehdi, et en prêchant la nécessité de rallier les enfants d'Ali et ceux d'Omar.» Il mourut dans les supplices (1637).

Ce fut encore une hérésie que la *conspiration libérale des Derviches*, conspiration survenue en 1416 sous le règne de Mahomet I. Bedreddin en était le chef. La doctrine qu'il prêchait était une doctrine socialiste; il demandait la communauté des biens (à l'exception des femmes). Ses principes de liberté et d'égalité lui attirèrent beaucoup de partisans, surtout parmi les derviches. Ceux-ci, conduits par un Juif apostat, parcoururent l'Asie et l'Europe pour faire des prosélytes ; et pour mieux s'assurer le concours des populations, ils proclamèrent qu'ils adoraient le même Dieu que les Chrétiens, ce qui était parfaitement vrai, vu que les Musulmans en font autant. Ils se rendirent si redoutables que des troupes durent être envoyées contre eux ; elles furent battues à plusieurs reprises. Enfin ils succombèrent, et la bataille de Kara-Bournou, près de Smyrne, décida de leur sort. Bedreddin fut pendu ; d'autres périrent dans les supplices, les autres se dispersèrent.

L'histoire mentionne encore les Derviches *Bektachis* comme professant des doctrines contraires au Koran. Unis de cœur avec les Janissaires, ils partagèrent leur sort ; les trois chefs de leur congrégation furent décapités ; les autres ou furent exilés ou durent quitter leur costume, (10 juillet 1826).

Dans ma prochaine lettre, Madame, je vous parlerai de la religion chrétienne et de ses différentes branches. Il est vrai que pour moi l'Islamisme n'est qu'une secte du Christianisme; la véhémence de leur haine réciproque en est la meilleure preuve. Mais j'ai dû les séparer pour me conformer à l'habitude. Au fond, nous ne sommes tous, Catholiques, Grecs, Musulmans, Protestants, nous ne sommes, dis-je tous que des Juifs réformés.

J'ai l'honneur, etc.

DE FAJAL.

Dépêches Télégraphiques.

(Agence Reuter.)

Londres, 6 janvier, 5 h. 50 m. soir.

M. de Beust est chargé de former un nouveau ministère. L'idée d'un Reichsrath extraordinaire est abandonnée.

Liverpool : Coton de Smyrne 11 3/4.

Londres : Blé, 33. Liverpool inactif.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 8 Février	55	14
Clôture du 8 Février	55	29

REVUE DES MARCHÉS ÉTRANGERS.

Havre, 29 janvier.

Cstons : Ventes d'hier, 3,600 balles ; prix en hausse. Ventes probables d'aujourd'hui, 3,000 balles. Disponible, ferme ; livrable, sans changement.

Cafés : Arrivages 8,016 sacs Rio. Marché actif ; ventes, 4,500 sacs de diverses provenances. Rio, 53 à 62 fr. les 50 kil. ; Miragoane, 75 fr.; Port-au-Prince, 75 à 78 fr.; Port-au-Prince avariée, 72 50; Haïti-du-Cap, 80 fr.

Cuirs : Ventes, 700 Pernambuco salés secs, à 65 fr, 50 les 50 kil.

Marseille, 29 janvier.

Blés : Importations, 20,000 hectolitres par cinq navires. Ventes nulles. Il y a baisse pour l'intérieur. Le manque d'ordres maintient le calme et la baisse.

Cotons : Tarsous 112 fr. 50 les 50 kil.; Salonique 145 fr. Ventes 300 balles.

Laines : Mossoul supérieur 285 fr. les 50 kil,; ventes 60 balles.

Sucres : Maurice no 12 à livrer, 34 fr. les 50 kil. à l'entrepôt. Ventes, 8.900 balles. Cafés : Rio à livrer, 61 fr. les 50 kil, Ventes, 2,000 sacs.

Londres, 29 janvier.

Consolidés angl., 91 ../.. ; — dito turcs, 29 3/4. — Bonds américains (1862), 73 1/8, — Mexicain, 3 0/0 encien, 17 5/8; dito nouveau ; .. ./.. — Espagnole, 3 0/0, différée, 32 /. ; dito passive, 21 3/8. — Italien, 5 0/0 1861, 54 1/8.

Liverpool, 29 janvier, midi.

Marché aux cotons (ouverture. — Ventes probables d'aujourd'hui, 8,000 balles.

Marché ferme.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 8 Février.

TREBISONDE, vap. fr. de M. Imp. *Clyde*, cap. Martin, div. marcch. et passag,

SALONIQUE, vap fr. de M. Imp. *Tamise*, cap. Deschamps, ayant touché à Dard. et Gallipoli, div. march. et 85 passag.

Départs du port du 8 Février

SALONIQUE, vap. fr. de Mess. Imp. *Ville de Lyon*, cap. Tournaire, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 8 Février.

NEWCASTLE, bk. pruss. *Paulina*, c. Kraeger, charb. de terre.
CARDIFF, bk. prus. *Ferein*, cap. Aprack, charb.
— br. meck. *Carl r. Triunful*, c Mohn, charb.
— br. aut. *Pero*, cap. G. Tripcovich, charb.
— bk. aut. *Ann*, cap Poschich, lest.
BRINDISI, br. angl. *All pine Crag*, c, Stacy, lest.
MARSEILLE, br. hel. *Philadelphia*, c. Moros, lest.
— br. hel. *Adelfi Philini*, c. D. Philinis, lest.
NAPLES, br. ital. *Aristodemo*, c. F. Martio, citron.
MESSINE, br. ital. *Miceli*, c G. Oliva, citron.
— br. hel. *A. Nicolaos*, c. J. Panatzos, lest.
— br hel. *Philadelphia*, c. Mistrakis, lest.
PALERME, br. ital. *La Pace*, c. M. Agustino, lest.
LIVOURNE, br. hel. *Maroussa*, c. Godjas, lest.
MALTE, br. hel. *Kefalonia*, c. L. Rossolimos, lest.
— br. ang. *Jh. Crweter*. c. G. Andrews, lest.
— br. ang. *Despatch*, c. M. Furlong, lest.
CASTELAMARE, br. hell. *Polina*, cap. Evienieos,
— br. ital. *Armonia*, cap. Marciani, lest.
ALEXANDRIE, br. ital. *Angiolina*, c. Daghiero, l.
— bk. russe *Suant*, cap. Niska, lest

Departs du port du 7 Fevrier.

FALMOUTH, bk. norv. *Moro Castle*, c. C. Schweler, orge.
ANVERS, bk. ang. *Julia Augusta*, c. J. Laurence, bl.
MESSINA, br. hel *A. Spiridon*, c. Litzi, bles.
ENOS, gol. autr. *Gemma*, c. Brancheto, lest.
SULINA, bk. norv. *Telegraph*, c. J. Nicolaysen, lest.
JAFFA, sch dan. *Joseph Jenny*. Kromann, lest.
SYRA, br. hell *Crissopighi*, cap. Kolakis, lest.
— br. hell *A. Spiridion*, cap. Emiris, lest.
PYREE, br hell. *Orloff*, cap Petruzzo, lest.
SPEZES. br. hell. *A. Trias*, cap Milonas, lest.
— br. hell. *Analipsis*, cap. Marigos, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap Mistrakis, lest,
— br hell. *Bubulina*, cap Mexis, lest.
SCHIO, br. hell. *Dvaaghelistra*, cap. Dictas, lest.

Compagnie du Chemin de fer Impérial Ottoman du Danube à la Mer Noire et du port de Kustendjé.

(Limitée.)

AVIS.

La réunion de la 20me Assemblée Générale Ordinaire Sémestrielle de cette Compagnie aura lieu aux bureaux de la Société No 24 Abingdon Street, à Londres, le jeudi 28 février 1867, à 1 heure p. m. précise.

Les personnes qui désireraient y être représentées pourront le faire en se conformant aux règlements et statuts de la Compagnie à cet égard, qui ont été portés à la connaissance publique.

Bureaux de la Compagnie, Galata, Perchembé-Bazar, n. 7.

Par ordre

GEORGES GUARRACINO,
agent de la Cie.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser: à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

☞ AVIS AU PUBLIC
L'OCCASION LA PLUS FAVORABLE DE FAIRE FORTUNE

SE PRÉSENTE

Par le tirage final qui a lieu du 22 septembre au 15 octobre 1866

A FRANCFORT SUR LE MEIN (Allemagne.)

Le nombre d'Actions concourant à ce Tirage n'est que

19,700

Dont chacun obtient un gain—Enumération des gains.

La chance la plus favorable est		Francs	400,000
1 Prime		»	200,000
1 Gain		»	200,000
1 dº		»	100,000
1 dº		»	60,000
1 dº		»	40,000
1 dº		»	30,000
1 dº		»	20,000
2 dº	à 10,000	»	20,000
4 dº	à 8,000	»	32,000
8 dº	à 4,000	»	32,000
110 dº	à 2,000	»	220,000
6370 dº	de 600 à 200	»	1,318,000
13200 dº en actions franches pour la prochaine 1re tirage		»	158,400
Total francs			2,430,000

Celui des gains capitaux de fr. 8,000 et au dessus qui sortira le dernier de la roue gagne en même temps la prime de fr. 200,000

Le tirage a lieu publiquement sous la surveillance du gouvernement et *chaque actionnaire reçoit gratuitement les listes officielles où ses numéros figurent.* Les gains seront payés immédiatement après la fin du tirage en espèces ou en bonnes lettres de change au gré des porteurs, déduction de dix pour Cent des gains au-dessus de Fr. 2000 et de douze pour Cent des gains majeurs

Une Action entière coûte Francs 200
Une demi Action » » 100

Pour obtenir des ACTIONS ORIGINALES, on est prié de s'adresser *directement* sous remise du montant exigible, soit en espèces, billets de banque ou lettres de change sur Paris, Lyon, Marseille ou toute ville de commerce

J. H. Sternberg,
Agent-Général à Francfort-sur-le-Mein.

MARCHETO,
Marchand de Curiosites Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople Nº 93 (Rue des libraires Turcs.)

CHANCELLERIE
DE L'AMBASSADE DE FRANCE
près la Porte Ottomane

—

Faillite Joneaux et Vegetti.

MM. les créanciers présumés de la faillite Joneaux et Vegetti, ex commerçants français en cette résidence, sont invités à déposer dans un délai de 20 jours, leurs titres de créance, au greffe de la chancellerie de l'ambassade de France : pour, ces titres être vérifiés.

Le juge commissaire de la faillite
P. C. THOMAS.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Teké,* 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billiards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Schadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÊRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du Dr PELEZ,* recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

DENTIFRICE-ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTÉ
EN AUTRICHE, EN AMÉRIQUE ET EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur-dentiste J. G POPP, de Vienne, attire depuis plus de quinzeans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anatherin ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp

Le Dentifrice-Anathérin est pour ainsi dire l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; il étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce. Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérin soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités, et il existe peu de villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé les effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale, franc 1. 60.

On peut se le procurer à
Seul dépôt à Constantinople chez M. R. Baur et Cie Galata rue Gumruk, 22.

A VENDRE

Un bon piano sortant de la fabrique Gilson. S'adresser aux bureaux du Journal.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER.
Rue Mezarlyk, 76, près du Petit-Champ
PENSION BOURGEOISE.

AVIS.
CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8|20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.
ANTI-CONTAGION.

Préservatif contre les maladies secrètes.
Poudre nutritive de M. Liebig.
(Soupe pour les enfants)
Pilules fébrifuges remplaçant le sulfate de quinine.

Dr R. BAUR.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra,* 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Olive d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique, Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

200,000 FIORINI
la maggiore vincita!
NON PIU DI 7 LIRE COSTA

Azione di Bigl° Originale dello stato, e
8 Azioni » » costi L. 27
» » » » 50

Alle estrazioni incomminciando già **ai 24 e 25 di Maggio a. c.** *per le*

SORTI DI PREMJ GUARENTITI
DAL GOVERNO

Sarà tutto il Fondo Capitale rimborsato nel termine di 5 mesi per estrazioni vinccn i. Tuti e gli Numeri si estraggono senza eccezion Vi sono fra 14,800 vincite benefizj capitali di

Fiorini : 200000, 150000, 130000, 120000, 100000, 50000, 30000, 25000, 20000, 15000, 12000, 10000, &c. &c.

he devono assolutamente venir conseguiti.

Commesse coll' aggiunto importo sono effetuate colla maggiore premura et prontezza.

Si può inviare l'importo in Cedole die Banca d'Italia, Franco Bolli Postali, pr. Cambj sovra Milano, Torino, Genova et Parigi per lettere racomandate. Fattassi l'estrazione, ciascun interessato riceve senza chiederlo le Liste ufficiali, essendo insieme le vincite pagate in contante. Essendosi a suppore che si farà gran ricerca di tali biglietti, piacciasi indirizzarsi il più presto che sara possibile et direttamenta a

L. Steindecker-Schlesinger
CASA BANCARIA
in Francoforte sul Meno
città libera.

N. B. Schiarimenti et prospetti tutto imiuaano

CIRQUE SUHR.

AU THEATRE ORIENTAL,
Grand'rue de Péra.

Samedi 9 février, 6e grande représentation équestre, gymnastique et mimique.

Le spectacle commencera à 8 heures. Ouverture des bureaux à 7 heures ; on pourra se procurer des billets, à l'avance.

Le programme détaillé sera inséré dans les journaux de samedi et annoncé par des affiches spéciales.

SUHR.

A Louer ou à vendre.

Un grand magasin à pierre à trois étages; Appartements pour bureaux ; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement, etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser au comptoir de M. Et. A. Ralli à Galata.

A LOUER
GRANDE MAISON EN PIERRE.
Nº 8, rue Dervich, Nº 8.

S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Caoveressi Khan, Nº 22, Stamboul.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus,* légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.
L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie, *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âges de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurance contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.
Pestimaldji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 7° ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boîte et sur la notice qui se distribue gratis, *la signature :* **A. Rouvière,** *les initiales* **A. R.,** *et la marque de fabrique :* **Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.**

A *Paris,* à la pharmacie LEROY, 45, rue Neuve-St-Augustin. — A *Constantinople,* dépôt chez L. MEIFFREDY,— DELLA-SUDDA. — OTTONI. — CALLEJA, etc.

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal,

2me Année. --- N° 43.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS :

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 22 Février.

Nous avons réproduit, d'après le *Moniteur*, la partie la plus importante d'un décret impérial portant règlement des rapports du Sénat et du Corps législatif avec l'Empereur et le Conseil d'Etat, et établissant les formes organiques des travaux de ces deux assemblées. Le but de ce décret qui revise et abroge celui du 3 février 1861, est de faire entrer dans la pratique parlementaire celles des réformes opérées par le décret du 19 janvier, qui touchent à l'exercice du pouvoir législatif. C'est donc la mise en œuvre du décret qui remplace le droit d'Adresse par celui d'interpellation et rend possible la présence des ministres au banc des orateurs du gouvernement. On rapproche ainsi la parole de l'action et la défense de la responsabilité morale, inséparable, sous tous les régimes, de l'exercice du pouvoir.

On continue à s'inquiéter beaucoup, dans les régions politiques de Paris, du sens qui sera donné par les lois en élaboration au Conseil d'Etat, aux réformes promises sur la presse et sur le droit de réunion. Bien des personnes, bon nombre des journaux ont dit que les mesures à venir seraient conçues dans un sens très restrictif et de nature à faire regretter le passé. Si nous pouvions avoir quelque autorité en la matière, nous déclarerions mal fondées, injurieuses même, de pareilles interprétations de la volonté impériale. Napoléon III se décide, après une attente qu'on pourra, peut-être, trouver trop prolongée, à remplacer le régime du bon plaisir administratif par celui du droit commun pour la presse, à doter d'une plus grande liberté le droit de réunion.

Croire que dans ses déclarations, il réside une arrière pensée; que l'on ne donne à la presse un semblant de liberté que pour la tenir mieux enchainée encore que par le passé, c'est à coup sûr faire injure à l'esprit qui a guidé l'Empereur dans ces mesures libérales devenues, il est vrai, à peu près indispensables. Et même dans ces conditions supposées et qui rentrent pour nous dans la catégorie des hypothèses non permises, la prochaine loi sur la presse, serait un immense progrès. La publicité des débats judiciaires, le droit de défense, des considérants pour formuler un jugement, cela vaudra toujours mieux qu'un avertissement qui frappe sans motifs souvent et toujours sans qu'on puisse s'en défendre. Quant au droit de réunion, lorsque l'exemple illustre du procès des treize est encore présent à toutes les mémoires, il nous parait difficile, pour ne pas dire impossible, qu'il puisse perdre au change.

Donc, et par suite de ces raisons que nous croyons sérieuses autant que simples, il faut mettre sur le compte de certains esprits chagrins, de ces opposants à tout prix, partisans du seul gouvernement qu'on ne pourra jamais avoir, par ce que eux-mêmes ne sauraient le former, il faut rejetter sur eux toutes ces mauvaises prophéties. Au reste, il est facile d'attendre, aujourd'hui que peu d'heures peut-être nous séparent de la vérité. C'est avec la loi elle-même qu'on pourra confondre les incrédules.

En Angleterre, dans la Chambre des Communes, la discussion a roulé, dans la journée du 15 de ce mois, sur les affaires d'Orient. Le télégraphe nous transmet une réponse très significative du chef du Foreign-Office à une motion de M. Grégory. Au sujet de la question de Servie, lord Stanley dit que, de concert avec les autres puissances, l'Angleterre a conseillé à la S. Porte de faire telles concessions qu'elle croirait raisonnables et propres à satisfaire les Serbes, mais que ces concessions doivent être laissées à l'initiative de la Porte.

Nous pensons en effet qu'il appartient en propre et exclusivement au Gouvernement Ottoman de prendre l'initiative dans des cas semblables comme meilleur juge en la question.

Le fils de lord Derby, continuant son discours, dit qu'il lui parait certain que les griefs des Cretois n'ont pas été la seule cause de l'insurrection, qui a pris le caractère d'un mouvement national et religieux dont le foyer se trouve en Grèce. Ce soulevement serait la conséquence d'autres mouvements de même nature qui se sont produits dans d'autres parties de l'Europe.

Lord Stanley a frappé juste. Il est certain, pour quiconque a suivi la rebellion crétoise de son principe à sa terminaison, qu'elle n'a atteint une si étonnante intensité qu'en dépit même des habitants de l'île. Que les Crétois se soient d'abord révoltés contre certaines illégalités de la précédente administration, il est permis de le croire. Mais la physionomie de leurs rassemblements armés a été promptement transfigurée par suite de l'immixtion des volontaires étrangers. Quiconque, connaissant la Crète et ses habitants, voudra être loyal et franc en toutes choses, reconnaitra combien était éloignée de l'esprit des révoltés l'idée d'un mouvement national et religieux.

On a reproché aux Turcs des actes de barbarie ; ils sont très-douteux, dit lord Stanley ; ils n'ont jamais existé que dans l'imagination de certains conteurs, disons-nous à notre tour. D'ailleurs, on peut en signaler du côté des Hellènes. Il faut reconnaitre que les hommes qui ont commis les excès du Pirée, rendent cette déclaration fort vraisemblable.

Lord Stanley a tout lieu de croire que les prisonniers tombés aux mains des Turcs ont été traités avec humanité. Nous pouvons affirmer le fait au noble lord et l'assurer que Moustapha pacha a toujours eu les plus grands égards pour les malheureux que le sort des batailles mettait entre ses mains.

Le ministre des affaires étrangères termine son discours par une phrase très-importante et sur laquelle nous reviendrons longuement à cause des reflexions qu'elle nous inspire. Il dit en effet :

« Si le gouvernement anglais n'a pas conseillé à la Sublime Porte de céder la Crète à la Grèce, ce n'est pas seulement à cause de l'état peu satisfaisant de ce royaume, mais c'est encore parce que la Turquie ne suivrait pas un tel avis et refuserait d'établir un précédent fatal à son Empire et parce que l'emploi de la force serait contraire à la politique de l'Angleterre. »

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

Le règlement pour le Sénat, publié par le *Moniteur*, ne contient, de même que celui pour le Corps législatif, de dispositions nouvelles autres que celles que dictait le décret du 19 janvier, concernant les rapports de ces assemblées avec le gouvernement.

C'est dans un projet de sénatus-consulte que seront formulées les modifications intéressant les travaux du Sénat, ces modifications ne pouvant faire l'objet d'un décret impérial.

Nous croyons que le sénatus-consulte dont le texte est aujourd'hui arrêté, sera communiqué au Sénat dès l'ouverture de la session, conformément aux articles 16 à 20, contenus dans le chapitre III du nouveau règlement du 5 février.

C'est maintenant sur l'article 10 du nouveau règlement, conforme aux articles 25 et 26 de la Constitution, que porteront les dispositions du sénatus-consulte projeté.

(*Patrie*)

Ou pense que le projet de loi sur la presse sera envoyé le 11 au conseil d'Etat, pour être soumis immédiatement à l'examen de la section compétente. (*Patrie*)

On lit dans la *Patrie* du 9:

La commission chargée de la préparation du projet de loi sur le droit de réunion tiendra ses séances au ministère de la justice.

La composition en est, croyons-nous, la même que pour l'élaboration du projet de loi sur la presse.

Une première conférence des membres de cette commission doit avoir lieu, dit-on, aujourd'hui ou demain chez S. Exc. M. Baroche.

Nous avons des nouvelles particulières des Antilles qui nous apprennent que les transports à vapeur le *Var*, l'*Allier*, la *Drôme*, l'*Eure*, l'*Aube*, la *Saône*, l'*Yonne*, étaient, à la date du 16 janvier, arrivés à la Martinique.

Ces transports sont les premiers navires partis de France à destination du Mexique, pour concourir au rapatriement de nos troupes. Ils devaient très-prochainement continuer leur route pour la Vera-Cruz.

Nous apprenons que le général Castelnau devait s'embarquer vers les premiers jours de ce mois sur l'aviso à vapeur le *Bouvet*, pour se rendre à New-York, d'où il prendra passage sur le paquebot-poste qui fait le service entre cette ville et la France.

Le général Castelnau était entièrement remis de son indisposition. Il est attendu vers le 28 février à Paris.

Angleterre.

L'*International* de Londres annonce qu'une conférence a eu lieu ces jours-ci entre lord Stanley et les ambassadeurs de France et de Russie, sur la question de l'insurrection crétoise. Il était convenu d'avance que la discussion se bornerait à la question de la Crète, et que les droits de souveraineté du Sultan seraient respectés aussi bien que les réclamations des chrétiens de Crète.

Le même journal dit que les libéraux et radicaux de la Chambre des Communes sont determinés à ne faire aucune opposition au cabinet de lord Derby sur la question de la réforme, si le projet de loi que M. Disraéli doit communiquer lundi prochain est vraiment libéral.

On écrit de Londres que, le 6 février, se sont présentés devant le magistrat de Bow-street les poursuivants de l'ex-gouverneur de la Jamaïque Eyre, afin d'obtenir un mandat d'arrêt contre les coupables d'homicide volontaire sur M. Gordon.

Les poursuivants sont M. St. Mill et M. A. Taylor, tous deux membres du Parlement. M. Eyre n'est pas, quant à présent, personnellement en cause. Le mandat d'arrêt est sollicité contre le colonel Nelson et le lieutenant Brand, qui ont exécuté ses ordres à l'égard de Gordon.

Toute cette séance s'est passée en lecture de documents et déposition d'un médecin qui a assisté M. Gordon.

Le lendemain, le magistrat saisi de l'affaire, a lancé des mandats d'arrêt contre le colonel Nelson et le lieutenant Brand.

Autriche.

Agram, 7 février. — Depuis la démission du comte Belcredi, le parti ami des Hongrois se rapproche sensiblement du parti national. Il est arrivé ici plusieurs membres du premier de ces partis, pour délibérer sur le nouvel ordre de choses.

Le comte Goluchowsky qui est encore ici a été appelé à Vienne en qualité d'homme de confiance du pays à la tête duquel il est placé, afin de contribuer aussi à éclaircir la situation résultant de la nouvelle tournure qu'ont prise les choses.

Les journaux continuent à se livrer a des combinaison ministérielles, mais ils se trompent beaucoup, à ce que nous assure un de nos correspondants d'ici, s'ils croient que l'on tient compte en cela de certaines configurations de partis. Il est naturel que les différents départements du ministère ne peuvent rester momentanément sans chef, mais ce serait méconnaître la véritable situation actuelle si l'on voulait y voir quelque chose de définitif dans les postes supérieurs du pouvoir exécutif. (*Débat.*)

On a mis déjà en circulation des bank-notes de l'Etat de 50 florins. Ce papier présente le coup d'œil le plus agréable tant sous le rapport du dessin que celui de l'exécution.

Sa Majesté I. R. Apostolique a daigné adresser au comte Belcredi la lettre autographe suivante :

« Mon cher comte Belcredi,

» En vous relevant, en grâce, sur votre demande, des fonctions de président du conseil des ministres, de ministre d'Etat et de directeur de mon ministère de la police, je vous confère, en reconnaissance des services dévoués et fidèles que vous avez rendus à l'Etat dans des temps difficiles, la Grand Croix de mon Ordre de St.-Etienne, avec remises des taxes (fixées pour les ordres.)

» Vienne, le 7 fevrier 1867.

» FRANÇOIS-JOSEPH m. p. »

En même temps Sa Majesté a adressé au baron de Beust la lettre autographe que voici :

« Mon cher baron de Beust,

» Je vous nomme, en vous maintenant dans votre position actuelle, président du conseil des ministres et je vous charge jusqu'à nouvel ordre de la direction provisoire de mon ministère d'Etat et de mon ministère de la police.

» Vienne, le 7 février 1867.

» FRANÇOIS-JOSEPH m. p. »

Patente impériale du 7 février 1867, pour la Bohème, la Dalmatie, la Gallicie et la Lodomérie avec Cracovie, l'Autriche au dessous et au-dessus de l'Enns, Salzbourg, la Hongrie, la Carinthie, la Carniole, la Bukowine, la Morawie, la Silésie, le Tyrol, le Vorarlberg, l'Istrie, Görz et Gradiska et Trieste avec son territoire.

Nous François-Joseph 1er etc. après avoir entendu notre conseil des ministres, ordonnons.

La réunion des Diètes convoquées pour le 11 février en leur lieu de rassemblement légal par notre patente du 12 Janvier devra avoir lieu le 18 du même mois.

Fait à Vienne, notre capitale et résidence, le sept février mil-huit-cent-soixante-sept, dans la dix-neuvième année de notre règne.

FRANÇOIS-JOSEPH m. p.

BEUST m. p. WULLERSTORFF m. p.

HOMERS m. p. JOHN, lieut. feld-maréch. m. p.

Par ordre souverain : BERNARD, chevalier de Neyer m. p.

Pesth, 7 février. — On fait circuler ici, relativement à la composition du ministère, la liste suivante qu'on dit authentique :.

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

IV

(*Suite.*)

— Tant pis ! J'aime les femmes nature. Et Mme de Courcy est-elle revenue de son voyage sentimental avec Albert Daubré ?

Renardet mit un doigt sur ses lèvres.

— Pas encore, dit il.

— Comment ! cette belle passion dure toujours ?

— C'est un mystère.

— Où sont-ils ?

— C'est un mystère.

— L'a-t-elle enlevé en ballon ?

— Mystère encore.

— Quand reviendront-ils ?

— Toujours mystère.

Voir le numéro du 21 février.

— Tant de mystères que cela ! On se croirait en plein roman d'Anne Radcliff. Savez-vous que je ne voudrais pas être à la place d'Albert. Cette Catherine Lemoine, autrement dite Lucrèce de Courcy, me fait l'effet d'avoir dans les veines du sang des Catherine de Médicis et des Lucrèce Borgia. Dieu veuille qu'elle n'empoisonne pas ce pauvre Albert ! Quand ces femmes énergiques se mettent à aimer, elles sont aussi terribles dans leurs amours que dans leurs haines. Il m'intéresse, ce garçon-là. Il est plus doux, plus inoffensif qu'une pensionnaire du Sacré-Cœur. Oh! la puissance attractive des contrastes ! voilà les hommes qu'il faut à ces femmes-là. A propos, un détail que vous avez toujours omis dans vos lettres : cette petite ouvrière est-elle brune ou blonde ?

— Ah ! ah ! vous y songez ?

— Bien-plus, j'en suis amoureux. Vous m'en avez tant dit sur sa beauté piquante et son esprit original ! Il n'en faut pas tant pour m'enflammer. Et puis Fossette, c'est un si joli nom. Bien sûr, cette vertueuse résistance n'est pas de la comédie ?

— Non, elle vient d'éprouver un chagrin d'amour.

— Ah ! diable ! fit Maxime plus froidement ; cela change de note alors.

— Pourquoi donc ? mais c'est ravissant, au contraire, vous arrivez en consolateur.

— Non, non, c'est encore de l'élégie : et merci, je sors d'en prendre ! Sait-elle écrire ?

— Oui, parfaitement. Elle a même un peu de littérature.

— Aïe ! aïe ! J'aimerais mieux qu'elle ne sût pas même signer son nom. Tenez, Renardet, regardez-moi ce paquet de lettres ? Hein ! il y en a bien un volume ; et il m'a fallu répondre à tout cela ! Vrai, j'aimerais autant être condamné à un an de travaux forcés que d'avoir à recommencer. Si seulement on me payait ma prose à raison de cent mille francs le volume, ce serait supportable. Mais écrire pour rien un tas de balivernes, c'est un héroisme dont je ne me sens plus capable. Reparlons cependant de cette petite Fossette, Décidément, sans calembour, ce nom me sourit. Faites-moi donc son portait.

— Yeux gris, cheveux châtains, bouche moyenne, menton rond, visage ovale.

— C'est son passe-port que vous me récitez-là.

— Justement. Mais ce que son passe-port ne dit pas, et ce que je ne puis vous rendre, c'est la physionomie, c'est le jeu des fossettes, c'est la grâce, la finesse et la bonté du sourire; c'est ce régard espiègle et doux. Il faux la voir, enfin !... Et voilà ce qui est fort difficile, car il ne s'agit pas seulement de la regarder comme on regarde une autre femme, il faut la voir parler et rire. Elle aime les fleurs à la passion. Si vous lui adressiez des fleurs !

— Dès demain. Je vous charge de cela, Renardet ; je veux que les plus belles fleurs de Paris soient chez Fossette.

— Attendez, j'ai une idée! s'écria Renardet en se frappant le front. Laissez-la moi mûrir. Mais envoyons toujours les fleurs.

— A mes créanciers, maintenant.

— Il montra à son homme d'affaires la lettre adressée par Pinsard à M. Borel.

— Il aura voulu savoir, dit Renardet en examinant la lettre, si M. Borel est toujours bien dans ses affaires. Car le bruit courait que les meilleures maisons de Lyon étaient ebranlées par la crise. Ne vous en inquiétez pas, j'arrangerai cela. Je pourrai même vous procurer d'autres fonds ; mais, vu les éventualités de la guerre d'Amérique, qui peut porter atteinte au crédit de votre maison, il faudra payer un peu plus cher, c'est-à-dire le 30 p. 100 au lieu du 20. Toutefois, dans le cas où vous achèteriez le petit hôtel de la rue Blanche, vous savez, 250,000 francs, un amour d'hôtel ! je vous trouverai de l'argent au 10, en hypothequant l'immeuble.

— Eh bien ! j'y songerai.

— Enfin, j'ai encore un marché d'or à vous proposer, un attelage complet à la daumont calèche huit ressorts pour une bagatelle, 20,000 fr. Vous devriez voir cela.

— Peut être. Mais avant tout il me faut une femme, une créature entraînante, folle au plaisir, et qui ait cependant assez de distinction pour tenir un salon : car je veux faire jouer cet hiver.

— Laissez-moi faire. Je vaincrai tous les obstacles. Vous arriverez à Fossette.

— Je le sais, Renardet, vous êtes un stratégiste de génie.

— Je suis tout bonnement, et cela suffit à ma gloire, le grand ordonnateur de vos plaisirs. Moi, le plus laid des hommes, j'éprouve je ne sais quelle joie à me dire en vous voyant si beau, si fêté, si heureux : « Je suis pour quelque chose dans cette splendide existence. » Il me semble que je reçois quelques-uns de vos rayons. Vous pouvez donc compter sur mon entier dévouement ; et, si j'osais, je dirais sur mon amitié.

Maxime touché fit un mouvement comme pour lui tendre la main ; mais la répulsion instinctive que cet homme lui inspirait comprima un premier élan.

— Il me méprise, l'imbécile, grommela Renardet en quittant Maxime.

Et il eut ce sourire atroce qui découvrait ses dents pointues.

V

On le voit, Lucrèce ne s'était pas trompée; six mois de séparation avaient suffi à guérir le capricieux Maxime de son amour pour Mme Daubré.

Les obstacles et quelques lettres un peu trop larmoyantes eurent raison de cette belle

« Andrassy, présidence et affaires militaires ; Lonyay, finances ; Eœtvos, cultes; Wenkheim, intérieur ; Horvath, justice ; Miko, travaux publics ; George Festetics, affaires extérieures ; Somsich, commerce.

» Tous ces ministres, à l'exception des deux derniers, partiront samedi pour Vienne, où la publication officielle de la liste des ministres aura lieu,dit-on, mardi.»

M. Deak est arrivé hier soir ici, accompagné du questeur de la diète hongroise, M. Ladislas Hovacs. Un grand nombre d'amis de l'illustre patriote le reçurent à la gare, où ils le saluèrent avec les signes de la plus vive sympathie. M. Deak descendit à l'hôtel de la *ville de Francfort* et se rendit immédiatement chez le chancelier aulique hongrois M. de Majlath, avec lequel il eut une longue conférence.

Pesth 7 février.—Le *Hon* dit : « Les commissaires élus par la Société agricole hongroise pour l'Exposition de Paris ont été confirmés par S. M. l'Empereur. Ces commissaires sont : Paul Terey, Louis Rosa et Emerich Henselmann. »

La *Hungarie* annonce que le comte Waldstein a invité l'Empereur, dans une audience privée, à assister à un bal qui sera donné le 14 de ce mois à Pesth par la Société des Canotiers, et que l'Empereur a donné à entendre qu'il se pourrait qu'il allât à Pesth entre le 12 et le 14.

Etats-Unis.

Les lettres de Washington annoncent que le parti républicain s'est divisé en deux fractions sur la question de mise en accusation de M. Johnson. Le parti radical veut aller plus loin que la fraction libérale modérée, et non seulement destituer le président, mais même abolir la présidence , le Sénat et la cour suprême, et proclamer le libre échange.

On lit dans la *Nouvelle Presse libre* :

« Si la moitié occidentale de l'Empire, forme une unité politique , rien de ce qui met en question l'unité politique des pays en-deçà de la Leitha ne saurait continuer à subsister. Et comme l'élection dans les diètes est ce qui répond le moins à l'unité politique des pays en-deçà de la Leitha , unité motivée et garantie par une union de plus de deux siècles et demi, une révision logique de la constitution supprimera sans doute cette élection. La parité des droits , une parité complète, peut seule nous réconcilier avec le dualisme, et c'est pourquoi nous demandons un parlement plénier résultant d'élections directes, pour lequel on adopterait le nom de Reichstag, fondé sur un important antécédent historique.

Un parlement issu d'élections directes , répond aussi à un haut degré au besoin d'un développement conforme aux intérêts populaires. Si nous n'avons plus à prendre en considération la Hongrie, pourquoi laisserions-nous introduire dans notre représentation populaire le système de la représentation des intérêts, qui n'est en somme autre chose qu'un système de castes ? Si l'Etat forme un entier, dans ses deux moitiés du moins, la représentation de l'Etat ne peut embrasser que l'entier, et par suite les groupes représentant des intérêts spéciaux ou des intérêts de castes , et auxquelles se rattache toujours plus ou moins l'idée d'une représentation spéciale , sont impossibles.

Aussi longtemps que les diètes procéderont aux élections pour le Reichsrath , les groupes représentant des intérêts se subordonneront logiquement aux individualités politico-historiques, mais quand les diètes cesseront d'être des corporations électorales, les groupes d'individualités d'un ordre secondaire ne pourront plus exister.

» Les Tchèques, abstraction faite de leurs aspirations et d'une diète généra'e de la couronne de Bohême, ne pourraient pas se croire lésés par une représentation directe; car le chiffre de la population, sans que des mélanges artificiels puissent en fausser le caractère. Les plaintes des Tchèques relativement à la repartition artificielle des voix dans la diète bohême et à l'insuffisance de leur représentation dans le Reichsrath, par suite de cette répartition, n'auraient donc plus aucun fondement.

Enfin, ne devons nous pas ressaisir les germes d'un droit constitutionnel historique ? L'idée récemment soulevée d'une constituante et la mise en scène du projet de constitution de Kremsier n'étaient condamnables que parce qu'elles se reliaient à un abandon de notre terrain légal. Mais si la transformation de la constitution s'accomplit par voie légale, le parti constitutionnel qui est en même temps le parti de la bourgeoisie, aura pour tâche de puiser des idées saines et pratiques dans notre ancien droit constitutionnel,dans la constitution de Kremsier et dans celle de Mars.

A quelque point de vue qu'on discute la question d'un parlement issu d'élections directes, en envisageant cette idée par opposition aux élections dans les diètes, non point par opposition à l'élection par des électeurs au second dégré, il nous faut insister pour les motifs politiques et libéraux les plus puissants, sur la transformation de notre Reichsrath issu des diètes en un Reichstag issu d'élections directes. Le projet d'une modification constitutionnelle préparé par le gouvernement devra forcément tendre à ce but et tenir compte de cette exigence.

On lit dans la *Patrie* :

On a fait connaître les dispositions essentielles d'un nouveau projet de loi sur la réorganisation de l'armée.

Ces indications ne sont exactes qu'autant qu'elles s'appliquent à *un* projet , car, si nous sommes bien informés, le projet définitif n'est pas encore arrêté à l'heure qu'il est.

Les sections de la guerre et de la marine et de législation du conseil d'Etat seraient, en effet, saisies à nouveau de l'étude des modifications successivement présentées au plan primitif, ce qui équivaut à une révision totale de l'œuvre.

En un mot, il n'existe pas présentement de projet de loi proprement dit, mais un vaste dossier d'où sortira, — après des études répétées, lesquelles donnent la mesure du soin qu'apporte le gouvernement à la réorganisation de notre système militaire, — une loi répondan aux divers intérêts engagés dans la question.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 7 février.

Le rétablissement de la Tribune est sans contredit, une chose fort agréable; l'émancipation de la presse, le droit de réunion ont bien leurs charmes, et il faudrait pousser à la façon indienne le détachement des choses humaines jusqu'au complet anéantissement de l'être, pour se montrer indifférent au retour de la liberté; mais tout cela est pâle, fade et sans couleur auprès des débuts de Mlle Cora Pearl sur la scène des Bouffes Parisiens ! — Encore Mlle Cora Pearl ? — Toujours Melle Cora Pearl, vous répondrai je. —Je vous en ai parlé deux fois; je vous en parlerais trois fois, quatre fois, dix fois que je resterais encore au dessous de l'intérêt qui s'attache à cette question.

Vous qui jugez les choses à distance,vous vous êtes dit : Eh ! bien, quoi ! Mlle Cora Pearl ! Peuh!

Et voilà comme on parle sans savoir.

Mais c'est la cour, mais c'est la ville, et la noblesse, et la haute bourgeoisie, les gens d'épée et les gens de robe, les représentants de la nation, c'est l'élite de la France qui a donné à cette question l'importance qui lui convenait. Peste ! comme vous y allez ! On vous parle des débuts de Mlle Cora Pearl, et vous répondez : Peuh ! On voit bien que vous n'êtes pas de Paris.

— Mais ses débuts ont eu lieu ? — Sans doute, et voilà bien ce qui prouve la gravité de cette question. Ils ont eu lieu, et l'on en parle encore, et toute chronique qui se respecte a, là-dessus, aujourd'hui comme hier, son mot, son anecdote, et son parti pris.soit de dénigrement, soit d'admiration. Affaire de parti !

— Mais ses débuts ont été malheureux ?

— Tout juste, et voilà ce qui en fait le succès Que Mlle Cora Pearl, une des étoiles du demi-monde, une des reines du Lac, fut belle et bien faite et séduisante, quoi d'étonnant ? Tout s'expliquait naturellement, et en voyant joindre aux séductions physiques les charmes de l'esprit, les profanes se disaient: Tiens, tiens, tiens! mais ils n'avaient pas si tort, et je les plains moins, ceux qui y ont laissé leurs plumes. Diable ! mais elle est fort bien !

Ce n'est pas cela du tout, mais du tout, et l'on se dit . Ah ! bah, c'est pour cela qu'on se ruine ! — Voilà l'étonnant, voilà le merveilleux, et tout le succès de ces mirifiques débuts est dans cette célébrité si peu légitimement acquise. — Voilà pourquoi l'on en parle, et l'on en parlera longtemps encore, avec toute espèce de mots plus cruels les uns que les autres.

— Pour combien Mlle Cora Pearl s'est-elle engagée aux Bouffes ?

— Pour six cents francs, répond-on.

— Hélas, réplique un amateur ! Pour en gagner six cents, elle en perd cent mille.

Funeste exhibition ! Et dire que non seulement Mlle Cora Pearl n'a pas la rondeur de forme, et le grassouillet embonpoint qui sied si bien à l'Amour, mais qu'elle ne possède pas au naturel cette rousse chevelure qui distinguait Vénus et dont la débutante se pare à son imitation ! Les vrais cheveux de Mlle Pearl sont noirs, franchement noirs, et elle les passe au roux pour ressembler à la reine de Cythère ! fâcheuse réminiscence mythologique !

Voilà des révélations, j'espère, et notez que personne n'eût songé à les faire, si Mlle Cora Pearl n'avait eu la malencontreuse idée de s'exhiber en public, de danser haut le pied, et de chanter avec son accent anglais: *Ze suis Kioupidône !*

Celui qui y perd le moins est M Varcollier, le directeur des Bouffes. D'abord, les debuts de Mlle Cora Pearl ont donné aux loges et aux fauteuils de ce petit *bouis bouis* une valeur qu'ils ne retrouveront de longtemps; ensuite, l'insuccès de la debutante dans un petit bout de rôle ne nuit, en aucune façon, à cette nouvelle reprise d'*Orphée aux Enfers* où Mme Ugalde, une vraie artiste celle-là, fait merveille avec un reste de voix dont elle tire un excellent parti. Personne ne se plaint donc. C'est en vain qu'on surnomme aujourd'hui le directeur des Bouffes, *Varcollier de Pearl*. C'est en vain qu'on détaille par le menu, de la cheville au chignon, la susdite débutante. La foule se presse aux Bouffes, et le soir de la première représentation, dans un souper qui suivit les débuts en question, on mettait aux enchères certaine clef de chambre à coucher, et un millionnaire quelconque la gagnait au prix de 18 mille francs. Donc tout est pour le mieux dans le meilleur des demi mondes possibles.

Laissons, laissons les rosiers à leur tige,

Comme dit la chanson, et comme à toute chose il faut une moralité, puisons la dans la lettre d'un gentilhomme qui, désigné par son nom dans un journal comme ayant assisté aux débuts de Mlle Cora Pearl, a écrit à cette feuille pour démentir le fait. Et lorsque les feuilles de *high life* nous chanteront encore les vertus champêtres et autres de la débutante, pour nous remettre le cœur, nous relirons cette lettre, et nous nous dirons : Il en est donc aussi qui s'estiment fiers de n'avoir pas assisté à l'exhibition de Mlle Pearl.

Sans être un Alceste, je prise davantage cette fierté Affaire de goût, me direz vous ! — Sans doute — Et des goûts, il ne faut pas disputer. On peut donc à l'extrême rigueur tenir à ce que le *profanum vulgus* sache que vous avez honoré de votre presence les débuts de l'ex-écuyère de l'Hippodrome. Cela pose un homme, et lui donne sur le champ un vernis de chic et de fortune. Mais croyez vous qu'on puisse s'enorgueillir d'avoir assisté au bal des gens de maison? Il en est pour tout ainsi, et il n'y a pas une feuille sportique qui n'ait publié son compte-rendu spécial et élogieux de ce bal.

Gens de maison,qu'est-ce que c'est! — Un euphémisme; traduisez : domestique.

Un bal de domestiques, tout simplement. Valets de Chambre, valets de pied, maîtres d'hôtel, cuisiniers, cochers et palefreniers, soubrettes, femmes de chambre et cordons bleus. Je ne fais pas de sotte fierté, et je n'ai rien à dire contre les domestiques. Il en est de fidèles,d'honnêtes et de dévoués dans le nombre. Ils ne valent ni plus ni moins que les maîtres, et beaucoup peuvent avec raison citer le mot de Beaumarchais : « Aux vertus qu'on exige des serviteurs, combien peu de maîtres seraient dignes de servir. » — Très juste. — Donc, nos modernes domestiques ont formé une association, fondé une caisse de secours, ce qui est d'une sage prévoyance et tout à fait dans le courant des idées, et chaque année, ils se donnent une fête, dîner, bal et souper, mais là, une vrai fête digne des plus illustres salons.

Or, sans vergogne aucune, il est des maîtres qui, soit par curiosité, soit je ne sais trop pourquoi, briguent l'honneur d'une invitation et sont fiers d'avoir fait vis-à-vis au valet de chambre de M***, d'avoir fait sauter la cuisinière de Mlle X..., et d'avoir soupé aux côtés du maître d'hôtel du duc de...

Je n'y étais pas, moi qui vous parle, et je ne sais rien que par ouï dire; mais il paraît que c'était, ma foi, fort bien, tout à fait *rupin*, comme pourrait le dire un des membres de l'honorable société des « Larbins,— *Larbin's Club* ! S'il vous faut de plus amples details,consultez nos journaux de *high life*, et vous trouverez dans leurs aristocratiques colonnes, les informations les plus precises, à côté d'ingénieux aperçus sur le *To be or no to be* de l'Academie française ! Les deux sujets vont bien ensemble, n'est ce pas? Larbin's Club et Académie française ! Et ne trouvez-vous pas que cette confusion est un signe des temps, comme on dit en style épistolaire? Mais passons.

TIBERGE.

NOUVELLES LOCALES.

Samedi prochain, Lord Lyons donne un dîner en l'honneur de Monsieur l'Ambassadeur de France.

Les autres chefs de mission chacun à son tour imiteront cet exemple.

—

Les souscriptions pour les victimes de l'insurrection Crétoise, s'opèrent avec beaucoup d'activité. Malgré l'état actuel des affaires, des sommes assez importantes ont déjà été réunies dans divers quartiers musulmans de la Capitale.

—

C'est avec peine que nous annonçons l'indisposition de Son Altesse Kiamil Pacha, Président du Grand-Conseil.

—

S. Exc. Hakki Pacha, grand Maréchal du Palais, est atteint d'une maladie grave.

—

Le Commissaire de l'Exposition, Salah eddin bey, s'est rendu à Brousse pour cause de santé.

—

La moitié des objets destinés à l'Exposition ont été expédiés. Deux employés les accompagnent. Mercredi prochain sera expedié le reste.

—

Les marchands de bois, victimes du dernier incendie, ont été prévenus qu'ils auront à séparer leurs magasins par des murailles en pierres. En cas de contravention, ils seront renvoyés dans un autre quartier de la ville.

—

Le *Djéridé i Havadis*, en parlant de Mehmet Pacha, Ministre de la Police, annonce qu'un brevet de décoration trouvé parmi ses papiers, constate que le pacha n'était âgé que de 98 ans ; qu'il secourait constamment 510 familles pauvres et qu'il consacrait la totalité de ses honoraires à des œuvres de charité.

AVIS.

Mardi 14 février v. s. aura lieu au Ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture riz d'Anatolie, pour les troupes Impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus énoncé, à six heures à la turque.

Séras Kérat 9,21 février 1367.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

AVIS.

MM. les Actionnaires de la Société sont prévenus que la seconde Assemblée Générale aura lieu le 20 Avril —2 Mai 1867 à midi au siége de la Société à Constantinople, Khan Camondo, pour recevoir et approuver les comptes de la deuxième année sociale finissant le 31 Décembre 1867 n. s. entendre le rapport du Conseil d'administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui desirent assister à l'Assemblée Générale. ou s'y faire représenter, doivent déposer leurs Actions trente jours avant le dit jour, à la Caisse de la Société à Constantinople ou dans les bureaux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres et à Paris en conformité de l'Article 27 des statuts.

Constantinople le 8/20 Février 1867.

FAITS DIVERS.

Jamais, autant qu'en ce moment, je n'ai béni la Providence de m'avoir fait flâneur. Elle m'aide ainsi à sortir de mon embarras, en me mettant à même de vous conter quelques cancans du jour, que de toutes façons j'ai glanés au boulevard.

C'est d'abord l'histoire d'un jeune homme qui passait hier au coin de la rue de la Paix. A deux pas de lui, sur la chaussée, un mignon coupé de maître, dans lequel on entrevoyait une femme — charmante toujours, comme toutes celles qu'on ne fait qu'entrevoir — allait être emporté par son cheval ; la sous-ventrière du harnais s'était rompue, et l'ardillon mordait et fouillait les flancs chatouilleux de l'animal de race, qui fou de douleur,n'était plus à maîtriser.

Le passant l'arrête, non sans s'exposer quelque peu, le dommage est rapidement corrigé, et le sauveteur allait se retirer, lorsqu'un geste de la dame l'appela. Elle lui tendit la main.

— Vous m'avez sauvée d'un danger, monsieur, je vous en remercie. — Et elle ajouta : Je suis la duchesse de... Et elle cita un nom étranger.

Tout cela avait été débité sur un ton plutôt hautain que reconnaissant, comme si elle avait voulu dire :

— Vous ne pouvez être que fort honoré d'avoir risqué pour moi de vous rompre le cou.

Il faut dire que cette petite duchesse était ravissante et qu'avec raison les jolies femmes se croient tout permis.

Elle retira sa main, la voiture s'enfuit et ce fut seulement alors que le cavalier remarqua qu'on lui avait laissé un papier dans les mains. Il flaira tout aussitôt une aventure. Il était ravi ; mais sa joie fut de courte durée ; il ouvrit le papier, c'était un billet de mille francs !...

—

Il fallait une revanche. Elle fut prompte.

Le jeune homme avait sur lui — était-ce par hasard, je ne le connais pas, je ne saurais donc rien dire — un chiffon de papier rose de cinq mille francs. Il y écrivait ce seul mot : Merci, signa, enveloppa, cacheta et envoya le pli à la dame dont un almanach avait donné l'adresse.

La lettre, malheureusement, arriva à l'heure du dîner et tomba ainsi entre les mains du duc qui — le rustre — ne vit dans le billet qu'une explication aux dépenses exagérées de sa femme qui n'a pas voulu jusqu'à présent donner des explication catégoriques. Le duc a renvoyé le billet au jeune homme par deux de ses amis ; la duchesse est dans *les larmes*... l'affaire en est là. Voilà comment par une maladresse, une femme se voit sérieusement compromise.

Pourvu que, pour cette indiscrétion, on ne cherche pas querelle à mon rédacteur en

---

passion dont son espir fantaisiste avait fait tous les frais.

Il n'en était pas ainsi chez Mme Daubré.

Sans doute cette femme méritait quelque pitié. La vie contre nature que l'usage impose à celles qu'on appelle les heureuses du monde est pleine aussi de souffrances. Les supplices de l'oisiveté ne sont ils pas aussi douloureux pour certaines natures que les répugnances du travail excessif?

Et combien d'autres tortures dans ces existences futiles, ennuyées ! L'hypocrisie des relations, les servitudes de l'étiquette, les blessures de l'amour-propre dans ce steeple-chase effréné des toilettes, les perpléxités que ces femmes éprouvent, l'avilissement où elles tombent pour cacher à leurs maris les dépenses exorbitantes où les pousse un luxe insensé, les préjugés étroits de ces âmes asservies à l'opinion et plus encore à la mode, enfin les troubles physiques qu'amène le développement anormal du système nerveux, toutes ces douleurs, plus vives, plus réelles qu'on ne le suppose, font aussi de ces privilégiées de la richesse de véritables martyres.

Si ces femmes savaient quelles pures satisfactions procurent les larges croyances, les études sérieuses, et quelque but noble et utile à poursuivre.

L'amour de Mme Daubré pour Maxime avait grandi. L'isolement, le désœuvrement, la séparation même, avaient laissé à son imagination le champ plus libre. Elle lisait beaucoup de ces romans prétendus psychologiques, où l'amour est analysé et retourné de cent façons diverses, et qui exaltent l'esprit plutôt qu'ils ne l'élèvent. Cette littérature quintessenciée fait naître chez les lectrices des penchants romanesques qui leur créent une vie factice dont l'amour est l'intérêt exclusif.

Mme Daubré avait le cœur sec, mais la tête fort disposée à l'exaltation sentimentale. Une mauvaise éducation de couvent n'avait pas peu contribué à développer cette tendance. Ses lettres à Maxime ressemblaient beaucoup, en maints endroits, aux adorations ferventes que, jeune fille, elle avait adressées à Jésus.

Mais Maxime ne répondait pas exactement. De là des troubles profonds dans le ménage de Mme Daubré.

Tout à coup, on ne savait pourquoi, elle sortait de son apathie léthargique. Elle se mettait à prendre au sérieux ses devoirs de mère de famille. Elle parvenait à se persuader qu'elle éprouvait de véritables remords. Elle voulait expier ses negligences passées par un surcroît de zèle, surveillait minutieusement les domestiques, s'occupait fiévreusement de l'éducation de sa fille et gourmandait Madeleine sans motif.

Pauvre Madeleine ! Est il une position plus fausse que celle de l'institutrice ? Egale ou supérieure même par l'éducation, elle est placée dans une situation subalterne dont elle souffre nécessairement. Et puis elle intéresse trop. Le père est touché; le fils ou le frère deviennent amoureux; les domestiques sont jaloux.

Ce qui rendait à Madeleine cette vie intolérable, c'étaient moins les caprices de Jeanne, les irrégularités de caractère de Mme Daubré que les obsessions de Lionel.

Jusqu'alors elle avait espéré le retour d'Albert, dont la protection respectueuse lui avait fait supporter dans les premiers temps les répugnances de sa situation.

Cependant Albert ne revenait point. Il voyageait. Il avait écrit de Florence, mais il ne fixait aucune époque pour son retour.

Elle était donc décidée à quitter la maison de Mme Daubré. Toutefois elle attendrait d'être à Paris. Comment se placerait elle à Lille? Comment Mme Daubré se procurerait elle une autre institutrice?

Mais voilà que le voyage à Paris venait d'être mis en question. La crise industrielle sévissait à Lille comme à Lyon. Les intérêts du commerce se trouvaient même plus directement compromis, et l'on ne pouvait prévoir la durée de cette guerre qui chaque jour devenait plus acharnée. Il fallait faire des économies, car la fortune de M. Daubré consistait principalement dans ses fabriques, et un moment pouvait venir où il faudrait les fermer.

D'un autre côté, les ouvriers, mécontents de la condamnation de Gendoux, inquiets aussi de l'avenir, gardaient une attitude menaçante. M. Daubré signifia donc à sa femme qu'elle devait renoncer pour cette annee à passer l'hiver à Paris.

— C'est bien, mon, avait répondu Mme Daubré, je comprends vos motifs, et je saurai m'y conformer.

Elle savait bien qu'elle irait à Paris si elle le voulait; mais c'etait une péripetie dans son roman ; c'était le sujet d'une lettre à grands effets, pleine de désespoir, de résignation, de folie sentimentale. Elle ne pouvait perdre une si belle occasion de s'exalter et de divaguer.

Cette résolution dérangeait les plans de Madeleine. Aussi en devint elle plus triste. A cet ennui s'ajoutaient tant d'autres inquiétudes ! Elle n'avait pas de récentes nouvelles de sa mère et de ses sœurs. Et puis que faisait Claudine seule à Paris, Claudine qui ne lui écrivait pas ?

M. de Lomas savait par Maxime que les Borel ne pensaient pas non plus quitter Lyon l'hiver prochain, ou du moins pas avant le printemps, et que M. Borel suspendait pour le moment tout projet de mariage.

Cet ajournement lui parut une fin de non-recevoir. Aussi ne pensa t il plus qu'à Madeleine, qu'il voyait chaque jour, et pour laquelle son attrait grandissait en raison directe de l'éloignement qu'elle lui témoignait.

Il recherchait toutes les occasions de la rencontrer seule ; mais elle gardait vis-à-vis de lui une réserve si froide, et parfois si imposante, que, malgré tout son aplomb, toute son audace, il n'avait encore osé lui déclarer son amour. Il avait cherché à remplacer Albert en l'entourant de soins tendres, d'attentions empressées ; mais Madeleine savait s'y soustraire avec une sorte d'humilité hautaine qui le déconcertait. Il était peu habitué à cette résistance. Son caprice avait pris le caractère de la passion. Il jura qu'il aurait raison de ses mépris.

Un jour, au salon, Madeleine travaillait à un portrait de Jeanne que l'avait priée de faire M. Daubré. C'était une charmante tête d'enfant, encadrée dans une couronne de fleurs. Elle achevait de mémoire ce petit portrait, car Jeanne était sortie avec sa mère.

Elle se trouvait donc seule lorsque M. de Lomas entra. Absorbée par sa composition, elle ne l'entendit pas. Aussi, quand Lionel lui adressa la parole, poussa-t elle un cri de surprise.

— Pardon, mademoiselle, de vous avoir effrayée. Dois-je me retirer ? dit-il humblement et d'une voix si tremblante, que Madeleine en fut presque touchée. Il était réellement fort ému, peut être pour la première fois de sa vie.

(*Sera continué demain.*)

chef, je serais obligé, pour dégager sa responsabilité, d'avouer que c'est moi qui ai tout dit.

—

Pat arrive tard à l'école. Son maître le réprimande sévèrement.

— Ce n'est pas ma faute, monsieur, répond l'enfant, le chemin est si glissant que, pour un pas que je faisais en avant, j'en faisais deux en arrière.

— A ce compte-là, petit drôle, vous ne seriez jamais arrivé.

— C'est vrai, monsieur, mais moi, pas bête : j'ai joué un bon tour au chemin. J'ai tourné le dos à l'école et j'ai fait semblant d'aller à la maison ! Aussi, me voilà !

—

Mrs. Brown a l'habitude de coller sur ses pots de confitures une étiquette avec ces mots : « Rempli par Mrs. Brown. »

Lorsque Johnny met la main sur cet objet de sa convoitise, il s'en donne à cœur joie et ajoute sur l'étiquette d'une main assurée : « Vidé par Johnny. »

—

Lire une traduction d'Edgard Poë, l'*Escroquerie, science exacte*.

Le célèbre romancier américain donne une curieuse théorie de l'escroquerie avec preuves à l'appui. J'en ai remarqué deux qui ne manquent pas de sel.

L'escroc s'approche du comptoir d'une taverne et demande deux carottes de tabac. On les lui donne ; mais après les avoir examinées, il dit :

— Peuh ! ce tabac ne me convient pas. Là, reprenez-le, et servez-moi un verre de grog à la place.

On verse le grog, la pratique l'ingurgite et se dirige vers la porte ; mais la voix du tavernier l'oblige bientôt à se retourner.

— Je crois, monsieur, que vous avez oublié de payer votre consommation, lui crie celui-ci.

— Payer ma consommation ! Ne vous ai-je pas remis le tabac en échange de la boisson ? Que voulez-vous donc de plus !

— Mais, permettez-moi de vous rappeler, monsieur, que vous n'avez pas payé le tabac.

— Qu'entendez vous par là, drôle ! Ne vous ai-je pas rendu votre tabac ? N'est-il pas là sur votre comptoir ? Prétendez-vous me faire payer une marchandise dont je ne veux pas.

— Mais, monsieur, répète l'autre qui ne sait trop que répondre à cet argument inattendu.

— Laissez-moi tranquille avec vos *mais monsieur*, ! Est-ce que vous me prenez pour un imbécile ? riposte le chaland qui opère sa retraite et referme la porte à grand fracas.

L'autre tour est peut-être plus ingénieux encore :

Un débiteur a passé à un ami un effet en règle, souscrit sur un de nos timbres ordinaires, avec la formule habituelle imprimée à l'encre rouge. L'escroc se procure deux ou trois douzaines de ces timbres;chaque jour,il en trempe un dans sa soupe, le présente à son chien et finit par le donner en guise de bonne bouche à l'aimable animal, non sans avoir fait sauter la bête à plusieurs reprises. Vers l'époque de l'échéance, le débiteur, accompagné de son chien, va rendre visite au créancier. Le billet devient l'objet d'une discussion. L'ami tire le document de son pupitre, et le présente à l'escroc ; mais le chien se précipite sur le précieux papier qu'il avale séance tenante. Le visiteur paraît non-seulement surpris, mais vexé, furieux, de la conduite absurde du quadrupède, et il se déclare tout prêt à remplir ses engagements dès qu'on lui présentera la preuve de la dette.

—

A propos de souper, un jeune Américain de l'Ohio en a donné un splendide, chez Verdier, dans la nuit du vendredi au samedi, à la sortie du bal des Italiens.

Seul et isolé, il s'est promené pendant près deux heures dans le foyer et dans les couloirs, étudiant nos mœurs, admirant les femmes, observant les hommes. L'assistance était nombreuse et élégante comme d'habitude, et l'élite de la société parisienne défilait devant lui. Après avoir passé en revue tous les clients de M. Perrin et fatigué de son isolement, il se posta contre la porte du foyer,et, à chaque domino qui la franchissait, il jetait cette phrase :

— *Will you take supper with me* ?

Phrase perdue.

Il commençait à perdre patience, lorsqu'il prit langue avec une blonde enfant enveloppée dans les plis soyeux d'un domino rose.

— Voulez-vous souper ?

— *Yes* ! répondit la jeune fille, mais pas seule avec vous ; je suis avec mes amies.

— Cela ne fait rien, amenez vos amies.

— Mais nous sommes beaucoup.

— Combien ?

— Douze.

— Douze ! exclama l'Américain, sans homme ?

— Toutes seules.

— Eh bien ! venez tout de même.

— Attendez-moi ici.

Un quart d'heure après notre touriste, comme un sultan entouré de son sérail, faisait une sortie triomphale.

Cinq voitures conduisirent soupeur et soupeuses à la Maison d'or.

Arrivés dans le salon bleu, nos douze jeunes filles retirèrent leurs masques et notre amphitryon se trouva au milieu de douze ravissants visages.

Il croyait rêver. Il fit asseoir à sa droite celle qui lui servait d'interprète et le repas commença joyeusement. Il apprit bientôt qu'il avait l'honneur de traiter tout un atelier de modistes du quartier Vivienne. Ces demoiselles se tinrent très-convenablement pendant le repas, qui fut fort gai. Après le souper, l'Américain préleva chastement un baiser sur chaque joue et rendez-vous est pris pour vendredi prochain, au bal des Italiens.

— Venez sans hommes ! a recommandé notre héros en se séparant.

— Sans homme ! ont répondu les jeunes filles.

L'habitant de l'Ohio est à la recherche de onze compatriotes.

—

On sait qu'à Yarmouth la corruption électorale a pris des proportions gigantesques. Aux dernières élections, un constable se tenait à la porte des hustings afin d'empêcher la foule de faire irruption.

Un monsieur dépose un shilling dans les mains du constable, et, afin d'excuser l'exiguité de la somme, il lui dit :

— Je crains qu'il n'y ait quelque corruption ici.

— En effet, monsieur, répond le constable en regardant le shilling, mais je ne crois pas que ça vaille la peine d'en parler !

—

C'était en 1814 : un petit journal satirique de Marseille, ayant plaisanté le maréchal Masséna, qui était borgne, reçut la visite de deux hommes à moustaches, qui vinrent demander réparation. Le lendemain, l'auteur de l'article la leur donna et fut blessé; mais le journal ne fut point intimidé par cela, il fit remarquer que la blessure du rédacteur ne ferait pas ouvrir l'œil du maréchal. — Le lendemain, nouveaux témoins — nouveau duel Un des partisans du général est blessé légèrement. Le journal croyait donc l'affaire terminée, lorsque se présentent encore deux nouveaux champions, qui annoncent qu'ils ont juré de tuer tous les rédacteurs. — Certainement, messieurs, vous êtes dans votre droit, dit alors X..., le rédacteur en chef, mais, pour nous battre, il faut que nous en disions les motifs aux lecteurs de notre journal. Nous nous sommes battus pour l'œil qui manque au maréchal, bien ! Nous nous sommes battus pour celui qu'il a ouvert,il faudra que nous disions maintenant pour quel troisième œil nous allons de nouveau croiser le fer... L'on rit et l'on désarma.

VARIÉTÉS.

LETTRES D'UN FRANÇAIS A UNE COMTESSE ALLEMANDE.

Lettre V.

—

Madame la Comtesse,

Vous demandez que je vous parle plus au long du peuple ottoman. Vous demandez si tout ce que nous entendons répéter tous les jours en Europe est vrai; s'il faut croire tout ce que certaines personnes vous en disent enfin, si c'est un peuple barbare, brutal, ennemi des lettres et des sciences, fourbe et sans foi ?

Vous m'imposez, Madame, une tâche bien difficile. Cependant j'obéirai. Mais je vous avertis d'avance ; avide avant tout de la vérité, je ne flatterai ni ne calomnierai personne. Ce qu'il y de bon chez eux, je le dirai, ce qu'il y a de mauvais, je ne le tairai pas.

Il est bien vrai, Madame, que les Ottomans sont bien en arrière sur nous en fait d'institutions, d'instruction, de lumières. Il est vrai encore qu'ils ont sur notre civilisation, toujours en progrès, bien des idées fausses, bien des préjugés; que tandis que nous connaissons leur histoire, ils ne connaissent pas la nôtre; que, tandis que nous allons toujours en avant, eux restent toujours presque stationnaires. Mais il faut dire d'un autre côté, que nous les ravalons beaucoup plus qu'il ne faut. Pour savoir au juste à quoi nous en tenir, j'examinerai, avec votre permission, tous les reproches qu'on leur adresse, tous les griefs qu'on allègue contre eux. Vous verrez qu'il y en a de justes, d'autres qui ne le sont pas, et toujours et sous tous les rapports que les Ottomans pourraient nous renvoyer la balle. Dévoiler leurs défauts, Madame, c'est étaler nos propres cicatrices.

Le reproche le plus fréquent qu'on adresse aux Ottomans, c'est celui d'ignorance, je dirai même d'*obscurantisme*. Ce reproche est il juste ? celui d'obcurantisme, non; celui d'ignorance, oui: mais, je le demande, est-ce le seul peuple qui n'est pas lettré ? Est-ce par ignorance ou bien est-ce par mépris pour ces pays qu'on ne mentionne pas l'Espagne, l'Italie, la Russie, l'Amérique du Sud ? La France, les Etats Unis, l'Angleterre, l'Allemagne surtout, et en général tous les pays protestants, sont des pays éclairés, c'est bien vrai; mais aussi ces peuples sont l'élite des nations. Les Grecs ne sont lettrés que dans les villes ; mais dans les campagnes ? Taisons nous sur ce sujet. Et en France même, que de milliers de personnes qui pour signature ne peuvent apposer qu'une croix ! En Alsace, en Bretagne, dans les Pyrénées, que de personnes qui ne connaissent même pas la langue nationale, le français ! Ne faisons donc pas aux Turcs un reproche que nous pouvons nous faire à nous-mêmes.

D'ailleurs, il faut rendre justice à tout le monde; les Sultans n'ont rien négligé pour répandre l'instruction parmi le peuple. Ils ont toujours protégé les savants et ont fondé des écoles. De ce que quelquefois un homme illettré, un ignorant, est arrivé aux plus hautes charges de l'Etat,on conclut du particulier au général, et on a tort. L'instruction, et surtout la connaissance des lois et des sciences « sont une source de considération, d'avancement et de fortune chez les Osmanlis. »

Ce que j'avance, Madame, je le prouverai, en vous parlant, d'abord de la fondation de nombreuses écoles, puis de la protection accordée aux savants.

L'enseignement se divise, comme en Europe, en enseignement primaire, enseignement secondaire, et enseignement supérieur.

Ce dernier étant de création récente, je n'en parlerai pas pour le moment. L'enseignement primaire se donne au *Mekteb* (école), et l'enseignement secondaire au *Médrécé* (collége). Le mot Mekteb, Madame, n'est pas turc ; il est sémitique, il vient du verbe hébreux Katab, écrire. Le Mekteb est donc l'endroit où l'on apprend à écrire ; on y enseigne la lecture, quelque peu de calcul, d'ortographe, mais avant tout la religion. Au médrecé on pousse l'étude plus loin, on en sort initié à l'histoire, à la géographie, à la géométrie, à l'arithmétique, à la composition, et aussi à l'arabe et au persan ; je crois qu'on y a aussi introduit le français.

Or, Madame, si vous relisez attentivement l'histoire de la Turquie, vous verrez qu'il n'y a pas un seul Sultan qui n'ait fondé des écoles et des colléges, sans parler des établissements de bienfaisance.

Ecoles.— Osman mourant (1326) dit à son fils ;...... « sois le protecteur des sciences, le bienfaiteur des ulémas.....» et Orkhan n'y manqua pas. Je dis Orkan et non pas Aladin, bien que le trône revient à celui ci ; mais l'amour de l'étude était si fort chez lui qu'il préféra la solitude à la royauté ; ce ne fut qu'aux prières de son frère qu'il consentit à devenir vizir. Il fonda beaucoup d'écoles à Brousse et à Nicée; les autres sultans en bâtirent à Ala-chéhir ou l'ancienne Philadelphie, à Gallipoli, à Nicü, à Andrinople,à Constantinople surtout,et dans d'autres villes de l'Empire. Presque toujours, les Mektebs dépendent de la mosque, et l'enseignement y est avant tout religieux Chaque mosquée a son école, et les mosquées sont innombrables.

Je passe maintenant aux médrécés ou colléges. Le Medrécé désigne ordinairement, comme je vous l'ai déjà dit, lycée ; et comme tels, les médrécés abondent, car il est fort peu de sultans qui n'en aient pas fait construire, et même quelques uns d'eux en ont élevé plusieurs Toujours ou presque toujours ils dépendent de la mosquée ; car, le Koran servant aux Musulmans de code et d'Evangile, le temporel se confond avec le spirituel, le Sultan avec le khalife, le droit avec la théologie.

Quelquefois aussi le mot Médrécé a un sens plus étendu ; il signifie academie, université ; L'histoire des Ottomans mentionne cinq grandes académies fondées par les sultans, depuis Osman jusqu'à Makhmoud. Les fondateurs en sont : Orkhan(à Nicée), Selim II et Amurad III (à Constantinople) Osman III et Moustapha III. Comme les colléges, les Universités dépendent des Mosqués; elles sont destinées aux seuls ulémas, lesquels sont à la fois jurisconsultes et théologiens. Ces espèces de grands séminaires sont bâtis en pierre ; on y trouve un certain nombre de cellules (le 12 à 30) occupées par lés étudiants. Comme nos lycées de France ces médrécés sont administrés par des recteurs, qui ont sous eux les professeurs ou suppléants. L'enseignement y est divisé en dix branches qui sont : grammaire, syntax logique, morale, science des allégories, théologie, philosophie, jurisprudence, Coran et ses commentaires, enfin traditions ou lois orales du prophète. Cette dernière partie constitue la Sunna (tradition), ouvrage qui contient les avertissements, les lois et les conseils oraux de Mahomet. ainsi que sa biographie. Dans l'une ou dans l'autre de ces chaires on devait aussi expliquer deux autres ouvrages qui, avec le Koran et la Sunna, forment les quatre parties de la législation musulmane, je veux dire l'Idjma-y-Ummet (accord de la nation) ou décisions des quatre premiers khalifes, et le Kyass, ou recueil de décisions et de fetvas.

Il faut encore noter que les places de recteur s'acquéraient d'abord, non pas par le mérite et par la science, mais bien à prix d'argent. Damad Ali-Pacha,premier ministre du Sultan Ahmed III, mit fin à cet abus.

A côté des écoles primaires, des colléges, des univeerrités, il y avait encore des écoles spéciales. Trois d'entre elles surtout sont à remarquer.

Amurat II créa à Andrinople une *Ecole des traditions du prophète* et y attacha des professeurs largement rétribués. Kupruli Muhammed Pacha en éleva une seconde,Soliman le Grand créa à son tour, comme dépendances de la mosquée qu'il avait fait bâtir (la Soleïmanié), une école pour l'enseignement de la tradition, et une pour la lecture du Koran.

Le *Collége de Galata Séraï*, est aussi de vieille date ; il était destiné à l'éducation des pages du Sultan. Je ne sais pas l'époque précise où il fut établi ; mais je puis dire en tout cas, qu'après avoir été négligé, pendant quelque temps il fut rétabli par Ahmed III.

La première *Ecole de médecine* fut créée par Soliman le Magnifique et rattachée à la Soleïmanié. En 1838, Sultan Mahmoud en fonda une nouvelle, apporta tous ses soins à son organisation et voulut que les professeurs fussent nommés au concours. C'était le vrai moyen d'écarter les professeurs incapables.

Avec Sélim III et Mahmoud II, tous les deux de bienheureuse mémoire, la Turquie entre décidément dans la voie de la civilisation européenne; des écoles de marine,d'artillerie, de génie, etc. sont créées ; des instructeurs sont empruntés aux armées étrangères. Les écoles se multiplient et adoptent la méthode occidentale ; des jeunes gens sont envoyés à Paris, à Londres, et à Berlin pour y développer leur esprit et y puiser des connaissances.

Il faut que je vous dise encore deux mots des Bibliothèques.

On estime qu'il y a dans Constantinopl environ 40 bibliothèsque. Je dis: on estimee car on ne le sait pas au juste, ce qui signifie qu'elles sont peu fréquentees. D'ailleurs, ces bibliothèques étant toutes, ou presque toutes ottomanes, et se trouvant dans les mosquées, l'entrée en est interdite aux chrétiens. Une chose qui m'étonne, c'est que les Grecs, qui sont si avides de science, n'en aient pas établi quelqu'une. Il ne faut pas croire non plus que ces bibliothèques turques soient comme les nôtres, en Europe ; elles ne sont ni aussi riches, ni aussi variées; les plus grandes seulement ont été cataloguées et contiennent ensemble 40.000 volumes; il est bien à croire que les autres en renferment au moins tout autant. En outre, sous aucun prétexte il n'est permis d'emporter un ouvrage a domicile : la fidélité et la moralité sont trop suspectes en ce pays-ci. Un libraire de ma connaissance avait fondé un cabinet de lecture ; il a dû bientôt y renoncer, parce qu'on ne lui rendait pas les livres, ou qu'on les lui rendait tout abimés; je n'ai pas entendu dire non plus que le cabinet de lecture fondé sous Sultan Mahmoud (1838) subsiste encore.

Mais si je reviens aux Bibliothèques. La première qui fut fondée à Constantinople, date de Mahomet II et se trouve dans la Muhammedeïé. Dans la Nouri Osmanié, fondée en 1755, se trouvent deux manuscrits précieux du Koran ; l'un est écrit de la main même d'Ali, et l'autre de celle d'Osman Ier, le père des Ottomans. Les grands de l'empire ont quelquefois une bibliothèque privée. Ainsi, on cite le grand-vézir Roustem pacha (mort en 1561) comme étant possesseur de 800 Korans, dont cent-trente enrichis de diamants, et de 5,000 manuscrits. En voilà encore un bibliophile, un amateur d'antiquailles ! Il est vrai de dire que quand ces vieux bouquins sont enjolivés de pierres précieuses, l'homme le plus illettré du monde les aime aussi.

Les volumes sont « soigneusement renfermées dans des étuis de maroquin, et rangés dans des armoires garnies de glaces ou de treillages ; quelquefois les livres sont placés au milieu de la salle, dans une grande cage en tringles de bronze doré. Ces bibliothèques, ouvertes tous les jours, excepté les mardis et les vendredis, sont confiées aux soins de trois ou quatre bibliothécaires.»

Je m'aperçois, Madame, que j'ai mis la charrue devant les bœufs. Avant de parler des bibliothèques j'aurai sans doute dû vous dire un mot de l'Imprimerie Mais je me console en me disant qu'un grand nombre d'ouvrages se trouvant actuellement dans les bibliothèques, ne sont pas sortis des presses de Guttemberg. Ce sont des manuscrits.

L'*Imprimerie* fut introduite dans l'empire sous Ahmet III, par le rénégat hongrois Basmadji Ibrahim effendi ; un décret l'autorisa (5 juillet 1727) à imprimer tous les ouvrages qu'il lui plairait d'imprimer, excepté le Koran et les autres livres canoniques qui, transmis en manuscrits devaient être conservés manuscrits ; d'ailleurs ç'aurait été une indignité que les noms de Dieu, des prophètes et les autres vérités fussent foulés par une presse, Après la mort de Basmadji Ibrahim, l'imprimerie fut presque abandonnée. Mais le Sultan Abdul-Hamid la releva. « Depuis leur créations jusqu'en 1830, les presses ottomanes ont mis au jour 97 ouvrages, tant originaux que traduits.»

Mais malgré la richerse de leur littérature les Othomans ont reconnu qu'elle était inférieure, au moins pour les matières scientifiques, à celles de l'Occident. De là la nécessité des traductions,et de l'étude des langues étrangères. En conséquence, Moustapha III fit traduire *Le Prince* de Machiavel ; *l'Anti-Machiavel* du roi de Prusse; *Les Aphorismes* de Boërhoave, et Mahmoud le *Manuel du soldat* ; et bien d'autres ont été traduits depuis lors.

Vous voyez donc, Madame, qu'on a bien tort de dire que les Ottomans n'estiment pas les sciences et les lettres ; vous le verrez encpre plus clairement, quand je vous aurai montré la potection accordée aux savants par les Sultans, et les Sultans eux-mêmes se livrant ordinairement à l'étude.

Djem (Zizim), frère de Bajazet II, avait un esprit des plus cultivés;excellent poète,il débuta dans la carrière littéraire par la traduction d'un poème persan intitulé : *Khorchid et Djemchid*, et composa ensuite des Odes. Mahomet II compte aussi parmi les meilleurs poètes ; polyglotte et d'une éducation des plus distinguées, il écrivit ses poèmes sous le pseudonyme d'Awni(le secourable) et justifia le surnom qu'il avait pris par ses libéralités envers les savants. Bajazet II avait 33 ans quand il arriva au trône ; il passa toute sa jeunesse jusqu'à son avènement dans les tranquilles plaisirs de l'étude, cultiva les sciences et la poésie, et mérita le nom de philosophe contemplateur (soufi) Son goût pour les arts mécaniques était extrême ; « il recherchait avec passion les ouvrages faits au tour, les cornalines bien taillées et l'orfèvrerie » Son frère Djem, et ses deux fils Korkoud et Sélim, étaient aussi poètes. Korkoud, condamné plus tard à mort par Sélim devenu Sultan, lui adressa une lettre en vers qui fit couler, mais trop tard, les larmes de ce cruel monarque. Le grand Soliman, lui aussi, cultiva la poésie, sans beaucoup de succès il est vrai. Amurad III composa des Odes, il fut l'auteur d'un ouvrage ascétique intitulé *Le commencement des jeûnes*. Mohamed III signait ses poésies sous le nom d'Abli (le Juste). On raconte d'Amurat IV une anecdote des plus curieuses. Son armée assiégeait Bagdad. Le grand-Vizir adressa au Sultan—«un rapport militaire sur le siége...,»écrit en vers, dans la forme des Odes, et faisant allusion au jeu d'échecs. Le Vizir y demandait au Sultan s'il n'avait plus de *Ferzani*, c'est-à-dire général en chef (pièce que nous nommons en français la *Reine*) pour lui amener des *cavaliers*. Dans sa réponse, écrite aussi en vers, le grand Seigneur demanda à son tour à Hafiz s'il ne saurait pas faire le Châh de Perse *Echek et mât* (*cheïk mata*)» Allez ensuite taxer les Ottomans de manquer d'intelligence ! Mahmoud I «aimait les arts libéraux et la mécanique, et était habile dans la bijouterie et l'orfèvrerie» et ce fut lui-même qui traça le plan de la Nouri Osmaiinié.

Mais les Sultans ne s'occupaient pas uniqnment de poésie et de littérature ; ils vaquaient aussi aux beaux-arts. Je vous en ai déjà, Madame, cité quelques-uns qui étaient tourneurs ; d'autres architectes ; à ceux là vous pouvez ajouter Ahmed II qui était excellent calligraphe et connaissait assez bien la musique.

Dans ma prochaine lettre,Madame, je vous parlerai de la protection accordé aux savants.

En attendant, j'ai l'honneur d'être, etc.

DE FAJAL.

Dépêches Télégraphiques.

—

(*Agence Reuter*)

Service spécial de la TURQUIE.

—

Londres, 18 février, 3 h. soir.

Yussuf Karam est arrivé jeudi à Marseille, se rendant en Algérie.

Le mouvement fénian en Irlande est arrêté.

Liverpool, coton de Smyrne 11 3|4, ferme.— Blé : 33.— sans affaires.

Dette générale 31 1|4

—

Londres, 19 février.

Le Sénat américain a modifié le projet de loi des représentants qui établit l'état de siége dans les pays du Sud.

Liverpool,coton de Smyrne 11 3/4 ferme

Blé 33 1/2 ferme, maïs 29.

Dette Générale 31 1/8 faible.

(*Agence Havas.*)

—

Vienne, 20 février, 10 h. 40 soir.
Départ de Paris : env. 3 h. s.

Cours du 20 février,

—

5 0/0 Ott.	PARIS, (C[lôture])	ouvert.	30 63
		cloture	30 65
	LONDRES		30 1/2
Emprunt Ottoman...		ouvert.	238 75
		cloture	240
3 0/0 Français,.....		ouvert.	69 60
		cloture	69 55
Consolidés Anglais			91

—

Paris, 20 février, 6 h. 15 m soir.

L'*Indépendance Belge* assure que l'Autriche a engagé la France à la révision du traité de 1855.

Les français ont évacué Mexico le 6 février. Maximilien prépare la défense.

—

Vienne, 21 février 8 h. 45 matin.
Paris 20 février.

5 0|0 Ott.clôture de Londres (20 fév.)— 30 3|4.

New-York, *19*, — Le bruit court que Juarez marche sur Mexico. On assure que l'armée impérialiste forte de 30,000 hommes résistera.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 21 Février	33 23
Clôture du 21 Février	33 19

—

Télégramme Officiel;

De Londres 20 février.

Dette Générale, ouverture	30 1|2
» » clôture	30 3|4

—

De Paris 21 Février.

Dette Générale, ouverture	30 85
» » clôture	30 65

Mouvement du port

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 21 Février.

SMYRNE, vap. fr. de M Imp. *Cheliff*, Begnini, ayant touché à Metelin. Dard, et Gallipoli, div. march. et 100 passag.

Départs du port du 21 Février

TREBISONDE, vap. ott. *Malacoff*, cap. Cetanich, div. march et passag

— vap ital. *Benjamin Atwood*, cap. S. Quadro, div. march. et passag

DANUBE, vap angl, *Normanby*, cap. Morton, div. march. et passag.

MARSEILLE, vap. fr. *Assyrien*, cap. Gottier,v. d march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

DEPARTS de 21 février.

MARSEILLE, br. hell. *Penelopi*, cap Pitaraki blé

— br hell. *Epta Adelfi*, cap. V. Sava. blé.

Notes des bâtiments arrivés le 19 Février, qui ont pratique à Cavak et Buyukdéré.

—

BOURGAS, br. hell. *A Jeorhgios*, cap. Polemis, blé

SULINA, br. hell. *I Adelfi*, cap. Moros, blé.

— br. hell. 3 *Adelfi*, cap. Monarchidis blé.

BALCHIK, br. hell. *Kefalonia*, cap. Rossolimos, blé

ANHIEALU, br. hell. *A, Trias*, c Milonas, blé.

ODESSA, br hell G. *Bartram*, c. R. Hill, seigle.

Du 20 Février,

BALCHIK, br. hell 7 *Adelfi*, cap, Savas, blé.

AVIS.

L'administration de l'usine impériale du Gaz a l'honneur d'informer le public que le coke provenant de la fabrique de Gaz de Dolma-Baktché se vendait jusqu'à présent à 15 piastres le Kantar; à partir de cette date un kantar de coke se vendra à 12 piastres à la fabrique de Dolma Baktché.

Constantinople, le 21 janvier (v. s.)1867.

CIRQUE SUHR.

Théâtre Orientale, grande rue de Péra, chaque soir à 8 heures grande représentation aujourd'hui vendredi 22 février brillante représentation : dans laquelle les premiers artistes de la troupe se distingueront par des exercices extraordinaires. LES DEUX CHINOIS Arr-hée et Sam-Ung ; dans leurs jeux national et dans leurs exercices incroyables se distingueront.

Samedi 23 février grande représentation, équestre, gymnastique et mimique ; pour la première fois : LES DEUX AMIS se retrouvant après la bataille, épisode militaire exécuté par 24 artistes de la troupe et 20 chevaux.

Dimanche 24 février à 4 heures de l'après-midi, par extraordinaire, par rapports aux demandes nombreuses des familles, des pensionnats de Constantinople et des habitants de la campagne, de donner une représentation dans l'après-midi, je me soumet à cette honorable demande et je fixe le jours de dimanche 24 février la représentation de la journée.

Prix des places pour la représentation des enfants :

Loge de 1er rang, 4 personnes	piastres	60.
» de 2e » 4 »	»	40.
parterre grandes personnes	»	12.
» enfants	»	6.
Balcon et 2me rang gaandes personnes	p.	8.
» » enfants	»	4.
3me rang grandes personaes,	»	4.
» enfants,	»	2.

NOTA. — Les places se payent en monnaie d'argent, on reçoit la livre au taux de 100 piastres. Le programme de cette représentation sera très-varié ; et à l'égard des enfants aura lieu plusieurs scènes et pantomime comique ; les artistes les plus distingués de la troupe, paraîtront par leur exercices extraordinaire dans cette représentation. Le soir à 8 heures grande représentation par des pièces différentes.

Lundi 25, Mardi 26 février à 8 heures representation le soir. Mercredi 27 février, grande et brillante représentation au bénéfice de

Mlle Pauline Suhr.

Les progrrmmes de chaque soir seront sur les affiches.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

LEÇONS.
De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali Medjid, N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

AVIS.
CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8/20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1/2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1/2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin à pierre à trois étages; Appartements pour bureaux ; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement, etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser au comptoir de M. Et. A. Ralli à Galata.

A LOUER
GRANDE MAISON EN PIERRE.
N° 8, rue Dervich, N° 8.

S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calovoressi Khan, N° 22, Stamboul.

COMPAGNIE RUSSE
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser : à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

MARCHETO,
Marchand de Curiosites Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

BROSSE ÉLECTRIQUE ET ÉLIXIR DENTAIRES
Du Dr LAURENTIUS, brevetés s. g. d. g.

L'APPLICATION DE L'ÉLECTRICITE aux affections buccales par la BROSSE ÉLECTRIQUE et L'ÉLIXIR DENTAIRES du docteur LAURENTIUS a produit des effets merveilleux. Sous leur action, les dents cariées, envahies par le tartre, altérées par la faiblesse d'estomac ou par l'usage du tabac, retrouvent leur état, se solidifient, les douleurs s'apaisent, l'haleine se purifie. Cette Brosse s'emploie à sec, sans poudre; l'Elixir est le complément obligé du traitement. Par usage, toujours délicieux, tout en conservant la beauté primitive des dents, les preserve de toute altération. A Paris, chez Mme SORA, 2, rue Ménars. — A *Constantinople*, depôt général chez MM. CALLEJA et Cie.

GRAND
Café Chantant (Pérès.)
Vis-à-vis le Palais Anglais et Galata-Séraï.

Tous les jeudis à 11 heures grand bal paré et masqué. Entrée libre.

Tous les samedis à 9 heures grand bal paré et masqué. Entrée 10 piastres.

Une tenue décente est de rigueur.

Tout les soirs, Concert.

Les soirs de bals, le restaurant sera ouvert toute la nuit.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Pera, au Teké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1/2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — Exportation.

PILULES HOLLOWAY
LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espor; à ce moment, la terre entr'ouvre son seii et les fleurs poussent comme par enchantemnt.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période de la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et améliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; lé rudités accumulées qui séjournent après la ente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre de nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée, et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimes dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élèment pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultat sont été déclaré à l'avance quand ouvertement el monde a été invité, sans réticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médcéines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Croats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriéte.

La vérité nous confond au moment où elle nnus apparait el nous ne goûtons le bonheur qo'au moment où il s'enfuit.— *Gorleston Age.*

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÈRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

ONGUENT HOLLOWAY.
Les Propriétés pénetrantes et curatives de cet Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des mauxde jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la etigne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractees

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si, avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si, préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est, par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères qne des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs ap cet Onguent.

200,000 FIORINI

la maggiore vincita!
NON PIU DI 7 LIRE COSTA

Azione di Bigl° Originale dello stato, e
8 Azioni » » cost. L. 27
» » » » 50

Alle estrazioni incomminciando già **al 24 e 25 di Maggio a. c.** *per le*

SORTI DI PREMJ GUARENTITI
DAL GOVERNO

Sarà tutto il Fondo Capitale rimborsato ne termine di 5 mesi per estrazioni vinccn.i. Tuti e gli Numeri si estraggono senza eccezion- Vi sono fra 14,800 vincite benefizj capitali d-

Fiorini : 200000, 150000, 130000, 120000, 100000, 50000, 30000, 25000, 20000, 15000, 12000, 10000, &c. &c.

he devono assolutamente venir conseguiti.

Commesse coll' aggiunto importo sono effetuate colla maggiore premura et prontezza.

Si può inviare l'importo in Cedole die Banct d'Italia, Franco Bolli Postali, pr. Cambj sovra Milano, Torino, Genova et Parigi per lettere racomandate. Fattassi l'estrazione, ciascun interessato riceve senza chiederlo le Liste ufficiali, essendo insieme le vincite pagate in contante. Essendosi a suppore che si farà gran ricerca di tali biglietti, piacciasi indirizzarsa il più presto che sara possibile et direttamente a

L. Steindecker-Schlesinger

CASA BANCARIA
in Francoforte sul Meno
città libera.

N. B. Schiarimenti et prospetti tutto in italiano.

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO
Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 44.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	24 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces. 3 p. la ligne

AVANT LES FAITS DIVERS. — Corps du Journal. 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue [illegible] considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 23 Février.

Nous terminions hier notre bulletin politique en reproduisant la dernière partie du discours prononcé à la Chambre des Communes par le principal secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères en réponse à la motion de M. Grégory.

Une des raisons, nous dit lord Stanley, qui a déterminé le Gouvernement de la Reine à ne pas conseiller à la Sublime-Porte de céder la Crète à la Grèce, est l'état peu satisfaisant de ce royaume. Nous sommes heureux de voir le noble lord partager une opinion que nous avons souvent émise dans notre feuille. En effet combien de fois n'avons-nous pas constaté cet état de choses en Grèce, et n'avons-nous pas recommandé aux hellènes de réorganiser leur pays sur des bases solides et durables avant de songer à étendre leur domination aux dépens de la Turquie.

Une autre raison alléguée par le chef du Foreing-office est que la S.-Porte n'aurait pas suivi un tel conseil, sans établir un précédent fatal à l'Empire.

Lord Stanley est dans le vrai. Jamais le Gouvernement du Sultan n'aurait consenti à se dessaisir d'une province qu'il a conquise avec ses armes, et ce n'est pas l'Angleterre, comme le dit très bien le noble lord, qui aurait employé la force pour décider la Turquie à faire une pareille cession. Cette immixtion directe dans les affaires intérieures de l'Empire Ottoman, aurait été une violation flagrante du principe de non intervention posé par le traité de 1856 et admis aujourd'hui comme base du droit public Européen. Ce langage nous semble donc très naturel ; il est la conséquence logique qui doit découler de ce principe.

Telle n'est pas l'opinion de M. de Beust, à en juger par une dépêche reproduite par un journal de notre ville. Il y est dit en effet : « Une circulaire adressée par M. le baron de Beust à ses agents, conseille la participation de l'Autriche dans les affaires d'Orient, la révision des traités de 1856 et la suppression des restrictions stipulées par ce traité contre la Russie. »

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, parlé des tentatives d'immixtion de l'Autriche dans les affaires d'Orient. Nous avons dit que dans la situation précaire de ce pays, les efforts du ministère devaient avant tout se porter sur l'applanissement des innombrables difficultés intérieures qui se dressent de jour en jour plus menaçantes. Mais puisque M. de Beust veut à toute force avoir sa part d'influence dans les grandes questions européennes, soit. Seulement, il nous semble que le nouveau président du cabinet de Vienne fait fausse route. Il juge mal la situation, si c'est en faveur de la Russie qu'il veut agir. Dans ces conditions, son action est, *a priori*, frappée de stérilité.

L'Agence Havas nous transmet d'autre part une dépêche concernant le même sujet seulement la nouvelle n'a plus cette allure affirmative, elle se réduit à une simple assurance de l'*Indépendance Belge*, journal qui tombe assurément le plus souvent, dans le délit de fausses nouvelles. De plus, on nous dit, à nous, qu'il s'agit de la révision du traité de 1856, mais non pas dans un sens favorable à la Russie. A propos de traités, il nous parait qu'il y a encore fort à défaire en Europe, avant de toucher à ceux de 1856.

Les nouvelles d'Amérique vont jusqu'au 19, par le cable transatlantique. Elles traitent du Mexique. Les troupes françaises, à la date du 6 février, avaient complètement évacué Mexico. On peut donc dès aujourd'hui, dire que l'heure a sonné, qui décidera du sort de la monarchie si péniblement édifiée dans ces contrées ingrates. Maximilien ne désespère pas ; cela n'a rien qui étonne, lorsque l'on connait l'invincible fermeté de l'ex-archiduc. Il se prépare à la défense et veut faire campagne avec les 30 mille hommes de l'armée impériale. D'autre part, Juarez marche sur Mexico.

C'est une nouvelle partie qui commence ; elle ne laissera pas que d'être fort intéressante. Elle nous apprendra la juste valeur des généraux qui se sont ralliés à l'Empire, les Mejia, les Marques, les Almonte, les Miramon. Nous saurons aussi, si vraiment la majorité du pays est avec Juarez. Nous ne pouvons cependant nous empêcher d'avoir un sentiment de tristesse, lorsque nous songeons que c'est encore une fois le fer qui va trancher une question de principes.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On écrit de Paris à la date du 6 février à l'*Indépendance belge* :

« Au ministère de l'intérieur comme au ministère d'Etat, on affirme de plus en plus que tout restera dans le *statu quo* dans nos régions ministérielles jusqu'à nouvel ordre. Cependant j'apprends, et l'on a dû vous en parler déjà, que l'Empereur aurait l'intention de proposer l'abrogation de l'incompatibilité du poste de ministre avec le mandat de député. Or, l'explication de cette intention, que j'apprends en même temps, tendrait à faire croire que si les modifications ministérielles sont ajournées, elles ne sont pas abandonnées tout à fait. L'Empereur demanderait ce changement afin de pouvoir prendre ses ministres en cas de besoin parmi les représentants sans être forcé d'avoir recours à de nouvelles élections. Une des objections qu'on a fait valoir contre l'entrée de M. Emile Olivier dans le cabinet et qui a paru faire le plus d'impression sur l'Empereur était précisément celle tirée de la nécessité dans laquelle on se trouverait de faire une nouvelle élection à Paris. Une pareille éventualité pourrait en ce moment de transition, n'être pas en effet sans quelques inconvénients. »

On lit dans le même journal et à la même date :

On a voulu encore aujourd'hui répandre bruit d'un temps d'arrêt dans les mesures libérales adoptées par le gouvernement. Toutes informations prises, il n'y a comme précédemment rien d'exact dans ce bruit. Seulement voici ce qui pourrait y avoir donné lieu. Il serait question que le Message impérial, en annonçant le grand mouvement d'impulsion que l'Empereur a entendu donner à la pensée démocratique, contînt une phrase comminatoire à l'adresse de ceux qui voudraient user de ces facultés nouvelles pour attaquer le principe même du gouvernement ou pour l'engager au delà de ce qu'il a voulu faire. Seulement, cette présomption, plus ou moins fondée sur le texte d'un document qui ne sera pas connu avant une huitaine de jours n'a point la portée de faire révoquer en doute les résultats acquis et confirmés. L'abolition du pouvoir discrétionnaire, la presse déférée aux tribunaux de droit commun et, ce qui était moins certain, la suppression du privilége de l'imprimerie : voilà ce qui est hors de toute espèce de doute. Reste maintenant la question de chiffre quant au cautionnement qui devra être déposé ; la situation faite à la presse littéraire qui, continuant à être dégrévée de cautionnement, sera probablement soumise au timbre réduit de la grande presse, les degrés de pénalité réservés aux journaux par les tribunaux qui connaîtront dorénavant de leurs délits ; — c'est là ce qui doit être provisoirement fixé, puisque la rédaction de la loi est complétée maintenant, mais ce qui peut être susceptible de modification.

Un journal a parlé du projet qu'aurait Mgr l'archevêque de Paris de se rendre à Rome.

Ce qui a pu donner lieu à ce bruit, c'est qu'en décembre dernier une lettre collective a été adressée par notre Saint-Père à tous les évêques, pour les inviter aux fêtes qui auront lieu, en cette ville, le 29 juin prochain, à l'occasion du dix-huit centième anniversaire du martyre de saint Pierre et de saint Paul.

Nous sommes informé qu'au sujet de ladite invitation, aucune résolution n'a été prise par Mgr Darboy ; et, quant au fait d'un voyage entrepris individuellement et à terme plus rapproché, il n'en a jamais été question. (*Patrie.*)

Angleterre.

Des lettres de Londres nous apprennent que l'opinion publique a favorablement accueilli les passages du discours de la reine attestant l'accord du gouvernement anglais avec la France sur les principales questions extérieures.

Le paragraphe relatif aux affaires d'Orien a particulièrement satisfait les esprits dans le monde commercial et politique. L'annonce de démarches poursuivies, de concert avec la France et la Russie, dans le but « d'amener de meilleures relations entre la Porte et ses sujets chretiens, », est venue confirmer les espérances mises dans l'avortement des tentatives révolutionnaires de Crète.

Les déclarations de la Reine Victoria ne sont, d'ailleurs, nos lecteurs l'avaient remarqué, que la confirmation de nos derniers renseignemens sur les efforts diplomatiques des trois grandes puissances. (*Patrie*)

Rome.

Des correspondances particulières de Rome nous apprennent que le Pape a eu dans ces derniers temps des entrevues avec la plupart des membres du corps diplomatique étranger.

Dans ces entrevues, le Pape aurait manifesté toute sa confiance dans le maintien de l'ordre, grâce à l'attitude des populations, résolues à ne céder à aucune suggestion venant du dehors, et grâce aussi à la fidélité de son armée.

Ces déclarations du Pape sont venues à la suite des remercîmens que le chef de la catholicité a adressés aux ministres étrangers, pour l'envoi qui a été fait dans le port de Civita Vecchia de navires destinés à se mettre à la disposition du Saint-Père.

Le pape n'a pas songé un seul instant à quitter Rome, mais il a été vivement touché des témoignages de respectueux dévouement que lui ont donnés la plupart des souverains du continent. (*Patrie*)

Allemagne.

Le parti progressiste prussien se propose de combattre avec vivacité et énergie la constitution élaborée par M. de Bismark pour la Confédération d'Allemagne de Nord. Ce parti veut à tout prix en écarter les articles anti-libéraux ; on croit même qu'il essaiera de rejeter le projet du gouvernement et de mettre à sa place la constitution de 1849 pour l'Allemagne tout entière.

On nous mande de Dresde que les dernières conférences à Berlin pour la constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord ont pris une tournure très-défavorable à l'indépendance de la Saxe.

Mexique.

Nous lisons dans l'*Ere nouvelle* :

« L'empereur Maximilien a quitté Puebla pour revenir à Mexico, où il est arrivé le 5 à midi. D'après son désir exprès, aucune manifestation n'avait été préparée. C'est dans l'hacienda de la Teja, située à mi distance entre la ville et le château de Chapultepec, que se trouve provisoirement établie la résidence impériale.

Jusqu'à présent, ce retour n'a été suivi d'aucun changement dans la situation. L'empereur s'est borné à réorganiser son secrétariat particulier sous la direction du R. P. Fischer.

Les représentants de l'intervention ont été reçus par Sa Majesté dimanche et lundi ; mais rien n'a transpiré sur le résultat de ces entrevues.

On annonce le départ pour les Etats-Unis de M. Luis de Arroyo, ministre de la maison de l'empereur. Le voyage de ce personnage se rattache, dit-on, à une mission spéciale dont il serait chargé par Sa Majesté. »

Voici ce que dit la *Sociedad*, à propos de Miramon :

« L'arrivée du général Miramon et de ses troupes à Queretaro va sans doute influer sur le cours des opérations militaires entreprises par le gouvernement impérial. Il eût été possible que l'ennemi, concentrant les guérillas de la vallée de Mexico et des environs, réussit à entraver la marche de cet officier vers l'intérieur. Ce risque a disparu complétement.

Une fois à Queretaro, la petite troupe partie de la capitale est grossie des forces de ce département ; elle se trouve en contact avec le corps de Guanajuato et ceux de Guadajatara et de San Louis. Elle formera avec ces troupes, d'ici peu de jours, une division respectable, capable de prendre formellement l'offensive contre les dissidents de ces parages, ou de se transporter au besoin dans la vallée de Mexico, afin de mettre la capitale à l'abri de toute éventualité fâcheuse. »

La crise ministérielle qui vient de se consommer en Autriche par l'acceptation de la démissisn du comte Belcredi, inspire à l'*Opinion nationale* les réflexions suivantes :

Adieu donc le Reichsrath extraordinaire dont on avait fait tant de bruit il y a quelque temps ! Il n'a vécu que dans le décret impérial qui l'avait convoqué, et les peuples d'en deçà de la Leitha devront se contenter du Reichsrath restreint imaginé par M. de Schmerling pour servir de couronnement à la Constitution de février.

Cette combinaison donne du moins quelque satisfaction aux provinces allemandes ; mais la Bohême sera-t-elle satisfaite? Nous ne le croyons pas. Les Tchèques ont, comme les Magyars, leur droits historiques ; ils veulent, comme eux, une complète autonomie, et ils ne manqueront pas de protestes contre la position subordonnée qu'on s'apprête à leur faire.

Le mécontentement de la Bohême est, à notre avis, parfaitement légitime. L'empereur François-Joseph avait reconquis les sympathies des Slaves par la publication de la patente du 22 janvier ; il les a perdues en retirant cette patente ; c'est le dualisme qu'il fait triompher aujourd'hui après avoir surexcité les intérêts fédéralistes, et il doit s'attendre à une opposition des plus vives.

Le *Siècle*, qui s'occupe de ces mêmes affaires, s'exprime ainsi :

Le gouvernement autrichien a compris la nécessité de faire droit aux justes exigences de la Hongrie. La réconciliation entre l'empire et la nation hongroise peut être considérée comme réalisée. Les dépêches de Pesth, qu'on lira plus loin, ne laissent aucun doute doute à ce sujet.

Restent deux grosses questions : d'abord la réconciliation sera-t-elle sérieuse; puis on peut se demander comment les peuples des autres races de l'empire, les Allemands et les Slaves principalement, accueilleront cet événement. La composition artificielle de

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

V

(Suite.)

— Ah! par exemple, monsieur, répondit Madeleine avec une dignité froide, n'est-ce pas plutôt à moi de m'éloigner si je désire être seule?

— Que vous êtes cruelle, mademoiselle ! Croyez vous que je ne sente pas tout ce qu'il y a de fierté dans cette feinte humilité, et que je ne comprenne pas la portée de vos paroles? Ce qu'elles signifient, le voici : « Sachez, monsieur, qu'il n'y a rien de commun entre vous et moi. Je préfère rester dans une position subalterne qui établisse une distance entre nous, plutôt que d'être traitée par vous en égale. Enfin je ne veux point de votre affection, parce que je ne vous aime pas. » Me trompé-je? N'est-ce pas là le sens de vos regards, de vos paroles ?

— Non, monsieur, ce n'est pas cela. Mais, puisques vous me demandez d'être sincère, je pense que, dans la position dépendante et fausse où je me trouve, il y a danger pour ma réputation à accueillir l'amitié d'un jeune homme, surtout d'un jeune homme faisant partie d'une famille où je remplis les fonctions d'institutrice. Car, bien qu'on m'accorde toute confiance, mon manque de fortune me laisse toujours en suspicion.

— Cependant, mademoiselle, cette amitié, vous l'acceptiez d'Albert ?

— Oh ! monsieur Albert... dit Madeleine un peu embarrassée, était presque un enfant ; et d'ailleurs son caractère même me mettait à l'abri de tout soupçon.

— Mais alors, moi, comment me jugez vous donc ?

— Je vous regarde comme un homme très-compromettant. Pour M. Daubré, les distinctions sociales n'existent pas, tandis que vous, vous avez sur ce sujet des idées tout opposées. A vos yeux, une institutrice n'est guère autre chose qu'une première femme de chambre.

— Merci, mademoiselle, répondit-il en s'inclinant, pour la belle opinion que vous avez conçue de moi. Je suis un sot, ni plus ni moins, entiché de toutes ces vieilleries du moyen âge. Pourquoi ne me dites-vous pas tout de suite que je prends au sérieux mon blason ?

— Je ne sais si vous le prenez au sérieux; mais vous en tirez quelque vanité.

— Je considère mon écusson comme une jolie vignette, voilà tout. Les hommes qui ont beaucoup vécu, comme ceux qui ont beaucoup voyagé, ne peuvent plus avoir de préjugés !

— Cela dépend. Qu'entendez vous par préjugés ?

— Les convenances sociales et les distinctions de castes, par exemple.

— Tout est relatif. Sans doute, il est des conventions sociales que nous devons repousser comme injustes ou surannées. Mais il en est aussi que nous devons respecter dans l'intérêt d'autrui comme dans un intérêt personnel bien entendu. D'autres, enfin, nous sont imposées par la nécessité. A quoi me servirait, par exemple, de me révolter contre la dépendance où je me trouve placée?

— Comment ! s'écria de Lomas, vous vous résigneriez à passer votre vie dans cette triste condition ! Avec des talents remarquables, une intelligence hors ligne, une beauté qui, à elle seule, vous constitue une fortune, un avenir, vous resteriez enfouie dans cet emploi effacé et pénible de gouvernante d'enfants ? Vous n'avez donc jamais fait d'autre rêve ? Vous n'avez jamais aspiré à une existence indépendante et luxueuse ou tout au moins plus artistique? Non, il est impossible que vous n'ayez point désiré de briller au milieu d'un monde capable de vous comprendre et vous admirer ?

Madeleine ne répondit pas.

— Bon ! pensa Lionel, elle a de l'ambition. Vous vous dites peut-être, reprit-il, « A quoi bon ces rêves, puisqu'ils sont irréalisables? » Une femme d'esprit comme vous peut tout ce qu'elle veut; une femme d'esprit, surtout belle comme vous l'êtes, trouve toujours les moyens de sortir d'embarras. Et si vous voulez m'en croire.

— Je le sais bien, qu'il y a des moyens, interrompit Madeleine avec hauteur, mais il me me plaît pas de les employer.

Lionel resta un moment interdit.

Madeleine, tout en continuant à peindre, avait l'air irrité. Il reprit avec un ton plus respectueux :

— Peut être ne m'avez-vous pas compris. Je veux dire qu'un honnête homme qui vous aimerait, que vous aimeriez...

— Je sais, monsieur, quelle destinée offre l'amour à une jeune fille pauvre.

— Sans doute, mademoiselle, pour la majorité des filles pauvres, l'amour n'offre qu'une existence précaire et peu honorable. Mais n'êtes-vous pas une exception? n'êtes vous pas une femme accomplie ! Qui peut vous voir sans ressentir pour vous un sentiment où le respect domine encore l'amour! Et quel est l'homme qui, ayant pu vous apprécier, n'aspire comme au bonheur suprême de pouvoir vous consacrer sa vie entière ? Quelle position brillante, quel nom honoré pourraient valoir jamais un trésor si rare, une perfection aussi complète ?

— C'est assez, monsieur, dit Madeleine en fronçant le sourcil.

— Ah ! je vous en supplie, continua Lionel avec chaleur, puisque l'occasion, depuis si longtemps désirée, se présente enfin, je vous en supplie, laissez moi vous dire tout ce que mon cœur ressent pour vous de vénération, de tendresse devouée et aussi de folle passion.

— Monsieur...

— Je vous en supplie, ne me repoussez pas, laissez-moi achever. Sans doute, vous ne m'estimez pas. Vous savez que ma jeunesse a été orageuse ; que trop longtemps peut-être j'ai compromis mon honorabilité dans une vie de plaisirs qui dégrade à la longue. Mais votre vue seule m'a transformé. Si je puis encore être sauvé, je ne le serai que par vous qui m'avez fait comprendre enfin ma dignité d'homme, qui m'avez inspiré pour la première fois la résolution de devenir meilleur. Qu'est-ce que je désire? Qu'est ce que j'implore? Que vous me donniez l'espoir, si éloigné qu'il soit, qu'un jour vous pourrez m'absoudre et m'aimer.

— Monsieur, dit lentement Madeleine, en le regardant en face avec un mépris écrasant, je connais l'histoire de Geneviève Gen-

Voir le numero du 22 février.

l'Autriche, juxta-position de peuples hostiles les uns aux autres, séparés par des préjugés invétérés, réunis jusqu'à ce jour par le seul lien de la soumission au même pouvoir despotique, rend si difficile, si délicat tout essai d'organisation solide, qu'on ne saurait mettre trop de réserve dans les prévisions qu'on serait tenté d'émettre sur les résultats de la politique que paraît vouloir suivre le gouvernement impérial de Vienne.

OUVERTURE DE PARLEMENT ANGLAIS.

Cette cérémonie, si célèbre dans le public des foules cosmopolites, a eu lieu comme à l'ordinaire, mais elle a été un peu attristée par le temps. La matinée était froide ; vers onze heures la pluie commença à tomber par rafales, qu'interrompait de temps à autre un sourire ironique du soleil.

Ce n'est pas le temps de la reine ! répétaient çà et là des voix dans la foule, assez rare d'ailleurs, qui stationnait aux abords de Constitution Hill, sous une tortue de parapluies. Les femmes, le sexe le plus curieux, y étaient en majorité. On remarquait l'absence du gamin et de cette partie mâle qui ne se croit pas les applaudissements interdits par le décorum. Cet encadrement manquait. Il en est résulté que le chœur des acclamations a été un peu maigre sur le passage de la reine. C'était comme un concert sans cuivres.

Vers une heure, la pluie se mit à tomber à torrents, comme pour saluer l'arrivée du duc d'Edimbourg, qui défila le premier, bientôt suivi par le prince de Galles. Puis les carrosses de la reine, *queen's carriages*, ce que nous appelons en français les voitures de la cour, portant des dignitaires du palais, et traînées par six beaux chevaux bais. La sixième et dernière voiture, renfermant la maîtresse des robes, *mistress of the robes*, et le maître des écuries, *master of the horse*, était attelée des six fameux chevaux hanovriens noirs.

Puis les huit chevaux café au lait, et la reine dans son carrosse. S. M. avait baissé le store du côté où elle était assise et s'inclinait en réponse aux acclamations, mais le royal sourire fut tout entier pour les curieux du premier rang, les parapluies égoïstes l'interceptaient pour le reste.

Pendant ce temps-là, les deux chambres du parlement se remplissaient lentement. Un jour sombre, tamisé par les vitraux coloriés de la chambre des lords éclairait à peine les bancs vides. Les pairesses absentes, c'est un phénomène rare ! On ne peut l'attribuer qu'à l'inclémence du temps et à l'irrévérence de la toux, qui ne respecte aucun rang et aucune beauté.

Les journaux anglais profitent de la circonstance pour rappeler ce préjugé, assurément très-respectable, que la réunion des pairesses à l'ouverture du Parlement est un des plus beaux coups-d'œil de la terre. Nous emprunterons donc le témoignage d'un d'entre eux, pour sauver l'orgueil national des autres pays, et pour dire qu'on pourrait voir ailleurs autant de pierreries et de beautés.

La chambre des lords se peuple peu à peu. Les premiers arrivés sont les lords ecclésiastiques. L'évêque d'Oxford entre un parapluie à la main, et va causer avec des dames. Puis viennent les archevêques de Cantorbéry et d'York, et l'évêque de Londres, en grand costume, robe rouge bordée d'hermine.

Puis les pairs de la magistrature ; le lord *chief justice* ou garde des sceaux est retenu chez lui par une indisposition.

Puis le flot des lords. Le rouge et l'hermine monotone du clergé et des lords sont agréablement variés par les uniformes étrangers. Le prince de Teck porte l'uniforme bleu clair des hussards autrichiens. Le prince de La Tour d'Auvergne, M. d'Azeglio, le comte de Bernstorf, M. Mussurus, ajoutent le bleu sombre, le rouge, l'or, etc. Mais tout pâlit devant le costume oriental des princes indiens qui rayonnent à la gauche du trône : ils éclairent l'espace.

Sur ce siége lourd, gothique, anguleux, qui est le trône, repose le manteau rouge de la reine.

Un peu avant deux heures entrent le prince de Galles, le duc d'Edimbourg et le duc de Cambridge. Le prince paraît remis de son indisposition de Russie.

Deux heures. — On ferme les portes par où sont entrés les pairs et les pairesses. On ouvre celle par où doit entrer la reine. Un bruit comme le bourdonnement d'une ruche d'abeilles annonce l'arrivée de la souveraine. D'abord paraissent les grands officiers de Sa Majesté. L'assemblée se lève. L'huissier de la verge noire a fait un signe, et aussitôt burnous et manteaux tombent en un mouvement des blanches épaules des pairesses.

Autrefois une gaie fanfare de trompettes signalait l'entrée de Sa Majesté et du prince consort. Maintenant la reine entre seule, au milieu d'un silence funèbre, comme dit le *Times*. Sa Majesté passe lentement, saluant à droite et à gauche, passant son mouchoir sur ses lèvres. Elle a une robe de soie noire ; pour coiffure, la petite cape de dentelle à la Marie Stuart ; un grand voile blanc pendant par derrière ; un petit diadème de diamants et de saphirs. Le Ko-i-noor étincelle sur sa poitrine.

Sa Majesté prend place sur le trône. La princesse Louise dispose à moitié le manteau royal sur ses épaules. Le lord chancelier, au nom de la reine, ordonne aux lords de s'asseoir. L'huissier de la verge noire va mander les communes, qui arrivent comme une vague tumultueuse. Deux cents membres se rudoient et se bousculent pour arriver les premiers dans un espace qui peut en contenir le quart.

M. Disraéli a eu de la chance ou ses collègues lui ont fait place par déférence. Il arrive le premier, avec un visage aussi placide et aussi reposé que s'il sortait de sa salle à manger.

Quand le brui a cessé, le chancelier se lève avec un papier à la main. Alors il est évident qu'on n'entendra plus ces accents qui tombaient jadis en notes claires de la bouche royale et résonnaient dans tous les cœurs des loyaux sujets de S. M. Mais nulle voix n'était plus digne et plus capable que celle de lord Chelmford de remplacer l'auguste voix de Sa Majesté. Sa Seigneurie prononce nettement, détache bien les mots, s'arrête après chaque paragraphe, comme pour le laisser entrer dans les esprits.

Pendant la lecture, la reine tient les yeux fixés à terre. Le discours fini, elle se lève, salue l'assemblée, et descend du trône. A sa gauche elle embrasse le duc d'Edimbourg, qui baise la main à sa mère. La reine donne aussi sa main au duc de Cambridge. Elle passe à droite, embrasse le prince de Galles, et disparaît par le couloir voisin du trône. Toute l'assemblée se lève, se disperse. C'est un kaléidoscope d'uniformes et de parures. En un instant la chambre des lords est vide.

(*Pays.*)

On lit dans l'*Etendard* :

S. Exc. le ministre des finances vient d'instituer une commission chargée d'étudier les questions relatives aux marchés à terme et aux inscriptions de rente mixtes.

Cette commission, qui se réunira après demain samedi au ministère des finances, est composée de MM. Rouland, sénateur, gouverneur de la Banque de France, président ; Lacaze, sénateur ; Busson Billault, député au Corps Législatif ; Riché, conseiller d'Etat ; Ribouet, président de la cour des comptes ; Glandaz, conseiller à la cour de cassation ; Chevalier, référendaire à la cour des comptes, secrétaire.

A propos du projet relatif à une extension des attributions du Sénat, la *Gazette* dit :

Si le Sénat est aussi opposé aux réformes, aux innovations, qu'il l'a été dans le passé, il pourrait bien ne pas laisser passer celles qu'on nous promet. Il serait beaucoup plus prudent pour le gouvernement, qui veut l'accomplissement de ces réformes, que le sénatus-consulte modifiant l'article 26 de la Constitution en faveur du Sénat, ne fût présenté qu'après que les réformes auront été promulguées. C'est bien assez pour les nouvelles lois d'avoir à traverser l'épreuve de la majorité de la Chambre : on peut leur éviter l'épreuve du Sénat.

On écrit d'Athènes au *Times* :

« Le dimanche 20 janvier, pendant la nuit, une canonnière française, *la Salamandre*, accompagnée d'une frégate et d'une corvette ottomanes, arriva au Pirée. Ces trois bâtimens ramenaient de Crète 440 volontaires.

» Des dispositions avaient été prises pour opérer le débarquement le lendemain matin ; mais on avait compté sans les démocrates d'Athènes. Ceux ci tinrent conseil pendant la nuit pour savoir comment il conviendrait, afin de sauver l'honneur du pays, de traiter les volontaires dégénérés qui refusaient d'aller mourir de faim pour la plus grande gloire de la Grèce. Avant le point du jour, l'esprit des démocrates était parvenu à un de ces étranges accès de folie nationale auxquels l'humanité est sujette.

» Le lundi matin, de bonne heure, ils se mirent en route d'Athènes pour le Pirée, trajet qui leur prit une bonne heure. Un petit nombre de volontaires qui étaient à bord du bâtiment français, informés que leurs familles les attendaient, avaient débarqué les premiers et purent se diriger tranquillement vers leurs demeures. Mais quand le débarquement général commença, la populace d'Athènes et du Pirée était déjà assemblée sur le quai, et au moment où les volontaires mettaient le pied sur le sol natal, ils furent reçus, comme dit un journal grec, « par une grêle de pavés et une averse de coups de bâtons. » Quelques uns sautèrent dans des barques, d'autres furent jetés à la mer : mais des bâtimens français qui se trouvaient à leur portée parvinrent à les recueillir tous.

» Toutefois, un petit nombre tombèrent blessés sur le sol, et ils auraient été massacrés sur place, si la police ne les avait pas sauvés. Pendant plusieurs heures, la populace fut maîtresse du terrain, et un journal ministériel décrit ce qu'il appelle la magnanimité de peuple grec. Ce journal dit que la foule poussait des cris incessans de : « Mort » aux traîtres! Assommez les déserteurs! Je» tez à la mer les blasphémateurs de la » gloire hellénique ! Mort aux infâmes qui » ont cherché le salut à bord des vaisseaux » turcs ! » Les cloches des églises étaient mises en branle, les tambours de la garde nationale battaient, et les citoyens étaient fermement résolus à massacrer tout volontaire qui était revenu de Crète. C'est ce que déclarent des témoins oculaires, grecs et étrangers.

» Le journal qui contient ces assertions affirme que deux ou trois de ces malheureux ont été tués, en dépit des efforts que fit la police pour les sauver. Un grand nombre de blessés furent portés à la Douane, et pour l'un d'eux au moins on ne s'attendait pas à le voir survivre.

» Les volontaires que la populace athénienne voulait massacrer avaient été enrôlés par des comités crétois comme soldats d'élite, ils avaient reçu des armes et un mois de solde. Pendant deux mois ils s'étaient battus comme des héros, de l'avis des comités eux-mêmes, et, d'après le témoignage de la presse, au moins jusqu'à samedi soir. On nous disait la semaine d'avant que les volontaires avaient repoussé trois attaques des Turcs contre Aghia Rumeli, et pendant plusieurs semaines on racontait que chaque volontaire tuait dans sa semaine sept Turcs ou Egyptiens. Aujourd'hui on traite ces mêmes hommes de brigands et de voleurs de moutons. Quand les comités grecs les laissaient sans paye, et que l'Assemblée générale des Crétois ne leur distribuait aucune ration, ils ont bien été contraints de prendre la nourriture qui se trouvait sur leur chemin. Sir Charles Napier disait que, quand il était gouverneur de Céphalonie, il avait fait connaissance d'un évêque très pieux qui avait jadis vécu de vol de moutons, et qui, en parlant de ce temps-là, l'appelait « sa vie pastorale. » Il serait de même injuste de scruter de trop près les habitudes pastorales des volontaires de Crète.

» Beaucoup de ceux qui sont revenus sont malades, plusieurs blessés, tous ont affronté les balles turques avant d'être exposés aux pavés grecs. Leur vue seule témoigne des souffrances qu'ils ont supportées. Cependant ceux qui sont restés à Athènes tout à leur aise, pendant que les autres marchaient dénués de tout au milieu des montagnes neigeuses de la Crète, entreprennent maintenant de les massacrer de sang-froid et de les sacrifier à la vanité hellénique. C'est ainsi que la Grèce récompense ceux qui combattent pour sa cause.

» Le mouvement de flanc opéré par Mustapha Pacha, qui a tourné le camp des Grecs à Zurva et lui a permis d'occuper la province de Sélinos tout entière sans perdre un seul homme, avait forcé les volontaires à battre en retraite sur le plateau froid et élevé d'Omalos, qui ne pouvait suffir à nourrir qu'un petit nombre d'entre eux. Une partie s'était sauvée dans le district de Sphakia, soit en descendant dans la vallée de Samaria ou Aghia Rumeli, soit errant du côté de l'est vers la plaine d'Annapolis et de Loutro. On en a recueilli près de 1,000 dans ces localités. Les Sphakiotes, qui déjà ont fait leur soumission à Mustapha Pacha, leur ont conseillé d'envoyer une députation au commissaire impérial pour lui demander la permission de retourner en Grèce sur des bâtimens étrangers, et, pour donner plus de force à ce conseil, ils ont refusé de fournir des vivres aux ennemis du Sultan. Quand cette demande eut été agréée par Mustapha Pacha, le seul bâtiment de guerre étranger qui fut prêt à prendre la mer était *la Salamandre.*

» A son arrivée à Loutro, le capitaine Lejeune trouva environ 600 volontaires qui attendaient le moment de s'embarquer ; mais comme son bâtiment n'en pouvait recevoir plus de 100, il conseilla et persuada à 340 d'entre eux de s'embarquer sur une frégate et une corvette ottomanes qui faisaient partie de l'escadre occupée en ce moment sur la côte sud de l'île à seconder les opérations de l'armée. On dit que 150 autres environ ont refusé de suivre ce conseil, de peur d'être envoyés prisonniers de guerre à Constantinople Ce sont là les 400 volontaires qui ont reçu au Pirée l'accueil indiqué plus haut. »

On lit dans la *France* :

« On ne sait pas encore si les interpellations annoncées sur les affaires étrangères pourront se produire immédiatement et si la Chambre ne voudra pas d'abord prendre une connaissance approfondie des documents diplomatiques dont M. le marquis de Moustier prépare en ce moment la publication.

» Mais la Chambre, qui a des travaux prêts, pourra, dès l'ouverture de la session aborder la discussion de plusieurs projets de loi importants.

» On sait que, dans cette question, le gouvernement et la commission du Corps-Législatif ne sont pas d'accord.

» Le gouvernement propose purement et simplement l'abolition de la contrainte par corps; et la commission entend, au contraire, la maintenir avec quelques tempéraments.

» Le gouvernement repousse les amendements présentés par le Corps législatif et persiste dans les principes libéraux qu'il a si nettement posés.

» M. Rouher et M. Baroche, qui ont préparé l'un et l'autre ce projet de loi, le défendront devant les Chambres, et c'est probablement la première fois que le système des ministres soutenant les projets de loi qu'ils ont établorés sera appliqué. »

L'*Opinion nationale* donne les détails suivants sur le patrimoine et les revenus de l'Eglise catholique en Italie :

« Avant la loi du 7 juillet 1866, il existait légalement, dans le royaume d'Italie, 84 ordres religieux, dont 80 possédaient des propriétés mobilières et immobilières. Les quatre autres étaient des ordres mendiants d'hommes et de femmes, comprenant 20.000 individus repartis dans 658 couvents.

» Parmi les 80 ordres investis du droit de propriété, il y en avait 38 d'hommes et 42 de femmes, comprenant 50 000 religieux des deux sexes et possédant 1.724 couvents d'une valeur approximative de 40 millions de francs, sans compter les revenus évalués à 16 216 532 francs.

» Les 44 archevêchés et les 185 évêchés du royaume jouissent eux-mêmes d'un revenu de 7,734,214 fr. Les collégiales, chapitres, prébendes, bénéfices et chapellenies ont, en outre, un revenu de 36,912,722 fr. et il faut ajouter à ce budget formidable 15.400 148 francs constituant les rentes annuelles des œuvres, fabriques et autres administrations ecclésiastiques.

» Le clergé italien a donc un budget total ne 76.267.000 fr. dont 45,026.124 fr. provenant de patrimoines immobiliers, quant aux propriétés mobilières et immobilières qui ne donnent aucun revenu, elles représentent un capital énorme, si bien que d'après certains calculs, on peut évaluer à plus de *deux milliards de francs* la valeur de toutes les propriétés cléricales, déduction faite des églises et autres édifices utiles dont on ne saurait demander l'aliénation. »

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 7 février.

Depuis la mort de M. Victor Cousin, qui vient de laisser un nouveau fauteuil vacant, croyez vous qu'on s'occupe surtout du choix d'un immortel destiné à succéder au chef de la philosophie éclectique ? Pas le moins du monde, et la grande question serait de supprimer l'Académie. Ni plus ni moins. On la trouve inutile. C'est possible; mais elle n'est pas nuisible, et que de choses, en ce bas monde, sont nuisibles par cela même qu'elles ne sont pas utiles ! Donc l'Académie a cet heureux privilège de ne faire de mal à personne, de ne prendre au soleil la place de personne, et ce n'est pas d'elle qu'on peut dire ce que disait un auvergnat d'un soulier tombé dans la marmite et retiré à la pointe de la fourchette : « *Che n'est pas que ch'est chale, mais chà tient de la plache.* »

L'Académie ne tient pas de place, et elle meuble, au contraire, un palais qui, au bout du Pont des Arts, n'aurait, sans elle, aucune raison d'être. Je ne vois donc pas pourquoi on la supprimerait. — Mais elle est, dit-on, l'objet d'immorales convoitises ! Faible argument ! La convoitise est toujours immorale; Il y a donc pléonasme à flanquer ce substantif de cet adjectif; mais que ne convoite-t-on pas en ce bas monde? Tout n'est-il pas objet de convoitise? Les qualités, les vertus, les vices même, la fortune, les honneurs, la femme du prochain ! Nous allons de convoitise en convoitise, jusqu'à ce que nous tombions dans ce trou de six pieds de profondeur où les vers nous convoitent à leur tour et font de nous un banquet patriotique, comme dit Hamlet.

Ne faisons pas les prudes à l'égard de cette pauvre Académie, et si elle est un objet de convoitise, cela prouve au moins qu'elle vaut quelque chose. Je sais que, pour y occuper à son tour un fauteuil, il faut souhaiter le prompt trépas de l'occupant actuel, de sorte qu'ils sont toujours là quarante immortels dont deux ou trois cents aspirants à l'immortalité désirent la mort. Mais n'y a t il pas là un juste retour des choses d'ici bas, et une haute leçon de philosophie ? Chaque immortel est puni par où il a péché, et pour lui faire expier ses souhaits homicides, le Ciel groupe autour de lui, prêts à se disputer son héritage, dix candidats non moins implacables.

— Mais, direz-vous encore, à quoi sert enfin cette Académie qui, destinée à devenir le maréchalat des gens de lettres bien méritans compte dans son sein plus d'aristocrates désœuvrés que de laborieux littérateurs ? D'abord, il a là quelque exagération : Et pour deux Broglie et un Noailles, on peut citer des Lamartine, des Thiers, des Victor Hugo, des Guizot, des Villemain, des Emile Augier, des Ponsard, Jules Sandeau, Octave Feuillet, etc., etc. L'Académie ne fait rien, soit, mais n'est-ce pas une raison d'être suffisante que de constituer pour quelques uns la suprême récompense ? On est académicien, comme on est grand-croix de la Légion d'Honneur. Cette décoration remplit-elle une fonction dans la société ? Elle est la récompense enviée par dessus tout. Pourquoi l'Académie ne continuerait-elle pas à l'être aussi ? Il faut du galon à nos vanités : ruban rouge ou palme verte. L'un vaut l'autre. Respectons-les au même titre.

Maintenant, si l'on trouve qu'il y a trop de grands seigneurs à l'Académie, qu'on en révise les statuts; que le règlement modifié se montre plus sévère pour les titres d'admission. Enfin, qu'on réforme l'Académie, mais qu'on ne la mette pas à la réforme. Voilà mon avis, d'autant plus désintéressé, que je n'aspire pas à en être, je vous prie de le croire, et que je ne me mets pas sur les rangs, à côté de Messieurs... Ah... mafis, j'ai oublié les noms des aspirants à la succession de MM. de Barante et Cousin.

Un nom qui s'oublie moins facilement et

---

doux. Je vous prie de ne pas continuer; car je ne puis vous entendre.

M. de Lomas pâlit, voulut balbutier quelques dénégations. Mais Madeleine posa ses pinceaux, sa palette et sortit.

M. de Lomas la suivit d'un regard haineux. Elle venait de se faire un ennemi irreconciliable.

Madeleine le comprit. Aussi se résolut-elle à prévenir immédiatement Mme Daubré de son intention de la quitter.

C'était le premier embarras sérieux de sa vie. Qu'allait-elle devenir en sortant de cette maison? Elle était profondément dégoûtée de la profession d'institutrice. Elle l'avait embrassée pour conquérir l'indépendance matérielle, et elle s'était trouvée placée dans une véritable servitude. L'épreuve avait été trop pénible ; elle ne s'exposerait plus à de pareilles humiliations. Un travail manuel lui paraissait même offrir moins de répugnance. Elle essayerait encore de la peinture, et son poëme était maintenant à peu près achevé.

Sans doute cette œuvre ne la satisfaisait point. Elle l'avait composée dans des conditions si défavorables ! Cependant ses vers contenaient des beautés qui, elle l'espérait du moins, la feraient remarquer.

Elle résolut donc d'annoncer à Mme Daubré son projet de la quitter.

Le lendemain matin, une lettre de Claudine lui apprenait qu'elle venait de trouver dans une maison *très comme il faut* une place de dame de comptoir. Que pouvait être cette maison que Claudine s'abstenait de nommer? Sa sœur n'y serait elle pas exposée à des dangers fort graves? Madeleine prendrait ce prétexte pour motiver son départ.

VI

Claudine écrivait en outre à Madeleine :

« Geneviève est toujours triste et languissante. Elle est surtout fort inquiète de ses parents. Puisque tu es à Lille, ne pourrais-tu t'informer de ce qu'ils sont devenus ? Thérèse Gendoux demeurait rue des Etaques. Si elle a changé de domicile, les voisins te diront sa nouvelle adresse. »

Madeleine alla rue des Etaques. La cave habitée autrefois par Gendoux était fermée. Ayant appris des voisins que la mère de Geneviève s'était réfugiée dans la *courette* Muhaut du quartier Saint-Sauveur, elle s'y rendit.

On rencontre là des phénomènes affreux d'hommes, de femmes, d'enfants et d'animaux, d'êtres rachitiques couchant pêle-mêle, quelquefois le ventre gonflé d'eau pour apaiser la faim.

Ce fut à grand'peine que, dans cet horrible dédale, Madeleine parvint à découvrir Thérèse Gendoux.

Thérèse était venue demeurer là avec sa voisine de la rue des Etaques. Elle soignait les enfants pendant que la Bourgeat travaillait à la fabrique, et elle faisait la soupe quand elle pouvait se lever ; car elle ne se levait pas tous les jours, la pauvre femme. Elle mourait lentement. Son estomac, contracté par le chagrin, refusait tout aliment un peu substantiel.

Quand Madeleine entra, elle était assise grelottante auprès du poêle éteint. Les enfants, forcément abandonnés par leur mère et mal surveillés par la malade, vagabondaient dans les rues.

Thérèse portait une mauvaise robe d'indienne qui tombait en lambeaux, et sur ses épaules un châle en loques.

Elle était morne. Ses yeux fixes semblaient n'avoir plus de larmes.

Lorsque Madeleine lui annonça qu'elle venait de la part de Geneviève, ce corps déjà à moitié dans la tombe reçut comme une secousse galvanique ; elle se dressa debout. De ses yeux éteints jaillit une lueur ; ils retrouvèrent des larmes.

— Ma fille ! s'écria-t-elle.

Et puis elle retomba sur sa chaise.

— Rassurez-vous, lui dit Madeleine, votre fille pense à vous ; elle vous aime toujours, mais elle n'osait plus même implorer son pardon.

— Oh ! moi je lui ai pardonné ! Dites, vous l'avez vue ? Elle se porte bien ? Pauvre petite ! Mon Dieu ! est-elle là ? doit-elle venir ? Prévenez moi, car si je devais la revoir comme cela, tout de suite, j'en mourrais.

— Non, elle est à Paris. J'y retournerai bientôt. Je lui parlerai de vous. Je lui dirai que vous lui pardonnez et que vous l'aimez toujours.

— Est-ce qu'une mère peut cesser d'aimer son enfant ? reprit la pauvre Thérèse en mettant la main sur son cœur comme s'il se gonflait à éclater. Est-elle heureuse, du moins, loin de nous? Oh ! rassurez-moi. Si j'étais rassurée sur son sort, je mourrais plus tranquille. Mais quand je songe qu'elle est là bas, seule, une enfant qui ne nous avait jamais quittés ; et si douce, si réservée!

Comme Madeleine se taisait,

— Mon Dieu ! mon Dieu ! vous ne répondez pas ! Est elle donc malheureuse ?

Et tout à coup ses yeux s'agrandirent. Elle saisit fortement la main de Madeleine, et d'une voix rauque :

— Ma fille est elle morte ?

— Non, non, mais je ne puis vous donner de détails bien précis ; car, par moi-même, je la connais fort peu. Elle est liée avec ma sœur, qui est ouvrière aussi. Elles ont de l'ouvrage, elles demeurent ensemble, s'aiment beaucoup, s'entr'aident. Enfin, ce que je puis vous certifier, c'est qu'elles vivent honnêtement.

— Mais alors pourquoi ne revient-elle pas ?

— Elle craint sans doute vos reproches. Mais, je vous le répète, je la rassurerai et je tâcherai de la décider à rentrer auprès de vous.

— Sait-elle que son père est en prison ?

— Oui, par les journaux.

— Quant à moi, vous voyez, je m'en vais. Je n'en ai plus pour longtemps : j'ai trop souffert. Tant de malheurs coup sur coup, quand on est déjà usée par les privations et par le travail ! Oh ! si seulement l'homme était moins malheureux ! Nous autres femmes, nous sommes bien habituées à souffrir. Mais, ce pauvre Gendoux, comme il a vieilli ! Quand il a appris le départ de Geneviève, j'ai cru qu'il en deviendrait fou. Il lui est venu des rides et des cheveux blancs en une nuit. Ah ! lui, il ne pardonnera jamais. Je désire le retour de ma fille et j'en ai peur ; car Gendoux, loin de se calmer, s'aigrit de plus en plus ; il parle toujours de se venger. Par instant, il est si terrible que je suis contente qu'il soit en prison. D'ici à six mois il oubliera sans doute. Mon Dieu ! mon Dieu ! s'il devait faire encore un mauvais coup ! Mais je serai morte auparavant.

Madeleine pensait à l'homme qui avait plongé toute cette famille dans une pareille infortune.

— Et la loi n'atteint pas, se disait-elle, l'opinion même ne flétrit point de semblables criminels !

(*A suivre.*)

qui ne figurera jamais parmi ceux de nos quarante Immortels, est celui de Georges Sand. C'est une femme, dira-t-on; soit, mais qu'on trouve un génie plus viril ? Et qui est la femme, littéralement parlant, de Georges Sand ou de Jules Sandeau? Donc, laissant une foule de candidats faire valoir leurs droits aux fauteuils vacants, Georges Sand prépare pour l'Odéon un drame tiré de son roman *Mont-Revêche*. Puisse-t il avoir le retentissant et si légitime succès du *Marquis de Villemer*. En littérature, c'est un évènement que l'apparition d'une nouvelle œuvre de Georges Sand, et jamais gloire plus littéraire ne fut en même temps plus populaire. Heureux privilège du génie qui sait, en parlant le plus pur et le plus noble langage, se faire aimer et admirer du peuple! On peut donc lui plaire, sans descendre au français et aux Rocamboles de M. Ponson du Terrail ! Notre meilleur écrivain est en même temps, le plus honoré, et cet écrivain est une femme ! Tant mieux, et puisque le sexe barbu (bu qui s'avance) ne rêve pas de plus hauts succès que ceux du Vicomte susnommé et de ses confrères Paul Féval, Pierre Zaccone et Capendu, il est bien que le sexe faible se modèle sur Georges Sand.

Je ne dis pas cela pour Madame Marie Alexandre Dumas: ce n'est pas, hélas ! ce génie qu'elle s'efforce d'imiter, et l'on peut affirmer qu'elle a surtout à cœur de continuer la dynastie. Les Dumas ne connaissant pas la loi salique, et la fille du Grand Alexandre, sœur d'Alexandre Jeune, vient, dans un roman qui a pour titre *Au lit de mort*, de résoudre le problème de ressembler tout à la fois au père et au fils, deux talents qui n'ont entre eux qu'un point de ressemblance : beaucoup de vanité! Le père, abondant, diffus ; le fils, sobre jusqu'à la sécheresse; tous deux spirituels, du reste. Madame Marie Alexandre Dumas est tout cela, et dans sa lugubre histoire du Comte de Théïs, que je ne vous engage pas à lire, elle nous apprend fort spirituellement qu'elle est elle-même belle comme un ange, remplie des plus chrétiennes vertus, consolante comme la charité; que son père Alexandre est un génie, qu'elle, Marie Alexandre, est un traisième génie, et qu'après avoir fait les Dumas, Dieu se reposa.

Rien de nouveau, du reste, en littérature, que ce roman non recommandé. Au Théâtre, beaucoup de promesses. Le *Mont revêche*, ci-dessus nommé, à l'Odéon. Bientôt au Gymnase, les *Brebis galeuses*, de Théodore Barrière. On parle d'un drame de Sardon en préparation, les *Tricoteuses*. Le nom suffit à indiquer que le sujet est pris dans la Révolution de 93. Au Théâtre Français, très décidément, dans quelques jours, le *Galilée*, de Ponsard. Déjà la critique le taquine un peu, pour se faire la dent sans doute, et une feuille de la petite presse, donne, comme fin de la pièce, les deux vers suivants :

Debout sur le vaisseau de Marseille à Livourne,
Il disait : Et pourtant, elle tourne, elle tourne.

Si la terre tourne, la Seine se vide peu; elle monte, monte à faire peur ; les berges sont inondées. Il est vrai que chaque jour, une bourasque nouvelle décoiffe nos cheminées, enlève et sème au loin nos tuiles et bat nos vitres à coups de pluie et de grêle! Ce qui n'empêche pas nos sportmen de songer à la prochaine réouverture des courses. Le 17 de ce mois, steeple chase à Porchefontaine; le 24, courses à Lamarche, et plus tard, le 5 avril, courses du printemps à Longchamp. Forever, gentlemen ! Cassez vous le cou et améliorez la race chevaline !

TIBERGE.

NOUVELLES LOCALES.

On nous écrit de Dardanelles le 13 février:

Les fêtes du Baïram ont commencé ici le mercredi, 6 du courant. Pendant les trois jours que durent ces réjouissances traditionnelles, la plus grande tranquillité n'a cessé de régner dans notre ville.

Le lendemain, jeudi, un grand bal réunissait, dans les salons du consulat d'Italie, l'élite de la société de notre ville. On remarquait dans l'assistance le corps consulaire au grand complet; S. Exc. Hassan bey, notre gouverneur civil, S. Exc. Eyoub pacha, commandant militaire, et quelques autres hauts fonctionnaires ottomans.

La maison de M. E. Vitalis, consul d'Italie, avait été, en cette occasion, magnifiquement décorée; on remarquait particulièrement l'éclat de la salle où se tenait la foule animée des disciples de Terpsichore. Elle était en eff t, du plancher au plafond, entièrement tapissée de fleurs artificielles reliées par des festons en gaze de soie multicolore. « Ce n'étaient que festons, ce n'étaient qu'astragades. » Le tout arrangé d'un goût exquis, et faisant de cette vaste salle un charmant boudoir. Les plus belles toilettes s'entrecroisaient, et produisaient l'effet le plus pittoresque. Jetez sur cet original assemblage de fleurs, de femmes, d'étoffes resplendissantes, de diamants, les ondes flamboyantes et lumineuses des lustres, et vous pourrez avoir une idée de l'aspect de cette salle. On dansa sans relâche et tout d'une haleine, jusqu'au lendemain midi. On ne s'arrêta réellement que vers minuit, pour le souper assis. Une gaîté franche et de bon ton n'a pas cessé un seul instant de régner. Les honneurs ont été faits avec une urbanité particulière. On ne se sépara que fort avant dans la journée, après un excellent déjeûner. Cette fête fera époque dans les fastes de la *High-Life* des Dardanelles.

J'ai, par contraste, plusieurs accidents à vous signaler. Vendredi dernier, l'embarcation du navire russe *Emilia*, capitaine Tocca, a chaviré à l'entrée du port; les hommes qui la montaient ont dû leur salut aux généreux empressements des militaires ottomans. Le même jour, à bord du navire italien *Tancredi*, capitaine Caccace, un matelot qui travaillait dans les parties hautes de la mâture, est tombé sur le pont et s'est tué net C'est le quatrième accident de ce genre depuis trois ans.

Le temps est superbe depuis quelque temps.

—

Salonique, 19 février.

Les fêtes du Baïram viennent de finir. Le dernier jour férié, quelques Turcs, amateurs de démonstrations bruyantes, se sont amusés à tirer, de par la ville, des coups de fusil et de pistolet. Au même moment, on entendait le coup de canon que la frégate stationnaire a coutume de tirer chaque soir à 2 heures et 1/2 à la turque. Or, il n'était encore qu'une heure environ. Tout d'abord, en ville, on n'a rien compris à ce qui se passait, et il y a eu quelques moments de panique véritable. Mais bientôt tout s'est expliqué et le calme s'est rétabli. Voici ce qui était arrivé : La montre de bord de la frégate s'était, paraît-il, dérangée et, trompé sans doute par les coups de fusil qui se tiraient en ville, ou simplement à cause de l'heure qu'indiquait la montre, le commandant avait fait tirer le coup de canon. C'est là tout.

Il y a une quinzaine de jours, le vapeur de la compagnie égyptienne le *Zagazig* est arrivé dans notre port, venant de la Canée et ayant à bord un Commissaire Impérial. Ce haut fonctionnaire avait mission de faire provision de farines et de biscuits destinés par le gouvernement impérial au soulagement des malheureux crétois, en proie aux horreurs de la famine. Grâce à l'activité déployée au moulin à vapeur de Salonique, le *Zagazig* a complété en huit jours son plein chargement.

Le Medjliss, sous la pression énergique de notre gouverneur, vient de donner une solution à une question fort importante au point de vue de l'hygiène de la ville, mais en même temps très-délicate, puisqu'il s'agit d'attaquer une corporation très riche ; c'est celles des bouchers que je veux dire. La question était d'enlever les abattoirs du centre de la ville et de leur trouver un autre emplacement. Les bouchers ont désigné un endroit au bord de la mer, à proximité de leurs boutiques, mais qui présente le grave inconvénient d'infecter une partie de la ville. Leurs prétentions ont été rigoureusement combattues par l'ingénieur en chef, dans un brillant rapport, à la suite duquel le Medjliss a décidé que les abattoirs seraient construits sur le bord de la mer, à une demi heure environ de la ville, au delà de la promenade de Beheinar. Il est à souhaiter que notre gouverneur tienne ferme jusqu'au bout et qu'il ne permette pas d'abondonner ce projet, malgré les intrigues que ne manqueront pas de susciter les bouchers.

Il y a peu de temps, il est arrivé de l'intérieur une troupe de cinq cents irréguliers, en costume national, parfaitement équipés, commandés par Elias bey. Après quelques jours de repos ici, ils seront, à ce qu'on assure, dirigés sur Cassandre. Il y a également des troupes irrégulières en Thessalie ; on n'en connait pas le chiffre exact, mais on pense qu'il serait facile, en cas de besoin, de porter leur effectif à 12000 hommes ; elles sont sous le commendement supérieur de Halil bey.

Le commerce est languissant ; la hausse qui s'est produite depuis six mois, sur les céréales, a donné lieu à une très forte exportation, à destination d'Angleterre, de France et d'Italie. Aujourd'hui le calme est rétabli sur les marchés étrangers, et par contre coup les spéculateurs et l'exportation se sont arrêtés sur notre place.

La récolte en coton de notre province paraît être aussi bonne que celle de l'année précédente. Mais on n'en a encore exporté que le tiers environ, tandis que les autres années, à pareille époque, l'exportation s'élevait au trois quarts de la recolte. Ici donc, comme partout ailleurs, les affaires en coton ont beaucoup diminué ; l'Italie a fait cependant une demande beaucoup plus considérable que par le passé.

Nous avons un bien triste carnaval, pas la moindre sauterie à l'horizon. Nous n'avons eu guère qu'une sorte de bal impromptu, dans les circonstances suivantes :

M. le docteur Allatini donnait un grand diner. Ses amis ont profité de l'occasion pour arriver chez lui, musique en tête et force a été à l'aimable amphytrion de laisser la danse s'établir dans son salon ; on a dansé jusqu'au matin.

—

La *Societa Operaja* donne demain dimanche 24, son sixième bal dans son local, grande rue de Péra, N° 313. Ces bals son généralement suivis par les jeunes gens faisant partie des meilleures familles du pays.

—

Demain dimanche, la direction du Théâtre Français, donnera la reprise de *Mesdames de Montenfriche*, pièce qui a été jouée le jour de l'ouverture et qui a obtenu un succès de rire. Nul doute que cette reprise n'attire la foule au Théâtre Français qui monte en ce moment *Adrienne Lecouvreur*, drame qui obtint un grand succès sur le Théâtre Français de Paris. Cette pièce réunira l'élite de la troupe.

Mardi prochain, spectacle attrayant au bénéfice de Mlle Protat, sa charmante soubrette.

Le spectacle se composera des *Domestiques*, Vaudeville fort gai, du *Cri du Cœur*, chanté par Mlle Elisa, et enfin de la *Corde Sensible* jouée par Lagriffou', Cochet, Mlle Protat et Mlle Moreau; on commencera par *mon Isménie*.

A l'imitation de nos grands Théâtres de Paris, le Théâtre Français donnera *un Bal* d'artistes pour lequel l'administration fait de grands préparatifs. Un orchestre nombreux exécutera les quadrilles, les walses et les polkas tirés des opéras de nos plus célèbres compositeurs.

Ces bals réunissent à Paris l'élite de la Société, des hommes bien entendu. Pourquoi n'en serait-il pas de même à Péra.

AVIS.

Mardi 14 février v. s. aura lieu au Ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture de riz d'Anatolie, pour les troupes Impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus énoncé, à six heures à la turque.

Séras-Kérat 9/21 février 1367.

Société Générale de l'Empire Ottoman.

AVIS.

MM. les Actionnaires de la Société sont prévenus que la seconde Assemblée Générale aura lieu jeudi 20 Avril – 2 Mai 1867 à midi au siége de la Société à Constantinople, Khan Camondo, pour recevoir et approuver les comptes de la deuxième année sociale finissant le 31 Décembre 1867 n. s., entendre le rapport du Conseil d'administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui desirent assister à l'Assemblée Générale. ou s'y faire représenter, doivent déposer leurs Actions trente jours avant le dit jour, à la Caisse de la Société à Constantinople ou dans les bureaux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres et à Paris en conformité de l'Article 37 des statuts.

Constantinople le 8/20 Février 1867.

AVIS
BAL MAÇONNIQUE
DE CHARITÉ.

Donné le 16/28 février 1867 à 9 heures du soir dans la salle du Palais de Cristal.

Prix du billet personnel, pour les cavaliers, L. S. 1.

L'on s'en procure chez,

MM. A. Geraci, à Galata,
» H. Krasnopolski, à Galata, Perchembé bazar, N° 19.
» H. Arnold, à Galata, Perchembé-bazar, rue Hamam, N° 2.
» G. Laurie, à Péra, grand'rue N° 420.

Les loges seront mises gratuitement à la disposition des porteurs de billets.

Dépêches Télégraphiques.

(*Agence Reuter*)
Service spécial de la TURQUIE.

Londres, 20 février, 10 h. 3 m. soir.

Aux Etats-Unis, les représentants ont rejeté le bill adopté par le Sénat et qui devait être substitué au bill sur l'organisation militaire.

Liverpool, coton de Smyrne 11 3/4, lourd.— Londres, Blé, sans affaires.

Londres, 21 février, 3 h. 7 m. s.

Une affiche posée à la Bourse annonce l'évacuation du Mexique par les Français. M. de Bismark est malade.

Liverpool. Coton Smyrne 11 3/4.

Semaine nulle. Vente en céréales 71 mille qu.

Dette générale 30 7/8, lourd.

(*Agence Havas.*)

Vienne, 21 février, 9 h. 40 soir.

Cours du 21 février,

5 0/0 Ott.	PARIS, (Clisse)	ouvert.	30 65
		cloture	30 70
	LONDRES..	ouvert.	30 7/8
		cloture	30 3/4
Emprunt Ottoman...		ouvert.	241 25
		cloture	243 75

(*Service particulier de la* TURQUIE.)

Marseille, 20 février, midi et 1/2.

Le courrier de Constantinople est arrivé à 7 heures du matin.

Coton, peaux, cocons, rares, fermes, Laine, baisse.

Blés, soies, lin, sesame. Calme.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 22 Février	35 15
Clôture du 22 Février	35 19

Télégramme Officiel.

De Londres 22 février.

Dette Générale, ouverture	30 1/2
» » clôture	30 3/4

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 22 Février.

VARNA; vap. du Ll. aut. *Scadium*, cap. G. Marinich, div. march et passag,

SALONIQUE, vap. fr. de M. Imp. *Vatican*, cap. Martin ayant touché à Dard. et Gallip. div. march et passagers.

BATIMENTS A VOILES

DEPARTS de 22 février.

MARSEILLE, br. ital. *Marco*, cap. Grecco, blé.
BOSTON, bk angl. *Fanny Lewis*. cap Gillau, div,
SYRA br. hell. *Taxiarchis*. cap. Mitro, blé.
ENOS, br. ital. *Domenico*, cap C. Marchese, lest.

Compagnie du Chemin de fer Impériae Ottoman du Danube à la Mer Noirl et du port de Kustendjé.
(Limitée.)

AVIS.

La réunion de la 20me Assemblée Générale Ordinaire Sémestrielle de cette Compagnie aura lieu aux bureaux de la Société N° 24 Abingdon Street, à Londres, le jeudi 28 février 1867, à 1 heure p. m. précise.

Les personnes qui désireraient y être représentées pourront le faire en se conformant aux règlements et statuts de la Compagnie à ce égard, qui ont été portés à la connaissancet publique.

Bureaux de la Compagnie, Galata, Perchembé-Bazar, n. 7.

Par ordre
GEORGES GUARRACINO
agent de la Cie.

AVIS.

L'administration de l'usine impériale du Gaz a l'honneur d'informer le public que le coke provenant de la fabrique de Gaz de Dolma-Baktché se vendait jusqu'à présent à 15 piastres le Kantar; à partir de cette date un kantar de coke se vendra à 12 piastres à la fabrique de Dolma Baktché.

Constantinople, le 21 janvier (v. s.) 1867.

TURQUIE

(Y COMPRIS LES ILES DE L'ARCHIPEL)

Importations en France.

RANG D'IMPORTANCE.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	COMMERCE GÉNÉRAL — *Marchandises étrangères arrivées pendant l'année 1865.* UNITÉS.	QUANTITÉS.	VALEURS ACTUELLES.	COMMERCE SPÉCIAL — *March. étrang. mises en consom. pendant l'année 1865.* QUANTITÉS.	VALEURS ACTUELLES.	DROITS PERÇUS
				Francs.			
1	Soie et bourre de soie	Kilog.	1471385	53306990	1450765	52642069	17
2	Coton en laine et coton non égrené	»	13061722	39428843	11719397	35375022	15010
3	Laines en masse	»	6636937	21570045	6543115	21265424	1041
4	Céréales (grains)	Quintal.	981610	20286567	183567	3071024	101303
5	Graines oléagineuses	Kilog.	12303844	6371219	12201369	6320718	13972
6	Graines à ensemencer	»	2331115	3030449	2331115	3030449	— —
7	Peaux brutes	»	676983	2635640	652910	2500605	751
8	Noix de Galles et avelanides	»	509749	2038996	337559	1430236	496
9	Huile de Pétrole et de saiste brutes	»	1537986	1153490	1537986	1153490	— —
10	Opium	»	24704	1090752	9190	349220	22058
11	Légumes secs et leurs farines	»	2144732	793500	1868794	691454	5237
12	Suif brut et Saindoux	»	629724	724183	655583	753920	— —
13	Huile de Rose et de bois de Rhôdes	»	558	641700	371	426650	17799
14	Bijouterie d'or	Gramme	139787	525718	1452	5445	— —
15	Millet	Kilog.	1778395	391247	311882	68614	977
16	Fruits de table	»	300980	376800	513663	528884	17883
17	Bois communs	Francs	— —	295679	— —	295504	693
18	Cire non ouvrée	Kilog.	61734	290150	18316	86085	183
19	Bois exotiques	»	1139316	276256	1116316	270736	— —
20	Pelleteries brutes et apprêtées	»	23941	274478	19555	210777	— —
21	Eponges	»	21715	260580	19083	228997	9627
22	Poils de toute sorte	»	74613	236114	65753	206876	— —
23	Œufs de vers à soie	»	1483	234983	1457	185768	— —
24	Baies de nesprun et graines de rocou	»	147674	221511	106300	159450	— —
25	Huiles d'olive	»	161093	185257	298885	343718	17933
26	Cornes de bétail	»	205214	174431	205214	174431	343
27	Drilles	»	548495	172199	419070	119619	543
28	Viandes salées	»	152510	168632	91563	101492	550
29	Fruits médicinaux	»	37196	148764	34020	136080	10
30	Sangsues	Le mille	2633	144815	1844	101420	— —
31	Tissus de cachemire	Francs	— —	138930	— —	705	37
32	Résineux exotiques	Kilog.	3815	130908	2157	110844	35
33	Alpiste	»	457766	128174	446766	125094	— —
34	Chanvre brut, teillé ou peigné	»	110442	119586	110442	119546	— —
35	Cuivre pur de 1re fusion	»	49365	118476	49565	118476	— —
36	Son	»	1045309	94078	23569569	2121261	135715
37	Acide oléique	»	77700	68376	77700	68376	— —
38	Tabac en feuilles ou en côtes	»	46348	62570	6522	8791	— —
39	Gommes pures exotiques	»	33235	59623	27262	49072	10
40	Anis vert	»	60470	54423	83704	75333	2157
41	Plumes de parure	»	3599	54155	3599	54199	— —
	Autres articles	— —	— —	779876	— —	547262	42502
	Totaux			159258962	.....	135633131	406266

Suit pour l'Egypte un tableau semblable de ses importations et exportations : je n'en donnerai que les totaux : Importations en France, commerce général, 115.713 489 fr.— Commerce spécial, 82,057,813.— Exportations de France : Commerce général, 96.166.764 fr.—Commerce spécial, 57.304,300 fr.

CIRQUE SUHR.

Théâtre Oriental, grande rue de Péra, chaque soir à 8 heures grande représentation aujourd'hui vendredi 22 février brillante représentation : dans laquelle les premiers artistes de la troupe se distingueront par des exercices extraordinaires. LES DEUX CHINOIS Arr-hée et Sam-Ung; dans leurs jeux nationaux et dans leurs exercices incroyables se distingueront.

Samedi 23 février grande représentation, équestre, gymnastique et mimique ; pour la première fois : LES DEUX AMIS se retrouvant après la bataille, épisode militaire exécuté par 24 artistes de la troupe et 20 chevaux.

Dimanche 24 février à 4 heures de l'après-midi, par extraordinaire, par rapport aux demandes nombreuses des familles, des pensionnats de Constantinople et des habitants de la campagne, de donner une représentation dans l'après-midi, je me soumet, à cette honorable demande et je fixe le jour de dimanche 24 février la représentation de la journée.

Prix des places pour la représentation des enfants :

Loge de 1er rang, 4 personnes	piastres	60.
» de 2e » 4 »	»	40.
parterre grandes personnes	»	12.
» enfants	»	6.
Balcon et 2me rang grandes personnes	p.	8.
» » enfants	»	4.
3me rang grandes personnes,	»	4.
» enfants,	»	2.

NOTA. — Les places se payent en monnaie d'argent, on reçoit la livre au taux de 100 piastres. Le programme de cette représentation sera très-varié; et à l'égard des enfants auront lieu plusieurs scènes et pantomimes comiques; les artistes les plus distingués de la troupe paraîtront par leur exercices extraordinaires dans cette représentation. Le soir à 8 heures grande représentation par des pièces différentes.

Lundi 25, Mardi 26 février à 8 heures représentation le soir. Mercredi 27 février, grande et brillante représentation au bénéfice de

Mlle Pauline Suhr.

Les programmes de chaque soir seront sur les affiches.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

LEÇONS.
De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali Medjid, N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne. Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin à pierre à trois étages; Appartements pour bureaux ; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement, etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser au comptoir de M. Et. A. Ralli à Galata.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser : à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

MARCHETO,
Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

BROSSE ÉLECTRIQUE ET ÉLIXIR DENTAIRES
Du Dr LAURENTIUS, brevetés s. g. d. g.

L'APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ aux affections buccales par la **BROSSE ÉLECTRIQUE** et **L'ÉLIXIR DENTAIRES** du docteur **LAURENTIUS** a produit des effets merveilleux. Sous leur action, les dents cariées, envahies par le tartre, altérées par la faiblesse d'estomac ou par l'usage du tabac, retrouvent leur état, se solidifient, les douleurs s'apaisent, l'haleine se purifie. Cette **Brosse** s'emploie à sec, sans poudre; l'**Elixir** est le complément obligé du traitement. Leur usage, toujours délicieux, tout en conservant la beauté primitive des dents, les préserve de toute altération.

A Paris, chez Mme **SORA**, 2, rue Ménars. — *A Constantinople*, dépôt général chez MM. **CALLEJA et Cie**.

GRAND
Café Chantant (Pérès.)
Vis-à-vis le Palais Anglais et Galala-Séraï.

Tous les jeudis à 11 heures grand bal paré et masqué. Entrée libre.

Tous les samedis à 9 heures grand bal paré et masqué. Entrée 10 piastres.

Une tenue décente est de rigueur.

Tout les soirs, Concert.

Les soirs de bals, le restaurant sera ouvert toute la nuit.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES
H. Depeyre et Cie.
282 *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1/2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — Exportation.

PILULES HOLLOWAY
LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espor; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantemnt.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période de la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et améliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; lé rudités accumulées qui séjournent après la ente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre de nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée, et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimes dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élèment pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution, en chassant la cause première de toutes les maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultat sont été déclaré à l'avance quand ouvertement el monde a été invité, sans réticence e. sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médcéines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie de l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Croats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriéte.

La vérité nous confond au moment où elle nnus apparait el nous ne goûtons le bonheur qo'au moment où il s'enfuit.— *Gorleston Age.*

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont f. 200,000. 50,000. 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue [illegible] -Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de cet Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des mauxde jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la etigne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si, avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si, préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est, par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois de ses fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

200,000 FIORINI

la maggiore vincita!

NON PIU DI 7 LIRE COSTA

Azione di Bigl° Originale dello stato, e			
8 Azioni	»	» cost. L.	27
»	»	» »	50

Alle estrazioni incomminciando già **al 24 e 25 di Maggio a. c.** *per le*

SORTI DI PREMJ GUARENTITI
DAL GOVERNO

Sarà tutto il Fondo Capitale rimborsato ne termine di 5 mesi per estrazioni vincenti. Tuti e gli Numeri si estraggono senza eccezion-Vi sono fra 14,800 vincite benefizj capitali d-

Fiorini : 200000, 150000, 130000, 120000, 100000, 50000, 30000, 25000, 20000, 15000, 12000, 10000, &c. &c.

he devono assolutamente venir conseguiti.

Commesse coll' aggiunto importo sono effetuate colla maggiore premura et prontezza.

Si può inviare l'importo in Cedole die Banct d'Italia, Franco Bolli Postali, pr. Cambj sovra Milano, Torino, Genova et Parigi per lettere racomandate. Fattassi l'estrazione, ciascun interessato riceve senza chiederlo le Liste ufficiali, essendo insieme le vincite pagate in contante. Essendosi a suppore che si farà gran ricerca di tali biglietti, piacciasi indirizzarsa il più presto che sara possibile et direttamente a

L. Steindecker-Schlesinger

CASA BANCARIA
in Francoforte sul Meno
città libera.

N. B. Schiarimenti et prospetti tutto in italiano.

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal,

LUNDI 25 FEVRIER 1867. | 20 CHEVAL 1283 de l'Hégire. | LUNDI, 25 FEVRIER 1867

2me Année. --- N° 45.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédac- en chef. — Affranchir.

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS:

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue [illegible] dérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 25 *Février*.

La situation va, de jour en jour, se compliquant aux Etats-Unis. Il est permis, lorsque l'on considère attentivement les difficultés sans nombre qui s'élèvent de toutes parts, de se demander par quels moyens on arrivera à rentrer dans le calme nécessaire au rétablissement complet de la prospérité publique; on peut même prévoir le jour où le sang coulera de nouveau, s'il n'intervient aucun arrangement acceptable pour les divers partis qui se livrent une lutte si cruelle. Non seulement un désaccord complet règne entre le président et le Congrès, mais dans le sein même du Congrès, radicaux modérés et radicaux à outrance sont loin de s'entendre. Ceux-là veulent purement et simplement la déposition après condamnation du président Johnson, comme si ce n'était pas une prétention exorbitante ; ceux-ci, que rien n'arrête, demandent la suppression de la présidence ; ils appellent *l'an-archie*, comme l'écrivait Proudhon, de tous leurs vœux, à corps et à cris, et Dieu sait si l'on a pour habitude aux Etats-Unis, d'assez élever la voix, lorsqu'on veut quelque chose.

D'autre part, les Etats du Sud sont complètement réfractaires à la nouvelle constitution fédérale ; ils repoussent de nouveau l'union, dans les conditions où on veut la faire. Cette opposition, le Congrès veut la dompter par la force. Usant des privilèges que donne la Constitution américaine, les différentes législatures particulières des pays du Sud refusent d'accepter les nouvelles conditions d'existence que prétend leur imposer le Congrès. Ces conditions peuvent leur paraître nuisibles aux intérêts matériels ou moraux de leur pays; mais quelles que soient les raisons qui font agir les sudistes, c'est un singulier moyen pour une république démocratique et fédérative de prouver son droit que l'établissement de quasi-dictatures militaires.

D'ailleurs le projet de loi élaboré par la Chambre des représentants est loin d'avoir rencontré un accueil complètement favorable ; présenté en effet au Sénat, il en est revenu aux représentants assez profondément modifié pour que ceux-ci le repousseut à leur tour, dans ses nouveaux termes.

Ainsi, pour nous résumer, conflit violent entre le Président et le Congrès ; division dans le parti radical, dissentiment entre les deux chambres, antagonisme complet entre le Nord et le Sud. L'occurrence, on le voit, est grave et la situation mérite qu'on y réfléchisse sérieusement. Le président Johnson est un homme d'une grande énergie et d'une fermeté que les plus dures épreuves n'ont pas fait un seul instant faiblir. On est donc certain qu'il opposera une résistance obstinée au parti radical et qu'il lui rendra, autant qu'il sera en lui, coup pour coup. De nombreuses correspondances venues de New-York nous ont appris qu'en effet, M. Johnson, si les circonstances l'y obligent, dissoudra le Congrès, et fera même, si besoin est, un appel aux armes. Voilà donc une première menace de guerre civile.

Le Sud, de son côté, est loin d'être épuisé par la lutte gigantesque qu'il a soutenue et fera évidemment mauvais accueil au régime militaire. L'établissement de l'état de Siège est à nos yeux une menace, non-seulement pour la liberté, mais encore pour la paix. Qui ne prévoit les extrémités auxquelles peuvent se porter ces ardents esprits du Sud, lorsque leur orgueil sera froissé, leur liberté diminuée, leur patrie envahie et traitée comme pays conquis par ces *nordistes exécrés*.

On le voit donc, malgré les victoires de Grant, malgré les efforts de Lincoln et de Johnson, l'Amérique est plus désunie que jamais. Que va-t-il sortir de ce nuage menaçant? La foudre ou une pluie bienfaisante, c'est ce qu'il appartient à un avenir prochain de décider. Pour nous, nous appelons de tous nos vœux le triomphe de M. Johnson et de sa politique, l'accord sur des bases plus favorables au Sud. Nous marchons avec le président, lorsqu'il oppose son *veto* à la loi accordant le droit de suffrage aux nègres. Nous croyons avec lui aux troubles qu'entraînerait l'adjonction d'une masse ignorante et passionnée au corps électoral. Enfin nous pensons que les Etats du Sud ont quelque droit à ne pas être traités en pays conquis et peuvent avec raison refuser une constitution qu'on leur veut imposer, alors qu'elle leur est préjudiciable sous tous les rapports. Ces contrées productrices par excellence valent bien qu'on ménage leurs intérêts.

Les discussions du Corps législatif français promettent de présenter le plus vif intérêt. Outre les lois telles que: abolition de la contrainte par corps, réorganisation de l'armée, loi sur la presse, loi sur le droit de réunion, etc., les orateurs s'empareront des nouvelles questions européennes, et en particulier, ils s'occuperont de l'Orient. Les documents ne leur feront pas défaut, puisqu'ils occupent soixante pages du Livre Jaune. Ce sont les dépêches de l'un des hommes d'Etat français qui connaissent le mieux la Turquie. Avec de pareilles pièces officielles, la discussion ne risquera pas de s'égarer et de se perdre en vaines et stériles déclamations.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

Le conseil d'Etat s'est réuni, le 4 février, à une heure, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur, pour délibérer sur le projet de loi relatif à l'organisation militaire ; voici d'après les bruits répandus quelles seraient les nouvelles bases de ce projet:

Il ne renferme aucune disposition précise sur le chiffre du contingent annuel ni de la réserve.

La durée du service est fixée à six ans dans l'armée active, et trois ans dans la réserve.

L'exonération est maintenue sans dispositions restrictives.

La substitution est permise.

La garde nationale mobile subsiste ; la durée du service y est de neuf ans. Le mariage y est permis en tout temps.

Il n'est pas question du mariage dans la réserve, par cette raison que dans l'économie du nouveau projet, il n'existe aucun détail concernant l'organisation et la composition de la réserve.

Le maréchal Niel, dit-on, a défendu le projet qu'il avait présenté sur la reorganisation de l'armée.

Angleterre.

La session du Parlement britannique, qui a commencé hier, est la trentième du règne de la reine Victoria. Le dernier Parlement de Guillaume IV fut prorogé par la reine en personne le 17 juillet 1837, et le premier Parlement du règne de Victoria fut ouvert par elle le 20 novembre de la même année.

Prusse.

Le général major de Prittwitz-Gaffron, ancien commandant de Thorn, a été condamné par le conseil de guerre du 1er corps d'armée prussien, à un an d'arrêts dans une forteresse, pour délit de presse. Le roi ayant confirmé ce jugement, le général Prittwitz a été conduit, le 23 janvier dernier, par un lieutenant-colonel, dans une forteresse de Silésie pour y subir sa peine.

Italie.

Le fondé de pouvoirs de l'ex-grand-duc de Toscane persiste dans les réclamations très considérables de biens mobiliers et immobiliers contre le gouvernement italien. Il ne peut représenter ni produire les titres que Léopold II, en quittant Florence, n'a pas emportés avec lui ; mais il demande qu'on l'autorise à faire des recherches dans les archives de la cour et de l'Etat pour retrouver ces titres.

La *Gazette de Turin* du 5 février trouve extraordinaire et fâcheux que les bureaux de la chambre aient rejeté avec tant d'empressement le projet de loi du patrimoine ecclésiastique. C'est trop de précipitation, vraiment, alors qu'il s'agit d'une mesure d'une importance capitale, tendant à résoudre deux des problèmes les plus ardus qui s'agitent dans l'intérêt de la nation. Il faut espérer que dans la chambre le projet sera discuté avec solennité et maturité. Il en vaut la peine.

On lit dans l'*Italie* : C'est le 7 décembre dernier qu'a été signée à Paris la convention relative à cette partie de la dette pontificale qui devait incomber au royaume d'Italie par suite des annexions de 1859 et 1860. Nous avons dit, à cette époque, comment la question a été résolue ; mais, si exacts que fussent nos renseignements, il nous était impossible d'entrer dans certains détails. Les documents officiels n'étaient pas encore connus. Ces documents, récemment présentés à la chambre par M. le ministre des affaires étrangères, viennent d'être distribués, et nous y trouvons quelques chiffres qu'il nous paraît utile de rappeler en passant.

Il y avait trois points à régler :

1° La part proportionnelle afférente d'Italie dans la dette perpétuelle et rachetable des anciens Etats de l'Eglise ;

2° Les arrérages de cette double dette après les annexions ;

3° Le service des pensions régulièrement liquidées dans les provinces annexées.

L'Italie s'est engagée à inscrire dans le grand-livre, pour la dette perpétuelle, la somme de 7,892,984 francs, et pour la dette acuelle celle de 10,734,788 francs.

Le chiffre des arrérages jusqu'au 31 décembre 1866 a été fixé, pour les trois derniers semestres, à la somme de 20,642,291 francs, payable au mois de mars de cette année. Quant aux rentes de l'arriéré, l'Italie doit y pourvoir par une rente au pair de 3,397,627 francs.

Quant aux pensions à servir, elles exigent annuellement une somme de 157,161 francs.

Nous ne croyons pas utile de revenir, pour le moment, sur la question de la dette en elle-même ; c'est un débat qui nous semble épuisé. La convention est présentée à la chambre, qui ne tardera pas, sans doute, à l'examiner. Ce sera le moment d'y revenir si la discusion offre quelque intérêt.

Mexique.

Les Français qui avaient pris part au combat de Miahuatlan, le 3 octobre 1866, avaient préféré se faire tuer plutôt que de se rendre. Douze blessés faits prisonniers avaient cependant survécu et viennent d'être échangés. Le général mexicain Porfirio Diaz qui commandait les libéraux dans cette affaire, avait été tellement frappé d'admiration pour la conduite de cette poignée d'hommes qu'il leur a fait élever un monument commémoratif sur l'emplacement même où ils sont tombés en combattant. Ce monument est aujourd'hui terminé et porte l'inscription suivante :

A la mémoire
Des officiers et soldats français
Morts en combattant à Miahuatlan,
le 3 octobre 1866.

En témoignage de leur bravoure
Le citoyen général Porfirio Diaz leur a fait élever ce monument.

Etats-Unis.

Le Sénat des Etats-Unis ne s'est pas encore occupé de la confirmation du général Dix au poste de ministre des Etats-Unis à Paris. Dans le cas où le Sénat refuserait de confirmer cette nomination, dit la *Tribune* de New-York, le sénateur Foster, du Connecticut, serait envoyé en France et le poste d'inspecteur du port de New-York, resté vacant, serait de nouveau offert au général Dix.

Amérique.

(Etats-Unis de Colombie.)

Colon, 3 *janvier* 1867. — Le vapeur français *Washington* nous apporte des nouvelles de Bogota jusqu'au 9 décembre ; la plus importante est la renonciation à la présidence de la république faite par le général Mosquera le 6 décembre. Il fonde sa résolution sur les causes suivantes : que l'administration précédente du Dr Murillo a laissé le pays dans une prostration déplorable ; que le congrès a voté une loi inconsidérée sur les fournitures ; que les fraudes et abus sont innombrables en matière d'équipements militaires ; que l'archevêque et les évêques sont en complète rébellion contre les institutions; que la circulaire concernant l'ordre public a excité les ambitieux qui veulent s'emparer des gouvernements des Etats ; qu'il y a un dessein persistant de troubler la paix publique ; enfin le document conclut par ces paroles : « Le magistrat qui a donné autant de preuves de civisme que j'en ai donné moi-même ne doit pas servir une société dans laquelle il n'y a pas de sanction morale et au sein de laquelle les nullités révolutionnaires aspirent au pouvoir pour prospérer au moyen des révoltes. »

La cour suprême, par un vote 4 contre 1, a résolu de ne pas accepter la démission, et dans la note adressée au président, elle constate « le pureté notoire de ses intentions et l'élévation de ses idées. »

Les nouvelles de la côté occidentale d'Amérique offrent peu d'intérêt.

Nos correspondances continuent de prêter au président des Etats-Unis les projets les plus énergiques

Il serait, dit-on, résolu à convoquer, à Washington, les sénateurs et les membres élus pour le congrès dans les Etats du Sud. Il publierait alors une proclamation déclarant que nul acte du Congrès ne peut être validé, tant qu'un tiers des Etats en demeure exclu, et qu'il regardera toutes ces décisions comme non avenues, tant qu'un Etat quelconque sera tenu en dehors de la représentation nationale. (*Opinion nationale.*)

Nous publions d'après le *Moniteur*, toute la partie du discours de l'empereur Napoléon III, qui traite des affaires intérieures :

« Assuré du présent, confiant dans l'avenir, j'ai cru que le moment était venu de développer nos institutions. Tous les ans vous m'en exprimiez le désir ; mais, convaincus avec raison que le progrès ne doit s'accomplir que par la bonne harmonie entre les pouvoirs, vous aviez mis en moi, et je vous en remercie, votre confiance pour décider du moment où je croirais possible la réalisation de vos vœux. Aujourd'hui, après quinze années de calme et de prospérité, dues

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

VI

(*Suite.*)

Elle adressa encore quelques consolations à la pauvre mère, avec des mots partis du cœur. Elle allait se retirer lorsque entra le médecin des pauvres, le docteur Aubert, qui était aussi le médecin de Mme Daubré. Il connaissait Madeleine pour l'avoir aperçue quelquefois. Il crut sans doute qu'elle était venue là pour un motif de charité. Il la salua poliment.

M. Aubert avait été demandé par la Bourgeat pour son enfant de six ans, qui avait à la hanche une douleur si violente qu'il ne pouvait se mouvoir sans pousser des cris aigus.

Voir le numéro du 23 février.

Cet enfant rachitique était couché dans un coin de la chambre, sur de la paille putrescente recouverte d'un haillon. Dans cette demi-obscurité, Madeleine ne l'avait pas encore aperçu.

En entrant, le premier mouvement du docteur fut de se précipiter vers la croisée.

— Comment! pas d'air ici ! s'écria-t-il ; mais malheureuse que vous êtes ! l'air, c'est le pain des poumons !

Il ébranla la fenêtre pour l'ouvrir.

Thérèse poussa un cri de détresse.

— Ah ! monsieur, dit-elle, ne la secouez pas tant ; le propriétaire l'a fait clouer pour qu'on ne la casse pas.

— C'est une infamie ! dit le docteur.

— Dans presque toutes les maisons voisines, repartit Thérèse, les fenêtres ne sont pas faites pour s'ouvrir.

— Je ferai un rapport à ce sujet, reprit M. Aubert; je préfère encore à ces propriétaires qui affament les poumons de leurs locataires et leur putréfient le sang, ceux qui enlèvent portes et fenêtres lorsqu'on ne les paye pas. Il vaut mieux trop d'air que pas du tout.

Le docteur examina l'enfant.

— Tenez, dit-il à Madeleine, voici l'un des plus tristes résultats de l'insalubrité des logements. La hanche va se déboiter, et, si l'enfant ne meurt pas dans cette crise, il sera estropié. Cependant la commission des logements insalubres fonctionne à Lille avec beaucoup de zèle; mais elle est encore impuissante contre la rapacité de quelques-uns des petits propriétaires de ces bouges. Et les locataires eux-mêmes se coalisent avec eux pour conserver ces logements malsains, qu'ils payent un peu moins cher.

— Evidemment c'est un cercle vicieux, fit observer Madeleine. Les pauvres iront toujours où ils auront moins à payer.

— Il faudrait tant de conditions impossibles à réaliser ! reprit le docteur. Une chose m'a toujours étonné, c'est que la mortalité ne soit pas plus grande encore. Quel énergique principe de vie, et quelle bonté primitive ne faut-il pas à l'homme pour n'être pas plus déformé au physique, pas plus vicié au moral, avec l'existence que lui font les préjugés et les souffrances sociales, aussi bien dans les classes élevées que dans les classes inférieures ! En haut, excès d'oisiveté; en bas, excès de travail. Chez les riches, régime trop succulent ; chez les pauvres, insuffisance de nourriture : ces deux extrêmes produisent exactement les mêmes résultats : affaiblissement et phthisie; car il y a des phthisies de toutes sortes et de tous degrés, dégénérescence générale de l'espèce humaine. Depuis vingt ans que je suis médecin, je n'ai pas encore rencontré un homme en santé parfaite.

— Je suis de votre avis, repartit Madeleine, on a peine à comprendre que nous ne soyons pas tous beaucoup plus malades. Ainsi cette pauvre femme, ajouta-t-elle, en désignant Thérèse, conçoit-on qu'elle puisse vivre, épuisée comme elle l'est, dans cette atmosphère putride, avec une nourriture très-certainement insuffisante? Veuillez donc l'examiner, monsieur.

Le docteur interrogea la mère Gendoux.

— Il vous faudrait, ma brave femme, du bouillon, du vin de Bordeaux et une complète tranquillité d'esprit.

Thérèse sourit tristement.

— Moi, je ne puis plus travailler, dit-elle. Dès que je prends l'aiguille, il me vient des crampes d'estromac qui m'empêchent de continuer, et mon mari ne gagne que neuf sous par jour.

— Neuf sous ! Quel est donc son état ?

— Il est en prison, et on l'occupe à clouer des cercueils. Cela ne l'amuse guère, le pauvre homme, mais il le fait pour me nourrir.

— C'est la femme de Gendoux, le fileur, dit Madeleine, dont la condamnation a fait tant de bruit à Lille.

— Ah ! fit la docteur, qui s'inclina devant cette noble infortune.

Ce médecin était un homme généreux, essentiellement libéral, et qui sympathisait profondément avec les malheurs de la classe ouvrière pour les avoir vus de près.

— Mais ces neuf sous ne peuvent vous suffire ? Vous êtes-vous adressée au bureau de charité ?

— Ne suis je pas la femme de Gendoux, le démocrate ?

— Il y a tant d'autres institutions de bienfaisance !

— Partout, on sait que Gendoux est un impie ; je n'aurai rien. Et d'ailleurs, il faudrait aller mendier. Gendoux ne le veut pas; il pense que la vie n'est pas si précieuse, et qu'il veut mieux mourir que de faire une bassesse. D'ailleurs, je puis vivre à peu près; car je n'ai pas de loyer à payer : c'est la mère Bourgeat qui s'en est chargée, moyennant que je veille un peu sur ses petits. Mais elle est rentrée hier au soir tout en larmes ; elle disait qu'on allait peut être fermer les fabriques et pour sûr, diminuer le nombre des ouvrières. Elle se désolait En effet, que déviendrait elle, la pauvre femme, avec ses trois enfants ? On frémit rien que d'y penser.

— Tenez, dit le médecin, qui glissa dans la main de Thérèse une pièce de monnaie, voilà pour vous acheter un peu de vin. Gendoux me le rendra quand il pourra.

Madeleine sortit en même temps que le docteur, car il commençait a faire nuit ; et, seule, elle craignait de s'egarer au milieu des courettes.

Madeleine était loin de sa douter que sa rencontre avec le docteur pût être observée et mal interprêtée.

Cependant Lionel, de la fenêtre de son cercle, avait aperçu Madeleine sur la place

à nos efforts communs et à votre profond dévouement aux institutions de l'Empire, il m'a paru que l'heure était venue d'adopter les mesures libérales qui étaient dans la pensée du Sénat et les aspirations du Corps législatif. Je réponds donc à votre attente, et, sans sortir de la Constitution, je vous propose des lois qui offrent de nouvelles garanties aux libertés politiques.

« La nation, qui rend justice à mes efforts et qui, dernièrement encore, en Lorraine, donnait des preuves si touchantes de son attachement à ma dynastie, usera sagement de ces nouveaux droits. Justement jalouse de son repos et de sa prospérité, elle continuera à dédaigner les utopies dangereuses et les excitations de partis. Pour vous, Messieurs, dont l'immense majorité a constamment soutenu mon courage dans cette œuvre toujours difficile de gouverner un peuple, vous continuerez à être avec moi les fidèles gardiens des véritables intérêts et de la grandeur du pays.

« Ces intérêts nous imposent des obligations que nous saurons remplir. La France est respectée au dehors, l'armée a montré sa valeur, mais les conditions de la guerre étant changées, elles exigent l'augmentation de nos forces défensives, et nous devons nous organiser de manière à être invulnérables. Le projet de loi, qui a été étudié avec le plus grand soin, allége le fardeau de la conscription en temps de paix, offre des ressources considérables en temps de guerre, et, répartissant dans une juste mesure les charges entre tous, satisfait au principe d'égalité ; il a toute l'importance d'une institution, et sera, j'en suis convaincu, accepté avec patriotisme. L'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes. N'oubliez pas que les Etats voisins s'imposent de bien plus lourds sacrifices pour la bonne constitution de leurs armées, et ont les yeux fixés sur vous pour juger, par vos résolutions, si l'influence de la France doit s'accroître ou diminuer dans le monde.

«Tenons toujours à la même hauteur notre drapeau national, c'est le moyen le plus certain de conserver la paix ; et cette paix, il faut la rendre féconde en allégeant les misères et en augmentant le bien-être général.

« De cruels fléaux nous ont éprouvés dans le cours de l'année dernière ; des inondations et des épidémies ont désolé quelques-uns de nos départements. La bienfaisance a soulagé les souffrances individuelles, et des crédits vous seront demandés pour réparer les désastres causés aux propriétés publiques. Malgré ces calamnités partielles, le progrès de la prospérité générale ne s'est pas ralenti. Pendant le dernier exercice, les revenus indirects ont augmenté de 50 millions, et le commerce extérieur de plus de 1 milliard. L'amélioration graduelle de nos finances permettra bientôt de donner une large satisfaction aux intérêts agricoles et économiques mis en lumière par l'enquête ouverte sur toutes les parties du territoire. Notre sollicitude devra alors avoir pour but la réduction de certains impôts qui pèsent trop lourdement sur la propriété foncière, le prompt achèvement des voies de navigation intérieure, de nos ports, des chemins de fer et surtout de nos chemins vicinaux, agents indispensables de la bonne préparation des produits du sol.

» Vous êtes saisis, depuis l'année dernière, de lois sur l'instruction primaire et sur les sociétés coopératives. Vous approuverez, je n'en doute pas, les dispositions qu'elles renferment. Elles amélioreront la condition morale et matérielle de la population rurale et des classes ouvrières de nos grandes cités.

» Ainsi chaque année ouvre à nos méditations et à nos efforts un horizon nouveau. Notre tâche en ce moment est de former les mœurs publiques à la pratique d'institutions plus libérales. Jusqu'ici, en France, la liberté n'a été qu'éphémère, elle n'a pu s'enraciner dans le sol, parce que l'abus en a immédiatement suivi l'usage, et que la nation a mieux aimé limiter l'exercice de ses droits que de subir le désordre dans les idées comme dans les choses. Il est digne de vous et de moi de faire une plus large application de ces grands principes qui sont la gloire de la France ; leur développement ne compromettra pas, comme autrefois, le prestige nécessaire de l'autorité.

« Le pouvoir est aujourd'hui fondé, et les passions ardentes, seul obstacle à l'expansion de nos libertés, viendront s'éteindre dans l'immensité du suffrage universel. J'ai pleine confiance dans le bon sens et le patriotisme du peuple, et, fort de mon droit, que je tiens de lui, fort de ma conscience, qui ne veut que le bien, je vous invite à marcher avec moi d'un pas assuré dans les voies de la civilisation.»

LA RÉFORME ÉLECTORALE EN ANGLETERRE.

Le point capital du discours de la reine d'Angleterre, c'est la réforme électorale. Enfin cette grande question va revenir devant les Chambres, après avoir été agitée si bruyamment depuis quelques mois devant le pays. Le gouvernement n'a pu s'y soustraire; le cabinet tory se trouve obligé, lui aussi, de présenter son projet et de le présenter dans le plus bref délai possible. Devant l'impatience évidente de la Chambre et du pays, M. Disracli a promis de faire connaître dès lundi prochain les propositions du gouvernement.

Que sera le nouveau bill ? Les réticences du discours du trône semblent indiquer que le cabinet Derby a procédé avec une excessive modération et que les concessions faites par l'aristocratie anglaise n'iront pas très loin. Cependant, on ne peut rien dire d'avance ; il est fort possible que les propositions du cabinet soient plus libérales qu'on ne pense; mais un ministère tory ne peut pas effrayer d'avance le parti qu'il représente en affichant trop de libéralisme. Son rôle, devant les torys, consiste à se défendre précisément de ses meilleures intentions.

Malheureusement son rôle, devant la Chambre et le pays, consisterait à s'en prévaloir ; si bien que la situation de cabinet, quel que soit d'ailleurs le bill, est excessivement délicate. Il paraît condamné d'avance à paraître trop libéral aux uns et trop modéré aux autres, c'est-à-dire à mécontenter tout le monde. Tel fut l'année dernière le sort du cabinet Russell Gladstone, et du bill présenté par ces deux hommes d'Etat. Ce bill était fort simple: il demandait uniquement l'abaissement du cens électoral, fixé, d'après le revenu de la propriété, à 10 livres (250 francs) dans les comtés, et à 6 livres dans les bourgs. Il parut trop démocratique; il tomba, et le ministère avec lui, sous un vote du Parlement. Si nous nous en rapportons à certaines paroles de M. Disraéli, prononcées dans la séance d'hier, le nouveau bill serait à la fois plus compliqué et moins radical. Plus compliqué, nous le comprenons aisément; plus modéré, nous ne voyons guère comment le cabinet tory pourrait s'y prendre pour faire accepter moins que cela au peuple anglais.

Cependant, ne nous y trompons pas : on est fort prudent, en Angleterre, quand il s'agit de révolutions. Les démonstrations et les harangues de cette année ont agité l'Angleterre, mais l'ont aussi inquiétée. Quoi qu'en pensent quelques radicaux français, qui ne semblent pas avoir étudié de près cette question anglaise, M. Bright est moins populaire qu'ils ne le supposent.

La grande masse du peuple anglais, indifférente aux agitations qu'il dirige, deviendrait bientôt hostile à des tentatives sans but. Le suffrage universel ne séduit pas nos voisins, et on peut croire au contraire qu'il leur fait peur. En présence de ces craintes, il ne serait pas impossible, malgré l'invraisemblance d'un pareil événement, que le cabinet tory réunît une majorité suffisante pour faire passer ses propositions.

M. Gladstone s'est empressé de déclarer lui-même qu'il était prêt à accepter un bill libéral, et qu'il ne voulait causer aucun embarras au cabinet. Cette abnégation serait rare, car il est très facile à M. Gladstone de rendre aux torys et aux modérés l'échec qu'ils lui ont infligé l'année dernière ; mais elle serait significative, et prouverait qu'il y a une entente générale entre les divers partis pour lutter contre les menées des révolutionnaires. Accepté dans ces conditions, le bill semé l'année dernière par les whigs, recueilli cette année par les torys, deviendrait un instrument contre les radicaux. M. Bright, combattu par le cabinet Derby, serait abandonné par M. Gladstone. On en finirait pour quelque temps avec quinze années d'agitations ; et le seul ricochet curieux de toute cette politique, ce serait que Lord Derby récolterait la popularité d'une réforme attachée, depuis 1832, au nom même de Lord John Russel : application assez fréquente, en Angleterre, du *sic vos non vobis*.

Dans tous les cas, la question est posée : c'est une question vitale pour l'Angleterre, nous la suivrons successivement dans toutes ses phases, nous l'étudierons dans tous ses détails; à mesure que la discussion s'ouvrira sur les divers points, nous examinerons en quoi pèche le système électoral de l'Angleterre, et aussi en quoi il excelle ; la corruption qu'il admet et les garanties qu'il présente ; nous montrerons, en un mot, ses inconvénients et ses avantages, autrement dit ce qu'il faudrait réformer, et ce qu'il faudrait conserver.

On écrit de Montévideo, le 28 décembre à la *Correspondance Havas :*

Le découragement est général, aussi bien à Buenos-Ayres qu'à Montévideo et à Rio-Janeiro ; et si l'on ne met pas immédiatement fin à la guerre contre le Paraguay, c'est qu'on ne sait, en vérité, quel moyen employer pour la terminer sans humiliation et sans de trop grands désvantages.

Lorsque le marquis de Caxias est passé ici pour aller prendre le commandement en chef des forces brésiliennes, on a presque, espéré que, revêtu de pleins pouvoirs, il allait tenter vigoureusement la fortune des armes ou faire des propositions de paix s'il jugeait la situation trop dangereuse. Mais il n'a pas osé ou n'a pas su prendre l'un de ces deux partis. Jamais l'armée alliée n'est restée dans une inaction plus complète. Le maréchal Caxias ne donne pas signe de vie et le général Argolo qui a succédé au baron de Porto Alegre passe son temps à élargir et à creuser davantege les fossés qui entourent la position brésilienne de Curuzu.

La vérité est que l'armée alliée a compté un instant — du moins on l'affirme officiellement, — 90,000 hommes, et qu'elle est aujourd'hui réduite à 18,000 hommes !

Il lui, faudrait, pour reprendre la campagne avec quelque chance au moins, un renfort de 40,000 hommes. Mais où les trouver ? Le Brésil n'envoie, que de temps à autre, quelques rares détachements, et la Confédération argentine n'en envoie plus du tout.

Le petit corps argentin que le gouvernement tenait disponible à Rosario vient d'être expédié au général Paunero, chargé de comprimer la révolution de Mendosa. La tâche confiée à Paunero est des plus difficiles. Il marche si lentement à la rencontre des révoltés, qu'il n'a pas même encore cru prudent d'entrer dans la province de Cordova. Cette province a pris en effet une attitude hostile, et à mesure qu'il avance, ses soldats désertent pour aller rejoindre les révoltés.

Le président Mitre a été très dangereusement malade. Il rentrera à Buenos-Ayres aussitôt qu'il aura recouvré assez de forces pour supporter les fatigues du voyage. La triple alliance sera dès lors irrévocablement dissoute, et il faudra bien que d'une façon ou d'une autre, cette guerre ruineuse prenne fin.

A propos du traité d'alliance, il importe de mentionner que le général Asboth, ministre des Etats Unis à Buenos Ayres, a remise au gouvernement argentin une protestation énergique contre le traité secret. Le ministre des Etats Unis à Rio-Janeiro a adressé, par ordre de son gouvernement, une note identique au cabinet brésilien.

Il y a trois semaines, les organes de la triple alliance faisaient grand bruit d'une prétendue révolte, dirigée par un noir nommé Carceres, et qui avait éclaté, disait-on, dans l'armée paraguayenne, je n'avais pas ajouté foi à ces bruits absurdes.

En effet, les journaux ont cessé de s'en occuper lorsqu'ils ont vu avec quelle incrédulité on les accueillait. Les rapports les plus dignes de foi constatent que l'armée paraguayenne est toujours parfaitement unie et reste animée du plus ardent patriotisme.

On écrit de Florence :

La commission chargée de la compilation d'un nouveau Code pénal italien a terminé ses délibérations sur les espèces de pénalités et sur leurs degrés. L'abolition de la peine de mort a été résolue, et on a adopté comme peine suprême la réclusion à vie avec le système cellulaire. On a ensuite fixé sur une échelle décroissante les autres peines, divisées en deux classes : l'une pour les crimes communs ; l'autre, pour les crimes politiques. A la première classe appartiennent la réclusion et la prison (les fers et les bagnes ont été abolis) ; à la seconde, le bannissement et la détention : le bannissement sera subi dans un château, dans une forteresse, ou même dans une île.

On a ensuité délibéré sur l'interdiction des fonctions publiques et de certains droits déterminés, sur l'exil, l'amende et la surveillance de la haute police.

La commission d'instruction de la haute cour de justice a décidé qu'elle ne rendrait pas publics les motifs de sa sentence dans l'affaire de l'amiral Persano: il a été convenu qu'on ne ferait qu'annoncer sa décision dans le *Journal officiel*, avec la liste des sénateurs ayant pris ou n'ayant pas pris part au vote, et de ceux qui ont ou qui n'ont pas motivé leur absence.

NOUVELLES LOCALES.

Vendredi dernier a eu lieu l'élection définitive du Patriarche grec de Constantinople.

S. S. l'ex-patriarche Grégorius VI a été élu à une grande majorité. Le peuple grec a été unanime à accueillir avec joie cette élection qui porte à la tête du gouvernement de la Grande Eglise d'Orient un homme jouissant du respect public et de l'estime de la Sublime Porte.

En annonçant ce fait, nous sommes heureux de reconnaître qu'en cette occasion les électeurs ont bien mérité de la confiance de leurs mandants.

Prochainement nous reviendrons sur ce sujet, en donnant, en même temps quelques détails sur les faits qui se sont passés lors de cette élection.

—

S. Exc. Tahssim pacha est parti hier pour Ismit, où il va reprendre ses fonctions.

—

Le Gouvernement Impérial a envoyé des Médecins dans les provinces pour vacciner les enfants et les préserver des ravages exercés chaque année par la petite vérole. Le docteur Suleyman effendi, à lui seul, a vacciné 6,523 personnes à Janina (Albanie) et toutes les opérations ont été couronnées de succès.

—

Deux bateaux de la compagnie du Févaït Osmanié ont été mis à la disposition du Gouvernement ; l'un se rendra à Tripoli de Barbarie et l'autre en Crète.

—

D'après une dépêche télégraphique du 17 courant (12 cheval,) les pélerins Musulmans ont quitté Damas pour se rendre à leur destination.

—

On écrit de Philippopoli :

Jusqu'à ce jour, on ne cultivait les rosiers qui fournissent l'essence de rose qu'au pied des Balkans. Le gouverneur-général a pris des mesures pour étendre cette branche importante d'industrie; le nombre des plantations sera augmenté.

—

Nos lecteurs n'apprendront pas sans intérêt que la Police est sur les traces de l'assassin du docteur Swartz. On a arrêté un individu sur lequel pèsent de graves soupçons.

—

Le docteur M. se rend chez le docteur S. Un individu entre en même temps que lui dans la maison. Le docteur, monte au premier étage et l'individu en fait autant. Avant d'entrer dans l'appartement le docteur M. veut ôter son par-dessus, et la personne qui l'a suivi lui aide à s'en débarrasser. Le docteur M. croit avoir affaire au domestique du docteur S. auquel il abandonne son par-dessus. Mais au moment de sortir, il cherche inutilement son vêtement; domestique, et par-dessus étaient partis l'un portant l'autre.

—

Vendredi, à Stamboul, au bas de la rue Mahmoud-Pacha, un marchand de riz au lait et un vendeur d'eau offraient leurs marchandises aux passants. Survient une femme turque, qui invite à haute voix tout le monde à boire et à manger gratis. Inutile de dire que l'offre généreuse a été acceptée avec empressement et qu'en un instant les marchands ont été entièrement débarrassés de l'eau et du riz; puis, après avoir payé, la femme turque s'est retirée tranquillement.

—

La direction de la Compagnie du Chirket-i-Haïrié a fait construire sur chaque échelle un petit bâtiment, où les personnes qui attendent le bateau peuvent se mettre à l'abri de la pluie et même du froid. A Emirghian, quelques propriétaires voisins se sont opposés à cette mesure.

PROVINCES.

On nous écrit de Rhodes le 11 février :

La seule nouvelle saillante, que j'aie à vous communiquer aujourd'hui, nouvelle bien triste pour notre pauvre île, c'est l'apparition de l'épizootie ! le fléau n'a été connu jusqu'ici que de nom à Rhodes, ce qui hélas ! ne l'empêche pas de se présenter, pour la première fois, sous le plus sombre aspect de malignité.

Déjà, bien nombre de malheureux cultivateurs ont perdu la plus grande partie de leur bétail, de cette calamité, et si par malheur, le mal se propageait et frappait davantage, c'est fait des malheureux habitants des campagnes de cette île, déjà éprouvés si cruellement jusqu'ici. Criblés de dettes, après tout ce que les tremblemens de terre leur ont fait souffrir, il ne resterait plus à ces pauvres paysans d'autre parti à prendre qu'à suivre ce courant de l'émigration, si fatal à un pays, et qui a déjà pris des proportions inquiétantes dans cette île.

Les fêtes du Baïram se sont écoulées dans la plus parfaite tranquillité ; on avait bien parlé des projets de révolte et de massacres que nourrissaient les Turcs ; mais tout cela n'est qu'histoire de vieilles commères, et le fait l'a prouvé, car jamais les musulmans de cette île, très pacifiques du reste, ne se sont montrés plus tranquilles qu'actuellement.

M. Auguste Salzmann se trouve à Rhodes depuis environ un mois. Cet artiste distingué a été choisi d'un commun accord, par les gouvernements de France et de Russie pour exécuter les fresques destinées à décorer la nouvelle coupole du temple du Saint Sépulcre à Jérusalem, qui sera prochainement reconstruite aux frais communs des Puissances susmentionnées.

FAITS DIVERS.

Le gamin de Genève n'est pas sans rapport avec celui de Paris ; il a des mots vifs et drôles. J'en notre un entre mille. Il pleuvait à verse, une altesse à cheval traversait Genève et s'y mouillait plébéiennement.

— On a beau être prince (se mit à crier un marmot de dix ans), on n'en perd pas une goutte.

—

La Rivière, un chansonnier du pays, organisait volontiers des concerts nocturnes

---

d'armes, marchant d'un pas rapide. Où pouvait-elle aller seule dans cette direction ? Une pensée jalouse lui vint. Il descendit et l'épia à distance. Il l'avait vue s'engager dans les courettes et entrer dans une pauvre masure. Qu'allait-elle y chercher? Il s'enquit et apprit que là demeurait la mère Gendoux.

Comment l'institutrice de M. Daubré osait-elle rendre visite à la femme de cet ouvrier révolté? D'où venait tant d'intérêt pour la mère de Geneviève? En tout cas, Madeleine savait son secret et pourrait le révéler. Il décida que Madeleine serait renvoyée. Il chercherait un prétexte.

Un moment après, il aperçut le docteur Aubert entrer aussi dans la masure. Quelle singulière coïncidence ! Mais non, ce n'était point un hasard ; l'entrevue avait dû être concertée. Ils s'étaient rencontrés plusieurs fois chez Mme Daubré. Nul doute, cet homme était son rival.

— La voilà donc, cette vertu farouche, se disait-il en mâchonnant sa moustache avec une rage concentrée. La fille la plus sévère a l'imagination plus dépravée que le plus blasé des hommes. Aimer ce docteur Aubert! Ce sont sans doute ses déclamations philanthropiques, ses paletots sacs et ses lunettes vertes qui l'auront séduite !

Et il riait avec effort, car il ressentait réellement les souffrances de la jalousie.

— En tout cas, il ne faut pas les laisser continuer ces relations. Si l'on venait à apprendre que c'est moi qui ai enlevé Geneviève ! Quel scandale ! Et quelle rancune j'amasserais contre moi et contre les Daubré !

Prévenir lui-même sa sœur eût semblé suspect

Il préféra raconter l'histoire à sa mère.

C'était mettre le feu aux poudres.

Madame de Lomas se montrait alors aussi rigide sur les questions de mœurs qu'elle l'avait été peu dans sa jeunesse. D'ailleurs elle n'aimait point Madeleine, qui manquait de piété, et qui, plusieurs fois, avait essayé de combattre sa manière de pratiquer la charité. Elle s'empara de cette histoire comme d'une proie. Lionel n'eut même qu'à modérer son ardeur.

Elle courut chez sa fille, et, toute haletante d'indignation, lui conta le fait.

Mme Daubré ne voulut pas croire à cette intrigue ; elle essaya donc de défendre son institutrice. L'éloquence de Mme de Lomas monta alors sur des échasses pour condamner l'indulgence coupable de sa fille et excommunier Madeleine, qui devait avoir tous les vices puisqu'elle ne disait jamais son chapelet.

Toutefois Mme Daubré résista aux injonctions de sa mère ; elle promit seulement de surveiller plus étroitement Madeleine. Elle ne la congédierait qu'autant qu'elle découvrirait des preuves de culpabilité. Mais tant d'indulgence chez cette femme égoïste n'était point tout à fait désintéressée.

Pendant que ce petit complot se tramait, Madeleine prenait enfin, après bien des perplexités, le parti de retourner à Paris.

Ce ne fut pas sans de violentes palpitations qu'elle entra dans la chambre de Mme Daubré pour la prévenir de son projet.

Mme Daubré était étendue sur son lit, pâle et comme inanimée. Ses paupières fermées étaient humides de pleurs. Elle tenait à la main une lettre déployée qu'elle venait de recevoir.

C'était la lettre de Maxime.

Elle avait compris que c'était une rupture : de là cet immense désespoir.

Pendant huit jours Maxime avait hésité à faire partir cette lettre. Mais il eût fallu la recommencer, imaginer d'autres périphrases, pour faire entendre à Mme Daubré, sans le lui dire positivement, qu'il avait cessé de l'aimer. Il avait donc envoyé sa lettre.

C'était un coup bien rude pour une coquette de trente six ans. Elle avait assez d'esprit pour comprendre qu'un amour vrai ne s'exprime pas ainsi, et que, plus jeune, elle eût inspiré plus de passion. Cependant le moment d'après, elle cherchait à se persuader que c'étaient des obstacles peut être et la perspective d'une séparation aussi longue qui avaient rebuté Maxime.

Lorsque Madeleine entra. Mme Daubré se souleva vivement et cacha la lettre.

Madeleine surprit ce mouvement rapide, et, craignant d'être indiscrète, voulut se retirer.

— Qu'y a-t-il? demanda Mme Daubré d'un accent si douloureux qu'on eût dit qu'elle se mourait.

Madeleine lui exprima son intention de la quitter.

Ce fut pour la pauvre femme une diversion foudroyante. Elle tenait à conserver Madeleine, non par affection, mais pour les services qu'elle en tirait. Car Madeleine la remplaçait pendant ses longues rêveries sentimentales. Ce départ allait donc lui créer une foule d'embarras. Et au milieu de son chagrin, comment trouverait-elle la force de reprendre la direction de sa maison ?

— Voyons, soyez sincère, lui dit-elle ; pourquoi voulez-vous me quitter ? N'êtes-vous pas contente de moi ! Je suis malade, bien malade, mon enfant ; vous devriez avoir pitié de mes nerfs, de mes pauvres nerfs, et me pardonner quelques vivacités.

— Ah ! madame, ce n'est pas cela. Peut-être n'ai-je pas la vocation suffisante pour la profession d'institutrice.

— Cependant, Jeanne est si gentille ! Vous ne vous intéressez donc pas à ce cher petit ange qui, elle, vous aime de tout son cœur ? Elle me disait encore hier, qu'après moi, c'était vous qu'elle préférait. Vous qui êtes si parfaite, manqueriez-vous donc de sensibilité?

— Sans doute je suis attachée à Jeanne ; mais je me dois d'abord à ma famille. Vous savez, madame, que j'ai une sœur à Paris. Elle est fort belle, et je crains de la laisser trop longtemps exposée aux périls d'une entière liberté.

— Elle sait coudre, n'est-ce pas? reprit Mme Daubré. Comme j'ai toujours besoin d'une ouvrière, si vous le désirez, je la prendrai chez moi.

— Je ne crois pas que son caractère s'accommoderait de cette contrainte incessante.

— Eh bien ! avouez-le : vous vous ennuyez avec nous, ou plutôt, je devine, vous désirez revoir Paris, et vous vous êtes découragée, parce que, l'autre jour, M. Daubré a déclaré que nous n'y irions pas cette année. Nous partirons la semaine prochaine. Etes-vous satisfaite ? En tout cas, je vous en prie, attendez, pour me quitter, que je sois un peu moins malade.

Madeleine céda à de si pressantes sollicitations et promit de rester.

Mme Daubré envoya immédiatement chercher son mari.

Elle lui raconta son entretien avec Madeleine.

(Sera continué demain.)

dans les rues et réveillait les bourgeois avec sa voix formidable ; le syndic Gourgas eut à le faire comparaître un jour devant lui. Pour se justifier, cet homme sonore entonna devant le magistrat un hymne national. Gourgas, enchanté oubliant son métier de juge, fit appeler sa femme, son gendre, sa fille, toute la maisonnée et pria La Rivière de recommencer. Puis il lui dit en le congédiant : « Je vous en supplie, Rivière — (il s'obstinait à ne pas vouloir l'appeler La Rivière), lorsque la fantaisie de chanter vous reprendra pendant la nuit, n'allez pas sous les fenêtres des bourgeois qui aiment à dormir. Venez sous les miennes ! »

—

Citons encore, d'après M. Feyrnet, un couplet d'une chanson bressanne du temps de l'Empire :

. . . .
Il était de petite taille.
Et, sans doute, il n'était pas beau,
Mais il ne craignait pas la mitraille
Quand il avait son petit chapeau.
On dit qu'il attrapa la gale
Pendant le siège de Toulon,
Mais l'Anglais se gratta pas mal
A cause du grand Napoléon.

—

L'autre jour, un prévôt de régiment a fait à l'un de nos amis et confrères la jolie réponse que voici :

Cet ami lui disait :

— Pouvez-vous m'expliquer théoriquement pourquoi il est nécessaire en escrime que je tienne la main gauche élevée, le bras arrondi en demi cercle ? Ne serait-il pas plus simple, plus commode et moins fatiguant de mettre le poing sur la hanche par exemple, ou de laisser aller le bras gauche à l'aventure ?

Le prévôt se mit alors en devoir de démontrer que le bras gauche s'élevant et s'abaissant par un mouvement régulier, servait de balancier au corps et ajoutait à la force, à la vitesse, etc., etc.,

Mais le voilà qui s'embarrasse dans la démonstration et pour couper court à une phrase qui s'allongeait outre mesure :

— En résumé, mon cher monsieur, quoi ? prétendriez-vous que le bras gauche ne sert à rien dans le dégagement ? Eh bien ! soyez certain d'une chose : s'il ne servait à rien. le bon Dieu ne l'aurait pas fait.

—

Dans une école de village irlandais.

— Pat, approchez et répondez, dit le magister à un rejeton de la verte Erin. Quand Rome a-t-elle été bâtie ?

— Pendant la nuit, répond celui-ci.

— Comment! que voulez vous dire ? reprend le maire en levant sa férule.

— Dame ! M'sieur, Rome n'a pu être bâtie en un jour, réplique Pat avec un niais sourire.

—

Alexandre Dumas n° 1, avait été invité par un de ses amis à venir passer quelques jours à la campagne ; celui-ci lui promettait que, dans les environs, il trouverait force gibier.

Un matin donc, l'illustre romancier se lève de bonne heure, et, armé de son fusil, il s'en va à l'aventure ; mais pas un lapin, pas un faisan, pas même une allouette ne se montra de tout le jour. Bon gré, mal gré, lorsque le soir vint, il fallut bien rentrer, et l'auteur des *Mousquetaires* se dirigea tristement, le carnier vide, vers la demeure de son hôte.

— Eh bien, cher, lui cria ce dernier du plus loin qu'il l'aperçut, avez-vous fait bonne chasse? Qu'avez-vous tué?

— Le temps ! répondit Dumas en poussant un profond soupir et en montrant sa gibecière vide.

—

Voici un singulier fait rapporté par le professeur Goss au sujet de l'escargot :

« Cet insecte, dit-il vient de m'éverveiller par sa force extraordinaire. Toute personne qui a tenu dans sa main un escargot de l'espèce ordinaire sait que sa force musculaire est très-grande, quoiqu'il ne soit pas très-agile: mais je n'étais pas préparé au tour de force que je viens de voir.

« Lorsqu'on m'apporta l'insecte, n'ayant pas de boîte, je ne sus où le mettre en attendant de le tuer; mais comme une bouteille contenant un litre de lait se trouvait sur la table, je plaçai l'escargot momentanément sous cette bouteille, dont le creux permettait à l'insecte de se tenir debout.

« A ma grande surprise. la bouteille commença tout à coup à se mouvoir sur la table, poussée par la force musculaire de l'insecte prisonnier et continua pendant quelque temps à se promener sur la surface de la table au grand étonnement de tous ceux qui se trouvaient là. Le poids de la bouteille et de son contenu devait être au moins de 3 livres et demie, tandis que l'escargot ne pesait qu'une demi once ; l'insecte remuait donc un poids 12 fois plus lourd que lui. »

—

M. de S... passe pour entaché de misanthropie ; lui, si riche et naguère si recherché, il a horreur maintenant des vanités mondaines et des succès de salons ; confiné, tantôt dans son vieil hôtel, tantôt dans son vieux manoir, il a toutes les allures d'un solitaire désillusionné.

— Pourquoi recherchez-vous donc tant l'isolement ? lui demandait un jour une très aimable femme.

— Madame, répondit notre Timon, c'est que je suis plus accoutumé à mes défauts qu'à ceux des autres.

—

Il nous tombe sous les yeux un numéro de la *Gazette de Hollande* du 12 septembre 1830, en tête duquel se lit ce paragraphe, à la partie officielle.

« Sa Majesté a nommé commandeur de son ordre du Lion Néerlandais le sultan de Djoujocarta île de Java), sultan Hamankoeboewonoseuopaitingalgongabgurrachmansaydinpanotago mode, cinquième du nom. »

Je voudrais bien savoir comment le peuple faisait pour acclamer son souverain en l'appelant par son nom.

—

Au moment où le ministre de l'intérieur va, dit on, faire fermer les maisons de jeu de Paris et empêcher le baccarat d'être joué dans les cercles, rappelons, en passant, l'histoire de la comtesse de G...

Il paraît que la dite comtesse est un partisan acharné du tapis vert : L'automne dernier, elle fut présentée à Pie IX, et Sa Sainteté la réprimanda fortement sur sa passion dominante; aussi lui promit-elle de ne plus jamais s'asseoir à une table de jeu.

A une réunion dans le grand monde, un monsieur la vit profondément affairée à une partie d'écarté et lui rappela la promesse qu'elle avait faite au Saint-Père.

—Eh bien, monsieur, répondit avec le plus charmant sourire la blonde comtesse — Madame G... possède les plus beaux cheveux du monde, — je n'ai pas manqué à ma parole, ne voyez-vous pas que je suis debout ?

Et, cela dit, elle reprit avec un nouvel acharnement le jeu qui venait d'être interrompu.

—

— Un de ces jours derniers, le sieur D... marchand de vins du quartier Saint-Jacques, surprit, le soir, un nommé Jean B..., âgé de dix-sept ans, au moment où, s'était introduit furtivement dans la boutique, il ouvrait le tiroir du comptoir pour enlever l'argent qu'il contenait. Conduit chez le commissaire de police, il fut fouillé, et on trouva sur lui la sigulière lettre suivante :

« Vielle ficele,

« Ne te trouvan pat au garni, je te laice la presente. Va chez le fourlin (receleur) touché notre part. Mefie-toi, je cuis sure que ce vieu fillou nous grinchi sur les conte.

» A ce soire.

» BOBOCHE. »

Questionné sur la signification de cette lettre, Jean, après être resté muet pendant quelques instants, comme s'il réfléchissait, répondit :

« — Puisque je suis pincé, je vais vous dire la vérité ; mais pour ça il faut que vous me promettiez de me recommander à la justice, pour qu'elle ne me condamne pas. Je demande l'indulgence, vu mes aveux. »

On lui assura que les juges se montreraient certainement moins sévères s'il ne mentait pas ; il dit :

« — Ficelle, c'est moi. Je suis associé avec Fill en soie, Proprio, Le Brave Boboche, Coup de Canon, Trompe-la-Mort. Nous volons surtout aux étalages des marchands. Notre receleur est le père M... ; notre chef, c'est une femme, Maria la Loupeuse. »

Puis Jean entra dans des détails circonstanciés sur les exploits de la bande, et désigna les nombreux endroits où elle avait commis des vols.

Après deux jours de recherches et d'investigations, le commissaire est parvenu à arrêter tous ces filous, dont le plus âgé n'a que dix sept ans. Maria-la-Loupeuse, qui dirigeait habilement leur expéditions, a vingt-cinq ans ; elle avait la spécialité des vols à la carre, qu'elle commettait avec une rare dextérité, en faisant disparaître dans des poches dissimulées par ses vêtements une partie des objets qu'elle allait marchander dans les magasins.

Le père M..., le recéleur, est un vieux brocanteur du quartier Mouffetard. On a retrouvé chez lui des marchandises de toutes sortes provenant des vols commis par ces jeunes filous, qui ont été mis à la disposition du procureur impérial.

—

On lit dans l'*International* de Londres :

Il y a quelques jours, chez mon ami Darjou, dont l'atelier est un des salons les plus humouristiquement peuplés, on devisait de tout un peu, lorsque la conversation, par une pente égrillarde, tomba sur madame X, une artiste *royalement* riche, dont l'époux a été et est encore le *Barnum* complaisant.

— Figurez-vous, dit quelqu'un, que madame X voulait à tout prix avoir le roi des cochers, celui du duc d'Essex, un brave et digne puritain, retiré de son siége depuis six mois et vivant bourgeoisement tantôt à Paris, tantôt à Londres. Ces jours derniers elle se rencontre avec lui et lui demande quelles sont ses conditions. Votre compatriote réfléchit un instant :

— Quinze mille francs de gages ?
— Soit, dit madame X.
— Vingt chevaux à l'écurie ?
— Soit.

Le cocher balbutie :

— Que désirez-vous encore ? Parlez.
— Madame...
— Dites !
— Je ne conduirai *jamais* monsieur.

Madame X rougit sous son fard, hésita un instant, puis répondit :

— Soit !

—

On lisait à une soirée de cocottes le journal où se trouve ce curieux passage d'une circulaire d'agent matrimonial :

« J'ai la conviction, M..., que, dans vos parages et dans vos relations, vous connaissez ou vous connaitrez quelqu'un placé dans l'embarras de ne pouvoir contracter ou faire contracter un mariage assorti, c'est-à-dire à son goût ou selon ses justes prétentions : aussi ai je le plaisir de vous donner ci-après un aperçu des partis sérieux et actuels dont j'ai l'honneur d'être l'intermédiaire :

1° Un prince français, bien connu dans le monde par ses mœurs simples et irréprochables, physionomie agréable, 34 ans, et de 800,000 fr. à un million de fortune; etc., etc. »

— Ma foi, dit une cocotte, j'ai envie d'écrire pour avoir le prince.

— As-tu une dot?

— Non, mais j'ai un moyen. Je commencerai par lui prendre tout son argent et je l'épouserai après.

— Ça, c'est une crâne idée.

— Moi, je propose de nous cotiser ensemble.

— Mais le prince ne peut en épouser qu'une.

— Nous le mettrons en loterie.

— Non, dit celle qui avait parlé la première, tout peut s'arranger. Ce sera un mariage sous le régime de la communauté.

—

Crime et mystère. — On lit dans le *Nouvelliste de Marseille* du 6 février :

« Depuis une quinzaine de jours, une rumeur étrange est répandue et colportée par des personnes qui paraissent convaincues, tant les faits sont racontés dans leurs moindres détails. Nous ne pouvons comprendre comment un conte aussi absurde que celui qui est débité a pu prendre la consistance qu'il a acquise.

On raconte que Mme A. V,.. sage femme dont le domicile est rue Sainte-Victoire, a été appelée, un soir, pour aller donner les soins de sa profession à une femme habitant la campagne; une fois en voiture, la dame V... aurait été contrainte par ceux qui l'accompagnaient à se laisser bander les yeux ; puis arrivée à destination, elle a été introduite dans une chambre où des hommes masqués l'ont mise en présence d'une jeune femme également masquée, se trouvant en travail d'enfantement.

Emue et tremblante, Mme V... aurait aidé à la naissance d'un robuste garçon ; mais alors les hommes masqués ont enjoint à la sage femme de jeter le nouveau né dans un grand chaudron rempli d'huile bouillante ; sur son refus, on aurait violenté et même exercé des tortures sur Mme V...qui, le pistolet sur la gorge, en proie à des douleurs atroces que lui occasionnaient les sévices dont elle était la victime, a consenti à commettre ce crime affreux et aurait jeté le nouveau-né dans la chaudière.

Après la perpétration de cet acte odieux, l'un des personnages masqués a fait prendre un cordial à la sage femme. puis Mme V... a été reconduite en ville avec les mêmes précautions et laissée sur le seuil de son domicile.

On ajoute que Mme V..., arrivée chez elle racontait, sous l'empire d'une émotion bien naturelle, les horribles détails de ce drame, lorsque tout-à-coup, elle s'affaissa sur elle-même et rendit le dernier soupir ; l'autopsie du cadavre de Mme V... aurait prouvé qu'elle avait succombé aux atteintes d'un violent poison.

Voilà les bruits circulant. On apporte comme preuve que des personnes disent avoir assisté à l'enterrement de Mme V...

Nous pouvons affirmer que ces bruits sont complétement faux, qu'il n'y a rien de plus absurde ; que Mme V... n'a été dérangée que pour des accouchements ordinaires, chez des personnes honorables et qu'elle jouit à l'heure qu'il est d'une bonne et solide santé.»

DERNIERES NOUVELLES.

—

ANGLETERRE.

Dublin, 14 février.—Une caserne de police, située à deux milles de Cahir Séveen, sur la route de Valentia, a été attaquée la nuit dernière. Les agresseurs se sont emparés des armes. On craignait un mouvement fénian à Killarney, mais les autorités ont reçu des informations à temps pour les empêcher. Le capitaine Moharty qui devait commander le mouvement a été arrêté.

Les fils télégraphiques de Valentia, communiquant avec l'Amérique, ont été coupés en cinq endroits. Les communications ont été depuis rétablies. L'inspecteur chargé des travaux a aperçu, la nuit, une centaine d'hommes armés.

Il y a beaucoup d'agitation à Valentia.

—

Dublin, 14 février. — La bande armée qui menaçait Killarney marche sur Kenmara. Un corps nombreux de troupes est à sa poursuite,

Une station des gardes-côtes a été pillée.

Une ordonnance à cheval, portant des dépêches a été tué la nuit dernière.

—

Plymouth, 14 fevrier.

L'Amirauté a envoyé à l'amiral commandant l'ordre de faire appareiller immédiatement deux corvettes et deux canonnières. On croit qu'elles seront dirigées sur les côtes d'Irlande.

Plusieurs détachements d'infanterie de marine ont reçu l'ordre de s'embarquer.

—

Londres, 14 février. — Le *Times* dit que le reine a résolu de nommer les juges Mac Neill et Cairas, membres de la chambre des lords.

Le *Morning Post* croit savoir que l'opposition arrêtera, dans une réunion qui sera tenue la semaine prochaine, l'attitude à tenir vis-à-vis des propositions du cabinet, relatives à la réforme électorale.

—

Dublin, 14 fevrier.

La ville de Killarney a été mise à l'abri de toute surprise.

Les insurgés marchent sur Kenmare par le défilé de Dunlo, au nombre de 800. Les troupes sont à leur poursuite.

Une bande de fenians bien armés a pris position dans les montagnes près de Killerglie.

Tous les fenians se concentrent dans le voisinage des montagnes de Killarney.

PRUSSE.

Berlin, 13 février. — Le *Moniteur prussien* publie une résolution de la conférence des delégués des Etats du Nord, autorisant la Prusse à soumettre au parlement le projet de constitution et à prendre les mesures nécessaires pour le défendre devant le parlement.

—

Barlin, 13 février. — Les résultats connus des élections sont généralement en faveur du parti libéral. Tout les colléges de Berlin ont élu les candidats libéraux. Il en a été de même à Magdebourg, Stettin, Rostock et Brestau.

A Hanovre, l'ancien ministre, M, Munchhausen a été élu.

A Eberfeld, il y a ballottage entre M. de Bismark et M, de Forkenbeck, président de la deuxième chambre de Berlin.

AUTRICHE.

Le général autrichien Moëring, chargé, comme on le sait, de la remise entre les mains des autorités italiennes de tout le matériel, tant à Venise que dans les provinces vénitiennes, appartenant au gouvernement autrichien, a eu le 8 février une dernière conférence avec le commissaire italien, général de Revel, et a quitté Venise le 11, avec le colonel Kop finger, qui lui avait été adjoint. (*Moniteur.*)

—

D'après les informations de journaux viennois, les pourparlers relatifs à la constitution du ministère pour la Hongrie sont terminés, et la diète recevrait prochainement communication d'un rescrit annonçant le consentement de Sa Majesté aux nouvelles mesures. (*Moniteur.*)

—

Vienne 14 février. — On lit dans le *Wanderer*: Les pourparlers relatifs au ministère hongrois sont terminés. Les négociateurs ont été reçus aujourd'hui par l'empereur. La Diète hongroise recevra, au commencement de la semaine prochaine, un rescrit impérial en réponse à l'Adresse, rescrit annonçant que Sa Majesté consent à la formation d'un ministère hongrois.

On assure que ce ministère sera ainsi composé : MM. Andrssy, président et ministre pour la défense du pays ; Festeties, ministre pour la personne de l'empereur ; Venkheim, intérieur ; Longay, finances ; Milko, travaux publics et communications, Gorove, agriculture, industrie et commerce; Eotvos, instruction publique ; Horwath, justice.

Les ministres prêteront serment à Ofen (Bude).

Dépêches Télégraphiques.

—

Service spécial de la TURQUIE.

—

(Agence Havas.)

—

Vienne, 22 fevrier, 6 h. 20 soir.

Cours du 22 février,

—

5 0/0 Ott.	PARIS, (c^lisse)	ouvert.	30 65
		cloture	30 80
	LONDRES..	ouvert.	30 3/4
		cloture	30 3/4
Emprunt Ottoman...		ouvert.	241 25
		cloture	242 50

—

Vienne, 23 fevrier, 7 h. 30 m. soir.

Cours du 23 février.

5 0/0 Ott.	PARIS, (c^lisse)	ouvert.	30 90
		clôture	31 40
	LONDRES....	ouvert.	30 7/8
		clôture	31 1/4
Empr. Ottoman 1865		ouvert.	242 50
		clôture	241 25
3 0/0 Français,.....		ouvert.	69 85
		cloture	69 87
Consolidés Anglais..........			91

Liverpool.— Coton middling New-Orléans.......... 14 3/4.
Smyrne.......... 11 1/2.

Marseille.— Blés, stock 40,000 hect. Les acheteurs manquant, les cours sont offerts.

Orges du Levant.......... 22
Sucres raffinés (Entrepôt).... 40 75
Huile de sésame du Levant...114
Soies, baisse,— Cocons, prix élevés.
Paris.— Farines, baisse.

—

Paris, 25 février. 7 h. 15 m. matin.

Au Corps législatif, M. Picard a fait des interpellations relatives au Décret des lettres. Après discours de MM. Vandal et Rouher le Corps législatif a adopté, à une grande majorité, un ordre du jour simple demandé par le gouvernement.

Garibaldi est arrivé hier à Florence allant à Venise.

—

Paris, 23 fevrier, 3 h. 55 m. soir.

New-York, 22. — Mexico est déclaré en état de siège.

Le *Mémorial diplomatique* dément qu'il soit question d'envoyer lord Strafford de Redcliffe comme commissaire extraordinaire à Constantinople.

—

(*Service particulier de la* TURQUIE.)

—

(Agence Reuter.)

Londres, 23 fevrier, 1 h. 20 m. s.

Plusieurs arrestations à Bucharest.

Londres.—Aux Etats-Unis, on a adopté le projet autorisant l'émission de 100 millions de Greenbanck, pour remplacer les billets portant intérêt.

Liverpool. Coton Smyrne 11 1/2.

Dette générale 31 1/2, ferme.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 23 Février	33 16
Clôture du 23 Février	35 21

—

Télégramme Officiel

—

De Paris 23 Février.

Dette Générale, ouverture	31 50
» » clôture	31 40

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 23 Février.

ALEXANDRIE, vap, égyp. *Tantah*, cap. Suleyman bey div. march.

MARSEILLE, vap. fr. de M. Imp *Memzaleh*, cap. Flambeau-ayant touché Messine, Pyrée. et Dard. div. march et 37 passag.

Départs du port du 23 Fevrier

TRIESTE, vap. du Ll. aut. *Neptun*, cap. A. Leva div. march. en passag.

SALONIQUE, vap. ott. *Tuna*, cap. G. Sciglia, div. march ei passag.

— vap. du Ll aut. *Nil*, cap, Matulich, div. march et passag.

DANUBE, vap. du Ll. aut. *Sultan*, cap. L. Inchiostri div. march et passag

BATOUM, vap russ. *Gounib*, cap Durnieff, div. march et passag

SMYRNE, vap fr. de M. Imp. *Cheliff*, cap. Begnini div. march. et passag.

CRETE, vap ott. *Chahperl*, cap. Illich, div. march. et passag.

ANVERS, vap. angl. *Tasso*, cap. Comming, div. march. et passag

BATIMENTS A VOILES

DEPARTS de 23 février.

MARSEILLE. br hell. *Caliopi*, c. Consolopulo blé
— br. aut, *Idra*, cap. N. Scopinich, blé.
— br h ll. *A. Trias*, cap Milonas. blé.
FALMOUTH, bk. aut. *Australia S.* c. Nicolich, blé.
DANUBE, br hell. *Emanuel*, c. Januio, lest.
— br. hell. *Marizza*, cap. Comeli, blé.
— br, hell. *Afroditi*, cap. Kiriko. blé
CAVALA. br. dan. *Joseph Hunn*, c. Kroman, lest.
EUPATORIE, br. ital *Eteiredo*. cap. Caferato. lest.

Notes des bâtiments arrivés le 20 Février, qui ont pratiqué à Cavak et Buyukdéré.

—

TOMAROVA. br. hell. *Pinelopi*, cap Pittarakis. blé
SOULINA, br. aut. *Australia*, cap. Nicolich, blé.

Du 21 février.

ORDOU, br. hell. *A. Trias*, cap Volticas, blé,
ODESSA. br. ital *Marco*, cap. Grecco, blé.
— bk russe *Kaleva*, cap. Wikluud, blé.
ISMAIL, bomb. hell. *Coterina*, c. J. Coupas, blé.

BAL MAÇONNIQUE
DE CHARITÉ.

—

Donné le 16/28 février 1867 à 9 heures du soir dans la salle du Palais de Cristal.

Prix du billet personnel, pour les cavaliers, L. S. 1.

L'on s'en procure chez,

MM. A. Geraci, à Galata,
» H. Krasnopolski, à Galata, Perchembé bazar, N° 19.
» H. Arnold, à Galata, Perchembé-babazar, rue Hamam, N° 2.
» G. Laurie, à Péra, grand'rue N° 420.

Les loges seront mises gratuitement à la disposition des porteurs de billets.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

—

AVIS.

MM. les Actionnaires de la Société sont prévenus que la seconde Assemblée Générale aura lieu jeudi 20 Avril—2 Mai 1867 à midi au siége de la Société à Constantinople, Khan Camondo, pour recevoir et approuver les comptes de la deuxième année sociale finissant le 31 Décembre 1867 n. s., entendre le rapport du Conseil d'administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui desirent assister à l'Assemblée Générale. ou s'y faire représenter, doivent déposer leurs Actions trente jours avant le dit jour, à la Caisse de la Société à Constantinople ou dans les bureaux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres et à Paris en conformité de l'Article 37 des statuts.

Constantinople le 8/20 Février 1867.

CIRQUE SUHR.

Lundi 25, Mardi 26 février à 8 heures représentation le soir. Mercredi 27 février, grande et brillante représentation au bénéfice de

Mlle Pauline Suhr.

Les programmes de chaque soir seront sur les affiches.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

LEÇONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Medjid, N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à pr réduits.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin à pierre à trois étages; Appartements pour bureaux; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement, etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser au comptoir de M. Et. A. Ralli à Galata.

FER QUEVENNE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.
AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le FER QUEVENNE s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués: il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le FER QUEVENNE, en restant dans les limites des doses très-modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, à 3 50
10. CENTIG. — 200 dragées, 5 » — 100 dragées, 3 »
Mesure de dosage.

Dépôt général chez Émile Genevoix, 14, rue des Beaux-Arts, à Paris, et dans toutes les pharmacies. Exiger le Cachet Quevenne et la Marque de Fabrique ci-dessus.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

[illegible] salutaire [illegible] soit 8 ans [illegible] Hôtel Richelieu [illegible] A Paris, à la pharmacie [illegible] — A Constantinople [illegible] DELL SUDDA [illegible] OTTONI [illegible]

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser: à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

MARCHETO
Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 *(Rue des libraires Turcs.)*

BROSSE ÉLECTRIQUE ET ÉLIXIR DENTAIRES
Du Dr LAURENTIUS, brevetés s. g. d. g.

L'APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ aux affections buccales par la BROSSE ÉLECTRIQUE et L'ÉLIXIR DENTAIRES du docteur LAURENTIUS a produit des effets merveilleux. Sous leur action, les dents cariées, envahies par le tartre, altérées par la faiblesse d'estomac ou par l'usage du tabac, retrouvent leur état, se solidifient, les douleurs s'apaisent, l'haleine se purifie. Cette Brosse s'emploie à sec, sans poudre; l'Elixir est le complément obligé du traitement. Son usage, toujours délicieux, tout en conservant la beauté primitive des dents, les préserve de toute altération. *A Paris*, chez Mme SORA, 2, rue Ménars. — A *Constantinople*, dépôt général chez MM. CALLEJA et Cie.

GRAND
Café Chantant (Pérès.)

Vis-à-vis le Palais Anglais et Galala-Seraï.

Tous les jeudis à 11 heures grand bal paré et masqué. Entrée libre.

Tous les samedis à 9 heures grand bal paré et masqué. Entrée 10 piastres.

Une tenue décente est de rigueur.

Tout les soirs, Concert.

Les soirs de bals, le restaurant sera ouvert toute la nuit.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — Exportation.

AVIS.

ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.
CARNIO

Contre le mal des dent cariées.

L'efficacité est garantie.

Le dose P. 10.

A LOUER

GRANDE MAISON EN PIERRE.
N° 8, rue Dervich. N° 8.

S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calovoressi Khan, N° 22, Stamboul.

AVIS.
CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8|20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie, *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlyk 76, près du Petit-Champ
PENSION BOURGEOISE.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1867

Tirage le 1er Mars 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue [illegible] Bazar 17 en face de Sabadji Han à Galata. B. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau systeme inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

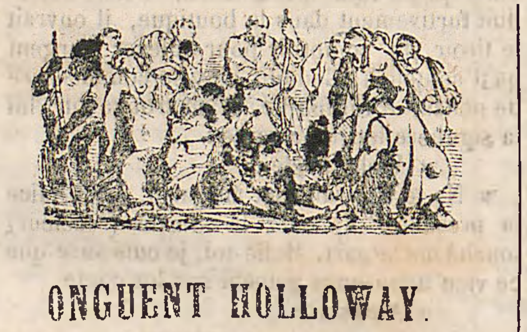

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de cet Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des mauxde jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la etigne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si, avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si, préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est, par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes.

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipele et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins. L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être regardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

200,000 FIORINI

la maggiore vincita!
NON PIU DI 7 LIRE COSTA

Azione di Bigl° Originale dello stato, e
8 Azioni » » cost. L. 27
» » » » 50

Alle estrazioni incomminciando già **ai 24 e 25 di Maggio a. c.** *per le*

SORTI DI PREMJ GUARENTITI
DAL GOVERNO

Sarà tutto il Fondo Capitale rimborsato ne termine di 5 mesi per estrazioni vincenti. Tutti gli Numeri si estraggono senza eccezion. Vi sono fra 14,800 vincite benefizj capitali di

Fiorini : 200000, 150000, 130000, 120000, 100000, 80000, 30000, 25000, 20000, 15000, 12000, 10000, &c. &c.

che devono assolutamente venir conseguiti.

Commesse coll'aggiunto importo sono effettuate colla maggiore premura et prontezza.

Si può inviare l'importo in Cedole die Banca d'Italia, Franco Bolli Postali, pr. Cambj sovra Milano, Torino, Genova et Parigi per lettere racomandate. Fattassi l'estrazione, ciascun interessato riceve senza chiederlo le Liste ufficiali, essendo insieme le vincite pagate in contante. Essendosi a suppore che si farà gran ricerca di tali biglietti, piacciasi indirizzarsa il più presto che sara possibile et direttamente a

L. Steindecker-Schlesinger

CASA BANCARIA
in Francoforte sul Meno
città libera.

N. B. Schiarimenti et prosperitti tutto in italiano.

IMPRIMERIE CENTRALE

6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues

IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 47.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir,

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

ÉDITION DU MATIN.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 27 *Février.*

Le dernier courrier nous a apporté quelques renseignements sur les résultats connus jusqu'à ce jour des élections pour le Parlement du Nord de l'Allemagne. D'après ces nouvelles, la parti conservateur semble perdre du terrain ; les diverses fractions de l'opinion progressiste remportent au contraire de nombreux avantages. Ce sont les candidats de cette dernière nuance politique qui ont été élus à Berlin, à Breslau, à Magdebourg. Parmi les conservateurs battus dans la joute électorale nous remarquons les personnages mis le plus en lumière par les événements de l'été dernier. M. de Bismark a échoué dans deux circonscriptions, à Berlin; à Elberfeld, il n'a pas triomphé, mais le résultat du scrutin donne lieu à un ballotage entre le président du Conseil des Ministres et M. de Forkenbeck, le président de la Chambre. Un pareil fait à une grande signification, qui n'échappera à personne. Il serait, on l'avouera, singulier que le promoteur du Parlement du Nord de l'Allemagne ne fit pas partie de ce parlement. Nous ne savons pas si M. de Bismark s'est présenté seulement dans ces trois circonscriptions ; nous espérons le contraire ; car dans le premier cas, son élection nous paraitrait fortement menacée.

En même temps que lui, M. de Roon, ministre de la guerre et le général Steinmetz échouaient à Berlin. Le général de Falkenstein, battu dans la même ville, a été élu à Kœnigsberg ; sa nomination est certainement l'un des triomphes les plus marquants du parti conservateur. Mais ce n'est pas seulement dans les villes de la Monarchie que l'opposition l'emporte ; dans le Sleswig-Holstein, les particularistes, les partisans du duc d'Augustembourg obtiennent la majorité. Dans les villes annexées, nouvel échec pour le parti national prussien; à Francfort par exemple, M. de Rothschild, ennemi déclaré de la politique prussienne, est élu à la presque unanimité des suffrages.

Au reste, un laps de temps bien court nous sépare du moment où la vérité nous sera connue tout entière. Peut être même, pendant que nous écrivons ces lignes, le télégraphe nous transmet-il la nouvelle de l'ouverture du Grand Parlement, convoqué, comme on sait, pour le 24 février. Dans ces conditions, il vaut mieux attendre.

Nos lecteurs ne seront pas restés sans avoir entendu parler de la lettre du comte de Chambord et de la mesure à laquelle elle a donné lieu en France; nous voulons parler de l'ouverture des lettres contenant le *factum* du prince déchu. Cette mesure a amené une interpellation dans le sein du Corps-législatif. M. Picard, l'un des députés de Paris, orateur de l'opposition, a soutenu l'interpellation ; son discours a amené des réponses de M. Rouher et de M. Vandal, directeur-général des postes, directement attaqué dans cette affaire, réponses après lesquelles, se conformant au désir exprimé par le Gouvernement, la Chambre a voté l'ordre du jour pur et simple, ce qui est, comme on sait, le moyen de déclarer l'interpellation non-recevable.

Le *Mémorial Diplomatique* dement le bruit qui a couru avec une certaine persistance dans notre ville, et concernant l'envoi de lord Strafford de Redcliffe, comme commissaire extraordinaire. Dès le commencement, nous accueillions cette nouvelle avec incrédulité, ne pouvant comprendre quelles circonstances si graves pouvaient faire prendre une pareille mesure au Gouvernement anglais ; aussi un dementi en cette occasion n'a rien pour nous que de très-naturel.

Mexico est déclaré en état de siège ; c'est dire assez clairement que l'ennemi approche, que Juarez menace la capitale ; c'est dire aussi que Maximilien n'entend pas ceder si facilement et comme d'aucuns l'ont pretendu. Il peut se faire, et cela est même probable, que Don Benito Juarez triomphe dans la lutte qui s'engage ; il sera aidé en cela par les faibles moyens de resistance que peut lui opposer l'Empereur ; mais qu'il triomphe sans coup férir, c'est pour nous de toute impossibilité.

Un journal de notre ville publie dans son numéro du 25 deux dépêches d'une certaine gravité. La première dit que le roi de Prusse a fait savoir par lettre au roi des Belges toute la sympathie qu'il éprouve pour lui et lui promet son ferme appui. Il est certain que cette lettre a été écrite à l'occasion du mariage du comte de Flandre avec une princesse de Hohenzollern. A cette occasion, le roi Guillaume assure Léopold II de sa sympathie ; cela n'a rien que de très-naturel. Mais pourquoi lui promettre son ferme appui ? Et d'ailleurs la Belgique se trouve-t-elle menacée pour avoir besoin d'être défendue par la Prusse ? Et dans ce cas, d'où vient la menace, si ce n'est de la France ? Or, après le discours de Napoleon III, peut-on conserver des craintes à ce sujet ; pourquoi donc faire semblant de redouter qui ne songe pas à menacer ; pourquoi vouloir secourir une puissance, alors qu'elle n'a aucun besoin de secours. Le roi de Prusse vient, il nous semble, de faire une déclaration intempestive ou tout-au-moins parfaitement inopportune.

D'après la seconde dépêche de notre confrère, le Gouvernement hollandais aurait communiqué à la Chambre une demande du cabinet de Berlin relative à la réctification des frontières. La Hollande armera. Cette nouvelle est d'une bien plus grande gravité que la précédente. Puisque la Hollande se décide à armer, c'est évidemment que les prétentions de la Prusse sont exorbitantes. Or, il ne faut pas perdre de vue que l'affaire de la forteresse de Luxembourg se trouve forcement mêlée dans ces sortes de discussions entre les deux puissances ; par consequent la France est indirectement, mais sérieusement intéressée dans la question. C'est donc encore une nouvelle difficulté qui vient de surgir ; nous en demandons le rapide et pacifique applanissement.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On lit dans le *Moniteur* :

« Un journal de province annonce que le Gouvernement aurait l'intention de soumettre le budget de la ville de Paris à l'examen et au vote du Corps législatif.

» Le Gouvernemeut s'est en effet livré, sur l'initiative du préfet de la Seine, à une étude approfondie de cette question ; mais une telle dérogation aux règles législatives qui président à l'établissement et au vote des budgets municipaux ne lui a paru commandée par aucun intérêt considérable.

» Le même journal laisse supposer que le Gouvernement étudierait un projet de suppression des octrois. Cette nouvelle est dénuée de tout fondement. »

Angleterre.

Des troubles ont éclaté le 11 à Chester. Un nombre considérable de féniaus sont arrivés dans cette ville par le chemin de fer. Les boutiques out été fermées. Les magistrats se sont déclarés en permanence pendant la nuit. L'intention des fénians est évidemment de s'emparer des armes contenues dans le château de Chester. Une grande agitation règne dans la ville.

On s'attend à des troubles à Liverpool. Des troupes ont quitté Londres à destination de Chester.

La grande démonstration populaire en faveur de la réforme a eu lieu le 11 février. De nombreuses Sociétés ouvrières et politiques y ont pris part et ont traversé une grande partie de la ville, bannières et musique en tête. Les boutiques étaient fermées dans les rues que le cortége a suivies. La procession s'est rendue à Agricultural-Hall, où s'est tenu le meeting. Des discours ont été prononcés par M. Beales et d'autres orateurs populaires. Des résolutions ont été adoptées en faveur du suffrage universel, avec condition de résidence.

Londres, 13 *février.* — L'affaire de Chester a été plus sérieuse qu'on ne l'avait d'abord cru. Il ne paraît pas qu'elle ait eu le cachet d'une invasion féniane, encore bien qu'un certain nombre de fénians y aient figuré. On prétend que toute cette affaire a été dirigée par un Américain. Environ 1,200 hommes ont pénétré dans Chester, venant de Liverpool : il avait été facile de recueillir et ramasser parmi la population de ce vaste port de mer un certain nombre d'oisifs et de gens sans aveu ; plusieurs etaient armés de revolvers. Beaucoup tenaient à la main des gourdins.

L'autorité locale, supposant que l'on avait en vue un coup de main sur le château, où se trouve déposée une grande quantité de fusils s'est empressée de le mettre en état de défense. Les précautions ont eté prises avec une telle promptitude et les troupes requises du dehors sont arrivées si rapidement que tous les projets des envahisseurs ont été déjoués. Sans cela, tout porte à croire qu'il aurait pu y avoir pillage, dévastion et effusion de sang. Parmi les gens arrêtés il se trouve beaucoup d'étrangers. Toute cette affaire est entourée encore d'un mystère qui ne tardera pas à être éclairci. Mais le projet de piller Chester était évidemment dans la pensée des meneurs.

Les résolutions ministérielles relatives à la réforme ne paraissent pas satisfaire beaucoup de monde. Les conservateurs trouvent que l'on concède trop, et les libéraux pensent que ces résolutions sont trop vagues. Cela devait être, le ministère ayant eu en vue d'opérer, s'il se peut, un compromis. Il est propable que, dans la réunion du parti libéral qui se tiendra la semaine prochaine, on adoptera une série de contre-résolutions. La Chambre alors devra faire son choix.

(*Corresp. Havas*)

Deux cent neuf membres du clergé anglican ont demandé à l'Archevêque de Canterbury l'autorisation de fonder des couvents d'hommes et un règlement pour ces couvents. (*Etendard*)

Prusse.

Berlin 9 février.

La session a été close aujourd'hui par un discours royal dont voici le résumé:

« Sa Majesté remercie les Chambres de leur concours, qui a permis au Gouvernement de réaliser les espérances qu'il avait conçues pour cette session. Le Roi espère que les expériences faites pendant les années qu'a duré le conflit et le juste sentiment des conditions fondamentales de la vie constitutionnelle empêcheront désormais tout renouvellement du conflit. Les Chambres, en accordant les crédits nécessaires pour l'armée et la flotte, ont montré l'intention de maintenir ce qui a été conquis.

Le roi attend avec confiance des provinces nouvellement acquises qu'elles participent avec un dévouement croissant au développement de la Prusse. L'entrée qui vient d'être préparée de leurs représentants au Parlement prussien affermira chez elles le sentiment de solidarité qui les lie à la Prusse. Les soins qui seront donnés au développement de tous les germes de la prospérité publique, comme la Prusse y est habituée de la part de son gouvernement, leur fera sentir les bienfaits de l'union avec la Prusse. »

Après avoir résumé les travaux de la session, le roi termine ainsi :

« Le fait que le projet de constitution de la Confédération du Nord a été adopté par tous les gouvernements alliés de la Prusse, m'autorise à espérer que le peuple allemand dès qu'il saura conserver la paix à l'intérieur et à l'extérieur, pourra enfin jouir, sur la base d'une organisation unitaire telle que l'Allemagne l'avait vainement désirée à travers des luttes séculaires, des avantages auxquels il était appelé par la Providence, par sa force naturelle et par la marche de la civilisation.

» Je regarderai comme la plus belle gloire de ma couronne que Dieu m'ait appelé à faire servir la puissance de mon peuple, fort par sa fidélité, sa valeur et sa civilisation, au rétablissement d'une union durable des populations allemandes et de leurs souverains. J'ai confiance en Dieu, qui nous a conduit dans sa grâce et qui nous fera atteindre ce but. »

Dans son discours de clôture, le président de la Chambre des Députés a dit que le peuple et l'histoire jugeraient les travaux de cette session. Le président a ajouté que l'accord des trois pouvoirs législatifs dans toutes les questions capitales était le gage de la ferme volonté du peuple prussien d'entrer courageusement, uni au Roi et à la Constitution, dans la situation nouvelle que la guerre de 1866 a créée à l'Etat prussien.

Italie.

Florence 11 *février.* — Chambre des Députés.— Il est donné lecture d'une lettre de Joseph Mazzini, qui déclare qu'étant républicain il ne peut accepter le mandat de député à la Chambre italienne.

La renonciation de Mazzini est acceptée.

Il est présenté quatre rapports, dont l'un relatif au trait é avec l'Autriche.

M. Miceli demande communication du traité avec la Prusse et les documents relatifs aux derniers évènements. Il croit cette communication nécessaire pour la discussion du traité avec l'Autriche,

Le ministre des affaires étrangères répond qu'il ne peut pas commuiquer ces documents, la Prusse, de son côté, ne les ayant pas encore publiés. Le gouvernement croit que cette publication ne serait pas sans inconvénients.

MM. Cairoli et de Boni interpellent le ministère au sujet de l'interdiction, faite en Vénétie, de meetings à l'occasion du projet concernant la liberté de l'Eglise.

Le baron Ricasoli, président du conseil, répond que le droit d'association n'étant pas l'objet d'une loi spéciale, doit être réglé selon le droit commun et les circonstances politiques ; or, dans le cas actuel, le Gouvernement a jugé dangereux d'autoriser des meetings sur une question aussi brûlante que celle de Rome et de la liquidation des biens ecclésiastiques, surtout après les émeutes qui ont eu lieu dans quelques villes par suite de la misère et de la cherté des vivres.

M. Mancini combat l'argumention du ministre sur le droit de réunion et propose un ordre du jour portant que la Chambre a l'espoir que le Gouvernement fera cesser les empêchements mis à l'exercice du droit constitutionnel de la liberté de réunion en tant que les réunions ne dégénèrent pas en offense à la loi ou en désordres coupables.

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

VII

(*Suite.*)

Plusieurs fois elle avait écrit devant lui à Renardet. La soupçonnerait-il ?

Cette pensée flattait son amour-propre. Elle s'y arrêta.

Albert regardait d'un air distrait ce beau ciel et cette mer tranquille. Evidemment son esprit était ailleurs.

Lucrèce ppuya sa tête sur l'éaule du jeune homme.

Mais il n'eut pas, comme autrefois, ce sourire et ce regard enivrés pour la remercier de son ahandon.

Alors Lucrèce se leva avec impatience et s'éloigna de quelques pas. Albert ne la suivit point.

Il était plongé dans une de ces rêveries si profondes qu'on eut dit un sommeil.

Elle marcha pendant quelques instants avec colère, arracha, plutôt qu'elle ne cueillit, quelques algues marines.

Elle regardait Albert qui, lui ne la regardait pas.

— Peut-être est-il souffrant, pensa-t-elle, et n'ose-t-il me le dire.

Elle revint auprès de lui.

Le visage de sou ami était inondé de larmes.

— Albert, s'écria-t-elle en le secouant fortement. tu pleures, tu souffres, et je n'en sais pas la cause. Vous ne m'avez jamais aimée ; jamais votre cœur ne s'est donné à moi sans réserve comme le mien s'est donné à vous ; jamais je n'ai obtenu votre confiance entière. Avec tous vos grands sentiments, vous n'êtes qu'un ingrat.

— Pardonnez-moi, Lucrèce, c'est vrai, je suis coupable de m'abstraire ainsi en votre présence. Vous avez raison, depuis quelques jours, je ne sais, je suis obsédé par une pensée fixe, un pressentiment. Oui je souffre. Je vous en conjure, pardonnez-moi.

— Vous ne remarquez donc pas que moi aussi je souffre de vous voir ainsi ; que je suis inquiète, que je voudrais connaître la cause de votre chagrin, afin de pouvoir le partager, le guérir ?

— Non, mon amie, je ne puis vous confier mes étranges appréhensions,

—Craignez-vous de m'offenser ? Je vous promets de tout pardonner. Sériez-vous jaloux !

— Moi ! mais de quoi ? de qui ? fit Albert surpris. Nous vivons toujours seuls.

— Que sais-je? de mon passé peut-être.

— O Lucrèce ! ce serait insensé. Ne suis-je pas assez heureux de vous posséder dans le présent sans vouloir vous posséder encore dans le passé ? Je ne trouve rien de sot, d'égoïste, comme cet exclusivisme rétrospectif !

Lucrèce se mordit les lèvres. Un amour très-entier, très-véhément ne s'exprime pas ainsi.

— Eh bien ! alors, reprit elle avec froideur, il faut nous quitter; car je vois clairement que vous vous ennuyez avec moi. Sans doute nous sommes arrivés à l'apogée de notre amour. Maintenant il entre en phase décroissante. Je crois donc que c'est le moment de rompre. Je n'essayerai pas de lutter plus longtemps contre ce déclin fatal de la passion. Non, je souffrirais trop et dans ma tendresse et dans mon amour-propre. Subir un à un tous les désenchantements d'un amour qui s'en va, de ce bel amour qui était mon refuge, mon espoir suprême ! Non, je ne veux pas d'un pareil supplice.

Elle éclata en sanglots.

C'était la première fois qu'Albert la voyait pleurer. Il en fut profondément attendri. Il ne soupçonnait pas, avec sa nature confiante et bonne, que c'étaient des larmes de colère plutôt que des larmes d'amour, ni même que ce pût être une douleur simulée.

Il tomba à ses genoux et lui baisa les mains avec transport.

— Mais dites-moi la vérité. Qu'avez-vous? Quelle était la cause de vôtre tristesse? demanda Lucrèce avec l'instance d'une enfant gâtée. Je ne puis vous pardonner qu'à cette condition

— Vraiment, dit Albert, je ne sais pourquoi je vous l'ai caché si longtemps ? J'avais peur... je craignais... Il me semblait que ce nom ne devait pas être prononcé entre nous.

Lucrèce écoutait, anxieuse.

— J'ai une amie, reprit il avec quelque hésitation,

— Une femme ! s'écria Lucrèce ; je m'en doutais.

Ses lèvres tremblaient. Et elle devint fort pâle.

— Vous voyez bien, j'avais raison de ne pas vouloir vous parler d'elle.

— Si, dites. Oh ! je suis forte maintenant. Dites, je veux savoir.

— Je vous le jure, Lucrèce, je n'ai jamais ressenti pour elle qu'une sainte amitié. L'affection qu'elle m'inspire n'a aucune ressemblance avec le sentiment que je vous ai voué. Toutefois, c'est une amitié très-vive. Elle en est si digne !

— Eh bien ! quoi ? Vous vous la rappelez comme cela tout d'un coup, après six mois de séparation !

— Je ne l'ai jamais oubliée. Mais, en cet instant, j'en suis particulièrement préoccupé, car je pressens qu'elle court un danger, qu'elle est malheureuse ou qu'elle va le devenir. Je ne puis penser à elle sans souffrir. Vous allez comprendre cela, Lucrèce. Dans ma jeunesse j'étais somnambule, et je crois qu'il m'en reste quelque chose, tout au moins pour ce qui concerne les êtres qui me sont chers.

Le front de Lucrèce était sombre et son œil haineux.

— Et son nom, quel est-il ?

— C'est cette jeune fille que nous avons rencontrée dans notre visite à la rue de Venise.

— Madeleine Bordier ? fit Lucrèce qui prononça ce nom d'une voix étouffée, comme s'il lui coûtait un violent effort.

— Oui, l'institutrice de ma nièce.

Lucrèce appuya ses coudes sur la falaise et son front dans ses mains.

Elle ne répondit pas aux protestations d'Albert.

De temps en temps elle frissonnait.

Tout à coup elle releva la tête : ses yeux étaient secs, son regard calme et triste.

— Rentrons, dit-elle, j'ai froid !

Voir le numéro du 26 février.

Le baron Ricasoli repousse l'ordre du jour de M. Mancini.

M. Plutino et d'autres députés soutiennent le droit absolu de réunion.

La Chambre adopte l'ordre du jour Mancini par 136 voix contre 104.

Florence 11 *février*. — Les journaux annoncent que le Ministère a donné sa démission à la suite du vote émis hier par la Chambre des Députés.

On ne connaît pas encore la décision du Roi.

Le conseil des ministres se réunit ce soir.

Rome.

Rome 11 *février*. — Le comte Sartorius San Luis a présenté ce matin au Saint-Père les lettres qui l'accréditent comme ambassadeur extraordinaire de la reine d'Espagne près le Saint-Siége.

Il y a grande réception ce soir au palais de l'ambassade de Sa Majesté Catholique.

On lit dans la *Patrie* :

La circulaire de M. le directeur général des postes prescrivant la saisie administrative des exemplaires de la lettre de M. le comte de Chambord a produit une certaine émotion dans le public et dans la presse.

En réponse aux attaques dont ce document a été l'objet, le gouvernement affirmé, dans un *Communiqué*, le droit que lui confère la législation existante d'opérer, entre les mains de l'administration des postes, la saisie des lettres d'un caractère délictueux.

Nous ne voulons pas discuter ici la question de droit, mais nous devons faire nos réserves sur la nécessité, dans l'espèce, de l'application d'une mesure aussi grave et aussi délicate

Sans doute, si les intérêts de l'ordre public, si l'existence du Gouvernement étaient menacés, nous comprendrions que l'administration usât, dans toute leur étendue et dans toute leur rigueur, des moyens qui sont entre ses mains.

Mais telle n'est pas assurément la situation.

La publication de M. le comte de Chambord peut-elle être raisonnablement considérée comme une menace pour le Gouvernement impérial fondé sur les déclarations réitérées du suffrage universel?

Quelle action peut avoir sur le pays le manifeste d'un prétendant que nous ne connaissons que comme le représentant d'une politique surannée, de préjugés vieillis et depuis longtemps condamnés par le progrès?

C'est, à notre avis, faire trop d'honneur à une manifestation isolée et sans écho, lancée pour la plus grande joie d'une minorité perdue au milieu de la nation indifférente, que de déployer contre elle le luxe de précautions prescrit par la circulaire dont nous nous occupons.

Nous nous associons donc à la surprise qu'a causée dans le public la publication de ce document, aussi inutile, selon nous, que regrettable.

On lit dans l'*Etendard* :

« Nous sommes en mesure de faire connaître le passage essentiel du traité secret entre la Prusse et la Saxe.

« La Saxe garde son ministère de la guerre et conserve la faculté de nommer le général en chef de son corps d'armée, ainsi que les commandants de ses forteresses.

« De son côté, la Prusse a le droit de régler les mouvements et les garnisons des troupes, et par conséquent ne participe pas à la contribution militaire des autres Etats de l'Union.

C'est-à-dire que le roi de Saxe aurait tenu par honneur à conserver autant que possible les apparences de la souveraineté. Mais on peut être assuré que les concessions faites à Berlin se sont arrêtées à cette limite où aurait pu être compromise l'unité militaire de la Confédération du Nord. Ce qui est le réel, dans le commandement, c'est de régler les mouvements de troupes, et la Prusse se réserve formellement ce droit: ce qui est l'accessoire, c'est le mode de payement de ces mêmes troupes ; et, sur ce point, la Saxe a obtenu le privilége dérisoire de ne pas voir sa cotisation traverser le Trésor fédéral.

L'extrait suivant du *Débat* de Vienne montre quelle légitime émotion a causé, en Autriche, le discours prononcé par le roi de Prusse à la clôture des Chambres :

Le discours du trône se contente de dire que l'Allemagne s'était efforcée en vain jusqu'ici d'obtenir une organisation unitaire. Nous ne rechercherons pas aujourd'hui dans quelle mesure les intérêts de l'Allemagne ont à gagner par les tendances prussiennes qui se manifestent dans la confédération du Nord.

Ce qui nous paraît incompréhensible, c'est qu'après la paix de Prague l'on puisse parler en Prusse d'une Allemagne unie, car la confédération du Nord est loin d'être l'Allemagne, de même que la confédération du Sud ne représentera jamais non plus l'Allemagne.

La confédération du Nord n'est plus désormais que l'expression incarnée de la division de l'Allemagne, qui est un fait et l'on ne cherchera pas à vouloir nous prouver à Berlin que la Prusse, par ses fusils à aiguille, ses contributions de guerre et ses réquisitions, est déjà le représentant exclusif du peuple et de l'esprit allemand.

Ou bien la fin du discours du trône voudrait-elle dire à mots couverts que le temps est venu de passer sur l'article 4 du traité de Prague et de placer sous la suprématie prussienne le peu d'Etats allemands qui sont encore restés indépendants?

Quelles que soient les illusions que l'on entretient à Vienne, l'unité de l'Allemagne est un fait accompli. L'action qui amène les Etats du Sud sous la domination de la Prusse s'exerce avec une force irrésistible; et on a pu le voir par les résolutions qui viennent d'être adoptées à Stuttgard; le *Débat* a raison, mais dans le sens de ses craintes. Il ne s'agit déjà plus du traité de Prague; les ambitions débordent sur les engagements, et elles les effacent dans la mémoire comme dans les consciences de ceux qui les ont contractés.

L'élection du Patriarche œcuménique a eu lieu le 22 février dans l'assemblée nationale composée d'après les règlements en vigueur. Nous pouvons, arrivant les derniers dans le récit de cette solennité, la plus importante de l'Eglise Grecque, ajouter quelques détails nouveaux à ceux qui ont été donnés par nos confrères de la presse locale. Il nous est possible même de reproduire, dans leurs passages essentiels les discours prononcés par quelques uns de membres de l'Assemblée ; nous sommes certain de l'exactitude de notre récit, en tenant tous les détails de témoins oculaires et auriculaires.

La séance a été ouverte par la lecture du *Teskéré* de S. A. Fuad Pacha, qui accompagnait la liste des candidats remise à la Porte et qui revenait intacte. Il convient de faire ressortir la tolérance qu'a montrée en cette occasion Fuad pacha ; il lui était loisible d'effacer de la liste tel candidat qu'il lui conviendrait ; dans sa sollicitude paternelle pour les intérêts de la communauté grecque, il s'en est remis complètement à elle du soin de choisir parmi les candidats, le plus digne d'un poste si élevé. D'ailleurs, avant même qu'on eut terminé la lecture de ce document, tous les assistants avaient reconnu Fuad pacha à la sagesse des conseils qu'il donne à l'Assemblée.

S. E. Aristarchi bey a lu ensuite un discours dans lequel il exprimait toute la reconnaissance de la nation au Gouvernement Impérial. Il a conseillé aux membres de l'Assemblée de ne voter que suivant leur propre inspiration, sans se laisser influencer ni intimider par des sourdes et coupables menées dont le but était de faire arriver au Patriarcat le favori de certain parti. Il mettait en garde contre les insinuations de personnes intéressées à capter les suffrages et à surprendre les esprits.

Après S. E., le Docteur Mavroyéni a prononcé quelques paroles fort remarquées et très remarquables en effet, sur la nécessité, l'urgence qu'il y a reviser les règlements en vigueur ; il a indiqué les nombreuses lacunes qui existent et a demandé qu'elles fussent comblées au plus tôt.

M. Nicolas Psikari a parlé dans le même sens et son discours, comme celui de l'honorable préopinant, a été apprécié et applaudi.

M. le Docteur Sawa s'est levé à son tour et a prononcé un discours de peu d'étendue, que nous essayons de reproduire exactement, car il met au jour tous les ressorts secrets qui ont été mis en jeu dans ces derniers temps et aussi parce qu'il a eu une action incontestable sur le vote de l'Assemblée :

« M. Sawa dit d'abord que les orateurs qui l'ont précédé, ont épuisé la question des réglements, puis il ajoute :

»Des bruits ont été répandus ces derniers jours, bruits qui jetaient l'inquiétude et la crainte parmi les orthodoxes et qui frappaient douloureusement tout chrétien ayant encore au cœur le respect dû au clergé, à la sainte religion, à l'Eglise, la grande mère commune. J'ai d'abord pour ma part, refusé d'y accorder la moindre confiance ; mais je suis obligé, aujourd'hui d'en constater la véracité. S. Exc. Aristarchi bey vient de nous en parler ; il s'offre à fournir les preuves de ses allégations ; d'autres membres de cette assemblée confirment ses paroles; le haut clergé, ici présent, victime lui-même de ces intrigues, reste silencieux et son silence même est accusateur.

» Oui, messieurs, des programmes rédigés en langue étrangère, ont été colportés ; on a sommé les candidats de les accepter et de les signer, sous peine de voir leur candidature rejetée Oui, ceux des membres de cette assemblée qui appartiennent au clergé ont été invités par les meneurs à promettre leur vote à celui qu'ils désigneraient. Oui, les vénérables prélats qui se sont refusés au marché qu'on leur proposait, ont été menacés de destitution, d'exil, insultés même. Tout cela n'est que trop vrai.

» C'est donc ainsi que se traite et se décide la vie religieuse de l'Orthodoxe, sujet de la Sublime-Porte, entre trois ou quatre personnes qui n'ont en vue que leur intérêt propre et sont le plus souvent sans volonté, tête, ni religion. On ne prend souci ni des vues sages et justes, ni de la volonté du Gouvernement Impérial. Convenez-en, Messieurs, il est temps d'en finir.

» Réagissons, honorables collègues, contre ces sourdes machinations ; soyons forts de notre conscience, et dédaignons insinuations et promesses dont on nous leurre et, nous conformant aux ordres de l'Eglise, à la volonté de notre gouvernement, soyons honnêtes gens, bons chrétiens, sujets obéissants.

»Et vous, vénérables prélats, vous qu'hier encore on violentait, de qui on obtenait, par quels moyens, hélas ! la parole sacrée, réfléchissez encore. Songez que, soumis à la loi commune, bientôt peut-être il vous faudra rendre compte de votre vie au juge suprême et sévère, auquel nulle chose n'est cachée. Vous lui direz, au Dieu inflexible, ce que vous avez fait, alors qu'il vous fallait accomplir un acte si important pour vous comme pour nous-mêmes. Ne songez plus aux menaces, méprisez la destitution, l'exil, soyez martyrs, s'il le faut, mais point de capitulation avec votre conscience. Songez que vous êtes sur cette terre les ministres de celui qui mourut sur la croix, donnant sa vie pour racheter la misérable humanité. J'ai dit. »

Après ce discours qui a été couvert d'applaudissements, on a procédé au vote.

Trois prélats ont obtenu la majorité absolue ; ce sont :

S. S. Grégoire VI........	52
S. S. Anthimos	41
Mgr. de Calcédoine......	44

Après ce premier vote, les membres du Clergé sont descendus à l'église du Patriarcat, où, après l'invocation du Saint-Esprit, ils ont procédé à l'élection définitive

S. S. Grégoire VI, ayant obtenu 10 voix sur 18, a été proclamé Patriarche Œcuménique.

Cette nomination a été accueillie avec satisfaction par la S. Porte, Dans le public elle a produit le meilleur effet, tout le monde connaissant la façon dont s'est conduit S. S. Grégoire la première fois qu'il a occupé cette position éminente. On a confiance dans l'énergie et la fermeté de caractère du nouveau Patriarche pour voir enfin opérer cette révision des règlements devenue aujourd'hui absolument nécessaire.

Nous empruntons à l'Exposé de la situation de l'Empire français la partie relative aux affaires de notre pays, en nous réservant de publier plus tard ce qui traite des autres parties du monde :

QUESTION D'ORIENT.

L'attachement du gouvernement de l'Empereur pour toutes les traditions de la France n'a cessé d'inspirer les démarches de la politique dans les questions relatives à l'Orient. Depuis plusieurs années, notre diplomatie s'occupait de la reconstruction de la coupole du Saint Sépulcre. Un protocole, signé en 1862 par la France, la Russie et la Turquie, avait fixé les conditions dans lesquelles devait s'effectuer à frais communs la reconstruction du sanctuaire le plus vénéré de la chrétienté. Des divergences d'interprétation avaient entravé jusqu'ici la mise en vigueur de cet arrangement.

A la suite de nouvelles négociations dans lesquelles le gouvernement de Sa Majesté et celui de l'Empereur de Russie ont placé le sentiment chrétien au-dessus de toute rivalité d'influence politique et religieuse, les difficultés qui subsistaient encore ont été réglées à l'amiable. Le gouvernement turc a donné son entière approbation à l'entente établie entre les deux cabinets et il a apporté son concours à l'œuvre commune. Le Sultan s'est chargé, en outre, de faire démolir à ses frais d'anciens édifices publics musulmans qui obstruaient les abords de l'église du Saint-Sépulcre.

La Turquie n'a pas moins occupé la politique européenne que les années précédentes. Le gouvernement de l'Empereur a toujours favorisé les combinaisons qui, en consolidant la paix, seraient de nature à contribuer au développement du bien-être matériel et moral des populations. Dans les provinces où les traités avaient posé les bases d'une véritable autonomie, il a conseillé à la Porte de donner à ce système toute l'extension que pouvait permettre la nature des choses. Il a trouvé dans l'affaire des Principautés une occasion particulièrement favorable pour faire de ce principe une heureuse et éclatante application.

Le Liban, grâce à l'organisation particulière que les puissances lui avaient assurée de concert avec la Porte, était placé dans les meilleurs conditions pour développer ses richesses naturelles et pour effacer les traces des funestes événements de 1860. Dans les districts où les populations diverses vivent juxtaposées, toutes les anciennes querelles et rivalités semblaient oubliées, et l'autorité régulière était pleinement acceptée.

Au nord seulement, dans un district occupé uniquement par les Maronites, et servant de résidence à leur patriarche, il s'est produit des prétentions de la nature la plus exclusive, tendant à détruire l'ordre légal établi par la Porte et les puissances, et à y substituer un système qui aurait eu pour effet soit de scinder le Liban en deux parts, soit de donner à une minorité une prépondérance à laquelle la majorité n'eût pu se résigner longtemps. La justice comme les progrès de la civilisation avaient tout à y perdre. L'anarchie était au bout, avec le renouvellement possible de scènes sanglantes et douloureuses. Nous avons dû faire taire nos sympathies et remplir avec fermeté notre devoir.

Si nous eussions agi autrement, notre nom eût servi de drapeau à des tentatives condamnables, et nous aurions travaillé nous-mêmes à la désorganisation des contrées auxquelles nous portons un intérêt traditionel.

Aujourd'hui, la crise fâcheuse que le Liban vient de traverser est terminée, et nous avons reçu de tous les côtés les témoignages de gratitude que notre sage et prudente intervention nous a mérités. Le Liban pourra donc reprendre le cours de ses progrès moraux et matériels sous un gouverneur personnellement instruit et éclairé, choisi dans une race pleine d'avenir et qui, au fond de l'Orient, est imbue déjà au plus haut degré de l'esprit et des aspirations de la civilisation moderne.

Si un certain esprit de particularisme hostile à tout élément étranger, et contraire en même temps à tout mouvement progressif, a méconnu dans l'origine ses qualités sérieuses, tous les hommes éclairés se sont hautement félicités de voir le sultan, se plaçant au-dessus de tous les préjugés, élever un chrétien au premier rang dans la hiérarche de l'empire et lui confier le gouvernement général d'une de ses plus importantes provinces.

Une agitation qui ne tendait d'abord qu'à obtenir certaines concessions administratives s'est manifestée à Candie au commencement de l'année dernière. Sur ce terrain, les questions les plus simples pouvaient, si elles n'étaient pas résolues en temps utile, prendre de graves proportions. Les Hellènes de la Crète ont concouru à la lutte de l'indépendance ; ils conservent le souvenir des révolutions qui les ont replacés sous la souveraineté de la Sublime Porte, et ont montré plus d'une fois, en prenant les armes contre l'administration turque, qu'ils n'avaient pas renoncé à réaliser les espérances déçues en 1830. Il importait à un très haut degré au Gouvernement Ottoman de ne pas laisser s'aggraver le mécontentement dont les symptômes se révélaient et de tout faire pour prévenir de nouveaux troubles.

Les plaintes des Crétois semblaient accuser surtout l'administration du gouverneur. Nous avons engagé la Porte à envoyer à Candie un commissaire spécial, chargé de se rendre compte du véritable état des choses, et muni de pouvoirs suffisants pour résoudre les questions qui pouvaient être réglées sur place. Malheureusement, malgré des avis sans cesse réitérés, le départ du fonctionnaire désigné par la Porte fut retardé de jour en jour, et lorsqu'il arriva en Crète le moment opportun était passé.

La présence de troupes nombreuses avait inquiété et surexcité la population ; leur inaction et leurs fausses manœuvres encouragèrent toutes les espérances. Les difficultés se sont promptement accrues : le mot d'incorporation à la Grèce a été prononcé et substitué au programme de réforme sur lequel le Gouvernement Ottoman aurait pu s'entendre au début avec les Crétois, si les décisions eussent été aussi rapides que la situation l'exigeait.

Pendant que l'insurrection se fortifiait de plus en plus par l'accession d'éléments étrangers, l'agitation gagnait les provinces helléniques de la Turquie et exaltait au plus haut point l'opinion dans le royaume de Grèce. L'Orient tout entier en a ressenti le contrecoup.

Les Serbes, de leur côté, encouragés par les circonstances, ont de nouveau réclamé le réglement des contestations restées pendantes entre la Principauté et la puissance suzeraine. La question des forteresses, que déjà en 1862 nous avions conseillé à la Porte de décider immédiatement dans un sens favorable au vœu des populations, s'est posée de nouveau. Nos suggestions à Constantinople sont aujourd'hui les mêmes que par le passé ; nous y ajoutons le degré d'insistance que comporte l'état de choses, et nous serions heureux que le Gouvernement Ottomon voulût enfin les prendre en sérieuse considération.

Mais la question de la Crète subsiste tout entière. Après l'ébranlement qu'elle a causé en Orient et en présence des sympathies qu'elle a éveillées en Europe, les combinaisons jugées d'abord suffisantes pour la résoudre, le seraient-elles encore aujourd'hui?

Tout commande au gouvernement ottoman

Le retour à la villa fut silencieux.

Lucrèce prétexta un malaise subit et se mit au lit.

— Je le sens, j'en mourrai, disait-elle avec une douceur, une émotion qui bouleversaient Albert. Mais, va, la mort ne m'effraye pas. Je la préfère à la vie sans ton amour; je l'appelle, au contraire, car je ne vois pas quelle existence pour moi serait désormais possible. Tu es si noble et si bon, que peut-être, par grandeur d'âme, voudrais tu te dévouer à moi, me sacrifier ton bonheur. Je serais pour toi un ennui, une entrave. Non, je préfère que tu me quittes. Abandonne-moi, retourne en France, Albert. Je ne puis pas te dire que je te pardonne, car tu n'es pas coupable. Est-ce ta faute si tu ne m'aimes plus? C'est la mienne, puisque je n'ai pas su conserver ton amour. Le cœur est il libre? Tu l'aimes, elle, parce que sans doute tu ne peux faire autrement. Elle est plus belle, plus jeune, plus heureuse que moi, et voilà ce qui vous séduit. Et puis elle ne t'aime pas, peut être. Les hommes sont attirés par la froideur, qu'ils prennent pour de la vertu. L'obstacle les passionne. Tant qu'une femme leur résiste, c'est un ange, une merveille, une divinité. Mais dès qu'elle répond à leur amour, tout ce bel enthousiasme s'évanouit. Hélas! j'étais trop aimante pour être coquette.

Albert avait beau protester, elle poursuivait sans l'entendre. Et avec quels soupirs, quels sanglots étouffés elle savait ponctuer toutes ces plaintes! Sans doute elle souffrait; mais avec quel art elle savait le dire!

— Et moi, reprenait-elle, qui t'empêchais d'écrire! Combien tu devais être malheureux! Car tu désires recevoir de ses nouvelles, n'est-ce pas? Je te rends la liberté, mon pauvre Albert.

— Non, je ne veux pas écrire, je n'écrirai pas. Je vous assure que je saurai dominer cette préoccupation, qui tient plutôt, je crois, à un état malatif qu'à une inquiétude raisonnée et réelle.

— Eh bien! alors, j'écrirai moi-même; car, dans l'un ou l'autre cas, je ne veux pas que tu souffres. Ce que je souhaite avant tout, c'est ton bonheur, mon enfant. Ecoute, Albert, si tu le veux, je te tiendrai lieu de mère. Sans doute, je ne suis pas assez sainte, assez digne ; mais ne me refuse pas cette grâce, la dernière. Laisse moi croire que je mérite ton respect. Je t'aimerai tant!

Et doucement elle passait la main sur le front de son ami.

Albert pleurait.

Alors tout à coup elle leva, revêtit un peignoir, se mit à son pupitre.

— C'est demain, dit-elle, que part le courrier pour la France. Je vais écrire à Lionel. Dans six jours nous aurons des nouvelles de Madeleine.

Elle écrivit :

« Cher ami,

» Si je vous écris, ce n'est par pour apprendre ce qui se passe entre le faubourg Montmartre et la barrière de l'Etoile, comment on porte les chapeaux cet hiver, ni même pour savoir si la Beausire se coiffe à la grecque, à la romaine ou *à la chien* ; ni si Barnolf, subitement éclipsé, a reparu sur l'océan parisien. Non, plus rien ne m'intéresse au monde qu'une seule chose, parce qu'elle intéresse au monde Albert : comment se porte Madeleine Bordier, cette charmante institutrice de votre nièce? Vous reconnaissez bien là, n'est-ce pas, ma grandeur d'âme habituelle?

» Il nous faut des nouvelles très-exactes. Si vous n'êtes pas auprès d'elle faites le voyage tout exprès pour aller la voir ; car nous ne pourrons nous contenter de quelques détails vagues. Informez-nous si elle a couru quelque danger. N'a-t-elle pas souffert dans ses affections? Savez-vous quelque chose de ses projets, de ses espérances, de ses rêves mêmes? Où en est-elle de son poëme? Dites-nous encore que le travail de nuit n'a rien fait perdre à ses yeux de leur éclat et de leur limpidité. Et surtout répondez nous courrier par courrier.

» A vous d'amitié, » LUCRÈCE. »

Elle lut cette lettre à Albert qui ne savait comment admirer tant de générosité.

— Maintenant, lui dit elle, habille-toi et va porter toi-même cette lettre à la poste. Cela te distraira d'ailleurs. Je t'ai tellement ennuyé avec mes jérémiades. Monsieur, c'est un ordre : ainsi obéissez.

Pendant qu'Albert s'apprêtait, Lucrèce se hâta d'ajouter en post-scriptum :

Il faut que Madeleine Bordier soit à jamais perdue dans l'esprit d'Albert. Répondez donc en conséquence. Mais pas d'acrimonie. Comme toujours, renvoyez-moi ma lettre.

Puis elle cacheta, et Albert emporta la missive.

Le lendemain, Lucrèce dit à Albert :

— Mon ami, j'ai eu tort peut-être de te vouloir ainsi pour moi toute seule, de te séquestrer comme je l'ai fait. Tout aussi bien, j'ai besoin moi-même d'un peu de distraction. Voila deux mois que nous vivons à quelques heures de Florence, et nous n'en avons pas encore visité les merveilles. J'ai commandé la voiture ; nous partons tout à l'heure.

Albert accepta avec joie cette diversion. Depuis la scène de la veille, la solitude l'embarrassait.

Une des premières personnes qu'ils rencontrèrent en arrivant à Florence, ce fut M. de Barnolf qui sortait de l'hotel des Etrangers comme ils y entraient.

M. de Barnolf était seul. Il les enveloppa tous deux d'un regard curieux et vindicatif.

Lucrèce tressaillit.

— Vous connaisez cet individu? demanda Albert. Il nous a singulièrement regardés.

— Oui, répondit elle négligemment ; je l'a vu quelquefois à Paris.

Au musée, ils rencontrèrent encore M. de Barnolf.

Ils l'aperçurent également en traversant le jardin des Médicis, arrêté devant une statue de Michel-Ange.

A l'église Santa-Maria-dei Fiori, ils entendirent derrière eux un pas nerveux qui frappait la dalle. Lucrèce se retourna : c'était encore M. de Barnolf. Cette fois elle pâlit. En effet, comment attribuer toutes ces rencontres au hasard seul?

Dès le lendemain, au lieu de passer plusieurs jours à Florence, comme elle l'avait projeté, elle trouva un prétexte pour retourner immédiatement dans leur villa.

Au moment où ils quittaient le chemin de fer, Lucrèce aperçut encore M. de Barnolf qui semblait prendre des informations.

Elle fut réellement effrayée. Pourquoi les suivait-il ainsi?

Le soir, elle dit à Albert.

— Cette villa, je le sens, me deviendra insupportable, car elle me rappellera sans cesse le premier chagrin que je t'ai fait. Si tu y consens, nous la quitterons, et nous irons nous établir à Naples. D'ailleurs, je trouve qu'il fait un peu froid, et que jusqu'ici ce beau ciel de Florence n'a guère soutenu sa réputation. Depuis un mois, il est presque constamment brumeux.

Le voyage à Naples fut résolu. Ils passeraient par Rome et visiteraient la ville éternelle.

(Sera continué demain.)

de ne point se bercer de trompeuses illusions. Il ne lui suffit pas d'apaiser plus ou moins complètement certains troubles matériels, il doit en comprendre la gravité morale, aller au fond des choses et ne pas reculer devant les sacrifices qui le préserveraient du retour périodique de pareilles crises. Le moindre danger de ces complications est de retarder la restauration de ses finances et l'essor de tous les progrès qui peuvent seuls lui assurer de sérieuses conditions de vitalité.

Il lui faut d'une part, apporter un soin de plus en plus scrupuleux dans l'ordonnance de ses budgets et en faire une application rigoureuse ; se créer, par des bonnes mesures économiques, des ressources plus abondantes sans surcharger les impôts, des modalités nouvelles qui satisfassent à la fois l'intérêt du trésor et celui des contribuables, car le mode actuel de perception est la cause la plus réelle et la plus profonde de souffrances pour les musulmans aussi bien que pour les chrétiens. D'un autre côté, l'instruction publique appelle la sollicitude particulière du gouvernement.

Toutes les classes la désirent. Elle fait des progrès chaque jour plus marqués dans les populations chrétiennes, grâce à leur esprit d'initiative. Celle que reçoivent les musulmans est profondément défectueuse et incomplète; elle explique la difficulté croissante de trouver parmi eux des fonctionnaires de tout rang à la hauteur de leur mission. Cette réforme est digne de figurer en première ligne dans les préoccupations de la Porte qui ne peut tarder plus longtemps à l'embrasser dans son étendue. Il n'est pas moins nécessaire que le gouvernement du Sultan se décide à développer sérieusement par des travaux d'utilité générale des richesses immenses dont l'existence semble à peine soupçonnée, et à faire dans ce but déterminé un appel intelligent aux capitaux étrangers qui peuvent seuls vivifier la Turquie, mais que l'inexpérience et les préjugés en ont tenus jusqu'ici éloignés.

Le gouvernement de l'Empereur est pénétré de ces considérations, dont l'expérience des dix dernières années a si complètement fait ressortir l'évidence. Il n'a pas épargné ses conseils; et sans rechercher jusqu'à quel point ils ont été suivis, il les renouvellera, s'il le faut, convaincu que chaque jour qui s'écoule réclame plus impérieusement des solutions efficaces.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Paris, 15 février.

Sans aucun doute, vous avez déjà sous les yeux le texte entier du discours de l'Empereur. Je n'ai donc qu'à vous parler de l'effet qu'il a produit. Dès le matin, Paris, je pourrais dire aussi bien la France entière, attendait anxieusement l'heure de la cérémonie de l'ouverture des Chambres. A midi et demi, le canon annonçait la sortie du cortège impérial se rendant, entre deux haies de troupes, Garde impériale et Garde nationale, au pavillon Denon où se trouve la salle des Etats. A une heure et demie, le canon annonçait la fin de la cérémonie, et la foule allait cherchant partout le discours qu'on affiche en de nombreux endroits aussitôt qu'il a été prononcé.

La première impression a été généralement favorable: c'est bien le langage qu'on attendait du souverain. Ce discours est une sorte de manifeste de la paix, et il rappelle implicitement le projet de Congrès en citant les paroles de Napoléon à Sainte-Hélène sur une confédération des grands peuples. Il expose le rôle de la France dans les grandes questions qui agitent le monde, en Europe comme en Amérique, en Allemagne comme en Orient, et je crois que vous pouvez applaudir au paragraphe qui concerne l'Empire Ottoman et qui, s'il témoigne d'une sympathie pour les Chrétiens, reconnaît les droits légitimes du Sultan. Rapprochez-le de celui où l'Empereur déclare que nos liens avec l'Angleterre deviennent touslesjours plus intimes par la conformité de notre politique. La parole impériale peut aussi ce me semble, vous rassurer sur l'attitude de la Russie disposée à ne pas séparer en Orient sa politique de celle de la France.

C'est enfin la paix que nous annonce l'Empereur, et c'est aussi la liberté. L'heure est arrivée où la tâche du souverain uni aux Chambres est de former les mœurs publiques à la pratique d'institutions plus libérales. En lisant le discours, vous y trouverez la confirmation des renseignements que je vous avais envoyés sur de prochaines réformes économiques.

J'ai dit comment il avait été généralement accueilli. On a, en effet, trouvé qu'il répondait à toutes les questions, qu'il calmait toutes es inquiétudes, qu'il confirmait toutes les promesses, et ne laissait aucun point douteux. Il nous promet une solution pacifique des questions d'intérêt général et nous rassure sur l'avenir, ce qui, pour la majorité était le grand point et le faisait attendre avec la plus vive impatience.

L'Empereur a été acclamé par les Chambres, et son discours fréquemment interrompu par les applaudissements. Napoléon semblait d'abord un peu ému, il était pâle, et c'est d'une voix moins ferme, moins accentuée que d'habitude qu'il a parlé. Après la cérémonie, il s'est rendu en calèche découverte, avec l'Impératrice, au Bois de Boulogne, et pendant toute la promenade, il s'est vu l'objet d'une véritable ovation.

Maintenant je mettrai en regard de l'impression généralement ressentie celle de quelques esprits difficiles qui ne veulent jamais chercher que le mauvais côté des choses, et qui font remarquer, par exemple, qu'à propos de la question d'Orient, la Russie, la Prusse et l'Autriche sont spécialement désignées, tandis qu'il n'est pas fait mention de l'Angleterre. Ces mêmes personnes voient dans le paragraphe qui concerne l'agglomération et la Confédération des grands peuples, comme une sorte de menace pour la Turquie; car, disent-ils, si ce paragraphe a été mis comme une approbation de la politique prussienne, celle-ci n'a qu'à continuer son œuvre de conquête et d'annexion, en rejetant complètement l'Autriche hors de l'Allemagne: mais comme la grandeur de celle-ci n'est pas moins nécessaire au maintien de l'équilibre européen, si elle s'amoindrit ou s'annule en Allemagne, elle doit, pour conserver son rang de grande puissance, s'étendre d'un autre côté, et ce côté est l'Orient.

Les mêmes personnes disent enfin que le paragraphe relatif au Mexique est une espèce de justification du triste dénouement de cette question qui nous a coûté tant de sacrifices.

Je mets en présence, comme vous le voyez, le pour et le contre, ayant d'abord exposé mon opinion personnelle.

Maintenant, il convient d'attendre. Il n'y a plus de commentaires à faire. Les Chambres commencent leurs travaux, et vont se livrer sans retard à l'étude des grandes questions qui nous intéressent, puisque les débats de l'adresse sont supprimés.

Je ne veux pas vous donner des informations prématurées, comme le font déjà quelques feuilles, et risquer de me voir du jour au lendemain démenti par les faits.

C'est aujourd'hui qu'on distribue aux Chambres le *Livre Bleu* contenant l'exposé de la situation de l'Empire, et demain samedi, le *Livre Jaune* ou recueil des documents diplomatiques. Ils se composeront en majeure partie de pièces relatives aux affaires d'Orient. Nous aurons donc de nombreuses interpellations dont la Turquie sera l'objet et auxquelles répondra M. de Moustier.

En effet, les affaires d'Italie, d'Allemagne et du Mexique appartiennent en quelque sorte au passé, et l'on ne peut s'en occuper que d'une façon rétrospective, tandis que la question d'Orient, c'est toujours l'avenir avec ses incertitudes et ses mystères, vaste champ ouvert aux interpellations. Du reste, l'opinion publique se montre de plus en plus favorable aux droits de la Sublime Porte, et le massacre du Pyrée, en éclairant la question d'un jour nouveau, a singulièrement amoindri l'intérêt qu'on vouait, par réminiscence, aux Grecs.

Après ce grand acte de la réouverture des Chambres et le retentissant effet du discours impérial, il faut reconnaître que les autres nouvelles pâlissent singulièrement. Cependant il ne faut pas les mettre complètement de côté, et quelque faible intérêt qu'elles puissent, en ce moment, offrir, il est utile de les enregistrer; car l'opinion publique, qui semble les délaisser aujourd'hui, saura bien les retrouver plus tard.

Il est surtout un fait qui occupe le premier rang, par l'immense sensation qu'il a produite, je veux parler d'une certaine lettre du comte de Chambord au général de Saint-Priest; c'est un petit manifeste comme le dernier Bourbon en fait de temps à autre et qui serait passé inaperçu, sans une circulaire de M. Vandal, directeur général des Postes. D'après la la loi, la police judiciaire a le droit de requérir cette administration de lui livrer les lettres et les plis déclarés suspects. Cette réquisition ayant été faite à l'égard de la circulaire bourbonnienne envoyée un peu partout sous enveloppe et sous forme de lettre affranchie, M. Vandal a adressé à ses subordonnés une circulaire administrative pour leur enjoindre de surveiller et de mettre de côté tous les plis qui leur semblerait contenir le susdit document incriminé.

Le cas est fort délicat; ce n'est pas au *flair* qu'on devine qu'un pli cacheté contient une pièce dont la circulation est défendue, et si la sûreté générale motive et légitime certaines mesures exceptionnelles, il faut que le cas soit assez grave pour faire accepter aux citoyens la suspension temporaire du principe de l'inviolabilité des lettres. Donc l'effet de la circulaire Vandal a été fort grand. Les journaux s'en sont fort occupés, l'administration a répondu par des *communiqués* explicatifs. La responsabilité de M. Vandal est dégagée ; car il n'a fait que remplir son devoir en obéissant à une réquisition légale. Mais la question est là ; cette réquisition était elle suffisamment motivée ? On peut en douter, si l'on en juge par l'émotion produite et qui ne s'est pas encore affaiblie, malgré les évènements qui ont succèdé à la publication de cette malencontreuse circulaire A mon avis, il n'y a de facheux en tout cela que cette publication, car personne n'ignore que la loi donne au gouvernement le droit d'arrêter, dans l'intérêt de la sûreté générale, tout pli suspect à la poste, et bien des procès ont eu lieu où les preuves etaient fournies par des lettres ainsi déférées à la justice. Le malheur est que dans l'espèce, bien des employés pourront se tromper, et l'on se demande à combien de méprises donnera lieu le désir d'arrêter au plus vite la circulation de la lettre du comte de Chambord.

NOUVELLES LOCALES.

S. M. I. le Sultan vient d'ordonner qu'une somme de 250 livres turques fut versée à la Caisse des routes de cette Province afin d'accélérer la construction de la chaussée qui doit relier la Douane au Pont des Caravanes.

S. Exc. Sureya pacha, gouverneur général de Smyrne, a déjà donné en son particulier et dans le même but la somme de dix mille piastres.

On nous rapporte que plusieurs notables, musulmans, grecs et arméniens, voulant suivre ce généreux exemple, sont prêts à donner 40 ou 50 livres chacun.

Les travaux de la route carrossable de Smyrne à Vourla sont à la veille de commencer.

Nous croyons savoir que S. Exc. Sureya pacha se propose de faire relier entre elles par des routes carrossables les villes d'Aïdin Dénisli, Mentéché et Magnésie.

(*Impartial.*)

—

Ce soir, 27 février, grande représentation au Cirque Suhr, donnée au bénéfice de Mlle Pauline Suhr. Les habitués du Cirque ont déjà eu l'occasion d'apprecier le talent de cette gracieuse écuyère et les applaudissements qu'elle recueille chaque soir en sont un sur garant.

Nous extrayons du programme très-varié de cette soirée les exercices suivants qui naus parraissent mériter une mention spéciale :

1° Un grand Tournoi-carrousel. Cet exercice, tout nouveau pour notre ville, sera exécuté par douze des meilleurs cavaliers de la troupe ; M. Suhr commandera la manœuvre. On s'attend à un grand effet produit.

2° Les poses académiques, par les gymnasiarques de la troupe.

3° Les exercices de haute école, etc.

La bénéficiaire exécutera pour cette fois des travaux qu'il n'a pas encore été donné de voir au public de Péra.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

—

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain le 1er mars à 1 heure, précises de l'après-midi.

Le Secrétaire général,
Dr. I. DE CASTRO.

Dépêches Télégraphiques.

—

(*Agence Havas.*)

—

Londres, 25 février, 3 h. 50 m. soir.

New-York. — La Chambre des représentants a aboli la taxe sur les colons.

Vienne.—Un rescrit impérial annonce la nomination du Ministère hongrois.

Liverpool —Coton de Smyrne 11 1|2. lourd.

Dette Générale, 31 1|4 ferme.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS
Coupon détaché

Ouverture du 26 Février	34 02
Clôture du 26 Février	33 38

—

Galata, 25 Février.

Londres 3 m. d. p. Liv. st.	aucune opération.
Marseille, 3 m. date 1 Liv. T.	23 5
Paris,	

—

Télégramme Officiel

De Londres 26 février.

Dette Générale, ouverture	31 —
» » clôture	31 1|4

Constantinople, 26 février.

Céréales.— Les transections en céréales ont été peu animés et la marchandise manque sur place.

La vente pour la consommation locale s'est élevée à environ 20,000 kilés aux prix indiqués ci-dessous. Pour l'exportation la vente a été de 3000 quarter de maïs pour Liverpool par pyroscaphe.

Les transactions en farine ont été aussi nulles, à cause des grands dépôts qui existent.

Odessa 1er qualité jusqu'à l'inferieure	P. 160—135	
Stenia » »	150	130

Prix des céréales.

	Pias. en Mét kil.	
Blés durs Kustendjé	34	—
» » Azoff	36	38
» » Bessarabie	34	37
» » Galatz	31	36
» » Ismaïl	35	37 20
» tend. Roumélie	36	37
» » Ibraïla	29	33
» » Galatz	29	33
» » Bourgas	36	—
» » Varna	34	34 20
» » Baltchik	33	33 20
» » Taganrok	—	—
» » Odessa	—	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumélie	15 20	16
» Danube	15	16
Maïs Danube	18	20
» Roumélie	22	23
» Anatolie	17	18
Seigle	—	—

DÉPÔT.

Blés durs }	90000
» tendres }	
Maïs	—
Orges	—

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 26 Février.

Frêts depuis le 19 courant.

De Berdianska pour Marseille, fr. 4 la charge.

De Berdiadska ou Mariadople pour Marseille, à fr. 4 la ch. autres port d'Azoff, fr. 4 1|4.

D'Eupatorie pour la Méditerranée fr. 4 1|8 la ch.

De Sulina pour le R.-U., sh. 6|3 le quarter.

De Sulina, pour le R.-U., sh 6|6 le quartsr.

De Kustendje pour le R.-U.. sh. 6|6 le quarter.

D'ici pour Liverpool. sh. 5 le quarter par vap.

D'Enos pour la Méditeterranée, fr. 2 3|4 à 3 la charge, Marseille direct. fr. 2 3|4 à 2 1|2.

D'Orfano et Salonique pour Gènes fr. 2 3|4 la ch.

Notes des bâtiments arrivés le 22 Février, qui ont pratiqué à Cavak et Buyukdéré.

—

BALDJIK, bp. hel. *Solon*, c. J. Constantinos, blé.

Du 23 février.

BALDJIK, br. ital. *Jeno*, c. M. Suhor, blé.
IBRAILA, br. hel. *Enossis*, c. P. Beiatoros, blé.
VARNA, br. hel. A. *Michaïl*, c. Cambizzi, blé.

Du 24 Février.

ODESSA, br. aut. *Giorgio*, c. J. Kezzovich, blé.
— bk. ang. *Walswater*, c. C. Mew, blé.
IBRAILA, br. hel. *Caliroï*, c. A. Poulias, blé.
SOULINA, br. ang. *Roket*, c. D. Page, orge.
— br. hel. *Christidi*, c. P. Cipura, blé.
GALATZ, br hel. *Thalassoporos*, c. Curvissianos, blé.
KUSTENDJE, sch. mek *Zantja*, c. Wanglery, seigle.

Du 25 Février,

ODESSA, br. hel. *Goannis*, c. Ch. Drizza, blé.
— bk. rus. *Caroline*, c Hujlmann, seiglé.
ISMAIL, br. hel. *Ephrossini*, c. G. Spiro, bleé.

Dardanelles, 17 Février.

Navires venant de la Mer-Noire ou de Constantinople, et allant dans la Méditerranée

—

FALMOUTH bk. angl *Pacifieo*, cap. Stewart blé.
MARSEILLE br. hell. A. *Jeorghios*, c. Critico, blé.
NAPLES, bk. jerus. *S. Antonio*, c. Morio, blé.

Du 19 février.

FALMOUTH, bk. angl. *Argos*, cap. Genld, blé.

Du 20 février.

FALMOUTH. bk. aut. *Majus*, cap. Lister, blé.
— bk. norw, *Getheon*, cap. Leversen, blé.
— bk. angl. *Hesse Darmstad*, c Comington, blé
MARSEILLE, br. aut. *Fanny V.* c. Vicevich. blé.
— br. hell. *A. Trias*, cap. Poriotis, blé.
— br hell. *Tichi*, cap. Apostolu, blé.
MESSINE, br. aut. *Milostivi*, cap. Petrovich, blé.
ANVERS, bk. angl. *Albert Edward*, c. Todd, blé.

Du 21 février,

MARSEILLE, br. hell *Canaris*, cap Cozias blé.
— br. hell. *A Spiridiou*, cap. Vergotis. blé.
MESSINE, br. hell, *Jeorghios, I*, cap. Foccas, blé.
— br, hell. *A. Spiridion*, cap. Litzas, blé.
— br. hell. *Italia*, cap. Psaris, blé.
— br hell *A Spiridion*, cap. Tizas, blé.
— br hell. *Evanghelistra*, cap Bucavalas, blé.
MALTE, bk. russe *Trucco*, cap Fagerlund, blé.
— bk. russe *Toivo*, cap. Roos, blé.
ANVERS, bk. russe *John*, cap. Lindstrom, blé.

Du 22 février.

FALMOUTH, br. hol. *Maus*, c. Sihabeling, blé.
MARSEILLE, br hell. 2 *Adelfi*, cap. Sofronios, blé
— bk. russe *Osmo*, cap Hanilla. blé
MESSINE, br. hell *Caissaros*, cap. Foucas, blé.
— br. hell. *Calipso*, cap. Ieonomou, blé.
— br. aut. *Igea*, cap. Cattarinich, blé.

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Departs du port du 26 Février

ALEXANDRIE. vap. égyp. *Chebin*, cap. Ahmet, div. march. et passag.
ODESSA, vap. du Ll. aut. *Wien*, cap. Pulich, div. march. et passag.
— vap. russe *Elborous*, cap. Gerard, div. march.
VARNA, vap, du Ll. aut. *Aquila Imp*, cap. Druscovich, div. march. et passag.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 26 FEVRIER 1867

Importation.

Article		Prix	
Cafe, Rio et Cap les 100 okes.	P.	950 —	
» Martiniquect Ceylan	»	—	
» Moka, l'oke	»	14 20—	15
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	
» en pain français se côtent à	»	294 —	295
» pilé id.	»	238 —	240
» pilé de Hollande	»	243 —	245
» » d'Havane	»	—	
» en sacs »	»	210 —	215
Poivre, l'oke	»	6 —	
Girofles	»	6 —	6 10
Canelle	»	16 —	
Indigo Bengale	»	120 —	125
» Madras	»	75 —	80
Cochenille Argentine	»	62 —	
» morellane	»	62 —	
» humide	»	40 —	
Noix muscade	»	32 —	32 20
Camphre	»	25 —	
Thé congou	»	24 —	
» pekoc flower	»	40 —	60
Bois de Campêche, le quint.	»	40 —	
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	125 —	130
» id. 2e id.	»	100 —	
Charbon, New-Castle, tonneau	Sh.	31 —	32
» Liverpool	»	27 —	28
» Cardiff	»	30 —	31
Etain, le quintal	P.	650 —	
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	6 —	6 20
Vitres	Fr	90 —	
Plomb en Saumon le quintal	P.	140 —	
Grenailles assorties anglais	»	160 —	
» France, Belgique et Trieste	»	155 —	
Fer-Blanc, les deux caisses	»	340 —	345
Zinc en feuilles N° 7 à 12, les 100 ok.	Fr.	106 —	107
Vitriol anglais, le quintal	P.	30 —	35
Fer en barres assorties	»	64 —	65
» masses pour clous	»	72 —	72 20
» en feuilles 1/14	»	110 —	
» en cercles	»	90 —	
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	

Article		Prix	
Pointes assorties les 50 kilogrammes	L. t.	1 —	
Soufre d'Italie le quintal	P.	55 —	
Eau de Résine, l'oke	»	4 20—	4 30
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	55 —	
» de Belgique	»	56 —	
» de Trieste (manque)	»	—	
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	17 —	15
» id. de 22 poids	»	13 —	14
» d'Amérique	L. t.	1 —	
Alcool américain	»	1 —	
Cognac en barriques, le litre	Fr.	4 —	5
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	46 —	47
» des Indes	P.	210 —	215
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	116 —	119
» le 10. 50 kilog	»	122 —	125
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	123 —	126
» de Trieste (manque)	»	—	
Chandelles de suif, l'oke	»	9 —	9 20
Suif	»	9 —	
Beurre de Russie	»	10 10—	10 20
Caviar, 1re qualité	»	26 —	27
» 2e qualité	»	23 —	24
Semelle de France, Chateau Renaud, l'oke.	Fr.	5 90—	
» Gavotty	»	5 —	5 15
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 80—	4 90
» Chagrinées (12) (6 kilog.)	»	73 —	
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 30—	
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	76 —	—
» id. 12/20 id.	»	82 —	—
» id. 16/24 id.	»	90 —	—
» id. 20/30 id.	»	105 —	—
» id. 8/14 id.	»	95 —	—
» id. 12/20 id.	»	105 —	—
» id. 16/24 id.	»	115 —	—
» id. 20/30 id.	»	135 —	—

L. T. 100.

Exportation.

SOIES.

Article		Prix	
Demirdech, qualité supérieure	P.	— —	—
» N° 1	»	—	
» N° 2	»	—	
» N° 3	»	—	
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	
» N° 1	»	—	
» N° 2	»	—	
» N° 3	»	—	
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	
» de France	»	—	
» 2e qual	»	—	
Filature de 10 12 et de 11|12.	L. t.	5 75—	5 85
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—	
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	

—

ARTICLES DIVERS.

Article		Prix	
Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	42 —	43
» mince	»	44 —	45
» Turquie 3 à 4.	»	30 —	32
» mince	»	15 —	20
Galles noires, l'oke	»	13 20—	14 20
» vertes et blanches	»	9 —	—
Graine jaune Angora	»	14 —	15
Skilip	»	— —	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	15 —	—
» Yerli des 7 Tours	»	7 20—	8
» de Cesarée.	»	13	13 20
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 20—	5
» de Mouton les 2 pièces	»	18 —	20
Laines de Chevron d'Angora	»	— —	—
» de Bey-Bazar	»	30 —	40
Filicks assortis	»	— —	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	33 —	40
Scammonée l'oke surfin	»	400 —	500

Article		Prix	
Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	Medj.	13 20—	
Gomme Adragante, assortie	P.	30 —	
» Adragante en feuilles	»	40 —	
» Arabique assortie	»	— —	
Cuivre de Tocat	»	— —	
» de Ghiumush Han	»	— —	
Cire Jaune de Trébizonde	»	25 —	
» d'Anatolie	»	24 —	
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 10—	3 20
Graine de lin de Roumélie	»	35 —	38
» d'Anatolie	»	35 —	
Huile d'olive Mételin, Aivali, l'oke	»	8 15—	8 20
» de Crète	»	8 20—	8 30
Raisins Carabournou rouges	»	6 —	
» de Vourla	»	7 —	
» de Tcesmé, noir	»	3 —	
» de Sultanine	»	5 —	5 20
Mastic de Chio	»	95 —	100
Coton Kircagatz et Cassaba	»	11 —	11 20
» Syrie, Chypre, Adana	»	12 —	12
Noisettes de Trébizonde	»	1 20—	1 30
Encens, quint.	»	330 —	
Safranum l'oke	»	320 —	340
» de Roumélie	»	140 —	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	4 —	4 5
» Damiette	»	— —	
Eau de vie de Chio	»	8 —	15
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30—	4
» des Iles (Comandaria de Chypre).	»	8 —	20
Savon de Candie	»	6 10—	6 20
» de Mételin	»	4 30—	5

SMYRNE, vap. angl. *Laconia* cap. J. Cain, div. march. et passag.
MALTE, vap. belge *John Duvid*, cap. Vander Hane, div. march. et passag.
ANVERS. vap. angl, *Brodher Castle*, cap. Wilkin, div. march et passag.

BATIMENTS A VOILES
Arrivées dans le port du 26 Février.

MARSEILLE, br. ital. *Raro*, cap. Sciaflino, lest.
GENES, br. ital. *Emilio*, cap. Figari. lest.
— br. ital. *Giuseppe*, cap. Marchese, lest.
— bk. ttal. *Perohe*, cap Penco, lest.
— bk. ital. *Fede*, cap. Ravenna, lest
— br. ital. *Assunta*, cap, Degregori, lest.
— br.ital. *California*, cap. Olivari, marbes.
— br. ital, *Felix*. cap. Rebeno, lest

AVIS.

L'adjudication du drap d'officiers pour l'armée impériale aura lieu pour la deuxième fois jeudi 16|28 Février, et pour la troisième et dernière fois, lundi 20 février v. s. Aucune offre postérieure à cette dernière date ne sera plus admise.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura les jours sus-énoncés à six heures à la turque.

Séraskérat, le 13|25 février 1867.

AVIS.

La fourniture de cinquante mille ocques de farine pour l'Armée Impériale sera mise en adjudication mardi 21 février v. s.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura; le jour sus-énoncé, à six heures à la turque, avec échantillons.

Séraskérat, 13|25 février 1867.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlyk 76, près du Petit-Champ
PENSION BOURGEOISE.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

AVIS.

Mardi, 21 février (v. s.), aura lieu au Ministère de la guuerre, l'adjudication de la fourniture de l'*Abba* de Maya-Daghi, pour les troupes Impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

Séraskérat, 13/25 février 1867.

AVIS

Jeudi 16 février v. s. aura lieu au ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture du savon de Candie et de Mételin, nécessaire pendant une année aux troupes impériales.

Les personne qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre Dari-Choura, le jour sus énoncé, à sis heures à la turque, en portant en même temps des échantillons.

A VENDRE.

A cause du décès de M. Sester, directeur des jardins impériaux, trois paires des jeunes chevaux d'attelage, provenant des meilleurs haras d'Hongrie.

S'adresser à Jaja effendi, rue Jokousch N° 2 Orta-keuï.

CIRQUE SUHR.

Aujonrd'hui Mercredi 27 février, grande et brillante représentation au bénéfice de
Mlle Pauline Suhr.

Les programmes de chaque soir seront sur les affiches.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES
H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Teké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

GRAND
Café Chantant (Pérès.)
Vis-à-vis le Palais Anglais et Galata-Séraï.

Tous les jeudis à 11 heures grand bal paré et masqué. Entrée libre.
Tous les samedis à 9 heures grand bal paré et masqué. Entrée 10 piastres.
Une tenue décente est de rigueur.
Tout les soirs, Concert.
Les soirs de bals, le restaurant sera ouvert toute la nuit.

LEÇONS.
De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Medjid, N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.
Agents et dépositaires.
L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

A LOUER
GRANDE MAISON EN PIERRE.
N° 8, rue Dervich, N° 8.

S'adresser à M. Rudolf Syz, Mathieu Calovoressi Khan, Ne 22, Stamboul.

AVIS.
CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8|20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie, *payable à la mort de l'assure, avec ou sans participation aux benefices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.
Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin à pierre à trois étages; Appartements pour bureaux ; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement, etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser au comptoir de M. Et. A. Ralli à Galata.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Proprietés pénétrantes et curatives de cet Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la etigne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si, avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si, préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est, par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipele et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs op cet Onguent.

HUILE DE FOIE

naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm.
BOYER r. St-Martin. 225.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser : à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000. etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO
Marchand de Curiosites Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

PILULES DE BLANCARD
A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE
APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg

EXPÉRIMENTÉES DANS LES HÔPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.

Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'iode et du fer, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre scrofuleux (*tumeurs, engorgements, humeurs froides*, etc.), genre d'affections contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*pertes blanches*), l'**aménorrhée** (*menstruation nulle* ou *difficile*), la **phthisie**, la **syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques, faibles ou débilitées.**

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des **véritables Pilules de Blancard**, exiger notre **cachet d'argent réactif** et notre signature ci-jointe apposée au bas d'une étiquette **verte.** — Se défier des contrefaçons.

Blancard

Se trouvent dans toutes les Pharmacies.

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.

IMPRIMERIE CENTRALE
6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues
IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal,

2me Année. --- N° 48.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacen chef. — Affranchir,

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me page. — Annonces, 3 p. la ligne

avant les annonces. — Réclames, 6 piastres la ligne

faits divers. — Corps du Journal, 10 piastres.

[illegible]

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagée d'un mandat a vue sur Constantinople, est. dérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 28 Février.

Nous avions raison hier, en écrivant notre bulletin, lorsque nous disions qu'il valait mieux attendre étant si rapprochés de l'évènement, que de se livrer à des spéculations tout au moins fort hasardées, sur le Parlement de l'Allemagne du Nord. Pendant que nous écrivions en effet, le télégraphe nous transmettait les paroles prononcées par le roi de Prusse à l'ouverture de cette grande Assemblée nationale. Le discours du roi Guillaume est essentiellement pacifique, du moins dans ce que nous en a communiqué l'Agence Reuter. Il est conforme en cela aux discours prononcés par l'Empereur Napoléon et la reine Victoria à l'ouverture des sessions parlementaires en France et en Angleterre.

Après de pareilles déclarations, venues de si haut lieu, il faudrait être vraiment un *alarmiste* à tout prix, pour craindre encore des conflits sanglants. Trois souverains, les plus puissants à coup sur de l'Europe, protestent hautement de leur désir de maintenir la paix ; elle leur est nécessaire à eux-mêmes pour l'œuvre de remaniement intérieur qui s'opère de toutes parts.

Le roi Guillaume a dit aux représentants de l'Allemagne du Nord qu'il est nécessaire de chercher l'union à l'aide de moyens pratiques. Il est certain que l'heure des spéculations a passé ; que les politiques rêveurs si nombreux encore dans la philosophique Germanie cèdent la place aux hommes d'action et de pratique. Les Allemands en masse ont assez fait de théories ; ils ont assez prouvé, et surabondamment même la justice, l'utilité, la grandeur de l'unité allemande ; c'est par milliers qu'il faudrait compter les volumes et les brochures qui traitent de la question ; aujourd'hui la cause est remise aux hommes pratiques ; M. de Bismark, *nolens aut volens*, a appliqué la théorie. En trois pas il a enjambé toute la distance qu'élevaient entre l'idée et la chose toutes les arguties trop souvent incompréhensibles des politiciens trop érudits en vérité. D'autre part, il nous semble assez singulier que le roi reconnaisse la nécessité des voies praticables ; voudrait-il, d'aventure, marcher dans des chemins impraticables?

Quand la constitution du Nord sera assez avancée, on tendra la main aux frères du Sud, on s'entendra avec eux. Il est tout naturel qu'on ne puisse encore faire des avances aux états du midi de l'Allemagne : on ne pourra leur en faire que le jour où l'on sera à même de leur dire sur quel terrain ils vont s'engager et ce que sera le nouveau pacte fédéral. Mais est-il bien certain que le Sud saisisse avec tant d'empressement la main que va lui tendre la Prusse au nom du Nord ; a-t-il si clairement fait voir son désir d'entrer dans la grande Confédération ? Certes, nous n'ignorons pas que de nombreuses manifestations favorables à l'union ont eu lieu dans ces contrées ; mais on peut aussi citer d'autres manifestations, tout aussi nombreuses que les précédentes et qui sont complètement contradictoires. Mais, en admettant que le Sud demande de toutes ses forces son introduction dans un système fédéral où la Prusse règnera sans conteste, que deviendraient les parties allemandes de l'Autriche ? Songerait-on à nier la qualité d'allemand aux populations de ces pays ; et l'unité serait-elle parfaite, si elles ne sont pas comprises dans la Confédération. Nouvelle difficulté, difficile à surmonter et pour l'applanissement de laquelle, il faut demander les moyens pratiques dont parle le roi Guillaume.

Les Allemands s'unissent pour la défense et non pour l'attaque. Cette parole du roi de Prusse a-t-elle grand besoin de commentaires ? nullement, à notre sens. N'est-il pas clair en effet que des agressions venant du côté de l'Allemagne produiraient un singulier effet. Et d'ailleurs, qui attaquer ? La Hollande peut-être ?.... Est-il permis sérieusement de le croire. Que les petits états aient des susceptibilités farouches et arment souvent pour le plaisir seul de faire voir qu'ils peuvent armer, à la grande rigueur, cela peut encore se comprendre, quoiqu'il soit difficile de l'expliquer. Mais raisonnablement peut-on appliquer un semblable raisonnement à la grande Confédération du Nord ?

La nouvelle union est donc purement défensive ; bien plus, elle ne saurait être autrement.

Pour conclure, le resumé télégraphique du discours royal à l'ouverture de l'Assemblée n'apporte rien de nouveau ; on pourrait même dire qu'il n'est qu'une édition *ad usum Germaniæ* des discours usités en semblable circonstance, discours dans lesquels le grand talent consiste à dire beaucoup sans beaucoup dire. Toutefois nous l'acceptons avec empressement parce qu'il est une nouvelle affirmation du maintien de la paix européenne

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

Nous extrayons de divers journaux quelques renseignements sur les projets de loi en préparation :

Le projet de loi sur la presse, dit la *France*, sera porté, la semaine prochaine, au conseil d'Etat.

On assure que le cautionnement des journaux politiques de Paris sera élevé à 80,000 francs, et que le timbre sera fixé, pour tous les journaux sans exception, à 4 centimes.

Le principe des peines corporelles serait conservé, mais les pénalités seraient considérablement adoucies et les cas de condamnations seraient très restreints.

On lit dans le même journal :

Le projet de loi sur le droit de réunion s'élabore simultanément avec celui de la presse, et ce sont les mêmes ministres qui y concourent.

Ce projet, en assurant le droit de réunion pour la discussion des intérêts matériels et intellectuels, et pour la période électorale, doit formellement interdire tout ce qui ferait dégénérer ces réunions en clubs et en assemblées dangereuses pour l'ordre public.

Ainsi, pendant la période électorale, les réunions qui auront lieu dans chaque circonscription ne seront accessibles qu'aux électeurs munis de leurs cartes.

. . . .

D'ailleurs, le projet de loi donnera à l'autorité compétente le droit de fermer immédiatement les réunions, si on s'y permettait des attaques à l'ordre public, aux lois et aux institutions.

L'*Etendard* indique les bases d'un nouveau système de réorganisation de l'armée :

Toute la classe, dit il, même les exemptés légalement et les exonérés, forme le contingent.

Sur ce contingent, on appelle à l'activité le nombre d'hommes fixés annuellement par le Corps législatif; la durée du service d'activité est réduite à cinq ans; après ces cinq années, les hommes passent dans la réserve et y restent disponibles quatre ans, après quoi ils sont entièrement libérés.

La réserve se compose : 1° des hommes qui ont fini leur temps d'activité; 2° des hommes qui ont été laissés dans leurs foyers; pour ceux ci comme pour les premiers, la durée du service dans la réserve est de quatre ans.

Seulement, tandis que les premiers sont entièrement libérés après quatre ans dans la réserve, les seconds passent alors pour cinq ans dans la garde nationale mobile, dans laquelle sont également incorporés tous les exonérés.

En résumé :

Le service actif est de cinq ans ;

Le service dans la réserve est de quatre ans;

Le service dans la garde nationale mobile est de cinq ans ;

Les non exonérés font neuf ans de service, savoir :

Activité, cinq ans; réserve quatre ans; total, neuf ans ;

Ou réserve quatre ans, et garde nationale mobile cinq ans; ensemble neuf ans.

Angleterre.

On écrit de Londres, le 14 février :

« Nous avons des nouvelles sérieuses d'Irlande. Des collisions ont éclaté sur plusieurs points à la fois, et de nombreuses arrestations ont eu lieu. Les troupes sont consignées, prêtes à agir au premier ordre. On va renforcer la garnison de Liverpool et celle des villes environnantes. A Killarney, les fils télégraphiques ont été coupés.

» L'opposition libérale paraît être décidée à combattre à outrance les résolutions ministérielles au sujet de la réforme. On dit que M. Disraeli serait assez disposé à faire des concessions importantes au parti libéral.

» Il doit y avoir, dit-on, la semaine prochaine, dans les salons de lord Derby, une réunion de membres conservateurs de la Chambre des Communes. On y discutera la question d'opportunité, d'acquiescement aux amendements suggérés par l'Opposition. »

On mande de Dublin, mercredi soir :

« Ce matin, à l'arrivée des steamers qui venaient de Holyhead et de Liverpool, il a été arrêté encore 30 individus, dont 21 restent en prison. On n'a point trouvé d'armes sur eux. La plupart des prisonniers qui ont comparu aujourd'hui devant la commission se sont reconnus coupables. Parmi eux était le docteur Power, dont il avait été fait mention si souvent durant les procès des soldats en Cour martiale. »

Par suite des menées actives des factieux irlandais sur divers points du pays, et en conséquence des informations qu'on a reçues relativement aux projets de quelques fenians qui se proposent de manifester leurs sentiments hostiles par des démonstrations contre les dock yards, une vigilance extraordinaire a été enjointe à la police métropolitaine, à qui est confiée la garde des établissements du Gouvernement. Il y a si peu d'ouvriers irlandais employés à Dewonport, qu'on est, à l'égard de ce chantier, fort peu inquiet qu'il y ait des tentatives combinées. Néanmoins, les autorités sont sur leurs gardes, et il y a eu mardi, à ce sujet, une conférence entre quatre directeurs de police du district de Torpoint.

On mande de Chester que, sans l'arrivée très opportune d'un détachement du 54e régiment et de la garde de Londres, la ville de Chester aurait été mise au pillage et saccagée. Les autorités sont sûres maintenant de reprimer l'émeute ou plutôt l'invasion. Le *Manchester Guardian* prétend que, d'après les informations reçues, dans une réunion des frères fenians, il avait été résolu de marcher sur Chester, de se saisir des armes déposées au château, de prendre possession du chemin de fer et se rendre à Holy Head, et de là à Dublin. Les fenians du Lancashire et du Cheshire comptaient être secondés dans cette entreprise par un grand nombre de Yankees fenians récemment arrivés d'Amérique. On croit qu'il y a dans le chateau de Chester plus de 30,000 fusils en dépôt.

On signale l'arrivée à Chester du 1er bataillon des gardes. Le comte Grosvenor est aussi arrivé dans cette ville.

Un grand nombre d'individus suspects sont partis la nuit dernière de Chester pour Warrington et d'autres localités. Beaucoup d'individus suspects sont encore à Chester.

Les premières informations ont été données hier, à sept heures, à Liverpool, par un individu revêtu d'une commission féniane.

Le chef de police de Chester a constaté la présence de 1,400 Irlandais ou Irlandos-Américains qui s'étaient formés en groupes sur les routes principales, sans doute pour converger vers un point central. La municipalité s'est réunie immédiatement. Des volontaires ont été appelés sous les armes. Plusieurs centaines de citoyens se sont enrôlés pour former une police spéciale. On a trouvé près de la ville une grande quantité de cartouches. L'agitation est très-vive à Chester.

Le *Times* critique vivement les paroles que M. Disraeli a prononcées le 11 février soir, en annonçant la présentation des résolutions du Gouvernement au sujet de la réforme électorale.

Prusse.

On dit que la Prusse a cédé à la Saxe, par un traité secret, l'administration de son corps d'armée spécial, en réservant le droit de la Prusse de répartir les troupes, et, en outre, les prestations fédérales.

Le mariage du comte de Flandre avec la princesse de Hohenzollern aura lieu à Berlin au mois de mai, peut-être dès le 1er mai.

Bavière.

Munich, 11 février. — On apprend de bonne source que le Gouvernement prononcera l'ajournement de la Chambre dès que le projet de réorganisation militaire qui doit être présenté demain aura été renvoyé au comité permanent de la Chambre.

D'après des informations considérées certaines, le système militaire adopté à Stuttgardt par les Etats du Sud ne différerait dans ses parties essentielles, du système prussien que par la durée moins longue du service sous les drapeaux.

Le sixième bureau a fait le 12 février à la Chambre la proposition de prier le Roi de présenter des projets de loi pour l'abolition de la peine de mort, pour la suppression du taux légal de l'intérêt et pour un nouveau règlement de la perception de l'impôt sur le malt (orge préparée pour la fabrication de la bière).

La *Gazette de Bavière* du 12 février déclare dénuée de tout fondement la nouvelle donnée par le *Nouveau Fremdenblatt* de Vienne, d'une demande que le prince de Hohenzolern aurait adressée par télégraphe avant son départ pour les conférences de Stuttgardt, à M. de Bismark, afin de savoir quelle serait la position future des seigneurs médiatisés.

Autriche.

Vienne, 11 février. — Le *Nouveau Fremdenblatt* croit savoir que la nomination des ministres pour les pays cisleithans n'aura pas lieu avant la réunion de Reichsrath, le gouvernement voulant attendre le groupement des partis pour pouvoir former un ministère issu de la majorité. Jusque là on ne nommerait que des directeurs pour les différents ministères.

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

VIII

Que devenait Fossette pendant que M. de Barnolf voyageait.

Elle avait quitté le garni de la rue Notre-Dame où ses fleurs manquaient de soleil ; elle était venue reprendre la mansarde de la rue de Venise. Robiquet l'avait encore suivie et il habitait le même étage. Geneviève occupait maintenant la même chambre que Claudine.

Par une triste et froide journée de novembre, les trois ouvrières se trouvaient, comme par le passé, réunies chez Fossette. Elles travaillaient accroupies sur leurs chaufferettes, se serrant les unes contre les autres pour se réchauffer ; car il n'y avait pas de feu dans ce réduit délabré, où le vent sifflait par la fenêtre mal jointe.

De temps à autre elles cessaient de coudre pour souffler dans leurs doigts bleuis par le froid.

Elles ne riaient guère, les pauvres filles ! La morte saison avait duré plus que d'habitude et durait encore. La hausse des cotons avait fait restreindre la confection du linge blanc. Ces huit derniers mois avaient donc été très-difficiles à traverser.

Cependant, grâce aux cinq cents francs qu'avait laissés Mlle Borel, elles avaient pu vivre, bien que l'envoi de cent francs à la mère de Claudine et une maladie assez longue de Geneviève en eussent absorbé une partie. Pour le moment, elles se trouvaient réellement misérables.

Leurs visages pâlis, leurs robes d'indienne fanées, les seules qui n'avaient pu être engagées au mont de-piété, c'étaient là des preuves douloureuses de leur vertu comme de leurs souffrances.

Geneviève, la moins forte et la plus éprouvée par le malheur, était presque méconnaissable. Ses traits tirés et fatigués portaient l'empreinte d'une tristesse navrante. Ses yeux agrandis prenaient tantôt un éclat fébrile, tantôt une fixité qui révélaient un secret désespoir.

Claudine également avait maigri. Son visage, autrefois admirable par ses teintes chaudes qui rappelaient les carnations méridionales, avait pris ces tons pauvres et ternes qui se remarquent chez les ouvrières sédentaires de Paris, privées d'air pur et d'exercice. Cependant elle portait maintenant sur sa figure comme un rayonnement. Elle souffrait moins que les autres du froid ; elle parlait davantage ; elle parlait surtout de Jaclard qu'elle avait revu, qui l'aimait toujours.

Fossette, de temps à autre, au lieu de rire comme autrefois, poussait un soupir ; elle levait sur ses fleurs un regard douloureux ; car ses fleurs aussi souffraient du froid.

Elles cousaient toutes trois des pantalons de grosse toile qu'elles avaient obtenus d'un entrepreneur d'habillements militaires. La maison qui leur avait pendant quelque temps donné de la lingerie s'était fermée. La passementerie n'allait pas non plus. La mode était alors aux garnitures de dentelles noires et aux franges en chenille.

Chaque pantalon leur était payé huit sous, et elles fournissaient le fil et les boutons. En travaillant depuis le petit jour jusqu'à dix heures du soir elles n'en cousaient pas deux. Elles ne gagnaient donc pas seize sous. Avec ce mince salaire, elles devaient se vêtir, se nourrir, se blanchir et payer leur loyer.

En pareille matière, toute réflexion est superflue. Les chiffres parlent, et leur éloquence irréfutable donne le frisson.

Depuis longtemps, Fossette désirait apprendre à faire les fleurs. Pendant l'été, elle avait passé quinze jours dans un atelier de fleuriste ; mais, au lieu de gagner, il eût fallu payer un apprentissage. Elle n'avait donc pu continuer. Le dimanche, elle s'essayait avec du papier commun à imiter ses fleurs ; elle parvenait à faire quelques roses qu'elle vendait à très-bas prix.

Elle était née artiste, cette enfant de la rue. Douée d'un goût très-délicat, d'un esprit plein de finesse, d'un véritable talent d'observation, elle était condamnée cependant, sous peine de mourir de faim, à coudre des pantalons de toile grossière, à meurtrir ses petits doigts effilés, en poussant une grosse aiguille dans cette rude étoffe.

Pauvre Fossette !

— Le gouvernement, dit Fossette, ne ferait-il pas mieux, au lieu de permettre qu'un entrepreneur s'enrichît à nos dépens, d'ouvrir lui même un atelier où les ouvrières qui ont faim iraient chercher l'ouvrage. On nous le payerait alors à peu près ce qu'il vaut réellement. Nous pourrions vivre au moins. Mais huit sous pour un pantalon comme cela! si ce n'est pas révoltant ! Et c'est à prendre ou à laisser. Il y en a tant qui voudraient travailler pour le même prix ! Je le sais bien, nous avons des concurrences terribles : les mécaniques, les couvents, les prisons, et toutes ces demi-bourgeoises qui n'ont pas absolument besoin de leur travail pour vivre, et qui peuvent, comme les religieuses, travailler au rabais. Elles ne réfléchissent pas qu'elles nous ôtent le pain.

— Ah! que signifient les plaintes, repartit Geneviève. Pour moi, il y a longtemps que mon parti est pris, je ne tiens plus à la vie.

— Tais-toi, dit impérieusement Claudine, tu sais bien que tu nous fais de la peine !

— Cependant, reprit elle avec un regard vague. ne vaut-il pas mieux mourir tout d'un coup, en un instant, que de souffrir pendant huit jours, un mois, un an peut-être, toutes les horreurs de la faim ?

— C'est un crime de se tuer, allégua Claudine,

— Quand on ne peut plus vivre cependant, quand on est si malheureux qu'on n'a plus la force de souffrir, ce n'est pas plus un crime que de mourir du choléra.

— Ah ! le fait est que ce n'est pas un métier, celui que nous faisons là. Jaclard a raison, c'est perdre sa jeunesse que de travailler comme cela du matin au soir, et même souvent le dimanche, sans jamais se donner un plaisir.

— C'est vrai, repartit Fossette. On a beau se dire : « Bah ! la vie est faite comme cela. Qu'y faire ? Il faut la prendre comme elle est. » Il vient un moment où le courage se lasse. Je croyais qu'à force de lui rire au nez, je lasserais le guignon ; mais je commerce à croire que ça le vexe et qu'il s'acharne d'autant plus qu'on a l'air de se mo-

Voir le numéro du 27 février.

Vienne, 12 février. — Le journal la *Presse* apprend que des négociations importantes sont actuellement engagées à la résidence du roi de Hanovre à Hietzing, au sujet d'un arrangement financier entre le ministre de l'ancien roi de Hanovre, M. le comte de Platen, et un plénipotentiaire prussien, venu hier de Berlin, et qui a été reçu par le roi Georges immédiatement après son arrivée.

On lit dans la *Gazette de Vienne* du 12 février :

« L'empereur a accordé à Charles Brigth et Anton Smee Ayrton la concession de l'établissement et de l'exploitation d'un fil télégraphique sous-marin soit entre Raguse et Malte, soit entre Raguse et Corfou. »

Suisse.

A Genève, la situation est fort lourde. Le commerce de détail est tué par l'annexion de la Savoie à la France ; l'industrie horlogère va très mal. La population de la ville est en voie de décroissance. Grande misère dans le peuple. Ces causes de mécontentement ne rendent pas populaire le gouvernement *indépendant* qui nous régit. Une partie du peuple et toute la population catholique demeurent en défiance à son égard. (*Union.*)

Etats-Unis,

On écrit de New-York, le 2 février :

« Rien n'a transpiré encore relativement au projet de mise en accusation du président Johnson. Le comité judiciaire continue de délibérer à huis-clos ; il a reçu communication de nombreuses protestations émanant de maisons de commerce et de corporations diverses. Néanmoins l'opinion générale est que les conclusions du comité seront favorables à un bill de mise en accusation. On prétend que le comité doit mander dans son sein le général Grant, afin de s'assurer de ses vues personnelles à ce sujet. Son opinion serait de nature à exercer une grande influence sur les décisions du comité.

» Il est une chose que les radicaux désirent aussi ardemment que la mise en accusation du président, à savoir une réduction considérable des pouvoirs dont dispose actuellement la Cour suprême. Le Congrès doit être au premier moment saisi de diverses mesures à ce sujet.

» On s'attend à une modification complète du bill du tarif, généralement réprouvé par les cercles commerciaux. Ce bill sera remplacé, croit-on, par une mesure moins onéreuse pour les consommateurs.

» Une compagnie américaine a demandé à la législature de New-York une Charte avec droit privilégié pour relier l'Etat de New-York à la France au moyen d'un câble sous-marin. » (*Cor. Havas*)

Mexique.

On a vu, par une dépêche de New York du 11 février, que *le Rhône* avait embarqué 1,500 hommes.

D'autres nouvelles, d'une date antérieure, mais postérieure cependant à celles du *Moniteur* (elles sont du 20 janvier), portent que le corps expéditionnaire français était, à cette date, échelonné entre Mexico et la mer.

Les points de concentration des troupes sont, indépendamment de la capitale, les villes de Puebla, d'Orizaba, de Cordova. Cette dernière est la plus rapprochée de la Vera-Cruz.

Des colonnes manœuvrent en dehors de la ligne pour maintenir les dissidents et donner la main aux détachements de l'intérieur, qui ont reçu l'ordre de rallier l'armée.

Au moyen de ces dispositions, le corps de Cordova viendra occuper la Vera Cruz vers le 15 février ; celui d'Orizaba le remplacera à Cordova ; celui de Puebla ira occuper Orizaba, et enfin le dernier corps quittera Mexico pour venir à Puebla.

Ces mouvements se feront par étapes, et l'embarquement général aura lieu du 25 février au 1er mars. (*Constitutionnel.*)

On lit dans *la Liberté*, sous la signature de M. Duvernois :

En voyant tout Paris oublier depuis trois jours la lettre du 19 janvier pour s'occuper exclusivement de la circulaire par laquelle M. le directeur générale des postes enjoint à ses agents de SURVEILLER nos lettres, on ne peut s'empêcher de se rappeler l'aphorisme de Mirabeau : «Tout peut se pardonner, hormis l'inconséquence.»

Il est évident que, par son programme du 19 janvier, l'Empereur a voulu modifier dans un sens libéral, l'organisation de son gouvernement ; on sait maintenant que la loi sur la presse, sans être ce que nous voudrions qu'elle fût, sera libérale ; on sait que la loi sur les réunions, sans être en harmonie avec le suffrage universel, sera pourtant libérale et démocratique ; enfin la présence des ministres à la Chambre est un fait considérable par ses conséquences logiques plus encore que par ses conséquences immédiates. Il semblerait donc que tous ceux qui désirent la liberté doivent montrer leur satisfaction, et tout au contraire on ne rencontre partout que l'incertitude et la défiance.

L'incertitude est parmi les membres de cette majorité auxquels les ministres vont présenter une loi sur la presse après avoir solennellement déclaré que le décret du 17 février 1852 ne serait pas modifié. Les mêmes ministres qui ont déclaré la liberté inconciliable avec le suffrage universel, qui ont combattu l'envoi des ministres à la Chambre, qui ont repoussé toute modification aux lois sur la presse, vont venir déclarer aux mêmes auditeurs que la liberté est bonne, que la presse doit être libre, que l'expédition des affaires se fera mieux avec des ministres venant eux-mêmes défendre leurs actes devant les représentants du pays. Comment donc la majorité ne serait-elle pas incertaine? Comment ne serait-elle pas indécise ? Comment ne serait-elle pas troublée ?

Si l'incertitude est grande au sein de la majorité, comment ne serait elle pas aussi grande parmi les libéraux? Le jour même où l'Empereur communique son projet aux ministres, les ministres se retirent avec éclat.

— C'est naturel, dit on, l'Empereur va charger des hommes nouveaux d'appliquer sa politique nouvelle. Attendons.

Le soir même, les ministres reprennent leurs portefeuilles, et le ministre qui a combattu les réformes l'an dernier a deux portefeuilles au lieu d'un.

Pourquoi les ministres sont-ils partis s'ils étaient d'accord avec la pensée de l'Empereur ?

Pourquoi les ministres sont-ils rentrés s'ils ne sont pas d'accord avec le souverain ?

Incertitude !

C'est qu'ils sont convertis, dit le public.

Soit ; mais, dès le lendemain, *la Patrie, l'Etendard* font clairement entendre que le pouvoir discrétionnaire, en matière de presse, ne sera pas supprimé.

— Alors, dit le public, c'est que l'Empereur est revenu sur ses projets. La réaction l'emporte.

Soit encore : mais deux jours après les mêmes journaux annoncent la supression de l'autorisation préalable :

— Très-bien ! dit le public ; cette fois, nous voici en pleine liberté.

Et c'est alors que la circulaire de M. le directeur des postes, agissant, à coup sûr, avec l'assentiment du ministre des finances, vient nous rappeler les plus mauvais jours de notre histoire. Au moment où l'on va donner la liberté de fonder des journaux, on porte atteinte à la liberté de la correspondance ; au moment où l'on enlève à l'arbitraire des choses qui y étaient soumises, on y soumet les choses qui y avaient toujours échappé.

Franchement, nous le demandons à tous les hommes de bonne foi, comment l'incertitude ne s'épaissirait elle pas au point de devenir la défiance, lorsqu'on voit de telles contradictions entre la direction que l'Empereur a voulu imprimer à la politique et les tendances que révèlent certains actes ? Comment les esprits impartiaux, les hommes qui veulent l'ordre et la liberté, ne seraient-ils pas profondément inquiets, lorsqu'ils assistent au spectacle de telles inconséquences commises par un gouvernement qui a un si grand pouvoir et qui se trouve en présence de complications extérieures aussi graves ?

Nous le disons sincèrement, nous le disons avec la loyauté, avec la modération que nous avons apportées dans tout ce débat, cela est extrêmement regrettable, et nous en sommes profondément affligé. Oui, nous sommes affligé de voir l'éclat du *motu proprio* terni par les actes en sens contraires des agents du pouvoir. Nous regrettons que l'Empereur, ayant eu la sagesse d'écrire la lettre du 19 janvier, on ait eu la faiblesse d'écrire celle du 24. Nous regrettons qu'au moment où tout le monde attendait la réalisation des promesses de l'Empereur, on ait eu à enregistrer la circulaire de M. le directeur des postes. Nous regrettons que l'administration, à la veille de perdre le pouvoir discrétionnaire sur les journaux, établisse une surveillance discrétionnaire sur nos lettres.

Et si nous le regrettons, ce n'est pas pour nous, qui n'écrivons aucune lettre qu'on ne puisse lire, c'est pour l'Empereur lui-même, auquel on fait perdre par des mesures inutiles le bénéfice d'une initiative méritoire, d'un acte de haute sagesse ; nous le regrettons pour notre pays, parce qu'il ne faut pas que devant l'Europe, qui nous regarde, le gouvernement ait l'air de ne pas savoir exactement lui même ce qu'il veut et où il va.

Nous le répéterons dix fois, cent fois, tous les jours, l'empire pouvait se dispenser d'entrer dans la voie libérale où l'a placé la lettre du 19 janvier ; mais puisqu'il a eu la sagesse d'y entrer, il faut qu'il s'y maintienne. Il ne faut pas qu'il y ait deux politiques : une politique de liberté, sincèrement proclamée par l'Empereur ; une politique de résistance, pratiquée par les ministres, car s'il en devait être ainsi, le gouvernement perdrait peut-être l'appui de ceux qui redoutent la liberté sans gagner l'appui désintéressé de ceux qui la désirent et qui en ont accueilli la promesse avec une loyauté sans réserve.

On lit dans l'*Etendard* :

Plusieurs journaux expriment la conviction que l'incident survenu à propos du manifeste du comte de Chambord fera l'objet d'une interpellation dans les Chambres.

Nous en sommes convaincus comme eux.

Le gouvernement ne refusera certainement pas cette occasion, tout en maintenant son droit incontestable d'arrêter la circulation des pièces séditieuses, d'affirmer énergiquement son respect pour l'inviolabilité des correspondances privées, à laquelle il n'a été, Dieu merci, porté aucune atteinte à la suite de la circulaire de M. le directeur-général des postes du 24 janvier dernier.

A coup sûr, si cette circulaire n'eût pas existé, nous ne nous en plaindrions pas.

Les journaux de l'opposition s'en sont emparés, pour la commenter, comme c'était leur droit, et ils en ont fait sortir des conséquences qu'avait sans doute pas prévues l'honorable fonctionnaire qui en avait pris l'initiative, et à qui en revient au fond la responsabilité.

On voit clairement que l'*Etendard* blâme la mesure. Quant aux conséquences que les journaux ont fait sortir de la circulaire Vandal, elles ne sont nullement forcées, elles sont malheureusement trop naturelles ; elles aboutissent toutes à ce fameux article 75 de la Constitution de l'an VIII qui persuade aux fonctionnaires que le droit commun n'est pas fait pour eux.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Paris, 15 février.

Je n'ai pas besoin de vous signaler le décret paru vendredi dernier au *Moniteur* et portant règlement des rapports du Sénat et du Corps législatif avec l'Empereur et le Conseil d'Etat. Vous le connaissez déjà et vous n'y aurez rien trouvé que je ne vous eusse déjà annoncé. Il n'est que la confirmation officielle de tous les renseignements qui vous sont parvenus. Un seul point n'est pas confirmé par ce décret, je veux dire les séances du Sénat.

Je ne vous parlerai pas non plus de la préparation de la loi sur la presse, et du nouveau projet de réorganisation militaire.

Les journaux de cette semaine confirment toutes les informations que je vous ai déjà envoyées à cet égard, et maintenant le plus sage est d'attendre la publication des projets de loi soumis à la délibération du Corps législatif, sur la presse, la liberté de l'imprimerie, l'armée, le droit de réunion.

Je vous signalerai une note du *Moniteur* qui dément le bruit de la prochaine suppression des octrois, et qui déclare que le gouvernement, après avoir étudié un projet de loi soumis à son attention et ayant pour objet de confier aux Chambres la discussion et la fixation du budget de la ville de Paris, a jugé qu'il valait mieux ne pas y donner suite. Il a sagement fait, car ce projet de loi était attentatoire aux libertés municipales qui ont, sur la vieille terre de France, précédé de plusieurs siècles les autres libertés et qui ont survécu à quelques unes d'entre elles.

Lisez aussi dans la feuille officielle un rapport du ministre du commerce et de l'agriculture et un décret de l'Empereur, relatifs au moyen d'introduire et de développer les connaissances agricoles dans les écoles primaires. Excellente mesure qui rendra à l'agriculture une foule d'aptitudes et de bras qui s'en éloignent de plus en plus depuis plusieurs années. L'industrie est une grande chose et une des plus importantes sources de la prospérité nationale, mais il ne faut pas qu'elle annule l'agriculture en lui enlevant les forces dont elle a besoin. Il faut que toutes ces forces se répartissent dans d'équitables proportions et s'équilibrent prudemment, sinon il y a péril pour les intérêts généraux et privés. Si l'on s'occupait davantage d'agriculture, et moins exclusivement de commerce et d'industrie, peut-être y aurait-il moins de faillites à signaler. Le nombre en augmente chaque jour, et dans le courant du mois de janvier, le tribunal de commerce de la Seine a prononcé *cent soixante dix* jugements de déclarations de faillite. Ce chiffre a une terrible éloquence.

Espérons que le mouvement d'affaires auquel donnera sans aucun doute l'Exposition Universelle détournera le commerce parisien de la pente fâcheuse sur laquelle la mauvaise chance l'entraîne.

On compte beaucoup sur cette Exposition, et l'on s'en occupe avec une fièvreuse ardeur. Cette manifestation aura toutes les proportions qu'on veut lui donner, et l'on parle plus que jamais de la visite de plusieurs souverains parmi lesquels il faudrait, dit-on, ranger le roi Victor-Emmanuel. Aussi est-il question de la prochaine nomination du prince Napoléon à la présidence de la commission pour l'Exposition, dont il s'était démis il y a un an. La présidence honoraire fut donnée au Prince Impérial, et la présidence de fait exercée par M. Rouher. Mais s'il s'agit de recevoir des Princes, des Souverains étrangers et de leur faire les honneurs de l'Exposition, un prince seul peut se charger de cette tâche, et le Prince impérial est encore trop jeune pour la remplir. De là le bruit que je viens de mentionner.

Un courant d'idées moins pacifiques me détourne de l'Exposition et me transporte sur le glorieux champ de bataille de Montmirail. C'est là, au milieu des populations qui, en 1815, firent si chèrement payer aux armées étrangères l'invasion de la France, tinrent en échec, intrépide poignée de paysans, douze cent mille Prussiens, Autrichiens et Russes, et sauvèrent presque, par un héroïque effort poussé jusqu'au martyre, cette pauvre et noble patrie que d'autres trahissaient, c'est là, dis-je, qu'une colonne commémorative, surmontée de l'aigle, vient de s'élever, hommage au plus pur patriotisme, et en même temps au génie de l'homme que cette défense de la France envahie a fait plus grand que toutes les campagnes de l'Empire. M. le comte de Niewerkerke avait été chargé par l'Empereur de le représenter à la cérémonie d'inauguration de ce monument que je préfère à l'Arc de Triomphe de Paris.

L'enthousiasme des populations, à cette cérémonie, servira à prouver que cet immense effort de 1815 n'a pas épuisé le patriotisme français. Ce monument de Montmirail n'est pas une glorification de la guerre, il n'est pas une menace; c'est un avertissement!

Je ne vous parlerai pas de la clôture du Parlement prussien et du discours du roi Guillaume; vous le connaissez déjà. Ce que vous savez moins peut être, c'est que ce roi propose à celui de Danemark de lui restituer la partie septentrionale du Schleswig, y compris Alsen et Düppel, à condition que cette partie sera réunie au Danemark avec le caractère d'union personnelle, et que le roi Christian entrera dans la Confédération de l'Allemagne du Nord, en qualité de possesseur du territoire restitué.

Je n'ai rien à vous dire de la formation d'un nouveau ministère hongrois. Je n'ai là-dessus que les informations qui sont transmises à nos journaux par la presse autrichienne.

J'en dirai autant, au sujet de la grande manifestation réformiste qui a eu lieu lundi à Londres, à Agriculture-Hall, du discours de M. Disraéli, ainsi que des troubles fénianistes de Chester. L'Angleterre subit, en ce moment, et plus fort que jamais, sa crise sociale et politique. Mais ce que nous ne saurions trop admirer, c'est ce droit de réunion, si largement et si sagement exercé par le peuple anglais, et si scrupuleusement respecté par le gouvernement.

Le ministère italien n'a pas eu les mêmes scrupules, et a empêché à Venise un meeting ayant pour objet la question religieuse. Le Parlement a pris parti pour le droit de réunion dont le ministère contestait l'exercice, et celui ci a dû se retirer devant un vote désapprobatif.

Le Parlement a été à son tour dissous au moment où il allait donner un grand exemple aux autres nations en votant l'abolition de la peine de mort et toute une réforme dans les peines corporelles, suppression des bagnes et des fers, division précise des crimes et des expiations, banissement pour les uns, réclusion pour les autres ! Je vous l'ai déjà dit, le Parlement de Florence n'oublie pas que l'Italie fût la patrie de l'illustre Beccaria.

On donne comme officielle la nouvelle du mariage du comte de Flandre avec la princesse Marie-Louise de Hohenzollern-Sigmaringen. Le roi de Prusse a donné son consentement à ce mariage qui aura lieu au mois de mai et qu'on considère comme un indice de rapprochement politique, d'alliance même, entre la Prusse et la Belgique. Croyez-vous aux alliances politiques qui ont pour base des mariages princiers ? J'y crois médiocrement, pour moi; les liens de famille n'ont pas une grande solidité dans les hautes régions et ne tiennent pas devant certaines considérations d'intérêt national ou d'ambition souveraine : soit dit en thèse générale, et sans application spéciale.

D'Amérique, rien de plus nouveau que la venue de nos troupes, et un bruit d'après lequel l'empereur Maximilien abdiquerait décidément et rejetterait sur la France la responsabilité de la non réussite de son éphémère monarchie. On écrit de New-York que, si le président Johnson était mis en jugement, ce serait au général Grant qu'on confierait la présidence provisoire. Si le pouvoir de civil qu'il était aux Etats-Unis, se fait militaire, les républicains d'Outre-mer pourront regretter un jour la mise en jugement du loyal et énergique successeur de Lincoln.

Je n'ai pas à vous apprendre que Joseph Karam devient l'hôte de la France sur la terre africaine. Le maréchal Mac Mahon vient, dit-on, de désigner Constantine pour lieu de résidence à l'ex-agitateur du Liban.

Lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, à Paris, ne conservera ce poste que juste le temps nécessaire pour recevoir le prince de Galles attendu pour l'ouverture de l'Exposition. Il prendra alors sa retraite et sera, dit-on, remplacé par lord Lyons, actuellement à Constantinople. Enfin, l'on parle de l'envoi en votre ville de lord Stratford de Redcliffe, sinon comme ambassadeur, du moins comme commissaire extraordinaire chargé de seconder, de concert avec le représentant de la France, les efforts de la S. Porte dans la phase actuelle de la question d'Orient.

---

quer de lui. Scélérat de guignon, va ! Tiens! pas moins, voilà encore pour toi.

Et appuyant son pouce sur le bout de son nez, si finement retroussé, elle envoya par ce geste, vulgairement appelé pied de nez, un défi au destin.

Elle voulut rire, mais c'est à peine si ses fossettes purent se dessiner dans ses joues raidies par le froid.

— Pourquoi, dit-elle à Claudine, n'acceptes-tu pas la proposition de Jaclard, et ne prends-tu pas cette place de dame de comptoir ? Au moins, là, tu aurais chaud et tu serais nourrie.

— J'attends Madeleine, qui m'a défendu de m'engager avant son arrivée.

— Avant son arrivée, reprit Fossette, elle en parle à son aise ! Et si la place allait être prise ?

— Ah ! tu ne me dis pas toute la vérité, reprit Geneviève ; tu as peur de me faire de la peine. Voilà pourquoi tu hésites. C'est encore moi qui suis cause...

— Allons ! va te mettre ces idées là dans la tête, s'écria Claudine. Non, ce n'est pas cela.

— J'ai bien entendu ce que tu disais l'autre soir à Jaclard : « Je ne puis la laisser dans l'état où elle est. » Claudine, si tu m'aimes, tu prendras cette place.

— L'affaire est arrangée. Jaclard a obtenu qu'on attendrait encore quelques jours. Là, es-tu contente ? D'ailleurs je suis presque sûre que Madeleine s'opposera à ce que j'entre dans un café comme dame de comptoir.

Geneviève poussa soupir.

— On n'entend pas Robiquet, dit tout à coup Fossette. Il n'a pas encore chanté son refrain du matin.

— C'est le froid qui lui gèle l'amour sur les lèvres, repartit Claudine.

— Voilà onze heures pourtant, et il ne pense pas à notre déjeuner. (*Appelant*) Monsieur Robiquet! Pas de réponse ? Mais où donc est-il allé sans seulement montrer le bout de son nez en passant ? Cela m'intrigue.

— Reporter son ouvrage sans doute, dit Geneviève.

— Oh ! non, il y est allé hier. C'est que j'ai une faim canine

— Chut ! quelqu'un monte. C'est lui, fit Claudine.

Un instant après, la porte s'ouvrit ; mais, au lieu de Robiquet, on vit apparaître la mère Blancheton.

— Comment, déjà ! s'écrièrent les jeunes filles.

— Oui, j'ai eu de la chance ce matin ; j'ai tout vendu, sauf ces trois belles pommes que je vous ai gardées, mes petites biches, pour assaisonner votre pain sec. Dam ! c'est pas trop réchauffant les pommes par la bise qui court. Il vaudrait mieux un bon bifteck. Et quand on pense que là, toutes les trois, aussi jolies que vous êtes, vous pourriez être habillées comme des princesses et souper à la Maison-d'Or, au lieu de grignoter votre pain dur, et de grelotter sous vos robes d'indienne ! Tenez, il m'en vient les larmes aux yeux, tant je trouve ça beau, trop beau même ; et je me dis : « Ces pauvres petites, bien sûr qu'elles regretteront plus tard leur belle jeunesse ; car cette vertu, à qui cela profite-t-il ? Peut-être trouveront elles à épouser des ouvriers, des ivrognes qui les éreinteront de coups et qui ne leur laisseront que les yeux pour pleurer. Et, sur leurs vieux jours, elles feront comme la Blacheton, elles crieront dans la rue : Un sou les reinettes ! un sou ! Je sais bien qu'avec les beaux messieurs on ne s'enrichit pas toujours ; mais on a la chance d'épouser un prince, ça s'est vu quelquefois, mes petits agneaux. Et puis, en tout cas, ma foi, on s'est un peu amusé dans sa jeunesse! Ah ! si j'avais encore vingt ans !

— Mais, mère Blancheton, c'est très-immoral tout ce que vous nous conseillez là. Vous nous poussez au vice, dit Fossette en riant.

Hélas ! la mère Blancheton avait été profondément démoralisée par la misère. En parlant ainsi, elle croyait donner d'utiles conseils à ses voisines. Comment, en effet, les malheureux qui ont perdu tout espoir d'amélioration conserveraient-ils des instincts moraux élevés, quand, à chaque instant, leur sentiment de justice est révolté par les souffrances imméritées qu'ils endurent, par le spectacle du vice prospère, de la vertu pauvre et dédaignée.

— Au moins, mère Blancheton, ajouta Claudine, il ne faudrait pas nous décourager davantage.

— Moi, vous décourager, mes pauvres enfants ! Vous ne me comprenez pas. Tenez, puisqu'il faut vous le dire, jamais jusqu'à présent je ne m'étais repentie d'être restée une honnête femme. Mais c'est depuis que je vous vois là, toutes les trois, vous esquinter à tirer l'aiguille sans arriver à vous nourrir à votre faim et à vous habiller un peu chaudement, que je me dis : Il faut en convenir; trop, c'est trop. Et ma foi, je ne puis regarder cela d'un air tranquille. J'en ai des envies de pleurer. Vraiment le sort n'est pas juste. Il y a du mal qui devrait être permis. Quand ces pauvres petites s'amuseraient un petit brin !

— Et la morale, mère Blancheton, la morale, répéta Fossette.

— La morale... C'est les heureux qui parlent de cela. C'est facile à eux, qui ont du pain à manger leur saoûl. Ils en parlent beaucoup, oui ; mais faut voir ce qu'ils font en cachette. Blancheton a été valet de chambre dans une grande maison ; il en racontait de belles sur le compte de ses maîtres, allez! En voilà qui s'amusent et qui ne se gênent guère. La morale, c'est pour les misérables ; comme s'ils n'avaient pas déjà assez de travailler et de souffrir... C'est vrai qu'à la place des millionnaires nous en ferions peut-être autant.

— Ma pauvre mère Blancheton, répliqua Fossette, vous seriez jeune et vous seriez riche, que vous feriez encore comme vous avez fait. Quand on est fière et honnête, voyez vous, il y a des choses qu'on ne peut pas faire. Pour moi, j'aimerais beaucoup mieux mourir que de recommencer ma vie passée.

— Allons, vous avez peut être raison. Mettons que je n'ai rien dit.

En ce moment, on entendit dans l'escalier la voix de Robiquet qui chantait joyeusement :

Pour tant d'amour...

Et on le vit entrer portant un panier de charbon, plusieurs fagots de petit bois, un long pain sous son bras, puis un cabas d'osier dont le couvercle soulevé laissait apercevoir des paquets de toutes les couleurs.

Robiquet était rayonnant.

Les ouvrières et la mère Blancheton ouvraient de grands yeux.

Il jouissait de leur surprise.

— Les mines de la Californie, mesdemoiselles, que je vous apporte ; les mines de la Californie ! Tenez, regardez.

(*Sera continué demain.*)

NOUVELLES LOCALES.

Depuis quelque temps une bande de huit voleurs exploite Péra et Galata ; ils s'adressent et aux maisons et aux boutiques. Avant-hier soir, armés de barres de fer et d'autres outils à l'usage des voleurs, ils ont tenté d'ouvrir un magasin de la rue Asmali-Mesdjid. Surpris par une patrouille de zaptiés, ils ont pris la fuite, mais les zaptiés les poursuivirent. Près de se voir arrêter, les voleurs qui portaient des revolvers ont fait feu sur les agens de la force publique qui par bonheur n'ont pas été atteints. Un des voleurs se voyant sur le point d'être arrêté et ne pouvant, dans sa fuite précipitée, recharger son revolver, a voulu frapper d'un coup de couteau le zaptié qui a paré le coup avec son sabre et a blessé grièvement le voleur. Un des zaptiés a été blessé à l'épaule d'un coup de pistolet.

Quatre voleurs ont été arrêtés ; la police est à la recherche des autres.

Ce sont tous des repris de justice, les uns se sont échappés du bagne, les autres avaient été libérés des galères à l'expiration de leur peine.

Nous nous proposons de revenir sur ce sujet.

—

La direction du Théâtre Français annonce pour demain une représentation au bénéfice des pauvres Nous constatons avec plaisir que c'est M. Manasse qui prend cette initiative ; elle sera, espérons-le, suivie par les autres théâtres de Péra. Bien qu'un sentiment dicté par la charité amènera seul la foule au théâtre français, nous ferons remarquer que le *Voyage de M. Perrichon* est l'une de plus jolies pièces du repertoire.

FAITS DIVERS.

—

Il y a sur la médecine un joli mot d'un docteur sceptique.

On lui demanda un jour :

— Quel est celui de vos confrères qui, selon vous, laisse mourir moins de malades?

— Celui qui a la moins grande clientèle, repondit-il imperturbablement.

—

Après avoir passé deux mois en voyage pour affaires, M. C..., homme d'un certain âge, rentrait chez lui.

Ce matin, en cherchant dans la toilette de sa femme, il trouve le portrait carte d'un jeune homme qu'il ne connaît point.

— Qu'est-ce que c'est que cela, dit il furieux.

Ça, mais ne te reconnais tu pas, répond son épouse, ce sont tes yeux, ton nez, ta bouche.

— C'est possible, mais j'ai la barbe blanche et ce monsieur l'a noire.

— Eh bien, c'est justement pour cela que je l'ai acheté, je voulais me figurer comment tu devais être à vingt-cinq ans.

—

Dans la baie des Trépassés, le capitaine d'un brick breton brisé par la tempête s'efforçait avec un mousse de gagner le rivage.

Accrochés tous les deux à un débris de mât, ils invoquèrent la patronne des mariniers et firent vœu, s'ils étaient sauvés, de faire à pied le pèlerinage de Notre-Dame-d'Auray, et, pour le rendre plus pénible et plus méritoire, de mettre des pois dans leurs souliers.

Ils atteignirent le rivage, et, après s'être réconfortés, se mirent immédiatemant en devoir de remplir leur vœu.

Ils achetèrent donc un boisseau de pois et prirent dévotement le chemin d'Auray.

Ils n'avaient pas fait une lieue que le capitaine se laissait tomber sur le bord de la route en déclarant que ses pieds étaient horriblement meurtris.

— Je ne puis aller plus loin, dit-il, je souffre l'enfer... le vœu est impossible à remplir.

— Impossible, pourquoi ? demanda le mousse dispos et gaillard.

— Oh ! ces pois me font un mal insoutenable... Comment diable fais-tu, toi, pour les supporter ?

— Moi, répondit le gamin, c'est bien simple, avant de partir je les ai fait cuire!...

—

Une trouvaille de M. Richard Scott dans le *Paris Magazine.*

On raconte qu'avant de partir pour l'immortelle campagne de Bohême, le feld-maréchal *** passait en revue les trois premiers bans de la landwher.

Arrive un groupe de conscrits

— Qu'ils aillent rejoindre le quatrième ban ! fait le maréchal.

La revue a lieu.

Quand le défilé est terminé, le maréchal se tourne vers un de ses aides de camp :

— Hé bien ! que sont devenus ces hommes à qui j'avais ordonné de rejoindre leur ban !

Mon maréchal, ils sont tous partis pour Ostende !

—

Dans un omnibus du chemin de fer allant de la Porte-Maillot à Courbevoie, monte un jeune gars de la banlieue qui répandit incontinent autour de lui une odeur d'ail à déconcerter le cocher de la voiture lui-même.

— Sacrebleu ! dit mon voisin au jeune Gavroche campagnard, que tu pues l'ail, mon garçon !

— Oh ! ça ne fait rien, répond imperturbablement celui-ci, j'y suis habitué.

Et il se carra dans la voiture, comme si elle lui appartenait, et fouette cocher.

—

X... se portait à ravir, mais prévoyant, comme tout vieux garçon, il veut faire son testament, et, pour ce, il s'adresse à Me J..., notaire, en outre son ami, auquel il a l'intention de laisser sa fortune, et lui demande un croquis de testament olographe.

J... lui fournit le croquis où il laisse en blanc les sommes légués : X,.. copie le testament,, et, à sa mort, J.., ouvre le testament ; il était complet et valable, mais X... s'était contenté de copier et il avait légué des sommes en blanc à son ami.

—

Le *Nord* nous révèle un dentiste libéral qui, appelé à témoigner devant un tribunal belge, a refusé de prêter serment dans des conditions assez comiques.

— Pourquoi refusez-vous de prendre la divinité à témoin de votre serment ? a demandé M. le président au témoin.

— Parce que je ne veux pas compromettre la divinité.

— En quoi compromettriez-vous la divinité en l'invoquant à témoin de votre déclaration ?

— Dame ! monsieur le président, de plusieurs façons ; par exemple, dans le cas où je ferais un faux témoignage.

— Ce n'est pas la divinité que vous compromettriez alors, mais bien vous-même, répliqua le magistrat.

Il n'a point insisté, d'ailleurs, et l'honorable dentiste, plus heureux que Galilée, n'a pas eu de concessions à faire.

VARIÉTÉS.

LA TRIBUNE

—

La nouvelle tribune ne diffère de l'ancienne que par son revêtement, qui est d'acajou au lieu d'être de marbre.

L'ancienne était celle du Conseil des Cinq Cents, qui siégeait sur l'emplacement de la salle des séances actuelles, laquelle, commencée à la fin du règne de Charles X, ne fut terminée qu'en 1882. Un des questeurs, M. de Laborde, père du directeur des Archives de l'empire, voulant en exprimenter l'acoustique, y réunit quelques députés la veille du jour de l'inauguration, et étant monté à la tribune, y déclama la première scène du troisième acte de *Tancrède*, accommodée pour la circonstance :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !
Qu'avec ravissement je vois ce séjour !
Cher et bon Dumeilet. . . . . .

Le cher et bon Dumeilet, substitué à Aldamon, était le second questeur.

L'architecte de la Chambre, M. de Joly, avait, dans l'in-folio qu'il a consacré au Palais-Bourbon, prévu le sort réservé par la Providence au second rang de tribunes.

« Cette tribune, dit-il, entièrement indépendante de la construction de la salle, peut être démontée en très peu de temps sans qu'il soit nécessaire de toucher à la construction. Des colonnettes en fer, placées derrière les colonnes de marbre et des crapaudines scellées dans le mur circulaire, supportent des châssis en fer destinés à recevoir les plaques de fonte formant le plancher; ces plaques, décorées de caissons avec rosaces grecques et autres ornements, sont assemblées dans des rainures pratiquées sur les fers des châssis. C'est immédiatement sur ce plancher que reposent les banquettes destinées au public. »

Cet architecte avait du flair, et comme le colonel de Scribe, il doit être content.

La satisfaction du public n'est pas moindre, car il n'entrait à la Chambre qu'à grand'peine et n'en sortait que plus difficilement encore. On me raconte qu'un jeune abbé, placé sur la première banquette, faillit être étouffé sous une grappe de spectateurs forcenés, et que ne pouvant s'échapper, il se résigna à s'endormir... avec un tel abandon qu'il réveilla l'huissier posté du côté de la gauche. Celui-ci s'empressa d'aller lui rendre la pareille.

Quant au rétablissement de la tribune des orateurs, on ignore ce qu'en pensent *in petto* les députés. Les muets n'ont qu'a y gagner : ils entendront. Mais les autres ?

M. Thiers dit, lorsqu'il apprit la grande nouvelle :

— Tant pis, je m'étais habitué à parler de ma place.

A quelles appréhensions ne doit pas être en proie le commun des orateurs, si un homme, qui y paraissait si à l'aise, craint de gravir de nouveau les dix marches de cette estrade ?

A vrai dire, la tribune est une sorte de pilori,—même pour les avocats.

Cette espèce s'acclimate mal à la Chambre, sauf quelques éclatantes exceptions.

Ils sont coutumiers d'une certaine éloquence et de certains gestes qui jurent sous le costume de l'emploi.

Je vois encore l'un d'entre eux portant, par un mouvement mécanique, sa main droite sous son bras gauche jeté en avant, — pour réprimer les écarts de sa robe... L'Assemblée constituante se fondit dans immense éclat de rire.

M. de Cormenin, qui n'avait jamais pu qu'ânonner à la tribune, prit le parti de se taire et motive sa résolution en termes quelque peu superbes : « Pamphlet, ma bonne et forte lame, que j'ai toujours pendue à ma gauche, je ne te quitterai pas pour aller combattre à la tribune avec un sabre de bois. » Mais s'il résigna son sabre de bois, il voulut montrer aux autres à s'en servir.

Il recommande aux orateurs de prendre garde à leur tenue et à leur attitude, et de ne se distinguer ni par la recherche ni par le négligé de leur mise. De plus, il les conjure de ne pas escalader les marches de la tribune. Pourtant, sans que cela leur nuisit en rien, Arago avait le sans façon d'un savant (longue redingote noire, cheveux ébouriffés), et Laffitte affichait quelque élégance (habit vert foncé, gilet jaune, bas blancs et souliers vernis) ; — le général Foy et le général Lamoricière semblaient monter à l'assaut ; — le duc de Fitz James prenait du tabac et éternuait, comme s'il eût été dans son cabinet.

Il y a des députés; dont le premier mouvement oratoire est de boire le verre d'eau sucrée traditionnel, et quelquefois ils n'attendent pas qu'on ait enlevé celui qu'a entamé le » préopinant ». Ce sont les trembleurs. Ils ont le gosier desséché, comme les condamnés à mort, selon la remarque de M. Lélut que s'est approprié Balzac.

Un jour, Eugène Sue dit à un représentant de ses amis en sortant de la salle des séances;

— Demain, je répondrai aux attaques dont j'ai été l'objet aujourd'hui.

— Vous aurez tort.

— Pourquoi ?

— Parce que vous pouvez, par un pas de clerc, compromettre la réputation que vous vous êtes acquise comme romancier. Vous ne savez pas ce que c'est que la tribune ! Tenez, essayez-en. Mêlez-vous aux représentants qui y montent quotidiennement pour lire des pétitions, et vous jugerez de l'effet que cela produit.

Eugène Sue tenta l'épreuve et ne peut articuler que le commencement de la phrase consacrée : « Citoyens représentants, la pétition que j'ai l'honneur de déposer... » Les conversations particulières, au bruit desquelles ce défilé avait lieu, s'étaient arrêtés tout coup. Toutes les oreilles étaient tendues, tous les yeux étaient braqués sur l'auteur des *Mystères de Paris*, qui des cendit tout penaud et dit à son ami :

— On ne m'y reprendra plus.

Une tactique passée dans les habitudes parlementaires était, lorsqu'un député voulait parler de sa place, de crier :

— A la tribune !

— Mais je n'ai qu'un mot à dire, objectait le patient.

— A la tribune ! répétait-on impitoyablement.

Celui qui parle de sa place se sent soutenu par la bienveillance de son milieu qui, non content de l'encourager, le souffle à l'occasion. Il est facile de comprendre l'effroi que doit causer l'isolement de la tribune.

L'orateur, qui a montré le plus de sang-froid est l'homme qui s'est montré aussi, comme président, le plus maître de lui-même. M. Dupin, avant de se lancer, tâtait la majorité. Un sténographe lui ayant fait observer que l'exorde d'un de ses discours était émaillé de phrases inachevées :

— Je le sais bien, dit-il, et vous devriez le savoir, car je ne procède jamais autrement. Quand je m'aperçois, au début, que je suis entré dans un ordre d'idées qui blesse le sentiment de la Chambre, je passe à un autre... Si je n'ai pas plus de succès, je fais encore volte-face... Je ne vais droit devant moi que lorsque j'ai trouvé le joint.

Il répondit au même sténographe (mort à la peine) qui l'interrogeait de l'œil pour savoir s'il fallait transcrire une impertinente citation de Pline décochée du fauteuil au représentant Nadaud :

— Mettez, il ne sait pas le latin.

Quoi de plus caractéristique ?

« Quand un bon mot le démange, a dit Timon, il faut qu'il se gratte. » M. Dupin se grattait continuellement... à la cantonnade. Les quolibets qu'il n'osait jeter dans les discussions, il les écoulait dans l'oreille des membres du bureau. Un exemple entre mille : M. de Larochejaquelein, dont on se rappelle la stature, argumentait-il à grand renfort de bras ?

Ça, disait en sourdine M. Dupin, c'est de a politique de tambour-major.

« La tribune, disait-il, ressemble à un puits : quand un *sot* descend, un autre monte. »

Il était plein de prévenances pour M. Berryer, dont le talent, si différent du sien, lui était très sympatique. Un jour que l'éminent orateur, en pleine république, terminait un de ses discours en arborant le drapeau blanc, M. Dupin l'interrompit au milieu de sa magnifique péroraison, pour lui dire :

— Il y a une chemise toute chaude qui t'attend à la présidence.

Ce détail de Chambre à coucher me remet en mémoire l'excellent M. de Laborde, déjà nommé, lequel s'écriait, précédant M. Sauzet, inondé de sueur, brisé par le triomphe éclatant qui signala son début :

— Faites place, messieurs ; ouvrez vous rangs, laissez passer le plus grand orateur de la Chambre, qui va changer de chemise.

La tribune établit une incessante communication entre les orateurs et le président.

M. Dupin ne se faisait pas faute d'utiliser ce trait d'union. M. Berryer, dans l'affaire des flétris de Belgrave-square, ayant fait bondir sur son banc de douleur un des ministres de Louis-Philippe, il agita bruyamment sa sonnette, et dit d'un ton sévère :

— Si vous persistez dans cette voie, je serai obligé de vous rappeler à l'ordre.

Puis il ajouta tout bas :

— Tape dessus ! tu es en verve.

X... feuilletait des papiers pour y puisser des arguments.

— Tu as beau battre tes cartes, grommela entre ses dents l'incorrigible président, tu ne trouvrras pas d'atouts.

M. Abraham Dubois était en train de lire un discours qui semblait ne devoir jamais finir. M. Dupin l'engagea à sauter quelques pages. L'orateur (il n'y a pas d'autre expression), suivit ce conseil que justifiait amplement l'inattention de la Chambre. Mais le discours trainant toujours en longueur. M. Dupin revint à la charge, en disant avec un sérieux imperturbable :

— Allons, Abraham, encore un sacrifice.

Armand Marrast procédait de la même manière.

Un soir, la séance touchait à sa fin, le représentant nègre, Mazuline, se présente avec une énorme liasse de papiers qu'il se prépare à lire :

— Passez ça au *Moniteur*, lui dit Marrast.

Mazuline fait le sacrifice d'une partie de son discours, puis il entame le reste.

Un moment après, Marrast l'invite de nouveau à lâcher ses paperasses.

Mazuline s'exécute et descend de la tribune. Le lendemain, son discours, qui avait duré cinq minutes, occupait près de quatre colonnes du journal officiel.

Marrast, en véritable ami de Lagrange, lui rendait souvent le service d'escamoter son tour de parole. Celui-ci lui dit, un jour qu'il venait de lever la séance, sans tenir compte de ses réclamations réitérées :

— Tu ne te lasseras donc pas de me faire sauter la coupe ?

Un représentant, du nom de Morhéri, ayant demandé un congé qui lui avait été accordé et voulant monter à la tribune, Marrast le cloua à son banc en lui disant :

— Vous n'en avez pas le droit.... Vous n'êtes plus ici.

J'ai été témoin de quelques scènes de tribune vraiment bouffonnes.

Un orateur parlait avec feu, lorsque quelque chose fit irruption hors de sa bouche, et tomba sur un huissier. Ce dernier ramassa l'objet—un ratelier complet—et, sans désemparer, le restitua à son propriétaire, demeuré bouche béante.

M. Auguis, d'un tour de bras inconsidéré, ayant déraciné l'encrier qui était fixé dans le marbre de la tribune, et qui se vida complètement, voulut tirer parti de sa gaucherie. Il saisit une éponge avec laquelle un huissier se disposait à réparer le dégât, et essuyant l'encre lui-même, il s'écria les yeux levés au ciel :

— Que ne puis-je effacer ainsi les fautes du gouvernement !

On allait l'applaudir, lorsqu'il eut la malheureuse idée de passer sur son front sa main tout humide. On comçoit ce qu'il en résulta.

Burlesques incidents, mais qui excitèrent moins d'hilarité que ceux qui vont suivre :

C'était en 1831, Casimir Périer venait d'annoncer à la Chambre une nouvelle très grave. Une proposition avait surgi et faisait éclater une violonte tempête.

M. R. s'élança à la tribune et, s'y arcboutant des poignets, dit d'une voix essoufflée (je copie le *Moniteur*) :

— Si j'ai mis quelque insistance pour obtenir la parole, c'est que depuis longtemps j'éprouve un besoin... (*On rit*), qui probablement est partagé par toute l'assemblée. (*Hilarité générale et assez prolongée.*)

M. le président. — Les plaisanteries et les rires sont hors de saison.

M. R. (*avec force*). — Le besoin que j'éprouve...

Il voulait tout simplement s'entremettre pour ramener le calme.

A l'époque où florissait le père Martineau, de légendaire mémoire, un député appelé Pétou, ne cessait pas de demander la parole. A la fin le président (c'était M. Dupin) s'écrira, d'un ton bourru :

— Il faut toujours que M. Pétou parle !

— Qu'il parle ! cria vivement la Chambre.

On ne riait pas, quand la maréchal Soult répétait sa phrase favorite : « Quand il a s'agi... » qu'il a encore enjolivée en ajoutant: « des armes espéciales ». Le vieux soldat avait bien le droit de violer la grammaire.

L'homme qui pouvait se permettre l'incroyable exclamation : « Ici, d'Argout ! », pouvait aussi se trouver impunément dans une situation ridicule.

Qu'on se souvienne de l'accident scabreux qui lui arriva, et dont nous empruntons le récit à M. P. Bernard, qui l'a enveloppé de toutes sortes de précautions de style : « M. Casimir Périer rompait, dans la véhémence de son débit, jusqu'aux liens indispensables du vêtement masculin. Comme nous ne donnons pas ici des préceptes de rhétorique .. nous pourrions vons dire comment M. le président du conseil cassa un jour, et par trois fois, à la tribune, une des attaches les plus nécessaires et laissa voir la blancheur incontestable... mais il n'y a pas de synonime au mot chemise. Bornons-nous donc à dire que personne n'osa rire, personne interrompre... Nous nous trompons : un huissier fut chargé d'avertir M. le président du conseil et de lui signaler ce nouvel étendard, qui s'élevait ainsi au milieu des drapeaux des partis. Cet huissier était brave, il était décoré et il eut peur : allez donc toucher à la foudre ! » Il fallut que le président, M. Girod (*de l'Ain*), se chargeât de la commission.

Les délicats, ceux qui parlent avec mesure, trouvaient qu'en posant la main sur le marbre de la tribune, «cela jetait un froid.»

Casimir Périer, lui, le pétrissait à coups de poing; le général Foy, de même. Ils en sont morts.

On se demande qui déflorera la tribune en acajou. Les paris sont ouverts. Moi, je tiens pour M. Glais Bizon.

(*Epoque.*)

Dépêches Télégraphiques.

—

Paris, 26 février, 5 h. 45 m. soir.

Au Corps législatif, après deux séances, 241 voix contre 25 ont voté l'ordre du jour sur les interpellations de M. Lanjuinais relativement à la suppression de l'adresse.

—

Londres, 26 février 3 h. 27 m. soir

Le Gouvernement a proposé de nouveaux titres électoraux pour les bourgs.

Liverpool, Coton de Smyrne 11 1/4.

Froment, calme.

Dette générale 30 3/8.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 27 Février	34	02
Clôture du 27 Février	33	36

Télégramme Officiel.

—

De Paris 27 Février.

Dette Générale, ouverture	31	25
» » clôture	31	35

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 27 Février.

VOLO, vap. ott. *Poursond*, cap. Bava, ayant touché à Salonique. Cavala, Lagos, et Dard div. march. èt 252 passag.

TRIESTE. vap. du Ll. aut. *Danubio*, cap. Marusich, ayant touché à Ancone. Corfou, les iles Ionniènes, Chio, Smyrne Dard. et Gallipoli. div. march. et 20 passag.

CARDIFF, vap. angl. *Achiles*, cap. Riche, ayant touché à Malte, et Dard. charhon de terre.

Departs du port du 27 Février

TREBISONDE, vap. ott. *Poursoud*, cap. Bava, div. march. et passag.

MARSEILLE, vap. fr. M. Imp. *Indus*, cap. Michel, div. march et passag.

ALEXANDRIE, vap. russe, *Cerere*, cap. Milonas, div. march. et passag.

SMYRNE, vap. du Ll. aut. *Stadium*, cap. Marinich. div. march. et passag.

LONDRES, vap angl. *Bolivian*, cap. Fisher, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 26 Février.

GENES, br. russe *Victor*, cap. Sbutega, riz.
— bk. ital. *Amicci*. cap. Previ, lest.
— bk. ital. *Leonarda di Venci* cap. Zanelli, lest
— br ital. *Nuovo Artaro*, cap. Barsotti. lest.
— br. ital. *Buona Madre*, cap. Napoli. lest.
NICE. br. ital. *Anetra*, cap. Montaldo, lest.
CARDIFF, bk. sued *Nicolina*. c. Delmar, charb.
— bk. meck. *Hedvig*, cap. Brodhering, charb.
NAPLES, br. hell. *Evanghelistra*, c. Janaculis lest.
MALTE, br. aut. *Carlo C* cap. Bojanovich, lest.
TRIESTE, br. aut. *Dobra Costreika*, c. Caltini, div.
SPEZES, br. hell. *Ioanis*, cap Dedis, lest.
— br. hell. *Babulina*, cap. Vochos, lest.
— hr. hell. *A. Nicolaos*, cap. Brescas, lest.
— br. hell. *A. Nicolaos*, cap Sclias. lest
— br. hell. *Taxiarchis*, cap. Lazarou, lest.
IDRA, br. hell. *P. Irda*, cap. Strombulis, lest.

DEPARTS de 26 février.

MARSEILLE. br. hell. *Caliroi*, cap. Pulios, blé.
— br. hell. *Enosis*, cap. Pecatoro, blé.
— bk. russe *Carolina* cap Hjalmore, blé.
DANUBE, br. hell. *A. Jeorghios*, cap Biviski, lest.
— br. hell. *Taxiarchis*, cap. Prolos, blé.
— br hell *Taxiarchis*, cap. N. Prolos, lest.
— br. hell. *Evanghelisnra*, cap. Kareglia, blé.
— br. hell. *A Anna*, cap. Kerazopulo, lest.
— br. hell. *Pinelopi*, cap. Hano, lest.
— br. hell. *Caliopi*, cap. Belivanakis, lest.
— br. hell. *Cristoforos*, cap. Procopio, lest.
— br. hell. *Ioanis*, cap. Dedes, lest.
— br. hell. *Euanghelismos*, cap. Scourtis, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Comno, lest.
— br. heil. » cap Janoulios, blé.

CHEMIN DE FER OTTOMAN
de Smyrne à Aïdin
de Sa Majesté Impériale le Sultan.

—

Il est donné avis par le présent que la dix-huitième Réunion semestrielle ordinaire des Actionnaires de cette Compagnie, aura lieu à London Tawern, Bishopogate-street, le vendredi 29 mars prochain, à 2 heures précises, à l'effet de recevoir le rapport des administrateurs, l'état des comptes et la balance au 31 décembre 1866, de nommer deux administrateurs en remplacement de sir Macdonald Stephenson et M. John Heming membres sortants d'après les statuts de la Compagnie, mais le premier s'offre pour être réélu, de nommer deux auditeurs en remplacement de MM. George Smith et Heury Lloyd Morgan, qui sortent aussi, mais qui pouvant être réélus, s'offrent en conséquence à la réélection et pour s'occuper des affaires générales de la Compagnie.

Après quoi la réunion deviendra *spéciale* afin de considérer la position financière de la Compagnie spécialement en rapport à la décharge des débentures (Liv. St. 250,000) qui étaient dus au 1er mai 1866.

Les Actionnaires, désirant prendre part aux opérations de l'Assemblée générale ou à la Réunion spéciale, sont priés de déposer leurs titres au moins 21 jours à l'avance dans les bureaux de la Compagnie à Londres, à Smyrne, ou chez ses banquiers Mess. C. S. Hanson et Cie à Constantinople.

Par ordre du Conseil d'Administration,

MACDONALD STEPHENSON,
président.
S. J. COOKE.
secrétaire.

Bureaux de la Compagnie,
2 st. Michaels House,
Cornhill E.C. London le 18 janvier 1867.

AVIS.

Mercredi 22 février (v. s.) seront mis en adjudication au Ministère de la Guerre les objets suivants, savoir :

Laine de Roumélie,
Indigo,
Soda,
Alun,

Crème de tartre,
Bois de Campêche,
Sulfate de cuivre,
Savon noir,
Mélasse,
Kotsper,
Suif,
Huile de poisson,
Alizari,
Huile d'olive,
Charbon de terre.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

Séraskérat, 14/26 février 1867.

DERNIER BAL DE LA SAISON.

GRAND BAL
PARÉ ET MASQUÉ

Samedi soir, 2 mars,

AU CAFÉ DE LA VILLE DE LEIPZIG.

Grand'rue de Péra (ancienne maison FLAMM.)

Le bal commencera à *neuf heures*.

Prix d'entrée par Cavalier 30 piastres, souper à table d'hôte, 20 piastres, vin compris.

AVIS.

L'adjudication du drap d'officiers pour l'armée impériale aura lieu pour la deuxième fois jeudi 16|28 Février, et pour la troisième et dernière fois, lundi 20 février v. s. Aucune offre postérieure à cette dernière date ne sera plus admise.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura les jours sus-énoncés à six heures à la turque.

Séraskérat, le 13|25 février 1867.

AVIS.

La fourniture de cinquante mille ocques de farine pour l'Armée Impériale sera mise en adjudication mardi 21 février v. s.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura; le jour sus-énoncé, à six heures à la turque, avec échantillons.

Séraskérat, 13|25 février 1867.

AVIS.

Mardi, 21 février (v. s.), aura lieu au Ministère de la guuerre, l'adjudication de la fourniture de l'*Abba* de Maya-Daghi, pour les troupes Impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

Séraskérat, 13|25 février 1867.

AVIS

Jeudi 16 février v. s. aura lieu au ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture du savon de Candie et de Mételin, nécessaire pendant une année aux troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque, en portant en même temps des échantillons.

AVIS.
CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8|20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

CIRQUE SUHR.

Aujourd'hui grande représentation

Les programmes de chaque soir seront sur ts affiches.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne. Véritable Liqueur du couvent de la Gran e Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin à pierre à trois étages; Appartements pour bureaux; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement, etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser au comptoir de M. Et. A. Ralli à Galata.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

GRAND
Café Chantant (Pérès.)

Vis-à-vis le Palais Anglais et Galata-Séraï.

Tous les jeudis à 11 heures grand bal paré et masqué. Entrée libre.

Tous les samedis à 9 heures grand bal paré et masqué. Entrée 10 piastres.

Une tenue décente est de rigueur.

Tout les soirs, Concert.

Les soirs de bals, le restaurant sera ouvert toute la nuit.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — Exportation.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie, *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères:*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.

ÉTABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk. Galata, 22.

CARNIO

Contre le mal des dent cariées.

L'efficacité est garantie.

Le dose P. 10.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlyk 76, près du Petit-Champ

PENSION BOURGEOISE.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de cet Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des mauxde jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la etigne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si, avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si, préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est, par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Eresipele et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être regardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser: à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2. A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO
Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

PILULES DE BLANCARD
A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg

EXPÉRIMENTÉES DANS LES HÔPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.

Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'iode et du fer, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre **scrofuleux** (*tumeurs, engorgements, humeurs froides*, etc.), genre d'affections contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*pertes blanches*), l'**aménorrhée** (*menstruation nulle* ou *difficile*), la **phthisie**, la **syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques, faibles ou débilitées.**

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des **véritables Pilules de Blancard**, exiger notre **cachet d'argent réactif** et notre signature ci-jointe apposée au bas d'une étiquette **verte**. — Se défier des contrefaçons.

Blancard

Se trouvent dans toutes les Pharmacies.

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.

IMPRIMERIE CENTRALE

6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues

IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

JEUDI 28 FEVRIER 1867. 23 CHEVAL 1283 de l'Hégire. JEUDI, 28 FEVRIER 1867

2me Année. --- N° 48.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir,

La Turquie

ÉDITION DU MATIN.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

[illegible]

et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat a vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 28 *Février.*

Nous avions raison hier, en écrivant notre bulletin, lorsque nous disions qu'il valait mieux attendre étant si rapprochés de l'événement, que de se livrer à des spéculations tout au moins fort hasardées, sur le Parlement de l'Allemagne du Nord. Pendant que nous écrivions en effet, le télégraphe nous transmettait les paroles prononcées par le roi de Prusse à l'ouverture de cette grande Assemblée nationale. Le discours du roi Guillaume est essentiellement pacifique, du moins dans ce que nous en a communiqué l'Agence Reuter. Il est conforme en cela aux discours prononcés par l'Empereur Napoléon et la reine Victoria à l'ouverture des sessions parlementaires en France et en Angleterre.

Après de pareilles déclarations, venues de si haut lieu, il faudrait être vraiment un *alarmiste* à tout prix, pour craindre encore des conflits sanglants. Trois souverains, les plus puissants à coup sur de l'Europe, protestent hautement de leur désir de maintenir la paix ; elle leur est nécessaire à eux-mêmes pour l'œuvre de remaniement intérieur qui s'opère de toutes parts.

Le roi Guillaume a dit aux représentants de l'Allemagne du Nord qu'il est nécessaire de chercher l'union à l'aide de moyens pratiques. Il est certain que l'heure des spéculations a passé ; que les politiques rêveurs si nombreux encore dans la philosophique Germanie cèdent la place aux hommes d'action et de pratique. Les Allemands en masse ont assez fait de théories ; ils ont assez prouvé, et surabondament même la justice, l'utilité, la grandeur de l'unité allemande ; c'est par milliers qu'il faudrait compter les volumes et les brochures qui traitent de la question ; aujourd'hui la cause est remise aux hommes pratiques ; M. de Bismark. *nolens aut volens*, a appliqué la théorie. En trois pas il a enjambé toute la distance qu'élevaient entre l'idée et la chose toutes les arguties trop souvent incompréhensibles des politiciens trop érudits en vérité. D'autre part, il nous semble assez singulier que le roi reconnaisse la nécessité des voies praticables ; voudrait-il, d'aventure, marcher dans des chemins impraticables?

Quand la constitution du Nord sera assez avancée, on tendra la main aux frères du Sud, on s'entendra avec eux. Il est tout naturel qu'on ne puisse encore faire des avances aux états du midi de l'Allemagne : on ne pourra leur en faire que le jour où l'on sera à même de leur dire sur quel terrain ils vont s'engager et ce que sera le nouveau pacte fédéral. Mais est-il bien certain que le Sud saisisse avec tant d'empressement la main que va lui tendre la Prusse au nom du Nord ; a-t-il si clairement fait voir son désir d'entrer dans la grande Confédération ? Certes, nous n'ignorons pas que de nombreuses manifestations favorables à l'union ont eu lieu dans ces contrées ; mais on peut aussi citer d'autres manifestations, tout aussi nombreuses que les précédentes et qui sont complétement contradictoires. Mais, en admettant que le Sud demande de toutes ses forces son introduction dans un système fédéral où la Prusse règnera sans conteste, que deviendraient les parties allemandes de l'Autriche ? Songerait-on à nier la qualité d'allemand aux populations de ces pays ; et l'unité serait-elle parfaite, si elles ne sont pas comprises dans la Confédération. Nouvelle difficulté, difficile à surmonter et pour l'applanissement de laquelle, il faut demander les moyens pratiques dont parle le roi Guillaume.

Les Allemands s'unissent pour la défense et non pour l'attaque. Cette parole du roi de Prusse a-t-elle grand besoin de commentaires ? nullement, à notre sens. N'est-il pas clair en effet que des agressions venant du côté de l'Allemagne produiraient un singulier effet. Et d'ailleurs, qui attaquer ? La Hollande peut-être ?.... Est-il permis sérieusement de le croire. Que les petits états aient des susceptibilités farouches et arment souvent pour le plaisir seul de faire voir qu'ils peuvent armer, à la grande rigueur, cela peut encore se comprendre, quoiqu'il soit difficile de l'expliquer. Mais raisonnablement peut-on appliquer un semblable raisonnement à la grande Confédération du Nord ?

La nouvelle union est donc purement défensive ; bien plus, elle ne saurait être autrement.

Pour conclure, le resumé télégraphique du discours royal à l'ouverture de l'Assemblée n'apporte rien de nouveau ; on pourrait même dire qu'il n'est qu'une édition *ad usum Germaniæ* des discours usités en semblable circonstance, discours dans lesquels le grand talent consiste à dire beaucoup sans beaucoup dire. Toutefois nous l'acceptons avec empressement parce qu'il est une nouvelle affirmation du maintien de la paix européenne

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

Nous extrayons de divers journaux quelques renseignements sur les projets de loi en préparation :

Le projet de loi sur la presse, dit la *France*, sera porté, la semaine prochaine, au conseil d'Etat.

On assure que le cautionnement des journaux politiques de Paris sera élevé à 80,000 francs, et que le timbre sera fixé, pour tous les journaux sans exception, à 4 centimes.

Le principe des peines corporelles serait conservé, mais les pénalités seraient considérablement adoucies et les cas de condamnations seraient très restreints.

On lit dans le même journal :

Le projet de loi sur le droit de réunion s'élabore simultanément avec celui de la presse, et ce sont les mêmes ministres qui y concourent.

Ce projet, en assurant le droit de réunion pour la discussion des intérêts matériels et intellectuels, et pour la période électorale, doit formellement interdire tout ce qui ferait dégénérer ces réunions en clubs et en assemblées dangereuses pour l'ordre public.

Ainsi, pendant la période électorale, les réunions qui auront lieu dans chaque circonscription ne seront accessibles qu'aux électeurs munis de leurs cartes.

. . . .

D'ailleurs, le projet de loi donnera à l'autorité compétente le droit de fermer immédiatement les réunions, si on s'y permettait des attaques à l'ordre public, aux lois et aux institutions.

L'*Etendard* indique les bases d'un nouveau système de réorganisation de l'armée :

Toute la classe, dit il, même les exemptés légalement et les exonorés, forme le contingent.

Sur ce contingent, on appelle à l'activité le nombre d'hommes fixés annuellement par le Corps législatif; la durée du service d'activité est réduite à cinq ans; après ces cinq années, les hommes passent dans la réserve et y restent disponibles quatre ans, après quoi ils sont entièrement libérés.

La réserve se compose : 1° des hommes qui ont fini leur temps d'activité; 2° des hommes qui ont été laissés dans leurs foyers; pour ceux ci comme pour les premiers, la durée du service dans la réserve est de quatre ans.

Seulement, tandis que les premiers sont entièrement libérés après quatre ans dans la réserve, les seconds passent alors pour cinq ans dans la garde nationale mobile, dans laquelle sont également incorporés tous les exonorés.

En résumé :

Le service actif est de cinq ans ;

Le service dans la réserve est de quatre ans;

Le service dans la garde nationale mobile est de cinq ans ;

Les non exonorés font neuf ans de service, savoir :

Activité, cinq ans; réserve quatre ans ; total, neuf ans ;

Ou réserve quatre ans, et garde nationale mobile cinq ans; ensemble neuf ans.

Angleterre.

On écrit de Londres. le 14 février :

« Nous avons des nouvelles sérieuses d'Irlande. Des collisions ont éclaté sur plusieurs points à la fois, et de nombreuses arrestations ont eu lieu. Les troupes sont consignées, prêtes à agir au premier ordre. On va renforcer la garnison de Liverpool et celle des villes environnantes. A Killarney, les fils télégraphiques ont été coupés.

» L'opposition libérale paraît être décidée à combattre à outrance les résolutions ministérielles au sujet de la réforme. On dit que M. Disraeli serait assez disposé à faire des concessions importantes au parti libéral.

» Il doit y avoir, dit-on, la semaine prochaine, dans les salons de lord Derby, une réunion de membres conservateurs de la Chambre des Communes. On y discutera la question d'opportunité, d'acquiescement aux amendements suggérés par l'Opposition. »

On mande de Dublin, mercredi soir :

« Ce matin, à l'arrivée des steamers qui venaient de Holyhead et de Liverpool, il a été arrêté encore 30 individus, dont 21 restent en prison. On n'a point trouvé d'armes sur eux. La plupart des prisonniers qui ont comparu aujourd'hui devant la commission se sont reconnus coupables. Parmi eux était le docteur Power, dont il avait été fait mention si souvent durant les procès des soldats en Cour martiale. »

Par suite des menées actives des factieux irlandais sur divers points du pays, et en conséquence des informations qu'on a reçues relativement aux projets de quelques fénians qui se proposent de manifester leurs sentiments hostiles par des démonstrations contre les dock yards, une vigilance extraordinaire a été enjointe à la police métropolitaine, à qui est confiée la garde des établissements du Gouvernement. Il y a si peu d'ouvriers irlandais employés à Dewonport, qu'on est, à l'égard de ce chantier, fort peu inquiet qu'il y ait des tentatives combinées. Néanmoins, les autorités sont sur leurs gardes, et il y a eu mardi, à ce sujet, une conférence entre quatre directeurs de police du district de Torpoint.

On mande de Chester que, sans l'arrivée très opportune d'un détachement du 54e régiment et de la garde de Londres, la ville de Chester aurait été mise au pillage et saccagée. Les autorités sont sûres maintenant de réprimer l'émeute ou plutôt l'invasion. Le *Manchester Guardian* prétend que, d'après les informations reçues, dans une réunion des frères fénians, il avait été résolu de marcher sur Chester, de se saisir des armes déposées au château, de prendre possession du chemin de fer et se rendre à Holy Head, et de là à Dublin. Les fénians du Lancashire et du Cheshire comptaient être secondés dans cette entreprise par un grand nombre de Yankees fénians récemment arrivés d'Amérique. On croit qu'il y a dans le chateau de Chester plus de 30,000 fusils en dépôt.

On signale l'arrivée à Chester du 1er bataillon des gardes. Le comte Grosvenor est aussi arrivé dans cette ville.

Un grand nombre d'individus suspects sont partis la nuit dernière de Chester pour Warrington et d'autres localités. Beaucoup d'individus suspects sont encore à Chester.

Les premières informations ont été données hier, à sept heures, à Liverpool, par un individu revêtu d'une commission féniane.

Le chef de police de Chester a constaté la présence de 1,400 Irlandais ou Irlandos-Américains qui s'étaient formés en groupes sur les routes principales, sans doute pour converger vers un point central. La municipalité s'est réunie immédiatement. Des volontaires ont été appelés sous les armes. Plusieurs centaines de citoyens se sont enrôlés pour former une police spéciale. On a trouvé près de la ville une grande quantité de cartouches. L'agitation est très-vive à Chester.

Le *Times* critique vivement les paroles que M. Disraeli a prononcées le 11 février soir, en annonçant la présentation des résolutions du Gouvernement au sujet de la réforme électorale.

Prusse.

On dit que la Prusse a cédé à la Saxe, par un traité secret, l'administration de son corps d'armée spécial, en réservant le droit de la Prusse de répartir les troupes, et, en outre, les prestation fédérales.

Le mariage du comte de Flandre avec la princesse de Hohenzollern aura lieu à Berlin au mois de mai, peut-être dès le 1er mai.

Bavière.

Munich, 11 *février*. — On apprend de bonne source que le Gouvernement prononcera l'ajournement de la Chambre dès que le projet de réorganisation militaire qui doit être présenté demain aura été renvoyé au comité permanent de la Chambre.

D'après des informations considérées certaines, le système militaire adopté à Stuttgardt par les Etats du Sud ne différerait dans ses parties essentielles, du système prussien que par la durée moins longue du service sous les drapeaux.

Le sixième bureau a fait le 12 février à la Chambre la proposition de prier le Roi de présenter des projets de loi pour l'abolition de la peine de mort, pour la suppression du taux légal de l'intérêt et pour un nouveau règlement de la perception de l'impôt sur le malt (orge préparée pour la fabrication de la bière).

La *Gazette de Bavière* du 12 février déclare dénuée de tout fondement la nouvelle donnée par le *Nouveau Fremdenblatt* de Vienne, d'une demande que le prince de Hohenzolern aurait adressée par télégraphe avant son départ pour les conférences de Stuttgardt, à M. de Bismark, afin de savoir quelle serait la position future des seigneurs médiatisés.

Autriche.

Vienne, 11 *février*.— Le *Nouveau Fremdenblatt* croit savoir que la nomination des ministres pour les pays cisleithans n'aura pas lieu avant la réunion de Reichsrath, le gouvernement voulant attendre le groupement des partis pour pouvoir former un ministère issu de la majorité. Jusque là on ne nommerait que des directeurs pour les différents ministères.

FEUILETLON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

VIII

Que devenait Fossette pendant que M. de Barnolf voyageait.

Elle avait quitté le garni de la rue Notre-Dame où ses fleurs manquaient de soleil ; elle était venue reprendre la mansarde de la rue de Venise. Robiquet l'avait encore suivie et il habitait le même étage. Geneviève occupait maintenant la même chambre que Claudine.

Par une triste et froide journée de novembre, les trois ouvrières se trouvaient, comme par le passé, réunies chez Fossette. Elles travaillaient accroupies sur leurs chaufferettes, se serrant les unes contre les autres pour se réchauffer ; car il n'y avait pas de feu dans ce réduit délabré, où le vent sifflait par la fenêtre mal jointe.

De temps à autre elles cessaient de coudre pour souffler dans leurs doigts bleuis par le froid.

Elles ne riaient guère, les pauvres filles !

La morte saison avait duré plus que d'habitude et durait encore. La hausse des cotons avait fait restreindre la confection du linge blanc. Ces huit derniers mois avaient donc été très-difficiles à traverser.

Cependant, grâce aux cinq cents francs qu'avait laissés Mlle Borel, elles avaient pu vivre, bien que l'envoi de cent francs à la mère de Claudine et une maladie assez longue de Geneviève en eussent absorbé une partie. Pour le moment, elles se trouvaient réellement misérables.

Leurs visages pâlis, leurs robes d'indienne fanées, les seules qui n'avaient pu être engagées au mont de-piété, c'étaient là des preuves douloureuses de leur vertu comme de leurs souffrances.

Geneviève, la moins forte et la plus éprouvée par le malheur, était presque méconnaissable. Ses traits tirés et fatigués portaient l'empreinte d'une tristesse navrante. Ses yeux agrandis prenaient tantôt un éclat fébrile, tantôt une fixité qui révélaient un secret désespoir.

Claudine également avait maigri. Son visage, autrefois admirable par ces teintes chaudes qui rappelaient les carnations méridionales, avait pris ces tons pauvres et ternes qui se remarquent chez les ouvrières sédentaires de Paris, privées d'air pur et d'exercice. Cependant elle portait maintenant sur sa figure comme un rayonnement. Elle souffrait moins que les autres du froid ; elle parlait davantage ; elle parlait surtout de Jaclard qu'elle avait revu, qui l'aimait toujours.

Fossette, de temps à autre, au lieu de rire comme autrefois, poussait un soupir; elle levait sur ses fleurs un regard douloureux ; car ses fleurs aussi souffraient du froid.

Elles cousaient toutes trois des pantalons de grosse toile qu'elles avaient obtenus d'un entrepreneur d'habillements militaires. La maison qui leur avait pendant quelque temps donné de la lingerie s'était fermée. La passementerie n'allait pas non plus. La mode était alors aux garnitures de dentelles noires et aux franges en chenille.

Chaque pantalon leur était payé huit sous, et elles fournissaient le fil et les boutons. En travaillant depuis le petit jour jusqu'à dix heures du soir elles n'en cousaient pas deux. Elles ne gagnaient donc pas seize sous. Avec ce mince salaire, elles devaient se vêtir, se nourrir, se blanchir et payer leur loyer.

En pareille matière, toute réflexion est superflue. Les chiffres parlent, et leur éloquence irréfutable donne le frisson.

Depuis longtemps, Fossette désirait apprendre à faire les fleurs. Pendant l'été, elle avait passé quinze jours dans un atelier de fleuriste; mais, au lieu de gagner, il eût fallu payer un apprentissage. Elle n'avait donc pu continuer. Le dimanche, elle s'essayait avec du papier commun à imiter ses fleurs; elle parvenait à faire quelques roses qu'elle vendait à très-bas prix.

Elle était née artiste, cette enfant de la rue. Douée d'un goût très-délicat, d'un esprit plein de finesse, d'un véritable talent d'observation, elle était condamnée cependant, sous peine de mourir de faim, a coudre des pantalons de toile grossière, à meurtrir ses petits doigts effilés, en poussant une grosse aiguille dans cette rude étoffe.

Pauvre Fossette !

— Le gouvernement, dit Fossette, ne ferait-il pas mieux, au lieu de permettre qu'un entrepreneur s'enrichît à nos dépens, d'ouvrir lui même un atelier où les ouvrières qui ont faim iraient chercher l'ouvrage. On nous le payerait alors à peu près ce qu'il vaut réellement. Noue pourrions vivre au moins. Mais huit sous pour un pantalon comme cela! si ce n'est pas révoltant ! Et c'est à prendre ou à laisser. Il y en a tant qui voudraient travailler pour le même prix! Je le sais bien, nous avons des concurrences terribles : les mécaniques, les couvents, les prisons, et toutes ces demi-bourgeoises qui n'ont pas absolument besoin de leur travail pour vivre, et qui peuvent, comme les religieuses, travailler au rabais. Elles ne réfléchissent pas qu'elles nous ôtent le pain.

— Ah! que signifient les plaintes, repartit Geneviève. Pour moi, il y a longtemps que mon parti est pris, je ne tiens plus à la vie.

— Tais-toi, dit impérieusement Claudine, tu sais bien que tu nous fais de la peine !

— Cependant, reprit elle avec un regard vague. ne vaut-il pas mieux mourir tout d'un coup, en un instant, que de souffrir pendant huit jours, un mois, un an peut-être, toutes les horreurs de la faim ?

— C'est un crime de se tuer, allégua Claudine,

— Quand on ne peut plus vivre cependant, quand on est si malheureux qu'on n'a plus la force de souffrir, ce n'est pas plus un crime que de mourir du choléra.

— Ah ! le fait est que ce n'est pas un métier, celui que nous faisons là. Jaclard a raison, c'est perdre sa jeunesse que de travailler comme cela du matin au soir, et même souvent le dimanche, sans jamais se donner un plaisir.

— C'est vrai, repartit Fossette. On a beau se dire : « Bah! la vie est faite comme cela. Qu'y faire? Il faut la prendre comme elle est. » Il vient un moment où le courage se lasse. Je croyais qu'à force de lui rire au nez, je lasserais le guignon ; mais je commerce à croire que ça le vexe et qu'il s'acharne d'autant plus qu'on a l'air de se mo-

Voir le numéro du 27 fevrier.

Vienne, 12 février. — Le journal la *Presse* apprend que des négociations importantes sont actuellement engagées à la résidence du roi de Hanovre à Hietzing, au sujet d'un arrangement financier entre le ministre de l'ancien roi de Hanovre, M. le comte de Platen, et un plénipotentiaire prussien, venu hier de Berlin, et qui a été reçu par le roi Georges immédiatement après son arrivée.

On lit dans la *Gazette de Vienne* du 12 février :

« L'empereur a accordé à Charles Brigth et Anton Smee Ayrton la concession de l'établissement et de l'exploitation d'un fil télégraphique sous-marin soit entre Raguse et Malte, soit entre Raguse et Corfou. »

Suisse.

A Genève, la situation est fort lourde. Le commerce de détail est tué par l'annexion de la Savoie à la France ; l'industrie horlogère va très mal. La population de la ville est en voie de décroissance. Grande misère dans le peuple. Ces causes de mécontentement ne rendent pas populaire le gouvernement *indépendant* qui nous régit. Une partie du peuple et toute la population catholique demeurent en défiance à son égard. (*Union.*)

Etats-Unis,

On écrit de New-York, le 2 février :

« Rien n'a transpiré encore relativement au projet de mise en accusation du président Johnson. Le comité judiciaire continue de délibérer à huis-clos ; il a reçu communication de nombreuses protestations émanant de maisons de commerce et de corporations diverses. Néanmoins l'opinion générale est que les conclusions du comité seront favorables à un bill de mise en accusation. On prétend que le comité doit mander dans son sein le général Grant, afin de s'assurer de ses vues personnelles à ce sujet. Son opinion serait de nature à exercer une grande influence sur les décisions du comité.

» Il est une chose que les radicaux désirent aussi ardemment que la mise en accusation du président, à savoir une réduction considérable des pouvoirs dont dispose actuellement la Cour suprême. Le Congrès doit être au premier moment saisi de diverses mesures à ce sujet.

» On s'attend à une modification complète du bill du tarif, généralement réprouvé par les cercles commerciaux. Ce bill sera remplacé, croit-on, par une mesure moins onéreuse pour les consommateurs.

» Une compagnie américaine a demandé à la législature de New-York une Charte avec droit privilégié pour relier l'Etat de New-York à la France au moyen d'un câble sous-marin. » (*Cor. Havas*)

Mexique.

On a vu, par une dépêche de New York du 11 février, que *le Rhône* avait embarqué 1,500 hommes.

D'autres nouvelles, d'une date antérieure, mais postérieure cependant à celles du *Moniteur* (elles sont du 20 janvier), portent que le corps expéditionnaire français était, à cette date, échelonné entre Mexico et la mer.

Les points de concentration des troupes sont, indépendamment de la capitale, les villes de Puebla, d'Orizaba, de Cordova. Cette dernière est la plus rapprochée de la Vera-Cruz.

Des colonnes manœuvrent en dehors de la ligne pour maintenir les dissidents et donner la main aux détachements de l'intérieur, qui ont reçu l'ordre de rallier l'armée.

Au moyen de ces dispositions, le corps de Cordova viendra occuper la Vera Cruz vers le 15 février ; celui d'Orizaba le remplacera à Cordova ; celui de Puebla ira occuper Orizaba, et enfin le dernier corps quittera Mexico pour venir à Puebla.

Ces mouvements se feront par étapes, et l'embarquement général aura lieu du 25 février au 1er mars. (*Constitutionnel.*)

On lit dans *la Liberté*, sous la signature de M. Duvernois :

En voyant tout Paris oublier depuis trois jours la lettre du 19 janvier pour s'occuper exclusivement de la circulaire par laquelle M. le directeur générale des postes enjoint à ses agents de SURVEILLER nos lettres, on ne peut s'empêcher de se rappeler l'aphorisme de Mirabeau : «Tout peut se pardonner, hormis l'inconséquence.»

Il est évident que, par son programme du 19 janvier, l'Empereur a voulu modifier dans un sens libéral, l'organisation de son gouvernement ; on sait maintenant que la loi sur la presse, sans être ce que nous voudrions qu'elle fût, sera libérale ; on sait que la loi sur les réunions, sans être en harmonie avec le suffrage universel, sera pourtant libérale et démocratique ; enfin la présence des ministres à la Chambre est un fait considérable par ses conséquences logiques plus encore que par ses conséquences immédiates. Il semblerait donc que tous ceux qui désirent la liberté doivent montrer leur satisfaction, et tout au contraire on ne rencontre partout que l'incertitude et la défiance.

L'incertitude est parmi les membres de cette majorité auxquels les ministres vont présenter une loi sur la presse après avoir solennellement déclaré que le décret du 17 février 1852 ne serait pas modifié. Les mêmes ministres qui ont déclaré la liberté inconciliable avec le suffrage universel, qui ont combattu l'envoi des ministres à la Chambre, qui ont repoussé toute modification aux lois sur la presse, vont venir déclarer aux mêmes auditeurs que la liberté est bonne, que la presse doit être libre, que l'expédition des affaires se fera mieux avec des ministres venant eux-mêmes défendre leurs actes devant les représentants du pays. Comment donc la majorité ne serait elle pas incertaine? Comment ne serait-elle pas indécise ? Comment ne serait-elle pas troublée ?

Si l'incertitude est grande au sein de la majorité, comment ne serait elle pas aussi grande parmi les libéraux ? Le jour même où l'Empereur communique son projet aux ministres, les ministres se retirent avec éclat.

— C'est naturel, dit on, l'Empereur va charger des hommes nouveaux d'appliquer sa politique nouvelle. Attendons.

Le soir même, les ministres reprennent leurs portefeuilles, et le ministre qui a combattu les réformes l'an dernier a deux portefeuilles au lieu d'un.

Pourquoi les ministres sont-ils partis s'ils étaient d'accord avec la pensée de l'Empereur ?

Pourquoi les ministres sont-ils rentrés s'ils ne sont pas d'accord avec le souverain ?

Incertitude !

C'est qu'ils sont convertis, dit le public.

Soit ; mais, dès le lendemain, *la Patrie*, *l'Etendard* font clairement entendre que le pouvoir discrétionnaire, en matière de presse, ne sera pas supprimé.

— Alors, dit le public, c'est que l'Empereur est revenu sur ses projets. La réaction l'emporte.

Soit encore : mais deux jours après les mêmes journaux annoncent la supression de l'autorisation préalable :

— Très-bien ! dit le public ; cette fois, nous voici en pleine liberté.

Et c'est alors que la circulaire de M. le directeur des postes, agissant, à coup sûr, avec l'assentiment du ministre des finances, vient nous rappeller les plus mauvais jours de notre histoire. Au moment où l'on va donner la liberté de fonder des journaux, on porte atteinte à la liberté de la correspondance ; au moment où l'on enlève à l'arbitraire des choses qui y étaient soumises, on y soumet les choses qui y avaient toujours échappé.

Franchement, nous le demandons à tous les hommes de bonne foi, comment l'incertitude ne s'épaissirait elle pas au point de devenir la défiance, lorsqu'on voit de telles contradictions entre la direction que l'Empereur a voulu imprimer à la politique et les tendances que révèlent certains actes ? Comment les esprits impartiaux, les hommes qui veulent l'ordre et la liberté, ne seraient-ils pas profondément inquiets, lorsqu'ils assistent au spectacle de telles inconséquences commises par un gouvernement qui a un si grand pouvoir et qui se trouve en présence de complications extérieures aussi graves ?

Nous le disons sincèrement, nous le disons avec la loyauté, avec la modération que nous avons apportées dans tout ce débat, cela est extrêmement regrettable, et nous en sommes profondément affligé. Oui, nous sommes affligé de voir l'éclat du *motu proprio* terni par les actes en sens contraires des agents du pouvoir. Nous regrettons que l'Empereur, ayant eu la sagesse d'écrire la lettre du 19 janvier, on ait eu la faiblesse d'écrire celle du 24. Nous regrettons qu'au moment où tout le monde attendait la réalisation des promesses de l'Empereur, on ait eu à enregistrer la circulaire de M. le directeur des postes. Nous regrettons que l'administration, à la veille de perdre le pouvoir discrétionnaire sur les journaux, établisse une surveillance discrétionnaire sur nos lettres.

Et si nous le regrettons, ce n'est pas pour nous, qui n'écrivons aucune lettre qu'on ne puisse lire, c'est pour l'Empereur lui-même, auquel on fait perdre par des mesures inutiles le bénéfice d'une initiative méritoire, d'un acte de haute sagesse ; nous le regrettons pour notre pays, parce qu'il ne faut pas que devant l'Europe, qui nous regarde, le gouvernement ait l'air de ne pas savoir exactement lui même ce qu'il veut et où il va.

Nous le répéterons dix fois, cent fois, tous les jours, l'empire pouvait se dispenser d'entrer dans la voie libérale où l'a placé la lettre du 19 janvier ; mais puisqu'il a eu la sagesse d'y entrer, il faut qu'il s'y maintienne. Il ne faut pas qu'il y ait deux politiques : une politique de liberté, sincèrement proclamée par l'Empereur ; une politique de résistance, pratiquée par les ministres, car s'il en devait être ainsi, le gouvernement perdrait peut-être l'appui de ceux qui redoutent la liberté sans gagner l'appui désintéressé de ceux qui la désirent et qui en ont accueilli la promesse avec une loyauté sans réserve.

On lit dans l'*Etendard* :

Plusieurs journaux expriment la conviction que l'incident survenu à propos du manifeste du comte de Chambord fera l'objet d'une interpellation dans les Chambres.

Nous en sommes convaincus comme eux.

Le gouvernement ne refusera certainement pas cette occasion, tout en maintenant son droit incontestable d'arrêter la circulation des pièces séditieuses, d'affirmer énergiquement son respect pour l'inviolabilité des correspondances privées, à laquelle il n'a été, Dieu merci, porté aucune atteinte à la suite de la circulaire de M. le directeur-général des postes du 24 janvier dernier.

A coup sûr, si cette circulaire n'eût pas existé, nous ne nous en plaindrions pas.

Les journaux de l'opposition s'en sont emparés, pour la commenter, comme c'était leur droit, et ils en ont fait sortir des conséquences que n'avait sans doute pas prévues l'honorable fonctionnaire qui en avait pris l'initiative, et à qui en revient au fond la responsabilité.

On voit clairement que l'*Etendard* blâme la mesure. Quant aux conséquences que les journaux ont fait sortir de la circulaire Vandal, elles ne sont nullement forcées, elles sont malheureusement trop naturelles ; elles aboutissent toutes à ce fameux article 75 de la Constitution de l'an VIII qui persuade aux fonctionnaires que le droit commun n'est pas fait pour eux.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Paris, 15 février.

Je n'ai pas besoin de vous signaler le décret paru vendredi dernier au *Moniteur* et portant règlement des rapports du Sénat et du Corps législatif avec l'Empereur et le Conseil d'Etat. Vous le connaissez déjà et vous n'y aurez rien trouvé que je ne vous eusse déjà annoncé. Il n'est que la confirmation officielle de tous les renseignements qui vous sont parvenus. Un seul point n'est pas confirmé par ce décret, je veux dire les séances du Sénat.

Je ne vous parlerai pas non plus de la préparation de la loi sur la presse, et du nouveau projet de réorganisation militaire.

Les journaux de cette semaine confirment toutes les informations que je vous ai déjà envoyées à cet égard, et maintenant le plus sage est d'attendre la publication des projets de loi soumis à la délibération du Corps législatif, sur la presse, la liberté de l'imprimerie, l'armée, le droit de réunion.

Je vous signalerai une note du *Moniteur* qui dément le bruit de la prochaine suppression des octrois, et qui déclare que le gouvernement, après avoir étudié un projet de loi soumis à son attention et ayant pour objet de confier aux Chambres la discussion et la fixation du budget de la ville de Paris, a jugé qu'il valait mieux ne pas y donner suite. Il a sagement fait, car ce projet de loi était attentatoire aux libertés municipales qui ont, sur la vieille terre de France, précédé de plusieurs siècles les autres libertés et qui ont survécu à quelques unes d'entre elles.

Lisez aussi dans la feuille officielle un rapport du ministre du commerce et de l'agriculture et un décret de l'Empereur, relatifs au moyen d'introduire et de développer les connaissances agricoles dans les écoles primaires. Excellente mesure qui rendra à l'agriculture une foule d'aptitudes et de bras qui s'en éloignent de plus en plus depuis plusieurs années. L'industrie est une grande chose et une des plus importantes sources de la prospérité nationale, mais il ne faut pas qu'elle annule l'agriculture en lui enlevant les forces dont elle a besoin. Il faut que toutes ces forces se répartissent dans d'équitables proportions et s'équilibrent prudemment, sinon il y a péril pour les intérêts généraux et privés. Si l'on s'occupait davantage d'agriculture, et moins exclusivement de commerce et d'industrie, peut-être y aurait-il moins de faillites à signaler. Le nombre en augmente chaque jour, et dans le courant du mois de janvier, le tribunal de commerce de la Seine a prononcé *cent soixante dix* jugements de déclarations de faillite. Ce chiffre a une terrible éloquence.

Espérons que le mouvement d'affaires auquel donnera sans aucun doute l'Exposition Universelle détournera le commerce parisien de la pente fâcheuse sur laquelle la mauvaise chance l'entraîne.

On compte beaucoup sur cette Exposition, et l'on s'en occupe avec une fièvreuse ardeur. Cette manifestation aura toutes les proportions qu'on veut lui donner, et l'on parle plus que jamais de la visite de plusieurs souverains parmi lesquels il faudrait, dit-on, ranger le roi Victor-Emmanuel. Aussi est-il question de la prochaine nomination du prince Napoléon à la présidence de la commission pour l'Exposition, dont il s'était démis il y a un an. La présidence honoraire fut donnée au Prince Impérial, et la présidence de fait exercée par M. Rouher. Mais s'il s'agit de recevoir des Princes, des Souverains étrangers et de leur faire les honneurs de l'Exposition, un prince seul peut se charger de cette tâche, et le Prince impérial est encore trop jeune pour la remplir. De là le bruit que je viens de mentionner.

Un courant d'idées moins pacifiques me détourne de l'Exposition et me transporte sur le glorieux champ de bataille de Montmirail. C'est là, au milieu des populations qui, en 1815, firent si chèrement payer aux armées étrangères l'invasion de la France, tinrent en échec, intrépide poignée de paysans, douze cent mille Prussiens, Autrichiens et Russes, et sauvèrent presque, par un héroïque effort poussé jusqu'au martyre, cette pauvre et noble patrie que d'autres trahissaient, c'est là, dis-je, qu'une colonne commémorative, surmontée de l'aigle, vient de s'élever, hommage au plus pur patriotisme, et en même temps au génie de l'homme que cette défense de la France envahie a fait plus grand que toutes les campagnes de l'Empire. M. le comte de Niewerkerke avait été chargé par l'Empereur de le représenter à la cérémonie d'inauguration de ce monument que je préfère à l'Arc de Triomphe de Paris.

L'enthousiasme des populations, à cette cérémonie, servira à prouver que cet immense effort de 1815 n'a pas épuisé le patriotisme français. Ce monument de Montmirail n'est pas une glorification de la guerre, il n'est pas une menace; c'est un avertissement!

Je ne vous parlerai pas de la clôture du Parlement prussien et du discours du roi Guillaume; vous le connaissez déjà. Ce que vous savez moins peut être, c'est que ce roi propose à celui de Danemark de lui restituer la partie septentrionale du Schleswig, y compris Alsen et Düppel, à condition que cette partie sera réunie au Danemark avec le caractère d'union personnelle, et que le roi Christian entrera dans la Confédération de l'Allemagne du Nord, en qualité de possesseur du territoire restitué.

Je n'ai rien à vous dire de la formation d'un nouveau ministère hongrois. Je n'ai là-dessus que les informations qui sont transmises à nos journaux par la presse autrichienne.

J'en dirai autant, au sujet de la grande manifestation réformiste qui a eu lieu lundi à Londres, à Agriculture-Hall, du discours de M. Disraéli, ainsi que des troubles fénianistes de Chester. L'Angleterre subit, en ce moment, et plus fort que jamais, sa crise sociale et politique. Mais ce que nous ne saurions trop admirer, c'est ce droit de réunion, si largement et si sagement exercé par le peuple anglais, ét si scrupuleusement respecté par le gouvernement.

Le ministère italien n'a pas eu les mêmes scrupules, et a empêché à Venise un meeting ayant pour objet la question religieuse. Le Parlement a pris parti pour le droit de réunion dont le ministère contestait l'exercice, et celui ci a dû se retirer devant un vote désapprobatif.

Le Parlement a été à son tour dissous au moment où il allait donner un grand exemple aux autres nations en votant l'abolition de la peine de mort et toute une réforme dans les peines corporelles, suppression des bagnes et des fers, division précise des crimes et des expiations, banissement pour les uns, réclusion pour les autres ! Je vous l'ai déjà dit, le Parlement de Florence n'oublie pas que l'Italie fût la patrie de l'illustre Beccaria.

On donne comme officielle la nouvelle du mariage du comte de Flandre avec la princesse Marie-Louise de Hohenzollern-Sigmaringen. Le roi de Prusse a donné son consentement à ce mariage qui aura lieu au mois de mai et qu'on considère comme un indice de rapprochement politique, d'alliance même, entre la Prusse et la Belgique. Croyez-vous aux alliances politiques qui ont pour base des mariages princiers ? J'y crois médiocrement, pour moi; les liens de famille n'ont pas une grande solidité dans les hautes régions et ne tiennent pas devant certaines considérations d'intérêt national ou d'ambition souveraine, soit dit en thèse générale, et sans application spéciale.

D'Amérique, rien de plus nouveau que la venue de nos troupes, et un bruit d'après lequel l'empereur Maximilien abdiquerait décidément et rejetterait sur la France la responsabilité de la non réussite de son éphémère monarchie. On écrit de New-York que, si le président Johnson était mis en jugement, ce serait au général Grant qu'on confierait la présidence provisoire. Si le pouvoir de civil qu'il était aux Etats-Unis, se fait militaire, les républicains d'Outre-mer pourront regretter un jour la mise en jugement du loyal et énergique successeur de Lincoln.

Je n'ai pas à vous apprendre que Joseph Karam devient l'hôte de la France sur la terre africaine. Le maréchal Mac Mahon vient, dit-on, de désigner Constantine pour lieu de résidence à l'ex-agitateur du Liban.

Lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, à Paris, ne conservera ce poste que juste le temps nécessaire pour recevoir le prince de Galles attendu pour l'ouverture de l'Exposition. Il prendra alors sa retraite et sera, dit-on, remplacé par lord Lyons, actuellement à Constantinople. Enfin, l'on parle de l'envoi en votre ville de lord Stratford de Redcliffe, sinon comme ambassadeur, du moins comme commissaire extraordinaire chargé de seconder, de concert avec le représentant de la France, les efforts de la S. Porte dans la phase actuelle de la question d'Orient.

---

quer de lui. Scélérat de guignon, va ! Tiens! pas moins, voilà encore pour toi.

Et appuyant son pouce sur le bout de son nez, si finement retroussé, elle envoya par ce geste, vulgairement appelé pied de nez, un défi au destin.

Elle voulut rire, mais c'est à peine si ses fossettes purent se dessiner dans ses joues raidies par le froid.

— Pourquoi, dit-elle à Claudine, n'acceptes-tu pas la proposition de Jaclard, et ne prends-tu pas cette place de dame de comptoir ? Au moins, là, tu aurais chaud et tu serais nourrie.

— J'attends Madeleine, qui m'a défendu de m'engager avant son arrivée.

— Avant son arrivée, reprit Fossette, elle en parle à son aise ! Et si la place allait être prise ?

— Ah ! tu ne me dis pas toute la vérité, reprit Geneviève ; tu as peur de me faire de la peine. Voilà pourquoi tu hésites. C'est encore moi qui suis cause...

— Allons ! va te mettre ces idées là dans la tête, s'écria Claudine. Non, ce n'est pas cela.

— J'ai bien entendu ce que tu disais l'autre soir à Jaclard : « Je ne puis la laisser dans l'état où elle est. » Claudine, si tu m'aimes, tu prendras cette place.

— L'affaire est arrangée. Jaclard a obtenu qu'on attendrait encore quelques jours. Là, es-tu contente ? D'ailleurs je suis presque sûre que Madeleine s'opposera à ce que j'entre dans un café comme dame de comptoir.

Geneviève poussa soupir.

— On n'entend pas Robiquet, dit tout à coup Fossette. Il n'a pas encore chanté son refrain du matin.

— C'est le froid qui lui gèle l'amour sur les lèvres, repartit Claudine.

— Voilà onze heures pourtant, et il ne pense pas à notre déjeuner. (*Appelant*) Monsieur Robiquet! Pas de réponse ? Mais où donc est-il allé sans seulement montrer le bout de son nez en passant ? Cela m'intrigue.

— Reporter son ouvrage sans doute, dit Geneviève.

— Oh ! non, il y est allé hier. C'est que j'ai une faim canine

— Chut ! quelqu'un monte. C'est lui, fit Claudine.

Un instant après, la porte s'ouvrit ; mais, au lieu de Robiquet, on vit apparaître la mère Blancheton.

— Comment, déjà ! s'écrièrent les jeunes filles.

— Oui, j'ai eu de la chance ce matin ; j'ai tout vendu, sauf ces trois belles pommes que je vous ai gardées, mes petites biches, pour assaisonner votre pain sec. Dam ! c'est pas trop réchauffant les pommes par la bise qui court. Il vaudrait mieux un bon bifteck. Et quand on pense que là, toutes les trois, aussi jolies que vous êtes, vous pourriez être habillées comme des princesses et souper à la Maison-d'Or, au lieu de grignoter votre pain dur, et de grelotter sous vos robes d'indienne ! Tenez, il m'en vient les larmes aux yeux, tant je trouve ça beau, trop beau même ; et je me dis : « Ces pauvres petites, bien sûr qu'elles regretteront plus tard leur belle jeunesse ; car cette vertu, à qui cela profite-t-il ? Peut-être trouveront elles à épouser des ouvriers, des ivrognes qui les éreiuteront de coups et qui ne leur laisseront que les yeux pour pleurer. Et, sur leurs vieux jours, elles feront comme la Blacheton, elles crieront dans la rue : Un sou les reinettes ! un sou ! Je sais bien qu'avec les beaux messieurs on ne s'enrichit pas toujours ; mais on a la chance d'épouser un prince, ça s'est vu quelquefois, mes petits agneaux. Et puis, en tout cas, ma foi, on s'est un peu amusé dans sa jeunesse ! Ah ! si j'avais encore vingt ans !

— Mais, mère Blancheton, c'est très-immoral tout ce que vous nous conseillez là. Vous nous poussez au vice, dit Fossette en riant.

Hélas ! la mère Blancheton avait été profondément démoralisée par la misère. En parlant ainsi, elle croyait donner d'utiles conseils à ses voisines. Comment, en effet, les malheureux qui ont perdu tout espoir d'amélioration conserveraient-ils des instincts moraux élevés, quand, à chaque instant, leur sentiment de justice est révolté par les souffrances imméritées qu'ils endurent, par le spectacle du vice prospère, de la vertu pauvre et dédaignée.

— Au moins, mère Blancheton, ajouta Claudine, il ne faudrait pas nous décourager davantage.

— Moi, vous décourager, mes pauvres enfants ! Vous ne me comprenez pas. Tenez, puisqu'il faut vous le dire, jamais jusqu'à présent je ne m'étais repentie d'être restée une honnête femme. Mais c'est depuis que je vous vois là, toutes les trois, vous esquinter à tirer l'aiguille sans arriver à vous nourrir à votre faim et à vous habiller un peu chaudement, que je me dis : Il faut en convenir ; trop, c'est trop. Et ma foi, je ne puis regarder cela d'un air tranquille. J'en ai des envies de pleurer. Vraiment le sort n'est pas juste. Il y a du mal qui devrait être permis. Quand ces pauvres petites s'amuseraient un petit brin !

— Et la morale, mère Blancheton, la morale, répéta Fossette.

— La morale... C'est les heureux qui parlent de cela. C'est facile à eux, qui ont du pain à manger leur saoûl. Ils en parlent beaucoup, oui ; mais faut voir ce qu'ils font en cachette. Blancheton a été valet de chambre dans une grande maison ; il en racontait de belles sur le compte de ses maîtres, allez ! En voilà qui s'amusent et qui ne se gênent guère. La morale, c'est pour les misérables ; comme s'ils n'avaient pas déjà assez de travailler et de souffrir... C'est vrai qu'à la place des millionnaires nous en ferions peut-être autant.

— Ma pauvre mère Blancheton, répliqua Fossette, vous seriez jeune et vous seriez riche, que vous feriez encore comme vous avez fait. Quand on est fière et honnête, voyez vous, il y a des choses qu'on ne peut pas faire. Pour moi, j'aimerais beaucoup mieux mourir que de recommencer ma vie passée.

— Allons, vous avez peut être raison. Mettons que je n'ai rien dit.

En ce moment, on entendit dans l'escalier la voix de Robiquet qui chantait joyeusement :

Pour tant d'amour...

Et on le vit entrer portant un panier de charbon, plusieurs fagots de petit bois, un long pain sous son bras, puis un cabas d'osier dont le couvercle soulevé laissait apercevoir des paquets de toutes les couleurs.

Robiquet était rayonnant.

Les ouvrières et la mère Blancheton ouvraient de grands yeux.

Il jouissait de leur surprise.

— Les mines de la Californie, mesdemoiselles, que je vous apporte ; les mines de la Californie ! Tenez, regardez.

(*Sera continué demain.*)

NOUVELLES LOCALES.

Depuis quelque temps une bande de huit voleurs exploite Péra et Galata ; ils s'adressent et aux maisons et aux boutiques. Avant-hier soir, armés de barres de fer et d'autres outils à l'usage des voleurs, ils ont tenté d'ouvrir un magasin de la rue Asmali-Mesdjid. Surpris par une patrouille de zaptiés, ils ont pris la fuite, mais les zaptiés les poursuivirent. Près de se voir arrêter, les voleurs qui portaient des revolvers ont fait feu sur les agens de la force publique qui par bonheur n'ont pas été atteints. Un des voleurs se voyant sur le point d'être arrêté et ne pouvant, dans sa fuite précipitée, recharger son revolver, a voulu frapper d'un coup de couteau le zaptié qui a paré le coup avec son sabre et a blessé grièvement le voleur. Un des zaptiés a été blessé à l'épaule d'un coup de pistolet.

Quatre voleurs ont été arrêtés ; la police est à la recherche des autres.

Ce sont tous des repris de justice, les uns se sont échappés du bagne, les autres avaient été libérés des galères à l'expiration de leur peine.

Nous nous proposons de revenir sur ce sujet.

—

La direction du Théâtre Français annonce pour demain une représentation au bénéfice des pauvres Nous constatons avec plaisir que c'est M. Manasse qui prend cette initiative ; elle sera, espérons-le, suivie par les autres théâtres de Péra. Bien qu'un sentiment dicté par la charité amènera seul la foule au théâtre français, nous ferons remarquer que le *Voyage de M. Perrichon* est l'une de plus jolies pièces du repertoire.

FAITS DIVERS.

Il y a sur la médecine un joli mot d'un docteur sceptique.

On lui demanda un jour :

— Quel est celui de vos confrères qui, selon vous, laisse mourir moins de malades?

— Celui qui a la moins grande clientèle, repondit-il imperturbablement.

—

Après avoir passé deux mois en voyage pour affaires, M. C..., homme d'un certain âge, rentrait chez lui.

Ce matin, en cherchant dans la toilette de sa femme, il trouve le portrait carte d'un jeune homme qu'il ne connaît point.

— Qu'est-ce que c'est que cela, dit il furieux.

Ça, mais ne te reconnais tu pas, répond son épouse, ce sont tes yeux, ton nez, ta bouche.

— C'est possible, mais j'ai la barbe blanche et ce monsieur l'a noire.

— Eh bien, c'est justement pour cela que je l'ai acheté, je voulais me figurer comment tu devais être à vingt-cinq ans.

—

Dans la baie des Trépassés, le capitaine d'un brick breton brisé par la tempête s'efforçait avec un mousse de gagner le rivage.

Accrochés tous les deux à un débris de mât, ils invoquèrent la patronne des mariniers et firent vœu, s'ils étaient sauvés, de faire à pied le pèlerinage de Notre-Dame-d'Auray, et, pour le rendre plus pénible et plus méritoire, de mettre des pois dans leurs souliers.

Ils atteignirent le rivage, et, après s'être réconfortés, se mirent immédiatemant en devoir de remplir leur vœu.

Ils achetèrent donc un boisseau de pois et prirent dévotement le chemin d'Auray.

Ils n'avaient pas fait une lieue que le capitaine se laissait tomber sur le bord de la route en déclarant que ses pieds étaient horriblement meurtris.

— Je ne puis aller plus loin, dit-il, je souffre l'enfer... le vœu est impossible à remplir.

— Impossible, pourquoi ? demanda le mousse dispos et gaillard.

— Oh ! ces pois me font un mal insoutenable... Comment diable fais-tu, toi, pour les supporter ?

— Moi, répondit le gamin, c'est bien simple, avant de partir je les ai fait cuire!...

—

Une trouvaille de M. Richard Scott dans le *Paris Magazine*.

On raconte qu'avant de partir pour l'immortelle campagne de Bohême, le feld-maréchal *** passait en revue les trois premiers bans de la landwher.

Arrive un groupe de conscrits

— Qu'ils aillent rejoindre le quatrième ban ! fait le maréchal.

La revue a lieu.

Quand le défilé est terminé, le maréchal se tourne vers un de ses aides de camp :

— Hé bien ! que sont devenus ces hommes à qui j'avais ordonné de rejoindre leur ban !

Mon maréchal, ils sont tous partis pour Ostende !

—

Dans un omnibus du chemin de fer allant de la Porte-Maillot à Courbevoie, monte un jeune gars de la banlieue qui répandit incontinent autour de lui une odeur d'ail à déconcerter le cocher de la voiture lui-même.

— Sacrebleu ! dit mon voisin au jeune Gavroche campagnard, que tu pues l'ail, mon garçon !

— Oh ! ça ne fait rien, répond imperturbablement celui-ci, j'y suis habitué.

Et il se carra dans la voiture, comme si elle lui appartenait, et fouette cocher.

—

X... se portait à ravir, mais prévoyant, comme tout vieux garçon, il veut faire son testament, et, pour ce, il s'adresse à Me J..., notaire, en outre son ami, auquel il a l'intention de laisser sa fortune, et lui demande un croquis de testament olographe.

J... lui fournit le croquis où il laisse en blanc les sommes légués : X,.. copie le testament,, et, à sa mort, J.., ouvre le testament ; il était complet et valable, mais X... s'était contenté de copier et il avait légué des sommes en blanc à son ami.

—

Le *Nord* nous révèle un dentiste libéral qui, appelé à témoigner devant un tribunal belge, a refusé de prêter serment dans des conditions assez comiques.

— Pourquoi refusez-vous de prendre la divinité à témoin de votre serment ? a demandé M. le président au témoin.

— Parce que je ne veux pas compromettre la divinité.

— En quoi compromettriez-vous la divinité en l'invoquant à témoin de votre déclaration ?

— Dame ! monsieur le président, de plusieurs façons ; par exemple, dans le cas où je ferais un faux témoignage.

— Ce n'est pas la divinité que vous compromettriez alors, mais bien vous-même, répliqua le magistrat.

Il n'a point insisté, d'ailleurs, et l'honorable dentiste, plus heureux que Galilée, n'a pas eu de concessions à faire.

VARIÉTÉS.

LA TRIBUNE

La nouvelle tribune ne diffère de l'ancienne que par son revêtement, qui est d'acajou au lieu d'être de marbre.

L'ancienne était celle du Conseil des Cinq Cents, qui siégeait sur l'emplacement de la salle des séances actuelles, laquelle, commencée à la fin du règne de Charles X, ne fut terminée qu'en 1882. Un des questeurs, M. de Laborde, père du directeur des Archives de l'empire, voulant en exprimenter l'acoustique, y réunit quelques députés la veille du jour de l'inauguration, et étant monté à la tribune, y déclama la première scène du troisième acte de *Tancrède*, accommodée pour la circonstance :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !
Qu'avec ravissement je vois ce séjour !
Cher et bon Dumeilet. . . . . .

Le cher et bon Dumeilet, substitué à Aldamon, était le second questeur.

L'architecte de la Chambre, M. de Joly, avait, dans l'in-folio qu'il a consacré au Palais-Bourbon, prévu le sort réservé par la Providence au second rang de tribunes.

« Cette tribune, dit-il, entièrement indépendante de la construction de la salle, peut être démontée en très peu de temps sans qu'il soit nécessaire de toucher à la construction. Des colonnettes en fer, placées derrière les colonnes de marbre et des crapaudines scellées dans le mur circulaire, supportent des châssis en fer destinés à recevoir les plaques de fonte formant le plancher; ces plaques, décorées de caissons avec rosaces grecques et autres ornements, sont assemblées dans des rainures pratiquées sur les fers des châssis. C'est immédiatement sur ce plancher que reposent les banquettes destinées au public. »

Cet architecte avait du flair, et comme le colonel de Scribe, il doit être content.

La satisfaction du public n'est pas moindre, car il n'entrait à la Chambre qu'à grand'peine et n'en sortait que plus difficilement encore. On me raconte qu'un jeune abbé, placé sur la première banquette, faillit être étouffé sous une grappe de spectateurs forcenés, et que ne pouvant s'échapper, il se résigna à s'endormir... avec un tel abandon qu'il réveilla l'huissier posté du côté de la gauche. Celui-ci s'empressa d'aller lui rendre la pareille.

Quant au rétablissement de la tribune des orateurs, on ignore ce qu'en pensent *in petto* les députés. Les muets n'ont qu'a y gagner : ils entendront. Mais les autres ?

M. Thiers dit, lorsqu'il apprit la grande nouvelle :

— Tant pis, je m'étais habitué à parler de ma place.

A quelles appréhensions ne doit pas être en proie le commun des orateurs, si un homme, qui y paraissait si à l'aise, craint de gravir de nouveau les dix marches de cette estrade ?

A vrai dire, la tribune est une sorte de pilori,—même pour les avocats.

Cette espèce s'acclimate mal à la Chambre, sauf quelques éclatantes exceptions.

Ils sont coutumiers d'une certaine éloquence et de certains gestes qui jurent sous le costume de l'emploi.

Je vois encore l'un d'entre eux portant, par un mouvement mécanique, sa main droite sous son bras gauche jeté en avant, — pour réprimer les écarts de sa robe... L'Assemblée constituante se fondit dans immense éclat de rire.

M. de Cormenin, qui n'avait jamais pu qu'ânonner à la tribune, prit le parti de se taire et motive sa résolution en termes quelque peu superbes : « Pamphlet, ma bonne et forte lame, que j'ai toujours pendue à ma gauche, je ne te quitterai pas pour aller combattre à la tribune avec un sabre de bois. » Mais s'il résigna son sabre de bois, il voulut montrer aux autres à s'en servir.

Il recommande aux orateurs de prendre garde à leur tenue et à leur attitude, et de ne se distinguer ni par la recherche ni par le négligé de leur mise. De plus, il les conjure de ne pas escalader les marches de la tribune. Pourtant, sans que cela leur nuisit en rien, Arago avait le sans façon d'un savant (longue redingote noire, cheveux ébouriffés), et Laffitte affichait quelque élégance (habit vert foncé, gilet jaune, bas blancs et souliers vernis) ; — le général Foy et le général Lamoricière semblaient monter à l'assaut ; — le duc de Fitz James prenait du tabac et éternuait, comme s'il eût été dans son cabinet.

Il y a des députés; dont le premier mouvement oratoire est de boire le verre d'eau sucrée traditionnel, et quelquefois ils n'attendent pas qu'on ait enlevé celui qu'a entamé le » préopinant ». Ce sont les trembleurs. Ils ont le gosier desséché, comme les condamnés à mort, selon la remarque de M. Lélut que s'est approprié Balzac.

Un jour, Eugène Sue dit à un représentant de ses amis en sortant de la salle des séances ;

— Demain, je répondrai aux attaques dont j'ai été l'objet aujourd'hui.

— Vous aurez tort.

— Pourquoi ?

— Parce que vous pouvez, par un pas de clerc, compromettre la réputation que vous vous êtes acquise comme romancier. Vous ne savez pas ce que c'est que la tribune ! Tenez, essayez-en. Mêlez-vous aux représentants qui y montent quotidiennement pour lire des pétitions, et vous jugerez de l'effet que cela produit.

Eugène Sue tenta l'épreuve et ne peut articuler que le commencement de la phrase consacrée : « Citoyens représentants, la pétition que j'ai l'honneur de déposer... » Les conversations particulières, au bruit desquelles ce défilé avait lieu, s'étaient arrêtés tout coup. Toutes les oreilles étaient tendues, tous les yeux étaient braqués sur l'auteur des *Mystères de Paris*, qui des cendit tout penaud et dit à son ami :

— On ne m'y reprendra plus.

Une tactique passée dans les habitudes parlementaires était, lorsqu'un député voulait parler de sa place, de crier :

— A la tribune !

— Mais je n'ai qu'un mot à dire, objectait le patient.

— A la tribune ! répétait-on impitoyablement.

Celui qui parle de sa place se sent soutenu par la bienveillance de son milieu qui, non content de l'encourager, le souffle à l'occasion. Il est facile de comprendre l'effroi que doit causer l'isolement de la tribune.

L'orateur, qui a montré le plus de sang-froid est l'homme qui s'est montré aussi, comme président, le plus maître de lui-même. M. Dupin, avant de se lancer, tâtait la majorité. Un sténographe lui ayant fait observer que l'exorde d'un de ses discours était émaillé de phrases inachevées :

— Je le sais bien, dit-il, et vous devriez le savoir, car je ne procède jamais autrement. Quand je m'aperçois, au début, que je suis entré dans un ordre d'idées qui biesse le sentiment de la Chambre, je passe à un autre... Si je n'ai pas plus de succès, je fais encore volte-face... Je ne vais droit devant moi que lorsque j'ai trouvé le joint.

Il répondit au même sténographe (mort à la peine) qui l'interrogeait de l'œil pour savoir s'il fallait transcrire une impertinente citation de Pline décochée du fauteuil au représentant Nadaud :

— Mettez, il ne sait pas le latin.

Quoi de plus caractéristique ?

« Quand un bon mot le démange, a dit Timon, il faut qu'il se gratte. » M. Dupin se grattait continuellement... à la cantonnade. Les quolibets qu'il n'osait jeter dans les discussions, il les écoulait dans l'oreille des membres du bureau. Un exemple entre mille : M. de Larochejaquelein, dont on se rappelle la stature, argumentait-il à grand renfort de bras ?

Ça, disait en sourdine M. Dupin, c'est de a politique de tambour-major.

« La tribune, disait-il, ressemble à un puits : quand un *sot* descend, un autre monte. »

Il était plein de prévenances pour M. Berryer, dont le talent, si différent du sien, lui était très sympatique. Un jour que l'éminent orateur, en pleine république, terminait un de ses discours en arborant le drapeau blanc, M. Dupin l'interrompit au milieu de sa magnifique péroraison, pour lui dire :

— Il y a une chemise toute chaude qui t'attend à la présidence.

Ce détail de Chambre à coucher me remet en mémoire l'excellent M. de Laborde, déjà nommé, lequel s'écriait, précédant M. Sauzet, inondé de sueur, brisé par le triomphe éclatant qui signala son début :

— Faites place, messieurs ; ouvrez vous rangs, laissez passer le plus grand orateur de la Chambre, qui va changer de chemise.

La tribune établit une incessante communication entre les orateurs et le président.

M. Dupin ne se faisait pas faute d'utiliser ce trait d'union. M. Berryer, dans l'affaire des flétris de Belgrave-square, ayant fait bondir sur son banc de douleur un des ministres de Louis-Philippe, il agita bruyamment sa sonnette, et dit d'un ton sévère :

— Si vous persistez dans cette voie, je serai obligé de vous rappeler à l'ordre.

Puis il ajouta tout bas :

— Tape dessus ! tu es en verve.

X... feuilletait des papiers pour y puisser des arguments.

— Tu as beau battre tes cartes, grommela entre ses dents l'incorrigible président, tu ne trouvrras pas d'atouts.

M. Abraham Dubois était en train de lire un discours qui semblait ne devoir jamais finir. M. Dupin l'engagea à sauter quelques pages. L'orateur (il n'y a pas d'autre expression), suivit ce conseil que justifiait amplement l'inattention de la Chambre. Mais le discours trainant toujours en longueur. M. Dupin revint à la charge, en disant avec un sérieux imperturbable :

— Allons, Abraham, encore un sacrifice.

Armand Marrast procédait de la même manière.

Un soir, la séance touchait à sa fin, le représentant nègre, Mazuline, se présente avec une énorme liasse de papiers qu'il se prépare à lire :

— Passez ça au *Moniteur*, lui dit Marrast.

Mazuline fait le sacrifice d'une partie de son discours, puis il entame le reste.

Un moment après, Marrast l'invite de nouveau à lâcher ses paperasses.

Mazuline s'exécute et descend de la tribune. Le lendemain, son discours, qui avait duré cinq minutes, occupait près de quatre colonnes du journal officiel.

Marrast, en véritable ami de Lagrange, lui rendait souvent le service d'escamoter son tour de parole. Celui-ci lui dit, un jour qu'il venait de lever la séance, sans tenir compte de ses réclamations réitérées :

— Tu ne te lasseras donc pas de me faire sauter la coupe ?

Un représentant, du nom de Morhéri, ayant demandé un congé qui lui avait été accordé et voulant monter à la tribune, Marrast le cloua à son banc en lui disant :

— Vous n'en avez pas le droit.... Vous n'êtes plus ici.

J'ai été témoin de quelques scènes de tribune vraiment bouffonnes.

Un orateur parlait avec feu, lorsque quelque chose fit irruption hors de sa bouche, et tomba sur un huissier. Ce dernier ramassa l'objet—un ratelier complet—et, sans désemparer, le restitua à son propriétaire, demeuré bouche béante.

M. Auguis, d'un tour de bras inconsidéré, ayant déraciné l'encrier qui était fixé dans le marbre de la tribune, et qui se vida complètement, voulut tirer parti de sa gaucherie. Il saisit une éponge avec laquelle un huissier se disposait à réparer le dégât, et essuyant l'encre lui-même, il s'écria les yeux levés au ciel :

— Que ne puis-je effacer ainsi les fautes du gouvernement !

On allait l'applaudir, lorsqu'il eut la malheureuse idée de passer sur son front sa main tout humide. On comçoit ce qu'il en résulta.

Burlesques incidents, mais qui excitèrent moins d'hilarité que ceux qui vont suivre :

C'était en 1831, Casimir Périer venait d'annoncer à la Chambre une nouvelle très grave. Une proposition avait surgi et faisait éclater une violente tempête.

M. R. s'élança à la tribune et, s'y arcboutant des poignets, dit d'une voix essoufflée (je copie le *Moniteur*) :

— Si j'ai mis quelque insistance pour obtenir la parole, c'est que depuis longtemps j'éprouve un besoin... (*On rit*), qui probablement est partagé par toute l'assemblée. (*Hilarité générale et assez prolongée.*)

M. le président. — Les plaisanteries et les rires sont hors de saison.

M. R. (*avec force*). — Le besoin que j'éprouve...

Il voulait tout simplement s'entremettre pour ramener le calme.

A l'époque où florissait le père Martineau, de légendaire mémoire, un député appelé Pétou, ne cessait pas de demander la parole. A la fin le président (c'était M. Dupin) s'écrira, d'un ton bourru :

— Il faut toujours que M. Pétou parle !

— Qu'il parle ! cria vivement la Chambre.

On ne riait pas, quand la maréchal Soult répétait sa phrase favorite : « Quand il a s'agi... » qu'il a encore enjolivée en ajoutant: « des armes espéciales ». Le vieux soldat avait bien le droit de violer la grammaire.

L'homme qui pouvait se permettre l'incroyable exclamation : « Ici, d'Argout ! », pouvait aussi se trouver impunément dans une situation ridicule.

Qu'on se souvienne de l'accident scabreux qui lui arriva, et dont nous empruntons le récit à M. P. Bernard, qui l'a enveloppé de toutes sortes de précautions de style : « M. Casimir Périer rompait, dans la véhémence de son débit, jusqu'aux liens indispensables du vêtement masculin. Comme nous ne donnons pas ici des préceptes de rhétorique .. nous pourrions vons dire comment M. le président du conseil cassa un jour, et par trois fois, à la tribune, une des attaches les plus nécessaires et laissa voir la blancheur incontestable... mais il n'y a pas de synonime au mot chemise. Bornons-nous donc à dire que personne n'osa rire, personne interrompre... Nous nous trompons : un huissier fut chargé d'avertir M. le président du conseil et de lui signaler ce nouvel étendard, qui s'élevait ainsi au milieu des drapeaux des partis. Cet huissier était brave, il était décoré et il eut peur : allez donc toucher à la foudre ! » Il fallut que le président, M. Girod (*de l'Ain*), se chargeât de la commission.

Les délicats, ceux qui parlent avec mesure, trouvaient qu'en posant la main sur le marbre de la tribune, «cela jetait un froid.»

Casimir Périer, lui, le pétrissait à coups de poing; le général Foy, de même. Ils en sont morts.

On se demande qui déflorera la tribune en acajou. Les paris sont ouverts. Moi, je tiens pour M. Glais Bizon.

(*Epoque.*)

Dépêches Télégraphiques.

Paris, 26 février, 5 h. 45 m. soir.

Au Corps législatif, après deux séances, 241 voix contre 25 ont voté l'ordre du jour sur les interpellations de M. Lanjuinais relativement à la suppression de l'adresse.

—

Londres, 26 fevrier 3 h. 27 m. soir

Le Gouvernement a proposé de nouveaux titres électoraux pour les bourgs.

Liverpool, Coton de Smyrne 11 1/4.

Froment, calme.

Dette génerale 30 3/8.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 27 Fevrier	34	02
Clôture du 27 Fevrier	33	36

Télégramme Officiel

De Paris 27 Fevrier.

Dette Génerale, ouverture	31	25
» » clôture	31	35

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 27 Fevrier.

VOLO, vap. ott. *Poursond*, cap. Bava, ayant touché à Salonique. Cavala, Lagos, et Dard div. march. et 252 passag.

TRIESTE. vap. du Ll. aut. *Danubio*, cap. Marusich, ayant touché à Ancone. Corfou, les iles Ionniènes, Chio, Smyrne Dard. et Gallipoli. div. march. et 20 passag.

CARDIFF, vap. angl. *Achiles*, cap. Riche, ayant touché à Malte, et Dard. charhon de terre.

Departs du port du 27 Fevrier

TREBISONDE, vap. ott. *Poursoud*, cap. Bava, div. march. et passag.

MARSEILLE, vap. fr. M. Imp. *Indus*, cap. Michel, div. march et passag.

ALEXANDRIE, vap. russe, *Cerere*, cap. Milonas, div. march. et passag.

SMYRNE, vap. du Ll. aut. *Stadium*, cap. Marinich. div. march. et passag.

LONDRES, vap angl. *Bolivian*, cap. Fisher, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivees dans le port du 26 Fevrier.

GENES, br. russe *Victor*, cap. Sbutega, riz.
— bk. ital. *Amicci*. cap. Previ, lest.
— bk. ital. *Leonarda di Venci* cap. Zanelli, lest
— br ital. *Nuovo Artaro*, cap. Barsotti. lest.
— br. ital. *Buona Madre*, cap. Napoli. lest.
NICE, br. ital. *Anetra*, cap. Montaldo, lest.
CARDIFF, bk. sued *Nicolina*, c. Delmar, charb.
— bk. meck. *Hedvig*, cap. Brodhering, charb.
NAPLES, br. hell. *Evanghelistra*, c. Janaculis lest.
MALTE, br. aut. *Carlo C* cap. Bojanovich, lest.
TRIESTE, br. aut. *Dobra Costreika*, c. Caltini, div.
SPEZES, br. hell. *Ioanis*, cap. Dedis, lest.
— br. hell. *Babulina*, cap. Vochos, lest.
— hr. hell. *A. Nicolaos*, cap. Brescas, lest.
— br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Sclias. lest
— br. hell. *Taxiarchis*, cap. Lazarou, lest.
IDRA, br. hell. *P. Irda*, cap. Strombulis, lest.

DEPARTS de 26 février.

MARSEILLE. br. hell. *Caliroi*, cap. Pulios, blé.
— br. hell. *Enosis*, cap. Pecatoro, blé.
— bk. russe *Carolina* cap Hjalmore, blé.
DANUBE, br. hell. *A. Jeorghios*, cap Biviski, lest.
— br. hell. *Taxiarchis*, cap. Prolos, blé.
— br hell *Taxiarchis*, cap. N. Prolos, lest.
— br. hell. *Evanghelisnra*, cap. Kareglia, blé.
— br. hell. *A Anna*, cap. Kerazopulo, lest.
— br. hell. *Pinelopi*, cap. Hano, lest.
— br. hell. *Caliopi*, cap. Belivanakis, lest.
— br. hell. *Cristoforos*, cap. Procopio, lest.
— br. hell. *Ioanis*, cap. Dedes, lest.
— br. hell. *Euanghelismos*, cap. Scourtis, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Comno, lest.
— br. heil. » cap Janoulios, blé.

CHEMIN DE FER OTTOMAN
de Smyrne à Aïdin
de Sa Majesté Impériale le Sultan.

Il est donné avis par le présent que la dix-huitième Réunion semestrielle ordinaire des Actionnaires de cette Compagnie, aura lieu à London Tawern, Bishopogate-street, le vendredi 29 mars prochain, à 2 heures précises, à l'effet de recevoir le rapport des administrateurs, l'état des comptes et la balance au 31 décembre 1866, de nommer deux administrateurs en remplacement de sir Macdonald Stephenson et M. John Heming membres sortants d'après les statuts de la Compagnie, mais le premier s'offre pour être réélu, de nommer deux auditeurs en remplacement de MM. George Smith et Heury Lloyd Morgan, qui sortent aussi, mais qui pouvant être réélus, s'offrent en conséquence à la réélection et pour s'occuper des affaires générales de la Compagnie.

Après quoi la réunion deviendra *spéciale* afin de considérer la position financière de la Compagnie spécialement en rapport à la décharge des débentures (Liv. St. 250,000) qui étaient dus au 1er mai 1866.

Les Actionnaires, désirant prendre part aux opérations de l'Assemblée générale ou à la Réunion spéciale, sont priés de déposer leurs titres au moins 21 jours à l'avance dans les bureaux de la Compagnie à Londres, à Smyrne, ou chez ses banquiers Mess. C. S. Hanson et Cie à Constantinople.

Par ordre du Conseil d'Administration,

MACDONALD STEPHENSON,
président.
S. J. COOKE.
secrétaire.

Bureaux de la Compagnie,
2 st. Michaels House,
Cornhill E.C. London le 18 janvier 1867.

AVIS.

Mercredi 22 février (v. s.) seront mis en adjudication au Ministère de la Guerre les objets suivants, savoir :

Laine de Roumélie,
Indigo,
Soda,
Alun,

Crème de tartre,
Bois de Campêche,
Sulfate de cuivre,
Savon noir,
Melasse,
Kotsper,
Suif,
Huile de poisson,
Alizari,
Huile d'olive,
Charbon de terre.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

Séreskerat, 14/26 tévrier 1867.

DERNIÈR BAL DE LA SAISON.

GRAND BAL
PARÉ ET MASQUÉ

Samedi soir, 2 mars,

AU CAFE DE LA VILLE DE LEIPZIG.

Grand'rue de Péra (ancienne maison FLAMM.)

Le bal commencera à *neuf heures.*

Prix d'entrée par Cavalier 30 piastres, souper à table d'hôte, 20 piastres, vin compris.

AVIS.

L'adjudication du drap d'officiers pour l'armée impériale aura lieu pour la deuxième fois jeudi 16|28 Février, et pour la troisième et dernière fois, lundi 20 fevrier v. s. Aucune offre postérieure à cette dernière date ne sera plus admise.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura les jours sus-énoncés à six heures à la turque.

Séraskérat, le 13|25 février 1867.

AVIS.

La fourniture de cinquante mille ocques de farine pour l'Armée Impériale sera mise en adjudication mardi 21 février v. s.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura; le jour sus-énoncé, à six heures à la turque. avec échantillons.

Séraskérat, 13|25 février 1867.

AVIS.

Mardi, 21 février (v. s.), aura lieu au Ministère de la guuerre, l'adjudication de la fourniture de l'*Abba* de Maya-Daghi, pour les troupes Impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

Séraskérat, 13/25 février 1867.

AVIS

Jeudi 16 février v. s. aura lieu au ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture du savon de Caudie et de Mételin, nécessaire pendant une année aux troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque, en portant en même temps des échantillons.

AVIS.
CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8|20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

CIRQUE SUHR.

Aujourd'hui grande représentation

Les programmes de chaque soir seront sur ts affiches.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne. Véritable Liqueur du couvent de la Gran e Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin à pierre à trois étages; Appartements pour bureaux; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement, etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser au comptoir de M. Et. A. Ralli à Galata.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

GRAND
Café Chantant (Pérès.)

Vis-à-vis le Palais Anglais et Galala-Séraï.

Tous les jeudis à 11 heures grand bal paré et masqué. Entrée libre.

Tous les samedis à 9 heures grand bal paré et masqué. Entrée 10 piastres.

Une tenue décente est de rigueur.

Tout les soirs, Concert.

Les soirs de bals, le restaurant sera ouvert toute la nuit.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie, *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères:*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk. Galata, 22.

CARNIO

Contre le mal des dent cariées.
L'efficacité est garantie.
Le dose P. 10.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlyk 76, près du Petit-Champ

PENSION BOURGEOISE.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de cet Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des mauxde jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la etigne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si, avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si, préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est, par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcerarations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Eresipele et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être regardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE.

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser : à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2. A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrive M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO
Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

PILULES DE BLANCARD
A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg

EXPÉRIMENTÉES DANS LES HÔPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.

Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'iode et du fer, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre **scrofuleux** (*tumeurs, engorgements, humeurs froides*, etc.), genre d'affections contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*pertes blanches*), **l'aménorrhée** (*menstruation nulle* ou *difficile*), la **phthisie**, la **syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques, faibles ou débilitées.**

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des **véritables Pilules de Blancard**, exiger notre **cachet d'argent réactif** et notre **signature** ci-jointe apposée au bas d'une étiquette **verte.** — Se défier des contrefaçons.

Blancard

Se trouvent dans toutes les Pharmacies. *Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.*

IMPRIMERIE CENTRALE

6, Rue du JOURNAL Péra.

Travaux Typographiques en Diverses Langues

IMPRESSIONS DE LUXE.

L'Imprimerie Centrale entreprend à forfait l'impression de Journaux périodiques, Brochures et Travaux de toutes sortes, en diverses langues, Billets Mortuaires.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

VENDREDI, 1er MARS 1867. — 24 CHEVAL 1283 de l'Hégire. — VENDREDI, 1er MARS 1867

2me Année. --- N° 49.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédac-en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces. 3 p. la ligne

[illegible] piastres la ligne

FAITS DIVERS. — [illegible]

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 1er *Mars.*

D'après des informations particulières, dont nous ne saurions garantir la véracité, vu les nombreuses erreurs que commet chaque jour le télégraphe, les Etats-Unis si libéraux comme constitution, pays où le citoyen jouit d'une indépendance complète, mais où jusqu'à ce jour, le système économique, du moins en ce qui concerne la production et l'exportation, était encore régi par les principes du système protectioniste les Etats-Unis, disons-nous, se décident à entrer dans la voie libérale, en fait de commerce. On nous dit, en effet, que la taxe qui pesait sur les cotons, taxe préjudiciable au suprême degré aux contrées productrices, aux états du Sud, vient d'être abolie par les représentants. Nous souhaitons que le télégraphe ne se trompe pas et qu'il nous apprenne bientôt l'entière adhésion de la république américaine au système du libre échange.

L'empereur François-Joseph, par un rescrit du 25 février, annonce la nomination d'un ministère hongrois. C'est, à vrai dire, la seule mesure qui puisse calmer l'effervescence qui agite si violemment la Hongrie depuis quelque temps. De plus, elle était devenue urgente, on le reconnaitra avec nous, si l'on veut réfléchir à toutes les péripéties du grand drame qui se joue en Autriche. Mais si l'on doit féliciter le Cabinet de Vienne de la décision qu'il vient de prendre, il convient en même temps de remarquer que dès le commencement du conflit cette solution était prévue par tous les hommes pratiques. A plus forte raison, M. de Beust, homme d'un talent incontestable, et dont les vues sont toujours d'une netteté remarquable, devait-il entrevoir les résultats fâcheux de tant d'atermoiements. Raisonnablement, on ne peut dire que ce diplomate n'ait pas eu conscience de la force du mouvement hongrois. Mais alors, pourquoi tant de retards? pourquoi ne pas accorder de suite et avant que la nécessité ne le commande, ce qu'il a fallu donner? pourquoi tant de subterfuges et de faux-fuyants ?

Pour nous, nous croyons M. de Beust étranger à toutes ces manœuvres ; elles portent en effet le cachet irrécusable de la tradition autrichienne; c'est ainsi qu'agirent de tout temps ces illustres hommes d'Etat dont l'Autriche s'honore de nos jours encore. Mais le diplomate saxon qui dirige aujourd'hui les affaires du vieil empire est trop en dehors de ces intrigues par sa vie passée pour suivre ces errements. Nous en sommes persuadé, M. de Beust aura laissé faire ce qu'il n'était pas assez fort pour empêcher. Mais puisqu'il dirige à son tour, nous comptons sur un prompt applanissement de toutes les difficultés pendantes et l'avenir nous dira si nous avons tort ou raison.

La suppression du droit d'Adresse a donné lieu, dans le sein du Corps législatif français, à une discussion fort animée ; il faut le croire du moins, puisqu'elle a tenu deux séances. Cette discussion a été amenée par une interpellation dont le vicomte Lanjuinais était l'un des signataires. M. Lanjuinais est un des orateurs les plus sérieux et les plus judicieux du Parlement français. Tous les discours qu'il a consacrés dans les sessions précédentes à la question algérienne l'ont depuis longtemps fait remarquer. Il nous sera permis cependant, et tout en rendant justice au grand talent de l'orateur, de dire que cette fois il a fait fausse route. L'interpellation vaut mieux cent fois que l'Adresse. Elle permet les discussions d'actualité, pour ainsi dire ; elle donne aux députés l'occasion de parler de ce qui se fait. Avec l'adresse, on ne parlait que du passé. Le beau plaisir en vérité de critiquer ce qui est fait, ce sur quoi on ne peut plus revenir. D'ailleurs la Chambre par 241 voix contre 25 a voté l'ordre du jour.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

C'est M. le général Allard, président de la section de la guerre et de la marine, qui est chargé du rapport sur le projet de loi relatif à la réorganisation de l'armée.

D'après les dispositions de ce projet de loi, la durée du service actif est fixée à cinq ans, à l'expiration desquels les militaires serviront pendant quatre ans dans la réserve.

La durée du service des jeunes gens non compris dans l'armée active sera de quatre ans dans la réserve et cinq ans dans la garde nationale mobile.

La garde nationale mobile comprendra, outre les hommes ayant accompli quatre ans dans la réserve, les jeunes gens qui auront obtenu l'exonération du service en vertu de la loi du 26 août 1855.

La garde nationale mobile sera soumise à des revues, des réunions et des exercices dont la durée ne pourra excéder quinze jours par année.

Elle sera organisée par départemens, en compagnies, bataillons, escadrons et batteries.

Le mariage pourra être contracté sans autorisation dans la garde nationale mobile, à quelque période que ce soit du service.

On lit dans la *Patrie* du 16 :

Le conseil d'Etat, saisi depuis trois jours de projets de loi sur la presse et sur le droit de réunion, a désigné les rapporteurs de ces projets.

C'est M. Pinard qui fera le rapport de la loi sur la presse, et M. Chassagne-Goyon qui fera celui sur la loi relative au droit de réunion.

Nous avons annoncé que le corps d'occupation français était échelonné sur la ligne de Mexico à la Vera-Cruz.

Nous apprenons, par des dépêches du 22 janvier, que l'armée aux ordres du général Marquez sera chargée de défendre la capitale après le départ des Français. Cette armée s'élève à environ 10,000 hommes et comprend une grande partie de la légion étrangère. Avec ces forces, commandées par un des meilleurs généraux du Mexique, complétement dévoué à l'empereur Maximilien, on espère défendre avec succès la ville de Mexico.

L'administration de la marine vient de donner l'ordre d'installer dans les ports de Cherbourg, de Brest et de Toulon, un certain nombre de vaisseaux en bâtiments-hôpitaux pour les soldats du corps expéditionnaire français qui, à leur arrivée du Mexique, seraient malades ou convalescens.

Ces hôpitaux flottans seront établis dans les parties les plus saines des trois rades et affectés à un service spécial et provisoire.

Angleterre.

Le *Times* a reçu de son correspondant à Dublin la dépêche suivante :

« En conséquence de communications télégraphiques reçues par le gouvernement, 67 hommes ont été arrêtés ce matin à North Hall, à bord du steamer de Holyhead à Liverpool, au moment de l'arrivée du navire. On suppose qu'en apercevant la police, ces hommes auront jeté leurs armes et leurs munitions à l'eau. Le fleuve va être exploré pour y retrouver les revolvers. On en a trouvé trois qui étaient cachés sous le pont. Les prisonniers ont été transportés à Richemont Bridewel. Ils étaient mal vêtus et paraissaient désespérés.»

Le *Morning Herald* a reçu par dépêche, de son correspondant irlandais, les renseihnements supplémentaires suivants :

« On dit que les soixante-sept hommes arrêtés font partie de ceux qui sont arrivés hier à Chester, La plupart d'entre eux appartiennent aux classes ouvrières. Ils ne donnent aucun renseignement satisfaisant. Il y a parmi eux deux ou trois Américains. On croit que leur but était d'aller troubler le tribunal où les prisonniers fenians doivent comparaître aujourd'hui. Ils n'ont opposé aucune résistance à leur arrestation. »

Le *Morning advertiser* publie la dépêche suivante :

« Chester, mardi.

»La ville est presque déserte. Les fenians se sont retirés. Une cinquantaine sont partis pour Holyhead par le premier train, d'autres ont pris à pied la direction de Brikenhead et de Manchester. Cinq cents fusiliers écossais sont arrivés de Londres à onze heures. Une certaine quantité de munitions de carabine a été trouvée dans un champ près de la station du chemin de fer. Les volontaires sont sur pied, et les autorités de la police se tiennent prêtes à agir.

A la chambre des communes dans le Séance du 14 février. M. Osborne demande quel est le chiffre exact de l'assiette de l'impôt qui, dans l'intention du gouvernement, doit conférer le droit électoral.

M. Disraeli répond qu'il ne peut pas entrer dans les détails des résolutions ; ces détails dépendront des principes que la Chambre sanctionnera. Aussitôt les résolutions adoptées avec ou sans modification, le gouvernement présentera un bill de réforme.

M. Walpole, répondant à M. O'Brien, dit qu'on a reçu hier la nouvelle que les fils télégraphiques reliant Valentia et Killarney avaient été été coupés. Un coup de fusil a été tiré sur un officier d'ordonnance. A la suite de ces informations, lord Naas s'est rendu en Irlande. Ce matin, on a reçu l'avis qu'une bande armée de fenians marchait sur Killarney. Des troupes ont été envoyées de ce côté. Une attaque aussi eu lieu contre un poste de garde-côtes près de Cork. Aucun indice de mouvement n'est signalé des autres parties de l'Irlande.

M. Walpole, répondant à M. Wallez, dément le bruit que le mécontentement règne parmi les troupes stationnées à Chester.

Lord Stanley, répondant à M. Horsfal, dit qu'il y a lieu de croire que la médiation des Etats-Unis entre l'Espagne et les républiques du Sud sera acceptée.

M. Disraeli propose une résolution fixant ainsi les droits sur le sucre par suite de la convention franco-belge :

Pour le sucre raffiné, candi ou blanc, et pour le sucre raffiné fabriqué, à 12 shillings le quintal ;

Pour le sucre inférieur au sucre raffiné, première classe, 11 shillings 3 pence ; deuxième classe, 10 shillings 6 pence; troisième classe, 9 shillings 7 pence ; quatrième classe, 8 shilings.

M. Gladstone approuve l'exécution de la convention. Il dit qu'elle a été suggérée par l'Empereur des Françaais, dont il loue la politique libérale.

Allemagne.

Le *Fremdenblatt* affirme dans les termes suivants que les organes centralistes sont dans l'erreur lorsqu'ils croient que le temps qui s'écoulera d'ici à la réunion des Diètes pourra apporter des modifications importantes à l'œuvre de l'entente :

« Le programme que le baron de Beust a établi en prenant la présidence du conseil reposait en première ligne sur le rétablissement de l'état légal en deçà et au delà de la Leitha. C'est à cette fin que le Reichsrath légal est convoqué et qu'un ministère responsable pour la Hongrie est nommé.

» Les négociations qui se poursuivent encore avec les ministres hongrois désignés ne concernent plus que le règlement des affaires administratives et la fixation des questions de détail.

» Comme la chancellerie aulique hongroise sera dissoute immédiatement après la nomination du ministère, et que, d'autre part, il faut déterminer la sphère d'action du ministère hongrois en même temps que celle des ministres, de l'ensemble de l'empire, il est naturel qu'on prenne à ce sujet des arrangements définitifs avant que les nouveaux ministres hongrois entrent en fonctions.

» Mais en principe, cette nomination est dès aujourd'hui un fait accompli, et il en est de même pour le mode des discussions qui devront avoir lieu relativement aux affaires communes.

» Le message impérial qui sera communiqué aux Diètes occidentales contiendra sans doute, sur ce point, les éclaircissements les moins équivoques et, en invitant les Diètes à procéder à l'élection légale des membres du Reichsrath, il définira avec précision la tâche et les attributions du Reichsrath au sujet de l'arrangement avec la Hongrie.

Espagne.

On nous écrit des îles Baléares que le maréchal Serrano interné à Mahon, est rappelé de cet exil et qu'il est arrivé le 11 février à Palma par la route d'Alcudia. La musique et un détachement de troupes de la garnison l'ont reçu aux portes de la ville.

Le maréchal est descendu à l'hôtel du capitaine général, et il s'est embarqué le 12 février à Palma, sur le paquebot de Barcelone, pour revenir à Madrid.

(*Patrie.*)

Mexique.

Les journaux de New-York du 29 janvier nous apportent des nouvelles de la Véra-Cruz et de Mexico, postérieures à celles du steamer *Impératrice-Eugénie* :

Véra-Cruz, 19 janvier.

Maximilien a lancé une nouvelle proclamation pour protester, dans les termes les plus énergiques, contre la conduite du général américain Sedgwick, qui avait pris possession de Matamoros.

Les steamers de la marine marchande américaine *Cassandra*, *Concordia* et *Victor*, sont arrivés de New-York, avec des subsistances pour les transports français et les troupes impériales qui vont retourner dans leur pays.

Une lettre de Jalapa annonce que le colonel Carillo, autrefois de l'armée libérale, venait de se déclarer pour l'empire, avec son régiment, composé de 500 hommes.

Une convention de notables a invité Maximilien à rester au Mexique.

La plus grande partie des négociants de Mexico ont invité Porfirio Diaz à s'approcher de la ville afin d'en prendre possession dès que les Français seront partis. Ils lui ont même offert une somme de 200,000 dollars

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

VIII

(*Suite.*)

Successivement il tira du cabas les provisions qu'il contenait et les étala sur la table. Il y avait :

Quatre tranches de saucisson, un quart de jambon, un quart de sucre, cinquante grammes de café, quatre chaussons aux pommes, un quart de gelée de groseille dans du papier gris.

— Enfin, dit-il, en tirant un dernier paquet, du nanan, devinez quoi?

Il ouvrit le paquet.

— Des cornichons!

Ce fut un cri de joie.

C'est en effet un régal pour la plupart de ces pauvres filles, dont l'estomac appauvr par les privations recherche les stimulants.

— Enfin ce n'est pas tout.

Et il tira de sa poche quatre grosses pièces de cinq francs.

— Il a volé ! fit Claudine.

— Ah ! il a bien fait, dit avec quelque hésitation pourtant la mère Blancheton, dont la moralité décidément était peu scrupuleuse.

— Il a vendu sa montre, reprit Fossette qui eut des larmes dans les yeux, car elle savait combien Robiquet tenait à sa montre, une montre qui lui venait de son grand-père.

— Ma foi, tant pis, dit-il, on ne m'en donnait que dix francs au mont-de-piété, et je n'y tenais plus de vous voir grelotter de froid comme cela et mourir de faim petit à petit. Vous n'avez pas le droit de vous en fâcher, mademoiselle Fossette, puisque ce n'est pas seulement pour vous.

— Robiquet, mon garçon, s'écria la mère Blancheton, il faut que je t'embrasse, il le faut, Robiquet, viens dans mes bras.

— Pas vrai, madame Blancheton, que grand-père me pardonnera du haut du ciel, où il n'est pas pour sûr, car il n'a jamais mis les pieds dans une église.

— Il te pardonne, va, il ne t'avait laissé sa montre que pour ça.

— A quoi me servait elle cette montre? Ai je besoin de savoir l'heure? Je me réveille quand il fait jour. Quand j'ai faim, je mange et quand j'ai sommeil je me couche. D'ailleurs, quand le vent souffle de ce côté, on entend très bien l'horloge de Saint-Merry.

— Bon ! vous le voyez, il ne nous a pas fait le moindre sacrifice, dit Fossette, et bientôt ce sera lui qui nous devra de la reconnaissance.

— Enfin, reprit Robiquet, j'ai une grande idée, car je ne puis non plus vous voir tristes comme cela. Si ce soir nous allions au bal? Hier, dimanche, n'avez-vous pas travaillé toute la journée comme des malheureuses?

— Au bal ! s'écrièrent les jeunes filles. Avec quoi nous habiller? Toutes nos affaires sont au clou.

— Ah ! diable! fit Robiquet en se grattant l'oreille. Si nous allions au spectacle ou bien dîner au restaurant?

— Non, repartit Fossette, nous nous amuserons autant ici. Nous n'avons pas le moyen de dépenser vingt francs comme cela en un jour. Dans un autre moment, je ne dis pas ; mais il me semble qu'en achetant des marrons, une bouteille de vin blanc et un bifteck qui nous coûtera deux francs, nous allons faire un dîner princier. Il vaut mieux retirer une robe du mont-de-piété pour celle qui se chargera d'aller reporter l'ouvrage. Voilà les pantalons finis. Il s'agit d'en obtenir d'autres. Vous le savez, on donne toujours l'ouvrage le plus avantageux à celles qui sont le mieux mises.

Geneviève seule paraissait indifférente aux propositions de Robiquet.

— Fossette a raison, dit Claudine, mais qui reportera l'ouvrage?

— Nous allons tirer à la courte-bûche.

Robiquet allumait le feu et soufflait de toutes ses forces.

Mme Blancheton ouvrait les paquets.

En réunissant toute la vaisselle des quatre ménages, on trouva cinq assiettes, deux fourchettes et trois verres. Une bouteille servait de carafe.

Le déjeuner fut très-joyeux. Mais quel bonheur on se promit au dîner ! On ferait la cuisine. La mère Blancheton avait été cuisinière dans son temps. Elle savait aussi bien qu'aucun restaurant préparer un ragoût de mouton. Depuis près de six mois, ces pauvres filles n'avaient pas fait un repas sérieux. Elles mangeaient froid, sur le pouce, et souvent sans quitter leur ouvrage.

Puisqu'elles avaient 20 francs, elles se donnèrent congé pour le reste de la journée.

IX

Le hasard décida que ce serait Claudine qui irait reporter l'ouvrage. Elle alla donc au mont-de-piété retirer sa robe de laine et son châle.

Elle revint s'habiller, se pompona du mieux qu'elle put.

— Ne te fais pas si belle, lui dit Fossette, car si l'entrepreneur allait devenir amoureux de toi...

— Oh ! sois tranquille, je le remettrais bien à sa place.

— Oui, mais il ne nous donnerait plus d'ouvrage.

— Ah ! c'est vrai, je n'y avais pas songé.

— Prends garde de le regarder, car avec tes yeux tu perdrais tout.

— Ah ! moi, c'est autre chose. Je n'ai qu'à rire devant un homme, et tout de suite, crac ! il est amoureux. Et je ris sans y penser, alors même que je suis triste.

Claudine partit.

— Puisque c'est vacance, proposa Fossette, qu'en dis-tu, Geneviève, si nous allions faire un tour jusqu'au Palais-Royal pour voir ce magasin où il y a toujours de si belles fleurs?

— Je ne veux pas sortir, répondit Geneviève en rougissant.

Fossette n'insista pas.

— Voyons, Robiquet, habillez vous ; mettez votre chapeau le plus neuf, le dernier retapé, et vous m'offrirez votre bras, Je n'ai pas une belle robe, mais c'est égal ; vous allez voir dans un moment, j'aurai l'air de quelque chose.

En effet, elle drapa sa rope d'une certaine façon, posa son châle fané avec tant de grâce ; enfin, elle chiffonna sur son chapeau un petit nœud si coquet, que, sans changer de

Voir le numéro du 28 février.

(1 million de francs), afin qu'il pût fournir aux dépenses de son corps d'armée.

Brownsville, 20 janvier.

Tout est tranquille sur le Rio Grande.

Le général Aranda, commandant juariste à Durango, a frappé quelques citoyens d'une amende de 240,000 dollars. En outre, les habitants en masse devront payer un impôt forcé, mensuel, de 50,000 dollars (250,000 francs).

Un des organes de Juarez déclare même que l'intention de celui-ci est de lever une somme de 1 million de dollars (plus de 5 millions de francs) sur cette malheureuse ville.

Des steamers chargés d'armes, achetées aux Etats-Unis pour le compte de Juarez ou d'Ortega, remontent sans cesse la rivière.

A partir du 19 février, et en vertu du nouveau décret contresigné du ministre de la guerre, maréchal Niel, la cavalerie sera composée dans notre armée de la manière suivante :

1° *Garde.* — 6 régimens à 6 escadrons (dont 2 de grosse cavalerie de ligne et 2 de cavalerie légère), 36 escadrons, au lieu des 38 de 1866 et comme avant le 15 novembre 1865.

2° 10 régimens de grosse cavalerie au lieu de 12, à 5 escadrons au lieu de 6, total 50 au lieu de 72 escadrons.

3° *Cavalerie de ligne.* — 20 régimens à 5 escadrons au lieu de 20 régimens à 6 escadrons, total 100 escadrons au lieu de 120 comme avant 1865.

4° *Cavalerie légère.* — 27 régimens à 6 escadrons au lieu de 26 ; total 162 au lieu de 156 escadrons.

La grosse cavalerie aura donc perdu, depuis 1865 22 escadrons la cavalerie de ligne, 20 escadrons, et la cavalerie légère en augmentation.

La garde ayant reçu 2 escadrons en augmentation et 4 en diminution, la ligne ayant perdu 42 escadrons et en ayant eu 6 d'augmentation, la balance est, par le fait, en resultat final, de 23 escadrons en moins dans la cavalerie de l'armée française.

Voici les renseignements donnés par lord Derby, dans la Chambre des Lords, sur l'affaire de Chester :

Le 11 février, mon très-honorable ami le secrétaire d'Etat pour l'intérieur, a été informé de Liverpool qu'une agitation considérable régnait dans cette ville par suite de l'arrivée d'un nombre extraordinaire d'étrangers de Manchester, Staleybridge, Preston, Halifax et d'autres localités, ces étrangers n'ayant pas l'air d'avoir des affaires à traiter et présentant en général un extérieur très-suspect. Dans l'après-midi du 10, on reçut avis que le projet de ces étrangers était de se rendre le lendemain à Chester et de tâcher de s'emparer des armes qui sont emmagasinées dans le château. Le chef des constables de Liverpool jugea alors nécessaire de faire partir un officier de police pour Chester, avec mission d'y renseigner les autorités sur ce qui se passait.

Le lendemain matin, le secrétaire d'Etat était informé par le télégraphe de tout ce qui avait été fait. Le secrétaire d'Etat adressa immédiatement une communication au général Garvock, commandant du district, le mit en rapport avec le maire de Chester, et autorisa ce fonctionnaire à disposer, s'il le jugeait nécessaire, d'un régiment supplémentaire qui se trouvait à Preston.

Pendant la journée, le nombre des étrangers à Chester a considérablement augmenté. Il y en avait 1,600 qui étaient désignés comme étant des fenians et ayant, suivant toute apparence, les intentions qu'on leur avait déjà attribuées. Le maire de Chester demanda en conséquence l'autorisation de faire venir de nouvelles troupes de Manchester ou de Preston. Mon honorable ami en référa au secrétaire du département de la guerre et au commandant en chef des forces, et il fut convenu entre eux qu'il ne serait pas prudent d'affaiblir le peu de forces qui se trouvaient à Preston et à Manchester et sur lesquelles Liverpool, qui n'avait pas un seul soldat, devait pouvoir compter pour sa sécurité. On pensa donc que si de nouvelles troupes étaient nécessaires à Chester, il fallait y envoyer un bataillon des gardes de Londres. Un télégramme en ce sens fut adressé au maire de Chester avec prière de répondre immédiatement par le télégraphe. En même temps l'ordre fut donné à Londres de tenir 500 hommes tout prêts à être envoyés au premier avis. Trois heures après, c'est-à-dire vers une heure de la nuit, nous reçûmes un télégramme demandant avec instance l'envoi des gardes, et ces gardes, qui sont partis ce matin, à deux heures, doivent être arrivés à Chester de bonne heure dans la matinée. Un télégramme privé envoyé de Chester par lord Grosvenor à lord Elcho dit que l'affaire était très-sérieuse et que la ville a été sauvée par la promptitude des mesures qui ont été prises.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 14 février.

Au moment où je trace ces premières lignes, le canon des Invalides annonce que l'Empereur sort des Tuileries et passe sous l'Arc de Triomphe du Carousse1 pour se rendre au pavillon Denon où a eu lieu la séance d'ouverture des Chambres réunies. Voilà tout ce qu'il convient que je dise sur cette imposante cérémonie; non pas que je sois plus indifférent que mes concitoyens et que je n'attende comme les autres avec anxiété le discours impérial. La chose publique m'intéresse, je vous prie de le croire, et quand le dernier coup de canon qui, dans une heure environ, annoncera la fin de la cérémonie, aura retenti, je descendrai dans la rue, cherchant un coin de mur où soit affiché le discours, ou bien, moyennant dix centimes, le prenant des mains d'un marchand ambulant. Car il en est ainsi, à peine la dernière syllabe de ce discours est-elle prononcée, qu'il est déjà imprimé, affiché, distribué par toute la ville, tandis que le télégraphe l'expédie au monde entier. Donc, en attendant le moment de le lire, et pour prendre patience, causons.

Ce n'est pas trop m'écarter du sujet que je viens d'effleurer avec la réserve qui me caractérise, que de parler d'un projet qu'on attribue à notre gouvernement en faveur de Lamartine. Ce grand poëte, à l'heure où tant d'autres, moins illustres, se reposent dans leur gloire, travaille, non pas seulement pour vivre, mais pour acquitter une lourde dette. Les propriétés de M. de Lamartine, le produit de ses œuvres, tout a passé dans ce tonneau des Danaïdes, et la dette est toujours là, impérieuse, écrasante. Si le dévouement de l'amitié n'a pas fait défaut au poëte, c'est en vain qu'il a fait appel à la reconnaissance nationale qui lui était doublement due et pour son génie et pour sa conduite en 1848 — depuis il y a si longtemps de cela que beaucoup ont pensé sans doute qu'il y avait prescription. Bref, ce que le Sultan Abd-ul-Medjid, qui ne devait rien, absolument rien, à M. de Lamartine, fit pour le poëte, la France n'a pas voulu le faire, et c'est le gouvernement qui va, dit-on, soumettre aux Chambres un projet de loi portant fixation d'un crédit supplémentaire de 400,000 francs qui seront donnés à Lamartine. Et vous verrez qu'on trouve que le gouvernement a bien tort de s'occuper de cela, et que bien des gens profiteront de la circonstance pour nier le génie du poëte, l'éloquence de l'orateur et le courage du citoyen.

Ce que ces gens là applaudiront des deux mains, par exemple, c'est cette grande nouvelle, si importante pour les arts et auprès de laquelle la question Lamartine est bien peu de chose. Vous n'avez pas trouvé? L'écho n'a donc encore commis aucune indiscrétion sur les rives du Bosphore? — Eh ! bien, voici la chose :

Theresa, l'illustre Theresa, le rossignol de la rue Mouffetard, Theresa dont, vous devez vous le rappeller, M. Louis Veuillot a si bien apprécié le talent et la manière, Theresa, enfin, sans plus de discours, vient d'être engagée au Théâtre International qui sera ouvert pendant la durée de l'Exposition Universelle, et elle recevra cinq cents francs par soirée, une misère ! On devait bien cela à l'artiste (il y a des gens qui disent *artiste* en parlant de Théresa !), à l'illustre cantatrice qui a porté si loin la gloire de la France. On peut avoir oublié les *Méditations* de Lamartine; On peut n'avoir jamais lu son *Jocelyn;* mais quel est le citoyen français qui ignore la *Gardeuse d'Ours* et la *Femme à Barbe*, et quel est l'étranger qui n'a pas appris que la postérité devra ce genre de chanson.... nationale à la forte chanteuse de l'Alcazar? Donc, cinq cents francs par soirée à Theresa, et croyez que ce n'est pas payé. Qui ne voudra entendre la *diva*? Ah ! l'entrepreneur du théâtre international a eu là une heureuse inspiration. Je l'en félicite.

Pour ménager la transition et ne pas passer brusquement de ce sujet que je ne qualifierai pas à des faits d'un ordre beaucoup plus élevé, si je vous parlais de l'inauguration des dîners du baron Brisse au Café du Grand Opéra? Non pas que je veuille faire au baron cuisinier, l'injure d'établir un rapprochement entre lui et Theresa; mais, enfin, quoiqu'il appartienne à la rédaction d'un journal politique et que sa prose culinaire s'élève parfois à un lyrisme transcendant, le baron Brisse n'est ni un publiciste, ni un poëte, et en fait de laurier, je suis sûr qu'il n'a d'estime que pour celui qui donne du montant aux sauces. Quoi qu'il en soit, le baron Brisse est une de nos illustrations modernes, et qui plus est, il a une idée et une ambition : Restaurer non pas seulement le peuple français, mais la cuisine française, et lui rendre, par une réforme complète, le premier rang qu'elle a perdu. Espérons, oh ! mon Dieu, espérons qu'il y arrivera, et que la France lui devra une gloire de plus.

Et alors, ne pourrait-on songer (je parle pour nos neveux) à dresser une statue au baron Brisse, pour faire; je ne dirai pas pendant, mais opposition à la statue de Voltaire? Ceux qui détourneront les yeux en passant près du monument du *Philosophe de Ferney*, les reporteront avec une douce satisfaction sur les traits coulés en bronze ou taillés en marbre du restaurateur de la cuisine française. Le premier, ceci est bien prouvé aujourd'hui, nous a tous empoisonné l'âme par ses détestables doctrines, tandis que le second aura passé sa vie à réagir contre les empoisonneurs qui de nos jours, osent se nommer cuisiniers. Donc une statue Brisse, et en attendant, souhaitons avec l'un de nos confrères chroniqueurs, que l'Académie des Sciences lui ouvre les bras et le reçoive dans son sein.

TIBERGE.

AVIS IMPORTANT.

Des circonstances indépendantes de notre volonté nous obligent de cesser la publication de l'édition du soir. Les personnes abonnées à cette édition pourront, à leur choix, recevoir l'édition du matin jusqu'à l'expiration de leur abonnement ou bien s'en faire rembourser le montant aux bureaux du journal depuis 10 heures jusqu'à 4 du soir tous les jours.

Les abonnés à l'édition du matin et qui recevaient l'édition du soir aussi peuvent ou se faire rembourser ou bien présenter en temps voulu les reçus de la Direction qui s'engage à leur tenir compte de la somme payée lors du paiement de l'abonnement à la grande feuille.

MM. les abonnés sont priés d'informer la Direction dans le plus bref délai de leurs intentions afin qu'elle puisse se mettre en mesure de s'y conformer.

NOUVELLES LOCALES.

Par Ordonnance Impériale :

S. Exc. Aristide bey Baltazzi est nommé mouavin du ministère des finances et gouverneur général de la Banqae impériale ottomane;

—

Il y a quelques jours nous avons parlé de l'incident d'une boutique de pâtisserie appartenant à l'Eglise Arménienne de Péra et dans laquelle des jeux de hazard avaient été pris en flagrant délit par les agents Municipaux et que le Conseil Paroissial avait réclamé.

Des informations puisées ultérieurement à de meilleures sources font connaître que la réclamation du Conseil Paroissial avait un tout autre objet. Voici le fait.

Des agents Municipaux, par un excès de zèle, au lieu de pénétrer dans le tripôt par la voie ordinaire, ont profité d'une fente ménagée dans une cloison de la cour de l'Eglise Arménienne pour y entrer et arriver par cette voie détournée à l'arrière boutique du tripôt.

La réclamation avait pour objet cet incident. Du reste avant que la réclamation fut parvenue à la Municipalité, celle-ci avait déjà puni ses agents pour cet excès de zèle.

Le Conseil Paroissial a cru devoir réclamer à cette occasion et avec raison jusqu'à un certain point.

—

Samedi, 2 mars, auront lieu les élections pour la Municipalité. Il est du devoir de tous les électeurs inscrits de prendre part au vote. Le système abstentionniste n'est, en effet, nullement de mise dans notre pays, et ne s'expliquerait guère, dans les circonstances actuelles.

—

On nous adresse la lettre suivante, que nous insérons avec le plus vif empressement :

Péra, 25 février.

Monsieur le Rédacteur,

Le Comité arménien, constitué en vue d'amasser les souscriptions en faveur des malheureux paysans de Bahdjédjik, d'Oradjik et de Denugel, a publié une circulaire en français et en arménien, signée par MM. docteur Calousdian, docteur Mattéossian, Parseg Haladjian, négociant en charbon fossile, et Garabed Panossian, rédacteur du *Manzoumeï Efkiar*. Cette circulaire s'adresse aux sentiments charitables de la population. On a déjà recueilli une somme de 150 livres turques, et on a pu envoyer aujourd'hui, aux habitants des villages si cruellement éprouvés, dix mille okes de farine, qui seront distribuées, sans distinction de culte ou plutôt de secte; on compte, en effet, parmi ces malheureux, des Arméniens gregoriens, catholiques et protestants.

Veuillez agréer, etc.

SEROPÈ H. KALFAIAN.

A cette lettre nous ne pouvons ajouter que quelques mots. Le Comité travaille, et non en vain; mais quelque louables que soient ses efforts, ils ne peuvent s'appliquer que sur une échelle restreinte. Nous voudrions voir le mouvement charitable se généraliser, les souscriptions grossir; nous serions heureux que tous les habitants de la ville donnent l'obole à la misère, heureux, si le succès couronnait l'entreprise, d'avoir pu y contribuer, si peu que ce soit, en prêtant notre publicité au Comité arménien.

—

Le dernier bal de la Société ouvrière Italienne aura lieu dimanche prochain, 3 mars.

Nous engageons vivement le public à ne pas oublier de s'y rendre. C'est à coup sûr une des réunions de plaisir les plus convenables de notre faubourg.

PROVINCES.

—

Scutari (d'Albanie), 4 février.

Un véritable malheur vient de frapper notre ville. Les eaux du lac, grossies par une pluie torrentielle qui durait depuis 15 jours, viennent de sortir de leur lit, en ce moment le lac, la *Boyana* le *Drin* et *le Kiri*, unissant leurs eaux, ne font plus qu'une vaste mer, qui recouvre le pays à plusieurs heures à la ronde. Certes, le coup d'œil est magnifique ; mais une ombre rigoureuse attriste ce splendide tableau. Il faut songer en effet aux pertes que cause l'inondation, pertes qui s'élèveront au moins à la somme de 500 mille piastres.

Au Bazar, les toits des magasins sortent seuls de l'eau et profilent sur la surface liquide le dessin de leurs circonvolutions ; la grande douane est inaccessible ; des quartiers entiers ont disparu. La désolation est générale, et naturellement le commerce nul; on espérait cependant pour cette époque un assez fort mouvement causé par le Ramazan. Toutes les communications avec l'extérieur sont coupées ; quelques jours encore et nous aurons épuisé les provisions de toute nature. L'embouchure de la Boyana est complètement obstruée par l'énorme quantité de sable, les troncs d'arbres et les détritus de toute espèce que les eaux ont entraînés dans leur cours rapide.

Pour combie de malheur, nous avons eu une violente secousse de tremblement de terre. Tous les éléments se coalisent contre nous.

D'après les dernières nouvelles de Prisrend, la tranquillité est rétablie partout. Selim pacha et Mahmoud pacha ont terminé leur mission ; ils sont rentrés à Monastir.

Malgré la quantité d'eau qui couvre les plaines, les communications télégraphiques n'ont pas été interrompues ; c'est un bonheur d'autant plus grand que par cette seule voie nous pouvions avoir des nouvelles pendant près de 19 jours.

L'argent est un peu plus abondant sur la place ; la livre turque est à 105 piastres ; la livre anglaise à 115.

Nous nous faisons un véritable plaisir de publier la lettre suivante que le docteur Sawas effendi nous a adressée pour nous demander certaines rectifications dont on ne peut s'empêcher de reconnaître la portée :

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu votre article concernant l'élection de S. S. le Patriarche œcuménique, et je ne puis que vous remercier des expressions aussi bienveillantes que peu méritées dont vous avez fait usage à propos de mon discours.

Je ne suis point fâché de voir les détails de l'élection patriarcale et même mon improvisation livrés à la publicité ; car dans toutes les assemblées électorales il y a des luttes plus ou moins violentes, des conflits plus ou moins graves. Ces luttes électorales sont un symptôme heureux, leur absence ne saurait être que le résultat et en même temps la preuve incontestable de la nullité des électeurs ou de la pression exercée sur eux par le gouvernement. A mon avis, les débats qui ont eu lieu dans le Patriarcat grec constituent le témoignage le plus éclatant de la tolérance, des sentiments libéraux du gouvernement I. Ottoman, ainsi que des lumières et de la moralité des sujets orthodoxes de S. M. I. le Sultan.

Toute discussion, tout débat, toute controverse, même la plus bruyante, quand elle a pour objet les affaires publiques, doit être livrée à la publicité, elle doit, dis-je, être mise au grand jour pour subir la critique de l'opinion générale, ce juge suprême de nos actes; car, c'est à cette seule condition qu'elle devient profitable aux hommes, soit comme exemple, soit comme châtiment.

Ainsi, Monsieur le Rédacteur, je n'aurais eu que des remerciements à vous adresser, comme individu et comme membre de l'Assemblée électorale, si je ne devais, en outre, vous demander quelques rectifications. Il est bien entendu que pour les obtenir, je fais appel à votre obligeance :

Il s'agit du troisième paragraphe de mon discours où il est dit : « entre trois ou » quatre personnes qui n'ont en vue que » leur intérêt propre, et sont le plus sou- » vent sans volonté, tête, ni religion. » Telles n'ont pas été les expressions dont je me suis servi. J'ai toujours eu pour règle de conduite, d'être convenable dans les discussions, et cette fois, je me suis particulièrement étudié à ne point me départir de ma devise. Voici, à peu près, ce que j'ai dit : « Le présent et l'avenir des orthodoxes,

---

costume, elle paraissait vraiment être en toilette. Se composer une mise élégante avec des chiffons sans valeur, c'est en cela surtout que consiste le génie de la grisette parisienne.

Or, Fossette était parisienne jusqu'au bout des ongles.

— A mon tour maintenant, dit Geneviève dès qu'elle fut seule ; je ne puis rester ici plus longtemps.

Fiévreusement elle fit un paquet de ses hardes, et dans ce paquet elle en introduisit un autre. C'étaient quelques petit bonnets, quelques brassières pour un nouveau-né, mince trousseau, hélas ! qui tenait tout entier dans un mouchoir.

Elle peigna ses beaux cheveux si longs, si touffus, que, dénoués, ils la couvraient entièrement, et si fins, si soyeux, d'un blond si magnifique ! En les peignant, elle pleurait.

— Gorgu m'en donnera bien vingt francs, pensait-elle.

Elle mit son petit bonnet de linge, qui toujours retombait en arrière à cause du de ses cheveux. Sur ses épaules, elle posa un pauvre châle mince et usé dont les plis formaient comme des cordes autour d'elle.

Puis elle écrivit au crayon quelques mots sur un morceau de papier qu'elle posa sur la table, afin que Claudine le vît en rentrant.

Au moment de sortir, elle hésita. Il lui sembla tout à coup qu'en franchissant le seuil de cette mansarde, elle allait tomber dans un gouffre. Un pressentiment lui serra le cœur : elle entrevit toutes les horribles tortures de la faim et du désespoir.

— Qu'ai je donc ! dit-elle. Ah ! c'est affreux.

Elle s'appuya au chambranle de la porte et s'essuya le front, autour duquel la sueur perlait.

Sur le lit se trouvait la robe que Claudine venait de quitter. Elle s'approcha du lit et posa cette robe contre ses lèvres.

— Merci, ma bonne Claudine, de ton amitié. Adieu !

Et puis, une dernière fois encore, elle voulut voir la chambre de Fossette et lui dire adieu aussi.

Elle sanglottait.

Elle passa rapidement devant la loge du concierge et entra chez Gorju.

La nuit commençait à tomber.

— Monsieur Gorju, dit-elle d'une voix si timide et si tremblante qu'il l'entendit à peine, je voudrais vous vendre mes cheveux.

— Ah ! ah ! je savais bien qu'ils m'arriveraient tôt ou tard, ces beaux cheveux là, fit le gros homme.

Et sa bouche, droite, sans lèvres et sans dents, eut un rictus horrible, ses yeux si petits se fermèrent tout à fait, son nez court et rond se grima d'une manière ignoble.

Geneviève frémit.

— Combien voulez-vous m'en donner ? demanda t elle en faisant un effort comme si l'émotion lui serrait le gosier.

— Voyons, voyons ça, dit Gorju qui avança sa main vers les cordons du bonnet pour les dénouer.

Geneviève se retira avec effroi.

— Quoi donc? est-ce que je vous fais peur? Faut pas avoir peur du papa Gorju. C'est un bon enfant. Pas vrai, monsieur mon fils, dit-il à un affreux petit bonhomme qui regardait la bouche béante.

Geneviève avait dénoué son bonnet et ôté son peigne.

Gorju ne put retenir, non pas une exclamation, le marchand ne se la fût pas permise, mais comme un sourd grognement d'admiration. Et de sa main courte, boursoufflée, blafarde, il souleva ces cheveux admirables, faits pour les caresses de l'amour comme pour les parures les plus riches. Il les souleva encore, les soupesa. Dans ses deux mains il les réunit, les tordit, en fit une natte, et puis, après avoir longuement réfléchi, il dit à Geneviève :

— Parce que vous êtes une voisine, je vous en donnerai cinq francs.

Geneviève eut comme une sueur froide.

— C'est impossible, dit-elle, il me faut vingt francs.

— Oh ! ma mie, ce n'est pas moi qui vous les donnerai. Allez voir ailleurs, répondit-il en affectant une grande indifférence.

Geneviève tordit ses cheveux, remit son bonnet et se dirigea vers la porte.

— Voyons, dix francs, fit Gorju. Mais c'est parce que je vous vois triste et dans l'embarras.

— Vingt francs, répéta Geneviève avec fermeté. Il me faut vingt francs.

Il y eut un long et douloureux débat, dans lequel la pauvre fille marchanda sou à sou sa seule richesse, son dernier luxe, une partie de son corps même, dans lequel tout à la fois elle marchandait son pain, sa vie pendant quelques jours.

Gorju lui paya 18 fr. 50 c. cette belle chevelure, qu'il comptait revendre 100 francs peut être.

Alors il procéda à cette triste exécution. Il mit ses longs ciseaux sur le cou de la jeune fille qui, à ce contact, frissonna. Et mèche à mèche, les cheveux se détachaient et tombaient dans la main de Gorju.

Geneviève fermait les yeux pour ne pas voir et aussi pour retenir ses larmes.

Pendant qu'il coupait, il interrogeait la pauvre ouvrière.

Elle répondait d'une voix brève et sèche aux curieuses questions de celui qu'on appelait dans le quartier le chasseur de chevelures.

— Où donc allez-vous avec ces paquets? vous quittez notre rue, peut être?

— Oui.

— Pour longtemps?

— Je ne sais pas.

— Ah ! ah ! un amoureux sans doute?

— Si c'était cela, je ne vendrais pas mes cheveux.

— Vous retournez dans votre pays ?

Je ne sais pas.

— Oh ! oh ! vous faites la mystérieuse avec le papa Gorju. Vous avez tort : c'est un bon enfant, le papa Gorju, qui aime à obliger son prochain, surtout quand son prochain est une jolie fille. Puisque vous ne voulez rien me dire, je ne veux rien savoir. Seulement, je puis bien supposer que vous n'êtes pas riche, puisque vous vendez vos cheveux. Si jamais vous voulez vendre soit bijoux, soit robe ou linge, allez trouver mon ami Pinsard, qui demeure rue Saint-Roch. Sa femme est marchande à la toilette. Enfin, si vous avez jamais envie de vous placer, vous pouvez aussi aller trouver de ma part M. Renardet, agent d'affaires, rue Richer. 57. Voilà des hommes de bon compte, avec lesquels il est agréable de traiter.

A tout hasard, Geneviève prit ces deux adresses.

Elle remercia et sortit.

Gorju voulut envoyer son enfant pour épier Geneviève, ainsi qu'il l'avait fait pour Fossette ; mais comme la nuit était presque venue. l'enfant se mit à pleurer et refusa d'obéir.

Geneviève tourna la rue. Quincampoix et disparut.

(*Sera continué demain.*)

» sujets de la S. Porte, dépendra-t-il toujours de la volonté de quelques personnes, dont l'unique mobile est une envie » immodérée de domination? » Et plus loin, en m'adressant à la partie laïque de l'Assemblée, j'ajoutai ces mots : « sinon, » nous serons considérés par le monde » comme un troupeau de brutes n'ayant ni » volonté, ni religion, ni conscience, indi- » gnes, par conséquent, de la sollicitude » de notre Gouvernement. »

Je tiens beaucoup à ce que ces rectifications soient portées à la connaissance du public, d'abord, par raison de convenance, et ensuite, parce qu'il serait de la dernière ingratitude si nous profitions des libertés si généreusement accordées par le Gouvernement Impérial, pour nous adresser mutuellement des expressions extra-parlementaires.

Les procès-verbaux des trois séances de l'Assemblée électorale seront incessamment publiés et vous verrez, M. le Rédacteur, combien les Grecs, sujets de la Sublime Porte, savent observer les convenances. Vous verrez par les discours de mes honorables collègues S. Exc. Aristarki bey, MM. Mavroyeni, C. Carathéodory, N. Psichari, etc., combien notre communauté se respecte et jusqu'à quel point elle est pénétrée des idées les plus saines d'ordre et de progrès.

Agréez, etc.

SAVVAS.

AVIS.

Mercredi 22 février (v. s.) seront mis en adjudication au Ministère de la Guerre les objets suivants, savoir :

Laine de Roumélie,
Indigo,
Soda,
Alun,
Crème de tartre,
Bois de Campêche,
Sulfate de cuivre,
Savon noir,
Melasse,
Kotsper,
Suif,
Huile de poisson,
Alizari,
Huile d'olive,
Charbon de terre.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

Séreskerat, 14/26 février 1867.

Mardi, 21 février (v. s.), aura lieu au Ministère de la guuerre, l'adjudication de la fourniture de l'*Abba* de Maya-Daghi, pour les troupes Impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

Séraskérat, 13/25 février 1867.

La fourniture de cinquante mille ocques de farine pour l'Armée Impériale sera mise en adjudication mardi 21 février v. s.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura; le jour sus-énoncé, à six heures à la turque. avec échantillons.

Séraskérat, 13|25 février 1867.

L'adjudication du drap d'officiers pour l'armée impériale aura lieu pour la deuxième fois jeudi 16|28 Février, et pour la troisième et dernière fois, lundi 20 février v. s. Aucune offre postérieure à cette dernière date ne sera plus admise.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura les jours sus-énoncés à six heures à la turque.

Séraskérat, le 13|25 février 1867.

FAITS DIVERS.

Sous ce titre : *Curieux chef-d'œuvre*, on lit dans le *Courrier de Bretagne*, de Lorient:

Il nous a été donné d'admirer, chez un de noe concitoyens, une chose dont la description nous avait trouvé incrédule. Voici ce que c'est : 1° Un vaisseau de guerre; 2° une frégate de guerre; 3° une corvette à vapeur; 4° un brick de guerre; 5° une goëlette de guerre, L'ensemble représente une escadre au mouillage devant Gibraltar.

Mais écoutez le merveilleux : La coque de ces navires est construite avec la dixième et la vingt-cinquième partie d'un noyau de cerise !

Chaque navire est maté pièce par pièce et gréé ; tous les brins de manœuvres sont des brins de cheveux de grosseurs différentes !

Il y a aussi la forteresse anglaise sur le haut des rochers; ces derniers sont naturels.

L'ensemble repose, flotte, forteresse, rochers, sur une surface du diamètre d'une pièce de 2 francs.

Ce n'est pas tout encore, bien que ce soit déjà assez joli.

Sur le haut du piédestal, un noyau de cerise, ouvert en deux, renferme un homme dans un tilbury attelé! L'homme et le cheval sont sculptés en albâtre ; la voiture est en différentes matières ; elle est pourvue de tous ses accessoires...

Ces chefs-d'œuvre microscopiques ont été exécutés par M. Jaffré aîné, tonnelier à Lorient.

« Ils ont figuré à l'Exposition universelle de France en 1855, où la meuvaise place qu'ils occupaient a permis à peu de visiteurs de les admirer.

Déjà, en 1846, des œuvres à peu près pareilles, mais moins importantes, qui sont au Musée, de Nantes, avaient mérité à M. Jaffré un prix de première classe à l'Exposition du Morbihan, ainsi qu'une récompense honorable du roi.

L'œuvre lilliputienne dont nous parlons aujourd'hui ne figurera pos à l'Exposition universelle, mais elle pourrait être exposée dans quelque magasin d'objets d'art.

—

Le courrier de M. Albéric Second, à la *Presse*, constate une ingénieuse innovation mondaine et en signale une autre excellente à réaliser.

Un de nos lecteurs désire savoir ce que signifient les lettres C. B. ou C. N. qu'on voit depuis quelque temps, lithographiées au bas des invitations à dîner.

C. B. signifie *cravate blanche* et C. N. *cravate noire*.

Grâce à cette précausion, un convive masculin n'est plus exposé à se montrer avec une cravate moire, quand les autres ont arboré la cravate blanche. Ces majuscules sont destinées à donner le *la* et à éviter les dissonances.

Ne serait-il pas possible de compléter le bienfait en écrivant au bas des invitations adressées aux dames : R. M. ou R. D. Dans le premier cas, les dames sauraient qu'elles doivent venir en robe montante ; dans l'autre hypothèse, elles viendraient en robe décolletées.

—

M. M. X... a un fils et des favoris. Un soir le bébé lui dit :

— Papa, pourquoi couches-tu avec tes barbes, puisque maman retire ses cheveux?

—

Une dame demande à son cavalier comment il se fait que l'une des piles du pont soit plus en dehors de l'eau que sa voisine ?

— C'est que la Seine penche d'un côté, lui répond son compagnon.

—

Un célèbre avocat de Paris, M. L..., n'a qu'un défaut — sa servante, qui est bête à rendre rêveuse une oie grasse.

L'autre jour un client se présente.

— Me L... est-il chez lui ?

— Il est sorti, répond la bonne.

— Je reviendrai, ajoute le client, — vous direz à votre maître que M. Legrand est venu.

— M. Legrand ?

— Oui, vous vous rappellerez bien. Je ne ressemble pas à mon nom. — Je suis *petit*, et je m'appelle Le-grand.

Un instant après, M. L... rentre :

— Monsieur, il est venu quelqu'un.

— Qui donc ?

— Voyons!... que je me souvienne... un monsieur qui est tout le contraire de son nom. Ah ! c'est M. *Lebeau*.

—

Après avoir passé deux mois en voyage pour affaire, M. C...., homme d'un certain âge, rentrait hier chez lui.

Ce matin, en cherchant dans la toilette de sa femme, il trouve le portrait-carte d'un jeune homme qu'il ne connaît point.

— Qu'est ce que c'est que cela, dit-il furieux.

— Ça, mais ne te reconnais-tu pas, répond son épouse, ce sont tes yeux, ton nez, ta bouche.

— C'est possible, mais j'ai la barbe blanche et ce monsieur l'a noire.

— Eh bien, c'est justement pour cela que je l'ai acheté, je voulais me figurer comment tu devais être à vingt ans.

—

Rejetons-nous sur les anecdotes afin d'être moins gêné. La provende du samedi est généralemsnt bonne.

Le mari.—Ma chère amie, pardonnez-moi, mais je suis furieux ! dans cinq minutes il n'y aura plus un domestique à la maison, je veux tous les chasser !.... Conçoit-on ces drôles ? Je passais tout à l'heure près de l'office et, bien par mégarde, j'ai entendu les jolis propos qu'ils tenaient sur mon compte.

La femme (avec ce flegme qui n'appartient qu'à son sexe).—Ils ont tort, cher ami, grand tort ! Mais gardez-vous de les mettre à la porte... car ils iraient dire partout ce qu'ils ne disent qu'ici !

—

Lire le feuilleton des *Débats* où M. Jules Janin fait la théorie des tours de force : j'y prends ce petit drame de la corde roide.

Il y a bien de cela une vingtaine d'années, une jeune femme expirait à l'hôpital de la Pitie pour avoir manqué d'une ligne, d'une seule ligne, un tour qui la devait enrichir. L'infortunée, elle n'avait pas d'autre espérance et d'autre envie : atteindre à cette perfection du tour de force acrobatique.

Elle y rêvait la nuit, elle y pensait le jour; ses fibres, ses tendons, ses muscles, tout en elle était trapèze. Elle ne savait plus qu'elle eût des artères et des veines, un cœur fait pour aimer, une âme à sauver. Quand on la releva de cette terre où elle allait rentrer si jeune, elle ne disait pas, comme une simple mortelle : Ah ! mon Dieu ! hélas ! ma mère! ô mon petit enfant ! Elle disait ; Que je suis maladroite! et ce fut son dernier mot.

—

Il y a sur la médecine un joli mot d'un docteur sceptique. On lui demandait un jour :

— Quel est celui de vos confrères qui, selon vous, laisse mourir le moins de malades !

— Celui qui a la moins grande clientèle, répondit-il imperturbablement.

—

A une conférence de l'Athénée, le célèbre X... est en train de parler de... quelque chose.

— Deux éditeurs échangent leurs impressions.

— Comme il est plein de son sujet ! dit l'un.

— Oui, répond l'autre; mais comme il est lent à se vider.

—

Le masculin de *la lune*, c'est... *l'alun*.

—

On nous conte l'anecdote suivante dont le héros est le feu cardinal Gousset, Elle a au moins un mérite à l'authenticité :

C'était à son retour de Rome, où il était allé recevoir du Saint-Père le chapeau de cardinal. Son Exc. Mgr Gousset s'arrêta quelques jours à Paris et descendit dans un hotel — qu'il est inutile de citer.

Une nuit, la croix d'or, la bague pastorale et la tabatière du cardinal, disparurent.

L'Eminence fait aussitôt appeler l'hôtelier et lui conte ce qui s'est passé chez lui, le priant de rechercher activement les voleurs, mais autant que possible sans ébruiter la chose au dehors.

Puis changeant subitement de ton, et riant de son bon rire franc et un peu rustique.

— A propos, ne me parliez-vous pas l'autre jour de votre intention de changer l'enseigne de votre maison?

— Mais oui, monseigneur ! répondit l'hôtelier un peu interloqué.

— Eh bien, reprit le cardinal, voilà votre nouvelle enseigne toute trouvée. Ecrivez audessus de votre porte : *Hôtel Vide-Gousset*.

—

Daas la *Revue de Paris*, M. de Grenville a imaginé ou mis à profit une scène de vaudeville toute faite.

Nous sommes sur le quai de départ d'un chemin de fer.

Une jeune dame élégante tient son enfant de quatre ans par la main et cherche une place. Elle se plaint qu'on n'ait pas mis dans le train un wagon de dames.

— Madame, dit le sous-chef, c'est votre droit, mais aujourd'hui, par un fâcheux hasard, il n'y en pas. Nous avons eu plus de voyageurs que nous ne pensions, mais vous n'allez qu'à une heure d'ici, il fait jour, ne m'obligez pas, je vous en supplie, à retarder le départ du train en faisant ajouter un wagon.

La dame insistant de plus en plus, les ordres sont donnés ; on perd dix minutes, un quart d'heure. Les voyageurs s'impatientent. La dame se promène de long en large avec son enfant. Enfin un wagon supplémentaire est attaché.

— Pardon, madame, dit le chef de gare à la dame qui se préparait à y monter, mais votre enfant est un monsieur, il ne peut monter dans le wagon des dames.

—

Dans un omnibus du chemin de fer allant de la porte-Maillot à Courbevoie, monte un jeune gars de la banlieue qui répandait incontinent autour de lui une odeur d'ail à déconcerter le cocher de la voiture lui-même.

— Sacrebleu ! dit mon voisin au jaune Gavroche campagnard, que tu pues l'ail, mon garçon !

— Oh ! ça ne me fait rien, répond imperturbablement celui ci, j'y suis habitué,

Et il se carra dans voiture, comme si elle lui appartenait, et fouette cocher !

—

Nous citons volontiers les faits honorables qui se rattachent à la guerre du Mexique ; en voici un emprunté au *Courrier de San Francisco* :

Après deux jours d'une lutte acharnée, sous les murs du Presidio, contre une colonne franco-mexicaine sortie de Mazatlan sous les ordres du commandant de Locmaria, du 62e de ligne, le général républicain Corona, repoussé, malgré des forces quadruples, avec une perte de deux canons et de cinq cents hommes restés sur le terrain, pensa que les vainqueurs devaient avoir trop de blessés et trop peu de munitions pour franchir impunément les deux marches qui les séparaient de Mazatlan, et leur fit proposer par le colonel Guttierez le libre passage à travers ses lignes, sous la condition que nos alliés mexicains passeraient dans ses rangs et lui remettraient leurs armes.

Quand les Français n'ont plus de munitions, répondit le commandant de Locmaria. il leur reste leurs baïonnettes ! et si le général Corona désire des recrues ou des armes pour la cause républicaine, qu'il vienne les prendre.

Cette réponse fut suivie d'une marche habile et heureuse sur Mazatlan, et, peu après du brillant combat de Baron, où Corona essuya une déroute complète.

Le chef de ces expéditions ne leur a pas long-temps survécu ; il a succombé sous l'influence du climat, regretté de ses frères d'armes et estimé de ses ennemis. Nous aimons à rendre à sa mémoire ce juste et dernier hommage.

—

Il y a des cœurs d'hôpital qui ont des pitiés pour tout et tous.

François B... est de ces cœurs-là.

On parlait devant lui de l'abolition de la contrainte par corps :

— Mais, s'écria-t-il miséricordieusement, si elle est abolie, comment feront pour vivre tous ces pauvres gardes du commerce et tous ces malheureux recors ?

—

On peut juger des éléments hybrides dont se compose la société parisienne par le détail suivant. Au dernier bal de Mme M..., sur trois cents invités, vingt huit seulement étaient Français. Les autres se décomposaient ainsi:

Anglais, 41; Américains, 17; Italiens, 36; Allemands, 69; Russes, 9; Grecs, 5; Turcs, 6; Espagnols, 20; Moldo-Valaques, 13; Suédois, 3; Danois, 2; divers, 60.

La capitale de l'Empire français est-elle assez cosmopolite ? Je me le demande.

—

On lit dans la *Gazette piémontaise* du 13:

« On nous communique la lettre par laquelle Mazzini a donné sa démission de député. Nous la publions à titre de document curieux.

« Monsieur,

« Je crois de mon devoir, vis à vis de mes électeurs de Messine et vis à vis de la Chambre, qui a approuvé l'élection, de vous communiquer mes intentions afin que vous les fassiez connaitre. Je n'accepte pas quoique j'en sois reconnaissant l'honneur qui m'est fait.

» Je ne le pourrais pas sans me souiller de mensonge. Je crois que le premier devoir du citoyen, surtout chez une nation qui débute dans la vie, est celui d'initier, comme il le peut, par l'exemple, ses frères au culte de la conscience pure pour l'adoration du vrai. Républicain par conviction, j'ai pu me taire alors qu'il importait que l'unité matérielle de l'italie, condition indispensable de tout progrès pour nous, pût se fonder, à toute condition et sous tout drapeau ; mais je ne pourrais pas avec une conscience tranquille jurer fidélité à la monarchie, incapable, selon moi, de fonder l'unité morale de la nation.

» Profondément convaincu que l'institution fondamentale d'un peuple doit représenter la vie actuelle ; que l'unité de la vie nationale italienne, élément nouveau et inconnu du passé, ne peut être définie que par un pacte librement discuté et voté par les élus du peuple tout entier d'Italie ; que sans un tel pacte, toute assemblée est condamnée à errer dans le vide;dans l'incertitude de la fin nationale, et dans l'impossibilité d'approprier ses actes à cette fin, je ne pourrais jurer fidélité à un statut octroyé il y a vingt ans environ sans discussion, et dans des circonstances anormales, à 4 millions 1/2 d'Italiens du Nord, alors que n'existait pas l'unité de l'Italie.

» Croyez-moi, Monsieur, avec toute considération, tout à vous.

» Londres, le 7 février 1867.

» G. MAZZINI. »

VARIÉTÉS.

Modes.

Paris, 14 février.

Le carême approche, aussi m'empresséje de vous donner des détails de toutes les toilettes que je remarque dans nos soirées, car avec le carême finissent les bals.

Je citerai d'abord deux toilettes qui m'ont paru charmantes. L'une, de style Marie-Stuart, en velours rubis, relevée sur une jupe de satin blanc bouillonnée en long, avec rouleautés de velours rubis séparant chaque bouillonné. La jupe de velours décrit une tunique de chaque côté, découpée en pointe et se croisant en draperie antique avec gland d'or. De chaque côté s'étagent des chevrons d'or. Le corsage décrit un corset de velours rubis, lacé d'or sous les bras, et le haut du corsage est en satin blanc bouillonné comme le bas de la jupe.

L'autre toilette est en tulle blanc et terminant par un grand plissé de tulle blanc sur un transparent de poult de soie blanc. A la hauteur du plissé une seconde jupe tombe en tunique dentelée d'un ruché de taffetas blanc découpé qui remonte en arabesques sur la jupe, pour s'enguirlander autour de chaque pointe. Dans le centre de chaque arabesque s'épanouit une rose. Des rouleautés de satin blanc relient les dents entre elles et décrivent comme une seconde dent assoudée. Le corsage est orné de dents rappelant celle de la tunique, avec roses épanouies tout autour. Une immense ceinture de satin rose complète cette toilette et se noue derrière en deux larges pans.

Je citerai encore une toilette charmante: une robe de satin jaune ornée de bouillons de tulle de même couleur. Des brillants et des fleurs rehaussaient de leurs feux ces ruches harmonieuses, et affluaient dans les garnitures du corsage et de la ceinture en telle quantité que le regard en était ébloui. Un diadème de diamants.

La plupart des riches toilettes sont frangées d'ambre, de cristal, de grenat, d'émeraudes, de perles blanches ou de perles d'or. Les toilettes sont plutôt brésiliennes et péruviences que parisiennes. Le genre le veut ainsi quant au décor. Mais les jupes des robes se relèvent à la Junon antique ou à la Diane chasseresse, avec un bijou des plus luxueux, désigné sous le nom de *Broche porte jupe*.

Les coiffures en cheveux sont toujours très-volumineuses, on y ajoute quelques fleurs, placées en bandeaux autour du chignon ; mais, l'important pour la coiffure actuelle est d'avoir de beaux cheveux, ou du moins la tête bien garnie, afin que si la mode oblige à ajouter quelques tresses ou quelques boucles, on puisse se faire illusion sur leur origine.

Ce qu'il y a de remarquable et de disgracieux, à mon avis, c'est que les coiffures à la mode, véritable échafaudage élevé sur la tête est encore alourdi par des bijoux assez volumineux.

J'ai remarqué entre autres un colibri constellé de mille pierreries de couleur. C'est très-original pour coiffure et très-riche. Un paon faisant la roue, avec aigrette d'émeraudes et grosse émeraude à chaque plume en or. Un oiseau de paradis, avec aigrette de diamants et longue queue tout en diamants jaunes et en brillants, montés avec une souplesse extrême.

Pour les soirées intimes on emploie cet hiver beaucoup de foulard. Il est plus chatoyant et plus riche que le cachemire, et moins coûteux que le satin. Le foulard sait toujours se faire admettre dans la toilette féminine, soit pour une attribution, soit pour une autre. Les beaux foulards unis en teinte pure et nouvelle remplacent aussi le taffetas pour transparent de robes de bal. Le foulard est plus souple et convient mieux aux toilettes actuelles que le taffetas. Les nuances les plus nouvelles sont, pour la lumière: Le blanc mat, nuance camélia. Le bouton d'or éblouissant. Le vert scarabée. Le vert émeraude et le vert pistache. Le bleu turquoise. Le bleu lazaline et le bleu de France. Le lilas de Perse, l'améthyste. la violette de Parme et le violet monsignor. La nuance abricot. La nuance feuille de rose. La rose-thé. La rose de Chine. Le rouge oriental. La nuance violine, la giroflée, la primivère.

L'élégance de la taille et de la tournure dépend de la ceinture et du jupon. La plus luxurieuse toilette mal juponnée est grotesque et ridicule. Il faut que la robe tombe droite, qu'elle soit apiatie sur les hanches, qu'elle dessine le corps et qu'elle allonge la traine en queue de paon.

Aussi nos habiles couturières ont-elles supprimé par devant les ressorts d'acier et les ont-elles remplacés par des élastiques en ne conservant que ceux qui font fuir e jupon en arrière.

Dépêches Télégraphiques.

(*Agence Havas.*)

Paris, 27 février.

Prague. — La Diète de Bohème a voté une adresse hostile. On craint la dissolution.

—

(*Agence Reuter*)

Dardanelles, 1er mars.

Le *Godavery*, courrier de Marseille, a passé les Dardanelles hier, à 10 heures du soir.

—

(*Agence Reuter.*)

Londres, 27 février, 3 h. 15 m. soir.

Le Gouvernement retire les résolutions sur la réforme électorale. Il promet d'introduire un projet de loi. Le Congrès américain rétablit la taxe sur le coton.

Liverpool.—Coton de Smyrne, 11 3|4.

Dette Générale, 30 2|8.

—

(*Agence Havas.*)

Vienne, 28 février, 7 h. 20 soir.

Cours du 28 février,

5 0/0 Ott.	PARIS, (clisse)	ouvert.	31 45
		cloture	31 30
	LONDRES ..	ouvert.	31 1/4
		cloture	31 4/4
Emprunt Ottoman...		ouvert.	240 —
		cloture	242 50

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 28 Fevrier	34 06
Clôture du 28 Fevrier	34 05

Télégramme Officiel.

De Londres 28 février.

Dette Générale, ouverture	30 7|8
» » clôture	31 1|8

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Departs du port du 28 Fevrier

GALATZ, le bat. à vap. angl *Champion*, c. J. Darnelli, div.

BATIMENTS A VOILES

Arrivees dans le port du 27 Fevrier.

CARDIFFE, br. prus. *Clara*, c. Rothbart, lest.
MARSEILLE, br. hel. *Eftikhia*, c. G. Filinis, lest.
— br. it. *Siro*, c. E. Ravano, lest.
GENES, bk. it. *Lucio*, c. L. Degesgori, lest.
— br. it. *Amos*, c. B. Olivari lest.
MESSINE, bk. it. *Teresa Carmela*, c. Lagano, div.
CASTELAMARE, br. hel. *Meropi*, c. Mihalbey, lest.
LIVOURNE, br. it. *Angiolina*, A. Caradini
VENICE, bk ang. *Lily of the Valley*, c. Cesates, lest.
MILAZZO, br. hel. *Pinelopi*, c. E Svoronos, lest.
NEONEGELO, br. hel. *Sofia*, c. S. Tzagliancos, lest.
YDRA, br. hel. *Evanghelistria*, c. A. Lichnas, lest.
MONT-ATHOS, gol. hel. *A. Panteldimon*, c. G Nicandros, lest.
SMYRNE, br. hel. *Vassilico*, c. A. Cutepas, lest.

Du 28 fevrier.

ODESSA, br. hel. *Jeorjios I.* c. J. Orlandos, blé.
CARISTO, gol. hel. *A. Trias*, c. J Canelis, citron.
CORFOU, gol. hel. *Persefoni*, c. J. Jacoumi, lest.
CEPHALONIA, br. hel. *M. Vallianu*, c Cambici, lest.
PYREE, br. hel. *A. Andreas*, c. D. Moraïtis, lest.

DEPARTS de 26 fevrier.

ODESSA, br. ital. *Buona Madre*, cap. Napoli. lest.
— bk. ital. *Leonarda di Venci* cap. Zanelli, lest.
AZOFF, br. hel. *A. Trias*, c. J. Rachiotaki, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. A Ligna, lest
— br. hell. *P. Irda*, cap. Strombulis, lest.
— br. hel. *Irini*, cap A. Carfussi, lest.
DANUBE, br. hel *A. Nicolaos*, c. Sakeropulos, lest.
— br. hel. *Sofia*, cap Zissimos. lest.
— br. hel. *Jeorjios I* cap D. Leno, lest.
— br, hel. *Billio*, c. Vassakdji. lest.
MER NOIRE, bk prus. *Clara*, c. J. Rothbart, lest.
— br. mek. *Steinhagen Nenhow*, c. T Cast, lest.
— bk. prus. *Der Adler*, c. J. Zoge, lest.

A VENDRE,

A cause du décès de M. Sester, directeur des jardins impériaux, trois paires des jeunes chevaux d'attelage, provenant des meilleurs haras d'Hongrie.

S'adresser Jaja effendi, Jokousch N° 2 Orta-keuï.

DERNIER BAL DE LA SAISON

GRAND BAL

PARÉ ET MASQUÉ

Samedi soir, 2 *mars*,

AU CAFÉ DE LA VILLE DE LEIPZIG.

Grand'rue de Péra (*ancienne maison* FLAMM)

Le bal commencera à *neuf heures*.

Prix d'entrée par Cavalier 30 piastres, souper à table d'hôte, 20 piastres, vin compris.

AVIS.

Jeudi 16 février v. s. aura lieu au ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture du savon de Candie et de Mételin, nécessaire pendant une année aux troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari-Chonra, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque, en portant en même temps des échantillons.

AVIS.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8|20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

CIRQUE SUHR.

Aujourd'hui grande représentation

Les programmes de chaque soir seront sur les affiches.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk. Galata, 22.

CARNIO

Contre le mal des dent cariées.

L'efficacité est garantie.

Le dose P. 10.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin à pierre à trois étages; Appartements pour bureaux ; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement, etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser au comptoir de M. Et. A. Ralli à Galata-

Aux Fabriques

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Teké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — Exportation.

LEÇONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth. à Péra, rue Asmali-Mejid N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne. Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Linardi 17

PENSION BOURGEOISE.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

GRAND

Café Chantant (Pérès.)

Vis-à-vis le Palais Anglais et Galata-Seraï.

Tous les jeudis à 11 heures grand bal paré et masqué. Entrée libre.

Tous les samedis à 9 heures grand bal paré et masqué. Entrée 10 piastres.

Une tenue décente est de rigueur.

Tout les soirs, Concert.

Les soirs de bals, le restaurant sera ouver toute la nuit.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie. *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefocons puisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et drognistes de tous les pays.

FER QUEVENNE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.
AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le FER QUEVENNE s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le FER QUEVENNE, en restant dans les limites des doses très-« modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50
200 dragées, 5 »
100 dragées, 3 »

10. CENTIG.

Mesure de dosage.

Dépôt général chez **Emile Genevoix**, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris*, et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

Exposition 185. naturelle, seule brevetée ... pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm.

BOYER ... 225.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARGHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les port de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser: à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

A partir de Lundi 20 Fév. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAiRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαϊριέ.

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 20 φευρ. 4 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la France. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ. Καβάκ	Yéni-Mahallé. Γενί-Μαχαλέ	Buyukdéré. Βουγιούκ Δερέ	Thérapia. Θεραπεία	Yéni. Keui. Νεοχώριον	Sténia. Στένη	Emirghian. Ἐμιργιάν	R. Hissar. Ῥουμ. Ρ. Χισάρ	Bébek. Βεβέκ	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ-κιοϊ	Kourou-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy. Ὀρτά Κιοϊ	Béchicktach. Βεσίκ-Τάς	Kabatach. Καμπά Τάς	OBSERVATIONS
1	6 57	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	Le signe («») indique que l'échelle est desservie Le signe(—) indique que l'échelle n'est pas desser.
2 45	8 12	17		—	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
3 30	8 55	11	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	
5 30	8 57	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
1 15	6 57	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2	7 42	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 45	8 47	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 45	9 27	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45 (2)	10 27	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
9 30	2 57	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	
10	3 27	1										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καβὰ-Τάς	Bechiktach. Βεὶκ-Τάς	Ortakeuy. Ὀρτά-Κιοϊ	Kouru-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ	Emirghian. Ἐμιργιάν	Sténia. Στένη	Ienikeuy. Νεοχώριον	Therapia. Θεραπεία	Buyukdere. Βουγιούκ-Δερέ	IENI MAHALE. Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ	OBSERVATIONS
2 30	8 12	1	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 27	2	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3 45	9 27	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
9 45	2 12	11	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	3 57	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkioi.
11	4 27	17	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	2 42	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Retour direct au pont.
11	4 27	14	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	4 47	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 7	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.—Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-dére. Βουγιούκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία	Beykos. Βεϊκόζ	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chiboudli. Τζιμπουκλί	Kanlidja. Κανλιντζά	A. Hissar. Α. Χισάρ	Kandilli. Κανδιλλί	Vani-keuy. Βανί-Κιοϊ	Tchenghel-keuy. Τσενγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey. Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoudjouk. Κουζγουντζουκ	Scutari. Σκούταρι		OBSERVATIONS
2	7 27	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—		Les vendredis à 2 h. 3|4
5 30	8 57	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—		Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée. Départst du pont.—Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey. Βεϊλέρ-Βεϊ	Tchenghelkey. Τσενγέλ-Κιοϊ	Vanikeuy. Βανί-Κιοϊ	Candilli. Κανδιλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlitja. Κανλιτζά	Tchiboucli. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktche. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκόζ	Therapia. Θεραπεία	Buyukdere. Βουγιούκ Δερέ		OBSERVATIONS
10 30	3 57	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	4 27	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakcé.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch.

2) Les vendredis à 2 heures . il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Le Directeur-gerant.

N. BORDEANO

Imprimerie Centrale

Rue du Journal.

SAMEDI, 2 MARS 1867. 25 CHEVAL 1283 de l'Hégire. SAMEDI, 2 MARS 1867

2me Année. --- N° 50.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédac- en chef. — Affranchir,

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accom pagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est. dérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 2 *Mars*.

—

Le 25 février, M. Disraeli a présenté aux Communes les résolutions du gouvernement, relatives à la réforme électorale; nous avons, il y a quelque temps, donné le texte de ces résolutions, d'après le *Times* et nous nous avons dit alors combien peu elles contentaient toute l'Angleterre. Les conservateurs purs trouvent qu'on va beaucoup trop loin et qu'on menace la vieille constitution; les libéraux sont d'un avis contraire et disent qu'on ne donne pas assez; le peuple, plus net dans son opposition, moins retenu dans son langage, rejette complétement les projets du cabinet Derby. Au point de vue abstrait et sans vouloir parler spécialement de l'Angleterre, notre avis est que la représentation d'un pays n'est parfaite que lorsqu'elle est issue du suffrage universel librement pratiqué. Telle n'est point l'opinion de M. Disraëli qui dénonce le suffrage universel comme faux dans son essence même; à ses yeux, il donne le pouvoir à une classe au détriment des autres. C'est là où est l'erreur pour nous. En effet, ce n'est pas une classe de la nation qui vote alors, c'est la nation entière et c'est elle, assemblée en ses comices, qui nomme la législature. De ce que la classe pauvre, le prolétariat, comme on dit en France, forme la portion la plus considérable de la population en Angleterre plus que partout ailleurs, il ne s'ensuit pas qu'elle ne doive elle aussi, contribuer pour sa part à la formation de la législature. Que les conditions particulières dans lesquelles se trouve la Grande Bretagne rendent dangereuses pour ce pays l'application des principes qui donnent en France de si grands résultats, c'est aux ministres de la reine Victoria de le décider, et non pas à nous. Nous n'avons entendu donner que notre opinion dans une question de principes.

L'Agence Reuter nous a transmis une dépêche sur la séance du 26 février. Ce jour-là le gouvernement a proposé, parait-il, quelques modifications aux lois électorales; mais la rédaction de notre dépêche est si confuse que, plutôt que de tomber en quelque erreur grossière, nous préférons nous taire et attendre de plus amples informations.

La Diète de Bohême vient de voter une adresse hostile au gouvernement autrichien. Ainsi donc en Autriche, à peine entre-t-on dans une voie plus calme, plus amicale; à peine a-t-on vu cesser les dangers qui venaient du côté de la Hongrie, que voilà immédiatement un autre pays de la couronne qui fait éclater son mécontentement et rédige une adresse hostile. Il faut chercher la raison de ce nouveau conflit intérieur, probablement dans les progrès du parti tchèque, très-opposé, comme on sait, au parti allemand. Quelles sont les prétentions de la Diète de Bohême; qu'attend elle du gouvernement central? Cette province jusqu'ici si fidèle et qui naguère encore félicitait chaleureusement François-Joseph, doit avoir de sérieuses raisons pour prendre une pareille attitude. On ne saurait nier la gravité de ce nouveau conflit, et on craint, à Prague, que dans ces pénibles circonstances, le gouvernement n'ait recours aux mesures extrêmes; on redoute particulièrement la dissolution de la Diète.

Nous avons sous les yeux le projet de loi relatif à la réorganisation de l'armée française. Il sera dans quelque temps soumis à la discussion du Corps législatif et pourra peut-être subir certaines modifications dans ses détails. L'ensemble du projet présente de très grands avantages. Il donne en effet à la France une puissante armée, appuyée sur une forte réserve et ne prive que dans des limites raisonnables le pays de ses forces vives. Le temps du service actif est en effet de cinq années seulement, après lesquelles on passe dans la réserve pour quatre ans. C'est en somme quatre années seulement de la vie de chaque homme qui sont enlevées à la famille, au mariage, car on sait que les hommes sous les drapeaux obtiennent d'ordinaire la permission de se marier dans la dernière année de leur service. Or, dans toute question d'armée, il est très-important de ne pas sacrifier l'avenir au présent et de ne pas préparer de tristes lendemains à la patrie, en atteignant la génération dans ses sources vives, et en enlevant trop de bras vigoureux à l'agriculture.

Les jeunes gens qui ne font pas partie de l'armée active serviront quatre ans dans la réserve et cinq ans dans la garde nationale mobile. Ceux-ci pourront se marier, avec l'autorisation du gouvernement.

Enfin, la garde nationale mobile se composera, outre cette première classe d'hommes, des jeunes gens qui auront été exonérés du service. Ceux-ci n'ont pas besoin d'autorisation pour le mariage.

Ces mesures nous semblent justes, bonnes et nous croyons à leur avenir. Nous regrettons seulement qu'on ait conservé le principe de l'exonération et du remplacement, lorsqu'on se proposait pour but de créer une armée complètement nationale.

NOUVELLES POLITIQUES.

Autriche.

Le message impérial qui doit être adressé aux diètes en deçà de la Leitha n'est pas un long document. Il déclare que par la volonté de l'Empereur la constitution est rétablie et que les diètes sont invitées à procéder aux élections pour le Reichsrath. Le compromis avec la Hongrie n'est mentionné qu'en passant, comme si l'on ne voulait pas fournir aux diètes un prétexte de discussions qui sont réservées au Reichsrath. Le message impérial promet en outre une série de mesures et de réformes constitutionnelles qui doivent être de nature à produire un très bon effet. Parmi les hommes d'état slaves qui sont arrivés dernièrement ici dans le courant de la journée on nomme : Le Dr Rieger, le comte Clam-Martinitz et le prince Lubkorvitz de Bohême; le prince Czartoryski et le comte Potocky de Galicie ; les Drs Toman, Svetec et Costan de la Carniole. Quelques journaux d'ici prétendent savoir que les princes Charles et Adolphe Schvarzenberg, les Drs Itrej sowsky, Hadowsky, ainsi que le comte Leo-Thun, sont également arrivés ici. Nous ne garantissons pas la nouvelle de l'arrivée de tous ces messieurs. Ce qu'il a de certain, c'est que le comte Leo Thun est déjà depuis quelque temps à Vienne et qu'il a vu à plusieurs reprises le baron de Beust ; et que MM. Toman et Svetec sont annoncés pour aujourd'hui chez M. de Beust.

On annonce comme positive la nomination du prince Hugo Salm au poste du capitaine de la province de Moravie, et ceux du baron Pratobevera à celui de maréchal de la Basse-Autriche. (*Débat*).

Lemberg, 15 *février*. — Dans la dernière nuit la train mixte venant de Cracovie s'est heurté près de Iaroslaw contre un train de marchandises qui le précédait.

Le mécanicien du train mixte a été tué et un garde frein grièvement blessé. Aucun voyageur n'a été blessé (*Gaz. de Vienne*).

S. Exc. le feld-maréchal comte Wratislaw-Nettolitzky de Wittrowitz est mort doucement dans la nuit du 14 au 15, à minuit, de vieillesse.

Le comte Weatislau, né le 2 juillet 1786, et dont le nom figure glorieusement dans l'histoire des guerres d'Autriche, était capitaine de la garde du corps des archers, chevalier de la Toison d'Or, chevalier et chancelier de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, conseiller héréditaire de l'Empire, etc.

(*Idem*).

Lundi 18 *février*, jour d'ouverture des séances de la la Diète de la Basse-Autriche, il sera célébré dans l'Eglise métropolitaine de St.-Etienne, à 9 heures du matin, un service divin solennel, pour implorer l'assistance de Dieu en faveur des discussions qui vont s'ouvrir. (*Idem*).

Le *Tagesbate de Bohême* publie une correspondance de Vienne, datée du 12 février, laquelle annonce qne la nomination du ministère spécial pour la Hongrie a eté, à plusieurs reprises, l'objet de délibérations qui auraient eu lieu, sous la présidence personnelle de Sa Majesté l'empereur, dans des conférences de la famille impériale. Cette correspondance a même le front de citer de prétendus propos qui auraient été tenus à cette occasion sur la question de l'entente avec la Hongrie, par S. M. I R. apostolique et par plusieurs membres de l'auguste famille impériale.

Si le correspondant du *Tagesbate* n'a pas été victime d'une forte mystification, il faut pour nous servir de l'expression la plus douce, qu'il ait, à notre avis, une singulière audace pour livrer à la publicité une nouvelle imaginaire d'un bout à l'autre.

(*Gazette de Vienne.*)

Pesth, 16 *février*. — La *Correspondance de Pesth* annonce :

Les ministres reviennent aujourd'hui. Dans la séance de lundi de la Diète il sera donné lecture du rescrit annonçant la *restitutio in-integrum*. Un second rescrit annoncera la nomination du comte Andrassy comme premier ministre et la formation du cabinet.

La présentation des ministres aura lieu vraisemblablement dans la séance de mercredi et la prestation de serment dans la semaine suivaute à Bade.

Sennyey reste présideut de la Chambre des magnats.

Hier, une partie des ministres a été reçue pap sa majesté. Les ministres étaient en habits bourgeois.

Le *Tavernier* est parti pour Vienne, par le train de ce matin.

Pesth. 16 *février*. — Gorevo, Miko et Wenkheim arrivèrent ici par le train du soir ; un grand nombre de députés les attendaient et ils les reçurent par des acclamations. Les autres ministres arriveront par le train-exprès. Le comte Andrassy n'arrivera probablement que demain matin (17). La séance de la Chambre des députés n'aura lieu que mardi.

(*Tel. du Débat*).

Les ministres hongrois assistaient déjà comme tels à la conférence des ministres d'hier (15) qui était présidée par l'empereur en personne. L'objet de la discussion a été le rescrit royal en réponse aux dernières adresses de la diète hongroise ; la teneur n'a pu être fixée définitivement, attendu qu'on a jugé nécessaire d'apporter plusieurs modifications au projet présenté par la chancellerie hongroise. La réduction définitive a été arrêtée dans une conférence du soir qui a eu lieu chez M. Majlath. D'après ce que nous avons appris sur la teneur de ce document important, qui doit avoir été déjà expédiè à Pesth, il se borne à dire que Sa Majesté confiante dans les promesses que la diète a faites dans ses adresses relativement à la révision des lois de 1848 après le rétablissement de l'entière légalité, s'est accordée à accorder le ministère hongrois.

Mexique.

Vera-Cruz 20 *janvier*. — On dit que le maréchal Bazaine évacuera Mexico vers le 5 février, et qu'en partant il remettra la ville entre les mains de Porfiro Diaz. Celui ci est en route pour la capitale avec de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie. Il est certain que le dernier soldat français aura évacué Mexico le 5 février.

Cinq millions de dollars en argent ont été envoyés en France dans la dernière semaine.

La Compagnie du chemin de fer déclare pouvoir transporter 10,000 hommes de troupes par jour, en route pour la Véra-Cruz, à partir de la station de Paso-del-Macho, et après le 25 février.

Vera-Cruz, 22 *janvier*. — Un transport français est déjà parti avec un fort détachement d'infanterie. D'autres suivront immédiatement. Toutes les forces françaises au Mexique étaient arrivées à la Véra-Cruz On attendait tous les jours l'apparition de nouveaux transports.

Le colonel ou général Carillo, qui commande à Saltillo, avait lancé une proclamation très violente contre le prétendu protectorat que les Etats-Unis voulaient imposer aux libéraux mexicains.

San Francisco, 27 *janvier*. — Le consul juariste a reçu de Juarez une lettre datée de Durango, 12 janvier, dans laquelle il lui apprend l'arrestation d'Ortega et du général Patoni par le gouverneur Anzea du Zacatecas. Juarez devait partir le 14 janvier pour Zacatecas. et il pensait être à Mexico au mois de mars.

Bavière.

Munich, 13 *février*. — Le projet de réorganisation militaire proposé par le ministre de la guerre repose sur les bases suivantes :

Tout Bavarois est légalement tenu de servir militairement de sa personne. Le remplacement par la permutation des numéros est aboli. On est appelé sous les drapeaux à l'âge de 20 ans révolus. Le jeunes gens impropres au service actif seront employés dans les bureaux et dans les ateliers militaires. Le projet admet des volontaires d'un an. La durée du service actif est de six ans, dont trois ans de service effectif dans l'armée et trois ans dans la réserve, avec congé indéfini. Les exercices dans la réserve durent trois mois chaque année. Le mariage donne droit au passage dans le service de la landwehr. Le service actif de six ans est suivi d'un service de cinq ans dans la landwehr, avec deux réunions de contrôle et huit jours d'exercice par an, et avec de grandes manœuvres qui dureront un mois en tout. Quant à la landwehr, le règlement actuel restera en vigueur jusqu'à l'exécution (mise en pratique) de la Constitution militaire concernant l'armée permanente et les bataillons de réserve.

Nous reproduisons les réflexions inspirées à diverses feuilles de Vienne par le discours de Napoléon III, à l'ouverture des Chambres. On se rendra compte de l'accueil favorable qui est fait à ce discours par la majorité de la presse Autrichienne :

DÉBAT.

Le discours du trône français dont nous avons donné la teneur porte dans son ensemble comme dans ses détails le signe ca-

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

IX

(*Suite.*)

Claudine rentra peu de temps après. Elle revenait désolée; car elle n'avait pu obtenir d'ouvrage. Dans son regard animé se lisaient l'indignation, la colère.

L'entrepreneur avait tenté une déclaration que Claudine avait repoussée. Alors, comme Fossette l'avait prédit, il avait refusé de l'ouvrage. Elle avait supplié, non pour elle, mais pour ses amies. Espérant la réduire par la faim, le spéculateur s'était montré inflexible.

Avec quelle douleur elle rapportait à ses amies cette désastreuse nouvelle !

Une diversion tout aussi douloureuse l'attendait au logis.

Voir le numéro du 28 février.

Ne retrouvant pas Geneviève, apercevant l'armoire ouverte et deux rayons vides, elle eut peur. Son regard inquiet découvrit le papier laissé par son amie. Elle l'ouvrit en tremblant, le parcourut et tomba bouleversée sur une chaise.

— Où est elle allée? mon Dieu! où est elle allée?

Voici ce que contenait le billet :

« Ma bonne Claudine,

» Pardonne moi, je pars sans t'avoir prévenue. Je connais votre bon cœur. Fossette et toi, vous auriez essayé de me retenir, et peut être vous aurais je cédé. Je vais me mettre au lit. Vous auriez voulu me soigner mon enfant, vous vous seriez privées du strict nécessaire pour me venir en aide. C'est bien assez que je souffre, sans voir encore souffrir les autres à cause de moi. Et puis, je vois bien aussi que tu refuses une bonne position dans la crainte de me faire de la peine.

» Puisque tu ne me quitterais pas, il faut que moi j'aie le courage de partir. Enfin, je dois tout dire : on me connaît maintenant dans le quartier, et la honte… Ah ! ma pauvre Claudine, je sens que j'en mourrai ! Ecoute, ne t'afflige pas trop de mon départ, je suis plus riche que tu ne penses. J'ai vingt francs ; et puis un médecin que j'ai consulté l'autre jour espère obtenir mon entrée à l'hôpital. Ne sois donc pas inquiète.

» Aussitôt que je le pourrai, je viendrai te voir. Si tu ne me revois pas, c'est que j'aurai cessé de souffrir.

» Ton amie qui t'aime de tout son cœur et t'embrasse en pleurant, ainsi que la bonne Fossette. GENEVIÈVE. »

— Partie ! partie ! Où est elle allée? Et dans sa position ! Ah ! c'est affreux, c'est affreux ! répétait Claudine. Mais elle ne peut être bien loin.

Elle courut chez la mère Blancheton, qui faisait tranquillement cuire son haricot de mouton et qui ne s'était pas aperçue du départ de Geneviève.

Alors Claudine alla chez les Brisemur. Personne n'avait vu l'ouvrière.

Elle questionna le concierge qui ne put non plus la renseigner.

Claudine, moitié folle d'inquiétude, descendit dans la rue, questionna les boutiquiers d'alentour. Apercevant Gorju sur sa porte, elle courut à lui.

— Avez vous vu, demanda t-elle fiévreusement, une jeune ouvrière blonde, malade, avec des paquets ?

— Oui, dit Gorju. Tenez, elle m'a laissé ses cheveux.

Depuis la porte, Claudine aperçut posé sur le comptoir, au dessous d'une petite lampe de cuivre, un flot d'or. Ce n'était pas la lampe qui éclairait cette sombre boutique. On eût dit que c'étaient ces cheveux, tant ils étaient brillants et lumineux.

Claudine poussa un cri.

Ces cheveux coupés lui causèrent une impression indéfinissable. Il lui sembla qu'elle venait d'entrevoir Geneviève morte.

—Tenez, dit Gorju, ils sont encore chauds. Elle sort d'ici. Pauvre fille ! ça m'a fendu le cœur de couper ces beaux cheveux là. Et puis, comme elle pleurait, j'ai eu pitié d'elle, je lui ai payé ses cheveux trois fois plus cher qu'à une autre. C'est tout au plus si je trouverai à changer mon argent. Mais il est si bon enfant le papa Gorju ; il se ruinerait pour obliger une pauvre fille.

Claudine tenait avec abattement ces beaux chevaux coupés en ses mains. Elle croyait toucher le cadavre chaud de son amie.

— Mais où est-elle allée ? par où a-t-elle passé ?

— Ah ! dam ! elle n'a rien voulu dire.

En cet instant, Fossette revenait avec Robiquet.

Ils furent, eux aussi, attérés de cette nouvelle.

Comme ils rentraient tous ensemble, le concierge remit au chapelier une lettre venant de la province. Robiquet l'ouvrit avec émotion.

Elle renfermait un billet de banque de 50 fr. et ces mots seulement: «Venez au plus vite, votre mère est malade et désire vous voir avant de mourir. »

La signature était illisible,

— Ah! c'est le jour des malheurs, dit Fossette.

— Un malheur n'arrive jamais seul, fit observer sentencieusement la mère Blancheton. Je commence à croire que vous avez eu tort de vendre la montre de votre grand-père.

Le dîner, qui devait-être si joyeux, fut bien triste. Personne ne put toucher au ragoût de la mère Blancheton. On oublia même les marrons et le vin blanc.

Vers huit heures, on entendit un pas lourd dans l'escalier, un pas de souliers ferrés, un vrai pas d'Auvergnat. Puis un moment après un coup rude ébranla la porte.

— Il arrive toujours trois malheurs en un jour, dit encore la mère Blancheton, qui était décidément fataliste. Voici le troisième.

Un véritable Auvergnat de l'Auvergne, portant sur son dos un échafaudage de pots de fleurs, cria :

— Est-che que ch'est ichi chez mademoigèle Fochette ?

— C'est ici, dit Fossette.

— Eh bien ! de la part un grand cheigneur, qui vous j'aime.

Robiquet devint pâle ; Fossette aussi ; car elle crut au retour de M. de Barnolf.

— Remportez ces fleurs, répondit-elle, et dites à ce grand cheigneur que je refuse ses cadeaux.

Ah ! moi, châ ne me regarde pas. Je chouis payé pour apporter ches pots de fleurs, et je ne chouis pas payé pour les remporter.

ractéristique du courant des idées qui domine en ce moment le monde politique. Ce discours respire la paix tant quant aux faits accomplis que pour ce qui concerne les questions de principe ; l'année de l'exposition universelle qu'à Paris on voudrait bien voir s'écouler paisiblement ne pouvait être mieux inaugurée du côté de la France, et cette fois aussi l'Empereur des Français a su donner une expression éloquente et précise aux idées prédominantes laquelle ne dément jamais et nulle part l'homme d'état et l'homme politique profond et prévoyant. A en juger par le discours du trône, Napoléon III est sérieusement décidé à suivre une politique de paix et à employer toute son influence pour le maintien et la conservation de la paix là où elle pourrait être menacée. On est cependant autorisé à se demander si l'Empereur des Français connaît assez bien l'opinion du peuple français pour ne pas devoir redouter le réveil de velléités guerrières, et s'il se croit assez fort pour maitriser ces velléités dans le cas où elles doivent se manifester ! On se demande en outre s'il ne pourrait pas se produire des événements qu'il était impossible de prévoir d'avance et dont le développement devrait nécessairement réduire à néant les meilleures intentions de paix !

Nous n'essaierons pas de répondre à ces questions, parce qu'il nous faudrait entrer dans le domaine des conjectures et renoncer par là à tout point d'appui politique positif. Nous nous contenterons d'observer que Napoléon paraît être sûr de l'approbation de son peuple en faisant ressortir dans le discours du trône que ce peuple français, en face des conflits sanglants de l'année passée, avait hautement manifesté le désir d'y rester étranger.

Et quant à ce qui concerne les événements éventuels, le discours du trône prouve que l'empereur est décidé à ne rien négliger pour détourner des dangers futurs autant qu'il est possible humainement parlant. Il n'y a qu'une armée imposante, réorganisée selon les besoins de notre époque,qui puisse maintenir l'influence de la France à la hauteur où elle s'est toujours trouvée. Mais l'Empereur a soin de dire expressément que l'armée ne doit être augmentée et organisée que dans un but de défense et que la réforme de l'armée ne doit pas être considérée comme un indice d'une politique agressive. Cependant la paix n'a de valeur pour les peuples que lorsqu'elle est rendue féconde et que la politique assigne aux intérêts matériels la place qui lui est due en écartant tous les obstacles qui s'opposent à leur développement. C'est aussi à ce point de vue que le discours du trône annonce une série de mesures importantes et de projets de loi d'une grande portée.

Comme clé de voûte d'un édifice, comme dernière concession de l'impérialisme aux besoins politiques de la France, les libertés du mois de janvier ont été passablement insignifiantes ; mais comme phase dans le développement de la vie politique, elles ont une valeur plus grande.

Les décrets sont susceptibles de développement et ils prendront en effet une extension plus grande dans le cas où le Gouvernement ne reculera pas devant les conséquences de la théorie quand il s'agira de passer à la pratique, et si les partis n'ont point d'autre but en vue que le bien de la France.

—

NOUVEAU FRENDEMBLATT.

Une des opinions les plus erronées et en partie entretenues à dessein sur la situation politique de la France consiste dans la croyance que la France est gouvernée despotiquement. Or, ce n'est pas le cas. La France a son Parlement, aussi bien que l'Angleterre, et les institutions parlementaires de la France ont dépassé depuis longtemps la réforme électorale à laquelle l'Angleterre tend depuis un grand nombre d'années. En France, tout homme honorable ayant 21 ans accomplis est électeur pour l'assemblée législative, les élections sont directes et le scrutin secret. Le gouvernement français ne peut promulguer aucune loi, contracter aucun emprunt, percevoir un kreuzer de contribution, lever aucun contingent de recrues, sans l'assentiment de la majorité de l'Assemblée législative.

Le gouvernement français sous l'Empereur Napoléon III n'a jamais porté atteinte au droit de cette majorité, et il aurait recours à des procédés d'un tout autre genre s'il avait seulement devant lui une minorité digne d'être mentionnée. Mais l'opposition au corps législatif a compté jusqu'ici une douzaine de voix environ, tandis que des centaines de voix approuvaient la politique du gouvernement. Un pareil résultat ne saurait être obtenu artificiellement; c'est ce que nous constatons très clairement par le résultat du suffrage universel appliqué aux élections par le Parlement du Nord, lesquelles viennent de s'accomplir, bien que ces élections aient eu lieu sous l'influence des grands succès de la politique de M. de Bismark.

La différence de vues que nous constatons sous ce rapport entre les Français et les Allemands, répond à la différence de tempérament des deux peuples. Les Allemands sont plus capables que les Français de se gouverner. Le peuple français a besoin d'un fort pouvoir pour que sa tranquillité ne soit pas menacée par des idéologues, par des chefs de clubs, qui ne cherchent pas à faire valoir leurs idées par la discussion, mais par l'insurrection armée, et il préfère céder au pouvoir qui gouverne une partie de sa liberté que de perdre toute sa liberté par le fait des chefs de barricades.

Il en est autrement en Allemagne, où il n'y a pas à redouter une résistance illégale aux résolutions de la représentation nationale, et le mouvement dirigé en conséquence contre les prétentions d'un gouverneur qui se flatte de mieux comprendre les intérêts d'Etats que la majorité, ou s'arroge le droit d'élever les préjugés et les tendances du gouvernement au-dessus de la volonté exprimée du peuple En Allemagne, comme en France, le suffrage universel a donc rempli sa tâche; il était dirigé dans ces deux Etats contre une oligarchie tyrannique pour les libertés du peuple.

C'est par conséquent à ce point de vue individuel et non au point de vue des principes généraux qu'il faut porter un jugement sur les réformes anxieusement limitées qu'annonce le discours du trône français et l'on n'est pas autorisé à faire de l'ironie quand le souverain qui connaît la situation de la France déclare qu'aujourd'hui seulement, après quinze ans de tranquillité et de prospérité, le moment lui paraît venu de prendre les mesures libérales que désire le Corps législatif.

Parmi les passages du discours du trône français relatifs aux relations extérieures, nous relèverons celui qui se rapporte à l'Autriche. « L'Empereur Napoléon déclare devant l'Europe que la grandeur de l'Autriche est indispensable pour l'équilibre général. » Ce n'est pas là une pure théorie, car Napoléon III a déjà agi en faveur de la réalisation de cette idée lorsqu'il commanda aux Prussiens de faire halte en face de Vienne. Ceux donc qui spéculent sur une dissolution de l'Autriche, ou qui sont assez pusillanimes pour regarder cette dissolution comme inévitable, comprendront que la conservation et le développement de la puissance autrichienne ont trouvé un appui dont on ne saurait certainement faire peu de cas

La déclaration contenue dans le discours du trône français relativement à la Prusse, n'a évidemment que le caractère d'un provisoire et d'une attitude conditionnelle. Le désir de l'Empereur de voir la paix maintenue peut être très sincère, par la raison seule que la nation française veut la paix ; mais la puissance qui, sans faire marcher des troupes, a arrêté par un mot la Prusse dans sa course victorieuse, peut aussi par la suite empêcher des empiétements prussiens, surtout quand l'organisation de l'armée française sera accomplie, quand l'Autriche aura surmonté ses embarras domestiques, et quand la nation allemande sera lasse de servir la politique particulariste de la Prusse.

—

GAZETTE DE VIENNE.

Le discours du trône de l'empereur Napoléon est des plus pacifiques. Rien qui soit de nature à provoquer des inquiétudes ; nulle part une menace ou même un mot qui puisse faire craindre pour l'avenir. Comme le discours du trône fait ressortir l'esprit de conciliation de la Russie au sujet de la question d'Orient,il n'y a plus de raison pour craindre que cette question toujours sérieuse sans doute ne s'allume soudainement ; au contraire les intentions sincères et les efforts réunis des grandes puissances plutôt que d'offrir matière à mésintelligence. L'empereur Napoléon III considère les événements d'Allemagne comme une conséquence du principe national déjà prévue et prophétisée par l'empereur Napoléon I. Abstraction faite de la justesse tout au moins douteuse de ce principe, le discours du trône reconnaît la nécessité de ce grand état qui est destiné à réunir toutes ces petites nationalités établies au centre de l'Europe. Ce grand état c'est l'Autriche ; cette pensée paraît s'être élevée instinctivement chez les auditeurs du discours du trône, puisque les passages relatifs à l'Autriche ont été accueillis avec des applaudissements, comme nous l'annonce un télégramme de Paris.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 14 février.

Dans le rapport sur l'état des lettres et des arts en France, que l'on vient de confier à quatre de nos meilleurs écrivains et qui paraîtra au moment de l'Exposition Universelle, on n'a pas fait une place au genre que le baron Brisse cultive avec un succès toujours croissant, et on n'a pas remis à sa plume convaincue et éloquente le soin de faire l'histoire de l'art culinaire en France. Déplorons cette lacune, et consolons-nous en lisant la prose de M. de Sacy chargé d'écrire l'introduction de ce Rapport. M. Théophile Gautier y fera l'histoire de la poésie, M. Paul Féval y étudiera le roman, et M. Edouard Thierry, avec une autorité qu'il emprunte à ses fonctions directoriales, nous dira ce qu'est le théâtre en France.

Ce rapport représentera à l'Exposition une branche de production qui peut s'exposer, je ne dirai pas seulement comme une œuvre de l'industrie, mais même comme un objet d'art. Ce n'est pas en étalant dans une vitrine un livre, un roman, une pièce de théâtre, que l'on peut en faire apprécier la valeur. Le seul moyen de donner place, dans cette grande manifestation, aux produits de l'esprit, et le faire connaître notre littérature aux visiteurs de l'Exposition, c'est de leur mettre entre les mains un livre qui leur en parlera et qui les mettra en goût de les connaître par eux mêmes.

Du reste, les visiteurs auront aussi les renseignements de publications spéciales, feuilles éphémères écloses avec l'Exposition et qui tomberont en automne, après le départ du dernier de nos envahisseurs. Que de feuilles, bon Dieu, que de feuilles ! Etait-il possible que le besoin s'en fasse aussi vivement sentir ! Se peut-il que le nombre des journaux déjà existants ne suffise pas? Bref, chaque jour on voit en éclore de nouvelles, toutes plus illustrées les unes que les autres et toutes fort prodigues de seduisantes promesses. Ce qui me console, c'est que les Parisiens, qui ne seront nullement forcés de visiter l'Exposition et qui laisseront cette tâche aux étrangers, ne seront pas davantage tenus de lire ces publications. Dame ! vous le comprenez, il nous faut des compensations : l'invasion étrangère nous prend toutes nos rues, nos promenades, nos théâtres, nos maisons, nos appartements, nos lits et le reste, il est bien juste que nous lui laissions aussi quelques corvées, parmi lesquelles on pourra compter une représentation de *Sardanapale*, opéra donné la semaine dernière au théâtre lyrique. Ce n'est pas que *Sardanapale* soit absolument mauvais; mais quelle diable d'idée de choisir un pareil sujet d'opéra ! L'histoire parle d'un tombeau qui s'élevait sur les bords du Cydnus et qui portait cette inscription : « Sardanapale, fils d'Anaxyndarax, a bâti Tarse et Anchiale en un jour; passant, mange, bois, ris, le reste ne vaut rien. » — Eh ! donc, voilà tout justement la chose : si le reste ne vaut rien, pourquoi détourner le passant de cette douce et triple occupation ? Laissez le manger, boire et rire en paix, et ne le forcez pas à assister à l'exhumation prématurée de Sardanapale. Réservez cela pour l'Exposition.

La partition de *Sardanapale*, il faut être juste, contient des choses remarquables, mais c'est l'œuvre d'un débutant, et tout le monde ne débute pas à la façon du *Cid* [illegible] des coups de maître. *Sarda*[illegible] n'est qu'une promesse dont on [illegible] prendre acte, et si la critique a parlé avec quelque éloge et même un certain enthousiasme de cette ébauche d'opéra, c'est que le compositeur, M. Joncières, appartient par sa parenté, à la presse parisienne, de sorte que son œuvre s'est presque exécutée et jugée en famille. Ce n'est pas un mal, cela, pour une première fois, et l'on a le droit d'espérer que M. Joncières, encouragé par d'heureux débuts, saura donner, dans un second ouvrage, toute la mesure de sa réelle valeur.

Puisque je vous ai conduit au Théâtre lyrique, traversons maintenant la place du Châtelet, et arrêtons-nous devant le théâtre voisin pour voir entrer la foule bruyante qu'attirent ses bals. La vue de tous ces masques ne vous séduit pas ? Non. Vous avez raison, réservons-nous pour la fête que M. de Villemessant, directeur du *Figaro*, doit prochainement donner, en ce même théâtre, à ses abonnés, oh ! mais une vraie fête sardanapalesque, sans le bûcher de la fin, bien entendu. On dînera au foyer du théâtre, et quel dîner ? Puis on passera dans la salle, pour assister à une représentation dont les honneurs sont faits par toutes les célébrités de la scène. Comédies, drames, musique, tout y passera.

On ne pourra guère, cette année, comparer à cette fête que celle qui sera donnée, le 1er juillet, au Palais de l'Industrie, pour la distribution des récompenses aux exposants. L'Empereur y assistera, et avec lui peut être des Souverains et des princes étrangers. Seize mille invités trouveront place dans l'enceinte. Je ne vous dirai pas combien il y aura de centaines d'instrumentistes et d'orphéonistes : j'aime à croire que la qualité se joindra à la quantité pour faire de cette cérémonie une fête artistique.

Je cherche une transition habile pour me rendre du Palais de l'Industrie au Palais de Justice où se poursuit un procès déjà célèbre. N'en trouvant pas, je m'en passe. Donc, au procès. — Vous avez entendu parler du duc de Gramont-Caderousse qui, usé par les excès, alla en Orient respirer un air plus fortifiant que celui de Paris, et mourut à trente ans, laissant sa fortune à un médecin qui était en même temps son ami, le docteur Déclat. Le duc tenait surtout à se venger de sa famille en la déshéritant, mais celle-ci fit casser le testament. Le Dr Déclat en appela, et c'est ce second procès qui occupe l'attention publique. Des secrets de famille y sont révélés, et tous ceux qui voient de loin et qui envient ces existences si brillantes, si luxueuses; doivent se consoler en se disant philosophiquement qu'il y a bien des plaies, bien des misères sous ces brillants dehors. Cette pensée n'est pas neuve, mais elle fait du bien, et je garderai de retirer ma phrase : M. Prudhomme n'eût pas mieux dit, et M. Prudhomme dit bien quelquefois. On peut se moquer de son esprit si fécond en lieux communs, mais on s'estime heureux de n'être, comme lui, qu'un vulgaire bourgeois, quand on lit certaines des lettres du duc de Grammont Caderousse, celle par exemple où il dit qu'abreuvé de dégoûts, persécuté par les siens, il abuse volontairement de la vie pour en finir plus vite. A quoi donc sert d'avoir le nom, la fortune, l'esprit, d'avoir vu toutes les bonnes fées présider à sa naissance pour mourir à trente ans de chagrin et d'épuisement ? Ah! ma foi, oui. Vive Joseph Prudhomme ! Voilà le vrai philosophe ! s'il pèse aux autres, la vie ne lui pèse guère à lui ? — Il prend le temps comme il vient, il boit frais en été, chaud en hiver, il porte de la flanelle, il a le petit mot pour rire, fait sa partie de dominos, va une fois par semaine au théâtre, visite une fois dans sa vie un port de mer quelconque, assiste le premier à l'ouverture de la chasse, et le dernier à sa fermeture.

Aussi fallait il le voir, dimanche dernier, guêtré, sanglé, harnaché, carnier au flanc, fusil sur l'épaule et partant en chasse dès l'aube. Je ne voudrais pas jurer qu'il n'est pas revenu bredouille. M. Joseph Prudhomme est souvent bredouille, mais qu'importe? il a assisté à la fermeture de la chasse, et le voilà prêt à passer à d'autres exercices. C'est lui qui se dispose à aller applaudir au triomphe des canotiers parisiens, Sailing Clubistes et Rowing Clubistes, qui vont recommencer leurs ébats aquatiques, en attendant les régates internationales qui accompagneront la présence des sportmen étrangers à Paris. Pourquoi n'enverriez-vous pas quelques uns de vos excellents rameurs de Yenikeuy ou des Iles des Princes? C'est une idée cela! Qu'en pensez-vous ? Caïques contre gigs. Du reste, pour mon compte, je n'y tiens pas davantage, et je vous demande la permission de vous quitter pour aller lire le discours impérial.

TIBERGE.

Nous publions ci-dessous le relevé statistique de l'hôpital de la Municipalité. Cet hôpital a été fondé par la présente administration ; c'est encore un bienfait qu'il faut placer à son actif.

Nous profiterons de l'occasion pour faire remarquer que le chiffre de la mortalité se tient dans une bonne moyenne, la proportions est en effet de 1 pour 10.

—

Mouvement de l'Hôpital de la Municipalité depuis son installation en septembre 1865 *jusqu'au* 18/31 *décembre* 1866.

MOIS.	ENTRÉES.	SORTIES.	DÉCÈS.	OBSERVATIONS.
Septembre....	31	7	11	*Recapitulation.*
Octobre	33	31	8	—
Novembre. ...	18	15	5	
Décembre. ...	25	19	3	Entrées....... 429
Janvier 1866.	20	18	5	Sorties } 408
Février........	9	10	—	Décès
Mars	30	17	—	En traitement
Avril......	19	22	4	au 1er janvier
Mai	24	19	—	1867.......... 21
Juin....	33	29	3	Musulmans .. 97
Juillet	32	34	4	Grecs......... 86
Août	34	27	3	Arméniens... 65
Septembre....	31	27	3	Israélites..... 29
Octobre	32	30	3	Bulgares 8
Novembre	29	25	6	Divers ....
Décembre.....	39	29	4	Inconnus 36
Totaux	429	359	49	Totaux..... .. 429

NOUVELLES LOCALES.

Avant hier jeudi, a eu lieu au Palais Impérial la réception officielle de S. S. le nouveau Patriarche Œcuménique, Mgr Grégoire VI.

Vers midi, une voiture de cour est allée prendre le Patriarche chez lui à Arnaout-keuï et l'a conduit au Palais, où il a été reçu par LL. EE. le maréchal du Palais, le secrétaire particulier de Sa Majesté et le Teschrifadji bey. A six heures et demie S. S. le Patriarche, précédé de LL. Exc. le secrétaire particulier de Sa Majesté et l'Introducteur et accompagné de S. Exc. Mussurus bey, du Capoukchaya dupatriarcal, Antonaki effendi, et de LL. Em. les métropolitains de Koridja et de Ganokhora, a été introduit devant S. M. I. le Sultan qui a daigné lui faire l'accueil le plus bienveillant. S. S. le Patriarche prenant la parole, a exprimé à Sa Majesté toute la reconnaissance de la Communauté Grecque pour les bienfaits qu'Elle ne cesse de lui prodiguer, et l'a remercié particulièrement pour l'honneur qu'Elle lui accordait en l'élevant de nouveau au siège Patriarcal, haute fonction dans laquelle il tâchera, comme par le passé, de donner des preuves de sa fidélité et de sa soumission.

— Mais je n'en veux pas, insista Fossette.

— Arranchez vous. Moi, cha m'est égal.

Et il déposa au milieu de la Chambre plusieurs arbustes rares.

— Che grand seigneur, il vous fait remarquer qu'il a choisi les fleurs chans parfum, afin de ne pas vous achephixchier ; c'est tout clair, pouisqu'il vous j'aime, il ne veut pas votre mort. Hi ! hi ! hi !

Et il descendit sans écouter Fossette et Robiquet, qui lui craient de reprendre ses fleurs.

Robiquet fut plus triste encore de l'arrivée des fleurs que de la maladie de sa mère.

— C'est trop fort, cela, disait Fossette.

Elle s'avança près d'un magnifique cactus amarante. Elle voulait l'arracher, le flétrir ; mais elle s'arrêta.

— Mon Dieu ! quelle fleur superbe, soupira-t-elle. Je crois que les fleurs sont en vie, je crois qu'elles ont une âme. Ce serait un crime de les tuer, Robiquet. Il faut les laisser vivre. Et, depuis si longtemps, je n'ai que mon pauvre basilic !

— Vous ne savez pas d'où cela vous vient? demanda Robiquet d'une voix étouffée.

— Je vous jure que je n'en sais rien, répliqua Fossette qui eut pitié de la douleur contrainte de son ami.

— Ah ! j'ai une idée, proposa Claudine. Comme nous sommes très pauvres, il faut les vendre.

— Mais tu n'y penses pas, répondit fièrement Fossette. Che cherait acchepter de l'archant de che grand cheigneur qui nous chaime.

X

Le lendemain, Claudine, qui avait une robe, et qui forcément chômait, alla voir Jaclard.

Jaclard, presque dès son arrivée à Paris, avait trouvé une place de garçon de café dans un établissement de la rue Mazarine.

Cet estaminet se composait de deux locaux très distincts : d'un rez de-chaussée où l'on recevait les passants, et d'un premier étage, que fréquentaient les habitués.

Comme dans tous les établissements de ce genre, le comptoir du rez de chaussée était tenu par la maîtresse de la maison, dont la réserve impose un peu ; celui du haut par une jolie femme, qui ne doit pas effaroucher les admirateurs.

Mais depuis huit jours cette dame de comptoir avait disparu, enlevée, disait-on, par l'un des habitués, un fils de famille.

Comme une dame de comptoir doit être jolie, savoir un peu causer et faire une addition, on ne trouve pas facilement, du jour au lendemain, un sujet convenable.

Jaclard avait pensé immédiatement à proposer Claudine, dont la rare beauté pourrait suppléer à ce qui lui manquait de calcul et d'orthographe. Jaclard était profondément démoralisé. Il voulait séduire Claudine; mais il ne comptait point l'épouser.

Claudine, découragée par ce dernier chômage, n'étant plus retenue par Geneviève, et prévoyant l'opposition que ferait Madeleine, se résolut à suivre les conseils de Jaclard et à se présenter avant l'arrivée de sa sœur.

Dès que le maître de l'établissement la vit, il n'hésita point à l'engager.

— Seulement, dit il, vous devrez avoir une mise un peu plus soignée. Voici cinquante francs pour subvenir aux premiers frais de toilette. Vous serez nourrie, et vous gagnerez huit cents francs par an.

Huit cents francs, c'était plus que Claudine n'avait jamais osé rêver ; c'était tout une fortune, et une fortune qui, d'après Jaclard, serait honnêtement gagnée.

— Moi je reçois presque autant, ajoutait-il. Aussitôt que nous aurions quelques économies, nous nous marierons.

Claudine le crut et prit les cinquante francs d'arrhes. Dès qu'elle serait habillée elle entrerait en fonctions. Jaclard, qui avait quelque instruction, ferait les additions et tiendrait les livres en attendant que Claudine fût au courant.

Elle revint à la rue de Venise, tout heureus, de la vie nouvelle qu'elle allait embrasser. Elle ne coudrait plus maintenant que pour son plaisir ; elle aurait des administrateurs. Enfin tous les jours, à toute heure, elle verrait Jaclard.

Pendant ce temps. Fossette rêvait tristement. Elle pensait à Robiquet, qui venait de lui dire adieu avec des larmes plein les yeux et plein la voix.

— Pauvre Robiquet ! se disait elle, comme il m'aime ? Et moi... non hélas ! je ne pourrai jamais l'aimer, J'ai beau me dire : « C'est un excellent garçon, qui respecterait toujours ma volonté, mes caprices mêmes, je serais certainement heureuse avec lui ; » eh bien ! au moment de consentir, c'est plus fort que moi. je ne puis pas, Sans doute j'avais espéré une autre vie que celle là. Je ne puis cependant le laisser des années et des années me faire la cour pour arriver à lui dire alors comme aujourd'hui : « Robiquet mon ami. j'en suis fâchée ; mais c'est impossible. » Et il souffre, je le vois bien ; ses émotions, ses pâleurs lorsqu'il me trouve seule... Vraiment, je m'en veux de ne povoir aimer ce bon garçon là. L'aimer par complaisance ?... Non, car je l'aime encore, *lui*. oui, je l'aime toujours. Et, je ne sais pourquoi, mais il me semble qu'il ne m'a pas oubliée. Si seulement je pouvais avoir la certitude qu'il ne m'aime plus, qu'il en aime une autre, je ne penserais plus à lui.

Elle regardait vaguement, et des larmes roulaient dans ses yeux.

— Mon beau Léo, soupira-t elle, je ne savais pas que t'aimais autant. Sans doute ces belles fleurs me viennent de toi. Voilà pourquoi je n'ai pas eu le courage de les refuser.

Au même moment, Fossette entendit dans l'escalier les gros souliers ferrés de l'Auvergnat.

— Mon Dieu ! s'écria t elle en posant la main sur son cœur, serait ce encore lui qui...?

On entra sans frapper.

C'étaient les mêmes habits de velours brun râpés, les mêmes gros souliers, le même chapeau de feutre. mais ce n'était pas le même Auvergnat. Celui ci était plus jeune, et, bien qu'à demi cachée par d'épais favoris, sa figure paraissait belle. Cependant Fossette ne vit que le magnifique pot de camelias panachés qu'il tenait entre ses mains.

— Voilà, madamougèle, dit le commissionnaire avec un accent auvergnat encore plus prononcé que celui de la veille, un chuperbe pot de fleurs de la part d'un grand cheigneur qui vous j'aime.

— Comment ! encore ! exclama Fossette. Vous ne le poserez pas ici, je vous le défends.

— Che chouis payé pour cha.

— Posez-le à ma porte si vous voulez ; mais dans ma chambre, je ne le veux pas.

— Mademougèle, quand je chouis payé, je fais che qu'on me dit. On m'a dit de dépoger che pot chez vous, et che le dépoge ; car che chouis un brave Auvergnat, et che ne vole chamais l'archent de la pratique.

— Ah ? c'est trop fort ! dit Fossette qui avait envie de rire. Au moins ce sera le dernier.

(*A suivre.*)

S. M. le Sultan répondant aux expressions de dévouement de S. S. le Patriarche, lui a dit qu'il éprouvait une grande satisfaction du retour au siège Patriarcal de S. S. et qu'Il espérait que Mgr Grégorius servirait les intérêts des sujets orthodoxes confiés à son administration avec le même zèle qu'il avait déployé autrefois sous l'empire de ses glorieux prédécesseurs, le Sultan Mahmoud et le Sultan Abdul - Medjid. Sa Majesté a ajouté :

« Je tiens à ce que vons vous occupiez du bien-être et de la prospérité de mes bien-aimés sujets de la communauté grecque. Toutes les fois que vous aurez besoin de l'assistance de mon gouvernement pour faire le bien, vous vous adresserez à la Sublime Porte qui sera prête à vous aider. Je ne fais aucune différence entre Mes sujets musulmans et mes sujets chrétiens. Je les considère tous également, sans distinction de culte, ni de race, comme des citoyens de mon vaste empire. »

Ensuite, Sa Majesté a daigné remettre de ses propres mains au Patriarche la décoration du Grand Cordon de Son Ordre Impérial du Medjidié.

De là, le Patriarche, accompagné de S Exc. le Teschrifadji bey et du muhurdar du ministère des Affaires Etrangères, et des personnes de sa suite, s'est rendu en voiture de gala à la Sublime Porte où il a été reçu avec un cérémonial inaccoutumé jusqu'à présent. Il a fait ses visites officielles à L. L, AA. le Grand-Vizir, le ministre des affaires Etrangères, et le président du Grand Conseil. Dans la conversation qu'il a eue avec Fuad pacha, on a remarqué que S. A. a repété les mêmes sentiments de bienveillance de la part du Gouvernement envers les sujets chrétiens, que venait d'exprimer S. M. le Sultan, et presque dans les mêmes termes.

De la place de Bagtché-Capou à la Sublime Porte, le Patriarche était accompagné de tout le haut clergé qui fait partie du Saint-Synode, monté sur des chevaux des écuries Impériales, des membres du Conseil National, de tous les notables de la nation grecque et d'une foule nombreuse de chrétiens orthodoxes qui se pressaient à son passage,

S. S. le Patriarche s'est rendu ensuite avec le même cortége au patriarcat. Des huissiers du grand-vézirat et du ministère des affaires étrangères ouvraient la marche, venait ensuite une compagnie de zaptiés, puis deux haies d'huissiers patriarcaux et de diacres, et à leur tête le Primikirios portant le grand bâton, insigne de l'autorité temporelle du Patriarche. Suivaient tous les membres du Synode et du Conseil national, et deux délégués de la Sublime Porte ; le 2me Teschrifadji bey et le Muhardar du ministère des Affaires Etrangères. S. S. le Patriarche venait à la fin dans la voiture de cour, suivi de trois autres voitures contenant les personnes qui l'avaient accompagné à la réception impériale, et derrière tout ce cortège courait une foule innombrable de monde.

Tout le cortège s'est dirigé à l'Eglise Patriarcale, où un *Te Deum* a été chanté, suivi d'une allocution de la part de S. S. et d'un discours prononcé par l'archimandrite Glycas. La cérémonie a été terminée aux cris, mille fois répétés, de Vive le Sultan, Vive le Patriarche.

—

La corvette à vapeur de l'Etat *Le Liban* est arrivée de Beyrouth.

—

Aleco Bey Vogoridès, ci-devant conseiller de l'Ambassade Ottomane à Londres, est nommé membre du Grand Conseil.

—

Suleiman Pacha, ex-chef des écuries Impériales, est nommé chef de l'octroi des vins. Son prédécesseur passe comme membre du Conseil de la Police.

—

Mercredi prochain, le ministre de S. M. le Shah de Perse donnera un dîner en l'honneur de M. Bourée, ambassadeur de France près la Sublime Porte.

—

Avant-hier soir, à neuf heures, un employé du théâtre français a été arrêté au Petit-Champ par trois individus qui l'ont dépouillé de cent francs dont il était porteur Nous avons plusieurs fois, mais inutilement engagé le chef de la police à envoyer des patrouilles dans cet endroit isolé. Pendant l'été deux zaptiés se tiennent habituellement le soir au Petit-Champ. Actuellement il y a bien encore deux guérites, mais elles sont toujours vides.

—

Le théâtre français donne demain la première représentation d'*Adrienne Lecouvreur*, drame palpitant d'intérêt et qui a obtenu un succès de vogue à Paris et sur tous les théâtres de France et de l' étranger. C'est Mme Aguillon qui remplit le rôle d'Adrienne, créé à Paris par la grande tragédienne Rachel. Elle est secondée par l'élite de la troupe, Mmes Manneville, Moreau, Protat, Elisa, et par M. Roméal.

—

Plusieurs erreurs se sont glissées dans notre dépêche d'hier, sur les Fonds ottomans.

Ainsi au Cours de Londres il faut lire 31 1/4 et non 31 4/4.

De même au Cours d'ouverture de l'Emprunt ottoman, il faut lire 288 75 et pour la clôture 240 et non : 240 et 242 50.

—

Ce soir la Societa della Concordia donne un bal qui sera plus brillant que ceux qui l'ont précédé, dans son local de la rue Douzio, nº 2. Les amateurs de la danse feront bien de profiter de l'occasion qui leur est offerte, car c'est mercredi prochain le jour des cendres et la clôture des bals.

—

Ce soir, au cirque Suhr, grande représentation ; on donnera pour la première fois, *Mazeppa*, pantomime historique exécutée par toute la troupe.

—

Le docteur J. Mannhardt, dont nous avons annoncé l'arrivée dans notre ville, nous prie de prévenir les personnes qui pourraient avoir besoin des secours de son art, qu'il a établi son dispensaire pour les affections des yeux, rue Dervich, Nº 10.

Le docteur recevra chaque jour, à l'exception du dimanche, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Les mardi et vendredi, de 2 h. à 4 h. M. Mannhardt se consacrera au traitement des pauvres. Il est entendu que ses soins, dans ce dernier cas, seront complètement gratuits.

AVIS.

Mercredi 22 février (v. s.) seront mis en adjudication au Ministère de la Guerre les objets suivants, savoir :

Laine de Roumélie,
Indigo,
Soda,
Alun,
Crème de tartre,
Bois de Campêche,
Sulfate de cuivre,
Savon noir,
Melasse,
Kotsper,
Suif,
Huile de poisson,
Alizari,
Huile d'olive,
Charbon de terre.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

Séreskerat, 14/26 février 1867.

—

L'adjudication du drap d'officiers pour l'armée impériale aura lieu pour la deuxième fois jeudi 16|28 Février, et pour la troisième et dernière fois, lundi 20 février v. s. Aucune offre postérieure à cette dernière date ne sera plus admise.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura les jours sus-énoncés à six heures à la turque.

Séraskérat, le 13|25 février 1867.

AVIS.

Il avait été annoncé que l'adjudication de la fourniture de l'*Aba* de Maya Daghi, pour les troupes Impériales, devait avoir lieu mercredi 8 février (v. s.)

Une décision devant être prise à ce sujet, mardi 21 février (v. s.), les personnes qui voudraient y concourir, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, en présentant une caution.

Passé ce jour, aucune offre de rabais ne sera plus admise.

Séraskérat, 15/27 février 1867.

AVIS.

Mercredi 22 février v. s. aura lieu au ministère de la Guerre l'adjudication de la mouture du blé nécessaire pour la fabrication du pain destiné aux troupes impériales dans la capitale, pour l'année 1283 (1867). Cette adjudication sera faite avec certaines modifications au contrat actuellement existant.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la Turque, en présentant une caution.

Séraskérat, février 15|27 1867.

VARIÉTÉS.

LETTRES D'UN FRANÇAIS A UNE COMTESSE ALLEMANDE.

Lettre VII.

Madame la Comtesse,

Je vous ai dit, dans mes précédentes lettres, que l'Ottoman que n'avait pas séduit le faux vernis de notre civilisation, était plein de qualités et de vertus. Que ce soit là la conséquence de sa nature, ou bien de sa religion, c'est ce qui n'importe guère maintenant, cependant je vous ferai remarquer que le Koran, sainement interprêté, et expliqué par une exégèse impartiale, éclairée et sans parti pris, renferme en soi les germes de toutes les institutions libérales qui doivent servir de base à une société civilisée bien organisée. Si j'avais à vous parler des Ottomans *ex professo*, je vous dirais que tout ce qu'ils ont fait, font et feront, doit être attribué à l'une de leurs quatre qualités ou vertus suivantes : Concours de l'étude, charité, hospitalité et piété. Quant à la première, je vous en ai déjà parlé : je vous ai déjà dit que l'amour de l'étude s'est manifesté chez eux de la même façon que chez nous, c'est-à-dire, par des écoles de différents genres, des bibliothèques, une littérature et un corps de savants (ulémas).

Mais c'est surtout la *charité* qui s'est manifestée chez eux d'une manière importante; elle a pris toutes les formes ; elle a couvert de son aile protectrice toutes les basses classes de la société. Depuis l'obole de la veuve versée dans la main de l'orphelin, du vieillard ou de la veuve jusqu'aux grandes fondations pieuses, les osmanlis n'ont rien négligé pour porter secours et aide au pauvre et à l'infortuné ! Le Koran est tout plein de recommandations charitables ; la prière et la bienfaisance, voilà toute la religion « ô croyants! faites l'aumône des meilleures choses que vous avez acquises » « Vous n'atteindrez à la piété parfaite que lorsque vous aurez fait l'aumône de ce que vous chérissez le plus » et mille autres passages semblables où l'aumône est considérée comme une avance que le riche fait au pauvre et que Dieu lui rendra. «Qui donne au pauvre, prête à Dieu » dit un vers de Victor Hugo. »

Vous n'ignorez pas, Madame, que dans l'Islamisme, Dieu est considéré comme le propriétaire unique et exclusif de la terre ; l'homme n'est qu'un simple fermier temporaire ; son court passage sur la terre le rend «détenteur momentané des biens dont la bonté divine lui a départi la jouissance et l'usufruit, jouissance même, comme dit M. Belin, qu'il doit justifier et purifier, dans l'Islamisme, par l'abandon annuel en faveur des pauvres d'une partie déterminée de son revenu. Cet impôt, prescrit par la loi religieuse, devient, pour ainsi dire, une sorte de taxe des pauvres, dont le montant est versé, chaque année, dans le fonds commun destiné à l'exercice de la charité légale. »

Vous savez, en outre, Madame, que dans la guerre sainte, un cinquième du butin était prélevé pour être consacré à Dieu, c'est-à-dire aux pauvres, aux orphelins, aux voyageurs, aux rachat des esclaves, enfin à Mahomet et à ses proches et descendants. Ce dernier article concernant le prophète a été naturellement abrogé à sa mort. A ces cinq catégories de personnes, un passage du Koran (IX. 60) joint encore les Insolvables et autres. Mais la charité musulmane s'est exercée envers les pauvres de bien d'autres manières, par bien d'autres institutions. Je vous dirai quelques mots de chacune d'elles.

1º *Imaret.* — L'Imaret est une espèce d'hospice des pauvres, un «établissement consacré au soulagement de l'humanité.» Le premier fut établi à Nicée par le Sultan Orkhan, fils d'Osman. «On y distribuait chaque jour aux malheureux du pain, deux plats de viandes et de légumes chauds et quelque argent (de trois à dix aspres). L'inauguration de cet imaret fut faite avec la plus grande pompe. Le Sultan en alluma lui-même les lampes, et fit, de sa propre main, la distribution des mets aux pauvres. Cet exemple édifiant » continue M. Jouannin, « fut imité par ses successeurs, dont on ne saurait trop louer l'humanité et la bienfaisance envers les classes indigentes. La charité est une des vertus distinctives des musulmans ; mais les princes de la maison ottomane semblent avoir voulu servir de modèle à leurs sujets dans l'exercice de cette touchante vertu. Osman ne cessa de répandre des bienfaits autour de lui ; ses aumônes allaient chercher la veuve et l'orphelin. Il ne rencontrait jamais un pauvre sans le secourir ; plus d'une fois même il se dépouilla de son propre manteau pour en revêtir l'indigent. Chaque jour un nombre infini de malheureux venaient s'asseoir à des tables dressées pour eux dans son palais. Le Sultan assistait souvent à leur repas, et se plaisait à poser lui-même les plats devant ces infortunés, émus de tant de bonté. Mohammed I nourrissait, chaque vendredi, tous ceux qui se présentaient. Baïezid II envoyait des sommes considérables aux gouverneurs de ses provinces pour les distribuer aux pauvres, et surtout à ceux des familles distinguées que la honte empêche de mendier ; enfin, les monarques, les grands, les personnes opulentes, outre les sommes prodigieuses qu'ils versent chaque jour au sein de la misère, se font un devoir de consacrer une portion de leurs revenus (le dixième) à des établissements de bienfaisance.»

Bajazet I avait un goût très prononcé pour la construction des monuments religieux, ou d'établissements de charité : aussi pendant son règne de 14 ans ne se passa-t-il pas peut-être une seule année qu'il ne fit construire des mosquées, des écoles ou des imarets. En 1391 il fit élever à Andrinople un minaret splendide. Amurat II ne prenait jamais une ville où il ne fit bâtir aussitôt un minaret et d'autres établissements. Mohamet II éleva aussi plusieurs minarets (cuisines des pauvres) autour de la mosquée Muhammedié, à Constantinople. Bajazet II en fonda à son tour un grand nombre. Le Grand Soliman en fit autant, et il ne fut pas le dernier. Ses successeurs suivirent tous son exemple.

Hospices. — Une des institutions des plus utiles aux pauvres, c'est celle des hôpitaux. L'intérêt s'attache à l'indigent aux jours heureux de santé et de jeunesse, il doit être d'autant plus fort aux jours de décrépitude et de maladie. Cela est dans la nature. Le vieillard, dont le corps penche déjà vers la tombe, et le malade pauvre qu'il dépend de ses semblables de faire vivre ou de laisser mourir, trouvent toujours dans le cœur humain un écho de sympathie, Les ottomans sont trop charitables pour laisser passer une si belle occasion d'exercer leur charité. Presque tous les Sultans ont construit des hôpitaux, soit pour les malades soit pour les fous. Mohamet II en fonda un certain nombre, dont deux, un pour les fous et l'autre pour les malades, furent rattachés à la Mohammediè, Soliman éleva autour de la Suleïmaniè un certain nombre d'établissements d'utilité publique (écoles, collèges, minarets, etc.), et entre autres un hôpital, et une auberge gratuite.

Peut-être connaissez-vous le nom de la Sultane *Keucem*. Cette femme aussi remarquable par la puissance de ses facultés intellectuelles que par son grand caractère, et qui exerça une si haute influence sur l'Etat pendant trois quarts de siècle sous les règnes de quatre sultans (Ahmed I, Amurat IV, Ibrahim, Mohamed IV) cette femme employait la plus grande partie de ses revenus à secourir l'infortune, et à fonder des établissements de piété ou d'utilité publique. ...elle était si charitable, qu'elle allait porter elle-même ses dons jusque dans les prisons et les hôpitaux. »

D'autre fois, la charité prend une autre forme, on lègue, par exemple les revenus d'une partie de son héritage, à telle ou telle œuvre, à tel ou tel établissement charitable. Je veux parler des vakoufs (fondations ou donations pieuses). Je ne mentionnerai qu'une seule de ces fondations. Amurat II construisit à Angora un pont dont le produit devait être affecté au soulagement des pauvres de la Mecque et de Médine. Ceci m'amène tout naturellement à vous parler du Surré.

On appelle *Surré* la somme plus ou moins grande que les Sultans envoient chaque année au chérif de Mecque, somme destinée aux indigents des deux villes saintes (Mecque et Médine) Mrhamet I fut le premier qui accomplit cette œuvre charitable, fidèlement observée depuis par tous les Sultans. Amurat II envoyait 3,500 ducats ; Bajazet II. 14,000 ducats : en 1860 a envoyé aux lieux saints la somme 100,479 bourses (11,555,085 francs.

Bains. La loi civile et la loi religieuse se confondant dans l'islamisme, il s'en suit que les prescriptions hygiéniques sont données par la religion. «Ne priez point quand vous êtes souillés ; attendez que vous ayez fait vos ablutions.» «Quand vous vous disposez à faire la prière, lavez-vous le visage et les mains jusqu'au coude ; essuyez-vous la tête, et les pieds jusqu'aux talons.» Le vendredi est le grand jour fixé pour satisfaire à ce devoir religieux. « Le prix modéré qu'on exige» dit M. Jouannin «permet aux pauvres d'en jouir comme les riches ; on voit même des *hammandjis*, (propriétaires de ces établissements) ne rien demander à ceux dont l'extérieur témoigne le dénûment ; et c'est une sorte d'aumône qui à leurs yeux équivant au verre d'eau de l'Evangile. » Mais quelque modéré qu'en soit le prise, il est encore trop élevé pour bien des personnes, à plus forte raison pour bien des familles. Beaucoup d'entre elles ont à peine de quoi suffire à leur chétive existence ; comment pourraient-elles subvenir toutes les semaines aux frais des bains, et surtout si la famille est quelque peu nombreuse ? Ici encore. la charité musulmane et venue au secours de l'indigence ; les Sultans ont élevé des bains publics, lesquels étaient gratuits ou presque gratuits pour les personnes sans fortune.

Il avait à Brousse des bains thermaux, encore inachevés, quoique déjà tombant en ruines. Amurat I les fit reconstruire et achever; ces bains subsistent encore et sont fameux dans tout l'Orient. Ils sont «au nombre de sept, tous alimentés par des sources chaudes (60° centig.) et sulfureuses fournies par les contre-forts inférieurs de l'Olympe. »

Bajazid I, entre autres établissements charitables ou d'utilité publique, fit construire, lui aussi, des bains. Ainsi firent après lui, Mahomet II, Soliman le magnifique, et presque tous leurs successeurs. De notre temps, Madame, les simples soldats, qui dans aucun pays du monde ne sont des millionnaires, ne paient pour les bains que 20 paras (10 centimes). Presque chaque mosquée a son bain.

Outre les bains, on trouve encore les *Fontaines* publiques. Elles sont en général placées à l'endroit où se croisent deux ou plusieurs rues ; elles consistent souvent en un robinet sortant d'un mur et versant l'eau dans une espèce de grand bénitier de marbre; au-dessus se trouve quelquefois comme l'abat-voix d'une chaire; le tout est soigneusement enjolivé de maximes turques écrites en lettres dorées. Quelquefois la fontaine est enfermée dans un kiosque; ce kiosque est percé d'une foule de petits guichets, et à l'entrée de chaque guichet se trouve une espèce de gamelle, fixée par une chaîne et remplie d'eau pour le service des passants. En outre, chaque mosquée a sa fontaine ; c'est là, qu'avant de faire leur prières, les Ottomans vont faire leurs ablutions.

Outre les bains et les fontaines, chaque mosquée possède encore un *appartement secret*, toujours pour l'usage du public.

Une habitude des plus charitables, toujours dictée par l'islamisme, se trouve en Caire. Pendant le Ramazan, des hamals (porte-faix) se tiennent dans la rue, un peu avant le coucher du soleil; et, après le coup de canon qui annonce la rupture du jeûne, ils offrent à boire aux passants, et cela, aux frais des pieux musulmans.

J'ai l'honneur, Madame, etc.

DE FAJAL.

Dépêches Télégraphiques.

(*Service particulier de la* TURQUIE.)

Marseille, 27 février, 6 h. 45 m. soir.

La malle de Constantinople est arrivée à 4 heures du soir.

Blés, hausse ;—Coton, Soie, ferme;—Cocons, Peaux, calme;—Laines, graines, arrivages rares.

—

Londres, 28 février, 5 h. 6 m. soir.

La Diète de Bohême est dissoute.

Le Sénat américain a rejeté le projet des représentants pour l'émission de 100 millions de Greentacks,

Liverpool.—Coton de Smyrne 11 1|2.

Dette Générale, 30 3|4 faible.

—

(*Agence Havas.*)

Paris, 28 février, 6 h. 50 m. matin.

Vienne.—La Diète de Bohême est dissoute.

Londres. — La Chambre des Communes a voté, malgré le Gouvernement, une dernière lecture du bill relatif aux Catholiques par 195 voix contre 93.

—

Paris, 28 février, 9 h. 52 m. soir.

St.-Pétersbourg, 27 février.—L'*Invalide Russe* demande l'autonomie pour les Chrétiens d'Orient.

Karam est arrivé en Algérie le 23.

Londres, 28 février.

Consolidés turcs, clôture, 31 1/8.
» anglais, » 91 1/8.

—

(*Agence Havas.*)

Vienne, 1er Mars, 9 h. 35 m. soir.

Cours du 1er Mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (clisse)	ouvert.	31 30
		cloture	31 40
	LONDRES ..	ouvert.	31 1/8
		cloture	— —
Emprunt Ottoman...		ouvert.	242 50
		cloture	— —
3 0/0 Français,.....		ouvert.	70 25
		cloture	69 95

—

Paris, 27 février, 7 h. 20 m. soir.

Le bulletin du *Moniteur* confirme que la Porte est disposée à abandonner le droit de garnison dans les forteresses Serbes.

La Diète de Bohême est dissoute.

—

Paris, 1er mars, 6 h. 15 m. matin.

Le Caire, 28 février. — Les bruits sur l'ugmentation de l'armée sont erronés. Le Vice-Roi décrète au contraire la diminution de l'armée de moitié.

Florence. L'Escadre italienne sous les ordres de Ribotti ira au milieu de mars dans le Levant pour protéger la nationalité.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 1er mars	35 55
Clôture du 1er mars	35 56

Télégramme Officiel:

—

De Paris 1er Mars.

Dette Générale, ouverture	31 30
» » clôture	31 35

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 1er mars.

TRIESTE, le bat. à vap. aut. *Trebisonde*, cap Lombard.ch, ayant touché à Corfou, Syra et Dardan. div. march. et 100 passagers.

MARSEILLE, le bat à vap franç *Godavery* cap. Jarret, ayant touché à Messine, Pyrée et Dardan. div march. et 44 passagers.

ODESSA, le bat. à vap. anglais *Palivian*, cap. W. Fircher.

Départs du port du 1er Mars.

SALONIQUE, le bat. à vap. fr. *Vatican* cap. Martin. divers march

TREBISONDE, le bat. à vap autr. *Messina*, cap. P. Radeglio, div. march.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 1er Mars.

CHDIFFE, br. aut. *Tami*, c. A. Sterk, lest.
MARSEILLE, br. ital. *Fabio Massimo*, c. Laigascarpa, lest.
— m. norv. *Raama*, c. Peter Gundersen, lest.
GENES, bk. ital *Alex. Danovaro*, c. G Palma, lest.
— br. ital. *Ascolta*, c P. Marini, lest.
MESSINE, br. aut. *Giacomo*, c. Faglierani, lest.
— br. it *Fran. di Paolo*, c. Gambardella, fruit.
NAPLES, br. hel. *Evanghelistria*, c. A. Sichas, lest.
— b.. norv. *Tredjof*, c. A. Jonsen, lest.
MALTE, br. aut. *Nonno Sisto*, c. Catarinich, lest.
— bk. ott *Djanda Bir*, c. Hussein Ali, lest.
POROS br. hel. *Jeorghios*, A. Marca, lest.
GALAXIDI, br. hel. S. *Spiridon*, c. Catribas, lest.
— br. hel. *Ecaterina*, c. M. Gregoriu, lest.
— br. hel. A. *Nicolaos*, c. I. Sivandos, lest.
PORT-SAID, br. it. *Gaetano*, c. F. Palestro, lest.
ALEXANDRIE, bk. ang. *Mary Hell*, c. Davison, lest.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Emprunt Ottoman 8 0/0 1864.

AVIS.

MM. les porteurs des obligations du dit Emprunt sont invités à présenter à la Caisse de la Société à partir du 1er|13 mars courant les bordereaux pour l'encaissement du 4me coupon semestriel de Liv. T. 4, exigible le même jour.

La Caisse est ouverte depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir.

DERNIER BAL DE LA SAISON

GRAND BAL

PARÉ ET MASQUÉ

Samedi soir, 2 *mars*,

AU CAFÉ DE LA VILLE DE LEIPZIG.

Grand'-rue de Péra (ancienne maison FLAMM)

Le bal commencera à *neuf heures*.

Prix d'entrée par Cavalier 30 piastres, souper à table d'hôte, 20 piastres, vin compris.

AVIS.

Jeudi 16 février v. s. aura lieu au ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture du savon de Candie et de Mételin, nécessaire pendant une année aux troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque, en portant en même temps des échantillons.

AVIS.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8|20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

CIRQUE SUHR.

Aujonrd'hui grande représentation

Les programmes de chaque soir seront sur ts affiches.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

CARNIO

Contre le mal des dent cariées.

L'efficacit. est garantie.

Le dose P. 10.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin à pierre à trois étages; Appartements pour bureaux ; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk-Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement, etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser au comptoir de M. Et. A. Ralli à Galata-

---

LEÇONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali Mejid N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne. Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Linardi 17

PENSION BOURGEOISE.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

GRAND

Café Chantant (Pérès.)

Vis-à-vis le Palais Anglais et Galata-Séraï.

Tous les jeudis à 11 heures grand bal paré et masqué. Entrée libre.

Tous les samedis à 9 heures grand bal paré et masqué. Entrée 10 piastres.

Une tenue décente est de rigueur.

Tout les soirs, Concert.

Les soirs de bals, le restaurant sera ouvert toute la nuit.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie. *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefocous puisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Deuis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et drognistes de tous les pays.

MARQUE DE FABRIQUE — NAPOLEON III EMPEREUR — EXP: 1855. — MED: 2e CL.

FER QUEVENNE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.
AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le FER QUEVENNE s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le FER QUEVENNE, en restant dans les limites des doses très- « modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50

10. CENTIG. — 200 dragées, 5 » — 100 dragées, 3 »

Mesure de dosage.

Dépôt général chez **Émile Genevoix**, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris*, et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

HUILE DE FOIE DE MORUE — Exposition 1855 — naturelle, seule brevetée s. g. d. g pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm. ROYER. R. St-Martin. 225.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE (Saison d'hiver 1866--67.)

SERVICE DES DIMANCHES

Côte d'Europe

VOYAGES DE DESCENTE

HEURES A LAUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	ANATOL. KAVAK.	JENI-MAHALÉ.	BUYUKDÉRÉ.	THÉRAPIA.	JÉNI-KIOÏ.	STÉNIA.	EMIRGIAN.	R. HISSAR.	BÉBEK.	ARNAOUT-KIOY.	KOUROU-TCHESMÉ.	ORTAKIOY.	BÉCHIKTACH.	KABATACH.
2 30		7 44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛
2		7 14	—	⊛	⊛	⊛		—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—
3 45		8 59	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—
8 15		4 29	—	—	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—
9 50		2 44	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛

OBSERVATIONS.

Le signe(⊛)indique que l'échelle est desservie.

Le signe(—)indique que l'échelle n'est pes desser.

Côte d'Asie

VOYAGES DE DESCENTE.

H. A LA TURQUE	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	BUYUK-ERRÉ.	THÉRAPIA.	BEICOS.	PACHABAKCÉ.	TCHIBOUKLI.	KANLIDJA.	ANATOL-HISSAR	KANDILI	VANIKIOY	CENGHELKIOY	BEYLERBEY	KOUSCOUNDJOUK	SCUTARI
1 30		6 44	—	—	—	—	—	—	—	—	Ark.	⊛	⊛	⊛	—
3 30		8 44	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛
8 45		1 59	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛		⊛	⊛	⊛	⊛	—

Ce service aura lieu auss les vendredis.

Côte d'Europe

VOYAGES DE MONTÉE.

HEURES A LA TUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	KABATACH.	BÉCHIKTACH.	ORTAKIOY.	KURU-CESMÉ.	ARNAOUT-KIOY.	BÉBEK.	RUMELI-HISSAR.	EMIRGHIAN.	STÉNIA.	JÉNI-KIOY.	THÉRAPIA.	BUJUK-DERÉ.	JÉNI-MAHALÉ.	A. KAVAK.
3		8 14	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
4 15		9 29	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	—	
9 45		2 59	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
10 45		3 59	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	
11 15		4 29	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 45		4 44	—			—		—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie

VOYAGES DE MONTÉE.

H. A LA TURQUE.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	SCUTARI.	KOUSGOUNDJUK.	BEYLERBEY.	TCHENGHEL-KIOY.	VANI-KIOY.	KANDILLI.	A. HISSAR.	KANTILI	TCHIBOUKLU.	PACHABAKCÉ.	BEYCOS	THÉRAPIA.	BUJUK-DERÉ.
4		9 14	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛
10 30		3 44	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛

Ce service aura lieu aussi les vendredis.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les port de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser: à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 51.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	an	6 mois	3 mois.
P	[illegible] fr.	26	[illegible] fr.
PROVINCE	[illegible]	[illegible]	8 fr.
ETRANGER	70 fr.	40 f.	2[illegible] fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra,
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 4 Mars.

De quoi demain sera-t-il fait ?

C'est la question que nous sommes forcé de nous poser chaque jour ; elle arrive inévitable et menaçante comme l'épée de Damoclès, à l'esprit de tous ceux qui veulent s'occuper de l'avenir, qui prétendent résoudre le problème du futur, avec les données certaines souvent mais plus souvent hypothétiques du présent.

Tel fait vient de se produire, dont les conséquences sont logiques et fatales. Tout homme de bon sens les apercevra et annoncera la date de leur réalisation. Et cet homme, qui a raison par devant la logique, cet homme doué d'une intelligence saine et sagace, sera démenti dès le lendemain par l'événement. En voulez-vous une preuve toute récente et sans réplique. Il y a quelques jours nous annoncions l'abolition de la taxe qui pèse sur le coton en Amérique ; nous profitions même de cette occasion pour féliciter les Etats-Unis de cette application des doctrines économiques modernes, de celles qui font la grandeur de la France et de l'Angleterre, du libre-échange enfin. Certes si éloges furent jamais désintéressés, c'étaient ceux-là. Nous ajoutions en effet une croyance complète à la nouvelle ; plus encore, nous étions heureux de pouvoir y ajouter foi. Et quelque justes que fussent nos raisons, quelque plausible que nous parut la conduite des Etats-Unis, le plus cruel démenti nous est infligé par le télégraphe, le Congrès vient de rétablir la taxe sur le coton. Et c'est ce congrès, réfractaire au vrai progrès moderne, le progrès par les réformes économiques, ce Congrès qui dans une république fédérative déclare l'Etat de Siège et vote l'avènement du militarisme, ce Congrès qui, à pas de géants marche à l'anarchie et à la guerre civile, à la dictature du sabre, c'est lui qui prétend accuser, juger, condamner peut-être Johnson. Sont-ce bien de tels hommes qui pourront jamais déclarer le courageux et honnête successeur du malheureux Lincoln traitre à la patrie et à la liberté.

Si l'on pouvait lire dans le plus profond de notre esprit, on verrait l'ardente admiration que nous professons pour les Etats-Unis ; mais nous le déclarons sans détours, par de tels actes, par un tel Congrès, toute notre admiration serait bientôt effacée et à sa place, il n'y aurait plus qu'un grand sentiment de tristesse et aussi de la colère pour ces hommes dont les aveugles passions et les ambitions immodérées compromettent avec tant d'imprudence, l'avenir du pays et pour faire triompher leurs haines sacrifient jusqu'à la patrie.

Mais quittons les Etats-Unis, laissons les radicaux, entrainer le pays dans la ruine, acharnés qu'ils sont à la perte de quiconque ne pense pas comme eux, laissons-les attaquer sans relâche les républicains, les démocrates, les sudistes et traversant l'Atlantique, venons de ce côté de l'Océan, chez les Anglo-Saxons de l'Europe, nous occuper des péripéties qui se produisent dans la réforme électorale.

Nous avons déjà parlé des projets du Gouvernement ; hier encore nous disions combien peu les *résolutions* du cabinet Derby-Disraeli contentaient les Chambres et le peuple. Cette fois nous étions en possession de la vérité, car une dépêche du 27 nous apprend que le Gouvernement retire ses résolutions sur la réforme électorale ; cette mesure aura très-probablement été causée par l'opposition qu'on aura rencontrée dans le sein du parlement, opposition que nous avons prédite très-souvent. Nous attendrons avec impatience le texte du projet de loi que le Ministère veut présenter à la place des résolutions retirées; jusqu'où ira-t-on et pourra-t-on cette fois satisfaire les partisans très-nombreux dans les Communes de l'illustre M. Gladstone ?

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

Par décret impérial, M. Duruy, ministre de l'instruction publique, vient d'être chargé de représenter le gouvernement devant le Corps législatif pour soutenir la discussion du projet de loi sur l'instruction primaire.

On assure que le projet de loi relatif à la contrainte par corps sera modifié avant d'être soumis aux délibérations de la Chambre.

Les projets de loi relatifs au régime de la presse et au droit de réunion pourront, dit-on, être communiqués au Corps législatif au plus tard dans les premiers jours du mois.

On sait qu'une demande d'interpellation concernant l'insuffisance des crédits accordés au département de la marine pour la transformation de l'artillerie de la flotte avait été déposée par M. le vice-amiral Bouët Villaumez et quelques-uns de ses collègues. Le *Constitutionnel* confirme le bruit d'après lequel cette demande, soumise à l'examen des bureaux du Sénat, n'a pas été accueillie.

Contrairement à la non acceptation de la demande d'interpellation qui vient de se produire au Sénat, le Corps législatif a accepté à l'unanimité des neuf bureaux les demandes d'interpellation déposées entre les mains de son président.

On lit dans la *Patrie* :

On assure qu'une disposition du projet de loi sur la presse contiendra un article qui ne laisserait pas subsister l'inviolabilité des membres du Corps législatif en cas de poursuites pour délits de presse.

Une même disposition à l'égard des sénateurs serait prise, dit on, mais elle ferait alors l'objet d'un sénatus-consulte.

Cette question de l'inviolabilité des membres du Sénat et du Corps législatif pour les délits en matière de presse a déjà été posée par le législateur. Nous croyons ne pas nous tromper, en disant qu'une des lois élaborées sous la République enlevait aux députés le droit d'exercer la gérance.

L'expédition du Mexique est terminée, cette nouvelle sera accueillie avec satisfaction sur tous les points de la France.

A l'Empereur Napoléon à Paris.

Vera Cruz, 14 février. — L'évacuation de Mexico a eu lieu le 5 et n'a provoqué que des manifestations sympathiques. La retraite s'effectue dans un ordre parfait sans un coup de fusil. L'empereur reste à Mexico, où tout est tranquille. Le *Rhône* est déjà parti, emportant tous les Belges ; le 81e en totalité est embarqué ; trois transports sont dans le port de Vera-Cruz, dix huit autres sont signalés à la Martinique. L'embarquement va se poursuivre sans interruption La santé des troupes est excellente. Je m'embarque aujourd'hui sur le paquebot pour rentrer en France. (*Général Castelnau.*)

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient d'adresser à l'Empereur un rapport relatif aux mesures à prendre pour hâter la propagation des connaissances agricoles dans les écoles normales primaires, dans les écoles communales et dans les cours d'adultes des communes rurales.

Ce progrès et la prospérité de l'agriculture se lient trop étroitement au développement et à la bonne direction primaire, pour que l'enquête agricole, ordonnée par l'Empereur, n'ait pas mis de nouveau cette vérité en lumière.

Un grand nombre de procès-verbaux de l'enquête insistent en effet sur la nécessité de former dans les écoles normales primaires des institutions capables de populariser des connaissances qui, dans la vie des champs, sont toute à la fois une distraction et une source de profits ; de diriger utilement sur les premières notions de l'agriculture les exercices de l'enseignement que reçoivent les élèves des écoles communales ; d'étendre et de fortifier plus tard, dans les cours d'adultes des communes rurales, ces notions acquises dans le premier âge.

C'est pour étudier les meilleurs moyens de satisfaire, sous ce rapport, aux vœux exprimés par les hommes les plus dévoués aux intérêts agricoles, que M. le ministre de l'agriculture et M le ministre de l'instruction publique ont provoqué la formation d'une commission.

Cette commission sera présidée par M. le ministre de l'agriculture et par M. le ministre de l'instruction publique ; c'est dire assez que ses efforts et ses travaux devront avoir pour but de féconder les conditions de solidarité qui doivent exister entre l'agriculture et l'instruction primaire dans les campagnes.

Prusse.

Berlin, 20 février. — M. de Bismark est de nouveau indisposé depuis quelques jours. par suite de la surcharge de travail que lui imposent les affaires de l'Etat. Le président du Conseil garde la chambre. Son rhumatisme nerveux l'a repris.

Berlin, 20 février.—On lit dans la *Correspondance provinciale* : Le résultat des élections au Parlement du Nord a dépassé les espérances du Gouvernement. La majorité obtenue par le Gouvernement dans les anciennes provinces est presque des deux tiers des voix.

Le prince Frédéric Charles a accepté le mandat de député au Parlement.

L'élection de M. de Rothschild à Francfort est un témoignage du rapprochement avec la Prusse qui commence à se manifester dans cette ville. Le roi a promis à la députation francfortoise que leurs affaires seraient soumises à un nouvel examen et que la ville de Francfort n'aurait pas à supporter de plus lourdes charges qu'elle ne saurait en supporter sans grave préjudice à ses intérêts.

Parmi les députés élus jusqu'au 19 février pour le Parlement allemand, il y a dans les anciennes provinces de la Prusse 81 conservateurs, 51 libéraux de différentes nuances, 8 cléricaux et 4 Polonais; dans les nouvelles provinces, 23 libéraux, 17 particularistes et 2 Danois. En Saxe, les particularistes ont la majorité; dans les autres Etats du Nord de l'Allemagne, les libéraux nationaux sont en majorité : 77. Il y a aura en tout 40 ballottages. La cérémonie de l'ouverture du Reichstag aura lieu dans la salle Blanche, et sera précédée d'un office divin à la chapelle du château royal.

On mande de Dresde, le 19 février que le roi de Saxe est allé au devant du roi de Prusse jusqu'à Pritwitz. Leurs Majestés ont été reçues à la gare de Dresde par le prince royal de Saxe, le prince Georges, l'envoyé prussien à Dresde, M. de Bonin, le ministre d'Etat, les généraux et le corps des officiers.

Russie.

Saint-Pétersbourg, le 21 février. — Le *Journal de Saint-Pétersbourg*, parlant du discours de l'empereur des Français relatif aux affaires de l'Orient, tient à constater que les intentions pacifiques de la Russie sont maintenant reconnues aussi par la France. Ses intentions ont toujours été les mêmes à ce point de vue que la Russie a toujours aspiré à faciliter le développement pacifique des populations chrétiennes, et qu'elle a cherché à prévenir des complications. Les puissances européennes ne s'étaient associées qu'en partie ou même pas du tout aux vues de la Russie. Le discours de Napoléon III, seulement, vient marquer un changement dans la politique française.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* constate la satisfaction qu'éprouve la Russie en voyant la France marcher dans cette voie de nature à faire espérer qu'il sera mis fin aux calamités de l'Orient.

Autriche.

Vienne, 21 février. — Contrairement à d'autres informations, le journal la *Presse* assure que le prince Humbert d'Italie arrivera à Vienne avant la fin du mois de février.

La *Nouvelle Presse libre* dit que la nomination du comte de Taaff au ministère de l'intérieur est imminente.

La *Nouvelle Presse libre* de Vienne du 19 février se montre satisfaite de la communication faite aux Diètes des pays situés en deçà de la Leitha. L'ancienne *Presse* au contraire, critique cette communication. Elle trouve que le document impérial ne lève pas le doute sur la question de savoir si le Reichsrath pourra modifier l'arrangement avec la Hongrie ou s'il devra en reconnaître les bases.

Un télégramme de 19 février de Menton (près de Nice) annonce la mort de l'archiduc Etienne, ancien palatin de Hongrie.

Angleterre.

Le comte Derby déclare à la Chambre des Lords dans la séance du 21 février que le bill de réforme qui sera présenté par le Gouvernement n'aura pas pour objet de transférer le pouvoir des classes moyennes à la majorité numérique du peuple.

Lord Naas demande à la Chambre des Communes la deuxième lecture du bill pour la suspension de l'acte d'*habeas corpus* en Irlande. Lorsque le ministère actuel est entré au pouvoir, on a trouvé 330 personnes détenues en vertu de mandats émanés du lord-lieutenant. En novembre, ce chiffre se trouvait réduit à 73. Mais des conspirations ayant éclaté de nouveau, il a fallu recourir à d'autres arrestations, surtout de mineurs. Tout allait mieux en Irlande jusqu'au moment où éclate le mystérieux mouvement de Chester: à ce mouvement succéda presque immédiatement l'agitation dans la partie sud-ouest de l'Irlande. On sait la rapidité avec laquelle cette insurrection a été réprimée. Néanmoins, les circonstances nous mettent, bien à regret, dans la nécessité de vous demander les pouvoirs extraordinaires qui entraînent la suspension de l'acte d'*habeas corpus*. Je ne puis manquer ici de rendre hommage à l'efficace et précieuse coopération du clergé catholique romain en Irlande. Partout il a travaillé à prémunir le peuple contre les dangers de prêter l'oreille à de traîtreuses insinuations. Les conspirateurs, mus par le plus sordide intérêt, n'ayant pas pu déterminer en Amérique le peuple à partager leurs illusions, ont voulu tenter d'égarer le peuple en Irlande. Le bill de suspension n'aura qu'une durée de trois mois. A cette époque, le Parlement devra décider si elle doit

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

X

(*Suite.*)

— Nenni, nenni, madamougèle. Tous les chours che vous apporterai un autre pot de fleurs, et chi vous le permettez, che les j'arrocherai.

— Mais non, mais non, je ne le permets pas.

— Alors che les j'arrocherai chan votre permichion puichque je chouis payé pour cha.

— Ah ! je comprends, dit Fossette, qui cette fois se mit à rire franchement ; c'est une farce ; c'est un grand cheigneur qui s'amuse. Mais combien de temps cela doit-il durer ? que je sache seulement si ma patience y suffira.

Voir le numéro du 2 mars.

Il m'a dit qu'il ne cherait content que lorscheque votre maijon cherait remplie de fleurs, depuis la loche du conchierge jusque chous les tuiles.

— Alors remplissez la maison, si le concierge ne s'y oppose pas. Mais, pour ma chambre, en voilà assez comme cela. Demain, vous trouverez la porte fermée.

— Oh ! che n'est pas j'un obstacle ; je pacherai par la fenêtre.

— Au cinquième ?

— Je deschendrai par les toits. Ch'ai été couvreur dans ma cheunesche et che chours chur les tuiles comme un chat.

— Je barricaderai ma fenêtre.

— Eh bien ! ch'ai été ramoneur auchi dans ma chuneschc, che deschendrai par la cheminée.

— Il n'y en a pas.

— Alors che ferai un trou dans le mur. Ch'ai été auchi machon dans ma chuneschen.

— Je vais aller de ce pas prévenir le commissaire de police qu'on viole mon domicile.

— Je rocherai le commichaire. Mais chavez vous, madamougèle, que vous j'êtes bien méchante. Que mal donc qué vos font ches belle fleurs, puichqu'elles ne chentent rien, et que tous les matins che viendrai les j'arrocher ?

— Mais, qui est-il che grand cheigneur, donnez moi son adresse, je veux lui écrire, afin de savoir s'il a fait un pari, ou si tout simplement il veut me faire rire.

— Puichqu'il vous chaime, il veut que vous l'aimiez, pardine ! Et moi, à votre plache, pour avoir la paix, je l'aimerais tout de chuite, Ah! mais, attendez donc, j'en dis là de belles! Chi vous l'aimez tout de chuite, il n'aurait plus besoin de commichionnaire... Mettons plutôt que che n'aie rien dit.

— Tiens ! mais ! il commence à me divertir l'Auvergnat, pensa Fossette. Au fait, reprit elle, remplissez ma chambre, puisque ça vous amuse. Moi, j'irai m'installer dans la chambre de mon voisin.

— Dans la chambre de M. Robiquet ? Aïe ! aïe ! s'écria l'Auvergnat en se grattant l'oreille. Che ne cherait par l'affaire du grand cheigneur qui vous chaime.

— Dieu ! je ne m'étais pas trompée, se dit Fossette ; ce grand seigneur, c'est M. de Barnolf. Ces fleurs, c'est un prétexte pour me faire espionner. Il est toujours jaloux de Robiquet. Voyons, faisons parler ce commissionnaire.

— Eh bien ! reprit elle gaiement, puisque nous sommes destinés à faire connaissance, commençons tout de suite. Voulez-vous boire un verre de vin ?

— Cha ne che refuche chamais, churtout de la main d'une cholie demougèle.

Fossette alla chercher un verre de la bouteille de vin, qui, la veille n'avait pas été entamée.

L'auvergnat prit le verre, y trempa ses lèvres ; mais il fit la grimace et le reposa.

— Comment ! mais vous ne buvez guère pour un Auvergnat.

— Ch'est trop doux. Il me faut plus dur que cha.

— Ainsi, ce monsieur qui m'aime, vous l'avez vu ? Est-il grand, petit, brun, blond ?

— Cha mord donc déjà ? Ah ! les jeunes filles, sont-ils curieuges !

— Eh bien ! répondez donc.

— Che chois pas payé pour cha.

— Combien vous faut-il ? Je ne suis pas riche.

— Rien que cheulement un petit baiger chur la joue.

— C'est trop cher, dit Fossette.

— Ah ! qu'il est gruelle la damougèle. Che chouis chependant un beau garchon, et j'ai une payse qu'est pas chi fière Elle m'embrache comme du pain. Allons ! un petit baiger, et je vous dirai che que vous voulez chavoir

— Impossible ! mon brave homme.

— Vous n'êtes donc pas une fille de la maman du genre humain ?

— Non, je déteste les hommes.

— Et les jolis garchons ?

— Les jolis garçons sont tous des serpents. Je les déteste encore plus que les pommes.

— Vous avez donc un chagrin d'amour ?

— Ah ! mais cela frise l'indiscrétion, ce que vous me demandez là, monsieur l'Auvergnat.

— Vous faites la mychtérieuse à prégent, Eh bien ! che vous le prédis ; un peu plus tôt, un peu plus tard, j'aurai votre confianche.

— Etes vous j'auchi payé pour cha ? demanda Fossette en contrefaisant de nouveau l'accent auvergnat.

— Non, mais je voudrais bien travailler pour mon propre compte

— Faites y attention, mon brave homme, che cherait voler l'argent de la pratique.

— Chur chet article, nous n'avons pas fait de marché. Ainchi, pas le moindre petit baiger pour tout chavoir ?

— Pas le moindre.

— Vous êtes donc avare ?

— Oui. Il n'y a pas que les Auvergnats.

— Et chi je vous dijais que je meurs d'amour, me laisseriez vous mourir ?

— Mon Dieu ! oui, un Auvergnat de plus on de moins.

— Chan rancune alors. A demain !

— Vous savez que ma porte sera fermée.

— Vous faites bien de me prévenir ; j'apporterai des g'inchetruments pour faire chauter la porte. J'ai été auchi un peu cherrurier dans ma cheunèche.

— Mais c'est un Auvergnat universel ! se dit en riant Fossette ; c'est égal, il est bien drôle avec son patois. Il n'est vraiment pas trop mal pour un Auvergnat ; il a même de l'esprit, il me distraira un peu ; car je vais rester seule, toute seule, et sans ouvrage.

ou non être continuée ; honneur et reconnaissance au Dr Moriarty, évêque de Kerry, qui a dénoncé sans peur le fénianisme, alors qu'il se trouvait lui-même au milieu d'une population égarée.

Sir G. Grey appuie cette motion en rendant hommage à l'énergie déployée par le Gouvernement.

Le bill est lu pour la deuxième fois.

Allemagne.

Munich, 20 *février*. — Le bruit court qu'une crise ministérielle a éclaté par suite de divergences entre M. Bomhard, ministre de la justice, et les autres membres du cabinet. M. Bombard aurait été chargé de former un nouveau cabinet.

On assure que le premier écuyer, M. de Hohenstein, a donné sa démission.

La nomination du chancelier de la Confédération du Nord n'aura lieu qu'après l'adoption de la Constitution fédérale.

Les nouvelles des journaux sur la santé de M. de Bismark sont exagérées. M. de Bismark ne souffre d'aucune affection nerveuse, mais simplement d'un retour de rhumatisme.

Espagne.

La *Espagna* du 21 février dit que si les électeurs ne choisissaient pas des députés modérés, le pays se dégoûterait certainement du système représentatif.

La *Epoca* de Madrid, le 19 février dit que la presse de Buenos-Ayres et de Montevideo est favorable à une entente avec l'Espagne contre les républiques du Pacifique.

Belgique.

Malgré l'opposition des ministres, la Chambre des Députés de Bruxelles a résolu le 19 février, par 50 voix contre 48, de discuter le projet de réforme électorale, mais d'après la proposition de M. Couvreur.

Italie.

Florence, 20 *février*. — La *Nazione* dit que, par suite de la nomination de M. Devincenzi au ministère des travaux publics, M. Cordova a pris la présidence de la commission royale pour l'Exposition de Paris.

Le commandeur Finali reste provisoirement secrétaire général du ministère des finances.

Florence, 21 *février*. — Le journal officiel la *Nazione*, contient un démenti direct à la nouvelle d'un impôt sur le coupon de rente italienne, déjà démenti d'ailleurs implicitement par le manifeste ministériel récemment publié sous forme de circulaire aux préfets.

On lit dans la *Gazette officielle* de Florence, de 21 février : Le bruit que parmi les projets du ministre des finances figure un projet d'impôt sur la rente au moyen d'une retenue, est dénué de fondement. Les idées manifestées par le Gouvernement dans la récente circulaire aux préfets excluent absolument un pareil projet.

Le roi est parti ce matin pour Turin.

Le *Diritto* assure que le gouvernement italien maintiendra le projet de loi déjà présenté au Parlement par M. Jacini, relativement au rachat des chemins de fer par l'Etat.

Le *Corriere Italiano* affirme qu'une commission sera nommée dans chaque ministère pour proposer ultérieurement des économies dans les dépenses des différents départements ministériels.

L'*Italie* dit que le comte de Launay, ambassadeur à Saint Pétersbourg, sera probablement envoyé au même titre à Berlin.

La *Nazione* annonce que le président de la Haute Cour de justice a convoqué pour le 23 février les membres de cette Cour, afin d'ajourner, avec leur consentement, le procès de l'amiral Persano, et leur permettre ainsi de participer aux prochaines élections.

Etats-Unis.

Le Congrès a définitivement adopté le 21 février le bill établissant un gouvernement militaire dans les Etats du Sud, jusqu'à la reconstruction de l'Union sur la base du suffrage des noirs et de la privation des droits électoraux pour les principaux rebelles.

NewYork. 19 *février* — D'après des avis du Mexique, Juarez serait en marche sur Mexico. L'empereur Maximilien se disposerait à défendre sa capitale. On assure que l'armée impériale s'élève à 30,000 hommes. Les juaristes auraient eu partout l'avantage.

New York, 19 *février* (soir). — La Chambre des Représentants a rejeté le bill adopté par le Sénat pour être substitué au bill militaire.

Mexique.

New York 19 *février*. — Les nouvelles du Mexique annoncent que les Français ont complètement évacué Mexico à la date du 6 février.

L'empereur Maximilien reste dans cette dernière ville.

La dépêche suivante clôt les documents relatifs à la Crète :

Le ministre des affaires étrangères au ministre de France à Athènes.

Paris, le 25 janvier 1865.

Monsieur le comte, en m'annonçant le changement de ministère qui vient d'avoir lieu en Grèce, vous m'avez fait part de vos appréciations sur les tendances du nouveau cabinet. J'ai appris avec beaucoup de satisfaction qu'il n'approuve pas, d'une manière absolue, tout ce qui s'est fait avant lui, et que, ne croyant pas avoir besoin de chercher la popularité dans une attitude aggressive et provoquante à l'égard de la Turquie il se montre disposé à tenir compte de nos vues et de nos conseils. Je me plais à trouver une nouvelle preuve de ces sentiments sous ce rapport dans la détermination qu'il a prise de rétablir la légation hellénique à Paris.

C'est à regret que nous nous sommes vus dans le cas d'adresser au dernier cabinet des observations, toujours pleines de bienveillance d'ailleurs, sur les dangers des combinaisons aventureuses. Il semblait glisser sur la pente d'une rupture avec la Turquie. L'agitation qu'il laissait se propager menaçait de créer pour lui même et pour l'Europe les plus fâcheuses conséquences.

Nous n'aurions pu suivre le gouvernement hellénique dans une voie semblable et subordonner à ses convenances celles de notre politique. Nous nous félicitons de le voir animé aujourd'hui de dispositions plus confiantes à notre égard, et de pouvoir ainsi user nous même envers lui des sentiments d'amitié dont la France a donné tant de témoignages à la Grèce.

Nous ne saurions rester indifférents à rien de ce qui serait de nature à accroître la prospérité de ce pays ; mais, pour prix de notre bon vouloir et de notre sollicitude, nous sommes autorisés à attendre que l'on ne cherchera pas à nous entraîner prématurément, contre notre gré, et nous devons tenir à rester maîtres de suggérer, en temps opportun et à notre heure, ce qui nous paraîtrait le plus convenable.

Recevez, etc.

Signé MOUSTIER.

On lit dans l'*Etendard* :

« On nous assure, au moment de mettre sous presse, que deux demandes d'interpellations ont dû être déposées aujourd'hui au Corps législatif.

» L'une par M. Lanjuinais, sur les modifications apportées au décret du 24 novembre 1866 par le décret du 19 février 1867.

» Et l'autre par M. Picard, sur le secret des lettres.

» Le Conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, a adopté, dit-on, le projet d'organisation militaire sur les bases que nous avions indiquées, et qui nous paraissent les plus équitables en même temps que les plus efficaces.

» Le contingent comprend toute la liste, c'est à dire 160.000 hommes.

» La première partie, soit 80 000 hommes, est appelée à l'activité, où le service est de cinq ans seulement.

» En sortant de l'activité, les jeunes soldats restent quatre ans encore dans la réserve, à laquelle ils donneront toute la solidité désirable.

» La seconde partie du contingent reste également pendant quatre ans dans la réserve et sert ensuite pendant cinq ans dans la garde nationale mobile.

» Dans celle ci entre de droit tous les exonérés, d'où il suit que l'exonération ne dispensera plus de tout service qu'en temps de paix. »

Voici, d'après l'*Exposé de la situation de l'Empire*, la statistique de la presse politique et non politique pendant l'année 1866 :

Le 1er janvier 1866 le nombre des journaux politiques était de 330, dont 63 imprimés à Paris et 267 imprimés dans les départements.

Le 1er janvier 1867, le nombre des journaux politique est de 336 : 64 sont imprimés à Paris, et 272 dans les départements.

Le 1er janvier 1866, le nombre des journaux non politiques était de 1 307, dont 703 pour Paris et 604 pour les départements.

Le 1er janvier 1867, le nombre de ces mêmes journaux est de 1 435, savoir : 710 pour Paris et 725 pour les départements.

Dans le cours de l'année 1866, le gouvernement a autorisé la création de 6 nouvelles feuilles politiques, 1 à Paris et 5 en province.

Du 1er janvier 1866 au 31 décembre, il a été donné 16 avertissements (7 à Paris et 9 en province. En outre, la suppression d'un journal hebdomadaire publié à Paris (*le Courrier du Dimanche*) a été prononcée. Aucune feuille départementale n'a été supprimée ou suspendue.

Dans cette même période, le nombre des *Communiqués* a été de 144 à Paris et 201 dans les départements, soit en tout 345.

Du 1er janvier 1866 au 1er janvier 1867, il a été prononcé 32 condamnations judiciaires, dont 13 à Paris et 19 dans les départements.

Dans le courant de la même année, on a présenté à l'examen du colportage 1 578 ouvrages : l'autorisation a été accordée à 1, 423 et refusée à 155.

On écrit de Florence, le 19 février :

« Le président du conseil des ministres a adressé une circulaire aux préfets pour leur annoncer la dissolution de la Chambre et la convocation des collèges électoraux. Cette circulaire dit que la dernière Chambre n'a pas prouvé qu'elle possédât les éléments et les dispositions nécessaires pour accomplir la tâche qui lui était dévolue dans le régime parlementaire. Le Ministère s'inspirant des hautes nécessités de la situation et fidèle à la glorieuse tradition qui associait dans le même acte la proclamation de l'unité italienne et la promesse de la liberté de l'Eglise avait présenté un projet de loi ayant pour but de résoudre les questions pendantes entre la société civile et la société religieuse.

» La circulaire rappelle les raisons qui ont amené la dernière crise parlementaire et ministérielle. Le but véritable de la dissolution de la Chambre a été de former une majorité nationale ferme et compacte, qui puisse donner de la force au gouvernement. L'Italie est lasse d'entendre tant de discussions stériles, de voir tant de faiblesse dans le Gouvernement et les changements perpétuels de personnes et de programmes. Les modifications incessantes des ministères sont la cause principale des désordres administratifs. Un nouveau Parlement seul peut remédier à cela. Le ministère actuel croit néanmoins de son devoir d'exposer ses idées.

» Relativement aux finances, il pense que l'augmentation des recettes doit être cherchée dans les économies et dans la réorganisation des impôts. Le ministère présentera immédiatement le budget, pour qu'il soit discuté sans retard. L'inégalité des conditions économiques dans lesquelles se trouvent plusieurs provinces italiennes, surtout par rapport aux voies de communication, est, aux yeux du ministère, l'un des maux principaux de la situation. Le projet de loi concernant la liberté de l'église a éveillé des doutes qu'il importe de détruire. Si une discussion s'engageait à cet égard, le ministère pourrait fournir beaucoup d'explications et calmer beaucoup de craintes.

» L'Italie a le bonheur de voir que la seule question politique qui lui reste à résoudre est intimement liée à la grande question sociale des rapports entre l'Eglise et l'Etat. Le gouvernement attend la solution de ce problème d'une nouvelle et large application des principes de liberté. Quant aux moyens d'appliquer ces principes, le ministère tiendra compte, dans la rédaction du projet de loi, des jugements de l'opinion publique. La question de la liberté de l'Eglise est liée à celle des biens ecclésiastiques. Rien n'est plus loin des intentions du ministère que la pensée de laisser les évêques disposer arbitrairement de ces biens, de priver ainsi de toute garantie de stabilité les institutions religieuses et d'abandonner le clergé inférieur à la discrétion du haut clergé.

» L'Italie a besoin d'un gouvernement fort ; elle désire le développement de la richesse publique, elle ne veut pas de politique d'aventure. Il faut donc que le Parlement soit composé de personnes capables de remplir ces conditions.

» La circulaire finit en invitant les préfets à faire connaître aux électeurs les intentions du Gouvernement. »

NOUVELLES LOCALES.

Le journal grec le *Melissa*, sur une plainte portée contre lui par M. Zarifi, pour des nouvelles fausses publiées sur le compte de cet honorable banquier, a été condamné par la commission de la presse, siégeant au ministère de la police, à une amende de dix medjidiés d'or, en application de l'article XXVI de la loi de la presse, le 20 chaban, 1,283 (15 décembre 1866 (v. s.)

—

Le 2? février, le mariage de Mlle Ida Pisani, fille du 1er drogman de l'ambassade Britannique, avec M. Edouard M.kle, a été célébré. Le soir, à la maison paternelle, avait lieu une grande fête à l'occasion des noces. Un bal splendide terminait la soirée, bal qui avait réuni dans les salons les personnages les plus éminents de notre ville ; on y remarquait en effet LL. AA. le Grand Vezir, le ministre des Affaires étrangères, le président du Conseil, le Seraskier, le Capitan-pacha et S. Exc. l'introducteur des ambassadeurs. Parmi les personnages européens, on distinguait tout particulièrement, LL. EE. MM. les ambassadeurs de France et d'Angleterre, et le ministre de Perse.

—

Mardi prochain, 5 mars, jour du Mardi-Gras, grand jour du carnaval, le dernier éclair comme le plus éclatant des réjouissances que clôt si brusquement le funèbre mercredi des cendres, la société *della Concordia* donne son dernier bal, paré et masqué, en son local ordinaire.

Cette fête placée sous le patronage de M. le comte Della Croce, chargé d'affaires du roi d'Italie en notre ville, est destinée au soulagement des nombreux pauvres qui se trouvent dans Péra. Ce sera faire acte de charité que d'aller se distraire à ce bal, dont le produit sera réparti entre les nécessiteux de ce pays.

FAITS DIVERS.

—

Un de nos amis se rendait un dimanche à Saint-Eustathe pour réjoindre sa mère. On avait chanté une messe en musique. Il arriva à la fin et s'assied.

La loueuse de chaises s'approche et lui demande *un franc*.

— Mais la messe est finie, dit-il.

— Oh ! pas encore, dit la bonne femme, on en est au dernier évangile.

— Oui, en effet, le *Verbe s'est fait cher*.

—

Les journaux d'Amérique annoncent sans sourciller qu'un admirateur de madame Ristori, à Cincinnati, n'a trouvé rien de mieux, en sortant d'une représentation de *Medea*, que de lui offrir six ... gros cochons.

Il est vrai que Cincinnati s'appelle le plus souvent Porcopolis.

—

Au théâtre Déjazet, pendant une répétition.

Une jeune ingénue, en retard d'une heure au régisseur :

— Vrai, mon petit Gœtschy, c'est la faute de mon coiffeur. Croiriez vous qu'il a mis près de trois quarts d'heure à créper mes cheveux ? ...

— Eh bien ! qu'est-ce que ça te faisait, ma petite ? riposte mademoiselle Boisgonthier ; tu pouvais bien venir répéter pendant ce temps-là.

—

Deux histoires de parapluie.

C'était un soir de première représentation au Gymnase Victorien Sardou arpentait le boulevard. De temps en temps un messager lui apportait l'état barométrique de la salle.

Le premier acte se passe sans encombre. L'exposition avait marché. L'enfant se présentait bien. Entr'acte. Le rideau se relève. Sardou, restait seul, reprend sa promenade de factionnaire.

Aucune estafette, L'inquiétude le gagne. Que se passe-t-il ? C'est à peu près l'heure où la jeune fille va parler...

Une silhouette apparait devant le péristyle. C'était un homme d'honnête apparence, un parapluie sous le bras.

— Ma pièce est perdue, se dit Sardou. On s'en va. Cet homme a quitté la salle pour ne plus revenir, car, s'il avait l'intention de rentrer, il n'aurait pas de parapluie ... Grouchy ! c'était Blucher

. . Et l'autre inquiet.

Sentit que la bataille entre ses mains pliait.

— Oui, quel est cet homme qui s'éloigne paisiblement avec son parapluie ? ... Il faut que quelque chose l'ai froissé dans ma pièce... La scène de la jeune fille !... Non, elle est pure... C'est peut être l'architecte ! ... Oui, cet homme doit être architecte, j'ai touché à la hache, à la truelle, j'ai touché l'arche de l'équerre et du compas... Il doit être également franc-maçon ... La foule va déborder ... C'est la déroute qui se tord les bras ... Cet homme peut me renseigner, il faut que je sache la vérité ...Assurons-nous d'abord si réellement c'est un architecte. (*Sardou fredonne le Petit Ebeniste*). Il a tourné la tête.. C'est un architecte... un vieil architecte de l'ancienne école, un *caput mortuum* un crâne etroit, ivre de la perpendiculaire, qui voudrait une pièce tirée au cordeau, comme la rue de Rivoli, sans accidens, sans lignes brisées, sans combinaisons... Où va-t-il ? Il va rentrer dans son alvéole et dire à sa famille : «*C'est crânement bête, cette pièce-là.* » à l'abordage : Monsieur ? ...

L'homme au parapluie (s'arrêtant). — Est ce à moi que vous faites l'honneur de parler ?

— Oui, monsieur, je suis Victorien. (A part.) Il sourit, cet architecte. (Haut.) Je vous ai vu tout à l'heure sortir du Gymnase... et je vous serais tout à fait obligé de me dire... votre appréciation personnelle...

L'homme au parrpluie (gracieux). — Mon opinion, monsieur, est celle du public.

Si pourtant c'était M. de Barnolf qui m'envoyât ces fleurs ! Ah ! je n'y veux pas penser ; j'en ai comme un vertige de joie ; je serais lâche, je lui pardonnerais... Mais Robiquet... ? Maintenant qu'il est loin, que je ne puis l'aimer, dois-je lui écrire ? Ou plutôt si je partais, moi aussi ; mais enfin cette situation ne peut durer. Il faut bien que je prenne une résolution. Mais partir ?... où aller ?... N'est ce pas me condamner à mourir d'ennui, de faim, peut être ! Bah ! pourquoi me préoccuper ainsi de l'avenir ? cela donne de mauvaises pensées... Il faut vivre au jour le jour. Ces belles fleurs songent elles qui les arrosera demain ? Dieu ! qu'elles sont belles !

Et elle s'accroupit pour les regarder de plus près. Elle les contempla longtemps. Elle en prit une et l'embrassa.

— C'est drôle, fit elle, tout ce qui est beau, j'ai envie de l'embrasser. Mais pourquoi cette fleur me fait elle penser à ce ridicule Auvergnat ? Ah ! c'est qu'il m'a demandé de l'embrasser, l'insolent ! C'est encore la pauvreté qui nous vaut cela. Un homme, si grossier soit il, n'oserait pas parler ainsi à une fille riche. Mais nous, nous sommes si malheureuses ! On peut nous insulter impunément. Qui se soucie de notre honneur, et qui peut y croire ? Tout s'achète, le respect comme les bijoux. Le respect, c'est un luxe qui n'est pas fait pour les pauvres filles.

XI

Mme Daubré, accompagnée de ses enfants, de Madeleine et de Lionel, venait d'arriver à Paris.

Elle avait loué un appartement rue de Provence. Maxime habitait rue Joubert.

Madeleine, vaincue par les instances de Mme Daubré, avait pris le parti de rester chez elle comme institutrice jusqu'au retour de Mlle Borel.

A peine arrivée à Paris, Mme Daubré écrivit à Maxime :

« Mon ami.

» J'ai voulu lutter contre mon amour, et Dieu seul peut savoir ce que j'ai souffert. Mais je ne suis pas faite pour ces luttes héroïques, ou peut être mon amour est-il si grand qu'il est de ceux qu'on ne peut vaincre. Vivre plus longtemps loin de vous m'était impossible. A ce martyre de tous les instants ma vie s'en allait.

» Je suis venue, dût il m'en coûter le repos de mon existence entière et le salut de mon âme. Mais j'oublie tout pour ne songer qu'au bonheur de vous aimer. A la seule pensée de vous revoir mon cœur défaille de joie.

» A bientôt, n'est ce pas ?

« Votre GÉRALDINE »

Lorsque Maxime reçut cette lettre, il s'habillait pour se rendre chez Fossette. Il avait déjà chaussé les gros souliers de l'Auvergnat et passé le pantalon brun à reflets blanchâtres.

En reconnaissant l'écriture de l'adresse et le timbre de Paris, il devint pâle.

— Elle est ici ! s'écria-t-il.

Il lut la missive emphatique.

— Dans quel guêpier suis je tombé ? Et il marchait dans sa chambre en secouant les mains et levant les pieds, comme s'il voulait se tirer d'un mauvais pas.

— Que faire ? Que lui répondre ? Mais je ne l'aime plus du tout, du tout ! C'est l'expiation qui commence.. Si je prétextais une affaire pressante dans la Patagonie ou au Kamstchatka ! Elle serait capable de me suivre. « Son amour est si grand, dit elle, qu'il est de ceux qu'on ne peut vaincre. » Eh bien ! me voilà joli garçon ! Où aller ? où mettre mon cœur ? Et ma Fossette ! A la bonne heure, il y a de l'esprit dans ces yeux là. Ça pétille, ça rit, ça chante. C'est la jeunesse, c'est la gaieté. Mais cette femme langoureuse et plâtrée, avec ses yeux toujours levés au ciel, son chignon postiche, ses grandes phrases et ses attaques de nerfs, ouf ! qui me tirera de ses griffes ? C'est le désœuvrement qui cause toutes ces exaltations et ces vapeurs. Si je lui écrivais de broder, comme remède, des pantoufles à son mari, ou de coudre des layettes pour les petits pauvres ? Je ne puis cependant pas la laisser mourir de chagrin !

Un coup de sonnette interrompit ce monologue plein d'un comique désespoir. Ce fut Lionel qui entra.

En voyant Maxime dans cet accoutrement, avec ce pantalon d'Auvergnat qui lui montait presque jusque sous les bras, il ne retint pas un bruyant éclat de rire.

Maxime avait complétement oublié son déguisement. Dans la situation d'esprit où il se trouvait, il fut choqué de cette hilarité, dont il ne comprenait pas le motif.

Il fronça le sourcil.

— Ah ça ! de quoi riez-vous ? demanda-t-il à Lionel.

— Comment ? mais il me semble que c'est assez plaisant.

— Je n'ai pas la mondre envie de plaisanter, dit Maxime, presque en colère.

— Ah ça ! mon cher, sur quel jésuite avez vous marché ? dit Lionel. Qu'y a-t-il d'étonnant que je me mette à rire devant un pareil déguisement ? En temps de carneval, je trouverais cela tout naturel. Mais là, en plein mois de novembre...

Maxime regarda son pantalon et fut pris à son tour d'un fou rire.

— Pardon, mon ami, dit il. Mais une violente distraction m'avait fait oublier complétement où j'en étais de ma toilette. Permets que j'endosse la veste.

— Ah ! complet, mon cher, complet ! Mais, sans indiscrétion, que signifie cette mascarade ?

— Bon ! pensa Maxime, je vais le lui dire et il le répétera à Mme Daubré, qui rompra d'elle-même.

Il lui conta son amour naissant pour Fossette et son amour éteint pour certaine grande dame qu'il s'abstint de nommer mais que Lionel put facilement reconnaître.

— Vois-tu, mon cher, ajouta-t-il, malgré ma mauvaise réputation, je suis un honnête garçon. J'estime le mari, qui est un brave homme, et qui me reçoit avec une grande cordialité. C'est une position fausse et désagréable qui me répugne.

— Voilà des considérations qu'on oublie quand on n'aime plus. Pour le moment, l'ouvrière l'emporte sur la grande dame, voilà tout.

Lionel était contrarié d'une rupture qui pouvait faire manquer son mariage avec Mlle Borel, ou du moins y apporter de nouvelles entraves.

— Et cette ouvrière, demanda-t-il, qu'a-t elle donc de si séduisant ?

— Une nouveauté, une perle, mon cher, une vraie perle enfouie dans un affreux galetas de la rue de Venise.

Lionel tressaillit. Il pensait à Geneviève.

— Elle s'appelle Fossette, continua Maxime, sans remarquer l'émotion de son ami.

(*Sera continué demain.*)

Sardou. — Alors tout le monde s'en va ?

L'homme au parapluie (stupefait). — Comment ?

Sardou. — La pièce ne va pas jusqu'au bout !

— Elle va aux nues, monsieur aux nues.

— Permettez-moi alors, sans indiscrétion, de vous demander pourquoi vous êtes parti au milieu du deuxième acte ?

— C'est qu'un ami m'a remplacé à l'orchestre.

— A l'orchestre ? (*A part.*) Les fauteuils valent trois louis. Charmant !

— Oui monsieur, je fais la partie de flûte, et comme mon frère se marie, vous comprenez, je m'en vais aux Provençaux pour le bal.

Je suis très fâché de m'en aller, mais j'ai eu le plaisir de voir la répétition générale et quand je suis parti on applaudissait dans toute la salle.

— Merci, monsieur. Je vous remercie. (Ils se séparent. Sardou retourne au Gymnase.) Ce paraphluie m'a bouleversé.

—

Autre parapluie !

Un académicien prend une voiture, se rend à l'Institut et paie le cocher.

En rentrant chez lui, il s'aperçoit qu'il n'a plus son parapluie auquel il tient beaucoup. Il prend une plume et expédie l'autographe suivant à la préfecture :

« Monsieur le préfet.

» J'ai pris aujourd'hui le fiacre n° *** à la station de Saint Philipe du Roule, à deux heures après midi. J'ai laissé mon parapluie dans la voiture que j'ai quittée à l'institut. Un vénérable ecclésiastique l'a prise là après moi et il est *presque* certain qu'il a dû en faire le dépôt.

» Agréez, etc.

» X.,

» De l'Académie française. »

La lettre écrite, l'Immortel sourit en lisant les mots : « Il est *presque* certain » et biffe le mot *presque*.

—

Dialogue surpris entre deux politiques qui traversaient le jardin des Tuileries, leur catéchisme à la main :

— Vous voyez tout en *bleu*.

— Et vous tout en *jaune*.

— Changeons de livre, vous êtes marié.

AVIS.

Jeudi, 23 février v. s. commencera au Ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture des objets suivants :

13000	pics de sof noir.
30000	pics de spinato.
7000	pièces de toile grosse de coton.
200000	pics de cordonnet dit *Ot tokmaklu prachol.*
61000	pics de canevas,
500000	pics de toile en fil.
70000	pics de madapolam blanc,
1200000	paires agraffes (tel koptcha),
70000	boutons en métal, à Croissant.
13000	boutons en métal à Croissants petits.
80000	boutons en os,
15000	boutons en caramandol noir,
7000	ocques de coton,
160000	boutons en fer,
7000	paires de guêtres blanches,
4000	cols,

et une grande quantité de rubans et soutache (tchita) de diverses qualités pour garniture d'habillements militaires.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari Choura le jour sus indiqué, à six heures à la turque.

Séraskérat, le 18/2 mars 1867.

VARIÉTÉS.

GEORGE SAND.

Figurez-vous une dame de province, simple, modeste et même un peu timide, une douairière chez laquelle la distinction de la patricienne s'est adoucie et fondue dans l'expression accueillante de la bonne femme. Le front, harmonieux et élevé en forme de dôme, est un abri large et sûr à la pensée ; les yeux, profonds et limpides, ont conservé le rayon de la jeunesse ; le nez d'une finesse aristocratique, jure avec le bas du visage, qui est empâté et un peu vulgaire : il est clair que cette figure, commencée en poésie s'est achevée en prose. Dans la bourgeoise châtelaine de Nohant, hospitalière aux artistes, bonnes aux pauvres, dévouée aux siens jusqu'à l'immolation, le regard et la mémoire hésitent à reconnaître le modèle du beau portrait fier et viril gravé par Galamatta.

Madame Sand a fait de sa vie deux parts réglées avec la ponctualité de l'artisan qui s'est donné sa tâche. Elle est châtelaine le jour et poète la nuit. A l'heure où les hôtes de Nohant vont se mettre au lit, elle vient s'assoir à sa table de travail, Là, jusqu'à 4 heures du matin, dans le silence et dans l'isolement, la plume du romancier court, la bride sur le cou, (comme Madame de Sévigné) l'imagination ouvre ses ailes, la passion agite sa torche, et les fictions, pour naître, n'ont pas besoin de s'assujetir à un plan préconçu. Point de retouches ; la plume ne saurait repasser par les chemins qu'elle a déjà parcourus. Point de ratures ; la pensée marche sans tâtonnements et le mot vient s'emboiter dans sa phrase avec une précision aussi rigoureuse que lumineuse. L'écrivain préfère déchirer cent pages plutôt que de biffer une ligne ; il ne sait pas se corriger mais il n'hésite jamais à se recommencer, et devant l'improbation discrète d'un ami, il lui est arrivé de jeter au feu le roman qu'attendait la Revue ou le libraire, la comédie qui allait entrer en répétition.

Un romancier critique à ses heures, et critique très-fougeux, très passionné, mais très convaincu, a noté comme un trait d'infériorité chez madame Sand, l'absence de ce pétillement d'intelligence qui est à la langue française ce que le salpêtre est à la poudre : l'esprit !

Et le critique, tout en triomphant de sa belle découverte, s'en étonne dans un pays et dans une langue où madame Staël avait de l'esprit toujours, et madame de Girardin en avait bien souvent.

Je demanderai la permission de m'étonner à mon tour de l'étonnement de M. Barbey d'Aurevilly (car c'est lui-même), tout en confessant, qu'il a touché juste. « Vous avez raison, lui dirais je; madame Sand n'a point d'esprit et elle ne met aucune humilité jouée à confesser son dénument à cet égard devant les écrivains qui en ont beaucoup, Lorsque, pressée par deux directeurs à la fois, elle se décida à tirer une comédie de son roman du *Marquis de Willemer*, à qui s'adressa-t-elle, avec la candeur et la simplicité du génie, pour pailleter de mots étincelants le rôle du mauvais sujet de la pièce, joué par Berton ? à M. Dumas fils. M. Dumas est homme à se défendre d'avoir prêté à ce riche : délicatesse qu'il faut louer, mais que la loyauté de l'emprunteur a rendue inutile.

» Il est donc bien entendu, mon cher critique, que George Sand n'a ni l'esprit des choses enjouées et fines comme Voltaire ni l'esprit de mot, comme Rivarol, Chamfort ou Dumas fils. Mais qu'est ce que cela prouve, et en quoi cela pourrait il amoindrir les dons rares et puissants de l'imagination, de la passion et de l'éloquence, qui sont les siens ? Victor Hugo, le plus grand poète lyrique de ce siècle et de bien des siècles, n'a pas plus d'esprit que George Sand ; Balzac, auquel vous dressez une statue dans tous vos livres et même dans tous vos articles, n'a pas plus d'esprit que Victor Hugo.

» En faut-il conclure que les *Parents pauvres* de Balzac sont inférieurs à la *Delphine* et à la *Corinne* de Madame de Staël —qui avait de l'esprit toujours — et que les *Odes et Ballades*, les *Orientales* et les *Feuilles d'automne* de Victor Hugo, sont moins estimables que les *Lettres parisiennes* de madame de Girardin — qui avait de l'esprit bien souvent? »

—

Ce qui frappe chez George Sand, ce qui est la marque toute virile et toute spontanée d'un talent original et puissant (indépendamment d'une jeunesse, d'une fécondité d'imagination dont on reste confondu et que n'épuisent ni l'âge, ni le labeur sans trève de la production); c'est la beauté, c'est la solidité de la forme toujours grande avec sobriété, toujours éloquente avec simplicité. Cette forme a atteint son esprit de perfection le jour où le romancier a dit son premier mot. La plume qui a écrit le *Marquis de Villemer* semble n'avoir pas été retullée depuis *Indiana*. Je ne dis pas qu'à cette époque de tâtonnements pour l'écrivain et d'entrainements involontaires dans un courant extrêmement troublé, sa pureté n'ait pu se ressentir des fièvres du moment et rejaillir en nombreuses *bavochures* sur sa phrase ; mais cette phrase sortant toute d'une pièce d'un moule intérieur chauffé par une inspiration sincère, fut d'abord ce qu'elle devait rester toujours; elle n'emprunta rien aux modes littéraires que l'écrivain devait cotoyer sans s'y mêler.

George Sand parle la langue de Jean-Jacques, moins la roideur génevoise, plus le vieil accent français, qui est un don et non pas une recherche de sa riche et facile nature. Et puisque, par ce rapprochement naturel et indiqué entre deux grands écrivains me voici sur les bords du lac où venait rêver, enfant, le chimérique amant de la philosophe Julie, j'y reste pour achever ma comparaison.

(La fin à demain.)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 2 mars	35 36
Clôture du 2 mars	34

Télégramme Officiel

De Londres 2 mars.

Dette Générale, ouverture	31 1/8
» » clôture	31 3/8

Correspondance particulière de la TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 22 février.

Je continue à donner le pas aux céréales sur toutes les autres rubriques dans ce bulletin commercial; car on ne peut se dissimuler que la question alimentaire a toujours le dessus dans les préoccupations générales. Cependant, grâce à la douceur exceptionnelle de la température, les inquiétudes diminuent chaque jour et l'on peut espérer que la crise n'aura pas d'autres conséquences que celles que l'on a signalées jusqu'à présent.

A Paris, la vente des farines de consommation est toujours très calme en boulangerie. Les cours se cotent de 73 à 75 fr. le sac de 157 kil. net hors ville. Les affaires en farines de commerce sont assez importantes et l'on cote :

Six marques, courant du mois 73. 73 25; mars et avril 73 75 à. ., 4 mois de mai 75 25 à...; mai et juin, 75 25 à... le sac de 157 kilog. net.

Type Paris, courant du mois, 46 25 à...; mars et avril, 46 75 à...; 4 mois de mars, 47 25 à..., le sac 101 kil brut pour net.

Cours officiel, six marques disponible, 73 f les 157 kil. net. — Type Paris, disponible, 46 50 le sac de 101 kil. net.

A Marseille, le marché reste avec des cours assez soutenus, et les détenteurs ne veulent rien céder en baisse. Il se traite peu d'affaires. La marchandise disponible est bornée sur le marché, et les acheteurs demandent, pour opérer, 2 à 3 francs sur les prix pratiqués. Le 18, un chargement de Berdianska est entré dans le port. Le 19, il a reçu 70 mille hectolitres, par 12 navires, et le 20, 1600 par trois navires. — Blés Marianopolis 41 à 42 fr. les 160 livres; Roumélie, 35 à 36 fr., suivant la qualité.

Le riz de 41 à 43 francs les 100 kil.

A Bordeaux, même situation du marché qu'à Marseille. Les belles qualités se résument, en blés, aux environs de 29 fr. les 80 kilog. et celles plus ordinaires de 27 à 28 fr., suivant mérite.

En farines il faut céder en baisse, et les Nérac se cotent nominalement à 26 fr 50 les 50 kilog., les autres sortes, de 24 à 25 fr. 50, mais sans affaires.

Sur le marché de Mulhouse, la vente est active; en commerce, le cours nominal du blé est de 34 à 35 fr., et des farines, de 49 à 48 fr. les 100 kil.

On écrit de Liverpool que le marché est fort actif; la consommation fait de nombreuses demandes pour tous les grains, et les blés sont en baisse.

Huiles et Graines. — Paris (cours officiel), huiles de Colza, les 100 kil hors barrière (entrée 27 50 par 100 kil.) disponible en tous fûts, 96; courant .. en tonnes, 97 50; épurée en tonnes 105 50. Lin en fûts...

Cours commercial, huile de Colza, disponible et courant du mois 96; mars 97; avril 98, mai et juin 99; juillet et août 97; 4 derniers 97 — Lin brut, disponible en tous fûts de toute provenance 97 à... courant du mois, 97 à...; mars et avril, 98, 4 mois d'été 100 fr.

Graines (l'hectolitre) de Colza, 23 à 26; d'œillette 47 à 49; de cameline, 17 à 20; de chanvre 14. — De lin, graines indigènes, 26 à 29; graines étrangères, 24 à 26 50.

A Marseille, on cite la vente de 12 000 qx graines de coton Castellamare vertes à fr. 13 les 100 kil.

Tourtaux (les 100 kil.) de colza, 15 50 à 16 25; d'œillette, 17 à 18; de cameline 15; de chanvre, 13 à 14; de lin, graines indigènes, 27 à 28; graines étrangères, 25 à 26 50.

A Marseille on continue à passer des transactions sur les tourteaux, aux prix suivants: lin fr. 17 25; sésames blancs, 12; dto noirs 11 50; arachides 9 25, ravisons 9 50; palmistes 10 50, avec des demandes assez suivies.

Sucres. — A Paris, cours officiel, sucre indigène, bonne sorte les 100 kil. à l'entrepôt fr. 57.

Cours commercial, type bonne sorte n° 12 au droit de 42 fr.; en disponible, 56 50 à 56 75, mars et avril 57; mai et juin 58 50 les 100 kil.

Les sucres raffinés calmes de 125 50 à 127 50 les 100 kil. sans escompte, selon les marques et la nuance.

A Marseille la raffinerie a pris 365 barriques sucre Martinique du magasin, à fr. 30 75, escompte 1 1/2 0/0; 500 barriques Antilles à livrer par navire *Express* à fr. 30 25 le tout, les 50 kil. bonne sorte du Hâvre, 4 mois.

Les raffinés restent faibles aux prix antérieurs sans affaires. Au Hâvre, 200 barriques Antilles, à 48 50 acq.; 99 sacs dito à livrer 48 50. — Pour l'exportation 347 caisses Havane à fr. 32 les 50 kilog.

Cafés. — On ne cite à Marseille, 18 février, qu'une vente d'une partie Moka d'Alexandrie en magasin à fr. 110 avec escompte de 4 0/0.

A Bordeaux, même date, 118 sacs Rio lavé 100 2 Mysore à 113 fr ; 100 sachets Bourbon, 40 quarts bonlieur à livrer 160 fr.

Au Hâvre, ventes actives. A livrer 130 barriques Guadeloupe natif, à 146 fr. les 50 kil. A livrer 500 sacs Gonaïves, à 82 fr.

Il n'a été fourni cette semaine aucune indication sur les métaux et les charbonnages qui subissent toujours l'effet des troubles qui ont éclaté en Belgique. Je passe donc forcément sous silence ces articles.

Cotons. — D'après des avis de Marseille, on a vendu 100 balles Salonique, semence d'Amérique, à fr. 147 50. 30 b. Smyrne, à 132 50 90 b. Trebisonde à 107 50. 40 b. Salonique battu, à 132 50. 40 b. Volo 135. 150 b. Lattaquié, 115. 30 b. Tarsous, à 112 50, les 50 kil., escompte d'usage. D'après dépêche du 19, le Salonique était de 130 à 47 50; Volo 135 les 50 kil. Il s'était vendu 400 balles.

Au Havre, sous l'impression de dépêches de Liverpool, les ventes ont été assez animées. Le 19 il s'est vendu 3000 balles, et le 20, 600.

Le 19 il s'est fait à Liverpool une vente de 8000 balles dont 2000 pour l'exportation. Importations 12,250 balles. Le 20 il s'est vendu 8000 balles. Middling Upland, 14 deniers la livre anglaise (453 grammes): New-Orléans, 14 1/2; fair égyptien 16 1/4; Comrawattee, 11 3/4; Brocdu, 11 5/8; Smyrne, 11 3/4, Bahia 13 1/2.

A New York (nouvelles du 5 février) les ventes de la semaine ont été de 15,000 bal. exportation, 9 376; recettes 23,000. Stock sur place 209 000.

Les recettes de la semaine dans tous les ports du Sud, ont été de 74,000 balles, contre 69,000 en 1866, même période; exportations 37,000 dont 1000 pour la France, contre 53,000 dont 13,000 pour la France, l'année dernière.

On calcule que le rendement de la récolte sera d'environ 2 millions.

D'après dépêche télégraphique du 18 février, de New York, voici le tableau des recettes de la semaine :

Recette tot. de la semaine	56 000	bal.
Expéd. pour l'Angleterre	40,000	»
» pour le Continent	5,000	»

Soit, depuis le 1er septembre :

Recettes dans tous les ports	1,227,000	b.
Expéditions totales pour l'Angleterre	480,000	»
Expéditions totales pour le Continent	84,000	»
Les stocks dans tous les ports s'élèvent à	610,000	»

A New York, Middling Upland, 33 1/2 cents la liv. anglaise, à New-Orléans, Liverpool Middling, 31 1/2, à Mobile 31.

Pour les tissus et les filés, de même que pour les lainages, tant en Europe qu'en Amérique et en Océanie, je n'ai ici aucune mention qui puisse intéresser vos lecteurs.

Soies et Soieries. — Je n'ai également rien de particulier à marquer cette semaine pour cet article. La condition de la place de Lyon donne pour dernier numéro placé des soies et bobines du mois, 1505, et pour dernier numéro des ballots pesés 418.

A Marseille, en soies et cocons la marchandise est toujours rare sans affaires à signaler; bonne tenue des prix. Le 19 il s'est vendu 5 balles. Filature de Brousse 115 fr. le kil.; Castravan, 57.

Je mets à la suite le tableau hebdomadaire qui m'est adressé de Marseille.

—

Relevé des Marchandises provenant de Turquie vendues sur la place de Marseille du 11 au 16 février 1867.

BLÉS.

Burgas	Hect.	800	vendus à fr.	38 75.	
Kustendjé	»	4800	»	»	33
Varna	»	1600	»	»	35 25
»	»	2080	»	»	35 50.
Danube	»	4800	»	»	38 25.
Burgas	»	1600	»	»	39.
Salonique	»	1600	»	»	34.
»	»	1600	»	»	35.

Importation du 8 au 14 février.

Selefkia	Hect.	4.160.
Sauderli	»	1 760.
Galatz	»	4.000.
Aïvali	»	2 560.
Constantinople	»	320.
Kustendjé	»	5 760.
Burgas	»	3 840.
Sulina	»	5 920.
	Hect	28,320.

HUILES.

Une cargaison huile Mételin vendue à fr. 114 07 l'hectolitre.

LAINES.

24 bal.	Tresquille fines en suin	fr. 147 50.	
26 »	» 2de	» 100.	
20 »	Salonique retondue à fr	2 40 le k°.	
180 »	Mossoul lavée à fr	2 40	escompte 12 0/0 de 90 jours.

CUIVRES EN BAISSE.

Tokats offerts en sous de fr. 195, les 100 kilos.

SÉSAMES.

Quelques petits lots du Levant à fr. 70, les 100 kilogrammes.

SOIES.

4 bal.	filat. de Brousse	à fr	108 50 le k°.
2 »	» Syrie	»	101 25,
2 »	Baffa	»	44.
9 »	Castravan	»	56.

COCONS.

Syrie	kil.	1 000	à fr.	27.
Dimirdech	»	1 200	»	28.
Andrinople	»	1,000	»	27 25.
Brousse	»	700	»	26.

COTONS.

Jumel	bal	248	de fr.	195	à 215.
Salonique	»	180	»	130	
»	»	87	»	140	à 145
Souboujak	»	60	»	140	à 137 50.
Smyrne	»	40	»	132 50	à 135.
Metelin	»	135	»	prix inconnu.	
Naplouse	»	180	»	122 50.	
Tarsous	»	338	»	110	à 117 50.
Lattaquié	»	47	»	115	à 112 50.
Trebizonde	»	200	»	110	à 112 50.

—

Notre Bourse a des allures fort calmes, et malgre la gravité des questions intérieures qui préoccupent si fort l'opinion publique, elle semble peu disposée à s'émouvoir pour son compte, et l'on ne saurait lui en vouloir. Hier seulement, une dépêche du général Castelnau concernant le complet embarquement de nos troupes, a fait sortir notre Bourse de son calme. Ce télégramme, répondant peut être à de secrètes appréhensions, l'a si bien rassurée qu'en un rien de temps, la rente est montée à 69 65, l'Italien à 53 90, et le Mobilier à 495.

Le 5 0/0 turc varie peu en ce moment ; il a été peu demandé cette semaine; il est à 30 50, ce qui le constitue en hausse de 10 centimes.

On parle d'une prochaine émission de 150 millions de lettres de gage, qui serait faite par le Crédit foncier autrichien pour le compte du gouvernement de Vienne.

On constate une augmentation toujours plus grande dans l'encaisse de la Banque de France; elle a été, cette semaine, de près de 20 millions; ce qui porte cet encaisse au chiffre total de 724,692,000, chiffre énorme qu'il a rarement atteint et qui témoigne d'une part de la diminution des affaires, et de l'autre, des appréhensions que cause l'avenir.

Par contre le portefeuille a perdu, cette semaine, trente millions environ. Le montant des effets en portefeuille est de 590 millions. Diminution de 13 millions sur les billets en circulation dont le total est de 1,021,000,000 fr.

Les comptes courant des particuliers s'élèvent à plus de 271 millions ; avec une augmentation de 10 millions cette semaine.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 1er mars.

VARNA, le bat. à vap. aut. *Acquila Imperiale*, cap. Duscovich, div.

Du 2 mars.

SMYRNE, le bat à vap. fran. *Cheliff*, cap. Benigni, ayant touché à Metelin, Dardanelles et Galipoli, div. march. et 100 passagers.

ALEXANDRIE, le bat. à vap. angl. *Ellen Castance*, c. Comming, ayant touché à Dardan et Galipoli, div march. et 58 passagers.

Départs du port du 2 Mars.

TRIESTE, le bat. à vap. aut. *Progresso*, cap. Giurovich, divers.

SMYRNE, le bat à vap. fran. *Cheliff*, cap. Benigni, divers.

ANVERS, le bat à vap. belg. *David Verbitt*, cap. S. Kent, divers.

DANUBE, le bat à vap. autr. *Danubio*, cap. Marussich, divers.

BATOUM, le bat. à v. rus. *Vesta*, c Pavlovich, div.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 2 Mars.

CARDIFF, bk. nor *Alaeddin*, c. H let, charb.
— bk. pr *G. Fsckeng*, c. Loeving, charb.
NEW CASTLE, sch. pr *Gottfrud*, c. Jongellond.ch.
MARSEILLE, br aut *Mare Antonio*, c. Morin lest.
— bk. ital. *Tritone*, c Chiozza, lest.
BARCELONE, bk. rus. *Auto*, c. Ramstron, lest.
GENES, bk it. *Rodolfo Danova o*, c. Croeo, lest.
bk. it *Eva*, c. L. Viacana, lest.
MESSINE, br. ital. *Afezone*, c C Gabrieli, lest.
MALTE, bk. ang *Aderture*, c. J. Robenson, lest.
— bk. ang. *Athelle*, c O. Andrews, lest.
— br. ang. *Glemmere*, c. J. Niel, lest.
ZANTHE, br. hel *Taxiarchis*, c. Papapetru, lest.
SYRA, br hel. *Angeliki*, c. N. Covidis, lest.
— br. hel. *N os Jonas*, c A. Moscos, lest
SPEZES, br hel *Evanghelistria*, c. Spiridon, lest.
PATRAS, br. hel *A S ir don*, c. Zagora, lest.
ALEXANDRIE, bk. pr *Asisia*, c. Swanlzu g, lest.
— bk. mek. *E. Nordmann*, c. Voss, lest.

DEPARTS de 27 février.

MER NOIRE, bk. ang *Merlice*, c A. Lewis, lest.
— br. mek *M, W. von Eschen*, c. Chlerich, lest.
MARSEILLE, br. mek. *Buerger meister paner*, cap. J. Ahrens blé.
— br hel. *Tris Adelfi*, c Monarchidi, blé.
— br. hel. *Efrossini*, c. J. Spiridon, blé.
HAVRE, bk. ang *Barensworth*, c. Jm. Lewis, blé.
BREME, bk. br. *Bremerhaven*, c Schlepegrell, seig

Du 28 Février

ODESSA, bk aut. *Superbo*, c. J Gelletich, lest.
— bk it. *Teresa Carmela*, c. G. Langano, lest.
KUSTENDJE, br. hel. *Meropi*, c. A. Michaibey, lest.
DANUBE, br. hel *A. Spiridon*, c. J. Papadojani, lest.
— br. hel. *A. Andreas*, c. D Moraïtis, lest.
— br. hell. *Evanghelitria*, c M. Picas
ANGLETERRE, bk pr. *Georg-Carel*, c. Ziesmer, blé.
MARSEILLE br hel *J o ghios I.* c. Orlandos, blé.
— bk it *Si*, c T Canco, blé.
— bk. rus *Arvo*, c J. Stane, gr. de lin.
ENOS, br. it *St, hiara*, c R dono, lest.

Du 1er mars.

AZOFF, br. hel. *M. V illunu*, c Cambici, lest.
ODESSA, br. ita. *Gaetano*, c F. Palestro, lest.
DANUBE, br. hel. *Sapfo*, c. P limeropulos, lest.

Notes des bâtiments arrivés le 27 Février, qui ont pratiqué à Cavak et Buyuk léré.

ODESSA, lk. mek. *Burgenoster*, c. Adrens, blé.
— bk. ang. *Wisraya*, c. Searl, blé.
— bk rus, *Arbio*. c. J. Stale, gr. de lin.
AIVALI, bom. hel. *Panaya*, c. Gianouko, lest.
SYRA, bk aut *Superbo*, c. Geletich, lest.
ALEXANDRIE, bk. rus *Judia*, c. Biomson, lest.
— bk. ang *Lizzi Leslie*, c. Mac Dougul, lest.
GENES, bk. it. *Bismark*, c. A. Capuro, lest.
— br it *Noemi*, c N. Onlo, lest.
SAVONA, bk. it. *Nicoletto*, c. B Olivari, lest.
ANVARS, br. sd. *Weidenhezu*, c. Neuzen, rail. fers.

Du 28 février.

ODESSA, bk. bel. *David Verbist*, c. Seykens, g. lin.
— bk. prus. *George Carl*, c Zismer, blé.
— bk. ang. *Newton*, c Danghty, blé.
— br. aut *Sofia*, c D. Daglianitza. blé.
MARSEILLE, bk aut. *Urano*. c. Jvancich, lest.

Dépêches Télégraphiques.

(*Agence Havas.*)

Paris, 1er mars, 6 h. 10 s.

Berlin. — Le bruit court que la Prusse a demandé à la Hollande la rectification de la frontière allemande.

Paris, 2 mars, 6 h 30 m matin.

St.-Pétersbourg. On assure que le général Ignatieff a conseillé à la Porte de céder Candie à la Grèce. (1)

New-York, 1er mars. — Le Congrès actuel n'adoptera pas le bill de tarif.

Vienne, 2 Mars, 8 h. 50 m. soir.

Cours du 2 Mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (clôture)	ouvert.	31 45
		cloture	31 35
	LONDRES ..	ouvert.	31 3/8
		cloture	— —
Emprunt Ottoman...		ouvert.	238 75
		cloture	240
3 0/0 Français,.....		ouvert.	70 02
		cloture	70 15

(*Agence Reuter*)

Londres, 1er mars 3 h. 20 m. soir.

Le vice-roi d'Egypte ordonne la diminution de son armée de la moitié.

Il est probable que le président des Etats-Unis mettra son *veto* au gouvernement militaire dans les Etats du Sud.

Liverpool. Coton de Smyrne 11 1/4.

Dette Générale, 31 1/4.

Londres, 2 mars 2 h. 18 m. soir.

Dans la Chambre allemande, le ministre déclare faux les bruits sur certaines demandes de la Prusse.

Liverpool, coton de Smyrne 11 1/4.— Calme.

Dette Générale 31 1/8.

(1) Nous sommes en mesure d'affirmer, que cette nouvelle est entièrement controuvée.

Société Générale de l'Empire Ottoman.

—

Emprunt Ottoman 8 0/0 1864.

AVIS.

MM. les porteurs des obligations du dit Emprunt sont invités à présenter à la Caisse de la Société à partir du 1er/13 mars courant les bordereaux pour l'encaissement du 4me coupon semestriel de Liv. T. 4, exigible le même jour.

La Caisse est ouverte depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir.

AVIS.

Jeudi 16 février v. s. aura lieu au ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture du savon de Candie et de Mételin, nécessaire pendant une année aux troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, le jour sus énoncé, à six heures à la turque, en portant en même temps des échantillons.

AVIS.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8/20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1/2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1/2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

CIRQUE SUHR.

Aujourd'hui grande représentation

Les programmes de chaque soir seront sts affiches.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk. Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe)

CAPSULES FEBRIBUGE remplaçant le sulfate de Quinine.

Depôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin à pierre à trois étages, Appartements pour bureaux ; vastes magasins pour depôts Situation à Baluk Bazar Stamboul au bord de la mer, echelle pour débarquement, etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser au comptoir de M. Et. A. Ralli à Galata

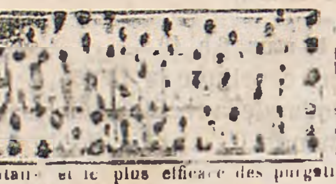

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boîte sur la notice qui se distribue gratis, *la signature* A Rouvière, *les initiales* A. R., *et la marque de fabrique* Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.

A *Paris*, à la pharmacie LEROY, 45, rue Neuve-St Augustin. — A *Constantinople*, dépôt chez L. MEIFFREDY,— DELLA-SUDDA. — OTTONI. — CALLEJA, etc.

LEÇONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth à Péra, rue Asmali Medjid N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne véritable liqueur du couvent de la Grande Chartreuse. Liqueurs fines de la Martinique Vermouth Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Linardi 17

PENSION BOURGEOISE.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

GRAND

Café Chantant (Pérès.)

Vis-à-vis le Palais Anglais et Galata-Seraï.

—

Tous les jeudis à 11 heures grand bal paré masqué. Entrée libre.

Tous les samedis à 9 heures grand bal paré masqué. Entrée 10 piastres

Une tenue décente est de rigueur.

Tous les soirs, Concert.

Les soirs de bals, le restaurant sera ouvert toute la nuit.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

—

Capital : Liv. St. 2,000,000

—

Cette Compagnie effectue des assurances sur VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âges de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles.immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser a

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerasonde et Trébizonde. Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caïffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on desire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser : à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Hairié.

A partir de Lundi 20 Fév. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκέτ-Ι-Χαϊριέ.

Ἀπὸ ... 20 ...

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου.	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ. Καβάκ.	Yeni-Mahallé. Γενί-Μαχαλέ.	Buyukdéré. Βουγιούκ Δερέ.	Thérapia. Θεραπεία.	Yéni Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη.	Emirghian. Ἐμιργιάν.	R. Hissar. Ῥουμ. Ρ. Χισάρ.	Bébek. Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ Κιοΐ.	Kouru-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ.	Ortakeuy. Ὀρτά Κιοΐ.	Béchicktach. Βεσίκ-Τάς.	Kabatach. Καμπά-Τάς.	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desservie.
1	6 39	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
2 45	8 24	17	—	—	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
3 30	9 9	11	«»	«»	«»	«»	«»	»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—	
3 30	9 9	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
1 45	6 54	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2	7 59	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2 45	8 24	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis
3 45	9 24	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
			—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45 (2)	10 24	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
9 30	3 9	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
0	3 39	1										«»					

Côte d'Europe voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου.	Kabatach. Καμπά-Τάς.	Bechiktach. Βεσίκ-Τάς.	Ortakeuy. Ὀρτά-Κιοΐ.	Kouru-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ.	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοΐ.	Bebek. Βεβέκ.	R. Hissar. Ρ. Χισάρ.	Emirghian. Ἐμιργιάν.	Sténia. Στένη.	Ienikeuy. Νεοχώριον.	Therapia. Θεραπεία.	Buyukdere. Βουγιούκ Δερέ.	YENI MAHALE. Γενί Μαχαλέ.	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ. Καβάκ.	
2 30	8 9	1	—	«	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 24	2	—	—	«»	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 24	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
9 45	3 24	11	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
10 30	4 9	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
11	4 39	17	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Les vendredis il touchera à Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutcheh. et Arnautkoi. Retour direct au pont.
9 15	2 54	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	4 39	14	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	4 59	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 19	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-dére. Βουγιούκ-Δερέ.	Thérapia. Θεραπεία.	Beykos. Βεϊκός.	Pacha-backtché. Πασσᾶ-Μπαχτζέ.	Chiboucli. Τζιμπουκλί.	Kanlidja. Καν λιτζᾶ.	A. Hissar. Α. Χισάρ.	Kandilli. Καν δυλλί.	Vani-keuy. Βανί-Κιοΐ.	Tchenghel-keuy. Τσενγέλ Κιοΐ.	Beyler-bey. Βεϊλέρ-Μπεη.	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ.	Scutari. Σκούταρι.		
2	7 59	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—		Les vendredis à 2 h. 5¼
3 30	9 9	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départs du pont — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου.	Scutari. Σκούταρι.	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ.	Beiler-Bey. Βεϊλέρ-βεϊ.	Tcenghelkey. Τσενγέλ Κιοΐ.	Vanikeuy. Βανί Κιοΐ.	Candilli. Κανδυλλί.	A. Hissar. Α. Χισάρ.	Caulija. Κανλιτζᾶ.	Tchibouctli. Τζιμπουκλί.	Pacha-Baktche. Πασσᾶ-Μπαχτζέ.	Beicos. Βεϊκός.	Therapia. Θεραπεία.	Buyukderé. Βουγιούκ Δερέ.		
10 30	4 9	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	4 39	2	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakcé.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kourou-cesme, Orta-keui et Cabatasch

(2) Les vendredis à 2 heures, il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC) *nouveau système inalterable du* Dr PELEZ, récompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, elegantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Credit Autrichian de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867 — Les premiers lots sont fl. 200 000, 50,000, 15,000, 10.000, 5 000 etc. Une promesse coûte p. 50

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD

MARCHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople No 93 (Rue des libraires Turcs.)

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, ratanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

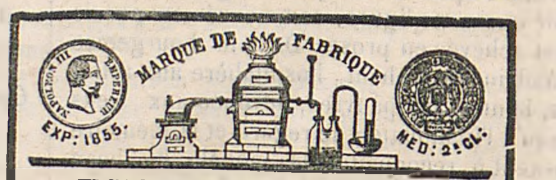

FER QUEVENNE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.
AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le FER QUEVENNE s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le FER QUEVENNE, en restant dans les limites des doses très- « modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50

10. CENTIG. — 200 dragées, 5 »

Mesure de dosage. — 100 dragées, 3 »

Dépôt général chez Emile Genevoix, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris*, et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

MARDI, 5 MARS 1867. 28 CHEVAL 1283 de l'Hégire. MARDI, 5 MARS 1867

2me Année. --- No 52.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra,

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 5 *Mars*.

L'opposition va s'accentuant de plus en plus dans la Chambre des Communes. Dernièrement le ministère était obligé de retirer ses résolutions, et ce fait constitue, on ne saurait le mettre en doute, un grave échec pour le cabinet Derby-Disraëli; aujourd'hui et malgré les efforts du gouvernement la Chambre vote la seconde lecture du bill relatif aux Catholiques, et avec une énorme majorité, 195 voix contre 93. Qu'il y ait encore quelques votes aussi significatifs, que l'opposition se montre aussi compacte et aussi résolue, et c'en est fait du ministère tory. M. Gladstone, sans éclat, par la marche logique des événements, aura forcé M. Disraeli à se retirer. Pour nous, nous ne saurions dissimuler notre profonde sympathie pour l'illustre économiste, le grand ministre qui sut, en diminuant sans cesse les impôts, augmenter les revenus et surtout la réserve du Trésor.

Nous ne quitterons pas l'Angleterre, sans faire remarquer à quel point il est regrettable de voir ce grand pays, qui se flatte à juste titre d'être l'un des conducteurs de l'humanité, réduit de nos jours encore à soutenir non pas des guerres de religion, mais des discussions sur la plus ou moins grande capacité politique du citoyen catholique. Nous ne savons pas au juste quelle est la teneur du bill relatif aux Catholiques; mais si nous interrogeons l'histoire, elle nous répondra que les tories furent toujours plus doux et plus favorables aux Catholiques, et que les whigs, au contraire, ont été les fermes soutiens du protestantisme et particulièrement de l'Eglise anglicane; en conséquence, puisque le ministère tory s'opposait à la seconde lecture du bill, il est naturel et rationnel de supposer que ce bill est défavorable aux catholiques. D'ailleurs ce bill a dû être proposé à la suite des mouvements insurrectionnels en Irlande.

Il y a quelque temps nous avons démenti certains bruits qui couraient, personne ne sait pourquoi, dans la ville et principalement à Galata. Ces bruits rapportaient que le Vice-Roi d'Egypte demandait au Gouvernement Impérial de lui accorder l'indépendance. Démentis sur ce point, les amateurs de nouvelles à effet, à sensation, se sont rabattus sur l'énorme augmentation qu'allait recevoir l'armée d'Egypte; on a même prononcé le chiffre de 140 mille hommes. Sans vouloir faire ressortir tout ce qu'une pareille allégation a d'invraisemblable et sous le rapport économique et lorsque l'on considère le chiffre restreint de la population de l'Egypte, nous opposerons seulement aux personnes qui se plaisent, — pourquoi, nul ne sait, sans doute ;— à propager de semblables rumeurs deux dépêches qui nous sont parvenues à peu d'intervalle l'une de Paris et l'autre de Londres. Ces deux télégrammes nous disent, en effet, que S. A. Ismaïl pacha, loin de songer à augmenter l'effectif de ses troupes, en a ordonné au contraire la réduction ; et cette réduction est si forte qu'elle fera disparaitre la moitié de l'exercice. C'est donc sur un autre sujet que devra s'exercer la verve des nouvellistes.

Vers le milieu de ce mois, dans une dizaine de jours par conséquent, une escadre italienne, sous les ordres de l'amiral Ribotti, viendra dans nos mers, y protéger les sujets de S. M. Victor-Emmanuel. Mais qui donc songe à les menacer? Quel fait peut faire craindre au gouvernement italien que vers le milieu de ce mois, ses nationaux ne courent des dangers ?

Le Congrès des Etats-Unis, malgré le Sénat, a voté le gouvernement militaire pour le Sud; il reste encore à la loi votée par la Chambre à recevoir la sanction du Président ; or, il est probable que M. Johnson songe à opposer son veto à cette loi. M. Johnson aura raison ; nous avons dit cent fois ce qui nous faisait penser ainsi ; nous serions heureux que le président triomphât dans la lutte et empêchât l'introduction du régime militaire dans des pays grands par la liberté.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On lit dans la *France* :

Le projet de loi sur la presse contient plusieurs dispositions nouvelles d'une grande importance, que nous croyons pouvoir signaler.

Les peines corporelles seraient abolies pour les procès de presse. Elles seraient remplacées par des peines pécuniaires.

La peine de l'emprisonnement est maintenue seulement pour les crimes.

Une condamnation pour crime entraîne de plein droit la suppression du journal.

Deux condamnations pour délit autorisent le tribunal à prononcer la suspension, et les condamnations suivantes peuvent entraîner la suppression.

Le nouveau projet de loi stipule que les auteurs des articles poursuivis ou incriminés quand ils seront députés, seront dépouillés de leur inviolabilité législative, et pourront être poursuivis sans l'autorisation de la Chambre.

Le projet décide également que les condamnations pour délits de presse entraîneront l'incapacité électorale pendant cinq ans.

Les journaux littéraires qui paraîtront plus de trois fois par semaine seront soumis à un droit de timbre équivalent à la moitié de celui qui sera imposé aux journaux politiques.

Le projet de loi sur le droit de réunion autorise les citoyens à se réunir pour discuter sur toutes les questions politiques, celles des impôts existants et d'économie sociale.

Les réunions électorales sont permises 20 jours avant les élections, mais elles seront interdites à partir des cinq jours qui précéderont l'ouverture du scrutin.

Ajoutons que, d'après la *Liberté*, les amendes en matière de presse pourraient s'élever à 40,000 francs.

Le *Moniteur* publie le nom des membres de la commission du Sénat, chargée d'examiner le projet de senatus - consulte modifiant l'article 26 de la Constitution. Il donne également l'indication des questions pour lesquelles des commissions doivent être nommées.

Nous ne voyons pas figurer dans cette nomenclature l'examen d'une demande d'interpellation relative à l'artillerie navale dont il a été parlé dans tous les journaux.

On nous assure que cette interpellation, qui n'a pas rencontré d'adhésions, n'aura pas de suite.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Quelques journaux avaient annoncé qu'une demande d'interpellation concernant l'insuffisance des crédits accordés au département de la marine pour la transformation de l'artillerie de la flotte, avait été déposée par M. le vice-amiral Bouët-Willaumez et quelques-uns de ses collègues.

Nous apprenons que cette demande, soumise à l'examen des bureaux du Sénat, n'a pas été accueillie.

La *Gazette de France* dit au sujet du projet de loi sur la presse :

« En ajoutant aux pénalités prononcées par le projet de loi celle de l'interdiction pendant cinq ans de l'exercice des droits électoraux qui comprennent le vote et l'éligibilité, la loi nouvelle, article 13, autoriserait tous les magistrats à établir une assimilation avec les condamnations pour contrefaçon des sceaux au timbre de l'Etat (art. 142 du Code pénal), délivrance ou usage de pièces fausses (155-160), faux témoignage (362), fabrication de fausses clefs (399), vol et filouterie (401), escroquerie (405), abus de confiance (407) ; il y aurait même une circonstance aggravante dans les délits de presse, puisque le tribunal ne pourrait leur accorder le bénéfice de l'art. 463, qui permet au tribunal d'abaisser les pénalités d'un ou de plusieurs degrés, suivant les circonstances qu'il peut apprécier d'une manière souveraine.

Ce n'est pas tout : les jugements de la presse seraient exécutoires indépendamment de l'appel. Vous êtes condamné à être suspendu ; vous gagnez en appel deux mois après, mais vous aurez été suspendu pendant deux mois, et vous aurez la satisfaction d'annoncer à vos lecteurs, dans le premier numéro que vous publierez, que vous êtes ruiné, mais que vous avez gagné votre procès.

Pour nous, nous regardons cette loi étonnante comme une loi impossible. Il n'est pas vraisemblable qu'on ait voulu faire regretter à ce point le régime *discrétionnaire*.

On lit dans *l'Etendard* :

Le conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, a adopté, dit-on, le projet d'organisation militaire sur les bases que nous avions indiquées, et qui nous paraissent les plus équitables en même temps que les plus efficaces.

Le contingent comprend toute la liste, c'est à dire environ 160,000

La première partie, soit 80,000 hommes, est appelée à l'activité, où le service est de cinq ans seulement.

Eu sortant de l'activité, les jeunes soldats restent quatre ans encore dans la réserve, à laquelle ils donneront tout la solidité désirable.

La seconde partie du contingent reste également pendant quatre ans dans la réserve et sert ensuite pendant cinq ans dans la garde nationale mobile.

Dans celle-ci entrent de droit tous les exonérés, d'où il suit que l'exonération ne dispensera plus de tout service qu'en temps de paix.

Si nous recherchons l'effet des dispositions qui précédent, nous trouvons comme effectifs :

1° A l'activité :

Cinq contingents de 80,000 hommes (à déduire un huitième pour les non valeurs ordinaires).	350,000 h.
Plus environ 100,000 rengagés, à 20,000 par an,	100,000
Ensemble.	450,000 h.

2° A la réserve :

Quatre contingents de 80,000 hommes sortant de l'activité, qui, déduction faite, donneront.	280,000 h.
Et quatre contingents égaux, n'ayant pas été appelés à l'activité.	280,000
Ensemble.	560,000 h.

3° A la garde nationale mobile :

Cinq contingents de 80,000 hommes sortant de la réserve, sauf déduction comme ci-dessus.	350,000 h.
Plus les exonérés, à environ 20,000 par an.	100,000
	450,000 h.

En cas de guerre, la France disposerait donc des forces suivantes :

Première partie du contingent ou activité.	450,000 h.
Deuxième partie du contingent ou réserve composée par moitié d'hommes ayant servi.	560,000
Garde nationale mobile, n'ayant pas servi.	450,000
Ensemble.	1,460,000 h.

Le projet va être présenté très prochainement au Corps législatif.

Angleterre.

Le *Morning Herald* nous apprend que, dans la séance de la Chambre des communes du 18, lord Naas a demandé l'autorisation de présenter un bill tendant à améliorer la condition de la propriété foncière pour les fermiers en Irlande.

« Jusqu'ici, a dit le secrétaire d'Etat pour l'Irlande, on n'a pas réussi dans les tentatives qui ont été faites dans ce but à cause des énormes difficultés dont cette question est hérissée. Grâce au bill qui va être présenté, désormais le fermier pourra être indemnisé des frais qu'il aura faits sur la terre pour en amener la plus-value. »

La Chambre accorde l'autorisation de présenter le bill.

Lord Naas a également obtenu l'autorisation de présenter un bill pour faciliter l'amélioration et la location de la terre par les propriétaires en Irlande.

Italie.

On lit dans la *Nazione*, de Florence :

Le discours de l'empereur Napoléon III a répondu à l'attende générale et à la solennité des circonstances. Les événements principaux sont résumés avec une synthèse brillante et jugés avec une haute intelligence. Seulement, nous ne saurions admettre la possibilité d'une intervention européenne en Italie pour la question romaine.

L'Europe n'a et ne doit avoir aucun motif ni aucun prétexte pour s'immiscer encore dans les affaires de l'Italie. La convention du 15 septembre a confirmé, pour la question romaine, le principe de non-intervention. L'Italie est fermement résolue à faire respecter ce principe en tout cas, et contre qui que ce soit : fidèles à l'opinion du comte Cavour, nous pensons que la question romaine ne peut et ne doit être résolue que par les voies morales.

Le président du conseil des ministres de Florence a adressé, le 19 février, une circulaire aux préfets pour leur annoncer la dissolution de la Chambre et la convocation des collèges électoraux.

Cette circulaire dit que la dernière Chambre n'a pas prouvé qu'elle possédât les éléments et les dispositions nécessaires pour accomplir la tâche qui lui était dévolue dans le régime parlementaire.

Le ministère, s'inspirant des hautes nécessités de la situation, et fidèle à la glorieuse tradition qui associait dans le même acte la proclamation de l'unité italienne et la promesse de la liberté de l'Eglise, avait présenté un projet de loi ayant pour but de résoudre les questions pendantes entre la société civile et la société religieuse. La circulaire rappelle les raisons qui ont amené la dernière crise parlementaire et ministérielle.

Le but véritable de la dissolution de la Chambre a été de former une majorité nationale ferme et compacte qui puisse donner de la force au gouvernement.

L'Italie est lasse d'entendre tant de discussions stériles, de voir tant de faiblesse dans le gouvernement et les changements

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XI

(*Suite*.)

— Fossette ! s'écria Lionel, je ne connais que ça ! Une nouveauté passablement vieille! elle a bien vingt cinq ans, cette fille-là. Elle a été, je ne sais combien de temps, la maîtresse de Barnolf. C'était cette belle mystérieuse qui avait mis à la mode ce Madjare grinchu.

— Comment ! tu en es sûr? dit Maxime. Mais c'est impossible. Renardet le saurait, et m'en aurait prévenu.

— Renardet ! pensa Lionel. C'est Lucrèce qui noue cette intrigue, il faut que je me taise. Après cela, reprit-il à haute voix, sa liaison avec Barnolf était un amour de cœur.

— Aujourd'hui même, tout à l'heure, je saurai cela, repartit Maxime, qui parut vivement contrarié de cette révélation. Comme je vais intriguer Fossette !

— Eh bien ! demanda Lionel, mon mariage, où en est il ? Béatrix pense-t-elle toujours à moi ?

— Au fait, elle m'a chargé de te dire d'espérer encore. Ces dames comptent venir à Paris au printemps. Eh ! mais, tu oublies aussi de me donner des nouvelles de Madeleine. Que devient cette charmante fille ?

— L'aimes-tu aussi ?

— Comment ne l'aimerais je pas? Oui, je l'aime avec respect, avec enthousiasme. Je l'aime un peu plus qu'une sœur et pas tout à fait comme une femme. Pureté, chaleur d'âme, attrait sensuel, elle réunit tout. Je n'ai jamais rencontré une créature pareille.

Lionel eut sur les lèvres le sourire des fats.

— Comment ! reprit Maxime qui l'observait, tu ne crois pas à sa pureté ? Tu aurais osé ?... Oh ! Lionel, tu n'aurais pas respecté cette candeur, tu aurais fait la cour à l'institutrice de ta nièce ? Enfin, que signifie ton sourire ?

— Rien, absolument rien, je t'assure.

Il y eut un silence.

Maxime soupira.

— Je pense quelquefois, dit-il, que nous sommes de bien affreux scélérats, nous nous faisant un jeu de corrompre les femmes, et puis les écrasonc ensuite de nos mépris. Comment trouves-tu cela, toi ?

— Moi, j'avoue que j'y pense rarement. Ma foi ! je profite sans remords de la situation que nous font les préjugés. Chacun pour soi. C'est aux femmes à se défendre.

— C'est cela ! tu es de l'avis de cette mère qui disait : « J'ai lâché mon coq, gardez vos poules. » Oui, mais celles qui n'ont pas de mère pour les garder ; celles qui, instruites et fières comme Madeleine, sont dans une position inférieure et douloureuse, n'ont elles pas droit plus encore à notre respect ? Et quelle conduite tenons-nous envers ces pauvres filles qui ne peuvent vivre qu'à grand'peine de leur travail, et que nous achetons pour quelques pièces d'or ?

— Oh ! mais, mon pauvre Maxime, tu tournes à l'élégie, à la morale, à la tragédie; tu deviens impossible. Voyons! ce que je viens de te dire t'aurait il aussi guéri de Fossette ?

— Non, je pensais à Madeleine. Ton affreux sourire de tout à l'heure m'a ôté une illusion que j'avais.

— Quand je proteste...

— Je douterai toujours. Nous ne devrions jamais sourire ainsi en parlant de femmes.

— Mais comment peux-tu supposer ?... N'aimé- je pas Béatrix ?

— Je connais M. de Lomas pour un franc libertin. Là-dessus je vais arroser les fleurs de Fossette.

— Voilà pourtant à quoi sert la morale, dit Lionel. Nous la trouvons bonne pour les autres ; mais, pour nous, quand elle gêne nos inclinations, nous l'envoyons au diable. Allons ! bonne chance !

Maxime serra la main de Lionel, prit le pot d'azalée et monta dans un coupé qui stationnait à la porte, sans penser que Mme Daubré l'attendait dans une fiévreuse impatience.

XII

Béatrix, tourmentée par une secrète jalousie, avait écrit à Mme Daubré que Madeleine avait l'intention de la quitter, qu'elle le tenait elle-même de la mère Bordier. Cette lettre, rédigée avec une grande perfidie, laissait entendre que Madeleine se plaignait de Mme Daubré et de Jeanne. Béatrix gémissait d'une telle ingratitude, et engageait son amie, avec toutes sortes de périphrases jésuitiques, à se débarrasser au plus tôt d'une personne qui savait si mal apprécier ses bontés.

Cependant Mme Daubré eût résisté peut-être à toutes ces accusations si une lettre de Lucrèce à Lionel n'était venue précipiter le renvoi de l'institutrice.

Voici cette lettre, datée de Naples :

« Mon cher Lionel,

» Votre lettre a produit un effet inverse à celui que nous espérions en lisant cette histoire de promenade à la brune avec un médecin, histoire fort adroitement racontée du reste, Albert s'est écrié : « C'est » une calomnie ! Je savais bien qu'elle cou- » rait un danger. On veut la perdre. »

» Or, depuis la réception de votre lettre, il est plongé dans une telle mélancolie que je viens de lui offrir de rentrer en France. Il a accepté avec joie. Nous partirons donc dans deux ou trois jours. Il faut qu'à notre arrivée Madeleine ne soit plus chez votre sœur.

» LUCRÈCE. »

Lionel avait, pour obtenir le départ de Madeleine, un moyen qu'il tenait en réserve. Il résolut de l'employer, puisque l'histoire du docteur Aubert n'avait pas réussi.

On se le rappelle, il avait autrefois surpris l'amour de Madeleine pour Maxime. Or, depuis le matin même, il pouvait croire que Maxime, lui aussi, aimait Madeleine.

Dans l'après-midi, à l'heure où il savait l'institutrice et les enfants aux Tuileries, il entra chez sa sœur.

Mme Daubré, vêtue avec une très-grande coquetterie, se tenait au salon. A chaque coup de sonnette, elle prêtait l'oreille et paraissait en proie à une vive angoisse. Depuis plusieurs heures elle attendait ainsi, et Maxime ne venait pas.

Lionel, avec sa perspicacité habituelle, devina les tortures de sa sœur. Il s'assit en face d'elle.

— Avez-vous vu beaucoup de monde aujourd'hui? demanda Mme Daubré, qui fit un effort pour parler, car elle se mourait.

En entendant un pas jeune dans l'anti-

Voir le numéro du 4 mars.

perpétuels de personnes et de programmes.

Les modifications incessantes des ministères sont la cause principale des désordres administratifs. Un nouveau Parlement seul peut remédier à cela. Le ministère actuel croit néanmoins de son devoir d'exposer ses idées.

Relativement aux finances, il pense que l'augmentation des recettes doit être cherchée dans les économies et dans la réorganisation des impôts. Le ministère présentera immédiatement le budget pour qu'il soit discuté sans retard.

L'inégalité des conditions économiques dans lesquelles se trouvent plusieurs provinces italiennes, surtout par rapport aux voies de communication, est, aux yeux du ministère, l'un des maux principaux de la situation.

Le projet de loi concernant la liberté de l'Eglise a éveillé des doutes qu'il importe de détruire. Si une discussion s'engageait à cet égard, le ministère pourrait fournir beaucoup d'explications et calmer beaucoup de craintes.

» L'Italie a le bonheur de voir que la seule question politique qui lui reste à résoudre est intimement liée à la grande question sociale des rapports entre l'Eglise et l'Etat.

Prusse.

On écrit de Berlin :

Il paraît positif que le roi ouvrira en personne la session du Reichstag. Les membres de la conférence fédérale reviendront à Berlin le 22, et ils assisteront à la séance d'ouverture.

Il avait été question d'inviter aussi les souverains des Etats alliés ; mais ce projet paraît abandonné à l'heure qu'il est.

Le prince Frédéric-Charles acceptera probablement le mandat qui lui est offert au Parlement. Le général Moltke a été élu trois fois ; le général Vogel de Falkenstein deux fois.

M. de Bismark a été élu dans la province de Saxe, ainsi que le général de Roon. Le comte de Lippe, ministre de la justice, et le comte Eulenbourg devront se soumettre à des élections supplémentaires. En Prusse, il y aura en tout 33 élections supplémentaires.

On calcule que sur les soixante députés qu'envoient au Parlement les Etats alliés du Nord, trente-cinq appartiennent au parti libéral, sans compter les élections supplémentaires dans lesquelles deux candidats libéraux se disputent le terrain.

Autriche.

La Chambre des députés s'est réunie à Pesth, le 18 février pour entendre la lecture du rescrit royal. Le rescrit fait droit à la demande d'ajournement de la patente relative à l'organisation militaire, en la renvoyant à la Diète pour y être traitée constitutionnellement.

Le rescrit promet le rétablissement de la Constitution, l'installation d'un ministère hongrois sous la présidence du comte d'Andrassy. Le rescrit a été accueilli par des acclamations enthousiastes.

Le président a proposé d'envoyer une députation pour remercier Sa Majesté. Le comte d'Andrassy a promis de présenter bientôt la liste des membres du cabinet.

Les journaux russes qui ont, paraît-il, le talent de lire entre les lignes, ont découvert que le discours de l'Empereur Napoléon à l'ouverture des Chambres reconnaissait la justice de la politique *traditionnelle* de la Russie en Orient et que le cabinet des Tuileries s'était enfin décidé à entrer dans les vues de la cour de St-Pétersbourg au sujet de la Turquie.

Aujourd'hui que nous connaissons et le discours entier du Souverain de la France et l'exposé de la situation de l'empire présenté aux Chambres par son gouvernement, nous pouvons juger en connaissance de cause si ces deux documents sont ou non de nature à favoriser la politique de la Russie.

Mais avant d'entrer dans cet examen nous essaierons de définir, l'histoire à la main, ce qu'on est convenu d'appeler, depuis plus d'un siècle, la politique traditionnelle du cabinet de St-Pétersbourg en Orient. Dès l'établissement des premières relations entre l'Empire Ottoman et la Russie, on voit percer dans les pièces émanant de la chancellerie de cette dernière puissance et qui ont été livrées à la publicité, la ferme intention d'étendre sa domination depuis le détroit de Béring jusqu'au cap Matapan. Le plan était trop vaste pour ne pas attirer de bonne heure l'attention des puissances occidentales et de l'Autriche surtout qui ne s'accommodait guère d'un si puissant voisin. Aussi la diplomatie russe, dont on connaît l'habileté proverbiale, pour ne pas éveiller les soupçons de ses adversaires, eut-elle recours à d'autres moyens qui, quoique lents, étaient cependant de nature à la mener au but qu'elle poursuivait depuis si longtemps et avec une persistance si inouïe. Au lieu de casser les vitres, elle imagina d'affecter une très grande amitié pour la Turquie, d'abord pour la détacher entièrement des puissances occidentales, ses alliées les plus désintéressées, et ensuite pour donner libre carrière, sans craindre la concurrence de personne, à ses projets ambitieux.

Le point vulnérable, la Russie a été une des premières puissances à l'apercevoir. C'était son intervention dans les affaires intérieures de la Turquie, intervention qu'elle tendait à ériger en principe. Ainsi après de longs efforts, le cabinet de St-Pétersbourg parvint enfin à se faire concéder le droit de parler, dans certains cas déterminés — en matière de religion, par exemple, — en faveur des populations orthodoxes de l'Empire. A chaque nouvelle guerre et par conséquent à chaque renouvellement de traité, la Russie trouvait moyen de donner à ce droit une plus grande extension, si bien qu'à la fin elle exerçait sur les chrétiens une espèce de protectorat qui constituait presque un Etat dans l'Etat.

Cette politique devait fatalement porter ses fruits ; son but était de tracer une ligne de démarcation très déterminée entre l'élément musulman et l'élément chrétien et les rendre à jamais irréconciliables ; la religion était surtout l'arme qu'elle employait de préférence, le développement des diverses nationalités n'entrant point dans ses vues. Ainsi le cabinet de St.-Pétersbourg, dans sa haute sollicitude pour les Chrétiens, ne manquait jamais d'obtenir, en leur faveur par des traités solennels et qu'on avait soin de publier dans toute l'étendue de l'Empire, des concessions de la plus haute importance, et cela dans le but, bien entendu, de se concilier les sympathies des populations dont elle comptait se servir, en temps voulu, comme d'instruments aveugles dans la réalisation de ses projets. Mais toutes les fois qu'il s'agissait de traduire en faits ce qu'on appelait à cette époque, dans le langage officiel, les privilèges et les immunités des Chrétiens, la Russie était la première à insinuer au Divan de ne rien précipiter, si bien que les Chrétiens, ignorants de ce qui se passait derrière les coulisses, croyaient — et les agents russes ne manquaient pas de les confirmer dans cette opinion — que la Sublime Porte, malgré ses engagements formels envers la Russie, ne voulait point entendre parler de concessions à accorder.

Ces manœuvres éloignaient de plus en plus, au lieu de les rapprocher, le Chrétien du Musulman, et la Russie spéculait à son aise sur cette discorde qui devait tôt ou tard amener de graves complications dont elle se réservait de tirer un bon parti. Mais fort heureusement le Sultan Mahmoud et les hommes qui dirigeaient son gouvernement comprirent cette tactique et voulurent déjouer les intrigues de leur puissant voisin. Il était un peu tard, il est vrai ; néanmoins les réformes proclamées par le Sultan et l'impression qu'elle produisirent sur les Chrétiens de l'Empire, ne furent pas regardées d'un œil favorable à St.-Pétersbourg. La diplomatie russe fit cependant bonne contenance et se promit d'agir plus énergiquement à la première occasion.

La mort du Sultan Mahmoud et l'avénement au trône de son fils Abdul-Médjid décida la Russie à rester pendant quelque temps dans l'expectative, tout en ayant les yeux ouverts sur les tendances de la politique du nouveau règne. Mais lorsque l'empereur Nicolas acquit la conviction que la Turquie ne voulait plus marcher à sa remorque et qu'elle mettait tout en œuvre pour reprendre sa liberté d'action, il imagina de frapper un grand coup et chargea le prince Mentchikoff d'une mission auprès du Sultan.

Les détails de cette mission et ses résultats sont trop connus pour que nous ayons besoin d'y revenir. Notre but a été de définir la politique *traditionnelle* de la Russie en Orient jusqu'à l'époque de la guerre de Crimée. Nous croyons avoir atteint ce but. Il s'agit maintenant d'examiner si l'empereur Napoléon et Son Auguste alliée, la Reine Victoria, qui ont entrepris la guerre de 1855 aux prix de tant de sacrifices, précisément pour combattre cette fameuse politique *traditionnelle* de la Russie, en reconnaissent aujourd'hui la justice par les discours qu'ils ont prononcés à l'ouverture de leurs Parlements respectifs.

Pour notre part, nous n'avons rien trouvé de pareil, n'en déplaise aux feuilles russes, dans les deux documents dont il s'agit. Au lieu de cela nous y lisons que c'est le cabinet de St-Pétersbourg qui partage la manière de voir de la France et de l'Angleterre dans les affaires d'Orient. Or la politique de ces gouvernements en Turquie n'est pas difficile à deviner, elle est nettement définie dans le traité de Paris ; elle a pour but d'empêcher toute intervention étrangère entre la Sublime Porte et les sujets du Sultan, ce qui nous semble diamétralement opposé aux principes qui servaient de base à la politique traditionnelle de la Russie en Orient.

Si la Reine d'Angleterre ou l'Empereur des Français avait laissé au moins entrevoir la possibilité d'une modification du traité de 1856 en faveur de la Russie, nous aurions compris la joie des organes de St-Pétersbourg, partisans chaleureux, paraît-il, de l'ancienne politique. Mais rien de tout cela ; et d'ailleurs n'allons pas si loin ; suivons pas à pas la politique inaugurée par l'Empereur Alexandre dans nos affaires et l'attitude de ses représentants à Constantinople, et nous aurons tout lieu de nous persuader que la cour de Russie a abandonné entièrement ses anciens projets sur l'Empire Ottoman. Une des meilleures preuves de ce que nous avançons est qu'aujourd'hui elle se rapproche de la politique anglo-française dont la principale base est, comme nous l'avons déjà dit, le maintien et l'application dans toute son étendue du principe de non-intervention dans l'administration intérieure de notre pays.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

Paris, 22 février.

Quoique les faits succèdent aux faits depuis la semaine dernière, la sensation produite par le discours impérial est loin de s'être calmée, et l'on peut même dire que tous les faits qui l'ont suivi, en lui servant pour ainsi dire de commentaire, viennent chaque jour raviver l'émotion qu'il a causée. L'attention publique est vivement surexcitée et se partage entre la politique intérieure et les questions extérieures. Des unes et des autres je vous parlerai, mais en vous rappelant d'abord ce que je vous ai dit dans ma dernière correspondance de la grande réserve qu'il faut observer à l'égard des renseignements fournis par les unes et les autres et des intentions que l'on prête au gouvernement. Si l'on jugeait dès à présent de celles-ci par celles-là, on s'exposerait à porter des jugements téméraires. Ce que je tiens avant tout à vous faire connaître, c'est la situation de l'esprit en France, et l'on ne peut mieux l'apprécier qu'en étudiant l'effet produit sur eux par tous ces renseignements plus ou moins exacts, ce qui importe peu pour l'instant. Laissons dire les journaux, mais voyons par l'effet que produit telle nouvelle donnée sous forme dubitative, l'impression qu'elle laisserait, si elle venait à se réaliser.

D'abord, et pour ma satisfaction de correspondant, je vous ferai observer que ce que je vous avais dit par avance du langage impérial relativement à la question d'Orient, s'est trouvé confirmé tant par le discours de l'Empereur que par le Livre Jaune.

La première séance des Chambres a eu lieu vendredi dernier. Au Sénat, M. le président Troplong a prononcé une sorte de discours nécrologique embrassant l'éloge de plusieurs sénateurs qui sont morts dans le courant de l'année.

Au Corps législatif, M. Walewski a prononcé un discours qu'on peut considérer comme un commentaire libéral et une apologie du discours impérial. Accueilli par des applaudissements, il a été interrompu une fois par M. Glais Bizoin, le plus intrépide interrupteur de la Chambre. Le lendemain, ce député inaugurait le rétablissement de la tribune en venant y expliquer son interpellations. L'adresse étant supprimée, a-t-il dit, et la représentation nationale n'ayant plus le droit de critiquer le discours impérial, l'éloge doit être interdit à toute voix dans l'enceinte législative, si autorisée qu'elle soit.

Cette explication n'a pas été fort goûtée de toute la majorité, et il importe de constater ici que cette majorité jadis si unie et si bien disciplinée, commence à se fractionner. Une partie s'en montrée disposée à seconder les intentions libérales du gouvernement, et à faire honneur à l'appel que lui a adressé l'Empereur. L'autre veut, au contraire, réagir contre des tendances qui l'effraient. Il paraît donc évident que le tiers-parti, naguère si peu nombreux, s'augmentera et se fortifiera par l'adjonction de la majorité franchement résolue à suivre le gouvernement dans sa nouvelle voie.

A ce point de vue, la confiance publique ne pourrait que se montrer satisfaite de l'attitude prise par la Chambre; malheureusement un fait grave est venu prouver que la majorité réactionnaire était encore la plus puissante. Il s'agissait de nommer samedi les secrétaires du Corps législatif, et il est d'usage en pareil cas que la minorité soit au moins représentée au bureau par l'un de ses membres: c'est une garantie d'impartialité qu'on ne néglige jamais de lui donner.

Cette année, la majorité, voulant sans doute que ce choix fut une protestation, a nommé tous les secrétaires sortis de ses rangs, et a écarté M. Martel, qui appartient au tiers parti, et M. Magnin, qui fait partie de l'opposition, de sorte qu'elle seule est représentée au bureau.

Voilà donc les partis nettement dessinés à la Chambre, d'un côté la majorité, de l'autre l'opposition, et au centre le tiers-parti ayant à sa tête M. Olivier.

Le gouvernement, lui, est officiellement représenté d'une part par les personnages qu'à désignés le décret du 5 février, et de l'autre par MM. Baroche et Forcade de la Roquette dont la mission spéciale durera autant que la session actuelle, tant au Sénat qu'au Corps Législatif.

Je vous ai dit dans une précédente lettre, en analysant l'acte du 19 janvier et en appréciant les diverses manifestations de l'opinion, que nous ne pourrions préférer le régime nouveau au régime supprimé qu'autant que les nouvelles lois seraient elles mêmes libérales, et qu'on ne pourrait complétement s'applaudir des conditions faites par le décret à la presse qu'autant qu'on les connaîtrait officiellement. On ne les connaît pas encore, et s'il fallait s'en tenir aux informations des journaux, on devrait presque regretter le système administratif du bon plaisir. La nouvelle loi, selon certaines de ces informations, autoriserait, après la constatation de deux délits, les tribunaux à prononcer la suppression du journal. Tout journaliste, condamné pour délit de presse serait privé, pendant cinq ans, de ses droits électoraux. Enfin un député compromis dans un délit de cette nature, perdrait *ipso facto* le bénéfice de l'inviolabilité parlementaire et serait traduit, comme un simple mortel, devant les tribunaux. Il y aurait dans cette sorte de déchéance appliquée au député et au journaliste une flétrissure légale plus dure que l'arbitraire administratif. Je laisse de côté certains détails relatifs aux conditions matérielles faites à la presse, et je dirai seulement qu'en ce qui concerne le timbre l'émoi est si grand que les journalistes de province se sont rendus à Paris et ont nommé un comité chargé de défendre leurs intérêts, de rédiger un rapport et de demander au gouvernement de ne pas leur imposer un droit de timbre plus élevé qu'aux journaux de Paris qui ne paieraient plus que quatre centimes pour les feuilles quotidiennes, et deux centimes pour les feuilles littéraires paraissant plus de trois fois par semaine. Les autres seraient exemptes du timbre.

Vous voyez donc déjà qu'il ne faut accepter que sous bénéfice d'inventaire les renseignements de la presse, et j'aime à croire qu'elle n'est pas mieux informée sur ce qui concerne la loi sur le droit de réunion. D'après une feuille parisienne, les citoyens pourraient se réunir, en temps ordinaire, sous la surveillance d'un agent de l'autorité, pour discuter sur toute question autre que les questions politiques, des impôts existants ou d'économie sociale. Toutes ces restrictions réduisaient à bien peu de chose le droit de réunion qui ne prendrait une importance relative qu'à l'époque des élections. Vous comprenez sans peine qu'en présence de pareilles informations, l'opinion publique aime mieux se tenir sur la réserve, car, si elle devait les accepter comme exactes, elle regretterait que le gouvernement se fût si vite ravisé et eût repris d'une main ce qu'il avait donné de l'autre.

Nous serons, du reste, bientôt fixés à cet égard; car le Conseil d'Etat n'attend plus que le rapport des commissaires spéciaux sur les projets de loi dont la discussion lui a été confiée par le gouvernement. M. Pinard a été désigné pour faire le rapport sur la loi de la presse, et M. Chassagne Goyon, celui sur la loi relative au droit de réunion. Quant au projet de loi sur la réorganisation militaire, c'est le général Allard qui sera rapporteur. Le quatrième et dernier projet, enfin adopté donnera, en cas de guerre, une armée de 1.460.000 hommes. La durée du service actif sera de cinq ans, et de neuf ans dans la garde nationale mobile. La durée du service dans la réserve sera de cinq ans aussi, et de quatre ans ensuite dans la Garde nationale. Voilà ce qui se dit à cet égard; mais nous le saurons mieux bientôt.

NOUVELLES LOCALES.

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que M. de Bonnières, qui a rempli plus d'une fois ici les fonctions importantes de chargé d'affaires de France, vient d'être décoré de l'ordre Impérial du l'Osmanié de 2me classe.

—

Nous apprenons que S. M. le Sultan, pour donner à M. Pisani, 1er drogman de l'ambassade anglaise, une preuve de la satisfaction, a envoyé à madame sa fille un magnifique présent à l'occasion de son mariage.

—

La belle tribu du Muntefik, qui se trouve à l'ouest de Bagdad et qui s'étend jusqu'aux

---

chambre, elle avait cru que c'était Maxime. La déception lui avait causé comme une défaillance.

— Non, quelques amis seulement, répondit Lionel négligemment. J'ai vu Maxime ce matin.

— Ah ! fit Mme Daubré d'une voix étouffée ; et comment va il ? Vous a-t-il dit qu'il viendrait nous voir.

— Non, mais il m'a beaucoup questionné sur Madeleine. Autrefois déjà, j'avais cru remarquer entre eux quelques intelligences. J'avais même supposé que Maxime ne venait aussi souvent vous voir qu'entraîné par un penchant secret pour votre belle institutrice. Mais je croyais Maxime trop léger pour éprouver jamais une passion bien sérieuse. Pourtant, je me trompais. C'est un culte qu'il a pour Madeleine. Il vient de m'en parler avec une admiration, un enthousiasme ! J'en étais stupéfait. Je n'aurais jamais cru qu'un homme aussi sceptique pût éprouver pour une femme une telle vénération et en même temps un tel amour.

Mme Daubré ne répondait pas. Elle avait d'abord écouté, palpitante, et puis peu à peu, par l'effort même qu'elle faisait pour dominer son émotion, elle s'était évanouie.

Comme l'appartement commençait à devenir sombre, Lionel ne s'en aperçut pas immédiatement. Mais surpris de l'immobilité de sa sœur, il l'appela en lui secouant doucement le bras.

Ayant repris ses sens Mme Daubré se fit porter sur son lit ; puis elle s'informa de l'heure.

Il était cinq heures.

Si M. Borel vient, ordonna-t-elle, vous lui direz que je suis sortie.

Mais Maxime ne vint pas.

Le lendemain, Mme Daubré manda Madeleine dans sa chambre.

— Mademoiselle, lui dit-elle froidement, vous m'avez manifesté à Lille le désir de nous quitter. J'ai reçu, il y a quelques jours, une lettre de Béatrix qui m'apprend que depuis longtemps vous vous trouvez malheureuse dans ma maison. Je ne veux donc point vous retenir chez moi malgré vous. Vous pouvez chercher une autre position. Moi, de mon côté, je me suis enquise d'une autre institutrice.

— En effet, madame, repartit Madeleine, j'ai pu dire que j'avais le projet de vous quitter. Toutefois, je me suis plainte, non de vous, madame, mais seulement de mes fonctions qui n'étaient pas selon mes goûts. L'attachement que vous m'avez montré insistant pour me retenir, m'avait déterminée à rester.

Mme Daubré arrêtait sur Madeleine un regard haineux. Jamais elle ne l'avait trouvée plus belle, plus fière, plus digne d'amour. En cet instant, elle la détestait. Elle ne résista pas au désir de se venger en l'humiliant, en la faisant souffrir aussi. Elle lui reprocha son excusion dans les *courettes* de Lille.

Madeleine raconta avec simplicité sa rencontre avec le docteur Aubert chez la mère de Geneviève.

— Il est tout naturel que vous vous disculpiez, repartit Mme Daubré ; si c'est un hasard, comme vous le dites, ce hasard est fort malheureux. Je le regrette : mais toutes les apparences étaient contre vous. Je dois tenir compte de l'opinion du monde. Enfin, mademoiselle, savez-vous encore de quoi l'on vous accuse ? D'avoir une intrigue avec M. Maxime Borel.

Madeleine rougit. Et, comme Mme Daubré la regardait en face, elle se troubla.

— Je veux bien croire que cette affection remonte à votre séjour dans la famille Borel, et qu'elle avait le mariage pour but, dit encore Mme Daubré, qui eut sur les lèvres un sourire dédaigneux.

Au premier instant, Madeleine, bouleversée par cette accusation, ne répondit point. Elle pensait que la famille Borel avait peut être découvert son amour pour Maxime, et que c'était la cause de l'hostilité qu'elle lui avait témoignée dans les derniers temps.

— Sans doute, reprit Mme Daubré avec le même ton nuancé de mépris, jusqu'à un certain point, vous êtes excusable. Il n'est pas étonnant que vous ayez cherché à épouser M. Maxime Borel, C'était pour vous un brillant mariage.

Devant ce reproche de calcul ambitieux, la fierté de Madeleine se révolta.

— C'est absolument faux, madame, je n'ai jamais songé à éponser M. Borel. Est-ce encore Béatrix qui vous a dit cela ?

— Non, mademoiselle, c'est une autre personne parfaitement renseignée, et tout à fait digne de foi.

— Mais au moins sur quels faits repose cette accusation, et qui la porte contre moi ? Est ce M. Maxime Borel ? Ne serait-ce pas plutôt M. de Lomas ?

— On m'a recommandé la discrétion ; je ne vous dirai rien.

— Alors, madame, devant une affirmation sans preuves, je n'essayerai pas de me disculper. D'ailleurs, je ne m'abaisserai pas à me défendre contre une semblable calomnie. Ce soir même je quitterai votre maison.

— Vous pouvez attendre d'avoir trouvé une autre place, dit Mme Daubré.

— Non, madame, je ne resterai pas vingt quatre heures dans une maison où je suis ainsi soupçonnée.

— Pouvez-vous donc affirmer que vous n'aimez pas M. Maxime Borel ; que vous ne l'avez jamais aimé ? demanda Mme Daubré, ébranlée par la fierté de Madeleine.

— Je ne dois compte de mes sentiments à personne, répondit la jeune fille avec hauteur.

Elle sortit, monta dans sa chambre où elle fondit en larmes.

Ce n'était donc pas assez d'être pauvre, de souffrir par le cœur, de souffrir dans sa liberté et dans sa dignité ! Il fallait encore qu'elle fût indignement outragée, et par qui? par une femme sans honneur, sans vertu, qui mentait au monde et trompait son mari ! Mais cette femme avait sur elle droit de surveillance et de réprimande. Et qu'est-ce qui le lui donnait, ce droit ? Etait-ce un mérite réel ? Non le hasard de la fortune.

Cependant, bien que Madeleine eût souffert dans la maison de Mme Daubré, elle ne la quittait point sans quelques regrets. Les larmes de Jeanne, qui ne voulait pas la laisser partir, lui déchirèrent le cœur ; mais par fierté, elle n'en laissa rien paraître.

— Décidément, fit observer à dîner Mme Daubré, cette fille n'a pas d'âme. Elle s'est séparée de Jeanne sans verser une larme. Nous qui avons eu tant de bontés pour elle...

— Il en est ainsi, repartit Lionel, de toutes les femmes chez lesquelles l'intelligence prend un développement excessif : l'esprit tue le cœur.

— Vraiment, ajouta Mme Daubré, je suis de l'avis de ceux qui regardent ces prétendues femmes supérieures comme des monstruosités.

(Sera continué demain.)

environs d'Alep et de Mossoul était encore dernièrement dans un état de révolte. Les caravanes étaient arrêtées et le vol s'exerçait même près des villes. Par son énergie le gouverneur général de Bagdad vient de soumettre cette tribu à son autorité. D'après le rapport de S. Exc. et pour récompense de leur obéissance, le Cheik Nassiri Sadoun et Tahr Aali, ancien chef de la tribu, ont reçu de la Sublime Porte le grade de *Mirelumer*.

—

Nous apprenons que S. S. Pie IX, en témoignage de sa satisfaction pour les travaux de la Conférence Sanitaire Internationale de Constantinople, vient d'envoyer à S. Exc. Salih effendi, 1er délégué du Gouvernement Ottoman, un superbe camée monté en or orné de diamants et portant l'effigie de Sa Sainteté.

S. S. a en outre nommé commandeurs de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, M. le Dr Bartoletti, 2me délégué ottoman et M. le Dr Ignace Spadaro, 2me délégué du Saint-Siège.

MM. le Dr Naranzi et le baron de Collongue, secrétaires de la Conférence, ont reçu les insignes de 3me classe de l'Ordre du Mérite de Pie IX.

NOTIFICATION.

La Municipalité du VIme Cercle informe MM. les électeurs que dans l'Assemblée de samedi 2 mars (18 février) il a été décidé, que tout contribuable payant 1000 piastres et au dessus de contribution annuelle immobilière, ayant qualité d'électeur par décision supérieure, devra envoyer à l'Hôtel Municipal son vote, par lui signé et sous enveloppe.

Chaque vote électoral doit être une liste composée de 36 personnes parmi les électeurs dont 12 musulmans, 12 sujets ottomans (non musulmans) et 12 sujets étrangers.

Les listes seront reçues jusqu'à vendredi soir 8 mars (24 février) prochain et le dépouillement du scrutin aura lieu le lendemain à midi en présence d'une commission nommée à cet effet.

Hôtel-Municipal, le 3 mars (19 fév.) 1867.

Le président ad intérim,
MEHMED.
Le secrétaire-général
D. YÉNIDUNIA.

CIMÉTIÈRE CATHOLIQUE LATIN A FERI-KEUÏ.

Le délai des cinq années accordé, à partir du 1er mai 1862, aux familles ayant des sépultures dans le second carré de gauche du Cimetière, expirant au 1er *mai prochain*, la Commission rappelle cette décision à qui de droit, pour telles mesures que les intéressés pourraient avoir à prendre à cette occasion. Au bout de ce terme l'administration prendra les dispositions relatives nécessaires afin de procéder au nivellement de cette partie du cimetière, la seule qui, pour les motifs ci-dessus énoncés, n'ait pas été remanié jusqu'à présent au niveau général et définitif.

Péra, le 1er mars 1867.

AVIS.

Jeudi, 23 février v. s. commencera au Ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture des objets suivants :

13000	pics de sof noir.
30000	pics de spinato.
7000	pièces de toile grosse de coton.
200000	pics de cordonnet dit *Ot tokmaklu prachol*.
61000	pics de canevas,
500000	pics de toile en fil.
70000	pics de madapolam blanc,
1200000	paires agraffes (tel koptcha),
70000	boutons en métal, à Croissant.
13000	boutons en métal à Croissants petits.
80000	boutons en os,
15000	boutons en caramandol noir,
7000	ocques de coton,
160000	boutons en fer,
7000	paires de guêtres blanches,
4000	cols,

et une grande quantité de rubans et soutache (tchita) de diverses qualités pour garniture d'habillements militaires.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari Choura le jour sus-indiqué, à six heures à la turque.

Séraskérat, le 18/2 mars 1867.

AVIS.

Samedi, 25 février (v. s.), aura lieu au Ministère de la guerre, l'adjudication de la fourniture de quatre vingt mille pics d'*Abba* bleu de Philippopoli.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

Séraskérat, 18/2 mars 1867.

FAITS DIVERS.

—

Vous avez su par cœur ce joli poëme d'Andrieux qui a pour titre *le Meunier de Sans-Souci* et a immortalisé chez nous les débats avec Frédéric le-Grand de ce petit paysan, qui savait si bien qu'il y avait des juges à Berlin.

.... Ce sont là jeux de prince.
On respecte un moulin, on vole une province.

Eh bien ! le vent n'a pas respecté ce qu'avait laissé debout le bourru bienfaisant de Potsdam : une violente rafale vient de jeter bas le légendaire moulin de Sans-Souci.

C'est une victoire posthume de Frédéric-le Grand.

Elle m'a rappelé un mot très fin d'un courtisan à qui Louis XIV faisait admirer les splendeurs toutes récentes de son Versailles.

— Tenez, disait le roi, où vous voyez cette magnifique fontaine, il n'y avait qu'une masure et le vent.

— Oui, Sire !... Le vent y est toujours ! répondit le courtisan.

—

Ce pauvre X..., — qui a eu le malheur d'épouser la femme de Socrate, — tâche de l'amadouer par d'incessantes chatteries et de perpétuelles offrandes.

Hier, je le rencontre, tout souriant, tout empressé, un paquet dans la main.

—Et où courez vous ainsi ? demandai-je.

— Chez moi, mon ami, chez moi.... Je porte ceci à ma femme... un cadeau... une surprise,..

— Est-il indiscret de vous demander en quoi la surprise consiste ?

— En une magnifique chaîne d'or... un tour de cou numéro un... Va-t-elle être assez heureuse, cette pauvre Xantippe!... Eh bien ! à quoi pensez-vous donc ? me demanda le bon mari en remarquant mon impassibilité.

— Je pensais... qu'un mors doré ne rend pas la monture meilleure !

—

Un mot qui accompagne un bois de M. Bertall dans l'*Illustration*. Appliquez-le à Cora Pearl ou à qui vous voudrez :

..... Elle a du chien.

— Elle a du chien, c'est possible, mais pas pour la fidélité.

—

Passim dans la *Lune* :

Un bohème débraillé se prétendait reçu dans la meilleure société.

— C'est comme si j'allais tous les deux jours dans le monde, disait-il, puisque je suis quotidiennement dans le demi.

—

Il pleuvait à torrents. Un monsieur s'élance dans un cab, et se fait conduire jusque Avenue-road. Il s'aperçoit en route qu'il a oublié sa bourse. Comment faire ?

Arrivé dans Avenue-road, il descend et dit au cabman :

— Voudriez-vous me passer une allumette ? j'ai laissé tomber un souverain dans le cab.

Ces mots n'étaient pas plus tôt prononcés que le cocher cinglait un solide coup de fouet à son cheval, et disparaissait ventre-à-terre derrière un tournant.

Avis aux personnes qui voudraient tenter l'honnêteté des cabmen de Londres.

—

M. Arnold Mortier, de l'*Europe*, recommande le jeu de la corbeille aux gens qui veulent s'amuser en société. C'est peu compliqué.

Prenez deux corbeilles ; jetez dans l'une des carrés de papier, sur lesquels vous aurez eu soin de mettre les noms d'hommes ou de femmes célèbres, dans l'autre des carrés de papier sur lesquels se trouveront des proverbes, des refrains connus, des *scies* bien répandues. Prenez au hasard un papier dans l'une, et l'autre de ces deux corbeilles, puis réunissez le nom au dicton. Vous obtiendrez parfois des effets comiques et réellement bizarres dont voici quelques échantillons.

Thiers.

On a souvent besoin d'un plus petit que soi.

Emile Ollivier.

Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant qu'il soit tué.

Louis Veuillot.

Rien n'est sacré pour un sapeur.

Theresa.

Confiteor !

Millaud.

Entrez ! bonnes d'enfants et soldats !

Ponson du Terrail.

La grammaire est l'art d'écrire et de parler correctement.

Octave Feuillet.

Orgeat, limonade, bière !

Alexandre Dumas.

Tel père, tel fils.

Etc.

—

La *Revue cosmopolite*, qui a changé déjà de format et d'aspect — en mieux du reste — publie une étude de madame Olympe Audouard sur la *Gazette de France*, où se trouvent des choses intéressantes. D'abord cette anecdote sur Renaudot, son fondateur :

Renaudot avait malmené le médecin Guy Patin, qui l'attaqua devant le parlement. Renaudot, très camus, perdit son procès et, fort penaud, descendait l'escalier du palais, lorsqu'il se trouva nez à nez avec son adversaire en belle humeur, Guy Patin va au devant de lui, lui serre la main et dit :

— Vous devez être enchanté, monsieur le gazetier.

— Je suis furieux, répond l'autre.

— Comment, diable ! répond Gruy Patin, vous entrez ici camus et vous en sortez avec un pied de nez, et vous n'êtes pas content ?

—

Je me permets de recommander spécialement le plat qui va suivre.

Dernièrement, nous écrit-on, je visitais un couvent situé dans le département de la Mayenne. Je ne vous le nommerai pas autrement.

Il s'y trouve des pères et des frères, ceux-ci sortis généralement d'une couche sociale assez inférieure. Je demandais à un de ces derniers quelques renseignements sur l'emploi de son temps. Il me répondit entre autre choses qu'ils passent le matin, en méditation, trois heures à la chapelle.

— Mais qu'est-ce que vous faites quand vous méditez ?

Il resta un moment interdit, puis il reprit avec sa voix nasillarde de paysan :

— Dame, monsieur, on baisse la tête, on ferme les yeux et on ne pense à *rin*.

—

Le cœur féminin étudié par Cham.

Un monsieur dîne avec une dame.

— J'ai cru que tu n'aimais par le gibier ?

— Non, mais maintenant c'est défendu.

—

A propos de la cérémonie d'ouverture des Chambres, on nous envoie ceci :

J'étais hier dans la cour du Louvre, au milieu d'une affluence considérable venue pour voir le défilé et que la belle journée et le chaud soleil augmentaient encore.

Deux Gavroches étaient près de moi ; l'un d'eux demande à l'autre :

— Sais-tu si c'est les municipaux ou la garde nationale qui fait la haie de ce côté ?

— J'sais pas, répond l'autre, y a trop d'monde, j'peux pas voir pus q'toi

L'Empereur paraît, les tambours battent et les commandements se répètent d'un bout à l'autre de la haie.

— A c'theure, j'suis sûr que c'est la garde nationale qui est devant nous, dit un des voyous, j'viens de reconnaître la voix d'mon charcutier.

—

Un homme affligé de deux pieds d'une dimension extravagante est assis sur l'impériale de l'omnibus.

Un gamin monte et en passant devant lui marche, sans y prendre garde, sur un cor qui orne l'invraisemblable extrémité du monsieur; celui-ci pousse un cri et un juron :

— S.... maladroit ! vous ne pouvez donc pas faire attention ?

Le gamin se retourne, et regardant avec stupéfaction les effroyables chaussures de l'homme :

— C'est donc à vous *tous* ces pieds-là ?

VARIÉTÉS.

GEORGE SAND.

—

(*Suite et fin*).

Le Rhône, se frayant un passage à travers le Léman pour courir se fiancer à la Méditerranée, et toujours reconnaissable à sa crinière d'argent au milieu des eaux endormies qu'il laisse à droite et à gauche, nous représente l'allure du style de George Sand. Comme un flot puissant précipité de sa source vers son embouchure, ce style a laissé leur vase aux mares du romantisme qu'il fut condamné à traverser de 1832 à 1836. Il a su se creuser un lit entre deux rives enchantées, toutes peuplées des histoires du cœur et des chimères du conte, —le conte parfois plus vrai et plus humain que les histoires.

Longtemps on a pu croire que George Sand était un écrivain original seulement dans la forme. Autant cette forme était nette, ferme et arrêtée, autant l'esprit qu'elle renfermait dans ses arêtes vives semblait irrésolu, fléchissant et prompt aux engouements passagers. On eût dit que l'écrivain n'avait d'idées que celles qu'il faisait siennes par une rare faculté d'assimilation, ou que lui imposaient tour à tour des admirations sans lendemain et des amitiés sans durée. J'ai comparé son style à un beau fleuve ; en suivant le fleuve dans les méandres qu'il décrit, rien n'est plus aisé (et au point de vue littéraire et moral, rien n'est plus curieux) que de voir se réfléchir dans ses eaux transparentes toutes les théories, tous les systèmes, et encore toutes les extravagances d'une époque affolée de rajeunissements, au point de prendre pour des idées neuves les fantômes du passé qu'elle évoquait et dont elle drapait le suaire à la mode du jour. L'illustre romancier compte pour sa part un grand nombre de ces fantômes placés sur les deux rives que bat le flot tourmenté de ses aspirations changeantes. L'œil le moins clairvoyant retrouve une ressemblance oubliée dans ces images que brise parfois le courant, et que le miroir mobile recouvre de ses plus étincelantes paillettes.

Voici un paysage qu'assombrit l'histoire et que dore la poésie : c'est la Venise des *Lettres d'un voyageur*. Tout près du touriste qui nous donne ses appréhensions de voyage, avez-vous remarqué ce jeune homme si fatigué et si distingué ? Il est blond comme un Anglais et nerveux comme une femme. Est-un poète ? Est-ce un dandy ? Il y a de ces deux travers-là dans toute sa personne. Il a posé pour le scepticisme et il en a été puni. Il a souffert de tout ce qu'il avait raillé et essuyé plus d'une larme furtive sous le masque de son ironie d'emprunt. Après avoir joué en acteur de génie cette comédie à la mode du désenchantement, la pièce finie, l'admiration des spectateurs s'est obstinée à ne voir en lui que l'attitude, la grimace et le costume du rôle. Son esprit devenu mur, son bon sens resté inaltérable, avaient beau protester, rien n'y fait. En vain était-il condamné à ne plus penser, à ne plus écrire, et, pour qu'on l'oubliât tout à fait, s'était-il endormi, comme un bourgeois faisant sa sieste, dans un excellent fauteuil *ganache* : l'obscurité n'a pas voulu de lui à sa mort. Le romantisme, qu'il avait renoncé et baffoué, dès l'année 1836, dans des lettres familières, a réclamé son cœur ; et ses contemporains l'on cousu dans le linceul de Byron, lui qui avait rêvé une sépulture modeste auprès de La Fontaine, son dernier maître et sa dernière et sincère admiration ?

Voici une figure pâle et maladive, affaissée plutôt qu'assise sur le rivage. Est-ce l'ombre charmante qui plane sur *Consuelo*? Voyons-nous passer, à demi dérobé aux yeux par un rideau de peupliers, le sauvage Bénédict aimé de la fière Valentine ? Faites silence, prêtez l'oreille, et cachez lui bien cette foule banale et meurtrière qui élève à l'artiste un piédestal dont elle fera plus tard un bûcher. Ses lèvres ne chantent pas ; elles confient à quelques oreilles d'élite un souffle harmonieux ; c'est le murmure de la harpe qu'un vent, venu des hauteurs, apporte à son âme, et que son génie fixera dans des œuvres trop rares, mais immortelles.

Mais le paysage s'assombrit, et le fleuve dont les eaux se sont chargées d'un limon jaunâtre en traversant des contrées désolées, ne va plus refléchir que d'opaques silhouettes. Ici l'avocat républicain du roman de *Simon* ; il fut sincère, il fut éloquent, et il parla un bien mauvais français. Plus loin, le rêveur, doux et inoffensif, dont le front est couronné des brouillards de la métaphysique et reflété dans les pages de *Spiridion*, fait descendre les ténèbres jusque dans un style tout lumière et tout cristal. Dans ce philosophe pauvre, qui fut un pauvre homme, une seule lueur traverse les ombres qui obscurcissent l'homme de bien.

Regardez, maintenant, sur la rive opposée, cette forme qui se dresse comme un remords : C'est le fantôme de l'orgueil blessé, qui a glissé de la foi au doute et du doute au blasphême. Il se sent foudroyé, mais il veut faire bonne contenance dans sa chûte, et, l'esprit de parti aidant, il finira par y trouver une attique populaire. Sa pensée se trouble dans une phrase calme, son génie éperdu dans la rébellion, son despotisme amer et contenu, se projettent en lignes tourmentées et sombres, dans un ou deux des beaux livres du romancier, mais plus particulièrement dans les *Lettres à Marie*. Paix à ce fantôme illustre et malheureux, qui a mérité d'être admiré et d'être plaint, car il a souffert comme Pascal, il a été humilié comme Rousseau, et il s'est peut être repenti tout bas comme Melanchton !

Le beau fleuve français, auquel j'ai comparé le style de George Sand, arrivé au-dessous du Fort-de-l'Ecluse, court avec une rapidité effrayante entre deux rives rapprochées en forme de précipice, et disparaît sous terre avec un bruit épouvantable. C'est ce qu'on appelle la *perte du Rhône*.

Les abîmes, les cataractes, la disparition momentanée au fond d'un gouffre... le génie de George Sand a passé par ces phases d'un pittoresque terrible. On a cru reconnaître le style du grand écrivain dans la rédaction d'un Evangile apocryphe, publié à une époque éloignée de nous, et qui effraya beaucoup les fidèles. Quand cela serait (et cela est !) le romancier des passions pouvait-il résister à la force du courant. Se perdre en compagnie du Rhône, c'était se perdre avec un certain éclat. Le Rhône, il est vrai, s'était grossi de bien des ruisseaux fangeux ! L'essentiel, c'est que, faisant comme le fleuve, sa trouée à travers la montagne, George Sand a reparu, calme discipliné, redevenu limpide, et baignant et fertilisant un véritable pays de fée, celui de la *Mare au Diable de la Petite Fadette*.

Disons les grands défauts après les grandes qualités. On ne saurait parler la langue de Rousseau sans en avoir l'enflure ; grâce à la sobriété de la langue qu'il parle, George Sand en préserve presque toujours son style, jamais ses idées ni ses sentiments. Voyez le maître et le disciple aux prises avec une fiction romanesque. Voici Valentine et voilà Julie : du moins vous le dites et je voudrais vous croire ; mais comment se fait-il qu'en cherchant une femme, je me heurte des deux côtés à une thèse sociale ? J'ausculte votre héroïne, monsieur Jean-Jacques ; son cœur ne bat pas ! Je regarde au fond de vos tableaux, mon ami George : rien d'humain ne s'y agite, ni la vie éternelle, ni les mœurs d'une époque, et je n'y sens passer que le frisson de votre éloquence. Un peu de vent ! c'est donc là le dernier mot de votre orgueilleuse philosophie ?

L'auteur d'*Indiana*, après l'auteur de la *Nouvelle Héloïse*, a imaginé un forfait qu'il attribue à la société civile et chrétienne ; ce crime abominable, c'est l'amour égorgé par le mariage. Tous deux ont dépensé à cette démonstration une rare puissance, tous deux ont passionné un siècle positif avec le même paradoxe amoureux. Mais ni le père de Julie ni le poëte de Lélia ne se trouvaient convenablement placés pour juger et condamner un ordre social fondé sur le mariage : l'un n'était plus au point de vue, et l'autre n'a jamais pu s'y placer.

Dans un art d'imitation comme le roman, ce n'est ni le lyrisme ni l'éloquence, mais la vérité, observée sans passion de sectaire, qui donne la vie aux productions de l'esprit. La *Manon Lescaut*, de l'abbé Prévost, est immortelle. Quelques parties de la *Marianne*, de Marivaux, se liront toujours avec plaisir. « Le *Père Goriot* sera toujours le *Père Goriot*, » a dit Stendhal. — La *Nouvelle Héloïse*, dévorée en son temps, traduite en toutes les langues, et si profondément oubliée de nos jours, m'apprend le sort qui est réservé aux puissantes chimères enfantées par une femme de génie.

Mais ce génie sauvera George Sand d'une destruction totale. Le dernier-né de Jean-Jacques Rousseau suivra jusqu'au bout la destinée de son père, si orgueilleux et si humilié ! Le souffle d'inspiration sincère, qui a traversé les premiers livres des *Confessions*, emportera dans son tombeau de gloire les belles pages d'*André*, de *Mauprat* et de la *Petite Fadette*, (*Epoque.*)

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS
Coupon détaché

Ouverture du 4 mars	34	02
Clôture du 4 mars	34	02

—

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 4 mars.

Londres 3 m. d. p. Liv. st.	aucune opération.
Marseille, 3 m. date 1 Liv. T.	23 20
Paris,	

Télégramme Officiel

—

De Londres 4 mars.

Dette Générale, ouverture	31
» » clôture	31 1/8

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 4 mars.

ODESSA, le bat. à vap. rus. *Grand duc Michel*, cap. Schelting, div.
— le bat. à vap. aut. *Jonio*, c. Giurovich, div.
TRIESTE, le bat. à vap. aut. *Archid. Maximil.*, cap. F. Forti, ayant touché Corfou, Syra, Smyrne, Metelin, Dardanelles et Galipoli, divers march. et 120 passagers.
ALEXANDRIE, le bat. à vap. égyp. *Nezille*, cap. Ismaïl bey, ayant touché à Smyrne, Dardanelles, et Galipoli, div. march. et 87 passagers.

Départs du port du 4 mars.

TREBISONDE, le bat. à vap. fran. *Mitidjah*, cap. Trebuchet, divers.
DANUBE, le bat. à vap. fran. *Balkan*, c. Cain, div.
PANDERMO, le bat. à vapeur angl. *Eagle*, cap. Jacobi, divers.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 4 mars.

SMYRNE, br. hel. *Eftikhia*, c. Sinas, lest.
VATHI, br. sam. *Evanghelistria*, c. C. Andreu, lest.

DEPARTS du 1er mars.

DANUBE, br. hel. *A. Nicolaos*, c. J. Levandis lest.
— br. hel. *Eftikhia*, c. G. Filinis, lest.
— br. hel. A. *Caterina*, c. M. Grigoriu, lest.
— br. hel. A. *Spiridon*, c. J. Catzimba, lest.
KERASONDE, br. rus. *Aristotelis*, c. P. Jana, lest.
MER-NOIRE, bk. pr. *Paulina*, c. W. Kruger, lest.
— bk. aut. *Catterina Stuch*, c. Rotta, lest.
FALMOUTH, bk. ang. *Neuton*, c. R. Dangthy, blé.

Dépêches Télégraphiques.

—

(*Agence Reuter.*)

Londres, 4 mars, 10 h. 11 m. matin.

Une crise ministérielle a éclaté, causée par les différends sur la réforme.

Carnarvon, Cambourd et Peel sont démissionnaires ; Richmond, Northcote et Pakington leurs succèdent. M. Corry est nommé à la marine ; M. Cave au commerce.

—

(*Agence Havas.*)

Paris, 4 mars, 6 h. matin.

Londres, 5 mars.—Les ministres Carnarvon, Cranbomrne et Peel ont donné leur démission à la suite du vote de samedi.

New-York, 5 mars. — Une mésintelligence croissante règne entre Johnson et le Congrès.

—

Vienne, 4 Mars, 6 h. 15 m. soir.

Cours du 4 Mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (Clisse)	ouvert.	31 45
		cloture	31 35
	LONDRES ..	ouvert.	31 1/8
		cloture	— —
Emprunt Ottoman...		ouvert.	241 25
		cloture	241 25

CHEMIN DE FER OTTOMAN
de Smyrne à Aïdin
de Sa Majesté Impériale le Sultan.

—

Il est donné avis par le présent que la dix-huitième Réunion semestrielle ordinaire des Actionnaires de cette Compagnie, aura lieu à London Tawern, Bishopogate-street, le vendredi 29 mars prochain, à 2 heures précises, à l'effet de recevoir le rapport des administrateurs, l'état des comptes et la balance au 31 décembre 1866, de nommer deux administrateurs en remplacement de sir Macdonald Stephenson et M. John Heming membres sortants d'après les statuts de la Compagnie, mais le premier s'offre pour être réélu, de nommer deux auditeurs en remplacement de MM. George Smith et Henry Lloyd Morgan, qui sortent aussi, mais qui pouvant être réélus, s'offrent en conséquence à la réélection et pour s'occuper des affaires générales de la Compagnie.

Après quoi la réunion deviendra *spéciale* afin de considérer la position financière de la Compagnie spécialement en rapport à la décharge des débentures (Liv. St. 250,000) qui étaient dus au 1er mai 1866.

Les Actionnaires, désirant prendre part aux opérations de l'Assemblée générale ou à la Réunion spéciale, sont priés de déposer leurs titres au moins 21 jours à l'avance dans les bureaux de la Compagnie à Londres.. Smyrne, ou chez ses banquiers Mess. C. S. Hanson et Cie à Constantinople.

Par ordre du Conseil d'Administration,

MACDONALD STEPHENSON,
président.
S. J. COOKE.
secrétaire.

Bureaux de la Compagnie,
2 st. Michaels House,
Cornhill E.C. London le 18 janvier 1867.

AVVISO.

L'Imperiale Consolato Generale di Russia deduce a pubblica notizia che il di 22 febbrajo,6 marzo, giorno di mercoldi alle ore 11 a. m. nella Dogana di Stambul si procederà al pubblico incanto per conto di chi spetta.

23 balle Bazzali ..rati.

17 detti frison marcati BABB.

i quali sarrano deliberati tale quale come si trovano nella detta Dogana a maggior afferente verso il pronto pagamento in lire turche effettivi.

Pera li 18 febbrajo, 2 marzo 1867.

Il Console generale di Russia,

A. EBERHARD.

AVIS.

Jeudi 16 février v. s. aura lieu au ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture du savon de Candie et de Mételin,nécessaire pendant une année aux troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura,le jour sus énoncé, à six heures à la turque,en portant en même temps des échantillons.

AVIS.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8/20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1/2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1/2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

CIRQUE SUHR.

A la demande des plusieurs notabilités qui ont exprimé le desir de faire le choix du programme; aujourd'hui mardi grande représentation extraordinaire où y paraîtront seulement les premiers artistes de la troupe terminant le spectacle avec le grand Tournoi Carroussel.

N. B — Pour cette Représentation chaque spectateur a le droit d'amener avec lui un enfant gratis.

Mercredi et jeudi grande fête de Carnaval, le bénéfice du célèbre gymnaste italien M. Cassina,n'ayant pas eu lieu lundi pour cause d'indisposition a été fixé pour vendredi 8 mars.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe)

CAPSULES FEBRIFUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin à pierre à trois étages; Appartements pour bureaux ; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Bazar Stamboul au bord de la mer, echelle pour debarquement, etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser au comptoir de M. Et. A. Ralli à Galata.

LEÇONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth. à Péra, rue Asmali Mejid N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, Rue de Péra, 184.

GROS ET DÉTAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Appartements et Chambres

MEUBLES A LOUER

Rue Linardi 17

PENSION BOURGEOISE.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, legère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie, *payable a la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices repartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles,immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

Flacon CINQ fr. — Flacon CINQ fr.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE

detruit et previent

éphélides, rousseurs, son. lentilles. masques, hâle. efflorescences et rougeurs, toute espèce de boutons et de rugosités.

Il assure au teint pureté, clarte.

CANDÈS et Cie boul. St-Denis, 26, anc. 28

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Hairié

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαϊρὲ

A partir de Lundi 20 Fév. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES. — ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Anatoli-Kavak / Ἀνατολ. Καβάκ	Yeni-Mahallé / Γενί-Μαχαλέ	Buyukdéré / Βουγιούκ Δερέ	Thérapia / Θεραπεία	Yéni Keui / Νεοχώριον	Sténia / Στένη	Emirghian / Ἐμιργιάν	R. Hissar / Ῥουμ. Ρ. Χισάρ	Bébek / Βεβέκ	Arnaut-Keuy / Ἀρναούτ Κιοϊ	Kourou-Tchesmé / Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy / Ὀρτά Κιοϊ	Bechicktach / Βεσίκ-Τάς	Kabatach / Καμπά-Τάς	OBSERVATIONS
1	6 39	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
45	7 24	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	9 39	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 30	9 9	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1 45	6 54	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2	7 39	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis
2 45	8 24	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 45	9 24	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45	10 24	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2) 9 30	3 9	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	3 39	1										«»					

Côte d'Europe. voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Kabatach / Καμπά-Τάς	Bechiktach / Βεσίκ-Τάς	Ortakeuy / Ὀρτά-Κιοϊ	Kourou-Tchesmé / Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy / Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek / Βεβέκ	R. Hissar / Ρ. Χισάρ	Emirghian / Ἐμιργιάν	Sténia / Στένη	Ienikeuy / Νεοχώριον	Therapia / Θεραπεία	Buyukdere / Βουγιούκ-Δερέ	IENI MAHALLE / Γενί Μαχαλέ	Anatoli-Kavak / Ἀνατολ. Καβάκ	OBSERVATIONS
2 30	8 9	1	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 24	2	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 4	9 24	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
9 45	3 24	11	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 9	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi. Retour direct au pont.
11	4 39	17					—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	2 54	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	4 39	14	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	4 59	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 19	4	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré / Βουγιούκ-Δερέ	Thérapia / Θεραπεία	Beykos / Βεϊκόζ	Pacha-backtché / Πασσᾶ-Μπαχτζέ	Chiboucli / Τζιμπουκλί	Kanlidja / Καλιντζά	A. Hissar / Α. Χισάρ	Kandilli / Κανδιλλί	Vani-keuy / Βανί-Κιοϊ	Tchenghel-keuy / Τσεγγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey / Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoudjouk / Κουζγουντζούκ	Scutari / Σκούταρι	OBSERVATIONS
2	7 39	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h. 3/4
3 30	9 9	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Déparst du pont — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Scutari / Σκούταρι	Kouskoundjouk / Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey / Βεϊλέρ-Βεϊ	Tcenghelkey / Τσεγγέλ Κιοϊ	Vanikeuy / Βανί Κιοϊ	Candilli / Κανδιλλί	A. Hissar / Α. Χισάρ	Canlidja / Καλιντζά	Tchiboucli / Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché / Πασσᾶ-Μπαχτζέ	Beicos / Βεϊκόζ	Therapia / Θεραπεία	Buyukdere / Βουγιούκ Δερέ		OBSERVATIONS
10 30	4 9	12		—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	4 39	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—			Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesmé, Orta-keui et Cabatasch.

(2) Les vendredis à 2 heures . il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les pots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi,en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser: à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M.Barda,rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er avril 1867 — Les premiers lots sont fl 200 000, 50.000, 15,000, 10.000, 5.000 etc. Une promesse coûte p. 50

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople Nº 93 (Rue des libraires Turcs.)

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefocons puisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et drognistes de tous les pays.

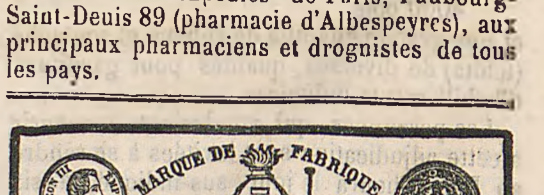

FER QUEVENNE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.
AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le **FER QUEVENNE** s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le **FER QUEVENNE**, en restant dans les limites des doses très-« modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 8 50

10. CENTIG. — 200 dragées, 5 »

Mesure de dosage. — 100 dragées, 3 »

Dépôt général chez **Emile Genevoix**, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris*, et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

Le Directeur-gerant,
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal 1.

MERCREDI, 6 MARS 1867. — 29 CHEVAL 1283 de l'Hégire. — MERCREDI, 6 MARS 1867

2me Année. --- N° 53.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 „
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 6 Mars.

—

Un certain nombre de nouvelles nous arrivent, qui ne sont pour la plupart que la répétition de dépêches antérieures ou qui nous apprennent certaines particularités que nous pouvons hardiment reléguer dans le domaine de l'imagination. Parmi, ces dernières, par exemple, nous rangeons une nouvelle de St.-Pétersbourg que nous avons publiée hier. D'après cette dépêche, le ministre de Russie aurait conseillé à la Sublime-Porte la cession de Candie à la Grèce. Pareille idée, nous en sommes persuadé, n'a jamais pu exister dans l'esprit du diplomate distingué qui continua, on se rappelle avec quelle habileté, les conquêtes mi-diplomatiques, mi-guerrières de l'amiral Poutiatine dans l'Extrême-Orient. Aussi n'avons-nous pas hésité un seul instant à démentir cette erreur télégraphique, et nous passerons outre aujourd'hui, sans vouloir attacher à ces rumeurs plus d'importance qu'elles n'en comportent.

Ce qui est beaucoup plus sérieux, ou du moins ce qui pourrait être d'une tout autre gravité, si le remède ne se trouvait pas à côté du mal, c'est l'assurance qui nous vient de Paris d'une nouvelle demande de la Prusse à la Hollande, relativement à la question de la rectification de la frontière allemande. Nous avons déjà parlé de cette nouvelle complication qui se produit dans l'œuvre de l'unification des races germaniques ; nous avons dit en quelle résistance les demandes de la Prusse rencontraient dans le gouvernement des Pays-Bas et aussi en quoi elles intéressaient vivement la France. Nous ne voulons pas entrer dans la discussion théorique du droit de l'Allemagne à posséder telle ou telle portion du territoire hollandais. Nous ne croyons pas que lorsque les événements marchent avec une rapidité telle que tous restent éblouis, l'esprit bouleversé, même ceux qui prétendent diriger les mouvements, il soit utile et opportun de traiter toutes les questions qui peuvent se présenter au point de vue théorique et de faire, si peu autorisé qu'on y soit, comme un cours d'esthétique politique.

Plus modeste et peut-être aussi mieux inspiré, nous tenterons seulement, et chaque fois que l'occasion s'en présentera, de saisir la portée pratique de toute nouvelle. Or, nous croyons avoir assez clairement fait voir ce qui peut résulter des demandes adressées par le cabinet de Berlin à celui de la Haye. Mais heureusement, et comme nous l'avons dit en commençant, nous pouvons mettre le remède à côté du mal, ou plus clairement, des nouvelles postérieures nous permettent de ne pas ajouter foi à ces prétendues prétentions de la Prusse. En effet, voici ce que nous lisons dans une télégramme de Londres du 2 mars :

« Dans le parlement de l'Allemagne du Nord, le ministre (M. de Bismark, sans aucun doute), déclare faux les bruits qui courent sur certaines demandes de la Prusse. »

Cette dépêche fait à coup sur allusion aux demandes qu'on aurait adressées à la Hollande ; et après un démenti aussi formel et aussi solennel, nous ne croyons pas utile d'insister davantage.

La crise ministérielle, que nous prévoyions depuis si longtemps en Angleterre, vient d'éclater. L'Agence Havas nous apprend en effet que trois des membres du cabinet viennent de donner leur démission, et leur résolution est motivée par le vote de la Chambre, à propos du bill sur les Catholiques. Hier encore nous traitions cette question et nous disions que la situation devenait de plus en plus difficile pour les tories. Nous ajoutions même que M. Gladstone ou pour mieux dire le grand parti qu'il représente, reviendrait au pouvoir et plutôt peut-être qu'on ne pourrait s'y attendre. Or dans les circonstances actuelles, après le vote sur le bill en question, après l'échec subi à propos des résolutions relatives à la réforme électorale, n'est-ce pas une grosse menace pour le cabinet de lord Derby que la retraite de trois de ses membres. En effet, comment remplacer les ministres qui s'en vont? qui, parmi les tories, dans une situation aussi tendue, voudra accepter la succession de MM. Cranbourne et Peel? Lord Derby, malgré sa grande autorité, M. Disraeli, malgré son habileté incontestable, rencontreront de grandes difficultés lorsqu'ils voudront compléter le ministère. Or, toutes ces difficultés profitent aux Whigs, et conséquemment à MM. Russel et Gladstone. Aussi, n'est-il pas téméraire de s'attendre à voir revenir au pouvoir, à propos de la réforme électorale, les mêmes ministres que cette même réforme renversait l'an dernier.

Si la crise parlementaire agite le Royaume-Uni, que dire des Etats-Unis ? Dans cette terre bénie des démocraties européens, la discorde est en son plein. Nous en avons assez parlé pour ne pas être obligé d'y revenir encore. Nous dirons seulement que la crise s'accentue de plus en plus et que le drame, suivant les préceptes du poëte, se précipite vers la péripétie, *festinat ad eventum*. La mésintelligence va croissant entre M. Johnson et le Congrès. Qu'adviendra-t-il de tout cela, nous n'osons même le prévoir.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

M. Emile Ollivier a proposé à la commission du Corps législatif qui examine le projet de loi sur les sociétés anonymes et coopératives de proclamer la liberté désirée par la grande généralité des personnes que le projet de loi concerne. La *Liberté* d'hier au soir publie les neuf articles proposés par M. Emile Ollivier, et annonce qu'elle les appuiera vigoureusement de compte à demi avec M. Demongeat, professeur à la Faculté de droit de Paris, lequel prépare une consultation à ce sujet.

Nous ajouterons que les dispositions auxquelles s'est arrêté M. Ollivier sont précisément celles réclamées par la plupart des personnes appelées à témoigner devant la commission spéciale instituée pour examiner les questions qui se rattachent aux sociétés de coopération. M. Ollivier n'aurait donc fait que codifier les opinions émises par les déposants, et qui se trouvent consignées dans les procès-verbaux de l'enquête. Cela n'ôte rien au mérite de l'honorable député, mais cela est plus conforme à la vérité.

Les projets de budget ordinaire et extraordinaire pour 1868, ont été distribués aujourd'hui.

Voici les totaux du budget ordinaire :

Dette publique et dotations,	512.880.563
Services généraux des ministères.	790.710.434
Frais de régies, de perception et d'exploitation,	232.843.124
Remboursements et restitutions.	12.941.500
	1.548.775.621
C'est, sur 1867, une augmentation de charges de	25.597.443
Dans cette augmentation, la dette publique et les dotations figurent pour	8.948.791
Les recettes ordinaires ont été évaluées à	1.673.451.585
C'est, sur 1867, une différence en plus de	56.375.708
Et sur les dépenses de 1868, un excédant de	124.675.964

Cet excédant est imputé au budget extraordinaire :

Le total de la dotation de ce deuxième budget, est de	146.672.630
Le budget des dépenses spéciales est fixé provisoirement, d'après le montant des recettes, à	259.076.993
Le budget de la caisse d'amortissement est évalué, en recettes et en dépenses, à	75.263.000

Dans ce budget, les dépenses, comparées aux recettes, laissent libre une somme de 21,724,979 fr. à employer en achats de rentes.

Nous apprenons par des lettres de la Martinique du 29 janvier, que le nombre des transports arrivés de France s'élevait à dix-huit. Ces navires sont tous en très bon état. Après avoir fait de l'eau et des vivres, ils devaient se ranger sous les ordres de M. le contre-amiral de La Roncière, commandant de la division cuirassée de l'Océan, envoyé en mission dans le golfe du Mexique.

On assurait que d'après les dernières instructions transmises à la Martinique par le maréchal Bazaine, la flotte des transport devait se trouver réunie, vers le 20 février, devant la Vera-Cruz, à la disposition du corps expéditionnaire.

Voici les principales dispositions du projet de loi sur le régime commercial de l'Algérie :

Entrée franche en France des produits naturels ou fabriqués, originaires d'Algérie, et des produits étrangers nationalisés dans la colonie.

Entrée franche en Algérie des mêmes produits venant de France dans les mêmes conditions, les sucres exceptés.

Les produits étrangers importés directement dans la colonie restent soumis aux droits fixés dans les tableaux qui les énumèrent et qui sont annexés au projet de loi.

Les marchandises exportées de l'Algérie à l'étranger seront soumises aux mêmes taxes que les marchandises analogues exportées par la France.

On prête à M. de la Guéronnière, sénateur, l'intention de déposer une demande d'interpellation au Sénat sur les affaires d'Allemagne.

On dit que M. André, député de la Charente, doit être nommé prochainement sénateur.

On assure que le président de la Chambre des députés se propose de faire faire un compte-rendu officiel et concis des séances de la Chambre pour les journaux des départements, dont la plupart sont d'un format trop réduit.

Pourquoi ne mettrait-on pas également ce compte-rendu à la disposition des journaux de Paris ?

On prépare en ce moment à l'ambassade de Prusse, à Paris, les appartements destinés à recevoir le roi de Prusse et son fils lors de l'Exposition.

Angleterre.

Pendant que les tories et les wighs se préparent à livrer, à propos de la réforme électorale, une grande bataille dont l'enjeu est le portefeuille de M. Derby, le peuple anglais prépare de nouveaux meetings réformistes.

De grands préparatifs se font à Londres actuellement parmi les sociétés ouvrières pour une démonstration aux torches qui doit avoir lieu dans dix jours à Trafalgar-square. Cette place sera brillamment illuminée, et les ouvriers arriveront de toutes les parties de Londres avec des torches ou des lanternes en main. Le meeting de Trafalgar-square sera présidé par M. George Poter. Des discours seront prononcés en faveur de la réforme parlementaire et du suffrage universel, mais le président ne soumettra pas de résolutions au vote du meeting, parce que des réunions politiques passant des résolutions sont illégales dans un rayon d'un mille du palais du Parlement. La loi n'interdisant que des meetings « qui passeraient des résolutions, » une réunion dans laquelle on ne va pas aux voix et où on se borne à prononcer des discours n'est pas illégale dans le voisinage du Parlement. On croit néanmoins que la police défendra la procession.

Quant aux troubles suscités en Irlande par les fenians, voici ce que nous lisons dans l'*International :*

« La panique et l'alarme créées dans l'Ouest de l'Irlande par l'agitation feniane semblent être aujourd'hui complètement apaisées, et il ne reste plus de cette prétendue insurrection qu'un nombre infini de canards. On pense que les hommes qui ont tiré sur le policeman Duggan, qui n'est malheureusement pas hors de danger, comme on l'avait annoncé il y a deux jours, se sont échappés et ont pris refuge sur un petit navire stationné près de la côte.

» Les arrestations continuent à bord de chaque steamer arrivant d'Angleterre à Dublin. A Limerick, où l'on a découvert que la caserne avait été minée, des personnes suspectes ont été également mises sous les verroux. Le Lord-maire de Dublin, dans un banquet qu'il a donné mardi dernier, a déclaré que les juges auront à distinguer, dans le prononcé de leurs jugements, entre les émissaires venant de l'étranger et les malheureux qui se sont montrés assez crédules pour ajouter foi à leurs discours. »

Autriche.

On lit dans le *Débat* de Vienne :

Le rescrit a causé un enthousiasme général. Après la séance, plus de 150 députés se rendirent chez M. Deak pour le féliciter des succès obtenus. M. Deak remercia par quelques paroles. Une députation se rendit également chez M. Andrassy, qui remercia l'assemblée dans un long discours.

« Sa vie, dit-il, sera consacrée à la patrie, et si c'est la volonté de Dieu qu'il sacrifie ce qu'il a de plus cher, à l'exemple d'Abraham, il est prêt à le faire. »

Des milliers d'hommes circulent dans les rues. L'illumination commence à prendre de grandes proportions. On a vendu toute la journée des biographies des nouveaux ministres.

On écrit de Vienne à l'agence Bullier :

Jamais l'ouverture de la session de la Diète de la Basse-Autriche n'avait causé une plus grande satisfaction parmi les populations allemandes. On savait que M. de Pratobevera était nommé maréchal du pays, c'est-à-dire chargé de la direction de l'assemblée, et dans cette nomination on voyait à bon droit le retour du gouvernement à la Constitution de février et l'abandon d'une politique qui favorisait l'élément slave aux dépens de l'élément allemand.

C'est à onze heures que le gouverneur de la province, comte Chariusky, s'est rendu à la salle du gouvernement, ayant à ses côtés M. de Pratobevera et M. Zélink, maire de Vienne, dont les sentiments allemands sont connus. Les galeries sont combles.

Tous les députés qui ne sont pas retenus par une grave maladie sont à leur poste, et

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XII

Madeleine avait reçu de Mme Daubré 115 francs, c'était une richesse. En vivant de la vie de Claudine, c'était deux ou trois mois pendant lesquels elle achèverait son poëme, ferait un tableau pour la prochaine exposition des beaux-arts et verrait se préparer l'avenir.

A la rue de Venise, une contrariété assez vive l'attendait. Claudine avait quitté le garni depuis la veille ; mais sa mansarde n'étant pas louée, Madeleine la retint jusqu'à ce qu'elle eût trouvé un logement plus convenable.

Ce fut avec une véritable joie qu'elle prit possession de ce misérable réduit. Jamais elle ne s'était trouvée plus heureuse. Elle était libre, libre enfin ! La nuit, elle travaillerait à son poëme ; le jour, elle peindrait. Que lui importait la vie matérielle ? Cette existence ne serait d'ailleurs que transitoire; et tant d'autres pauvres filles s'en accommodaient pendant toute leur vie !

Elle ne connaissait pas encore par sa propre expérience les tristesses et les douleurs de la misère. Elle trouvait une sorte de poésie à se voir tout à coup transportée dans ce pauvre grenier où l'attendaient le froid, la faim peut-être. Mais alors elle regardait à travers le prisme de ses illusions. Qu'est-ce que la souffrance quand on a devant soi l'avenir, l'inconnu, cet inconnu qui laisse un champ si vaste aux rêveries de la vingtième année ?

Elle oublia les injustes soupçons dont elle avait été l'objet; elle s'en réjouit presque, puisqu'ils la rendaient à la liberté.

Elle passa une partie de la première nuit à relire son poëme, et ne se coucha qu'à trois heures du matin. Jamais elle ne dormit mieux que sur ce misérable grabat. Il était onze heures quand un bruit de voix et de rires, qui lui parvenait à travers la cloison, l'éveilla.

En ce moment, elle rêvait qu'elle entrait dans un palais magnifique. Maxime s'avançait à sa rencontre et lui offrait son bras. Mme Daubré, Béatrix et Lionel, vêtues en mendiants, se tenaient sur son passage et lui tendaient la main.

Deux personnes en effet parlaient avec animation dans la chambre voisine L'une de ces voix la fit tressaillir. Toutefois, écoutant avec plus d'attention, elle entendit une sorte de patois auvergnat qui la rassura.

Mais tout à coup elle se dressa sur son lit. Son cœur battit avec violence.

— C'est Maxime qui vient de rire, dit-elle.

Elle tendit l'oreille :

— Je me suis trompée, reprit elle, c'est tout simplement une voix qui ressemble à la sienne.

Et sa palpitation se calma.

Cependant, comme l'Auvergnat sortait, elle l'entendit sur le palier qui disait :

— Eh bien ! mademougelle, chi vous j'êtes intriguée de chavoir qui m'a raconté vos j'amourettes et quel est che grand cheigneur qui vous j'aime, venez demain à deux j'heures, rue Joubert, 15 et demandez monchieur Maxchime Borel. Il vons dira auschi che qu'est devenue votre Hongrois.

— J'irai peut-être, répondait Fossette d'une voix émue.

— Je vous préviens, mademoichelle, qui chi vous ne venez pas, moi, je ne reviendrai plus.

Poussée par une curiosité qu'elle ne peusa pas même à réprimer, Madeleine entr'ouvrit sa porte et reconnut le profil de Maxime comme le prétendu Auvergnat se tournait de côté pour descendre l'escalier.

— C'est lui, dit-elle, en s'appuyant contre la muraille ; car elle défaillait. Cette femme, c'est l'amie, de Claudine, c'est Fossette sans doute dont m'a parlé hier le concierge. Mais que signifie ce déguisement? Que vient faire Maxime dans ce bouge? Comment! lui qui aime tant le luxe, n'est-il pas révolté par cette misère? Ah! c'est qu'il l'aime !

Pendant quelques instants, elle resta pâle, immobile, désespérée, souffrant au cœur d'une douleur aiguë.

Et puis elle se redressa.

Mais à quoi pensé-je donc d'aimer ainsi un homme qui ne m'aime pas, un homme qui en aime une autre, deux, trois autres peut être ? Et quelles femmes? des menteuses, des coquettes, des créatures sans dignité. D'ailleurs, ai je le temps d'aimer? Il faut que je travaille. Allons, Madeleine, un peu de courage contre ton cœur.

Elle fit quelques pas dans cette triste cellule, luttant contre sa douleur, essayant de sourire aux pâles rayons du soleil, qui s'efforçaient de traverser un lambeau de mousseline placé devant la fenêtre, essayant de sourire encore aux brillantes espérances qu'elle avait caressées la veille ; mais elle ne le put pas. Elle s'assit sur son lit et pleura.

— Être aimée, pensait elle, est-ce donc un bonheur que je ne connaîtrai jamais? Un instant j'avais cru qu'Albert m'aimait ; mais la première courtisane qu'il a rencontrée lui a pris le cœur au point de m'effacer entièrement de son souvenir. Il avait pourtant un esprit élevé, une âme tendre, respectueuse. Est ce donc que l'amour n'est pas ce que je pensais? Qu'il n'est pas cette fusion de deux âmes, de deux intelligences, qui se comprennent, sa respectent, se complètent et se livent l'une à l'autre pour jamais. Serait-ce donc que la corruption attire l'homme, et que le mensonge et la coquetterie ont seuls la puissance de le subjuguer? Ah ! s'il en est ainsi, je préfère ne pas aimer. Je ne veux plus penser à cela.

Elle s'essuya les yeux, prit au hasard un de ses manuscrits et tâcha de lire ; mais les mots pour son esprit distrait n'avaient aucun sens. Elle continuait de penser à Maxime.

— Comment a t il connu Fossette ? se demandait elle. Claudine doit le savoir. Ah ! dans mes préoccupations égoïstes j'oubliais ma sœur.

Elle s'habilla à la hâte et alla frapper à la porte de Fossette.

Fossette était, elle aussi, plongée dans une profonde rêverie. Elle pensait à Barnolt. Elle pensait à ce grand seigneur qui l'aimait. Elle pensait à ce commissionnaire si spirituel qui travaillait aussi pour son propre compte. Ellesoupçonnait quelque intrigue. Fille d'Eve, elle était bien près de céder à la tentation et d'aller chercher le mot de toutes ces énigmes au numéro 15 de la rue Joubert.

— Pardon de vous déranger, mademoiselle, dit Madeleine, j'espère savoir de vous ce qu'est devenue ma sœur.

Voir le numéro du 5 mars.

quand le comte Charinsky a présenté ces deux personnages, l'un comme maréchal du pays et l'autre comme vice-maréchal, la salle retentit d'applaudissements.

M. de Pratobevera a prononcé le petit discours d'usage, dont l'idée saillante est que l'Empereur, en le nommant, a montré que la fidélité dans les convictions n'est pas, à ses yeux, un démérite. Le comte Charinsky donne lecture du message que le télégraphe vous a déjà transmis.

Désormais, le gouvernement autrichien s'appuie sur les Allemands et les Hongrois, c'est à dire sur les éléments qui constituent l'esprit politique et la force militaire de l'empire ; il peut compter, en outre, sur le patriotisme éclairé des hommes les plus distingués de la Pologne galicienne. Nous pouvons donc espérer que, grâce à l'esprit de fermeté et de conciliation qui inspire la politique de M. de Beust, l'Autriche, dont l'existence est nécessaire au salut de l'Europe, sortira plus forte et plus grande de ses dernières épreuves.

Italie.

La *Gazette piémontaise* du 20 février, soutient en ces termes que l'adoption du contrat Langrand Dumonceau aurait entraîné la ruine complète de l'Italie.

« Jeter, en dix années, 2 milliards d'immeubles sur le marché, eût produit immanquablement deux effets :

» 1° Tous les capitaux en circulation auraient été absorbés avec une force irrésistible.

» 2° Tout le reste de la propriété foncière eût été avili au dernier degré.

» Heureusement une telle ruine, de tels désastres ont été conjurés ! »

Le bruit courait à Palerme que Mazzini avait envoyé dans cette ville une proclamation. M. Rosario Bagnasco, ami de Mazzini, se dit autorisé à démentir ce bruit. « Non-seulement Mazzini n'a pas envoyé de proclamation à Palerme, mais il n'a de correspondance avec personne dans cette ville. »

Il y a quelque temps, le *Levant Hérald* publiait un supplément par lequel il annonçait de la manière la plus affirmative que le gouvernement du Sultan s'était enfin décidé à séculariser les biens des Vacoufs, et que cette grande mesure allait rapporter au Trésor une somme, au moins, d'environ trois millions de livres.

Les autres feuilles de notre ville ont reproduit cette nouvelle sans l'accompagner d'aucun commentaire, si bien, que le public attend avec une légitime impatience la réalisation de cette importante réforme.

Le Gouvernement Impérial s'occupe, il est vrai, de donner une solution à cette question, mais non point dans le sens indiqué par notre confrère. Il ne s'agit pas d'une sécularisation proprement dite, mais de la modification seulement de la loi qui régie aujourd'hui la succession des tenanciers des biens-fonds des Vacoufs.

Ces biens, on le sait, étaient divisés dans l'origine en deux catégories distinctes : les propriétés rurales et les propriétés urbaines. L'importance des premières ne pouvait échapper au Gouvernement, aussi, les a-t-il définitivement sécularisées depuis plus de vingt ans, en allouant, en retour, aux Vacoufs pour l'entretien des établissements publics y attachés, une subvention qui leur est régulièrement versée chaque année et qui figure dans le budget de l'Etat.

La partie fiscale de la question ainsi résolue, il ne reste au Gouvernement qu'à réformer dans un sens plus libéral et par conséquent plus conforme à l'esprit du siècle, la loi sur la succession et à abolir certains privilèges que cette loi confère aux Vacoufs.

Jusqu'ici les tenanciers des propriétés urbaines payaient aux vacoufs des droits emphytéotiques très insignifiants et dont le montant était loin de couvrir les dépenses pour lesquelles ils étaient affectés; mais, d'après la loi, il n'y avait que les descendants en ligne directe qui avaient le droit d'hériter de ces propriétés, les branches collatérales étant privées de cette jouissance. Aussi, si le tenancier mourait sans laisser des héritiers directs, la propriété faisait retour au Vacouf. Le tenancier avait bien la faculté de la vendre de son vivant, mais à l'instar de ce qui se pratique pour le majorat en Angleterre, la propriété, qu'elle revienne aux descendants directs, ou qu'elle passe au Vacouf, ne paie point les dettes dont elle est grevée du fait du tenancier. Cette disposition de la loi occasionnait naturellement des pertes considérables aux prêteurs, et la société était, bien entendu, atteinte par là dans ses intérêts les plus vitaux.

Ces inconvénients ont préoccupé dès le principe le Gouvernement Impérial, et il a fallu un concours de circonstances indépendantes de sa volonté pour ajourner jusqu'ici la réalisation de cette importante réforme.

Aujourd'hui ces difficultés commencent à disparaître et le Gouvernement s'occupe, en effet, de rechercher une combinaison qui soit de nature à donner satisfaction à tous les intérêts engagés dans la question. Ainsi, si nos renseignemens sont exacts, la Sublime-Porte aurait l'intention non-seulement d'étendre le droit de succession même aux branches collatérales, mais ce qui est encore plus important, dans notre sens, de rendre la propriété responsable des dettes contractées par le tenancier de son vivant. Il est bien entendu qu'on n'aura recours à cette mesure que lorsque les biens meubles ne pourront pas couvrir le montant des dettes du défunt. En cas d'extinction complète de la famille du tenancier la propriété devra toujours faire retour au vacouf.

Mais, comme on le voit, ces dispositions libérales, toutes favorables à la propriété privée et au développement de la richesse publique, portent un préjudice considérable au vacouf et le placent dans l'impossibilité de faire face aux dépenses nécessaires pour l'entretien des établissements auxquels il est tenu de pourvoir. Mais qu'on se rassure, le Gouvernement Impérial a prévu le cas. En retour des bénéfices qu'il retire au vacouf par la modification de la loi, il oblige les tenanciers de payer à ces établissements des droits emphytéotiques plus en rapport avec la valeur acquise dans ces derniers temps par les immeubles.

Ces sages dispositions concilient tous les intérêts qui étaient en jeu et tout en ne rapportant rien directement au Trésor, sont de nature à développer la richesse publique et contribueront puissamment à affermir le crédit du pays. Rien n'empêchera désormais les capitaux d'établir chez nous des banques hypothécaires et des crédits fonciers, institutions qui ont donné des résultats presque merveilleux dans les autres pays de l'Europe.

On lit dans l'*Epoque* :

Les journaux officieux sont quelque peu gênés vis-à-vis des projets de loi sur la presse et le droit de réunion. Les uns se renferment dans un silence majestueux : les autres, comme la *Patrie*, expliquent l'attitude expectante par le défaut d'informations précises. On peut, sans doute, s'étonner de cette réserve, après surtout que les mêmes feuilles se sont empressées de faire circuler tout espèce de bruits depuis le 19 janvier. Mais nous n'avons pas à discuter la conduite des organes ministériels et nous ne pouvons y voir qu'un symptôme des hésitations qui règnent parmi nos hommes d'Etat, chargés, un peu à l'improviste peut être ? d'initier la nation française aux pratiques de la liberté.

Si les observations de la *Patrie* sont vraies, les dispositions draconiennes annoncées par le *Journal des Débats* n'auraient rien de définitif :

« Le projet de loi sur la presse est encore soumis à l'examen des sections compétentes, et ne viendra, croyons-nous, devant le conseil d'Etat qu'après celui sur le droit de réunion.

» C'est pourquoi nous avons pensé qu'il y avait lieu de nous abstenir de faire connaître en détail toutes les dispositions premières arrêtées dans les conférences du ministère de la justice, et qui ont subi d'ailleurs des modifications dans le conseil des ministres, comme elles peuvent en subir dans les section du conseil d'Etat.

» Il y a même là une observation importante à faire, c'est que les projets de loi, tant qu'ils ne sont pas sortis des délibérations du conseil d'Etat, ne peuvent être considérés comme tels, puisque l'élaboration se continue ; et que telle disposition arrêtée aujourd'hui peut être abandonnée demain.

» Nous ne tiendrons donc pas pour absolument exactes et susceptibles par conséquent d'être publiées toutes les indications, si fidèlement recueillies qu'elles soient, que nous trouvons encore ce matin dans plusieurs journaux.

» La loi sur la presse est une de celles qui auront subi le plus de modifications successives ; elle ressemble en cela au projet de loi sur l'armée, à propos duquel les renseignements ont si souvent varié.

» Nous avons lieu de croire, cependant que le travail sera hâté par le gouvernement tant pour cette loi que pour celle relative au droit de réunion, de façon à ce que le Corps législatif puisse en être saisi vers la fin du mois ou au plus tard dans la première semaine de mars. »

Nous ne pouvons citer plus longuement les opinions des divers journaux en France; mais leur unanimité prouve combien les mesures annoncées seraient menaçantes. Après avoir publié ces manifestations, il importe de dire que la cause qui les a produites ne leur survivra sans doute pas. Déjà nous avons rapporté les nouvelles rassurantes de la *Patrie* : la *France* fournit aujourd'hui son contingent d'espérances.

» Le projet de loi sur la presse est en ce moment soumis aux délibérations du conseil d'Etat. De quelle manière sera interprétée la pensée fondamentale qui a inspiré le décret du 19 janvier ? nous ne saurions le préciser. Mais si nos informations sont exactes, les tendances du conseil d'Etat inclineront dans le sens d'une interprétation libérale des principes qui forment la base du décret.

On espère que le conseil d'Etat, saisi d'un premier projet dans lequel l'impôt du timbre, en matière de presse, était seulement réduit de deux centimes, proposera d'ajouter un centime à cette réduction ; de sorte qu'au lieu de six centimes, les journaux n'en payeraient plus que trois.

Voici d'après le *Journal des Débats*, le sommaire du projet de loi sur le régime de la presse qui va être soumis au conseil d'Etat.

Nous ne le publions d'ailleurs que sous toute réserve, comme le *Journal des Débats* lui-même qui déclare pourtant qu'il a tout lieu de le croire à peu près exact.

Si le projet de loi sur la presse est tel qu'il nous est présenté, nous espérons que le conseil d'Etat y introduira de grands adoucissements. Ce projet est empreint, en effet, d'une sévérité excessive, et, s'il passait sous la forme qu'on lui attribue, il tendrait évidemment à paralyser la liberté de la presse en France, au lieu de l'élargir, comme on l'avait promis.

L'article premier supprimerait l'autorisation préalable.

L'article 2 fixerait le cautionnement à 80 mille francs dans les départements de la Seine, Seine et Oise, de Seine et Marne, du Rhône, et dans les arrondissements dont les chefs-lieux ont plus de 100 000 habitants.

Le cautionnement serait de 40,000 francs dans les villes de 50 à 100 000 âmes, et de 25 000 dans toutes les autres localités. Un délai de deux mois serait accordé pour compléter ces cautionnements.

L'article 3 concernerait la déclaration préalable du titre du journal, des noms des propriétaires, gérants et imprimeurs.

L'article 4 abolirait les peines portées à l'article 5 de la loi du 17 février 1852 (Cet article concerne l'autorisation préalable.)

L'article 5 soumettrait les journaux, écrits et recueils périodiques au timbre.

Les feuilles de 72 centimètres carrés et audessous payeraient 4 centimes dans les départements de Seine, Seine et Oise et Seine et Marne, et 2 centimes partout ailleurs. Audessus de 72 centimètres, il y aurait un droit supplémentaire de 1 ou 2 centimes par dix décimètres carrés. Les suppléments contenant le compte rendu des Chambres seraient exempts.

L'article 6 déclarerait exempts du timbre les journaux consacrés à la littérature, aux sciences, aux beaux arts et à l'agriculture ne paraissant pas plus de trois fois par semaine et ne publiant pas d'annonces. Si ces deux dernières conditions n'étaient pas bien remplies, ils seraient soumis à un timbre de deux centimes.

Dans l'article 7, tout journal littéraire, exempt du timbre, perdrait ce privilége pour le seul fait d'avoir publié un article traitant de matières politiques ou sociales.

L'article 8 imposerait à tous les journaux timbrés ou non, l'obligation du dépôt des numéros au parquet.

D'après l'article 9 l'inviolabilité des membres du Corps Législatif ne subsisterait pas en cas de poursuites pour délits de presse.

D'après l'article 10, la publication d'un article signé par une personne privée de ses droits civils et politiques, ou à laquelle le territoire français serait interdit, encourrait une amende 1000, à 5000 fr.

L'article 11 détermine les formes et les délais de la citation des personnes poursuivies.

L'article 12 porterait que, dans tous les cas où les lois prononcent contre les délits commis par la voie de la presse périodique l'emprisonnement et l'amende, l'amende seule serait prononcée.

Cette amende serait, pour les journaux soumis au cautionnement, du vingtième au minimum, et au maximum de la moitié du cautionnement. Pour les journaux non assujettis au cautionnement, le minimum de l'amende serait de 500 fr., et le maximum de 10 000 fr.

L'article 463 du code pénal (relatif aux circonstances atténuantes) ne serait pas applicable.

L'article 13 porterait que tout individu condamné pour délit de presse peut être, par le jugement de condamnation, suspendu pendant cinq ans au plus de l'exercice de ses droits électoraux.

L'article 14 déclarerait que la condamnation pour crime commis par la voie de la presse entraînerait de plein droit la suspension du journal dont le gérant serait condamné. En cas de récidive d'un délit, le tribunal pourrait suspendre le journal pour 15 jours au moins et deux mois au plus. En cas d'une troisième condamnation, le tribunal pourrait prononcer une suspension de deux à six mois, et même la suppression. La suspension et la suppression pourront également être prononcées par un premier jugement ou arrêt de condamnation, si la condamnation était encourue pour provocation à l'un des crimes prévus par les articles 86 87 et 91 du code pénal.

L'article 15 autoriserait l'exécution provisoire des jugements, nonobstant appel, si une disposition spéciale était introduite à ce sujet dans le jugement.

L'article 16 supprimerait la nécessité du brevet d'imprimeur et de libraire.

L'article 17 et dernier abrogerait les articles 4, 24, 32 de la loi du 17 février 1852, l'article 11 de la loi du 2 octobre 1814 et la loi du 22 mars 1852, ainsi que toutes les dispositions contraires à la loi nouvelle.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

Paris, 22 février.

En somme, le Corps législatif sera saisi, dans le courant de la session actuelle, de projets de loi pour la fixation du budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 1868, sur la presse, sur le droit de réunion, sur la réorganisation de l'armée, sur la contrainte par corps qu'il s'agira non pas de supprimer, mais de modifier dans certaines de ses applications, sur la rédaction des procès criminels et correctionnels, sur la naturalisation, sur le régime commercial en Algérie, sur l'enseignement technique, sur diverses modifications à apporter dans l'impôt foncier et dans le régime des contributions indirectes, etc.

Quant au droit d'interpellation, il est tout à fait acquis aux Chambres, et les députés de l'opposition en ont déjà réglé l'usage pour la durée de cette session. Ainsi, c'est M. Lanjuinais qui portera à la tribune la première interpellation sur les libertés intérieures et la suppression de l'Adresse. M. Thiers interpellera sur les affaires d'Allemagne; MM Jules Favre et Garnier Pagès sur les autres questions étrangères. M. Berryer s'était d'abord chargé de faire une interpellation sur la circulaire de M. Vandal, directeur général des Postes; mais il a cédé cette tâche au spirituel et très mordant député de Paris, M. Picard. M. Vandal, conseiller d'Etat, a demandé à défendre lui même, devant la Chambre, comme commissaire du gouvernement, la circulaire mise en cause et dont l'effet n'est pas encore oublié. C'est en province maintenant que son retentissement se prolonge. Je n'insiste pas davantage sur ce fâcheux incident.

Pour en finir avec ce qui regarde spécialement le Corps législatif, je mentionnerai une double élection qui est sur le point de se faire et dont l'une tout au moins sera vivement disputée. Le député de Vervins, M. Vilcoq, étant mort, quatre compétiteurs se mettent sur les rangs pour le représenter, MM. Suin, de Madrid, de Brotonne, et Martin. Enfin, M. de Wendel, député de la 2me circonscription de la Moselle, vient de donner sa démission.

Le Sénat vient de nommer une commission de dix membres pour examiner le projet de Senatus Consulte qui lui a été soumis et qui a pour objet de modifier l'article 26 de la Constitution. Je ne vous envoie pas le texte que vous avez peut être déjà sous les yeux; mais j'appelle votre attention sur un paragraphe de l'exposé des motifs d'après lequel, l'opinion du Sénat sur un projet de de loi voté par le Corps législatif, étant formulé dans un rapport adressé à l'Empereur, celui-ci, arbitre entre les deux Chambres, pourra ou ne pas donner suite à ce projet, ou provoquer une seconde discussion par la Chambre élective.

Ce paragraphe a besoin d'être expliqué, il a causé une forte émotion, car on le concilie peu avec l'article qui règle et agrandit les nouvelles attributions du Sénat. Le Corps législatif vote une loi qui, d'après la Constitution, est alors soumise à la discussion du Sénat. Celui-ci, en vertu de ses nouvelles attributions, la juge susceptible de modifications qu'il indique, et la renvoie à une nouvelle délibération du Corps législatif. Celui-ci, à son tour, ou fait droit aux indications fournies par le Sénat, ou passe outre et vote une seconde fois la loi, et le Sénat n'a plus à délibérer sur sa constitutionnalité. Voilà qui est parfaitement net, clair, logique. Mais ici se glisse le paragraphe en question. Le Sénat donne son opinion dans un rapport adressé à l'Empereur, et le Souverain intervient alors et peut supprimer le projet de loi, en mettant ainsi le Corps législatif dans l'impossibilité d'exercer son privilège de seconde votation. Du reste, ce sénatus consulte sera voté et décrété avant que la Chambre élective ait été appelée à voter une loi.

Passons à la question extérieure, ou plutôt à la question d'Orient qui occupe trois cents pages du Livre Jaune et qui remplit un paragraphe fort important du Livre Bleu. Dans le premier, ce sont toutes les dépêches et circulaires échangées sur cette question jusqu'au milieu du mois de janvier, et s'arrêtant à une note par laquelle M. de Moustier félicitait le nouveau ministère grec de son programme conciliant et modéré; quant au programme du Livre Bleu, vous le connaissez

---

Fossette lui raconta que Jaclard était arrivé, et qu'il avait réussi à lui trouver une bonne place dans un café du quartier latin.

— Je l'ai engagée moi même à accepter, continua Fossette; car vraiment l'ouvrage va si mal que nous ne pouvons plus vivre. Claudine a choisi entre ces trois alternatives : mourir de faim, ou se vendre, ou accepter un emploi honorable après tout si l'on veut se bien conduire. Elle n'avait donc pas à hésiter. Si je pouvais, moi, faire le sacrifice de ma liberté, je chercherais une place aussi; mais je l'ai essayé plusieurs fois déjà et cela m'est impossible. Mourir d'ennui ou mourir de faim, il y a longtemps que j'ai choisi. Mais tout le monde n'est pas comme moi, heureusement, ajouta t elle en riant.

Madeleine la regardait attentivement, et elle la trouvait en effet, charmante avec son bon sourire à la fois si fin et si naïf. Enfin, un pareil amour de la liberté, qui faisait supposer chez cette fille de la rue un grand fond de dignité, acheva de gagner sa sympathie. Surmontant toute jalousie, elle qui tendit la main, comme pour réparer la pensée mauvaise qui avait un instant traversé son esprit.

— Eh bien ! mademoiselle, lui dit elle, je sens comme vous et je vous approuve. J'ai loué pour quelques jours la mansarde de ma sœur. Si vous le voulez, nous vivrons en bonnes voisines.

Fossette accepta avec empressement. Ce pendant un instant après, elle reprit :

— Je ne sais pas encore si je pourrai rester ici bien longtemps. J'hésite à prendre un parti. Mais peut être le voisinage me décidera t-il à attendre encore.

XIV

Madeleine, avant de quitter sa nouvelle amie pour aller voir Claudine, se souvint qu'elle n'avait pas déjeuné.

— Voudriez nous bien m'indiquer, lui dit-elle, les ressources du quartier ! Je désire vivre avec une grande économie, car je suis fort pauvre.

— D'ordinaire, je déjeune chez moi avec un petit pain et un morceau de charcuterie, ou un fruit pendant l'été. Quand je suis un peu plus riche, je vais à la crèmerie du numéro 20. Mais peut être, vous qui êtes habituée à une table somptueuse, trouverez vous cette cuisine très-mauvaise.

— Oh ! non, dit Madeleine, je ne suis pas difficile ; et, si vous voulez être assez aimable pour venir y déjeuner avec moi, vous me ferez plaisir, car s'il y a beaucoup de monde, je n'oserais y entrer seule.

Au milieu de la rue, en face de la boutique de Gorju le perruquier, se trouve la crèmerie recommandée par Fossette. C'est un établissement fort en vogue dans le quartier.

Derrière les vitres, sales et huileuses, sont collés des écriteaux indiquant le menu du jour. Dans la montre, deux immenses jattes d'une propreté suspecte contenaient, l'une un liquide noir dans lequel baignait une montagne de pruneaux en bouillie, l'autre un liquide blanc ou plutôt bleuâtre qui sans doute voulait représenter du lait.

L'ouvrier ne paraît guère dans les crèmeries. Il a les marchands de vin. Mais c'est là que la plupart des ouvrières trompent leur faim pour quelques sous. C'est là aussi que les déclassés dont Paris fourmille viennent prendre une maigre pitance.

En pénétrant dans cette salle sombre, profonde, basse de plafond, d'où s'échappait plutôt une odeur de vaisselle graisseuse qu'un fumet savoureux, Madeleine recula d'un pas. Mais elle pensa qu'elle désobligerait peut être Fossette en se montrant trop délicate. Puis en sa qualité de poëte, ne devait-elle pas tout étudier, tout connaître !

Elles entrèrent.

Gorju depuis sa boutique les regardait.

— Tiens, fit-il à sa femme, la sœur de Mlle Claudine avec Fossette ! Viendrait-elle aussi habiter le quartier ? Il faudra que je m'informe et prévienne Renardet.

Fossette, qui connaissait l'établissement, alla s'asseoir à la meilleure place, entre le fourneau et le comptoir. Il y fait plus chaud.

La carte était assez variée. Elle portait des pieds de mouton poulette, du filet de chevreuil, de la tête de veau à l'huile et du civet de lièvre.

Fossette, après avoir longtemps médité cette carte, demanda pour trois sous de riz au lait.

— Moi je prendrai un bouillon, dit Madeleine qui se défiait aussi de ces mets recherchés.

On apporta à Fossette un de ces bols si épais qu'ils ne contiennent presque rien, à moitié rempli d'un riz ou plutôt d'une boue blanche qui sentait la colle.

A Madeleine, on servit une eau trouble d'une couleur brune, obtenue sans doute à l'aide de quelque procédé de teinture.

Après avoir achevé leur potage :

— Que voulez vous comme viande ? demanda Madeleine.

— Des pommes de terre à l'huile dit Fossette, car, pour la viande, ici, on n'est jamais sûr de ce qu'on mange. Vous pensez bien qu'à trois sous la portion on ne peut donner ni de vrai lièvre ni de vrai chevreuil, à moins qu'ils ne soient gâtés.

Madeleine suivit l'exemple de son Cicerone. Fossette ajouta à ses pommes de terre beaucoup de vinaigre, et parut les manger avec une grande sensualité.

— Le café noir non plus n'est pas trop mauvais, dit encore Fossette, qui demanda deux *petits noirs*.

Le petit noir, nous l'avons dit est une réduction de la demi tasse.

Des épiciers sophistiquent le café surtout avec la chicorée. Dans ces crèmeries, avec quoi ne fraude-t on pas la chicorée ?

Mais aussi une tasse de café pour deux sous ! C'est, comme le dit M. William Duckett, le luxe à la portée de tout le monde, c'est la limite extrême du bon marché. Nos économistes peuvent se croiser les bras.

Fossette adorait le *petit noir*.

Pour l'ouvrière, en effet, que débilitent à la fois une vie de réclusion et son régime d'eau et de laitage, le café est, avec le vinaigre, un excitant dont elle est avide. Elle se priverait de pain pour une gorgée de ce liquide amer. Elle en aime jusqu'à l'apparence, dont elle se délecte avec la naïveté de la foi.

Comme il était un peu tard, la plupart des consommateurs s'étaient retirés.

La porte de la crèmerie s'entr'ouvrit, et dans l'entre-bâillement on vit apparaître la face blafarde de Gorju.

Il salua en vieille connaissance la patronne de l'établissement, une grosse femme à figure revêche, qui alignait sur le comptoir les gros sous reçus dans la matinée; puis il vint s'installer sans plus de façon près du poêle.

(Sera continué demain.)

déjà sans doute, il fait peser certaines accusations sur la Sublime Porte et la rend responsable de la continuation et de l'aggravation des troubles en Orient. Il fait aussi, en quelque sorte, craindre de prochaines et plus considérables complications. Enfin, il est la paraphrase du discours impérial, et développe ce que celui ci n'indiquait que sobrement. Mais en même temps, il diffère des principales dépêches et circulaires du Livre Jaune, de telle sorte que pour expliquer la gravité du langage, il faut admettre qu'à partir de la formation du nouveau ministère grec, il s'est passé des choses que nous ne connaissons pas, et que certains documents non publiés, nous feraient seuls comprendre ce paragraphe. Voilà la seule explication possible, à moins de supposer que seule, la politique de notre gouvernement a changé brusquement et qu'elle a reporté sur les chrétiens orthodoxes les sympathies qu'elle avait d'abord témoignées à la Sublime Porte. Je sais aussi qu'on a trouvé que M. le marquis de Moustier accentuait trop sa prédilection, motivée par une longue étude de l'Orient, pour la cause de l'Empire Ottoman, et peut être n'est ce que pour rétablir l'équilibre et pour ne pas avoir l'air de prendre trop nettement parti que le Livre Bleu l'a pris d'un peu haut avec la Sublime Porte. Je ne sais, mais il est difficile d'approfondir une question aussi délicate, mais j'ai tout lieu d'espérer que les droits légitimes des Sultans ne seront pas sacrifiés, et que s'il est demandé des concessions à la Sublime Porte, du moins ne seront-elles pas de nature à compromettre son autorité et l'intégrité de l'Empire.

J'ai peu d'autres nouvelles à ajouter, car l'espace me manque Joseph Karam est arrivé à Marseille où il a été l'objet d'un fort gracieux accueil de la part des autorités Que voulez vous ? Grâce à certains correspondants ultra catholiques, on a fini, en France, par prendre Karam au sérieux. Je vous ai dit qu'il sera interné à Constantine.

M. Vimercati se trouve, en ce moment, à Paris; on le dit chargé d'une mission secrète, confidentielle de la plus haute importance.

Certains journaux font remarquer avec complaisance que lors des derniers troubles en Belgique, un assez grand nombre d'ouvriers criaient : *Vive la France !*

D'après une dépêche arrivée hier, le 5 février les troupes françaises ont quitté Mexico et se sont retirées sans coup férir. Le général Castelnau s'est embarqué pour revenir en France. Dans un dernier conseil tenu en présence de l'Empereur, le maréchal Bazaine s'était, dit-on, prononcé contre le maintien du régime impérial. Quoiqu'il en soit, la chose ne nous regarde plus, à l'heure qu'il est, tous nos soldats ont quitté le sol mexicain. Beaucoup, parmi ceux qui devaient franchir de longues distances pour se rendre à Vera Cruz, sont restés en route surpris et massacrés par les guerillas. Et ce fait explique le sens de la dépêche citée plus haut. Quant à l'Empereur Maximilien, il paraît décidé que si la première bataille que ses généraux ont ordre de livrer aux dissidents, a un fâcheux résultat, il quittera à son tour le Mexique.

Comme dernière nouvelle, je puis ajouter que la question de la presse est toujours celle que domine dans les préoccupations générales. La presse départementale est fort inquiète et fort agissante. Ses délégués ont vu la plupart des députés, les ministres, MM. Rouher, Baroche, de la Roquette, de Lavalette, Duruy, etc. Cinq d'entre eux ont dû être reçus ce matin même en audience par l'Empereur. Ils insistent sur ce point que la presse départementale, à qui la nouvelle loi ferait une situation beaucoup moins belle que celle de la petite presse, a toujours été la meilleure alliée du gouvernement, elle le seconde très efficacement dans les élections, et peut être y aurait il ingratitude et méconnaissance du véritable état de choses à la sacrifier dans le nouveau projet de loi, et en favorisant, à son détriment, une foule de petits journaux soi disant littéraires qui ont fait plus de mal que de bien à l'esprit public. Les députés, qui savent tout ce qu'ils doivent à la presse départementale, apprécient ces considérations, et en présence de cette nouvelle phase de la question, on peut affirmer que la loi sur la presse, telle que nous la font connaître certains journaux, est loin d'être adoptée. Il convient donc plus que jamais de se tenir sur la réserve, et de se borner à constater, par l'émotion produite partout, que l'esprit public n'est pas mort en France, et qu'il ne tend qu'à se réveiller dès qu'il se trouve en présence d'une question sérieuse. On doit aussi croire que l'esprit si éminemment libéral de l'Empereur saura apprécier la situation, et ne tiendra par compte des conseils timorés de certains fonctionnaires qu'effraie tout changement dans le système gouvernemental.

NOUVELLES LOCALES.

Ont été nommés *Muhassebedjis* :
Nazif effendi, à Salonique,
Ahmed Ruchdi effendi, au Kurdistan,
Refik effendi, à Roumeli,
Emin effendi, à Yanina,
Ibrahim effendi, à Harpout,
Halet bey, à Amassia.

—

M. Suhr cherche chaque jour de nouveaux exercices pour contenter le nombreux public qui se rend aux représentations du Cirque. Pour la soirée d'aujourd'hui et pour celle de demain, jeudi, il a imaginé d'organiser des réjouissances carnavalesques, sur la piste du Cirque, transformée en jardin. On se promet un succès de fou-rire de ces mascarades burlesques.

—

Le bateau de la Compagnie Feïvadi-Osmanié, le *Peïki Chérif*, a échoué près de Bourgas. Ce malheur n'est pas irréparable, car on conserve l'espoir de le renflouer.

On nous écrit de Salonique, en date du 22 février :

Voici les avis que je reçois de Larisse, en date du 18 courant :

Il est certain enfin que les insurgés ont battu en retraite dans les montagnes d'Agrapha, et les Grecs eux-mêmes ne le cachent guère. Ethem pacha, de retour d'une excursion à la frontière, assure qu'un petit détachement de troupes régulières, muni de deux pièces d'artillerie de montagne, a donné la chasse aux insurgés, dont une partie s'est retranchée dans un monastère, placé sur une hauteur. La troupe a voulu assiéger cette position, et les insurgés comprenant que toute résistance était inutile, abandonnèrent la place pour se retirer sur les hauteurs extrêmes de la chaîne de montagnes qui séparent la Grèce de la Turquie.

Les Grecs ne veulent point prêter foi à toutes ces nouvelles, mais sans cependant nier la retraite des insurgés, ils l'attribuent à un désaccord parmi les trois chefs des insurgés Kiriako, Alexadi et Carauli. Il paraît qu'au moment de commencer les hostilités, ces chefs n'auraient pu s'entendre pour le commandement supérieur.

Ces jours derniers, un corps de troupes régulières, fort de deux mille hommes, est parti d'ici pour la frontière du côté de Demoko, car on prétendait avoir connaissance que de nouvelles bandes d'insurgés voulaient encore faire irruption en Thessalie.

Des nouvelles télégraphiques de Demoko, arrivées dans la soirée, nous ont appris que samedi, il y a eu un grand engagement au village de Bendina, entre Demako et Agrapha, à trois heures de distance de la frontière. L'action a été vive. Les insurgés étaient au nombre de mille environ au moment où ils ont rencontré les troupes irrégulières turques, sous le commandement de Halem pacha. Le feu aurait duré trois heures, mais à l'arrivée de nouvelles troupes turques régulières, les Grecs ont dû battre en retraite et se sont retirés dans un monastère du village, où ils ont été assiégés par la troupe irrégulière, qui avait avec elle trois pièces de campagne. Ce siège aurait été très meurtrier, et le peu d'insurgés qui ont survécu auraient été faits prisonniers.

Les télégrammes grecs n'ont guère démenti ces nouvelles ; ils se bornent seulement à diminuer le nombre des combattants, des blessés et des morts. Il paraît que les habitants du village de Bendina auraient refusé tout secours aux insurgés et que même pendant l'action ils auraient prêté main forte à la troupe turque.

Dépêches Télégraphiques.

(*Agence Reuter.*)

Londres, 4 mars 5 h. soir.

Le Congrès américain a voté la loi pour le gouvernement militaire dans le Sud malgré le veto de M. Johnson.

Liverpool.—Coton de Smyrne, 11 1/2. Froment, inactif ; 12 pence de baisse. Dette générale, 30 7/8 faible.

—

(*Agence Havas.*)

Vienne, 5 mars, 9 h. matin

Londres. — Le cabinet a été modifié comme suit :

Sir John Pakington, ministre de la guerre ; Sir Stafford Northcote, secrétaire des Indes. Le duc de Richmond, secrétaire des colonies ; M. Corry, premier lord de l'amirauté.

—

Vienne, 5 Mars, 7 h 40 m. soir.

Cours du 5 Mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (c[lisse])	ouvert.	31 25
		cloture	31 10
	LONDRES..	ouvert.	31 1/4
		cloture	— —
Emprunt Ottoman...		ouvert.	241 25
		cloture	240
3 0/0 Français, ...		ouvert.	70 17 1/2
		cloture	70 10
Consol. anglais.......			91 1/8

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS
Coupon détaché

Ouverture du 5 mars	33 38
Clôture du 5 mars	33 38

Télégramme Officiel

De Londres 4 mars.

Dette Générale, ouverture	31
» » clôture	31 1/8

Constantinople, 4 mars

Dans la semaine qui vient de s'écouler, on a vendu, pour la consommation locale, 600 barriques de sucre, diverses qualités, et 800 sacs de café, aux prix marqués dans notre prix courant.

Le marché aux céréales est toujours sans animation, et la marchandise manque; nous n'avons à enregistrer qu'une vente de 25 mille kilés pour la consommation locale; l'exportation est insignifiante

On a vendu 5,500 sacs de farines d'Odessa et de Sténia, au prix que nous indiquons ci-dessous:

Farines d'Odessa 1er qualité jusqu'à l'inferieure P. 155—145.

Farines de Sténia 1er qualité jusqu'à l'inférieure P. 150—120.

Prix des céréales.

	Pias. en Mét kil	
Blés durs Kostendjé	—	—
» » Azoff	—	—
» » Bessarabie	33	36 1/2
» » Galatz	—	—
» » Ismaïl	—	—
» tend. Roumélie	28	32
» » Ibraila	28	31
» » Galatz	—	—
» » Bourgas	32	33
» » Varna	32	33
» » Baltchik	29	31
» » Taganrok	—	—
» » Odessa	—	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumélie	15	16
» Danube	15	16
Maïs Danube	—	—
» Roumélie	17	17 1/2
» Anatolie	17 1/2	—
Seigle	—	—

DÉPÔT

Blés durs	35000
» tendres	
Maïs	—
Orges	—

Odessa, 2 mars.

Les affaires en nolissements sont très limitées.
Pour le Royaume-Uni, sch 40 pour ton. suif.
Pour Marseille, fr. 3 à 3 1/8 la charge céréales.

Taganrok, 23 février

Les affrètements se font ici au prix suivants :
De Berdianska pour Marseille, fr. 4 à 4 1/4 céréales.
D Taganrok pour Royaume-Uni. sch. 32, blés.
Sans affréteurs.

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 3 mars.

D'Azoff pour Marseille, fr 3 3/4 à fr. 4 7/4 la charge avec proportions. Tarif Filipp.

D'Azoff pour le Royaume-Uni, sch. 50 à 54 le ton. suif.

N'Azoff pour le Royaume-Uni, s hel. 55 le ton. avec la divise pour Marseille directement fr. 3 3/4, de Taganrok. 4 la charge.

De Constantinople pour Liverpool, sch. 3 9, cession du navire à Syra

D'Enos pour la Mediterranée, fr. 2 1/2 à 2 3/4, charge selon la portée.

D'Enos pour le Royaume-Uni, sch. 5 qr. cession du navire à Syra

D'Enos pour le Royaume-Uni, sch. 4 qr., .E. T. grande portée.

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 5 mars.

NEW-CASTLE, le bat. à vap. ang *Durley*, cap G Hallet, ayant touché Dardanelles, div.
ANVERS, le bat à vap. rus. *Carniloff*, cap. Giurovich, ayant touché Messine et Dardanel, div m.
PORT-SAID, le bat. à vap. rus. *Don*, c. Reznicenco ayant touché Caïffa, Acri, Beyrouth, Tripoli, Alexandrie, Mersine, Rhode, Chio, Smyrne, Macaronia et Dardanelles, div march., et 120 passagers.
VARNA, le bat. à vap. ott. *Peïki Cherif*, cap. Yaghya bey, div. march.

Departs du port du 5 mars

ODESSA, le bat. à vap rus *Grand duc Michel*, cap Schelting, div.
KUSTENDJE, le bat. à vap. aut. *Jonio*, cap Giurovich, div.
VARNA, le bat. à vap. aut. *Acquila Imperiale*, cap Duscovich, div.
SALONIQUE, le bat, à vap. ott. *Vassitaji Tidjaret*, cap Ruhpeich, div.
ALEXANDRIE, le bat. à vap. égyp. *Galliube*, cap. Kiamil bey, div

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 5 mars.

CARDIFF, br. rus. *Luca Padre*, c Craglievich, chr.
CETTE, bk. it *Armonia*, c. G. Cinardi, lest.
CASTELAMARE, br. it. *Rachele*, c. Caffiero, lest.

DEPARTS du 2 mars.

Du 2 mars.

AZOFF, br.it. *Fran. di Paolo*, c. Gambardella, fruit.
ODESSA, bk mek. *A. Nordman* c. W. Voss, lest.
— bk. mek. *Treuenfels*, c. J. Mohn, lest.
— br. ital. *Fabio Massimo*, c. L Scarpa, lest.
— bk it. *Rodolfo Dauovaro*, c. Croco, lest.
TAGANROK, br hel. *Kefalinia*, c Rossolinos, blé.
SOULINA, br. ang. *Glemmere*, c. J. Niel, lest.
GALATZ, br nor. *Trethjof*. c Jensen, blé.
DANUBE, br. hel *A Spiridon*, c. Zagora, lest.
— br. hel *A. Spiridon*, c. J.Scurti, lest.
— br. hel. *Taxiarchis*, e. Papapetrou, lest.
— br. hel *Pireus*, c. T. Cacanos, blé.
ENOS, br, aut. *Sistro*, c Cattarinich, lest.
MONT-ATHOS, br hel. *Angeliki*, c. N.Covidis, lest.
YDRA, bom. hel. *Panaya*, c. N. Dedes lest.
CORFOU, br. hel. *Parthenopi*, c Caravias, lest.
MARSEILLE, br hel *A. Dimitrios*, c Galatis, blé.
— br. hel. *Thalassoporos*, c. Curvissianos, blé

Du 3 mars.

ODESSA, br. ital. *Affezione*, c C Gabrieli, lest.
— 3-m. it. *Tritone*, c. Chiozza, lest.

Du 4 mars.

ANGLETERRE, bk. pr *Hellas*, c. H. Pens, blé.
FALMOUTH, bk. norv *Falhvang*, c Jerghensen.bl.
MARSEILLE, br. aut *Sofia*, c D. Daglianitza, blé.
— bk aut. *Argentina*, c. Zani. blé
— bk. rus *Laïné*, c. H Londras, blé.
— bk rus *Calerve*, c. G Nieman, blé
MALTE, bk. nor. *Galathia*, c. Pettersen, blé.
MESSINE, bk. nor. *Christen*, c. F Lund. blé.
AZOFF, br. aut. *Mali Simone*. c. S. Stuch, lest.
TAGANROK, br. hel *A. Jeorghios*, c Marcos, lest

Dardanelles, 28 Février.

Navires venant de la Mer-Noire ou de Constantinople et allant dans la Méditerranée.

Du 28 février.

MARSEILLE, br. it *Domenica*, c. Marcheze, lest.
br. aut *Gratitudine*. c. Leva, lest.
MESSINE, br. aut. *Milos*, c. Metelich, blé.
MALTE, bk. it. *Marco*, c. Greco, blé.

Du 1er mars.

FALMOUTH, bk. ang *Ulles Water*, c. Mious, blé.
— bk. ang. *Rocket*, c. Paez, gr. de lin.
— br, ang. *Giorgen Baaran*, c Hall, orge.
— br. norv *Zaritza*, c. Donkell, orge
MARSEILLE, br it. *Arch Gabrielle*, c. Dougna, blé.
— bk. aut. *Messicano*, c. Florio, blé.
— br. hel *Epta Adelfi*, c. Savas, blé.
— br hel. *Caliopi*, c. Consolopulos, blé.
— br. hel. *Enossis*, c. P. Picatoros, blé.
TOULON, bk. rus. *Kavela*, c. Wiklud, blé.
MESSINE, bk. aut. *Austraglia S.* c. Nicolovich, blé.
CASTELAMARE, br hel. *Pinelopi*, c. Pitaaakis, blé.
NAPLES, br hel *Jeorghios I.* c. Orlandos, blé.
MERSINE, br. hel. *Ayia Trias*, c Milonas, blé.
— br. hel. *Tessares Adelfi*, c. Morou. blé

Navires venant de la Méditerranée et allant à Constantinople ou la Mer-Noire.

Du 24 février.

NICE, bk. it. *Anetra*, c. Montaldo, lest.
NAPLES, br. hell. *Evanghelitria*, c Comnas, lest.
GENES, br. it *Leonardo Vinci*, c. Zanelli, lest.
— br. it. *Giuseppino I°*, c. Marchese, lest.
— bk. it. *Perchè*, c. Penco, lest.
MESSINE, br. hel. *Pinelopi* c. Svorouos, lest.
CASTELAMARE, br it. *Emilio*, c. Tigari. lest.
— br. hel. *Evanghelismos*, c. Scurtis, lest.
LIVOURNE, bk it. *Salvatore*, c. Merello, lest.
YDRA, br. hel. *Irini*, c. A Carpoussi, lest.
— br. hel. *Evanghelistria*, c. Pincos, lest.
SPEZES, br. hel *A Christoforos*, c. Procopi, lest.
— br. hel. *Bobolina*, c. Voccos, lest.
— br. hel *Pinelopi*, c. Heanos. lest.
— br. hel. *A. Andreas*, c. Scuitis, lest.
— br hel. *Iov*, c Sotiriou, lest.
— br. hel. *Taxiarchis*, c Lazarou, lest.
— br hel *Ioannis*, c. Dedes, lest.
COUMI, br. hel. *Armonia*, c. Tabachy, vin.
MOSCONISSI, br. hel. *Dio adelfi*. c. Patrikio, sel.
LEMNOS, br. ott. *Marionga*, c Costandi, charbon.

Navires venant de la Méditerranée et allant à Constantinople.

Du 26 février.

MARSEILLE bk. ital. *Tritone*, c. Chiozza, lest.
— br. ital. *Dante*, c. Chiossa, lest.

Du 27 février.

MARSEILLE, br. aut. *Marco*, c. Morinich, lest.
— br. aut. *Malti Simona*, c. S Stouk, lest

Navires venant de la Méditerranée à destination de Constantinople.

Du 24 février.

BARCELONE, bk. prus. *Dev. Ad er*, c Saage, lest.
GENES, bk. it. *I amici*, c. Previ, lest
MATLE, bk. mek. *Pheinh Neuhof* c. Clark, lest.
MILO, bk, aut. *Dobra Costritza*, c, Cortini, lest.

Du 25 février.

CARDIFF, bk. sued. *Nicolina*, c. Delmare, charb.
GENES, br. it. *Buona Madre*, c G. di Napoli, lest.
LIVOURNE. br. it. *Angelina*, c. Embroggio, café.
GALAXIDI, br hel *Sofia*, c. Jassemi, lest.

Du 26 février.

ANVERS, br. sd. *Weidenhezn*, c. Nenzen, rail. fers.
BARCELONE, br.prus *Kleda*, c. Budbaar, lest
SAVONA, bk. it. *Nicoletto*, c. B Olivari, lest.
GENES, br it *Noemi*, c. N. Onto, lest.
— bk. it. *Leco*, c Degregari, lest.
MESSINE, br it *Maria*, c. Brignietti, oranges.
— bk it. *Teresa Carmela*, c. G. Langone, lest
— br. hel. *Sapfo*, c. Palimeropulos, lest.
VENISE, bk. angl. *Dela* c. Gutecs, lest.
MALTE, bk. ang *Merlice*, c A. Lewis, lest.
CEPHALONIE, br.hel. *M. Vallianu*, c Cambici, lest.
HYDRA, br. hel. *Evanghelistria*. c. Lihno, lest.
PYREE, br. hel. *A. Andreas*, c Morsitis, lest.
— br. hel. *A. Spiridon*, c Papadojanni, lest.
— br hel, *Pireefs*, c Cameno, lest.
SYRA, bk. aut *Superbo*, c. Geletich, lest.
MILO, bk. aut. *Catterina* c. Bouta, lest.
GALAXIDI, br hel. *A Nicolaos*, c Sakellario. lest.
ALEXANDRIE, br. mek. *Vilhelmina*, c Adlert, lest.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 5 MARS 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes	P.	850 — 980
» Martinique et Ceylan	»	—
» Moka, l'oke	»	14 20 — 15
Sucre pilé anglais le quintal	»	—
» en pain français se côtent à	»	285 — 295
» pilé id.	»	238 — 239
» pilé de Hollande	»	240 — 242
» » d'Havane	»	—
» en sacs »	»	210 — 215
Poivre, l'oke	»	6 20 —
Girofles	»	6 — 6 20
Canelle	»	15 20 — 16
Indigo Bengale	»	115 — 150
» Madras	»	65 — 70
Cochenille Argentine	»	60 — 62
» morellane	»	60 — 62
» humide	»	40 —
Noix muscade	»	33 — 33 20
Camphre	»	25 20 — 26
Thé congou	»	24 —
» pekoe flower	»	40 — 60
Bois de Campêche, le quint.	»	40 — 42
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	150 —
» id. 2e id.	»	100 —
Charbon, New-Castle, tonneau	Sh.	31 — 32
» Liverpool	»	28 —
» Cardiff	»	30 — 31
Etain, le quintal	P.	650 —
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	5 20 — 6
Vitres	Fr.	20 —
Plomb en Saumon le quintal	P.	140 — 145
Grenailles assorties anglais	»	160 —
» France, Belgique et Trieste	»	155 —
Fer Blanc, les deux caisses	»	340 — 345
Zinc en feuilles N° 7 à 12, les 100 ok	Fr.	106 — 107
Vitriol anglais, le quintal	P.	34 — 35
Fer en barres assorties	»	64 — 65
» masses pour clous	»	72 — 73
» en feuilles 1,14	»	110 —
» en cercles	»	85 — 90
» de Russie asc. et Zingl.	»	—

Pointes assorties les 50 kilogrammes	L. t.	1 —
Soufre d'Italie le quintal	P.	55 —
Eau de Résine, l'oke	»	5 —
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54 —
» de Belgique	»	34 — 35
» de Trieste (manque)	»	—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	16 — 17
» id. de 22 poids	»	12 — 14
» d'Amérique	L. t.	1 —
Alcool américain	»	1 —
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1 — 5
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	45 — 46
» des Indes	P.	210 — 215
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	116 —
» le 10. 50 kilog	»	110 —
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	125 —
» de Trieste (manque)	»	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9 — 9 20
Suif	»	9 —
Beurre de Russie	»	10 20 —
Caviar, 1re qualité	»	26 — 27
» 2e qualité	»	23 — 24
Semelle de France, Chateau Renaud, l'oke.	Fr.	5 90 —
» Gavotty	»	5 — 5 15
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 80 — 4 85
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	73 —
» Veaux cirés de 14 kilog.)	»	10 30 —
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	76 — —
» id. 12/20 id.	»	82 — —
» id. 16/24 id.	»	90 — —
» id. 20/30 id.	»	105 — —
» id. 8/14 id.	»	95 — —
» id. 12/20 id.	»	105 — —
» id. 16/24 id.	»	115 — —
» id. 20/30 id.	»	135 — —

(Coton filé : L. T. 100.)

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	— — —
» N° 1	»	—
» N° 2	»	—
» N° 3	»	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—
» N° 1	»	—
» N° 2	»	—
» N° 3	»	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—
» de France	»	—
» 2e qual	»	—
Filature de 10 12 et de 11 12.	L. t.	5 75 — 5 85
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—

Exportation.

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	40 — 45
» mince	»	44 — 45
» Turquie 3 à 4.	»	25 — 30
» mince	»	— — —
Galles noires, l'oke	»	16 — 17 20
» vertes et blanches	»	13 — 14
Graine jaune Angora	»	14 — 15
Skilip	»	— — —
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	14 — 15
» Yerli des 7 Tours	»	7 — 7 20
» de Cesarée.	»	13 — 13 20
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 20 — 5
» de Mouton les 2 pièces	»	18 — 20
Laines de Chevron d'Angora	»	40 — 44
» de Bey-Bazar	»	40 — 42
Filicks assortis	»	— — —
Huile de Rose pure le metico surfin	»	33 — —
Scammonée l'oke surfin	»	400 — 450

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	Medj.	13 20 —
Gomme Adragante, assortie	P.	30 —
» Adragante en feuilles	»	40 —
» Arabique assortie	»	25 —
Cuivre de Tocat	»	8 — 9
» de Ghiumush Han	»	— — —
Cire Jaune de Trebizonde	»	25 —
» d'Anatolie	»	24 —
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 10 — 3 15
Graine de lin de Roumélie	»	33 — 40
» d'Anatolie	»	34 —
Huile d'olive Metelin, Aïvali, l'oke	»	8 10 — 8 20
» de Crète	»	8 20 — 8 30
Raisins Carabournou rouges	»	3 20 —
» de Vourla	»	6 —
» de Tcesmé, noir	»	3 —
» de Seltanine	»	6 — —
Mastic de Chio	»	95 — 100
Coton Kircagatz et Cassaba	»	11 10 — 11 20
» Syrie Chypre, Adana	»	12 10 — 12 15
Noisettes de Trebizonde	»	1 20 — 1 30
Encens, quint.	»	330 —
Safranum l'oke	»	320 — 330
» de Roumélie	»	140 — —
Riz d'Egypte Rechid, l'oke	»	4 5 — 4 10
» Damiette	»	— — —
Eau de vie de Chio	»	8 — 15
Vin de Tenedos et Dardanelles	»	1 20 — 4 20
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8 — 20
Savon de Candie	»	6 30 — 6 10
» de Metelin	»	4 — 4 20

AVVISO.

L'Imperiale Consolato Generale di Russia deduce a pubblica notizia che il di 22 febbrajo, 6 marzo, giorno di mercoldi alle ore 11 a. m. nella Dogana di Stambul si procedera al pubblico incanto per conto di chi spetta.

23 balle Bazzali farati.

17 detti frison marcati BABB.

i quali sarrano delib rati tale quale come si trovano nella detta Dogana a maggior afferente verso il pronto pagamento in lire turche effettivi.

Pera li 18 febbrajo, 2 marzo 1867.

Il Console generale di Russia,
A. EBERHARD.

AVIS.

Jeudi 16 février v. s. aura lieu au ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture du savon de Candie et de Mételin, nécessaire pendant une année aux troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque, en portant en même temps des échantillons.

AVIS.
CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8|20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

CIRQUE SUHR.

A la demande de plusieurs notabilités qui ont exprimé le desir d faire le choix du programme; aujourd'hui mercredi, grande représentation extraordinaire où y paraitront seulement les premiers artistes de la troupe terminant le spectacle avec le grand Tournoi Carroussel.

N. B. — Pour cette Représentation chaque spectateur a le droit d'amener avec lui un enfant gratis.

Demain jeudi grande fête de Carnaval, le bénéfice du célèbre gymnaste italien M. Cassina, n'ayant pas eu lieu lundi pour cause d'indisposition a été fixé pour vendredi 8 mars.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

A Louer ou à Vendre

Un grand magasin à pierre à trois étages; Appartements pour bureaux; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement, etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples renseignements s'adres au comptoir de M. Et. A. Ralli à Galata.

LEÇONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth à Péra, rue Asmali-Mejid N 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DÉTAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne. Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER
Rue Linardi 17
PENSION BOURGEOISE.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.
L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie. *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payabl aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à
EDWARD BARFIELD.
Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

Flacon CINQ fr. — Flacon CINQ fr.
TACHES ET BOUTONS
AU VISAGE
LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE
détruit et prévient éphélides, rousseurs, son, lentilles, masques, hâle, efflorescences et rougeurs, toute espèce de boutons et de rugosités. Il assure au teint pureté, clarté.
CANDÈS et Cie, boul. St-Denis, 26, anc. 28.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.
Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-I-X

A partir de Lundi 20 Fév. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis. — Ἀπὸ τῆς Δευτέρας 20 Φεβρ. 4 Μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES. — ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque	Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la France / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak / Ἀνατολ Καβάκ	Yeni-Mahallé / Γενὶ-Μαχαλέ	Buyukdéré / Βουγιοὺκ Δερέ	Thérapia / Θεραπεῖα	Yéni Keui / Νεοχώριον	Sténia / Στένη	Emirghian / Ἐμιργιάν	R. Hissar / Ῥουμ. Ῥ. Χισάρ	Bebek / Βεβέκ	Arnaut-Keuy / Ἀρναούτ κιοϊ	Kouru-Tchesmé / Κουροῦ-Τσεσμέ	Ortakeuy / Ὀρτὰ Κιοϊ	Béchicktach / Βεσὶκ-Τάς	Kabataach / Καμπᾶ Τάς	OBSERVATIONS
1		6 39	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»		—	—	—	—	Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
	45	7 24	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»		—	«»	«»	—	
4		9 39	11	—	—	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»		—	—	«»	— (1)	
3	30	9 9	12	—	—	«»	—	—	—	—	—	—		—	—	—	—	(1) De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
1	15	6 54	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—		—	—	—	—	
2		7 39	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2	45	8 24	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Excepté les vendredis.
3	45	9 24	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 (2)	45	10 24	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
9	30	3 9	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10		3 39	1										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque	Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la France / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach / Καβᾶ-Τάς	Bechiktach / Βεσὶκ-Τάς	Ortakeuy / Ὀρτὰ-Κιοϊ	Kouru-Tchesme / Κουροῦ Τσεσμέ	Arnaoutkeuy / Ἀρναοὺτ Κιοϊ	Bebek / Βεβέκ	R. Hissar / Ρ. Χισάρ	Emirghian / Ἐμιργιάν	Sténia / Στένη	Ienikeuy / Νεοχώριον	Therapia / Θεραπεῖα	Buyukdere / Βουγιοὺκ-Δερέ	IENI MAHALE / Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak / Ἀνατολ-Καβάκ	Observations
2	30	8 9	1	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3	45	9 24	2	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3	45	9 24	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
9	45	3 24	11	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10	30	4 9	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
11		4 39	17	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi. Retour direct au pont.
9	15	2 54	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11		4 39	14	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	20	4 59	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	40	5 19	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque	Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré / Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia / Θεραπεῖα	Beykos / Βεϊκόζ	Pacha-backtché / Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chiboucli / Τζιμπουκλί	Kanlidja / Κανλιτζᾶ	A Hissar / Α. Χισάρ	Kandilli / Κανδυλλί	Vani-keuy / Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghel-keuy / Τσενγὲλ-Κιοϊ	Beyler-bey / Βεϊλὲρ-Μπεη	Kouskoudjouk / Κουζγουντζουκ	Scutari / Σκούταρι	Observations
2		7 39	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h. 3|4
3	30	9 9	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Déparst du pont — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque	Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari / Σκούταρι	Kouskoundjouk / Κουζγουντζουκ	Beiler-Bey / Βεϊλὲρ-Βεϊ	Tchenghelkey / Τσεγγὲλ-Κιοϊ	Vanikeuy / Βανὶ-Κιοϊ	Candilli / Κανδυλλί	A. Hissar / Α. Χισάρ	Canlitja / Κανλιτζᾶ	Tchiboucli / Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché / Πασᾶ-Μπαχτζέ	Beicos / Βεϊκόζ	Therapia / Θεραπεῖα	Buyukdere / Βουγιοὺκ Δερέ	Observations
10	30	4 9	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
11		4 39	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesmé, Orta-keui et Cabatasch.
(2) Les vendredis à 2 heures. il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser : à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.
H. KLARFELD.

MARCHETO
Marchand de Curiosites Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

CAPSULES RAQU

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefocons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et drognistes de tous les pays.

FER QUEVENNE
APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.
AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le FER QUEVENNE s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le FER QUEVENNE, en restant dans les limites des doses très- « modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50; 200 dragées, 5 »; 100 dragées, 3 ».

10. CENTIG.
Mesure de dosage.

Dépôt général chez Émile Genevoix, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris*, et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal, 1.

2me Année. --- N° 54.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	69 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne : dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal. 15 piast.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 7 Mars.

—

Lord Derby a plus promptement que nous le pensions pourvu au remplacement des membres démissionnaires du Cabinet britannique. Lord Richmond, sir Northcote et sir Pakington remplacent MM, Carnarvon, Crambourne et le général Peel ; de plus, M. Corry est nommé à la marine, M. Cave au commerce. La crise ministérielle occasionnée par des divergences d'opinion dans la question de la réforme et amenée par le vote défavorable de la Chambre sur le bill relatif aux catholiques, est donc terminée, au plus grand bénéfice du président du Conseil et du Chancelier de l'Echiquier. Sans amener un changement complet dans le personnel des secrétaires d'Etat, sans produire un changement dans la politique du gouvernement, elle n'aura pas eu plus d'importance qu'une question de personnes. La question de principes reste donc intacte encore, mais le jour qui la tranchera est proche assurément.

Malgré la résistance du Sud, malgré l'opposition du Sénat, malgré le véto de la présidence, le Congrès des Etats-Unis a voté une fois encore la loi sur l'établissement du gouvernement militaire dans les pays du Sud. Ainsi donc, les membres du Congrès, aveuglés sans doute par leur haine pour les sécessionistes, prétendent malgré tant et de si redoutables obstacles, placer le Sud sous le pouvoir de ces généraux que la dernière guerre a élevés dans des sentiments peu empreints de bienveillance,on en conviendra à l'égard des populations qu'ils vont être appelés à gouverner. Sans revenir une fois encore aux dangers que constitue pour la liberté,dans toute l'étendue de la république américaine, l'institution de ces sortes de dictatures militaires, non plus que l'état misérable qui en résultera immanquablement pour les riches et fertiles contrées que les Sheridan ou les Butler vont être appelés à gouverner, n'oublions pas la vigoureuse résistance du Sud à toutes ces prétentions illégales d'un Congrès composé en grande majorité de radicaux extrêmes. Certes la lutte effrayante que le Sud a soutenue avec un héroïsme étonnant a épuisé toutes ses ressources ; les campagnes plus encore que les villes sont dépeuplées et peu en état de recommencer la guerre; cependant les vigoureux citoyens du Sud, ces hommes aux passions ardentes et peu réprimées, il est dangereux de les pousser à bout, de vouloir les affronter si directement. D'autre part, nous avons déjà fait remarquer que la majorité du Congrès actuel appartient au parti radical, parti puissant, sans aucun doute, mais non tellement qu'il puisse prétendre imposer ses volontés à l'Amérique et qu'il fasse plier toute la république. La façon dont on procède dans Congrès à l'égard de M. Johnson, dans ce qu'on essaye de faire passer pour une instruction, n'est guère de nature à attirer beaucoup de sympathies aux ennemis du Président. Les seules personnes qu'on interroge sont celles qui se sont fait jusqu'ici remarquer par l'animosité incroyable qu'elles déploient contre le successeur de Lincoln. Or, M. Johnson n'est pas un homme faible, il s'en faut de tout au tout. Il l'a déclaré sans ambages, il en appelera au peuple des décisions du Congrès le concernant et si les sudistes s'unissent aux républicains restés fidèles au Président, il y a là de quoi donner fort affaire à ces radicaux si tranchants.

La pensée de désirer une guerre civile en Amérique, est loin de notre esprit ; nous ne déplorerions rien tant au contraire qu'une nouvelle lutte désastreuse pour le pays, funeste aux nombreux intérêts engagés dans les immenses affaires du Nouveau-Monde. Mais nous le déclarons, plutôt que de voir le Sud anéanti sous le pouvoir d'une soldatesque d'autant plus dangereuse qu'elle est moins disciplinée; plutôt que de voir les radicaux, qui comme on sait, sont anarchistes par tempérament et par doctrine, renverser Johnson et bouleverser le pays, par l'application de leur liberté autoritaire, nous souhaitons que Johnson en appelle au peuple et par un vigoureux effort rejette dans l'ombre d'où elle n'aurait jamais dû sortir cette dangereuse secte politique.

De tous ces déchirements nous aurons reçu une profonde et profitable leçon : qui oserait en effet aujourd'hui, ayant à prêcher les doctrines démocratiques dans une contrée quelconque, qui oserait donner en exemple la république américaine ; et quel pays, ayant à choisir son régime politique, s'aviserait de s'embarquer dans la galère de la république fédérative et démocratique. Nous le répétons avec tristesse, c'est à la cause de la liberté dans tous les pays que les Etats-Unis font de tort ; c'est à eux que la démocratie devra s'en prendre des haines que pourra inspirer un régime qui leur permet de pareilles dissensions.

Un journal de la ville, revenant sur les nouvelles que nous avons reçues ces jours derniers, affirme de nouveau, sur la foi de son correspondant, l'existence des demandes en rectification de frontière que la Prusse aurait adressées à la Hollande. Notre confrère ajoute même que dans ces circonstances les Pays-Bas auraient réclamé l'appui de la France.

Nous ne voulons pas nous livrer à des considérations étendues sur un fait qui a déjà été annoncé et démenti : si la demande de la Prusse était réelle, elle aurait une importance considérable ; mais nous ne pensons pas que M. de Bismark cache à tel point son jeu qu'il démente lui-même dans le parlement de l'Allemagne du Nord, les actes de son gouvernement, et cela pour tromper tous les intéressés. De telles manœuvres constituent-elles donc la grande habileté du diplomate ?

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

Une réunion de journalistes de province a eu lieu le 20 à Paris. Cette réunion était fort nombreuse. Elle a immédiatement constitué un bureau composé de MM. Gras, propriétaire-rédacteur du *Messager du Midi*, comme président ; Constant Moisand, propriétaire rédacteur du *Moniteur de l'Oise*, Dardenne de la Grangerie, journaliste, comme vice présidents: Ernest Merson, propriétaire-rédacteur de l'*Union bretonne*, et André Rousselle, avocat, rédacteur du *Progrès*, de Lyon, comme secrétaires.

L'assemblée a eu pour objet d'examiner le nouveau projet de loi sur la presse dans ses rapports avec les intérêts des journaux des départements. Après une discussion dans laquelle toutes les opinions ont pu se produire, diverses résolutions ont été prises, et il a été décidé qu'un mémoire serait rédigé par le bureau, et adressé aux membres du gouvernement et aux grands corps de l'Etat.

═

On a distribué au Corps législatif :

1° Le projet de loi relatif à la révision des procès criminels et correctionnels ;

2° Le projet de loi relatif à l'enseignement technique ;

3° Le projet de loi relatif au régime commercial de l'Algérie ;

4° Le projet de loi relatif à la naturalisation.

Ce dernier est ainsi conçu :

Projet de loi relatif à la naturalisation.

Article premier.

Les articles 1 et 2 de la loi du 3 décembre 1849 sont remplacés par les dispositions suivantes :

Art. 1er. — L'étranger qui, après l'âge de vingt et un ans accomplis, a, conformément à l'article 13 du Code Napoléon, obtenu l'autorisation d'établir son domicile en France, et y a résidé pendant trois années depuis cette autorisation, peut être admis à jouir de tous les droits de citoyen français.

Est assimilé à la résidence en France le séjour en pays étranger pour l'accomplissement d'une mission ou l'exercice d'une fonction conférée par le gouvernement français.

Il est statué sur la demande en naturalisation, après enquête sur la moralité de l'étranger, par un décret de l'empereur, rendu sur le rapport du ministre de la justice, le conseil d'Etat entendu.

Art. 2. — Le délai de trois ans, fixé par l'article précédent, pourra être réduit à une seule année en faveur des étrangers qui auront rendu à la France des services importants, qui auront apporté en France soit une industrie, soit des inventions utiles, soit des talents distingués, qui y auront formé de grands établissements ou créé de grandes exploitations agricoles.

Art. 3. L'article 5 de la loi du 3 décembre 1849 est abrogé.

═

Le *Mémorial de Lille*, dont la correspondance émane de source presque offfcielle, prémunit l'opinion contre de faux bruits en annonçant que « M. marquis de la Valette, » ministre de l'intérieur, doit prendre la pa» role dans l'une des prochaines interpella» tions qui se produiront au Corps légis» latif. »

═

On assure que la maison militaire du prince impérial est formée, et que le décret qu la constitue paraîtra le 16 mars, jour anniversaire de la naissance du prince.

MM. les commandants d'Espeuilles, Lamey, de Ligneville et Duperré seraient nommés aides de camp du prince impérial.

═

Le bruit se confirme que le maréchal Randon sera appelé au grand commandement de Toulouse, en remplacement du maréchal Niel.

On attend également le décret qui doit nommer le général Fleury gouverneur de l'Algérie.

Le duc de Magenta prendrait le commandement de la garde impériale à la place du maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély.

Le maréchal Regnaud remplacerait à la grande chancellerie de la Légion d'honneur le comte de Flahaut, qui se retirerait.

Angleterre.

L'*Evening Star* publie les nouvelles suivantes de Dublin :

Cinquante émigrants anglais récemment arrêtés ont été remis en liberté mercredi et sont repartis immédiatement avec le steamer. Une communication publiée dans le *Freeman* dit que Stephens est à Paris et que Mitchell est actuellement le *head centre*.

Les mouvements qui ont eu lieu à Kerry et à Chester étaient combinés avec un soulèvement général ajourné par Mitchell, dont les ordres sont arrivés trop tard dans ces deux villes. Aucune nouvelle tentative ne sera engagée dans une guerre. Les derniers avis de Killarney disent qu'il n'y a pas eu d'autres arrestations. Les recherches se continuent. Le correspondant d'un journal de Cork a été cité en justice pour avoir essayé de transmettre un télégramme parlant du mécontentement des troupes.

Italie.

Le manifeste des soixante-dix sept (et on devrait dire des quatre-vingt huit) députés de la gauche à l'ex-Parlement de Florence a une importance incontestable. Tout annonce que les élections prochaines renforceront considérablement ce parti. Le manifeste de la minorité d'hier peut être le programme de la majorité de demain. Il importe d'en préciser l'esprit et la portée :

Application énergique de la loi qui supprime les corporations religieuses ;

Pas de transaction financière sur la question des biens de main morte ;

Etude approfondie des budgets ; remèdes violents s'il le faut ;

Pas d'Eglise libre dans l'Etat libre, pas de liberté à l'épiscopat, instigateur d'une réaction dont Rome est le foyer ;

Enfin, Rome capitale, en dépit des conventions, des engagements et des traités.

Ce programme condamne implicitement la convention du 15 septembre, la mission Tonello et toute la politique du ministère Ricasoli.

Si l'avenir, et un avenir prochain, devait donner à ce programme quelques chances de succès, le moment pourrait être venu de se rappeler le passage suivant du discours impérial du 14 janvier :

Mais si des conspirations démagogiques cherchaient, dans leur audace, à menacer le pouvoir temporel du Saint-Siége, l'Europe, je n'en doute point, ne laisserait pas s'accomplir un événement qui jetterait un si grand trouble dans le monde catholique.

Rapproché de cette phrase si nette, si formelle, le manifeste du 16 février prend un caractère international qui ne peut échapper à personne.

Amérique.

Les dernières nouvelles du Pacifique annoncent que M. Covarrubias, ministre des affaires étrangères du Chili, est rentré à Santiago. On n'a eu aucun renseignement certain sur la mission qu'il a remplie auprès du gouvernement du Pérou. Le *Ferrocarril* dit à ce sujet:

Le but de cette mission et les résultats qu'elle a eus restent tout à fait inconnus. En dehors des bruits plus ou moins authentiques qui circulent, on ne sait rien du motif qui l'a appelé au Pérou. D'une part on a prétendu qu'il allait s'entendre sur les moyens de poursuivre la guerre avec vigueur, d'autre part on disait qu'il devait exhorter notre allié à prendre de concert toutes les mesures qui pourraient ramener promptement la paix. De ces deux versions, la première est seule vraisemblable. On ne comprendrait pas, en effet, comment le Chili, promoteur de la guerre, pourrait parler de paix aux cabinets alliés tant que l'outrage fait à Valparaiso restera impuni.

Dans l'une des dernières séances du Congrès chilien, M. Malta, parlant au nom du ministre des affaires étrangères, a déclaré que l'offre de médiation anglo-française est la seule qui se soit produite. Il est inexact que les Etats-Unis aient fait une proposition semblable. Les bases de la médiation offerte par les deux grandes puissances européennes, a ajouté le ministre par intérim, étaient absolument inacceptables, et la République est résolue à poursuivre la guerre. Le gouvernement de Santiago sait, du reste, de la manière la plus certaine, que l'Espagne continue à faire des préparatifs belliqueux, et qu'elle doit très prochainement renforcer son esca-

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XIV

(Suite.)

— Eh bien ! mademoiselle Fossette, dit-il, vous pouvez vous flatter de recevoir des commissionnaires dans le grand genre. Celui qui, depuis huit jours, vous apporte tous les matins de si beaux pots de fleurs, descend d'un joli coupé peint en bleu, qui s'arrête au coin de la rue Beaubourg. Et quel beau cheval ! Mon père a été maquignon, je m'y connais. Le cheval vaut à lui seul de quatre à cinq mille francs. Pas la moindre tare ! Ah ! la mignonne bête, avec une robe alezan doré et une crinière noire et soyeuse comme les cheveux de mademoiselle, acheva-t-il en désignant Madeleine.

Madeleine rougit et conserva un air sérieux qui interloqua un moment le perruquier.

Voir le numéro du 5 mars.

— Y a-t-il quelqu'un qui vous paye pour m'espionner, M. Corju ? demanda Fossette, qui ne déguisa pas non plus l'antipathie que lui inspirait le personnage.

J'use du droit de tout le monde, celui de passer dans la rue. J'ai vu cet Auvergnat portant des fleurs entrer au n° 37; je me suis dit : « Voilà pour mademoiselle Fossette. C'est la fortune qui vient encore frapper à sa porte. » Et, pour le mal que je vous veux, j'ai ajouté : « Tant mieux ! elle le mérite. »

Cet homme faisait horreur à Madeleine. Elle le trouvait encore plus repoussant au moral qu'au physique.

— Si vous avec fini, mademoisllle, dit-elle à Fossette en se levant, nous partirons.

Elle paya au comptoir et sortit, sans même adresser un regard à Gorgu.

— Voilà une chipie, dit le perruquier. Elle a encore quelques sous, apparemment. Ah ! j'aurais du plaisir à tondre cette tête-là. Et qu'elle vienne ! elle n'en aura pas cher, de ses cheveux, si longs et si beaux soient-ils.

XV

Madeleine quitta Fossette et se dirigea vers le quartier latin. Persuadée d'avance qu'elle aurait une lutte à soutenir avec Claudine, elle n'entra point sans quelque émotion daus l'établissement de la rue Mazarine.

Il était deux heures. L'estaminet était à peu près désert. On lui dit que Claudine était sortie pour emplettes, mais qu'elle ne tarderait pas à rentrer.

Madeleine ayant demandé la permission de l'attendre, s'assit dans un coin de la salle et prit un journal ; mais elle ne lisait pas, elle observait ce qui se passait autour d'elle.

Dans une salle du fond, elle aperçut Jaclard en long tablier blanc, qui suivait une partie de billard.

Claudine rentra et parut presque contrariée et embarrassée de voir sa sœur. Elles montèrent ensemble au premier. Si, au rez-de-chaussée, on gardait un certain décorum, là, entre habitués, on ne se gênait pas. On parlait haut. Les propos grivois circulaient. Quelquefois même on se querellait.

— Ne pourrais je te voir ailleur un aissent ? demanda Madeleine.

— C'est impossible, répondit Claudine. Les habitués arrivent, je ne puis plus m'absenter.

Claudine était mise avec coquetterie. Un coiffeur lui avait relevé les cheveux selon la dernière mode. Ils étaient retenus par une élégante résille bleu et or, dont la maîtresse de l'établissement lui avait fait cadeau, dit-elle. Sa robe d'alpaga noir était toute neuve et bien faite. Elle portait une ceinture de cuir doré avec une boucle qui brillait.

Madeleine elle-même fut frappée de sa beauté qui mettait en relief cette toilette un peu prétentieuse.

Quand elle s'assit au comptoir, tous les yeux se fixèrent sur elle. On parlait bas, et on riait en la regardant. Madeleine aussi excitait la curiosité, bien qu'elle se tournât de côté pour dissimuler son visage.

— Ma chère Claudine, dit elle sévèrement avec un peu de colère dans a voix, tu as eu grand tort d'entrer dans une maison semblable avant mon arrivée. Je t'aurais certes conseillée autrement ; mais puisque la faute est faite, il faut la réparer et quitter cette maison au plus vite.

— C'est tout à fait impossible, repartit froidement Claudine; on m'a avancé cent francs pour mes premiers frais de toilette ; je ne puis pour sortir d'ici avant de les avoir gagnés.

— Je sais aussi, continua Madeleine sans s'arrêter à l'objection de sa sœur, que Jaclard est ici, que c'est lui qui t'a attirée dans cette maison. Il t'y retient sans doute. N'est-ce pas désobeir à notre mère ? Si Marie le savait, cela suffirait à hâter sa mort As-tu bien réfléchi à cela ?

— Ma chère Madeleine, répondit Claudine avec aigreur, j'ai un an de plus que toi, et je ne sais de quel droit tu viens me faire des réprimandes. Il y a quelques jours, j'ai reçu une lettre Amélie. Elle m'apprend que Marie est toujours très mal, et que, à supposer même qu'elle se guérisse, elle ne pourra reprendre son travail de tout l'hiver. D'un autre côté, tu m'écrivais toi-même que tu allais quitter la maison de Mme Daubré. A moins de laisser notre mère et Marie dans la plus grande détresse, il fallait bien accepter un emploi quelconque. Ici je gagne 800 fr. et je suis nourrie ; c'est 400 fr. au moins que je pourrai envoyer à Lyon.

— Oh ! l'horrible misère ! fit Madeleine qui cacha son visage dans ses mains. Les résolutions les plus héroïques et les vertus les plus pures viennent échouer contre elle.

Madeleine réfléchit quelques instants. Puis elle releva la tête et essuya ses yeux pleins de larmes. Pour sauver sa sœur, elle venait de sacrifier ses beaux rêves de liberté.

— Ecoute, Claudine, dit-elle simplement, j'ai cent francs. Je possède quelques robes assez riches. En vendant tout ce luxe, qui me devient complétement inutile, je pourrai bien réaliser cent francs encore. Je rembourserai au maître de l'établissement la somme qu'il t'a avancée, afin que tu sois libre demain. Les cent francs qui me resteront, je les enverrai à notre mère.

— Et toi ? fit Claudine, touchée de cette abnégation.

— Oh ; moi, je me placerai n'imdore où, dans un pensionnal, par exemple. Je trerailterai, je ferai tout plutôt que de te laisse ici plutôt que de consentir à la porte.

— A ma perte ! repartit Claudine offensée. N'ai-je pas toujours été libre et me suis-

dre d'opérations mouillée dans le port de Montevideo.

Le président Perez est soutenu par l'opinion publique, désireuse de voir venger le bombardement de Valparaiso.

Belgique.

Dans la séance du 19 février de la Chambre des représentants belges, M. Gouvreur a appelé l'attention de ses collègues sur la réforme électorale, et proposé de fixer au 19 mars la discussion du projet de loi relatif à l'extension du droit de suffrage.

Le ministre des finances, au nom du gouvernement, fait remarquer que la Chambre «doit s'occuper d'un grand nombre de projets de lois très importants avant de songer à la réforme électorale,» et il ajoute :

« La Chambre négligerait son devoir en s'occupant de ce dont l'opinion publique, en Belgique, s'occupe le moins.

» M. Coomans,—Cela n'est pas exact.

» M. Nothomb.—La réforme électorale préoccupe réellement le pays : ce qui le prouve, c'est que toutes les réunions qui ont lieu en Belgique soulèvent cette question importante.

» Il faut que le pays se prépare à ce qui est la loi des sociétés modernes, au suffrage universel.

» Je ne crois pas que les questions dont a parlé le ministre doivent occuper assez longuement la Chambre pour qu'il faille encore différer la discussion sur la forme électorale. Je conclus à l'adoption de la proposition de M. Couvreur.

» M. Coomans.—L'extension du droit de suffrage supprimera un grand nombre de fraudes.

» M. le ministre des finances.—Quand nous aurons le suffrage universel, quelques tonneaux de bière feront l'affaire. Je ne crois d'ailleurs pas qu'il faille charger d'abord les valets de ferme de gouverner le pays. Ce n'est pas le nombre que nous respectons ; je n'admets pas le gouvernement du plus grand nombre.

» De plusieurs côtés.—Vous sapez les bases du gouvernement représentatif.

» M. le ministre des finances.—Ainsi, vous voulez le suffrage universel ?

» Plusieurs membres.—Oui, certainement.

La proposition de M. Couvreur, malgré l'opposition du ministère, est adoptée par 50 voix contre 48 et une abstention.

Russie.

On sait que l'assemblée territoriale du gouvernement de Saint-Pétersbourg a été dissoute. Les considérants de l'oukase de dissolution portent que, « dès l'ouverture de sa session, l'assemblée territoriale du gouvernement de Saint-Pétersbourg agit contrairement aux lois, et qu'au lieu de faire usage, à l'exemple des assemblées territoriales des autres gouvernements, des droits qui lui ont été accordés par l'Empereur pour le bien véritable des intérêts économiques locaux confiés à sa sollicitude, elle ne cesse de manifester, par une exposition inexacte des affaires et en faussant l'interprétation des lois, une tendance à soulever des sentiments de défiance et de manque de respect envers le gouvernement. »

Voici quelles seraient les principales dispositions du projet provisoire concernant le droit de réunion :

Par l'article premier, le droit de réunion serait reconnu pour discuter toutes question qui ne se rapporterait pas aux matières politiques, d'économie sociale, religieuses ou concernant les impôts existants.

L'article 2 exigerait une déclaration préalable signée par dix personnes ayant leur domicile au lieu où la réunion serait projetée.

L'article 3 exigerait que le local de la réunion fut clos et couvert.

L'article 4 exigerait que le bureau de l'assemblée fût composée d'un président, et de deux assesseurs.

D'après l'article 5, un fonctionnaire délégué par l'administration pourrait assister à la réunion.

D'après l'article 6, ce fonctionnaire aurait le droit de prononcer la dissolution de la réunion :

1° Si la discussion s'écartait de l'objet de la réunion ;

2° Si la réunion devenait tumultueuse, ou si des délits par paroles, gestes, violences, étaient commis par un ou plusieurs membres de la réunion.

D'après l'article 7, les réuions électorales pourraient être tenues, à partir du jour de la promulgation du décret de convocation du collège électoral pour l'élection des députés au Corps législatif jusqu'au cinquième jour avant l'ouverture du scrutin.

Ne pourraient assister à la réunion que les électeurs de la circonscription et les candidats.

D'après l'article 8, les réunions électorales seraient soumises aux prescriptions des articles précédents, relatifs aux autres réunions.

D'après les articles suivants, les contraventions seraient punies d'une amende de 500 à 10,000 francs, ou d'un emprisonnement de six jours à six mois.

Les journaux indépendants de Paris et des départements apprécient avec une médiocre satisfaction, les projets de loi sur la presse et sur le droit de réunion, tels qu'ils nous ont été transmis par les *Débats*.

Le *Temps* s'occupe du droit de réunion. Il résume ainsi les mesures annoncées :

Liberté de réunion pour discuter TOUTES LES QUESTIONS... excepté les questions politiques, les questions d'économie sociale et toutes celles qui touchent « aux impôts existants ! »

Liberté de réunion électorale pendant la période des vingt jours... excepté dans les cinq jours qui précèdent l'élection !

Voilà ce que le ministère du 20 janvier aurait fait des promesses de la lettre impériale, voilà ce qu'il réservait à l'attente publique ; c'est pour ce résultat, médiocre jusqu'à l'ironie, qu'il aurait été, depuis un mois, semé tant d'espérances, jeté tant de belles paroles, ravivé tant de grands souvenirs, agité tant de programmes ?

Pourquoi tirer la France de son sommeil, si l'on ne devait lui présenter au réveil qu'une ombre de droit et un fantôme de liberté ? Pourquoi annoncer une politique nouvelle, si l'on n'était pas résolu à rompre avec les détours et les peurs, les entraves et les défiances de l'ancienne ? Pourquoi toucher au *statu quo*, pour se donner la peine de le reconstruire ? Les bras en tombent, en vérité, et, pour le gouvernement comme pour le pays, on a besoin de n'y pas croire.

Nous aurions donc le droit de nous réunir pour tout discuter, excepté ce qui vaut la peine qu'on le discute. La liberté de réunion serait proclamée, mais autour d'elle un grand cercle serait tracé, et dans ce cercle on ferait le vide, afin de laisser, dans l'exception, tout ce qui donne à la liberté son prix, son utilité, sa grandeur, non pas seulement la politique, mais l'économie sociale la plus haute, celle qui remue les conceptions les plus hardies, les problèmes les plus redoutables, mais aussi celle qui se contente d'être la ménagère de la société, non pas seulement les questions de salaires, mais les questions d'impôt ? Que restera-t-il donc à la liberté ?

Quant aux réunions électorales, le *Temps* constate qu'une réunion uniquement composée d'électeurs munis de leurs cartes, est, à l'heure qu'il est, chose parfaitement licite, et il ajoute :

Sous ce rapport, le projet dont il est question ne serait donc qu'un pas en arrière, puisqu'il réduirait encore, en le limitant aux électeurs d'une même circonscription, le droit dont jouissent dès à présent les électeurs munis de cartes, à quelque circonscription qu'ils appartiennent. Il ne faut pas, pour mettre en relief les lois nouvelles, faire les lois anciennes pires qu'elles n'étaient. Ce procédé ne serait à l'honneur ni des anciennes lois ni des nouvelles.

L'*Epoque* s'écrie, après la lecture du projet de loi sur la presse :

A notre avis, ce projet de loi est incroyable, il est impossible. Comment ? deux condamnations pour délit autoriseraient le tribunal à prononcer la suspension, et bientôt la suppression du journal, c'est-à-dire à détruire immédiatement une propriété considérable ! Comment ! un député perdrait, en tant que journaliste, son inviolabilité législative, et pourrait être poursuivi sans l'autorisation de la Chambre ! Un article ôterait à ce député journaliste le privilège qu'un député banquier, financier, ou appartenant à l'administration d'une grande compagnie, conserve durant tout le cours de la session ! Mais voici quelque chose de plus fort : les condamnations pour délit de presse *entraînent l'incapacité électorale pendant cinq ans.*

Cette dernière passe les bornes. Elever le cautionnement à 80 000 fr., grossir les amendes jusqu'à 40,000 fr., c'est très grave, c'est livrer la presse aux grands capitalistes, c'est s'exposer à n'avoir plus que deux presses en France, celle du gouvernement et celle des adversaires qui peuvent employer des fortunes immenses à le combattre ; c'est substituer le privilège de l'argent au privilège de l'autorisation ; c'est tuer d'avance la loi nouvelle. Mais, assimiler le journaliste qui a commis un délit au forçat libéré, le frapper de mort civique pendant cinq ans pour avoir donné peut-être une nouvelle inexacte ou exprimé un avis contraire à celui du gouvernement : on n'en revient pas !

Que veut on ? La liberté ? Alors, qu'on le dise, et surtout qu'on le prouve. Une réaction ? Déjà ? Mais alors pourquoi avoir changé quelque chose à ce qui existait? L'arbitraire précédent avait un bon côté, c'est que nous le connaissions ; veut-on nous forcer à le regretter ? Dans tous les cas, ces fluctuations, ces contradictions produisent un fâcheux effet : elles semblent indiquer ailleurs que chez nous une incertitude égale à la notre. Si elles se prolongeaient, elles auraient pour conséquence de trahir dans le gouvernement quelque indécision. Si, en se fixant, elles aboutissaient en fin de compte à des résolutions aussi rigoureuses que le projet de loi sur la presse, elles causeraient dans le pays un grand désappointement.

L'*Avenir National* dit à peu près les mêmes choses en d'autres termes. Après avoir critiqué très énergiquement la suppression de l'inviolabilité des membres du Corps législatif en cas de poursuite pour délit de presse, il s'exprime ainsi sur la disposition qui frappe le journaliste condamné d'une incapacité politique de cinq ans ;

Il faut rendre cette justice aux gouvernements de la Restauration et de la monarchie de Juillet que, même dans les jours de leur plus grande défiance et de leur plus vive rancune contre les journaux, ils n'ont pas songé à se servir d'une arme pareille ; en privant les journalistes condamnés de leurs droits civils, ils auraient craint de paraître vouloir fermer l'accès de la carrière politique à leurs adversaires.

Enfin, M. Taxile Delord conclut ainsi :

Parviendra-t on à tuer l'esprit politique en France ! Nous espérons que non ; mais, qu'on le sache bien, s'il succombait, c'est la France qui succomberait avec lui : une autre nation prendrait en main la défense des idées qu'elle a représentées dans le monde, et, mît elle sur pied deux fois plus d'hommes armés qu'aujourd'hui, elle n'en serait pas moins une puissance déchue.

M. Janicot, dans la *Gazette de France*, regarde « cette loi étonnante comme une loi impossible ; »

Il n'est pas vraisemblable qu'on ait voulu faire regretter à ce point le régime *discrétionnaire*.

Le projet ne nous paraît pas sérieux, parce qu'il ne repose sur aucun principe, sur aucun des articles de la Constitution ou d'une Constitution quelconque. La confiscation et l'ostracisme sont des peines exceptionnelles, de salut public, non les applications d'un Code qui repose sur le droit commun.

Quant à nous, nous ne pouvons dire qu'une chose, c'est que si une pareille législation pouvait être, nous de dirons pas votée mais seulement présentée, il n'y aurait pas de meilleur stimulant pour réveiller l'esprit public le plus endormi. Tout citoyen comprendrait qu'il faut enfin essayer de défendre ses droits, au prix même de sa fortune que les amendes menacent.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 21 février.

C'est le printemps, monsieur, c'est le gai et bourdonnant printemps, avec une avance d'un mois. La sève réveillée et stimulée par les précoces ardeurs de la température, circule avec énergie dans nos arbres et déjà jardins, squares et parcs prennent cette petite teinte de vert tendre qui n'appartient qu'au renouveau. Il faut donc avouer que les Parisiens sont de fortunés mortels ! Ils possèdent en même temps les douceurs du printemps et les joies du carnaval, et c'est sous les ombrages du bois de Boulogne qu'ils vont se reposer des fatigues d'une nuit de bal. A vrai vous dire, parmi toutes ces fêtes de la saison, on n'en cite aucune qui ait eu un caractère particulier; rien n'a plus ressemblé jusqu'à présent au bal de la guerre que celui des affaires étrangères, si ce n'est celui de l'intérieur, et les plus délicats amateurs hésiteraient longtemps à choisir entre les Tuileries et l'Hôtel de Ville. Où sont donc ces splendeurs et ces étrangetés de costume, ces quadrilles composés, ces grands défilés, ces tableaux vivants ? Se réserve-t-on pour les jours gras, et est-ce alors seulement que les salons officiels s'empliront de merveilles à faire oublier toutes les années précédentes? Espérons le, monsieur, espérons le.

C'est que nous n'avons plus qu'à nous hâter, et nous touchons à ces jours de liesse finale qui ressemblent à des saturnales comme un enterrement de troisième classe ressemble lui même au cortège du bœuf gras. Déjà les bouchers privilégiés ont enlevé aux plantureux pâturages de Normandie ces énormes amas de chair vivante qu'on appelle des bœufs, et les ont provisoirement exhibés au Jardin d'acclimatation où les Parisiens ont toute liberté d'aller, sans augmentation de prix, les peser du regard.

C'est parmi eux (je parle des bœufs et non des Parisiens; pas d'équivoque, s'il vous plaît), c'est parmi eux, dis je, que l'on choisira les héros des trois jours gras, et déjà l'on prétend que ces bœufs triomphateurs se nommeront *Baron Brisse*, *Sardanapale*, *Diable Boiteux* et *Freyschutz*. Vous savez que l'habitude a voulu qu'une des gloires de l'année vînt baptiser l'un des bœufs traditionnels. Il y a bien là quelque ironie, et l'on pourrait prendre ce glorieux privilège pour une leçon. Quoi qu'il en soit, M. le baron Brisse, dont l'illustration n'est pas contestable, a tous les droits possibles à donner son nom à l'un de ces produits de graisse et de chair fabriqués à grand renfort de succulent fourrage en Normandie et destinés à fournir entre côtes, filets et faux-filets aux riches et aux puissants de la terre. Donc, vive le *Baron Brisse*, et qu'il soit gras et qu'il soit dodu, et qu'il soit le *primus inter pares*, et que le peuple batte des mains sur son passage ! Que tout lui soit gloire et triomphe, avant que son sang ne coule sur les dalles de l'abattoir. Mais je m'explique moins *Sardanapale* qui n'a pas eu de succès, et *Freyschutz* dont l'adaptation à la scène française n'a pas été des plus heureuses. Quant au *Diable boiteux*, c'est une revue de fin d'année qui a chance de survivre non pas seulement à 1866, mais à 1867.— *Evohé* pour le *Diable boiteux*, et espérons que le choix n'a pas été définitivement arrêté pour les deux autres !

Les avis sont fortement partagés là dessus à Paris, et je ne crains pas de dire que cette question ne préoccupe pas moins les esprits que les prochaines élections académiques, sans parler du bal qui sera donné le 4 mars aux Tuileries et où les invités porteront le costume Henri II. Plus rien du dix neuvième siècle. Résurrection complète de la cour de l'époux de Catherine de Médicis, et de l'amant de Diane de Poitiers. Dansera-t on mieux en pourpoint qu'en habit noir, et s'amusera-t on davantage en haut de chausse qu'en pantalon collant ? Je vous le dirai en son temps.

En somme, on s'amuse peu cette année, et quoiqu'il n'y ait jamais eu tant de bals, la population parisienne reste assez sérieuse, et l'Opéra italien qui avait voulu lui même faire danser les ennuyés du grand monde, a dû renoncer à sa tentative. On est donc sérieux pour toute sorte de raisons que mon confrère de la politique pourrait seul vous faire connaître. Les nouveaux Porcherons n'ont pas chance de réveiller la vieille gaîté française qui se renfrogne et s'alourdit chaque jour davantage. C'est donc en vain que le printemps s'allie avec le carnaval pour nous faire un mois de février des plus souriants et séduisants, nous jouissons de l'un et de l'autre, mais sans nous dérider.

Qui pourrait amener le sourire sur nos lèvres? Ce n'est certes pas la vue du Champ de Mars converti en vaste champ de foire, sous prétexte d'Exposition Universelle ? Je vous ai déjà moi-même dit que le bâtiment principal ressemblait à un pâté de Chartres, de colossale dimension, s'entend. Chacun lui trouve une ressemblance différente, mais toutes les opinions s'accordent à déclarer qu'il ne rappelle rien de beau, et qu'il est difficile de voir quelque chose de plus laid que cette grosse masse ronde. En vain l'a-t-on entourée d'un parc, en vain a-t-on semé dans ce parc toutes les merveilles de l'art, toutes les surprises, toutes les attractions, des maisons chinoises, des cabanes russes, des mosquées, et le reste; en vain a-t-on groupé dans l'espace de quelques mètres carrés, la terre entière, l'Egypte à coté de la Suède, l'Inde auprès de l'Allemagne, la Turquie en face du Canada, etc., etc. En vain a-t-on éparpillé autour de cette affreuse tourtière de l'Exposition, toute une boite de jouets de Nuremberg. On a même creusé un lac grand comme une cuvette et bien joli, bien joli! On a fait venir une flottille de gigs, de pirogues, de caïques, qui se disputeront les prix les plus internationaux. On a élevé un théâtre, on a créé des casins et des clubs, on a dédié des restaurants à toutes les cuisines possibles. Des chanteurs, des jongleurs de tous pays occuperont les tréteaux des cafés chantants. Tous les types humains seront exhibés à cette exposition. Vous voyez donc qu'on n'a rien oublié pour racheter l'irréparable bévue de la construction principale, mais rien n'y fait, et c'est piteusement que le Parisien va contempler ce bâtiment où déjà, de tous les points du globe, affluent tous les produits possibles. L'Empereur va lui même plusieurs fois par semaine surveiller et activer les travaux; mais personne n'ose affirmer que l'on sera prêt au 1er avril. Le *Moniteur* lui même, dans un avis récent, tout en démentant les bruits répandus à cet égard, n'a pas osé fixer de date.

Toutes ces raisons vous expliqueront pourquoi il n'a pas été dit un seul mot de la future Exposition dans le discour impérial Eh! ma foi, vous le dirais je, nous ne pouvons que nous féliciter de ce silence qui nous avait d'abord paru étrange. L'Empereur ne pouvait blâmer, mais pouvait-il applaudir.

TIBERGE.

NOUVELLES LOCALES.

Ce n'est point M. Pisani qui a reçu pour madame sa fille un cadeau de S. M. I. le Sultan, comme nous l'annoncions hier, mais bien M. Delaporte, consul de première classe à Jassy pour madame Delaporte, son épouse. Le cadeau a été même transmis à M. l'ambassadeur de France avec une lettre de S. A. Fuad pacha.

—

Ali Bey, aide de camp de S. A. le Vice-Roi d'Egypte, est parti hier pour l'Egypte.

—

Avant-hier a eu lieu l'ouverture de l'école des mines.

—

je conduite malhonnêtement ? Je veux rester ici, afin de te prouver que je suis assez forte pour me garder sans le secours de personne. Je veux rester ici, parce que la vie que je menais dans mon misérable garni ne m'était pas possible. Enfin j'aime Jaclard, c'est vrai, mais nous avons l'intention de nous marier. Ici j'apprends le commerce, la tenue des livres, ce qui sera plus lucratif et moins pénible que de coudre toute ma vie à raison de seize sous par jour. D'ailleurs, informe toi, ce café jouit dans le quartier d'une bonne réputation.

— A quoi bon m'informer? Ce que j'ai vu et entendu tout à l'heure suffit. Et ces regard injurieux que t'adressent tous les jeunes gens, comment peux tu les supporter sans rougir ? Je t'avoue que moi, en venant te voir, je craindrais d'être prise pour une de ces femmes qui cherchent aventure. Je t'en supplie, sors d'ici. Tu peux trouver un autre emploi, dans une maison de commerce par exemple... Nous nous informerons. Au nom de notre mère, déjà si malheureuse, au nom de Marie, qui est mourante peut être et qui a eu pour toi des soins si tendres, si maternels, ne résiste pas, je t'en conjure. Non-seulement tu te conduiras en fille sage et honnête, mais encore tu feras une bonne action en m'ôtant du cœur une grande inquiétude.

Madeleine était si émue, elle suppliait avec tant d'âme que Claudine fut ébranlée.

— Eh bien ! dit-elle, je te promets de parler dès demain au maître de l'établissement.

— Soit, à demain ! reprit Madeleine qui embrassa Claudine avec effusion.

Mais le lendemain elle reçut de sa sœur une lettre ainsi conçue :

« Ma chère Madeleine,

» Ce que tu me demandes est impossible. J'y ai bien réfléchi Une bonne place est difficile à trouver. Tout le monde m'engage à conserver la mienne.

» En vérité, tu vois des inconvenances où il n'y en a pas. Toi, tu as été élevée comme une bourgeoise, avec toutes les idées de ce monde. Dans notre classe, on n'est pas si sévère sur ces choses-là car il faut vivre avant tout D'ailleurs, je te le répète, je saurai me bien conduire

» Tu sais que je t'aime de tout mon cœur, et que je suis sincèrement désolée de te faire du chagrin. J'en aurais beaucoup moi-même de ne plus te voir. Pourtant, dans cette circonstance, je ferais une folie de te céder, et de renoncer, par des scrupules exagérés, à une position qui pour moi est presque la richesse, et qui me permettra d'aider nos chères malades.

» Adieu, Madeleine, je t'embrasse quand même, et j'espère que tu ne me garderas pas rancune.

» CLAUDINE. »

Evidemment cette lettre avait été dictée par Jaclard. Madeleine comprit qu'elle ne pouvait entreprendre de lutter avec lui, et que l'amour l'emporterait toujours sur les affections de la famille.

XVI

Vers deux heures, Fossette se rendit rue Joubert.

Elle espérait vaguement revoir M. de Barnolf

Cependant, arrivée à la porte de Maxime, elle hésita. Son cœur battait violemment.

Quelle fut sa stupéfaction en reconnaissant dans Maxime son Auvergnat.

Maxime reçut Fossette avec beaucoup d'égards, presque avec respect, dans un petit salon à la fois riche et coquet qui contrastait avec le sombre appartement de M. de Barnolf

Maxime était ému. Depuis huit jours qu'il s'occupait de Fossette, il en était devenu sérieusement amoureux. La résistance de l'ouvrière l'avait intéressé d'abord, puis lui avait pris le cœur.

Fossette était aussi fort pâle ; elle crut à un guet-à-pens. Elle resta debout, fière et indignée.

— Voyons, dit elle, j'attends le mot de cette comédie : êtes vous un Auvergnat déguisé en grand seigneur ou un grand seigneur qui vous déguisiez en Auvergnat pour vous amuser d'une pauvre fille ?

— Je suis tout bonnement, repartit Maxime, un homme qui vous aime et qui demande à devenir le plus humble de vos serviteurs.

— Autrement dit, vous voulez me séduire?

— Avec quels yeux sévères vous me regardez ! Suis-je donc bien coupable ? Si je cherche à vous séduire, n'est ce pas une preuve que vous-même la première, vous m'avez séduit ?

Fossette trouva l'argument ingénieux et et sourit.

Maxime, enhardi par ce sourire, se jeta à ses genoux ; mais Fossette se leva.

— Monsieur Borel, dit elle sérieusement, je veux être sincère avec vous. Tout Auvergnat que je vous ai connu, vous m'avez paru respectueux et bon pour les pauvres filles, et j'ai pour vous un commencement d'amitié. Faut-il être plus sincère encore? Bien des fois, en tirant mon aiguille, je pensais au commissionnaire qui m'apportait de si belles fleurs, et je regrettais, qu'avec un si aimable visage et un si gai caractère, il ne fût qu'un Auvergnat. Peut être, si je vous avais rencontré avant M. de Barnolf, vous aurais je aimé. Mais, malgré sa conduite envers moi, j'ai beau faire, je l'aime encore. C'est le seul espoir d'avoir de ses nouvelles qui m'a conduite ici.

Maxime se mordit les lèvres.

— Eh bien ! reprit-il, vous êtes une bonne et honnête fille, et quoique je doive souffrir de votre refus, je serais un sot de vous garder la moindre rancune. Je vous estime davantage au contraire pour votre sincérité. D'ailleurs, personne plus que moi ne respecte la liberté dans l'mour. Quoique, par nature, je sois inconstant et que l'inconstance me paraisse la vraie loi du cœur, cependant je ne disconviens pas que la fidélité puisse avoir son mérite. Et quand je la rencontre, je m'incline, sinon avec beaucoup d'admiration, du moins avec déférence. Dans cette circonstance, je la regrette autant pour vous que pour moi ; car il me semble que mon caractère éminemment fantaisiste eût mieux convenu au vôtre que celui de Barnolf. Barnolf, soit dit entre nous, est un peu tragique et rancunier. Je ne veux pas lui nuire dans votre esprit, C'est un homme loyal et passionné. Je ne plaide plus ma cause, puisqu'elle est jugée ; mais je déplore amèrement d'être venu trop tard. Je désire rester votre ami, le voulez vous ? Je suis un peu artiste. J'aime les bonnes et jolies filles pour la vue, comme vous vous aimez les belles fleurs ; vous êtes aussi agréable à entendre qu'agréable à voir ; me permettrez-vous d'aller quelquefois vous rendre visite ?

Fossette lui tendit la main.

(Sera continué demain.)

M. Zénop Keutché Oglou, fils d'Artin effendi, vient d'être décoré par S. M. I. le Sultan de l'Ordre Impérial du Medjidié de 4me classe.

—

Deux Garibaldiens, ayant cru à une guerre légitime, s'étaient rendus dans l'Epire pour s'enrôler parmi les soldats hellènes. Mais lorsqu'ils ont compris qu'ils devaient non combattre d'après les lois de la guerre, mais prendre part à des actes de brigandage, ils se sont rendus auprès de S. E. Ethem Pacha en demandant à être rapatriés.

—

L'agence du Lloyd Autrichien nous donne communication d'un télégramme par lequel onlui annonce que le *Jupiter*, qui devait partir de Trieste pour Constantinople, samedi, 2 mars, a été retenu dans le port par un ouragan. Il n'est parti que le lundi 4 du mois courant.

—

Nous avons annoncé dernièrement qu'une commission avait été constituée dans notre ville, dans le but de recueillir les offrandes de nos concitoyens, offrandes destinées au soulagement des nombreuses victimes du tremblement de terre de Céphalonie.

Les habitants de la ville, profondément émus du malheur des Céphaloniotes ont promptement et généreusement répondu à l'appel qui leur était fait par la commission. Cette conduite est digne d'éloges et n'a pourtant rien qui nous étonne de la part des habitants de notre ville.

Nous publions ci-dessous la première liste de souscription :

André A. Vagliano	fr.	5000
Antoine Inglessi	»	3550
Michel Svorono	»	375
D. N. Antipa	»	2000
D: Antipa	»	1000
Antoine Svorono	»	1500
Athanase Curtelli	»	1500
N. S. Valsamachi	»	1500
C. Travlos	»	1000
P. E. Inglessi	»	1000
S. Assani	»	1000
Zafiropoulo Zarifi	»	2000
Anonyme	»	1000
Christakis Zografos	»	2000
A. P. Mavrocordato	»	1000
Camara Coronio	»	1000
Agop Keutche-oglou	»	750
G, N. Tamvaco	»	750
Ghioni frères	»	1350
Pandia Seéhiari	»	1000
H. G. Costandinidi	»	720
N. Macri	»	500
D. Dhimitracopoulo	»	1000
A. D. Syngros	»	500
Mavrogordato Blessa	»	500
Agelasto et Vuro	»	750
Jean Chalikiopulo	»	500
Compagnie du moulin de Sténia	»	750
G. Dialegmenos	»	1000
Cricozzo frères	»	1500
Fils H. Théologo	»	250
Ath. Nicolaïdi	»	500
J. Camondo et Comp.	»	500
Evangel Baltazzi	»	500
G. S. Sévastopulo	»	500
Société Générale de l'Empire Ottoman	»	1500
A· Vlasto	»	580
M. Fahri	»	500
C. Scaglieri	»	500
A. A. Ralli	»	500
Jean Valsamos	»	500
Ch. F. Panas	»	250
Th. Yenidunia	»	230
Ralli	»	250
S.	»	200
B. Corpi	»	100
S. Spadaro	»	100
C. C. Curtis	»	23
Anonyme	»	250
Jean Chrissoveloui	»	250
Pierre Sterio	»	250
Total...........	Fr.	49373

On lit dans le *Nil* de 24 février :

Jeudi dernier, au moment où les canonnades des forts d'Alexandrie annonçaient le commencement de la cérémonie, M. le Comte de Castiglione remettait solennellement à S. A. le Vice Roi d'Egypte le Collier de l'Ordre de l'Annonciade, au nom de S. M. le Roi d'Italie.

La réception a eu lieu au palais de l'Abassieh, en présence de M. le Consul Général d'Italie et de quelques ministres ; le reste de la Cour et des invités se tenait dans un salon voisin.

L'envoyé du Roi a prononcé, en français, un discours plein de courtoisie, auquel Son Altesse a fait une réponse en arabe, immédiatement traduite par S. E. Eram-Bey, secrétaire interprète.

Après la cérémonie, Son Altesse a reçu les félicitations des fonctionnaires et du corps consulaire.

Puis a eu lieu une revue des troupes en garnison dans la capitale, et un défilé militaire ; la bonne tenue des troupes a été généralement remarquée.

La Cour s'est ensuite assise à la table de Son Altesse où un *lunch* splendide avait été organisé par M. Joseph Pantellini, de l'hôtel d'Europe ; un buffet somptueusement fourni a été ouvert à toute la Colonie.

Le soir, un banquet offert par la société italienne du Caire, réunissait dans la nouvelle et élégante résidence de M. Vignale, consul d'Italie au Caire, la mission de Roi d'Italie, les ministres et hauts fonctionnaires et les membres du corps consulaire et notables habitants d'Alexandrie, de présence au Caire. Les toasts portés par LL. EE. Nubar-Pacha et Chérif Pacha, ont été particulièrement applaudis.

FAITS DIVERS.

—

Une plaisanterie de M. Amédée Blondeau :

Nous sommes à la cour d'assises. Pierre Trembler est accusé d'avoir assassiné son père.

Le président. — Pierre Trembleur, vous êtes accusé d'avoir tué l'auteur de vos jours.

L'accusé. — Je le sais, mon président.

Le président, — Malheureux ! quel mobile a pu vous pousser à un crime aussi abominable.

L'accusé, froidement. — Mon président, voilà ce que c'est : Je tire cette année à la conscription, et craignant un mauvais numéro, je voulais être fils de femme veuve !

—

Comment bats-tu ta femme, toi, un homme bien élevé, un artiste, un sculpteur ?

Je la bats *comme plâtre*.

—

Un des anonymes de l'*Europe* offre un remède contre les névralgies, fort usité chez les paysans italiens.

Ce sont des feuilles de persil quelque temps roulées et écrasées entre les doigts, mises en boule, et introduites dans l'oreille. Ils s'en trouvent très bien. On nous a du reste affirmé récemment que l'essence extraite du persil est employée avec succès au même usage.

N'est-ce qu'un remède de bonne femme, je l'ignore, mais les médecins ne guérissant pas souvent les névralgies, on pourrait essayer de ce moyen.

—

Madame B... a pour femme de chambre une jeune paysanne, fort peu romanesque et tout à fait étrangère aux grandes sensations de l'âme.

Madame B... partit pour Cannes et emmena sa soubrette. Au petit jour, en vraie parisienne qu'elle est, le bruit des lames sur la rive, et aussi le changement d'habitude l'éveille. Elle court à sa fenêtre et l'ouvre.

Une bande lumineuse, orange et rose, montait sur l'horizon : c'était le jour.

Madame B... n'avait jamais vu le soleil se lever sur la mer—c'est le cas de beaucoup de Parisiennes—ce spectacle admirable l'émut au dernier point, et, transportée d'enthousiasme, elle appela sa femme de chambre pour lui faire voir cette chose merveilleuse.

La paysanne accourut, et silencieuse regarde, puis joignant les mains et pleurant presque d'admiration :

— Ah ! madame ! . . . c'est *presque* aussi beau qu'au Châtelet !

—

Une dame en quête d'un appartement, entre ces jours derniers dans une maison de la rue du Bac.

Les pourparlers s'engagent entre elle et *monsieur* le concierge.

— Tenez, dit cet homme, en pénétrant dans la cour et montrant les fenêtres d'un appartement situé au quatrième étage, c'est là.

La dame examine. Elle hésite ... Cet appartement lui paraît bien haut.

— Oh ! vous aurez beau le regarder, allez, vous ne le ferez pas descendre, dit l'insolent portier.

Se plaindre au propriétaire ? Bah ! quel est celui d'entre les propriétaires qui ne tremble pas devant son concierge ?

Un concierge est un personnage.

Nous en connaissons un, nous, qui lit les œuvres de M. Cuvillier-Fleury; nous en connaissons un autre qui a plus de dix mille livres de rente; il tire le cordon d'une des principales maisons du boulevard des Italiens. Et chose étrange, le propriétaire de cet immeuble sous-loue, dans sa propre maison, à son concierge, un appartement que celui-ci a loué pour lui même, il y a quelques années. De telle sorte que, tout en étant chez lui, le propriétaire est chez les autres, et s'il ne se conduit pas bien, son concierge peut le mettre à la porte, en le prévenant 3 mois à l'avance.

VARIÉTÉS.

LETTRES D'UN FRANÇAIS A UNE COMTESSE ALLEMANDE.

Suite de la Lettre VII.

Chiens. — Le droit naturel nous dit, Madame, que ce n'est pas seulement envers Dieu, envers nos semblables, et envers nous-mêmes que nous avons des devoirs à remplir, mais aussi envers les choses, envers les animaux. Eux aussi, ils ont une âme, immortelle comme la nôtre ; eux aussi, ils sont sortis de la main puissante du créateur, et sont tous les jours l'objet de ses soins paternels. « Les oiseaux du ciel ne sèment, ni ne moissonnent, ni ne mettent en réserve dans des greniers, » dit l'Ecriture, «et cependant notre père céleste les nourrit.» « Les lis des champs ne travaillent ni ne filent : et cependant, je puis vous dire que Salomon même dans toute sa gloire n'a point été vêtu comme l'un d'eux. » J'ignore si les Musulmans partagent mes idées au sujet de l'âme animale, de l'âme végétale et de l'âme minérale ; toujours est-il que leur conduite à l'égard des animaux, et particulièrement des chiens, est pleine de douceur et d'aménité, je dirai même de charité. Je cite encore M. Jouannin. « La bienfaisance des musulmans s'étend jusque sur les animaux ; il est défendu de les maltraiter ; et si le propriétaire d'un chameau ou d'un cheval abuse de leurs forces, les officiers de police s'opposent à sa dureté ; les chiens, qu'un précepte de pureté corporelle exclut des maisons, sont nourris en plein air par les habitants du quartier, dont ils sont les vigilants et souvent fort incommodes gardiens, surtout envers les étrangers. Tuer les animaux, les tenir seulement enfermés dans une cage, sont, aux yeux de ce peuple, des actes inhumains ; aussi a-t-il généralement de la répugnance pour la chasse. On voit souvent acheter des oiseaux captifs pour leur rendre la liberté. Ces sentiments de charité universelle sont le plus bel éloge de la nation qui les met chaque jour en pratique.» Ce qui précède est prouvé par ce qui suit. Vers 1,605 la peste ayant éclaté dans la capitale, les médecins déclarèrent qu'il fallait d'abord détruire les chiens, qui contribuaient à propager ce fléau. Le mufti prit la défense des proscrits et plaida leur cause avec tant de chaleur que l'arrêt fatal fut commué en un simple bannissement. Les protégés du grand cheïkh de l'islamisme furent donc embarqués sur des saïques et déportés dans une petite île voisine.» Rarement les Musulmans laissent entrer les chiens dans leurs maisons; mais, la nuit venue, beaucoup d'entre eux étendent des nattes devant la porte pour que les chiens viennent s'y coucher. Il existe des vakoufs (fondations ou donations) spéciaux consacrés aux chiens ; sur je ne sais quelle place de Stamboul on leur distribue, à heure fixe et plusieurs fois par jour, de la nourriture.

Ce respect des Ottomans pour les chiens pourrait bien, ce me semble, avoir une origine historique. Les Ottomans n'étaient d'abord qu'une de ces nombreuses tribus mongoles qui vivaient toujours nomades ; leur troupeau était leur fortune ; pasteurs, c'était le chien qui leur était l'animal le plus utile ; nomades, c'était le cheval. Et si le souvenir de leurs lointains services est sorti de la mémoire des ottomans, vous voyez qu'il est resté profondément gravé dans leur cœur. Je vous ferai remarquer en finissant qu'en dépit de tout ce que je viens de dire, la chasse a été le plaisir favori de la plupart des Sultans ; le fait est qu'elle est autorisée par le prophète, excepté pendant le temps du pèlerinage.

J'ai l'honneur, Madame, etc.

DE FAJAL.

Lettre VIII.

Madame la Comtesse,

Les Ottomans ont une autre grande vertu qui, de même que la charité, est fortement recommandée par le Prophète et est, par conséquent, propre à tous les peuples de l'Islam. Je veux parler de l'*hospitalité*.

Parmi ceux auxquels est dûe l'aumône, et qui ont droit à une portion prise sur le cinquième du butin, se trouve toujours le voyageur. C'est que, voyez vous, le cœur de l'homme s'attache naturellement par sympathie à l'étranger qui, ayant quitté son foyer, sa mère et son pays, promène ses pas sur une terre étrangère. Les Arabes regardent comme leur étant envoyé par Dieu l'hôte qui, après avoir invoqué le nom d'Allah sur sa tête, vient s'asseoir sous leur tente et partager leur frugal repas.

L'hospitalité s'exerce soit par des établissements spéciaux, soit par la réception de l'étranger dans la maison-même. Les établissements spéciaux sont :

Les *Khans* ou *Karavansérails*. « Ces établissements, dit M. Joanne, espèce d'hôtelleries situées dans les villes et sur les routes, sont de vastes édifices, quelquefois fortifiés à l'extérieur, et présentant à l'intérieur une cour à portiques entourée de salles, de magasins, où les voyageurs ou les marchands trouvent un abri moyennant une légère rétribution. C'est une grande salle aux murailles nues, où il faut apporter ses provisions si l'on veut manger, ses tapis et ses matelas si l'on veut s'étendre. » Les Sultans qui ont fondé tant d'établissements de bienfaisance, n'ont eu garde d'oublier le karavansérail. Amurat II en faisait élever plusieurs dans chacune des villes qu'il prenait. Mahomet II en rattacha plusieurs à sa grande mosquée (Muhammédié). Soliman-le-Grand fit construire, comme dépendances de la Suleïmanié, une auberge gratuite caravansérail, et un hôpital pour les étrangers. Keuçem Sultane, dont je vous ai déjà parlé, consacra sa vie à des actes de charité, et éleva le grand khan, appelé Khan de la Sultane-Validé. Kupruli-Muhammed-Pacha fit aussi construire un caravansérail qui porte encore son nom.

Mais la vraie hospitalité s'exerce au *foyer domestique*. Le voyageur arrive et frappe à la porte en demandant l'hospitalité. Aussitôt, pendant qu'un domestique prend soin du cheval et lui donne à manger, le maître de la maison emmène avec lui l'étranger et s'occupe de lui. Le lendemain il pourra partir gratis s'il le veut, ou en donnant un petit pourboire (bakhchich) au domestique, si ça lui fait plaisir. Dans l'intérieur de l'Asie-Mineure, à une zone où les Européens sont rares, il y a mieux que cela. L'étranger arrive dans un khan; aussitôt, grand rassemblement de tous les pères de famille. On discute qui d'entre eux se chargera du nouveau venu; on vous donne au plus riche. Il vous conduit chez lui, et vous héberge pendant plusieurs jours sans vous faire de question. Enfin le jour règlementaire passé (le 9e, je crois), il vous demande qui vous êtes, d'où vous venez, où vous allez et ce que vous voulez; il vous reconduit jusqu'à une certaine distance; cela fait, il a exercé l'hospitalité.

Cependant, la vérité exige que je vous dise que la basse classe ne se plaît guère à exercer l'hospitalité envers les étrangers européens. Quelle en est la cause ? Je ne crois pas me tromper en disant que c'est là le fruit de l'expérience qui leur a appris à se défier de nous. Dans les hautes classes, en revanche, la réception est, dit-on, magnifique. A peine êtes-vous assis, que l'on vous porte des confitures (glyco) ; vous en prenez une cuillerée et vous buvez un verre d'eau; cela fait, on vous apporte une tasse de café ; il n'est pas filtré, et il gagne à ne pas l'être; mais les tasses sont si petites, qu'à peine y a-t-on appliqué les lèvres, qu'elles sont déjà vides. Voilà l'hospitalité grecque de Constantinople. Les Hellènes y joignent une pipe ou une cigarette. Mais chez les Ottomans le tchibouk (pipe) fait partie essentielle de l'hospitalité. D'ailleurs, chez les Orientaux le café et le tabac sont deux choses qui ne se séparent pas, mais vont toujours de pair. Il faut cependant remarquer que chez les Ottomans on ne vous offre pas le glyco (confiture), et que le tchibouk est réservé à ceux qu'on veut particulièrement honorer. Le café seul est de rigueur pour tout le monde.

Chaque médaille a son revers, Madame ; le mal accompagne toujours le bien : « *Wo Gott eine kirche gebaut wird* » dit un proverbe allemand, « *Macht sich der Teufel eine Kapelle*, » et le proverbe a raison. Hélas ! Pourquoi faut-il qu'ici bas les plus belles choses puissent avoir leur mauvais côté, ou plutôt recevoir des hommes une mauvaise destination ? L'hospitalité, qui est une des plus grandes vertus, est souvent chez bien des personnes, le premier pas dans le chemin du crime. L'albanais qui vous offre son gîte et son foyer ne le fait que dans des intentions coupables. Il abuse de l'hospitalité pour connaître votre fortune. Si vous portez sur vous une certaine somme, encore assez restreinte, votre perte est jurée ; aussi longtemps que vous êtes chez lui, vous n'avez rien à craindre, mois une fois hors de sa protection, il pourra vous arriver malheur ; sur le chemin que vous devez suivre, il enverra en cachette, devant vous un domestique, où il vous tournera lui-même, pour vous faire passer, du milieu d'un buisson, une balle à travers le corps. Mais il n'y a guère que l'Albanais qui fasse cela. Tuer un homme pour lui n'est rien, ce qui est beaucoup c'est d'avoir perdu une charge, S'il ne trouve pas dans vos poches de quoi compenser les frais de tir, il dépèce votre corps jusqu'à ce qu'il ait retrouvé sa balle, et il s'en va encore gromelant d'en être pour sa poudre et pour sa capsule.

Je me permets de vous citer un ou deux exemples d'hospitalité ottomane. Ahmet-djélaïr, prince de l'Iraket de Bagdad, avait été dépouillé de ses Etats par Tamerlan et s'était réfugié auprès de Bayazet Ier. Tamerlan exigea son extradition ; le sultan s'y refusa et plutôt que de le livrer et de violer l'hospitalité, il aima mieux courir les chanchances de la guerre. La bataille fut livrée à Angora (20 juillet 1402) et l'hospitalier Sultan alla mourir dans les fers.

Voulez-vous un trait d'hospitalité chrétienne ? Sous Mahomet Ier parut le prétendant Moustapha, qui se disait frère de Mahomet Ier et héritier légitime des Sultans et qui aurait été ce Moustapha qui disparut à la bataille d'Angora. « Battu près de Salonique, il se réfugia dans cette ville. Le commandant grec refusa de l'abandonner à la vengeance du Sultan Mohammed ; l'empereur Emmanuel approuva la conduite de son sujet, et répondit noblement aux instances de son puissant allié, qu'un souverain ne peut sans honte livrer le fugitif qui vient chercher un asile au pied de son trône. Il ajouta cependant qu'il s'engagait à ne jamais rendre la liberté au prétendant, du moins autant que le Sultan vivrait. Sultan Mohammed assez grand lui même pour sentir toute la dignité de cette réponse, se contenta de la promesse d'Emmanuel.

Mais ce qui caractérise surtout l'ottoman, c'est la religiosité, c'est la *piété*. Je ne m'apesantirai pas sur cet article. Je me borne à vous dire qu'il n'est pas un seul Sultan qui n'ait fait bâtir, je ne dis pas une, deux mosquées, mais des centaines. Si bien que maintenant, si vous êtes en un endroit qui domine Stamboul, vous voyez, comme une grande forêt, s'élever vers le ciel des milliers de minarets. Si vous vous dites qu'au pied de chacun de ses minarets, tous les jours aux mêmes heures, des centaines, peut être même des milliers des personnes viennent déposer leur prière comme devant le trône de Dieu, quelque philosophe du jour que vous soyez, vous vous sentirez ému en pensant à ce bonheur qui pour eux dure encore et qui pour vous n'est qu'un bonheur passé.

Il y a deux espèces de mosquées, le Djami et le Mesdjid. Le *Mesdjid* (mot dont les Espagnols ont fait Mezquita, et les Français, Mosquée) est un lieu de prière, une chapelle ; la preuve en est que la Suléimanié se compose de trois carrés contigus dont le second seul est appelé Mesdjid parcequ'il est consacré à la prière ; le premier est le Harem ou enceinte sacrée, sanctuaire, et le troisième est destiné à la sépulture. Le Djami c'est la mosquée complète, la cathédrale, comprenant un mesdjid avec toutes ses dépendances. Le nombre des minarets varie ; si elle est de fondation impériale, elle en aura quatre au moins et au delà ; si non, elle ne pourra pas dépasser le nombre de deux.

La suite prochainement.

Dépêches Télégraphiques.

—

(Agence Reuter.)

Londres, 5 mars, 3 h. 20 m. soir.

Le Ministère n'est pas encore complété.

Le Congrès américain a rétabli une taxe sur le coton de 2 cents et 1|2.

Liverpool.—Coton de Smyrne 11 1|4. Froment, mieux tenu.

Dette Générale, 31.

—

(Agence Havas.)

Paris, 6 mars, 6 h. 10 m. soir.

Bukarest. — Les Ministres ont donné leur démission à la suite d'un vote de blâme de la Chambre. La démission n'est pas encore acceptée.

Dublin.—Mouvement Fénian. Les troupes poursuivent les insurgés.

—

Vienne, 5 mars, 10 h. 35 m. soir.

Clôture de Londres du 5 mars 31 1|4.

—

Vienne, 6 Mars, 6h. 20 m. soir.

Cours du 6 Mars.

—

5 0/0 Ott.	PARIS, (Clisse)	ouvert.	31 —
		clôture	31 15
	LONDRES . .	ouvert.	31 1/8
		clôture	— —
Emprunt Ottoman . . .		ouvert.	241 25
		cloture	241 25

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 6 mars	35 54
Clôture du 6 mars	35 58

—

Télégramme Officiel

—

De Paris 5 Mars.

Dette Générale, ouverture	31 35
» » clôture	31 27 1[2

—

De Londres 6 mars.

Dette Générale, ouverture	30 3[4
» » clôture	31

Mouvement du port.

—

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 6 mars.

MARSEILLE, le bat. à vap fr. *Herc*, cap. Thoumin vich. ayant touché Messine, Syra, Smyrne, Salonique Dardanelles, Galipoli et Rodosto, div. m. et 180 passagers.

Départs du port du 6 mars.

MARSEILLE, le bat. à vap. fran. *Menzaleh*, cap Flambeau, div.

SMYRNE, le bat. à vap. ang. *Sidon*, c. Hains, div.

— le bat. à vap. aut. *Arch. Garlotta*, cap G. Lombardi div.

ODESSA, le bat. à vap. rus. *Corniloff*, cap. Giurovich, div.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 6 mars.

MESSINA, br. it. *Madona d l Carmine*, cap Salaha.

SPEZIA (Italie) br. ital. *Souvenir*, cap. Olivari, lest.

DEPARTS du 5 mars.

TAGANROK, b. hel. *Jo*, c. E. Sotiriu, lest.

ODESSA, br. it *Rachele*, c Cañero, lest.

— br. hel. A. *Trias*, c. Ripetti, carub.

— bk. hel *Leonardi di Vinci*, c Zanelli, lest.

— bk. hel. *Armonia*, c. G. Cinardi, lest.

DANUBE, br hel. *Evanghelistria*, c. Spiridion, lest.

— br. hel. *Eftikhia*, c Sinas, lest.

— gol. hel *Persefoni*, c. Jacoumi, lest.

MARSEILLE, br. aut *Ino*, c. P. Leva, blé

TRIESTE, br. hel A. *Nicolaos*. c. Lascaratos, blé.

ENOS, br. aut. *Urano*, c. Jocovich, lest.

Du 6 mars.

LIVERPOOL, bh. it. *Alma*, c. Perese, div.

MARSEILLE, bk. it. *Armonia*, c. Marchiani, lest.

ANVERS, bk. ang *Harbinger*, c. Leisk, orge.

ENOS, bk. ang. *Knigth* c G. Park lest.

AZOFF, br. hel *Triandafilia*, c. Monarchidis, lest.

ODESSA. br. mek. *C. Moos*, c D. Zeplien, lest.

DANUBE, br. it. *Souvenir*, c. F. Olivari, lest.

Navires venant de la Méditerranée à destination de Constantinople.

Dardanelles, 27 février.

NEW CASTLE, sch. pr *Gottfrud*, c. Jongellond, ch.

CARDIFF, bk. nor *Alaeddin*, c. Holet, charb.

TROON, bk. ang. *Is. Wodhouse*, c. Wodhouse, lest

MALTE, bk. ang. *Aderture*. c. J. Robenson, lest.

— br ot. *Gihanda-bir*. c. H. Alli, pierres.

— br ang. *Dunavis*, c. Strarachis, lest.

— bk. ang. *Ackello*, c. Pi art, lest.

MARSEILLE, br. it. *Fabio Massimo*, c. Scarpa, lest.

GENES, br. it. *A. Danovaro*, c. Palma, lest.

— br. it. *Scorzo*, c Marsant, lest.

— br. it. *Totoso*, c. Rosso, lest.

NAPLES, br hel. *Evanghelistria* c. Siscos, lest.

— br. norv. *Fides*, c. Jantiven, lest.

MESSINE, br. hel. *Triantafilia*, c Monarchidi, lest.

— br. val *A. Apostoli*, Spanopoulo, lest.

— br. val. *A. Nicolaos*, c. Scevasclis, lest.

AUGUSTA, br. hel *Taxiarch s*, c. Litza-, sel

PATRAS, br. hel. *Evanghelistra*, c. Coso, lest.

— br. hel *A Spiridon*, c. Zagora, lest.

SPETZES, br. hel. *A, Trias*, c. Mandra, lest.

— br. hel. *Evanghelistria*, c. Spiridon lest.

— br hel *Neos Constandinos*, c. Velioti, lest.

— br. hel *Elleni*, c Kareklis, lest.

— br. hel. *Evanghelistra*, c. Piriotis, lest.

— br. hel. *Christoforos*, c. Moussuris, lest.

POROS, br. hel. *A. Jeorghios*, c. Constandi, lest.

SYRA, bom. hel. *Panaya*, c. Babalos, lest.

— br. hel. *Emmanuil*, c. Bournos, lest.

— br. hel. *Nea Sion*, c. Moscos, lest.

— br. hel. *Angheliki*, c. Gouvidas, lest

GALAXIDI, br. hel. *A. Nicolaos*. c. Scularicki, lest.

— br. hel. *Evanghelistria*, c. Methopulo, lest.

— br. hel *A. Spiridon*, c. Nicas, lest.

— br. hel. *Spiridon*, c. Elias. lest

PORT-SAID, br it. *Gaetano*, c. Palestra, lest.

— br. nor. *Roma*, Hendersen, lest.

ALEXANDRIE, bk. ang. *mary Bell*, c. Davies, lest.

— br. it. *Giacomo*, c. Tagliarani, lest.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

—

AVIS.

MM. les Actionnaires de la Société sont prévenus que la seconde Assemblée Générale aura lieu jeudi 20 Avril—2 Mai 1867 à midi au siége de la Société à Constantinople, Khan Camondo, pour recevoir et approuver les comptes de la deuxième année sociale finissant le 31 Décembre 1867 n. s., entendre le rapport du Conseil d'administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui desirent assister à l'Assemblée Générale. ou s'y faire représenter, doivent déposer leurs Actions trente jours avant le dit jour, à la Caisse de la Société à Constantinople ou dans les bureaux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres et à Paris en conformité de l'Article 37 des statuts.

Constantinople le 8/20 Février 1867.

AVVISO.

L'Imperiale Consolato Generale di Russia deduce a pubblica notizia che il di 22 febbrajo,6 marzo, giorno di mercoldi alle ore 11 a. m. nella Dogana di Stambul si procederà al pubblico incanto per conto di chi spetta.

23 balle Bazzali farati.

17 detti frison marcati BALB.

i quali sarrauo deliberati tale quale come si trovano nella detta Dogana a maggior aderente verso il pronto pagamento in lire turche effettivi.

Pera li 18 febbrajo, 2 marzo 1867.

Il Console generale di Russia,

A. EBERHARD.

AVIS.

Jeudi 16 février v. s. aura lieu au ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture du savon de Candie et de Mételin,nécessaire pendant une année aux troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dar-Choura,le jour sus-énoncé, à six heures à la turque,en portant en même temps des échantillons.

AVIS.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du dimanche prochain 8|20 janvier, tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

CIRQUE SUHR.

Aujourd'hui j... de fête de Carnaval, le bénéfice du célèbre gymnaste italien M. Cassina,n'ayant pas eu lieu lundi pour cause d'indisposition a été fixé pour vendredi 8 mars.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin à pierre à trois étages; Appartements pour bureaux ; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement, etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser au comptoir de M. Et. A. Ralli à Galata.

LEÇONS.

De Grec, de ... e et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Ro..., à Péra, rue ... sjid N. 1—3 et à Galata à l'hôtel ... N. 120.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Teké,* 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne. Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Linardi 17

PENSION BOURGEOISE.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie. *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant ... âge de 21 ans, avec ou sans restitution ... primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles,immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

A partir de Lundi 20 Fév. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 20 φεβρ. 4 μαρτίου μέχρι νέας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου.	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ. Καβάκ.	Yéni-Mahallé. Γενὶ-Μαχαλέ.	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. Θεραπεία.	Yéni-Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη.	Emirghian. Ἐμιργιάν.	R. Hissar. Ῥουμ. Ρ. Χισάρ.	Bébek. Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ κιοϊ.	Kouru-Tchesmé. Κουροὺ-Τσεσμέ.	Ortakeuy. Ὀρτά Κιοϊ.	Béchicktach. Βεσὶκ-Τάς.	Kabatach. Καμπᾶ-Τάς.	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	6 59	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
45	7 24	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	9 39	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 50	9 9	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4 15	6 54	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2	7 39	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 45	8 24	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 45	9 24	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45	10 24	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 30	3 9	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	3 39	1										«»					

Côte d'Europe. voyages de montée.Départs du pont.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου.	Kabatach. Καβατᾶ-Τάς.	Bechiktach. Βεσὶκ-Τάς.	Ortakeuy. Ὀρτὰ-Κιοϊ.	Kouru-Tchesme. Κουροὺ Τσεσμέ.	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοϊ.	Bebek. Βεβέκ.	R. Hissar. P. Χισάρ.	Emirghian. Ἐμιργιάν.	Sténia. Στένια.	Ienikeuy. Νεοχώριον.	Therapia. Θεραπεία.	Buyukdere. Βουγιοὺκ-Δερέ.	IENI MAHALE. Γενὶ-Μαχαλέ.	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ.-Καβάκ.	
2 30	8 9	1	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 24	2	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3 45	9 24	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
9 45	3 24	11	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 9	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi.
11	4 39	17	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Retour direct au pont.
9 15	2 54	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	4 39	14	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	4 59	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 19	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ.	Thérapia. Θεραπεία.	Beykos. Βεϊκόζ.	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαχτζέ.	Chibouckli. Τζιμπουκλί.	Kanlidja. Καλιντζᾶ.	A Hissar. Α. Χισάρ.	Kandilli. Κανδυλλί.	Vani-keuy. Βανὶ-Κιοϊ.	Tchenghel-keuy. Τσενγέλ-Κιοϊ.	Beyler-bey. Βεϊλέρ-Μπεη.	Kouskoudjouk. Κουζγουντζούκ.	Scutari. Σκούταρι.		
2	7 59	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	—	Les vendredis à 2 h. 3[4]
3 50	9 9	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie,voyages de montée Départs du pont — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου.	Scutari. Σκούταρι.	Kouskoudjouk. Κουζγουντζιούκ.	Beiler-Bey. Βεϊλέρ-Βεϊ.	Tchenghelkey. Τσενγέλ Κιοϊ.	Vanikeuy. Βανὶ-Κιοϊ.	Candilli. Κανδυλλί.	A. Hissar. Α. Χισάρ.	Canlitja. Καλιτζᾶ.	Tchiboukli. Τζιμπουκλί.	Pacha-Baktché. Πασᾶ-Μπαχτζέ.	Beicos. Βεϊκόζ.	Therapia. Θεραπεία.	Buyukderé. Βουγιοὺκ Δερέ.		
10 30	4 9	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	4 39	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch.
(2) Les vendredis à 2 heures . il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaieff et Kherson et avec les pots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi,en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Marsine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE

NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSIN ET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 8, 18 et 28

Le bateau à vapeur français *ISÈRE*, capitaine Thu..., partira pour MARSEILLE jeudi 7 mars à 4 h. du soir en touchant Gallipoli , Dardanelles, Smyrne, Syra, et Messine.

Pour frêt et passage s'adresser chez le soussigné

L'Agent Principal
Alfred BERGASSE.

Cité française, N° 3.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000. etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

CAPSULES RAQU

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitiço, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefocons puisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et drognistes de tous les pays.

FER QUEVENNE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.
AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le FER QUEVENNE s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le FER QUE- « VENNE, en restant dans les limites des doses très- « modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50
10. CENTIG. — 200 dragées, 5 »
100 dragées, 3 »
Mesure de dosage.

Dépôt général chez **Émile Genevoix**, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris*, et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

VENDREDI, 8 MARS 1867. 2 ZILCADE 1283 de l'Hégire. VENDREDI, 8 MARS 1867

2me Année. --- N° 55.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir,

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
[illegible] — Réclames, 6 piastres
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est, pérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 8 Mars.

Profitons aujourd'hui des loisirs que nous fait le télégraphe ; l'Agence Havas et l'Agence Reuter sont muettes à l'envi l'une de l'autre ; leur silence sur ce qui a pu se passer dans la journée du 5 de ce mois dans les deux villes qui sont comme le centre de la politique européenne, leur mutisme relativement aux débats du parlement de l'Allemagne du Nord sont une preuve certaine du peu d'intérêt, pour nos pays et pour la politique internationale, que présentaient ce jour là les faits qui ont pu se produire en Europe.

Ce temps d'arrêt nous permettra de revenir sur quelques uns des événements qui se sont passés, il y a déjà un certain nombre de jours en Europe et que le rapide courant de la politique journalière nous a empêché d'examiner jusqu'à cette heure.

Et tout d'abord, occupons nous de ce qui se passe en Autriche. Le vieil empire, dont l'existence avait été un instant menacée par les conflits intérieurs et surtout par le différend hongrois, entre dans une période de calme relatif et d'apaisement. Les efforts, longtemps inutiles et contrariés de M. de Beust, libres aujourd'hui, portent enfin leurs fruits. Si un point noir s'obstine encore à obscurir l'horizon du côté de la Bohême, on peut s'en reposer sur le nouveau chef de la diplomatie autrichienne, du soin de le faire disparaître, au contentement de tous. Nous trouvons, dans l'*Indépendance belge*, un article, très justement pensé, sur cette question autrichienne qui a causé tant de soucis à tous ceux qui, avec l'Empereur Napoléon III, croient à l'absolue nécessité de l'existence de l'Autriche comme grande puissance, pour le maintien de l'équilibre européen.

Nous faisons toutefois nos réserves relativement à l'attitude prise par M. de Beust vis-à-vis de la Turquie. Nous nous proposons d'ailleurs de revenir sur ce point qui nous intéresse à un si haut degré et nous parlerons en même temps de la fameuse circulaire concernant l'Orient,

« Comme on le verra par nos dépêches de Vienne et de Pesth, la nouvelle situation caractérisée par les deux rescrits adressés l'un à la Diète hongroise, l'autre aux Diètes cis-leithaniennes, a été saluée par une véritable explosion de satisfaction et de joie. Les manifestations de la Diète et de la nation hongroise ont un caractère d'unanimité qui est un gage de leur sincérité. L'attitude même de l'extrême gauche, dont nous avons plus d'une fois indiqué le véritable sens, n'a rien qui puisse troubler l'accord parfait avec lequel ont été accueillies les paroles impériales.

» Dans les autres provinces, il s'est produit également un revirement favorable aux vues du gouvernement. Le parti centraliste, le seul qui puisse faire de l'opposition au compromis hongrois, diminue à vue d'œil, et la grande majorité des Diètes approuvera un arrangement qui assure à la partie occidentale de la monarchie la même somme de libertés et de garanties constitutionnelles que possèdent les pays réunis sous la couronne de Saint-Etienne.

» Quant aux provinces exclusivement slaves, le gouvernement peut avoir facilement raison de leurs tendances autonomistes. Du moment que les Slaves d'outre-Leitha, comme il est probable, acceptent le rétablissement de leur union séculaire avec la Hongrie, les Slaves de la Bohême et les Polonais ne repousseront pas les garanties que leur offre leur union avec l'élément allemand, surtout si le gouvernement est assez habile pour ménager les susceptibilités du sentiment national, très-vif chez les peuples de race slave et leur assure le libre développement de ces sentiments dans la sphère de leurs intérêts.

» Lorsque l'empereur d'Autriche appela dans ses conseils M. de Beust pour lui confier la succession du comte de Mensdorf, l'opinion publique ne voulut voir dans cette nomination que l'expression d'une pensée de rancunes et de représailles contre la Prusse, et comme la politique de l'ancien ministre saxon, fort à l'étroit dans le petit pays où elle avait eu à s'exercer, n'avait pas toujours eu à sa disposition des leviers suffisamment en rapport avec la grandeur de ses desseins, ses adversaires en tiraient avantage contre lui pour le dépeindre comme un esprit plus remuant que profond dont la principale préoccupation serait de faire retrouver à l'Autriche, par des voies détournées l'autorité qu'elle venait de perdre en Allemagne, au lieu de lui chercher de nouvelles destinées du côté de l'Orient.

» On ne saurait nier aujourd'hui que M. de Beust n'ait donné par ses actes un vigoureux démenti à ces appréciations. Non seulement il n'a point tenté d'entraver la constitution de la Confédération du Nord, mais il s'est même médiocrement inquiété de ce que devenaient la Bavière et les autres Etats de l'Allemagne du Sud pour consacrer tous ses efforts à la réorganisation intérieure de l'Autriche. En moins de deux mois, manœuvrant avec autant d'énergie que d'habileté, il a ramené à la maison impériale l'affection de la Hongrie et tenu en échec le parti centraliste allemand ; en même temps qu'il prenait vis-à-vis de la Turquie l'attitude que nous avons analysée hier, il allait au-devant des agitations qu'un soulèvement des Serbes n'aurait pas manqué d'exercer sur les populations slaves de l'empire. Ce sont là de très notables résultats qu'il importe d'enregistrer non-seulement à titre de réparation pour M. de Beust, mais encore parce qu'elles dégagent pour l'avenir la position de l'Autriche vis-à-vis des autres Etats européens.

» Dans les sphères gouvernementales à Paris, on suit avec satisfaction les efforts couronnés de succès du ministre autrichien pour élever un édifice nouveau et solide sur les ruines du passé. On reconnait que M. de Beust est véritablement un homme d'Etat, qui a su comprendre que l'Autriche n'avait pas d'ennemis au dehors de chez elle. On ajoute que dans ces conditions elle pourrait désormais compter sur l'alliance efficace, active de la France, parce que celle-ci a un intérêt presque vital à ne plus laisser amoindrir une puissance dont elle considère l'existence comme absolument indispensable à l'équilibre européen. »

L'Autriche nous a amené plus loin que nous ne pensions. Nous ne voulons pas dépasser les limites qui nous sont assignées. Aussi préférons-nous revenir très-prochainement sur certains points qui présentent un véritable intérêt.

Nous voulons par exemple dire, nous aussi, quelques mots sur le projet de loi de la presse et celui sur le droit de réunion, tels que les présente le *Journal des Débats* ; nous désirons également étudier rapidement la circulaire adressée par M. Ricasoli, aux préfets du royaume d'Italie à l'occasion de la dissolution de la Chambre et de l'appel aux électeurs.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

Les sections du conseil d'Etat ont terminé le 21 février l'examen préparatoire du projet de loi sur le droit de réunion.

Ce travail viendra en discussion au Conseil, toutes sections réunies, soit samedi, soit dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Il y a eu le 22 février réunion au conseil d'Etat des sections chargées de l'examen du projet de loi sur la presse.

On pense que cette réunion sera la dernière, et que le projet de loi pourra être soumis immédiatement au Conseil, en assemblée générale.

Nous avons toujours lieu de croire que les deux projets de loi sur la presse et le droit de réunion, dont l'élaboration par le conseil d'Etat sera terminée la semaine prochaine, pourront être communiqués au Corps législatif dans les derniers jours de ce mois ou dans la première semaine de mars. (*Patrie*).

On assure qu'une disposition du projet de loi sur la presse contiendra un article qui ne laisserait pas subsister l'inviolabilité des membres du Corps législatif en cas de poursuites pour délits de presse.

Une même disposition à l'égard des sénateurs serait prise, dit-on, mais elle ferait alors l'objet d'un sénatus-consulte.

Cette question de l'inviolabilité des membres du Sénat et du Corps législatif pour les délits en matière de presse a déjà été posée par le législateur. Nous croyons ne pas nous tromper, en disant qu'une des lois élaborées sous la République enlevait aux députés le droit d'exercer la gérance.

Plusieurs journaux publient des nouvelles du Sénégal du 25 janvier, annonçant que la fièvre jaune sévissait à Gorée.

Des correspondances postérieures nous apprennent que les derniers décès avaient eu lieu le 21 janvier, et que depuis le 26 du même mois jusqu'au 2 février, aucun nouveau cas de fièvre jaune n'avait été constaté à Gorée.

L'établissement de Dakar, dont parlent les même journaux, est également dans un état satisfaisant.

Il paraît qu'il est question de modifier l'uniforme et l'équipement des régiments de chasseurs d'Afrique. Nous ne pouvons dire encore en quoi consistent les modifications que l'on veut introduire dans la tenue à la fois élégante et commode de ces beaux régimens, mais nous croyons certain qu'avant peu cette tenue subira divers changemens.

Le Corps législatif doit porter à l'ordre du jour d'une de ses prochaines séances le projet de loi relatif à la contrainte par corps.

On sait que par ce projet, que l'Empereur annonçait dans son discours à l'ouverture des Chambres de 1865, le gouvernement a proposé de supprimer la contrainte par corps en matière commerciale et civile et contre les étrangers, et de n'en réserver l'application qu'en matière criminelle, correctionnelle ou de simple policce.

La majorité de la commission chargée d'examiner ce projet de loi, tout en admettant la nécessité de modifier sur certains points la législation actuelle, « demande à la Chambre de déclarer qu'elle veut le maintien de l'emprisonnement pour dettes. »

Telle est la conclusion du rapport présenté par M. Josseau au nom de la commission.

Nous avons publié une dépêche du général Castelnau, de la Vera-Cruz, le 14 février. Elle a confirmé le fait que nous avions annoncé de la présence sur rade à la Martinique à la fin de janvier, de dix-huit transports venus de France. Ces bâtiments devaient appareiller dans les premiers jours de février afin d'arriver du 15 au 20 du même mois dans le golfe du Mexique.

Les navires partis pour ramener le corps expéditionnaire sont au nombre de trente, dont vingt et un transports et neuf vaisseaux armés en transports. Ceux de ces bâtiments qui ne se sont pas arrêtés à la Martinique ont fait route directement pour la Vera-Cruz, où trois d'entre eux étaient déjà arrivés à la date du 14 février.

Le corps expéditionnaire du Mexique comprend un effectif de 26,9000 hommes. On assure que les embarquemens partiels déjà commencés auront lieu jusqu'à concurrence de 11,900 hommes, et que les 15,000 hommes restant seront embarqués en même temps et au plus tard le 28 février ou le 1er mars.

Angleterre.

Dans la séance de vendredi, 22 février, de la Chambre des communes, M. Hunt a parlé des démarches faites par le gouvernement, relativement aux *drawbacks* sur le sucre.

Jusqu'à présent, la Belgique seule a déclaré être prête à appliquer la convention pour le 1er mars.

Si d'autres réponses n'arrivent pas d'ici à cette époque, cette date sera ajournée.

Des avis de Sydney du 1er janvier annoncent que William Thompson, chef des Maoris est mort.

Autriche.

Pesth, 20 février.—Le *Tavernier* répondit à la députation des bourgeois de Pesth au nom de laquelle l'évêque Levay avait pris la parole : « Si le moment de la séparation m'eût été douloureux dans toutes les circonstances, aujourd'hui je n'éprouve aucun regret parce que la patrie se réjouit. La patrie se réjouit avec raison, car par la nomination d'un ministère, Sa Majesté a témoigné à la patrie une confiance qui est une garantie assurée de bonheur pour l'avenir. Par ma retraite j'aurai encore plus d'occasion d'agir; je ne resterai pas oisif dans la vie privée, mais je consacrerai toutes mes forces à la patrie et au Prince. Je rentre maintenant dans la classe des bourgeois de Pesth. »

Le voyage de Sa Majesté à Pesth sera probablement retardé jusqu'au commencement de mars par le deuil qui vient de se produire dans la famille impériale. La prestation du serment des ministres hongrois aura donc lieu, selon toute apparence ; à Vienne et non à Bude. Leur nomination est un fait accompli et le nouveau gouvernement hongrois sera probablement présenté aux Chambres dans leur séance de mardi.

Le comte Andrassy, président du ministère hongrois a prêté serment de fidélité à l'empereur le 21, à midi, le vice-chancelier hongrois de Karolyi et le conseiller aulique Barter assistaient à cette cérémonie.— Le comte Andrassy restera en tout cas encore demain à Vienne. (*Débat*),

Un télégramme particulier arrivé de Pesth parle d'une démonstration qui aurait eu lieu le 20 au théâtre national. On représentait *Ilka* et les mots « Vive le Roi » furent accueillis par des applaudissements frénétiques. (*Débat*).

Les restes mortels de l'Archiduc Etienne seront probablement transportés à Bude, dans le caveau du château impérial, où reposent aussi les dépouilles de l'archiduc palatin Joseph, de son épouse et de ses enfants.

Par ordre de l'empereur, la cour d'Autriche portera le deuil pendant 16 jours, à partir d'aujourd'hui 21 février, par suite de la mort de S. A. I. l'Archiduc Etienne. On portera le grand deuil pendant les premiers jours, c'est-à-dire jusqu'au 28 février inclusivement, et le petit deuil pendant les huit

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XVI

(*Suite.*)

— Je crois, lui dit elle, que vous êtes le premier homme juste que j'aie jamais rencontré ; juste envers les femmes, entendons nous. J'aurai toujours grand plaisir à vous voir ; mais, hélas ! vous m'aurez bientôt oubliée.

— Voyons, reprit Maxime, je veux remplir tout de suite mes fonctions d'ami. Vous venez, n'est ce pas ? pour chercher des nouvelles de Barnolf ; je vous en ai promis pour vous attirer ici ; je vais vous en donner. Je sais qu'il voyage en Italie.

— Ah ! et reviendra-t-il bientôt ?

— Je m'en informerai, si vous désirez le savoir. Faudrait-il même plaider votre cause?

Voir le numéro du 7 mars.

— Oh ! non, s'écria Fossette, rien de semblable. Je ne veux pas qu'on lui rappelle mon existence, s'il ne s'en souvient plus.

— Etrange fille ! pensa Maxime. Quelle femme charmante elle eût fait placée dans une sphère plus élevée !

Comme Fossette sortait, elle se retourna, et regardant Maxime avec affection :

— Je vous accorde, sur la joue, le baiser que l'Auvergnat m'a tant demandé.

— Non, merchi, cha brûle, fit Maxime en riant.

En cet instant, le valet de chambre de Maxime entra et demanda :

— Faut il servir monsieur ?

— Voulez-vous, dit Maxime à Fossette, accepter un déjeûner de garçon ?

— Non, répondit Fossette, avant de venir, j'ai déjeûné avec une nouvelle amie, une belle personne. Eh ! mais, vous devez la connaître. N'êtes-vous pas M. Maxime Borel, de Lyon ?

— Oui.

— Eh bien ! cette belle personne, c'est Mlle Madeleine Bordier.

— Madeleine ! s'écria Maxime ; comment la connaissez-vous ?

Fossette lui raconta sa liaison et son voisinage avec Claudine, puis sa connaissance toute récente auec Madeleine.

Et quand Fossette fut partie :

— Quelle singulière coïncidence ! se dit Maxime. Ces deux femmes amies, les deux seules femmes que j'aime, les deux seules qui m'aient résisté !

Il soupira.

— Allons, puisque je suis en veine de générosité, soyons généreux pour tout le monde. Voilà trois jours que Mme Daubré m'attend. J'irai la voir, ne serait-ce que pour connaître la cause du départ de Madeleine. Mais comment lui expliquer mon retard, mon silence ? Que lui dire ? Que Mademoiselle-Lucie a pris une fluxion de poitrine ?... La mettre en concurrence avec une jument, ce serait peu gracieux. Que deux jolies fossettes m'avaient tourné la tête ?... De moins en moins flatteur. Que la joie m'a donné une attaque d'apoplexie ?... Non restons vraisemblable. Je lui dirai dans son style que, voulant être plus fort qu'elle-même, j'ai lutté pendant trois jours contre un amour qui nous perdra tous deux, et que je cède à l'attrait irrésistible qui m'entraîne vers elle. Et elle le croira, pauvre femme ! A son âge on est si crédule. Il y a des grâces d'état. Ces choses-là s'écrivent encore assez facilement ; mais les dire, c'est rude à passer. Et puis, c'est de la comédie. Bah ! ça la rendra si heureuse... Ah ! combien j'aime mieux la charmante simplicité de Fossette.

Il trouva au salon de Mme Daubré M. de Lomas, qui lui dit :

— Voilà trois jours que ma sœur est malade ; elle ne reçoit pas.

— Veuillez donc voir.

Lionel revint lui dire un instant après :

— Ma sœur n'y est pour personne ; elle a une migraine affreuse. Plus tard, quand elle sera remise, elle me chargera de t'en prévenir.

Lionel apprit à Maxime, comme grande nouvelle, le retour de Lucrèce et d'Albert.

— Tant mieux, dit Maxime, il n'y a que chez Mme de Courcy qu'on s'amuse un peu et qu'on joue sérieusement. Je suis si malheureux en amour depuis quelque temps, que si le proverbe est vrai, je dois cet hiver gagner des sommes folles.

XVII

En entrant chez lui, Maxime trouva Renardet et plusieurs invitations pressantes pour dîners et soirées.

— Dieu ! quel ennui et quelle fatigue ! s'écria t il en se laissant tomber dans un fauteuil.

— Il vous est si facile, dit Renardet, de rester chez vous si le monde vous ennuie !

— Ah ! vous croyez cela ? Certainement, quand on est simple comparse dans la société, il est permis de se coucher à dix heures, après avoir fait une vertueuse partie de dominos. Mais quand on compte dans le monde élégant, il faut travailler. Travailler est le mot, entendez-vous, Renardet ? Il faut travailler à soutenir sa réputation. Et l'on nous appelle des oisifs ! Nous sommes les vrais martyrs de la civilisation. Vous, monsieur Renardet, vous pouvez porter simplement un habit de gros drap en hiver, et une veste de toile en été ; vous sortez à pied ; vous vous crottez, personne n'y fait attention. Mais moi, qui appartiens à cette curieuse variété de l'espèce humaine, qu'on appelle les élégans, sous peine de perdre toute considération, de passer pour un homme ruiné ou, qui pis est, pour un homme fini ; sous peine de tomber dans l'hypocondrie en changeant d'habitude, je suis obligé de m'habiller chez Humann, de porter des bottes où mon pied est à l'étroit, des faux-cols et des pantalons qui me gênent.

— Ah ! diable ! fit Renardet, vous êtes donc malade ? Auriez vous éprouvé quelque nouveau désastre, ou bien aurais je par mégarde négligé quelques-uns de vos créanciers. ?

— Non ; mais de temps à autre je me révolte contre le vide, contre la fatigue d'une pareille vie ; fatigue que je n'ose même pas montrer, tant je tiens encore à toutes ces puérilités, à tous ces vaniteux plaisirs. J'aurais eu l'ambition de donner à l'élégance parisienne un peu d'intelligence et de grandeur ; mais je ne rencontre que de petits fous qui, au moral, ont au moins soixante ans, gourmés, mesquins, incapables d'enthousiasme ; sans esprit et sans goût.

— Sous le rapport des idées, j'en conviens, dit Renardet, la jeunesse élégante de

autres jours, c'est-à dire jusqu'au 8 mars inclusivement (*Gazette de Vienne*).

Le Gouverneur de la Basse-Autriche, comte Charinsky publie un avis portant que, la Diète de la Basse-Autriche n'ayant validé que 13 des élections de la grande propriété foncière, les élections des deux députés manquants de la grande propriété foncière devront avoir lieu le 27 février prochain à 11 heures du matin dans le palais de la Diète. (*Idem*)

Prague, 20 février. — L'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer de Buschterad paie comme l'année passée des dividendes et des intérêts semi-annuels de 39 florins par action et 25 florins 87 kreuzers par certificat de jouissance et elle renonce au dédommagement de 66,000 florins qui lui est accordé pour frais de guerre. Le conseiller de lieutenance Weber remercie au nom du gouvernement. (*Débat*).

Lemberg, 22 *février*. — Le comte Borkowsky propose l'adoption exclusive du polonais comme langue pour l'enseignement aux universités de Lemberg et de Cracovie.

Voici les conclusions du rapport fait par la commission instituée par la diète de la Basse-Autriche pour l'examen de la communication gouvernementale faite à cette diète le 18 de ce mois :

Plaise à la diète déclarer conformément au rapport de la commission :

1° L'assemblée prend connaissance avec satisfaction de la fin de la suspension de la loi fondamentale sur la représentation de l'Empire, — laquelle fin résulte de la décision souveraine du 4 février de cette année, — mais elle compte aussi que le droit constitutionnel sera inviolablement observé et rigoureusement pratiqué par la suite.

2° Son Excellence le maréchal du pays est invité, en vertu du § 36 du règlement de la Diète, à mettre à l'ordre du jour pour tel jour qu'il jugera convenable l'élection des 18 membres qui devront représenter la Diète au Reichsrath.

Parenzo (*Istrie*), 22 *février*. — Ont été élus députés au Reichsrath : MM. Vidulich et Colombani ; membres de la commission nationale, MM. Campitelli, Amoroso, Petris et Tromba ; et membres suppléants, MM. Shisa, Mrak et Parisini.

La session a été close ensuite par un triple vivat à l'Empereur.

Dans sa séance du 21 février, la Diète de Salzbourg a élu députés au Reichsrath MM. de Lasser Stieger et Gschnitzer.

M. le docteur Halter a annoncé ensuite à l'Assemblée, au nom de la commission permanente, que l'Empereur avait pris connaissance de l'adresse votée dans la dernière session de la Diète, et qu'il avait chargé le ministre d'état de remercier la Diète des sentiments qu'elle y avait exprimés à l'occasion du 50me anniversaire de la réunion de Salzbourg à la monarchie autrichienne.

Les membres de la Diète ont pris acte de cette communication en se levant de leurs siéges. (*Gazette de Vienne.*)

Pesth, 22 *février*. — Tous les ministres viennent de recevoir chez le comte Andrassy leur décret de nomination. L'Empereur arrivera à Pesth le 3 mars. Trois membres de l'extrême gauche (Bœszormenyi, Kallai, Valyi) sortiront du club de la gauche parce que la majorité de ce parti a repoussé la proposition d'adresse annoncée hier par le télégraphe. (*Débat.*)

Trieste, 22 *février*. — Le journaliste français Saint Marc Girardin arrivera ici de Venise ce soir, pour visiter la colonie grecque. Les Grecs lui préparent une réception grandiose. (*Gaz. de Vienne.*)

Trente, 19 *février*. — La *Gazette de Trente* contient un arrêté du gouverneur, en date du 16, qui relève jusqu'à nouvel ordre de leurs fonctions comme autorités politiques, à partir du 25 de ce mois, les autorités municipales de Roveredo, et charge de ces fonctions les autorités impériales locales, c'est-à-dire le bureau de district politique et le commissariat de police. (*Idem*).

Des préparatifs ont été déjà faits au ministère des finances en vue de délimiter les affaires de l'administration hongroise, et à l'effet d'assurer en général la régularité du service en présence de la situation nouvelle. (*Fremdenblatt*)

Nous apprenons que la nomination du comte Edouard Taaffe, lieutenant impérial dans la Haute-Autriche, au poste de ministre de l'intérieur pour les royaumes et pays en deçà de la Leitha est regardée comme un fait accompli... (*Débat.*)

Etats-Romains.

Dans le consistoire qui a eu lieu vendredi 22 février, le Pape, après avoir déclaré vouloir canoniser le bienheureux Léonard de Port-Maurice, a prononcé une courte allocution dans laquelle il a rappelé sa lettre à Victor-Emmanuel afin de pourvoir aux vacances de plusieurs diocèses d'Italie. Il a rappelé ensuite les négociations interrompues sans la faute du Saint-Siège, puis reprises « *illis volentibus qui verum Italiæ potiuntur* « (suivant le vœu de ceux qui gouvernent l'Italie).

Il déclare que les évêques qu'il envoie au gouvernement des églises vacantes trouveront leurs biens dispersés, les congrégations religieuses expulsées, et qu'ils ne rencontreront qu'affliction et misère ; néanmoins il les envoie pour le bien des âmes. Sa Sainteté dit enfin que, en attendant, elle préconise quelques-uns des évêques, espérant pouvoir en préconiser d'autres dans les consistoires suivants ; les évêques préconisés dans la matinée sont au nombre de 32, dont deux de France, trois de l'île de Sardaigne, quatre du Piémont, deux de la Sicile, quatre de la Toscane, deux des Marches, deux du patrimoine de Saint-Pierre, cinq de la Hongrie, un de la Bavière, un de l'Irlande, et cinq évêques *in partibus*.

Amérique.

Les dernières nouvelles d'Amérique confirment ce que nous disions récemment de l'état peu florissant, malgré les apparences, de la situation financière des Etats-Unis.

Le rapport mensuel du ministre des finances, M. Mac Culloch, constate, en effet, que, pendant le mois de janvier, on n'a pas pu réduire le chiffre de la dette nationale. Le Congrès avait autorisé depuis longtemps le ministère à racheter mensuellement 4 millions de dollars, ou 20 millions de francs du papier monnaie émis pendant la guerre civile, sans compter les fonds disponibles pour l'extinction graduelle de la dette fédérale. Dans les quatorze mois précédents, le Trésor de Washington avait pu amortir 200 millions de dollars (1 milliard de francs) ; mais en décembre 1866 et en janvier 1867 ce mouvement s'est ralenti, ou plutôt s'est presque arrêté complètement. Malgré ses désirs et ses opinions bien arrêtées contre le papier-monnaie, M. Mac Culloch n'a pas même pu réduire en janvier des 4 millions de dollars autorisés par le Congrès le chiffre si écrasant des assignats fédéraux.

Bien plus, le ministre déclare que les revenus produits par la taxe intérieure n'ont pas autant rendu au Trésor que M. Mac Culloch l'avait préjugé dans son dernier Budget. Il y a même à craindre que ces revenus ne suffisent plus aux dépenses courantes du gouvernement.

Enfin, on craignait, aux Etats Unis, en présence de ces faits et des lois protectionnistes du Congrès qui diminueront le produit des douanes, que la dette publique augmente en 1867, au lieu de diminuer. (*Patrie.*)

Depuis plus d'un demi siècle, le commerce maritime des différentes nations réclamait l'établissement d'un système complet de phares et de feux dans la Plata.

Nous apprenons que cette mesure, si utile pour la navigation, va recevoir son exécution.

On écrit de Montevideo qu'une commission, nommée et présidée par M. le contre-amiral Coupvent-Desbois, commandant la division navale française du Brésil et de la Plata, a présenté au général Florès, président de la république de l'Uruguay, un projet d'éclairage des embouchures de la Plata. Le général a approuvé ce projet, qui repose sur des études hydrographiques faites par des officiers français. »

La *Gazette de Vienne* publie le rescrit transmis par l'empereur François-Joseph à la Diète de Hongrie. Nous résumons ce document.

La question militaire sera réglée par l'empereur avec le concours légal des Etats et représentants du royaume de Hongrie,

François-Joseph a d'ailleurs confiance dans la fidélité des pays situés au-delà de la Leitha. Il se félicite d'avoir vu les Hongrois, dans leur opposition à l'ordonnance du 28 décembre, rappeler, par des exemples tirés de l'histoire, la fidélité traditionnelle du royaume de Hongrie.

Quant au rétablissement de la Constitution, l'Empereur reconnaît « que sur le terrain des droits réciproques qui a servi de point de départ aux négociations suivies à ce sujet, on ne peut s'arrêter théoriquement, mais qu'il faut progresser sur ce terrain d'un commun accord au point de vue de l'application pratique.

Il ajoute :

« Comme résultats de cette base des droits réciproques, nous voyons, d'une part, la garantie de l'existence de la monarchie, par suite du règlement des questions pendantes à ce sujet, et, d'autre part, le rétablissement de la Constitution hongroise.

» Dans notre discours du trône, comme dans nos rescrits ultérieurs, nous avons manifesté avec une parfaite sincérité nos intentions paternelles, et nous avons indiqué franchement les scrupules et difficultés qui avaient retardé jusqu'ici l'entente réciproque.

Dans leur très humble Adresse, les Etats et représentants rassemblés se sont, avec un louable empressement, imposé la tâche de lever ces difficultés.

» Ils ont déclaré, à plusieurs reprises, qu'ils ne voulaient mettre en péril ni la sûreté, ni l'existence de l'empire, et qu'ils ne pouvaient, en aucune façon, vouloir que l'appui nécessaire et désiré de l'empire, dans l'intérêt de la sûreté commune, ne fût pas solide.

A plusieurs reprises ils ont donné l'assurance que, relativement aux affaires communes et à la manière de les traiter, ils nous feraient les propositions qui répondraient aux conditions d'existence de l'empire, qu'ils libéreraient sans délai sur les modifications à apporter selon notre désir à plusieurs dispositions des lois de 1848 et que notre ministère hongrois aura à proposer ; qu'ils tiendraient équitablement compte des demandes légitimes des autres pays et qu'ils prendraient les mesures nécessaires pour écarter les difficultés de la transition.

L'empereur conclut en rétablissant la Constitution du royaume de Hongrie et en constituant à cette fin un ministère hongrois responsable, dont le président sera M. le comte Jules Andrassy.

On lit dans le *Pesti-Naplo* :

Ce n'est pas seulement le principe des nationaliés, mais aussi la politique qui célèbre un triomphe par la nomination du ministère hongrois... Il est du reste compréhensible que le revirement actuel ait été provoqué par le baron de Beust. Tandis que ses prédécesseurs n'avaient de prédilection marquée que pour une seule nationalité ou du moins avaient été élevés à l'école politique qui était habituée depuis long temps à voir dans l'agitation en faveur du principe des nationalités une des ressources politiques les plus efficaces, M. de Beust, venu d'un pays où l'on connaît à peine de nom, la lutte des nationalités, n'était pas gêné par des préjugés et pouvait apprécier sainement la situation. C'est pourquoi il transporta toute la grande question intérieure sur un terrain purement politique, d'où la réaction l'avait violemment détourné depuis 25 ans. Ceux qui au delà et en deçà de la Leitha tendent à un but libéral ne seront plus séparés les uns des autres par des cloisons artificielles. La question des nationalités n'a pas cessé d'être importante, mais on ne pourra plus en faire valoir l'importance au préjudice des intérêts politiques. Le poids d'une nationalité ne peut jamais être augmenté qu'au détriment d'une autre, mais la liberté ressemble au soleil dont les rayons et la chaleur ne perdent rien à combler de bienfaits des millions d'hommes.

On lit dans le *Lloyd de Pesth* du 18 au sujet de la fête dudit jour :

Dès l'aube du jour plusieurs centaines d'ouvriers étaient occupés à élever des mâts qui se trouvèrent ornés dans la soirée, de même que toute la ville, de drapeaux, d'écussons, etc. Bien que la nouvelle que l'hôtel de ville donnerait à 7 heures du soir le signal de l'illumination générale ne se fut répandue que dans l'après-midi, personne n'avait attendu ce signal et la plupart des maisons étaient brillamment illuminées long temps avant 7 heures, même dans les rues les plus écartées de la ville. A partir de 7 heures, des coups de canons furent tirés à de courts intervalles et la foule grossissait sans cesse dans les rues. On remarquait en traversant la ville que les plus pauvres habitants même avaient pris à tâche de rehausser selon leur moyen l'éclat de l'illumination spontanée.

Toutes les fenêtres resplendissaient de lumière. Sur le grand escalier du musée on pouvait lire en caractère de feu d'une hauteur de deux toises le mot *ministerium* : le théâtre national, le local de la caisse d'épargnes, l'université, le séminaire, l'Hôtel de ville, le kiosque Pivorszky, le palais de l'académie et d'autres édifices publics étaient surtout éblouissants de lumière.

Vers 8 heures. un cortège aux flambeaux traversa les rues de la ville ; arrivé devant la demeure du président du ministère, comte Andrassy, il fit halte et toute la rue retentit des acclamations de plus de dix mille personnes. Les applaudissements les plus enthousiastes se firent entendre lorsque le comte se montra à une fenêtre et surtout lorsqu'il se rendit devant la grande porte de son hôtel pour adresser une courte allocution à la foule. On chanta finalement le *Scozat*, puis le cortége salua une dernière fois le comte Andrassy par des milliers de vivat. La foule ne s'écoula que vers 11 heures, lorsque les lumières commencèrent à s'éteindre.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 21 février.

Non, là, vraiment, la main sur la conscience, si nous sommes fiers d'être français en regardant la colonne, nous n'avons pas le même droit en contemplant la transformation de notre pauvre Champ de Mars. Aussi, cette Exposition que l'on attendait comme le Messie, ne semble plus offrir les mêmes riantes perspectives, et nous avons relégué au second plan ce qui fesait naguère l'unique objet de nos préoccupations. Nous n'avions pas d'autre objectif, et c'est à lui que nous rapportions tout. Aujourd'hui l'on voudrait que cette corvée de quatre ou cinq mois fût déjà passée, et c'est presque avec terreur que l'on songe qu'un million d'étrangers défileront sous nos yeux. Il est vrai que chacun d'eux dépensera bien, au plus bas, cinq cent francs pendant son séjour, et que c'est la mignonne somme de cinq cents millions que cette pacifique invasion fera circuler à Paris, et un peu aussi, dans le reste de la France, par ricochet, s'entend. Tout cela est vrai ou peut être vrai, car l'on ne peut plus rien affirmer, et l'on a déjà constaté avec surprise que l'approche du grand jour de l'Exposition n'avait jusqu'à présent exercé aucune influence sur les prix-courants, et que les loyers des maisons, dans certains quartiers, avaient seuls subi une certaine augmentation. Seigneur Dieu, que deviendrons-nous si les prix restent stationnaires, si la cherté de toute sorte ne force pas les Parisiens à déguerpir et à faire place aux étrangers, et s'ils peuvent rester chez eux, sans courir le risque de mourir de faim, à la porte des restaurants où nos envahisseurs se gorgeraient à prix d'or, des ratatouilles les plus cosmopolites ?

Vous le voyez, ce tableau n'est pas gai et vous explique comment le printemps fait vainement risette à nos Parisiens.

On essaie bien de leur remonter le moral en leur parlant de temps à autre de *Don Carlos*, des répétitions de *Don Carlos*, de la mise en scène et des beautés de *Don Carlos*. Voici même huit jours que tout journal qui se respecte est tenu de fournir à ses lecteurs des détails plus ou moins inédits sur cette nouvelle œuvre, et sur son auteur.

Verdi, qui surveille lui-même, à l'Opéra, les répétitions de son *Don Carlos*, est tout simplement le *lion* du moment. Ce n'est pas que je le regrette; Verdi a tout droit à cet honneur, et cette puissante individualité, ce génie vigoureux, cette sérieuse figure s'imposent naturellement à l'attention publique. Mais j'ai une crainte, c'est que de maladroits amis, à force de parler de *Don Carlos*, à force de le vanter, à force d'en faire le chef d'œuvre des chefs-d'œuvres, n'épuisent, avant l'heure, notre curiosité, et ne rendent tout au moins, le public plus exigeant. Je sais que Verdi est de force à satisfaire toutes les exigences, mais ne peut-il arriver que le public, sur la foi d'éloges prématurés, s'attendant à trouver devant lui la merveille des merveilles, s'étonne et se fâche de n'avoir à applaudir qu'une simple merveille ?

Remarquez que je ne blâme en cela que le zèle d'amis maladroits qui me semblent travailler bien plutôt au profit des intérêts de la direction de l'Opéra que de la gloire de Verdi, et je puis affirmer que celui-ci reste absolument étranger à ces petites manœuvres de la réclame qui s'essaie et qui prépare le terrain. Il n'est pas d'homme plus modeste que Verdi; il vit absorbé dans son œuvre, calme, froid, impassible, au milieu des exécutants, pendant de longues heures, et ne s'animant, ne se passionnant que pour corriger les erreurs d'une exécution laborieusement étudiée.

Ces répétitions avancent, et l'on peut dire, sans faire de réclame, que la première représentation de *Don Carlos* sera, sans contredit, la plus imposante solennité artistique de l'année. On suppose qu'elle coïncidera à peu près avec l'ouverture de l'Exposition.

En fait de nouveautés théâtrales, nous n'avons qu'un drame à l'Ambigu Comique, *Maxwell*, par Jules Barbier. Ce drame ou plutôt ce mélodramme, n'est pas un chef-d'œuvre, mais c'est une œuvre, tandis que le *Bossu*, de Paul Féval, repris il y a quelques jours, et qui passionne le public du Boulevard, n'est qu'une monstruosité.

Il est vrai que ce *Bossu*, c'est Mélingue, celui que depuis près de trente ans, on a appelé le beau Mélingue! Mélingue qui s'allonge et se rapetisse tour à tour, se courbe en accent circonflèxe ou se cambre en hardi cavalier ! Mélingue qui se voue à la défense de l'innocence opprimée, et qui pour recon-

---

nos jours est tout à fait nulle ; mais comme rouage social, son utilité est incontestable. Votre faste, vos caprices donnent du travail à plusieurs millions d'hommes. Enfin, si vous concourez peu à l'amélioration de l'espèce humaine, au moins contribuez vous puissamment à l'amélioration de la race chevaline.

— Comment ! monsieur Renardet, repartit Maxime en riant, vous ne vous contentez pas d'être un homme d'affaires incomparable, vous êtes aussi un économiste ?

— A mes moments perdus, je fais de tout un peu. Je suis surtout un profond anatomiste du cœur humain. Et je devine à votre mauvaise humeur que vous êtes amoureux de Fossette, qui en ce moment joue avec vous la comédie de la vertu.

— Vous n'y êtes pas. Je suis de mauvaise humeur, c'est vrai ; je suis amoureux, c'est vrai, et j'ai échoué, c'est encore vrai ; mais Fossette ne joue aucune comédie.

— Eh bien ! vous êtes plus amoureux que je ne l'aurais cru. Voyons, que lui avez-vous offert ?

— Mon cœur.

— Votre cœur, et rien avec ?

— Non.

— Vous avez beau être joli garçon, un cœur tout seul, c'est comme le pain sec, un peu aride, et les fillettes aiment tant les confitures !

— Mon cher monsieur Renardet, je n'y ai pas même songé. Instinctivement je sentais que c'eût été une fausse note.

— Oh ! il a manière de présenter les choses. C'est surtout une question de chiffres. Quand le chiffre est très-élevé, l'offre cesse d'être blessante. Avez-vous oublié la réponse de cette grande reine à ce ministre, qui, à chaque refus, augmentait l'enchère : « Vous en direz tant, » dit-elle enfin.

— C'est que toute reine qu'elle fût, elle était de l'étoffe dont on fait les courtisanes. Moi, je crois à la vertu de certaines femmes ; et lorsque je rencontre un fait qui fat parade d'incrédulité sur ce chapitre, je me dis : Voilà un homme qui certainement a rencontré beaucoup de cruelles.

— Eh bien ! reprit Renardet piqué au jeu, me donnez-vous votre procuration pour traiter avec Fossette comme bon me semblera ?

— Oui, mais à la condition que vous y mettrez des formes ; car pour rien au monde je ne voudrais blesser cette aimable fille.

— Oh ! soyez tranquille, je sais me conduire avec le beau sexe. Mais il faut se hâter et profiter de l'absence de Robiquet et de M. de Barnolf. Quand Robiquet verra sa mère en parfaite santé, il reviendra.

— Renardet, je n'approuve pas le stratagème que vous avez imaginé pour éloigner ce garçon. N'en pouviez vous inventer un autre ?

— Aucun autre n'eut pu le déterminer à quitter Fossette du jour au lendemain, et comme vous vouliez attaquer immédiatement la position, il fallait la priver de sa principale défense.

— Mais enfin, que voulez vous tenter ?

— Je ne sais pas encore. En tout cas, nous avons une auxiliaire qui, cet hiver, ne nous fera pas défaut. Je n'ai pas besoin de la nommer : c'est la misère. Les temps sont durs pour les petites ouvrières. Or, à vingt ans, on ne se résout pas à mourir de faim quand on peut faire autrement. Sans doute, elles luttent plus ou moins ; mais fatalement il faut qu'elles tombent. Comment résisteraient elles ? D'un côté, des tortures dont personne ne leur sait gré ; de l'autre, les entraînements de l'exemple, toutes les séductions du plaisir et de la richesse.

— C'est horrible ! fit Maxime. Pauvres créatures ! Et quand on pense comme nous les traitons! Si nous avions souffert ce qu'elles ont enduré ! Nous n'y pensons pas seulement ; nous exploitons leur misère au profit de nos plaisirs, et ensuite nous les foulons aux pieds ; nous sommes plus vils qu'elles, plus coupables surtout. Non, je ne veux pas devoir Fossette à la misère.

— Alors, répliqua vivement Renardet, qui craignait de perdre le fruit de sa diplomatie, il faut nous hâter de faire nos offres pendant que son travail suffit à la faire vivre.

Maxime donna son consentement.

— Toutefois, ajouta-t-il, je vous le répète, je ne ratifierai vos moyens qu'autant qu'ils me paraîtront tout à fait avouables.

Comme il s'habillait, on lui remit une lettre de Mme Daubré.

Il l'ouvrit ; il y avait huit pages d'une écriture fine et serrée. Que de lamentations ! que de reproches !

— Eh bien ! pensa Maxime, elle n'avait pas la migraine, elle m'écrivait. Si elle m'avait reçu, sa littérature se trouvait perdue. Oh ! quelles migraines que celles qui se résolvent en une pareille avalanche de phrases ! Elle devrait écrire des romans, la pauvre femme, si elle a besoin de répandre son pléthorique ; mais qu'elle me laisse en repos! A demain les affaires ennuyeuses.

Sans en achever la lecture, il posa la lettre dans son secrétaire et sortit.

XVIII

Un incident imprévu vint retarder le retour de Lucrèce et d'Albert.

Les deux amants avaient visité Rome. Et à Rome comme à Florence, ils avaient trouvé M. de Barnolf sur leur passage.

Ce fut à Naples que leur parvint la réponse de Lionel, réponse qui avait si fort attristé Albert. Ils décidèrent de retourner en France.

C'était la veille de leur départ. Quoique toujours préoccupé, Albert paraissait heureux. Lucrèce était soucieuse et triste. Elle éprouvait quelque vague appréhension. Le jour précédent, ils avaient encore rencontré M. de Barnolf, qui leur avait jeté un regard de défi.

Maintenant elle semblait aussi pressée qu'Albert de rentrer en France. Dans ce pays de brigands où la vie humaine est comptée pour si peu de chose, elle tremblait que M. de Barnolf ne cherchât à se venger. Car elle le savait violent, audacieux, vindicatif.

Comme Albert se retirait dans son appartement, un domestique de l'hôtel lui remit une lettre.

— Il y a deux heures qu'elle est arrivée, dit-il, mais j'avais ordre de ne vous la remettre que lorsque vous seriez seul.

Albert ouvrit cette lettre.

Voici ce qu'elle contenait :

« Depuis quinze jours, je cherche l'occasion de vous provoquer en duel. Que m'avez-vous fait ? Absolument rien. Mais vous êtes l'ami ou l'amant de Catherine Lemoine. Je hais cette femme intrigante et perfide.

» Depuis que, par une odieuse machination, elle est parvenue à me séparer de la femme que j'aimais, je la veux aussi malheureuse que je le suis moi-même

» Si ce n'eût été manquer à ma propre dignité, je lui aurais en public cinglé le visage de ma cravache, pour vous obliger à prendre sa défense; mais, par respect pour vous autant que pour moi même, je préfère un moyen moins brutal.

(*Sera continué demain.*)

quérir un héritage à l'héritière légitime des Nevers et pour la défendre contre les sanguinaires tentatives de l'usurpateur Gonzalve, se déguise en bossu, et finit à grands coups d'épée, par remporter la victoire ! Au dénouement aussi, il épouse celle qu'il a sauvée. Rien de beau comme Mélingue se déployant en façon de mousquetaire et alongeant à ses ennemis la *botte secrète* de Nevers, un coup d'épée détaché comme un éclair, vlau ! entre les deux sourcils, au beau milieu du front ! Cette botte secrète joue un grand rôle dans la pièce et fait frissonner les spectateurs les plus courageux. Ah ! bon public, si jeune encore et si naïf, toi qui ne cesses pas de croire *que c'est arrivé*, quelles belles choses on pourrait faire avec toi ! Et comme ton enthousiasme seconderait et récompenserait le génie, si le génie daignait écrire des pièces à ton intention. Le salut de notre littérature théâtrale est là, sur ces scènes populaires, et non ailleurs ! C'est là qu'il y a encore de la sève, de la verdure, de la croyance. Ailleurs on est blasé, sceptique, railleur. On ne veut plus entrer en communion d'idées avec l'auteur, on ne juge que les moyens, sans se soucier du but; en un mot, on n'a plus la foi, et l'on ne va au théâtre que pour tuer le temps. De là le succès de la *Belle Hélène* et de la *Vie parisienne*. Il est vrai que lorsque le drame n'a à opposer à ces grotesques parodies, que des machines telles que le *Bossu*, je ne saurais trop blâmer le public de suivre le courant, et, charges pour charges, de préférer celles qui le font un instant rire. Et voilà comment notre littérature est en décadence ! Elle oublie même, dans cet abandon de toute convenance et de tout respect, l'anniversaire de la mort de celui qui fût pendant longtemps son plus célèbre représentant à l'étranger, je veux parler d'Eugène Scribe. C'est au 20 février qu'il mourut en pleine gloire, en pleine richesse, de la plus belle mort qu'on puisse désirer, un coup de sang qui le renverse foudroyé sur les coussins de sa voiture. Il eût donc jusqu'à la fin, tous les bonheurs; il les méritait. Il est quelque peu oublié aujourd'hui, et notre âge ingrat se rit des pièces légères, sans grande consistance, sans portée, mais spirituelles, amusantes, qui forment le gros bagage de Scribe et qui valent bien les pochades du Palais Royal. On ne parlait que de Scribe, il y a quelques années; à l'étranger Scribe et Paul de Kock représentaient seuls la France littéraire, et je me rappelle avoir vu affichée, dans une petite ville d'Italie, *Athalie*, tragédie en cinq actes, par M. Scribe, de l'Académie française. Aujourd'hui, à qui diable les théâtres étrangers pourraient-ils attribuer la paternité des tragédies de Racine? A Victorien Sardou. Je ne vois que lui qui réunisse les conditions de popularité exigibles.

TIBERGE.

NOUVELLES LOCALES.

Les Ministres se sont réunis avant-hier, pour délibérer sur differents sujets.

On attend samedi par l'*Esseri Djedid* les délégués de la Crète.

Le Gouvernement avait donné des ordres à tous les gouverneurs pour qu'il fût fait des rapports sur l'état de l'agriculture. Nous apprenons que ces rapports qui sont déjà arrivés en grande partie sont d'une nature très satisfaisante.

S. Exc. le ministre de la Police a donné des ordres pour que des rondes se fassent avec la plus grande vigilance et ce à cause de plusieurs faits qui ont eu lie.. et qui auraient pu être évités.

Il a tellement neigé sur les Balkans ces derniers jours que si le dégel survenait tout d'un coup, on craindrait une nouvelle inondation.

Il ne nous a pas été donné d'assister à la 1re représentation de Norma, au théâtre Naum.

Il nous revient cependant que le chef d'œuvre de Bellini a été interprété avec un ensemble remarquable et digne d'éloges ; nous avons surtout entendu parler avec louange de Mmes Ronzi Cecchi-*Norma* ; Peroni-*Adalgise*, Ortolani *Pollio*, et Marchetti-*Orovese*. Nous comptons, lorsque nous aurons entendu ce merveilleux opéra, y revenir et dire succinctement ce qu'il y a de vrai dans ce qu'on nous dit. Toutefois, nous sommes persuadé que l'on n'a pas trop exagéré, que les artistes méritent les éloges qu'on en fait. Quant à l'œuvre, elle est au dessus de la critique et qui serait assez malavisé pour y toucher, s'y briserait les ongles.

Dans les premiers jours de cette semaine une bande de voleurs était sur le point de forcer la boutique des *Ambassadeurs*, lorsque les esclavons (gardiens) qui avaient entendu du bruit envoyèrent l'un d'eux qui sortit par la porte de derrière, prévenir la police.

Les voleurs prirent la fuite

Encore quelques représentations et les 84 soirées d'abonnement au théâtre français seront complétées; à partir du 18 de ce mois un nouvel abonnement de 24 soirées sera ouvert. Il est à espérer que les abonnés garderont leurs loges, car la direction leur offrira des ouvrages qui ont obtenu un succès mérité à Paris. Elle leur donnera *Maître Guerin, le duc Job, le Père prodigue, Diane de Lys, les Merles blancs, les deux Sœurs, Maison neuve, Renaudin de Caen* et plusieurs joyeux vaudevilles.

Somme toute, les abonnés n'ont pas lieu de se plaindre de la direction du Théâtre Français qui depuis l'ouverture a joué les pièces suivantes au nombre de 50, ce qui fait un acte par soirée. Nous avons vu successivement représenter:

« Les Invalides du mariage, les Dames de Montenfriches, les Sabots d'Aurore, la Consigne est de ronfler, Don Juan d'Autriche, la station Chambaudet, mon Isménie, les Droits de l'homme, un Monsieur qui suit les femmes, Dalila, les Saltimbanques, Quand on attend sa bourse, les demoiselles de Saint-Cyr, la Fête des loups, les petits Oiseaux, les Révoltées, le Lion amoureux, un Mari dans du coton, le Chevreuil, les Ressources de Jonathas, le fils de Giboyer, les amours de Cléopâtre, la Poule et ses poussins, Piccolet, Mirabeau, le Clou aux maris, Paul et Jean, le Démon du jeu, le Coup de canif, Risette, le mariage d'Olympe, l'Avocat patelin, la queue du Diable, le Barbier de Séville, un Caprice, une Discrétion, les fourberies de Nérine, le Fils naturel, les Femmes fortes, Mlle Rose, le Voyage de M. Perrichon, les Folies dramatiques, les Parisiens de la décadence, les Jeunes gens, les Canotiers de la Seine, la Corde sensible, les Domestiques et enfin Adrienne Lecouvreur. »

CIMÉTIÈRE CATHOLIQUE LATIN A FERI-KEUÏ.

Le délai des cinq années accordé, à partir du 1er mai 1862, aux familles ayant des sépultures dans le second carré de gauche du Cimetière, expirant au 1er *mai prochain*, la Commission rappelle cette décision à qui de droit, pour telles mesures que les intéressés pourraient avoir à prendre à cette occasion. Au bout de ce terme l'administration prendra les dispositions relatives nécessaires afin de procéder au nivellement de cette partie du cimetière, la seule qui, pour les motifs ci-dessus énoncés, n'ait pas été ramenée jusqu'à présent au niveau général et définitif.

Péra, le 1er mars 1867.

AVIS.

Samedi, 25 février (v. s.), aura lieu au Ministère de la guerre, l'adjudication de la fourniture de quatre vingt mille pics d'*Abba* bleu de Philippopoli.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

Séraskérat, 18/2 mars 1867.

AVIS.

Jeudi 2 mars (v. s.) sera mise en adjudication, au Ministère de la guerre, pour les ateliers de Sellerie, la fourniture des objets suivants :

3 000 maroquins dits *Sahtian Simav* et *Bourdour*.

3,000 feutres dits *Kara hissar Ketchessi*.

500 cuirs *méchine* noirs.

10,000 bidons en tôle pour l'infanterie.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication, sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué, à six heures à la turque.

Séraskérat, le 21/5 mars 1867.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE

DE TATAVLA.

Le Comité de Société croit de son devoir d'exprimer publiquement la reconnaissance de la société envers toutes les personnes charitables qui ont bien voulu concourir au bal annuel de la Société qui a eu lieu le 11/23 février au Palais de Cristal sous le haut patronage de madame la générale Ignatieff-

Le Comité-

Tatavla, le 6 mars 1867.

FAITS DIVERS.

J'avais souvent entendu désigner sous le nom de *ministre* (pasteur) les poteaux qui indiquent la route au moyen d'une main grossièrement dessinée.

Un jour, m'étant égaré dans la campagne, je m'adressai à un paysan.

— Il y a là un «ministre» qui vous renseignera me dit-il.

— Pourquoi appelez-vous ces poteaux des ministres ?

— C'est que vous savez, monsieur, répondit le paysan d'un air finaud, les ministres enseignent aux hommes le bon chemin, mais ils se contentent de l'indiquer.

—

Le propriétaire de la maison numéro..... rue de Rivoli, habite le sixième étage de son immeuble. Un ami vient de lui faire une visite :

— Comment diable, mon cher, habitez-voux si haut, à votre âge ?

Le propriétaire, avec bonhomie :

— C'est que plus bas mes loyers sont si chers !

—

Le gouvernement vient de faire une commande de cinq mille fusils Chassepot. Trois cent mille seront fabriqués par les arsenaux militaires, et les deux cent mille autres par l'industrie particulière.

Sur ces cinq cent mille fusils, trois cent mille seront prêts au 1er janvier prochain, le reste au 1er avril.

Le concours pour les armes à feu, demeure cependant ouvert; au cas où un inventeur imaginerait un fusil d'un maniement plus rapide encore et présentant plus d'avantages que celui de Chassepot, la commission serait toute disposée à l'accepter et à le donner aux corps d'élite (zouaves, chasseurs à pied, etc.), tandis que le fusil Chassepot demeurerait l'arme de l'infanterie.

—

—La *Guienne* et autres journaux du Midi annoncent qu'une caravane chrétienne partira de Marseille le 22 mars prochain pour la Terre-Sainte, et que déjà plusieurs pèlerins se sont fait inscrire pour en faire partie. Prix fixe : 1re classe, 1,300 fr. 2e classe, 1,000 fr.

Un bon voyage à tous !

— On écrit de Stockholm, le 4 février : A la dernière réunion de la société Idun, on a servi au souper un mets curieux : de la viande de bœuf conservée depuis 40 ans. En 1827, Parry avait placé à School Point, au Spitzberg, un dépôt de viande. La viande était dans des boîtes en fer-blanc qu'on avait cachées sous des pierres. Les ours blanc ont bouleversé les pierres et détruit une partie des boîtes ; mais quelques-unes demeurèrent intactes et furent rapportées en Suède par l'expédition scientifique suédoise au Spitzberg. C'est une de ces boîte que le professeur Thoreil de Lund a donnée à la société Idun. qui en a trouvé le contenu à son goût.

—

Une jolie définition attribuée à M. Scholl :

— Qu'est-ce que la fidélité ?

— C'est une forte démangeaison avec défense de se gratter.

—

D'aimables correspondants m'envoient souvent de très profitables communications; j'en ai sur mon bureau tout un *stock* à épuiser.

Pour aujourd'hui, voici deux jolies historiettes :

—

A Sans-Souci, Frédéric n'avait d'autre garde, la nuit, qu'un simple factionnaire, qu'il renvoyait le matin à Potsdam, et il dormait aussi paisiblement que s'il eût été entouré de cent mille baïonnettes.

Une après-midi, un Français de passage à Berlin, le comte de Choiseul, à qui le roi avait accordé audience, arrive au château et frappe à la porte. Un petit homme vêtu d'un habit bleu râpé descend tranquillement lui ouvrir.

— Mon brave homme, je viens voir le roi.

— Mon gentilhomme, c'est moi !

Tableau !

Il est à remarquer que les despostes s'affublent volontiers d'une souquenille et visent à paraître simples. Voyez Louis XI, par exemple.

VARIÉTÉS.

LE DERNIER CONSTANTIN A-T-IL FAIT FRAPPER DES MONNAIES A SON COIN ?

Tous les numismates sont aujourd'hui d'accord à répondre négativement à cette question, en suivant l'opinion, émise par Ducange, développée par de Saulcy et répétée par Sabatier (*Description générale des monnaies Byzantines*, 2 *vol. in* 8°, *Paris* 1862)

Cependant des études plus approfondies de cette époque me portent à rejeter ces célèbres autorités, et je crois que le sujet paraîtra assez important, non seulement aux savants et aux historiens en général, mais aux yeux de tous les lecteurs de votre estimable journal, pour développer aussi succinctement que possible les raisons qui militent en faveur de l'existence possible de monnaies de Constantin XIV Dragazès.

Si, quelques siècles après nous, il arrivait par hasard, que l'on n'eût plus alors que les livres imprimés sous l'influence des Bourbons de la Restauration, l'on y trouverait qu'après la mort de Louis XVII, le roi Louis XVIII a succédé au trône et que Napoléon n'a été que son général. Les de Saulcy de ces temps seraient autorisés par là à prétendre que Napoléon, n'ayant jamais été empereur, n'a pu frapper des monnaies à son coin, et que, par suite, il ne peut pas exister des monnaies de Napoléon.

Voilà en peu de mots, le raisonnement sur lequel se base l'opinion établie que le dernier Constantin n'a pas frappé de monnaies.

C'est l'historien Doucas, contemporain de Constantin qui ouvre le chemin à l'erreur ; il dit que ce prince n'a jamais été couronné et n'a pu l'être.

Ducange va un peu plus loin, en disant qu'il n'a pas voulu porter le titre d'empereur attendu qu'il regardait l'empire Byzantin comme perdu, et que ce ne sont que les puissances occidentales qui lui avaient donné ce titre.

De Saulcy et Sabatier font encore un pas, ils prétendent que par conséquent, il n'a porté que le titre de *Despote*, qu'il n'a pu frapper des monnaies à sa propre effigie et que tout au plus il aura continué la fabrication de monnaies au coin de ses prédécesseurs.

Je ne puis m'empêcher de dire que chaque mot dans ce dernier raisonnement est si monstrueux, que je m'étonnerais même, si une personne même illetrée le proférait, Je ne m'y arrête donc point et je dirai seulement que cette circonstance si extraordinaire pendant un règne de près de cinq années aurait dû être rapportée par les historiens contemporains, surtout par Doucas dans le passage que nous allons examiner.

Doucas *nie* seulement que Constantin ait été couronné et qu'il ait porté le titre d'empereur.

Chaque juge adopte le principe qu'un témoignage négatif n'a aucune valeur à côté d'un autre qui est positif.

Or voici Phrantzès, le fidèle compagnon de Constantin, — excepté la nuit de son martyre — qui nous raconte en détail toutes les circonstances du couronnement.

Il dit (Livre III. ch. 1. page 215. ligne 15) que : « le 31 octobre 1448, l'empereur Jean étant mort, Constantin (alors despote dans le Péloponèse et résidant à Sparte) fut jugé digne de lui succéder, par la cour, par les notables et par toute la ville de Byzance; que le Sultan Murat II, résidant à Andrinople, approuva ce choix, dont Phrantzes lui avait donné connaissance et qu'Alexis Philanthropénos et Manuel Paléologue (Jagros) furent envoyés de Constantinople chez ce Kyr Constantin à Sparte pour lui apporter la couronne ; ce qu'ils firent le 6 janvier 1449. Le 12 mars, Phrentzes arriva à Byzance avec l'empereur nouvellement couronné, et il fut reçu en triomphe et en procession, etc., etc., comme c'est l'usage pour les empereurs nouvellement couronnés. »

Il me semble que voilà un témoignage qui tranche la question. Du reste, je vois que le Jésuite Kéri, dans son ouvrage : *Imperatores Orientis*, in fol. Tyrnav. 1744 (page 559 Remarque) a déjà relevé l'erreur de Ducange ; mais cette erreur a échappé à MM. de Saulcy et Sabatier.

La prétention que Constantin a regardé l'empire byzantin de Constantinople comme perdu est de même réfutée par l'histoire.

En vérité, à l'époque de l'avènement de Constantin, tout le monde regardait Murat II comme capable, mais comme vieilli et se bornant à défendre le trône des Sultans contre les agressions, que le jeune Mahomet ne semblait pouvoir repousser. Quand, à la mort de Murat II (en 1451), Mahomet II succéda définitivement, personne ne se doutait du génie qui dormait encore dans ce jeune héros. (*) Témoin Constantin lui-même, qui eut la maladresse de le provoquer par l'envoi d'un message en Anatolie, chargé de réclamer auprès de Mahomet II le double de la pension payée jusque-là pour l'entretien d'un parent du Sultan réfugié à Byzance. Le jeune monarque, irrité de cette offense, répondit : « Je viendrai moi-même à Byzance, et... certes, il est venu.

Il est donc certain, qu'à son avènement, du moins Constantin ne regardait point l'empire comme perdu ; j'oserai même dire, qu'il y apporta un esprit plus courageux que celui de ses devanciers; il était d'une autre trempe qu'eux. Si ses devanciers Michel VIII et surtout Andronique II sont représentés sur les monnaies rampant devant les images du Christ ou des saints, il ne faudrait point s'étonner de trouver des monnaies de Constantin exprimant un peu plus de confiance en sa propre personne, sans négliger la foi dans la protection divine.

Or, il existe des monnaies de *cuivre* qui ont ce caractère-là. Les numismates, ne sachant qu'en faire, les ont semées çà et là dans leurs classifications. Telle est une monnaie, que M. Sabatier donne à Izaac-l'Ange Commène (vol, II ch.. LVIII N° 7). Elle est sans légende, porte à l'avers un empereur assis sur un trône, tenant en sa droite un sceptre court avec croix; le revers a le type d'un *ange*, raison qui paraît avoir déterminé Sabatier à l'attribuer à Isaac-l'Ange. Mais il y a tant d'empereurs qui ont au revers de leurs médailles, un ange ; par exemple : Alexis-l'Ange, Michel VIII, Andronique II et Andronique III. Or, si nous remarquons que d'un côté ce type d'un empereur assis sur le trône, cesse sur les monnaies byzantines avec Léon et Alexandre (866), et que d'un autre côté, une autre monnaie semblable à celle dont nous parlons, porte sur le revers un grand B, circonstance qui ne commence que depuis Andronique II ; nous sommes fondés à ne les classer qu'aux derniers Paléologues. Cette opinion est aussi celle de M. Alishan, autorité dans ces questions là.

Reste à fixer auquel des derniers Paléologues il faut les assigner. Nous en possédons nous-même trois dans notre collection, les légendes à moitié frustes. Nous y distinguons ΠΑ, c'est-à-dire : Paléologue; mais ce qui précède est incertain. Nous prions donc ceux qui auraient de pareilles monnaies, de les consulter et de nous en donner notice ou de nous en envoyer une empreinte pour pouvoir décider complètement cette classification.

Constantinople, ce 3 mars 1867.

Dr P. A. DETHIER.

Directeur du Collège autrichien.

(*) Je cite l'insipide jugement de Philelphe sur le jeune Sultan : « A peine âgé de 20 ans, dit-il, il n'a jamais porté l'épée, et n'a rien ni appris ni entendu, il se perd dans la boisson et avec les femmes ! (totus est in potu, totus in venere.)

Dépêches Télégraphiques.

(*Agence Reuter.*)

Londres, 6 mars, 3 h. 4 m. soir.

Le Gouvernement déclare que la réforme est une question de Cabinet.

Un mouvement Fénian a éclaté près de Dublin.

Liverpool.—Coton de Smyrne 11 1/4

Blé ferme, mais inactif.

Dette Générale, 31 7/8, lourd.

—

(*Agence Havas.*)

Paris, 5 mars, 8 h. 35 m. soir.

Le journal de St.-Pétersbourg public les dépêches du général Gortschakoff des 20 août, 12 septembre, 27 octobre, 23 novembre. Cette dernière dépêche considère que la meilleure solution serait l'autonomie de Candie sous la domination du Sultan.

Le Journal ajoute: depuis ces dépêches les événements ont modifié non les principes de la Russie, mais leur application et ont amené de nouvelle négociations.

—

Vienne, 6 mars, 10 h. 20 m. soir.

Londres. — Un nombre de 3 à 4,000 insurgés ont attaqué plusieurs positions près de Dublin. Ils ont été repoussés.

Clôture de Londres du 6 mars 31 1/8.

—

(*Service particulier de la* TURQUIE.)

Marseille, 6 mars 6 h. 15 m. soir.

Le paquebot de Constantinople est arrivé à une heure du soir.

Sésames, soies, coton, fermes.

Blés, hausse.

Lin baisse.

Coton demandé.

Laines frisons, calme.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 7 mars	33 32
Clôture du 7 mars	33 28

Télégramme Officiel.

De Paris 7 Mars.

Dette Générale, ouverture	30 85
» » clôture	30 95

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 7 mars.

LIVERPOOL, le bat. à vap. angl *Thessalia*, cap' Pernian, ayant touché, Malte Syra et Dardanel., div. march et 16 passagers.
MARSEILLE, le bat. à vap. fran. *Simaïs*, cap. Bonbee, ayant touché Dardanelles, divers march. et 10 passagers
LA CANÉE, le bat à vap. ott *Brussa*, cap. Theod. Sgordeo, ayant touché, Sifno, Sigri et Dardan., div. march. et 20 passagers.
ODESSA, le bat. à vap. autr. *Wien*. cap. Pulich, divers marchandises.

Départs du port du 7 mars.

LONDRES, le bat. à vap. angl. *Stella*, cap. Penman, div.
MARSEILLE, le bat. à vap. fran. *Here*, cap. Thoumin, divers.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 7 mars.

CASTELAMARE, br. it. *St.-Jago*, c. Taneradi, lest.
GENES, br. it. *Ferro*, c. G. Melfino, lest.
NAPLES, bk. ang. *James Rogers*, c. Errington, lest.
BRINDISI, bk. ang. *Pvidi*, c. Nicholson, lest.
MALEE, br hel. *Dunavis*, c. Strarachis, lest.
CEPHALONIE, br hel. *Mar. Bassia*, c. Travlas, lest.
SPETZES, br. hel. *A*, *Trias*, c. Mandra, lest.
— br. hel. A. *Nicolaos*, c. A. Gonta, lest.
— br. hel A. *Eleftherios*, c. P. Mexis, lest.
SYRA, bom. hel. *Panaya*, c. Babalos, lest.
— br. hel. *Angheliki*, c. Gouvidas, lest.
GALAXIDI, br. hel. A. *Nicolaos*. c. Scularicki, lest.
— br hel. A. *Nicolaos*, c. Mitropulos, lest
— br. hel A. *Nicolaos*. c. A Camenas, lest.
— br. hel A. *Spiridon*, c. Cupas, lest.
— br. hel. A. *Spiridon*, c Arvanitis, lest.
— br hel *Anexartitos*, c. Moris, lest.
ALEXANDRIE, bk. ang. *Arissa*, c. Nendersen, lest.
CHYPRE, br. hel A. *Publios*, c. Kivatas, carubes.
LA CANÉE, br. it. *Nuurogo*, c. Z. Nicolaas, riz.

DEPARTS du 5 mars.

AZOFF, br it. S *Diego*, c Tancredi ble.
— br. aut *Temi*, c. A Sterk, ble.
TAGANROK, br. hel *Pinelopi*, c. Soronos, blé.
— cab. hel. A. *Nicolaos*, c. A. Camenos, blé.
ODESSA, br. pr. *Peter Bahbruhs*, c. Horast, ble.
— br. aut. *Giacomo*, c Tagliarini, ble.
DANUBE, br. hel A. *Eleftherios*, c. Mexis, lest.
— br. hel A. *Spiridon*, c. Arvanitis, lest.
— br. hel. A. *Nicolaos*, c Scoulapikis, lest.
— bp. hel. A. *Nicalaos*, c Gombes, lest.
— br. hel. *Anexartitos*, c. Moris, lest.
— br hel. *Angeliki*, c. N.Gombossi, lest.
ISMAIL, br. rus *Ester*, c. Mavromatis, lest.
PIRGOS, br. hel *Evanghelistria*, c Siscos, lest.
FALMOUTH, br. ang. *Conquest*, c. Leith, blé.
MARSEILLE, br. hel. *Analipsis*, c. Marcoses, blé.

Notes des bâtiments arrivés et qui ont pratiqué à Cavak et Buyukdéré.

Du 1er mars.

ISMAIL, goel. hel. A. *Andreas*, c. Maroulis, ble,

Du 2 mars.

ODESSA, bk. ang. *Galathea*, c L. Petterson, ble.
GALATZ. br. hel A. *Nicolaos*, c Lascaratos lest.

Du 3 mars.

ODESSA, bk. prus. *Ellas*, c. G. Pens, blé.
— br. rus. *Kalerro*, c. Nyman. blé.
— bk rus. *Layne*, c. H. Sandroos, blé.
— bk. norv. *Falorany*, c. Jorgenson, ble.
KUSTENDJE, bk. nor. *Christen*, c. G. Lund, blé.

Du 4 mars.

ODESSA, bk. ang. *Harbinger*, c. Leask, blé.
THEODOSIA, bk. mek. *Elisa von Lotzhoff* cap. F. Branderong, orge,

Du 5 mars.

REGNO, bk. it, *Armonia*, c. Marchiani, ble.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.

Jeudi 16 février v. s. aura lieu au ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture du savon de Candie et de Metelin, nécessaire pendant une année aux troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Chonra, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque, en portant en même temps des échantillons.

AVIS.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

Tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

CIRQUE SUHR.

Aujourd'hui vendredi, grande et brillante représentation au bénéfice du célèbre gymnaste italien M. Cassina.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

A Louer ou à Vendre.

Un grand magasin à pierre à trois étages; Appartements pour bureaux; vastes magasins pour dépôts. Situation à Baluk Bazar Stamboul au bord de la mer, échelle pour débarquement, etc.

On peut le visiter tous les jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser au comptoir de M. Et. A. Ralli à Galata-

LEÇONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Mesjid. N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 7" ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boîte et sur la notice qui se distribue gratis, *la signature :* **A. Rouvière,** *les initiales* **A. R.,** *et la marque de fabrique* **Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.**

A Paris, à la pharmacie **LEROY,** 45, rue Neuve-St-Augustin. — *A Constantinople,* dépôt chez **L. MEIFFREDY,— DELLA-SUDDA. — OTTONI. — CALLEJA,** etc.

Aux Fabriques

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Teké,* 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra,* 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Linardi 17

PENSION BOURGEOISE.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus,* légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie. *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

A partir de Lundi 20 Fév. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χ.

Ἀπὸ τῆς Δευτέρας 20 φευρ. 4 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turq. / Ὡρ. Τουρκιστί	H à la Franque / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak / Ἀνατολ-Καβάκ	Yéni-Mahallé / Γενί-Μαχαλέ	Buyukdéré / Βουγιούκ Δερέ	Thérapia / Θεραπεία	Yéni Keui / Νεοχώριον	Sténia / Στένη	Emirghian / Ἐμιργιάν	R. Hissar / Ῥουμ. Ρ. Χισάρ	Bebek / Βεβέκ	Arnaut-Keuy / Ἀρναούτ-κιοϊ	Kouru-Tchesme / Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy / Ὀρτά Κιοϊ	Bechicktach / Βεσίκ-Τάς	Kabatach / Καμπά-Τάς	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	6 59	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
45	7 24	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	9 59	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	— (1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 30	9 9	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1 15	6 54	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2	7 39	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 45	8 24	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 45	9 24	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45	10 24	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 50	3 9	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	3 39	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	—	—	—	

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί	H à la Franque. / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. / Καβά-Τὰς	Bechiktach / Βεϊκ-Τὰς	Ortakeuy. / Ὀρτά-Κιοϊ	Kouru-Tchesme. / Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. / Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek / Βεβέκ	R. Hissar. / Ρ. Χισάρ	Emirghian / Ἐμιργιάν	Sténia / Στένη	Ienkeuy. / Νεοχώριον	Therapia, / Θεραπεία.	Buyukdere. / Βουγιούκ-Δερέ	IENI MAHALE. / Γενί-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ-Καβάκ	Observations
2 30	8 9	1	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 24	2	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3 45	9 24	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
9 45	3 24	11	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10 30	4 9	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi. Retour direct au pont.
11	4 39	17	—	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	
9 15	2 54	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	4 39	14	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	4 59	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 19	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί	H à la Franque. / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. / Βουγιούκ-Δερέ	Thérapia. / Θεραπεία.	Beykos. / Βεϊκόζ	Pacha-backtché. / Πασά-Μπαχτζέ	Chiboucli. / Τζιμπουκλί	Kandidja. / Κάνλιτζα	A. Hissar. / Α. Χισάρ	Kandilli. / Κανδυλλί	Vani-keuy. / Βανί-Κιοϊ	Tchenghel-keuy / Τσεγγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey. / Βελέρ-Μπεη	Kouskoundjouk. / Κουζγουντζούκ	Scutari. / Σκούταρι		Observations
2	7 39	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—		Les vendredis à 2 h. 3|4
3 30	9 9	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—		Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée. Départs du pont —Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. / Σκούταρι	Kouskoundjouk / Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey, / Βελέρ-Βεϊ	Tcenghelkey. / Τσεγγέλ Κιοϊ	Vanikeuy. / Βανί-Κιοϊ	Candilli. / Κανδυλλί	A. Hissar. / Α. Χισάρ	Canlitja. / Καναλιτζα	Tchiboucli. / Τζιμπουκλί	Pacha-Baktche / Πασσά-Μπαχτζέ	Beicos. / Βεϊκός	Therapia. / Θεραπεία	Buyukderé. / Βουγιούκ Δερέ		Observations
10 30	4 9	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	4 39	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch.
(2) Les vendredis à 2 heures . il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser: à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu,* maison du club de navigation.

CAPSULES RAQU

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefocous puisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et drognistes de tous les pays.

FER QUEVENNE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE. AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le **FER QUEVENNE** s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le **FER QUEVENNE,** en restant dans les limites des doses très- « modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique,* 1863.

Le **FER QUEVENNE** se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50
200 dragées, 5 »
100 dragées, 3 »

10. CENTIG.

Mesure de dosage.

Dépôt général chez **Emile Genevoix,** 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris,* et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal,

2me Année. --- N° 56.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction Administration à M. N. BORDEANO, Directeur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS.

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est. pérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 9 *Mars*.

Une dépêche de Londres du 5 mars, nous dit que le ministère n'est pas encore complété. Cette dépêche ne laisse pas que de nous étonner quelque peu. Comment se peut-il faire en effet que les trois ministres démissionnaires n'aient pu être remplacés, puisque le télégraphe nous a annoncé la nomination de cinq secrétaires d'Etat. Le nombre des membres sortants était donc supérieur à trois. D'autre part, est-ce que les personnages sur lesquels s'était porté le choix de lord Derby, auraient décliné l'honneur qu'on voulait leur faire ? Ou bien, le nombre des démissionnaires se serait-il augmenté. Le silence du télégraphe permet l'incertitude dans laquelle nous sommes. C'est donc avec un cabinet incomplet que MM. Derby et Disraëli vont soutenir la lutte contre les Whigs ou plutôt les partisans de M. Gladstone, dans la question de la réforme.

Cette question, le gouvernement britannique vient de le déclarer, doit être considérée comme une question de cabinet. Bien que cette déclaration en l'état de choses actuel, fut à peu près inutile et superflue, elle mérite cependant, venant de si haut lieu, qu'on l'enregistre. Il était évident en effet, du jour même de la nomination de lord Derby et de ses collègues qu'un vote défavorable au ministère sur la réforme électorale entraînerait forcément la retraite du ministère.

Mais cette question de réorganisation du cens n'est pas la seule qui se dresse devant le gouvernement britannique. Les fénians, ténébreux et tenaces conspirateurs, viennent à peine d'échouer à Chester et à Killarney, qu'ils s'agitent de nouveau et se réunissent cette fois près de Dublin. Trois ou quatre mille de ces dangereux agitateurs ont attaqué divers postes dans les environs de la capitale de l'Irlande. Repoussés à la vérité, ils sont même poursuivis par les troupes anglaises. Cet échec ne nous étonne pas et il nous rassure; mais il n'en est pas moins vrai qu'on ne doit dédaigner les hommes qui, dans un court espace de temps, viennent de faire de semblables manifestations.

Le fénianisme existe, plus puissant que jamais, et que le *head centre* soit Mitchell ou Stephens, il n'en constitue pas moins une grave menace pour la paix intérieure des îles Britanniques. Il importe au gouvernement anglais d'étouffer au plus vite et jusque dans son germe, la conspiration qui s'affirme par des attentats si incroyables. Nous pensons que c'est dans une révision complète des lois qui règlent la propriété foncière en Irlande et du système administratif de ce pays, traité un peu trop jusqu'ici en pays conquis, qu'il convient de chercher le remède à ce mal,

Le Congrès américain a rétabli sur le coton une taxe de 2 cents et demi. Nous regrettons pour notre part cette persistance du Congrès dans la voie du protectionnisme. Hier nous reproduisions le rapport de M. Mac-Culloch, ministre des finances des Etats-Unis. Dans ce rapport, il est dit que les revenus du budget n'ont pas atteint les prévisions faites par le ministre, et ce mécompte, il faut l'attribuer au système protectionniste qui arrête et paralyse le commerce américain. La situation financière, pour ne pas nous occuper de la situation politique, si grave cependant, présente d'assez grosses difficultés pour que le Congrès y donne toute son attention. Le ministre a déclaré que dans le mois de janvier de la présente année, les ressources de l'Etat ne lui avaient pas permis de racheter même les 4 millions de dollars de la dette en papier-monnaie, minimum fixé pour chaque mois. Il craint même que bientôt les revenus ne puissent suffire aux dépenses. Comment ces hommes hardis, qui ont si souvent étonné l'Europe par l'ingéniosité et la nouveauté de leurs conceptions, s'obstinent-ils dans les ornières rebattues de la vieille économie sociale ? Pourquoi n'osent-ils rejeter loin d'eux ce funeste système du protectionnisme. La France et l'Angleterre sont là pourtant pour leur prouver la valeur, non en théorie, mais en belle et bonne pratique, du libre échange. On a besoin par delà l'Océan atlantipue d'hommes comme M. Gladstone, M. Stuart Mill, M. Rouher ou M. Michel Chevalier.

A Bucharest, le ministère roumain a donné sa démission, à la suite d'un vote de blâme de la Chambre. Le Prince n'a pas encore accepté cette démission.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On lit dans la *Patrie :*

La polémique continue dans quelques journaux sur le futur projet de loi sur la presse.

Nous persistons à croire qu'une discussion qui a pour point de départ des textes non encore définitivement arrêtés est prématurée. Le travail des sections du conseil d'Etat n'est pas encore terminé, et ce qui nous manque surtout, ce sont les motifs qui viendront à l'appui des dispositions projetées.

Ces motifs, qui servent si utilement à l'appréciation du Corps législatif, nous sont indispensables. Ils nous révéleront la pensée du gouvernement, l'esprit dans lequel a été conçu le projet de loi, et nous pourrons alors développer nos observations, lesquelles auront au moins pour elle d'émaner de juges compétens, au cas où on leur reprocherait d'être dictées par l'intérêt personnel.

Retarder la discussion, c'est aussi éviter certaines erreurs que nous regrettons de trouver dans plusieurs journaux.

Pour qu'un débat soit utile, il faut, avant tout, qu'il ne s'engage pas ou sur des dispositions incomplètement connues ou sur des faits inexacts.

Autant nous avons compris la discussion sur le projet de réorganisation de l'armée, que le gouvernement avait provoqué lui-même par la publication du *Moniteur*, autant nous trouvons qu'il y a peu de convenance à discuter un projet de loi dont les dispositions sont si peu arrêtées.

La comte de Wendel, deputé de la Moselle, qui n'appartient précisément ni à la majorité, ni au tiers parti et encoire moins à l'opposition, vient de donner sa démission. Il se présente de nouveau à ses électeurs. Il a voulu ou du moins il croit obtenir d'eux la mesure de leurs sentiments sur les réformes qui viennent de s'accompiir.

On écrit de Paris à l'*Indépendance Belge* :

Vous savez qu'il s'est formé ici, sous la présidence de M. Devinck, une commission ayant pour but de faciliter les visites des ouvriers français et étrangers à l'exposition. Cette commission a tenu une séance. Le président a annoncé qu'une souscription allait être ouverte, que l'Empereur s'inscrivait pour dix mille francs, et l'Impératrice pour cinq. D'une communication faite à la commission par le commissaire anglais près l'exposition, il résulte que 50 mille ouvriers, dont 10 mille fournis par le Lancashire, viendront de l'Angleterre ; qu'il est alloué une demi-livre sterling par jour à chacun d'eux pendant tout le temps de leur séjour loin de leur pays.

Une autre communication faite par le commissaire prussien a fait connaître que la Prusse nous enverra 12 mille ouvriers recevant chacun trois thalers par jour.

C'est la troisième section de l'exposition universelle qui est chargée de pourvoir au logement des ouvriers étrangers et des ouvriers français de la province. Douze des membres de cette section ont souscrit chacun cinq mille francs pour cet objet.

Le ministre de la guerre lui a fait savoir qu'il mettait à sa disposition cinq mille lits militaires. De son côté, M. le préfet de la Seine, au nom de la ville, abandonne gratuitement au comité des logements ouvriers, tout le terrain municipal qui n'est pas occupé par des constructions. La 3e section va y faire élever de grands barraquements pouvant contenir dans toutes les conditions de salubrité, et autant que possible de bien-être, près de cinquante mille lits.

Angleterre.

Le bill relatif à la confédération des colonies anglaises de l'Amérique du Nord a été lu une seconde fois, le 19 février, dans la chambre des lords. Ils devient donc définitif. La couronne conservera la nomination du gouverneur général, qui choisira en conseil un lieutenant-gouverneur pour cinq ans. Il y aura deux chambres législatives : la chambre haute, composée de 72 membres élus par les provinces ; la chambre basse, avec un nombre de membres proportionné à la population de chaque province. Les provinces auront une administration indépendante pour leurs affaires spéciales.

Mexique.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Gonzalez Ortega va être traduit par Juarez devant un conseil de guerre. Il dépend du dernier de faire assassiner juridiquement son rival.

Tandis que Maximilien reste à Mexico, Miramon et Mejia marchent avec 7,000 hommes, dit on, sur San Luis de Potosi.

Les agents juaristes et leurs compères à Washington cherchent de nouveau à faire garantir pas les Etats-Unis un emprunt de 50 millions pour la république mexicaine. Ils peuvent être certains d'échouer dans leurs efforts.

Belgique.

Le projet de réorganisation militaire en Belgique enlève tous les jeunes gens de 20 à 30 ans et tous les hommes, mariés ou non, de 30 à 40, de manière à faire en dix ans un effectif de 500,000 hommes, divisible par moitié en armée active et réserve.

Bavière.

La réorganisation militaire en Bavière fixe la durée du service à *vingt-huit ans*, l'armée active à 120,000 hommes et la réserve à 40,000 hommes. Cependant la Bavière a la population de la Belgique.

Antilles.

Les dernières correspondances d'Haïti, donnent sur la situation du pays les meilleurs renseignements.

On élevait avec activité, sur tous les points éprouvés par les insurrections et les incendies de l'année dernière, des maisons et des établissements commerciaux.

Le président Geffrard, afin d'arriver plus vite à améliorer les finances du pays, mises en souffrance par ces malheureux événements, s'est volontairement décidé, par arrêté du 17 janvier dernier, à ne toucher que la moitié des 40,000 piastres (200,000 francs) que la loi lui accorde par an pour son traitement.

Les ministres aussi ont consenti à une réduction du tiers sur leurs appointements.

Avant peu on espère que ce pays, si digne de sympathie, se relèvera de ses embarras du moment.

La *Gazette de France* fait au sujet du projet de loi sur la réorganisation de l'armée, quelques réflexions qui sont loin d'être bienveillantes, mais dont certaines ont une grande justesse. C'est ce dernier point qui nous fait reproduire les passages les plus saillants de l'article :

» Le projet de loi sur l'armée est vraiment bien simple ; il se résume dans ces mots : *on prend tout*.

L'Etendard dit sans ambage : « Le contingent comprend toute la liste. »

» Toute la liste ! c'est-à-dire environ 160,000 hommes ; tout ce qu'il y a d'hommes valides et aptes au service.

» *Il n'y aura donc plus de bons numéros* !

» Ces fameux bons numéros, qui étaient l'espoir de tant de pères et de mères, et qui donnaient des rêves dorés à toute une famille pauvre, à l'approche de la conscription, n'existeront plus : « Le contingent comprend toute la liste. »

» Il n'y a plus qu'un moyen d'échapper au service actif ou à la réserve, c'est d'avoir l'argent nécessaire pour s'exonérer et être compris, par cette exonération, dans la garde nationale *mobile*.

» C'est une chose curieuse à signaler dans notre démocratie que l'argent soit la base principale des lois nouvelles. Evidemment, le mot démocratie n'a pas la même acception pour tous les législateurs. Jusqu'à ce jour, on considérait qu'une loi était démocratique quand elle étendait au plus grand nombre les avantages dont jusque là avaient joui plus particulièrement les privilégiés de la fortune. Aujourd'hui, si l'on fait un projet de loi sur la presse, c'est pour ne permettre en quelque sorte qu'aux millionnaires d'écrire ; si l'on remanie l'armée, c'est pour maintenir l'exonération et faire rentrer dans le contingent tous ceux qu'un sort clément en dispensait. Nous ne nous étions pas imaginé que ce fût là de la démocratie. Du moins, la démocratie, telle que nous l'entendions, était un régime qui favorisait les masses et non qui augmentait leurs charges. Mais nous sommes peut-être un démocrate d'ancien régime, et l'on sait que l'on a changé toutes les vieilles théories politiques.

» Quoi qu'il en soit, nous voilà avec 1,460,000 baïonnettes.

» Le premier projet dont avait parlé le *Moniteur*, disait que 1,232,000 soldats suffisaient à la défense du territoire et au maintien de l'influence française. Le second était descendu à 900,000 hommes. Celui-ci en demande 1,460,000.

» Cette augmentation ne nous étonne pas. La maxime formulée par le discours d'ouverture, que « l'influence d'une nation dépend » du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes, » nous y avait préparés.

» Il est logique, puisque « l'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes » qu'on veuille mettre sous les armes tous les hommes valides du pays. C'est l'application après la théorie. Ceci, au reste, simplifiera singulièrement les appréciations de la politique. Quand tous les Etats auront mis sous les armes, comme nous, «toute la liste du contingent annuel,» il sera très-facile de fixer le degré d'influence de chaque Etat du continent, par la comparaison du chiffre des armées.

» Nous disons que ce système ne concerne que les Etats du continent, parce que dans le Nouveau Monde il en va tout autrement. Les Américains, par exemple, croient que plus un Etat est influent, plus il est redouté pour l'énergie morale qu'on lui suppose, et moins il a besoin de soldats sous les armes, en temps de paix. Il fait même de la réputation acquise par cette renommée de vigueur, un élément de bien-être pour les temps de paix : c'est-à-dire qu'il laisse les citoyens en repos à leurs champs et à leurs affaires, tant que la guerre ne menace pas le territoire national ; et cela ne l'empêche pas de dire bien haut son mot dans les affaires générales et

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XVIII

(*Suite.*)

» Ainsi monsieur, je retirerais ma provocation si demain vous quittiez cette femme pour ne plus la revoir ; mais je n'espère pas que vous cédiez à une menace, et vous êtes trop jeune, trop amoureux peut être pour la juger et la mépriser comme elle le mérite.

J'ai appris que vous partiez demain pour la France. Je vous y suivrai comme je vous ai suivi à Florence, à Rome et à Naples. J'espère que vous ne me forcerez pas à vous faire la dernière des injures.

» LÉOPOLD DE BARNOLF.

» *P. S.* Je vous attends ce soir, à onze heures, pour arrêter le choix des armes et le lieu du combt. »

Voir le numéro du 8 mars.

Jamais Albert n'avait pris une leçon d'escrime, jamais il n'avait tenu une épée ni un pistolet. En outre, il regardait le duel comme une coutume barbare et stupide qui ne réparait rien. Mais certes il ne pouvait ni quitter Lucrèce ni lui montrer cette lettre. Donc, il fallait se battre.

A onze heures, il se rendit à l'hôtel d'Angleterre, où logeait M. de Barnolf.

— Je suis à vos ordres, monsieur, dit-il.

Quand il entra, M. de Barnolf arpentait sa chambre avec agitation, car Albert était en retard de dix minutes.

— Lucrèce aura lu ma lettre, pensait-il. Elle l'empêche de se battre. C'est un lâche ; je le tuerai comme un chien.

Mais quand il vit le doux et calme visage d'Albert, so colère tomba ; il éprouva comme un remords de vouloir se venger sur cet enfant des turpitudes d'une femme méprisable.

Il est ensorcelé, se dit-il. Avant de me battre avec lui, il serait plus humain de lui ouvrir les yeux.

— Veuillez vous asseoir, monsieur, fit il. Permettez-moi d'abord de vous éclairer au sujet de Mme de Courcy. C'est une femme très-adroite. Et bien que depuis six mois vous ayez eu le temps de l'étudier, vous ne la connaissez pas, puisque vous l'aimez encore.

— Si, monsieur, je la connais ; je sais que c'était une courtisane.

— Il y a courtisane et courtisane, reprit M. de Barnof ; il y a la courtisane bonne fille, qui, mon Dieu ! est plus digne de pitié que de mépris. Je comprends même qu'on puisse l'aimer. Mais la courtisane froide, ambitieuse, ayant perdu tout sens moral, toute bonté, à qui rien ne coûte pour atteindre à son but, celle là, cent fois plus coupable et pervertie que les criminels que l'on envoie au bagne pour les quelques méfaits matériels, celle-là, il faudrait pouvoir l'écraser comme un insecte immonde et venimeux. Rejetée hors de la société, elle se regarde comme étant hors de la loi ; elle ne recule devant aucune infamie pour se venger du mépris dont le monde l'accable; telle est cette femme dangereuse qui se fait appeler Lucrèce de Courcy

— Ne l'insultez pas devant moi, monsieur, c'est inutile. Je vous l'ai dit, je suis à vos ordres. Si vous voulez, nous allons régler les conditions du duel.

— Je voudrais éviter un malheur, repartit le Hongrois ; votre figure, votre jeunesse, votre bravoure m'intéressent. Il est presque certain que je vous tuerai. J'ai un remords de me battre avec un honnête homme pour une femme qui ne vaut pas un de vos cheveux. Je vous en prie, veuillez m'accorder encore quelques minutes d'attention. Sans doute, vous vous dites : « Il y a entre Lucrèce et monsieur de Barnolf quelque secrète affaire d'amour. De là toute cette haine. » Savez-vous pourquoi Mme de Courcy me poursuit de ses odieuses intrigues ? C'est que, l'ayant aimée, je n'ai pas voulu l'épouser. Telle est, en effet, l'ambition de cette femme : se marier avec un homme honorable, afin de rentrer dans le monde d'où sa conduite scandaleuse l'a exclue.

— En effet, monsieur, Mme de Courcy cherche à se réhabiliter. Elle me l'a dit, je le crois, car c'est une nature élevée et fière qui doit souffrir beaucoup de son abaissement.

— Ah ! elle vous l'a dit, n'est-ce pas ? A moi aussi, à moi et à bien d'autres. Dès qu'un jeune homme candide paraît dans le monde parisien, elle tend ses gluaux, elle s'en empare, elle le rend éperduement amoureux, car personne mieux qu'elle ne sait jouer les grandes et les petites comédies du sentiment. Elle vous a dit encore que vous aviez la virginité de son cœur, qu'elle n'a jamais aimé véritablement d'autre homme que vous. Elle vous a dit ses souffrances, ses luttes. A moi aussi elle a dit tout cela. Mais je ne l'ai pas crue, mais j'ai déjoué toutes ses batteries, mais je n'ai pas voulu souiller mon nom en le donnant à cette intrigante. De là son hostilité acharnée.

— Vous vous trompez, monsieur, il n'a jamais été question de mariage entre nous. Cette femme, quelle que soit sa vie antérieure, m'a aimé, elle m'aime, j'en suir sûr, et je l'ai absoute dans une heure d'ivresse, je lui ai promis d'oublier son passé. La plupart des hommes jugent que des promesses dictées par la passion n'engagent pas l'honneur; mois je crois tout au contraire que, s'il y a des serments qui doivent être sacrés, ce sont ceux là. Je conserverai donc toujours une place dans mon cœur pour une femme que j'ai aimée, ne fût-ce qu'un moment. Je pense d'ailleurs qu'il faut surtout attribuer les vices de ces femmes à la position fausse et malheureuse ou elles se trouvent placées. Vous me paraissez donc injuste et cruel même envers Mme de Courcy. Enfin vous me racontez ses torts envers vous ; mais vous omettez de me parler des vôtres. D'après la violence de votre haine, je dois croire que vous n'êtes pas non plus exempt de tout reproche.

Le front de M. de Barnolf se plissa et les veines de son son front se gonflèrent.

— Ee effet, monsieur, dit-il, vous ne me connaissez pas assez pour me croire sur parole ; battons nous donc. C'est vous qui l'aurez voulu. Je vous laisse le choix des armes.

Albert choisit le pistolet.

Le lendemain, à 8 heures du matin, Albert était rapporé à son hôtel très-gravement atteint. Le poumon gauche était traversé. Le médecin déclara la blessure presque mortelle.

Cependant de grands soins, un repos complet, l'absence de toute émotion, pouvaient amener une guérison. Mais, en tous cas, il ne fallait pas songer à retourner en France

d'affirmer énergiquement sa politique étrangère.

» Pour en revenir à l'Ancien Monde et à la loi nouvelle, disons que nous espérons que ce projet de loi échouera complétement devant la Chambre, et que la majorité comprendra qu'il n'est pas possible d'accroître, dans les circonstances actuelles, les charges du pays dans des propotitions aussi considérables.

» Non, il n'est pas possible qu'on prenne tout.

» Non, il n'est pas possible qu'on fasse qu'il n'y ait plus de *bons numéros.* »

On écrit de Toulon le 16 février au *Messager du Midi :*

Des dépêches arrivées hier au soir à Toulon ont produit une certaine émotion et un mouvement inusit dans l'escadre d'évolutions.

Pendant que l'on essayait d'en deviner les causes, des correspondances particulières de Paris sont venues en quelque sorte expliquer ce redoublement d'activité, et faire pressentir la mission réservée à la flotte cuirassée. En attendant, voici les dispositions qui ont été prises en prévision des ordres que l'on peut recevoir d'un instant à l'autre.

Demain, dimanche 17 février, à huit heures du matin, la frégate la *Couronne* sortira du port pour aller régler ses compas au mouillage des Quatre Coff es, afin de se tenir prête à partir mercredi prochain, 20 du courant, ce navire ira, dit on, faire une démonstration sur les côtes du Maroc.

La frégate l'*Héroïne* sera mise en rade après demain, lundi 18.

La frégate la *Provence*, ayant terminé quelques légères réparations dans son doublage et complété son approvisionnement en combustible, quittera les appontements de Castigneau pour aller régler ses compas aux Quatre Coffres, immédiatement après la *Couronne*.

Il paraît que l'escadre cuirassée de la Méditerranée, commandée par le vice-amiral comte de Gueydon, se rendra dans l'Océan dans les premiers jours de mars, en touchant successivement à Oran, Lisbonne, Brest et Cherbourg, où elle trouvera l'escadre anglaise cuirassée de la Manche.

D'un autre côté, l'escadre cuirassée de l'Océan commandée par M. le contre amiral de la Roncière, actuellement en mission au Mexique, ralliera le port de Toulon, où elle fra crusera avec l'escadre cuirassée anglaise de la Méditerranée commandée par lord Paget.

D'après les intentions manifestées, dit-on, par M. l'amiral Rigault de Genouilly, ministre de la marine et des colonies, les plus grandes facilités seront données aux états majors et aux équipages des deux escadres de l'Océan et de la Méditerranée, pour que tous ceux qui en témoigneront le désir puissent être autorisés à aller visiter l'Exposition universelle.

Nous lisons dans le *Sémaphore* de Marseille :

Les dernières dépêches d'Amérique ont annoncé qu'on procédait activement à l'évacuation du Mexique par nos troupes. Une partie des corps que nos transports vont rapatrier doit débarquer à Toulon. Nous apprenons qu'en prévision de cette éventualité, l'administration militaire doit être appelée à établir aux îles d'Hyères un campement complet pour le cas où l'un des bâtiments transporteurs aurait eu, pendant sa traversée, des malades atteints de maladies épidémiques.

Ce serait, dit-on, l'île de Porquerolles sur la quelle sera établi ce camp, où un séjour d'observation sera imposé à ces troupes.

On lit dans le *Fremden-Blatt :*

« On se demande avant tout : Toutes les diètes au-deçà de la Leitha enverront elles leurs représentants au Reichsrath constitutionnel, et comment se composera la majorité de ce Reichsrath? Selon toute apparence, même les diètes où l'élément slave forme la majorité et dans lesquelles règne la plus grande sympathie pour le Reichsrath extraordinaire ne se refuseront pas à se faire représenter au Reichsrath constitutionnel. Ce sont les grands propriétaires qui, comme on le sait, exercent une influence prépondérante dans ces diètes. Ce parti qui, par la nature de ses intérêts matériels et de ses idées de caste, se range toujours du côté de chaque parti conservateur, c'est-à-dire ministériel, ne manquera pas non plus de se montrer favorable à la politique du gouvernement et votera, en majeure partie du moins, pour l'envoi de représentants au Reichsrath. Les Tchèques obéiront à cette impulsion loyale, les Polonais comprendront les dangers de leur position et se joindront au mouvement général. On ne manquera pas d'élever des protestations et de poser de grandes réserves de droit public. Mais ce qu'il y a de certain aujourd'hui déjà, c'est que tous viendront au Reichsrath.

» Les Tchèques et les Polonais déclarent extraordinaire pour eux le Reichsrath ordinaire, c'est-à-dire Reichsrath *ad hoc*, et c'est dans ce sens qu'ils y prendront part. Ainsi donc nous aurons de nouveau un Reichsrath extraordinaire-ordinaire, tel qu'il avait été projeté dans le principe. Si le comte de Belcredi jette un coup d'œil rétrospectif sur les grandes difficultés qu'il s'était créées lui même avec l'extrordinaire, quand il voit qu'il ne s'agissait après tout, seulement de savoir si c'était les Allemands ou les Tchèques et les Polonais qui devaient entrer au Reichsrath, il sera tout le premier à se moquer lui-même des nombreux scrupules avec lesquels il s'efforçait de réaliser ses rêves de bonheur pour les peuples autrichiens, et de reconnaître que la sagesse politique en Autriche exige bien plutôt une action énergique et conséquente dans une direction déterminée qu'une appréciation anxieuse et par trop prudente des droits et des prétentions qui sont élevés de toute part. Il faut avant tout que les peuples sachent ce que le gouvernement demande d'eux, et le gouvernement doit exécuter énergiquement ce qu'il veut. Ceci est surtout le cas vis-à-vis de ces nationalités qui, tout en ayant la volonté de s'opposer à l'union des éléments politiques dans la moitié occidentale de l'empire, ne se sentent pas la force d'amener cette union sur une base constitutionnelle raisonnable quelconque.

» Ce n'est pas le compromis avec la Hongrie, nous croyons pouvoir le déclarer aujourd'hui déjà, ni la proposition du gouvernement au sujet des affaires communes qui seront dans la prochaine séance du Reichsrath la pierre de touche décisive de ces dispositions conciliatrices, mais le projet relatif à l'organisation commune et à l'autonomie des pays en-deçà de la Leitha. Les partis du Reichsrath ne s'engagent pas dans de longues discussions sur ce qui a été accordé à la Hongrie. L'objet des débats sera bien plutôt de savoir si et dans quelle mesure les concessions qui ont été faites à la Hongrie devront être accordées aussi aux royaumes et aux pays en-deçà de la Leitha, et c'est là ce qui provoquera la prochaine crise parlementaire dans notre vie politique. Le gouvernement et tous les hommes patriotiques doivent déjà maintenant travailler sérieusement à prévenir cette crise et à lui donner une bonne direction dans le cas où il est impossible d'y échapper. »

NOUVELLES LOCALES.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les dépêches suivantes :

Smyrne, 8 mars.

Hier jeudi, vers le soir, un terrible tremblement de terre a été ressenti à Mételin. La durée a été de 12 à 15 secondes. La moitié de l'île est détruite, ou en ruine. Un grand nombre de morts et de blessés.

Extrait du service météorologique de l'Administration télégraphique :

Gallipoli, 7 mars, 6 h soir.

Trois secousses de tremblement de terre. La première a duré 7 secondes ; direction de l'Est à l'Ouest, faible. Deuxième secousse : durée, 15 secondes, plus forte, direction indéterminée.

Dardanelles, 7 mars, 6 h soir.

Deux fortes secousses, dirigées du Nord au Sud; la dernière a duré près de 25 secondes, suivie d'autres, instantanées, mais moins fortes.

Jusqu'à présent, on n'a constaté aucun dégât dans ces localités.

Le tremblement de terre a été aussi ressenti à Andrinople.

—

Nous ne voulons pas nous exagérer la portée du fléau. Nous ne crierons pas au renversement des éléments, nous ne voulons pas prédire un cataclysme cosmique; rapprochons seulement et par ordre chronologique les violentes secousses qui ont ruiné ou seulement ébranlé diverses parties de l'Algérie, Scutari d'Albanie, Céphalonie, et enfin simultanément Mételin, Gallipoli et les Dardanelles. Il faut avouer que la vieille Cybèle semble être en proie à quelque mal inconnu mais redoutable.

Devant ces malheurs publics si tristes à enregistrer, la charité publique doit s'empresser de soulager la misère des pays atteints par le fléau. Mételin est en ruines; cette île, naguère l'une des plus riches et des plus prospères de l'Archipel ottoman, est dans la désolation. Combien d'enfants sans père, aujourd'hui; que de malheureux pères cherchent en vain leurs fils, soutien et consolation de leurs vieux jours. On ne saurait consoler ces tristesses; mais il appartient à l'humanité de réparer, autant qu'il est en elle, la partie matérielle du désastre.

C'est dans ce but que nous ouvrons une souscription publique. Et nous appelons à notre aide toute la population du pays, sans distinction du riche et du pauvre. Nous recevrons dans les bureaux du journal, l'obole de chacun et un comité sera organisé pour la distribution des sommes qui auront pu être recueillies. Heureux si, par notre initiative, nous pouvons apporter quelque soulagement à la misère qui règne aujourd'hui à Mételin.

—

M. le marquis de Sayves, accompagné de Mme la Marquise et de ses enfants, est arrivé dans notre ville par le paquebot de samedi dernier.

M. de Sayves vient occuper à l'Ambassade de France le poste de 1er secrétaire ; il arrive de Lisbonne, où il a rempli les mêmes fonctions sous les ordres de M. Bourrée, qui a eu par conséquent l'occasion d'apprécier déjà les mérites de M. de Sayves.

Par le même courrier, est arrivé M. Rougon, 2me 3me drogman de l'Ambassade de France. M Rougon remplissait précédemment les fonctions de drogman du Consulat de France à Jérusalem.

—

L'administration des télégraphes vient d'établir un bureau de correspondance en langues étrangères, à la station télégraphique de Kerkouk, où jusqu'à ce jour, la langue turque était la seule employée. La taxe d'une dépêche simple (20 mots) de Constantinople à Kerkouk, est fixée à 80 piastres Médjidié.

—

M. Felix Robert, nommé dernièrement agent-consulaire de France à Larisse, est parti vendredi pour son nouveau poste.

—

Mardi prochain, 12 mars 1867, au Théâtre Français, grande représentation au bénéfice de M. Cochet.

Nous ne voulons pas faire l'éloge ici de M. Cochet, *non est hic locus* ; il serait certain qu'on crierait à la réclame. Nous préférons dire tout simplement aux lecteurs de se souvenir de tous les rôles joués par M. Cochet d'une façon si amusante, depuis le petit jeune homme des *Dames de Montenfriche* jusqu'à Papavert des *Canotiers de la Seine.*

Nous croyons donc que le public des grands jours du Théâtre Français répondra à l'appel du bénéficiaire. La soirée offre d'ailleurs par elle-même un grand attrait.

Deux nouveautés : 1° *Le Chic*, comédie-vaudeville en 3 actes, de Lambert Thiboust et Barrière, prise dans le répertoire du Palais-Royal. Succès de fou-rire à Paris ; et Péra aurait tort de ne pas rire comme Paris, à l'ouï de ces amusantes cascades.

2° *L'Omelette fantastique* charge abracadabrante, d'une gaité à rendre malade, toujours du répertoire du Palais Royal.

3° *Le Potier* ou le *jour du terme*, chansonnette comique, d'aucuns disent d'actualité, par M. Lagriffoul.

On commencera par Piccolet, vaudeville très-gai, mais qui a contre lui d'avoir été déjà joué ici.

AVIS.

Samedi, 25 février (v. s.), aura lieu au Ministère de la guerre, l'adjudication de la fourniture de quatre vingt mille pics d'*Abba* bleu de Philippopoli.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

Séraskérat, 18/2 mars 1867.

AVIS.

Jeudi 2 mars (v. s.) sera mise en adjudication, au Ministère de la guerre, pour les ateliers de Sellerie, la fourniture des objets suivants :

3 000 maroquins dits *Sahtian Simav* et *Bourdour*.

3,000 feutres dits *Kara-hissar Ketchessi.*

500 cuirs *méchine* noirs.

10,000 bidons en tôle pour l'infanterie.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication, sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué, à six heures à la turque.

Séraskérat, le 21/5 mars 1867.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE

DE TATAVLA.

Le Comité de Société croit de son devoir d'exprimer publiquement la reconnaissance de la société envers toutes les personnes charitables qui ont bien voulu concourir au bal annuel de la Société qui a eu lieu le 11/23 février au Palais de Cristal sous le haut patronage de madame la générale Ignatieff.

Le Comité.

Tatavla, le 6 mars 1867.

FAITS DIVERS.

L'année dernière, par un temps de tempête, j'étais sur la jetée de Dunkerque, lorsqu'un bateau pêcheur, manquant l'entrée du port, alla échouer à peu de distance; l'un des hommes du bord gagna à la nage le dessous de la jetée et se mit à appeler du secours.

Ses parents, étant non loin de là, accoururent, sa femme criait :

— Recommande-toi à la sainte Vierge, à tous les saints !

— C'est bon ! c'est bon ! interrompit la vieille mère. Ne t'y fie point trop et tiens-toi bien.

—

M. Ch. Joliet a trouvé une jolie chose dans le *Charivari*.

Pour être un bon militaire, disait un maréchal des-logis, il faut savoir trois choses :

1° Commander.

2° Et

3° Obéir.

—

Le duc de G... donnait un brillant concert, et il avait convié parmi les invités S. E. le nonce du Pape, ainsi que son secrétaire.

Les deux prélats se rendirent à l'invitation et, dès leur entrée dans le salon, furent frappés du sourire d'étonnement qu'ils voyaient effleurer les lèvres des invités.

Leur surprise s'accrut quand ils remarquèrent dans la physionomie de la maîtresse de la maison, la duchesse de G..., un certain embarras qui trahissait une impression pénible. Etonnés tous les deux de la réception étrange qui leur était faite, ils cherchèrent à en connaître la cause, et eurent le mot de l'énigme, lorsqu'ils surent que la *diva* promise, que l'étoile du concert qui devait avoir lieu était Thérésa. L'avis de cette apparition fut le signal de la retraite des deux prélats.

—

Nul ne s'avisera de contester à la reine d'Angleterre qu'elle *soit vraiment de son siècle.*

La manie d'écrire l'a prise ; manie toute moderne, dont la garde qui veille aux barrières des Louvres ne défend pas les souverains. Elle a chaussé le bas d'azur — que doit penser la *jarretière* ! Elle *fait des volumes*, quand il lui serait si facile de ne rien faire du tout.

Son premier né eut beaucoup de succès. Il avait pour titre : « *Méditations sur la mort et l'éternité.* »

On l'admira, dame ! avec d'autant moins de restrictions que le livre était en effet admirable.

Au milieu de l'enthousiasme général, voici qu'un de ces fureteurs de bibliothèques à qui rien n'est sacré, s'avisa de découvrir que ces méditations fameuses étaient l'œuvre d'un nommé Zscokke, pasteur protestant de la petite ville d'Arrou, en Allemagne.

Elles avaient été publiées en 1782. Le prince Albert, qui goûtait fort l'œuvre de son obscur compatriote, se plaisait à en consigner parfois les passages les plus saillants, sur les feuilles volantes... Après la mort du prince époux, la reine ayant trouvé ces extraits, les traduisit en anglais dans une pensée de pieux souvenir, et voilà Sa Majesté, pour son début dans les lettres, bel et bien convaincue de plagiat.

Ce qui la faisait doublement de son siècle...

—

La *France* passe en revue des divers type de mendiants qui harcèlent le passant dans tous les pays du monde. La palme me paraît devoir être décernée aux mendiants espagnols :

On connaît la réponse de ce *leproso* espagnol à quelqu'un qui le blâmait de sa paresse :

— Je vous demande l'aumône et non pas des conseils.

Voici un autre exemple de cet orgueil.

Un jour, un de nos amis, un artiste, débarque dans une petite ville près de Madrid; il arrivait avec un mince bagage ; une malle, un sac de nuit, son violon et un paquet de livres de musique ; néanmoins, il ne pouvait charger tout cela sur ses épaules. Il avise donc un mendiant qui épanouissait sa misère au soleil, il lui fait signe d'avancer et lui montre les objets.

Notre homme regarde la malle et le sac de nuit avec un mépris superbe, tandis qu'il met fièrement le violon et les livres sous son bras, tout en disant :

— Pour qui me prenez-vous, senor, je suis un homme libre, moi ? Je consens à me charger de vos livres et de votre violon parce que ce sont des objets d'art ; quant au reste, adressez vous ailleurs ou portez-les vous même.

—

Une très-curieuse statue du dieu *Vichnou* vient d'arriver à Bordeaux, apportée de l'Inde par le capitaine Tailhades, commandant le navire le *Guipuzcoano*.

On sait que la trinité hindoue est composée d'un dieu créateur, *Brahma* ; d'un dieu conservateur, *Vichnou*, et d'un dieu destructeur, *Siva.*

Vichnou, la seconde personne, est représenté sous plus vingt formes différentes ; mais la plus ordinaire est celle d'un beau jeune homme à quatre mains. Telle est la forme que lui a donnée l'artiste qui a sculpté cette statue.

La statue elle-même est un monolithe en granit d'un grain très fin, mesure 2 mètres 45 centimètres de longueur. Elle est parfaitement conservée et d'un fini remarquable dans ses moindres détails. Le dieu indien y est représenté debout, avec tous les insignes qui lui sont particuliers : la tiare, le cordon de Brahma, les quatre bras dont deux portent chacun une fleur de lotus.

---

pendant l'hiver, car la moindre tanx causerait la mort.

Le désespoir de Lucrèce fut immense. Il n'était pas feint.

Albert n'eut pas besoin de lui nommer M. de Barnolf.

— Ah ! pensa-t-elle, c'est une guerre à mort ! Eh bien ! soit, ce sera une guerre à mort !

Elle se renseigna et apprit qu'il partait le jour même pour la France.

Immédiatement elle adressa à Renardet une dépêche télégraphique ainsi conçue :

« Mon retour ajourné. Le Hongrois en route pour Paris. Conclure l'affaire Max. B. et Foss., en toute hâte et coûte que coûte.

XIX

Le lendemain de son entrevue avec Maxime, Renardet, vers cinq heures du soir, se tenait dans son cabinet de la rue Richer.

Il sonna.

Une grosse maritorne malpropre, aux joues rebondies et flasques, quoiqu'un peu barbouillées, demanda d'une voix rude :

— Qu'y a t il ?

— Personne n'est venu pendant mon absence ?

— Si fait. M. Gorju et M. Pinsard.

— Eh bien ! vous ne me le disiez pas ?

Je l'avais oublié. Pardine ! on ne pense pas toujours à tout.

— Tâchez d'avoir un peu plus de mémoire. Je vous ai déjà dit qu'un oubli de ce genre pouvait me faire manquer ma fortune.

— Oh ! pour ce que vous en faites, de votre fortune, elle est aussi bien dans la poche d'un autre que dans la vôtre.

— Je voulais vous acheter une robe, Joséphine ; mais vous ne l'aurez pas encore, ma belle.

— Depuis le temps que vous me la promettez !

Ce sera comme pour le châle ; vous attendrez l'occasion de l'avoir pour rien, et vous me donnerez une robe usée qui ne vaudra pas quatre sous.

Vous êtes une ingrate. Vous ne méritez pas mes bontés. Je pense à vous acheter une robe de soie.

— Toute neuve ?

— Elle n'a été portée qu'une fois.

— Le châle aussi n'avait été porté qu'une fois.

— C'est bon. Laissez moi, je n'ai pas le temps de faire la conversation. Servez moi bien, et vous ne vous en repentirez pas.

La maritorne étant sortie, Renardet se replongea dans sa méditation ; mais il en fut tiré de nouveau par Joséphine, qui introduisit un facteur du télégraphe.

Renardet ouvrit précipitamment la dépêche qu'on lui remettait sur son reçu.

C'était celle de Lucrèce.

Il dit à Josephine :

— Si quelqu'un me demande, vous répondrez que je suis sorti.

Il se promena dans son cabinet lentement, les mains derrière le dos. De temps à autre il s'arrêtait et s'asseyait ; puis il recommençait à marcher.

Au bout d'une heure environ il se décida :

Il s'assit à son pupitre et écrivit plusieurs lettres en changeant d'écriture à chaque épître.

Voici la première, tracée en ronde bâtarde:

« Mademoiselle,

» Un homme fort riche a une petite vengeance à exercer contre une femme du monde qui l'a indignement trompé ; mais il l'aime toujours et voudrait la ramener à lui par la jalousie. Il désire trouver une charmante personne à laquelle il donnerait des appointements illimités pour habiter un ravissant hôtel de la rue Blanche, meublé avec autant de goût que de magnificence.

» Vous auriez chevaux, calèche et coupé, laquais poudrés, toilettes éblouissantes. Vous seriez là parfaitement chez vous, et le monsieur en question ne viendra pas vous y déranger, à moins que vous ne demandiez à le voir, auquel cas il serait à vos ordres.

» Tous les jours, quand il fera beau, vous devrez aller vous promener en voiture, de trois à quatre heures, soit au bois, soit aux Champs-Elysées. Le soir, vous irez aux Italiens ou à l'Opéra, dans une loge, où le monsieur en question vous rendra visite, si vous le permettez.

» Le reste du temps, vous serez libre comme l'air.

» Réfléchissez. Dans trois jours, j'irai chercher votre réponse. »

Il ne signa pas cette étrange missive, il la mit sous enveloppe avec cette suscription : « Madeleine Fossette, 37, rue de Venise. »

Prenant ensuite une écriture cursive, menue, il écrivit :

« Mademoiselle,

» Une amie inconnue, qui n'a cessé de veiller sur vous, à votre insu, depuis votre naissance et qui connaît le vif chagrin que vous éprouvez encore de votre brouille avec M. de Barnolf, désire vous guérir de cet amour ; car M. de Barnolf est loin de mériter un pareil attachement.

» Je l'apprends de source certaine, il vient de donner ordre à son homme d'affaires de préparer un somptueux appartement pour Mme de Beausire qui, à l'annonce de son retour, a quitté pour lui le duc ***.

» Une amie qui vous aime tendrement, mais qui veut rester inconnue. »

Il glissa cette seconde épître dans une autre enveloppe et l'adressa également à Fossette.

Il prit alors dans un buvard une feuille de papier satiné et parfumé, et avec sa véritable écritnre il traça ces mots :

« Madame,

» Un de vos admirateurs, qui désire mettre une fortune à vos pieds, vous prie de vouloir bien l'attendre demain vers deux heures.

» C. R. »

Il adressa ce billet à Mme de Beausire, rue d'Isly, n° 7.

Puis il rédigea une quatrième lettre, cette fois, d'une écriture tremblée, comme celle d'un vieillard, et l'adressa à Robiquet :

« Monsieur,

» Jusqu'à présent des raisons de famille m'ont empêché de révéler à Mlle Fossette que je suis son père. Mais je veille sur elle avec un soin incessant. Malheureusement je me trouve moi-même dans une position très-difficile qui m'empêche d'améliorer son sort.

» Je connais toute sa vie et je me préoccupe surtout de ses relations. N'ayant pu lui donner une famille, je désire ardemment qu'elle rencontre enfin une affection qui lui en tienne lieu.

» Sans doute vous êtes un brave garçon, rangé, bon ouvrier ; mais vous n'avez pas les qualités qui peuvent plaire à Fossette ; car Fossette est une femme supérieure, qui ne trouvera le bonheur qu'avec un homme riche, instruit, de manières élégantes. C'est une fleur rare à qui il faut l'atmoshère de la serre chaude. Elle serait toujours malheureuse dans un ménage d'ouvrier, quelque bon que vous fussiez pour elle. (*A suivre.*)

Voici, au reste, quelques autres renseignements à ce sujet.

La statue qui vient d'être apportée à Bordeaux a été trouvée à cinq lieues de Pondichéry, sur le territoire du village français de Tiripouvané, près d'un petit étang qui fut creusé dans le principe pour le service d'une des pagodes voisines dédiées à Vichnou, sous le nom de Péroumal qui est plus particulièrement le dieu des troupeaux.

—

Mme de D... jugeait ainsi, l'autre soir, la comtesse de X..., dont je ne donne pas même l'initiale, parce qu'on la reconnaîtrait trop facilement, et que ce serait m'en faire une irréconciliable ennemie.

— Elle est née, le mardi-gras, de la folie sans esprit et de la bêtise sans bonté.

—

On disait dernièrement au célèbre docteur Quærite :

— Voilà un temps bien propre à produire les névralgies et les fluxions de poitrine.

— Ah ! répondit-il avec un bon sourire, vous êtes bien obligeant, je ne me plains pas.

—

Mme de S... disait d'un fameux écrivain qu'elle avait admis dans son intimité :

— Il m'a donné de l'esprit, mais je lui ai donné du cœur.

—

— Ceci se passait dans un café du boulevard, raconte le *Soleil*.

Deux gandins exotiques viennent s'asseoir à une table. Le garçon arrive aussitôt :

— Que prennent ces messieurs ?

— Du chocolat, dit l'un.

— Moi de même, dit l'autre.

Le garçon va pour exécuter les deux ordres.

Un des gandins le rappelle:

— Je veux du chocolat préparé à l'espagnole, dit-il.

Le garçon hésite un instant, puis il se dirige vers l'office.

Un instant après, le verseur arrive, une cafetière à la main.

— Chocolat ordinaire à monsieur, et il verse dans une tasse.

— Chocolat à l'espagnole à monsieur, et il verse dans l'autre tasse.

Toujours avec la même cafetière, bien entendu, et cela gravement, sans la plus petite hésitation.

Les deux gandins discutent encore de la supériorité du chocolat à la française sur le chocolat à l'espagnole.

—

Un de nos plus féconds écrivains, à qui une jeune femme reprochait sa sauvagerie, répondit :

«Toutes les fois que je vais chez quelqu'un, c'est une préférence que je lui donne sur moi: veuillez croire, madame, que je ne suis pas assez désœuvré pour y être conduit par un autre motif. »

—

Les anecdotes sur Romieu sont difficilement in dites ! pourtant en voici que M. Pierre Véron affirme être dans ce cas, et dont il s'est fait l'éditeur au *Monde illustré* :

Un soir, après un gai dîner sur les hauteurs de la butte Montmartre, où était alors installé un restaurant à la mode, Romieu en compagnie d'un de ses amis, passe devant le petit théâtre de la localité.

L'affiche annonçait pour ce soir-là le *Mariage de Figaro*.

Romieu, en l'apercevant, est pris d'une soudaine fantaisie. Il se penche à l'oreille de l'ami qui l'accompagnait et lui dit quelques mots :

— Par exemple ! exclame l'ami.

— Veux-tu parier.

— Dix louis.

— Dix louis, soit.

On se dirige vers l'entrée du théâtre, on pénètre et Romieu s'adressant avec assurance à un brave homme qui siégeait au contrôle :

— Monsieur, je suis M. Beaumarchais. J'ai entendu parler avec éloge de l'artiste qui joue le rôle de Figaro dans ma pièce et je viens voir par moi-même s'il serait capable de créer le principal personnage de la prochaine comédie que je destine aux Français. Veuillez avoir l'obligeance de nous faire donner une loge ?

— Comment donc, monsieur !

Et d'une voix imposante appelant une ouvreuse, le contrôleur de s'écrier :

— Conduisez M. Beaumarchais à l'avant-scène.

Les dix louis étaient gagnés.

La plus étonnante dans ce genre est celle qu'on attribue au contrôleur d'un petit théâtre du boulevard :

On y jouait une féerie à succès. Victor Hugo eut envie d'aller la voir, il était alors au plein de sa gloire dramatique et poétique.

En passant devant le contrôle, il prononce son nom, mais l'honnête contrôleur l'arrête, et ouvrant le registre des entrés:

— Monsieur *Rhougo*, monsieur *Rhougo*..., dit-il, connais pas, vous n'avez pas vos entrées, monsieur.

—

On a fait bien des plaisanteries sur le nez d'Hyacinthe ; celle-ci cependant est assez neuve :

Deux dames quêteuses se présentent chez Hyacinthe, l'acteur du Palais-Royal. Elles lui adressent leur petit discours d'usage pour l'attendrir en faveur de leurs pauvres.

— Hélas ! mesdames, dit Hyacinthe, je ne suis pas riche, et je ne pourrai pas faire grand'chose pour vous.

— On nous a dit, réplique une de ces dames, que les artistes du Palais-Royal avaient autant de générosité que de talent, et voilà pourquoi nous n'avons pas hésité à nous adresser à vous, dont la célébrité est connue.

— Oh ! madame, ma célébrité ! je ne la dois qu'à l'ampleur démesurée de mon nez, et malheureusement je ne puis le mettre à votre disposition, à moins que vous ne veuilliez en faire un franc pour vos bonnes œuvres.

VARIÉTÉS.

LETTRES D'UN FRANÇAIS A UNE COMTESSE ALLEMANDE.

Suite de la Lettre VIII.

Les mosquées diffèrent encore entre elles par le nombre de leurs dépendances, et la richesse de leurs revenus. Il n'y a pas de mosquée impériale » dit d'Ohsson « qui ne jouisse d'un revenu de 80, 100 ou 120,000 piastres, » 4 p. et demi font 1 franc. Plusieurs mosquées sont encore mieux dotées ; l'Ahmedié à 200,000 piastres de revenu ; la Souléimanié, 300,000 ; la Bayézidieh, 300,000 Sainte-Sophie, 2000000. Jamais les dépenses ne dépassent la moitié des recettes. Quant aux dépendances, toute mosquée complète possède : 1° Un ou plusieurs *médrécés* (collèges) avec des cellules pour les étudiants. 2° Un ou plusieurs *mektebs* (écoles primaires) et écoles spéciales (écoles de médecine des traditions du prophète, de la lecture du Koran, etc.) 3° Des *Imarets* ou auberges gratuites pour les pauvres et pour les étrangers. 4° Des *Hôpitaux* pour les malades pour les fous et pour les étrangers. 5° Une *Bibliothèque*. 6° Des *fontaines* et des *appartements secrets* pour le public. 7° Un *réservoir public* comme qui dirait un château d'eau, et un *Bain* gratis, je crois, pour les pauvres. 8° Un *Turbé* ou chapelle sépulcrale (tombeau de famille) où dorment les restes du fondateur et de sa famille. 9° Un petit *cimetière*. 10° Des *Khans et des Caravansérails* où l'on trouve souvent quantité de ballots, de malles, et de marchandises, «sans autre garde que la sainteté du lieu.» La mosquée n'est donc pas uniquement un lieu de prière, mais aussi d'asile, de secours et d'étude. Elle peut encore servir à autre chose, à mettre en sûreté, dans ses flancs, les trésors des voyageurs et des orphelins mineurs.

J'arrive à un des plus graves reproches que l'on adresse aux Ottomans, celui d'*Intolérance*.

Et d'abord que dit le Koran, à ce sujet ? Le Prophète veut que ses adeptes se conduisent différemment selon qu'ils ont affaire avec les idolâtres ou avec les infidèles (chrétiens, juifs) qui ont reçu une révélation. Les idolâtres n'ont pas de grâce à attendre. « Tuez-les partout où vous les trouverez... Combattez-les jusqu'à ce que ..... tout culte soit celui du Dieu unique. » La guerre offensive étant défendue pendant les quatre mois sacrés, on peut faire pour ce temps-là la paix avec eux; mais les quatre mois sacrés expirés, « tuez les idolâtres partout où vous les trouverez , assiégez-les et guettez-les à toute embuscade.»

Quant aux chrétiens et aux juifs, qui ont, eux aussi, reçu une révélation, ils sont en général beaucoup mieux traités, quoique sous la dénomination *d'infidèles*. Mahomet préfère les premiers aux seconds; et les uns et les autres sont placés par lui bien au dessus des idolâtres. Mais qu'est-il arrivé dans la suite des temps ? Il est arrivé que les recommandations de Mahomet à l'égard des idolâtres ont été appliquées à tous les non-musulmans. La tradition attribue à Mahomet cette terrible parole : « Deux cultes ne peuvent exister côte à côte sur la terre d'Arabie » mais il ne parle pas des autres pays; peut-être n'a-t-il jamais prévu que son nouveau culte, à l'instar des grands fleuves, franchirait ses barrières, et couvrirait de ses puissantes ondes de lointaines populations. Mais ce qu'il n'entrevait jamais, ses successeurs l'exécutèrent, et à l'encontre des Romains qui adoptaient, pour mieux les dompter, les mœurs et les dieux des vaincus, les mahométans donnèrent un but religieux à leurs conquêtes, celui de propager le monothéisme, ou tout au moins de lui assurer la suprématie sur les autres cultes. De là par conséquent la nécessité de contraindre les consciences et de réaliser ce méchant principe de St Augustin : « Compelle intra re» force-les d'entrer.

Heureusement pour les pays chrétiens, le but de la conquête ne tarda pas à s'altérer. D'abord essentiellement religieux, il devient bientôt politique. Le tribut vous sauvait de la conversion. Avant d'engager la bataille ou d'entrer sur vos terres, le général musulman vous donnait à choisir des trois choses l'une ; la conversion à l'islamisme, le tribut ou la guerre. Si vous optiez pour le tribut, vous payiez la capitation, mais vous gardiez la religion devospères.

Je ne veux pas nier, qu'il n'ait été fait, à plusieurs reprises, des massacres de chrétiens, par le seul fait qu'ils étaient chrétiens; je pourrais être trop facilement démenti. Je veux dire seulement que dans la pratique il n'était pas difficile de garder sa religion. Je n'ai pas besoin de vous rappeler la conduite généreuse de Sultan Orkhan envers les vaincus de Nicée; il leur permit d'emporter leurs richesses, et pour consoler les veuves des chrétiens tués pendant le siège. il les maria avec ses seigneurs. Osman son père avait envoyé à tous les princes de l'Asie-Mineure des messagers « qui leur signifiaient de choisir entre le mahométisme, le tribut de soumission (*kharatj*) ou la guerre, » et quand Brousse tomba en son pouvoir (1326) « les habitants eurent la permission de sortir sains et saufs, moyennant une rançon de 30,000 pièces d'or. » Mahomet Ier était « humain envers tous sans distinction de nation ni de croyance. » Après la prise de Constantinople (1453), Mahomet II, « rappela les Grecs dansla ville... accorda même aux vaincus le libre exercice de leur religion, et leur laissa toutes les églises comprises depuis celle des Arméniens appelée *Soulou monastir* jusqu'à la porte d'Andrinople.» ..... « Pour s'attirer l'affection des chrétiens, il respecta leur culte et leurs usages, et voulut qu'en remplacement du patriarche qui venait de mourir, un nouveau chef spirituel fut élu suivant le cérémonial observé jusqu'alors. Dès que George Scholarius, connu aussi sous le nom de Gennadius, eut été investi de cette dignité, le Sultan lui donna un repas splendide, pendant lequel il s'entretint amicalement avec lui : Il lui fit présent ensuite d'un sceptre précieux emblème de l'autorité religieuse et civile qu'il venait de lui confier, et il lui dit : « sois patriarche et que le ciel te protège! En toute circonstance compte sur mon amitié, et jouis de tous les privilèges que possédaient tes prédécesseurs. » Après ces nobles paroles, le Sultan reconduisit lui même le prélat jusque dans la cour du palais, et ordonna aux vézirs et aux pachas qui l'entouraient d'escorter Gennadius. »

Je vous ai déjà parlé du mufti Djémali Il protégea les Chrétiens comme les Musulmans. Après avoir massacré les Chiites; Sélim I voulut aussi exterminer les Chrétiens. Mais Djémali fit révoquer cet ordre en rappelant au Sultan, par la bouche du patriarche, la capitulation de Mahomet II qui assurait aux Chrétiens la liberté de conscience et de culte. Le patriarche rappela en effet à Sélim « que le Koran défend les conversions par la force et prescrit la tolérance.» Il faisait sans doute allusion à ces mots du prophète : « Point de contrainte en religion » (II, 257.) Le fait est que l'intolérance serait une inconséquence dans une religion fataliste Si tout a sa destinée, si tout a été écrit, il a donc aussi été décidé qu'il y aurait plusieurs religions, et que toutes ces religions seraient filles de Dieu. Aussi lit-on ces mots dans le Koran : « Si Dieu l'avait voulu, il aurait fait de vous un seul peuple» (V, 53 ; XVI, 95) c'est-à-dire une seule et même religion. Avant de faire la conquête de Rhodes Soliman envoie au grand maître de Rhodes «une sommation dans laquelle il faisait serment par Mahomet, par les 124,000 prophètes et par les quatre *mashafs* (livres saints) envoyés du ciel (le Pentateuque, les Psaumes, l'Évangile et le Koran) de respecter les biens et la vie des chevaliers s'ils se rendaient volontairement.»—Après la bataille de Mohacz (1526) Soliman marche vers Bude. «Une députation des habitants était venue jusqu'à Poldovar offrir au Sultan les clefs de la ville Soliman, satisfait de leur soumission, donna l'ordre de respecter leur vie et leurs biens.» En 1528 il écrivait à François I : « Dans tous ceux (lieux consacrés à la priere, Eglises) qui sont entre les mains de Chrétiens, personne..... ne peut inquièter et troubler ceux qui les habitent ; jouissant d'un repos parfait sous l'aile de ma protection souveraine, il leur (aux Chrétiens) est permis d'accomplir les cérémonies et les rites de leur religion ; et maintenant, établis en pleine sécurité dans les édifices de leur culte et dans leurs quartiers, il est de toute impossibilité que qui que ce soit les tourmente et les tyrannise dans la moindre des choses.» Lorsqu'en 1645 le Sultan Ibrahim ordonna le massacre de tous les Chrétiens de son Empire, ceux-ci trouvèrent un défenseur et un protecteur dans le mufti Abou-Saïd. Le vézir Kupruli III érigea la toléance en principe et la pratiqua toute sa vie. Violant les lois Ottomanes qui ne permettaient aux Chrétiens que de rebâtir leurs Eglises vieillies sans en bâtir de nouvelles, Kupruli leur permit d'en bâtir où ils voudraient, et c'est ainsi que les malheureux sans asile se réunirent en communautés, et augmentèrent ainsi les revenus du trésor. A ce sujet Kupruli disait: Voyez ce que produit la tolérance ! j'ai augmenté la puissance du Padichâh (Sultan) et j'ai fait bénir son gouvernement par des gens qui le haïssaient. » Et en effet c'était la douceur de Kupruli qui avait fait rentrer les Maïnotes du joug des Vénitiens, sous les lois musulmanes, et par son *Nizami Djédid* (nouveau réglement) il voulut soustraire les Chrétiens au joug avilissant qui pesait sur eux.

Kupruli IV hérita de ses qualités et continua son œuvre Mahmoud II. dans la tournée qu'il fit de son Empire, (1837) « fit donner lecture aux autorités spirituelles et temporelles des provinces qu'il visita, d'un firman portant en substance que son désir était de voir..la plus parfaite harmonie régner entre toutes les classes de ses sujets, *sans distinction d'origine ni de culte.* » Enfin le Khatti-chérif de Gul-Khané (1839) a pour jamais établi l'égalité de tous les citoyens.

Qu'est-ce à dire ? Que les Ottomans sont d'une tolérance parfaite ? Loin de là, mais avec leur intolérance ils sont encore les plus tolérants. Nous voici en Orient, Madame ; toutes les communautés chrétiennes jouissent de la plus grande liberté. Mais si demain vous mettez l'hellénisme le catholicisme ou le judaïsme sur le trône des Sultans, malheur aux autres cultes et aux autres religions, la religion d'Etat voudra tout aplanir. Quand l'Ottoman vous dit d'embrasser l'islamisme. ce n'est pas par intolérance, c'est pour n'avoir pas à vous imposer la capitation. Payez-vous le tribut, c'est tout ce qu'il lui faut ; quelle que soit votre religion ça ne lui importe guère. Qu'il vous méprise comme n'étant pas musulman, c'est ce qui est incontestable ; ce mépris si mal placé, et le droit de conquête pourront le porter à des vexations envers vous, mais rarement à de l'intolérance. Ce que je vous dis, Madame, je le tiens des Grecs ; et les Grecs qui ont tant souffert de leurs vainqueurs, méritent foi et créance quand ils placent la tolérance au nombre des vertus musulmanes.

Mais soit : supposons qu'ils sont intolérants ; il leur reste encore bien des siècles à vivre, bien des crimes à commettre, avant d'avoir comblé la mesure des forfaits comme l'ont fait les communautés chrétiennes. Je vous dirai un mot (lettre IX) de notre intolérance et de notre fanatisme en examinant le reproche de barbarie. Encore quelques exemples.

Mahomet II assiégeait Constantinople ; l'empereur grec tenta de terminer le schisme afin d'obtenir le secours de l'Occident ; le 12 décembre 1452 le légat célébra la messe, devant la cour, dans Sainte-Sophie « Mais les moines, dit M. Lavallée, le clergé et tout le peuple se révoltèrent contre cet acte qu'ils traitaient de sacrilège. A la tête des plus fougueux *orthodoxes* se placèrent le patriarche Genadius et le grand-amiral Notaras, qui déclarèrent qu'ils aimaient mieux voir à Constantinople *le turban du Sultan que le chapeau d'un cardinal*.» Et bien ! n'avais-je pas raison de dire que les cultes se haïssent d'autant plus fortement qu'ils se touchent de plus près?

J'ai l'honneur Madame, etc.

DE FAJAL.

—

Lettre IX.

Madame la comtesse,

Un autre reproche que l'on fait aux Ottomans c'est celui de *Barbarie*. Il est vrai que dans leur histoire, le sang coule à chaque page; il est vrai qu'ils ont fait tomber sous le couteau sanglant des milliers d'hécatombes de victimes humaines; ne reconnaissant, dans leur orgueil national et leur mépris des autres, aucun droit des gens, ils ont trop souvent terni leurs victoires par le massacre de leurs prisonniers. Ce reproche est donc parfaitement juste. Mais à qui appartient-il de le faire? Quel est le pays assez pur de crimes pour oser leur jeter la première pierre? Est-ce l'Europe civilisée ? Non, elle n'en a pas le droit.

Où donc a-t-on inventé les plus effrayants instruments de torture, les supplices les plus raffinés? Ce n'est pas en Turquie, Madame, c'est chez nous en occident; c'est là qu'on trouve les tenailles rougies, les colliers, l'écartèlement, le chevalet, la roue c'est là que le bourreau s'amuse à arracher les ongles à sa victime, à lui enfoncer des épingles dans les chairs; c'est en France, le pays des belles mœurs, qu'on trouve la torture préalable qui dure des heures entières.

L'histoire des nations occidentales est une histoire de sang. Rappelez-vous le sac de Magdebourg pendant la guerre de Trente ans, les scènes de la Terreur et du Tribunal révolutionnaire, le massacre et le meurtre promenés dans Moscou par la révolte des Strélitz ; les chasses à courre que les Anglo-saxons font aux Indiens dans les forêts de l'Amérique; rappelez vous toutes les barbaries sans nom que les Espagnols ont commises sur les Français au commencement de ce siècle, et celle non mois grande du maréchal Pélissier, futur duc de Malakoff, qui fit *enfumer* 500 arabes dans une caverne de l'Algerie. Toutes les guerres modernes qu'on a faites à la Chine et au Japon n'ont eu pour but que d'introduire dans ces pays le pire de tous les poisons, l'opium.

Mais veuillez me permettre de vous citer quelque scènes épouvantables. Du temps de Mahomet II, il y avait en Valachie un voïvode nommé Wlad que ses cruautés avaient surnommer le diable(Drakul). « il aimait à prendre ses repas » dit M. Jouannin « au milieu d'un cercle de Musulmans expirant dans les affreuses tortures du pal. Un prêtre qui avait prêché sur le respect dû au bien d'autrui, ayant, dans un de ces hideux festins, mangé par distraction un morceau de pain que Wlad s'était coupé, fût empalé à l'instant. Un jour il rencontra un moine monté sur un âne et trouva plaisant de faire empaler la monture et le cavalier; 600 négociants de Bohême, 500 nobles valaques, subirent le même supplice sous les prétextes les plus légers. Le barbare voïvode ne se bornait pas à ce seul genre de spectacle; il lui fallait de la variété dans ses sanguinaires plaisirs. Il avait inventé une machine pour hacher ses victimes et les faire cuire; il forçait ensuite les enfants à manger de la chair de leurs parents. Des envoyés du Sultan ayant refusé de se découvrir la tête, suivant l'usage, Wlad leur fit clouer le turban sur le crâne, en disant qu'il voulait les dispenser ainsi pour toujours d'un cérémonial qui leur déplaisait.» Il « sacrifia à sa passion pour le sang plus de 20 mille personnes.» Ce voïvode était chrétien.

En 1479, les Ottomans furent battus dans les plaines de Kenger-mezœ (Transylvanie), par Et. Bathori, voïvode de Transylvanie, et le comte de Temeswar, général de Mathias Corvin. « Les vainqueurs souillèrent leur victoire par des actes de férocité dignes des Cannibales. Des tables furent dressées sur les cadavres des vaincus; le vin coula à flots et se mêla au sang des morts. Après cet horrible festin, les convives dansèrent sur les corps de leurs ennemis. Le comte Kinis de Temeswar, enivré des vapeurs de l'orgie, prit un de ces cadavre entre les dents et exécuta ainsi une danse guerrière. Bathori avait été tué dans la bataille.

En 1492, mêmes scènes. Les Ottomans sont vaincus par les chrétiens. « Ces derniers déshonorèrent leur victoire en imitant et en surpassant même la cruauté de leurs ennemis. On a peine à concevoir cette fécondité d'inventions atroces que déploya le barbare Kinis, général des Hongrois. Il fit coudre dans des sacs et jeter à l'eau une partie des prisonniers ; les autres furent écorchés, broyés sous des meules, rôtis, ou dévorés par des porcs affamés. »

Le 8 octobre 1596, Michel, prince de Valachie, reprit aux Ottomans la ville de Bucharest. « La garnison (ottomane) fut empalée, et Ali-Pacha et Kadji-Bey, qui la commandaient, furent brûlés à petit feu. »

Dépêches Télégraphiques.

(Agence Havas.)

Paris, 7 mars. 1 h. 5 m. soir.

M. Emile de Girardin, gérant du journal la *Liberté*, a été condamné à 5000 francs d'amende pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Dublin.— 6,000 fénians près Fallaght ont désarmé plusieurs stations de police.

—

Vienne, 8 mars, 7 h.45 m. mat.

Le projet de réorganisation de l'armée a été présenté au Corps Législatif.

La *Patrie* dément la concentration des troupes de la Russie sur les frontières de la Turquie.

Londres.—3 0/0 Ottoman. Clôture du 7 mars 30 5/8

Consol. anglais, clôture 7 mars 90 7/8

—

Vienne, 7 Mars, 9 h. soir.

Cours du 7 Mars.

3 0/0 Ott.	PARIS, (clisse)	ouvert.	30 85
		clôture	30 80
	LONDRES ..	ouvert.	30 5/8
		clôture	— —
Emprunt Ottoman...		ouvert.	240
		cloture	241 25
3 0/0 Français,.....		ouvert.	70 —
		cloture	70 02 1/2
Consol. anglais.............			90 3/4
(Liquidation avril)			91

M, Thiers a déposé une demande d'interpellation sur les affaires étrangères.

—

Vienne, 8 mars, 11 h. soir. (*)

Londres. — 3 0/0 ottoman : clôture du 8 mars 30 3/8

—

Le projet de réorganisation militaire présenté est conforme aux indications des journaux.

A Vienne Bocke est nommé ministre des finances.

—

Paris, 8 mars, 4 h. 25 m. soir.

Alexandrie, 5.—Nubar pacha est parti en mission pour Constantinople.

Londres. — Les nouvelles de l'Irlande sont inquiétantes ; de nombreuses bandes ont été signalées. Des troupes sont envoyées.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 8 mars	33 12
Clôture du 8 mars	33 09

Télégramme Officiel

De Londres 8 mars.

Dette Générale, ouverture	29 3/4
» » clôture	30

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 8 mars.

TREBISONDE, le bat. à vap. ital. *Benjamin Adwood*, cap Quadra, div. m.

TREBISONDE, le bat. à vap. aut. *Marakoff*, cap. Cetinich, div. marc.

BATOUM, le bat à vap. fran. *Neva*, cap. Manarino, div. march.

SALONIQUE, le bat. à vap. fran. *Vatican*, cap. Martin, ayant touché Dardanelles et Galipoli, div. march. et 150 passagers.

SALONIQUE, le bat. à vap. aut. *Nil*, c. Mattulich, ayant touché Cavalla, Lagos, Dardan. et Galipoli, div. march. et 60 passagers.

VOLOS, le bat. à vap. ott. *Tuna*, cap. G. Seiglio, ayant touché Salonique et Dardanelles, divers march. et 230 passagers.

Départs du port du 8 mars.

VARNA, le bat. à vap. ott. *Peïki-Cherif*, cap. Tomagelovich, divers.

TREBISONDE, le bat. à vap. aut. *Sultan*, cap. L. Inchioslro, div.

SALONIQUE, le bat. à vap. fran. *Clyde*, cap. Martin, div.

DARDANELLES, le bat. à vap. autr. *Tantah*, cap. Suleïman bey, div.

PANDERMO, le bat. à vap. angl. *Eagle*, cap. Jacobs, divers.

PANDERMO, le bat. à vap. hell. *Samsoun*, cap. J. Stamataros, divers.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 8 mars.

MARSEILLE, br. it. *Dante*, c. Canella, lest.

GENES, br. it. *Timo*, c. Marini, lest.

SPEZES, br. hel. *N. Constandinos*, c. Velliotis, lest.

ALEXANDRIE, bk. pr. *Canada*, c. Lammart, lest.

DEPARTS du 8 mars.

MARSEILLE, br. it. *Giuseppe Sor*, c. Razetto, blé.

— br. hel. *Filapimon*, c. Papadopulos, blé.

SALONIQUE, br. hel. *A. Jeerghios*, c. Polemis, lest.

AZOFF, br. aut. *Mosè Antonio*, c. Morin, lest.

ODESSA, bk. it. *Bismark*, c. Capuro, lest.

DANUBE, br. it. *Dante*, c. Canessa, lest.

— br. hel. *A. Trias*, c. Manda, lest.

— br. hel. *Neos Constandinos*. c. Valliotis, lest.

MER-NOIR, br. it. *Gare*, c. Lavarello, lest.

(*) La première dépêche des fonds du 8, quoique partie de Paris bien avant celle-ci n'est pas encore arrivée.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, éléve du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.

Jeudi 16 février v. s. aura lieu au ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture du savon de Candie et de Mételin, nécessaire pendant une année aux troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, le jour sus énoncé, à six heures à la turque, en portant en même temps des échantillons.

AVIS.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

Tous les dimanches, à 3 h. 1[2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1[2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

LEÇONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Mesjid N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,

Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes*, *Bronchites ou Toux nerveuses*, *Grippes*, *Coqueluches*; contre l'**Hemoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda**, **Ottoni**, **Calleja**, pharmaciens-droguistes à *Péra* ; à *Buchs rest*, chez MM. **Steege**, **Honig** ; à *Jassy*, chez M. **Loockman** ; à *Galatz* chez M. **Honnetz**, et dans les principales pharmacies d'Europe.

COLLODION LAVERDET

INSTANTANE, IODURE, INALTERABLE

Conservation indéfinie dans tous les climats, se développant comme tous les Collodions connus

Admis à l'Exposition Universelle de Londres de 1862, pour son *instantanéité* et son *inaltérabilité*. — *Reussite certaine* en suivant les explications (du volume de 16 pages) jointes à l'envoi 2e *édition, revue et augmentée.*

PRIX : **Trois francs LE FLACON.**

N° 1 Le plus sensible, coloré en jaune vif. — N° 2 Incolore. — *Expédition* pour la France et l'étranger après encaissement de mandat de la poste, ou à vue su Paris

Médaille d'argent de la Société des Sciences industrielles

à PARIS, chez Gustave LAVERDET, rue Meslay, 54 près la Porte Saint-Martin.

Il se trouve aussi chez tous les marchands de produits chimiques d'objets spéciaux pour la photographie, pharmaciens, commissionnaires en marchandises, etc., de France et de l'étranger.

Aux Fabriques

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1[2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Linardi 17

PENSION BOURGEOISE.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRERES Cité française.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie. *payable a la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux benefices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE (Saison d'hiver 1866--67)

SERVICE DES DIMANCHES

Côte d'Europe

VOYAGES DE DESCENTE

HEURES A LAUR.	N° DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	ANATOL KAVAK.	JÉNI-MAHALÉ	BUYUKDÉRÉ	THÉRAPIA	JÉNI-KIOI.	STÉNIA.	EMIRGIAN.	R. HISSAR	BÉBEK	ARNAOUT-KIOY	KOUROU-TCHESMÉ	ORTAKIOY	BÉCHIKTACH	KABATACH	OBSERVATIONS
2 30		8 15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	Le signe ⊛) indique que l'échelle est desservie. Le signe(—) indique que l'écheile n'est pes desser.
2		7 45	—	⊛	⊛	⊛		—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	
3 45		9 30	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	
8 15		2	—	—	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—	
9 30		3 15	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	

Côte d'Asie

VOYAGES DE DESCENTE.

H. A LA TURQUE	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	BUYUK-ERRÉ.	THÉRAPIA.	BEICOS.	PACHABAKCÉ.	TCHIBOUKLI.	KANLIDJA.	ANATOL-HISSAR	KANDILI	VANIKIOY	CENGHELKIOY	BEYLERBEY	KOUSCOUNDJOUK	SCUTARI	
1 30		7 15	—	—	—	—	—	—	—	—	Ark.	⊛	⊛	⊛	—	
3 30		9 15	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	Ce service aura lieu auss les vendredis.
8 45		2 30	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	

Côte d'Europe

VOYAGES DE MONTÉE.

HEURES A LA TUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	KABATACH.	BÉCHIKTACH.	ORTAKIOY.	KURU-CESMÉ.	ARNAOUT-KIOY	BEBEK.	RUMÉLI-HISSAR.	EMIRGHIAN.	STENIA.	JÉNI-KIOY.	THÉRAPIA.	BUJUK-DERÉ.	JÉNI-MAHALÉ.	A. KAVAK.
3		8 45	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
4 15		10	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	—	
9 45		3 30	--	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
10 45		4 30	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	
11 15		5	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 45		5 30	—			—		—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie

VOYAGES DE MONTÉE

H. A LA TURQUE.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	SCUTARI.	KOUSGOUNDJUK.	BEYLERBEY	TCHENGHIEL-KIOY.	VANI-KIOY.	KANDILLI.	A. HISSAR.	KANTILI	TCHIBOUKLU.	PACHABAKCÉ.	BEYCOS	THÉRAPIA.	BUJUK-DERÉ.	
4		9 45	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	Ce service aura lieu aussi les vendredis.
10 50		4 15	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquie Tripoli, Beyrouth, St. Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser : à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867 — Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 000 etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Sahadjian à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

CAPSULES RAQU

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe. raauhia, milico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefocons puisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

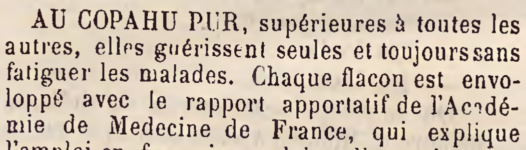

FER QUEVENNE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.
AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le **FER QUEVENNE** s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le **FER QUEVENNE**, en restant dans les limites des doses très- « modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50

10. CENTIG. — 200 dragées, 5 »

100 dragées, 3 »

Mesure de dosage.

Dépôt général chez **Emile Genevoix**, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris*, et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

HUILE DE FOIE

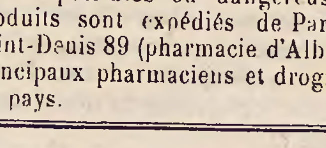

Exposition 185. naturelle, seule brevetée s. g. d. g. *pour l'usage médical.* Ne se trouve qu'à la pharm. BOYER, r. St-Martin, 225.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du ...

2me Année. --- N° 57.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois
PÉRA	[illegible] fr.	26 fr.	[illegible] fr.
PROVINCES	[illegible] fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	2[illegible] fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction Administration à M. N. BOLDEANO, Directeur-Réd en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est. pérée comme nulle.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 11 Mars.

Hier, nous disions que le mouvement des Fenians qui se produisait en Angleterre constituait un véritable danger pour la paix intérieure du pays. Nous ajoutions qu'il fallait se féliciter de l'échec de la tentative faite sur Dublin. Mais, par malheur, les revers éprouvés à Chester, à Killarney, à Dublin, ne paraissent pas avoir découragé ces singuliers fauteurs de troubles. Hier, au nombre de 4 à 5 mille, ils étaient battus et poursuivis par les troupes royales ; aujourd'hui, ils sont six mille et non point encore réduits, puisque, tout au contraire, ils ont enlevé plusieurs postes de police, près de Fallaght.

La défaite n'a donc eu jusqu'à ce jour pour résultat, que de grossir le nombre des révoltés et de changer le champ du combat. Mince et regrettable résultat, on l'avouera. Nous le répétons, par conséquent ; le fénianisme vaut qu'on s'en occupe. Il est une menace permanente pour le repos des îles Britanniques et le pacifique exercice de l'administration royale. Il est certain que si les Irlandais se joignent à leurs frères les fénians, c'est qu'ils ont quelques griefs et de justes dans le nombre, contre le mode de gouverner appliqué dans ce pays par le cabinet de St.-James. Il est urgent, et presque d'absolue nécessité que le ministère songe à reviser les lois qui régissent l'Irlande ; il faut qu'il se décide à faire les concessions qui lui paraitront équitables : si non, il pourrait, à son dam, s'entendre répéter cette phrase toujours lancée aux pouvoirs qui s'en vont : « Il est trop tard. »

M. Emile de Girardin, l'ex-rédacteur en chef de la *Presse*, actuellement rédacteur en chef du journal *La Liberté*, vient d'être condamné à 5 mille francs d'amende. Pour quiconque connait la législation qui régit actuellement la presse en France, il est certain que ce n'est pas par un arrêté ministériel qu'une aussi rigoureuse condamnation frappe M. de Girardin. Il y a dû à coup sûr avoir un jugement par devant la 6me Chambre. Nous ne connaissons point l'article incriminé, nous savons seulement que le délit est formulé comme suit : « Excitation au mépris et à la haine du gouvernement. » Or, puisque le corps du délit manque, nous ne pouvons dire si c'est sagement jugé ; mais toutefois nous remarquerons que la pénalité est forte et que l'amende dépasse par son chiffre ,ce qu'on était habitué à voir en France depuis le 2 décembre. Nous croyons, malgré le silence de notre dépêche, pouvoir dire que M. de Girardin aura été condamné par suite de quelque article hostile au ministère actuel, car tout le monde à Paris, avait remarqué la persistance et la vivacité des attaques contenues dans le journal qu'il dirige, et s'adressant directement à quelques-uns des ministres. Toutefois, avant de se prononcer, il vaut mieux attendre de plus complets renseignements.

Depuis l'ouverture de la session parlementaire en France, il était question d'une demande en interpellation sur les affaires étrangères que devait formuler M. Thiers. Nous savons aujourd'hui que l'illustre homme d'Etat a déposé cette demande dans la séance du 7 courant. M. Thiers fait de l'opposition au Gouvernement de Napoléon III, mais une sage opposition, raisonnée et raisonnable, sans parti pris ni haine de personne ou de doctrine, en politique platonique, pour ainsi dire et désintéressé dans les choses de ce monde. Il faut donc, chaque fois qu'il parle, s'entendre à trouver quelque grand enseignement dans son discours ; et cela est si vrai, qu'il n'est pas d'homme en France, que la Chambre écoute plus religieusement. Or que ne dira pas, sur toutes les immenses questions qui depuis un an ont agité ou agitent l'Europe, cet homme éminent, aussi grand diplomate que profond politique, et dont l'expérience n'a fait que s'accroître depuis qu'il est éloigné des affaires. Nous avons là une promesse de belles et intéressantes discussions, si tant est toutefois que MM. des bureaux autorisent l'interpellation, car ainsi le veulent les règles. Espérons qu'ils n'auront pas tant de cruauté que de priver cette partie du monde qui s'intéresse aux grands débats parlementaires, du beau tournoi qui lui est promis.

La *Patrie* prend la peine de démentir certains bruits qui ont couru, parait-il, en Europe sur la concentration de troupes russes sur la frontière de la Turquie. Un *satisfecit* à la *Patrie*, elle fait preuve de bonne volonté en donnant son démenti quasi-officiel ; mais point n'en était besoin, pour que nous n'ajoutions aucune foi à ces singulières rumeurs, qui du reste n'étaient pas même venues jusqu'à nous.

Le fameux projet de loi sur la réorganisation de l'armée française a été présenté au Corps Législatif dans la séance du 7 mars. Quel accueil recevra-t-il dans cette assemblée ? C'est ce que nous ne pouvons savoir ; toutefois, il convient de remarquer qu'il a été en général, assez mal accueilli par la presse ; et même celle-ci ne s'est pas fait faute de réclamer un grand nombre de modifications. Nous ne voulons pas discuter cette question en son entier ; nous répéterons seulement, et avec la majorité des feuilles parisiennes, qu'il est singulier que l'on maintienne le principe de l'exonération, lorsque l'on prétend former une armée sur le pied de la plus parfaite démocratie. Nous ne dirons pas avec la *Gazette de France*: « *Il n'y a plus de bons numéros* ; » mais : il n'y a plus de bons numéros que pour les riches.

Mais avant qu'il soit longtemps, le Corps législatif aura discuté, approuvé en son entier ou renvoyé, après l'avoir modifié, au Conseil d'Etat, ce fameux projet. Il nous sera alors donné de voir si nous avions tort ou raison, et si les mandataires de la nation acceptent toutes les propositions du Gouvernement.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

On lit dans *la Patrie* :

Nous croyons savoir que l'Empereur vient d'appeler auprès de lui plusieurs officiers généraux et hommes compétents appartenant à l'infanterie, pour avoir leur opinion sur différentes modifications qu'il serait question d'introduire dans cette arme.

On prétend qu'à la suite de la loi de réorganisation, chacun des corps, chacune des armes qui composent l'état militaire de la France, serait soumis à une sorte d'examen et à des modifications qu'il pourrait être utile d'introduire par suite du système actuel de guerre, profondement modifié par les inventions nouvelles. »

Autriche.

Pesth, 19 février.—Le baron Sennyey a reçu hier en audience de congé les membres de la Chambre des magnats ; il recevra demain les représentants des autorités municipales et du conseil municipal.

On croit dans les cercles bien informés que la liste des ministres du comte Andrassy sera soumise aujourd'hui à Sa Majesté et dans une des prochaines séances à la Chambre des députés.

Le *Surgoeny* cessera de paraître prochainement, il sera remplacé par un autre organe officiel.

Aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi une députation de la ville de Pesth, à laquelle s'était jointe une foule considérable, s'est rendue dans le club de Deak et a exprimé à ce chef de parti, par l'organe de l'évêque Levay, les remerciements de la ville pour les efforts qu'il avait faits en faveur de l'établissement de la constitution.

Deak a répondu par une courte allocution, appropriée à la circonstance ; il a dit, entre autres choses, que la confiance de la ville était son plus précieux trésor et que des mérites individuels seraient sans résultats sans l'appui de l'opinion publique. Il a invité ensuite ses concitoyens à laisser patiemment se developper la fleur en germination pour qu'il en résultât des fruits murs.

(*Tel. de la gaz. de Vienne*).

Pesth, 19 février.— Le *Surgany* annonce que le proscrit Majthenyi a été autorisé à rentrer librement dans sa patrie.

Le *Hon* dit : Le succès qui est aujourd'hui la récompense de longues luttes a l'avantage tandis qu'il est un triomphe pour l'un des partis, de ne pas être une défaite pour l'autre. L'énergie de l'un des partis de la Diète a été appuyée par la confiance de l'autre, sans que le but ait été dépassé par suite d'exagérations passionnées. »

Le même journal apprend que le président du ministère a reçu hier au soir un télégramme par lequel Sa Majesté exprime sa joie au sujet de l'accueil enthousiaste fait au rescrit.

Le comte Andrassy, président du ministère hongrois, est arrivé ici ce matin pour présenter à Sa Majesté la liste définitive des ministres hongrois.

Le jour du départ du Souverain pour Pesth ne paraît pas encore être fixé. Il est décidé que M. de Beust accompagnera Sa Majesté à Bude, en sa qualité de premier ministre de l'empire.

Pesth 18 février. — Le grand évènement du jour a obtenu une espèce de consécration solennelle dans les deux chambre des la diète. Longtemps avant l'ouverture de la séance les tribunes de la chambre des députés regorgeaient le monde. Dans le bas de la salle les députés conversaient avec vivacité entre eux.

Lorsque le délégué de la Chambre des seigneurs, le secrétaire baron Majteny, apporta le rescrit, il se fit dans la salle et les tribunes, où se trouvaient en tout près de 2500 personnes, un si profoud silence qu'on entendait presque battre les cœurs. Le passage du rescrit traitant du retrait de l'ordonnance sur le recrutement militaire, arracha les premiers bravos à l'assistance recueillie. A partir de ce moment l'enthousiasme a pris des proportions croissantes et une partie même de la gauche récalcitrante éclata en applaudissements.

Les passages relatifs au rétablissement de la Constitution et à la nomination d'un ministère provoquèrent une tempête d'acclamations, et lorsque le nom du président du ministère, comte Andrassy, retentit dans la salle, les bravos se succédèrent sans interruption pendant quelque temps. Beaucoup d'assistants agitaient leur chapeau en signe d'allègresse.

Il en fut de même pour le passage disant que la Hongrie, fidèle aux glorieuses traditions des ancêtres, serait un ferme appui pour le trône et la monarchie. A la lecture de ce passage, les jeunes gens sur les galeries applaudirent, tandis que des vieillards versèrent des larmes. L'assemblée fut close au milieu d'acclamations frénétiques de la Chambre et des tribunes.

La Chambre des magnats accueillit aussi le rescrit avec chaleur ; elle accueillit par des applaudissements à peu près les mêmes passages qui avaient provoqué des acclamations dans la Chambre des députés. Ce fut un moment solennel que celui où le président Sennyey prononça, après la lecture du rescrit, ces paroles : « Le moment est important ; chacun sent l'intervention de la Providence. En pareille circonstance, tous les cœurs, sans distinction de partis, s'unissent dans un même sentiment, dans ce seul vœu : Dieu bénisse le roi ! Dieu bénisse la patrie ! »

(*Fremden-Blatt.*)

Par décision du 17 février de cette année S. M. I. R, Apostolique a daigné gracier complètement les personnes suivantes condamnées pour haute trahison et internées à Brunn et à Josephstadt par suite d'un acte de clémence de l'Empereur: Etienne Nodcozky, Louis Beniczky, Louis Gaspar, Louis Zambelli, Gabriel Clementis, Louis Plachy, Ladislas Szelestey et Paul d'Almasy.

(*Gaz. de Vienne.*)

La *Presse* annonce qu'un officier du corps des volontaires autrichiens au Mexique, le comte Funfkirchen, est arrivé ici de Mexico. Il était attaché en qualité d'officier d'ordonnance à l'état-major du maréchal Bazaine. Le même paquebot sur lequel cet officier fit la traversée transportait les chefs du corps expéditionnaire français, et il paraît que l'embarquement des troupes françaises sera promptement effectué. La légion autrichienne est déjà dissoute, une partie rentre dans ses foyers et le reste s'est enrôlé dans l'armée nationale mexicaine.

Mais selon toute apparence, l'empereur Maximilien arrivera sous peu de Mexico à Miramar. (*Vorstadtzeitung*).

On lit dans la *Presse* :

« Les funérailles du capitaine prince de Solms, tué en duel par le comte Wedell, ont eu lieu le 19 février à 2 heures de l'après-midi. La cérémonie eut lieu au milieu d'un grand concours de monde appartenant à l'élite de la société de Vienne, qui vint rendre les derniers honneurs au défunt. On y remarquait entre autres le roi de Hanovre avec la plus grande partie des officiers de sa suite, l'archiduc Guillaume, presque tout le corps de l'artillerie, le duc Philippe de Wurtemberg, une grande partie des généraux qui se trouvent à Vienne, entre autres le ministre de la guerre et le commandant de la province. Plusieurs versions contradictoires continuent à circuler sur les causes de ce duel, dont les vrais motifs sont encore inconnus. On se raconte que les frères du défunt auraient provoqué M. de Wedell qui a quitté Vienne le 17 février.

Amérique.

Voici l'esquisse de projet de reconstruction présenté à la Chambre par M. Thaddeus Stevens, au nom du comité mixte des quinze :

1° Les soi disant Etats confédérés seront divisés en districts militaires et soumis à la loi martiale des Etats Unis, ainsi qu'il sera expliqué plus loin. Le premier district se composera de la Virginie ; le deuxième, des Carolines du nord et du sud ; le troisième, de la Georgie, de l'Alabama et de la Floride ; le quatrième, du Mississipi et de l'Arkansas, et le cinquième, de la Louisiane et du Texas.

2° Le général d'armée (M. Grant) placera à la tête de chacun de ces districts un officier du grade au moins de brigadier général, qui devra disposer de forces militaires suffisantes pour faire respecter son autorité.

Les trois dernières sections autorisent ces officiers généraux à établir des conseils de guerre partout où besoin sera, nonobstant les lois desdits Etats à ce contraires ; interdisent aux cours fédérales d'accorder des

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XIX

(*Suite.*)

» Elle le sent bien, la pauvre fille; c'est pourquoi malgré l'amitié très-réelle et la reconnaissance qu'elle a pour vous, elle ne peut consentir à devenir votre femme. Cependant elle a si bon cœur qu'elle ne peut non plus se résoudre à vous éloigner d'elle, bien qu'elle souffre d'une situation dans laquelle ni l'un ni l'autre vous ne pouvez trouver le bonheur.

» C'est à vous, cher M. Robiquet, de montrer du courage en faisant généreusement le sacrifice d'une affection qui empêche ma pauvre et bien aimée Fossette de penser à son avenir. Voyons, aimez-la pour elle, et non pour vous; renoncez à vivre à côté d'elle. Et moi, son père, je vous bénirai.

Voir le numéro du 9 mars.

» Ecrivez-lui, par le retour du courrier, que vous ne pourrez revenir à Paris de tout l'hiver.

» Ne doutant pas de votre dévouement, je vous serre la main de tout cœur.

» CHARLES SIMONEAU. »

Enfin une dernière épitre, adressée à M. de Barnolf, écrite avec des pattes de mouche, était ainsi conçue :

« Va-t'en un de ces premiers beaux jours, mon bon, te promener au bois, et tu y verrasta Fossette se prélasser dans une voiture à la Daumont appartenant à Maxime Borel. Elle habite actuellement un hôtel situé rue Blanche, appartenant à M. Borel.

» Elle a un coupon de loge aux Italiens et un coupon à l'Opéra loués au nom de M. Borel, Ses robes à falbalas sont payées par M. Borel, et la modiste envoie les notes à cet aimable Maxime, un vrai grand seigneur, celui-là, quoiqu'il ne soit ni noble, ni hongrois. Au moins, il ne lésine pas. Que lui offrais-tu, à cette charmante Fossette, qui est le rire incarné ? une espèce de tombeau, situé à l'entresol. Et quoi avec? Rien.

» Ne te mets donc pas en colère pour ça. Fossette est de son temps, voilà tout. Si tu as cru à sa vertu, tu es bien de ta Hongrie. Voyons, adorable ingénu, console-toi, ou bien double la mise ; donne deux hôtels, huit chevaux, quatre cent mille francs de rente, et Fossette est à toi à la vie, à la mort.

» Là dessus je te tire ma révérence.

» Une femme philanthrope qui te veut du bien. »

—C'est bon, se dit Renardet, je n'enverrai cette dernière lettre que dans trois jours. D'ici là, Fossette sera installée rue Blanche.

Il jeta immédiatement à la boîte les autres lettres.

XX

Madame de Beausire, avant d'accepter les bienfaits du duc de ***, occupait un appartement rue d'Isly.

Comme l'expérience lui avait appris que la fortune est aussi changeante que le cœur de l'homme, elle avait conservé cet appartement. Elle revint donc l'habiter après sa rupture avec le duc.

Cet appartement, quoique plus modeste que celui qu'elle quittait, était encore somptueux.

Le mobilier présentait l'aspect d'un véritable musée. Il venait des quatre points cardinaux et un peu des cinq parties du monde, mais de l'Europe principalement.

Le lit en palissandre était anglais, la commode en bois de rose était allemande, l'armoire à glace en bois de cèdre était russe, les fauteuils étaient espagnols, le sopha capitonné était turc, les bronzes étaient italiens, les porcelaines chinoises, les vases égyptiens, les bibelots français, les tentures algériennes, rayées blanc et or ; enfin les tapis venaient de Smyrne.

Elle tenait à ce luxe d'apparat. C'était en ce moment toute sa fortune. Depuis cinq jours elle avait quitté le duc ; et, pour payer son loyer, pour acheter une calèche et des chevaux, elle avait vendu ses bijoux les plus précieux, car il lui fallait avant tout une voiture pour aller au bois.

Mme de Beausire avait en outre une femme de chambre dévouée à sa fortune. Elle l'appelait *Nonotte*; et la femme de chambre, avec une touchante réciprocité, l'appelait *petite mère*.

A onze heures, Mme de Beausire s'était réveillée et donnait audience à sa maîtresse de piano.

Cette maîtresse de piano était une femme assez laide, vêtue sans goût, à laquelle il était impossible de donner un âge ; bonne musicienne du reste. C'était un second prix du Conservatoire. Depuis qu'elle savait jouer une sonate, elle courait le cachet, et souvent faisait en un jour autant de chemin qu'un cheval de fiacre, sans parvenir jamais à la fin du mois, à équilibrer ses recettes et ses dépenses.

Elle louait son talent à trente sous l'heure. Mme de Beausire lui donnait trois francs et lui accordait en outre sa confiance et son amitié. C'était moins comme maîtresse de piano que comme secrétaire qu'elle l'occupait ; car Mme de Beausire prenait rarement une leçon sérieuse.

Mlle Bocquet possédait quelque instruction, une écriture cursive assez distinguée, de l'esprit, du style, voire même un peu d'orthographe.

Elle n'avait jamais eu de préjugés.

La correspondance était à peu près achevée lorsque Nonotte entra fort alarmée. Madame, dit-elle, le palefrenier n'est pas venu ce matin. Il paraît qu'on lui a donné de mauvais renseignements sur notre compte.

— Je voudrais bien savoir qui se permet de donner de mauvais renseignements sur ma solvabilité? dit Mme de Beausire en fronçant l'arc si fin de ses sourcils. Nonotte, prends mon porte monnaie et remets dix francs au concierge... Non, je me trompe, attends à demain ; car aujourd'hui...

— Mais, madame, ces bêtes piaffent et font un bruit qui gêne le concierge. Elles ont faim ; qui les soignera ?

— Va donc, ma bonne Nonotte, leur donner un peu d'avoine ; tout à l'heure. quand je serai levée, je les ferai boire moi-même, puisque tu as peur des chevaux, C'est bien ennuyeux, cela, je comptais aller au bois : il faudra sortir à pied. Nonotte, prépare-nous le déjeuner.

— Mais petite mère sait bien qu'il ne nous reste qu'un franc cinquante centimes. Ah ! je vais aller chez le petit restaurateur de la rue du Havre où nous avons dîné avant-hier. Là on nous fera crédit. Le garçon me connaît.

— Nonotte, tu es une fille de ressource ; va vite, ma bonne, car je meurs de faim.

writs of habeas corpus sans le consentement des autorités militaires, et ordonnent que les jugements de ces conseils de guerre (*military commissions*, porte le texte) affectant la vie ou la liberté des condamnés, ne seront exécutoires qu'après avoir été approuvés par la commission supérieur du district.

Message de l'empereur François-Joseph à la Diète de Hongrie

François-Joseph 1er, par la grâce de Dieu Empereur d'Autriche, Roi Apostolique de Hongrie, de Bohême, de Gallicie, de Lodomérie et d'Illyrie, etc., etc.

Aux dignitaires ecclésiastiques et laïques, aux Etats et aux représentantes de notre fidèle royaume de Hongrie et de ses annexes, lesquels sont rassemblés dans la Diète convoquée pour le 10 décembre 1865 dans notre ville libre royale de Pesth, salut et faveur.

Amis et Féaux,

Nous sommes d'autant plus disposé à accéder à la prière contenue dans la très-humble adresse des Etats et représentants rassemblés dans la Diète,— prière d'après laquelle la fixation du système militaire doit être accomplie avec votre concours légal,— que, par notre lettre autographe adressée au ministre de la guerre en date du 28 décembre de l'année dernière, nous avons déféré le projet relatif au système militaire à la discussion constitutionnelle ; c'est pourquoi, nous déclarons ici que dans le but de lever les scrupules qui se sont manifestés, nous désirons soumettre le dit projet à la discussion et à la sanction légale des Etats et représentants du pays.

La sûreté de l'Empire exige toutefois impérieusement que les lacunes qni se sont produites dans les rangs de notre vaillante armée, par suite de la dernière campagne, soient comblées, et il est urgent de même que le système actuel de défense soit radicalement transformé. Les dispositions analogues arrêtées par les puissances européennes et qui en partie sont en voie d'exécution, en partie sur le point d'être exécutées, commandent absolument une transformation telle de notre propre système de défense que le développement progressif des forces défensives devienne possible sans qu'il en résulte des difficultés pour le Trésor.

Nous n'avons été guidé, en conséquence que par notre sollicitude paternelle pour la sûreté de tous nos peuples, lorsque par notre ordonnance du 28 décembre de l'année dernière, nous avons projeté de compléter l'armée de manière à faciliter la transition du système qui a existé jusqu'ici à un système nouveau et à préparer l'introduction du nouveau système à adopter.

Mes Etats et représentants du pays, en demandant la suspension de cette ordonnance, font ressortir, en se référant à des exemples tirés de l'histoire, le fait que la Hongrie a toujours été prête à favoriser les modifications militaires qui répondraient aux exigences de l'époque et à défendre notre trône royal contre tous les dangers qui le menaçaient.

Aussi, reconnaissons-nous pleinement et apprécions-nous l'empressement patriotique avec lequel vos ancêtres se sont constamment groupés, au moment du danger, autour du trône et de l'Etat menacés, et nous sommes d'autant plus disposé à accéder à la prière contenue dans votre très humble adresse que, en raison de ces souvenirs édifiants du passé, nous ne pouvons ne pas nous livrer à l'espoir que les vertus dignes d'imitation des ancêtres ont été transmises à la génération actuelle et que, par suite, nous sommes convaincu que les Etats et représentants du pays, prenant en considération la gravité de la situation qui touche de près à leurs propres intérêts, seconderont sincèrement nos intentions paternelles et accompliront avec un empressement spontané ce qu'exige la sûreté du trône et de la monarchie,

Les Etats et représentants du pays renouvellent, dans leur très-humble adresse mentionnée, la prière déjà formulée plusieurs fois touchant le rétablissement de fait de la Constitution, et ils motivent ces prières par les exigences d'une nécessité impérieuse.

Nous aussi nous savons et nous sentons que l'œuvre de conciliation et d'entente commencée par nous attend son achèvement. Nous sentons que, sur le terrain de droits réciproques, lequel a servi de point de départ aux négociations qui ont eu lieu à ce sujet, on ne peut s'arrêter théoriquement, mais qu'il faut progresser sur ce terrain d'un commun accord au point de vue de l'application pratique.

Comme résultat de cette base de droits réciproques nous voyons, d'une part, la garantie de l'existence de la monarchie, par suite du règlement des questions respectives et d'autre part, le rétablissement de la constitution hongroise.

Dans notre discours du trône, comme dans nos rescrits ultérieurs, nous avons manifesté avec une parfaite sincérité nos intentions paternelles, et nous avons indiqué franchement les scrupules et les difficultés qui avaient retardé jusqu'ici l'entente réciproque.

Dans leur très humble adresse, les Etats et représentants rassemblés se sont, avec un louable empressement, imposé la tâche de lever ces difficultés.

Il ont déclaré à plusieurs reprises qu'ils ne voulaient mettre en péril ni la sûreté, ni l'existence de l'empire, et qu'ils ne pouvaient en aucune façon vouloir que l'appui nécessaire et désiré de l'empire dans l'intérêt de la sûreté commune ne fût pas solide.

A plusieurs reprises ils ont donné l'assurance que, relativement aux affaires communes et à la manière de les traiter, ils nous feraient des propositions qui répondraient aux conditions d'existence de l'Empire, qu'ils délibéreraient sans délai sur les modifications à apporter selon notre désir à plusieurs dispositions des lois de 1848 et que notre ministère hongrois aura à proposer; —qu'ils tiendraient équitablement compte des demandes légitimes des autres pays et qu'ils prendraient les mesures nécessaires pour écarter les difficultés de la transition.

En présence de ces déclarations sérieuses, équitables et solennelles de la Diète hongroise, nos inquiétudes doivent disparaître et c'est avec joie que nous saisissons, en conséquence, l'occasion de rétablir la constitution du royaume de Hongrie et de constituer à cette fin un ministère hongrois responsable.

En exécution de cette ferme résolution, nous avons nommé notre cher et fidèle comte Jules Andrassy d'Efik Izent-Kiraly et Krasza-Horka, président du ministère, et nous l'avons chargé de nous soumettre sans délai ses propositions au sujet de la formation du ministère.

En écartant ainsi l'obstacle qui s'opposait à l'activité législative ses Etats et représentants du pays, nous comptons, d'autre part, avec une entière confiance dans notre sagesse politique, que vous accomplirez avec empressement et de fait tout ce que vous avez promis dans vos très humbles adresses en vue de la réalisation d'un arrangement propre à créer une œuvre durable par l'exécution de la pragmatique sanction de la conciliation des intérêts réciproques.

Nous y comptons d'autant plus que, dans vos très humbles adresses, nous avons déclaré à plusieurs reprises que vous ne demandiez aucune impossibilité politique et que vous accorderiez à notre gouvernement hongrois responsable, dans toutes les branches de l'administration dont la gestion et le réglement exigent beaucoup de temps et de circonspection, les pleins pouvoirs et les ressources exceptionnelles sans lesquels il serait impossible de surmonter les nombreuses et graves difficultés de la transition.

Nous comptons finalement que, de même que nous sommes fermement résolu à protéger la constitution du pays contre toute attaque et à la maintenir intacte, de même aussi les fidèles peuples de notre cher royaume de Hongrie resteront un ferme appui de notre trône royal et, au moment du danges, des défenseurs déterminés de l'intégrité territoriale des pays de la couronne hongroise, ainsi que de notre monarchie.

Nous vous conservons d'ailleurs nos bonnes grâces et notre bienveillance royales.

Fait à Vienne, notre capitale et résidence, le 17 février 1867.

FRANÇOIS-JOSEPH m. p.
LADISLAS DE KAROLYI m. p.
JEAN DE BARTHOS m. p.

On lit dans les *Débats* :

« Il y a un mot que les Français aiment beaucoup, probablement parce qu'ils aiment beaucoup la chose, c'est le mot «organiser.» Donnez-leur une liberté, il est entendu de tout le monde que personne ne s'en servira jusqu'à ce qu'elle soit organisée. Or, notre nation a un malheur : elle se préoccupe tellement de l'Etat et si peu des individus, elle a tellement fait de l'Etat un être distinct des individus qui le composent, qu'elle s'imagine ôter à l'un tout ce qu'elle accorde aux autres et n'a rien de plus pressé que de paralyser les individus pour les empêcher de nuire à l'Etat. Aussi, on peut le dire, une liberté organisée à la française est une liberté si bien réglée qu'elle ne remue plus. La liberté des cultes, proclamée solennellement, a été mise sous la garde des préfets et des sous-préfets, qui peuvent refuser aux adeptes d'une religion non reconnue l'autorisation de prier en commun, et sous la garde des maires, qui peuvent ordonner la célébration du dimanche ; la liberté d'aller et de venir est tempérée par les internemens et les transportations administratives ; nous savons ce qu'ont été la liberté de réunion et la liberté de la presse : nous verrons bientôt ce qu'elles seront; nous avons vu fonctionner le suffrage universel organisé ; on a organisé le droit d'interpellation concédé aux Chambres, en échange de l'Adresse. Nous pourrions continuer cette revue instructive, que chacun achèvera.

» Notre confrère, M. Léo parlait dernièrement de « ces déclarations de principes irré- » prochables, qui servent de préambules » aux plus mauvaises lois»; cela se rencontre en tout pays ; mais il n'y en a peut-être pas où les mauvaises lois aient moins honte de se trouver à côté des bons principes ; de là, dans notre législation, une sorte d'ironie qui amuse les sceptiques et les habiles, qui blesse les esprits convaincus et les âmes honnêtes. Puissent les lois prochaines sur le droit de réunion et sur la liberté de la presse ne pas être l'ironie du décret du 19 janvier. »

Nous trouvons dans les journaux que nous a apportés le courrier de France les nouvelles suivantes :

FRANCE.

Quelques feuilles parisiennens reviennent sur le projet de loi sur la presse qui sera soumis avant peu au Corps législatif Les mesures qui seraient adoptées, d'après ces feuilles, sans avoir la gravité de celles annoncées par le *Journal des Débats*, ne seraient pas cependant conçues dans un esprit aussi libéral qu'on était en droit de le supposer, après la lettre impériale du 19 janvier. Voici d'ailleurs ce qu'on lit dans l'*Etendard* :

LA LOI SUR LA PRESSE.

Le conseil d'Etat, réuni ce matin en assemblée générale au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur, a adopté le projet de loi sur la presse,

Voici, d'après nos informations personnelles, les principales dispositions qui forment le projet dont le Corps législatif sera très prochainement saisi :

1° L'autorisation préalable est supprimée;

2° L'imprimerie et la librairie sont libres, sous la condition d'une simple déclaration ;

3e Le timbre et le cautionnement subsistent dans l'état actuel ;

4° La juridiction correctionnelle connait les délits de la presse ;

5e Dans le cas où la législation actuelle prononce l'amende et l'emprisonnement, l'amende sera toujours appliquée ; la prison pourra être ou non appliquée et réduite à six jours :

6° L'amende sera au minimum du quinzième du cautionnement et au maximum de moitié ;

7° La suspension de quinze jours à deux mois pourra être prononcée dans divers cas, particulièrement celui de récidive ;

8° Après deux condamnations, la troisième pourra être accompagnée de suspension de deux à six mois :

9° La suppression sera de plein droit en cas de condamnation pour crime ;

10° Un journal ne pourra être signé par un membre du Corps législatif ; en cas de contravention à cette prescription, il sera considéré comme non signé et poursuivi de ce chef ;

11° Aucun journal ou article ne sera publié par des personnes privées de leurs droits civils et politiques, ou à qui le séjour de la France est interdit ;

12° Les tribunaux pourront prononcer contre les auteurs de crimes et délits la suspension de leurs droits électoraux ;

13° Les condamnations emportant suspension pourront être, vu l'urgence, déclarées exécutoires nonobstant opposition ou appel ; mais en ce cas l'appel pourra être interjeté immédiatement, même contre les jugements par défaut, et l'appel sera jugé dans le délai de trois jours.

Les articles les plus graves de cette loi, seraient ceux qui maintiennent le timbre en l'état actuel, qui interdisent à un député la faculté d'être publiciste, qui permettent d'enlever à un journaliste ses droits électoraux.

Les renseignements donnés par le *Constitutionnel* diffèrent de ceux de l'*Etendard*. Les voici :

La suppression de l'autorisation préalable ;

Le maintien du taux actuel des cautionnements ;

Le timbre fixé à 5 centimes pour les journaux de Paris, et à deux centimes pour les journaux des départements ;

Les délits de presse déférés aux tribunaux correctionnels ;

La suspension et la suppression facultatives pour les tribunaux après deux condamnations dans l'espace de deux ans ;

La suppression de plein droit en matière de crime ;

La peine de l'emprisonnement serait supprimée.

Le même projet contiendrait la liberté de l'imprimerie et de la librairie.

Enfin, nous trouvons ce qui suit dans l'*Epoque* :

Les gens qui se disent bien informés, et nous n'acceptons que sous toutes réserves leurs informations, prétendent que l'Empereur se serait prononcé, dans les deux dernières séances du Conseil d'Etat, contre les peines corporelles infligées aux écrivains politiques. Ils ajoutent que le Conseil d'Etat ne l'aurait pas suivi dans cette voie; le taux de lamende, ajoute-t-on, serait amoindri, et les cas de suppression et de suspension du journal rendus moins fréquents.

Les détails soumis à l'appréciation des tribunaux correctionnels en matière politique seraient parfaitement définis, et ne s'appliqueraient qu'aux attaques caractéristiques contre le souverain et la Constitution, toute liberté étant laissée aux appréciations critiques des actes du gouvernement.

Un projet conçu dans ce dernier sens, sans recevoir notre approbation entière, rencontrerait cependant nos sympathies à un plus haut degré que ses prédécesseurs.

On lit dans la *France :*

Ainsi que nous l'avons annoncé, le conseil d'Etat s'est réuni le 28 février, à 9 heures du matin, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

S. A. I. le Prince Napoléon assistait à cette séance, ainsi que les ministres d'Etat, de la justice, de l'intérieur et des affaires étrangères.

La séance s'est prolongée jusqu'à une heure. L'examen de projet de loi sur la presse n'a pas été achevé. Le conseil d'Etat se réunira de nouveau demain jeudi, aux Tuileries, pour continuer sa délibération.

Le projet de loi sur les réunions publiques figure également à l'ordre du jour de cette nouvelle séance.

On lit dans la *Patrie :*

Nous croyons savoir que, dans sa séance du 28 février, la commission du Sénat chargée d'examiner le projet de sénatus-consulte modificatif de l'art. 26 de la Constitution,— séance dans laquelle ont été entendus M. le ministre d'Etat et M. le ministre président le conseil d'Etat, — aurait paru se partager d'abord entre deux opinions : l'une, adoptant purement et simplement le sénatus-consulte! l'autre, le modifiant au point de vue de la prérogative gouvernementale ; et qu'enfin la commission se serait mise d'accord pour accepter le système de sénatus-consulte proposé, avec une légère modification quant aux délais de la promulgation, dans le cas où le Sénat exercerait son droit de veto.

L'Epoque donne sur le même point les renseignements suivants :

— On assure que, dans sa séance d'hier, la commission du Sénat chargée d'examiner le projet de sénatus-consulte, après avoir entendu M. Rouher et M. Vuitry, se serait mise d'accord pour accepter le projet du gouvernement, sauf une légère modification quant au délai de la promulgation des lois, lorsque le Sénat exercerait son droit de *veto*.

On croit que le rapport dans la commission sera déposé lundi en séance générale.

Nous lisons dans le même journal :

Après avoir caressé un instant l'espoir d'entendre des interpellations sur l'artillerie de marine et sur les affaires étrangères, le Sénat serait décidé, dit-on, à exercer les prérogatives accordées par le décret du 19 janvier, en se prêtant à un projet d'interpellation sur les résultats de l'enquête agricole.

Naturellement ce sera M. Forcade de la Roquette qui défendra le gouvernement dans le cas où cette interpellation est admise.

C'est encore à l'*Epoque* que nous empruntons ce que suit :

Tandis que la *Patrie* assure que M. Thiers a déposé hier une demande d'interpellation sur les affaires étrangères, la *Presse* croit que cette demande ne sera déposée que *prochainement*, l'éminent orateur ayant encore besoin, dit-elle, de recueillir ses forces pour soutenir cette discussion.

On croit, en même temps, que M. Thiers soutiendra le projet de réorganisation militaire tel qu'il vient d'être adopté par le Conseil d'Etat. Sur ce point, comme sur celui de la question du pouvoir temporel du pape, M. Thiers se séparera de la gauche, il l'aurait déjà annoncé à plusieurs des membres de l'opposition.

Nous savons aujourd'hui que la *Presse* avait raison. Quant à la conduite de M. Thiers dans l'affaire de la réorganisation de l'armée, elle n'a rien qui puisse nous étonner. M. Thiers est, en effet, un diplomate belliqueux.

Le *Moniteur* de l'armée contient un rapport du maréchal Niel, ministre de la guerre, approuvé par l'Empereur, et qui modifie la constitution des régiments d'infanterie.

En temps de paix,

Les 100 régiments auront chacun,

2 bataillons actifs à huit compagnies, et 1 bataillon de dépôt à six compagnies ;

En temps de guerre.

Les 100 régiments auront chacun :

3 bataillons actifs à sapt compagnies, plus un dépôt de six compagnies.

Nous reviendrons demain sur les détails de cette importante mesure.

ANGLETERRE.

Nous avons aujourd'hui quelques détails sur la discussion dans les Chambres anglaises, discussion dont le résultat a amené la retraite d'un certain nombre de membres du ministère tory.

Voici en effet ce que dit la *Presse* à ce sujet :

Le ministère anglais, dont la position s'est trouvée assez sérieusement menacée, depuis ses propositions sur l'extension des franchises électorales, pour qu'il ait cru devoir changer de tactique, a éprouvé hier soir un échec à la Chambre des Communes.

Sir Colman — nous apprend une dépêche — avait demandé la deuxième lecture du bill qui déclare les catholiques capables d'être nommés lords-lieutenants et lords-chanceliers d'Irlande.

Le bill, combattu par le gouvernement, a été appuyé par M. Gladstone, et la Chambre malgré les efforts du ministère, s'est pro-

---

— Madame de Beausire se leva et se mit à sa toilette ; grave occupation que celle là !

Elle avait des sourcils et des cils roux, de la couleur de ses cheveux, une belle couleur chaude qui se fondait avec les teintes transparentes de son visage. Elle les peignit en noir. Avec un crayon de nitrate d'argent, elle se fit des mauche artificielles.

Elle dissimula sous une légère couche de céruse les imperceptibles sillons qui commençaient à se creuser vers les tempes, mit du carmin sur ses lèvres roses, estompa d'un soupçon de rouge ses joues un peu pâles. Tous ces artifices prêtaient à son visage, d'un type distingué, quoi qu'en dît Mme de Courcy, un éclat vulgaire qui attirait les regards plus qu'il ne séduisait.

Le coiffeur vint ensuite. Il releva en coque et roula en spirales cette magnifique chevelure rousse qui avait fait le succès de Mme de Beausire ; et lui ayant posé sur les cheveux une résille d'or, lui dit ces mots pleins de galanterie :

— Vous êtes divine ainsi, Léonora.

Nonotte, en rapportant le déjeuner, monta une lettre. C'était celle de Renardet.

Ayant jeté les yeux sur ce billet parfumé :

— Dieu ! s'écria Léonora avec émotion, quelle heure est-il ?

— Deux heures moins un quart.

— Vite, habille-moi ! Un monsieur va venir ; « il met sa fortune à mes pieds. » Mon peignoir blanc, avec mes manches à mes pieds. » Mon peignoir blanc, avec mes manches à la grecque ! Un de mes admirateurs les plus enthousiastes.» Mes pantoufles turques et mes bas brodés ! Qui ça peut-il être ? Ouvre le piano. Trouve-moi les valses de Beethoven ; c'est tout ce que je sais. Adieu ! monsieur Isidore, tâchez de vous éclipser au plus tôt. Qu'on ne vous rencontre même pas dans l'escalier. Vous êtes si compromettant avec vos cheveux toujours irréprochablement frisés ! Nonotte, range un peu le salon. Non, plutôt je le recevrai dans ma chambre, puisqu'il y a du feu. Non, au salon, c'est plus convenable, une fortune, Nonotte !

— Quelle fortune ? C'est ce qu'il ne dit pas. Comment s'appelle-t-il ?

— Ce n'est pas signé.

Léonore examina l'enveloppe.

— La date est d'hier, s'écria-t-elle. Cet affreux concierge !... Un peu plus, par sa négligence, il me faisait manquer ma fortune. Et dire que notre vie, notre avenir sont entre les mains de ces gens là ! Aussitôt que nous aurons touché le moindre billet de 1,000 fr., tu lui porteras 50 fr., Nonotte. Alors il deviendra plat comme un valet. Mais point d'argent, point de Suisse. Que l'espèce humaine est vile !

Pendant que Nonotte mettait l'appartement en ordre, Mme de Beausure jetait un dernier coup d'œil à sa psyché. Elle donna de la grâce à ses repentirs et une touche artistique aux plis de sa robe.

On sonna.

Nonotte courut ouvrir.

Mme de Beausire la rappela.

— Fais-le entrer au salon d'abord. Il est bon qu'il attende un peu. Dis-lui que je termine mon courrier. Ça pose bien.

Et quand Nonotte fut partie. Mme de Beausire s'écria.

— Quel métier! Ma couturière n'est-elle pas cent fois plus heures que moi ? Et mes use chevaux qui n'ont pas à boire ! Heureusement que le temps se couvre. Je ne sortirai pas aujourd'hui.

Et soulevant le store de guipure pour regarder le ciel.

— Tiens, s'écria-telle, on fait l'appartement de M. de Barnolf. On l'attend sans doute.

M. de Barnolf, on s'en souvient, demeurait rue d'Isly.

En cet instant, Nonotte rentrait et riait à se tenir les côtes.

— Un singe, une fouine, ou plutôt un renard, car il s'appelle Renardet.

— Au moins a-t-il l'air cossu ?

— Plus mal mis qu'un palefrenier.

— Ah ! ma chère, ce n'est pas une raison. Il y a des gens très riches qui méprisent la toilette. Renardet est peut-être un nom d'emprunt.

Léonora, impatiente d'apprécier par elle-même son visiteur, ne se fit pas longtemps attendre ; et du premier regard elle jugea Renardet, sur sa mine et sur sa mise un homme de rien, quelque chose comme un commissionnaire. Elle l'aborda, l'œil hautain et surpris :

— C'est vous qui ?... Vous venez de la part ?... Est-ce vous qui m'auriez écrit ?

— Oui, madame, c'est moi qui viens mettre une fortune à vos pieds, si vous daignez vous baisser pour la ramasser.

— Cette fortune, est-ce vous-même, monsieur, qui me l'offrez ?

— Tranquillisez-vous, madame, je ne suis pas assez joli garçon pour oser prétendre...

— Peuh ! fit la lorette, je n'aime pas énormément les jolis garçons ; c'est fat, c'est personnel Ils se croient suffisamment séduisants, et se laissent adorer sans faire aucun frais pour gagner notre cœur.

— Acheter, voulez-vous dire, reprit Renardet avec son rire sceptique ; car je suis tout simplement un homme d'affaires, et c'est une affaire que je viens vous proposer.

— Tiens ! tiens ! ça m'amuse. Etes-vous agent de change ? Est-ce qu'on me cote à la bourse ? C'est assez neuf. Je savais bien que nos petits messieurs dédaignent de nous faire la cour ; mais il y a progrès. Ils nous envoient leurs hommes d'affaires, absolument comme s'il s'agissait d'une négociation commerciale. Ah çà, monsieur, pour qui me prenez-vous ? ajouta-t-elle avec un air superbe. On voit bien que vous ignorez ma vie, mes antécédents. J'ai aimé le duc, c'est vrai, et notre liaison a eu quelque retentissement. Un insensé s'est brûlé la cervelle parce que je ne répondais pas à son amour. Deux hommes du meilleur monde ont tiré l'épée à cause de moi. Un journaliste qui m'avait insusltée a été blessé par un homme auquel j'accordais mon amitié. Tout cela est vrai, je ne le nie pas ; mais tout cela prouve, au contraire, que je ne suis point une de ces femmes dont on trafique comme d'un ballot de marchandise.

— Ah ! ah ! il y a tant de manières de raconter les histoires ! On prétend que l'amoureux qui s'est suicidé pour vos beaux yeux était complétement ruiné ; que le spadassin qui a blessé le journaliste avait reçu une bonne somme du duc ; que...

— Je le vois, monsieur, vous avez cru comme les autres à la calomnie. Car j'ai pour ennemis des hommes que j'ai repoussés, et qui m'en veulent à mort, et des femmes jalouses de ma position, de ma jeunesse peut-être. Enfin, je ne suis pas la première venue. Je suis mariée, et je porte un grand nom.

(*Sera continué demain.*)

noncée pour la deuxième lecture par 195 voix contre 93.

ITALIE.

M. Ricasoli abandonne les projets de son ex-collègue au cabinet de Florence, M.Scialoja. La convention sur les biens du clergé ne sera pas soumise au prochain Parlement. Pour notre part, nous le regrettons, cette mesure nous paraissant propre à retirer l'Italie de la déplorable situation financière contre laquelle elle lutte, soit, mais sans résultat heureux et palpable.

La *Presse* s'exprime sur ce point dans les termes suivants :

Le ministère Ricasoli ne soumettra pas à l'examen du nouveau Parlement la convention Langrand-Dumonceau, relative à l'aliénation des biens de main-morte. C'est, du moins, ce qu'autorise à croire une note insérée dans l'*Opinione*, qui dément le bruit que le ministère se serait engagé envers le banquier belge à représenter cette convention à la Chambre. On ne devrait voir dans ce bruit qu'une manœuvre électorale.

« La session législative pendant laquelle le gouvernement s'était engagé à faire discuter cette convention ayant cessé, dit l'*Opinione*, le gouvernement est parfaitement libre et il ne représentera pas au Parlement une convention si universellement réprouvée. »

L'*Italie*, du 27 février, annonce que M. Langrand-Dumonceau était parti de Florence pour Paris.

ALLEMAGNE.

D'après une correspondance de Vienne, de la *Gazette de la Banque et du Commerce*, l'intervention de l'Autriche dans la question du Sleswig septentrional, aurait été mise sur le tapis. La Prusse, dit le correspondant, n'aurait pas voulu admettre qu'une puissance étrangère insistât sur une stipulation du traité de Prague, en déclarant qu'un tiers n'avait aucun droit à déduire d'un traité austro-prussien. Il paraîtrait qu'à la suite de cette déclaration, des tentatives auraient été faites pour amener l'Autriche à faire valoir directement la stipulation concernant le Sleswig septentrional.

AUTRICHE.

En Hongrie, le nouveau ministère est déjà entré en fonctions. On attendait à Pesth l'arrivée de l'empereur ; mais le couronnement exigé par la Constitution hongroise n'aura lieu probablement qu'après l'adoption par la Diète du projet de compromis rédigé par la commission des 67 et accepté en principe par le gouvernement.

ETATS-UNIS.

Les journaux de Paris, contiennent la dépêche suivante :

New-York, 28 février.

Le président a soumis au cabinet un *veto* sur le bill qui impose un gouvernement militaire au Sud.

Une révolution a été introduite à la Chambre des représentants pour interpeller le président sur l'établissement d'une Confédération canadienne. La résolution déclare cet établissement contraire à la paix et à la sûreté de la république des Etats-Unis. La résolution a été renvoyée au comité des affaires étrangères.

Nous avons antérieurement commenté cette dépêche et d'une manière favorable au président Johnson ; nous regrettons que le Congrès ait cru devoir passer outre au veto présidentiel.

NOUVELLES LOCALES.

La Sublime-Porte vient d'instituer une commission d'assistance formée, sous la présidence de S. Exc. Server effendi, par Costaki effendi Adossidès, fonctionnaire du ministère des affaires étrangères, et du Dr Sawa effendi, médecin en chef du ministère de la Police, et chargé de porter aux veuves et aux orphelins des insurgés de Crète tous les secours que réclame leur situation.

Les deux membres de cette commission partiront incessamment pour la Crète, où le Gouvernement Impérial mettra à leur disposition tout le matériel nécessaire pour secourir efficacement les malheureuses familles des insurgés.

Ce nouvel acte d'humanité du Gouvernement Impérial prouve une fois de plus sa sollicitude pour le sort des innocentes victimes de l'insurrection de Crète et son désir de réparer, jusque dans leurs dernières traces, les malheurs qu'elle a attirés sur cette île.

AVIS.

L'Administration Télégraphique rencontrant par fois de grandes difficultés, pour la remise à domicile des dépêches, par suite que l'adresse est presque toujours incomplète elle porte l'attention du public à l'article suivant de la convention Internationale de Paris, qui a rapport aux indications qu'un expéditeur est tenu d'écrire sur sa dépêche.

(*Extrait de l'art. 7me.*)

L'adresse des dépêches privées doit comprendrez pour les grandes villes, la mention de la rue et du numéro, ou, à défaut de ces indications, celle de la profession, ou, autres analogues.

Pour les petites villes même, le nom du destinataire doit être, autant que possible, accompagné d'une indication complémentaire capable de guider le bureau d'arrivée en cas d'altération du nom propre.

Les dépêches dont l'adresse ne contient pas ces renseignements, doivent être néanmoins transmises.

Dans tous les cas l'expéditeur supporte les conséquences de l'insuffisance de l'adresse.

Péra, le 10 mars 1867.

N. B. La convention Télégraphique se vend à la station de Péra : Prix 10 piastres medjidiés.

ADMINISTRATION DE LA DETTE GÉNÉRALE.

AVIS.

L'administration de la Dette Générale ayant été transférée au Dar-ul-fanoun (en face de Ste.-Sophie), les porteurs d'anciens titres de la Dette intérieure destinés à être convertis ou échangés sont invités à se rendre au nouveau local, chaque mardi de 5 à 8 heures à la turque.

Constantinople le 9 mars 25 février 1867.

Nous empruntons à l'*Indépendance belge* une de ses correspondances parisiennes, celle qui traite de la fameuse séance du Corps Législatif, dans laquelle s'est produite la première interpellation (sur le secret des letres.)

« J'ai vu bien des séances législatives depuis seize ans ; j'en ai vu de tristes, de ternes, de brillantes, de désertes, d'abandonnées. Mais je n'en ai jamais vu de plus recherchées que celle d'aujourd'hui; sénateurs, conseillers d'Etat, membres du Corps législatif, jolies femmes (prix de vertu de l'Académie française) public enfin..., tout s'entasse, tout se presse dans les étroites tribunes de la Chambre et jusqu'à la dernière marche des escaliers qui y conduisent.

» Après une *poussée* énorme et dangereuse, tout ce monde se tasse, s'assied et fait silence. La Chambre n'est pas en séance. Elle est très agitée et elle-même se promène, comme une tempête en chair et en os dans la salle des Pas-Perdus. MM. les députés sont assiégés de toute espèce de demandes. Des billets ! des billets ! leur crie ici un électeur,— une place, mon très cher, une seule, leur répète un ami. Mais, hélas ! M. le secrétaire général, MM. les questeurs, M. le président, personne enfin, n'a le moindre *ticket*, et saint Pierre lui-même serait bien embarrassé pour ouvrir la porte de ce paradis momentané.

» Enfin, la garde montante (les beaux turcos, ma foi), fait entendre solennellement son tambour. Elle se place sur deux rangs; le président s'avance suivi du bureau de la Chambre; les turcos font le salut militaire et portent les armes.

» Lorsque M. le président est assis au bureau, il donne, après la lecture du procès-verbal, la parole à M. Pelletan pour articuler les interpellations annoncées. Cet orateur, dont je vous ai adressé le portrait à la plume il y a quelques jours, monte immédiatement à la tribune. Son œil est cave, comme disait le journal que vous avez cité, sa barbe est pie, mais sa parole est jeune et imagée. On s'attendait de sa part à une attaque plus ou moins violente, mais il a tenu à honneur de se montrer des plus modérés. Ni l'esprit ni même l'éloquence ne lui ont manqué, et lorsqu'il a parlé des facultés magnétiques et somnambuliques que l'administration exigeait de ses agents, lorsqu'il a appelé le décachetage des lettres une opération césarienne, tout le monde a ri. Une anecdote sur le Grand Frédéric, escortée d'un mot spirituel de Voltaire, cet homme qui avait, quoi qu'on en ait dit, plus d'esprit que tout le monde, a également obtenu un succès de gaieté, non de gaieté ironique, mais de gaieté de bon aloi.

Après ce discours M. Vandal, directeur général des postes, a demandé et obtenu la parole. En montant à la tribune M. Vandal est pâle et paraît fort ému. Son bras est chargé d'un volumineux dossier qui déborde de toutes sortes de pièces, de circulaires, de réquisitions, etc. Un silence religieux l'accueille. M. Vandal en effet, est un accusé, un prévenu du moins. Il a le droit d'être écouté et entendu avec calme d'abord, avec sympathie ensuite; car, au fond, M. Vandal est fort aimé à la Chambre.

Le discours de M. le directeur général des postes a été très-habile, très-nourri de faits, et a rencontré parfois d'excellents arguments. Le meilleur a été celui-ci, que ses prescriptions ont amené en tout à Paris, non pas de 15 mille lettres, comme on l'a dit, mais *cinq* lettres seulement. Deux de ces lettres, transmises à M. le préfet de police, ont été rendues après 24 heures de retard. Les autres ont été retardées d'une distribution seulement, c'est à-dire de deux heures. Etait-ce bien la peine de faire tant de bruit pour cela?... Mais était-ce aussi la peine de faire tant de réquisitions postales, tant de circulaires ministérielles? — Je suis vraiment tenté d'en douter.

Comme pour M. Pelletan, l'assemblée qui, en sa qualité de Chambre française, aime l'esprit (le Français né malin créa le vaudeville), a beaucoup ri lorque M. Vandal lui a affirmé que tous les agents de l'administration des postes « avaient sucé le lait de la discrétion en venant au monde. » En somme, la Chambre a innocenté M. Vandal, et après sa prosopopée finale qui a été très-émouvante, parce qu'elle était personnelle, elle lui a donné un bill d'indemnité..., à condition bien entendu, quoique sous-entendue que l'administration ne recommencerait pas. M. Vandal lui-même l'a promis, et il est probable que dorénavant on apportera plus d'attention à prendre des mesures qui, pour être visées par des textes judiciaires, n'en sont pas moins, de leur nature, essentiellement délicates.

En descendant de la tribune, M. Vandal a été vivement félicité par la majorité ; il s'en est suivi quelques minutes d'interruption de la séance.

A la reprise, M. Picard a eu la parole. Vous connaissez l'homme. Esprit gaulois, fin, caustique, railleur, figure souriante, éloquence toujours calme et qui ne s'emporte jamais. Il a commencé par dire que « la théorie des signes extérieurs, dans le pays où Pascal a écrit *les Provinciales*, » ne pouvait obtenir aucun succès, et qu'il la considérait comme une théorie audacieusement nouvelle non moins bizarre que l'établissement, à la place du cabinet noir, de ce qu'on pourrait appeler le *bureau du retard*. En descendant de la tribune, l'orateur a lancé, comme une flèche de Parthe, le reproche de n'avoir jusqu'ici que balbutié les mots de libéralisme et de liberté.

M. Rouher, que lui a sucédé à la tribune, s'est montré des plus énergiques et des plus affirmatifs. Il a déclaré qu'il s'agissait là, non d'une affaire politique, mais d'une question d'honnêteté, de moralité et de probité. Ces mots ont été vivement applaudis. L'honorable ministre s'est ensuite récrié contre les accusations de M. Picard et a solennellement déclaré qu'il n'y avait à la poste ni bureau de retard, ni cabinet noir ; mais il a avoué qu'il y avait et devait y avoir une surveillance pour les imprimés, non-seulement mis sous bande, mais même sous enveloppe, et il a soutenu que cela était nécessaire au point de vue de bonnes mœurs, par suite d'imprimés immondes, au point de vue politique par suite d'attaques politiques dirigées contre le gouvernement.

Quant aux faits reprochés, à M. Vandal, ils étaient légitimés par un réquisitoire du préfet de police que le ministre a lu, moins, toutefois, l'extension donnée à la compétence du préfet de police, qui n'est et ne doit être que territoriale. De même le ministre déclare que dorénavant aucune lettre saisie ne sera renvoyée à Paris. Le délit sera constaté sur place.

L'opposition, à la suite de ce discours, qui a été très-beau de forme, s'est, par la voix de M. Martel, déclaré satisfaite, et la Chambre, à l'unanimité moins quatre voix, celles de MM. Jules Favre, Picard, Hénon et Bethmont, s'est prononcée pour l'ordre du jour pur et simple.

Cette première interpellation a eu du moins cela de bon qu'elle s'est passée de la manière la plus courtoise, que le gouvernement a reconnu ce qu'il pouvait y avoir eu d'excessif dans quelques unes de ses doctrines, et que l'opposition, non moins juste à son égard, a reconnu également qu'il n'y avait rien eu de déloyal dans toute cette affaire.

Un mot encore, au risque d'être traité de galvaudin par l'auteur des *Odeurs de Paris* qui s'est pourtant, lui, passablement galvaudé. Ce mot le voici. « Le bal d'hier, à la préfecture de la Seine, a été superbe. On y a remarqué le frère du vice-roi d'Egypte (celui qui a vendu son droit d'hérédité, non pour un plat de lentilles, mais pour 90 millions); l'envoyé de Tunis, l'ambassadeur de Turquie, le chargé d'affaires d'Haïti, et toute la haute société parisienne. Il y avait eu auparavant, notamment chez M. le ministre du commerce divers grands dîners. A ce dernier assistaient M. le général Daumas, le cardinal de Bordeaux, M. Emile Pereire, M. le duc d'Albufera, MM. Darimon, Jubinal, Brame, Alfred Leroux, Busson, Javal et autres notabilités.

VARIÉTÉS.

GLICHY.

Il y a deux marches à suivre, si l'on veut pénétrer dans l'intérieur de Clichy. La première — assez usitée — consiste à acheter pour deux cent soixante francs de n'importe quoi à quelqu'un, et à régler ce même quelqu'un en billets qu'on s'obstine à ne point payer ; la seconde — plus expéditive — nécessite une simple démarche à la préfecture de police, où l'on délivre des cartes d'entrée dans les prisons du département.

Je n'ai pas hésité à choisir le deuxième moyen, et pas plus tard qu'hier, un brigadier me guidait dans le *buen retiro* des victimes de l'échéance.

— Monsieur, fit mon cicéron en souriant dans sa moustache blonde, vous êtes ici dans une prison à l'eau de roses !

Bien que l'atmosphère ne révélât point la présence de la reine des fleurs, je me gardai bien de discuter l'appréciation de nom cornac. Au reste, le visage des détenus disait plutôt la satisfaction que la souffrance... Leur costume lui-même indiquait une douce indolence. Rassemblés dans une longue galerie — garnie de billards et de tables de jeu — les uns poursuivaient le carambolage avec une ardeur qu'ils n'avaient pu apporter sans doute à l'acquit de leurs factures, les autres agitaient les dominos sur les marches de l'estaminet en discutant les avantages de la pose. Ceux-ci, courbés dans une attitude méditative, poussaient des pions sur un damier; ceux-là lisaient les journaux ou dégustaient des grogs, en fumant leur pipe. De temps en temps la serrure de la grille jetait ses cris cadencés : Une femme voilée entrait qui saisissait le bras d'une prisonnier et s'en allait avec lui faire un tour dans les allées d'un parc magnifique qu'on apercevait au travers du vitrage...

On a souvent et longuement écrit sur la prison pour dettes. Cent articles (pour ne pas dire cent volumes) vous ont dépeint ses mœurs, ses cellules, sa bibliothèque, ses bains, sa cantine et son fourneau, fondés, dirigés et présidés par une commission composée de détenus. C'est pourquoi je veux négliger la partie descriptive de l'établissement pour m'occuper exclusivement des types et des singularités qu'on y rencontre.

C'est la manie de l'invention qui fournit annuellement le plus grand nombre de locataires à la maison d'arrêt. Et cela se conçoit aisément— en vertu des faiblesses ou plutôt de la foi inhérente au caractère de l'homme qui s'imagine avoir capturé la poule aux œufs d'or. Egaré par la fièvre qui le possède, le malheureux oublie que les matériaux nécessaires à l'achèvement de son œuvre ne se soldent pas en théories, et l'échéance arrive au galop avec le recors en croupe...

J'ai eu pour condisciple, alors que je me destinais à l'Ecole polytechnique, un chimiste qui, après deux ans passés à manipuler la stéarine, proclama qu'il fabriquerait de la bougie supérieure à six sous la livre. Mais en même temps qu'il annonçait une ère d'éclairage aussi économique que nouvelle, l'infortuné laissait protester une lettre de change, et les hommes en paletot olive pénétraient bientôt dans son taudis.

— Si vous voulez me relaxer, écrivait-il à son créancier, j'éclairerai le monde avant six mois, et je vous mettrai de moitié dans l'affaire...

— *Eclairez* d'abord votre lettre de change, répondait le philistin, auquel les finesses de notre langue ne sont pas inconnues.

Bref, le chimiste gémissait depuis trois mois sous ses fers anodins, quand je reçus de lui une lettre datée de son cachot. J'en transcris ici les passages les plus intéressants :

« Je me suis lié avec quelques ingénieurs — des chercheurs hardis dans les mains desquels l'outil a éclaté... comme dans les miennes. L'un d'eux, avec qui je cultive le billard, est à la tête d'une entreprise magnifique : il a accepté ma coopération ainsi que celle de trois de mes collègues. Sitôt sorti de cet asile (moins enchanteur que les romanciers le font), nous nous constituons en comité. Je serai vice-président : il n'appartient qu'à vous d'être également de l'aréopage et de participer aux bénéfices : pour ce, il faut que vous serviez la cause, et que vous mettiez votre liberté au service de l'œuvre. Songez que vous êtes jeune, et qu'en moins de deux ans vous aurez réalisé l'aisance pour la fin de vos jours... Mais dans mon ravissement j'omets de vous fournir des explications. Voici la chose:

» Sous le premier Empire, un amiral revenait des grandes Indes orientales avec trois navires bondés de lingots d'or. On estime à 92 millions la valeur des trois chargements. Poursuivi en vue de Saint-Malo par une flottille anglaise, le brave marin préféra couler ses bâtiments plutôt que de voir l'ennemi s'approprier des trésors conquis au prix de deux traversées périlleuses..... Et voilà comment 92 millions gisent en ce moment sur des récifs à trente brasses de profondeur et à deux kilomètres de nos côtes. L'ingénieur—notre compagnon de captivité—est le petit-fils de l'amiral en question; il a obtenu du gouvernement la permission d'explorer les parages du désastre, et il a heurté, à trois mètres de la surface des flots, les hunes des mâts submergés. En se laissant couler, il a senti sous ses pieds le pont des navires, et continuant ses investigations, il a vu et touché (IL A VU ET TOUCHÉ) les lingots de ce précieux métal qui, sous l'action des courants, saillissaient au travers de la membrure des embarcations défoncées.

« L'Etat n'exige que la moitié du butin. Le reste à nous. Votre rôle immédiat consiste dans des démarches dont je vous prie de méditer la portée. Partez demain pour Londres ; rendez-vous au débotté chez M. John Wilbicfi, fondeur de fer dans la cité, et commandez lui douze cabestans sous-marins. Notre dessein est de fixer au fond de l'Océan ces puissants appareils et d'user de leur force de traction pour mouvoir les trésors que les madrépores, les huitres, les moules et les végétations aquatiques retiennent aux rocs sous-jacents. Vos connaissances mécaniques sont suffisantes pour exprimer à ce fabricant ce qu'il nous faut, examiner ses métaux et tracer des épures ; vous irez de là à Birmingham chez M. Charly Gobson, inventeur d'une cloche à plonger. Vous en commanderez deux de quatre mètres de diamètre, et vous ferez garnir la chambre à air de rayons circulaires qui serviront à placer les lingots à mesure qu'on les aura dégagés de leur tunique calcaire. N'oubliez pas de faire provisions de costumes de plongeurs (deux cents environ). Songez que nous comptons employer cinq cents manœuvres. Vous serez investi du titre de sous chef des travaux avec un fixe de 10,000 fr. par mois. plus 9 pour cent sur les bénéfices.»

(*La fin à demain.*)

Dépêches Télégraphiques.

(*Agence Havas.*)

Paris, 8 mars 4 h. 35 m. soir.

Pétersbourg, 8 *mars*.— Les grandes puissances sont d'accord pour demander à Constantinople l'application du Hatti Houmayoun.

Paris, 9 mars 6 h. 30 m. matin.

Londres.— Lord Argyle prononce un long discours en faveur des Candiotes et termine en disant que notre devoir est d'avoir égard à toutes les souffrances des Candiotes.

Lord Derby condamne le discours de lord Argyle comme dangereux et irritant et dit qu'il n'est pas du devoir d'un homme d'Etat anglais d'accélérer la chûte de l'Empire Ottoman par un tel aveu de sympathies.

Il ajoute que les plaintes des Candiotes sont en grande partie sans fondements et toutes exagérées.

L'insurrection, qui a eu son origine à Athènes, a été continuée par des volontaires avec la complicité du gouvernement grec qui espère que l'insurrection gagnera les autres parties de la Turqnie. Cela a empêché la Turquie de suivre une politique de conciliation.

L'Angleterre fait des représentations que la Porte est cordialement prête à exécuter.

L'intervention dans les affaires de la Turquie serait funeste pour son indépendance (1).

Il regrette les atrocités des deux côtés mais loue la modération sans exemple du Gouvernement turc.

Paris, 9 mars, 6 h. 15 m. soir.

Mexique, 28 février. — 16,000 embarqués sont partis. On espère que l'évacuation sera terminée le 8 mars.

Le *Moniteur* du 7 mars annonce que l'interpellation de M. Thiers est fixée à jeudi.

Le journal la *France* confirme l'entente entre la Russie, l'Angleterre et la France et ajoute que la question d'Orient perd de sa gravité devant l'accord de ces puissances.

Vienne, 9 Mars, 7 h. 35 m. soir.

Cours du 9 Mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (Clisse)	ouvert.	30 25
		clôture	30 20
	LONDRES . .	ouvert.	29 7/8
		clôture	29 5/8
Emprunt Ottoman . . .		ouvert.	242 50
		cloture	240 —
3 0/0 Français, ...		ouvert.	69 95
		cloture	70 05

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 9 mars	32 25
Clôture du 9 mars	32 39

Télégramme Officiel.

De Paris 9 Mars.

Dette Générale, ouverture	30 35
» » clôture	39 20

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 9 mars.

ANVERS, vap. belge *Louis David*, cap. Hunther, ayant touché à Gibraltar Messine, et Dard. div. march. et passag.
VARNA, vap. du Ll. aut. *Aquila Imp.*, cap. Druscovich, div. march.

DEPARTS du 9 mars.

TRIESTE, vap. du Ll. aut. *Trebisonda*, cap. Lombardich, div. march. et passag.
NAPLES, vap. angl. *Archimede*, cap. W. Duncan, div. march.
DANUBE, vap. du Ll. aut. *Wien*, cap. G. Pulich, div. march. et passag.
LONDRES, vap. russe *Nakimoff*, cap. Crekke, div. march.
BATOUM, vap. russe *Vladimir*, cap. Serafinoff, div. march et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 9 mars.

SPEZES, br. hell. *A. Cristoforos*, cap. Mussus, lest
GALAXIDI, Br. hell. *A. Spiridion*, T. Nicos, lest.

Départs du port du 9 mars.

FALMOUTH, br. meck. *Balance*, c. Niemann, orge.
MARSEILLE, br. hell. *Aristidis*, cap. Tzipura, blé.
ODESSA, bk. prus. *Canada*, cap. Lamert, lest.
— br. hell. *A, Publios*, cap. Kivotoss, harub.
— br. hell. *Evangheiistra*, cap. Iconomidi, lest.
DANUBE, br. ital. *Siro*, cap. Ravanno, lest.
— br. hell. *A, Cristoforos*, cap. P. Musin, lest.
— br. hell. *A. Spiridion*, cap. Nica, lest.

AVIS.

Jeudi 2 mars (v. s.) sera mise en adjudication, au Ministère de la guerre, pour les ateliers de Sellerie, la fourniture des objets suivants :

3,000 maroquins dits *Sahtian Simav* et *Bourdour*.
3,000 feutres dits *Kara-hissar Ketchessi*.
500 cuirs *méchine* noirs.
10,000 bidons en tôle pour l'infanterie.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication, sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué, à six heures à la turque.

Séraskérat, le 21|5 mars 1867.

(1) Le langage du premier ministre de la Grande Bretagne est loin de s'accorder avec la nouvelle qui nous est parvenue de St.-Pétersbourg.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.

Jeudi 16 février v. s. aura lieu au ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture du savon de Candie et de Mételin, nécessaire pendant une année aux troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque, en portant en même temps des échantillons.

AVIS.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

Tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUL et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe)

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

LEÇONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Mesjid N 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,

Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes*, *Bronchites* ou *Toux nerveuses*, *Grippes*, *Coqueluches*; contre l'**Hemoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda**, **Ottoni**, **Calleja**, pharmaciens-droguistes à *Péra*; à *Buchrest*, chez MM. **Steege**, **Honig**; à *Jassy*, chez M. **Loockman**; à *Galatz*, chez M. **Honnetz**, et dans les principales pharmacies d'Europe.

COLLODION LAVERDET

INSTANTANÉ, IODURÉ, INALTÉRABLE

Conservation indéfinie dans tous les climats, se développant comme tous les Collodions connus. Admis à l'Exposition Universelle de Londres de 1862, pour son *instantanéité* et son *inaltérabilité*. — *Réussite certaine* en suivant les explications (du volume de 16 pages) jointes à l'envoi. *2e édition, revue et augmentée.*

PRIX : Trois francs LE FLACON.

N° 1. Le plus sensible, coloré en jaune vif. — N° 2. Incolore. — *Expédition* pour la France et l'étranger après encaissement de mandat de la poste, ou à vue sur Paris.

Médaille d'argent de la Société des Sciences industrielles.

A PARIS, chez Gustave LAVERDET, rue Meslay, 54 près la Porte Saint-Martin.

Se trouve aussi chez tous les marchands de produits chimiques, d'objets spéciaux pour la photographie, pharmaciens, commissionnaires en marchandises, etc., de la France et de l'étranger.

Aux Fabriques DE PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Linardi 17

PENSION BOURGEOISE.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresse à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser : à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Hairié.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χ...

A partir de Lundi 20 Fév. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES. — ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ. Καβάκ	Yeni-Mahallé. Γενὶ-Μαχαλέ	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ	Thérapia. Θεραπεία	Yeni Keui. Νεοχώριον	Sténia. Στένη	Emirghian. Ἐμιργιάν	R. Hissar. Ῥουμ. Ρ. Χισάρ	Bebek. Βέβεκ	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ-Κιοΐ	Kourou-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy. Ὀρτὰ Κιοΐ	Béchicktach. Βεσὶκ-Τὰς	Kabatach. Καμπὰ-Τὰς	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	6 45	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 45	7 30	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
	9 43	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
5 30	9 15	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1 15	7	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2	7 45	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis
2 45	8 30	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 45	9 30	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
4 45 (2)	10 30	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
9 50	3 25	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	5 45	1										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καβὰ-Τὰς	Bechiktach. Βεσὶκ-Τὰς	Ortakeuy. Ὀρτὰ-Κιοΐ	Kourou-Tchesme. Κουροὺ Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοΐ	Bebek. Βέβεκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ	Emirghian. Ἐμιργιάν	Stenia. Στένη	Ienikeuy. Νεοχώριον	Therapia. Θεραπεία	Buyukdere. Βουγιοὺκ-Δερέ	IENI MAHALE. Γενὶ Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ.-Καβάκ	
2 30	8 15	1	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 30	2	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3 45	9 50	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
9 45	3 50	11	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 15	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi. Retour direct au pont.
11	4 45	17	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	3	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	4 45	14	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 5	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 25	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία	Beykos. Βεϊκός	Pacha-bagtché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chiboukli. Τζιμπουκλί	Kanlidja. Καλιντζά	A. Hissar. Α. Χισάρ	Kandilli. Κανδιλλί	Vani-keuy. Βανί-Κιοΐ	Tchenghel-keuy. Τσενγὲλ Κιοΐ	Beyler-bey. Βεϊλὲρ-Μπεη	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Scutari. Σκούταρι	
2	7 45	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h. 3|4
3 30	9 15	12	«»	«»		«»	—	«»	«»		«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Departs du pont — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey. Βεϊλὲρ-Βεϊ	Tchenghelkey. Τσενγὲλ Κιοΐ	Vanikeuy. Βανί-Κιοΐ	Candilli. Κανδιλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlidja. Καλιντζά	Tchiboukli. Τζιμπουκλί	Pacha Baktche. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκός	Therapia. Θεραπεία	Buyukdere. Βουγιοὺκ Δερέ		
10 30	4 15	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	4 45	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kourou-cesme, Orta-keui et Cabatasch

(2) Les vendredis à 2 heures, il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er avril 1867 — Les premiers lots sont de 200.000, 50.000, 15,000, 10,000, 5,000 etc. Une promesse coûte p. 50

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

FER QUEVENNE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE, AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le **FER QUEVENNE** s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le **FER QUEVENNE**, en restant dans les limites des doses très-« modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50

10. CENTIG. — 200 dragées, 5 »

100 dragées, 3 »

Mesure de dosage.

Dépôt général chez **Emile Genevoix**, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris*, et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

Le Directeur-gerant.

N. BORDEANO

Imprimerie Centrale

Rue du

MARDI, 12 MARS 1867. | 6 ZILCADE 1283 de l'Hégire. | MARDI, 12 MARS 1867

2me Année. --- N° 58.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Réd en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS
4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

NOTIFICATION OFFICIELLE.

« Une partie de la presse locale, méconnaissant l'esprit dont le journalisme doit s'inspirer en Orient, se fait l'organe passionné de partis extrêmes et de tendances essentiellement contraires aux intérêts généraux du pays. Elle pousse souvent la passion jusqu'à se permettre d'attaquer le fondement même de l'Empire ; et, au lieu de se consacrer à la défense impartiale du pays où elle vit et prospère, elle se met à la disposition des ennemis de ce pays, se fait le champion des idées subversives et prend à tâche de propager des faussetés inqualifiables.

» Le gouvernement Impérial, quel que soit son désir d'accorder la plus grande latitude au journalisme ottoman, en vue des progrès auxquels une presse loyale et éclairée est appelée à contribuer, et de l'influence salutaire qu'elle peut exercer sur les actes mêmes de l'autorité, manquerait au plus impérieux de ses devoirs, s'il tolérait que les journaux devinssent, entre des mains ennemies ou inhabiles, un obstacle à la conciliation des esprits et à la fusion des intérêts, ou un moyen de fomenter les troubles et de provoquer l'antagonisme entre les différentes classes de la population.

» Ces tendances sont d'autant plus regrettables qu'elles se produisent à un moment où le Gouvernement Impérial consacre tous ses efforts à la réalisation des mesures les plus propres à améliorer le sort de toutes les populations et à développer la prospérité de l'Empire.

» En raison de ces considérations d'ordre public, la Sublime Porte se réserve, toutes les fois que l'intérêt général du pays l'exigera, d'agir, par voie administrative et indépendamment de la loi de la presse en vigueur, contre ceux des journaux qui méconnaitront les principes posés plus haut, dont l'observation est la condition essentielle d'une presse nationale.

» L'exercice de cette action administrative ayant un caractère purement momentané, cessera avec les motifs qui l'ont rendue nécessaire. »

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 12 Mars.

Plusieurs dépêches, d'un intérêt incontestable pour le pays, nous parviennent de Paris. Contradictoires entre elles, elles ne laissent pas que de jeter un certain trouble dans l'esprit de celui qui veut posséder la vérité. Pour nous, nous trouvons un fil conducteur dans les déclarations si nettes et si loyales de lord Derby. C'est à l'aide de ce fil que nous essaierons de ne pas nous égarer dans la recherche de la vérité qu'il importe de faire connaitre aux hommes impartiaux.

La plus ancienne en date de nos dépêches rapporte un bruit qui a cours à St.-Pétersbourg et d'après lequel « les grandes puissances seraient d'accord pour demander à Constantinople l'application du Hatti-Humayoun. » Il n'est pas besoin de rechercher ce qu'une pareille nouvelle a d'invraisemblable et ce qu'elle pourrait renfermer de dangereux, si elle était réelle. Nous l'allons tout à l'heure démentir et avec une autorité d'autant plus grande, que ce sera par la bouche de lord Derby.

Il paraitrait que dans la Chambre des Lords, les Candiotes ont trouvé un défenseur à l'épreuve de toutes les bonnes raisons qu'on a pu faire valoir jusqu'à ce jour contre la cause qu'il soutient. Un noble gentilhomme écossais, lord Argyle, dans la séance du 8 mars, a prononcé un long discours en faveur des Candiotes, discours qu'il a terminé par ces mots : « Notre devoir est d'avoir égard à toutes les souffrances des Candiotes.» Admirable philanthropie s'exerçant au profit des étrangers ; exportation du *sentiment humanitaire*! Le noble lord eut bien mieux employé son éloquence à faire sentir à ses collègues à quel point « leur devoir était d'avoir égard à toutes les souffrances des Irlandais. » On ne verrait peut-être pas alors des Fénians troubler à chaque instant la paix des îles Britanniques.

Du reste, le speach de lord Argyle lui a valu une verte réplique de la part du président du Conseil, réplique sagement et savamment raisonnée et à laquelle nous applaudissons de toutes nos forces.

Lord Derby condamne le discours du pair « comme dangereux et irritant » ; dangereux en ce qu'il peut créer des doutes sur la sincérité de la politique anglaise à l'égard de l'Orient, irritant pour le Gouvernement Ottoman. Il ajoute « qu'il n'est pas du devoir d'un homme d'Etat anglais d'accélérer la chute de l'Empire Ottoman, par un tel aveu de sympathies. » Pour nous, qui ne nous plaçons pas au point de vue des politiques de la Grande-Bretagne, nous nous étonnons qu'on parle « d'accélérer la chute. » Certes, nous n'avons pas oublié que depuis bien longtemps les politiques européens et spécialement les journalistes menaçent l'Europe de la chute de la Turquie. Mais comme elle ne s'accomplit pas, malgré ces faux prophètes de malheur, nous sommes bien résolu à n'y pas croire ; aussi ne craignons-nous pas de voir s'accélérer un mouvement qui n'a pas commencé.

« Les plaintes des Candiotes, dit plus loin, lord Derby, sont en grande partie sans fondements et toutes exagérées. » Que des doutes existent encore en Europe là-dessus, on peut se l'expliquer, quoique difficilement après les éclaircissements apportés dans la question par les publications diplomatiques du gouvernement français. Mais pour nous, dès l'abord, nous savions la juste valeur de ces plaintes.

Et le chef du ministère continue : « L'insurrection, qui a eu son origine à Athènes, a été continuée par des volontaires avec la complicité du gouvernement grec qui espère que l'insurrection gagnera les autres parties de la Turquie.»

Nous n'entrerons dans une discussion qu'on ne manquerait pas de vouloir envenimer; nous ne rechercherons pas la part qu'a eue la Grèce dans la génération et dans la continuation du mouvement crétois, si préjudiciable aux intérêts de la malheureuse île qui, au dire de lord Derby, aurait servi de champ de bataille aux ambitions étrangères. Nous ferons simplement remarquer l'inanité de l'espoir dont s'était flattée la Grèce. A-t-elle réussi en effet à troubler la tranquillité des autres parties de l'Empire Ottoman? Mais le royaume hellène trouve son excuse dans sa jeunesse—est-ce l'insulter que de dire qu'il est de fondation récente ?— De tous temps, les beaux écarts de l'imagination ont été l'apanage du jeune âge. La belle occasion pour *Oronte* de réciter son sonnet à *Philis*!

« Cette conduite de la Grèce a empêché la Turquie de suivre une politique de conciliation. » Dans de semblables circonstances, c'eut été, on l'avouera, une imprudence impardonnable que de ne pas agir avec vigueur.

Mais voici venir le passage, le plus important à notre sens, du remarquable discours de lord Derby : « L'intervention dans les affaires de la Turquie serait funeste pour son indépendance. » On nous rendra bien cette mince justice de reconnaitre avec nous que telle a été invariablement notre manière de voir. Maintes fois, nous avons demandé pour l'Empire Ottoman l'application du principe de non-intervention, principe directeur de toute la politique européenne. Mais sans chercher à nous faire quelque mérite de cette identité de vues, ce nous est un grand bonheur d'enregistrer la déclaration de l'éminent homme d'Etat. Et après que de telles paroles, qui ne laissent prise à aucun faux-fuyant, sont sorties d'une bouche si autorisée, lorsque le cabinet de St.-James, par l'organe de son chef, proclame la nécessité de la non-intervention, que reste-t-il de ces bruits que nous envoie la Russie ? Quel est cet accord des grandes puissances pour intervenir? l'Angleterre, d'aventure, ne serait-elle plus une grande puissance ? Il ne restait plus en vérité à la presse russe que de nous réserver une pareille surprise !

NOUVELLES POLITIQUES.

Angleterre.

Dans la séance du 25 février de la Chambre des Communes, M. Disraeli propose, au nom du gouvernement, d'introduire quatre nouvelles franchises pour des bourgs. Le droit de voter serait basé : 1° sur l'éducation (on accorderait le droit de suffrage aux membres des universités et des professions savantes) ; 2° sur la possession de 30 livr. sterling déposées pour un an à la caisse d'épargne ; 3° sur la propriété d'un bien fonds d'une valeur de 50 livres ; 4° enfin, sur le payement de 20 shillings d'impôts directs. Ces franchises donneraient 82,000 nouveaux électeurs; et comme la franchise sur la base de l'impôt fixé à 6 livres fourniraient cent trente nouveaux électeurs, on aurait un total de 212,000 nouveaux électeurs dans les bourgs. On étendrait ces quatre franchises nouvelles aux comtés ; elles donneraient 78,000 nouveaux électeurs.

La franchise pour les comtés serait établie sur le payement d'un impôt de 20 livres sterling. M. Disraeli propose, en outre, que des mesures soient prises contre la corruption électorale et que Lancaster, Totness, Yarmouth et Reigat ne soient plus représentés au Parlement.

M. Disraeli dit, en terminant, que relativement à l'extension du suffrage, le gouvernement propose de nouvelles franchises pour lesquelles le droit de voter pourrait être acquis, même en dehors du payement de l'impôt ; mais que cependant le gouvernement n'insistera pas sur cette résolution. En résumé, dit-il, le gouvernement de la reine présente à la Chambre un bill sincère, modéré et pratique qui, il l'espère, répondra au vœu d'un peuple uni. (Applaudissements).

M, Lowe, répondant à M. Disraeli, attaque vivement le gouvernement.

Portugal.

Lisbonne, 28 février.— Les avis du Brésil, 8 février, apportés par le *Rhone*, assurent que le mouvement révolutionnaire dans la Confédération argentine perdrait en force et en étendue. On redoublait d'activité à Rio-Janeiro. On disait que le maréchal Caxias, général en chef de l'armée brésilienne dans la Plata, était prêt à agir.

Les élections à Rio, se sont effectuées paisiblement. Le résultat en est incertain. M. Ottaviano, ministre de Brésil, a été rappelé Buenos-Ayres.

Mexique.

Le câble transatlantique a transmis en Europe la dépêche suivante :

New-York, 28 février.

Des avis de la Vera-Cruz, en date du 24 février, portent que les dissidents ont coupé les communications avec Mexico et sont maitres de toutes les lignes importantes qui y conduisent.

Les dissidents se seraient donc placés sur les derrières des troupes françaises descendant à Vera-Cruz pour s'embarquer, et l'empereur Maximilien, dégagé un instant par la victoire de Miramon, se trouverait pressé au sud par de nouveaux ennemis, comme il l'était au nord par les forces d'Escobedo. Nous pouvons nous attendre du reste à ne plus assister au Mexique qu'aux inévitables incident de toutes les guerres civiles.

Allemagne.

Deux projets de règlement pour les travaux du Parlement de l'Allemagne du Nord ont été présentés, l'un par le député Lasker (fraction nationale), qui a trouvé, dit-on, l'approbation provisoire du parti libéral ; le second, par le comte d'Arnim (conservateur).

Le règlement projeté par M. de Lasker propose de discuter le projet de Constitution en trois lectures différentes, pendant que le règlement des conservateurs propose de renvoyer les différentes parties du projet de Constitution à un certain nombre de commissions, dont le rapport serait discuté en séance générale. Il admet, toutefois, que la discussion des commissions puisse être remplacée par une discussion préliminaire en séance générale.

Italie.

Voici le manifeste électoral, adressé aux électeurs italiens, par Garibaldi :

Citoyens, à l'urne !

En Italie, il faut assurer la liberté menacée et mise en péril par le cléricalisme et ses complices.

Les efforts de tous les hommes libres doivent être dirigés vers ce but suprême.

Dans la nouvelle Chambre, ne doivent pas avoir de votes les partisans des projets liberticides, ni les satellites des dynasties déchues, toutes solidaires de l'empire et de la papauté.

Les élections générales peuvent perdre ou sauver la nation, faire de notre pays une arène de réaction ou un foyer de progrès.

Les cléricaux sont sujets et soldats d'une puissance étrangère, autorité mixte et universelle, spirituelle et politique, qui commande et ne se laisse pas discuter, qui sème la discorde et qui corrompt.

A ces ennemis obstinés de notre patrie et de la civilisation, il faut enlever les moyens de nuire.

Le patriotisme doit être consacré au progrès intellectuel, moral et matériel du peuple et venir en aide à la fortune publique.

Comme notre lutte avec les cléricaux tient aujourd'hui suspendu tout le monde civilisé, notre victoire sur eux sera la revendication de la liberté de conscience et le triomphe de la liberté sur les préjugés.

A l'urne donc, citoyens ! à l'urne tous !

Vos bulletins diront au monde de quel gouvernement nous sommes dignes, et si nous méritons d'être une nation grande et libre.

Florence, le 22 février 1867.

C. GARIBALDI.

Nous empruntons à l'*Epoque* l'article ci-dessous, qui traite des affaires de notre pays. Nous sommes peu accoutumés à voir l'Orient traité de cette façon, avec des renseignements aussi précis et aussi nombreux. D'ordinaire, nous lisons dans les journaux européens des articles qui

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XX

(*Suite.*)

— Vous l'avez porté, reprit Renardet d'un voix pateline, mais vous ne le portez plus.

Parce que c'est un nom russe trop difficile à prononcer pour des Français.

— Et un peu aussi parce que le vieux boyard Kitczarckoff vous a fait dire que si vous osiez porter son nom, il vous ferait emprisonner.

— Venez vous donc ici pour m'insulter, monsieur ?

— Je n'y ai, je vous assure, madame, aucun intérêt. Je rétablis les faits par amour pur de la vérité.

— Eh bien, la vérité, c'est que j'ai été légitimement épousée ; que pendant deux ans j'ai porté un grand titre, vrai titre ; que pendant deux ans j'ai habité l'Ukraine et fidèlement rempli mes devoir.

— Oui, jusqu'à ce qu'un beau seigneur du voisinage vous offrit de vous enlever et de vous ramener en France. Il est vrai que l'Ukraine est un vrai pays de loups, et je conçois que cette contrée désolée ait eu peu de charmes pour une femme qui n'est pas sauvage.

— Oh! j'aurais supporté l'ennui de cette existence ; mais j'appris que mon père était malade et désirait me revoir avant de mourir. J'ai toujours eu le culte de la famille.

Renardet cette fois ne se contenta pas de sourire : pris d'un rire homérique, il ouvrit toute grande sa bouche de crocodile.

Léonora se leva indignée.

— Etes-vous payé pour m'outrager ou me mystifier, monsieur? Expliquez-vous !

— Pourquoi donc me dites vous des choses si drôles ? Vous n'avez jamais connu votre père, et il n'est pas bien sûr que Mme Charboutot, votre mère, le connaisse elle-même. A propos, désirez-vous des nouvelles de votre mère ? Elle est actuellement marchande à la toilette. Elle est associée à un nommé Pinsard et demeure rue Saint-Roch.

Comme Mme de Beausire était fardée, elle ne pouvait pâlir. Mair son anxiété se lisait dans ses grands yeux bruns, qui eussent été si beaux s'ils eussent exprimé, au lieu de l'astuce, la candeur et la sincérité. Elle comprit qu'elle n'avait rien à cacher à cet homme.

— Vous êtes donc de la police, monsieur? s'écria t-elle, et vous avez employé un subterfuge pour vous introduire chez moi.

— Non, madame, reprit Renardet, tous ces détails je les tiens de maman Charboutot elle-même. La pauvre femme, elle a toujours les larmes aux yeux lorsqu'elle me raconte avec quelle dureté vous l'avez mise à la porte. Voilà ce qui me faisait rire tout à l'heure, quand vous parliez de votre culte pour la famille.

— Alors, vous venez de sa part me réclamer une pension ? Je n'ai pas le sou, dit froidement la lorette. Ai-je donc des devoirs filiaux à remplir envers une mère, qui a si mal rempli ses devoirs maternels ? C'est elle qui a causé mon malheur. ; sans elle...

— Vous seriez ouvrière à trente sous par jour.

— C'était le sort que j'enviais tout à l'heure, repartit tristement Léonora Charboutot ; car souvent, bien souvent dans notre vie au jour le jour, nous nous donnons plus de peine, nous dépensons plus d'imagination et de diplomatie qu'il n'en faudrait pour vivre honnêtement. Et à côté de quelques heures, de quelques jours peut être d'étourdissants plaisirs, que de déboires! que de hontes ! que de misères aussi il nous faut endurer !

— Allons, reprit Renardet, j'aime mieux ça, Voilà où je voulais en venir, à vous faire abattre votre jeu et jouer cartes sur table. Depuis que vous avez quitté le duc, vous êtes dans la gêne, n'est-ce pas ? Ni votre calèche ni vos chevaux ne sont entièrement payés. Vous allez dans quelques jours devoir un terme au propriétaire ; c'est 1.200 francs qu'il vous faut tout de suite, sous peine d'être dépossédée de votre seule, richesse de votre mobilier. Voyons, confiez-vous à moi, je vous veux du bien. Pourquoi? me demanderez vous. Je viens tout simplement vous donner un bon conseil afin de vous tirer d'embarras, car votre embarras causerait trop de joie à une femme que je hais et qui est aussi votre ennemie intime.

Mme de Courcy ! s'écria Léonora, Savez-vous d'où lui vient sa jalousie contre moi ? C'est que, moi, j'ai été mariée pour tout de bon à un grand personnage, et qu'elle n'a jamais pu y parvenir. On dit même que ce fameux prince, dont elle fait tant de bruit, s'est empoisonné, aimant mieux mourir que de l'épouser. Il avait peur d'elle. C'est une si méchante femme! Et capable de tout! Elle vient d'enlever un jeune benêt, qui est amoureux d'elle ; car, malgré ses quarante-huit ans, elle poursuit toujours son projet de mariage.

— Je sais cela. Mais vous n'ignorez pas qu'elle a aimé M. de Barnolf, et je crois qu'elle l'aime encore. Un bon tour à lui jouer, ce serait de vous faire aimer de M. de Barnolf. Elle en mourait de jalousie.

— M. de Barnolf n'est pas à Paris.

— Il revient dans deux jours, demain peut-être, et il demeure en face.

— Mais on prétend qu'il n'est pas fort riche, objecta la lorette.

— Sans doute, il l'est moins que le duc ; toutefois je sais pertinement qu'il reçoit chaque mois 6,000 fr. de Pest. C'est un chiffre assez joli. J'ai pris des renseignements : son père vit ; mais il possède, de sa mère, un immense territoire. Vous le lui ferez vendre. A quoi servent donc les femmes comme vous, si ce n'est à contribuer au déplacement de la richesse ? Les moralistes vous accusent de ruiner la famille. Les imbéciles ! vous avez une véritable mission sociale : vous faites contre-poids aux injustices de la fortune ; vous sapez les grands héritages ; vous égrapillez ces monstreux amas de richesses qui font les grandes misères ; vous nivelez les conditions mieux que ne le ferait une révolution elle même.

— Voilà quelque chose très fort, et c'est neuf. Répétez moi cela, que je l'apprenne par cœur. Dans ma bouche, cela fera de l'effet... Lucrèce se mêle de philosopher. Avec quelques phrases comme celle-là je me flatte d'enfoncer sa réputation. En avez-vous encore de cette force dans votre répertoire ?

— Je vous en enverrai par écrit un petit assortiment, madame.

— Combien les droits d'auteur ?

— Je ne vous demande rien que de suivre mes conseils et de faire votre fortune.

Voir le numéro du 9 mars.

sont remplis d'erreurs, comportées de bouche en bouche par des gens aussi mal intentionnés que peu au courant de nos affaires. Aussi, nous félicitons vivement l'*Époque* de l'œuvre qu'elle a entreprise et qui consiste à relever toutes les erreurs qui émaillent d'ordinaire les colonnes de certains de ses confrères de la presse parisienne.

Après la note que, dans notre programme d'absolue impartialité, nous avons insérée dernièrement sur l'état de la question d'Orient, il convient de mettre sous les yeux de nos lecteurs une appréciation que nous affirmons basée sur des faits et des documents incontestables. On peut facilement se jeter, à l'égard de la Turquie, dans les hypothèses les plus hardies ; mais nous avons souci de rechercher la vérité, et nous croyons l'indiquer ci-après :

Dans l'exposé de la situation de l'Empire de 1866, on lit :

« Nos relations avec l'Empire turc sont telles que nous pouvons les désirer. Le gouvernement ottoman fait de louables efforts pour améliorer l'administration et développer les ressources du pays. Nous l'encourageons à persévérer dans cette voie, etc.

On y lit aussi :

« Pendant que les affaires d'Orient tendent de plus en plus à s'améliorer, la Grèce devient un sujet de préoccupations pour les cabinets. On avait espéré que, sous les auspices d'un jeune souverain appelé par le vœu national, le pays allait inaugurer une ère nouvelle. Mais les agitations stériles ont survécu à la crise révolutionnaire. Les trois cours protectrices sont convenues d'inviter leurs représentants à Athènes à appeler la sérieuse attention des hommes politiques de la Grèce sur les dangers que leurs luttes personnelles, et l'anarchie qui en est la conséquence, font courir au pays. Espérons que l'appel adressé à leur patriotisme sera entendu, et que ces sages conseils feront cesser un état de choses qui, en empêchant la nouvelle royauté de s'affermir, pourrait amener en Grèce les complications les plus regrettables. »

Dans l'Exposé de la situation de l'Empire de 1867, le langage du gouvernement français est bien différent à l'égard de la Turquie ; il est même sévère ; tandis que la conduite de la Grèce, si scandaleusement agressive vis-à-vis de la Porte depuis six mois, y est à peine mentionnée, les Grecs de l'empire ottoman y sont appelés *Hellènes*; dénomination qui ne leur avait pas été encore donnée.

Que s'est il donc passé en Turquie depuis 1866 ? Le gouvernement de ce pays n'a-t il plus à sa tête les hommes les plus instruits, les plus considérables, les mieux intentionnés, et s'est-il arrêté dans sa marche constamment progressive ? A-t-il violé les traités et pris des mesures de nature à mécontenter ses amis et alliés ? A-t-il détruit la nouvelle réorganisation administrative (les *vilayets*), dont le *Moniteur* fit un si grand éloge l'an dernier ? A-t-il enfin déserté la cause de la réforme ? A notre connaissance, rien de pareil n'a eu lieu.

Et durant cette même année a-t on renoncé un seul instant, dans le royaume de Grèce, à l'agitation stérile tant blâmée et moins violé les conventions ? Y a-t on vu le patriotisme des hommes politiques s'élever au-dessus de leurs passions pour ne penser qu'au bien du pays ? S'y est-on enfin occupé à détruire l'anarchie qui dévore le royaume depuis qu'il existe, et les récents massacres du Pirée sont-ils un mensonge ? Personne n'oserait l'affirmer.

Encore une fois, que s'est-il passé en Orient ? Le voici :

Dans les premiers mois de 1866, des troubles éclatent en Crète, et la population chrétienne demande le redressement de certains griefs peu importants, que l'on indique dans une supplique au sultan signée par des gens sans aveu.

Ces griefs sont-ils fondés ? Dans la séance de la Chambre des communes du 14 février, il a été à peu près reconnu qu'ils étaient plus imaginaires que réels, et M. Layard a déclaré « qu'ils avaient été mis en avant par *des agents étrangers* pour autoriser le mouvement à la face de l'Europe, et dans l'espoir d'amener l'intervention des puissances.» M. Brunnow, ambassadeur de Russie à Londres, avait déjà avoué, dans un entretien qu'il eut, le 11 octobre dernier, avec lord Stanley, ministre des affaires étrangères, que, dans sa pensée, les griefs allégués n'étaient pour rien dans l'insurrection crétoise qui, tout le monde en convient aujourd'hui, n'a jamais eu d'autre visée que l'annexion de l'île de Candie au royaume de Grèce.

Quels sont donc les agents étrangers dont M. Layard parle ? Les convenances parlementaires ne lui ont pas permis de les nommer ; mais chacun sait que, dans cette affaire, la Russie est en première ligne ; viennent ensuite la Grèce, l'Italie et les Etats Unis d'Amérique, ses amis dévoués.

Le but de la Russie n'est ignoré de personne : elle veut annihiler les résultats de la glorieuse guerre de Crimée par la destruction du traité de 1856, et pour y parvenir, elle a pensé que le meilleur moyen serait de mettre le feu en Turquie. Aussi n'a-t-elle rien épargné : elle a lancé les Hellènes sur la Crète, largement munis d'armes et de munitions ; elle a encouragé partout la création de comités grecs et ouvert des souscriptions en tous lieux ; et si la sagesse des cabinets se fût laissé tromper par un pareil dessein, tout l'Orient eût été en pleine révolution et aurait entraîné sans doute l'Occident dans une vaste conflagration. Sur tous les points de l'empire ottoman, les manœuvres les plus actives, les promesses les plus fallacieuses, les distributions d'argent les plus s duisantes ont eu lieu pendant six mois, et pourtant les populations chrétiennes de ces diverses contrées sont restées fidèles à leurs devoirs envers leur souverain, ce qui prouve de la manière la plus évidente qu'elles ne doivent pas être trop mécontentes de leur cond tion. Est-ce qu'en Russie, en Pologne surtout, en Italie, en Espagne, en Irlande, les choses vont mieux ? Elles y vont bien plus mal ; mais on ne se fâche que contre la Turquie.

La Russie avait encore un autre but, et celui-là est malheureusement atteint : elle a enterré la Pologne et pendant qu'elle procédait à son inhumation, elle organisait un bruit assourdissant autour de la toute petite question crétoise pour attirer là toute l'attention de l'Europe et l'empêcher ainsi d'entendre les derniers râles de la victime. On peut dire que presque toute la presse, sans le savoir sans doute, a joué admirablement le jeu de la Russie. On criait contre la Porte qui, en vertu de très hautes recommandations ne faisait que se défendre très débonnairement en Crète, et qui n'a jamais eu pour habitude d'absorber les nationalités, pour se mettre du côté de la Russie frappant le dernier coup sur la malheureuse Pologne. On s'est ému profondément pour une petite population d'un culte qui déteste le nôtre et qui n'avait rien à craindre pour son présent ni pour son avenir, et on est resté indifférent pour une nation catholique comme nous et que l'on clouait, mille fois martyrisée, dans son tombeau, tandis que les grands intérêts de l'Europe voulaient qu'elle vécut.

La Pologne devait être pour l'Eurrope une barrière contre la Russie, et le czar la raye de ce monde. Désormais il n'y a plus que la Turquie, nation essentiellement militaire, qui puisse être cette barrière, et on cherche à l'affaiblir tous les jours, et on parle de la démembrer au profit de populations qui ne seront jamais aptes au métier des armes et auront toujours une grande disposition à suivre les ordres de Saint Pétersbourg. En travaillant à la ruine de l'Empire Ottoman, l'Europe prépare sa propre ruine.

Il serait injuste néanmoins de ne pas reconnaitre que la France, ainsi qu'on le voit dans le *Livre bleu* de cette année, a raison de pousser de plus en plus la Turquie, par les conseils de puissance amie, dans la voie des grands travaux, de l'ordre dans ses finances et de la diffusion des lumières. La Porte ne peut que lui être reconnaissante, et elle n'a pas attendu jusqu'à ce moment pour en donner des témoignages. Depuis quelques années, elle a concédé une douzaine de voies ferrées à des compagnies européennes recommandées par des légations ; mais ces compagnies n'ont pas commencé les travaux et des interventions diplomatiques ont empêché le gouvernement ottoman de prononcer leur déchéance.

D'autres concessions d'une autre nature ont également été accordées à des européens, et elles n'ont pas eu de résultats plus heureux.

Si des compagnies plus sérieuses se présentaient, soit pour les chemins de fer, soit pour l'exploitation des mines et des forêts, nous pensons qu'elles seraient très favorablement accueillies par la Porte ; et il est raisonnable d'ajouter que la Turquie a des écoles de mines, des eaux et forêts et de commerce, dirigées par des Français de talent. Ajoutons aussi que, depuis quelque temps, elle fait construire, tous les ans, des centaines de lieues de routes ordinaires et de nombreux ponts sur les rivières dans ses provinces de l'Europe et d'Asie. Ce n'est donc pas trop la faute de la Turquie si elle n'a encore que trois voies ferrées : celles d'Aïdin, de Kustendje et de Varna.

Les finances de l'Empire Ottoman ont été réorganisées par des Français, des Anglais et des Autrichiens ; des banquiers et des sociétés financières agissant sur tous les points importants du pays se sont établies, et l'assiette des impôts s'améliore de jour en jour. Il est incontestable que la situation du Trésor public n'est pas des plus prospères, ce qui se voit dans des Etats beaucoup plus avancés en civilisation que la Turquie ; mais avec les progrès qui se réalisent sans cesse dans l'Empire Ottoman, on doit espérer que les finances de ce pays s'en ressentiront dans une mesure convenable. N'oublions pas de dire que les échanges entre la France et ce pays qui n'étaient, il y a quelques années, que d'une quarantaine de millions de francs, s'élèvent aujourd'hui à près de 400 millions.

Depuis vingt ans, la base et les méthodes de l'enseignement en Turquie ont reçu de notables améliorations : il est gratuit à ses divers degrés.

L'instruction primaire se donne dans quinze mille écoles pour les musulmans des deux sexes ; les chrétiens qui, en cela, ne dépendent que de leur clergé, n'en ont que deux mille, et la plupart de celles-ci sont néanmoins établies et subventionnées par le gouvernement.

L'enseignement secondaire a de nombreuses écoles dans toutes les villes un peu considérdbles, et il s'y trouve également des écoles normales.

L'euseignement supérieur et spécial a une école de médecine, une école administrative, des écoles militaires, d'artillerie, de génie et de marine, une école vétérinaire, et, dans toutes, les chrétiens sont admis gratuitement comme les musulmans : ils reçoivent même tous les mois une solde à titre d'argent de poche,

Indépendamment de ces écoles d'enseignement supérieur, la Turquie en a d'autres dont les élèves se destinent aux carrières de la magistrature et des sciences.

En 1865, il a été créé en Turquie 600 écoles de divers degrés, dont *trente et une en Crète*, et l'an dernier ce mouvement n'a pas été moins considérable.

Enfin la Porte entretient à ses frais en France, pour les diverses carrières, des élèves appartenant à l'islamisme et à la religion chrétienne. (1)

Tel est l'état des choses dans l'Empire Ottomon; et s'il n'est pas digne des plus grands éloges, il donne du moins des garanties pour un meilleur avenir.

NOUVELLES LOCALES.

S. Exc. Moustapha effendi, membre du grand Conseil, a été nommé Commissaire impérial à Mételin.

—

Dès que la triste nouvelle du désastre de Mételin est arrivée dans notre ville, le Gouvernement Impérial a pris toutes les mesures nécessaires pour remédier autant que possible au mal. Un grand nombre d'habitants, par suite de la destruction des maisons, se trouvaient sans abri.. Ordre a été donné par le télégraphe au gouverneur de Mételin de faire construire d'immenses baraquements en bois, de dresser des tentes, pour donner au moins un abri aux victimes du tremblement de terre.

On envoie en toute hâte des médecins, des chirurgiens, pour soigner les blessés; on expédie tous les médicaments qui peuvent être nécessaires; enfin, avant peu, l'île si malheureusement bouleversée, aura reçu 100,000 oques de farine, 5,000 oques de biscuits, 2,000 tentes. A cet effet, le vapeur de l'Arsenal, le *Touna*, est parti hier, dans la soirée, pour Mételin.

Nous devons, dans ces circonstances, faire l'éloge de S. A. Méhémet Ali pacha, Capitan pacha. C'est grâce à l'énergie et à l'activité déployées par Son Altesse qu'on est parvenu à faire opérer si promptement l'opération toujours longue de l'embarquement et de l'expédition d'une si grande quantité de provisions.

—

Le ministre de la Police a institué une commission composée des membres du Conseil criminel et de ceux du conseil correctionnel; elle devra examiner l'état des prisons, celui des prisonniers, voir les procès dressés par les juges d'instruction, et les activer, et enfin libérer les prisonniers qui ont accompli le temps de leur peine. Avant-hier, S. Exc. Ismaïl pacha s'est rendu à la police de Péra et a donné des ordres pour que des patrouilles veillassent à la tranquillité de Péra.

ADMINISTRATION DE LA DETTE GÉNÉRALE.

AVIS.

L'administration de la Dette Générale ayant été transférée au Dar-ul-fanoun (en face de Ste.-Sophie), les porteurs d'anciens titres de la Dette intérieure destinés à être convertis ou échangés sont invités à se rendre au nouveau local, chaque mardi de 5 à 8 heures à la turque.

Constantinople le 9 mars 25 février 1867.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

CORPS LEGISLATIF.

Séance du 22 février 1867.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. LE COMTE WALEWSKI.

La séance est ouverte à deux heures.

M. Mège, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. le président Walewski. — M. le comte de Couëdic s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

J'ai reçu de M. le ministre d'Etat ampliation d'un décret impérial désignant M. Vandal, conseiller d'Etat, comme commissaire du gouvernement pour la discussion des interpellations relatives à la circulaire du directeur générsl des postes, en date du 24 janvier dernier.

Ce décret sera inséré au procès-verbal de la séance.

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Ernest Picard et plusieurs de ses collègues, relative à l'administration des Postes.

(Sont assis au banc du gouvernement, LL. EExc. MM. Rouher, ministre d'Etat et des finances; Vuitry, ministre de la justice et des cultes, ainsi que MM. le général Allard, de Lavenay, présidents de sections au conseil d'Etat, et Vandal, conseiller d'Etat.)

M. le président Walewski. — La parole est à M. Eugène Pelletan.

M. Eugène Pelletan. — Messieurs, lorsqu'à la séance du 21 juin 1865, un de nous eut l'honneur d'interpeller M. le directeur général des postes, il lui posa la question suivante :

« Dans le cas où M. le préfet de police vous demanderait de lui livrer les lettres confiées à votre garde, avant toute instruction judiciaire, consentiriez-vous à les lui livrer ? »

Je dois rendre cette justice à M. le directeur général des postes que, dans un élan de spontanéité qui l'honore, il protesta énergiquement contre la supposition, et que ce cri de sa conscience, en quelque sorte, est, pour moi, la preuve qu'il comprenait toute la gravité de ses devoirs et qu'il était décidé à les accomplir. Par conséquent, je demande à la Chambre la permission de l'écarter du débat, autant du moins qu'on peut l'en écarter, et de ne laisser peser sur lui que la responsabilité d'une société à responsabilité limitée. (Approbation à gauche de l'orateur. — Rires sur quelques bancs.)

Messieurs, lorsqu'un journal de Paris publia la circulaire du 24 janvier dernier, j'avoue, en toute sincérité, que je regardais cette circulaire comme un excès de zèle, comme un entraînement de jeunesse d'un préfet de police à son début dans la carrière ; mais je ne pouvais supposer que cet incident ou plutôt ce coup de tête administratif pût être élevé jusqu'à la hauteur d'un système et proclamé, en quelque sorte, dans le communiqué officiel comme un acte désormais légal et autorisé par notre pays. (Nouvelle approbation à la gauche de l'orateur.

Et quand ce communiqué ministériel est venu consacrer la doctrine et aussi la pratique de la circulaire du 24 janvier, je ne crois pas sortir des bornes de la modération en affirmant que l'opinion publique a été stupéfaite, pour ne pas dire consternée.

Et c'est pour répondre à ce sentiment de douloureuse émotion, c'est pour calmer les inquiétudes, et pour donner en même temps au gouvernement une occasion de les calmer à son tour, que nous avons présenté une demande d'interpellation.

Je remercie la Chambre d'avoir bien voulu l'autoriser à l'unanimité des bureaux et à la presque unanimité de ses membres présents ; seulement, je regrette qu'elle n'ait pas voulu accorder un sursis de vingt-quatre heures à l'orateur chargé de prendre le premier la parole dans cette circonstance. (Mouvement.)

Un membre. — N'avez vous choisi votre heure vous mêmes pour présenter vos interpellations ?

M. Eugène Pelletan.—Messieurs, si je le regrette, c'est uniquement pour traiter la question d'une façon plus digne de la Chambre et plus digne de la question elle-même. (Bruit.)

Messieurs, je déplore ce premier désaccord entre nous dès le commencement de cette discussion. (Parlez ! parlez !)

Il y a un point sur lequel nous sommes tous d'accord ici, c'est l'inviolabilité du secret des lettres. Non pas parce que cette inviolabilité est inscrite dans le code pénal, et qu'elle est entourée de garanties, de peines sévères. Non, messieurs, mais parce que l'inviolabilité du secret des lettres ne fût-elle pas inscrite dans le code pénal, elle n'en serait pas moins gravée en caractères ineffaçables au fond de la conscience, dans la morale publique, et qu'aucun code ne pourrait s'empêcher de la faire respecter. Et, en effet, le secret des lettres, pour tout homme d'honneur, n'est pas moins sacré que le secret de la confession. Notre législation déclare que la vie privée doit être murée ; elle va même jusqu'à mettre la vie privée sous la protection de la loi sur la diffamation, qui ne permet pas de faire la preuve des faits diffamatoires. Or, si la vie privée doit être murée, à plus forte raison la pensée privée doit être respectée ; violer le sanctuaire de la pensée privée, c'est commettre, en quelque sorte, un attentat contre la pudeur de l'âme humaine (Assentiment sur plusieurs bancs), c'est frapper ce que nous avons de plus intime, de plus personnel, ce que nous disons à Dieu seul ou à un seul homme digne de toute notre confiance. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

Aussi, messieurs, à toutes les époques, sous tous les régimes, même sous le régime antérieur à la Révolution, le secret des lettres a été regardé dans cette France, cette terre classique de la loyauté, comme la seconde religion, et je dois dire que les parlements, si sévères que fût leur code d'instruction criminelle, puisqu'il allait jusqu'à employer la torture, n'ont jamais permis que des lettres saisies à la poste pussent servir de texte, de base à une accusation. J'en ai les preuves authentiques dont je pourrais

(1) Les détails qui précèdent sur l'enseignement en Turquie sont tirés en grande partie d'une brochure qui a été publiée à Constantinople, l'an dernier, par M. Belin, secrétaire-interprète de l'ambassade de France.

— Tiens ! c'est drôle : au premier abord, je ne vous aurais cru ni si galant ni si spirituel.

Renardet s'inclina.

— Quant à l'affaire Barnolf, votre conseil est bon peut être ; j'y songerai. Vous me faites souvenir que l'an dernier il a eu quelques velléités de m'offrir son cœur. Et je sais qu'il m'admire encore, malgré sa mystérieuse duchesse.

— Cette duchesse est tout bonnement une ouvrière du nom de Fossette ; mais il y a eu rupture. Maxime Borel aime cette fille et vient de lui acheter un hôtel rue Blanche. Il prépare une cage délicieuse pour loger cette colombe. Dès l'arrivée de M de Barnolf, tâchez de le voir et contez lui cela adroitement. Il aura peut-être une attaque d'épilepsie, car vous savez qu'il est très-violent. Laissez la passer. Avant trois jours je me charge de lui fournir les preuves que la rumeur publique est fondée.

— Quel homme fort vous faites ! Mais je devine, vous n'avez pas précisement en vue mes propres intérêts. Vous devez avoir quelque vengeance à exercer. Je suis un moyen, voilà tout.

— Peu vous importe mon mobile, si par ricochet je fais votre fortune. Nous avons d'ailleurs le même mot d'ordre : « Haine à Mme de Courcy. »

— Oh ! pour cela, j'en suis sûr ! Merci, en tout cas, de vos excellents renseignements.

— Quand M. de Barnolf aura besoin d'argent, je me chargerai de lui en trouver au 15 p. 100 S'il me prend pour son homme d'affaires, je le débarrasserai de tout souci et traiterai avec ses créanciers, comme il ne pourra manquer d'en avoir quand vous aurez pris en main la direction de sa fortune.

— C'est bon à savoir.

— Je m'occupe aussi d'achats de toutes sortes, principalement de chevaux et de voitures.

— Ah ! si vous aviez un cocher sous la main, vous me rendriez service de me l'envoyer. Mes chevaux sont à jeun ; je n'ai personne pour les panser.

— Ce soir, je vous enverrai un homme.

— Et que vous devrai-je ?

— Rien, pas même de la reconnaissance. C'est moi qui vous suis encore redevable. J'ai tant de plaisir à obliger une jolie femme.

Léonora lui tendit la main.

Renardet la baisa galamment.

XXI

Depuis deux jours, Madeline cherchait une maison convenable où elle pût s'installer pendant quelque temps ; car elle s'était immédiatement aperçue que cet horrible garni renfermait encore plus de misères morales que des misères matérielles. A côté de quelques honnêtes familles comme les Brisimeur, d'honnêtes filles comme Fossette, et d'honnêtes garçons comme Robiquet, il y avait là des gens sans aveu, des filles sans moyens connus d'existence qui sortaient le soir, rentraient tard ou même ne rentraient point. Une fois, dans l'escalier, un homme ivre l'insulta.

Elle ne pourrait donc demeurer là.

Elle espérait trouver un pensionnat où, pour son logement et sa nourriture, elle donnerait quelques leçons de musique et de dessin. Ainsi elle conservait sa liberté, et pourrait consacrer une partie de la journée à son travail. Elle avait obtenu d'un bureau de placement quelques adresses où elle se rendit. Mais aucun emploi n'était vacant.

On lui demandait tout son temps sans lui offrir aucune rétribution. Là, elle devrait donner quelques heures de leçon et payer néanmoins une pension élevée. Ailleurs, elle ne pourrait être libre de sortir, ou bien elle coucherait dans un dortoir.

Elle cherchait en même temps un logement à bon marché. Mais les garnis étaient fort chers ; puis elle s'exposait à y rencontrer les mêmes inconvénients qu'à la rue de Venise. D'autre part, elle était trop pauvre pour acheter des meubles.

Après trois jours de recherches infructueuses, elle rentra chez elle bien fatiguée et découragée. Elle n'aurait pu croire qu'il fût si difficile à une honnête fille de trouver un abri honnête.

Sans doute elle eût pu s'adresser aux amis de la famille Borel ; mais par délicatesse autant que par timidité, elle eût craint de les importuner. Il eût fallu aussi raconter son histoire, donner des détails auxquels peut être on n'eût pas ajouté foi. C'était humiliant; elle ne put s'y résoudre.

Elle recommença le quatrième jour ses pérégrinations. Il faisait un temps froid et sombre. Il pleuvait un peu. Elle s'en allait de rue en rue, regardant les enseignes sur les murs. Quand elle lisait : « pensionnat de demoiselles, » elle entrait.

Mais quelle confiance pouvait-on avoir dans une inconnue ? Bien qu'elle eût soin de dissimuler son visage sous un voile, et qu'elle eût même cherché à s'enlaidir par une coiffure disgracieuse, sa beauté excitait la défiance. Elle le voyait, et, en sortant, les larmes lui venaient aux yeux. Elle pleurait d'être belle.

Ce jour-là elle parcourut les hauteurs des Batignolles, où elle savait trouver plusieurs pensionnats de second ordre. Mais nulle part on ne put l'admettre. Qu'allait-elle faire ? A qui devait-elle s'adresser ? Elle revenait pensive et désolée, lorsqu'en passant rue de Parme elle découvrit une maison de bonne apparence dont la porte cochère était surmontée d'un écriteau portant ces mots : « Institution de demoiselles. »

Machinalement elle sonna.

On l'introduisit dans une sorte de parloir où bientôt elle vit entrer une petite femme contre-faite, au visage irrégulier, mais intelligent, à l'œil dur, mais perspicace.

— Je voudrais parler à la directrice de l'institution, dit Madeleine d'une voix timide, un peu émue.

En cet instant sa figure exprimait tant de fatigue, tant de découragement ; sa robe crottée, ses vêtements modestes, ses manières simples et distinguées, son accent de vérité éloignaient tout soupçon qu'elle pût être une avanturière. La directrice parut écouter sa requête avec intérêt, avec attendrissement même.

D'ailleurs elle donnait quelques bonnes références.

Madeleine crut avoir enfin trouvé une femme bienveillante et secourable.

— Voyons, mademoiselle, dit la maîtresse de pension, il vous faut une chambre ; j'en ai une ; elle n'est pas belle, tant s'en faut ; c'est une mansarde, Je la loue habituellement aux pensionnaires libres, et avec la nourriture, jamais moins de douze cents fr. par an. Mais vous m'intéressez. Puisque vous êtes peintre et musicienne, je pourrai, comme vous m'en priez, vous employer quelques heures.

(Sera continué demain.)

vous donner lecture, si je ne tenais à ménager vos instants. Et d'ailleurs quelques-uns d'entre vous ont pu lire l'arrêt du parlement, de 1775, qui condamne un officier à restituer une lettre saisie à son bord, et à faire amende honorable de cet abus de confiance.

La constituante, héritière de cette noble tradition du parlemnnt français, a eu plus d'une fois l'occasion de se prononcer sur le secret des lettres. Vous connaissez tous l'admirable discours de Mirabeau, et je croirais faire injure à votre mémoire, si je le rapportais. Je vous rappellerai seulement que dans une circonstance critique, où le roi venait de fuir pour Varennes, on saisit aux Tuileries deux lettres décachetées, et l'Assemblée refusa d'en prendre lecture, bien qu'elles fussent ouvertes ; elle les fit cacheter et remettre à leur destinataire.

Et plus tard, à l'époque des Cent-Jours, quand nous avions la guerre civile à l'intérieur et la menace d'une nouvelle invasion de l'extérieur, certains préfets crurent devoir, par mesure de salut public, saisir d'office des lettres des citoyens, et alors, le ministre de l'intérieur, l'illustre Carnot, rédigea cette admirable circulaire que les journaux ont dernièrement reproduite. Il me paraît inutile de vous la faire connaître de nouveau ; seulement je demanderais qu'on l'inscrivit en lettre d'or, sur le nouvel Hôtel des Postes qu'on a l'intention de construire. (Interruption.— Plus haut ! plus haut !)

Seulement, disais je, je demanderais que cette circulaire de l'illustre Carnot fût inscrite en lettres d'or sur le nouvel hôtel de préfecture qu'on a l'intention de construire.

Plusieurs membres. — Hôtel des Pestes.

M. Fugène Pelletan.—C'est juste... hôtel des Postes.

Voilà l'inconvénient de faire répéter, monsieur Granier de Cassagnac.

Quelques voix à la gauche de l'orateur. Ne répondez pas aux interruptions.

M. Granier de Cassagnac. Je ne vous ai pas demandé de répéter, je vous ai seulement fourni l'occasion de rendre votre pensée plus claire.

M. Eugène Pelletan.—Arriva la Restauration. Vous savez tous qu'à cette époque éclata sur notre frontière un complot militaire, le complot de Belfort. Le préfet du Haut-Rhin , dans ces circonstances d'insurrection où un préfet aime, en général, à invoquer la doctrine de salut public, crut devoir saisir les lettres qui incriminaient certains inculpés, et le juge d'instruction , qui était alors M. de Golbert, refusa de joindre cette lettre au dossier d'accusation. Un conflit éclata entre l'autorité préfectorale et l'autorité judiciaire. Le conflit fut porté au conseil des ministres — car alors on avait un conseil des ministres — et le conseil des ministres donna raison au juge d'instruction contre le préfet.

Sous le régime de Juillet , on publia à l'étranger un pamphlet abominable contre le roi Louis Philippe, contre sa vie privée; on l'introduisit en France par la frontière de Belgique ; on alla même jusqu'à le mettre à la poste de Lille sous bande et sous enveloppe. Le préfet, M. de Saint-Aignan, voulut saisir ce pamphlet; le directeur lui refusa de le lui livrer. Le conflit éclata encore une fois ; il fut porté encore une fois au conseil des ministres et le conseil déclara que le directeur de la poste avait fait son devoir en refusant de livrer un dépôt confié à sa probité.

Puis vient l'époque de la République , et ici je réclame toute votre patience, car je marche sur un terrain brûlant.

A la suite des troubles du 15 mai, un homme est arrêté, il est poursuivi pour insurrection à main armée et, du fond de sa prison, il écrit une lettre, à qui ! Au roi Jérôme. Napoléon. La lettre apportée par le directeur de la prison à la commission exécutive, et voici le procès-verbal de la commission exécutive, que je demande la permission de vous lire tout entier : « Le préfet de police envoie à la commission une lettre cachetée qu'un prisonnier de Sainte Pélagie adresse au citoyen Jérôme Bonaparte. » — Je vous demande pardon, c'était la langage du temps. (Sourires.)

M. Belmontet. — C'était un bon citoyen.

M. Eugène Pelletan. — « La commission décide que cette lettre sera envoyée au préfet de police qui la fera parvenir, telle qu'elle est, au destinataire. »

Maintenant, messieurs, d'autres temps sont venus, et je le reconnais, il y a un arrêt de la Cour de cassation qui, contradictoirement à un autre arrêt antérieur, confère au préfet de police à Paris et aux préfets dans les départements tous les pouvoirs d'officiers de police judiciaire, c'est-à-dire tous les pouvoirs du juge d'instrction.

C'est un arrêt, c'est une jurisprudence, je m'incline. Mais voyons si la circulaire du 24 janvier est informé à cette jurisprudence, si elle ne l'a pas outrepassée, au contraire, oour ne pas violée.

Le comte de Chambord écrit une lettre..,

Voix nombreuses. — Plus haut! On n'entend pas.

Quelques voix, Si ! si !

M. Eugène Pelletan. — Le comte de Chambord publie une lettre. Le Gouvernement croit devoir en empêcher la circulation, et M. le préfet de police donne l'ordre a M. Vandal d'enjoindre à tous les directeurs et directrices des postes de saisir lss lettres suspectes de renfermer la lettre du comte de Chambord.

Eh bien, messieurs, je prends ici la liberté de poser au Gouvernement une première question.

Quelques voix. Plus haut ! On n'entend pas !

M. Eugène Pelletan. — Je fais tous mes efforts pour tâcher d'être entendu.

Quelques membres sur les bancs rapprochés de la tribune. Nous entendons.

M. Piccioni. — On n'entend rien de notre place ; tâchez de parler plus haut.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

CLICHY.

(*Suite et fin*).

A la lecture de ce *poulet*, j'eus un éblouissement. J'étais dans l'âge où *l'on croit que c'est arrivé*, et le lendemain je débarquais sur le sol britannique... Il est vrai d'ajouter que le surlendemain je rentrais à Paris. M. Wilbich m'ayant demandé trois mille livres sterling d'avance pour réaliser la commande, j'avais redouté la même indiscrétion de la part de M. Gobson de Birmimgham.

Je rendis compte de mon voyage à la « commission » par une lettre que j'envoyai au chimiste toujours coffré. Telle est sa réponse.

« Votre échec m'enchante, car je me suis retiré de l'association... Avant-hier, je faisais vingt points avec le président, lorsqu'il m'a injurié en prétendant que je *queutais*... Et notez que j'avais pris la bille en dessous. Ma dignité exigeait que je n'eusse plus aucun rapport avec ce monsieur. D'ailleurs, entre nous, je crois qu'il n'y a pas plus de navires à St-Malo que de louis dans mon porte monnaie. Envoyez moi une boite de Londres et comptez que je vous dédommagerai de vos mécomptes sitôt que ma fabrique de bougies fonctionnera ! »

Jamais, depuis, je n'ai ouï parler du susceptible chimiste, mais je puis garantir que sa découverte n'a pas vu le jour, puisque la bougie la plus avantageuse vaut pour le moment vingt quatre sous le demi-kilo.

Le propre de la solitude et de l'isolement est de faire germer dans les cerveaux les illusions les plus folles ; aussi Clichy regorge d'individus qui passent leur temps à cheval sur des chimères, et qui s'abandonnent à des rêveries fertiles en réveils cruels...

On m'a conté que des captifs « jouent à la Bourse. » et spéculent, entre eux, en imaginative pour se payer de la même façon des différences colossales. J'ai vu un serrurier qui avait gagné la veille cent mille écus sur *le Mobilier*, et qui était incarcéré depuis deux mois pour un billet de trois cent vingt-deux francs !

Les gros bonnets de l'endroit, ceux qui reçoivent du dehors de l'argent et des comestibles (les spiritueux sont interdits), donnent des festins dans leurs cellules. Ils rient, chantent et jettent les miettes de leurs dîners à une bande de moineaux effrontés qui ne quittent pas les arbres du jardin. L'un de ces oiselets est fort connu des hôtes de la maison. Depuis quatre ans on ne l'a pas vu franchir, une seule fois, les murs de la prison et un poëte du crû prétend que ce volatile a dû laisser protester sa signature.

Citerais-je ce confrère qui passa à Clichy une bonne partie de sa jeunesse, content de sa destinée, et ne redoutant pas une détention— plus douce à tout prendre — qu'une liberté panachée de poursuites et de déboires.

Lorsqu'en 18, ont fit sauter les serrures de la prison, il ne voulut point quitter sa cellule, et le peuple s'imaginant qu'on détenait le captif en dépit de sa volonté souveraine, allait faire un mauvais parti au directeur. — quand le plumitif parut et réclama d'une voix suppliante la *faveur* d'un prolongement de peine.

C'est maintenant le tour de la plaisanterie funèbre ; qu'on retrouve partout, même sous les verroux.

Un créancier vint une fois pour prêcher son client — un entêté— et tâcher de l'amener à une entente à l'amiable (traduisez : versement)

— Votre homme est sorti ce matin, lui dit un prisonnier.

— Comment, fit le tailleur furieux, il est parti sans me payer ! il est évadé alors ?

— Non... il est sorti en voiture.

— Dans un coupé ?

— Non.

— Dans un fiacre !

— Non. Dans un corbillard !

Le détenu était trépassé la veille.

La mort a, Dieu merci, rarement payé les fredaines des incarcérés, et l'état sanitaire de Clichy a toujours été parfait; de là le mot du pharmacien de l'endroit :

— Les eaux de Clichy sont préférables aux eaux de Vichy.

Je sais que, pour mon compte, j'ai éprouvé un plaisir extrême à visiter cette prison , qui ne participe en rien de celles que j'avais vues jusque là. Je m'écriai néanmoins à la sortie, en mettant le pied sur le trottoir de la rue :

— Oh ! la liberté ! quelle bonne chose !

Une vieille femme qui passait à cet instant au bras d'une jeune fille, lui dit à l'oreille en me désignant du doit :

— Pauvre jeune homme ! comme il est pâli !

J'aurais bon nombre d'anecdotes à vous soumettre encore, mais je dépasserais la limite de mon domaine. Je n'avais qu'une colonne à consacrer à mon ébauche et j'en ai pris trois, Aussi bien c'est la dernière fois qu'on parlera de la prison pour dettes puisque son abolition est imminente et j'aime à croire que j'ai tracé son oraison funèbre. Et plus, il revenait de droit, au *Figaro*. « d'enterrer » un établissement tout retentissant encore de ses bienfaits. On n'a pas oublié le bal organisé, en 1860, par notre journal au profit de vingt détenus qui, grâce à la fête, purent rentrer dans leurs foyers. Cette bonne action exerce, même aujourd'hui. sa salutaire influence sur la proie des gardes du commerce, car le fameux fourneau, situé à l'extrémité du promenoir, ce fourneau, dis-je, a été payé avec l'argent prélevé sur le produit de notre raout humanitaire ! Que va devenir notre poêle, si la loi d'élargissement passe ?... Mon avis est d'y faire cuire ceux qui se seront montrés hostiles à cette mesure libérale.

(*Epoque.*)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 11 mars	32	25
Clôture du 11 mars	32	35

Correspondance particulière de la TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 1re mars.

Je n'ai encore cette semaine rien de bien particulier à vous marquer sur les diverses places commerciales. On suit le courant des affaires, sans grande animation, mais aussi sans grands accidents fâcheux, et en ce qui concerne les céréales, on peut considérer la campagne comme à peu près terminée. Cependant il reste encore d'assez nombreuses ventes à effectuer, car les derniers temps favorables ont permis aux arrivages retardataires d'affluer dans nos ports C'est ainsi qu'à Marseille, du 1er au 23 février, il est arrivé 550,000 hectolitres de blés qui ont été achetés en grande partie pour l'intérieur. Le stock est resté d'environ 100,000 hectolitres. Nous sommes donc à la baisse, mais on suppose généralement que de nouveaux besoins sur le continent et en Angleterre amèneront une reprise de la hausse pour quelques jours.

A Paris, le cours commercial des farines reste coté ainsi qu'il suit : Six marques, courant du mois 71 50 à 71 75; mars et avril 72 75 à...; 4 mois de mai 72 50 à... le sac de 157 kil. net.

Type Paris, courant du mois 45 50 à...; mars et avril 46; 4 mois de mai 46 50 le sac de 101 kil brut pour net.

Cours officiel, six marques. disponibles 72 les 157 kil. net.

Type Paris disponible 46 le sac de 101 k. Les blés de 38 à 44 fr. les 120 kil. réglés en gare.

A Marseille, les Pologne 128|124 se vendent à raison de fr. 38 75, les Caffa et les Danube 128|124 et 127|129 à fr. 36 les 160 litres, 1 0|0 à l'entrepôt. Blé de Pologne, Berdianska, fr. 39 à 39 50, Nicolaïeff et Odessa 38, Varna 34 les 160 livres.

Les blés espagnols et du Languedoc sont en baisse sur le marché de Bordeaux : blanc espagnol, fr. 27 50, roux espagnol, 26 à 26 75; blé de Garonne, mêmes prix, les 80 kil. suivant qualité.

Sucres. — Paris, cours officiel, sucre brut indigène à fr. 36 50 les 100 kilog. entrepôt de Paris.

Cours commerciaux, les sucres bruts indigènes, disponibles 56 50; mars et avril, 57 à...; mai et juin, 56 50 les 100 kil., type numéro 12, au droit de 42 fr.

Les produits raffinés ont éprouvé de la hausse, par suite de grosses affaires traitées pour le compte de l'Angleterre.

Les prix sont ainsi tenus :

Belles sortes	129	130
Bonnes sortes	128	
Sortes ordinaires	125	126 50

Le tout sans escompte.

Le commerce anglais se montre satisfait de la nouvelle tarification des sucres. Les qualités supérieures seront admises à la consommation à des droits réduits à partir du 1er mars. Les quatre types paieront de 8 à 11 sh. 3, ce qui équivaut à un dégrèvement de 2 sh. sur les sortes les plus communes, et s'élevant jusqu'à 5 sh. sur les qualités les plus belles. Les raffinés acquitteront 12 sh. au lieu de 12 sh. 10. Du reste la production du sucre se développe partout, en Amérique, en Afrique, en Australie même.

Une convention internationale place sous un régime égal le drawback à la sortie des raffinés en France, en Angleterre, en Belgique et en Hollande. Peut-être amènera-t-elle de l'extension dans les exportations des raffinés anglais, et par suite, une concurrence plus vive dirigée contre la France et la Hollande. Ces exportations sont encore comparativement peu de chose. Elles n'ont été en 1866 que de 280 000 quintaux et la mise en consommation a été de 800,000 de raffinés étrangers.

Cafés. — Il s'est fait peu de chose, cette semaine, en café. Au Havre, d'après les derniers avis on a traité 90 sacs Haïti de 77 à 77 50; 150 sacs dto, prix secret; 100 sacs dto à livrer à 76 entr.; 250 Rio à livrer à 57 entrepôt; 276 sacs Rio à livrer 50; 979 sacs dto, 58; 1,037 sacs dto. 52 50; 56 sacs dto lavés, disponibles de 72 à 95; 31 sacs Porto Isabelle, 86 50; 200 sacs Rio dans le port, 61; 300 sacs dto 58; 1,200 sacs dto à livrer 92, entrepôt.

A Marseille, aucune affaire importante à coter, Rio livrable de 57 50 à 58 les 50 kil. Vente de 2,200 sacs.

Huiles et Graines. —Paris, cours officiel. Huiles de Colza, les 100 kil. hors barrière (entrée 27 50 par 100 kil.) disponible en tous fûts 96; en tonnes, 97 50; épurée en tonnes, 105 50.

Cours commercial. De Colza disponible, et courant du mois 96; mars 96; avril, 96 50; mai et juin 97 50; juillet et août 96 50; 4 derniers mois, 96 — De lin brut disponible et courant en tous fûts de toute provenance, 98; mars et avril, 98 50; 4 mois d'été 100 50.

Tourtaux, les 100 kil. De Colza, 15 50 à 16 25. D'œillette, 17 à 18; de cameline, 15; de chauvre 13 à 14; de lin, graines indigènes, 27 à 28; graines étrangères, 25 à 26 50

Graines, l'hectolitre, de Colza, 23 à 26; d'œillette 47 à 49; de cameline 17 à 20; de chanvre 14; de lin graines indigènes, 26 à 29; graines étrangères 24 à 26 50.

Soies et soieries.— Voici, d'après la dernière condition des soies à Lyon, le dernier numéro placé des soies et bobines du mois: 2140.

Dernier numéro des ballots pesés 644.

Les transactions ont été peu animées cette semaine. Les soies d'ordre ont gagné 1 fr. sur la cote officielle; mais les soies courantes sont moins fermes, les cours, en ce qui les concerne, se détendent un peu. Aux enchères de Londres, la semaine passée, il a été vendu, 1000 à 1100 balles en soie de Chine, Japon et Bengale avec une baisse de 1 à 30 sh. suivant les qualités et sur les plus hauts prix pratiqués depuis le commencement de la campagne.

En fabrique, la semaine a été signalée à Lyon par une très grosse vente de soierie noire effectuée pour le compte d'une maison de Londres, par une de nos premières maisons de fabrique. On note, en outre, les difficultés que rencontre, à l'acceptation, la livraison des commissions pour Paris. Ces difficultés ne sont que particulières aux fabriques de Lyon. Les difficultés de la fabrique de Zurich, qui a été, l'automne dernier, favorisée d'ordres importants, en rencontrent de plus grandes encore.

En Amérique, la situation ne change pas. Le Sénat a eu beau adopter une proposition d'élever à 9 0|0 les droits de douane, cela n'a pas même galvanisé les cours des marchandises en magasin et en entrepôt. A Marseille, cocons de Salonique et Volo 21 fr. 50 le kilo, Nouka, 14 50 à 17.

Cotons.— D'après les derniers avis du Hâvre, le marché est très froid, et la baisse a fait de nouveaux progrès pour le disponible qu'il faut voir dans la parité de 160 à 162 50 pour très ordinaire Louisiane et de 165 à 167 50 pour ordinaire de cotons de l'Inde, faibles, mais mieux tenus relativement que les Amérique Il s'est vendu 1,500 balles avec les prix en baisse.

D'après les dépêches de Liverpool, on a vendu 4,600 balles. Le Middling Upland, 13 1|4 deniers la livre anglaise (453 gr.); New-léans 14; fair égyptien 16; Broock 11 1|2; Comrawuttee, 11 1|2; Smyrne 11 1|4; Fernambuco, 14 3|4; Macelo 13 1|2.

A Marseille, le Latakié, de 112 05 à 115 ; Naplouse, de 22 50 à 25 ; Tarsous, 115 ; Pyrée, 142 50 ; Souboujeac, 115 ; Salonique indigène, 127, les 50 kil.

Les recettes de la semaine à New-York, ont été sur place, de 28.000 balles, exportations dito, 11.349 dont 392 pour le Hâvre. Stock sur place ou à bord des navires, non encore expédiés, 221,000 balles.

Recettes de la semaine dans tous les ports du Sud, 82,000 contre 59,000 en 1866 même période , exportation 47,000 dont 2000 pour la France contre 41,000 dont 3000 pour la France l'an dernier.

On suit avec beaucoup d'attention le chiffre des recettes dans le Sud, et selon que chaque semaine est plus ou moins forte, l'opinion sur le chiffre du rendement total de la récolte s'en trouve influencée dans un sens ou dans l'autre. Aujourd'hui la majorité paraît se prononcer pour 1,700,000 balles. Du reste, les rivières et les routes continuent d'être favorables à l'expédition du coton dans les ports.

Pendant la semaine expirant le 8 février, les affaires ont été très importantes dans le Sud, avec baisse de 1|2 à 1 c. Les principaux achats ont été faits sur la base de 310 sur le meddling, avec change sur Londres de 143 à 145 0|0, et un frêt pour Liverpool de 1|84 par livre. Il y avait dans le Sud 59 navires en charge pour Liverpool et 18 pour les ports du continent.

Ci-joint le tableau que je reçois chaque semaine de Marseille et qui me dispense de vous envoyer moi-même des notes spéciales sur le mouvement et les affaires de ce marché en relations directes et, pour ainsi dire, immédiates avec le Levent plus encore qu'avec Paris peut-être.

Relevé des Marchandises provenant de Turquie vendues sur la place de Marseille du 17 au 23 février 1867.

BLÉS.

Il n'y a eu cette semaine que quelques ventes isolées, calme complet à cause des nombreux arrivages, et de la baisse de l'article à Paris et sur les autres marchés.

IMPORTATIONS.

Enos	hect.	30,560.
Varna	»	12,800.
Burgas	»	15,200.
Ibraïla	»	8,480.
Sulina	»	8,960.
Salonique	»	6,500.
Constantinople	»	13,440.
Kustendjé	»	5,280.
Sansoun	»	160.
	Hect.	101,380.

HUILES.

Une cargaison huile Metelin vendue partie à fr. 113 28 l'hectolitre et 112 50.

SOIES.

1 bal. filat. de Brousse	à fr. 111		le k°.
17 » Castravan	»	56 50 à 57.	

COCONS.

Syrie	kil.	1,000	à fr. 27.	le k.
Nouka	»	1,100	» 14 à 17,	les 50 kmes.

COTONS

Jumel	bal.	63	de fr.	196 à 205.
Salonique	»	410	»	127 50.
»	»	230	»	142 50 à 147 50.
Souboujak	»	58	»	135 à 137 50.
Kirkagach	»	20	»	132 50.
Naplouse	»	82	»	122 50.
Tarsous	»	198	»	112 50 à 115.
Idelep	»	80	»	112 50 à 115.
Dardanelles	»	39	»	120 à 127 50.
Trébizonde	»	190	»	110 à 112 50.

LAINES.

120 balles St. Jean d'Acre en suint fr. 75,

La Bourse est assez calme, quoiqu'on ait essayé un instant de l'agiter au moyen de nouvelles alarmantes sur de nouvelles complications en Orient et au Mexique. Elle ne s'est pas laissé détourner de la liquidation de fin de mois qui se présente dans d'assez bonnes conditions.

La Rente a atteint une hausse de plus de 1 franc sur l'ensemble du mois.

La reprise des primes sur le 3 0|0 s'est faite sur le cours de 70 25, sur l'Italien, 54 25, sur le Mobilier, 515 et sur le foncier , 15 20.

Je crois vous avoir déjà parlé de l'émission prochaine de lettres de gage faite par le Crédit foncier d'Autriche et par la Société Générale. Ces obligations nommées *foncières nouvelles*, seront émises à 230 fr., 15 fr. d'intérêt et remboursement à 300 fr. en 46 ans. C'est le 7 mars que la souscription ouvrira pour fermer le 9.

L'encaisse de la Banque de France s'est encore accrue de trois millions et le portefeuille de 20 environ. La circulation des billets a également subi une augmentation de 41 millions. On ne signale une diminution (7 millions et demi) que sur les comptes-courants des particuliers.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 10 mars.

LONDRES, vap. russe *Odessa*, cap Richter, ayant touché à Gibraltar, Messine, et Gallipoli divers march. et passag.

ALEXANDRIE, vap égyp *Rahmanié*, cap. Rassit, ayant touché aux Dard. div march.

TRIESTE, vap. du Ll. aut. *Jupiter*, cap. Suchor, ayant touché à Corfou, Syra et Dard. div. march. et 70 passag.

MERSINE, vap. ott. *Fuadié*, cap. Lemmi, ayant touché aux Dard. div. march.

ALEXANDRIE, vap égyp. *Mansurah*, cap. Osman bey, ayant touché à Smyrne, Dard. et Gallipoli, div. march et 118 passsag.

MARSEILLE, vap. fr. de M. Imp *Niemen*, cap. A. Jiost, ayant touché à Messine, Pyree et Dard. div. march. et 22 passag.

SMYRNE, vap. fr de M imp. *Cheliff*, cap. Begnini ayant touché Met. Dard. et Gallipoli, div. march. et 50 passag.

Dépêches Télégraphiques.

On nous communique la dépêche suivante qui résume d'une manière plus complète que celles que nous avons déjà publiées le discours prononcé à la Chambre des Lords par le premier ministre de la Reine sur les affaires de Crète :

Londres le 9 mars 1867.

« Dans la séance d'hier de la Chambre des Lords, répondant à une motion du duc d'Argyll relative aux affaires de Crète, lord Derby a rappelé qu'une des conditions de l'érection de la Grèce en état indépendant, c'était qu'en retour de la protection assurée à cet état, les puissances ne toléreraient aucune agression de sa part contre les provinces ottomanes,

» Il a déclaré que les plaintes des populations chrétiennes de la Turquie étaient en partie très exagérées et en partie sans fondement ; que quant à la Crète, c'était la province la moins taxée de l'Empire et que pour se convaincre du vrai motif de l'insurrection, on n'avait qu'à se rappeler qu'en même temps que les Crétois réclamaient de leur Souverain le redressement de leurs griefs par des pétitions où ils protestaient de leur fidélité et de leur dévouement, ils adressaient aux Puissances d'autres pétitions demandant l'annexion de l'île à la Grèce. Il a loué le choix de Moustapha Pacha comme Commissaire Impérial et ses sentiments d'humanité.

» Quelques actes de cruauté ont été commis sur les Crétois par les Albanais et les Musulmans indigènes, mais des cruautés semblables ont été commises par les Chrétiens sur les Musulmans. Il est notoire que d'une part les publications incendiaires et les fausses nouvelles et d'autre part les volontaires, les armes et les munitions de guerre sans cesse expédiés d'Athènes avec la connivence des Ministres Hellènes contre le gré du roi, dont personne ne suspecte la loyauté, ont encouragé, alimenté et entretenu principalement l'insurrection lorsqu'elle était sur le point d'être supprimée avec moins de cruauté et plus d'humanité peut-être que ne le fut jamais toute autre insurrection.

» Il a rendu justice à l'humanité et à la clémence du Gouvernement Ottoman qui est allé jusqu'à renvoyer en Grèce avec armes et bagages les volontaires soumis.

» Le Gouvernement Britannique a donné à la Porte le conseil d'accorder aux Crétois une administration autonomique tout en la laissant libre d'agir comme elle le jugerait bon.

La Porte elle-même animée des meilleures dispositions ainsi que le constate le firman expédié par l'entremise de Server Effendi et publié dans le *blue book*. Il serait absurde de croire que les Turcs, lors même que toute l'Europe serait liguée contre eux, se laisseraient expulser de la Crète sans résistance et se soumettraient à la domination du Roi de Grèce.

» Enfin lord Derby a dit que la politique de l'Angleterre comme amie de la Turquie était de l'encourager et de lui donner des conseils amicaux et non pas de coopérer à sa ruine en encourageant et en excitant par des discours et des expressions sympathiques en faveur des chrétiens, des espérances exagérées en Thessalie, en Epire et dans d'autres provinces de l'Empire.

» La motion a été retirée. »

(*Agence Havas.*)

Paris, 10 mars, 6 h. 35 m. matin.

Les Fénians sont en masses considérables mais sont facilement dispersés.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.

Jeudi 16 février v. s. aura lieu au ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture du savon de Candie et de Mételin, nécessaire pendant une année aux troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Chonra, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque, en portant en même temps des échantillons.

AVIS.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

Tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIFUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

LEÇONS.

De Grec, de Ru. e et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Mesjid N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,

Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes*, *Bronchites* ou *Toux nerveuses*, *Grippes*, *Coqueluches*; contre l'**Hémoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda**, **Ottoni**, **Calleja**, pharmaciens-droguistes à *Péra* ; à *Bucharest*, chez MM. **Steege**, **Honig** ; à *Jassy*, chez M. **Loockman** ; à *Galatz*, chez M. **Honnets**, et dans les principales pharmacies d'Europe.

COLLODION LAVERDET

INSTANTANÉ, IODURÉ, INALTÉRABLE

Conservation indéfinie dans tous les climats, se développant comme tous les Collodions connus.

Admis à l'Exposition Universelle de Londres de 1862, pour son *instantanéité* et son *inaltérabilité*. — *Réussite certaine* en suivant les explications (du volume de 16 pages) jointes à l'envoi. *2e édition, revue et augmentée.*

PRIX : Trois francs le flacon.

N° 1. Le plus sensible, coloré en jaune vif. — N° 2. Incolore. — *Expédition* pour la France et l'étranger après encaissement de mandat de la poste, ou à vue sur Paris.

Médaille d'argent de la Société des Sciences industrielles.

A PARIS, chez **Gustave LAVERDET**, rue Meslay, 54 près la Porte Saint-Martin.

Se trouve aussi chez tous les marchands de produits chimiques, d'objets spéciaux pour la photographie, pharmaciens, commissionnaires en marchandises, etc., de la France et de l'étranger.

Aux Fabriques DE PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — Exportation.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

|184, *Rue de Péra*, 184.|

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne.

Véritable Liqueur du couvent de la Gran e Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à pr x réduits.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Linardi 17

PENSION BOURGEOISE.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie, *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Hairié.

A partir de Lundi 20 Fév. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χ

Ἀπὸ τῆς Δευτέρας 20 φεβρ. 4 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως.

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ. Καβάκ.	Yeni-Mahallé. Γενὶ-Μαχαλέ.	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. Θεραπεῖα.	Yén. Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη.	Emirghian. Ἐμιργιάν.	R. Hissar. Ῥουμ. Ρ. Χισάρ.	Bébek. Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ-κιοΐ.	Kouru-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ.	Ortakeuy. Ὀρτὰ Κιοΐ.	Bechicktach. Βεσὶκ-Τάς.	Kabatach. Καμπᾶ-Τάς.	OBSERVATIONS
1	6 45	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desservie.
1 45	7 30	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	9 45	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 30	9 15	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1 15	7	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2	7 45	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 45	8 30	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 45	9 30	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45	10 30	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 30	3 25	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	3 45	1										«»					

Côte d'Europe, voyages de moutée. Départs du pont.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Kabatach. Καβᾶ-Τὰς	Bechiktach. Βεσὶκ Τὰς	Ortakeuy. Ὀρτὰ-Κιοΐ	Kouru-Tchesme. Κουροὺ Τσεσμὲ	Arnoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοΐ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ.	Emirghian. Ἐμιργιάν	Sténia. Στένια	Ienikeuy. Νεοχώριον.	Therapia. Θεραπεῖα.	Buyukdere. Βουγιοὺκ-Δερέ	IENI MAHALE. Γενὶ-Μαχαλὲ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ	OBSERVATIONS
2 30	8 15	1	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 30	2	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3 45	9 30	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
9 45	3 30	11	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 15	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi.
11	4 45	17	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	3	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Retour direct au pont.
11	4 45	14	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 5	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 25	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεῖα.	Beykos. Βεΐκοζ.	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαγτζέ	Chibouqli. Τζιμπουκλί	Kanlidja. Κάνλιτζα	A. Hissar. Α. Χισάρ.	Kandilli. Καντιλλί	Vani-keuy. Βανὶ-Κιοΐ	Tchenghel-keuy. Τσεγγὲλ Κιοΐ	Beyler-bey. Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoudjouk. Κουζγουντζουγ	Scutari. Σκούταρι	OBSERVATIONS
2	7 43	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h. 34
3 50	9 15	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Déparst du pont —Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoudjouk. Κουζγουντζουκ	Beiler-Bey, Βεϊλέρ-βεϊ	Tcenghelkey. Τσεγγὲλ Κιοΐ	Vanikeuy. Βανὶ-Κιοΐ	Candilli. Καντιλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlitja. Κάνλιτζα	Tchibouqli. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. Πασσᾶ-Μπαγτζέ	Beicos. Βεΐκοζ	Therapia. Θεραπεῖα	Buyukderé. Βουγιοὺκ Δερέ		OBSERVATIONS
10 30	4 15	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	4 45	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch.

(2) Les vendredis à 2 heures . il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St. Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser: à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du Dr* PELEZ, récompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, ratanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

FER QUEVENNE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.
AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le **FER QUEVENNE** s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le **FER QUEVENNE**, en restant dans les limites des doses très- « modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50; 200 dragées, 5 »; 100 dragées, 3 »

10. CENTIG. *Mesure de dosage.*

Dépôt général chez **Emile Genevoix**, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris*, et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du

2me Année. --- N° 59.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr,
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr,
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Réd en chef. — Affranchir,

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est. pérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

BULLETIN POLITIQUE.

CONSTANTINOPLE, 13 Mars.

Le discours si important, si remarquable de lord Derby, nous a entrainé hier et ne nous a pas permis de parler d'un fait qui se produit bien loin de nous, par delà l'Atlantique, au Mexique enfin, pour l'appeler par son nom.

A la date du 21 février, 16 mille hommes du corps expéditionnaire français avaient déjà quitté ce pays, et d'après toutes les prévisions, il ne devait plus y rester un seul homme de ce corps. Ainsi a pris fin cette expédition si pénible pour la France, qui lui aura coûté tant de sang inutilement versé, tant de millions dépensés en pure perte. Certes, le jour où Napoléon III envoyait dans ces contrées ingrates, ses troupes, accompagnées par celles de l'Angleterre et de l'Espagne, il ne prévoyait pas qu'il aurait à poursuivre seul et sans allié, cette expédition lointaine; il ne pensait pas déployer tant d'efforts pour en arriver à placer sur le trône du Mexique un archiduc autrichien, qui en tombera, il est permis de le dire, dès qu'il sera privé du soutien des troupes françaises.

Il ne nous appartient pas de faire l'histoire et le procès de l'expédition du Méxique ; d'autres se sont chargés de ce soin ; mais nous regretterons toujours d'avoir vu tant de forces vives, tant de bras héroïques et d'intelligentes têtes employés en pure perte. Le Mexique a-t-il fait un pas en avant dans la voie du progrès? ses populations sont-elles moins ignorantes ou plus travailleuses? En somme, on n'a prouvé qu'une chose jusqu'à présent, c'est que les républicains ne sont pas aussi vitement évanouis qu'on avait bien voulu le dire et que Juarez avait quelques partisans. Qui l'emportera maintenant de la république ou de l'Empire ? sera-ce Maximilien qui restera à Mexico? y sera-t-il remplacé par Juarez, Ortega ou tel autre chef? La question peut avoir son intérêt ; mais il est raisonnable de croire qu'avant peu le pays sera retombé dans l'anarchie, qui fut son lot depuis l'indépendance. La France s'est retirée de l'affaire ; tant mieux pour elle ; d'autres soins et plus intéressants la réclament.

Quittons cependant ces contrées et revenons à notre vieille Europe. Le spectacle qu'elle présente est assez curieux pour qu'on s'arrête longtemps à le considérer. Nous voulons aujourd'hui parler de l'Italie, et rechercher quelle sera sa conduite envers le Pape. La situation de M. Ricasoli est fort délicate ; quelle sera en effet la composition du nouveau parlement et ses doctrines ont-elles chances de rencontrer l'assentiment des élus de la nation. Pour savoir ce que compte faire le président de ce conseil des ministres, il est tout naturel que nous nous adressions au journal l'*Italie*, son organe habituel. Or, le langage de la feuille florentine est aussi net et péremptoire que possible ; voici ce qu'il est :

« Le Pape se trouve à l'abri d'une agression comme celle dont il a été menacé, il y a trois ans, par Garibaldi ; mais il reste en face de ses embarras extérieurs.

» Que ces embarras s'aggravent, que le gouvernement pontifical succombe, et que le peuple romain, maître de ses destinées, propose de s'unir aux autres membres de la famille italienne, c'est là un cas qui n'a pas été prévu par la convention de septembre et à propos duquel le gouvernement italien n'a pu prendre aucune espèce d'engagement.

» Traversera-t-il ou ne traversera-t-il pas la frontière, si ce cas se produit? C'est là un fait sur lequel il est inutile de discuter aujourd'hui.

» Ce que nous pouvons dire, c'est que le cas donné sa liberté d'action reste entière et qu'il n'est lié par aucun de ces engagements que M. de Moustier semble rappeler dans sa dépêche.

» Il n'était peut-être pas inutile de présenter en passant ces observations. Les documents diplomatiques ont toujours une grande valeur, nous n'hésitons pas à le reconnaître ; mais il ne faut pas, cependant, leur prêter plus d'autorité qu'ils n'en ont. »

Nous avons donné hier sans aucun commentaire la notification du gouvernement touchant le nouveau régime de la presse, Nous nous réservons de remain sur cette question et d'en mesurer la vèrirable portée.

NOUVELLES POLITIQUES.

France.

La question intérieure en France a le pas sur toutes les autres. Comment seront conçues les réformes sur la presse et sur le droit de réunion ? c'est ce que se demandent toutes les feuilles. Les mesures draconniennes que l'on a redoutées d'abord, sur la foi du *Journal des Débats*, ont été considérablement modifiées par le Conseil d'Etat. D'après le dire de l'*Etendard* et du *Constitutionnel* , on n'aurait pas trop à se plaindre, surtout après que ces projets auront subi la discussion des Chambres.

Les débats sur les deux premières interpellations ont été très animés ; mais terminons aujourd'hui le compte-rendu de la séance dans laquelle a été discutée la première , celle concernant le secret des lettres; nous publierons par la suite la discussion à laquelle a donné lieu l'interpellation de M. Lanjuinais, et nous ferons alors quelques réflexions sur ces séances. Nous emprunterons aussi aux journaux de Paris leurs appréciations.

La réorganisation de l'armée tient toujours une grande place dans les préoccupations du public. L'armement , d'après les nouveaux systèmes, se fait avec rapidité. Voici les détails que nous trouvons à ce sujet dans la *Presse :*

« La garde impériale doit être armée au complet du fusil Chassepot vers la fin du mois de juin.

» Le fusil Chassepot subit en ce moment une modification de détail qui a pour but de simplifier d'un temps l'armement.

» Le mode des cartouches n'est pas encore définitivement adopté.

» La garde recevra, en même temps que les fusils du nouveau modèle , de nouvelles gibernes qui se porteront sur le devant, et permettront au soldat d'avoir sous sa main , et dans la disposition la plus aisée, un nombre considérable de cartouches. »

Angleterre.

Le mouvement produit dans les Iles Britanniques par la réforme électorale va s'affirmant et s'augmentant de jour en jour. Le 25 février , il y a eu chez M. Gladstone une réunion des membres libéraux de la Chambre des Communes. D'après les journaux, cette réunion comptait 289 membres; d'autres avaient envoyé des lettres d'adhésion. Nous trouvons dans les journaux les détails suivants sur cette séance :

M. Gladstone, en ouvrant la séance, a recommandé la modération à ses collègues. Il a déclaré qu'il ne désirait pas revenir au pouvoir et qu'il voudrait qu'il fût possible de changer le projet de loi sur la réforme électorale, qui sera présenté par le gouvernement de manière à en faire une bonne mesure.

Lord John Russell a signalé la gravité de la crise actuelle.

M. Bright a dit qu'il n'attendait rien de bon du cabinet Derby, et a ajouté que l'attitude de M. Gladstone ne lui paraissait pas assez énergique.

Tous les membres de la réunion , à l'exception de M. Bright, ont approuvé la politique suivie par M. Gladstone.

Une autre réunion doit avoir lieu aussitôt que le projet de loi du cabinet Derby sera connu.

Les délégués des sociétés ouvrières ont tenu une réunion dans Saint-Martin's Hall , sous la présidence de M. G orge Potter. Ils ont blâmé la conduite des membres libéraux du Parlement, qui attendaient quelque bien du ministère actuel, et ont insisté pour le rejet du projet de loi sur la réforme.

Une grande démonstration populaire était annoncée pour samedi prochain à Trafalgar square.

Nous avons reproduit hier le discours de M. Disraeli sur la réforme ; voici d'après les correspondances de la *Presse*, l'effet qu'il a produit sur le pays :

Des lettres de Londres du 26 constatent l'impression défavorable produite sur la Chambre des Communes par le discours de M. Disraéli.

Cette impression avait été la même dans les cercles politiques . Aussi s'attendait-on à ce que le ministère retirerait ses résolutions pour présenter un bill de réforme.

Une dépêche reçue ce matin nous apprend en effet que M. Disraéli a annoncé hier soir à la Chambre des Communes que le gouvernement retirait toutes les résolutions proposées, et présenterait un bill de réforme aussitôt que cela serait possible. Il a ajouté qu'il ne pouvait pas fixer de jour pour la présentation de ce bill, mais qu'elle aurait lieu probablement de jeudi en huit.

C'est aux observations présentées par plusieurs membres des Communes, notamment par M. Gladstone, qu'est dû ce changement de conduitée du ministère.

Allemagne.

Le *Journal des Débats* fait le commentaire suivant au discours du roi de Prusse à l'ouverture du Parlement du Nord, et que nos lecteurs connaissent déjà :

Quelques jours avant l'explosion de la guerre, M. de Bismark communiqua aux grandes puissances européennes son projet de réforme du 10 juin 1866 , dont l'article 1er portait que l'Autriche serait exclue de la Confédération germanique.

Cette communication ne provoqua aucune protestation, aucune réclamation ; à peine trouva-t-on quelques paroles de regret « pour cette pauvre confédération germanique que la Prusse allait mettre à mort si méchamment , » et encore rappelait-on, comme une circonstance atténuante en faveur de la Prusse, que la Confédération avait toujours été malade et que sa mort était inévitable. Dès ce moment, la question nous sembla résolue; et la réunion de l'Allemagne sous la direction de la Prusse , le rétablissement d'une grande monarchie, allemande en apparence , prussienne en réalité , nous paraissait inévitable et peu éloignée. Le discours du roi de Prusse n'a fait que confirmer ces pressentiments.

La *Presse* dit de son côté :

Or, l'empire d'Allemagne est fait ; ce n'est pas un pressentiment, c'est un grand acte de politique qui est consommé. L'union militaire signée avec les Etats du Sud, il ne restera rien, de l'un ou de l'autre côté du Mein, de cette vieille indépendance germanique que le roi Guillaume a brisée, et que la Prusse absorbera.

Le *Journal des Débats* a raison : dans cet Etat, le plus vaste et le plus peuplé de l'Europe après la Russie, l'apparence pourra être allemande ; mais la réalité, réalité menaçante, sera prussienne. Nous n'avons cessé de le dire depuis le lendemain de Sadowa.

Le Parlement de la Confédération du Nord a tenu le 25 février sa première séance, à laquelle assistaient le prince Frédéric-Charles, les généraux de Roon, de Steinmetz, Vogel de Falkenstein et de Moltke en uniforme. Les tribunes du public étaient peu garnies. L'appel nominal a constaté la présence de 227 députés.

Le seul incident marquant de cette séance a été la proposition faite par M. de Vincke pour qu'on rétablît la tribune. Cette proposition a été votée, malgré l'opposition d'un député hanovrien, M. de Windhorst, qui a exprimé l'avis que la tribune donnerait aux débats « un tout autre caractère. »

Avant le vote, M. de Bismark a déclaré qu'on avait enlevé l'ancienne tribune de la Chambre « uniquement pour faire de la place, » et il s'est empressé d'ajouter qu'il donnerait l'ordre de la rétablir, si le Parlement en exprimait le vœu.

On lit dans la *Gazette de la Croix*, de Berlin :

L'instruction disciplinaire qui se poursuivait depuis plus d'un an contre M. Kirchmann, vice-président de la cour d'appel et député progressif vient de se terminer. Les chambres civiles et criminelles réunies de la cour suprême, siégeant comme cour disciplinaire, ont condamné l'accusé, après une défense présentée par celui-ci et une délibération d'une heure, à la révocation de ses fonctions. Ce jugement n'est accompagné d'aucun motivé.

Nous ne pourrions faire l'historique complet de cette longue procédure ; mais nous en trouvons la terminaison facheuse. Les juges à Berlin sont sévères.

On travaille avec une activité fievreuse à consommer l'union de l'Allemagne, sous le sceptre de la Prusse ; les agents de M. de Bismark ne s'épargnent pas les fatigues et les soins. Nous trouvons dans le *Mercure de Souabe* le texte des résolutions adoptées à Stuttgard, le 21 février :

1° La Constitution fédérale concertée par les gouvernements du Nord de l'Allemagne est fondée sur des bases qui sont de nature à déterminer aussi l'Allemagne du Sud à entrer, dans son intérêt, dans le nouvel Etat fédéral ; 2° cette Constitution est susceptible et a besoin de diverses améliorations ; il est donc très regrettable que le gouvernement wurtembergeois ait négligé d'opérer à temps, de concert avec les autres gouvernements du Sud, l'union avec l'Allemagne du Nord, et que la population du Sud de l'Allemagne se trouve empêchée ainsi de coopérer, dans le Parlement qui vient d'être convoqué, à l'amélioration de la Constitution fédérale ; 3° l'intérêt du Wurtemberg impose comme devoir à son gouvernement d'effectuer aussi rapidement que possible l'entrée de l'Allemagne du Sud dans le nouvel Etat fédéral, et de créer ainsi une Allemagne assez forte pour faire valoir de tous côtés ses droits et ses intérêts et de développer les forces fécondes de la nation allemande.

Prenons acte du démenti que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* oppose aux exigences attribuées à la Prusse vis-à-vis de la Hollande, et dont nous avons déjà parlé :

Berlin, 26 février. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dément la nouvelle donnée par l'*Avenir national* au sujet d'une demande de rectification des frontières adressée par la Prusse au royaume des Pays-Bas. La Prusse n'a demandé que de fermer la frontière, s'il y a lieu, à cause de la peste bovine.

Ainsi se trouvent confirmées nos prévisions sur l'impossibilité de pareilles prétentions, dangereuses pour la paix européenne.

La *Presse* fait suivre cette nouvelle de ces lignes :

Si M. de Bismark a adressé à La Haye des revendications territoriales, il est probable que le fait aura été porté à la connaissance des gouvernements étrangers. Il serait donc utile que, soit à Paris, soit à Londres, on pût apprendre par quelque déclaration faite devant le Parlement ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces rumeurs.

Autriche.

Les recentes mesures prises par l'empereur François-Joseph portent déjà leur fruit. Le calme, la paix intérieure, se rétablissent et la difficulté survenue en Bohême, sera, nous l'espérons du moins, promptement applanie. Certes, il a été pénible pour un Hapsbourg d'en arriver à faire de telles concessions ; mais il doit s'en consoler aisément, à voir ce qu'elles ont produit.

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XXI

(*Suite.*)

Elle parut réfléchir.

— Trois heures par jour, est-ce trop ?

— Non, madame, répondit Madeleine ; il me restera assez de temps pour travailler.

— Eh bien ! mademoiselle, je ne demanderai alors que 500 francs par an. Je vous fois une concession de 100 francs, car ma maîtresse d'anglais, qui me consacre également quelques heures, me paye 600 francs. Sa mansarde touche celle que je vous destine.

Madeleine poussa un soupir.

Cette femme, comme les autres, exploitait sa misère.

— Vous ne paraissez pas satisfaite, reprit la directrice.

— Madame, balbutia Madeleine avec confusion, je vous assure que j'ai du talent. Et il me semble qu'il serait peu rétribué à de telles conditions.

— Oh ! mademoiselle, le talent court les rues, repartit en souriant la maîtresse de pension. Le talent ! Paris fourmille de jeunes filles comme vous qui ont du talent et qui n'en trouvent pas l'emploi. Il n'est pas de jour où je ne reçoive une vingtaine de cartes, de lettres ou de prospectus. Ce sont des professeurs de talent, des prix de Rome même ou des prix du Conservatoire, C'est bien triste à dire, hélas ! Mais la plupart de ces malheureux meurent de faim. Il y a trop de talents. Nous sommes débordés par le talent. Le jour où les parents de nos élèves consentiront à nous payer double pension, nous payerons double nos professeurs; mais la concurrence nous tue.

— Je comprends cela, madame, malheureusement je n'ai que fort peu de resources, et...

— Vous pourriez donner quelques leçons au dehors.

— Je ne connais personne.

— Alors vous vous trouvez dans un dénûment complet ?

— Oui, madame, ou à peu près. Il ne me reste qu'une petite somme que je voudrais conserver pour mon entretien.

— Eh bien, voyons, j'aurais besoin d'une sous-maîtresse pour les petites filles. Vous plairait-il de garder des enfants, de leur apprendre à lire, à former des lettres? Vous pourriez d'ailleurs, en les gardant, vous occuper d'autre chose. Je ne vous donnerais pas d'appointements ; mais vous n'auriez rien à payer.

— Non, madame, je ne puis accepter cette proposition, Je ne saurais travailler dans le bruit. D'ailleurs, comment peindrais, je au milieu d'une classe? Mais quels appointements donnez-vous à vos maîtresses d'études ! Je pourrais pendant plusieurs mois m'occuper ainsi et gagner une somme qui me permît de rester chez vous comme pensionnaire libre pendant quelque temps.

— Vous ignorez donc, mademoiselle, combien peu se paye l'instruction ? La maîtresse de la première classe reçoit 300 fr. ; celle de la deuxième, 200. Jamais je ne paye celle de la troisième.

Madeleine baissa la tête. Elle faisait mentalement ce calcul.

— En vendant ou en engageant quelques effets, je pourrais rester là trois mois. Ce ne serait guère plus cher qu'à la rue de Venise, et, sous tous les rapports, je serais beaucoup mieux. D'ailleurs, d'ici à trois mois, j'aurai placé mon poëme et écrit une nouvelle pour un journal. Dans trois mois je serai sur le chemin de la fortune.

— Puis-je voir cette chambre, madame, car il faut que je sache si le jour est favorable pour peindre.

La directrice la fit conduire au quatrième étage, c'est-à-dire sous les toits. C'était une mansarde aussi étroite et aussi triste que celle de Claudine ; c'était le même ameublement.

Il se composait d'une petite table de 60 centimètres de large, d'un poêle en fonte, d'un lit de fer misérablement garni, de deux chaises de paille, et d'un petit buffet de bois blanc. La lucarne en tabatière n'avait guère que 50 centimètres d'ouverture. Toutefois Madeleine pensa que, en se plaçant directement au-dessous, elle pourrait travailler.

Elle convint avec la directrice qu'elle entrerait dès le lendemain en payant un trimestre d'avance.

— Votre mansarde n'est plus luxueuse ; mais s'il vient des visites, vous pourrez les recevoir au salon.

Madeleine rendra presque joyeuse.

Pendant ces quatre jours, elle n'avait pas vu Fossette. Quand elle revenait le soir, exténuée par ses courses sans résultat, elle se couchait.

Mais avant de quitter la rue de Venise, elle alla frapper à la porte de Fossette pour lui dir adieu.

Fossette était au lit. Elle avait la fièvre. Ses yeux étaient brillants et caves. Quand Madeleine entra, elle essaya de sourire; mais ses lèvres s'étirèrent sur ses dents et des larmes lui vinrent aux yeux.

— Qu'avez vous? lui demanda Madeleine.

— Ce n'est rien, répondit-elle d'un accent étrange. Un réfroidissement, je suppose. Demain je serai guérie, tout à fait guérie.

Elle ferma les yeux.

Madeleine fut frappée de la résignation et du calme empreints sur ce visage qu'elle avait toujours vu sourire.

— Mademoiselle, dit Fossette en se soulevant avec effort sur son coude, vous qui êtes si bonne, veuillez donc donner un peu d'eau à mes fleurs ; voyez comme ce beau camelia languit. J'ai essayé de me lever tout à l'heure, mais il m'a pris un un étourdissement ; j'ai été obligée de me recoucher.

Madeleine prit la cruche de Fossette et descendit chercher de l'eau. Ella arrosa les fleurs, et avec un tendre intérêt, demanda à la jeune ouvrière si elle n'avait plus besoin de ses services.

— Non, merci, répondit Fossette avec un vrai sourire; et attirant jusqu'à ses lèvres la main que lui tendait Madeleine elle ajouta : Je souhaite que vous soyez heureuse ; vous le méritez si bien !

XXII

Quelle était donc la maladie de Fossette ? Elle avait faim.

Les vingt francs provenant de la montre de Robiquet étaient dépensés. Claudine, on s'en souvient, n'avait pas rapporté d'ouvrage. Depuis deux jours Fossette était sans pain.

Elle aussi, pendant trois jours, avait couru

Voir le numéro du 12 mars.

A en croire ce que disent les journaux de Paris, depuis dimanche dernier le ministère responsable de Hongrie fonctionne. C'est du moins ce que nous voyons dans les lignes suivantes :

Le ministère responsable de Hongrie vient d'annoncer aux autorités, par deux circulaires datées du 23 février, que la Constitution hongroise a été rétablie et qu'il a pris en main le gouvernement politique du pays. Cependant, ce n'est qu'à partir du 10 mars que le ministère pourra se charger de fait de toute l'administration, à cause de l'impossibilité qu'il y a eu de lui en remettre immédiatement les diverses branches.

Ces circulaires portent les signatures du comte Jules Andrassy, président du conseil, et du baron Bela Wenkheim, ministre de l'intérieur.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

Paris, 1er mars.

Les débats du Corps Législatif ont naturellement le privilège d'occuper exclusivement l'attention publique, et remarquez que je ne parle que de la Chambre élective, car jusqu'à présent le Sénat fait peu parler de lui, et il n'a donné signe de vie, cette semaine, que par le rejet d'une demande d'interpellation présentée par le contre amiral Bouët-Villaumez et relative à l'insuffisance des crédits votés pour l'entretien de l'artillerie de mer. Donc quittons le Sénat pour le Corps législatif où pas une demande d'interpellation n'a été encore repoussée.

Vendredi avait lieu la première interpellation, ayant pour objet la fameuse circulaire Vandal. M. Eugène Pelletan, un orateur passionné et convaincu de l'opposition, a pris la parole, et dans un langage empreint de modération, mais en même temps très énergique, a attaqué cette circulaire, en démontrant combien répugnaient à nos mœurs les mesures extrêmes adoptées, en certains cas, par les autorités relativement au secret des lettres. M. Vandal, directeur général des Postes, a répondu le premier à M. Pelletan; il a justifié son administration qui n'était pas directement en cause, et a discuté la question au point de vue légal. M. Ernest Picard, autre député de l'opposition et avocat du barreau de Paris, l'a suivi sur ce terrain où il était facile d'opposer des interprétations de texte à d'autres interprétations et de combattre des décisions de jurisprudence par d'autres décisions. M. Picard a cité des faits, il a prouvé que le cabinet noir n'avait pas cessé d'exister sous un autre nom, et a répondu fort spirituellement à quelques interruptions de la droite.

La discussion s'est terminée par un fort éloquent discours de M. Rouher, ministre d'Etat, qui a protesté de toute l'énergie de sa conscience contre toute imputation dirigée contre la probité et l'honneur du gouvernement et de ses agents. Il a repris la thèse soutenue par M. Vandal, et a conclu en demandant que la Chambre passât à l'ordre du jour pur et simple, et en reconnaissant toutefois que dans le cas qui avait donné lieu à l'interpellation, il s'était produit une irrégularité qui désormais ne se présenterait plus et qu'en effet, la saisie des lettres à la poste, requise par les autorités compétentes, ne pouvait être demandée et accordée qu'à la suite d'une instruction judiciaire, et que les lettres saisies devaient être renvoyées au magistrat chargé de cette instruction.

L'instruction ne reposait que sur ce fait discuté; car personne n'avait jamais songé à nier aux autorités compétentes le droit de saisir et d'ouvrir des lettres, par mesure de sûreté générale, mais non pas arbitrairement et sans toutes les garanties que la loi a prévues et que divers arrêts ont spécifiées. En conséquence, après cette discussion soutenue loyalement et courtoisement de part et d'autre et où tout le monde se trouvait d'accord sur les principes et en même temps sur leur application en l'espèce, la Chambre n'avait plus qu'à prononcer l'ordre du jour pur et simple. C'est ce qu'elle a fait sans plus tarder. Il n'y a donc eu, à proprement parler, victoire ni d'un côté, ni de l'autre, et si la balance devait pencher, ce serait plutôt du côté de l'opposition qui a vu reconnaître et proclamer par le ministre d'Etat l'*irrégularité* de la mesure incriminée.

Mais où il y a eu victoire, et victoire éclatante pour le gouvernement, c'est dans la discussion soulevée par une interpellation sur le décret du 19 janvier et sur les modifications qu'il a apportées aux décrets du 24 novembre. C'est M. le vicomte Lanjuinais qui a porté cette interpellation à la Tribune et qui l'a développée en quelques mots qui ont amené tout d'abord un débat assez vif entre lui et le président du Corps législatif qui ne pouvait permettre que la Constitution fût discutée, et il faut dire que M. Lanjuinais abordait assez carrément cette discussion que la loi et les règlements n'autorisaient jamais. Rappelé à l'ordre, l'orateur, sans trop s'émouvoir et se renfermant dans les limites qui lui étaient tracées, s'est efforcé de démontrer cette thèse que le décret du 19 janvier ne nous apportait pas la liberté, mais une sorte de tolérance, qu'il nous faisait perdre le droit d'adresse, qu'on retirait au Corps législatif de très importantes attributions, que ce retrait constituait de la part du gouvernement, une sorte de jugement désapprobatif qui ne pouvait être infligé à la représentation nationale que par le pays même, et qu'enfin l'acte du 19 janvier n'était ni régulier ni légal, surtout si l'on considérait le projet de sénatus-consulte destiné à modifier les attributions du Sénat et ses rapports avec le Corps législatif.

Je passe sur le discours de Chesnelong qui a servi de première réponse à celui de M. Lanjuinais. Tous les journaux officieux ont fait l'éloge de ce discours évidemment préparé longtemps à l'avance et qui n'est qu'une apologie des actes du gouvernement acceptés sans discussion, sans examen. Je m'arrêterai un instant sur cette première partie des débats, pour signaler les interruptions de M. Glais-Bizoin qui n'ont cessé de les accompagner, de les ponctuer en quelque sorte. M. Glais-Bizoin est le plus intrépide interrupteur.

L'éloquent député Marie est monté à la Tribune, après M. Chesnelong, et a repris la thèse de M. Lanjuinais, en la soutenant avec l'autorité qui s'attache à sa parole, et en s'efforçant de faire ressortir l'illégalité des nouvelles réformes. Malheureusement les forces ont fait défaut à l'orateur; il a demandé à se reposer et n'a pu remonter à la Tribune où il a été aussitôt remplacé par M. Vuitry, président du Conseil d'Etat. Ce ministre est un de nos plus élégants orateurs; il est net, précis, et sans avoir de grands mouvements d'éloquence, il sait intéresser. Bien entendu, il a repris tous les arguments de l'opposition pour les combattre et démontrer que l'Empereur avait, dans l'acte du 19 janvier, usé de son droit absolu.

Ce n'était pas l'avis de M. Jules Favre qui s'est particulièrement attaché à la suppression de l'adresse remplacée par le droit d'interpellation. L'un, a-t-il dit, ne devait pas exclure l'autre, et il a terminé son discours et la séance par cette phrase qui a causé une vive émotion : « Il est bon d'étudier quelquefois l'histoire de nos pères. On leur contestait un droit, ils l'ont pris. Maintenons l'adresse, elle nous appartient. »

Le retentissement de cette phrase dans laquelle quelques-uns ont vu une menace, s'est prolongé jusqu'à la séance suivante où l'honorable M. Jérome David s'est fait l'interprète de ce sentiment. Cette phrase, a-t-il dit, empruntée au langage des plus mauvais jours de nos guerres civiles, était accompagnée d'un geste plus significatif encore dont le *Moniteur* n'a pas fait mention dans son compte-rendu de la séance. M. David proteste contre cette omission, et après cet incident qui a soulevé un court débat, M. Rouher prend la parole au milieu du plus religieux silence. Je dirai ici que presque tous les députés sont à leur place, que les tribunes sont remplies, et que parmi les personnages qui les occupent, on remarque le prince Napoléon.

NOUVELLES LOCALES.

On nous communique les lettres suivantes :

La Direction Générale de la Banque Ottomane, à S. A. le Grand-Vizir.

Le 23 février, 1867.

Altesse,

Votre Altesse nous a demandé de lui faire connaître la situation du Trésor à la Banque Impériale Ottomane et ses engagements au moment où la confiance de Sa Majesté Impériale l'a appelée au Grand Vizirat.

Nous sommes heureux de faire connaître à Votre Altesse qu'à aucune autre époque cette situation n'a été aussi satisfaisante.

A l'arrivée de Votre Altesse au Grand Vizirat, par suite de la ferme et fidèle exécution des Iradés de septembre, le Trésor avait à son crédit à la Banque Impériale non pas seulement tous les fonds nécessaires pour le paiement du coupon de janvier de la Dette Générale, mais après avoir offert en Europe, le paiement anticipé sous escompte, aux porteurs des emprunts de 1865 à Paris, et de 1858 à Londres, tous les emprunts extérieurs de janvier et de mars se trouvaient couverts ne laissant d'autre préoccupation au Gouvernement que l'échéance encore lointaine du semestre de juillet.

Nous devons ajouter que, depuis le mois de juillet, date à laquelle aucune provision n'ayant été faite pour la Dette Générale, le paiement du coupon dût être ajourné d'un trimestre, jusqu'à l'époque actuelle, c'est-à-dire, dans le court espace de huit mois, ces excellents résultats ont été obtenus sans engager sensiblement les revenus de l'année prochaine.

En effet, en anticipation des revenus affectés par les Iradés de septembre et pour parer à la crise au milieu de laquelle s'est trouvé Son Altesse Mehemed Ruchdi pacha, le Gouvernement n'a eu recours aux emprunts que dans les limites restreintes, et il ne laisse aujourd'hui à Votre Altesse à rembourser qu'environ 1,100,000 Livres Turq., ayant pour garantir, en cas d'insuffisance des revenus affectés, des garanties collatérales en titres, soit de la Dette Générale soit de l'Emprunt 1865.

Ci-joint la liste de ces emprunts.

En rendant compte à Votre Altesse de cette situation satisfaisante, nous ferons remarquer combien il serait avantageux que, par les revenus affectés qui restent encore à recouvrer d'ici au 1er mars, comme pour les revenus en dehors de ceux ci dessus, les garanties collatérales fussent rendues libres pour servir de gages à de nouvelles anticipations.

Nous avons l'honneur d'être
de Votre Altesse,
Les très obéissants serviteurs,

Le Directeur général,
(Signé) Mis DE PLOEC.
Le directeur général adj.
(Signé) E. GILBERTSON.

S. A. le Grand-Vizir à la Direction Générale de la Banque Ottomane.

Le 11 mars 1867.

Messieurs,

J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 23 février et par laquelle en me faisant connaître, conformément à ma demande, la situation du Trésor à la Banque Impériale Ottomane ainsi que ses engagements, vous me transmettez un tableau indiquant les différentes avances faites au Gouvernement Impérial dans la période des dix derniers mois et les garanties et le mode de paiement de ces prêts temporaires.

Je suis heureux de voir par cet exposé que l'arrangement pris par mon prédécesseur et collègue, S. A. Mehémed-Ruchdi Pacha, pour assurer le service régulier des emprunts extérieurs et de la Dette Générale de l'Empire, atteint parfaitement le but que le Gouvernement Impérial s'est proposé et que les dispositions de l'Iradé émané à cet effet sont ponctuellement exécutées.

Fermement résolu à veiller comme par le passé à la fidèle et stricte exécution de ces mesures, la Sublime Porte prendra en même temps les dispositions les plus propres à hâter la rentrée de cette partie des revenus qui, comme vous le faites remarquer à la fin de votre lettre, restent encore à recouvrer afin d'arriver prochainement à l'exécution totale des prêts sus-mentionnés et à dégager par là les garanties collatérales qui se trouvent affectées à ces prêts.

J'ajouterais, Messieurs, que la volonté ferme de Sa Majesté Impériale le Sultan à qui j'ai eu l'honneur de soumettre votre lettre, veut que la plus grande ponctualité soit apportée dans l'exécution des mesures sus-mentionnées et que le service des emprunts extérieurs et de la Dette Générale de l'Empire ne puisse souffrir dans l'avenir le moindre retard.

Je vous autorise, Messieurs, à porter à la connaissance du public cette lettre ainsi que celle à laquelle elle sert de réponse.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération,

(Signé) AALI.

Un grand dîner, offert par les négociants du Caucase de notre capitale, en l'honneur de S. S. le Patriarche Suprême et Catholicos des arméniens, a eu lieu dimanche passé en la résidence de S. S. à Péra. On y remarquait parmi les convives, la mission spirituel du St. Synode d'Ekmiazin, le général Zinoview, envoyé du gouvernement russe, les délégués de la légation impériale de Russie et les plus notables personnages de la Communauté Arménienne de Constantinople.

Plusieurs toasts ont été portés parmi lesquels ceux de LL. MM. du Sultan, de l'Empereur de Russie, de S. A. I. le grand-duc Michel et de S. S. ont été accueillis par de chaleureux et enthousiaste vivats.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

CORPS LEGISLATIF.

Séance du 22 février 1867.

PRESIDENCE DE S. EXC. M. LE COMTE WALEWSKI.

M. *Eugène Pelletan.* — Je disais, messieurs, qu'en vertu de l'arrêt de la cour de cassation, le préfet de police avait enjoint à M. le directeur des postes de donner ordre à tous les directeurs et directrices des postes dans les départements, de saisir toutes les lettres qui pourraient contenir le manifeste du comte de Chambord.

Qu'est-ce à dire, messieurs ! Comment ! est-ce que le préfet de police à Paris serait par hasard un grand juge, un juge universel dont la juridiction rayonnerait en quelque sorte, comme le télégraphe électrique, sur tous les points du territoire ? Est-ce qu'il a une omniprésence et une omnipotence judiciaire qui irait jusqu'à commander à tous les directeurs et directrices des postes de saisir les lettres ?

Mais, messieurs, le gouvernement oublie précisément l'arrêt de la cour de cassation qui dit que le préfet de police à Paris et les préfets dans les départements ont le droit de saisir les lettres à la poste en cas de délit. Or, cette formule signifie clairement que la juridiction du préfet de police expire à la limite du département voisin.

Si donc vous voulez saisir les lettres administrativement, il y avait un moyen bien simple à prendre, c'était de donner l'ordre aux préfets, chacun dans son département, d'opérer la saisie de la lettre mystérieuse du comte de Chambord, et alors vous vous mettiez d'accord jusqu'à un certain point, avec la jurisprudence de la cour de cassation.

Vous avez sans doute prévu l'objection, et vous avez dit : mais l'incident avait si peu d'importance, que nous n'avons pas cru devoir déranger les préfets de leurs occupations ordinaires et les mettre tous en mouvement.

L'incident avait si peu d'importance ? Et cependant vous avez jeté le trouble dans toutes les correspondance de la France ; vous les avez fait saisir, vous les avez fait arrêter (Exclamations sur plusieurs bancs), vous les avez fait ajourner, quand bien même elles pouvaient contenir des valeur importantes pour négociants.

Eh bien donc ! choissez, voici le dilemme ; de deux choses l'une : la lettre du comte de Chambord n'avait pas d'importance, alors il fallait la laisser passer... (Bruit.)

M. Belmontet. — Moi, je l'aurais fait.

M. le marquis de Piré, à l'orateur. Dites donc pourquoi en 1848, vos avez un jour retardé le depart de toutes les malles-poste. (Exclamations et rires sur quelques bancs.)

M. Eugène Pelletan. — Ce n'était pas là saisir des lettres, monsieur Jérôme David. (Interruption.)

Quelques voix. Ce n'est pas M. Jérôme David, c'est M. de Piré !

M. le président Walewski. — N'interrompez pas, monsieur de Piré. Dans une discussion de cette importance, il est très-désirable que les orateurs ne soient pas interrompus. (Assentiment.)

M. Eugène Pelletan. — Je demande pardon à l'honorable M. Jérôme David d'avoir cru qu'il était l'interrupteur.

M. le baron Jérôme David. — Je ne vous entends même pas.

M. Eugène Pelletan. — Mais ici, messieurs, je rencontre devant moi une illégalité flagrante, c'est qu'on n'a pas fait saisir les lettres à la poste par le préfet ni par les délégués du préfet ; on les a fait saisir... par qui donc ? Par les directeurs et par les directrices des postes! Est ce que ce sont là, par hasard, des magistrats ? Est ce que ce sont là des officiers de police judiciaire ? Est-ce que le préfet de police, après s'être transformé lui-même en grand juge qui opère sur toute l'étendue du territoire, voudrait aussi transformer une directrice des postes en juge d'instruction criminelle ? (Rires ironiques.)

Je ne le crois pas, et je ne pense pas que l'arrêt de la cour de cassation ait jamais voulu donner pareil pouvoir, soit à un directeur, soit à une directrice des postes.

Et maintenant permettez moi de vous adresser une question.

Assurément les directeurs et les directrices des postes ont obéi aux ordres de M. le directeur général. Ils ont dû chercher, je ne sais comment, ces lettres dangereuses et suspectes en apparence qui renferment ce document qu'on devait renvoyer au bureau central.

On nous dit : « Nous ne les avons saisis que sur des signes extérieurs. ».

Je dois confesser d'abord qu'en lisant la circulaire, j'avais cru qu'on avait autorisé les directeurs des postes à décacheter eux-mêmes les lettres et à envoyer les exemplaires ... (M. Vandal fait un geste de dénégation).

Ne vous récriez pas, monsieur Vandal, je vais vous rendre justice complétement ; après ce communiqué, je n'ai plus eu de doute et je crois qu'on a seulement recommandé à MM. les directeurs de postes de posséder les facultés magnétiques des somnambules qui lisent à travers une enveloppe et qui voient l'invisible (Hilarité prolongée.)

Mais enfin comment ont-ils dû procéder ? Voici un directeur des postes, en face d'un ordre du Gouvernement ; obligé naturellement de servir l'intérêt de l'Etat, il cherche, touche, il tâte les lettres, il les regarde à la lumière ; mais l'implacable uniformité des enveloppes, car elles sont toutes ou presque toutes, aujourd'hui taillées sur le même patron, lui dissimule le corps du délit. Alors il choisit au hasard, et, pour faire acte de bonne volonté, il renvoie au bureau central une, deux, je ne sais combien de lettres.

Monsieur le directeur général nous dira combien ont été renvoyées au bout de plusieurs semaines, car nous ne savons pas combien de temps encore cela pèsera sur le pays.

Est-ce trois mille, cinq mille, une par bureau ? Quinze mille ? Je n'en sais pas le nombre et je ne peux pas le savoir ; le directeur les a reçues ; mais qu'en fait il ensuite ? qui décachetera ces lettres et où ira-t-on les décacheter ? Car enfin, cinq mille lettres ne sont pas aisément ouvertes en un jour. Il faut un nombreux personnel, il faut instituer un cabinet de décachetage pour procéder à cette opération césarienne, (Rires bruyants), qui consiste à retirer le délit naissant des flancs d'une enveloppe. (Nouveaux rires.)

Une fois decachetées, ces lettres sont lues et par qui lues ? Non pas par le préfet de police lui-même, qui passerait des mois entiers à cette occupation, mais par de simples agents qui pénètrent dans nos secrets les plus intimes pour chercher un délit. Et quel délit ? Car je trouve en passant une question de droit que j'allais oublier.

Je comprends qu'on poursuive un délit précis. Mais un délit indéterminé, comme celui que vous poursuivez en ce moment-ci, un délit qui n'est nulle part et qui est partout, comme l'infini, — car je ne pense pas que vous ayez l'intention d'envoyer le comte de Chambord en police correctionnelle, — je ne comprends pas qu'on poursuive un te

---

Paris, non pour trouver un abri comme Madeleine, mais pour se procurer du travail : les passementiers n'avaient pas un bouton à faire faire, les lingères étaient assiégées de demandes ; les entrepreneurs de confectiont avaient leurs ouvrières attirées.

Souvent Fossette était restée vingt quatre heures sans manger, et ne s'en était pas trouvée sérieusement incommodée Elle s'était dit : « Bah! on ne meurt pas de faim. Si je n'ai pas mangé aujourd'hui, demain j'aurai meilleur appétit ; et s'il ne me tombe pas précisement du ciel des alouettes toutes rôties, du moins j'aurai de l'ouvrage ou une amie viendra me voir. A toute extrémité, je vendrai un chiffon et je mangerai bien un morceau de pain. »

Mais l'abandon où Fossette se trouvait alors, le chagrin que lui avait fait éprouver la lettre de Renardet lui apprenant l'inconstance de M. de Barnoff, la fatigue et le découragement causés par ces pérégrinations infructueuses avaient ébranlé son organisme.

Maintenant Madeleine était partie. Dès les premiers froids, la mère Blancheton avait repris sa toux opiniâtre et s'était mise au lit. Enfin les Brièleur étaient retombés dans leur misère. Ils n'avaient pu fonder l'association projetée pour la cordonnerie. La difficulté de trouver une direction active et intelligente, et l'insuffisance des ressources avaient fait sombrer l'entreprise.

A qui donc s'adresserait elle? A Claudine ? Mais elle savait que Claudine avait dépensé l'avance que le maître du café lui avait remise.

Elle relisait l'étrange lettre qu'elle avait reçue, et dans laquelle on lui proposait de servir une vengeance.

Tout d'abord elle n'avait prêté à cette lettre aucune attention. Jouer un pareil rôle ne lui semblait pas honnête.

Cependant peu à peu, au milieu de tous ses déboires, de toutes ses tristesses, la tentation s'infiltra. Elle était fille d'Eve. Les désirs de la coquetterie s'éveillèrent en elle. Je connaîtrais avant de mourir, se disait-elle, ce luxe, ce grand luxe qui m'attire malgré moi ; je porterais, moi aussi, ces longues robes si riches qui font du bruit quand on marche, et ces beaux cachemires, et ces petits chapeaux si coquets ; et je me promènerais dans une belle voiture, renversée en arrière comme une grande dame, et j'irais au spectacle tous les soirs, et j'aurais des bottines d'étoffe avec de hauts talons, et des gants blancs qui feraient paraître ma main encore plus petite.

Des bottines de satin et des gants de vrai chevreau, c'était un luxe que Fossette rêvait depuis qu'elle était en âge de rêver toilette, un luxe auquel jamais elle n'avait pu atteindre.

A mesure que la fièvre et la faim augmentaient, son imagination en délire embellissait le rêve.

Elle voyait accumulés dans sa misérable chambrette, les bronzes d'art, les fleurs superbes dans de grands vases de Chine, de lourdes tentures doublées de soie, des stores de tulle chargés de broderie, toutes ces richesses enfin qu'elle avait si souvent et si longtemps admirées avec envie dans les étalages des devantures.

Puis elle se disait encore : « Travailler toujours, sans trêve, sans plaisir, est ce une vie cela ? Ne vaut-il pas mieux jouir de sa jeunesse, avoir quelques années heureuses, enivrantes, au risque de mourir à l'hôpital, que de mourir chaque jour de faim et de misère ? »

Il lui arrivait aux oreilles des refrains joyeux, des ritournelles de quadrilles. Elle voyait défiler le cortège pompeux de ces filles qui sèment follement, selon leurs caprices, l'or qu'on leur a donné.

De temps à autre, cependant, la conscience de la réalité et le sentiment de sa dignité lui revenaient. Elle se relevait, buvait un peu d'eau, et la fièvre se calmait. Envisageant plus froidement sa position elle reprenait.

— Si ce monsieur vient demain, comme il l'a promis, je verrai bien si je puis accepter. En attendant, il faut que je vive jusqu'à demain.

Elle se leva de nouveau et fut prise d'une faiblesse ; mais un instant après elle put marcher.

— Je vais aller emprunter cinq sous au maître du garni. Il ne pourra me les refuser, puisque mon loyer est payé.

Mais tout à coup elle pensa que son loyer était échu de la veille et qu'elle l'avait oublie. Elle devait la semaine.

Elle s'arrêta.

La mère Blancheton était sa seule ressource.

Luttant contre les étourdissements qui, à chaque instant, la forçaient à s'appuyer au mur, elle arriva chez la vieille asthmatique et frappa à sa porte.

Personne ne répondit.

Elle entra et appela :

— Madame Blancheton !

Même silence.

Alors tout doucement, pour ne pas l'éveiller en sursaut, elle s'approcha du lit.

Il faisait un peu sombre. Fossette ne pouvait bien distinguer les traits de la malade. Elle l'appela de nouveau, à demi voix d'abord et puis plus haut. Elle la secoua. Enfin, elle lui prit la main. Cette main était rigide et glacée ; et se baissant, elle vit ses yeux fixes et vitreux.

Fossette poussa un grand cri et s'évanouit.

La mère Blancheton était morte, là, seule, sans secours, Comment était elle morte? de froid ? de faim ? Son asthme l'avait il étouffée ? Cette mort dans l'abandon, c'était horrible.

Personne n'accourut au cri de Fossette, et elle resta privée de sentiment, appuyée contre le lit de cette morte.

Quand elle reprit ses sens, il faisait nuit ; le souvenir lui revint, et une indicible terreur la saisit.

Elle se leva, et la peur lui donnant des forces, elle courut sur le palier et appela du secours.

Elle était si pâle, si effrayée, qu'on s'empressa autour d'elle. On lui donna à boire ; elle fit signe qu'elle avait faim. La maîtresse du garni lui apporta quelques gouttes de bouillon, et un peu soulagée elle rentra chez elle. Mais elle ne put dormir ; la frayeur, la fièvre l'agitaient à la fois. Elle pensa alors à Robiquet.

— C'est affreux, disait elle, de vivre seule ainsi ! Si j'allais mourir comme la mère Blancheton ! Sans doute, Robiquet n'a pas d'esprit, il n'est pas riche, mais il est si bon, et il m'aime tant ! J'aurais pour toute la vie un compagnon honnête qui prendrait soin de moi, et, quand je serai vieille, des enfants autour de mon lit pour me fermer les yeux. Accepter les propositions de cet inconnu, ce serait la richesse pour quelques jours, quelques mois peut-être. Mais ce serait me perdre à jamais. Demain, si j'en ai la force, j'écrirai à Robiquet qu'il revienne, que je consens à l'épouser, puisque *lui* ne m'aime plus.

(*Sera continué demain.*)

délit. Où donc est le délit ? Que poursuivrez-vous ? Qu'atteindrez vous par vos poursuites ? Rien qu'un exemplaire.

Eh bien, permettez moi de vous le dire, je vous demande pardon de parler au hasard de l'inspiration, précisément parce que je n'ai pas eu le temps de préparer suffisamment cette grave question. (Interpellations et rumeurs diverses.)

M. Calvert Rogeant. — Vous avez eu tout le temps de vous préparer, puisque c'est vous qui avez demandé les interpellations.

M. Eugène Pelletan. —Permettez moi de vous le demander, pour quel resultat politique sérieux avez-vous établi en quelque sorte ce blocus continental de la correspondance privée... (Rires et bruits).,. Vous l'avez établi évidemment, puisque vous empêchez les lettres d'entrer par la frontière, et je pourrais ajouter : pourquoi avez vous établi l'embargo à l'intérieur ? Dans quel intérêt ? Franchement, est ce que l'Etat craint quelque danger par le fait d'un autographe de Froshdorff ? Il le craint si peu, que vous avez vous-même inséré au *Moniteur* une précédente lettre du comte de Chambord. Est ce que vous voyez poindre en ce moment le drapeau blanc à l'horizon ? Est-ce que vous sentez frémir sous vos pieds le sol d'une nouvelle Vendée ?

Assurément, je ne voudrais dire aucune parole qui pût blesser les suceptibilités d'un parti qui a sa part de gloire dans l'histoire de notre pays.

Je respecte plus que personne ces hommes fermes sur eux mêmes qui demeurent fidèles à la conviction de toute leur existence. ... (Très bien ! très bien !) Ils restent debout pour moi, devant moi, peut être, comme ces colonnes de granit d'un édifice renversé, qui portent encore à leur front les derniers rayons du soleil couchant du passé. (Très bien !)

Mais aussi, qu'on me permette de le dire, à moi, homme de révolution ... (Murmures sur plusieurs bancs). Je voudrais bien savoir qui dans cette enceinte n'est par sorti de la révolution. Vous tous, élus du suffrage universel, vous n'avez pas le droit de me mentir. Oui, moi, homme de la révolution... (Interruption.)

M. Emile Ollivier. —Mais de non révolution !

M. Eugène Pelletan. — Je peux dire que vous seriez bien peu renseignés sur le mouvement du siècle, sur ce grand courant de la démocratie qui en porte à la fois ceux qui le nient comme ceux qui l'affirment, si vous pensiez que vous avez quoi que ce soit à craindre du parti des regrets et du parti des soupirs. (Mouvements divers.)

Eh ! messieurs. qu'avez-vous gagné à cette mise en état de siège en quelque sorte de la correspondance privée ? Arrêter la lettre du comte de Chambord ! Elle court les salons. Mon Dieu ! permettez moi de vous raconter une anecdote en passant.

Le grand Frédéric, comme vous le savez, avait appelé Voltaire à sa cour de Potsdam ; les deux rois ne restèrent pas longtemps d'accord, il y avait entre eux une jalousie de métier. Voltaire avait écrit un pamphlet contre M. de Maupertuis. Le roi de Prusse prit parti pour M. de Maupertuis, et comme il entendait la liberté de la presse, je ne vous dirai pas comme qui..., il ordonna de brûler le pamphlet en place publique, Voltaire assistait à l'au-to da fé du haut d'un balcon ; quand il vit monter la fumée du sacrifice, il se retourna en souriant vers Frédéric : « Et ces quatre petits déserteurs qui arrivent à l'heure qu'il est en Hollande ! » Et, en effet, Voltaire avait envoyé d'avance à Amsterdam quatre exemplaires de l'édition proscrite ; un libraire les publia et ils coururent l'Europe, et le nom de Maupertuis est devenu, depuis ce temps là, un nom immortellement ridicule. (Mouvement.)

Eh bien, messieurs, je dois vous avouer que j'ai reçu, pour mon compte, deux petits déserteurs de la lettre du comte de Chambord (Rires et bruit), l'un en anglais, l'autre en français.

Ainsi votre circulaire a été illégale, elle a été inutile, et j'espère que, dès aujourd'hui, vous la désavouerez, vous la mettrez à néant pour la dignité de la France, en présence de l'Europe, cette postérité vivante, comme on l'a dit, qui nous écoute et qui nous juge en ce moment. (Approbation à la gauche de l'orateur.)

M. le président Walewski. — La parole est à M. le commissaire du Gouvernement,

M. Vandal. — directeur général des postes, commissaire du Gouvernement. Messieurs, le Gouvernement attendait, avec une impatience que vous comprendrez sans peine, le moment de faire succéder aux paroles ardentes qui ont retenti dans ces derniers jours, à l'occasion d'une accusation de violation du secret des lettres des paroles sincères et mesurées qui affirmeront que ce secret n'a jamais été violé.

Nous remercions l'honorable M. Pelletan des interpellations qu'il nous a adressées, bien que pour ma part, et je me persuade que la Chambre sera de cet avis, j'ai trouvé la forme de l'interpellation bien sévère.

Voix nombreuses. Oui ! oui ! C'est vrai !

M. Granier de Cassagnac. — Vous avez raison !

M. Creuzet. — Inconvenante même !

M. le commissaire du gouvernement. — L'interpellation commence par établir comme un fait que le secret des lettres a été violé, et tout à l'heure vous reconnaîtrez que le secret des lettres a été complétement respecté. (Très-bien ! très-bien !)

J'ai sollicité l'honneur de répondre à cette interpellation, non pas que j'ai une confiance outrecuidante et ridicule en moi même, mais parce que j'ai foi et confiance dans l'autorité des explications que je vais avoir l'honneur de donner à la Chambre. Je fais donc appel, moins à la bienveillance que la Chambre a bien voulu quelquefois me témoigner, — bienveillance dont je m'honorerai toujours, — qu'à son esprit de sagesse et d'impartialité. (Très-bien ! très-bien ! — Parlez ! parlez !)

L'opinion s'est émue d'un ordre de service donné par le directeur général des postes à ses agents, ordre de service qui leur prescrivait de rechercher un écrit autographié. On a voulu voir dans cet ordre de service une atteinte portée au secret des lettres , et comme le secret des lettres touche aux intérêts les plus intimes des populations , les esprits se sont émus et les intérêts se sont alarmés. Mais, dans cette enceinte, inaccessible aux émotions du dehors, nous pouvons discuter froidement la question dont il s'agit.

Je vais donc essayer de vous démontrer, d'une part, que la loi donnait au Gouvernement le droit et lui imposait le devoir de faire ce qu'il a fait...

M. Ernest Picard.—Je demande la parole.

M. le Commissaire du Gouvernement..... —Et, en second lieu, que le secret des lettres n'a pas été violé, et qu'il n'est venu à personne la pensée de le violer.

J'explique tout d'abord la législation ; il faut que nous la connaissions, qu'il n'y ait ici nulle équivoque et que tout ceci soit dit à ciel ouvert. (Très-bien.)

Vous savez que les articles 8, 10 et 88 du code d'instruction criminelle autorisent les officiers de police judiciaire. les préfets de département et le préfet de police à faire , chacun en ce qui le concerne , tous actes nécessaires à l'effet de constater les crimes, les délits et les contraventions. Le droit de recherche est absolu, et la loi n'ayant fait aucune exception à l'égard des lettres déposées à la poste, et présumées contenir soit l'instrument ou la preuve, soit le corps même du délit—je me sers exprès des termes juridiques, — c'est donc donc dans les textes mêmes et dans l'esprit du code d'instruction criminelle que l'autorité judiciaire et l'administration trouvent le droit de faire rechercher les lettres dans les bureaux de poste...

Dépêches Télégraphiques.

(*Agence Havas.*)

Paris, 11 mars, 2 h. 20 m. soir.

Florence. — On connaît le résultat de 88 élections définitives, 66 sont en faveur du gouvernement. Sur 156 ballotages, 108 ont donné aussi une majorité gouvernementale.

Marseille. — Blés baisse.

Vienne, 11 Mars, 7 h 45 m. soir.

Cours du 11 Mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (Clisse)	ouvert .	30 35
		clôture	30 45
	LONDRES . .	ouvert.	30 1/8
		clôture	30 —
Emprunt Ottoman. . .		ouvert.	240 —
		clôture	237 50

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 12 mars	52	25
Clôture du 12 mars	35	17

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 11 mars.

Londres 3 m d. p Liv. st. aucune opération.
Marseille, 3 m. date 1 Liv. T.
Paris,

Constantinople, 11 mars.

Les céréales n'ont éprouvé aucune variation; elles tendent plutôt à la baisse.

Prix des céréales.

	Pias.	en Mét
Blés durs Kustendjé	—	—
» » Burgas.	35	—
» » Baltchik	32	34
» » Anatolie	27	33
» » Ismaïl	—	—
» » Azoff	—	—
» » Bessarabie	—	—
» » Galatz	—	—
» tend. Roumélie	—	—
» » Odessa.	34	—
» » Ibraila	27	31
» » Galatz	—	—
» » Bourgas	30	33
» » Varna	29	32
» » Baltchik	27	30
» » Taganrok	—	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumélie	15 1/2	—
» Anatolie	14 1/4	14 3/4
Maïs Danube	—	—
» Roumélie	—	—
» Anatolie	17	18
Seigle	—	—

DÉPÔT.

Blés durs	20000
» tendres.	40000
Maïs	—
Orges.	15000

Les farines ont eu un petit mouvement dans cette huitaine.

Farin. d'Odessa 1re qual P. 160 renfer. 152
» de Stenia 2me » » 133 135
Kroksoujon, une qualité. 152
Stock de 35 à 40 mille sacs.
Consommation locale 7,000 sacs environ aux prix indiqués.

Les coloniaux aussi tendent à la baisse par suite des fortes parties de sucres qui sont arrivés: il s'est vendu pour la consommation locale environ 4,000 barils sucre au même prix et 500 sacs café.

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 12 mars.

D'Azoff pour la Méditerranée fr. 4 la charge.

De Ghenitchesh, pour la Belgique sch. 52[6 ou de Hollande 54 ton. les ordres à Flessinga.

De Ghenitchesh pour la Belgique sch. 51 ou de Hollande 52[6 ton. les ordres à Flessinga.

D'Odessa pour le Royaume-Uni, sch. 39 ou Nicolaïeff 42[6 ton.

D'Odessa pour le Royaume-Uni sch 40 ton , ou Méditerranée fr. 3 1[8 charge grosse portée moyenant offre.

D'Ardu pour Constantinople, par à 70 kilo ou pour le Royaume-Uni sch. 6[6 quar. pavil. hellène.

D'Enos pour Marseille, fr. 2 3[4 la charge.

De Salonique pour la Méditer. f . 2 1[2 à 2 7[8.

D'Orfano pour la Méditerranée fr. 2 1[2 à 2 7[8.

D'Enos pour le Royaume-Uni, sch 5[9 quarter.

Galatz. 8 mars.

Céréales.— La position de notre marché ainsi que celui d'Ibraila, n'offre aucun changement notable depuis l'ouverture de la navigation. aussi les opérations de la huitaine écoulée ont-elles été bien limitées à cause des prix élevés que les détenteurs continuent à demander, malgré les avis de baisse des marchés consommateurs.

Le dépôt de blés vient d'augmenter par des arrivages en fort nombre du littoral du Danube, et ces arrivages continuent sans cesse. à Galatz le dépôt reste faible à cause du dernier gel survenu au Pruth, qui a empêché les sleps chargés de blés de nous arriver.

Voici la note des prix du jour, ainsi que celle de dépôt approximatif :

GALATZ.

Blés tendres de Romano	P. G.	300 à 310
» » de Ghirca	»	280 à 295
» durs —	»	280 à 290
» » de Reni	»	325 à 330
Maïs	»	200 à 210
Dépôt de Blés tendres et durs	K G	10,000
Maïs	»	2,000

BRAILA.

Blés tendres 1re qualité	P.B.	300
» » 2e —	»	275 à 280
» » 3e —	»	215 à 240
Orges	»	130 à 140
Maïs	»	220
Dépot de blés tendres	K.B.	20,000
— d'orges	»	2,000
— de maïs	»	1,000

KUSTENDJE.

Par kilo du pays - 4 kilos de Constantinople — La Liv Ottomane à 104 piastres.

Blés	P.K.	125 à 130
Orges	»	48 à 50

Dépôt insignifiant.

Nolis.— Malgré notre tonnage faible, les nolis sont en baisse à cause du manque de céréales à exporter de chez-nous, à la presque seule exception de blés que pour le moment il ne convient pas d'expédier, vu les nouvelles peu encourageantes d'Europe. Voici la note des affrètements conclus pour le Royaume-Uni :

Autr. *Luisa M.*, quarters 2700 de Sulina 6[.

Hell. *Aspasia*, quarters 2400 de Sulina 5[9 avec 2[3 Méditerranée

Nolisements du Danube pour Liverpool par vapeurs, transbordement à Constantinople :

De Morton Beil vap angl. *Normanby*, 6[. qr.1500
» » vap. angl. *Champion*, 5[6 qr.1500
Du Ll. Autrichien *Danubio*, 5[9. qr. 1500.
» » *Sultan*, 5[3. qr. 1500.

Côte de Nolis.

Danube pour le R.-U., 7[6 à 8[.
Danube pour Marseille fr. 3 3[4 à 4.
Sulina pour le Royaume-Uni, 6[.
Kustendjé pour le Royaume-Uni 5[6 à 5[9
Sulina et Kustendje pour le R.-U., 6[. à 6[3 avec 2[3 Méditerranée.

Charbon de terre.— Flottant ou à livrer Cardiff 29[30 livr. Danube — Flottant ou à livrer New-Castle 28[29 livr. Danube.— Livraison à Sulina 1[. à 2[. moins.—

COURS DE CHANGE.

Bourse de Galatz du 7 mars.

Londres, 3[m. date P.G. 97 1[2 à 97 3[4.
Marseille » » » 3 31[40 à 3 33[40.
Italie » » » 3 33 1[2 à 3 33[40
Payable en Ducats d'Autriche à 46 piastres de Galatz le Ducat.

Etat de profondeur des eaux du Danube. Dernier sondage de la commission européenne :

A l'embouchure de Sulina pieds angl.		16 1[2.
Gorgova	—	16 1[4
Aux petits Argagnis	—	17 1[4
Au Tchatal de St-George	—	16

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 11 mars.

LIVERPOOL, vap angl. *Sicilian*, cap. Henry, ayant touché à Malte, Syra, et Dard div. march. et p.
CANÉE, vap. ott. *Chahpert*, cap Illich, ayant touché aux Dard. et Gallipoli, div. march.
MARSEILLE, vap. franç. *Delta*, cap. Jeanselme, ayant touché Gênes, Livourne, Messine, et Dard. div. march. et passag.
ALEXANDRIE, vap. du Ll. aut. *Pluto*, cap. Remedelli. ayant touché à Jaffa, Beyrouth, Larnaca, Rhodes, Smyrne, Metelin, Dard, et Gallipoli, div. march. et 100 passag.
TRIESTE, vap du Ll. aut *Lucifer*, cap. Stegskal, ayant touché à Raguse, Corfou, Prevesa, Syra et Dard. div. march

Du 12 mars.

TREBISONDE, vap, du Ll, aut. *Messina*, Radeglia, div. march et passag.
TRIESTE, vap. du Ll. aut *Mercur*, cap. Biscuchia ayant touché Corfou, Syra, et Dard. div. march.
LONDRES, vap. angl *Parrana*, cap Wallace, ayant touché Malte, et Dard div. march.
MARSEILLE, vap fr. de M. Imp. *Ville de Lyon*, cap. Tourner, ayant touché à Messine et Dard. div. march.

DEPARTS du 11 mars.

SALONIQUE, vap du Ll. aut. *Aquila Imp.* cap. Druscovich. div. march. et passag.
TREBISONDE, vap. fr de M. Imp. *Simoïs* cap. Bombée, div. march. et passag.
KUSTENDJE, vap. du Ll. aut. *Lucifer*, cap Stegskal, div. march. et passag.
METELIN, vap. ott. *Tuna*, cap. Sciglio, div-m.

Du 12 mars.

MARSEILLE, vap. fr de M. Imp. *Delta*, cap. Janselme, div. march. et passag.
ODESSA, vap fr. de M. Imp. *Ville de Lyon*, cap. Tournaire, div march. et passag.
— vap. russe *Don*, cap Resnicoff, div. march.
ALEXANDRIE, vap. egyp. *Negile*, cap. Ismail bey, div march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 11 mars.

GENES, tr-m. ital. *Andrea Padre*, c. Tossino, lest.
NICE, tr-.m. ital *Coriere d'Italia*, c. Molinari lest.
SPEZES, br. hell *A. Nicolas*, cap. Femissioti, les.
FOKES, br. russe *Aalaia*, cap Georghiadis sel.

Départs du port du 11 mars.

MARSEILLE, br. hell. *A. Nicolas*, c Panese blé.
— bk. russe *Argo*, cap, Lindmann, div.
MESSINE, bk. norw. *Telégraph*. c. Nicolaysen, blé,
ENOS. br. pruss. *Peter Behlunch*, c. Harst, lest.
AZOFF, br hell *Spiliotissa*, cap. Mihopulos, lest.
— br. hell *A. Patrona*, cap. Babalos, lest.
— br. hell. *Nicola Avierinos*, c Malandraki, lest
— br. hell *Angueliki*, cap. Carnaliki, lest.
— br. ital. *Andra Padre*, cap. Tossino, lest.
— br ital *Coriere d'Italia*, cap. Molinari, lest.
DANUBE, br hell. *Policarpos*, cap. Kiriakis lest.
— br hell. *A. Spiridion*, c. Malamataras, lest.

Dardanelles 6 mars.

Navires venant de la Méditerranée et qui ont pris pratique aux Taches Blanches.

PYREE, br. hell. A. *Trias*, cap. Hatzaco, lest.
SPEZES, br hell. *A. Elefterios*, cap. Elefterio lest
— br. hell. *Victoria*, cap. Giuseppe, lest.
MALTE, br angl. *Alert*, cap. Cogley, lest.
— br. angl. *Fame*, cap. Roche, lest.
— br. aut. *Tauro*, cap. Callich, lest.
LONDRES, bk. angl. *Albatros*, cap. Brooks charb.

Du 8 mars,

MESSINE, br. hell. *Alithis Adelfotis*, c. Zuppas fr.
NAPLES, br. hell. *Evanghelistra*, c. Dandinopulos.
PORTICCI, br. hell. *Evanghelistra*, c. Gombos lest
SPEZES, br. hell. *Themistoclis*, c. Giuseppe, lest.

Dardanelles, 2 mars.

Navires venant de la Mer-Noire ou de Constantinople, et allant dans la Méditerranée.

MARSEILLE, br. ital. *Si*, cap. Cuneo, blé

Du 3 Mars.

FALMOUTH, goel. dan *Joseph Hume*, c. Kroman os
MARSEILLE, br. ital. *Chiara*, cap. Badana, blé.
MESSINE, br. hell. *Efrossini*, cap. Spiridon, blé.

Du 5 mars.

LIVOURNE, bk. meck. *Burgermester Baur*. cap. J. Ahrends, blé.
MARSEILLE, br. russe *Carolina*, c. Hillmann blé.
— br. aut. *Sisto*, cap. Cattarinich, blé.
— br hell. *Marigo*, cap. Buriki, blé.
FALMOUTH, br. aut. *Giorgio*, cap. Chezovich, blé.
— bk. brem *Bremer have*, c. Schlepegrett, blé.
MESSINE, br. ital. *Zino*, cap. Suchor, blé.

Du 6 mars.

MARSEILLE br. hell. *Parthénopi*, c Caravias blé.
— br. hell. A. *Dimitrios*, cap. Galatis, blé

Du 7 mars.

FALMOUTH, bk. pruss. *Georg Carl*, c. Ziesmer blé

Du 8 mars.

MALTE, bk. norw. *Galathea*, cap. Peterson, blé.
— br. aut. *Uralo*, cap. Ivancich, blé
FALMOUTH, bk. ang. *Harbinger*, c Lirsk, gr. de l.
— bk ang. *Newton*, cap. Doughty, blé.
— bk. prus. *Hellas*. cap. Pens, blé.
— bk meckl. *Elise von Loutzon*, c. Brodhering
MESSINE, bk. norw. *Christen*, cap. Long. blé.
— br. hell. *Thalassoporos*, c. Courvesianos, blé
GENES, bk hell *Calirai*. cap. Poulias. blé.
MARSEILLE, bk. ital. *Armonia*. c. Marchiani, blé.
— bk prus. *Saine*, cap. Sandroos, blé.
TRIESTE, br. hell. A. *Nicolaos*, c. Lascaratos, blé

Du 9 mars.

ANVERS, bk. ital. *Alma*, cap. Parisi, div-m.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 12 MARS 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes.	P.	850	— 940
» Martinique et Ceylan	»		—
» Moka, l'oke	»	15	— 15 20
Sucre pilé anglais le quintal	»		—
» en pain français se côtent à . . .	»	285	— 295
» pilé id.	»	255	—
» pilé de Hollande	»	251	—
» » de Havane	»		—
» en sacs »	»	215	— 215
Poivre, l'oke	»	6 20	— 6 30
Girofles	»	6	— 6 20
Canelle	»	15	— 16
Indigo Bengale	»	120	— 125
» Madras	»	70	— 75
Cochenille Argentine	»	62	— 64
» morellane	»	62	— 64
» humide	»	40	— 45
Noix muscade	»	33	— —
Camphre	»	25	— 25 20
Thé congou	»	24	—
» pekoe flower	»	40	— 60
Bois de Campêche, le quint.	»	40	— 45
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	125	— 130
» id. 2e id.	»	100	—
Charbon, New-Castle, tonneau	Sh.	52	— 53
» Liverpool	»	27	— 28
» Cardiff	»	30	— 31
Etain, le quintal	P.	645	— 650
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	5	— 6
Vitres	Fr.	20	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	140	— 145
Grenailles assorties anglais	»	160	—
» France, Belgique et Trieste . . .	»	160	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	540	— 545
Zinc en feuilles N° 7 à 12 , les 100 ok.	Fr.	106	— 107
Vitriol anglais, le quintal	P.	54	— 55
Fer en barres assorties	»	64	— 65
« masses pour clous	»	73	— 75
« en feuilles 1/14	»	110	—
« en cercles	»	85	— 90
« de Russie asc. et Zingl.	»		—

Pointes assorties les 50 kilogrammes .	L. t.	1	—
Soufre d'Italie le quintal	P.	54	— 55
Eau de Résine, l'oke	»	5	—
Ceruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	53 20	— 54
» de Belgique	»	54	— 55
» de Trieste (manque)	»		—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids . .	P.	16	— 17
» id. de 22 poids . .	»	12	— 14
» d'Amérique	L. t.	1	— —
Alcool américain	»	1	— —
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	— 5
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes . . .	»	46	— 47
» des Indes	P.	210	— —
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	116	— —
» le 10. 50 kilog	»	—	— —
» de Anvers, le 11 70 kilog. . . .	»	124	— —
» de Trieste (manque)	»		— —
Chandelles de suif, l'oke	»	9	— —
Suif	»	9	— 9 20
Beurre de Russie	»	10 10	— 10 20
Caviar, 1re qualité	»	26	— 27
» 2e qualité	»	24	— 27
Semelle de France, Chateau Renaud, l'oke.	Fr.	5 85	— 5 90
» Gavotty	»	5	— 5 15
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 80	— 4 85
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	73	—
» Veaux cirés de 14 kilog.)	»	10 25	—
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet . .	P.	76	— —
» id. 12/20 id. . .	»	82	— —
» id. 16/24 id. . .	»	90	— —
» id. 20/30 id. . .	»	105	— —
» id. 8/14 id. . .	»	95	— —
» id. 12/20 id. . .	»	105	— —
» id. 16/24 id. . .	»	115	— —
» id. 20/30 id. . .	»	135	— —

L. T. 100.

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	— —
» N° 1	»		—
» N° 2	»		—
» N° 3	»		—
Selle de Brousse qualité supérieure. . .	»		—
» N° 1	»		—
» N° 2	»		—
» N° 3	»		—
Mestouts L assorti, de Russie	»		—
» de France	»		—
» 2e qual	»		—
Filature de 10 12 et de 11 12.	L. t.	5 75	— 5 85
Cocons de Brousse secs le kil.	»		—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»		—

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql. . . .	P.	40	— 45
» mince	»	44	— 45
» Turquie 3 à 4.	»	25	— 30
» mince	»	—	— —
Galles noires, l'oke	»	16	— —
» vertes et blanches	»	13	— 14
Graine jaune Angora	»	14	— 15
Skilip	»	—	— —
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	14	— 15
» Yerli des 7 Tours	»	7	— 7 20
» de Césarée.	»	13	— 13 20
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke . . .	»	4 20	— 5
» de Mouton les 2 pièces	»	18	— 20
Laines de Chevron d'Angora	»	40	— 43
» de Bey-Bazar	»	40	— 42
Filicks assortis	»	—	— —
Huile de Rose pure le metico surfin . . .	»	33	— —
Scammonée l'oke surfin	»	400	— 450

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité. .	Medj.	13 20	—
Gomme Adragante, assortie	P.	30	—
» Adragante en feuilles	»	40	—
» Arabique assortie	»	25	—
Cuivre de Tocat	»	8 20	— 9
» de Ghiumush Han	»	—	— — 15
Cire Jaune de Trebizonde	»	25	—
» d'Anatolie	»	24	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3	— 3 10
Graine de lin de Roumélie	»	30	— 33
» d'Anatolie	»	34	—
Huile d'olive Metelin, Aïvali, l'oke . . .	»	8 10	— 8 20
» de Crète	»	8 20	— 8 25
Raisins Carabournou rouges	»	5 20	—
» de Vourla	»	6	—
» de Tcesmé, noir	»	3	—
» de Sultanine	»	6	— —
Mastic de Chio	»	95	— 100
Coton Kircagatz et Cassaba	»	12 10	— 12 20
» Syrie, Chypre, Adana	»	12 30	— 13
Noisettes de Trebizonde	»	1 20	— 1 30
Encens, quint.	»	330	— —
Safranum l'oke	»	320	— —
» de Roumélie	»	140	— —
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	4 5	— 4 10
» Damiette	»	—	— — 20
Eau de vie de Chio	»	8	— 15
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 20	— 4
» des Iles (Comandaria de Chypre) . .	»	8	— 20
Savon de Candie	»	6 30	— 7
» de Metelin	»	5	— 5 20

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.

Jeudi 16 février v. s. aura lieu au ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture du savon de Candie et de Mételin, nécessaire pendant une année aux troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque, en portant en même temps des échantillons.

AVIS.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

Tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

LEÇONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth. à Péra, rue Asmali-Mesjid N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,

Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes*, *Bronchites* ou *Tous nerveuses*, *Grippes*, *Coqueluches*; contre l'**Hémoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda, Ottoni, Calleja**, pharmaciens-droguistes à *Péra*; à *Bucharest*, chez MM. **Steege, Honig**; à *Jassy*, chez M. **Loockman**; à *Galatz*, chez M. **Honnets**, et dans les principales pharmacies d'Europe.

COLLODION LAVERDET

INSTANTANÉ, IODURÉ, INALTÉRABLE

Conservation indéfinie dans tous les climats, se développant comme tous les Collodions connus.

Admis à l'Exposition Universelle de Londres de 1862, pour son *instantanéité* et son *inaltérabilité*. — *Réussite certaine* en suivant les explications (du volume de 16 pages) jointes à l'envoi. 2e *édition, revue et augmentée.*

PRIX : Trois francs LE FLACON.

N° 1. Le plus sensible, coloré en jaune vif. — N° 2. Incolore. — *Expédition* pour la France et l'étranger après encaissement de mandat de la poste, ou à vue sur Paris.

Médaille d'argent de la Société des Sciences industrielles.

A PARIS, chez Gustave LAVERDET, rue Meslay, 54 près la Porte Saint-Martin.

Se trouve aussi chez tous les marchands de produits chimiques, d'objets spéciaux pour la photographie, pharmaciens, commissionnaires en marchandises, etc., de la France et de l'étranger.

Aux Fabriques

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Teké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

|184, *Rue de Péra*, 184.|

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Linardi 17

PENSION BOURGEOISE.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

A partir de Lundi 20 Fév. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χ.

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 20 φευρ. 4 μαρτίου μέχρι νεωτέρας ειδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

OBSERVATIONS

Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desservie.

Côte d'Europe, voyages de descente.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ. Καβάκ.	Yeni-Mahallé Γενὶ-Μαχαλέ.	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. Θεραπεῖα.	Yéni Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη.	Emirghian Ἐμιργιάν.	R. Hissar. Ῥουμ. Ρ. Χισάρ.	Bébek. Βέβεκ.	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ-κιοϊ.	Kouru-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ.	Ortakeuy. Ὀρτὰ Κιοϊ.	Béchicktach. Βεσὶκ-Τάς.	Kabatach. Καμπᾶ-Τάς.
1	6 45	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—
1 45	7 30	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—
4	9 45	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)
3 30	9 15	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 15	7	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—
2	7 45	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—
2 45	8 30	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»
3 45	9 30	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»
1 45 (2)	10 30	2	—	—	—	—	—	—		—	—	«»	«»	«»	«»	«»
9 30	3 25	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»
10	3 45	1										«»				

De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.

Excepté les vendredis.

Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καβᾶ-Τάς	Bechiktach. Βεὶκ-Τάς	Ortakeuy. Ὀρτᾶ-Κιοϊ	Kouru-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek. Βέβεκ	R. Hissar. P. Χισάρ.	Emirghian. Ἐμιργιάν	Sténia. Στένια	Ienikeuy. Νεοχώριον	Therapia. Θεραπεῖα.	Buyukdere. Βουγιοὺκ-Δερέ	IENI MAHALE. Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ.
2 30	8 15	1	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 45	9 30	2	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 45	9 30	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—
9 45	3 30	11	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»
10 30	4 15	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—
11	4 45	17	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—
9 15	3	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	4 45	14	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 20	5 5	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 40	5 25	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Excepté les vendredis.

Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkioi. Retour direct au pont.

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεῖα.	Beykos. Βεϊκόζ	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chibouclí. Τζιμπουκλί	Kanlidjia. Κάνλιτζα	A. Hissar. A. Χισάρ.	Kandilli. Κανδυλλί	Vani-keuy. Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghel-keuy. Τσεγγὲλ Κιοϊ	Beyler-bey. Βεϊλὲρ-Μπεη	Kouskoudjouk. Κουζγουντζούκ	Scutari. Σκούταρι
2	7 45	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—
3 30	9 15	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—

Les vendredis à 2 h. 3[illegible]

Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Déparst du pont —'Ασιατικὴ ὄχθη. 'Απόπλοι. 'Εκ τῆς Γεφύρας.

H à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque, Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beïler-Bey, Βεϊλὲρ-Βεϊ	Tcenghelkey. Τσεγγὲλ Κιοϊ	Vanikeuy. Βανὶ-Κιοϊ	Candilli. Κανδυλλί	A. Hissar. A. Χισάρ	Canlitja. Κανλιτζά	Tchiboucli. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. Πασσᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκόζ	Therapia. Θεραπεῖα	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ.
10 30	4 15	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»
11	4 45	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—

Excepté les vendredis.

Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

((1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch.
(2) Les vendredis à 2 heures. il y aura un depart d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200.000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINERAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les pots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser: à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

FER QUEVENNE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.
AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le **FER QUEVENNE** s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le **FER QUEVENNE**, en restant dans les limites des doses très-modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50
200 dragées, 5 »
100 dragées, 3 »

10. CENTIG.

Mesure de dosage.

Dépôt général chez **Émile Genevoix, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris***, et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du

2me Année. --- N° 60.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois
Péra	50 fr.	26 fr.	14 fr.
Provinces	60 fr.	32 fr.	18 fr.
Etranger	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me page. — Annonces, 3 p. la ligne.
Avant les annonces. — Réclames, 6 piastres la ligne.
Faits divers. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 14 mars.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*)

Vienne, 12 Mars, 7 h. 20 m. soir.

Cours du 12 Mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (clôture)	ouvert	30 50
		clôture	30 50
	LONDRES	ouvert	30 1/4
		clôture	—
Emprunt Ottoman		ouvert	237 50
		clôture	238 75

Vienne, 13 mars, 9 h. matin.

Cours du 12 mars.

5 0/0 Ott.—LONDRES.— clôture 30 1/8

Londres. — La tranquillité se rétablit en Irlande.

Vienne — L'ouverture du Reichsrath est ajournée.

Vienne, 13 mars 7 h. 20 m. soir.

Cours du 13 mars.

5 0/0 ott.— *Paris.* (coulisse) ouverture 30 50.— clôture 30 45 — *Londres*, ouverture 30 1/8,

Emprunt ottoman 1865.— ouverture 238 75.— clôture 236 25.

3 0/0 français.— ouverture 70.— clôture 69 80.

Consolidés anglais 91 1/2.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le maréchal Niel, ministre de la guerre, a adressé le 27 février dernier, à l'Empereur un rapport relatif à la réorganisation des régiments d'infanterie de ligne. L'Empereur a approuvé ce rapport, qui va recevoir son exécution et dont voici les principales dispositions.

On sait que l'infanterie de ligne est constituée par régimens à trois bataillons, dont deux sont à sept compagnies et un à huit, que chaque régiment comprend un dépôt à la formation duquel le bataillon à huit compagnies contribue pour deux compagnies et les deux autres, pour une chacun. Chaque régiment d'infanterie présente donc aujourd'hui trois bataillons actifs à six compagnies dont deux d'élite, plus un dépôt de quatre compagnies de fusiliers.

On a reconnu que cette organisation présentait des inconvéniens, dont le principal consistait dans l'affaiblissement des compagnies du centre; celles-ci alimentent les compagnies d'élite et fournissent en outre des sujets à la garde impériale, à la gendarmerie, aux sapeurs-pompiers.

Dans cette situation, voici la nouvelle organisation qui vient d'être adoptée :

L'effectif réglementaire de chaque régiment d'infanterie, sur le pied de paix sera de 1,800 hommes. Il comprendra deux bataillons actifs à huit compagnies, dont une de grenadiers et une de voltigeurs; plus un bataillon de dépôt de six compagnies de fusiliers ayant en tout un effectif de 200 hommes. Le troisième chef de bataillon restera au dépôt et se trouvera spécialement chargé de l'instruction des recrues. Les compagnies d'élite auront un effectif de 80 hommes, cadres compris; les compagnies de fusiliers des deux bataillons auront chacune 10 soldats de première classe qui jouiront des avantages attribués aux grenadiers et aux voltigeurs; enfin comme un nouveau fusil, arme de précision du premier ordre, va être donné à la troupe, il y aura dans chaque régiment un capitaine chargé de diriger l'instruction du tir, comme cela se fait avec tant d'avantage dans les bataillons de chasseurs à pied.

Sur le pied de guerre, les régimens d'infanterie auront six compagnies de dépôt et trois bataillons actifs à sept compagnies, système qui permet de détacher une compagnie en tirailleurs et de faire alors manœuvrer le bataillon avec un nombre pair de pelotons.

L'effectif normal des compagnies sur le pied de guerre sera de 130 hommes pour les compagnies d'élite et de 150 hommes pour les compagnies du centre; dans ces dernières le nombre des soldats de 1re classe sera porté de 10 à 16. L'effectif du bataillon de guerre sera de 1,010 hommes, cadres compris; ce qui fait que, sans les compagnies de dépôt, les régimens en temps de guerre pourront mettre en ligne environ 3,000 combattans.

Le système proposé par le maréchal Niel constitue une grande amélioration. Il donne au régiment, en temps de paix et surtout en temps de guerre, une organisation plus forte plus puissante, plus mobile, et aux hommes une plus grande instruction, et augmente l'émulation, qui fait les soldats d'élite.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

Le corps expéditionnaire belge du Mexique, ayant à sa tête M. le colonel Vandersmissen, sera sous très peu de jours rentré en Belgique. Le navire qui l'a ramené se trouve à cette heure en rade de Brest, d'où il doit se diriger, après-demain, 28 février, sur le port d'Anvers.

Avant que ce corps quittât le Mexique, le maréchal Bazaine lui a transmis l'ordre du jour suivant :

CORPS EXPÉDITIONNAIRE DU MEXIQUE.

« La légion des volontaires belges va rentrer en Europe.

» Avant de se séparer de cette troupe, le maréchal de France commandant en chef tient à se faire auprès d'elle l'interprète de tout le corps expéditionnaire français, en lui témoignant la haute estime qu'elle a su s'acquérir pendant cette longue campagne.

Officiers et soldats,

Vous avez pris votre part des travaux et des luttes de la guerre du Mexique ; votre valeur dans les combats, votre discipline dans les fatigues des longues marches ont honoré le nom belge.

Au moment de vous rembarquer pour aller revoir votre patrie, recevez les adieux de vos frères d'armes du corps expéditionnaire français.

Dans quelques semaines, vous aurez revu les rivages de votre patrie ; vous y conserverez, je l'espère, bon souvenir de ceux qui ont souffert et combattu à vos côtés, ainsi que du maréchal de France qui a eu l'honneur de vous commander.

Le maréchal de France commandant en chef BAZAINE.

Mexico, 15 janvier 1867.

On assure que le Conseil d'Etat aurait voté le projet de loi sur la presse, dont les principales bases seraient :

La suppression de l'autorisation préalable;

Le maintien du taux actuel des cautionnemens ;

Le timbre fixé à 4 centimes pour les journaux de Paris, et à 2 centimes pour les journaux des départements :

Les délits de presse déférés aux tribunaux correctionnels ;

La suspension et la suppression facultatives pour les tribunaux après deux condamnations dans l'espace de deux ans;

La suppression de plein droit en matière de crime.

La peine de l'emprisonnement serait supprimée.

Le même projet contiendrait la liberté de l'imprimerie et de la librairie.

Une dépêche transmise par voie de New-York, en date du Mexique, 24 février, annonce que les libéraux ont coupé toutes les communications avec la ville de Mexico.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette nouvelle, mais on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle offre plus de probabilités d'exactitude que tant d'autres dépêches à *sensation* venues par des Etats Unis.

Les communications dont parle le télégramme sont évidemment celles de l'armée impérialiste du Nord, commandée par Miramon, avec la capitale de l'empire. On se rappelle que Miramon, parti de Mexico, avait concentré ses forces à Queretaro et à Guanajuato. De là, il s'était dirigé encore plus au nord, dans l'espoir de surprendre Juarez à Zacatecas, mais en négligeant d'assurer ses derrières et ses communications avec la capitale. Miramon, dans sa marche hardie sur Zacatecas, avait négligé de prendre San-Luis de Potosi, occupé par les libéraux. Il s'est emparé de Zacatecas, c'est vrai. Mais, d'abord, il n'a pas réussi à prendre Juarez ; ensuite, les juaristes de San Luis ont dû marcher sur Miramon, et lui couper toutes les communications avec Mexico, puisqu'ils se trouvaient entre lui et cette capitale.

Le général impérialiste, après son coup de main heureux sur Zacatecas, se trouvait donc en plein pays ennemi ; devant lui il avait Canalès et Cortina ; derrière lui, Escobedo, qu'on disait à la tête de 23,000 hommes établis à San-Luis de Potosi et à cheval sur la route qui pouvait ramener Miramon à Mexico.

Enfin, les dépêches américaines disaient que le général libéral Treveralte était aux portes de la capitale elle-même, avec les guerillas, et que l'empereur Maximilien était déjà en route pour la Vera-Cruz.

On écrit de Rome, le 23 février :

« La question religieuse une fois réglée, M. Tonello, sans aborder de front la question politique, s'est efforcé d'entamer des négociations avec le cardinal Antonelli sur les douanes, les postes, les télégraphes, la Banque, l'extradition, etc. ; en un mot, sur toutes les questions dont la solution peut faciliter les rapports entre les deux Etats et contribuer au bien-être commun.

» Le terrain était depuis longtemps préparé par l'ambassade de France, M. Tonello n'aura qu'à recueillir ce qu'elle a péniblement semé; et d'ailleurs, la médiation secrète, mais toute puissante de M. de Sartiges, ne lui fera jamais défaut. Il n'y aura point de convention écrite: une entente verbale suffit pour que les directeurs des mêmes administrations, à Rome et à Florence, se concertent ensuite sur les détails.

» L'attitude de M. Tonello est hautement appréciée par le gouvernement pontifical. L'envoyé pontifical assiste avec sa femme et son secrétaire à toutes les cérémonies de Saint-Pierre. Dès le premier jour, il a fermé sa porte aux mécontents, voire à ceux de la nuance la moins foncée. Il a même poussé l'indépendance jusqu'à paraître au théâtre après la défense du comité, et le comité a bu le calice jusqu'à la lie. Il est en relations assidues avec plusieurs cardinaux et prélats cités par la modération de leurs idées, et avec l'ambassade de France, où il trouve le meilleur accueil.

» Les passages du discours de l'Empereur et du *Livre bleu* qui ont trait aux affaires de Rome sont favorablement appréciés en haut lieu. Le cardinal Antonelli redouble de courtoisie et d'attentions délicates envers M. de Sartiges. La précision des paroles de l'Empereur a ramenés les esprits les plus prévenus.

» Il est permis de croire que les mazziniens n'ont pas éprouvé la même satisfaction. On les dit en proie, depuis lors, à une agitation qui se complique du dépit que leur causent la dissolution de la Chambre et la formation d'un ministère modéré. Les plus rodomonts menacent d'égorger les mercenaires du Pape et les faux patriotes pendant le carnaval. Le comité national romain leur tient tête avec toute la fermeté possible. Dans un manifeste en date du 15, il renouvelle la défense de prendre part aux divertissements publics et en même temps il annonce une collecte en faveur des industriels qui auront à souffrir de cette abstention d'une partie de la population. Il déclare ensuite, ceci soit dit à sa louange, qu'il déplore et réprouve hautement les insultes dont plusieurs personnes ont été victimes en sortant des théâtres. C'est rejeter la responsabilité de ces insultes sur le parti d'action. Et en effet, comme pour donner raison au comité et pour le narguer, le lendemain soir une bombe éclatait devant le théâtre Apollon, et une autre, à la même heure, devant le théâtre Argentina.

L'effectif de l'armée pontificale était, le 5 janvier, de 11,188 hommes. Il s'élevait, le 15 février, à 12,336

Quatre corps ont subi un accroissement considérable : la légion française, le régiment des zouaves, le bataillon de chasseurs étrangers et les auxiliaires.

La légion a reçu 533 recrues et se compose aujourd'hui de 1 522 hommes, dont la moitié à Rome et l'autre à Civita Vecchia.

Le régiment des zouaves s'est élevé de 1,759 à 1,917 hommes, dont 1.702 à Rome et 215 à Viterbe. On assure qu'un troisième bataillon va être formé.

Les chasseurs étrangers (*carabinieri esteri*) n'étaient que 1,286 ; ils sont maintenant 1,322, 240 seulement tiennent garnison à Rome ; le reste est disséminé dans les provinces infestées par le brigandage.

Enfin, les auxiliaires, sorte de garde nationale spécialement affectée à la répression du brigandage, ont été portés de 500 à 800. Ils sont divisés en escouades (*squadriglie*). Chaque homme reçoit 1 fr. 50 c. par jour de service, et est armé et équipé par l'administration militaire. Ce corps rend de grands services par sa connaissance des localités. Il compte bon nombre de propriétaires et a déployé plus d'une fois une bravoure admirable.

En somme, l'augmentation s'est produite en grande partie dans les corps étrangers : l'élément indigène, exception faite du corps des auxiliaires, est demeuré à peu près stationnaire.

Il fut un temps où il n'y avait que deux services bien organisés dans l'armée pontificale : le service religieux et le service musical. Le contact prolongé de l'armée française et l'introduction d'un élément étranger considérable ont donné peu à peu aux troupes du Saint Père de la tenue et de l'esprit militaire. Les officiers indigènes conservent un air par trop dameret ; mais ils ne rougissent plus, comme avant 1860, de porter publiquement l'uniforme.

On a voulu composer une armée *universelle* comme l'Eglise, mais on s'est heurté contre la difficulté de fondre les divers élémens étrangers, et surtout de les faire vivre en complète harmonie avec l'élément indigène. La foi s'est trop attiédie depuis les croisades pour que cette fusion puisse être aussi intime qu'on le désire. Et d'ailleurs, chose bizarre, les Romains sont le peuple le moins *catholique* du monde ! Il y a encore dans leurs cœurs un vieux levain de jalousie et de défiance à l'endroit de l'étranger, du *forestiere*. Dans les corps mixtes, par exemple, les officiers et les soldats indigènes se plaignent sans cesse d'être sacrifiés aux étrangers. Ce sera là l'éternelle pierre d'achoppement. Le général Kanzler, ministre des armes, fait l'impossible pour atténuer cet inconvénient ; mais le personnel de l'administration militaire est loin d'avoir des idées aussi larges.

Les chasseurs étrangers, les zouaves, les légionnaires eux-mêmes se disent taquinés par la bureaucratie du ministère. Il a fallu de guerre lasse, donner à chaque corps étranger un conseil de guerre pris dans son propre état major. Le cercle militaire est peu fréquenté par les officiers indigènes, qui aiment mieux se prélasser dans les cafés avec les bourgeois de la ville.

Au moment de débuter dans ce journal, celui qui tient cette plume ne se dissimule pas toute l'étendue et toutes les difficultés de sa tâche. L'époque actuelle est une époque de crise qui pour ne pas se traduire en faits retentissants n'en recèle pas moins le germe d'une transformation radicale et prochaine de toutes les conditions politiques et économiques qui ont gouverné l'Europe jusqu'à ce jour.

La France se prépare avec maturité et prudence à couronner l'édifice de ses institutions, et à prendre de nouvelles forces dans la liberté ; soucieuse de la paix et jalouse de son influence civilisatrice, elle se réserve le moyen de sauvegarder l'une et l'autre, en réorganisant son armée, de façon à jeter dans la balance, à un moment donné, toutes les forces vives de la nation. L'Angleterre marche vers le suffrage universel, et se tient en garde contre le fénianisme. — La Prusse travaille à ce qu'elle appelle son œuvre providentielle : l'unification de l'Allemagne. — L'Autriche fournit la preuve de sa vitalité, et se prépare à prendre dans la partie orientale de son empire le point d'appui qui lui échappe ailleurs. — L'Espagne se débat. — Le Portugal persévère. — L'Italie cherche son centre de gravité. — Minés par le principe des nationalités, les petis Etats traduisent leurs inquiétudes par des armements. — Encouragé par le même principe et par l'exemple du Piémont et de la Prusse, la Grèce aspire à

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XXII

(*Suite.*)

Le lendemain à neuf heures, la maîtresse du garni, qui faisait l'office de concierge, entra chez Fossette pour s'informer comment elle allait. Elle lui apportait une lettre.

C'était une lettre de Robiquet ainsi conçue:

« Chère mademoiselle Fossette,

» Quand je suis arrivé ici, j'ai trouvé ma mère en parfaite santé. Elle n'avait même pas été malade. Je ne puis savoir qui m'a écrit pour m'appeler au pays. Je suppose bien un peu que c'est mon oncle Baptiste, car il a une fille à marier. Ma cousine s'appelle Jacqueline. Elle est assez jolie, mais je ne l'aime pas. Cependant ma mère a si grande envie que je me marie au pays, et que j'épouse Jacqueline, que je viens de consentir à ce mariage.

» Je n'espère pas être heureux, bien sûr, puisque je vous aime toujours. Mais vous savez, mademoiselle Fossette, qu'il ne faut pas songer qu'à soi, et vous comprendrez que je ne puisse, par mon refus, causer du chagrin à ma pauvre mère. Elle est si vieille ! elle m'aime tant !

» Je vois bien aussi que je vous ennuie un peu, quoique vous n'osiez pas me le dire. En outre, je suis peut être un obstacle à votre établissement. Et vous êtes si parfaite! Quel est l'homme, quelque riche et bien élevé qu'il soit, qui ne serait fier de devenir votre mari ! Pardonnez moi donc, mademoiselle Fossette, d'avoir pu être un embarras dans votre vie ; et merci ! oui, merci de l'amitié que vous m'avez toujours montrée ! Maintenant, quand j'y pense, j'ai honte d'avoir pu songer à vous épouser. Mais vous ne m'en voudrez pas de ma hardiesse, car vous savez bien quelle grande estime j'avais pour vous. C'était l'amour qui me rendait fou à ce point.

» J'ai parlé de vous à Jacqueline. Elle vous aime déjà, et, si nous allons à Paris après la mort de ma mère, elle sera aussi contente que moi de vous voir. Mais peut-être alors serez-vous une grande dame et ne vous souviendrez-vous plus du pauvre ouvrier chapelier qui soignait vos fleurs et vous faisait vos commissions.

» Adieu, mademoiselle Fossette. A cent lieues, vous me permettrez bien, n'est ce pas? de vous embrasser. Ce sera peut-être la dernière fois.

» GUSTAVE ROBIQUET. »

A la lecture de cette lettre, Fossette fut atterrée. Sa dernière planche de salut se brisait.

Elle la relut plusieurs fois.

— Pauvre garçon ! se disait elle, est-il bon? est il modeste ! J'ai été aimée sérieusement, sincèrement. J'ai dédaigné cette affection. Ah ! j'en suis punie. Maintenant, quel avenir m'attend ?

Elle fermait les yeux. Enervée par la fièvre, l'insomnie, le chagrin, elle s'attendrissait sur son sort et pleurait abondamment.

Elle ne pouvait songer à rappeler Robiquet, dont l'amour peut être commençait à s'affaiblir. Elle pensait aussi qu'il serait plus heureux avec sa cousine Jacqueline qu'avec elle, Fossette, qui avait au cœur un autre amour et des aspirations plus élevées que ne le comportait sa condition.

A onze heures, Renardet entra, Fossette était résolue à la suivre.

Toutefois, en voyant ce visage astucieux elle hésita encore. Elle eut peur. Ces splendeurs inconnues l'effrayèrent. Mais la faim, l'impérieuse faim et le souvenir terrible de la mère Blancheton dont le masque hideux était encore présent à sa mémoire, la décidérent.

Renardet n'eut donc donc pas à déployer de grands frais d'éloquence.

— Oui, monsieur, dit-elle, je consens ; mais emmenez-moi tout de suite. J'ai peur ici. et... j'ai-faim. Je vous prie, allez me chercher un petit pain, car voilà deux jours que je n'ai mangé.

Renardet lui fit apporter à déjeuner. Cherchant à s'étourdir, elle riait et causait en mangeant, puis tout à coup elle devenait sérieuse. Un instant après des larmes lui montaient aux yeux ; elle les essuyait et reprenant sa gaieté.

Le coupé de Maxime les attendait rue de Rivoli.

Quand ils arrivèrent à l'hôtel de la rue Blanche, un grand laquais poudré leur ouvrit la porte et les introduisit.

Le vestibule était grec. Le salon, Louis XV, en damas rouge, resplendissait de dorures. Un boudoir à tentures orientales précédait la chambre à coucher, une vraie chambre de petite maîtresse, tendue de soie blanche à bouquets de roses. Fossette osait à peine marcher sur le tapis fond blanc dans lequel ses petits pieds enfonçaient jusqu'à la cheville.

Elle était éblouie par ces magnificences ; mais voyant de tous côtés des jardinières remplies de fleurs, son embarras cessa, car elle se retrouvait avec des amies.

Enfin cette chambre s'ouvrait sur une serre où les plantes exotiques les plus rares, des plantes qu'elle n'avait jamais vues, étalaient leurs somptueuses corolles.

Elle se demandait si elle ne faisait pas un rêve.

— Vous êtes chez vous, mademoiselle, lui dit Renardet ; vous pouvez bouleverser tout et commander. Vos moindres désirs seront satisfaits. Vous avez six domestiques à vos ordres.

— Mon Dieu ! fit-elle tout à coup, je vais rester là toute seule au milieu de ces gens que je ne connais pas !

— Vous n'y resterez qu'autant que vous le voudrez. Au moindre signe de vous le propriétaire de l'hôtel viendra vous rendre visite.

— Mais qu'il vienne tout de suite ! repartit Fossette, que je sache au moins à quelle sorte de propriétaire j'ai affaire, et combien de temps doit durer cette singulière location. Est-ce à la semaine, au mois, à l'année ?

— Votre propriétaire, comme vous l'appelez, vous répondra lui-même à ce sujet. Il attendra que vous soyez convenablement installée pour vous présenter ses respects.

— Et vous êtes... vous ?

— Son homme de confiance.

Fossette était peu rassurée.

— Bah ! se dit-elle, tout ce qui peut m'arriver de pis, c'est d'être assassinée. Mais en restant dans mon tandis, je serais morte de faim. S'il s'agit d'un autre danger,

Voir le numéro du 13 mars.

élargir ses destinées ; en étudiant de près l'histoire des deux puissances précitées, en comparant sa situation à la leur, peut-être eut-elle reconnu que l'agrandissement d'un peuple ne tient pas exclusivement à la magie de son histoire passée et à l'illustration de ses aieux ! — Seule, la Russie marche à l'accomplissement de son œuvre avec l'imperturbabilité du destin.

L'histoire raconte que Mahomet II s'étant fait présenter une carte géographique, planta son poignard à la place occupée par Constantinople en s'écriant : « Là est la clef du monde. »

L'exclamation de Mahomet n'a rien perdu en vérité. Aujourd'hui comme alors, Constantinople occupe au point de vue stratégique et commercial une situation exceptionnelle qui ne pourra que s'agrandir. La question d'Orient est toujours à l'ordre du jour, et il en sera ainsi de longtemps. Une solution radicale ne saurait être que favorable à la Turquie. L'Europe Occidentale tout entière est intéressée à sa conservation. La convoitise des uns crée l'inquiétude des autres : là est sa sécurité ! Que la Turquie en profite — et c'est la voie dans laquelle elle parait s'engager résolument — pour réparer ses finances, affermir son crédit, favoriser le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie en ouvrant des voies de communications et en garantissant la sécurité ; qu'elle s'efforce d'abaisser les barrières qui entretiennent parmi les populations un niveau différent et de hâter par tous les moyens la diffusion des lumières, et elle ne tardera pas établir la solidarité des intérêts devant laquelle s'effacent tous les dissentiments politiques et religieux.

Nous nous efforcerons de travailler à la vulgarisation des principes économiques dans l'humble mesure de nos forces, fermement convaincu que la politique qui convient à la Turquie n'est pas celle de Richelieu et du comte de Bismark, mais celle de Robert Peele et de M. Rouher.

LE NOUVEAU REGIME DE LA PRESSE.

Tous les journaux de la capitale ont reproduit hier la notification gouvernementale qui introduit une phase nouvelle dans la vie de la presse.

Quelle est la portée de ce document ?

Est-ce le régime de l'arbitraire et du bon plaisir substitué à celui de la liberté presqu'absolue ?

Ou bien, ne faut-il voir, dans la détermination grave que vient de prendre le Gouvernement, autre chose qu'un acte de conservation personnelle et de légitime défense ?

Telle est la question !

Quant à nous, nous ne pensons pas, qu'après les témoignages de tolérance exceptionnelle dont il a fait preuve à l'égard de la presse, — jusqu'à souffrir qu'on attaquât la constitution de l'Empire et qu'on poussât ouvertement à la désagrégation des éléments qui le constituent, — le gouvernement ait voulu retirer aux journaux tout droit à l'examen de ses actes, et à la discussion des intérêts du pays. Notre conviction est que le gouvernement, usant d'un droit naturel, et qu'aucune prescription ne saurait atteindre, a voulu ramener la presse dans les limites qu'elle ne saurait franchir sans devenir un danger. Dans les pays les plus avancés dans la pratique de la liberté, le respect dû à la constitution et à la personne du souverain est, de par la loi, à l'abri des atteintes de la presse ; sans compter qu'il est telles circonstances exceptionnelles où la presse peut devenir un moyen actif de propagande anti-nationale, et où la suspension de la liberté absolue s'impose au gouvernement comme un devoir, dans l'intérêt du salut public.

Le gouvernement, nous n'en doutons pas, ne voudra pas abuser de l'arme qu'il tient dans sa main au point d'en faire un instrument de vexations arbitraires. Décidé à supprimer l'abus, il ne voudra pas proscrire l'usage.

Quant à nous, éloigné de l'opposition systématique comme de l'adulation systématique, nous poursuivrons notre route avec calme, indépendance et dignité.

BANQUE OTTOMANE.

Nous avons publié hier la lettre adressée par la direction de la Banque Ottomane à S. A. le Grand Vezir, ainsi que la réponse de Son Altesse.

Par sa lettre, la Banque fait connaître les dispositions qu'elle a prises pour assurer le service de la Dette, et exprime le désir que les garanties collatérales soient rendues disponibles pour servir à de nouvelles anticipations.

Dans sa réponse, S. A. le Grand Vézir *félicite* la Banque « *d'avoir atteint parfaitement le but que le Gouvernement Impérial s'est proposé, et d'avoir exécuté ponctuellement les dispositions de l'Iradé.* »

Faisant droit au désir exprimé par la Banque, S. A. annonce l'intention de hâter la rentrée des revenus à recouvrer d'ici au 1er mars, et déclare au nom du Sultan, que la plus grande ponctualité sera mise en œuvre pour que le service de la dette se trouve soustrait dans l'avenir à toute chance de retard.

Nous ne pouvons que féliciter, à notre tour la Banque, d'avoir répondu à la confiance du Gouvernement. Il ne lui manque plus que de satisfaire aussi complètement à la confiance du public et nous ne pouvons que l'engager à jeter le plus de lumière que possible sur ses opérations. A ce point de vue, la publication d'un bilan hebdomadaire nous paraît indispensable.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

Paris, 1re mars.

De quart d'heure en quart d'heure, les débats de la Chambre sont transmis par le télégraphe à l'Empereur qui, de son cabinet des Tuileries, assiste à la séance et en sait toutes les péripéties.

M. Rouher a la parole, et dans un langage magnifique dont l'éloquence s'accroît et s'alimente en quelque sorte d'elle-même, il démontre que si le décret du 24 novembre 1860 a été un progrès libre et spontané, les réformes du 19 janvier 1867 n'ont été qu'une marche plus assurée dans une voie parcourue. Le Souverain est dans son droit. C'est le peuple qui a fondé l'Empire, qui a déterminé les attributions des pouvoirs, de telle sorte que venir dire qu'il y a des droits dont on demande la restitution, c'est protester non contre le Prince, mais contre le peuple. L'orateur énumère tous les progrès accomplis, toutes les réformes accordées, toutes les modifications libérales qui se sont succédé. Il montre le souverain, calme, impassible, méditant, se recueillant, écoutant toutes les opinions, pressentant l'avenir, et assurant le présent, révélant enfin son programme à son ministre, à son confident. Et l'orateur trace en termes magnifiques ce programme souverain dont le but est de fonder la liberté et le pouvoir dans un accord fécond. Les arguments se pressent sur les lèvres de M. Rouher, il va au devant de toutes les objections, il les provoque, il les réfute, défendant mot par mot le décret du 19 janvier, et terminant en demandant l'ordre du jour.

M. Rouher est descendu de la Tribune, au milieu des applaudissements. La séance est comme suspendue; on s'agite, on cause, on oublie la Tribune, lorsque M. Emile Ollivier y monte et vient approuver sans restriction aucune le langage de M. Rouher et les derniers actes du gouvernement. M. Emile Ollivier, qui fut longtemps un des membres de l'opposition, de la première même, car il était un des *cinq*, qui, il y a deux ans, devint le chef du Tiers Parti, vient d'abdiquer. Tout le monde le comprend ainsi, et son bref discours cause comme une sorte de stupéfaction. Le Tiers-parti n'a plus de chef; M. Ollivier vient d'entrer dans les rangs de la majorité. L'effet est grand à la Chambre, et je dirai ici qu'il n'a pas été moins grand à Paris. Le journal la *Liberté* qui s'était fait l'apologiste, presque l'organe de M. Ollivier, l'abandonne, et déclare que son concours est pour toujours retiré à ce député. Mais passons sur cet incident.

M. Jules Favre est revenu à la Tribune pour réfuter l'argumentation du ministre d'Etat. Le Souverain tient ses pouvoirs de la nation; mais la volonté nationale pourrait-elle elle même connaître des droits qui lui seraient supérieurs ? Quand les peuples qui en ont été momentanément privés peuvent les reconquérir, ils ne font que rentrer dans leur patrimoine; ils ne doivent pas de reconnaissance à ceux qui leur permettent de le faire. Enfin, s'est écrié en terminant M. Jules Favre, vous avez donc oublié les leçons de l'Histoire, celles des Révolutions ? Vous n'êtes plus de votre temps! Vous vous croyez ou vous voulez être les ministres de Marc-Aurèle ou de Trajan. Moi, je veux être citoyen d'un pays libre !

L'ordre du jour sur l'interpellation est prononcé à une fort grande majorité.

Aujourd'hui, la Chambre discute le projet de loi relatif à l'enseignement primaire. Hier, a eu lieu réunion dans les bureaux pour la nomination d'une commission chargée de l'examen des projets de loi portant fixation des budgets du prochain exercice.

Je vous ai dit dans ma dernière lettre qu'il pouvait fort bien se faire que l'opinion publique, si généralement manifestée, parvint à faire modifier la loi sur la presse. On affirme aujourd'hui que le Conseil d'Etat, sur l'initiative même de l'Empereur, a rejeté le premier projet pour en adopter un plus libéral dont les principaux points seraient : la suppression de l'autorisation, la juridiction correctionnelle pour les délits, le maintien de la prison et de l'amende, mais appliquées dans des cas rares et définis; de légères modifications dans le timbre et le cautionnement. Il n'est plus question d'interdiction des droits électoraux pour les journalistes condamnés et de la suppression de l'inviolabilité parlementaire en matière de délit de presse.

Du reste, cette loi n'est pas encore définitivement arrêtée, et nous devons attendre qu'elle soit soumise au Corps Législatif; ce qui ne saurait tarder. C'est dans quelques jours que les projets de loi, dont on s'entretient depuis longtemps, seront déposés sur le bureau de la Chambre.

Les bruits relatifs à des modifications ministérielles, et notamment à la retraite de M. de Lavalette, dont je vous avais parlé dans une précédente correspondance, continuent à circuler, et l'on dit que M. Baroche serait nommé ministre de l'intérieur et remplacé lui-même à la justice par M. Devienne. Il ne serait donc plus question de M. Buffet et de l'entrée aux affaires du Tiers-parti auquel ce député appartient.

On parle aussi de nominations militaires. Le maréchal Randon serait nommé au commandement dont le siège est à Toulouse. Le général Fleury remplacerait en Afrique, comme je vous l'ai déjà dit, le maréchal Mac Mahon, nommé au commandement de la Garde impériale, tandis que le maréchal Regnault de Saint Jean d'Angely serait appelé à la grande chancellerie de la Légion d'Honneur.

On parle d'une lettre collective que des députés auraient adressée à l'Empereur pour lui soumettre des observations sur le projet de loi relatif à la réorganisation militaire.

Les ouvriers bronziers de Paris, fort en désaccord avec leurs patrons, viennent de se mettre en grève, ainsi que les ouvriers couvreurs de Rouen. La politique est complètement étrangère à ce fait qui ne peut être attribué qu'à une question de salaire.

Je ne vous parlerai pas du discours du roi de Prusse que tous les journaux ont reproduit. Le temps me manque pour apprécier ce document; du reste, j'attendrai pour parler des questions de la politique extérieure, les interpellations auxquelles elles vont donner lieu au Corps législatif. Jusqu'à ce moment, elles ne peuvent plus nous offrir aucun intérêt, et j'en excepte la question d'Orient dont je vous ai déjà dit quelques mots dans mon dernier courrier, en faisant ressortir la contradiction qui semblait exister entre le *Livre bleu* et le *Livre jaune*. Je suis heureux de voir que je ne suis pas seul de cet avis, et pour la confirmation de ma thèse je vous signalerai un excellent article publié par l'*Epoque* du 26 février, et qui non seulement vient à mon aide, mais en rappelant le magnifique éloge que l'année dernière le *Livre bleu* faisait de la Sublime Porte, demande si, depuis lors le Gouvernement ottoman a repris ses engagements, annulé ses réformes, mis de côté toutes les mesures économiques, en un mot, défait tout ce qui lui avait mérité la sympathique approbation du gouvernement français, en améliorations matérielles et morales. L'*Epoque* prouve au contraire, par des faits et par des chiffres, que la S. Porte a tenu l rgement tout ce qu'elle avait promis, et que ce n'est pas à elle qu'on doit faire remonter la responsabilité du réveil de la question d'Orient.

Un journal rapporte un bruit d'après lequel l'Italie organiserait une expédition dans l'île de Crète. Je ne crois pas à ce bruit qui fait singulièrement intervenir l'Italie dans une question qui ne la regarde pas; mais je crois davantage à la nouvelle de la prochaine arrivée des fils de Garibaldi, Ricciotti et Menotti, en Grèce.

Rien de nouveau du Mexique, sinon que nos vingt six mille neuf cents soldats se sont embarqués en deux fois, 11,900 d'une part et 15,000 de l'autre, et que Miramon se serait emparé de Zapatecas et y aurait fait prisonnier Juarès. Comme cette question mexicaine serait une amusante comédie, si le sang n'avait pas coulé et ne devait pas encore couler à flots sur cette terre déchirée par les révolutions et où l'ordre et la civilisation auront bien de la peine à prendre racine !

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Nous avons annoncé, avant-hier, les mesures prises par le Gouvernement Impérial pour réparer les malheurs qui viennent d'éprouver les habitants de Mételin.

Nous apprenons aujourd'hui que S. M. I. le Sultan, profondement affligé de ces désastres, a donné l'ordre à S. Exc. Marco pacha, Son premier Médecin, de se rendre sur les lieux, avec un personnel complet de médecins et de chirurgiens, pour secourir les malheureuses victimes de l'île. Le Sultan a bien voulu mettre, à cet effet, à la disposition de Marco pacha, son propre *yacht* impérial le *Sultanié* qui à déjà pris la mer.

La généreuse initiative du Souverain prouve trop les sentiments paternels dont il est animé à l'égard de tous ses sujets en général, pour qu'elle ait besoin de commentaires.

On nous écrit de Diarbekir, en date du 11 février :

« Le deuxième jour du Baïram, S Exc. Moustafa pacha a fait son entrée dans notre ville au milieu d'une foule innombrable qui s'était portée à sa rencontre.

« Depuis les portes de la ville jusqu'au vieux pont Sarrasin (deux milles environ de distance), la route était jonchée d'habitants qui attendaient Son Excellence. Vers deux heures de l'après midi, le pacha, précédé d'un grand nombre de cavaliers, a été reçu au vieux pont par le Muhassebedji, le Cadi, les membres du Medjlis et d'autres fonctionnaires du gouvernement, et après les félicitations habituelles, il a fait son entrée en ville au son de la musique militaire. Tout s'est passé dans le plus grand ordre ; mais nous avons deux malheurs à déplorer. Un des cavaliers a été presque tué d'une chute de cheval et le docteur Arivabène a reçu au genou un coup de pied de cheval ; heureusement sa blessure est peu dangereuse. Grâce à l'énergie de Mustafa pacha, les Circassiens sont retournés au Khabour où ils ont à exploiter des terres fertiles qui leur ont été données par le Gouvernement Impérial.

» Chose étrange dans ce pays, il y a deux jours, il est tombé une grande quantité de neige, puis le soleil a reparu et nous jouissons d'un temps superbe. »

Le célèbre prestidigitateur, Mehmed Chukhri effendi, donnera vendredi prochain, 15 mars, au théâtre Naum, une seconde représentation de tours nouveaux et de jeux qui n'ont pas encore été exécutés dans notre ville.

Mohamed effendi prévient le public que dans cette soirée il ne fera usage d'aucun instrument de physique ni de préparation chimique, ainsi qu'il l'a fait dans sa première représentation.

Le Théâtre Français nous prépare une surprise. Une surprise n'est pas un secret, c'est pourquoi nous parlons aujourd'hui. On va jouer la *Belle Hélène* ; du moins la troupe en a commencé l'étude. Si vous ne connaissez pas la belle Hélène, tant pis pour vous — c'est-à-dire, non pas tant pis, tant mieux, car vous aurez bientôt l'occasion d'entendre cet *opéra* bouffe, le mieux réussi du genre, qui a fait son tour d'Europe et d'une façon à émerveiller le monde. Vous narrer toutes les folies de cette pièce, ce serait un labeur impossible et ingrat, sachez seulement que c'est une parodie des premiers chants de l'Iliade. Rien au monde de plus désopilant. La musique du maestro Jacques Offenbach est extrêmement jolie, pleine de verve, de gaité et d entrain. Il n'est pas un air de la *Belle Hélène* qui ne soit devenu populaire et n'ait été chanté partout le monde. — Voulez-vous une bonne preuve du talent déployé par le maestro dans cette œuvre, lisez ceci : M. Offenbach a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur, comme auteur d'une aussi charmante partition.

Comment la troupe du théâtre français se tirera-t elle d'affaire? c'est ce que nous ne saurons que le jour de la première représentation. Cette fois, il faut avouer que M. Manasse fait faire à ses artistes un travail d'Hercule. Disons cependant que l'on peut s'attendre à trouver un certain ensemble. Mais quoi qu'il en soit, M. Manasse doit espérer deux ou trois jolies recettes, quand elles ne seraient produites que par la curiosité qu'éprouveront les Perotes de voir une œuvre tant vantée. On nous assure d'ailleurs que la direction nous prépare d'autres surprises: décors, costumes, etc.

Dimanche prochain première représentation chez M. Manasse de *Renaudin de Caen*, vaudeville des plus comiques emprunté au répertoire du Gymnase. Lundi la *Fiammina*, grande pièce en 4 actes, de M. Mario Uchard, jouée avec un succès retentissant sur la scène de la Comédie Française. Cette pièce qui sera donnée au bénéfice de Mademoiselle Andréa, est la dernière dans laquelle nous aurons l'occasion de voir et d'applaudir Mme Aguillon, rappelée en France par un engagement au théâtre de la Gaité.

EXTERIEUR.

FRANCE.

CORPS LEGISLATIF.

Suite de la Séance du 22 février 1867.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. LE COMTE WALEWSKI.

M. Martel. Je demande la parole.

Le Commissaire du gouvernement. — Ce droit a été reconnu et exercé par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis cinquan

---

je suis assez forte pour me défendre.

Elle sonna.

Une soubrette se présenta, portant une toilette complète dont elle révetit Fossette.

Pendant ce temps, Renardet passait chez Maxime.

— Eh bien ! dit il, je viens de l'installer. Le luxe n'a pas d'air de l'étonner trop. Soyez tranquille, elle s'y habituera vite, et ensuite elle le quittera difficilement. Mais, si vous m'en croyez, vous ne vous présenterez devant elle que dans quelques jours. Il faut laisser travailler son imagination et attendre qu'elle désire vivement votre présence.

— Je crains qu'elle ne me pardonne pas de l'avoir trompée, et que tant de frais deviennent inutiles.

— Inutiles ! Hé bien ! si elle les refuse et abandonne le nid, il sera tout préparé pour une autre ; vous n'avez pas juré, je suppose, de rester à tout jamais veuf de Pouliche.

XXIII

Pendant que Fossette s'installait dans ce brillant hôtel, Madeleine prenait possession de sa triste mansarde. Au lieu de tentures de soie, c'étaient des murailles nues, peintes à la colle; au lieu de tapis moelleux, un froid carrelage. Il n'y avait à son lit ni rideaux ni mol édredon. C'était toujours la misère, quoique un peu plus décente.

Elle songea un instant à faire venir Amélie dans cette pension pour diriger la classe des petites. Mais à quoi bon, puisqu'à Paris on payait l'instruction encore moins qu'au fond de l'Ardèche, puisqu'enfin dans la plupart des pensionnats, comme nous l'avons vu, les appointements d'une première sous maîtresse sont inférieurs à ceux d'une femme de chambre.

Alors commença pour Madeleine une vie nouvelle. Elle avait payé un trimestre. Elle s'était donc donné trois mois pour commencer sa fortune. Aussitôt après ses leçons, elle s'enfermait dans sa chambre et travaillait.

Pour développer ses facultés artistiques, il lui eût fallu un milieu d'activité intellectuelle, de critique et d'émulation. Il lui eût fallu surtout une existence moins précaire et plus de bonheur, car il n'est pas vrai que la misère et la souffrance soint favorables à l'éclosion du talent. Le plus souvent elles le tuent. Ce sont les forts qui seuls résistent. Mais encore, parmi les forts, combien succombent!

Madeleine, dans son pauvre réduit, eut donc à soutenir des luttes vraiment héroïques contre l'engourdissement et l'atonie d'une vie solitaire et triste et contre les dégoûts qui parfois venaient l'assaillir.

Sans critérium pour juger ses œuvres, doutant d'elle même, effrayée parfois des entraves qu'elle aurait à vaincre, elle s'arrêtait tout à coup dans son travail, déchirait la page commencée ou retournait contre la muraille l'ébauche qu'elle venait de tracer. Elle pleurait de découragement et restait pendant plusieurs heures, pendant des jours entiers, absorbée dans une rêverie douloureuse.

Puis soudain, sortant de sa torpeur, elle se remettait au travail, et en quelques heures elle traçait une ébauche nouvelle ou recommençait un chant tout entier de son poëme. Alors elle admirait son œuvre ; elle pleurait d'enthousiasme comme elle avait pleuré de désespoir. Elle croyait à l'avenir. Elle pensait à sa mère, à Marie, qu'elle allait tirer de la misère ; elle écrivait à Amélie : « Aie courage à vivre quelque temps encore, car je suis sûre que j'arriverai. »

Elle pensait à Maxime aussi, mais autant peut-être à Albert, cet ingrat ami qui l'avait oubliée. Ils m'aimeront alors, ou du moins, quand ils entendront parler de moi, il faudra bien qu'ils se souviennent de mon existence. Oh ! comme je me vengerai... Je leur pardonnerai.

Enfin, elle avait quelques embarras matériels auxquels elle n'était point habituée et qui lui causaient beaucoup d'inquiétude. Pour envoyer quelque argent à sa mère et subvenir à ses menues dépenses, il lui avait fallu vendre ses effets les plus précieux. Ne sachant rien de la vie positive, elle ne songea pas d'abord à faire ces petites économies dont les pauvres ont l'habitude.

A la fin de la première quinzaine, quand elle compta son mince trésor, elle s'aperçut avec terreur qu'il ne lui restait que quinze francs. Elle prit la résolution de devenir avare. Elle acheta dans un bazar une petite lampe de treize sous avec abat jour. Elle écrirait au lit et ne se chaufferait plus que dans les grands froids.

— Combien de pauvres ne se chauffent jamais ! pensait-elle. Ne suis je pas pauvre aussi, moi ? Il faut bien que je m'endurcisse a souffrir.

D'ailleurs son poëme serait bientôt achevé. De temps à autre elle sortait, allait s'asseoir dans un cabinet de lecture, et lisait les revues qui publiaient des vers. Ou bien elle prenait le nom des libraires qui éditaient des ouvrages de poésie. Elle ignorait que la poésie n'est pas une marchandise ayant cours, et que, à l'exception de deux ou trois, les poëtes payent eux mêmes l'impression de leurs chefs d'œuvre.

Par quelles rudes déceptions allait elle acquérir l'expérience.

XXIV

C'était un jour de décembre, un de ces jours exceptionnellement tièdes, où le soleil, perçant les brumes de l'hiver, apporte un peu de chaleur et de gaieté aux mortels transis, réveille un instant la nature et lui adresse un sourire de fête ; un de ces jours enfin où le *tout Paris* élégant et désœuvré se donne rendez-vous au bois.

Dans une voiture découverte, Léonora, la belle rousse, étalait une robe éblouissante : des flots de moire antique vert de mer ; un paletot couvert de jais et de guipure, un petit chapeau gris perle et velours cerise, placé sur le sommet de la tête et qui découvrait les touffes luxuriantes de sa chevelure d'or.

— Regardez donc, dit-elle tout à coup à M. de Barnolf assis à côté d'elle, cette belle calèche à la Daumont doublée de damas blanc. Quels chevaux superbes, et quel fracas ! Mais c'est Maxime Borel qui caracole à la portière. Qui donc est cette femme? Elle ne serait pas mal ; mais sa figure manque de caractère. Quand on est pâle on se met de rouge. C'est une femme du monde sans doute qui pose en poitrinaire. Maxime Borel en serait-il amoureux? Mais, voyez donc, ce sont les chevaux de Pouliche, si je ne me trompe ?

M. de Barnolf attachait sur cette voiture un œil avide et sombre.

En cet instant les calèches se rencontrèrent ; Fossette et Barnolf se regardèrent, et de leurs regards s'échappa comme un courant électrique qui en même temps les frappa au cœur.

M. de Barnolf se souleva à demi, et puis retomba en poussant un cri sourd, un cri rauque.

Fossettte pâlit davantage, se renversa dane le fond se la voiture et ferma les yeux.

(Sera continué demain.)

te ans : la Restauration et le gouvernement de juillet ont fait opérer des saisies de lettres. J'ai là une circulaire à la date du 18 décembre 1840, signée Etienne Arago, laquelle, dans un simple intérêt fiscal, prescrit certaines recherches postales. Et ces différentes recherches ou saisies ont toujours été faites au grand jour, à ciel ouvert, et n'ont jamais donné lieu à aucune réclamation.

Plusieurs membres à la gauche de l'orateur

— Lisez la ! lisez-là !

Le commissaire du Gouvernement. Elle est bien longue.

M. Jules Favre. Ayez la bonté de nous la communiquer. C'est un document : il faut que nous en ayons connaissance

Plusieurs voix. N'interrompez pas !

M. le président Walewski. M. le directeur des postes va donner des explications à ce sujet. Je vous prie de ne pas l'interrompre ; on n'a pas interrompu M Pelletan, et il serait regrettable, déplorable, d'interrompre les représentants du Gouvernement quand ils viennent répondre aux interpellations et donner des explications qui sont demandées au Gouvernement. (Approbation.) Je vous donnerai la parole après, si vous avez des objections ou des observations à faire. (Très-bien !)

M. Jules Favre. Ce n'est pas une interruption, c'est le débat complété.

Le commissaire du gouvernement On s'était aperçu en 1848 qu'un certain nombre de lettres passant la frontière contenaient parfois certains petits objets soumis aux droits de douane. C'est alors que la circulaire du 18 décembre 1848 a prescrit aux agents des postes une recherche absolument analogue à celle que nous avons prescrite aujourd'hui ; voilà le fait.

Quelques membres à la gauche de l'orateur. Le cas n'est pas le même. (Laissez parler !)

Le commissaire du gouvernement En 1851, quelques difficultés s'étant élevées entre les préfets et les agents des postes touchant le mode de recherche et de saisie des lettres, une instruction fut concertée entre les trois départements ministériels de l'intérieur, des finances et de la justice. Cette instruction fut adressée aux préfets et communiquée aux agents des postes. Elle avait pour objet de déterminer nettement les droits et les devoirs des préfets et des agents des postes agissant comme officiers de police judiciaire ; voici un passage de cette instruction :

« L'article 10 du code d'instruction criminelle vous donne le droit de faire personnellement tous actes nécessaires à l'effet de constater les crimes, délits et contraventions, et d'en livrer les auteurs aux tribunaux. »

Cette doctrine, qui date de 1851, n'avait qu'un caractère administratif, elle fut contestée C'est alors qu'intervint un arrêt de cassation du 21 novembre 1853, arrêt qui fut rendu toutes chambres réunies, qui a fixé la jurisprudence et qui fait loi en cette matière.

Une voix. Loi ! non.

M. Ernest Picard Il ne fait loi que dans dans l'espèce, c'est-à-dire dans le procès qui a été jugé.

Le commissaire du gouvernement. — Messieurs, cet arrêt est si fortement motivé, et il jette une si grande lumière sur la question qui nous occupe, que je demande à la Chambre la permission, non pas de le lire entièrement, ce serait bien long, mais de lire seulement la seconde partie, à la condition que l'arrêt sera inséré tout entier au *Moniteur*. Cet arrêt fixe la jurisprudence, et il est de la dernière importance que la Chambre sache au juste quels sont les droits et les devoirs du gouvernement.

Je donne connaissance à la Chambre du texte de cet arrêt, en appelant spécialement son attention sur la seconde partie. (Très-bien ! — Parlez !)

Arrêt de la cour de cassation, chambres réunies, du 21 novembre 1853

« La cour, sur le moyen unique du pourvoi, pris de la violation et fausse application prétendue des articles 10, 32, 35, 36, 37, 41, 47, 87 et 88 du code d'instruction criminelle, et 187 du code pénal : Attendu que l'article 10 du code d'instruction criminelle a expressément chargé les préfets des départements et le préfet de police à Paris de faire tous les actes nécessaires à l'effet de constater les crimes, délits et contraventions, et d'en livrer les auteurs aux tribunaux ; qu'aux termes de l'article 8, auquel se réfère l'article 10, le préfet de police dont il s'agit spécialement dans l'espèce, doit rechercher ces crimes, délits et contraventions, et en rassembler les preuves ; que ce droit embrasse par sa généralité la police judiciaire tel qu'il est tracé par l'article 8, et qu'il a pour conséquence nécessaire le droit de faire, tant au domicile des prévenus, que partout ailleurs, les perquisitions et saisies indispensables pour la manifestation de la vérité ; qu'on objecte vainement que la recherche des pièces pouvant servir à conviction ne saurait être pratiquée au domicile des tiers ou dans un dépôt public que par le juge d'instruction qui en trouve la mission dans l'article 88 du code d'instruction criminelle ; que cette recherche, qui est évidemment un moyen de constater les crimes, délits et contraventions, a été mise dans les attributions du juge d'instruction par l'article 88, elle appartient également aux préfets et au préfet de police, en vertu de l'article 8 et 10 combinés ; qu'il résulte de ces derniers textes que tout acte d'instruction tendant à constater les crimes, délits et contraventions, est dans le domaine du préfet de police ; que c'est vainement encore qu'on prétend établir une séparation entre la police judiciaire qu'on convient appartenir au préfet de police, et l'instruction, qu'on soutient n'appartenir qu'au seul juge d'instruction; que cette distinction n'est pas fondée ; qu'il n'est pas possible de concevoir que tout fonctionnaire ou magistrat qui prend part à l'instruction ne soit pas officier de police judiciaire ; que c'est ce qui est démontré: 1° par la définition de la police judiciaire que donne l'article 8 ; 2° par l'article 9 du code d'instruction criminelle, qui classe les juges d'instruction parmi les officiers de police judiciaire ; 3° par la division du livre 1er du code d'instruction criminelle qui place le chapitre de l'*Instruction* sous la rubrique de la *Police judiciaire* ;

« Attendu qu'en autorisant le préfet de police à rechercher, en quelque lieu que ce soit, la preuve des infractions et les pièces pouvant servir à conviction, la loi ne fait aucune exception à l'égard des lettres déposées à la poste et présumées constituer soit l'instruction ou la preuve, soit le corps même du délit ; que le principe incontestable de l'inviolabilité du secret des lettres n'est pas applicable en pareil cas ; que les correspondances par lesquelles s'ourdissent ou se commettent les attentats portés à la paix publique, à la prospérité et à la sûreté des citoyens, sont une violation du droit et sortent de la classe de celles qui doivent être protégées par la loi ; qu'il n'est pas possible d'admettre, sans blesser les principes de la morale et de la raison, que l'administration des postes serve à couvrir de l'impunité des faits punissables et à soustraire un corps de délit aux recherches de la justice, dont le préfet de police est un des premiers agents ; que du reste, le droit de saisie, soit au domicile des inculpés, soit partout ailleurs, quand il y a lieu, droit dont il vient d'être question, a constamment été exercé par le préfet de police ; qu'il a constamment fourni aux tribunaux, en toute matière, des pièces probantes ; qu'on ne saurait enlever un tel droit sans de graves dangers pour la vindicte publique, puisqu'il est attesté par l'expérience que, grâce à son exercice, le préfet de police s'est montré l'auxiliaire le plus actif et le plus utile de la justice répressive, pour laquelle il opère et qu'il concourt à éclairer ;

« Et attendu qu'il est constant, en fait, que les correspondances saisies et ouvertes dans l'espèce en vertu de mandat de perquisition délivrés par le préfet de police, constituaient le corps et la preuve du délit, d'introduction en France, sans autorisation de journaux publiés à l'étranger et destinés à attaquer et décrier le Gouvernement français ; que ses mandats avaient pour but de mettre sous la main des magistrats le auteurs du délit susmentionné, ainsi que les pièces de conviction et le corps du délit ; qu'en déléguant, pour le représenter, un commissaire de police, le préfet de police n'en a pas moins agi *personnellement*, aux termes de l'article 10 du code d'instruction criminelle, puisque l'ordre de saisie émanait de lui, et que, d'après l'arrêté des consuls du 12 messidor an 8, les commissaires de police sont immédiatement placés sous les ordres et à la disposition du préfet de police ; que dans ces circonstances, l'arrêt attaqué de la cour impériale de Rouen, qui a décidé que le préfet de police avait légalement procédé, loin de violer aucune loi, s'est, au contraire, conformé aux articles 8 et 10 du code d'instruction criminelle ; rejette le pourvoi.. .. »

Voilà le texte. Il est impossible d'être plus net et plus explicite. L'arrêt reconnaît formellement aux magistrats instructeurs, aux préfets et au préfet de police le droit de requérir dans les bureaux de postes la recherche et la saisie des lettres présumées contenir l'instrument ou les preuves du délit. Tel est l'arrêt de la cour de cessation qui fait jurisprudence.

Je sais bien que dans toutes les polémiques qui se sont élevées sur cette question, cet arrêt a été vivement contesté.

Mais je me persuade que la Chambre voudra bien reconnaître qu'en présence de l'opinion des jurisconsultes éminents, mais anonymes de la presse, l'administration devait s'en rapporter plutôt à l'autorité de l'arrêt de la cour suprême. (Oui ! Très-bien ! très-bien !)

Telle est la loi, telle est la jurisprudence.

Mais il est un tout autre ordre de législation et de réglementation dont il n'a pas été dit un seul mot dans la polémique qui s'est engagée à l'occasion de la circulaire du 24 janvier. C'est la législation qui régit le transport et la distribution des imprimés

Comme il s'agit ici d'un imprimé, il eût été bon de s'expliquer et de faire connaître au public quelle est la législation sur les imprimés. Je vais réparer cette lacune :

« La loi du 21 octobre 1814 relative à la liberté de la presse, confirmée par la loi sur la presse du 27 juin 1849, impose à chaque imprimeur l'obligation de déposer au parquet du procureur impérial tout écrit traitant de matières politiques, d'économie sociale, vingt-quatre heures avant toute publication et distribution, sous peine d'une amende de 100 fr à 300 fr.

L'article 9 du décret organique sur la presse de 1852 soumet la même catégorie d'imprimés à la formalité du timbre ; enfin, une loi du 9 vendémiaire an 6, non abrogée, et une loi du 29 avril 1816, non abrogée, condamnent ceux qui auraient *distribué* des imprimés publiés en contravention des lois spéciales qui régissent les imprimés, à une amende, sans préjudice des peines de simple police déterminées par l'article 474 du code pénal.

De l'assemblée de ces dispositions il résulte :

D'une part, que les imprimés sont soumis à une législation spéciale ;

D'autre part, que les agents des postes sont tenus, par leur devoir professionnel, de surveiller les imprimés et de s'assurer si les imprimés qu'ils transportent ont satisfait à la loi qui les régit. C'est donc un devoir professionnel pour nos agents de s'assurer si les imprimés qui leur sont confiés ont rempli les obligations auxquelles ils sont soumis. Nos agents sont donc, au risque d'encourir les pénalités prévues par le code pénal, les auxiliaires obligés de la surveillance publique de même que les agents des forêts, des douanes et des octrois sont, dans certaines circonstances, les auxiliaires obligés de la police judiciaire.

Ceci posé, comment s'exerce notre surveillance à l'égard des imprimés ? C'est là qu'est le point délicat.

Après l'arrêt de la cour de cassation qui règle si nettement les droits et les devoirs de chacun, l'administration des postes a voulu éclairer ses agents sur leurs droits et surtout sur leurs devoirs ; quant aux imprimés, elle a voulu que le mode de travail destiné à assurer la surveillance des imprimés fût nettement établi par elle, et elle a fait pour ses agents une instruction générale qui leur apprend d'une manière absolue la conduite qu'ils doivent tenir dans les recherches de lettres, dans la saisie à faire, et dans la surveillance des imprimés.

Je prie la Chambre de me permettre encore de lui donner lecture de quelques passages de cette instruction qui est notre loi, notre code. Je demande à la Chambre de m'accorder encore quelques instants de sa patience, car le pays a été tellement alarmé qu'elle ne voudra pas refuser sa bienveillante attention à un document qui est de nature à calmer les appréhensions qu'on lui a données. (Très bien ! très bien ! — Parlez ! parlez !)

Voilà donc, messieurs, l'instruction qui est, je le répète, notre règle et notre code. Cette instruction date du 20 mars 1854 ; elle est adressée à tous les agents des postes ;

. . . .

» Je vais vous faire connaître successivement, monsieur, les dispositions nouvelles auxquelles auront à se conformer les agents des postes, en matière de perquisitions ou de saisies pratiquées dans leurs bureaux par les préfets, ou par les délégués de ces magistrats, en vertu des articles 8, 40 et 88 du code d'instruction criminelle.

« Les agents des postes prêtent, avant d'entrer en fonctions, le serment, de garder et observer exactement la foi due au secret des lettres; de plus, la loi leur en fait une expresse obligation sous les peines les plus sévères. Ils doivent tenir avec une scrupuleuse fidélité leur serment et obéir rigoureusement à la loi. Il suit de là, qu'en ce qui concerne les lettres proprement dites, les préposés n'ont à provoquer aucune perquisition ni saisie, ils n'ont qu'à attendre les réquisitoires du préfet et à y faire droit lorsqu'ils leur parviennent; leur rôle doit être un rôle entièrement passif

« Mais il en est tout autrement pour ce qui est des imprimés. Le serment de discrétion que prêtent les agents manipulateurs ne s'applique pas à cette partie des objets que transporte le service des postes. Il est même du devoir des préposés de s'assurer si les imprimés venant de l'étranger ont satisfait aux prescriptions des lois françaises, et si ceux qui circulent à l'intérieur ont acquittés les droits de timbre Il y a mieux, l'art 16 de la loi du 9 vend. an 6, confirmé par l'art. 69 de la loi du 38 avril 1816, dispose que les distrbuteurs d'imprimés soustraits aux droits de timbre seront solidairement tenus de l'amende avec les auteurs et imprimeurs ; et l'article 264 de l'instruction générale sur le service des postes a rendu cette dispsition applicable aux préposés de ce service, qui, en effet, contreviennent à la loi lors qu'ils n'arrêtent pas la distribution des imprimés dont il s'agit. Il est donc incontestable que les directeurs des postes ont le droit et le devoir de prendre connaissance des imprimés circulant par la poste, pour s'assurer si ces imprimés ont satisfait à la loi. Lorsque les imprimés sont placés sous bandes, la tâche est simple et facile mais lorsqu'ils sont placés sous enveloppes ou renfermés dans des lettres, elle se complique d'une manière fâcheuse. Or, c'est précisément dans ce cas, cependant, qu'une contravention est le plus à craindre ; car pourquoi l'expéditeur aurait-il choisi cette forme d'expédition si dispendieuse, comparativement à l'autre, si ce n'est pour mieux déjouer la surveillance ?

» Les imprimés renfermés dans des enveloppes ou dans des lettres sont faciles à reconnaître. L'administration ne pouvant servir d'instrument à des contraventions aux lois, ni s'en rendre complice, les directeurs devront désormais retenir tout imprimé, même renfermé dans une enveloppe on dans une lettre, qui leur paraîtra suspecte. (Exclamation à la gauche de l'orateur.)

M. Eugène Pelletan. *Habemus confidentem reum*

M. le Commissaire du Gouvernement, *continuant.* « Ils le signaleront sans retard, soit au préfet du département, soit à l'officier de police judiciaire délégué près d'eux par ce magistrat pour recevoir les communications de cette nature, afin que la saisie puisse en être légalement opérée, s'il y a lieu.

» Je recommande expressément d'ailleurs aux préposés d'apporter la plus grande prudence dans l'exécution de cette mesure Ils éviteront avec un soin scrupuleux tout ce qui pourrait lui donner l'apparence d'une atteinte au secret des lettres, et s'attacheront à lui conserver son véritable caractère de répression de contravention aux lois:

«STQURM »

L'instruction règle ensuite le mode et les formalités des saisies, et elle ajoute : « Il pourra arriver qu'après avoir été saisi et avoir été ouvert, une lettre ou un imprimé soit rendu au directeur des postes, pour qu'il le fasse parvenir à sa destiuation. Dans ce cas, la lettre ou imprimé devra avoir été préalablement recacheté par le fonctionnaire qui en aura opéré la saisie, avec un timbre portant ces mots : « ouvert par autorité de justice »

(Mouvements divers).

M. Marie. C'est la violation des lettres organisée

Le Commissaire du Gouvernement. Elle sera recachetée par le fonctionnaire avec une formule portant ces mots : « Ouvert par autorité de justice. » Donc il n'y a rien de clandestin, rien d'occulte. (Réclamations sur quelques bancs).

M Emile Olivier. Ho ! ho !

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

LETTRES D'UN FRANÇAIS A UNE COMTESSE ALLEMANDE.

Suite de la Lettre IX.

Le 22 décembre 1790, la ville d'Ismaïl fut emportée d'assaut par les Russes. « Les vainqueurs souillèrent leur triomphe par l'impitoyable massacre des vaincus (ottomans) ; il dura trois jours entiers.

Il est encore dans notre histoire des noms connus de tout le monde, et qui ne doivent leur triste célébrité qu'à la férocité de leur âme. Vous connaissez l'anglais Jeffries, le protestant baron des Adrets, le catholique Moutlus, Carrier l'inventeur des noyades de Nantes, et bien d'autres encore que je ne puis citer.

« Et notre religion de charité, » s'écrie Zimmerman « nous a-t-elle rendus charitables ?

C'est au nom de Dieu et de la religion qu'on a persécuté les Maures, les Juifs, les Albigeois, les Vaudois, Jean Huss, Jérôme de Prague, Calvin et Luther ! Encore quelques exemples, Madame, et vous saurez à quoi vous en tenir sur la douceur et l'aménité de nos mœurs et sur notre tolérance.

Lors de la première croisade, les Chrétiens qui partirent des bords du Rhin et de la Moselle, se disant qu'ils allaient combattre les infidèles, commencèrent par massacrer les Juifs dans leur pays ; des milliers d'Israélites périrent dont le Rhin charria les corps. La religion le voulait ainsi. Quelques temps après, un nommé Rodolphe, demandait, en Allemagne, l'entière extermination des Hébreux ; et si St. Bernard et Pierre le Vénérable parvinrent à l'en empêcher, le dernier les déposséda de leur fortune pour subvenir aux frais de la croisade. Quelques années après encore, les Anglais qui partaient avec Richard pour la Terre sainte, firent, à York et à Londres, un nouveau massacre de Juifs. Mais là ne finit pas encore la barbarie chrétienne ; après la prise de Jérusalem (1099) les croisés consacrèrent toute une semaine à massacrer leurs prisonniers musulmans ; 70.000 hommes périrent sans défense. Dans la troisième croisade, près de 3.000 captifs sont égorgés. A Nazaret (1270) même tragédie. A Césarée, les Musulmans avalaient des perles pour les sauver du pillage des Chrétiens ; ce fut leur perte ; on leur ouvrit à tous le ventre. Lors de la seconde croisade, faite dans l'intérêt des Grecs, «le patriarche de Constantinople disait que les Francs étaient des chiens, non des hommes, et que l'effusion de leur sang effaçait tous les péchés. » En conséquence les Grecs firent « un massacre général des Latins établis à Constantinople, massacre fait à l'instigation des prêtres byzantins, où les femmes, les enfants, les malades furent enveloppés, et après lequel 4,000 malheureux, échappés aux meurtriers, furent vendus aux Turcs comme esclaves. »

Et le commerce de chair humaine, Madame, à qui revient il ? Ce n'est pas aux Ottomans ; c'est à la race caucasique ; c'est à nous. L'Osmanli a des esclaves, c'est vrai ; mais qui les lui vend ? Vous le savez. D'ailleurs, chez lui l'esclave n'est plus un esclave, c'est un membre de la famille ; allez à la Havane, allez à Cuba, et vous verrez que chez nous l'esclave n'est qu'un membre de nos écuries ; ou le baillonne, ou le tue ; il n'a pas de vengeance à attendre ; il n'y a pas de justice pour lui. L'Amérique du Nord feint d'embrasser la cause des noirs ; là, cependant, dans ce beau pays, on les relègue dans une méprisante et abjecte dégradation ; leur témoignage n'est pas admis contre les blancs ; ils sont exclus des Eglises, des théâtres, des spectacles, de la société des blancs; sur le trottoir ils doivent se tenir à distance respectueuse de ceux de notre couleur pour les laisser passer ; dans les omnibus, on ne leur permet que l'impériale. Ce qui m'étonne, Madame, c'est que quand on a de pareilles histoires et de pareilles mœurs chez soi, on ose encore crier contre les Turcs. Je pourrais encore mentionner, *à notre honneur* sans doute, les boissons enivrantes introduites par nous chez des peuples encore vierges d'ivresse, et toutes ces maladies qui, dans le nouveau Monde, dévorent les populations. Mais j'en ai dit assez pour prouver que nous n'avons pas trop à crier contre les Ottomans. On reproche encore à l'ottoman la *Paresse et la Fainéantise*. Ce reproche encore est juste, mais au lieu de Paresse, j'aimerais mieux dire Insouciance, Apathie. Le Blanc, lui, n'est pas fainéant, en général ; il passe sa vie, sa vie tout entière.... à quoi ? à tromper; il travaille beaucoup, parce qu'il consomme et absorbe beaucoup ; le Turc travaille peu, parce qu'il lui faut peu. La question se réduit donc à dire qu'il est sobre, et que nous ne le sommes pas. D'ailleurs cette insouciance est une conséquence de son fatalisme ; notre destinée est arrêtée, et, comme dit l'Ecriture, que nous ayons de quoi manger et de quoi nous vêtir, « que nous faut-il davantage ? Arrivés nus en ce monde, nous en repartirons nus;» et l'Ottoman, en effet ne travaille qu'autant qu'il en faut pour vivre et pour s'habiller. Ce n'est pas tout, Madame ; la paresse est de tous les pays. Vous connaissez le proverbe occidental que « quand il ne doit point, le paysan ne remue ni pied ni main. » Allez en Italie ; les lazzaroni dorment couchés à l'ombre des palais : leur proposez-vous de gagner une journée ; ils vous écoutent à peine ; ils ont mangé leur macaroni ; ils se retournent de l'autre côté et se rendorment. Ils n'ont pas faim. Allez en Espagne : le cordonnier dort aussi étendu tout de son long ; si vous l'éveillez pour lui faire réparer vos bottes, il se frotte les yeux, baille, met la main dans sa poche, y trouve quelques maravédis et se rendort en vous disant : « Revenez demain. » Parlez à présent de la paresse des Ottomans. Si vous venez ici à Constantinople, vous trouvez bon nombre de mendiants grecs ; leur santé est des plus florissantes, leur constitution forte et robuste. Pourquoi mendient-ils ? Ah ! c'est qu'il est dur de travailler ! Mendier, c'est autre chose ! vous vous asseyez tranquillement devant un Théâtre, devant une Eglise, sur une borne, dans un carrefour, et vous attendez ; ou bien encore vous allez de porte en porte et vous demandez ; c'est moins monotone, et vous avez l'avantage de faire une promenade, ce qui est très-avantageux pour votre santé. Vous voyez donc, Madame, que ce défaut encore, je veux dire celui de la paresse, ce n'est pas nous qui pouvons le reprocher aux Ottomans.

Un reproche plus étrange encore c'est celui d'*Immoralité* ! Décidément, c'est à ne pas y croire. Les Turcs immoraux ! Et depuis quand donc ? Depuis quand ? Vous le demandez ? Oui, immoraux, et immoraux seulement depuis qu'ils ont pris nos vices, et ont été en contact avec notre civilisation ; les Ottomans d'Asie, ceux des quartiers reculés de Constantinople, ceux des provinces, en un mot, les vrais Ottomans ne sont point immoraux. Et s'ils l'étaient, que serions-nous donc nous-mêmes ? Eux, seraient immoraux, et nous, l'immoralité même. Rappelez-vous les jeux des gladiateurs à Rome, la boxe des Anglais, la corruption affichée des anciens Grecs, des Romains de la décadence, des Byzantins, des papes, des moines et de tout le clergé ; songez un peu au débordement sans frein de nos matelots quand ils arrivent en terre étrangère ; dites vous que les couvents sont et ont été pendant des siècles des foyers de corruption, et que nos cours sont encore le rendez-vous des passions et des voluptés. Si de nos jours nous étions des hommes vraiment moraux, nous considérerions les temps dépeints par Boccace, Rabelais, les cent nouvelles nouvelles comme des temps funestes dans notre histoire. Et c'est ce que nous ne faisons pas.

J'ai la furie des paradoxes, vraiment ; je me plais à damner les élus, et à sauver les damnés. Les choses changent pour moi de couleur ; ce qui pour les autres est noir, est blanc pour moi. D'autres semblent avoir consacré leur vie à tomber sur ce pauvre peuple Ottoman; il me plaît de le réhabiliter. Vous me direz que je suis paradoxal ; c'est possible, Madame, et j'ai mes raisons pour cela. La vérité se trouve rarement dans le courant des opinions humaines ; suivez vous le courant, vous vous perdez avec lui dans l'Océan des erreurs et des préjugés. Allez-vous contre le courant, vous remontez à sa source, et vous voyez devant vous, fraîche et pure, jaillir la vérité.

Mon nouveau paradoxe, Madame, c'est que *nulle famille princière d'Europe n'a fourni autant de grands hommes que celle d'Osman.* Ce paradoxe est né de mon cerveau comme Minerve de celui de Jupiter ; il en est sorti tout armé......, tout armé de preuves. Qu'y faire, Madame ? Il faut en prendre son parti ; quelques uns pourront s'en trouver humiliés ; que nous importe ? Ce paradoxe n'arrive pas jusqu'à nous ; nous sommes au-dessus de l'atmosphère que respirent les rois.

(*A suivre.*)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 13 mars 33 12
Clôture du 13 mars 33 23

Odessa, 9 mars.

Au début de cette dernière quinzaine et sous l'influence des nouvelles plus favorables de Londres et des ports de la Méditerranée, notre marché aux céréales a présenté un aspect animé et nos prix ont renchéri de 25 à 30 kop. par cetwert, depuis les nouvelles plus défavorables de Londres, ayant de rechef ramené le calme sur notre place, nos prix ont perdu le terrain gagné la semaine précédente.

	VENTES DU 25 FEVR. AU 9 MARS.	COTE SELON QUALITÉ.
Blé tendre	24900 chtv. de R. 10 75 à 15 —	R. 11 25 à R. 15 25
Sandomirca	3800 » 11 45 à 12 67	» 12 25 à 15 25
Ghirca	21400 » 10 50 à 12 50	» 11 25 à 12 75
Blé dur	1200 » 11 65 à 12 —	» 14 75 à 15 25
Seigle	—	» 6 — à 6 50
Maïs	—	» 5 25 à 5 50
Orge	—	» 5 50 à 6 —
Avoine	—	—
Graine de lin, nette,	4700 » 13 55 à 13 62	» 14 — à 14 25
id. chargée, environ 14% 20% corps étrangers	—	—
Ravison	1500 » 5 25 à 5 80	—
Millet,	—	» 3 80 à 4 —
Colza	1500 » 10 —	—

Laines mérinos lavées se cotent R. 26 1/2 pour les bonnes bergeries et R. 29 pour les bergeries de renommée. Les laines en suint pour la toute 1867 se cotent R 9 à 9 50 selon la qualité et la finesse.

Suifs se cotent R. 4 55 et pour la livraison octobre R 4 25 avec R. 3 avances.

Frets plus soutenus 41 à 42 pour le Royaume-Uni, suivant portée fr. 3 à 3 1/4 pour Marseille.

Bourse du 8 mars.

Londres	715	716
Marseille	339	338 1/2

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 13 mars.

ODESSA, vap. russe *Pilade*, cap. Nevraez, div. march. et passag.

DEPARTS du 13 mars.

SMYRNE, vap, du Ll. autr. *Arc. Ferd. Massimilano* cap F Forti, div, march. et passag.
— vap. angl. *Syrian*, cap. Gower div, march et passag.
— vap. fr. de M. Imp *Vatican*, cap. Martin, div. march et passag.
MARSEILLE, vap. fr. de M. Imp. *Godavery*, cap. Jarret, div. march et passag
ODESSA, vap. russe *Odessa*, cap. Richter, div march. et passag.
ALEXANDRIE, vap. russe *Elborouss*, cap. Gerard, div. march. et passag.
TRÉBIZONDE, vap. ott, *Malacoff*, cap. M.Cetenich, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 12 mars.

MARSEILLE, bk. ital. *Sofia*, cap. Morzi, lest.
GENES, bk ital. *Adelaide Chiavari*, c. Dal'Orso, l.
LIVOURNE, br, ital. *Matilde*, cap. Valebona, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Galetas, lest.
SAVONA, br. ital. *Armidi*, cap. Olivari, lest.
CIVITA-VECHIA, br it. *Constandino*, c. Morsi lest.
MALTE, br, angl. *Albert*, cap Cogley, lest.
— br. angl. *Fanni*, cap. Roche, lest.
FORTICI, br hell *Evanghelistra*, c. Gombo, lest.
SPEZES. br. hell. *Epta Adelfi*, cap. Brescas, lest.
GALAXIDHI, br. hell. *Finix*, cap. Papapétru, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Cozias, lest.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

AVIS.

MM. les Actionnaires de la Société sont prévenus que la seconde Assemblée Générale aura lieu jeudi 20 Avril — 2 Mai 1867 à midi au siége de la Société à Constantinople, Khan Camondo, pour recevoir et approuver les comptes de la deuxième année sociale finissant le 31 Décembre 1867 n. s., entendre le rapport du Conseil d'administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale, ou s'y faire représenter, doivent déposer leurs Actions trente jours avant le dit jour, à la Caisse de la Société à Constantinople ou dans les bureaux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres et à Paris en conformité de l'Article 37 des statuts.

Constantinople le 8/20 Février 1867.

AVIS AU PUBLIC

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

porte à la connaissance de qui de droit que, conformément à l'article VII du Règlement général des Douanes en vigueur, à l'expiration d'un mois à partir du 1er/13 mars courant, il sera procédé à l'ouverture et à la vente aux enchères publiques des colis spécifiés ci-dessous, délaissés dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'un an et un jour.

En conséquence, les destinataires de ces colis sont invités à se rendre à la Douane de Stamboul, dans le courant du délai sus indiqué, pour retirer leurs marchandises, avan

l'ouverture et la vente définitive des mêmes.
Constantinople, le 1er/13 mars 1867.

MARCHANDISES DÉPOSÉES
A LA DOUANE DE CONSTANTINOPLE.

8 cages, débarquées le 1 mars (n. s.) 1281; 4 caisses, HC. Nº 12/15, débarquées le 1 mars (n. s.) 1281; 1 caisse, débarqué le 1 mars n. s. 1281; 1 caisse, adresse, débarquée le 3 mars n. s. 1281; 1 caisse drogues, débarquée le 8 mars n. s. 1281; 1 paquet dessins, débarqués le 10 mars n. s. 1281; 5 sacs coton, débarqués le 12 mars n. s. 1281; 2 [illegible] de, débarqué le 14 mars n. s. 1281; 1 ca[illegible], débarqué le 14 mars n. s. 1281; 1 caissette quintal, débarquée le 14 mars n.s. 1281; une caisse, débarquée le 15 mars n.s. 1281; 1 caisse, débarqué le 15 mars n. s. 1281; 1 caissette, débarquée le 16 mars n.s. 1281; 1 caisse, adresse, Nº 3, débarqué le 17 mars n. s. 1281; 2 rouleaux, débarqués le 17 mars n. s. 1281; 1 sac, débarqué le 17 mars n. s. 1281; 3 sacs, débarqués le 17 mars n. s. 1281; 3 tentes, débarquées le 18 mars n. s. 1281; 2 caissettes, débarquées le 18 mars n. s. 1281; 1 caisse, Nº 862, débarquée le 19 mars n. s. 1281; 5 pièces débarquées le 19 mars n. s. 1281; 1 rouleau, Nº 993, débarqué le 20 mars n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 20 mars n.s. 1281; 1 paquet, débarqué le 21 mars n. s. 1281; 2 caissettes, adresse, débarquées le 21 mars n. s. 1281; 1 caissette, adresse, débarquée le 22 mars n. s. 1281; 2 paquets, débarqués le 22 mars n. s. 1281; 1 caissette, débarquée le 24 mars n. s. 1281; 1 caissette, débarquée le 25 mars n. s. 1281; 1 caissette, débarquée le 28 mars n. s. 1281; 2 couffes Esrar, débarquées le 24 avril n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 8 avril n. s. 1281; 1 sac, débarqué le 11 avril n. s. 1281; 1 sac tabac à priser, débarqué le 13 avril n. s. 1281; 1 pièce, débarquée le 15 avril n. s. 1281; 4 pièces, débarquées le 15 avril n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 15 avril n. s. 1281; 1 sac laine filée, débarqué le 17 avril n. s. 1281; 4 sac, débarqués le 13 avril n. s. 1281; 1 sac livres, débarqué le 19 avril n. s. » une caissette, débarquée le 20 mars n. s. » un sac, débarqué le do[illegible] avril n. s. » deux dames-jeannes, débarquées le 18 avril n. s. 1281; un rouleau amarre, débarqué le 30 avril n. s. 1281; un baril, Nº S. débarqué le 27 février n. s. 1280; une caisse, MS. Nº 2143, débarquée le 4 juin n. s. 1281; une caisse, JA. Nº 102 débarquée le 19 juin n. s 1281; un colis ficelle, WC. Nº 21 débarqué le 10 juillet n. s. 1281; un sac laine, débarqué le premier août n. s. 1281; un sac. débarqué le 16 août n. s. 1281; 2 colis abas, AF. Nº 7 10 débarqués le 23 novembre n. s. 1281; une caisse, TM. Nº 626, débarquée le premier décembre n. s. 1281.

AVIS.

Mercredi, 8 mars v. s. aura lieu au ministère de la Guerre la toute dernière adjudication de la mouture du blé destiné à la manutention pour les troupes Impériales de Constantinople.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, avec leurs garants, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

La dernière adjudication de la fourniture de laine de Roumélie aura lieu au Ministère de la Guerre, lundi, 6 mars v. s.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué, à six heures à la turque.

Séraskérat, 27/11 mars 1867.

AVIS.

ETABLISSEMENT
R. BA[illegible]
Rue Gumruk, Galata, 2[illegible].

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

AVIS.

Un serghi de 100,000 piastres, émis pour le paiement des dépenses de la fête anniversaire de S. M. I. le Sultan, ayant été égaré, ce mardi 12 mars, dans la rue qui conduit du Malié à la S. Porte, le public est prévenu que ce serghi sera considéré comme nul et d'aucune valeur entre les mains du tiers qui l'aura trouvé.

LECONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, ruae Asmli Mesjid, N 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Appartements et Chambres
MEUBLES A LOUER
Rue Linardi 17
PENSION BOURGEOISE.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.
L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1º Assurance pour tout le terme de la vie. *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénefices.*

2º Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3º Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4º Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5º *Rentes viagères.*

6º Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.
Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

A partir de Lundi 20 Fev. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκέτ-Ι-Χαϊριέ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 20 φευρ. 4 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turquie. / Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίων.	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ. Καβάκ.	Yéni-Mahallé. / Γενι-Μαχαλέ.	Buyukdéré. / Βουγιούκ Δερέ.	Thérapia. / Θεραπεία.	Yén. Keui. / Νεοχώριον.	Sténia. / Στένη.	Emirghian. / Ἐμιργιάν.	R. Hissar. / Ῥουμ. Χισάρ.	Bébek. / Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. / Ἀρναούτ-κιοϊ.	Kourou-Tchesmé. / Κουρού-Τσεσμέ.	Ortakeuy. / Ὀρτά Κιοϊ.	Béchicktach. / Βεσίκ-Τάς.	Kabatach. / Καμπᾶ-Τάς.	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	6 45	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 45	7 30	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	9 45	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	— (1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 30	9 15	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1 15	7	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2	7 45	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 45	8 30	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 45	9 50	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45 (2)	10 30	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
9 30	3 25	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	3 45	1										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turquie. / Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίων.	Kabatach. / Καβᾶ-Τὰς	Bechiktach. / Βεσὶκ-Τὰς	Ortakeuy. / Ὀρτὰ-Κιοϊ	Kourou-Tchesme. / Κουροὺ Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. / Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek. / Βεβέκ	R. Hissar. / Ρ. Χισάρ	Emirghian. / Ἐμιργιάν	Sténia. / Στένια	Ienikeuy. / Νεοχώριον	Therapia. / Θεραπεία.	Buyukdere. / Βουγιοὺκ Δερέ	IENI MAHALE. / Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ. Καβάκ.	OBSERVATIONS
2 30	8 15	1	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 30	2	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3 45	9 30	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	
9 45	3 30	11	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 15	16	—	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Yanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi. Retour direct au pont.
11	4 45	17	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	5	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	4 45	14	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 5	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 25	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

[illegible] descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turquie.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[Tchiboukli] / Τζιμπουκλί	Kanlidja. / Κανλιτζά	A. Hissar. / Α. Χισάρ	Kandilli. / Κανδυλλί	Vani-keuy. / Βανί-Κιοϊ	Tchenghel-keuy / Τσενγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey / Βελέρ-Μπεη	Kouskoudjouk. / Κουζγουντζούκ	Scutari. / Σκούταρι	OBSERVATIONS
2 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h. 34
3 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

[illegible] du pont — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turquie.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Vani-Kioï / Βανί-Κιοϊ	Candilli. / Κανδυλλί	A. Hissar. / Α. Χισάρ	Canlidja. / Κανλιτζά	Tchibouckli. / Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché / Πασσά Μπαχτζέ	Beicos. / Βεϊκός	Therapia. / Θεραπεία	Buyukdéré. / Βουγιούκ Δερέ	OBSERVATIONS
10 30	4 15	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	4 45	2	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kourn-cesmé, Orta-keui et Cabatasch.
(2) Les vendredis à 2 heures. il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquie Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caïffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser: à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000 etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO
Marchand de Curiosites Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople Nº 93 (Rue des libraires Turcs.)

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

FER QUEVENNE
APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE,
AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le FER QUEVENNE s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le FER QUEVENNE, en restant dans les limites des doses très-« modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50
10. CENTIG. — 200 dragées, 3 »
100 dragées, 2 »
Mesure de dosage.

Dépôt général chez Émile Genevoix, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris*, et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

VENDREDI, 15 MARS 1867. 9 ZILCADE 1283 de l'Hégire. VENDREDI, 15 MARS 1867

2me Année. --- N° 61.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr,	26 fr.	14 fr,
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr,
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra,

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORPEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir,

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat a vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 15 *mars*.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*)

Vienne, 14 Mars, 9 h. 20 m. soir.

Cours du 14 Mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (clisse)	ouvert.	30 30
		clôture	30 27
	LONDRES ..	ouvert.	30
		clôture	—
Emprunt Ottoman...		ouvert.	236 25
		clôture	235

Paris, 13 mars, 5 h. 15 m. soir.

La présentation au Corps législatif des lois sur la presse et sur le droit de réunion est conforme aux indications de la *Patrie.*

Vienne, 14 mars, 9 h. matin.

Cours du 13 mars.

5 0/0 Ott.— LONDRES.... Clôture 30 —

Florence. — Le bruit du mariage de la princesse Marguerite, nièce de Victor-Emmanuel, avec le prince de Roumanie est considéré comme douteux.

Paris, 14 mars, 1 h. 20 m. soir.

New-York 13.— Les Juaristes ont occupé Orizaba et Cordova.

Bucharest, 14.— Le nouveau cabinet est formé, la gauche y domine — Cretzulesco président,— Bratiano, Golesco en font partie.

Service spécial de la TURQUIE.

Marseille, 13 mars, 3 h. 30 m soir.

Le courrier de Constantinoples est arrivé mardi.

Cotons, soies, cocons, peaux, bien-tenus ; blé, calme ; laines, affaires nulles ; sésames, aucuns arrivages.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Il y a désaccord complet entre le gouvernement et la commission du Corps-Législatif pour le projet de loi sur la contrainte par corps. Le gouvernement veut le maintien du principe, la commission au contraire voulait l'extension dans la réglementation du système. Aussi, comme on n'a pu s'entendre de part et d'autre, la commission, par l'organe de son rapporteur M. Chauchard, propose-t-elle le rejet pur et simple de la loi.

M. Emile Ollivier a publié dans *la Liberté* une lettre qui ne modifiera pas à coup sûr l'opinion que paraissent avoir provoqué unanimement les derniers incidents où il a figuré. M. Emille Ollivier, tout en faisant prévoir qu'il peut adhérer définitivement au gouvernement actuel, dit qu'il ne s'écartera pas «du principe qui forme le lien d'honneur entre ses électeurs et lui, ni l'approbation systématique, ni l'opposition systématique. » En attendant, il m'est affirmé que des électeurs de M. Emile Ollivier lui ont écrit pour lui demander de donner sa démission et de se représenter à leurs suffrages, son attitude et ses idées actuelles n'étant nullement conformes au mandat qu'ils ont cru lui confier.

L'on redoute beaucoup que le désastre financier qui vient d'avoir lieu à Nantes n'ait son contre-coup au Hâvre, à Rouen et dans d'autres villes importantes. Du département de la Moselle on apprend que M. de Gargan, qui se portait candidat de l'opposition, retire sa candidature, le gouvernement refusant de rester neutre. C'est pourtant ce que devait prévoir un candidat de l'opposition.

On s'accorde à penser généralement que le comte Walewski, après la session laborieuse qui se prépare, donnera, dans un but de repos, sa démission de président du Corps-Législatif.

M. Ambrosini a publié une brochure sur les tiers-parti et les libertés intérieures :

« En voici un passage : « La liberté ! la France la désire et l'attend. Et nous ne pouvons assez nous étonner d'avoir vu des hommes politiques considérables, d'anciens ministres, traiter de manœuvres de parti cette revendication calme et réfléchie des droits de la nation et déclarer que la France ne voulait rien, n'attendait rien. C'est une erreur capitale, car l'empire, pour être durable, doit donner la liberté, sans cela il peut y avoir, ainsi que s'exprime un savant publiciste, M. Oscar de Vallée, pour la société française, des heures d'éclat et des années de succès, mais non le repos avec la dignité, ni cette vie régulière, puissante et libre, qui est l'état normal des pays comme des individus bien constitués. »

» Cette brochure obtient, m'assure-t-on, le plus grand succès. »

Dépêche reproduite par l'*Indépendance belge* :

« Ainsi que je l'avais annoncé par le dernier courrier, après la rencontre de Milopotam, entre nos troupes et les bandes de brigands, 700 volontaires ont demandé à quitter la ville. On ne put satisfaire immédiatement à leur désir, à cause des gros temps qui n'ont cessé de régner dans les parages de Candie. Pendant cet intervalle, Coroneos et autres chefs de brigands ont essayé, mais vainement, de détourner les volontaires de leur résolution. Le 9 janvier, le premier convoi composé de 320 individus, et préparé par les soins d'Ali bey, fils du commissaire extraordinaire dans la forteresse de Rethimo, partira sur les bâtiments de la marine impériale l'*Izzettin* et l'*Esseri-Djedid*. Les autres ont été embarqués successivement.

» Les Crétois soumis sont bien décidés à expulser de leur sol les bandes étrangères. Ils leur font une chasse acharnée, et dans plusieurs rencontres qui viennent d'avoir lieu, ces derniers ont perdu un certain nombre d'hommes tués ou blessés.

» Chaque jour l'exaspération des insulaires devient plus grande contre les volontaires.

» Au reste, les détachements de nos troupes expédiés sur divers points par le commissaire général Mustapha pacha continuent activement à extirper le brigandage.

Le *Panhellenion* n'a pas reparu sur les côtes dans ces derniers temps.

» Malheureusement les informations qui nous arrivent de la Grèce nous apprennent que quand les volontaires conduits en Grèce ont été reposés, on leur travaille de nouveau l'esprit, et de gré ou de force, ce sont les mêmes qu'on ramène en Crète par ledit bâtiment.

» J'ajoute que les familles crétoises, qui dans les commencements se sont réfugiées en Grèce au moyen des navires russes et anglais, y sont laissées dans un tel état de misère, de dénûment même, qu'elles demandent à être ramenées dans leur pays. »

On mande de la Haye le 1er mars :

« Dans la séance de la seconde Chambre le ministre des affaires étrangères, répondant aux demandes de plus amples renseignements, a déclaré positivement qu'aucune puissance européenne n'a menacé la Hollande.

» La discussion générale du budget des affaires étrangères est close. »

En présence des nouvelles publiées par l'*Indépendance* et l'*Amsterdamsche Courant*, la feuille ministérielle la *Norddeutsche-Zeitung* de Berlin du 1er mars, déclare de nouveau que toutes les assertions des journaux concernant des demandes faites par le gouvernement prussien à la Hollande sont complètement dénuées de fondement.

Les libéraux du parti national se sont constitués le 28 février en fraction, sans les vieux libéraux et les libéraux avancés. Leur candidat à la présidence est M. Simson, et le comte Bennigsen pour la vice présidence.

La fraction des libéraux nationaux compte 53 membres.

Les conservateurs modérés porteront, comme vice président, le duc d'Ujest.

Les députés de la Transylvanie sont mécontents de ce que le ministère n'a provisoirement demandé pour la Transylvanie ni une réforme des municipalités ni la création des jurys pour les délits de presse. On dit que ces différends seront applanis dans une conférence du parti Deak qui sera tenue aujourd'hui. Pour régler les affaires de la Transylvanie le gouvernement de Vienne déléguera probablement un commissaire impérial.

Les funérailles de l'archiduc Etienne ont eu lieu aujourd'hui Les archiducs Joseph et Ferdinand y assistaient.

Le paquebot *Tasmanian* ayant à bord 3,364,225 dollars en numéraire, est arrivé à Southampton le premier mars, avec la malle des Indes occidentales.

D'après des nouvelles apportées par ce steamer, il paraîtrait que le Chili a résolu de conclure la paix avec l'Espagne.

Le transport français la *Gironde* a fait naufrage sur la côte de la Jamaïque.

Une dépêche datée de Lisbonne le 1er mars annonce que des meetings ont eu lieu à Oporto, pour présenter au gouvernement une pétition contre le projet de loi sur les nouveaux impôts.

Les nouvelles d'Italie semblent indiquer que le ministère craint de plus en plus de ne pouvoir diriger les élections. Il paraît que Garibaldi, après son voyage en Venétie, où par parenthèse il est l'objet des ovations les plus enthousiastes, doit ensuite se rendre à Naples et à Palerme dans le but de donner une impulsion radicale aux élections. L'illustre patriote italien serait déjà attendu à Livourne.

M. Langrand Dumonceau est arrivé à Paris. Il vient s'entendre avec M. de Rothschild et d'autres notabilités financières pour refaire une combinaison qui puisse réaliser les idées du gouvernement italien quant à la vente des biens du clergé.

La Diète bohème a accepté le projet d'adresse proposé par la majorité de la commission. Cet acte sauvegarde de prétendus droits de la Diète bohème émanant du manifeste de septembre, fait ressortir un droit particulier de la Bohême, demande que la position de la Bohême vis-à-vis du Reichsrath ne soit pas altérée par le Reichsrath qui va se réunir, revendique pour cette assemblée un vote consultatif seulement et demande une prolongation de la session de la Diète afin qu'elle puisse recevoir encore à temps une réponse rassurante. Il parait que la Diète ne consentirait à se faire représenter au Reichsrath que dans le cas où ses demandes ou ses conditions seraient accomplies. On a rarement vu un tissu de sophismes et de prétentions inadmissibles plus étonnant que celui qu'on rencontre dans cette adresse. La constitution de février a été suspendue afin de donner à la Diète hongroise le temps et le loisir de plaider en faveur de ses anciens droits.

C'est aussi ce qui est arrivé, et le compromis est en pleine voie d'exécution. N'est-il donc pas maintenant naturel que la constitution de février devait être de nouveau rétablie et rester intacte pour autant qu'il n'existe plus de contradictions entre elle et le droit constitutionnel de la Hongrie ?

La révision de la constitution de février est la conséquence naturelle du compromis, mais quant à la révision il faut observer les formes déterminées par la constitution de février. Si cette manière de procéder est logique elle est juste dans la même mesure.

La majorité de la Diète bohême paraît vouloir interpréter dans son sens le vote garanti aux représentants légaux des royaumes et des pays. Mais une interprétation aussi exclusive et aussi hasardée est loin de constituer une droit.

Au moment où la suspension de la constitution de février touche à sa fin, le droit du Reichsrath d'élire d'après la constitution de février devait nécessairement reprendre son ancienne place. Dès que le Reichsrath extraordinaire était devenu inutile, il ne pouvait plus être question que du Reichsrath ordinaire.

Comment le gouvernement peut-il se résoudre à priver le Reichsrath ordinaire de son droit de résolution parce que la majorité de la Diète bohême le désire ? Comment un Reichsrath qui n'aurait qu'une voix consultative devrait il conduire à un arrangement ? Mais, sans parler de ces raisons d'opportunité, pourquoi devrait on restreindre au Reichsrath ordinaire un droit aussi longtemps qu'il ne porte atteinte ni à la constitution de la Hongrie, ni à celles des autres royaumes et pays ?

On devait accorder à la Hongrie son ancien droit, et le droit garanti par les statuts provinciaux ne doit pas subir la moindre restriction en deçà de la Leitha. Considérée à ce point de vue, la partie la plus essentielle de la constitution de février est en vigueur comme auparavant.

Nous attendons l'arrivée du courrier pour apprécier l'importance des deux dépêches de l'agence Havas que nous avons reproduites hier. La solution de la question du fénianisme est pour l'Angleterre d'une nécessité capitale par l'importance que cette question a prise dans les préoccupations publiques.

L'ajournement de l'ouverture du Reichsrath autrichien peut être considéré dès à présent comme un échec pour la politique de M. de Beust.

Nous attendons également des détails sur la question de la réforme en Angleterre et sur la suite donnée à un vote émis par les délégués des associations ouvrières sous la présidence de M. Edmond Beales. Voici en quels termes est conçu le vote : « A moins qu'on ne voie dans le Parlement la possibilité de faire universellement affranchir les classes ouvrières d'après les principes de la ligue de la Réforme — c'est le suffrage universel — il faudra examiner s'il ne serait pas nécessaire que ces classes adoptassent la résolution de ne pas travailler jusqu'à ce qu'on leur eût concédé les droits politiques. » Il est à prévoir que cette question de la réforme provoquera jusqu'à l'heure de sa solution dans le sens le plus libéral, plus d'un changement de ministère.

Nous n'attribuons aucune importance au bruit qui circule au sujet d'un emprunt de 100 millions de francs que M. Renieri de la Banque nationale d'Athènes aurait négocié à Londres. La situation financière de la Grèce n'est pas suffisamment échaffaudée, pour supporter le poids d'une charge pareille.

En cherchant à nous rendre compte de l'effet produit sur la presse locale par la notification gouvernementale du 11 mars, nous avons découvert dans le *Levant Herald* — édition anglaise du 13 mars, — sous ce titre : *suspension de la loi sur la presse* « un appel à l'indulgence du public, basé sur l'impossibilité qu'il y aurait désormais, pour ce journal, d'analyser les actes du gouvernement, et de discuter des affaires publiques, *sous peine d'abaisser son intelligence au niveau des organes officiels de la Porte.*

Dans le premier Constantinople du même numéro, le *Levant Herald*, en parlant de ses confrères français, s'exprime en ces termes : « *Si les rédacteurs de la presse française à Constantinople, sont inférieurs à leurs confrères de Paris, ils les dépassent certainement dans leur grotesque ignorance de la perfide Albion et de ses affaires.* »

S'attaquant à une appréciation du *Courrier d'Orient* sur le fénianisme, il ajoute un peu plus loin : « *Voilà les faits exposés sous le prisme de la véritable exagération française ; nous ne pouvions attendre moins de la jalousie excusable de la part de l'écrivain pour tout ce qui touche à l'Angleterre, aussi bien que de son ignorance crasse à ce sujet.* »

Se retournant vers la *Gazette du Levant*, le *Herald* lui lâche cette bordée :

« *Avec la licence propre à la jeunesse, la* Gazette *est d'une extravagance encore*

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XXIV

(*Suite.*)

— Ah ! murmura-t elle, on ne m'avait pas trompée.

Maxime, remarquant sa pâleur et son émotion, fronça le sourcil.

— Vous l'aimez donc toujours? dit il avec dépit.

— Non, répondit Fossette ; oh ! non, maintenant je suis bien guérie ; tout à l'heure vous verrez que je passerai à côté de lui et le regarderai en face sans le moindre trouble.

Elle essaya de sourire, mais ses lèvres se refusèrent à cet effort.

— Qu'avez-vous donc? demanda de son côté Mme de Beausire à M. de Barnolf.

— Rien ! répondit-il d'un air terrible.

— C'est donc cette Fossette que vous avez aimée ?

— Taisez vous; ne prononcez pas ce nom. Je veux la voir encore... je veux... Oh ! je suis fou ; rentrons, je ferais un malheur. L'infâme ! Elle, Fossette, que je croyais si digne... avec ce libertin ! Et moi qui...

— Ah ! fit Mme de Beausire, vous aimez encore cette petite ouvrière ?

— Ecoutez, Léonora, ne m'en veuillez pas. Cette femme m'avait enivré au point de m'ôter la raison ; mais, à présent, je suis bien guéri ; je le suis, je vous le jure. Tenez, il me semble même que je ne la hais plus... je la méprise... oui, je la méprise ! A vous, Léonora, mon cœur, ma vie entière ; oui, vous avez raison, qu'est-ce que la vie après tout ? c'est la jeunesse, c'est le plaisir. La raison ? vanité ! le sentiment ? mensonge ! Menons ensemble une existence folle, le voulez vous ? Ne sommes-nous pas les heureux de la terre ? A nous toutes les joies, tous les luxes. Que faut il faire ? que désirez-vous ? Y a t-il quelqu'un de vos caprices qui n'ait encore été satisfait ? dites, ma fortune est à vous.

— Vous avez la fièvre, Léopold ; calmez-vous. Vous verrez que je sais aimer, moi, et que je parviendrai à vous faire oublier cette méchante créature.

— Non, vous ne m'aimez pas ; non, ne dites pas cela. Je ne souffrirai plus qu'aucune femme m'adresse ces mots-là. Car vous êtes toutes des menteuses, qui jouez avec notre cœur. Non je ne veux plus que le plaisir étourdissant. Je veux qu'elle entende parler de nos folies. Je veux qu'elle sache que j'étais plus riche encore que ce faquin. Je veux qu'elle sache surtout que je ne l'aime plus.

Léonora voulut parler.

— Taisez vous ? interrompit-il ; ne me parlez plus d'elle. Oh ! Fossette ! Fossette !

Et des larmes lui vinrent aux yeux.

La voiture atteignait la grille.

— Non, il faut que je la revoi, dit il avec une sorte d'égarement.

— Moi, je ne le veux pas, repartit Mme de Beausire, car vous êtes toujours fou de cette femme, et vous me faites jouer un rôle ridicule.

— Retournez au lac, ordonna M. de Barnolf au cocher. N'ayez aucune inquiétude, ma chère Léonora ; je désire vous prouver au contraire que je suis bien guéri. Pardonnez moi cet emportement que je n'ai pu dominer. Mais peut être a t elle vu mon émotion tout à l'heure. Maintenant je veux la regarder avec un calme méprisant ; je veux qu'elle me voie sourire.

— Non, rentrons, je vous en prie, insista Mme de Beausire, car je vous assure que vous n'êtes pas calme du tout.

— Il faut que je la voie, répéta sourdement le Hongrois ; car si je restais sur l'impression que j'ai éprouvée tout à l'heure, je crois qu'en rentrant je me brûlerais la cervelle. Ayez pitié de moi, Léonora ; traitez-moi comme un insensé ; mais, soyez tranquille, j'aurai la force de me dominer.

A mesure que la voiture avançait, son regard devenait flamboyant, ses narines palpitaient, une sorte de frémissement sauvage agitait ses lèvres ; et, tenant de sa main crispée un des coussins de la voiture, il en déchira l'étoffe avec ses ongles.

Fossette, elle, penchée vers Maxime, parlait et souriait de son sourire si coquet et si tendre ; et cependant une horrible palpitation lui torturait le cœur.

Les deux voitures marchaient au pas.

Tout à coup, M. de Barnolf poussa la portière, sauta à terre, s'élança jusqu'à Fossette et la frappa en plein visage.

De sa cravache, Maxime cingla la figure de M. Barnolf.

Tous deux se toisèrent, et leurs regards voulaient dire : « A demain ! »

Cette scène brutale fut si rapide que les passants eux mêmes ne s'aperçurent point de l'étrange action de M. de Barnolf.

Fossette était évanouie.

Mme de Beausire faisait mine de prendre une attaque de nerfs.

Le lendemain on rapportait chez lui Maxime blessé.

Le médecin déclara que la blessure, quoique sans gravité, demandait des soins.

Fossette s'installa au chevet de Maxime et le soigna avec une véritable affection.

Jusqu'alors elle avait repoussé l'amour de Maxime ; mais il lui montrait tant de respect, tant d'affection, que, par gratitude, et plus encore par haine contre M. de Barnolf, elle l'aima.

Alors tous deux, poussés par Renardet, menèrent la vie à grandes guides.

XXV

Depuis six semaines environ, Fossette, Claudine et Madeleine avaient quitté le n° 37 de la rue de Venise, quand une pauvre fille, misérablement vêtue, se présenta à la porte du logement obscur qu'habitait le maître du garni avec sa famille. Elle demanda timidement.

— Mlle Claudine Bordier ?

— Partie, répondit la femme du fond de sa loge.

— Et Mlle Fossette ?

— Partie aussi.

— M. Robiquet, alors ?

— Parti également.

La malheureuse créature s'appuya au mur comme si elle défaillait.

— Vous n'avez pas leurs adresses ?

— Ma foi ! non. S'il nous fallait conserver les adresses de tous ceux qui passent dans la maison, nous aurions fort à faire.

Cependant la maîtresse du garni s'étant approchée de la porte, s'écria :

— Seigneur Dieu ! c'est vous, mademoi-

Voir le numéro du 14 mars.

plus déclamatoire, et prend ses aises avec la géographie et l'histoire etc..»

Il s'agit ici d'articles sur le Fénianisme, et le *Levant Herald*, si chaleureux quand il s'agit des Crétois, n'admet pas que les Irlandais ne soient pas très-honorés de vivre dans le giron anglais. Il faudrait pourtant s'entendre sur le principe des nationalités !....

Nous laissons à nos confrères le soin de se défendre, dans une discussion à laquelle nous n'avons pris aucune part, nous contentant de déplorer la forme de la polémique employée par le *Herald*, dans son édition anglaise, et de protester, au nom de toute la presse française, contre le reproche d'anglophobie qui lui est adressé. Les temps de « *Malbourough s'en va-t-en guerre* » et de la perfide Albion ne sont plus ; il n'y a plus d'anglophobes : la guerre de Crimée et le libre échange, en rassurant leur patriotisme, les ont radicalement guéris.

Nous serions bien désolé, quant à nous, que la dernière modification apportée au régime de la presse mît le *Herald* dans le cas d'opter entre l'abaissement de son intelligence et l'indulgence du public. Ce serait là, sous prétexte de restreindre la liberté de la presse, une atteinte inexcusable contre l'élévation dans la pensée et l'urbanité dans la forme dont le *Levant Herald* s'est sans doute réservé le monopole.

REVUE DES JOURNAUX.

Le succès obtenu mardi par M. Rouher est constaté par tous les journaux. Chacun d'eux veut rester fidèle aux opinions qu'il a défendues, mais aucun ne peut se dissimuler l'échec de ces opinions. Leur dépit s'exhale donc contre M. Emile Ollivier qui, en vingt-quatre heures, a perdu le bénéfice de ses efforts si variés depuis dix ans. Repoussé par l'opposition, repoussé par le tiers parti, à la tête duquel il s'était placé de lui-même, repoussé enfin par la majorité de la Chambre qui se refuse même à entendre l'aveu des faiblesses du jeune orateur, M. Emile Ollivier n'est plus seulement isolé à la Chambre, il est maintenant isolé dans la presse.

Son dernier défenseur — peut-être le seul sur lequel il dût vraiment compter — la *Liberté*, l'abandonne aujourd'hui et rend encore plus dure la leçon infligée mardi par la Chambre à M. Ollivier.

Voici en quels termes la *Liberté* dénonce l'isolement du jeune député :

« La séance a été mauvaise pour M. Emile Ollivier, parce qu'en effaçant l'écart qui le séparait de M. Rouher, écart qui était la justification de son passé et qui apparaissait comme la glorification de son avenir, il a perdu la signification qui s'attachait à son nom. On attendait de lui un discours ministre ; il a fait, ce qui a déconcerté et contristé ses amis, un discours ministériel. L'opposition systématique demeure ce qu'elle était ; l'opposition constitutionnelle n'a plus de main qui porte son drapeau sur les bancs du Corps législatif.

» ... Le *Journal des Débats*, à l'époque de la coalition de 1839, laissa échapper ce mot cruel, adressé à M. Guizot : « Vous aurez peut être encore notre concours, mais vous n'aurez plus notre estime » Ce serait le contraire que nous dirions à M. Emile Olivier ; nous lui dirons : Vous aurez toujours notre estime, mais vous n'aurez plus notre concours.

» Vous ne l'aurez plus, parce que, chef de l'opposition constitutionnelle, vous avez donné, par votre déclaration de confiance et de satisfaction sans réserve, en pleine tribune, votre démission de ministre de la conscience publique. »

Il n'est pas besoin d'insister sur l'amertume de ces paroles, — sur la cruelle ironie de cette dernière ligne, qui représente M. Emile Ollivier comme ayant été..., *le ministre de la conscience publique !* .

Voici la conclusion de l'article de la *Gazette de France* :

« Parlerons-nous de M. Emile Ollivier, qui a essuyé une déroute si blessante pour son amour-propre ? Nous verrons ce que dira la *Liberté*. M. Emile de Girardin méritait un autre champion ! Tant d'efforts dépensés pour aboutir à la séance du 27, c'est fâcheux !

» Il est impossible que désormais la *Liberté* recommande les *lois Ollivier* ; on se souviendrait trop du *discours Ollivier* : le rire est contagieux en France. »

Le *Journal des Débats* ne se dépense pas en une longue appréciation du discours de M. Rouher, mais encore rend-il justice à l'orateur :

« Le tiers parti, dit-il, a écouté l'appel à la concorde fait par M. Rouher dans un discours qui, nous aimons à le constater, s'est fait remarquer par la modération autant que par l'éloquence. »

Le *Siècle* brûle tous les cierges de sa paroisse en l'honneur de M. Jules Favre, dont il admire «le langage viril. »

D'ailleurs le *Siècle* oublie toujours que le plus embarrassé devant de tels éloges, c'est M. Jules Favre lui-même, trop bon juge en la matière pour ne pas savoir à quoi s'en tenir sur le prétendu succès qu'on veut lui faire, et qui rirait bien dans sa barbe de ces empressements maladroits, si sa dignité lui permettait de rire.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Au milieu des malheurs qui ont frappé la population de l'Ile de Metélin et qui ont provoqué les mesures les plus énergiques de la part du Gouvernement Impérial pour lui procurer quelques soulagements, il est consolant de voir l'empressement avec lequel encore la marine étrangère est venue lui porter secours.

Nous apprenons que la canonnière prussienne le *Blitz*, commandant Zunk, a été l'une des premières à se rendre sur les lieux avec des médecins et qu'elle a déjà transporté 50 victimes à Smyrne. Immédiatement après, la corvette prussienne *la Gazelle*, commandant Henk, arrivée depuis 24 heures seulement à Smyrne, a reçu ordre de la légation à Constantinople de chauffer pour Metélin, afin d'y porter les secours que les circonstances réclament et que ses moyens lui permettront d'offrir.

Il n'est pas douteux que les bâtiments de guerre des autres nations qui se trouvent dans ces parages n'aient montré et ne montreront la même sollicitude dans un but éminemment humanitaire, et pour lequel la rivalité est un honneur.

—

Une dépêche télégraphique nous annonce qu'une partie des délégués Crétois sont arrivés aux Dardanelles.

—

D'après un bruit qui a couru avant-hier dans notre ville il y aurait eu à Agrapha, entre les troupes Impériales et des bandes grecques un engagement dans lequel plusieurs officiers de l'armée auraient été mis hors de combat. Nos informations, puisées aux meilleures sources, nous permettent de démentir cette rumeur de la manière la plus positive. Depuis l'incident du couvent de Retini où une bande armée a été repoussée par les troupes, aucun incident ne s'est produit sur la frontière.

—

Nous croyons devoir prémunir le public contre les bruits d'une grande effervescence qui régnerait entre les Musulmans et les Chrétiens à Trébisonde. On va même jusqu'à parler de massacres dont cette ville aurait été le théâtre. Ces nouvelles n'ont de fondement que dans l'imagination de ceux qui se font un plaisir de les propager.

—

Hussein pacha est parti, pour la Crète, pour agir à la tête des troupes, sous les ordres du Commissaire Impérial.

—

S. E. Ahmed pacha est parti pour la Mecque.

—

Le yacht impérial *Izeddin* est parti mardi dernier pour la Crète avec des troupes.

—

Mardi soir, S. Exc. le ministre de Prusse a donné, à M. Bourée, un dîner auquel ont assisté LL. AA. le Grand-Vezir, le ministre des affaires étrangères, S. Exc. Kiamil bey, ainsi que tous les ministres.

—

Dimanche prochain, M. l'ambassadeur de France donnera à son tour un dîner.

—

Le *Nil*, courrier de Marseille, a passé ce matin à 6 heures les Dardanelles.

—

Le cirque Suhr donne aujourd'hui, une représentation extraordinaire, au bénéfice d'Albert et Fanny Suhr. Outre un choix des exercices les plus remarquables, le public verra pour la première fois *le Quadrille de la Haute Ecole, M. et M*me *de Pompadour*, divertissement exécuté sur deux chevaux; *Lucifer*, exercice par M. Cassina au milieu de 48 fontaines de feu ; les *Manœuvres des Bayadères*; *Figaro*, cheval qui franchira des barrières de 4 pieds de haut, il sera monté par le petit Albert Suhr. Le spectacle sera terminé par *Robert et Bertrand*, ou les 2 filous scène comique exécutée à pied et à cheval par plusieurs personnes de la troupe.

Dimanche prochain, avec un programme entièrement nouveau, deux grandes représentations, l'une à 4 heures de l'après midi, la seconde à 8 heures du soir.

ADMINISTRATION DE LA DETTE GÉNÉRALE.

AVIS.

L'administration de la Dette Générale ayant été transférée au Dar ul-fanoun (en face de Ste. Sophie), les porteurs d'anciens titres de la Dette intérieure destinés à être convertis ou échangés sont invités à se rendre au nouveau local, chaque mardi de 5 à 8 heures à la turque.

Constantinople le 9 mars 25 février 1867.

AVIS.

La dernière adjudication de la fourniture de laine de Roumélie aura lieu au Ministère de la Guerre, lundi, 6 mars v. s.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué, à six heures à la turque.

Séraskérat, 27/11 mars 1867.

EXTERIEUR.

—

FRANCE.

CORPS LEGISLATIF.

Suite de la Séance du 22 février 1867.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. LE COMTE WALEWSKI.

M. le commissaire du gouvernement. Mais non, c'est à ciel ouvert. Il n'y a rien de clandestin, rien d'occulte ; il y a l'application des lois générales de notre pays, la profession du plus profond respect pour le secret dû aux lettres, sauf le cas où la loi elle-même a ordonné la violation de ce secret.

Ici se présente une objection qu'on a fort employée contre nous et dont on s'est servi pour alarmer l'opinion publique ; c'est celle ci : Mais, nous a-t-on dit, si vous êtes autorisés à rechercher un imprimé sous une enveloppe close, vous êtes donc obligés d'ouvrir l'enveloppe close, et alors que devient l'inviolabilité du secret des lettres ?

Grande erreur, messieurs, contre laquelle protestent tous ceux qui connaissent les détails de notre service postal. Le public ne sait pas, mais je dois dire à la Chambre, que l'habitude de manier des lettres donne au toucher une délicatesse de perception telle.. . (Exclamation et rires sur plusieurs bancs) Je n'insiste pas sur ce point qui paraît choquer une partie de l'Assemblée: mais j'ajoute que les indices extérieurs qui permettent de reconnaître un imprimé sont ceux-ci : le sens du toucher, le timbre d'origine, le nombre des enveloppes tombées à la fois dans le même bureau, la parité des écritures qui ont mis l'adresse. Tous ces indices extérieurs permettent à un employé intelligent .. (Interruption)

Plusieurs membres Laissez parler !

Le commissaire du gouvernement. Je le répète, ce sont les indices extérieurs très-faciles à reconnaître pour ceux qui ont l'habitude de manier les lettres, qui permettent à l'employé intelligent de signaler à l'autorité judiciaire les lettres suspectes, sauf à la prudence de l'autorité de saisir ou de ne pas saisir les lettres signalées.

Mais je donne à la Chambre l'assurance la plus formelle et je voudrais que ma voix pût se faire entendre aux quatre points cardinaux du monde (Très-bien!); que jamais, au grand jamais, une enveloppe n'est ouverte pour y chercher un imprimé, que le cas ne s'est jamais présenté et que la recherche est toujours fondée sur les caractères extérieurs ; que jamais il n'est venu à la pensée d'un employé des postes d'opérer la recherche autrement qu'à la vue des caractères extérieurs.

Donc et pour quiconque connaît les détails de notre service, on reconnaîtra que la presse n'a pas fait une bonne chose en signalant comme un danger pour le secret des lettres un droit qu'il importe de maintenir dans notre code pour lui conserver son caractère préventif (Réclamations sur quelques bancs), mais dont l'application ne saurait jamais être une appréhension ou un danger pour personnes

Mais que la Chambre soit convaincue que jamais lettre, et je le dis avec toute l'énergie dont je suis capable, n'a été en danger entre les mains des employés des postes.

Reconnaissez donc qu'il y a une différence marquée entre le traitement des lettres et le traitement des imprimés.

Pour les lettres respect inviolable et sacré ; pour les imprimés, législation spéciale qui impose aux agents des postes certaines obligations particulières

Ce point de la question a été tout à fait mis en oubli lors de la polémique qui s'est engagée dans la presse — Les organes les plus véhéments de la presse ont entassé textes sur textes, citations sur citations, Ossa sur Pélion, et on n'a oublié qu'une chose, c'est la loi et les règlements applicables à l'espèce dont il s'agissait. (Rires approbatifs.)

Après avoir dit, messieurs, quels sont les droits du Gouvernement vis-à-vis de la correspondance privée, quelle est la loi, quelle est la jurisprudence en matière de recherches et de saisies des lettres ; après vous avoir rappelé la réglementation spéciale qui concerne les imprimés, et vous avoir dit dans quelle mesure l'administration recommande la surveillance des imprimés j'arrive à la circulaire qui fait l'objet du débat actuel.

Je vais vous étonner, messieurs, je vais peut-être vous dire une chose que l'on taxera d'imprudence ; mais je crois que quand un honnête homme s'explique devant d'honnêtes gens, il est mieux d'être sincère que d'être prudent. (Très-bien ! très-bien !)

Eh bien ! messieurs, cette circulaire, qu'on a représentée comme une énormité, comme un acte de barbarie et d'arbitraire, cette circulaire est une vieille formule dont l'administration se sert chaque fois qu'elle reçoit des magistrats instructeurs une réquisition légale.

Je m'explique et je suis obligé d'entrer dans quelques détails.

Vous n'ignorez pas, messieurs, qu'il se publie souvent au delà de nos frontières, non-seulement des libelles injurieux, des pamphlets diffamatoires, mais d'abominables écrits, de honteuses images, qui font l'horreur et le mépris de tous ceux qui ont le malheur de les rencontrer.

Loin de moi la pensée de rendre les partis responsables de ces odieuses productions, mais vous savez tous qu'il existe dans les bas fonds de la société des hommes perdus qui ne reculent devant aucune turpitude pour gagner un honteux salaire. (Marques générales d'approbation)

Eh bien, messieurs, je le demande à vous, citoyens législateurs, pères de famille, devons-nous laisser ces odieuses publications se glisser sous enveloppe au sein de nos foyers, pour qu'elles viennent y salir Je m'arrête, messieurs, vous m'avez tous compris (Oui ! oui !), vous voulez tous arrêter ces odieuses publications, les saisir, les anéantir.

Après avoir parlé de ces tristes publications, bien qu'il m'en coûte plus que je ne puis le dire, de parler d'attaques politiques, bien qu'il ne puisse entrer dans ma pensée d'instituer une ombre de solidarité que l'honneur et la vérité repousseraient, je suis tenu de dire que notre droit est le même vis-à-vis des attaques politiques, vis-à-vis de publications d'un caractère grave et sérieux, je m'empresse de le reconnaître, mais d'un caractère sédit eux, et qui constituent une attaque contre le Gouvernement. Le droit ne se divise pas il est tout d'une pièce. Ce que nous devons faire pour protéger la morale, nous devons le faire pour protéger le Gouvernement, pour protéger le repos public, pour protéger la société tout entière. (Très bien ! très bien !) Nous savons ce qui arrive aux Gouvernements trop indulgents qui laissent toute liberté à l'attaque patente ou occulte, qui paralysent la défense et qui souffrent qu'on arrache pièce à pièce toutes les parties de leur armure. Ici, vous avez devant vous un gouvernement ferme et résolu, servi par des fonctionnaires résolus et fermes, qui n'hésiteront pas à engager leur responsabilité pour appliquer les lois de leur pays, et qui viendront ensuite rendre compte à la Chambre, c'est à dire au pays tout entier, avec déférence, mais permettez-moi de le dire, avec fermeté, de l'emploi qu'ils ont fait des moyens légaux que la loi mettait à leur disposition. (Marques nombreuses d'approbation)

L'un de ces moyens d'action, messieurs, c'est la surveillance postale, non pas celle qui s'exerce sur les lettres dont le secret, je le répète, est inviolable et sacré, mais celle qui s'exerce, dans la mesure précise que je viens de vous indiquer pour les imprimés.

Dès qu'un imprimé de cette nature est signalé à l'autorité, M. le préfet de police adresse à l'administration des postes le réquisitoire judiciaire qu'il a droit de lui adresser, et l'administration des postes envoie les instructions que vous savez. C'est ce qui est arrivé dans le cas présent : un écrit autographié émané d'un prince dont je ne prononcerai le nom qu'avec respect, car j'ai le respect du malheur. (Très bien! très bien !), émané de M le comte de Chambord, a été signalé à l'autorité. M le préfet de police a adressé à l'administration son réquisitoire judiciaire, et l'administration a envoyé sous sa forme traditionnelle la circulaire qui est applicable au cas présent. Chacun a fait son devoir : le préfet de police en requérant, le directeur général en obéissant à la réquisition. C'était légal et réglementaire tout à la fois.

Maintenant, messieurs, voulez-vous que ma franchise vous dise ce qu'il y a de défectueux dans la circulaire du directeur général des postes, dans la mienne, car j'ai le droit de la revendiquer quand il y a un aveu à faire ? Je vais vous le dire

Faire venir à Paris les correspondances suspectes arrêtées dans les départements n'était peut-être pas strictement légal...

Un membre. Certainement !

M. le commissaire du gouvernement. Il est cependant des jurisconsultes qui ont soutenu que le préfet de police, magistrat chargé du maintien de la sécurité publique, a le droit d'agir sur toute la surface de l'empire. .(Mouvement) Permettez ! nous serons d'accord tout à l'heure. Il est des jurisconsultes qui ont également soutenu que l'administration des postes constituait une sorte d'unité personnifiée dans son chef.

Tel n'est pas mon sentiment, messieurs, et je trouve cette doctrine excessive. Je dois cependant dire à la Chambre que, faire intervenir sur toute l'étendue de l'empire les procureurs généraux et les procureurs impériaux, c'était mettre en mouvement un appareil que la gravité d'incidents de cette nature ne comportait pas, et que l'administration des postes avait cru plus sage et plus tempéré d'agir avec moins de bruit et d'éclat Cependant je reconnais que notre mode de procéder prête peut-être matière à critique ; mais vous reconnaîtrez également que ce vice de forme, je l'appelle ainsi, n'a porté aucune atteinte au secret des lettres. J'ajoute que depuis l'éclat causé par cette circulaire, le directeur général a pris les ordres de M. le ministre des finances et qu'il a été convenu que dorénavant, pour l'avenir et pour des cas analogues au cas actuel, on se placerait dans la stricte légalité et qu'on ne renouvellerait plus la dérogation à la loi que l'honorable Pelletan nous reprochait tout à l'heure (Adhésion sur plusieurs bancs).

En fait, quel a été le résultat de la circulaire du 24 janvier ? Combien de lettres ont été envoyées à Paris ? Ce n'est pas quinze mille, comme le disait tout à l'heure l'honorable M. Pelletan, mais cinq lettres, cinq seulement, sur lesquelles deux ont été remises au préfet de police, qui les a renvoyées Elles n'ont subi qu'un retard de vingt-quatre heures. Les trois autres ont été remises immédiatement à la distribution et n'ont éprouvé qu'un retard de deux heures.

Voilà le résultat sincère, véridique, de la circulaire du 24 janvier. Cela répond à toutes les anecdotes qui ont été publiées sur le trouble apporté dans la correspondance du pays.

Fallait-il ajouter à la circulaire un dernier paragraphe portant qu'elle ne dérogeait pas aux dispositions de l'instruction générale de 1854 ? L'administration n'y eût pas manqué si elle avait su que la circulaire serait livrée à la publicité. (Bruit.)

Mais cela n'était pas nécessaire pour un ordre de service adressé à des agents qui connaissent la loi.

Au moment où, par les actes du 19 janvier, le gouvernement semblait modifier sa politique, le directeur général des postes devait-il, comme on l'a dit, consulter le ministre des finances pour savoir s'il devait suivre, dans l'espèce, les errements du passé ?

Tel n'est pas mon sentiment ? Le directeur des postes n'est pas un homme politique; il ne pouvait qu'obéir à ses réquisitions.

Pourquoi donc toute cette émotion ?

Je ne veux faire aucune récrimination, mais serais-je bien loin de la vérité en disant que, dans cette circonstance, il a y plus d'hostilité politique que d'inquiétude véritable pour le secret des lettres ? (Marques, d'approbation.)

Si la Chambre me permettait un dernier mot tout personnel, j'oserais dire que j'ai éprouvé un profond sentiment de tristesse à la vue du déchaînement dont était l'objet un fonctionnaire qui avait peut-être droit à plus de justice. Sans examen, sans connaissance exacte des faits, on a accusé d'un acte blâmable un homme fidèle à ses devoirs, un homme qui consacre tous ses efforts à remplir des fonctions délicates (c'est vrai ! très bien !) et qui a eu souvent la fortune de voir ses efforts appréciés par le Corps législatif. (Oui ! oui !) Malgré ce sentiment pénible, j'aurais gardé le silence qui convient à un subordonné, si je n'avais pas été appelé devant la Chambre par l'obligation de répondre aux interpellations.

Oui, j'aurais voulu demeurer simplement un fonctionnaire laborieux, appliqué, se tenant en dehors des luttes politiques, uniquement occupé du bien de son service ; mais puisque le hasard fait aujourd'hui de moi par accident, un homme politique, la Chambre me pardonnera d'être sorti de ma situation. J'espère aussi qu'elle lavera l'administration des postes et son chef d'une imputation contre laquelle protestent les traditions de cette administration aussi bien que mon caractère et mon passé (Vifs applaudissements.)

La séance est interrompue pendant quelques minutes.

M. le président Walewski : La parole est à M. Ernest Picard

M. Ernest Picard : La France lira et appréciera les explications de M le directeur général des postes ; ces explications ont été applaudies, et cependant il est permis de penser que la Chambre n'est pas sur tous les points d'accord avec M. le directeur général Mais elle a cédé à un sentiment qui se manifeste toujours dans les assemblées. Elle a montré pour le fonctionnaire subordonné que couvrent les ministres, si peu responsables qu'ils soient, une indulgence qu'elle ne peut certainement avoir pour la doctrine (Approbation sur plusieurs bancs).

Cette doctrine, pour l'anéantir, il suffit de la résumer : elle donne à l'administration le droit d'ouvrir les lettres des citoyens. (Dénégation sur un

---

selle Geneviève. D'où venez vous ? Comme vous voilà faite ! Jamais je n'aurais pu vous reconnaître. Je savais bien que ce gueux de Gorju vous avait coupé les cheveux, mais cette figure ? Vous qui étiez si jolie ! Vous avez donc été bien malade ?

— Oui, bien malade ? répondit tristement Geneviève.

— Et vous venez reprendre votre chambre ?

— Non, je venais seulement pour voir mes amies.

— Elles sont placées toutes les deux ; mais vous, que faites vous donc ?

Geneviève n'osa dire à quel degré de misère elle était arrivée. Ses vêtements usés, son visage hâve et flétri racontaient d'ailleurs assez éloquemment ses souffrances.

La maîtresse du garni craignit de sonder par des questions indiscrètes la profondeur du gouffre où Geneviève était tombée.

En passant devant la boutique de Gorju, la malheureuse détourna la tête.

Elle avait quelques adresses et cherchait de l'ouvrage. Mais la pauvreté de sa mise la faisait repousser comme une mendiante: car, pour obtenir du travail, pour gagner la confiance, il faut avoir des vêtements propres, sinon élégants.

Elle alla dans les fabriques où l'on trie la laine, puis au Temple, chez ces marchands qui décousent et recousent tous les haillons de Paris ; ensuite elle entra chez les blanchisseuses et se proposa pour porter le ligne aux pratiques, mais elle semblait trop délicate ; elle se présenta aussi dans un bureau de placement, demandant un emploi de domestique.

— Faible comme vous êtes, lui répondit-on, personne ne voudra de vous. Soignez-vous d'abord, et nous verrons ensuite.

— — Soignez vous ! murmurait Geneviève en sortant.

Elle soupirait, levait les yeux au ciel ; elle pensait :

— Du moins si je ne trouve pas à me placer, je ne me séparerai pas de mon enfant.

Et, frissonnant, elle répétait dans une inexprimable angoisse :

— Oh ! mon enfant, mon enfant !

Il faisait nuit. La neige tombait à flocons serrés et le froid était très vif. Elle reprit le chemin de la rue du Bon Puits, une misérable rue du côté de la place Maubert. C'était là qu'elle demeurait alors.

Qu'était-elle devenue depuis deux mois ?

Elle avait obtenu d'entrer à l'hôpital, et là elle s'était liée avec une malheureuse fille qui lui avait offert en sortant une place dans son repaire : on ne pouvait donner une autre appellation au taudis obscur et désolé qu'elle habitait.

La maison se composait de deux corps de logis séparés par une cour boueuse qu'on traversait sur deux planches placées bout à bout. L'amie de Geneviève occupait, au fond de cette cour, une espèce de trou qui avait dû servir de cellier.

Le jour y entrait par deux carreaux placés au haut de la porte. Cette porte, pourrie dans le bas, fermait mal ; et quand il pleuvait l'eau de la cour passait dessous et pénétrait dans le bouge. Le carrelage, arraché par endroits, laissait voir la terre nue sur laquelle le pied glissait. L'humidité faisait gonfler les murs et craquer la chaux. Quand on entrait, il tombait sur les épaules comme un manteau de glace.

Un grabat placé dans un coin et recouvert de haillons, deux chaises estropiées et une sorte de bahut servent à la fois de table et d'armoire étaient les seuls meubles de ce taudis.

Geneviève, en rentrant, trouva son amie couchée. Comme il faisait froid, elle s'était mise au lit pour se réchauffer. Elle gardait à côté d'elle l'enfant de Geneviève.

Cette amie de hasard était une pauvre fille venue à Paris pour ce placer comme domestique. Séduite par son maître, elle avait été honteusement chassée de sa place.

Livrée ainsi à elle même, sans ressources, moins courageuse que Geneviève, élevée peut-être dans des principes moins sévères, elle avait succombé ensuite aux séductions dont une fille pauvre à Paris est toujours entourée.

Légère et corrompue, elle était cependant incapable de commettre une indélicatesse. Les conséquences de son inconduite et les conseils de Geneviève lui avaient fait prendre la résolution de vivre honnêtement Elle ne voulait pas rentrer au service. Comme elle avait perdu son enfant, elle proposa de nourrir celui de Genevieève. Geneviève, elle, se placerait pour les faire vivre.

Mais quand, au retour, Genevieve apprit à son amie l'insuccès de ses démarches, la douleur fut grande dans ce pauvre réduit où le pain manquait.

— Je te disais bien, s'écria Joséphine avec humeur, qu'une fille, à Paris, ne peut vivre honnêtement, et que, tôt ou tard, il faut faire comme les autres.

— Ah ! si ce n'était l'enfant, soupira Geneviève !...

— Eh bien ! que veux tu dire ? puisque je le garde, ton enfant.

— Je me jetterais à l'eau et tout serait fini. Voilà ce que je veux dire, murmura Geneviève avec accablement.

— Il es toujours assez tôt pour en venir là.

— Pouvons-nous être plus malheureuses?

— Si tu m'avais crue, tu aurais écouté cette femme qui t'offrait à l'hôpital...

— Tais-toi, ne me parle pas de cette horrible femme. Plutôt que d'écouter de semblables conseil, j'aimerais mieux cent fois me noyer moi et mon enfant.

— On dit comme cela, et puis il vient un jour où, lasse enfin de souffrir, on accepte. Qui le saurait, après tout ?

Geneviève avait allumé la lampe et pris son enfant dans ses bras.

C'était une jolie petite fille, un peu chétive et d'une pâleur diaphane. Elle commençait à regarder, et, par instant, elle semblait sourire.

La pauvre Geneviève l'aimait ; elle l'aimait malgré les souffrances que cette enfant lui causait ; alle l'aimait de cet amour ardent, courageux, sans bornes, de cet amour qui absorbe chez la mère tout sentiment égoïste, la fait vivre de son enfant.

Un cri de sa fille lui déchirait l'âme et elle restait longtemps à la contempler dans une sorte d'ivesse. Pour lui épargner une larme, une douleur, elle eût souffert le froid, la faim, la mort.

— J'ai faim, dit Joséphine ; qu'allons nous faire ?

Geneviève réfléchit qu'elle avait sur elle un jupon dont au besoin elle pouvait se passer. Elle possédait encore six chemieses de toile. Elle en vendrait quatre. Deux lui suffiraient bien.

(Sera continué demain.)

grand nombre des bancs — Approbation sur quelques-uns.)

La théorie des signes extérieurs ne fera pas fortune dans un pays où Pascal a écrit *les Provinciales*. Bruit.) Voici l'ordre, tel qu'il a été donné par la circulaire, c'était pour les agents des postes le droit d'ouvrir les lettres. (Dénégations.)

Est-il vrai qu'en vertu de la législation, ou plutôt de la jurisprudence adoptée par la Cour de Cassation, ce qui s'est fait ait été régulier ? L'arrêt de la Cour de Cassation qu'on invoque porte que le préfet de police n'a de compétence que dans le département de la Seine, qu'il ne peut faire de réquisitions que personnellement, donner de délégations qu'aux commissaires de police. Le procureur général, l'honorable M. de Royer, qui portait la parole dans cette affaire, disait que contre l'abus du droit accordé au préfet il y avait deux garanties ; l'une générale, resultant de la responsabilité de tout haut fonctionnaire ; l'autre spéciale, résultant de la nécessité de faire un procès verbal de constatation et de saisir les tribunaux

Voilà la doctrine de la Cour de Cassation, voilà la loi. Comment-a-t elle été appliquée dans l'espèce ? Et d'abord, y a-t-il eu un réquisitoire tendant à faire exercer des poursuites contre l'auteur de l'écrit incriminé, M le comte de Chambord ? Cet écrit lui-même, qu'on le remarque bien, n'est pas un manifeste, c'est une lettre écrite à un ami, lettre contenant peut-être des allusions que le Gouvernement pouvait trouver blessantes, mais où l'on n'aperçoit aucune attaque, même sous une forme indirecte. Aussi, s'il y a eu un réquisitoire, il a été presque aussitôt abandonné ; il n'est même pas sûr qu'il ait existé (Dénégations.)

M. Vandal, commissaire du Gouvernement : Je l'ai entre les mains.

M. Ernest Picard : Je suis certain, de l'aveu même des ministres, qu'il n'a pas existé dans les départements Donc, sur ce premier point, la loi a été violée

La saisie a-t-elle été au moins constatée par un procès-verbal, comme le veut la jurisprudence de la Cour de Cassation ? Non. Il n'y a pas eu de procès-verbal, et les tribunaux n'ont pas été saisis ; par conséquent, sur ce point encore, la loi n'a pas été observée.

Telle est l'exacte vérité des faits.

Eh bien ! s'il en est ainsi, où est le refuge de l'administration des postes ? comment explique-t-elle sa conduite ? Par cette théorie nouvelle d'une distinction à établir entre la législation relative aux lettres autographiées et celle relative aux lettres ordinaires : le secret des lettres est inviolable ; mais l'administration a tout pouvoir sur les imprimés ; elle peut ouvrir les enveloppes pour rechercher les imprimés qui y seraient contenus. Voilà la théorie. (Dénégations.)

Vous n'avez qu'à vous reporter à l'instruction générale de 1854, vous l'y trouverez textuellement. (Non ! non !) Je demande à monsieur le directeur général des postes s'il n'existe pas dans l'instruction un passage où il est dit que les enveloppes contenant des imprimés peuvent être ouvertes?

M. Vandal, directeur général des postes : Pas le moins du monde ! vous le verrez en lisant demain l'instruction au *Moniteur*

M. Ernest Picard: Il suffisait alors de rappeler aux agents l'instruction générale et de s'y référer ; il n'y avait pas besoin d'écrire une circulaire spéciale.

Nous avons entendu souvent le Gouvernement dire que le salut de sa politique exigeait des mesures exceptionnelles. Quand nous avons signalé la saisie administrative des *Mémoires* de M de Broglie, celle de l'*Histoire des princes de la maison de Condé*, le Gouvernement a soutenu la théorie de la saisie administrative.

La circulaire de M. le directeur général des postes est un nouvel et redoutable exemple de cette théorie. Le jour où à côté du pouvoir régulier de la justice, s'élève ce pouvoir indéfini et innommé qu'on désigne sous la dénomination vague d'action de l'administration, d'autorité administrative, les lois sont en grand péril (Approbation sur plusieurs bancs.)

La lettre du comte de Chambord ne contenait pas une phrase qui pût justifier une poursuite, et je pourrais prouver qu'en six mois on a procédé plus de six fois de la même manière ; on a ordonné des saisies administratives qui n'ont été suivies d'aucune poursuite. L'ancien cabinet noir n'existe plus, mais on l'a remplacé par quelque chose que, par un euphémisme ingénieux, on appelle le bureau du retard. (Bruit.)

Pour certaines personnes, le secret des lettres, l'exactitude des correspondances ne sont pas garantis.

Ainsi un négociant de Cannes, dont j'ai lu la lettre, conserve des documents qui permettent d'établir que, depuis 1852, tandis que les autres négociants reçoivent leurs correspondances par le premier courrier, il ne reçoit les siennes que par le second. Evidemment, ses lettres sont lues. Le même fait se produit pour d'autres correspondances. On ne saurait me démentir.

M. Haentjens : Vous serez démenti de la façon la plus énergique.

M. Ernest Picard : Par qui ? Par vous, qui ne le savez pas ? (On rit.)

On parle de la rapidité salutaire du maniement des lettres Sans doute, les lettres qui ne sont pas retenues arrivent vite. (Nouveaux rires.) Mais quand on les retient ?

Oui, encore une fois, nous sommes en présence d'une violation formelle de la loi. Il paraît qu'il est plus difficile qu'on ne le croit de devenir un gouvernement libéral, et la défiance est bien permise quand, au lendemain du jour où le gouvernement balbutiait les mots de liberté, nous le trouvons fouillant dans nos correspondances. (Réclamations. — Vive approbation sur quelques bancs).

M. le président Walewski : La parole est à M. le ministre d'État.

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat et des finances : Messieurs, je viens vous demander, au nom du gouvernement, de vouloir bien passer à l'ordre du jour sur l'interpellation ; et pour justifier ma demande, je vais simplement préciser le droit et examiner en quel point il a pu être méconnu, en quel point il a été observé. Je ne m'arrêterai à aucune des attaques violentes dirigées contre nous en dehors de cette enceinte ; nous ne sommes justiciables que de vous, nous n'avons pas à répondre aux feuilles publiques. (Très bien ! très bien !)

Quel est le droit ? le droit premier, le droit fondamental, le droit écrit dans la conscience, comme le disait fort bien M. Pelletan, avant d'être inscrit dans la loi, c'est l'inviolabilité du secret des lettres. Nous aussi, nous le proclamons aussi haut que possible, avec tous les scrupules et toutes les délicatesses de la conscience la plus jalouse.

Le droit est donc sacré. Maintenant, devant quelle situation, devant quel intérêt supérieur peut-il quelquefois s'incliner ? Devant l'intérêt social, quand il s'agit de la poursuite des crimes et délits. Il fléchit alors devant certaines formes solennelles, devant les officiers compétents. Oui, ce droit sacré peut être violé, lorsqu'au moyen d'une saisie légale l'autorité judiciaire croit pouvoir s'éclairer sur un délit ou sur un crime.

Par quels agents ? Par le procureur impérial, en cas de flagrant délit ; par le juge d'instruction régulièrement saisi, par le préfet de police à Paris, par les préfets dans les départements. Ce pouvoir, d'abord contesté aux préfets en vertu d'une certaine interprétation de l'article 18 du Code d'instruction criminelle, leur a été reconnu, en 1853, par un arrêt de la Cour de Cassation

On a parlé de réquisitoires non suivis de poursuites. Pouvait-on donc franchir la frontière ? Non, et la justice restait impuissante, grâce à la complicité innocente de l'administration même des postes, qui transportait tout indistinctement.

Le Gouvernement a dû aviser. A la suite de l'arrêt de la Cour de Cassation, une circulaire, rédigée en 1854 par l'honorable M. Stourm, alors directeur général des postes, après concert entre les ministres de l'intérieur, de la justice et des finances, a donné aux préfets, aux procureurs généraux et aux directeurs des postes, les instructions les plus précises pour arrêter cette invasion d'écrits séditieux et obscènes

Ce mode de procéder est conforme aux principes du droit : Après le réquisitoire, la saisie et l'ouverture de l'écrit incriminé par l'autorité judiciaire.

Si l'écrit est coupable, il est annexé au dossier d'instruction. S'il est innocent, il est fermé et marqué de ces mots : *Ouvert par autorité de justice.* Voilà quelle est la législation sur les imprimés.

Maintenant, j'aborde le fait qui est soumis à la Chambre, je discute au point de vue du droit et le réquisitoire du préfet de police et la circulaire du directeur général des postes.

Le 23 janvier, le préfet de police lance son réquisitoire; le directeur général des postes expédie sa circulaire.

Il n'est pas douteux que ce réquisitoire ne soit régulier et conforme à l'arrêt de la Cour de Cassation.

M. Ernest Picard : Pourquoi n'est-il pas visé dans la circulaire ?

M. le ministre d'état : Avec les sentiments de défiance qui animent l'honorable M. Picard, il en viendra peut-être à demander pourquoi on ne le lui a pas fait viser à lui-même (On rit.)

Quant à la circulaire, était-elle donc animée d'aucun mauvais sentiment ? La Chambre a entendu les explications pleines de loyauté et d'honneur du haut fonctionnaire qui l'a écrite. Je crois inutile d'insister à cet égard (Très bien ! très bien !)

Mais en même temps je me dis sincèrement et en jurisconsulte royal ces deux choses : Premièrement, la compétence du préfet de police est une compétence territoriale ; secondement, est-il possible, rigoureusement et légalement, de décider que les lettres suspectes seront renvoyées par un agent de l'administration des postes, à Paris, pour y être l'objet de l'examen du magistrat ! Non, cela ne me paraît pas régulier. (Très bien ! très bien ?) Je suis d'accord avec l'honorable M. Vandal que désormais une instruction judiciaire devra être exigée. (Vive approbation).

Mais je maintiens le droit pour les préfets de saisir des écrits séditieux, et quand les faits seront patents, le directeur général des postes dira à la police : Faites votre devoir ; moi j'attends. (Très bien ! très bien !)

VARIÉTÉS.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 28 février.

Nous avons à choisir parmi les événemens qui ont rempli si diversement cette semaine. Il y en a pour tous les goûts : du terrible, du grotesque, du plaisant, du sévère, drame et comédie, bouffonnerie et tragédie ! Je ne sais véritablement par où commencer. Tout m'attire et tout me sollicite à la fois. Allons donc au hasard, et ne le maudissons pas, s'il nous conduit en cour d'Assises. Pas pour notre compte, je me hâte de l'ajouter, en spectateur et non en acteur.

Tenez, regardez-moi ce gaillard : blond, figure imberbe et douce, l'œil bleu, l'air intelligent, dix-huit ans. Tranquillement assis sur la sellette, il répond avec calme, avec netteté, souvent avec un sourire, aux questions indignées du président. L'auditoire frémit parfois d'horreur. L'accusé, lui, ne se trouble pas; il sourit à la foule terrifiée, et poursuit. Ce précoce scélérat a tué, avec toutes les préméditations du guet à pens, une femme qu'allait épouser son père. Après elle, il devait tuer une jeune fille, un enfant et son propre père, et tous ces cadavres qu'il voulait faire devaient être enfouis dans une trappe préparée à l'avance. Pourquoi tant de crimes ? Parce que son père épousait cette femme. Mais l'assassin voulait-il ainsi venger la mémoire de sa mère? Pas le moins du monde. Il n'a jamais regretté cette mère : *grâce à sa mort*, dit il, il y avait à la maison une bouche de moins à nourrir.

On cherche en vain le mobile apparent de tant de scélératesse, et l'on ne peut le trouver que dans la paresse. Charles Lemaire, (c'est le nom du criminel) ne voulait pas travailler; il serait resté honnête, dit-il, si le ciel l'avait fait riche. Il reprochait à son père de n'avoir pas acquis de fortune. Un nouveau mariage augmentait les charges de la maison et par conséquent, le travail des hommes. Et voilà pourquoi Lemaire a tué. S'est-il un instant repenti à l'audience ? Non, il a eu de la gaîté, en racontant son crime, de l'esprit, presque de l'éloquence, il a demandé la mort comme un service; la vie lui paraît un supplice, s'il faut travailler. Bref, il a été condamné à mort, et c'est en remerciant les juges qu'il s'est retiré. Il refuse de se pourvoir en cassation.

Tirons un enseignement de cet épouvantable drame. Lemaire n'est pas seulement un paresseux qui n'accepte pas le pain quotidien gagné par le travail honnête et patient, c'est un *poseur*. Il est heureux de l'effet qu'il produit, son nom est dans toutes les bouches, dans tous les journaux; il mourra sur l'échafaud, au milieu de milliers de curieux. Il sera à lui seul tout un spectacle bien supérieur au drame le plus corsé de l'Ambigu-Comique. Que faut il conclure ? Que la publicité est une arme terrible qui blesse souvent ceux qu'elle veut défendre Il est des gens qui mettent leur gloire dans le crime, et Erostrate a laissé une nombreuse postérité. Faites l'ombre, le silence, le mystère autour de leurs forfaits, et vous les punissez déjà ainsi. Si vous les condamnez à mort, n'entourez l'exécution d'aucun pompeux appareil, n'appelez pas la foule, n'ayez là que des témoins et pas un spectateur. C'est ainsi qu'on diminuera le nombre de ces précoces scélérats qui se produisent si fréquemment aujourd'hui et qui laissent après eux de si tristes exemples si promptement imités.

Il y a un ou deux ans, on ne parlait que de Philippe, ce lubrique assassin, qui tuait les filles publiques pour les voler. Quelques mois après sa mort (il mourut courageusement aussi, celui là) , un crime semblable était commis rue de Ponthieu, et voici que cette semaine une fille vient d'être assassinée rue Fontaine St Georges, dans les mêmes conditions. On ne peut nier la contagion du crime. C'est pourquoi, en présence de certains aits monstrueux, on devrait pratiquer les mesures adoptées en temps de choléra. On fait, autant que possible, le silence sur les cas qui se produisent; on fait l'isolement autant que possible autour des malades.

Lemaire est donc condamné à mort; je le regrette. Un criminel de cette trempe, est un précieux sujet d'étude psychologique. Il n'a que dix huit ans. On ne se présente pas ainsi armé tout d'une pièce pour le mal, sans qu'il n'y ait là quelque phénomène moral qu'il serait utile d'observer.

Enfin ! quittons cette atmosphère de crimes, et allons respirer l'air pur et printanier qui circule à travers les grands arbres des Tuileries. Saluons en passant le marronnier du 20 mars, ainsi nommé, parce qu'il fleurit toujours à cette date, bien avant ses confrères ! Or, cette année, se fesant plus précoce que jamais et se piquant d'honneur il s'est couvert de bourgeons et de feuilles, et n'attend qu'un dernier rayon de soleil pour fleurir. Je ne vous raconterai pas la légende du marronnier du 20 mars que chaque Parisien se fait un devoir d'aller visiter au retour du renouveau. Il doit sa verdoyante précocité, dit on, à l'engrais que lui fournirent les cadavres enterrés près de lui, après le massacre du 10 août aux Tuileries, et il fleurit, le 20 mars, pour fêter le retour de l'île d'Elbe. Il s'associa ainsi, par de printanières manifestations, à toutes les gloires, aux grands triomphes du premier Empire. Voilà ce que dit la tradition, et il paraît qu'elle se trompe. Car ce marronnier, bien avant la Révolution de 89, se hâtait de devancer la floraison du Jardin des Tuileries. Peu importe: saluons cet arbre vénérable plus sage que nous, tranquille à son poste, ne s'occupant que de sa besogne, et passons.

La foule se rend au bois de Boulogne ; suivons la foule. Ah dam ! Il n'y a plus de patineurs à voir, plus de culbutes sur la glace à accompagner d'éclats de rire, il n'y a pas encore de jockeys et de rowing-clubistes ! Mais il y a mieux, il y a le plus délicat le plus aristocratique des plaisirs sportiques, le tir aux pigeons. Ce tir est installé dans l'enceinte du club des patineurs. Les pigeons sont enfermés dans des cages. Les tireurs appartiennent aux deux sexes, et vous ne pouvez vous figurer combien de mains fines et blanches, des mains de race, s'il vous plait, à seize quartiers pour le moins, pressent la détente des pistolets affectés au massacre. Donc, le tireur est là, le doigt sur la gachette meurtrière, l'œil aux aguets. On a payé le prix du sang ; le pigeon acheté reçoit la volée, mais à peine s'est il élevé de quelques mètres qu'il retombe foudroyé. On en tue quelques centaines comme cela par jour. Des paris s'engagent, on lutte à qui en tuera le plus ; on rit, on jase, on s'amuse énormément. Le peuple français est, comme vous le savez, le plus civilisé, le plus doux du monde. Il n'a jamais pu se faire aux combats des taureaux, et il trouve barbare et indigne de notre siècle, ces jeux sanglants, ces luttes de l'adresse, du sang froid du courage contre la force matérielle, brutale, aveugle. Mais il a le tir aux pigeons : un peu, très peu d'adresse, pas du tout de courage' nul besoin de sang froid ; une pauvre bête inoffensive, rien qui excuse la lutte, rien qui explique et justifie le sang versé ! Qu'en pensez vous ? Et ne trouvez vous pas que nous la baillons belle aux autres peuples, avec notre outrecuidance et nos raffinements de civilisation ?

Il est vrai que nous poussons loin les progrès matériels, et l'on peut être fier d'appartenir à cette civilisation, en faisant le tour de Paris en chemin de fer. Oui, depuis le 25 février, le peuple a à sa disposition le chemin de fer de ceinture, non pas absolument complet, mais terminé de St. Lazare à Clichy, en passant par le bois de Boulogne, traversant la Seine, et courant le long de Grenelle, Vaugirard, franchissant de nouveau la Seine, longeant la forêt de Vincennes, se glissant sous le parc des buttes de Saint Chaumont, sous les tunels, sur les ponts, par les viaducs, au milieu des plus merveilleux ouvrages, et se reliant à toutes les lignes qui desservent la France, et par conséquent l'étranger.

Une véritable armée d'employés est affectée au service de cette ligne qui entoure Paris, et l'on se demande en voyant tant de chemins de fer, tant de wagons, tant de locomotives, tant de gares et tant de stations, tant d'employés de toute sorte et tant de casquettes galonnées, si un beau jour tous les français ne se réveilleront pas employés de chemins de fer, et s'il restera quelques citoyens libres pour se faire transporter en qualité de voyageurs. Je ne crois pas cependant que cette existence d'employé puisse être l'idéal rêvé par notre fébrile activité et notre furieuse manie des fortunes promptes et grandioses. On les paie peu, ces pauvres employés, et on les soumet à la discipline du vieux soldat qui doit souffrir et se taire sans murmurer. Cependant, dans les circonstances exceptionnelles, quand le pain est très cher, quand le prix des denrées augmente chaque jour, avec celui des loyers et de tout ce qui constitue le nécessaire, alors, les conseils d'administration se réunissent solennellement et votent non moins solenellement une augmentation temporaire de 2 fr. 50 centimes par mois, pour chaque employé ! Soyons juste, et ajoutons que si l'employé est père de famille, chaque tête d'enfant a droit à ce supplément mensuel.

Ah ! pauvres employés, pauvres parias, ce n'est pas vous cependant que M. Théodore Barrière a voulu désigner sous le nom de *Brebis galeuses* ! Un beau titre, n'est-ce ce pas, et qui implique une étude de mœurs et de caractère, une de ces satires comme l'auteur des *Filles de Marbre* et des *Faux Bonshommes* sait si bien les faire ! Je reviendrai, du reste, plus loin sur cette comédie. Je tiens d'abord à me débarrasser des nouveautés parues avec moins d'éclat, ou sur le point de paraître. Parmi ces derniers, citons en première ligne les *Idées de Madame Aubray*, d'Alexandre Dumas fils. Le sujet est celui ci : Cette brave Dame veut faire épouser à un honnête homme une jeune fille qu'une origine équivoque vouait forcément au célibat; elle fait valoir les meilleurs arguments contre cette triste solidarité établie par le préjugé entre les parents coupables et l'enfant innocent. C'est une œuvre de réhabilitation qu'elle propose à son honnête homme; mais ce n'est pas lui qu'elle a persuadé. Madame Aubray a un fils qui a tout entendu. Il aime une jeune fille placée dans cette déplorable condition. Il veut l'épouser pour la réhabiliter. Madame Aubray résiste, alors qu'il s'agit de son fils; elle trouve qu'il y a quelque différence entre la théorie et la pratique; mais elle voit rétorquer contre son opposition tous les arguments qu'elle avait elle-même déjà fait valoir, et battue par ses propres armes, elle cède.

C'est là une thèse sociale, et Alexandre Dumas fils se donne la satisfaction de remporter une victoire facile et de prêcher des convertis. La solidarité contre laquelle il proteste n'existe plus en France qu'à l'état d'exception. Quoiqu'il en soit, cette thèse ne lui appartient pas en propre, et M. Adrien Decourcelles, auteur dramatique d'un certain talent, vient d'adresser aux journaux une lettre pour déclarer que lui aussi, s'est fait l'avocat de cette théorie généreuse dans une œuvre qui doit voir le jour, et pour prendre date, avant la première représentation des *Idées de Madame Aubray*, afin qu'on ne puisse l'accuser de plagiat.

M. Dolfus vient de protester contre une accusation de ce genre, et il faut avouer qu'elle semblait quelque peu motivée. Il écrit un roman, il met des personnages en scène, il les fait mouvoir dans une intrigue, et voilà qu'intrigue et personnages existent déjà dans un roman de M. Hector Malot. Il est des paragraphes qui semblent textuellement copiés l'un sur l'autre. Bizarre hasard, comme disait Bilboquet, hasard bizarre ! On relève le plagiat, d'autant plus apparent que M. Dolfus, s'écartant en cela de M. Malot qu'on l'accusait d'avoir copié, place le lieu de son roman à Saint Malo ! Mais Dolfus proteste dans une lettre et jure que le hasard a tout fait. On ne peut que s'incliner devant sa parole solennellement donnée !

A l'Odéon, on annonce les *Ambitions de M. Fauvelle*, de M. Cadol Remarquez tous ces titres : les *Ambitions de M. Fauvelle*, *Idées de Madame Aubray* ! Ne leur trouvez-vous pas quelque chose d'inquiet, de tourmenté, d'hésitant ? Cette forme du pluriel, adoptée par la littérature moderne, en des cas où nos pères auraient mis le singulier, implique comme quelque chose de vague, d'indécis, de mal défini, dont on pourrait conclure que notre génération n'a pas de but bien arrêté et ne saurait nettement formuler ce qui l'agite ou l'ennuie.

Mais passons au genre qui lui même ne définit le moins, je veux dire la musique, si aimée aujourd'hui, pour cette raison peut-être, et si goûtée qu'on en met partout. Les Cafés-concerts se multiplient, se développent, deviennent de vrais théâtres, et donnent comme auxiliaire à la musique, la tragédie. Oui la tragédie classique. Racine et Corneille débités en petites tranches, *Cinna*, *Britannicus*, le *Cid* et *Phèdre* déclamés, fragments par fragments, par une jeune tragédienne, Mlle Amélie (un nom prédestiné), et applaudis par le public fumeur, buveur et causeur de l'endroit, avec autant d'enthousiasme que s'il s'agissait des chansons de Theresa, et avec beaucoup plus d'entrain que ne vient d'être applaudi à l'Opéra-Comique le *Fils du Brigadier*, par Victor Massé, trois actes de somnolente musique égayée de temps à autre par l'esprit du dialogue.

Consolons-nous du *Fils du Brigadier* en songeant au *Romeo* que nous prépare au théâtre lyrique, l'auteur de *Faust*, M Gounod, qu'on considère aujourd'hui comme le chef de la moderne école française. Puisse son *Romeo*, que l'on vante déjà, prendre place à côté des *Capuletti* et *Montecchi* de Bellini ou du *Romeo e Guilletta* de Vaccini, à moins, ce que je souhaite patriotiquement sans oser l'espérer, qu'il ne les relègue au second rang pour occuper le premier.

Je vous avais promis plus haut quelques notes sur les *Brebis Galeuses* données *en première*, mardi au Vaudeville. J'espérais avoir un succès à vous annoncer ; c'est une chûte que je dois enregistrer. Je ne puis m'offrir le luxe d'un *critique* blond chargé de voir et d'entendre pour moi, et comme je ne crains pas d'avouer que je n'assistais pas à cette première, il s'en suit que je n'ai pu me renseigner que sur les comptes rendus de la presse. Il sont unanimes à constater le mécontentement du public et l'insuccès des *Brebis Galeuses*.

Je leur laisse donc la parole, et ne la reprends que pour vous annoncer deux nouveautés en cours de préparation, au Palais-Royal, les *Chemins de fer*, par MM. Labiche, Delacour et un troisième dont le nom m'échappe, et *Paris ventre à terre*, par MM. Théodore Barrière (une revanche à prendre), Lambert Thiboust et encore un troisième, sans compter ce quatrième qu'on ne nomme jamais, qui s'appelle *Tout le monde*, et qui ressemble au premier abord au quatrième officier de la chanson de Malborough, celui qui ne portait rien, vous savez. Et c'est bien cependant le plus infatigable et le plus intarissable collaborateur de toutes ces œuvres théâtrales faites de pièces et de morceaux et dont l'éphémère succès, tout d'actualité, est dû précisément à cette masse de lieux communs plus ou moins spirituels dont ils bourrent leur dialogue.

TIBERGE.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 14 mars	33	18
Clôture du 14 mars	33	10

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 14 mars.

SALONIQUE, vap fr. de M. Imp *Clyde*. cap. Martin, ayant touché à Dard. et. Gallipoli div march. et 186 passag.

DEPARTS du 14 mars.

VARNA, vap ott. *Chahper*, cap. Illich, div. march. et passagers.
ALEXANDRIE, vap. egyp *Tantah*, cap. Suleiman, div march et passag
TRIESTE, vap ital *Benjamin Atwood*, cap. Quadro div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 15 mars.

MARSEILLE, br ital *Arcangelo*, E. Drago, lest.
— br. ital. *Federico*, cap. Massone, lest.
— bk ital. *Amalia*, cap. Ferrari, lest.
— br. ital. *Gius Accame*, cap Accame, lest.
— bk. ital. *Lete*, cap. Tonello, lest.
— bk aut. *Nauto*, cap Ivancich, lest
— bk. ital. *Pellegro*, cap. Schiaffino, lest.
— bk. ital *Italia*, cap. Scarzolo, lest.
— br. ital. *Fasce*, cap. Olivari, lest
GENES, br. ital. *Registro*, cap. Repetto, lest.
— br. ital. *Scoro Monzo*, cap Pastorino, lest.
— br. ital, *Utisse*, cap. Pace, lest.
— br ital. *Geronimo Boero*, cap. Boero, blé.
— br. ital. *Federico*, cap. Bosso, lest
— br. hell. *A donios*, cap. Maratos, lest.
— bk. ital. *Mincio*, cap Pellerano, lest.
— bk. ital. *Gius ppe*, cap. Schiaffino, blé.
— br. ital. *Corveto*, cap. Balestrino, lest.
— br ital. *Fratelli Chiossa*, cap. Chiossa, lest
— br. ital. *Nuovo Ellena*, cap Onetto, lest.
— bk. angl. *Jemima*, cap. Paterson, lest.
— br. ital. *Nuova Aurelia*, cap. Schiaffino, lest
— br. ital. *Prosp. Lavarello*, cap. Repetto, div.
— br ital *Corso*, cap Schiaffino, lest.
— br ital. *Sincero*, cap. Bozzo, lest.
— br. ital *Marianopoli*, cap. Costa, lest
— br. ital. *Figari*, cap. Mazziola, lest
— br. ital. *Industria*, cap. Schiaffino, lest.
— br. ital. *Nimfa*, cap. Stagno, lest.
— bk. ital. *Rosa Danovaro*, cap. Brigante, lest.
— br. ital *Constantino*, cap. Valle, lest.
NAPLES br. ital. *Insubria*, cap Bozzo, lest
— br. ital *Futuro Diego*, cap. Russu, lest.
— br ital. *Due Sorelle*, cap. Sardi, lest.
— br. hell, *Alithi Adelfotis*, cap. Zupas, lest.
— br. ital. *Théodoro*, cap. Tesei lest.
— br. val *A. Apostoli*, cap. Spanoglou, lest.
— br. ital *And, Mignuno*, cap. Maceli, lest.
LIVOURNE. br ital. *Carlota*, cap. Schiaffino, lest.
— br ital. *Gius. Schiaffino*, cap Schiaffino, lest
— bk. ital. *Felice*, cap. Solari, lest.
SAVONA, br ital. *Raffaelle*, cap. Demarcht, lest.
MALTE, br. ital *Morgarita*, cap. Revello, lest.
— br. hell, *Pandodinamos*, cap. Athanassopulo
— br. aut. *Tauro*, cap. Calich, lest.
ALEXANDRIE, bk. angl. *Glenaln*, c Laing, lest.
— br. angl. *Lowestoff*, cap. Johnson, lest.
— bk, angl *Sussex*, cap. Robinson, lest.
— bk angl. *John Baring*, cap. Arthur, lest.
— bk ital. *Venezia*, cap Balarini, lest.
PORT-SAID, bk angl. *Thomas Dry'ens*, c. Brown.
CARDIFF, br. ital. *Paolina*, cap. Demarchi lest.
TROON, bk angl. *Albatros*, cap. Brooks, lest.
br. angl. *Morning*, cap Brown, charb.
PORTO-FINO, br. ital. *Eletro*, cap. Magiolo, lest.
CURZOLA, br. aut. *Luigi*, cap. Vecarich pierres.
SPEZES, br. hell. *Zoo oho Pighi*, c. Binessis, lest.
— br. hell. *Prodromos* cap Janussos, lest.
— br hell. *Poliveni*, cap. Spiridon, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Pariotis, lest.
SYRA, br. hell *Kimatussa*, cap. Andruli, lest.
— br. hell, *Achilefs*, cap Armenakis, lest.
— br. hell *Sotir*, cap. Canellos, lest.
GALAXIDHI, br hel. *A. Spiridion*, c. Caloyeros, l.
— br hell. *A. Spiridion*, cap. Jorgulis, lest.

Departs du port du 12 mars

ENOS. br. hell. *Angheliki*, cap. Cambissis, lest.
DANUBE, br. hell. *Phinix*, cap. Papapetru, blé.
— br hell *Themistoclis*, cap. Giuseppe, lest.
— br hell. *A. Nicolas*, cap Termissiotis, lest.
— br. hel. *Evanghelistra*, cap. Conzas, lest.
— br ital. *Matilda*, cap. Valebona, lest.
AZOFF, br. hell. *A. Leftris*, cap Lefteriu, lest.
— br hell. *Evanghelistra*, cap. Galetas, lest.
- br. hell. *Vass. Victoria*, cap. Giuseppe, blé.
SULINA, br. angl *Fanni*, cap. Roche, lest.
— br. ang. *Alert*, cap. Cogley, lest.

Du 13 mars.

DANUBE, br. ital *Nimfa*, cap. Stagno, lest.
— br. ital. *Industria*, cap. Schiaffino, riz
— br russe *A. Juorghios* cap. Hazolidi, lest.
— br, ital. *Futuro Diego*. cap. Russo, blé.
— br hell. *Omonia*, cap. Castrioti, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Gombo, lest.
— br. hell. *Pandodinamos*, cap. Athanossopulos
— br hell *Atlas*, cap Calafatis, lest
— br. hell. *A. Nicolas*. cap. Calinicos, lest.
— br. hell *Adelfotis*, cap. Zuppa, lest
— br. ital. *Nuova Aurelia*, cap Schiaffino, lest.
— br hell *Andonios*, cap. Maratos, blé.
AZOFF, br. ital. *Due Sorelle*, cap Sardi, lest.
— br. it. *Constandino*, cap. Valle, lest.
— br. ital. *Arcangelo*, cap Drago, lest.
— br. hell. *Prodromos*, cap. Janitza, lest.

AVIS AU PUBLIC

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

porte à la connaissance de qui de droit que, conformément à l'article VII du Règlement général des Douanes en vigueur, à l'expiration d'un mois à partir du 1er/13 mars courant, il sera procédé à l'ouverture et à la vente aux enchères publiques des colis spécifiés ci dessous, délaissés dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'un an et un jour.

En conséquence, les destinataires de ces colis sont invités à se rendre à la Douane de Stamboul, dans le courant du délai sus-indiqué, pour retirer leurs marchandises, avant l'ouverture et la vente définitive des mêmes.

Constantinople, le 1er/13 mars 1867.

MARCHANDISES DÉPOSÉES A LA DOUANE DE CONSTANTINOPLE.

8 cages, débarquées le 1 mars (n. s.) 1281; 4 caisses HG. No 12[15, débarquées le 1 mars n. s.) 1281 ; 1 caisse, débarquée le 1 mars n. s. 1281 ; 1 caisse, adresse, débarquée le 5 mars n. s. 1281; 1 caisse drogues, débarquée le 8 mars n. s. 1281 ; 1 paquet dessins, débarqué le 10 mars n. s. 1281 ; 5 sacs coton, débarqués le 12 mars n. s. 1281 ; 2 colis, débarqué le 14 mars n. s. 1281 ; 1 sac, débarqué le 11 mars n. s. 1281 ; 1 caissette quintal, débarquée le 14 mars n.s. 1281; une caisse, débarquée le 15 mars n.s. 1281; 1 caisse, dé-

barqué le 15 mars n. s. 1281 ; 1 caissette débarquée le 16 mars n.s. 1281; 1 caisse, adresse, N° 3, débarqué le 17 mars n. s. 1281 ; 2 rouleaux, débarqués le 17 mars n. s. 1281; 1 sac, débarqué le 17 mars n. s 1281 ; 3 sacs, débarqués le 17 mars n. s. 1281; 3 tentes, débarquées le 18 mars n. s. 1281 ; 2 caissettes, débarquées le 18 mars n. s. 1281;1 caisse, N° 862,débarquée le 19 mars n. s. 1281; 5 pièces débarquées le 19 mars n. s. 1281 ; 1 rouleau, N° 993, débarqué le 20 mars n. s. 1281 ; 1 caisse, débarquée le 20 mars n.s. 1281; 1 paquet, débarqué le 21 mars n. s. 1281; 2 caissettes, adresse, débarquées le 21 mars n. s. 1281; 1 caissette,adresse,debarquée le 22 mars n. s. 1281 ; 2 paquets, débarqués le 22 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 24 mars n s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 25 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 28 mars n. s. 1281 ; 2 couffes Esrar, débarquées le 24 avril n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 8 avril n. s. 1281 ; 1 sac, débarqué le 11 avril n. s. 1281 ; 1 sac tabac à priser, débarqué le 13 avril n. s. 1281; 1 pièce,débarquée le 15 avril n. s. 1281 ; 4 pièces, débarquées le 15 avril n. s. 1281; 1 caisse,débarquée le 15 avril n. s. 1281 ; 1 sac laine filée, débarqué le 17 avril n. s. 1281; 4 sac, débarqués le 18 avril n. s. 1281; 1 sac livres,débarqué le 19 avril n. s.

» une caissette,débarquée le 20 mars n. s.
» un sac, débarqué le douze avril n. s.
» deux damejeannes, débarquées le 18 avril n. s. 1281; un rouleau amarre, débarqué le 30 avril n. s. 1281; un baril, N° S. debarqué le 27 février n. s. 1280; une caissette, MS. N° 2143, débarquée le 4 juin n. s 1281; une caisse, JA. N° 102, débarquée le 19 juin n. s. 1281; un colis ficelle, WC. N° 21, débarqué le 10 juillet n. s. 1281; un sac laine, débarqué le premier août n. s. 1281 ; un sac, débarqué le 16 août n. s. 1281; 2 colis abas, AF. N° 7 10 débarqués le 23 novembre n. s. 1281; une caisse, AM N° 626, débarquée le premier décembre n. s. 1281.

1 colis Esrar, debarqué le 19 decembre n. s. 1281 ; 2 sacs Esrar, debarques le 17 janvier n. s. 1281 ; 1 caisse, LB. N° 419, debarquee le 21 janvier n. s. 1281 ; 1 paquet, adresse, debarqué le 2 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, AVC. N° 2261, debarqué le 2 septembre n. s 1279 ; 1 paquet, ACBC. debarqué le 9 septembre n. s. 1279; 1 caisse, VT. N° 1919, debarquee le 9 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, PAZ. debarqué le 16 septembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse LC . debarqué le 19 septembre n. s. 1279; 1 sac. SPOMC N° 2, debarqué le 24 septembre n. s. 1279 ; 1 sac, MT., debarqué le 1er octobre n. s 1279 ; 2 barils, adresse, debarqués le 2 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarqué le 2 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, CK N° 525, debarqué le 14 octobre n. s 1279; 1 paquet, adresse, N° 420, debarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, debarqué le 1er novembre n. s. 1279; 1 paquet, MG., debarqué le 8 novembre n. s. 1279; 1 caisse, AF N° 800. debarquee le 12 novembre n. s. 1279; 1 caisse, NZ. N° 801, debarquee le 16 novembre n. s. 1279; 1 caisse, AB. N° 1114, debarquee le 16 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MS. N° 33, debarqué le 28 novembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, debarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MM. N° 102, debarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MCM, N° 415, debarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 caisse, debarquée le 3 decembre n s. 1279.

1 paquet,	adresse,			débar.	le 7 dec	n s. 1279.		
2	»	SP,	N°	14	»	9	»	»
1	»	TT,	»	2681	»	»	»	»
1	»	adresse			»	»	»	»
1	»	CK,	»	27	»	»	»	»
1	»	MA,	»	246	»	»	»	»
1	»	ACB,	»		»	»	»	»
1	»	JDN,	»		»	»	»	»
1	»	HMC,	»	266	»	»	»	»
1	»	adresse			»	»	»	»
1	»	CK,	»	40	»	»	»	»
1	»	adresse			»	»	»	»

1 baril, PLHE et S., N° 5, debarqué le 11 decembre n s. 1279 ; 1 caisse, JC. N° 100, debarquee le 16 décembre n. s. 1279; 1 baril, GNG. N° 128, debarqué le 18 décembre n. s. 1279 ; 1 caissette, HMM. debarquée le 18 decembre n. s 1279; 1 balle Naites, AP. debarquee le 20 décembre n s. 1279 ; 2 caisses, NZ N° 1854/5, debarquees le 25 decembre n. s. 1279; 1 boîte, NF. debarquee le 30 decembre n. s 1279 ; 1 paquet, ACC, debarqué le 4 janvier n. s. 1279, 1 paquet, adresse, debarqué le 4 janvier n. s. 1279; 1 boîte, adresse, debarquee le 4 janvier n. s. 1279.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

HUILE DE FOIE naturelle, seule brevetée pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm.

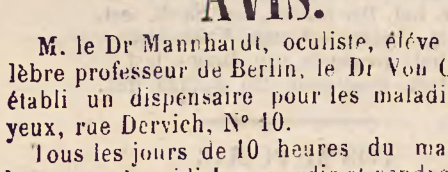

BOYER 225.

AVIS.

Un serghi de 100,000 piastres, émis pour le paiement des dépenses de la fête anniversaire de S. M. I. le Sultan, ayant été égaré. ce mardi 12 mars, dans la rue qui conduit du Malié à la S. Porte, le public est prévenu que ce serghi sera considéré comme nul et d'aucune valeur entre les mains du tiers qui l'aura trouvé.

LECONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth. à Péra, ruae Asmli-Mesjid, N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, Rue de Péra, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Appartements et Chambres

MEUBLES A LOUER

Rue Linardi 17

PENSION BOURGEOISE.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie. *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux benefices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

Aux Fabriques

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Teké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1/2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Metal blanc garanti. — Exportation.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

A partir de Lundi 20 Fév. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χ.

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 20 φευρ. 4 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H à la Franque Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nes des Bateaux Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ	Yeni-Mahallé Γενὶ-Μαχαλέ	Buyukdere. Βουγιοὺκ Δερέ	Thérapia. Θεραπεῖα	Yeni Keui. Νεοχώριον	Stenia. Στένη	Emirghian Ἐμιργιάν	R Hissar. Ῥουμ. Ἱσάρ	Bebek. Βεβέκ	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ κιοΐ	Kourou-Tchesme. Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy. Ὀρτὰ Κιοΐ	Bechicktach. Βεσὶκ-Τάς	Kabatach Καμπὰ-Τάς	OBSERVATIONS Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desservie.
1	6 51	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 45	7 36	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	9 51	11	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	— (1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 30	9 21	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1 15	7 6	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2	7 51	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 45	8 56	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
3 45	9 56	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45	10 56	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 30	3 21	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	3 51	1										«»					

Côte d'Europe. voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nes des Bateaux Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καβὰ-Τάς	Bechiktach. Βεσὶκ-Τάς	Ortakeuy. Ὀρτὰ-Κιοΐ	Kourou-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοΐ	Bebek Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ	Emirghian. Ἐμιργιάν	Sténia. Στένια	Ienikeuy. Νεοχώριον	Therapia. Θεραπεῖα	Buyukdere. Βουγιοὺκ-Δερέ	IENI MAHALE. Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ	Observations
2 30	8 21	1	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 56	2	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
5 45	9 56	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
9 45	3 36	11	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 21	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi. Retour direct au pont.
11	4 51	17	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	—	
9 15	3 6	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	4 51	14	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 11	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 31	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nes des Bateaux Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεῖα	Beykos. Βεϊκόζ	Pacha-backtche. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chibouctli. Τζιμπουκλί	Kanlidjia. Κανλιντζᾶ	A Hissar. Α. Χισάρ	Kandilli. Κανδιλλί	Vani-keuy. Βανὶ-Κιοΐ	Tchenghel-keuy Τσενγγέλ Κιοΐ	Beyler-bey. Βεϊλὲρ Μπεΐ	Kouskoundjouk Κουζγουντζοὺκ	Scutari. Σκούταρι	Observations
2	7 51	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h. 3
3 50	9 21	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée. Déparst du pont — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H à la Turque. Ὥρ Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey. Βεϊλὲρ-Βεΐ	Tchenghelkeuy. Τσεγγέλ Κιοΐ	Vanikeuy. Βανὶ-Κιοΐ	Candilli. Κανδιλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlitja. Καλιτζᾶ	Tchibouctli. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκόζ	Therapia. Θεραπεῖα	Buyukderé. Βουγιοὺκ Δερέ		Observations
10 50	4 21	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	4 51	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch

(2) Les vendredis à 2 heures . il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

COMPAGNIE RUSSE,

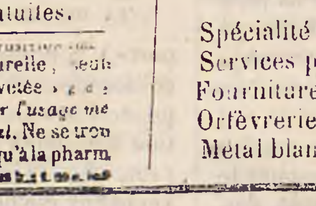

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi,en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne. Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquie Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives -corbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC) *nouveau système inaltérable du Dr PELEZ* récompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000. 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar,17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe. raauhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

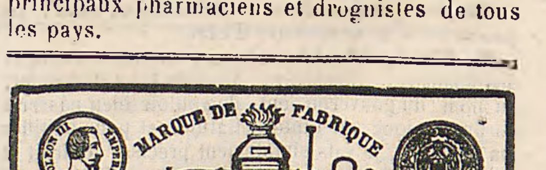

FER QUEVENNE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE, AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le FER QUEVENNE s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le FER QUEVENNE, en restant dans les limites des doses très-« modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 2 50
10. CENTIG. 200 dragées, 3 »
100 dragées, 2 »

Mesure de dosage.

Dépôt général chez Émile Genevoix, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris*, et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 62.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr,	26 fr.	14 fr,
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr,
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir,

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS
4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 16 mars.*

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*)

Vienne, 15 Mars, 9 h. 50 m. soir.

Cours du 15 Mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (Clisse)	ouvert.	30 25
		clôture	40
	LONDRES..	ouvert.	30
		clôture	— —
Emprunt Ottoman...		ouvert.	232 50
		clôture	
3 0/0 Français,...		ouvert.	69 82 1/2
		cloture	69 97 1/2

Paris, 14 mars 7 h. 46 m. soir.

M. Thiers a développé son interpellation. Il dit que la situation de l'Europe et particulièrement de la France est grave parce que les gouvernements ont abandonné la politique d'équilibre pour celle des nationalités. L'ambition de la Prusse et de la Russie profitant de l'idée des nationalités menace l'Europe ; il fait ressortir que sur la politique d'équilibre s'appuient aussi les libertés. Le discours est écouté attentivement, silencieusement.

Vienne, 15 mars, 9.h. m.

5 0/0 ott. Londres, clôture 14 mars 30.

La *France* affirme que l'entente entre la France, la Russie, la Grande Bretagne relativement à l'Orient est établie dans des termes qui permettent d'espérer une prochaine solution.

L'insurrection d'Irlande paraît terminée

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Une feuille de Paris a fait pressentir l'éventualité de l'envoi du général Fleury en Afrique pour remplacer au gouvernement de l'Algérie, le maréchal duc de Magenta. A coup sûr, l'événement n'est pas prochain, mais il ne manque pas d'une sorte de probabilité ; car on dit un peu partout, dans notre monde officiel, que l'Empereur tient beaucoup à avoir en France même, M. de Mac-Mahon, que d'ici à quelques mois, si le maréchal Regnault de Saint Jean d'Angely vient à remplacer le comte de Flahault à la Légion d'honneur, il sera certainement remplacé dans le commandement de la garde par le duc de Magenta.

Le bruit court que l'on veut transporter le camp de Châlons dans les environs de Nogent-sur-Marne.

Le journal la *Libre pensée* est poursuivi devant les tribunaux pour outrage à la morale et à la religion. C'est la première poursuite exercée contre la presse depuis le 19 janvier, et, bien qu'on soit encore sous l'empire de la législation qui va disparaître, on n'a pas voulu revenir au pouvoir discrétionnaire.

On parle beaucoup à Cologne d'un nouveau fusil à aiguille, inventé par l'ingénieur de marine Kraffert.

Voici les avantages qu'offrirait ce fusil :

Le tireur ne serait pas plus d'une seconde sans avoir de balle dans son fusil ; en d'autres termes, il pourrait tirer aussi souvent qu'il voudrait sans charger de nouveau pendant la durée d'un combat, même pendant la durée d'une campagne. Le soldat, en outre, n'aurait pas à porter de giberne. La cartouche serait la même pour le mousquet, la carabine et le pistolet, et réunirait, sous une même enveloppe, la balle, la poudre et l'appareil fulminant.

D'après la *Gazette militaire*, cette invention est très remarquable ; les expériences de tir ne sont pas encore complètement terminées ; mais jusqu'ici, elles ont donné d'excellents résultats.

On lit dans le *Moniteur* :

Les nombreux étrangers qu'attirera l'Exposition universelle ne voudront pas quitter Paris sans avoir visité nos palais impériaux. Pour donner plus d'intérêt encore à cette visite, S. M. l'impératrice a eu l'heureuse pensée de réunir au château de la Malmaison et au petit Trianon les meubles, tableaux et objets divers, se rattachant par un lien authentique au souvenir des hôtes illustres de ces deux demeures historiques.

Une commission spéciale, dont le général comte Lepic, aide de camp de l'empereur, surintendant des palais impériaux, est le président, et dont M. de Lescure, attaché au cabinet du ministre d'Etat et des finances, est le secrétaire, a été chargée de rechercher et de réunir tous les meubles et objets répondant au but que se propose Sa Majesté. Déjà l'empereur et l'impératrice ont mis à la disposition de la commission tout ce qui, dans leur collection privée ou dans les magasins du garde-meuble. pourrait convenir au cadre qu'elle doit remplir.

La commission fait appel aux amateurs et collectionneurs qui voudraient concourir au succès de cette exposition rétrospective, déjà assurée des libérales communications des principaux cabinets de Paris. L'administration du mobilier de la couronne est chargée, sous la direction de la commission, de tout ce qui concerne le transport, le placement et la conservation des objets exposés, offrant ainsi toutes les garanties désirables.

Le *Journal des Débats*, dont nous avons souvent regretté les tendances trop favorables à la politique prussienne constate aujourd'hui les moyens auxquels le gouvernement du roi Guillaume a eu recours pour peser sur les dernières élections dans le duché de Posen. Il s'agissait de nommer des députés au Parlement de la Confédération du Nord.

Nous blâmons — comme le fait le *Journal des Débats*, — ces procédés d'intimidation, et nous nous réjouissons avec lui du triomphe obtenu par l'élément polonais, dont la vitalité s'est affirmée d'une manière éclatante, malgré la pression des agents de M. de Bismarck.

« Les Allemands, dit ce journal, n'ont rien négligé, pour germaniser la province de Posen, et naguère encore on les a entendus se flatter d'y avoir réussi, ou tout au moins d'avoir fort avancé la besogne. Aujourd'hui, sur quinze députés que la province avait à nommer, neuf sont Polonais, et parmi les élus on remarque un prince Czartoryski, qui figurait comme accusé dans le procès fait aux Polonais pour avoir secouru contre la Russie les insurgés du royaume.

» Ce résultat est d'autant plus remarquable, que tout avait été mis en œuvre pour l'empêcher. Les propriétaires allemands ont, comme il fallait s'y attendre, exercé une pression sur les électeurs placés sous leur dépendance. Dans les villes on a fait voter les garnisons allemandes, ce qui, pour la ville de Posen seulement, a donné un chiffre de 483 électeurs. En un mot, tous les moyens de séduction et d'intimidation ont été mis en usage par les fonctionnaires prussiens.

» En même temps l'archevêque, Mgr Ledochowski, recommandait à son clergé de s'abstenir de toute intervention dans les élections, ce qui a privé les Polonais d'un moyen d'influence très efficace et jusqu'à présent très usité. Plusieurs prêtres ont été mandés par l'archevêque, et réprimandés pour avoir assisté à des réunions préparatoires d'électeurs. Cette abstention imposée au clergé explique seule l'élection de députés allemands et protestants dans des districts essentiellement polonais et catholiques, comme ceux de Wschowa, de Szamotules et de Babimost. Malgré ces efforts combinés, la majorité des élus est polonaise. »

Les nouvelles d'Espagne sont fort sombres et peu rassurantes pour l'avenir. Une véritable terreur règne à Madrid. Les moindres délits politiques sont passibles de la peine de mort, et ces peines ne restent pas à l'état de simples menaces. Les fusillades et les déportations sont à l'ordre du jour ; les prisons sont encombrées de prisonniers, les dénonciations les plus odieuses, inspirées par la haine des partis ou de vils intérêts privés, affluent au gouvernement qui leur prête une oreille complaisante. Et néanmoins, en dépit de cette compression qui rappelle les plus mauvais temps de la réaction cléricale de 1283, l'esprit public ne se résigne pas au régime qu'on veut lui imposer. Les feuilles clandestines pénètrent jusque dans les casernes et dans les bureaux des ministères. Un distributeur d'un de ces écrits a été arrêté au milieu des soldats de garde au département de l'intérieur. Il a été fusillé après une instruction sommaire.

Un conflit vient de se manifester entre les deux Chambres de la nouvelle Diète suédoise à propos du projet de loi relatif à la tolérance religieuse. Il s'agissait de faire un premier pas, bien timide il est vrai, vers la liberté de conscience, en ouvrant l'accès de certaines fonctions publiques et de l'enseignement à des personnes qui ne professent pas le «culte évangélique pur» qui est la religion d'Etat en Scandinavie.

La Chambre haute a trouvé ce projet trop libéral et a proposé des amendements qui en limitent considérablement la portée.

Un autre projet portant que « le Roi ne pourrait, sans l'assentiment de la Diète, devenir prince régnant d'un pays étranger. » La seconde Chambre a adopté ce projet, pour éviter de fausses interprétations ; la première l'a rejeté parce que la question lui a paru se rattacher à l'acte d'union avec la Norwége qu'on revise en ce moment.

Le projet de réorganisation pour l'armée a été soumis aux Chambres suédoises par un de ses membres, M. Hedlund. Ce projet, dont l'*Aftonbladet* nous fait connaître les bases, n'a pas rencontré un accueil favorable au sein du comité nommé par les deux Chambres pour étudier toutes les questions relatives à la défense nationale. Il lui reste à subir l'épreuve de la discussion dans chacune des Chambres.

Le *Journal de Vienne*, le *Débat*, l'*Abendpost* opposent, avec une incontestable habileté, le programme libéral de M. Beust aux enseignements qui découlent de la lecture attentive du discours de la couronne prononcé par le roi de l'Allemagne du Nord, qui attend l'heure d'être empereur de l'Allemagne entière.

Le *Débat* établit que le projet de Constitution de l'Allemagne du Nord n'est autre chose « qu'un élargissement et un développement de la royauté prussienne et de chaque dominateur qui règnera à Berlin. »

L'aperçu n'est point dépourvu de justesse et nous ne savons comment le prince de Hohenlohe, qui a insisté subsidiairement sur le maintien des droits de souveraineté de la Bavière et de ses droits d'indépendance, s'accommodera du rôle qui menace d'échoir, quand la ligne du Mein cessera d'être respectée, au Wurtemberg, au duché de Bade, et à la Bavière elle-même.

A Stuttgard et à Carlsruhe, l'émotion doit être la même qu'à Munich. Et si la Prusse a vraiment l'intention de sortir de la route tracée par le traité de Prague, il est peut-être maladroit d'affirmer, ainsi qu'elle l'a fait, aux yeux de l'Allemagne du Sud, un télégramme qui dépasse de beaucoup les limites de la résignation annexionniste du président du ministère bavarois.

Un autre journal de Vienne ne manque pas d'ailleurs de s'emparer d'une faute politique aussi grave et d'en faire son profit :

« Un événement non moins important pour les résolutions futures de l'Allemagne du Sud, dit-il, c'est la nouvelle situation dans laquelle se trouve placée l'Autriche. Le prince de Hohenlohe, qui regardait, il y a quelques semaines encore, la position des Allemands comme menacée, a eu occasion de se convaincre que ses craintes étaient dépourvues de fondement.

» Les droits des Allemands autrichiens ne seront restreints en aucune façon et leur développement national ne subira aucune contrainte. Le dualisme qui s'est fait jour, fait en outre qu'il est possible que les pays allemands de l'Autriche réussissent d'une manière plus intime à maintenir et à cultiver leurs rapports avec l'Allemagne que cela n'eût été possible sous l'empire d'un autre principe que le dualisme. »

Les relations de la Prusse et de la Hollande occupent en ce moment l'attention publique, et ont donné lieu à des bruits très graves. Nous recevons aujourd'hui de notre correspondant de la Haye, dont nos lecteurs ont pu apprécier plus d'une fois les excellentes informations, une lettre qui expose l'ensemble de la situation. Elle est fort circonstanciée, et par conséquent aussi fort étendue. Le défaut d'espace nous oblige de la remettre à demain ; mais nous en voulons dès aujourd'hui donner la substance.

Il y a eu, dans les nouvelles répandues, beaucoup d'exagération; mais la situation n'en présente pas moins un caractère très appréciable de gravité.

La communication faite par le ministère néerlandais à la Chambre, en comité secret, a roulé sur des notes passablement aigres, venues de Berlin, relativement aux mesures prises par le gouvernement des Pays-Bas au sujet de la peste bovine. M. de Bismarck trouve ces mesures insuffisantes, et il a laissé entrevoir à la Hollande l'éventualité d'un blocus hermétique.

Officiellement, il n'y a pas eu plus que cela. Mais la préoccupation d'autres questions pendantes, et plus politiques, vient d'ajouter à la démarche du cabinet de Berlin relativement à l'épizootie. Notre correspondant ne croit pas que la Prusse réclame le droit de tenir garnison à Maestricht, mais il pense qu'elle ne voudrait pas voir démanteler cette forteresse. La question du Luxembourg est un autre motif d'inquiétude, auquel viennent s'ajouter les coquetteries de la Prusse envers la Belgique.

Quoiqu'il en soit, la Hollande arme ses forteresses, hâte la transformation de ses fusils, et opère la concentration des diverses flottilles de sa marine militaire.

(*Temps.*)

Nous croyons pouvoir affirmer que les réformes annoncées dans notre journal, il y a quelques temps, seront promulguées très prochainement.

Ces réformes, d'une importance capitale pour l'avenir politique et économique de l'Empire Ottoman, seront acclamées avec joie et reconnaissance, non seulement par les habitants de l'Empire, mais encore par tous ceux qui, en France, en Angleterre, en Allemagne et dans tout l'Occident de l'Europe comprennent la nécessité d'une Turquie indépendante et civilisée et qui se rallient à la politique que lord Derby a exposée et défendue récemment au sein du Parlement anglais.

La Russie elle-même applaudira à ces réformes qui sont l'exécution du Hatti-Houmayoun du 18 février 1856, sur lequel le baron de Brunow, plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de Russie, invité à faire part dans la quatorzième séance du Congrès de Paris, de ses observations sur l'art. 4, s'est exprimé en ces termes : « qu'en assurant aux Chrétiens de l'Empire Ottoman l'entière jouissance de leurs privilèges, on a donné à la paix une garantie de plus et qui ne sera pas la moins précieuse; qu'à ce titre on ne saurait trop apprécier l'importance du Hatti-Schérif récemment émané de la volonté souveraine du Sultan ; que les plénipotentiaires russes n'hésitent pas à reconnaître et sont en outre heureux de déclarer que cet acte dont chaque paragraphe atteste hautement les intentions bienveillantes du Souverain qui l'a rendu, réalise et dépasse même toutes leurs espérances. »

Les réformes annoncées portent sur trois points :

1° Extension des *vilayets* à toutes les provinces de l'Empire. Cette mesure sera accordée avec tous les perfectionnements dont l'expérience a favorisé l'introduction.

2° Droit de propriété accordé aux étrangers, sous la réserve formelle que les étrangers se soumettront à la juridiction locale et renonceront au bénéfice des capitulations, lesquelles recevront les changements rendus nécessaires par une telle concession.

3° L'importante modification sur la

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XXV

(*Suite.*)

Elle en prit une et alla chez la marchande de haillons la plus voisine, qui la lui paya huit sous.

Avec cette faible somme elle acheta deux livres de pain et un peu d'huile pour la lampe.

Mais Geneviève, bien qu'elle nourrît encore son enfant pendant la nuit, ne put manger. Son estomac, contracté par l'angoisse, refusait toute nourriture.

Dans la soirée, comme toutes deux grelottaient, elles allèrent se chauffer chez une vieille voisine où toujours il y avait bon feu. On disait même qu'elle vivait bien et ne se refusait pas les bons morceaux. Fort égoïste, elle se plaignait toujours de maux imaginaires et ne secourait jamais personne.

On l'appelait la mère Florimond. Elle s'habillait en vieille, bien qu'elle fût jeune encore, et elle avait l'art de se vêtir proprement, tout en conservant un aspect misérable.

Elle portait de robes raccommodées avec des morceaux d'étoffe de différentes couleurs, et sous ces robes rapiécées elle avait de bons jupons et de chaudes flanelles.

Elle prenait son café deux fois par jour et buvait du vin à un franc la bouteille.

La mère Florimond était cependant inscrite au buteau de bienfaisance comme une pauvresse infirme.

Un certificat du médecin l'avait déclarée incapable de gagner sa vie. Grâce à des protections elle obtenait par mois plusieurs secours de l'administration, tandis que des ouvriers chargés de famille recevait 10 fr. au plus.

En outre, elle avait su capter l'intérêt de plusieurs dames pieuses s'occupant de bonnes œuvres. Comme elle ne manquait pas d'imagination, elle racontait une série d'aventures romanesques, qui d'une bonne position l'avaient fait descendre jusqu'au dernier échelon.

Elle assistait tous les matins à la messe de Sanit-Etienne-du-Mont, se confessait et communiait fréquemment, et ces pratiques extérieures lui valaient encore un secours de la paroisse.

Elle n'était pas non plus oubliée dans les aumônes que distribuaient les petites sœurs des pauvres.

Avec toutes ces momeries elle se faisait un bon petit revenu qui lui permettait de vivre fort à l'aise sans travailler. Si elle restait dans sa hideuse maison, c'était uniquement pour exciter la pitié.

Geneviève et Joséphine vinrent lui demander à se chauffer.

Par besoin de société, plutôt que par compassion, elle leur permit d'entrer.

Geneviève s'assit au coin du poêle. Son enfant, qui pleurait de froid, s'apaisa dès qu'il sentit l'impression de la chaleur, et s'endormit sur ses genoux.

La pauvre mère le regardait tristement, et des larmes roulaient sur ses joues.

Joséphine lui raconta dans quelle navrante position elles se trouvaient toutes deux.

— Vous êtes-vous adressées au bureau de charité?

Sur leur réponse négative, elle donna l'adresse du bureau du quartier, et leur indiqua de quelle manière il fallait se présenter.

Cette démarche répugnait beaucoup à Geneviève. Elevée par son père dans des sentiments de dignité, elle regardait l'aumône, soit privée, soit administrative, comme une ressource humiliante. Mais dans sa situation elle n'avait pas le droit d'être fière.

Elle s'y rendit le lendemain avec son enfant, afin d'attendrir l'employé.

Honteuse et toute tremblante, la jeune fille raconta son malheur. Mais l'employé, blasé sans doute sur ces sortes de récits, l'écoutait avec indifférence.

— Ainsi, demanda-t-il, vous n'avez qu'un enfant?

— Oui, monsieur.

— En ce cas, mademoiselle, nous ne pouvons rien pour vous. Le règlement nous défend d'accorder des secours à toute femme, fille ou veuve qui n'a qu'un enfant. Il faut qu'elle en ait au moins deux. Autrement, il y en a tant dans votre position que les revenus du bureau n'y suffiraient pas.

— Alors, monsieur, parce que je n'ai qu'un enfant, il faut que nous mourions toutes deux sans secours ?

— Je suis désolé; mais nous devons suivre les prescriptions du règlement.

Geneviève revint désespérée.

Joséphine l'attendait avec impatience. C'était une nature révoltée. Elle s'emporta, et contre Geneviève qui n'avait pas su demander, et contre le bureau de charité.

— Comment ! s'écria-t-elle, on donne à la mère Florimond, et on nous refuse, à nous qui manquons de travail, et qui cependant avons la bonne volonté de travailler; à nous qui sommes jeunes et qu'un secours sauverait du désespoir ! Non, vois tu, Geneviève, tout dans ce monde est arrangé à l'envers de la justice. Il faut faire comme on peut. D'ailleurs, comment serions-nous sages? Avons nous jamais eu sous les yeux des exemples de vertu ? Je me rappelle que, dans mon village, presque toutes les filles avaient des amoureux. A Paris, les ouvrières en ont toutes trois ou quatre ; d'ailleurs, sans ce moyen, elles ne gagneraient pas assez pour manger et se vêtir. Puis, quand on a travaillé toute la semaine, il faut bien se distraire un peu. Si tu m'en crois, nous irons au bal ce soir, et nous chercherons des amoureux. Nous vivrons bien sans rien faire; nous donnerons une bonne nourrice à ta fille, et nous ne serons plus vêtues comme des pauvresses. Sais-tu que je gèle avec cette robe d'indienne, et toi qui veux vendre ton jupon ! En restant sage, on souffre toute sa vie, on meurt de faim toute doucement, et l'on périt à l'hôpital, quand on peut y entrer, encore !

Geneviève laissait parler Josephine, car elle craignait, et l'interrompant, d'exciter de nouveau sa colère. Elle répondait simplement :

— Non, je ne le veux pas.

— Eh bien! j'irai, moi, répondit Joséphine; car je ne me soucie pas de passer toute ma jeunesse dans cette cave.

— Je t'en prie, Josephine, n'y va pas ; car, en menant cette vie-là, on n'est pas heureuse non plus, et l'on se fait honte à soi-même. Enfin, elle conduit tout aussi bien que la vertu à l'hôpital, quand ce n'est pas à la morgue. Songe à ta mère, à ta famille.

Voir le numéro du 15 mars.

propriété *Vacouf* dont nous avons déjà indiqué les bases.

Nous nous réservons de revenir plus en détail sur la portée de ces réformes, aussitôt après leur promulgation.

Nous pensons que mûrement élaborées, et libéralement appliquées, elles sont de nature à sauvegarder tous les intérêts, et à dégager complètement la voie du progrès de toutes les entraves qui s'opposaient à son expansion.

L'extension du Vilayet à toutes les provinces est à elle seule toute une révolution. C'est le principe de la décentralisation administrative appliqué dans sa plus large, sa plus libérale acception. C'est la création d'assemblées provinciales qui feront l'éducation politique des populations, le gouvernement laissant aux coutumes, aux habitudes, à l'opinion, aux nécessités locales la direction de la majeure partie des intérêts. La souveraineté ne s'exercera que dans une sphère plus élevée et qui ne pèse point sur l'existence individuelle, tous les vœux, toutes les aspirations ayant pour but le développement intellectuel, moral et matériel du Vilayet pouvant se produire et se pratiquer sous la sanction gouvernementale.

La loi constitutive des vilayet, consacre en outre l'égalité des races ; désormais il n'y aura plus ni musulmans ni chrétiens, mais des citoyens de la même patrie, ayant les mêmes droits à invoquer les mêmes devoirs à remplir, les mêmes intérêts à défendre.

Le principe du Vilayet est une garantie pour les sujets, en même temps que la responsabilité du pouvoir se dégage. Les provinces s'administrant par elles-mêmes et se développant sans entraves à l'abri de l'oligarchie militaire et de la rapacité des traitants, se ménagent une transition vers la vie politique supérieure de la représentation nationale et constitutionnelle.

Le séjour des Maures en Espagne a démontré que la fusion des Musulmans et des Chrétiens était possible sur le terrain des nécessités réciproques ; dans cet ordre d'idées, la réforme annoncée se réduirait-elle à l'extension du Vilayet, nous la saluerions encore comme la combinaison la plus heureuse de la volonté souveraine, des intérêts populaires et des exigences politiques.

S'il était permis de comparer les petites choses aux grandes, et de dépenser la moindre force là où le dédain suffit, nous dirions au *Levant Herald*, en réponse à sa polémique, ce que M. de Falloux disait à un adversaire politique : « Il y a deux parts à faire dans le discours de notre contradicteur : la part des injures et la part des raisons. » Il en est des injures comme des corps physiques qui ne blessent qu'autant qu'ils tombent de haut.

Or, le public qui sait d'où partent les injures du *Levant Herald*, comprendra que nous n'en soyions pas atteint. Quant aux raisons du *Levant Herald*, nous sommes encore à les attendre.

Nous publions plus loin sous la rubrique *Variétés*, et sous le titre : *L'Allemagne depuis la guerre de* 1866 un travail extrêmement remarquable, de M. Emile de Lavèleye que nous recommandons à toute l'attention de nos lecteurs. Ce travail est extrait de la *Revue des Deux Mondes* du 15 février.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les nouvelles suivantes que le courrier de Trieste nous a apportées hier.

La *Gazette d'Italie* a reçu de son correspondant de Trente une lettre inédite de Napoléon III, à l'un des plus illustres membres de la Société nationale italienne. La voici :

Saint-Cloud 24 août 1866.

« J'ai lu avec intérêt la lettre que vous m'avez écrite, et je vois avec plaisir que vous comprenez toujours le grand intérêt qu'il y a pour nos deux pays à être d'accord et à marcher dans la même voie.

» Je comprends que l'Italie tienne à avoir le Tyrol italien, mais elle ne peut l'obtenir qu'en rétablissant de bons rapports avec l'Autriche et en oubliant les rancunes du passé pour s'abandonner entièrement aux heureuses éventualités de l'avenir.

» Je vous prie, monsieur, d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

» NAPOLEON. »

M. Thiers, qui était souffrant, se porte mieux et ne tardera pas à saisir le Corps-Législatif de sa demande d'interpellation sur les affaires d'Allemagne et d'Italie.

Le secrétaire d'Etat des colonies, lord Carnarvon, le secrétaire d'Etat de l'Inde, lord Cranbourne, et le secrétaire d'Etat de la guerre, le général Peel, ont donné leur démission le 2 mars, parce que la majorité du cabinet insiste sur le principe politique d'établir la franchise électorale dans les bourgs sur une large base.

Le *Times* du 5 mars annonce que le duc de Richmond a refusé le portefeuille des colonies, qui a été accepté par le duc de Buckingham. Ce dernier serait remplacé comme président du conseil par le duc de Marlborough.

Le *Herald* dit que les nouvelles qui ont été données concernant les nouveaux ministres sont prématurées. Le président du conseil et le ministre du commerce ne sont pas encore désignés. Le général Peel proposera le 7 mars, le budget militaire.

Des nouvelles arrestations de fenians ont encore eu lieu à Cork et à Dublin.

M. Disraeli n'a pas cru que la retraite de MM. Carnarvon, Crambourne et Peel, ministres des colonies, de l'Inde et de la guerre fût de nature à renverser le gouvernement. D'après le *Times*, il aurait déjà remplacé ses collègues démissionnaires par MM. Pakington Northcote et le duc de Richmond, lesquels appartiennent à la fraction modérée du parti conservateur, disposée à faire des concessions aux nécessités du temps et à la pression de l'opinion publique. Mais, comme les ministres qui viennent de faire cession disposent à la Chambre des Communes de 80 voix sur 300 environ dont se compose le bataillon des conservateurs, et que, d'un autre côté, les éléments ministériels de ce parti sont très-divisés d'opinion sur l'étendue des réformes à introduire dans la législation, les uns voulant le cens à cinq livres, les autres le *household*, pour tout Anglais occupant une maison si petite qu'elle soit, d'autres encore le *household suffrage* tempéré par la pluralité des votes accordés au même citoyen, d'après sa fortune et son instruction, nous persistons à penser que le gouvernement, qui est réellement en minorité au sein du Parlement, devra finir par céder la place au parti libéral. Dans ce cas, M. Gladstone serait probablement chargé avec lord John Russell de la formation d'une nouvelle administration.

Les poursuites judiciaires dirigées contre M. de Girardin et l'article du *Constitutionnel* excitant contre cet écrivain les sentiments de l'opinion publique, restent le principal objet des conversations politiques à Paris. On est généralement d'avis que la feuille officieuse, en manquant, par son attitude et son langage, à tous les égards dus à un accusé et à un confrère, journaliste de premier ordre, a nui aux intérêts qu'elle voulait servir. La réaction provoquée par cette intervention a été si vive que le blâme s'étend jusqu'à la résolution prise par le gouvernement d'intenter un procès à son adversaire, et si, au premier moment, des voix se sont élevées pour regretter que M. Girardin, par la vivacité de son attaque, ait fourni des arguments contre l'extension de la liberté de la presse, aujourd'hui il y a unanimité pour désirer qu'il soit acquitté par le tribunal correctionnel et que l'autorité, au lieu de répondre à ses réflexions par des rigueurs, les réfute et les couvre de confusion en dissipant par des faits les doutes qui subsistent sur la sincérité du revirement de sa politique dans un sens libéral.

La Chambre des députés de Pesth, a voté le 4 mars, le projet du gouvernement tendant à autoriser la levée de 48,000 hommes.

Une dépêche particulière de Florence nous assure que le cabinet Ricasol a l'intention bien arrêtée de présenter de nouveau la convention relative aux biens ecclésiastiques au prochain Parlement.

La même dépêche dément les bruits qui ont couru sur l'existence d'une autre convention conclue avec des capitalistes anglais.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* publie deux dépêches du cabinet russe relatives aux affaires d'Orient et les met en regard de celle que M. Bourée, ambassadeur de France à Constantinople, a adressée, sous la date du 29 janvier, au gouvernement ottoman et qui a été publiée dans le *Livre jaune*.

La première des dépêches russes approuve sans réserve l'acte d'investiture donné par la Porte au prince de Hohenzollern comme prince de la Moldo-Valachie, et déclare que des instructions dans le même sens ont été données au consul général de Russie à Bucharest.

La seconde dépêche est du général Ignatieff, ambassadeur de Russie à Constantinople ; elle notifie au gouvernement la réception du firman d'investiture et la reconnaissance par la Russie du prince Charles de Hohenzollern.

La publication de ces deux pièces par la feuille russe a sans doute pour but de faire tomber les bruits qui prétendaient que la Russie s'était prêtée de mauvaise grâce à la reconnaissance du Prince, et qu'elle y avait attaché certaines réserves.

Le quarantième Congrès des Etats Unis se réunit pour la première fois, le 4 mars, dans l'après-midi à Washington.

Une dépêche télégraphique de New York, du 3 mars, annonce que dans le *veto* qu'il a envoyé au Congrès sur le bill relatif au gouvernement militaire du Sud, le président dit qu'aucun pouvoir constitutionnel ne peut adopter et exécuter un bill pareil dont l'objet est, non de maintenir l'ordre, mais de forcer le peuple du Sud à accepter des principes qu'il repousse et sur lesquels il a le droit d'exercer son jugement.

Le président renouvelle, en terminant, la recommandation d'admettre au Congrès tous les représentans loyaux.

Les derniers avis de la Vera Cruz annoncent que l'empereur Maximilien s'est mis en campagne le 19, à la tête de 6,000 hommes. Il marchait dans la direction du nord et a battu Carvajal, dont il a tué ou capturé toutes les forces.

Vienne, 4 mars. — Les Diètes de Moravie et de Carniole sont dissoutes. Le décret de dissolution a été lu aujourd'hui à ces deux assemblées.

Dans la séance du 4 mars du parlement du Nord, M. Bismarck présente à l'assemblée le projet de Constitution fédérale. Le ministre appuie, en rappelant le discours du trône, sur la nécessité de l'union jusqu'au 18 août, jour où expire l'alliance préliminaire d'un an avec les Etats du Nord. L'accélération des travaux permettra d'obtenir avant cette date le vote nécessaire des diverses Diètes, et de plus, de chercher à établir les rapports futurs avec les Etats du Sud.

M. de Bismarck a fait ressortir le désintéressement patriotique des gouvernemens. Le Parlement ne peut pas rester en arrière de ces derniers. Aucun pays ne comporte autant que l'Allemagne de conditions pour une grande unité. L'Allemagne est autorisée à demander au Parlement cette unité afin de prévenir le retour des catastrophes.

Le Parlement ajourne sa décision sur la discussion des affaires jusqu'après l'impression des projets qui lui sont présentés.

Sous ce titre le régime nouveau, M de Girardin annonce les poursuites dirigés contre lui et la ligne de conduite qu'il se propose de suivre :

« Le journal *la Liberté* est appelé à inaugurer le régime nouveau, qui fait succéder la poursuite judiciaire à l'avertissement administratif

» Le journal *la Liberté* n'en maintient pas moins les éloges qu'il a donnés à ce changement, considérant ce retour au passé comme un progrès.

» M. de Girardin est cité à comparaître aujourd'hui, à deux heures, devant M. de Conet, juge d'instruction.

« Il y a juste vingt ans, le 22 juin 1847, M. de Girardin était cité pareillement devant la Chambre des Pairs, où il se présentait seul, sans avoir voulu être assisté d'un avocat, bornant toute sa défense à quelques paroles, voici les dernières :

» J'ai foi dans la vérité, qu'elle soit qualifiée un moment d'erreur ou de calomnie.
» Toute vérité opprimée est une force qui
» s'amasse, un jour de triomphe qui se lève.
» Je ne serais pas un homme politique si je
» ne savais pas l'attendre. »

» 134 voix contre 65 acquittèrent M. de Girardin, rédacteur en chef de *la Presse*, quoiqu'il fût sans précédent et sans exception que la Chambre des Paris n'eût pas toujours condamné tous les écrivains et tous les gérants de journaux traduits à sa barre.

» En 1867 comme en 1847, M. de Girardin se présentera devant ses juges sans autre avocat que sa ferme conviction que s'il a usé de son droit d'écrivain, il n'en a point abusé.»

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

L'arrivée dans notre ville de S. Exc. Nubar pacha, ministre des affaires étrangères du Vice roi d'Egypte, a donné lieu à une foule de rumeurs les unes plus mal fondées que les autres.

Nous croyons être dans le vrai en affirmant que la mission de cet homme d'Etat n'a point pour but d'affaiblir les liens qui rattachent l'Egypte à la Cour suzeraine. Au contraire, la présence ici de Nubar pacha est un gage de plus de la consolidation de ces liens.

Le *Talià* est arrivé hier de la Crète, ayant à bord 45 passagers.

La police a fait une descente dans une maison grecque qui lui était signalée et y a trouvé des vêtemens provenant d'un vol commis dernièrement.

Un Croate a été tué d'un coup de pistolet dans les environs de Bebek par un de ses compatriotes.

C'est, comme toujours parmi les Croates, un acte de vengeance.

La police, informée qu'un complice des voleurs de la rue Asmali Mesdjid se trouvait dans une maison de Galata, s'y est rendue de nuit pour l'arrêter. Mais les ténèbres qui devaient assurer l'arrestation du voleur, ont au contraire aidé à sa fuite. Profitant de l'obscurité, il a sauté dsan la rue par une fenêtre. Les zaptiés ont trouvé à l'endroit où le voleur est tombé un couteau et du sang, ce qui fait supposer qu'il se sera blessé dans sa chute.

La police, à la suite d'une perquisition dans une maison de Galata, a saisi des fausses clefs et des instruments destinés à forcer les caisses. Elle a arrêté aussi deux repris de justice qui avaient déjà été expulsés du territoire ottoman.

Lundi prochain, le Théâtre Français donne au bénéfice de Mlle Andréa, la première représentation de *Fiammina*, drame qui a obtenu un immense succès à Paris La jeune artiste qui a été très mal partagée dans le répertoire de la saison aura choisi cette fois un rôle plus important et donnera au public l'occasion de l'applaudir. Elle le mérite bien; il faut plus de talent pour jouer les mauvais rôles que les bons.

La soirée promet d'ailleurs d'être vraiment attrayante. C'est par cette pièce que Mlle Aguillon termine ses représentations et nous sommes sûrs que tout Péra s'empressera d'aller admirer la belle Adrienne Lecouvreur.

EXTERIEUR.

FRANCE.

CORPS LEGISLATIF.

L'abondance des matières nous oblige à écourter les débats du Corps législatif français et à ne donner aujourd'hui que les discours de MM. Vuitry et Jules Favre. Cela nous permettra d'insérer dans notre numero de lundi les discours de MM. Rouher et Jules Favre qui ont produit en Europe une sensation si profonde. Jamais l'antagonisme entre les doctrines gouvernementales et les principes de l'opposition n'ont eu l'occasion de s'affirmer aussi péremptoirement. Nos lecteurs liront avec plaisir deux chefs-d'œuvre d'éloquence qui contribuent à rehausser encore, s'il est possible, l'éclat de la tribune française.

Suite de la Séance du 23 février.

PRESIDENCE DE S. EXC. M. LE COMTE WALEWSKI.

M. le président Walewski donne la parole à M. le ministre président le conseil d'Etat.

S. Exc. M. Vuitry, ministre président le conseil d'Etat. — Je ne puis commencer les observations que je demande à la Chambre la permission de lui présenter, sans exprimer le regret que j'éprouve de succéder à l'honorable M. Marie avant qu'il ait pu terminer son discours. (Mouvement d'approbation.) Mais un des honorables signataires de l'interpellation avait déjà parlé sans que le gouvernement lui répondit Le gouvernement, en effet, n'avait pas voulu empêcher un membre de la majorité d'exprimer son opinion. Et assurément, après avoir entendu M. Chesnelong, la Chambre saura gré au gouvernement d'avoir laissé se produire un discours si éloquent, qui aura dans le pays un retentissement légitime, (Nouvelle approbation.)

Je voudrais maintenant, au nom du gouvernement, soumettre à la Chambre quelques observations courtes et précises sur l'objet même de l'interpellation. C'est en procédant ainsi que, loin de restreindre la nouvelle prérogative accordée à la Chambre, on lui donnera toute son efficacité. Le principal avantage du droit d'interpellation doit être la précision et l'exactitude.

Il résulte de deux des discours que la Chambre vient d'entendre que les modifications apportées par le décret du 19 janvier soulèvent deux questions de nature différente.

Ce décret est-il régulier, légal, constitutionnel ? Les mesures qu'il a édictées portent-elles atteinte aux prérogatives de la Chambre ? ou bien doivent-elles avoir, au contraire, pour résultat de les étendre et de les fortifier ? Examinons

L'honorable M. Lanjuinais a dit que le décret du 22 mars 1852, qui règle les rapports du gouvernement avec les grands corps d'Etat, ayant été rendu dans la période où le prince-président réunissait les pouvoirs exécutif et législatif, était une loi.

La question a pu être douteuse jusqu'au sénatus-consulte du 22 décembre 1852, qui porte, (art 5) que le décret du 22 mars pourrait être modifié par décret. Attaquer ce sénatus-consulte, c'est méconnaître le respect qui est dû aux institutions de l'empire ! (Très bien ! très bien ! — Bruit sur quelques bancs).

C'est en vertu des pouvoirs que le sénatus-consulte conférait au chef de l'état, qu'a été rendu le décret du 21 mars 1860.

M. Thiers. On pouvait le donner, on ne pouvait pas le reprendre

M. le ministre président le conseil d'Etat. Ainsi le droit d'adresse serait un droit primordial, un droit antérieur et supérieur! Le décret du 21 novembre n'aurait fait que restituer un droit inamissible.

Ne parlons pas de droits rendus, de libertés restituées. N'introduisons pas ici des expressions qui contiendraient une injustice et d'ingratitude. (Approbation).

Sans doute le gouvernement, après avoir établi l'adresse, aurait eu tort de la retirer, s'il ne l'avait remplacée par un mode de discussion plus efficace, plus pratique, s'il n'avait donné à la Chambre un moyen plus facile d'exercer son contrôle sur la conduite du gouvernement.

Examinons donc les avantages du décret du 19 janvier.

M. le ministre rappelle les modifications successives qui ont été introduites dans la Constitution par l'empereur pour mieux assurer au Corps législatif le droit de contrôle sur les actes du gouvernement, contrôle qui pouvait être d'abord gêné.

La discussion de l'adresse avait été établie dans ce but. Cette concession a-t-elle eu tous les avan-

---

— Ma famille m'a écrit qu'elle me reniait, et que, si je retournais au pays, elle ne me recevrait pas. Je serais donc bien bonne de me gêner pour elle.

Le soir, Geneviève vit son amie s'apprêter pour sortir ; mais, au moment où Joséphine voulut franchir la porte, elle lui barra le passage.

— Non, Joséphine, ce n'est pas possible! tu n'y as pas réfléchi.

— Si, j'ai réfléchi.

— Mais qui rencontreras-tu ? Un malhonnête homme, peut-être un repris de justice, un voleur, un assassin ?

— Et crois tu donc qu'il y ait une bien grande différence entre des voleurs et ces gens qui séduisent les pauvres filles, qui les enjolent par toutes sortes de mensonges, de protestations, et puis qui les abandonnent avec des enfants à la honte, à la dernière misère ! Moi, j'aime mieux un homme qui, pour voler ma bourse, me tuerait tout d'un coup, que ces lâches qui, au lieu de nous soutenir, nous laissent mourir de faim. Veux-tu me laisser sortir maintenant ?

Joséphine, en parlant ainsi, s'était animée. Son regard brillait de colère.

Geneviève aimait cette fille, qui l'avait aidée, qui lui avait témoigné de l'affection au milieu de sa détresse.

— Du moins, attends à demain, supplia-t elle tout en larmes ; demain je me rendrai chez un nommé Pinsard dont on m'a donné l'adresse, et puis j'irai.,.

Elle hésita.

— Et puis j'irai trouver le duc qui a été si bon pour moi. J'essayerai aussi de me présenter chez Mme Thomassin. Peut-être aura-t-elle de l'ouvrage à me donner.

— Mais ne pourrais-tu écrire aussi à M. de Lomas ?

— Non, répondit fièrement Geneviève, cet homme n'existe plus pour moi.

Jesephine, touchée par les larmes de son amie, consentit à attendre.

XXVI

Le lendemain Geneviève, s'armant de courage, recommença ses douloureuses pérégrinations.

En se rendant chez le duc, qui demeurait rue D'Anjou Saint-Honoré, elle s'arrêta rue Saint Roch, à l'adresse que lui avait donnée Gorju.

— Ah ! ah ! fit la femme Pinsard, vous venez de la part de l'ami Gorju ? Eh bien ! comment va-t-il, ce gros pansu ?

L'horrible femme examinait attentivement Geneviève, qui sous ses regards inquisiteurs baissa les siens.

— Mais comment veut il que je vous place ? reprit l'associée de Pinsard ; vous avez l'air malade. Il vous faudrait d'abord une bonne nourriture pour vous remettre en état.

— Ainsi ma dame, dit timidement Geneviève, vous ne pouvez me placer ?

L'émotion que lui causait ce nouvel échec colora son visage encore si pur et si candide ; et ses yeux supplièrent avec tant de charme, que la mégère s'arrêta à la regarder.

— Voyons, reprit-elle, vous semblez si malheureuse que vraiment je m'intéresse à vous. Otez donc cet affreux bonnet.

Geneviève enleva son bonnet.

Ses cheveux blonds, fins et soyeux, naturellement bouclés, descendaient en grappes dorées le long des tempes et sur le cou, dont ils dissimulaient la maigreur. Elle paraissait encore si jeune ; il y avait dans l'ovale aminci de son visage une mièvrevrie et une grâce si touchantes que Pinsard, qui levait les yeux au dessus de ses lunettes, reprit :

— Tu te, trompes, Anastasie, on la placera.

— Eh bien, voyons ! il faut commencer par vous habiller autrement.

Anastasie Charboutot semblait prendre du regard la mesure de sa taille.

— J'ai justement une robe qui pourrait vous aller. Il vous faut aussi des bottines, un chapeau. Venez par ici, nous allons faire votre toilette.

— Mais, madame, demanda Geneviève, que ces préliminaires étranges commençaient à inquiéter, pourrais je du moins savoir quelle place vous voulez me procurer et ce que je gagnerai ?

— Comment ! Gorju ne vous a pas dit ?...

— Non, il ne m'a donné aucun détail. Il m'a fait espérer simplement que nous m'aideriez.

— Venez donc, nous allons causer.

Et la femme Charboutot entraîna Geneviève dans la pièce voisine.

Un instant après la fille de Gendoux en sortit avec épouvante et se précipita dans la rue sans même regarder Pinsard qui, tout surpris, demanda à Anastasie :

— Eh bien ! qu'est-ce qu'elle a donc ?

— C'est une petite niaise à qui il faut encore quelques mois de misère pour lui apprendre à vivre.

Geneviève passa rue Neure Saint-Augustin ; mais elle n'osa pas entrer chez Mme Thomassin.

Elle hésitait aussi à se présenter chez le duc. N'aurait-il pas oublié la petite ouvrière qui l'avait intéressé un moment? Et puis, que lui dirait-elle ? Elle irait donc mendier ?

Plus elle approchait, plus son cœur se serrait. Elle n'osait plus. Mais le souvenir de son enfant lui donna le courage d'avancer.

Elle pensa à l'autre adresse que lui avait laissée Gorju. Si elle essayait encore ? Mais non ; un ami de Gorju ne pouvait être qu'un homme infâme, comme ces Pinard.

En réfléchissant, elle allait toujours. Elle se trouva enfin rue d'Anjou, devant l'hôtel du duc. Elle sonna. Une grande porte cochère roula sur ses gonds, et Geneviève se trouva sous un élégant pérystile orné de statues et ouvrant sur une pelouse.

Il faisait un temps clair, et au milieu de la pelouse jouait une petite fille avec un beau chien blanc.

Une jeune femme, si jeune qu'on l'eût prise elle même pour une enfant, se tenait à l'une des fenêtres du premier étage, frappait des mains et riait aux éclats des sauts de l'animal et des cris joyeux de la fillette.

Le concierge, voyant Geneviève, la prit pour une mendiante et lui répondit que le duc était en voyage.

Geneviève se disposait à se retirer, quand l'enfant, qui s'était curieusement avancée :

— Mademoiselle Geneviève ! Maman, mademoiselle Geneviève !

Geneviève reconnut alors la fille adoptive de Christine Fernandès.

Christine accourut à la rencontre de son ancienne voisine et l'accueillit avec effusion.

Elle lui fit traverser plusieurs pièces somptueuses et la conduisit dans une chambre à boucher fort élégante.

— Voici ma chambre, lui dit-elle avec une vanité de parvenue. Assieds toi et causons.

Involontairement, Geneviève comparait cette chambre luxueuse à l'horrible repaire qu'elle habitait. Quelles que fussent sa dignité, sa vertu, est il bien sûr qu'ébranlée déjà par l'excès de sa misère, elle ne regretta pas alors d'avoir repoussé les offres du duc ? (A suivre.)

tages dont on a parlé? N'a-t-elle pas eu, au contraire, bien des inconvénients? L'honorable M. Lanjuinais n'a pas contesté que la discussion de l'adresse, par ses développements souvent trop considérables, avait pu arrêter la marche des affaires.

M. le comte Lanjuinais. Parce que le droit d'interpellation n'existait pas pour alléger l'adresse.

M. le ministre. L'honorable M. Marie, pour démontrer la nécessité de l'adresse, s'est fait une arme de paroles qui ont été prononcées l'année dernière par M. le ministre d'Etat; mais la citation n'a pas été complète, il a oublié de dire que M. Rouher ajoutait en même temps que si la Chambre voyait quelque embarras, quelque confusion, quelque perte de temps dans cette accumulation de sujets soulevés par l'adresse, si elle désirait un débat plus pressant, un moyen d'interpellation plus direct, le gouvernement chercherait et aviserait. Ainsi donc, dès l'année dernière, le gouvernement entrevoyait que, par l'interpellation, on pouvait éviter les inconvénients et conserver les avantages de l'adresse.

Non, le gouvernement n'a eu aucunement la pensée de restreindre les prérogatives de la Chambre. Quand le droit d'interpellation aura été pratiqué pendant quelque temps, on reconnaîtra que c'était là le moyen le plus actif, le plus net pour la Chambre de suivre le gouvernement sa part légitime de contrôle. Le gouvernement en est tellement persuadé que, cette fois encore, il a cru devoir agrandir sa représentation devant les Chambres.

Ainsi, chaque jour facilite les rapports des Chambres et du gouvernement par un examen plus prompt, par une meilleure manière de discuter les grands intérêts du pays. (Très-bien! très bien!)

L'année dernière, ce n'est qu'après deux mois de session que l'adresse était votée. Cette année, huit jours seulement après l'ouverture de la session, voilà deux questions importantes qui sont discutées déjà.

Dans deux mois d'ici, on verra si la Chambre n'aura pas mieux utilisé son temps pour le bien des affaires publiques. L'empereur n'a pas eu d'autre préoccupation. (Très bien! très bien!)

On a dit que l'adresse respectait le droit des minorités, et que, pour les interpellations, le droit des minorités était subordonné à la tolérance de la majorité.

M. le vicomte Lanjuinais. J'ai dit: Le règlement ne doit pas supprimer le droit. (Bruit.)

M. le ministre rappelle qu'avant 1848 le droit d'initiative des députés était soumis à un examen, à une autorisation préalable; que le droit d'interpellation, qui n'était pas écrit alors, ne pouvait s'exercer que quand le gouvernement avait accepté l'interpellation et que la Chambre avait fixé un jour pour la discussion.

La réglementation actuelle n'est elle pas plus favorable à l'exercice du droit d'interpellation?

Plusieurs membres. — Non! non!

M. le président du conseil d'Etat. Et si l'opposition insiste tant sur cette question, n'est-ce pas pour prendre à l'avance ses sûretés, pour obtenir que la majorité lui accorde plus facilement ses demandes d'interpellation? (C'est cela!)

Laissons les détails. Que la Chambre envisage la marche du gouvernement dans son ensemble. Tous les gouvernements rencontrent des difficultés qui dépendent de leur origine.

Ceux qui sont nés des orages révolutionnaires ont à lutter pendant longtemps contre les libertés exagérées qui les ont créés. Ceux qui sont sortis d'une manifestation nationale éclatante, rencontrent aussi des difficultés d'une autre nature. Au fur et à mesure que par les bienfaits de leurs institutions, ils ont rétabli l'ordre, le calme et la paix, on leur demande de renoncer aux armes à l'aide desquelles ils ont pu accomplir leur œuvre. (C'est vrai!)

S'ils résistent aveuglément ils courent de nombreux périls. S'ils marchent, au contraire, dans une voie libérale, quelque soient les difficultés qu'ils rencontrent, ils arrivent à les traverser, à en triompher. C'est ce qui a fait la sagesse de l'empereur. Elle a su rejeter les tentations par lesquelles peu à peu le pouvoir déposé dans ses mains s'exercer de façon à satisfaire tous les intérêts légitimes du libéralisme et de la société. (Très bien! très bien!)

Dans cette tâche, l'empereur a besoin d'être soutenu. Les difficultés auxquelles je faisais allusion tiennent presque toujours à la division des hommes; mais ce péril n'existe pas ici, j'en ai la conviction et la garantie. Je fais donc un appel chaleureux et énergique à la conciliation des esprits, à l'union dans cette enceinte, pour que nous nous entendions tous pour perfectionner ces institutions, pour que les grandes questions soient toujours souveraines entreprises. (Très bien! très bien!) J'aurai l'honneur, au nom du gouvernement, je demande à la Chambre de passer à l'ordre du jour sur l'interpellation. (Marques nombreuses d'approbation. — Applaudissements!)

Cris. — Aux voix! aux voix!

M le président Walewski. — La parole est à M. Jules Favre.

M. Jules Favre. Je voudrais qu'il me fût possible d'admettre, sans en rien retrancher, les généreuses espérances dont M. le président du conseil d'Etat vient de se faire l'interprète. Mais le moment me paraît mal choisi pour les formuler. Elles tendent à l'amélioration de nos institutions par le progrès de nos libertés; ce résultat, nous l'avons constamment réclamé: nous avons vu l'année dernière l'expression de nos désirs sur ce point introduite dans l'adresse et appuyée par la majorité de la Chambre. Mais c'est mal reconnaître ce conseil respectueux que de nous priver d'une prérogative qui n'a été l'objet d'aucune critique autorisée.

Pourquoi supprimer la discussion de l'adresse? Ne pouvait-elle pas être conservée, à côté du droit d'interpellation rendu à la Chambre? Pourquoi restreindre les moyens du contrôle? Rien ne devrait en gêner l'exercice.

Il est vrai que, de 1852 à 1860, le Corps législatif n'a pas été investi du droit de discuter l'adresse. Mais l'exercice de ce droit n'était-il pas gêné? M. le ministre vient de le reconnaître lui-même.

Le décret du 24 novembre 1860, d'après les termes mêmes employés par l'empereur, était un témoignage éclatant de confiance donné par le gouvernement au Sénat et au Corps législatif. Dans la session qui suivit la publication de ce décret, je demandai la permission de ne pas m'associer à la reconnaissance qu'on manifestait autour de moi à cette occasion, parce que, pour moi, ce décret avait été une nécessité: le gouvernement était fatigué de son isolement; il sentait le besoin de faire partager à la Chambre la responsabilité de sa conduite, pensée à la fois juste et prudente, car il pouvait être dangereux pour le chef de l'Etat de planer toujours au-dessus de corps délibérants dociles et muets.

Oui, le décret du 24 novembre 1860 a été inspiré par cette double pensée: confiance dans l'union du pouvoir exécutif et des pouvoirs délibérants; nécessité pour le pouvoir exécutif de sortir de l'isolement où il s'était placé. Nous ne pouvons donc accepter le mot de concession appliqué au décret du 24 novembre: la vérité c'est que nous sommes rentrés alors en possession d'un droit naturel qui nous appartenait. (Réclamations. — Mouvements divers.)

M. le président du conseil d'Etat a pensé nous embarrasser en disant: Vous contestez la légalité du décret du 19 janvier. Pourquoi ne contestez-vous pas celle du décret du 24 novembre qui nous faisait rentrer dans le droit. Il faisait cesser la gêne qui avait été imposée aux représentants de la France (Interruption.) Le décret du 19 janvier, au contraire, nous fait sortir du droit; après avoir reconnu que cette assemblée ne devait pas être gênée dans son droit de contrôle, on la paralyse. Et vous voulez que nous acceptions, le front baissé, un tel acte? N'attendez pas cela de nous? (Approbation sur quelques bancs. — Réclamations nombreuses.)

Quoi! le souverain, dans son discours d'ouverture de la session, nous exposera ses vues politiques, ses projets, ses actes, et nous, nous n'aurons pas le droit de lui répondre! (Bruit.)

Une voix. — Vous avez le droit l'interpellation, et vous en usez.

M. J. Favre, On me dit: Vous avez le droit d'interpellation! Nous voulons certainement le droit d'interpellation; mais nous voulons aussi le droit d'adresse. (Bruit). Je voudrais bien qu'on m'expliquât en quoi ces deux moyens de contrôle s'excluent

On se plaint de la longueur des débats de l'adresse; mais si le droit d'interpellation coexistait avec le droit d'adresse, il est évident que celle ci en serait allégée d'autant, on parle de temps perdu: je ne vois pas, quant à moi, que nous puissions faire un meilleur usage de notre temps que de le consacrer à l'examen des questions qui intéressent la grandeur du pays.

Si on veut savoir quelle attention la nation prêtait à ces débats, on n'a qu'à interroger les directeurs de journaux, ils répondront que c'était toujours à l'époque des débats de l'adresse que le nombre des lecteurs était le plus considérable. (Bruit.)

Il est surprenant que l'on rencontre sur ce point des contradictions dans le sein de la Chambre. L'empereur, répondant à l'adresse en 1864, puis en 1865, ne reconnaissait-il pas lui-même que des discussions du Corps législatif avaient été longues et approfondies: que la discussion de l'adresse, quoiqu'elle eût pris aux affaires près de deux mois, n'avait pas sans utilité; que la politique impériale avait été mieux appréciée, que la majorité avait été plus compacte?

Les ministres peuvent dire que ce sont là des faits insignifiants, mais il n'en est pas moins vrai que ces grandes discussions créaient entre le pouvoir exécutif et le Corps législatif un lien étroit.

Eh bien! ce grand et noble domaine, cette espèce de terre promise, nous en avons été chassés par le décret du 19 janvier.

On nous offre comme compensation le droit d'interpellation: quand les interpellations seront autorisées, soit peut-être! Car l'interpellation est un flot contenu par l'écluse des bureaux protecteurs: la majorité tient les vannes. (Mouvements divers).

Je reconnais que la majorité a eu la courtoise obligeance d'autoriser nos deux premières demandes d'interpellations, mais ne peut-elle pas en repousser d'autres demain? Où donc est le droit de la minorité?

On a dit que le droit d'interpellation avait toujours été réglementé. Mais, en Angleterre, tout député peut se lever et interpeller à toute heure. On nous a demandé s'il pouvait être permis à quelques membres de l'opposition de poser continuellement au gouvernement des questions indiscrètes.

Accordez-nous quelque bon sens. En jouant un pareil jeu, nous serions bientôt discrédités. Si les interpellations devenaient un droit de taquinerie et de persécution contre les ministres, oui, alors, la majorité userait avec raison de son droit pour y mettre obstacle.

Elle en autorise en ce moment parce que le ciel est serein; mais supposez des temps difficiles, supposez que le cri des passions arrive jusqu'aux murailles même de ce palais, que deviendront les interpellations! Vous ne les autoriserez pas.

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat. — En on fera bien

M. Jules Favre. Ainsi plus les temps exigeront des interpellations, moins vous les acepterez. Si elles étaient un droit, je comprendrais qu'elles puissent devenir, dans une certaine mesure, une compensation à la suppression de l'adresse, mais on ne me délie un bras qu'en m liant l'autre.

Je ne veux pas reprendre la question de la légalité. A ce qu'ont dit mes honorables amis, je me borne à ajouter ce mot: nous sommes *In manu*.

Demain le gouvernement peut nous ôter les interpellations aussi bien que l'adresse; demain il peut détruire cette tribune, et alors, grâce à votre théorie, un bâillon sur la bouche, nous entendrons dans la solitude le monologue du gouvernement personnel demandant une adhésion qui ne pourra lui être donnée. (Bruyante interruption.)

La pensée du législateur du 24 novembre avait été une pensée de confiance. Quelle a été la pensée du législateur de 19 janvier? Une pensée contraire. (Vives réclamations.) On en est revenu sur le décret du 24 novembre, parce qu'on a senti les fautes qu'on avait commises, et qu'on n'a pas osé braver une discussion générale sur les actes du gouvernement. (Dénégations. — Approbation sur quelques bancs) Quel que soit, d'ailleurs, l'avenir du droit d'interpellation, on se sent inquiet et humilié par cette entrave apportée à la discussion.

Il est bon d'étudier quelquefois l'histoire de nos pères. On leur contestait un droit, ils l'ont pris. Maintenons l'adresse, elle nous appartient. (Bruit. Vive approbation sur quelques bancs)

Voix divers — La clôture! — Non! non! — A demain!

M le président Walewski. La clôture étant demandée, je consulte la Chambre.

La Chambre décide que la discussion continuera.

Voix nombreuses. — A demain!

La séance est levée à six heures et demie.

VARIÉTÉS.

L'ALLEMAGNE

DEPUIS LA GUERRE DE 1866

I

Les agrandissements et l'armée de la Prusse

Des événements mémorables et récents ont changé complètement la situation de l'Europe. Tandis qu'un Etat nouveau se constituait dans la Péninsule italique, en Allemagne un Etat ancien déployait tout à coup des forces inattendues, et avec une rapidité qui déconcertait toute prévision et toute opposition, s'élevait au rang de puissance de premier ordre. Jusqu'à présent, la Prusse était de beaucoup la plus faible de cette pentarchie d'Etats qui, sous le nom de grandes puissances, se sont arrogé le droit de régler les destinées de notre Continent. Ce n'est que par des efforts disproportionnés à sa taille qu'elle parvenait à se gonfler assez pour ne faire encore qu'une assez médiocre figure autour du tapis vert des Congrès. Elle était moins peuplée que la France et que l'Autriche, quatre fois moins que la Russie. Ses revenus ne s'élevaient pas même au quart de ces millions que l'Empire français sait jeter aux quatre coins de l'univers. Le dernier-né des Etats européens, l'Italie elle même pouvait inscrire sur ses tables de statistique un plus grand nombre d'habitants et dans les colonnes de son budget un chiffre double de celui de la Prusse. Son armée, dont elle aimait à se vanter, ne semblait bien organisée que sur le papier. Celle ci était composée de jeunes recrues restant peu de temps sous les drapeaux et de corps auxiliaires de soldats citoyens dans les mille liens de la vie civile. Depuis 1815, elle avait vécu en paix sans pouvoir former ses bataillons à l'école instructive des expéditions et de la guerre.

En 1848, elle n'avait pas brillé dans ses rencontres avec le Danemark, et ce n'est qu'appuyée sur les bandes aguerries de l'Autriche qu'elle avait cueilli les faciles lauriers de Duppel. Toute son organisation militaire, la tenue trop minutieusement soignée de l'officier, la raideur économique du soldat, qui inspirait à la verve anti-prussienne de Heine de si mordantes épigrammes, la bizarrerie de l'équipement, le casque surmonté d'une pointe métallique en forme de paratonnerre, cette tunique par trop écourtée, ce fusil étrange et sans batterie, semblable d'aspect à ceux qui servent de jouet aux enfants, ces canons se chargeant par la culasse et d'un mécanisme aussi compliqué que celui d'une pièce d'horlogerie, toutes ces nouveautés ne rencontraient à l'étranger, chez la majorité des hommes de l'art, qu'une grande défiance assaisonnée d'une pointe d'ironie, et en Prusse même qu'une médiocre approbation. Aussi quand la guerre commença au printemps dernier, les populations se crurent-elles réservées à de dures épreuves. Les plus confiants espéraient seulement que l'armée prussienne, d'abord battue, apprendrait à vaincre sur les champs de bataille. De toutes parts les corps publics, chambres de commerce et conseils municipaux, recevaient les échos de ces douloureuses appréhensions, et s'en faisaient auprès du roi les interprètes émus.

Et en effet la position de la Prusse paraissait en ce moment bien compromise. Il lui fallait tenir tête non seulement à une formidable concentration de troupes autrichiennes commandées par un général formé au feu des grandes batailles d'Italie, mais aussi à presque toute la Confédération Germanique, dont deux des Etats les plus importants la Saxe et le Hanovre, la menaçaient sur ses flancs, la coupaient d'une partie de ses provinces et s'avançaient comme des coins jusqu'au cœur même du pays. En présence de si redoutables ennemis, la situation intérieure était désolante: le peuple et ses représentants en hostilité ouverte avec le gouvernement; la bourgeoisie indignée de voir s'engager une lutte effroyable entre Allemands, guerre odieuse, rendue inévitable par la volonté d'un seul homme (1); cet homme, le ministre dirigeant, M. de Bismark, d'une impopularité si universelle et si exaspérée qu'elle armait le bras d'un jeune étudiant venu de l'étranger pour délivrer son pays d'un tyran détesté; toute la population civile furieuse d'être arrachée aux travaux de la paix et aux profits d'une activité industrielle merveilleusement prospère; une partie importante de l'armée, le *landwer*, si irritée qu'elle allait, disait-on, tirer sur les officiers de la ligne plutôt que sur l'ennemi; toutes les entreprises subitement arrêtées, les ouvriers sans emploi, et par suite sans pain; partout la défiance, la ruine, le désespoir, — nulle part d'enthousiasme. Dans toute l'Allemagne, la joie des partisans de l'Autriche et de l'ultramontanisme était sans bornes. En quelques jours Benedek entrerait dans Berlin réduit en cendres, détruirait l'œuvre de Frédéric II, et restituerait la Silésie à la couronne impériale. Dans les pays de religion mixte, les catholiques invoquant les sanglants souvenirs de la guerre de trente ans, menaçaient les protestants de la colère du vainqueur, et leur annonçaient que bientôt il leur faudrait rentrer de gré ou de force dans le giron de l'Eglise.

Les gouvernements étrangers ne doutaient point non plus du triomphe de l'Autriche et échaffaudaient en conséquence des plans d'intervention et de compensation. On se souvient avec quelle foudroyante rapidité toutes ces prévisions furent déjouées.

Les deux armées prussiennes de Saxe et de Silésie franchissaient la frontière de la Bohême, l'une 21 et l'autre 22 juin, livraient en huit jours les combats heureux de Turnau, Münchengraiz et Gitschim d'un part, de Nachod, Skalitz et Burgerdorf d'autre part, remportaient le 3 juillet la sanglante et décisive victoire de Sadowa et campaient le 20 juillet devant Vienne et Presbourg en Hongrie, tandis qu'une autre armée forçait les troupes hanovriennes à capituler, battait successivement le corps fédéral et le corps bavarois, chacun plus nombreux qu'elle et s'avançait jusqu'au cœur de la Bavière. En moins d'un mois, la petite Prusse avait mis sur pied plus d'un million de soldats et envahi toute l'Allemagne depuis le Rhin jusqu'à la Hongrie.

Par la paix de Nikolsbourg, la nation germanique se trouvait affaiblie, puisque l'Autriche était rejetée de son sein; mais la Prusse, mal délimitée jusque-là, comme l'avait fait remarquer très justement le gouvernement français, s'arrondissait à souhait et réparait ainsi les défectuosités de sa conformation géographique. Représentant désormais les 30 millions d'hommes de la confédération du Nord, elle pèse de tout son poids sur les petits Etats isolés au Sud du Mein, et elle finira par se les attacher tout au moins par un lien fédératif. Un pas décisif est fait vers la constitution de l'unité nationale de la race germanique.

Nous venons d'indiquer les résultats les plus marquants de la campagne de l'année qui vient de finir. Considérés par les uns avec orgueil et satisfaction, par les autres avec regret et appréhension, nous ne les apprécierons pas en ce moment; il faut d'abord en chercher l'explication. Les succès militaires, je le sais, ne sont pas de ceux dont un peuple à notre époque doive beaucoup s'enorgueillir. Les plus nobles conquêtes sont celles que l'on fait sur la nature et sur l'ignorance, et mieux vaut améliorer la condition matérielle et morale de l'ouvrier qu'annexer des provinces. Néanmoins quand un Etat donne tout à coup les preuves d'une puissance hors de toute proportion avec ses ressources apparentes, il importe de savoir où il a puisé cette force nouvelle.

A cette question, il est une réponse toute prête et qu'on trouve partout: c'est le fusil à aiguille qui a tout fait. Cette explication superficielle sera peut être acceptée par cette école historique qui se plait à trouver toujours aux grands effets de petites causes; mais elle n'est même pas exacte comme fait militaire, car à la journée décisive de Sadowa les positions défensives occupées par les Autrichiens neutralisèrent presque entièrement l'avantage du tir rapide de l'arme prussienne. Non, de pareils résultats tiennent à de toutes autres causes qu'au perfectionnement d'un fusil ou d'une cartouche. Certaines influences agissent silencieusement et préparent inaperçues les évènemens qui éclatent tout à coup comme une surprise.

Des causes économiques, résultant elles-mêmes de causes morales, engendrent dans l'ombre ces forces qui, au jour de l'épreuve, assurent la victoire. Et même cette arme fameuse à qui on attribue tout le succès, pourquoi se trouva t-elle aux mains des uns et point aux mains des autres? C'est apparemment parce que les Prussiens avaient eu un coup d'œil plus juste pour en apprécier les avantages et plus d'argent pour en acheter le nombre voulu. Et pourquoi ont-ils eu plus de perspicacité et plus d'argent que leurs adversaires? Parce qu'en Prusse l'instruction était plus répandue, le génie d'invention plus éveillé, le goût du progrès plus actif, le travail mieux dirigé, les finances mieux administrées, en un mot toutes choses conduites avec plus d'ordre, d'économie et d'intelligence. Quoi qu'on fasse, c'est donc à des causes morales qu'il faut remonter dès qu'on veut expliquer les faits humains, et tout grand succès en ce monde est toujours le résultat d'une force de l'esprit ou d'une vertu du caractère.

Depuis sa naissance, qui ne date pas de bien loin, la Prusse a grandi rapidement, constamment, par la paix comme par la guerre, et même depuis 1815 jusqu'avant ses derniers accroissements sa puissance s'était développée plus noblement que celle de tout autre peuple européen. Quelles circonstances ont favorisé cet agrandissement

Voilà ce qu'il faudrait montrer.

(*La suite prochainement.*)

(1) *Der krieg eines mannes* (la guerre d'un seul homme) tel est le nom qu'on donnait partout à une lutte dont personne ne comprenait le motif.

ADMINISTRATION DE LA DETTE GÉNÉRALE.

AVIS.

L'administration de la Dette Générale ayant été transférée au Dar-ul-fanoun (en face de Ste. Sophie), les porteurs d'anciens titres de la Dette intérieure destinés à être convertis ou échangés sont invités à se rendre au nouveau local, chaque mardi de 5 à 8 heures à la turque.

Constantinople le 9 mars 25 février 1867.

AVIS.

La dernière adjudication de la fourniture de laine de Roumélie aura lieu au Ministère de la Guerre, lundi, 6 mars v. s.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué, à six heures à la turque.

Séraskérat, 27/11 mars 1867.

Mercredi, 8 mars v. s. aura lieu au ministère de la Guerre la toute dernière adjudication de la mouture du blé destiné à la manutention pour les troupes Impériales de Constantinople.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, avec leurs garants, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 15 mars	33	03
Clôture du 15 mars	33	08

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 15 mars.

TRIESTE, vap. du Ll. aut. *Naptun*, cap. Leva, ayant touché Corfou, Syra, et Dard. div. march. et 30 passag.

Départs du port du 14 mars.

AZOFF, br. ital. *Registro*, cap. Repetto, lest.
— br. ital *And. Mignuno*, cap. Maceli, lest.
— br. ital. *Morgarita*, cap. Revello, lest.
— br. ital. *Federico*, cap. Bosso, lest.
— bk. ital. *Felice*, cap. Solari, lest.
— br. ital. *Marianopoli*, cap. Costa, lest
— br hell. *Poliveni*, cap. Spiridon, lest.
— bk ital. *Venezia*, cap Balarini, lest.
— br. fr *Unique*, cap Hili, lest.
— br. ital. *Tolede*, cap. Carnevale, lest.
— br. ital. *Creta*, cap. Molfino, lest.
ODESSA br. meck. *Margarita*, cap Muller, lest.
— br mek. *Hadving*, cap Brodhering, lest.
— br. han. *Gradsfeed*, cap. Jongeled. lest.
— bk. ital. *Tre Sorelle*, cap. Consiglieri, lest.
— tr.m. ital. *Maria Eugenia*, cap Preve, lest
— bk. prus. *Australia*, cap. Gatharteon, lest
— br. meck. *Julius Mikael*, cap. Dede, lest
DANUBE br hel. A. *Spiridion*, c. Caloyeros, lest.
— br hell. A. *Spiridion*, cap. Jorguli lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Pariotis, lest.
— br. hell. *Zoo oho Pighi*, c. Binessis, lest.
— br, ital *Sion*, cap. Ferro, lest.
— br. hell *Sofia*, cap. Vulgaris, lest.
MARSEILLE, br. hell. *Pistis*, cap. Curendis, lest.
— br, hell. *A Nicolas*, cap Goudi, lest.

Notes des bâtiments arrivés et qui ont pratiqué à Cavak et Buyukdéré.

Du 13 mars.

SULINA, br. angl. *Dispatch*, cap Furlong, blé.
ODESSA, br. angl. *J, Porewster*, cap. Andrews, lest
IBRAILA, br. hell. *Pistis*, cap. Curendis, lest.
MARSEILLE, br ital. *Ottavina*, c. Schiaffino, lest.
GENES, br. ital. *Genio*, cap. Schiaffino, lest
ALEXANDRIE, bk. meck. *Margarita*, c Muller, lest

Du 15 mars.

KUSTENDJE, bk. aut. *Maria Andrina*, c. Mattenich
ISMAIL, br. hell. *Evanghelistra*, cap Dictas, blé.
ODESSA, bk. russe *Storfursten*, cap. Viren, blé.

Onguent et Pilules Holloway. — Vieillesse — Il est de la plus grande importance de maintenir la force des personnes âgée pendant qu'on en soigne les infirmités. Les remèdes Holloway possèdent au plus haut degré ce mérite. Ainsi, elles ont prouvé leurs invariables succès, en guérissant cette malédiction de l'âge, « les maux de jambes. » Bientôt après l'application de cet Onguent sur l'ulcère le plus impur, la surface de celui-ci apparait plus nette, les suppurations deviennent plus fréquentes et meilleures, la cuisson diminue, la douleur intense s'apaise, l'enflûre et la maladie diminuent graduellement et bientôt disparaissent. L'Onguent et les Pilules Holloway son pareillement des plus serviables pour les érysipèles, les brûlures, plaies, entorses, inflammations rhumatismales et goutteuses, et plusieurs autres maladies provenant d'attaques accidentelles ou de pertes des forces vitales.

AVIS.

POSTE FRANÇAISE.

Le public est informé qu'à partir du 20 mars courant, l'heure du départ des paquebots-poste de Constantinople pour Marseille est fixée à 6 heures du soir.

La dernière levée de la boite aura lieu au bureau de la Poste à 5 heures du soir.

AVIS AU PUBLIC

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

porte à la connaissance de qui de droit que, conformément à l'article VII du Règlement général des Douanes en vigueur, à l'expiration d'un mois à partir du 1er/13 mars courant, il sera procédé à l'ouverture et à la vente aux enchères publiques des colis spécifiés ci-dessous, délaissés dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'un an et un jour.

En conséquence, les destinataires de ces colis sont invités à se rendre à la Douane de Stamboul, dans le courant du délai sus-indiqué, pour retirer leurs marchandises, avant l'ouverture et la vente définitive des mêmes.

Constantinople, le 1er/13 mars 1867.

MARCHANDISES DÉPOSÉES
A LA DOUANE DE CONSTANTINOPLE.

8 cages, débarquées le 1 mars (n. s.) 1281; 4 caisses, HC. N° 12|15, débarquées le 1 mars n. s.) 1281; 1 caisse, débarquée le 1 mars n. s. 1281; 1 caisse, adresse, débarquée le 5 mars n. s. 1281; 1 caisse drogues, débarquée le 8 mars n. s. 1281; 1 paquet dessins, débarqué le 10 mars n. s. 1281; 5 sacs coton, débarqués le 12 mars n. s. 1281; 2 colis, débarqué le 14 mars n. s. 1281; 1 sac, débarqué le 11 mars n. s. 1281; 1 caissette quintal, débarquée le 14 mars n.s. 1281; une caiss- débarquée le 15 mars n.s. 1281; 1 caisse, débarqué le 15 mars n. s. 1281; 1 caissette, débarquée le 16 mars n.s. 1281; 1 caisse, adresse, N° 3, débarqué le 17 mars n. s. 1281; 2 rouleaux, débarqués le 17 mars n. s. 1281; 1 sac, débarqué le 17 mars n. s. 1281; 3 sacs, débarqués le 17 mars n. s. 1281; 3 tentes, débarquées le 18 mars n. s. 1281; 2 caissettes, débarquées le 18 mars n. s. 1281; 1 caisse, N° 862, débarquée le 19 mars n. s. 1281; 5 pièces débarquées le 19 mars n. s. 1281; 1 rouleau, N° 993, débarqué le 20 mars n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 20 mars n.s. 1281; 1 paquet, débarqué le 21 mars n. s. 1281; 2 caissettes, adresse, débarquées le 21 mars n. s. 1281; 1 caissette, adresse, débarquée le 22 mars n. s. 1281; 2 paquets, débarquées le 22 mars n. s. 1281; 1 caissette, débarquée le 24 mars n. s. 1281; 1 caissette, débarquée le 25 mars n. s. 1281; 1 caissette, débarquée le 28 mars n. s. 1281; 2 couffes Esrar, débarquées le 24 avril n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 8 avril n. s. 1281; 1 sac, débarqué le 11 avril n. s. 1281; 1 sac tabac à priser, débarqué le 13 avril n. s. 1281; 1 pièce, débarquée le 15 avril n. s. 1281; 4 pièces, débarquées le 15 avril n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 15 avril n. s. 1281; 1 sac laine filée, débarqué le 17 avril n. s. 1281; 4 sac, débarqués le 18 avril n. s. 1281; 1 sac livres, débarqué le 19 avril n. s.
» une caissette, débarquée le 20 mars n. s.
» un sac, débarqué le douze avril n. s.
» deux damejeannes, débarquées le 18 avril n. s. 1281; un rouleau amarre, débarqué le 30 avril n. s. 1281; un baril, N° S. débarqué le 27 février n. s. 1280; une caissette, MS. N° 2143, débarquée le 4 juin n. s 1281; une caisse, JA. N° 102, débarquée le 19 juin n. s. 1281; un colis ficelle, WC. N° 21, débarqué le 10 juillet n. s. 1281; un sac laine, débarqué le premier août n. s. 1281; un sac, débarqué le 16 août n. s. 1281; 2 colis abas, AF. N° 7 10 débarqués le 23 novembre n. s. 1281; une caisse, LM. N° 626, débarquée le premier décembre n. s. 1281.

1 colis Esrar, débarqué le 19 décembre n. s. 1281; 2 sacs Esrar, débarqués le 17 janvier n. s. 1281; 1 caisse, LB. N° 419, débarquée le 21 janvier n. s 1281; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 septembre n. s. 1279; 1 paquet, AVC. N° 2261, débarqué le 2 septembre n. s 1279; 1 paquet, ACBC. débarqué le 9 septembre n. s. 1279; 1 caisse, VT. N° 1919, débarquée le 9 septembre n. s. 1279; 1 paquet, PAZ. débarqué le 16 septembre n. s 1279; 1 paquet, adresse LC, débarqué le 19 septembre n. s. 1279; 1 sac, SPOMC N° 2, débarqué le 24 septembre n. s. 1279; 1 sac, MT., débarqué le 1er octobre n. s 1279; 2 barils, adresse, débarqués le 2 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 octobre n. s. 12 9; 1 paquet, CK N° 525, débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, N° 420, débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, débarqué le 1er novembre n. s. 1279; 1 paquet, MG., débarqué le 8 novembre n. s. 1279; 1 caisse, AF. N° 800, débarquée le 12 novembre n. s. 1279; 1 caisse, NZ. N° 801, débarquée le 16 novembre n. s. 1279; 1 caisse, AB. N° 1114, débarquée le 16 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MS. N° 55, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MM. N° 102, débarqué le 28 novembre s 1279; 1 paquet, MCM. N° 415, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué

e 28 novembre n s. 1279; 1 caisse, débarquée le 3 décembre n s. 1279.
1 baquet, adresse, debar. le 7 déc. n s. 1279.
2 » SP, N° 14 » 9 » »
1 » TT, » 2681 » » » »
1 » adresse » » » »
1 » CK, » 27 » » » »
1 » MA, » 246 » » » »
1 » ACB, » » » » »
1 » JDN, » » » » »
1 » HMC. » 266 » » » »
1 » adresse » » » »
1 » CK, » 40 » » » »
1 » adresse » » » »

1 baril, PLHE et S., N° 5, débarqué le 11 décembre n. s. 1279 ; 1 caisse, JC. N° 100, débarquée le 16 décembre n. s. 1279; 1 baril, GNG. N° 128, debarqué le 18 decembre n. s. 1279 ; 1 caissette, HMM. débarquée le 18 decembre n. s 1279; 1 balle Nattes, AP. debarquée le 20 décembre n s. 1279 ; 2 caisses, NZ N° 1854/5, debarquées le 26 décembre n. s. 1279; 1 boite, NF. debarquée le 30 décembre n. s 1279 ; 1 paquet, ACC, debarqué le 4 janvier n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarqué le 4 janvier n. s. 1279; 1 boite, adresse, debarquée le 4 janvier n. s. 1279.

1 paq. P et KP, N° deb le 4 janv. n.s. 1279.
1 ,, JPM, ,, 661 ,, ,, ,, ,,
1 ,, adresse, ,, le 16 ,, ,,
1 ,, RO(X)CR ,, ,, ,, ,,
1 ,, adresse, ,, ,, ,, ,,
3 ,, ACC, ,, ,, ,, ,,
1 caisse adresse, N° 4, déb. le 31 janv. n.s. 1279.
1 paq. adresse, » le 18 » »
1 » F et A, » le 15 fév. »
1 caisset. adresse, » » » »
1 caisse, » le 20 » »
1 paq. AOGF, » » » »
1 » ADGZ, » le 24 » »
1 boîte, adresse, PZ, » » » »

1 caisse, Machines, PS et C. N° 2, débarquée le 25 juin n. s. 1279; 1 caisse, Machines, N° 5, debarquée le 25 juin n. s 1279; 1 douzaine, pelles en fer, JS, débarquée le 1er août n. s 1279; 1 panier, biscuits PC. débrrquée le 28 septembre n. s. 1279; 1 caisse, Machine, ACT. debarquée le 16 octobre n. s. 1279; 5 balles cartons, HD, debarquées le 13 novembre n s. 1279; 2 caisses thé, PM, debarquées le 16 janvier n. s 1279; 1 baril sucre pilé, debarqué le 26 janvier n. s. 1279; 10 sacs drogues, debarquées le 19 février n. s. 1279; 1 sac café, LPA, débarqué le 25 février n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarqué le 17 septembre n s. 1279; 1 paquet, AGCC, debarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet SS, N° 451, débarqué le 17 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, debarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet, SNB. N° 5 débarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 sac CS. N° 5059. débarqué le 18 septembre n. s. 1279; 1 ballot, WGS et SC, N° 7, debarqué le 18 septembre n. s. 1279 ; 1 caissette, JAR, N° 1, débarquée le 19 septembre n. s 1279; 2 caisses, HMS, N° 1|2, débarquées le 29 septembre n s. 1279; 1 boîte, adresse, N° 1, debarqué le 6 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, MG, débarqué le 14 octobre n s. 1279; 1 paquet PP et C, debarqué le 14 octobre n s. 1279; 1 paquet, 90 t. debarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 15 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 15 octobre n. s. 1279.

AVIS.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

Tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe)

CAPSULES FEBRIFUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck sokak, N. 22 pharmacie allemande.

AVIS.

M. le Dr Marnhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Græf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,

Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes*, *Bronchites ou Toux nerveuses*, *Grippes*, *Coqueluches*; contre l'**Hemoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda, Ottoni, Calleja**, pharmaciens-droguistes à *Pera* ; à *Buchkarest*, chez MM. **Steege, Honig** ; à *Jassy*, chez M. **Loockman** ; à *Galatz*, chez M. **Honnetz**, et dans les principales pharmacies d'Europe.

AVIS.

Un serghi de 100,000 piastres, émis pour le paiement des dépenses de la fête anniversaire de S. M. I. le Sultan, ayant été égaré, ce mardi 12 mars, dans la rue qui conduit du Malié à la S. Porte, le public est prévenu que ce serghi sera considéré comme nul et d'aucune valeur entre les mains du tiers qui l'aura trouvé.

LEÇONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, ruae Asmali Medjid, N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne. Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Linardi 17

PENSION BOURGEOISE.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie, *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux benefices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédéces.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

Aux Fabriques

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Teké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE (Saison d'hiver 1866--67.)

SERVICE DES DIMANCHES

Côte d'Europe

VOYAGES DE DESCENTE

HEURES A LAUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	ANATOL KAVAK.	JÉNI-MAHALÉ	BUYUKDÉRÉ.	THÉRAPIA	JÉNI-KIOI.	STÉNIA.	EMIRGHIAN.	R. HISSAR.	BEBEK	ARNAOUT-KIOY	KOUROU-TCHESMÉ	ORTAKIOY	BECHIKTACH	KABATACH	OBSERVATIONS.
2 30		8 21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	Le signe (⊛) indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pes desser.
2		7 51	—	⊛	⊛	⊛		—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	
3 45		9 36	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛			
8 15		2 6	—	—	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—	
9 30		3 21	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	

Côte d'Asie

VOYAGES DE DESCENTE.

H. A LA TURQUE	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	BUYUK-DERÉ.	THÉRAPIA	BEICOS.	PACHABAKCÉ.	TCHIBOUKLI.	KANLIDJA.	ANATOL.-HISSAR	KANDILI	VANIKIOY	TCHENQUELKIOY	BEYLERBEY	KOUSCOUNDJOUK	SCUTARI	OBSERVATIONS.
1 30		7 21	—	—	—	—	—	—	—	—	Ark.	⊛	⊛	⊛	—	
5 30		9 21	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	Ce service aura lieu auss les vendredis.
8 45		2 36	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	

Côte d'Europe

VOYAGES DE MONTÉE.

HEURES A LA TUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	KABATACH.	BÉCHIKTACH.	ORTAKIOY.	KURU-CESMÉ.	ARNAOUT-KIOY	BÉBEK.	RUMELI-HISSAR.	EMIRGHIAN.	STENIA	JÉNI-KIOY.	THÉRAPIA.	BUYUK-DERÉ.	JÉNI-MAHALÉ.	A. KAVAK.
3		8 51	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
4 15		9 6	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	—	
9 45		3 36	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
10 45		4 36	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	—
11 15		5 6	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	—	—	—	—	—	—	—
11 45		5 36	—	⊛	⊛	—	⊛	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Côte d'Asie

VOYAGES DE MONTÉE

H. A LA TURQUE.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE	SCUTARI.	KOUSGOUNDJUK.	BEYLERBEY.	TCHENGHEL-KIOY.	VANI-KIOY	KANDILLI.	A. HISSAR.	KANDILI	TCHIBOUKLU.	PACHABAKCÉ.	BEYCOS	THERAPIA.	BUYUK-DERÉ.		OBSERVATIONS.
4		9 51	⊛	⊛			⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	Ce service aura lieu aussi les vendredis.
10 50		4 21	—	⊛		⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛		

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat interessant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau systeme inalterable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000. etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ÉLIXIR DIGESTIF DE PEPSINE.

GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

La Pepsine est une heureuse découverte du docteur CORVISART, médecin de S. M. l'Empereur des Français; aussi le nom et l'autorité de son inventeur la recommandent à tous les médecins; elle possède la propriété de faire digérer les aliments, sans aucune fatigue pour l'estomac et les intestins : sous son influence les *mauvaises digestions, les nausées, pituites, renvois de gaz, inflammation de l'estomac et les intestins* cessent presque par enchantement. Les *gastrites et gastralgies* les plus rebelles, sont modifiées rapidement et les *migraines et maux de tête* provenant des mauvaises digestions disparaissent aussitôt. Les dames seront heureuses d'apprendre qu'avec cette délicieuse liqueur, les vomissements auxquels elles sont sujettes au commencement de chaque grossesse disparaissent, et les vieillards et convalescents y trouveront l'élément réparateur de leur estomac et la conservation de leur vie et leur santé.

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan : à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

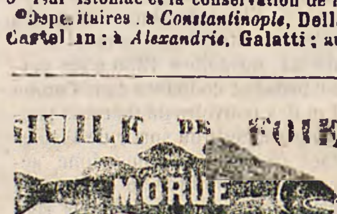

EXPOSITION 18.. naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm.

Le Directeur-gerant.

N. BORDEANO

Imprimerie Centrale

Rue du Journal.

COMPAGNIE 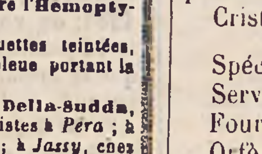 RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

LUNDI, 18 MARS 1867. 12 ZILCADE 1283 de l'Hégire. LUNDI, 18 MARS 1867

2me Année. --- N° 63.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS
4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 18 mars.*

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Vienne, 16 Mars, 0 h. 00 m. soir.

Cours du 16 Mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (Clôture)	ouvert.	30 50
		clôture	30 60
	LONDRES..	ouvert.	30 3/8
		clôture	30 3/8
Emprunt Ottoman...		ouvert.	235
		clôture	236 25

Paris, 15 mars, 10 h. soir.

Londres. — La correspondance avec la Porte au sujet de la Servie a été déposée à la Chambre des Communes.

Vienne, 16 mars, 8 h. 45 m. matin.

Cours du 15 mars.

5 0/0 Ott. — LONDRES.... Clôture 30 1/4

Vienne. — On assure qu'il y a entente entre la France et l'Autriche relativement à l'Orient.

Paris, 15 mars, 3 h. 35 m. matin.

M. Thiers dit: L'idée à former un empire chrétien à Constantinople est chimérique; la politique du bon sens conseille le maintien des Turcs à Constantinople.

(Voir à la troisième page.)

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On lit dans le Bulletin politique hebdomadaire du *Moniteur du soir* :

« La question militaire est à l'ordre du jour dans presque tous les pays de l'Europe. Ce ne sont pas seulement les grandes puissances, comme la France, l'Angleterre, l'Autriche; ce sont aussi les petits Etats, comme le Danemark et la Hollande, qui renouvellent leur système d'armement et réorganisent leurs armées.

» Les principes le plus généralement mis en vigueur sont l'obligation imposée à tous les citoyens de servir sous les drapeaux et la division des forces en armées actives et en réserves. Du moment où l'une ou plusieurs des grandes puissances européennes adoptaient un pareil système, il devenait nécessaire pour les autres Etats de suivre cet exemple, s'ils ne voulaient point se condamner à une infériorité regrettable. Il est stipulé dans le projet de confédération de l'Allemagne septentrionale que tout Allemand du Nord est soumis au service militaire. L'Autriche fait prévaloir le même principe pour tous les sujets de l'empire de Hapsbourg. Telle est également la base de l'organisation militaire commune sur laquelle les ministres dirigeans des quatre Etats de l'Allemagne du Sud sont récemment tombés d'accord dans la conférence de Stuttgard.

» La Suède et le Danemark proposent aussi aux Chambres que tout Suédois et tout Danois ait l'obligation de s'enrôler. La Hollande veut élever son armée active du chiffre de 55 000 hommes à celui 70,000 et constituer la garde nationale de manière qu'elle puisse être portée à 106,000 hommes. Enfin, au midi de l'Europe, l'Espagne et l'Italie travaillent à augmenter leurs effectifs, et une commission, instituée par le roi Victor Emmanuel, élabore un projet qui, en déclarant que tout Italien est tenu au service portera l'armée au chiffre de 500,000 hommes, dont 300,000 pour l'armée active, 100,000 pour remplir au besoin les vides de l'armée, 100,000 dans la réserve. L'ensemble de ces préparatifs n'est pas une menace pour la paix de l'Europe ; ils sont plutôt une garantie du respect mutuel que se doivent les puissances. Si l'art militaire, comme toutes les autres sciences, a fait des progrès que rend indispensable la modification de l'armement, il ne faut pas oublier que les armées ne servent pas seulement à la guerre ; elles maintiennent l'ordre public, elles développent les idées de discipline et de patriotisme, elles contribuent, même en temps de paix, à la force des peuples et à leur dignité. »

On lit dans la *Patrie* :

« On a pris à tâche, depuis quelques jours, de répandre des bruits sur des concentrations de troupes qu'opérerait la Russie dans la direction des frontières turques.

» Nos renseignements, puisés aux meilleures sources, nous permettent de démentir de la manière la plus positive ces bruits inquiétants. »

La *Gazette d'Italie* du 6 mars, croit savoir que le ministre des affaires étrangères a envoyé aux agens diplomatiques italiens à l'étranger une circulaire dans laquelle il explique les nouvelles relations de l'Italie avec la cour de Rome.

L'Italie annonce que le gouvernement égyptien a fait droit à toutes les réclamations des sujets italiens qui avaient été appuyées par le cabinet de Florence.

Le *Journal de Rome* du 6 mars, dément le bruit d'après lequel le Pape aurait reçu en audience M. Langrand Dumonceau et aurait approuvé ou désapprouvé le projet relatif aux biens ecclésiastiques. Le *Journal de Rome* ajoute qu'il n'y a jamais eu aucune incertitude à cet égard, le Pape ayant immédiatement désapprouvé ce projet.

Le *Mémorial diplomatique* publie la dépêche suivante :

« Vienne, 5 mars.

« Le rétablissement du jury en matière de presse, que le ministère hongrois vient de proposer à la Diète de Pesth, excite l'enthousiasme général non seulement en Hongrie, mais encore dans toute la monarchie; car il témoigne des avantages que les provinces cisleithanes ont retirés de l'heureux règlement de la question hongroise. »

La *Gazette de Madrid* du 7 mars publie un décret royal qui fait cesser les fonctions de tous les représentants du roi de Hanovre, en Espagne, les Hanovriens étant devenus Prussiens.

On a reçu des avis de Mexico, en date du 29 janvier.

Diario del Impreio, organe officiel, publie une proclamation du général dissident Carillo, qui déclare adhérer à l'empire, parce que l'occupation de Matamoros par des navires des Etats-Unis lui paraît révéler les projets du gouvernement de ce pays contre la nationalité mexicaine. Carillo affirme que Juarez a cédé, par un traité, à la république des Etats Unis, 15,700 lieues carrées de terrain dans la basse-Californie. Il dit enfin que la retraite des troupes françaises fait aux Mexicains un devoir de défendre seuls leur nationalité, sans distinction de parti.

Des avis de Saïgon du 20 janvier disent que les colonnes mobiles françaises continuaient à poursuivre les insurgés du Cambodge.

Lord Derby exprime dans la Chambre des Lords, l'espoir qu'il ne sera pas nécessaire d'envoyer de nouveaux renforts en Irlande.

Dans la séance de la Chambre des Communes du 7 mars, lord Stanley, répondant à M. Tollemache, dit que le gouvernement français a nommé une commission pour examiner la question de l'admission en France du sel anglais manufacturé.

Le même ministre, répondant à M. Owen, dit qu'aucune communication n'a eu lieu entre le gouvernement français et le gouvernement anglais au sujet des statues des souverains de la race des Plantagenets qui se trouvent à Fontevrault ; mais que l'empereur Napoléon, avec la courtoisie qu'il a constamment montrée dans ses rapports avec l'Angleterre, a écrit à la reine Victoria pour les lui offrir. La reine a accepté cette offre, et les statues seront transportées prochainement à Londres.

Lord Stanley, répondant à M. Layard, dit qu'il n'est pas à sa connaissance qu'une dépêche ait été adressée au consul russe à Belgrade pour l'avertir qu'en cas d'intervention des puissances étrangères en Orient, la Russie protégerait les chrétiens. Deux dépêches adressées à M. de Brunnow lui ont été communiquées confidentiellement ; mais il ne peut pas en donner connaissance à la Chambre.

M. Walpole dit que les nouvelles d'Irlande, publiées par les journaux, sont exagérées. Une dernière dépêche, reçue par le ministère, annonce que la communication par le chemin de fer est rétablie avec Cork, Limerick et Waterford.

Le généeal Peel dépose le budget de la guerre, qui s'élève en totalité à 14 millions 752,000 liv. st., soit 412,000 liv. st, de plus que l'année dernière.

Des lettres de Dublin, du 6 mars annoncent que les fénians ont attaqué et désarmé les postes de police de Steparide et de Glencullen. Ils ont conduit les policemen arrêtés à Greenhill, près de Tallagh, où 5 à 6 mille fénians sont concentrés.

Les soldats ont amené aujourd'hui à Dublin 208 prisonniers fénians. On a saisi ici une quantité considérable d'armes.

Le corps principal des fénians s'avance vers le nord. 105 jeunes employés ont disparu de Dublin.

1,000 fénians ont pris possession du bâtiment du marché, à Drogheda. Un combat a eu lieu entre eux et la police.

200 fénians armés ont attaqué la station de police de Kilmallock. D'autres fénians ont attaqué la police à Dermore, à Kilbaha et a Holycross.

L'agitation est immense. Des troupes sont attendues.

Voici la proclamation irlandaise publiée par le *Morning post* :

Le peuple irlandais au monde !

Nous avons souffert des siècles d'oppression, de pauvreté dégradante, de misère navrante.

Nos droits et nos libertés ont été foulés aux pieds par une aristocratie étrangère qui, nous traitant en ennemis, a usurpé notre terre et dépouillé notre infortuné pays de toutes les richesses essentielles.

Les propriétaires réels du sol ont été expulsés pour faire place aux bestiaux, ils ont été contraints de traverser l'Océan pour chercher les moyens de vivre et les droits politiques qu'on leur refusait chez eux. Nos hommes de tête et d'action ont été condamnés à perdre la vie et la liberté, mais nous n'avons jamais perdu l'espoir d'une existence nationale. Nous avons en vain fait appel à la raison et au sentiment de justice du pouvoir dominant (sic). Nos remontrances les plus modérées ont été accueillies avec dédain et mépris. Nos appels aux armes n'ont jamais réussi.

Aujourd'hui, n'ayant plus d'autre alternative, nous en appelons à la force. C'est notre dernière ressource. Nous acceptons les conditions de cet appel, noblement persuadés qu'il vaut mieux périr dans la lutte pour la liberté que de continuer à vivre dans un vil esclavage. Tous les hommes naissent avec des droits égaux, ils s'associent pour se protéger les uns les autres et partager les charges publiques. La justice veut que ces associations reposent sur une base qui maintienne l'égalité au lieu de la détruire (sic)

Nous déclarons en conséquence, que ne pouvant plus endurer le fléau du gouvernement monarchique, nous aspirons à fonder une *république*, basée sur le suffrage universel (sic), qui à tous garantira la valeur intrinsèque du travail.

Le sol de l'Irlande, à présent possédé par une oligarchie, nous appartient à nous, le peuple irlandais, et c'est à nous qu'il doit être restitué.

Nous faisons aussi cette déclaration en faveur de la liberté absolue de conscience, ainsi que de la complète séparation de l'église et de l'Etat.

Nous en appelons au tribunal le plus élevé pour la manifestation de la justice de notre cause.

L'histoire est là pour constater l'immensité de nos souffrances, et nous déclarons à la face de nos frères que nous voulons faire la guerre, non contre le peuple anglais, mais contre la vermine aristocratique qui a mangé la verdure de nos champs, contre les sangsues qui épuisent notre sang et le leur. Républicains du monde entier, notre cause est votre cause. Notre ennemi est votre ennemi. Que vos cœurs soient avec nous. Quant à vous, ouvriers de l'Angleterre, ce ne sont pas seulement vos cœurs que nous voulons, ce sont encore vos armes. Souvenez-vous des horreurs de la faim et de la dégradation que l'oppression du travail fait asseoir à vos foyers. Rappelez-vous le passé, portez vos regards sur l'avenir, et vengez-vous en donnant la liberté à vos enfants dans la lutte qui va s'engager pour l'indépendance humaine.

Nous proclamons donc la république irlandaise.

Le gouvernement provisoire.

Dans la séance du 3 mars, au parlement du Nord, un député polonais, M. de Chlapowski, a réclamé contre l'élection de M. de Bethmann-Hollweg.

M. de Bismark a déclaré que le gouvernement avait en mains des preuves nombreuses que le parti polonais avait agi sur les élections ; mais qu'il renonçait à les produire.

Plusieurs députés polonais ont protesté.

La question de la réforme fera un pas en avant avec le nouveau ministère, dans la voie d'une solution libérale; ce pas suffira-t-il pour contenter les radicaux ?

Nous ne le pensons; nous l'avons déja dit : l'Angleterre marche vers le suffrage universel, et la victoire définitive appartiendra à John Bright et à ses légions pacifiques.

D'après un télégramme publié avant-hier, le fénianisme serait comprimé. L'arrestation à Limerick du général Massey, qui se fait passer pour le commandant en chef de la République irlandaise aura contribué à amener ce résultat.

La satisfaction des Hongrois se traduit par le mécontentement des autres provinces; il a fallu dissoudre les Diètes de Bohême, de Moravie et de Carniole.

Le discours du grand-duc Constantin n'a qu'une importance relative; l'union greco-slave n'est qu'un rêve dont les derniers changements opérés en Europe ne hâteront pas la réalisation. En revanche les finances et le commerce de la Russie ne sont pas très prospères, ainsi qu'il ressort du tableau des douanes et de la dépréciation du papier.

Le government impérial a commis à la garde de la Servie les forteresses occupées par les troupes du Sultan. La dépêche Havas que nous publions en tête annonce que la correspondance échangée à ce sujet a été remise à la Chambre des Communes.

Le projet sur l'organisation de l'armée a été communiqué aux Chambres françaises. En voici les bases :

Le contingent annuel sera de 160,000 hommes.

Le service sera de 9 années dont quatre dans la réserve. L'exonération est maintenue pour l'armée active et le remplacement pour la réserve.

Les hommes liés au service ne pourront pas se marier; en sorte que le mariage ne pourra se faire qu'à l'âge de 29 ans pour les moins favorisés et de 24 ans pour les autres.

Le Corps législatif fixera le contingent annuel de l'armée active, et la garde nationale ne pourra être appelée que par une loi spéciale, ou, dans l'intervalle des sessions, par un décret qui devra être présenté, dans les 20 jours, au Corps législatif, pour être converti en loi.

Selon nous, ce projet méconnaît le génie et les ressources de la France. Les Gaulois disaient : « Nous ne craignons que la chûte du ciel et il n'y a qu'à frapper du pied notre sol pour en faire jaillir des soldats. »

Le désarmement convient, seul, à un pays comme la France qui, sans finances et sans armées, a su en 1792, avec des bandes de volontaires, tenir tête à l'Europe et la conquérir.

Le discours de M. Thiers, d'après ce

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XXVI

(Suite.)

— Vous avez donc quitté le théâtre ? demanda t elle à Christine.

— Non, c'est là que j'ai connu le duc.

— Vous avez du travail, un avenir assuré, et vous avez accepté cette existence ?

— D'où sors tu ? s'écria Christine avec un frais éclat de rire. Crois-tu par hasard que toute actrice puisse vivre de son art ? non, pas plus que vous avec votre aiguille. Les grandes actrices qui arrivent tout d'un coup à la réputation sont bien payées sans doute ; mais les pauvres débutantes comme moi n'ont pas de quoi manger du pain et acheter des maillots... Sais-tu ce qu'on me donnait par soirée ! Trois francs pour figurer dans un ballet. N'est-il pas beaucoup plus honorable pour moi d'accepter une espèce de mariage avec le duc que de courir de théâtre en théâtre, de directeur en directeur et d'aventure en aventure, faisant des bassesses pour obtenir un éloge ou un engagement meilleur? Oui, ma chère, toutes ces belles actrices que tu vois si parées ne gagnent pas même pour s'habiller. A moins de paraître sur la scène en robe d'indienne ou de mérinos, il faut bien se créer d'autres ressources. Mais, à propos, ta robe de mérinos que je trouvais si belle, pourquoi ne la mets tu pas par ce beau froid ? Tu dois être gelée avec cette robe d'indienne.

Geneviève baissa la tête.

— Eh ! Je devine fit Christine ; elle est au clou ; voyons, raconte moi aussi ton histoire ; car je devine que tu as du chagrin. Qui t'a appris que je demeurais ici ?

— Je venais parler au duc.

— Au duc ? s'écria Christine avec un air inquiet et surpris.

— Oui.

— D'où le connais-tu ?

Geneviève raconta comment elle avait fait sa connaissance ; comment, se trouvant dans la détresse, elle venait recourir à sa générosité.

Christine ne crut pas à la véracité de Geneviève. Elle ne croyait pas davantage au désintéressement des hommes. Cette âme de seize ans, nous l'avons dit, avait perdu tout sens moral. La vertu lui semblait une niaiserie ; le vice pour elle n'était pas du vice, c'était de la raison.

Elle soupçonna donc que Geneviève lui cachait une partie de la vérité, et sa jalousie s'éveilla.

— Ecoutez moi, mademoiselle, dit elle avec une colère continue, vous paraissez malheureuse, je ne veux donc pas vous faire mettre à la porte ; mais je sais ce que c'est que la vie ; ce n'est pas à moi qu'on raconte de pareils romans. Le duc vous a aimée, et vous étiez assez belle pour cela. Vous venez pour le voir. Sans doute vous ne me saviez pas ici voilà pourquoi je vous pardonne ; mais vous comprenez bien que je ne puis me laisser enlever le duc comme cela.

Geneviève voulut protester.

— Oh ! si vous aviez l'intention de me supplanter, reprit Christine fort émue, ce serait une infamie. Il est si bon pour moi, pour ma petite Lilie, pour maman et pour grand'mère ! Maman et grand'mère n'habitent pas avec moi ; mais elles ne manquent de rien. Elles sont habillées comme de vraies dames, et ma Lilie comme une petite princesse. Tous les jours je la mène promener dans ma voiture, une voiture presque aussi grande qu'une chambre; et des chevaux superbes. Je prends des leçons de musique et d'orthographe comme une demoiselle. Je ne puis donc me résoudre à perdre mon bonheur. Ainsi, je vous en prie, sortez vite, que le duc ne vous voie pas, et surtout ne revenez jamais ; car je me vengerais ! Oh ! je me vengerais !

Au milieu de tout ce fleux de paroles débitées avec une animation extraordinaire, la pauvre Geneviève, abasourdie, ne trouva pas à placer un mot.

— Vous vous trompez, je vous assure, balbutia-t-elle.

Et, se levant tout étourdie, elle gagna la porte.

Christine la suivait des yeux avec anxiété, et ne parut rassurée que lorsqu'elle fut dehors.

Pauvre Geneviève ! Quand elle se trouva dans la rue, une profonde amertune se peignit sur son visage.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! murmurait elle, est-ce assez d'humiliations ! Etre honteusement chassée par une pareille créature !

Elle n'eut plus le courage de tenter une autre démarche. Elle revint accablée à la rue du Bon-Puits, pensant à la colère et au désespoir de Joséphine.

Elle trouva son enfant toute seule qui dormait tranquillement sur le lit. Il était cinq heures. On lui dit que depuis depuis deux heures Joséphine était sortie.

Geneviève eut un frisson.

Néanmoins elle l'attendit. Mais toute la nuit se passa et Joséphine ne rentra point.

Plusieurs jours s'écoulèrent. Geneviève vendit pour vivre ses dernières hardes. Comme elle économisait sa nourriture, son enfant dépérissait. Enfin, son logement n'était pas payé. Le propriétaire du garni lui signifia que la chambre de Joséphine était louée, et qu'il ne pouvait la garder plus longtemps.

Alors elle prit son enfant dans ses bras, et une fois dans la rue marcha devant elle au hasard.

Un brouillard épais rendait le pavé glissant et imprégnait ses vêtements d'une humidité glacée. Mais Geneviève ne sentait rien; elle allait machinalement, sans prendre garde aux passants qui la heurtaient sans se soucier des voitures qui eussent pu l'écraser. L'excès de la souffrance morale, comme l'excès de la souffrance physique, produirait-il une sorte d'insensibilité, puisque Geneviève, avec son organisme appauvri, put résister à de telles douleurs ?

Son visage portait l'empreinte d'une résignation désespérée. Elle ne pleurait plus. Ses yeux baissés étaient fixés sur son enfant. Tantôt elle le serrait convulsivement contre sa poitrine, tantôt elle l'embrassait avec une sorte de délire.

Elle marchait toujours.

Elle se trouvait alors sur le quai. Elle aperçut des sergents de ville.

Si on allait l'arrêter comme vagabonde ! A l'idée d'aller en prison, elle frisonna.

— Et cependant, se dit elle, là du moins j'aurais un abri et du pain. Mais si on me séparait de ma fille !

Voir le numero du 16 mars.

que nous en savons par le télégraphe nous porte à croire que sa politique est la même en 1867, que celle qui a décidé en 1840 la construction des fortifications de Paris. La France lui devra probablement d'entretenir une armée de 1,400,000 hommes.

Cependant l'Europe ne redoute pas les armées de la France;ce qu'elle craint: c'est l'expansion irrésistible de son génie révolutionnaire !

La *Gazette de Moscou* constate elle-même l'état de choses suivant :

« De tous les pays européens sans exception, la Russie est celui où on fait le moins pour les écoles populaires, c'est-à-dire pour l'instruction la plus utile et la plus féconde.

» D'après les statistiques, la Turquie, en 1865, possédait 15,000 écoles, fréquentées par 60 ,000 enfants. sur une population de 25 millions d'âmes.— En Russie, pour une population triple (75 millions d'habitants), on ne compte que 20,000 écoles et 8 à 900,000 écoliers. »

Les changements qui se sont produits en Europe, depuis la dernière guerre, ne nous paraissent pas encore avoir été compris par la presse, avec toutes les conséquences qui en découleront incessamment.

La surprise aurait-elle été si grande que, jusqu'à ce jour la vieille politique n'ait pu sortir de sa torpeur ? Ou bien serions-nous semblables à ces Romains des derniers jours de l'empire qui cherchaient à troubler leur vue, par l'ivresse, afin de s'épargner le spectacle de l'amoindrissement de leur patrie ?

A certaines appréhensions qui se sont fait jour, il suffirait d'opposer cette maxime de Larochefoucauld : «Le plus grand défaut n'est pas de n'aller point jusqu'au but, c'est de le passer. »

A quoi sert donc la politique, si ce n'est à prévoir ? Or, la prévision ne comporte pas la surprise, et les gouvernements, de même que les individus, ne peuvent dominer les évènements qui se jettent au travers de leur existence, qu'à la condition d'avoir une conduite inflexible dans sa direction et suffisamment enrayée, pour ne pas courir les champs au moindre choc.

Etant admis, que la politique est, par excellence, la science de l'égoïsme et des intérêts nationaux, les sentiments n'y jouant un rôle que par hasard, sous l'influence de conditions essentiellement personnelles et éphémères, il est toujours facile, en principe, d'avoir la notion des ambitions, des aspirations et de la volonté politique d'un peuple, en le rapprochant de la pierre de touche de ses intérêts et de ses besoins.

Or, il nous semble que la presse française s'émeut, bien à tort, de la Constitution de l'Allemagne sous le sceptre du roi Guillaume. Nous ne voyons pas davantage en quoi le déplacement de l'équilibre européen forcerait les puissances occidentales à se départir de la politique suivie en Orient, en 1854, et couronnée par le traité de Paris, dont chaque mot a été payé au prix des plus grands sacrifices en hommes et en argent,

Où donc est le danger ?

Dans une alliance entre la Prusse et la Russie ?

La politique de l'Empereur d'Allemagne ne saurait être celle du Roi de Prusse. La Prusse mal délimitée, pressée entre de puissants voisins, devait se tenir en garde contre une agression de la France dirigée sur les provinces rhénanes; elle devait également contrebalancer l'influence autrichienne, et favoriser à son profit les tendances incessantes de l'Allemagne vers l'unification: conséquemment se tenir prête à entamer une lutte toujours imminente avec l'Autriche. De là la nécessité de s'appuyer sur la Russie, et d'entretenir ses bonnes grâces en favorisant sa politique.

Que l'unification de l'Allemagne se soit faite, à l'aide des moyens violents de la conquête, peu importe. La guerre a une mission salutaire, lorsqu'elle a pour but d'unir les nations entre elles et de détruire les barrières et les préjugés qui maintiennent leur séparation.

D'ailleurs la marche de l'Allemagne est moins une conquête qu'une prise de possession de sa propre autonomie. C'est la marche d'un fleuve qui, rejeté hors de son lit, finit par rompre les barrières artificielles destinées à le contenir, pour rentrer dans les limites assignées par la nature; l'obstacle détruit, l'impétuosité première s'apaise et le fleuve poursuit sa route avec calme et majesté.

La guerre d'Allemagne sera féconde en résultats que les hommes à courte vue ont de la peine à entrevoir. La France surtout doit travailler à rendre ces résultats complets, et loin d'entraver l'Allemagne dans sa marche, son intérêt est de la seconder.

La plus grande gloire de Napoléon III devant la postérité, sera d'avoir favorisé l'unité de l'Italie et l'unité de l'Allemagne. Pour que l'Allemagne soit complète, il faut qu'elle se trouve à cheval sur les mers qui la bordent au nord et au sud.

Le jour où l'Allemagne pourra toucher l'Inde par Suez en partant de ses ports de l'Adriatique, la cause de la civilisation sera gagnée.

La mission de l'Allemagne ne saurait être une mission guerrière. L'organisation militaire de la Prusse qui sera celle de l'Empire d'Allemagne, ne convient pas à la guerre des conquêtes.

Avec cette organisation, un César allemand ne saurait exister Quel levier ferait-il agir, pour arracher à leurs foyers, dans un but d'ambition, une armée de bourgeois trop éclairés pour ne pas abhorrer toute guerre qui n'aurait pas pour raison la défense de la patrie commune, de la liberté et de la paix.

En Allemagne, la liberté ne tardera pas à suivre l'unité. L'Allemagne démocratique sera le pivot de l'Europe, la sauvegarde de l'Occident.

Trop forte pour avoir rien à redouter du côté de la France, l'Allemagne, qui renferme tous les éléments de lumière, et dont les esprits les plus éminents ont condamné la guerre avec la France comme désastreuse et anti-civilisatrice partagera avec la France la même solidarité d'intérêts et d'avenir.

Pour elle, comme pour le reste de l'Europe, le danger vient de la Russie.

Cela nous paraît tellement évident, que nous n'hésitons pas à émettre la pensée que, dans le cas d'un réveil de la question d'Orient, dans le sens extrême de la circulaire de M. de Beust, la Prusse se rangerait du côté des puissances occidentales.

Une alliance comme celle de l'Allemagne dans une question aussi grave que la question d'Orient, vaut la peine qu'on y regarde à deux fois, avant de la rendre impossible; et c'est à quoi tendent les publications de certains écrivains de la presse française métropolitaine qui ne craignent pas de sacrifier à des susceptibilités passagères, la politique traditionnelle de la France, celle qui lui a valu, en tout temps, une légitime influence dans les affaires de l'Europe.

Voici l'article de M. Emile de Girardin qui lui a valu d'être condamné par le tribunal correctionnel à 5,000 francs d'amende.

Nous regrettons sincèrement avec tous les journaux la condamnation qui a frappé le vétéran de la presse française, l'homme qui a décidé de l'élection à la présidence de Louis-Napoléon, et qui, par son immense talent, contribue, plus que personne, à propager les doctrines antiguerrières qui conviennent seules au véritable génie de la France et à sa mission civilisatrice.

DES DESTINÉES MEILLEURES.

De tout le discours de M. le ministre d'Etat prononcé dans la séance du 26 février, après l'interpellation de M. Jules Favre et avant la déclaration de M. Emile Ollivier, il ne restera dans la mémoire des lecteurs que ces trois lignes, éloquentes peut être, mais imprudentes certainement :

« *Nous avons conduit le pays, graduellement et chaque année, à des destinées meilleures.* »

Imprudentes, en effet, car ces trois lignes provocatrices appellent forcément la comparaison entre le présent et le passé.

Interrogeons d'abord l'extérieur.

Territorialement la France, sous le second empire, s'est augmentée de trois départements :

Alpes-Maritimes, population,	195.000	habit.
Savoie	275.000	
Haute Savoie	268.000	
Total....	738,000	habit.

Mais à quel prix ?

D'abord au prix de l'emprunt de 500 millions contracté en 1859 au cours de 60 fr. 50 c.

Ensuite au prix de tout le sang français qui a été versé pour défendre les Italiens contre les Autrichiens.

Puis au prix de l'unification de l'Italie ;

Puis encore au prix de l'unification de l'Allemagne ;

Puis enfin, au prix de ce que nous coûtera une réorganisation de l'armée astreignant au service militaire tous les Français valides, tous, tous, c'est-à-dire 160 000 appelés par an au moins, au lieu de 80,000 au plus, ce qui était le chiffre du contingent annuel avant 1852

De quelles destinées meilleures, de quelle influence plus grande dans le monde la France est elle redevable à l'expédition du Mexique, qui nous a coûté depuis 1862 tant d'hommes robustes arrachés à la charrue et à l'atelier, tant d'argent indispensable détourné de son cours ?

Quel poids ont pesé en 1863, dans les balances du prince Gortchakoff, les innombrables dépêches de M. Drouyn de Lhuys ? Est il une seule rigueur qu'elles aient épargnée aux malheureux Polonais, abreuvés par de cruelles illusions ?

Quels avantages avons nous tirés de nos victoires remportées sur les Russes en compagnie des Anglais et des Piemontais ? de nos victoires remportées sur les Autrichiens en compagnie des Italiens ? de la bataille de la Sadowa, que nous avons laissé livrer et gagner aux Prussiens, ayant, de notre assentiment, les Italiens pour auxiliaires ? En avons-nous au moins tiré l'avantage d'une alliance indissoluble entre la Prusse, l'Italie et la France, ces trois puissances formant un faisceau de cent millions d'habitants, c'est-à-dire disposant d'une force si considérable que rien ne soit possible sans elle ni contre elle ?

A défaut de cette alliance, si elle nous manquait, ou si nous la repoussions, quels alliés aurions nous ?

Quel est présentement notre rôle en Orient, entre la Russie que nous avons combattue, et la Turquie que nous avons défendue, de 1854 jusqu'en 1856 ?

En retour de tous nos sacrifices, quelles compensations nous sont offertes et peuvent nous être données ?

Maintenant interrogeons l'intérieur.

Moralement, la France, sous le second empire hormis l'impunité des grèves, n'a rien gagné, absolument rien. Ce qui la veille le 2 décembre 1851, était liberté, n'a plus été le lendemain que tolérance ; ce qui était droit n'a plus été qu'autorisation, et les autorisations les plus insignifiantes ont été refusées, alors même qu'il ne s'agissait que de simples conférences littéraires.

Mesurée à l'échelle de la liberté comparée, la France est de beaucoup au-dessous de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande, de l'Italie, du Portugal et de la Suisse ; il n'y a en Europe au dessous de la France que l'Espagne.

Quels sont donc les faits, quels sont donc les actes, quelles sont donc les lois qui autorisent M. le ministre d'Etat à se glorifier d'avoir conduit « *le pays graduellement et chaque année à des destinées meilleures* »

Infructueuses sont restées nos recherches pour les découvrir.

Ce n'est pas à nous que notre ancien collègue à l'Assemblée législative, M Rouher, entreprendrait de dire sérieusement que le coup d'Etat du 2 décembre a sauvé la France de l'anarchie, car s'il nous tenait ce langage, contraire à la vérité, nous lui répondrions en replaçant sous ses yeux ces paroles du président de la république prononcées à l'hôtel de ville le 10 décembre 1850 : « Aujourd'hui, je le reconnais avec bonheur, » le calme est revenu dans les esprits ; « *les* » *dangers* » qui existaient, il y a deux années, « *ont disparu* », et, malgré l'incertitude des choses, on compte sur l'avenir, » parce qu'*on sait que si des modifications* » *doivent avoir lieu*, « *elles s'accompliront* » *sans trouble*. »

Et si ces paroles ne suffisaient point, nous y ajouterions encore celles ci, adressées six jours avant le coup d'Etat, le 25 novembre 1851, aux exposants français à l'exposition universelle de Londres, dans la salle du Cirque, à Paris : « Avant de nous séparer, » messieurs, permettez-moi de vous encourager à de nouveaux travaux. *Entreprenez-les* « *sans crainte* »; ils empêcheront » le chômage cet hiver. « *Ne redoutez pas* » *l'avenir*. » *La* « *tranquillité sera maintenue quoi qu'il arrive*. »

Lorsqu'il s'exprimait ainsi le 25 novembre 1851, lorsqu'il encourageait ainsi l'industrie et le commerce de Paris à entreprendre de nouveaux travaux ; lorsqu'il leur déclarait que, quoi qu'il arrivât, la tranquillité serait maintenue, le président de la république était dans le vrai ; en effet, aucun danger, aucun désordre n'étaient à redouter car l'élu du 10 décembre avait le commandement de l'armée, avait entre les mains des forces militaires plus que suffisantes pour rétablir instantanément la tranquillité, si elle était troublée et réprimer énergiquement toute tentative d'émeute qui eut éclaté. Mais, est-ce qu'il y avait à craindre qu'il en éclatât aucune ? Est-ce que du 13 juin 1849 au 1er décembre 1851 l'ordre matériel le plus complet n'avait pas cessé de régner ? Malgré la loi de provocation du 31 mai 1850, qui, sans motif et sans droit, avait rayé par un vote trois millions d'électeurs sur neuf millions, un électeur sur trois électeurs, est-ce que toutes les élections partielles, à Paris et ailleurs, n'avaient pas eu lieu successivement sans le plus léger trouble ? Est ce que de bonne foi et sérieusement le dépositaire du pouvoir exécutif avait à redouter qu'il fût porté la plus légère atteinte à l'inviolabilité de son dépôt et à la sûreté de sa personne par le pouvoir législatif ? Si l'un des deux pouvoirs était menacé par l'autre, ainsi que l'ont prouvé les événements accomplis, est-ce que ce n'était pas le plus faible ? et ce que ce n'était pas celui qui n'avait dans les mains que les bulletins qu'il déposait dans l'urne du scrutin !

En novembre 1851, cela est vrai, il y avait rivalité entre les deux pouvoirs, issus l'un et l'autre de la Constitution républicaine et du suffrage universel, mais il n'y avait rien de plus ; il n'y avait ni anarchie ni danger d'anarchie : voilà ce qu'en toute occasion et uniquement afin de rendre hommage à la vérité, nous n'avons cessé de soutenir contre tous ceux qui l'altéraient, les uns sciemment, les autres niaisement ! voilà ce que, d'accord avec elle, l'histoire écrira !

Oui, d'accord avec la vérité; car le président de la république avait entre les mains des forces assez considérables pour maintenir l'ordre le jour où il déchirait la Constitution qu'il avait juré de maintenir, n'est-ce pas la preuve manifeste que, hormis de lui, elle n'avait absolument rien à craindre ? Qui l'eût attaquée? Qui eût osé l'attaquer contre lui, lui la défendant, lui d'autant plus invincible qu'il eût eu plus de respect pour elle ?

Non, avec ou sans la révision, il n'y avait donc absolument rien à redouter pour le maintien de la Constitution, pour la durée de la république, pour la conservation de la liberté et la continuation de l'ordre. Les deux élections de mai 1852, celle de l'Assemblée législative et celle du président de la République, se fussent accomplies aussi paisiblement que l'élection du 10 décembre 1848, où quoique la liberté de la presse et la liberté de réunion fussent à cette époque sans aucune limite légale et régnassent dans leur plénitude, il n'y eut nulle part, ni dans aucune limite légale, dans aucune commune, un seul acte, un seul, qui fit ombre au suffrage universel.

Si dans tout ce qui précède il n'y a pas un seul mot qui ne défie hautement la contradiction, que faut-il donc penser du pompeux éloge que M. le ministre d'Etat s'est solennellement décerné, et contre la justesse duquel nous protestons de toute l'énergique exactitude de nos souvenirs ?

Non, il n'est pas vrai qu'entre ses mains le pays ait été conduit graduellement et chaque année à des destinées meilleures.

La France n'est pas plus puissante qu'en février 1851 ; est-elle plus libre?

A-t il dépendu d'elle d'empêcher les irréparables fautes qui ont été commises ? Et si de nouvelles fautes devaient les aggraver, quels moyens aurait elle de jeter dans la balance le poids de son opinion ?

EMILE DE GIRARDIN.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Hier le Conseil des Ministres ne s'est pas réuni comme d'habitude.

—

Hier, Son Altesse Aali pacha a eu l'honneur d'être reçu en audience par Sa Majesté.

—

Hier au soir S.E. l'ambassadeur de France a donné un dîner aux ministres Ottomans.

—

La Sublime Porte a reçu avis de l'arrivée à Metelin de Marco Pacha ainsi que de Moustafa Effendi et de leur empressement à secourir les victimes du tremblement de terre. On a ressenti depuis d'autres secousses.

—

Prochainement, le Théâtre Français jouera deux grandes pièces : le *Père prodigue* et le *Duc Job*, qui seront données successivement. Après-demain, l'affiche est composée de deux vaudevilles nouveaux, extrêmement gais tous deux : *Renaudin de Caën* et le *Chapeau d'un Horloger*.

Cependant, on continue les études de la *Belle Hellène*. On s'ingénie à vaincre toutes les difficultés qu'on rencontre; on lutte, et non sans espoir de succès. On dépense gros, mais on espère atteindre un résultat satisfaisant. Annonçons, à notre tour, que M. Manasse a spécialement engagé pour tenir le rôle de la *Belle Hellène*, une artiste peu connue encore ici, puisque c'est son debut dans la troupe française. On dit, toutefois, du bien de Mlle Lucienne, et la direction, dit-on, n'aura pas à se repentir, bien au contraire, de ce nouvel engagement. D'ailleurs, qui vivra, verra.

La *Belle Hellène* sera jouée sur la scène du Théâtre français, mais on s'est assuré le concours des chœurs et de l'orchestre du théâtre Italien. Nous souhaitons bonne chance à M. Manasse.

—

Le Cirque Suhr donne ce soir une grande représentation extraordinaire au bénéfice de M. Christens, l'un des meilleurs artistes de la troupe.

Le programme, qui est très chargé, renferme, entre autres choses, des exercices nouveaux par le bénéficiaire; des expériences d'après le système Rarey, le célèbre dompteur; le trapèze à la Léotard, des exercices très remarquables d'équilibre, etc.

EXTERIEUR.

FRANCE.

CORPS LEGISLATIF.

Suite de la Séance du 26 février.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. LE COMTE WALEWSKI.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

Arrivée au boulevard, elle était exténuée. Elle ne put aller plus loin et s'assit.

L'enfant pleurait, et, trop faible pour crier, poussait des gémissements plaintifs qui déchiraient le cœur de la pauvre mère.

Elle l'entourait de ses bras glacés et la réchauffait de son haleine.

Quelques passants, émus de cette misère, laissaient tomber une pièce de menue monnaie sur les genoux de l'infortunée.

Ainsi, cette belle Geneviève, qui faisait l'orgueil du fier Gaudoux, était là accroupie comme une mendiante, exposée à la pitié publique, avec une enfant dont la vie était pour elle une honte.

Elle se trouvait alors rue de la Michodière. A deux pas, son séducteur, le père de cet enfant qui se mourait de froid et de faim, le beau de Lomas, douillettement enveloppé dans une robe de chambre,les pieds sur ses chenêts songeait sans doute à ses plaisirs, ou peut être même se trouvait il au nombre de ces oisifs élégants qui défilaient sur le boulevard, le cigare aux lèvres, lorgnant les jolies femmes, s'enquérant des cancans du jour ou racontant ses conquêtes.

Oui, ses conquêtes ! Telle est en France la justice de l'opinion. Le même monde frappe d'anathème les femmes qui succombent, et élève sur une sorte de pavois ceux qui les font succomber. Bien plus, il qualifie leurs succès du nom réservé aux actions les plus glorieuses !

Dans ce même monde, qui attache un si haut prix à la vertu des femmes, qu'il l'appelle leur honneur, tous les hommes, pauvres et riches, jeunes et vieux, placent leur vanité, leur gloire, à ravir aux femmes cette vertu !

Du moins cette injustice de nos mœurs est-elle réparée par la loi ?

Le législateur, en voyant d'un côté tant de périls, de faiblesses, de souffrances expiatrices, et de l'autre tant de puissance pour faire le mal et tant d'impunité, le législateur aura-t-il eu la pensée de défendre la femme contre l'homme? Se placera-t-il équitablement entre le corrupteur et sa victime ? Accordera-t-il du moins une action à la fille séduite, et permettra-t-il la recherche de la paternité ?

Non, voici les termes de la loi :

« Toute promesse de mariage est nulle.

« La recherche de la paternité est interdite

Et cependant, assurer l'impunité au séducteur, c'est favoriser la débauche ; c'est doubler le nombre des enfants naturels. Or, la moitié des voleurs et meurtriers sont des enfants naturels. C'est entretenir le libertinage qui bouleverse les fortunes et les familles ; c'est abandonner sans défense la moitié de la nation aux vices de l'autre..

Les notions les plus élémentaires de la justice ne peuvent admettre une si révoltante iniquité.

Geneviève, trempée par le brouillard, engourdie par le froid, ne songeait point à quitter sa place ; et d'ailleurs où serait-elle allée ?

L'enfant pleurait toujours. Ses gémissements devenaient de plus en plus faibles. Tout à coup il cessa ses cris. Sa figure se contracta. Il éprouva comme une syncope.

Geneviève égarée se leva.

— Ma fille, ma fille ! cria-t-elle.

— Mais le bruit des voitures dominait ses cris. Les passants affairés jetaient sur la malheureuse un regard indifférent.

Alors, abandonnée du monde entier, à moitié folle de douleur, pour sauver son enfant qui se mourait, Geneviève retourna chez Pinsard.

XXVII

Renardet reçut de Lucrèce la lettre suivante, datée de Naples :

« Notre retour en France se trouve ajourné au mois de mars ou d'avril, salon la santé du malade. Le danger est passé ; mais je suis épuisée de fatigue ; car je l'ai soigné pendant deux mois, nuit et jour.

» L'infâme de Barnolf, qui croyait se venger, ne pouvait au contraire mieux me servir, puisque cette blessure a empêché le retour en France, ce retour qui me remplissait d'appréhension. Enfin le dévouement que j'ai montré à M. A. Daubré pendant sa maladie le lie à moi à tout jamais.

» Cependant il existe encore un obstacle à mon mariage, et cet obstacle il faut que je le brise. C'est sur vous, Renardet, mon ami, que je compte pour l'anéantir. Vous avez été sublime dans la conduite de l'affaire Maxime Borel et Fossette. Suis je assez vengée ! Dans un an il faut que de Barnolf soit ruiné et disparaisse de l'horizon parisien ; il faut, vous me paraissez du reste l'avoir compris, developper entre Borel et Barnolf une rivalité de luxe et faire qu'ils se ruinent l'un par l'autre.

» Allez à l'ambassade d'Autriche, et si vous pouvez vous procurer des renseignements certains et satisfaisants sur la fortune foncière de M. de Barnolf, n'hésitez pas à faire vendre par mon agent de change mes *romains*, pour lui prêter l'argent dont il aura besoin.

» Maintenant voici ce que j'attends encore de votre génie et de votre dévouement : il faut que Madeleine Bordier soit perdue à jamais pour M. Daubré, soit en l'eloignant de Paris, de manière à faire perdre sa trace, soit en la mariant, soit en la compromettant d'une façon authentique,car la supériorité de Madeleine, c'est surtout le pureté de sa conduite.

» D'abord, tâchez de découvrir ce qu'elle est devenue, car M. de Lomas m'écrit qu'elle a quitté Mme Daubré sans indiquer sa nouvelle adresse. Entendez vous avec lui pour vous la procurer.

» Ne tardez pas à m'écrire le résultat de vos démarches. Répondez-moi deux lettres, une pour moi seule, une autre que je puisse montrer au malade ; car je suis censée vous recommander Madeleine et vous prier de la protéger.

» Le jour où je me marierai, mon cher Renardet, je vous assurerai, outre vos émoluments ordinaires, soit une pension viagère de 5,000 fr., soit un capital de 50,000 fr.

La lettre n'était pas signée et les noms propres qu'elle contenait n'étaient indiqués que par des initiales.

A la réception de cette lettre, Renardet se rendit chez M. de Lomas. Il était, lui aussi, fort soucieux. Ses dettes augmentaient. Son mariage semblait indéfiniment retardé. Il n'osait s'adresser à M. Daubré, dont les usines marchaient fort mal. Il accueillit donc Renardet comme un sauveur, lui promit l'adresse de Madeleine, et finit par lui demander un prêt de quelques milliers de francs.

Renardet les lui promit, car il savait par Maxime que Béatrix aimait toujours M. de Lomas et s'obstinait à vouloir l'épouser.

(Sera continué demain.)

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat et des finances. — Je monte à cette tribune pour répondre exclusivement au discours de l'honorable M. Jules Favre qui a clos la séance d'hier. Ce discours se résume dans ces trois propositions.

Le décret du 24 novembre 1860 aurait été déterminé, non par un sentiment de progrès et de libéralisme, mais par une nécessité politique ; il aurait été la conséquence de l'isolement périlleux du pouvoir et du sentiment de la trop lourde responsabilité qui pesait sur sa tête. Ce décret n'aurait d'ailleurs été qu'un retour au droit commun, que la restitution tardive d'un droit proclamé primordial.

Quant au décret du 19 janvier, loin d'être un progrès, un nouveau pas en avant, il ne serait qu'un mouvement rétrograde, il serait le résultat de l'impossibilité par le pouvoir d'affronter les orages de la discussion publique de l'adresse. D'ailleurs la discussion de l'adresse et le droit d'interpellation auraient dû coexister. Enfin ce système, qui touche par des décrets aux attributions du Corps législatif, frapperait d'une instabilité humiliante les prérogatives de cette assemblée.

Je me propose de démontrer que le décret du 24 novembre 1860 a été un progrès libre et spontané ; que les réformes du 19 janvier 1867 n'ont été qu'une marche plus assurée dans une voie parcourue ; et enfin que cette instabilité prétendue des attributions du Corps législatif n'est qu'une apparence et non une réalité. (Marques d'approbation.)

D'abord quelle était, avant novembre 1860, la situation constitutionnelle du Corps législatif ? Qui avait déterminé ses pouvoirs ? Qui en avait fixé l'étendue et les limites ? Est-ce le prince-président ? Est-ce le Sénat ? Non, c'est la souveraineté nationale ; c'est le plébiscite de 1851 qui, en répartissant les attributions entre les pouvoirs, déclarait solennellement que le Corps législatif discutait et votait les lois. Ces principes ont été traduits fidèlement dans la Constitution de janvier 1852 ?

Il suffit d'y jeter les yeux pour reconnaître que le prince-président a loyalement exécuté les prescriptions de la volonté nationale (Très bien ! très bien!) La souveraineté nationale était d'ailleurs bientôt consultée de nouveau ; elle avait ainsi une occasion naturelle de se prononcer à cet égard. Qu'a-t-elle fait ? Par ses suffrages plus nombreux encore, le peuple entier constitua l'Empire. (Vive approbation)

S'il est ainsi, que signifie le langage que nous avons entendu hier? Qu'est-ce que ces droits primordiaux, ces droits à rendre, ces droits restitués ? Quel est donc le propriétaire lésé ?

M. Glais Bizoin. Nous !

M. Pelletan. Le peuple de 1789. (Bruit).

S. Exc. M. Rouher. Mais c'est le peuple qui a fondé l'empire en 1852, c'est lui qui a déterminé les attributions des pouvoirs. Avez-vous donc des droits supérieurs et antérieurs à ceux du peuple ? (Applaudissements).

Quel serait donc le détenteur illégitime ? Ne voyez-vous pas que s'il y en avait un, ce ne pourrait être que la souveraineté du peuple, qui a ainsi créé les pouvoirs, qui les a ainsi voulus ? (Nouvelle approbation).

Le langage qu'on vous a soutenu a été emprunté à d'autres temps. Qu'en face d'une Charte descendue d'en haut improvisée en quelques heures, sous l'empire des nécessités d'ordre public, on ait pu dire : Le peuple n'a pas ratifié le contrat ; cela se comprenait. Mais lorsque le peuple tout entier a voté solennellement à deux reprises, alors qu'il a défini les attributions des pouvoirs, venir dire qu'il y a des droits dont on demande la restitution, c'est protester, non contre le prince, mais contre le peuple. (Très bien ! très bien !)

Si nos principes sont vrais, qu'est-ce que le décret du 24 novembre 1860 ? Ai je à déterminer le pas considérable qu'il a fait faire aux libertés publiques ? N'est-ce pas lui qui a organisé la publicité si large de vos débats ? consacré votre intervention plus énergique dans le contrôle de la conduite du gouvernement ?

Chercher à ce décret, résultat libre et spontané des méditations du souverain, je ne sais quelle explication tirée du poids trop lourd de sa responsabilité, du péril de son isolement, alors que nous étions au lendemain de Solferino, lorsque l'influence française était au plus haut degré dans le monde, quand une majorité compacte dans le Corps législatif applaudissait aux actes du gouvernement, n'est-ce pas donner un motif puéril à des résolutions grandioses et désintéressées ? (Nouvelles marques d'approbation.)

J'aborde maintenant les réformes du 19 janvier 1867. Ces réformes, a dit M. Jules Favre, sont un pas rétrograde, par rapport au décret du 24 novembre. Elles résultent d'un décret entaché d'illégalité constitutionnelle, et qui ne pouvait pas supprimer celui du 24 novembre, celui du 24 novembre étant un retour au droit commun.

Comment ! l'adresse était un droit primordial, antérieur et supérieur ! Mais alors pourquoi, de 1857 à 1860, ne l'avez-vous pas revendiqué ? vous qui soutenez avec une persévérance digne d'admiration les droits de la démocratie, dont vous vous disiez les seuls organes ? (Très bien très bien !)

Non, l'adresse n'était pas un retour au droit commun, et le décret qui l'établissait tirait sa légalité du droit constitutionnel qui appartenait au souverain de modifier par décret le décret organique de 1852.

Quoi ! le décret de 1867 est un acte arraché au sentiment de fautes commises, fautes qui faisaient redouter par le gouvernement la discussion de l'adresse ! (Plusieurs voix : Oui ? oui !)

Quoi ! c'est au moment où nous relevons cette tribune, où nous faisons disparaître ce qu'il y avait de discrétionnaire dans le décret de 1860, où nous allons organiser le droit de réunion en portant dans la lutte électorale la lumière et peut-être une agitation de plus (Mouvement.) ; c'est au moment où la presse peut discuter les actes du gouvernement plus librement que jamais, lorsque nous acceptons vos interpellations d'aujourd'hui, lorsque nous annonçons hautement que nous sommes prêts à en accepter d'autres sur notre politique étrangère, c'est à ce moment que nous reculerions pâles et effrayés devant la discussion : Mais, si nous avions peur, est-ce que nous n'aurions pas maintenu le décret de 1852 ! Nous avons peur de la discussion publique quand nous l'élargissons partout !

Etrange accusation en vérité, et sur laquelle il est, je crois, inutile d'insister davantage ! (Vive approbation.)

Elle s'explique par les préventions injustes, aveugles, qui d'un côté de cette assemblée ont toujours accueilli les actes du gouvernement. Non, vous n'avez jamais compris ni le gouvernement contre lequel vous luttez, ni le prince qui nous gouverne.

Agités par des irritations qui vous faisaient croire que le despotisme s'installait en France, vous avez toujours vu que le gouvernement, sous l'obsession de ces préventions, de ces irritations des premiers jours.

Vous avez cru que ce souverain, qui n'avait pas passé cependant la majeure partie de sa vie sur les marches du trône d'un despote, qui avait été l'élu de la nation, vous avez cru qu'il resterait cramponné à ses droits comme un despote qui ne veut pas marcher en avant : eh bien, vous l'avez complètement méconnu. (Très bien ! très bien !) Ce souverain, voici quelle a été sa conduite ; il a écouté d'une oreille attentive toutes les opinions, il s'est recueilli, il a médité, il a interrogé le progrès du temps, les nécessités de l'époque, puis il s'est dit : Faisons un pas en avant ! Il s'est constitué le juge impartial des hautes discussions qui ont eu lieu dans cette enceinte, et, à un moment donné, il a fait connaître sa pensée, ne démentant pas le passé, mais pressentant l'avenir, et assurant le présent (Nouvelle et vive approbation)

Il s'est dit : il y a dans cette société des réglementations, des prohibitions qui paralysent son essor, qui la convertissent en une société d'administrés et d'administrateurs : il faut y faire pénétrer le principe de vie, la concurrence, ce qui, dans un autre ordre d'idées plus élevées, s'appellent émulation, courage, patriotisme Alors il a marché, et le triomphe a suivi son audace (Très bien ! très bien !)

J'ai été l'instrument dévoué de cette réforme économique, et peut-être le moment est-il venu de commettre une indiscrétion. (Mouvement général d'attention.) Croyez-vous que quand le souverain méditait sur cette réforme, il fut uniquement préoccupé de la question des fers, des laines et des cotons ?... Non, il était préoccupé d'une question plus haute J'ai été son confident. Il disait à son ministre dévoué : « Cette concentration à l'intérieur de toutes les forces vives, de toutes les ardeurs de la nation ; ce défaut d'expansion au dehors est la cause principale de nos dissensions, de nos révolutions » (C'est vrai ! — Très bien ! très bien !)

« Voyez l'Angleterre, elle a aussi ses passions, ses ardeurs ; mais elle a des horizons loin ains ouverts aux activités fiévrerses, et la richesse en revient avec la maturité de la réflexion. (Applaudissements.) Abaissons les barrières. D'ailleurs, toutes libertés sont sœurs, la liberté commerciale enfantera les autres à leur heure. Je n'ai pas reçu seulement la mission de fonder dans ce pays l'ordre et l'autorité, ma mission, plus ou moins prochaine, est aussi de fonder la liberté et le pouvoir dans un accord fécond. Je dois rétablir l'ordre d'abord dans cette nation dévorée d'anarchie, ensuite les libertés publiques qui sont l'honneur d'un grand pays et d'une haute civilisation. » (Applaudissements prolongés.)

Oui, vous l'avez constamment méconnue, hier peut-être plus encore que jamais, la généreuse ambition de l'auteur d'un si grand dessein, en disant que ce que nous avons fait le 19 janvier, c'était un pas en arrière, une altération des progrès antérieurs. Interrogez donc la nation : elle vous dira qu'elle y a vu, elle, le progrès le plus éclatant qui ait été accompli depuis 1852. C'est la pusillanimité et la peur dites-vous, qui ont porté le gouvernement à ces réformes ! Ah ! vous connaissez bien mal cette nature calme et sereine, que les emportements de vos passions ne parviennent même pas à émouvoir. (Vive approbation.)

Il ne serait pas opportun de parler des projets de lois qui sont à l'étude ; mais ce que je puis dire, c'est que les hommes qui sont chargés de préparer ces projets le font avec une religieuse conscience, avec la ferme volonté de ne pas restreindre, comme aussi de ne pas élargir imprudemment le programme de l'empereur. Si nous agissions autrement, nous serions indignes de la confiance que le souverain nous a conservée. (Très bien ! très bien !)

Mais, dit on, le droit d'interpellation est inférieur au droit d'adresse, il est réglementé, entravé, c'est à peine un acte de courtoisie de la majorité envers la minorité. Et on demande pourquoi on n'a pas laissé coexister l'adresse et le droit d'interpellation ?

Quant à moi, je considère le droit d'interpellation au point de vue pratique, comme plus actif et plus énergique que le vote de l'adresse, il prend l'acte au moment même où il vient de s'accomplir, le moment où il va naître; il peut s'exercer sur une simple intention, sur une vague veilléité du gouvernement.

L'opposition soupçonne-t-elle l'existence d'un projet ? elle peut interpeller le gouvernement. Tout député peut porter à cette tribune les questions les plus difficiles, les plus hardies : alors même que ces questions présenteraient quelque danger en se produisant sous l'influence des passions du moment et des entraînements fébriles de l'opinion. Ainsi que je l'ai entendu dire ailleurs, le droit d'interpellation, c'est le droit d'ingérance absolue dans les attributions du pouvoir exécutif (C'est vrai !)

La discussion de l'adresse devait être une investigation loyale dans le domaine des actes accomplis ; et elle a en effet atteint ce but avec gloire, avec autorité, mais ce but n'a-t-il pas été quelquefois dépassé ? Au lieu de discuter les actes accomplis par le gouvernement entre les deux sessions, on venait enfiévrer le pays par des discussions passionnées. Est-ce donc cette faculté de passionner ainsi le pays pendant des mois que vous regrettez ?

Est-ce le droit de faire comparaître chaque année à cette barre les institutions fondamentales sur lesquelles reposent la sécurité, la prospérité, la grandeur de la nation ? ... (Très bien ! très bien !)

Mais on dit : Le droit d'interpellation est réglementé ; on vous détache un bras, mais on vous lie l'autre : Examinons.

Est-ce que le droit d'interpellation est absolu ? Est ce que trois droits ne se trouvent pas là en présence ? Celui de l'interpellateur ; celui du gouvernement, qui peut accepter ou repousser l'interpellation ; celui de l'assemblée qui peut l'autoriser ou le rejeter ? Est-ce qu'avant 1848, quand une interpellation malencontreuse ou stérile se produisait devant les Chambres, on ne la renvoyait pas après la discussion du budget, c'est-à dire à une époque indéterminée ?

Et après 1848, dans l'Assemblée constituante, dans l'Assemblée législative, assemblées assurément jalouses de leurs droits, et où les demandes de l'interpellation étaient quotidiennes, que se passerait-il ? N'ajournait-on pas indéfiniment aussi toutes celles qui semblent avoir un caractère passionné ou qui paraissaient être stériles ? Non, on ne saurait admettre que le droit d'interpellation ait pour résultat de méconnaître le droit de la majorité en face de ce droit un droit imprescriptible de la minorité. (Très bien ! très bien !)

Mais, ajoute M. Jules Favre, si l'on nous accorde aujourd'hui l'autorisation d'interpeller le gouvernement, c'est que le ciel est serein ; mais supposez que les temps deviennent difficiles, que le souffle des passions se fasse entendre contre les murailles de ce palais : plus les temps exigeront des interpellations, moins vous nous les accorderez.

Ah ! vous croyez que si le souffle des passions venait battre les murailles de cette enceinte, la majorité aurait la faiblesse d'autoriser une sorte de correspondance télégraphique entre les passions de l'intérieur et celles de l'extérieur ? (Applaudissements)

Rappelez-vous donc les paroles que prononçait un illustre orateur, l'honorable M Thiers, que je vois encore debout et résolu dans la séance du 13 juin 1849, le jour de l'émeute du Conservatoire.

Les demandes d'interpellations se multipliaient, M Thiers répondait : « Quand les passions menacent, ce n'est pas d'interpellations qu'il s'agit, monsieur Ledru-Rollin ; il s'agit de défendre la société ! (Applaudissements prolongés.)

Si c'est pour cela que vous regrettez la réglementation du droit d'interpellation, je vous demande la permission de n'être à aucun point de vue de votre avis Mais la logique a sa puissance, et M. Jules Favre lui rend hommage dans le même discours lorsqu'il reconnait que si le droit d'interpellation devenait entre les mains de la minorité un moyen de faire appel aux passions, un droit de taquinerie et de persécution contre les ministres, la majorité devrait refuser les interpellations, et que l'opinion ratifierait ces refus.

Eh bien, nous ne vous demandons pas davantage. Ne faites pas d'interpellations pour exciter les passions ; faites-en quelquefois, pas trop souvent, pour taquiner les ministres ; n'en faites jamais de stériles et d'inutiles Le gouvernement les acceptera, l'assemblée les autorisera toujours, et au dessus de nous l'opinion publique ratifiera ces décisions. (Très bien !)

Mais je n'en ai pas fini avec les objections. M. Jules Favre a ajouté : Le droit d'adresse et le droit d'interpellation ne pouvaient-ils donc pas exister l'un à côté de l'autre ? Je réponds : Dans les pays qui depuis le plus de temps pratique ce double régime, en Angleterre, l'adresse n'est plus qu'une tradition et un acte de courtoisie. Elle se vote en quelques heures.

L'adresse, dites-vous, est un droit primordial. Mais est ce que l'Assemblée législative répondait au message du président de la République ? Est-ce qu'en Amérique le Congrès répond aux messages du présinedt ? La vérité est que l'adresse n'est qu'une forme du contrôle, et pourvu que le contrôle demeure vrai et sincère, peu importe qu'une forme disparaisse devant une forme équivalente et meilleure, (Nouvelle approbation)

Je termine, messieurs, en répondant à un reproche qui semblerait avoir plus d'apparence, le reproche d'instabilité « Un décret vous a-t-on dit, peut retirer ce qu'un décret a donné. Nous sommes *in manu*, et le pouvoir législatif s'incline humilié devant le pouvoir du chef de l'Etat. » Cela est-il vrai ? Est-ce que le pouvoir législatif n'a pas toutes les garanties ? Est-ce qu'il ne les trouve pas dans les institutions mêmes qui nous régissent ? On nous parle d'instabilité capricieuse ! mais est-ce que le passé, est-ce que l'intérêt même du souverain ne sont pas la plus précieuse et la plus sûre des garanties ? Est ce que vos prérogatives n'en sont pas une autre ? N'est-ce pas à vous qu'il faut demander des lois pour diriger le pays, et des finances pour l'administrer ? Vous avez tout entre les mains, et vous seriez *in manu* ! (Très bien très bien !)

Si jamais un gouvernement avait la malheureuse pensée de retirer ce qui vous a été donné, la représaille pourrait s'exercer le lendemain, et on arriverait immédiatement à un conflit. Enfin les garanties sont encore dans ces libertés nouvelles que nous venons d'instituer.

Cette instabilité dont vous parlez, elle n'est nulle part. Le gouvernement marche, il ne recule pas. Nous avons pour gage, la parole du souverain, nos droits, nos libertés, et enfin cette concorde à laquelle je fais appel en terminant et qui nous réunit tous ici dans des sentiments communs. (Nouvelle approbation).—Très bien ! très bien !)

Nous avons marché ensemble dans notre union et dans notre force, et c'est ainsi que nous avons conduit le pays à des destinées meilleures. Ne parlez pas d'instabilité. L'instabilité, ce serait le conflit, et c'est au contraire un esprit de concorde, qui anime nos cœurs.

Et maintenant j'espère que la Chambre voudra bien prononcer l'ordre du jour sur les interpellations. (Longue sensation. — Applaudissements répétés.—(La clôture ! la clôture!)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 16 mars	53 10
Clôture du 16 mars	53 15

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULETLIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 8 mars.

Céréales. — Les quelques jours de fêtes que nous venons de passer ont causé une certaine faiblesse dans les transactions, et nous n'avons, par conséquent, aucun fait notable à signaler.

Le stock et les cours ont peu varié à Marseille pendant le cours de la semaine ; si le marché a pu se débarrasser du stock de la semaine précédente évalué à environ 100,000 hectolitres, il s'est aussitôt regarni d'une quantité équivalente, et les prix sont naturellement restés les mêmes. Cependant d'après les dernières dépêches, le mauvais temps a suspendu les arrivages et, combiné avec le manque d'ordres, a déterminé une tendance à la baisse. Le Danube à fr. 35 65; l'Odessa, à 38 50; les Pologne, 40 50 à 41.

A Bordeaux, le marché était fortement découragé, et la marchandise était offerte à 28 fr. pour les belles qualités, et de 26 à 27 fr. pour les sortes plus secondaires. La tendance était également à la baisse sur ce marché.

Sur la place de Paris, les farines de consommation se cotent de 72 à 74 fr. le sac de 157 kilos nets.

Six marques, cours commercial, courant du mois 73 50 à 73 75 ; 4 mois de mai, 75 75 à ....; le sac de 157 kil. nets.

Type-Paris, courant du mois, 46 ; avril, 46 75 à ....; mai et juin, 47 50 à 47 75 ; le sac de 101 kil. brut pour net.

Le cours officiel, se cote ainsi qu'il suit :

Six-marques, disponible, 73 50, les 157 kil. nets.

Type-Paris, disponible, 45 75, le sac de 101 kil. net.

Huiles et graines.— Cours officiel. De colza, les 100 kil. hors barrière (entrée de 27 50 par 100 kil.), disponible en tous frêts 97 50 ; courant en tonnes 99 ; épurée en tonnes, 107 ; Lin en fût 98 50 ; en tonnes 99 50.

Cours commercial,— de colza, disponible et courant du mois, 96 ; avril, 97 50 ; mai et juin, 99 50 ; juillet et août, 98 50 ; 4 derniers mois, 98 par 100 k.

Huile de lin brute disponible en touts fûts de toute provenance, 98 50 à...; courant du mois, 98 50 à...; avril, 99 ; 4 mois d'été 100 50.

Graines (l'hectolitre) de Colza, 23 à 26 ; d'œillette, 47 à 49 ; de cameline, 17 à 20 ; de chanvre, 14 à... ; de lin, graines indigènes, 26 à 29 ; graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux, les 100 kil.— De colza, 15 50 à 16 25— d'œillette, 17 à 18 ; de cameline 15 ; de chanvre, 13 à 14 ; de lin, graines indigènes 27 à 28 ; de lin, graines étrangères, 25 à 26 50 à Marseille, vente de 2000 quintaux, graines de coton verte à 12 50 les 100 kil.

Sucres.— D'après les dernières nouvelles il s'est fait à Marseille, en exportation pour le Levant, 19 balles sucres pilés en quarts, à 41 fr. les 50 kil.

Au Hâvre, même date, il s'est vendu 133 caisses Antilles à 48 50 les 50 kil.

A Paris, les cours officiels se cotent ainsi qu'il suit :

Sucre brut indigène, fr. 56 les 100 kil. à l'entrepôt de Paris.

Cours commerciaux : sucre brut indigène, disponible, 56 à...; avril, 57 ; mai et juin, 57 50, les 100 kil., type n° 12, au droit de 42 fr.

A Nantes, vente à un prix tenu secret, de 77 bariques Guadeloupe d'usine. — Le stock sur ce marché, s'élève à 105,585 balles et 10,748 ballotins Réunion, 8,588 balles et 3,164 ballotins Mayotte ; 651 barriques 2 tiessons et 278 quintaux, Martinique et Guadeloupe.

Cafés. — Au Havre, dernières dépêches, il s'est vendu 137 sacs Haïti à 78 fr. les 50 kil ; 1,049 sacs Rio, à 65 fr.

A Bordeaux, le Mysore à 115 fr.; le guayra, à 89.

Métaux —Je laisse de côté les ventes qui se sont faites cette semaine sur divers de nos marchés en cuivre, fer, étain, plomb, etc., ventes qui n'ont aucun intérêt pour vos lecteurs, et je passe au marché de Marseille dont je vous envoie les prix du cuivre de consommation ; la comparaison peut vous en intéresser, puisque vous avez des mines qui font des exportations et dont les produits sont cotés : Cuivre, les 100 kil.—Tokat, fr. 205; Espagne, en plaques, 200; cuivre rouge pour doublage, 240 ; 1 0/0 d'escompte ; cuivre jaune, pour doublage, 215, 3 0/0 d'escompte.

Cotons. — Voici d'abord les derniers avis reçus en dépêche télégraphique. Au Havre, vente de 400 balles. Le marché est lourd sans changement appréciable pour le disponible, mais faible pour le livrable.

A Marseille, juin et courant, 197 50 les 50 kil. Tarsous, 112 50 ; Trébizonde, 110.

A Liverpool, vente du 6 mars, 7,000 balles.—Middling Upland 13 3/8 deniers, dito New-Orléans, 13 7/8; fair égyptien, 16 1/2; Brouck, 11 1/2 ; Comrawuttee, 11 3/8 ; Smyrne, 11 1/3; Pernambuco, 14 3/4; Maccio. 13 1/4; Pérou, 11 3/4 deniers la livre anglaise (453 grammes.)

Bombay, 4 mars, Comrawuttee, 265 roupies ; Brouck disponible, 280 dito; Dholleraк Brouck, livrables dans un mois, 270 deto.

Voici maintenant un extrait de la circulaire commerciale de MM. Medy, Forget et comp, adressée de Liverpool. « Dès aujourd'hui, le coton se paie en 10 jours, sous déduction de 1 1/2 0/0 d'escompte....En comparant les deux premiers mois avec ceux de la même période de l'année dernière, on voit qu'il a diminution dans les arrivages et dans les quantités prises pour la consommation et pour l'importation, et augmentation dans les stoks. Depuis le commencement de l'année le commerce a été excessivement calme ; il y existe encore un malaise général, résultat de la crise et des pertes de l'année dernière. Le coton a participé largement à cet état de choses, et nous avons à signaler des affaires réduites et une baisse de 1/2 d. en janvier et d'environ 1 1/2 d. en février sur les cotons d'Amérique, 1 1/4 sur les Brésil, 1/2 à 3/4 sur les Jumel, 3/4 à 1 d. sur les Surate et Bengale dans les deux mois.... L'avenir dépend de la récolte en Amérique, et d'ici à un ou deux mois, la question devra être résolue. En attendant, nous sommes convaincus qu'aux environs des prix actuels pour coton d'Amérique, il n'y a pas de chance de décomptes graves à craindre.... Les derniers avis télégraphiques d'Amérique portent les recettes dans tous les ports jusqu'au 25 février à environ 1,265,000 balles, contre 1,391,000 l'année passée, avec une récolte de 2,022,000 b. »

Soies et Soieries.— D'après la condition des soies à Lyon, le dernier numéro placé des soies et bobines du mois est de 422 ; le dernier numéro des ballots pesés est de 118. La condition a enregistré, pour la semaine qui vient de s'écouler 57,636 kil. contre 38,063 de la semaine correspondante de l'année dernière. Le mois qui vient de s'écouler a été un de plus calmes qu'on puisse signaler. La réserve la plus grande a constamment présidé aux transactions, fabricants et mouliniers se sont bornés aux achats nécessités pour les stricts besoins de leur consommation. Il serait difficile de citer une seule opération faite en vue de l'avenir ou par la spéculation si les prix, malgré ce calme presque désespérant, ont fait une assez bonne contenance, on ne le doit qu'à l'exiguité du stock en belles soies.

Les matières courantes, au contraire, principalement en grèges de Chine, du Japon et du Bengale, ont seules éprouvé une baisse assez sensible qu'on peut largement estimer de fr. 4 à 6 depuis le 1er janvier. Cette dépréciation ne doit point surprendre, lorsqu'on se rappelle à quelle exagération on avait porté le prix des soies asiatiques. Ainsi, il y a trois mois à peine, on achetait couramment les grèges d'Italie frisant électriques, de fr. 100 à 104, tandis qu'on tenait les grèges Japon de 105 à 108 et les Tsatlées, de 92 à 95.

Des achats importans viennent d'avoir lieu en Japon et en Chine.

A Marseille, voici ce qui résulte de la revue de la semaine ;

On a noté les ventes qui suivent :

Soies : 4 balles filature Brousse de 107 50 à 110 ; 1 balle filature Syrie à 105; 40 rouleaux Perse de 46 50 à 68 ; 26 Baffa à fr. 42 le kil.

Cocons : 500 kil. Grèce, fr. 25 ; 2,000 kil. Salonique, de 21 à 21 50 ; 4,500 kil. Syrie, de 27 à 28; 17,000 kil. Nouka, de 13 50 à 19 50; 1500 kil. Chine et Japon, de 17 à 17 50 le kil.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 16 mars.

MARSEILLE, vap. fr. des M. Imp *Nil*, cap. Brunet, ayant touché à Messine, Pyrée, et Dard. div. march. et 25 passag.

VOLO, vap. ott. *Vass. Tidjaret*, cap. Ruhicich, ayant touché à Salonique, Cavalla, Lagos, et Dard. div march. et 150 passag.

LONDRES, vap. angl. *Louebard*. cap. Frand, ayant touché à Malte, Syra et Dard. div march. et pass.

ALEXANDRIE, vap russe *Oleg*, cap. Engelman, ayant touché Jaffa, Beyrouth, Mersine, Rhodes, Scio, Smyrne, et Dard. div. march. et passag.

ANVERS, vap. angl *Una*, cap. Walter, ayant touché à Malte, et Dard chargé de matériel pour le chemin de fer d'Odessa.

Du 17 mars.

MARSEILLE, vap. fr. *Algérie*, cap. Bohler, ayant touché à Messine. Pyrée. Salonique, Dard. et Gallipoli, div. march. et 58 passag.

DEPARTS du 15 mars.

TREBISONDE, vap. du Ll. aut. *Nil*, cap. Mutulich, div. march. et passag.

TRIESTE, vap, du Ll. aut. *Jupiter*, cap. Suchor, div. march. et passag.

SMYRNE, vap. angl. *Thessalia*, cap. Parnie, div. march. et passag.

SALONIQUE, vap. fr. de M. Imp. *Cheliff*, cap. Begnini. div. march. et passag.

ALEXANDRIE, vap. angl. *Ellen Constance*, cap. Comming, div. march. et passag.

Du 16 mars.

DANUBE, vap. du Ll. aut. *Danubio*, cap. Maras, div. march. et passag.

SALONIQUE, vap. ott. *Poursoud*, cap. Bava, div. march. et passag.

BATOUM, vap. russe *Gunib*, cap. Durnieff, div. march. et passag.

ODESSA, vap. russe *Pilade*, cap. Navraez, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 14 mars.

CARDIFF br. aut. *Giov. Gasparo* c. Persich, charb.
— br. aut. *Max*, cap. Matcovich, charb.
— br, aut. *Petro Slava*, cap. Mandich, charb.
— bk. norw. *Narayana*, cap. Scheer, charb.

NEWCASTLE, br. aut. *Laura*, c. Budinich, charb.
— bk. mek. *Nosetstern*, cap. Galle charb.
— br. aut. *Andre*, cap. Sucich charb.

GENES, br. it. *Sion*, cap. Ferro, lest.
— br. it. *Focce*, cap. Consiglieri lest.
— br. it. *Superione*, cap. Balestrino, lest.
— br. it. *Cavour*, cap. Schiaffino, lest.
— br. it. *N. Ottavia*, cap. Consiglieri. lest.
— bk. it. *Tre Sorelle*, cap. Consiglieri. lest.
— br. it. *S. Giov. Batista*, cap. Massone. lest.
— br. it. *Creta*, cap. Molfino. lest.
— br. it. *Regina Ester*, cap. Maceiani lest.

Dépêches Télégraphiques.

(Agence Havas.)

Paris, 16 mars, 7 5. 15 m. soir.

M. Rouher répondant à M. Thiers démontre que la France ne doit pas s'alarmer des événements d'Allemagne.

Paris, 17 mars, 6 h. du matin.

M. Rouher ne croit pas que la Russie ait l'ambition périlleuse d'aller à Constantinople. Si elle renouvelait ses tentatives, elle rencontrerait l'Occident ayant les mêmes intérêts, la même force, la même volonté. La Prusse n'a pas intérêt à faciliter les projets présumés de la Russie en Orient. M. Rouher montre que la politique française n'est pas perturbatrice, ni hostile à l'autorité du Sultan. Il ajoute que jamais nos relations avec la Russie ne furent plus sincères, plus loyales, plus empreintes de cordialité.

AVIS.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE VARNA.

La quatrième assemblée générale de cette compagnie aura lieu le vendredi, 29 mars courant à midi dans les bureaux de la Compagnie, N° 15 Angel Court Throgmorton Street, London, E G.

Les coupons d'actions doivent être déposés dans les bureaux de la Compagnie 14 jours au moins avant le jour fixé pour la réunion. En échange des coupons d'actions déposés, il sera délivré un reçu qui devra être produit à la réunion, et en même temps et de la même manière que les actions devront aussi être déposés les actes qui sont délivrés pour en représenter les possesseurs.

Londres, le 1 mars 1867,

Par ordre du Comité.

MICHEL TIMONI.

A VENDRE

Deux maisons en pierre situées dans la rue des Postes, avec une belle vue sur le Bosphore ; contenant chacune douze chambres, non compris les salles et les magazins, et ayant de l'eau courante.

S'adresser à la Poste Autrichienne à Péra.

AVIS AU PUBLIC

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

porte à la connaissance de qui de droit que, conformément à l'article VII du Règlement général des Douanes en vigueur, à l'expiration d'un mois à partir du 1er/13 mars courant, il sera procédé à l'ouverture et à la vente aux enchères publiques des colis spécifiés ci-dessous, délaissés dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'un an et un jour.

En conséquence, les destinataires de ces colis sont invités à se rendre à la Douane de Stamboul, dans le courant du délai sus-indiqué, pour retirer leurs marchandises, avant l'ouverture et la vente définitive des mêmes.

Constantinople, le 1er/13 mars 1867.

MARCHANDISES DÉPOSÉES

À LA DOUANE DE CONSTANTINOPLE.

1 colis Esrar, débarqué le 19 décembre n. s. 1281 ; 2 sacs Esrar, débarqués le 17 janvier n. s. 1281 ; 1 caisse, LB. N° 419, débarquée le 21 janvier n. s. 1281 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, AVC. N° 2261, débarqué le 2 septembre n. s 1279 ; 1 paquet, ACBC. débarqué le 9 septembre n. s. 1279; 1 caisse, VT. N° 1919, débarquée le 9 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, PAZ. débarqué le 16 septembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse LC , débarqué le 19 septembre n. s. 1279; 1 sac, SPOMC. N° 2, débarqué le 24 septembre n. s. 1279 ; 1 sac, MT., débarqué le 1er octobre n. s 1279 ; 2 barils, adresse, débarqués le 2 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, CK N° 325, débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, N° 420, débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, débarqué le 1er novembre n. s. 1279; 1 paquet, MG., débarqué le 8 novembre n. s. 1279; 1 caisse, AF. N° 800, débarquée le 12 novembre n. s. 1279; 1 caisse, NZ. N° 801, débarquée le 16 novembre n. s. 1279; 1 caisse, AB. N° 1114, débarquée le 16 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MS. N° 35, débarqué le 28 novembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MM. N° 102, débarqué le 28 novembre v.s.1279;e 1 paquet, MCM, N° 415, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué

e 28 novembre n s. 1279; 1 caisse, débarquée le 5 décembre n s. 1279.

1 paquet, adresse, débar. le 7 déc n s. 1279.
2 » SP, N° 14 » 9 » »
1 » TT, » 2681 » » » »
1 » adresse » » » »
1 » CK, » 27 » » » »
1 » MA, » 246 » » » »
1 » ACB, » » » » »
1 » JDN, » » » » »
1 » HMC, » 266 » » » »
1 » adresse » » » »
1 » CK, » 40 » » » »
1 » adresse » » » »

1 baril, PLHE et S., N° 5, débarqué le 11 décembre n. s. 1279 ; 1 caisse, JC. N° 100, debarquée le 16 décembre n. s 1279; 1 baril, GNG. N° 128, debarqué le 18 décembre n. s. 1279 ; 1 caissette, HMM. débarquée le 18 décembre n. s. 1279; 1 balle Nattes, AP. débarquée le 20 décembre n s. 1279 ; 2 caisses, NZ. N° 1854/5, débarquées le 26 décembre n. s. 1279; 1 boîte, NF. debarquée le 30 décembre n. s 1279 ; 1 paquet, ACC, debarqué le 4 janvier n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 4 janvier n. s. 1279; 1 boîte, adresse, debarquée le 4 janvier n. s. 1279.

1 paq. P et KP, N° déb le 4 janv n.s. 1279.
1 ,, JPM, ,, 661 ,, ,, ,, ,,
1 ,, adresse, ,, le 16 ,, ,,
1 ,, RO(X)CR ,, ,, ,, ,,
1 ,, adresse, ,, ,, ,, ,,
3 ,, ACC, ,, ,, ,, ,,
1 caisse adresse, N° 4, déb. le 31 janv. n.s. 1279.
1 paq. adresse, » le 18 » »
1 » F et A, » le 15 fév. »
1 caisset. adresse, » » » »
1 caisse, » le 20 » »
1 paq. AOGF, » » » »
1 » ADGZ, » le 24 » »
1 boîte, adresse, PZ, » » » »

1 caisse, Machines, PS et C. N° 2, debarquée le 25 juin n. s. 1279; 1 caisse, Machines, N° 5, debarquée le 25 juin n. s 1279; 1 douzaine, pelles en fer, JS, débarquée le 1er août n. s 1279; 1 panier, biscuits PC, débrrquée le 28 septembre n. s. 1279; 1 caisse, Machine, ACT, débarquée le 16 octobre n. s. 1279; 5 balles cartons, HD, debarquées le 13 novembre n s. 1279; 2 caisses thé, PM, débarquées le 16 janvier n. s. 1279; 1 baril sucre pilé, debarqué le 26 janvier n. s. 1279; 10 sacs drogues, débarquées le 19 février n. s. 1279; 1 sac café, LPA, débarqué le 25 février n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarqué le 17 septembre n s. 1279; 1 paquet, AGCC, débarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet SS, N° 451, débarqué le 17 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet, SNB, N° 5 debarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 sac CS, N° 5059, debarqué le 18 septembre n. s. 1279; 1 ballot, WGS et SC, N° 7, debarqué le 18 septembre n. s. 1279 ; 1 caissette, JAR, N° 1, débarquée le 19 septembre n. s 1279; 2 caisses, HMS, N° 1|2, debarquées le 29 septembre n. s. 1279; 1 boîte, adresse, N° 1, debarqué le 6 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, MG, débarqué le 14 octobre n s. 1279; 1 paquet PP et C, debarqué le 14 octobre n s 1279; 1 paquet, 90 t débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 15 octobre n s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 15 octobre n s 1279

AVIS.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

Tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.

Par ordre de M Fortuné Jourdan, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et par le ministère du soussigné, le jeudi 22 mars à 11 heures du matin à la douane de Galata, de 26 barils zinc SD arrivés en état d'avarie, par le bateau à vapeur russe *Grande Duchesse Olga*.

Cette marchandise sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, aux conditions qui seront déclarées au moment de la vente.

I. DE CASTRO.

LECONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmli Mesjid, N 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Linardi 17

PENSION BOURGEOISE.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, legère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie, *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

A partir de Lundi 20 Fév. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-ι-Χ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 20 φευρ. 4 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turquie. Ὧρ. Τουρκ.	H. à la France. Ὧρ. Εὐρωπ.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ. Καβάκ.	Yéni-Mahallé. Γενί-Μαχαλέ	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. Θεραπεία.	Véni. Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη	Émirghian Ἐμιργιάν.	R. Hissar. Ῥουμ. Χισάρ.	Bébek. Βεβέκ	Arnaut-Keuy. Ἀρναοὺτ κιοϊ	Kouru-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy. Ὀρτὰ Κιοϊ	Béchicktach. Βεσίκ-Τάς	Kabatach Καμπὰ-Τάς	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	6 51	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—			—	
1 45	7 36	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	9 31	11	—	—	«»	«»	«»	»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 30	9 21	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1 15	7 6	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2	7 51	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis
2 45	8 36	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 45	9 36	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
1 45	10 36	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2) 9 50	3 21	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	
10	3 51	1										«»					

Côte d'Europe. voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turquie. Ὧρ. Τουρκ.	H. à la France. Ὧρ. Εὐρωπ.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καμπὰ-Τάς	Bechiktach. Βεσὶκ-Τάς	Ortakeuy. Ὀρτὰ-Κιοϊ	Kouru-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναοὺτ Κιοϊ	Bebek Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ	Emirghian. Ἐμιργιάν	Sténia. Στένια	Ienikeuy. Νεοχώριον	Therapia. Θεραπεία	Buyukdere. Βουγιοὺκ Δερέ	IENI MAHALE. Γενὶ Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ. Καβάκ	OBSERVATIONS
2 30	8 21	1	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 36	2	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 36	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
9 45	5 36	11	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 21	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnauikkioi. Retour direct au pont.
11	4 51	17	—	—	—	—	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	—	
9 15	3 6	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	4 51	14	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 11	1	«	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 31	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turquie. Ὧρ. Τουρκ.	H. à la France. Ὧρ. Εὐρωπ.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία.	Beykos. Βεϊκόζ	Pacha-backtche. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chiboucli. Τζιμπουκλί	Kanlidjia. Κανλιτζᾶ	A. Hissar. Α. Χισάρ	Kandilli. Καντιλλί	Vani-keuy. Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghel-keuy. Τσεγγὲλ Κιοϊ	Beyler-bey. Βελέρ-Μπεη	Kouskoudjouk. Κουζγουντζούκ	Scutari. Σκούταρι	OBSERVATIONS
2	7 51	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h. 3
3 30	9 21	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départs du pont — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H à la Turquie. Ὧρ Τουρκ.	H. à la France. Ὧρ. Εὐρωπ.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey. Βελέρ-Βεϊ	Tcenghelkey. Τσεγγὲλ Κιοϊ	Vanikeuy. Βανὶ-Κιοϊ	Candilli. Καντιλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlitja. Κανλιτζᾶ	Tchiboucli. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktche. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκόζ	Therapia. Θεραπεία	Buyukdere. Βουγιοὺκ Δερέ	OBSERVATIONS
10 50	4 21	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	««	—	«»	Excepté les vendredis.
11	4 51	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakchè.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch
(2) Les vendredis à 2 heures. il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizond Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquie Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION

MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 8, 18 et 28

Le bateau à vapeur français *ALGÉRIE*, capitaine Bohler, partira pour MARSEILLE mardi 19 mars à 4 h. du soir en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo, et Messine.

Pour frêt et passage s'adresser chez le soussigné

L'Agent Principal
Alfred BERGASSE.

Cité française, N° 3.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC.) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande precision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Credit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

Aux Fabriques DE PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Pèra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefocons puisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'A bespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. — N° 63.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 18 mars.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*)

Vienne, 16 Mars, 0 h. 00 m. soir.

Cours du 16 Mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (Clôture)	ouvert.	30 50
		clôture	30 60
	LONDRES..	ouvert.	30 3/8
		clôture	30 3/8
Emprunt Ottoman...		ouvert.	235
		clôture	236 25

Paris, 15 mars, 10 h. soir.

Londres. — La correspoпpance avec la Porte au sujet de la Servie a été déposée à la Chambre des Communes.

Vienne, 16 mars, 8 h. 45 m. matin.

Cours du 15 mars.

5 0/0 Ott. — LONDRES.... Clôture 30 1/4

Vienne. — On assure qu'il y a entente entre la France et l'Autriche relativement à l'Orient.

Paris, 15 mars, 3 h. 35 m. matin.

M. Thiers dit : L'idée à former un empire chrétien à Constantinople est chimérique ; la politique du bon sens conseille le maintien des Turcs à Constantinople.

(*Voir à la troisième page.*)

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On lit dans le Bulletin politique hebdomadaire du *Moniteur du soir* :

« La question militaire est à l'ordre du jour dans presque tous les pays de l'Europe. Ce ne sont pas seulement les grandes puissances, comme la France, l'Angleterre, l'Autriche ; ce sont aussi les petits Etats, comme le Danemark et la Hollande, qui renouvellent leur système d'armement et réorganisent leurs armées.

» Les principes le plus généralement mis en vigueur sont l'obligation imposée à tous les citoyens de servir sous les drapeaux et la division des forces en armées actives et en réserves. Du moment où l'une ou plusieurs des grandes puissances européennes adoptaient un pareil système, il devenait nécessaire pour les autres Etats de suivre cet exemple, s'ils ne voulaient point se condamner à une infériorité regrettable. Il est stipulé dans le projet de confédération de l'Allemagne septentrionale que tout Allemand du Nord est soumis au service militaire. L'Autriche fait prévaloir le même principe pour tous les sujets de l'empire de Hapsbourg. Telle est également la base de l'organisation militaire commune sur laquelle les ministres dirigeans des quatre Etats de l'Allemagne du Sud sont récemment tombés d'accord dans la conférence de Stuttgard.

» La Suède et le Danemark proposent aussi aux Chambres que tout Suédois et tout Danois ait l'obligation de s'enrôler. La Hollande veut élever son armée active du chiffre de 55 000 hommes à celui 70,000 et constituer la garde nationale de manière qu'elle puisse être portée à 106.000 hommes. Enfin, au midi de l'Europe, l'Espagne et l'Italie travaillent à augmenter leurs effectifs, et une commission, instituée par le roi Victor Emmanuel, élabore un projet qui, en déclarant que tout Italien est tenu au service porterait l'armée au chiffre de 500,000 hommes, dont 300,000 pour l'armée active, 100,000 pour remplir au besoin les vides de l'armée, 100,000 dans la réserve. L'ensemble de ces préparatifs n'est pas une menace pour la paix de l'Europe ; ils sont plutôt une garantie du respect mutuel que se doivent les puissances. Si l'art militaire, comme toutes les autres sciences, a fait des progrès que rend indispensable la modification de l'armement, il ne faut pas oublier que les armées ne servent pas seulement à la guerre ; elles maintiennent l'ordre public, elles développent les idées de discipline et de patriotisme, elles contribuent, même en temps de paix, à la force des peuples et à leur dignité. »

On lit dans la *Patrie* :

« On a pris à tâche, depuis quelques jours, de répandre des bruits sur des concentrations de troupes qu'opérerait la Russie dans la direction des frontières turques.

» Nos renseignements, puisés aux meilleures sources, nous permettent de démentir de la manière la plus positive ces bruits inquiétants. »

La *Gazette d'Italie* du 6 mars, croit savoir que le ministre des affaires étrangères a envoyé aux agens diplomatiques italiens à l'étranger une circulaire dans laquelle il explique les nouvelles relations de l'Italie avec la cour de Rome.

L'*Italie* annonce que le gouvernement égyptien a fait droit à toutes les réclamations des sujets italiens qui avaient été appuyées par le cabinet de Florence.

Le *Journal de Rome* du 6 mars, dément le bruit d'après lequel le Pape aurait reçu en audience M. Langrand Dumonceau et aurait approuvé ou désapprouvé le projet relatif aux biens ecclésiastiques. Le *Journal de Rome* ajoute qu'il n'y a jamais eu aucune incertitude à cet égard, le Pape ayant immédiatement désapprouvé ce projet.

Le *Mémorial diplomatique* publie la dépêche suivante :

« Vienne, 5 mars.

« Le rétablissement du jury en matière de presse, que le ministère hongrois vient de proposer à la Diète de Pesth, excite l'enthousiasme général non seulement en Hongrie, mais encore dans toute la monarchie ; car il témoigne des avantages que les provinces cisleithanes ont retirés de l'heureux règlement de la question hongroise. »

La *Gazette de Madrid* du 7 mars publie un décret royal qui fait cesser les fonctions de tous les représentants du roi de Hanovre, en Espagne, les Hanovriens étant devenus Prussiens.

On a reçu des avis de Mexico, en date du 29 janvier.

Diario del Impreio, organe officiel, publie une proclamation du général dissident Carillo, qui déclare adhérer à l'empire, parce que l'occupation de Matamoros par des navires des Etats-Unis lui paraît révéler les projets du gouvernement de ce pays contre la nationalité mexicaine. Carillo affirme que Juarez a cédé, par un traité, à la république des Etats Unis, 15,700 lieues carrées de terrain dans la basse-Californie. Il dit enfin que la retraite des troupes françaises fait aux Mexicains un devoir de défendre seuls leur nationalité, sans distinction de parti.

Des avis de Saïgon du 20 janvier disent que les colonnes mobiles françaises continuaient à poursuivre les insurgés du Cambodge.

Lord Derby exprime dans la Chambre des Lords, l'espoir qu'il ne sera pas nécessaire d'envoyer de nouveaux renforts en Irlande.

Dans la séance de la Chambre des Communes du 7 mars, lord Stanley, répondant à M. Tollemache, dit que le gouvernement français a nommé une commission pour examiner la question de l'admission en France du sel anglais manufacturé.

Le même ministre, répondant à M. Owen, dit qu'aucune communication n'a eu lieu entre le gouvernement français et le gouvernement anglais au sujet des statues des souverains de la race des Plantagenets qui se trouvent à Fontevrault ; mais que l'empereur Napoléon, avec la courtoisie qu'il a constamment montrée dans ses rapports avec l'Angleterre, a écrit à la reine Victoria pour les lui offrir. La reine a accepté cette offre, et les statues seront transportées prochainement à Londres.

Lord Stanley, répondant à M. Layard, dit qu'il n'est pas à sa connaissance qu'une dépêche ait été adressée au consul russe à Belgrade pour l'avertir qu'en cas d'intervention des puissances étrangères en Orient, la Russie protégerait les chrétiens. Deux dépêches adressées à M. de Brunnow lui ont été communiquées confidentiellement ; mais il ne peut pas en donner connaissance à la Chambre.

M. Walpole dit que les nouvelles d'Irlande, publiées par les journaux, sont exagérées. Une dernière dépêche, reçue par le ministère, annonce que la communication par le chemin de fer est rétablie avec Cork, Limerick et Waterford.

Le généeal Peel dépose le budget de la guerre, qui s'élève en totalité à 14 millions 752,000 liv. st., soit 412,000 liv. st, de plus que l'année dernière.

Des lettres de Dublin, du 6 mars annoncent que les fénians ont attaqué et désarmé les postes de police de Steparide et de Glencullen. Ils ont conduit les policemen arrêtés à Greenhill, près de Tallagh, où 5 à 6 mille fénians sont concentrés.

Les soldats ont amené aujourd'hui à Dublin 208 prisonniers fénians. On a saisi ici une quantité considérable d'armes.

Le corps principal des fénians s'avance vers le nord. 105 jeunes employés ont disparu de Dublin.

1,000 fénians ont pris possession du bâtiment du marché, à Drogheda. Un combat a eu lieu entre eux et la police.

200 fénians armés ont attaqué la station de police de Kilmallock. D'autres fenians ont attaqué la police à Dermore, à Kilbaha et a Holycross.

L'agitation est immense. Des troupes sont attendues.

Voici la proclamation irlandaise publiée par le *Morning post* :

Le peuple irlandais au monde !

Nous avons souffert des siècles d'oppression, de pauvreté dégradante, de misère navrante.

Nos droits et nos libertés ont été foulés aux pieds par une aristocratie étrangère qui, nous traitant en ennemis, a usurpé notre terre et dépouillé notre infortuné pays de toutes les richesses essentielles.

Les propriétaires réels du sol ont été expulsés pour faire place aux bestiaux, ils ont été contraints de traverser l'Océan pour chercher les moyens de vivre et les droits politiques qu'on leur refusait chez eux. Nos hommes de tête et d'action ont été condamnés à perdre la vie et la liberté, mais nous n'avons jamais perdu l'espoir d'une existence nationale. Nous avons en vain fait appel à la raison et au sentiment de justice du pouvoir dominant (sic). Nos remontrances les plus modérées ont été accueillies avec dédain et mépris. Nos appels aux armes n'ont jamais réussi.

Aujourd'hui, n'ayant plus d'autre alternative, nous en appelons à la force. C'est notre dernière ressource. Nous acceptons les conditions de cet appel, noblement persuadés qu'il vaut mieux périr dans la lutte pour la liberté que de continuer à vivre dans un vil esclavage. Tous les hommes naissent avec des droits égaux, ils s'associent pour se protéger les uns les autres et partager les charges publiques. La justice veut que ces associations reposent sur une base qui maintienne l'égalité au lieu de la détruire (sic)

Nous déclarons en conséquence, que ne pouvant plus endurer le fléau du gouvernement monarchique, nous aspirons à fonder une *république*, basée sur le suffrage universel (sic), qui à tous garantira la valeur intrinsèque du travail.

Le sol de l'Irlande, à présent possédé par une oligarchie, nous appartient à nous, le peuple irlandais, et c'est à nous qu'il doit être restitué.

Nous faisons aussi cette déclaration en faveur de la liberté absolue de conscience, ainsi que de la complète séparation de l'église et de l'Etat.

Nous en appelons au tribunal le plus élevé pour la manifestation de la justice de notre cause.

L'histoire est là pour constater l'immensité de nos souffrances, et nous déclarons à la face de nos frères que nous voulons faire la guerre, non contre le peuple anglais, mais contre la vermine aristocratique qui a mangé la verdure de nos champs, contre les sangsues qui épuisent notre sang et le leur. Républicains du monde entier, notre cause est votre cause. Notre ennemi est votre ennemi. Que vos cœurs soient avec nous. Quant à vous, ouvriers de l'Angleterre, ce ne sont pas seulement vos cœurs que nous voulons, ce sont encore vos armes. Souvenez-vous des horreurs de la faim et de la dégradation que l'oppression du travail fait asseoir à vos foyers. Rappelez-vous le passé, portez vos regards sur l'avenir, et vengez-vous en donnant la liberté à vos enfants dans la lutte qui va s'engager pour l'indépendance humaine.

Nous proclamons donc la république irlandaise.

Le gouvernement provisoire.

Dans la séance du 3 mars, au parlement du Nord, un député polonais, M. de Chlapowski, a réclamé contre l'élection de M. de Bethmann-Hollweg.

M. de Bismark a déclaré que le gouvernement avait en mains des preuves nombreuses que le parti polonais avait agi sur les élections ; mais qu'il renonçait à les produire.

Plusieurs députés polonais ont protesté.

La question de la réforme fera un pas en avant avec le nouveau ministère, dans la voie d'une solution libérale ; ce pas suffira-t-il pour contenter les radicaux ?

Nous ne le pensons ; nous l'avons déjà dit : l'Angleterre marche vers le suffrage universel, et la victoire définitive appartiendra à John Bright et à ses légions pacifiques.

D'après un télégramme publié avant-hier, le fénianisme serait comprimé. L'arrestation à Limerick du général Massey, qui se fait passer pour le commandant en chef de la République irlandaise aura contribué à amener ce résultat.

La satisfaction des Hongrois se traduit par le mécontentement des autres provinces ; il a fallu dissoudre les Diètes de Bohême, de Moravie et de Carniole.

Le discours du grand-duc Constantin n'a qu'une importance relative ; l'union greco-slave n'est qu'un rêve dont les derniers changements opérés en Europe ne hâteront pas la réalisation. En revanche les finances et le commerce de la Russie ne sont pas très prospères, ainsi qu'il ressort du tableau des douanes et de la dépréciation du papier.

Le goverpement impérial a commis à la garde de la Servie les forteresses occupées par les troupes du Sultan. La dépêche Havas que nous publions en tête annonce que la correspondance échangée à ce sujet a été remise à la Chambre des Communes.

Le projet sur l'organisation de l'armée a été communiqué aux Chambres françaises. En voici les bases :

Le contingent annuel sera de 160,000 hommes.

Le service sera de 9 années dont quatre dans la réserve. L'exonération est maintenue pour l'armée active et le remplacement pour la réserve.

Les hommes liés au service ne pourront pas se marier ; en sorte que le mariage ne pourra se faire qu'à l'âge de 29 ans pour les moins favorisés et de 24 ans pour les autres.

Le Corps législatif fixera le contingent annuel de l'armée active, et la garde nationale ne pourra être appelée que par une loi spéciale, ou, dans l'intervalle des sessions, par un décret qui devra être présenté, dans les 20 jours, au Corps législatif, pour être converti en loi.

Selon nous, ce projet méconnaît le génie et les ressources de la France. Les Gaulois disaient : « Nous ne craignons que la chûte du ciel et il n'y a qu'à frapper du pied notre sol pour en faire jaillir des soldats. »

Le désarmement convient, seul, à un pays comme la France qui, sans finances et sans armées, a su en 1792, avec des bandes de volontaires, tenir tête à l'Europe et la conquérir.

Le discours de M. Thiers, d'après ce

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XXVI

(*Suite.*)

— Vous avez donc quitté le théâtre ? demanda-t-elle à Christine.

— Non, c'est là que j'ai connu le duc.

— Vous avez du travail, un avenir assuré, et vous avez accepté cette existence ?

— D'où sors tu ? s'écria Christine avec un frais éclat de rire. Crois-tu par hasard que toute actrice puisse vivre de son art ? non, pas plus que vous avec votre aiguille. Les grandes actrices qui arrivent tout d'un coup à la réputation sont bien payées sans doute ; mais les pauvres débutantes comme moi n'ont pas de quoi manger du pain et acheter des maillots... Sais-tu ce qu'on me donnait par soirée ! Trois francs pour figurer dans un ballet. N'est-il pas beaucoup plus honorable pour moi d'accepter une espèce de mariage avec le duc que de courir de théâtre en théâtre, de directeur en directeur et d'aventure en aventure, faisant des bassesses pour obtenir un éloge ou un engagement meilleur ? Oui, ma chère, toutes ces belles actrices que tu vois si parées ne gagnent pas même pour s'habiller. A moins de paraître sur la scène en robe d'indienne ou de mérinos, il faut bien se créer d'autres ressources. Mais, à propos, ta robe de mérinos que je trouvais si belle, pourquoi ne la mets tu pas par ce beau froid ? Tu dois être gelée avec cette robe d'indienne.

Geneviève baissa la tête.

— Eh ! Je devine fit Christine ; elle est au clou ; voyons, raconte moi aussi ton histoire ; car je devine que tu as du chagrin. Qui t'a appris que je demeurais ici ?

— Je venais parler au duc.

— Au duc ? s'écria Christine avec un air inquiet et surpris.

— Oui.

— D'où le connais-tu ?

Geneviève raconta comment elle avait fait sa connaissance ; comment, se trouvant dans la détresse, elle venait recourir à sa générosité.

Christine ne crut pas à la véracité de Geneviève. Elle ne croyait pas davantage au désintéressement des hommes. Cette âme de seize ans, nous l'avons dit, avait perdu tout sens moral. La vertu lui semblait une niaiserie ; le vice pour elle n'était pas du vice, c'était de la raison.

Elle soupçonna donc que Geneviève lui cachait une partie de la vérité, et sa jalousie s'éveilla.

— Ecoutez moi, mademoiselle, dit elle avec une colère continue, vous paraissez malheureuse, je ne veux donc pas vous faire mettre à la porte ; mais je sais ce que c'est que la vie ; ce n'est pas à moi qu'on raconte de pareils romans. Le duc vous a aimée, et vous étiez assez belle pour cela. Vous venez pour le voir. Sans doute vous ne me saviez pas ici voilà pourquoi je vous pardonne ; mais vous comprenez bien que je ne puis me laisser enlever le duc comme cela.

Geneviève voulut protester.

— Oh ! si vous aviez l'intention de me supplanter, reprit Christine fort émue, ce serait une infamie. Il est si bon pour moi, pour ma petite Lilie, pour maman et pour grand'mère ! Maman et grand'mère n'habitent pas avec moi ; mais elles ne manquent de rien. Elles sont habillées comme de vraies dames, et ma Lilie comme une petite princesse. Tous les jours je la mène promener dans ma voiture, une voiture presque aussi grande qu'une chambre ; et des chevaux superbes. Je prends des leçons de musique et d'orthographe comme une demoiselle. Je ne puis donc me résoudre à perdre mon bonheur. Ainsi, je vous en prie, sortez vite, que le duc ne vous voie pas, et surtout ne revenez jamais ; car je me vengerais ! Oh ! je me vengerais !

Au milieu de tout ce fleux de paroles débitées avec une animation extraordinaire, la pauvre Geneviève, abasourdie, ne trouva pas à placer un mot.

— Vous vous trompez, je vous assure, balbutia-t-elle.

Et, se levant tout étourdie, elle gagna la porte.

Christine la suivait des yeux avec anxiété, et ne parut rassurée que lorsqu'elle fut dehors.

Pauvre Geneviève ! Quand elle se trouva dans la rue, une profonde amertune se peignit sur son visage.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! murmurait elle, est-ce assez d'humiliations ! Etre honteusement chassée par une pareille créature !

Elle n'eut plus le courage de tenter une autre démarche. Elle revint accablée à la rue du Bon-Puits, pensant à la colère et au désespoir de Joséphine.

Elle trouva son enfant toute seule qui dormait tranquillement sur le lit. Il était cinq heures. On lui dit que depuis depuis deux heures Joséphine était sortie.

Geneviève eut un frisson.

Néanmoins elle l'attendit. Mais toute la nuit se passa et Joséphine ne rentra point.

Plusieurs jours s'écoulèrent. Geneviève vendit pour vivre ses dernières hardes. Comme elle économisait sa nourriture, son enfant dépérissait. Enfin, son logement n'était pas payé. Le propriétaire du garni lui signifia que la chambre de Joséphine était louée, et qu'il ne pouvait la garder plus longtemps.

Alors elle prit son enfant dans ses bras, et une fois dans la rue marcha devant elle au hasard.

Un brouillard épais rendait le pavé glissant et imprégnait ses vêtements d'une humidité glacée. Mais Geneviève ne sentait rien ; elle allait machinalement, sans prendre garde aux passants qui la heurtaient sans se soucier des voitures qui eussent pu l'écraser. L'excès de la souffrance morale, comme l'excès de la souffrance physique, produirait-il une sorte d'insensibilité, puisque Geneviève, avec son organisme appauvri, put résister à de telles douleurs ?

Son visage portait l'empreinte d'une résignation désespérée. Elle ne pleurait plus. Ses yeux baissés étaient fixés sur son enfant. Tantôt elle le serrait convulsivement contre sa poitrine, tantôt elle l'embrassait avec une sorte de délire.

Elle marchait toujours.

Elle se trouvait alors sur le quai. Elle aperçut des sergents de ville.

Si on allait l'arrêter comme vagabonde ! A l'idée d'aller en prison, elle frisonna.

— Et cependant, se dit elle, là du moins j'aurais un abri et du pain. Mais si on me séparait de ma fille !

Voir le numero du 16 mars.

que nous en savons par le télégraphe nous porte à croire que sa politique est la même en 1867, que celle qui a décidé en 1840 la construction des fortifications de Paris. La France lui devra probablement d'entretenir une armée de 1,400,000 hommes.

Cependant l'Europe ne redoute pas les armées de la France; ce qu'elle craint: c'est l'expansion irrésistible de son génie révolutionnaire !

La *Gazette de Moscou* constate elle-même l'état de choses suivant :

« De tous les pays européens sans exception, la Russie est celui où on fait le moins pour les écoles populaires, c'est-à-dire pour l'instruction la plus utile et la plus féconde.

» D'après les statistiques, la Turquie, en 1865, possédait 15,000 écoles, fréquentées par 600,000 enfants. sur une population de 25 millions d'âmes.— En Russie, pour une population triple (75 millions d'habitants), on ne compte que 20,000 écoles et 8 à 900,000 écoliers. »

Les changements qui se sont produits en Europe, depuis la dernière guerre, ne nous paraissent pas encore avoir été compris par la presse, avec toutes les conséquences qui en découleront incessamment.

La surprise aurait-elle été si grande que, jusqu'à ce jour la vieille politique n'ait pu sortir de sa torpeur ? Ou bien serions-nous semblables à ces Romains des derniers jours de l'empire qui cherchaient à troubler leur vue, par l'ivresse, afin de s'épargner le spectacle de l'amoindrissement de leur patrie ?

A certaines appréhensions qui se sont fait jour, il suffirait d'opposer cette maxime de Larochefoucauld : «Le plus grand défaut n'est pas de n'aller point jusqu'au but, c'est de le passer. »

A quoi sert donc la politique, si ce n'est à prévoir ? Or, la prévision ne comporte pas la surprise, et les gouvernements, de même que les individus, ne peuvent dominer les évènements qui se jettent au travers de leur existence, qu'à la condition d'avoir une conduite inflexible dans sa direction et suffisamment enrayée, pour ne pas courir les champs au moindre choc.

Etant admis, que la politique est, par excellence, la science de l'égoïsme et des intérêts nationaux, les sentiments n'y jouant un rôle que par hasard, sous l'influence de conditions essentiellement personnelles et éphémères, il est toujours facile, en principe, d'avoir la notion des ambitions, des aspirations et de la volonté politique d'un peuple, en le rapprochant de la pierre de touche de ses intérêts et de ses besoins.

Or, il nous semble que la presse française s'émeut, bien à tort, de la Constitution de l'Allemagne sous le sceptre du roi Guillaume. Nous ne voyons pas davantage en quoi le déplacement de l'équilibre européen forcerait les puissances occidentales à se départir de la politique suivie en Orient, en 1854, et couronnée par le traité de Paris, dont chaque mot a été payé au prix des plus grands sacrifices en hommes et en argent,

Où donc est le danger ?

Dans une alliance entre la Prusse et la Russie ?

La politique de l'Empereur d'Allemagne ne saurait être celle du Roi de Prusse. La Prusse mal délimitée, pressée entre de puissants voisins, devait se tenir en garde contre une agression de la France dirigée sur les provinces rhénanes; elle devait également contrebalancer l'influence autrichienne, et favoriser à son profit les tendances incessantes de l'Allemagne vers l'unification: conséquemment se tenir prête à entamer une lutte toujours imminente avec l'Autriche. De là la nécessité de s'appuyer sur la Russie, et d'entretenir ses bonnes grâces en favorisant sa politique.

Que l'unification de l'Allemagne se soit faite, à l'aide des moyens violents de la conquête, peu importe. La guerre a une mission salutaire, lorsqu'elle a pour but d'unir les nations entre elles et de détruire les barrières et les préjugés qui maintiennent leur séparation.

D'ailleurs la marche de l'Allemagne est moins une conquête qu'une prise de possession de sa propre autonomie. C'est la marche d'un fleuve qui, rejeté hors de son lit, finit par rompre les barrières artificielles destinées à le contenir, pour rentrer dans les limites assignées par la nature; l'obstacle détruit, l'impétuosité première s'apaise et le fleuve poursuit sa route avec calme et majesté.

La guerre d'Allemagne sera féconde en résultats que les hommes à courte vue ont de la peine à entrevoir. La France surtout doit travailler à rendre ces résultats complets, et loin d'entraver l'Allemagne dans sa marche, son intérêt est de la seconder.

La plus grande gloire de Napoléon III devant la postérité, sera d'avoir favorisé l'unité de l'Italie et l'unité de l'Allemagne. Pour que l'Allemagne soit complète, il faut qu'elle se trouve à cheval sur les mers qui la bordent au nord et au sud.

Le jour où l'Allemagne pourra toucher l'Inde par Suez en partant de ses ports de l'Adriatique, la cause de la civilisation sera gagnée.

La mission de l'Allemagne ne saurait être une mission guerrière. L'organisation militaire de la Prusse qui sera celle de l'Empire d'Allemagne, ne convient pas à la guerre des conquêtes.

Avec cette organisation, un César allemand ne saurait exister. Quel levier ferait-il agir, pour arracher à leurs foyers, dans un but d'ambition, une armée de bourgeois trop éclairés pour ne pas abhorrer toute guerre qui n'aurait pas pour raison la défense de la patrie commune, de la liberté et de la paix.

En Allemagne, la liberté ne tardera pas à suivre l'unité. L'Allemagne démocratique sera le pivot de l'Europe, la sauvegarde de l'Occident.

Trop forte pour avoir rien à redouter du côté de la France, l'Allemagne, qui renferme tous les éléments de lumière, et dont les esprits les plus éminents ont condamné la guerre avec la France comme désastreuse et anti-civilisatrice partagera avec la France la même solidarité d'intérêts et d'avenir.

Pour elle, comme pour le reste de l'Europe, le danger vient de la Russie.

Cela nous paraît tellement évident, que nous n'hésitons pas à émettre la pensée que, dans le cas d'un réveil de la question d'Orient, dans le sens extrême de la circulaire de M. de Beust, la Prusse se rangerait du côté des puissances occidentales.

Une alliance comme celle de l'Allemagne dans une question aussi grave que la question d'Orient, vaut la peine qu'on y regarde à deux fois, avant de la rendre impossible; et c'est à quoi tendent les publications de certains écrivains de la presse française métropolitaine qui ne craignent pas de sacrifier à des susceptibilités passagères, la politique traditionnelle de la France, celle qui lui a valu, en tout temps, une légitime influence dans les affaires de l'Europe.

Voici l'article de M. Emile de Girardin qui lui a valu d'être condamné par le tribunal correctionnel à 5,000 francs d'amende.

Nous regrettons sincèrement avec tous les journaux la condamnation qui a frappé le vétéran de la presse française, l'homme qui a décidé de l'élection à la présidence de Louis-Napoléon, et qui, par son immense talent, contribue, plus que personne, à propager les doctrines antiguerrières qui conviennent seules au véritable génie de la France et à sa mission civilisatrice.

DES DESTINÉES MEILLEURES.

De tout le discours de M. le ministre d'Etat prononcé dans la séance du 26 février, après l'interpellation de M. Jules Favre et avant la déclaration de M Emile Ollivier, il ne restera dans la mémoire des lecteurs que ces trois lignes, éloquentes peut être, mais imprudentes certainement :

« *Nous avons conduit le pays, graduellement et chaque année, à des «destinées meilleures.»*

Imprudentes, en effet, car ces trois lignes provocatrices appellent forcement la comparaison entre le présent et le passé.

Interrogeons d'abord l'extérieur.

Territorialement la France, sous le second empire, s'est augmentée de trois départements :

Alpes-Maritimes, population,	195,000 habit.
Savoie	275,000
Haute Savoie	268,000
Total....	738,000 habit.

Mais à quel prix ?

D'abord au prix de l'emprunt de 500 millions contracté en 1859 au cours de 60 fr. 50 c.

Ensuite au prix de tout le sang français qui a été versé pour défendre les Italiens contre les Autrichiens,

Puis au prix de l'unification de l'Italie ;

Puis encore au prix de l'unification de l'Allemagne ;

Puis enfin, au prix de ce que nous coûtera une réorganisation de l'armée astreignant au service militaire tous les Français valides, tous, tous, c'est-à-dire 160 000 appelés par an au moins, au lieu de 80,000 au plus, ce qui était le chiffre du contingent annuel avant 1852

De quelles destinées meilleures, de quelle influence plus grande dans le monde la France est elle redevable à l'expédition du Mexique, qui nous a coûté depuis 1862 tant d'hommes robustes arrachés à la charrue et à l'atelier, tant d'argent indispensable détourné de son cours ?

Quel poids ont pesé en 1863, dans les balances du prince Gortchakoff, les innombrables dépêches de M Drouyn de Lhuys ? Est il une seule rigueur qu'elles aient épargnée aux malheureux Polonais, abusés par de cruelles illusions ?

Quels avantages avons nous tirés de nos victoires remportées sur les Russes en compagnie des Anglais et des Piémontais ? de nos victoires remportées sur les Autrichiens en compagnie des Italiens ? de la bataille de la Sadowa, que nous avons laissé livrer et gagner aux Prussiens, ayant, de notre assentiment, les Italiens pour auxiliaires ? En avons-nous au moins tiré l'avantage d'une alliance indissoluble entre la Prusse, l'Italie et la France, ces trois puissances formant un faisceau de cent millions d'habitants, c'est-à dire disposant d'une force si considérable que rien ne soit possible sans elle ni contre elle ?

A défaut de cette alliance, si elle nous manquait, ou si nous la repoussions, quels alliés aurions nous ?

Quel est présentement notre rôle en Orient, entre la Russie que nous avons combattue, et la Turquie que nous avons défendue, de 1854 jusqu'en 1856 ?

En retour de tous nos sacrifices, quelles compensations nous sont offertes et peuvent nous être données ?

Maintenant interrogeons l'intérieur.

Moralement, la France, sous le second empire hormis l'impunité des grèves, n'a rien gagné, absolument rien. Ce qui, la veille du 2 décembre 1851, était liberté, n'a plus été le lendemain que tolérance ; ce qui était droit n'a plus été qu'autorisation, et les autorisations les plus insignifiantes ont été refusées, alors même qu'il ne s'agissait que de simples conférences littéraires.

Mesurée à l'échelle de la liberté comparée, la France est de beaucoup au-dessous de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande, de l'Italie, du Portugal et de la Suisse ; il n'y a en Europe au dessous de la France que l'Espagne.

Quels sont donc les faits, quels sont donc les actes, quelles sont donc les lois qui autorisent M. le ministre d'Etat à se glorifier d'avoir conduit « *le pays graduellement et chaque année à des destinées meilleures* »

Infructueuses sont restées nos recherches pour les découvrir.

Ce n'est pas à nous que notre ancien collègue à l'Assemblée législative, M. Rouher, entreprendrait de dire sérieusement que le coup d'Etat du 2 décembre a sauvé la France de l'anarchie, car s'il nous tenait ce langage, contraire à la vérité, nous lui répondrions en replaçant sous ses yeux ces paroles du président de la république prononcées à l'hôtel de ville le 10 décembre 1850 : « Au-» jourd'hui, je le reconnais avec bonheur, » le calme est revenu dans les esprits ; « *les* » *dangers* » qui existaient, il y a deux an-» nées, « *ont disparu* », et, malgré l'incer-» titude des choses, on compte sur l'avenir, » parce qu'*on sait que si des modifications* » *doivent avoir lieu*, « *elles s'accompliront* » *sans trouble*. »

Et si ces paroles ne suffisaient point, nous y ajouterions encore celles ci, adressées six jours avant le coup d'Etat, le 25 novembre 1851, aux exposants français à l'exposition universelle de Londres, dans la salle du Cirque, à Paris : « Avant de nous séparer, » messieurs, permettez-moi de vous encou-» rager à de nouveaux travaux. *Entrepre-* » *nez les* « *sans crainte* »; ils empêcheront » le chômage cet hiver. « *Ne redoutez pas* » *l'avenir.*» *La* «*tranquillité sera mainte-* » *nue quoi qu'il arrive.* »

Lorsqu'il s'exprimait ainsi le 25 novembre 1851, lorsqu'il encourageait ainsi l'industrie et le commerce de Paris à entreprendre de nouveaux travaux ; lorsqu'il leur déclarait que, quoi qu'il arrivât, la tranquillité serait maintenue, le président de la république était dans le vrai ; en effet, aucun danger, aucun désordre n'étaient à redouter, car l'élu du 10 décembre ayant le commandement de l'armée, avait entre les mains des forces militaires plus que suffisantes pour rétablir instantanément la tranquillité, si elle était troublée et réprimer énergiquement toute tentative d'émeute qui eut éclaté. Mais, est-ce qu'il y avait à craindre qu'il en éclatât aucune? Est-ce que du 13 juin 1849 au 1er décembre 1851 l'ordre matériel le plus complet n'avait pas cessé de régner ? Malgré la loi de provocation du 31 mai 1850, qui, sans motif et sans droit, avait rayé par un vote trois millions d'électeurs sur neuf millions, un électeur sur trois électeurs, est-ce que toutes les élections partielles, à Paris et ailleurs, n'avaient pas eu lieu successivement sans le plus léger trouble ? Est ce que de bonne foi et sérieusement le dépositaire du pouvoir exécutif avait à redouter qu'il fût porté la plus légère atteinte à l'inviolabilité de son dépôt et à la sûreté de sa personne par le pouvoir législatif ? Si l'un des deux pouvoirs était menacé par l'autre, ainsi que l'ont prouvé les évènements accomplis, est-ce que ce n'était pas le plus faible ? est ce que ce n'était pas celui qui n'avait dans les mains que les bulletins qu'il déposait dans l'urne du scrutin !

En novembre 1851, cela est vrai, il y avait rivalité entre les deux pouvoirs, issus l'un et l'autre de la Constitution républicaine et du suffrage universel, mais il n'y avait rien de plus ; il n'y avait ni anarchie ni danger d'anarchie : voilà ce qu'en toute occasion et uniquement afin de rendre hommage à la vérité, nous n'avons cessé de soutenir contre tous ceux qui l'altéraient, les uns sciemment, les autres niaisement ! voilà ce que, d'accord avec elle, l'histoire écrira !

Oui, d'accord avec la vérité ; car si le président de la république avait entre les mains des forces assez considérables pour maintenir l'ordre le jour où il déchirait la Constitution qu'il avait juré de maintenir, n'est-ce pas la preuve manifeste que, hormis de lui, elle n'avait absolument rien à craindre? Qui l'eût attaquée ? Qui eût osé l'attaquer contre lui, lui la défendant, lui d'autant plus invincible qu'il eût eu plus de respect pour elle ?

Non, avec ou sans la révision, il n'y avait donc absolument rien à redouter pour le maintien de la Constitution, pour la durée de la république, pour la conservation de la liberté et la continuation de l'ordre. Les deux élections de mai 1852, celle de l'Assemblée législative et celle du président de la République, se fussent accomplies aussi paisiblement que l'élection du 10 décembre 1848, où quoique la liberté de la presse et la liberté de réunion fussent à cette époque sans aucune limite légale et régnassent dans leur plénitude, il n'y eut nulle part, ni dans aucune limite légale, dans aucune commune, un seul acte, un seul, qui fit ombre au suffrage universel.

Si dans tout ce qui précède il n'y a pas un seul mot qui ne défie hautement la contradiction, que faut-il donc penser du pompeux éloge que M. le ministre d'Etat s'est solennellement décerné, et contre la justesse duquel nous protestons de toute l'énergique exactitude de nos souvenirs ?

Non, il n'est pas vrai qu'entre ses mains le pays ait été conduit graduellement et chaque année à des destinées meilleures.

La France n'est pas plus puissante qu'en février 1851 ; est-elle plus libre ?

A-t-il dépendu d'elle d'empêcher les irréparables fautes qui ont été commises ? Et si de nouvelles fautes devaient les aggraver, quels moyens aurait elle de jeter dans la balance le poids de son opinion ?

EMILE DE GIRARDIN.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Hier le Conseil des Ministres ne s'est pas réuni comme d'habitude.

—

Hier, Son Altesse Aali pacha a eu l'honneur d'être reçu en audience par Sa Majesté.

—

Hier au soir S.E. l'ambassadeur de France a donné un dîner aux ministres Ottomans.

—

La Sublime Porte a reçu avis de l'arrivée à Metelin de Marco Pacha ainsi que de Moustafa Effendi et de leur empressement à secourir les victimes du tremblement de terre. On a ressenti depuis d'autres secousses.

—

Prochainement, le Théâtre Français jouera deux grandes pièces : le *Père prodigue* et le *Duc Job*, qui seront données successivement. Après-demain, l'affiche est composée de deux vaudevilles nouveaux, extrêmement gais tous deux : *Renaudin de Caën* et le *Chapeau d'un Horloger*.

Cependant, on continue les études de la *Belle Hellène*. On s'ingénie à vaincre toutes les difficultés qu'on rencontre; on lutte, et non sans espoir de succès. On dépense gros, mais on espère atteindre un résultat satisfaisant. Annonçons, à notre tour, que M. Manasse a spécialement engagé pour tenir le rôle de la *Belle Hellène*, une artiste peu connue encore ici, puisque c'est son debut dans la troupe française. On dit, toutefois, du bien de Mlle Lucienne, et la direction, dit-on, n'aura pas à se repentir, bien au contraire, de ce nouvel engagement. D'ailleurs, qui vivra, verra.

La *Belle Hellène* sera jouée sur la scène du Théâtre français, mais on s'est assuré le concours des chœurs et de l'orchestre du théâtre Italien. Nous souhaitons bonne chance à M. Manasse.

—

Le Cirque Suhr donne ce soir une grande représentation extraordinaire au bénéfice de M. Christens, l'un des meilleurs artistes de la troupe.

Le programme, qui est très chargé, renferme, entre autres choses, des exercices nouveaux par le bénéficiaire; des expériences d'après le système Rarey, le célèbre dompteur; le trapèze à la Léotard, des exercices très remarquables d'équilibre, etc.

EXTERIEUR.

FRANCE.
CORPS LEGISLATIF.

Suite de la Séance du 26 février.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. LE COMTE WALEWSKI.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

Arrivée au boulevard, elle était exténuée. Elle ne put aller plus loin et s'assit.

L'enfant pleurait, et, trop faible pour crier, poussait des gémissements plaintifs qui déchiraient le cœur de la pauvre mère.

Elle l'entourait de ses bras glacés et la réchauffait de son haleine.

Quelques passants, émus de cette misère, laissaient tomber une pièce de menue monnaie sur les genoux de l'infortunée.

Ainsi, cette belle Geneviève, qui faisait l'orgueil du fier Gaudoux, était là accroupie comme une mendiante, exposée à la pitié publique, avec une enfant dont la vie était pour elle une honte.

Elle se trouvait alors rue de la Michodière. A deux pas, son séducteur, le père de cet enfant qui se mourait de froid et de faim, le beau de Lomas, douillettement enveloppé dans une robe de chambre, les pieds sur ses chenêts songeait sans doute à ses plaisirs, ou peut être même se trouvait il au nombre de ces oisifs élégants qui défilaient sur le boulevard, le cigare aux lèvres, lorgnant les jolies femmes, s'enquérant des cancans du jour ou racontant ses conquêtes.

Oui, ses conquêtes ! Telle est en France la justice de l'opinion. Le même monde frappe d'anathème les femmes qui succombent, et élève sur une sorte de pavois ceux qui les font succomber. Bien plus, il qualifie leurs succès du nom réservé aux actions les plus glorieuses !

Dans ce même monde, qui attache un si haut prix à la vertu des femmes, qu'il l'appelle leur honneur, tous les hommes, pauvres et riches, jeunes et vieux, placent leur vanité, leur gloire, à ravir aux femmes cette vertu !

Du moins cette injustice de nos mœurs est-elle réparée par la loi ?

Le législateur, en voyant d'un côté tant de périls, de faiblesses, de souffrances expiatrices, et de l'autre tant de puissance pour faire le mal et tant d'impunité, le législateur aura-t-il eu la pensée de défendre la femme contre l'homme ? Se placera-t-il équitablement entre le corrupteur et sa victime ? Accordera-t-il du moins une action à la fille séduite, et permettra-t-il la recherche de la paternité ?

Non, voici les termes de la loi :

« Toute promesse de mariage est nulle.

« La recherche de la paternité est interdite

Et cependant, assurer l'impunité au séducteur, c'est favoriser la débauche ; c'est doubler le nombre des enfants naturels. Or, la moitié des voleurs et meurtriers sont des enfants naturels. C'est entretenir le libertinage qui bouleverse les fortunes et les familles ; c'est abandonner sans défense la moitié de la nation aux vices de l'autre..

Les notions les plus élémentaires de la justice ne peuvent admettre une si révoltante iniquité.

Geneviève, trempée par le brouillard, engourdie par le froid, ne songeait point à quitter sa place ; et d'ailleurs où serait-elle allée ?

L'enfant pleurait toujours. Ses gémissements devenaient de plus en plus faibles. Tout à coup il cessa ses cris. Sa figure se contracta. Il éprouva comme une syncope.

Geneviève égarée se leva.

— Ma fille, ma fille ! cria-t-elle.

— Mais le bruit des voitures dominait ses cris. Les passants affairés jetaient sur la malheureuse un regard indifférent.

Alors, abandonnée du monde entier, à moitié folle de douleur, pour sauver son enfant qui se mourait, Geneviève retourna chez Pinsard.

XXVII

Renardet reçut de Lucrèce la lettre suivante, datée de Naples :

« Notre retour en France se trouve ajourné au mois de mars ou d'avril, selon la santé du malade. Le danger est passé ; mais je suis épuisée de fatigue ; car je l'ai soigné pendant deux mois, nuit et jour.

» L'infâme de Barnolf, qui croyait se venger, ne pouvait au contraire mieux me servir, puisque cette blessure a empêché le retour en France, ce retour qui me remplissait d'appréhension. Enfin le dévouement que j'ai montré à M. A. Daubré pendant sa maladie le lie à moi à tout jamais.

» Cependant il existe encore un obstacle à mon mariage, et cet obstacle il faut que je le brise. C'est sur vous, Renardet, mon ami, que je compte pour l'anéantir. Vous avez été sublime dans la conduite de l'affaire Maxime Borel et Fossette. Suis je assez vengée ! Dans un an il faut que de Barnolf soit ruiné et disparaisse de l'horizon parisien ; il faut, vous me paraissez du reste l'avoir compris, développer entre Borel et Barnolf une rivalité de luxe et faire qu'ils se ruinent l'un par l'autre.

» Allez à l'ambassade d'Autriche, et si vous pouvez vous procurer des renseignements certains et satisfaisants sur la fortune foncière de M. de Barnolf, n'hésitez pas à faire vendre par mon agent de change mes *romains*, pour lui prêter l'argent dont il aura besoin.

» Maintenant voici ce que j'attends encore de votre génie et de votre dévouement : il faut que Madeleine Bordier soit perdue à jamais pour M. Daubré, soit en l'éloignant de Paris, de manière à faire perdre sa trace, soit en la mariant, soit en la compromettant d'une façon authentique, car la supériorité de Madeleine, c'est surtout la pureté de sa conduite.

» D'abord, tâchez de découvrir ce qu'elle est devenue, car M. de Lomas m'écrit qu'elle a quitté Mme Daubré sans indiquer sa nouvelle adresse. Entendez vous avec lui pour vous la procurer.

» Ne tardez pas à m'écrire le résultat de vos démarches. Répondez-moi deux lettres, une pour moi seule, une autre que je puisse montrer au malade ; car je suis censée vous recommander Madeleine et vous prier de la protéger.

» Le jour où je me marierai, mon cher Renardet, je vous assurerai, outre vos émoluments ordinaires, soit une pension viagère de 5,000 fr., soit un capital de 50,000 fr.

La lettre n'était pas signée et les noms propres qu'elle contenait n'étaient indiqués que par des initiales.

A la réception de cette lettre, Renardet se rendit chez M. de Lomas. Il était, lui aussi, fort soucieux. Ses dettes augmentaient. Son mariage semblait indéfiniment retardé. Il n'osait s'adresser à M. Daubré, dont les usines marchaient fort mal. Il accueillit donc Renardet comme un sauveur, lui promit l'adresse de Madeleine, et finit par lui demander un prêt de quelques milliers de francs.

Renardet les lui promit, car il savait par Maxime que Béatrix aimait toujours M. de Lomas et s'obstinait à vouloir l'épouser.

(Sera continué demain.)

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat et des finances. — Je monte à cette tribune pour répondre exclusivement au discours de l'honorable M. Jules Favre qui a clos la séance d'hier. Ce discours se résume dans ces trois propositions.

Le décret du 24 novembre 1860 [aurait] été déterminé, non par un sentiment de progrès et de libéralisme, mais par une nécessité politique ; il aurait été la conséquence de l'isolement périlleux du pouvoir et du sentiment de la trop lourde responsabilité qui pesait sur sa tête. Ce décret n'aurait été que la restitution tardive d'un droit commun, d'un droit proclamé primordial.

Quant au décret du 19 janvier, loin d'être un progrès, un nouveau pas en avant, il ne serait qu'un mouvement rétrograde, il serait le résultat de l'impossibilité pour le pouvoir d'affronter les orages de la discussion publique de l'adresse. D'ailleurs la discussion de l'adresse et le droit d'interpellation auraient pu coexister. Enfin ce système, qui touche par des décrets aux attributions du Corps législatif, frapperait d'une instabilité humiliante les prérogatives de cette assemblée.

Je me propose de démontrer que le décret du 24 novembre 1860 a été un progrès libre et spontané ; que les réformes du 19 janvier 1867 n'ont été qu'une marche plus assurée dans une voie parcourue ; et enfin que cette instabilité prétendue des attributions du Corps législatif n'est qu'une apparence et non une réalité. (Marques d'approbation.)

D'abord quelle était, avant novembre 1860, la situation constitutionnelle du Corps législatif ? Qui avait déterminé ses pouvoirs ? Qui en avait fixé l'étendue et les limites ? Est-ce le prince-président ? Est-ce le Sénat ? Non, c'est la souveraineté nationale ; c'est le plébiscite de 1851 qui, en réglementant les attributions entre les pouvoirs, déclarait solennellement que le Corps législatif discutait et votait les lois. Ces principes ont été traduits fidèlement dans la Constitution de janvier 1852 ?

Il suffit d'y jeter les yeux pour reconnaître que le prince-président a loyalement exécuté les prescriptions de la volonté nationale (Très bien ! très bien !) La souveraineté nationale était d'ailleurs bientôt consultée de nouveau ; elle avait ainsi une occasion naturelle de se prononcer à cet égard. Qu'a-t-elle fait ? Par ses suffrages plus nombreux encore, le peuple entier constitua l'Empire. (Vive approbation.)

S'il est ainsi, que signifie le langage que nous avons entendu hier ? Qu'est-ce que ces droits primordiaux, ces droits à rendre, ces droits restitués ? Quel est donc le propriétaire lésé ?

M. Glais Bizoin. Nous !

M. Pelletan. Le peuple de 1789. (Bruit)

S. Exc. M. Rouher. Mais c'est le peuple qui a fondé l'empire en 1852, c'est lui qui a déterminé les attributions des pouvoirs. Avez-vous donc des droits supérieurs et antérieurs à ceux du peuple ? (Applaudissements.)

Quel serait donc le détenteur illégitime ? Ne voyez-vous pas que s'il y en avait un, ce ne pourrait être que la souveraineté du peuple, qui a ainsi créé les pouvoirs, qui les a ainsi voulus ? (Nouvelle approbation).

Le langage qu'on vous a soutenu a été emprunté à d'autres temps. Qu'en face d'une Charte descendue d'en haut improvisée en quelques heures, sous l'empire des nécessités d'ordre public, on ait pu dire : Le peuple n'a pas ratifié le contrat ; cela se comprenait. Mais lorsque le peuple tout entier a voté solennellement à deux reprises, alors qu'il a défini les attributions des pouvoirs, venir dire qu'il y a des droits dont on demande la restitution, c'est protester, non contre le prince, mais contre le peuple. (Très bien ! très bien !)

Si nos principes sont vrais, qu'est-ce que le décret du 24 novembre 1860 ? Ai-je à déterminer le pas considérable qu'il a fait faire aux libertés publiques ? N'est-ce pas lui qui a organisé la publicité si large de vos débats ? consacré votre intervention plus énergique dans le contrôle de la conduite du gouvernement ?

Chercher à ce décret, résultat libre et spontané des méditations du souverain, je ne sais quelle explication tirée du poids trop lourd de sa responsabilité, du péril de son isolement, alors que nous étions au lendemain de Solferino, lorsque l'influence française était au plus haut degré dans le monde, quand une majorité compacte dans le Corps législatif applaudissait aux actes du gouvernement, n'est-ce pas se mettre au-dessus de toutes les résolutions grandioses et désintéressées ? (Nouvelles marques d'approbation).

J'aborde maintenant les réformes du 19 janvier 1867. Ces réformes, a dit M. Jules Favre, sont un pas rétrograde, par rapport au décret du 24 novembre. Elles résulteraient d'un décret entaché d'illégalité constitutionnelle, et qui ne pouvait pas supprimer celui du 24 novembre, celui du 24 novembre étant un retour au droit commun.

Comment ! l'adresse était un droit primordial, antérieur et supérieur ! Mais alors pourquoi, de 1852 à 1860, ne l'avez-vous pas revendiqué ? Vous qui soutenez avec une persévérance digne d'admiration les droits de la démocratie, dont vous vous dites les seuls organes ? (Très bien ! très bien !)

Non, l'adresse n'était pas un retour au droit commun, et le décret qui l'a établie tirait sa légalité du droit constitutionnel qui appartenait au souverain de modifier par décret le décret organique de 1852.

Quoi ! le décret de 1867 est un acte arraché au sentiment de fautes commises, fautes qui faisaient redouter par le gouvernement la discussion de l'adresse ! (Plusieurs voix : Oui ! oui !)

Quoi ! c'est au moment où nous relevons cette tribune, où nous faisons disparaître ce qu'il y avait de discrétionnaire dans le décret de 1860, où nous allons organiser le droit de réunion en portant dans la lutte électorale la lumière et peut-être une agitation de plus (Mouvement.) ; c'est au moment où la presse peut discuter les actes du gouvernement plus librement que jamais, lorsque nous acceptons vos interpellations d'aujourd'hui, lorsque nous annonçons que nous sommes prêts à en accepter d'autres sur notre politique étrangère, c'est à ce moment que nous reculerions pâles et effrayés devant la discussion : Mais, si nous avions peur, est-ce que nous n'aurions pas maintenu le décret de 1852 ? Nous avons peur de la discussion publique quand nous l'élargissons partout !

Etrange accusation en vérité, et sur laquelle il est, je crois, inutile d'insister davantage ! (Vive approbation.)

Elle s'explique par les préventions injustes, aveugles, qui d'un côté de cette assemblée ont toujours accueilli les actes du gouvernement. Non, vous n'avez jamais compris ni le gouvernement contre lequel vous luttez, ni le prince qui nous gouverne.

Agités par des irritations qui vous faisaient croire que le despotisme s'installait en France, vous avez toujours vu le gouvernement sous l'obsession de ces préventions, de ces irritations des premiers jours.

Vous avez cru que ce souverain, qui n'avait pas passé cependant la majeure partie de sa vie sur les marches du trône d'un despote, qui avait été l'élu de la nation, vous avez cru qu'il resterait cramponné à ses droits comme un despote qui ne veut pas marcher en avant : eh bien, vous l'avez complètement méconnu. (Très bien ! très bien !) Ce souverain, voici quelle a été sa conduite ; il a écouté d'une oreille attentive toutes les opinions, il s'est recueilli, il a médité, il a interrogé le progrès du temps, les nécessités de l'époque, puis il s'est dit : Faisons un pas en avant ! Il s'est constitué le juge impartial des hautes discussions qui ont agité cette enceinte, et, à un moment donné, il a fait connaître sa pensée, ne regardant pas le passé, mais pressentant l'avenir, et assurant le présent (Nouvelle et vive approbation)

Il s'est dit : il y a dans cette société des réglementations, des prohibitions qui paralysent son essor, qui la convertissent en une société d'administrés et d'administrateurs : il faut y faire pénétrer le principe de vie, la concurrence, ce qui, dans un autre ordre d'idées plus élevées, s'appellent émulation, courage, patriotisme Alors il a marché, et le triomphe a suivi son audace (Très bien ! très bien !)

J'ai été l'instrument dévoué de cette réforme économique, et peut-être le moment est-il venu de commettre une indiscrétion. (Mouvement général d'attention.) Croyez-vous que quand le souverain méditait sur cette réforme, il fut uniquement préoccupé de la question des fers, des laines et des cotons ?... Non, il était préoccupé d'une question plus haute J'ai été son confident. Il disait à son ministre dévoué : « Cette concentration à l'intérieur de toutes les forces vives, de toutes les ardeurs de la nation ; ce défaut d'expansion au dehors est la cause principale de nos dissensions, de nos révolutions » (C'est vrai ! — Très bien ! très bien !)

« Voyez l'Angleterre, elle a aussi ses passions, ses ardeurs ; mais elle a des horizons lointains ouverts aux activités fiévreuses, et la richesse en revient avec la maturité de la réflexion. (Applaudissements.) Abaissons les barrières. D'ailleurs, toutes libertés sont sœurs, la liberté commerciale enfantera les autres à leur heure. Je n'ai pas reçu seulement la mission de fonder dans ce pays l'ordre et l'autorité, ma mission, plus ou moins prochaine, est aussi de fonder la liberté et le pouvoir dans un accord fécond. Je dois rétablir l'ordre d'abord dans cette nation dévorée d'anarchie, ensuite les libertés publiques qui sont l'honneur d'un grand pays et d'une haute civilisation. » (Applaudissements prolongés.)

Oui, vous l'avez constamment méconnue, hier peut-être plus encore que jamais, la généreuse ambition de l'auteur d'un si grand dessein, en disant que ce que nous avons fait le 19 janvier, c'était un pas en arrière, une altération des progrès antérieurs. Interrogez donc la nation : elle vous dira qu'elle y a vu, elle, le progrès le plus éclatant qui ait été accompli depuis 1852. C'est la pusillanimité et la peur dites-vous, qui ont porté le gouvernement à ces réformes ! Ah ! vous connaissez bien mal cette nature calme et sereine, que les emportements de vos passions ne parviennent même pas à émouvoir. (Vive approbation.)

Il ne serait pas opportun de parler des projets de lois qui sont à l'étude ; mais ce que je puis dire, c'est que les hommes qui sont chargés de préparer ces projets le font avec une religieuse conscience, avec la ferme volonté de ne pas restreindre, comme aussi de ne pas élargir imprudemment le programme de l'empereur. Si nous agissions autrement, nous serions indignes de la confiance que le souverain nous a conservée. (Très bien ! très bien !)

Mais, dit on, le droit d'interpellation est inférieur au droit d'adresse, il est réglementé, entravé, c'est à peine un acte de courtoisie de la majorité envers la minorité. Et on demande pourquoi on n'a pas laissé coexister l'adresse et le droit d'interpellation ?

Quant à moi, je considère le droit d'interpellation au point de vue pratique, comme plus actif et plus énergique que le vote de l'adresse, il prend l'acte au moment même où il vient de s'accomplir, le moment où il va naître; il peut s'exercer sur une simple intention, sur une vague veilléité du gouvernement.

L'opposition soupçonne-t-elle l'existence d'un projet ? elle peut interpeller le gouvernement. Tout député peut porter à cette tribune les questions les plus difficiles, les plus hardies : alors même que ces questions présenteraient quelque danger en se produisant sous l'influence des passions du moment et des entraînements fébriles de l'opinion. Ainsi que je l'ai entendu dire ailleurs, le droit d'interpellation, c'est le droit d'ingérance absolue dans les attributions du pouvoir exécutif (C'est vrai !)

La discussion de l'adresse devait être une investigation loyale dans le domaine des actes accomplis ; et elle a en effet atteint ce but avec gloire, avec autorité, mais ce but n'a-t-il pas été quelquefois dépassé ? Au lieu de discuter les actes accomplis par le gouvernement entre les deux sessions, on venait enfiévrer le pays par des discussions passionnées. Est-ce donc cette faculté de passionner ainsi le pays pendant des mois que vous regrettez ?

Est-ce le droit de faire comparaître chaque année à cette barre les institutions fondamentales sur lesquelles reposent la sécurité, la prospérité, la grandeur de la nation ? ... (Très bien ! très bien !)

Mais on dit : Le droit d'interpellation est réglementé ; on vous détache un bras, mais on vous lie l'autre : Examinons.

Est-ce que le droit d'interpellation est absolu ? Est ce que trois droits ne se trouvent pas là en présence ? Celui de l'interpellateur ; celui du gouvernement, qui peut accepter ou repousser l'interpellation ; celui de l'assemblée qui peut l'autoriser ou le rejeter ? Est-ce qu'avant 1848, quand une interpellation malencontreuse ou stérile se produisait devant les Chambres, on ne la renvoyait pas après la discussion du budget, c'est-à dire à une époque indéterminée ?

Et après 1848, dans l'Assemblée constituante, dans l'Assemblée législative, assemblées assurément jalouses de leurs droits, et où les demandes de l'interpellation étaient quotidiennes, que se passerait-il ? N'ajournait-on pas indéfiniment aussi toutes celles qui semblent avoir un caractère passionné ou qui paraissaient être stériles ? Non, on ne saurait admettre que le droit d'interpellation ait pour résultat de méconnaître le droit de la majorité en face de ce droit un droit imprescriptible de la minorité. (Très bien ! très bien !)

Mais, ajoute M. Jules Favre, si l'on nous accorde aujourd'hui l'autorisation d'interpeller le gouvernement, c'est que le ciel est serein ; mais supposez que les temps deviennent difficiles, que le souffle des passions se fasse entendre contre les murailles de ce palais : plus les temps exigeront des interpellations, moins vous nous les accorderez.

Ah ! vous croyez que si le souffle des passions venait battre les murailles de cette enceinte, la majorité aurait la faiblesse d'autoriser une sorte de correspondance télégraphique entre les passions de l'intérieur et celles de l'extérieur ? (Applaudissements)

Rappelez-vous donc les paroles que prononçait un illustre orateur, l'honorable M Thiers, que je vois encore debout et résolu dans la séance du 13 juin 1849, le jour de l'émeute du Conservatoire.

Les demandes d'interpellations se multipliaient, M Thiers répondait : « Quand les passions menacent, ce n'est pas d'interpellations qu'il s'agit, monsieur Ledru-Rollin ; il s'agit de défendre la société ! (Applaudissements prolongés.)

Si c'est pour cela que vous regrettez la réglementation du droit d'interpellation, je vous demande la permission de n'être à aucun point de vue de votre avis Mais la logique a sa puissance, et M. Jules Favre lui rend hommage dans le même discours lorsqu'il reconnaît que si le droit d'interpellation devenait entre les mains de la minorité un moyen de faire appel aux passions, un droit de taquinerie et de persécution contre les ministres, la majorité devrait refuser les interpellations, et que l'opinion ratifierait ces refus.

Eh bien, nous ne vous demandons pas davantage. Ne faites pas d'interpellations pour exciter les passions ; faites-en quelquefois, pas trop souvent, pour taquiner les ministres ; n'en faites jamais de stériles et d'inutiles Le gouvernement les acceptera, l'assemblée les autorisera toujours, et au dessus de nous l'opinion publique ratifiera ces décisions. (Très bien !)

Mais je n'en ai pas fini avec les objections. M. Jules Favre a ajouté : Le droit d'adresse et le droit d'interpellation ne pouvaient-ils donc pas exister l'un à côté de l'autre ? Je réponds : Dans les pays qui depuis le plus de temps pratique ce double régime, en Angleterre, l'adresse n'est plus qu'une tradition et un acte de courtoisie. Elle se vote en quelques heures.

L'adresse, dites-vous, est un droit primordial. Mais est ce que l'Assemblée législative répondait au message du président de la République ? Est-ce qu'en Amérique le Congrès répond aux messages du presinedt ? La vérité est que l'adresse n'est qu'une forme du contrôle, et pourvu que le contrôle demeure vrai et sincère, peu importe qu'une forme disparaisse devant une forme équivalente et meilleure, (Nouvelle approbation)

Je termine, messieurs, en répondant à un reproche qui semblerait avoir plus d'apparence, le reproche d'instabilité « Un décret vous a-t-on dit, peut retirer ce qu'un décret a donné. Nous sommes *in manu*, et le pouvoir législatif s'incline humilié devant le pouvoir du chef de l'Etat. » Cela est-il vrai ? Est-ce que le pouvoir législatif n'a pas toutes les garanties ? Est-ce qu'il ne les trouve pas dans les institutions mêmes qui nous régissent ? On nous parle d'instabilité capricieuse ! mais est-ce que le passé, est-ce que l'intérêt même du souverain ne sont pas la plus précieuse et la plus sûre des garanties ? Est ce que vos prérogatives n'en sont pas une autre ? N'est-ce pas à vous qu'il faut demander des lois pour diriger le pays, et des finances pour l'administrer ? Vous avez tout entre les mains, et vous seriez *in manu* ! (Très bien très bien !)

Si jamais un gouvernement avait la malheureuse pensée de retirer ce qui vous a été donné, la représaille pourrait s'exercer le lendemain, et on arriverait immédiatement à un conflit. Enfin les garanties sont encore dans ces libertés nouvelles que nous venons d'instituer.

Cette instabilité dont vous parlez, elle n'est nulle part. Le gouvernement marche, il ne recule pas. Nous avons pour gage, la parole du souverain, nos droits, nos libertés, et enfin cette concorde à laquelle je fais appel en terminant et qui nous réunit tous ici dans des sentiments communs. (Nouvelle approbation).—Très bien ! très bien !)

Nous avons marché ensemble dans notre union et dans notre force, et c'est ainsi que nous avons conduit le pays à des destinées meilleures. Ne parlez pas d'instabilité. L'instabilité, ce serait le conflit, et c'est au contraire un esprit de concorde, qui anime nos cœurs.

Et maintenant j'espère que la Chambre voudra bien prononcer l'ordre du jour sur les interpellations. (Longue sensation. — Applaudissements répétés.—(La clôture ! la clôture!)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 16 mars	53	10
Clôture du 16 mars	53	15

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULETLIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 8 mars.

Céréales. — Les quelques jours de fêtes que nous venons de passer ont causé une certaine faiblesse dans les transactions, et nous n'avons, par conséquent, aucun fait notable à signaler.

Le stock et les cours ont peu varié à Marseille pendant le cours de la semaine ; si le marché a pu se débarrasser du stock de la semaine précédente évalué à environ 100,000 hectolitres, il s'est aussitôt regarni d'une quantité équivalente, et les prix sont naturellement restés les mêmes. Cependant d'après les dernières dépêches, le mauvais temps a suspendu les arrivages et, combiné avec le manque d'ordres, a déterminé une tendance à la baisse. Le Danube à fr. 35 65; l'Odessa, à 38 50; les Pologne, 40 50 à 41.

A Bordeaux, le marché était fortement découragé, et la marchandise était offerte à 28 fr. pour les belles qualités, et de 26 à 27 fr. pour les sortes plus secondaires. La tendance était également à la baisse sur ce marché.

Sur la place de Paris, les farines de consommation se cotent de 72 à 74 fr. le sac de 157 kilos nets.

Six marques, cours commercial, courant du mois 73 50 à 73 75 ; 4 mois de mai, 75 75 à ....; le sac de 157 kil. nets.

Type-Paris, courant du mois, 46 ; avril, 46 75 à ....; mai et juin, 47 50 à 47 75 ; le sac de 101 kil. brut pour net.

Le cours officiel, se cote ainsi qu'il suit :

Six-marques, disponible, 73 50, les 157 kil. nets.

Type-Paris, disponible, 45 75, le sac de 101 kil. net.

Huiles et graines.— Cours officiel. De colza, les 100 kil. hors barrière (entrée de 27 50 par 100 kil.), disponible en tous frêts 97 50 ; courant en tonnes 99 ; épurée en tonnes, 107 ; Lin en fût 98 50 ; en tonnes 99 50.

Cours commercial,— de colza, disponible et courant du mois, 96 ; avril, 97 50 ; mai et juin, 99 50 ; juillet et août, 98 50 ; 4 derniers mois, 98 par 100 k.

Huile de lin brute disponible en touts fûts de toute provenance, 98 50 à...; courant du mois, 98 50 à...; avril, 99 ; 4 mois d'été 100 50.

Graines (l'hectolitre) de Colza, 23 à 26 ; d'œillette, 47 à 49 ; de cameline, 17 à 20 ; de chanvre, 14 à... ; de lin, graines indigènes, 26 à 29 ; graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux, les 100 kil.— De colza, 15 50 à 16 25— d'œillette, 17 à 18 ; de cameline 15 ; de chanvre, 13 à 14 ; de lin, graines indigènes 27 à 28 ; de lin, graines étrangères, 25 à 26 50 à Marseille, vente de 2000 quintaux, graines de coton verte à 12 50 les 100 kil.

Sucres.— D'après les dernières nouvelles il s'est fait à Marseille, en exportation pour le Levant, 19 balles sucres pilés en quarts, à 41 fr. les 50 kil.

Au Hâvre, même date, il s'est vendu 133 caisses Antilles à 48 50 les 50 kil.

A Paris, les cours officiels se cotent ainsi qu'il suit :

Sucre brut indigène, fr. 56 les 100 kil. à l'entrepôt de Paris.

Cours commerciaux : sucre brut indigène, disponible, 56 à...; avril, 57 ; mai et juin, 57 50, les 100 kil., type nº 12, au droit de 42 fr.

A Nantes, vente à un prix tenu secret, de 77 bariques Guadeloupe d'usine.— Le stock sur ce marché, s'élève à 105,585 balles et 10,748 ballotins Réunion, 8,588 balles et 3,164 ballotins Mayotte ; 651 barriques 2 tiessons et 278 quintaux, Martinique et Guadeloupe.

Cafés. — Au Havre, dernières dépêches, il s'est vendu 137 sacs Haïti à 78 fr. les 50 kil ; 1,049 sacs Rio, à 65 fr.

A Bordeaux, le Mysore à 115 fr.; le guayana, à 89

Métaux —Je laisse de côté les ventes qui se sont faites cette semaine sur divers de nos marchés en cuivre, fer, étain, plomb, etc., ventes qui n'ont aucun intérêt pour vos lecteurs, et je passe au marché de Marseille dont je vous envoie les prix du cuivre de consommation ; la comparaison peut vous en intéresser, puisque vous avez des mines qui font des exportations et dont les produits sont cotés : Cuivre, les 100 kil.—Tokat, fr. 205; Espagne, en plaques, 200; cuivre rouge pour doublage, 240 ; 1 0/0 d'escompte ; cuivre jaune, pour doublage, 215, 3 0/0 d'escompte.

Cotons. — Voici d'abord les derniers avis reçus en dépêche télégraphique. Au Havre, vente de 400 balles. Le marché est lourd sans changement appréciable pour le disponible, mais faible pour le livrable.

A Marseille, juin et courant, 197 50 les 50 kil. Tarsous, 112 50 ; Trébizonde, 110.

A Liverpool, vente du 6 mars, 7,000 balles.—Middling Upland 13 3/8 deniers, dito New-Orléans, 13 7/8; fair égyptien, 16 1/2; Brouck, 11 1/2 ; Comrawuttee, 11 3/8 ; Smyrne, 11 1/3; Pernambuco, 14 3/4; Maccio. 13 1/4; Pérou, 11 3/4 deniers la livre anglaise (453 grammes.)

Bombay, 4 mars, Comrawuttee, 265 roupies ; Brouck disponible, 280 dito; Dholleraк Brouck, livrables dans un mois, 270 deto.

Voici maintenant un extrait de la circulaire commerciale de MM. Medy, Forget et comp, adressée de Liverpool. « Dès aujourd'hui, le coton se paie en 10 jours, sous déduction de 1 1/2 0/0 d'escompte....En comparant les deux premiers mois avec ceux de la même période de l'année dernière, on voit qu'il a diminution dans les arrivages et dans les quantités prises pour la consommation et pour l'importation, et augmentation dans les stoks. Depuis le commencement de l'année le commerce a été excessivement calme ; il y existe encore un malaise général, résultat de la crise et des pertes de l'année dernière. Le coton a participé largement à cet état de choses, et nous avons à signaler des affaires réduites et une baisse de 1/2 d. en janvier et d'environ 1 1/2 d. en février sur les cotons d'Amérique, 1 1/4 sur les Brésil, 1/2 à 3/4 sur les Jumel, 3/4 à 1 d. sur les Surate et Bengale dans les deux mois.... L'avenir dépend de la récolte en Amérique, et d'ici à un ou deux mois, la question devra être résolue. En attendant, nous sommes convaincus qu'aux environs des prix actuels pour coton d'Amérique, il n'y a pas de chance de décomptes graves à craindre.... Les derniers avis télégraphiques d'Amérique portent les recettes dans tous les ports jusqu'au 25 février à environ 1,265,000 balles, contre 1,391,000 l'année passée, avec une récolte de 2,022,000 b. »

Soies et Soieries.— D'après la condition des soies à Lyon, le dernier numéro placé des soies et bobines du mois est de 422 ; le dernier numéro des ballots pesés est de 118. La condition a enregistré, pour la semaine qui vient de s'écouler 57,636 kil. contre 38,063 de la semaine correspondante de l'année dernière. Le mois qui vient de s'écouler a été un de plus calmes qu'on puisse signaler. La réserve la plus grande a constamment présidé aux transactions, fabricants et mouliniers se sont bornés aux achats nécessités pour les stricts besoins de leur consommation. Il serait difficile de citer une seule opération faite en vue de l'avenir ou par la spéculation si les prix, malgré ce calme presque désespérant, ont fait une assez bonne contenance, on ne le doit qu'à l'exiguité du stock en belles soies.

Les matières courantes, au contraire, principalement en grèges de Chine, du Japon et du Bengale, ont seules éprouvé une baisse assez sensible qu'on peut largement estimer de fr. 4 à 6 depuis le 1er janvier. Cette dépréciation ne doit point surprendre, lorsqu'on se rappelle à quelle exagération on avait porté le prix des soies asiatiques. Ainsi, il y a trois mois à peine, on achetait couramment les grèges d'Italie frisant électriques, de fr. 100 à 104, tandis qu'on tenait les grèges Japon de 105 à 108 et les Tsatlées, de 92 à 95.

Des achats importans viennent d'avoir lieu en Japon et en Chine.

A Marseille, voici ce qui résulte de la revue de la semaine ;

On a noté les ventes qui suivent :

Soies : 4 balles filature Brousse de 107 50 à 110 ; 1 balle filature Syrie à 105; 40 rouleaux Perse de 46 50 à 68 ; 26 Baffa à fr. 42 le kil.

Cocons : 500 kil. Grèce, fr. 25 ; 2,000 kil. Salonique, de 21 à 21 50 ; 4,500 kil. Syrie, de 27 à 28; 17,000 kil. Nouka, de 13 50 à 19 50; 1500 kil. Chine et Japon, de 17 à 17 50 le kil.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 16 mars.

MARSEILLE, vap. fr. des M. Imp *Nil*, cap. Brunet, ayant touché à Messine, Pyrée, et Dard. div. march. et 25 passag.

VOLO, vap. ott. *Vass. Tidjaret*, cap. Ruhicich, aytouché à Salonique, Cavalla, Lagos, et Dard. div march. et 150 passag.

LONDRES, vap. angl. *Louebard*. cap. Frand, ayant touché à Malte, Syra et Dard. div march. et pass.

ALEXANDRIE, vap russe *Oleg*, cap. Engelman, ayant touché Jaffa, Beyrouth, Mersine, Rhodes, Scio, Smyrne, et Dard. div. march. et passag.

ANVERS, vap. angl *Una*, cap Walter, ayant touché à Malte, et Dard charge de matériel pour le chemin de fer d'Odessa.

Du 17 mars.

MARSEILLE, vap. fr. *Algérie*, cap. Bohler, ayant touché à Messine. Pyrée. Salonique, Dard. et Gallipoli, div. march. et 58 passag.

DEPARTS du 15 mars.

TREBISONDE, vap. du Ll. aut. *Nil*, cap. Mutulich, div. march. et passag.

TRIESTE, vap, du Ll. aut. *Jupiter*, cap. Suchor, div. march. et passag.

SMYRNE, vap. angl. *Thessalia*, cap. Parnie, div. march. et passag.

SALONIQUE, vap. fr. de M. Imp. *Cheliff*, cap. Begnini. div. march. et passag.

ALEXANDRIE, vap. angl. *Ellen Constance*, cap. Comming, div. march. et passag.

Du 16 mars.

DANUBE, vap. du Ll. aut. *Danubio*, cap. Maras, div. march. et passag.

SALONIQUE, vap. ott. *Poursoud*, cap. Bava, div. march. et passag.

BATOUM, vap. russe *Gunib*, cap. Durnieff, div. march. et passag.

ODESSA, vap. russe *Pilade*, cap. Navraez, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 14 mars.

CARDIFF br. aut. *Giov. Gasparo* c. Persich, charb.
— br. aut. *Max*, cap. Matcovich, charb.
— br, aut. *Petro Slava*, cap. Mandich, charb.
— bk. norw. *Narayana*, cap. Scheer, charb.
NEWCASTLE, br. aut. *Laura*, c. Budinich, charb.
— bk. mek. *Nosetstern*, cap. Galle charb.
— br. aut. *Andre*, cap. Sucich charb.
GENES, br. it. *Sion*, cap. Ferro, lest.
— br. it. *Focce*, cap. Consiglieri lest.
— br. it. *Superione*, cap. Balestrino, lest.
— br. it. *Cavour*, cap. Schiaffino, lest.
— br. it. *N. Ottavia*, cap. Consiglieri. lest.
— bk. it. *Tre Sorelle*, cap. Consiglieri. lest.
— br. it. *S. Giov. Batista*, cap. Massone. lest.
— br. it. *Creta*, cap. Molfino. lest.
— br. it. *Regina Ester*, cap. Maceiani lest.

Dépêches Télégraphiques.

(Agence Havas.)

Paris, 16 mars, 7 5. 15 m. soir.

M. Rouher répondant à M. Thiers démontre que la France ne doit pas s'alarmer des événements d'Allemagne.

Paris, 17 mars, 6 h. du matin.

M. Rouher ne croit pas que la Russie ait l'ambition périlleuse d'aller à Constantinople. Si elle renouvelait ses tentatives, elle rencontrerait l'Occident ayant les mêmes intérêts, la même force, la même volonté. La Prusse n'a pas intérêt à faciliter les projets présumés de la Russie en Orient. M. Rouher montre que la politique française n'est pas perturbatrice, ni hostile à l'autorité du Sultan. Il ajoute que jamais nos relations avec la Russie ne furent plus sincères, plus loyales, plus empreintes de cordialité.

AVIS.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE VARNA.

La quatrième assemblée générale de cette compagnie aura lieu le vendredi, 29 mars courant à midi dans les bureaux de la Compagnie, Nº 15 Angel Court Throgmorton Street, London, E G.

Les coupons d'actions doivent être déposés dans les bureaux de la Compagnie 14 jours au moins avant le jour fixé pour la réunion. En échange des coupons d'actions déposés, il sera délivré un reçu qui devra être produit à la réunion, et en même temps et de la même manière que les actions devront aussi être déposés les actes qui sont délivrés pour en représenter les possesseurs.

Londres, le 1 mars 1867,

Par ordre du Comité.

MICHEL TIMONI.

A VENDRE

Deux maisons en pierre situées dans la rue des Postes, avec une belle vue sur le Bosphore ; contenant chacune douze chambres, non compris les salles et les magazins, et ayant de l'eau courante.

S'adresser à la Poste Autrichienne à Péra.

AVIS AU PUBLIC

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

porte à la connaissance de qui de droit que, conformément à l'article VII du Règlement général des Douanes en vigueur, à l'expiration d'un mois à partir du 1er/13 mars courant, il sera procédé à l'ouverture et à la vente aux enchères publiques des colis spécifiés ci-dessous, délaissés dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'un an et un jour.

En conséquence, les destinataires de ces colis sont invités à se rendre à la Douane de Stamboul, dans le courant du délai sus-indiqué, pour retirer leurs marchandises, avant l'ouverture et la vente définitive des mêmes.

Constantinople, le 1er/13 mars 1867.

MARCHANDISES DÉPOSÉES

A LA DOUANE DE CONSTANTINOPLE.

1 colis Esrar, débarqué le 19 décembre n. s. 1281 ; 2 sacs Esrar, débarqués le 17 janvier n. s. 1281 ; 1 caisse, LB. Nº 419, débarquée le 21 janvier n. s. 1281 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, AVC. Nº 2261, débarqué le 2 septembre n. s 1279 ; 1 paquet, ACBC. débarqué le 9 septembre n. s. 1279; 1 caisse, VT. Nº 1919, débarquée le 9 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, PAZ. débarqué le 16 septembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse LC, débarqué le 19 septembre n. s. 1279; 1 sac, SPOMC. Nº 2, débarqué le 24 septembre n. s. 1279 ; 1 sac, MT., débarqué le 1er octobre n. s 1279 ; 2 barils, adresse, débarqués le 2 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, CK Nº 325, débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, Nº 420, débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, débarqué le 1er novembre n. s. 1279; 1 paquet, MG., débarqué le 8 novembre n. s. 1279; 1 caisse, AF. Nº 800, débarquée le 12 novembre n. s. 1279; 1 caisse, NZ. Nº 801, débarquée le 16 novembre n. s. 1279; 1 caisse, AB. Nº 1114, débarquée le 16 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MS. Nº 35, débarqué le 28 novembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MM. Nº 102, débarqué le 28 novembre v.s.1279; 1 paquet, MCM, Nº 415, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué

e 28 novembre n s. 1279; 1 caisse, débarquée le 5 décembre n s. 1279.
1 paquet, adresse, débar. le 7 déc n s. 1279.
2 » SP, N° 14 » 9 » »
1 » TT, » 2681 » » » »
1 » adresse » » » »
1 » CK, » 27 » » » »
1 » MA, » 246 » » » »
1 » ACB, » » » » »
1 » JDN, » » » » »
1 » HMC, » 266 » » » »
1 » adresse » » » »
1 » CK, » 40 » » » »
1 » adresse » » » »
1 baril, PLHE et S., N° 5, débarqué le 11 décembre n. s. 1279 ; 1 caisse, JC. N° 100, débarquée le 16 décembre n. s 1279; 1 baril, GNG. N° 128, débarqué le 18 décembre n. s. 1279 ; 1 caissette, HMM. débarquée le 18 décembre n. s. 1279; 1 balle Nattes, AP. débarquée le 20 décembre n s. 1279 ; 2 caisses, NZ. N° 1854/5, débarquées le 26 décembre n. s. 1279; 1 boîte, NF. débarquée le 30 décembre n. s 1279 ; 1 paquet, ACC, débarqué le 4 janvier n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 4 janvier n. s. 1279; 1 boîte, adresse, débarquée le 4 janvier n. s. 1279.
1 paq. P et KP, N° déb le 4 janv n.s. 1279.
1 ,, JPM, ,, 661 ,, ,, ,, ,,
1 ,, adresse, ,, le 16 ,, ,,
1 ,, RO(X)CR ,, ,, ,, ,,
1 ,, adresse, ,, ,, ,, ,,
3 ,, ACC, ,, ,, ,, ,,
1 caisse adresse, N° 4, déb. le 31 janv. n.s. 1279.
1 paq. adresse, » le 18 » »
1 » F et A, » le 15 fév. »
1 caisset. adresse, » » » »
1 caisse, » le 20 » »
1 paq. AOGF, » » » »
1 » ADGZ, » le 24 » »
1 boîte, adresse, PZ, » » » »
1 caisse, Machines, PS et C. N° 2, débarquée le 25 juin n. s. 1279; 1 caisse, Machines, N° 5, débarquée le 25 juin n. s 1279; 1 douzaine, pelles en fer, JS, débarquée le 1er août n. s 1279; 1 panier, biscuits PC, débarquée le 28 septembre n. s. 1279; 1 caisse, Machine, ACT, débarquée le 16 octobre n. s. 1279; 5 balles cartons, HD, débarquées le 15 novembre n s. 1279; 2 caisses thé, PM, débarquées le 16 janvier n. s. 1279; 1 baril sucre pilé, débarqué le 26 janvier n. s. 1279; 10 sacs drogues, débarquées le 19 février n. s. 1279; 1 sac café, LPA, débarqué le 25 février n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 17 septembre n s. 1279; 1 paquet, AGCC, débarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet SS, N° 451, débarqué le 17 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet, SNB, N° 5 débarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 sac CS, N° 5059, débarqué le 18 septembre n. s. 1279; 1 ballot, WGS et SC, N° 7, débarqué le 18 septembre n. s. 1279 ; 1 caissette, JAR, N° 1, débarquée le 19 septembre n. s 1279; 2 caisses, HMS, N° 1/2, débarquées le 29 septembre n. s. 1279; 1 boîte, adresse, N° 1, débarqué le 6 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, MG, débarqué le 14 octobre n s. 1279; 1 paquet PP et C, débarqué le 14 octobre n s 1279; 1 paquet, 90 t débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 15 octobre n s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 15 octobre n s 1279

AVIS.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

Tous les dimanches, à 3 h. 1/2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1/2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIFUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.

Par ordre de M Fortuné Jourdan, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et par le ministère du soussigné, le jeudi 22 mars à 11 heures du matin à la douane de Galata, de 26 barils zinc SD arrivés en état d'avarie, par le bateau à vapeur russe *Grande Duchesse Olga.*

Cette marchandise sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, aux conditions qui seront déclarées au moment de la vente.

I. DE CASTRO.

LECONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali Mesjid, N 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Linardi 17

PENSION BOURGEOISE.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

A partir de Lundi 20 Fév. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Χ.

'Από τῆς δευτέρας 20 φευρ. 4 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί	H à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ. Καβάκ.	Yeni-Mahalle. / Γενί-Μαχαλέ	Buyukdéré. / Βουγιουκ Δερέ.	Thérapia. / Θεραπεία.	Véni Keui. / Νεγχιόριον.	Sténia. / Στένη	Émirghian / Ἐμιργιάν	R Hissar. / Ρουμ. Χισάρ.	Bébek. / Βεβέκ	Arnaut-Keuy. / Ἀρναούτ Κιοΐ	Kourou-Tchesmé. / Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy. / Ὀρτὰ Κιοΐ	Béchicktach. / Βεσίκ-Τάς	Kabatach / Καμπά-Τάς	OBSERVATIONS Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	6 51	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 45	7 36	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	9 31	11	—	—	«»	«»	«»	»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 30	9 21	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1 15	7 6	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
2	7 51	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis
2 45	8 36	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 45	9 36	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
1 45	10 36	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2) 9 50	3 21	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	3 51	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	—	—	—	

Côte d'Europe. voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη 'Απόπλοι. 'Εκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί	H à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. / Καμπά-Τάς	Bechiktach. / Βεσίκ-Τάς	Ortakeuy. / Ὀρτὰ-Κιοΐ	Kourou-Tchesme. / Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. / Ἀρναούτ Κιοΐ	Bebek / Βεβέκ	R. Hissar. / Ρ. Χισάρ	Emirghian. / Ἐμιργιάν	Sténia. / Στένια	Ienikeuy. / Νεοχώριον.	Therapia. / Θεραπεία.	Buyukdere. / Βουγιουκ Δερέ.	IENI MAHALE. / Γενί Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ. Καβάκ	Observations
2 30	8 21	1	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 36	2	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3 45	9 36	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
9 45	3 36	11	—	«»	«»	—	—	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 21	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnauikkioi. Retour direct au pont.
11	4 51	17	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	3 6	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	4 51	14	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 11	1	«	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 31	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — 'Ασιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί	H à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. / Βουγιουκ-Δερέ	Thérapia. / Θεραπεία.	Beykos. / Βεϊκόζ	Pacha-backtché. / Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chibouck. / Τζιμπουκλί	Kanlidja. / Κανλιτζα	A. Hissar / Α. Χισάρ	Kandilli. / Κανδυλλί	Vani-keuy. / Βανί-Κιοΐ	Tchenghel-keuy. / Τσεγγέλ Κιοΐ	Beyler-bey. / Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoundjouk. / Κουζγουντζουκ	Scutari. / Σκούταρι		Observations
2	7 51	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	—	Les vendredis à 2 h. 3
3 50	9 21	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Déparst du pont — 'Ασιατικὴ ὄχθη. 'Απόπλοι. 'Εκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque, / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. / Σκούταρι	Kouskoundjouk. / Κουζγουντζουκ	Beiler-Bey, / Βεϊλέρ-Μπεϊ	Tchenghelkey. / Τσεγγέλ Κιοΐ	Vanikeuy. / Βανί-Κιοΐ	Candilli. / Κανδυλλί	A. Hissar. / Α. Χισάρ	Canlitja. / Κανλιτζά	Tchibouclí. / Τζιμπουκλί	Pacha - Baktché / Πασσᾶ- Μπαχτζέ	Beicos. / Βεϊκόζ	Therapia. / Θεραπεία	Buyukdere. / Βουγιουκ Δερέ.		Observations
10 50	4 21	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	4 51	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakchè.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kourou-cesme, Orta-keui et Cabatasch
(2) Les vendredis à 2 heures . il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC.) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000. etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

Aux Fabriques

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Pèra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1/2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'A bespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizond Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 *et* 21
» *de Constantinople le* 8, 18 *et* 28

Le bateau à vapeur français *ALGÉRIE*, capitaine Bohler, partira pour MARSEILLE mardi 19 mars à 4 h. du soir en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo, et Messine.

Pour frêt et passage s'adresser chez le soussigné

L'Agent Principal
Alfred BERGASSE.

Cité française, N° 3.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 64.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir,

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 19 mars.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*)

Vienne, 18 Mars, 0 h. 00 m. soir.

Cours du 18 Mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (clôture)	ouvert.	30 65
		clôture	30 70
	LONDRES..	ouvert.	30 1/4
		clôture	
Emprunt Ottoman...		ouvert.	232 50
		clôture	
3 0/0 Français,... *coupon détaché.*		ouvert.	69 12 1/2
		cloture	69 20

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

C'est M. le ministre de la justice, qui soutiendra devant le Corps législatif le projet de loi pour la suppression de la contrainte par corps.

On vient de distribuer au Corps législatif une série de documents sur la législation de la France jusqu'au 5 février 1867.

Cette publication comprend la constitution de l'empire et les sénatus consultes modificatifs de la constitution du 14 janvier 1852, la condition et les obligations des membres de la famille impériale, les dotations de la couronne, des princes et princesses de la famille impériale, du conseil privé, et l'organisation des grands corps d'Etat et des divers ministères.

M. Vermorel, rédacteur du Courrier français, s'est constitué prisonnier à Ste-Pélagie. Il avait été condamné à un mois de prison par la police correctionnelle sur une plainte de M. Guéroult, rédacteur en chef de l'*Opinion nationale* au sujet d'un article dans lequel il accusait M. Guéroult d'avoir vendu à la Prusse «la grandeur de son pays.»

La *Gazette de Vienne* publie la pièce suivante :

Patente impériale du 26 février 1867, portant dissolution de la Diète du royaume de Bohême.

Nous, François Joseph 1er,

Par la grâce de Dieu Empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, roi de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Gallicie, de Lodomécie et d'Illyrie; Roi de Jérusalem, etc., Archiduc d'Autriche, etc, etc.

Le gouverneur de notre royaume de Bohême a porté à notre connaissance la résolution de la Diète du 25 de ce mois.

Les sentiments de fidélité et d'attachement à notre personne et à notre maison, qui ont été de nouveau exprimés à cette occasion, ont réjoui, comme toujours, notre cœur paternel, parce qu'ils forment un écho fidèle des sentiments du peuple de Bohême qui nous sont bien connus.

Ayant sérieusement à cœur le développement de la prospérité de toutes les parties de notre Empire, et fermement résolu d'appuyer leurs efforts qui tendent au développement des libertés intérieures, nous croyons que notre premier et important devoir de Souverain dans le présent consiste à mener à fin promptement et d'une manière salutaire le règlement de la situation constitutionnelle de toute la monarchie.

La Diète elle-même exprime la conviction que cette tâche est nécessaire et urgente. Mais comme la majorité de cette Diète a pris une résolution qui, si nous l'approuvions, empêcherait d'atteindre ce but, nous croyons devoir de nouveau nous adresser à la population de notre royaume de Bohême et ordonnons :

1° La Diète de notre royaume de Bohême devra être dissoute en exécution de l'article 10 du règlement de la Diète et de nouvelles élections sont à décréter immédiatement.

2° Nous nous réservons de déterminer plus tard l'époque de la réunion de la nouvelle Diète.

Fait à Vienne, notre capitale et résidence, le 26 février 1867, dans la dix-neuvième année de notre règne.

François Joseph, m. p.
Beust, m. p. Komeas, m. p. Waltersdorff, m. p. John, lieutenant-feld-maréchal, m. p.

Prague, 27 janvier.— Diète de Bohême. Séance du 27 janvier. Après que le conseiller de lieutenance chevalier de Neubauer, eut donné lecture de la patente impériale prononçant la dissolution de la Diète, le maréchal de la Diète s'exprime en ces termes :

« Par suite de la communication qu'on vient d'entendre, c'est mon devoir de clore immédiatement la séance. Nous nous séparons avec la conscience d'avoir complètement accompli, pendant cette courte, mais grave session, notre devoir envers notre très gràcieux empereur et maître, envers l'empire et envers la Bohême. et nous savons que si la majorité de la Diète n'a pu déférer au désir qui lui était exprimé, le rejet ou la modification de ce désir a été pour tous, ou du moins pour la majorité de la Diète le plus grand sacrifice, puisque les sentiments de loyauté dont elle est animée à l'égard de l'empereur et de l'empire se trouvaient en contradiction avec nos convictions même les plus sacrées.

» Vous constatez certainement avec satisfaction, Messieurs, que Sa Majesté a rendu justice en termes chaleureux à notre loyale attitude.

»Nous nous séparerons donc avec les mêmes sentiments qui nous animaient lors de notre réunion. Que Dieu protège, conserve et bénisse la Bohême, l'Autriche et notre très grâcieux empereur et roi François Joseph! »

PROCLAMATION

du comité national Trentin.

De l'autre côté des Alpes une presse étrangère a tenté de répandre que l'antique foi nous fait maintenant défaut et que ce pays veut renier le pacte qui l'unit indissolublement à l'Italie. Ce sont de vieux artifices, toujours déjoués mais toujours reproduits par ceux qui voudraient nous voir perpétuellement misérables et asservis. Les derniers évènements ont prouvé à l'Europe quels sont les sentiments qui animent nos cœurs, qui guident nos intelligences, qui fortifient notre indomptable constance et l'invincible énergie de notre volonté.

Le noble et légitime mépris dont nous étions animés envers l'armée d'occupation a fait place à l'allégresse des fêtes pour la venue de notre roi dans la Vénétie limitrophe ; nous avons répandu des larmes de joie parce que cette province avait recouvré sa liberté et ces larmes se sont confondues avec celles qu'ont versées nos frères rachetés en voyant se prolonger nos douleurs... Nos démonstrations doivent être continuelles parce que continuel est en nous le sentiment naturel ; calmes parce que nous avons la certitude du succès ; dignes parce que notre mission est grande... A nous sont confiées les clés de l'Italie. — par elles, l'Italie est en sûreté, sans elle l'Italie est exposée à de continuelles menaces.

Ces clés nous ne devons nous en servir qu'en faveur de notre Roi Victor Emmanuel. Gardons-nous des mouvements imprudents. Fixons nos regards sur Florence où siège le gouvernement du roi Galant homme qui n'est point sourd à notre appel, sur Paris, sur cette nation magnanime qui court partout où il y a un droit méconnu à défendre et dont le chef nous est propice ; sur l'Europe qui admire notre abnégation. Soyons unis et confiants et bientôt il nous sera donné de crier depuis le fond de nos vallées jusqu'au plus haut sommet des Alpes en fête: Vive Victor Emmanuel, notre Roi ! Vive l'Italie libre et une !

Le comité national n'est point prodigue de publications semblables et il est probable qu'il s'est décidé à lancer celle-ci pour faire connaitre la lettre de l'Empereur que j'ai citée tout d'abord.

Rien de nouveau : Le mouvement électoral ne fait que croitre et embellir. C'est pour le mieux.

On écrit de New-York, le 14 février :

La grande question est toujours de trouver le meilleur moyen de rétablir l'ordre dans les Etats, de les faire entrer d'une manière normale dans l'Union, sans leur laisser une suprématie d'influence qu'ils ne doivent pas avoir, puisqu'ils ont été vaincus et qu'ils sont encore à l'état de désorganisation.

Si l'on veut savoir la raison de l'hostilité du congrès contre le président Johnson, c'est que tous les gens sérieux qui ont examiné avec impartialité la situation des choses dans les Etats du Sud, ont reconnu qu'elle était intolérable et que le président soutient une chose insensée en voulant faire rentrer ces Etats dans toute l'étendue de leurs droits politiques avant d'avoir donné des garanties d'ordre et de loyauté.

On trouvait exhorbitant et inconstitutionnel de vouloir soumettre les Etats du Sud au régime militaire; on commence à reconnaître que c'est peut être le seul moyen de réussite pour le rétablissement de l'ordre.

On se demande pourquoi continuer le régime militaire lorsque la guerre est terminée depuis longtemps. C'est parce que ces Etats ne sont pas en état de paix et n'obéissent en fait ni aux lois, ni à la constitution. L'abolition de l'esclavage est proclamée ; mais les malheureux nègres ne jouissent d'aucune liberté, ni d'aucune protection. Un affranchi ne trouve pas un magistrat pour accueillir sa plainte. Non seulement les noirs, mais encore les blancs qui n'ont pas pris part à l'insurrection et qui sont restés fidèles à l'union sont l'objet d'outrages et de violences des décessionnistes. Trois soldats de l'armée fédérale ont été assassinés il y a quelques mois, dans la Caroline, par une troupe de bandits qui courent les champs et les grandes routes. Les autorités judiciaires n'ont fait aucune démarche pour découvrir et punir les coupables. Le général Sickler est parvenu à les faire arrêter et les faire traduire devant un conseil de guerre qui les condamna à la peine de mort. Mais le président Johnson leur fit grâce et commua leur peine à la détention perpétuelle ; peu de temps après un juge local par suite de la décision de la cour suprême sur l'habeas corpus, les fit mettre en liberté et ils sont allés rejoindre leurs camarades, qui entretiennent la terreur dans les villes et les campagnes.

Tel est l'état des choses dans la Virginie, le Mississipi, la Georgie et le Texas. Dans le Tenessée on se débarrasse des nègres sans plus de souci qu'on ne le ferait d'un chien enragé ; on leur enlève leurs enfants sous prétexte de la loi d'apprentissage. Pour se rendre compte s'il est possible que le Congrès puisse admettre dans l'union les Etats séparatistes sans qu'ils aient donné des garanties, il n'y a qu'à lire les journaux publiés dans ces Etats. Voici ce qu'imprime le Richmond Tuner. «Dans nos magnifiques contrées le climat est assurément sain, mais il n'est pas très favorable aux écrivains Yankees qui s'y aventurent pour démoraliser les nègres et les détourner de leurs devoirs. » Ce qui veut dire pour le Richmond Tuner, les noirs doivent se soumettre sans résistance à toutes les volontés des blancs ; il leur arrive toujours quelque malheur ; ils disparaissent subitement; ils ont sans doute fait quelques fâcheuses rencontres. La feuille déplore sincèrement ces accidents mais on ne peut pas les empêcher. »

Ainsi donc il ne faut pas s'étonner si le Congrès finit par adopter quelques-unes des propositions qui lui ont été présentées hier pour mettre les Etats du Sud sous le régime militaire.

A Raleigh, les autorités du Sud adoptent un nouveau moyen de punir les affranchis du droit de suffrage ; pour la plus légère peccadille, ils leur font subir la flagellation, et comme il y a une loi qui prive de tous ses droits civils celui qui est flagellé, un grand nombre d'affranchis en sont privés.

Le comité constitué pour faire une enquête sur les troubles qui ont ensanglanté la Nouvelle Orléans a terminé son travail. Il établit que la réunion de la convention qui a été attaquée et dispersée avec l'autorisation du maire par la police et la populace, était parfaitement légale ; que les autorités n'avaient pas le droit de faire disperser cette réunion par les armes ; que le président Johnson avait méconnu ses devoirs en donnant des ordres au commandant militaire de la Nouvelle-Orléans de ne pas intervenir et de laisser agir les autorités civiles de la localité. Le rapport déclare aussi mal fondé le reproche fait par le président dans son discours à St. Louis que le parti républicain avait préparé cette convocation dans le but de soulever une émeute.

Il est une tendance malheureuse, et contre laquelle, les hommes qui ont pour mission de gouverner les peuples ne sauraient réagir avec trop d'énergie, car elle est la source de toutes leurs déceptions, comme elle est, pour les peuples, la cause de presque tous les maux qui les accablent.

Quelle qu'en soit la cause, qu'il faille l'attribuer à l'essence même de la nature de l'homme qui, dans l'échelle de la création, occupe un rang voisin du singe, ou bien, qu'il soit une conséquence de notre manière d'être psychologique, d'une disposition innée à acclamer le succès, l'esprit d'imitation doit être considéré comme un des fléaux perturbateurs de l'humanité.

Sic tempora, sic mores, a dit Tacite : *sic leges* a ajouté Montesquieu ; ce qui veut dire qu'il faut appliquer à chaque contrée le tempérament politique qui lui convient, en raison de sa situation géographique, de son climat, de son sol, des mœurs et du caractère particulier de ses habitants, de toutes les influences enfin, qui régissent économiquement et localement les conditions de l'existence. L'estomac même doit être consulté : dis-moi ce que tu manges, et je te dirai ce que tu es ! Cet aphorisme de Brillat-Savarin, si puéril qu'il paraisse, a une grande valeur ; il est évident que l'Allemand, qui mange de la choucroûte et le paysan russe qui digère des chandelles de suif doivent être gouvernés différemment que le Turc, l'Arabe ou l'Indien, dont l'estomac se contente d'une poignée de riz.

Ces considérations préliminaires, si oiseuses qu'elles puissent paraitre, se rattachent à un principe philosophique et gouvernemental de l'ordre le plus élevé que nous formulerons ainsi : l'art de gouverner la matière humaine consiste à satisfaire à ses besoins physiques d'abord, moraux et intellectuels ensuite, dans la proportion exacte de sa capacité digestive.

La liberté a produit en Angleterre, en Suisse, en Belgique, aux Etats-Unis d'Amérique de merveilleux résultats. Faut-il conclure de là qu'il faille adapter le régime de la liberté au monde entier?

L'esprit d'imitation, l'homme singe le voudraient ainsi, oubliant que l'allumette chimique qui sert à allumer une bougie peut mettre le feu à une poudrière ou incendier une ville, que le rasoir qui sert à faire la barbe peut aussi bien couper le cou. Que faut-il pour cela? Un instant de démence ou la main d'un enfant!

Celui qui tient cette plume a vécu aux Etats-Unis : il a pu jouir du spectacle de toutes les merveilles enfantées par la liberté. Il a la ferme conviction que son pays, qui, pour posséder la liberté, a établi l'échafaud en permanence, et arrosé l'Europe de torrents de sang, est prêt à recevoir le couronnement de l'édifice et à jouir d'une conquête achetée au prix de 80 années de luttes et de 14 siècles d'initiation. Mais il a vu la liberté appliquée au Mexique et dans les anciennes colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, et là, il n'a rencontré que des ruines, des désordres incommensurables et l'anarchie ; et il a eu l'occasion de maudire une liberté trop hâtive et de regretter la main de fer des vice-rois qui avaient su faire, de ces contrées, les plus riches fleurons de la couronne d'Espagne.

Il avait en horreur l'esclavage dont le nom lui rappelait le souvenir des gladiateurs romains et des murènes de Vedius Pollion, et il a vu à la Havane et à Puerto-Rico, l'esclave cent fois plus heureux que le prolétaire de Londres ou de Paris, cent fois moins esclave que le misérable

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XXVII

(*Suite.*)

Mme Daubré était encore à Paris. Elle aimait toujours Maxime ; elle l'aimait avec toutes les irritations de l'amour propre blessé. Oh ! comme elle se repentait de sa fierté! N'eût-elle pas dû le recevoir et le ramener par le pardon, par la tendresse ?

Elle avait appris le duel de Maxime avec M. de Barnolf. Il n'était bruit dans le monde élégant que de la liaison du jeune Borel avec cette charmante Fossette, et de ses folles dépenses pour la lancer.

La beauté de cette piquante et gracieuse fille, sa distinction naturelle, son esprit, tous ces charmes enchâssés dans un luxe princier l'avaient mise à la mode. On copiait ses toilettes, on répétait ses bons mots.

Voir le numéro du 18 mars.

Cependant Mme Daubré se disait :

« Est il possible qu'il préfère longtemps une simple ouvrière, une petite tapageuse, à une femme du monde, instruite, élégante, de famille noble ? Le bavardage de cette fillette l'amusera un moment ; mais avec son esprit délicat il se dégoûtera vite de ces vulgarités, et reviendra à l'élévation de sentiment et de langage, aux élans de passion qu'il avait rencontrés en moi. »

Il y avait des moments où, exaltée par les obstacles, elle regrettait ses vertus, elle maudissait ses devoirs, pensait à quitter son mari, ses enfants, et voulait proposer à Maxime de vivre avec lui de la vie folle qu'il menait avec Fossette.

Elle continuait à correspondre avec Béatrix. Par son intermédiaire, Lionel pria Béatrix de demander aux parents de Madeleine l'adresse que cherchait Renardet.

Béatrix ne fit point attendre sa réponse. Elle était allée rue Tareille, dans l'espoir d'y rencontrer la mère de Madeleine ; mais là elle avait appris que Mme Bordier et Marie, par ordonnance du médecin, étaient parties pour ce village des montagnes de l'Ardèche où Amélie remplissait les fonctions d'institutrice. On n'avait pu lui indiquer le nom de ce village.

Elle se répandait ensuite en condoléances sur l'ennui qu'avait dû causer à Mme Daubré l'ingratitude de Madeleine. « Ce qui nous apprend, ajoutait elle, que nous ne devons obliger qu'en vue du ciel, et non en vue de notre prochain. » Enfin, elle confiait à son amie qu'elle faisait une neuvaine à Notre-Dame de Fourvières pour obtenir l'aplanissement des obstacles qui s'opposaient à son mariage avec Lionel.

Lionel, fort inquiet, porta cette lettre à Renardet qui parut méditer un moment.

— J'ai un autre moyen, dit-il, de découvrir cette adresse.

Néanmoins, en considération de l'amour que, dans cette lettre, Béatrix témoignait à Lionel, Renardet prêta à M. de Lomas la somme demandée.

XXVIII

Madeleine avait terminé son poème.

Mais il fallait l'éditer, il fallait abandonner le rêve, l'espérance vague, et aborder la réalité ; or, la réalité, c'étaient les bureaux d'une revue ; c'était un juge impartial, sévère même ; c'était le marchand, l'exploiteur peut-être de son talent.

Ce manuscrit, noué avec une faveur rose, était un chef d'œure de calligraphie.

En quittant sa mansarde, que d'appréhensions venaient l'assaillir ! Elle se rappelait ses visites chez les marchands de tableaux, visites si malheureuses où elle avait perdu une partie de ses illusions. Ce jour de brouillard restait sombre, presque lugubre dans son souvenir.

Nature impressionnable, elle pensait que les jour brumeux sont néfastes. Aussi avait-elle choisi, pour commencer sa campagne littéraire, un de ces beaux jours d'hiver, froids, mais lumineux et purs, un de ces beaux jours où, comme elle le disait poétiquement, « il y a des sourires dans l'air et de l'espoir dans le ciel bleu. »

Mais arrivée rue Jacob, devant la maison, elle hésita. Son cœur battait si fort ! Elle ne se sentit plus le courage entrer ; elle passait outre, et puis elle revenait sur ses pas.

Elle avait préparé quelques phrases d'introduction ; mais, sur le point de franchir la porte, elle les avait oubliés.

Elle se disait :

— Me présenter ainsi seule, sans lettre de recommandation, c'est tellement en dehors des mœurs françaises que je serai mal jugée. Si je dis que c'est mon début, on n'aura pas confiance, on me rendra mon manuscrit sans même y jeter les yeux.

De loin, elle avait pensé que son poème renfermait de grandes beautés ; maintenant elle avait honte de ce qu'elle avait écrit, et, se rappelant les passages mêmes qu'elle avait le plus admirés, elle les trouvait vulgaires, presque ridicules. Elle n'osait plus soumettre son œuvre à la critique.

— Pourtant, se dit-elle, il faut bien que je sache si j'ai du talent.

Surmontant enfin son hésitation, sa timidité, elle s'engagea sous la porte-cochère et demanda au concierge si le directeur étati dans les bureaux.

Sur sa réponse affirmative, elle monta.

Il lui semblait qu'elle rêvait. Au moment de tourner le bouton, elle s'arrêta encore.

Qui allait-elle trouver derrière cette porte? Serait-ce le directeur ou un employé !

Elle eut une nouvelle palpitation qui l'empêcha d'avancer.

Faisant un dernier effort.

Le sort en est jeté ! murmura-t-elle.

Et elle entra dans une sorte d'antichambre où un employé se tenait assis derrière un grillage.

Un garçon de bureau s'avança.

— Madame veut sans doute un abonnement ? demanda-t-il.

—Non, répondit Madeleine d'une voix altérée. Je voudrais parler au directeur.

— Il est absent pour le moment ; mais le secrétaire le remplace. Si vous voulez entrer...

Et il ouvrit une seconde porte sur laquelle se trouvait écrit en grosses lettres noires le mot : *Rédaction.*

Quand Madeleine eut fermé la porte.

— Encore un manuscrit ! dit un des employés dans la première pièce ; il en pleut.

— Oui, mais l'abonné reste bien rare.

— C'est à croire qu'il y a plus de gens qui écrivent que de gens qui lisent. Depuis ce matin, un l'abonnement et huit manus-

qui mendie une couche au Workhouse ou le pauvre honteux assisté par les bureaux de bienfaisance.

De tout cela, il lui est resté une horreur profonde pour les mots sonores qui servent à duper les infortunés de tous les pays. Autrefois on leur promettait le paradis, et ils prenaient leurs maux en patience; aujourd'hui on leur parle de liberté, d'émancipation, du principe des nationalités, toutes choses excellentes quand elles sont comprises, et qu'elles viennent en leur temps, mais qui ne peuvent produire, chez les peuples en retard, que des convulsions fatales et un état voisin de la mort.

Cet article est la seule critique qu'il nous soit permis d'adresser aux gouvernements de l'Europe qui seraient tentés d'arracher à la Turquie des concessions incompatibles avec l'état local de la civilisation; sans se douter qu'elles ne feront que hâter par des interventions intempestives les dangers que l'intérêt de leur propre conservation leur fait un devoir de conjurer.

Il nous semble pourtant qu'il serait facile de calmer certaines impatiences, en leur appliquant la fameuse réponse de Sieyes: « Vous voulez être libres, et vous ne savez pas être justes! »

Il y a de nombreuses religions en Russie et parmi ces religions de nombreuses sectes. Non compris le royaume de Pologne, l'Empire renferme plus de 55.000.000 de Grecs. Viennent ensuite les Mahométants, qui sont au nombre de 5.700.000 dans le gouvernements du sud. Les catholiques dont le chiffre s'élève à 2,800,000 comptent pour 60 pour cent dans la population du gouvernement de Vilna. 81 pour 100 dans celle du gouvernement de Kowno et sont très nombreux dans toutes les provinces de la Russie blanche. Il y a peu près 1.960,000 protestants presque tous compris dans les provinces de la Baltique(96 pour 100 en Esthonie, 82 pour 100 en Livonie, 81 pour 100 en Courlande, 12 pour cent dans le gouvernement de S. Pétersbourg);ou en trouve, à part cela un certain nombre dans les colonies que l'administration a établies dans le gouvernements de Sama, de Saratow et de Tauris. Il y a environ 1,490,000 Juifs ; jadis ils habitaient tous les provinces occidentales mais depuis quelques années, un édit de tolérance les autorise à s'établir où bon leur semblera. — (500,000 païens ou à peu près sont disséminés dans les immenses plaines de la Sibérie. — Les Arméniens au nombre de 500,000 demeurent presque tous dans le Caucase et dans le gouvernement d'Ekaterisnoslaw. — Parmi les autres sectes moins connues il y a 100,000 Khlysts qui peuplent certaines parties des gouvernements d'Orel et de Konisk et de la Sibérie ; ils n'ont ni sacrements ni clergé, et croient qu'il suffit pour devenir chrétien, de faire abnégation de soi-même. Parmi leurs nombreuses sous-sectes, la plus connue est celle des Skoptses qui se mutilent aux-mêmes. — Le Dukhobortses qu'on rencontre dans les gouvernements de Saratow, de Tauris et d'Erivan n'ont aucune espèce de sacrement, et cherchent la nouvelle terre promise sur le sommet de l'Ararat. Les Bezpopovchinis, qui, leur nom l'indique, ne reconnaissent pas l'autorité suprême, et n'acceptent que des pasteurs temporels, sont renfermés en petit nombre, dans les provinces d'Arkhangel, d'Olonetz, de Novogorod et de Pokow. — Enfin, on trouve, sur les rives du Volga et de l'Oka, environ un million d'individus qui n'admettent, en théorie aucun pouvoir politique, considèrent l'Empereur comme l'antéchrist en personne, et pour lesquels une existence nomade est un article de foi.

(*Havas Bullier.*)

Le télégraphe s'obstine depuis quelque temps à nous entretenir continuellement d'une entente qui serait sur le point de s'établir ou qui est déjà établie entre les grandes puissances au sujet de la question d'Orient. A part le discours de lord Derby que nous avons reproduit en substance, rien n'est venu jusqu'ici nous confirmer les divers bruits qui circulent sur nos affaires et nous expliquer surtout les motifs qui ont pu déterminer les puissances à combiner un accord sur leur future politique en Orient.

Nous avouons franchement que nous ne comprenons point les inquiétudes exagérées de l'Europe. Quoi! parce qu'une île de l'Empire Ottoman s'est insurgée, il y a péril en la demeure! Mais l'Angleterre a son insurrection en Irlande et personne ne s'en préoccupe. La Russie a eu sa grande insurrection polonaise, et lorsque l'Europe lui a rappelé les stipulations du traité de Vienne concernant la Pologne, elle lui a répondu qu'il n'était donné à personne d'intervenir dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant, et l'Europe a dû se contenter de cette réponse. Chaque pays a des moments d'effervescence, de troubles, de révolutions, mais ce n'est pas une raison pour que les autres Etats s'immiscent dans ces querelles intestines, à moins qu'en se perpétuant, elles ne deviennent un sujet d'inquiétude pour la paix générale.

La Turquie n'est pas dans ce cas, Dieu merci. Malgré toutes les excitations des agents étrangers, malgré les articles incendiaires d'une partie de la presse européenne, les provinces de l'empire jouissent de la plus parfaite tranquillité et attendent avec confiance la réalisation des réformes qui leur sont promises. Déjà plusieurs projets de la plus haute importance sont à l'étude et sous peu ils se traduiront en faits.

L'insurrection de Candie n'a donc rien qui puisse inquiéter les puissances et les déterminer à intervenir dans les rapports entre le Sultan et ses sujets ; du reste cette intervention leur est formellement interdite par le traité de 1856; et nous ne pensons pas que l'Europe, en vue de maintenir la grandeur de l'Autriche, veuille prêter l'oreille aux hérésies politiques exprimées dans la circulaire de M. de Beust sur les affaires Orientales.

Rien ne justifierait d'ailleurs, d'après nous, une mesure extrême des puissances à l'égard de la Turquie. Loin de résoudre la question d'Orient, de pareilles tendances sont de nature au contraire à la réveiller, et il serait difficile de prévoir les conséquences qui pourraient en résulter pour l'Europe. Le rôle des Puissances n'est point d'affaiblir l'Empire Ottoman, indispensable à la conservation de l'équilibre Européen, en entretenant la discorde entre les diverses races dont il se compose, leur mission est de prêcher la fusion des intérêts matériels et économiques de ces races, et d'aider la Turquie à élever un édifice solide, durable et de nature à implanter dans l'Orient les principes féconds de la civilisation occidentale.

Pour atteindre ce but l'Europe n'a qu'à nous laisser régler seuls nos affaires, et la question d'Orient ne tardera pas à être résolue définitivement dans un sens favorable aux besoins du pays et aux progrès du temps.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

Paris, 8 mars.

Les fêtes du Carnaval ont établi une sorte de temps d'arrêt dans les préoccupations publiques, et pendant toute cette semaine, c'est à peine si l'on a jeté un coup d'œil distrait sur les journaux qui, eux mêmes n'ont pas déployé leur activité ordinaire. Je n'en dirai pas autant de nos gouvernants qui ont su se partager également entre les plaisirs carnavalesques et les travaux urgents qui étaient en voie de préparation. C'est ainsi que grâce à l'impulsion donnée par l'Empereur même aux délibérations du Conseil d'Etat sur les projets de loi dont l'élaboration lui avait été confiée, tous ces projets dont on parlait depuis si longtemps, sont prêts à subir la discussion parlementaire. Le rapport de M. Josseau, sur le projet de loi relatif à la contrainte par corps, projet retiré l'année dernière et remanié, vient d'être distribué aux députés, et bientôt la discussion sera ouverte sur cette question. On dit que dans ses conclusions, le rapporteur se montre favorable au maintien de la contrainte par corps en matière commerciale et à l'égard des étrangers.

M. Pinard, conseiller d'Etat, a terminé son rapport sur le projet de loi relatif à la presse et à l'imprimerie, rapport qui a été déposé hier sur le bureau du Corps législatif. S'il faut en croire les informations les plus généralement admises, les dispositions principales de ce projet de loi seraient définitivement celles-ci :

Suppression de l'autorisation préalable;

Liberté de l'imprimerie et de la librairie, sous condition d'une simple déclaration;

Maintien du timbre et du cautionnement ;

Juridiction correctionnelle pour les délits de Presse ;

En cas de condamnation, application de l'amende, et faculté d'appliquer ou non la prison et de la réduire à six jours ;

Fixation du minimum de l'amende au quinzième du cautionnement, et du maximum à la moitié ;

Condamnation à la suspension variant de quinze jours à deux mois, applicable en divers cas et surtout en celui de récidive ;

Suppression de plein droit en cas de condamnation pour crime;

Enfin, un député ne pourra signer un journal; sinon celui-ci sera considéré comme non signé et poursuivi de ce chef.

Les tribunaux pourront prononcer contre les auteurs de crimes et délits la suspension de leurs droits électoraux.

Le droit de timbre sera de six centimes pour les journaux politiques de Paris, et de trois pour ceux des départements. Il ne sera pas appliqué aux journaux non politiques, sauf le cas où ils publieraient des annonces.

J'ajouterai ici que plusieurs de ces dispositions ont été contredites par quelques journaux, et qu'il n'est pas possible de garantir l'exactitude complète et absolue de ces renseignements. Peu importe, du reste, aujourd'hui; car nous ne tarderons pas à être fixés par les débats de la Chambre. Je ferai seulement ici une remarque, c'est que tous les projets de loi si laborieusement remaniés par le Conseil d'Etat, n'ont pris peu à peu une forme libérale que sur les indications même de l'Empereur, ce qui confirme ce que je vous disais dans une précédente lettre, c'est à dire que l'Empereur doit souvent et fortement réagir contre les timidités de certains de ses conseillers qui voudraient reprendre ou du moins atténuer les promesses contenues dans la lettre du 19 janvier et dont l'exécution leur paraît dangereuse.

Ce n'est pas, cependant, le projet de loi sur le droit de réunion, que je trouverai entaché d'un excessif libéralisme, et il faut que le pouvoir se défie bien du tempérament français pour limiter ce droit autant qu'il l'a fait. Le projet de loi laisse, en effet, en dehors des questions qui pourront être discutées dans des réunions publiques, les questions politiques, religieuses, administratives et municipales. Pour tout le reste, il suffira, pour se réunir, de faire aux autorités une déclaration préalable. Nous devons reconnaître que nous différons en cela comme en bien d'autres choses, du peuple anglais, et que ces meetings, si imposants en Angleterre et où les plus grandes questions politiques sont librement traitées, sont impossibles en France. En Angleterre, ils se terminent bien par des coups de poing; mais les coups de poing n'ébranlent pas la constitution et le gouvernement; en France ils se termineraient facilement par des coups de fusil.

Quoiqu'il en soit, le rapporteur, M. Chassaigne-Gojon, a terminé son rapport qui sera déposé, ces jours-ci, sur le bureau de la Chambre. Une dernière séance du Conseil d'Etat, dans laquelle on a définitivement adopté le projet de loi, a été tenue hier aux Tuileries.

Le projet de loi relatif à la réorganisation de l'armée sera lui-même déposé, aussitôt que le Conseil d'Etat aura arrêté les termes d'une disposition transitoire dans ce projet de loi sur l'armée et la Garde nationale.

Vous le voyez, après s'être reposée pendant quelques jours, la Chambre va avoir de la grosse besogne; cependant il lui faudra vraisemblablement l'ajourner quelque peu encore, par suite de l'impossibilité de constituer de nouvelles commissions chargées de l'examen préalable des projets. Tous les bureaux sont occupés par les questions qui leur ont été précédemment soumises, et il faut maintenant en attendre le renouvellement mensuel qui aura lieu la semaine prochaine.

L'une de ces commissions ayant pour président M. Alfred Leroux, vice président de la Chambre, et pour secrétaires MM Edouard Dalloz, Desmaroux de Gaulmin et Pagezy, est chargée d'examiner le budget de 1868.

Quant aux interpellations, elles vont recommencer. M. Thiers vient d'en remettre une au Président de la Chambre, relativement aux affaires étrangères. C'est alors que les débats du Corps législatif acquerront, autant pour vous que pour nous, une réelle importance. Jusqu'à présent, notre Chambre ne s'est un peu passionnée qu'à l'occasion des interpellations sur la circulaire Vandal et sur l'acte du 19 janvier. Ce n'était là qu'une escarmouche. Depuis, la discussion n'a cessé de rouler sur le projet de loi relatif à l'enseignement primaire et soutenu par M. Duruy, ministre de l'instruction publique. M. Kolb-Bernard, qu'on peut considérer comme un de nos principaux députés appartenant au parti clérical, MM. Malézieux, Delamarre, et Stievenaud, appartenant à la majorité, MM. Carnot et Jules Simon, membres de l'opposition, ont pris part jusqu'à présent à la discussion. En cette affaire, l'opposition est bien plus près de s'entendre avec le gouvernement que la fraction ultramontaine de la Chambre. Celle ci, en effet, est l'ennemie jurée de l'université, et tout ce qui émane de cette pauvre université, elle le repousse aveuglément. Cependant, M. Duruy s'est montré aussi libéral qu'il était possible, (voilà sans doute ce que cette fraction lui reproche); il s'est même montré plus libéral que certains députés de l'opposition; car, si son plus grand désir est de voir l'enseignement primaire accessible à tous les individus sans exception, il n'admet pas qu'il soit imposé comme une obligation civique, et il fait la part de l'initiative personnelle.

Tout ce que le gouvernement peut faire, c'est de fonder l'enseignement gratuit, de multiplier les écoles, d'y attirer les élèves; mais là s'arrête son devoir. En faisant plus, il attenterait à la liberté individuelle. Là, M. Duruy a fait un éloquent éloge de l'initiative personnelle qui, malheureusement en France est moins active qu'en beaucoup d'autres pays. Nous aimons à nous reposer du soin de vouloir sur le gouvernement dont nous engageons la responsabilité en tous nos actes. Il est si commode d'avoir là tout prêt un être de raison sur qui rejeter nos propres fautes. C'est à ce point de vue que certains économistes tiendraient à ce que l'instruction fût, non pas gratuite, seulement, mais obligatoire et demanderaient que, puisque nous ne savons pas vouloir, l'Etat veuille sur nous. Mais je suis de l'avis de M. Duruy et j'estime qu'il est plus avantageux de nous habituer peu à peu à vouloir par nous-mêmes et à faire acte d'initiative personnelle.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Nous apprenons avec plaisir que S. S. le Patriarche Œcuménique a nommé avant-hier dimanche, Stavraky bey Aristarchi grand Logothète de l'Eglise, poste qui était vacant par suite de la mort du père du titulaire actuel.

—

Nous apprenons l'arrivée à Constantinople d'Ali bey qui avait été en Bosnie en mission diplomatique. Ali bey s'est acquitté de sa mission avec beaucoup de succès.

—

La canonnière prussienne *Blitz*, capitaine Junk, est arrivé de Smyrne et de Mételin.

—

La canonnière anglaise, *Cocatrice*, est arrivée de Malte.

—

Le bateau russe, *Taman*, est parti avant-hier dimanche pour Métclin, dit on.

—

Ismaïl est marié avec la dame Aïssé. Les querelles sont fréquentes dans le ménage, et il paraîtrait que ces jours derniers, pendant que sa femme était allée au bain, Ismaïl lui aurait pris ses bijoux. Il prétend, lui, que des voleurs se sont introduits dans la maison. En attendant le jugement il est en prison.

—

Safranle Mehemet et Mustafa ont volé quatre montres dans la boutique de l'horloger Karabet, à Oun-Capan. Ils ont été arrêtés nantis des objets accusateurs.

—

Mehemet agha, habitant Hali pacha-khan, sortit samedi soir, et, selon son habitude, remit la clef de sa chambre au cahvedji du khan. Il parait que des individus, habitués du café, profitant d'un moment où le cahvodji était occupé, se saisirent de la clé de Mehemet, pénétrèrent dans la chambre et y enlevèrent quinze mille piastres.

La police a porté ses soupçons sur Yorghi et Vassili et les a arrêtés. Vassili est un petit saraf qui se tient à la porte du khan, et Yorghi était le courtier de Mehemet et savait qu'il avait encaissé une forte somme d'argent la veille.

—

Des voleurs ont ouvert le magasin d'un bonnetier à Kara keuï. Ils ont volé une partie des marchandises qui composaient l'assortiment du marchand. La police n'a pu jusqu'ici mettre la main sur ces industriels nocturnes.

On nous écrit de Salonique, le 12 mars :

Le carnaval vient de finir, et bien que dans ma dernière correspondance je vous fisse pressentir un manque complet de soirées dansantes, la société s'est quelque peu réveillée et la jeunesse a pu sauter un tant soit peu. Les buffets ont été à la mode, les caves se sont ouvertes et les vins d'Espagne et de France ont coulé à flots.

Le 6 mars nous avons eu une éclipse de soleil annulaire, mais elle a été peu remarquée car le ciel était nuageux.

Il est incontestable que l'Administration des douanes a été parfaitement réglée du temps de Kiani Pacha. Les nouveaux Règlements de contrôle ont été mis en vigueur à Salonique par notre ex-douanier Sadik Effendi, homme très éclairé et dont le gouvernement a su parfaitement apprécier les talents administratifs, car il vient de l'élever aux importantes fonctions de Directeur de la dette Générale de l'Empire. Déjà Sadik Effendi avait trouvé le local de notre Douane beaucoup trop petit et mal situé, aussi en avait-il changé l'emplacement et fait bâtir sur le bord de la mer des bâtiments beaucoup plus vastes. Notre nouveau Directeur des douanes a déjà trouvé l'organisation parfaitement acheminée et il n'a eu qu'à marcher sur les traces de son prédécesseur. Cependant le commerce de Salonique a pris un grand développement et la douane actuelle est devenue de nouveau tout à fait insuffisante. Ajoutez à cet inconvénient que le nombre des employés n'a pas été augmenté et vous comprendrez aisément que le commerce souffre des lenteurs de la douane, aussi faut-il pour retirer le moindre colis perdre toute une journée. Les grandes maisons sont obligées d'avoir un employé tout exprès pour ce service et le petit commerce qui ne peut disposer d'un grand personnel éprouve de la gêne. Ce serait une saine mesure que la haute administration de Constantinople envoyât l'ordre d'agrandir le local actuel au moins du double et d'augmenter le personnel en proportion.

CHRONIQUE.

A propos de la statue de Voltaire, dont M. Havin s'est fait l'ardent promoteur, peut-être

---

cris ! Cela doit amener une hausse sur le papier.

— Pauvres poëtes! soupira l'employé d'un ton mélancolique qui donnait à croire que, en secret, lui aussi, *il sacrifiait aux muses*.

Dans la pièce où Madeleine était entrée, cinq ou six jeunes gens écrivaient ou lisaient autour d'une grande table ovale recouverte d'une serge verte. Tous la regardèrent. Et elle remarqua sur leurs physionomies de la surprise et une nuance de raillerie.

L'un d'eux vint à sa rencontre en la saluant.

Tout d'abord Madeleine, confuse, n'osait parler; mais, devinant la pensée que trahissait le demi sourire de ces lèvres moqueuses, elle leva sur eux un regard fier qui leur imposa le respect.

Sa beauté, que rehaussait encore son émotion, intimida quelque peu le jeune secrétaire, qui n'était point habitué à recevoir d'aussi belles visiteuses.

— J'aurais voulu parler au directeur, demanda Madeleine.

Comme elle hésitait à s'exprimer devant tout ce monde, le secrétaire, comprenant le motif de son embarras, la fit passer dans le cabinet du directeur.

Madeleine lui remit son manuscrit.

— Ah ! des vers, dit-il, en pinçant les lèvres.

— Oui, monsieur, c'est un poëme.

Il feuilletait le cahier.

— C'est un peu long pour notre Revue.

Cette simple réponse bouleversa Madeleine, qui crut à un refus.

— Nous publions quelquefois des vers, reprit-il ; mais un poëme entier !... Le public, en général, est peu avide de poésie. Si nous en inserons, c'est uniquement par amour de l'art.

— Eh bien ! monsieur, insista-t-elle, il y a dans mon ouvrage des passages qu'on peut détacher et publier isolément. Si M. de directeur voulait prendre la peine d'en lire quelques pages...

— Mademoiselle, je lui remettrai votre manuscrit, répondit le secrétaire, qui ne voulait point contrarier une aussi belle personne.

— Dans combien de temps devrai je revenir ?

— Dans une quinzaine de jours. J'espère que le directeur aura pu prendre connaissance de votre travail.

Madeleine se retira.

— Eh bien ! en voilà une d'ingénue ! dit le secrétaire à ses amis. Un poëme en douze chants, et des alexandrins encore ! Elle veut que nous publions cela !

— Mais elle est diantrement jolie, soupira un blondin à l'air rêveur.

— Sans ses prétentions de muse, reprenait le secrétaire, elle serait adorable. C'est une candeur, une réserve ! Ma parole! toute Corine qu'elle soit, je jurerais qu'elle est honnête.

— Dire qu'il y a comme cela de jolies créatures qui, un beau matin, rêvent tout éveillées qu'elles sont nées poëtes, et qu'elles ont une mission littéraire à remplir !

— Tiens ! Et nous donc! repartit l'un d'eux, nous le faisons bien, ce rêve-là !

— Ah çà ! tu es donc, toi, pour l'émancipation de la femme ?

— Je suis pour la liberté absolue et la justice. Et je ne vois pas pourquoi nous aurions le droit de développer nos aptitudes et pourquoi les femmes ne l'auraient pas. J'ai dit !

— Chut ! chut fit le secrétaire, qui feuilletait le manuscrit, écoutez :

— Ah ! bien. Voyons ces vers et jugeons.

Le secrétaire lisant :

— D'abord, c'est intitulé : *Le poëme de la vingtième année.*

— Elle va sans doute, dit l'un deux, parler de ses fleurs, de ses oiseaux, de sa poupée.

— Ah ! il s'agit bien de cela !

Continuant à lire :

LA CARAVANE.

La voyez-vous au loin, rampant et haletante,
Rouler, puis dérouler, ainsi qu'un lourd fardeau,
Sa chaîne sinueuse, élastique, vivante?
La caravane a soif, elle se meurt : de l'eau !
Midi brûle. Elle cherche une source, un peu d'ombre
Les pauvres pèlerins ont déjà tant souffert !
— Mais voilà l'oasis ! Car une masse sombre
Semble là-bas, là-bas, moucheter le désert.
Courage, rien qu'un pas... un seul pas... On arrive ..
On n'entend aucun bruit encor; mais de plus près
Peut-être verra-t-on sourdre une source vive.
— Non, l'oasis, hélas ! est faite de cyprès.
C'est un vieil ossuaire où l'eau croupit immonde.
Mieux vaut la mort, la soif que cette âcre saveur.
Amis, la voyez-vous, au Sahara du monde,
La caravane humaine en quête du bonheur !
Ainsi, le corps brisé, l'esprit plein de tristesse,
Vaillante toutefois, luttant jusqu'à ce jour,
J'ai traîné le boulet d'une morne jeunesse ;
Mais enfin je vais vivre, et je t'invoque, amour !
Mon cœur bat. Par pitié qu'une autre âme l'écoute !
J'ai déjà tant prié ! J'ai déjà trop maudit !
— Mais voilà l'oasis; car au loin, sur la route,
Comme un point lumineux, l'inconnu resplendit.
Un regard, un seul mot ! et mon âme en son rêve.
Entend chanter le rire et voit germer les fleurs ;
Un baiser ! et soudain l'enchantement s'achève.
— Non l'oasis, l'amour n'est que deuil et que pleurs,
Mensonges, cruauté, douleurs, hontes certaines,
Et le néant vaut mieux que ce triste avenir.

Amis, au Sahara des passions humaines,
Ne cherchons ni l'espoir ni même un souvenir.

— Hein ! comme ça vous émancipe une jeune fille, la poésie ! Que dites-vous de cette candeur ?

— Laissons la candeur de côté ; mais qui de nous tous aurait fait ces vers-là !

— Cependant, vous en conviendrez, une femme de vingt ans qui soupire de cette façon...

— Il ne s'agit pas de l'âge ni de sexe ; il s'agit de juger un morceau de poésie.

— C'est égal, reprit le secrétaire, je soutiens, moi, qu'il y a au fond de tout ce pathos sentimental un jeune homme blond.

— Blond ou brun.

— Blond, puisqu'elle est brune ; l'attrait des contrastes.

— Peuh ! je ne trouve rien de bête comme les systèmes en amour. L'amour est une question d'électricité.

— Précisément. Si tu avais les plus simples notions sur l'électricité, tu saurais que les semblables se repoussent.

— Je gage que, en physique, cette jeune fille est plus forte que toi.

En cet instant le directeur entra ; il était de mauvaise humeur.

— Pas d'abonnements, lui dit-on, mais neuf manuscrits. Une jeune fille charmante vient d'apporter un poëme.

(*Sera continué demain.*)

ne li a t on pas sans intérêt quelques détails sur celle que Pigalle fut chargé de sculpter en l'honneur du grand écrivain philosophique, il y aura tantôt un siècle, et qui est placée aujourd'hui à l'Institut.

Grimm raconte, dans sa correspondance, que ce fut à un dîner chez Mme Necker, que le projet en fut décidément arrêté.

A ce dîner assistaient Diderot, Suard, le chevalier de Chasteilux, Grimm, le comte de Schomberg, Marmontel, d'Albert, Thomas, Necker, Saint-Lambert, Saurin, l'abbé Raynal, Helvétius, M. Bernard, l'abbé Arnaud, l'abbé Morellet et Pigalle.

Pigalle, à qui des ouvertures avaient été faites quelques jours auparavant, produisit une ébauche qui fut très admirée et acceptée avec enthousiasme.

L'inscription à graver sur le marbre fut rédigée séance tenante :

A Voltaire vivant par les gens de lettres ses compatriotes.

Grimm ne l'approuvait point, il aurait préféré celle ci.

L'an 1670.— *A Voltaire, agé de soixante seize ans pour avoir, après cinquante années de travaux glorieux et immortels, encore bien mérité des lettres, de la philosophie et de l humanité.*

On avait songé d'abord à n'admettre à la souscription que les gens de lettres ; mais cette idée fut rejetée par 11 voix contre 6.

Le prix de la souscription fut fixé à deux louis. Mais il est vraissemblable que l'on ne repoussa pas plus tard de moindres effrandes.

Il fut convenu que le nom des souscripteurs ne serait jamais publié.

La Beaumelle, Fréron et Pallissot n'obtinrent pas l'honneur de contribuer de leur argent à l'hommage rendu à Voltaire : on refusa leur souscription.

Jean-Jacques Rousseau voulut obliger son ennemi à lui devoir quelque chose.

Il écrivit la lettre suivante à M. de la Tourette, secrétaire de l'Académie des sciences et des belles-lettres de Lyon :

Pauvres aveugles que nous sommes !
Ciel ! demasque les imposteurs
Et force leur barbares cœurs
A s'ouvrir au regard des hommes.

« J'apprends, monsieur, qu'on a formé le projet d'élever une statue à M. de Voltaire, et qu'on permet à tous ceux qui sont connus par quelque ouvrage imprimé de concourir à cette entreprise. J'ai payé assez cher le droit d'être admis à cet honneur pour oser y prétendre, et je vous supplie de vouloir bien interposer vos bons offices pour me faire inscrire au nombre des souscrivants. J'espère, monsieur, que les bontés dont vous m'honorez et l'occasion pour laquelle je m'en prévaux ici, vous feront aisément pardonner la liberté que je prends. Je vous salue, monsieur, humblement et de tout mon cœur.

» ROUSSEAU. »

Les quatre vers écrits en tête du billet, étaient ceux dont Jean-Jacques, à cette époque, faisait toujours précéder ses lettres.

La souscription de Rousseau fut accueillie.

—

Quelques chiffres empruntés au livre très curieux et très intéressant que vient de publier notre confrère Charles Sauvestre, sous ce titre : les *Congrégations religieuses* :

Il y a en France 17,776 religieux et 90 mille 343 religieuses.

Les religieux enseignants sont au nombre de 12,845; 389 sont voués aux devoirs hospitaliers, ou dirigent des maisons de refuge ou des instituts agricoles, 4,076 mènent la vie purement contemplative, ou sont exclusivement occupés de devoirs religieux.

Les religieuses se subdivisent ainsi : 58 mille 883 enseignantes ; 20,292 hospitalières; 3,073 dirigeant ou desservant des maisons de refuge et des instituts agricoles pour les enfants ; 8,095 contemplatives, ou vouées à des devoirs purement religieux.

Le nombre des autorisations accordées depuis 1807 jusqu'à aujourd'hui, s'élève à 3,314.

Le premier empire a autorisé 1,261 communautés, ou 157 en moyenne par an ; la Restauration 643, ou 45 par an ; le gouvernement de Louis-Philippe 14 en dix-huit ans ; la seconde République 207, ou 51 par an ; le second empire 982, ou 109 par an.

Au 1er janvier 1859, les associations religieuses légalement reconnues possédaient pour 105 millions de propriétés foncières, formant une contenance totale de 15,600 hectares; en 1850, ce dernier chiffre n'était encore que de 7,185.

En neuf ans, de 1851 à 1860, les congrégations ont été autorisées à accepter des legs ou donations s'élevant à plus de 9 millions de francs.

Quant aux dons manuels, les congrégations seules pourraient nous en donner le chiffre ; il est probable qu'elles ne s'empresseront pas beaucoup de nous édifier sur ce point.

Les congrégations enseignantes ont entre leurs mains 1,610,674 élèves de deux sexes.

Cent pages du livre de M. Sauvestre sont consacrées au dénombrement des communautés par département.

M. Charles Sauvestre n'a pas précisément une tendresse bien vive pour les couvents et les congrégations, mais c'est une enquête qu'il avait intention de faire, et la passion ne doit pas entrer dans une enquête : M. Sauvestre s'en est souvenu. Il y a même dans son livre un chapitre sur les *Petites sœurs des pauvres*, que la communauté pourrait mettre dans ses archives : jamais, je crois, leur œuvre n'a été plus cordialement louée, leur dévouement plus sympatiquement admiré. Il est vrai qu'il y a une demi-page qui montre dans l'avenir les *Petites sœurs des pauvres* elles-mêmes n'échappant pas à la loi de décadence à laquelle M. Sauvestre voit soumises toutes les choses humaines.

VARIÉTÉS.

L'ALLEMAGNE (1)

DEPUIS LA GUERRE DE 1866

Les agrandissements et l'armée de la Prusse

I.

Si en ce moment vous voyagez en Prusse, si vous allez à Berlin surtout, vous entendrez invoquer à tout propos *la maison historique* de la Prusse, et vous aurez peine d'abord à vous rendre compte de la signification si décisive que notre interlocuteur attache à ces paroles; mais bientôt elle vous sera clairement expliquée par une petite carte de géographie vendue partout au plus bas prix de l'autre côté du Rhin. Des couleurs différentes et des dates appliquées sur les diverses parties du territoire successivement annexées y montrent comment la Prusse s'est formée peu à peu, par l'adjonction de cantons d'abord, de provinces ensuite, isolées longtemps et enfin soudées en un ensemble mieux constitué par les événements de cet été Tout récemment on a fait voir dans la *Revue des deux Mondes* du 15 novembre 1866, comment le petit duché de Savoie, perché d'abord sur les deux versans des Alpes, est descendu ensuite dans la plaine, et, absorbant feuille à feuille l'artichaut italique, s'est métamorphosé, au soleil d'un jour de victoire, en royaume d'Italie. La destinée des deux Etats alliés dans la dernière guerre a été pareille. C'est de la même façon que le margraviat de Brandebourg s'est transformé en royaume de Prusse, mais avec de toutes autres difficultés, parce qu'il n'a pas eu pour complice la liberté, mot magique qui attire les populations, prévient les résistances locales, assoupit les anciennes hostilités et déracine les dissidences les plus invétérées.

Les nationalités se forment à la manière des corps organiques; au milieu de la masse confuse des molécules, il s'en trouve une qui est animée du principe de vie, de la force plastique. Elle absorbe les autres, s'en nourrit, grandit à leurs dépens jusqu'à ce que l'être vivant soit constitué. L'embryogénie des Etats offre le même spectacle. Dans la masse chaotique des mille souverainetés féodales, véritables molécules politiques, il s'en rencontre une au sein de chaque nationalité douée d'une vivacité plus active, d'une puissance d'expansion plus grande, qui peu à peu absorbe les autres et s'étend ainsi de proche en proche jusqu'à ce que l'Etat moderne ait atteint son développement naturel.

Les peuples, quand ils ont atteint leur majorité, se forment et se constituent eux-mêmes par la libre adhésion des citoyens ; mais autrefois la création d'un Etat était le fait d'une dynastie, d'une suite de souverains n'ayant en vue que leur propre grandeur et ne visant qu'à arrondir leurs possessions, comme un père de famille qui aspire à faire souche. C'est ainsi que, pour voir comment a grandi la Prusse, il faut suivre la Prusse, il faut suivre l'histoire de la famille de Hohenzollern. Telle semble être la loi qui préside à la marche de l'humanité : plus on remonte haut, plus le rôle des grands hommes et des souverains est prépondérant. Ils sont les seuls qui pensent, qui prévoient, qui veulent au milieu de foules sans réflexions guidées seulement par des appétits, par des passions, par la vue de l'intérêt immédiat. Plus nous avançons, plus l'action individuelle s'efface.

A l'âge héroïque et chevaleresque succède l'âge démocratique et industriel. A mesure que les peuples s'éclairant apprennent à penser et à vouloir, ce sont leurs idées et leurs intérêts qui sont le ressort des évènements.

Ce qu'il y a d'étrange dans la formation de l'Etat prussien, c'est que ses éléments constitutifs, la famille des Hohenzollern, le Brandebourg et la Prusse, n'avait ensemble aucun rapport naturel. Une maison Souabe et un territoire wende, voilà le noyau destiné à devenir le centre de formation de l'unité germanique. Les Hohenzollern descendent, prétend-t-on, du duc Thassila, contemporain de Charlemagne. Le fait en lui même est de nulle importance, car leur rôle historique ne commence qu'au XIIe siècle. Ils tirent leur nom d'un burg situé dans une région montagneuse et sauvage du Wurtemberg, nommée par cette raison *rahue alpe*, non loin de la Forêt Noire et des sources du Danube.

Un certain cadet de la maison, appelé Conrad, se met au service de l'Empereur Frédéric Barberousse, se rend utile et obtient en récompense, vers 1170, le titre et les fonctions de burgrave de Nuremberg. Ce mince chevalier est le fondateur de la dynastie qui devait un jour causer tant de soucis aux successeurs du tout puissant empereur d'Allemagne, et le roi de Prusse actuel est son descendant en ligne directe au trente deuxième degré.

Dès l'origine les Hohenzollern montrent les qualités solides qui ont distingué toute la race, et qui par une sorte de transformation morale, sont devenues celles du peuple prussien; nulle trace de cette propension à la rêverie pour laquelle l'Allemagne a un mot charmant *schwarmerisch*; le respect du fait, le dédain des chimères ; le goût de l'histoire non du roman ; du courage, de la persistance surtout à l'heure du danger ; de la prudence, du calcul, une vue claire, juste de la réalité ; un ordre extrême, nul besoin d'ostentation, une économie rigide une manière de vivre simple (2), régulière, guidée par un sentiment profond du devoir. Comme la Prusse actuelle, les premiers Hohenzollern n'ont pas de dettes et possèdent un trésor. Dans un temps de prodigalité chevaleresque où les juifs seuls avaient de l'argent, c'était une grande supériorité de savoir en garder. Les burgraves de Nuremberg acquièrent successivement par voie d'achat Baireuth en 1248 et le margraviat d'Anspach en 1338.

C'est encore par la puissance de l'épargne que Frédéric de Hohenzollern, sixième burgrave, fonde la grandeur de sa maison en s'élevant au rang d'électeur de Brandebourg. C'était au temps du magnifique empereur Sigismond, dont la caisse était toujours à sec, ses ressources n'étant pas en raison du rôle qu'il voulait jouer. Le petit seigneur franconien prête d'abord à son haut suzerain 150.000 florins d'or, puis plus tard encore 250,000 florins. L'empereur ne se trouvant pas en mesure de les restituer, donne l'électorat de Brandebourg en échange de la somme, qui peut représenter en monnaie actuelle 20 millions de francs. La cérémonie d'investiture eût lieu en grande pompe sur la place de Constance, le 19 avril 1417, pendant la réunion du conseil qui fit brûler Jean Huss.

Qu'était-ce que cet électorat de Brandebourg? La première mention qui est faite de ce pays dans l'histoire remonte à l'empereur Henri l'Oiseleur, prince toujours guerroyant, qui en 928 s'empare de la principale forteresse des Wendes, appelée Brambor et y fonde un margraviat ou comté des frontières, pour defendre les limites de l'empire contre les païens des bords de la Baltique. Ce margraviat occupait une partie de la grande plaine cimbrique, triste contrée de sables et de marais, entrecoupée de tourbières, d'étangs, de cours d'eau et de quelques bois rabougris. C'était un territoire assez assez étendu en longueur, qui vers l'ouest dépassait l'Elbe et vers l'est l'Oder. Il était occupé par une population wende d'origine slave. Le margrave Ubert l'Ours obtint la dignité d'électeur (1142), soumit définitivement les Wendes toujours rebelles, et peupla les cantons déserts de colons hollandais qu'une incursion de la mer avait chassés de leur humide patrie. Ces industrieux émigrés apportent avec eux leur aptitude aux travaux agricoles. Ils défrichent les marais, créent des prairies et élèvent du bétail. Le premier noyau de la population de Berlin est presque uniquement hollandais. Ce n'était à l'origine qu'un petit fort (*Werhlin, Berlin*) fondé aux bords de la Sprée pour résister aux attaques des Wendes. Il est digne de remarquer que la puissante capitale commerciale de l'Atlantique, New York, et la capitale de l'Allemagne du Nord sont toutes deux à l'origine des colonies hollandaises.

Lorsqu'en 1417 Frédéric de Hohenzollern vint prendre possession de l'électorat de Brandebourg, il le trouve complètement ruiné par l'anarchie qui avait suivi l'extinction de la ligne des margraves descendant d'Albert l'Ours. Les petits seigneurs vivaient de rapines, levaient des taxes sur les marchands, pillaient les bourgeois, et puis se disputaient entre eux la main armée le droit de rançonner les habitants. La production de la richesse était arrêtée, les échanges impossibles, la culture de la terre négligée même par les laborieux Hollandais. C'était l'idéal du régime féodal.

Quand le nouvel électeur se présenta, il fut accueilli comme un sauveur par tous les vilains, mais comme un ennemi par les barons. Ils lui refusèrent l'hommage. « Que nous veut, disaient-ils, cette poupée de Nuremberg ? » faisant allusion aux jouets d'où déjà provenait alors la prospérité de la cité dont Frédéric était burgrave.

Le Hohenzollern réunit une petite troupe d'hommes franconiens, et fit venir un engin nouveau dont les hauts et puissants seigneurs ne connaissaient pas encore les effets. C'était un canon d'une dimension inouïe pour l'époque, lançant des boulets de 24. On appelait cette pièce *foule Grete* (1), la paresseuse Marguerite, à cause de la difficulté qu'on avait à la mouvoir.

Le plus puissant des barons rebelles, Dietrich von Cuitzow se croyait bien à l'abri derrière les murs de son burg de Friesock, qui avaient quatorze pieds d'epaisseur. Frédéric arrive au milieu de l'hiver, traînant avec lui sa redoutable *Marguerite* sur la terre gelée. Il ouvre le feu, et en quarante-huit heures le château démantelé est réduit à demander merci. Le seigneur de Putlitz, autre tyranneau, est dompté aussi expéditivement, et bientôt tous les barons se soumettent voyant qu'il n'y avait pas à lutter contre les boulets de 24. C'est ainsi que dans le Brandebourg la féodalité fut vaincue par l'artillerie. Un pouvoir central, actif et respecté fit régner l'ordre et assura la sécurité sur les routes et dans les villes. L'agriculture, le commerce, l'industrie, se développèrent. Le travail prit tout l'empire que perdit la violence. Les guerres civiles de château à château cessèrent dans les limites de l'électorat par la suppression des souverainetés seigneuriales. C'est l'âge modernes qui commence aux bords de la Sprée, comme à la même époque il s'inaugura t en France et en Angleterre. Frédéric 1r refusa la couronne impériale et se contenta d'arrondir son territoire en y ajoutant une partie de l'Ukermark, de la Poméranie et du Meklembourg. Il mourut en 1440 laissant un Etat florissant de 12,800 kilomètres carrés.

Souvent on remarque dans l'histoire que certaines circonstances semblent la figure des évéements qui doivent suivre. On dirait l'ombre anticipée, l'image prophétique de l'avenir. L'ordre dans l'administration des finances, la rapidité et la précision dans les mouvements stratégiques, l'adoption prompte des armes de guerre les plus perfectionnées, voilà ce qui assure le succès du premier électeur de la famille de Hohenzollern et jette les bases solides de la grandeur croissante du Brandebourg.

Sous les électeurs suivants, le petit Etat continue à prospérer et à grandir par les mêmes causes. A Frédéric Ier succéda son frère Frédéric II, surnommé *dentibus feratis*, dents de fer à cause de son énergie. Agé seulement de 27 ans, il suit exactement les traditions de son aîné. Même économie, même production, même promptitude dans l'action. Toujours muni d'argent comptant, il achète à l'ordre Teutonique ruiné par ses guerres avec la Pologne, l'importante province de Neumark, qui s'étendait au-delà de l'Oder jusque près de la Baltique ; puis il ajoute par voie d'achat ou de conquête les principautés de Cottebus en 1448, de Pritz et de Wernegerode en 1449, de Teupitz en 1462, acquisitions moins considérables, mais qui rectifiaient les frontières. Ses qualités de bon administrateur sont si bien appréciées qu'on lui offre la couronne de Pologne. Attaché à son pauvre, mais robuste pays, il refuse de décevantes grandeurs.

Frédéric II fut le premier électeur qui habita Berlin, où il fit bâtir une résidence que remplaça plus tard le palais actuel. Vers la fin de sa vie en 1471, il abdiqua en faveur d'un troisième frère, Albert, surnommé Achille, pour sa force et son courage. Celui-ci avait longtemps combattu au service de l'Empereur contre les Hongrois, les Bohêmes et les Polonais ; il meurt en 1486 à Francfort, âgé de 72 ans, après avoir contribué à porter la maison de Habsbourg à l'apogée de sa grandeur par la nomination comme roi des Romains de Maximilien, qui devait apporter à l'Autriche, grâce à son mariage avec l'héritière des ducs de Bourgogne les dix-sept magnifiques provinces des Pays-Bas, la plus riche contrée de l'Europe après l'Italie.

A Albert-Achille succéda son fils Jean quatrième électeur que son talent de bien parler latin avait fait surnommer le cicéron de l'Allemagne (*cicero Germaniæ*.) Sous le règne de son successeur Joachim, éclate la grande révolution religieuse qui devait donner naissance à l'Etat Prussien, car jusqu'à ce jour le Brandebourg et les Hohenzollern, n'avaient aucune relation avec la Prusse, fief dépendant de la Pologne et éloigné de plus de cent lieues. L'électeur Joachim resta catholique, mais son cousin Albert, grand-maître de l'ordre Teutonique, sécularisa l'ordre, et échangea son titre contre celui de grand-duc héréditaire de Prusse.

Cet important évènement demande quelques mots d'explication.

(*A suivre.*)

(1) Voir le numéro du 16 mars.

(2) Le roi actuel a conservé les mœurs simples et dures qui sont de tradition dans la famille. Ainsi les meubles de sa chambre à coucher de Potsdam, la plupart en bois peint, sont si simples que le plus mince bourgeois de Paris les dédaignerait. Le lit, avec son dur matelas, semble emprunté à la caserne. Le militarisme racheté par de l'ordre, de l'économie, de l'instruction et le goût du progrès, voilà les Hohenzollein et voilà la Prusse.

(1) Il existe encore à Gand un énorme canon du même genre et presque de la même époque, mais beaucoup plus gros encore. On l'appelle *Deule Grete* (Marguerite l'enragée) Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'il est formé de lames de fer forgées et retenues par des cercles de fer comme le sont les canons Armstrong, qui ont eu en Angleterre un succès retentissant.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 18 mars	33 22
Clôture du 18 mars	33 22

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 8 mars.

Voici quel a été le mouvement de la condition des soies : 13 ballots conditionnés dont 2 Brousse, 10 Levant, 1 Chine, fesan. ensemble kil. 689 63; 3 ballots pesés, dont 2 Brousse, 1 Chine, d'un poids total de kilt 99 07 ; 1 opération de titrage ; 1 essai de cocons.

D'après les derniers avis de Marseille, il s'est vendu en soies, 15 lots Castravan, de 55 à 56 fr. le kil., et en cocons, 500 kil. Syrie à 27 fr. le kil.

En laines, il s'est vendu 150 b. Salonique non cernée à 107 60 et 160 b. Andrinople 2e à 115.

Ces derniers chiffres se trouvent, du reste reproduits, comme je m'en aperçois à l'instant, dans le tableau hebdomadaire que je reçois de Marseille et que je vous envoie ci-contre.

—

Relevé des Marchandises provenant de Turquie vendues sur la place de Marseille du 23 février au 2 mars 1867.

BLÉS.

Danube	hect.	800	à fr.	36.
Varna	»	800	»	34.
Baltchilk	»	1600	»	36 50.
Danube	»	9600	»	35 50.
Varna	»	2400	»	34.
»	»	2400	»	34 50.
Kustendjé	»	1600	»	42.
Burgas	»	2400	»	37 75 à 38.
Irk. de Gal.	»	800	»	37 50.

IMPORTATIONS.

Rodosto	hect.	480.
Enos	»	9600.
Burgas	»	12,000.
Ibraïla	»	4,640.
Sulina	»	12,950.
Messine	»	5,920.
Salonique	»	4,480.
Baltchilk	»	6,720.
Sansom	»	960.
	Hect.	57,750.

SOIES.

4 bal.	filat. de Brousse	à fr.	107 50 à 110.
1 »	» Syrie	»	105.
2 »	Baffa	»	42.

COCONS.

2000 kil.	Salonique	de fr.	21	à 21 50.
4500 »	Syrie	»	27	à 28.
17000 »	Nouka	»	13 50	à 19 50.

COTONS.

Jumel	bal.	65	de fr.	212 50 à 205.
Salonique	»	260	»	122 50 à 127 50.
» Amér.	»	140	»	140 à 145.
Souboujak	»	49	»	135 à 137 50.
Smyrne	»	20	»	130.
Naplouse	»	200	»	120 à 125.
Tarsous	»	403	»	110 à 115.
Idelep	»	39	»	112 50.
Lattaquié	»	25	»	112 50.
Trébizonde	»	180	»	110 à 107 50.

LAINES.

150 bal. Salonique non cernée à fr. 107 50
100 » Andrinople 2de » 115.

CUIVRES.

Tokat fr. 205, les 100 kilos, escompte 3 0/0.

—

Ce sont les nouvelles politiques qui depuis quelques jours exercent une action toute puissante sur la Bourse. L'attitude de la Prusse et de la Russie, les complications auxquelles on craint que la question d'Orient ne donne lieu, tout cela commenté, exagéré, exploité par la spéculation agit fâcheusement sur la situation générale de notre marché.

Cependant, il faut reconnaître que la Rente française lutte avec énergie et qu'on n'a pu encore presque rien lui faire perdre du terrain qu'elle a conquis. Après une baisse de cinq centimes, elle a repris le cours de 70 fr. qu'elle a même un instant dépassé.

Le 5 0/0 italien lui même n'a subi qu'une baisse variant entre cinq et quinze centimes, selon les fluctuations du marché, et après être tombé au plus bas à 53. 70, il est retombé au cours de 53. 95.

Il est question d'assimiler les actions nouvelles et les actions anciennes du Crédit Mobilier, qui, quoique soumises aux mêmes conditions, sont les premières à 490, et les secondes à 506

La Dette turque, à 30 75.

La souscription des obligations autrichiennes réussit à merveille ; tant ici qu'à Vienne.

Augmentation nouvelle de 18 millions dans l'encaisse de la Banque de France, qui s'élève à 747 millions ; diminution de 74 millions dans le portefeuille qui n'atteint pas tout-à-fait 546 millions.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 18 mars.

ODESSA, vap russe *Grand Constantin*, cap. Tichenco, div. march. et passag.
ALEXANDRIE, vap. égyp. *Chebin*, cap. Ahmed, ayant touché à Smyrne, Dard. et Gallipoli, div. march. et 35 passag.
— vap. du Ll. aut. *Stadium*, cap. Marissich, ay. touché Smyrne, Met. Dard. et Galipoli, div march et 193 passag.

Départs du port du 18 mars

SMYRNE, vap. du Ll. Aut. *Messina*, cap. Radeglia, div march. et passag.
MARSEILLE, vap fr. *Algerie*, cap. Bohler, div. march. et passag.
TREBISONDE, vap. fr. *Neva*, cap. Manarino, div. march. et passag.
DANUBE, vap. fr de M, Imp. *Balkan*, cap. Gain, div. march et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 14 mars.

MARSEILLE. br. fran. *Unique*, cap. Heli, lest.
— br. it. *N. S. delle, Consolazione*, c. Simonetti
— br. hell. *Lord Byron*, cap. Embericos lest
— br. it. *Giuseppe*, cap. Volpe. lest.
— br. it. *Emancipazone*, cap. Olivari. lest.
— br. it *Maria Virginia*, cap. Preve. lest
— br. it. *Giuseppina Acame*, c. Balerino. lest.
— br. it. *Adelaïde Maria*, cap. Penco. lest.
MALTE. br. hell. *Ospiros*, cap. Mussuris. lest.
ALEXANDRIE, pr. *A. Spiridon*, cap Mordas. lest.
— bk. mek *Aristides*, cap. Hoff. lest.
— bk. mek. *Julie Michel*, cap. Dade. lest.
— bk. prus *Australia*, cap. Gottschalk lest.
— bk. angl *Mary and Elisabet*, c. Greenbrony,
— br. aut *Pietro*, cap Vlassich. lest.
— br. angl. *Occean Drift*, dap. Johnson, lest.
LIVOURNE. br. it *Rosa*, cap. Bertolotto. lest.
— br it *And. Danovaro*, c. Campodonico. l.
— br. it. *Metamorfossi*, cap. Revello. lest.
CHIAVARI. br it. *Venezia*, cap. Maglione. lest.
PORTO-FERAJO, br. it *Tolede*, c. Carnavale. lest.
HYDRA, br. hell. *Idra*. cap Bruscas. lest.
— br hell. *Mirtidiotissa*, cap Carelas. lest.
SPEZES, br. hell. *Ancxartitos*, c. Thermisiotis. l.
— br. hell. *Diomidis*, cap. Chiotis lest.
PYRE. br. hell. *Sofia*, cap. Vulgaris. lest.
SYRA. br. hell *Omonia Adelfi*, cap. Papa. lest.

AVIS.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE VARNA.

La quatrième assemblée générale de cette compagnie aura lieu le vendredi, 29 mars courant à midi dans les bureaux de la Compagnie, N° 15 Angel Court Throgmorton Street, London, E G.

Les coupons d'actions doivent être déposés dans les bureaux de la Compagnie 14 jours au moins avant le jour fixé pour la réunion. En échange des coupons d'actions déposés, il sera délivré un reçu qui devra être produit à la réunion, et en même temps et de la même manière que les actions devront aussi être déposés les actes qui sont délivrés pour en représenter les possesseurs.

Londres, le 1 mars 1867,

Par ordre du Comité.

MICHEL TIMONI.

COMPAGNIE RUSSE

Départs de la semaine.

Pour Odessa, mardi le 7|19 mars, paquebot *Oleg*.

Pour Batoum et Poti, Samedi le 11|13 mars, paquebot *Vesta*.

A VENDRE

Deux maisons en pierre situées dans la rue des Postes, avec une belle vue sur le Bosphore ; contenant chacune douze chambres, non compris les salles et les magazins, et ayant de l'eau courante.

S'adresser à la Poste Autrichienne à Péra.

AVIS AU PUBLIC

LA DIRECTION GENÉRALE DES DOUANES

porte à la connaissance de qui de droit que, conformément à l'article VII du Règlement général des Douanes en vigueur, à l'expiraion d'un mois à partir du 1er/13 mars courant, il sera procédé à l'ouverture et à la vente aux enchères publiques des colis spécifiés ci-dessous, délaissés dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'un an et un jour.

En conséquence, les destinataires de ces colis sont invités à se rendre à la Douane de Stamboul, dans le courant du délai sus indiqué, pour retirer leurs marchandises, avant l'ouverture et la vente définitive des mêmes.

Constantinople, le 1er/13 mars 1867.

MARCHANDISES DEPOSEES
A LA DOUANE DE CONSTANTINOPLE.

1 colis Esrar, debarque le 19 decembre n. s. 1281 ; 2 sacs Esrar, debarques le 17 janvier n. s. 1281 ; 1 caisse, LB. N° 419, debarquee le 21 janvier n. s 1281 ; 1 paquet, adresse, debarque le 2 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, AVC. N° 2261, debarque le 2 septembre n. s 1279 ; 1 paquet, ACBC. debarque le 9 septembre n. s. 1279; 1 caisse, VT. N° 1919, debarquee le 9 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, PAZ. debarque le 16 septembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse LC , debarque le 19 septembre n. s. 1279; 1 sac, SPOMC N° 2, debarqué le 24 septembre n. s. 1279 ; 1 sac, MT., debarque le 1er octobre n. s. 1279 ; 2 barils, adresse, debarques le 2 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 2 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, CK N° 325, debarque le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, N° 420, debarque le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, barqué le 1er novembre n. s. de 1279; 1 paquet, MG., debarque le 8 novembre n. s. 1279; 1 caisse, AF N° 800. debarquee le 12 novembre n. s. 1279; 1 caisse, NZ. N° 801, debarquee le 16 novembre n s. 1279; 1 caisse, AB. N° 1114, debarquee le 16 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MS. N° 35, debarque le 28 novembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, debarque le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MM. N° 102, debarque le 28 novembre v.s.1279;e 1 paquet, MCM, N° 415, debarque le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque

8 cages, débarquées le 1 mars (n. s.) 1281; 4 caisses.HC. N° 12|15, débarquées le 1 mars n. s.) 1281 ; 1 caisse, débarquée le 1 mars n. s. 1281 ; 1 caisse, adresse, débarquée le 5 mars n. s. 1281; 1 caisse drogues, debarquee le 8 mars n. s. 1 81 ; 1 paquet dessins, débarqué le 10 mars n. s. 1281 ; 5 sacs coton, débarqués le 12 mars n. s. 1281 ; 2 colis, débarqué le 14 mars n. s. 1281 ; 1 sac, débarqué le 11 mars n. s. 1281 ; 1 caissette quintal, débarquée le 14 mars n.s. 1281; une caiss- débarquée le 15 mars n.s. 1281; 1 caisse, débarqué le 15 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 16 mars n.s. 1281; 1 caisse, adresse, N° 3, débarqué le 17 mars n. s. 1281 ; 2 rouleaux, débarqués le 17 mars n. s. 1281; 1 sac, débarqué le 17 mars n. s 1281 ; 3 sacs, débarqués le 17 mars n. s. 1281; 3 tentes, débarquées le 18 mars n. s. 1281 ; 2 caissettes, débarquées le 18 mars n. s. 1281;1 caisse, N° 862,débarquée le 19 mars n. s. 1281; 5 pièces débarquées le 19 mars n. s. 1281 ; 1 rouleau, N° 993, débarqué le 20 mars n. s. 1281 ; 1 caisse, débarquée le 20 mars n.s. 1281; 1 paquet, débarqué le 21 mars n. s. 1281; 2 caissettes, adresse, débarquées le 21 mars n. s. 1281; 1 caissette,adresse,débarquée le 22 mars n. s. 1281 ; 2 paquets, débarquées le 22 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, debarquée le 24 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 25 mars n. s. 1281 ; 1 cassette, débarquée le 28 mars n. s. 1281 ; 2 coufles Esrar, débarquées le 24 avril n. s. 1281; 1 caisse, debarquée le 8 avril n. s. 1281 ; 1 sac, débarqué le 11 avril n. s. 1281 ; 1 sac tabac à priser, débarqué le 13 avril n. s. 1281; 1 pièce, débarquée le 15 avril n. s. 1281 ; 4 pièces , débarquées le 15 avril n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 15 avril n. s. 1281 ; 1 sac laine filée, débarqué le 17 avril n. s. 1281; 4 sac, débarqués le 18 avril n. 1281; 1 sac livres, débarqué le 19 avril n. s.

» une caissette, débarquée le 20 mars n. s.

» un sac, débarqué le douze avril n. s.

» deux damejeannes. débarquées le 18 avril n. s. 1281; un rouleau amarré, débarqué le 30 avril n. s. 1281; un baril, N° .. débarqué le 27 février n. s. 1280; une caissette, MS. N° 2143, débarquée le 4 juin n. s 1281; une caisse, JA. N° 102, débarquée le 19 juin n. s. 1281; un colis ficelle, WC. N° 21, débarqué le 10 juillet n. s. 1281; un sac laine, débarqué le premier août n. s. 1281 ; un sac, débarqué le 16 août n. s. 1281; 2 colis abas, AF. N° 7 10 débarqués le 23 novembre n. s. 1281; une caisse, 1 M. N° 626, débarquée le premier décembre n. s. 1281.

e 28 novembre n. s. 1279; 1 caisse, debarquée le decembre n s. 1279.

1 paquet,	adresse,		debar.	le 7 déc.	n s.	1279.
2	»	SP,	N° 14	»	9 »	»
1	»	TT,	» 2681	»	» »	»
1	»	adresse		»	» »	»
1	»	CK,	» 27	»	» »	»
1	»	MA,	» 246	»	» »	»
1	»	ACB,	»	»	» »	»
1	»	JDN,	»	»	» »	»
1	»	HMC,	» 266	»	» »	»
1	»	adresse		»	» »	»
1	»	CK,	» 40	»	» »	»
1	»	adresse		»	» »	»

1 baril, PLHE et S., N° 5, debarque le 11 decembre n. s. 1279 ; 1 caisse, JC. N° 100, debarquee le 16 decembre n. s 1279; 1 baril, GNG. N° 128, debarque le 18 decembre n. s. 1279 ; 1 caissette, HMM. debarquee le 18 decembre n. s 1279; 1 balle Nattes, AP. debarquee le 20 decembre n s. 1279 ; 2 caisses, NZ N° 1854,5, debarquees le 26 decembre n. s 1279; 1 boite, NF. debarquee le 30 decembre n. s 1279 ; 1 paquet, ACC, debarque le 4 janvier n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarqué le 4 janvier n. s. 1279; 1 boite, adresse, debarquee le 4 janvier n. s. 1279.

1 paq.	P et KP, N°		déb	le 4	janv.	n.s. 1279.
1 ,,	JPM,	,, 661	,,	,,	,,	,,
1 ,,	adresse,		,,	le 16	,,	,,
1 ,,	RO(X)CR		,,	,,	,,	,,
1 ,,	adresse,		,,	,,	,,	,,
3 ,,	ACC,		,,	,,	,,	,,
1 caisse	adresse, N°	4,	deb.	le 31	janv.	n.s. 1279.
1 paq.	adresse,		»	le 18	»	»
1 »	F et A,		»	le 15 fév.		»
1 caisset.	adresse,		»	»	»	»
1 caisse,			»	le 20	»	»
1 paq.	AOGF,		»	»	»	»
1 »	ADGZ,		»	le 24	»	»
1 boite,	adresse, PZ,		»	»	»	»

1 caisse, Machines, PS et C. N° 2, debarquee le 25 juin n. s. 1279; 1 caisse, Machines, n° 5, debarquee le 25 juin n. s 1279; 1 douzaine, pelles en fer, JS, debarquee le 1er août n. s 1279; 1 panier, biscuits PC, debarquée le 28 septembre n. s. 1279; 1 caisse, Machine, ACT, debarquee le 16 octobre n. s. 1279; 5 balles cartons, HD, debarquees le 15 novembre n s. 1279; 2 caisses the, PM, debarquees le 16 janvier n. s 1279; 1 baril sucre pilé, debarque le 26 janvier n. s. 1279; 10 sacs drogues, debarquees le 19 février n. s. 1279; 1 sac café, LPA, debarque le 25 fevrier n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarqué le 17 septembre n s. 1279; 1 paquet, AGCC, debarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet SS, N° 451, debarque le 17 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, debarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet, SNB, N° 5 debarque le 17 septembre n. s. 1279; 1 sac CS, N° 5059, debarque le 18 septembre n. s. 1279; 1 ballot, WGS et SC, N° 7, debarque le 18 septembre n. s. 1279 ; 1 caissette, JAR, N° 1, debarquée le 19 septembre n. s. 1279; 2 caisses, HMS. N° 1|2, debarquées le 29 septembre n s. 1279; 1 boite, adresse, N° 1, debarque le 6 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, MG, debarqué le 14 octobre n s. 1279; 1 paquet PP et C, debarqué le 14 octobre n s. 1279; 1 paquet, 90 t. debarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 15 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarqué le 15 octobre n s 1279

1 paq.	P et LB, N°	1,	deb. le 15	oct.	n. s. 1279.
1 »	adresse,		»	»	»	»
1 »	MG,	» 79,	»	»	»	»
1 cais.	PPW,	» 405,	»	»	»	»
1 sac,	KK,	» 1,	»	le 16	»	»
1 boite	EΣT,	» 10,	»	le 20	»	»
1 paq.	AR,	» 25,	»	»	»	»
1 cais.	DCP.		»	le 25	»	»
1 paq.	apresse,		»	le 7 nov.		»
1 cais.	AF,	» 1,	»	le 25	»	»

1 balle Nattes, M, N° 1, debarquee le 28 novembre n s. 1279; 1 balle, debarquee le 28 novembre n. s. 1279; 2 balles sacs vides, MS, N° 1|2, debarquees le 3 decembre n. s. 1279;1 paquet, T et C, N° 7902, debarque le 5 decembre n. s 1279; 1 boite, S, debarque le 5 decembre n. s. 1279, 1 boite, adresse, debarque le 10 decembre n. s. 1279; 1 ballot, AF, N° 455, debarque le 12 decembre n. s. 1279; 1 boite. F, debarque le 14 decembre n. s. 1279; 4 caisses. HM et C. N° 5824|7, debarquees le 17|19 decembre n. s 1279; 1 caissette, adresse, debarquee le 22 decembre n. s. 1279; 1 caissette, adresse, debarquee le 22 decembre n. s. 1279; 1 caissette, SFG, N° 5, debarquee le 22 decembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 28 decembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 28 decembre n. s. 1279; 3 paquets BC, debarques le 30 decembre n. s. 1279; 1 paquet FJXSF, N° 2785, debarque le 30 decembre n s. 1279; 1 paquet, LK, N° 5, debarque le 30 decembre n. s. 1279.

Appartements et Chambres
MEUBLES A LOUER
Rue Linardi 17
PENSION BOURGEOISE.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

Apartir de Lundi 20 Fév. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 20 φευρ. 4 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως.

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ	Yeni-Mahallé Γενι-Μαχαλέ	Buyukderé. Βουγιοὺκ Δερέ	Thérapia. Θεραπεία.	Yéni Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη	Emirghian Ἐμιργιάν	R. Hissar. Ῥουμ. Ḥισάρ.	Bébek. Βεβέκ	Arnaut-Keuy Ἀρναουτ-κιοϊ.	Kouru-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy. Ὀρτά Κιοϊ	Bechicktach. Βεσίκ-Τάς	Kabatach Καμπα-Τάς	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	6 51	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 45	7 36	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	9 31	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	— (1)	
3 30	9 21	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
1 15	7 6	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2	7 51	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 45	8 36	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 45	9 36	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45	10 36	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2) 9 30	3 21	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	3 51	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	—	—	—	

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καβά-Τάς	Bechiktach. Βεσίκ-Τάς	Ortakeuy. Ὀρτά-Κιοϊ	Kouru-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ	Emirghian. Ἐμιργιάν	Stenia. Στένη	Ienikeuy. Νεοχώριον	Therapia. Θεραπεία	Buyukdere. Βουγιούκ-Δερέ	IENI MAHALE. Γενί-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ	
2 30	8 21	1	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 36	2	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3 45	9 36	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
9 45	3 36	11	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 21	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi. Retour direct au pont.
11	4 51	17	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	—	
9 15	3 6	1	«»	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	4 51	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 11	1	«»	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 51	4	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία	Beykos. Βεϊκόζ	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chibouclí. Τζιμπουκλί	Kanlidja. Κανλιτζᾶ	A. Hissar. Α. Χισάρ	Kandilli. Κανδιλλί	Vani-keuy. Βανί-Κιοϊ	Tchenghel-keuy. Τσενγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey. Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Scutari. Σκούταρι	
2	7 51	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h. (2)
3 30	9 21	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départs du pont — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beller-Bey. Βεϊλέρ-Βεϊ	Tchenghelkey. Τσενγέλ-Κιοϊ	Vanikeuy. Βανί-Κιοϊ	Candilli. Κανδιλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlidja. Κανλιτζᾶ	Tchibouclí. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκόζ	Therapia. Θεραπεία	Buyukderé. Βουγιοὺκ Δερέ	
10 30	4 21	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	Excepté les vendredis.
11	4 51	2	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch
(2) Les vendredis à 2 heures . il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïeff et Kherson et avec les pots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR
MARC FRAISSINET PERE ET FILS.
SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.
Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 8, 18 et 28

Le bateau à vapeur français *ALGÉRIE*, capitaine Bohler, partira pour MARSEILLE mardi 19 mars à 4 h. du soir en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo, et Messine.
Pour fret et passage s'adresser chez le soussigné

L'Agent Principal
Alfred Bergasse.

Cité française, N° 3.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÈRA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.
REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.
Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.
Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,
Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*
Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.
Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inalterable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*
D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.
Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.
MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.
Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.
PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN
Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 50.
Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata. H. KLARFELD.

MARCHETO
Marchand de Curiosites Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

AVIS.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques en la présence de M. Fortuné Jourdain représentant des chambres d'Assurances Belges et par le ministère du soussigné, le 22 mars à 11 heures du matin à la douane de Galata, de 26 barils zinc S. D. arrivés en état d'avarie, par le bateau à vapeur russe *Grande Duchesse Olga*.

Cette marchandise sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, aux conditions qui seront déclarées au moment de la vente. I. DE CASTRO.

Aux Fabriques DE PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Pèra, au Teké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

LEÇONS.
De Grec, de Russe et de Français.
S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, ruae Asmli-Mesjid, N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

Le Directeur-gerant.
N. Bordeano

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

MERCREDI 20 MARS 1867. | 14 ZILCADE 1283 de l'Hégire. | MERCREDI, 20 MARS 1867

2me Année. --- N° 65.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 20 mars.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(*Service particulier de la* TURQUIE.)

Paris, 16 mars 11 h. 30 m. matin.

Dans un discours prononcé au Corps-Législatif le 14 mars M. Thiers a dit: Voici la politique des chimères « il faut pour satisfaire à la théorie des nationalités qu'on fasse à Constantinople un Empire chrétien.» Il y a en Orient neuf à dix millions de chrétiens, mais sont-ils d'accord? Ils sont divisés non-seulement par les communions mais par la race;il y a 2 millions de Grecs, 4 millions de Roumains, il y a des Slaves, des Bulgares, des Bosniaques. Il n'est pas une de ces races qui veuille supporter la domination de l'autre. Dans cette situation créer un Empire chrétien à Constantinople c'est une chimère. Je sais que les Turcs ne sont pas chrétiens, mais j'aime mieux un turc fidèle au Coran qu'un chrétien infidèle à l'Evangile. Le bon sens commande de maintenir les Turcs à Constantinople. Le danger de ce côté, c'est la Russie qui a adopté une politique de sympathies pour les Chrétiens qu'elle cherche à détacher de l'Empire Ottoman en vue de son propre avenir.

—

Paris, 17 mars 1 h. 60 m. s.

M. Rouher a dit hier au Corps législatif: «On dit que la Russie aurait la pensée d'aller sur le Pont-Euxin. Ne prêtons pas gratuitement à une grande Puissance des ambitions si périlleuses. Le jour où la Russie renouvellerait cette prétention qu'on lui attribue, ce jour-là l'Occident de l'Europe aurait le même intérêt, la même puissance, la même force, la même volonté. Notre politique en Orient est traditionnelle. Nous protégerons les chrétiens sans compromettre les intérêts du Sultan, sans atteindre son autorité, sa puissance. C'est ainsi que nous cherchons en Crète les moyens d'apaiser l'insurrection, de donner satisfaction à cette population qui se plaint et que nous donnons des conseils de modération au Sultan pour le développement de son autorité.

On dit que la Prusse s'est alliée à la Russie pour faciliter a celle-ci son arrivée au Pont-Euxin.

Est-ce que Constantinople, comme l'a dit Napoléon I, ne représente pas l'empire du monde,aussi bien pour la Prusse que pour la France ?

Est-ce que sur cette question l'intérêt de la Prusse et de la France n'est pas le même ?

—

(*Agence Havas.*)

Paris, 18 mars, 11 h. soir.

Sur les interpellations de M. Thiers un ordre du jour, pur et simple, a été adopté par 219 voix contre 45.

Cours du 18 mars,

Londres, 5 0/0 Ottoman, clôture 30 1|4.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

La question d'Orient, qui semble se présenter sous une nouvelle phase, pourrait devenir pour l'Europe une source d'inquiétude si l'on n'était pas fermement convaincu que l'Angleterre et la France marcheront parfaitement unies dans cette question sous le drapeau de la neutralité.

La sympathie du gouvernement anglais pour la Turquie est attribuée à ces deux raisons majeures : 1° la Turquie doit à l'Angleterre des sommes considérables ; 2° la Turquie est en Europe une étape de l'empire anglais pour les Indes.

Le conseil d'Etat doit délibérer aussi sur un article additionnel au projet de loi sur l'armée, destiné à régler transitoirement la situation des contingents actuels. D'après cet article les jeunes soldats sous les drapeaux ou dans la réserve finiraient leur temps de service dans les conditions fixées par la législation actuelle, c'est-à-dire sept années, après quoi ils feraient partie pendant deux années de la garde nationale mobile.

La *France* confirme le bruit qui prêtait au gouvernement l'intention de faire voter par les Chambres une récompense nationale à M. de Lamartine. Nous apprenons, dit-elle, que ce projet de loi a été envoyé par M. le ministre d'Etat au conseil d'Etat, et qu'aux termes de ce projet, une somme de quatre cent mille francs est allouée à M. de Lamartine, à titre de récompense nationale.

On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* :

« On s'occupe très activement d'une sorte de refonte de notre cavalerie. On veut mettre son organisation en harmonie avec la tactique qu'imposent désormais à la guerre les nouvelles inventions. On assure que les batteries d'artillerie vont être augmentées, on parle aussi d'enlever au corps de l'intendance militaire quelques unes de ses attributions. Enfin, il est question de réduire le corps des officiers de place, de supprimer les grands commandements et d'adopter le système prussien, celui des corps d'armée dont les troupes rayonnent dans certaines zones territoriales, corps ayant toujours au complet leurs états-majors, leurs accessoires, et pouvant à chaque instant entrer tout organisés en campagne ; on veut aussi simplifier le système compliqué des tarifs de solde, qui a été reconnu présenter pour la comptabilité des difficultés réelles. »

On écrit de Stockholm, le 3 mars :

« On apprend de la meilleure source que les prétendues paroles que le roi de Suède aurait prononcées dans une soirée chez la reine-douairière, au sujet du principe de la légitimité et de son application à la Prusse, sont de pure invention. »

Le calme de Rome est parfait, les jeux du carnaval ont été inaugurés avec plus d'entrain que d'habitude. Les touristes anglais et américains sont très nombreux et la police pontificale a pris des mesures pour que le délire de quelques insensés ne vienne point jeter l'alarme ou le désordre au Corso, dans les théâtres ou dans les promenades.

On écrit de Berlin le 2 mars :

« Le Reichstag a procédé à l'élection du bureau qui fonctionnera pendant les quatre premières semaines. La lutte entre les différentes fractions a été acharnée, de sorte que l'élection du second vice-président est la seule qui se soit faite au premier tour de scrutin. L'élection du président et des deux vice-présidents n'a pas duré moins de cinq heures.

» Pour l'élection du premier président, toutes les nuances libérales s'étaient coalisées. Le candidat mis en avant était M. le docteur Simson, vice-président de la cour d'appel à Francfort sur l'Oder, ancien président de l'assemblée nationale de Francfort en 1848. M. Simson est un des membres les plus distingués de la fraction des vieux libéraux.

» Au premier tour de scrutin, les différentes fractions de la droite ont tenu à s'affermir. Sur 240 bulletins déposés, M. Simson a obtenu 119 voix, le comte Eberhard de Stallberg (candidat de la droite) 72 voix, le duc de Hohenlohe Ujest (chef du centre droit, conservateur modéré), 14 voix, le conseiller Waechter, professeur à l'Université de Leipzig et membre du conseil d'Etat saxon, 17 voix, (les voix des députés saxons qui appartiennent au parti conservateur), le comte Schwerin, 2 voix, le prince Frédéric-Charles, 1 voix, M. d'Erxleben, l'ex-ministre hanovrien, 3 voix.

» Au second tour de scrutin, M. Simson a obtenu 127 voix, le comte de Stollberg, 95 voix (fractions des conservateurs réunies), le duc d'Ujest 12 voix, M. Waechster 5 voix, bulletin nul 1 ; total : 240.

« M. Simson ayant obtenu 6 voix de plus que la majorité absolue, accepte le mandat et le président d'âge, le comte de Frankenberg, après avoir remercié le Reichstag de l'indulgence bienveillante qu'il a eue pour un vieillard, engage M. Simson à prendre sa place.

M. Simson s'exprime de la manière suivante :

« Vous m'appelez, messieurs. par l'élection qui vient d'avoir lieu à diriger vos délibérations pendant les quatre semaines prochaines. Résolu de contribuer, dans cette haute assemblée et à la place que vous m'indiquez, de tous mes efforts à l'accomplissement du but qui ne doit pas être manqué, et convaincu de l'honneur et de la distinction que vous voulez bien m'accorder, j'accepte l'élection et je vous en remercie respectueusement. Que tous les côtés du Reichstag m'accueillent avec bienveillance et indulgence.

» C'est là ma prière et mon espoir. Je sais bien. Messieurs, dans quelle mesure j'en ai besoin. L'assemblée désire certainement remercier sont président d'âge ; je vous engage donc à vous lever pour lui marquer sa satisfaction. Le Reichstrag procède à l'élection du premier des vice-présidents. Cette fois-ci, la fraction nationale et la gauche votent pour M. de Bennigsen; la fraction des conservateurs modérés et celle des vieux libéraux pour le duc d'Ujest, la droite pour le comte de Stolberg, tous les Saxons pour M. Waethser.

M. de Benningsen obtient 99 voix ; M. le duc d'Ujest 56 ; M. le comte Stolberg, 64 ; M. Walfer, 23 ; M. Watsdort, ministre de Saxe-Weimar, 1. Total 230.

On mande de Hong-Kong, le 15 février :

« Un traité de Commerce a été conclu entre le Danemark et le Japon.

» Le prince Sotsbachi a été définitivement installé comme Taïkoum (Empereur temporel) du Japon. »

En attendant la promulgation des réformes annoncées, nous croyons devoir publier aujourd'hui, un résumé de la loi constitutive des vilayets telle qu'elle est appliquée dans plusieurs provinces de l'Empire.

Le vilayet (département) est divisé en 7 sandjacs (arrondissements).

Chaque sandjac se subdivise en plusieurs cazas (cantons).

Le caza se divise en communes.

Enfin les petits villages qui ne peuvent former des cazas indépendants, sont annexés aux cazas les plus proches sous le nom de nahié.

A la tête du vilayet se trouve un vali (sorte de préfet).

A la tête du sandjak se trouve un caïmakam (sous-préfet).

Le caza est gouverné par un mudir. Enfin chaque communauté, dans chaque commune, nomme deux moukhtars, à qui elle délègue le droit de la représenter, et en outre l'administration judiciaire, politique et financière.

Le vali, les caïmakams et les mudirs sont à la nomination du Sultan et représentent le gouvernement central. Quant aux moukhtars, c'est le choix de leurs coréligionnaires qui décide de leur élection.

Les électeurs doivent être sujets ottomans, et payer 50 piastres (11 fr.50) de contributions directes. Les candidats doivent avoir trente ans, et payer 100 piastres (23 fr.).

L'administration générale du vilayet appartient au vali, qui a sous ses ordres un mouhassébédji (directeur des finances), un mektoubdji (directeur des correspondances), un directeur des travaux publics, un directeur de l'agriculture et du commerce, et un chef de la Justice.

Ces chefs de service forment un conseil d'administration, dans le sein duquel sont débattues toutes les questions intéressant le vilayet, à l'exception des affaires judiciaires. La population est représentée, dans ce conseil, par six membres, dont trois musulmans et trois chrétiens. La présidence appartient de droit au vali, ou, en son absence, au chef de service délégué par lui.

Indépendamment de ce premier conseil qui correspond aux conseils de préfecture de la France, il y a un conseil général composé de 28 membres (4 par sandjak), dont 14 musulmans et 14 appartenant aux communautés chrétiennes. Les conseils généraux ont les mêmes attributions que ceux de la France. Ils se bornent à voter sur les questions qui leur sont soumises. Les conseillers-généraux peuvent également demander la mise en délibération des requêtes de leurs mandants, sous la réserve de la censure préalable du vali, qui décide la question d'opportunité.

Dans les sandjaks les caïmakams exercent les mêmes pouvoirs que le vali sur le vilayet. Les sous-chefs de service du vilayet résidant au chef-lieu d'arrondissement forment son conseil d'administration ; la population est représentée dans le conseil par les chefs spirituels de la population non-musulmane, et par l'adjonction de six membres permanents, dont trois musulmans et trois chrétiens.

Dans les cazas (cantons) le mudir exécute les ordres-généraux qui lui parviennent du sandjak ou du vilayet, et administre avec un conseil composé du cadi, des chefs des communautés non-musulmanes et de quatre membres adjoints, dont deux musulmans et deux chrétiens.

Ainsi que nous l'avons dit, les mouktars administrent les différentes communautés religieuses de la commune. Les intérêts généraux sont soumis à un conseil des anciens, dont le nombre ne doit pas dépasser douze, ni être inférieur à trois et dont les imams et les chefs religieux font partie de droit.

Les différents conseils, du Vilayet, du sandjak, du caza et de la commune sont chargés de la péréquation de l'impôt.

Il est institué des cours de justice au chef-lieu du Vilayet et au chef-lieu du Sandjak: ces cours de justice connaissent, chacune en ce qui la concerne, des affaires criminelles, civiles et commerciales. Le chef de la justice du Vilayet (sorte de procureur général) relève du Cheik-ul-Islam.)

La loi n'exigeant pas d'autres conditions des électeurs que celles que nous avons indiquées, et qui se réduisent à un faible cens, on peut dire que le suffrage universel dispose des élections communales.

Les élections cantonnales se font sur des listes électorales dressées tous les 2 ans par les autorités du chef-lieu du caza. Les candidats doivent payer un cens de 150 piastres (34 fr, 50.)

Les élections des sandjak et du Conseil général du Vilayet se font dans les conditions précédentes, les candidats au conseil général payant 500 piastres (115 fr.) de contribution.

—

Nous pensons que, moyennant certaines modifications, portant sur la nécessité d'une ligne de démarcation plus complète des Eglises et de l'Etat, l'extension des vilayet fera faire à la Turquie un pas décisif dans la voie du progrès ; à la condition, que l'Etat se réserve des moyens sévères de contrôle sur ses agents, et que des garanties sérieuses soient accordées aux populations en vue d'une application sincère et rigoureuse de la loi.

Le contre-amiral Riboty a publié l'ordre du jour suivant en prenant le commandement de l'escadre d'évolution.

Messieurs les commandans, officiers, sous-officiers et matelots de l'escadre permanente de la Méditerranée.

Je sens combien est grande la responsabilité que j'assume ; mais confiant dans votre coopération, je l'accepte, l'esprit tranquille, étant plus que jamais disposé à faire tout mon possible, pour répondre à la confiance qu'on m'a témoignée.

Chacun de vous doit se pénétrer de la haute importance de cette réunion de forces navales et de tout le bien qu'elle est appelée à procurer à la nation et au corps de la marine qui, ne nous faisons pas illusion, a une réputation à soutenir et à revendiquer et des larmes à essuyer. Si, comme je n'en doute pas, nous ressentons le saint amour de la patrie, qui fait au besoin des héros, nous

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XXVIII

(*Suite.*)

— C'est bon, c'est bon, j'en ai assez de ces bas bleus ! Encore une, sans doute, qui réclame sa place dans la société. Dieu merci! elles en prennent assez de place dans la société. Il ne manquerait plus que de leur laisser étendre dans nos colonnes leurs crinolines poétiques ; on ne nous verrait bientôt plus seulement le bout du nez.

Et faisant voler les feuilles du manuscrit sous son pouce.

— Des vers ! dit-il. Si c'était une nouvelle, on pourrait lire cela. Les femmes réussissent quelquefois dans la nouvelle. C'est court. Elles peuvent aborder ce genre-là. Elles ont de la finesse, parfois des idées ingénieuses ; elles manquent d'esprit, mais elles ont du sentiment, pourvu qu'elles ne le poussent pas jusqu'au délire. Mettez cela dans le casier n° 12, avec les manuscrits à rendre,

— Et quand elle reviendra...

— Vous le lui rendrez avec des formes.

Mais le secrétaire ne se pressa point de poser le manuscrit à l'endroit indiqué. Il poursuivit sa lecture.

XXIX

Madeleine avait espéré qu'en apprenant à Mlle Borel son changement de position et ses embarras pécuniaires, elle lui enverrait quelques ressources pour lui permettre d'attendre des jours meilleurs. Mais ses lettres n'étaient point arrivées à leur destination. Mlle Borel voyageait alors en Amérique, et la guerre civile des Etats-Unis rendait en outre les communications fort difficiles. La dernière lettre qu'avait reçue Madeleine était datée de New-York. Mlle Borel n'y fixait pas encore l'époque de son retour ; mais elle y précisait devantage le sujet de ses études et le but qu'elle voulait atteindre.

« J'ai visité l'Allemagne, les pays Scandinaves, l'Angleterre; nulle part, au point de vue civil, je n'ai trouvé la femme plus asservie qu'en France. Chez nous on parle et on écrit beaucoup, on agit peu. Les femmes surtout, soit effet de leur éducation, soit indolence ou légèreté, ne se préoccupent nullement de leur destinée malheureuse. Elles sont même les plus grandes ennemies de toute innovation tendant à la modifier.

» Dans tous les pays protestants d'Europe, par exemple, le divorce est établi, le divorce, qui est pour la femme la plus importante des garanties, car il sanctionne la liberté dans la plus grave des institutions sociales. Eh bien ! en France, les femmes elles mêmes le condamnent. A l'égard des filles séduites, nos préjugés sont encore plus cruels. Nos lois, en interdisant la recherche de la paternité, ne semblent-elles pas reconnaître à l'homme le droit de séduction!...

» Mais quelle est la cause première de cette injustice de l'opinion et de cette inertie de la femme ? Il faut la chercher dans nos croyances superstitieuses et dans le vice de notre éducation française. Tous les partis en effet s'accordent, sauf un groupe d'esprits intelligents et sérieux, à soutenir les idées superstitieuses du moyen âge. En ce temps de suffrage universel, on n'ose pas dire tout à fait « que les plus grossières superstitions sont bonnes pour le peuple ; » mais on continue à les trouver excellentes pour les femmes.

» Tu le sais, je ne me suis jamais préoccupée des droits politiques de la femme. Elle a tant d'autres droits plus pressants à reconquérir. Toutefois, j'ai pu constater avec une certaine surprise que, en Autriche, ce pays si arriéré d'ailleurs, la femme, d'une classe privilégiée s'entend, est électeur, peut élire les représentants à la diète.

» Mais le premier des droits de la femme, c'est le droit de vivre, de vivre honnêtement par son travail. Ce que j'ai particulièrement étudié, c'est donc la condition matérielle et morale des femmes. Sans doute la paysanne russe comme la paysanne française meurt de travail; sans doute, en Angleterre comme en France, l'ouvrière meurt de faim. Mais en Russie un grand mouvement se prepare en faveur de l'émancipation féminine.

» L'Angleterre est aussi beaucoup plus avancée que nous sur la question des femmes. Les Suédois eux-mêmes sont moins hostiles que les Français à l'admission des femmes dans les emplois civils. On prévoit qu'elles y seront prochainement admises à toutes les fonctions pour lesquelles elles montreront des connaissances et des aptitudes suffisantes.

» Enfin je t'envoie, parce que je sais qu'elles t'intéresseront, comme symptômes des tendances allemandes, les dernières résolutions formulées par l'association de Berlin pour le bien-être des femmes dans les classes ouvrières.

» De plus, à Berlin et en Russie s'est ouverte, comme chez nous, une école professionnelle pour les femmes.

» Dans notre vieille Europe, nous nous réjouissons, nous nous émerveillons de ces premiers pas si craintifs, comme d'une conquête. Ici, dans la jeune Amérique, jamais aucune de ces libertés n'a été contestée. La femme est docteur en médecine, avocat ; elle occupe des chaires de professeur ; elle est prêtre aussi. Elle est instruite, active, pleine de dignité.

» Nos Français les trouvent trop viriles ; mais, comme le dit M. de Tocqueville, c'est à l'énergie des Américaines, c'est à leur mâle raison, à leur réelle supériorité qu'il faut attribuer en partie les progrès de la république, la prospérité singulière et la force croissante de ce peuple. »

» Qui donc peut nier l'influence de la femme sur les destinées d'une nation ? Suivant Stendhal, « l'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation ; elle doublerait les forces du genre humain, et ses probabilités de bonheur. »

» Mais ces belles paroles ne soulèveraient en France que des sourires sceptiques, ou ces railleries que nos Français trouvent spirituelles et qui ne sont que niaises : « La femme est faite pour notre agrément, » disent-ils. Aussi, nulle part elle n'est plus immorale, plus futile, plus menteuse, plus coquette.

« Comment, disent ils encore, vous voulez faire de vos Françaises des Américaines, c'est-à-dire des femmes sans pudeur qui

Voir le numero du 19 mars.

n'épargnerons rien pour nous instruire dans le maniement des armes et acquérir toutes les autres qualités militaires qui seules constituent une forte armée navale et permettent d'accomplir de grandes entreprises.

En hissant mon pavillon de commandement sur la frégate à hélice *Marie Adélaïde*, je vous exprime tous ces sentiments, et j'espère qu'unis par la discipline et l'indispensable esprit de corp, nous saurons rivaliser d'ardeur à nous bien conduire, et nous estimant réciproquement, appeler sur notre marine un bel avenir et regarder avec orgueil ce pavillon, symbole sacré de la patrie, à laquelle un citoyen honnête, et à plus forte raison un brave militaire, sacrifie toute chose.

L'état-major du commandement en chef de l'escadre se compose des officiers suivants :

Chef de l'état-major : M. Cesare Cerruti, capitaine de vaisseau.

Sous chef d'état-major : M. Carlo Rossi, lieutenant de vaisseau de 1re classe.

Aide de pavillon : M. Sartoris, sous-lieutenant de vaisseau.

Commissaire chef : M. Garibaldi.

Médecin en chef : M. Dominco Valle.

Le contre amiral, commandant en chef :

A. Riboty.

(Italie, 28 février.)

Correspondance particulière de la TURQUIE.

Paris, 8 mars.

Hier, lecture a été faite, au Sénat, du rapport de M. Troplong, président, au nom de la commission chargée d'examiner le projet du sénatus-consulte modifiant l'article 26 de la Constitution. Le Rapport conclut à une modification de l'article 2 du projet, celui dans lequel il était dit que, le Sénat, ayant décidé qu'une loi serait soumise à une nouvelle délibération du Corps Législatif, exprimerait son avis par un Rapport adressé à l'Empereur. Vous savez les discussions, les réclamations provoquées par cet article. C'est après avoir entendu MM. Rouher et Vuitry, que la commission sénatoriale lui a fait subir une modification qui l'atteint non moins dans le fond que dans la forme. Voici le nouvel article :

« Le Sénat peut, en outre, *avant de se prononcer* sur la promulgation d'une loi, décider par *une résolution motivée*, que cette loi sera soumise à une nouvelle délibération du Corps Législatif. *Cette nouvelle délibération n'aura lieu que dans une session suivante, à moins que le Sénat n'ait reconnu qu'il y a urgence.* »

Quelques nouvelles militaires. Un décret vient de nommer le général de division Ladmisauld au commandement du 2e corps dont le siége est à Toulouse. Ces commandements avaient été jusqu'à présent confiés à des maréchaux, et remarquez qu'on compte en ce moment deux de ces hauts dignitaires sans emploi : le maréchal Randon, ancien ministre de la guerre, et le maréchal Bazaine qui revient du Mexique. N'oubliez pas non plus que le commandement du 2e corps a une importance toute particulière, car il embrasse une circonscription voisine des frontières prussiennes. (Je reviendrai bientôt sur cette question.)

Des journaux avaient parlé d'une prochaine expédition contre le Maroc dont le commandement en chef aurait été confié au général Fleury qui en serait revenu avec le grade de maréchal. La nouvelle est démentie. Ce n'est pas, en effet, le moment d'occuper nos troupes à une expédition contre des tribus pillardes. La situation commande de plus impérieuses préoccupations.

Le maréchal Niel inaugure son entrée au ministère par une série de réformes qui, tout en dérivant des principes qui ont présidé à la rédaction du projet de loi sur la réorganisation militaire, se passent du contrôle préalable de la Chambre et émanent exclusivement de l'initiative administrative. L'une de ces réformes a pour objet l'organisation des régiments d'infanterie. Nos cent régiments auront dorénavant, pour le pied de paix, chacun deux bataillons actifs à huit compagnies, et un bataillon de dépôt de six compagnies, et sur le pied de guerre, trois bataillons de sept compagnies chacun, et un bataillon de dépôt de six compagnies.

Au début de ma lettre j'accusais nos journaux de tiedeur, et je les excusais en même temps en songeant aux fêtes du Carnaval. J'avais tort en ce qui concerne la question d'Orient, et j'ai sous les yeux une foule d'articles qui prouvent combien cette question leur tient au cœur. Il ne peut, en effet, en être autrement; car elle touche à nos plus graves intérêts et nous ne pouvons sans danger la perdre un instant de vue. Permettez-moi d'en dire quelques mots, car elle vous intéresse un peu plus que nous encore. J'en parlerai, du reste, avec toute la réserve que comporte le sujet, mais en même temps avec toute la franchise et l'impartialité dont je me pique. Dans de précédentes lettres, je vous signalais avec regret une sorte de revirement de la politique française; elle avait pour cause d'impérieuses considérations et la nécessité de détourner la Russie de l'alliance prussienne. En effet, la Prusse, dont l'ambition croît avec le succès et dont le souverain va prendre le titre menaçant d'Empereur d'Allemagne, voulait engager, dès ce printemps, la lutte avec la France, et s'alliait offensivement et défensivement avec la Russie. L'occasion ne pouvait être mieux choisie. Militairement parlant, nous sommes en travail de réorganisation, tandis que la Prusse a sous les armes une armée toute faite, grossie au premier jour, des contingents que les autres Etats allemands lui offrent et qui ne lui coûtent rien. Elle aurait aussi le contingent russe, et, pour former l'Empire d'Allemagne, elle prendrait à l'Autriche ses dernières provinces allemandes. L'Italie entrait dans l'alliance; mais alors elle déclarait la guerre à la France que cette coalition ne menaçait pas moins que l'Autriche, et certaines considérations financières, stratégiques, navales et politiques qu'on a fait valoir auprès d'elle l'ont décidée à rester tout au moins neutre.

En présence de cette éventualité, la France avait le plus grand intérêt à ménager la Russie, il faut le reconnaître; mais pour ménager la Russie et la désintéresser, il fallait sacrifier la Turquie et le traité de 1856, de même qu'en obtenant la neutralité de l'Italie, on enlevait à l'Autriche un excellent prétexte de reprendre les provinces transalpines qu'elle a perdues, et l'on ne pouvait, en dédommagement, lui offrir des provinces turques, telles, par exemple, que l'Herzégovine et la Bosnie. Telles étaient les considérations que l'on agitait, mais qui n'avaient pas encore prévalu, je me hâte de l'ajouter, lorsque la Russie, pressée par la Prusse, démasqua ses batteries et donna à comprendre qu'elle n'avait nul besoin qu'on lui sacrifiât le traité de 1856, surtout si son annulation était accompagnée de l'annexion à l'Autriche de deux provinces turques et qu'elle saurait bien se passer de toute permission pour faire de ce traité une lettre morte. A ce moment se produisit l'incident de certain toast où l'on vit un grand duc russe boire aux Grecs, les *seuls alliés* que la Russie eut eus en 1854, et aux *héros* de la Crète, ceux-là même que le *Moniteur* français avait appelés des *aventuriers*.

Ces faits et bien d'autres, que je ne puis indiquer autrement, firent si bien connaître le jeu de la Russie qu'il eût été imprudent de se méprendre plus longtemps. Oui, une solution nous menace, et nous donne, par contre, pour alliées l'Autriche et surtout la Turquie. La Russie est absolument passée à l'ennemi, et dès que la Prusse le voudra, elle marchera contre nous pour anéantir le traité de 1856 et reprendre sa liberté d'action et sa prépondérance en Orient. Il n'est pas de sacrifice qui puisse l'arrêter, et c'est en vain que la Sublime Porte multiplierait les concessions. La France n'a pu tarder plus longtemps à se rendre à l'évidence, et vous remarquerez dans les journaux de toutes les nuances un revirement complet dans leur appréciation de la question d'Orient. Ils comprennent enfin cette question née exclusivement de l'ambition de la Russie; ils s'expliquent et le rôle de la Grèce, et les diverses complications qui s'y sont succédé dans l'Empire Ottoman, les affaires de Serbie, du Monténégro, etc., etc.; et ils se disent que soutenir la Sublime Porte, c'est défendre un intérêt français. En restant fidèles aux traditions de notre politique, nous avons pour alliés, en cette circonstance, l'Angleterre d'abord, puis l'Autriche, la Turquie et d'autres Etats secondaires, tels que la Suède, la Hollande, etc. Il est vrai que nous avons contre nous la Grèce, la *plus constante alliée* de la Russie !

Ce n'est donc plus au paragraphe du Livre bleu qu'il faut s'attacher aujourd'hui. La question a fait du chemin depuis sa publication ; la lumière s'est faite sur les affaires d'Orient. Et ne croyez pas que l'intervention de Garibaldi dans les évènements de Crète ait nui à la cause de la Sublime Porte. Bien au contraire, résumons nous. La Prusse nous menace, elle veut le plus tôt possible, dès maintenant, compléter son œuvre au détriment de la France et de l'Autriche. La Russie marche avec elle et pousse sa pointe en Orient où elle arbore de nouveau ce protectorat proconsulaire sur les chrétiens orthodoxes, dont l'excès donna lieu à la guerre de Crimée. L'Italie, malgré sa bonne envie, est victorieusement invitée à ne pas oublier ce qu'elle doit à la France et à ne pas compromettre son existence actuelle. L'Autriche défend, contre la Prusse, ses possessions allemandes, sans rechercher d'éventuelles et précaires compensations en Orient; la France revient à son ancienne politique conservatrice qui la rendait si forte contre l'ambition russe et dont elle se serait départie sans aucun profit, car il est douteux qu'elle eût détaché la Russie de l'alliance prussienne, et elle se fut elle-même privée de la puissante diversion que la Turquie peut faire, en contenant l'élément révolutionnaire que la Russie développe et encourage dans ses provinces. Quant à l'Angleterre, elle n'abandonne pas la Turquie et reste avec les alliés de la Sublime-Porte. Je viens d'esquisser la situation telle qu'elle est aujourd'hui comprise en France. J'aurai à y revenir prochainement.

Le bruit se répand que la session législative n'ira probablement pas au delà du mois de juin, et que l'Empereur se rendra plus tôt qu'à l'ordinaire à Vichy pour y suivre son traitement annuel.

Voici un fait que je veux être le premier à vous annoncer, et qui fait lui-même trop hautement ressortir les sentiments de charité et de générosité de Djemil pacha, ambassadeur de la Sublime Porte, pour que j'ai besoin de le signaler à l'attention publique autrement qu'en le racontant sans commentaire. S. Exc. ayant appris que l'hôpital des pauvres de Smyrne manquait d'instruments de chirurgie, a commandé à la maison Charrière un assortiment complet de tous ces outils nécessaires dans un établissement de ce genre, et vient d'en faire don à l'hôpital que je viens de citer.

M. de Girardin, directeur de la *Liberté*, traduit en justice sous l'inculpation d'excitation à la haine et au mépais du gouvernement, pour un article, en effet fort violent, où il établissait une comparaison peu flatteuse pour le présent, entre la France d'aujourd'hui et la France d'avant 1851, a été condamné hier à cinq mille francs d'amende sans emprisonnement. Quoique la nouvelle loi sur la presse n'ait pas encore votée et décrétée, on peut voir dans cette condamnation une application anticipée des principes sur laquelle sera basée cette loi.

Je vous ai parlé de plusieurs grèves d'ouvriers. Voici maintenant les teinturiers en peau qui refusent de travailler. C'est encore une question de salaire.

Hier, au Corps Législatif, continuation de la discussion sur l'enseignement primaire, et lecture du projet de loi sur l'organisation de l'armée et de la garde nationale mobile.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

La frégate à hélice *Moukbiri Surur* est partie avant hier avec des troupes pour l'Archipel.

La canonnière anglaise *Caradoc* est arrivée hier dans notre port venant de Malte.

—

On nous écrit d'Andrinople :

« Le 8 de ce mois une tentative d'incendie a eu lieu dans un quartier habité par des familles juives ; heureusement que cet acte infâme a échoué, car les rues de ce quartier sont tellement étroites que les secours apportés par les pompiers fussent devenus inutiles. Trois jours après un tanneur turc, de mauvaise mine, ayant été arrêté parce qu'il marchait sans fanal, justement dans un quartier rebâti à neuf et entièrement habité par des Juifs, on l'a trouvé porteur d'une certaine quantité de poudre et en outre de matières inflammables. Il a été arrêté et conduit en prison.

» Suivant toutes les apparences, cet homme qui avait des projets sinistres est le même dont la criminelle tentative a échoué précédemment. »

—

La police a encore arrêté ces jours-ci quelques repris de justice. Ils ont été envoyés au zaptié de Constantinople.

—

Des voleurs ont pénétré pendant la nuit dans la boutique d'un cordonnier à Galata et ont dérobé toutes les chaussures qui s'y trouvaient.

—

Un grec est entré dans un jardin situé près des eaux-douces d'Europe, il y a volé une vache et l'a offerte à des bouchers pour la vendre. Il a été arrêté.

—

Ces jours derniers, des voleurs sont entrés dans une maison habitée par une dame seule et, profitant de son absence, lui ont enlevé tous ses bijoux. Deux personnes ont été arrêtées, mais elles nient être les auteurs du vol.

—

Ali Haïder bey, premier traducteur du Grand Conseil de Justice, a composé une tragédie en 3 actes en vers turcs, sous le titre de la *Princesse fortunée Noun*.

Ainsi que l'ont dit le *Terdjumain Ahval* et le *Rouznamée Djéridéi Havadis*, la tragédie ne faisait pas partie jusqu'à ce jour de la littérature Ottomane ; l'année dernière Ali Haïder bey avait bien fait représenter au Théâtre Oriental deux petites pièces *Arsas II* et *Pervise Ouvique*, mais c'était un simple essai de l'auteur qui a pris la louable initiative d'introduire la tragédie dans la littérature de son pays, si riche en œuvres de tout genre.

Le sujet de la tragédie est simple et plein d'intérêt. Ara-le-Bel, prince d'Arménie, et dont la beauté avait séduit la puissante Sémiramis, reine d'Assyrie, est invité par cette princesse, à se rendre à Ninive. Les conseils de sa femme, la spirituelle Nevarte, l'engagent à trouver un prétexte pour refuser de se rendre à cette étrange invitation.

Sémiramis, furieuse du refus d'Ara, rassemble ses troupes, déclare la guerre à Ara et marche sur l'Arménie. Après plusieurs victoires, elle veut forcer Ara à capituler, mais celui-ci refuse une paix honteuse et rassemblant ce qui lui reste de troupes, marche sur son ennemi. Au milieu du combat il est frappé par un de ses officiers qui était épris de sa souveraine et qui avait vu son amour repoussé.

Après avoir accompli son forfait, le traitre annonce aux soldats qu'Ara a pris la fuite, puis il passe à l'ennemi et lui apprend la mort du roi d'Arménie.

Le général des troupes Assyriennes, pour récompenser le régicide, ordonne l'union de celui-ci avec la belle Nevarte, mais un guerrier arménien, resté fidèle à son souverain et voulant venger sa mort, défie au combat le traitre et le tue.

Sémiramis, inconsolable de la mort d'Ara, s'éloigne de l'Arménie où elle laisse régner le fils du malheureux prince, sous le nom d'Ara II. Il y a de belles situations dans cet ouvrage, celle où la Reine apprend la mort d'un époux chéri, et celle surtout où elle reçoit l'ordre de s'unir à l'assassin de celui qu'elle pleurera toute sa vie.

Cette tragédie est composée d'après les règles des anciens auteurs, règles qui ont été suivies par les poètes européens ; elle contient quatre caractères bien tracés, celui du généreux Ara, celui de l'altière Sémiramis, celui de la belle et vertueuse Nevarte, et enfin celui du misérable qui ne craignit pas de mettre à mort son roi pour posséder une femme qui cependant dédaignait son amour.

Nous félicitons bien sincèrement Ali Hayder bey de consacrer ainsi ses moments de loisir à la culture de la littérature de son pays ; il serait à souhaiter que la jeunesse Ottomane qui est si intelligente suivit l'exemle de son compatriote.

CHIRKET-I-HAIRIE.

AVIS.

Voyage Supplémentaire.

A partir du lundi prochain 13/25 courant, il y aura tous les lundis matins, 1 3/4 h. un départ supplémentaire de Vani keuï pour le Pont, touchant Tchenghel-key, Beylerbey et Cousgoundjouk.

Constantinople, le 7/19 mars 1867.

CHRONIQUE.

—

Un banquet a été donné au palais de l'Exposition universelle par le cafetier Rouzé qui avait offert la présidence au baron Brisse. Le baron a porté un toast au dessert.

Ce toast avait, à ce qu'il paraît, été mal reproduit par certains journaux. La *Liberté* rapporte les paroles de M. le baron dans leur pureté primitive.

M. le baron a commencé en ces termes :

« L'art de bien vivre est un grand art. — force est ici de le reconnaître. Le peu que j'en sais m'a fait donner la première place et me procure en ce moment l'honneur insigne de prendre le premier la parole *dans la première réunion sérieuse à l'Exposition universelle de 1867.* »

Que les historiens de l'avenir en prennent donc bonne note, et quand ils écriront l'histoire de l'Exposition universelle de 1867, pour l'instruction des générations futures, qu'ils commencent ainsi : « L'homme qui inaugura *sérieusement* l'Exposition fut le baron Brisse, rédacteur des menus quotidiens à la *Liberté.* »

—

Le Mississipi, le fleuve aux désastres, vient d'être le théâtre d'une nouvelle catastrophe. Le steamboat *David White*, parti de la Nouvelle Orléans jeudi de la semaine dernière pour Louisville, avec 300 passagers et 500 tonnes de marchandises, a fait explosion dimanche à midi, près de Colombia, à 225 milles au sud de Memphis. Tout l'avant du bâtiment a été littéralement mis en miettes, et une foule de passagers et d'hommes de l'équipage ont sauté en l'air au milieu des débris. Le capitaine Kinney a été lancé à une hauteur prodigieuse, et est retombé, brisé et échaudé, dans la rivière. Le comptable du bateau accuse une perte de soixante cinq passagers. Les chauffeurs et mécaniciens de service ont été écharpés. Le steamer *Silas Bolan* a recueilli les survivants, qui ont été débarqués à Memphis.

Nous trouvons dans la liste des victimes le nom de François Bussier, qui a une physionomie française.

On n'a pas d'autre détails.

(*Courrier des Etats Unis.*)

—

Le monde des arts, le monde des lettres ont eu ces jours-ci à déplorer des pertes sensibles. L'Académie des Beaux-Arts est veuve d'un homme aussi honorable qu'artiste éminent, de Bracassal. Né à Bordeaux en 1805, il vient de mourir âgé à peine de 62 ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Louis Lefloch est mort dans les premiers jours de février. Travailleur infatigable, il a fait marcher de front le journalisme, la politique, la littérature. Il était né à Lasère, en 1808. Avant de mourir, il a fait dans son testament, un legs de mille francs à la Société des gens de lettres.

Gaston de Montheau, jeune écrivain dramatique, est le troisième à inscrire sur cette liste funèbre. A 20 ans à peine, il

---

passent leur jeunesse dans l'exercice de la *flirtation* ?

» Des Américaines sans pudeur !

» Qu'ils viennent les voir, ces vertueuses femmes, mères de famille, et qu'ils les comparent à nos Françaises, qui attendent d'être mariées, pour *flirter* aux risques et périls d'un mari !

» Cette hypocrisie de nos mœurs est encore une conséquence, et la plus désastreuse, de nos préjugés superstitieux, qui ne permettent aucun essor à la coquetterie de la femme, et causent par la compression ces sourdes réactions qui bouleversent les familles.

» En un mot, les Américains du Nord ont compris que la femme, aussi bien que l'homme, a le droit de manifester son intelligence, et d'être respectée dans son indépendance et sa dignité. Ils ne sont pas éloignés non plus de reconnaître que, productrice contribuable, justiciable des lois, elle a le droit de compter pour moitié dans la société.

» Ici, la femme supérieure, loin d'être raillée, est acclamée avec enthousiasme, et l'on ne pose aucune entrave à l'éclosion, au développement de son génie.

» Je me demande avec une véritable angoisse si les Français atteindront jamais à cette hauteur de justice et d'impartialité envers la femme. Mais il faudrait d'abord convaincre les femmes elles-mêmes, et ce n'est point là une tâche facile.

» Enfin, mon enfant, je reviendrai en France riche de documents, d'observations, plus croyante qu'au départ à l'utilité de mon entreprise, plus forte pour la réaliser. »

Depuis fort longtemps Madeleine n'avait vu Claudine ; cependant elle lui avait écrit son adresse, en l'engageant à venir la voir, car elle était résolue à ne pas retourner elle-même rue Mazarine. Claudine n'avait pas répondu. Inquiète de ce silence qui durait depuis trois mois, elle s'était dit : « Je ne puis cependant l'abandonner. Ne serait ce pas précipiter sa chute, si elle doit tomber ? Mes conseils, ma présence seule peuvent au contraire la sauver. »

Se trouvant donc rue Jacob, elle se rendit à la rue Mazarine.

Mais là, elle apprit que, depuis un mois, Claudine avait quitté l'établissement. Comme on hésitait à lui faire connaître les motifs de ce départ, elle insista. On lui dit qu'un déficit s'étant produit dans la caisse, on avait soupçonné Jaclard qui passait ses nuits à jouer dans les cabarets voisins. Claudine se trouvait naturellement impliquée dans ce soupçon. A la suite d'une vive altercation avec le chef de l'établissement, tous deux avaient voulu sortir sur-le champ.

— Ah ! madame, s'écria Madeleine toute bouleversée, ma sœur est incapable d'une indélicatesse.

— Sans doute, mademoiselle, nous l'avons jugée ainsi ; toutefois, elle était entièrement dominée par ce Jaclard, qui peut être n'est pas encore un malhonnête homme, mais qui est en voie de le devenir : il est joueur, débauché, orgueilleux, arrogant. Je crains qu'il tourne mal et entraîne votre sœur sur une mauvaise pente.

— Et où sont ils allés ? demanda Madeleine pleine d'anxiété.

— Il sont partis fort en colère, et nous ne savons ce qu'ils sont devenus.

— Chère et malheureuse Claudine ! quel avenir l'attend ? pensait Madeleine en se retirant. Oh ! l'affreuse pauvreté ! A quelles humiliations, à quels soupçons injurieux n'expose t elle pas ? Refuser de croire à l'honnêteté du pauvre, n'est-ce pas le pousser forcément au vice ? Car sa vertu qu'on suspecte lui paraît alors de la duperie, puisqu'en doutant de lui on lui enlève ainsi le seul bénéfice de sa probité. Moi-même suis je à l'abri de ces insultes ? Quelle était la pensée de ces jeunes gens qui tout à l'heure me regardaient d'un œil curieux et moqueur? Je ne l'ai que trop comprise. N'est-ce pas une honte pour notre pays qu'une femme ne puisse sortir seule et se présenter partout sans rencontrer ces regards irrespectueux et ces lèvres railleuses ? Est-il donc si rare chez nous de rencontrer une femme jeune, pauvre, libre et vertueuse ? Ce peuple français avec sa réputation de galanterie, ne serait-il pas le peuple le plus insolent envers les femmes ?

Où était Claudine ? Madeleine osait à peine s'adresser cette question. Demeurait-elle avec Jaclard ? Peut-être était-elle retournée rue de Venise auprès de Fossette. Mais alors comment ne l'en avait-elle pas prévenue ?

A tout hasard, Madeleine s'y rendit.

Claudine n'y avait point reparu.

Elle demanda si Fossette s'y trouvait encore.

Quand on lui apprit que Fossette était partie depuis près de trois mois avec un monsieur fort riche, la pauvre Madeleine ressentit au cœur une douleur aiguë.

Elle n'en pouvait douter, c'était Maxime qui l'avait enlevée.

Quoique navrée par ces deux appréhensions qui étaient presque des certitudes, elle s'enquit aussi des Brisemur. Comme on lui répondit qu'ils étaient tout joyeux et en voie de faire fortune, elle voulut féliciter ce brave ouvrier.

Brisemur, en effet, à force de persévérance, était parvenu à fonder une petite société coopérative de cordonnerie. Aussi trouva-t-elle à ce pauvre ménage un tout autre aspect. Les enfants étaient mieux nourris et proprement vêtus. Leurs figures étaient moins ternes. La femme souriait et semblait rajeunie. Enfin, Brisemur n'avait plus ce regard sombre et plein d'amertume. Sa physionomie maintenant était ouverte et amicale. Pourtant cette pauvre famille ne possédait pas encore le bien-être ; mais elle avait l'esperance.

— Ce qui me rend heureux surtout, disait Brisemur, c'est de m'affranchir de la charité. Hier, je suis allé faire rayer mon nom du bureau de bienfaisance. Il m'a semblé que c'était un poids de cinq cents kilogrammes qu'on m'enlevait de dessus les épaules. Oh ! quelle humiliante servitude que celle-là ! Et si seulement elle faisait vivre ! Il n'y a que le travail associé, que le travail affranchi de l'exploiteur qui puisse sauver l'ouvrier de sa misère. Quand les travailleurs le comprendront-ils ? Que le capitaliste devienne l'associé de l'ouvrier, ou mieux que l'ouvrier soit lui-même son capitaliste, et nous verrons s'accomplir dans le monde une transformation qui sera le complément de celle de 89.

Un savant économiste, connaissant à fond le mécanisme des sociétés modernes, eût cru compromettre sa dignité s'il eût écouté sans un sourire sceptique le discours déclamatoire de Brisemur. Mais Madeleine, qui trouvait du bon sens dans les paroles de l'ouvrier, l'admirait naïvement.

(Sera continué demain.)

avait donné à l'Odéon le drame de *Jacques Alartin*, à la Comédie française, le joli proverbe du *Passe temps de duchesse*; plus tard, il composa *Les Trois âges des Variétés*, *le Roi de la Mode*, une *Mignon*, pour Mlle Sewart.

Il y avait de l'avenir dans ce talent qui s'était fait remarquer de bonne heure. Puis, Gaston de Monheau était une bonne et sympathique nature. Il est vivement regretté par tous ceux qui ont pu le connaître.

EXTERIEUR.

FRANCE.

CORPS LEGISLATIF.

Suite de la Séance du 26 février.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. LE COMTE WALEWSKI.

M. Emile Olivier. Je demande la parole. (La clôture!)

M. le président. La clôture étant demandée, je donne la parole à M. Emile Olivier contre la clôture.

M. de Beauchamp. Que M. Olivier parle sur la clôture et pas sur autre chose ? (On rit.)

M. Emile Olivier. Je ne m'explique pas la terreur qu'inspire à l'honorable membre qui m'interrompt ...(Interruption).

M. de Beauchamp prononce au milieu du bruit quelques mots qui ne nous parviennent pas.

M. le président M. Emile Olivier a la parole contre la clôture. Je ne puis, M. de Beauchamp, vous donner la parole en ce moment.

M. Emile Olivier. J'achève ma phrase: Je ne comprends pas la terreur qu'inspire mon humble parole à l'honorable membre qui m'interrompt. Je n'ai pas l'habitude de m'imposer à l'assemblée, et surtout je n'ai pas l'usage de reprendre indirectement le droit que l'assemblée me refuse dans sa toute-puissance. Je ne veux donc rien dire en ce moment sur le fond même du débat. Je ne veux pas même laisser entrevoir, avec une intention de me rendre l'assemblée favorable, dans quel sens eussent été les courtes observations que je sollicite l'honneur de lui présenter.

Je ne parle que sur la clôture, et je dis que ce serait mal inaugurer un régime de liberté que d'accueillir par la demande de la clôture un membre qui a le droit de dire hautement son opinion sur les événements graves, salutaires, heureux, qui viennent de s'accomplir. (Mouvements divers).

M. Ancel. Vous avez raison.

M. Emile Olivier. J'ajoute que nos débats perdraient de leur dignité et de leur sincérité si l'usage s'introduisait, chaque fois qu'un ministre aura parlé avec éloquence, de surprendre ou d'enlever une clôture. (Réclamations sur plusieurs bancs.—Approbation sur plusieurs autres.)

En agissant ainsi, la Chambre ne rassurerait pas le pays inquiet (Réclamations) inquiet de la manière dont cette majorité accueillera les mesures qu'elle n'a appelées que mentalement (Interruption). Elle ne donnerait pas non plus un témoignage bien éclatant de l'esprit de conciliation que ses membres ont plusieurs fois provoqué.

L'an dernier, vous m'avez forcé, malgré ma demande, de parler à la fin d'une séance ; aujourd'hui, vous ne voulez pas écouter, je me résigne. Parlez ! parlez !) S'il ne s'agit que de moi, j'aurais gardé le silence ; je ne lutte que parce qu'un principe est engagé. Maintenant, si cela vous convient, votez la clôture.(Mouvement.)

M. le président. M. de Beauchamp a la parole pour un fait personnel.

M. de Beauchamp. Je n'ai pas interrompu M. Emile Olivier, qui n'avait pas encore parlé. Quant à la terreur qu'il prétend m'inspirer, je proteste formellement contre cette pensée. (La clôture! Non ! non !)

M. le président Je consulte la Chambre sur la clôture de la discussion.

La Chambre décide que la discussion continuera.

M. le président. La parole est à M. Emile Olivier.

M. Emile Olivier. Il y a quelques années quand une première discussion s'engagea sur le décret du 24 novembre 1860, je me levai au milieu du groupe dont je faisais alors partie, pour exprimer mon adhésion et ma gratitude. Les actes indivisibles du 19 janvier me semblent de nature à provoquer l'expression d'un sentiment identique. (Marques d'assentiment.)

Il est superflu en ce moment d'expliquer comment il y a dans ces mesures, pour les libertés publiques, un progrès sérieux et digne d'approbation, dont l'avenir rendra témoignage.

M. le ministre d'Etat a prouvé que la liberté est une bonne inspiratrice. Il a prononcé des paroles bonnes et loyales. Et après ces déclarations, je n'ai plus qu'à exprimer un désir, celui de nous voir réunir nos votes à ceux qui exprimeront leur confiance et leur satisfaction en votant l'ordre du jour. (Approbation sur un grand nombre de bancs. (Aux voix ! aux voix ! aux voix !)

M. le président. La parole est à M. Jules Favre.

M. Jules Favre. Nul ne méconnaîtra l'importance politique de l'éloquente harangue de M. le ministre d'Etat. Je voudrais y répondre quelques mots, car ce débat touche à la fois aux prérogatives de la couronne, à la dignité de l'assemblée et au pouvoir supérieur de la nation entière.

C'est à l'ombre de cette égide que M. le ministre d'Etat a placé la plus forte partie de son argumentation, en disant que ce qu'on attaquait ce n'était pas le prince, c'était le peuple français, qui lui avait délégué l'autorité souveraine par une volonté librement exprimée.

Cela est exact quand on demeure dans la sphère des généralités, mais le droit essentiel de cette assemblée n'en subsiste pas moins, et la preuve en est dans le texte même de la Constitution, qui, au lieu de concentrer les pouvoirs dans une seule main les a divisés, et a créé, à côté de l'exécutif et le délibératif. Or, le droit de discuter et de voter les lois et l'impôt comporte nécessairement, invinciblement, l'examen de la politique générale.

La nation française d'ailleurs n'a pas pu être consultée sur les détails ; on n'a pu lui soumettre que des vues d'ensemble ; et quand, à côté du chef du pouvoir exécutif, on a vu une assemblée librement élue, votant la loi et contrôlant les actes du gouvernement, il n'a pu venir à la pensée d'aucun citoyen que cette assemblée fut placée dans des conditions telles que l'exercice de son droit dût être restreint et gêné. En admettant même que certaines nécessités aient pu conduire à faire le sacrifice momentané d'une partie du droit, cela ne peut avoir détruit le droit lui-même, pas plus que l'éclipse qui nous dérobe un instant les rayons du soleil ne supprime ce foyer de lumière. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Et d'ailleurs la volonté nationale elle-même pourrait-elle annihiler les droits qui lui seraient supérieurs ? Quand les peuples qui en ont été momentanément privés peuvent les reconquérir, ils ne font que rentrer dans leur patrimoine, ils ne doivent pas de reconnaissance à ceux qui leur permettent de le faire (Bruit. — Vive approbation sur quelques bancs.)

M. le ministre d'Etat dit que le droit d'interpellation remplacerait avantageusement la discussion de l'adresse, qu'il rapprocherait les discussions des faits à examiner. Soit! mais pourquoi l'adresse ne subsisterait-elle pas à côté de l'interpellation ? Il y a mieux, l'interpellation corrigerait et contiendrait l'adresse. Voyez ce qui se passe à cet égard en Angleterre : l'adresse n'y est qu'une discussion sommaire, parce que les Chambres y sont investies d'un droit souverain d'interpellation et parce que la presse y est entièrement libre. Les Chambres se bornent alors à constater leur droit en répondant à la couronne. On infirme le nôtre en nous retirant la discussion de l'adresse.

D'autres objections plus graves ont été négligées par M. le ministre d'Etat : le droit d'interpellation peut permettre d'examiner les questions qui inquiètent l'opinion publique ; mais il ne permet pas de les résoudre par un vote comme dans la discussion de l'adresse, et, en outre il brise le lien entre le Corps législatif et la couronne. (Mouvement divers.) Un jugement général sur la politique du pays est maintenant interdit au Corps législatif, et cependant l'expression de la pensée collective de cette grande assemblée pouvait contenir de précieux enseignements.

C'est pour cela qu'il est permis de dire que si le gouvernement a supprimé la discussion de l'adresse, c'est qu'il a reculé devant la crainte de ce jugement. (Nouveaux bruits.) Le gouvernement, qui sait l'histoire, s'est rappelé l'adresse des 221. (Approbation sur plusieurs bancs. — Dénégations.)

Peut-on admettre la théorie qui a été développée hier par M. le président du conseil d'Etat, quand il a confessé que nous exercions un droit précaire, que ce droit nous avait été accordé, qu'il pouvait nous être retiré? Dans ce cas, le prince, en abandonnant le pouvoir dictatorial, l'aurait conservé sur nous seuls. Pareille situation a-t-elle jamais été faite à une assemblée libre dans un grand pays ?

M. le ministre d'Etat, après avoir rappelé certaines communications intimes qu'il a eues avec le souverain, a ajouté que si l'opposition persévérait dans ses critiques, c'est qu'elle ne comprenait ni le gouvernement ni l'empereur.

M. le ministre d'Etat nous a révélé que, dès l'époque où s'agitaient les questions de liberté commerciale, le gouvernement était animé d'intentions libérales ; que, touché de la solidarité des libertés il sentait que, dans une société émancipée industriellement, la pensée ne saurait être garrottée.

Je veux croire que cela est la vérité. Mais, savez-vous ce qui m'inquiète ? c'est que M. le ministre d'Etat puise ses raisons dans la volonté d'un seul homme.

Qu'il l'exalte tant qu'il voudra, je n'ai rien à répondre, sinon que plus l'éloge est sincère, plus il m'épouvante, et plus je frémis des dangers que court mon pays. (Interruption.)

Vous avez donc tout oublié, les leçons de l'histoire, celles des révolutions ? Vous n'êtes plus de votre temps ! (Bruit.) Vous vous croyez ou vous voulez être les ministres de Marc-Aurèle ou de Trajan. Moi, je veux être citoyen d'un pays libre. (Mouvements divers. — Applaudissements sur quelques bancs.)

M. Granier de Cassagnac. Vous ne serez jamais que le citoyen de 1848. (La clôture !)

La clôture de la discussion est mise aux voix et prononcée.

M. le président. Il y a une demande de scrutin sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour sur l'interpellation est prononcé à la majorité de 241 voix contre 25, sur 266 votants.

M. le président. Je propose à la Chambre de régler son ordre du jour comme suit :

Jeudi, à une heure, réunion dans les bureaux pour la nomination de la commission de dix-huit membres qui sera chargée d'examiner les projets de lois relatifs aux budgets.

Vendredi, à deux heures, séance publique pour la discussion du projet de loi relatif à l'enseignement primaire.

L'ordre du jour est ainsi réglé.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 19 mars	33	17
Clôture du 19 mars	33	16

Constantinople, 19 mars.

Cereales.— Les affaires en céréales continuent toujours à être calmes et sans une grande importance. Notre stock commençant à diminuer depuis deux jours les prix se sont maintenus et ont même haussé de 20 paras par kilé.

Prix des céréales.

		Pias.	en Mét
Blés durs	Kustendjé	—	—
» »	Burgas	29	33
» »	Baltchik	32	34
» »	Anatolie	27	33
» »	Ismail	—	—
» »	Azoff	37	38
» »	Bessarabie	36	37
» »	Galatz	—	—
» tend.	Roumélie	—	—
» »	Odessa	34	—
» »	Ibraila	27	31
» »	Galatz	—	—
» »	Bourgas	30	33
» »	Varna	29	33
» »	Baltchik	28	30
» »	Taganrok	—	—
» »	Berdianska	—	—
Orges	Roumélie	14 1/2	15
»	Anatolie	14 1/4	14 3/4
Maïs	Danube	—	—
»	Roumélie	17 20	18 20
»	Anatolie	17	18
Seigle		—	—

Stock environ 35 mille kilés blés durs et tendres.

Ils s'est vendu dans le courant de la semaine passée, par petits lots, environ 10 mille kiles maïs pour l'Angleterre, aux prix indiqués ; et pour la consommation locale environ 30 mille kiles blés.

Quand aux farines elles sont un peu plus soutenues et les prix tendent à la hausse.

Odessa de 165 à 143 — Stenia 140.— Ghioksouyou 140.— Stock 20000 sacs

Ventes Odessa 1500 sacs.— Autres qualités 7000 sacs.

Coloniaux — Les prix des coloniaux tendent toujours à la baisse à cause des nombreux et continuels arrivages en sucre.

Il s'est vendu dans la huitaine qui vient de s'écouler environ 600 sacs cafés et 800 barriques sucre pour la consommation locale, aux prix indiqués dans notre prix courant.

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 19 mars.

Dans cette huitaine les arrivages de la Méditerranée ont-été très-nombreux, et une grande partie de ces navires avaient été déjà nolisés et le restant de ces navires sont disponibles. Les nolis sont restés presque invariables, les cours sont les suivants :

D'Azoff pour R -U. 37/6 ton. blé nouveau tarif.

id. pour le R.-U. sh, 55 ton. suif 2/3 Méditer.

id. pour Marseille fr. 3 1/2 à 4 la charge, autres ports à proportions, tarif Filip.

D'échelle de la Mingrélie pour Marseille fr. 33 les 42 pieds cubiques douver. gros de 2me classe.

D'Odessa pour le R -U (ou port dir. cont.) sh. 40 ton. gros moyennant offre.

Du Danube pour le R.-U. sh. 42/6 ton. os d'animaux, 2me classe.

De Sulina pour le R -U. sh. 6/6 quarter blé.

De Kustendjé pour le R.-U. sh. 6. 2/3 Méditer.

id. pour la Méditer. fr. 2 1/2 à 3 Alger, Oran, fr. 3 1/4 la charge

D'Enos pour le R.-U. sh. 5/9 et 5/6 quarter.

De L'archipel pour la Méditer. fr 2 5/8 à fr. 2 5/8 la charge.

D'Azoff pour la Méditer. ou Alger, direct· fr. 4 la charge.

Les cours d'Odessa et du Danube d'après les dernières nouvelles sont les suivants :

Azoff pour le R.-U. sh 52 54 ton suif.

id. pour la Méditer. fr. 5 1/2 3 3/4 la charge.

Odessa pour le R -U. sh. 40 ton. suif.

id. pour la Méditer. fr. 3 1/8 la charge.

Sulina pour le R.-U. 6/1 6/2 blé.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 19 mars.

MARSEILLE, vap. fr. de M. Imp, *Taurus*, cap. Lalleman, ayant touché à Messine, et Dard. div. march.

METELIN, vap. ott. *Tuna*, cap. Scigio, ayant touché à Dard. div.

Départs du port du 19 mars

KUSTENDJE, vap. du Ll. aut. *Mercur*, cap. Biscuchia, div. march. et passag.

DANUBE, vap. angl. *Love Bird*, cap. Frond, div. march. et passag.

ODESSA, vap. russe *Oleg*, cap. Engelman, div. march. et passag.

ALEXANDRIE, vap. egyp. *Mansuuah*, cap. Osman bey, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 15 mars.

ANVERS. bk hell *Hortense*. cap Segato lest
GENES, bk. it. *Lucirole*, cap. Durante lest.
— bk. it. *Tonine*, Gaboero. lest
— br. ital. *Mio Padre*, cap. Mortola, lest.
— bk. ital *Paolo Scinffino*, cap. Schiaffino, lest.
— br ital *Tonino*, cap G. Valle, lest.
— br. ital. *Massinissa*, cap. Chiona, lest.
— br. ital. *Gemma*, cap. Canessa, lest.
SAVONA, br. ital. *Perseverente*, c. Schiaffino, lest.
NEW-CASSTLE bk. brem. *Orient*, c. Helembek ch.
TOULON, br. ital. *Franc. Padre*, c. Vassalo, lest.
NAPLES, br. hell. *A, Nicolas*, cap. Kiriacos, lest.
— br. hell *Evanghelistra*, c. Dandinopulos, l.
— br. ital. *Anna*, cap. Consigliri, lest.
— br. aut. *Erminia P*, cap Glavan, lest.
MARSEILLE, tr.-m ital *Simonetti*, c. Simonetti, l.
CIVITA-VECHIA, br. russe *Otawa*, c. Bremer, lest.
— br. ital. *Antonieta*, cap. Ferrari, lest.
— br ital. *Caterina Patrona*, c. Cazzara, lest.
LIVOURNE br. ital. *Firenze*, cap. Bozzo, lest.
POZZOLI, bk. ital. *Michele Galatola*, c. Mancini lest
MALTE, br. russe *Into*, cap. Anderson. lest.
ALEXANDRIE, bk norw. *Norge*, cap. Jensen, lest.
— bk. aut *Snttoro*, cap. Cosulich, lest.
RHODE, bk, angl. *Cora Isle*, cap Tissaman, lest.
MESSINE, br. ital. *Indipendente*, c. Miserschi lest.
HYDRA, br. hell. *Evanghelistra*, c. Francescu, lest
SYRA. br. hell. *Agathi Tichi*, cap. Couletakis lest.

Du16 mars.

GENES, br. ital. *Cortesia*, cap. Chiesa, lest.
— br. ital. *Pietro*, cap. Bozzo, lest.
— br. ital. *Teresa Prima*, cap Drago. lest.
MARSEILLE, br. ital. *Salvo*, cap. Pastorino, lest.
— bk. ital, *Bacicino*, cap. Liceti, lest.
CASTELAMARE, br. ital *Mariucia*, c. Gambardela.
LIVOURNE, br. ital. *Dario*, cap. Fravega, lest
CARDIFF, bk. angl, *Maria Blanch*, cap. Vidovich l.
— br. aut. *Ariel*, cap Petarinich, charb.
SWANSEA, br. meck. *Johanes Kopler*, c. Fretwurst
MAHON, br prus. *Johanna Lina*, c. Nieman, lest.
MALTE, br. aut. *Albion*, cap. Cosulich, blé.
CURZOLA, br. aut. *Gange*, cap Mattianich, lest.
ALEXANDRIE, bk. norw. *Vanadis*, c. Christensen,
SPEZES, br. hell. *Moro*, cap. Janaco, lest,

Du 17 mars.

MARSEILLE, bk. aut. *Gregorius*, cap. Ratcovich l
VENISE, br. angl. *Pansy*, cap. Donkin, lest.

Du 18 mars.

MARSEILLE, br. ital. *Ristori*, cap. Landini, lest.
— br. ital. *Nina Carlotta*, cap. Rapalo, lest:
GENES, br. ital. *Unico*, cap. Dodero, lest.
— br. ital. *Emilia*, cap. Molfino, lest.
TROON, br, angl. *Lizzie Ada*, cap. Eringtou, charb
CARDIFF, br. aut. *Ricordati*, cap. Bolmarich, lest
— bk. prus, *Baltic*, cap. Herwing, charb.
CETTE, br. aut. *Dacio*, cap. Ragusin, lest·
MALTE, br. hell. *Crimea*, cap. Counoupiotis, lest.
— br. ital. *Agiratore*, cap. Bozzo, lest.
LIVOURNE, bk. ital. *Frateli Uniti*, c. Pastorino, l.
CASTELAMARE, br. hell. *Enossis*, c. Cunduris, l.
— br. hell *Taxiarchis*, cap. Lizza, lest.
SAVONA. br. ital. *Camilla*, cap. Ferro, blé.
ALEXANDRIE, br. ott. *Gademher*, c. Vidose, lest,
— br. angl. *Queen of the Sea*, c Clare, lest.
PORT-SAID, br. ital. *Lauro*, cap. Razetto, lest
SPEZIA. br. ital *Dedalo*, cap. Ravenna, lest.
SYRA, br. hell. *Indiana*, cap Zacharias, lest.

Notes des bâtiments arrivés et qui ont pratiqué à Cavak et Buyukdéré.

Du 14 mars.

IBRAILA, br. hell. *Tais Adelfi*, cap. J. Codjas, blé
ODESSA, bk. ital. *N. Angiolina* cap. Viacava, blé.
— br. hell. *Evropa*, cap. Zacaris, blé.
KUSTENDJE, br. hell. *A, Nicolas*, c. Ghpudhi, blé

Du 15 mars.

ODESSA, br. ital. *Teresa Marini*. c Marini, blé.
— bk. russe *Suomi*, cap Nisca, blé.
— bk. norw, *Normen*, cap. Helgesen, blé.
— bk russe *Brahe*, cap. Malmstrom, blé.
— bk. russe *Baltic*, cap. Oriender, gr. de lin.
ISMAIL, br. hell. *A. Spiridion*, cap. Calimanis, blé.

Du 16 mars.

ODESSA, br, ital. *Martino*, cap. Sciaffino, blé.
— bk. belge *Comte de Heinaut*, c Jansen, blé.
MARSEILLE, br. aut. *Elena C.* c. Barbarovich, l.
— bk. aut. *Rado*, cap. Luppi, lest.

Du 18 Mars.

MALTE, bk. angl *Mary Henzel*, c. Oxly, lest.
CIVITA-VECHIA br. rom. *Giuseppina*, c. Muscateli.
MARSEILLE, br. aut *Fides*, cap. Francovich, lest
BOURGAS. br. hell. *Athina*, cap. Bicos, lest.
IBRAILA, br. hell. *Filadelfia*, c. Castrio is lest.

Dardanelles, 12 mars.

Navires venant de la Mer-Noire ou de Constantinople, et allant dans la Méditerrance.

ANVERS. bk. russe *Alma*, cap. Paris, seigle
MARSEILLE, br. russe *Kalervo*, cap. Nieman, blé.
— br. aut. *Sofia*, cap. Doglianizza, blé.
— br. autr *Ino*, cap. Leva, blé.
— br. ital. *Gius. Sorri*, cap. Razetto. blé.
FALMOUTH, bk. norw. *Folkwang*, c. Jantzen, blé.
CASTELAMARE, br. hel. *Analipsis*, c. Marioso,blé.

Du 14 mars.

MARSEILLE, br. hell. *A. Jeorghios*, c. Polemis,blé
— br. hell. *A. Nicolas*, cap. Panosa, blé.
FALMOUTH bk. angl. *Knight*, cap. Park, lest,
— br. russe *Peter Bahlorist*, c. Horst. blé,
— br. meck. *Balanee*, cap. Nlemann, blé.

Du 15 mars.

MARSEILLE, br. hell. *Angelico*, c. Dambassis blé.
— br. hell. *Philopimin*, cap. Papadopulos, blé.
MESSINE, br. hell. *Aristidis*, cap, Cipuras blé.

Dardanelles 10 mars.

Navires venant de la Méditerranée et qui ont pris pratique aux Taches Blanches.

SAVONA, br. angl. *Gemina*, cap Peterson. lest.
NICE, br it. *Corr. di Trieste*, cap Molinari, lest.
MARSEILLE, br. ital. *Sofia*, cap. Murzi, lest.
— br. ital. *Licio*, cap. Ottone, lest.
— bk aut. *Rado*. cap. Luppi, lest.
LIVOURNE, br. ital, *Matilda*, cap. Fa ione. lest.
ALEXANDRIE, bk. norw. *Teriana*. c. Cheen, lest.
NEW-CASTLE, bk. meck. *Bortel*, c. Cally, charb.
TRIESTE, br. aut. *Reggio*, cap. Ragusin, div.
MESSINE, br. ital. *Emancipazione*, c. Olivari, div.

Du 11 Mars.

MARSEILLE, bk. ant. *Fides*, cap, Francovich, lest
— br. ital. *Caterina*, cap. Carara. lest
TROON, br. pruss. *Augusta*, cap. Bathliss charb.
SAVONA, br. ital, *Camila*, cap. Ferro, le t.
NEW-CASTLE, br. angl, *Mary Dixon*, c. Moody,
ALEXANDRIE, br. prus. *No*, 5. c Albrecht, lest.

AVIS.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE VARNA.

La quatrième assemblée générale de cette compagnie aura lieu le vendredi, 29 mars courant à midi dans les bureaux de la Compagnie, N° 15 Angel Court Throgmorton Street, London, E G.

Les coupons d'actions doivent être déposés dans les bureaux de la Compagnie 14 jours au moins avant le jour fixé pour la réunion. En échange des coupons d'actions déposés, il sera délivré un reçu qui devra être produit à la réunion, et en même temps et de la même manière que les actions devront aussi être déposés les actes qui sont délivrés pour en représenter les possesseurs.

Londres, le 1 mars 1867,

Par ordre du Comité.

MICHEL TIMONI.

COMPAGNIE RUSSE

Départs de la semaine.

Pour Batoum et Poti, Samedi le 11/13 mars, paquebot *Vesta*.

A VENDRE

Deux maisons en pierre situées dans la rue des Postes, avec une belle vue sur le Bosphore ; contenant chacune douze chambres, non compris les salles et les magazins, et ayant de l'eau courante.

S'adresser à la Poste Autrichienne à Péra.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 19 MARS 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes	P.	700	—	950
» Martinique et Ceylan	»	—	—	—
» Moka, l'oke	»	15	—	—
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—	—
» en pain français se côtent à	»	294	—	295
» pilé id.	»	234	—	235
» pilé de Hollande	»	237	—	—
» de Havane	»	—	—	—
» en sacs »	»	190	—	195
Poivre, l'oke	»	6 10	—	6 20
Girofles	»	6	—	6 20
Canelle	»	15 20	—	16
Indigo Bengale	»	120	—	122
» Madras	»	70	—	75
Cochenille Argentine	»	63	—	64
» morellane	»	62	—	64
» humide	»	43	—	45
Noix muscade	»	33	—	33 20
Camphre	»	25	—	25 20
Thé congou	»	24	—	—
» pekoe flower	»	40	—	60
Bois de Campêche, le quint.	»	40	—	45
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	125	—	130
» id. 2e id.	»	90	—	95
Charbon, New-Castle, tonneau	Sh.	31	—	32
» Liverpool	»	31	—	32
» Cardiff	»	29	—	30
Etain, le quintal	P.	648	—	650
Sel ammoniaque angl. l'oke	»	5	—	6
Vitres	Fr.	20	—	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	140	—	145
Grenailles assorties anglais	»	160	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	—	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	340	—	345
Zinc en feuilles N° 7 à 12, les 100 ok.	Fr.	107	—	107 20
Vitriol anglais, le quintal	P.	34	—	35
Fer en barres assorties	»	64	—	65
» masses pour clous	»	75	—	75
» en feuilles 1/14	»	110	—	—
» en cercles	»	85	—	90
» de Russie asc. et Zingl.	»		—	

Pointes assorties les 50 kilogrammes	L. t.	1	—	—
Soufre d'Italie le quintal	P.	54	—	54 20
Eau de Résine, l'oke	»	4 20	—	5
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	53	—	54
» de Belgique	»	54	—	55
» de Trieste (manque)	»	—	—	—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	16	—	17
» id. de 22 poids	»	12	—	13
» d'Amérique	L. t.	1	—	—
Alcool américain	»	1	—	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	—	5
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	46	—	47
» des Indes	P.	208	—	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	115	—	—
» le 10. 50 kilog	»	110	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	122	—	—
» de Trieste (manque)	»	—	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	—	— 20
Suif	»	9	—	—
Beurre de Russie	»	10 20	—	10 30
Caviar, 1re qualité	»	27	—	28
» 2e qualité	»	24	—	25
Semelle de France, Chateau Renaud, l'oke.	Fr.	5 60	—	5 70
» Gavotty	»	5	—	5 10
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 70	—	4 80
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	75	—	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 20	—	10 25
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	76	—	—
» id. 12/20 id.	»	82	—	—
» id. 16/24 id.	»	90	—	—
» id. 20/30 id.	»	105	—	—
» id. 8/14 id.	»	95	—	—
» id. 12/20 id.	»	105	—	—
» id. 16/24 id.	»	115	—	—
» id. 20/30 id.	»	135	—	—

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—	—
» N° 1	»	—	—	—
» N° 2	»	—	—	—
» N° 3	»	—	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—	—
» N° 1	»	—	—	—
» N° 2	»	—	—	—
» N° 3	»	—	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—	—
» de France	»	—	—	—
» 2e qual.	»	—	—	—
Filature de 10 12 et de 11 12.	L. t.	5 75	—	5 85
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—	—	—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—	—

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	40	—	45
» mince	»	44	—	45
» Turquie 3 à 4.	»	25	—	30
» mince	»	—	—	—
Galles noires, l'oke	»	16	—	—
» vertes et blanches	»	15	—	14
Graine jaune Angora	»	14	—	15
Skilip	»	—	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	14	—	15
» Yerli des 7 Tours	»	7	—	7 20
» de Cesarée.	»	13	—	13 20
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 20	—	5
» de Mouton les 2 pièces	»	18	—	20
Laines de Chevron d'Angora	»	40	—	43
» de Bey-Bazar	»	40	—	42
Filicks assortis	»	—	—	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	35	—	—
Scammonée l'oke surfin	»	400	—	450

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	Medj.	13 20	—	—
Gomme Adragante, assortie	P.	30	—	—
» Adragante en feuilles	»	40	—	—
» Arabique assortie	»	25	—	—
Cuivre de Tocat	»	8 20	—	9
» de Ghiumush Han	»	—	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	25	—	—
» d'Anatolie	»	24	—	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 10	—	3 15
Graine de lin de Roumélie	»	32	—	33
» d'Anatolie	»	30	—	—
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	8 20	—	8 25
» de Crète	»	8 20	—	8 30
Raisins Carabournou rouges	»	3 20	—	—
» de Vourla	»	6	—	—
» de Tcesmé, noir	»	—	—	—
» de Sultanine	»	—	—	—
Mastic de Chio	»	90	—	100
Coton Kircagatz et Cassaba	»	12 15	—	12 20
» Syrie, Chypre, Adana	»	12 30	—	13
Noisettes de Trébizonde	»	1 20	—	1 30
Encens, quint.	»	330	—	340
Safranum l'oke	»	320	—	—
» de Roumélie	»	140	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	4 5	—	4 10
» Damiette	»	—	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	—	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 20	—	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	—	20
Savon de Candie	»	6 20	—	6 30
» de Mételin	»	5 20	—	6

AVIS AU PUBLIC

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

porte à la connaissance de qui de droit que, conformément à l'article VII du Règlement général des Douanes en vigueur, à l'expiration d'un mois à partir du 1er/13 mars courant, il sera procédé à l'ouverture et à la vente aux enchères publiques des colis spécifiés ci-dessous, délaissés dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'un an et un jour.

En conséquence, les destinataires de ces colis sont invités à se rendre à la Douane de Stamboul, dans le courant du délai sus-indiqué, pour retirer leurs marchandises, avant l'ouverture et la vente définitive des mêmes.

Constantinople, le 1er/13 mars 1867.

MARCHANDISES DÉPOSÉES
A LA DOUANE DE CONSTANTINOPLE.

1 colis Esrar, débarqué le 19 décembre n. s. 1281; 2 sacs Esrar, débarqués le 17 janvier n. s. 1281; 1 caisse, LB. N° 119, débarquée le 21 janvier n. s. 1281; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 septembre n. s. 1279; 1 paquet, AVC. N° 2261, débarqué le 2 septembre n. s. 1279; 1 paquet, ACBC. débarqué le 9 septembre n. s. 1279; 1 caisse, VT. N° 1919, débarquée le 9 septembre n. s. 1279; 1 paquet, PAZ. débarqué le 16 septembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse LC, débarqué le 19 septembre n. s. 1279; 1 sac. SPOMC. N° 2, débarqué le 24 septembre n. s. 1279; 1 sac, MT., débarqué le 1er octobre n. s. 1279; 2 barils, adresse, débarqués le 2 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 octobre n. s. 1279; 1 paquet, CK. N° 325, débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, N° 420, débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, barqué le 1er novembre n. s. de 1279; 1 paquet, MG., débarqué le 8 novembre n. s. 1279; 1 caisse, AF N° 800, débarquée le 12 novembre n. s. 1279; 1 caisse, NZ. N° 801, débarquée le 16 novembre n. s. 1279; 1 caisse, AB. N° 1114, débarquée le 16 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MS. N° 55, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MM. N° 102, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MCM. N° 415, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué 8 cages, débarquées le 1 mars (n. s.) 1281; 4 caisses, HC. N° 12|15, débarquées le 1 mars n. s.) 1281; 1 caisse, débarquée le 1 mars n. s. 1281; 1 caisse, adresse, débarquée le 5 mars n. s. 1281; 1 caisse drogues, débarquée le 8 mars n. s. 1 81; 1 paquet dessins, débarqué le 10 mars n. s. 1281; 5 sacs coton, débarqués le 12 mars n. s. 1281; 2 colis, débarqué le 14 mars n. s. 1281; 1 sac, débarqué le 14 mars n. s. 1281; 1 caissette quintal, débarquée le 14 mars n. s. 1281; une caissette débarquée le 15 mars n. s. 1281; 1 caisse, débarqué le 15 mars n. s. 1281; 1 caissette, débarquée le 16 mars n. s. 1281; 1 caisse, adresse, N° 3, débarqué le 17 mars n. s. 1281; 2 rouleaux, débarqués le 17 mars n. s. 1281; 1 sac, débarqué le 17 mars n. s. 1281; 3 sacs, débarqués le 17 mars n. s. 1281; 3 tentes, débarquées le 18 mars n. s. 1281; 2 caissettes, débarquées le 18 mars n. s. 1281; 1 caisse, N° 862, débarquée le 19 mars n. s. 1281; 5 pièces débarquées le 19 mars n. s. 1281; 1 rouleau, N° 993, débarqué le 20 mars n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 20 mars n. s. 1281; 1 paquet, débarqué le 21 mars n. s. 1281; 2 caissettes, adresse, débarquées le 21 mars n. s. 1281; 1 caissette, adresse, débarquée le 21 mars n. s. 1281; 2 paquets, débarqués le 22 mars n. s. 1281; 1 caissette, débarquée le 24 mars n. s. 1281; 1 caissette, débarquée le 25 mars n. s. 1281; 1 caissette, débarquée le 28 mars n. s. 1281; 2 couffes Esrar, débarquées le 24 avril n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 8 avril n. s. 1281; 1 sac, débarqué le 11 avril n. s. 1281; 1 sac tabac à priser, débarqué le 13 avril n. s. 1281; 1 pièce, débarquée le 15 avril n. s. 1281; 4 pièces, débarquées le 15 avril n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 15 avril n. s. 1281; 1 sac laine filée, débarqué le 17 avril n. s. 1281; 4 sac, débarqués le 18 avril n. s. 1281; 1 sac livres, débarqué le 19 avril n. s. 1281; » une caissette, débarquée le 20 mars n. s. » un sac, débarqué le douze avril n. s. » deux dames-jeannes, débarquées le 18 avril n. s. 1281; un rouleau amarre, débarqué le 30 avril n. s. 1281; un baril, N° », débarqué le 27 février n. s. 1280; une caissette, MS. N° 2143, débarquée le 4 juin n. s 1281; une caisse, JA. N° 102, débarquée le 19 juin n. s. 1281; un colis ficelle, WC. N° 21, débarqué le 10 juillet n. s. 1281; un sac laine, débarqué le premier août n. s. 1281; un sac, débarqué le 16 août n. s. 1281; 2 colis abas, AF. N° 7 10 débarqués le 23 novembre n. s. 1281; une caisse, 1 M. N° 626, débarquée le premier décembre n. s. 1281.

le 28 novembre n. s. 1279; 1 caisse, debarquée le 3 décembre n s. 1279.

1 paquet,	adresse,			debar. le	7 dec	n s.	1279.
2 »	SP,	N°	14	»	9	»	»
1 »	TT,	»	2681	»	»	»	»
1 »	adresse			»	»	»	»
1 »	CK,	»	27	»	»	»	»
1 »	MA,	»	246	»	»	»	»
1 »	ACB,	»		»	»	»	»
1 »	JDN,	»		»	»	»	»
1 »	HMC,	»	266	»	»	»	»
1 »	adresse			»	»	»	»
1 »	CK,	»	40	»	»	»	»
1 »	adresse			»	»	»	»

1 baril, PLHE et S., N° 5, debarque le 11 decembre n. s. 1279; 1 caisse, JC. N° 100, debarquée le 16 décembre n. s. 1279; 1 baril, GNG. N° 128, debarque le 18 décembre n. s. 1279; 1 caissette, HMM. debarquée le 18 decembre n. s. 1279; 1 balle Nattes, AP. debarquée le 20 décembre n. s. 1279; 2 caisses, NZ N° 1854/5, débarquées le 26 décembre n. s. 1279; 1 boîte, NF. débarquée le 30 décembre n. s. 1279; 1 paquet, ACC, débarqué le 4 janvier n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 4 janvier n. s. 1279; 1 boîte, adresse, débarquée le 4 janvier n. s. 1279.

1 paq.	P et KP, N°		déb. le 4	janv.	n. s.	1279.
1 »	JPM,	» 661	»	»	»	»
1 »	adresse,		» le 16	»	»	»
1 »	RO(X)CR		»	»	»	»
1 »	adresse,		»	»	»	»
1 »	ACC,		»	»	»	»
1 caisse	adresse, N°	4,	déb. le 31	janv.	n. s.	1279.
1 paq.	adresse,		» le 18	»	»	»
1 »	F et A,		» le 15	fév.	»	»
1 caissct.	adresse,		»	»	»	»
1 caisse,			» le 20	»	»	»
1 paq.	AOGF,		»	»	»	»
1 »	ADGZ,		» le 24	»	»	»

1 boîte, adresse, PZ, » » » » 1 caisse, Machines, PS et C, N° 2, débarquée le 25 juin n. s. 1279; 1 caisse, Machines, N° 5, débarquée le 25 juin n. s. 1279; 1 douzaine, pelles en fer, JS, débarquée le 1er août n. s. 1279; 1 panier, biscuits PC, débarquée le 28 septembre n. s. 1279; 1 caisse, Machine, ACT, débarquée le 16 octobre n. s. 1279; 5 balles cartons, HD, débarquées le 15 novembre n. s. 1279; 2 caisses thé, PM, débarquées le 16 janvier n. s. 1279; 1 baril sucre pilé, débarqué le 26 janvier n. s. 1279; 10 sacs drogues, débarquées le 19 février n. s. 1279; 1 sac café, LPA, débarqué le 25 février n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 17 septembre n s. 1279; 1 paquet, AGCC, debarque le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet SS, N° 451, debarque le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet, SNB, N° 5 debarque le 17 septembre n. s. 1279; 1 sac CS, N° 5059, debarque le 18 septembre n. s. 1279; 1 ballot, WGS et SC, N° 7, debarque le 18 septembre n. s. 1279; 1 caissette, JAR, N° 1, debarquee le 19 septembre n. s. 1279; 2 caisses, HMS, N° 1|2, debarquees le 29 septembre n s. 1279; 1 boîte, adresse, N° 1, debarque le 6 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, MG, debarque le 14 octobre n s. 1279; 1 paquet PP et C, debarque le 14 octobre n s. 1279; 1 paquet, 90 t debarque le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 15 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 15 octobre n s 1279.

1 paq.	P et LB, N°	1,	deb. le 15	oct.	n. s.	1279.
1 »	adresse,		»	»	»	»
1 »	MG,	» 79,	»	»	»	»
1 cais.	PPW,	» 405,	»	»	»	»
1 sac,	KK,	» 1,	» le 16	»		»
1 boîte	EΣT,	» 10,	» le 20	»		»
1 paq.	AR,	» 25,	»	»	»	»
1 cais.	DCP.		» le 25	»		»
1 paq.	apresse,		» le 7	nov.		»
1 cais.	AF,	» 1,	» le 25	»		»

1 balle Nattes, M, N° 1, debarquee le 28 novembre n s. 1279; 1 balle, debarquee le 28 novembre n. s. 1279; 2 balles sacs vides, MS, N° 1|2, debarquees le 5 décembre n. s. 1279; 1 paquet, T et C, N° 7902, debarqué le 5 décembre n. s 1279; 1 boîte, S, debarbue le 5 décembre n. s. 1279, 1 boîte, adresse, debarque le 10 decembre n. s. 1279; 1 ballot, AF, N° 455, debarque le 12 décembre n. s. 1279; 1 boîte, F, debarque le 14 decembre n. s. 1279; 4 caisses, HM et C, N° 5824|7, debarquees le 17|19 decembre n. s. 1279; 1 caissette, adresse, debarquee le 22 decembre n. s. 1279; 1 caissette, adresse, debarquee le 22 décembre n. s. 1279; 1 caissette, SFG, N° 3, debarquée le 22 decembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarqué le 28 decembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 28 decembre n. s. 1279; 3 paquets BC, debarques le 30 decembre n. s. 1279; 1 paquet FJXSF, N° 2785, debarque le 30 decembre n s. 1279; 1 paquet, LK, N° 5, debarque le 30 decembre n. s. 1279.

AVVISO

Il sottoscritto Capitano comandante it Bark Italiano *Federico* in base all' avvertimento già inscritto nei numeri 1495, 1496, 1497, del *Courrier d'Orient*, ripete presso chi spetta le sue istanze protestandosi del ritardo che gli venisse frapposto, con prevenzione di agire a seconda che i suoi interessi e diritti gli suggeriranno.

Il suo recapito è presso la Via. Pejante e Co. Strada Tulumba N°. 3.

ANTONIO BASSO.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. PIECKEHOFF.

Moumhané cité française N° 24
1re chambre n° 3.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, éléve du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Græf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

Itincraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

Apartire Lundi 20 Fév. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAiRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-I-Χαρ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 20 φευρ. 4 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. / Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque / Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ-Καβάκ	Yeni-Mahallé. / Γενὶ-Μαχαλέ	Buyukdéré. / Βουγιοὺκ Δερέ	Thérapia. / Θεραπεία	Yéni Keui. / Νεοχώριον	Sténia / Στένη	Emirghian / Ἐμιργιάν	R. Hissar. / Ῥουμ. Ἱσσάρ	Bébek / Βεβέκ	Arnaut-Keuy. / Ἀρναούτ-κιοϊ	Kourou-Tchesmé. / Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy. / Ὀρτὰ Κιοϊ	Béchicktach. / Βεσὶκ-Τάς	Kabatach / Καμπατὰ-Τάς	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	6 59	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 45	7 44	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	—	—	«»	«»	—	
4	9 59	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	— (1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 30	9 20	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1 15	7 14	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2	7 59	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 45	8 44	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 45	9 44	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45	10 44	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 30	3 29	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	
10	3 59	1									«»						

Côte d'Europe, voyages de montée. Déparls du pont.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. / Καβά-Τάς	Bechiktach. / Βεσὶκ-Τάς	Ortakeuy. / Ὀρτὰ-Κιοϊ	Kouru-Tchesme. / Κουσοὺ Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. / Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek / Βεβέκ	R. Hissar. / Ρ. Χισάρ	Emirghian / Ἐμιργιάν	Stenia. / Στένη	Ienikeuy. / Νεοχώριον	Therapia, / Θεραπεία	Buyukdere. / Βουγιοὺκ-Δερέ	IENI MAHALÉ. / Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ-Καβάκ	
2 30	8 29	1	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 44	2	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 44	4	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Excepté les vendredis.
9 45	3 44	11	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 29	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	
11	4 59	17	—	«»	«»	—	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi. Retour direct au pont.
9 15	3 14	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	4 59	14	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 19	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 39	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. / Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. / Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. / Θεραπεία	Beykos. / Βεϊκόζ	Pacha-backtché / Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chiboucli. / Τζιμπουκλί	Kanlidja. / Κανλιντζᾶ	A. Hissar. / Α. Χισάρ	Kandilli / Καντιλλί	Vani-keuy / Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghel-keuy / Τσεγγὲλ-Κιοϊ	Beyler-bey. / Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoundjouk. / Κουζγουντζοὺκ	Scutari. / Σκούταρι	OBSERVATIONS
2	7 59	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	Les vendredis à 2 h. 3
3 30	9 29	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Déparst du pont —Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque, / Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. / Σκούταρι	Kouskoundjouk. / Κουζγουντζούκ	Beiler-bey, / Βεϊλέρ-Βεϊ	Tchenghelkeuy. / Τσεγγὲλ Κιοϊ	Vanikeuy. / Βανὶ-Κιοϊ	Candilli. / Κανδυλλί	A. Hissar. / Α. Χισάρ	Canlidja. / Καλντζᾶ	Tchiboucli. / Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché / Πασᾶ-Μπαχτζέ	Becos. / Βεϊκόζ	Therapia. / Θεραπεία	Buyukdéré. / Βουγιοὺκ Δερέ	OBSERVATIONS
10 30	4 29	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	Excepté les vendredis.
11	4 59	2	—	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch.
(2) Les vendredis à 2 heures . il y aura un depart d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÈRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du Dr PELEZ,* recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

AVIS.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques en la présence de M. Fortuné Jourdain représentant des chambres d'Assurances Belges et par le ministère du soussigné, le 22 mars à 11 heures du matin à la douane de Galata, de 26 barils zinc S. D. arrivés en état d'avarie, par le bateau à vapeur russe *Grande Duchesse Olga*.

Cette marchandise sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, aux conditions qui seront déclarées au moment de la vente.

I. DE CASTRO.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Teké,* 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

LECONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, ruae Asmli-Mesjid, N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

COMPAGNIE RUSSE,

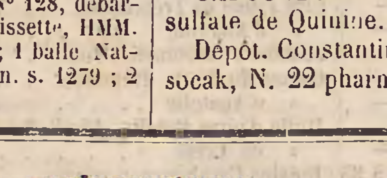

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les pots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

2me Année. --- N° 66.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'administration à M. N. BORDFANO Directeur-Rédacteur. Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS
4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, sera comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 21 mars.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*)

Vienne, 19 Mars, 0 h. 00 m. soir.

Cours du 19 Mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (clôture)	ouvert.	30 75
		clôture	30 65
	LONDRES..	ouvert.	30 5/8
		clôture	
Emprunt Ottoman...		ouvert.	235
		clôture	236 25
3 0/0 Français,... *coupon détaché.*		ouvert.	69 22 1/2
		clôture	69 02 1/2

Paris, 19 mars, 9 h. matin.

M. Rouher réfutant M. Thiers : Personne ne veut la guerre ni les annexions violentes. La politique vigilante est la politique du gouvernement. Nous ne voulons pas d'alliance exclusive ; nous serons, aujourd'hui, alliés de l'Angleterre, demain, alliés de la Prusse ou de l'Autriche, non dans un but de conquête mais pour résoudre les questions diplomatiquement.

Paris, 19 mars, 3 h. 25 m. soir.

Florence. — Elections :

Gouvernementaux.......... 239
Opposition.......... 135

Paris, 19 mars, 10 h. 35 m.soir.

Le *Moniteur prussien* publie les traités d'alliance offensive et défensive conclus, en août 1866, par la Prusse avec la Bavière et Bade restés jusqu'à présent secrets.

Belgrade. — On assure que le prince de Serbie ira lundi à Constantinople.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On écrit de *Vienne* le 10 mars :

Nous apprenons que dans les cercles diplomatiques d'ici on met en doute l'authenticité de la dépêche de St-Pétersbourg qui annonce que l'ambassadeur russe à Constantinople s'est joint aux représentants des autres puissances pour demander l'exécution du Hatt-humayoum de l'année 1856. L'ambassadeur russe à Vienne déclare ignorer cette démarche de son gouvernement et il fait, dit-on, des recherches pour arriver à découvrir la source de cette nouvelle.

(*Presse.*)

On lit dans la *Nouvelle Presse libre* :

On nous annonce que la question des fortifications de Vienne est entrée dans une nouvelle phase et nous avons tout lieu de croire que cette nouvelle est exacte. Ce qu'il y a de certain, c'est que malgré un commencement d'exécution du projet, malgré un appel aux soumissions que l'on a déjà fait pour certains ouvrages de fortification, il s'est produit au sein de la commission *ad hoc* une opinion en faveur d'une suspension de trois mois des travaux de fortification, afin que le Reichsrath qui doit se réunir sous peu puisse se prononcer sur cette question.

A la 1re Chambre de la cour impériale, M. Oscar de Vallée, avocat général, a donné ses conclusions dans l'affaire du testament de M. de Grammont-Caderousse qui avait institué pour son légataire universel M. le docteur Déclat. M. l'avocat général a conclu contre ce dernier et en faveur des héritiers dont le jugement de 1re instance avait consacré les prétentions.

La reine Victoria n'a jamais passé plus d'une nuit à Londres depuis la mort du prince Consort. Nous sommes heureux néanmoins d'apprendre, dit le *Morning-Post*, que Sa Majesté a décidé de venir au palais de Buckingham pour toute une semaine. L'arrivée de Sa Majesté est prochaine.

Une correspondance de Florence en date du 6 mars nous apprend qu'une forte escadre italienne se rallie à Cagliari, d'où elle partira le 15 mars. Une ordonnance royale lui donne le titre d'escadre permanente de la Méditerranée. Elle va se diriger vers le Levant.

Voilà ce que l'on dit. Et voici ce que l'on ne dit pas : L'Italie a un double droit à la possession de l'île de Chypre. Les rois de Sardaigne portaient les titres de roi de Chypre et de Jérusalem ; et à présent qu'elle possède Venise, elle peut revendiquer l'héritage de Catarina Cornaro (1) qui, ayant épousé le dernier des Lusignan, rois de Chypre, en fit une colonie vénitienne.

En attendant, l'amiral Ribotty auquel les Génois ses compatriotes ont décerné une épée d'honneur pour sa belle conduite à Lissa, va conduire dans le Levant une flotte de choix ; douze bâtiments de guerre, dont deux cuirassés et quatre à vapeur.

L'amiral Persano a reçu la citation qui l'appelle devant la haute cour sénatoriale pour le 26 courant. Une première citation l'appelait pour le 12. Mais le gouvernement n'a pas voulu que les sénateurs fussent privés de la possibilité d'aller dans leur pays influencer les élections dans le sens conservateur.

On lit dans l'*Opinione* :

Le Pérou a dénoncé pour septembre prochain le traité de commerce avec l'Italie.

Cette mesure est motivée par le principe, récemment adopté par les républiques de l'Amérique du Sud, de ne pas s'engager ultérieurement avec les puissances européennes avant d'avoir arrêté entre elles un accord économique et commercial.

Le ministre des affaires étrangères du Pérou a assuré le représentant de l'Italie que la cessation du traité de commerce n'altérait en rien l'entente cordiale entre les deux Etats.

Le ministre d'Italie a été chargé de faire des assurances analogues au cabinet péruvien.

(1) Nous pouvons affirmer que le but de la flotte n'est pas de revendiquer quoi que ce soit.

On écrit de Rome, 26 février au *Morning Post* :

Le père Secchi, célèbre astronome Jésuite, vient de partir de Rome pour Paris, où il a l'intention d'exposer son météorographe, c'est un instrument qui se règle de lui même pour les observations météorologiques. Inventé par le père Secchi lui-même il est depuis longtemps en usage ici, et les astronomes anglais le connaissaient déjà. Lady Franklin, femme du célèbre navigateur, est arrivée à Rome depuis quelques semaines.

On parle à Florence, d'un cas de séquestration extrêmement regrettable qui s'est vérifié au palais Pitti même, dans le logement d'un employé de la maison royale.

Il s'agit d'une petite fille de trois ans, tenue par ses parents dans une sorte de prison et qui a été de leur part, l'objet de sévices persistants et inexplicables.

L'autorité judiciaire a été saisie de ce déplorable incident, au sujet duquel une instruction est commencée.

La pauvre enfant a été confiée à une maison de charité, et M. le procureur du roi lui a fait assigner d'office, aux frais des parents, une pension en rapport avec la position très aisée qu'ils occupent.

La *Gazette de Madrid* du 3 mars publie le texte d'une convention conclue entre l'Espagne et le Maroc pour l'établissement d'une douane sur la frontière de Melilla et signée à Tanger le 31 juillet 1866. Ce traité est signé des plénipotentières qui l'ont scellé de leurs armes : Francisco Merry y Colon pour l'Espagne et le serviteur du trône élevé par Dieu Mohammed Wargas, que Dieu l'assiste, pour le Maroc.

On lit dans le *Débat de Vienne* :

Il nous reste à faire connaître les propositions faites aux chambres par le ministère hongrois relativement à la loi sur la presse. En voici le texte :

Le ministère croit de son devoir de mettre en vigueur le plus tôt possible les articles de la législation de 1848, relatif aux délits de presse.

D'après cette législation, les délits de presse doivent être jugés par un jury, et en 1848, le ministère responsable d'alors chargea chaque municipalité de choisir dans son sein un jury.

Il ne serait pas opportun, d'une part, d'exécuter cette ordonnance ministérielle avant l'institution définitive des municipalités et des juridictions, et, d'autre part, cette exécution immédiate rencontrerait de grands obstacles et amènerait une grande confusion. Le gouvernement de S. M. désire toutefois appliquer cette claire disposition de la loi d'après laquelle les délits de presse doivent être jugés par un jury, mais pour le moment, il n'est en état de former des jurys qu'à Pesth, Dobreczin, Epries, Tirnau et Steinamanger.

Ces jurys auront à juger les faits. La direction de la procédure devant le jury, et, dans le cas où l'accusé aura été reconnu coupable, l'application de la loi, appartiendrait à Pesth, à la table royale, à Debreczin, Eperies, Tirnau et Steinamanger aux tables de districts. Les dites juridictions auront à choisir dans leur sein un président et deux juges pour la durée des sessions des jurys. — En conséquence, le ministère prie l'honorable chambre de l'autoriser à faire appliquer la procédure en question et de déterminer la circonscription du territoire de ces cinq juridictions pour les délits de presse. Il demande en même temps l'autorisation de déterminer par une ordonnance provisoire le mode de formation et la procédure des jurys autant que possible, d'après l'ordonnance ministérielle de 1848, ainsi que toutes les modifications à apporter aux articles de 1848 sur les délits de presse.

Aussi longtemps que ces jurys et juridictions ne seront pas organisés, les juridictions actuelles jugeraient les délits de presse dans le sens de l'art. Ier de la législation de la presse de 1848.

Relativement à la Transylvanie, le ministère présentera sous peu un projet spécial touchant la procédure à suivre pour les délits de presse.

Des nouvelles de New-York annoncent que l'accueil fait au vainqueur de Lissa dans les Etats-Unis a été des plus enthousiastes.

A Philadelphie, où Tegetthoff a visité les établissements de la marine, l'arrivée du vice-amiral autrichien dans ces établissements a été salué par 15 coups de canon.

Après la visite, un déjeuner a été donné en l'honneur de Tegetthoff et les officiers de la marine américaine ont porté des toasts à la flotte autrichienne, « qui, bien que peu connue encore, sait si bien développer l'esprit du marin » et à Tegetthoff lui-même.

Le télégramme, que nous avons publié hier, peut être considéré comme un résumé substantiel des discours de MM. Thiers et Rouher sur la politique extérieure de la France, en Allemagne et en Orient.

Notre opinion est sans poids à côté de celle de l'illustre historien et du grand ministre, et il y aurait, pour nous, présomption et danger à l'émettre, s'il ne s'agissait pas d'une de ces questions, à propos desquelles, l'intérêt d'une opposition avouée, d'une part, l'amour propre qui s'attache à la défense d'une politique personnelle, d'autre part, se donnent libre carrière, et menacent d'obscurcir les plus belles intelligences et de fausser les meilleures intentions.

Cette réserve faite nous dirons crûment : En ce qui touche aux affaires de l'Allemagne, nous ne partageons ni les idées de M. Thiers, ni celles de M. Rouher.

M. Thiers est le dernier représentant de la vieille politique, la politique d'équilibre basée sur l'affaiblissement des voisins, le morcellement des territoires, les monopoles, les protections, les alliances, la politique de Louis XI, de Richelieu, de Louis XIV, du cardinal Fleury, celle enfin qui s'est épanouie dans les traités de Vienne de 1815. L'unité de l'Allemagne effraie sa vieillesse et déconcerte son chauvinisme ; mais il est logique en cela, et, son discours ne fait que confirmer les principes qui l'ont inspiré toute sa vie. Son opinion doit être respectée.

Quant à M. Rouher, il n'a pas le mérite d'être logique lorsqu'il menace les ambitions de la Prusse de l'alliance de la France et de l'Angleterre..... (?)

Ministre de Napoléon III qui a donné le branle à l'agglomération des nationalités, il a eu le tort d'empêcher la Prusse d'achever l'unification de l'Allemagne en 1866, car il paraît ne pas comprendre, jusqu'à quel point, l'Allemagne unifiée s'identifierait nécessairement à la politique occidentale, tandis qu'aucun rapprochement sérieux n'est possible tant que la France pourra être suspectée de contrecarrer l'unité.

On pourrait lui répondre : « mais soyez » donc conséquent avec vous-même, sa» chez accepter les conclusions des pré» misses que vous avez vous-même po» sées. »

En 1859, l'empereur Napoléon avait rêvé une Confédération italienne : on lui a donné à la place l'unité italienne, et, un peu plus, cette unité se tournait contre la France.

En 1867, M. Rouher rêve une Allemagne proprement coupée en Confédération du Nord et du Sud : cependant tous les Allemands se lèveront comme un seul homme pour se réunir en un seul peuple. Est-ce là ce que M. Rouher appelle les ambitions périlleuses de la Prusse?

Ni la Prusse, ni le roi Guillaume ni M. de Bismark ne sont maîtres d'enrayer l'opinion, et l'opinion ne connait pas la politique spéculative mais va droit au fond des théories pour en extraire le côté pratique, celui qui convient à ses passions ou à ses intérêts. Or la passion de l'Allemagne c'est le patriotisme ; l'intérêt de l'Allemagne c'est l'unité.

Quant aux projets qu'on prête à la Prusse de revendiquer l'Alsace, la Prusse, qui a donné l'année dernière, une preuve irréfragable de ses connaissances approfondies sur la géographie, la statistique et les mœurs des contrées qu'elle a eu à traverser, sait trop bien, que l'Alsace est la province la plus française de France ; elle se rappelle, qu'en 1815, Paris avait capitulé, que l'Alsace n'avait encore rendu aucune de ses places fortes, et que les femmes et les enfants faisaient aux soldats de la coalition, la guerre à coups de bouteilles et de pierres, tandis que les hommes les fusillaient à tous les coins des bois.

Cependant M. Rouher est dans le vrai lorsqu'il déclare que, sur la question de Constantinople, l'intérêt de la Prusse et de la France est identique, et c'est, pour nous, une véritable satisfaction que de voir la thèse que nous avons soutenue, il y a 3 jours, dans les colonnes de ce journal, recevoir la consécration de sa parole autorisée.

Sur la question d'Orient nous sommes d'accord, et avec M. Thiers et avec M. Rouher.

Oui, *un Turc fidèle au coran vaut mieux qu'un chrétien infidèle à l'Evangile.*

Oui, *le bon sens commande de maintenir les Turcs à Constantinople.*

Oui, *l'Allemagne est aussi intéressée que la France à empêcher l'absorption de la Turquie dans l'empire russe.*

Mais pour que la question d'Orient cesse de préoccuper l'Europe, il faut que la l'alliance entre l'Allemagne et la France puisse se faire sans arrière-pensée, et, pour cela, il faut que l'Allemagne soit une, depuis la mer du Nord jusqu'à l'Adriatique.

Nous avons déjà annoncé que le Gouvernement Impérial s'occupait d'étendre

---

FEUILLETON DE LA « TURQUIE. »

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XXXI

Renardet, lui, savait où trouver Claudine. Il l'avait suivie depuis qu'elle avait quitté le garni de la rue de Venise.

Malgré l'arrivée de Jaclard, il n'avait pas perdu tout espoir de faire agréer ses offres. Il se disait au contraire que ce jeune débauché commençait l'œuvre de corruption que lui-même voulait poursuivre. La beauté de Claudine, l'ardeur de son regard et surtout ses dédains avaient fait naître un amour sérieux, le premier peut-être, chez cet homme que le calcul et la cupidité absorbaient.

Par Claudine, il pensait obtenir l'adresse de Madeleine. C'était d'ailleurs un prétexte pour se présenter chez elle.

En quittant le café de la rue Mazarine, Claudine avait voulu d'abord se séparer de Jaclard. Mais isolée, accusée d'être sa complice, innocente pourtant de cette complicité, et croyant à l'innocence de Jaclard, elle se laissa convaincre. Il lui faisait d'ailleurs si belles promesses ! Il ne jouerait plus, il n'irait plus au cabaret. Il disait l'aimer au point de ne pouvoir vivre sans elle, et il menaçait, si elle se refusait à le suivre, de se brûler la cervelle. Sans doute ils ne pourraient s'épouser immédiatement, puisqu'ils étaient sans argent ; mais tous deux travailleraient. Dès qu'ils auraient réalisé quelques économies, ils se marieraient, achèteraient un petit mobilier, entreprendraient un commerce qu'elle dirigerait elle-même, pendant que lui, Jaclard, s'emploierait au dehors. A Paris, ajoutait-il, ces unions, quoique irrégulières, sont regardées dans la classe ouvrière comme une sorte de mariage consacré par l'usage.

Or, pendant quinze jours, Jaclard avait tenu ses promesses. Il avait trouvé un emploi dans une fabrique de produits chimiques ; le soir il rentrait exactement.

Claudine, qui était adroite et qui savait un peu repasser, essayait de monter au atelier de blanchissage. Par l'entremise de son conseiller, elle avait obtenu quelques pratiques ; mais pour les conserver et augmenter sa clientèle, il lui fallait blanchir à très bas prix ; son bénéfice était donc fort minime.

Bien qu'elle fût habituée à des occupations manuelles peu fatigantes, elle allait elle-même au lavoir public deux jours par semaine, deux jours de supplice.

Sans doute le métier de blanchisseuse est un des mieux rétribués. L'ouvrière gagne en moyenne 2 fr. 50. Mais aussi qui n'a pénétré dans un de ces lavoirs ne connaît pas l'une des plus grandes misères, morales et physiques de la femme.

Là, des vapeurs d'eau chaude emplissent l'atmosphère. Les vêtements mouillés de ces pauvres créatures, collés sur leurs membres, leur donnent l'aspect d'oiseaux trempés de pluie. Leurs visages flétris avant l'âge ont perdu toute trace de candeur, de douceur, de jeunesse. Ces malheureuses sont toutes fatiguées, hâlées et comme disloquées par les mouvements des bras et du corps. Les coups retentissants des battoirs forcent les voix à glapir. Ces voix rauques, éraillées, s'interpellent et se répondent avec véhémence et en général, quel langage ! quelles gaietés ! quels rires ! quelles disputes !

Est-ce donc tout que nourrir son corps ? Que devient l'âme ! que devient la femme, c'est à dire cet être naturellement gracieux pudique, plein de délicatesses exquises, au milieu de cette dépravation ?

Claudine, dans les premiers temps, souffrit de ce contact. A Lyon, la corruption est grande sans doute ; mais dans les ateliers tenus par une patronne, presque toujours mariée et mère de famille, le langage est plus contenu ; et il y a dans les mœurs des canutes une certaine réserve, apparente du moins.

Au bout de quinze jours, Jaclard se relâcha de sa ponctualité. Il ne rentrait plus qu'à minuit, prétextant des courses éloignées. Mais Claudine devinait qu'il mentait. Toutefois elle n'osait encore se plaindre.

Au bout d'un mois, Jaclard reçut son congé pour cause d'inexactitude dans son service, et de nouveau se trouva sans emploi.

Alors une vie bien douloureuse commença pour la pauvre fille.

Elle demeurait dans un logement situé boulevard Mont Parnasse.

Jaclard se mit à fréquenter les cabarets de l'ancienne barrière. Comme il était adroit au billard, il gagnait fréquemment ; et trouvant le métier plus attrayant que celui de domestique, malgré les observations de Claudine qui s'inquiétait de sa situation précaire, il s'occupait fort peu de chercher une place. Cependant il se montrait toujours si tendre, si repentant quand elle l'accusait, que l'affection de Claudine pour cet homme indigne, au lieu de diminuer, était devenue un véritable attachement.

Quand Renardet entra, Claudine était seule, occupée à savonner, les épaules nues, les manches relevées jusqu'au coude. Elle était toujours belle. L'amour avait répandu comme une lumière sur son visage.

A la vue de Renardet, elle ne put retenir un cri d'effroi, et se hâta de jeter un châle sur ses épaules.

— Vous ici ! s'écria-t-elle en pâlissant ; vous osez venir jusque chez moi, chez mon mari !

— Oh ! votre mari ! fit Renardet avec son affreux sourire, nous savons qu'en penser.

— Monsieur, repartit fièrement Claudine, sortez d'ici !

— Calmez-vous, madame, reprit Renardet avec un ton respectueux qui apaisa l'ouvrière, je ne viens nullement vous importuner encore par l'expression de mes sentiments, puisque vous les avez si cruellement repoussés. D'ailleurs, je suis un honnête homme, et je ne me soucierais point d'avoir pour rival un... comment dirais-je, un...

— Jaclard est honnête, répliqua vivement Claudine.

— Euh ! euh ! j'ai grand'peur qu'avant six mois il ne passe sur les bancs de la correctionnelle.

Claudine devint très pâle.

— Quoi ! dit-elle d'une voix étouffée ; que savez-vous ? Ce sont des calomnies !

— Des calomnies, soit ; je veux bien le croire pour vous faire plaisir, car je suis un excellent homme, incapable de causer le plus petit chagrin à une jolie femme.

Claudine, indignée, mais atterrée aussi de cette demi-révélation, ne trouvait pas un mot à répondre. Cet homme lui causait une

Voir le numero du 20 mars.

l'institution des vilayets à tout l'Empire. Nous apprenons aujourd'hui que Midhat pacha a reçu l'ordre de se rendre à Constantinople pour fournir des renseignements à la commission chargée d'introduire dans la loi du vilayet les modifications que l'expérience aura rendues nécessaires.

Il serait très utile, croyons-nous, que la Sublime Porte, consultât également les autres gouverneurs généraux des vilayet et surtout les conseils d'administration, dont l'opinion sera précieuse dans une aussi grave matière.

Le bruit court que le célèbre voyageur Livingstone a été assassiné en Afrique.

La lumière commence à se faire en France sur l'agitation de Candie. ainsi que le prouve l'article suivant publié dans la *Patrie* :

« La remuante ambition du petit Etat hellénique est un fait acquis de longue date. Tout le monde sait que les Grecs se considèrent comme appelés, dans un avenir prochain, à régénérer et à dominer l'Orient. A Athènes, où les hommes d'Etat et les orateurs pullulent toujours comme au temps d'Aristophane et du démagogue Cléon, cette ambition grecque s'appelle habituellement, dans la longue oratoire du pays, « la grande idée. »

» Il y bien des objections à faire à cette « grande idée » Mais en l'acceptant sans plus ample examen et en se plaçant pour un instant au point de vue des arrière-petits-neveux de Miltiade et d'Epaminondas, on devrait supposer qu'un peuple qui se regarde comme investi d'une si haute mission doit être, par cela même, résolu à s'imposer les sacrifices les plus lourds, à donner l'exemple de la discipline et de l'union, en un mot. à justifier par la sévérité et la suite de sa conduite, la grandeur du dessein auquel en toute occasion il se proclame dévoué.

» L'histoire de la Grèce contemporaine est là pour nous dire jusqu'à quel point, depuis leur délivrance, les Hellènes ont suivi ce programme. On sait combien l'insurrection de Candie a surexcité l'ambition et la jactance des Grecs, en leur faisant croire que les nouvelles difficultés qui assaillaient l'Empire Ottoman allaient avoir pour résultat d'ouvrir prochainement une succession dans laquelle ils se flattent de prendre la plus grosse part.

» C'eût été le moment, sans doute, de se montrer plus unis, plus posés qu'ils n'ont jamais su l'être. L'instinct de la race, cet instinct anarchique si sensible même au sein des splendeurs de la Grèce antique, reste plus forte que le bon sens et la nécessité. On écrit d'Athènes, en effet, que l'opposition va en grandissant dans la Chambre, et qu'elle a pour prétexte les nouveaux impôts proposés par le gouvernement. Un meeting contre ces mêmes impôts avait été dispersé par la police, et les orateurs mis en prison ; procédé constitutionnel assurément aussi décisif que les pratiques liberticides que jadis Démosthènes reprochait à Philippe de Macédoine.

» Cependant on continuait à ravitailler l'insurrection candiote, le vapeur *Arcadion* était parti avec des vivres, des munitions et 3,500 fusils se chargeant par la culasse.

» De tous ces faits nous ne tirons aujourd'hui qu'une seule conclusion, à savoir qu'une vérité que la situation intérieure du royaume grec est telle qu'il nous paraît bien mal venu à reprocher à l'Empire Turc sa mauvaise administration et son prétendu désordre, et enfin, que prendre place dans cet état anarchique et mal réglé, devrait paraître une perspective médiocrement tentante pour les populations grecques jusqu'ici séparées. »

Correspondance particulière de la TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 7 mars.

Vous comprenez facilement que, pour la présente chronique, je n'ai pas l'embarras du choix, et qu'ayant encore dans les oreilles le cliquetis des *grelots de la folie* et le tapage des joies carnavalesques, je serais bien maladroit de me creuser la tête pour trouver un autre sujet. Va donc pour le carnaval.

Je me souviens qu'au temps de ma tendre jeunesse, les trois jours gras étaient fort animés, fort bruyants. La foule encombrait les trottoirs des boulevards depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille. Sur la chaussée, circulait une colonne de masques. Des cavalcades historiques, fantastiques et surtout bachiques, des chars où des Titis, des Débardeurs, des Almavivas, des Mousquetaires, des sauvages, des Pierrots des deux sexes, se groupaient ou s'égrenaient depuis le moyeu des roues jusqu'au siége du cocher, des joueurs de cor, des sonneurs de trompe, des lazzis échangés entre la foule des trottoirs et les masques de la chaussée, des dialogues en langage des halles, des cris, des huées, des hurlements, du plâtre, des œufs durs, des dragées à poignée, des crêpes, toute sorte de projectiles inoffensifs, mais fort salissants, lancés de voiture à voiture et sur les badauds qui les renvoyaient aux agresseurs, tel était le Carnaval sur la voie publique. En ce temps-là florissait cet excentrique anglais que le peuple avait surnommé *lord Arsouille*. Il était le vrai roi de ces fêtes, le boute-entrain du Carnaval, le héros de toutes les folles équipées.

Pendant que les boulevards se remplissaient ainsi d'oripeaux, le bœuf cheminait lentement à pied, comme un bœuf vulgaire, au milieu de son cortège mythologique. En ce temps là il ne pesait pas quinze cents kilogrammes, et il était seul. Il allait paisiblement, résigné à son sort, le dimanche et le mardi. Il se reposait le lundi. Il fesait ses visites aux autorités supérieures, aux grands dignitaires, et ne se prodiguait pas. Ce bœuf avait le sentiment de sa propre dignité.

Peu à peu et d'année en année, les rangs des masques s'éclaircirent sur la voie publique, les voitures bariolées se firent plus rares, les cris se firent moins aigus, et bientôt les quelques fervents vivats du Carnaval qui tenaient à la traditionnelle promenade du Boulevard, s'exécutèrent en silence, et avec une solennité quasi sacerdotale. C'est que lord Arsouille avait disparu, et que nul n'avait osé ramasser le sceptre que la mort avait fait tomber de ses mains. L'âme de ces fêtes s'était éteinte. Plus d'excentriques exhibitions, et plus de descente de la Courtille. La Courtille était et est encore une rue escarpée qui conduit à Belleville. Le mercredi des Cendres, à l'aube, en sortant des bals publics, on passait la barrière, on se rendait à la Courtille dont tous les cabarets se remplissaient de masques avinés, et vers dix heures du matin, la foule plus hurlante que jamais reprenait le chemin de Paris. C'est ce qu'on appelait faire la descente de la Courtille. Une tradition qui n'existe plus! La Courtille et Belleville font aujourd'hui partie de la grande ville et composent un quartier aussi solitaire, aussi calme au lendemain du Mardi-Gras que pendant tout le reste du temps.

Mais à mesure que d'année en année, le bruit, le mouvement, la joie, diminuaient sur le boulevard, le cortége du bœuf gras augmentait en nombre et en splendeur, et le bœuf lui-même développait son embonpoint. Bientôt il devint si gros qu'il fallut le faire monter sur un char et le promener en voiture. Puis, cette promenade le fatigant, on lui donna des suppléants, et aujourd'hui on compte trois bœufs gras, pesant l'un 1,470 kilogrammes, le second 1,350 et le troisième 1,160, et remarquez que certains bœufs ne sont que les assesseurs des trois héros de la fête, pesant chacun quelque chose comme deux mille kilogrammes. Les premiers sont ce qu'en langage de théâtre, on nomme des doublures : quand les premiers rôles sont fatigués, ils se font remplacer par les seconds.

Donc, aujourd'hui, le Carnaval n'existe plus sur la voie publique que par la représentation officielle. J'ai parcouru tous les boulevards; je me suis mêlé à l'immense foule qui encombrait les trottoirs, mais je n'ai pas aperçu sur la chaussée le moindre nez de carton. En revanche, le cortège du bœuf-gras, précédé d'une imposante musique à cheval, se déroulait à l'infini.

Cavaliers de toute époque, groupes étagés sur les chars, le génie de la France conviant les nations à l'Exposition de 1867, que sais-je encore ?

Cest du Palais de l'Industrie, situé aux Champs Elysées, que chacun des trois jours gras, le cortège est parti cette année, et non pas de l'Abattoir, mot qui se mêlait lugubrement à toutes ces joies ! Le premier jour, sa première visite a été pour l'ambassadeur ottoman. N'est-il pas étrange que le bœuf-gras rende visite à l'un de ces Musulmans qui prétendent qu'à une certaine époque de l'année les Crétiens, et surtout les Français deviennent fous? Ils ont tort, car c'est toute l'année que la folie nous tient, nous autres français; seulement à l'époque présente, elle se manifeste par une crise aiguë pour le traitement de laquelle les médecins nous imposent la diète et le repos du Carême.

Après la visite faite à l'ambassade ottomane, sur la place de l'Etoile, le bœuf-gras redescend les Champs-Elysées, et pendant trois jours, il va ainsi, par toutes les rues, par tous les quais, par tous les boulevards, s'arrêtant devant les hôtels princiers ou ministériels, déposant lui-même sa carte chez les grands seigneurs de la finance, débitant son compliment à tous ceux que la naissance ou la position font illustres, et ne craignant pas d'aller saluer le Souverain en son palais des Tuileries.

Ces visites ne sont pas complètement désintéressées, et le bœuf-gras reçoit de chacun des visités cent francs. C'est un prix réglé comme celui des petits-pâtés. Il faut ajouter que les privilégiés ont droit, après la visite, à un morceau de choix du colossal visiteur; mais ils sont si nombreux, ces privilégiés, que malgré les énormes proportions des six bœufs gras voués au sacrifice carnavalesque, je ne voudrais pas jurer que parmi les aloyeux filets, faux-filets, entre-côtes de la bête sacrée, il ne se glisse pas quelque morceau détaché d'un bœuf vulgaire. C'est la foi qui nous sauve ! Ce que j'en dis, du reste, n'est qu'une timide supposition, et je ne voudrais pas, par une diffamation, troubler le triomphe de M. Flichelle, l'heureux acquéreur de toute cette viande et par conséquent, l'organisateur du cortège du bœuf gras. Il en fait lui-même partie et accompagne en calèche pendant ces trois jours, les bêtes de choix qu'il a su conquérir en dépit de la concurrence. Car, remarquez que c'est au concours que les bœufs engraissés dans les paturages normands sont adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur. M. Duval et M. Flichelle, les deux premiers bouchers de Paris, se font une terrible concurrence, et quand ce n'est pas Flichelle qui achète les six bœufs gras, on peut être sûr qu'il a dû céder le tour à Duval !

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Les députés Crétois, musulmans et chrétiens ont été présentés hier à Sa Majesté le Sultan. Etaient présents à la cérémonie Son Altesse le Grand-Vézir, S. Exc. Kiamil bey, grand maître des cérémonies et Costaki Adossides effendi, en qualité d'interprète. Après quelques instants de repos dans une salle d'attente, les députés ont été introduits dans la salle du trône. Sa Majesté n'a pas tardé à se montrer, et debout devant le trône, Elle a adressé aux députés une allocution qui n'a pas duré moins d'un quart d'heure. Ses paroles qui tombaient une à une, pour ainsi dire, de Sa bouche, et qui répondaient si bien à l'expression de bonté et de douleur répandue, sur son visage, ont produit sur l'assemblée la plus vive impression. Sa Majesté a commencé par renouveler l'assurance ou Elle accordait amnistie pleine et entière à tous ceux qui poussés à la révolte par des instigations coupables se repentaient de leur égarement.

Profondement affectée par les évènements douloureux dont la Crète a été le théâtre, Elle espère que les habitants de l'île réconnaîtront leur véritable intérêt et que pleins de confiance dans les sentiments généreux dont le Gouvernement Impérial est animé à leur égard, ils s'appliqueront désormais au développement de leur bien-être. Mon désir le plus ardent, a ajouté Sa Majesté, est de voir tous mes sujets, sans distinction de religion, jouir également sous mon sceptre des bienfaits que mon Gouvernement désire répandre sur eux.

Sa Majesté a annoncé aux députés qu'une Commission venait d'être nommée à l'effet de rechercher les moyens les plus propres à remédier aux maux occasionnés par la guerre, à assurer et à développer le bien-être des habitants de l'île, et qu'ils étaient invités à éclairer cette Commission, en lui fournissant tous les renseignements relatifs au but qu'elle se propose.

Sa Majesté a terminé son allocution par quelques paroles empreintes d'une bienveillance toute paternelle à l'adresse des habitants de l'île.

Un des députés chrétiens, M. Coudaraki, prenant la parole au nom de ses collègues, a répondu à Sa Majesté qu'ils étaient profondément touchés de sa bonté toute paternelle et qu'ils ne savaient comment déposer aux pieds du Trône l'expression de leurs remercîments et de leur gratitude.

Il a exprimé la conviction qu'à l'avenir les habitants de l'île seraient des sujets fidèles et dévoués à leur Souverain et que lorsque de retour dans le pays ils apprendraient à leurs compatriotes la gracieuse et paternelle réception qui leur a été faite par le gouvernement Impérial ceux-ci feraient aussi des vœux pour Sa Majesté le Sultan et reviendraient à des sentiments d'obéissance et de gratitude.

—

SENTENCE rendue, en date du 21 Redjeb 1283, par la Commission siégéant au Ministère de la Police, pour connaître des délits de presse.

La Commission de la presse, instituée au Ministère de la Police, agissant en vertu de la lettre de Son Altesse le Grand-Vézir, ordonnant la poursuite d'office des journaux grecs, le *Mélissa* et le *Néologhos* pour publication de fausses nouvelles concernant la Crète, a fait mander et entendu les sieurs Anesti Eftichiadi, sujet ottoman, gérant-responsable du journal le *Mélissa*, et Christo Papadopoulos, sujet ottoman, gérant-responsable du journal le *Néologhos* ;

Vu l'accusation formulée par Cléanthe effendi, membre du Bureau de la Presse, et agissant en qualité de ministère public, qui a déclaré que les susdits journaux avaient publié de fausses nouvelles, avec intention et de mauvaise foi, relativement à la Crète, sans tenir compte des avertissemens officieux qui leur ont été antérieurement adressés à plusieurs reprises ;

Vu les articles publiés par ces journaux et contenant les nouvelles en question ;

Attendu que bien que les susdits gérants avaient décliné toute intention malveillante de leur part dans la publication de ces nouvelles qu'ils auraient empruntées à d'autres journaux, ces assertions sont insuffisantes, d'après la loi en vigueur, pour disculper les gérans-responsables des journaux susmentionnés ;

Attendu que leur persistance à publier des nouvelles dénuées de fondement malgré les avertissemens qui leur ont été donnés, ne peut être attribuée qu'à la mauvaise foi ;

Vu l'article XXVI de la loi de la presse ;

Condamne les dits journaux, dans la personne de leurs gérans-responsables susmentionnés à une amende de 25 livres chacun, qu'ils seront tenus de remettre au Ministère de la Police ;

Décidé, en outre, en application de l'art. XXVIII de la loi de la presse, que la présente sentence sera publiée dans les numéros de ces journaux qui paraîtront dans le mois du jugement et insérée dans le *Djéride-ï Havadis* et le journal la *Turquie*.

—

Nous apprenons avec plaisir que les difficultés qui étaient survenues entre le gouvernement impérial et la compagnie du chemin de fer de Varna viennent d'être applanies grâce à l'activité et l'intelligence de M. Michel Timoni, représentant de la compagnie. Un Iradé Impérial autorise, en effet, l'ouverture de cette voie ferrée, garantie par le gouvernement à dater du 1er mars.

Nous avons déjà parlé des immenses services que cette ligne est appelée à rendre au pays ; nous reviendrons là-dessus avec plus de détails.

—

La première représentation de la *Fiammina* était donnée lundi dernier au bénéfice de Mlle Andréa qui a reçu force bravos et fleurs.

Samedi, la Direction donnera *les deux Merles blancs*, vaudeville en 3 actes qui a obtenu beaucoup de succès il y a trois ans, et qui est confié à l'élite de la troupe.

Incessamment le *Duc Job*, comédie qui a eu un succès de vogue à Paris et qui sera jouée au bénéfice de Roméal, l'acteur si justement aimé du public.

Les répétitions de la *Belle Hélène* se poursuivent et on espère qu'elle pourra faire son apparition vers les premiers jours du mois prochain.

—

Le théâtre Naum annonce pour samedi prochain 23 mars, une représentation de nature à attirer l'élite de la nation arménienne. C'est d'abord *Vartan Mamigonian*, tragédie en six actes et mêlée de chants, par M. R. Sédefdjian, musique de M. Tchouzadjian. Le spectacle sera terminé par *Ma femme et mon parapluie*, petite comédie fort gaie, traduite du français en arménien.

Pendant l'entr'acte, Mlle Caracachian prononcera un discours funèbre sur la mémoire de M. Nalpatian, dû à la plume de M. Sédefdjian ; puis Mlle Caracachian récitera aussi des vers de la composition du feu M. Nalpantian.

—

M. Glavany, secrétaire de légation ottomane, propose de consacrer le percement de l'isthme de Suez, en élevant un monument destiné à perpétuer, dans les âges futurs, les noms des promoteurs de cette œuvre gigantesque.

Le projet de M. Glavany est conçu dans des proportions grandioses. Il s'agit d'une pyramide immense sur les faces de laquelle serait gravée l'histoire de l'Egypte depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Au sommet du monument, la statue de la paix, tenant d'une main un flambeau, et de l'autre une branche d'olivier.

Enfin sur 16 écussons placés le long de la base seraient inscrits les noms des nations maritimes et de leurs souverains.

Une somme de 14 millions serait nécessaire pour l'érection de ce monument.

Voici le texte de l'inscription que M. Glavany propose de placer sur chacune des faces du monument, en huit langues différentes :

L'AN DE L'HÉGIRE

1282—1866,

---

sorte d'épouvante avec son œil fauve et son rire sardonique.

— Je vous préviens, reprit-elle, que si vous venez ici pour me séparer de Jaclard, vous n'y parviendrez pas. Je l'aime, il sera mon mari. Je ne veux pas vous écouter plus longtemps. Sortez !

Renardet ne bougea pas.

— Allons ! allons ! je vois bien que vous ne me connaissez guère. Je ne viens pas ici, comme vous le supposez, pour troubler votre bonheur ; au contraire. Dès le premier jour où je vous ai vue, je vous ai porté le plus sincère intérêt. Je n'ai voulu tout à l'heure que vous donner un avertissement salutaire. Vous le repoussez ; je n'insisterai pas davantage. Mais tel n'est pas le but de ma visite. Une dame qui connaît votre sœur, Mlle Madeleine, et qui s'intéresse beaucoup à elle, voudrait connaître son adresse pour lui procurer une occupation qui lui conviendrait.

— Une dame ! fit Claudine avec incrédulité. C'est vous peut-être qui voulez... Non, monsieur, je ne vous donnerai pas son adresse.

— Prenez garde ! en me la refusant, vous perdez l'avenir de votre sœur.

— Claudine hésita.

— Non, répéta-t-elle après un moment de réflexion, je ne vous la donnerai pas.

— Eh bien ! sans adieu ; car, je l'espère nous nous reverrons.

— Je vous préviens, dit Claudine effrayée de cette sorte de menace, que si vous revenez ici j'irais chercher un sergent de ville pour vous en faire sortir.

— Au revoir, rép. la Renardet en ricanant toujours.

Claudine resta comme terrifiée. Quelques jours après cette entrevue, Renardet parvint à découvrir le cabaret que fréquentait habituellement Jaclard, et, moyennant une somme de cinquante francs, il obtint l'adresse de Madeleine.

XXXII

Au bout de quinze jours, Madeleine se présenta de nouveau dans les burreaux de la *Revue* où elle avait déposé son poëme. Mais avec quelles palpitations ! Son émotion touchait à l'angoisse.

Combien de jeunes auteurs, ne pouvant surmonter leur timidité, et redoutant l'humiliation d'un refus, abandonnent leurs œuvres sans jamais les réclamer !

Ce fut encore le secrétaire qui la reçut.

D'après un pari fait avec ses camarades, il s'était engagé à leur dire au plus juste à quelle catégorie de bas bleus appartenait la belle inconnue. Etait ce une femme libre ou un collet monté ? Etait-ce une artiste ou une philosophe réclamant ses droits ? une Corinne pédante, prenant ce rôle au sérieux, ou simplement une jolie femme en quête d'une position sociale ?

Tous avaient quelque peu feuilleté le poëme de Madeleine, et comme il s'agissait d'une héroïne qui souffrait d'un amour non partagé, ils inclinaient à croire que c'était plutôt un cœur incompris, cherchant un autre cœur digne de le comprendre.

Peut-être aussi ce jeune secrétaire, qui n'était pas sans quelque fatuité, avait-il esperé qu'une sympathie littéraire pourait s'établir entre lui et cette muse de vingt ans. Mais il se disait que, si pareil bonheur lui advenait, il commencerait par la corriger de cette manie écrivassière.

Ce secrétaire avait une jolie figure, tournait assez lestement une chronique. Il reçut Madeleine avec ce ton aimable, dégagé, presque galant, que prend un homme du monde vis-à-vis d'une femme à laquelle il n'accorde pas une entière estime.

— Madame... ou mademoiselle, fit-il en s'inclinant avec un regard interrogatif.

— Mademoiselle, répondit Madeleine.

— Ce sont vos débuts littéraires ?

— Oui, monsieur. Le directeur a-t-il lu ?

— C'est moi qu'il a chargé de cette lecture. Je ne l'ai pas terminée, mais j'en ai vu assez pour juger que votre œuvre contient les germes d'un grand talent. Vous avez à la fois l'harmonie de Lamartine et la hardiesse de Huga.

Madeleine éprouva tant de bonheur que ses joues pâlies par l'émotion se colorèrent vivement.

Le secrétaire ne put réprimer un demi-sourire que remarque Madeleine.

— Monsieur, reprit-elle avec gravité, je vous remercie de ce jugement flatteur et beaucoup trop bienveillant. Je sais qu'un écrivain craint toujours de désobliger un confrère. Rien n'est irritable, dit-on, comme l'amour-propre d'un poëte ; mais quand ce poëte est une femme, vous jugez sans doute son amour-propre plus irritable encore. Cependant, monsieur, je vous demande comme un véritable service de me répondre en toute sincérité. Je suis pauvre, je voudrais me faire une position dans les lettres. Je sais que c'est difficile, et que pour y arriver il faut un talent hors ligne. Ai-je ce talent-là, ou pourrai-je y atteindre en travaillant ?

— Mademoiselle, puisqu'il en est ainsi, je vous avouerai que je n'ai pas encore lu votre œuvre assez complétement pour vous donner un conseil et prononcer un jugement tels que vous les désirez. Je relirai donc votre poëme avec une grande attention et le plus vif intérêt. Trop heureux si je puis aider une personne aussi....

Le mot charmante était sur ses lèvres ; mais la gravité de Madeleine le déconcerta.

— Aussi distinguée, ajouta-t-il.

Il remit à deux jours sa réponse définitive et motivée.

Madeleine revint donc le surlendemain.

Le secrétaire poursuivait avec ses camarades son étude sur les Corinnes. Il attendait la jeune fille. Il avait même fait quelques frais de toilette.

Le directeur était encore absent.

— Mademoiselle, dit le jeune homme un peu plus grave que l'autre fois, le directeur partage mon avis relativement à votre poëme.

— Vous l'avez lu complétement, monsieur?

— Non, mademoiselle, pas encore, avec la meilleure volonté ; car j'ai eu le numéro à composer ; cependant je puis vous donner quelques impressions tout à fait sincères.

Pauvre Madeleine ! comme son cœur battait !

— Nous sommes, mademoiselle, reprit-il, dans une époque de réalisme littéraire, d'un réalisme même un peu brutal? Ce qu'on cherche aujourd'hui dans une œuvre d'art, c'est surtout la vie. La première tâche d'un littérateur qui veut réussir, c'est de comprendre les tendances de son époque. Or, c'est là une étude qui peut-être vous manque un peu.

(*Sera continué demain.*)

SOUS LE RÈGNE GLORIEUX DE L'ILLUSTRE PADICHAH

ABDUL-AZIS-KHAN

EMPEREUR DES OTTOMANS

ET SOUS LE GOUVERNEMENT ÉCLAIRÉ DE S. A.

ISMAIL PACHA

VICE-ROI D'EGYPTE.

CE MONUMENT

CONSACRE LE SOUVENIR DE LA CONSTRUCTION

DU CANAL DE SUEZ,

QUI RAPPROCHE L'EUROPE DE L'ASIE,

DÉVELOPPE LES CONQUÊTES DE LA CIVILISATION

ET

FAVORISE L'UNION PLUS INTIME

DE TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE HUMAINE.

CETTE GRANDE ŒUVRE DE PAIX,

DUE

A LA COURAGEUSE INITIATIVE

DE

FERDINAND DE LESSEPS,

A ÉTÉ EXÉCUTÉE

AVEC LE CONCOURS DES PRINCIPALES NATIONS MARITIMES

SOUS LE PATRONAGE

DE

NAPOLÉON III.

M. Guizot a lu hier, dans le salon de Mme Lenormant, un des chapitres du huitième et dernier volume de ses *Mémoires*, qui doit paraître dans quelques jours. C'est le récit du pontificat de Pie IX et le tableau de la situation politique de l'Italie de 1846 à la révolution de Février, date à laquelle s'arrête le récit de l'illustre écrivain, qui se contente de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les événements accomplis depuis dans la Péninsule.

La lecture n'a pas duré moins d'une heure et demie, et la voix grave et sonore du lecteur n'a pas faibli un seul instant. Est-il besoin de vous dire que le succès a été très grand ?

Une lettre confidentielle et très curieuse du prince de Metternicht, un portrait largement tracé de M. Rossi et de nombreuses dépêches, émanées de lui ont particulièrement intéressé l'auditoire. Mais on a été très frappé surtout d'une lettre adressée par M. Guizot, alors ministre, au prince de Joinville, en 1847. Tous les événements dont l'Italie a été depuis le théâtre y sont annoncés avec une telle précision, qu'on la pourrait croire écrite il y a quelques semaines, si elle n'était datée, et authentiquement classée aux archives.

C'est devant une très belle et très intelligente compagnie, vous le pensez bien, que M. Guizot a fait sa lecture. On remarquait parmi les conviés à cette fête littéraire Mme la duchesse de Galliera, Mme la marquise de Forbin, M. Berryer, M. de Laprade. M. Paul Bethmont, M. Waddigton; le Père Gratry, M. Beulé, M. le duc d'Ayen, M. de Vercheuil, M. Léon Lavedan, rédacteur en chef du *Correspondant*, des membres de l'Institut, des avocats, des écrivains.

Le volume dont M. Guizot a tiré le chapitre qu'il a lu est, je l'ai dit, le dernier de ses *Mémoires*, c'en est aussi le plus long : il ne comprend pas moins de 24 feuilles.

ADMINISTRATION DU CHIRKET-I-HAIRIÉ.

AVIS.

Voyage Supplémentaire.

A partir du lundi prochain 13/25 courant, il y aura tous les lundis matin, 1 3/4 h. un départ supplémentaire de Vaui keui pour le Pont, touchant Tchenghel-key, Beylerbey et Cousgoundjouk.

Constantinople, le 7/19 mars 1867.

VARIÉTÉS.

L'ALLEMAGNE (1)

DEPUIS LA GUERRE DE 1866

Les agrandissements et l'armée de la Prusse

I.

L'ordre teutonique est une des plus singulières institutions du moyen-âge. Compagnie à la fois ecclésiastique et militaire, puissance redoutable pendant trois siècles et propriétaire de tout un royaume, ce ne fut d'abord qu'une association charitable pour soigner les blessés, fondée pendant la seconde croisade, au siège de Saint-Jean-d'Acre, par un bourgeois de Lubeck. Quelques années après, en 1220, le chef de l'ordre, Hermann von der Salza, en transporta le siège à Venise, puis en Prusse en 1228. La Prusse était une contrée sauvage, habitée par des tribus d'origine slave, encore païennes à cette époque, attendu qu'elles avaient chassé et massacré les missionnaires venus pour les convertir. Elle s'étendait le long des rivages de la Baltique, depuis le Niemen jusqu'à la Wartha; son nom en latin du temps était Burussio. Appelés par l'évêque de Riga et par la Pologne, les chevaliers de l'ordre arrivent avec la mission de dompter ces féroces païens. Des colons germains les suivent pour occuper les terres confisquées. C'est une nouvelle croisade qui aboutit à la germanisation du pays. Les Allemands endiguent les rivières, dessèchent les marais qui couvraient presque tout le territoire, et créent des prairies où ils entretiennent de nombreux troupeaux. Marienburg sur la Vistule, non loin de Dantzig, est la résidence du grand-maître. Kœnigsberg, la cité royale est fondée en 1255. Chaque canton constitue un fief, occupé par un des chevaliers voués au célibat, mais sans cesse recrutés parmi les cadets de la noblesse germanique. L'ordre ayant à chaque décès de riches domaines à sa disposition, les hommes aventureux et braves venaient sans cesse se ranger sous sa bannière. Au bout d'un siècle, la contrée est transformée. Les anciens habitans sont ou tués ou convertis et domptés. Ils travaillent le terre comme les Allemands et se fondent avec eux. Des villes s'élèvent, remplaçant les anciens forts et les maisons grossièrement construites. Des échanges se nouent avec les ports hanséatiques.

L'ordre teutonique arrive à son apogée au XIVe siècle; mais bientôt les richesses, mortelles à toute corporation ecclésiastique, le plongent dans la corruption, et excitent l'envie des puissances voisines. Il lutte avec courage contre les attaques sans cesse renouvelées des Polonais jusqu'à ce qu'en 1410 il subisse la défaite sanglante et décisive de Trannenberg.

Les chevaliers résistent encore ; mais les villes écrasées d'impôts, se révoltent, et ils sont obligés d'accepter une paix désastreuse. Ils abandonnent la plus belle partie de leur territoire, toute la Prusse royale avec les villes importantes de Dantzig, Thorn et Bromberg, et ils ne conservent la Prusse orientale avec la capitale Kœnigsberg qu'en reconnaissant la suprématie de la Pologne. Etrange vicissitude des nations, la Pologne, qui morcelait ainsi la Prusse, devait être elle-même partagée trois siècles plus tard au profit de son ancienne vassale !

L'ordre teutonique, désormais relégué audelà de la Vistule, avait élu en 1511 comme grand maître Albert de la ligne de Hohenzollern Culmbach.

Ce fut lui qui, gagné aux idées nouvelles par le docteur Osiander et par l'influence de Luther, se convertit au protestantisme. Il prit le titre de duc héréditaire de Prusse et épousa la nièce du roi de Pologne Sigismond, lequel lui garantit la possession de son territoire en 1525. Les chevaliers qui imitèrent l'exemple du grand-maître, transformèrent la jouissance viagère de leur domaine en fief héréditaire. Conformément à l'esprit de la réforme, un des principaux soucis du nouveau duc fut de répandre l'instruction, et en 1544 il fonda l'Université de Kœnigsberg, que devait illustrer Kant.

Deux branches des Hohenzollern régnaient ainsi, l'une aux bords de la Sprée, l'autre au bord du Niemen; mais nul lien politique n'était encore établi entre la Prusse orientale et le Brandebourg, séparés par la Prusse royale, désormais incorporée au royaume de Pologne. Voici comment il advint que ces deux pays se trouvèrent réunis.

Nous avons vu que l'électeur de Brandebourg, Joachim 1er, était resté catholique ; mais sa femme, Elisabeth de Danemark, avait adopté la religion réformée et y avait élevé ses enfants. Il en résulta que son fils aîné, Joachim II, étant devenu électeur, prit parti publiquement pour la réforme, qu'avaient déjà embrassée presque tous ses sujets. Il épousa la fille du roi Sigismond, roi de Pologne, et obtint en dot la co-investiture de la Prusse. En vertu du contrat, si la branche ducale des Hohenzollern venait à s'éteindre, la branche électorale devait lui succéder. C'est ce qui arriva en effet sous son arrière-petit-fils, Jean Sigismond, neuvième électeur. Celui-ci épousa la fille d'Albert Frédéric, second duc de la Prusse orientale. A la mort de cet Albert, Jean Sigismond prit possession du duché en 1608 avec le consentement des Etats prussiens et du suzerain, la république de Pologne. La Prusse orientale était désormais réunie au Brandebourg, mais elle était absorbée dans l'électorat et son nom cessa momentanément d'être celui d'un Etat indépendant.

La femme de l'électeur Jean lui avait aussi apporté, du chef de sa mère, des droits sur les beaux duchés rhénans de Clèves et de Juliers. Ils furent l'occasion d'une longue lutte avec les électeurs palatins qui vint se perdre dans celles bien plus terribles de la guerre de trente ans. Pendant cette époque de désolation pour l'Allemagne George-Guillaume, dixième électeur, s'efforça de rester neutre; mais il ne fit qu'attirer sur ses Etats les dévastations des deux partis autrichiens et suédois, catholique et protestant. En 1640, à ce prince incapable succéda son fils Frédéric Guillaume, qui mérita le titre de grand-électeur. Il sut donner à son électorat, qui n'avait alors qu'un million d'habitants, toute l'importance d'un Etat de premier ordre. Il trouva son pays dévasté par les effroyables exterminations de la guerre de trente ans. La population décimée était réduite à la misère. Gustave Adolphe et ses Suédois avaient sauvé la réforme, que sans l'empereur Ferdinand et Maximilien de Bavière, obéissant à leurs confesseurs jésuites, auraient noyée dans le sang ; mais ils avaient pillé sans miséricorde le Brandebourg qui avait entravé leur œuvre de délivrance.

Frédéric Guillaume s'applique d'abord à réunir quelque argent puis à se former une armée. Il parvient à s'en créer une de 25 mille hommes admirablement équipée, disciplinée, très régulièrement payée, chose rare en ce temps de misère universelle. Elle était aussi bien à lui, toujours prête à obéir. C'était alors une force respectable avec laquelle il fallait compter. Aussi à la paix de Westphalie 1648 obtint-il une grande partie de la Poméranie, les trois évêchés sécularisés de Magdebourg, Halberstadt et Minden, enfin le duché de Clèves qui lui fit passer le Rhin : c'était un agrandissement considérable.

Le grand duché de Prusse restait toujours vassal de la Pologne. Voici comment l'électeur parvint à l'émanciper. Il s'allie à Charles-Gustave de Suède, contre Jean Casimir de Pologne, et prend part à la furieuse bataille de Varsovie, qui dura trois jours consécutifs, et où la brillante cavalerie polonaise fut complètement battue. Il renonce alors à poursuivre ses avantages à la condition que son duché sera désormais affranchi de tout lien de vasselage. Sans se laisser enivrer pas ces succès militaires, il s'applique avec la même énergie aux travaux de la paix. L'agriculture surtout attire son attention ; il ouvre des routes nouvelles, endigue les rivières, toujours débordées dans ce pays humide, creuse des canaux, entre autres celui qui porte son nom et qui réunit la Sprée à l'Oder ; enfin il appelle des colonies de cultivateurs pour mettre en valeur les cantons déserts et sablonneux. C'est ainsi qu'il accueillit les réfugiés de l'édit de Nantes au nombre de 25000, gens actifs, intelligens et d'une forte trempe morale, puisqu'ils sacrifiaient le repos, la fortune, la patrie à un intérêt purement spirituel. Ces infortunés qu'un stupide bigotisme chassait de France, rendirent à la Prusse d'immenses services. Ils lui apportèrent le secret de plus d'une industrie profitable, et communiquèrent à l'esprit berlinois cette vivacité, cette netteté qui contrastent avec la tournure vague et rêveuse de l'esprit germanique. De même d'autres réfugiés, les *pilgrim fathers*, les puritains d'Amérique, communiquèrent à la race puissante qui descend d'eux une marque indélébile, une force héréditaire.

Le grand-électeur prit part avec l'empire à toutes les guerres contre Louis XIV. La France, pour le détourner de ses frontières, le fit attaquer par les Suédois. C'est à cette occasion qu'il remporta la fameuse victoire de Fehrbellin, dont les Prussiens s'enorgueillissent encore aujourd'hui, et qui en effet mit fin à la prépondérance que Gustave Adolphe avait assurée à la Suède dans tout le Nord. Les Suédois entrent dans le Hovelland Nord de Berlin, avec une armée excellente de 16,000 hommes, le grand-électeur qui n'en avait que 8000 et 3 canons, arrive avec la rapidité de la foudre, les attaque, les coupe en deux et les disperse entièrement. Quatre ans plus tard, il les défait encore près de Kœningsberg, au milieu de l'hiver, après avoir traversé un bras de mer glacée. Il leur enlève la Poméranie, Stettin et même Stralsund, que Wollenstein n'avait pu prendre; mais les armées françaises occupaient le duché de Clèves. L'Autriche déjà jalouse, ne le soutint pas comme elle le devait, et fit une paix séparée. Frédéric Guillaume, abandonné par son allié, fut obligé de restituer toutes ses conquêtes. C'est alors, dit-on, que, dans sa colère contre l'empereur qu'il avait fidèlement servi, il aurait dit : *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor*. Autre grief contre l'Autriche : à la mort du dernier duc de Liegnitz, le grand électeur réclama cette possession silésienne en vertu d'un ancien traité de réversion très valide; mais l'empereur s'en mit en possession, prétendant succéder à toutes les familles éteintes, ce qui l'aurait peu à peu rendu maître de l'Allemagne entière, usurpation manifeste comme put le prouver Frédéric II dans sa fameuse campagne de Silésie. Les deux femmes du grand-électeur ont laissé des noms dont la Prusse se souvient. La première Louise d'Orange, a apporté en dot la principauté d'Orange, échangée contre celle de Neutchâtel, qui n'a rompu que tout récemment le faible lien qui l'attachait à la Prusse. La seconde, Dorothée, a fondé le faubourg *Dorotheanstadt* et planté la belle promenade *Unter den Linden*, le boulevard dont Berlin est si fier et qu'ornent les palais, les théâtres, l'Université et les statues de Frédéric et de Blücher.

Bien digne de s'allier aux Hohenzollern, elle poussait l'esprit d'économie à un tel point qu'il en est devenu proverbial ; elle vendait aux habitants de Berlin le lait de ses fermes et de la bière dans les tavernes (*schenken*), dont elle partageait les bénéfices.

Le grand électeur céda à son fils en 1688 un territoire de 112,376 kilomètres carrés avec un million et demi d'habitants et une excellente armée de 28,000 hommes. Le fils est Frédéric deuxième, électeur de Brandbourg, premier roi de Prusse. Il prête ses troupes à l'empereur Léopold, d'abord contre les Turcs, ce qui lui vaut un droit de réversion sur la Frise Orientale, ensuite contre Louis XIV, ce qui lui rapporte la couronne royale. Ses 10,000 Prussiens se distinguèrent pendant la guerre de la succession d'Espagne à Blenheim, à Hochstadt et à Malplaquet. L'électeur de Saxe était devenu roi de Pologne, l'électorat de Hanovre allait donner un souverain à l'Angleterre, le Brandebourg devait ainsi se transformer en royaume. L'empereur y consentit, et sans perdre de temps Frédéric se fit couronner en plein hiver, le 18 janvier 1706, à Kœnigsberg, l'ancienne capitale de l'ordre teutonique. Sa femme Sophie Charlotte de Hanovre, était renommée dans toute l'Allemagne pour l'étendue de ses connaissances. Elle fonda l'université de Halle et l'académie royale de Berlin, sous la présidence de son ami et fidèle correspondant Seibnitz. Le premier roi arrondissait aussi son territoire en achetant aussi Quedlinbourg, les comtés de Mems, de Linyen et de Teeklimbourg. La prospérité du pays était très grande, et frappait d'autant plus que la plupart des autres peuples étaient détestablement gouvernés. Tous les voyageurs parlent avec admiration du bon état des routes, de l'air d'aisance des habitants, de la perfection de la culture, des maisons blanches, des écoles et des églises neuves qui s'élevaient de toutes parts. La France était alors en proie à la régence et à Louis XV.

Le second roi Frédéric Guillaume, père de Frédéric II reçoit de son prédécesseur un territoire de 115,000 kilomètres carrés et une population de 1,731000 âmes. Il y ajoute d'abord le duché de Gueldre, puis a la suite d'une guerre heureuse avec Charles II de Suède la Poméranie jusqu'à la Peene, Stettin, les îles d'Undou et de Willin, les villes de Damm et de Gollnow. Ses frontières se rectifièrent du côté de la Baltique. Frédéric-Guillaume était un véritable ours du nord, époux brutal qui faillit tuer sa femme, père féroce qui voulut faire fusiller son fils, mais administrateur modèle qui allait parfois jusqu'à faire pendre ses employés quand ils détournaient les deniers publics. Il poussa la passion militaire, tradition de sa race, jusqu'à la manie, comme l'indique son fameux régiment de géans de Potsdam. Cependant il avait compris que, pour entretenir une forte armée, il fallait une agriculture florissante, de l'industrie, du travail, de l'ordre partout. Il haïssait l'oisiveté jusqu'à battre de sa canne les maraîchères de Berlin qui négligeaient leur tricot. Il avait en horreur les modes efféminées, le luxe de toilette, les habitudes de dissipation que la noblesse française avait fait adopter à toute l'Europe. Il vivait simplement, rudement, à la façon des anciens barons du nord, et il voulait que tout le monde l'imitât.

Il parvint ainsi, sans surcharger la population, à léguer à son fils un territoire de 123 kilomètres carrés avec une population presque doublée de 2,486,000 âmes, un trésor de 34 millions de francs, pas un sou de dette et une armée de 72,000 hommes, la mieux payée, la mieux disciplinée, la mieux exercée et équipée de l'époque. On sait l'usage qu'en fit Frédéric II. Il réclame les comtés de Liegnitz, échus à sa maison par droit de réversion, et, sur le refus de l'Autriche, il lui enlève en deux campagnes toute la Silésie, la perle de l'Empire, comme disait Marie Thérèse. Pendant la guerre de sept-ans, seul il résiste avec les ressources de 2 millions et 1/2 d'hommes à presque toute l'Europe, la France, la Russie, l'Autriche et la Suède coalisées pour l'écraser et se partager ses dépouilles. Berlin est pris, ses Etats dévastés; mais il sort vainqueur de la lutte sans rien lâcher, pas même la Silésie.

En 1772, il prend sa part du premier partage de la Pologne et il obtient la Prusse occidentale, jadis cédée à la couronne polonaise par le grand maître vaincu. En 1778, il fit encore trembler l'Autriche dans une campagne en Bohême exactement semblable à celle de l'été de 1866 par la façon dont il conduisit ses deux armées à travers les défilés de la chaîne des Géans, mais sans bataille décisive pour la couronner.

Par des miracles de bonne administration, il laissa à son neveu un Etat de 200,000 kilomètres carrés, une population de 5 millions 430,000 âmes, un revenu de 80 millions de francs et un trésor en écus sonnans de 260 millions. Frédéric Guillaume obtint au second et au troisième partage (1793 et 1795) Dantzig, Thorn et une grande partie de la Pologne proprement dite avec Varsovie. Sa malheureuse campagne de France et la défaite de Valmy ne lui coûtèrent pas trop cher, car en échange de ses possessions de ce côté-ci du Rhin, Clèves et Gueldie, le directeur lui accorda par un traité secret le droit de s'annexer des principautés ecclésiastiques qui formaient presque toute la Westphalie.

Sous Frédéric Guillaume IV, l'heure des revers sonna enfin. A Iena, l'armée du grand Frédéric, momifiée par la routine et dépourvue de tout esprit patriotique, est dispersée sans efforts, et la Prusse est réduite à la moitié de son territoire au profit de la Saxe et du grand-duché de Varsovie, créations improvisées et incomplètes de Napoléon. Au traité de Vienne, elle prit sa revanche, et sut se faire payer les services rendus à la coalition. Elle récupéra la moitié de ses anciennes provinces polonaises, et, comme le reste fut cédé à la Russie, elle obtint en compensation les provinces rhénanes, toute la Westphalie et une grande partie de la Saxe, qu'elle aurait voulu s'incorporer tout entière.

Son territoire numérait alors 278,500 kilomètres carrés, peuplés d'environ 10 millions d'âmes. De 1815 à 1665 la Prusse n'a pas acquis de nouvelles provinces, mais grâce aux progrès extraordinaires de l'agriculture et de l'industrie la population a presque doublé en s'élevant à 19,500,000 âmes et la condition même des classes inférieures s'est améliorée.

Nous venons de suivre d'un coup d'œil rapide les agrandissements successifs de la Prusse ; tâchons le démêler maintenant quelles sont les causes de cet accroissement continu, poursuivi de siècle en siècle. Parmi ces causes, il en est trois qui frappent tout d'abord : premièrement cette force de concentration qui a donné naissance aux nationalités modernes, secondement la réforme, enfin l'organisation de l'armée.

Les nationalités modernes se sont constituées la plus grande gloire des souverains et au non moins grand avantage des peuples. Le régime féodal, avec ses mille souverainetés locales, n'était tolérable que pour les peuples encore barbares. Ces souverainetés indépendantes, n'ayant pas au dessus d'elles de force qui pût régler pacifiquement leurs différends, en appelaient sans cesse aux armes. Pas de semaines, pas de jour même sans luttes sur toute la surface de l'Europe. Partout des chocs incessants d'hommes en armes. Les vilains qui ne demandaient qu'à vivre de leur travail, étaient entraînés dans ces sanglantes querelles, tantôt concitoyens, tantôt ennemis, suivant les convenances d'un mariage, d'un legs ou d'une vente. Des gens de même langue, de même race, de même religion, des voisins parfois devaient s'entr'égorger sur un mot de leur maître. Les seigneurs pour se nuire, dévastaient les campagnes, brûlaient les moissons, saccageaient les villes. Les puissants se battaient, mais sur le dos des manans. Point de sécurité, donc aucun développement économique, sauf à l'abri des murs fortifiés des communes assez fortes pour tenir tête aux barons féodaux. En somme c'était un régime atroce. Bacon a dit admirablement : *in societate aut lex vis valet.*

D'abord la force règne seule, même d'homme à homme; la loi n'a point d'appui, c'est la barbarie primordiale. Plus tard, la force encore décide de tribu à tribu ou de fief à fief ; mais déjà, au sein de chacun de ces groupes, la loi est respectée. C'est l'âge héroïque ou féodal. Enfin les fiefs s'agglomèrent, les nations se forment; ce n'est plus qu'entre elles que la guerre éclate. La paix règne dans les limites de chaque Etat.

Voilà où nous en sommes à présent; mais déjà les peuples aspirent à un ordre meilleur où les nationalités, enserrées dans les liens d'une vaste confédération, n'auront plus à vider leurs différends les armes à la main, et où la force n'étant plus qu'au service de décisions amphictyoniques, la loi régnera sur les races civilisées. Voilà où tend le progrès et tel sera l'avenir.

C'est cette force providentielle et bienfaisante qui, favorisant partout la constitution des Etats actuels a contribué aussi à former la Prusse sur les ruines des souverainetés féodales et c'est elle qui travaille encore en ce moment à compléter son œuvre. La France s'est faite ainsi par l'adjonction autour d'un noyau central de principautés indépendantes : Guyenne, Languedoc, Bretagne, Normandie, Franche-comté, Bourgogne. La Russie est née du grand duché de Moscovie, absorbant successivement les provinces de la mer Noire et de la Baltique, la Crimée, l'Esthonie, la Finlande. L'heptarchie anglaise, qui s'est complétée par l'Ecosse et l'Irlande. L'Espagne, d'abord divisiée en une multitude de souverainetés, arrive une des premières à l'unité dès le XVI siècle.

(*A suivre*).

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 20 mars	55	17
Clôture du 20 mars	55	16

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 18 mars.

Absence complète d'opérations.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 20 mars.

SMYRNE, vap. fr. de M. Imp. *Vatican*, cap. Martin, ayant touché Met. Dard. et Galipoli, div. march. 60 passag.

Départs du port du 20 mars

SMYRNE, vap. du Ll. aut. *Pluto*, cap. Remedelli, div. march. et passag.
MARSEILLE, vap. du fr. de M. Imp. *Niemen*, cap. Giost, div. march. et passag.
TREBISONDE, vap. ott. *Chahpert*, cap. Illich, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 19 mars.

GENES. bk. ital *Firenze*, cap Canevero, lest.
NICE. bk. russe *Balt. Stef. Mimbelli*, c. Dobrilovich
LIVOURNE, bk. ital *Buon Padre*, c. Mortola, lest.
NEW-PORT, bk. prus. *Gust. Valeneus*, c. Bartels
SPEZES, br. hell. *Timoleon*, cap. Kiriacos, lest.
— br. hell. *A. Paraskevi*, cap. Mexis, lest.
PSARA, br. hell. *A. Spiridion*, cap. Mortis, lest.
IDRA, br. hell. *Anexartitos*, cap. Pantelesco, div.
PYREE, br. hell. *Coralia*, cap. Coradis, div.

Du 20 mars.

ANVERS br. prus. *Charle Kohrsch* c. Rubarth. div.
MARSEILLE, bk. ital. *Lescio*, cap. Ottonoe, lest.
— br ital. *Ricordo*, cap. Valle, lest.
GENES, br. ital. *Giano*, cap. cap. Razziano, lest.
— bk. ital. *Mariana Carlota*, c. Gazollo, lest.
— br. ital. *Machiaveli*, cap Canessa, lest.
— br. ital. *Rolando*, cap. Repetto, lest.
— br. ital. *Paolino*, cap. Consiglieri, lest.
— br. ital. *Raffaelino*, cap. Gorziglia, lest.
— br. ital. *Oliveto*, cap. Rossi lest.
CIVITA-VECHIA, br. angl *Egeplian*, c. Lambert l.
LIVOURNE, br. ital. *Assunta*, cap. Ferro, lest..
— br. ital. *Solo*, cap. Devoto, lest.
ALEXANDRIE, bk. ital. *Verita*, cap Caneo, lest.
— bk. angl. *Cornhill*, cap Chapel, lest.
PORT-SAID, bk. norw. *Gust. Adolf*, c. Erpecom, l.

DEPARTS. du 18 mars.

DANUBE, br. ital. *Gamilla*, cap. Ferro, blé.
— br. hell *Evanghelistra*, c. Dandinopulos, b.
ODESSA br. aut. *Albion*, cap. Cosulich, blé.
— bk. prus, *Baltic*, cap. Herwing, charb.
— bk. aut. *Sutloro*, cap. Cosulich, lest.
— br. ital. *Unico*, cap. Dodero, lest.
— br. ital. *Nina Carlotta*, cap. Rapalo. lest:
AZOFF. br. ital. *Dedalo*, cap. Ravenna, lest.
— br. ital. *Ristori*, cap. Landini, lest.
— br. hell. *Moro*, cap. Janaco, lest.
ODESSA bk hell. *Hortense*. cap. Segato. lest.
ANVERS. bk. belge *Comte de Heinaut*, c. Jansen.

Du 19 Mars.

AZOFF, br. it *Tancredi*, cap. Cacace. lest.
— br. hell. *Anexartitos*, cap. Pandelesco, lest
ODESSA, bk. aut. *Ydra*, cap. Scopinich, lest.
DANUBE br. hell *Taxiarchis*, cap. Lizza, lest.
ENOS, br. angl. *Ceral Isle*, cap. Jessiman lest.
— bk. angl. *Mary Hentzell*, cap. Oxley, lest.
MARSEILLE, br. hel. *Evropi*, cap Tzacalis blé.
— br. hell. *Filadelfia*, cap. Castriotis blé.
— br. ital. *Socrate*, cap. Enrico, div.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

AVIS.

MM. les Actionnaires de la Société sont prévenus que la seconde Assemblée Générale aura lieu jeudi 20 Avril—2 Mai 1867 à midi au siége de la Société à Constantinople, Khan Camondo, pour recevoir et approuver les comptes de la deuxième année sociale finissant le 31 Décembre 1867 n. s., entendre le rapport du Conseil d'administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale. ou s'y faire représenter, doivent déposer leurs Actions trente jours avant le dit jour, à la Caisse de la Société à Constantinople ou dans les bureaux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres et à Paris en conformité de l'Article 37 des statuts.

Constantinople le 8/20 Février 1867.

AVIS AU PUBLIC

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

porte à la connaissance de qui de droit que, conformément à l'article VII du Règlement général des Douanes en vigueur, à l'expiration d'un mois à partir du 1er 13 mars courant, il sera procédé à l'ouverture et à la vente aux enchères publiques des colis spécifiés ci-dessous, délaissés dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'un an et un jour.

En conséquence, les destinataires de ces colis sont invités à se rendre à la Douane de Stamboul, dans le courant du délai sus-indiqué, pour retirer leurs marchandises, avant l'ouverture et la vente définitive des mêmes.

Constantinople, le 1er/13 mars 1867.

MARCHANDISES DÉPOSÉES A LA DOUANE DE CONSTANTINOPLE.

1 colis Esrar, débarqué le 19 décembre n. s. 1281 ; 2 sacs Esrar, débarqués le 17 janvier n. s. 1281 ; 1 caisse, LB. N° 449, débarquée le 21 janvier n. s. 1281 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, AVC. N° 2261, débarqué le 2 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, ACBC. débarqué le 9 septembre n. s. 1279 ; 1 caisse, VT. N° 1919, débarquée le 9 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, PAZ. débarqué le 16 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse LC, débarqué le 19 septembre n. s. 1279 ; 1 sac, SPOMC. N° 2, débarqué le 24 septembre n. s. 1279 ; 1 sac, MT., débarqué le 1er octobre n. s. 1279 ; 2 barils, adresse, débarqués le 2 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, CK. N° 525, débarqué le 14 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, N° 420, débarqué le 14 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, barque le 1er novembre n. s. de 1279 ; 1 paquet, MG., débarqué le 8 novembre n. s. 1279 ; 1 caisse, AF. N° 800, débarquée le 12 novembre n. s. 1279 ; 1 caisse, NZ. N° 801, débarquée le 16 novembre n. s. 1279 ; 1 caisse, AB. N° 1114, débarquée le 16 novembre n. s. 1279 ; 1 paquet, MS. N° 33, débarqué le 28 novembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 28 novembre n. s. 1279 ; 1 paquet, MM. N° 102, débarqué le 28 novembre n. s. 1279 ; 1 paquet, MCM, N° 415, débarqué le 28 novembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué

8 cages, débarquées le 1 mars (n. s.) 1281 ; 4 caisses, HC. N° 12/15, débarquées le 1 mars n. s.) 1281 ; 1 caisse, débarquée le 1 mars n. s. 1281 ; 1 caisse, adresse, débarquée le 5 mars n. s. 1281 ; 1 caisse drogues, débarquée le 8 mars n. s. 1281 ; 1 paquet dessins, débarqué le 10 mars n. s. 1281 ; 5 sacs coton, débarqués le 12 mars n. s. 1281 ; 2 colis, débarqué le 14 mars n. s. 1281 ; 1 sac, débarqué le 11 mars n. s. 1281 ; 1 caissette quintal, débarquée le 14 mars n. s. 1281 ; une caisse, débarquée le 15 mars n. s. 1281 ; 1 caisse, débarqué le 15 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 16 mars n. s. 1281 ; 1 caisse, adresse, N° 3, débarqué le 17 mars n. s. 1281 ; 2 rouleaux, débarqués le 17 mars n. s. 1281 ; 1 sac, débarqué le 17 mars n. s. 1281 ; 3 sacs, débarqués le 17 mars n. s. 1281 ; 3 tentes, débarquées le 18 mars n. s. 1281 ; 2 caissettes, débarquées le 18 mars n. s. 1281 ; 1 caisse, N° 862, débarquée le 19 mars n. s. 1281 ; 5 pièces débarquées le 19 mars n. s. 1281 ; 1 rouleau, N° 993, débarqué le 20 mars n. s. 1281 ; 1 caisse, débarquée le 20 mars n. s. 1281 ; 1 paquet, débarqué le 21 mars n. s. 1281 ; 2 caissettes, adresse, débarquées le 21 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, adresse, débarquée le 22 mars n. s. 1281 ; 2 paquets, débarqués le 22 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 24 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 25 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 28 mars n. s. 1281 ; 2 couffes Esrar, débarquées le 24 avril n. s. 1281 ; 1 caisse, débarquée le 8 avril n. s. 1281 ; 1 sac, débarqué le 11 avril n. s. 1281 ; 1 sac tabac à priser, débarqué le 13 avril n. s. 1281 ; 1 pièce, débarquée le 15 avril n. s. 1281 ; 4 pièces, débarquées le 15 avril n. s. 1281 ; 1 caisse, débarquée le 15 avril n. s. 1281 ; 1 sac laine filée, débarqué le 17 avril n. s. 1281 ; 4 sac, débarqués le 18 avril n. s. 1281 ; 1 sac livres, débarqué le 19 avril n. s.

» une caisse te, débarquée le 20 mars n. s.

» un sac, débarqué le douze avril n. s.

» deux damejeannes, débarquées le 18 avril n. s. 1281 ; un rouleau amarre, débarqué le 30 avril n. s. 1281 ; un baril, N° S. débarqué le 27 février n. s. 1280 ; une caissette, MS. N° 2143, débarquée le 4 juin n. s 1281 ; une caisse, JA. N° 102, débarquée le 19 juin n. s. 1281 ; un colis ficelle, WC. N° 21, débarqué le 10 juillet n. s. 1281 ; un sac laine, débarqué le premier août n. s. 1281 ; un sac, débarqué le 16 août n. s. 1281 ; 2 colis abas, AF. N° 7 10 débarqués le 23 novembre n. s. 1281 ; une caisse, 1 M. N° 626, débarquée le premier décembre n. s. 1281.

le 28 novembre n s. 1279 ; 1 caisse, debarquée le 3 decembre n s. 1279.

1 paquet,	adresse,		débar. le 7 déc			n s. 1279.	
2	»	SP,	N° 14	»	9	»	»
1	»	TT,	» 2681	»	»	»	»
1	»	adresse		»	»	»	»
1	»	CK,	» 27	»	»	»	»
1	»	MA,	» 246	»	»	»	»
1	»	ACB,	»	»	»	»	»
1	»	JDN,	»	»	»	»	»
1	»	HMC,	» 266	»	»	»	»
1	»	adresse		»	»	»	»
1	»	CK,	» 40	»	»	»	»
1	»	adresse		»	»	»	»

1 baril, PLHE et S., N° 5, débarqué le 11 décembre n. s. 1279 ; 1 caisse, JC. N° 100, débarquée le 16 décembre n. s. 1279 ; 1 baril, GNG. N° 128, debarqué le 18 décembre n. s. 1279 ; 1 caissette, HMM. debarquée le 18 decembre n. s. 1279 ; 1 balle Nattes, AP. debarquée le 20 décembre n. s. 1279 ; 2 caisses, NZ N° 1854/5, débarquées le 26 décembre n. s. 1279 ; 1 boîte, NF. débarquée le 30 décembre n. s. 1279 ; 1 paquet, ACC, débarqué le 4 janvier n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 4 janvier n. s. 1279 ; 1 boîte, adresse, débarquée le 4 janvier n. s. 1279.

1 paq.	P et KP, N°	déb. le 4 janv. n. s. 1279.		
1 »	JPM,	» 661	» »	»
1 »	adresse,	» le 16	» »	»
1 »	RO(X)CR	» »	» »	»
1 »	adresse,	» »	» »	»
3 »	ACC,	» »	» »	»
1 caisse adresse, N°	4,	déb. le 31 janv. n. s. 1279.		
1 paq.	adresse,	» le 18 »	»	
1 »	F et A,	» le 15 fév.	»	
1 caissette adresse,		» le 20 »	»	
1 caisse,		» » »	»	
1 paq.	AOGF,	» » »	»	
1 »	ADGZ,	» le 24 »	»	

1 boîte, adresse, PZ, » » » »

1 caisse, Machines, PS et C, N° 2, débarquée le 25 juin n. s. 1279 ; 1 caisse, Machines, N° 5, débarquée le 25 juin n. s. 1279 ; 1 douzaine, pelles en fer, JS, débarquée le 1er août n. s. 1279 ; 1 panier, biscuits PC, débarquée le 28 septembre n. s. 1279 ; 1 caisse, Machine, ACT, débarquée le 16 octobre n. s. 1279 ; 5 balles cartons, HD, débarquées le 15 novembre n. s. 1279 ; 2 caisses thé, PM, débarquées le 16 janvier n. s. 1279 ; 1 baril sucre pilé, débarqué le 26 janvier n. s. 1279 ; 10 sacs drogues, débarquées le 19 février n. s. 1279 ; 1 sac café, LPA, débarqué le 25 février n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 17 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, AGCC, débarqué le 17 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet SS, N° 451, débarqué le 17 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 17 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, SNB, N° 5 debarque le 17 septembre n. s. 1279 ; 1 sac CS, N° 5059, debarque le 18 septembre n. s. 1279 ; 1 ballot, WGS et SC, N° 7, debarque le 18 septembre n. s. 1279 ; 1 caissette, JAR, N° 1, debarquee le 19 septembre n. s. 1279 ; 2 caisses, HMS, N° 1/2, debarquées le 29 septembre n s. 1279 ; 1 boite, adresse, N° 1, debarque le 6 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, MG, debarque le 14 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet PP et C, debarque le 14 octobre n s. 1279 ; 1 paquet, 90 t. debarque le 14 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, debarque le 15 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, debarque le 15 octobre n s. 1279.

1 paq. P et LB, N°		1,	déb. le 15 oct.	n. s. 1279.		
1 » adresse,			»	»	»	»
1 » MG,	»	79,	»	»	»	»
1 cais. PPW,	»	405,	»	»		»
1 sac, KK,	»	4,	» le 16	»		»
1 boite EΣT,	»	10,	» le 20	»		»
1 paq. AR,	»	25,	»	»	»	»
1 cais. DCP.			» le 25	»		»
1 paq. apresse,			» le 7 nov.			»
1 cais. AF,	»	1,	» le 25	»		»

1 balle Nattes, M, N° 1, débarquée le 28 novembre n. s. 1279 ; 1 balle, debarquee le 28 novembre n. s. 1279 ; 2 balles sacs vides, MS, N° 1/2, débarquées le 3 decembre n. s. 1279 ; 1 paquet, T et C, N° 7902, debarque le 5 decembre n. s. 1279 ; 1 boite, S, debarbue le 5 decembre n. s. 1279, 1 boite, adresse, debarque le 10 decembre n. s. 1279 ; 1 ballot, AF, N° 455, debarque le 12 decembre n. s. 1279 ; 1 boite, F, débarque le 14 decembre n. s. 1279 ; 4 caisses, HM et C, N° 5824/7, debarquees le 17/19 decembre n. s. 1279 ; 1 caissette, adresse, debarquee le 22 decembre n. s. 1279 ; 1 caissette, adresse, debarquee le 22 decembre n. s. 1279 ; 1 caissette, SFG, N° 5, debarquee le 22 decembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, debarqué le 28 decembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, debarque le 28 decembre n. s. 1279 ; 5 paquets BC, debarqués le 30 decembre n. s. 1279 ; 1 paquet FJXSF, N° 2785, debarque le 30 decembre n. s. 1279 ; 1 paquet, LK, N° 5, debarque le 30 decembre n. s. 1279.

AVVISO

Il sottoscritto Capitano comandante il Bark Italiano *Federico* in base all' avvertimento già inscritto nei numeri 1495, 1496, 1497, del *Courrier d'Orient*, ripete presso chi spetta le sue istanze protestandosi del ritardo che gli venisse frapposto, con prevenzione di agire a seconda che i suoi interessi e diritti gli suggeriranno.

Il suo recapito è presso la Via. Pejante e Co. Strada Toulumba N°. 3.

ANTONIO BASSO.

COMPAGNIE RUSSE

Départs de la semaine.

Pour Batoum et Poti, Samedi le 11/23 mars, paquebot *Vesta*.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαϊρ

Apartire Lundi 20 Fév. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 20 φευρ. 4 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου.	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ Καβάκ.	Yéni-Mahallé. Γενὶ-Μαχαλέ.	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. Θεραπεῖα.	Yéni Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη.	Emirghian. Ἐμιργιάν.	R. Hissar. Ῥουμ. Ρ. Χισάρ.	Bebek. Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ-κιοϊ.	Kouru-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ.	Ortakeuy. Ὀρτὰ Κιοϊ.	Béchicktach. Βεσὶκ-Τάς.	Kabatach. Καμπὰ-Τάς.	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	6 59	16		«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—		—	—	—	
1 45	7 44	17	«»	—	«»	«»	—	—	«»	«»	—	—		«»	«»	—	
4	9 59	11		—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—		—	«»	—(1)	
3 30	9 20	12		—	«»	«»	—	—	—	—	—	—		—	—	—	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
1 15	7 14	1	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»		«»	«»	—	
2	7 59	4	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»		«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 45	8 44	14	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»		«»	«»	«»	
3 45	9 44	1	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	—		«»	«»	«»	
1 45 (2)	10 44	2	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	—		«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
9 30	5 29	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	5 59	1									«»						

Côte d'Europe, voyages de montée. Déparis du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καβὰ-Τὰς	Bechiktach. Βεσὶκ-Τὰς	Ortakeuy. Ὀρτὰ-Κιοϊ	Kouru-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. Ρ Χισάρ	Emirghian. Ἐμιργιάν	Sténia. Στένη	Ienikeuy. Νεοχώριον	Therapia. Θεραπεῖα	Buyukdere. Βουγιοὺκ-Δερέ	YENI MAHALE. Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ.-Καβάκ	
2 30	8 29	1	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 44	2	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 44	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
9 45	5 44	11	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 29	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi. Retour direct au pont.
11	4 59	17	—	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	
9 15	5 14	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	4 59	14	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 19	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 59	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεῖα.	Beykos. Βεϊκός	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chibouch. Τζιμπουκλῆ	Kanlidjia. Κανλιντζᾶ	A. Hissar. Ἀ. Χισάρ	Kandilli. Κανδιλλί	Vani-keuy. Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghel-keuy. Τσενγέλ. Κιοϊ	Beyler-bey. Βεϊλὲρ-Μπεη	Kouskoudjouk. Κουζγουντζοὺκ	Scutari. Σκούταρι	
2	7 59	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h. 5
3 30	9 29	12	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Déparst du pont. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρ	Kouskoudjouk. Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey. Βεϊλὲρ-Βεϊ	Tchenghelkey. Τσεγγὲλ Κιοϊ	Vanikeuy. Βανὶ-Κιοϊ	Candilli. Κανδιλλί	A. Hissar. Ἀ. Χισάρ	Canlitja. Κανλιτζᾶ	Tchibouch. Τζιμπουκλῆ	Pacha-Baktché. Πασσᾶ Μπαχτζέ	Belcos. Βεϊκός	Therapia. Θεραπεῖα	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ	
10 30	4 29	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
11	4 59	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch.

(2) Les vendredis à 2 heures. il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les pots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er Avril 1867.— Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

CIRQUE SUHR.

Chaque soir à 8 h. et demie

Grande Représentation Extraordinaire

Aujouad'hui jeudi 21 et vendredi 22 févrie 1867 pour la première fois

GASPARINO

OU LES BRIGANDS DES MONTAGNES DES APPENINS EN ITALIE

Grande Pantomime historique avec ballet, évolutions, combats, danses et tableaux ; en deux actes, exécutés à pied et à cheval par tous les artistes de la Compagnie.

Pour cette pantomime on a dressé un cheval exprès qui fera un saut remarquable de la hauteur de 8 pieds d'une montagne. Les décorations et les costumes sont tous nouveaux. Ils sont confectionnés expres pour cette pantomime.

Aux Fabriques

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Pèra, au Tèké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1/2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — Exportation.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 67.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	24 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. [illegible] Directeur-Rédacteur-Gérant.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS, — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, en comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 22 mars.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Vienne, 20 Mars, 0 h. 00 m. soir.

Cours du 20 Mars.

5 0/0 Ott.	PARIS (clôture)	ouvert	30 65
		clôture	30 65
	LONDRES	ouvert	30 3/8
		clôture	30 1/4
Emprunt Ottoman		ouvert	240
		clôture	237 50
3 0/0 Français, *coupon détaché.*		ouvert	69 02 1/2
		cloture	69 02 1/2

Cours du 19 mars.

5 0/0 Ottoman. Londres, clôture, 30 3/8.

Paris, 19 mars 8 h. soir.

La *Gazette de Bavière* croit que la publication du traité ne troublera pas les bons rapports de l'Allemagne avec l'étranger, notamment avec la France.

Paris, 20 mars, 5 1/2 h. soir.

Le Prince Impérial vient d'être indisposé, sa santé s'améliore.

L'*Invalide Russe*, à l'occasion du discours de M. Thiers, dit que la Russie ne poursuit pas de conquêtes, mais, seulement, l'égalisation des Chrétiens.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

La *Gazette de Vienne* publie les documents suivants :

1° Une lettre autographe adressée par l'Empereur à M. de Beust et portant :

« Mon cher baron de Beust,

» Je juge à propos de supprimer le ministère d'État institué par Ma lettre autographe du 20 octobre 1860, et de déférer la direction supérieure des affaires politico-administratives des pays n'appartenant pas à la couronne hongroise à un ministère qui portera le nom de « Ministère de l'Intérieur. »

» Pour la direction des affaires des cultes et de l'instruction publique lesquelles ressortissaient jusqu'ici du ministère d'Etat, conformément à Ma lettre autographe du 20 octobre, je juge à propos d'instituer un ministère spécial, qui devra porter le nom de « Ministère des Cultes et de l'instruction publique. »

» Vienne, le 2 mars 1867.

» FRANÇOIS JOSEPH m. p. »

2° Une lettre autographe adressée par l'Empereur au comte Taaffe, laquelle est ainsi conçue :

« Mon cher comte Taaffe,

» En vous nommant ministre, je vous charge jusqu'à nouvel ordre de la direction du Ministère de l'Intérieur.

» Vienne, le 7 mars 1867.

» FRANÇOIS-JOSEPH m. p. »

3° Une lettre autographe adressée par l'Empereur à M. de Becke, et dont voici la teneur :

« Mon cher baron de Becke,

» Je vous nomme ministre, en vous conservant vos fonctions de directeur du Ministère des Finances.

» Vienne, le 7 mars 1867.

» FRANÇOIS-JOSEPH m. p. »

4° La nomination du baron de Kellersperg, gouverneur à Trieste, comme gouverneur de Bohême, en remplacement du comte de Rothkirch-Panthen, qui est relevé en grâce de ses fonctions et mis à la retraite sur sa demande.

On écrit de Rome 6 mars :

Le carnaval à Rome n'a pas été brillant, le Corso n'a été animé que le jeudis gras; cependant la foule n'était pas grande et très peu de monde avait osé y aller en voiture. Le peuple ne s'est point abandonné librement à sa gaîté naturelle ; les insinuations du comité national romain, les menaces et la peur lui ont fait garder la plus grande réserve Le carnaval s'est terminé hier au soir par le spectacle des *Moccolletti*.

Le brigandage augmente sans cesse dans les provinces pontificales, malgré les mesures rigoureuses destinées à le combattre. Une bande a envahi les environs de Terracine, dans les Marais Pontins, et a capturé sept paysans d'Antonelli et un fonctionnaire du gouvernement. Une autre bande est entrée à Bassiano pour y capturer le propriétaire Petrosanti, mais elle a échoué dans sa tentative. En se retirant elle s'est battue, comme en ordre de bataille, avec les gendarmes et les soldats pontifiaux, dont 4 ont été tués. Avant hier, une bande s'est rendue dans une ferme aux environs de Tivoli pour emmener le propriétaire, qui se trouvait heureusement à Rome. Ces brigands demandent des sommes très fortes pour la mise en liberté des individus capturés. Le computiste Pollini de Rome est encore entre les mains des brigands, qui demandent 25,000 écus pour sa libération. Hier on a fait courir le bruit qu'il était mort de fatigue.

C'est le 20 de mars qu'aura lieu un nouveau consistoire pour préconiser de nouveaux évêques italiens au nombre, assure-t-on, de 30. C'est dans ce consistoire que Mgr Calabiona, évêque de Casale, sera transféré à l'église métropolitaine de Milan : par cette translation vont être vidées toutes les questions en litige entre Mgr Ballerine, archevêque démissionnaire de Milan, et le vicaire général Mgr Carcano.

Un festival concours international pour les sociétés instrumentales (fanfares et musiques d'harmonie) aura lieu à Paris pendant le mois de juillet 1867. Les directeurs de ces Sociétés qui voudraient prendre part à ces solennités, sont invités à adresser une demande à M. le conseiller d'Etat commissaire général de l'Exposition universelle, à Paris.

Des objets précieux destinés à l'Exposition de Paris vont partir de Lisbonne ; si leur place ne se trouve pas disponible au palais de l'Exposition, ils seront provisoirement déposés à la banque de France.

On mande de Pesth le 9 mars :

Dans la séance d'aujourd'hui de la Chambre des Magnats, le primat, qui a fait acte d'apparition pour la première foi, a été chaleureusement accueilli.

Le comte Ladislas Raday, secrétaire de la chambre des députés, a apporté ensuite la résolution de cette chambre sur les municipes. Cette résolution sera imprimée et discutée plus tard.

Avant que la chambre passât à la question du recrutement, laquelle se trouvait à l'ordre du jour, le comte Josedh Palffy interpella le ministère au sujet des ordonnances du commandant en chef des troupes à Bude et demanda si les recrues hongroises seraient incorporées de fait dans des régiments hongrois.

Le ministre baron Wenkheim répondit que le gouvernement n'avait connaissance ni de l'origine ni de l'authenticité desdites ordonnances, qu'il n'y attachait pas d'importance, mais regardait exclusivement comme faisant loi les rescrits du 18 et du 19 février. Il ajouta que les recrues hongroises seraient incorporées dans des régiments hongrois.

Le comte Palffy se déclara satisfait par suite de cette déclaration.

On délibéra ensuite sur la résolution relative au recrutement, laquelle fut adoptée par la chambre sans qu'on chargeât un comité de constater l'urgence de cette mesure.

Dans la séance de la chambre des députés les propositions ministérielles concernant la presse ont été adoptées presque à l'unanimité, après la discussion générale. La modification arrêtée dans la séance d'hier relativement à la Transylvanie a été votée.

M. Bonis a demandé ensuite au ministre des finances s'il savait quelque chose de l'emprunt actuellement livré à la souscription et si l'on projetait de prendre hypothèque, au bénéfice de l'emprunt, sur les domaines en Hongrie.

M. Lonyay a répondu que cet emprunt était déjà un fait accompli lorsque le ministère hongrois est entré en fonctions.

La chambre a déclaré finalement sur la proposition de Szent-Kiralyi, que le bill d'indemnité n'était valable que pour le ministère actuel.

Deak a expliqué cette mesure en disant qu'elle était prise, non dans l'intérêt du ministère, mais dans celui du pays.

Une correspondance de Florence, en date du 5 mars, annonce que l'agitation électorale est plus vive que dans les élections générales des précédentes législatures. M. Ricasoli oppose ses candidats à ceux de l'opposition, et il déploye une grande activité. Il triomphera dans l'Italie centrale, mais il n'en sera pas de même aux extrémités. En Sicile, le parti autonomiste, s'étant allié avec les cléricaux, est certain de renforcer le parti de l'opposition. C'est M. Dondes Reggio qui domine. M. Mordini, une capacité du parlement à qui un portefeuille avait été offert, au lieu de rester sur la brèche, se retire de la lice parlementaire, au grand étonnement de tout le monde. Mais il paraît qu'il y a des raisons de famille. A l'autre bout de la péninsule, il y a deux agitations de caractère différent, mais hostiles au ministère.

A Turin et dans le Piémont, la rancune contre le gouvernement à cause du transfert de la capitale dure toujours. Un des principaux propriétaires de cette province, le comte Pouza de Jan Martino est à la tête du comité électoral, et ce ne sont pas des amis de M. Ricasoli qui figurent sur sa liste. Enfin, dans la Vénétie, Garibaldi travaille les élections par ses discours du haut des balcons. Il veut une opposition forte, non pas pour renvoyer le cabinet actuel, mais pour que cette opposition propose au parlement et fasse adopter le projet d'aller à Rome. Compléter l'unité est son idée fixe. De là ses violentes diatribes contre les prêtres.

Mgr de Clarvaz, archevêque de Gênes, a mêlé les élections à son mandement pour les prescriptions du carême. Il invite les dévots à aller voter, mais pour l'Etat, car il faut savoir que Monseigneur a été le précepteur de Victor-Emmanuel et que pour cela il est tout gouvernemental. Il n'est pas jusqu'à M. de Rothschild qui ne prenne parti dans nos élections, non pas directement, mais par les voies ferrées. Il a fait un rabais de 75 pour 100 aux électeurs pour leur faciliter le voyage lors du scrutin.

D'après le *Fremden-Blatt*, lord Bloomfield a mandé à Vienne le consul général anglais de Belgrade pour se faire donner des renseignements exacts sur la situation en Servie.

On mande de Lisbonne, en date du 4 mars:

« Le Roi et la Reine se rendront au mois d'avril à Madrid et de là à Paris, pour visiter l'Exposition.

» Les élections municipales ont eu un résultat défavorable au gouvernement; le candidat de l'opposition, M. Lobo d'Avila, chef des loges maçonniques, a été élu. »

Plusieurs journaux ont publié, et l'*Etoile d'Orient* a reproduit les discours prononcés, à Saint-Pétersbourg, par le Grand-duc Nicolas et par le général Menkoff, dans un banquet qui a réuni les défenseurs de Sébastopol.

Un banquet aurait été donné également au milieu des anciens remparts de Sébastopol; on ne dit pas si les toast portés à Sébastopol ont dépassé en lyrisme farouche celui du général Menkoff.

Cependant nous n'aimons pas les orgies dans les cimetières, et Sébastopol appartient moins aux Russes, qu'aux ossements de ceux qui l'ont conquis, et qui forment autour de ses murailles une ceinture éternelle.

Pour réduire au silence toute cette effervescence patriotique, il eût suffi probablement qu'une voix criât dans la salle du banquet, ces vers du poëte :

. . . Craignez par vos chants bachiques,
De réveiller les morts de leurs tombeaux sanglants!

En terminant, il y a deux jours, le résumé que nous avons présenté au public de la loi en vigueur sur les vilayet, nous avons rendu pleine justice à une institution dont l'extension à toutes les provinces de l'Empire aura pour résultat de consolider l'autorité du Sultan et d'accorder aux populations une légitime ingérance dans leurs affaires.

Cependant nous avons fait nos réserves lorsque nous avons ajouté : « à la condition d'une ligne de démarcation plus complète des Eglises et de l'Etat, que l'Etat se réserve des moyens efficaces de contrôle sur ses agents, et que des garanties sérieuses soient accordées aux populations, en vue d'une application sincère et rigoureuse de la loi. »

C'est à ce triple point de vue que nous nous proposons d'étudier les vilayet en état de fonctionnement, et de signaler quelques lacunes dont l'importance nous a pénétré tout d'abord.

Il suffit de se rendre compte de l'institution, pour reconnaître, dans le vilayet, une sorte de petit royaume, dont le vali est le roi. En effet, depuis la petite commune jusqu'au chef-lieu du vilayet, deux pouvoirs s'exercent parallèlement, l'un venant d'en haut, c'est à dire du Gouvernement Impérial, l'autre venant d'en bas et tirant son origine de l'élection. Au chef-lieu du vilayet s'arrête la chaine qui devrait réunir les populations aux intérêts de la grande patrie commune, et le vali seul reste en communication avec la capitale.

Cette première observation révèle un danger de premier ordre : un pacha appuyé sur 7 caïmakams et sur autant de mudirs qu'il y a de cantons, tous ses créatures, pourrait, dans certains cas, se soustraire à l'autorité centrale, d'autant plus aisément, que son influence sur les populations serait plus grande ; la loi n'ayant ménagé aucune solidarité d'intérêts entre les provinces et l'Etat.

Il y a donc, quelque part, un fossé inutile qu'il importe de combler.

Mais il y a, ailleurs, un fossé à ouvrir, et, celui-là, on ne saurait le creuser trop profondément : nous voulons parler de la nécessité de la séparation des Eglises et de l'Etat. Que la liberté des cultes soit complète, que toutes les religions trouvent, devant la loi, une protection égale et participent dans une même proportion aux libéralités du trésor : c'est pour le mieux. Cependant, à chacun son lot : aux ministres des différents cultes, les mosquées, les églises et les synagogues ; la justice aux magistrats ; l'administration aux fonctionnaires. Hors de là, point de véritable progrès à réaliser, et c'est tourner éternellement dans un cercle vicieux. Quelle nécessité y a-t-il à ce que la représentation municipale se fasse par communautés, au lieu de laisser les suffrages se porter sur les plus dignes, quelle que soit leur conviction religieuse? La discussion d'un budget, l'ouverture d'une voie de communication, les questions d'administration et de police ne touchent pas au dogme, et les membres des différents clergés n'y doivent prendre part que sous la qualité de citoyens. Il importe donc que la loi nouvelle abolisse les distinctions de castes religieuses et ne s'adresse qu'aux citoyens.

Quelles garanties la loi en vigueur a-t-elle ménagées aux populations? A qui en appeler d'une décision arbitraire du vali? Les différents conseils qui entourent ce fonctionnaire forment-ils un contre-poids suffisant à son autorité souveraine? A l'exception des communes, ne tient-il pas dans sa main, la clef des élections?

Rien ne serait plus facile, selon nous, que de remédier à cette imperfection de la loi, sans diminuer l'autorité nécessaire du vali ; un léger changement, dans le mode et dans la durée des élections, réta-

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XXXII

(Suite.)

La tirade que venait de lui débiter le secrétaire était une tartine toute faite, qu'il répétait imperturbablement à tous les jeunes auteurs dont il refusait les manuscrits. Mais Madeleine ne pouvait le savoir. Aussi fut elle stupéfaite de ce début. Car précisément elle avait compris que la vie est la première condition, la seule indispensable peut-être de toute œuvre d'art.

— Si je n'ai pas fait vivant, se disait elle, c'est que je ne comprends pas la vie.

— Vos personnages, continua le secrétaire, rêvent plus qu'ils n'agissent. Votre héroïne semble se complaire dans son amour malheureux plutôt qu'elle n'en souffre. Enfin votre héros est peut-être blasé et ne plus croire à l'amour des femmes, quand un homme est aimé par une personne aussi belle que vous dépeignez votre Ginevra, il faut être de marbre pour dédaigner un tel amour.

— C'est là, monsieur, dit-elle, très-sérieusement votre impression particulière ? Il s'agit de savoir si cette situation est vraisemblable.

— Sans doute, c'est vraisemblable; mais ce n'est pas la vie vraie. Peut-être, mademoiselle, êtes-vous un peu jeune pour bien connaître cœur humain.

— Cette histoire est fort simple, monsieur, et je crois que c'est à peu près celle de toutes les jeunes filles pauvres, dont les aspirations ne sont pas en rapport avec la destinée.

— Dans nos premières œuvres, reprit le jeune homme, nous écrivons tous plus ou moins notre histoire...

Madeleine rougit.

— A Dieu ne plaise! mademoiselle, que je veuille faire la ma moindre allusion !

— Bon ! pensait-il, j'ai touché juste.

— Mais pour l'écrire, il faut avoir en soi-même une histoire de cœur, et je trouve que ce qui manque à votre œuvre, c'est l'expérience de la vie ; triste expérience hélas ! et que vous avez bien le temps d'acquérir.

— Cependant, monsieur, interrogea Madeleine, que pensez-vous de la forme ?

— Il y a des pages admirables ; certaines analyses de sentiment sont traitées avec une finesse exquisse, une délicatesse toute féminine en un mot.

— Mais enfin, monsieur, hasarda-t-elle encore, pensez vous pouvoir en insérer au moins quelques passages ?

— Là-dessus, mademoiselle, il est indispensable que je m'entende avec le directeur.

Il feuilletait le manuscrit.

— Tenez, voilà sur la première rencontre des amoureux une page pleine de soleil et de lumière. Comme c'est chaud de ton ! Quelle description animée et en même temps quelle pureté ! On est ému malgré soi.

— Et, monsieur, interrompit Madeleine, si vous en acceptiez quelques passages, quand pourrait avoir lieu cette insertion ?

— Là est la difficulté ; nous sommes encombrés de manuscrits ; mais pour vous... sans doute... nous tâcherons...

— Oh ! je vous en prie, monsieur, insista naïvement Madeleine ; ma position est telle qu'il me faut une décision dans un délai très-rapproché. Quel jour donc, monsieur, puis-je espérer une solution ? dit-elle en se levant.

— Veuillez, mademoiselle, me laisser votre adresse, répondit le secrétaire, devenu froid tout à coup ; je vous écrirai, afin de vous épargner la peine d'une nouvelle démarche.

Le lendemain, Madeleine recevait avec son manuscrit une lettre ainsi conçue :

« Mademoiselle,

» Vous m'avez demandé un avis sincère. Quoi qu'il m'en coûte, je vous le donnerai. C'est aussi d'ailleurs celui du directeur. Sans doute votre poëme renferme quelques passages réussis ; mais comme action dramatique, cela n'existe pas. Je crois qu'en lisant beaucoup, qu'en travaillant quelques années encore, vous arriverez à faire une œuvre acceptable. Croyez, mademoiselle, qu'alors nous serons heureux de vous ouvrir nos colonnes.

» Veuillez agréer, etc. »

XXXIII

En recevant cette lettre, Madeleine épouva une de ces émotions qui arrêtent les battements du cœur et apportent aux mains une moiteur froide.

L'ayant lue, elle se laissa tomber sur sa chaise. Dans ce mouvement son manuscrit roula à terre ; ce manuscrit, était tout son avenir, toute sa fortune, l'illusion, en un mot, qui depuis un an la soutenait. Sa main, qui tremblait encore, tenait cette lettre déployée. Des larmes coulaient de ses yeux mornes. Elle était désespérée.

Le premier moment de la douleur passé, elle ramassa son cahier et l'ouvrit au hasard.

Elle relut une strophe :

— C'est mauvais, se disait-elle ; ils ont jugé cela mauvais ! Et moi qui le trouvais si beau ! C'est que le goût me manque alors. Et puis, se rappelant le passage de la lettre: « Lisez heaucoup ». elle pensa que sans doute elle n'était pas dans le mouvement littéraire actuel, et qu'elle vivait dans un trop complet isolement du monde lettré.

— Oh ! mon Dieu ! mais alors que vais-je faire ? Où aller ? Mon tableau n'est pas achevé, et d'ailleurs qu'en trouverais-je? Dix francs, peut-être. Dans quinze jours j'ai termine mon trimestre, et je n'ai plus rien à vendre.

En cet instant on frappa discrétement à saporte.

Machinalement elle dit : — Entrez.

C'était Renardet.

— Est-ce bien à Mlle Madeleine Bordier que j'ai l'honneur de parler ?

— Oui, monsieur, répondit Madeleine étonnée. Mais comment vous a-t-on laissé monter ici ? Veuillez descendre au salon.

— Je désirerais vous parler en particulier.

Madeleine était encore si péniblement impressionnée de sa déception, qu'elle ne fit d'abord aucune attention à l'extérieur ignoble de ce visiteur inconnu. Elle ne l'engageait pas à s'asseoir et le regardait d'un air interrogatif.

— Je sais, mademoiselle, dit Renardet, que vous vous occupez de peinture. Or, je suis chargé de vou demander si vous feriez le portrait d'un monsieur qui a vu un tableau de vous chez Mme Daubré.

Voir le numéro du 21 mars.

blirait l'équilibre en faveur des populations.

Aux termes de la loi, les élections sont de deux sortes : celles qui concernent la représentation locale, et celles qui ont pour objet l'administration des intérêts généraux du canton, du sandjak et du vilayet. Les premières se font par les communautés, les autres sur des listes de présentation arrêtées par les conseils compétents. Ces dernières élections appartiennent au Vali, ou, du moins, elles lui appartiendront dans la pratique.

Ne pourrait-on pas remplacer ce mode d'élections par le suivant :

Le suffrage universel décidera de l'élection des conseils communaux

Ceux-ci nommeront les conseils cantonnaux.

Les conseils cantonnaux nommeront les conseils de sandjak.

Enfin, les conseils communaux, de caza et de sandjak nommeront les conseillers généraux.

Les élections aux différents conseils ne seront valables que pour un an.

De cette façon tous les intérêts seraient sauvegardés, et l'Etat trouverait dans le contrôle permanent des populations s'exerçant par l'élection, des garanties contre l'inexécution ou la mauvaise application de la loi.

Avant de terminer cet article, nous insistons d'une façon toute particulière sur la nécessité de l'établissement d'une solidarité complète d'intérêts, d'aspirations et d'avenir entre les vilayet et la patrie commune, représentée par le gouvernement central. A cet effet, les Conseils généraux pourraient être autorisés à envoyer à Constantinople, aux frais du vilayet, un ou deux délégués pris dans leur sein, pour représenter les intérêts de leurs commettants. Dans le but de donner suite aux plaintes que les délégués seraient dans le cas de faire, le Gouvernement pourrait envoyer dans les vilayet des commissaires extraordinaires chargés d'ouvrir une enquête sur les faits signalés et d'adresser un rapport au Gouvernement qui statuerait.

On dit, que M. Thiers avait reçu de Berlin de nombreux documents pour les produire dans la discussion relative aux affaires d'Allemagne. Voici d'après un de ces documents, quelle aurait été la réponse faite par M. de Bismark à M. Benedetti, lorsqu'après la paix de Nikolsbourg, le gouvernement français, qui avait repoussé, lors du voyage du ministre prussien à Biarritz, toute idée d'agrandissement territorial pour la France, demanda une rectification de frontières du côté de la Sarre :

« Je comprends, aurait dit M. de Bismark, que la France désire un agrandissement territorial. C'est désirable pour elle ; ce serait souhaitable même dans l'intérêt de la Prusse. Je le sens si bien que j'ai offert à l'Empereur plus qu'il ne demande aujourd'hui. Mais ce que je pouvais il y a trois mois, je ne le puis plus aujourd'hui. J'y jouerais non-seulement mon portefeuille, mais ma tête et la couronne de mon Roi. »

Correspondance particulière de la TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 7 mars.

Pourquoi, me demanderez vous, le Carnaval disparaissant de vos rues et de vos boulevards, conserve-t-on la tradition de la promenade du bœuf gras et de toute cette mascarade officielle qui fait un étrange contraste avec l'attitude gourmée et la mine sérieuse des promeneurs du boulevard ? Puisque le Carnaval s'en va, n'est-il pas juste et logique qu'il soit suivi du bœuf gras ?

C'est là votre avis, n'est ce pas? Ah! Dieux immortels ! que vous avez tort et que vous avez peu étudié la question! Le carnaval s'en va, soit, les gens qui se respectent (et tout le monde se respecte de nos jours) dédaignent ces travestissements et ces exhibitions dont les générations précédentes faisaient leur bonheur : rien de mieux; mais au moins le bœuf gras nous reste, et les hommages dont on l'entoure vous prouvent qu'on attache une idée sérieuse à sa promenade. Ah ! Vous croyez tout bonnement qu'il s'agit là d'une fête renouvelée de l'antiquité que la tradition nous a léguée et que le moyen-âge a baptisée, d'une sorte de bacchanale devenue chrétienne, *Evohe, Bacchus* traduit en latin d'église ! Erreur, grave erreur ! On conserve le bœuf gras, et son cortège mythologique, l'Hercule, l'Amour, Vénus, Mars et les sacrificateurs qui posent sur le principal char entouré de musiciens déguisés en gardes françaises et escortés de chevau-légers du temps de Henri IV. Oui, Monsieur, on conserve précieusement cette mascarade, parce qu'il s'agit de l'amélioration de la race bovine ! Là ! y êtes-vous ! Comprenez-vous? De la race bovine, tout comme les steaple-chease contribuent à l'amélioration de la race chevaline, et les régates à l'amélioration de..... je ne sais pourquoi ?

Grâce au Carnaval, les éleveurs réalisent l'idéal rêvé par les économistes qui, il faut le dire, sont de détestables cuisiniers, et dotent un honnête bœuf, qui n'en peut mais, d'un embonpoint variant entre douze cents et deux mille kilos! Cela s'appelle améliorer ! Plus on grossit, plus on s'améliore, et l'on doit conclure de cette théorie que le plus gros des hommes en est le plus vertueux. Les chimistes et avec eux certains cuisiniers vous diront bien que la graisse n'est qu'une sorte d'huile, substance peu nourrissante et peu saine, et que plus l'embonpoint d'un bœuf augmente au-delà des limites tracées par la nature, moins il fournit de bonne viande de boucherie. Bast ! ils ne convaincront personne, et les éleveurs ne se douteront pas qu'en soufflant comme ils le font leurs bœufs, ils ne prouvent rien autre chose que l'élasticité du tissu animal.

Remarquez que si l'on améliore les bœufs en les engraissant, on améliore les chevaux en les faisant maigrir; car l'idéal rêvé par les éleveurs de chevaux de course, c'est la diaphanéité du sujet ! Après cela, si ça leur fait plaisir à tous ces perfectionneurs des créatures du bon Dieu, je le veux bien, moi, et ne vais pas à l'encontre, pourvu qu'ils ne se prennent pas trop au sérieux, et qu'ils nous permettent d'en rire avec eux de temps à autre, le jour du mercredi des Cendres, par exemple, lorsqu'ils ont encaissé le produit des trois jours d'exhibition et de visites des bœufs gras, ou quelques heures après le triomphe d'un *Gladiateur* ou d'un *Vermouth* quelconque !

Maintenant, fredonnons encore, par réminiscence, la chanson du Mardi-Gras :

Mardi-Gras, ne t'en va pas,
J'ferons des crêpes, j'ferons des crêpes,
Mardi-Gras, ne t'en va pas,
J'ferons des crêpes, et t'en auras !

Chantons-la mélancoliquement, en constatant que de toutes ces crêpes, et de tous ces bals du Mardi-Gras, il ne nous reste que des courbatures et des indigestions !

Le lendemain de toutes ces joies épurées, par une coïncidence que les superstitieux auront sans aucun doute relevée, le soleil se voilait la face pour ne pas voir nos figures hâves et nos mines honteuses, ou plutôt la lune passait devant lui servir d'écran. Il y avait éclipse, mais quelle triste éclipse ! Un vrai fiasco. Figurez-vous que depuis quelques jours, après un mois de février des plus gaillards, son successeur s'est renfrogné et la bise, une vraie bise, a remplacé les effluves printannières qui nous caressaient si agréablement. Le thermomètre est piteusement descendu à 4 degrés au-dessous de zéro; les bassins se sont gelés, et le club des patineurs a tressailli de joie. Par dessus tout cela, un vent à transporter les moulins de Montmartre en plein boulevard des Italiens ! Mais le ciel était bleu, et le soleil rayonnait. Vers les dernières heures du Mardi Gras, tout se gâta, et mercredi, le ciel charriait de gros nuages gris pleins de neige. Si bien que l'eclipse de soleil, si pompeusement annoncée, s'est passée dans la coulisse. A l'heure solennelle, il n'a pas fait plus noir qu'avant et après.

Un vrai fiasco, vous dis-je, aussi complet que celui des *Brebis galeuses* ou des *Ambitions de Fauvelle*, dont je vous ai parlé il y a huit jours. N'en parlons donc plus, et faisons généreusement silence autour de cette double infortune théâtrale. Et puis, qui s'occupe aujourd'hui de comédie, lorsqu'on est à la veille de la première de *Don Carlos* ? Voilà la grande, la seule, l'unique attraction! Ah! dans ce moment-ci, s'il y a un homme, il y a deux hommes bien tourmentés, ce sont le directeur et le secrétaire de l'Opéra. Ils sont assaillis de demandes de billets, et au train dont vont les choses, il est incontestable que malgré tout leur bon vouloir, ils feront plus de mécontents que de satisfaits.

Quant à Verdi, il reste en dehors de ces luttes matérielles et ne combat qu'avec les difficultés de l'art. Aussitôt après avoir remporté la victoire (car qui oserait douter de son triomphe ?) il ira se reposer dans une villa qu'il vient d'acheter et de faire meubler à Gênes. Ah! puisse le festival monstre qu'on nous annonce ne pas troubler ce repos si glorieusement acheté ! Ce festival, je vous en ai parlé, aura lieu au mois de juillet au Palais de l'Industrie, mais à quoi bon vous en parler encore ? Ne l'entendrez-vous pas ? Il est impossible que le bruit n'en parvienne pas jusqu'à vous. Jugez donc : toutes les sociétés chorales de France y prendront part, soit 2,242 sociétés, soit encore 147,499 orphéonistes! Ne dirait-on pas qu'on veut traiter le nouveau Paris à la façon de Jéricho, et que M. Haussmann a un ennemi secret qui a trouvé cet étrange moyen de défaire son œuvre? Et les Parisiens, combien en restera-t il dont le tympan n'aura pas été déchiré ! Voilà comment on comprend la musique aujourd'hui.

Ce soir, au Théâtre Français, première représentation de *Galilée*. L'Empereur et l'Impératrice doivent y assister. A huitaine les détails de la solennité.

TIBERGE.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Les députés Crétois arrivés dernièrement dans notre ville sont au nombre de 33 dont 14 Musulmans et 19 Chrétiens. On attend que le nombre des délégués soit au complet, pour que la Commission puisse fonctionner.

Cette Commission sera composée de plusieurs hauts fonctionnaires qui ont déjà fait preuve de connaissances administratives. Elle sera présidée, croyons-nous, par le Grand Vizir.

—

Nous avons été heureux d'annoncer toutes les améliorations que S. Exc. Ismail pacha vient d'introduire dans le Ministère de la police. Aujourd'hui nous ferons observer à Son Excellence qu'autrefois, dans les quartiers isolés de Péra et de Galata, il y avait de distance en distance des guérites occupées chacune par deux zaptiés. Aujourd'hui les guérites existent toujours, mais elles sont vides jour et nuit, aussi jamais les voleurs n'ont été plus nombreux et jamais non plus ils n'avaient fait voir autant de mépris pour la force armée. Ne se sont-ils pas battus avec les zaptiés dans la rue Asmali-Medjid? Que les zaptiés soient remis dans leurs anciens postes et la tranquillité renaîtra.

—

La méthode Ollendorf, tellement appreciée en Europe qu'elle est arrivée à sa 16e édition et a été traduite en presque toutes les langues du continent, vient d'être adoptée dans les Ecoles Impériales Ottomanes. Le Lieutenant colonel d'état-major Ismail bey, directeur des études à l'école de Galata-Saraï, par dévouement pour les élèves confiés à ses soins, l'a traduite en turc. Nous ne doutons pas un instant des services que l'adoption de cette méthode est appelée à rendre, tant aux jeunes gens, turcs qui étudient le français, qu'aux français qui étudient le turc.

En exprimant cette opinion nous sommes d'accord avec MM. les professeurs les plus distingués qui ont bien voulu nous donner leur avis à cet effet.

C'est avec un plaisir bien sincère que nous constatons ce nouveau pas fait par l'instruction sous l'impulsion du Gouvernement Impérial, et nous croyons être utiles à la jeunesse du pays en annonçant que cet ouvrage est en vente à la librairie de M. Roth, au prix de 32 piastres les deux volumes de 800 pages environ.

En prenant le premier volume de la grammaire et la clef qui l'accompagne, on recevra un récépissé qu'on échangera gratuitement contre le deuxième volume qui est sous presse.

—

Un Croate qui a déjà subi plusieurs condamnations était appréhendé au corps sur la demande de sa femme qu'il maltraitait. Il y eut lutte entre le Croate et le zaptié auquel le malfaiteur voulait prendre son sabre pour l'en frapper. Force a été la loi et le Croate est en prison à la grande satisfaction de sa femme.

—

Des voleurs sont entrés dans une maison de la rue Bulbul et ont enlevé la batterie de cuisine et tous les ustensiles de la salle à manger.

—

Mardi dernier, le gardien d'un magasin de farine à Moum-hané, quitta son poste pour aller au Café. Après une courte absence il trouva le magasin ouvert, la caisse brisée et 3000 Piastres volées.

—

Des Croates ont tenté d'entrer dans l'Eglise de Féri-key, pour y commettre un vol. Les gardiens, éveillés par le bruit, ont fait une décharge de pistolets et les malfaiteurs on le pris la fuite.

On nous écrit de Rhodes, le 10 mars :

M. Alfred Biliotti vice-consul d'Angleterre, vient de donner un de ces traits de dévouement et de courage qu'on ne peut qu'admirer ; aussi en vous le communiquant, Monsieur, pour être porté à la connaissance de vos lecteurs, je ne me fais que l'écho des habitants de cette ville.

Le 6 du courant, vers 9 heures du soir, par une de ces nuits de tempête, des cris de détresse se firent entendre jusque dans le faubourg de Ckochori ; un grand nombre de personnes au nombre desquelles était M. le vice consul d'Angleterre, accoururent alors sur le rivage, car tout fesait supposer un sinistre. C'était en effet le brick tunisien *Mansoura* qui, essayant de se réfugier dans le port de la Darse, était lancé à la côte entre la pointe, dite de la Quarantaine, et l'entrée du port, et avait été brisé contre les roches, à en juger par les épaves qui jonchaient déjà le rivage ! Un de officiers du stationnaire de guerre, se trouvant sur les lieux, dit alors à M. Biliotti, que tout l'équipage du bâtiment naufragé était déjà sauvé, par les secours du stationnaire, sauf deux individus qui avaient persisté à rester à bord. Sauver deux malheureux, malgré eux, d'une mort certaine, telle fut alors la pensée de M. Biliotti. Aussitôt, et pendant qu'il fait armer une grosse embarcation il accourt au conak, tant pour donner avis de ce qui se passait que pour avoir des informations plus précises, s'il était possible, sur le malheur qui était arrivé ; malgré les assurances réitérées du stationnaire qui prétendait avoir sauvé tous les naufragés à l'exception de deux personnes, M. Biliotti s'élance dans le canot de sauvetage, suivi de son frère M. Albert Biliotti, et du brave cavas-bachy, Moustapha agha, qui, malgré sa répugnance pour la mer, a pourtant assez de courage pour affronter le danger, et ces braves volent au secours des malheureux qui vont sans doute périr. La nuit était obscure, la mer était furieuse et le vent épouvantable. Bien qu'on ne connût pas exactement le lieu du sinistre, cependant, guidé par les cris des naufragés, on atteint le navire échoué, on tente à diverses reprises de recevoir dans le cano une amarre lancée par les naufragés tous groupés, au nombre de dix, sur la partie du navire non encore envahie par la mer, mais on ne peut y parvenir, et l'embarcation est à chaque instant soulevée par les vagues furieuses. Enfin on réussit; c'est alors que commence un nouveau danger pour les malheureux naufragés, car en se laissant couler le long de l'amarre, les malheureux qui tentent d'entrer dans la barque. sont tantôt soulevés et tantôt plongés dans l'eau et parfois courent le danger d'être broyés entre la coque du navire et l'embarcation. Tout s'achève cependant heureusement, et M. Biliotti reçoit dans son embarcation tous les naufragés, pas un n'ayant été sauvé par le stationnaire, n'en déplaise à l'officier qui voulait le faire croire. M. Biliotti emmène au conak les malheureux qu'il venait d'arracher à une mort, certaine et tous les soins leur sont prodigués.

Je dois ajouter, que pendant l'opération de sauvetage entreprise courageusement par M. le vice-consul d'Angleterre et si heureusement menée à bonne fin, une embarcation du stationnaire s'était approchée à une encablure du bateau naufragé et n'osant sans doute pas s'exposer au danger qu'affrontait M. Biliotti, restait spectatrice impassible de ce qui se passait ! ! !

CHRONIQUE.

—

Dans certaines mines d'Ecosse, de pauvres petites filles portent sur leur dos une hotte, que retient une courroie fixée autour de leur front. A cette courroie elles attachent aussi leur lampe, et, ainsi équipées, charrient péniblement la houille. Les mineurs ajoutent à la charge de la hotte de gros morceaux qu'ils entassent autour du cou des petites malheureuses, et elles s'avancent par bandes, courbées sous le faix, gravissant par de longues échelles toute la hauteur des puits, qui dépasse quelquefois cent mètres. Si une courroie usée se casse, si un bloc de houille tombe les porteuses qui forment la queue sont grièvement blessées, ou même tuées sur le coup... »

La partie la plus dramatique de l'ouvrage est celle où l'auteur parle des terribles accidents qui arrivent par fois au fond des mines. Voici quelques détails empruntés au récit de l'inondation qui eut lieu dans la mine de Lalle, en 1862 :

Trois mineurs sont enfermés par les eaux.

« ... Le lieu est étroit, très incliné, glissant. Avec leurs mains et le crochet de leurs lampes, ils creusent dans le schiste une petite place pour s'asseoir. L'eau baigne leurs pieds... Les lampes, privées d'huile, se sont éteintes... Le plus vieux perd son point d'appui, glisse sur le plan incliné, tombe dans l'eau et se noie sans faire un seul mouvement, sans pousser un seul cri. Glacés d'horreur, les deux autres n'osent pas descendre pour tenter de venir à son secours, au moins pour lui relever la tête.. Celui que la soif dévore se décide cependant à se mouvoir. Il touche au cadavre en buvant, et bien vite remonte.

—

Un paysan des environs avait porté plainte contre son domestique, qui, pour se venger sans doute, avait déposé dans une jatte de lait des ordures... animales.

Le tribunal a condamné le prévenu, puis le président a demandé au plaignant s'il se portait partie civile, et s'il réclamait des dommages intérêts pour la perte de son lait.

— Mon lait ! s'écrie le paysan ; mais monsieur le président, je l'ai vendu.

A cet aveu naïf, l'auditoire part d'un immense éclat de rire ; le paysan lui même s'associe à cette hilarité ; mais voilà le triste de l'histoire : le procureur impérial, prenant acte de cette parole, se lève et prend des réquisitions contre le malheureux paysan qui se voit condamné à 16 fr. d'amende pour avoir vendu des marchandises falsifiées.

Ne frémissez vous pas à l'idée que vous auriez pu boire de ce lait ?

—

Le mari a commencé par battre sa femme ; celle-ci, prenant aujourd'hui sa revanche, bat son mari ; le fils bat son père, la belle-fille bat son beau père : c'est une batterie générale.

— Ah ! fit Madeleine, vous-connaissez Mme Daubré ?

— Non, pas Mme Daubré, mais M. Lionel de Lomas.

Ce nom seul suffit à éveiller la défiance de Madeleine.

— Et ce monsieur, demanda-t-elle, est un ami de M. de Lomas ?

A la froideur de la jeune fille Renardet devina qu'il avait fait fausse route en nommant Lionel.

— Ami, répondit-il, oui et non. Il l'a rencontré dans le monde, voilà tout.

— Et qu'est ce monsieur? Est il jeune, vieux, marié, célibataire ?

— Il est célibataire, mais il n'est plus jeune.

— A-t il du moins une famille ? où devrais je travailler ?

— Il vit seul. C'est un homme fort respectable. Vous peindriez chez lui. Comme il a beaucoup de riches connaissances, par lui vous obtiendriez des portraits, bien payés surtout. C'est lui-même un artiste. Il a vu le portrait de Mlle Jeanne Daubré, et pour avoir une toile semblable, il n'hésiterait pas à vous la payer 500 francs.

Madeleine réfléchissait.

— Comment ce monsieur a-t-il obtenu mon adresse ?

— Je ne sais, répondit Renardet.

Son instinct de femme lui fit pressentir qu'il y avait là un piège, une vengeance de Lionel, peut-être une vengeance de femme. Elle soupçonnait Mme Daubré.

— Non, monsieur, reprit-elle, ce que vous me demandez est tout à fait impossible; il est en dehors de toute convenance que j'aille travailler chez ce monsieur, quel que soit son âge.

— Ainsi, mademoiselle, vous avez bien réfléchi ?

— Parfaitement, monsieur.

Renardet affecta de regarder cette pauvre mansarde, si nue et si froide.

— Moi aussi, fit-il galamment, je suis un peu artiste, et franchement je trouve qu'un pareil cadre ne répond guère à une beauté comme la vôtre.

Renardet, qui se flattait de connaître les femmes, avait pour principe qu'on peut toujours avec elles risquer un compliment.

— Comment vous, mademoiselle, qui, en votre qualité de peintre et de poète, devez avoir plus que personne le sentiment de l'harmonie et du beau en toutes choses, pouvez-vous rester dans une pareille misère?

C'est que, apparemment, il me plaît d'y rester, répondit Madeleine avec hauteur.

— En effet, mademoiselle, je me mêle de ce qui ne me regarde pas. Veuillez m'excuser ; mon admiration pour votre personne et pour votre talent m'avait seule donné l'audace de me présenter à vous. Si jamais vous aviez besoin d'un conseil, d'un ami aussi dévoué que respectueux, veuillez, je vous prie, compter sur moi. Je me nomme Renardet, et je demeure rue Richer, 37.

Madeleine, depuis qu'il lui parlait, l'avait examiné. Ce n'était pas tout à fait le Renardet sordide, en redingote râpée, que nous avons vu se présenter chez Mme de Courcy par un escalier de service. Son costume était à la dernière mode. Il avait même un brillant à sa cravate. Mais il n'avait pu changer de visage.

Madeleine était physionomiste. Une figure aussi accentuée en laideur que celle de Renardet devait l'impressionner très-vivement et très désagréablement. Ce regard de fourbe, cette bouche sardonique, ces meplats ignobles, ce teint terreux ne pouvaient être, selon elle, que l'enveloppe d'un mauvais homme. Elle ne voulut donc point paraître accepter des offres de service de la part de cet inconnu, dont l'extérieur révoltait tous ses instincts d'artiste. Elle se contenta de le saluer avec froideur.

— Je vois, mademoiselle, reprit Renardet qui ne pouvait encore se résoudre à abandonner la place, que je vous parais un intrus. Je tiens à gagner votre confiance ; car je vous estime beaucoup, non-seulement comme talent, mais comme caractère. Sans que vous vous en doutiez, je vous connais depuis longtemps déjà. Vous allez me comprendre. J'étais le troisième personnage présent à cette conversation... étrange, qui eut lieu entre vous et M. Maxime Borel, lors de votre dernier voyage à Lyon. Tous deux vous me croyiez endormi et j'étais fort éveillé.

Madeleine rougit, et toute interdite ne répondit pas.

— Tiens, pensa Renardet, aimerait-elle Maxime Borel ?

— Rassurez-vous, mademoiselle ; en pareille matière la discrétion est le devoir d'un galant homme ; et jamais un mot de cette aventure n'est sorti ni ne sortira de ma bouche.

— Monsieur, reprit Madeleine un peu remise, dans cette aventure, comme il vous plaît de l'appeler, je n'ai rien à cacher. Je ne vous dois donc aucun remercîment pour votre discrétion.

— La réputation d'une femme est chose si délicate !... dit Renardet avec intention.

— Est ce à dire que, si vous le vouliez d'un mot vous pourriez perdre la mienne?

— Oh ! mademoiselle, quel soupçon ! Je veux dire seulement qu'un homme moins... bienveillant aurait pu supposer que cette rencontre n'était pas tout à fait fortuite et que...

Madeleine devint pâle et fit un pas vers la porte.

— Mais continua Renardet sans se laisser déconcerter par ce mouvement, interrogez M. Borel, que je connais beaucoup, qui est mon ami, et vous saurez quel souvenir plein d'admiration cette scène, vraiment émouvante, a laissé dans mon esprit.

Madeleine était fort mal à l'aise. Cet homme lui inspirait une sorte d'effroi.

— Monsieur, dit-elle enfin, il est contraire aux règlements de la maison que les pensionnaires libres reçoivent des messieurs chez elles. Je le regrette, mais...

— Je comprends, mademoiselle ; n'oubliez pas que je me mets entièrement à votre disposition : Renardet, rue Richer, 37.

Et il sortit.

— Quel est cet homme affreux ? Qui me l'envoie ? Est-ce Maxime qui connaît me détresse ou qui la devine ? Est-ce M. de Lomas? Non, Maxime n'a guère le temps de penser à moi ; ce doit être M. de Lomas. Cependant, dans ma position, peut être aurais je dû répondre moins brutalement. Mais, sans savoir pourquoi, car il ne me disait rien d'injurieux, j'étais indignée. Sans doute j'ai suivi mon instinct, j'ai bien fait de me défier. Mais que vais-je devenir, grands dieux !

Renardet, en quittant Madeleine, écrivit à Lucrèce :

« J'ai enfin trouvé l'adresse de Madeleine Bordier. Je sors de chez elle. Elle vit misérablement dans un pensionnat ; mais elle vit. Sapristi ! c'est une rude vertu ! Toutefois j'ai fait une importante découverte.

(Sera continué demain.)

Tel est, rapporte le *Mémorial de la Loire*, le joli ménage que Burdigues a le bonheur de posséder.

Auriol, un vrai montagnard à l'écorce rude, aux longs cheveux pendants, à la physionomie dure et sournoise, vient se plaindre des mauvais traitements que lui ont infligés sa femme et ses enfants, devenus l'objet d'une poursuite correctionnelle.

Pour se défendre, ceux-ci l'accusent d'avoir battu leur mère et voulu entamer le patrimoine de celle ci après avoir mangé le sien propre.

Depuis 30 ans, il est le fléau de sa famille, il la persécute pour obtenir des moyens de vivre dans la fainéantise.

Il a fait cession à ses enfants de ce qui lui restait moyennant une pension alimentaire ; celle-ci ne lui suffit pas et à tout propos il vient leur chercher querelle.

Il les traque quand il veulent lui échapper en changeant de domicile.

Un jour, la femme Auriol, son fils, sa belle-fille se coalisent contre lui et le reçoit une verte correction.

La plus débonnaire des trois, la belle-fille se saisit du bâton noueux qu'il tenait et le frappe rudement.

Il est vrai qu'il l'avait si peu ménagée précédemment, qu'à la suite d'une scène de violence entre elle et lui elle avait fait une fausse couche.

Le tribunal, usant d'indulgence, la condamne à 16 fr. d'amende et acquitte les deux autres prévenus.

— La Cour d'assises de Dijon vient de juger un meurtrier, dont la perversité précoce peut être comparée à celle de l'assassin Lemaire.

L'accusé se nomme Nicolas Choquet ; il est âgé de quinze ans. Il était employé comme berger dans une ferme de Rouvray. C'est en conduisant aux champs le bétail de la ferme qu'il a tué sa victime.

C'était une femme de quatre-vingt et un ans, Edmée Cauzard, veuve Charlot. Tous les lundis, la pauvre vieille allait de Rouvray à Saint-Germain-de-Modéon pour y vendre des légumes et de la mercerie. Elle voyageait dans une petite voiture traînée par un âne. L'assassin s'est mis en embuscade, guettant le passage de la voiture. Armé de deux grosses pierres, il a frappé la vieille femme avec une telle violence qu'il lui a ouvert la tête. Après avoir couvert de terre et de mousse les traces du sang répandu, il a pris la tabatière et la bourse de sa victime. La bourse contenait 3 fr. 50 c.

Il a fait des aveux complets ; aveux inutiles, car les preuves étaient accablantes et le doute impossible. La préméditation et le vol sont démontrés aussi bien que le meurtre de la veuve Charlot.

Le jury a répondu affirmativement à toutes les questions ; il n'a pas accordé de circonstances atténuantes.

La cour a condamné Nicolas Choquet à vingt années de détention dans une maison de correction. C'était, vu son âge, le maximum de la peine que la loi permît de lui infliger.

— Un ingénieur italien vient d'inventer un frein qu'il appelle foudroyant pour arrêter tout-à coup les convois lancés sur une voie ferrée. C'est par le moyen surnaturel de l'électricité qu'il produit cet effet. Désirons qu'il réussisse dans ses prochaines expériences. Jusqu'à présent tous les freins possibles n'arrêtaient un convoi qu'après un parcours de 100 à 150 mètres.

— On annonce déjà que la commission ajourne au mois de novembre la première représentation de la *Guerre d'Amérique*, que M. Dumaine montait pour ce printemps. Cependant si l'on croit les indiscrétions, le Nord et le Sud avaient l'un et l'autre de très belles pages dans le drame, et la toile tombait sur une réconciliation des frères ennemis... Quoi de plus propre qu'un dénouement pareil à remplir les âmes des spectateurs des sentiments les plus doux et les plus pacifiques ?

Un des événements de l'Exposition sera la présence à Paris du 3e régiment fédéral, le régiment de l'aristocratie newyorkaise ; ces deux mots jurent un peu, sans doute, mais on me comprend. Ce régiment nous donnera le Spectacle d'une revue en uniforme. Or, je me demande si cette revue-là n'est pas bien plus faite pour donner sur les nerfs des Américains du Sud que le drame de la *Guerre d'Amérique*.

VARIÉTÉS.

L'ALLEMAGNE (1)

DEPUIS LA GUERRE DE 1866

Les agrandissements et l'armée de la Prusse

I.

L'Allemagne et l'Italie, arrêtées chacune par des causes particulières, étaient restées divisées en Etats multiples comme au moyen-âge. L'Italie vient de se former sous nos yeux avec une promptitude que n'avaient point rêvée ses plus enthousiastes partisans. L'unité s'est établie malgré les antiques rivalités de ces villes si longtemps engagées dans des luttes atroces; Gênes contre Pise, Florence contre Sienne, Venise contre Milan, Mantoue contre Ferrare, et ainsi à l'infini, provinces contre provinces, cités contre cités. En Allemagne, une première simplification s'est faite, favorisée par le premier empereur des Français; une deuxième vient de s'accomplir sous les auspices du second empire. Le mouvement vers l'unité, longtemps retardé, aboutira certainement à une fusion plus complète et plus facile qu'ailleurs. Quelle diversité de mœurs, de langue, de race même entre l'Anglais, l'Ecossais et l'Irlandais en Angleterre, entre le Breton, le Basque, le Provençal et l'Alsacien en France! En Allemagne au contraire, partout du Nord au Midi, même langue, mêmes mœurs, même idéal littéraire, mêmes souvenirs historiques, car tous ces Etats séparés ont toujours fait partie d'une grande confédération politique, l'empire germanique. Il est donc probable que l'unité s'établira lentement et à proportion de la liberté dont jouira la Prusse, brusquement, violemment, dans le cas d'une guerre avec l'étranger. Si l'Autriche ne comprenait pas tant de peuples d'origine diverse, et si, depuis le XVIe siècle jusqu'au récent concordat, elle n'avait pas été soumise à l'esprit ultramontain, c'est elle sans aucun doute qui aurait constitué l'unité allemande sous le sceptre impérial. Aujourd'hui emportée vers l'Orient par la proponderance croissante de la Hongrie, une grande mission lui est probablement réservée encore, mais point, semble-t-il, du côté de l'Allemagne.

La réforme est la seconde cause qui a favorisé l'agrandissement de la Prusse. Cet Etat est vraiment né de la sécularisation de l'ordre teutonique. C'est le protestantisme qui lui a ensuite assuré la suprématie dans toute l'Allemagne du Nord. Ses rois s'étaient faits les défenseurs d'office du corps évangélique, et ils savaient remplir les devoirs que leur imposait cette charge avec autant d'énergie que de charité. (1).

Carlyle, ce bizarre et vigoureux penseur, a écrit à ce sujet dans son histoire de Frédéric II, récemment terminée, quelques pages qui donnent à réfléchir. « La réforme, dit-il, a été le grand événement des peuples modernes, et tout peuple qui a eu le cœur assez fort pour l'embrasser a grandi aussitôt; ceux qui l'ont repoussée en portent la peine. » L'écrivain protestant donne à sa pensée une forme mystique qui peut la rendre suspecte, mais pourtant l'histoire lui donne raison. Voyez la Hollande : avec un million d'habitants à peine et son triste territoire de marais et de sables, elle tient tête au gigantesque empire de Philippe II, fonde le premier Etat libre de l'âge moderne, couvre les mers de ses vaisseaux, établit partout des colonies et résiste victorieusement à l'Angleterre et à la France, unies pour l'écraser. La Suède, jusque-là perdue dans les glaces du Nord, en sort sous Gustave-Adolphe, renverse les plans de domination universelle de l'Autriche, et enfin par les merveilleuses campagnes des généraux Wrangel, Torstenson et Banner, conquiert pour la réforme une existence légale au traité de Westphalie. A l'époque de l'*Armada*, l'Angleterre tremblait devant l'Espagne. Aujourd'hui quel renversement dans la puissance relative de ces deux Etats ! Et l'Amérique du Nord, ce noble fruit de l'esprit puritain, quel développement de puissance sans cesse accéléré ! C'est ce même esprit qui a fait la fortune de la Prusse. Le culte réformé, sévère, simple, s'adressant à la raison plutôt qu'à l'imagination, s'est montrée singulièrement favorable au développement économique. (2).

Tandis que l'Espagne continuait à descendre et que la France, déjà ruinée par les guerres malheureuses de Louis XIV, s'abîmait dans les misères de la régence et de Louis XV, la Prusse était admirablement administrée par une série de souverains économes, simples de mœurs, toujours occupés de maintenir l'ordre dans les finances, de favoriser les progrès de la culture, les défrichements, la construction des routes et des canaux, la production de la richesse sous toutes ses formes. Quand le travail n'est pas entravé par de mauvais gouvernements il fait des miracles. Un impôt mal assis est bien plus funeste qu'une guerre même malheureuse. Celle ci détruit la richesse comme un incendie, mais ne l'empêche pas de renaître. Une mauvaise administration atteint la prospérité publique jusque dans ses racines. La Prusse se releva promptement des dévastations des guerres de trente et de sept-ans, grâces aux vertus solides qu'elle devait en grande partie à l'esprit de ses croyances religieuses.

II.

La troisième cause qui a contribué à l'agrandissement de la Prusse est, avons-nous dit, l'organisation de son armée. La première base de cette organisation fut posée par le roi Frédéric Guillaume. En 1733, un décret divisa tout le pays en arrondissements militaires, dont chacun devait fournir et entretenir un régiment. En cas de besoin tous les hommes valides, sauf les nobles, pouvaient être appelés sous les armes. C'est en tirant de ce principe tout ce qu'il pouvait donner que Frédéric II parvint à sortir triomphant de la guerre de sept ans. La paix conclue, il arriva sans arrêter les progrès de la population et de la richesse, à tenir sur pied une armée permanente de 150,000 hommes. Comme son royaume ne comptait pas cinq millions d'âmes, c'était une proportion de 3 pour cent, ce qui équivaudrait pour la France actuelle à plus d'un million de soldats sur le pied de paix. Pendant sa dernière campagne, il conduisit en Bohême deux armées de cent mille hommes, chiffre énorme pour cette époque. Lors de la campagne de France de 1792, l'état major prussien choisit parfaitement son point d'attaque, mais les troupes mal commandées, mal pourvues, se montrèrent incapables de résister aux légions républicaines. Après le désastre d'Iena, l'armée prussienne fut désorganisée, et Napoléon prit les précautions les plus rigoureuses pour l'empêcher de se reconstituer. Par la plus humiliante des conditions que puisse subir un ennemi vaincu, il fut interdit à la Prusse de maintenir sous les armes plus de 42,000. L'excès même de son abaissement devint pour elle la cause de son insurrection comme puissance militaire. Epuisée par les contributions que lui imposait le vainqueur, diminuée de moitié, réduite à n'être plus qu'un état de second ordre, instrument docile aux mains du maître de l'Europe, elle dût son salut à deux hommes éminents qui comprirent la force qui portent en eux les principes modernes. L'un, Stein, abolit les iniquités du régime féodal, émancipa les paysans, rendit l'impôt égal et proportionnel, étendit les privilèges des villes et augmenta l'indépendance des administrations locales ; l'autre un officier hanovrien du nom de Scharnhorst, avec le concours de Boyen et de Grolmann, réorganisa l'armée d'après un nouveau système qui lui permit d'éluder les deux restrictions qui pésaient sur la Prusse.

Ce système, comme toutes les idées justes, est simple et peut se définir en deux mots : abréger la durée du service et faire passer constamment de nouvelles recrues par des cadres permanents. De cette façon avec un effectif extrêmement restreint et une dépense réduite en proportion, formait de nombreuses réserves en exerçant les levées successives au métier des armes. A la base de l'organisation, on inscrivit ce principe, emprunté aux républiques antiques et consacré par la révolution française : tout citoyen se doit à la défense de la patrie. L'efficacité du système de Scharnhorst se révéla lors de l'écroulement de l'empire. En 1813, après la retraite de Russie et de la défection du général d'York, qui commandait le contingent prussien, une armée nationale se forma presque spontanément dans la Prusse Orientale. En peu de temps elle compta cent vingt mille hommes. Quelques mois plus tard, grâce à la ruine de l'étranger et à l'esprit national qu'avaient développé les réformes de Stein, elle s'élevait à 300,000 hommes.

Battues d'abord, ces levées s'aguerrirent bientôt, et vers la fin de l'été elles tinrent tête aux Français à Gros-Beern et à Leipzig. La lutte terminée la loi du 3 septembre 1814 vint donner une organisation définitive au système de Scharnhorst, affranchi désormais des limitations antérieures. Cette loi, modifiée seulement dans quelques parties en 1860 a continué de régler depuis lors l'établissement militaire prussien.

Tâchons de nous rendre compte de la force effective de l'armée prussienne. Celle-ci, comme partout se divise en régiments. Chaque régiment comprend trois bataillons, plus un bataillon de réserve ou de dépôt. Le bataillon se divise en quatre compagnies et compte sur pied de guerre 1025 hommes, dont 22 officiers, et sur pied de paix environ la moitié. Le régiment de cavalerie contient quatre escadrons de 150 chevaux chacun, soit en tout 600 chevaux. Deux régiments constituent la brigade, deux brigades la division et deux divisions le corps d'armée. Le corps d'armée est une unité stratégique complète, indépendante qui a ses quatre régiments d'infanterie, ses deux régiments de cavalerie et trente-six pièces d'artillerie. En se rappelant ces subdivisions si régulières, il sera toujours facile d'estimer la force d'un corps de troupe en campagne. Voici quel est l'effectif : Pour l'infanterie, nous avons d'abord neuf régiments de la garde, 72 régiments de ligne et 10 bataillons de chasseurs et fusiliers, soit en tout 253 bataillons ou 253.606 hommes. En cavalerie la garde compte 8 régiments et la ligne quarante ce qui fait en tout 200,000 escadrons 30,000 chevaux. Les cuirassiers portent la cuirasse, les hulans la lance, les hussards et les dragons sont armés de carabines à aiguille. L'artillerie se compose de neuf brigades; chaque brigade contient deux régiments, un régiment de campagne et un régiment de place. Le régiment de campagne comprend quatre batteries à cheval et douze batteries montées. Chaque batterie à six canons donne donc, pour le régiment de campagne seul, un total de 96 pièces et pour les neuf régiments 864 pièces. Pendant la dernière guerre, les deux tiers des pièces étaient des canons rayés d'acier de 4 se chargeant pas la culasse. Les autres étaient d'anciens canons de 12 à âme lisse, et les officiers prussiens croient que l'expérience de la guerre américaine et de la campagne de Bohême a démontré qu'il sera toujours nécessaire de conserver des pièces de ce genre, parce qu'elles font une plus grande impression sur les colonnes d'attaque de l'infanterie. Comme corps spéciaux, on trouve 9,000 hommes du génie et 11,000 du train.

Les postes d'une armée en campagne sont considérables. On estime qu'elles s'élèvent en moyenne par année à 40 pour cent dans l'infanterie et à 20 pour cent dans la cavalerie et l'artillerie. Il faut donc organiser des réserves afin de combler les vides ; à cet effet, chaque régiment, avons-nous vu, a un bataillon de dépôt placé sous le commandement d'officiers âgés, plus propres à former des recrues qu'à supporter les marches forcées. Ces bataillons de dépôt sont recrutés parmi les jeunes gens momentanément renvoyés dans leurs foyers pour cause d'indisposition passagère.

Le service médical est aussi d'une grande importance, et on n'a pas manqué d'y pourvoir. A chaque corps d'armée sont attachés 14 chirurgiens, 114 hommes et 65 chevaux. Chaque service a un matériel d'ambulance pour 200 blessés. Chaque corps a sa compagnie d'infirmiers, et 10 hommes par bataillons sont spécialement désignés pour les aider, de façon que les autres n'ont aucun prétexte pour quitter les rangs. Pendant la dernière campagne cette organisation paraît avoir suffi à tous les besoins, même après la sanglante journée de Sadovva, où il a fallu recueillir et panser également les blessés autrichiens.

On a déjà fait remarquer tout le parti que l'état-major prussien, à l'exemple des Américains, avait su tirer des chemins de fer. Dans leurs mouvements en avant, ils suivaient autant que possible les grandes lignes ferrées, et il visaient à en enlever l'usage à leurs adversaires en occupant les points de jonction. Comme on avait prévu que l'ennemi en retraite détruirait les ponts et enlèverait les rails, on avait organisé un corps spécial comprenant des ingénieurs, des mécaniciens, et des terrassiers. Ceux-ci réparaient immédiatement les dégats, et ainsi à mesure que l'armée avançait, le chemin de fer lui amenait rapidement les approvisionnements les plus urgents. L'organisation de la poste et la merveilleuse activité qu'elle a déployée pour faire parvenir les lettres à destination à travers la Bohême envahie et jusqu'aux portes de Vienne ont valu, m'a-t-on assuré, au directeur général, M. Philipsborn, d'unanimes éloges. Chaque corps d'armée avait son service de poste de campagne, dont le personnel comprenait un directeur de campagne, 5 commis, 2 employés inférieurs, 12 postillons et 10 soldats du train. Des voitures et des relais de chevaux en nombre suffisant auraient été pris en Prusse et suivaient partout le corps d'armée. Aussitôt que les chemins de fer était remis en état, on s'en servait.

Dans les villes occupées même momentanément, un bureau de poste s'établissait et fonctionnait régulièrement. Ainsi, m'a-t-on dit, en Moravie plus de 20 employés travaillaient nuit et jour pour expédier sans retard la correspondance, et six voitures y étaient spécialement consacrés. Chaque jours le soldat recevait ses lettres et même les envois d'argent qui lui étaient destinés, et à son tour il pouvait donner de ses nouvelles aux siens qui devaient les attendre avec tant d'impatience et d'inquiétude. On comprend que cette régularité du service postal a dû être vivement appréciée dans un pays où tout le monde sait lire et écrire, et où beaucoup de jeunes gens de la classe aisée sont présents sous les drapeaux.

Pour qu'on puisse mieux se rendre compte de l'effectif complet de l'armée active que la Prusse pouvait mettre sur pied avant les récentes annexions, il ne sera pas inutile de consulter les chiffres suivants dressés d'après les meilleures sources.

Infanterie, 253 bataillons, 253, mille hommes ;

Cavalerie 200 escadrons, composés de 1 régiment de gardes de corps, 9 régiments de cuirassiers, 15 de hulans, 10 de dragons, 13 de hussards, 30,000 hommes ;

Artillerie, 162 batteries, 35,100 hommes, 864 canons ;

Génie, 9 bataillons, 9,018 hommee ;

Train, 9 bataillons, 11,034 hommes ;

Hommes de train parmi les troupes 18,000 hommes ;

Réserves (4e bataillon de dépôt) 100.512 hommes, 228 canons ;

Officiers, 13,000.

Total général, 100,000 chevaux, 470,170 hommes, 1,092 canons.

Derrière l'armée de campagne arrive la landwehr. Elle est composée, pour le premier ban, des hommes de 28 à 32 ans qui ont terminé leur sept années de service actif et de 20 à 27 ans que le sort a libérés. Elle forme quatre régiments de la garde et 32 régiments provinciaux portant le même numero que le régiment de ligne auquel chacun d'eux correspond, et aussi recrutés dans le même canton. On arrive ainsi à 116 bataillons, comprenant 118,900 hommes, avec 76 escadrons de cavalerie présentant un effectif de 11,400 chevaux. En temps de paix le dépôt d'un régiment de landwher ne se compose que de 1 commandant, 1 adjudant, 9 sous-officiers et 6 hommes qui ont pour fonction de veiller à l'entretien des objets d'armement et d'équipement et de tenir les écritures.

Depuis la réorganisation, tous les efforts ont été consacrés à l'armée active, et la composition de la landwher en a souffert au point que les députés de l'opposition ont pu accuser le ministère de vouloir amoindrir cette institution, que les souvenirs de 1813 ont rendu chère au pays. Par mesure d'économie, on a choisi depuis 1860, pour le dépôt, des officiers en retraite auxquels on accorde une indemnité. Chaque année 150 hommes par bataillon sont convoqués pour l'exercice et les manœuvres pendant 14 jours ; les dimanches ils sont fréquemment réunis pour s'exercer au tir. Le deuxième ban, composé des hommes de 32 à 37 ans, doit fournir aussi 116 bataillons d'infanterie et 34 escadrons de cavalerie, donnant une force approximative d'environ 100,000 hommes ; mais cette force accessoire n'est destinée qu'à occuper les places fortes ou à compléter les bataillons du premier ban. Les hommes sont réunis tous les six mois pour une inspection à laquelle le premier banc est également soumis. Pendant la dernière guerre, les deux bans avaient été appelés sous les armes. Les hommes du premier ban furent en partie versés dans les cadres de la ligne, mais ils formèrent des régiments spéciaux qui marchaient derrière l'armée active, et qui occupaient les places que celle-ci abandonnait excessivement dans son mouvement attentif. Ils sont entrés ainsi d'abord en Saxe, puis en Bohême, et quand la paix de Nikolsburg a été signée, ils quittaient Prague pour marcher sur Vienne. Partout où ils ont été au feu, ils se sont distingués. Cinq bataillons de landweher ont pris part au combat de Langensolza contre les Hanovriens. Les Prussiens au nombre de 6,000 contre 20,000, furent obligés de reculer ; mais les hommes de la milice couvrirent la retraite avec la plus grande fermeté, et en perdant une partie de leur effectif.

Au lieu de fusil à aiguille, ils n'avait que la carabine Minié. En Moravie, au combat de Tobitschau, un régiment de cavalerie de la landwher mit en déroute un corps de cavalerie autrichienne d'une force supérieure et l'armée qui fut dirigée de Leipziy sur la Bavière était aussi en grande partie composée d'hommes de cette milice. Quoique la rapidité des événements n'ait pas permis à la landwher de jouer un rôle très-actif sur les champs de bataille, on peut affirmer que c'est à elle que la Prusse doit en grande partie ses succès, car sans cet appui la ligne n'aurait pu réunir ni engager toutes ses forces au moment décisif. Ce qui a permis aux généraux prussiens de pousser jusque sous les murs de Vienne avec tant de rapidité et de hardiesse des masses de troupes si considérables, c'est qu'ils avaient derrière eux une seconde armée qui les suivait pas à pas, et qu'ils auraient eue sous la main en cas revers. En outre des bataillons de Landwher occupaient toutes les places fortes depuis la Silésie jusqu'à Lexembourg. En ajoutant l'effectif du premier et du second ban à celui de la ligne, on arrive à un total d'environ 700,000 hommes. Quand l'armistice de Nikolsbourg fut signé, la Prusse n'avait pas eu le temps de déployer toutes ses forces, mais il paraît certain qu'elle avait bien près de 600,000 hommes sous les armes. Ses nouvelles annexions, comptant 4 millions 1|2 d'habitants, porteront l'armée prussienne à 850,000 soldats. La Confédération du Nord, avec 29 200,000 âmes, aura un peu plus d'un million.

(*A suivre*).

(1) *Avec énergie*: en 1719, l'électeur palatin enlève aux protestants leur cathédrale, et Frédéric Guillaume par représailles, met sous le séquestre les biens des églises catholiques de ses Etats jusqu'à ce que celui de Heidelberg soit restitué à sa destination primitive ; — *avec charité* : lorsque les protestants de Solzbourg, victimes de la plus barbare persécution, furent chassés par l'évêque souverain de leurs vallées alpestres, où ils avaient échappé jusqu'alors aux exterminations antérieures, Frédéric Guillaume les reçut dans ses Etats (1732). Leur exode fut conduit par des commissaires du roi, les étapes fixées, leurs frais de route payés jusqu'à ce qu'ils fussent établis dans la Prusse orientale où les attendaient des fermes garnies de bétail, d'instruments aratoires, de semences, de tout ce qui était nécessaire pour la culture. Toute l'Allemagne fut émue au spectacle de ces malheureux, expulsés de leurs foyers au plus fort de l'hiver. Ils étaient 20,000. Le touchant petit poème de Gœthe *Hermann et Dorothée* a conservé l'écho de cet épisode.

(2) L'influence favorable que le culte réformé exerce sur la fécondité du travail est un fait remarquable qui mériterait les investigations de la science économique. Avant la révocation de l'édit de Nantes, les protestants étaient les travailleurs les plus actifs, les plus industrieux du royaume. Encore aujourd'hui M. Audiganne, dans ses intéressantes études sur la condition des classes ouvrières en France, remarque la supériorité des protestants dans l'industrie (voyez la *Revue de deux Mondes* du 15 août 1855). «Quand une même famille, dit-il, s'est divisée en deux branches, l'une restée dans le giron de la croyance de ses pères, l'autre enrôlée sous l'étendard des doctrines nouvelles, on observe presque toujours d'un côté une gêne progressive et de l'autre une richesse croissante.» — « Aux Etats-Unis, dit M. de Tocqueville, la plupart des catholiques sont pauvres.» L'épargne crée le capital et la sévérité du culte favorise l'épargne.

(1) Voir le numéro d'hier.

Nouvelles Commerciales, et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 21 mars	53	14
Clôture du 21 mars	53	17

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 21 mars.

VOLO, vap. du Ll aut. *Aqvila Imp* cap. Druscovich, ayant touché Salonique. Cavalla, Lagos, Dard. et Galipoli, div. march. et 53 passag.

LIVERPOOL, vap. angl. *Atlas*, cap. Bell, ayant touché Gibraltar, Malte, Syra, et Dard. div, march. et 60 passag

SALONIQUE, vap. fr. de M. Imp *Cheliff*, cap. Beginini, ayant touché à Dard. et Gallipoli div march et 240 passag.

DEPARTS, du 21 mars.

VARNA, vap. ott. *Peiki Cheriff*, cap. Tomazelovich, div march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 21 mars.

MARSEILLE, br. ital *Guido*, c Schiapacasse, lest.
— br. russ A. *Spiridion*, cap. Caratzalis, lest.
— br. ital. *Emma*, cap Canessa, lest.
— goel. fr. *Valery Jean*, cap. Navaraly, div.
— bk. russe *Echo*, cap. Sarlin, lest.
GENES, br. ital. *Oriente*, cap. Olivari, lest.
— bk. ital *Eraclio*, cap. Figari, lest.
— bk. ital *Camilla*. cap. Avegno, lest.
— bk. ital *S. Giacomo*, cap. Gazolio, lest.
— bk. ital. *Alilio*, cap. Nossardo, lest.
— br. ital. *Maria Donovaro*, cap Speich, lest.
— br. ital. *Sorte*. cap. Magnasco, lest.
— br. ital *Orience*. cap. Bozzo. lest
SAVONA, br. ital *Silvio*, Sap. Chiessa, lest.
— bk. ital *Felice*, cap Bozzo, lest.
LIVOURNE, br. ital. *Alfiieri*, cap. Cochella, lest.
PORTO-FERAJO, br. ital. *Carlota*, c Cignoni, lest
MALTE, br. aut. *Descovich*, cap. Mohovich, lest.
ALEXANDRIE, bk. aut *Tonka*, cap. Dobrilla, lest.
— bk. prus. *Numer* 5 cap, Albrecht, lest.
— bk. angl. *Griffin*, cap. Armstrong, lest.
— br. angl. *Royal Sailor*, cap. Harrow, lest.
— bk. angl. *Ranovala*, cap. J. Lamb, lest
— bk. angl. *Victoria*, cap Dikson, lest.
— br russe *Onnio*, cap. Frontel, lest.
NEWCASTLE br. angl. *Margaret*, c Moody, charb.
TOULON, bk. ital. *Spartaco*, cap. Reffo, lest.
NAPLES, br angl. *Home* cap Spurling, lest.
— br, ital *Convenzione*, cap. Parcelle, lest.
PORTO-FINO, br. ital. *Ida*, cap. Merола, lest.
CIVITA-VECHIA, br. ital. *Pierro*, c G. Lupi, lest.
SPEZES, br. hell. *Evanghelistra*, c. Dictas, lest.

Départs du port du 20 mars

AZOFF, br. hell. *Timoleon*, cap. Kiriacos, lest.
— br. ital. *Paolino*, cap. Consiglieri, lest.
— br. ital. *Solo*, cap Devoto, lest.
ODESSA, br. ital. *Assunta*, cap. Ferro, lest..
— bk. ital. *Mariana Carlota*, c. Gazollo, lest.
MARSEILLE, br. ital. *Angiolina*, cap. Dighero blé
— br. hell. *Constantinos*, cap. Prizi, blé
— br. hell. *Ellas*, cap. Hrisso. blé.
CASTELAMARE bk. meck. *Matilda*, c. Crinzer, blé

AVIS AU PUBLIC

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

porte à la connaissance de qui de droit que, conformément à l'article VII du Règlement général des Douanes en vigueur, à l'expiration d'un mois à partir du 1er/13 mars courant, il sera procédé à l'ouverture et à la vente aux enchères publiques des colis spécifiés ci-dessous, délaissés dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'un an et un jour.

En conséquence, les destinataires de ces colis sont invités à se rendre à la Douane de Stamboul, dans le courant du délai sus-indiqué, pour retirer leurs marchandises, avant l'ouverture et la vente définitive des mêmes.

Constantinople, le 1er/13 mars 1867.

MARCHANDISES DÉPOSÉES
A LA DOUANE DE CONSTANTINOPLE.

1 colis Esrar, débarqué le 19 décembre n. s. 1281 ; 2 sacs Esrar, débarqués le 17 janvier n. s. 1281 ; 1 caisse, LB. Nº 419, débarquée le 21 janvier n. s. 1281 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, AVC. Nº 2261, débarqué le 2 septembre n. s 1279 ; 1 paquet, ACBC. débarqué le 9 septembre n. s. 1279; 1 caisse, VT. Nº 1919, débarquée le 9 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, PAZ. débarqué le 16 septembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse LC , débarqué le 19 septembre n. s. 1279; 1 sac, SPOMC. Nº 2, débarqué le 24 septembre n. s. 1279 ; 1 sac, MT., débarqué le 1er octobre n. s. 1279 ; 2 barils, adresse, débarqués le 2 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, CK Nº 325, débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, Nº 420, débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, barqué le 1er novembre n. s.de 1279; 1 paquet, MG., débarqué le 8 novembre n. s. 1279; 1 caisse, AF Nº 800. débarquée le 12 novembre n. s. 1279; 1 caisse, NZ. Nº 801, débarquée le 16 novembre n. s. 1279; 1 caisse, AB. Nº 1114, débarquée le 16 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MS. Nº 53, débarqué le 28 novembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MM. Nº 102, débarqué le 28 novembre v.s.1279;e 1 paquet, MCM, Nº 415, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué

8 cages, débarquées le 1 mars (n. s.) 1281; 4 caisses.HC. Nº 12|15, débarquées le 1 mars n. s.) 1281 ; 1 caisse, débarquée le 1 mar n. s. 1281 ; 1 caisse, adresse, débarquée le 5 mars n. s. 1281; 1 caisse drogues, débarquée le 8 mars n. s. 1 81 ; 1 paquet dessins, débarqué le 10 mars n. s. 1281 ; 5 sacs coton, débarqués le 12 mars n. s. 1281 ; 2 colis, débarqué le 14 mars n. s. 1281 ; 1 sac, débarqué le 11 mars n. s. 1281 ; 1 caissette quintal,débarquée le 14 mars n.s. 1281; une caiss- débarquée le 15 mars n.s. 1281; 1 caisse, débarqué le 15 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 16 mars n.s. 1281; 1 caisse, adresse, Nº 3, débarqué le 17 mars n. s. 1281 ; 2 rouleaux, débarqués le 17 mars n. s. 1281; 1 sac, débarqué le 17 mars n. s. 1281 ; 3 sacs, débarqués le 17 mars n. s. 1281; 3 tentes, débarquées le 18 mars n. s. 1281 ; 2 caissettes, débarquées le 18 mars n. s. 1281;1 caisse, Nº 862,débarquée le 19 mars n. s. 1281; 5 pièces débarquées le 19 mars n. s. 1281 ; 1 rouleau, Nº 993, débarqué le 20 mars n. s. 1281 ; 1 caisse, débarquée le 20 mars n.s. 1281; 1 paquet, débarqué le 21 mars n. s. 1281; 2 caissettes, adresse, débarquées le 21 mars n. s. 1281; 1 caissette,adresse,débarquée le 22 mars n. s. 1281 ; 2 paquets, débarquées le 22 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 24 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 25 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 28 mars n. s. 1281 ; 2 couffes Esrar, débarquées le 24 avril n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 8 avril n. s. 1281 ; 1 sac, débarqué le 11 avril n. s. 1281 ; 1 sac tabac à priser, débarqué le 13 avril n. s. 1281; 1 pièce,débarquée le 15 avril n. s. 1281 ; 4 pièces , débarquées le 15 avril n. s. 1281; 1 caisse,débarquée le 15 avril n. s. 1281 ; 1 sac laine filée, débarqué le 17 avril n. s. 1281; 4 sac, débarqués le 18 avril n. s. 1281; 1 sac livres,débarqué le 19 avril n. s

» une caissette,débarquée le 20 mars n. s.

» un sae, débarqué le douze avril n. s

» deux damejeannes, débarquées le 18 avril n. s. 1281; un rouleau amarre, débarqué le 30 avril n. s. 1281; un baril, Nº S. débarqué le 27 février n. s. 1280; une caissette, MS. Nº 2143, débarquée le 4 juin n. s 1281; une caisse, JA. Nº 102, débarquée le 19 juin n. s. 1281; un colis ficelle, WC. Nº 21, débarqué le 10 juillet n. s. 1281; un sac laine, débarqué le premier août n. s. 1281 ; un sac, débarqué le 16 août n. s. 1281; 2 colis abas, AF. Nº 7 10 débarqués le 23 novembre n. s. 1281; une caisse, 1 M. Nº 626, débarquée le premier décembre n. s. 1281.

le 28 novembre n. s. 1279; 1 caisse, débarquée le 3 décembre n s. 1279.

1 paquet,	adresse,		débar.	le 7 déc	n s. 1279.		
2 »	SP,	Nº 14	»	9	»	»	
1 »	TT,	» 2681	»	»	»	»	
1 »	adresse		»	»	»	»	
1 »	CK,	» 27	»	»	»	»	
»	MA,	» 246	»	»	»	»	
»	ACB,	»	»	»	»	»	
»	JDN,	»	»	»	»	»	
1 »	HMC,	» 266	»	»	»	»	
1 »	adresse		»	»	»	»	
1 »	CK,	» 40	»	»	»	»	
1 »	adresse		»	»	»	»	

1 baril, PLHE et S., Nº 5, débarqué le 11 décembre n. s. 1279 ; 1 caisse, JC. Nº 100, débarquée le 16 décembre n. s. 1279; 1 baril, GNG. Nº 128, débarqué le 18 décembre n. s. 1279 ; 1 caissette, HMM. débarquée le 18 décembre n. s. 1279; 1 balle Nattes, AP. débarquée le 20 décembre n. s. 1279 ; 2 caisses, NZ Nº 1854/5, débarquées le 26 décembre n. s. 1279; 1 boîte, NF. débarquée le 30 décembre n. s 1279 ; 1 paquet, ACC, débarqué le 4 janvier n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 4 janvier n. s. 1279; 1 boîte, adresse, débarquée le 4 janvier n s. 1279.

1 paq.	P et KP, Nº		deb	le 4	janv.	n.s. 1279.
1 ,,	JPM,	,, 661	,,	,,	,,	,,
1 ,,	adresse,		,,	le 16	,,	,,
1 ,,	RO(X)CR		,,	,,	,,	,,
1 ,,	adresse,		,,	,,	,,	,,
3 ,,	ACC,		,,	,,	,,	,,
1 caisse	adresse, Nº	4,	deb.	le 31	janv.	n.s. 1279.
1 paq.	adresse,		»	le 18	»	»
1 »	F et A,		»	le 15 fév.		»
1 caisset.	adresse,		»	»	»	»
1 caisse,			»	le 20	»	»
1 paq.	AOGF,		»	»	»	»
1 »	ADGZ,		»	le 24	»	»
1 boîte,	adresse, PZ,		»	»	»	»

1 caisse, Machines, PS et C, Nº 2, débarquée le 25 juin n. s 1279; 1 caisse, Machines, Nº 5, débarquée le 25 juin n. s. 1279; 1 douzaine, pelles en fer, JS, débarquée le 1er août n. s 1279; 1 panier, biscuits PC, débrrquée le 28 septembre n. s. 1279; 1 caisse, Machine, ACT, débarquée le 16 octobre n. s. 1279; 5 balles cartons, HD, débarquées le 15 novembre n s. 1279; 2 caisses the, PM, débarquées le 16 janvier n. s. 1279; 1 baril sucre pile, débarqué le 26 janvier n. s. 1279; 10 sacs drogues, débarquées le 19 février n. s. 1279; 1 sac café, LPA, débarqué le 25 février n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 17 septembre n s. 1279; 1 paquet, AGCC, débarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet SS, Nº 451, débarqué le 17 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet, SNB, Nº 5 débarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 sac CS, Nº 5059, débarqué le 18 septembre n. s. 1279; 1 ballot, WGS et SC, Nº 7, débarqué le 18 septembre n. s. 1279 ; 1 caissette, JAR, Nº 1, débarquée le 19 septembre n. s. 1279; 2 caisses, HMS, Nº 1|2, débarquées le 29 septembre n s. 1279; 1 boîte, adresse, Nº 1, débarqué le 6 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, MG, débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet PP et C, débarqué le 14 octobre n s. 1279; 1 paquet, 90 t. débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 15 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 15 octobre n s 1279.

1 paq.	P et LB, Nº	1,	deb.	le 15	oct.	n. s. 1279.
1 »	adresse,		»	»	»	»
1 »	MG,	» 79,	»	»	»	»
1 cais.	PPW,	» 405,	»	»	»	»
1 sac,	KK,	» 1,	»	le 16	»	»
1 boîte	EΣT,	» 10,	»	le 20	»	»
1 paq.	AR,	» 25,	»	»	»	»
1 cais.	DCP.		»	le 25	»	»
1 paq.	apresse,		»	le 7 nov.		»
1 cais.	AF,	» 1,	»	le 25	»	»

1 balle Nattes, M, Nº 1, débarquée le 28 novembre n s. 1279; 1 balle, débarquée le 28 novembre n. s 1279; 2 balles sacs vides, MS, Nº 1|2, débarquées le 3 décembre n. s. 1279;1 paquet, T et C, Nº 7902, débarqué le 5 décembre n. s. 1279; 1 boîte, S, débarbue le 5 décembre n. s. 1279, 1 boîte, adresse, débarqué le 10 décembre n. s. 1279; 1 ballot, AF, Nº 455, débarqué le 12 décembre n. s. 1279; 1 boîte, F, débarqué le 14 décembre n. s. 1279; 4 caisses, HM et C, Nº 5824|7, débarquées le 17|19 décembre n. s. 1279; 1 caissette, adresse, débarquée le 22 décembre n. s. 1279; 1 caissette, adresse, débarquée le 22 décembre n. s. 1279; 1 caissette, SFG, Nº 3, débarquée le 22 décembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 28 décembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 28 décembre n. s. 1279; 3 paquets BC, débarqués le 30 décembre n. s. 1279; 1 paquet FJXSF, Nº 2785, débarqué le 30 décembre n. s. 1279; 1 paquet, LK, Nº 5, débarqué le 30 décembre n. s. 1279.

AVVISO

Il sottoscritto Capitano comandante il Bark Italiano *Federico* in base all' avvertimento già inscritto nei numeri 1495, 1496, 1497, del *Courrier d'Orient*, rinete presso chi spetta le sue istanze protestandosi del ritardo che gli venisse frapposto, con prevenzione di agire a seconda che i suoi interessi e diritti gli suggeriranno.

Il suo recapito è presso la Via. Pejante e Co. Strada Tulumba Nº. 3.

ANTONIO BASSO.

COMPAGNIE RUSSE

Départs de la semaine.

Pour Batoum et Poti, Samedi le 11|23 mars, paquebot *Vesta*.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, Nº 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

Apartire Lundi 20 Fév. 4 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χ.

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 20 φευρ. 4 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ. Καβάκ.	Yeni-Mahallé / Γενί-Μαχαλέ.	Buyukdéré. / Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. / Θεραπεία.	Yeni Keui. / Νεοχώριον.	Sténia. / Στένη	Emirghian / Ἐμιργκιάν.	R. Hissar. / Ῥουμ. Ρ. Χισάρ.	Bébek. / Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. / Ἀρναούτ-Κιοϊ.	Kourou-Tchesmé. / Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy. / Ὀρτά Κιοϊ	Béchicktach. / Βεσίκ-Τάς	Kabatach / Καμπά-Τάς	OBSERVATIONS
1	6 59	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1 45	7 44	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	9 59	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera côte d'Asie excepté les vendredis.
5 30	9 20	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1 15	7 14	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2	7 59	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Excepté les vendredis.
2 45	8 44	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 45	9 44	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45	10 44	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 30	3 29	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	3 59	1										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. / Καβα-Τάς	Bechiktach. / Βεσίκ-Τάς	Ortakeuy. / Ὀρτά-Κιοϊ	Kourou-Tchesme. / Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. / Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek. / Βεβέκ	R. Hissar. / Ρ. Χισάρ	Emirghian. / Ἐμιργκιάν	Sténia. / Στένια.	Ienikeuy. / Νεοχώριον.	Therapia. / Θεραπεία.	Buyukdere. / Βουγιοὺκ-Δερέ	IENI MAHALE. / Γενί-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ.-Καβάκ.	OBSERVATIONS
2 30	8 29	1	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 44	2	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 44	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
9 45	3 44	11	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 29	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi.
11	4 59	17	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Retour direct au pont.
9 15	3 14	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	4 59	14	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 19	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 39	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. / Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. / Θεραπεία.	Beykos. / Βεϊκόζ.	Pacha-backtché. / Πασᾶ-Μπαγτζὲ	Chibouceli. / Τζιμπουκλὶ	Kanlidjia. / Κανλιτζᾶ	A. Hissar. / Α. Χισάρ.	Kandilli. / Κανδιλλί	Vani-keuy. / Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghel-keuy / Τσενγκὲλ-Κιοϊ	Beyler-bey. / Βεϊλὲρ-Μπεη	Kouskoudjouk. / Κουζγουντζούκ	Scutari. / Σκούταρι		OBSERVATIONS
2	7 59	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—		Les vendredis à 2 h. (2)
3 50	9 29	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—		Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départs du pont — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. / Σκούταρι	Kouskoundjouk. / Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey. / Βεϊλὲρ-Βεϊ	Tcenghelkey. / Τσεγγὲλ Κιοϊ	Vanikeuy. / Βανὶ-Κιοϊ	Candilli. / Κανδιλλί	A. Hissar. / Α. Χισάρ	Canlitja. / Κανλιτζᾶ	Tchiboucli. / Τζιμπουκλί	Pacha - Baktché / Πασᾶ- Μπαγτζὲ	Beicos. / Βεϊκόζ	Therapia. / Θεραπεία	Buyukdéré. / Βουγιοὺκ Δερέ		OBSERVATIONS
10 30	4 29	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	4 59	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch.
(2) Les vendredis à 2 heures . il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

COMPAGNIE 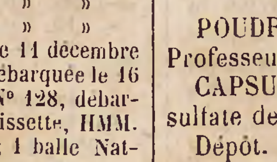 RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les pots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi,en touchant Gallipoli, Dardanelr, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié ipoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau rive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 15 Avril 1867. — Les premiers lots sont fl. 220,000. 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople Nº 93 (Rue des libraires Turcs.)

CIRQUE SUHR.

Chaque soir à 8 h. et demie

Grande Représentation Extraordinaire

Aujouad'hui jeudi 21 et vendredi 22 févrie 1867 pour la première fois

GASPARINO

OU LES BRIGANDS DES MONTAGNES DES APPENINS EN ITALIE

Grande Pantomime historique avec ballet, évolutions, combats, danses et tableaux ; en deux actes, exécutés à pied et à cheval par tous les artistes de la Compagnie.

Pour cette pantomime on a dressé un cheval exprès qui fera un saut remarquable de la hauteur de 8 pieds d'une montagne. Les décorations et les costumes sont tous nouveaux. Ils sont confectionnés exprès pour cette pantomime.

Aux Fabriques DE PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Pèra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 68.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l' ration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédac- ffranchir,

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
ANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, en comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 23 mars.*

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Cours du 21 mars.

5 0/0 Ott.— LONDRES.... Clôture 30 1/4

Paris, 21 mars, 8 h. 50 m. soir.

Le prince impérial va mieux.

Londres. — L'opposition combattra le bill de réforme à la troisième lecture.

Paris, 22 mars, 5 h. 55 m. matin.

Londres. — Lord Stanley répondant à une interpellation dit que la France a conseillé à la Porte de céder Candie à la Grèce ; il ignore si l'Autriche et la Russie appuient cette recommandation.

(Service particulier de la TURQUIE.)

Marseille, 20 mars.

Le courrier de Constantinople est arrivé hier soir.

Les blés ont baissé d'un franc. Laines, sésames, peaux, très-calmes. Soies, cocons, rares ; bon prix.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Les israélites de la Serbie viennent d'adresser aux ministres des affaires étrangères de France, d'Angleterre, d'Autriche, d'Italie, de Russie et de Turquie une Note pour leur exposer le profond état de misère qu'a fait peser sur eux la violation du pacte international qui les protége. Les Serbes revendiquent dans cette Note l'égalité des droits civils et politiques qui leur avait été promise et qui leur est obstinément refusée ; ils dénoncent les vexations et les violences auxquelles ils sont perpétuellement en butte et le véritable ostracisme qui les frappe dans toutes les parties de la Serbie.

Jetez un coup d'œil sur la carte de l'Europe. Voyez l'espace immense qu'y occupe la Russie quatre fois aussi grande que la France. Eh bien ! le czar n'est jamais content; il passe en Asie et veut aller faire concurrence aux Anglais dans les Indes, en Perse, en Chine, au Japon, Cynéas pourrait dire au Pyrrhus Moscovite.

Et seigneur dès ce jour sans sortir de l'Epire,
Du matin jusqu'au soir qui vous défend de rire.

M. Kalkoff n'entend pas que le successeur de Pierre-le Grand puisse être satisfait tant qu'il ne sera pas maître de Constantinople. En attendant par tous les moyens il brouille les cartes et voilà un des héritiers de la plus grande Etoile de l'ex-Sainte-Alliance, le grand duc Nicolas qui dans un banquet parle en quelque sorte comme les exaltés de 93 qui proclamaient l'insurrection le plus saint des devoirs, car il a porté un toast aux insurgés de la Crète. Où allons-nous, si les fils de l'autocrate égalent Barbès et surpassent Garibaldi en aspirations révolutionnaires. Citerons-nous le roi de Prusse, le roi d'Italie comme modèle de désintéressement ? Tous les jours nous apportent la nouvelle de quelque convoitise de plus de la part de M. Bismark ; c'est maintenant la Hollande qu'il menace après avoir dépouillé je ne sais combien de rois de tout ou partie de leurs domaines. Quant aux successeurs de M. de Cavour, leurs vœux ne seraient pas satisfaits s'ils commandaient à Rome et le tyrol italien n'est qu'une feuille d'artichaut que la maison de Savoie prétend manger de poivrade comme tant d'autres. Le roi des Hellènes aspire à s'arrondir de l'île de Crète et autres. Le prince de Roumanie voudrait s'asseoir un peu plus en avant sur les Karpathes et les bords de Danube. Il faudrait un lopin à l'Autriche pour la dédommager de ce qu'elle a perdu en Italie. Pourriez vous me dire si c'est la reine d'Espagne qui aspire à avaler le Portugal et le Maroc ou si c'est le roi de Portugal qui voudrait prendre pour la maison de Bragance ce que les Bourbons ne sauront peut-être pas garder sur les bords du Mancanarès. M. Paradol dans le *Journal des Débats* d'hier tendait la sebille pour le vice-roi d'Egypte qui ne saurait se contenter du titre modeste de pacha comme le gouverneur de Brousse, et le prince de Serbie ne tiendrait pas le Sultan quitte par l'évacuation de la citadelle de Belgrade. Je ne connais que le roi des Belges, le successeur de Léopold 1 qui se contente de Bruxelles et se tient heureux de garder la Belgique. Je le dirai à M. Granier de Cassagnac.

La Russie fait sonner bien haut en ce moment le grand mot de « protection des chrétiens.» C'est très bien, mais il ne faudrait pas trop s'y fier. Le schisme russe est-il donc plus tolérant que le fanatisme musulman ? Demandez plutôt aux catholiques de Pologne, aux milliers de victimes qui dorment ou qui languissent encore dans les Steppes glacées de la Sibérie. J'ai bien peur que ce grand mot ne soit qu'un manteau dont s'affuble l'ambition moscovite. Si les chrétiens de Turquie ont le malheur de s'y laisser prendre, de prêter l'oreille aux belles paroles de la Russie, elles les protégera tant et si bien, qu'ils ne s'appartiendront plus ; ils n'auront fait que changer d'oppresseurs ; et sous le knout du Cosaque, ils regretteront peut-être le cimeterre des enfants du Prophète. Que les Grecs appliquent donc plutôt à leurs astucieux protecteurs ce que le poète disait autrefois de leurs pères. « Je crains les Russes jusque dans leurs présents.»

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur a récemment fait un nouvelle visite au champ de mars, et a daigné exprimer sa vive satisfaction de l'activité avec laquelle s'achève l'aménagement général de l'exposition. Sa Majesté a particulièrement remarqué le grand nombre des objets déjà expédiés par beaucoup d'exposants étrangers. Elle a exprimé l'espoir que les exposants francais ne se laisseront point devancer par leurs émules, et que chacun d'eux tiendra à honneur d'être entièrement prêt pour le 28 mars.

On mande de *Pesth 7 mars* :

Dans la séance d'aujourd'hui de la chambre des députés, Mr Koloman Tisza a demandé au président du ministère si le gouvernement avait connaissance de deux ordonnances du commandant en chef des troupes à Bude, et quelle attitude il comptait prendre relativement à ces ordonnances.

Le président du ministère a répondu : « Je n'ai point connaissance de l'authenticité de ces ordonnances. Le ministère connaît ses devoirs et son cercle d'action, il ne procédera qu'en vertu des lois et du rescrit royal. Il ne convient pas de prêter de l'importance aux ordonnancees en question. »

Mr Tisza s'est déclaré provisoirement satisfait par suite de cette déclaration et a exprimé l'espoir qu'il le serait définitivement par suite de la manière légale de procéder du ministère. On a passé ensuite à l'ordre du jour, c'est-à-dire à la discussion des propositions ministérielles sur les municipes.

Sa Majesté l'empereur d'Autriche a ordonné que le reste des dons recueillis l'été dernier pour la formation d'un corps de volontaires en Hongrie soit affecté à l'exécution de travaux publics dans les districts nécessiteux. Ce reste est de 82,000 florins.

Les diverses combinaisons relatives au sort qui est réservé à l'adresse de la Diète tyrolienne sont dépourvues de toute espèce de fondement, ainsi que nous l'assure un de nos correspondants, vu que cette adresse n'est pas encore arrivée à Vienne et qu'on n'a pas pu en prendre connaissance officiellement jusqu'à présent.

Le prince d'Orange vient d'être nommé président de la commission néerlandaise pour l'exposition universelle.

Zara, 3 *Mars*. La dernière session de la Diète dalmate, quoique pauvre en décisions et d'une courte durée, n'en fournit pas moins un riche contingent d'expériences pour l'appréciation de la situation politique de ce pays. La Diète dalmate compte 41 députés élus et deux voix viriles. Le parti appelé annexioniste (croate) est représenté par 14 voix au sein de la Diète ; c'est à Agram qu'il a son centre de gravité et il est puissamment secondé par l'évêque Stass-mayer. Malgré cette coalition, le parti autonomiste qui repousse une union avec la Croatie et qui reste fidèle à la constitution de février, réussit à envoyer 28 députés à la Diète; un collège électoral n'est pas représenté à cause de la double élection de Lapenna. L'archevêque catholique et l'évêque grec non unis appartiennent également au parti autonomiste, qui compte du reste parmi ses membres les maires des chefs-lieux, la plupart des grands contribuables et la classe intelligente du pays.

Les élections pour le Reichsrath donnent de nouveau occasion de mettre à jour les tendances du parti annexioniste. A l'exception de Ljubissa, tous les hommes de ce parti déclareront se prononcer contre l'envoi de représentants au Reichsrath ordinaire et ne pas vouloir prendre part aux élections, pour la raison que les rapports de la Dalmatie avec la Croatie ne sont pas encore définitivement réglés et qu'ils ne peuvent pas refuser en ce moment encore leur approbation entière à la patente de suspension de septembre. La majorité nomma pour le Reischsreth, Lapenna, Bajamoniti, Vittur, Knescevri, Ljubissa.

Le triomphe du parti de la constitution fut accueilli avec la plus grande satisfaction dans le pays Le résultat des élections pour la Diète prouva clairement que la grande majorité désire le maintien des rapports intimes de la Dalmatie avec les pays germano-slaves et veut rester sur le terrain sacré de la constitution.

(*Presse libre*).

On lit dans la *Feuille militaire de Berlin* :

Une mesure prise dans la dernière campagne à l'égard des blessés a donné de très bons résultats et par suite on l'introduit définitivement aujourd'hui dans le service des médecins militaires : Chaque médecin sera pourvu d'un étui dans lequel se trouveront un crayon et 20 petites tablettes attachées à un ruban. Sur ces tablettes le médecin notera pour chaque blessé qu'il aura pansé la nature de la blessure, le mode de pansement et son nom, puis il attachera la tablette à la boutonnière du blessé. Il sera possible ainsi à ceux qui porteront les malades de classer ceux-ci d'après leur capacité de supporter le transport et à la prochaine ambulance le nouveau médecin sera informé de suite de ce qui aura été fait.

Nous avons, sous les yeux, la traduction d'un article d'un journal grec l'*Omonia* au sujet des réformes que nous avons annoncées dans ce journal. Cet article est remarquable à plus d'un titre, et bien que nous ne partagions pas toutes les opinions de son auteur, nous rendons pleine justice à sa manière raisonnée et pratique d'envisager les questions.

L'*Omonia* pense que la création des vilayet doit être précédée de la législation des impôts, de la rédaction d'un code civil et d'un code pénal, enfin d'une loi organique définissant les rapports et les devoirs réciproques des citoyens et de l'Etat.

Notre confrère nous accordera que, dans une matière aussi grave que celle de la constitution d'un Empire, sur des bases solides et immuables, il est logique de commencer par un bout ; et que de même qu'il serait puéril de pourvoir à l'ameublement d'une maison avant d'en avoir terminé la charpente, de même la constitution politique qui est la charpente d'un état doit précéder les différentes codifications qui en sont comme l'ameublement. Notre avis est que la constitution des vilayet promulguée, les questions soulevées par l'*Omonia* s'imposeront d'urgence aux méditations du gouvernement, et qu'elles recevront une solution conforme aux exigences de la situation. Nous nous proposons d'étudier dans ce journal toutes les réformes dont l'introduction serait favorable à la Turquie, dans l'ordre de leur importance, en ayant soin de rejeter toutes les complications, tous les emprunts serviles à tel ou tel pays, tirant nos inspirations des besoins locaux et immédiats, afin de ne pas lâcher la proie pour l'ombre.

Cela dit, nous revenons aux vilayet que l'*Omonia* repousse, sous prétexte que le principe de la décentralisation inauguré par les vilayet amènera la séparation complète des provinces et de l'Etat.

« La centralisation, dit notre confrère,
» et le rapprochement des populations
» valent mieux que la décentralisation et
» l'isolement. La décentralisation admi-
» nistrative favorisera le développement
» des autonomies et le démembrement
» de l'Empire ; elle se fera au profit de
» la Russie, etc. »

Enfin, il ne comprend pas que la *Turquie*, après avoir repoussé ce principe, lui accorde aujourd'hui son appui.

Nous avons tenu à reproduire l'argumentation de l'*Omonia* qui ne manque ni de sens, ni de portée. Nous-même, dans notre article d'hier, nous nous sommes attaché, tout particulièrement, à faire ressortir la faiblesse du lien qui réunit le vilayet à la patrie commune et les dangers qui en découlent. Cependant nous croyons la décentralisation administrative parfaitement compatible avec la centralisation politique. En admettant même le principe de la centralisation comme préférable, il faudra toujours en venir à des divisions territoriales de l'Empire, sous une dénomination quelconque : que cette dénomination soit ou ne soit pas celle de vilayet. Dans notre idée, le vilayet représente une division de l'Empire, comme le sandjak, le Caza et la commune représentent une série de subdivisions. D'où vient que le sandjak, par exemple, n'offre pas à notre contradicteur le danger de sécession qu'il redoute pour le vilayet? Et cependant grâce à la décentralisation, le sandjak aura l'initiative complète en tout ce qui touche à la gestion de ses intérêts immédiats. C'est qu'il existe entre le sandjak et le vilayet un réseau de liens qui établissent la solidarité. Pourquoi ce réseau ne s'étendrait-il pas sur tous les vilayets qui ne sont que des fractions de la grande unité, de la patrie commune ? Là est le nœud de la question. Nous avons indiqué hier quelques moyens de mettre le vilayet en communication plus intime avec la capitale.

Les télégraphes, les chemins de fer, les routes, l'instruction publique, la législation commune, les établissements de crédit, les charges publiques, l'armée nationale, la presse, sont autant d'artères qui serviront à transporter aux extrémités les plus reculées du corps social le résumé des aspirations communes, des intérêts communs, de la volonté publique ; ils feront naitre la croyance dans la nécessité d'une solidarité complète entre les provinces et l'Etat ; ils entretiendront surtout le feu sacré de l'indépendance nationale.

Alors la concentration, à un moment donné, de toutes les forces, entre les mains du Gouvernement, pourra s'exercer sans préjudice des immunités locales; et, grâce à un mécanisme gouvernemental simplifié, la Turquie jouira de tous les avantages d'un Etat fort, tout en restant à l'abri des dangers inséparables d'une centralisation excessive.

Le *Levant Herald*, ennuyé du peu de cas que nous faisons de son style qui nous rappelle le vocabulaire poissard, nous traite de pachyderme. Pachyderme ! soit ; en effet, notre cuirasse est bien épaisse et défie toutes les attaques, depuis le coup de poing à la façon de John Bull du *Levant Herald*, jusqu'aux insinuations malicieuses qui partent d'ailleurs.

Si nous avions du temps à perdre en choses futiles nous écririons un article pour démontrer que de deux hommes intéressés, l'un ne fait que lécher l'écu-

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XXXIII

(*Suite.*)

Maxime Borel aime Madeleine, et je crois vous l'avoir dit, et je crois qu'elle aime Maxime. Seulement Maxime est trop occupé de Fossette en ce moment pour penser sérieusement à une autre femme. Puis, il a le mariage en horreur; et il sait bien qu'on ne peut proposer à cette fille-là que le mariage. D'ailleurs, je connais votre amour de la vengeance, et je soigne en même temps votre vengeance et votre fortune. Il va bien, le Barnolf ! Et Maxime, donc ! J'excite sans cesse leur rivalité. Maxime veut éclipser Barnolf, Barnolf veut éclipser Maxime. Mme de Beausire et Fossette se font aussi une guerre acharnée, une guerre de luxe, de vanité.

Comme Maxime trouve que nulle part on ne joue sérieusement, il donne à jouer depuis quelque temps. En deux jours il a perdu quarante mille francs, et depuis trois mois il en dévorait cent cinquante mille.

» Soyez tranquille, je fais surveiller en même temps la maison Borel

» Quand à M. de Barnoif, je viens de lui monter des écuries qui lui coûtent près de cent mille francs.

» Mais, pour en revenir à la petite Bordier elle est si bien cachée dans son pensionnat que l'amoureux le plus intrépide ne pourra la déterrer. Cependant une rencontre, un hasard... Vous avez raison, la séduire me paraît fort difficile ; mais on pourrait la compromettre gravement. Je vais tâcher de la faire embarquer comme institutrice pour Buénos Ayres ou Calcutta. Si j'échoue, je tiens en réserve une autre combinaison ; car je veux votre bonheur à tout prix, et le mien aussi, bien entendu.

» Votre très humble et dévoué serviteur.

» RENARDET. »

Cette lettre en contenait une autre ainsi rédigée, et qui devait être mise sous les yeux d'Albert :

« Madame.

» Après mille recherches, pour vous être agréable, j'ai fini par découvrir l'adresse de Mlle Bordier. Elle est fort convenablement installée dans un pensionnat. Elle est heureuse; sa santé est florissante. Elle s'occupe toujours de peinture et de poésie. Je lui ai laissé mon adresse, et, selon votre désir, je me suis mis entièrement à sa disposition. Je l'ai fait d'autant plus volontiers qu'elle m'a paru mériter votre intérêt, quoique cependant je n'aie pas remarqué en elle cet air de dignité, de réserve, dont vous me parliez. Elle a dans ses manières et dans sa conversation un aplomb qu'on ne rencontre pas généralement chez les jeunes filles de son âge. Tout d'abord, l'assurance de son regard ne m'a pas prévenu en sa faveur. Mais que vais je dire? Peut-être ce jugement vous ferait-il perdre quelque chose de la considération que vous accordez à cette jeune personne. C'est un peu votre faute. D'après votre lettre, je m'attendais à voir une pensionnaire candide, et j'ai trouvé une femme ayant l'expérience du monde. J'espère qu'elle aura besoin de moi, et que je pourrai vous prouver ainsi mon entier dévouement. »

XXXIV

Madeleine, dans sa détresse, pensa de nouveau à écrire à Mlle Borel pour lui exposer sa situation et lui demander des conseils; mais peut-être sa protectrice était-elle en route pour le Pérou ou pour le Brésil. A tout hasard, Madeleine adressa une lettre à New-York.

Cependant, malgré sa première déception littéraire, elle n'avait pas encore, perdu tout espoir de trouver un éditeur pour son poëme. Combien de livres, se disait-elle, critiqués par les uns, sont appréciés par d'autres comme des chefs-d'œvre !

Elle prit le nom des libraires les plus en vogue et leur porta son manuscrit. Mais tous refusèrent de le lire, prétextant un encombrement.

Elle pensa alors à tenter une démarche au ministère pour obtenir une commande de tableau ; mais là, comme ailleurs, elle trouva une très-grande amabilité, de belles promesses et des ajournements indéfinis. Il lui fallut donc, malgré ses répugnances, recourir encore à l'enseignement.

Elle s'était liée avec la maîtresse d'anglais, sa voisine de mansarde. C'était une pauvre institutrice qui était venue à Paris apprendre le français, afin de pouvoir se placer plus avantageusement, soit en Angleterre, soit aux colonies. Madeleine l'avait prise en considération, parce que la femme de charge qui la servait à table et qui était une féroce anglophobe, rognait ses rations et lui faisait subir une foule de petites avanies, sous prétexte que les Anglais avaient fait mourir un de ses oncles sur les pontons.

Cette malheureuse Anglaise, qui ne mangeait pas à son appetit et qui gelait dans sa mansarde, buvait de l'eau-de vie pour se réchauffer et lisait les romans de Paul de Kock pour s'initier aux finesses de la langue française Quoique jeune, elle avait déjà connu le monde. Elle parlait souvent à Madeleine de son désir d'entreprendre, soit au Brésil, soit dans les Indes, quelque voyage lointain à la recherche d'un mari ; car, ainsi que toutes les Anglaises, elle avait cette idée fixe : se marier, dût elle aller à la poursuite de cet idéal jusque dans les glaces du Groënland, ou même parmi les sauvages de la Nouvelle-Zelande.

Il n'est pas de périls qu'une Anglaise ne soit prête à braver. pas de tour du monde qu'elle n'entreprenne courageusement, soutenue par cette espérance : trouver un mari. Ces projets, très-naïvement racontés par miss Rosa, distrayaient parfois Madeleine de ses douloureuses préoccupations. Ce n'était pas qu'elle éprouvât pour sa voisine une entière sympathie. Elle trouvait dans ses désirs ambitieux et dans son amour du lucre un cynisme qui la révoltait. Enfin sa conduite ne lui paraissait pas parfaitement digne.

Cette Anglaise avait déjà tenu un peu tous les quartiers de Paris et bon nombre de pensionnats. Elle en savait long sur cette vie, qui a bien aussi ses misères. Elle connaissait un bureau de placement pour les institutrices, et l'avait indiqué à Madeleine qui, par ce moyen, se crut certaine de trouver une place en peu de temps.

Elle était résolue maintenant à accepter le premier emploi qui se présenterait.

Mais pour obtenir une place de sous-maîtresse et gagner deux ou trois cents francs

Voir le numero du 22 mars.

moire tandis que l'autre l'avale toute entière.

Cette réponse en vaut bien une autre.

Voici les nouvelles les plus importantes arrivées par le courrier de Trieste :

L'exposé des motifs du projet de loi relatif à une récompense nationale à accorder à M de Lamartine est très sobre. Il rappelle la loi de 1790 en faveur des citoyens qui ont « servi, défendu, illustré et éclairé » leur patrie ; il remet en mémoire les noms de ceux qui ont eu le bénéfice de cette loi, les Cuvier, les Jourdan, les Champollion, les Burnouf, les Philippe de Girard, et il termine ainsi :

Le gouvernement a pensé que le moment était venu d'appeler sur M. de Lamartine une manifestation opportune de la reconnaissance nationale.

Elle interviendrait, de son vivant, comme un témoignage éclatant de ses services anciens, comme un noble et précieux concours dans ses difficultés présentes, comme une garantie de sa sécurité et de sa tranquillité dans l'avenir.

A travers les vicissitudes d'une longue vie, M. de Lamartine, poëte, écrivain, orateur, homme d'Etat, a illustré son pays. Il l'a défendu avec courage, et ses services ont été de ceux qui intéressent la société entière.

—

M. Benedetti vient d'arriver de Berlin, appelé à Paris par l'état de santé de Mme la marquise de Lavalette, qui a inspiré un moment de très vives inquiétudes.

Les liens d'affection qui unissent l'ambassadeur de France à Berlin et la famille de M. le ministre de l'intérieur expliquent donc seuls un déplacement qui sera de courte durée.

M. Benedetti, qui est accompagné de Mme Benedetti, n'a obtenu qu'un congé de cinq jours, et doit être de retour à Berlin le 22.

—

Le rapatriement des troupes françaises, ajoute le *Mémorial*, n'implique aucune altération des rapports diplomatiques entre la France et le gouvernement de Maximilien Ier, et tant que ce dernier sera représenté officiellement à Paris, la légation française demeurera à Mexico.

—

On lit dans le *Moniteur* :

L'amiral ministre de la marine et des colonies a reçu du contre-amiral baron de la Roncière la dépêche suivante, datée de la Vera-Cruz le 28 février, et transmise par voie de la Nouvelle-Orléans :

» Seize mille hommes sont embarqués et partis. La santé est bonne. J'espère que l'évacuation sera terminée le 8 mars. »

—

D'après une rumeur qu'il ne faut accueillir qu'avec beaucoup de réserve, M. le ministre d'Etat serait un peu inquiet, à propos de la demande de M. Berryer, de voir communiquée au Corps législatif la fameuse dépêche du gouvernement italien qui servit de prétexte pour fermer la bouche de M. Thiers lorsqu'il demandait, dans la séance du 8 mai, des éclaircissements sur la politique française dans le conflit austro-prussien.

—

La 6e chambre a condamné M. Régnard, rédacteur du journal la *Libre pensée*, à 4 mois de prison et 400 fr. d'amende ; M. Eudes, gérant dudit journal, à trois mois de prison et 300 fr. d'amende, pour outrage à la morale publique et religieuse, délit résultant de plusieurs articles dans le journal la *Libre pensée*.

—

Des avis de Dublin datées du 9 mars, annoncent que la tranquillité est rétablie dans cette ville et dans les environs. Les fenians se réunissent par grandes masses, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, mais sans présenter, jusqu'à présent du moins une résistance sérieuse aux troupes, qui les dispersent facilement

Cependant, ce qu'il y a de certain, comme le dit le correspondant irlandais du *Standard* de Londres, c'est que les insurgés, quoique fort diminués en nombre, « n'ont pas encore été finalement dispersés et battus. »

Ils se concentrent, en effet, dans le pays montagneux qui s'étend de Limerick à Cork, et qui offre tant d'avantages à une guerre de partisans. Cette réunion des bandes parties de Dublin, de Tipperary et de Cork a réussi à s'opérer, comme le constatent les organes ministériels de la presse anglaise.

Ce que l'on ne saurait mettre en doute aujourd'hui, d'après les dépêches même publiées par les journaux de Londres, c'est que la lutte avec les fenians a amené déjà la mort d'un nombre considérable d'insurgés ou de soldats. Il faut aussi reconnaître malheureusement que les constables anglais montrent peu de discernement dans les arrestations qu'ils opèrent ou dans les attaques qu'ils exécutent. Il est avéré aujourd'hui, par exemple, que c'est par une erreur commise par la police que le docteur Cleary, un des hommes les plus considérés de Killmallock, a été tué par les constables sur le seuil de sa demeure.

—

On ne peut pas dire que l'insurrection feniane soit dès à présent éteinte, puisqu'on a formé six colonnes mobiles destinées à parcourir le pays insurgé et dont chacune doit être accompagnée d'un magistrat ; cependant la réponse de M. Walpole a une interpellation de M. O'Donoghue adressée dans la séance du 12, prouve que le gouvernement se considère comme maître de la situation. M. Walpole a affirmé en effet que le ministère n'avait nullement l'intention de proclamer l'état de siége en Irlande, et qu'il pensait qu'on n'aurait pas besoin de recourir à cette mesure. Il ajoute que les nouvelles les plus recentes sont meilleurs que les précédentes, et il annonce que les accusés fenians seront jugés par les tribunaux ordinaires.

—

Les élections ont lieu très tranquillement à Madrid.

La *Gazette officielle* contient un décret qui dégrade l'infant don Henrique de ses titres, grades, décorations et emplois.

—

La *Gazette de Madrid* du 8 mars annonce que l'état de siège est levé dans toute la péninsule.

—

M. de Bismark, à la séance du Parlement du Nord, a prononcé un discours que le résumé télégraphique ne nous permet d'apprécier qu'imparfaitement. Nous y voyons que le ministre a déclaré que l'adoption du projet de Constitution de la Confédération du Nord ouvrira au peuple allemand la voie par laquelle le génie germanique doit atteindre son but ; mais on ne nous dit point quel est ce but de génie allemand, et c'est là-dessus qu il nous importerait d'être édifiés.

—

Les élections des membres de la Chambre des députés italiens ont eu lieu le 11 mars. Des dépêches de Florence nous apportent les premiers résultats de scrutin. Nous remarquons qu'à Florence M. le baron Ricasoli a été élu par 963 voix contre 97 données à Garibaldi.

—

La *Gazette piémontaise* croit savoir que le ministre des affaires étrangères dans le cabinet de Florence a envoyé à tous les agens diplomatiques de l'Italie à l'étranger une circulaire dans laquelle les nouvelles relations du royaume avec la cour de Rome sont exposées.

—

Une dépêche de New-York, du 11 mars, annonce que le président Johnson prépare l'exécution de la loi relative à l'établissement du gouvernement militaire dans le Sud. Le gouverneur de la Louisiane a fait savoir que cette loi était déjà en vigueur dans cet Etat.

La Chambre des représentans a prié son speaker, en présence des événemens qui se passent à la frontière du Nord, de nommer un comité des affaires étrangères chargé d'étudier les relations extérieures des Etats-Unis.

—

La même dépêche nous fait savoir que la Chambre des représentans a adopté un supplément au bill de reconstruction, par lequel les commandans militaires du Sud sont autorisés à faire un recensement et à enregistrer les votes de la population, à réunir une convention et à organiser la Constitution, conformément au bill de gouvernement militaire.

Le Congrès ne s'ajournera pas avant que la question relative aux garanties proposées pour la reconstruction du Sud ne soit résolue.

M. Summer a proposé des garanties intérieures pour les affranchis.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

La fête de S. M. le Roi de Prusse a été célébrée hier avec toute la pompe accoutumée. Dès le matin le stationnaire Prussien et la corvette Impériale se sont pavoisés et à midi celle-ci a tiré 21 coups de canon.

M. le comte Brassier de St.-Simon, en grande tenue, entouré de tout le personnel de la Légation et du stationnaire, a reçu la visite du premier Chambellan qui l'a félicité au nom de Sa Majesté, et du premier drogman du Divan Impérial qui l'a félicité au nom de la Sublime Porte.

Ensuite M. le Ministre a reçu les félicitations du Corps Diplomatique et de ses nationaux.

Hier soir Son Excellence a donné un grand dîner aux principaux notables Prussiens résid ant ici.

—

M. Fortuné Jourdan, consul-général de Portugal, qui a rendu des services réels au pays qu'il représente, vient d'être décoré de l'Ordre Impérial du Medjidié de 3e classe.

—

Le trois-mâts italien *Rosa Lavarello*, venant sur l'est, a échoué hier matin sur la pointe de Cadi-keui. Le navire est plein d'eau et on désespère de le sauver.

—

Un incendie s'est déclaré à Galipoli le 20 mars, dans la maison contiguë du Vice-Consulat de France. Cette maison a été entièrement détruite ainsi que le local de la Chancellerie.

—

La Direction du Théâtre Français annonce pour aujourd'hui samedi, la première représentation de *Deux Merles Blancs*, l'un des vaudevilles les plus gais du répertoire du Palais Royal. Rien n'a été négligé pour rendre cette pièce agréable au public. Mlle Protat et Lagriffoul sont chargés des deux rôles principaux. On annonce prochainement *Feu Lionel*, comédie du Théâtre Français et c'est irrévocablement à lundi prochain, qu'est fixée la première représentation du *Duc Job*, au bénéfice de Roméal. On presse les répétitions de la *Belle Hellène* et, ce qui ne s'est pas encore vu à notre Théâtre Français, à l'exception des places de parterre, tout est loué pour la première représentation de cette opérette qui fera époque dans nos annales dramatiques.

—

Aujourd'hui, le Cirque Suhr donne une représentation au bénéfice de M. Théodore Glasenapp, son premier écuyer. Cette représentation est de nature à piquer la curiosité du public Notons d'abord *Gasparino*, grande pantomime à spectacle; *Lord Plumpudding* et son fils, scène comique; des exercices surprenants et non encore exécutés par M. Glasenapp; *La haute école* à longues guides par M. Hutteman, enfin de nouveaux jeux comiques par les clowns.

CHRONIQUE.

—

Le *Pays*, journal de la majorité et de la famille Cassagnac excelle comme on sait à se moquer de tout et de tous. Paul de Cassagnac surtout est le paradoxe incarné ; c'est un enfant terrible qui ne respecte rien, pas même Garibaldi, qu'on en juge par le morceau suivant :

La souscription pour la statue de Voltaire vient de s'augmenter d'une adhésion sérieuse. Garibaldi s'est empressé d'envoyer ses cinquante centimes, et de les accompagner de cette missive :

« Caprera, 19 février.

« *Un monument à Voltaire, en France,*
« *signifie le retour de ce noble pays à son*
« *poste d'avant-garde du progrès humain*
« *vers la fraternité des peuples.* — C'est
« de bon augure pour le monde entier, dont
« *l'homme immense* était citoyen — et une
« *terrible secousse à la coalition du despo-*
« *tisme et du mensonge.*

« Votre G. GARIBALDI.

L'héroïque *chemise rouge* a la rage d'écrire, et la fortune lui sourit aussi peu sur le papier que sur les sommets du Tyrol, Au moins Victor Hugo, qui est possédé de la même manie, connaît-il son affaire.

Garibaldi, qui ne soupçonnait pas seulement l'existence de « *l'homme immense*, » vote de confiance dans cette question-là. Il n'a pas plus lu Voltaire que les autres qui souscrivent tous les jours, et j'admire cette prétention qu'ils ont de «*porter une terrible secousse à la coalition du despotisme et du mensonge.* »

Cette lettre de la *chemise rouge* fera bon effet en France. Nous étions en décadence, nous baissions, lorsque M. Havin a tout sauvé par son idée sublime ;

Un monument à Voltaire, en France, signifie le retour de ce noble pays à son poste d'avant-garde du progrès humain vers la fraternité des peuples.

Il est évident que le monsieur qui écrit de pareilles absurdités est sur le point de faire connaissance avec le docteur Blanche,

Voyez-vous cela ! *nous marchons vers la fraternité des peuples* parce que le *Siècle* élève une statue à Voltaire.

Que le général Garibaldi soit brave, c'est incontestable, mais qu'il soit même d'une intelligence moyenne, ses œuvres permettent d'en douter. En France il n'aurait jamais dépassé le grade de capitaine à l'ancienneté; décoré et retraité, il aurait géré tranquillement une *civette* départementale.

En Italie, c'est autre chose.

Ce pays a si bien l'habitude des grands hommes, qu'il en fait toujours, et malgré tout, pour les besoins de la consommation journalière.

Un grand homme n'a jamais été en Italie qu'un prétexte à lampions et à manifestation bruyantes.

Dans cet heureux pays, où le soleil darde ses plus chauds rayons, où le vin monte au cerveau, dans ce pays de passions brûlantes et souvent irréfléchies, il est besoin que de temps en temps quelqu'un s'offre à l'amour de tous.

Ce réservoir public, cette soucoupe de l'Italie, ce prétexte à lampions, aujourd'hui, c'est Garibaldi.

Il parcourt toute l'Italie, comme s'il représentait quelque chose, fait des discours, convoque les autorités, avec un sans-gêne qui n'a d'égal que son peu de résultat, et le gouvernement italien trouve tout cela naturel et parfait.

A Venise sa gondole est arrêtée par mille embarcations empressées.

Une femme magnifiquement vêtue se lève et dit :

« — Général, je vous envoie un baiser
« au nom de toutes les Vénitiennes. »

Le général rend le baiser et salue.

Un autre femme se lève et dit :

« — Général, je vous envoie un baiser
« pour mon compte et pour celui de toutes
« les femmes de Trieste. »

Le général rend encore le baiser et salue de nouveau.

Moi je dis que ce dames-là possèdent à un degré inférieur le sentiment des mœurs et des convenances.

Voyez-vous une dame du haut monde parisienne envoyer des baisers, un jour de revue, au général Melliuet ou au général Trochu ?

Ce serait de mauvais goût. Mais en Italie l'enthousiasme fait passer sur toutes ces choses là.

Ce besoin d'expansion, qui tracasse les Italiens, est suffisamment satisfait par l'héroïque chemise rouge.

Jusqu'à présent, Garibaldi suffit à tous les besoins. Pourvu qu'il ne lui arrive pas ce qui advint au général Lafayette, lorsque la France entière lui envoya par députations une épée d'honneur !

Pendant trois jours, le général embrassa les commissaires. Le quatrième jour, il était au lit avec une courbature. C'est alors que se tournant vers le général Carbonelle, son aide de camp, il dit : « Mon ami, embrasse-les pour moi. » Et Carbonnelle acheva d'embrasser la France.

Nous avons bien eu Lafayette et son cheval blanc. Laissons aux Italiens Garibaldi et sa chemise rouge.

—

Les *Brebis galeuses*, de M. Barrière, ont été assez maltraitées par le public, jugées sévèrement par tous les critiques. De cet espèce d'accord, assez rare, le directeur du théâtre du Vaudeville a tiré cette conclusion, logique à un certain point de vue, que l'on pourrait peut-être faire obtenir à l'ouvrage contesté une certaine vogue de scandale favorable à ses intérêts. On avait blâmé la peinture trop accentuée des mœurs de plusieurs personnages, la crudité de leur langage, mais on avait loué sans réserve la verve et l'esprit que l'auteur avait répandus dans cette production. Cela a paru suffisant pour justifier les apparences d'un succès. On est parvenu à assurer une centaine de représentations à des ouvrages d'allures bien autrement facheuses. Aussi les murs de Paris, de ses faubourgs et de sa banlieue, sont ils couverts d'immenses affiches, annonçant le succès « non moins immense » des *Brebis galeuses*. En temps de Carême c'est peut être une pénitence que le public consentira à s'imposer, bien que l'auteur se soit décidé à faire quelques changements à sa pièce.

—

Pierre Cornelus le grand peintre allemand dont les cartons exposés à Paris en 1855 avaient frappé si vivement le public est mort dans les premiers jours de mars à Berlin, à l'âge de quatre vingt ans, un grand nombre d'illustrations entr'autres celles du *Faust* de Gœthe et du *Cycle de Nibelungen* ont rendu son nom populaire. Les fresques qu'il a peintes pour les palais du roi Louis à Munich sont justement célèbres. Cornelus était directeur de l'académie de Berlin et l'institut de France perd en lui l'un de ses membres étrangers les plus illustres.

—

Le très-jeune statuaire qui, l'année dernière, à l'Exposition du Palais des Champs Elysées, obtenait une médaille pour sa gracieuse statue de l'*Enfant à la toupie*, M. Léon Perrey, envoie à l'Exposition de cette année une œuvre non moins remarquable, mais d'un style tout à fait différent.

L'artiste a pris pour sujet, un homme d'un âge mur. C'est une étude très-sérieuse, vigoureusement accentuée, dans laquelle l'anatomie est traitée avec une énergie peu commune. C'est un *avare* que M. Léon Perrey a voulu représenter. Assis sur une pierre, les jambes croisées, une partie du corps enveloppée dans une draperie, cet homme, comme effrayé par un bruit soudain, une apparition inattendue, presse contre sa poitrine un sac d'écus. Les doigts s'y appuient avec une anxiété fiévreuse. Ce sac c'est sa joie, son bonheur, sa vie. Bien certainement il aimerait mieux mourir que s'en séparer. L'expression du visage est bien rendue et toutes les extrémités sont traitées avec un talent d'observation, une vérité, digne de tous les éloges. L'*avare* de M. Léon Perrey sera bien certainement l'une des bonnes figures de l'Exposition de cet e année.

ADMINISTRATION DU CHIRKÉT-I-HAIRIÉ.

AVIS.

Voyage Supplémentaire.

A partir du lundi prochain 13/25 courant, il y aura tous les lundis matin, 1 3/4 h. un

---

c'est à-dire pour obtenir une position plus subordonnée, plus malheureuse que celle de domestique, il fallait passer des examens et obtenir des diplômes. Or, des examens demandaient de nouvelles études, des études spéciales : c'était du temps, et elle ne pouvait attendre.

On lui proposa un emploi de dame de compagnie, et on l'adressa à une vieille marquise un peu maniaque, qui, après l'avoir examinée quelques instants avec curiosité, lui tint à peu près ce langage :

— Vous êtes charmante, mon cœur, et vous me plaisez beaucoup, car j'aime les jolis visages, Telle que vous me voyez, j'ai été fort belle dans ma jeunesse, et j'ai plaisir à me souvenir de ce temps là. Voilà pourquoi je désirerais auprès du moi une jeune et jolie personne. Voyons, savez vous coudre ?

— Oui, madame, un peu, répondit Madeleine.

— Je vois bien que vous ne le savez pas beaucoup. Mais je vous apprendrai ; car, voyez vous, je ne puis supporter les couturières d'aujourd'hui. Depuis l'invention des mécaniques, la femme n'apprend plus à coudre. Quelle horreur ! une femme qui ne sait pas coudre ! Mais à quoi emploiera-telle donc son temps et ses jolis doigts? La couture, quelle occupation charmante ! Voyez, ma fille, c'est moi même qui fais mes robes ; et regardez un peu comme c'est cousu ! Voilà dix mois que je travaille à ce corsage.

Ce corsage, en effet, était un monument d'architecture et de couture. Il se tenait tout droit, avait huit pièces par devant, portait un mètre de tour et presque autant de longueur. Il était cousu à points si serrés, qu'on les voyait à peine.

Madeleine n'aurait pu s'empêcher de sourire devant ce corsage phénoménal, si la pensée que la bonne vieille femme voulait la condamner à un semblable travail ne l'eût terrifiée.

— Et puis, mon cher cœur, reprit la marquise, j'ai une femme de chambre fort âgée et fort maladroite qui ne sait pas me coiffer sans m'arracher les cheveux(serez-vous assez gentille pour soigner vous-même ma pauvre tête qui est souvent malade ? Il me semble que votre main fine et délicate s'acquitterait à merveille de cette fonction. Enfin, mon petit mouton, matin et soir, quand je serai couchée, vous me lirez mes prières et l'*Imitation* ! car vous êtes pieuse, vous devez être pieuse. Nous irons à la promenade ensemble. Le dimanche, je reçois mes enfants, il vous faudra leur plaire. Voyons ! cela vous va-t-il ? Je vous donnerai 600 fr. par an, vous n'aurez presque rien à faire. Ah ! j'oubliais encore : tous les jours à trois heures vous irez promener Loulou. Loulou, c'est un amour de carlin que vous voyez là-bas, et qui vous regarde si gentiment.

C'était un emploi de femme de chambre un peu déguisé Madeleine refusa. Elle préférait encore les fonctions d'institutrice à cette domesticité. Au moins, la carrière de l'enseignement avait elle une certaine utilité, une certaine noblesse. Mais coiffer une vieille femme, conduire un chien à la promenade, coudre du matin au soir des corsages impossibles, c'était un supplice de toutes les heures, une humiliation devant laquelle sa fierté se révoltait.

Ne valait il pas mieux mourir de faim que de s'abaisser ainsi?

Elle demanda alors à faire l'éducation de jeunes filles déjà grandes. Au moins elle pourait s'intéresser à leurs études ; elle ne serait plus bonne d'enfants ; elle remplirait une mission plus élevée que celle de promener des marmots ou de leur apprendre leur alphabet.

On l'adressa à une dame fort riche et très-mondaine. C'était une femme encore belle, qui avait deux filles de seize à dix huit ans, et désirait s'en occuper le moins possible.

Madeleine énonça l'objet de sa visite.

— Comment ! s'écria cette dame, vous vous proposez pour être le gouvernante de mes filles ? Mais vous paraissez plus jeune qu'elles. Il faudra alors que je prenne une autre personne pour vous surveiller toutes les trois. Vous êtes aussi beaucoup trop jolie. En sortant avec elles, vous feriez retourner les passants. Et puis, quelle est la femme qui voudrait prendre dans sa maison une aussi belle personne ? On a des frères, des cousins, des neveux ; ce seraient des histoires à n'en pas finir !

— Mais alors, madame, que faut-il donc que je devienne ? fit Madeleine avec un sourire navrant, puisque je n'ai pas d'autre moyen pour vivre que l'enseignement.

— Est ce que je sais, moi? Mais renoncez à l'idée d'entrer dans ma famille ; car il n'est pas une femme un peu prudente qui ne tremble en vous voyant, celle-ci pour le cœur de son mari, celle là pour celui de son fils. Croyez-moi, mademoiselle, si vous êtes sage, comme je le crois, si vous ne pouvez trouver un mari, ce qui est probable, puisque vous êtes pauvre, il faut entrer dans un couvent. Cela me paraît être votre seule ressource.

Madeleine se retira désespérée. Ainsi tout tournait contre elle : sa jeunesse et jusqu'à sa beauté.

— Quelle société est donc la nôtre, pensait-elle, où une femme courageuse, instruite, possédant des talents même, ne trouve pas à gagner honnêtement sa vie !

Comme sa mansarde n'était pas louée, elle obtint de la directrice du pensionnat d'y rester quelques jours encore. Elle prendrait ses repas au dehors.

Elle retourna chez Pinsard et vendit une robe qui lui fut payée six francs.

Six francs ! Elle calcula qu'avec cette somme elle pouvait encore vivre une quinzaine de jours ; car elle espérait que sa chambre ne serait pas louée immédiatement. Elle se nourrissait d'un peu de pain, avec du beurre et des radis.

Renardet savait par Pinsard qu'elle vendait un à un tous ses vêtements. Puis s'étant mis en relation secrète avec miss Rosa, il connaissait ainsi le résultat de toutes ses démarches. Il obtint les confidences de l'Anglaise et apprit qu'elle rêvait un voyage au long cours ; et voici ce qu'il lui proposa :

— Tâchez, lui dit il, de décider Madeleine Bordier à vous accompagner, et je vous paye à toutes les deux votre voyage jusqu'à Rio-Janeiro, ou jusqu'à tel autre point éloigné du globe, à votre choix. Seulement, qu'elle ne soupçonne rien de nos conventions. Vous seriez censée lui avancer cette somme qu'elle vous rembourserait sur son gain futur.

C'était pour cette miss aventureuse une proposition splendide ; et dès lors, sans même se demander quel pouvait être l'intérêt de cet homme à se débarrasser de Madeleine, elle fit un siège en règle autour de la pauvre abandonnée.

Madeleine hésitait. En tous cas, elle ne consentirait qu'à la dernière extrémité, si elle ne recevait aucune nouvelle de Mlle Borel, et si elle ne pouvait absolument pas se procurer en France un moyen de gagner sa vie.

(*A suivre.*)

départ supplémentaire de Vani keuï pour le Pont, touchant Tchenghel key, Beylerbey et Cousgoundjouk.

Constantinople, le 7/19 mars 1867.

VARIÉTÉS.

L'ALLEMAGNE (1)

DEPUIS LA GUERRE DE 1866

Les agrandissements et l'armée de la Prusse

II.

L'instruction donnée au soldat prussien mérite aussi d'être connue. La cavalerie fut d'abord l'arme de prédilection de la Prusse. C'est grâce à elle que le grand-électeur remporta sa fameuse bataille de Fehrbellein, et Frédéric dut une partie de ses succès à ses deux incomparables généraux de cavalerie Zieten et Seidlitz ; mais depuis 1813, c'est à perfectionner l'infanterie qu'on s'est surtout attaché. De 1830 à 1848, on dressa le soldat à la méthode russe. Régularité automatique des mouvements, précision irréprochable des défilés dans les parades, obtenir un seul choc quand on déposait l'arme, ou une seule détonation quand on faisait l'exercice à feu, tel était l'idéal. C'était le règne de cet esprit étroit « du bouton de guêtre » que les Allemands appellent le *Kaporalismus*, et que l'empereur Nicolas, le dieu des cours allemandes à cette époque, avait mis en vogue.

Pendant la guerre de Crimée, quand elle vit le soldat russe, si admirablement dressé, vaincu par les Français, par les Anglais, et même sur le Danube, repoussé par les Turcs, la Prusse aperçut qu'elle avait fait fausse route. Elle comprit qu'il faut développer l'initiative individuelle plutôt que le mécanisme collectif. Elle adopta la méthode française qu'elle systématisa suivant l'usage d'outre Rhin. On s'efforça de donner à chaque homme l'intelligence de son métier, on dégourdit ses membres par la gymnastique, on lui apprit à faire bon usage de ses armes, à courir, à profiter du terrain pour attaquer ou se défendre, à tuer avec adresse, à s'escrimer à la bayonnette, à parer l'attaque d'un cavalier, enfin on s'appliqua surtout à lui faire comprendre le pourquoi de tous ses mouvements. L'enseignement obligatoire et le service obligatoire pour tous offrent sous ce rapport de grands avantages. Tous les soldats ont fréquenté l'école, et les jeunes gens de la classe aisée disséminés dans les rangs, font sentir autour d'eux l'influence de leur intelligence plus développée, ce qui contribue à élever le niveau intellectuel de toute l'armée.

Il est digne d'attention que les deux peuples dont les succès militaires ont le plus marqué dans ces derniers temps sont précisément ceux chez qui l'instruction est le plus répandue, les Etats-Unis et la Prusse. La vivacité d'esprit et la prévoyance sont utiles partout, même sur un champ de bataille ; mieux vaut commander des hommes intelligents, comprenant bien ce qu'ils ont à faire, que les troupiers les plus irréprochables à l'exercice. Tous les officiers prussiens sont d'accord sur ce point, c'est à la décision intelligente de leurs soldats qu'ils ont dû le succès. Aucun enthousiasme guerrier n'animait les armées prussiennes. Les hommes rappelés sous les drapeaux étaient partis à regret pour une guerre généralement condamnée; mais, une fois au régiment, ils voulurent soutenir l'honneur militaire du corps et faire bravement leur devoir. (2).

L'idée du devoir est le ressort des armées du Nord, tandis que l'amour de la gloire est celui de l'armée du midi. Nelson dit à ses marins : « L'Angleterre attend de chacun de vous qu'il fasse son devoir. » Napoléon dit à ses soldats : « Du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplent, » ou bien: « Revenus dans vos foyers vous pourrez dire : j'étais à Marengo, à Austerlitz. » Ainsi parler de soi aux autres ou leur en faire parler, tel est le but à atteindre. Le sentiment du devoir à remplir est un plus noble et plus puissant levier que celui de la gloire à acquérir, car le premier soutient même dans la mauvaise fortune, tandis que l'autre n'élève que dans le succès. Fais ce que dois, advienne que pourra, avec cette devise je suis prêt à tout ; si je n'ai soif que de l'illustration, les revers me découragent, car mon but m'échappe.

La nouvelle organisation qu'on propose pour l'armée française diffère grandement du système prussien. Si le projet primitif était voté, les forces militaires de la France se composeraient de l'armée active, de la réserve et de la garde nationale mobile. Tous les hommes seraient enrôlés pendant six ans, soit dans l'armée active soit dans la réserve. Après ces six années, ils entreraient dans la garde nationale mobile, trois années encore : donc durée totale du service neuf années. Les jeunes gens de la réserve seraient formés dans les dépôts, à moins qu'ils n'aient appris chez eux le maniement du fusil et du tir. Dans ce cas, après examen, on les dispenserait des exercices annuels, et on ne les convoquerait que pour les prises d'armes. La réserve serait divisée en deux branches, le premier ban étant spécialement destiné à compléter les régiments de ligne en cas d'expédition, même en temps de paix, et sur l'ordre du ministre de la guerre. Ainsi donc tout homme valide de 20 ans serait tenu de servir, mais l'exonération et la permutation seraient tolérées : C'est le tirage au sort qui déterminerait ceux qui entreraient dans l'armée active et ceux qui formeraient la réserve. On compte en France environ 326 mille jeunes gens atteignant chaque année l'âge de 20 ans, dont 160.000 seulement sont considérés comme ayant les qualités requises de taille, de force et de santé. La moitié, soit 80,000 hommes, constituerait le contingent annuel de l'armée active. L'autre moitié dans la réserve.

Six années de service à 80,000 hommes donneraient donc un effectif de 400,000 soldats et d'autant de *réservistes*. En ajoutant 400,000 gardes nationaux, on arriverait à un total de 1,200,000 hommes. Ce projet semble avoir soulevé dans le pays une répulsion si vive qu'il subira, dit-on, de profondes modifications. Cependant, quand un peuple prétend augmenter ses forces militaires, il faut bien qu'on lève plus d'hommes. D'ailleurs la durée du service est réduite d'une année et le contingent annuel de 20 mille hommes. C'est ailleurs que pourrait porter la critique.

Le premier point qui diffère du système prussien réside dans le mode de recrutement. En Prusse, tout le monde, riche ou pauvre, est tenu de payer sa dette en personne à la patrie. En France, le riche s'exonère à prix d'argent. Ainsi la Prusse, pays aristocratique, applique le principe égalitaire de la révolution française; la France, pays démocratique, le repousse. Le sentiment naturel d'équité se soulève et se demande: Cela est-il juste ? Que ceux qui n'ont égard qu'aux faits veuillent bien considérer les conséquences pratiques de cette injustice. A mesure qu'un plus grand nombre de familles arrivent à l'aisance, le chiffre des exonérations augmente, et l'armée ne se recrute que dans les dernières classes de la population.

Les soldats de métier, engagés volontaires, remplaçans, réengagés forment une si grande partie de l'effectif, que le nouveau projet contient des mesures pour en limiter le nombre. En Prusse, on en trouve au plus, suivant le ministre de la guerre, M. Von Roon, soixante par bataillon. Par un singulier contraste, la Prusse, à peine sortie de la féodalité, a une armée nationale dans laquelle toutes les classes de la société sont représentées, tandis que la France de 89 n'aura bientôt plus qu'une armée où les mercenaires seront en majorité; formant ainsi un corps séparé du reste de la nation, elle sera un danger constant pour le maintien de la paix et de la liberté. La guerre sera dans ses vœux, car elle lui donnera une raison d'être, des avancements rapides, des dotations, des distinctions de la gloire. Le gouvernement le plus pacifique au moment où il déclarera que son nom est le synonyme de la paix, pourra être entraîné à faire la guerre. La classe dirigeante n'en a pas à souffrir, et elle en profitera peut-être en prenant une part heureuse aux opérations financières que ces aventures rendent nécessaires. En Prusse, la guerre, à moins qu'elle ne soit entreprise pour défendre le sol allemand ne sera jamais populaire, parce qu'elle atteint toutes les familles, et que le soldat qui passe au régiment ne fait pas du service un métier ou une carrière. Même après les étourdissants succès de l'été dernier, « Nous n'aimons pas la guerre, me disait-on; voyez nos villes en deuil. » Et en effet à Berlin, à Aix-la-Chapelle, à Makdeburg, le crêpe funèbre témoignait des douloureuses conséquences des batailles même gagnées, tandis qu'en France elles n'atteignent guère que ceux dont les regrets passent inaperçus.

La mobilisation complète prend tant d'hommes de toutes les poursuites de la vie civile qu'elle désorganise complétement l'industrie. Ainsi les levées de l'an dernier avaient réduit presque toutes les usines des pays rhénans à cesser le travail. Ces pertes, ces ruines qui réduisent les industriels au désespoir font détester toute guerre non indispensable, ce qui est une grande garantie de paix.

Le système français en tenant les classes élevées éloignées de l'armée, contribue à les amollir. Qu'on soumette les fils de famille à la discipline, à la vie plus rude, plus réglée du régiment, ne fût-ce que pendant un an, comme les *einjährigen* prussiens, et on leur aura rendu un grand service. Douze mois de l'école du soldat seraient probablement pour la jeunesse dorée un régime très bienfaisant. Une fiction qu'affectionne le Théâtre moderne nous représente un *viveur* régénéré par le sévère métier des armes : l'idée est juste. Le régiment, inutile ou nuisible au travailleur, serait salutaire à l'oisif. Les fils de familles aisées se trouvant sous les drapeaux, celles-ci ne les verront point d'un œil insouciant partir pour des expéditions lointaines, et elles ne songeront plus à des conquêtes qui devraient s'acheter au prix du sang de leurs enfants. S'agit-il de défendre la patrie, le père marchera à côté du fils; s'agit-il de s'annexer une province à coups de canon, il votera pour la paix. La suppression de l'exonération serait aussi un avantage pour l'armée dont elle élèverait le niveau moral et intellectuel en introduisant dans ses rangs les représentants des classes lettrées. Elle reçoit une garantie de conservation pour les constitutions libres, car, sans cesse récrutée dans de nouveaux éléments tirés directement du sein de la nation, elle serait moins préparée à devenir un instrument de pression qu'un corps permanent dont tous les liens avec la vie civile sont rompus.

L'organisation territoriale de l'armée prussienne lui donne aussi un caractère très différent de celui de l'armée française. En Prusse, la diversité des mœurs, de loi, de traditions des anciennes provinces, ont été respectées. C'est une fédération monarchique où l'unité n'est imposée que pour les services essentiels sans lesquels un Etat ne peut subsister. Chaque province, nous avons vu, a son corps d'armée, chaque arrondissement son régiment. Ainsi le soldat n'est jamais éloigné du foyer. Fréquemment il peut revoir les siens ; il retrouve dans les rangs les jeunes gens de son village, ses camarades d'enfance. Les souvenirs du lieu natal l'entourent, les influences de la famille ne sont pas amorties ni les liens d'affections brisés. Aussi avec quelle joie il rentre chez lui ! Le train qui m'emportait en Prusse cet automne, ramenait un grand nombre de soldats congédiés par la mise sur pied de paix. Ils chantaient leurs beaux *Lieder* populaires, d'une poésie si douce, si pénétrante, heureux de déposer l'uniforme et même le fusil à aiguille. A chaque arrêt, les parens attendaient en foule, et quels transports en se revoyant ! Le devoir rempli, comme ces jeunes hommes disaient volontiers adieu à la gloire, pour reprendre la charrue, l'outil ou la plume ! En France, par horreur de ce crime détesté, le fédéralisme, la Révolution a voulu extirper toutes les diversités provinciales, et l'armée a été un excellent instrument d'unification en éloignant le conscrit du lieu natal, en coupant les racines qui le retenaient au sol, en le dépaysant, en le mêlant à d'autres conscrits des différentes parties du pays, afin qu'au lieu de Lorrains, d'Alsaciens, de Bretons, de Provençaux, il n'y eut plus que des Français. L'homme du Nord est envoyé au Midi, et l'homme du Midi au Nord, le Bordelais à Strasbourg et le Champenois à Marseile. La vie commune de la caserne agit : beaucoup de soldats ne lisent et n'écrivent pas; les liens de familles se relâchent, les naïfs amours du village s'oublient; le but est atteint. Le troupier est prêt à partir pour Rome, aujourd'hui, demain à Mexico ou pour la Cochinchine avec la même insouciance : ce n'est qu'un changement de garnison. Les fondateurs d'ordres religieux qui voulaient former des agents toujours prêts à obéir aux ordres d'un maître absolu y arrivaient de la même façon.

L'organisation provinciale de l'armée prussienne présente encore un autre avantage : elle facilite beaucoup la mobilisation et l'incorporation des réserves. Les hommes vivant tous à peu de distance du régiment qu'ils doivent compléter, ou du dépôt qu'ils doivent rejoindre. Ils ont sous la main des autorités civiles et militaires. En deux jours ils peuvent être sous les armes. C'est ainsi que pour sa dernière campagne la Prusse a pu mettre sur pied un demi-million d'hommes dans l'espace de quelques semaines. L'organisation territoriale prussienne est donc en résumé meilleure pour la défensive; le système unitaire français vaut mieux pour la guerre offensive et pour les expéditions lointaines.

La réserve créée par le nouveau projet pour faire équilibre à la landwher en diffère notablement. La landwher se compose, pour la plus grande part, d'hommes sortant de l'armée active ; la réserve, au contraire comprend en France les hommes qui n'entrent pas dans l'armée. La landwher forme des corps tactiques indépendants ; la réserve ne paraît destinée qu'à renforcer les régiments de ligne. Le temps de service dans la landwher s'ajoute à celui qu'on doit passer dans l'armée active, en France, le service dans la réserve tient lieu de celui dans la ligne. La landwher fournit donc probablement une force mieux exercée. En Prusse, les hommes de la ligne en congé et les hommes de la milice se valent à peu près. En effet, un homme de la landwher est un vétéran parfaitement dressé, ayant passé trois ans sous les drapeaux, qui, de 27 à 32 ans est dans toute la force de l'âge, qui est régulièrement excercé aux grandes manœuvres et au tir : une fois rappelé au régiment, il y reprend bientôt toutes les habitudes militaires.

En France, l'homme de la nouvelle réserve, n'ayant pas servi, dispensé même de toute présence au corps dès qu'il saura manier le fusil, sera très inférieur au garde national actuel, parce qu'il sera moins intelligent, attendu qu'il sortira des classes peu aisées.

Le système français apporterait au mariage plus d'obstacles que le système prussien. En effet, en Prusse, le mariage n'est interdit que pendant les trois années que les jeunes gens passent sous les drapeaux, c'est-à-dire, de 20 à 23 ans, tandis qu'en France l'interdiction durerait six ans pour ceux qui sont dans l'armée active, et quatre ans pour la réserve. Si l'on considère l'accroissement de la population comme une chose désirable, il faudrait favoriser les mariages plus de ce côté-ci que de l'autre côté du Rhin, car là, la population double en un demi-siècle, ici, à peine au bout d'un siècle.

L'établissement militaire de la Prusse coûte aussi relativement beaucoup moins que celui de la France. La France dépense environ 410 millions pour 400,000 hommes sous les drapeaux. Le budget de la guerre de 1867 a été fixé en Prusse à 155,625,000 francs pour 206,000 hommes. La dépense revient donc en France à 1,040 francs par soldat et à 11 francs 1/2 par habitant, en Prusse à 750 francs par soldat et à 7 francs par habitant. La différence paraît encore bien plus grande quand on sait qu'au moyen de ses 150 millions la Prusse peut mettre 700,000 sous les armes en quelques semaines, tandis que pour ses 400 millions la France arriverait difficilement à un chiffre pareil. Le mécanisme prussien est donc bien plus économique, puisqu'au moment du besoin il donne le même résultat utile pour un sacrifice presque trois fois moindre.

L'armée française a certes des qualités exceptionnelles, mais le système adopté en Prusse présente de grands avantages que nul ne conteste, puisque partout on cherche à se les approprier. D'où résultent ces avantages ? De ce que la Prusse s'est rapprochée du système des milices locales. La force militaire est vraiment la nation en armes. Aujourd'hui plus que jamais, ce sont les gros bataillons qui décident.

Grâce aux chemins de fer, on peut concentrer en très peu de temps sur le point décisif des masses énormes d'hommes, et au moyen d'armées secondaires tourner l'ennemi avec une promptitude accablante ; mais pour opérer ces grandes manœuvres il faut beaucoup de soldats. Or, comment se les procurer sans ruiner le pays en temps de paix et sans l'affaiblir par le désordre des finances ? Le système perfectionné des milices résout le problème. Par la conscription généralisée, faire passer tous les hommes valides sous les drapeaux, les y retenir juste le temps nécessaire pour apprendre l'école du soldat, puis les renvoyer dans leurs foyers comme réserves, avec le droit de les rappeler en cas de danger, voilà l'organisation qui a été le salut de la Prusse en 1813, et que, seule aujourd'hui, la Suisse applique dans toute sa vigueur.

La réserve du nouveau projet n'est, il est vrai, pas autre chose que la milice suisse ; mais on se demande si la France ne devait pas aller plus loin dans ce sens. Ne pourrait-on en combinant, les avantages des systèmes prussien et suisse, faire passer la réserve par le régiment, afin de lui donner une instruction plus solide, l'y retenir toutefois peu de temps, et d'autre part abréger naturellement la durée du service dans l'armée active, se rapprocher ainsi du système des milices provinciales ? On n'aurait ainsi d'une manière permanente que 200,000 hommes au plus sous les drapeaux, mais on en trouverait 3 millions dans la réserve. On serait moins puissant pour l'attaque, mais invincible pour la défense. Mieux que tout autre peuple, la France pourrait donner au monde ce salutaire exemple. Elle a conquis assez de gloire pour inaugurer sans regrets l'ère de la paix, et ses populations sont assez belliqueuses pour que nul ne songe jamais à venir provoquer ses innombrables milices.

Suivant d'absurdes rumeurs, la France devait attaquer la Prusse l'année prochaine. Et pourquoi ? Par quelle déplorable contradiction la France qui a passé les Alpes pour faire au nom du principe des nationalités, l'unité italienne, passerait-elle maintenant le Rhin pour s'opposer à l'unité germanique ? Ce serait la rendre inévitable et prochaine. La Bavière, si hostile à la Prusse, ne vient-elle pas de déclarer récemment qu'elle se mettrait sous ses ordres pour repousser toute agression étrangère, et ne voyons-nous pas déjà les autres Etats du Sud se grouper autour de la Prusse ?

La crainte de l'Autriche a unifié l'Italie, celle de la France unifierait l'Allemagne. Quelle compensation espérer d'ailleurs pour tant de sang et de millions qu'il faudrait sacrifier ? Quelques lambeaux de territoire le long du Rhin, arrachés tout palpitants à la grande patrie allemande, cause éternelle de haines et de luttes, sorte de Venise rhénane attaché au flanc de la France qui serait condamnée désormais à garder toujours l'arme au bras et la mèche allumée pour conserver une conquête si contraire au droit sans cesse invoqué des nationalités ? Non, il faut l'espérer, c'est vers un autre avenir que nous marchons. Les anciennes rivalités de peuple à peuple cesseront, car il est démontré qu'elles n'ont pas de raison d'être. Jadis on croiyait que les intérêts étaient en opposition, aujourd'hui on sait qu'ils s'accordent.

Le profit de l'un est le dommage de l'autre, disait Montaigne, et je ne puis, répétait Voltaire, désirer la grandeur de ma patrie sans vouloir l'abaissement de ses voisins. Tel était le préjugé antique qui a duré jusqu'à la fin du siècle dernier. Eclairée par les études économiques, l'humanité prendra bientôt pour devise l'idée chrétienne traduite en ces deux beaux vers :

> Se faire aimer, c'est être utile à soi,
> Aimer, aimer, c'est utile aux autres.

Si mon voisin accroît sa richesse, sa puissance, ses connaissances, l'échange commercial et littéraire m'y fait aussitôt prendre part. Si l'Allemagne, reconstituée conformément à ses aspirations nationales, voit augmenter les produits du travail ou du génie de ses enfants, la France ne sera-t-elle par la première à en recueillir les avantages ? Les œuvres de Gœthe et de Schiller, de Bethoven et de Mozart, les conquêtes de la science d'Outre-Rhin, n'en jouit-elle donc pas comme si elles étaient les siennes ? Supposez l'Allemagne dévastée, ses villes en cendres, ses universités détruites, ses usines renversées et des populations misérables et ignorantes à la place d'un peuple écclairé et florissant, la France serait elle plus grande, plus heureuse, plus libre ? Nous vivons à une époque de transition entre l'âge du despotisme et du militarisme qui va finir et l'ère de l'industrie et de la liberté qui s'œuvre. De là ces contradictions qui étonnent et scandalisent. Cette année même nous en offrira le plus frappant exemple. Au moment où les peuples vont se visiter comme des frères et se réunir dans ce qui sera vraiment le temple de la paix et de l'industrie, pour se disputer les palmes du travail et des inventions utiles, n'est-il pas étrange qu'on ne s'occupe que des moyens de se détruire et de se nuire ? S'il faut passer par la période de l'armement général, que du moins l'on ne s'arme que pour se defendre. Le système des milices fortement organisées devrait alors remplacer celui des armées permanentes.

La Prusse y a trouvé ses forces qui ont accablé ses ennemis et étonné le monde. Que la France la devance dans cette voie. Instruction obligatoire, service obligatoire pour tous, exercice militaire dans les collèges comme dans les écoles de cadets de Suisse, un petit nombre de soldats sous les drapeaux, mais dans leurs foyers des millions d'hommes bien exercés, prêts à se lever pour défendre la patrie, voilà des réformes qui seraient pour l'Europe un exemple et un apaisement, pour la France elle-même une garantie de ses libertes, une source de force, de richesses, de virilité, d'instruction, de moralisation dont il est difficile de mesurer les salutaires effets.

FIN.

(1) Voir le numéro d'hier.

(2) J'ai eu l'occasion de lire plusieurs lettres par les soldats en campagne dans l'armée de Bohême, avant Sadowa. « Nous ferons notre devoir, écrivaient-ils; mieux nous nous battrons, plus tôt nous aurons achevé la besogne, et plus tôt nous rentrerons dans nos foyers » Raisonnement du travailleur qui veut achever sa tâche, non du soldat pour qui la guerre est une carrière.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 22 mars	55	15
Clôture du 22 mars	55	8

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 22 mars.

BATOUM, vap. russe *Vladimir*, cap. Seralinoff, div. march. et passag.
KUSTENDJE, vap. du Ll. aut. *Lucifer*, cap Steyskal div. march. et passag.
CANÉE, vap. ott. *Sitil Bahar*, cap. Mehemed, ayant touché aux Dard.
MALTE, vap. angl. *Lina*, cap. Duff, ayant touché touché à Souda, et Dard. div. marc.
ANVERS, vap angl. *Delta*, cap. Brockat ayant touché à Gibraltar, et Dard. div. march. et passag.
— vap. angl. *Ironage*, cap W. Cassap, ayant touché aux Dard. div. march.
TRIESTE, vap. du Ll. aut. *Minerva*, cap. Calvi, ayant touché à Corfou, Syra, et Dard. div. march et 150 passag.

DEPARTS, du 22 mars.

SALONIQUE, vap. fr. de M. Imp. *Mitidjah*, cap. Trebuchet, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 22 mars.

MARSEILLE, br. ital. *Bernardo*, c. Schiafiino, lest
— br. hell. *Dimitrios*, cap. Saka, lest.
— br. russe *Fulia*, cap. Frangopulos, lest.
— bk. ital. *Due Fechi*, cap. Chiozza, lest.
— br ital. *Madalena*, cap. Massone, lest.
— br. ital. *N Margarita*, cap. Penco, lest.
— br. ital. *Pensilvania*, cap. Sorentino, lest.
— br. ital. *Confidenza*, cap. Stagno, lest.
— b. aut. *Faro*, cap. Persich, lest.
— br. ital. *Po*, cap. P. Ferro, lest.
GENES, br ital. *Resurezione*, cap Moglia, lest.
— br. ital. *Piceno*, cap. Pastorino, lest.
— br. ital. *N. Soccorso*, cap. Liguri, lest.
— br. ital. *Dom Galliano*, cap. Galliano, lest.
— bk. ital. *Due Manin*, cap. Rossi, lest.
— br. ital. *Regolo*, cap. Olivari, lest.
— bk. ital. *Prudenza*, Gazzolo, lest.
— bk. ital. *Merra*, cap. Cichero, lest.
— br. ital. *Onorato*, cap. Graffione, lest.
— br. ital. *Elisa Barabino*, c. Ramaroni, lest.
— br. ital. *Carignano*, cap, Razetto, lest.
— br. ital. *St.Cloud*, cap. Renassa lest.
— bk. ital. *Fortuna O*, cap. Oneto, lest.
— br. ital *Rosa Lavarello*. cap Perasso, lest.
— br. ital. *Geronima*, cap. Peragallo, lest.
— br. ital. *Memoria*, cap. Olivari, lest.
— br. ital. *Ellemondo*, cap. Chiesa, lest.
— br. ital. *Maria, Fortunata*, c. Accame, lest.

A VENDRE

Deux maisons en pierre situées dans la rue des Postes, avec une belle vue sur le Bosphore ; contenant chacune douze chambres, non compris les salles et les magazins, et ayant de l'eau courante.

S'adresser à la Poste Autrichienne à Péra.

AVIS AU PUBLIC

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

porte à la connaissance de qui de droit que, conformément à l'article VII du Règlement général des Douanes en vigueur, à l'expiration d'un mois à partir du 1er/13 mars courant, il sera procédé à l'ouverture et à la vente aux enchères publiques des colis spécifiés ci-dessous, délaissés dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'un an et un jour.

En conséquence, les destinataires de ces colis sont invités à se rendre à la Douane de Stamboul, dans le courant du délai sus-indiqué, pour retirer leurs marchandises, avant l'ouverture et la vente définitive des mêmes.

Constantinople, le 1er/13 mars 1867.

MARCHANDISES DEPOSEES

A LA DOUANE DE CONSTANTINOPLE.

1 colis Esrar, debarqué le 19 décembre n. s. 1281 ; 2 sacs Esrar, débarqués le 17 janvier n. s. 1281 ; 1 caisse, LB. N° 419, débarquée le 21 janvier n. s 1281 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, AVC. N° 2261, débarqué le 2 septembre n. s 1279 ; 1 paquet, ACBC. débarqué le 9 septembre n. s. 1279; 1 caisse, VT. N° 1919, débarquée le 9 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, PAZ. débarqué le 16 septembre n. s 1279; 1 paquet, adresse LC, débarqué le 19 septembre n. s. 1279; 1 sac, SPOMC N° 2, débarqué le 24 septembre n. s. 1279 ; 1 sac, MT., débarqué le 1er octobre n. s. 1279 ; 2 barils, adresse, débarqués le 2 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, CK N° 325, débarqué le 14 octobre n. s 1279; 1 paquet, adresse, N° 420, débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, barqué le 1er novembre n. s. de 1279; 1 paquet, MG., débarqué le 8 novembre n. s. 1279; 1 caisse, AF N° 800, débarquée le 12 novembre n. s. 1279; 1 caisse, NZ. N° 801, débarquée le 16 novembre n. s. 1279; 1 caisse, AB. N° 1114, débarquée le 16 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MS. N° 55, débarqué le 28 novembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MM. N° 102, débarqué le 28 novembre v.s.1279;e 1 paquet, MCM, N° 415, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué

8 cages, débarquées le 1 mars (n. s.) 1281; 4 caisses.HG. N° 12/15, débarquées le 1 mars n. s.) 1281 ; 1 caisse, débarquée le 1 mars n. s. 1281 ; 1 caisse, adresse, débarquée le 5 mars n. s. 1281; 1 caisse drogues, débarquée le 8 mars n. s. 1 81 ; 1 paquet dessins, débarqué le 10 mars n. s. 1281 ; 5 sacs coton, débarqués le 12 mars n. s. 1281 ; 2 colis, débarqué le 14 mars n. s. 1281 ; 1 sac, débarqué le 11 mars n. s. 1281 ; 1 caissette quintal, débarquée le 14 mars n.s. 1281; une caiss- débarquée le 15 mars n.s. 1281; 1 caisse, débarqué le 15 mars n. s. 1281 ; 1 caissette. débarquée le 16 mars n.s. 1281; 1 caisse, adresse, N° 3, débarqué le 17 mars n. s. 1281 ; 2 rouleaux, débarqués le 17 mars n. s. 1281; 1 sac, débarqué le 17 mars n. s. 1281 ; 3 sacs, débarqués le 17 mars n. s 1281; 3 tentes, débarquées le 18 mars n. s. 1281 ; 2 caissettes, débarquées le 18 mars n. s. 1281;1 caisse, N° 862, débarquée le 19 mars n. s. 1281; 5 pièces débarquées le 19 mars n. s. 1281 ; 1 rouleau, N° 993, débarqué le 20 mars n. s. 1281 ; 1 caisse, débarquée le 20 mars n.s. 1281; 1 pa-

quet, débarqué le 21 mars n. s. 1281; 2 caissettes, adresse, débarquées le 21 mars n. s. 1281; 1 caissette, adresse, débarquée le 22 mars n. s. 1281 ; 2 paquets, débarquées le 22 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 24 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 25 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 28 mars n. s. 1281 ; 2 couffes Esrar, débarquées le 24 avril n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 8 avril n. s. 1281 ; 1 sac, débarqué le 11 avril n. s. 1281 ; 1 sac tabac à priser, débarqué le 13 avril n. s. 1281; 1 pièce, débarquée le 15 avril n. s. 1281 ; 4 pièces , débarquées le 15 avril n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 15 avril n. s. 1281 ; 1 sac laine filée, débarqué le 17 avril n. s. 1281; 4 sac, débarqués le 18 avril n. s. 1281; 1 sac livres, débarqué le 19 avril n. s.
» une caissette, débarquée le 20 mars n. s.
» un sae, débarqué le douze avril n. s.
» deux damejeannes, débarquées le 18 avril n. s. 1281; un rouleau amarre, débarqué le 30 avril n. s. 1281; un baril, N° S. débarqué le 27 février n. s. 1280; une caissette, MS. N° 2143, débarquée le 4 juin n. s 1281; une caisse, JA. N° 102, débarquée le 19 juin n. s. 1281; un colis ficelle, WC. N° 21, débarqué le 10 juillet n. s. 1281; un sac laine, débarqué le premier août n. s. 1281 ; un sac, débarqué le 16 août n. s. 1281; 2 colis abas, AF. N° 7 10 débarqués le 23 novembre n. s. 1281; une caisse, AM. N° 626, débarquée le premier décembre n. s. 1281.

le 28 novembre n. s. 1279; 1 caisse, deberquee le 3 décembre n. s. 1279.

1 paquet, adresse,			débar. le 7 déc.	n s.	1279.	
2 »	SP,	N° 14	»	9	»	»
1 »	TT,	» 2681	»	»	»	»
1 »	adresse		»	»	»	»
1 »	CK,	» 27	»	»	»	»
»	MA,	» 246	»	»	»	»
»	ACB,	»	»	»	»	»
»	JDN,	»	»	»	»	»
1 »	HMC,	» 266	»	»	»	»
1 »	adresse		»	»	»	»
1 »	CK,	» 40	»	»	»	»
1 »	adresse		»	»	»	»

1 baril, PLHE et S., N° 5, debarque le 11 decembre n. s. 1279 ; 1 caisse, JC. N° 100, debarquee le 16 decembre n. s 1279; 1 baril, GNG. N° 128, débarqué le 18 decembre n. s. 1279 ; 1 caissette, HMM. debarquee le 18 decembre n. s 1279; 1 balle Nattes, AP. debarquee le 20 decembre n s. 1279 ; 2 caisses, NZ N° 1854/5, debarquees le 26 decembre n. s. 1279; 1 boite, NF. debarquee le 30 decembre n. s. 1279 ; 1 paquet, ACC, debarque le 4 janvier n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 4 janvier n. s. 1279; 1 boite, adresse, debarquee le 4 janvier n. s. 1279.

1 paq.	P et KP, N°		déb. le 4	janv.	n.s. 1279.	
1 ,,	JPM,	,, 661	,,	,,	,,	,,
1 ,,	adresse,		,,	le 16	,,	,,
1 ,,	RO(X)CR		,,	,,	,,	,,
1 ,,	adresse,		,,	,,	,,	,,
3 ,,	ACC,		,,	,,	,,	,,
1 caisse	adresse, N°	4,	deb. le 31	janv.	n.s. 1279.	
1 paq.	adresse,		»	le 18	»	»
1 »	F et A,		»	le 15 fév.		»
1 caisset.	adresse,		»	»	»	»
1 caisse,			»	le 20	»	»
1 paq.	AOGF,		»	»	»	»
1 »	ADGZ,		»	le 24	»	»
1 boite,	adresse, PZ,		»	»	»	»

1 caisse, Machines, PS et C, N° 2, debarquee le 25 juin n. s. 1279; 1 caisse, Machines, N° 3, debarquee le 25 juin n. s. 1279; 1 douzaine, pelles en fer, JS, debarquee le 1er août n. s 1279; 1 panier, biscuits PC, debrrquee le 28 septembre n. s. 1279; 1 caisse, Machine, ACT, debarquee le 16 octobre n. s. 1279; 5 balles cartons, HD, debarquees le 13 novembre n s. 1279; 2 caisses the, PM, debarquees le 16 janvier n. s. 1279; 1 baril sucre pile, debarque le 26 janvier n. s. 1279; 10 sacs drogues, debarquees le 19 fevrier n. s. 1279; 1 sac cafe, LPA, debarque le 25 fevrier n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 17 septembre n s. 1279; 1 paquet, AGCC, debarque le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet SS, N° 451, debarque le 17 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, debarque le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet, SNB, N° 5 debarque le 17 septembre n. s. 1279; 1 sac CS, N° 5059, debarque le 18 septembre n. s. 1279; 1 ballot, WGS et SC, N° 7, debarque le 18 septembre n. s. 1279 ; 1 caissette, JAR, N° 1, debarquee le 19 septembre n. s 1279; 2 caisses, HMS, N° 1|2, debarquees le 29 septembre n. s. 1279; 1 boite, adresse, N° 1, debarque le 6 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, MG, debarque le 14 octobre n s. 1279; 1 paquet PP et C, debarque le 14 octobre n s 1279; 1 paquet, 90 t debarque le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 15 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 15 octobre n s 1279

1 paq.	P et LB, N°	1,	déb. le 15	oct.	n. s. 1279.	
1 »	adresse,		»	»	»	»
1 »	MG,	» 79,	»	»	»	»
1 cais.	PPW,	» 405,	»	»	»	»
1 sac,	KK,	» 1,	»	le 16	»	»
1 boite	ΕΣΤ,	» 10,	»	le 20	»	»
1 paq.	AR,	» 25,	»	»	»	»
1 cais.	DCP.		»	le 23	»	»
1 paq.	apresse,		»	le 7 nov.		»
1 cais.	AF,	» 1,	»	le 25	»	»

1 balle Nattes, M, N° 1, debarquee le 28 novembre n. s. 1279; 1 balle, debarquee le 28 novembre n. s. 1279; 2 balles sacs vides, MS, N° 1|2, debarquees le 3 decembre n. s. 1279; 1 paquet, T et C, N° 7902, debarque le 5 decembre n. s 1279; 1 boite, S, debarbue le 5 decembre n. s. 1279, 1 boite, adresse, debarque le 10 decembre n. s. 1279; 1 ballot, AF, N° 455, debarque le 12 decembre n. s. 1279; 1 boite, F, debarque le 14 decembre n. s. 1279; 4 caisses, HM et C, N° 5824|7, debarquees le 17|19 decembre n. s 1279; 1 caissette, adresse, debarquee le 22 decembre n. s. 1279; 1 caissette, adresse, debarquee le 22 decembre n. s. 1279; 1 caissette, SFG, N° 3, debarquee le 22 decembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarqué le 28 decembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 28 decembre n. s. 1279; 3 paquets BC, debarqués le 30 decembre n. s. 1279; 1 paquet FJXSF, N° 2785, debarque le 30 décembre n s. 1279; 1 paquet, LK, N° 5, debarqué le 30 décembre n. s. 1279.

CIRQUE SUHR.

Aujourd'hui Samedi 23 mars.

Grande et Brillante Représentation
au bénéfice de
THEODORE GLAZENAPP,
Ecuyer de première force.

Dans cette représentation le bénéficiaire se distinguera par 6 pièces différentes.

GASPARINO

OU LES BRIGANDS DES MONTAGNES DES APPENINS EN ITALIE

Grande Pantomime historique avec ballet, évolutions, combats, danses et tableaux ; en deux actes, exécutés à pied et à cheval par 60 personnes de la troupe et 60 chevaux.

Dimanche deux grandes représentations, la 1re à 4 h. après-midi, et la 2me à 8 h, 1|5 s.

Pour la représentation de 4 h. les prix sont réduits :

Loge à . .	P. 70	Stal. à . .	P. 12
Loge à . .	» 40	Seconde à .	» 6
Loge à . .	» 30	Galerie à .	» 3

Lundi soir à 8 h. et demie
Grande Représentation Extraordinaire

COMPAGNIE RUSSE

Départs de la semaine.

Pour Batoum et Poti, Samedi le 11|23 mars, paquebot *Vesta*.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires , pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.
L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française

"ROYAL'
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à
EDWARD BARFIELD.
Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, éléve du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE (Saison d'hiver 1866--67.)

SERVICE DES DIMANCHES

Côte d'Europe
VOYAGES DE DESCENTE

HEURES A LA TUR.	N°s DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	ANATOL KAVAK.	JÉNI-MAHALÉ.	BUYUKDÉRÉ.	THÉRAPIA.	JÉNI-KIOÏ.	STÉNIA.	EMIRGHIAN.	R. HISSAR.	BÉBEK.	ARNAOUT-KIOY.	KOUROU-TCHESMÉ.	ORTAKIOY.	BÉCHIKTACH.	KABATACH.
2 30		8 29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	●	●	●	●	●
2		7 59	—	●	●	●		—	●	●	—	●	●	●	●	—
3 45		9 44	—	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
8 45		2 14	—	—	●	●	●	—	●	●	—	●	—	●	●	—
9 50		3 29	—	●	●	●		—	●	●	●	●	—	●	●	●

OBSERVATIONS.
Le signe(●) indique que l'échelle est desservie.
Le signe(—) indique que l'échelle n'est pas desser.

Côte d'Asie
VOYAGES DE DESCENTE.

H. A LA TURQUE	N°s DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	BUYUK-DÉRÉ.	THÉRAPIA.	BEICOS.	PACHABAKCÉ.	TCHIBOUKLI.	KANLIDJA.	ANATOL-HISSAR	KANDILI	VANIKOY	TCHENQUELKIOY	BEYLERBEY	KOUSCOUNDJOUK	SCUTARI
1 30		7 29	—	—	—	—	—	—	—	—	Ark.	●	●	●	—
3 30		9 29	●	●	●	●	—	●	●	●	●	●	●	●	●
8 45		2 44	●	●	●	●	—	●	●	—	●	●	●	●	—

Ce service aura lieu aussi les vendredis.

Côte d'Europe
VOYAGES DE MONTÉE.

HEURES A LA TUR.	N°s DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	KABATACH.	BÉCHIKTACH.	ORTAKIOY.	KURU-CESMÉ.	ARNAOUT-KIOY.	BÉBEK.	RUMÉLI-HISSAR.	EMIRGHIAN.	STÉNIA	JÉNI-KIOY.	THÉRAPIA.	BUYUK-DERÉ.	JÉNI-MAHALÉ.	A. KAVAK.
3		8 59	●	●	●	—	●	●	●	●	—	●	●	●	●	
4 15		9 14	—	●	●	—	●	—	●	●	—	●	●	●	—	
9 45		3 44	—	●	●	●	●	—	●	●	—	●	●	●	●	
10 45		4 44	—	●	●	—	●	●	●	●	●	●	●	●	—	
11 15		5 14	●	●	●	●	●	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 45		5 44	—			—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie
VOYAGES DE MONTÉE

H. A LA TURQUE.	N°s DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	SCUTARI.	KOUSGOUNDJUK.	BEYLERBEY.	TCHENGHEL-KIOY.	VANI-KIOY.	KANDILLI.	A. HISSAR.	KANDILI.	TCHIBOUKLU.	PACHABAKCÉ.	BEYCOS.	THÉRAPIA.	BUYUK-DERÉ.
4		9 59	●	●	●	●	●	●	●	●	—	●	●	●	●
10 50		4 29	—	●	●	●	●	●	●	●	—	●	●	—	●

Ce service aura lieu aussi les vendredis.

AVIS.
CHIRKET-I-HAIRIÉ

Tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

LECONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, ruae Asmli-Mesjid N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 120.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÈRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 15 Avril 1867. — Les premiers lots sont fl. 220,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sabadj Han à Galata.
H. KLARFELD.

MARCHETO
Marchand de Curiosites Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES
H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Pèra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefocous puisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et drognistes de tous es pays.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les pots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanellr, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié ipoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau rive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

2me Année. --- N° 69.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr,	26 fr.	14 fr,
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr,
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque moi et se paient d'avance
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 25 mars.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Cours du 22 mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (Clisse)	ouvert	30 50
		clôture	30 55
	LONDRES	ouvert	30 1/8
		clôture	— —
Emprunt Ottoman...		ouvert	237 50
		clôture	236 25
3 0/0 Français,... *coupon détaché.*		ouvert	68 65
		clôture	68 87 1/2

Cours du 23 Mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (Clisse)	ouvert	30 50
		clôture	30 60
	LONDRES	ouvert	30 1/8
		clôture	30 1/4
Emprunt Ottoman...		ouvert	237 50
		clôture	236 25

Paris, 21 mars, 4 h. 50 m. soir.

Le *Moniteur* annonce que l'évacuation du Mexique est entièrement terminée.

Toute la flotte quitte Vera-Cruz le 16 mars.

Paris, 22 mars, 6 h. 35 m. soir.

Florence.—Ouverture du Parlement.

Le discours du Roi n'a rien de saillant.

Le bruit ceurt que le Ministère appuiera M. Ratahzi pour la présidence de la Chambre.

Cours du 22 mars.

5 0/0 Ottoman. Londres, clôture, 30 1/8.

Paris, 23 mars, 6 h. 50 m. soir.

La Liberté publie une lettre de Moustapha Fazil conseillant au Sultan d'établir un régime constitutionnel en Turquie.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Par suite du refus persistant du gouvernement espagnol de satisfaire aux trois chefs de réclamations de lord Stanley relatives au *Tornado*, on s'attend à Londres à l'envoi devant Cadix de l'escadre anglaise de Malte.

Dernièrement l'empereur est descendu au poste du drapeau qui est situé dans la cour des Tuileries.

Là, il a fait porter tous les ustensiles nécessaires pour faire la soupe des soldats. Il s'est assis lui-même dans la cantine, a fait faire sous ses yeux la soupe militaire et en a surveillé lui-même les apprêts; puis, quand elle a été faite, l'empereur l'a goûtée, et satisfait de sa bonne qualité, il l'a fait distribuer aux soldats, en leur disant : « Maintenant, messieurs, vous pouvez la manger. »

Il est inutile de dire avec quel enthousiasme cet acte simple et bienveillant de l'empereur a été accueilli par tous les soldats de service dans la cour des Tuileries.

On écrit de Londres, le 12 mars :

« Le chargé d'affaires du Mexique à Londres a été autorisé à effectuer le paiement partiel des coupons de juillet non payés des bons mexicains. »

Une dépêche télégraphique de Dublin, en date du 12 mars, nous apprend que la situation générale du pays est plus rassurante. Dans la nuit passée des troupes ont été envoyées de Mallow à la poursuite des fenians qui se trouvent dans le voisinage de Kildare.

Dans la séance du 12 mars du Parlement du Nord, M. Mallinkrodt (catholique prussien), et M. Schleiden (député pour les villes hanséatiques) ont attaqué vivement la politique prussienne. La Prusse, disent-ils, a provoqué la guerre ; le droit de conquête n'est pas une base morale ; la guerre a ébranlé la royauté par la grâce de Dieu.

MM. de Bismark et Savigny repoussent énergiquement ces reproches. Le ministre-président dit que le délabrement de l'Allemagne date du triomphe de l'ultramontanisme.

MM. Wigard et Heubner combattent le projet de Constitution, parce que les garanties constitutionnelles lui manquent, MM. Zehmen et Gebert (deux Saxons) et M. Bennigsen, défendent le projet et espèrent qu'on parviendra à une entente.

On parlait de l'éventualité de l'arrivée à Berlin, du roi des Belges pour la fête du mariage du comte de Flandre. Un journal ministériel du soir annonce le fait comme positif. On assure qu'il serait question d'un projet de mariage entre le prince Charles de Roumanie et la princesse Marguerite de Savoie, fille de la duchesse de Gênes et petite fille du roi Jean de Saxe. La nouvelle, que nous répétons, mérite confirmation.

Garibaldi continue de faire des siennes Sa dernière étape a été Palma. Il a prononcé du haut d'un balcon un discours dans lequel il insultait un peu tout le monde, particulièrement Rome et la France.

De cette folle harangue un passage mérite pourtant d'être cité :

Le journalisme est vendu. Les deux Diritti mêmes sont devenus les Diritti (les droits) du ventre. Les ministres vont jusqu'à « *l'étranger chercher des louanges Payées.* » Un article sur le *Times* coûte 12 cents livres sterling. Et combien n'en fait-on pas publier!

Un entrefilet de l'*Italie*, reproduit dans notre *Courrier*, faisait allusion à des *candidatures impossibles* que tous les bons Italiens devaient repousser.

On nous assure que parmi ces candidats impossibles, signalés à demi-mots par l'*Italie* à la réprobation publique, figurerait M. Baldasseroni, ancien premier ministre du grand duc déchu.

M. Baldasseroni serait porté par le parti réactionnaire, à Florence même ; et de la sorte il se trouverait en concurrence, lui, l'homme du passé, avec M. Ricasoli, l'homme du présent, et Garibaldi, qui se croit l'homme de l'avenir, le prédestiné.

Voilà un steeple-chase électoral qui nous promet des émotions.

L'*Opinion nationale* nous raconte une histoire singulière. Le roi Victor Emmanuel, aux environs de Turin, aurait été arrêté par neuf de ses sujets qui lui ont sans plus de façon demandé la *bourse ou la vie*, tout comme à un simple citoyen

Victor Emmanuel a donné quelques louis à ces malandrins, qui se sont dispersés en apercevant de loin l'escorte royale.

La *Gazette de Vienne* du 12 mars (édition du soir) annonce la publication d'un décret impérial ajournant à bref délai la convocation du Reichstag. Les patentes de convocation pour les Diètes de Bohême, de Moravie et de Carniole seront prochainement publiées. Un bruit de bourse prétend que les soldats en congé vont être appelés sous les drapeaux.

S. M. l'empereur a fait mardi, 12 mars son entrée à Pesth.

Sa Majesté était en voiture avec le comte Andrassy et a été accueillie avec enthousiasme.

Ce soir la ville sera illuminée.

La Chambre des Magnats vient d'adopter dans la séance du 12 mars le projet de loi présenté par le gouvernement et relatif à la presse.

Elle a adopté également la résolution de la Chambre basse, tendant à déclarer que tous les pouvoirs accordés au gouvernement ne concernent que le ministère hongrois actuel.

Les divers comitats de la Croatie auront des commissaires royaux.

Un émissaire russe a été arrêté près de la forteresse de Comorn. On a trouvé sur lui 130 croquis.

Un dépêche de New-York, du 11 mars nous fait savoir que le président Johnson se prépare à mettre à exécution la loi établissant le gouvernement militaire dans le Sud. Le gouverneur de la Louisiane a annoncé que la loi était déjà en vigueur dans cet Etat.

Les représentants ont adopté un supplément au bill de reconstruction autorisant les commandants militaires dans le Sud à faire des recensements, à enregistrer les votes de la population, à réunir des conventions et à amener l'établissement de la Constitution, conformément au bill établissant le gouvernement militaire.

Le Congrès ne s'ajournera pas avant que la question des garanties proposées pour la reconstruction des Etats du Sud soit vidée.

Des nouvelles de Matamoros, en date du 4 mars, annoncent que Maximilien se trouvait le 21 février à Queretaro à la tête de 10,000 hommes.

Le 3 mars a été présenté au Landsthing le projet de loi chargeant le prince héréditaire de la régence pendant le voyage du Roi à Londres.

Des lettres de Hong Kong donnent des nouvelles du Japon en date du 1er février. Les ministres étrangers ont accepté l'invitation que leur a faite le nouveau Taïcoun de venir lui rendre visite à Osaka.

Un grand nombre de Japonais se proposent de visiter l'Exposition universelle. Quatre cents caisses contenant des curiosités, ont été embarquées à bord du steamer *Azoff*, à destination.

Nous voyons, d'après les nouvelles qui nous sont parvenues par le dernier courrier, que la question d'Orient continue à préoccuper les esprits. On prête à la France et à la Russie les arrangements les plus bizarres; on va même jusqu'à parler de rectifications de frontières, de la cession à la Grèce, de Candie, de l'Epire et de la Thessalie. Tous ces cancans n'ont pas le sens commun, et ce serait le cas de dire : « Beaucoup de fumée sans feu. » Que les faiseurs de nouvelles se rassurent : le Gouvernement Impérial ne cédera jamais un pouce du territoire que le traité de Paris de 1856 lui a formellement garanti.

Quelle apparence y a-t-il, d'ailleurs, que la France se départisse de la ligne de politique suivie, conjointement avec l'Angleterre, dans les affaires orientales? Et pourquoi ? pour renier l'œuvre accomplie en Crimée et cimentée du sang de ses soldats, et faire à la Russie une sorte d'amende honorable en déchirant à son profit le Traité de 1856. Si de semblables arrangements étaient proposés à la France après vingt années de guerre, après de sanglantes défaites comme Leipzig et Waterloo ; si toute l'Europe coalisée étreignait ses frontières et menaçait sa capitale, le dernier cri du dernier soldat protesterait contre une pareille humiliation.

La France n'en est pas là heureusement, et l'avenir le prouvera. A choisir entre l'alliance anglaise et l'alliance russe, elle préfèrera l'alliance anglaise; Celle-ci lui est assurée dans les affaires orientales. Il faut supposer aux hommes politiques qui gouvernent la France plus de suite dans les idées, plus de profondeur dans le jugement : en somme, rien de ce qui s'est fait dans le monde, depuis quinze ans, ne s'est fait sans eux.

Que la Russie, puissance continentale de premier ordre, cherche à devenir une puissance maritime; qu'elle s'efforce de briser les barrières du Bosphore et du Sund qui gênent son expansion commerciale, nous le comprenons.

Nous allons plus loin, et nous dirons: il y a des choses qui appartiennent en commun à tous les hommes : l'air, le soleil et l'océan; nul ne peut avoir la prétention de se réserver le domaine exclusif de ces éléments. Nous croyons fermement qu'un temps viendra, et ce temps est proche, où il pourra être accordé à la Russie, la libre pratique de la mer, sans danger pour l'Europe. Si grande que soit l'émotion produite par les événements de 1866, nous vivons vite dans notre siècle, et les conséquences de ces événements ne tarderont pas à se manifester, sous leur véritable jour. Alors on verra l'Allemagne et la France, puissances continentales et maritimes, adossées contre l'Angleterre, puissance maritime, se réunir, pour garantir l'indépendance de la Turquie. De ce jour, l'ambition moscovite aura un frein qu'elle ne tentera plus de franchir; elle cessera de compter les étapes qui mènent de Pétersbourg à Constantinople et se contentera de la libre pratique de la mer qu'il serait injuste de lui refuser. Qui sait ? Peut-être la Russie a-t-elle moins d'intérêt à devenir une puissance immédiatement européenne que de prendre son appui en Asie. Là aussi des peuples se lèvent qui dormaient depuis longtemps. La Chine avec ses 3 ou 400 millions d'habitants a une bien autre importance pour l'avenir de la Russie industrielle et commerciale que la vieille Europe; sans compter l'Océanie et le versant occidental de l'Amérique qui, eux aussi, participeront à l'échange de ses produits. Utopie ! nous criera-t-on; prenez garde! répondrons-nous, par ce temps de télégraphes électriques de chemins de fer et de fusils rayés, l'utopie de la veille: c'est la réalité du lendemain.

On lit dans le *Pays* du 12 mars :

Le *Journal des Débats* publie les quatre dépêches russes relatives aux affaires d'Orient, et que le télégraphe avait annoncées il y a peu de jours.

Ces pièces n'ont guère qu'un intérêt rétrospectif, en quelque sorte historique, depuis le télégramme reçu hier et d'après lequel la Russie, l'Angleterre et la France, se seraient mises d'accord sur la solution qui convient le mieux aux intérêts des races chrétiennes et aux intérêts de la paix générale.

Nous croyons cependant devoir citer la fin de la dernière dépêche :

« Il faut que les grands cabinets se mettent sérieusement à l'œuvre et qu'ils puisent dans leur accord la force de réaliser sans secousses violentes les vues de justice et de sagesse pratique qui ne sauraient leur être étrangères, et dont le succès contribuerait à prolonger la seule forme de l'existence possible du pouvoir musulman en Europe.

» Nous appelons cet accord de tous nos vœux, et notre auguste maître y prêterait son concours le plus loyal. »

On le voit, il n'y a rien que de pacifique et de conciliant dans ce langage.

A la Chambre des lords on s'est occupé aussi des affaires d'Orient.

Voici l'analyse des explications échangées :

« *Chambre des lords.*— Lord Argyle demande la communication d'une note adressée à la Porte par l'Angleterre, la France et la Russie en 1830. Il termine un long discours en manifestant le regret que les jalousies qui existent entre les puissances occidentales et la Russie aient eu pour résultat de laisser les chrétiens d'Orient sous le joug de la Porte. Il a la conviction que le devoir de l'Angleterre est de prendre en considération les torts faits aux Candiotes et les souffrances qu'ils ont subies.

» Lord Derby condamne le discours de lord Argyle comme dangereux et irritant; il dit que ce n'est pas le devoir d'un homme d'Etat anglais d'accélérer la chûte de l'Empire Ottoman par l'aveu de pareilles sympathies. Il ajoute que les plaintes des Candiotes, mal fondées pour la plupart, sont toutes

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XXXIV

(Suite.)

D'ailleurs trouverait-elle immédiatement à son arrivée en pays étranger un emploi assez lucratif pour rembourser miss Rosa ! Enfin, les insistances mêmes de l'Anglaise lui paraissaient suspectes.

Mais au bout de quinze jours, Madeleine se trouvant toujours sans place et sans ressources, se décida. L'Anglaise lui avait amené une de ses amies qui avait voyagé dans le Brésil, et qui prétendit qu'on y payait à prix d'or les talents des Françaises.

Elle partiraient donc dans la quinzaine pour Rio Janeiro.

Certes, cette décision coûta à Madeleine. Quitter la France, s'éloigner autant de sa famille qui était malheureuse, abandonner aussi ses chères espérances de succès artistiques pour courir le monde à l'aventure lui semblait le plus rude sacrifice qu'elle pût faire à la nécessité; car elle n'avait rien de l'humeur vagabonde de miss Rosa. Sa nature plus contemplative et rêveuse qu'agissante, l'éloignait de ce grand déploiement d'activité extérieure que réclament les voyages.

Bien qu'elle n'eût aucune timidité niaise, cependant son caractère réservé et contenu lui rendait pénible le contact avec les personnes étrangères. Mais elle n'avait pas à choisir. Puisque la vie en France lui devenait impossible, il fallait bien aller chercher ailleurs cette indépendance matérielle que son pays lui refusait.

Enfin, elle espérait un peu rencontrer au Brésil Mlle Borel, qui lui avait exprimé son intention d'y séjourner pendant quelque temps.

Le jour du départ fut fixé. Renardet avait avancé à miss Rosa quelque argent pour ses emplettes, se réservant de lui remettre la somme entière lors de l'embarquement.

Or, un soir, miss Rosa, qui avait été absente toute la journée, rentra fort tard, et sans frapper, se précipita plutôt qu'elle n'entra dans la chambre de Madeleine. Elle avait l'œil ardent, la joue enflammée ; elle chantait un de ces airs sautillants et monotones qui sont essentiellement anglais.

Madeleine écrivait ses adieux à sa mère, à ses sœurs. Elle était toute en larmes. Cette gaîté intempestive la choqua.

— Quoi ! *my darling* s'écria miss Rosa, vous pleurez quand nous partir au recherche d'une méri, d'une bonne petite m ri qui nous fera très riches et très huroses. *Une beautitul Spanishman*, avec de bels yeux noirs et de *pretty mustâches*. Tenez, *my dear*, j'ai rencontré aujourd'hui une Français, une vrai Français qui avait tout à fait cette type. Il avait un charmant tornure. Il suivait môa, et me jetait des espagnols regards. Il suivait môa toujours. Puis il me demanda avec un pôlitesse tout français la permission de m'offrir sa bras. Je ne pouvais pas refuser à lui ce faveur. Après le promenade il m'offrit des rafraîchissements. Quelles délicieuses vins : Madère, Porto, Claret ! Mais je demandais de la eau de vie comme nous le buvons dans la Angleterre. Et il riait de me voir boire, et pour le faire rire ce aimable gentlemen, je bouvais encore.

Cette femme était presque ivre !

Un soupçon vint à Madeleine. En voyant ces mœurs étranges, elle se demanda si l'argent destiné à leur voyage avait été honorablement acquis. Etait-il bien, comme le disait miss Rosa, le fruit de ses économies Toute intimité avec une semblable femme lui répugnait.

Voulant éclaircir ses soupçons.

— C'est peut être ce galant gentleman qui paye notre voyage ? demanda t elle.

— Oh ! no, loui être trop parfaitement bien élevé pour offrir de l'or à une femme.

— Cependant, je crois que c'est lui, reprit Madeleine ; et, si vous ne me dites de qui vous tenez ces quatre mille francs avec lequels nous devons nous embarquer, je ne partirai pas.

— Celui qui fournit le argent, répondit l'Anglaise, oubliant torte prudence dans sa demi-ivresse, ce n'est pas un bel jeune homme ; oh ! non ; c'est une petite homme avec une chevelure rouge et pas de moustaches ; mais des dents pointues, un nez pointu, un menton pointu, des doigts croches.

— Ne s'appelle-t-il pas M. Renardet ? demanda Madeleine qui venait de faire un rapprochement.

— Justement.

Et il demeure rue Richer, 57 ?

— Yes.

— Encore M. de Lomas ! pensa Madeleine. Cet homme veut m'éloigner, me perdre, peut-être ! pauvre fille, dit-elle toute frémissante, ne comptez plus sur moi pour vous accompagner dans votre voyage.

Doucement elle poussa dehors miss Rosa, qui regagna en chancelant sa mansarde.

Le lendemain miss Rosa eut une explication avec Madeleine ; elle tâcha de réparer sa sottise de la veille. Mais Madeleine fut inébranlable. Elle voulut rompre toute relation avec cette femme méprisable qui n'avait pas même, dans son désordre, l'excuse de l'extrême misère.

Le jour même, Renardet connut le changement de résolution de Madeleine. Or, il venait de recevoir une lettre de Mme de Courcy qui, sur les instances pressantes d'Albert, hâtait son retour, il n'avait pas de temps à perdre, il fallait recourir à ce dernier moyen dont il avait parlé dans sa lettre à la courtisane.

XXXV

Claudine, en quelques mois, était arrivée au dernier degré du désenchantement. Quelle triste vie lui faisait Jaclard ! Et pourtant elle l'aimait toujours, elle l'aimait avec cette impatience, ces angoisses fiévreuses de la femme passionnée et jalouse, qui se sent délaissée, et ses souffrances de cœur se compliquaient de tous les embarras de la misère.

Jaclard n'était pas encore placé. Souvent il passait des nuits au cabaret, rentrait ivre, demandait à manger et quand Claudine n'avait rien à lui donner, il jurait et quelquefois la battait. Pendant l'ivresse il était jaloux, ou peut-être feignait-il la jalousie pour prévenir les reproches de Claudine.

La pauvre fille ne suffisait pas avec ses quelques pratiques à entretenir le ménage. Quand le pain allait manquer, elle partait dès cinq heures du matin, se rendait sur la place où se tient la grève des blanchisseuses, et là s'offrait pour laver le linge ! Malgré la ré-

Voir le numéro du 22 mars.

exagérées, que l'insurrection a eu son origine à Athènes, et qu'elle a été continuée par les volontaires avec l'aide et la complicité du gouvernement grec, lequel espérait voir se soulever d'autres parties de la Turquie.

» Ce sont tous ces faits qui ont empêché le gouvernement turc de pratiquer une politique de conciliation. L'Angleterre a adressé des représentations auxquelles la Porte s'est montrée cordialement prête à se conformer. Une intervention dans les affaires de la Turquie serait funeste pour son indépendance.

» Lord Derby regrette les atrocités qui ont eu lieu des deux côtés. Il loue la modération sans exemple du gouvernement turc. »

Ainsi, la question se présente aujourd'hui sous l'aspect le plus rassurant; et cet ensemble de documents officiels réduit à néant la rumeur qui courait d'une prochaine et violente ingérence de la Russie dans les affaires gréco-turques.

On a fait grand bruit d'une variété de feu grégeois inventée par les féniens et mise par eux en bouteille. Le *Morning Herald* assure que ce feu grégeois était tout simplement du « wistky à l'aide duquel les féniens se proposaient de reconforter leur courage et leur patriotisme. »

Le même journal fait de l'insurrection un tableau aussi pittoresque que tranquillisant pour l'Angleterre.

C'est dans une des montagnes de Dublin, à deux milles environ de l'autre côté du village, que les insurgés avaient projeté de se rassembler, puis, lorsque leur troupe aurait été grossie dans la proportion d'une armée, de marcher sur la capitale et de s'en emparer. A mesure que la matinée s'avançait, il a été aisé de voir combien cette espérance était ridicule. De temps à autre, j'ai rencontré des groupes de gens à moitié vêtus, des jeunes garçons essayant de regagner la ville.

Rien dans leur apparence n'eût pu inspirer de la crainte à l'homme le plus timide. La plupart semblaient honteux et désireux de se cacher, traversant les champs, comme ayant peur les uns des autres, et se sauvant aussi vite que la faim et la fatigue le leur permettaient. Le long de la route, on reconnaissait les traces de la marche d'une bande considérable.

Ça et là quelques vieux fusils avaient été abandonnés ou de ces pistolets dont les enfants se servent pour tirer les moineaux. On a ramassé une douzaine de deux de bons revolvers ; la police a trouvé en outre une énorme quantité d'armes de toutes sortes et impossibles à décrire. Il y avait des centaines de cartouches grossièrement faites, quantité de rubans verts et d'emblèmes de même couleur.

On écrit de Paris à l'*Indépendance belge* :

« Je n'ai pas mission seulement de vous parler de toutes les nouvelles vraisemblables ou même raisonnables. Il faut bien que je vous entretienne des gros bruits, même les plus absurdes, qui courent. Or, il est impossible de vous dissimuler qu'on n'est en ce moment occupé, à Paris, que d'une cession à prix d'argent par les Pays Bas du Luxembourg à la France, cession dont M. Rouher parlerait prochainement à la séance du Corps législatif qui surexcite tant de curiosité générale. Il y a seulement deux versions à ce sujet. S'il faut en croire les uns, ce serait d'accord avec la Prusse que ce duché serait acquis à la France ; d'après d'autres versions, ce serait au contraire une sorte de revanche, bien insuffisante en tous cas, pour le gouvernement français de l'accroissement démesuré de la monarchie du grand Frédéric. Il y a une troisième version à laquelle je m'associerais plus volontiers : celle qui n'attribue aucune importance aux rumeurs dont il s'agit. Toutefois, des feuilles gouvernementales croient devoir y consacrer un démenti, ce qui indique que l'on compte un peu avec les colporteurs de l'assertion, et je crois savoir que, dans le monde diplomatique, on ne se croit pas autorisé à dédaigner complétement la nouvelle. Ce qui est incontestable, mais ce qui n'a rien de concluant, c'est que notre chef de mission dans les Pays-Bas, M. Ch. Baudin, a fait depuis quelque temps de fréquents voyages de la Haye à Paris.

» Les feuilles gouvernementales prennent toutes à tâche d'ôter toute importance au voyage de M. Benedetti à Paris. Il est certain cependant que M. Benedetti s'occupera ici d'affaires, et, sans ajouter foi à un des mille bruits que fait naître sa présence (on prétendait aujourd'hui que la situation de M. Benedetti devenait intenable à Berlin par suite de toutes les provocations indirectes dont il est l'objet), il peut sortir quelque chose de significatif, la guerre exceptée, de la visite de M. Benedetti dans la capitale.

» Les nouvelles plus ou moins authentiques d'Italie parlent de mémoires que Garibaldi aurait écrits à Caprera, mais dont la publication n'aurait lieu qu'après sa mort, cette œuvre étant à peu près tout l'héritage que l'illustre patriote laissera à ses enfants. »

—

M. Emile de Girardin et M. Virmaître, rédacteurs de *la Liberté*, ont reçu de l'ambassade espagnole deux lettres qui leur demandent des explications sur l'article qui a été dirigé par M. Pessard, rédacteur du même journal, contre le gouvernement espagnol. Cette même communication manifeste un certain étonnement que cette provocation ait été tout au moins tolérée par deux écrivains décorés dans des grades divers de l'ordre d'Isabelle la Catholique.

M. Virmaître a répondu en renvoyant les insignes de l'ordre, et je ne fais pas de doute que M. de Girardin n'en ait fait autant.

Les produits des quatre parties du monde commencent à affluer au Champ-de-Mars où ils sont rangés au fur et à mesure dans les vitrines préparées pour les recevoir. Cependant les industriels français en prennent à leur aise et croient qu'ils arriveront toujours assez tôt. C'est l'habitude, les plus voisins sont toujours ceux qui sont en retard. Et puis les Cochinchinois ou les nouveaux Zélandais n'ont pas, pour les induire en erreur, les journaux qui se prétendent bien renseignés et qui continuent à affirmer avec un ensemble superbe que rien ne sera prêt pour le 1er avril. Aussi les exposants qui viennent d'au delà des mers auront ils terminé leur installation pour l'époque fixée et qui n'a jamais varié, tandis que les exposants de Saint Denis ou de Melun se seront mis, malgré tous les avertissements, dans le cas d'être exclus du concours à cause de leur retard.

Du reste, à défaut de toute autre preuve nous demandons seulement aux incrédules d'aller visiter maintenant les travaux du Champs-de-Mars, et ils verront si devant l'activité extraordinaire employée par la commission impériale, il est encore possible de douter.

Les victrines françaises sont toutes terminées ; il ne manque plus que des objets qui doivent y figurer. Les artistes, qui ne brillent cependant pas pour l'exactitude, en remontreront cette fois aux hommes pratiques; tous les jours leurs tableaux arrivent et sous peu ils seront tous là.

En dehors de l'exposition des beaux-arts proprement dite, une des galeries qui offriront le plus d'intérêt, aux gens qui ne comprennent pas grand'chose aux machines, ce seront les galeries de l'histoire du travail. Vous savez déjà que M. Dusommerard, un de nos premiers archéologues, le directeur du musée de Cluny, est à la tête de cette exposition. Les objets, tant de la France que de l'étranger, seront rangés par époques et par pays. Afin de donner une unité plus saisissante à l'ensemble, les Français ont eu une excellente idée, et qui est en même temps une idée généreuse, celle de rendre à chaque pays les objets de sa fabrication, et qui se trouvent disseminés dans nos collections publiques ou particulières. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'avantage énorme qui résultera de cette mesure pour les visiteurs, qui ne trouveront pas les lacunes dans cette suite non interrompue de l'histoire du travail, depuis les haches de l'âge de pierre jusqu'aux merveilles compliquées de l'article Paris.

L'exposition égyptienne, dont l'ordonnance et l'aménagement font tant d'honneur à M. Charles Edmond, sera terminée, pour ce qui concerne les bâtiments et les décorations extérieures, à l'époque réglementaire du 1er avril, et vers le 15, tous les objets du musée seront en place.

Une des *great attractions* du Champ-de-Mars et dont on n'a pas assez parlé, ce sera l'*aquarium*. Un aquarium immense et qui nous fera faire un vrai voyage au fond de la mer. Le plan sur lequel il est conçu sort de l'ordinaire. Il ne s'agira plus d'espionner les huîtres et les anémones à travers un vasistas, mais on sera introduit dans leur monde même et l'on pourra surprendre les secrets de leur vie de famille.

Dès à présent je puis vous indiquer dans le parc, comme complètement terminées les maisons russes dont l'une servira d'écurie à 37 magnifiques chevaux envoyés par le Czar. On peut voir aussi achevé le spécimen de la maison que Gustave Wasa habitait en Dalécarlie.

Je vous ai déjà parlé, à plusieurs reprises, de tout ce que l'on fait pour faciliter aux ouvriers la visite de l'exposition. La commission spéciale instituée dans ce but fait les plus grands efforts pour étendre cet avantage au plus grand nombre. Déjà 5,000 lits sont installés dans des casernes et l'on construit d'immenses caravansérails pour abriter ces intéressants visiteurs. Un restaurant dans de grandes proportions, établi au Champ-de-Mars, donnera 10,000 dîners par jour pour un peu moins de un franc le dîner. Et chaque ouvrier pourra dire qu'il a mangé chez Chevet, car c'est le célèbre restaurateur lui même qui a cette entreprise.

Parmi les Allemands s'est organisée aussi une société qui a pour but de venir en aide, non pas pécuniairement, mais par des conseils et une intelligente direction, aux ouvriers qui viendront à Paris. Cette association qui s'est mise en rapport avec les sociétés ouvrières de l'Allemagne, servira d'intermédiaire aux ouvriers auprès de la commission impériale et des commissaires délégués des divers gouvernements allemands. Elle cherche aussi des guides intelligents pour aider les ouvriers dans leurs visites.

La salle de conférences est terminée. C'est M. Allard qui a eu cette entreprise, On y entendra les conférences de tous les pays et sans doute dans toutes les langues. Les virtuoses de la parole qui voudront louer la salle s'entendront avec l'entrepreneur moyennant un prix fixe ou bien moyennent l'abandon de tout ou partie de la recette. Il va sans dire que les tracasseries de l'administration ne dépasseront pas le seuil de cette salle et qu'on y pourra traiter, sans crainte de voir apparaître les tricornes des sergents de ville, des questions d'économie sociale et politique, d'industrie, d'histoire du travail, etc.

En outre, des cours pratiques seront faits devant les machines par des hommes spéciaux, des savants éminents, et cela en vue d'encourager les études des ouvriers.

Encore une idée, mais celle-ci très-originale et qui sortira de cette grande fermentation des cerveaux en vue de la solennité du 1er avril. Il y aura en dehors du Champ-de-Mars un espace considérable de terrains vagues, où stationneront les voitures. Quel dérangement et quelles difficultés pour trouver sa voiture au milieu de cette fourmilière ! Or, on a imaginé un télégraphe correspondant avec l'immense remise et, moyennant 15 centimes, on pourra demander sa voiture, si l'on en a une, ou une voiture publique à la porte de sortie qu'on désignera !

Je termine ma série de renseignements sur l'exposition en vous donnant le tableau inédit, et que je crois intéressant, des surfaces afférentes à chaque pays dans l'enceinte du Champ-de-Mars.

	Mètres carrés.		Mètres carrés.
France	61514	Italie	3249
Pays-Bas	1897	Rome	551
Belgique	6881	Principauts-Unies	554
Prusse	7880	Turquie	1426
Allemagne du Sud	7879	Egypte	596
Autriche	7880	Chine, Japon, Siam.	792
Suisse	2691	Perse	715
Espagne	1664	Maroc, Tunis	1050
Portugal	715	Etats-Unis	2867
Grèce	715	Brésil	1908
Danemark	911	Républiques amer.	
Suède et Norvège	1825	Hawai	
Russie	2855	Grande-Bretagne	21655

A partir du 11 mars jusqu'à l'ouverture, l'entrée du Champ-de-Mars sera interdite aux visiteurs. Seuls les journalistes seront admis de deux à trois heures sous la conduite d'un employé, à constater où en seront les travaux.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Des télégrammes reçus dernièrement dans notre ville ont annoncé que la France avait proposé à la S. Porte de céder la Crète à la Grèce.

Nous sommes autorisé à affirmer que ni le gouvernement français, ni aucun autre gouvernement n'a fait à la S. Porte une proposition de cette nature.

—

Son Altesse le Grand Vézir s'est rendu hier au Palais Impérial et a eu l'honneur de travailler avec S. M. le Sultan.

—

S. Exc. Haky pacha, maréchal du Palais, vient de recevoir les insignes en brillants de l'Ordre Impérial de l'Osmanié.

—

S. Exc. Méhémed Ruchdi pacha, ministre des finances, a été l'objet de la même faveur Impériale.

—

M. Parnis, conseil du Ministère des affaires étrangères, a été décoré de l'Ordre Impérial du Medjidié de 3e classe.

—

Des nouvelles de Crète datées du 19 mars annoncent qu'un engagement a eu lieu à Kissamo-Castel près de Selino. Les insurgés ont été entièrement défaits et Criaroso, le commandant, a perdu la vie. Les troupes impériales ont eu 4 soldats tués et 7 blessés.

Hussein pacha, dont on connaît la capacité et l'énergie, à peine arrivé dans le pays, a pris toutes les mesures pour comprimer définitivement l'insurrection. Il est à espérer que la tranquillité succédera bientôt aux troubles qui ont dévasté cette belle province.

—

Ce soir au Théâtre Français, 1re représentation du *Duc Job*. Cette remarquable comédie, qui obtint un formidable succès à la Comédie française, est donnée au bénéfice de M. Roméal. On n'en est pas à ne pas connaître et apprécier M. Roméal; d'un commun et universel accord, c'est le plus charmant acteur du Théâtre Français ; ne pas aller à son bénéfice serait mal; y aller, ce n'est que justice. Au revoir donc....

CHRONIQUE.

Un phénomène curieux vient de se produire aux sources d'Aïn Beïda, sur le territoire des Trembles, dans le district d'Aumale. Le correspondant du *Courrier de l'Algérie* en fait le récit suivant :

« Le 25 février, le bruit s'est tout à coup répandu, à Bir Rabalou, que le feu était sous terre, aux sources de l'Aïn Beïda. Quelques personnes s'y sont immédiatement rendues et le colon Dupouy, que j'avais prié de tout examiner avec soin, m'en fit un tel rapport à son retour, que je me suis décidé à y aller moi même, ce matin, par un brouillard fort épais, qui empêchait de distinguer des objets à cinq mètres de distance ; le temps était très calme, l'odeur de tourbe brûlée que répand le brasier se trouvait fort concentrée : cependant elle m'est parvenue à plus de 300 mètres de distance.

« L'ouverture d'où s'échappe la fumée a actuellement un diamètre d'environ un mètre ; la partie où le feu paraît le plus actif est celle qui est la plus rapprochée du ruisseau ; elle n'en est plus éloignée que de 90 centimètres. Le 25, un bâton enfoncé dans les cendres, à une profondeur d'environ un mètre, par le sieur Dupouy, s'est charbonné à son extrémité inférieure. Il a été plongé et retiré immédiatement, Le 26, j'en ai enfoncé un de matière légère, mais tout imprégné de brouillard : en une minute, quand on l'a retiré, 15 centimères étaient consumés et sont restés dans le brasier . . . .

« On peut marcher sur une partie du sol, mais ayant essayé de le traverser, une personne qui nous accompagnait a trouvé qu'en certains endroits il n'offrait pas assez de résistance pour s'y hasarder. L'affaissement du sol est de 15 centimètres. Tout le pourtour est garni d'une herbe d'un beau vert, et cependant, en le sondant, on y trouve, à 15 centimètres de profondeur des excavations pleines de cendres, assez chaudes, pour brûler un bâton. La fumée est très-chaude, brûlante, avec une forte odeur de tourbe. Le 26, elle s'élevait en une belle colonne de 15 à 20 mètres de hauteur, ce qui prouve qu'elle est fortement poussée de bas en haut.

« Les sources d'Aïn-Beïda qui, réunies, forment l'Oued-Mahonet, sont au nombre de deux principales et d'une dizaine de secondaires, dont quelques-unes tarissent au moment des grandes chaleurs de l'été. Les deux principales sortent de terre à environ 100 mètres de distance et tiennent la tête de toutes les autres. Celle de gauche est très-froide, celle de droite est toujours tiède.

« Le feu est sur le bord des eaux tièdes. D'où provient-il? Quelle en est l'origine? Je laisse aux savants de décider la question. J'ai donné l'éveil, aux géologues de résoudre le problème. »

—

Un mariage à la mode américaine a été célébré d'une singulière façon à bord du steamer *America* pendant la traversée de San-Francisco à San Juan del Sur.

Le bruit s'était répandu qu'un jeune couple qui occupait une cabine aux premières sous le nom de M. et Mme ***, n'était pas marié. La chose arrive aux oreilles du capitaine Wakeman. Le vieux loup de mer, avec l'air d'un homme convaincu qu'il lui appartient de veiller sur la moralité de ses passagers, commande qu'on fasse venir M. et Mme. Les deux jeunes gens, assez intrigués, se présentèrent un moment après.

— Ah çà, vous autres, leur dit le capitaine, faisant usage en cette occasion de toute la politesse diplomatique dont il est capable, il parait que vous n'êtes pas mariés !

Un certain embarras se peignit sur le visage du couple ainsi interpellé.

— C'est du moins ce qu'on dit d'abord, continua le capitaine, voulant atténuer ce que sa première phrase pouvait avoir de trop rude.

— Mais, pardon, capitaine, nous venons de la vallée de San Joné, où nous avons été mariés.

— Eh bien ! mes enfents, j'en suis ravi. Vous devez avoir votre certificat de mariage?

Fatale négligence ! le précieux docucent s'était *égaré*.

— Hum ! ce n'est pas le certificat qui est égaré, j'en ai bien peur, reprit le capitaine. Mais, à tout hasard, je m'en vais vous en procurer un que vous ne perdrez pas, au moins avant de débarquer.

Et s'adressant à un matelot :

— Qu'on fasse venir le ministre (il y en avait un à bord) et quatre passagers !

Avant que le jeune homme et la jeune femme aient eu le temps de revenir de leur stupeur, le ministre et les quatre témoins étaient arrivés. Le fiancé, sur la figure duquel se lisait une contrariété mal déguisée, fit d'abord mine de regimber, mais un geste impérieux du capitaine et la surprise que lui causait l'imprévu de la situation le réduisirent au silence. Cinq minutes plus tard, M. et M*** se trouvaient cette fois bien réellement mari et femme.

—

Un mot naïf de cuisinière pour finir. (Le baron Brisse a élevé la cuisine à la hauteur d'un fait littéraire.) Dernièrement, une maîtresse de maison commande l'acquisition d'une belle pièce de volaille pour un dîner d'apparat. Le marché fait, la cuisinière exhibe son achat à sa maîtresse ; celle-ci examine, hoche la tête.

— Oh ! madame, quand il y aura des truffes dedans, vous verrez comme la bête fera de l'effet : c'est absolument comme lorsque madame est habillée et a mis ses diamants !

---

pugnance que lui causait le lavoir, elle s'y rendait maintenant presque chaque jour afin de gager cinquante sous. Avec ces cinquante sous elle nourrissait Jaclard. Elle faisait même quelques économies que Jaclard lui dérobait pour aller jouer au cabaret.

Quand il avait gagné au jeu quelque argent, Claudine retirait du mont-de piété sa robe d'alpaga et son châle ; elle mettait son chapeau, et pendant plusieurs jours c'était fête. Ils dînaient au restaurant et allaient au bal le soir. Ces quelques jours de gaieté effaçaient les angoisses des jours précédents ; mais ils rendaient plus douloureuses les privations qui suivaient.

Jaclard, auquel répugnait tout travail régulier, aimait cette vie insouciante ; mais Claudine en souffrait cruellement. Puis, elle se rappelait son père, et les misères de sa jeunesse. Maintenant elle regrettait amèrement sa faute ; mais elle ne pouvait revenir à son existence passée, sinon heureuse du moins paisible ; elle ne pouvait quitter Jaclard, non-seulement parce qu'elle l'aimait toujours ; mais parce qu'un lien nouveau l'attachait à lui.

Elle le suppliait parfois de tenir ses promesses et de l'épouser ; mais Jaclard renvoyait à plus tard cette cérémonie fort coûteuse, disait il, et parfaitement inutile.

— Quand nous aurons un enfant, à la bonne heure ! Pour lui donner un nom, une famille, tu verras bien, je n'hésiterai plus. Mais d'ici là que crains tu ? que je t'abandonne, ma Claudinette chérie ? N'es-tu pas ma vie, ma plus chère affection ? Que deviendrais-je sans toi ? Si tu me vois sombre quelquefois, et si je m'oublie au cabaret, c'est que je souffre de ne pouvoir te rendre aussi heureuse que je le désirerais ; mais, attends un peu, laisse-moi trouver une occupation lucrative et qui convienne à mes goûts, tu verras que je me rangerai et deviendrai le meilleur des maris.

Et ces promesses, il les accompagnit de si douces flatteries, que Claudine n'insistait plus, se croyant certaine enfin d'être aimée.

En effet, quand Jaclard avait de l'argent c'était un garçon aimable, affectueux, c'était même un honnête homme ; mais quand la bourse était vide, il devenait ombrageux, violent, il se montrait sans cœur et sans délicatesse.

Tous les débauchés se ressemblent à peu près. Renardet n'eut pas besoin d'étudier long temps ce caractère pour le connaître et pour juger de quelle manière il pourrait l'employer à la réussite de ses projets.

Orgueilleux, sans dignité réelle, aussi cupide que prodigue, pour gagner de l'argent sans rien faire, Jaclard ne reculerait devant aucune infamie, pourvu toutefois que cette infamie restât secrète.

Enfin, Renardet devina que Jaclard n'aimait plus Claudine, et serait heureux de trouver un moyen d'éluder le mariage.

Depuis huit jours l'ancien canut avait perdu constamment. Il s'était endetté dans plusieurs cabarets. De son côté, Claudine, prise d'une toux violente, ne pouvait aller au lavoir. Ils se trouvaient tous deux dans une extrême misère.

Un soir que Jaclard, faute d'argent, restait étranger au jeu et suivait tristement la partie, calculant les gains qu'il eût pu faire d'après les coups qui se présentaient, Renardet se glissa derrière lui et lui frappa sur l'épaule.

Jaclard l'accueillit comme un sauveur, car il se rappelait les cinquante francs qu'il avait si facilement gagnés.

— Voyons, dit Renardet en demandant une bouteille de Beaune *première*, je viens encore vous proposer une affaire. Ah ! celle là, excellente à tous les points de vue, car elle vous débarrassera d'une charge, d'un souci et vous rapportera une somme assez rondelette. Vous pourrez même placer cette somme dans un petit commerce de vin ; car vous paraissez aimer la partie, ajouta-t-il en riant.

— En effet, la partie ne m'est pas indifférente ; la partie de vin comme la partie de cartes ou de billard.

— J'aime les gens d'esprit, fit Renardet ; voilà surtout pourquoi je m'intéresse à vous. Mais venons au fait.

— Je vous écoute.

— Retournez à Lyon, et abandonnez moi Claudine.

— Retourner à Lyon! abandonner Claudine ? s'écria Jaclard indigné ; vous plaisantez, je suppose.

— Vous l'aimez encore ?

— Je l'estime. C'est une brave fille qui m'aime. Je lui ai promis de l'épouser. Je ne puis l'abandonner comme cela. Je suis un honnête homme.

— Bon ! bon ! fit Renardet avec un sourire ironique. Qui vous dit le contraire ? C'est précisement parce que vous êtes honnête homme que je viens vous faire cette proposition. Vous la rendez très-malheureuse, cette pauvre fille.

— Elle n'est pas malheureuse, puisqu'elle m'aime, dit Jaclard avec fatuité.

— Elle est d'autant plus malheureuse qu'elle vous aime davantage. Elle se tue de travail pour vous nourrir.

— Monsieur !

— Ne nous fâchons pas. Je vous parle sincèrement, parce que je vous crois assez intelligent et assez brave cœur pour me comprendre. Je veux faire votre bonheur et le sien en vous séparant. Si vous consentez à partir ce soir pour Lyon, et à me signer les deux papiers que voici, je vous compte à l'instant même 1,000 francs.

— Mais Claudine? demanda Jaclard ébranlé.

— Je me charge de pourvoir à son existence, car je m'intéresse sérieusement à elle. Dès aujourd'hui, si elle y consent, elle quittera son chenil de la rue Carnot. Au lieu de cette éternelle robe qu'elle remet tous les quinze jours au mont-de-piété, je vais l'envelopper de moire et de satin. Enfin, tous les jours elle mangera à son appétit, et elle n'ira plus dans ces affreux lavoirs flétrir sa beauté et user sa vie.

— Claudine est une très honnête fille, et jamais elle n'acceptera vos propositions.

— Vous ne connaissez pas le cœur des femmes : l'abandon, le dépit, et puis l'excès de la souffrance et la lassitude auront facilement raison de ses scrupules. Voilà pourquoi je vous demande de signer ces deux billets ; c'est afin qu'elle soit bien certaine de votre départ. Quand elle ne doutera plus, alors pour se venger...

— Non, non, c'est une infamie. Ma bonne, ma brave Claudine ! C'est inutile, monsieur, je ne consentirai pas.

Renardet, tira de sa poche un petit sac de toile et se mit à aligner, en les étalant, dix groupes de pièces de vingt francs.

Il savait quelle fascination exerce sur les malheureux la vue de l'or.

En effet, jamais Jaclard n'avait eu à sa portée pareille somme.

(Sera continué demain.)

La dame fut convaincue et elle rit encore de la comparaison.

—

Le *Galilée* de M. Pousard a eu, au Théâtre Français, un franc succès.

Voici quelques vers tirés du 1er acte de ce drame historique. C'est la belle Antonia, la fille de Galilée, qui les a détaillés par la bouche de Mlle Favart aux applaudissements répétés d'un public d'élite.

Dans un rayon d'étoile emporte-moi bien vite !
Viens ; cherchons cet Eden [illegible] vers les régions
Où l'œil de Sirius lance de bleus rayons,
Soit vers la Lyre d'or, soit aux rives du nuage,
Parmi les flots lactés, le cygne au blanc plumage !
Et vous, accueillez-nous, soyez-nous bienveillants,
Hôtes mystérieux de ces mondes brillants !
Sans doute, on voit chez vous tant et tant de merveilles,
Qu'à peine dans un songe on en voit de pareilles :
Des cercles de rubis ceignent vos horizons ;
Des oiseaux inconnus chantent sous vos buissons ;
Un vent frais ; murmurant dans les nuits échauffées.
Fait frémir les roseaux où chuchotent des fées ;
La lune toujours pleine en un ciel toujours pur,
Change en frissons d'argent les plis des lacs d'azur ;
Une langueur descend des cimes vaporeuses,
Le silence du soir prend des voix amoureuses,
L'air enivre ; la source exhale des soupirs
Et dans les creux vallons, hantés par les zéphirs,
Des parfums, des clartés molles, des harmonies
Enveloppent l'hymen de deux âmes unies.....

—

Aujourd'hui, la 6e chambre correctionnelle a condamné à 4 mois d'emprisonnement M. Regnard, interne des hôpitaux de Paris, convaincu d'outrage à la morale publique et religieuse à raison d'un article publié dans la *Libre pensée*, à propos de M. Veuillot. Ce jeune écrivain a développé à l'audience ses opinions philosophiques : il a confessé hautement qu'il était le disciple d'Holbach et d'Helvétius, et qu'aujourd'hui il reconnaissait pour ses maîtres MM. Comte et Littré ; il croit à la science et à l'humanité, et se fait honneur d'appartenir à l'école matérialiste ;

Il pense que la liberté des cultes implique la liberté des croyances philosophiques ; quant à leur manifestation, ne sommes nous pas autorisés à répondre à des adversaires aussi violents que M. Veuillot et que le père Hyacinthe, qui, du même chaire, traite les philosophes de « canailles et de corrupteurs de la jeunesse. »

« Oui, je suis athée, a-t-il dit ; la loi aussi est athée, et ce n'est pas avec cette loi que vous me frappez.

Me Ernest Picard a présenté une très remarquable défense.

Le tribunal n'a pas moins condamné M. Regnard à quatre mois d'emprisonnement et 300 fr. d'amende, et le gérant du journal, M. Eudes à trois mois de la même peine.

Dans la même audience, le tribunal a statué sur la poursuite dirigée contre M. Paul Granier de Cassagnac et contre MM. Pifferc, Fouquier et Bachet, témoins du duel qui a eu lieu le 31 décembre dernier, entre M. Henri de Rochefort et M. de Cassagnac.

Ce dernier a déclaré qu'il n'avait pas attendu la poursuite pour déclarer qu'il regrettait lui même l'article qu'il avait publié sur M. de Rochefort ; que l'expression en était excessive. Sur le terrain même, a-t-il dit, voyant M. de Rochefort tombé, je me suis précipité vers lui, et en me découvrant je n'ai pas hésité à lui adresser des excuses et à lui dire que je le tenais pour le caractère le plus honorable. Ces excuses, a-t-il dit, je les renouvelle devant la justice, et je souhaite que ceci devienne un exemple pour mes confrères en journalisme et puisse empêcher des rencontres qui pourraient avoir un résultat plus fâcheux que celui qui m'amène ici.

En présence de cette attitude, le tribunal s'est montré indulgent et a condamné M. Paul de Cassagnac seulement à 100 fr. et chacun des témoins en 25 fr. d'amende.

LETTRES D'UN FRANÇAIS A UNE COMTESSE ALLEMANDE.

Suite et fin de la Lettre IX.

Je ne prendrai pas, comme exemples, les empereurs romains ; ils ne sortaient pas d'une seule et même famille, mais se recrutaient par adoption des quatre coins de l'empire. Mais prenez les Mérovingiens ; Clovis seul fut quelque chose ; Dagobert ne nous est guère connu que par une chanson, les rois fainéants se cachent derrière les maires du Palais. Les Carlovingiens n'ont eu qu'un seul grand homme ; c'est Charlemagne. Les Capétiens ne se sont eu peu distingués qu'en la personne d'Hugues Capet, de Saint-Louis, et de Philippe-le Bel et encore ne faut-il pas être trop exigeant en fait de gloire. Les Valois nous ont donné Louis XI, et les Bourbons, Henri IV et Louis XIV. Napoléon Ier à lui seul les a tous surpassés. L'Angleterre est encore moins riche. L'Espagne n'a que Charles-Quint et Philippe II, la Prusse que Frédéric le Grand, et la Russie, Pierre le Grand, Catherine et Alexandre.

Mais qu'est-ce que c'est que cela à côté de la famille ottomane ? Ses premiers empereurs, il est vrai, sont moins grands qu'un Charlemagne, qu'un Pierre et qu'un Napoléon ; mais si vous regardez au nombre des Sultans qui méritent cependant d'être placés dans le panthéon de l'histoire, vous verrez qu'ils sont en grand nombre. Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisqu'au XIVe siècle encore les Ottomans n'occupaient qu'un petit canton de la Phrygie, et qu'un siècle et demi plus tard « leur empire s'étendait jusqu'à la mer Adriatique, à la Drade... aux Carpathes, au Borysthène, au Wolga, à la mer Caspienne, au Caucase, à l'Euphrate, aux golfes Persique et Arabique, aux déserts de la Nubie et de la Libye, aux montagnes de l'Atlas.» Les dix premiers Sultans sont comptés parmi les grands hommes ; pieux, charitables, amis et protecteurs des lettres, ils ont été et de grands caractères et de grands conquérants. A ceux-là vous pouvez ajouter Sélim III et Mahmond II, qui joignirent à une grande élévation de caractère un profond amour de réformes.

Un autre grave reproche qu'on adresse aux Ottomans, c'est de manquer d'intelligence. Vous connaissez leur histoire, Madame ; vous savez donc que ce reproche est faux ; cela saute aux yeux. Est-il possible que la nation qui a donné tant de grands conquérants, de grands généraux, de grands diplomates, des jurisconsultes, des administrateurs, qui a vu naître les Soliman et les Kupruli ; se peut il, dis-je, que cette nation soit une nation d'imbéciles ? Indolents et apathiques, tant que vous voudrez ; nous en parlerons plus tard ; mais stupides, non. Les Ottomans ont, au contraire, un esprit très caustique. Quelques historiettes vous le prouveront :

Le poëte Ahmed, auteur d'une histoire d'Alexandre-le Grand, était devenu l'ami intime de Tamerlan, qui lui passait jusqu'aux plus sanglantes épigrammes. Un jour ils allèrent ensemble au bain. — «Combien m'estimes-tu ? » demanda le conquérant. — « 80 aspres » répondit Ahmed. — « C'est le prix de ma chemise.» — « C'est d'elle seule que je parle et non de toi, car toi tu ne vaux rien du tout. »

Sélim Ier était en guerre avec le roi de Perse ; comme celui-ci reculait toujours devant les armées ottomanes, le Sultan faisant allusion à la basse extraction de Châh-Ismaïl, lui envoya un bâton, un cure dent, un froc et un cilice, attributs distinctifs des cheïkhs. Chah-Ismaïl, qui connaissait la passion de Sélim pour l'opium, lui en envoya une boîte en lui disant, que la lettre de Sélim avait l'air d'être « l'ouvrage de quelque secrétaire enivré d'opium. » Et Sélim de marroner !

Amurad IV était à Béchik Tach ; sa route se trouvant embarrassée par le chariot d'un paysan, il visa le paysan et le blessa d'une flèche ; aussitôt il donna ordre qu'on l'achevât : mais le rusé campagnard se mit à crier : « Longue vie à mon Padichâh (empereur !) L'âme de l'insolent s'est envolée de son corps lorsqu'il a reçu votre flèche. » Cette prétendue mort lui sauva la vie.

Elle est encore pleine d'esprit la manière dont Kara-Abdullah (1654) fit destituer ses deux ennemis mortels Imam-zadé (juge de Roumélie) et Memmek-zadé (juge d'Anatolie.) Un jour de Divan, il demande la parole et prodigue à Menek zadé les éloges les plus emphatiques. Comme on connaissait sa haine pour celui qu'il louait, le vizir lui demanda la raison de ce panégyrique. « Gracieux Seigneur » répondit Abdullah « un de mes esclaves avait une fièvre intermittente que ni remèdes ni talismans ne pouvaient guérir ; enfin j'invoquai contre la fièvre tous les péchés du grand juge d'Anatolie, et la fièvre quitta aussitôt le jeune enfant. » A ces mots, rires bruyants. «Mais pourquoi, reprit le ministre, n'as-tu pas songé pour cette conjuration au grand juge de Roumélie ? « Gracieux seigneur, reprit Abdullah, je n'emploie pas celui-là pour si peu : je le réserve pour un cas de peste. »

A Charles XII de Suède qui se plaignait qu'on n'eût pas retenu le Czar prisonnier, le Vizir répondit : « Et qui donc aurait gouverné ses Etats ? Il n'est pas bon que tous les rois soient hors de chez eux ! »

Vous voyez donc, Madame, que les Ottomans ne manquent pas d'esprit, comme on le dit, cette opinion vient de ce que les Turcs sont d'une extrême gravité ; il est chez eux des familles dans lesquelles, depuis la fondation de la monarchie ottomane, personne n'a jamais ri. Mais c'est surtout leur apathie, leur lenteur en toutes choses, qui a donné lieu à ce reproche. Leur parlez-vous de quelque chose : « Bakaloum, Bakaloum (nous verrons nous verrons) vous répondent-ils.

J'ai l'honneur, Madame, etc.

DE FAJAL.

VARIÉTÉS.

EN FACE D'UNE BOUTEILLE D'ABSINTHE.

—

Quelques mois d'intimité avec Alfred de Musset.

—

Je dois avouer à ma honte, que je ne connaissais pas les poésies d'Alfred de Musset, quand, un soir, Henri Heine, malade, me pria de lui lire une des œuvres du poëte qu'il avait poursuivi avec tout l'acharnement de sa verve satyrique. Le nom m'était à peine connu par quelques traductions de Freiligrath qui me laissèrent indifférent. Nous nous laissons très volontiers absorber, en Allemagne, par les études de l'antiquité classique ; et si Heine n'avait pas répondu à Beker par son *Rhin allemand*, son nom n'aurait pas dépassé, en Allemagne, le cercle des lettrés.

« Il est un des plus grands poëtes de notre époque, » me dit Heine ; « non, il l'était — ajouta t-il d'un ton amer, — car aujourd'hui ce n'est plus qu'une ruine informe. »

Je dus m'avouer, après avoir lu le poëme : *Les Vœux stériles* que, de toute ma vie, je n'avais rien lu d'équivalent. Je ne réussis pas à analyser, tout d'abord, les sentiments qui s'agitaient en moi : j'étais abasourdi !

Il était plus de 9 heures, lorsque je quittai Heine, et je fus assez heureux de trouver ouverte, sur les Boulevards, la Librairie Nouvelle de Jacotot, où j'achetai les Œuvres Complètes de Musset, pour les dévorer le soir même. Cette lecture, ou plutôt le vertige qui s'était emparé de moi et qui allait crescendo, à chaque strophe, dura trois jours et trois nuits. J'ai bien ri, bien pleuré pendant ces trois jours ; j'ai grincé des dents, prié, espéré et désespéré. De ma vie je n'oublierai ces trois jours !

Que les lecteurs veuillent bien me pardonner cette saturnale poëtique ! J'étais bien jeune alors, et je faisais partie d'une autre jeunesse que celle d'aujourd'hui.

Alors j'élevais vers Dieu le vœu insensé qu'il voulût bien calmer les pulsations fiévreuses de mon cœur, qui soupirait après chaque souffle de poësie, comme la fleur desséchée par le soleil soupire après la rosée bienfaisante de la nuit. Aujourd'hui que la prose amère de l'existence a imprimé dans ce même cœur ses rides dévastatrices, je supplie le Tout Puissant qu'il daigne ne pas laisser s'éteindre complètement la dernière étincelle de poësie qui couve encore ; car c'est une étincelle de jeunesse, de bonheur et d'espérance !

Que le lecteur me pardonne encore cette digression : c'est le souvenir de ces trois jours qui me l'a inspirée. Mes relations à Paris était alors suffisamment étendues, et je réussis bientôt à être présenté au poëte ; je ne fus pas long à acquérir la certitude que Heine ne s'était pas trompé en l'appelant une ruine ! Que Musset, après tout ce que j'avais entendu de sa vie privée, aspirât à une mort prochaine, je le compris très-bien ; qu'il fût arrivé jusqu'à ce degré de souffrances morales où se trouve, peut-être, l'excuse du suicidé ; cela était clair. Mais cette mort qu'il cherchait, et qu'il trouva, pourquoi la puisa t-il lentement et douloureusement, dans cette boisson énervante qui transforme l'homme en brute, le poëte en idiot, dans l'absynthe suisse écœurante et amère ? C'est ce que je ne comprends pas !

Pendant les quelques mois que je passai alors à Paris, je le vis presque journellement, ni chez lui, ni chez moi, mais, — il m'est pénible de raconter une chose connue de tous, — au Café Foy, où tous les matins, il tenait ce qu'il nommait sa première séance ; et là, en face d'une bouteille d'absinthe qu'on plaçait devant lui, sans qu'il la demandât, j'ai passé avec lui des heures entières en conversations qui resteront éternellement gravées dans ma mémoire. Le monde et la vie m'apparurent à travers le prisme d'un poëte ivre et ma jeune âme se pénétra de mots et d'idées, qui me grisèrent bien davantage que la boisson placée devant nous. Je ne tardai pas à acquérir la conviction que si cet homme de génie avait rencontré, sous sa main, au moment du naufrage de son cœur, un fétu de paille, il pouvait été sauvé !

Il ne faut pas que le lecteur se représente Alfred de Mussel comme un homme moralement et physiquement dégradé ; chez lui l'absynthe corrosive avait respecté l'extérieur dans ses vêtements, ses manières et sa façon de s'exprimer il resta toujours un gentleman accompli, et sa belle tête pleine d'expression conservait, au fond de la plus folle ivresse, la mélancolique pâleur qui attirait l'attention, dans les salons de la plus haute société dont sa naissance et sa célébrité lui avaient, en tout temps, réservé l'accès. Non ! ce n'était pas une ruine informe, comme l'avait dit Heine, mais une ruine dont l'aspect remplissait tout cœur bien placé de tristesse et de douleur.

J'ai noté quelques entretiens que nous eûmes ensemble au Café Foy, ou dans le jardin du Palais Royal, et je veux en faire part aux lecteurs.

Que pensez vous de Heine ? lui demandai-je un jour, après lui avoir parlé de l'enthousiasme nerveux que le poëte allemand ressentait pour ses œuvres et lui avoir dit que, dans la pensée de Heine, lui Heine, formait avec lord Byron et Espronceda une sorte d'école poëtique.

Cela peut bien être répondit Musset, s'il ne s'agit que de mépriser la forme classique et de nous mettre au dessus du jugement des hommes de goût. Oui ! les fabricants de vers pourront admettre ce jugement ; mais les poëtes sauront toujours faire la différence.

Ainsi Heine ? demandais-je étonné.

Je ne suis pas capable, de juger en Heine le poëte, dit-il, car je ne sais pas l'allemand ; mais je dois avouer que la duchesse d'Orléans, dont le jugement est très sûr, et qui passe elle-même pour un poëte allemand de distinction, m'a assuré que les poésies lyriques de Heine étaient douées d'un charme particulier. Dans les traductions de ses œuvres, je ne puis saisir que la pensée, et quand même, chez lui, comme chez moi, les sentiments intimes prennent, au sortir du cœur, une forme sarcastique, nos pensées, nos sentiments, nos joies et nos peines n'en sont pas moins d'un caractère différent.

Ainsi, vous n'avez aucune sympathie pour Heine ? fis-je avec une nuance de désappointement.

Aucune, répondit-il froidement, car, ainsi que je vous l'ai dit déjà, je ne puis saisir le charme de ses poésies, ne comprenant pas sa langue. Ses pensées ne réveillent rien en moi : quelques bons traits, quelques observations critiques et mordantes ; c'est tout. Mais le *Charivari* et le *Figaro* m'en offrent autant.

Je me tus ; un scrupule m'était venu tout-à-coup, qu'il devina.

— Vous me jugez si mal que cela, dit-il, en souriant, que vous me croiez capable de me laisser influencer par les attaques dont j'ai été l'objet de sa part ! Certainement que non ! et puisque vous m'avez conduit sur ce terrain, il est bon que vous connaissiez le fond de ma pensée à ce sujet. Je ne puis pas souffrir les impies. Un homme qui repousse en ricanant tout ce qui s'appelle croyance, trouve en moi un contradicteur né.

— Mais vous-même, observai je au comble de l'étonnement, vous, dont les œuvres suintent, pour ainsi dire, le doute sur toute espèce de religion.

— Vous avez dit le vrai mot, je suis un sceptique ; j'ai passé toute ma vie dans le doute ! Comprenez vous, jeune homme, quelle vie dans ce peu de mots ? Mais j'ai douté en grinçant des dents, et non par besoin de me moquer, comme votre compatriote. Je n'ai pas considéré mon doute aux croyances de la foule, comme un privilége de ma nature, mais comme une épouvantable punition de Dieu. J'ai cherché à échapper à cette horrible torture do mon âme, par tous les moyens en mon pouvoir ; et si je n'ai pas réussi, j'aurai, du moins, le mérite d'avoir tenté d'arracher la meilleure partie de moi même au fumier du matérialisme ; tandis que ces Messieurs s'y vautrent avec goût, et repoussent, avec rage toute main charitable qui se porte à leur secours !

Je restai en face de lui dans une attitude d'égarement. Je n'avais donc rien compris à ses œuvres ? Comment avais-je fait pour n'avoir pas deviné, dans ce sarcasme à donner du froid dans le dos, une aspiration désespérée vers la foi, la foi des petits enfants ?

—

Nous nous séparâmes, et je recommençai la lecture de ses poésies Les quelques paroles de Musset avaient arraché le voile qui obscurcissait mes yeux, et je lus toute autre chose dans ces beaux vers. Il avait raison, et Heine s'était trompé, lui si clairvoyant d'habitude, lorsqu'il croyait avoir rencontré, dans cet homme, un poëte pouvant faire école avec lui.

Je reviens sur notre dernier entretien, lui dis je, quelques jours plus tard : Avez vous toujours haï Voltaire comme vous l'exprimez dans vos dernières poésies ?

Depuis mes premières pensées, répondit-il, et savez-vous ce qui me désespéra ? Mon esprit avait tout à fait la tendance Voltairienne ; il faut que ces choses se trouvent dans l'air que nous respirons ! Ce fut un moment atroce dans ma vie, continua t-il, après un moment de silence, lorsque je compris pour la première fois, que la forme légère, vaporeuse de mes poésies gouvernait, à ce point, mes pensées, qu'il me serait impossible de les traduire d'une façon plus sérieuse, plus digne.

C'était — il saisit son verre et le vida jusqu'au fond, — c'était...... à Venise !

Je me tus ; mes yeux restèrent cloués à terre ! Le lecteur sait peut être, qu'à Venise, la trahison d'une femme aimée jusqu'à la démence, — qui s'est fait depuis, dans la littérature une réputation universelle, — faillit causer la mort du poëte. De cette horrible catastrophe date ce qu'on appelle chez les peintres, *la seconde manière* et, en même temps, cette course fiévreuse à la recherche des distractions, qui l'a conduit de débauches en débauches jusqu'à la soif de l'absynthe.

Oui, à Venise, fit il tout bas, en laissant tomber sa tête sur sa poitrine, et en tendant machinalement sa main vers son verre vide. Une ville splendide, n'est-il pas vrai, avec ses canaux puants et ses palais déserts, — un vrai nid de dragons.... et c'est là qu'est enterrée ma jeunesse !

Que pouvais-je dire ? Comprenant les pénibles souvenirs qui s'agitaient en lui, je cherchai à détourner la conversation sur un autre sujet, mais sans y parvenir. Sans cesse, il revenait sur l'effroyable thème de la douleur qui rongeait son âme ; et, tantôt en paroles brûlantes comme du souffre, tantôt en accents tristes à désespérer, le poëte ivre faisait passer, devant mes yeux, les images de l'amour déçu, de Dieu, de l'abnégation humaine et de l'humaine perversité, de la joie infinie et des douleurs insondables. Cela m'arrivait comme une douche, pour glacer mon cœur.

Dieu veuille pardonner à la perfide, dont le souffle délétère a séché, sur pied, un génie si divinement doué !

J'essayai, le même jour, de le mettre sur un thème différent. J'ai trouvé, dis-je, votre parabole du pélican tirée de la *Nuit de Mai* : devinez où ? Dans un livre de religion ; et on l'applique au Sauveur ; contrairement à votre intention, je suppose.

Sauveur ! fit il d'une langue alourdie, cette lumière resplendissante, réchauffante, que Voltaire a cherché à éteindre ? Qui sera notre sauveur ? n'en avons nous donc pas besoin ? O le tombeau, le tombeau de Lazare reste fermé . . . . . nous tous, enfants des temps présents nous dormons sans foi et sans vie, et personne ne vient pour nous dire : Levez vous et vivez ! Voyez vous, nous n'avons qu'une vie apparente, nous ne sommes que des cadavres galvanisés qui — ha ha ha ! — je voudrais bien voir, s'il plaisait à l'expérimentateur d'arrêter la machine tout d'un coup, quelle culbute nous ferions, — et tout serait fini ; car nous n'avons plus rien là, ajouta-t il en se frappant la poitrine, rien — rien, vous dis je . . . . que de l'électricité animale. L'étincelle de Prométhée a été éteinte par messieurs les philosophes ; ils nous ont arraché nos croyances en nous déchirant le cœur avec les ongles crochus de leurs sophismes ; aujourd'hui, il ne s'y trouve plus rien — tout est mort en nous ! Tout ! Vive l'absynthe !

Il se versa à boire et vida son verre d'un trait.

(La suite prochainement.)

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 25 mars	55	08
Clôture du 25 mars	55	05

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

DEPARTS, du 25 mars.

TRIESTE, vap. du Ll. aut. *Aquila Imp.* cap. Druscovich, div. march. et passag.
DANUBE, vap, du Ll, aut. *Sultan*, cap. Inchiostri, div. march. et passag.
SMYRNE, vap. fr. de M. Imp. *Vatican*, cap. Martin, div. march. et passag.
— vap. angl. *Sicilian*, cap. Frente, div march.
SALONIQUE, vap. du Ll. aut. *Jonio*, cap Giarsvich, div. march. et passag.
BATOUM, vap. russe *Vesta*, cap. Pavlovich, div march. et passag

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 22 mars.

GENES, br. ital. S. *Giuseppe*, cap. Peragallo, lest
— bk ital. *Tevere*, cap. Olivari, lest.
— br. ital *Imaculata*, cap. Moglia, lest.
— br. ital. *S. Giuseppe*, cap Corsanigo. lest.
— br. ital. *Matutino*, cap. Stagno, lest.
— br ital *Orso I*, cap. Arato, lest.
SPEZIA, br. ital *Stella*, cap. Ferraro, lest.
MALTE, br. ital *Dori*, cap. Peragallo, lest.
— b . ital. *Joseph Brown*, cap. Johnson, lest.
LIVOURNE, br. ital. *Maria*, cap. Ferraro, lest.
NICE, bk. ital. *Amor Patria*, cap. Rocca, lest.
TRAPANI, br. ital. *Flora*, cap. Figari, lest.
SAVONA, br. ital. *Spemi*, cap. Degregori, lest.
— br. ital *Paleocapa*, cap Dodero, lest.
CATTANIA, br hell *Aspassia*, cap. Ciciliano, lest.
NAPLES, br. ital *S. Giacomo*, c. Trappani, lest.
MESSINE, br. hell. *Elleni*, cap Liosato, lest.
HELSINGORE, br. norw. *Hedles*, c. Henriksen, l.
ALEXANDRIE, br. angl. *Freends*, c. Wardell, lest.
— br. angl. *Weking*, cap. Wallace, lest.
— br angl *S. Francesco*, cap. Busutill, lest.
— br meck. *G. C. Michels*, cap. Nieman, lest.
— bk. angl. *Lady of the Lako*, c. Fillman, lest
— bk. aut. *Concordia*, cap. Rudicich, lest
BEYROUTH, br. angl *Junius*, cap Edwards, lest.
GALAXIDHI, br. hell. *Anastassis*, c Camenos, lest
— br. hell. *A. Spiridion*, c. Caziulis, lest.
— br. hell. *A. Ioanis*, cap Andriopulo, lest.
— br hell. *Ellas*, cap. Papetrou, lest.
SYRA, br. ital. *Providenza*, cap. Cafierano, lest.
— br. hell. *Angueliki* cap. Costandinou, lest.
— br. hell. *Anguelico*, cap. Calafatis, lest.
— br. hell *Marigho*, cap. Miciacio, lest.
PYREE, br. hell. *Lissimahos*, cap. Curguris, lest.
— br. hell. *Ioanis*, cap. Sava, lest.
CORFOU, br. hell. *Evienios*, cap. Caravias lest.
CEFALONIE, br. hell. *A. Elleni*, c. Bilalis, lest.

DEPARTS, du 21 mars,

AZOFF, br. ital. *Spartaco*, cap. Raffo, lest.
— bk ital *Erminia*, cap. Canepa, lest.
— br. ital. *Corenzione*, cap. Porcella, lest.
— br. ital. *Carlota*, cap. Cignoni. lest.
ODESSA, bk ital. *S. Giaccomo*, c. Gazollo, lest.
— bk. ital *Camelia*, cap Avegno, lest.
— br. aut. *Maria Danovaro*, cap. Speich. lest.
— bk. aut. *Descovich*, cap. Mohovich, lest.
— br. russe *Numer 5*, cap. Albreht. lest.
— br. ital. *Pierro*, cap. Luppo, lest
DANUBE, br. hell. *A. Spiridion*, cap Calimanis, l.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Dictas, lest.
— br, hell *Evanghelistra*, cap. Catzuli. lest.
FALMOUTH, bk. angl. *Viscaya*, cap. Scarl, ble.

Notes des bâtiments arrivés et qui ont pratiqué à Cavak et Buyukdéré.

Du 19 mars.

ODESSA, br. ital, *Sperate*, cap Enrico, lest.
KERTZ, br. ital. *Miceli*, cap. Oliva, lest.
ISMAIL, br. hell. *Constandinos*, c. Raisis, lest.
KUSTENDJE. br. ital. *Angiolina*, c Pehgero. blé.
— bk, meck, *Mathilde*, cap. Krenzen, ble,
PORT-SAID, br. aut. *Gracia*, cap. Premuda, lest

Du 22 mars.

GENES, br. ital. *Italico*, cap. Gregorio, lest.
— br, ital. *Concordia*, cap. Dalloaso, lest.
— br. ital, *Sfinge*, cap. Crovetto. lest.
— bk. ital. *Baron Baratta*, cap. Onetto, lest.
— br. ital. *Catherina Schiaffino*, c. Mortola, l.
— bk ital. *Manuelle*, cap. Sciaffino, lest.
— br. ital. *Moderazione*, cap. Fortunato, lest.
— br. ital. *Filomena*, cap. Antola, lest.
— br. ital, S. *Giusoppe*, cap. Sanguinetti, lest.
MARSEILLE, br. aut. *Amista*, cap. Bogno o, lest.
— br ital. *Giovanny*, cap. Mortola, lest.
MESSINE, br. aut. *N Arturo*, cap Vuccassovich,
LIVOURNE, bk ital. *Lucia*, cap. Murzi, lest.
NICE, br aut. *Slava*, cap Fiscovich, lest.
CETTE, br. ital. *Antoniétta*, cap. Paicovich, lest.
PALERME, br. ital *Veneto*, cap Furlan, lest.
ODESSA, br. meck. *Seefogel*, cap Lemghinvies blé
— br. meck. *Emma Bauer*, c. Falk, blé.
— br. meck *Mentor* cap Dessel, blé.
— bk. meck. *Carlder Grosse* cap. Brodhering,
TOMAROVA, br. hell. *Nicolaos*, c. Mavroidi, blé.
ISMAIL, br hell. *A. Dimitrios*, cap. Veliotis, blé,
KUSTENDJE, bk russe *Varyaka*, cap. Store, orge.
SULINA, bk. angl. *Louisa Emmy*, c. Bognr, orge.

AVIS AU PUBLIC

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

porte à la connaissance de qui de droit que, conformément à l'article VII du Règlement général des Douanes en vigueur, à l'expiration d'un mois à partir du 1er/13 mars courant, il sera procédé à l'ouverture et à la vente aux enchères publiques des colis spécifiés ci dessous, délaissés dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'un an et un jour.

En conséquence, les destinataires de ces colis sont invités à se rendre à la Douane de Stamboul, dans le courant du délai sus-indiqué, pour retirer leurs marchandises, avant l'ouverture et la vente définitive des mêmes.

Constantinople, le 1er/13 mars 1867.

MARCHANDISES DÉPOSÉES
A LA DOUANE DE CONSTANTINOPLE.

1 colis Esrar, débarqué le 19 décembre n. s. 1281 ; 2 sacs Esrar, débarqués le 17 janvier n. s. 1281 ; 1 caisse, LB. No 419, débarquée le 21 janvier n. s 1281 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, AVC. No 2261, débarqué le 2 septembre n. s 1279 ; 1 paquet, ACBC. débarqué le 9 septembre n. s. 1279 ; 1 caisse, VT. No 1919, débarquée le 9 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, PAZ. débarqué le 16 septembre n. s 1279 ; 1 paquet, adresse LC, débarqué le 19 septembre n. s. 1279 ; 1 sac, SPOMC No 2, débarqué le 24 septembre n. s. 1279 ; 1 sac, MT., débarqué le 1er octobre n. s 1279 ; 2 barils, adresse, débarqués le 2 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, CK No 525, débarqué le 14 octobre n. s 1279 ; 1 paquet, adresse, No 420, débarqué le 14 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, barqué le 1er novembre n. s. de 1279 ; 1 paquet, MG., débarqué le 8 novembre n. s. 1279 ; 1 caisse, AF No 890, débarquée le 12 novembre n. s. 1279 ; 1 caisse, NZ. No 801, débarquée le 16 novembre n. s. 1279 ; 1 caisse, AB. No 1114, débarquée le 16 novembre n. s. 1279 ; 1 paquet, MS. No 55, débarqué le 28 novembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 28 novembre n. s. 1279 ; 1 paquet, MM. No 102, débarqué le 28 novembre v.s. 1279 ; 1 paquet, MCM No 415, débarqué le 28 novembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué

8 cages, débarquées le 1 mars (n. s.) 1281 ; 4 caisses, HC. No 12/15, débarquées le 1 mars n. s.) 1281 ; 1 caisse, débarquée le 1 mars n. s. 1281 ; 1 caisse, adresse, débarquée le 5 mars n. s. 1281 ; 1 caisse drogues, débarquée le 8 mars n. s. 1281 ; 1 paquet dessins, débarqué le 10 mars n. s. 1281 ; 5 sacs coton, débarqués le 12 mars n. s. 1281 ; 2 colis, débarqué le 14 mars n. s. 1281 ; 1 sac, débarqué le 11 mars n. s. 1281 ; 1 caissette quintal, débarquée le 14 mars n.s. 1281 ; une caisse débarquée le 15 mars n.s. 1281 ; 1 caisse, dé

barqué le 15 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 16 mars n.s. 1281; 1 caisse, adresse, N° 3, débarqué le 17 mars n. s. 1281 ; 2 rouleaux, débarqués le 17 mars n. s. 1281; 1 sac, débarqué le 17 mars n. s 1281 ; 3 sacs, débarqués le 17 mars n. s 1281; 3 tentes, débarquées le 18 mars n. s. 1281 ; 2 caissettes, débarquées le 18 mars n. s. 1281;1 caisse, N° 862,débarquée le 19 mars n. s. 1281; 5 pièces débarquées le 19 mars n. s. 1281 ; 1 rouleau, N° 993, débarqué le 20 mars n. s. 1281 ; 1 caisse, débarquée le 20 mars n.s. 1281; 1 paquet, débarqué le 21 mars n. s. 1281; 2 caissettes, adresse, débarquées le 21 mars n. s. 1281; 1 caissette,adresse,débarquée le 22 mars n. s. 1281 ; 2 paquets, débarquées le 22 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 24 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 25 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 28 mars n. s. 1281 ; 2 couffes Esrar, débarquées le 24 avril n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 8 avril n. s. 1281 ; 1 sac, débarqué le 11 avril n. s. 1281 ; 1 sac tabac à priser, débarqué le 13 avril n. s. 1281; 1 pièce,débarquée le 15 avril n. s. 1281 ; 4 pièces , débarquées le 15 avril n. s. 1281; 1 caisse,débarquée le 15 avril n. s. 1281 ; 1 sac laine filée, debarqué le 17 avril n. s. 1281; 4 sac, débarqués le 18 avril n. s. 1281; 1 sac livres,débarqué le 19 avril n. s.
» une caissette,débarquée le 20 mars n. s.
» un sac, débarqué le douze avril n. s.
» deux damejeannes, débarquées le 18 avril n. s. 1281; un rouleau amarre, débarqué le 30 avril n. s. 1281; un baril, N° S. debarqué le 27 février n. s. 1280; une caissette, MS. N° 2143, débarquée le 4 juin n. s 1281; une caisse, JA N° 102, débarquée le 19 juin n. s. 1281; un colis ficelle, WC. N° 21, débarqué le 10 juillet n. s. 1281; un sac laine, débarqué le premier août n. s. 1281 ; un sac, débarqué le 16 août n. s. 1281; 2 colis abas, AF. N° 7 10 débarqués le 23 novembre n. s. 1281; une caisse, I M. N° 626, débarquée le premier décembre n. s. 1281.

le 28 novembre n. s. 1279; 1 caisse, deberquee le 3 decembre n s. 1279.

1 paquet, adresse,			debar. le 7 déc. n s. 1279.	
2 »	SP,	N° 14	» 9 »	»
1 »	TT,	» 2681	» » »	»
1 »	adresse		» » »	»
1 »	CK,	» 27	» » »	»
»	MA,	» 246	» » »	»
»	ACB,	»	» » »	»
»	JDN,	»	» » »	»
1 »	HMC	» 266	» » »	»
1 »	adresse		» » »	»
1 »	CK,	» 40	» » »	»
1 »	adresse		» » »	»

1 baril, PLHE et S., N° 5, débarqué le 11 décembre n. s. 1279 ; 1 caisse, JC. N° 100, debarquee le 16 décembre n. s 1279; 1 baril, GNG. N° 128, debarque le 18 décembre n. s. 1279 ; 1 caissette, HMM. debarquee le 18 decembre n. s 1279; 1 balle Nattes, AP. debarquee le 20 décembre n s. 1279 ; 2 caisses, NZ N° 1854/5, debarquees le 26 decembre n. s 1279; 1 boite, NF. debarquee le 30 decembre n. s 1279 ; 1 paquet, ACC, debarque le 4 janvier n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 4 janvier n. s. 1279; 1 boite, adresse, debarquee le 4 janvier n s. 1279.

1 paq.	P et KP, N°		déb. le 4 janv n.s. 1279.	
1 ,,	JPM,	,, 661	,, ,, ,,	,,
1 ,,	adresse,		,, le 16 ,,	,,
1 ,,	RO(X)CR		,, ,, ,,	,,
1 ,,	adresse,		,, ,, ,,	,,
5 ,,	ACC,		,, ,, ,,	,,
1 caisse adresse, N°		4,	déb. le 31 janv. n.s. 1279.	
1 paq.	adresse,		» le 18 »	»
1 »	F et A,		» le 15 fév.	»
1 caisset.adresse,			» » »	»
1 caisse,			» le 20 »	»
1 paq.	AOGF,		» » »	»
1 »	ADGZ,		» le 24 »	»
1 boîte, adresse, PZ,			» » »	»

1 caisse, Machines, PS et C, N° 2, debarquee le 25 juin n. s. 1279; 1 caisse, Machines, N° 5, debarquee le 25 juin n. s 1279; 1 douzaine, pelles en fer, JS, debarquee le 1er août n. s 1279; 1 panier, biscuits PC, debrrquee le 28 septembre n. s. 1279; 1 caisse, Machine. ACT, debarquee le 16 octobre n. s. 1279; 5 balles cartons, HD, debarquees le 13 novembre n s. 1279; 2 caisses thé, PM, debarquees le 16 janvier n. s. 1279; 1 baril sucre pilé, debarque le 26 janvier n. s. 1279; 10 sacs drogues, debarquees le 19 février n. s. 1279; 1 sac café, LPA, debarque le 25 février n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarqué le 17 septembre n s. 1279; 1 paquet, AGCC, debarque le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet SS, N° 451, debarqué le 17 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, debarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet, SNB, N° 5 debarque le 17 septembre n. s. 1279; 1 sac CS, N° 5059, debarque le 18 septembre n. s. 1279; 1 ballot, WGS et SC, N° 7, debarqué le 18 septembre n. s. 1279 ; 1 caissette, JAR, N° 1, debarquee le 19 septembre n. s 1279; 2 caisses, HMS, N° 1|2, debarquees le 29 septembre n. s. 1279; 1 boîte, adresse, N° 1, debarque le 6 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, MG, debarque le 14 octobre n s. 1279; 1 paquet PP et C, debarqué le 14 octobre n s 1279; 1 paquet, 90 t debarque le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarqué le 15 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 15 octobre n s. 1279

1 paq.	P et LB, N°	1,	déb. le 15 oct. n. s. 1279.		
1 »	adresse,		» » »	»	
1 »	MG,	» 79,	» » »	»	
1 cais.	PPW,	» 405,	» » »	»	
1 sac,	KK,	» 1,	» le 16 »	»	
1 boîte	EΣT,	» 10,	» le 20 »	»	
1 paq.	AR,	» 25,	» » »	»	
1 cais.	DCP.		» le 25 »	»	
1 paq.	apresse,		» le 7 nov.	»	
1 cais.	AF,	» 1,	» le 25 »	»	

1 balle Nattes, M, N° 1, debarquee le 28 novembre n s. 1279; 1 balle, debarquee le 28 novembre n. s. 1279; 2 balles sacs vides, MS, N° 1|2, débarquées le 3 decembre n. s. 1279;1 paquet, T et C, N° 7902, debarque le 5 décembre n. s 1279; 1 boîte, S, debarbue le 5 decembre n. s 1279, 1 boite, adresse, debarque le 10 decembre n. s. 1279; 1 ballot, AF, N° 455, débarqué le 12 décembre n. s. 1279; 1 boîte, F, débarqué le 14 décembre n. s. 1279; 4 caisses, HM et C, N° 5824|7, debarquees le 17|19 decembre n. s 1279; 1 caissette, adresse, debarquee le 22 decembre n. s. 1279; 1 caissette, adresse, debarquee le 22 decembre n. s. 1279; 1 caissette, SFG, N° 5, debarquee le 22 decembre n. s 1279; 1 paquet, adresse, debarqué le 28 decembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, debarque le 28 decembre n. s. 1279; 3 paquets BC, debarques le 30 decembre n. s. 1279; 1 paquet FJXSF, N° 2785, debarque le 30 décembre n s. 1279; 1 paquet, LK, N° 5, debarqué le 30 décembre n. s. 1279.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires , pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assure, avec ou sans participation aux benefices*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles,immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, éléve du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. [illegible]AUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck sokak, N. 22 pharmacie allemande.

LECONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, ruae Asmali Mesjid N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N°. 120.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe. raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefocous puisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les pots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Tréhizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi,en touchant Gallipoli, Dardanelle, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié ipoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa. Jaffa et Port-Saïd. Le bateau rive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

A partire de Lundi 13|25 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 20 φευρ. 4 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d Europe, voyages de descente.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turquie. Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου.	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ. Καβάκ.	Yéni-Mahallé. Γενὶ-Μαχαλέ.	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. Θεραπεία.	Yén. Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη.	Emirghian. Ἐμιργιάν.	R. Hissar. Ῥουμ. Χισάρ.	Bébek. Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ Κιοΐ.	Kourou-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ.	Ortakeuy. Ὀρτά Κιοΐ.	Bechicktach. Βεσιξ-Τάς.	Kabatach. Καμπὰ-Τάς.	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'echelle est desservie Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	6 59	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 45	7 44	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
4	9 59	11	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
3 50	9 20	12	—	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
1	7 14	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1 45	7 59	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2 30	8 44	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
3 30	9 44	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis à 2 15
4 45	10 44	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 30	3 29	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	
10	3 59	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	—	—	—	

Côte d'Europe, voyages de montée.Départs du pont.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι.Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turquie. Ὥρ. Τουρκιστί	H à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καβὰ-Τάς	Bechiktach. Βεσιξ-Τάς	Ortakeuy. Ὀρτὰ-Κιοΐ	Kourou-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοΐ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. P. Χισάρ	Emirghian. Ἐμιργιάν	Sténia. Στένη	Ienikeuy. Νεοχώριον	Therapia. Θεραπεία	Buyukdere. Βουγιοὺκ Δερέ	IENI MAHALLE. Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ.-Καβάκ.	Observations
2 15	8 29	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 41	3	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 30	9 44	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
9 45	3 44	17	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 29	16	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	
11	4 59	11	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi. Retour direct au pont.
9 15	3 14	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	4 59	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 19	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 59	4	—	«»	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.—Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turquie. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Therapia. Θεραπεία	Beykos. Βεϊκόζ	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chibouclí. Τζιμπουκλί	Kanlidjia. Κανλιτζά	A. Hissar. A. Χισάρ	Kandilli. Κανδυλλί	Vani-keuy. Βανὶ-Κιοΐ	Tchenghel-keuy. Τσενγέλ Κιοΐ	Beyler-bey. Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoudjouk. Κουζγουντζούκ	Scutari. Σκούταρι	Observations
2 45	7 59	2	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h. 5
3 50	9 29	12	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie,voyages de montée Déparst du pont —Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turquie. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρ	Kouskoundjouk. Κουζγουδζιούκ	Beiler-Bey. Βεϊλέρ-Βεϊ	Tcengbelkey. Τσενγέλ Κιοΐ	Vanikeuy.	Bavi-Keuy.	Candilli. Κανδυλλί	A. Hissar. A Χισάρ	Canlija. Κανλιτζά	Tchibouclí. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκόζ	Therapia. Θεραπεία	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ	Observations
10 30	4 29	12	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	Excepté les vendredis.
11	4 59	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	—	«»	«»	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakchè.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch.
(2) Les vendredis à 2 heures , il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.
Tous les lundi matin a 1 heure 45 un bateau partira de Voui-keuy pour le pont touchont Tcheghel-keuy , Beyler-bey et Kouskoundjouk.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du Dr PELEZ,* recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 15 Avril 1867. — Les premiers lots sont fl. 220,000, 15,000, 10,000, 5,000. etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar,17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO
Marchand de Curiosites Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

AVIS.
CHIRKET-I-HAIRIÉ

Tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

MARDI, 26 MARS 1867, — 20 ZILCADE 1283 de l'Hégire. — MARDI, 26 MARS 1867

2me Année. --- N° 70.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	70 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque moi et se paient d'avance

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 26 mars*.

DÉPÈCHES TÉLEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 25 mars, 3 h. 25 m. soir.
Cours du 25 mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (clôture)	ouvert.	30 75
		clôture	30 85
	LONDRES ..	ouvert.	30 1/4
		clôture	— —
Emprunt Ottoman...		ouvert.	237 50
		clôture	240 50

Paris, 25 mars

Le journal *La France* dément les négociations relatives au Luxembourg.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

D'après une correspondance de Londres, adressée à l'Agence Havas, il ne serait pas vrai qu'une convention ait été signée entre l'Angleterre, la France et la Russie; mais il existerait entre l'Angleterre et la France une entente formelle dans le but de prévenir toute intervention, soit pour, soit contre la Turquie. Les puissances occidentales ne soutiendraient pas le Sultan contre ses sujets, mais elles protégeraient la Turquie contre une agression étrangère.

La présence de M. Benedetti à Paris a donné lieu à de nombreux commentaires. Les uns ont affirmé que notre ambassadeur en Prusse venait donner à MM. Rouher et de Moustier, des renseignements précieux pour le gouvernement, à la veille des interpellations de M. Thiers, qui ont eu lieu aujourd'hui.

D'après un autre courant de nouvelles, le voyage de M. Benedetti se rattacherait à un projet d'annexion du Luxembourg à la France par voie d'achat.

La *Nouvelle Presse libre* de Vienne dit que des personnes bien renseignées sur les intentions du gouvernement, prétendent qu'il faut interpréter les nominations de ministers. publiées samedi, dans ce sens, que M. de Beust veut réserver sa liberté d'action pour pouvoir s'entourer, selon le résultat des prochains débats parlementaires d'un cabinet qui représentera fidèlement la majorité du Reichsrath.

C'est pour cela qu'il n'aurait été nommé ni un ministre de l'intérieur, ni un ministre des finances, et que le comte Taaffe et le baron Becke ont été chargés simplement de la direction des département de l'intérieur et des finances, mais avec le titre et le rang de ministres, pour pouvoir siéger au Reichsrath et y représenter le gouvernement.

Le projet de loi relatif à l'armée et à la garde mobile, présenté à la séance du 7 de de mois, ne sera soumis, dit-on, à l'examen des bureaux de la Chambre qu'après la nomination des deux commissions sur les projets de loi de la presse et des réunions publiques. Plusieurs députés attribuent ce retard aux informations demandées par le gouvernement aux préfets sur l'impression que ces dispositions nouvelles auraient produite parmi les populations des départements.

Dans la séance du 14 mars de la Chambre des Communes, M. Disraeli, répondant au colonel Sykes, dit que le gouvernement doit présenter pour l'Ecosse un bill de réforme basé sur les mêmes principes que le bill pour l'Angleterre.

M. Adderley, répondant à M. Goschen, a confirmé la nouvelle de l'invasion du Honduras par les Indiens. Une collision a eu lieu entre ceux-ci et les Anglais; mais on s'est retiré des deux côtés. Les rapports officiels blâment sévèrement la conduite de l'officier qui commandait les troupes anglaises.

Lord Lennox présente le budget de la marine, qui s'élève à 10,926,253 liv. st. ou un demi million de livres sterling de plus que l'année dernière.

On écrit de Dublin en date du 14 mars:

« La tranquillité règne partout en Irlande. Le mouvement fenian paraît se calmer.

» Une colonne de troupes a été envoyé de Limerick à Cashel.

» Le temps est toujours mauvais.

» Des mesures de précaution ont été prises à Liverpool dans l'éventualité d'un nouvement fénian qui est annoncé pour dimanche.

» Des arrestations ont eu lieu à Belfast. »

Le *Volksfreund* parle d'une brochure rédigée en langue française, qui circule à Vienne et y excite un douloureux intérêt. C'est un appel aux sympathies de l'Europe civilisée en faveur de la Pologne opprimée.

Le *Moniteur Prussien* nous apporte aujourd'hui le texte complet de la réponse faite par M. de Bismark à l'ancien ministre de Hanovre, M. de Munchhausen. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de la mettre intégralement sous les yeux de nos lecteurs. Elle se commenterait d'elle-même, et elle fournirait une preuve de plus de l'esprit qui inspire la politique prussienne dans ses rapports avec les populations annexées.

Dans ce discours, la dérision se joint à la force, pour rendre la défaite plus humiliante et la menace plus cruelle. M. de Bismark ne veut voir dans l'acte de patriotisme qui retient à Marienbourg la reine détrônée du Hanovre, qu'un témoignage de confiance donnée par l'ancienne souveraine à la protection que la Prusse accorde aux princes et aux princesses de l'Allemagne. Mais il raconte en même temps l'arrestation, sous les yeux même de la reine, de l'un de ses serviteurs, M. de Kleuk, et, il ajoute : « Si la reine ne veut pas voir de pareilles choses, il ne faut pas qu'elle reste à Marienbourg » La faiblesse du cœur suffit d'ordinaire à dépeupler les cours en exil ; on voit que l'intention de Sa Majesté le roi de Prusse est d'y ajouter sa puissante intervention.

M. de Bismark a terminé par ces mots que nous n'avons pas besoin de souligner :

» Quant aux arrestations dont on s'est plaint, elles étaient naturelles et nécessaires dans les circonstances, et elles n'ont rien eu d'illégal dans un pays privé de toute constitution. Tout cela disparaîtra avec le 1er octobre, que je désire voir arriver le plus vite possible. (On rit.)

»Une fois la constitution prussienne réalisée dans le Hanovre, nous l'exécuterons aussi strictement que dans les autres provinces et nous observerons rigoureusement toutes les garanties de la liberté individuelle. Mais précisément parce que le temps qui doit s'écouler d'ici là est si court, nous ne pouvons permettre qu'on plaisante dans cet intervalle,

» Je conseille instamment à vous et à vos amis politiques de ne pas nous provoquer. Vous rencontrerez une énergie vis à vis de laquelle vous n'êtes pas de force. »

Le Parlement fédéral a applaudi ces paroles, dit le *Moniteur prussien*. S'il en est ainsi, nous pouvons affirmer qu'il a acclamé sa propre servitude ; car un général à la tête d'une armée n'aurait pas parlé autrement.

On écrit de Berlin le 14 mars:

« La reine douairière part demain pour aller rendre visite à la famille royale à Dresde. Sa Majesté sera de retour le 21 mars.

» Le roi a accordé aujourd'hui une audience de congé à l'ex-ministre d'Espagne.

» Les membres polonais du Parlement du Nord doivent présenter une protestation lors de la discussion spéciale de l'article 1er du projet de Constitution qui concerne le territoire fédéral.

» Les députés du Nord de Sleswig qui professent des sentiments danois doivent aussi protester dans le cours des débats du Parlement et se renfermer dans une attitude passive. »

Un dépêche télégraphique de New-York, en date du 14 mars, nous fait connaitre que la loi relative au gouvernement militaire du Sud a été déclarée en vigueur dans la Caroline.

Le général Schofield a ordonné aux officiers du gouvernement actuel en Virginie de rester en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

Un meeting très nombreux de fenians s'est réuni à Union-square pour demander l'assistance des Etats Unis en faveur des habitants de l'Irlande.

Le gouvernement autrichien se propose de convoquer pour le 3 avril les Diètes nouvellement élues de Bohême, de Moravie et de Carniole. Le jour de l'ouverture du Reichsrath n'est pas encore fixé, mais on croit que ce sera, en tout cas, dans le courant d'avril.

L'Italie fait remarquer qu'un des traits caractéristiques de l'élection du 10 mars est l'échec du général Garibaldi à Florence, à Milan, à Bologne et même à Naples, où il reste en ballotage avec moins de cent voix.

« Nous regrettons, dit ce journal, d'avoir à nous réjouir de cet échec d'un homme aussi éminent; mais, à qui la faute, sinon à ceux qui ont voulu transformer le général illustre, le grand citoyen, en instrument de parti, et se servir de son nom pour obtenir une manifestation électorale.

» Cette manifestation a eu lieu puisqu'on l'a voulu; seulement, elle n'a pas été ce qu'on attendait. On a pu voir qu'autre chose était d'émouvoir la foule par quelques phrases passionnées, autre chose de convaincre les citoyens appelés à exercer leurs droits.

» Ainsi, en Vénétie même, où ont été prononcés des discours que nous avons publiés, tout en regrettant qu'ils eussent été prononcés, il est bon de le remarquer, aucun ou presque aucun des candidats recommandés par le général Garibaldi n'a été élu. »

L'échec du général Garibaldi dans toutes les villes importantes où il espérait entraîner les esprits par le prestige de son nom et ses discours enflammés, est un symptôme de changement ou de lassitude des esprits ; il suffit, comme dit l'*Italie*, pour donner aux premières élections une grande, sinon décisive signification.

La *Gazette de Turin* dit qu'il serait impossible dès à présent de préciser comment en dernière analyse sera constituée la nouvelle Chambre. Mais les candidats modérés étant en tête des ballotages, il y a tout lieu de croire que l'avantage restera aux partisans du gouvernement.

L'examen succint auquel nous nous sommes livré sur la question des vilayet, en prenant pour base la loi constitutive du vilayet du Danube, nous paraît suffire à une intelligence sommaire du sujet, et nous pensons avoir atteint notre but, en fixant l'attention publique sur le grave problème de la réorganisation de l'Empire et sur les conséquences qui en découleront pour tous les intérêts en jeu.

Tous ceux qui, sachant faire leur profit de l'expérience contenue dans les enseignements de l'histoire, et dans la comparaison avec les autres peuples de l'Europe, se rendent raison des innombrables difficultés auxquelles se heurtent fatalement les innovations les plus simples, reconnaîtront avec nous, que la Turquie est à la veille d'une transformation radicale, dont les effets très-complexes peuvent être difficilement appréciés dès aujourd'hui.

Pour nous, nous n'hésitons pas à reconnaître, dans les réformes qui se préparent, tous les caractères d'une révolution : révolution politique par l'extension des vilayet : révolution sociale, économique et financière par le droit de posséder accordé aux étrangers, et par la mise en disponibilité et en circulation d'un capital mort jusqu'à présent : nous voulons parler de la capacité d'hériter des biens *vakouf* étendue aux branches collatérales et de la responsabilité de ces biens pour les dettes du tenancier.

Nous n'essayerons pas d'entrer dans des détails circonstanciés sur des lois dont nous ne connaissons pas le texte; tout ce que nous pouvons faire en attendant leur promulgation, c'est d'en saisir la portée générale, étant admis que leur application sera sincère, libérale, répondant à la fois aux intentions généreuses du législateur et aux attentes du pays.

Le droit de possession accordé aux étrangers facilitera certainement l'œuvre de régénération et de fusion que le gouvernement a principalement en vue. La capitale de l'Empire sera la première à profiter des améliorations de tout genre que les étrangers amèneront à leur suite et qui trouveront à s'implanter et à s'acclimater sur un terrain qui ne sera plus systématiquement hostile.

Rien n'empêchera désormais M. Haussmann de laisser Paris en repos, et de venir promener à Constantinople ses cordeaux et sa truelle, pour rendre cette ville digne de sa magnifique situation et de son importance politique et commerciale.

La loi étant une pour tous, l'épargne, au lieu de fuir le sol, s'y attachera et y produira les merveilles que nous lui voyons produire ailleurs.

L'immigration se fera sur une plus large échelle : l'industrie, le commerce, l'agriculture, les travaux publics recevront des renforts intelligents qui feront l'éducation du pays par l'exemple, développeront toutes les ressources et serviront comme de ciment entre les différentes races et les différentes communions qu'elles forceront à sortir de l'apathie stérile et de la réserve jalouse pour se disputer le terrain des intérêts matériels.

Dégagées des formalités restrictives et compliquées qui gênaient leur essor, les transactions sur les propriétés seront plus actives, au grand profit des finances publiques qui s'enrichiront des droits de mutation.

Cette dernière observation est surtout applicable aux biens [illegible] qui, eux aussi apporteront une pierre capitale à l'édifice de la régénération.

Les renseignements statistiques nous manquent pour arriver à une évaluation même approximative de ces biens. Tout porte à croire eependant qu'ils se montent à une valeur considérable.

Voilà des garanties nouvelles et d'une solidité indiscutable qui s'offriront à la confiance des capitalistes ; voilà les valeurs paralysées qui viendront se jeter dans la circulation ; voilà une base trouvée pour asseoir le crédit foncier et agricole; voilà un champ immense qui se déroule devant l'activité et l'ambition humaines.

N'avions-nous pas raison de dire, il y a un instant, qu'une révolution se prépare dont les résultats sont incalculables ? La Turquie est pleine d'éléments neufs parmi les hommes et dans toutes les sphères de production. Que la machine se mette en branle et l'on verra !

La Turquie, quoiqu'on en dise, a plus de véritable liberté que beaucoup de contrées de l'Europe et si elle n'a pas marché jusqu'à présent de la marche fiévreuse de ses voisins, c'est faute d'un peu d'huile dans les rouages. Les réformes annoncées seront cette huile, et alors on verra tous ces éléments qui paraissent hétérogènes et inconciliables se confondre et se mouvoir dans le sens d'une civilisation qui se développe avec le temps.

N'est-ce pas de la diversité et des contrastes que nait l'harmonie?

Au moment où les organes du cabinet russe s'acharnent à incriminer l'administration turque, nous croyons devoir mettre en regard les détails navrants que publie la *Gazeta Norodowa* de Lemberg sur les persécutions dont les catholiques sont l'objet, et l'Adresse par laquelle les évêques, les primats et les notables de la Bulgarie protestent de leur dévouement inaltérable envers le Sultan.

Loin de nous la pensée de prétendre que la condition des chrétiens soumis à la domi

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XXXV

(Suite.)

— Eh bien ! lui dit Renardet, tout cela est à vous. Et, de plus, je vous paye votre voyage. Là-bas, vous retrouverez vos amis, vous pourrez même ouvrir un cabaret à la Croix-Rousse ; et je vous le jure, sur ma parole d'honneur, j'aurai le plus grand soin de Claudine; je m'engage à la rendre heureuse.

— Voyons ces papiers, dit Jaclard qui commençait à subir le prestige.

— Voici d'abord l'acte que nous allons passer ensemble :

« Je soussigné, Armand Jaclard, m'engage, moyennant la somme de mille francs que j'ai reçue, à retirer toutes mes prétentions à la main de Mlle Claudine Bordier, je déclare libre dorénavant de tout engagement à mon égard. Je m'oblige en outre à partir immédiatement pour Lyon et à ne pas reparaître à Paris avant un an. Si je revenais avant ce délai, je serais redevable à M. Renardet, agent d'affaires, de la dite somme de mille francs.

» Fait à Paris, le 23 février 1864. »

Jaclard ayant lu ne fit aucune objection. Renardet lui passa l'autre papier.

C'était une lettre ainsi conçue :

« Ma chère amie,

» Je vous quitte, car nous nous rendons mutuellement malheureux. Je vous aime, vous le savez bien. Un homme honoré de votre amour ne devrait chercher d'autre bonheur que celui de vous aimer. Il devrait tout faire pour vous rendre la vie agréable. Je me le suis dit bien des fois ; mais la passion du jeu l'emporte, ainsi que la passion du bruit, le goût de la débauche.

» Que voulez vous, je suis corrompu jusqu'à la moelle. Elle puisque votre amour n'a pu me tirer de ce désordre, c'est que je suis incorrigible. Nous ne pouvons donc plus longtemps vivre ensemble. En outre, je suis horriblement jaloux. Je voudrais lutter contre les soupçons qui, par instants, m'envahissent le cerveau, comme une colère, comme une folie. Je ne le puis pas. Je regrette ensuite mes brutalités, j'implore mon pardon ; je me crois guéri, et, le lendemain, sans que je puisse les dominer, je retombe dans mes emportements.

» Je vous quitte. car peut-être n'aurez-vous pas vous même la force de m'abandonner. Mais avant de vous séparer je veux être sincère. Je vous aime sans doute ; mais parfois aussi je vous hais. Vous valez mieux que moi. Votre supériorité m'écrase ; votre générosité m'humilie. Je ne suis pas digne de vous ; et c'est mon indignité même qui me fait souffrir. Quand vous critiquez ma conduite, je sens que vous avez raison ; toutefois vos critiques m'exaspèrent. Nous autres hommes, nous ne pouvons souffrir qu'une femme ait raison contre nous.

» Adieu donc, mon amie. Je vous regrette, sans doute. Cependant, nous nous étions trompés. Nous ne sommes pas faits l'un pour l'autre. Je sais d'ailleurs que je ne vous laisse pas dans la misère, et que vous avez écouté sans trop de colère les offres d'un certain monsieur fort riche qui vous veut du bien. Je ne vous blâme pas, loin de là ? Je crois au contraire que, sous peine d'être dupe, il faut envisager la vie, non pas seulement au point de vue du sentiment, mais aussi sous ses côtés positifs.

» Adieu une dernière prière: conservez moi votre amitié, comme je vous garde la mienne. »

Cette lettre, rédigée avec une certaine recherche d'expressions, pouvait aussi bien avoir été écrite pas un homme du monde que par un ouvrier.

Jaclard trouva cette lettre fort bien conçue. Elle exprimait tous ses sentiments, mieux qu'il n'eût pu le faire lui-même. Elle achevait de le persuader plutôt qu'elle ne l'indigna.

Il consentit à la transcrire et à la signer de ses initiales.

Renardet plia la lettre et sans la mettre sous enveloppe, lui dit :

— Ecrivez sur le revers du papier de cette adresse : Mademoiselle Madeleine Bordier, 15, rue Vanneau.

Jaclard hésita un moment et observa Renardet avec un regard défiant et scrutateur.

Renardet ne sourcilla point et répéta :

— Ecrivez : « Mademoiselle Madeleine Bordier, rue Vanneau, 15. »

Alors Jaclard comprit qu'il s'agissait d'une intrigue qui pouvait compromettre Madeleine, et se rappelant l'hostilité qu'elle lui avait toujours montrée, il écrivit sans questionner davantage.

D'ailleurs l'or qui scintillait sur la table le poussait à cette action déloyale plus impérieusement encore que le désir de se venger de Madeleine.

Mais cette intrigue enchevêtrée devait se dénouer d'une toute autre façon que Renardet, malgré toute sa sagacité, ne l'avait calculé.

XXXVI

Craignant un revirement de la part de Jaclard, et peu confiant dans sa parole, Renardet le conduisit au chemin de fer, prit son billet, le fit entrer à la salle d'attente, et ne quitta la gare qu'après le départ du train. A onze heures, il était chez Claudine.

Claudine attendait Jaclard. Elle l'attendait comme toujours, dans une cruelle anxiété. Elle travaillait, la pauvre martyre, pendant que Jaclard, au cabaret, jouait et buvait le produit de son pénible labeur.

Et Claudine est-elle une exception, sont-elles rares ces femmes qui se dévouent à leur amant, à leur mari, travaillant sans relâche, épargnant, se privant pour alimenter un ménage qui sans elles manquerait de pain? Pendant qu'elles ne boivent que de l'eau, lui, l'homme, le maître, se gorge de vin au cabaret. Tout le gain de la femme entre dans l'association, tandis que l'homme apporte à peine la moitié du sien. Toujours elle reste en face de la misère, tandis que lui, toutes les semaines, se donne un ou plusieurs jours d'orgie. A elle tous les soucis, les créanciers à implorer, le propriétaire à attendrir, les enfants à soigner. Rarement elle prend un jour de repos, un moment de plaisir, et souvent encore l'homme le bat en rentrant. Est-il étonnant qu'un jour elle se lasse de souffrir ?

Nos moralistes, qui fulminent avec tant de véhémence contre les vices des femmes, ont-ils jamais pénétré dans ces tristes intérieurs? Ont-ils étudié de près l'horrible destinée de la femme dans la classe ouvrière? Qu'elle

Voir le numéro du 25 mars.

nation turque ne soit pas susceptible de grandes améliorations; mais, en comparant le sort des malheureux Polonais courbés sous la domination moscovite à la situation réelle des chrétiens sujets du Sultan, il est impossible de méconnaître qu'en fait de tolérance religieuse et politique, la Russie n'ait encore beaucoup à apprendre de la Turquie, qu'elle ne cesse cependant d'accuser.

Dans son numéro du 5 courant la *Gazeta Narodowa* contenait un manifeste que la Pologne adresse aux peuples et aux gouvernements européens. On y trouve les chiffres officiels suivants des victimes de la violence du gouvernement russe depuis le dernier soulèvement :

1° Condamnés à la déportation simple, aux travaux forcés et à l'exil en Sibérie (dans ce nombre 161 femmes et ecclésiastiques)	18,682	personn.
2° Déportés dans l'Oural (tous les habitants paisibles et suspects seulement) . .	33,780	»
3° Internés dans les provinces éloignées de la Sibérie (dans cette catégorie se trouvent 218 femmes et 171 ecclésiastiques).	12,536	»
4° Incorporés de force dans les régiments	2,416	»
5° Condamnés aux compagnies disciplinaires pour un temps à l'expiration duquel ils sont envoyés en Sibérie.	31,500	»
6° Morts en prison pendant les enquêtes. . . .	620	»
7° Enterrés sur les champs de bataille, d'après les renseignements russes	33,800	»
8° Pendus ou fusillés. .	1,468	»
9° Emigrés	7,000	»
Total.	141,882	personn.

Nous extrayons du *Monde* le document suivant, sous toute réserve :

A Sa Majesté Impériale le Sultan notre auguste empereur et maître.

« Sire,

» Comme Dieu reçoit la prière du plus humble des humains, ses créatures, daignez de même écouter la voix du cœur que font entendre les soussignés, qui se flattent d'être les plus humbles et fidèles sujets de Votre Majesté Impériale.

» Fils de pères simples et ignorants, mais doués d'un cœur franc et droit, les Bulgares ont appris et gravé ineffaçablement dans leur mémoire que le plus sacré des devoirs est la reconnaissance envers le bienfaiteur, et que la conséquence immédiate de ce devoir, comme principe, c'est leur dévouement à ce bienfaiteur, ce qui au fond n'est encore autre chose que l'expression continuelle en paroles et en faits du sentiment de cette reconnaissance.

» Or, depuis que Dieu tout-puissant, en les soumettant, il y a près de cinq siècles au sceptre des Osmanlis, les a placés sous l'égide de puissante de leurs Sultans et Empereurs, les Bulgares ont avec satisfaction vu et reconnu qu'ils étaient toujours puissamment protégés par lesdits empereurs contre tout malfaiteur intérieur et extérieur, dans leurs biens, dans leur nationalité et dans leur religion. C'est ainsi que, contrairement à ce qui s'est fait dans plus d'un Etat européen, où l'on a indignement pratiqué, avec la plus criante injustice, la persécution la plus atroce des forts contre les faibles, des riches contre les pauvres, des sectaires dominant contre les religions dominées, etc., etc., dans l'Empire Ottoman on a toujours eu en vue de protéger les faibles contre les forts, de distribuer une justice égale entre les riches et les pauvres, et de respecter également toutes les nationalités et toutes les religions.

» Grâce à cette ligne de conduite, que les magnanimes empereurs ottomans et leurs généreux gouvernements se sont tracée, et dont ils n'ont jamais dévié, attendu que les braves musulmans régnants, guidés par le précepte qu'ils ont reçu de Haszéti Eumer, qui, lors de son entrée dans la ville de Jérusalem, avait dit au patriarche et au peuple chrétien: *votre sang est notre sang*, ont toujours considéré leurs sujets comme leurs frères de sang; grâce, disons-nous, à ces sentiments généreux des Osmanlis, chacun de leurs sujets, et particulièrement les Bulgares, ont conservé intacts jusqu'ici leurs personnes et leurs biens, leur honneur et leur religion, leur langue et leur nationalité; et ils ont pu les conserver malgré la velléité qu'ont eue et tous les efforts qu'ont faits leurs frères de religion, les Grecs, par l'entremise de leurs patriarches et évêques, pour les anéantir, en les confondant, en les transformant et en les absorbant dans leur propre nationalité.

» Cette criante injustice, endurée patiemment pendant des siècles entiers a fini par révolter contre elle les Bulgares, qui, profitant de l'esprit de protection du gouvernement impérial hautement manifesté en faveur des opprimés, lui ont adressé, il y a quelques années, leurs plaintes et leurs vœux à cet égard, et ont réclamé de sa justice et de sa générosité leur délivrance définitive du système oppressif de la domination gréco-patriarcale.

» C'est comme représentant des communes bulgares pour la poursuite et l'arrangement de cette affaire auprès du Gouvernement Impérial, et comme évêques, primats et autres habitants des différentes contrées de la Bulgarie, que, connaissant à fond les sentiments de cette population paisible et agricole, nous, très humbles sujets, avons cru devoir, à l'occasion du mouvement de la plus stupide ingratitude des Crétois, protester de toutes nos forces, au nom de toute la population bulgare, contre le susdit mouvement, et soumettre aux pieds du Trône Impérial le doux hommage de sa fidélité à *toute épreuve* et la ferme expression de son entier dévouement; car c'est avec cette fidélité et ce dévouement seulement que la nation bulgare entend pouvoir payer, Sire, à Votre Majesté et à son gouvernement impérial la dette de sa plus vive reconnaissance pour les insignes bienfaits passés et futurs octroyés magnanimement à ladite population.

» C[illegible] 1866.

(*Suivent les cachets au nombre de 34*).

L'*Opinion nationale* publie deux documents d'une grande importance relativement à la grève des ouvriers en bronze : l'un est une résolution prise par le Conseil des métiers de Londres (*Trades Council*) d'appuyer la grève des ouvriers de Paris; l'autre est ainsi conçu :

« Londres, 7 mars 1867.

» Frères travailleurs,

» La présente est délivrée à l'effet de certifier qu'après examen complet de tous les faits et circonstances se rattachant à la grève des ouvriers bronziers de Paris ;

» Nous avons accordé à l'unanimité la lettre de créance nécessaire aux délégués pour présenter leur demande d'appui moral et matériel à toutes les sociétés ouvrières d'Angleterre.

» Nous désirons que cet appui leur soit largement accordé, d'autant plus que, dans des circonstances analogues, les ouvriers français se sont déclarés solidaires des intérêts des ouvriers anglais.

» Votre serviteur, G. Odger,

» *Secrétaire du Trades Council*. »

Un mot d'explication est ici nécessaire. Le *Trades Council* étant une sorte de Cour suprême de toutes les sociétés ouvrières d'Angleterre, c'est à lui qu'on soumet chaque cas spécial de grève; et lorsque, après un examen sérieux, il a reconnu la moralité et l'opportunité d'une grève, il délivre la lettre de créance demandée, semblable à celle que nous citons, laquelle assure l'appui de toutes les sociétés ouvrières.

Avec un pareil appui, la grève de Paris peut durer et se soutenir longtemps encore, si personne ne prend l'initiative d'un rapprochement et d'une conciliation d'intérêts qui, au fond, sont identiques.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

On nous écrit de Mételin le 15 mars :

« L'épouvantable catastrophe qui a bouleversé notre île, dans la soirée du 7, a laissé des traces qui ne s'effaceront pas de longtemps. Toutes les maisons sont à terre, et je ne pense pas qu'aucune d'elles puisse être habitée désormais. Le désastre est le même dans toute notre île si florissante autrefois : aucune localité n'a été respectée. C'est donc une reconstruction générale qu'il faudra entreprendre. Toutes les nouvelles qui nous arrivent de l'intérieur nous dépeignent le pays comme profondément bouleversé. Rien n'a été épargné. La misère est générale. Mais nous sommes relativement moins à plaindre, car de toutes parts affluent des secours qui, bien qu'insuffisants pour soulager toutes les infortunes, nous comblent de consolations, car ils sont un gage de l'intérêt que notre malheureuse situation a réveillé partout. Plusieurs médecins sont arrivés, entre autres le médecin particulier de S. M. le Sultan, qui se livrent à leur pénible devoir de manière à s'attirer les bénédictions de la population toute entière. Comme, depuis jeudi soir, la fermentation souterraine a paru s'apaiser, et que les secousses ne reparaissent plus, chacun s'occupe à s'installer comme il le peut, qui dans une baraque improvisée, qui sous une tente ; il y a même des gens qui commencent à déblayer l'emplacement de leurs maisons afin de se ménager un abri contre les pluies torrentielles qui sont venues nous surprendre. Au milieu de l'immensité de notre malheur, nous conservons une oreille attentive aux souffrances de nos infortunés compatriotes de l'intérieur. Comment font-ils? Qui vient à leur secours pour leur donner les vivres dont ils ont un indispensable besoin. Aujourd'hui surtout que la pluie à détrempé les chemins et rendu toutes les communications impraticables ?

Nous serions ingrats si nous ne cherchions pas à faire connaître le dévouement de tous ceux qui se sont empressés de venir à notre aide. Mettons en première ligne le corps consulaire tout entier, l'aviso français le *Prométhée*, la canonnière prussienne *Blitz*, les vapeurs turcs et grecs qui sont arrivés sans perte de temps. Tous ont révalisé de zèle et d'abnégation, dans l'accomplissement de leur devoir de charité et d'humanité. Le comité de secours formé à Smyrne a droit à une mention particulière pour sa généreuse initiative qui trouvera certainement des imitateurs. C'est le vœu que nous formons dans l'intérêt des millions de malheureux abandonnés sous le ciel sans nourriture et sans abri. »

—

Un industriel rencontre un boucher et lui persuade qu'il a une excellente place à lui donner dans un tchiflik de Scutari. Vous gagnerez, dit il, 1500 piastres par mois. Habillez-vous et venez avec moi; arrivé à Scutari, le boucher est conduit dans une vigne : attendez moi ici un instant que je vous annonce au *Vekil hardj*, puis il part et revient peu après, annonçant que l'intendant veut une remise de 30 livres, moyennant quoi il donnera la place. Le boucher se hâte de retourner en ville, rapporte les 30 livres, les remet à son protecteur qui lui dit d'attendre encore un instant. Le boucher l'attend inutilement, puis il revient en ville, se met à la recherche de son voleur, qu'il trouve enfin et qu'il remet entre les mains des zaptiés.

—

Des voleurs ont pénétré dans une maison grecque d'Emin Djamissi, et ont volé des bijoux pour une somme de 7000 piastres.

—

Un négociant maltais habitant Coulé Capussou, avait une servante dont il était satisfait. Dimanche dernier il alla à l'Eglise avec sa femme et confia la garde de la maison à la servante qui, avec l'aide de son mari, brisa une caisse, y vola 200 fr. et des bijoux estimés 600 livres ; à son retour le négociant trouva la maison vide. La police est à la recherche des voleurs ; la servante est de Rodosto, le mari de Tinos.

—

A l'occasion du bénéfice du Clown Antoni, le directeur du Cirque Suhr convie MM. les amateurs à un spectacle équestre et gymnastique qui leur promet force émotion.

En outre d'un passage sur une corde tendue à la 3e galerie et qui rappellera les exercices du célèbre Blondin, M. Antoni montera les bras liés avec une chaîne en fer pesant 60 okes.

Il y aura de plus des exercices, des danses, le saut de 25 ballons; enfin une scène comique intitulée : le *Coupe Tête*, sera exécutée par le bénéficiaire et tous les clowns réunis.

Bref, joli divertissement que personne ne voudra manquer.

—

Le Théâtre français est sur le point d'offrir au public de Constantinople la *Belle Hélène*, une des pièces qui ont fait la fortune des Variétés.

L'intelligent directeur M. Manasse fait tous ses efforts pour mériter les suffrages du public. Les plus difficiles seront satisfaits. Costumes, décors, musique, tout enfin sera élevé à la hauteur de la circonstance.

L'excellente troupe du Théâtre rivalise de zèle et d'entraînement. La *Belle Hélène* fera époque à Péra, et elle aura, nous n'en doutons pas, un grand nombre de représentations.

La chaste épouse de Ménélas en somme, c'est pendant l'absence de son mari qu'elle se laissa enlever par Pâris, —(et les absents ont toujours tort) la sœur de Castor et de Pollux n'est certainement pas inconnue d'un public qui se fait gloire d'avoir conservé les traditions classiques, et qui, par conséquent, n'ignore pas la querelle de Mesdames Schneider et Silly. Que disons-nous là, grand Dieu ! — Bref la salle est louée, et les retardataires se priveront du plaisir de fredonner avant de s'endormir les jolis airs d'Offenbach.

Puisque nous parlons Théâtre, profitons de l'occasion pour faire nos compliments à tous les artistes sans exception, de la façon distinguée avec laquelle ils ont interprété Fiamina lors du bénéfice de mademoiselle Andréa. Fiamina est l'écueil des troupes de province ; elle ne supporte ni des acteurs vulgaires ni un auditoire vulgaire. L'écueil a été gravi : nous en avons eu la preuve dans les applaudissements répétés de la salle et dans l'avalanche de bouquets qui a failli coûter cher à la jolie bénéficière.

—

Jeudi prochain, 28 Mars, à 8 h. 1/2 du soir, dans grande salle de l'Ambassade de Russie, et avec l'autorisation de S. E. Monsieur le Général Ignatieff, aura lieu un grand Concert Vocal et Instrumental, donné par M. Francalucci, violoniste d'un grand mérite.

Le programme très-varié et très-complet renferme, entre autres morceaux tous remarquables à quelque titre :

1°. Souvenir de Bellini, pour violon.

2°. L'Absence de Bazzini, pour violon.

Ces deux mélodies seront exécutées par M. Francalucci.

3°. Grand quintetto, pour piano, avec accompagnement d'instruments à corde ; l'une des plus belles œuvres de Herz.

4°. Ballade de Nelusco (Africaine) chantée par M. M. Cottoni.

5° Air du Faust, de Gounod, chanté par par Mme. Ronzi-Cecchi.

6°. Romance du Faust, par M. Vizzani, le charmant tenor du théâtre Naum.

—

La commission pour le monument du général de Lamorcière vient de fixer son choix C'est le projet soumis à son examen par M. Paul Dubois qui l'a emporté.

M. Paul Dubois est au premier rang de nos sculpteurs. Il est l'auteur de ce ravissant chanteur florentin qui a obtenu la grande médaille d'or au dernier Salon. Son projet a paru bien supérieur à tous les autres, et il a été accepté à l'unanimité. Il se compose d'une sorte de tombeau sur lequel est couché le glorieux mort, enveloppé dans un suaire, pressant le crucifix contre sa poitrine et ayant son épée étendue à ses côtés. Quatre colonnes s'élèvent du tombeau et supportent une sorte de baldaquin, au dessus duquel est un lion, dans une pose magnifique, protégeant, de ses griffes puissantes, la tiare et les clés de saint Pierre. Enfin, aux quatre angles du monument se dressent quatre statues symboliques : la Religion brisant des fers, et la Foi, d'un côté ; de l'autre, le Courage militaire et le Courage civil. En outre, deux bas relatifs montrent : l'un, Lamoricière sur la brèche de Constantine, d'après le tableau d'Horace Vernet ; l'autre, Lamoricière offrant son épée au chef de l'Eglise.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en publiant in extenso, d'après le *Moniteur*, les discours prononcés à la Chambre française au sujet de l'interpellation de M. Thiers sur la politique extérieure de la France.

—

EXTERIEUR.

FRANCE.

CORPS LEGISLATIF.

Séance du 14 mars.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. LE COMTE WALEWSKI.

M. le président Walewski. La parole est à M. Thiers. (Mouvement général d'attention.)

M. Thiers. Messieurs, l'objet connu des interpellations que je veux adresser à MM. les ministres indique suffisamment le sujet dont je viens entretenir la Chambre. Ce sujet, c'est la situation de l'Europe et de la France en particulier, par rapport à l'Europe. Cette situation est grave ; et si vous pouviez en douter, vous n'auriez qu'à vous reporter au projet qui vous a été présenté, il y a quelques jours, et dont le but est de donner à nos armements une proportion qu'ils n'avaient jamais atteinte.

Ce n'est pas seulement en France qu'on agit de la sorte, c'est dans tous les Etats, petits ou grands.

En effet, ce ne sont pas seulement les petits Etats, la Suisse, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, que nous voyons entrer dans le système, qui consiste à appeler sous les armes le plus brand nombre possible des populations ; ce sont les grands Etats aussi, bien que le nombre de leurs sujets puisse les dispenser de recourir à ces moyens extrêmes. L'Autriche vient d'adopter ce même système bien qu'elle ait grand besoin de repos ; l'Italie qui aurait besoin de repos aussi, et qui devait en laisser à l'Europe après l'avoir tant agitée...

Quelques membres. C'est vrai ! — Très-bien !

M. Thiers. L'Italie a repoussé l'idée d'un désarmement si bien approprié à l'état de ses finances. L'Espagne, si bien garantie par les Pyrénées, vient de doubler son effectif de paix ; l'Angleterre, mieux défendue encore par sa position insulaire, cherche les moyens de suppléer à l'insuffisance des engagements volontaires ; la Russie, si fortement armée depuis la négociation de la Pologne, vient d'ordonner un recrutement.

Je ne vous parlerai pas de la Prusse, cause de toutes ces agitations : tout le monde sait ce qu'elle fait ; le Gouvernement le sait incontestablement, car s'il ne le savait pas, il serait le seul à l'ignorer.

Eh bien ! messieurs, cette situation est grave, je le répète, et, quand je cherche dans mes souvenirs, je n'en trouve pas une semblable. Cependant il faut la considérer sans trouble comme sans illusion ; et, selon moi, le meilleur moyen de l'apprécier c'est de remonter à ses causes ; car remonter aux causes d'un mal, quel qu'il soit, c'est se mettre sur la voie où l'on peut trouver le remède, si ce remède existe.

Ces causes, à mon avis, consistent surtout dans les idées fausses qui, depuis un certain nombre d'années, se sont répandues à l'égard de la politique européenne. Ces idées fausses, recueillies, exploitées par des gouvernements ambitieux qui s'en servent sans y croire, encouragées par des gouvernements malavisés, qui ne peuvent s'en servir et ne s'en sont pas rendu compte, mais qui les ont favorisées par un pur calcul de popularité ; ces idées fausses, dis-je, ont déjà bouleversé la moitié de l'Europe et achèveront de bouleverser l'autre moitié si on continue de leur donner un libre cours.

Ce sont ces idées qu'il faut faire comparaître devant vous et soumettre à un examen approfondi... (Mouvement d'approbation sur quelques bancs), et, pour ne pas laisser flotter vos esprits, je vais les préciser sur-le-champ.

Autrefois, messieurs, lorsqu'une puissance menaçait l'un des grands intérêts de l'Europe, on lui opposait immédiatement le grand intérêt de l'équi-

---

soit fille ou mariée, ou simple associée, connaissent-ils toutes les exploitations, toutes les injustices, tous les martyrs, toutes les séductions auxquels elle se trouve exposée. C'est l'entrepreneur qui ne lui paye son travail que la moitié, le quart quelquefois de ce qu'il vaut ; c'est l'homme auquel elle a lié son sort qui, au lieu de la nourrir, la maltraite et la dépouille souvent du fruit de son travail ; ce sont les libertins, jeunes ou vieux, qui marchandent sa beauté, sa jeunesse, la trompent et puis l'abandonnent lâchement.

Prétendons-nous excuser le désordre ? Non. Mais il faut que, dans cette honte, la part soit fait à chacun ; que les hommes avant de flétrir ces malheureuses, avant de dénoncer leur dégradation, commencent à rougir de leur propre infamie ; il faut que, sondant leur conscience, ils se disent enfin : « C'est là notre ouvrage. »

Est-ce la corruption des femmes du peuple qui devrait vous étonner ? Ne serait-ce pas plutôt leur vertu ? Quelle éducation ont-elles reçue.

Et cependant on en trouve encore des ces belles et pauvres filles qui conservent dans leur misère le respect d'elles-mêmes, et qui souffrent pendant toute leur vie, sans donner un regret à cette richesse, à ses joies avilissantes. Il faut les avoir vues dans leurs tristes mansardes, poussant l'aiguille sans relâche, courbées sur un travail qui peut à peine les nourrir; il faut les avoir vues mourant à la peine plutôt que de faiblir, pour comprendre ce que peut la véritable grandeur, le vrai courage.

Comme elle était changée cette belle Claudine ! Elle avait maigri, son teint hâlé avait perdu sa chaude transparence ; ses yeux si beaux, si passionnés, avaient une expression triste, presque sombre. Sa voix était devenue rauque.

Elle travaillait encore à la lueur d'une petite lampe qui ne lui donnait guère qu'une lumière insuffisante. Elle raccommodait le linge de Jaclard.

A la vue de Renardet, elle poussa un cri de terreur, se leva, et d'un ton qui n'admettait pas la résistance, elle lui dit :

— Sortez !

— Je viens de la part de Jaclard. Il m'a chargé de vous faire ses adieux, se hâta de lui annoncer Renardet.

Claudine retomba sur son siége, et d'un air égaré :

—Il est parti ! Mais non, ce n'est pas vrai, vous mentez ! Sortez, vous dis je ou j'appelle au secours.

— Je ne sortirai pas avant d'avoir fait sa commission. Car je viens de le conduire à la gare de Lyon, et il m'a remis pour vous un papier.

Claudine devint si pâle que Renardet crut qu'elle allait s'évanouir. Mais elle se mit à rire d'un rire ému, nerveux.

— Je ne devrais pas croire un mot de ce que vous dites, reprit-elle. Jaclard n'a pas d'argent, comment serait-il parti ?

— Je lui en ai donné, répliqua Renardet. Le lâche vous a abandonnée, moyennant mille francs que je viens de lui compter. Voilà comme il vous aimait. Et vous l'aimeriez encore ?

— Ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai, répéta Claudine avec véhémence.

— Et voici la preuve, fit Renardet en déployant l'acte signé de Jaclard.

— Non, je ne lirai pas, dit Claudine, qui avait peur.

— Je lirai donc, moi.

Et il donna lecture de ce singulier trait.

Alors Claudine lui arracha le papier des mains. D'un regard avide et troublé elle essaya de le parcourir. Mais reconnaissant au bas la signature, elle déchira le papier avec colère.

-- Le lâche ! le lâche ! murmurait-elle. Pour mille francs commettre cette infamie ! pour mille francs ! Oh ! j'irai à Lyon et... je veux partir !

— Vous n'avez pas le sou.

Elle retomba sur sa chaise. Elle avait l'air d'une folle. Elle passait les mains sur son front et repoussait ses cheveux en arrière.

Mon Dieu ! mon Dieu ! est ce vrai ? Oh ! dites, monsieur, je vous en supplie, ne me trompez pas, ne mentez pas ? Soyez bon, ayez pitié d'une pauvre fille qui ne vous a jamais fait de mal. Oh! dites moi que c'est une histoire, une farce; dites-moi qu'il va revenir tout à l'heure. Vous m'aimez ; mais regardez-moi, je ne suis plus belle. Voyez, je suis noire, je suis maigre, et je suis si triste, si malheureuse ! Je vous ai insulté, c'est vrai. Ah ! je vous demande pardon, de grâce, ne me faites plus souffrir. Je sens que j'en mourrais, ou que j'en deviendrais folle !

— Que voulez vous, ma pauvre fille, j'ai pitié de votre douleur, mais ne puis vous donner l'espoir de revoir Jaclard. Il m'a dit qu'il ne vous aimait plus, qu'il désirait retourner à Lyon. Il m'a supplié de prendre soin de vous. Je le lui ai promis d'autant plus volontiers que depuis longtemps je vous aime.

Claudine fit un soubresaut.

— Rassurez-vous, mon enfant, je ne veux pas profiter de votre isolement. Non-seulement je vous aime, mais je vous respecte, mais j'admire votre courage ; et c'est pourquoi je veux votre bonheur.

Claudine tenait ses yeux baissés. Elle semblait maintenant accablée plus que révoltée.

Renardet se disait :

Le premier moment de la douleur est passé. Profitons de son abattement pour lui faire entendre raison.

—Mon enfant, j'éprouve surtout pour vous une affection paternelle. Je vous ai préparé un modeste appartement, oh! très-modeste, dans un quartier tranquille, honnête, plus central. Je veux vous faire donner quelque instruction et apprendre un état moins pénible que celui de blanchisseuse, qui est aussi funeste pour la santé que pour la beauté. Voyons, laissez-vous guider par un ami qui désire avant tout votre bien, votre tranquillité, et qui assurera votre avenir si vous êtes docile à ses conseils.

L'infortunée restait silencieuse et immobile. Renardet avança sa main et la posa sur celle de Claudine.

A ce contact, elle se leva, l'œil en feu, la narine frémissante :

— Ne me touchez pas, s'écria-t-elle.

Et, l'écartant d'un geste, elle s'élança vers la porte, descendit l'escalier si rapidement que Renardet, qui la suivait, ne put l'atteindre.

Comme la maison qu'habitait Claudine se trouvait à l'angle d'un carrefour, Renardet ne put savoir de quel côté la malheureuse fille, qui s'était enfuie si précipitamment, s'était dirigée.

Il alla au cabaret que Jaclard fréquentait d'ordinaire. Il espérait la trouver à la porte.

Elle n'y était pas.

Il revint alors au logement de Claudine.

Elle n'était pas rentrée.

Il attendit longtemps dans la rue.

A deux heures du matin, il rentra chez lui.

(*Sera continué demain.*)

libre européen. C'était l'argument que, dans les temps passés on opposait à la maison d'Autriche, lorsque, réunissant l'Allemagne et l'Espagne, elle menaçait l'indépendance de tous les Etats ; c'était l'argument qu'on opposait à Louis XIV lorsque par ses hauteurs, il blessait l'Europe et l'inquiétait par ses entreprises ; c'est l'argument que, dans le dernier siècle, on opposait à l'Angleterre, lorsqu'elle refusait de reconnaître les droits du pavillon neutre ; c'est l'argument qu'on opposait à Napoléon, lorsque d'un pas si rapide il parcourait l'Europe entière ; c'est l'argument que, il y a quelques années, nous avons opposé nous-mêmes à la Russie, lorsqu'il a fallu détruire ce grand établissement de Sébastopol, si menaçant pour Constantinople.

— Eh bien, aujourd'hui, Messieurs, aux yeux des nouveaux réformateurs de la politique européenne, cet argument est devenu ridicule. Il les fait sourire et pourquoi ce dédain ? Parce que, disent-ils, la vieille Europe croule de toutes parts, et qu'il n'y a lieu de parler d'équilibre au milieu des ruines. Et en cela il me semblent pas bien comprendre l'objet de leur dédain.

L'équilibre de l'Europe n'est pas une situation, il est un principe. C'est le principe de l'intérêt général opposé à l'intérêt particulier, de l'intérêt de toutes les nations opposé dans l'intérêt d'une seule (Très bien ! très bien !)

La vieille Europe croule de toutes parts, dit-on, Oh ! sans doute, quand on regarde cette Europe, on y voit des Etats jeunes et ambitieux ; on y voit des Etats arrivés à la maturité et qui sont stationnaires; on y voit des Etats qui déclinent.

Mais, messieurs, naître, se développer, arriver à l'apogée de ses forces, décliner, mourir : c'est la loi des êtres, des plus petits, de ceux qui durent quelques heures, comme de ceux dont l'existence répandue dans l'immensité de l'espace se compose par milliers de siècles ; c'est la loi commune universelle! (Très bien ! très bien !)

C'est la loi commune à laquelle les Etats n'échappent pas plus que les hommes. Les hommes vieillissent, je le sais bien ; les Etats aussi.

Qu'est devenue cette Espagne de Charles-Quint qui embrassait l'Europe dans ses vastes bras ? Qu'est devenue cette Hollande dont les flottes victorieuses remplissaient toutes les mers ? Qu'est devenue cette Suède qui conduite par Gustave-Adolphe, menaçait les portes de Vienne ?

Et bien, messieurs, ces grandes puissances ont subi le sort commun. Mais, je vous le demande, a-t-on jamais vu l'Europe, saisie d'une manie furieuse, vouloir détruire les Etats qui déclinaient, comme une société qui voudrait détruire les hommes qui dépasseraient un certain âge ? Non, Messieurs, telle folie ne s'est jamais vue. Mais, dit-on, il faut, pour ces Etats qui déclinent, les recomposer tous d'après une base nouvelle. Et quelle base ? celle des nationalités. c'est-à-dire de la conformité d'origine, de race attestée par l'uniformité du langage. Ah ! messieurs, si la condition pour vivre, c'était de ne contenir qu'une seule race, il n'y a pas un Etat en Europe qui aurait le droit de vivre aujourd'hui ; car nous sont composés d'anciennes races, que le temps a fondues les unes dans les autres. Et comme la théorie, ainsi qu'il arrive à toute chose aujourd'hui, a marché rapidement, de la théorie des nationalités on est arrivé bien vite à la théorie des grandes agglomérations, lesquelle suppose la disparition des petits Etats.

Et quelle raison en donne-t-on, messieurs ? Une raison qui vaut la théorie. Parce que l'Amérique grandit, grandit à vue d'œil, parce qu'elle compte 31, 32 millions d'habitants, qu'elle en comptera bientôt, dit-on, 40 à 50 millions, c'est vraisemblable, c'est certain, et parce que l'Amérique qui est à trois mille lieues de nous, et qui ne songe pas à nous visiter, qui nous demande seulement de ne pas la visiter nous-mêmes, (Rires d'assentiment et d'approbation), parce que l'Amérique, qui est à trois mille lieues de nous, grandit à vue d'œil, il faudrait nous prêter, à nos portes, sur nos frontières, à la construction d'Etats de 30, 40, 50 millions d'âmes ! Oh ! messieurs, à chaque pas que je fais dans ces théories, mon étonnement redouble, et je serais tenté de répéter ici une parole que je me suis permis de prononcer à propos du Mexique, qui m'a valu alors d'être repris vivement par M. le ministre d'Etat, que je rappellerai, néanmoins, et je dirai sincèrement que ma raison est confondue, mai confondue, quand je vois de telles théories professées non-seulement par quelques écrivains à imagination, mais par les gouvernements eux-mêmes, et introduites dans des documents publics de la plus haute importance. Aujourd'hui, en effet, ces doctrines inspirent presque tous les gouvernements, inspirent les actes des uns, les manifestes des autres. Eh bien, messieurs, il faut les discuter sérieusement : c'est la tâche difficile que je viens remplir ici, et je le reconnais tout de suite, je ne la puis accomplir sans votre concours, je vous dire le concours de votre bienveillance qui m'honorerait certainement, mais à laquelle je n'ai aucun droit de prétendre.... (Mais si ! mais si ! — Parlez ! parlez !)

M. Granier de Cassagnac. Elle vous est acquise !

M. Thiers.... et je me borne à réclamer le concours de cette attention patiente et tolérante que vous m'avez quelquefois accordée.

Une voix. Toujours !

M. Thiers. En cette occasion, permettez-moi de vous rappeler vos devoirs qui nous sont aujourd'hui imposés à tous, et à nous d'abord, qui venons discuter ici les grands intérêts des nations ; nos devoirs à nous, messieurs, c'est d'apporter dans ces grandes discussions le sérieux qu'elles méritent, la clarté qui donne à la vérité sa force, la modération qui lui ôte ses dangers, si elle en peut avoir. (Très-bien ! très-bien !)

Et après vous avoir parlé de nos devoirs à nous, permettez-moi de vous rappeler les vôtres, non que j'aie la prétention de vous les enseigner, Dieu me garde d'une telle prétention ! mais pour ne pas autoriser dans la tâche difficile que j'ai à remplir. Ne l'oublions pas, messieurs, dans des temps comme ceux où nous vivons, où les événements se précipitent, où les effets sont plus que les causes, tout est grave : parler, se taire, écouter, refuser d'écouter, c'est prendre une part de l'immense responsabilité qui pèse sur nous tous. Et, permettez-moi de le dire, la postérité, je ne crains pas d'employer ce grand mot, dans nos conjonctures présentes, la postérité, appelée à recueillir les faits peut-être prochains de nos résolutions, saura bien nous retrouver qui que nous soyons, pour demander à notre mémoire un compte sévère des devoirs que nous aurons laissés inaccomplis. (Mouvement prolongé.)

Messieurs, après ces réflexions préliminaires, j'entre en matière.

Cette politique nouvelle, pour la juger, il faut la comparer, je ne dirai pas à la politique ancienne, mais à la politique nécessaire de toutes les nations qui ont eu souci de leur liberté, de leur dignité, de leur intérêt bien entendu.

La politique de l'Europe (Et ici, messieurs, pour éclairer ces grandes questions, il faut marcher le flambeau de l'histoire à la main), la politique de l'Europe commence à la fin du 15e siècle, c'est-à-dire au moment où les puissances principales, revenues de l'état de morcellement où elles étaient tombées par suite du système féodal, commençaient à se reconstituer ; au moment où la maison de Hapsbourg, ayant réussi à fixer la dignité impériale dans sa descendance, disposait de toutes les forces de l'empire germanique ; au moment où la royauté anglaise, renonçant à nous disputer nos provinces du littoral, se renfermait dans son territoire insulaire pour former ce qu'on appelle le Royaume-Uni ; au moment où en Espagne Ferdinand le Catholique, par son mariage avec la grande Isabelle, par la conquête de Grenade, réunissait sous son sceptre toutes les parties de la péninsule ; au moment enfin où la France, par la profonde habileté de Louis XI, par la sagesse de sa fille Anne de Beaujeu, réunissait à ses domaines la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Provence, une partie des domaines de la maison de Bourgogne, formant ainsi un tout compacte, quoique inachevé.

Eh bien, à partir de ce moment quelle est la préoccupation continuelle des puissances de l'Europe ? C'est, après le soin de leur propre grandeur, de veiller sans cesse l'une sur l'autre, pour qu'aucune d'elles ne menace la sûreté commune ; et s'il y en a une qui, par les prétentions qu'elle affiche, par les forces qu'elle déploie, menace l'indépendance des autres, on se réunit contre elle pour la réduire ou la contenir. Puis, le but atteint, si l'une de celles qui ont aidé à l'atteindre, devient inquiétante à son tour, c'est contre celle-là qu'on se réunit et qu'on dirige toutes les forces. Et comme, dans cet effort continuel, l'idée d'un certain équilibre à établir entre toutes les nations est présent à tous les esprits, le mot d'équilibre se trouve dans toutes les bouches, et il devient l'expresion technique de cette politique qu'on appelle la politique de l'équilibre européen.

Ecartons ce mot technique, usé, qui déplait aux générations présentes ; et traduisons-le par son sens véritable. Quelle est cette politique ? C'est la politique de l'indépendance des nations. (Très-bien ! très-bien !)

C'est cette politique qui distingue essentiellement les nations modernes des nations antiques ; c'est à cette politique que l'Europe moderne a dû d'échapper à la monarchie universelle qui sous Alexandre et ses successeurs, puis sous les Césars, a fait perdre aux nations antiques leur liberté, leur dignité, leur civilisation. (Approbation sur divers bancs.)

La monarchie universelle est de toutes les formes de despotisme la pire : obligée d'augmenter l'énergie de son pouvoir en proportion de l'étendue de sa domination, elle devient forcément absolue; courbant tous les peuples sous un même joug, elle étouffe leur génie naturel ; par l'instinct pervers du despotisme, ne leur prenant que ce qu'ils ont de mauvais, elle devient bientôt l'assemblage de tous leurs vices, représentée par une cour ou folle ou cruelle. (Très-bien ! très-bien !)

Et quand le maître a suffisamment dépravé les sujets, et qu'en retour les sujets ont suffisamment dépravé le maître, la monarchie universelle périt comme Rome sous les barbares, comme Constantinople sous le sabre des Turcs. (Nouvelles marques d'approbation)

Eh bien, messieurs, c'est à cette destinée que les nations modernes ont échappé ! Et il n'est pas hors de propos de vous montrer comment elles y ont réussi, car vous allez voir éclater tout de suite les grandes destinées de notre patrie ; vous allez voir se dessiner sa politique, fondée sur son rôle providentiel !

La configuration de l'Europe moderne a été toute différente de la configuration du monde ancien. Le monde romain se composait d'Etats rangés circulairement autour du vaste bassin, de la Méditerranée, qui avait servi d'abord de moyen à la conquête, car, vous le savez, la mer rapproche les hommes au lieu de les éloigner, et qui après avoir servi de moyen à la tyrannie, en reliant tous les Etats de l'empire romain sous le même joug.

L'Europe moderne a présenté une configuration toute différente : composé de vastes Etats continentaux, agglomérés les uns autour des autres, elle a présenté à son centre, non pas un vaste bassin, mais une nation grande, puissante, héroïque, la nations française qui a été l'obstacle constant à la domination universelle, qui quelquefois y a songé pour elle-même, mais qui, quelquefois le danger de l'Europe, habituellement son salut, est devenue le principal acteur du grand drame de l'histoire moderne.

C'est contre elle en effet qu'est dirigé ce premier essai de monarchie universelle tenté par la maison d'Autriche ; c'est pour l'envelopper en quelque sorte et l'accabler, qu'est contractée cette suite de mariages qui réunissent sur la tête du jeune Charles-Quint les couronnes d'Autriche, d'Illirie, de Hongrie, de Bohême, des Pays-Bas, d'Espagne, de Naples, des Indes. La Faance enveloppée et accablée, l'Europe était esclave !

Alors commence cette grande lutte de deux siècles qui a eu pour but de briser en deux parts le grand empire de Charles-Quint, de rejeter au sud l'Espagne et, au nord, l'Allemagne.

Voix diverses. Très-bien ! Très-bien!

M. Thiers. Cette grande lutte commencée avec tant de prudence par Louis XI, continuée avec tant de vaillance chevaleresque, mais avec tant de légèreté, sous Charles VIII, sous Louis XII et François Ier, aboutit à la fin de sa première péirode et par la complication des guerres de religion, à la présence d'une armée espagnole tout à coup dans Paris, soutenant, inpirant la Ligne.

Mais la France se relève ; alors paraît ce prince incomparable, Henri IV, tant aimé, point assez admiré. (Mouvement approbatif.) Ce prince, voulant reconstituer la France brisée, adopte le culte de la majorité, il lui impose le respect des droits de la minorité ; il donne l'édit de Nantes et devient ainsi le fondateur du grand principe de la liberté de conscience. (Approbation sur plusieurs bancs.) Puis il expulse l'étranger de Paris et du territoire ; il laisse reposer la France. emploie ce temps de repos à remplir de ses économies les tours de la Bastille et l'Europe de sa politique ; et tandis qu'il va reprendre la lutte, il succombe: Mais son œuvre est recueillie par le grand cardinal de Ri-he lieu. A cette époque, les protestants étaient devenus factieux, car tout le moude l'était alors ; ils étaient dans la Rouhelle et tendeient la main aux Anglais. Richelieu leur enlève cette possession, et les oblige à redevenir ce qu'ils ont toujours été depuis, des citoyens fidèles, laborieux, utiles. (Mouvement,)

Mais ce grand homme, prince de l'Eglise. pouvait être tenté, lui aussi, de faire la guerre pour une idée, pour l'idée catholique ; il pouvait être tenté aussi, au lieu de lutter péniblement contre la maison d'Autriche, de lui livrer les petits Etats et de lui dire « Partageons ! »

Non, messieurs : ce grand politique que distingueront éternellement deux puissantes qualités, la solidité d'esprit et l'énergie, ce grand politique, prince de l'Eglise catholique, vainqueur des protestants, les soutient en Europe ; il va chercher au fond du Nord Gustave-Adolphe, il l'amène sur le Rhin, le soutient là de ses subsides et de ses armées. En même temps, il prend pied en Piémont pour séparer l'Espagne de l'Autriche, il enlève à l'Espagne le Roussillon, puis il succombe à la fatigue !

Mais son élève, sa créature, Mazarin, reprennant. politique, la continue, et, par l'épée glorieuse de Condé et de Turenne, donne à l'Europe ces deux traités, bases de sa véritable politique : le traité de Westphalie et la paix des Pyrénées. (Très bien ! très bien !)

Et alors le grand œuvre est presque accompli ; l'Espagne est rejetée de l'autre côté des Pyrénées; la Hollande est définitivement affranchie; tous les petits Etats allemands sont maintenus dans leur indépendance, l'Europe est libre, libre par la France qui est couverte de gloire.

Ne l'oublions pas, messieurs, la grandeur, la richesse, les arts viennent ensemble et s'en vont ensemble. La France jusqu'à cette époque, allait chercher les modèles du luxe et des arts en Italie, en Espagne ; mais à partir de ce moment on vient les chercher chez elle et les payer de tout l'or des nations ! et la muse française elle-même, cessant de s'inspirer de la muse étrangère, ne s'inspirant plus que d'elle même et des spectacles de la patrie, fait entendre ces chants immortels qui la rendent l'émule de la muse antique. (Très bien ! très bien ! — Bravo !)

Mais il a été écrit dans les destinées humaines que l'homme résisterait moins à l'épreuve de la prospérité qu'à celle de l'adversité.

L'heureux possesseur de toutes ces grandeurs Louis XIV, s'aveugle. Sous son règne, l'Europe, qui avait été défendue par nous, est par nous menacée; mais invincible dans ses instincts d'indépendance, voulant se sauver de son sauveur, elle réunit toutes ses forces contre nous et, vers la fin du siècle Torcy, le ministre de Louis XIV, est obligé d'aller solliciter, sous un déguisement, auprès du Grand Pensionnaire de Hollande, la paix qu'il ne peut obtenir.

Mais alors cette politique de l'équilibre vient à notre secours : l'Angleterre s'aperçoit que pour avoir voulu abaisser la maison de France, elle a trop relevé la maison d'Autriche ; elle se sépare de la coalition et la paix d'Utrecht devient possible. L'Autriche est définitivement privée de l'Espagne par l'établissement de Philippe V à Madrid ; tous les Etats de l'Allemagne, encore une fois, sont maintenus dans leur indépendance, bien qu'on voie déjà poindre le grand royaume de Prusse.

La série des temps continue, le dix-huitième siècle se lève ; ce n'est plus sur le continent qu'il faut défendre la liberté de l'Europe, c'est sur les mers et la France persistant dans sa généreuse et sage politique, continuant de défendre les petits Etats, se met à la tête des marines secondaires et lutte contre l'Angleterre.

La politique est bonne, mais la conduite des opérations ne l'est pas : la France est vaincue ; mais elle persévère, et vers la fin du siècle, grâce à l'application de l'infortuné Louis XVI, grâce au génie de Suffren, Suffren trop peu connu parmi nous, d'une main, elle menace l'empire anglais dans l'Inde, et de l'autre, elle jette sur les côtes de l'Atlantique cette semence qui est devenue les Etats-Unis, et les mers sont libres ! (Très-bien ! Très-bien !)

Messieurs, un nouveau siècle se lève encore, le nôtre, le dix-neuvième siècle. Alors la France se montre au monde, armée de ces droits du genre humain, desquels on a dit qu'ils s'étaient perdus dans la nuit des siècles et qu'ils avaient été retrouvés par le génie de Montesquieu. A cette vue, tous les princes de l'Europe se liguent contre elle, et, dans un transport de patriotisme, elle brise toutes les coalitions et s'étend du Rhin aux Alpes !

Mais alors, de république devenue homme, grand homme assurément, la France s'aveugle encore une fois, et cette monarchie universelle dont, sous Louis XIV, elle n'avait fait que montrer l'image à l'Europe, elle la réalise un moment en s'étendant de Cadix à Moscou. Les instincts d'indépendance de l'Europe réagissent, nous sommes vaincus.

Mais, messieurs, dans nos malheurs mêmes éclate la grandeur de la France, éclate ce qu'on a appelé avec raison son incontestable unité, éclate surtout ce qui fait sa véritable grandeur, son indispensable utilité pour l'Europe. En 1815, à Vienne, apparaît cette union de la Prusse et de la Russie qui s'était montrée déjà sous Frédéric le Grand, qui devait se montrer plus tard, qui se montrera encore au monde, et ces deux grandes puissances veulent faire la loi à l'Europe. L'Angleterre et l'Autriche ne veulent pas la subir, mais il leur faut une épée c'est l'épée de la France, elles la sollicitent ; la convention du 3 janvier 1815 est signée, et l'équilibre de l'Europe est encore une fois maintenu par la France.

La voilà, messieurs, cette histoire que j'ai essayé de vous retracer à grands traits.

Eh bien, rejetons-nous en arrière un moment, comme devant un tableau dont on voudrait saisir l'ensemble. Que voyez-vous dans cette, histoire qui est celle de l'indépendance des nations ?

Oh ! pour nous Français, un grand sujet d'orgueil ; mais, à côté de ce grand sujet d'orgueil, une grande leçon !

Oui, un grand sujet d'orgueil ! Il y a là de grands triomphes et de grands revers. Quelle destinée ne compte pas des revers ? Dieu, messieurs, dans la vie des hommes, ainsi que dans celle des nations, a mêlé profondément les joies et les douleurs, comme, dans la nature, il a mêlé l'ombre et la lumière. (Approbation sur plusieurs bancs.) Mais quelle nation, messieurs, peut montrer et de si grands revers et de si grands triomphes ? Et si, à la fin des siècles, il y a pour les nations un jugement suprême, et que la France soit appelée devant le tribunal chargé de le rendre, elle pourra, appuyée d'un côté sur tous ses illustres capitaines, de l'autre sur tous les grands génies qu'elle a produits dans les arts et dans les sciences, elle pourra trouver des rivaux, mais pas beaucoup, pour lui disputer le prix de la grandeur. (Marques nombreuses d'approbation.)

Je viens de vous montrer, messieurs. le sujet d'orgueil.

Maintenant voici la leçon. — Oui, la France a été tour à tour vaincue et victorieuse ; mais quand a-t-elle été vaincue, et quand a-t-elle été victorieuse ? Elle a été vaincue lorsque, comme sous le règne de Louis XVI, comme sous le règne de Napoléon 1er, elle menaçait les intérêts des nations.

Quant a-t-elle été victorieuse ? Lorsqu'elle les défendait, comme dans la guerre de trente ans, comme dans les premières guerres de la Révolution française. (Très bien ! très bien !)

Et dans ce moment, messieurs, où l'humanité alarmée, demande à tous les souverains ce qu'ils veulent faire ; ce qu'il vont faire d'elle, je voudrais que ma voix, ma faible voix, pourvue un moment de toute l'autorité de la France, pût pénétrer jusqu'aux extrémités de l'univers civilisé pour lui dire et lui répéter que telle est : la leçon que nous tirons de notre histoire, et que notre intérêt nous voulons désormais le placer dans l'intérêt de tous. (Vives marques d'approbation).

Eh bien, cette politique qu'en a-t-on fait ? qu'en veut-on faire ?

Et ici j'approche, sans y être encore tout à fait de la réalité présente.

Qu'est ce qui distingue essentiellement cette politique de la France pendant ces quatre siècles ? Ce qui la distingue essentiellemeut, ce sont deux traits principaux : le premier, c'est qu'elle a suivi ce que j'appellerai la politique d'Etat, ou, si vous voulez, la politique fondée sur l'intérêt exclusif de l'Etat et jamais sur la politique qui a pour but et le triomphe de tel ou tel principe.

Il y a eu une révolution bien aussi grande que la nôtre, c'est la révolution qui a amené la réforme protestante. Eh bien, la France, après ce scrutin, dirai-je, si vous me permettez ce mot, ce grand scrutin de la guerre civile, la France s'est déclarée catholique, et, en effet, la majorité l'était. Si elle avait fait la guerre pour un principe, elle aurait dû soutenir en Europe le parti catholique ; au contraire elle a soutenu le parti protestant, et ce n'est pas seulement sous Henri IV, allié d'Elisabeth, qu'on pouvait regarder comme suspect de penchants protestants, c'est sous deux cardinaux, Richelieu et Mazarin. Lorsqu'elle s'est éloignée de cette politique, sous Louis XIV, qui, lui aussi, a fait la guerre pour une idée, qui a voulu soutenir les Stuarts, elle a eu de grands désastres, le plus grand de tous, celui de la Hogue.

Dans la politique de l'Orient, même conduite. Dès que les Turcs, ont paru, dès François 1er, la France s'est alliée aux Turcs, et les chrétiens n'y ont rien perdu ; car la France, grâce à cette alliance a acquis le droit permenent de les protéger (Très bien).

Ainsi, le premier trait de cette politique, c'est de ne suivre hors du pays que l'intérêt même de l'Etat.

Mais voici le second et le plus important :

Le second trait, c'est d'avoir toujours soutenu les petits Etats, et vous allez voir que la France a bien fait.

Les petits Etats, comme on l'a dit souvent, sont des corps amortissants placés entre les grands Etats pour empêcher les chocs. Mais ils rendent de bien autres services. Par leur faiblesse ils sont des voix acquises à la cause de la justice dans le conseil des nations ; par leur nombre, ils introduisent dans ce conseil des nations la multiplicité des intérêts, et les intérêts, en multipliant, se généralisent et s'élèvent à la hauteur de l'intérêt général. (Approbation.)

Enfin, ils rendent un service plus grand encore, beaucoup plus grand ; ce service, c'est d'être, de continuer d'être ; car, messieurs, quand ils disparaissent, c'est pour aller grossir de grands Etats, déjà trop grands et trop redoutables. (Nouvelle approbation.)

Et si la France n'avait pas suivi cette politique, que serait-il arrivé ? C'est que déjà l'Europe serait réduite à trois ou quatre grands Etats : et l'Europe serait alors, permettez-moi cette comparaison, dans la situation où était la société romaine lorsque tous les compétiteurs à la suprême puissance furent réduits à trois sous le triumvirat de César, de Pompée et de Crassus. Or, lorsque Crassus, fuyant le voisinage de ses redoutables alliés, alla trouver la mort chez les Parthes, vous savez ce qui arriva. Il resta Pompée et César, et vous savez ce qui advint de l'un et de l'autre.

Ainsi, messieurs, je dirai que cette politique est non-seulement la véritable politique de l'intérêt français, mais que c'est aussi la politique véritable de l'humanité. Eh bien, cette politique a subi une altération vers le commencement de ce siècle. La révolution française a trouvé un très-grand nombre de petits Etats, un trop grand nombre. Elle a trouvé beaucoup de républiques de Saint-Marin et de royautés de Monaco. (Rires.) Et, messieurs, si la grande concentration des Etats est un danger, leur trop grande multiplication est un inconvénient. La République française s'est prêtée à en supprimer un grand nombre, notamment sous le Consulat. On aurait bien fait de s'arrêter là.

Permettez-moi ici un mot tout personnel; on voudra bien m'accorder que je n'ai pas, par mes écrits, cherché à nuire à la gloire de Napoléon Ier (Mouvement.)

Plusieurs membres. C'est vrai ! c'est vrai !

M. Thiers. J'ai obtenu à cet égard un auguste témoignage donné devant vous, et dont j'ai été, dont je serai toujours profondément honoré. (Très-bien ! très-bien !) Mais, messieurs, l'histoire n'est pas un flatteur, elle est un juge, et j'ai dit sur l'ambition de Napoléon Ier des choses que je ne répéterai pas ici. Mais enfin cette ambition est trop constatée dans notre histoire et dans ses résultats pour qu'on ne puisse pas en parler ici.

Napoléon, voulant qu'on lui permît de s'agrandir bien qu'il ne consultât pas toujours les autres pour le faire (On rit). Napoléon avait dû permettre aux autres de s'agrandir aussi. Il était entré dans cette politique des grandes agglomérations que je voudrais définir par un mot qui la caractérise essentiellement: Prenez de votre côté, je prendrai du mien. (Mouvement.) Eh bien, en entrant dans cette politique, qu'est-il arrivé ? Il a donné à l'Autriche Venise, il a pris Gênes. En Allemagne, il a permis qu'on sécularisât beaucoup de principautés ecclésiastiques, qu'on médiatisât beaucoup de principautés féodales, qu'on annexât beaucoup de villes libres, et de ces sécularisations, de ces médiatisations de ces annexions, il a agrandi l'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg, tous ses alliés de la Confédération du Rhin, et surtout la Prusse, qui, avant d'être la victime de ses rigueurs, avait été comblée de ses faveurs.

Dans le Nord, il avait permis la dislocation de la Suède et consenti à ce que la Russie prît la Finlande.

Mais quel a été le résultat de cette politique ? Comme en permettant aux autres de prendre Napoléon avait lui-même pris beaucoup plus qu'eux, il y eut une réaction ; tout ce que les autres avaient pris, ils l'ont gardé; nous seuls nous avons été ramenés aux proportions de la France en 89. Et ce marché ; prenez, je prendrai de mon côté, n'est pas seulement pour la France un marché peu moral, c'est ainsi une duperie, et si jamais on le contractait de nouveau, je craindrais bien que le résultat ne fût toujours le même. (Mouvement.) Vous ne devez donc pas trouver étonnant qu'à Sainte-Hélène Napoléon ait parlé des grandes agglomérations. Dans cette longue et douloureuse agonie, dont pour ma part j'ai recueilli tout ce que l'histoire a pu en recueillir, dans cette agonie si touchante et qui vous fait presque oublier les désastres de la France elle-même ; dans cette agonie il perce de temps en temps des pensées fortes et même sublimes, mais quelquefois aussi des justifications impossibles, et de temps en temps des cris de douleur. Eh bien ! messieurs, moi qui suis plein de respect pour cette grande mémoire que je regarde comme une mémoire nationale, j'oublie volontiers les justifications impossibles pour ne me rappeler que ces grandes pensées qui traverseront les siècles et qui immortaliseront ce bons sens si sûr quand les passions ne l'égaraient pas. (Approbations sur plusieurs bancs.)

A la suite de ces grandes agglomérations d'Etats, si tôt et si gravement punis, il faut voir ce qu'était devenu l'équilibre de l'Europe, après que nous avions été réduits à notre état d'avant 89. tandis que tout s'était agrandi autour de nous, ce qui était le côté vraiment désolant des traités de 1815. Et ici je le dirai en passant que ces traités il faut les haïr, messieurs, mais d'une haine éclairée de peur de les rendre cent fois pires que la coalition ne les avait faits contre nous.... (Très-bien !

Mais cet agrandissement de toutes les nations, comparé à notre situation restée la même, avait-il rendu l'équilibre de l'Europe impossible ? Non, messieurs ; cet équilibre, il était encore parfaitement établi, et on peut dire que la pondération des pouvoirs faite en partie par nous, mais certainement pour nous, sans qu'on s'en doutât, cet équilibre était encore tout entier

Et, en effet, que pouvait-on redouter à partir de 1815 ? Ce n'était plus l'ambition de l'Autriche et de l'Angleterre qui étaient assez satisfaites pour qu'elles ne songeassent plus qu'à conserver ce qu'elles avaient ; et l'on en a eu la preuve récente lorsque l'Angleterre a abandonné les îles Ioniennes, et lorsqu'elle a surtout déclaré au Canada, qu'on ne le conserverait, qu'on ne le défendrait que s'il exprimait le vœu très-formel d'être défendu par la métropole.

Quelles étaient donc les deux ambitions qui, dans l'avenir, se montraient et préoccupaient déjà tous les esprits prévoyants ? C'était l'ambition de la Russie vers l'Orient, et celle de la Prusse vers l'Allemagne.

Et quand je parle, messieurs, de l'ambition de ces deux grandes nations, Dieu me garde de vouloir les offenser !

L'ambition est le propre des nations jeunes, elle est le signe de leur vitalité. Il serait puéril de la blâmer, mais il serait plus puéril encore de ne pas s'en garder (Très-bien ! très-bien !)

Je ne veux donc pas offenser, ces grandes nations. Mais enfin je rappelle un fait qui est connu de tout le monde et parfaitement connu d'elles-mêmes. L'une devait dans l'avenir, et un avenir prochain, prétendre à s'étendre vers l'Orient. l'autre vers l'Allemagne.

Contre ces deux dangers, qui préoccupaient les esprits prévoyants de cette époque quelle pondération de pouvoirs avait-on ménagée ? Si la Russie s'avançait vers l'Orient, l'Autriche et l'Angleterre, parfaitement unies par tous leurs intérêts, devaient être portées nécessairement à résister ; et supposé qu'elles ne fussent pas suffisantes, si la France se joignait à elles, le résultat n'était plus douteux.

Si le danger se produisait en Allemagne ; si la Prusse dont l'ambition a quelquefois sommeillé et d'autre fois s'est réveillée vivement. si la Prusse tendait à s'étendre en Allemagne, l'Autriche non détruite alors, alliée à la Confédération germanique pouvait résister (mais si, dans ce cas, le résultat était douteux, la France s'unissant à l'Autriche et à la Confédération germanique, l'équilibre était infailliblement maintenu.

On peut donc dire que la pondération des pouvoirs était parfaitement ménagée et que ce balancier politique était dans la main même de la France.

L'Europe, telle qu'elle était, et j'en demande pardon à ceux qui disent qu'ils ont été pleins de joie en voyant détruire les traités de 1815, ces traités, dont on m'a accusé d'avoir fait l'éloge, en vous accusant d'avoir entendu cet éloge, ces traités, je crois qu'aujourd'hui on peut les regretter. (Mouvement en sens divers).

Plusieurs membres. Non, non.

M. Granier de Cassagnac. Gardez ces regrets pour vous !

(A suivre).

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 25 mars	33 14
Clôture du 25 mars	33 11

Marseille. 15 mars.

Il y a eu de la hausse sur certains articles depuis mes derniers avis. Ainsi les cotons ont éprouvé un mouvement ascensionnel qui les a fait monter de 2 à 3 fr., surtout ceux de vos provenances.

Hausse également, mais moindre, sur les cocons sur lesquels il s'est pratiqué de bons prix, mais les soies n'ont qu'une tendance marquée à la hausse et les prix ne sont que nominaux.

Les peaux sont bien tenues, mais calme cependant sur cet article.

Les blés sont au contraire en baisse, par suite de celle qui se produit à Paris et affecte tous les autres marchés.

Les graines de lin continuent à être dans un calme complet; cette situation se produit également sur les laines qui ne donnent lieu à aucune transaction. Une enchère de 1.200 balles n'a pas attiré beaucoup d'étrangers. Les Georgie se sont vendues 2 fr. et les Mossoul lavées de 1 fr. 80 à 2 fr. 30. Les Salonique se cotent de 55 à 65 fr. les 50 kilogrammes.

Métaux, très peu demandés; cours très-faibles.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 25 mars.

ODESSA, vap. russe *Corniloff*, cap. Giurovich, div. march. et passag.
ALEXANDRIE, vap. du Ll. aut. *Carlotta*. cap. Lombardini, ayant touché à Jaffa, Beyrouth, Larnaca Rhodes, Smyrne Dard. et Gallipoli, div. march. et 100 passag.
MARSEILLE, vap. fr. de M. Imp. *Eridan*, cap Varengot, ayant touché à Messine, Pyrée et Dard. div. march. et 67 passag.

DEPARTS, du 25 mars.

HAVRE, vap. russe *Corniloff*, cap. Giurovich, div. march.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 22 mars.

MARSEILLE, bk. aut. *Liburno*, cap. Stuparich, l.
— ital. *Sefora*, cap. Chiapella, lest.
LONDRES sch. angl. *Ride of the West* c. James div.
ANVERS, bk. aut. *Andrina*, cap. Zelletich, fer.
— bk. aut. *Trino*, cap. Cosulich, lest.
TROON, bk. angl. *Scozia Queen*, c. Bain, charb.
CARDIFF, bk. angl. *Sea Levalow*, c. New, lest.
GENES, bk. ital. *Constantino*, cap. Costantino, lest.
— br. ital. *Paolino*, cap. Chiapella, lest.
— br. ital. *Romolo*, cap. Montobio, lest.
— br. ital. *Ceruti*, cap. Biale, lest.
ORAN, br. aut *Novi Pluto*, cap. Jovanovich, lest.
NAPLES, br. hell. *Iraclis*, cap. Cuvielos, lest.
MILAZZO, br. ital. *Francesco*, cap. Lipovatz, lest.
CATANIA, br. hell. *Irini*, cap. Frangopulo, lest.
CIVITA-VECHIA, bk. angl. *Rosslar*, c. Englich, l.
CASTELAMARE, br. jerus. *Angelo*, c. Ciuciucovich
— br. hell. *Marigo*. cap. Danezich, lest.
— sch. ital. *Maria*, cap. Cappola, lest.
MALTE, br. hell. *Adelfi Antipa*, cap. Patrikis, lest
ALEXANDRIE, br. angl. *Cambrice Pargt*, cap. H. Puttuk, lest.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

AVIS.

MM. les Actionnaires de la Société sont prévenus que la seconde Assemblée Générale aura lieu jeudi 20 Avril—2 Mai 1867 à midi au siège de la Société à Constantinople, Khan Camondo, pour recevoir et approuver les comptes de la deuxième année sociale finissant le 31 Décembre 1867 n. s., entendre le rapport du Conseil d'administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale, ou s'y faire représenter, doivent déposer leurs Actions trente jours avant le dit jour, à la Caisse de la Société à Constantinople ou dans les bureaux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres et à Paris en conformité de l'Article 37 des statuts.

Constantinople le 8/20 Février 1867.

AVIS AU PUBLIC.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

porte à la connaissance de qui de droit que, conformément à l'art. VII du Réglement Général des Douanes en vigueur, à l'expiration d'un mois, à partir du 10/22 mars courant, il sera procédé à l'ouverture et à la vente aux enchères publiques des colis spécifiés ci-dessous, délaissés dans le dépôt de la Douane des Boissons depuis plus d'un an et un jour.

En conséquence, les destinataires desdits colis sont invités à se rendre à la même Douane, dans le courant du délai sus-indiqué, pour prendre livraison de leur marchandise avant l'ouverture et la vente définitive des mêmes.

Constantinople, le 10/22 mars 1867.

MARCHANDISES DÉPOSÉES

A LA DOUANE DES BOISSONS.

5 caisses, vin de champagne, GV. N° 1890/94, débarquées le 14 août n. s. 1281.
4 Futailles, vin de France, LR. débarquées le 5 janvier n. s. 1281.

AVIS AU PUBLIC

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

porte à la connaissance de qui de droit que. conformément à l'article VII du Règlement général des Douanes en vigueur, à l'expiration d'un mois à partir du 1er/13 mars courant, il sera procédé à l'ouverture et à la

vente aux enchères publiques des colis spécifiés ci-dessous, délaissés dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'un an et un jour.

En conséquence, les destinataires de ces colis sont invités à se rendre à la Douane de Stamboul, dans le courant du délai sus indiqué, pour retirer leurs marchandises, avant l'ouverture et la vente définitive des mêmes.

Constantinople, le 1er/13 mars 1867.

MARCHANDISES DÉPOSÉES
A LA DOUANE DE CONSTANTINOPLE.

1 colis Esrar, débarqué le 19 décembre n. s. 1281 ; 2 sacs Esrar, débarqués le 17 janvier n. s. 1281 ; 1 caisse, LB. N° 419, débarquée le 21 janvier n. s. 1281 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, AVC. N° 2261, débarqué le 2 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, ACBC. débarqué le 9 septembre n. s. 1279; 1 caisse, VT. N° 1919, débarquée le 9 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, PAZ. débarqué le 16 septembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse LC , débarqué le 19 septembre n. s. 1279; 1 sac, SPOMC N° 2, débarqué le 24 septembre n. s. 1279 ; 1 sac, MT., débarqué le 1er octobre n. s. 1279 ; 2 barils, adresse, débarqués le 2 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 2 octobre n. s. 1279 ; 1 paquet, CK N° 325, débarqué le 14 octobre n. s 1279; 1 paquet, adresse, N° 420, débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, barqué le 1er novembre n. s. dé 1279; 1 paquet, MG., débarqué le 8 novembre n. s. 1279; 1 caisse, AF N° 800, débarquée le 12 novembre n. s. 1279; 1 caisse, NZ. N° 801, débarquée le 16 novembre n s. 1279; 1 caisse, AB. N° 1114, débarquée le 16 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MS N° 35, débarqué le 28 novembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, MM. N° 102, débarqué le 28 novembre v.s.1279;e 1 paquet, MCM. N° 415, débarqué le 28 novembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué

8 cages, débarquées le 1 mars (n. s.) 1281; 4 caisses. HG. N° 12|15, débarquées le 1 mars n. s.) 1281 ; 1 caisse, débarquée le 1 mars n. s. 1281 ; 1 caisse, adresse, débarquée le 5 mars n. s. 1281; 1 caisse drogues, débarquée le 8 mars n. s. 1281 ; 1 paquet dessins, débarqué le 10 mars n. s. 1281 ; 5 sacs coton, débarqués le 12 mars n. s. 1281 ; 2 colis, débarqué le 14 mars n. s. 1281 ; 1 sac, débarqué le 14 mars n. s. 1281 ; 1 caissette quintal, débarquée le 14 mars n.s. 1281; une caiss. débarquée le 15 mars n.s. 1281; 1 caisse débarqué le 15 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 16 mars n.s. 1281; 1 caisse, adresse, N° 3, débarqué le 17 mars n. s. 1281 ; 2 rouleaux, débarqués le 17 mars n. s. 1281; 1 sac, débarqué le 17 mars n. s 1281 ; 3 sacs. débarqués le 17 mars n. s 1281; 3 tentes, débarquées le 18 mars n. s. 1281 ; 2 caissettes débarquées le 18 mars n. s. 1281;1 caisse, N° 862, débarquée le 19 mars n. s. 1281; 5 pièces débarquées le 19 mars n. s. 1281 ; 1 rouleau, N° 993, débarqué le 20 mars n. s. 1281 ; 1 caisse, débarquée le 20 mars n.s. 1281; 1 paquet, débarqué le 21 mars n. s. 1281; 2 caissettes, adresse, débarquées le 21 mars n. s. 1281; 1 caissette, adresse, débarquée le 22 mars n. s. 1281 ; 2 paquets, débarquées le 22 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 24 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 25 mars n. s. 1281 ; 1 caissette, débarquée le 28 mars n. s. 1281 ; 2 couffes Esrar, débarquées le 24 avril n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 8 avril n. s. 1281 ; 1 sac, débarqué le 11 avril n. s. 1281 ; 1 sac tabac à priser, débarqué le 13 avril n. s. 1281; 1 pièce, débarquée le 15 avril n. s. 1281 ; 4 pièces , débarquées le 15 avril n. s. 1281; 1 caisse, débarquée le 15 avril n. s. 1281 ; 1 sac laine filée, débarqué le 17 avril n. s. 1281; 4 sac, débarqués le 18 avril n. s. 1281; 1 sac livres, débarqué le 19 avril n. s.
» une caissette, débarquée le 20 mars n. s.
» un sac, débarqué le douze avril n. s.
» deux damejeannes, débarquées le 18 avril n. s. 1281; un rouleau amarre, débarqué le 30 avril n. s. 1281; un baril, N° S. débarqué le 27 février n. s. 1280; une caissette, MS. N° 2143, débarquée le 4 juin n. s 1281; une caisse, JA. N° 102, débarquée le 19 juin n. s. 1281; un colis ficelle, WC. N° 21, débarqué le 10 juillet n. s. 1281; un sac laine, débarqué le premier août n. s. 1281 ; un sac, débarqué le 16 août n. s. 1281; 2 colis abas, AF. N° 7 10 débarqués le 23 novembre n. s. 1281; une caisse, 1 M. N° 626, débarquée le premier décembre n. s. 1281.

le 28 novembre n. s. 1279; 1 caisse, débarquée le 3 décembre n. s. 1279.

1 paquet,	adresse,		débar. le 7 déc. n s. 1279.				
2	»	SP,	N° 14	»	9	»	»
1	»	TT,	» 2681	»	»	»	»
1	»	adresse		»	»	»	»
1	»	CK,	» 27	»	»	»	»
1	»	MA,	» 246	»	»	»	»
1	»	ACB,	»	»	»	»	»
1	»	JDN,	»	»	»	»	»
1	»	HMC,	» 266	»	»	»	»
1	»	adresse		»	»	»	»
1	»	CK,	» 40	»	»	»	»
1	»	adresse		»	»	»	»

1 baril, PLHE et S., N° 5, débarqué le 11 décembre n. s. 1279; 1 caisse, JC. N° 100, débarquée le 16 décembre n. s. 1279; 1 baril, GNG. N° 128, débarqué le 18 décembre n. s. 1279; 1 caissette, HMM. débarquée le 18 décembre n. s. 1279; 1 balle Nattes, AP. débarquée le 20 décembre n. s. 1279 ; 2 caisses, NZ N° 835|5, débarquées le 26 décembre n. s. 1279; 1 boîte, NF. débarquée le 30 décembre n. s 1279 ; 1 paquet, ACC, débarqué le 4 janvier n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 4 janvier n. s. 1279; 1 boîte, adresse, débarquée le 4 janvier n. s. 1279.

11 paq. P. KP' N° déb le 4 janv. n.s. 1279.
,, JPM, ,, 661 ,, ,, ,, ,,

1	,, adresse,	,,	le 16	,,	,,	
1	,, RO(X)CR	,,	,,	,,	,,	
1	,, adresse,	,,	,,	,,	,,	
1	,, ACC,	,,	,,	,,	,,	
5	caisse adresse, N° 4,	déb.	le 31 janv.	n.s. 1279.		
1	paq. adresse,	»	le 18	»	»	
1	» F et A,	»	le 15 fév.	»		
1	caisset. adresse,	»	»	»	»	
1	caisse,	»	le 20	»	»	
1	paq. AOGF,	»	»	»	»	
1	» ADGZ,	»	le 24	»	»	
1	boîte, adresse, PZ,	»	»	»	»	

1 caisse, Machines, PS et C, N° 2, débarquée le 25 juin n. s. 1279; 1 caisse, Machines, N° 5, débarquée le 25 juin n. s. 1279; 1 douzaine, pelles en fer, JS, débarquée le 1er août n. s. 1279; 1 panier, biscuits PC, débarquée le 28 septembre n. s. 1279; 1 caisse, Machine, ACT, débarquée le 16 octobre n. s. 1279; 5 balles cartons, HD, débarquées le 15 novembre n. s. 1279; 2 caisses thé, PM, débarquées le 16 janvier n. s. 1279; 1 baril sucre pilé, débarqué le 26 janvier n. s. 1279; 10 sacs drogues, débarqués le 19 février n. s. 1279; 1 sac café, LPA, débarqué le 25 février n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet, AGCC, débarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet SS, N° 451, débarqué le 17 septembre n. s. 1279 ; 1 paquet, adresse, débarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 paquet, SNB, N° 5 débarqué le 17 septembre n. s. 1279; 1 sac CS, N° 5059, débarqué le 18 septembre n. s. 1279; 1 ballot, WGS et SC, N° 7, débarqué le 18 septembre n. s. 1279 ; 1 caissette, JAR, N° 1, débarquée le 19 septembre n. s. 1279; 2 caisses, HMS, N° 1|2, débarquées le 29 septembre n. s. 1279; 1 boîte, adresse, N° 1, débarqué le 6 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, MG, débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet PP et C, débarqué le 14 octobre n s 1279; 1 paquet, 90 t débarqué le 14 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 15 octobre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 15 octobre n. s 1279

1 paq. P et LB,	N°	1,	déb. le 15 oct.	n. s. 1279.			
1 » adresse,			»	»	»	»	
1 » MG,	»	79,	»	»	»	»	
1 cais. PPW,	»	405,	»	»	»	»	
1 sac, KK.	»	1,	» le 16	»	»		
1 boîte EΣT,	»	10,	» le 20	»	»		
1 paq. AR,	»	25,	»	»	»	»	
1 cais. DCP.			» le 25	»	»		
1 paq. apresse,			» le 7 nov.	»			
1 cais. AF,	»	1,	» le 25	»	»		

1 balle Nattes, M, N° 1, débarquée le 28 novembre n s. 1279; 1 balle, débarquée le 28 novembre n. s. 1279; 2 balles sacs vides, MS, N° 1|2, débarquées le 3 décembre n. s. 1279; 1 paquet, T et C, N° 7902, débarqué le 5 décembre n. s 1279; 1 boîte, S, débarqué le 5 décembre n. s. 1279, 1 boîte, adresse, débarqué le 10 décembre n. s. 1279; 1 ballot, AF, N° 455, débarqué le 12 décembre n. s. 1279; 1 boîte, F, débarqué le 14 décembre n. s. 1279; 4 caisses, HM et C, N° 5824|7, débarquées le 17|19 décembre n. s 1279; 1 caissette, adresse, débarquée le 22 décembre n. s. 1279; 1 caissette, adresse, débarquée le 22 décembre n. s. 1279; 1 caissette, SFG, N° 5, débarquée le 22 décembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 28 décembre n. s 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 28 décembre n. s. 1279; 5 paquets BC, débarqués le 30 décembre n. s. 1279; 1 paquet FJXSF, N° 2785, débarqué le 30 décembre n s. 1279; 1 paquet, LK, N° 5, débarqué le 30 décembre n. s. 1279.

1 paquet, KK. débarqué le 30 décembre n. s. 1279; 1 paquet, MCS, débarqué le 30 décembre n. s. 1279; 1 paquet, CL, N° 10, débarqué le 30 décembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 30 décembre n. s 1279; 1 paquet. KK, débarqué le 30 décembre n. s. 1279; 1 paquet, (8), N° 2160, débarqué le 30 décembre n. s. 1279; 1 paquet, GG, N° 815, débarqué le 30 décembre n. s. 1279; 1 paquet, adresse, débarqué le 30 décembre n. s 1279; 1 boîte, adresse, débarquée le 4 janvier n. s. 1279; 1 ballot, adresse LPA, débarqué le 5 janvier n. s 1279.

CIRQUE SUHR.

Aujourd'hui Mardi 26 mars.

Grande et Brillante Représentation
au bénéfice du clown
M. ANTONI.

Dans cette représentation le bénéficiaire se distinguera dans les jeux de gymnastique les plus extraordinaires qu'on ait jamais vus à Constantinople.

pour la première fois
Passage Merveilleux
A LA BLONDIN,
Exercice extraordinaire exécuté par M. Antoni.

pour la première fois
LE COUPE-TÊTE,
Scène comique exécutée par le bénéficiaire et les autres clowns du cirque.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Græf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures. — Consultations gratuites.

LEÇONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, ruae Asmali Mesjid N 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N°. 120.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκέτ-Ι-Χ.

A partire de Lundi 13|25 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

Ἀπὸ τῆς Δευτέρας 20 ... 4 μαρτίου μέχρι νεωτέρας ειδοποιήσεως.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES. — ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turquie. Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ. Καβάκ	Yeni-Mahallé. Γενί-Μαχαλέ	Buyukdéré. Βουγιούκ Δερέ	Thérapia. Θεραπεία	Yeni Keui. Νεοχώριον	Sténia. Στένη	Emirghian. Ἐμιργιάν	R. Hissar. Ῥούμ. Ἰ. Χισάρ	Bébek. Βεβέκ	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ κιοΐ	Kourou-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy. Ὀρτά Κιοΐ	Béchicktach. Βεσίκ-Τάς	Kabatach. Καμπά-Τάς	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	6 59	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 45	7 44	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	9 59	11	—	—	«»	«»	«»	»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
5 30	9 20	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1	7 14	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 45	7 59	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 30	8 44	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis à 2 15
3 30	9 44	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45 (2)	10 44	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
9 30	3 29	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	3 59	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	—	—	—	

Côte d'Europe. voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turquie. Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καμπά-Τάς	Bechiktach. Βεσίκ-Τάς	Ortakeuy. Ὀρτά-Κιοΐ	Kourou-Tchesmé. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ-Κιοΐ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. Ῥ. Χισάρ	Emirghian. Ἐμιργιάν	Sténia. Στένη	Ienikeuy. Νεοχώριον	Therapia. Θεραπεία	Buyukdéré. Βουγιούκ Δερέ	IENI MAHALE. Γενί Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ. Καβάκ	Observations
2 15	8 29	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 44	3	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
5 30	9 44	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
9 45	3 44	17	—	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 29	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi. Retour direct au pont.
11	4 59	11	—	—	—	—	—	—	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	3 14	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	4 59	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 19	14	«»	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 39	4	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turquie. Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιούκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία	Beykos. Βεϊκόζ	Pacha-baktché. Πασά-Μπαχτζέ	Chibouckli. Τζιμπουκλί	Kanlidja. Κανλιτζά	A. Hissar. Ἀ. Χισάρ	Kandilli. Κανδιλλί	Vani-keuy. Βανί-Κιοΐ	Tchenghel-keuy. Τσενγέλ-Κιοΐ	Beyler-bey. Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoudjouk. Κουζγουντζούκ	Scutari. Σκούταρι	Observations
2 45	7 59	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	Les vendredis à 2 h. 3
3 30	9 29	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départs du pont — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turquie. Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey. Βεϊλέρ-Μπεη	Tchenghelkey. Τσενγέλ-Κιοΐ	Vanikeuy. Βανί-Κιοΐ	Candilli. Κανδιλλί	A. Hissar. Ἀ. Χισάρ	Canlitja. Κανλιτζά	Tchibouckli. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. Πασά-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκόζ	Therapia. Θεραπεία	Buyukdéré. Βουγιούκ Δερέ	Observations
10 30	4 29	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	Excepté les vendredis.
11	4 59	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch.
(2) Les vendredis à 2 heures . il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.
Tous les lundi matin a 1 heure 45 un bateau partira de Voui-keuy pour le pont touchont Tcheghel-keuy , Beyler-bey et Kouskoundjouk.

COMPAGNIE 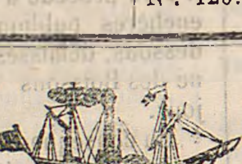 RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les pots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelle, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié ipoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caïffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau rive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.
REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.
Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.
Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,
Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*
Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.
Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*
D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.
Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.
MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS. PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.
Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 15 Avril 1867. — Les premiers lots sont fl. 220,000, 15,000, 10,000, 5,000. etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO
Marchand de Curiosites Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, Rue de Péra, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.
Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.
Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES
H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké,* 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

AVIS.
CHIRKET-I-HAIRIÉ

Tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 6 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

MERCREDI, 27 MARS 1867. 21 ZILCAD 1283 de l'Hégire. MERCREDI, 27 MARS 1867

2me Année. --- N° 71.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 27 mars.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*)

Paris, 25 mars, 8 h. 30 m. soir.

Les traités de la Prusse avec la Bavière et le Wurtemberg ont produit une certaine émotion en France.

Cours du 25 mars.

5 0/0 Ottoman. Londres, clôture, 30.

Paris, 26 mars, 2 h. 45 m. soir.

Londres.—M. Gladstone combat énergiquement le bill de réforme. On croit généralement à l'échec du Ministère.

Berlin 26.—Dans un discours à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, le roi fait ressortir particulièrement le caractère pacifique de la prochaine mission prussienne.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

La *Gazette de Madrid* publie le décret qui destitue l'infant don Enriquez-Maria de tous ses titres et dignités.

Ce décret est précédé d'un exposé des motifs où il est dit :

« En ce temps d'anarchie menaçante et de tendance au nivellement politique, tout est possible, tout hormis une seule chose, à ce qu'il nous semblait du moins, à savoir qu'un rejeton de race royale, un prince du sang démentant sa dynastique origine, osât exciter les instincts révolutionnaires et cherchât à paralyser les efforts du gouvernement de son pays qui, fidèle à ses serments, lutte contre la révolution; et cependant, ce qui paraissait impossible, a eu lieu.

» Nul ne peut avoir oublié les faits inconcevables de 1848. Alors que la révolution républicaine hurlait aux portes de la Péninsule, l'infant qui aurait dû chercher à entraver sa marche, oublieux de lui-même, oublieux de tout, reniant à la fois sa patrie, sa famille et son origine, a pris place alors parmi les plus ardents adeptes de la république.

»Aujourd'hui il habite hors du royaume.

» La presse étrangère, celle du pays où il réside, a lancé les injures les plus insupportables contre des objets très élevés que les bons Espagnols ne nomment qu'avec enthousiasme et respect. Assurément c'était au prince à s'indigner et à chercher à obtenir réparation de ces insultes. Qu'a-t-il fait au contraire ? Il s'est adressé à la presse pour déclarer et publier, sans que personne lui demandât une telle déclaration, que son poste d'honneur n'est pas aux côtés de la reine, mais bien dans le pays étranger qui donne asile aux réfugiés et condamnés politiques qu'il mentionne.

» A plusieurs reprises, l'ambassadeur de Votre Majesté près le pays en question a requis l'infant d'entendre et de recevoir les ordres de Sa Majesté, sans pouvoir rien obtenir de lui. En conséquence, fermement résolu à faire respecter partout et par tous, sans exception de personne, l'autorité de Votre Majesté, le ministère se croit tenu de vous proposer la dégradation de l'infant Henri-Marie de Bourbon. »

Le ministère Narvaez s'entend mieux que personne à mettre en relief les principes libéraux et les qualités personnelles de ses ennemis.

D'après des lettres de Madrid, la reine Isabelle serait de nouveau enceinte.

On écrit de Berlin, 13 mars :

La commission du Reichstag a constaté de nouvelles irrégularités dans l'élection de M. Ahblemann (Janois). Cette élection sera probablement annulée.

On lit dans le *Fremdenblatt* de Vienne :

« Quelques députés des plus notables de Styrie, parmi lesquels se trouvait le docteur Kaiserfeld, ont visité ces jours-ci la ville de Marburg. Dans un banquet qui lui fut offert, un toast porté par M. Kaiserfeld fit sensation. Ce toast a été accompagné d'un long discours politique des plus remarquables, et nous croyons devoir reproduire les paroles du célèbre chef des autonomistes sur la situation présente. M. Kaiserfeld dit :

« Quand je réfléchis à notre mission, je trouve qu'il y a deux points importants qui nous concernent de plus près. Nous sommes en présence d'un fait qui doit mettre fin à la lutte qui épuise depuis vingt ans les forces de la monarchie. Le gouvernement responsable hongrois est accordé et la Diète hongroise sera bientôt appelée à donner son vote sur l'union de la Hongrie avec l'empire; il nous suffit de savoir que ce fait est irrévocable par sa nature même. Je devrais regretter profondément qu'on pensât encore aujourd'hui à la possibilité d'obtenir une plus grande unité ou l'exécution complète de la charte de février, et je ne pourrais pas comprendre la conduite de ceux qui essayeraient d'empêcher la fin d'une longue querelle, en ayant pleine conscience des dangers qui en résulteraient. C'est un essai suprême qu'on a fait pour conserver l'empire, et ce n'est qu'en l'exécutant sincèrement et sans arrière-pensée qu'il pourra réussir. Nous acceptons un fait accompli, tout en cherchant à nous préserver de dommages dans ce qui reste encore à faire. Nous espérons que, d'autre part, on fera preuve du même empressement, et nous comptons surtout sur le prix et la nécessité d'une alliance réciproque. C'est pour cette raison que nous regardons comme une politique imprudente que, mécontent de ne pas avoir obtenu davantage, on repousse le peu de bien qu'on a atteint, et que, passant sur toutes les combinaisons possibles, l'on demande aujourd'hui déjà les extrêmes, c'est-à-dire l'union personnelle.

» Un ordre de choses réglé promptement et sur des bases solides en deçà de la Leitha, tel est le second point qui m'occupe. Nous voulons être placés sur un pied d'égalité vis-à-vis de la Hongrie, nous voulons former un tout comme elle. La crise dans laquelle nous nous trouvons sera surmontée. Une fois que nous aurons obtenu la concorde, elle répandra aussi ses trésors sur cette heureuse ville qui prospérera, grâce aux bienfaits de la liberté, de l'ordre et du droit, et qui ne tardera pas à oublier les souffrances qui troublèrent la joie et les jouissances de la génération actuelle. »

On écrit de Pesth au *Débat de Vienne* :

« On assure positivement dans les cercles des députés que les quatre propositions ministérielles seront votées dans la seconde quinzaine de mars, et que la chambre ouvrira prochainement la discussion sur l'exposé de la commission des 67 sur les affaires communes. »

Au nombre des jurés nommés dans la section de sculpture, gravures et médailles, on remarque M. Michaux, chef de la section des beaux-arts à la préfecture de la Seine.

M. le sénateur préfet de la Seine a, dit-on, résolu d'augmenter les appointements des employés de l'Hôtel-de-Ville pendant la durée de l'Exposition universelle.

On ne saurait trop louer M. le préfet d'avoir pris l'initiative d'une telle mesure.

M. le ministre de l'intérieur vient de décider qu'une somme de 100.000 francs serait imputée sur les fonds du budget de la Ville pour augmenter les ressources de l'administration de la police de 1867.

Cette somme est destinée à satisfaire aux frais de surveillance générale nécessités par l'Exposition universelle.

Le *Daily Telegraph* dit qu'il n'y avait pas d'amélioration, le 10 mars, dans l'état de la princesse de Galles.

On annonce la mort de M. le comte Napoléon de Lauriston. C'était le second fils du maréchal marquis de Lauriston ; il était le filleul de Napoléon Ier.

M. Schneider vient de recevoir, pour les forges du Creusot, de l'Angleterre, une commande de 60 locomotives.

La *Gazette de Trieste* du 14 mars assure que l'état de l'impératrice Charlotte a empiré.

La reine-douairière de Prusse devait partir le 11 mars de Berlin pour aller rendre visite à la famille royale à Dresde.

Le roi et la reine de Danemark ont quitté Copenhague

Le roi est parti pour Ballenstadt, où sa mère vient de mourir. La reine s'est embarbarquée pour Londres.

L'événement le plus important à enregistrer parmi ceux que le dernier packet nous a transmis, c'est le discours monumental que M. Thiers a prononcé du haut de la tribune française sur la politique extérieure de la France, en Allemagne et en Orient.

Nos lecteurs trouveront plus loin ce discours, un des plus beaux, sans contredit, que l'illustre auteur du Consulat et de l'Empire, le Tacite français, ait jamais prononcés.

Nous ne savons quoi admirer le plus dans cette magnifique harangue, ou de la pensée simple et forte, vive et éclatante, toujours profonde, ou de la majesté de la forme qui rappelle les beaux jours de l'éloquence antique.

Quand on songe que M. Thiers est presque septuagénaire, on se demande où il puise cette force qui tient suspendue à sa parole, six heures durant, la plus mobile et la plus impatiente des Assemblées. Un pareil exploit oratoire si brillamment accompli commande l'admiration. Cette admiration nous la marchandons d'autant moins que, ainsi que nous avons eu l'occasion de le confesser dans ce journal, nous sommes loin d'être en communion d'idées avec l'illustre homme d'Etat.

Nous croyons, avec toute la force d'une conviction immuable, que le temps a marché, et que les événements ont changé l'aspect de la politique ; nous croyons au progrès, au progrès moral surtout, à la perfectibilité humaine et à la solidarité des peuples, fondée sur la solidarité des intérêts. Nous croyons que la guerre, cette *ultima ratio regum*, n'est pas la dernière raison des peuples et qu'un jour est proche, où ils ne consentiront plus à s'entr'égorger pour la plus grande gloire d'un César quelconque. Nous croyons le moment arrivé où il ne peut plus y avoir deux morales, une pour les gouvernants qui sanctifie le vol, l'effusion du sang, le parjure, sous la condition du succès ; l'autre qui dresse des échafauds et qui élève des bagnes pour les crimes des particuliers.

Ces idées que nous émettons ont jeté racine dans notre civilisation actuelle; elles ont pénétré dans les couches les plus infimes de la société d'où elles s'élèvent vers les trônes en incessantes protestations. L'horreur de la guerre surtout s'accentue davantage chaque jour ; elle a pénétré jusque sous la livrée des soldats qui ne s'adonnent plus qu'avec répugnance à leur sanglant métier.

Qu'on se rappelle l'opposition que la France entière a manifestée contre l'expédition du Mexique, la réprobation de l'Europe contre les massacres de Pologne et la spoliation du Danemark, les applaudissements qui ont accueilli les discours pacifiques de M. Thiers dans ces derniers temps! Qu'on n'oublie pas les malédictions qui poursuivaient M. de Bismark au moment où le Richelieu allemand entraînait vers la Bohême les Landwehrs prussiennes, et l'on conviendra avec nous, que la paix est devenue, pour les peuples modernes, le premier des besoins, et que, pour faire équilibre aux fusils à aiguille, il y a le poids chaque jour grossissant de l'opinion publique.

Nous ne redoutons donc pas pour l'Europe, et surtout pour la France, les conséquences désastreuses que M. Thiers fait découler du principe des nationalités violemment appliqué en Italie et en Allemagne.

Ce principe des nationalités que M. Thiers repousse comme une innovation, n'a-t-il donc jamais existé? Quelle est donc la formule de la politique de Louis XI et de Richelieu qui passent pour les fondateurs de l'unité française? Qu'est-elle donc sinon le principe de l'agglomération des nationalités ?

Au profit de l'équilibre européen, sans doute ! Mais qui empêche de reconstituer un nouvel équilibre avec le même principe plus largement appliqué? Et si la France avait accepté l'année dernière les propositions répétées de M. de Bismark, n'aurait-elle pas la frontière du Rhin, et l'équilibre ne serait-il pas rétabli de son côté ? Qu'y aurait-il donc de changé en Europe ? Au lieu de cinq grandes puissances, il n'y en aurait plus que quatre. Où donc serait le mal ? Il y aurait une dynastie de moins en Europe, et c'est tout !

Que la France ait commis des fautes, fautes d'une portée incalculable, en gaspillant 1500 millions au Mexique et en distrayant pour cette œuvre ingrate l'élite de son armée; qu'elle ait manqué la plus belle occasion que jamais la Providence ait dévolue à aucun peuple, de faire en une fois, et sans tirer un seul coup de canon, l'unité italienne et l'unité allemande et de rentrer dans ses frontières naturelles, cela est clair, comme le soleil.

Qui donc oserait nier qu'en portant son camp de Châlons à 100,000 hommes tous ces résultats n'eussent été atteints ? Le roi Guillaume comme le roi Victor Emmanuel ne devraient ils pas s'intituler par la grâce de la France ?

Mais l'occasion que la France a manquée l'année dernière, elle la tient encore dans sa main. L'unité allemande n'est pas faite ; elle ne peut pas s'achever sans le concours de la France.

Quiconque a la moindre vue politique comprendra l'importance qui s'attache à ce que l'Allemagne unifiée ait une sortie sur la Méditerranée. Ils sont bien fous ceux qui se figurent borner l'ambition de la Prusse au contre-fort des Alpes bavaroises ! C'est vers l'Adriatique que M. de Bismark veut faire galopper l'Allemagne après l'avoir mise en selle Il ne peut pas ne pas avoir cette ambition. Il ne serait pas le grand homme qu'il est, si toutes ses aspirations les plus secrètes n'étaient pas tournées de ce côté. Mais ce programme de l'Allemagne, de la Prusse si l'on veut, le peut-il accomplir sans la France ? Le peut-il avec la Russie ? Poser ces questions c'est les résoudre. Entre le Rhin à la France, ou Constantinople à la Russie, la Prusse ne saurait hésiter.

Où donc M. Thiers voit-il entre la Prusse actuelle et la Russie solidarité d'intérêts ?

C'est sur ce terrain que doit graviter la politique française, si elle veut se ménager l'occasion qu'elle a perdue l'année dernière.

Et M. Thiers a raison de dire qu'il n'y a plus de fautes à commettre !

Ainsi que nous l'avons dit déjà, nous partageons toutes les idées émises par M. Thiers quant à l'Orient.

L'Orient est profondément intéressé aux destinées de la France. Pour la Turquie, comme pour toutes les petites nationalités le salut vient d'elle et dépend du degré d'influence qu'elle exerce dans le monde. Cette influence, nous avons tenu à la constater, n'est pas amoindrie, et l'esprit chevaleresque qui distingue la France lorsqu'elle ne pousse pas cet esprit jusqu'au Don Quichotisme, comme au Mexique, continue à être la sauvegarde des nations menacées.

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XXXVI

(*Suite.*)

Il ne put dormir.

A sept heures, il courut de nouveau chez Claudine.

Personne ne l'avait vue.

Alors il se rendit à la morgue.

En y entrant, ses genoux tremblaient.

Là, sur l'une des dalles de marbre noir, il vit étendu, rigide, verdâtre, affaissé, le beau corps de Claudine. Les vêtements de la veille, pendus à la sinistre patère, dégouttaient l'eau.

La pauvre fille, folle de désespoir, s'était noyée.

En voyant ces yeux, la veille encore si pleins de feu et de passion, maintenant fixes et vitreux ; et sur ces lèvres autrefois si rouges, si voluptueuses, le teintes bleuâtres et glacées de la mort, et ces grands cheveux noirs dénoués qui traînaient jusqu'à terre et s'y collaient en mèches éparses, il éprouva, cet homme de granit, sans conscience et sans cœur, le frémissement profond que doit éprouver un assassin devant le cadavre de sa victime. Car c'était bien réellement un assassin.

Cette émotion ne dura point. Sans doute il avait aimé Claudine ; mais comme il était capable d'aimer. Sa passion s'éteignit subitement devant cette mo te.

Au lieu de se repentir, en face même du cadavre, il fit ce calcul odieux :

— Tâchons d'utiliser cette mort pour la réussite de l'affaire.

Et passant au bureau.

— Je reconnais cette femme, dit-il ; elle se nomme Madeleine Bordier. Je vais prévenir ses amis ; car ses parents demeurent à Lyon, et tout à l'heure ils viendront la réclamer. Il déposa une somme d'argent pour la faire ensevelir et placer dans un cercueil.

Alors il se rendit rue Blanche, chez Fossette, où il pensait trouver Maxime, et il leur raconta qu'il venait de reconnaître à la morgue le corps de Madeleine.

Fossette jeta un cri.

Maxime devint pâle et resta quelque temps sans pouvoir parler.

— Mais êtes vous bien sûr ? demanda-t-il.

— Oui, je viens de m'informer, car j'ai obtenu son adresse. Depuis hier au soir en effet elle a disparu. Sa sœur Claudine a quitté Paris il y a quelques jours avec un nommé Jaclard, Comme elle n'a plus de parents ici, j'ai pensé que vous vous chargeriez de la faire enterrer convenablement.

— Et sait-on ce qui l'aurait poussée au suicide ? demanda Fossette avec anxiété.

— J'ai questionné son concierge. Il pense que c'est un désespoir d'amour. Il a vu quelquefois un jeune homme venir chez elle. Peut-être aussi la misère... car elle était fort pauvre.

— Oh ! c'est affreux ! c'est affreux ! répétait Fossette ; une si bonne et si belle fille!

— Une merveille, ajoutait Maxime, pour le cœur, l'esprit, le charme, l'élévation du caractère. Ah ! que n'ai-je su plus tôt que cette brave fille était dans la détresse ! Allez, Renardet, et commandez un enterrement de première classe. C'est moi qui conduirai le deuil.

— J'en suis toute bouleversée, disait encore Fossette ; et cependant quand on est si malheureux qu'on ne peut plus supporter la vie...

Elle soupira.

— Eh bien ! quoi ? demanda Maxime, qui la regardait avec inquiétude.

— Eh bien ! le suicide est comme une mort naturelle. C'est le cœur qui ne peut plus vivre parce qu'il souffre trop. J'aimerais mieux me tuer, par exemple, que de mourir du choléra. Je choisirais une mort qui ne défigure pas ; car, ce qui est affreux dans la mort, c'est qu'elle nous rend si laides. Quand je me rappelle cette pauvre mère Blancheton... Mais non, parlons d'autre chose.

Elle prit le bras de Maxime et le conduisit dans la serre où elle lui montra ses fleurs. Mais en entrant ils furent comme asphyxiés par l'odeur d'un magnifique *datura arborœx*.

— Tiens ! dit elle, voilà une mort que j'aimerais assez. Mourir asphyxiée par l'odeur de ces belles fleurs.

— Tais-toi, Fossette, tu me fais peur. Je vais donner l'ordre qu'on enlève à l'instant cette caisse de *datura*.

— Et moi je veux qu'on la laisse, repartit Fossette. Ne vois tu pas d'ailleurs que les fleurs vont se faner bientôt ?

Le lendemain un pompeux cortége se réunissait devant la morgue. Une grande affluence de monde l'environnait. Maxime et Fossette avaient convoqué leurs amis.

Les journaux racontèrent cette étrange solennité, et peut-être Madeleine lut-elle dans quelque feuille la relation d'un enterrement qui lui était destiné.

Sans doute Renardet n'espérait pas que cette substitution de noms resterait longtemps ignorée ; mais le mariage de Lucrèce une fois conclu, et il le serait bientôt, que lui importait que son erreur volontaire fût découverte !

Le même jour, Renardet envoyait à Lucrèce l'extrait mortuaire de Madeleine, avec deux lettres explicatives, l'une pour Albert et l'autre pour Lucrèce seule.

En apprenant la mort de Madeleine, Albert Daubré éprouva un long évanouissement ; puis pendant plusieurs jours il resta plongé dans une sombre mélancolie.

Mme de Courcy pressait le départ pour la France. C'était lui, maintenant, qui voulait le retarder.

— Marions-nous en Italie, disait-il, et restons y. Ici du moins les femmes qui n'ont pas d'abri n'y souffrent pas du froid ; ici, quand elles ont faim, on ne leur défend pas de mendier. Mais là bas, dans cette France qui se flatte d'être la plus juste, la plus grande nation de la terre, la femme qui travaille, quel que soit son courage, est exposée à mourir de faim. Non, Madeleine n'avait pas d'amant, mais elle a tant souffert qu'elle a préféré la mort à la vie qu'ils lui ont faite.

— Qui ? demanda Mme de Courcy.

— Ma belle sœur et Lionel. Je ne pourrai les revoir ; car je suis sûr qu'ils l'ont calomniée, et qu'il y a là-dessous quelque honteuse intrigue. J'ai relu bien des fois la lettre de Lionel. Elle est pleine de réticences. Cette lettre est un mensonge, j'en suis certain. Si vous l'aviez connue, cette belle et pure Madeleine.

Cependant peu à peu sa douleur se calma. Et Lucrèce, prétextant des affaires urgentes,

Voir le numéro du 26 mars.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Hier a eu lieu la première réunion des délégués Crétois chez S. A. Aali pacha.

—

Le Liva Ibrahim pacha est parti avant hier pour la Crète afin de remplacer Sabri pacha qui retourne en congé.

—

Hadji Ahmet pacha est parti pour son poste à Sart, dans le Diarbékir.

—

Comme nous l'avons déjà annoncé, S. Exc. Midhat pacha est attendu prochainement à Constantinople pour être consulté sur les améliorations à introduire dans la loi sur les vilayet.

—

Nous apprenons que dimanche prochain S. A. S. le Prince Michel de Serbie est attendu ici.

Djémil pacha, premier aide-de camp de S. M. le Sultan, ainsi qu'un fonctionnaire civil ont déjà été envoyés à la rencontre du Prince.

Son Altesse, descendra au kiosque qui lui a été préparé par le Gouvernement Impérial.

—

On écrit de Smyrne le 21 mars :

« S. Exc. le gouverneur général de Smyrne a commencé vendredi dernier le voyage d'inspection dont il a été parlé. Sureya pacha s'est rendu à Vourla d'où il est retourné dimanche 17 mars dans l'après-midi. Il compte partir prochainement pour Magnésie, Aïdin et Denizli.

L'inspection des localités de ces trois sandjaks ne s'effectuera pas, croyons-nous, avec la même facilité que celle de Vourla.

A Vourla les gouvernés n'ont pas beaucoup à se plaindre de leurs gouvernants. Mais il n'en est pas de même dans les autres circonscriptions de la province où l'abus et la force tiennent souvent lieu de loi et d'équité.

Si la foi rapproche les montagnes, la charité rapproche les cœurs et fond dans un tout harmonieux et suave les communions, les croyances, les opinions les plus diverses. Ce spectacle qui attendrit l'âme et réconforte l'esprit, nous ne l'avons pas eu vendredi soir à la représentation donnée au Théâtre au profit des pauvres de notre ville et de ceux de Mételin. A part l'élément grec qui a eu l'idée de cette représentation, le choix de la pièce à jouer, celui des artistes—tous gens de bonne volonté et qui ont réussi à se faire applaudir, — aucun autre élément de tous ceux qui composent notre société d'ailleurs fort homogène, n'est venu contribuer à cette fête de l'esprit et de l'âme, à cette récréation de bon goût, au résultat final que nos concitoyens orthodoxes voulaient atteindre. Cela est fâcheux, regrettable ; cela doit être réparé.

On le réparera sans doute en allant samedi assister à la seconde représentation que la troupe d'amateurs donnera au profit toujours des classes nécessiteuses.

Parmi les membres du comité qui s'est institué pour venir en aide aux habitants de Mételin si cruellement éprouvés par le tremblement de terre du 6 mars, on nomme M. P. de Clado et P. Homère comme étant de ceux qui n'ont reculé devant aucune peine, aucune fatigue, aucun ennui pour alléger autant que faire se pourra de si grandes souffrances.

Les noms de ces messieurs doivent être portés à la connaissance du public, et c'est avec une réelle satisfaction que nous les enregistrons dans nos colonnes.

Les élèves du collége Aroni ont donné mille piastres et du linge pour les victimes de Mételin.

Honneur à eux ! Honneur à leur directeur et à leur professeur qui les poussent dans la voie du bien et leur enseignent l'amour de l'humanité !

Nous serons heureux de pouvoir nommer dans notre prochain numéro les autres établissements d'instruction publique où un pareil exemple a été donné ou suivi.

Quoique les bateaux de la compagnie russe ne touchent pas à Mételin, M. Vastchenko, agent de cette compagnie à Smyrne, a cru devoir faire partir l'*Oleg* pour cette île et le mettre à la disposition des personnes qui voudraient quitter ce malheureux point de l'Archipel.

Cet acte d'humanité fait honneur à M. Vastchenko, ainsi qu'au capitaine G. Enghelman, commandant de l'*Oleg*.

L'aviso de guerre français le *Promethée*, commandant Jaurès, est rentré samedi dernier dans notre port, venant de Lemnos et en dernier lieu de Mételin. »

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société, aura lieu vendredi prochain, le 29 mars à 1 heure précise de l'après-midi.

Le Secrétaire général,
Dr I. D : CASTRO.

EXTERIEUR.

FRANCE.

CORPS LEGISLATIF.

Séance du 14 mars.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. LE COMTE WALEWSKI.

M. Thiers. Il ya dans les traités de 1815, dont on m'a accusé d'avoir fait l'éloge ici, et dont je n'avais pas parlé..., il y a deux choses très distinctes : la première, ce sont les frontières. Oui ! celle-là doit être pour nous le sujet d'un souvenir déplorable, toujours déplorable. Mais vous savez à qui il faut s'en prendre. La seconde c'est l'équilibre de l'Europe. C'est là ce que vous devez surtout regretter aujourd'hui, car les forces qu'on vous demande, si elles sont employées, — je souhaite qu'il n'en soit pas ainsi, — savez-vous à quoi e les serviront ? à rétablir cet équilibre détruit (Mouvements divers).

Cet équilibre, je le reconnais, a été faussé quelque temps, il a été faussé pendant l'existence de ce qu'on a appelé la sainte alliance. Oui, à partir de cette époque, la France ayant reçu le système constitutionnel, d'abord, en 1814, puis de nouveau en 1830, a représenté la liberté. On lui en voulait, et le continent, pour ce fait, était tout entier uni contre elle. L'Angleterre était quelquefois avec la France, et quelquefois elle s'en éloignait. Quand elle était avec la France, assurément la position n'était pas difficile ; quand la France était seule, la position était difficile, je le reconnais.

Eh bien, cette liberté qui faisait le danger de la France, elle faisait aussi sa force. (Très bien à la gauche de l'orateur.) La France avait contre elle les gouvernements du continent, mais elle avait pour elle tous les peuples.

De cette tribune aujourd'hui relevée—j'en remercie le souverain et tous ceux qui y ont contribué (Très-bien !)—de cette tribune accusée, cependant, et de laquelle l'histoire pourra dire que si la grandeur de la France a reçu quelque atteinte, ce n'est pas sa faute. De cette tribune, pendant 40 ans, s'est échappé un courant continuel de sentiments généreux, de pensées libérales, et ce courant a dissous les gouvernements qui composaient la Sainte-Alliance. En 1848, en effet, nous les avons vus disparaître comme des ombres devant le souffle qui, pendant quarante ans, était parti de la France. (Vive approbation à la gauche de l'orateur.)

L'équilibre a été rétabli, et nous en avons recueilli le prix pendant la guerre de Crimée. Pendant la Sainte-Alliance nous aurions trouvé la Russie, la Prusse, l'Autriche réunies contre nous ; pendant la guerre de Crimée, nous avons trouvé contre nous la Russie seule. Les préjugés avaient fait place aux intérêts, l'Autriche inclinant fortement vers nous, la Prusse vers la Russie et nous avons pu triompher.

Pour ma part, la Chambre s'en souviendra, je n'ai jamais hésité à rendre hommage au gouvernement impérial de la guerre de Crimée.. (Très-bien !) Car, pour moi le premier des intérêts, c'est toujours l'intérêt du pays (Très-bien ! très-bien !)

Oui, grâce à ce souffle de la France qui avait dissous des gouvernements à préjugés, l'équilibre de l'Europe s'est trouvé pleinement rétabli. Cette pondération de pouvoirs que le je décrivais tout à l'heure s'est retrouvée dans les mains de la France. Si le danger était en Orient, unie à l'Autriche et à l'Angleterre, elle pouvait tout arrêter ; si le danger venait de l'Allemagne, unie à l'Autriche et à la Confédération elle pouvait encore tout arrêter.

Que n'en sommes-nous à ce moment ? Supposez qu'à partir de la guerre de Crimée, des centaines de mille hommes et des centaines de millions n'eussent pas été dépensés en Italie et au Mexique, je le demande, dans quel état de grandeur, de respect, ne serait pas aujourd'hui la France. (Très-bien !)

Comment avons-nous abandonné cette situation ? Ici il faut que vous me permettiez de vous parler avec une entière franchise. Ceux qui me connaissent savent qu'il n'entre dans mon âme aucune haine ; mais, ils savent aussi qu'il s'y trouve une invincible obstination dans les convictions, et ces convictions que je vais exprimer, vous savez tous que ce sont me convictions les plus naturelles, les plus profondes, les plus indestructibles.

Comment avons-nous abandonné cette politique qui, à l'époque de la guerre de Crimée nous rendait si grands, si respectés ? On nous dit qu'on va nous restituer successivement nos libertés ; encore une fois j'en remercie le Gouvernement, mais puisqu'on va nous les restituer, c'est qu'apparemment on nous les avait ôtées, ou qu'au moins on les avait suspendues. (Mouvements divers.)

Plusieurs membres à gauche de l'orateur Très-bien ! C'est cela !

M. Thiers. Ou me dira que la concentration du pouvoir sert la grandeur extérieure.

Hélas ! vous allez voir que non.

La liberté, la liberté entendue au vrai, considérée dans ses résultats, qu'est-ce, messieurs ?

C'est tout simplement le pays faisant ses affaires lui-même (Très-bien ! à gauche de l'orateur) et la liberté est ainsi le plus vaste champ ouvert à l'activité d'une nation. Elle fait ses affaires, elle se les voit faire, elle est à la fois acteur et spectateur. (Très-bien !)

C'est tout cela qu'il a fallu remplacer, et cela est difficile à remplacer. Lorsque, pour la première fois, j'ai eu l'honneur ici en 1864 de vous parler de nos finances, j'ai dit, et vous m'avez permis de dire, que la liberté coûtait cher à remplacer. Eh ! mon Dieu ! oui ! Il a fallu d'abord mettre à la place de la liberté les grands travaux, c'est-à-dire les grandes dépenses. (Mouvements en sens divers. — Laissez parler ! — Interruptions sur plusieurs bancs.)

Il a fallu y mettre aussi une autre politique, la politique des nationalités, qui est bientôt devenue celle des grandes agglomérations ; et ici vous allez voir combien ma sincérité est complète, car j'oublie et les bancs sur lesquels je siége et les bancs sur lesquels siége la majorité.

Le libéralisme français, dont j'ai toujours partagé les vues quant à la politique intérieure, et non seulement les vues, mais les efforts et de dévouement, le libéralisme français, quant à la politique étrangère, a eu les qualités et, à mon avis, aussi les défauts du caractère national : il a été dans la politique étrangère, vif, ardent, enthousiaste, trop cosmopolite ; il s'est intéressé vivement aux nations étrangères ; il s'est intéressé à la Pologne, et certes il avait bien raison. La Pologne a été, dans notre siècle, la plus malheureuse des nations : elle a dû être la plus intéressante.

Mais il fallait se demander si cet intérêt pourrait lui être profitable. Quant à moi, j'ai cru que cet intérêt ne pourrait jamais que la perdre ; et ici, en 1830, tout jeune, entrant pour la première fois dans la carrière des affaires publiques, ayant la popularité à ménager, je n'ai pas hésité à dire ici, à cette tribune, que notre intérêt pour la Pologne ne ferait que la perdre. J'ai été lié d'amitié avec ces héros du patriotisme malheureux et vaincu, les Czartoryski, et quand ils se plaignaient à moi de la politique que je soutenais sur la Pologne je leur disais toujours : On vous promettra davantage, on vous trompera, on se trompera soi-même.

Eh bien ! messieurs, l'expérience a parlé, et cependant on a continué à se passionner pour la Pologne et à vouloir faire de sa délivrance un des points essentiels de la politique française.

Puis est venue l'Italie : on s'est passionné aussi pour l'Italie. Oh ! assurément, nous tous, amis de la liberté, nous nous sommes intéressés à l'Italie. Oui, nous avons tous désiré que l'Italie fût libre, qu'elle fut délivrée de ces tyrannies obscures, non éclairées, lui faisant subir un régime qui n'était plus de notre temps. Mais, pour ma part, j'ai toujours cru qu'il suffisait de la guerre de Crimée et de ses conséquences, pour que l'Italie arrivât assez promptement à la liberté qui lui convenait, et à une liberté beaucoup plus sûre que celle qu'elle poursuit aujourd'hui. Quand il a été question de l'unité italienne, oh ! quant à moi, je n'ai jamais hésité, jamais ! J'ai eu l'avantage, messieurs, d'être lié avec de grands Italiens, la plupart morts aujourd'hui ou déjà atteints par la vieillesse et je leur ai toujours dit que, si j'avais l'honneur de diriger les affaires de la France, le jour où cette question s'élèverait, tout ce que j'aurais de force je l'emploierais pour empêcher l'unité italienne (Mouvement) je leur ai dit cela ; parce que telle était ma conviction. (Approbation sur divers bancs.)

Ainsi la liberté pour l'Italie, oui ; l'unité, non. Je le répète, c'est ma conviction.

Vous le voyez ici, je ne flatte personne, je dis ce que je pense, et devant la situation du pays, messieurs, notre devoir à tous est de dire ce que nous pensons avec le dernier degré de sincérité. (Très bien ! très bien !)

Eh bien, on a voulu faire de l'affranchissement de la Pologne, de l'unité de l'Italie les articles essentiels de la politique étrangère ; on a ainsi recueilli des applaudissements sans doute, et la popularité qu'on cherchait. La presse tout entière, ne pouvant plus parler de la liberté de la France, s'est consolée en parlant de la liberté de l'Italie et de la liberté de Pologne. (Mouvement en sens divers).

M. Belmontet. La France n'a jamais été plus libre.

M. Thiers Je ne blâme personne, j'expose les sentiments des autres comme le mien, sans blâmer ni les uns ni les autres.

On a créé ainsi un courant dans lequel on a été entraîné soi-même; et les hommes qui redoutent tant la liberté de la presse voient que la presse qui n'est pas libre peut faire au moins autant de mal que la presse qui l'est ! (Approbation à la gauche de l'orateur.) On ne s'est pas contenté de faire de cette politique des nationalités et des grandes agglomérations un thème à discussion, on a fait de redoutables réalités ; et ici, avant de vous montrer comment cette politique, purement théorique, est devenue pratique jusqu'à réaliser l'unité de l'Italie et de l'Allemagne, permettez-moi de vous dire quelques mots de ces théories elles-même, après quoi j'arriverai aux faits actuels.

On nous dit que la politique des nationalités est la politique qui découle naturellement du principe du gouvernement. Mais qu'entend-on par le principe du Gouvernement ? Qu'il est fondé sur l'assentiment des populations, ce qu'attestent les résultats du suffrage universel ? D'accord, le principe du Gouvernement est fondé sur l'assentiment des populations. Oui, je l'admets, je le reconnais, je m'en réjouis. Mais est-ce une raison pour faire de notre principe de politique intérieure le principe de notre politique extérieure ? Ah ! non, messieurs, et c'est ici que je vous rappellerai la véritable politique de la France dans les temps où cette politique a fait sa grandeur et sa sûreté : le principe de la politique intérieure ne doit pas être le principe de la politique extérieure. Si l'on rencontre au dehors son propre principe, tant mieux ! Mais on ne doit pas en poursuivre le triomphe, ce ne doit pas être le but de la politique extérieure.

Dans la politique extérieure on doit prendre les Etats tels qu'ils sont, car autrement ce serait se condamner à la guerre pour les amener tous au même principe. Mais j'accorde, si vous voulez, que le principe de la politique intérieure doive être aussi celui de la politique extérieure. Eh bien, regardez ce qui se passe en Europe. Est-ce que ce qui se passe en Europe est vraiment l'application de ce principe du consentement des populations ?

Comment ! en Italie, lorsqu'on réunit les deux tiers de l'armée italienne pour contenir le royaume de Naples, quand on mitraille Palerme, est-ce qu'on pratique le principe du consentement des populations ? (Mouvement). Et en Allemagne, lorsqu'on met, permettez-moi le mot, les menottes à cette malheureuse Saxe, car c'est lui mettre les menottes que de tenir garnison prussienne à Kœnigstein et à Dresde, est-ce qu'on pratique ainsi le principe du consentement des populations ? Et lorsqu'on couvre le Hanovre de troupes, et qu'à cette réunion de troupes on ajoute la forteresse de Minden comme auxiliaire, est-ce qu'on observe de la sorte la politique fondée sur le consentement des populations ? Et lorsque dans les duchés on fait tout ce qu'on peut pour dominer les élections et que malgré tous ces efforts, on a pour députés des Danois ou des représentants de la maison d'Augustembourg, est-ce que c'est la politique du consentement des populations ? Non, messieurs ! ce sont là des théories qui ne cessent d'être puériles que pour devenir machiavéliques, et dont je vous disais tout à l'heure que les gouvernements ambitieux se servaient sans y croire (Très-bien ! très-bien ! sur divers bancs.)

Donc, quand on nous dit que c'est par obéissance au principe du Gouvernement, je dis : Non ! Car le principe intérieur du Gouvernement ne doit pas être obligatoirement le principe de la politique extérieure. Et quant à l'application, je dirai non encore, car l'Europe est couverte d'exemples qui nous prouvent que ce consentement des populations est un vain mot, et n'est qu'un prétexte dans la main des ambitions qui couvrent l'Europe et qui se la disputent.

Quelques membres. Très-bien ! très-bien !

M. Thiers. Maintenant, un mot sur la théorie elle-même. Voyons, que signifie cette théorie des nationalités ? Si elle signifie quelque chose de sérieux, c'est ceci : qu'il faut que tous les Etats, ou tout au moins la plupart des Etats, soient composés d'une seule race, de peuples de même origine et parlant la même langue, — et je vous ferai remarquer, comme je le disais tout à l'heure, qu'à ces conditions aucun Etat n'aurait le droit d'exister. Pour vouloir qu'une pareille théorie fût appliquée.. (Interruption à la gauche de l'orateur.) Permettez, messieurs...

M. Garnier-Pagès. Nous écoutons l'expression de vos convictions avec l'attention la plus grande. (Rires et bruit.)

Plusieurs membres. Laissez parler !

M. Thiers Vous savez que ma conviction est aussi sincère que la vôtre. Je le répète, pour qu'une pareille théorie fût possible, pour qu'elle fût praticable, savez-vous, messieurs, ce qu'il faudrait ? Ah ! il faudrait vous reporter bien en arrière, il est trop tard aujourd'hui. Savez-vous de combien ? De mille ans ! (On rit.)

Lorsque, l'empire romain, ne pouvant plus se défendre, des nuées de barbares franchirent le Rhin, les Gaules, les Pyrénées, l'Espagne, le détroit de Gibraltar, et, ravageant ainsi l'Europe du nord au sud, allèrent achever la destruction du monde civilisé dans l'antique Carthage ; lorsque Dieu, qui tient dans ses mains l'équilibre des empires comme celui des mondes, lorsque Dieu, à ce flot dévastateur du nord voulut opposer le flot du sud, et que les populations musulmanes déchaînées, ravageant l'Europe en sens contraire, franchirent à leur tour le détroit de Gibraltar, l'Espagne, les Pyrénées, et vinrent rencontrer dans les champs de Poitiers les populations du nord commandées par Charles Martel, oh ! il y eut en ce moment un choc immense ; mais à la suite de ce choc, le Sud et le Nord furent immobilisés l'un par l'autre ! D'immenses débris de tous les peuples couvrirent le centre de l'Europe, et alors vint ce sublime barbare, ce mortel vraiment providentiel, Charlemagne. Oh ! si cet esprit simple et si grand eût été atteint par les caprices de notre temps, s'il avait eu le goût des nationalités, ah ! il pouvait le satisfaire. (Hilarité générale et mouvemens divers.)

Ah ? il le pouvait, lui !... Il pouvait rejeter tous les Vandales en Afrique, ne mettre en Espagne que de Goths, en France que des Francs, ne mettre en Allemagne que des Germains. Mais, messieurs, il respecta l'œuvre du temps, quoiqu'à peine commencée, et sur ce chaos de tous les peuples, faisant régner l'ordre, la justice, la civilisation chrétienne qui était la seule civilisation de ce temps. .

Un membre. Et de tous les temps qui ont suivi.

M. Thiers. Il est devenu ainsi le fondateur du monde moderne.

Et qu'est-il arrivé ? Le temps a fait son œuvre, il a mêlé toutes les populations ; et ce temps que les hommes accusent d'être destructeur, mais qui est bien plus créateur encore que destructeur, le temps a créé les nations modernes. Avec les Goths, des Vandales, des Maures, il a fait l'Espagnol : l'Espagnol fier, sauvage, ombrageux, n'aimant pas l'étranger avec lequel il est peu habitué à vivre, et ayant, à travers toutes les révolutions, conservé presque entiers et son esprit chevaleresque et son antique droiture !

Avec d'anciens Bretons, avec des Anglo-Saxons, des Danois, des Normands, le temps a fait l'Anglais : l'Anglais simple, entier, intrépide, ayant toute la fierté de l'homme libre, froid en apparence, ardent au fond, et joignant à une imagination originale un sens pratique exercé par la plus grande expérience qui fut jamais.

Puis, avec d'anciens Gaulois, avec des Bourguignons, des Francs, il a fait le Français, placé entre tous les peuples comme pour leur servir de lien ; le Français, sociable par caractère, sociable par la situation, doué d'une intelligence pénétrante, vaste, sûre, sensée et cependant bouillant, impétueux, emporté, mais prompt à revenir, et toujours bienveillant et brave.

Messieurs, ajoutez à ces portraits quelques sévérités, quelques calomnies, si vous voulez, car les peuples ne se les épargnent pas plus que les individus, et vous aurez des caractères connus, certains, incontestés, que tout le monde a vus, que tout le monde reconnaît dès qu'il les aperçoit.

On demande où sont les nationalités ? les voilà. Les nationalités, elles consistent dans le caractère des peuples, dans ce caractère tracé profondément, ineffaçablement. On dit qu'il faut revenir à l'œuvre de la nature. Eh bien, l'œuvre de la nature, elle est là, car enfin, c'est bien la nature qui a fait ces peuples si connus, si justement célèbres dans le monde entier.

Et on irait chercher dans nos origines, dans quelques traits de nos visages, dans notre accent, peut-être les patois restés au fond de nos provinces ; le signe de notre nationalité ! ... Non ! notre nationalité, c'est ce que le temps a fait de nous, en nous faisant vivre pendant des siècles les uns avec les autres, en nous inspirant les mêmes goûts, en nous faisant traverser les mêmes vicissitudes, en nous donnant pendant des siècles les mêmes joies et les mêmes douleurs. Voilà ce qui constitue la nationalité, et celle-là est la seule véritable, la seule universellement reconnaissable par les hommes.

Faudrait-il donc aller sur telle de nos frontières ou sur telle autre, et rechercher quelle langue on y parle ! Faudrait-il aller dans cette héroïque Alsace, la dernière rattachée à notre territoire et qui, quoique le dernier venu des fils de cette France, n'est pas le moins attaché à sa mère, dans cette Alsace qui, à l'époque de la révolution, s'est défendue contre l'invasion comme aurait pu le faire une vieille province française.... (Très-bien ! très-bien!) dans cette Alsace dont nous avons vu les enfants dans nos armées, qui nous a donné Kléber, l'un de nos héros légendaires ; faudrait-il lui dire :

« Vous parlez allemand : il faut vous séparer de nous !.., (Interruptions et rumeurs diverses.)

Je le sais bien : oh ! oui, il y a des nationalités qu'on reconnait ; on nous accorde que la nationalité française est indestructible, qu'il n'y faut pas toucher, qu'on n'y songe point.

(A suivre).

VARIÉTÉS.

EN FACE D'UNE BOUTEILLE D'ABSINTHE. (1)

Quelques mois d'intimité avec Alfred de Musset.

Je me levai, prétextant qu'il faisait trop chaud dans le café, et le priai de m'accompagner dans un tour de jardin. Mon but était de l'éloigner de l'absynthe. Il se laissa tourmenter quelque temps ; puis comme le soleil dardait à travers les vitres ses rayons provocateurs, il me suivit, et s'appuyant sur mon bras, il se laissa conduire silencieusement dans la grande allée du jardin.

Tout à coup il m'attira vers la galerie d'Orléans.

Où voulez vous aller ? lui demandai-je.

Venez jusque chez Dentu, répondit-il, il doit avoir mis en vente quelques livres nouveaux.

Je le suivis, sans me douter que, quelques instants après, je serais témoin d'une scène que je n'oublierai de ma vie. Nous nous trouvions dans la galerie vitrée, à peu-près à la hauteur de la boutique du bottier Sakowsky, lorsque parurent, dans une galerie latérale qui conduit au jardin, un Monsieur et une dame.

La dame paraissait avoir près de cinquante ans, elle avait des traits larges et fortement accentués qui, dans sa jeunesse, avaient dû prêter à son visage un charme particulier. Ses grands yeux profonds réfléchissaient une pensée virile ; sa taille était corpulente. L'étoffe de ses vêtements était riche et de bon goût ; cependant l'ensemble était négligé et trahissait le manque de coquetterie. Quand au jeune homme, qui lui donnait le bras, c'était un brillant cavalier de vingt ans. Sa grande ressemblance avec la dame me fit penser immédiatement qu'il était son fils.

Tout à-coup, je sens que le bras de Musset quitte le mien; je le regarde; il est très pâle, mais sa tête est rejetée en arrière avec une expression incomparable de fierté; son regard ouvert, mais ferme et impassible,

(1) *Voir le Numéro du 25 mars.*

---

précipita le départ ; car elle ne voulait pas d'un mariage à l'italienne, dont ses amis comme ses ennemis pussent mettre en doute l'authenticité. Elle voulait un mariage d'après la loi française, un mariage dans toutes les formes légales. Elle voulait aussi que son mariage fît du bruit.

A quarante ans passés, réussir à épouser un homme riche, très riche ; car il venait d'hériter de sa tante d'Allemagne une fortune considérable, un homme beau, intelligent, beaucoup plus jeune qu'elle, c'était un triomphe qu'elle désirait savourer avant de se retirer du monde, ainsi que tous deux l'avaient décidé.

Le 13 mars ils arrivèrent à Paris. Lucrèce avait fixé son mariage au 1er avril. Il ne restait donc que le temps nécessaire pour se mettre en règle avec la mairie et faire les préparatifs.

Mme de Courcy demeurait rue de la Madeleine.

Par respect pour les convenances, Albert prit un appartement rue de la Paix.

Renardet fut chargé de s'entendre avec un notaire pour la rédaction du contrat.

XXVII

Pendant qu'on faisait ses funérailles, pendant que ses meilleurs amis la pleuraient... et puis se consolaient, que devenait Madeleine ?

La mansarde du pensionnat de la rue de Parme ayant été louée, elle avait dû chercher ailleurs un refuge. Elle avait retenu pour 8 francs par mois un cabinet dans une pauvre maison des Batignolles.

Elle découvrit un marchand de tableaux auquel elle proposa de faire des copies au Louvre, moyennant une très-faible rémunération. En travaillant depuis dix heures jusqu'à quatre, elle pouvait gagner deux francs.

Ce travail lui était très-pénible. Son esprit, amoureux de liberté et d'idéal, ne se soumettait qu'avec un effort douloureux à l'exactitude de ligne et de couleur que réclame la copie ; mais elle l'entreprit avec résignation. Il fallait vivre.

Toutefois ce marchand, qui lui donnait de ce travail un prix dérisoire, trouvait encore qu'il la payait trop cher. Il pensa pouvoir exploiter autrement sa misère. Presque chaque jour, il se rendait au Louvre, sous prétexte de surveiller ses copies, et il adressait à Madeleine des éloges et des regards qui la froissaient.

Le soir, l'incorrigible poète écrivait encore, non plus le poëme des illusions, mais le poëme de la réalité. C'était le poëme de toute nature d'élite, jeune homme ou jeune fille de vingt ans, qui s'étiole dans une mansarde. C'était son histoire qu'elle racontait en vers ; ou plutôt elle la pleurait, cette histoire !

Quels accents ! Telle page rappelait la verve mâle et aggressive de Juvénal, ses audaces et ses révoltes ; et telle autre exhalait les plaintes douces, les mélancolies harmonieuses d'un poëte qui, de la vie, regrette surtout l'amour, l'amour qu'il ne doit pas connaître.

Ecrire était sa consolation.

Il lui semblait qu'elle était apaisée quand elle avait jeté sur le papier son indignation ou ses tristesses, et son cœur souffrait moins de l'isolement quand elle avait raconté ses souffrances.

Aussi, lorsqu'elle sentait gronder en elle la colère, ou que les larmes lui montaient aux yeux, elle prenait sa plume. Et, peu à peu, la colère se calmait, ses larmes se séchaient; elle se sentait plus de courage pour supporter la vie.

Elle ignorait la mort de Claudine.

XXXVIII

A Lyon, la situation était toujours très-tendue. La fabrication des grands *façonnés* était complétement arrêtée. La mode en était passée en France. M. Borel avait dû néanmoins achever toutes les pièces qui se trouvaient en mains au moment où la crise s'était déclarée. Ces pièces, composant sa commande d'Amérique, avaient été vendues à perte aux magasins de nouveautés.

D'un autre côté, la faillite d'un banquier de Lyon lui avait fait perdre près d'un million. Enfin, une fausse spéculation de bourse avait achevé d'ébranler son crédit. On parlait à Lyon de la décadence de la puissante maison Borel, qui, pendant tant d'années, avait tenu le premier rang.

Cependant, comme les soies étaient à bas prix, il voulut tenter une spéculation pour se remettre à flot. Par ses relations avec l'Inde, la Chine, la Russie, la Prusse, il s'ouvrit de nouveaux débouchés et conclut d'importants marchés dans les velours.

Mais, au moment où la situation semblait s'améliorer, les veloutiers, profitant de la reprise subite des affaires, se coalisèrent et se mirent en grève.

— Nous avons bien souffert pendant un an, se disaient-ils, nous souffrirons bien encore pendant un mois. Et, d'ailleurs, les fabricants ne voudront pas manquer leurs commandes ; ils céderont.

La coalition était puissamment organisée. Il y avait un comité central qui dirigeait et surveillait le mouvement. L'ouvrier voulait gagner quatre francs au lieu de trois.

On vit donc une calamité nouvelle succéder à une calamité ; la grève succéder à la crise.

Car les fabricants tinrent bon. Naturellement ils faisaient eux, de leur côté, ce raisonnement : Les ouvriers souffrent depuis si longtemps qu'ils céderont.

Cependant, ni les uns ni les autres ne cédaient.

M. Borel était à la tête de la résistance.

Toutefois, les maîtres d'ateliers restaient généralement en dehors de la grève. Depuis si longtemps leurs métiers chômaient, qu'ils préféraient gagner un peu moins et reprendre de l'activité. Enfin ils craignaient les rancunes des fabricants.

On travaillait donc chez les Bonfilon.

Le père Bonfilon était à son métier, Mme Bonfilon à son ourdissoir, et la petite Artésienne, encore plus pâle et plus triste que l'année précédente, faisait voler ses bobines. Comme elle était devenue plus habile à rajouter les fils, on entendait moins souvent la voix âcre de Mme Bonfilon. Un quatrième personnage travaillait encore, c'était Grangoire. Que de souffrances se peignaient sur ce visage autrefois si ouvert et d'une gaieté si franche !

— Se mettre en grève ! grommelait Mme Bonfilon. Si cela ne devait nuire qu'aux fabricants, encore passe; mais nous, les pauvres patrons, qui chômons depuis si longtemps ! Un loyer de 800 francs !... Toutes nos économies y ont passé.

Grangoire poussa un soupir.

— Vous du moins, dit-il, vous aviez des économies. Que voulez vous ? on se fait rendre justice comme on peut. Cependant je suis de l'avis des chefs. Les ouvriers et les patrons devraient s'entendre, acheter la soie et travailler pour leur compte.

(Sera continué demain.)

fixe cette dame; elle aussi l'a aperçu, mais aucun muscle de son visage n'a tressailli; puis il se porte ailleurs; le jeune homme aussi a vu Musset; il a rougi; encore un instant, et la mère et le fils ont disparu derrière les piliers d'une galerie latérale, et Musset a repris mon bras!

C'était tout! et je n'avais rien compris, rien senti; mon esprit était frappé d'aveuglement!

Connaissez vous cette dame? demandai je sans penser à mal.

Il me regarda; — il n'eut pas l'air de me comprendre. Qui était donc cette dame? repris je, sans avoir l'idée que mes sottes questions lui déchiraient le cœur.

Qui elle est? balbutia-t-il, et une rougeur fugitive parcourut son pâle visage; qui elle est? Vous n'avez donc pas vu le pied de cheval?.... c'est Lady Mephistophelès qui, il y a vingt ans m'a volé ma pauvre âme!

Je restai comme frappé de la foudre. Mais lui, après avoir prononcé ces mots, d'un bond était entré dans le café voisin, où, quelques minutes plus tard je le trouvai devant une carafe d'absynthe Encore une demi-heure, et je dus le transporter chez lui dans un fiacre. La carafe était vide!

Bientôt j'appris au quartier latin où mon âge m'attirait invinciblement, avec quel enthousiame, la jeunesse des écoles était attachée à mon pauvre poëte, et cet enthousiasme était d'autant plus sincère, qu'à l'époque dont je parle, les partis politiques luttaient face à face, et que Musset n'avait jamais écrit une ligne de politique.

Un jour, un jeune jurisconsulte me parla de Musset en ces termes: « Musset est un poëte français dans toute l'acception du mot: il n'a rien emprunté à aucune autre nation. Il est tout à fait français; il a nos défauts et nos qualités. Je le répète, c'est un poëte français, le dernier hélas! car avec notre tendance vers la spécialité toutes nos individualités nationales se perdront. »

Le lendemain, je racontai au poëte ma conversation avec son jeune admirateur.

Hum! fit il, en haussant les épaules, enthousiasme que tout cela, rien de plus! Cela se calmera. Je prévois qu'un temps viendra, où l'on ne me lira même plus; car voyez-vous, la terre est ronde comme le disait le midshipman du capitaine Marryat, et il faut que tout se renouvelle!

Je vais vous tirer l'horoscope de mes œuvres et renfermer mes prédictions dans un dilemme inattaquable.

Ou bien la génération qui nous suit continuera dans ses tendances matérialistes et les poussera à ce point que les œuvres d'un poëte qui recherche, dans ses vers, la foi, la foi aveugle et enfantine, perdront toute valeur; ou bien une réaction religieuse se fera après un certain nombre d'années, et alors, les œuvres d'un poëte, qui a mis au jour ouvertement et franchement, comme je l'ai fait, son scepticisme, seront jetées de côté, si ce n'est pire. Vous voyez que je ne fais pas grand fonds sur ma célébrité: elle s'éteindra et je serai confondu dans le néant.

Je ne savais que répondre: cependant une chose me frappait, c'était sa persistance à me parler de l'inspiration religieuse de ses œuvres. J'osai un jour le questionner à ce sujet, et voici ce qu'il me répondit:

Mes poëmes parlent de Dieu, de douleur, de doute, d'égarement et d'amour. Ne sont-ce pas là les caractères de toutes les religions, et principalement de la religion chrétienne? Qu'elle soit une religion de souffrances et de douleurs, vous en conviendrez; et comme elle ne met aucune entrave à la pensée, les doutes et le scepticisme religieux sont de son domaine.

Mais votre religion catholique consiste principalement à réfréner l'esprit, interrompis je.

Je parle du christianisme, répondit-il, un peu sèchement, — laissons de côté les désignations. Cependant il me serait facile de vous prouver que la religion catholique est aussi la religion de l'amour et peut être plus que les autres.

Mais pas de l'amour que vous prêchez dans vos œuvres, interrompis je de nouveau.

Il me regarda fixement..... Et prenez-vous sur vous, dit il, de déterminer mathématiquement la voie qu'un enfant du 19e siècle doit parcourir pour arriver jusqu'à ce pur amour de Dieu qui fait l'objet des aspirations de tout cœur chrétien. Croyez moi, mon jeune ami, un homme, qui aime, et n'aimerait il que son chien, est plus près de Dieu que ce colosse de science humaine qui du haut d'une chaire ou d'une tribune analyse d'un cœur froid l'essence de l'amour.

Je me tus, mes yeux restèrent fixées sur cet homme, que l'amour, tel qu'il l'avait compris, conduisait pas à pas à la mort, et qui le pied dans la fosse, se souvenait encore avec joie et confiance de cet amour.

Musset avait été élevé avec le duc d'Orléans, fils aîné du roi Louis Philippe, et une amitié indissoluble avait succédé dans l'âge mûr aux relations souvent éphémères de l'enfance et de la jeunesse. L'héritier présomptif appelait simplement son ami du nom d'Alfred, et ne souffrait de lui que le nom de Philippe. Un tutoyement familier présidait à leur intimité.

On connaît la mort si horrible du jeune prince. Le 13 juillet 1842, avant de se rendre aux manœuvres d'été, il avait voulu embrasser encore une fois sa mère et sa femme une princesse de Mecklembourg, la noble et gracieuse Hélène d'Orléans, et une demi-heure plus tard, il fut trouvé avec la tête fracassée sur la chaussée de Neuilly. Les chevaux s'étaient emportés et il s'était tué en sautant de voiture.

Alfred de Musset laissa s'écouler une année entière, laissa les poëtes officiels et officieux épuiser leur verve en larmoyantes élégies. Au jour anniversaire de la catastrophe, il mit au jour un de ses plus faibles poëmes.

Un jour que je lui fis part de mon étonnement à ce sujet, — étonnement d'autant plus grand que je savais à quel point il avait été affecté de cette mort si fatale de son ami, — il me répondit:

Que cela ne vous étonne pas, aujourd'hui encore, je ne serais pas capable d'écrire quelque chose de mieux réussi; le sentiment de la douleur avait tellement conquis mes facultés que chaque fois que j'essayais de rassembler mes esprits je restais comme anéanti. Je ne parvenais pas à saisir l'image de Philippe mort; il me semblait toujours que j'avais choisi pour sujet d'une élégie quelque thème fantastique. Voyez ces vers, comme les pensées sont vulgaires; comme la forme en est inhumaine! Je n'ai qu'un regret, c'est de m'être laissé persuader de les publier. Mais il en est ainsi, et il n'est pas possible de donner un corps à certaines douleurs. Précisément dans ces vers misérables, mon pauvre Philippe qui me connaissait de part en part, aurait trouvé l'attachement profond que je lui avais voué et combien sa fin déplorable avait influé sur moi.

J'essayai même de lui faire des représentations sur sa manière abusive de boire l'absynthe. « Vous ne comprenez rien à cela, répondit-il brièvement, » et chaque fois que j'essayais de revenir sur ce sujet, je recevais la même réponse. Hélas! je comprenais trop bien.

Au jour de mon départ de Paris, nous eûmes un dernier rendez vous au Palais-Royal. Quelques détails inséparables d'un voyage m'empêchèrent de me trouver au rendez-vous à l'heure fixée. Cependant j'aperçus Musset de loin, debout, devant la porte du Café Foy, et paraissant engagé dans une conversation intime avec quelqu'un que je ne connaissais pas. Je me plaçai devant la vitrine d'un bijoutier, comptant lui laisser le temps de terminer sa conversation. Tout à coup je sentis une main sur mon épaule, je me retourne: c'était le poëte Gérard de Nerval à qui j'avais fait mes adieux la veille.

Vous avez encore du temps pour flâner au Palais Royal, me dit-il, et hier vous prétextiez d'un rendez vous, pour ne pas déjeuner avec moi aujourd'hui.

Voilà mon rendez-vous, répondis-je en désignant Musset; seulement je ne veux pas le déranger.

Lequel des deux, demanda Gérard, Musset ou Sandeau?

Comment, c'est Jules Sandeau? m'écriai-je étonné.

Mais oui, répondit Gérard, vous ne le connaissez donc pas?

Nous nous tûmes tous deux .... mais une même pensée régnait sur notre âme.

Gérard de Nerval trouva le premier la parole.

Oh! dit il, si l'un de nous deux était un Balzac, quel beau chapitre de la comédie humaine nous pourrions écrire sur ces deux hommes, qui causent là tranquillement. Regardez-les bien.... Sandeau, l'image de la santé, de la force vitale surabondante, voyez le rire de tout son cœur... Comme il est content de la vie et surtout de lui même. C'est l'écrivain le plus heureux de la France! Voyez l'autre, qui a plus d'esprit dans le petit ongle de son petit doigt que ce gros Philistin ventru.... Combien de pas manquent encore pour qu'il arrive de cette place où il se tient, jusqu'au cimetière.... On pourrait les compter! Et tous deux... tous deux ont bu à la même coupe empoisonnée; tous deux ont été aimés et abandonnés par la même femme! Haha! et l'un en est revenu avec de grosses joues bouffies, et l'autre est mourant! Vous voyez, tout est relatif, même le poison!

Il y a une province allemande où les paysans mangent l'arsénic, et ici l'on en meurt! Oh, la vie! la vie!

Lorsqu'une heure plus tard, je pris congé de Musset, il me dit d'une voix profondément émue:

Votre compatriote Heine vous a conseillé de bannir de votre cœur toutes les aspirations poëtiques; je vous conseille le contraire.... cherchez à élever votre cœur et votre esprit aussi haut que vous le pourrez, et quand même vos pieds devraient patauger dans la boue terrestre.... que vos regards s'affranchissent de toute chaîne matérielle.... qu'ils se portent vers les hauteurs, qu'ils se fixent là haut! Là seulement vous trouverez consolation, espérance et avenir! Et.... ajouta-t-il d'une voix tremblante.... si vous sentez un jour que votre cœur est trop plein, qu'il bat trop fort dans votre poitrine, et que vous vouliez greffer un autre cœur sur le vôtre..., n'oubliez pas que les plantes exquises ne se développent que sur une terre saine et forte.... ne choisissez pas un bel esprit féminin! — Je vous en conjure dans l'intérêt de votre bonheur — le véritable amour est une religion et le premier baiser d'amour doit être l'hostie du sacrement — il faut que l'esprit de Dieu repose en lui.

Nous nous séparâmes sur ces paroles, lui souriant tristement.... et moi pleurant de toute mon âme.

Au revoir! lui dis-je.

Où? me répondit-il.

Lorsque six années plus tard, je revins des Antilles à Paris, j'appris les particularités de la mort douloureuse du grand poëte et les scandales littéraires qui suivirent. Une admiratrice posthume avait écrit une biographie dans laquelle George Sand, qui avait exercé sur toute la vie de Musset une influence si désastreuse n'était pas ménagée. Le célèbre écrivain se sentit atteint, et de sa plume exercée jaillit un livre, dans lequel elle s'idéalisait, oubliant que celui qu'elle attaquait ne pouvait plus lui répondre. Cependant le frère du défunt, Paul de Mussel, un des écrivains les plus spirituels de France, releva le gant, et dans son ouvrage «*Elle et Lui*» le lecteur découvrira ce que recouvrent les masques derrière lesquels se cachent certaines grandeurs.

Je visitai au Père-Lachaise, la tombe modeste de celui qui avait imprimé sur mon cœur de jeune homme, un souvenir ineffaçable, et involontairement, les vers suivants me revinrent à la mémoire:

Le seul bien qui me reste du monde,
C'est d'avoir bien souvent pleuré.

(*Traduit de l'Allemand par* CHARLES MISMER.)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 26 mars	33	17
Clôture du 26 mars	33	15

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 26 mars.

Londres 3 m d. p Liv. st.	109 114
Marseille, 3 m. date 1 Liv. T.	
Paris,	

Constantinople, 26 mars.

Coloniaux. — Dans cette huitaine il s'est vendu environ 1200 bariques sucre et 700 à 750 sacs café pour la consommation locale, aux prix indiqués dans notre prix-courant.

Céréales. — Les prix des blés sont toujours fermes à cause de peu d'arrivages, et que les stock sont faibles.

Il s'est vendu environ 6000 sacs Stenia, de piastres 160 à 155; et 1500 sacs Odessa de p. 165 à 145. — Stock environ 18000 kil. de toutes qualités.

Prix des céréales.

	Pias.	en Mét
Blés durs Kustendjé	35	36
» » Burgas	—	—
» » Baltchik	—	—
» » Anatolie	27	33
» » Ismaïl	—	38
» » Azoff	—	38
» » Bessarabie	36	37
» » Galatz	—	—
» tend. Roumélie	—	—
» » Odessa	36	36 20
» » Ibraila	27	31
» » Galatz	—	—
» » Bourgas	30	34
» » Varna	20	34
» » Baltchik	28	30
» » Taganrok	—	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumélie	15	16
» Anatolie	15	16
Maïs Danube	18 20	20
» Roumélie	18	18 20
» Anatolie	18	18
Seigle	—	—

DÉPÔT.

Blés durs	20000
» tendres	20000
Maïs	—
Orges	6000

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 26 mars.

Dans cette huitaine aussi nous avons eu un grand nombre de navires arrivés de la Méditerranée, la plupart nolisés et divers disponibles. Les frêts sont restés presque invariables, ils se sont fait, pourtant quelques frêts aux cours suivants.

D'Azoff pour Marseille fr. 3 1/2 à 3 3/4 la charge autres ports à proportion tarif Filipp.

Id. pour la Méditerranée, fr. 4 la ch. avec la divise pour le R.-U., sh. 53/6 ton.

id. pour le R.-U., sh. 50 ton. blé.

Id. pour Anvers sh. 50 ton. suif.

De Marianopoli, pour le R.-U, sh. 50 ton. suif, 2/3 pour la Méditerranée

Du Danube pour le R.-U., (ou port dir. cont.) sh. 7/9 quarter.

De Sulina pour le R.-U., sh 6/1 quarter.

De Kustendjé pour Marseille, fr. 3 1/4 la charge petite portée.

De Varna pour ici, para 60 le kilé, Marseille fr. 3, autres ports à proportion tarif Fillipp.

D'ici pour Liverpool, sch 3 quart p. vapeur.

D'Enos pour le R.-U., sh. 5/3 à 5/6 le quarter

De Poti et Redout-kale pour le R.-U., sh. 6/8 et 6/6 quart. 10 0/0 pour le cont.

De Kustendjé pour le R.-U., sh. 6 le quarter (2/3 Méditer.) 10 0/0 pour le cont.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 25 mars.

ALEXANDRIE, vap. égyp. *Galioub*, cap. Kiamil, ayant touché à Smyrne, Dard. et Galipoli, div. march. et 125 passag.

DEPARTS, du 26 mars.

KUSTENDJDE vap. du Ll. aut. *Wien*, cap. Pulich, div, march. et passag.

TREBISONDE, vap. fr. de M. Imp. *Glyde*, cap. Martin, div. march. et passag.

DANUBE, vap. fr. de M. Imp. *Taurus*, cap. Lallemand, div. march. eu passag.

ANVERS. vap. angl. *Achiles*, cap. Riches. div.-m.

ODESSA, vap. russe *Vladimir*, cap. Seraffinoff, div. march. et passag.

ALEXANDRIE, vap. égyp. *Chebin*, cap. Ahmet, div. march. et passag

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 25 mars

NEW-CASTLE, bk. meck. *Anna Krell*, c. Vogt, ch.
GENES, bk. ital. *Franc. Lavarello*, c. Dellacasa, l.
ALEXANDRIE br. meck. *George Adolph*. cap Schuterow, lest.
SPEZES, br. hell. *A. Nicolas*, cap. Zupas, lest.
— br. hell. *Anexarticos*, cap. Carayannis, lest.

Du 24 mars.

NEW-CASTLE, br. angl. *Emidi.* c. Pearson, charb.
— bk. angl. *Delaware*, cap. Easson, charbon.
— br. meck *William Hunton*, c. Smailes, ch.
— br. meck. *Meck. Hauswer*, c. Brodhering, ch.
CARDIFF, bk. aut. *Eueo*, cap. Zvitichievich, charb.
— bk. angl. *Wood Binc*, cap. Calven, charb.
MARSEILLE. bk. ital. *Netuno*, cap. Fravega, lest.
— br. ital. *Costituzione*, c. Olivari, lest.
— bk. ital. *Saturnino*, cap. Canetto, lest.
CETTE, br hell. *A. Nicolaos*, cap. Catharios, lest.
— bk. ital. *Bianca Salvatore*, c. Salvatore lest.
GENES, br. ital. *Conte Serra*, c. Bartolomeo, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Petrazas, lest.
— bk. ital. *Gerolamo Mortola*, c. Ortolani, lest.
NAPLES, br. hell. *Andromacos*, c. Cazulieri, lest.
— br. val. *Hariclia*, cap. Cromidas, lest.
NICE. br. ital. *Caterina*, cap. Bozzo, lest.
ALEXANDRIE, br. prus. *Covria*, c. Vick, lest.
PORT-SAID, br. aut. *Dikas*, cap. Martinolich, lest
CEFALONIE, br. hell. *A. Trias*, c. Pissanis, lest.
— br hell. *A. Jerassimos*, cap. Pana, lest.
SYRA, br. hell. *Aspasia*, cap. Trombetas, lest.
PYREE, br. hell. *Sofia*, cap. Cingris, lest.

DEPARTS, du 22 mars.

AZOFF bk. ital. *Fortuna O*, cap. Oneto, lest.
— br. ital. *S. Giuseppe*, cap Corsanigo. lest.
— br ital. *Orso I*, cap. Arato, lest.
— br. ital. *Onorato*, cap. Graffione, lest
— br. hell. *A. Ioanis*, cap Andriopulo. lest.
— br. ital. *Elisa Barabino*, c. Ramaroni, lest.
— br. ital. *Carignano*, cap. Razetto. lest.
— br. ital *Azoff*, cap. Crovetto, lest
— br. ital. *Concordia*, cap Dallorso, lest.
— br. ital. *Sfinge*, cap. Croveto, lest.
— br. ital. *Alfieri*, cap Cocheila lest.
— br. aut *Grazia*, cap. Premuda, lest
ODESSA br. ital. *N. Soccorso*, cap. Liguri, lest.
— br. ital. *Dom Galliano*, cap. Galliano, lest.
— br. ital. *Paleocapa*, cap Dodero, lest.
— br. ital. *N Margarita*, cap. Penco, lest
— br. ital *S. Giacomo*, c. Trappani, lest.
— bk, ital *Cater Schiaffino*, c. Mortola, lest.
— bk. ital. *Filomena*, cap Antola, lest.
— br ital. *Pensilvania*, cap. Sorentino, lest.
DANUBE, br. ital. *Flora*, cap. Figari, lest.
— br. ital. *Confidenza*, cap. Stagno, lest.
— br. hell. *A. Spiridion*, c. Caziulis, lest.
— br. hell. *Lissimahos*, cap. Curguris, lest.
— br. hell. *Anastassis*, c Camenos, lest
— br. hell. *Evienios*, cap. Caravias lest.
— br. hell. *Elleni*, cap Liosato, lest.
— bk. angl. *Lady of the Lako*, c. Fillman, lest

Du 23 mars.

ODESSA, br. ital. *Veneto*, cap. Fonton, lest.
— br. aut. *Ellena*, cap. *Barbersvich*, lest.
— br meck. *G. C. Michels*, cap. Nieman, lest.
DANUBE, br. ital. *Amisto*, cap Bognolo, lest.
— br. aut *Faro*, cap. Persich, lest.
— sch. angl *Bide of the West* c. James div
— br. hell. *Adelfi Antipa*, cap. Patrikis, lest
— br. hell. *Irini*, cap Frangopulo, lest.
AZOFF, br. aut. *Junge*, cap. Veccarich, lest
— br. hell. *Iraclis*, cap. Cuvielos. lest.
MARSEILLE, br. meck. *Mentor* cap Dessel, blé.
— br. meck. *Seefogel*, cap. Lemghinvies blé.
— br. meck *August Sophie*, cap. Libermen, blé
— br. hell. *Cali Elpis*, cap Caradjas, blé.
MALTE, br. meck. *Emma Bauer*, c. Falk, blé.
— bk. meck. *Carlder Grosse* cap. Brodhering,
GIBRALTAR, br angl *Victory*, c. Crant, blé.
ANGLETERRE, bk. ital. *Filomena Danovaro*, cap. Danovaro blé.

Dardanelles, 15 mars.

Navires venant de la Mer-Noire ou de Constantinople, et allant dans la Méditerranée.

MARSEILLE, br hel *A. Nicolas*, cap. Goudis, blé.
FALMOUTH, br. angl *Conquist*, c. Leith, lest.
— bk. angl. *Dispatch*, Furlong, blé

Du 19 mars.

MARSEILLE. bk, russe *Argo*, c Lindman, blé.
— br hell *Pistis*, cap. Courentis, blé.
— br hell. *Achilefs*, cap. Armenakis, blé.
HAVRE. bk. russe *Stolforst*, cap. Wirens, blé.
MESSINE, bk. norw *Telegraph*, c. Nicolaysen blé.
FALMOUTH, bk. meck *Julia Mikels*, c. Dade, blé

Du 25 mars.

FALMOUTH bk. angl. *Mary Heuzel* c. Ouquist, blé.
— br. ital *N. Angiolna* c. Viacava, blé.
MESSINE. br. aut. *Maria Andrina*, c. Matesich, blé

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 26 MARS 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes	P.	700	— 970
» Martinique et Ceylan	»	—	— —
» Moka, l'oke	»	15 20	— —
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	— —
» en pain français se côtent à	»	280	— 295
» pilé id.	»	235	— 240
» pilé de Hollande	»	245	— —
» » de Havane	»	—	— —
» en sacs »	»	185	— 190
Poivre, l'oke	»	6	— 6 10
Girofles	»	6	— 6 20
Canelle	»	15 20	— —
Indigo Bengale	»	115	— 125
» Madras	»	70	— 75
Cochenille Argentine	»	63	— 64
» morellane	»	62	— 64
» humide	»	45	— 50
Noix muscade	»	33	— 33 20
Camphre	»	25	— 25 20
Thé congou	»	24	— —
» pekoe flower	»	40	— 80
Bois de Campêche, le quint.	»	40	— 45
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	125	— 150
» id. 2e id.	»	90	— 95
Charbon, New-Castle, tonneau	Sh.	31	— 32
» Liverpool	»	26	— 24
» Cardiff	»	30	— 31
Etain, le quintal	P.	650	— 655
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	5	— 5 20
Vitres	Fr	20	— —
Plomb en Saumon le quintal	P.	138	— 140
Grenailles assorties anglais	»	160	— —
» France, Belgique et Trieste	»	155	— 160
Fer-Blanc, les deux caisses	»	340	— 345
Zinc en feuilles N° 7 à 12, les 100 ok.	Fr.	107 20	— 108
Vitriol anglais, le quintal	P.	34	— 35
Fer en barres assorties	»	64	— 65
« masses pour clous	»	74	— 75
« en feuilles 1/14	»	110	— 111
« en cercles	»	83	— 90
« de Russie asc. et Zingl.	»		—

Pointes assorties les 50 kilogrammes	L. t.	1	— —
Soufre d'Italie le quintal	P.	55	— 55 20
Eau de Résine, l'oke	»	4 20	— 5
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	53	— 54
» de Belgique	»	34	— 35
» de Trieste (manque)	»	—	— —
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	15	— 16
» id. de 22 poids	»	12	— 13
» d'Amérique	L. t.	1	— —
Alcool américain	»	1	— —
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	— 3
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	45	— 46
» des Indes	P.	210	— —
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	115	— —
» le 10. 50 kilog	»	—	— —
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	124	— —
» de Trieste (manque)	»	—	— —
Chandelles de suif, l'oke	»	9	— 9 20
Suif	»	9	— —
Beurre de Russie	»	10 20	— 10 30
Caviar, 1re qualité	»	27	— 28
» 2e qualité	»	24	— 25
Semelle de France, Chateau Renaud, l'oke.	Fr.	5 60	— 5 65
» Gavotty	»	5	— 5 10
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 70	— 4 75
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	73	— —
» Veaux cirés de 14 kilog.)	»	10 20	— 10 25
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	76	— —
» id. 12/20 id.	»	82	— —
» id. 16/24 id.	»	90	— —
» id. 20/30 id.	»	105	— —
» id. 8/14 id.	»	95	— —
» id. 12/20 id.	»	105	— —
» id. 16/24 id.	»	115	— —
» id. 20/30 id.	»	135	— —

(100 L. T.)

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	— —
» N° 1	»	—	— —
» N° 2	»	—	— -
» N° 3	»	—	— —
Selle de Brousse qualité supérieure	»	—	— —
» N° 1	»	—	— —
» N° 2	»	—	— —
» N° 3	»	—	— —
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	— —
» de France	»	—	— —
» 2e qual.	»	—	— —
Filature de 10 12 et de 11 12.	L. t.	5 75	— 5 85
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—	— —
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	— —

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	40	— 45
» mince	»	22	— 25
» Turquie 3 à 4.	»	18	— 20
» mince	»	14	— 16
Galles noires, l'oke	»	16	— —
» vertes et blanches	»	15	— —
Graine jaune Angora	»	11	— 15
Skilip	»	—	— —
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	15	— 16
» Yerli des 7 Tours	»	7	— 7 20
» de Cesarée.	»	15	— —
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	5 20	— 6
» de Mouton les 2 pièces	»	15	— 18
Laines de Chevron d'Angora	»	40	— 43
» de Bey-Bazar	»	40	— 42
Filicks assortis	»	—	— —
Huile de Rose pure le metico surfin	»	18	— —
Scammonée l'oke surfin	»	400	— 450

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	Medj.	15 20	— —
Gomme Adragante, assortie	P.	30	— —
» Adragante en feuilles	»	40	— —
» Arabique assortie	»	24	— 25
Cuivre de Tocat	»	8 20	— 9
» de Ghiumush Han	»	—	— —
Cire Jaune de Trebizonde	»	25	— —
» d'Anatolie	»	24	— —
Sesame de Roumélie, l'oke	»	5	— 5 10
Graine de lin de Roumelie	»	35	— 38
» d'Anatolie	»	30	— —
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	8 20	— 8 30
» de Crète	»	8 20	— 8 30
Raisins Carabournou rouges	»	5	— —
» de Vourla	»	6	— —
» de Tcesmé, noir	»	5	— —
» de Soltanine	»	6	— —
Mastic de Chio	»	90	— 100
Coton Kircagatz et Cassaba	»	12 15	— 12 20
» Syrie, Chypre, Adana	»	12	— 12 20
Noisettes de Trebizonde	»	1 20	— 1 30
Encens, quint.	»	355	— 310
Safranum l'oke	»	320	— —
» de Roumelie	»	140	— —
Riz d'Egypte Rechid, l'oke	»	4	— 4 10
» Damiette	»	—	— —
Eau de vie de Chio	»	8	— 16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 20	— 4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	— 20
Savon de Candie	»	6 20	— 6 30
» de Mételin	»	5	— 5 20

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives) scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC) *nouveau système inaltérable du Dr* PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelle, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 8, 18 et 28

Le bateau à vapeur français *ASSYRIEN*, capitaine Gauthier, partira pour MARSEILLE vendredi 29 mars à 4 h du soir en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée, et Messine.

Pour frêt et passage s'adresser chez le soussigné

L'Agent Principal
Alfred BERGASSE.

Cité française, N° 3.

AVVISO.

I.R. DIREZIONE DELLE POSTE AUSTRIACHE.

A principiare dai 29 del mese corrente, le communicazioni postali accelerate per i Principati Danubiani e per l'Europa avranno luogo *fin a nuove disposizioni* via di Kustendge e Baziazs.

Le partenze da Costantinopoli sono fissate come pel passato a Martedì e Venerdì alle ore 11 a. m. e gli arrivi a Mercoledì e Sabato matina.

Da Vienna il corriere partira ogni Martedì e Sabato.

Le lettere dovranno essere consegnate fin alle ore 10 precise.

Per più informazioni veder l'orario esposto all' Ufficio.

Pera, 25 Marzo 1867.

AVVISO.

Per gravi incomodi di salute, che resero indispensabile e necessario un cambiamento di clima del socio Sig. Pietro Guiglia, la società costituitasi tra esso e la sottoscritta Teresa Vedova Pesante con atto 5 luglio 1865 sotto il nome

VEDOVA PESANTE E Com

di comune accordo dei socj è disciolta.

Lo stralcio è affidato alla predetta Signora Teresa Vedova Pesante. Tanto partecipandovi per gli effetti che di ragione vi rendiamo grazie della fiducia della quale avete onorato la predetta ditta.

VEDOVA PESANTE.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures. — Consultations gratuites.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française

LECONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. [illegible] à Péra, rue Asi li-Medjid N° 1—3 [illegible] Galata à l'hôtel de l'Univers N°. 120.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

PATE ET SIROP
DE NAFÉ D'ARABIE
Les Professeurs de la Faculté de médecine de Paris ont constaté leur SUPERIORITE *sur tous les pectoraux.*

Leur efficacité contre les *Rhumes*, Maux de Gorge, Grippe, *Coqueluche* et Irritations de *poitrine*, a été constatée par les Médecins des hôpitaux de Paris.

RACAHOUT DES ARABES
Seul aliment APPROUVÉ *par l'Académie impériale de Médecine de Paris.*

Il guérit les *maladies* de l'estomac ou des intestins, accélère la convalescence, fortifie les enfants, et par ses propriétés analeptiques, il préserve des fièvres typhoïdes et des maladies épidémiques.

Le *véritable Racahout* de Delangrenier, rue Richelieu, 26, à Paris, se vend, ainsi que le *Sirop* et la *Pâte de Nafé*, à Constantinople, aux pharm. CALLEJA, DELLA SUDDA, OTTONI; à Alexandrie, aux pharm. BARRET et PERINI; à Smyrne, chez A[illegible] et à la pharm. ANGE GIUDICI; au Caire, à la pharm. TILHE; à Kamirsch, à la PHARMACIE FRANÇAISE; et à Bucharest, dans toutes les pharm.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Hairié.

A partire de Lundi 15|25 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκέτ-ι-Χ.

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 20 φεβρ. 4 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως.

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ. Καβάκ	Yeni-Mahallé / Γενί-Μαχαλέ	Buyukdéré. / Βουγιούκ Δερέ	Thérapia. / Θεραπεία	Yéni Keui. / Νεοχώριον	Sténia. / Στένη	Emirghian. / Ἐμιργιάν	R. Hissar. / Ῥουμ. Χισάρ	Bébek. / Βεβέκ	Arnaout-Keuy. / Ἀρναούτ-κιοϊ	Kourou-Tchesmé. / Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy. / Ὀρτά Κιοϊ	Béchicktach. / Βεσίκ-Τάς	Kabatach. / Καμπά-Τάς	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	7 6	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 45	7 51	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	18 6	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	— (1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 30	9 36	12	—	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1	7 6	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 45	7 51	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 30	8 56	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis à 2 15
3 30	9 36	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45 (2)	10 51	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
9 30	3 36	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 6	14										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. / Καβά-Τάς	Bechiktach. / Βεσίκ-Τάς	Ortakeuy. / Ὀρτά-Κιοϊ	Kourou-Tchesmé. / Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. / Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek. / Βεβέκ	R. Hissar. / Ρ. Χισάρ	Emirghian. / Ἐμιργιάν	Sténia. / Στένια	Ienikeuy. / Νεοχώριον	Therapia. / Θεραπεία	Buyukdéré. / Βουγιούκ-Δερέ	IENI MAHALÉ. / Γενί-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ.-Καβάκ	Observations
2 15	8 21	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 51	3	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3 30	9 56	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
9 45	3 51	17	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 36	16	—	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi. Retour direct au pont.
11	5 6	11	—	«»	«»	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	
9 15	5 21	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	5 36	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 26	14	«»	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 46	4	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. / Βουγιούκ-Δερέ	Thérapia. / Θεραπεία	Beykos. / Βεϊκός	Pacha-backtché / Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chiboucli. / Τζιμπουκλί	Kanlidja. / Καλιντζά	A. Hissar. / Ἀ. Χισάρ	Kandilli. / Κανδυλλί	Vani-keuy. / Βανί-Κιοϊ	Tchenghel-keuy / Τσεγγέλ Κιοϊ	Beyler-bey. / Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoudjouk. / Κουζγουντζούκ	Scutari. / Σκούταρι	Observations
2 45	8 51	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h. 3
3 30	9 36	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départs du pont — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. / Σκούταρι	Kouskoundjouk. / Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey. / Βεϊλέρ-Μπεη	Tcenghelkey. / Τσεγγέλ Κιοϊ	Vanikeuy. / Βανί Κιοϊ	Candilli. / Κανδυλλί	A. Hissar. / Ἀ. Χισάρ	Canlitja. / Καλιντζά	Tchiboucli. / Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché / Πασᾶ Μπαχτζέ	Beicos. / Βεϊκός	Therapia. / Θεραπεία	Buyukdéré. / Βουγιούκ Δερέ	Observations
10 30	4 36	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
11	5 6	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch.
(2) Les vendredis à 2 heures, il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.
Tous les lundi matin à 1 heure 45 un bateau partira de Voui-keuy pour le pont touchont Tcheghel-keuy, Beyler-bey et Kouskoundjouk.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser: à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

Billets du crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 15 Avril 1867. — Les premiers lots sont fl. 220,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

PLUS D'HUILE DE FOIE DE MORUE SIROP DE RAIFORT IODÉ de Grimault et Ce Pharmaciens à Paris.

7, rue de la Feuillade. — D'après les certificats des médecins des hôpitaux de Paris, [illegible] prospectus [illegible] de plusieurs académies, ce Sirop s'emploie, avec le plus grand succès, à la place de l'*Huile de Foie de Morue*, à laquelle il est réellement supérieur. Il guérit les maladies de poitrine, les scrofules, le lymphatisme, la pâleur et la mollesse des chairs, les pertes d'appétit, et régénère la constitution en purifiant le sang. C'est en un mot le plus puissant dépuratif connu. Il ne fatigue jamais l'estomac ou les intestins comme l'iodure de potassium et l'iodure de fer, et s'administre avec la plus grande efficacité aux jeunes enfants sujets aux humeurs ou à l'engorgement des glandes. — Le docteur Cazenave, de l'hôpital Saint-Louis, de Paris, le recommande d'une manière toute particulière dans les maladies de la peau, concurremment avec les pilules qui portent son nom.

A Constantinople, pharmacie Della Sudda, et dans les principales pharmacies.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Aux Fabriques DE PARIS ET LONDRES
H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

AVIS.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

Tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 6 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 72.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 28 mars.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 26 mars, 3 h. 20 m. soir.
Cours du 26 mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (clôture)	ouvert.	30 65
		clôture	30 75
	LONDRES	ouvert.	30 1/8
		clôture	30 1/8
Emprunt Ottoman		ouvert	240
		clôture	241 25

Belgrade 26. — Dans une proclamation le prince Michel annonce qu'il ira jeudi à Constantinople pour remercier le Sultan de l'évacuation des forteresses serbes.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On écrit de Paris à l'*Indépendance belge* en date du 15 mars :

« Il est confirmé que M. Benedetti retourne immédiatement à Berlin, puisqu'il doit être en mesure de présenter ses hommages au roi de Prusse le 22 mars. M. Benedetti sera maintenu très-décidément à ce poste pour un temps indéfini, étant au fait de tous les incidents de la question importante des derniers rapports de la France et de la Prusse et ayant pu s'aguerrir un peu à l'opposition sourde que le nom français provoque à Berlin.

D'après la *Correspondance générale autrichienne* ordinairement bien informée, M. le baron de Beust se rendra prochainement à Pesth-Bude, et elle affirme que le voyage du président du ministère des pays non-hongrois a pour but le règlement de la question croate, de concert avec le cabinet hongrois. A ce qu'il paraît, le gouvernement impérial est convaincu de la nécessité de réunir de nouveau directement la Croatie et la couronne hongroise, et il est d'avis, en conséquence, que Sa Majesté ne devra être couronnée que comme roi de Hongrie et que le diplôme d'intronisation pour la Hongrie devra servir aussi pour la Croatie. En général la Croatie ne devra, de l'avis du gouvernement, être représentée dans l'empire réorganisé que comme une annexe de la couronne de Saint-Etienne. On assure d'ailleurs que le gouvernement est résolu à laisser à la Croatie son autonomie et son indépendance nationale.

Cette feuille ajoute que les hommes politiques en Croatie commencent à se familiariser avec l'idée d'une solution de leurs différends avec la Hongrie dans le sens ci-dessus indiqué.

On lit dans le *Fremden Blatt* du 15 mars:

« L'époque de la réunion du Reichsrath n'est pas encore fixée et ne le sera probablement que quand on connaîtra le résultat des élections de députés à la diète en Bohême, en Moravie et dans la Carniole. L'agitation électorale est très vive dans ces trois pays ; cependant il devient de plus en plus vraisemblable que les élections, en Bohême et en Moravie du moins, donneront les meilleurs résultats, et que les diètes de ces pays procéderont immédiatement à l'élection de députés au Reichsrath. »

Pesth, 16 mars. — Le président de la chambre des représentants rend compte de la réception de la députation de la Diète, puis il est donné lecture du discours de l'archevêque Bartakovics et de la réponse de Sa Majesté. Le discours de Sa Majesté est accueilli avec des vivats enthousiastes et surtout le passage où il est question de l'intégrité et de la liberté constitutionnelle du pays. On a porté à l'ordre du jour de la séance de mercredi le travail de la commission des 67, et à l'ordre du jour de la séance de lundi la demande d'une garantie d'intérêts pour le chemin de fer de Grosswardein Klausenbourg.

En vertu d'une lettre patente datée de Bude, 15 mars, les Diètes provinciales de la Bohême, de la Moravie et de la Carniole sont convoquées pour le 6 avril prochain.

Les dommages résultant pour la Bohême de la dernière guerre s'élèvent à 18 ou 20 millions pour dommages provenant des opérations militaires.

On lit dans la *Nouvelle presse libre*:

« Les dernières nouvelles de Florence constatent la marche satisfaisante des négociations austro-italiennes. La manière prévenante surtout dont l'Italie s'efforce de répondre aux intentions de l'Autriche, relativement au développement à donner au trafic sur les frontières et aux facilités à introduire dans ce trafic, témoigne de la résolution constante du cabinet de Florence de donner aux relations de l'Italie avec l'Autriche le caractère le plus amical possible.

» Il est probable aussi que la question des droits d'exportation sur les soies italiennes, au règlement satisfaisant de laquelle l'Autriche attache un grand prix, sera résolue conformément aux vœux de notre gouvernement. Cela est d'autant plus probable que les demandes de l'Autriche sous ce rapport sont appuyées énergiquement par la France, puisque les intérêts de l'industrie séricigène française sont identiques dans cette question à ceux de l'Autriche. »

On lit dans l'*Abendpost de Vienne* :

« La prestation de serment du ministère hongrois dans le vieux château royal de Bude marque une phase remarquable dans le développement de l'histoire d'Autriche.

Il est compréhensible qu'on célèbre un pareil jour avec la pleine conscience de son importance. Quiconque a été témoin de l'acte si important qui a consommé, pour ainsi dire, symboliquement parfaite entente entre la couronne et le peuple, a pu constater aussi la ferme résolution et la ferme volonté des Hongrois de ne pas amener par des malentendus une nouvelle scission entre eux et la couronne.

Voilà le premier résultat heureux de la généreuse résolution de Sa Majesté de faire goûter à tous les peuples de son empire les bienfaits d'un régime constitutionnel libéral. Qui désire protéger ses propres droits est obligé de respecter les droits d'autrui, et les égards pour l'ensemble peuvent seuls donner la mesure des prétentions individuelles.

La condition première du parfait accord entre les prétentions constitutionnelles de la Hongrie et les vues et les tendances des autres peuples de l'empire sont remplies, les espérances qui se rattachaient à la présence de Sa Majesté l'Empereur à l'ouverture de la Diète hongroise actuelle sont devenues des réalités. Puissent se réaliser aussi bientôt les espérances que les autres royaumes et pays rattachent aux sentiments de reconnaissance et de fidélité à ses devoirs du peuple hongrois! Car il n'est possible d'assurer d'une manière durable la prospérité des parties isolées qu'en assurant la prospérité de l'ensemble. »

On écrit de Berlin, 9 mars, à la *Gazette de Breslau*.

« Les députés polonais, membres du Parlement de l'Allemagne du Nord, se sont constitués en réunion distincte, sous la présidence de M. Pitoski.

Ils sont treize. Leur protestation contre l'incorporation des provinces polonaises dans la confédération de l'Allemagne du Nord sera présentée au moment de la discussion sur l'étendue territoriale de la confédération. La fraction polonaise n'a pas encore arrêté si, sa protestation faite, elle restera au Parlement ou se retirera.

La *Gazette d'Augsbourg* fait connaître, d'après des renseignements officiels, la statistique des forces militaires que chacun des Etats de la Confédération du Nord devra entretenir en temps de paix. Ce tableau constate les sacrifices que cette organisation militaire impose à la plupart des alliés de la Prusse.

L'effectif de paix de la Saxe sera porté de 18,000 hommes à 23,440; celui de Mecklembourg-Schwerin de 3,993 hommes à 5,526. Hambourg fournira 2,299 hommes au lieu 1,947; Brême, 1,010 au lieu de 673. Le contingent d'Anhalt sera porté de 1,835 hommes à 1,930. Mais d'autres Etats verront réduire leurs troupes. Ainsi le contingent de Brunswick descendra de 3,144 à 2,302 ; celui de Lubeck, de 611 hommes à 506.

Le contingent le plus faible est celui de Schaunbourg-Lippe. Il sera réduit de 315 hommes à 313. Ce sera l'armée prussienne qui éprouvera la réduction la plus forte : l'effectif de paix, qui était de 254,000 hommes, sera de 235,777 hommes, ce qui permettra une économie de 3 millions de thalers sur le budget. On calcule que l'effectif de paix de la Saxe et de tous les petits Etats appartenant à la Confédération du Nord sera 56,569 hommes, coûtant annuellement 12 millions 728,025 thalers.

On écrit de New York le 22 février :

« La Compagnie de navigation à vapeur du Pacifique vient d'informer le public que le steamer *Colorado*, qui lui appartient, a effectué heureusement son premier voyage. Le trajet de New York à Hong-kong s'est effectué en 50 jours seulement, malgré deux escales à San Francisco et à Yokohama. Le *Colorado* a eu en outre à lutter contre le très gros temps. Le résultat auquel est arrivée la *Pacific Mail Steamship Company* est très-avantageux pour le commerce américain, comme pour l'avenir de la nouvelle ligne.

» L'achèvement du chemin de fer du Honduras et de la ligne qui doit joindre l'océan Atlantique au Pacifique, à la hauteur du Nicaragua, ne peut longtemps tarder, et ces deux lignes réduiront encore de deux à trois jours au moins le temps nécessaire au transport des malles entre New-York ou l'Europe et Hong-kong.

» Les marchandises et métaux précieux que San Francisco a importés en Chine pendant l'année 1866 représentent une valeur de 8 millions de dollars. Il n'est pas douteux que l'existence de communications régulières entre le Céleste Empire, le Japon et les Etats-Unis n'amène un développement considérable des relations déjà existantes et ne crée bientôt de nouveaux et nombreux débouchés à l'industrie américaine. »

Au moment où le Gouvernement se recueille pour élaborer la constitution politique et les réformes économiques que nous avons officiellement annoncées, il est peut-être inopportun de soulever tout d'un coup l'ensemble des questions secondaires dont la solution, aussi prompte que possible, servira, comme d'étai, à l'édifice général. En émettant cette idée, nous voudrions nous garantir du reproche qui pourrait nous être adressé de porter la confusion là où l'ordre, la méthode et la clarté sont indispensables. Cependant nous croyons servir la pensée du Gouvernement, en attribuant à l'instruction publique la part immense qui lui revient dans la constitution ou dans la régénération d'un Etat.

« Donnez-moi l'instruction publique pendant un siècle, et je changerai le monde. » C'est Leibnitz qui l'a dit, et l'expérience des nations modernes a confirmé cette parole de l'illustre penseur. Les peuples ne sont que des agglomérations d'individus, et la valeur d'un peuple dépend de la valeur intellectuelle et morale des individus qui le composent. Cette valeur est toute dans l'application plus ou moins large de ces deux mots : instruction publique et liberté.

Que ceux qui s'étonnent des progrès fabuleux réalisés dans toutes les sphères de l'activité humaine par les Etats-Unis se donnent la peine de remonter à la cause. Que trouveront-ils à la base des institutions politiques de chaque état : l'instruction publique et la liberté.

Et la Prusse d'où a-t-elle tiré l'énergie qu'elle a déployée dans l'accomplissement de son œuvre que M. Thiers a qualifiée de folie ? Et le Piémont, à quoi doit-il d'avoir absorbé la Toscane, Naples, et d'être devenu le royaume d'Italie ? Et la Suisse, à quoi est-elle redevable de son indépendance séculaire ? D'où vient la prospérité de la Hollande, de la Belgique ?

Partout, la civilisation, le développement de la richesse, et la véritable influence se mesurent à l'échelle de la liberté et de l'instruction publique.

La Turquie, nous le savons, n'est pas sans écoles, et même l'on pourrait citer des états qui lui sont bien inférieurs en matière d'instruction primaire. Celui qui tient cette plume se rappelle avoir vu, il y a 13 ans, non sans étonnement, des écoles primaires fonctionner dans les villes de l'intérieur, et jusque dans les plus pauvres villages des Balkans. D'après Ubicini, les écoles primaires ont une organisation commune et uniforme sous la surveillance de l'Etat; l'instruction a été déclarée gratuite et obligatoire ; là où les donations et les legs particuliers ne suffisaient pas à l'entretien de l'école et au salaire de l'instituteur, l'Etat intervient et se charge de la dépense. Nous savons également que plus de 30,000 enfants fréquentent les écoles de Constantinople. Il y a en outre, des écoles spéciales formées, pour la plupart, sur le modèle des écoles analogues établies dans diverses parties de l'Europe.

D'où vient donc que jusqu'à ce jour les résultats généraux n'aient pas répondu aux efforts accomplis dans le sens de l'instruction publique ?

La réponse nous paraît bien simple et la vérité ressortira d'une comparaison : l'instruction publique, l'instruction primaire surtout, est un frêle arbrisseau qui est incapable de se développer et de porter des fruits sur un sol aride. Il lui faut une terre généreuse, qui fournisse largement aux éléments de sa croissance. Cette terre généreuse, cette mère nourricière, c'est la liberté ! Avec la liberté viennent les mobiles, les élans, les besoins, les instincts de grandir et de jouir, les aspirations vers les horizons supérieurs et délicats qui forment l'essence même des peuples civilisés. Et quand nous parlons de la liberté dans un pays où la liberté est partout sauf dans les lois écrites, c'est que nous avons le pressentiment que, malgré la diversité d'origines, de races, de langues et de religions, et précisément à cause de cette diversité qui paraît contraire à toute fusion, il suffira d'une pratique large et rigoureuse des réformes annoncées pour réveiller toutes les facultés endormies et les lancer à la recherche d'une vie supérieure et d'un centre d'attraction et de cohésion.

Il nous suffit, pour aujourd'hui, d'avoir indiqué le milieu que nous jugeons nécessaire au développement de l'instruction publique, et d'avoir affirmé, de nouveau, la foi que nous plaçons dans l'efficacité des réformes annoncées, au double point de vue de la liberté et de l'instruction ; nous présenterons en temps opportun la solution pratique du problème proposé.

Le *Byzantis*, journal grec, dans son numéro d'hier, nous cherche une querelle d'allemand sur un mot, le mot de schisme russe, qui se trouve dans un article que nous avons reproduit, d'après un journal d'occident.

Le *Byzantis* s'arme en guerre pour nous rappeler que, le mot de schisme ne saurait être prononcé à Constantinople où la religion grecque orthodoxe est professée par un grand nombre d'habitants.

Nous n'avons qu'une chose à repondre au *Byzantis*, c'est que pour nous, il n'y a ni Grecs, ni Juifs, ni Turcs, et que nous n'avons qu'une seule préférence qui est pour les honnêtes gens et les bons citoyens, sans distinction de race, de caste ou de culte.

La situation générale est plus rassurante en Irlande, disent les dépêches anglaises ; cependant on ajoute que la nuit dernière des troupes ont été envoyées à la poursuite des fénians établis dans le voisinage de Kildare. Suivant toute apparence, les choses continueront longtemps sur le même pied. et cette insurrection continuellement dispersée ne cessera de se reformer plus loin.

Nous ne voulons rien exagérer et nous sommes loin de prétendre que le fénianis-

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XXXVIII

(Suite.)

— Ah çà ! est-ce que, vous aussi, vous allez devenir un mauvais sujet, et ressembler à ce garnement de Jaclard?

— On a beau avoir un bon caractère, la souffrance aigrit, madame Bonfilon. Jaclard était un pauvre sujet, j'en conviens, et, tout en réclamant la justice, il n'était pas toujours juste. Il avait l'esprit trop remuant pour un canut.

— Ces ouvriers-là, ne m'en parlez pas ! reprit la patronne ; ça n'est bon qu'à faire des *feignants*, des pas grand'chose. Que sera-t-il devenu à Paris ?

En cet instant la porte s'ouvrit, et l'on vit paraître Jaclard, vêtu à la dernière mode.

— Comment, vous voilà, mauvais sujet ?

Voir le numéro du 27 mars.

Justement, on parlait de vous. Depuis quand êtes-vous de retour à Lyon? Venez-vous travailler enfin ?

— Non, non, j'arrive justement pour me mettre en grève.

— C'est votre affaire la grève.

— Vous l'avez dit, patronne, je voudrais que la vie fût une grève perpétuelle. Je viens seulement vous voir, et plus tard...

— Vous êtes donc riche, que vous voilà beau comme un Saint Georges.

— J'avais rapporté quelques économies. Mais bah ! en huit jours tout a été flambé. Je suis à sec.

— Et ramenez-vous Claudine ? demanda Grangoire. Que fait-elle ?

— Elle est blanchisseuse, répondit Jaclard avec quelque émotion.

— Ah ! et cela va-t-il à Paris, le métier de blanchisseuse ?

— Comme ci, comme ça.

— Et pense-t-elle revenir à Lyon ?

— Oh ! non, pas le moins du monde.

— Vous êtes toujours bons amis ?

— Toujours.

— Vous vous marierez ?

— Cela dépend. Eh bien ! et vous, Grangoire, que faites-vous de Marie ?

— Marie est allée avec sa mère, dans l'Ardèche, rejoindre Amélie. La pauvre fille m'écrit qu'en piochant la terre elle gagne quinze sous par jour. Ah ! voyez-vous, je ne puis pas vivre sans elle. J'ai peur qu'elle ne se rende encore malade. Aussitôt que j'aurai gagné assez pour pouvoir nous marier, je partirai.

— Allons, bon ! s'écria Mme Bonfilon, encore un qui s'en va. Mais que ferez-vous là bas, malheureux ? Vous irez gagner aussi quinze sous par jour, c'est-à dire crever de faim.

— Non, les hommes gagnent jusqu'à trente et trente cinq sous, et à la campagne on vit de peu.

— Vous piocherez la terre ?

— Oui, pour que cette pauvre Marie ne travaille plus et puisse se guérir tout à fait.

— Vous aurez deux femmes à nourrir ?

— Eh bien ! puisqu'elles ne peuvent pas se nourrir elles-mêmes, ces pauvres créatures !...

Au même moment, un caillou lancé du dehors brisa une vitre et atteignit à la tête le pauvre Grangoire, qui perdit connaissance.

— Les vauriens ! s'écria Mme Bonfilon, Ils ont entendu le bruit des métiers. Ils ne veulent pas qu'on travaille, et voilà ce que c'est que la justice de la grève.

Cependant M. Borel, soutenu par les autres fabricants de velours, restait inébranlable et refusait énergiquement toute concession. Maintenir les anciens prix et les anciens usages, c'était son dernier mot.

Chacun de son côté s'opiniâtrait et ne voulant admettre aucun arbitrage pour trancher la question, la grève menaçait de durer longtemps et de ruiner ouvriers et fabricants, chefs d'ateliers et commerçants.

Enfin, M. Borel reçut le dernier coup en apprenant la vie folle que son fils menait à Paris.

Il lui écrivit en toute hâte :

« Monsieur,

» J'apprends que vous vous perdez dans la considération publique par vos extravagances, votre dissipation et votre luxe effréné. Vous ne savez donc pas ce qui se passe ici ? Sachez que je suis à peu près ruiné. Après la crise, la faillite ; après la faillite, la grève ; après la grève viendront les dettes de mon fils, et je les payerai, monsieur, quand je devrais donner jusqu'à mon dernier sou, car votre honneur, c'est le mien.

» Revenez en toute hâte. Il faut que nous causions sérieusement, très-sérieusement, de ma situation et de la vôtre.

» TH. BOREL. »

Cette lettre ne ressemblait point à une de ces mercuriales que fait à son fils un père irrité, mais prêt à pardonner. Maxime comprit que c'était là le ton d'un homme réellement inquiet et qui redoutait une catastrophe.

Il n'hésita pas un instant. Il quitta Fossette, abandonna ses plaisirs et vola auprès de son père.

Avant de partir toutefois, il passa chez Renardet pour savoir au juste où il en était de ses affaires.

Mais Renardet, qui était alors en conférence avec M. de Barnolf, refusa de le recevoir.

Lorsqu'il revit son père, Maxime trouva qu'en trois mois il avait vieilli de dix ans.

Quand M. Borel lui eut exposé sa situation :

— Mais il faut céder, s'écria Maxime, ou vous perdez votre dernière planche de salut.

— Non, je ne céderai pas. Je ne puis engager l'industrie lyonnaise dans une voie que je désapprouve, que j'ai toujours désapprouvée. C'est une question d'honneur, et bien plus une question de principes. Voyons, ne me cachez rien : quelles sont vos dettes ?

Maxime n'en savait rien au juste, et d'ailleurs dans la détresse où se trouvait son père, il n'osa point lui avouer tous ses emprunts. Il n'accusa que deux cent mille francs.

— Je les paierai, dit M. Borel. Je revendrai mes soies, dussé-je les céder à perte.

La famille entière était consternée.

Béatrix seule se consolait en pensant que cette ruine faciliterait son mariage avec Lionel, car elle croyait toujours être aimée pour elle-même.

XXXIV

Qu'était allé faire M. de Barnolf chez Renardet ? S'agissait-il aussi de quelque grave question d'argent ?

Non, il poursuivait sa vengeance.

me puisse parvenir à avoir raison de la puissance anglaise ; mais il nous semble évident que cette étrange révolte est en train de devenir un mal chronique que tous les efforts de la politique anglaise n'arriveront point à extirper. A mesure que le fenianisme s'est développé, on a pu mieux juger de son caractère et de son esprit, et aujourd'hui il est facile d'apprécier dans son ensemble la portée de ce dangereux phénomène.

Ce qui doit frapper d'abord, c'est son caractère exotique, L'état social, la misère effroyable de l'Irlande ont donné naissance, depuis un siècle, à un courant d'émigration dans lequel une moitié peut être de la race irlandaise a cherché un refuge. Ceci a amené la création d'une sorte d'Irlande transatlantique, qui s'est constituée et organisée sur le sol américain, et dont la pensée dominante est de délivrer la terre natale de l'oppression à laquelle elle-même a échappé par l'exil. Le fenianisme n'est que l'expression armée de cette revendication nationale.

De là la séparation profonde qu'on doit remarquer entre ses tendances et celles qui ont inspiré l'agitation conduite par O'Connell. En dépit de sa véhémence oratoire et des imprécations qu'il se permettait souvent contre les Saxons, O'Connell, au fond, n'eut jamais le désir de rompre le lien qui unissait l'Irlande à l'Angleterre ; il réclamait pour sa patrie, dans le sein de la communauté britannique, certains privilèges et le redressement de torts séculaires. Autre point très-important encore, il invoquait le sentiment religieux ; il resta toujours au moins autant un orateur catholique qu'un dictateur national.

Le fenianisme a rompu violemment avec la tradition d'O'Connell. Il ne s'agit plus d'exiger de la communauté britannique des privilèges et une justice toujours refusés ; le but, c'est de détruire le lien par la force et de donner pleine carrière aux représailles du Celte contre le Saxon A cette inspiration que l'Irlandais puise dans sa légende, et il représente, on le sait, la race la plus légendaire et la plus poétique du monde, et l'état de misère et de persécution dans lequel il a vécu n'a pu que développer cette inclination imaginative.

A cette inspiration, sont venus se mêler des élémens américains : l'audace des entreprises, le goût des solutions radicales et violentes, un certain esprit socialiste. Ajoutez que le gouvernement et les mœurs américaines ont couvert l'organisation feniane d'une tolérance protectrice. Tout cela réuni a été assez fort pour repousser sur le second plan l'influence que l'Eglise exerçait de si longue date sur la population irlandaise. Nous voyons, en effet que malgré l'opposition des évêques en Amérique et en Irlande, le mouvement fenian a toujours été en se développant.

Ce qui constitue son sérieux danger pour les Anglais, c'est justement la base américaine sur laquelle il repose. Les fenians pos- [illegible] place d'armes dans laquelle ils peuvent incessamment se ravitailler; là, ils retrouvent des munitions, de l'argent, des hommes ; et ce qui fait le péril, c'est que cette place d'armes est hors de la portée des représailles anglaises. Qui sait si nous ne devons pas voir ici un premier trait des relations futures de l'Amérique et de l'ancien monde et un indice du droit international rêvé pour avenir par les Etats Unis ? *(Patrie.)*

On écrit de la frontière polonaise au *Wanderer* en date du 14 mars :

«D'après les assertions d'un homme digne de foi qui vient d'arriver de Podolie, Constantinoff en Podolie serait destiné à servir de principal lieu de rassemblement à l'armée russe qui aurait à opérer contre la Turquie. Il est arrivé à Constantinoff quatre intendants d'armée russes, qui s'occupent spécialement de la construction de plusieurs milliers de baraques en bois pour les troupes, lesquelles comprendraient dans le courant du mois de mai 150,000 hommes. Il y a actuellement à Constantinoff et aux environs 36.000 hommes de toutes les armes. Les régimens d'infanterie Wolwida n° 10, Poltawa n° 16, Tobolsk n° 20, Azoff, n° 23, Dniéper n° 24, les régiments de chasseurs Chotsk, Aesopol, Kremenczny et Nizow, ainsi que les régiments de hussards Olga, Hanovre et Hesse-Cassel, ont reçu l'ordre de se rendre en Podolie. »

Les éventualités que fait redouter le réveil de la question d'Orient et aussi le mouvement insurrectionnel en Irlande inspirent aux journaux anglais des réflexions sur la nécessité d'augmenter les forces militaires de la Grande Bretagne.

Le *Morning Post* reproche au gouvernement anglais de demeurer complètement stationnaire, en matière d'organisation de l'armée, En vain, s'écrie t il, les autres nations, et la France notamment, innovent et progressent, l'Angleterre ne bouge pas : « Une telle inaction pourrait, à la longue, devenir un danger. »

Le *Daily Telegraph* est plus pressant encore : en présence des forces de terre et de mer constamment accrues de la France, il importe, dit ce journal, que le gouvernement anglais ne s'endorme pas, qu'il ne s'arrête pas à des demi-mesures, et qu'il soit enfin prêt à toutes les éventualités.

Nous croyons savoir d'une manière positive que le camp de Châlons sera ouvert cette année du 15 au 20 mai prochain. Les troupes qui doivent le composer vont recevoir l'ordre d'envoyer à l'avance les hommes chargés de la culture des jardins pour l'alimentation des ordinaires.

On pense qu'il sera commandé par le maréchal Forey, quoiqu'il ait été question un instant du maréchal Randon, pour ce commandement.

Le 19e de ligne, qui se trouve aujourd'hui au camp, chargé de la garde et de l'entretien du baraquement, avec le génie, y restera pendant le temps des manœuvres.

Le camp sera formé de trois divisions d'infanterie et d'une division de cavalerie, avec six batteries montées, deux à cheval pour les divisions et quatre pour le parc de réserve.

Les divisions d'infanterie seront composées des corps suivans :

6e, 14e, 15e bataillons de chasseurs à pied venant de Saint Omer, Strasbourg, et Dunkerque ;

19e de ligne, au camp ;— 35e, à Saint-Etienne ;— 39e, à Bedford ;— 54e, à Napoléon-Vendée ;— 59e, récemment à Rome, aujourd'hui à Marseille ;— 60e,— à Briançon ; — 63e, à Soissons, récemment à Sétif (Algérie); 73e, à Blois ;— 85e à Lyon, venant de Rome ;— 90e, à Givet ;— 91e, à Calais, et 98e, à Lyon.

Les régimens de Cavalerie sont : 2e et 7e de hussards, formant brigade et venant de Pont-à-Mousson et de Valenciennes; — les 2e et 3e de lanciers, venant du Mans et de Colmar.

Selon toute apparence, la division de cavalerie de Lunéville, formée des 8e et 9e de cuirassiers, 4e et 6e de dragons, viendra au moment des grandes manœuvres passer quelques semaines au camp pour y prendre part.

Nous ne connaissons encore qu'une partie des généraux désignés pour prendre le commandement des divisions et brigades.

Le camp aura trois bataillons de chasseurs à pied, vingt-quatre d'infanterie de ligne, seize escadrons de cavalerie légère et de ligne et douze batteries, plus une compagnie du génie.

On ne sait pas si le bataillon des tirailleurs algériens du 1er régiment, qui doit, sous peu, venir à Paris remplacer le bataillon qui s'y trouve, sera envoyé à Châlons pendant le temps des manœuvres.

Les trois bataillons des chasseurs ont déjà été au camp de Châlons, ainsi que les 39e, 54e, 63e, 91 de ligne, et le 2e de hussards ; mais les 35e, 59e, 60e, 73e, 85e, 90e et 98e, les 2e et 3e de lanciers et le 7e de hussards ne s'y sont pas encore trouvés.

Après la levée du camp de 1867, il n'y aura plus dans notre armée que sept ou huit régimens d'infanterie et trois ou quatre de cavalerie qui n'auront pas été recevoir, dans cette grande réunion de troupes, depuis l'installation du camp de Châlons, la haute instruction militaire pratique qu'on y donne aux soldats et aux officiers.

Les maréchaux Randon, Vaillant, Forey et Bazaine n'ont pas encore commandé de camp d'instruction. *(Patrie.)*

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Paris, 15 mars.

La publication dans le *Mémorial Diplomatique* d'une adresse des Bulgares au Sultan, remplie des meilleurs sentiments de dévouement, de respect et de fidélité, la publication dans *l'Epoque* de deux adresses de la population Sphakiote au Commissaire Impérial, ont étrangement surpris ceux qui avaient jusqu'à présent ajouté foi aux renseignements fournis sur les affaires d'Orient par les nouvellistes d'Athènes ou qui leur ont accordé tout au moins un bénéfice de doute. Ils n'ont pu récuser l'authenticité de ces deux pièces, et commencent à se rappeler certain dicton bien vieux sur la véracité et la bonne foi des Grecs. Il faut dire que ce retour de l'opinion est fortement aidé par la conviction acquise aujourd'hui et basée sur les faits, que toutes les complications nées, en ces derniers tems en Orient, n'ont d'autres origines que les intrigues et les menées de deux Etats que je n'ai pas besoin de vous nommer.

Chaque jour de nouveaux renseignements viennent fortifier cette conviction, et démontrer que si la France avait sacrifié la Turquie elle n'aurait même pas trouvé l'éphémère compensation de ce sacrifice. On parle beaucoup d'une entente entre la France, l'Angleterre et la Russie au sujet de la question crétoise. Cette entente est faite entre les deux premières qui sont d'accord pour dissoudre le prompt règlement de cette question au moyen de quelques concessions faites aux Cretois, mais si ces deux premières sont sincères dans l'expression de cet accord, peut on en dire autant de la troisième qui ne voudrait pas s'isoler en apparence, de la France et de l'Angleterre, mais qui, de fait, poursuit, en dehors d'elles, des négociations funestes aux intérêts de la Sublime Porte et tient une ligne de conduite en opposition complète avec la manière de voir des deux autres puissances

Je n'ai pas à vous apprendre qu'il n'y a nulle entente entre ces mêmes puissances pour une demande de rectification des frontières de Thessalie et de Macédoine. Les journaux publient ainsi, de temps à autre, des renseignements fort inexacts, mais qui prouvent du moins tout l'intérêt qui s'attache à la question d'Orient.

En vous annonçant que la lumière s'est faite sur les intrigues qui avaient pour objet, en cette question, d'entrainer notre gouvernement à un changement de politique préjudicible à la cause de la Sublime Porte, j'avais en vue de vous rassurer sur notre attitude ; mais je ne peux cependant vous affirmer que tout danger soit conjuré. Non pas que je croie que le péril vienne de l'envoi d'une escadre italienne de onze vaisseaux dans les eaux du Levant, et de l'intention que certains journaux prêtent au roi Victor Emmanuel de revendiquer la Crète, en sa qualiter d'héritier de la république de Venise. — Pourquoi pas aussi les îles Ioniennes qui n'ont pas moins appartenu à la même république ? Comme roi de Chypre *in partibus*, il revendiquerait aussi cette île, mais n'a-t il pas, au même titre, droit au royaume de Jérusalem ? On ne peut voir qu'une plaisanterie dans cette nouvelle éditée par quelques journaux, et je ne crois pas que la flotte italienne soit encore prête à so tir de Lissa, avec l'effectif formidable qu'on a fixé sur le papier.

Le danger ne viendra pas non plus de la formation de la légion italo-grecque, composée de quatre compagnies et commandée par des officiers garibaldiens sous les ordres du colonel Alvezzo Venezze. Cette légion se proposait d'envahir la Thessalie, et, je suppose, de la conquérir en une étape.

Non, il est, comme je vous l'ai déjà dit, dans la question allemande qui menace de se compliquer. Aucun intérêt ne divise, en apparence, notre gouvernement et celui de Berlin, et cependant s'il est une condition bien arrêtée, c'est que très prochainement nous serons en guerre avec la Prusse. Est-ce l'affaire du Luxembourg qui servira de prétexte? Je ne sais. On a prêté à notre gouvernement l'intention d'acheter à la Hollande le duché sus-dit; mais il a fait démentir par une feuille officieuse ce bruit qui ne reposait sur aucune donnée sérieuse. Enfin, tout en nous convaincant de plus en plus que nous aurons la guerre, nous nous demandons quand et pourquoi nous l'aurons. Etrange situation, pleine de contradiction, qui nous place tout à la fois en présence du connu et de l'inconnu, et qui met un côté en pleine lumière pour épaissir davantage l'ombre sur l'autre !

Quoi qu'il en soit, le roi de Grèce dont on annonçait la prochaine venue à Paris, puis à Londres et à Copenhague, ne quittera pas cette année ses Etats. Veut-il entrer en Thessalie cette année, à la suite de sa conquérante légion italo grecque ?

Je ne vous parlerai pas, dans ce bulletin, des affaires d'Irlande, les journaux anglais vous fournissent à cet égard les renseignements les plus circonstanciés On n'a aucun doute sur l'issue de l'insurrection féniane et de la proclamation de la république irlandaise ; mais les faits sont cependant plus graves qu'on ne l'a dit, et la lutte a été plus vive, plus sanglante que le gouvernement ne l'a fait entendre.

Vous vous êtes occupé, en temps et lieu, de l'affaire du *Tornado* capturé par les autorités espagnoles. Celles ci n'ayant voulu accorder aucune satisfaction au gouvernement anglais, on parle du prochain départ de la flotte de Malte qui irait prendre position devant Cadix. On ne pense pas, cependant, que l'incident puisse avoir des suites plus graves.

Au Mexique, rien que la continuation de mauvaises nouvelles. On s'attendait à une prochaine et décisive bataille entre les Impérialistes et les dissidents qui menaçaient Mexico. — Passons.

M. Benedetti et Madame Benedetti ont quitté Berlin pour se rendre à Paris, où se trouve gravement malade, dit-on, Madame la marquise de Lavalette, fort liée avec la femme de notre ambassadeur en Prusse. Voilà le motif que l'on attribue à ce voyage imprévu; mais il n'explique pas suffisamment la présence de M. Benedetti à Paris, dans les circonstances actuelles, et certaines personnes lui donnent pour objet la question du Luxembourg. Serait ce donc décidément cette question qui deviendrait la pierre d'achoppement destinée à culbuter nos relations si bonnes en apparence avec la Prusse, que l'on parle toujours du voyage du roi Guillaume à Paris, à l'époque de l'Exposition ?

Un fait digne d'intérêt au plus haut point vient de se passer. Vous savez que les ouvriers bronziers de Paris se sont mis en grève, ou plutôt ont été mis en grève par leurs patrons qui exigent la dissolution d'une société qu'ils ont formée. Or, le conseil général de l'association internationale siégeant à Londres vient de décider, sur la proposition du bureau correspondant de Paris, qu'il y aurait un meeting des *trades-unions*, et que trois membres de la commission des bronziers parisiens seraient appelés à y exposer la question. Voilà une solidarité d'intérêts qui s'établit, à travers les mers, entre les ouvriers français et anglais, et qui fera plus, pour la disparition des rivalités qui ont si longtemps divisé les deux peuples, pour leur union, et pour le bien et le progrès général, que tous les traités et toutes les alliances politiques possibles. L'Angleterre et la France, indissolublement unies M. Thiers a raison, c'est le progrès, c'est la liberté, c'est la paix et le repos du monde, défendus et protégés contre les ambitions qui les menacent autant qu'elles menacent l'intégrité et l'indépendance de l'Empire Ottoman.

Vous connaissez le jugement qui a condamné M. de Girardin à cinq mille francs d'amende. Il vient d'interjeter appel, et l'on dit que le ministère public vient d'en faire autant, pour les motifs contraires, l'un voulant un acquittement, et l'autre une condamnation plus forte. Mais avant d'en appeler, M. de Girardin avait lancé, en guise de déclaration de guerre, un article dans lequel, renonçant à des amitiés de vingt ans, il sépare sa cause de celle de l'Empire et prédit à celui ci, en langage de pythonisse, une catastrophe imminente.

C'est demain l'anniversaire de la naissance du prince impérial, et l'on parle d'une amnistie accordée à cette occasion pour les délit de presse. Mais le *Moniteur* de ce matin n'en annonce une que pour des soldats délinquants de l'infanterie de marine, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Le journal officiel publie aussi un décret qui donne force de loi à la modification de l'article 26 de la Constitution.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

On nous écrit de Gallipoli, le 23 mars :

« Le 19 de ce mois, vers deux heures de l'après-midi, un incendie s'est déclaré dans notre ville. Le feu a pris naissance dans une maison attenante au vice-consulat de France qui a été également la proie des flammes. Malgré tous les secours arrivés de toutes parts, on n'a pu se rendre maître de l'incendie que vers cinq heures. Les pertes essuyées par M.d'Andria, vice-consul de France, sont évaluées à 40,000 francs.

» Dans une circonstance aussi pénible, tous les habitans de Gallipoli, qui éprouvent une grande sympathie pour M. d'Andria, sont accourus à son secours. La présence de S. Exc. le gouverneur-général et celle de S G. l'évêque grec ont doublé le courage des habitans et ont par conséquent contribué puissamment à circonscrire le feu et à sauver les habitations voisines.

» Il faut citer en première ligne M. Marais, distributeur de la Poste française et M. Vindinéco pour le dévouement et le courage qu'ils ont déployés dans cette triste circonstance ; MM. Saint-Cyr, Vivet, Isidon Siderideo, employé au Lloyd, ont témoigné par leurs actes de leur sympathie pour M. d'Andria.

Le *Vatican* arrivait au moment du désastre, et à la première demande de l'agent des Messageries, le commandant avec deux officiers et quelques hommes, s'empressa de venir en aide au vice-consul. Le *Vatican* possédait une pompe qui contribua puissamment à l'extinction du feu. En partant, le commandant laissa sa pompe, dans le cas où l'incendie éclaterait de nouveau. La conduite de l'équipage du *Vatican* est au dessus de tout éloge.

» M. Genna, vice-consul d'Italie, s'est empressé d'offrir à M. d'Andria la plus généreuse hospitalité. »

On étudie en ce moment outre la *Belle Hélène*, une des plus jolies pièces du Théâtre Français, intitulée *feu Lionel*, comédie en 3 actes de M. E. Scribe. La 1re représentation aura lieu lundi prochain 1er avril.

On lit dans l'*Impartial* de Smyrne :

« M. L. Barissich vient d'être nommé vice consul d'Autriche à Rhodes.

» Cette nomination a été favorablement accueillie par les autorités et la colonie européenne de cette île où M. L. Barissich est très honorablement connue.

» Divers vols ont été commis ces jours derniers. Ibrahim agha est un chef de police trop fin, trop adroit pour ne pas en découvrir les auteurs. »

On écrit d'Ouchak, le 15 mars, au même journal :

« Les nouvelles qui me parviennent de divers points de l'intérieur sont au point de vue de la tranquillité et de l'hygiène publiques on ne peut plus satisfaisantes. Toutefois on me signale quelques actes de brigandage commis dans notre caza par quelques malfaiteurs qui se sont échappés des prisons de Denizli. Le mudir d'Ouchak et celui de Takmak se sont mis à la poursuite des brigands et tout me porte à croire qu'ils parviendront à les arrêter.

» Les récoltes s'annoncent belles partout. Depuis quelques jours il pleut continuellement dans cette partie de l'Anatolie.

» Une commission composée de sept personnes est arrivée en dernier lieu en notre ville et s'occupe à établir un nouveau mode

---

Le prochain mariage de Lucrèce de Courcy faisait grand bruit. La petite presse le célébrait sur tous les tons, tantôt avec ironie, tantôt avec admiration. Mme de Beausire en perdait le sommeil, et plus d'une courtisane enviait cette gloire et rêvait un tel mariage.

Or, Barnolf s'était dit : « Ce mariage ne se fera pas. Je ne veux pas, si je puis l'empêcher, qu'un honnête et loyal garçon soit la dupe de cette intrigante. » A son insu cependant, c'était une pensée de haine qui l'inspirait bien plus qu'un sentiment de justice.

— Renardet seul, lui avait suggéré Mme de Beausire, peut trouver un moyen de faire manquer un mariage aussi avancé.

Et Barnolf s'était rendu chez Renardet.

En écoutant la proposition de M Barnolf, Renardet eut dans les yeux un éclair de malice satanique.

— Oh ! oh ! dit-il en frappant à petits coups sur sa tabatière de corne, vous me demandez là quelque chose de bien difficile, car le mariage est presque conclu. Cela vous coûterait fort cher. Je sais bien que la vengeance est le plaisir des dieux, et sans doute vous êtes assez riche pour vous payer ce plaisir là. Cependant, pour vous être agréable, j'y songerai cette nuit, et nous pourrons en causer. Demain, à huit heures, je vous porterai ma réponse. Je vous le répète, cela vous coûtera fort cher,

— Je vous attendrai demain à huit heures, insista M. de Barnolf.

Un incident qui se passa dans la soirée du même jour vint irriter encore chez le Hongrois son désir de vengeance.

Une des divinités à la mode donnait un bal où devait se trouver réunie toute la fashion du demi monde. Depuis quinze jours on parlait de cette fête. Les petits journaux en avaient raconté à l'avance les splendeurs. On assurait même que plusieurs femmes du meilleur monde avaient brigué la faveur d'y être invitées.

Barnolf se rendit à cette soirée. Il pensait y rencontrer Fossette ; Fossette qu'il aimait toujours avec une ardeur, un désespoir poussés jusqu'à la haine ; car ce Magyare, quoique d'un esprit tout français, avait les passions asiatiques.

Fossette, en effet, vint à ce bal. Le départ de Maxime ne l'inquiétait pas, Maxime lui ayant promis un prompt retour.

Sans doute elle était curieuse d'assister à cette fête ; mais peut être, à son insu, espérait elle y voir M. de Barnolf. Elle le haïssait ; elle voulait lui témoigner son mépris.

Au milieu de tout ce fracas de toilettes qu'on annonçait, elle pensa qu'il serait original et de bon goût de s'habiller avec simplicité.

Elle portait une robe de tarlatane, vaporeuse comme un nuage ; sur la double jupe couraient des guirlandes de feuillage.

Dans ses cheveux châtains relevés à la grecque et frisés au chignon, elle avait posé une simple rose blanche. Son cou était orné d'un collier de perles fines, fermé par une émeraude ; un collier qui à lui seul valait un écrin.

Elle ne portait aucun autre bijou. Son corsage, haut comme la main, laissait à découvert ses épaules mignonnes, ses épaules à fossettes et ses bras d'un galbe si pur.

Bien qu'elle n'eût mis sur son visage ni rouge, ni blanc, ni bleu, ni poudre de riz, il y avait tant de fraîcheur dans son sourire, tant de bonté et de candeur même dans son regard, que, grâce aussi à ses formes un peu mièvres, on lui eût donné, non pas vingt-deux ans, mais seize à peine.

Puis dans toute sa toilette on admirait cette élégance native qui avait toujours imprimé à ses moindres chiffons la distinction et la grâce.

Ce soir là, ses yeux gris à reflets changeants brillaient d'un éclat extraordinaire, l'éclat de la coquetterie.

Elle voulait être belle. Elle traversa les salons au bras d'un cavalier ; mais elle ne jeta qu'un regard distrait sur les magnificences de la fête. Elle paraissait chercher quelqu'un.

En entrant dans un quatrième salon, elle aperçut, appuyé contre le chambranle d'une porte, M. de Barnolf, qui la regardait venir. Elle se composa une attitude indifférente.

En passant, elle le frôla de sa robe, et rien dans son maintien ne témoigna de l'émotion terrible qui tout à coup l'avait envahie. C'est à peine si ses narines eurent un frémissement. Il eût fallu l'observer de bien près pour découvrir dans ses yeux le mouvement de la pupille qui se contractait.

M. de Barnolf, au contact de cette robe, poussa comme un sourd gémissement. Ah ! qu'il l'aimait, cette femme ! Eût-il cédé à sa folle pensée qu'il eût emporté Fossette dans ses bras, loin de cette foule, pour lui dire une dernière fois tout l'amour et toute la haine de son cœur.

Fossette, après s'être un instant dominée, tremblait si fort qu'elle remercia son cavalier et se retira dans l'endroit le moins bruyant.

On venait d'annoncer l'illumination du jardin, et tous les invités s'y étaient rendus.

Fossette resta seule. Elle s'était vengée, elle l'avait fait souffrir ; car ce gémissement était venu jusqu'à ses oreilles. Se trouvait-elle heureuse à présent ? Non, son cœur souffrait. Cette fête ne l'amusait point. Le bruit la fatiguait. Ce luxe lui faisait mal aux yeux sans l'éblouir. Pour qui était elle belle? Qui jouissait de sa beauté ? Elle n'avait pas cette vanité futile qui trouve le bonheur suprême à éclipser une rivale. A Fossette il fallait les émotions du cœur, il fallait l'amour.

Assise sur un divan, elle restait rêveuse et triste. Ce n'était plus cette femme coquette et brillante qui, l'instant d'auparavant, avait traversé la foule admirative, c'était une pauvre fille qui s'ennuyait, et des larmes roulaient dans ses yeux.

M. de Barnolf entra.

Elle tressaillit, se leva et voulut sortir.

— Non, madame, dit-il avec autorité : vous ne sortirez pas ; il faut que je vous parle.

— Ha quoi ! de la violence ici !

— Fossette, supplia M. de Barnolf d'une voix rauque, étranglée, je vous en conjure, écoutez moi un seul instant. Cette lettre, est ce vous qui me l'avez écrite ?

— Depuis notre séparation, répondit elle avec hauteur sans prendre le papier, je ne vous ai jamais écrit

— Je vous en prie, madame, lisez cette lettre.

Fossette prit le papier.

C'était la lettre anonyme écrite par Renardet à M. de Barnolf.

— Comment ! monsieur, s'écria-t elle après l'avoir parcourue, est-ce encore une manière de m'insulter ?

— Ainsi vous m'assurez qu'elle n'est pas de vous ?

— Vous donner une semblable assurance, monsieur, ce serait m'avilir. Croyez ce qu'il vous plaira. Maintenant j'ai fait mon deuil de l'estime des hommes ; ils ne me mépriseront jamais autant que je les méprise.

(Sera continué demain.)

l'imposition qui a pour base la fortune personnelle. Les riches et toutes les classes de la population ne voient pas de bon œil les membres de cette commission dont le mandat ne leur semble pas bien défini. »

EXTERIEUR.

FRANCE.

CORPS LEGISLATIF.

Suite de la Séance du 14 mars.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. LE COMTE WALEWSKI.

C'est vrai. On nous le dit, et je le crois. Savez-vous pourquoi ? C'est qu'il y a cette grande et noble partie de nous-mêmes qu'on appelle l'armée française. Je respecte toutes les armées de l'Europe; mais il me sera permis de dire que j'espère que la nôtre sera toujours la première, car ma vie attristée par tout ce que j'ai vu, serait désenchantée si je cessais de le croire. (Mouvement.)

Eh bien, oui, je le sais, notre nationalité n'est pas en péril ; mais il y en a d'autres qui sont moins en sûreté.

Et voyez ! Il faudra donc soumettre à un tribunal de révision les nationalités de l'Europe. On respectera la nôtre. Oui ! Et que fera-t-on des autres ? Que deviendront-elles ? Voyez quel chaos va devenir cette malheureuse Europe ?

Nous avons près de nous un peuple admirable, un peuple héroïque, le peuple Suisse. Celui-là, messieurs, il a bien l'un de ces caractères énergiquement marqués dont je parlais tout à l'heure. Il ne veut pas le bien d'autrui, mais il est prêt à mourir pour conserver le sien, comme il est mort autrefois à Morat et à Sempach. Ce peuple, vous le savez, lorsqu'il servait autrefois à l'étranger, on se gardait de lui faire entendre le chant de ses montagnes, parce qu'il était prêt, malgré sa discipline, à déserter tout entier. Eh bien, messieurs, ce peuple admirable, je le dénonce aux auteurs des théories nouvelles ; il est composé de trois races très-distinctes, très-marquées : la race italienne, la race française, la race allemande. Faut-il donc le détruire pour une théorie ? Le faut-il ?

Non ! non ! on lui fait grâce ; d'accord, c'est très-bien ! (Mouvements et rumeurs en sens divers.)

Et l'Autriche !.. Ah ! celle-là est condamnée. Et cependant celle-là est compacte, et cependant celle-là n'est pas à dédaigner. Que représente cette Autriche ? La défense de l'Europe par une partie des populations allemandes placées à l'orient de cette Europe occupées à la défendre contre les incursions des nomades orientaux et à la civiliser.

Eh bien, cette race allemande qui occupe cette partie de l'orient de l'Europe qu'on appelle l'Autriche, qu'en faudra-t-il faire ? Aujourd'hui il faut la dissoudre ; et pourquoi ? Apparemment pour rendre les 13 ou 14 millions d'Allemands qui la composent à la Prusse. Et les Slaves, qui s'y trouvent en si grande quantité, à qui les donnera-t-on ? Ce n'est pas à la Porte, sans doute, mais c'est à la Russie.

Je ferai remarquer aux auteurs de ces belles théories que, cependant, en donnant à la grande Allemagne, comme on l'appelle, les Allemands de l'Autriche, on leur donnera aussi quelques millions de Slaves ; car, en Bohême, il y a, sur 5 millions d'habitants, 3 millions de Slaves ; et qu'en donnant des Slaves à la Russie, on lui donnera quelques millions d'Allemands. Alors il arrivera ce qui est arrivé dans les duchés de l'Elbe : on ne voulait pas que les Allemands qui les habitent fussent sous le joug des Danois, et aujourd'hui il y a 500,000 Danois qui sont sous le joug des Allemands (Mouvement.)

Mais voyez : là il faut disloquer, ici réunir. En Danemark, en Suède, en Norvège, il faut réunir certaines contrées au lieu de les séparer, car là se trouve la nationalité scandinave. Il faut réunir le Danemark, la Suède, la Norvège !... Mais le Sund, qui était une mer libre, deviendra une mer intérieure, comme les Dardanelles, et il faudra la bien des négociations dans l'avenir pour en assurer la liberté.

Mais voyez les formes variées de ce bouleversement universel ! Ici on agit au nom des nationalités, ailleurs ce sera au nom de la forme du territoire, et la grande Allemagne vous dira : Oh ! j'ai aujourd'hui Kœnigsberg, Dantzig, Lubeck, Hambourg, Brême, mais mon territoire n'est pas complet. Il me faudrait le Zuyderzée. Et puis peut-être qu'en Espagne on vous dira: Il nous faudrait les bouches du Tage.

Eh bien ! messieurs, n'est-ce pas le chaos ! Et cependant il faudrait songer aussi à l'Europe que vous allez faire.

Dans ce commerce de rectifications des frontières, la France, perdant, gagnant, arrivera peut-être à 40 millions de citoyens. Mais la grande Allemagne, qui, comme on nous le dit tous les jours dans des documents publics, est commencée, mais non pas achevée, la grande Allemagne qui est aujourd'hui de 31 millions de sujets, qui bientôt sera de 40 millions, et qui, si on l'achevait du côté de l'est, en compterait 50 à 60 aurait la satisfaction d'avoir acquis 60 millions de sujets, tandis que nous n'en aurons que 40, et elle en serait bien joyeuse. (Mouvement.)

Eh bien! je la prie de ne pas regarder toujours du côté du Rhin ; je m'adresse à sa sagesse et à son patriotisme : qu'elle se retourne du côté de la Vistule (Nouveau mouvement.)

Oh ! il y a là une grande race aussi, bien grande qui s'étend du golfe de Finlande jusqu'à la mer Noire, qui est brave, patiente, commandée par une noblesse vaillante et ambitieuse, et par un gouvernement vigoureux. Cette race pourra arriver à 100 millions, à 120 millions d'hommes. Et de quel droit la priverez vous du bénéfice de ces nouvelles théories ? Quand on lui en a parlé pour la première fois, — il s'agissait alors de la Pologne, — elle vous a répondu en brisant la Pologne et en la renversant à ses pieds! Mais aujourd'hui elle sera-vise, elle vous écoute et elle vous répond: Répétez! répétez ce que vous disiez ! (Sourires.) Vos théories commencent à lui plaire ; elle trouve qu'elles sont fondées. Mais elle ne se montre pas pressée de les appliquer, et savez-vous pourquoi ? C'est qu'elle compte sur vous pour les propager, et pour rendre son œuvre plus facile et plus complète.

Eh bien ! voilà l'Europe que vous feriez : çà et là quelques lambeaux de peuples, puis sur le continent, trois grands Etats : la France ayant 40 millions de sujets, l'Allemagne 60 millions, la Russie 100 ou 120 ? Qu'est-ce donc que c'est que cette politique ? Voulez-vous que je la définisse en deux mots ? Pour l'Europe, c'est le chaos, pour la France, c'est le troisième rang ! (Mouvement prolongé.)

Maintenant, Messieurs, que je crois avoir réduit ces théories à leur juste valeur...

Plusieurs voix. Reposez-vous !

M. Thiers. Non, messieurs, je continue : Maintenant, que je crois avoir réduit ces théories à leur juste valeur, permettez-moi d'examiner comment ces théories, que jusque là nous pouvions considérer comme des chimères, sont devenues des réalités, et permettez-moi d'ajouter des réalités désolantes

On dit : C'est la force des choses ; c'était irrésistible, il fallait s'y soumettre !

La force des choses ! Ah ! messieurs, la force des choses, c'est nous qui l'avons faite, nous seuls Et vous allez voir si l'on peut contredire le récit que je vais vous présenter et que je tâcherai de rendre court : la force des choses ! Je vous adresserai cette question : Qui a fait l'Italie ?

Est-ce nous qui avons fait l'Italie, oui ou non ? On me dira peut-être en Italie que ce n'est pas nous. (On rit) On le dira peut-être en Italie, et qui sait, quelques voix le diront peut-être aussi en France !

Mais dans ces cas, Messieurs, il y a l'Europe que je prendrai pour juge, l'Europe qui est impartiale, qui a tout vu, et elle dira que c'est nous, nous seuls, qui avons fait l'Italie. (Mouvement en sens divers).

Il est vrai qu'on me dira : Il la fallait faire ! et je me rapelle encore les raisons qu'on en donnait. Il la fallait faire, disait-on. Et pourquoi ? Pour pacifier l'Europe qui serait toujours troublée, ajoutait-on, tant que l'Italie ne serait pas constituée. Vous voyez en effet comme on a pacifié l'Europe en constituant l'Italie ! (Mouvement.)

Il fallait, disait-on, affaiblir l'Autriche. Vous voyez ce qu'on a gagné à l'affaiblir.

On nous disait encore : Mais l'Italie sera votre alliée, et vous l'avez vue, Messieurs, cette prétendue alliée, vous l'avez vue l'année dernière, lorsqu'il s'agissait pour elle de s'unir à la Prusse, et de nous porter ainsi un coup dont elle ne pouvait se dissimuler la gravité, vous l'avez vue se décider bien promptement, et ne pas s'inquiéter beaucoup du coup qu'elle allait nous porter.

Elle vous disait qu'il n'en était rien, et elle autorisait M. le ministre d'Etat à nous le déclarer (Bruit et rumeurs divers)

Vous savez maintenant ce qui en était ! Donc vous le voyez, nous n'avons point pacifié l'Europe, nous n'avons rien gagné à affaiblir l'Autriche, et nous n'avons pas acquis un allié, car on se garderait bien de nous dire aujourd'hui que l'Italie est notre alliée, de l'affirmer surtout, car on n'y compte pas.

Mais, m'a-t-on dit souvent, et le droit des peuples, vous n'y pensez pas. Le droit des peuples ! Messieurs ! Un peuple n'est jamais seul sur la terre. Le droit d'un peuple rencontre le droit des autres peuples, et si, aujourd'hui par exemple, tous les chrétiens d'Orient voulaient se jeter dans les bras de la Russie, est-ce que vous reconnaîtriez ce prétendu droit des peuples ?

Et puis, il y a ici une autre raison et qui ce me semble, est décisive : Le droit des peuples, savez-vous sur quoi il se fonde ? Sur leur sang (Très bien! très bien !) Et si les Italiens avaient pu créer eux-mêmes leur unité, alors, non pas que je reconnusse ce droit sans réserve alors, je comprendrais l'orgueil avec lequel ils nous parlent de leur droit. Mais leur droit, avec quoi l'ont-ils fondé ? avec le sang de la France.

Une voix. Et avec son argent !

M. Thiers. Le droit des peuples italiens aurait donc consisté en ceci : à dire à la France : vous allez verser votre sang, vous allez dépenser vos trésors pour une politique qui vous sera tôt ou tard funeste, peu importe, c'est notre droit, marchez. Mais, de grâce, Messieurs, est-ce que ce sont là des théories soutenables ?

Eh bien, Messieurs, on a fait l'unité de l'Italie, sans droit de sa part, sans avantage pour nous.

Etaient-ce là tous les dangers que l'on courait en exécutant une semblable entreprise? Je ne veux pas céder à un mouvement de vanité personnelle en vous rappelant ce que j'ai dit à cette tribune ; pourtant, si je l'osais, je vous citerais les paroles que j'ai prononcées, non pas l'année dernière, mais il y a trois ans, quand je traitais ici la question romaine. Je vous ai dit alors que le danger essentiel de l'unité italienne, ce serait de provoquer l'unité allemande.

Plusieurs voix. — C'est vrai ! Vous l'avez dit.

M. Thiers. Je vous ai dit : Non-seulement l'unité italienne sera la mère de l'unité allemande. — ce sont mes expressions textuelles ; — mais l'unité italienne faussera toute votre politique, parce qu'elle vous obligera à vous constituer l'ennemie de l'Autriche, à l'affaiblir, à la détruire peut-être, et l'Autriche est votre alliée nécessaire en Orient et même en Allemagne. Voilà ce que je vous ai dit. (Oui ! oui ! — Mouvement divers.)

Ces pronostics se sont-ils réalisés ? On nous répète sans cesse qu'on obéissait ainsi à la force des choses. Apparemment qu'elle n'existait pas en Italie cette force des choses, car, ainsi que je viens de vous le démontrer, c'est vous qui, en Italie, en avez été les auteurs.

Mais en Allemagne ? Eh bien, passons en Allemagne. Quel était l'état des idées dans ce pays ?

Oh ! sans doute, les idées d'unité s'y sont élevées plus d'une fois, je le reconnais ; mais quand les idées d'unité s'élevaient-elles en Allemagne ? Dans certains moments, quand on craignait l'ambition, le fantôme de l'ambition de la France.

Oh ! alors, sur-le-champ les idées d'unité se répandaient avec une extrême violence, et puis, quand le fantôme disparaissait, ces idées d'unité se calmaient, s'évanouissaient presque. Il en restait cependant quelque chose ; mais ces idées d'unité, dans quels partis étaient-elles ? A quel degré? Sous quelle forme ?

J'en appelle à tous ceux qui suivent les affaires d'Europe et qui connaissent l'Allemagne.

Il y avait les Prussiens d'abord prononcés pour les idées d'unité. C'était naturel de leur part, car c'était leur grandeur. Il y avait le parti démocratique, si puissant dans le nord et le centre de l'Allemagne, qui avait le bons sens de comprendre que l'unité prussienne ce serait le despotisme, et il n'en voulait pas. Il voulait l'unité allemande; il la voulait par un parlement, sous la forme fédérative qui est celle que l'Europe avait le moins à redouter.

Et puis il y avait le parti libéral qui est, j'en suis convaincu, pour ma part, qui est, malgré les succès de la force heureuse, malgré les compressions, le plus nombreux en Allemagne.

Ce parti libéral voulait, et il le voudrait encore, s'il était libre, la liberté sous ses princes ; il avait le bon sens de comprendre, comme le parti démocratique, que l'unité sous la Prusse ne serait que le despotisme, et le plus ruineux des despotismes : car aujourd'hui tous les petits Etats de la confédération du Nord, qui connaissent le budget militaire qu'on va leur imposer, savent bien qu'il leur faudra payer trois fois plus cher et l'impôt du sang et l'impôt de l'argent ; ils le savent tous. Ce parti libéral voulait de plus une satisfaction de cœur bien honnête et bien légitime, il voulait conserver avec ses princes sa liberté, son ancienne manière d'être, ses antiques mœurs, et cette fécondité d'esprit que l'Allemagne avait déployée sous le régime fédératif et qui, sans remonter aux temps anciens, presque de notre temps, à la fin du dernier siècle, faisait briller Leibnitz en Hanovre Kant à Kœnigsberg, Schiller et Gœthe à Weïmar, Mozart à Vienne. Eh bien ! ce parti, que fallait-il pour le maintenir dans la position où il aurait pu empêcher les événements auxquels nous avons assisté ? Il fallait deux choses : le rassurer et en même temps ne pas lui ôter son alliance principale, celle de l'Autriche. Voilà ce qu'il fallait, messieurs, rien de plus ; et la prétendue force des choses aurait été arrêtée.

Et ici permettez-moi de vous montrer combien les prétendus réformateurs de la politique européenne, n'arrivent au fond, qu'à reprodruire le passé, quand ce passé n'a plus sa raison d'être Qu'elle est cette politique ? C'est la guerre à l'Autriche ; oui, c'est là une ancienne politique, et la plus vieille qui se puisse imaginer. Oh ! il fallait lutter contre l'Autriche, et pendant longtemps, pendant des siècles. Il fallait être contre elle, même au 18e siècle, quand Louis XIV lui avait enlevé l'Espagne en mettant son petits-fils à Madrid, parce qu'alors l'Autriche avait encore la Belgique, parce qu'elle avait la Lorraine, qu'elle possédait indirectement par des princes dévoués ; parce qu'elle avait les principautés ecclésiastiques de Trèves, de Cologne, de Mayence, qui lui donnaient des apanages pour ses cadets, les meilleurs sous-officiers de ses armées, et des voix dans la Diète ; parce qu'elle avait en Souabe, en Italie, des provinces qui la plaçaient sur notre frontière. Mais après que, dans le 18e siècle, la maison de Bourbon lui avait ôté la Lorraine, après que la Révolution française lui avait enlevé la Belgique, les provinces ecclésiastiques, les provinces de Souabe et l'Italie ; quand la Révolution française l'avait rejetée, derrière l'Inn, il fallait s'arrêter, il fallait comprendre que le danger n'était plus à Vienne, mais qu'il était à Berlin ; et le danger s'étant déplacer aussi ; il ne fallait donc plus s'acharner à poursuivre ceux qui étaient fermement nos alliés en Orient et en Europe.

Eh bien, qu'a-t-on fait en cela? On a été tout simplement, en se prétendant novateurs, les copistes d'un passé évanoui, et qui n'avait plus dans le présent aucune raison fondée de reparaître.

Tel était l'état de l'Allemagne On s'est imaginé alors qu'on pouvait faire l'Italie, sans faire, en même temps, une Allemagne unitaire. Oh! messieurs, pour ma part j'aurais bien voulu que la chose fût possible. Mais voyez, suivez un instant avec moi les faits, vous allez voir s'il était bien facile de faire l'une sans l'autre.

Comment ! on a permis à M. le comte de Cavour, au roi Victor-Emmanuel de prendre la Toscane ? Et en vertu de quel droit ? Parce qu'à Florence on parle l'italien comme à Turin... mieux, mais enfin l'italien comme à Turin !(Hilarité générale,)

On a permis au même ministre, au même roi de prendre Naples, de prendre Palerme, parce qu'à Naples et à Palerme, on parle encore la même langue, l'italien. Toujours le même droit ! Et puis on a permis encore et à ce roi et à son ministre, de prendre les Etats du saint-siège, et on a cru, et on s'est persuadé que de si éclatants exemples seraient inefficaces, que ce droit nouveau ne passerait pas les Alpes, et qu'en voyant qu'il était si facile de conquérir des Etats au nom de la conformité du langage, il n'y aurait pas en Allemagne un ministre, un roi qui seraient tentés de suivre l'exemple du ministre et du roi italiens. C'eût été trop de simplicité de l'espérer, et les faits ont répondu.

La succession de Danemark s'est ouverte. Je ne vous répéterai pas ce que je vous ai dit à cette époque. Permettez-moi cependant de vous retracer quelques faits qu'il est indispensable de rappeler. Sur-le-champ, lorsque la succession de Danemark s'est ouverte, il y a eu un cri en Allemagne. Ce n'est pas que je veuille dire que toute l'Allemagne l'ait poussé ; mais, dans un pays. (Rires d'assentiment sur plusieurs bancs.)

Oui, en Allemagne un cri s'est élevé. On a dit : « Mais on parle allemand dans les duchés, donc les duchés sont à nous ! » Car je défie les meilleurs jurisconsultes prussiens de me démontrer qu'à l'égard des duchés, il y ait eu un autre droit que celui qui a fait de Victor-Emmanuel le souverain de 26 millions de sujets C'est toujours le même droit : les duchés parlent allemand, donc ils appartiennent à la Prusse !

Eh bien ! permettez-moi, messieurs, de mettre en présence de la politique des nationalités ce que j'appelais tout à l'heure la politique vraie des Etats, celle qui est fondée sur l'intérêt bien entendu des nations et sur l'intérêt de l'Europe tout entière ; car tout intérêt national individuel est suspect, et il ne devient respectable que quand il est associé à l'intérêt général, quand il en a le caractère.

Quelle était la politique dans les duchés et en Danemark, la politique vraie de l'Europe en face de cette politique des nationalités ? C'était que le Danemark restât fort, c'était qu'il conservât les duchés c'était qu'en conservant les duchés, il pût demeurer avec une population d'environ 3 millions de sujets : c'était qu'il pût alors rester ce qu'il a toujours été, le fidèle gardien du Sund ; c'était que sur un mot parti de Berlin, de Londres ou de Saint-Pétersbourg, il ne fut pas obligé de livrer les clefs qu'il a toujours si fidèlement gardée. Voilà quel était l'intérêt européen, et cet intérêt était si réel, que les puissances mêmes qui étaient intéressées à ce que le Danemark fût un jour faible en leur faveur, reconnaissant qu'il valait mieux, même pour elles, qu'il fût fort à l'égard de tout le monde. ces puissances avaient conclu le traité de 1852, qui maintenait en Danemark les deux duchés de l'Elbe.

Qui y avait-il contre cette politique? Qui ? seulement l'Autriche et la Prusse. L'Autriche y était à contre-cœur ; L'Autriche était décidée à se retirer, à la première difficulté. En définitive il n'y avait de très prononcé dans cette politique que la Prusse ; mais celle-là même, reconnaissant combien le traité de 1852 était imposant et respectable, celle-là même n'osait pas dire qu'elle voulait le violer, car, si vous vous reportez aux dépêches publiées ici en 1864, vous verrez qu'elle-même déclarait qu'elle ne voulait pas porter atteinte au traité de 1852.

Et bien ! qu'est-il arrivé ? Ce qui est arrivé est bien simple.

Contre l'Autriche, qui ne voulait rien faire, contre la Prusse, qui, seule, avait un intérêt à agir, qu'y avait-il ? Contre l'Autriche ne voulant rien faire et contre la Prusse hésitante, il y avait la Russie, la Suède et l'Angleterre indignées

Supposez que la France n'existât pas. Je vous le demande, est-ce que la Prusse hésitante, n'osant pas contester le traité de 1852, aurait pu, seule, tenir tête à la Russie, à la Suède et à l'Angleterre ? Non, messieurs : il n'y a pas de doute, elle n'y eût pas pensé un seul instant ; elle se serait retirée et elle n'aurait pas émis les prétentions qu'elle a avancées plus tard.

Mais la France existait, et là est toute la question : la France existait.

Or, supposez que la France, s'apercevant cependant que les fautes les plus courtes sont les meilleures, eût dit: Eh bien! oui, j'ai trouvé le droit nouveau bon en Italie, mais je ne le trouve pas bon en Allemagne. » Supposez qu'elle eût dit : « Eh bien, oui ! je l'ai voulu au profit de M. de Cavour et du roi Victor Emmanuel, mais je ne le veux pas au profit de M. le comte de Bismark et du roi Frédéric-Guillaume. » Supposez cela et supposez que la France se fut unie à l'Angleterre, à la Suède, à la Russie, je vous demande si la question eût été douteuse, je vous demande si la Prusse, seule et hésitante, aurait pu tenir contre ces quatres puissances. Non, messieurs. la question eût été résolue, le Danemark eût été sauvé, et cette pomme de discorde qui a tant compromis la paix de l'Europe n'aurait pas été jetée en Allemagne.

Mais la France, qu'est-ce qu'elle a fait ? Elle n'a pas eu le courage d'être inconséquente : elle a dit : « J'ai trouvé le droit des nationalités bon en Italie, je ne le trouverai pas mauvais en Allemagne. » Et qu'a-t-elle déclaré ? qu'il fallait consulter les populations.

Oh ! alors, il y a eu en Allemagne un cri de joie et de reconnaissance. — Vous voyez ce qu'est devenue cette reconnaissance, — et on a remercié la France d'avoir exprimé un vote aussi légitime, un vote qui devait tant satisfaire la nation germanique.

Eh bien! messieurs, le Danemark a été sacrifié.

On nous a dit qu'on avait sauvegardé la paix de l'Europe. Eh oui ! on l'a sauvegardée, le jour où elle ne courait aucun danger, et on l'a sacrifiée dans les temps postérieurs, où il aurait fallu la sauvegarder à tout paix.

Le Danemark a été sacrifié ; le faible l'est souvent ! Mais quand le faible est sacrifié, il lui reste un vengeur ; savez-vous lequel ? c'est sa dépouille ! La dépouille, dans les desseins profonds de la justice divine, la dépouille dénonce et divise les spoliateurs. (Approbation à la gauche de l'orateur.) Ici les spoliateurs étaient connus. elle n'avait pas à les dénoncer ; mais elle avait à les diviser.

Ici nous arrivons dans les événements actuels, et dans les événements de cette année. Je me sens un peu fatigué, si la Chambre...

Voix nombreuses : Reposez-vous ! reposez-vous

M. le président Walewski. La séance va être suspendue un moment.

(La séance est suspendue pendant un quart d'heure. Elle est reprise à 3 heures moins un quart.)

M. le président Walewski. M, Thiers a la parole pour continuer son discours.

M. Thiers. Messieurs, je vais faire ce que je pourrai pour abréger la fatigue de la Chambre et aussi la mienne. car, je l'avoue, je suis épuisé Cependant les événements de cette année sont d'une si immense gravité, qu'il faut, quoique brièvement les expliquer, non seulement pour la Chambre, mais pour le pays, et rechercher quels sont les moyens d'assurer et le repos et la dignité de la France, dans la situation où elle se trouve placée (Parlez ! parlez !)

En approchant de ces événements, il y a un souvenir qui se présente à moi, non-seulement involontairement, mais irrésistiblement. Je suis tenté de m'écrier avec Bossuet : « Un homme s'est rencontré ! » Non pas que je veuille établir une comparaison entre Cromwell, auquel ces paroles s'appliquent, et le ministre hardi qui a conduit si rapidement la Prusse dans les voies de la grandeur. Non, pas de similitude pareille ! Ce serait calomnier M. de Bismark et aussi le grandir. (On rit

Mais. en voyant combien l'homme est approprié à la circonstance, je ne puis cependant m'empêcher de dire : Oui, un homme s'est rencontré d'une sagacité politique rare, d'une audace d'exécution plus grande encore personnage dans lequel son pays doit voir un grand patriote et qui aurait dû être épouvanté par l'idée de se trouver, avec 19 millions de Prussiens, en face de l'Autriche, comptant 36 millions avec la Confédération germanique.

La Prusse l'accusait de folie ; cette Prusse, aujourd'hui si fière de sa grandeur, n'en voulait pas alors. Ce ministre a parfaitement jugé la situation ; il a vu que cette Autriche, qu'il accusait d'être si préparée, ne l'était pas du tout; il a vu qu'elle ne pourrait lui opposer que la moitié de ses forces, l'autre moitié devant rester en face des Italiens ; il a vu que non-seulement l'Italie forçait l'Autriche à diviser ses forces, mais qu'elle paralysait les forces de la France par les liens dans lesquelles elle avait enlacé sa politique.

C'est dans cette vue juste que M. de Bismark plaça sa politique ; c'est à cette vue qu'il dut son succès. Que n'avons-nous jugé aussi bien ! La pensée si vraie de M. de Bismark serait devenue fausse. Peut-être son triomphe se fût-il changé en désastre ! Oui, il fallait voir que, quelle que fût l'issue de cette guerre. cette issue serait malheureuse. que l'équilibre de l'Europe serait altéré, que la France serait atteinte dans sa situation, que dans aucun cas il n'y aurait profit pour elle, et surtout profit territorial, qu'il n'y avait enfin qu'un seul mot à dire pour empêcher la guerre. Ces assertions sont faciles à justifier.

Non, en aucun cas, l'issue de la guerre ne pouvait être heureuse pour nous. Si l'Autriche était victorieuse, elle pouvait être tentée de reconstruire la Confédération germanique à son profit : inconvénient moins grave, assurément, que ceux qui résultaient d'une victoire de la Prusse ; mais enfin il y avait là un danger, car l'Autriche pouvait être tentée aussi de châtier les Italiens, et alors nous nous trouvions presque forcément engagés. Les Italiens le disaient tout haut.

Il y avait une seconde alternative : c'était que l'Autriche et la Prusse, également épuisées, se décidassent à conclure la paix Alors elles l'auraient faite aux dépens de la Confédération germanique, et il ne serait resté en Allemagne que deux grandes puissances qui, au premier choc, auraient réalisé l'unité allemande. Cette seconde chance, qui était la plus vraisemblable, était donc également fâcheuse pour nous

Une troisième hypothèse, celle qui s'est réalisée et qui était la moins prévue c'était que la Prusse fût grandement victorieuse, Elle l'a été et aujourd'hui elle a réalisé l'unité germanique presque aux trois-quarts

Dans tous les cas, y avait-il chance pour nous d'un bénéfice et surtout d'un bénéfice territorial ? S'il y a une passion en Allemagne, c'est celle de conserver jusqu'au moindre village allemand. Or, quel que fût le vainqueur, c'était un vainqueur allemand, et vous avez vu ce que la Prusse, qui était la mieux placée cependant pour faire un sacrifice, vous a répondu le lendemain de Sadowa.

«Non, je ne puis pas, sans me perdre aux yeux de l'Allemagne, détacher la moindre parcelle du territoire national »

La guerre ne nous laissait donc aucune chance d'un bénéfice territorial (Très-bien !)

Enfin j'arrive à ma dernière proposition; qu'il suffisait d'un mot pour empêcher la guerre. Fallait-il que ce mot fût arrogant ? Mais est-ce que la France eut été arrogante parce qu'elle aurait dit à l'Italie; Je vous ai créée, vous me devez l'existence je ne puis consentir à des perturbations qui changeront l'équilibre de l'Europe et qui le chargeront à mes dépens. Je le demande, la France eut-elle montré trop d'arrogance en tenant à l'Italie ce langage ?

Plusieux voix.—Non ! non !

(*A suivre.*)

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 27 mars	33 12
Clôture du 27 mars	33 10

Correspondance particulière de la TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 15 mars

Céréales.— A Paris, la vente des farines de consommation est toujours inactive en boulangerie. Les cours se cotent de 70 à 72 et 73 fr. le sac de 157 kil. net. Les affaires ont été très calmes en farines de commerce, et les prix se sont cotés comme suit :

Six marques, courant du mois 71 à..; avril 71 50 à...; mai et juin 72 25 à 72 50; 4 mois de mai 72 75 à 73.

Type-Paris, courant du mois. 45 à....; avril 45 50 à 45 75, mai et juin 46 50 à..., le sac de 101 kil. brut pour net.

Le cours des farines six marques a été officiellement arrêté comme suit :

Disponible 70 75 les 157 kil. net.

Cours officiel des farines type Paris :

Disponible 45 25 le sac de 101 kil. net.

Bien que le marché de Marseille soit loin de l'activité précédente, on peut constater cependant une meilleure demande qui se traduit par de nombreuses affaires de détail. Bien des faiseurs reviennent aux achats. En affaires de quelque importance, on a noté 10.200 hect. Danube 127/123 à fr. 35 les 150 lit. escompte 1 0/0 entrepôt. Baisse de 50 cent. sur les opérations faites au détail.

Le marché de Bordeaux reste sans affaires importantes et avec des prix faibles aux environs de 28 fr. les 80 kil. pour les belles sortes de blé. Les qualités secondaires varient entre 25 et 27 fr. Les farines à 25 fr. les 50 kil. pour les marques supérieures de ville, et de 25 à 26 fr. pour toutes les sortes en général, suivant mérite de la marchandise.

Sucres.— A Paris, sucre brut indigène à 55, le tout aux 10 kil. entrepôt de Paris.— Cours commerciaux, les sucres bruts indigènes, disponibles de 54 50 à 55; avril 56, mai et juin, 57 les 100 kil., type N° 12 au droit de 42 fr. Les raffinés sont calmes, de 126 50 à 128 les 100 kil. à la consommation sans escompte.

L'animation est revenue sur le marché de Marseille, et avec elle des prix en faveur des vendeurs. La raffinerie fait de nombreux achats, Antilles françaises à 31. Les avis de Marseille (par la malle anglaise) portent que les chargements sont lents; il y a demande pour l'Angleterre; les détenteurs maintiennent leurs prix de fr. 575 à 580, frêt nul. A la Réunion, les sucres 23 fr.

La consommation du sucre s'accroît assez rapidement en Europe, et il faut s'attendre à lui voir suivre une marche ascendante. La production se développe dans d'égales proportions. Aux Etats Unis, au cap de Bonne Espérance. en Australie, on redouble d'efforts pour l'augmenter. Quant aux sucres indigènes, si l'on considère la marche de la production dans les principaux centres, on se demande si la betterave n'arrivera pas un jour à supplanter en Europe les sucres de cannes. Depuis quinze ans la production a triplé dans le Zollverein et s'y élève aujourd'hui à 3.400.000 quintaux. Celle de la Belgique a plus que doublé en dix ans, soit 831 mille quintaux en 1865 1866, contre 400 mille en 1853 1854. La Suède et la Hollande présentent aussi une augmentation très notable en quelques années. Nous ne parlons pas de la France, chacun sait que la fabrication des sucres de betterave est devenue en peu de temps la première de nos industries, et pourrait à la rigueur, dans les années d'abondance, suffire à la consommation. Le déficit qu'on croyait devoir être cette année de 60 millions sur la précédente récolte, se réduirait, croit on aujourd'hui, à 45 millions, soit 646.000 tonneaux en 1866-67, contre 691,000 en 1865 66.

Cafés.— Au Havre peu d'affaires, les Rio à fr. 61 50, entrepôt. Rien à signaler sur les autres marchés.

Soies.— Les transactions en soies ont été médiocrement actives. La situation est toujours à peu près la même et se résume, comme la semaine dernière, par une très grande fermeté sur les soies fines. La tendance à la baisse qui s'était manifestée sur les soies d'Asie semble même arrêtée.

Cotons.— D'après les derniers avis du Hâvre, il s'est fait peu d'affaires en cotons; le disponible se traite en baisse.

Des dépêches de Liverpool annonçaient un peu de reprise sur le livrable.

En laines, on signale quelques petites ventes à Marseille, et au Havre, un nombre plus considérable à 1 fr. 50 le kilo.

—

La Bourse a été quelque peu agitée ces jours ci par la question du Luxembourg, et par le bruit que les rapports se tendaient entre la France et la Prusse qui veut conserver une garnison dans une place forte qui n'appartient plus à la Confédération germanique. Je ne vous répéterai pas tout ce qui se colportait à ce sujet, hier et aujourd'hui, sous la colonnade de la Bourse.

Cependant la Rente Française s'est vaillamment comportée pendant ces jours-ci, elle n'a fait aucun écart sensible, et après avoir baissé de trois à cinq centimes, elle est revenue au cours de 69 80.

L'Italien n'a pas une aussi bonne tenue, mais il faut dire que l'état financier de la Péninsule, les armements qu'elle annonce, les dernières élections, tout cela constitue une situation qui ne permet pas une confiance entière, et la rente se ressent de l'hésitation générale. Elle est à 53 75.

La Dette turque à 30 25, sans variation notable.

L'encaisse de la Banque de France, d'après le dernier bilan, s'est accrue de nouveau de huit millions, et le portefeuille a diminué de quatre, la circulation des Billets de trois; tandis que les comptes courants des particuliers ont augmenté de dix millions, et le compte du Trésor, de un.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 27 mars.

TREBISONDE, vap. du Ll. aut. *Nil*, cap. Mattulich div. march. et passag.
TRIESTE, vap. du Ll aut. *Malta*, cap. Colombo, ayant touché à Ancone, Brindis, Corfou, Syra, Scio, Smyrne, Met. Dard. et Gallipoli div. march. et 40 passag.

DEPARTS, du 27 mars.

MARSEILLE, vap. fr. de M. Imp. *Nil*, cap. Brunet, div. march et passag.
SMYRNE, vap. du Ll. aut. *Stadium*, cap. Marinich, div. march. et passag.
SALONIQUE, vap. ott. *Tuna*, cap. Sciglio, div. march. et passag
TREBISONDE, vap. ott. *Vass. Tidjaret*, cap. Rupcich, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 26 mars.

CARDIFF, bk norw. *Maria*, cap Christensen, ch.
— bk. aut. *Mate*, cap. Gi.cich, cha.bon.
NEW-CASTLE, tr-m norw. *Odin*, c. Hansen, charb
MARSEILLE, br. hell. *Memfis*, cap. Giunn., lest.
— br ital. *Domenico*, cap. Sciaffino, lest.
— br hell. *Iraclis*, cap. Pareskevas, div.
— br. aut. *Lisa*, cap. Gepulich, div.
— br. ital *Elisa*, cap. Drago, div.
— br ital. *Checco*, cap. Morelli, lest.
— br. ital. *Gloria*, cap Petto, lest.
GENES, br. ital. *Speranza*, cap Lavarello, lest.
— br ital. *Emilia*, cap Bozzo, lest.
— br. ital. *Eugenio II*, cap. Gazzolo, lest.
CAGLIARI, br. ital. *Giuseppe II*, c. Melfino, lest.
MESSINE, br. hell. *Jeorghios*, cap. Russos, lest.
— br. hell *Evanghelistra* cap Sirmas fruits.
— br. ital. *Ermini*, cap. Pastorino lest.
— br. ital. *Mali da Bellagamba*, c. Bellegamba,
MALTE, br angl. *Olga*, cap. Azzopardi, lest.
— br. hell. *Possidon* cap. Radicopulos, lest.
— br. hell. *Elpis*, cap. Jaluros, lest.
GRAVOSA, br. brm. *Marie*, cap. Mayer, lest
LIVOURNE, br. ital. *Tre Fratelli*, c Bellagamba, l.
GALAXIDI, br hell. *Ermitio*, cap Beristiano, lest.
— br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Giagini, lest.
SYRA, br. russe *Erini*, cap. Alafuzos, lest.

Notes des bâtiments arrivés et qui ont pratiqué à Cavak et Buyukdéré.

Du 25 mars.

ISMAIL, br. hell. *Cali Elpis*, cap. Caradjes. ble.
— br. hell. *Elleni*, cap. Pierro, blé,
ODESSA, br. ital. *Filomena Danovaro*, c. Dodero.
— br. hell *A. Nicolas*, cap. Sirigos, blé.
— br. ital. *Flavio Gioja*, cap. Alberti, blé.
— tr-m. aut. *Figlia Minore*, c. Pavcovich, blé.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC.) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caïffa, Jaffa et Port-Saïd, Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 8, 18 et 28

Le bateau à vapeur français *ASSYRIEN*, capitaine Gauthier, partira pour MARSEILLE vendredi 29 mars à 4 h. du soir en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée, et Messine.

Pour frêt et passage s'adresser chez le soussigné

L'Agent Principal
Alfred Bergasse.

Cité française, N° 3.

AVIS.

L'avis du Consulat général de France, à la date du 6 février 1867, n'a aucune force, attendu que les Consuls étrangers n'ont aucun droit sur les propriétés. Les dames Hélène Girard et Marianne Blacque, nées Rossi, étant seules propriétaires, d'après l'Iradé de S. M. I le Sultan, préviennent les locataires des maisons de Smyrne de ne pas remettre le montant de leurs loyers à la chancellerie de France, autrement ils courraient le risque de payer deux fois.

Smyrne, le 9 mars 1867.

HÉLÈNE GIRARD } *nées Rossi*
MARIANNE BLACQUE }

AVVISO.

I.R.DIREZIONE DELLE POSTE AUSTRIACHE.

A principiare dai 29 del mese corrente, le communicazioni postali accelerate per i Principati Danubiani e per l'Europa avranno luogo *fin'a nuove disposizioni* via di Kustendge e Baziazs.

Le partenze da Costantinopoli sono fissate come pel passato a Martedi e Venerdi alle ore 11 a. m. e gli arrivi a Mercoledi e Sabato matina.

Da Vienna il corriere partira ogni Martedi e Sabato.

Le lettere dovranno essere conseguate fin alle ore 10 precise.

Per più informazioni veder l' orario esposto all' Ufficio.

Pera, 25 Marzo 1867.

AVVISO.

Per gravi incomodi di salute, che resero indispensabile e necessario un cambiamento di clima del socio Sig. Pietro Guiglia, ola società costituitasi tra esso e la sott scritta Teresa Vedova Pesante con atto 5 luglio 1865 sotto il nome

VEDOVA PESANTE e Com

di comune accordo dei socj è disciolta.

Lo stralcio è affidato alla predetta Signora Teresa Vedova Pesante. Tanto partecipandovi per gli effetti che di ragione vi ren iamo grazie della fiducia della quale avete onorato la predetta ditta.

VEDOVA PESANTE.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Græf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.

Par ordre de la Chancellerie de la Légation Royale de Prusse, il sera vendu aux enchères publiques le lundi 1er avril à 9 heures du matin, devant la dite Chancellerie, tout le mobilier appartenant à feu M. Contius, et consistant en canapé, lits, tapis, glaces etc., etc, ainsi que plusieurs livres. Le tout sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur contre payement immédiat.

I. DE CASTRO.

LEÇONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, ruae Asmali Mesjid N. 1—3et à Galata à l'hôtel de l'Univers N°. 120.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser : à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M.Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 15 Avril 1867. — Les premiers lots sont fl. 220,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Ban à Galata.

H. KLARFELD.

PLUS D'HUILE DE FOIE DE MORUE SIROP DE RAIFORT IODÉ de Grimault et Cie. Pharmaciens à Paris

7, rue de la Feuillade. — D'après les certificats des médecins des hôpitaux de Paris, consignés dans le prospectus et l'approbation de *plusieurs Académies*, ce Sirop s'emploie, avec le plus grand succès, à la place de l'*Huile de Foie de Morue*, à laquelle il est réellement supérieur. Il guérit les maladies de poitrine, les scrofules, le lymphatisme, la pâleur et la mollesse des chairs, les pertes d'appétit, et régénère la constitution en purifiant le sang. C'est en un mot le plus puissant dépuratif connu. Il ne fatigue jamais l'estomac ou les intestins comme l'iodure de potassium et l'iodure de fer, et s'administre avec la plus grande efficacité aux jeunes enfants sujets aux humeurs ou à l'engorgement des glandes. — Le docteur **Cazenave**, de l'hôpital Saint-Louis, de Paris, le recommande d'une manière toute particulière dans les maladies de la peau, conjointement avec les pilules qui portent son nom.

A Constantinople, pharmacie **Della Sudda**, et dans les principales pharmacies.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogner Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Aux Fabriques DE PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Pèra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — Exportation.

AVIS.

CHIRKET-I-HAIRIÉ

Tous les dimanches, à 3 h. 1|2 il y aura un départ (temps permettant) du Pont pour Halki et Prinkipo, avec retour, à 6 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki.

HUILE DE FOIE DE MORUE

EXPOSITION 18.. naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm.

HOYER, R. St-Martin. 225.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

A partire de Lundi 13|25 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-ι-Χαϊριέ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 13|25 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ. Καβάκ.	Yeni-Mahalle. Γενὶ-Μαχαλέ	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. Θεράπεια.	Yeni Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη.	Emirghian. Ἐμιργιάν.	R. Hissar. Ῥουμ. Ρ. Χισάρ.	Bébek. Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. Ἀρναουτκιοϊ.	Kourou-Tchesmé. Κουροῦ-Τσεσμέ.	Ortakeuy. Ὀρτὰ Κιοϊ.	Bechicktach. Βεσὶκ-Τάς.	Kabatach. Καμπὰ-Τάς.	OBSERVATIONS.
1	7 6	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	Le signe («) indique que l'échelle est desservie. Le signe — indique que l'échelle n'est pas desser.
1 45	7 51	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	18 6	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	
3 30	9 36	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
1	7 6	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	—	—	—	
1 45	7 51	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 30	8 36	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis à 2 15
3 30	9 36	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45 (2)	10 51	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
9 30	3 36	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 6	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	—	—	—	

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καμπὰ-Τάς	Bechiktach. Βεσὶκ-Τάς	Ortakeuy. Ὀρτὰ-Κιοϊ	Kourou-Tchesme. Κουροῦ Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναουτ-Κιοϊ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ	Emirghian. Ἐμιργιάν	Sténia. Στένη	Yenikeuy. Νεοχώριον	Therapia. Θεράπεια	Buyukdere. Βουγιοὺκ Δερέ	YENI MAHALLE. Γενὶ Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ. Καβάκ.	OBSERVATIONS
2 15	8 21	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 51	3	—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
5 30	9 56	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	
9 45	3 51	17	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 36	16	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il toucher Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi. Retour direct au pont.
11	5 6	11	—	—	—	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	3 21	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	5 6	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 26	14	«»	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 46	4	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεράπεια.	Beykos. Βεϊκός	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chibouchli. Τζιμπουκλί	Kanlidja. Κανλιτζά	A. Hissar. Α. Χισάρ	Kandilli. Κανδιλλί	Vani-keuy. Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghel-keuy. Τσεγγὲλ Κιοϊ	Beyler-bey. Βεϊλὲρ-Μπεη	Kouskoudjouk. Κουζγουντζούκ	Scutari. Σκούταρι	OBSERVATIONS
2 45	8 51	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h. 5
3 30	9 36	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départs du pont.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρ	Kouskoundjouk. Κουζγουντζιούκ	Beiler-Bey. Βεϊλὲρ-Βεϊ	Tchenghelkey. Τσεγγὲλ Κιοϊ	Vanikeuy. Βανὶ-Κιοϊ	Candilli. Κανδιλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlitja. Κανλιτζά	Tchibouchli. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktche. Πασσᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκός	Therapia. Θεράπεια	Buyukdere. Βουγιοὺκ Δερέ	OBSERVATIONS
10 30	4 36	12	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	Excepté les vendredis.
11	5 6	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakchè.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch.

(2) Les vendredis à 2 heures, il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Tous les lundi matin à 1 heure 45 un bateau partira de Voui-keuy pour le pont touchont Tcheghel-keuy, Beyler-bey et Kouskoundjouk.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 73.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	24 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS :
4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES, — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 29 mars.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 27 mars, 8 h. 35 m. soir.

Cours du 27 mars.

5 0/0 Oh.	PARIS, (clôture)	ouvert.	30 75
		clôture	30 60
	LONDRES	ouvert.	30
		clôture	29 7/8
Emprunt Ottoman		ouvert.	238 75
		clôture	237 50

Paris, 27 mars.

On assure que le roi de Prusse viendra à l'Exposition.

Florence.—Mari, candidat du gouvernement a été élu président par 195 voix contre 145.

(Service particulier de la TURQUIE.)

Marseille, 28 mars.

Le courrier de Constantinople est arrivé cette nuit.

Frisons, laines, baisse; cotons, blés, peaux, calmes; soies, cocons, ferme.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On écrit de Paris à l'*Indépendance belge* en date du 15 mars :

« M. Rouher a eu encore une longue entrevue avec l'Empereur. On conjecture que le ministre d'Etat ayant maintenant laissé entrer dans l'arène parlementaire M. Garnier-Pagès, n'interviendra plus dans le débat que pour le clore définitivement.

» Des bruits vagues d'appel de réserve par l'Autriche ont troublé aujourd'hui la Bourse. Les lettres de Florence font considérer comme au moins très-possible une modification du ministère par suite des dernières élections. Tout dépend du dernier ballottage; il est constaté que Naples et la Sicile envoient en majorité des députés d'opposition, mais représentant l'opinion de gauche et jamais le parti des princes déchus. D'après ces mêmes dernières lettres, on considérait comme probable le départ de M. Depretis.

» L'ensemble des nouvelles du Mexique est toujours déplorable. Les Français à Mexico se pressent même au consulat américain, pour se faire naturaliser sujets de l'Union, afin d'être protégés contre les représailles que les juaristes voudront exercer contre nos compatriotes. »

Lord Cowley vu reprendre temporairement ses fonctions d'ambassadeur d'Angleterre à Paris, afin de faire les honneurs de la capitale au prince de Galles, qui viendra visiter l'Exposition le 1er avril. Il retournera ensuite à Londres et reviendra au mois de juin, époque du second voyage en France du prince et de la princesse de Galles. *(Epoque.)*

On dit à Londres qu'à l'occasion de sa visite à l'Exposition de Paris, le prince de Galles apportera l'ordre de Victoria-et-Albert pour le conférer à l'Empereur des Français au nom de la reine Victoria. Sa Majesté voit dans l'Exposition la réalisation complète d'une idée qui avait les prédilections de feu le prince consort. *(Epoque.)*

La Chambre a reçu communication du projet de loi sur la presse et les réunions publiques. Rien n'est changé pour le cautionnement ni pour le timbre, si ce n'est en ce qui concerne les écrits périodiques consacrés aux lettres, aux sciences, aux beaux-arts et à l'agriculture, contenant des avis ou annonces, de quelque nature qu'ils soient.

Dans ce cas, ces journaux et écrits périodiques sont assujettis à des droits de timbre dont la quotité est fixée au tiers de ceux établis par l'article du décret du 17 février 1852.

Nous avons remarqué aussi l'article 8 :

« Aucun journal ou écrit périodique ne pourra être signé par un membre du Sénat ou du Corps législatif en qualité de gérant responsable. En cas de contravention, le journal sera considéré comme non signé, et la peine de 500 à 3,000 fr. d'amende sera prononcée contre les imprimeurs et propriétaires. »

L'article 15 :

« Les professions d'imprimeur et de libraire sont affranchies de l'obligation du brevet. »

Nous avons vu avec plaisir la suppression des peines corporelles, mais, d'autre part, nous regrettons de voir que par l'article 12 :

« Tout individu condamné pour délit de presse commis par la voie d'un journal ou écrit périodique soumis au timbre, peut être, par le jugement de condamnation, suspendu, pendant un temps qui n'excédera pas cinq ans, de l'exercice de ses droits électoraux. »

Quant au droit de réunion, quoique soumis à une sévère réglementation, il nous parait contenir des tendances libérales.

Une fausse alarme s'est répandue à Liverpool, le 15 mars, où des bruits circulaient que les fénians se proposaient de brûler des navires dans les docks, d'attaquer les banques et de piller les magasins de munitions des volontaires. Les autorités ont adopté des précautions extraordinaires. Les dépôts d'armes ont été changés, certains postes ont été doublés ; trois compagnies d'un régiment de ligne ont reçu ordre de se rendre à Liverpool. *(Evening Standard.)*

On écrit de Dublin, le 13 mars : « Aucune nouvelle de violence quelconque. Les fénians, fugitifs, meurent de froid et de faim dans les montagnes de Wicklow. Le *Londonderry Journal* parle d'une tentative d'assassinat du R.Dr M.Ivor, de Newtonstewart.» *(Idem.)*

On écrit de Rome le 11 mars :

« On dit que Mgr Calabiana, évêque de Casale, ne veut pas accepter sa translation à l'église métropolitaine de Milan.

« On avait répandu le bruit que le général Garibaldi aurait traversé Rome en chemin de fer pour se rendre à Foggia dans le royaume de Naples, et c'est pour cela que la police romaine avait envoyé avant-hier beaucoup de gendarmes à la station.

Ce soir sera discuté au Conseil des ministres un projet de loi contre le brigandage: le Gouvernement pontifical se trouve dans la regrettable nécessité de prendre les mesures les plus énergiques, parce que les brigands augmentent toujours et sont la désolation des provinces de Velletri, de Frosinone et même de la Comarca. Les nombreuses condamnations aux galères et les exécutions capitales n'ont point contribué à réprimer le brigandage, il faut donc des mesures encore plus rigoureuses. Les brigands sont si nombreux et si bien organisés qu'ils voudraient imposer au gouvernement même. »

Sept des très illustres prélats que le Saint-Père, dans le Consistoire du 22 février, a préconisés pour divers siéges, ont reçu le 11 mars la consécration épiscopale avec le cérémonial auguste qui convient à une semblable cérémonie. Ils se sont transportés dans les églises qui leur avaient été assignées, où ils ont reçu la consécration des mains des cardinaux désignés par le Saint-Père. *(Journal de Rome.)*

On lit dans la *Gazette de Florence* :

« On mande de Palerme qu'il continue de circuler des bruits de débarquement possible de garibaldiens venant de Malte. Mais ces bruits sont moins accrédités. »

C'est le 15 de ce mois que le gouvernement italien doit verser à Paris 20 millions de fr., en faveur du Saint-Siége.

On a adressé par la poste à tous les cardinaux une brochure intitulée: « *L'insurrection polonaise en* 1863 *et* 1864. » Cette brochure contient trois lettres adressées au Pape par le gouvernement national de Pologne et deux dépêches adressées par le même gouvernement à l'agent diplomatique qu'on avait voulu établir à Rome ; mais tous ces documents ne sont point arrivés à leur destination.

On lit dans le *Lloyd* de Pesth : « Nous recevons de Gran une communication qui est de nature à faire réfléchir. La semaine passée, un émissaire russe, qui avait été poursuivi à partir de Comorn par deux hommes de police à cheval, a été arrêté dans le voisinage du village de Bela. On trouva sur cet homme non-seulement de l'argent, mais encore 130 croquis topographiques. »

La *Correspondance de Vienne* a reçu communication d'une lettre adressée par Louis Kossuth à un de ses amis de Pesth et et datée du 27 février.

Dans cette lettre, Kossuth s'occupe de la nouvelle situation de la Hongrie et dit qu'il a toujours été d'avis que les lois de 1848 finiraient par triompher, mais qu'il n'avait pas prévu que le cabinet de Vienne agirait avec tant de célérité et de prudence.

Kossouth parle de la nécessité de laisser le mot « liberté » inscrit en tout temps sur la bannière de la Hongrie. Il déclare ensuite qu'il mourra sur la terre étrangère et ajoute: « Tu sais que je ne puis ni ne dois accepter une amnistie. Et d'ailleurs à quoi pourrais-je servir encore? Les amères années de l'exil ont brisé mes forces. »

Kossuth en vient à parler finalement de l'Italie, de Napoléon, et du baron de Beust. A ses yeux, l'Empereur Napoléon a, « en débit de tout sot bavardage, » rendu de grands services à la liberté,

Nos lettres d'Athènes affirment que la dépêche du 25 janvier dernier, adressée par M. de Moustier au ministre de France en Grèce, a vivement impressionné les esprits. Nous y lisons :

« Le pays se montre peu satisfait de ce qui semble prouver à S.Exc. M. de Moustier les bonnes intentions de neutralité du gouvernement hellénique par l'envoi d'un représentant à Paris. La Grèce pouvait parfaitement être neutre et ne pas dépenser cinq cent mille drachmes par an, et un million surtout pour ravitailler l'armée! Le gouvernement n'avait qu'à être réellement neutre, et les faits auraient prouvé bien mieux que les envoyés extraordinaires. Le peuple, s'il doit voir ses espérances déchues, pour le moment, voudrait voir du moins le gouvernement cesser des dépenses folles, et surtout ne point gaspiller l'argent ; enfin, il voudrait voir le budget des dépenses diminuer, et celui des recettes augmenter s'il le faut, mais que ce fût dans le but de payer nos dettes et rétablir ainsi notre crédit public. Le gouvernement français peut être satisfait de voir un ministre grec à Paris, parfaitement inutile, puisque la France ne croira jamais que ce que lui dira son ministre à Athènes; mais le peuple grec qui paye n'éprouve pas la même satisfaction, persuadé qu'il est que nos ministres à l'étranger ne sauraient jamais rien obtenir de plus que ce qu'un gouvernement sage et prudent, et surtout économe, pourrait obtenir à Athènes, quand il sera loyal, des représentants étrangers, sans l'avis et l'opinion desquels les puissances ne feront jamais rien. »

Ces remarques nous paraissent très-sensées ; et si, comme nous le croyons, M. de Moustier était exactement renseigné en écrivant sa dépêche, il en résulte que le gouvernement grec n'était sincère ni dans ses explications diplomatiques, ni dans ses appels du pays. *(Epoque.)*

Nous avons sous les yeux une brochure adressée à S. M. I. le Sultan par le comité central secret bulgare au sujet des réformes à introduire dans l'administration intérieure de l'Empire.

Nous publions aujourd'hui la réponse qui a été faite à cette brochure par un journal bulgare *La Turtzia*. Nous nous réservons de revenir demain sur les faits indiqués par le comité central secret et de repondre en même temps à l'*Omonia* qui a combattu dans un article très-long les idées que nous avons émises sur la loi constitutive des vilayet.

Dans son numéro du 11 mars *la Turtzia* publie un long article au sujet de la brochure intitulée «*La Bulgarie devant l'Europe*» qui a été publiée dernièrement à Bucharest.

Dans cette article *la Turtzia* s'efforce de réfuter les assertions malveillantes et fausses de l'auteur de la brochure, et de faire connaître la simple, la pure vérité à ses lecteurs.

La Turtzia prend pour point de départ des on article les souffrances et les tyrannies que les Bulgares subiraient de la part des Turcs et dont se plaint amèrement l'auteur de la brochure et le système des vilayets qui n'est, selon lui, qu'un obstacle au développement intellectuel et moral des populations chrétiennes.

La Turtzia avoue que les chrétiens, comme les musulmans, ne sont pas présentement dans une situation satisfaisante. Mais cette situation, à qui la devons-nous ? quelle en est l'origine ! quelles en sont les causes?

On peut affirmer, sans être sérieusement démenti, que cette situation, nous la devons incontestablement à l'administration irrégulière qui a régné précédemment.

Mais depuis longtemps, le gouvernement Impérial en a compris les funestes conséquences, et depuis longtemps il n'a cessé de travailler activement au rétablissement d'une administration bonne et régulière et à l'amélioration du sort de ses populations.

Les efforts du Gouvernement Impérial ont été déjà, en grande partie, couronnés de succès, et la preuve en est dans les progrès intellectuels et moraux que les chrétiens ont constamment accomplis depuis une dizaine d'années.

Mais, franchement, tout n'est pas fait encore. Il reste beaucoup à faire. Mais dans un empire tel que la Turquie où les populations appartiennent à diverses races et parlent diverses langues, où les préjugés occupent la première place dans l'échelle sociale, la transformation d'un empire, d'où l'on peut légitimement attendre l'amélioration du sort de ces diverses populations, ne peut se faire en une année.

Il est stupide, dit *la Turtzia*, de croire que les puissances étrangères aient jamais voulu la régénération politique des chrétiens d'Orient. Erreur ! Les puissances étrangères s'intéressent simplement au bien-être de ces populations. Mais voilà tout. Croire, ou faire croire autre chose, c'est se jeter dans le monde des chimères.

Le sort des habitants de l'Empire, ajoute la feuille bulgare, dépend exclusivement d'eux-mêmes et du Gouvernement Impérial, et si les premiers, mieux éclairés sur leurs propres intérêts, s'associent, d'un commun accord, aux efforts du second, nous sommes profondément convaincu que les choses changeront et qu'une nouvelle ère de prospérité s'ouvrira pour les uns et pour l'autre. Mais tant que les premiers resteront indifférents à la voix du Gouvernement Impérial, la régénération du pays sera probablement impossible, et certes ce ne seront pas les puissances étrangères qui la réaliseront.

La Turtzia blâme cette opinion émise par l'auteur de la brochure et conseille aux Bulgares de n'attendre leur salut que du Gouvernement Impérial.

Quand au système des vilayet, *la Turtzia* dit que, non seulement ce système n'empêche nullement le dévoleppement intellectuel et moral des chrétiens, mais qu'il leur donne encore le droit de travailler plus efficacement à ce noble but.

La brochure en question a été publiée à Bucharest par *un comité secret central bulgare*. Elle a été expediée dans toute la Bulgarie sous forme de lettre.

A en croire les bruits qui circulent, le Luxembourg serait à la veille d'événements décisifs : les habitants du grand-duché seraient prochainement consultés sur la question de savoir s'ils entendent devenir Prussiens, ou s'ils préfèrent se voir annexer à la France.

Nous ne sommes pas dans les secrets de la diplomatie, mais nous ne croyons ni à une solution pareille, ni à une question, ainsi posée. Nous ne pensens pas qu'on veuille, à notre époque, renouveler la caricature qui se publiait à la veille des

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XXXIV

(Suite.)

— Ah ! madame, un dernier mot, le dernier, je vous le jure, car sans doute nous ne nous reverrons jamais. Permettez-moi de m'humilier devant vous et de vous demander pardon.

— C'est inutile, monsieur; je ne vous pardonnerai point.

— Je vous ai offensée cruellement, c'est vrai ; mais la colère me rendait ivre, mais l'amour me rendait fou. Fossette, vous ne savez donc pas ce que c'est que la passion? La colère, cela vous monte au cerveau comme une tempête. On voit rouge, on agit comme un homme qui n'est plus maître de ses mouvements. En voudriez-vous à un aliéné qui vous outragerait ? Eh bien ! la jalousie c'est de la folie ! Oh ! pardonnez-moi ! j'ai tant souffert, tant souffert depuis un an ! J'ai voyagé pour vous oublier, et je ne j'ai voulu aimer pour vous oublier, et le puis pas, j'ai voulu m'étourdir par le jeu, par le plaisir ; mais, Fossette, ton image est-là, soudée à mon cerveau, soudée à mon cœur... Je ne puis t'oublier !

— J'en suis fâchée pour vous, monsieur.

— Ah! laissez-moi espérer qu'un jour vous me pardonnerez.

— Jamais !

— Ecoutez-moi, Fossette ; vous avez beau me témoigner de la haine, de l'indifférence même, je sens que vous m'aimez.

— Oh ! oh ! dit Fossette avec sarcasme.

— Oui, vous m'aimez.

— Auriez-vous fait le pari de me mettre en colère ? Vous n'y parviendrez pas, je vous en préviens. Ainsi, veuillez me laisser passer.

— Non, pas encore ; vous m'entendrez jusqu'au bout, car c'est pour moi comme pour vous une question de vie ou de mort.

— Vous devenez tragique. Soit ! continuez : Cela m'amusera peut-être.

— Eh bien ! oui, je vous dirai, au risque d'être ridicule, que, pour une question d'amour-propre, car c'est l'amour-propre qui en ce moment vous inspire cette méchanceté...

Ah ! vous appelez cela de l'amour-propre? Je l'appelle, moi, de la dignité.

— Quelle dignité trouvez-vous donc à me faire souffrir ainsi ? Vous êtes bonne, madame, je le sais, je vous connais bien, je suis sûr que vous souffrez vous-même de ma torture. Pourquoi vous obstiner? Revenez à moi, je vous en supplie ; et si jamais, par un mot, par un geste, je vous outrageais encore, oh! alors vous ne me pardonnerez plus.

— Je l'avais prévu : vous devenez amusant.

— Voulez vous que là, devant tout le monde, je me prosterne et vous demande pardon ?

— Vous passez du tragique au bouffon.

— Fossette, encore un mot, un seul ; je vous dois une réparation éclatante, je viens vous l'offrir. Voulez-vous être ma femme ?

— Non.

— Ainsi tout est bien fini entre nous ?

— Oui.

— Adieu donc !

Et d'un pas chancelant il s'éloigna.

Pendant touts cette scène, Fossette était restée debout. Elle avait répondu d'une voix brève, saccadée, mordante, qui trahissait une émotion contenue.

Quand il fut parti, brisée par l'effort qu'elle venait de faire sur elle-même, elle se laissa tomber sur le divan ; et, ne le voyant plus, elle lui tendit les bras. Elle sanglottait.

— O mon Dieu ! mon Dieu ! comme je l'aime ! disait-elle, Léopold !... O ma fierté, que tu me coûtes cher ! Ne plus le voir jamais !

Et puis tout à coup elle s'essuya les yeux, se leva et s'élança sur les traces de M. de Barnolf.

La foule commençait à rentrer. Les quadrilles se formaient. L'orchestre faisait entendre une joyeuse ouverture. Des flots de soie, de dentelles, de fleurs, de blanches épaules, de frais visages se mouvaient en tous sens. Les plateaux circulaient chargés de cristaux ; les diamants scintillaient aux lumières. Les rires éclatants, les propos joyeux circulaient ; mais Fossette, pâle, le cœur déchiré, traversait tout ce monde, tout ce bruit, sans rien voir, sans rien entendre. Avec quelle angoisse elle sondait du regard tous ces groupes ! Elle alla dans le salon où l'on jouait, et puis revint interroger les quadrilles. M. de Barnolf n'y était plus.

— Parti ! parti ! répétait-elle.

Alors, à moitié folle de désespoir, elle se précipita dans l'escalier, les épaules et la tête nues. Et dans la rue, elle vit une voiture qui s'éloignait. Elle fit avancer la sienne.

Elle allait donner au cocher l'adresse de M. de Barnolf, quand elle se souvint que dans ce bal elle n'avait pas vu Mme de Beausire, et cette pensée l'arrêta :

— Si chez M. de Barnolf j'allais trouver sa maîtresse!

Elle rentra chez elle.

XL

Le lendemain à huit heures précises, Renardet se présenta chez M. de Barnolf.

M. de Barnolf n'avait pas dormi. Il portait sur son visage les traces de ses agitations et de son insomnie.

Il attribuait à Mme de Courcy cette seconde lettre anonyme qui lui avait mis, comme le première, la rage au cœur.

— Je n'ai qu'une ennemie, c'est elle ; il n'y a qu'elle d'assez perfide pour commettre une telle infamie.

— Etes vous homme, lui dit Renardet, à sacrifier cent mille francs pour vons venger?

— Cent mille francs ! Pourquoi cette somme ?

— Voici, dit Renardet. C'est que Mme de Courcy m'en donne cinquante mille pour lever tous les obstacles qui s'opposent à son mariage. Je les ai levés, ces obstacles, non sans peine.

— Comment ? c'est vous qui...

— Oui, c'est moi, répondit Renardet avec importance ; mais maintenant vous venez me proposer de détruire mon ouvrage. Vous comprenez, c'est une campagne à recommencer. Puis j'ai des obligations à Mme de Courcy, qui a toujours payé très-généreusement mes services. Enfin je l'admire, cette femme. Qnelle volonté ! quelle imagination! quelle diplomatie! Il me serait fort désa-

Voir le numéro du 28 mars.

États Généraux de 1789, et qui représentait Louis XVI appelant les hôtes d'un poulailler pour leur demander s'ils entendaient être mis à la broche ou à la daube; les poulets de répondre : *Ni l'un ni l'autre.* Et Louis XVI de répliquer : Vous ne répondez pas à ma question.

Depuis 1839, le Luxembourg a eu son existence propre, sauf ses relations avec la Confédération germanique. Cette association s'est dissoute sous l'empire d'événements et de circonstances que tout le monde connaît. Chacun des pays qui composaient cette association est rentré dans la plénitude de sa liberté, et peut disposer de lui comme il l'entend,

La Prusse a bien le droit de nous exclure de la nouvelle Union qu'elle vient de former ; mais elle n'a assurément pas celui de nous incorporer elle-même, et encore beaucoup moins, si possible, celui de disposer de nous soit en faveur de la France, soit en faveur de tout autre pays.

Nous ne saurions du reste reconnaître ni à la Prusse ni à la France le droit d'intervenir dans nos affaires pour consulter le pays. Ce droit n'appartient et ne peut appartenir qu'aux organes légaux de la nation, et si celle-ci doit être consultée, on aura d'abord à l'interroger sur le point de savoir si elle ne préfère pas son existence propre, si son autonomie ne lui est pas plus chère qu'une absorption par l'une ou l'autre de ses puissantes voisines. Et la question ainsi posée n'est pour personne d'une solution douteuse.

Il n'est pas dans le pays entier cent habitants qui voudraient voir troquer notre nom de Luxembourgeois contre celui de Prussien ou de Français, de quelque gloire puissent-ils être entourés. Ce que nous voulons et ce que nous devons vouloir fermement, c'est de rester nous-mêmes, et si nous prenons la ferme résolution de répondre à toutes les questions qui pourraient nous être posées que c'est ainsi que nous l'entendons, nous risquons très peu,croyons-nous, de nous voir imposer par la force un régime dont nous ne voudrions pas.

En supposant que l'on tienne peu ou pas compte de nos volontés, encore nous serait-il fort difficile de croire aux périls qu'on dit nous menacer. Il faudrait tout au moins, pour disposer de nous, outre la complicité de la Prusse et de la France, la volonté de notre souverain. Nous ne sommes en guerre avec personne, nous ne sommes ni une entrave ni un danger pour personne, et la confiscation serait sans motif et sans excuse. Guillaume III ne nous vendra pas, et nul ne tentera de perpétuer vis-à-vis de nous le vol de grand chemin.

(Courrier de Luxembourg.)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. Exc. Marco pacha, qui avait été chargé par le Sultan d'aller secourir les malheureuses victimes de Métélin, est revenu hier matin dans notre ville après avoir rempli fidèlement la mission qui lui avait été confiée par Sa Majesté.

—

Le prince Michel de Serbie quitte Belgrade demain matin pour se rendre à Constantinople.

Le yacht impérial, *Sultanié*, partira le même jour d'ici pour amener Son Altesse.

M. Ristich, agent de Son Altesse, prendra passage à bord de ce bateau.

—

Une nouvelle réunion des délégués Crétois a eu lieu hier à la Sublime Porte. Elle était présidée par S. A. le Grand-Vézir. LL. AA. les ministres des affaires étrangères et de la guerre ainsi que le président du Grand Conseil assistaient à cette réunion.

—

Le 28 mars, à 5 h. 40 m. du matin, un léger tremblement de terre a été ressenti aux Dardanelles. Les oscillations allaient du Nord au Sud.

—

Le 28 mars, de 6 h. 25 m. à 6 h. 40 m. du matin on a également ressenti trois légères secousses de tremblement de terre. On n'a heureusement aucun dégât à constater.

—

Le *Néologos* du 15/27 mars, revenant sur la lettre de Moustapha Fazil pacha, dit : Moustapha Fazil pacha ne montre par l'impartialité que de pareils documents exigent afin qu'ils acquièrent l'importance que l'écrivain veut leur donner; excepté quelques raisonnements qui sont justes, le reste de cette lettre trahit une rancune qui s'efforce de dénaturer les choses et de les présenter sous un aspect plus grave qu'elles ne le sont au fond. En examinant les raisonnements de Moustapha pacha on les trouve défectueux parce qu'ils se bornent à la situation d'une seule population de la Turquie. Le *Néologos* se méfie des appréciations et des raisonnements inspirés par la passion et qui ne tendent point à la conciliation des populations de l'Empire.

—

On nous écrit de Damas, du 15 mars :

« Le mois dernier il s'est passé dans notre ville un événement qui eut pu avoir des suites fâcheuses sans la sagesse de notre gouverneur-général Rachid pacha.

» Un musulman de Medine, à la suite d'une altercation avec un bijoutier chrétien, s'emporta au point de le saisir et de le jeter à terre ; pendant ce temps d'autres Musulmans accablaient le chrétien d'injures. Cette scène effraya tellement les autres bijoutiers, dont la plupart sont Chrétiens, qu'ils fermèrent immédiatement la place dite des *Orfèvres*.

» Aussitôt que notre gouverneur eut connaissance du fait, il ordonna l'arrestation immédiate des agresseurs, fit faire une enquête minutieuse par le Grand Conseil qui est composé de Musulmans et de Chrétiens, et à la suite de cette enquête, le principal agresseur fut condamné à trois mois de prison, d'autres à un mois, quelques autres à quinze jours de la même peine.

» En voyant la conduite énergique de S. Exc. Rachid pacha, les Orfèvres se tranquillisèrent et ouvrirent de nouveau leurs boutiques.

» De Bagdad on a reçu la nouvelle, par voie télégraphique, que la caravane partie de notre ville, vers la fin de janvier, voie du désert, n'avait pas été inquiétée par les Arabes.

» Rassurée par cette nouvelle, une seconde caravane est partie dernièrement de notre ville.

» Nous souffrons beaucoup ici par suite du prix élevé des céréales, qui est dû à la sécheresse que nous avons éprouvée cette année; d'autres districts de la province, ont été, au contraire, favorisés par des pluies abondantes.

» Les blés qui, il y a deux mois, s'obtenaient à p. 25 le kilo se paient maintenant 33. L'orge a haussé dans les mêmes proportions.

» Nous avons été favorisés les jours passés d'une pluie abondante qui aura une heureuse influence sur la récolte à venir et nous avons l'espoir que les spéculateurs diminueront leurs prétentions. La récolte des fruits s'annonce également comme devant être fort belle. »

—

Le public est convié à une charmante fête de prestidigitation qui lui est offerte par M Mohamed Ismaïl.

Cette représentation, qui sera la dernière, aura lieu dans la salle Naum, le samedi 30 mars.

Les exercices de physique et de magie les plus compliqués feront l'objet de la séance. A cet effet, M. Mohamed Ismaïl a fait construire des instruments nouveaux qui lui permettront de donner :

L'arbre mystérieux,
L'homme de Salamanque,
Le papillon de l'Olympe.

M. Mohamed est tellement persuadé de sa supériorité dans son art, qu'il offre une gratification égale à une recette de la salle à la personne qui se croirait capable d'entrer en lutte avec lui.

Personne ne voudra manquer à un spectacle qui consiste à instruire en amusant.

—

Nous sommes heureux d'enregistrer la nouvelle suivante qui concerne M. S. P. Baragnon, ancien directeur-rédacteur en chef du *Journal de Constantinople* (aujourd'hui *la Turquie*). Nos vœux les plus sincères suivent M. Baragnon au nouveau poste qu'il doit à sa plume expérimentée, et à la notoriété qu'il a su conquérir dans la presse parisienne.

M. Baragnon, l'un des rédacteurs de la *Presse* et collaborateur du *Mémorial diplomatique*, prend la direction de ce dernier journal. Rien n'est changé d'ailleurs dans la ligne du *Mémorial*, qui continuera à paraître deux fois par semaine et qui s'accroîtra seulement d'une partie consacrée aux informations intérieures.

—

Dernièrement, en plein jour un individu dont nous ignorons la nationalité,se présente chez un bacal d'un des quartiers les plus fréquentés de la ville, et qui dans ce moment se trouvait seul dans sa boutique.

L'acheteur s'adressant au marchand : donner-moi,lui dit-il,pour cinq piastres de miel. Le bacal pèse sa marchandise dans du papier, le plus lourd possible, point n'est besoin de le faire observer, et présente le miel à son acheteur.

— Mettez cela dans mon chapeau, dit celui-ci.

— Comment,dans votre chapeau, s'exclame le marchand stupéfait.

— Mettez toujours.

— Croyant avoir affaire à un maniaque ou à un fou, notre marchand s'empresse d'obéir pour s'en débarrasser.

— Maintenant payez-vous, dit l'autre, en mettant sur le comptoir une guinée anglaise

Le marchand la prend, ouvre son tiroir et se prépare à rendre la monnaie, mais au même instant il se voit brusquement saisi par la tête et sent quelque chose de gluant qui l'aveugle et lui inonde la figure. Il parvient enfin à se débarrasser, il retire de dessus sa tête le chapeau de son acheteur, essuie sa face sur laquelle dégoute le miel, mais hélas, il s'aperçoit qu'il a eu affaire à un adroit filou,lequel a inventé le vol au miel) avis aux Commerçants), et qui,après avoir enfoncé son propre chapeau dans lequel était la marchandise gluante sur la tête du vendeur, s'est emparé de tout l'argent contenu dans le tiroir ouvert, a repris sa guinée,et court encore!

EXTERIEUR.

FRANCE.

CORPS LEGISLATIF.

Suite de la Séance du 14 mars.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. LE COMTE WALEWSKI.

En ce qui concerne l'Allemagne, nous avions également le droit de dire ce mot qui eût empêché la guerre. Les traités nous faisaient garants de la Confédération germanique. Nous avions le droit de le rappeler et de dire que nos forces se tourneraient contre celui qui viendrait toucher à la Confédération.

L'Autriche, qui ne se résignait à cette guerre que par honneur, car on lui demandait la Venetie, même sans combats, l'Autriche aurait regardé une telle parole comme descendue du ciel, et c'eût été en effet pour elle une parole de salut. Quant à la Prusse, qui voyait dans son alliance avec l'Italie la neutralité de la France, elle se serait arrêtée aussi et la guerre aurait été empêchée.

On dit, il est vrai, et c'est une calomnie qui court en termes ménagés quand elle circule publiquement en termes beaucoup plus énergiques dans l'intimité — on dit que ce mot, qu'il eût fallu prononcer, était devenu impossible ; on dit que la Cham- s'était tellement prononcé pour la paix, que le gouvernement ne pouvait plus dire ce mot indispensable. Permettez-moi de confondre cette calomnie. (Parlez ! parlez !)

Est-ce que la Chambre, en demandant la paix, ou plutôt en montrant des dispositions pour la paix, — et ici on rend à votre influence un hommage que je voudrais lui avoir rendue plus souvent, car regarder de simples dispositions, une attitude de la Chambre comme décisives, c'est assurément lui faire honneur, — eh bien, est-ce que en témoignant ces dispositions, la Chambre demandait la paix à tout prix ? (Non! non !)

Quelle était donc la paix que demandait la Chambre ? Était-ce cette paix honteuse et lâche qui eût consisté à dire : que les Italiens et les Autrichiens, les Prussiens s'égorgent entre eux et qu'on fasse de l'équilibre européen tout ce qu'on voudra ! Je le demande : est-ce que la Chambre voulait une telle paix?

Voix nombreuses. Non ! non !

S. E. M. le ministre d'Etat. Non certes.

M. Thiers : Oui, la Chambre voulait la paix ; mais ce qu'elle voulait, ce n'était pas seulement la paix de l'Europe. (Très bien ! très bien !) La Chambre avait aperçu très nettement que la guerre était désirée, non par l'Autriche, qui ne la subissait qu'à regret, mais par l'Italie et par la Prusse, c'est-à-dire par les deux nations ambitieuses. La Chambre voyait qu'il n'y avait qu'un mot à dire, un mot que comprissent l'Italie et la Prusse ; mais elle voulait que ce mot fût dit. (Mouvements divers). On prétend que la Chambre a paralysé le Gouvernement. Eh bien, quoique je n'aie pas l'honneur de représenter la majorité de la Chambre, je dis, moi, que si le Gouvernement était venu vous demander des ressources pour dire ce mot, vous les auriez votées par acclamations.

Quelques voix : Oui ! oui ! c'est vrai !

M. Thiers : Donc la calomnie est confondue, et elle ne parlera plus, je l'espère, ni tout haut, ni tout bas. Oui, encore une fois, on comprendra que la Chambre ne demandait pas seulement la paix de la France, mais aussi la paix de l'Europe.

Ah ! on a parlé, je le sais, d'une autre politique, une politique que j'avais flétrie d'avance, et qui consistait à s'allier à la Prusse pour recueillir le salaire de cette union. Mais cette politique-là n'a pu exister. Quoi ! au déshonneur de la France, ont eût accepté quelque lambeau de l'Allemagne pour prix de l'unité de l'Allemagne tout entière ! La preuve que cette politique n'a pas existé, c'est que personne ne l'a avouée, et en effet elle eût été inavouable.

Plusieurs voix : Alors pourquoi en parler !

M. Thiers : Voici ce qui s'est passé. On a hésité, on a attendu, espérant qu'il sortirait une chance des événements. Il en est sorti une. Laquelle ? La grandeur de la Prusse. (Mouvement.)

Mais, nous dit-on, on ne pouvait prévoir les événements. C'est vrai, et rien n'est plus téméraire que de faire des prédictions la veille d'une bataille ;mais il y a une chose que l'on pouvait prévoir, c'est que l'issue, dans tous les cas, serait malheureuse ; et voilà pourquoi il fallait empêcher la guerre. (Très bien !)

On dit aussi que la Prusse a déployé des qualités qu'on ne lui soupçonnait pas. D'abord, un gouvernement est chargé de connaître ce qui se passe à l'étranger, on lui en donne les moyens. Mais, enfin, n'insistons pas à cet égard. On parle de l'armement nouveau des armées prussiennes, soit ! Et pourtant vous deviez connaître cet armement Mais enfin est-ce que c'est cela qui a décidé la bataille de Sadowa ?

Il y a aujourd'hui une chose qui est de notoriété publique, c'est que jusqu'à deux heures de l'après-midi la victoire appartenait aux Autrichiens. Qu'est-ce qui les a empêchés de la remporter définitivement? C'est qu'ils auraient eu besoin sur leur droite de 40 ou 50.000 hommes pour contenir l'armée du prince royal de Prusse qui arrivait à marches forcées. et qui, en arrivant une heure après, aurait bien pu arriver trop tard. Or, ces 50,000 hommes, qui manquaient à l'Autriche, où étaient-ils ? A Gustozza. Et ce n'était pas seulement 50,000 hommes, mais 110,000 qui luttaient contre les Italiens entre le Mincio et d'Adige. Concluez !

Oui, c'est l'Italie qui a décidé des événements en Allemagne.

Oui, la vérité est que c'est l'unité italienne qui a fait l'unité germanique ; or, c'est nous qui avons fait l'unité italienne,

Il est vrai que si on avait voulu à l'origine ne pas se croire lié par les exemples soufferts en Italie, si on avait dit : Nous avons souffert un Victor-Emmanuel et un Cavour et Italie, mais nous ne les souffriaons pas en Allemagne ; si on avait tenu ce langage à l'époque où s'agitait la question du Danemark, cette pomme de discorde n'eût pas été jetée en pleine Allemagne.

Qu'aurait-il fallu pour que l'unité italienne ne devînt pas l'unité allemande ? Placer entre l'unité italienne et l'unité allemande une grande inconséquence de la France.

Quant à moi, j'aurais mieux aimé que la France fût inconséquente pour prévenir de tels malheurs. Elle ne l'a pas été, et l'unité allemande est sortie de l'unité italienne que nous avons faite.

Ici, Messieurs, je pourrais m'arrêter, mais il est plus loyal d'épuiser la question et d'engager sa part de responsabilité, quelque faible qu'elle soit, en disant comment on croit qu'il faut se conduire dans la situation actuelle. (Marques d'assentiment.)

Cette situation est assurément grave, et vous le reconnaissez, puisque vous nous demandez des armements extraordinaires et inquiétants pour les populations.

En quoi consiste la gravité de la situation ! Réduisons-la à ses traits saillants. L'Allemagne était fédérative D'un côté,il y avait une puissance jeune, ambitieuse, comptant 19 millions de sujets.

Au centre était la Confédération germanique avec 17 ou 19 millions d'habitants. A l'autre extrémité, loin de nous, l'Autriche, plus forte par le nombre, qui en comptait 36 millions.

Telle était l'organisation politique de l'Allemagne. Qu'en résultait-il ? L'impuissance, non pour la défensive, mais pour l'offensive.

Qu'y a-t-il aujourd'hui à la place de cette organisation ? La Prusse, qui, soit directement par ses sujets conquis, soit indirectement par ses rapports avec la Confédération du Nord, est arrivée de 19 à 31 millions de sujets.

Je le demande à tous ceux qui se consacrent à l'étude de l'histoire, quelle est la puissance, même à notre époque de guerre et de conquêtes rapides, qui, en quelques semaines, en quelques années, ait acquis de 11 à 12 millions de sujets ? Cela est énorme.

Quant à la Confédération du Nord, bien qu'elle s'appelle confédération, on sait qu'elle est une véritable illusion. Le roi de Prusse est le chef diplomatique qui la représente auprès des puissances étrangères. En outre, il est le chef militaire qui commande ses forces. Il n'a qu'à ordonner pour remuer tous les corps de la Confédération

Il dispose du budget normal pour un nombre d'années qui n'est pas fixé, qui lui donne un quantum d'hommes, et pour chaque homme une somme supérieure à celle que coûte le soldat français.

On peut donc dire, sans exagération, que la Prusse possède les 30 à 31 millions d'habitants de la Confédération du Nord.

Je ne parlerai pas du magnifique littoral de la Baltique, de Brême, de Hambourg, de Lubeck ; mais parlons du continent. Elle a de côté une frontière admirable, le Rhin et le Mein. A la jonction de ceux deux fleuves il y a Mayence, que Napoléon a appelé la clef du continent ; Mayence, située au milieu du cours du Rhin, entre les Alpes et la mer; Mayence, d'où l'on menace les deux rives des deux fleuves.

Ainsi la Prusse a 31 millions de population au lieu de 19, avec la première place de l'Europe, et sur la frontière la plus solide. Même après une bataille perdue, appuyé sur Mayence et Cologne, elle serait très-difficile à rejeter au-delà de cette barrière.

La Confédération du Sud comprend 9 ou 10 millions de sujets. D'après la paix de Prague, cette Confédération devra être indépendante. Mais on a dit aux Etats qui la composent qu'ils allaient devenir la Confédération du Rhin, et par un scrupule patriotique, ils ont formé une confédération militaire d'après le système prussien.

Les traités qui constituent cette unité militaire ont été publiés Tout le monde a pu le lire,

On sait encore, car cela a été dit par le roi de Prusse et par M. de Bismark, dont la franchise égale au moins l'habileté (on rit,) on sait encore que des rapports très-prochains doivent s'établir entre la Confédération du Nord et celle du Sud. Ces rapports consistent en une alliance militaire. La Prusse aura donc alors, soit à titre de sujets, *soit* d'auxiliaire, 40 millions d'Allemands sur notre frontière. Voilà la situation. (Mouvement.)

Sans doute il existe encore en Prusse, dans l'Allemagne du Sud, quelques restes du parti féodal, le véritable parti allemand, qui plie aujourd'hui sous la force heureuse ; mais, militairement, il n'est douteux pour personne qu'il y ait aujourd'hui sur la frontière du Rhin, au lieu de l'ancienne Confédération germanique, puissante pour la défensive, mais non pour l'offensive, un puissance de 40 millions d'hommes, jeune, ambitieuse. Quand à l'Autriche, elle, elle est hors de la Confédération, elle n'y peut plus rien; et il est à souhaiter qu'elle se reconstitue, car si elle n'y réussit pas, les 13 ou 14 millions d'Allemands qui lui appartiennent iront rejoindre la grande Allemagne.

Maintenant, sont-ce là tous les dangers de l'Europe ? Non, messieurs, ce ne sont pas là tous les dangers de l'Europe. Je ne veux pas traiter aujourd'hui la question d'Orient. Dieu m'en préserve ! Vous êtes tous trop fatigués, et moi aussi, beaucoup trop pour entrer dans ce sujet ; mais, enfin, pour vous présenter l'ensemble des événements, il faut bien que vous me permettiez d'en dire quelques mots.

Eh bien, en Orient, vous le savez, se montre un danger au moins égal à celui qui existe en Allemagne.

Ce danger, quel est-il ?

Là encore, messieurs, vous allez voir ce que c'est que cette politique, que j'appelle la politique du bon sens, la politique de la réalité, en présence des nationalités, que j'appelle la politique des Chimères.

Quel est l'intérêt, non pas seulement de la France, mais de l'Europe elle-même ? c'est tout simplement d'empêcher qu'en Orient il ne se passe quelque chose de semblable à ce qui s'est passé en Allemagne ; c'est d'empêcher que Constantinople ne tombe dans des mains déjà bien puissantes. Constantinople que Napoléon qualifiait par un mot si vrai, lorsqu'il s'écriait, à Tilsitt, alors que, sur la carte, il se partageait l'Europe avec Alexandre ; Constantinople !.,. Constantinople ! ... s'écriait-il

---

gréable de lui causer un chagrin! Il faut donc bien que vous payiez mes répugnances.

Barnolf au premier moment était absourdi.

— Au moins, dit-il, quand il fut un peu remis de sa surprise, me donnerez vous quelque preuve de ce que vous avancez? Quand et comment Mme de Courcy vous a-t-elle proposé cinquante mille francs pour la marier ? Quels moyens avez-vous employés pour faire réussir le mariage, et quels moyens emploierez-vous pour l'empêcher ?

— Ce moyen, le voici. Je vais en sortant d'ici reporter à Mme de Courcy les lettres qu'elle m'a écrites au sujet de ce mariage. J'en laisse tomber une chez vous par mégarde. Vous la ramassez, vous l'envoyez à M. Daubré, et le mariage manque, je vous en réponds.

— Les moyens qu'elle vous a prescrit d'employer n'étaient donc pas parfaitement honnêtes ?

— Cela dépend de la signification que vous attachez à ce mot. Ce sont des moyens que le loi ne peut atteindre.

— Il y a tant d'infamies que la loi n'atteint pas !

— Infamie est un mot d'une violence... Non, non, vous allez trop loin. Etant donnée seulement la délicatesse scrupuleuse de M. Daubré, il est certain qu'il n'approuverait pas toutes mes petites manœuvres.

— Mais enfin, reprit M. de Barnolf, pouvez-vous me fournir la preuve qu'elle vous a promis 50,000 francs ?

Renardet tira son portefeuille, et parmi plusieurs lettres en choisit une.

— Vous connaissez, dit-il, l'écriture de Mme de Courcy ?

— Parfaitement.

— Celle ci est un peu déguisée, et la lettre n'est pas signée. Mais regardez le timbre de Naples. Je n'aurais pas eu le temps depuis votre visite d'hier de faire venir une lettre de Naples.

— Je reconnais très-bien l'écriture déguisée de Mme de Courcy ; car c'est une précaution qui lui est assez ordinaire.

— Eh bien ! fit Renardet, lisez ce passage.

Barnolf voulut prendre la lettre.

— Non pas, permettez, je la tiendrai. Cette lettre représente 50,000 fr. ; je n'ai pas d'autre titre.

Dans cette lettre, on s'en souvient, Lucrèce confiait à Renardet son projet de mariage, et lui donnait ordre de compromettre ou même de faire disparaître Madeleine.

Barnolf suivit le doigt de Renardet, et lut le passage qu'il lui désignait concernant cette promesse de 50,000 francs.

Mais, dans la page voisine, le mot «Hongrie » attira le regard de Barnolf, qui put saisir cette phrase tout entière ; « Il faut que M. de B..., ruiné et désespéré, n'ait d'autre ressource que de se brûler la cervelle ou de retourner au fond de la Hongrie. »

M. de B..., ce ne pouvait être que lui. Il frémit ; car toute la nuit il avait hésité entre ces deux alternatives : se brûler la cervelle ou retourner en Hongrie.

Il resta un instant comme frappé de stupeur. Il regardait cet homme avec une sorte d'effroi, et se demandait :

— Quel est ce singulier personnage ? Quels moyens emploie-t-il, quels ressorts fait il mouvoir pour arriver aussi sûrement à ses fins ? Quelle science diabolique des passions humaines possède-t-il ? Je n'en puis douter, c'est à lui en partie que je dois mon malheur et ma ruine.

— Eh bien ! lui dit-il les dents serrées par la colère, est ce cette lettre que vous me donnerez si je m'engage tout à l'heure à vous payer une somme de 100,000 fr. ?

— Oh! non, pas celle-là, fit Renardet, qui se hâta de la remettre dans son portefeuille.

— Cependant c'est celle-là qu'il me faut.

— Non, c'est impossible.

— Il me la faut, vous dis-je, car mon nom se trouve mêlé à toute cette intrigne, et je tiens à savoir dans quelle mesure.

— Je vous répète que c'est impossible ; cette lettre contient des secrets qui ne m'appartiennent pas.

Renardet, qui observait M. de Barnolf et qui voyait grossir les veines de son front et ses prunelles pâlir, prit peur ; il regarda la porte.

Mais d'un bond le Hongrois se plaça devant lui, ferma la porte à double tour, mit la clef dans sa poche, et, détachant un pistolet de sa panoplie, il le dirigea contre Renardet.

— Si vous faites un mouvement, si vous criez et si vous ne me donnez cette lettre, vous êtes un homme mort !

Renardet connaissait la violence de M. de Barnolf. Il devint livide. Sa langue s'attachait à son palais, ses genoux tremblaient.

— Voyons, dit-il en grimaçant un sourire d'angoisse, il y a moyen de s'arranger. Je vous donnerai toutes lettres du portefeuille mais je garderai celle-ci.

— Rien. Je veux cette lettre. Vous êtes un gredin et je vous tuerai comme un chien. Ce pistolet ne rate jamais et ne fait aucun bruit. D'un mouvement de mon doigt je vous tue roide. Je vous enferme ici, et, ce soir, tout à l'heure, je me fais sauter la cervelle ou je pars pour la Hongrie. N'est-ce pas ce que voulait Mme de Courcy? Ah ! vous êtes très-fort ; mais moi aussi je suis très-fort. Jamai je ne manque mon coup.

Renardet était atterré ; mais il hésitait encore.

Barnolf fit un pas vers lui.

— De grâce ! s'écria le lâche, voici les lettres, le portefeuille.

— C'est bon ! dit M. de Barnolf, qui tenait toujours son arme levée, craignant que Renardet ne lui sautât à la gorge. Posez-le sur ma table... Bien ! Et maintenant voici la clef de la porte. Ouvrez et sortez.

Renardet ramassa la clef que lui avait jetée M. de Barnolf et sortit.

M. de Barnolf lut ces lettres. Mais il essaya vainement de démêler ce tissu d'intrigues. Il vit seulement qu'on avait dû faire disparaître une jeune fille qu'aimait M. Daubré ; en définitive il ne découvrit rien de précis, rien qui pût convaincre Fossette qu'ils avaient tous deux été séparés par la haine de Mme de Courcy.

Il fit un paquet de ces lettres et les envoya immédiatement à M. Daubré, avec ces simples mots ;

« Monsieur,

» Je n'ai pu vous persuader par mes assertions que vous étiez dupe d'une intrigante. Ces lettres peut-être vous feront ouvrir les yeux ; je le souhaite, tandis qu'il en est temps encore.

» L DE BARNOLF. »

Sans doute le coup fut rude pour A[illegible] la déception cruelle ; mais en même temps ces lettre lui donnaient l'espoir que Madeleine vivait.

(Sera continué demain.)

en bondissant comme un lion : c'est l'empire du monde.

Il n'y avait qu'un témoin de l'entrevue des deux empereurs, c'était M. de Menneval qui n'a jamais été indiscret qu'une fois, à la fin de sa vie, mais pour l'histoire, et c'est lui qu'a conté ce fait bien des fois.

Quel est donc, je le répète, l'intérêt pour les gens de bon sens ? c'est que Constantinople ne tombe pas dans les mains de l'une des grandes puissances européennes. Or, ce n'est pas l'Angleterre qui a chance de s'emparer de Constantinople ; elle n'y pense même pas. Vous savez que si le signal de la politique des grandes agglomérations lui était donné, ce n'est pas sur Constantinople qu'elle dirigerait ses vues. Elle est donc ici hors de question. Ce n'est pas non plus l'infortunée Autriche qui se débat contre les difficultés de sa situation, ce n'est pas elle qui serait à craindre à Constantinople ce n'est pas l'Autriche. Mais, on peut le dire sans crainte d'offenser une grande puissance, le danger est de voir Constantinople dans les mains des Russes. Je le répète, je ne veux pas offenser aucune puissance ; Dieu m'en garde ! la situation est trop grave pour jeter encore des aliments à la flamme dans ce foyer incendiaire des dissentiments politiques du monde ; mais ce qui est nécessaire, c'est de dire les choses telles qu'elles sont. Quel est l'intérêt de l'Europe ? C'est que Constantinople ne tombe pas dans les mains de son puissant voisin. Si cette Russie, qui s'étend déjà du Cap nord au détroit de Behring, et qui voit couler dans son sein les fleuves qui remplissent la Mer Noire et la Mer Méditerranée, se portait à Constantinople, dès lors elle compterait plus de cent millions de sujets, aussitôt la sinistre prédiction de Napoléon se trouverait accomplie.

Voilà quel est le péril de l'Europe, voilà quel est l'intérêt de la France, voilà la politique vraie.

Voici maintenant la politique des chimères ; je vais vous la signaler, et vous la devinez, ce sont les nationalités.

Il faudrait, pour le triomphe des nationalités, qu'on détachât les chrétiens de l'empire turc.

Mon Dieu ! si l'on pouvait créer à Constantinople un empire chrétien, assurément tout le monde applaudirait ; j'y applaudirais, pour ma part. Mais ces chrétiens de l'empire turc, combien sont-ils ? 7 ou 10 millions. Sont-ils d'accord ? Vous le savez, ils sont divisés, non-seulement par la différence de communion, mais surtout par la race. Il y a 2 millions de Grecs appelés Hellènes; il y a 4 millions de Grecs de race latine, des Roumains; il y a plusieurs millions de Slaves, de Serbes, de Bulgares et de Bosniaques ; et vous savez très-bien qu'il n'y a pas une de ces races chrétiennes qui veuille subir la domination des autres ; vous savez très-bien que les Grecs ne voudraient être gouvernés ni par les Roumains, ni par les Slaves, de même que les Roumains ne voudraient pas être gouvernés par les Grecs. C'est lorsqu'il y a 10 millions de chrétiens ainsi divisés par la race que vous voulez faire un empire chrétien à Constantinople ! C'est là de la pure chimère !

Quel est le bon sens ? C'est de maintenir les Turcs à Constantinople, puisqu'ils y sont (Mouvement). Ce n'est pas par goût pour les Turcs... (On rit.) Mais ils y sont.

On dit : Ce sont des barbares ! Eh ! oui, messieurs ; mais cependant, tout barbares qu'ils sont, ils ne le sont pas plus que ceux qui veulent les remplacer. (Mouvement.)

Ecoutez, messieurs, écoutez ce sage ministre, d'un esprit si élevé, d'un caractère si noble, lord Derby ! Lisez, lisez ce discours plein de sens qu'il a prononcé ces jours derniers, et vous y verrez que ces Turcs ne sont pas plus barbares que ceux qui veulent les remplacer.

On dit encore : Mais les Turcs ne sont pas chrétiens !... Eh ! que voulez-vous que la politique y fasse ? Je voudrais bien qu'ils fussent chrétiens. Je sais très-bien toute la supériorité de l'Evangile sur le Coran; mais, permettez-moi de le dire, j'aime autant un Turc fidèle au Coran qu'un chrétien infidèle à l'Evangile (Rires d'approbation).

Je voudrais bien qu'on pût avoir à Constantinople une puissance conforme à nos mœurs, à nos sympathies, à tout ce qui constitue nos prédilections je le voudrais bien, mais, enfin, le bon sens est de prendre ce que la nature des choses nous donne. Or la nature des choses nous a donné à Constantinople 17 à 18 millions de Turcs, ils sont tous braves, et, puisqu'ils y sont, la politique raisonnable c'est de les y maintenir.

Eh bien ! quel est le danger ? Vous le savez, tout le monde le sait, c'est le voisin, c'est la Russie !

La Russie est-elle pressée ? Non. La Russie —quand je dis la Russie, je vais m'expliquer,—la Russie a à sa tête un prince très-éclairé et qui a le bon esprit de mieux aimer civiliser son empire que de l'agrandir ; il a avec lui tous les hommes sages de son empire, mais ils ne sont pas seuls. Jamais les passions russes n'ont été plus exaltées qu'en ce moment-ci ;—vous pouvez le voir, si vous suivez les événements de l'Europe et si vous lisiez tout ce qui se publie ;—jamais la nation russe n'a été plus vivement excitée. En ce moment il s'opère une transaction entre la sagesse du souverain et l'animation du pays.

De cette transaction est née la politique de sympathie pour les chrétiens. On voudrait pièce à pièce les détacher de l'empire Ottoman, ce qui préparerait l'avenir qu'on n'avoue pas, mais qu'il est facile de discerner.

Voilà le danger de l'Europe. Ce danger se trouve étroitement uni malheureusement à cet autre danger qui peut se produire en Allemagne ; et le lien, comme vous le voyez, c'est l'unité d'intérêts qui existe entre la Russie et la Prusse.

La Russie fait, elle doit faire au moins le calcul si simple que voici ; elle doit dire : Mais peu m'importe à moi ce que M. de Bismark fera sur le Rhin, plus loin même sur le Zuyderzée ; cela peut regarder la France même l'Angleterre : cela ne me regarde pas. Ce qui me regarde, c'est de faire sur le pont Euxin ce qui me conviendra, et la Prusse me le laissera faire.

Et, raisonnement que doit faire la Prusse est celui-ci : Que m'importe que la Russie fasse ce qu'elle voudra vers la mer Noire: cela regarde l'Autriche et l'Angleterre; ce qui m'importe, c'est de faire sur le Rhin et le Zuyderzée ce que je voudrai; la Russie ne m'oppose aucun obstacle.

Eh bien, les hommes les plus sages, et les plus occupés des affaires de l'Europe, s'adressent cette question, qui peut-être est résolue pour le gouvernement : Y a-t-il un traité d'alliance entre la Russie et la Prusse ? (Mouvements.) Permettez, messieurs, je vais répondre...Pour moi je n'en sais rien ; mais ce que je sais, et ce qu'il y a de plus grave c'est qu'il a unité d'intérêt, et que la véritable alliance, c'est l'unité d'intérêt.

Plusieurs membres. C'est vrai ! c'est vrai !

M. Thiers. En voulez-vous un exemple frappant ? Il n'y avait pas de traité d'alliance entre la Prusse et l'Italie au mois de mars de l'année dernière, et, en vingt-quatre heures le traité a été conclu, parce qu'il y avait unité d'intérêts.

Eh bien, volà le danger, le double danger.

Il est vrai, je le répète, que S. M. l'empereur de Russie est très-sage, qu'il ne veut pas précipiter les événements; il est vrai que M. le comte de Bismark est fort habile, et qu'il ne veut pas les précipiter non plus.

Mais quelle est la situation de l'Europe ? C'est que les événements dépendent de la sagesse d'un souverain et de la prudence d'un ministre très-ambitieux ; mais cette sagesse et cette prudence ne sont pas une garantie de l'éternité du *statu quo*.

Avant la dernière guerre, de qui dépendaient les événements ? ils dépendaient de la France. Aujourd'hui, ils sont entre les mains de la Prusse et de la Russie. Cela peint toute la situation. (Marques d'assentiment sur un certain nombre de bancs).

Maintenant, messieurs, quelle conduite tenir ?

Oh ! je le reconnais, dans une situation pareille, il n'y a pas de merveilles à faire.

Mais quelle est la politique à suivre ?

Il y en a deux.

La première, que, pour ma part, je réprouve complètement, parce que je la trouve tout à la fois une iniquité et une duperie presque certaine pour la France, elle consiste à se mettre avec les ambitieux; je vais parler de cette politique des grandes agglomérations que j'ai définie tout à l'heure par cette espèce de proverbe : Prenez de votre côté, moi je prendrai du mien.

La France, en agissant ainsi, se rendrait odieuse au monde entier ; elle autoriserait toutes les ambitions ; l'unité allemande s'accomplirait, l'Orient serait envahi, et tandis que la Prusse et la Russie trouveraient peu de difficultés du côté de l'Autriche et de la Turquie, la France, elle, en rencontrerait peut-être de très graves en s'avançant vers l'Escaut. Ce serait donc, je le répète, une iniquité et une duperie ; nous serions à la fois les coupables et les plus maltraités, (Vive approbation sur plusieurs bancs.)

La politique raisonnable serait de se mettre à la tête de tous les intérêts menacés, de parler au nom de ce que la France a toujours été et de ce que la France doit rester dans le monde, d'empêcher de nouvelles iniquités. (Très-bien ! très bien !)

Je ne désire pas la guerre ; ce ne serait qu'une extravagance qui précipiterait les événements. Admettons ce qui est fait, mais déclarons que nous ne souffrirons pas qu'on aille au delà. Ne cherchons pas à réagir contre les événements passés, mais arrêtons, suspendons, ralentissons au moins les événements futurs. Faut-il la guerre ? Non, mille fois non. La paix suffit, et la preuve en est dans les ménagements que la Prusse garde vis à vis de nous ; elle évite de blesser nos susceptibilités nationales ; elle reconnait qu'il faut compter avec la France, et elle a raison : car la France, au besoin, saurait lui prouver qu'il faut compter avec elle, (Vive approbation.)

La politique de la paix doit donc l'emporter, Il y a plus, le désarmement serait séduisant. Mais si, dans l'état de l'Europe, la France n'était pas forte le monde serait bouleversé ; il faut donc que la France soit forte Je n'ai jamais vu et je ne vois que l'intérêt de mon pays et l'intérêt de ma mémoire, car j'approche du terme. (Mouvement.) J'ai respecté la dynastie que j'avais servie, mais je n'ai aimé et n'aime avec passion que mon pays seul. (Très bien très bien !)

Oui, j'examinerai sincèrement, en bon Français, en bon citoyen, le projet de réorganisation de l'armée, et si ce projet donne à la France une force proportionnée aux inquiétudes qu'il cause aux populations, je l'adopterai.

Donc, il faut que la France soit forte, il faut qu'elle devienne l'espérance des nations. Les intérêts européens ne sont plus autour de vous, et vous n'azve pas aujourd'hni, un seul allié. Vous ne comptez pas assurément sur l'Autriche ; elle n'est pas encore reconstituée et ne peut songer qu'à elle-même ; d'ailleurs, elle n'a pas encore eu le temps d'être confiante et reconnaissante envers la France. (On rit.) Verriez-vous une alliée dans l'Italie ? Elle est déjà en quête de nouvelles aventures Vous avez voulu la rendre heureuse et vous n'y avez pas réussi.

L'Italie est placée entre deux difficultés qui me paraissent insurmontables La première, c'est de réussir à mettre en sympathie Naples, Florence, Turin et Palerme, dans ce pays où l'on a voulu faire prévaloir la politique reposant sur le consentement des peuples ; l'autre, c'est de faire un budget avec 1 milliard 100 millions de dépenses et 700 millions de recettes seulement Chaque fois que ces difficultés se lèvent, l'Italie cherche de nouvelles aventures ; c'est ainsi qu'elle s'est jetée sur Naples, puis sur les Etats du Saint-Siège, puis sur la Vénétie ; il n'est pas difficile aujourd'hui de prévoir où elle se jettera : la question romaine est suspendue mais non résolue. Donc l'Italie n'est pas une alliée pour vous qui cherchez l'apaisement du monde.

Maintenant l'Espagne! Mais vous le savez, jamais les Pyrénées n'ont été plus hautes ! (On rit.) L'Angleterre ! Vous le savez aussi, elle est dégoûtée des événements de l'Europe et ce dégoût devient un système.

Elle a été liée à nous un moment par la confraternité des armes; elle nous a suivis même dans la négociation de Pologne, elle n'en a recueilli que d'amers déboires. Elle a voulu coopérer avec nous dans les négociations relatives au Danemark, et nous n'avons pas été de son avis, Ce jour là a commencé à dire, à moi, c'est la mer.

Cependant elle a eu de ce qui s'est passé en Allemagne une joie peu généreuse. Elle n'a donc aucune raison de s'intéresser aux événements. Pourtant, lorsqu'elle voit l'Orient en danger, elle est toujours prête à se ranimer, et quand elle entend professer la politique des grandes agglomérations, elle comprend ce que cela veut dire, et l'Escaut lui fait oublier le Pont-Euxin. (Mouvement.) Elle peut devenir notre alliée, mais elle ne l'est pas encore.

Quand à la Russie, elle n'est pas dégoûtée, mais elle se tient à part. Après la guerre de Crimée, elle n'avait conservé aucun ressentiment. Mais nous avons engagé la négociation de la Pologne, puis est revenue celle du Danemark.

Elle a voulu y coopérer avec nous, mais nous avons été d'un autre avis. Enfin, au moment où allait se signer la paix de Prague, elle a offert d'intervenir, avec la France, comme garante. Ce n'a été qu'une simple proposition qui n'a pas abouti.

Il y a un journal bien connu qui passe pour représenter les idées du gouvernement russe : le *Journal de Saint-Pétersbourg*. Eh bien ! ce Journal a dit : «Evidemment, il n'y a plus d'intérêts européens. Par conséquent, chacun peut poursuivre le sien.»

Donc la Russie songe à elle.

Ainsi, l'Autriche presque épuisée l'Italie cherchant des aventures, l'Angleterre systématiquement séparée des affaires de l'Europe, mais pouvant y rentrer; enfin, la Russie n'écoutant que son intérêt ! y a-t-il dans tout cela une alliance ? Evidemment non.

Cependant, il n'est pas impossible de rallier à soi les intérêts de l'Europe. Le jour où la France dira qu'elle veut défendre tous les intérêts menacés sans porter atteinte à aucun d'eux, et cela de manière à ne laisser aucun doute, ce jour-là, soyez-en convaincus, l'Angleterre s'unira à nous, en présence des dangers de l'Orient. Et cette alliance, moi, partisan de l'alliance anglaise, je ne l'ai jamais crue plus nécessaire qu'aujourd'hui.

Ah ! le jour où l'Angleterre et la France seront unies, savez-vous ce qui arrivera ? Une clientèle très honnête et puissante aussi, celle des petits Etats, viendra se rallier autour de vous, et vous aurez, outre la France et l'Angleterre, la Suisse, le Belgique, la Hollande. le Danemark, la Suède, la Portugal, nations chez lesquelles se sont manifestées déjà des inquiétudes dont, il y a quelques semaines, le discours d'un ministre portugais se faisait l'écho.

L'Autriche ne se fera pas attendre à ce rendez-vous. Et quand vous soutiendrez ainsi la paix de l'Europe, vous ferez faire des réflexions à ceux que j'appelle les ambitieux ; peut-être alors pourra-t-on procurer à la France et à l'Europe quelques jours de repos, de tranquillité, de prospérité, dont elle a grand besoin et dont elle manque depuis si longtemps. (Marques d'adhésion.)

Oui sans doute, cette politique-là est modeste comme le bon sens. Elle ne vous procurera pas les applaudissements que vous obteniez lorsque vous parliez de délivrer l'Italie et la Pologne, mais c'est la seule bonne ; l'autre, je l'appele la politique de la vaine popularité.

La bonne popularité, vous avez commencé à la pratiquer, lorsque vous nous avez annoncé des libertés. Je vous applaudis de cette pensée. Oui, dans un moment où le fardeau des affaires va peser sur le pays, il est de toute justice de lui donner sur ses affaires la part de direction à laquelle il a droit. (Approbation sur un certain nombre de bancs.)

Vous y trouverez aussi l'avantage de ranimer le patriotisme français, non que la flamme patriotique soit éteinte en France. Mais elle a besoin d'être vivifiée par un souffle puissant: celui de la liberté. (Nouvelle approbation.)

Un dernier mot :

Jamais, même à une opposition, je ne conseillerais de poursuivre la popularité, et cependant ce serait là son lot naturel; mais pour un gouvernement, ce n'est pas la popularité qu'il faut poursuivre: les gouvernements ont un juge infaillible : l'événement. il faut que la politique soit confirmée par l'événement ; et il n'y a pas d'applaudissements qui puissent remplacer ce juge-là.

Quant à moi, si je conseille cette politique, c'est apparemment que je la crois bonne. Je ne recherche pas si la question de la papauté, si la question des nationalités, sont des questions populaires ou non ; je les examine au point de vue de l'état du pays et je me rallie à cet intérêt-là Si un individu seul, sans parti, sans appui de la presse, peut tenir cette conduite, un gouvernement qui a dans ses mains toutes les forces du pouvoir, peut la suivre bien plus assurément pour lui-même.

En finissant, Messieurs je vous supplie, pour vous et pour le pays, rattachez-vous complètement à cette politique, que j'appelle la politique du bon sens, car — je n'ajoute plus qu'un mot, un seul mot : Il n'y a plus une seule faute à commettre. (Mouvement prolongé en sens divers.)

Voix Nombreuses : A demain !

VARIÉTÉS.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 14 mars.

La semaine dernière je vous ai quitté au moment où le théâtre français ouvrait ses portes à la foule privilégiée et curieuse d'assister à la *première de Galilée*.

Je crois vous avoir déjà dit comment se compose un public de *première* : des gens du grand monde, des femmes à la mode, des journalistes, des amis de l'auteur et du théâtre, et enfin quelques-uns de ceux qui ont de l'argent, beaucoup d'argent pour la satisfaction de toutes leurs fantaisies. Or, je vous l'ai dit aussi, il n'en est pas de plus vive, de plus ardente que celle d'avoir la primeur d'une œuvre dramatique.

Donc tout ce public était là à son poste. L'Empereur et l'Impératrice eux-mêmes étaient venus rendre hommage à celui qu'il est convenu de considérer, en ce moment, comme notre premier poète dramatique, titre que la postérité ne ratifiera pas, j'en ai bien peur. En tous cas, *Galilée* ne comptera pas parmi les œuvres qui l'ont placé à ce premier rang.

Galilée n'est pas une pièce, c'est un long monologue coupé par quelques courtes répliques qui permettent à l'acteur chargé de ce rôle de longue haleine, de se reposer de temps à autre, c'est une dissertation philosophique, une conférence astronomique, animée, mais qui n'a pas une apparence d'intrigue scénique.

Il ne suffit pas d'aligner deux par deux de très beaux vers, un peu lourds, mais solides, sans éclat, mais fermes et bien plantés sur leurs pieds, pour faire une pièce, de même que le défilé d'un régiment ne constitue pas une bataille.

A une œuvre dramatique il faut la passion, l'intérêt, le mouvement, et bien qu'ici il s'agisse en effet, du mouvement terrestre, ce n'est pas celui-là qui donne la vie à une pièce. Ah ! je vous réponds bien qu'il importe peu au public que Galilée dise en trois actes son fait à l'inquisition, fasse un cours d'astronomie en vers et conclue en s'écriant en français : et cependant elle tourne ! *E pur si muovè* ! La moindre intrigue qui amènerait la scène ferait bien mieux son affaire.

Bref, *Galilée* n'est pas une pièce, mais une sorte de poëme didactique, et disons le tout bas, le caractère dominant de cette œuvre, c'est l'ennui. — Très beau mais ennuyeux ! Je sais bien qu'on a applaudi à tour de bras certaines tirades ; mais il y était question de liberté, de libre pensée, de tolérance religieuse, de la souveraineté de l'idée, et voilà des mots qui dits en bonne ou mauvaise prose, ou bien en vers, sont toujours sûrs de se faire applaudir.

Et puis, disons tout, on savait que M. Ponsard était fort malade, et que *Galilée* serait malheureusement sa dernière œuvre peut être ; on savait qu'après chaque scène, le télégraphe lui en transmettait le résultat et le faisait en quelque sorte assister, de son lit de douleur, à cette représentation dont, plus que Galilée. il était le héros. Bref le public s'intéressait beaucoup plus à l'auteur qu'à la pièce et complice volontaire d'une erreur généreuse, il a battu bien fort des mains pour que le bruit des applaudissements allât jusqu'à Passy, réjouir et reconforter le cœur défaillant de l'illustre malade. Mais il est à craindre que *Galilée* ne survive pas à Ponsard, et si celui-ci nous est bientôt enlevé, comme ses amis et ses admirateurs le craignent, après un succès de curiosité, la pièce disparaîtra de l'affiche sinon du répertoire.

Un succès plus certain, plus brillant et plus durable, est celui de *Don Carlos*, donné lundi en première représentation à l'Opéra. Quelle soirée, bon Dieu, quelle soirée ! La salle était pleine à déborder ; toutes les loges étincelaient des mille feux des diamants dont les femmes, toutes du plus grand monde, s'étaient parées pour cette solennité. Pas un coin vide. Dans cette salle de deux mille cinq cents personnes, se trouvaient réunies toutes les illustrations, toutes les célébrités du monde parisien, et ceux qui n'avaient pu, à un titre quelconque, obtenir une place de la munificence de la direction, l'avaient bravement payée quelque chose comme une vingtaine de louis non pas au bureau, mais aux industriels qui accaparent d'avance tous les coupons.

Cette soirée était un triomphe pour Verdi. J'ose espérer pour vous que vous serez prochainement invités par votre Théâtre Italien à entendre *Don Carlos* : je dirai donc quelques mots à vos lecteurs de mon impression personnelle.

Le libretto est tiré d'un drame de Schiller; Don Carlos, fils de Philippe II, aime l'épouse de son père, Elisabeth de France, qui lui avait été primitivement destinée. Le secret de cet amour, partagé peut être, mais non coupable, est révélé par une femme jalouse, au roi, à qui de perfides conseillers, tels que le duc d'Albe et le prêtre Domingo, ont déjà fait craindre l'ambition du jeune prince. Celui-ci a déjà demandé à se rendre dans les Flandres révoltées, son père lui refuse le commandement que Don Carlos sollicite. Ici intervient une magnifique figure, celle du marquis de Posa. Celui-ci, sorte de républicain de 89 égaré en pleine inquisition, est l'ami du jeune prince dont il fait son élève. Il veut lui préparer un grand règne, en fesant de lui l'apôtre couronné du progrès social, et pour le sauver des intrigues qui l'entourent, pour l'envoyer en Flandre, pour servir même ses amours avec la reine, ce qui est moins bien, il feint de le trahir, de servir les passions du roi, devient un instant tout puissant, fait arrêter Don Carlos; mais lorsqu'il voit que tout est sur le point de se découvrir et que le prince va se trouver perdu, il se sacrifie, il détourne sur lui tous les soupçons, et meurt atteint d'un coup d'arquebuse par ordre du roi. Quant à Don Carlos, que le marquis de Posa n'a pu sauver, même au prix de sa propre existence, Philippe II le livre au grand Inquisiteur.

Ce libretto dû à la collaboration de Mery, mort il y a un an environ, et de M. du Lode, est presque une traduction en vers du drame allemand. Il est fort bien fait et demanderait, pour être entièrement intéressant, la suppression de quelques longueurs.

Quant à la partition, on y retrouve le Verdi de *Rigoletto* et de la *Traviata*, et celui de *Macbett* et de *Luisa Miller* : il y a fondu ses deux manières si différentes l'une de l'autre, et n'offre pas dans sa nouvelle œuvre, cette unité de genre, cette homogénéité de couleurs qu'on aime généralement à retrouver dans un poème musical profondément étudié. C'est là le principal reproche que nos critiques feront à *Don Carlos*, et peut-être les rendra-t-il un peu sévères sur l'ensemble de l'œuvre. Et puis, il ne faut pas oublier, que si Verdi a de nombreux partisans en France, et des plus enthousiastes, sa valeur est aussi contestée par un très fort parti resté fidèle à Rossini.

En musique, vous le savez, il n'y a pas d'éclectisme: on est tout l'un ou tout l'autre. Les *Rossiniens* repoussent toute alliance avec les *Verdistes*. Les *Vêpres Siciliennes*, *Il Ballo in Maschera*, écrits pour le public parisien, n'ont eu qu'un demi-succès, et seul le *Trovatore* (le *Trouvère*) adopté à la scène française, a trouvé gain de cause devant nos critiques grincheux.

Ils reprochent donc à *Don Carlos* une instrumentation trop bruyante, trop chargée et souvent, trop souvent la pauvreté du fond par la richesse des ornements. Je ne suis pas assez fort en critique musicale pour analyser techniquement une partition et en faire ressortir *ex professo* les qualités et les défauts. Tout ce que je puis dire, c'est que le troisième acte de *Don Carlos* est notamment un chef d'œuvre ; un trio de toute beauté entre la reine, Don Carlos et le marquis de Pisa, une marche d'une couleur splendide, un chœur des plus dramatiques font de cet acte une des meilleures pages de Verdi. Je n'énumérerai pas les autres morceaux qui se sont fait justement applaudir, j'aurais trop long à dire. Je me résumerai ainsi : si *Don Carlos* offre, en quelques rares endroits, certains défauts où se traduit le côté violent, bruyant, tapageur dans le génie de Verdi, il révèle dans un plus grand nombre de parties, toutes les rares qualités du maître, la passion, la puissance dramatique. C'est enfin une œuvre, qui avec quelques remaniements et quelques coupures, deviendrait facilement un chef-d'œuvre.

L'exécution en est bonne. Faure, le seul grand artiste que nous ayons aujourd'hui à l'opéra, est le meilleur marquis de Posa qu'on trouvera peut être jamais, comme chanteur et comme artiste. Mesdames Gueymaud et Sass se font applaudir, notre excellent basso Obin est un excellent Philippe II. Quant au ténor Don Carlos, n'en parlons pas. Le ténor s'en va en France et se fait de plus en plus rare.

Mise en scène splendide, comme l'Opéra en sait parfois organiser lorsqu'il se met en frais de magnificence. Ballet, intermèdes de danse, et tout ce qui s'ensuit en fait de jambes élégantes et agiles, de gracieux minois, de poses séduisantes, ainsi qu'il est nécessaire à l'Opéra où la musique des anges eux-mêmes ferait bâiller, si elle n'était agréablement mêlée à la danse.

Mais, sapristi, je me suis, je crois, laissé aller à vous faire un feuilleton musical, et me voilà à marcher carrément sur les brisées de votre critique assermenté ! Veuillez lui en faire mes excuses, et puis, vous le savez, comme dit la fable : « l'occasion, l'herbe tendre, et *Don Carlos* me tentent». Bref, je ne le ferai plus.—Voilà qui est convenu.

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 28 mars	33	07
Clôture du 28 mars	33	08

Odessa, 23 mars.

A la suite d'une grande quantité d'arrivages dont la plupart prénolisés il y a une baisse sur les frêts et notamment on peut côter d'Odessa pour le R.-U. sh. 37 ton. suif.— Nicolajeff pour le R.-U., sh, 40 ton. suif.— Odessa pour la Méditerranée fr. 2 3/4, pour les autres ports à proportion.

Nouvelles de Mer.

Le brick grec *Aglaja*, cap. Vlassopulo, venant d'Ibraila, chargé de blé pour la Méditerranée est arrivé à Constantinople avec avarie, jet de 300 kilés

—

Le brick grec *A. Jeorgios*, cap. Visvikis, venant d'Ibraila, chargé de blé pour la Méditerranée est arrivé avec des avaries.

—

Le brick grec *Taxiarchis*, cap. Pavlo, venant du Danube chargé de blé pour la Méditerranée a naufragé à Midia.

—

On prétend qu'un navire anglais *Conquest*, venant du Danube en destination pour le Royaume-Unie, s'est perdu dans le détroit des Dardanelles.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 28 mars.

VOLOS, vap. ott. *Poursoud*, cap. Bava, ayant touché à Salonique, Cavala, Lagos, Dard. et Gallip. div march. et 100 passag.
IBRAILA. vap. du Ll. aut. *Danubio*, cap. Marussich div. march. et passag.
BATOUM, vap. russe *Gunib*, cap. Durnieff, div. march. et passag.

DEPARTS, du 28 mars.

ALEXANDRIE, vap. russe *Junone*, cap. Tomilovich div. march. et passag.
VARNA, vap. ott. *Peiki Shereff*, cap. Tsmasielovich, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 27 mars.

ANVERS, bk. sued. *Charlotte* cap. Steinmetz, fer.
GENES. br. ital. *Polonia*, cap. Giobatta lest,
TRIESTE, br, aut. *Unione*, cap, Zuppar lest
ALEXANDRIE, br. mek, *Lud. Burchard*, c, Stabin,
SPEZES. br. hell. *Spezia*, cap. Antoniu, lest.
SYRA, br. aut. *Verona*, cap. Verona; lestr

DEPARTS, du 25 mars,

DANUBE, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Catharios, lest.
— br. ital. *Romolo*, cap. Montobbio, lest.
— br, hell. *Aspassia*, cap. Staraki, lest.
ODESSA, br. aut. *Novi Pluto*, cap. Jovanovich, lest.
— br. aut. *N. Arturo*, cap. Vucassovich, lest.
— bk. aut. *Antonieta*, cap. Pajcurich, lest.
— bk. aut. *Trino*, cap. Cosulich, lest.
AZOFF, br. hell. *Sofia*, cap. Cingris, lest.
— br. hell. *A. Nicolas*, cap. Zuppas. lest.
— br. hell. *Enossis*, cap. Sotirou, lest.
— br. hell. *Cali Elpis*, cap, Marios, lest.
SULINA, br. angl. *Friends*, cap. Wardell, lest.
— bk. angl. *Wood Binc*, cap. Calven, charb.
KUSTENDJE, br. rom. *Giuseppina*, c. Mascatelli, l.
MARSEILLE, br. ital. *Iginio*, cap. Randich, blé.
— br. hell. *Babulina*, cap. Mexis, blé.
— br. hell. *A, Nicolas*, cap. Kiosses, blé.
— br. hell. *A, Nicolas*, cap. Sirigos, blé.
— br. hell. *Pinelopi*, cap. Hanno, blé.
— br. hell. *Maria*, cap. Ardovani, blé.

Du 26 mars.

MARSEILLE, br. hell. *Kefalonia*, c. Carandinos.blé
— br. hell. *A. Jeorghios*, cap. Bisbichis, lest.
AZOFF, b. ital. *Giuseppe II*, cap. Molfino, lest.
— br. hell. *Memphis*, cap. Giovanis, lest.
— br. hell. *Jeorghios*, cap. Russos, lest.
— bk. ital. *Bianca Salvatore*, c. Salvatore lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Sirms, lest.
ENOS, br. aut. *Lete*, cap. Zanelli, lest.
— br. angl. *Cambil*, cap. Chappel, lest.
ODESSA, br. prus. *Courier*, cap. Vick, lest.
— br. brem. *Marie*, cap. Mayer, lest.
— bk. aut. *Gregorius*, cap. Ratcovich, lest.
DANUBE, br. hell. *A. Jérasimos*, cap. Panas, lest.
— br. hell. *Ermilios*, cap. Beristiano, lest.
— br. hell. *A. Nicolas*, Georghiou, lest.
— br. hell. *A. Trias*, c. Garufalos, lest.
— br. hell. *Eraclis*, cap. Paraskevas, lest.
POTI, br. aut. *Liburno*, cap. Stuparich, blé.

Notes des bâtiments arrivés et qui ont pratiqué à Cavak et Buyukdéré.

Du 23 mars.

IBRAILA, br. hell. *Kefalonia*, cap. Carandinos, blé.
— br. hell. *Embros*, cap, Stemiziotis, lest.
— br. hell. *Possidon*, cap. Foccas, blé.
KUSTENDJE, br. hell. *Bubulina*, cap. Mexis blé.
BALTCHIK, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Kiosses blé.
SULINA, br. aut. *Igginio*. cap. Randich. lest.

Du 24 mars.

ISMAIL, br. hell. *Maria*, cap. Ardovanis, blé.
GALATZ, br. hel. *Evanghelistra*, cap. Metaxas, lest.
KUSTENDJE, br. hell. *Efrossini*, c. Speziotis blé.

Du 25 mars.

IBRAILA, br. hell. *A. Jeorghios* cap. Bisbikis blé.
ODESSA, br. hell. *Urin*, cap. Paicurich, blé.
— br. prus. *Weretn*, cap. Aprich, blé.
SULINA, bark. hell. *Thalia*, cap. Codjamanis, blé.

Dépêches Télégraphiques.

(Agence Havas.)

Paris, 28 mars, 6 h. 40 m. soir.

Cours du 28 mars.

3 0/0 Ott.	PARIS, (clôture)	ouvert.	30 75
		clôture	30 70
	LONDRES..	ouvert.	30 —
		clôture	30 —
Emprunt Ottoman...		ouvert.	242 50
		clôture	241 25

Paris, 28 mars.

L'Exposition ouvrira lundi, mais sans solennité. On assure que l'empereur prononcera un discours.

—

Le Courrier de Marseille *Menzaleh* a passé les Dardanelles à une heure du matin.

Onguent et Pilules Holloway.— Principes Incontestables. — Tous les ulcères demandent, pour leur guérison, une large provision de sang pur et de la force dans les nerfs et les vaisseaux, afin de reconstituer une nouvelle chair. Que les remèdes Holloway puissent effectuer ces deux conditions, c'est un fait qui ne peut plus actuellement faire question, puisqu'il a été prouvé d'une manière irrécusable dans le monde entier, par des malades des deux sexes.

Quand une plaie se présente sur quelque partie du corps, excepté sur la jambe, il est utile que les Pilules et l'Onguent soient pris en même temps ; mais, quand l'ulcération est sur la jambe, c'est ordinairement un simple mal local, que l'Onguent, bien frotté et bien appliqué, peut guérir tout seul.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 8, 18 et 28

Le bateau à vapeur français ASSYRIEN, capitaine Gauthier, partira pour MARSEILLE vendredi 29 mars à 4 h. du soir en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée, et Messine.

Pour frêt et passage s'adresser chez le soussigné

L'Agent Principal
Alfred Bergasse.

Cité française, No 3.

AVVISO.
I.R. DIREZIONE DELLE POSTE AUSTRIACHE.

A principiare dai 29 del mese corrente, le communicazioni postali accelerate per i Principati Danubiani e per l'Europa avranno luogo *fin' a nuove disposizioni* via di Kustendge e Baziazs.

Le partenze da Costantinopoli sono fissate come pel passato a Martedi e Venerdi alle ore 11 a. m. e gli arrivi a Mercoledi e Sabato matina.

Da Vienna il corriere partira ogni Martedi e Sabato.

Le lettere dovranno essere consegnate fin alle ore 10 precise.

Per più informazioni veder l'orario esposto all'Ufficio.

Pera, 25 Marzo 1867.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Græf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, No 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures. — Consultations gratuites.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIFUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck secak, N. 22 pharmacie allemande.

AVIS.

Par ordre de la Chancellerie de la Légation Royale de Prusse, il sera vendu aux enchères publiques le lundi 1er avril à 9 heures du matin, devant la dite Chancellerie, tout le mobilier appartenant à feu M. Coutius, et consistant en canapé, lits, tapis, glaces etc., etc., ainsi que plusieurs livres. Le tout sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur contre payement immédiat.

I. DE CASTRO.

LECONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, ruae Asmli-Mesjid, N. 1—3et à Galata à l'hôtel de l'Univers N°.120.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1o Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2o Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3o Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4o Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5o *Rentes viagères.*

6o Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser: à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 15 Avril 1867. — Les premiers lots sont fl. 220,000. 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

PLUS D'HUILE DE FOIE DE MORUE SIROP DE RAIFORT IODÉ de Grimault et Cie Pharmaciens à Paris

7, rue de la Feuillade. — D'après les certificats des médecins des hôpitaux de Paris, consignés dans le prospectus et l'approbation de *plusieurs Académies*, ce Sirop s'emploie, avec le plus grand succès, à la place de l'*Huile de Foie de Morue*, à laquelle il est réellement supérieur. Il guérit les maladies de poitrine, les scrofules, le lymphatisme, la pâleur et la mollesse des chairs, les pertes d'appetit, et régénère la constitution en purifiant le sang. C'est en un mot le plus puissant dépuratif connu. Il ne fatigue jamais l'estomac ou les intestins comme l'iodure de potassium et l'iodure de fer, et s'administre avec la plus grande efficacité aux jeunes enfants sujets aux humeurs ou à l'engorgement des glandes. — Le docteur **Cazenave**, de l'hôpital Saint-Louis, de Paris, le recommande d'une manière toute particulière **dans les maladies de la peau**, conjointement avec les pilules qui portent son nom.

A Constantinople, pharmacie **Della Sudda**, et dans les principales pharmacies.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, Rue de Péra, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES
H. Depeyre et Cie.
282, Rue de Péra, au Téké, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique Semploi en français, anglais, allemand, espanol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe. raanhia, mitico, fer, eto. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefocous puisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Deuis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et drognistes de tous els pays.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.
A partire de Lundi 13|25 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-I-Χαιριέ
Ἀπὸ τῆς δευτέρας 13|25 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ.	Yéni-Mahallé. Γενὶ-Μαχαλέ.	Buyukdéré. Βουγιοὺκ-Δερέ.	Thérapia. Θεραπεῖα.	Yén. Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη.	Émirghian. Ἐμιργιάν.	R. Hissar. Ῥουμ. Ρ. Χισάρ.	Bebek. Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ-Κιοϊ.	Kouru-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ.	Ortakeuy. Ὀρτά-Κιοϊ.	Bechicktach. Βεσὶκ-Τάς.	Kabatach. Καμπᾶ-Τάς.	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	7 6	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 45	7 51	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	18 6	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepte les vendredis.
3 30	9 36	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1	7 6	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 45	7 51	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 30	8 36	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis à 2 15
3 30	9 36	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45	10 51	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 30	3 36	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 6	14										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καμπᾶ-Τάς	Bechiktach. Βεσὶκ-Τάς	Ortakeuy. Ὀρτά-Κιοϊ	Kouru-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ-Κιοϊ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ	Emirghian. Ἐμιργιάν	Sténia. Στένια	Ienikeuy. Νεοχώριον.	Therapia. Θεραπεῖα	Buyukdere. Βουγιοὺκ-Δερέ	IENI MAHALE. Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ	Observations
2 15	8 21	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 51		—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3 50	9 56	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
9 45	3 51	17	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 36	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il toucher Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi.
11	5 6	11	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	3 21	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Retour direct au pont.
11	5 6	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 26	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 46	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-dére. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεῖα.	Beykos. Βεϊκός	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chibouceli. Τζιμπουκλί	Kanlidja. Κανλιτζα	A Hissar. Α. Χισάρ.	Kandilli. Κανδιλλί	Vani-keuy. Βανί-Κιοϊ	Tchenghel-keuy. Τσεγγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey. Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoudjouk. Κουζγουντζούκ	Scutari. Σκούταρι	Observations
2 45	8 51	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h. 5
3 50	9 36	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée. Départ du pont. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρ	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey. Βεϊλέρ-Βεϊ	Tchenghelkey. Τσεγγέλ-Κιοϊ	Vanikeuy. Βανί-Κιοϊ	Candilli. Κανδιλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlitja. Κανλιτζά	Tchibouchli. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktche. Πασσᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκός	Therapia. Θεραπεῖα	Buyukdere. Βουγιοὺκ-Δερέ		Observations
10 30	4 36	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	5 6	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesmé, Orta-keui et Cabatasch.

(2) Les vendredis à 2 heures . il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Tous les lundi matin a 1 heure 45 un batéau partira de Voui-keuy pour le pont touchont Tcheghel-keuy, Beyler-bey et Kouskoundjouk.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 74.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 30 mars.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 29 mars, 3 h. 50 m. soir.

Cours du 29 mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (clisse)	ouvert.	30 60
		clôture	30 65
	LONDRES ..	ouvert.	30
		clôture	
Emprunt Ottoman...		ouvert.	238 75
		clôture	240

Paris, 29 mars.

M. Walewski a donné sa démission de président du Corps législatif.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le *Courrier français* a publié, dans son dernier numéro, la traduction d'un article de l'*Avenir de Berlin*, qui a été reproduit par tous les journaux d'outre Rhin, et qui contient des révélations fort intéressantes sur la marche des négociations relatives aux compensations territoriales réclamées par la France à la suite des événements d'Allemagne.

Il résulterait de ces révélations que M. de Bismark, lors de son voyage à Biarritz, a exposé très ouvertement à l'empereur Napoléon tout ce qu'il proposait d'exécuter en Allemagne, et en échange de son appui, au moins moral, il lui aurait offert tout ce que la France pouvait espérer. L'Empereur a repoussé ces offres, soit par désintéressement soit pour conserver sa liberté d'action.

Une seconde démarche fut faite par M. de Bismark à la veille de prendre les résolutions qui devaient le conduire à la guerre. Mais la personne envoyée par M. de Bismark chez l'Empereur trouva la même retenue. Chaque fois que cette personne parlait des frontières du Rhin, S. M. revenait sur la Vénétie.

Mais après la paix de Nickolsbourg, l'Empereur aurait changé d'avis. Dans les premiers jours du mois d'août, M. Benedetti se serait rendu chez M. de Bismark et lui aurait parlé pour la première fois de compensations territoriales à accorder à la France.

Les demandes du cabinet des Tuileries n'étaient pas très-onéreuses : le gouvernement français ne réclamait que les frontières dites de Vauban, c'est-à-dire une rectification de la frontières de la Sar.

Mais, M. de Bismark, qui eut offert bien davantage avant la guerre, aurait répondu qu'il était dans l'impossibilité, après la guerre, de céder un pouce de terre allemande. Il s'étendit sur les deux démarches qu'il avait faites précédemment près de l'empereur Napoléon. « Mais, ajouta-t-il, ce que » je pouvais il y a trois mois, je ne le peux » plus en ce moment: ce serait mettre en jeu » non seulement mon portefeuille, mais ma » tête et la couronne de mon Roi.»

Ces dernières paroles se retrouveraient dans une dépêche envoyée à l'Empereur, par M. Benedetti, à la suite de l'entretien.

Quoi qu'il en soit, l'Empereur, qui était alors à Vichy, aurait ordonné à son ambassadeur de renoncer à toute réclamation de compensations territoriales.

On annonce que, par suite des événemens qui se passent dans l'Archipel, on va augmenter de deux bâtiments la division navale du Levant.

L'amiral ministre de la marine et des colonies a, dit on, désigné pour ce service deux canonnières de première classe, la *Grenade* et la *Flamme*, qui partiront prochainement pour rallier au Pirée le pavillon de M. le contre-amiral Simon.

Nous ne reproduisons que sous toutes réserves un télégramme que l'*Indépendance belge* aurait reçu de Vienne, et qui annonce que l'Autriche, la France et la Russie seraient d'accord pour conseiller à la Porte de céder l'île de Candie à la Grèce. Si l'on n'oublie pas que la Turquie n'a cessé de dénoncer, à tort ou à raison, l'influence du cabinet d'Athènes dans l'insurrection candiote, il serait difficile de croire que la Porte admît cette cession, en supposant même qu'elle lui fût conseillée par les trois puissances.

A la dernière visite que l'Empereur Napoléon a faite à l'Exposition il paraissait fort ému des retards qui sont à craindre pour la date de l'inauguration définitive. On sait que c'est à l'intervention personnelle de S. M. qu'est due la fin de la grève des ouvriers menuisiers, qui menaçait encore de compliquer les difficultés et de prolonger les retards.

A propos de la dotation nationale proposée à la Chambre en faveur de M. de Lamartine, on fait circuler la version suivante : M. de Lamartine aurait repoussé l'offre première d'une pension viagère de 40,000 fr. Interpellé sur le chiffre du capital qui pourrait remplacer la rente, il aurait indiqué celui de cinq cent mille francs. Cette somme ayant été ramenée à quatre cent mille par le gouvernement, l'illustre poëte aurait écrit à l'Empereur qu'il accepterait.

Aujourd'hui, malgré l'hostilité que rencontre M. de Lamartine chez plusieurs membres du Corps législatif, on peut regarder comme certaine l'adoption de la dotation.

D'importantes promotions viennent en France d'avoir lieu dans les divers corps de la marine, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du prince impérial. On a remarqué avec satisfaction que les nominations proposées à l'Empereur par l'amiral Rigault de Genouilly comprenaient la récompense de nombreux faits de guerre ou d'actes de dévouement et qu'aucun des points du globe où la marine française exerce son action n'a été négligé. L'un de nos plus jeunes capitaines de vaisseau, M. Cloué, commandant la subdivision navale du Mexique, a été élevé au grade de contre amiral. Cet avancement est la juste récompense des services distingués rendus par cet officier dans des conditions particulièrement pénibles. C'est d'ailleurs M. Cloué qui a organisé de la manière la plus satisfaisante le repatriement du corps expéditionnaire.

Le ministère de la marine vient d'apprendre par une dépêche de Yokohama, en date du 26 janvier, que la mission militaire française avait débarqué la veille. Les autorités japonaises lui avaient fait une splendide réception. Tout avait été préparé d'avance par le gouvernement du Taïcoun pour que nos officiers et sous officiers pussent commencer leur œuvre d'organisation, dès le 1er février.

Dernièrement a eu lieu une séance fort curieuse de l'assemblée générale des actionnaires du *Constitutionnel* et du *Pays*. Après la lecture du rapport du nouveau gérant, M. de la Charrière, qui avait occupé beaucoup de temps, un actionnaire s'est élevé contre les tendances par trop gouvernementale des deux journaux, tendance qui, sans leur acquérir aucun appui efficace, pouvait avoir contribué à la situation malaisée dont tant de péripéties ont donné des preuves. Il aurait plaidé la nécessité d'une direction nouvelle dans la politique des deux journaux. Cette thèse aurait été reprise par M. Mirès, qui se serait plaint notamment de la concurrence désastreuse que le gouvernement fait aux feuilles qui le défendent, au moyen du *Moniteur* du soir, et il aurait proposé que M. de la Charrière fut chargé de demander au gouvernement la suppression de la petite feuille officielle, faute de quoi les deux journaux officieux reprendraient tout au moins leur indépendance et leur liberté d'action.

M. de la Charrière, après quelques difficultés, a dû accepter ce mandat un peu délicat, qui vraisemblablement ne sera pas plus suivi de succès que d'une modification de la ligne actuelle des journaux réunis. Un vote approbatif du rapport et implicitement sans doute des déterminations prises par 117 voix contre 68 a terminé la séance.

Les dépêches d'Angleterre annoncent que les inquiétudes qu'avait motivées pour l'Irlande la célébration de la fête de saint Patrick ne se sont pas justifiées. La journée de dimanche s'est écoulée dans la plus grande tranquillité ; les fénians ne se sont montrés nulle part.

Cependant le gouvernement continue à prendre les mesures que nécessitent les circonstances, et une dépêche de New-York dit que plusieurs détachements de troupes ont été expédiés à la frontière du Canada.

Le prince de Carignan est arrivé à Florence, venant de Naples. L'*Italie* annonce que le roi et la reine de Portugal sont attendus à Florence le mois prochain. LL. MM. iront d'abord à Paris visiter l'Exposition.

On lit dans le même journal :

« Rien ne nous autorise à croire au bruit d'un projet de mariage entre la princesse Marguerite (fille de la princesse de Gênes) et le prince Charles de Roumanie. »

Selon le *Mémorial diplomatique*, « il ne serait pas impossible que le gouvernement italien, placé dans des conditions meilleures pour accentuer sa politique de conciliation à l'égard du Saint-Siége, envoyât prochainement à Rome M. Vegezzi avec des pouvoirs plus étendus que ceux dont M. Tonello a été muni. » Pour que le gouvernement italien soit plus libre dans des négociations de ce genre, il faut d'abord que la majorité lui soit assurée dans la nouvelle Chambre. Or, le télégraphe, qui nous avait annoncé le premier jour de nombreux et brillans succès du ministère Ricasoli, reste presque muet depuis quarante-huit heures. Ce long silence ne semble pas pouvoir être interprété d'une façon complétement favorable au gouvernement.

La *Gazette piémontaise* dit que par suite de la gravité des affaires d'Orient, M. Visconti-Venosta doit se rendre à Constantinople comme ambassadeur, et que M. Ricasoli prendrait le portefeuille des affaires étrangères.

Les élections italiennes qui ont eu lieu le 17 mars, par scrutin de ballotage, assurent la majorité à la fraction libérale modérée. Les résultats définitifs ne nous sont cependant pas encore connus.

M. le président du Conseil, baron de Beust vient d'être mandé à Pesth ; il partira par le train du 17 mars.

On lit dans le *Nouveau Fremdenblatt* :

« La question d'Orient est loin d'être aussi menaçante qu'elle le paraît dans les journaux russes. Ces journaux s'en tiennent à la question d'Orient, parce qu'il leur est interdit de s'échauffer pour toute autre chose, et le gouvernement russe voit avec plaisir qu'on entretient le peuple de sujets autres que les affaires qui le touchent de plus près et qui serviraient mieux assurément la prospérité des Russes que le remplacement du croissant par l'aigle russe sur la mosquée de Sophie. Le gouvernement russe n'a certainement pas de plus vif désir que de faire avancer ses canons jusqu'aux Dardanelles. Mais il ne nous semble pas que les conditions de la puissance russe soient meilleures aujourd'hui que lors de la guerre de Crimée.

D'après les dernières nouvelles de Paris, il s'est produit un rapprochement sensible entre les vues de la France et celles de l'Autriche dans la question orientale. A l'époque de la guerre de Crimée, ces vues étaient d'une autre nature et le czar se sentait parfaitement sûr de l'Autriche. De plus, la résistance de l'Angleterre contre la Russie s'entend d'elle-même. Sur quoi donc se baseraient des tentatives aventureuses de la Russie? Sur la Prusse peut-être? Celle-ci ne sera pas assez folle pour mettre en péril, par une alliance avec la Russie, tout le bonheur qu'elle a jusqu'ici, car elle n'aurait pas seulement contre elle l'Europe, mais même le peuple allemand. La question d'Orient restera donc déposée sur la table verte de la diplomatie. »

En Croatie, M. Mitkovitch a été mis en liberté. Le peuple, en signe d'enthousiasme, a dételé les chevaux de sa voiture et l'a traîné triomphalement aux cris de *Vive le roi! vive la reine! vivent le ministère hongrois! Deak et la Hongrie!*

Le mémoire adressé à S. M. I. le Sultan par le comité secret central bulgare, dont nous avons parlé hier, est intéressant et curieux à plus d'un titre. C'est un document unique dans son genre, précieux pour l'historien chargé un jour de débrouiller ce salmigondis qu'on appelle la Question d'Orient ; à tous égards il mérite d'être conservé et d'occuper la place d'honneur parmi les archives de la folie humaine et de servir aux études des docteurs Blanche de l'avenir. Nous ne la connaissions pas encore l'éloquence des peuples qui comptent 400 ans d'esclavage ; mais nous voilà fixés désormais! Mais non ! Ce serait faire injure au peuple bulgare que nous avons connu honnête entre tous, laborieux, modeste, sobre, patient, bon enfant et pas frondeur du tout, que de le rendre responsable d'une œuvre astucieusement distillée dans les laboratoires d'une chancellerie quelconque.

Nous avons dit que ce serait faire injure au peuple bulgare que de lui attribuer un semblable factum; nous le répétons: le peuple bulgare ne s'abaisserait pas au rôle du mendiant qui supplie l'escopette à la main. S'il avait de justes plaintes à adresser, des demandes à faire, des droits à réclamer, son style ne serait ni si humble ni si hautain. Il ne confierait pas ses intérêts à un comité secret, et ne se cacherait pas derrière une signature anonyme ; mais il mettrait bravement son nom, et sa tête au besoin, au bas de ses écrits.

La réfutation qu'a publiée le journal bulgare *la Turtzia* et que nous avons reproduite hier prouve bien, que ceux qui parlent au nom de la communauté bulgare n'ont aucune qualité pour le faire, et qu'ils n'ont pas plus de droits à se nommer les mandants de la Bulgarie, que les sociétés secrètes de tous les pays du monde n'en ont à parler au nom de l'intérêt commun. A chacun son rôle: aux comités secrets celui de charger les bombes d'Orsini : à un brave peuple comme le peuple bulgare celui de faire connaître ses griefs s'il en a, en les formulant avec le calme et la modération qui sont les véritables attributs du droit et la justice.

Voulez-vous savoir comment parle le peuple Bulgare par l'organe du comité secret, central? Ecoutez! C'est Bossuet qui commence :

Il est dans la vie des peuples des époques. Le sort des hommes est entre les mains du Tout-Puissant. Jusqu'alors nos pères étaient accoutumés à la victoire. Nous ne voulons pas scruter les secrets de l'histoire. Dieu seul connait les causes mystérieuses de la grandeur et de l'abaissement des peuples.

Il n'est pas besoin de porter une main téméraire sur le livre des destinées.

. . . .

Voici Machiavel: *Malheureusement, par suite de l'inapplication de quelques-unes de leurs dispositions et de la mauvaise interprétation des autres, le remède s'est trouvé pire que le mal etc., (il s'agit du Hatti-chérif, du tanzimat et du Hattihumayoun.) Aussi pour l'avenir de pareilles mesures seraient-elles d'avance condamnées à l'impuissance.*

. . . .

Mais voici venir un troisième personnage, l'homme inévitable des sociétés secrètes ; vous l'avez deviné : c'est Judas.

Les pensées et les intentions des autres peuples de l'Empire Ottoman ne sont plus un secret pour personne. Nous n'avons pas à craindre de passer pour calomniateurs en faisant connaître ce qu'ils se glorifient de révéler eux-mêmes.

Les uns travaillent à la restauration de l'Empire Byzantin, les autres à « l'agrandissement de leur territoire. »

. . . .

Franchement ! est-ce un langage à placer dans la bouche du loyal peuple bulgare ?

Mais ce n'est pas tout. et il y a du sang

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XL

(Suite.)

Il adressa sur-le-champ à Mme de Courcy le portefeuille de Renardet avec un billet ainsi conçu :

« Je vous excuse, madame, et je vous pardonne, parce que je crois encore que tout n'était pas en vous mensonge et duplicité ; parce que je crois surtout que vous m'avez réellement aimé ; mais je ne puis faire davantage. Tout est rompu entre nous.

» Votre humble serviteur.

» ALBERT DAUBRÉ. »

A la réception de cette lettre qui anéantissait son dernier bonheur, Lucrèce courut chez Renardet.

Ces lettres avaient-elles été vendues ou volées? Renardet l'aurait-il trahie, quand il avait tant d'intérêt à se taire? C'était impossible. D'où partait le coup ?

On lui répondit que Renardet était en route pour Lyon, et ne reviendrait que dans quelques jours.

Elle essaya de se présenter chez Albert. Elle avait imaginé tout un système de mensonges pour expliquer ses lettres. Puis, s'il s'obstinait à ne pas croire, elle le toucherait par son repentir, et mettrait tout sur le compte de l'amour, un amour insensé qui lui avait ôté momentanément le sens moral.

Albert était sorti sans dire à quelle heure il rentrerait.

Alors elle lui laissa ces mots, écrits avec le laconisme du désespoir :

« Au nom de l'amour vrai et profond que j'ai pour vous, Albert, je vous en supplie à genoux, venez ce soir. Les apparences vous trompent ; je vous expliquerai tout. »

Elle l'attendit jusqu'à minuit. Et dans quelles impatiences, dans quelles angoisses!

Mais Albert ne vint pas.

Le châtiment commençait.

Elle lui écrivit encore, espérant l'attendrir par ses prières et le convaincre par ses explications.

Albert lui renvoya sa lettre sans l'ouvrir.

A cet affront elle crut qu'elle devenait folle.

Ainsi croulait tout cet échafaudage d'intrigues si habilement construit.

Ainsi le bonheur lui échappait encore. Son dernier amour, le plus beau de sa vie, l'abandonnait. Ainsi toute réhabilitation devenait à jamais impossible. Et puis quelle honte ! Ce mariage, annoncé avec tant de fracas, se trouvait rompu au moment de se conclure. Que de commentaires ! que de malices ! quel triomphe pour ses ennemis !

Dans son égarement, elle alla trouver Lionel. Elle voulait le supplier d'intercéder pour elle auprès d'Albert.

Elle trouva M. de Lomas fort soucieux. Mme Daubré venait de recevoir une lettre de Béatrix qui lui apprenait la ruine de la maison Borel. Il mit sous les yeux de Lucrèce cette lettre sentimentale et niaise.

— Les Borel ruinés ! s'écria Lucrèce. Oh! tout m'accable à la fois.

Ce mot lui était échappé.

— Quoi, demanda Lionel, auriez-vous des intérêts engagés dans la maison Borel ?

Mais Lucrèce n'écoutait pas.

— Et pas un mot de Renardet ! disait-elle ; cela ressemble à une fuite. Aurais-je dû me fier à un pareil scélérat ?

Lionel ne savait que penser de l'agitation de Mme de Courcy.

Cette femme étrange pleurait. Avec son intelligence si forte, elle avait les nerfs d'une petite maîtresse.

— Voyons, Lucrèce, reprit M. de Lomas, calmez-vous, confiez-moi vos peines. Ne suis-je pas votre ami ?

— Oh ! je n'ai plus d'ami, je ne crois plus à rien. Il y a un an, vous vous en souvenez, je riais du sentiment, je riais de l'amour J'étais aussi sceptique que vous, Lionel, He bien ! j'ai voulu croire, j'ai voulu aimer, être aimée surtout. Voyez où cela m'a conduite, au désespoir.

Elle lui raconta l'abandon d'Albert.

Lionel essaya de lui offrir quelques consotions banales.

— Taisez-vous, lui dit Lucrèce, votre calme et votre rhétorique m'exaspèrent. Que me parlez vous de votre déception? En quoi votre malheur peut-il me consoler du mien ?

— Je crois, repartit Lionel, que l'existence est une fort piètre chose, et je trouve que nous nous donnons bien du mal inutile pour arriver, un peu plus tôt, un peu plus tard, à la fin de notre carrière.

— Ah ! le suicide, n'est-ce pas ?

— Vous êtes tout à fait folle, ma pauvre amie, et vous me faites vraiment de la peine. La vie est déjà si courte, que je regarde comme insensé de terminer ses jours soi-même, tant qu'il reste un moyen quelconque de vivre. J'ai cru comprendre tout à l'heure que votre fortune se trouvait compromise ; mais il est impossible que vous soyez entièrement ruinée. Eh bien ! tâchez de liquider votre situation, et peut-être aurai-je une affaire à vous proposer. Car, après le scandale de votre rupture avec Albert, vous ne pouvez reparaître dans le monde qu'au bras d'un mari, d'un vrai mari.

— Ainsi, c'est un mariage que vous voulez me proposer ?

— Oui.

— Avantageux ?

— Comme fortune, non.

— A ! bon ! j'y suis, dit Lucrèce ; vous voulez m'offrir votre nom.

— Vous l'avez deviné. Ma famille est une des plus anciennes de la Flandre française ; elle est fort considérée à Lille, et nous portons « de gueules à bandes de sable avec un croissant d'or en pointe. »

— Vous êtes trop vieux.

— Oh ! oh ! quel gros mot ! Catherine Lemoine n'est-elle pas née en 1817 ! Lucrèce de Courcy aurait donc bien près de quarante-huit ans ; moi, je n'en ai que quarante-deux.

— Il ne s'agit pas des années, il s'agit du cœur.

— Oh ! ma chère Lucrèce, vous m'effrayez ; je ne vous croyais pas aussi vieille que cela ; vous tombez en enfance.

— Il vous faut à vous une pensionnaire du Sacré-Cœur.

— Et à vous un collégien. Est-ce cela ?

— Qu'aurions-nous à nous dire que nous que sachions déjà ?

— Entendons-nous, Lucrèce, je vous propose non pas un mariage d'inclination, mais une association. Nous avons assez d'esprit tous deux pour savoir nous conduire dans le mariage, pour n'y apporter ni jalousie, ni scrupules exagérés, je vous donne mon nom

Voir le numéro du 29 mars.

de Marat dans la main qui a tracé ce manifeste :

Avant de recourir à toute autre mesure..... si par malheur sa voix n'était pas écoutée. . . . .

Continuez, mon brave! Combien de têtes vous faut-il ?

Avions-nous raison de dire en commençant que le peuple bulgare n'était pour rien dans cette phrasiologie cauteleuse, amphigourique, et ressassée des lieux communs des sauveurs de la patrie de tous les siècles. — nous parlons de ceux qui poussent les pauvres diables à la boucherie et qui se contentent de sauver la caisse, — et que c'est ailleurs qu'il faut rechercher l'origine d'un factum odieux et ridicule ?

Et c'est au moment où le Gouvernement Impérial fait des efforts héroïques pour raffermir le crédit du pays ; où il consacre tous ses efforts à l'élaboration d'une loi constitutive qui assure à tous ses sujets des prérogatives inconnues jusqu'à ce jour ; où il va spontanément ouvrir à tous les intérêts des horizons nouveaux, que le comité central secret fait entendre sa voix pour la première fois !

En vérité ! nous serions tenté de nous écrier : Connu !....... Vos finesses sont cousues de fil blanc !....... Votre manifeste sent l'Asie, et il a dû être écrit à la lueur de deux yeux semblables à ceux qui décorent parfois les porcelaines de la Chine !

Le correspondant du *Herald* de New-York écrit, à la date du 5 février, de Mexico :

« Ce matin, à neuf heures, les derniers régimens français se sont réunis sur la place, en face du palais de Maximilien, et ils ont défilé par compagnies aux cris de: «Vive l'Empereur ! » (Napoléon, et non Maximilien ajeute le correspondant américain.)

» Ces cinq ou six mille hommes étaient l'élite de l'armée française, et il était impossible de réprimer l'admiration que l'on éprouvoit pour leur air militaire et leur parfaite discipline. »

Un autre, Américain, écrivant à un journal de New-York, raconte la scène suivante, qui s'est passée à Zacatecas quand Juarez y pénétra :

« A l'entrée du palais que devait occuper le président, quelques fanatiques avaient étendu à terre un drapeau français, sur lequel devaient marcher tous ceux qui se rendraient au palais présidentiel. J'ai observé que Juarez a évité de marcher sur le drapeau, et, comme quelqu'un lui en faisait l'observation, il fit la réponse suivante, que j'ai admirée : « Ce drapeau représente le peuple français, respectons-le donc à cause de cela ! »

On écrit de Paris à l'*Indépendance Belge* du 13 mars :

Il y a aujourd'hui un peu moins d'empressement qu'hier autour du Corps législatif. On cherche à y entrer, mais modérément, modestement pour employer un mot de M. Garnier-Pagès en débutant. Je n'aperçois en effet, dans les tribunes, ni prince égyptien, ni dominicain. C'est un public de deuxième représentation. *Tout Paris* est resté chez lui.

M. Garnier-Pagès, on le savait dès hier, devait prendre le premier la parole. C'est en effet ce qui a eu lieu. Il a établi d'abord la différence de sa politique avec celle de M. Thiers. M. Thiers a recueilli les grandes traditions monarchiques. Il est pour la politique qui voulait diviser pour régner, affaiblir pour qu'on ne cherchât pas à lutter contre la France. M. Garnier-Pagès est d'un avis opposé. Il consent à ce qu'on réunisse et n'y voit aucun danger.

L'orateur nie néanmoins la valeur des traités et même celle des armées. Il essaie de démontrer que ni les traités ni les armées n'ont la portée qu'on leur prête et qu'il y a des faits de l'ordre moral qui valent mieux que des signatures et des baïonnettes. Telles sont l'honnêteté et la probité politiques.

Les nationalités sont nées du mouvement de 1848 et elles sont elles-mêmes un mouvement national.

Pourquoi nierions-nous chez les autres ce que nous sommes chez nous ? Pourquoi surtout la combattrions-nous ? Qu'était-ce que l'équilibre ? c'était la ruine, l'incendie, le massacre, c'était le Palatinat dévasté. Lorque Napoléon voulut porter ses armes à Moscou, que cherchait-t-il ? L'équilibre continental. L'équilibre est-il dans les alliances de familles? Non. On a vu des oncles dépouiller leurs neveux. On dit à la France : « Reprenez vos frontières naturelles ; prenez la Belgique.» Mais la France sait et veut respecter les traités. D'ailleurs, aujourd'hui il n'y a plus des frontières formées par des fleuves ou des montagnes. Ce qui les forme, c'est le patriotisme des habitants et l'attachement qu'ils ont pour leurs institutions.

Est-ce d'ailleurs une force que l'extention des frontières ? Voyez l'Autriche. Elle avait le quadrilatère. Cela semblait sa force ; ça a été sa faiblesse. Mieux vaut, selon la parole de M. Jules Favre, l'indépendance des peuples et la liberté pour eux de faire, chez eux, ce qu'ils veulent.

En descendant de la tribune, M. Garnier-Pagès reçoit les félicitations de la gauche, bien que son discours ne soit pas tout à fait dans son opinion.

A quatre heures, M. Olivier monte à la tribune. L'orateur combat très-vivement et point par point M. Thiers, dont il a dès son début très impartialement analysé le discours. Selon lui, personne en Europe ne menace la France.

L'unité italienne et l'unité allemande sont des faits mais ils ne créent pas un péril. Ce sont des faits qui se contrebalancent. Il croit que le gouvernement doit préserver, en l'expliquant de façon à ce qu'on ne s'y trompe pas, dans sa politique intérieure. Tout autre marche serait ou une inconséquence ou la guerre et une guerre prochaine. Pour lui la situation actuelle est pleine d'anxiété ; mais ce qui la cause, ce sont des apparences et des fantômes, bien plus que des réalités.

M. Thiers a fait de l'événement le juge de la politique. Avez-vous réussi, elle est bonne ; avez-vous échoué, elle est détestable. M. Olivier n'est pas de cet avis, il l'est au contraire, de celui-ci qu'il ne faut jamais juger les choses par l'événement, car il y a des choses qui sont respectables, même quand elles échouent.

Prendra-t-on l'intérêt d'un peuple pour principe ? Je ne suis pas encore convaincu de la valeur de l'argument ; car l'intérêt d'un jour n'est pas celui du lendemain. Il n'y a pour les nations qu'un véritable intérêt : c'est d'être nobles et justes.

A quoi donc s'attacher ! Aux traités. Mais pour cela il faut qu'il y en ait. Ceux de 1815 ont été longtemps la charte de l'Europe ; mais les coups de canon de Sadowa en ont dispersé les lambeaux, et la France doit s'en applaudir, car ils étaient dirigés contre notre influence morale encore plus que contre notre intérêt.

Se proposera-t-on pour but les frontières naturelles ? Non, il ne le faut pas, car les populations ne les veulent pas, et la France ne peut être le boute-feu de l'Europe.

A défaut de nos frontières naturelles, donnerons-nous à notre politique pour principe l'envie ? C'est malheureusement un principe démocratique ; mais devons-nous mettre notre point d'honneur à empêcher les petits de devenir grands et les grands de devenir plus grands ? — Non. La grandeur de la France ne doit pas être faite de la petitesse des autres. Si la France n'était grande que par l'émiettement des autres, elle disparaîtrait bientôt.

Prendrons-nous le principe des nationalités ? Il faut avant tout l'expliquer, car suivant le point de vue auquel on se place, il est absurde ou logique, légitime ou digne de tout répulsion. L'orateur cite pour exemple l'Italie, où le parti d'action a voulu l'unité absolue et à tout prix.

Le parti constitutionnel, représenté par Cavour et aujourd'hui par Ricasoli, pense autrement. Il a toujours voulu laisser les Romains libres de décider de leur sort et les Vénitiens aussi ; mais il ne faut pas confondre les races avec les nationalités. Les races sont dissoutes aujourd'hui.

Quel principe vous dirigera donc ? Celui de la libre volonté des populations, c'est-à-dire des nationalités entendues non comme races, mais comme peuples ayant le droit de faire de grandes agglomérations ou d'en maintenir de petites. De là résulte le principe absolu de non-intervention. Or, à quoi arrivez-vous dans l'application ? A empêcher les peuples de faire ce qu'ils veulent. Est-ce juste ?

Partant de là, l'orateur examine les affaires d'Allemagne. Il faut y distinguer deux ordres de faits : les annexions et la confédération. Les premières sont des faits contre le droit et constituent une violation flagrante du droit, excepté du droit de conquête. Les autres sont légitimes et présentent un fait inattaquable, car il résulte de traités volontaires, approuvés par des princes et par des assemblées.

Comment jugerons-nous maintenant la conduite de notre gouvernement ? Que faut-il penser de son principe d'action ? C'est là que M. Thiers a été injuste envers notre gouvernement quand il l'a rendu responsable du principe des nationalités entendu dans le sens des races. Jamais notre gouvernement n'a proclamé ce principe dans ce sens. Il a entendu parler seulement des populations consultés. C'est la gloire du gouvernement actuel d'avoir ainsi parlé, et l'orateur s'en honore.

M. Thiers a dit que nous devions empêcher l'Italie de s'allier à la Prusse. M. Olivier pense le contraire, car en protégeant l'Italie nous protégeons la France. Quand on a, en 1815, créé le Piémont, on a fait une tête de pont contre la France. Si la France avait une pensée d'agrandissement, il fallait se mettre avec la Prusse ou avec l'Autriche, mais cela eût été immoral et impolitique. Voilà pourquoi nous ne l'avons pas fait. Quand à nous jeter dans une conflagration pour les duchés, qui eût osé nous le conseiller ? La Prusse n'avait pas le droit pour elle : mais nous avions notre intérêt à ne pas compromettre. C'est ce qu'a fait l'Angleterre pour le Hanovre. Elle ne l'a pas défendu,

A présent qu'avons-nous à faire ? Non-seulement ce que fait M. de Bismark durera, mais s'étendra, car les deux Confédérations du Sud et du Nord vont se tendre la main. Que ferez-vous ce jour-là ? voilà la question. Elle est des plus graves. Si la France a été humiliée ou abaissée, nous ne pouvons accepter le fait qui s'accomplit et je conseille à mon pays de tirer l'épée. Mais si la situation n'est pas celle-là, il faut cependant s'y préparer dès aujourd'ui, avant que l'œuvre soit terminée et que les cadres prussiens ne soient prêts. Avec de la patience, vous laissez tout consolider.

Le grand intérêt de la France n'est pas de bouder l'Allemagne, c'est d'accepter franchement l'œuvre accomplie en surveillant la Russie qui veut aller prendre l'empire du monde à Constantinople. Il faut aussi empêcher l'alliance de l'Allemagne et de la Russie qui a déjà assez de difficulté dans le caractère même des deux peuples, L'orateur termine en concluant plutôt à la guerre qu'à une paix honteuse.

La péroraison tout entière de ce discours a été très-remarquable (vous serez de mon avis après l'avoir lue) de forme, d'idées, de chaleur. Quand au reste du discours, il a plu énormement à l'assemblée, parce qu'il a été net, franc et élevé.

Nous essayons quelquefois, dans nos rapides appréciations des séances de la Chambre d'épargner au public la lecture des compte-rendus. Mais, aujourd'hui, nous demanderons à nos lecteur de ne rien perdre des incidens qui ont marqué la séance du 19 au Corps législatif.

Tout y est instructif, tout y est précieux à recueillir!

Il faut que tout le monde sache ce qui s'est dit devant une assemblée élue par la nation, et appelée à juger les actes d'un gouvernement fondé par le suffrage universel ! Il faut que rien ne soit perdu de ces scènes parlementaires au milieu desquelles se décident nos destinées politiques ! Il faut enfin que le pays tout entier, cité lui-même par quelques orateurs à comparaître devant ses mandataires, entende bien comment on insulte son passé et comment on prédit son avenir !

Il y a là de grandes leçons et d'utiles avertissemens !

Quelles impressions laissera la lecture de ces débats parfois tumultueux ? Nous n'avons même pas à nous le demander. Ces violences de langage, ces provocations froidement calculées, cette lutte ardente engagée contre le pouvoir, contre son origine, contre ses principes, contre ses droits et ses devoirs, tout cela va au plus profond du cœur et y fait une blessure qui arrache un cri de douleur...

Déjà, l'autre jour, le patriotisme se révoltait à la pensée que ces voix irritées par l'esprit de parti allaient retentir au delà de nos frontières. On songeait aux bravos que ces hommes tant de fois vaincus par l'opinion publique en France ne manqueraient pas d'obtenir à l'étranger. Et l'on s'indignait de ces mensongères dénonciations livrées en pâture à nos ennemis, — aux ennemis de notre prospérité, de notre force et de notre influence ! Est-ce donc là, se disait-on, la dernière ressource de ceux qui n'ayant pas su grandir quand ils étaient au pouvoir, ne savent même pas conserver quelque dignité dans la défaite ?

Oui, et cette ressource, ils l'ont hier encore exploitée comme jamais nous ne l'eussions prédit ! Ils ont tout soulevé, le sentiment national et le patriotisme ; ils ont tout blessé, l'amour-propre du peuple et sa confiance dans sa souveraineté ; ils ont tout nié, le suffrage universel et sa sincérité ! ...

Voilà cequ'on trouvera dans le compte-rendu de cette séance pleine d'orages, mais aussi pleines de nobles révoltes et de retentissantes protestations.

Car si le lecteur rencontre encore une fois M. Thiers sacrifiant tout jusqu'à sa réputation d'homme d'Etat et d'orateur politique, pour augmenter le tumulte de ce combat désespéré ; s'il rencontre M. Jules Favre éperdu, émoussant ses traits les plus acérés sur cette pierre angulaire de l'Empire qu'on appelle la volonté du peuple ; s'il entend avec tristesse ces interruptions anonymes de la gauche, vainement préparées pour troubler l'énergie de la majorité et le courage du ministre d'Etat, il aura au moins la solennelle manifestation d'un vote précédé d'une éloquente revendication de nos droits politiques et de notre grandeur nationale !

Il faut bien le dire : le représentant du gouvernement s'est surpassé lui même hier. Ce n'était pas seulement l'organe officiel de l'Empereur, le ministre habile associé à toutes les conquêtes sociales réalisées depuis quinze ans ; c'était le citoyen puisant son éloquence dans tout ce qu'il y de plus vivace au cœur de l'honnête homme, et jetant à ses interrupteurs le cri d'une conscience révoltée— la conscience du pays !

Oui, et nous l'en remercions, M. Rouher a été l'interprète de la France qui vota librement en 1851 pour la fin de l'anarchie révolutionnaire ; il a été le vengeur de notre dignité pour cette époque de faiblesses et de désordres !

Mais si, à la lecture de cette séance, nous nous sentons aussitôt vengés par M. le ministre d'Etat, dès qu'une blessure est faite à notre orgueil, à nos ambitions, ce n'est pas assez d'applaudir à celui qui a été le véritable représentant de la volonté populaire. Il faut que, de toutes parts, des protestations s'élèvent contre ceux qui ont si maladroitement rappelé à notre mémoire et leurs fautes et leurs hontes !

Disons bien haut à M. Jules Favre et à M. Thiers que nous ne voulons ni le retour des violences de 1848, ni le retour des palinodies de 1830 ! — Nous ne voulons ni la ruine de l'intérieur par les excès d'un pouvoir impuissant, ni l'humiliation à l'extérieur par les compromis d'une politique sans principes.

« Il n'y a plus une seule faute à commettre ! » a dit M. Thiers. Eh bien ! oui, mais c'est là l'épigraphe de notre histoire contemporaine de 1815 à 1851 — et nous la gardons, parce que la nouvelle génération est fière d'y opposer chaque jour, comme une revanche et comme une espérance, les mots écrits par Napoléon III :

Empire et Suffrage universel !

(*Patrie.*)

On écrit de Paris à *Indépendance Belge*, le 19 mars :

On ne s'est entretenu naturellement aujourd'hui que de la longue et orageuse séance du corps législatif d'hier. Les deux orateurs qui y ont personnifié surtout l'opposition ont eu peut-être le tort de se perdre un peu dans des disgressions, mais ils ont, par moment, touché au vif de la question. Ainsi, M. Jules Favre de même que M. Thiers ne pourront être démentis lorsque le premier a dit que M. de Bismàrck, ce contempteur du droit, a dû trouver au moins un assentiment tacite en France pour ses projets d'ambition, et lorsque le second a constaté que la politique du gouvernement avait été de laisser la Prusse s'engager contre l'Autriche, sauf à tirer parti de l'affaiblissement mutuel des deux adversaires après la lutte.

De pareilles parties ne peuvent se jouer de moitié avec le pays, attendu que, quand la volonté d'un seul homme les engage si malheureusement, l'opération tentée à la bourse politique de l'Europe se résume par un découvert, et c'est le pays qui, sans avoir été consulté, se voit obligé de payer la différence par un armement de douze cent mille hommes.

Ce sont ces points qu'ont fait ressortir de la façon la plus lumineuse les deux remarquables discours de MM. Thiers et Jules Favre, sans qu'on puisse contester, du reste, que le premier ne l'ait trop prolongé en voulant l'étendre et que le second n'ait un peu passionné le débat ; sans qu'on ait regretté l'acharnement de M. Thiers à revenir toujours à la charge contre l'unité italienne et à arguer de l'insurrection de Palerme, insurrection qui n'a même pu déployer un drapeau, et qui ne prouve pas plus contre le gouvernement italien que les désordres de Roubaix, s'ils s'aggravaient, ne prouveraient contre le régime impérial.

M. Jules Favre était bien mieux dans le vrai lorsqu'il disait au gouvernement que si au lieu de s'arrêter à Villafranca, il avait complété en 1856 l'affranchissement de l'Italie, il se serait trouvé bien plus libre d'action pour contenir en 1866 la Prusse, qui n'aurait pas eu alors avec elle l'Italie, ou du moins ne l'aurait eue que dans des conditions si anormales que le vainqueur de Solferino aurait eu toute autorité pour arrêter cette alliance.

La scène violente qui s'est produite à la fin de la séance a été profondément déplorable au point de vue de tous les partis. Elle l'a été d'autant plus que le *Moniteur* a été loin de rendre toute l'animation de la lutte. Les spectateurs ont entendu des interpellations d'un caractère bien autrement injurieux que celles qu'ont pu recueillir les sténographes du *Moniteur*, si accentuées qu'elles sont déjà. La gauche regrettera sans doute de s'être laissé emporter à ce point ; mais M. Rouher dont le talent n'a pas besoin de certaines stratégies de tribune, doit avoir compris également qu'il y avait peu de générosité à lui à rappeler les souvenirs du 2 décembre devant les hommes qui à cette date ont été violemment arrachés de leur domicile et traités pendant quelques jours comme des malfaiteurs. On comprend alors l'irritation qui s'est emparée de la gauche et le véritable délire où est tombé M. Thiers, plus jeune par la colère en ce moment qu'il n'avait jamais été par le talent. On a accusé M. Rouher d'avoir voulu effrayer la majorité en provoquant ces fureurs, afin de rallier au gouvernement les votes des consciences hésitantes, sur lesquelles la peur de l'anarchie pouvait réagir. Il est évident qu'il n'y a là qu'une calomnie ; mais avec un peu plus de mesure et de précaution, M. Rouher eût évité qu'elle se produisit et eût épargné au Corps législatif et au pays un spectacle lamentable dont la responsabilité ne revient pas tout entière à la gauche. Il y avait un maréchal de l'empire qui se laissait blesser toutes les fois qu'il perdait une bataille afin de se donner au moins l'intérêt de la souffrance. M. Rouher qui ne perd pas de bataille, n'avait pas besoin de provoquer les blessures qu'il s'est exposé à recevoir de la gauche. Le ministre d'Etat n'en a pas moins reçu ce matin des félicitations en très-haut lieu.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Mercredi dernier les députés Crétois, invités à se rendre à la Sublime-Porte, ont été introduits dans la grande salle du Conseil, où, en présence des Ministres et sous la Présidence de S. A. le Grand-Vizir, ont été ouvertes les délibérations sur les mesures et améliorations à adopter dans le but de développer le commerce, l'agriculture et l'instruction et d'assurer la tranquillité et la prospérité des habitants de l'Ile de Crète.

A l'entrée de Son Altesse dans le Conseil, les représentants lui ont remis une adresse, écrite en langue turque et en langue grecque, destinée à exprimer à S. M. I. le Sultan leurs remercîments et leur profonde reconnaissance pour les dispositions magnanimes et paternelles qu'il a daigné montrer à leur égard, ainsi que les sentiments d'inébranlable fidélité, de soumission et de dévouement dont ils sont animés envers le trône Impérial.

S. A. le Grand-Vizir a ouvert la séance par un préambule dans lequel il a rappelé combien Sa Majesté et ses Ministres étaient profondément affligés des évènements fâcheux dont la Crète a été le théâtre. Puis se reportant aux circonstances qui ont précédé les derniers évènements, il y a dit que parmi les demandes que les Crétois avaient adressées à la Sublime-Porte, il pouvait y avoir des choses qui auraient pu être jugées dignes d'être prises en considération et d'être résolues dans le sens des vœux des réclamants, comme étant de nature à ne pouvoir être refusées par un Gouvernement animé du désir sincère de faire le bonheur de ses sujets ; mais que l'attitude prise par les habitants de l'Ile, jointe à la forme presque comminatoire dont on les entourait, avaient mis le Gouvernement Impérial dans la pénible nécessité d'agir comme il l'avait fait. Maintenant, a ajouté Son Altesse, que le peuple Chrétien de l'Ile revenant à des voies régulières adopte une ligne de conduite conforme au respect qui est dû au Gouvernement, le Gouvernement, de son côté, s'empresse non-seulement d'examiner les demandes des habitants, à en faire l'objet de l'attention la plus sérieuse, à réaliser tout ce qui peut assurer leur repos, leur bien-être, le développement de leurs intérêts, mais encore à leur fournir tous les moyens possibles de remédier aux maux qu'ont amenés à leur suite les évènements regrettables qui ont éprouvé l'Ile. Or, a continué Son Altesse en s'adressant toujours aux représentants, vous connaissez maintenant quels sont les sentiments du Gouvernement Impérial, et quel est le but à la réalisation duquel doivent concourir tous vos efforts ; réfléchissez donc maintenant

---

qui vaut quelque chose, et vous me donnez une partie de votre fortune.

— Ce n'est pas une association alors, c'est un échange.

— Echange, si vous voulez. Vous, avez à vous venger d Albert, de M. de Barnolf et du public ; moi, j'ai à me tirer d'une situation embarrassée et embarrassante ; car cette petite Borel m'a tout l'air de vouloir s'acharner au mariage. Voyons, pensez y.

— Soit ! j'y songerai, dit Lucrèce avec un soupir.

Ce soupir était encore un regret pour le bonheur perdu.

XLI

Fossette, depuis sa rencontre avec M. de Barnolf, allait tous les soirs dans le monde, et, dans la même soirée, à plusieurs bals et à plusieurs théâtres. Elle voulait le revoir, lui parler, lui dire quelle l'aimait encore; elle voulait lui pardonner ; mais elle ne le rencontra plus.

Inquiète, malheureuse, elle se rendit chez lui, et là on lui apprit qu'il avait quitté la France.

C'en était fait ! Elle ne devait plus songer à le retrouver jamais.

Profondément attristée par ce départ, pendant plusieurs jours elle ne voulut recevoir personne. Elle restait seule dans sa chambre, Abîmée dans ses regrets, elle contemplait ses fleurs sans plaisir, et ne souriait plus comme autrefois quand elle se regardait au miroir. Maintenant il lui était indifférent d'être belle ; elle savait bien qu'elle n'aimait pas Maxime et qu'il y avait pour toujours un grand vide dans son cœur.

Ce luxe lui était devenu presque odieux, car en face de ces dorures, de ces richesses, elle ne pouvait plus s'estimer ; enfin son oisiveté même lui pesait, parfois elle regrettait son aiguille et la nécessité de travailler pour vivre ; elle regrettait surtout ses causeries avec Geneviève et Claudine, et souvent aussi, bien souvent, elle pensait avec des larmes à ce bon Robiquet.

— Oh ! comme alors, se disait-elle, j'étais mieux servie que je ne le suis aujourd'hui par ces grands laquais galonnés qui semblent me regarder avec insolence ! Pauvre Robiquet ! pourvu que lui du moins soit heureux !

Elle était dans cette douloureuse disposition d'esprit quand elle reçut de Maxime une lettre peu propre à lui rendre sa gaieté.

« Ma chère amie, écrivait-il,

» Je suis retenu à Lyon quelques jours encore par une affaire fort importante dans laquelle la fortune de mon père se trouve gravement compromise. Ma position sera considérablement modifiée par ce revers de fo.tune.

» Je connais, ma chère Fossette, toute la noblesse de votre cœur. Cependant votre affection pour moi ne résisterait peut être pas à la ruine.

» Puis j'ai toujours soupçonné que vous conserviez de l'attachement pour M. de Barnolf, et je crois aussi que la haine de M. de Barnolf n'est qu'une manifestation de son amour.

» Ainsi, Fossette... mais non, vous m'avez compris ; je n'achèverai pas, cela me coûte trop à écrire. Sachez seulement que je respecte autant que vous la liberté du cœur, et que, me fussiez vous infidèle, je n'en resterais pas moins votre ami sincère et dévoué.

» Ne croyez pas, ma bien chère, que ce soit une manière polie de vous dire que j'ai cessé de vous aimer. Non, c'est seulement une prévoyance d'honnête homme. Je ne voudrais pour rien au monde, pas même au prix de mon bonheur, vous voir retomber dans l'affreuse misère dont je vous ai tirée. C'est pourquoi je crois devoir vous prévenir, en toute loyauté, de l'état embarrassé de mes affaires.

» Tout ce qui est dans l'hôtel est à vous. Je vous enverrai un acte en bonne forme pour vous reconnaître la propriété du mobilier.

» Quoi qu'il arrive, et quoi que vous décidiez, croyez, ma bonne et charmante fille, que je vous conserverai toujours la meilleure place dans mes souvenirs de cœur.

» MAXIME. »

— Oh ! mon Dieu ! c'est fini, je ne veux plus aimer, dit Fossette. Le cœur fait si mal quand on voit souffrir ceux qu'on aime. Ce généreux Maxime, il souffre, bien que, par délicatesse, il ne veuille pas le laisser paraître. Oh ! que la vie est laide ! Il a des dettes. Nous avons fait tant de folies ! C'est pour moi peut-être qu'il s'est ruiné, qu'il a ruiné son père, ses sœurs. Et maintenant tout une famille me maudit. Oh ! non, je ne toucherai à rien ici. Ce serait affreux, ce serait un vol. Je m'en irai comme je suis venue... Je m'en irai, mais où ?... au n° 37 de la rue de Venise ? et faire quoi ?... ourler des chemises ou coudre des pantalons pour la troupe, à raison de quinze sous par jour?

Elle regarda ses petites mains si fines, si blanches, depuis qu'elle ne travaillait plus, et sur lesquelles à chaque phalange se dessinait une fossette.

— Mes pauvres doigts, dit-elle en souriant avec tristesse, saurez vous bien encore tenir une aiguille ? Le travail, ce travail douloureux de toutes les heures, de tous les instants, cela se désapprend si vite !

Elle fut tirée de sa rêverie par sa femme de chambre, qui lui remit de la part d'un commissionaire une lettre et un paquet cachetés adressés à Maxime.

Ce commissionnaire était allé d'abord rue Joubert, d'où on l'avait renvoyé rue Blanche.

— Il n'est pas payé, ajouta la soubrette.

— C'est bien, payez le, dit Fossette.

Mais croyant reconnaître une écriture de femme, elle la rappela.

— Demandez donc à ce commissionnaire qui lui a remis cette lettre.

— C'est une jeune fille très-belle, mais qui avait l'air très malheureux.

Fossette regardait alternativement la lettre et le paquet cacheté. Qu'est ce que cela signifiait ? Peut être ne feignait-il d'être ruiné que pour recouvrer sa liberté. Peut-être encore allait-il se marier. Quelle était donc cette jeune fille très-belle qui écrivait à Maxime ?

— Et s'il fallait répondre immédiatement? se disait-elle pour légitimer sa curiosité. Bah ! toute autre femme, à ma place, eût déjà ouvert cette lettre.

Elle crisa le cachet, courut à la signature et lut :

Madeleine Bordier.

Mais non, ce n'était pas possible ! Elle se frotta les yeux. Elle se demanda si elle ne rêvait pas, ou si le chagrin, la jalousie, ne lui avaient point fait perdre la tête. Et puis elle relisait ce nom écrit en toutes lettres :

« Madeleine Bordier, »

Madeleine qu'elle avait enterrée et pleurée.

(*A suivre,*)

et venez nous aider par le concours de vos connaissances locales, pour atteindre le but que nous nous proposons et que j'ai développé en commençant.

Son Altesse a terminé en leur donnant avis que la Commission qui sera chargée de l'élaboration des mesures à adopter sera composée des Ministres eux-mêmes.

Sur la question de savoir de quelle manière seront réglés les travaux de la Commission, il a été décidé de nommer une sous-commission, composée de quelques Ministres, qui aidés des renseignements de douze députés, six Musulmans et six Chrétiens, nommés par la totalité de leurs collègues, élaboreraient des projets. Cette sous-commission se réunira trois fois par semaine, le mardi, le jeudi et le samedi, et les projets qu'elle aura élaborés seront soumis à la Commission Générale qui aura à se réunir régulièrement après chaque trois séances de la sous-commission.

—

Une dépêche télégraphique de Dagbala (Bagdad) en date du 23 mars nous donne sur le débordement du Tigre les détails suivants:

Les environs de Bagdad ont été complètement inondés. La communication par terre et par télégraphe a été interrompue depuis le 16 courant. J'ai quitté Bagdad le 20 courant, avec une partie du personnel pour installer une station provisoire au delà de l'inondation. Nous avons voyagé en couffes par les plaines en suivant les fils. La ligne était inondée sur tout notre parcours et le voyage était périlleux. Nous sommes arrivés aujourd'hui à Doghola, sur le Tigre à 7 heures de Bagdad où j'ai installé une station provisoire. La communication avec Bagdad se fait par eau jusqu'au rétablissement de la communication par terre. La ligne télégraphique ne pourra être relevée qu'après l'écoulement des eaux, mais aussi il n'est pas douteux qu'au premier mauvais temps, le restant de cette partie de la ligne tombera. Je prends à cet effet les mesures les plus nécessaires pour rétablir la correspondance télégraphique le plus tôt possible.

J'ignore jusqu'aujourd'hui si les eaux ont envahi la ville ; à mon départ tous les habitants travaillaient jour et nuit à renforcer les talus des murs d'enceinte, déjà fortement endommagés.

De Bagdad, de huit lieues à la ronde, les villages ont été emportés, la population dispersée, les récoltes complètement détruites. Les dégâts sont immenses.

—

Monsieur Otto, professeur de guitarre, donnera dimanche 31 mars, un concert dans le salon de l'Hôtel de la Ville de Pesth.

Le programme que nous avons sous les yeux est très varié et nous promet une charmante fête musicale. M. Otto exécutera des morceaux de sa composition et se fera aider dans les autres parties de son concert par des artistes de la ville.

Tous les amateurs de musique se donneront rendez-vous, dans la salle de l'Hôtel de Pesth, pour applaudir M. Otto.

—

Avant de nous donner la *Belle Hélène* qui exige un grand nombre de répétitions, le théâtre français offrira à ses habitués lundi prochain la première représentation de *Feu Lionel*, comédie en trois actes de M. Scribe. *Feu Lionel* sera joué au bénéfice de Mlle Tavernier.

On répète pour paraître prochainement *Maitre Guérin* et les *Viveurs de Paris*.

—

Le cirque Suhr annonce pour demain samedi un grand spectacle et fête de Gala, auxquels prendront part les écuyers les plus distingués. Le spectacle sera terminé par un grand *Steeple chase*, ou *la Chasse aux cerfs* exécuté par trente personnes de la troupe en costume de chasseurs anglais. On dit merveille de cette pièce qui est divisée en cinq tableaux.

CHRONIQUE.

La France cite des détails qui prouvent avec quel empressement on attendait le discours de M. Thiers à la Chambre.

Plus de dix mille demandes avaient été adressées aux députés pour assister à cette séance. On cite tel député qui en a reçu lui seul plus de cinq cents. Les gens qui avaient fait queue toute cette nuit vendaient ce matin l'espérance d'entrer dans la salle au prix de cent cinquante francs.

—

Voici une nouvelle qui nous arrive par les journaux anglais, et qui réjouira tous les ethnographes, tous les amateurs d'origines et d'antiquités celtiques :

Quelques membres de la Société celtique de Glasgow, disent ces journaux, ont l'intention de se rendre à Paris, en avril ou en mai prochain, pour y visiter l'Exposition universelle.

La Celtic Society, fondée à Glasgow, il y a une dizaine d'années, sous le patronage de la haute noblesse de cette partie du royaume uni, a, entre autres objets, pour but de conserver la tradition du langage « du costume et des jeux particuliers » aux montagnards d'Ecosse ; elle compte douze cents membres environ. Quelques-uns d'entre eux ont, paraît il, le projet d'exhiber en France « le costume national dans toute sa pureté et d'y donner la représentation de leurs exercices athlétiques. » (*Science pittoresque*)

—

On vient de découvrir aux Invalides une nouvelle portion des travaux décoratifs de M. Bénédict Masson.

C'est une muraille de 50 pieds de long, sur laquelle se déroule une composition sur fond d'or représentant les génies de la Guerre et de la Paix. (*Presse*)

—

Parmi les nombreuses expériences que l'on peut réaliser à l'aide de la grande bobine Ruhmkorff, il en est une fort brillante et d'une exécution facile, qui nous est indiquée par M. Chattard, professeur de la faculté des sciences de Nancy :

On prépare un mélange intense de fleur de souffre avec un peu de fine limaille de fer (le fer réduit par l'hydrogène convient mieux que tout autre) ; on peut y joindre aussi quelque parcelle de limaille de zinc et de cuivre. Le tout est placé sur une plaque de verre épais ou tout simplement sur une brique bien sèche, large, et haute de 2 à 3 centimètres. La bobine étant munie de la batterie à charge par cascade, on amène les pointes de l'excitateur à 2 ou 3 centimètres de distance, et on les plonge au mélange indiqué précédemment. On fait alors passer le courant ; il se manifeste aussitôt au sein de la masse une explosion violente, une excavation se forme et on voit jaillir de magnifiques gerbes diversement colorées, ayant quelque apparence d'un bouquet de feu d'artifice et simulant en même temps une éruption volcanique en miniature, avec un bruit souterrain, cratère, jaillissement de laves incandescentes. Cette expérience est d'un effet saisissant dans les cours. (*Cosmos*.)

—

Milan est le Paris de l'Italie, a dit madame Villamarina, femme de l'ex-ambassadeur en France.

En effet, y a-t-il en Italie, dans quelque ville que ce soit, autant de luxe qu'à Milan ?

Les fêtes y sont-elles aussi bien ordonnées, aussi aristocratiques, aussi somptueuses, avec autant de comfort et d'excellente organisation ? Non, sans doute. Milan est la seule ville italienne où, sortant d'une soirée ou d'un bal, on puisse se figurer sortir d'un salon du faubourg Saint-Germain ou de la Chaussée-d'Antin.

Dans les bals milanais, jamais de cohue, d'encombrement; les femmes y étalent à l'aise leurs toilettes, dont la splendeur peut rivaliser avec les plus merveilleuses élégances de Paris. Ajoutez que les Milanaises, qui ont, en général, les plus beaux cheveux du monde, ont un véritable talent pour se coiffer. Somme toute, au point de vue de la société, des fêtes, du luxe bien entendu, de l'entrain de bonne compagnie, Milan me paraît en avance d'un demi-siècle sur les autres villes de l'Italie.

—

Le congrès des imprimeurs de province, composé de 88 membres, a pris hier à Tours, sous la présidence de M. Mame, une décision contraire à celle des ouvriers de Paris. Il a adopté des résolutions ayant pour but de solliciter du gouvernement le maintien des brevets d'imprimeur; en cas de suppression, une indemnité pour les titulaires ; enfin, la diminution de la responsabilité légale imposée aux imprimeurs.

—

Un asile d'ouvriers convalescents, analogue à celle de Vincennes, va être créé à Lyon par ordre de S. M. l'Impératrice des Français.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES LORDS. — *Séance du 8 mars.*

Le duc d'Argill, en demandant communication des pièces déposées sur le bureau, examine la conduite du gouvernement anglais vis-à-vis de l'insurrection survenue récemment en Crète, et exprime son approbation générale du langage des dépêches de lord Stanley. L'honorable orateur fait néanmoins une objection qu'il développe par une longue citation des divers documens contenus dans le Livre bleu.

Il attribue le soulèvement de la Crète à la mauvaise administration des autorités turques et au mécontentement naturel éprouvé par la majorité des chrétiens soumis à la domination d'une minorité de musulmans.

S. S. ajoute que, selon lui, on pouvait à peine blâmer les Crétois d'en avoir enfin appelé aux armes après la façon méprisante dont avait été reçue à Constantinople la pétition par laquelle ils demandaient le redressement des abus existants ; qu'il est loin de condamner la politique de neutralité adoptée par le gouvernement anglais, lorsque les hostilités ont commencé en Crète, mais qu'il n'approuvait pas le Foreign-Office d'avoir retiré aux non-combattants femmes et enfans, les moyens de se transporter de Candie sur le territoire grec, facilité qui leur a été ultérieurement accordée par le consul Dickson, sous sa propre responsabilité et en contravention des ordres de son gouvernement. Cette désobéissance, le noble lord la regarde comme un acte du plus grand mérite dans les circonstances actuelles.

Après avoir parlé de l'emploi des Albanais et des bachi-bouzoucks pour la répression de l'insurrection crétoise, mesure qu'il qualifie de barbare, le duc d'Argyll fait remarquer l'intérêt qui s'attache à l'empire turc, empire, ajoute-t-il, marqué du signe de décadence et de mort.

Il justifie la guerre de Crimée comme n'ayant pas été entreprise pour la défense de la Turquie, mais contre les desseins de la Russie sur Constantinople, et s'étend longuement sur l'intérêt que doit prendre l'Angleterre à la condition des populations chrétiennes de l'Orient.

Le comte de Derby prend la parole. Le noble lord, dit-il, a donné communication de documens qui n'ont pas la moindre importance, puisqu'ils sont déjà dans la bibliothèque de la Chambre de Vos Seigneuries, et qu'on peut les y consulter ; ils exposent clairement les négociations de la période en question et tous les événements dont a parlé le noble duc.

Mais je dois avouer que je ne m'attendais pas, d'après la Note remise par le noble duc, à l'interpellation très longue, quoique très remarquable, qu'il vient de formuler devant Vos Seigneuries, et qui me paraît dépasser de beaucoup les bornes de la question présentement à l'examen, les affaires de Crète.

Le noble duc a déclaré que son plus grand désir est de voir ajourner aussi longtemps que possible les agitations de la question d'Orient. Si tel est son désir, il n'a pas strictement agi de façon à y arriver.

J'ai peine à croire qu'aucun discours prononcé par un orateur dans la position élevée du noble duc puisse plus que le sien avoir pour effet direct d'envenimer la discussion au sujet de la question orientale, d'exciter les passions de tous les partis et de créer un antagonisme désespéré.

Lorsque le noble duc a commenté si librement la conduite tenue par le gouvernement, j'espérais qu'il allait nous dire quelle attitude il recommandait lui-même de prendre dans les affaires de Crète.

Autant qu'il m'est possible de comprendre le noble duc, il considère les obligations des grandes puissances comme étant précisément contraires à ce qu'elles sont suivant moi ; il dit qu'en vertu de ces obligations les grandes puissances doivent encourager les aspirations des nationalités et des insurrections sur tous les points de l'empire turc.

Le noble duc ajoute que l'empire ottoman tombe en décadence. Il est possible que cela soit ; mais ce n'est pas le devoir du gouvernement anglais d'aider à la renverser ou à précipiter sa chute. Il doit, au contraire, si cette chute est imminente, essayer de la rendre facile et graduelle, si faire se peut.

La dernière chose à faire peut-être est de signaler au sein du Parlement anglais les défauts du gouvernement turc, et de montrer une sympathie sans bornes pour ceux qui sont en révolte ouverte contre son autorité. Le noble duc devrait se rappeler que l'une des conditions de l'établissement du royaume de Grèce comme Etat indépendant a été celle-ci : que d'un côté toute garantie devait être donnée contre une réaction de la part de la Turquie à l'égard des arrangements conclus ; d'autre part, il était également établi comme principe fondamental que les grandes puissances européennes ne toléreraient pas une attaque ou une invasion dirigée contre les possessions turques.

Il a été convenu par l'acte de 1830 que leur détermination était de ne permettre ni attaque ni agression de cette nature. Aujourd'hui, qu'est-ce donc que cette insurrection de Candie ? Je ne prétends pas défendre tous les actes du gouvernement turc; je ne dis pas que la population crétoise n'ait point eu grandement à souffrir de l'oppression ; qu'elle ne souffre pas beaucoup de misères, mais ce que je dois dire, c'est que tous les rapports qui nous sont parvenus, depuis le temps du sonsulat de M. Longsworth jusqu'à présent, ont montré que les plaintes des chrétiens avaient été fort exagérées, que plusieurs d'entre elles, au sujet des impôts, par exemple, sont sans fondement ; que la Crète est le pays le moins lourdement imposé des possessions turques.

Je remarqué parmi les sujets de plainte exposés dans une pétition adressée au Sultan en mai dernier (il existait sans doute quelques raisons à certaines de ces réclamations), je remarque, dis-je, celui d'injustice de la part des pachas.

Il paraît néamoins que ces injustices étaient commises contre la volonté du gouvernement turc, et d'ailleurs très exagérées. Le noble duc prétendra-t-il que le désirs de faire disparaître ces causes de plaintes soit le vrai motif de l'insurrection actuelle ? Non.

Au moment même où, protestant de leur loyauté au souverain, les Crétois demandaient humblement le redressement de leurs griefs, à ce moment, dis-je, ils s'adressaient à d'autres puissances par l'entremise d'agens, et disaient : « Nos pétitions n'ont rien de sérieux; une annexion à la Grèce peut seule nous satisfaire. » Tel était le but réel auquel tendaient les Crétois ; nulle autre concession ne pouvait contenter leurs aspirations.

Le noble duc ne s'en est pas tenu à la Crète: il a parlé d'autres provinces de la Turquie, de l'oppression à laquelle elles étaient soumises. Il s'est déclaré hautement l'ami des populations lésées, qui, au lieu d'avoir recours à leur gouvernement ou aux bons offices des grandes puissances, ont fait appel aux armes pour arriver à l'établissement d'un royaume grec.

Quelle a été la conduite du gouvernement turc en recevant cette pétition ? Le noble duc dit que pendant trois mois la supplique est restée sans réponse. Mais lorsque l'on y a répondu, ça été par l'envoi en Crète d'un message de paix et de réconciliation, confié à un homme du caractère le plus bienveillant, sincèrement attaché à la population qu'il avait déjà gouvernée pendant près de trente ans.

Ce représentant de la Porte arrivait avec son Message conciliant ; il exprima le désir que ses administrés lui fissent parvenir leurs réclamations, promettant de les examiner. Il expédia le Message en question à ceux qui avaient pris les armes, par l'entremise de deux de leurs chefs, ses prisonniers qu'il mit en liberté pour cette mission ; mais il y ajoutait cette déclaration qu'aussi longtemps que les révoltés resteraient en armes, il regarderait comme de son devoir impératif de réprimer la rébellion ave énergie.

Loin de tenir compte de ce Message, et au lieu de formuler ses griefs, la population s'est armée et a cherché un refuge dans les montagnes. Que pouvait faire l'envoyé du gouvernement turc? Devait-il s'abstenir de combattre la révolte, ne pas user, autant que possible, avec modération et humanité des pouvoirs à lui confiés ?

Je dois déclarer ici que dans tous ces documens il n'y a rien de nature à prouver qu'il ait agi autrement, mais qu'au contraire tout dément l'accusation de barbarie de la part des officiers supérieurs. C'est un grand malheur sans doute que le gouvernement turc ne se soit pas contenté d'employer des troupes turques, au lieu d'introduire dans l'île des Albanais et des Serbes, qui ont commis probablement beaucoup d'atrocités ; mais je crois aussi que, de leur côté, les Crétois ont à se reprocher contre les musulmans des atrocités de même nature.

Pendant toute la durée de l'insurrection, rien n'a été plus difficile que d'obtenir une connaissance exacte des faits. Les rapports provenant de sources grecques ou envoyés par les Turcs diffèrent extrêmement; ceux des Grecs amis des insurgés ont été grandement exagérés. On sait parfaitement que l'insurrection entière a des soutiens à Athènes. C'est de là que des munitions, des renforts de volontaires, des approvisionnements militaires de toute sorte ont été constamment expédiés.

Il est très malheureux, selon moi, que le blocus ait été aussi insuffisant; mais il est notoire qu'un navire grec a fait je ne sais combien de voyages, débarqué des volontaires, des armes des munitions pour les insurgés et qu'au moment où l'insurection allait être réprimée avec plus d'humanité que jamais il n'en avait été montré en pareil cas, l'arrivée de ces volontaires a donné une force nouvelle et un encouragement aux révoltés.

Il est évident que ces approvisionnements ont été introduits en Crète avec la connivence, en tout cas, des ministres grecs; bien que je croie que le roi de Grèce n'y ait eu aucune part. S. M. hellénique s'est efforcé de remplir sa difficile tâche avec la plus scrupuleuse fidélité. Mais les agens des ministres grecs déployaient la plus grande activité pour fournir des ravitaillements à l'insurrection.

C'est à ces renforts, et aussi, je crains presque de le dire, à des discours comme ceux que nous avons entendus ce soir, qu'il faut attribuer en grande partie les misères de la population crétoise, la continuation de la lutte dans l'île de Candie et les circonstances qui ont enlevé au Divan l'opportunité de mettre à exécution les sages mesures promises.

Lord Lyons et le gouvernement de S.M. britannique ont sincèrement conseillé à la Porte l'adoption de mesures modérées. En toute occasion, celle-ci a protesté de son bon vouloir et du grand désir du Sultan de proclamer ces mesures aussitôt qu'on aurait réussi à dompter l'insurrection armée.

Le dernier même des documents en question est une communication du récent firman d'Aali Pacha dans lequel il est dit que si tous les partis en Crète consentent à envoyer des hommes de leur choix pour représenter leurs populations respectives, un comité sera nommé pour examiner sérieusement la question dans la capitale de l'empire turc. Cette mesure devait s'appliquer aux musulmans comme aux chrétiens.

Je crois que la Porte a vraiment le désir d'agir loyalement vis-à-vis des populations turques et aussi avec les chrétiens. Mais, d'un autre côté, il y a le fanatisme, et en outre il existe des sentiments d'hostilité mutuelle et d'exaspération qui rendent la tâche d'une immense difficulté pour ce qui regarde Candie.

La séance continue.

VARIÉTÉS.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 15 mars.

L'Exposition sera ouverte en avril, il n'en faut plus douter, et les commissaires de toutes les nations sont sur les dents. On se hâte, on se hâte, on se bouscule, on court à perdre haleine, mais on arrivera. Si le temps presse d'un côté, l'exiguité de l'emplacement n'est pas une moindre difficulté pour les infortunés commissaires. Un rude problème à résoudre que celui-là. Dans un espace de quinze mètres carrés, espacer harmonieusement ce qui encombrerait un bazar, et n'avoir qu'un mois pour accomplir ce miracle, à compter du déballage des colis ! Je n'ai pas encore à m'étendre sur cette exposition, et n'ai point, jusqu'à présent, d'impression personnelle à vous communiquer. Un seul détail qui vous intéresse :

L'Exposition ottomane se compose d'un envoi de trois cents colis. Parmi les objets d'art, on signale de très belles photographies des Frères Abdullah, et une splendide aquarelle de M. Preciosi. Je suis un indiscret, vous le voyez, mais bast ! en qualité de chroniqueur ! ..... Malheureusement, la place manque pour toutes ces belles choses, et il est tel exposant qui aurait besoin à lui seul de dix mètres, alors qu'il n'en a été accordé que quinze pour tous. Il est vrai que ce qui ne peut s'exposer en longueur, pourrait s'étaler en hauteur ; car chaque compartiment est un boyau qui, sur sa longueur et son étroitesse, ressemble à un tuyau de cheminée; mais en disposant ainsi l'exposition, il faudrait mettre une longue vue ou une échelle à la disposition des visiteurs. Ce serait gênant, mais au moins original.

Ce qui ne l'est pas moins, ce sont les exigences et les prétentions des fournisseurs à la veille de l'ouverture de l'Exposition. MM. les bouchers, en leur particulier, ont carrément doublé leurs prix qu'ils tripleront et quadrupleront prochainement, si bien qu'il faudra être un millionnaire pour se payer de temps à autre, le luxe réconfortant d'une côtelette de mouton.

On va prendre Paris par la famine, ni plus ni moins, et on a l'audace de prétendre que cette nouvelle invasion des étrangers sera pacifique ! Où sera le bénéfice pour nos Parisiens ? Ils comptaient bien exploiter les envahisseurs, chose juste et morale, mais ils ne s'attendaient pas à être eux-mêmes exploités, chose odieuse et insupportable ! Ainsi, ce que l'épicier du coin gagnera par l'exagération du prix de son sucre et de sa bougie, il le perdra aussitôt chez son voisin le boucher qui aura lui même à compter avec le marchand de vin ? Mais si la dépense augmente avec le gain, si l'on tourne dans ce cercle vicieux, où sera le bénéfice, je le demande encore une fois ?

Ah! pauvres Parisiens, qu'on va leur faire la vie dure, et comme ils ont peu de chance ! Ils auraient bien besoin d'un peu de corde de pendu pour lutter contre le guignon qui les poursuit ! Mais n'en a pas qui veut, de la corde de pendu. Aujourd'hui, cependant, il est assez facile de s'en procurer, et il y a abondance sur la place. On se pend beaucoup à l'heure qu'il est, je ne vous dirai pas trop pourquoi, et pourquoi plus aujourd'hui qu'hier. Je ne vous dirai pas non plus pourquoi l'on se pend plutôt au bois de Vincennes qu'au bois de Boulogne. Affaire de mode, ou de tradition, que sais-je ? Toujours est-il qu'on se pend beaucoup, à l'heure qu'il est, et que moi qui vous parle, je suis en passe d'obtenir un respectable bout de corde de pendu. L'homme s'est suicidé dans le bois de Vincennes, tout contre la guérite d'un artilleur. Il avait d'abord disposé son petit appareil à une belle branche de chêne, près de la guérite d'un fantassin. « On ne se pend pas ici, lui cria le factionnaire, esclave de la discipline. » L'homme se le tint pour dit, et comme il lui fallait sans doute le voisinage d'une guérite pour se pendre agréablement, il alla quelques pas plus loin, s'adosser à celle d'un artilleur. Celui-ci ne le vit pas ou pensa que sa consigne lui permettait de laisser se pendre un homme qui en témoignait bonne envie. Bref, la chose se fit, et quelque temps après, on décrochait le pendu parfaitement mort.

Ne croyez pas que j'invente. Cela s'est passé, il y a un mois environ ; de nouveaux cas de suicide se sont présentés, et il y a comme une épidémie de pendaison à Paris.

Je voudrais, pour faire contraste et pour finir, trouver un sujet gai, et je ne trouve que le projet de loi remis au Corps Législatif et relatif à la solution d'un crédit de quatre cent mille francs dont la France ferait présent à Lamartine. Je suis mal tombé, car ce n'est pas gai du tout, que le spectacle de ce grand poète réduit à recevoir l'aumône de son pays. C'est une récompense nationale dira-t-on, mais elle est bien tardive si elle est méritée, et elle ne vient qu'après de longues années d'humiliation subie, de lutte contre une dette écrasante, d'efforts inutiles, de labeur incessant, et elle est tellement marchandée par l'opinion publique qu'on peut la considérer comme une aumône. Aumône insuffisante, en outre, car le poète doit des millions, et l'on prête au Corps Législatif l'intention de voter, non pas le capital, mais la rente de 400,000 francs; de sorte que M. de Lamartine vivra à l'abri de la misère, mais mourra insolvable. Ah ! gloire de poète, chef-d'œuvre du génie dont l'éclat rejaillit sur toute une nation, vous ne valez donc pas décidément des millions !

TIBERGE.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 29 mars	33	08
Clôture du 29 mars	33	09

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 29 mars.

MARSEILLE, vap. franc. *Assyrien*, cap. Gauthier ayant touché à Messine, Volo, Salonique, Dard. div. march, et passag.

— vap. fr. de Mess. Imp. *Menzaleh*, cap. Flambeau, ayant touché à Messine, Pyrée, et Dard. div. march. et 15 passag,

ANVERS, vap. angl. *Hector*, cap. Newton, ayant touché à Vido, et Dard. div. march et passag.

LIVERPOOL, vap, angl, *Crimea*, cap. Bain, ayant touché à Malte, Syra, et Dard div. march. et 50 passag.

TRIESTE, vap. du Ll.aut. *Trebisonde*, c. Lombardich ayant touché à Corfou, Syra et Dard. div. march. et 110 passag.

TREBISONDE, vap. ott. *Malacoff*, cap. Celenich, div. march. et passag.

— vap, fr. de M. Imp. *Neva*, cap. Manarini, div. march. et passag.

ODESSA, vap russe *Odessa*, cap. Cingria, div. march. et passag.

DEPARTS, du 29 mars,

KUSTENDJE vap. aut. *Neptun*, cap. Leva div-m.
SALONIQUE, vap. fr. *Chaliff*, cap. Begnini, div-m.
TREBISONDE, vap. aut. *Malta* c. Colombo, div.m.
HAVRE. vap. russe *Odessa*, cap. Cingria, div.m.

SOCIÉTÉ GENERALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

AVIS.

MM. les Actionnaires de la Société sont prévenus que la seconde Assemblée Générale aura lieu jeudi 20 Avril—2 Mai 1867 à midi au siége de la Société à Constantinople, Khan Camondo, pour recevoir et approuver les comptes de la deuxième année sociale finissant le 31 Décembre 1867 n. s., entendre le rapport du Conseil d'administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale, ou s'y faire représenter, doivent déposer leurs Actions trente jours avant le dit jour, à la Caisse de la Société à Constantinople ou dans les bureaux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres et à Paris en conformité de l'Article 37 des statuts.

Constantinople le 8/20 Février 1867.

AVIS AU PUBLIC.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

porte à la connaissance de qui de droit que, conformément à l'art. VII du Réglement Général des Douanes en vigueur, à l'expiration d'un mois, à partir du 10/22 mars courant, il sera procédé à l'ouverture et à la vente aux enchères publiques des colis spécifiés ci-dessous, délaissés dans le dépôt de la Douane des Boissons depuis plus d'un an et un jour.

En conséquence, les destinataires desdits colis sont invités à se rendre à la même Douane, dans le courant du délai sus-indiqué, pour prendre livraison de leur marchandise avant l'ouverture et la vente définitive des mêmes.

Constantinople, le 10/22 mars 1867.

MARCHANDISES DÉPOSÉES

A LA DOUANE DES BOISSONS.

5 caisses, vin de champagne, GV. N° 1890/94, debarquées le 14 août n. s. 1281.

4 Futailles, vin de France, LR. débarquées le 5 janvier n. s. 1281.

AVIS.

L'administration des mines informe les personnes qui désireraient demander la concession des mines de plomb argentifère de Bulgar-Dagh, qu'elle recevra les demandes avec telles propositions que les demandeurs jugeront convenable de faire.

Ces propositions devront surtout préciser le mode et la quotité des redevances offertes au Gouvernement.

La durée de la concession pourra être fixée à 99 ans.

Les demandes pourront être faites même par des personnes étrangères et devront être adressées à S. Exc. le Ministre des travaux publics.

ADMINISTRATION DU CHIRKÉT-I-HAIRIÉ.

AVIS.

Voyage Supplémentaire.

A partir du lundi prochain 13/25 courant, il y aura tous les lundis matin, 1 3/4 h. un départ supplémentaire de Vani-keuï pour le Pont, touchant Tchenghel-key, Beylerbey et Cousgoundjouk.

Constantinople, le 7/19 mars 1867.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auque est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïeff et Kherson et avec les pots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersino, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français *ASSYRIEN*, capitaine Gauthier, partira pour MARSEILLE samedi 30 mars à 4 h. du soir en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée, et Messine.

Pour frêt et passage s'adresser chez le soussigné

L'Agent Principal
Alfred BERGASSE.

Cité française, N° 3.

AVVISO.
I.R. DIREZIONE DELLE POSTE AUSTRIACHE.

A principiare dai 29 del mese corrente, le communicazioni postali accelerate per i Principati Danubiani e per l'Europa avranno luogo *fin' a nuove disposizioni* via di Kustendge e Baziazs.

Le partenze da Costantinopoli sono fissate come pel passato a Martedi e Venerdi alle ore 11 a. m. e gli arrivi a Mercoledi e Sabato matina.

Da Vienna il corriere partira ogni Martedi e Sabato.

Le lettere dovranno essere consegnate fin alle ore 10 precise.

Per più informazioni veder l'orario esposto all'Ufficio.

Pera, 25 Marzo 1867.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIFUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

AVIS.

Par ordre de la Chancellerie de la Légation Royale de Prusse, il sera vendu aux enchères publiques le lundi 1er avril à 9 heures du matin, devant la dite Chancellerie, tout le mobilier appartenant à feu M. Contius, et consistant en canapé, its, tapis, glaces etc., etc., ainsi que plusieurs livres. Le tout sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur contre payement immédiat.

I. DE CASTRO.

LECONS.
De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Mesjid, N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N°. 120.

"ROYAL'
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser : à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 15 Avril 1867. — Les premiers lots sont fl. 220,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

PLUS D'HUILE DE FOIE DE MORUE
SIROP DE RAIFORT IODE
de Grimault et Cie Pharmaciens à Paris

7, rue de la Feuillade. — D'après les certificats des médecins des hôpitaux de Paris, consignes dans le prospectus et l'approbation de *plusieurs Académies*, ce Sirop s'emploie, avec le plus grand succès, à la place de l'*Huile de Foie de Morue*, à laquelle il est réellement supérieur. Il guérit les maladies de poitrine, les scrofules, le lymphatisme, la pâleur et la mollesse des chairs, les pertes d'appetit, et regénère la constitution en purifiant le sang. C'est en un mot le plus puissant dépuratif connu. Il ne fatigue jamais l'estomac ou les intestins comme l'iodure de potassium et l'iodure de fer, et s'administre avec la plus grande efficacité aux jeunes enfants sujets aux humeurs ou à l'engorgement des glandes. — Le docteur **Cazenave**, de l'hôpital Saint-Louis, de Paris, le recommande d'une manière toute particulière dans les maladies de la peau, conjointement avec les pilules qui portent son nom.

A Constantinople, pharmacie Della Sudda, et dans les principales pharmacies.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES
H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1[2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est envoloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefocous puisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et drognistes de tous els pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE (à partir du dimanche 19[31 mars 1867.)
SERVICE DES DIMANCHES

OBSERVATIONS. Le signe (⊛) indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desservie.

Côte d'Europe — VOYAGES DE DESCENTE

HEURES A LA TUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	ANATOL KAVAK.	JÉNI-MAHALÉ.	BUYUKDÉRÉ.	THÉRAPIA.	JÉNI-KIOI.	STÉNIA.	EMIRGHIAN.	R. HISSAR.	BÉBEK.	ARNAOUT-KIOY.	KOUROU-TCHESMÉ.	ORTAKIOY.	BÉCHIKTACH.	KABATACH.
1 47		8 58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛
1 45		7 28	—	⊛	⊛	⊛		—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—
3 30		9 43	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—
8 15		2 28	—	—	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—
9 30		3 43	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛

Côte d'Asie — VOYAGES DE DESCENTE.

H. A LA TURQUE.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	BUYUK-DÉRÉ.	THÉRAPIA.	BEICOS.	PACHABAKCÉ.	TCHIBOUKLI.	KANLIDJA.	ANATOL-HISSAR.	KANDILI.	VANIKIOY.	TCHENQUELKIOY.	BEYLERBEY.	KOUSCOUNDJOUK.	SCUTARI.	
1 13		7 28	—	—	—	—	—	—	—	—	Ark.	⊛	⊛	⊛	—	
3 30		9 43	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	
8 45		2 58	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	

Ce service aura lieu aussi les vendredis.

Côte d'Europe — VOYAGES DE MONTÉE.

HEURES A LA TUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	KABATACH.	BÉCHIKTACH.	ORTAKIOY.	KURU-CESMÉ.	ARNAOUT-KIOY.	BÉBEK.	RUMÉLI-HISSAR.	EMIRGHIAN.	STÉNIA.	JÉNI-KIOY.	THÉRAPIA.	BUYUK-DERÉ.	JÉNI-MAHALÉ.	A. KAVAK.
3 30		8 43	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
4		10 13	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	—	
9 45		3 58	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
10 45		4 58	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	
11 15		5 28	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 45		5 59	—	⊛	⊛	—		—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie — VOYAGES DE MONTÉE.

H. A LA TURQUE.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	SCUTARI.	KOUSGOUNDJUK.	BEYLERBEY.	TCHENGHEL-KIOY.	VANI-KIOY.	KANDILLI.	A. HISSAR.	KANDILI	TCHIBOUKLU.	PACHABAKCÉ.	BEYCOS	THÉRAPIA.	BUYUK-DERÉ.	
3 30		9 43	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
10 30		4 45	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	

Ce service aura lieu aussi les vendredis.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RECKEHOFF.
Moumhané cité française N° 24 au 1er chambre n° 3.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER
Rue Linardi 17
PENSION BOURGEOISE.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

LUNDI, 1er AVRIL 1867. — 26 ZILCADE 1283 de l'Hégire. — LUNDI, 1er AVRIL 1867

2me Année. — N° 75.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	75 fr.	40 fr.	24 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE,— Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.— Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 1er avril.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 29 mars, 3 h. 50 m. soir.

Cours du 29 mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (Clôture)	ouvert.	30 60
		clôture	30 65
	LONDRES	ouvert.	30
		clôture	
Emprunt Ottoman		ouvert.	238 75
		clôture	240

Paris, 29 mars, 8 h. 30 m. s

Cours du 29 Mars.

5 0/0 Ottoman. Londres, clôture 30 /8.

M. Walewski a annoncé au Corps Législatif qu'il donnait sa démission dans l'intérêt supérieur de l'union et de la concorde.

Un tremblement de terre a eu lieu à Naples la nuit dernière.

Paris, 29 mars. 1. h. 35 m. soir.

Londres. — A la Chambre, Lord Derby a dit que les ambassadeurs de France et de Russie ont demandé à Lord Stanley s'il s'associerait au conseil de la cession de Candie. Lord Stanley a répondu que l'Angleterre ne serait pas qu'il fût justifié de donner un pareil conseil ; mais qu'elle ne s'opposerait pas à la cession si la Turquie y consentait.

Lord Derby nie que la politique récente des puissances européennes tende à la désagrégation de la Turquie ; au contraire, elle la fortifierait.

(Voir à la troisième page.)

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Nous croyons savoir que les trois puissances, France, Angleterre et Russie n'ayant pu se mettre d'accord relativement à la question crétoise, ont abandonné la solution des difficultés soulevées par l'insurrection de l'île de Candie à la sagesse et à la prévoyance de la Sublime-Porte, en maintenant seulement les conseils d'intérêt qu'avaient adressés au Sultan, à ce sujet, les puissances protectrices de la Grèce.

La Porte choisira donc, pour l'organisation de la Crète, la solution qui lui paraîtra la plus conforme à ses intérêts, et surtout la plus capable d'apaiser tout conflit et toute complication ultérieure sur ce point.

Les autres questions agitées entre les trois cabinets, à propos des affaires d'Orient, les ont rencontrés, croyons-nous, en parfaite communauté de vues. (*Presse.*)

Le télégraphe apporte une nouvelle preuve de la modération de la Turquie dans tout ce qui touche à ses rapports avec la Grèce. On mande, en effet, d'Athènes, sous la date du 16 mars, que deux vapeurs turcs étant venus au Pirée pour surveiller le vapeur grec *Arcadion*, le gouvernement hellénique a protesté. Le ministre ottoman a répondu que la Turquie avait le droit d'envoyer des navires dans les ports grecs en temps de paix. Mais après cette revendication d'un droit incontestable les deux vapeurs sont partis. (*Op. Nat.*)

La *Gazette de Moscou* prétend que s'il existe en ce moment un rapprochement entre la France et l'Autriche d'un côté et la Russie de l'autre, dans la question d'Orient, ce rapprochement n'est pas sincère, et, en réalité, il ne peut avoir d'autre but que de gagner du temps. Sans doute, dit M. Katkoff, certaines éventualités pourraient rendre l'alliance entre la Russie et la France probable, mais cette alliance restera impossible tant qu'une de ces deux puissances demeurera en bonne intelligence avec l'Autriche.

L'Autriche serait donc, dans la pensée des ultra moscovites, sacrifiée à une alliance éventuelle entre l'Empire d'Orient et l'empire d'Occident. Heureusement, M. Katkoff n'est pas le tsar de toutes les Russies ; et, pas plus à Saint-Pétersbourg qu'à Paris, on ne pense à consommer contre l'Autriche un de ces coups d'Etat internationaux que l'histoire a toujours flétris, depuis le jour du partage de la Pologne.

En France surtout, il n'y a qu'une voix pour déclarer que l'intégrité de l'Autriche, enfin réconciliée avec la Hongrie, est un intérêt européen. (*Op. Nat.*)

Quoique les journaux de Londres annoncent que la tranquillité règne sur tous les points de l'Irlande, on ne croit pas néanmoins, dit l'*International*, que le mouvement fénian soit terminé. Il paraît, au contraire, que le gouvernement est en possession de renseignements qui lui font craindre qu'un grand coup ne soit prochainement tenté. Il y a quelques jours, une dépêche télégraphique a été envoyée de l'Amirauté à l'amiral sir Thomas Pasley, commandant de Portsmouth, afin que tous les bâtiments de guerre disponibles complètent leurs préparatifs pour se rendre sur les côtes de l'Irlande. Les frégates *Bellerophon* et *Niobé* avaient quitté Portsmouth pour se rendre à Queenstown, avec un régiment d'infanterie. La frégate *Hector* suivra, ainsi que les canonnières *Stork* et *Excellent*. Le transport militaire *Himalaya* conduira deux régiments à Dublin. Enfin, douze cents marins sont prêts à être transportés sur les côtes de l'Irlande ; ils sont tous armés du nouveau fusil Snider.

Le ministère tory paraît disposé à abandonner sa clause du double vote. C'est du moins ce qui ressort des déclarations du *Morning Herald* :

« Tout irréprochable qu'est en principe le double vote, nous pouvons nous résigner à renoncer à cette partie du bill, pourvu que le reste puisse être adopté en son entier. Le double vote est important, sans doute ; cependant il n'a pas la même importance sur la solution définitive de la question de la réforme pendant cette session, et par le gouvernement actuel ; aucun parti ne peut espérer qu'il aura le dessus dans la rédaction d'un bill de réforme. Les conservateurs ont cédé quelque chose, mais ils ne peuvent concéder davantage. Ils n'ont jamais regardé le double vote comme étant un contre-poids arithmétique au privilége électoral accordé aux masses. »

On écrit de Dublin, le 20 mars :

« Tout est tranquille à Dublin et dans le pays Les arrestations continuent. Plusieurs arrestations ont eu lieu hier à Cork. La nuit dernière, on a incarcéré six hommes accusés d'avoir pris part à l'attaque des baraques à Emily, comté de Tripperary. »

(*Daily Telegraph.*)

D'après les calculs de la *Gazetta del Popolo*, les députés appartenant à l'Opposition seraient au nombre 203, les députés ministériels au nombre de 131, et les députés incertains au nombre de 93. (*Movimento.*)

Les lettres de Rome, du 17 mars, annoncent qu'un édit extraordinaire contre le brigandage venait d'être publié dans la province de Frosinone. Le commandant de la gendarmerie pontificale s'était rendu auprès du général italien Fantoni pour s'entendre avec lui sur les moyens de poursuivre de concert les brigands. Ces derniers ont relâché M. Polini, de Rome, et un prussien, M. Aneker ; mais ils retiennent toujours M. Panighi prisonnier.

Le Pape tiendra un consistoire le 29 mars.

On lit dans la *Gazette de Milan* :

« Il est arrivé à Milan un détachement de garibaldiens, de retour de la Grèce. Ils ont été repoussés de Lamia, sur des remontrances du consul de Turquie. A Athènes, ils ne se louent pas de l'accueil qui leur a été fait. Le comité grec ne cherche pas des hommes, mais des armes et de l'argent. »

On écrit de Malte à la *Gazette de Florence* du 20 mars, que l'escadre italienne, composée de cinq navires de guerre et de trois transports, a pris le large pour faire des exercices, et qu'elle se dirigera ensuite vers la Sicile. Le bruit court qu'afin de ne pas inspirer d'inquiétudes, elle ne se rendra pas dans les eaux de Candie ; seulement elle serait toute prête à aller en Orient si l'aspect des affaires devenait menaçant.

On écrit de Madrid le 15 mars, que les élections n'ont pas été disputées. Les candidats proposés par le ministère ont été nommés presque partout.

Le gouvernement a accordé une amnistie aux signataires de la protestation de décembre.

L'amiral ministre de la marine et des colonies a reçu du contre-amiral baron de la Roncière le Noury la dépêche suivante, datée de Vera-Cruz le 16 mars, et de la Nouvelle-Orléans le 20 :

« Evacuation entièrement terminée, sans aucun accident. Personne n'est resté en arrière. Le maréchal Bazaine est parti le 12. Je pars aujourd'hui avec tout les bâtiments retenus pendant deux jours par un coup de vent du nord. Le *Phlégéton* reste ici en station. Santé bonne. L'ordre règne en ville. Pas de nouvelles de Mexico.

» DE LA RONCIÈRE LE NOURY. »

Le *New-York Herald*, du 18 mars, rend compte de la réception d'une députation de fenians qui venait demander au président de reconnaître aux fenians les droits de belligérants. M. Johnson a répondu aux délégués que leur demande serait l'objet du plus sérieux examen, ainsi que l'exigeait une question de cette importance.

Le *Moniteur prussien* publie les traités conclus le 22 août 1866 entre la Prusse et la Bavière, et le 17 août 1866 entre la Prusse et le grand-duché de Bade. Ces traités sont identiques. Le traité avec la Bavière est ainsi conçu :

« Art. 1er. Entre S. M. le roi de Prusse et S. M. le roi de Bavière, un traité d'alliance offensive et défensive est conclu par ces présentes.

Les deux hauts contractants se garantissent réciproquement l'intégrité du territoire de leurs pays respectifs, et s'engagent, au cas d'une guerre, de mettre dans ce but à leur disposition réciproque toutes leurs forces de guerre.

Art. 2. S. M. le roi de Bavière a transféré pour ce cas, à S. M. le roi de Prusse, le commandement supérieur de ses troupes.

Art. 3. Les hauts contractants s'engagent à tenir secret provisoirement ce traité.

Art. 4. La ratification du traité ci dessus aura lieu en même temps que la ratification du traité de paix conclu ce jour, c'est-à-dire au plus tard le 3 mois prochain.

Ainsi fait à Berlin, le 22 août 1866. — Signé par MM. de Bismark et de Savigny pour la Prusse, MM. de Pfordten et de Bray Steinberg pour la Bavière. »

Le traité conclu à Berlin avec le grand-duché de Bade est signé par M. de Bismark et M. de Freydorf.

Le *Moniteur prussien* ajoute que, pour les deux traités, les ratifications ont été échangées.

Le 16 mars, au Parlement du Nord, M. Carlowitz, ancien ministre saxon, a présenté les amendements suivants au projet de constitution fédérale :

1° Les membres de la Confédération s'engagent à ne faire aucune cession de leurs droits de souveraineté qu'en faveur de leurs confédérés. Cette proposition est motivée par le désir de repousser les influences étrangères.

3° Le droit d'avoir et de recevoir des représentants d'Etats appartient exclusivement au pouvoir dirigeant de la Confédération. Cette mesure est motivée par la nécessité, pour l'unité fédérale, d'avoir vis-à-vis de l'étranger une expression effective.

L'*Omonia* a consacré à la réfutation de nos articles sur les vilayet un travail dont la traduction ne remplit pas moins de 23 feuillets d'écriture. Le public comprendra toute la difficulté qu'il y a pour nous à soutenir une polémique avec l'*Omonia*. Nous ne connaissons pas sa langue, et nous sommes obligé de faire la récolte de ses idées à travers un long document dont une personne obligeante a bien voulu nous faire la traduction. Les équivoques doivent nécessairement abonder : c'est ce qui nous permet de dire dès à présent à notre confrère, que la meilleure partie de son argumentation roule sur un mal-entendu.

Dans notre article publié le 23 mars, en réponse à une première critique de l'*Omonia*, nous nous sommes servi d'une comparaison pour bien établir la nature du travail spécial qui fait l'objet des méditations des hommes d'Etat chargés de donner un corps aux généreuses intentions du Sultan, et nous avons dit : « de même qu'il serait puéril de pourvoir à l'ameublement d'une maison avant d'en avoir terminé la charpente, de même la constitution politique qui est la charpente d'un état doit précéder les différentes codifications qui en sont comme l'ameublement. » — Nous ajoutions plus loin : « l'institution des vilayet exige une ligne de démarcation plus complète des Eglises et de l'Etat, que l'Etat se réserve des moyens efficaces de contrôle sur ses agents, et que des garanties sérieuses soient accordées aux populations, en vue d'une sincère et rigoureuse application de la loi. »

Vous voyez bien, dit l'*Omonia*, que tout votre édifice repose sur la législation, et que, pour que la loi soit exécutée, il faut d'abord qu'elle existe.

Ici commence le mal-entendu :

Nous faisons une grande différence entre la loi constitutive d'un Empire, et ce qu'on appelle communément la législation en usage dans un état. Et pour nous faire mieux comprendre de notre confrère, nous ajoutions : deux états peuvent avoir la même loi constitutive, et être régis par une législation différente. Il y a entre l'une et l'autre chose la différence de la politique à la justice. Or, la loi constitutive des vilayet n'a rien à voir avec les diverses codifications qui règlent les rapports privés des citoyens entre eux ; elle doit nécessairement les précéder, et nous sommes fondé à considérer la loi constitutive des vilayet comme la charpente de l'Etat. La question se trouve d'ailleurs tranchée par le projet de réformes lui-même qui débute par l'organisation des vilayet.

Quant à la loi constitutive des vilayet, il ne nous est pas plus permis à nous qu'à l'*Omonia* de la louer ou de la critiquer, puisque nous ne la connaissons pas. Le gouvernement en annonçant son intention d'étendre le régime des vilaget à tout l'Empire, a promis spontanément de tenir compte des lacunes et des imperfections que l'expérience aurait révélées jusqu'à ce jour, et d'introduire, dans la nouvelle loi, toutes les améliorations qui seraient de nature à établir l'équilibre entre les intérêts des populations et la raison d'Etat. Tout le monde sait que le gouverneur actuel du vilayet du Danube, Midhat pacha, est appelé à Constantinople pour fournir des renseignements sur les résultats acquis jusqu'à ce jour et sur les modifications dont l'expérience lui a révélé la nécessité. Tout ce que la presse peut faire, en attendant la promulgation des réformes annoncées, c'est de se livrer à des études et à des investigations attentives, c'est d'éclairer le gouvernement par une discussion loyale, et de jeter sur les questions à l'ordre du jour de la lumière à flots. Tel est sans doute le but de l'*Omonia* ; tel est certainement le nôtre, que nous poursuivons dans l'humble mesure de nos forces.

Cependant l'*Omonia* s'attaque à la décentralisation et nous dit : le danger de la décomposition vient-il, ou ne vient-il pas de la décentralisation ?

De la décentralisation politique oui ! Mais non de la décentralisation administrative. Parce qu'un vilayet aura le droit de créer une voie de communication, une école, d'administrer toutes les questions d'intérêt local, sans dépendre pour cela

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XLI

(*Suite.*)

La première émotion passée, elle put enfin lire cette lettre :

« Cher monsieur Maxime,

» Il est probable que je vais mourir. De quelle maladie ? demanderez-vous peut-être. De l'impossibilité de vivre. Vous êtes, je crois, mon seul ami ; de plus, j'ai une entière confiance dans la générosité de votre cœur. C'est pourquoi je veux vous faire mon exécuteur testamentaire. C'est une lourde charge que je vous laisse là ; car je suis si riche ! Oh ! monsieur, ne riez pas : je laisse deux chefs-d'œuvre.

» Vous savez que j'ai toujours eu la manie littéraire. Et, à ce propos, j'ai dû subir plus d'une fois vos sarcasmes. Vous me devez donc une réparation.

» Je vous en voie mes deux poëmes avec prière de les faire publier à vos frais. Car trouver un éditeur, il n'y faut pas penser. L'éditeur, pour le poëte, qui débute, c'est un rêve plus irréalisable que la pierre philosophale.

» Néanmoins, mon ami, je meurs en conservant la foi dans mon talent. Vous souriez et vous dites : « Voilà un orgueil de poëte naïf et robuste. « Ne souriez pas. Lisez, et si vous pouvez lire mes poëmes sans être ému, jetez-les au feu. Mais si vous versez quelques larmes et sur mes héros et sur le poëte, Maxime, c'est ma dernière prière, publiez mon œuvre ; car je ne puis me résoudre à mourir ainsi tout entière à vingt-deux ans, quand je sens en moi tant de vie, tant de puissance, je n'ose dire tant de talent.

» Si mes œuvres ont quelques succès et se vendent, après être rentré dans vos frais, veuillez envoyer le surplus à ma mère qui demeure avec Amélie au fond de l'Ardèche.

» Adieu, mon ami, et merci, car vous ne repousserez pas la fantaisie d'une mourante.

» MADEDELEINE BORDIER. »

Ainsi Madeleine vivait ; mais elle était malade, elle allait mourir.

— « Par impossibilité de vivre, » répétait Fossette.

Que voulaient dire ces mots ? sans doute, si elle était malheureuse, c'était la fierté qui l'empêchait de donner son adresse.

Peut-être elle aussi elle souffrait de la faim !

A cette pensée, Fossette eut entre les épaules un frisson qui fit monter à ses tempes une sueur froide.

La bonne fille se souvenait de ses douleurs passées ; elle se souvenait aussi que Madeleine avait arrosé ses fleurs

Mais où la trouver ?

Renardet devait avoir cette adresse.

Toute fiévreuse, elle mit son chapeau, jeta un châle sur ses épaules et courut chez Renardet.

Il était toujours à Lyon.

A qui s'adresser ?

Mais peut-être elle avait tort de s'inquiéter ainsi ; peut-être Madeleine, simplement malade, avait auprès d'elle quelqu'un pour la soigner.

Fossette cherchait à se rassurer, puisqu'elle ne pouvait rien pour la secourir,

XLII

Madeleine n'avait personne auprès d'elle.

Elle avait atteint le dernier degré de la détresse.

Le marchand de tableaux qui lui avait donné pendant quelque temps du travail au Louvre, rebuté par la froideur hautaine de Madeleine, lui avait retiré toute commande.

A Paris, cela et triste, la corruption est si grande, la vénalité de l'amour est telle, que toute femme pauvre qui cherche du travail, n'est jamais sûre d'être respectée. Qu'elle soit belle ou qu'elle n'ait même qu'une beauté médiocre, elle ne peut rien demander à un homme sans que, presque toujours, cet homme ne conçoive la pensée, non pas de la séduire, car la séduction elle même est moins révoltante, mais de la corrompre, mais d'exploiter sa misere.

Pauvre Madeleine ! elle était bien lasse de solliciter, bien lasse de souffrir, bien lasse de vivre enfin, au milieu de ce monde qui n'a guère que des vertus de parade, chez lequel l'hypocrisie de l'honneur, de la vertu recouvre des transactions honteuses, des lâchetés, des turpitudes d'autant plus coupables que la loi ne peut les atteindre.

Depuis un an quelle triste expérience des hommes elle avait acquise ! Que de déboires!

Elle mourait de misère, mais bien encore de dégoût, de chagrin.

Elle n'avait plus rien à vendre.

La dernière fois qu'elle était allée chez les Pinsard, la vieille femme, qui prétendait lui acheter si cher sa défroque, avait cherché à obtenir ses confidences.

— Voyons, la petite mère, ne soyez donc pas cadenassée comme ça. Vous êtes malheureuse, ça se voit de reste, puisque vous vendez tout, tout. Cependant quand on est jolie comme vous... Auriez-vous donc mal placé vos affections ? Ah ! il y en à de ces mauvais sujets qui s'emparent de notre cœur si bien et si bien, qu'ils nous arrachent le pain de la bouche. Mais, mon pauvre agneau, faut pas vous laisser tondre comme ça la laine sur le dos ; c'est de la bêtise Voyons, avec ces yeux-là je gage qu'on a un petit amoureux.

— Vous vous trompez, madame, avait répondu sèchement Madeleine.

— Ah ! on fait la fière avec moi. Eh bien! tant pis pour vous, mon chat ; car la mère Pinsard est une femme de ressource, et elle en a tiré bien d'autres d'embarras. Vous verrez bien, on ne vit pas de l'air du temps.

Madeleine avait donc pris son parti. Elle mourrait si personne ne venait à son secours.

— Bah ! se disait elle, la faim est une maladie comme une autre. C'est une maladie sociale.

Madeleine avait raison, la faim est une maladie sociale. La faim est la conséquence d'une répartition mal équilibrée du travail et de la richesse.

La faim ! On dit qu'on ne meurt pas de faim. Sans doute il est rare qu'on meure du manque absolu de nourriture. Il faut si peu de chose pour prolonger la vie. Mais que de maladies, que de lentes agonies engendrées par les privations, par l'excès du travail, par les inquiétudes et les chagrins de la misère !

Pendant deux jours, Madeleine se soutint avec de l'eau ; puis, se trouvant très-faible, elle se coucha. Elle éprouvait tour à tour des étourdissements, des défaillances, des sueurs, des frissons.

Voir le numéro du 30 mars.

du gouvernement central, serait-il donc menacé de décomposition ?

Inutile d'insister sur des choses aussi élémentaires. Il nous semble pourtant que nous avons suffisamment développé la nécessité d'un lien politique enveloppant tous les vilayet, pour être à l'abri du reproche que paraît nous faire l'*Omonia* de provoquer par la défense des vilayet à la décomposition de l'Empire.

L'*Omonia* nous promet un plan qui comprendra toutes les mesures de nature à concilier les intérêts différents en jeu. Nous tâcherons de nous procurer la traduction de ce plan et de l'examiner avec toute la loyauté et l'impartialité auxquels l'*Omonia* a droit, par ses efforts éclairés.

Le projet de réforme militaire est maintenant connu ; il n'a frappé l'esprit public que par sa sévérité. C'est une loi mécanique d'où l'âme est absente. Il y manque deux éléments qui font la supériorité des institutions militaires prussiennes, lesquelles vont devenir celles de l'Allemagne tout entière, — la complète égalité de l'obligation du service militaire et l'économie dans l'organisation financière de l'armée. L'égalité de l'obligation n'étant point posée comme principe dominant, la durée du service dans l'armée active demeure trop longue, et l'addition du service dans la réserve, entraînant l'interdiction du mariage, aggrave les causes qui restreignent en France le développement de la population. L'exonération est conservée, et par conséquent les influences qui étaient en train d'altérer l'homogénéité de notre armée subsistent. Rien n'est prévu pour réveiller et pour exciter ces vocations qui autrefois, par les engagements désintéressés des volontaires, apportaient un aliment si utile et si intéressant aux cadres des sous-officiers. Rien non plus n'est essayé pour rapprocher dans nos institutions de guerre l'élément civil de l'élément militaire, et cependant on peut être convaincu que c'est une loi de la civilisation moderne d'amener une telle fusion dont les conditions et les tendances se manifestent déjà chez les nations les plus vivaces, en Angleterre et en Allemagne par exemple, sans parler des Etats-Unis. Quel peuple cependant eût été mieux préparé que le nôtre avec ses goûts, ses traditions, son génie belliqueux, à doubler son éducation civile d'un apprentissage militaire ?

(*Rev. de deux Mondes.*)

OUVERTURE DU PARLEMENT D'ITALIE.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Pour le bonheur de l'Italie, qui m'a confié ses destinées, j'ai jugé à propos que la représentation du pays se retrempât dans la source du suffrage national.

J'ai confiance qu'elle y aura puisé la conscience des graves besoins de la patrie et la force nécessaire pour y pourvoir. Il y eut un temps pour les résolutions audacieuses et les entreprises hardies.

J'ai marché dans cette voie, plein de confiance dans la sainteté de la cause que Dieu m'a appelé à défendre. La nation a répondu avec empressement à mon appel. Par notre accord et notre persévérance, nous avons acquis l'indépendance et maintenu la liberté.

Maintenant que son existence est assurée, l'Italie demande que les forces de l'intelligence et de la volonté n'aient pas à s'épuiser dans les intempérances et les rivalités, mais qu'elles soient, au contraire, concentrées dans le but de lui donner une organisation stable et sage, afin de pouvoir développer dans le repos et la tranquillité les éléments de vie et de prospérité qu'elle a reçus de la Providence.

La nation demande que les Chambres et le gouvernement aient à s'appliquer avec sagesse et résolution à cette œuvre réparatrice. Les peuples aiment et apprécient les institutions, en raison des bienfaits qu'elles réalisent.

Il est nécessaire de montrer que nos institutions donnent satisfaction aux plus nobles aspirations, à l'activité et à la dignité nationales, et qu'elles soient en même temps une garantie de la bonne organisation de l'Etat et du bien-être des populations, afin qu'on ne voie pas diminuer en elles cette confiance dans la liberté qui fait l'honneur et la force de notre constitution politique.

Pour arriver à ce résnltat, mon gouvernement soumettra à vos délibérations un projet complet de réorganisation administrative qui fortifiera en même temps la liberté et l'autorité, et rendra plus faciles et moins coûteux les rapports entre les administrateurs et les administrés.

Pendant que les provinces et les communes jouiront d'nue plus grande liberté dans le sphère de leurs attributions, on devra réunir dans les mains du chef de la province des pouvoirs plus étendus, de manière à diminuer les dérangements inhérents à la centralisation par l'application d'un remède qui puisse renforcer les liens de l'unité.

On vous présentera en même temps des projets de loi pour rendre plus simple et uniforme le mode de perception des impôts, pour réformer quelques parties de notre système de contributions et pour obtenir, par une méthode plus rationelle de comptabilité, un contrôle sûr et une démonstration rapide de l'emploi du denier public.

Les besoins et les engagements de l'Etat ne nous permettent point, pour le moment, de diminuer, comme je le voudrais, les charges qui pèsent sur mon peuple.

En attendant une stricte économie dans les dépenses, une application vigilante des nouvelles lois, une moralité sévère maintenue dans toutes les branches de l'administration publique feront paraître les impôts moins lourds à payer.

La prompte discussion et l'application efficace des réformes proposées peuvent seules rétablir notre crédit et éloigner la nécessité de nouveaux impôts. La question financière est aujourd'hui pour l'Italie non seulement une question de suprême intérêt, mais elle est aussi une question d'honneur et de dignité nationale. Le Parlement voudra, je n'en doute point, mettre toute son activité à résoudre cette question.

Dans des occasions solennelles, nous avons promis à l'Europe que nous deviendrions pour elle une force de civilisation, d'ordre et de paix, aussitôt que nous serions remis en possession de notre existence nationale. Maintenant, c'est à nous qu'il appartient de maintenir cette promesse et de répondre à l'espérance que l'on avait mise en nous.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

L'honneur, le salut et l'avenir de la nation sont maintenant entre vos mains.

Si ce fut une gloire pour nous d'avoir accompli par tant de sacrifices l'œuvre de notre indépendance et d'avoir donné à la nation le mouvement et la vigueur de la vie, ce sera pour nous une gloire non moins grande de l'organiser à l'intérieur, de la rendre sûre d'elle-même, respectée et forte.
(Applaudissements unanimes et prolongés.)

C'est, suivant les correspondances que nous recevons de Berlin, à la suite de la séance du Parlement du Nord du 18 mars, que M. de Bismark s'est décidé à publier, dans le *Moniteur prussien* et à faire publier dans la *Gazette de Bavière*, le texte des traités secrets conclus avec le royaume de Bavière et le Grand duché de Bade. Voici, en effet, l'incident qui s'est produit dans cette mémorable séance du Reichstag :

« M. de Carlovitz trouve que le territoire fédéral du Nord offre des lacunes fâcheuses, et exprime le regret de la perte probable du Lauenbourg. Il constate que les Etats du Sud pourraient s'allier aujourd'hui avec une puissance étrangère, avec la France, par exemple, sans qu'il y eut violation des traités conclus avec l'Allemagne, et pense que ce serait là une chose très regrettable.

Le comte de Bismark : Malgré les assurances positives que j'ai données dans la dernière séance sur les rapports de l'Allemagne du Nord avec le Sud, le préopinant reproduit aujourd'hui le fantôme d'une alliance entre l'Allemagne du Sud et l'étranger. Je croyais avoir parlé clairement ; mais je vois que je n'ai pas été compris. J'ajoute donc aujourd'hui que les relations entre le Sud et le Nord ont été garanties depuis la conclusion de la paix par des traités. (Bravo.) J'espère que cela tranquillisera le préopinant. »

Les traités étaient publiés le lendemain simultanément à Berlin et à Munich. D'après d'autres renseignements, que nous avons tout lieu de croire exacts, c'est M. de Hohenlohe qui a pris l'initiative et demandé la publication du traité conclu le 22 août dernier par son prédécesseur, M. de Pforten.

On écrit de la frontière polonaise au *Watand* :

Nons recevons de la Volhynie et de la Podolie plusieurs nouvelles qui signalent un mouvement militaire extraordinaire dans ces contrées. Ainsi, l'on écrit de Mielnice, le 9 de ce mois, que depuis la fin de février, des transports considérables de troupes ont lieu entre Krzémienice et Stary Constantineff. Aux environs de Stary Constantinoff, il sera établi, assure-t-on, dans le mois d'avril, un grand camp ; déjà des officiers du génie russe auraient exécuté des travaux d'arpentage.

Dans la Podolie et la Volhynie, des agents des intendances russes ont acheté de grandes provisions en grains, avoine, paille.

LA MOTION DU DUC D'ARGYLE.

En décembre dernier la nouvelle nous parvint qu'un certain nombre de fugitifs crétois, femmes et enfants pour la plupart avaient été embarqués sur les côtes de Candie et transportés au Pyrée sur un navire britannique, par ordre du consul de S. M. Cet acte d'humanité fut naturellement interprété par les insurgés comme un gage de l'intervention britannique et leurs amis d'Athènes ne manquèrent pas par des témoignages de gratitude adroitement exagérés se traduisant par des ovations et des adresses élogieuses. de placer nos représentants dans une situation difficilement conciliable avec la stricte neutralité. Le fait est que notre consul, M. Dickson, a recueilli les chrétiens à la charge de sa responsabilité personnelle, non seulement malgré ses instructions, mais contrairement à ses instructions. Quelques semaines auparavant une pétition du peuple crétois avait été transmise au Foreign-office par les offices du roi des Grecs pour réclamer l'assistance de la marine britannique dans le but sus-mentionné ; mais lord Stanley avait refusé de donner suite à cette demande. Pendant ce temps lord Lyons, Ministre anglais à Constantinople, avait écrit au consul Dickson « de presser les autorités ottomanes de prendre, et de prendre lui même, toute mesure possible et convenable pour préserver les femmes et les enfants, non seulement des injures et de mauvais traitements, mais encore de la faim et du froid. » Cependant, à la réception de la dépêche de lord Stanley, lord Lyons avait contremandé ses premières instructions, et M. Dickson agissait contrairement à son devoir officiel. .

. . . .

Ces faits ont provoqué l'interpellation du duc d'Argyle et la réponse de lord Derby que nous avons fait connaître par le télégraphe.

Voici quelques arguments contenus dans la réponse de Lord Derby : « La raison pour laquelle toutes les grandes puissances sauf une s'opposent à un réveil de la question d'Orient dit que la Grèce ne s'est pas encore montrée digne d'un si vaste héritage. Le Duc d'Argyle convient que le Gouvernement Grec est à peine meilleur que le Gouvernement Turc, et que à quelques égards au point de vue administratif, il lui est probablement inférieur. Quelle est donc la véritable politique de notre gouvernement dans la situation présente des affaires ? Nous sommes trop profondément intéressés pour renoncer à tout contrôle sur les destinées de la Turquie, et d'autre part, nous n'avons aucun intérêt égoïste ni dans sa conservation, ni dans sa ruine. Il y a longtemps que nous avons décliné l'offre de l'empereur Nicolas concernant cette même île de Candie, — une part qu'il croyait nous être convenable dans l'héritage de l'homme malade ; et nous n'avons rien réclamé pour nous-mêmes après avoir sauvé la Turquie d'un démembrement violent, etc., etc. (*Times.*)

Avant de quitter Mexico, le maréchal Bazaine a adressé l'ordre du jour que voici au corps expéditionnaire français :

ORDRE GÉNÉRAL.

Officiers, sous-officiers et soldats,

Notre mission au Mexique étant terminée, S. M l'Empereur nous rappelle en France.

Pendant cinq ans vos aigles glorieuses ont plané sur le nouveau monde, du golfe du Mexique à la mer de Cortez.

Cette longue période de glorieux combats, de fatigues et de privations incessantes a de nouveau fait briller les qualités militaires de notre nation.

En outre, vous avez donné en maintes circonstances des exemples de conciliation et d'humanité dans un pays que déchire une guerre civile d'un demi-siècle, malheureusement entretenue par l'aveuglement et les rancunes de partis.

Honneur à vous, officiers et soldats, d'avoir rempli à votre louange la mission que notre Empereur a confiée à votre valeur, d'avoir si dignement représenté les sentiments civilisateurs de la France.

Vos hauts faits, il est inutile de les rappeler ici ; ils sont inscrits dans vos annales, ils sont énumérés dans les adieux que j'adresse en particulier à chaque corps.

Honneur aussi à ces vaillants généraux qui ont si bien dirigé nos efforts, à ces chefs expérimentés qui, dans les différentes branches du service, génie, artillerie, administaation, santé des troupes, soin des animaux et du matériel, ont si bien secondé nos projets et facilité nos opérations.

Au revoir, chers compagnons, au revoir partout où la sauvegarde de la dynastie nationale napoléonienne entièrement liée aux intérêts de la patrie fera de nouveau appel à votre dévouement.

Le maréchal commandant en chef.

BAZAINE.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. A. le Serdar Ekrem, Omer pacha est arrivé samedi dernier à Constantinople.

—

On nous écrit du Mont Liban le 21 mars :

« Depuis le départ de Joseph Karam, cette partie du Nord du Liban est entrée dans une phase de pacification. S. Exc. le gouverneur de la Montagne ne néglige aucun moyen pour y arriver par les voies de la conciliation ; entr'autres bonnes mesures, il a changé le mudir et les agents administratifs, ce qui restait de troupes régulières dans le pays a été remplacé par des miliciens libanais.

Sans doute, il faudra du temps pour étouffer et faire disparaitre tout levain d'une agitation si légèrement et si imprudemment provoquée : il en faudra, pour réparer les malheurs inséparables de l'état de guerre, mais l'administration de S. Exc. Daoud pacha, atteindra, si on la laisse faire, ce double but, plus prochainement qu'il n'est permis de l'espérer.

On a reproché à l'autorité de n'avoir pas élargi, comme il en avait été convenu, lors de la soumission de Karam, tous les détenus pour cause de participation à la rébellion, mais on oublie que si cette même autorité peut abandonner ses droits légitimes à la répression, elle ne peut fermer l'oreille, aux réclamations des particuliers, pour dettes, ou autres entraînant la détention préventive ; c'est ce qui se produit pour quelques uns des adhérents de Karam.

Les céréales sur la côte, ont atteint des prix très élevés et le peu de stock ne laisse pas d'espoir de voir une diminution, d'ici à la récolte, le blé du pays, qui pèse 22 okes le kilé, vaut 42 à 44 piastres, la livre turque à 101 piastres; le maïs, se vend à 25 P.

On vient de promulguer un nouveau règlement ayant pour but l'organisation d'une administration, dans chaque localité, pour la gestion des biens de mineurs, absents, ou incapables, sous la surveillance du gouvernement : cette mesure, généralement mal comprise, n'a pas été favorablement accueillie par les populations; bonne, en ce sens, qu'elle remplace avec avantage une foule de tuteurs, gérant, avec plus ou moins d'intégrité, les biens de leurs pupilles, par une gestion unique et énormement moins coûteuse, la mesure ne deviendrait populaire qu'à la condition d'être bien commentée et comprise : si comme on peut le supposer, les capitaux de cette nouvelle caisse sont consacrés à des achats de rente ottomane, les intéressés trouveraient à cette source un revenu régulier et certain sur lequel ils ne peuvent compter dans les conditions des gestions précédentes.

J'ignore si un pareil placement est dans l'esprit de l'institution, mais pour sûr, le gouvernement trouverait là, tout en faisant jouir ses sujets, du large intérêt qu'il paye aux capitalistes, étrangers ou ottomans, un correctif, à ce que ses emprunts ont d'onéreux ; les avantages de la vulgarisation de la rente sont trop connus et trop nombreux, pour qu'il soit nécessaire d'explications pour les saisir. »

—

Une descente de police faite dans une maison suspecte a amené la découverte de deux montres avec leurs chaines qui avaient été enlevées à leurs propriétaires deux mois auparavant. Le propriétaire de la maison a trouvé le moyen de s'échapper par les toits.

—

Deux personnes, revenant vers la nuit de Kiaat-Hané, furent accostées par un Croate qui voulut les dévaliser. L'un des deux imprudents a pu prendre la fuite, l'autre a été dépouillé même de ses vêtements.

—

Plusieurs hellènes, gens sans aveu pour la plupart, sont arrivés par le dernier bateau venant de Trieste. Quelques uns ont été arrêtés, les autres sont restés libres sous caution.

—

Les employés de la Police ont reçu samedi dernier un mois d'appointements.

—

Un des voleurs dont on se rappelle l'escapade rue Asmali-Mesdjid, et qui était parvenu à s'échapper, vient d'être arrêté.

—

Un ingénieur anglais, courant bride abattue à Béchik-Tach, a renversé un boucher qui en a été quitte pour quelques contusions.

—

Un hellène ayant rencontré, à Top-Hanë, un grec sujet ottoman, contre lequel il gardait du ressentiment à la suite d'une ancienne querelle, lui a porté un coup de couteau. L'assassin a été arrêté.

—

Un menuisier, rentrant ivre, s'est pris de querelle avec sa femme et dans sa fureur, il s'est frappé d'un coup de couteau. La blessure peut mettre ses jours en danger.

—

Des voleurs se sont introduits dans la boutique d'un bacal, située en dehors de Halil-pacha khan; les deux gardiens étaient sortis pour aller au café, et les voleurs, après avoir brisé une caisse, se sont emparés d'u-

---

Par moment aussi son instinct de conservation se révoltait contre cette mort prématurée. C'est alors qu'elle se décida à écrire à Maxime. Elle espérait un peu qu'il interrogerait le commissionnaire, apprendrait par lui son adresse et viendrait à son secours. Quant à l'implorer directement, elle ne l'osait, elle ne le pouvait pas.

Mais ne le voyant pas accourir, le désespoir la saisit, et le fièvre aussi. Une sorte de délire s'empara de son cerveau.

La nuit commençait à tomber. Dans sa mansarde peu à peu se levèrent les fantômes de tous les êtres qu'elle avait aimés et qui l'aimaient. C'était sa mère, la douce Marie, Amélie et Claudine ; c'était Maxime et Albert ; c'était la grande et noble figure de la femme qui l'avait élevée. Et tous s'agenouillaient autour de son lit et pleuraient. Tout à coup apparut, venant à elle, la mort aux orbites sans yeux, au front mat, aux narines béantes, au terrible rictus.

Medeleine eut peur. Ses lèvres sèches et ses joues hâves se collaient sur ses dents. Ses cheveux mouillés par la sueur s'attachaient à ses tempes. Et les yeux dilatés par l'effroi, elle s'écria :

— Non, non, je ne veux pas mourir. Oh! pas encore !

Mais la mort avançait toujours et de son doigt de squelette lui toucha le front.

— Pourtant je suis bien éveillée, ce n'est pas un rêve... c'est le délire... c'est l'agonie, peut-être... mais non, je puis marcher ; je veux vivre.

La fièvre lui prêta des forces. Elle se leva, s'habilla et sortit.

Elle demeurait tout en haut des Batignolles.

Elle marchait lentement, et de temps à autre elle s'appuyait aux murailles pour ne pas tomber ; mais elle était plus calme. L'air lui faisait du bien.

— J'aime mieux mourir dans la rue, au milieu du monde et du bruit, que seule là-haut, dans cette sombre et triste cellule.

Elle descendit la rue d'Amsterdam, puis la rue Tronchet, et se trouva sur la place de la Madeleine.

Il était neuf heures du soir.

Il faisait beau. Les promeneurs affluaient sur le boulevard, Le mouvement rapide des voitures, l'éclat des lumières, et tous ces gens qui volaient au plaisir, et ces bijoux et ces riches étoffes qui resplendissaient aux vitrines, tout ce bruit, tout ce luxe, toute cette agitation, c'était la vie, le bonheur.

Elle n'eût eu qu'à vouloir pour obtenir, elle aussi, les plaisirs, la richesse et la gloire que donne la beauté.

Lui fallut il un grand courage, une grande vertu pour résister? Non, car elle avait le cœur si haut placé, et l'âme si pure qu'elle n'était pas même tentée.

Elle marchait toujours. Cependant la fatigue la gagnait peu à peu. La tête lui faisait mal. Elle ressentait de violentes douleurs au creux de l'estomac.

Elle frissonnait, et par instant tout son corps était comme embrasé par des bouffées de chaleur qui faisaient monter à son visage une sueur glacée.

Elle venait de franchir la place Vendôme et se trouvait alors rue de Castiglione.

Sous une arcade, elle vit une pauvre femme accroupie qui tenait un enfant et qui sans doute sollicitait la pitié des promeneurs; mais ils passaient indifférents devant cette misère.

Madeleine, par une sympathie d'infortune, éprouva pour cette inconnue une profonde commisération.

— Moi, du moins, se dit-elle, je souffre seule ; mais cette mère qui souffre aussi pour son enfant...

Oubliant un instant ses propres douleurs, elle se pencha vers la malheureuse, qui tantôt chantait à demi voix, tantôt laissait échapper des mots sans suite.

Elle berçait son enfant, bien qu'il fût immobile et parût endormi.

— Dors, dors, mon petit ange, disait-elle. Cette méchante femme m'a séparée de toi. Oh ! mais à présent je ne te quitterai plus. Tes pauvres petites mains sont si froides et tes joues si pâles ! Comme il me tarde que tu t'éveilles pour te voir sourire, Louisette, ma Louisette, souris à ta mère ; elle t'aime tant que pour toi... Oh ! jamais ne parlons de cette horreur, mon enfant ; je n'y veux plus penser.

— Mais, dit Madeleine en se penchant vers elle, vous avez froid et votre enfant aussi, pourquoi ne rentrez-vous pas ?

La mendiante releva vivement la tête, et dans ses yeux caves, égarés, dans ce visage flétri. Madeleine crut reconnaître Geneviève.

Mais non, ce n'était pas possible.

— Pourquoi? répondit l'infortunée, parce que je n'ai pas d'asile. Nous sommes bien là. Mon enfant n'a pas froid, je lui ai mis mon châle et je le réchauffe dans mes bras. Ce n'est pas la première fois. Il y a longtemps déjà. Un jour il pleuvait. Oh ! je me souviens très-bien. Quoi donc? que voulais-je dire?.... des choses horribles... Et un jour ils ont dit que la petite était morte. Mais ce n'était pas vrai, pauvre mignonne ! Alors moi je suis sortie, je l'ai prise et me voilà !

— N'êtes-vous pas Geneviève Gendoux ? demanda Madeleine.

— Chut ! pas ce mot ! Oh ! si le père Gendoux savait, il nous tuerait toutes les deux, Louisette et moi. Je ne m'appelle plus Geneviève ; ils m'ont donné un autre nom, là-bas, je m'appelle... attendez donc...

— C'est affreux ! pensa Madeleine. Elle a perdu la raison. Que faire pour elle ? Comment la sacourir ?

Elle-même se soutenait à peine. Elle s'appuya contre le pilastre de l'arcade. Ses yeux animés par la fièvre paraissaient inspirés, et de sa belle voix de contralto, émue et vibrante, elle chanta, en les improvisant, quelques stances pleines de chaleur et de pitié pour implorer les secours des passants. C'était le gémissement d'un cœur navré ; c'était aussi le cri ardent de la charité et de la justice. L'âme ulcérée par sa propre infortune avec quelle poignante éloquence ne dit elle pas le malheur de cette mère devenue folle de désespoir ; avec quelles paroles trempées de larmes elle montra cet enfant souffrant du froid et de la faim, et dont le visage livide semblait envahi déjà par les glaces de la mort ! Tout ce qui lui restait de vie, elle l'exhala dans cette invocation suprême, dans ce court poëme, le poëme de la misère, le poëme de la faim.

Les passants, surpris de l'émotion de cette voix et de la distinction de ces accents, s'arrêtaient pour écouter et jetaient leur aumône sur les genoux de Geneviève. Il s'était formé autour d'elle un rassemblement.

Cependant peu à peu la voix de Madeleine s'affaiblissait ; ses forces l'abandonnaient.

Tout à coup un jeune homme fendit cette foule, arriva jusqu'à celle qui chantait et prononça son nom.

Madeleine jeta un cri et s'affaissa sur elle-même. Elle avait reconnu Albert.

(*Sera continué demain.*)

ne somme de 2,000 et d'une bague de valeur.

EXTERIEUR.

FRANCE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 15 mars.

PRÉSIDENCE DE S. E. M. LE COMTE WALEWSKI.

M. le président Walewski : M. le ministre d'Etat a la parole. (Mouvement général d'attention.)

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat et des finances : Je viens, au nom du gouvernement, exposer la conduite qu'il a tenue dans les événements extérieurs d'Allemagne et d'Italie ; je viens dire les mobiles de sa conduite et solliciter de la Chambre l'approbation de la marche que le gouvernement a cru devoir suivre.

Je ne le fais pas sans émotion, tant le sujet est vaste et compliqué. L'honorable M. Thiers, en commençant son discours, croyait devoir demander le concours de votre patience ; j'ai à demander plus que lui, j'ai besoin du concours de votre bienveillance. (Parlez ? parlez !)

Les questions sont nombreuses ; elles ont été posées par les interpellations elles-mêmes et se résument dans les points suivants :

La guerre d'Italie a produit une faute, elle a produit l'unité italienne, l'unité italienne a enfanté un deuxième danger, l'unité allemande.

La conduite de la France dans le conflit danois a été imprudente, car on a déserté les engagements contractés par le traité de 1852 quand on aurait pu conjurer ce péril et par un acte de volonté arrêter l'invasion des duchés.

La conduite de la France a été plus imprudente encore dans le conflit allemand : car un langage énergique tenu à l'Italie, par une déclaration précise à la Prusse, on aurait empêché cette immense lutte qui s'est terminée à Sadowa, et qui a eu des conséquences si redoutables ; on l'a pu et on ne l'a pas voulu

Enfin aujourd'hui, en présence des conditions nouvelles faites à l'Europe, la France n'a que des regrets à concevoir, et elle doit chercher dans une politique sage et prudente des compensations à ces fâcheuses conséquences.

Voilà le tableau ; je veux l'examiner dans toutes ses parties avec simplicité, avec ordre, s'il est possible, car l'ordre est une partie de la vérité.

Il est une première question que je rencontre et que je tiens à écarter en la traitant tout d'abord. La guerre d'Italie a-t-elle été une faute? l'unité italienne a-t-elle été une imprudence ? Pour traiter impartialement cette question, il faut oublier un instant les malheurs qui plus tard ont frappé l'Autriche, l'Autriche qui, je l'espère, est moins atteinte qu'on ne semble le supposer. (Très bien ! très bien !)

Il faut se souvenir des faits qui ont précédé la guerre d'Italie, des conditions dans lesquelles cette guerre s'est produite. N'est-il pas vrai que toute l'école libérale française demandait depuis de longues années l'affranchissement de l'Italie ? que depuis le jour où Casimir Périer avait envoyé des soldats à Ancône, il avait posé le principe de l'anéantissement graduel de la domination autrichienne en Italie ? N'est-il pas vrai qu'en 1839, lorsque nos troupes furent retirées, toute l'école libérale se dressait contre le ministère et protestait contre la faute qui avait été commise? La présence des troupes françaises à Ancône était, disait-on, une garantie pour la liberté de l'Italie ; leur retraite était pour elle un péril.

Plus tard, en 1847, quand on discutait la situation de l'Italie, quel était le langage des hommes d'état de cette époque ? — L'Italie est asservie par l'Autriche ; les traités de 1815 ont été successivement violés ; chacune des souverainetés italiennes devait rester indépendante, et cependant toutes sont devenues vassales : Parme, Modène, Florence, Naples, souvent même les Légations, ont été dominées par l'Autriche.

Voilà ce qu'on disait. On ajoutait, avec une vivacité que personne n'a oubliée, qu'il fallait expulser les impériaux de l'Italie et rentrer dans la vérité de ces traités de 1851, qu'on déclarait détester et qu'on voulait cependant faire observer à l'ennemi. (C'est vrai ; Très bien !)

C'est dans ces conditions que le gouvernement impérial a hérité de la question. Une lutte s'est engagée entre l'Autriche et l'Italie, Ne fallait-il pas suivre des errements indiqués, embrasser la cause de ces populations qui voulaient être indépendantes et dont l'affranchissement était devenu une véritable question de doit public ? Si en ce moment le gouvernement avait désiré les devoirs qui lui étaient tracés, les indignations et les attaques n'auraient jamais tari. (C'est-vrai ? — Très bien !)

Cependant dans cette grande entreprise, il y avait un péril, et je n'hésite pas à le signaler.

Affranchir l'Italie, c'était s'exposer peut-être à compromettre de grands intérêts catholiques. A cet égard, la pensée du gouvernement a toujours été de chercher une loyale conciliation. C'est ce que nous voulions quand nous combattions à Magenta et à Solferino.

Y avons-nous réussi ? Je ne veux pas examiner toutes les péripéties de ce long drame; je ne veux par examiner à quel point notre blâme peut s'attacher à certains actes, à telles ou telles annexions ; je veux seulement étudier la situation actuelle, et je dis que je considère la protection du pouvoir temporel à Rome comme désormais assurée (Vive approbation) ; j'en trouve la première garantie dans l'Italie elle-même. Il y avait en Italie deux questions ardentes qu'agitaient les passions révolutionnaires : Venise et Rome.

La question de Venise était une question sérieuse et vaste ; l'Italie avait à sa frontière une grande puissance, des forteresses hérissées de canons et de soldats menaçant dans cesse sa frontière ouverte et pouvant à chaque instant servir de base à l'invasion de la péninsule entière.

L'Italie, dans de telles cpnditions, n'avait qu'une existence vassale et précaire. En même temps, la Vénétie lui tendait les bras, demandant son affranchissement ; et l'Italie avait raison de le désirer, car elle ne pouvait être complètement indépendante que le jour où Venise lui serait réunie (C'est vrai ? très-bien !)

Quant à la question de Rome; ce n'est à nos yeux qu'une question factice pour l'Italie ; les passions révolutionnaires avaient bien pu s'en emparer, mais elles n'avaient pu lui donner la base solide et sincère qui lui manque. (Adhésion.)

Pour l'indépendance, pour la force, pour l'unité de l'Italie, en effet, que signifie cette enclave de 700,0o0 habitants abritant dans un modeste patrimoine la grandeur séculaire du catholicisme ? Y a-t-il là un quadrilatère de forteresses menaçant incessamment l'Italie ? Non, il n'y a qu'un pontife inoffensif représentant les intérêts des consciences et entrant chaque jour dans les voies de l'apaisement et de la conciliation. (Vive approbation.)

Et l'Italie irait engager son existence; son autonomie, sa grandeur pour satisfaire des aspirations passionnées, révolutionnaires ! Elle irait s'emparer des derniers débris des possessions romaines ! Ce serait à la fois une folie et un danger. Rome a donc pour première garantie, je n'hésite pas à le répéter, l'Italie elle-même, son loyal et sincère intérêt.

Rome a d'autres garanties encore : elle a le sentiment de l'Europe et la signature de la France au bas de la convention du 15 septembre. (Très-bien ! très-bien !)

Et, maintenant, la situation de l'Italie ainsi constituée, respectant ce qu'elle doit respecter, n'envahissant pas ce qu'elle a promis de ne pas envahir, cette situation et cette unité sont-elles un péril pour la France ?

Après Solferino, il est vrai, nous avons eu la pensée qu'une organisation fédérative pouvait être plus appropriée à l'histoire de l'Italie, à ses traditions, à ses besoins ; qu'après les longues divisions de ses républiques rivales qui avaient mis en présence des cités comme Naples, Florence, Turin, Palerme, il serait difficile de faire de l'Italie un Etat unitaire et autonome.

Les Italiens ont pensé autrement ; ils ont cru que l'indépendance de leur pays dépendait de son unité, que cette unité était une condition de sa force

Fallait-il nous élever contre ces désirs et ces tendances, nous tourner contre les Italiens et, parce qu'ils ne voulaient pas adopter la fédération, leur dire : Vous ne serez pas libres?

Nous avons donné un conseil à l'Italie : elle n'a pas voulu le suivre. Elle a voulu être une Qu'il en soit donc ainsi ! je n'y vois pas un danger pour la France.

Savez-vous où serait le danger ? Il serait dans des réactions imprudentes, dans des révolutions passionnées. Oui, il y a deux écueils, la réaction et la révolution.

La seule voie que l'Italie ait à suivre, je le répète c'est celle de la concorde et de la conciliation.

Elle doit travailler à rendre communs ses intérêts encore divergents ; après avoir apaisé les questions religieuses, elle doit s'occuper des questions commerciales, et économiques, puis concilier les intérêts politiques de Rome et de l'Italie. Voilà le but qu'elle doit poursuivre. (Très bien ! très bien!)

Des paroles sévères ont été prononcées par l'honorable M. Thiers. il a dit: «L'Italie n'a pas de budget, elle n'a pas de finances, elle est incapable de canstituer un grand Etat »

Ces paroles, je ne les regrette pas. Il est bon dire à l'Italie : Prenez garde à vos finances, prenez garde aux passions révolutionnaires qui s'agitent dans votre sein.

Il est bon qu'elle sache que des paroles comme celles qu'un général prononçait récemment en Vénétie, peuvent embraser l'horizon, au détriment de l'Italie elle-même. (Très bien ! très bien.)

Oui, il est bon dire à l'Italie qu'elle a été ingrate et imprudente quand, dans un accès d'orgueil blessé, elle a élevé je ne sais quelle objection contre la France, qui lui offrait les clés de la Vénétie.

Il est bon qu'elle entende ce langage. Ces conseils sont comme le flambeau qui lui trace sa route et l'aide à éviter les écueils.

En concentrant ses forces, en se renfermant dans sa vie intérieure, en pansant ses blessures, en établissant un bon système de finances, en se montrant loyale, reconnaissante, elle grandira, elle deviendra un Etat puissant et ami de la France.

Au nom du gouvernement, je déclare ne regretter rien de ce qui s'est fait en Italie.

Abordons l'Allemagne. (Mouvement d'attention) Et d'abord les reproches qu'on a adressés au gouvernement sur sa conduite dans le conflit danois sont-ils fondés ?

La question a été souvent discutée à cette tribune. La Chambre en possède tous les éléments.

Le traité du 8 mai 1852 avait reconnu l'intégrité de la monarcihe danoise comme étant d'intérêt européen. Il avait accédé à l'avénement du prince de Glucksbourg sur le trône de Danemark.

Treize ans après, la loi d'hérédité, dont le roi Frédéric VII avait voulu assurer les conséquences et les anomalies, allait recevoir son application.

Frédéric VII mourut, laissant une constitution qui détruisait l'autonomie des duchés.

Que s'est-il passé ? L'Allemagne, la Prusse, l'Autriche, l'une ambitieuse, si vous voulez, l'autre aveugle, réunirent leurs forces dans un effort simultané. La confédération occupa le Holstein ; la Prusse et l'Autriche pénétrèrent dans le Sleswig et jusque dans le Jutland méridional.

Et nous aurions pu arrêter ce mouvement exalté de l'Allemagne ! La France aurait pu s'interposer et dire : Respectez l'intégrité des duchés ! J'en appelle à l'honorable M. Thiers, à son discours de l'année dernière où il s'écriait : « J'étais en Allemagne à cette époque, le mouvement a été irrésistible ; il y avait là comme un orage épouvantable qui a éclaté sur les duchés de l'Elbe. »

M. Thiers : Quand j'ai parlé de la possibilité et de la certitude d'arrêter le conflit, ce n'était pas au moment où l'Allemagne était en armes. C'était au moment de la conférence, où il n'y avait pas de question militaire, mais seulement un vote à émettre.

M. le ministre : Je vais venir à la conférence. Il y avait alors deux partis possibles : la guerre ou la diplomatie. Le mot de guerre n'a jamais été prononcé. Personne n'aurait voulu affronter toutes les forces de l'Allemagne dans l'intérêt des duchés.

Je me trompe. Le mot d'intervention a été prononcé. Oui, au moment où l'Angleterre, agitée, émue, envoyait les notes les plus ardentes à la Diète et réclamait avec vivacité auprès de la Prusse, de l'Autriche, elle s'est retournée vers la France et lui a dit : Ne croyez-vous pas le moment venu d'envoyer nos flottes dans la Baltique ?

Nous avons répondu : La guerre n'est pas dans la Baltique. Si vous voulez protéger les duchés, abordons le continent Etes-vous prêts ?

L'Angleterre s'est tue. Elle a compris les difficultés de sa position. Elle a compris que les conditions de cette intervention étaient telles qu'il y avait imprudence à les tenir.

En janvier 1864, avons-nous, comme l'assure M. Thiers, abandonné le traité du 8 mai 1852? L'avons-nous déserté ?

J'ai entre les mains cinq dépêches du mois de décembre 1863, de janvier, février, mars et mai 1864, où nous disons : Notre loi, c'est le traité de 1832.

Constamment, dans toute la première phase du débat nous avons soutenu le traité, affirmé qu'il était la loi nécessaire, nous l'avons invoqué vis-à-vis de l'Autriche, de la Prusse et de l'Allemagne. Un moment est venu...

M. Thiers : Nous y voilà. (Bruit).

M. le ministre : Oui, nous y voilà, et j'espère démontrer que l'erreur de l'honorable M. Thiers a été complète.

La guerre continuait dans les duchés. L'armée danoise, quoique pleine de vaillance, ne pouvait pas résister aux forces de la Prusse et de l'Autriche. La victoire était facile. La ligne d'Alsen était franchie, le Jutland méridional envahi.

Alors l'Allemagne proposa une conférence à Londres, nous l'acceptâmes. Toutes les puissances s'y rendirent par représentants.

Quel a été le débat? Au moment où les deux nations victorieuses se querellaient sur la question de l'armistice, est-il vrai, comme l'affirme M. Thiers, que nous ayons immédiatement abandonné le traité de 1852, comme un texte impuissant, que nous nous soyons séparés de l'Angleterre pour arriver à la question de délimitation ou au vote par les populations ?

La conférence a tenu treize séances. Les quatre premières ont été employées à la discussion de l'armistice, car il n'était pas signé quand la conférence s'est réunie.

La cinquième est la seule dans laquelle on ait discuté le traité de 1852. L'Angleterre, par l'organe de lord J. Russell, a soutenu qu'il devait être exécuté. La Russie et la France l'ont appuyée.

Est-ce qu'alors l'Autriche, moins aveugle, ou pressentant l'ambition prussienne, a accepté que le traité de 1852 devînt la loi commune ?

Est-ce que la Diète qui jouait un rôle si périlleux, déclarait, par la voix,, alors altière, de M. de Beust que le traité avait quelque valeur ?

Non, toutes trois, l'Autriche, la Prusse et la Confédération, on dit : Le traité de 1852 a deux vices dirimants. Il a été signé, il est vrai, par la France l'Angleterre et la Russie, mais il n'a jamais eu le consentement de l'Allemagne.

Or, le duché de Holstein a fait partie de la Confédération germanique De plus, il n'a jamais eu le consentement des Etats des duchés, qui ont une existence autonome et un parlement, et jamais une loi d'Etat n'a changé les conditions héréditaires de leur existence.

Voilà le langage qui était tenu au nom de l'Allemagne.

Lord John Russell a insisté sous la forme vigoureuse des regrets (sourires); il a dit :« il est déplorable que le traité de 1852 soit lacéré par la guerre » Et, à la séance suivante, qu'a-t-on discuté ? Une question de délimitation Sur l'intitave de qui ? Sur l'intitiative de l'Angleterre.

C'est lord Russell qui, après avoir prononcé dans la cinquième séance l'oraison funèbre du traité de 1852.—traité qui n'était pas soutenable autrement que par les armes, car la guerre, depuis trois mois, ravageait les duchés et la conquête presque totale du Holstein, du Schleswig et du Jutland était un fait accompli,—c'est Lord Russell qui a proposé cette question de délimitation, discutée ensuite pendant quatre séances.

On a délibéré tantôt sur telle limite, tantôt sur telle autre. Le Danemark a résisté. La Prusse s'est montrée exigeante. L'Angleterre a fait des efforts inouïs, en pure perte.

A ce moment, nous avons déclaré. au nom de la France, qu'il avait un moyen d'arrêter l'effusion du sang, que ce moyen consistait à demander aux populations à qui elles voulaient appartenir.

Et croyez-vous que ce remède, quoique extrême, n'eût pas eu son utilité, s'il eût été possible de le faire accepter par les belligérants ? Il n'y en avait pas d'autre à ce moment.

Le traité de 1852 était devenu inapplicable. Il était détruit par la guerre qui durait depuis trois mois, et la Diète allemande n'en voulait pas accepter les conséquences.

Il fallait donc avoir recours à une transaction et essayer de la délimitation, puis du vote des populations. Ces tentatives ont échoué. N'en imputez pas la responsabilité à la France, mais à l'Allemagne, à la Prusse et à l'Autriche. (Très bien ! très bien !)

Au reste, messieurs, à mes yeux , le conflit danois n'a été qu'un incident, qu'un prétexte dans le grand conflit allemand. La question danoise n'aurait pas été soulevée que la dualité allemande et ses rivalités n'en auraient pas moins envenimé les rapports de l'Autriche et de la Prusse.

La lutte n'en aurait pas moins éclaté et nous aurions à nous expliquer aujourd'hui, tout comme nous le faisons, sur les conséquences de la position de l'Allemagne vis-à-vis de la France. (Nouvelle approbation.)

Quelle a été la couduite de la France dans la question allemande? Là, encore, sous un langage modéré mais habile, l'honorable M. Thiers nous a imputé l'entière responsabilité de la guerre qui a eu lieu entre la Prusse, l'Italie et l'Autriche.

Quelle est la raison qu'il en donne !

Vous pouviez, dit-il, empêcher le traité qui a été conclu entre l'Italie et la Prusse. Vous avez créé l'Italie, vous l'avez soutenue de votre sang, de vos trésors ; vous pouviez lui dire résolument : Je ne veux pas que vous cherchiez à conquérir la Vénétie. Je vous impose ma volonté.

M Thiers ajoute : Il fallait faire cette déclaration à la Prusse : « Nous ne voulons pas que vous fassiez la guerre à l'Autriche. » Si vous aviez tenu ce langage, en admettant même que la Prusse ne l'eût pas écouté, il suffisait que l'Italie déférât à ces injonctions ; vous auriez évité la défaite autrichienne car l'Autriche aurait pu opposer à la Prusse la totalité de ses forces militaires, et la bataille de Sadowa, vous le savez, semblait gagnée jusqu'à deux heures par l'Autriche, à laquelle il n'a manqué sur son aile droite que les 50,000 hommes engagés dans la plaine de Custozza. Et alors le sort de la bataille aurait été différent et l'Autriche victorieuse.

Voilà l'objection, Dans ses conséquences, je le reconnais, elle est une vérité. Oui, si l'Italie ne s'était pas alliée à la Prusse, si l'Autriche avait eu en face d'elle la Prusse seule, si le duel avait été à deux au lieu d'être à trois, il est possible que Sadowa n'eût pas été pour l'Autriche un désastre. Peut-être n'aurait-elle pas osé affronter seule le colosse de l'empire autrichien.

Je le reconnais. Mais, est-ce que je le reconnais pour la première fois ? Est-ce que nous n'avons pas tout fait pour conjurer ce conflit, pour que la paix du monde ne fût pas troublée ?

Dès le jour où la convention de Gastein, qui n'avait établi qu'un calme temporaire, eut perdu son efficacité, toute l'Europe se concerta pour solliciter l'Autriche et la Prusse de ne pas recourir aux armes.

La France d'abord, l'Angleterre ensuite, — elle a pu plus tard se réjouir de ce qui s'est passé en Allemagne, mais dans ce moment elle travaillait résolument pour la paix, — la France, l'Angleterre, la Russie ont réuni leurs efforts.

Les souverains eux-mêmes ont poursuivi le même but. Personnellement, la reine d'Angleterre a adressé des lettres instantes au roi de Prusse, à l'empereur d'Autriche.

Tous ces efforts ont échoué. Nous en avons alors fait un qui semblait devoir réussir. Oui, si la Vénétie n'avait pas été en cause, elle n'aurait excité ni les ardeurs de l'Italie, ni les résistances de l'Autriche, et la guerre aurait pu être conjurée.

Mais quoi ! nous aurions dû nous adresser impérieusement à l'Italie ? à l'Italie poussée par son patriotisme et par son intérêt, et lui dire : N'avancez pas, je vous le défends ! Elle ne nous eût pas écoutés. Elle n'était pas maîtresse d'elle-même.

Placée en face d'une nécessité politique qui était pour elle une condition d'existence, l'Italie voyait une occasion unique, impossible à retrouver peut-être dans un siècle, de se compléter, de renverser les canons dirigés contre elle, d'appeller à elle cette sœur éplorée qui lui tendait les bras, eu tournant vers elle ses yeux taris de larmes ! Et vous croyez qu'elle se serait arrêtée ! Notre tentative eût été impuissante. (Assentiment). Nous avons agi autrement.

Nons avons dit à l'Autriche, d'accord avec l'Angleterre, et en employant les ménagements les plus courtois : Evitez le péril. La Vénétie n'est pas une force pour vous. Elle divise vos armes ; elle affaiblit votre puissance en vous créant un ennemi de plus.

Pourquoi ne pas abandonner cette possession ? Pourquoi ne pas vous retourner contre la Prusse , votre rivale, et lui dire : Je ne vous ferai pas de concession ? Et pourquoi ne pas dire à l'Italie : J'abandonne la Vénétie ?

Voilà le langage que, de concert avec l'Angleterre, nous avons tenu à l'Autriche.

Il y a eu un moment où on nous a dit que l'honneur militaire du jeune souverain d'Autriche lui défendait de faire la concession que nous lui demandions.

Alors nous avons proposé ce congrès sur lequel l'honorable M. Thiers a gardé un silence profond ; nous avions l'espoir que l'Autriche céderait. Céder à toute l'Europe, ce n'était pas un acte de faiblesse c'était une transaction honorable consentie dans l'intérêt de tous.

Je comprends très bien que l'Autriche ait résisté à ces conseils. Je ne le lui reproche pas. Il faut des énergies héroïques et des volontés surhumaines dans des crises semblables. Elle n'a pas voulu faire le sacrifice que nous souhaitions et qu'elle regardât alors comme humiliant pour elle.

Voilà notre conduite. Voilà comment nous avons procédé. Nous n'avons pas adressé d'injonction menaçante à l'Italie, à la Prusse, comme on nous le conseille. Nous avons agi autrement, nous avons fait appel à la sagesse de l'Autriche qui n'étant pas en proie à l'exaltation patriotique de l'Italie, pouvait nous écouter,

Maintenant la guerre éclate, le sort de la bataille a décidé ? Je n'hésite pas à le dire : la journée du 4 Juillet a été pesante pour les hommes qui dirigeaient les affaires de ce pays. Pour les militaires comme pour l'opinion publique, la Prusse devait payer chèrement son audacieuse tentative, on regardait un échec pour elle comme inévitable.

Devant son succès, devant cet événement imprévu, nous avons eu des angoisses patriotiques. Ah! ceux qui, en dehors du gouvernement, au milieu des joies de la famille, de leurs plaisirs ou de leurs affaires, émettent sur les affaires publiques des opinions éphémères et jugent avec une légèreté sans conséquence les situations les plus graves, ceux-là ont pu parler de ces événements avec l'insonciance de l'irresponsabilité ; mais dans le sein du gouvernement, je le répète, il y a eu des angoisses patriotiques. (Sensation.—Très bien ! très bien !)

Les résolutions que nous allions prendre pouvaient marquer l'avenir pour des siècles, et nous n'avions que des minutes pour les délibérer. Nous n'avons pas cru devoir nous confirmer dans une inertie boudeuse, nous n'avons pas cru davantage devoir recourir aux menaces ni à la guerre ; nous avons cherché à conserver la paix, ou du moins à la faire renaître le plus tôt possible. Nous avons accepté le rôle de médiateurs. (Très-bien ! très bien !)

A suivre.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

(*Service Spécial de* LA TURQUIE.)

Londres, 29 mars.

Hier lord Derby, répondant à une interpellation de Lord Denbingh favorable à la Turquie, a dit que l'ambassadeur français, en informant Lord Stanley que son gouvernement avait donné, ou allait donner à la Sublime-Porte le conseil de céder la Crète à la Grèce, lui avait demandé si l'Angleterre était disposée à donner le même conseil; que Lord Stanley lui avait répondu que le gouvernement anglais ne se croyait pas justifié de donner de telles instructions à son ambassadeur à Constantinople et que la même réponse avait été donnée à une proposition semblable de l'ambassadeur de Russie. Il a ajouté qu'il ignorait les dispositions de l'Autriche à cet égard, mais que la France et la Russie avaient donné ou avaient intention de donner à la Turquie le conseil de céder la Crète par un acte volontaire. Il a déclaré que le Gouvernement anglais a refusé de donner un tel conseil d'abord parce qu'il ne serait pas écouté, ensuite parce qu'il était douteux que lors même qu'il serait accepté, il fût favorable au bien-être des Crétois eux-mêmes. Il a terminé en disant : l'Angleterre traitera la Turquie comme son amie ; elle ne voudra jamais lui imposer aucun acte incompatible avec sa juridiction indépendante sur ses propres provinces. Je ne m'associerai certainement pas à une politique contraire à ce que la Turquie est elle-même disposée à adopter dans les affaires concernant ses droits souverains.

Drama, 30 mars.

Hier matin, à 12 heures à la turque, deux fortes secousses de tremblement de terre, plusieurs murs et plusieurs minarets écroulés.

Salonique, 30 mars.

Cette nuit, à 5 heures à la turque, deux fortes secousses de tremblement de terre, pas de dégats mais grande panique.

(*Agence Havas.*)

Paris, 30 mars, 5 h. 30 m. soir.

Cours du 30 mars.

5 0/0 Ott.	PARIS, (Clisse)	ouvert.	30 55
		clôture	30 65
	LONDRES . .	ouvert.	30 —
		clôture	— —
Emprunt Ottoman. . .		ouvert.	240 —
		clôture	— —
3 0/0 Français, . . . *coupon détaché.*		ouvert.	69 10
		clôture	69 30

Berlin.— Bourse faible par suite de bruits concernant le Luxembourg.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 30 mars	33 08
Clôture du 30 mars	33 01

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 22 mars.

Céréales. — Il n'y a pas eu grande variation cette semaine sur les prix des céréales à Paris, le cours des farines type-Paris a été officiellement arrêté comme suit :

Disponible, 46 25 le sac de 102 kil. net.

Le cours des farines six marques a été officiellement arrêté comme suit :

Disponible, 72 75 les 157 kil. net.

Les cours du commerce donnent.

Types-Paris, courant du mois, 46 à 46 25; avril, 46 50 à 46 75; mai et juin 47, le sac de 101 kil. brut pour net.

Six marques, courant du mois, 72 à 72 45; avril, 73 25 à 73 50; mai et juin, 74 75 à 75; 4 mois de mai, 75 à 75 25 ; le sac de 157 kil. net.

A Marseille, les avis continuent à être généralement meilleurs. Il résulte des renseignements les plus sérieux que le déficit en Angleterre en tenant compte des importations passées de celles qui sont attendues jusqu'au 31 août 1867, s'élèvera à 1,700,000 quarters. Il faut donc que l'Angleterre avise à se procurer cette énorme quantité de blé, ce qu'elle ne pourra faire sans communiquer au continent la fermeté qui devra résulter de ses besoins. Sur le marché marseillais, la reprise continue. Les prix sont en voie de hausse, et les affaires ont une plus grande animation.

Le Danube, de fr. 34 à 35 12 1/2 ; Irka d'Odessa, à 38 25; Pologne, 128/121, à 40 25 ; Pologne, 126/122, à 30 12 1/2; Enos, 123/119, de 32 50 à 33, le tout aux 160 litres, escompte 1 0/0 à l'entrepôt.

A Bordeaux, le ton du marché est plus ferme, et les cours ont gagné une légère avance qui, pour les blés du pays, peut être évaluée à 50 c. par 80 kil. Ainsi un lot de ces sortes, 200 hect. Bladettes, a trouvé preneurs à 20 fr. 25 les 80 kil.

Les blanquilles espagnoles restent aux environs de 28 fr. 50 les 80 kil. acquitté.

Les farines se vendent de 23 fr. 50 à 26 fr. les 50 kil. pour toutes qualités, suivant mérite.

Sucres.—A Paris, les cours officiels sont fixés ainsi qu'il suit :

Sucre brut indigène, 55 fr. le tout aux 100 kil., entrepôt de Paris.

Les cours commerciaux donnent. Sucres bruts indigènes, disponibles, 55 50 à .....; avril, 56; mai et juin, 57, les 100 kil., type n° 12 au droit de 42 fr.

Au Havre, il s'est fait 172 caisses Havane, à 31 50, entrepôt à Nantes, on traite les Maurice, sur la base de 52 50, la bonne 4e, à Bordeaux les même provenance et qualité, à 52, 75.

Importations de Rio-Janeiro pour la Méditerranée, 12,000 sacs.

Cafés. — Rien à marquer sur cet article, au marché de Marseille, il s'est fait le 18, une vente de 298 sacs café Rio, à livrer, dans des conditions qui n'ont pas été connues du public.

A Nantes, le Haïti se vendait au prix de 8 fr. 50 les 50 kil. entrepôt.

Au Havre, vendu 860 sacs Haïti, à 76 50 ent.; 300 sacs Haïti avarié, de 66 à 58 ent.; 56 sacs Cap, avarié, de 76 à 78; 630 Rio, de 53 à 68.

—

Notre bourse a été fort agitée pendant ces derniers jours.

Les débats de la Chambre, les troubles de Roubaix, et surtout la publication du traité que la Prusse vient de faire publier, comme une sorte de défi, et qui remet entre ses mains, en cas de guerre, l'armée bavaroise, tout cela a grandement ému notre marché, et nos cours s'en sont ressentis.

La Rente française a essayé de résister, mais elle n'a pu tenir contre la baisse qui attaquait toutes les valeurs, et elle est descendue à 68, 60, ce qui constitue, sur le cours de la semaine dernière un écart qu'on ne peut, si optimiste que l'on soit, considérer comme insignifiant.

L'Italien n'a pas fait meilleure figure, et de 54 25, il est très rapidement descendu à 53 75.

La dette turque a moins baissé comparativement, mais il faut dire qu'il se fait très très peu d'affaires sur cette valeur en ce moment et que la fixation de son cours n'offre aucun intérêt. Elle a fermé à 30, 75.

Toutes les autres valeurs ont subi de semblables écarts, et il faudra quelques jours pour que la bourse se remette de la secousse.

L'encaisse de la Banque de France vient encore de s'augmenter de six millions, tandis que le portefeuille vient d'en perdre vingt. On signale une diminution de onze millions sur la circulation, et de six dans les comptes-courants des particuliers.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 30 mars.

ALEXANDRIE, vap. russe *Cerès*, cap. Milonas, ayant touché à Jaffa Beyrouth, Tripoli, Lataquié, Alexandrette, Mersine, Rhodes Smyrne, et Dard. div, march. et 89 passag.
SMYRNE, vap. fr. de M. Imp. *Vatican*, cap. Martin, ayant touché à Met. Dard. et Gallipoli, div. march et 30 passag.
TRIPOLI de Barbarie vap. ott. *Kars*, cap. Zanelli, div. march. et 84 passag.
SALONIQUE, vap. fr. de M. Imp. *Mitidjah*, cap. Trebuchet, ayant touché à Dard. et Gallipoli, div. march. et passag.

DEPARTS, du 30 mars,

BATOUM, vap. russe *Grand duc Canstantin*, cap. Tichenco, div. march. et passag.
DANUBE, vap. du Ll. aut. *Lucifer*, cap. Stezskal, div. march. et passag.
TRIESTE, vap. du Ll. aut. *Minerva*, cap. Calvi, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 28 mars.

ANVERS, bk. ital. *Recco*, cap. Corvetto, fer.
— bk. aut. *Elena Covacevich*, c. Covacevich, fer.
MARSEILLE, bk. aut. *Andrea*, cap. Folle, lest.
GENES, br. ital. *Mio Cognato*, cap. Olivari, lest.
CARDIFF, bk. russe *Lonise Poll*, c. Wamacher lest
MESSINE, br. hell. *Thalia*, cap. Calojeros, fruits.
NAPLES, br. hell. *Eftiehia*, cap. Bracianos, lest.
ALEXANDRIE, bk. norw. *Unda*, c. Voie, lest.
CHYPRES, br. hell. *Athina*, cap. Mayaroni, harub
SANTORIN, br. hell. *A. Trias*, cap. Anudos, vin

Du 29 mars.

MARSEILLE, br. ital. *Maritimo*, cap. Villa, lest
— br. ital. *Providenza*, cap. Cavassa, lest.
LIVOURNE, br. ital *Flora*, cap. Olivari, lest,
GENES, br. ital. *Azardoso*, cap. Solari, lest.
— br. ital. *Maria Teresa*, cap. Filipos, lest.
NORD-CHILDS, br. aut. *Rachel*, c Cante, charb.
ALEXANDRIE. br. aut. *Sveti Kriz*, Marokini, lest.
GALAXIDHI, br. hell. *Costandinos*, c. Stifos, lest.

DEPARTS, dn 27 mars.

MARSEILLE, br. hell. *Aglaia*, c. Vlassopulo, blé.
— br. hel. *Evanghelistra*, cap. Metaxas, blé
— br. hell. *Profiti Elia*, cap. Mitropulo, blé.
ANVERS, bk. russe. *Warrjaka*, c. Store, orge.
DANUBE, br. hell. *Marietta*, cap. Manula, lest.
— br. aut. *Lisa*, cap. Gepulich, div.
— br. hell. *A. Spiridion*, cap. Mitropulo, lest.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les pots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 15 Avril 1867. — Les premiers lots sont fl. 220,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, No 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

LEÇONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Mesjid, N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers No. 120.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.

Par ordre de la Chancellerie de la Légation Royale de Prusse, il sera vendu aux enchères publiques le lundi 1er avril à 9 heures du matin, devant la dite Chancellerie, tout le mobilier appartenant à feu M. Contius, et consistant en canapé, lits, tapis, glaces etc., etc., ainsi que plusieurs livres. Le tout sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur contre payement immédiat.

I. DE CASTRO.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RECKEHOFF.

— *Moumhané cité française No 24* au 1er chambre no 3.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Linardi 17

PENSION BOURGEOISE.

AVVISO.

I.R. DIREZIONE DELLE POSTE AUSTRIACHE.

A principiare dai 29 del mese corrente, le communicazioni postali accelerate per i Principati Danubiani e per l'Europa avranno luogo *fin' a nuove disposizioni* via di Kustendge e Baziazs.

Le partenze da Costantinopoli sono fissate come pel passato a Martedi e Venerdi alle ore 11 a. m. e gli arrivi a Mercoledi e Sabato matina.

Da Vienna il corriere partira ogni Martedi e Sabato.

Le lettere dovranno essere consegnate fin alle ore 10 precise.

Per più informazioni veder l'orario esposto all' Ufficio.

Pera, 25 Marzo 1867.

HUILE DE FOIE

EXPOSITION 1855 naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm.

ROYER ... 225 ...

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Deuis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées.

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si, avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si, préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est, par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes.

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Eresipele et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié. — Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαϊριέ

A partir de Lundi 13|25 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis. — *Ἀπὸ τῆς δευτέρας 13|25 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως*

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES. — ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turquie. Ὧρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ.	Yéni-Mahallé. Γενί-Μαχαλέ.	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. Θεραπεία.	Yéni. Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη.	Emirghian Ἐμιργιάν.	R. Hissar. Ῥουμ. Ρ. Χισάρ.	Bébek. Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. Ἀρναουτ-κιοϊ.	Kourou-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ.	Ortakeuy. Ὀρτά-Κιοϊ.	Béchicktach. Βεσίκ-Τάς.	Kabatach Καμπά-Τάς.	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	7 13	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 45	7 58	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	10 13	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 30	9 43	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1	7 13	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 45	7 58	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 30	8 43	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis à 2 15
3 30	9 43	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45	10 58	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 30	3 43	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 13	14										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Kabatach. Καβᾶ-Τάς	Bechiktach. Βεσίκ-Τάς	Ὀρτά-Κιοϊ Ortakeuy.	Kourou-Tchesme. Κουρού-Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ-Κιοϊ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. P. Χισάρ.	Emirghian. Ἐμιργιάν	Sténia. Στένια.	Ienikeuy. Νεοχώριον.	Therapia. Θεραπεία.	Buyukdere. Βουγιοὺκ Δ	IENI MAHALE. Γενί-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ	OBSERVATIONS
2 15	5 47	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 58		—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3 30	9 43	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
9 45	3 58	17	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 43	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
11	5 20	11	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Koutroutch. et Arnautkkioi.
9 15	3 58	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Retour direct au pont.
11	5 20	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 33	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 53	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-dére. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία.	Beykos. Βεϊκός	Pacha-backtché. Πασσᾶ-Μπαγτζέ	Chibouclí. Τζιμπουκλί	Kanlidja. Κανλιτζά	A. Hissar. Α. Χισάρ.	Kandilli. Κανδιλλί	Vani-keuy. Βανί-Κιοϊ	Tchenghel-keuy. Τσεγγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey. Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoundjouk. Κουζγουνζούκ	Scutari. Σκούταρι	OBSERVATIONS
1 45	8 58	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h. 30
3 30	9 43	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée. Départ du pont. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Scutari. Σκούταρ	Kouskoundjouk. Κουζγουνζιούκ	Beller-Bey, Βελλέρ-βεϊ	Tchenghelkey. Τσεγγέλ-Κιοϊ	Vanikeuy. Βανί-Κιοϊ	Candilli. Κανδιλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlidja. Κανλιτζά	Tchiboucli. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktche Πασσᾶ-Μπαγτζέ	Beicos. Βεϊκός	Therapia. Θεραπεία	Buyukdere. Βουγιοὺχ Δερέ.		OBSERVATIONS
10 30	4 43	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	5 20	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakchè.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesmé, Orta-keui et Cabatasch.

(2) Les vendredis à 2 heures, il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Tous les lundi matin à 1 heure 45 un batéau partira de Voui-keuy pour le pont touchont Tcheghel-keuy, Beyler-bey et Kouskoundjouk.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 76.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	70 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 2 avril.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 30 mars, 7 h. 15 m.

Un télégramme de Berlin dément le bruit de l'entente de la France et de la Prusse relativement à la cession du Luxembourg.

St.-Pétersbourg. — L'escompte est réduit à 7 0|0.

Cours du 30 Mars.

5 0/0 Ottoman. Londres, clôture 29 3/4.

Paris, 31 mars, 10 h. 20 m. matin.

New-York, 30. — Le sénat est convoqué, extraordinairement, pour lundi prochain, afin de lui soumettre un traité avec la Russie cédant à l'Amérique toute l'Amérique Russe.

(Voir à la troisième page.)

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Les journaux de Vienne, du 20 mars, mentionnent le bruit de la retraite prochaine du ministre de la guerre, le général John, qui serait remplacé par le feld-maréchal-lieutenant de Mœring.

La question croate est l'objet des délibérations des ministres autrichiens et hongrois. La Hongrie veut accorder à la Croatie une autonomie parfaite, qui comprendrait toutefois une participation pour tout ce qui concerne les affaires communes à la Diète et à la délégation hongroise.

La Diète croate, actuellement ajournée, sera invitée à se faire représenter par une députation solennelle, à la cérémonie du couronnement qui aura lieu, à ce qu'on assure, dans la seconde moitié de mai.

On croit que la Diète hongroise ratifiera promptement le projet élaboré par la commission des 67. Les lois de 1848 seraient dans ce cas, modifiées. L'arrangement concerté dans ce sens serait proposée au Reichsrath comme un fait accompli. Le Reichsrath aurait cependant à vider les questions de détail et à réformer la Constitution de février; M. de Beust doit arriver à Pesth, le 16 mars, pour conférer avec l'empereur et le comte Andrassy.

Dernièrement une dépêche a parlé de préparatifs militaires en Autriche et d'une demande d'explication de la part de l'ambassadeur à Vienne :

Le *Débat* dément ce bruit d'armement :

« Il n'y a pas, dit-il, un mot de vrai sur les achats de chevaux en Bohême par les Prussiens, sur les préparatifs que l'on ferait au ministère de la guerre, sur le rappel des hommes en congé et sur l'envoi d'un corps d'observation aux frontières turques. On ne comprend pas comment il se fait que maintenant que la question qui était le plus de nature à amener des complications, c'est-à-dire la question des forteresses serbes, peut être considérée comme résolue, on regarde la situation comme moins pacifique et moins rassurante qu'auparavant. »

La *Correspondance générale* se dit autorisée à démentir une autre nouvelle annoncée par des dépêches de Vienne. Il n'y a rien de vrai dans le bruit qui a couru que le gouvernement autrichien songerait à hypothéquer les biens du clergé.

On écrit de New-York, le 20 mars

Le vapeur *Colrado* est arrivé de San-Francisco avec des nouvelles de Chine en date du 17 février, et du Japon en date du 27 du même mois, ayant à bord le personnel de l'ambassade japonaise a Washington.

Le gouvernement chinois s'oppose à la construction d'un chemin de fer en Mongolie.

Des capitalistes français ont proposé d'en construire un de Changaï à Leichow.

La flotte russe devait partir pour se rendre dans la Méditerranée.

Les dernières nouvelles de la Plata ne manquent pas d'une certaine gravité. L'insurrection qui a éclaté dans plusieurs provinces de la Confédération argentine ont pris un grand développement à la suite de quelques avantages obtenus par les dissidens. Le président Mitre s'est donc vu forcé, pour prévenir de plus grands dangers, de disposer d'une partie des forces qui concouraient au siège de Humaïta et de les diriger vers les provinces insurgées. L'armée alliée s'est vue diminuée d'autant. Il est douteux pourtant qu'il y ait là pour elle un sérieux affaiblissement. Ce n'est pas le nombre de soldats qui a jamais fait défaut dans la guerre de Paraguay, mais l'organisation militaire.

C'est sur ce dernier point que le général en chef actuel, le maréchal Caxias, a porté tous ses efforts depuis qu'il est venu se placer à la tête de l'armée. Il a fallu surtout introduire, parmi les recrues successivement amenées sur le théâtre des opérations, la discipline du champ de bataille. Le Brésil dispose à lui seul de forces infiniment supérieures à celles de Paraguay. Les derniers mois ont été employés à donner à ces forces une cohésion qui leur permette d'agir plus efficacement. Il semble que ce résultat utile ait été obtenu avec le concours des ressources que n'a cessé de fournir Rio-Janeiro, et, au départ des derniers courriers, on pouvait prévoir qu'un mouvement décisif ne tardera pas à avoir lieu avec l'action combinée de la flotte et de l'armée de terre. Déjà divers bombardements ont été dirigés avec succès par l'escadre contre les retranchemens paraguayens.

Au Brésil les élections ont commencé : il est encore impossible de préjuger le résultat du scrutin, mais on peut dire que ce mouvement politique s'accomplit avec le plus grand ordre et sans que nulle part la paix publique en soit troublée ; nouvelle preuve, si cela était nécessaire, que la liberté se modère elle même quand elle s'exerce dans sa plénitude. Les institutions dont jouit cet empire ne lui assurent pas seulement la prospérité intérieure, elles ont encore le privilège d'attirer les races voisines. Nous voyons en effet par nos correspondances qu'un courant continu et sans cesse croissant s'établit des Etats-Unis au Brésil, et que la colonisation de ces vastes et fertiles régions est destinée à prendre, grâce à ces industrieux et infatigables travailleurs, une extension chaque jour plus grande et plus rapide.

La législature de l'Etat de Virginie se réunira en convention au mois de mai prochain dans le but d'adopter la constitution conformément à la loi, votée par le Congrès, qui établit un gouvernement militaire dans le Sud. Les noirs se proposent de convoquer une Convention à part.

La législation de l'Etat du Maine a protesté contre la formation d'une confédération canadienne.

On s'attend à une invasion des Fénians dans le Canada.

On écrit de Toulon au *Messager du Midi*, à a date du 18 mars :

L'émotion produite par la dépêche ordonnant de tenir l'escadre d'évolutions prête à partir en six heures, commence à se calmer par suite d'une interprétation moins exagérée des intentions de Son Excellence M. l'amiral, ministre de la marine.

On a voulu seulement, en constatant officiellement la fin des réparations de la flotte cuirassée, la tenir, à dater de ce jour, en état d'appareillage et toujours prête à partir au premier signal.

Après avoir hésité entre les iles de Porquerolles, du Levant et de port Gres, pour établir le camp destiné à recevoir en quarantaine d'observation les troupes revenant du Mexique, la commission sanitaire s'est enfin décidée pour le lazaret de Toulon qui est, bien certainement, le point le plus convenable pour assurer le bien-être et les soins hygiéniques des troupes expéditionnaires.

Il y aura de plus une économie énorme ; du reste, il paraît que l'effectif attendu à Toulon ne dépassera pas 2.000 ou 2, 500 hommes au maximum; tout le reste arrivant dans la Mediterranée appartenant à l'armée d'Afrique et devant être débarqué en Algérie.

On écrit de Toulon le 13 mars

On parle plus que jamais de l'application de la limite d'âge à l'état-major de l'armée navale ; d'après cette mesure, les capitaines de frégate seraient mis à la retraite à cinquante-huit ans, et les lieutenants de vaisseau à cinquante-trois ans.

LA SITUATION.

Le Corps Législatif français a terminé ses débats sur l'interpellation de M. Thiers, et un vote de 219 voix contre 45, est venu, encore une fois, donner raison à la politique personnifiée par l'Empereur Napoléon III.

Voila le résultat matériel, dont le gouvernement fera usage comme il lui conviendra.

Nous ne parlons pas du résultat moral, et nous ne voulons pas examiner la question de savoir si, la France, l'Europe et l'Histoire ratifieront le jugement de la Chambre. Cela nous entraînerait trop loin.

De ces grandes luttes oratoires où l'art de la parole, exercé avec tous les apprêts d'une mise en scène théâtrale, se mesure à la gravité des questions soulevées et à la véhémence des convictions, nous voudrions pouvoir tirer un profit autre, que celui qui résulte de la lecture d'une harangue de Démosthènes ou d'une oraison funèbre de Bossuet.

Eh bien ! nous l'avouons sincèrement, au risque d'être traité de profane, cette tempête de paroles ne nous a rien laissé; rien, si ce n'est ce sentiment douloureux que devaient éprouver les philosophes de l'antiquité au sortir d'un combat du cirque.

Certes, si Dieu avait eu besoin d'une huitième plaie pour châtier l'Egypte, il aurait inventé les rhéteurs !

Ce ne sont pas eux qui sauvent les Empires, et il est impossible, en voyant, au milieu de la gravité des circonstances actuelles, les avocats français s'acharner sur des mots vides de sens, de ne pas se souvenir de ces Grecs du Bas-Empire qui dissertaient sur une question de dogme pendant que la hache turque enfonçait les portes de leur capitale.

A l'éloquence de MM. Thiers, Rouher et Jules Favre, on pourrait opposer celle de M. de Bismark.

Ce n'est pas un ergoteur celui-là: « Dépêchons-nous de mettre l'Allemagne en selle ; elle saura bien se tenir à cheval ! »

Que de choses dans ce peu de mots !

Voilà l'éloquence des hommes politiques qui sont en même temps des hommes d'action.

Nos pères aussi connaissaient ce genre d'éloquence, témoin le Conventionnel qui vota en ces termes, la condamnation de Louis XVI :

« La mort sans phrases ! »

Il est vrai qu'alors le fer de la guillotine française retentissait en Europe, tandis qu'aujourd'hui le couteau à papier de Messieurs les avocats frappe seul leurs pupitres.

Cependant une chose nous console, c'est que les soldats français ont conservé l'éloquence de Cambronne et que le dernier mot de Waterloo sera le premier qu'auront à entendre les ennemis de la France.

Pour nous qui luttons obscurément sur ce terrain volcanique de l'Orient, au cœur du nid de guêpes d'où sortent périodiquement les plus graves complications européennes, nous aurions désiré, au-dessus du chaos de ces débats, un phare lumineux, un cri de ralliement, qui fixassent nos incertitudes, et qui affermissent nos convictions.

Nous aurions voulu, par exemple, que la lacune du Livre jaune, signalée par M. Berryer fût comblée, et qu'on nous permit de suivre la marche souterraine de la politique française, depuis le 1er mars jusqu'au 8 mai 1866.

Nous aurions voulu des explications, sur la manière dont le gouvernement entend constituer l'Autriche grande et forte, dont la nécessité, pour l'équilibre européen, est proclamée par le discours d'ouverture.

Nous aurions voulu connaître, par dessus tout, le dernier mot de la France dans sa politique relative à l'Orient.

M. Rouher a déclaré qu'il n'était lié par aucune alliance, qu'il serait aujourd'hui avec l'un, demain avec l'autre, non dans le but de faire la guerre, mais en vue d'une solution diplomatique de toutes les questions pendantes.

Mais avec qui est-il aujourd'hui?

Est-ce la politique de Navarin qui prévaut, ou la politique de Sébastopol?

C'est ce qu'il a oublié de nous dire, et voilà pourquoi nous sommes obligé de trouver des forces et une direction en nous-même, voilà pourquoi il convient d'établir notre point de départ, voilà pourquoi nous avons intitulé cet article : *la situation.*

Cette situation, quelle est-elle ?

L'Empire ottoman est le boulevard du monde civilisé ; c'est la digue que l'Europe occidentale oppose aux envahissements de la Russie.

La Russie, dont les frontières s'étendent depuis le détroit de Behring, la Baltique et la mer Noire, jusqu'aux sources de l'Oxus et aux confins de la Chine, qui commande à 80 millions d'hommes et qui traîne à sa suite des hordes plus sauvages et plus nombreuses que celles d'Attila, menace d'emporter la dernière barrière qui s'oppose à la réalisation de son rêve qui est l'empire du monde.

L'œuvre qu'elle accomplit ne souffre pas d'intermittence ; ses attaques se succèdent avec le calme qui est la véritable manifestation de la force.

La digue résiste, sinon par elle-même, du moins par les contre-forts qui la soutiennent.

Ces contre-forts ce sont les puissances de l'Europe occidentale.

En outre, et jusqu'à ce jour, les architectes se sont ingéniés à maintenir la cohésion de tous les matériaux dont se compose la digue, persuadés que la moindre désagrégation suffirait pour livrer passage au flot envahisseur..

Exaspéré de voir l'inanité de ses attaques, le flot s'adresse aux contre-forts :

Votre digue est bien vieille, qu'en pensez-vous ?

— Mais oui.

— Si vous la réparieź ? Voulez-vous que je vous aide ?

— Certainement.

— Voyez cette pierre, elle tient à peine, retirez-la.

—Mais, oui, dit un des contre-forts.

— Hâlte-là, crie l'autre, si la pierre tombe d'elle-même, c'est un malheur: *sit fata voluere*; mais quant à la détacher moi-même, Dieu m'en garde.

— Vous avez tort, mon cher ; d'abord les pierres ne demandent pas mieux que de se séparer les unes des autres; il n'y a pas de mal à cela; nous boucherons les trous avec un ciment moderne bien supérieur au ciment romain ; cela s'appelle le principe des nationalités, la philantropie, la grécophylie; d'ailleurs, c'est la désunion qui fait la force, et non pas l'union, comme le croient encore les vieilles perruques. Soyez donc de votre temps !

— Hélas ! j'ai peine à croire un traître mot de ce que vous dites.

— Tant pis pour vous; mais il faut en finir. Le flot est un bon enfant, pas vorace du tout, qui ne saurait avoir des ambitions périlleuses. Faisons-lui un petit passage : il s'en contentera; et nous nous reposerons tous dans la paix et la bonne harmonie.

C'est là tout ce qu'il nous fut possible de saisir de la conversation.

Quelque temps s'écoula.

Tout-à-coup nous entendimes un grand bruit, comme celui d'une masse d'eau qui a rompu ses barrières, et nous vîmes partout, rouler et flotter des matériaux

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XLII

(Suite.)

Lorsque Albert rencontra Madeleine implorant pour Geneviève et son enfant le secours des passants il rentrait à son hôtel, rue de la Paix, la pensée remplie d'elle, car depuis trois jours il la cherchait. Il avait été frappé de cette voix et s'était approché. Peut-être aussi l'instinct du cœur, qui chez certaines natures impressionnables est comme une seconde vue, l'avait-il guidé.

Il fit transporter Madeleine dans son hôtel.

Quand Madeleine reprit ses sens.

— Où est Geneviève ? dit-elle.

— Qui cela ? demanda Albert.

— Cette mendiante qui était accroupie à côté de moi. Vite ! Oh vite ! allez la chercher.

Quelques instants après, Geneviève entrait tenant toujours son enfant serré contre son sein.

Dès qu'elle vit du feu, elle se dirigea de ce côté et s'assit à terre pour réchauffer sa fille.

Madeleine écarta le châle qui l'enveloppait et recula d'effroi.

C'était le cadavre d'un enfant mort depuis plusieurs jours.

Mais la pauvre folle s'obstinait à dire que sa fille vivait.

Albert la conduisit dans une chambre voisine et envoya chercher un médecin.

Madeleine n'avait besoin que d'un grand repos d'esprit et d'un régime réparateur.

Le médecin, après avoir questionné Geneviève, déclara que des souffrances antérieures, et la mort de son enfant avaient dû causer le dérangement de son esprit. Mais avec des soins cet égarement pouvait n'être que passager.

Dès le lendemain Albert la conduisit dans une maison de santé.

Puis il revint s'établir au chevet de Madeleine. Ils ne parlaient pas, mais que de choses ils se disaient en se taisant !

Comment Madeleine eût-elle pu avouer le trouble nouveau, indéfinissable qui venait de l'envahir ?

Pour la première fois elle comprenait l'amour, pour la première fois elle aimait véritablement.

Le sentiment exalté que lui avait inspiré Maxime ne ressemblait en rien à l'émotion à la fois douce et profonde qu'elle éprouvait en présence d'Albert.

Elle avait aimé Maxime avec son imagination de poëte, elle aimait Albert avec son cœur de femme.

Les galanteries de Maxime, ses qualités brillantes, sa nature chevaleresque avaient fait naître en elle un de ces amours de tête si fréquents chez les jeunes filles. La tendresse noble et sérieuse d'Albert, son intelligence et son caractère élevés, sa chaleur d'âme rayonnante lui faisaient éprouver une ivresse sereine et ces élans de cœur qui sont les symptômes du véritable amour.

Son affection pour Maxime avait toujours été mêlée d'inquiétude et de chagrin. Son amour pour Albert, c'était le repos, la confiance absolue. Il lui semblait maintenant qu'aucun malheur ne pouvait l'atteindre, et que sa vie ne serait jamais assez longue pour aimer comme il le méritait cet homme si bon, tendre jusqu'à la passion, dévoué jusqu'à l'héroïsme.

Dès lors, plus rien ne les séparerait jamais.

— Mon amie adorée, lui dit Albert, vous m'aimez donc ?

— Oh ! de toute mon âme !

— Et vous consentiriez à m'épouser ?

Madeleine posa sa main dans celle du jeune homme et ses larmes lui répondirent.

— Ecoutez-moi, Albert. Je suis pauvre, mais je sais bien que pour vous la pauvreté n'est pas une tache ni un obstacle ; cependant en m'épousant vous épousez un peu ma famille. Je ne puis donc consentir avant que vous la connaissiez. Elle appartient, vous le savez, à la classe laborieuse ; mon père n'a pas toujours eu une existence honorable ; ma mère est aveugle, et son esprit est aussi peu cultivé que son cœur est bon.

— Comment pouvez-vous croire, Madeleine, qu'avec mon indépendance d'esprit, je puisse un instant m'arrêter à de telles considérations !

— Je le sais bien. Mais les préjugés sont si vivaces ! Souvent nous nous y soumettons alors même que notre raison les répudie. Je vous en prie, consentez à venir vous marier dans l'Ardèche.

Albert consentit.

Il fut donc convenu que Madeleine partirait d'abord, par respect pour les convenances, et qu'Albert irait immédiatement la rejoindre.

Elle écrivit un mot à Maxime pour lui annoncer qu'elle était sauvée, mais elle ne dit pas encore de quelle manière.

XLII

L'Ardèche, dans sa partie montagneuse, est l'un des plus pauvres pays de France. L'habitant de ces contrées n'est point actif et intelligent comme le montagnard jurassien, qui sait compenser par les produits de l'industrie sédentaire l'infertilité du sol.

Le village de Saint-Val, habité par Amélie et sa famille, qui était venue la rejoindre pour achever la guérison de Marie, ce village est situé dans la zone tempérée des Cévennes et ressemble à tous les pauvres villages de France.

Vu de loin, il apparaît comme un vaste cimetière; ses toits grisâtres groupés autour d'un clocher font l'effet de tombeaux qu'on saurait habités par des vivants.

Et si l'on entre dans ce village, quel aspect douloureux ! Que de misères on devine derrière ces murs en pisé, ou en pierre gétive, sans alignement sans aplomb, criblés de trous et de crevasses ; sous ces toits de chaume où croissent en sécurité les saxifrages et les joubardes et que menacent à toute heure la trombe et l'incendie.

« Dans les villes, dit Michelet, si l'ouvrière meurt de faim, dans les campagnes elle meurt par excès de travail. »

Cependant la misère des villes est plus affreuse, dit-on, que celle des campagnes. Sans doute, car l'ouvrier y est plus isolé, plus oublié. Il souffre d'autant plus que ses besoins de luxe sont plus développés. Puis la corruption plus générale y multiplie les causes de pauvreté.

La misérable cahute qu'habitaient Marie, sa mère et Grangoire n'était guère plus spacieuse que leur mansarde de la rue Terraille. Elle ressemblait à une étable. On y marchait sur la terre nue. Le mobilier ne se composait que d'une mauvaise table vermoulue sur

Voir le numéro du 1er avril.

épars; à la place de la digue une véritable inondation de Kalmouks : *ils n'avaient fait que passer, elle n'était déjà plus !*

Du côté de l'Occident, on voyait fuir les rhéteurs embarrassés dans leurs toges, et une voix, celle de M. Rouher, sans doute, exhalait en sanglots ses angoisses patriotiques.

. . . .

Heureusement, que tout cela n'est qu'un rêve !

D'après les derniers journaux de New-York, les Etats-Unis auraient réussi définitivement à acheter la baie de Samana, dans l'île de Saint-Domingue. On se rappelle que nous avons déjà entretenu nos lecteurs de cette affaire. Nous avons raconté comment M. Seward fils et l'amiral Porter, envoyés dans la République dominicaine, pour traiter de l'achat d'une vaste portion de l'île, n'avaient pu, faute d'assez d'argent, accomplir leur mission dans tous ses points.

Mais, s'ils n'ont pu acquérir autant de territoire qu'ils en voulaient, MM. Seward et Porter ont au moins réussi à faire concéder aux Etats-Unis la baie de Samana, destinée à servir de station de charbon pour les vaisseaux de guerre américains en croisière dans les parages des Antilles. Les bases de la négociation ont été adoptées par le président Cabral, et un agent de ce général serait déjà arrivé à Washington pour faire signer par le gouvernement de l'Union les conditions de la cession de la baie de Samana, conditions qui auraient été votées par la législature de la République dominicaine.

Le prince Michel Obrénovich de Serbie, nous l'avons déjà annoncé, est parti Samedi de Belgrade, pour venir à Constantinople remercier Son Suzerain et le Gouvernement de S. M. à l'occasion de la faveur exceptionnelle dont la Servie vient d'être l'objet.

C'est le moment de dire que l'évacuation des forteresses occupées jusqu'ici par les troupes Impériales et confiées désormais à la garde du Prince Michel et du peuple serbe, a donné lieu à des bruits dénués de toute espèce de fondement. Aussi, en présence de ces bruits, croyons-nous être agréable à nos lecteurs, en leur fournissant quelques détails de nature à jeter un jour vrai sur les négociations qui ont précédé cette décision Impériale.

Dès 1862, on le sait, le Prince Michel avait saisi la S. Porte et les puissances du désir du peuple serbe de voir les forteresses évacuées par les troupes du Sultan. Les représentants de ces Puissances se sont réunis en conférence, la même année, à Constantinople, et se sont mis d'accord pour conseiller au Gouvernement Impérial d'accéder à ces vœux, mais le Gouvernement ne crut pas devoir déférer à ces conseils, se réservant le droit d'agir de sa propre initiative dans une question qui le regardait exclusivement.

L'affaire en resta là, lorsque, il y a quelques mois, le Prince Michel, comprenant l'utilité qu'il y avait pour son peuple à s'entendre directement avec la cour Suzeraine, écrivit une lettre au Grand Vézir, pour lui exposer franchement la situation que créaient à la Serbie les forteresses occupées par les troupes Impériales, et prier S. A. d'aviser aux moyens de cimenter davantage, par quelques concessions, les liens qui unissent la Serbie à l'Empire Ottoman.

Comme on le voit, le Prince Michel, loin de formuler des demandes catégoriques, abandonnait tout à l'initiative du Suzerain et se rapportait, sur cette délicate question, à la haute sagesse de S. M. le Sultan et de son Gouvernement. Mais les nouvellistes n'ont pas manqué d'interpréter cette démarche d'une foule de manières. Tantôt ils prétendaient que telle ou telle puissance aurait pesé sur le gouvernement pour le déterminer à accéder aux vœux des Serbes, tantôt que le Sultan aurait subordonné son consentement à une augmentation de tribut ou à la réduction de l'armée serbe.

Erreur que tout cela. — Le Sultan n'a jamais eu l'idée de mettre un prix quelconque à une concession qui était de nature à satisfaire ce peuple auquel il n'a jamais cessé de témoigner une bienveillance toute paternelle.

La Serbie et le Prince qui la gouverne ont parfaitement compris la portée de la décision de leur Suzerain. Aussi cette décision a-t-elle été accueillie avec une reconnaissance enthousiaste par la population serbe.

Le voyage du Prince Michel, comme S. A. l'a dit, du reste, Elle même, n'a donc pour but, que de venir déposer aux pieds du Trône du Sultan l'hommage de la gratitude du peuple serbe qui, en arborant sur les forteresses de Belgrade le drapeau ottoman a donné la preuve de ses sentiments de dévouement à la S. Porte, en même temps, que de son intelligence politique.

Un grand dîner parlementaire a été donné à Berlin, le 22 mars à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi. Tous les partis y étaient représentés. M. Simpson, président du Reichstag a porté la santé du roi M. Simpson a fait ressortir principalement que la mission des Hohenzollern était de créer un peuple et un Etat avec les diverses races allemandes.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 22 mars applaudit à ce qu'a dit la *Nouvelle Presse libre* de Vienne sur la position de l'Autriche vis-à-vis de la Prusse, et ajoute :

« L'Autriche ne pourra pas trouver d'allié plus fidèle que la Prusse, si elle s'unit à nous sans réserve pour contribuer au développement national de l'Allemagne. Nous espérons que les relations amicales deviendront d'autant plus étroites et plus fortes qu'on reconnaîtra davantage la haute importance de l'amitié austro-prussienne pour la paix de l'Europe. »

On lit dans la *Gazette de la Bourse* du 23 mars :

« Hier, à la réception diplomatique qui a eu lieu à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, le roi a adressé, d'une manière ostensible, aux ambassadeurs d'Angleterre et de France, principalement à ce dernier, des paroles respirant une confiance absolue dans le maintien de la paix. »

La *Gazette de Vienne* (édition du soir) du 22 mars, dit qu'il n'est pas sans importance de faire observer que le gouvernement prussien avait, dès le 15 mars, fait communiquer confidentiellement au cabinet de Vienne les traités secrets conclus avec la Bavière et Bade, en ajoutant que ces traités ne devaient être considérés que comme ayant un caractère purement défensif.

On écrit de New-York le 22 mars :

« Le général Butler et Mr Thadeurs Stevens font toujours de l'agitation pour obtenir la mise en accusation du président et la confiscation des biens des propriétaires du Sud. »

Les derniers avis de la Vera-Cruz portent que l'empereur Maximilien a battu un corps de 2,500 dissidens à Catahualquey. Le bruit courait que Santa-Anna avait l'intention de se rallier à l'empereur Maximilien.

Une correspondance de l'Agence Havas donne les renseignements qui suivent sur le bombardement de Curupaïty et sur l'échec éprouvé par l'escadre brésilienne :

« La flotte brésilienne a enfin donné signe de vie. Les navires cuirassés ont ouvert, le 2 février, un feu bien nourri contre la position de Curupaïty, et l'amiral Jose Ignacio, s'apercevant que les Paraguayens ne répondaient pas, ordonna à toute son escadre de venir se ranger en ligne de bataille. Mais aussitôt qu'il eut fait prendre position à ses navires, les Paraguayens changèrent d'attitude ; ils ouvrirent à leur tour un feu formidable, et en peu d'heures les trois navires cuirassés furent obligés de battre en retraite jusqu'à Curuzu avec le reste de la flotte. L'un des bâtiments blindés, le *Sinbad*, a eu sa coupole traversée par un boulet qui a tué le commandant et les officiers de l'état-major.

On a tout lieu de croire que la divison brésilienne du général Argollo a pris part à cette malheureuse tentative dirigée contre Curupaïty, mais elle n'a pas été plus heureuse que l'escadre. Les pertes, qui ont dû être très fortes, ne sont pas encore connues.

Les dernières nouvelles authentiques du théâtre de la guerre nous apprennent qu'une colonne paraguayenne, forte de 5,000 hommes, est arrivée à Candelaria. Ce mouvement ne peut avoir pour but que de couper la retraite probable du maréchal Caxias vers la province brésilienne de Rio-Grande. »

On s'est préoccupé à Vienne comme à Paris de l'importance qu'il fallait attribuer à la publication, par le *Moniteur prussien*, des traités conclus depuis plus de six mois avec la Bavière et Bade. La dépêche suivante, confirmée par de nouvelles informations identiques, nous fait connaître la première impression ressentie dans les cercles politiques:

Vienne, 20 mars.

« A l'occasion des traités conclus par la Prusse avec la Bavière et Bade, la *Nouvelle Presse* se prononce pour une alliance austro-prussienne.

» La *Presse* donne comme certain que ces traités étaient officiellement connus depuis longtemps. On se serait étonné seulement de leur publication dans les circonstances actuelles. L'Autriche ne réclamerait que dans le cas d'une annexion du Sud à la Confédération du Nord. Vis-à vis des traités actuels, elle gardera une entière réserve. »

Ainsi, la politique autrichienne accepte une alliance, si intime qu'elle soit, entre le Nord et le Sud de l'Allemagne ; ce qu'elle repousse seulement, c'est l'annexion du Sud à la Confédération du Nord, ou, comme le dit une autre dépêche, la fusion complète des deux parties de l'Allemagne.

Cette attitude du cabinet de Vienne ne surprendra personne. Les stipulations intervenues entre Munich ou Carlsruhe et Berlin avaient sans doute été prévues dès les conférences de Prague, et l'existence des traités des 17 et 22 août ne devaient pas être un mystère pour M. de Beust et pour son souverain. Cette circonstance, sur laquelle le télégraphe insiste, ne fait peut être que rendre plus piquante et plus singulière la publication de documents à l'égard desquels on prépare une sorte de novation, car ils vont être remplacés par des actes plus complets et plus précis.

Voici l'explication donnée par la *Correspondance provinciale*, de Berlin : On a livré, dit cette feuille, ces traités à la publicité lorsque les motifs qui les faisaient tenir secrets n'ont plus existé.

La *Correspondance provinciale* ajoute : « Il est certain que la ligne du Mein n'est pas une *ligne de division* pour l'UNITÉ NATIONALE, et que la puissance de la nation est plus solidement fondée que jamais. L'Allemagne et l'Europe, continue l'organe de M. de Bismark, doivent voir là un message de paix. »

Des messages comme ceux-là, si l'Europe en recevait souvent, elle serait à la discrétion de ceux qui oseraient les écrire.

(*Presse*).

Si M. de Bismark a été clair et net jusqu'à la brutalité à l'égard de la Pologne, il a été beaucoup plus réservé au sujet du Limbourg et du Luxembourg.

Il a reconnu que des pourparlers avaient eu lieu entre la Hollande et la Prusse : donc, la question a été agitée, et elle demeure entière puisqu'aucun arrangement n'a été conclu.

La Prusse n'a donc renoncé à aucune de ses prétentions ; seulement, elle n'a pas fait entendre de menaces et elle ne se propose pas d'exercer une pression sur la Hollande, parce qu'elle appréhenderait de faire naître une question européenne.

En un mot, la Prusse va temporiser jusqu'à ce qu'il se présente une occasion favorable. Elle peut attendre, d'ailleurs. Ses troupes tiennent garnison dans Luxembourg; elle a passé, en temps utile, des marches qui assurent pour trois ans l'approvisionnement de la place ; enfin, elle vient de se rendre adjudicataire du matériel de guerre qu'elle renferme et qui était la propriété de la Confédération germanique ; elle n'a donc à y envoyer ni un homme, ni un sac de blé, ni un canon, et par conséquent elle n'a de permission à demander à personne, pas même au roi de Hollande, souverain de Luxembourg.

La Prusse est donc à Luxembourg comme chez elle, et le difficile sera de l'en faire sortir.

Voici en quels temps M. de Bismark, après avoir repoussé avec un grand dédain les réclamations des députés de la Posnanie, s'est exprimé sur la question du rétablissement de la Pologne :

« Le rétablissement de la république polonaise dans les limites de 1782 n'est qu'un rêve fantastique de la noblesse polonaise. Cela est impossible, car il n'y a pas assez de Polonais pour cela dans le monde. Parmi les 24 millions d'habitants de ce territoire, il n'y a que 7 millions et demi de Polonais ; un million d'entre eux est dispersé dans le monde entier.

» Les Polonais demandent donc la domination de six millions et demi des leurs sur 18 millions d'habitants non Polonais. Or, l'état de choses de Gallicie fait voir avec quel plaisir ces non Polonais supportent la domination polonaise. Il n'est pas certain même que les six millions et demi de Polonais désirent cette domination.

» Je ne veux pas vanter la domination russe (On rit) mais le peuple des campagnes de Pologne a plus de confiance encore aux Russes qu'à la noblesse polonaise. Renoncez donc, messieurs les députés polanais, à vouloir maintenir l'Europe en émoi, vous vous faites illusion sur vos forces.

» Réunissez-vous à nous et à la majorité de vos compatriotes les paysans pour jouir des bienfaits de la civilisation, à laquelle la Confédération du Nord va donner de nouvelles sûretés.

» Mais au Reichstag, je présente l'exemple des Polonais comme un avertissement : on voit, par cet exemple, où arrive un empire puissant, dirigé par une noblesse belliqueuse, mais prudente aussi, lorsqu'il préfère la liberté à la sûreté.

» Toute l'énergie de cette noblesse ne suffit pas aujourd'hui pour rétablir l'empire. Comme dit le poète : « Ce que tu as refusé dans le moment, l'éternité ne te le rapportera pas. (Bravos et murmures.) »

On peut dire que la question de la peine de mort est à l'ordre du jour dans le monde entier. La plupart des États de l'Union américaine s'occupent de ce grave problème, et l'État d'Illinois vient de décréter l'abolition de la peine capitale. Le Sénat français est à la veille d'examiner une pétition par laquelle 12,000 citoyens protestent contre la légitimité et la nécessité de l'échafaud. En Portugal, c'est le gouvernemenent, toujours fidèle à ses tendances libérales, qui a pris l'initiative de l'abolition ; nous félicitons le roi et les ministres de Lisbonne, de rompre ainsi ouvertement avec l'aphorisme de Joseph de Maistre : » Le bourreau est le premier ministre d'un bon prince. » Nous n'adresserons pas les mêmes compliments au ministère fantaisiste qui gouverne à Munich, sous les auspices de M. Richard Wagner : la majorité de la commission parlementaire s'étant prononcée pour l'abolition, les ministres ont fait, du maintien de la peine de mort, une question de cabinet.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. A. le Serdar-Ekrem Omer pacha, arrivé dimanche dans la capitale, part incessamment pour aller prendre le commandement des troupes de l'Epire et de la Thessalie.

—

Des troupes sont arrivées avant-hier de Varna. D'autres sont arrivées hier et vont se rendre à Volo.

—

S. Exc. Mithad pacha, gouverneur du vilayet du Danube, est arrivé avant-hier soir.

—

S. Exc. Djémil pacha, aide-de-camp de Sa Majesté, qui était de retour de Crète, est immédiatement parti, à bord du *Sultaniè*, pour aller à la rencontre de S. A. S. le Prince de Servie.

—

Salaheddin bey, gendre de S. A. le Grand Vézir et commissaire Impérial pour l'Exposition, part aujourd'hui pour Paris.

—

Avant hier, S. A. Moustafa pacha commissaire impérial en Crète est arrivé à Constantinople.

—

Par Iradè Impérial du 14 Zilcadè, Aznavour effendi vient d'être autorisé pour la publication de son manuel d'adresses et Almanach officiel de l'Empire Ottoman. Ces ouvrages dont l'utilité publique est incontestable paraîtra très prochainement en langue turque, grecque et française. La traduction en différentes langues est réservée par Iradè Impérial au concessionnaire.

—

On nous écrit d'Andrinople, 28 mars 1867.

La température exceptionnelle de l'hiver passé avait fait craindre un moment que l'on ne pût approvisionner les glacières de la neige qui nous est si utile durant les chaleurs de l'été ; heureusement que pendant la nuit du 24 au 25 de ce mois, le vent du nord a soufflé avec violence et nous a amené une neige abondante. Les propriétaires des glacières se sont hâtés de faire ramasser cette neige si ardement désirée, et leurs magasins sont remplis. Le lendemain le soleil avait fait fondre la neige qui couvrait la terre.

» La descente des céréales des localités de Philipopoli et autres échelles de l'intérieur continue avec grande animation, c'est que chacun est pressé de faire arriver ces graines à Enos, pour les charger un moment plus tôt pour leur destination.

Les prix du jour sont pour les blés durs de p. 26 à 26 1|2 le kilè, les tendres p. 25, le seigle p. 15, 1|2, le mais p. 17, le tout criblé, et francs à bord à Enos, livrable vers la fin du mois p. avec les avances d'usage. Quant aux prix des farines sur place, la première qualité des moulins à ménager se payait paras 65 l'ocque, la seconde qualité paras 60, et celles de Capan mélangé de maïs et quelques unes d'orge valent de paras 40—45 l'ocque. Rien de fait encore pour mettre ordre aux barrages des moulins, en attendant le droit du Varedat se perçoit invariablement sur le fond de 90 piastres la paire de sals.

La viande a renchéri, celle de bœuf et vache vaut p. 5 l'ocque.

L'archevêque grec de notre ville, Monseigneur Kirilos, vient de publier un mandement adressé à tous les prêtres de son diocèse, ainsi qu'à tous les primats, chefs des communautés et généralement à tous les orthodoxes. Voici la traduction.

« Très honorable clergé, très pieux prê-
» tres, très honorables primats et chefs des
» communautés, et vous très bénis Chré-
» tiens, habitans de cette ville, et enfants
» chéris devant le Seigneur; que la béné-
» diction du Très Haut soit avec vous, et de
» notre part, souhaits, bénédictions et
» pardons.

» Attendu que notre respectable gouver-
» nement, dans sa sollicitude pour le bien-
» être et le bonheur de ses fidèles sujets, a
» bien voulu établir dernièrement dans la
» Capitale une nouvelle Ecole Impériale de
» Médecine, dans laquelle tous ceux qui ac-
» compliront leurs études dans cinq années
» pour obtenir leurs diplômes de médecins,
» et dans trois années pour celui de pharma-
» ciens, seront employés à volonté dans les
» provinces du vaste Empire Ottoman. pour
» le bien-être et soulagement des habitans,
» dans ce but les élèves seront admis dans
» la dite Ecole de Médecine, sachant au
» préalable lire et écrire la langue ottomane,
» et qui ne seront pas âgés de plus de 25
» ans, il sera loisible aux élèves d'étudier
» l'une ou l'autre des deux sciences en lan-

---

laquelle était en permanence un morceau de pain noir ; de quelques chaises disloquées et d'un banc en forme de tréteau où s'asseyaient les commères qui venaient visiter le malade et la pauvre aveugle.

Malgré le coup assez grave qu'il avait reçu à la tempe, Grangoire était venu à Saint-Val ; il n'avait apporté que de faibles épargnes. Marie, pour alléger les charges de sa sœur Amélie, sa santé débile, allait travailler aux champs comme journalière, ou bien lavait la lessive, cousait un peu, et repassait les bonnets des demoiselles de Saint-Val.

Mais on était à la fin de mars. Le travail de la vigne pressait. Comme il était un peu mieux rétribué, la courageuse fille, ne consultant que son dévouement, se rendait chaque jour à ce rude labeur qui fait perler la sueur au front des plus forts. Quelle misère comparable à celle de cette femme débile, que ses forces trahissaient à chaque coup de pioche, qui à chacun de ses efforts sentait la vie s'amoindrir !

Grangoire se rétablissait lentement. Il lui eût fallu les soins d'un médecin ; mais à la campagne, loin des bourgs, le médecin coûte trop cher.

Le bruit avait couru à Lyon, parmi les connaissances des Borel, que Madeleine était morte.

Grangoire en avait apporté à Saint-Val la triste nouvelle.

On se savait rien de Claudine.

— Ah ! disait la pauvre mère Bordier, ma vie finira comme elle a commencé, dans le malheur.

Elle avait la résignation des désespérés. L'habitude de souffrir rend insensible ; le cœur se bronze à la longue contre ces coups répétés du sort.

C'était par une belle matinée de mars. La nature était si fraîche, si riante, l'air si limpide, que le pauvre village, tout doré des splendeurs du soleil, paraissait moins sordide, moins désolé. Les toits de chaume, baignés de lumière, semblaient étaler avec coquetterie leurs jardins de mousses et de giroflées.

Dans le ruisseau moins fangeux, les volatiles de basse cour picoraient allégrement. Les enfants barbouillés avaient des regards vifs, des lèvres vermeilles, un rayon de vie qui perçait la malpropreté de leur visage. Répercutés dans un air pur, leurs cris, leurs éclats de gaieté réjouissaient. Les vaches blondes dans l'herbe verte leur répondaient par de longs mugissements.

Le visage des femmes semblait plus doux et comme rajeuni. Le laboureur qui poussait ses bœufs avec l'aiguillon chantait. Ses traits détendus, son regard levé vers le ciel lui rendaient la physionomie d'un homme.

Quel grand artiste que le soleil pour parer ainsi toutes ces misères !

Les fenêtres de l'école étaient ouvertes. C'était l'heure de la récréation. La bonne Amélie se mêlait aux jeux des enfants. Les petites filles, quoique couvertes de haillons, avaient la figure et les mains propres.

L'école d'Amélie était une école modèle. On voyait qu'une sage direction unie à l'amour de l'enfance avaient opéré là des prodiges, en répandant un rayon d'intelligence sur ces visages primitivement inexpressifs et mornes.

La mère Bordier, assise sur le seuil de l'école, tricotait, et, à côté d'elle, Grangoire, pâle et triste, le front bandé, regardait jouer les enfants.

— Etre là les bras croisés, disait-il, pendant qu'elle est aux vignes à piocher la terre!

— Tranquillisez-vous, mon pauvre Grangoire, votre tour viendra de travailler. Et puis Marie s'est un peu fortifiée.

— Moi, je vous dis que ce travail la tue.

En cet instant le facteur parut et remit une lettre à Amélie.

En reconnaisant l'écriture, elle pâlit, courut à sa mère, l'étreignit avec force.

Madeleine ! s'écria-t-elle, Madeleine n'est pas morte, c'est elle qui nous écrit.

La mère Bordier laissa tomber ses bras le long de son corps, et, dans son émotion, elle ne put que répéter le mots d'Amélie :

— Madeleine n'est pas morte, c'est elle qui nous écrit.

Madeleine annonçait sa visite. Peut-être arriverait elle le jour même.

Une heure après, le bruit d'une voiture se fit entendre dans le chemin pierreux.

— Ah ! c'est elle, fit Amélie.

Par une mouvement instinctif, l'aveugle se leva comme si elle pouvait voir.

C'était Madeleine, en effet. Madeleine radieuse, embellie par le bonheur. Elle s'élança, courut à sa mère, qui, toute tremblante de joie était retombée sur le banc.

Madeleine s'agenouilla devant elle, l'entoura de ses bras, car elle avait toujours eu pour sa mère une tendre et pieuse vénération.

En dehors de tout lien naturel, cette femme du peuple, chez laquelle l'extrême souffrance n'avait altéré ni la probité ni le dévouement, et qui subissait avec tant de résignation sa douloureuse destinée, lui paraissait héroïque.

Françoise levait au ciel ses yeux sans regards. C'était la première fois que la joie faisait couler des larmes de ces paupières que la douleur avait taries.

Quel tableau que ces deux femmes qui s'enlaçaient. Quel contraste !

L'une vieille, infirme, ployée sous le poids d'une trop longue infortune, l'autre resplendissante de toutes les fraîcheurs, de toutes les grâces de la jeunesse, de tous les rayons de la pensée et de l'espoir.

L'une semblait personnifier le prolétaire du passé, esclave de la misère et des préjugés qui la condamnaient à la passivité, à la douleur ; l'autre, la prolétaire de l'avenir, intelligente et forte, se révoltant contre les entraves qui s'opposent à l'éclosion de son âme, à l'accomplissement de sa réelle destinée.

Cependant Amélie avait envoyé chercher sa sœur.

Pour arriver plus vite, Marie courut un peu. L'excès de travail, la fatigue, l'émotion achevèrent d'épuiser ses forces. Elle tomba presque mourante dans les bras de Madeleine.

Le lendemain, la venue d'Albert mit le comble à la joie. C'était le bonheur c'était la richesse pour toute cette famille depuis si long temps éprouvée.

XLIV

Ce fut encore Fossette qui reçut la seconde lettre de Madeleine adressée à Maxime.

Elle éprouva une véritable joie en apprenant que Madeleine ne souffrait plus.

Elle avait relu bien des fois la première lettre, et son instinct de femme lui avait fait deviner que Madeleine aimait Maxime. Elle se rappelait aussi l'émotion si vive de Maxime à la fausse nouvelle de la mort de Madeleine, et sa douleur pendant la cérémonie funèbre.

(*Sera continué demain.*)

» gue turque. A la suite d'une communication officielle qui nous a été faite, nous faisons part à vous tous de cette preuve de bienveillantes dispositions de S. M. I. le Sultan (que ses années se multiplient, avec bonheur et prospérité) que tous ceux de notre diocèse qui désireraient être introduits dans cette Ecole, dans laquelle l'enseignement sera gratuit, doivent se présenter dans l'espace de quelques jours à la Métropole pour se faire inscrire, et recevoir des instructions ultérieures. Quant au logement et à la nourriture des élèves, ils doivent y pourvoir eux-mêmes.

» Le Gouvernement Impérial, ayant eu connaissance que dans quelques provinces de l'Empire, il y a eu des souscriptions spontanées, pour secourir les pauvres Crétois qui ont le plus souffert et souffrent de la dernière insurrection, ceux de nos frères qui voudraient contribuer à soulager les souffrances de ces malheureux, peuvent en toute confiance déposer leur offrandes dans la maison de banque du sieur Simonachi Ben Mounaras de cette ville contre reçus.

» Comme c'est un devoir philanthropique et chrétien de secourir son prochain qui souffre, conformément à notre devoir épiscopal, nous vous faisons part de cette initiative, afin que chacun s'empresse de montrer ses sentiments de vrai Chrétien Les noms des souscripteurs seront publiés dans le journal turc *Mouhbir*.

» Soyez heureux et inspirés par la divine providence avec nos souhaits et bénédictions.

» Andrinople, le 5/17 mars 1867.

» *Metropolitain* Kirillos. »

CHRONIQUE.

L'une des journées du carnaval à été signalée à Venise par un incident qui a vivement impressionné tous ceux qui en ont été témoins. Une dame se trouvait à l'une des fenêtres du palais ducal, d'où elle regardait les jeux et les plaisanteries auxquelles se livrait la foule des masques ; à chaque instant, elle recevait force dragées, *confetti* et oranges. Tout à coup, la dame sent tomber entre ses bras quelque chose d'assez volumineux qu'elle retient machinalement, et, au bas de la fenêtre, elle entend les cris : « Qui l'a reçu ? Qui l'a sauvé ? »

Voici ce qui était arrivé : au milieu de la foule énorme et tumultueuse qui circulait sur la place Saint-Marc, s'était glissée une femme, tenant un enfant de deux mois suspendu à son cou, et que, sans pitié, elle avait emmené dans cette cohue. Quand elle se vit serrée, bousculée de toutes parts, quand elle s'aperçut que son enfant allait être étouffé, écrasé, elle n'écouta que l'inspiration de son cœur maternel et lança le pauvre petit être vers l'une des fenêtres du palais ducal.

L'enfant, qui pouvait aller se briser la tête contre la muraille, tomba, par un bonheur inouï, dans les bras de la spectatrice dont nous avons parlé, et qui, un peu étonnée, on le comprendra, se mit à caresser ce bambin qui lui tombait des nues. Quand la foule se fut dispersée, la mère vint rechercher son enfant, qui lui fut rendu aussitôt.

Un journal de France que je ne veux pas nommer, de peur de lui être désagréable, publie l'annonce suivante :

« Nous avons eu occasion de parler de quelques-unes des surprises agréables ou terrifiantes que la Ménagerie Milanaise réserve à ses visiteurs. La direction annonce pour demain vendredi une grande représentation exceptionnelle: le repas des serpents boas et pithons.

Ces reptiles ne mangent que tous les trois mois. Une provision considérable de lapins, de poulets et de pigeons vivants, est préparée à cette effet.

Dans cette représentation, *donnée principalement pour les familles et pensionnats*, auront lieu le repas des animaux et les exercices dans toutes les cages par les deux dompteurs.

Rollin, dans son *Traité des Etudes*, avait oublié ce moyen d'éduquer les enfants.

Cette petite représentation à l'usage des *familles et pensionnats*, et dans laquelle les boas feront leur repas trimestriel en engloutissant *une provision considérable de lapins, de poulets et de pigeons vivants*, ne peut manquer d'attirer la foule.

Je recommande cette exhibition à M. Arnault, de l'Hippodrome.

Un duel au fleuret a eu lieu à Paris, samedi le 23 matin au manége de cavalerie de Valenciennes, entre le lieutenant Cocus et le sous-lieutenant Joubert, du 7e régiment de hussards.

Il circule sur les motifs qui ont amené cette rencontre plusieurs versions que nous ne croyons pas devoir rapporter ici.

Dans la chaleur de la lutte, il y a eu, nous dit-on, trois fleurets cassés. M. le sous-lieutenant Joubert est enfin tombé, grièvement blessé au côté droit. Les médecins qui ont examiné la blessure craignent que le foie ne soit atteint.

EXTERIEUR.

FRANCE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 18 mars.

PRÉSIDENCE DE S. E. M. LE COMTE WALEWSKI.

Cette médiation a-t-elle été sans gloire? L'Empereur, en acceptant ce rôle de médiateur vis-à-vis de la Prusse qui, arrivée aux portes de Vienne, en face d'une armée épuisée, était impatiente de continuer la lutte ; vis-à-vis de l'Italie, impatiente de son côté de venger la défaite de Custozza, n'a-t-il pas accompli une tâche dont les difficultés étaient grandes et dont la gloire sérieuse sera appréciée par la postérité ? (Très bien ! très bien !)

Nous sommes parvenus par cette médiation à maintenir l'intégrité de l'empire d'Autriche, dont deux provinces étaient déjà occupées et dont la capitale allait être saccagée. Nous avons obtenu la cession de la Vénétie et réalisé ainsi le programme de 1859, c'est-à-dire l'Italie libre des Alpes à l'Adriatique.

Notre sollicitude s'est étendue sur tous Nous avons arrêté le vainqueur quand il allait prendre à la Bavière 900,000 âmes de population ; nous avons obtenu des transactions plus douces pour la Saxe, le Wurtemberg et les autres Etats. (Très bien ! très bien !)

En vingt jours, alors que la guerre semblait devoir troubler pour longtemps le repos de l'Europe, la paix était rétablie, les armées rentraient dans leurs foyers, le sang ne coulait plus, la civilisation reprenait son empire un instant menacé (Très bien! très bien !)

Où donc est la responsabilité ? Ah ! il n'y a plus une seule faute à commettre, avez-vous dit? Ce mot-là serait peut être bien habile et bien dangereux, s'il n'avait contre lui la vérité. Non, il n'y a pas eu une seule faute commise par la France. (Vive approbation. — Mouvement).

M. Jules Favre. Je demande la parole

M. le ministre. Dégageons du débat les doctrines qui y ont été introduites et que M. Thiers a discutées avec tant de dédain et de sarcasmes. Quoi ! a-t-il dit, vous vous laissez entraîner par cette théorie des nationalités ; mais, avec ce principe, vous allez faire comparaître tous les Etats à la barre de l'Europe,

La nation suisse se compose de trois rares : la race allemande, la race française et la race italienne. Allez-vous détruire ce faisceau ? Allez vous préférer l'établissement d'un empire chrétien a Constantinple au maintien de l'empire turc ?

Mais c'est le chaos que vous aller faire, et quand vous aurez détruit tous les petits Etats, il n'en restera plus que trois : la Russie, avec 120 millions d'habitants ; la Prusse, avec 60 millions, et la Frsnce, avec 40 millions, c'est-à-dire au troisième rang !

M. Thiers a ajouté : D'ailleurs vous êtes des plagiaires. C'est il y a mille ans qu'il fallait soulever cette question, le lendemain du jour où l'Orient et l'Occident se trouvaient dans les plaines de Potiers.

C'est alors qu'était possible ce triage des races et l'application de ces utopies.

Mais qui donc a tenu ce singulier langage ? qui donc a proposé cette révision des Etats ? qu'avons-nous dit ? Mais exactement ce qu'a dit M. Thiers dans la magnifique préface historique qui a précé dé son éloquent discours.

M. Thiers, parlant de la formation des nations, a dit : Les individus qui vivent quelques années, et lee nations qui vivent quelques siècles, sont placés par Dieu dans les mêmes conditions. Elles naissent, elles vivent, elles grandissent, elles arrivent à leur apogée, elles déclinent et elles meurent,

Est-ce donc là autre chose que le développement des nationalités ? Autrefois, aux temps féodaux et jusqu'au dix-huitième siècle, c'est par en haut que se formaient les nations ; les mariages, les alliances étaient les moyens de cette organisation. C'est ainsi que se sont constituées les nations française, anglaise et espagnole.

Et aujourd'hui, parce que les peuples ont des droits nouveaux, parce qu'ils ont une action personnelle et directe sur leurs destinées, faut-il en conclure que tous les liens anciens sont brisés, que la communauté des traditions, d'intérêts, de mœurs, n'aurait plus aucune autorité, et que les nations déjà constituées ne pouraient plus durer inviolables?

Cela n'est pas admissible.

Il ne faut que, sous prétexte de nationnalité, on inquiète tous les Etats; il ne faut pas qu'on puisse dire à cette nation helvétique, petite par le nombre, mais grande par le courage : Nous voulons vous détruire ; il ne faut pas qu'on s'épuise dans des combinaisons arbitraires, insensées, suivant lesquelles la nationalité ne serait plus qu'une question de langue et d'accent.

Non, nous ne rêvons pas de pareilles combinaisons; nous étudions l'histoire, nous constatons des cohésions naturelles, les unités légitimes, comme nous l'avons fait pour l'Italie ; nous n'allons pas plus loin. (Très bien ! très bien!)

Nous avons dit, en jetant les yeux sur un avenir lointain, qu'aucun de nous ne sera sans doute appelé à voir : La Russie verra ses territoires se peupler davantage ; l'Amérique comblera la distance de trois mille lieu qui la sépare des nous,—la mer, en effet, vous l'avez dit, rapproche les nations, elle ne les éloigne pas ;—l'une et l'autre voudront jouer un rôle dominateur, et alors il faudra trouver un contre-poids dans l'union des peuples de l'Occident.

Et parce que nous avons émis une prévision de ce genre, vous venez la dénaturer et la présenter comme un système téméraire ou une brillante utopie, suivant l'expression de l'honorable M. Garnier-Pagès.

Non, nous interrogeons le mouvement des peuples, et quand nous reconnaissons qu'une nation est arrivée graduellement à l'unité, nous respectons ses tendances et nous ne pensons pas devoir nous heurter contre elle ; nous lui faisons sa place dans le conseil des nations et nous nous entendons avec elle pour le maintien de l'équilibre de l'Euro- et du monde. (Très-bien ! très-bien !

Voilà la doctrine qui a présidé à la formation de l'unité italienne, On a dit que c'était l'unité italienne qui avait enfanté l'unité allemande ; mais il suffit de se reporter à l'histoire pour se convaincre que, bien avait M. de Bismark, la question était posée.

L'unité allemande, je ne veux pas la chercher dans les agitations patriotiques de 1813. Je veux partir de 1815, suivre le mouvement unitaire, et vous démontrer que l'unité était créée depuis longtemps quand elle a été proclamée. L'acte de Vienne a d'abord posé en principe que la confédération avait pour but de défendre à l'extérieur l'intégrité de l'Allemagne.

Cela est inscrit dans son premier texte. Les art. 18 et 19, en établissant pour tous les Etats de la confédération l'identité du service militaire, créaient une force unique en Allemagne. Puis l'art. 19 invite les divers Etats à constituer l'unité de leurs intérêts économiques, il leur a donné l'identité économique pour loi Voilà le principe.

Voici les faits : Deux courants s'établissent aussitôt, l'un révolutionnaire, agité, intermittent, rempli d'oscillations, mais avançant toujours vers son but; l'autre patient, régulier, continu, avançant lentement, mais ne reculant jamais. Ce second courant a été purement économique.

Dès 1818, quelques états de l'Allemagne forment une association douanière. L'Autriche et la Prusse étaient inattentives, Cependant cette dernière puissance aperçoit bientôt l'immense levier offert à son ambition, et elle se met à la tête du mouvement.

Les Etats s'agglomèrent peu à peu, et dès 1836, il n'y a plus de barrières, plus de douanes; les intérêts s'entremêlent et s'enchâssent dans un mouvement universel de prospérité et de richesse communes, sous l'hégémonie de la Prusse. (Très bien ! très bien !)

Est-ce qu'il n'y a pas là un commencement d'unité? Est-ce que tous les hommes politiques du temps s'y sont trompés ? Dès 1836, dans cette enceinte, des interpellations étaient adressées sur cette question au président du conseil : c'était alors l'honorable M. Thiers.

Que répondait M. Thiers ? Lorsque les orateurs le pressaient, lorqu'ils disaient que l'unité économique de l'Allemagne, c'était son unité politique future, lorsqu'on lui reprochait de n'avoir rien fait pour l'empêcher, il répondait d'abord avec dédain, il objectait qu'il n'était pas exact de voir dans l'unité économique l'unité politique de l'Allemagne Ce n'était, disait-il, qu'un intérêt commercial qui n'avait créé que des douaniers et des bureaux de douanes. (On rit)

Cependant, son esprit était trop avisé pour s'en tenir là, et bientôt il ajoutait s'adressant à la Chambre: « Après tout, ce n'est pas ma faute, c'est la vôtre. Il fallait faire des concessions sur les tabacs, sur les laines, sur les bestiaux. Et moi, quoique fort disposé à protéger l'industrie nationale je vous ai proposé des concessions de ce genre, mais sans succès. » Ainsi, après avoir d'abord dédaigné les objections, M. Thiers rejetait la faute sur la Chambre.

Mais son esprit demeurait obsédé par cette question Il comprenait qu'il y avait là un péril, il cherchait un dérivatif. Il disait : «L'unité de l'Allemagne n'existe pas en temps de paix, ce n'est qu'une précaution contre une menace des puissances étrangères » Il disait encore : L'unité de l'Allemagne est elle à Francfort, elle est dans la Diète. Lorsqu'on effraye la Diète, on reconstruit l'unité allemande contre votre influence et contre vous. »

Et puis, comme l'opposition devenait tout-à-fait puissante, il allait plus loin, il disait : « Eh bien ! oui, l'unité douanière de l'Allemagne est faite, mais il était impossible de l'empêcher. »

M. Thiers ; Je n'ai pas dit cela.

M. le ministre d'Etat : Pardon monsieur Thiers, je l'ai lu.

M. le président Walewski : N'interrompez pas, monsieur Thiers, vous répondrez.

M. le ministre d'Etat : « La France, répétait M. Thiers, a été dans l'impossibilité la plus absolue de s'opposer à ce grand événement. » Vous le voyez, messieurs, il ne s'agit plus seulement ici de douanes et de douaniers. Et Thiers ajoutait : « Si l'Autriche, qui était la première intéressée, n'a pu empêcher cet événement, comment l'aurions-nous pu ? »

Est-ce que j'exagère ? En cherchant dans l'unité économique de l'Allemagne le principe de son unité politique, est-ce que je raconte un rêve ? Permettez-moi, messieurs, deux citations. La première est du rapporteur du Zolverein, le docteur Bowring qui, appréciant les conséquences de l'union douanière, disait lui-même :

« L'opinion générale en Allemagne sur le Rollverein, c'est qu'il est le premier pas vers la germanisation des populations Par une communauté d'intérêts dans les questions commerciales et industrielles, il a préparé les voies pour la constitution d'une *nationalité politique*; il y a vaincu les préjugés, les habitudes locales ; il y a substitué un élément plus large et plus fort de nationalité germanique. » Cela était écrit en 1858.

En 1889, un publiciste français s'exprimait ainsi :

« N'avoir qu'une seule ligne et un seul code de douanes, qu'un seul système de poids et mesures, qu'un seul système de monnaies, qu'un seul budget en ce qui concerne les douanes, pouvoir aller librement d'une frontière à l'autre, d'un marché à l'autre, vivre dans un perpétuel échange, non-seulement de commerce et d'industrie, mais de sentiments et d'idées, pouvoir ainsi s'étudier, se comprendre, se mêler, se pénétrer mutuellement, n'est-ce pas surtout quand on est sorti d'une race commune. se préparer à devenir une seule nation, dans un avenir plus ou moins éloigné, mais infaillible ?

« L'unité politique de l'Allemagne est au fond des cœurs ; l'intérêt secret des peuples la souhaite et l'attend, qu'elle vienne de la Prusse ou d'ailleurs. Qui est-ce, en effet, qui y perdrait en définitive ? Les souverains. Qui est-ce qui y gagnerait ? Les populations.

« Toutefois, quelle que soit la force des choses à laquelle ils obéissent, on ne peut s'empêcher d'être étonné de la facilité, du flegme avec lequel les divers gouvernements de l'Allemagne s'acheminent vers l'accomplissement d'un aussi grand fait.

» Quand les choses seront prêtes, quand la situation sera mûre, il suffira d'un événement, d'un homme peut-être, pour amener le résultat. »

Une voix : L'homme existe !

M le ministre : Voilà comment le mouvement unitaire de l'Allemagne était apprécié par un publiciste français. La Prusse n'en a pas oublié un seul instant l'importance.

Malgré la guerre, malgré l'opposition de l'Autriche, elle s'en est toujours préoccupée, et il y a quatre ans, elle a signé avec toutes les puissances des traités qui règlent la situation commerciale de l'Allemagne tout entière sous son autorité.

Et maintenant, qu'elle était donc cette Allemagne depuis 1815 ? Faut-il rappeler ces sociétés d'étudiants, de gymnastes, les associations unitaires, les mouvements de 1830, les émeutes sanglantes d'Erfurth, de Cassel, de Leipsik, et le parti révolutionnaire demandant quoi ? l'unité de la patrie allemande C'est de l'histoire contemporaine, messieurs.

De 1830 à 1840, l'agitation a été incessante en Allemagne. Tous nos ambassadeurs écrivirent en ce sens à notre ministre des affaires étrangères. Tous indiquaient comme un résultat infaillible l'unité de l'Allemagne dans un temps prochain

Et 1840, lorsque la France semblait menacée d'une guerre certainement défensive, car elle avait quatre puissances contre elles, est-ce que l'Allemagne n'a pas frémi à ce souffle d'unité ? Est-ce que le mouvement unitaire n'a pas continué? Est-ce qu'elle n'a pas proclamé sur le Rhin son besoin d'unité ! Est-ce que 1840 n'a pas été une révélation pour tous ceux qui observaient?

Et puis après, quand la Révolution de 1848 s'est produite dans le monde, quel drapeau l'Allemagne a-t-elle arboré ? Le drapeau de l'unité. La révolution a proclamé l'unité en éliminant l'Autriche, en proclamant le suffrage universel et en mettant à la tête de l'unité allemande la Prusse, qui accepta le principe de l'hégémonie.

L'Autriche attendit et saisit le moment de réussir, mais le principe de l'unité ne disparut pas. Il avait reçu en 1848 la sanction de toutes les passions populaires et de tous les gouvernements autres que l'Autriche ; il reçu en 1863 la sanction de l'Autriche elle-même,

L'empereur d'Autriche s'adressait à la Diète de Francfort et disait ; «La Confédération germanique n'est plus une forme possible pour la patrie allemande, » et un de nos diplomates les plus distingués écrivait alors au gouvernement français que les observateurs expérimentés s'accordait à reconnaître qu'il n'était pas possible que le *statu quo* fût longtemps maintenu, et que les manifestations populaires de l'Allemagne révélaient la marche irrésistible de la nation germanique vers sa reconstitution, et qu'il semblait qu'une révolution ou une guerre entre l'Autriche et la Prusse, et peut-être ces deux événements à la fois amèneraient, dans un prochain avenir, la solution de la question fédérale,

Voilà comment l'Allemagne s'est avancée vers l'unité, voilà comment la nationalité allemande s'affirmait en même temps et par des intérêts économiques, et par un sentiment de cohésion politique.

Que reste-t-il à faire? Quels sont les devoirs de la France en présence de ces deux événements ? Il faut comparer et se demander si l'état nouveau est plus préjudiciable à la France que l'ancienne confédération germanique ; il faut étudier l'organisation de l'Europe avant Sadowa, interroger le présent et conclure patriotiquement ; il faut dans cette question avoir une résolution ferme et énergique : il ne faut accepter ni transaction ni équivoque ; si vous croyez que la France a perdu un centimètre de sa taille ou un atome de sa grandeur, il faut le déclarer.

Quant à moi, je préférerais les orages solennels de la guerre et la foudre qui éclate et jette dans les rangs la mort et l'immortalité, à une situation dans laquelle, sous un ciel sombre et un soleil blafard, dans un malaise morbide, s'éteindraient graduellement la force, la grandeur et la prospérité de la France ! (Applaudissements prolongés,)

Voix nombreuses : Reposez-vous !

Le séance est suspendue pendant dix minutes.

M. le président Walewski : La parole est à M le ministre d'Etat, pour continuer son discours

M. le ministre : Ma tâche désormais se réduit à deux points : la comparaison de la confédération germanique avec l'état actuel de l'Allemagne, ensuite l'examen de cette déclaration faite par l'honorable M Thiers, que la France désormais était isolée, et qu'elle aurait pour se défendre, dans l'avenir, à contracter de nouvelles alliances

La Confédération germanique sortait des traités de 1815, c'est-à-dire de ces actes dont la date est pour nous à la fois une douleur et une chaîne. (Mouvement)

Déjà par cette impression première, je suis disposé à croire que cette conception n'avait rien de bienveillant pour la France, qu'elle était faite pour paralyser ses forces et sa puissance.

De quoi se composait la Confédération germanique ? De 45 milllions d'habitants; et, en y ajoutant les provinces autrichiennes et prussiennes ne faisant pas partie de la Confédération, nous nous trouvons en présence de 75 millions d'habitants organisés par un lien fédéral ou par une domination commune.

Quelle était la clé de voûte de la Confédération germanique ? Le traité de la Saint-Alliance, c'est-à-dire l'union intime de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche

Etait-ce là un état de choses bon pour la grandeur de la France ? N'est-ce pas au contraire une situation qui a pesé sur la conduite politique des gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1815 ? N'a-t-elle pas été pour le gouvernement de la Restauration une cause nécessaire de gêne, d'abaissement, de décadence et de chute ? La France s'est-elle affranchie en 1830 ? a-t-elle recouvré ses forces ? Le début du gouvernement de Juillet est un hommage rendu à la domination des trois grandes puissances ; son premier acte est le refus de la couronne que lui offrait un peuple voisin et ami. On n'a pas osé l'accepter en face de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie.

M. Glais Bizoin : Et Anvers ?

M, le ministre : On ne dit : Et Anvers ? Est-ce que vous croyez que j'ai l'intention de nier que le gouvernemeut de Juillet ait eu parfois des élans de force, des volontés énergiques ? Croyez-vous que je refuse de rendre hommage aux manifestations énergiques et glorieuses d'Ancône, d'Anvers ? (Très bien ! très bien !)

Pas le moins du monde. Je ne constate pas la faiblesse du gouvernement, mais les nécessités impérieuses qui pesaient sur lui, par suite des traités de 1815. (Nouvelle approbation.)

Dirigée simultanément par la Prusse et l'Autriche, surveillée par la Russie, la Confédération germanique établissait contre la France une domination partant de Saint-Pétersbourg et ne s'arrêtant qu'au Rhin.

Cette domination, cette puissance de 75 millions d'habitants ont été organisées par les traités de 1815. Elles ont englobé nos forteresses, nous menaçant sur le Rhin, sur les Alpes, nous obligeant de détruire Huningue, désorganisant notre système de défense.

C'était la sentinelle vigilante des intérêts, des défiances, des hostilités des puissances de l'Occident. (Très bien ! tres bien !)

M. Thiers a dit que la Confédération germanique était une puissance purement défensive. Mais, en 1859, la guerre d'Italie a lieu. La Confédération n'était pas attaquée ; il s'agissait des provinces milanaises, étrangères au lien germanique.

S'il y a une loi sacrée, lorsque deux puissances luttent ensemble c'est la neutralité complète et rigoureuse des autres puissances. Qu'avait fait alors la Confédération de cette loi ?

Les armées autrichiennes avaient traversé, enseignes déployées, la Saxe et la Bavière ; ces gouvernements avaient permis à l'Autriche de fouler leurs routes et de suivre leurs chemins de fer pour attaquer la France en Vénétie.

En 1859, quelle était la situation ? Les troupes autrichiennes avaient pour point d'appui le Tyrol, qui gardait leurs approvisionnements, leurs réserves. Nous avions un intérêt stratégique à pouvoir nous avancer sur ce plateau de Rivoli, illustré par une brillante victoire de Bonaparte.

Mais il y avait là une condition du traité de Vienne. C'était un territoire autrichien, mais aussi un territoire fédéral. L'Autriche pouvait s'en servir pour nous attaquer ; mais, si nous y avions mis le pied, nous avions toute l'Allemagne contre nous. (C'est vrai !)

En 1859, tous les contingents fédéraux sont armés ; la Prusse lève et mobilise 300, 000 hommes, tout prêts à se porter sur le Rhin.

Si l'Empereur a signé la paix de Villafranca, c'est qu'il n'a pas voulu exposer la France à une plus grande compromission pour les intérêts de l'Italie.

Est-ce là ce qu'on appelle une organisation sans périls pour nous, une organisation purement défensive ?

Voulez-vous que je résume la situation de la France pendant ces trente années par l'opinion d'un homme qui n'a jamais été l'ami du gouvernement actuel ? M. de Tocqueville disait, en 1859, à l'Assemblée législative : «Les traités de 1815 ont, pendant trente ans, fait peser sur mon pays un système de domination ou d'isolement. »

Voilà ce qu'a été la France depuis la signature de ces traités empreints de fatalité, (C'est vrai ? c'est vrai !)

Quelle est la situation actuelle ? Voilà l'Allemagne constituée qui pourra arriver à 29 millions d'habitants par l'alliance de la Prusse et des Etats du Nord ; à 37 millions, si l'on suppose des liens plus ou moins intimes entre la Confédération du Sud.

Mais antérieurement l'Allemagne, émue, agitée, s'armant contre la France, pouvait mettre sur pied 800,000 hommes, Elle avait derrière elle la Russie, sa caution et sa garantie

Aujourd'hui, il y a l'Autriche, qu'il ne faut pas considérer comme livrée à un affaissement prolongé. L'Autriche a sa vitalité, elle a sa force. Elle compte 33 millions d'habitants ; elle a puisé, dans les récents événements, des leçons et un courage qui répareront ses revers.

Ses ressources ne s'éparpilleront plus sur le Danube, à Francfort, sur le Tessin ; elle n'aura plus tour à tour une politique allemande, hongroise, italienne, danubienne. Ses forces seront organisées fédérativement ; elle réparera ses pertes.

Il y a donc là 33 millions d'hommes qu'aucune solidarité, qu'aucun engagemeut ne lie, soit à la Prusse, soit à l'Allemagne, (Très bien ! très bien !)

Au lieu de cette coalition des puissances formée par les traités de 1815, nous aurons en face de nous l'ancienne Confédération divisée en trois tronçons. Sans doute l'un est plus faible, mais les deux autres, les deux principaux, sont séparés désormais par des intérêts contraires ; tous deux ont besoin de la confiance, de la sympathie; de la grandeur de la France.

En toute sincérité, je ne vois pas dans cette situation un danger pour nous. La sainte-alliance est brisée ; des intérêts nouveaux, des intérêts contraires existent entre ces Etats, qui ne menacent pas la France.

M, Eugène Pelletan. Alors, désarmons,

(A suivre).

DÉPÊCHES TÉLÉGRAHPIQUES.

(Agence Havas.)

Paris, 1er avril, 11 h. matin.

L'Amérique Russe a été cédée moyennant sept millions de dollars.

St.-Pétersbourg,—Le journal *La Poste du Nord* déclare sans fondement le bruit de divergences entre les Français et les Russes lesquelles auraient empêché la remise de la note collective relativement à la cession de Candie.

Paris, 1er avril, 3 h. 20 m. soir.

Les journaux officiels hollandais démentent la cession du Luxembourg.

L'Empereur a ouvert l'Exposition universelle (sans discours.)

Paris, 1er avril, 8 h. 10 m. soir.

Cours du 1er avril.

5 0/0 Ott.	PARIS, (clisse)	ouvert.	30 50
		clôture	30 15
	LONDRES ..	ouvert.	29 5/8
		clôture	— —
Emprunt Ottoman...		ouvert.	237 50
		clôture	236 25
3 0/0 Français,... *coupon détaché.*		ouvert.	69 20
		clôture	69 —

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 30 mars	32 27
Clôture du 30 mars	32 16

Mouvement du port.

BATIMENTS A VOILES

DEPARTS, dn 28 mars.

FALMTOUTH br. prus. *Weretn*, cap. Aprich, blé
MARSEILLE, br. hell. *Urin*, cap. Paicurich, blé.
— br. hell. *Thalia*, cap. Codjamanis, blé.
— tr.-m. *Eiglia Minore*, cap. Paurovich, blé.
ODESSA, tr.-m. *Saturnino*, c. Corveto, lest.
— br. hell. *Neos Mascas*, cap. Goudis, blé.
— br. meck. *Baumester Wilkin*, c. Staben, lest.
— br. mek, *Lud. Burchard*, c, Stabin, lest,
— gab. hell. *Lord Byron*, cap. Embericos, lest.
— br. russe. *Omonia*, cap. Celendis, lest.
— br. aut. *Andrina*, cap. Gelletich, div.
— br. hell. *Andromacos*, c. Cazulieri, lest.
KUSTENDJE, br. jerus. *Angelo Corpi*, cap. Ciuciucovich, lest.
AZOFF, br. hell. *Caliopi*, cap. Criticos, lest.
— br. hell. *Spezia*, cap. Antoniu, lest.
— br. hell. *Taxiarchis*, cap. Veliotis, lest.
— br. ital. *Oriente*, cap. Bozzo, lest.
— br. prus. *Louisa Poll* cap. Wanmacher, lest.
— br. hell. *Caliopi*, cap. Mamunis, lest.
DANUBE, br. hell. *Thalia*, Caloyeros, lest.
— br, aut. *Unione*, cap, Zuppar lest
— br. hell. *Evanghelistru*, cap. Dictas, lest.
— br. hell. — cap Rouccas, lest.
— br. hell. — cap. Petrazas, lest.
— br. hell. A. *Nicolas*, cap. Cieplari, lest.
— br. hell, *Dimostenis*, cap. Soros, lest.
— br. hell. *Jeorghios*, cap. Calafatis, lest.
— br. hell. *Eftichia*, cap. Brociano, lest.
— br. ital. *Andrea*, cap. Folle, lest.
— br. hell. *Athina*, cap. Margaronis, lest.
ENOS, br. hell. *A. Spiridon*, cap. Cufos, lest.

Du 29 mars.

MARSEILLE, br. hell. *Possidon*, cap. Focca, lest.
DANUBE, br. hell. *Elpis*, cap Juluris, lest.
— br. hell. *Zoodohos*, cap. Vatsamaki, lest.
— br. hell. *Anastasios*, cap. Joanou, lest.
— br. hell. *Dimostenis*, cap. Cozias, lest.
— br. hell. *Ioanis*, cap. Sava, lest.
— br. hell. *Kefalonia*, cap. Kipriotis, lest.
— br. hell. *Marigo*, cap. Demesis, lest.
— br hell *Antipi*, cap. Palio, lest.
AZOEF, br. ital. *Azzardoso*, cap. Solari, lest.
— br. ital. *Providenza*, cap. Cavassa. lest.
— br. hell. *Aspassia*, cap. Trombeta, lest.
ODESSA, bk. aut. *Max*, cap. Matcovich, div.
— br. aut. *Tonka*. cap. Dobrilla, lest.
— bk. aut. *Slava*, cap. Fiscovich, lest.
TREBISONDE, bk. aut. *Mate*, cap. Giacich, charb.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

AVIS.

MM. les Actionnaires de la Société sont prévenus que la seconde Assemblée Générale aura lieu jeudi 20 Avril—2 Mai 1867 à midi au siége de la Société à Constantinople, Khan Camondo, pour recevoir et approuver les comptes de la deuxième année sociale finissant le 31 Décembre 1867 n. s., entendre le rapport du Conseil d'administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale, ou s'y faire représenter, doivent déposer leurs Actions trente jours avant le dit jour, à la Caisse de la Société à Constantinople ou dans les bureaux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres et à Paris en conformité de l'Article 37 des statuts.

Constantinople le 8/20 Février 1867.

AVIS.

L'administration des mines informe les personnes qui désireraient demander la concession des mines de plomb argentifère de Bulgar-Dagh, qu'elle recevra les demandes avec telles propositions que les demandeurs jugeront convenable de faire.

Ces propositions devront surtout préciser le mode et la quotité des redevances offertes au Gouvernement.

La durée de la concession pourra être fixée à 99 ans.

Les demandes pourront être faites même par des personnes étrangères et devront être adressées à S. Exc. le Ministre des travaux publics.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES
H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1/2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN
AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ONGUENT HOLLOWAY.
Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées.

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si, avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si, préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est, par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipele et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français *ASIE*, capitaine Lapierre, partira pour MARSEILLE dimanche 7 avril, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passage s'adresser chez le soussigné

L'Agent Principal
Alfred Bergasse.

Cité française, N° 3.

AVIS.
M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.
Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.
Par ordre de la Chancellerie de la Légation Royale de Prusse, il sera vendu aux enchères publiques le lundi 1er avril à 9 heures du matin, devant la dite Chancellerie, tout le mobilier appartenant à feu M. Contius, et consistant en canapé, lits, tapis, glaces etc., etc, ainsi que plusieurs livres. Le tout sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur contre payement immédiat.

I. DE CASTRO.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.
L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française

DEPOT DE CIGARES
Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RECKEHOFF.
Moumhané cité française N° 24
au 1er chambre n° 3.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER
Rue Linardi 17
PENSION BOURGEOISE.

AVVISO.
I.R. DIREZIONE DELLE POSTE AUSTRIACHE.

A principiare dai 29 del mese corrente, le communicazioni postali accelerate per i Principati Danubiani e per l'Europa avranno luogo *fin a nuove disposizioni* via di Kustendge e Baziazs.

Le partenze da Costantinopoli sono fissate come pel passato a Martedi e Venerdi alle ore 11 a. m. e gli arrivi a Mercoledi e Sabato matina.

Da Vienna il corriere partira ogni Martedi e Sabato.

Le lettere dovranno essere consegnate fin alle ore 10 precise.

Per più informazioni veder l'orario esposto all'Ufficio.

Pera, 25 Marzo 1867.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.
A partir de Lundi 13|25 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαιριέ
Ἀπὸ τῆς δευτέρας 13|25 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. - Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Anatoli-Kavak / Ἀνατολ-Καβάκ	Yeni-Mahallé / Γενὶ-Μαχαλέ	Buyukdéré / Βουγιοὺκ Δερέ	Thérapia / Θεραπεία	Yeni Keui / Νεοχώριον	Sténia / Στένια	Emirghian / Ἐμιργιάν	R. Hissar / Ρουμ. Χισάρ	Bebek / Βεβέκ	Arnaut-Keuy / Ἀρναούτ Κιοϊ	Kourou-Tchesmé / Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy / Ὀρτὰ Κιοϊ	Béchicktach / Βεσὶκ-Τάς	Kabatach / Καμπᾶ-Τάς	OBSERVATIONS — Le signe («») indique que l'échelle est desservie Le signe(—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	7 15	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 45	7 58	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	10 15	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 30	9 45	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1	7 15	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 45	7 58	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 30	8 45	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis à 2 15
3 30	9 45	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45	10 58	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 30	3 45	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 15	14										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée Départs du pont.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Kabatach. / Καβᾶ-Τάς	Bechiktach. / Βεσὶχ-Τάς	Ortakeuy. / Ὀρτὰ-Κιοϊ	Kouru-Tchesme. / Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. / Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek. / Βεβέκ	R. Hissar. / Ρ. Χισάρ	Emirghian. / Ἐμιργιάν	Stenia. / Στένια	Ienikeuy. / Νεοχώριον	Therapia. / Θεραπεία	Buyukdere. / Βουγιοὺκ Δερέ	IENI MAHALE. / Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ-Καβάκ	Observations
2 15	5 47	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 58		—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
5 30	9 43	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
9 45	3 58	17	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 43	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi. Retour direct au pont.
11	5 20	11	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	3 58	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	5 20	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 33	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 53	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. / Βουγιοὺχ-Δερέ	Therapia. / Θεραπεία	Beykos. / Βεϊκόζ	Pacha-backtché. / Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chiboueli. / Τζιμπουκλί	Kanlidja. / Κανλιτζά	A. Hissar. / Α. Χισάρ	Kandilli. / Κανδιλλί	Vani-keuy. / Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghel-keuy / Τσεγγὲλ-Κιοϊ	Beyler-bey. / Βεηλέρ-Μπεη	Kouskoundjouk. / Κουζγουντζούκ	Scutari. / Σκούταρι	Observations
1 45	8 58	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h. 30
3 30	9 43	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»		«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départ du pont. —Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. / Σκούταρ	Kouskoundjouk. / Κουζγουντζιούκ	Beiler-Bey. / Βεηλέρ-βεϊ	Tcenghelkey. / Τσεγγὲλ Κιοϊ	Vanikeuy. / Βανὶ-Κιοϊ	Candilli. / Κανδιλλί	A. Hissar. / Α. Χισάρ	Canlitja. / Κανλιτζά	Tchibouneli. / Τζιμπουκλί	Pacha - Baktché. / Πασᾶ- Μπαχτζέ	Beicos. / Βεϊκόζ	Therapia. / Θεραπεία	Buyukderé. / Βουγιοὺχ Δερέ		Observations
10 30	4 43	12	—		«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	5 20	2	—	«»	«»		«»	—	«»	«»	—		«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kourou-cesmé, Orta-keui et Cabatasch.

(2) Les vendredis à 2 heures, il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Tous les lundi matin a 1 heure 45 un bateau partira de Voui-keuy pour le pont touchont Tcheghel-keuy, Beyler-bey et Kouskoundjouk.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

MERCREDI. 3 AVRIL 1867. 28 ZILCADE 1283 de l'Hégire. MERCREDI. 3 AVRIL 1867

2me Année. --- N° 77.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque moi et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 3 avril.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 1er avril, 8 h. 50 m. soir.

Cours du 1er Avril.

5 0/0 Ottoman. LONDRES, clôture, 29 5[8.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On parlait devant un haut personnage prussien d'une guerre avec la France. Sans nier la possibilité de l'événement, le diplomate dont il s'agit exprimait ainsi son opinion: Si nous faisions la guerre à la France et que nous fussions victorieux, nous lui prendrions l'Alsace et la Lorraine ; si, au contraire, la France triomphait, elle nous prendrait la rive du Rhin ; mais cet état de choses ne pourrait être que provisoire, et tôt ou tard le *statu quo* actuel serait rétabli, car l'Alsace et la Lorraine n'ont pas plus envie d'être prussiennes que notre rive du Rhin ne se prêterait à être française.

Il est impossible de contester la justesse de cet aperçu, et si l'on en était profondément pénétré de part et d'autre, il pourrait prévenir une effusion de sang aussi lamentable qu'inutile.

Il y a quelques jours que le prince impérial avait subi une opération pour laquelle on l'avait chloroformisé malgré sa résistance; il s'agissait d'un abcès au col du fémur, mais depuis l'opération qui a eu lieu, il y a une dizaine de jours, un nouvel abcès s'était reformé un peu au-dessous. Ce nouvel abcès a été ouvert également hier par le docteur Nélaton. Le jeune prince a cette fois absolument refusé de se laisser chloroformiser et a subi la souffrance avec beaucoup de fermeté.

Le prince est en voie de guérison.

Les journaux suisses ne tarissent pas en éloges sur le compte de M. Thiers pour l'intérêt qu'il a témoigné dans son discours aux petits Etats.

Il est difficile de se faire une idée à l'étranger de la sensation produite en France par les derniers débats du Corps Législatif et surtout par les scènes de violence qui ont signalé la dernière journée de ces debats.

Les uns critiquent sévèrement M. Rouher, parce qu'ils le soupçonnent d'avoir amené à dessein cette version pour intimider la majorité devenue hésitante sous l'influence des discours des orateurs de l'opposition. D'autres, par inadvertance, qui croient que M. Rouher a laissé échapper l'expression si provoquante, ne sont pas plus indulgents pour lui. En tout cas, on peut affirmer qu'elle a nui à la fois à la cause qu'il défendait et au succès obtenu jusque-là par son incontestable éloquence.

La *Gazette de Saint-Pétersbourg* du 22 mars, dit que la vente du chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Moscou est résolue en principe et que le produit de cette vente sera employé à l'achèvement du réseau ferré.

Les avis de Bombay, du 1er mars, portent que le vice-roi des Indes a résolu de reconnaître Afzul-Khan comme émir de Kaboul. Les Russes ont conclu un armistice de huit mois avec l'émir de Bokhara et attendent des renforts d'Orenbourg.

D'après des avis postérieurs, l'émir de Bokhara payerait aux Russes un tribut annuel et leur permettrait d'établir des cantonnements militaires à une certaine distance de sa capitale.

Nous avons annoncé récemment que la cour de Pékin venait de donner une satisfaction complète aux demandes de la France, relatives aux intérêts des chrétiens établis dans l'empire.

Nous apprenons, par des lettres de Shang-Haï du 30 janvier, que le gouvernement chinois vient de compléter ces mesures en autorisant la construction d'une cathédrale à Nankin, et d'une autre à Hankœ.

Le gouvernement chinois accorde aux catholiques le droit de construire deux cathédrales, une à Naukin et une à Hankoe.

On écrit de Bruxelles le 22 mars :

« Le Sénat a rejeté par 39 voix contre 42 le projet du gouvernement tendant à abolir l'article 1781 du Code civil relatif aux rapports des maîtres avec les gens de service. »

La *Gazette de Madrid* publie un décret royal qui nomme le marquis de Miraflores président du Sénat.

La feuille officielle publie aussi des adresses d'adhésion de divers corps de l'Etat aux circulaires de MM. Calonge et Gonzalès Bravo sur l'attitude de la presse étrangère vis-à-vis de l'Espagne.

Le même journal, à la date du 22 mars, publie un décret royal concernant l'ordre public, lequel aura force de loi en attendant sa présentation à la Chambre. En cas d'émeute, les individus soupçonnés d'y avoir pris part pourront être transportés dans l'endroit que désignera le gouvernement. Les étrangers qui pénétreront en Espagne devront être porteurs de pièces attestant leur identité, sinon ils pourront être arrêtés.

On mande de Turin, le 22 mars :

L'ancien gouverneur de Hongrie, M. Louis Kossuth, déclare apocryphe la prétendue lettre signalée par la *Correspondance de Vienne*, dans laquelle il se montrerait favorable aux arrangemens de la Hongrie avec l'Autriche. Kossuth déclare n'avoir écrit aucune lettre à ce sujet. Les opinions que lui attribue la correspondance en question sont contraires à ses vues. Dans sa conviction, par son arrangement avec l'Autriche, la Hongrie s'est suicidée comme Etat et comme nation.

Le *Mémorial diplomatique* publie les dépêches télegraphiques suivantes :

Vienne 21 mars.

Notre cabinet n'ignorait pas l'existence et la teneur du traité d'alliance prusso-bavaroise. Aussitôt que les négociations préliminaires de paix furent ouvertes à Nikolsburg entre l'Autriche et la Prusse, M. de Pfordten y accourut pour obtenir la garantie de l'Intégrité de la Bavière. Cette demande fut repoussée par M. de Bismarck, qui se refusa même d'admettre la Bavière à participer aux négociations. Toutefois, sur les instances de M. de Pforden les plénipotentiaires autrichiens firent insérer dans les préliminaires signés le 26 juillet la clause relative à l'union du Sud, dont les liens internationaux avec la Confédération du Nord devaient être l'objet d'une entente ultérieure entre les deux parties.

En vertu de cette clause et de l'armistice signé le 28 juillet entre la Prusse et la Bavière, les négociations de paix entre la Prusse et les Etats du Sud furent ouvertes à Berlin, où, dès son arrivée, M. de Pfordten offrit l'alliance offensive et défensive contre la garantie de l'intégrité territoriale de la Bavière. L'alliance fut signée le même jour que le traité définitif de paix. Sa conclusion transpira bientôt dans les sphères diplomatiques : ce qui explique pourquoi, malgré les démarches pressantes de M. de Pfordten, l'Autriche s'imposa la plus rigoureuse réserve dans la formation de l'union des Etats du S.d.

Des lettres de Rome du 22 mars assurent que quarante évêques, dont six français, seront préconisés dans le prochain consistoire. Le 19 mars, fête de Garibaldi et de Mazzini, s'est passé à Rome sans troubles.

La célébration du mariage de S. A. R. le comte de Flandre reste fixée au 25 avril. Les jeunes mariés arriveront le 27 à Dusseldorf, où on leur prépare un brillant accueil. Le 28 la ville donnera un grand bal, en l'honneur de l'auguste couple.

L'ALLIANCE RUSSO-AMÉRICAINE.

Que ceux qui ont des yeux les ouvrent!

Que ceux qui ont des oreilles écoutent!

Que ceux qui, au milieu de l'engourdissement général ont conservé la faculté d'ajuster une idée au bout d'une autre idée, se recueillent.

En vérité, en vérité, les temps approchent!

Nous avons publié hier, un télégramme ainsi conçu :

New-York, 30.—«Le Sénat est convoqué extraordinairement, lundi prochain, afin de se livrer à l'examen d'un traité aux termes duquel la Russie cède aux Etats-Unis toute l'Amérique russe.»

Comme corollaire de cette nouvelle, l'*Indépendance belge* nous a annoncé la négociation d'un emprunt russe de 100 millions, sur la place de Paris.

Enfin, pour que rien ne manque à l'édification du public, les Etats-Unis ont acquis du gouvernement dominicain la baie de Samana, afin d'avoir un dépôt de charbon, un port de refuge, un centre d'approvisionnements, une base d'opérations au cœur des Antilles.

Que vient on nous parler d'Exposition Universelle, du temple de la paix, de la confraternité des nations!

L'année 1867 réserve à toutes les utopies généreuses un éclatant démenti.

Dieu veuille, qu'elle ne nous fournisse pas une nouvelle démonstration de cette vérité, à savoir que les extrêmes se touchent, et que rien ne ressemble à la barbarie comme l'extrême civilisation.

Jetez un regard sur l'Europe:

La France arme ; la Russie arme; tous les Etats secondaires arment; l'Angleterre sera entrainée ; l'Allemagne est toujours prête.

Les alliances se forment.

Les prétextes de guerre ne manquent pas.

On peut dire que le premier coup de canon sera le signal d'une conflagration à laquelle prendront part toutes les puissances de l'Europe

Chose plus grave!

Il suffit que les Etats-Unis profitent de l'occasion pour appliquer la doctrine Monroë, et le continent américain, tout entier, depuis la baie d'Hudson, jusqu'au cap Horn, sera également embrasé par la guerre.

Et qu'on ne nous accuse pas de pessimisme !

Au point où en sont les choses, la guerre est presque inévitable. Elle a son germe dans les choses tout autant que dans les hommes.

Si d'une part l'ambition de quelques-uns juge le moment favorable pour frapper un grand coup; d'autre part, les principes économiques qui régissent le monde, et qui forment comme la base des sociétés modernes, se trouvent presque partout en état d'antagonisme avec la politique.

De là un travail souterrain qui s'opère, quelque chose comme une fuite de gaz qui n'a besoin que d'une étincelle pour faire explosion.

Nous craignons bien cependant que les intérêts des peuples soient pour peu de chose dans les éventualités d'une guerre qui partirait de ce principe:

L'Europe aux Russes, l'Amérique aux Américains !

La trame est artistement tissée et il faudra toute l'habileté, tout le bon sens, tous les efforts de l'Europe pour la dénouer.

En vendant aux Etats-Unis ses possessions américaines, la Russie se procure de l'argent, c'est-à-dire le nerf de l'intrigue et le nerf de la guerre, comme dit Figaro.

Elle se ménage la faculté de faire des emprunts en Amérique, dans le cas où les marchés financiers de l'Europe viendraient à lui être fermés.

En outre, elle cherche à paralyser une partie des forces de l'Angleterre et de la France, en lâchant les Américains sur le Canada et les Antilles.

Elle se fera au besoin l'alliée du fénianisme par l'intermédiaire des Etats-Unis.

Comprenez-vous maintenant l'indiscrétion patriotique du grand-duc Nicolas, s'écriant dans un banquet, donné à St.-Pétersbourg, en l'honneur des défenseurs de Sébastopol, que le moment était proche, où l'arsenal de la Mer-Noire serait relevé et où l'œuvre interrompue par le traité de 1856 recevrait sa consécration?

Une chose nous rassure, c'est une correspondance de l'*Indépendance belge*, aux termes de laquelle, une entente complète serait sur le point de s'établir entre la France et la Prusse.

L'*Etendard*, journal semi-officiel, a commencé la publication d'une série d'articles dans le but de combattre les susceptibilités de l'opinion publique surexcitées contre la Prusse, par une presse aveugle ou coupable, et l'auteur de ces articles a reçu de très-haut lieu des félicitations et des encouragements.

Le vieux bon sens gaulois ne tardera pas à réagir.

On ne sera pas long à comprendre, qu'une alliance de toute l'Europe occidentale n'est pas de trop, pour conjurer les dangers de l'alliance russo-américaine, et qu'à l'équilibre européen de M. Thiers, il faut substituer l'équilibre du monde.

Quant à ces écrivains qui persistent à entretenir la désunion, là où la coalition de toutes les forces est une nécessité de salut public, le coup d'assommoir des événements suffira à peine pour les détromper.

Quos vult perdere Jupiter dementat !

On lit dans le *Courrier d'Orient* du 1er avril :

« Hier, lundi, le *Levant Herald* a dit que l'ambassadeur de France a conseillé à la Porte de « céder l'île de Crète à la Grèce. »

» Nous pouvons donner l'assurance la plus complète que dans les entretiens de M. Bourée avec le ministre des affaires étrangères du Sultan, les mots de *Grèce* et de *cession* n'ont pas été prononcés. »

LA TURQUIE ET LE PRINCIPE DES NATIONALITÉS.

Le *Journal de St-Pétersbourg* publie, dans son numéro du 20 février, trois dépêches du Prince Gortchakoff, sur les événements dont la Crète vient d'être le théâtre.

Dans l'opinion du ministre de Russie, la meilleure solution à donner à la question d'Orient, serait d'obtenir du Sultan une autonomie avec un lien de vasselage, en faveur des diverses populations d'Orient : en d'autres termes c'est le principe des nationalités, exécrable lorsqu'il s'agit de la Pologne, excellent lorsqu'il s'agit de la Turquie, dont le cabinet de St-Pétersbourg recommande l'adoption.

Nous abandonnons à l'Europe le soin d'apprécier l'immense portée politique que renferme cette proposition. Pour notre part, nous nous contentons aujourd'hui d'examiner le côté pratique de la question.

Le principe des nationalités, appliqué en Italie et tout récemment en Allemagne, a pu y prendre ses lettres de naturalisation, ces pays étant composés d'éléments essentiellement homogènes, ayant la même langue, les mêmes mœurs, les mêmes aspirations.

Il n'en est pas de même en Turquie.

Nous défions qui que ce soit de découvrir dans toute l'étendue de l'Empire, non pas une province, mais un simple canton qui soit formé d'un seul élément ; partout on trouvera des Turcs d'abord, des Grecs, des Slaves, des Arméniens, des Israélites ; la langue dominante est presque toujours la langue turque, bien que le gouvernement n'ait jamais défendu aux populations de parler leurs propres idiomes.

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XLIV

(*Suite.*)

Elle pensait donc que l'amour de Madeleine était jusqu'à un certain point partagé.

Sans doute, elle se disait bien : Je ne suis pas un obstacle sérieux à leur amour. Je ne suis pour Maxime qu'un objet de luxe qu'on admire un jour, une semaine, un mois, et qu'ensuite on met de côté sans scrupule, sans pitié. Mais Madeleine peut croire que je l'aime, moi, et par délicatesse ou par fierté, renoncer à cette union.

Sur ces entrefaites, une nouvelle lettre de Maxime lui annonça que l'hôtel et le mobilier allaient être saisis.

Maintenant, pensait-elle, pourquoi tiendrais-je à la vie ? N'ai-je pas connu tout ce qu'elle a de bon, d'enivrant : l'amour, le luxe et toutes les jouissances de vanité qu'il donne ? Est-il un de mes désirs, le plus extravagant, qui n'ait été satisfait ? Pourquoi vivre, à présent, pour me voir vieillir, pour constater chaque jour devant mon miroir que mes paupières et mes fossettes se rident, ou que mes cheveux blanchissent ? Et puis, pour retomber dans l'affreuse misère. Pourrais-je aujourd'hui porter une robe d'indienne et un chapeau de 7 francs ? Ou bien me faudra-t-il passer d'amant en amant, de honte en honte jusqu'à ce qu'enfin enlaidie et mise au rebut, je mendie la pitié du passant ? Oh ! non ! non ! jamais cet avilissement, jamais ! Et pourtant, sur cette pente, le dénoûment est fatal. Enfin, quoique je fasse, je ne puis aimer que *lui*. Et il est parti ! D'ailleurs, la vie avec lui me serait impossible. J'aurais trop à souffrir. Il vaut donc mieux mourir maintenant, mourir encore belle, mourir aimée, mourir au milieu de mes fleurs.

Elle renvoya à Maxime, par délicatesse, ses bijoux les plus précieux ; elle congédia les domestiques et ne garda que le concierge.

Elle fit acheter une grande quantité de fleurs printanières les plus odorantes, puis elle apporta de la serre tous les arbustes fleuris, entre autres ses beaux *datura arborea*, au parfum si enivrant, et les disposa dans sa chambre en gradin pour mieux les voir.

Elle joncha son lit de violettes.

Par un reste de coquetterie, elle s'habilla comme pour une fête, tout en blanc, et laissa tomber sur ses épaules et son cou ses beaux cheveux châtains, naturellement bouclés. Elle voulait être belle même après sa mort, aussi belle que ses fleurs.

Elle écrivit plusieurs lettres. Une à Maxime pour le remercier de l'avoir aimée avec respect ; une autre à M. de Barnolf, ne contenant que ces mots :

« Je n'ai jamais aimé que vous ; je meurs en vous aimant. A vous, Léopold, la dernière pensée de votre Fossette ! »

Enfin une dernière à Robiquet.

A cette lettre elle joignait quelques bijoux sans valeur pour sa femme et lui demandait de penser à elle quelquefois, et, s'il avait une fille, de l'appeler Fossette.

Ayant achevé ces préparatifs, fermé les issues, tiré les rideaux et les portières, elle s'étendit sur son lit au milieu des fleurs.

— Belles petites fleurs, dit elle en souriant tristement, ingrates violettes, moi qui vous ai tant aimées, vous allez me donner la mort.

Elle en prit plein ses mains, elle en aspira le parfum avec une ardente volupté.

— Ah ! faites-moi mourir vite, car j'ai peur de souffrir.

Elle eût voulu s'endormir, mais elle ne le pouvait pas. La pensée qu'elle allait mourir lui causait une excitation cérébrale qui la tenait éveillée.

Cependant elle commençait à éprouver comme une lourdeur de tête et des étouffements. Une sorte de torpeur l'envahissait peu à peu.

Elle sentit enfin le besoin de dormir, et crut qu'elle allait mourir.

Elle resta assez longtemps plongée dans un sommmeil lourd et pénible. Mais elle fut réveillée en sursaut par un bruit de marteau qui partait du salon voisin, et par une voix connue qui chantait tout doucement d'abord, et en s'élevant peu à peu :

Pour tant d'amour ne soyez pas ingrate !

— Ah ! sans doute c'est un rêve, une hallucination se dit Fossette, le cerveau appesanti par cette atmosphère chargée du parfums. C'est peut-être le délire qui commence.

Elle éprouvait maintenant une grande douleur de tête et comme un engourdissement dans tous les membres.

Quand la voix cessait de chanter, le marteau frappait.

Tout à coup une angoisse horrible la saisit.

— Oh ! s'écria-t elle en ouvrant les yeux et en faisant un effort pour se soulever, est-ce que l'on me cloue dans mon cercueil ?

Mais non, ses mouvements étaient libres, et elle sentait toujours les fleurs sous ses doigts. Toutefois l'obscurité était complète. Elle ne put rien distinguer.

Le bruit s'était arrêté.

Mais, un instant après, la voix reprit :

Pour tant d'amour...

— C'est trop fort, dit elle, il faut que je sache qui est là.

Elle fit un mouvement pour se lever, et puis elle se recoucha.

— Si c'était Robiquet ! Mais à quoi bon ! puisque je suis décidée à mourir !

Au même instant, on frappa discrètement à la porte. Elle ne répondit pas.

On frappa plus fort.

Elle résista à la tentation de la curiosité et garda le silence.

Alors la porte s'ouvrit.

Elle n'avait pas fermé sa porte à clef, bien persuadée qu'on la trouverait morte le lendemain.

Un rayon de soleil fit irruption dans sa chambre.

— Qui est là ? demanda-t-elle.

— L'ouvrier tapissier demandé hier pour racommoder le fauteuil de madame.

Elle jeta un cri:

— Robiquet !

Dans l'entrebâillement de la porte, elle avait reconnu son ami.

— Oh ! pardonnez moi, mademoiselle Fossette, pardonnez moi, supplia-t-il, il y a si longtemps de je désirais vous revoir ; mais je n'osais pas. Enfin, j'ai trouvé ce moyen...

— Entrez, mon ami. Mais dans quel moment venez vous ?

Robiquet, dès ses premiers pas dans la chambre, fut comme asphyxié par l'atmosphère épaisse et odorante qu'il respirait.

Voir le numéro du 2 avril.

En un mot, la conquête qui date de quatre cents ans, a fini par fondre les divers éléments, en leur donnant une teinte turque très prononcée.

Cela est si vrai, qu'on est obligé, pour se faire comprendre par certaines populations, d'imprimer les livres et les journaux en caractères grecs ou arméniens mais en employant la langue turque.

Supposons, pour un instant, que le gouvernement adhère à la proposition russe et veuille appliquer ici de la manière la plus sincère le principe des nationalités.

Quels seront les moyens pratiques d'arriver à cette solution ?

Comment parviendra-t-on à démêler, dans une même province, les divers éléments qui s'y trouvent amalgamés ?

Elevera-t-on les uns pour abaisser les autres ?

Mais dans ce cas, l'injustice serait flagrante, la confusion inévitable et au lieu d'organiser on désorganiserait tout l'Empire. Tel serait fatalement le résultat qu'on pourrait atteindre, résultat qui nuirait essentiellement aux populations qu'on a en vue de favoriser.

Mais on nous objectera que l'autonomie dont jouissent la Roumanie, la Serbie et l'île de Samos, n'a fait aucun mal à la Turquie.

D'accord.

Mais ces pays ont toujours vécu de leur vie nationale et aucun élément étranger d'une certaine importance n'a pu s'y établir définitivement. C'est l'unique raison qui a déterminé le gouvernement Impérial à leur concéder l'autonomie.

L'objection tombe d'elle-même devant la simple exposition des faits

On ne saurait invoquer ce précédent pour les autres provinces de l'Empire, dont les habitants se sont rapprochés et confondus par un contact de plusieurs siècles, et par la solidarité des intérêts matériels.

La commune qui est la base fondamentale de l'organisation de l'Empire jouit des mêmes privilèges administratifs que les Municipalités des autres Etats de l'Europe.

L'administration n'intervient en aucun cas dans les affaires d'intérêt local. Ces intérêts sont régis par les autorités communales.

La répartition de l'impôt, la création et la direction des écoles, l'entretien du culte, sont du ressort exclusif de l'administration municipale, et c'est précisément, pour conserver ces traditions libérales, que le gouvernement a pris la commune, pour base du système politique et administratif inauguré par l'institution des vilayet.

Il serait donc puéril de songer à désagréger aujourd'hui des races dont les intérêts et les aspirations ont fini par se fusionner entièrement.

La destruction de ce qui existe ne saurait être profitable ni au gouvernement dont on prétend diminuer les embarras, ni aux populations qu'on voudrait favoriser.

Ce serait introduire l'anarchie là où l'ordre existe, et cela pour le plaisir d'appliquer à tort et à travers le principe des nationalités.

Ainsi que nous l'avons déjà dit ailleurs, il faudrait pourtant s'entendre sur ce principe et les puissances qui en recommandent l'application à la Turquie, en réclamant Candie pour la Grèce, feraient bien de prêcher d'exemple.

Nous connaissons telle grande puissance qui se trouverait réduite a une maigre importance, si elle voulait entreprendre une liquidation de ses peuples, en prenant pour base le principe des nationalités.

Quoi qu'il en soit, ce principe ne saurait être appliqué en Turquie, où il n'y a, nulle part, de nationalité homogène, et le gouvernement ne peut voir au fond des suggestions qui lui parviennent, qu'une tendance à opérer, sous une forme déguisée, le démembrement de l'Empire.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Paris, 22 mars.

L'interpellation Thiers a continué jusqu'à lundi, et ce n'est qu'à huit heures du soir qu'elle a été close.

Au discours de M. Thiers, succédait vendredi celui de M. Garnier Pagès, également député de l'opposition, mais ayant sur les principes des nationalités des opinions toutes différentes de celles de son collègue. Il montait à la tribune pour affirmer cette différence et proclamer la souveraineté des peuples. Où M. Garnier Pagès se rencontre avec M. Thiers, c'est dans l'appréciation de la conduite du gouvernement. Nous n'avons appuyé notre influence que sur la force, dit il, nous avons sur tous les champs de bataille remporté des victoires et notre influence s'amoindrit partout. Ici M. Garnier Pagès, trace un rapide résumé des grands fait de politique extérieure accomplis dans la commencement de l'Empire, et arrive aux évènements d'Allemagne ; il proteste contre la conduite de la Prusse, et demande que la France lui oppose non pas des alliances de gouvernement à gouvernement, mais l'alliance avec les peuples. Pas de conquêtes, pas d'agrandissement territorial, pas d'agression. Fondons le droit nouveau, le droit de la souveraineté des peuples, établissons la confédération des peuples dans la liberté et dans la justice.

M. Emile Olivier monte à la tribune. Sa thèse est celle-ci. « L'Allemagne est, doit être notre amie naturelle, notre alliée ; ne prêtons pas l'oreille à ceux qui nous montrent en elle une ennemie héréditaire. C'est la Russie qui ne veut pas d'une alliance de la France avec l'Allemagne, c'est la Russie qui ne veut pas que l'Allemagne se dresse comme un boulevard, entre elle et nous. L'Allemagne se défie de nous, prouvons lui que nous sommes ses amis, ses véritables alliés ; comme elle nous sommes affamés de paix, mais la paix dans l'honneur, dans la dignité, dans la grandeur. Tendons la main à l'Allemagne, et n'acceptons la guerre, que si l'on nous offre la paix dans la faiblesse, dans l'humiliation, dans l'abaissement.

Ce discours, d'une tournure toute ministérielle était fort éloquent et a été fort applaudi.

Je passe rapidement sur un très long discours de M. de Latour. L'honorable député est contre la Russie et demande une alliance avec l'Autriche. Pour lui on ne réglera la question d'Orient que par l'émancipation des chrétiens orientaux avec une administration autonome sous la vassalité de la Porte et le protectorat des grandes puissances. Du reste, M. de Latour a pleine confiance dans la politique conservatrice de l'Empereur.

Après ce discours, qu'on peut considérer comme une sorte de repos, de halte au milieu de cette fiévreuse interpellation, M. le ministre d'Etat monte à la tribune. Il résume d'abord les interpellations de son adversaire, M. Thiers, car c'est à lui surtout qu'il s'adresse, et il démontre que la politique impériale a déployé autant de sagesse et de tact qu'il le fallait dans les dernières questions qui ont agité l'Europe. Le gouvernement n'avait aucun droit d'intervenir activement, mais il a conseillé à l'Italie la concorde et la conciliation.

Il est bon de lui dire qu'elle a été ingrate et imprudente quand, dans un accès d'orgueil blessé, elle a élevé une objection contre la France, qui lui offrait les clefs de la Vénétie. Il est bon qu'elle entende ce langage. Les conseils de la France sont comme le flambeau qui lui trace sa route et l'aide à éviter les écueils. Mais au nom du gouvernement, M. Rouher déclare ne rien regretter de ce qui s'est fait en Italie. Il ne regrette pas davantage les évènements d'Allemagne. La France a voulu intervenir pacifiquement dans la question des duchés danois, elle a fait des tentatives de transaction qui ont échoué par le mauvais vouloir de l'Allemagne, de la Prusse et de l'Autriche qui fesaient de cette question un prétexte pour le grand conflit qui a suivi. Là aussi, la France a fait tous ses efforts pour empêcher la guerre. Elle n'a pas été écoutée. Elle conseillait à l'Autriche d'éviter le péril, en cédant la Vénétie qui n'était pas une force pour elle, et lorsque trompant toutes les prévisions, l'armée prussienne touchait presque aux portes de Vienne, c'est l'Empereur Napoléon qui est intervenu comme médiateur et qui est arrivé à maintenir l'intégrité de l'empire d'Autriche, à obtenir la cession de la Vénétie qui faisait l'Italie libre des Alpes à l'Adriatique, et à obtenir aussi des transactions plus douces pour la Saxe, le Wurtemberg et d'autres Etats, et à sauver l'intégrité de la Bavière. Le rôle de la France n'a pas été en tout cela sans gloire et sans grandeur. Suivant ensuite M. Thiers sur le terrain de la formation des peuples, M. Rouher déclare que quand la France reconnaît qu'une nation est arrivée graduellement à l'unité, elle respecte ses tendances et s'entend avec elle pour le maintien de l'équilibre de l'Europe et du monde. Ainsi de l'unité italienne. Quant aux évènements d'Allemagne, ils se sont accomplis sans danger pour la France. La Sainte Alliance est brisée, la Confédération est brisée; des intérêts nouveaux, des intérêts contraires existent entre les Etats allemands, qui ne menacent plus la France.

La Prusse est satisfaite pour des siècles et nous a donné, à cet égard, les garanties les plus absolues. La Russie n'a pas l'ambition périlleuse d'aller jusqu'au Pont Euxin. Le jour où elle renouvellerait ses tentatives de ce côté, ce jour-là l'Occident aurait les mêmes intérêts, les mêmes forces, la même volonté. Notre politique en Orient n'est ni pertubatrice, ni hostile à l'autorité du Sultan. En Crète, nous cherchons à apaiser l'insurrection, à donner une satisfaction sérieuse à cette population ; nous donnons des conseils au gouvernement du Sultan ; nous interrogeons la Russie, nous interrogeons l'Angleterre, nous cherchons une solution favorable à l'apaisement des passions mauvaises. Mais surtout nous ne redoutons pas une alliance impossible entre la Russie et la Prusse qui ne voudrait pas grandir la première parce qu'elle a elle-même grandi, et lui donner, avec Constantinople, et une population de 120,000,000 d'âmes et l'Empire du monde. Personne ne menace la France. Il n'y a pas contre elle de coalition.

Dans cette même séance de samedi, et aussitôt après le discours de M. Rouher, M. Jules Favre monte à la tribune afin de réfuter les arguments du ministre d'Etat. Il pose ce dilemme : si la France n'a rien à craindre, pourquoi venir troubler le pays par cette loi sur la réorganisation militaire, sans précédent dans notre histoire ? L'orateur continue ainsi jusqu'au moment où il cite une phrase du dernier discours de l'Empereur qu'il met en regard du discours de M. Rouher et de la circulaire de M. de Lavalette. Ici le président l'arrête, et un vif débat s'engage entre lui et l'orateur. M. Walewski lui conteste le droit de discuter le discours Impérial qui n'est pas en cause. M Jules Favre revendique ce droit et continue dans le même esprit ; s'efforçant de prouver le désaccord qui existerait entre le langage satisfait que tient le gouvernement et les déchéches du ministère des affaires étrangères. La fatigue interrompt ici M. Jules Favre, et la suite de l'interpellation est envoyée à lundi. Je n'analyserai pas les discours des divers orateurs qui ont pris la parole ; j'insisterai plus particulièrement sur l'ensemble de cette séance qui a été aussi orageuse, aussi tumultueuse que l'étaient les débats législatifs en 1848.

M Jules Favre continue d'abord son discours, et voit des fautes et des maladresses dans tout ce que M. Rouher a présenté comme une heureuse et habile attitude de la France. Au moment de conclure, il prend pour exemple le Mexique, et se voit de nouveau rappelé à la question par le président de la Chambre. L'unité allemande, poursuit M. Favre, telle que la Prusse l'a constituée, est un danger pour nous, et nous ne pouvons la combattre qu'en nous alliant, non pas avec l'Autriche, mais avec les ennemis de cette unité, c'est à dire les peuples sacrifiés et les rois dépossédés, et en montrant à l'unité prussienne qu'il y a en France des institutions libres et la volonté de les appliquer. Enfin, dit M. Favre, en quittant la tribune, nous sommes placés à l'entrée de deux voies, l'une conduit à la liberté, l'autre à la guerre.

J'ai dit que j'analyserai à peine les autres discours. Ce travail m'entraînerait, en effet, trop loin. M. Granier de Cassagnac, qui succède à M Favre, conclut ainsi : il faut ne menacer personne, il faut armer et il faut attendre.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

A la suite de la suspension de la poste locale par la Compagnie à laquelle cette entreprise avait été concédée, le Gouvernement Impérial, en vue de maintenir une institution si utile au public, a pris la décision de charger de ce service l'intelligent directeur des postes de l'Empire, Agathon effendi.

Nous ne pouvons que féliciter la Sublime-Porte de cette résolution qui donne au public une garantie de plus de la régularité de ce service.

—

On lit dans le *Courrier d'Orient* :

« Nous engageons nos lecteurs à se tenir en garde contre certaines rumeurs qui ont pour but évident d'alarmer la population.

On cherche à accréditer le bruit que dans Stamboul, il se manifeste des symptômes d'hostilités contre les chrétiens. Ce bruit est une insigne fausseté.

Nous pouvons assurer que jamais les musulmans n'ont été aussi bien disposés envers les chrétiens qu'ils le sont depuis deux mois. Cela est si vrai que les patriotes ottomans ont donné dans tous les quartiers de Stamboul cette consigne : « Defiez-vous des provocations ; car les ennemis de notre pays pourraient bien soudoyer de mauvais sujets pour commettre des actes criminels, et les attribuer ensuite au fanatisme. »

Cette consigne a été parfaitement comprise. A ce propos, nous citerons un fait arrivé, il y a quatre jours, dans un quartier turc. Un zaptié rudoyait un chrétien. Plusieurs musulmans sortirent d'un café voisin et infligèrent une correction au zaptié. »

—

Le yacht Impérial *Sulianieh* est arrivé hier, ayant à bord S.A.S. le Prince Michel de Serbie et sa suite.

—

Beyrouth, 20 mars.

Le mouvement de notre rade pendant l'année écoulée se résume ainsi :

Arrivées : Bâtiments à vapeur, 326, formant une totalité de 270,000 tonnes ;

Bâtiments à voiles, 356, jaugeant ensemble 45,000 tonnes.

Les navires ottomans y sont représentés comme suit :

Bâtiment à vapeur,	40,	ton. . .	21 460;
« à voiles,	193,	« . . .	19,780,

non compris le cabotage.

On évalue à 70 millions de francs la valeur de l'importation en notre ville pendant la même année, et on peut la classer comme suit :

Manufactures anglaises,	fr.	25 600 000
« françaises, et suisses,	«	15,000,000
Farine, riz, blés, orges,	«	7,000.000
Charbon de terre,	«	500,000

Le reste est réparti sur les articles coloniaux, vins et liqueurs, quincailleries et articles divers, etc.

La crise commerciale, le rabais des marchandises et les nombreuses faillites doivent avoir diminué au moins de 25 à 30 0/0 la valeur prise ensemble de l'importation. Des frais en absorbent aussi une bonne partie, et le bilan général du commerce d'importation de notre ville peut se solder par un déficit de 30 à 35 millions de francs.

Une portion, pas insignifiante, de ce déficit a certainement profité à ceux des négociants qui ne veulent pas démentir la sentence de Napoléon Ier : que le commerce est un brigandage bien organisé. Cette classe de négociants, et il y en a malheureusement beaucoup, prennent trop à la lettre ce mot *brigandage*, et l'exercent effrontément, et surtout, très impunément.

Pour le commerce d'exportation, il a été très difficile de recueillir des données suffisantes pour établir un compte-rendu s'approchant de la réalité ; excepté les soies qu'on récolte dans le Liban, et que par conséquent, sont embarquées à Beyrouth. Les autres articles de quelque importance arrivent sur le marché des différents pays de la côte, pour être de là expédiés à l'étranger.

L'article soie à cocons donne aux spéculateurs d'assez beaux résultats; il fut le seul article, à proprement dire, qu'on pût opposer avec avantage au résultat négatif de tous les autres, soit d'importation, soit d'exportation.

Notre marché continue à être dans un calme désolant qui, évidemment, se prolongera jusqu'après la recette des soies.

—

On écrit d'Alexandrie, le 25 mars :

Par décision du conseil de l'intendance générale sanitaire de l'Egypte, à partir du 20 mars 1867 et jusqu'à nouvel ordre, les bêtes à corne provenant de l'Anatolie, de la Roumélie et de toutes les autres contrées où règne le typhus bovin, ne seront plus admises en Egypte. Par exception et pour donner à cet égard toute latitude au commerce, ceux de ces bestiaux qui arriveront à destination d'Alexandrie jusqu'au 31 mars courant, seront admis à purger la quarantaine règlementaire au Lazaret, pour être ensuite abattus dans cet établissement et livrés à la consommation publique, s'ils ne sont pas reconnus malades. Il en sera de même pour les arrivages à destination de Port-Saïd et Suez; mais ils ne pourront être débarqués en un lieu autre que Port-Saïd.

Ce matin, à 10 heures, en présence des autorités religieuses, civiles et militaires égyptiennes, a été lancée la corvette *Latifieh*, dont le déshabillement avait duré une heure environ.

Ces superbes chevaux sont logés, en attendant leur départ, en face l'Hôpital Européen.

Les trois consuls généraux des Etats-Unis, de Russie et des Pays Bas sont de retour d'une excursion dans l'Isthme.

(*Nil.*)

—

On écrit de Smyrne le 30 mars :

Quelques jours après avoir remis à Ismaïl pacha, de la part du roi d'Italie, le collier de l'Announciade, le comte Castiglione a été de nouveau reçu en audience officielle pour offrir à Mehemet pacha, fils aîné de Son Altesse, le Grand Cordon de l'ordre des Saints-Maurice et-Lazare.

Nous avons ressenti jeudi matin à 6 heures moins 10 minutes une secousse de tremblement de terre. Les oscillations allaient de nouveau du Nord au Sud.

La corvette américaine *Canandaigua*, de 9 canons et de 300 chevaux de force, commandant G E. Strong, est arrivée jeudi dernier à Smyrne, venant de la Sude.

L'aviso de guerre français le *Prométhée*, commandant Jaurès, a chauffé mardi dans la nuit, se rendant à Mételin.

La corvette italienne *Guiscardo*, commandant G Lovera, a quitté notre port dans la nuit de mercredi, se rendant également à Mételin.

S. Exc. le gouverneur général de Smyrne a été invité par la Sublime Porte à envoyer à Mételin 100 mille ocques de farine.

Sureya pacha s'est empressé d'exécuter cet ordre ; il est sur le point de faire embarquer à bord du *Guiscardo*, de la marine italienne, 50.000 ocques, et enverra samedi par le bateau autrichien les 50,000 autres.

—

On écrit de Mételin, 28 mars :

Ce matin, à 6 1/4 heures, nous avons ressenti une secousse qui a duré environ 6 à 7 secondes. Si elle avait duré plus longtemps, il ne resterait plus une seule maison debout sur toute l'île, tellement cette secousse était forte. — Le *Taman*, bateau à vapeur stationnaire de l'ambassade russe, est arrivé ce matin de Constantinople, avec 10 sacs de riz, 20 sacs de farine et 50 livres turques. — Le *Guiscardo*, bateau à vapeur de guerre italien, est aussi arrivé aujourd'hui, venant de Smyrne, avec 25,000 ocques de farine, envoyées par le gouvernement impérial. — Nous apprenons, en même temps, que le *Prométhée* parti de Smyrne avec des vivres et des vêtements fournis par le comité de secours de cette ville, s'est rendu à Calonie. Nous l'attendons incessamment ici.

— Ah ! mademoiselle Fossette, vos fleurs, toujours vos fleurs ; je vous l'ai dit bien souvent, elles vous joueront un mauvais tour.

Et sans attendre les ordres de Fossette, il se précipita vers la croisée et l'ouvrit toute grande.

En retrouvant Robiquet, en revoyant la lumière, en respirant l'air frais du matin, Fossette se sentit reprise du désir de vivre.

— Merci, dit elle en tendant la main à Robiquet.

Tout tremblant, il s'agenouilla et prit cette main dans les siennes.

— Mais dites moi, mon ami, comment êtes-vous à Paris ? Je vous croyais au fond de la Creuse. Comment m'avez vous retrouvée ? Et votre femme ?

— Ma femme ! Je n'ai jamais été marié.

— Vous m'avez donc trompée ?

— Pour vous décider à accepter la brillante position qu'on vous offrait.

— Comme saviez vous ?

— Un de vos amis, qui se disait votre père, me l'avait écrit.

— Mon père, dit Fossette, qui resta un moment pensive. Ah ! sans doute c'était une ruse de Maxime ou de Renardet, pour vous éloigner, mon pauvre ami. Alors l'histoire de la cousine Jacqueline, c'était un conte ?

— Oui, je comprenais que vous ne pouviez pas être ma femme, et je vous savais bonne au point de refuser un avenir pour ne pas me chagriner. Cependant, après vous avoir écrit cela, j'étais bien malheureux, si malheureux, que je n'ai pu y tenir et que je suis revenu à Paris. Comme je vous ai cherchée ! J'allais tous les jours aux Champs-Elysées. C'est là que je vous ai vue dans une calèche magnifique traînée par quatre chevaux. Vous étiez si belle ! mais vous ne paraissiez pas heureuse. Vous étiez même très-pâle ce jour-là, et je me suis dit : Est-ce que ce mauvais sujet lui causerait du chagrin ? Oh ! si c'était vrai, moi, Robiquet, je lui ferais passer un vilain quart d'heure. Alors j'ai pris la résolution de m'établir tout près de vous, et de veiller sur vous. Ah ! je suis encore bien heureux, allez ! Tous les jours je vous vois passer dans votre belle voiture, et quelquefois, le soir, quand vous allez au bal, si bien parée, je vous admire du fond de la boutique, et mon cœur bat bien fort ; mais je me dis : Du moins elle a tout ce qui fait le bonheur. Elle ne souffre plus du froid ; ses petites menottes sont dans un bon manchon, et ses petits pieds aussi sont dans la fourrure. Elle mange, au lieu de ces mauvais cornichons qui lui creusaient l'estomac, tout ce qu'il y a de meilleur au monde. Elle a les plus belles fleurs de tous les pays. Elle est aimée, elle est riche comme une reine. Que puis je désirer de plus ? Eh bien ! je ne sais ; mais je voyais sur votre figure que vous n'étiez pas gaie comme autrefois. Voilà ce qui me tourmentait ; voilà pourquoi, depuis deux mois, je me suis dit : Il faut que je lui parle, il faut que je voie. Mais j'avais peur de vous ennuyer. Oh ! rassurez-moi. Dites-moi que vous me pardonnez d'être venu et de vous raconter tout cela qui peut être ne vous intéresse pas.

— Vous ne voyez donc pas que j'en ai des larmes plein les yeux, mon bon Robiquet. Mais où demeurez vous ? que faites-vous ? vous êtes donc tapissier à présent ?

— Peut être ne savez vous pas que les chapeliers se sont mis en grève. Je suis entré chez un tapissier de la rue Saint-Lazare pour me rapprocher de vous. Oh ! je suis rusé, allez ? Afin d'avoir tous les jours de vos nouvelles, j'ai travaillé gratis pour votre concierge. C'est lui qui m'a appris ce matin que vous aviez renvoyé tous vos domestiques. Alors, j'ai eu une pensée, la meilleure de ma vie ; je suis venu me proposer.

— Pour être mon domestique ?...

— Oui, mademoiselle Fossette, comme autrefois. Oh ! je vous servirai bien, et j'aurai soin de vous, et jamais personne ne saura que j'ai osé vous aimer.

— Taisez-vous, Robiquet, taisez-vous. mon ami ! s'écria Fossette que les larmes cette cette fois suffoquaient.

— Vous refusez mes services ?

— Oui, comme domestique ; mais non pas comme ami.

— Ah ! mademoiselle Fossette, vous me permettez de vous aimer encore.

— Oui, mon ami, puisque je consens à être votre femme.

Robiquet devint si pâle que Fossette en fut effrayée.

— Ma femme ! Oh ! ne vous moquez pas, mademoiselle Fossette, d'un pauvre garçon qui vous aime.

— Je vous assure, Gustave, que je ne plaisante pas.

Robiquet ne put répondre. La joie l'étouffait.

Mon ami, ne croyez pas que je vous fasse un bien grand sacrifice. Quand vous êtes entré, j'étais résolue à mourir. Et si je ne suis pas morte, je m'en aperçois maintenant, c'est que j'avais oublié de calfeutrer la cheminée. J'ai été riche pendant trois mois ; mais je me trouve aujourd'hui tout aussi pauvre que lorsque vous m'avez connue; car cet hôtel doit être saisi demain. N'est ce pas moi qui suis heureuse de trouver un brave garçon qui veuille bien encore m'épouser !

Elle plaça sa petite main dans celle de Robiquet.

— Embrassez-la donc cette main, car elle est à vous.

XLX

Le 15 avril 1864, le petit village de Saint-Val était en fête. On y célébrait en même temps deux mariages, celui de Grangoire et de Marie, convenablement dotée par Albert, et celui d'Albert et de Madeleine.

M. Borel toujours bon et affectueux, même dans l'infortune, avait voulu servir de père à Madeleine. Car, après beaucoup de recherches, on avait appris que le père Bordier était mort des suites de l'ivresse.

Laure et Béatrix refusèrent d'assister au mariage. Elles se trouvaient profondément humiliées du revirement de fortune qui les plaçait dans une position inférieure à celle de cette pauvre fille qu'elles avaient si durement critiquée.

Quant à Maxime, il venait d'être nommé agent plénipotentiaire à Smyrne. M. Borel avait composé avec les créanciers de son fils et menacé Pinsard de la poursuivre comme usurier. Mme de Courcy, craignant les révélations d'un procès, avait consenti à la restitution pure et simple de l'argent prêté ; en outre, elle reprenait l'hôtel de la rue Blanche pour le prix de vente.

Avant de partir pour l'Asie-Mineure, Maxime fit une visite aux nouveaux époux.

A la vue de Madeleine, encore embellie par l'amour heureux, il éprouva une vive émotion ; mais cette émotion passa, car il était une de ces natures expansives, aux sympathies faciles, et incapables de jalousie ni de haine.

(*Sera continué demain.*)

EXTERIEUR.

FRANCE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 15 mars.

PRÉSIDENCE DE S. E. M. LE COMTE WALEWSKI.

M. le ministre: L'honorable M. Thiers est allé plus loin. Il a dit: la France n'a pas d'alliés. Elle est menacée d'une coalition formidable ; elle la provoque elle facilite par une politique imprudente en Orient.

La Russie et la Prusse s'entendraient, l'une pour arriver sur le Pont-Euxin, l'autre pour s'étendre jusqu'au Zuyderzée. La Prusse laisserait faire la Russie, la Russie laisserait faire la Prusse. De cette coalition naîtrait l'abaissement de la France.

La France, continuait-on, est aveugle. Elle favorise en Orient la politique russe; elle prépare la ruine de l'empire ottoman pour le remplacer par un empire chrétien.

J'étudie avec sollicitude, chaque jour, les affaires de mon pays. Je me demande comment, dans la pensée de l'honorable homme d'Etat que je combats pareilles impressions peuvent se produire.

Quoi ! la Prusse ne serait pas satisfaite pour des siècles ! Ses limites ne seraient pas déterminées par le traité de Nikolsbourg ! Elle voudrait aller jusqu'au Zuyderzée !

La Prusse, messieurs, a donné à la France, à cet égard, les garanties les plus absolues. (Mouvement.) Si la France n'y avait pas cru, elle n'aurait pas souffert de telles ambitions. (Très bien ! très bien !)

La France a accepté les conséquences d'une guerre qui avait ses limites, je crois ses nécessités Mais elle n'accepte pas les ambitions déréglées et les pretentions sans limites. (Très bien ! très bien !)

Le jour où la Prusse tiendrait le Zuyderzée en échec, la France et l'Angleterre feraient entendre un langage qui ferait comprendre à la Prusse que le temps des ambitions folles est passé.

La Russie aurait la pensée d'aller jusqu'au Pont-Euxin? Ne prêtons pas gratuitement à un gouvernement puissant des ambitions aussi périlleuses.

Le jour où la Russie renouvellerait ses tentatives de ce côté, ce jour-là l'Occident aurait les mêmes intérêts, les mêmes forces, la même volonté.

Est-ce que notre politique en Orient est perturbatrice, hostile à l'autorité du sultan? Non, c'est une politique traditionnelle. Eternellement depuis la chute de l'empire romain, depuis que les intérêts chrétiens y ont pris naissance, des intérêts ont invoqué la protection de la France: nous continuons ce rôle.

En Crète, nous cherchons à apaiser l'insurrection, à donner une satisfaction sérieuse à cet population. Nous donnons des conseils au gouvernement du sultan ; nous interrogeons la Russie, nous interrogeons l'Angleterre, nous cherchons une solution favorable à l'apaisement des passions mauvaises. Est-ce là une politique perturbatrice ?

Comment! la Prusse irait s'allier à la Russie par un traité tacite ou écrit pour favoriser à la Russie la conquête du Pont Euxin? Elle dirait : J'ai grandi beaucoup, il faut que vous grandissiez démesurément pour maintenir la proportion. (on rit).

Je veux que vous ayez une population de 126 millions d'âmes, que vous ayez Saint-Pétersbourg et le Bosphore, et parce que j'ai grandi, et qu'il faut que vous grandissiez plus que moi ?(Nouveaux rires.)

Est-ce que Constantinople n'est pas comme le disait Napoléon, l'empire du monde ? Est-ce que la Prusse a un intérêt à favoriser l'agrandissement d'une puissance qui embrasserait dans ses bras immenses tout l'Occident ?

C'est là un rêve. Tout ce que nous savons, tout ce que nous apprenons en Europe repousse une pareille pensée. On a dit que la France n'avait pas d'alliés : au moins elle n'a pas d'ennemis.

Il n'est aucune puissance qui n'ait pour la France des sympathies, de la déférence, des amitiés, qui exprime au gouvernement français autre chose que des paroles ardentes de pacification.

Qui veut attaquer la France ? qui la menace ? Fouillez dans les arcanes des chancelleries. Où sont les intentions hostiles ?

Est-ce l'Italie qui médite contre nous des projets doutables ? Vous avez que ce qui fait les alliances, c'est l'intérêt commun, et que ce qui fait les divisions, ce sont les intérêts contraires. Où est ici l'intérêt contraire ?

Est-ce l'Autriche ! Mais peut-elle douter de nos sentiments sympathiques ? Est-ce que nous n'aurons pas pour son intégrité la sollicitude que nous avons eue déjà ?

Est-ce la Prusse ? Mais, vous l'avez dit, elle s'ingénie à éviter tout ce qui pourrait exciter nos susceptibilités nationales.

Est-ce la Russie ? Je ne crois pas que depuis 1852, à part le souvenir d'une nation brisée, souvenir sur lequel je ne veux pas insister, nos relations avec la Russie aient été plus sincères, plus loyales, plus empreintes de cordialité.

On a dit que les Pyrénées n'avaient jamais été plus hautes. Est-ce qu'on a voulu parler de l'ambition d'une branche cadette contre une branche aînée ? Est-ce elle qui peut augmenter notre isolement ?

Messieurs, ce tableau est contraire à la vérité. Les Puissances se meuvent dans leur orbite et dans leur grandeur. Elles rayonnent les unes vis-à-vis des autres dans un sentiment d'harmonie et non d'hostilité. (Marques d'assentiment).

Pour moi, plus j'étudie ce spectacle, plus j'espère que le temps consacrera cette harmonie, ces sympathies, et je dis que, pour la nation française, peu importe qu'elle ne grandisse pas en étendue, si elle grandit en hauteur.

Qu'elle continue à développer sa prospérité, sa puissance, sa richesse, et maintenant que le souverain lui a ouvert des horizons nouveaux, qu'elle se concentre sereine, calme, forte, dans le culte de ses libertés intérieures, qu'elle développe ses puissances fécondantes.

Ne parlez pas de coalition, n'évoquez pas ce fantôme La coalition est éteinte ; elle ne renaîtra pas sous l'Empire et sous le spectre d'un Napoléon.(Acclamations générales. — Applaudissements répétés.)

M. le ministre, en descendant de la tribune, reçoit de nombreuses et vives félicitations).

M. le président Walewski. La parole est à M. Guéroult.

M. Gouéroult J'avais demandé la parole avec l'intention de répondre à l'honorable M. Thiers. Après le discours qui vient d'être prononcé, le mien n'aurait plus d'intérêt. Je renonce à la parole

M. le président Walewsk. Alors la parole est à M. Glais Bizoin, qui est inscrit.

M. Glais-Bizoin. Je la cède à M. Jules Favre.

M. Jules Favre. Le discours auquel j'ai la mauvaise fortune de répondre, peut se résumer en un mot ; mais dans la situation actuelle, ce mot est grave et doit fixer notre attention : le gouvernement n'a commis aucune faute, il peut légitimement soumettre sa conduite à l'opinion qui ratifiera par une sentence unanime la glorification prononcée par M. le ministre d'Etat Jamais la France n'a été plus forte ; et loin d'avoir à se préoccuper de dangers extérieurs qui ne sont le fait que de maladives imaginations, elle se recueille en elle-même, avec la certitude de sa propre grandeur.

Mais, il en est ainsi, je pose immédiatement à M le ministre cette question : Pourquoi venez-vous troubler le pays par une loi sans précédent dans notre histoire ? (Mouvements divers.) Ou le discours qui vient d'être prononcé n'est qu'une ostentation nécessaire, qui ne répond à aucun des faits connus de la politique ; ou il faut retirer le projet de réquisition militaire qui a jeté dans le pays une si légitime et si profonde alarme. (Vive approbation sur plusieurs bancs—Bruit)

Je ne crois pas qu'on puisse répondre à ce dilemme. M. le ministre n'a pas cru devoir d'abord r; s'il l'avait fait, le brillant édifice de son argumentation se serait écroulé derrière lui (Nouveau bruit).

A quoi bon de jeter dans le pays l'inquiétude, si, comme vous l'affirmez, tout est bien, et si vous n'avez qu'à vous présenter à lui pour obtenir les couronnes civiques qu'on décerne non seulement à la vertu, mais encore à la sagesse politique ? Pour ma part, il m'est difficile de ratifier les éloges que M le midistre d'Etat a décernés à sa propre politique, et c'est en interrogeant les faits, les documents, les actes diplomatiques sur lesquels il appuie les résolutions pour les quelles il demande votre adhésion, que j'arriverai à des conclusions absolument contraires aux siennes.

Comment en serait-il autrement ? Vous avez entendu le récit de la Confédération de 1815. L'honorable ministre d'Etat vous disait que cette Confédération réunissait 75 millions d'habitants, qu'elle pouvait armer 800,000 hommes, et que, sous le joug de la Sainte-Alliance, elle était une menace perpétuelle pour la France.

D'où vient donc que sous la Restauration et sous le gouvernement de Juillet, le contingent n'atteignait pas les proportions que vous donnez aux vôtres ? Etes-vous donc seuls à avoir de la sagacité et de la prudence ? Et si les gouvernements, jaloux de la grandeur de la France, la faisaient respecter avec des forces dix fois moindres que les vôtres, j'ai le droit de dire que notre politique n'a aujourd'hui d'autre but que de marquer les fautes qui troublent le présent et menacent l'avenir. (Interruption)

En prenant les faits tels qu'il se sont produits, est-il exact d'affirmer que la sanglante tragédie qui s'est dénouée sous les murs de Vienne soit favorable aux intérêts de la France ? M. le ministre a répondu d'avance à cette question, lorsqu'il vous a parlé des angoisses patriotiques qu'il a éprouvées, le jour de la bataille de Sadowa.

Son discours, à part la forme brillante et saisissante qu'il sait donner à sa pensée, n'a été que le développement de la circulaire du 16 septembre.

Oui, le gouvernement a essayé de présenter comme heureuse pour la France la situation qui est née de la guerre d'Allemagne ; il en a tiré des conséquences bien imprévues pour l'opinion, en présence de ce spectacle de l'Autriche vaincue dans cinq combats et menacée dans sa capitale : de la Prusse étendant la main vers la couronne impériale et se retournant vers l'Allemagne, renversant les trônes, déchirant les constitutions des peuples, égarant les imaginations, prêchant l'unité allemande pour fonder l'unité prussienne, feignant de croire à la sainte patrie germanique menacée, afin de pouvoir se retourner contre ses voisins et satisfaire ses haines invétérées.

Ah ! certes, un semblable état de choses explique bien comment, dans cette journée du 4 juillet, l'âme de M. le ministre d'Etat a été douloureusement émue.

Mais, si cette immense catastrophe a eu sur sa pensée une action si puissante, si la journée du 4 juillet a été une journée de deuil pour l'éloquent orateur du gouvernement, il est bien surprenant qu'elle ait été pour le rédacteur de la circulaire du 16 septembre, une occasion de satisfaction et de sécurité

Il prend, lui. son parti relativement à des espérances qui avaient été non-seulement conçues, mais annoncées. La philosophie n'habite pas seulement le palais de sages, mais entre quelquefois dans les antichambres ministérielle . (Rires et bruit.)

La circulaire s'exprime ainsi, et elle parle comme le discours de M. le ministre d'Etat :

« Par quelle singulière réaction du passé sur l'avenir l'opinion publique verrait-elle, non des alliés mais des ennemis de la France dans ces nations affranchies d'un passé qui nous fut hostile, appelées à une vie nouvelle, dirigées par des principes qui sont les nôtres, animées de ces sentiments de progrès qui forment le lien pacifique des sociétés modernes ? »

Et, un peu plus loin :

« L'Empereur ne croit pas que la grandeur d'un pays dépende de l'affaiblissement des peuples qui l'entourent et ne voit de véritable équilibre que dans les vœux satisfaits des nations de l'Europe. »

On ne peut pas désirer plus de sérénité et d'innocence ! (Interruption) Tout ceci se réduit à dire que le meilleur équilibre est basé sur la satisfaction générale de ces vœux ; mais on ne s'explique pas sur la contrariété de ces vœux et sur la lutte qui peut en être la conséquence.

Pour la plume ministérielle, les faits ont donc tranché la question dans le sens pacifique et pour le plus grand bien de tous Le discours de la couronne développe la même pensée, et cela n'est pas étonnant, car il ne saurait y avoir une autre politique que celle de l'empereur ; c'est donc cette politique qui est définie dans la circulaire

Dans son discours d'ouverture de la session. l'Empereur jette un coup d'œil rapide sur l'Europe et il exprime sa vive impression de la situation qu'il aperçoit ; tout ce qui s'est accompli était prévu. Je vous demande pardon d'une confidence intime ; mais en lisant le discours impérial, je me demandais comment l'Empereur aurait pu prévoir des événements qui s'accomplissaient. Il est vrai qu'il s'agit de Napoléon Ier, des réflexions faites à Saint-Hélène par l'homme d'Etat qui y était réfugié :

Napoléon disait à Sainte-Hélène : « Une de mes
» plus grandes pensées a été l'agglomération, la
» concentration des mêmes peuples géographiques
» qu'ont dissous, morcelés les révolutions et la po-
» litique.... Cette agglomération arrivera tôt ou
» tard par la force des choses ; l'impulsion est
» donnée, et je ne pense pas qu'après ma chute et
» la disparition de mon système il y ait en Europe
» d'autre grand équilibre possible que l'agglomé-
» ration et la confédération des grands peuples »

Les transformations qui ont eu lieu en Italie et en Allemagne préparent la réalisation de ce vaste programme de l'union des Etats de l'Europe dans une seule confédération.

Et il ajoute :

« Nous avons assisté avec impartialité à la lutte qui s'est engagée de l'autre côté du Rhin ..»

Il n'est pas question ici des angoisses dont parlait tout à l'heure M. le ministre d'État. (Réclamations)

M le président Walewski : Je crois devoir faire observer à M. Jules Favre que ce n'est pas le discours de l'Empereur qui est en discussion. Je l'engage à revenir à la question et à s'occuper des affaires d'Allemagne et d'Italie.

Voix nombreuses : Oui! oui ! Mouvements divers.

M Jules Favre Je ne deux pas présumer qu'il entre dans la pensée de notre honorable président de considérer comme indifférent le document que j'interroge.

M. le président Walewski : Je suis bien loin de le considérer comme indifférent, mais je pense qu'il n'y a pas lieu de le discuter ici en ce moment au moins.

M. Jules Favre: Nous recherchons quelle est la politique de la France à l'extérieur ; ce ne peut être que la politique de l'Empereur Ne pas parler du discours de l'Empereur, ce serait supprimer l'élément le plus considérable de la question et je croirais manquer de respect au chef de l'Etat.. (Bruit et murmures)

M. le président Walewski : Je répète à M. Jules Favre : que le discours de l'Empereur n'est pas en ce moment en discussion, et je le rappelle à la question. (Mouvement divers.)

M. Jules Favre : quant à moi, mon respect se traduit par la discussion il en est d'autres chez qui il se traduit par le silence. Je laisse à chacun son choix ; mais je garde le mien. (Approbation sur quelques bancs.) Et, tout en éprouvant le regret de ne pouvoir déférer, ainsi que je le fais toujours, au désir de notre honorable président, comme j'use de mon droit, je demande à la Chambre de me le maintenir. (Interruption e bruit)

(A suivre).

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 2 avril	52	09
Clôture du 2 avril	52	01

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 2 avril.

Absence complète d'opérations.

A la bourse de Commerce absence complète d'opérations de change, il s'est fait quelque opération après la clôture du bulletin :

Marseille, 3/m. date 22 85 22 90.

Constantinople, 2 avril.

Coloniaux.— Les sucres ont éprouvé une petite baisse principalement les pilés, les cafés au contraire sont fermes, il s'est vendu ces jours derniers pour la consommation locale environ 1000 sacs café Rio, et 600 bariques sucre aux prix indiqués dans notre prix-courant.

Céréales.— Les blés sont toujours fermes ou plutôt à la hausse à cause de peu d'arrivages et du stock faible il s'est vendu environ 12000 kilés durs et 3000 kilés orges aux prix suivants:

Prix des céréales.

		Pias.	en Met
Blés durs	Kustendjé	35	37
» »	Burgas	35	37
» »	Baltchik	34	36
» »	Anatolie	32	35
» »	Ismail	37	38
» »	Azoff	—	—
» »	Bessarabie	37	39
» »	Galatz	36	37
» tend.	Roumelie	—	—
» »	Odessa	36	36 20
» »	Ibraila	30	33
» »	Galatz	32	36
» »	Bourgas	33	36
» »	Varna	35	36
» »	Baltchik	30	35
» »	Taganrok	—	—
» »	Berdianska	—	—
Orges	Roumélie	15 20	16
»	Anatolie	15	16
Maïs	Danube	18 20	20
»	Roumelie	18	18 20
»	Anatolie	18	18 20
Seigle		—	—

DÉPÔT.

Blés durs	15000
» tendres	10000
Maïs	—
Orges	—

Les farines aussi sont soutenues : Odessa 1re qualité de 165 152 à 145; — Sténia à 140; —Samsoun, de 110 à 130 ; — Ghioksousou, 140.

On a placé environ 10000 sacs de farine de differentes qualités aux prix indiqués.— Stock de 18 à 20 mille sacs de diverses qualités.

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 2 avril.

Il y a eu peu d'arrivages dans cette huitaine, le vent du Sud, s'étant élevé, on attend d'autres navires ; il y en a dans le port bon nombre de disponibles, par conséquent les frêts ont baissé. Malgré le vent du nord qui a reprit, aujourd'hui 2 avril, nous avons eu plusieurs arrivages de la Méditerranée, les frêts qui se sont faits sont les suivants :

D'Azoff pour le R.-U. sch. 50 ton. moins sch. 1[6 sch. 2 ton. chargeant à Berdianska ou Marianopoli.

D'Azoff pour le R.-U. ou directement pour le cont. sch 50 ton. sch. 2[chargeant à Berdianska ou Marianopoli.

De Berdianska pour le R.-U ou pour le continent sch 47[6.

De Sulina pour le R.-U. sch 6 à sch. 6[1 quart

De Sulina pour le R.-U. ou Anvers directement scu, 5[9 le quart.

De Kustendje pour le R.-U., ou Anvers sh. 5[9 le quarter.

id. pour le R.-U., sh. 4[9 quarter. Black Diphtongue.

D'ici pour Liverpool sh. 3 quarter par vapeur.

D'Enos pour le R.-U. sh 5[5 et sh. 5[6. quarter.

Idem pour le R.-U sh. 4 — Black Diphtongue.

Id. pour la Méditerranée fr 2 à 2 1[8 la charge.

Par le dernier bateau d'Odessa les frêts étaient en baisse, ils se trouvaient dans le port plusieurs navires disponibles.

Odessa pour le R.-U., sh. 35 ton. suif.

Nicolajeff pour le R.-U., 37[6 ton. suif.

Odessa pour Marseille fr. 2 1[2 la charge.

Nouvelles de Mer.

Par les derniers mauvais temps il y a eu encore d'autres sinistres dans la Mer-Noire :

D'Ibraila pour la Méditerranée le brick grec *Aja Anna*, cap. Kerazulas, chargé de blé s'est perdu à Kila ; huit personnes ont péri y compris le capitaine.

De Constantinople pour le Danube, le br. grec *Taxiarchis*, cap J. Mexis, sur lest, s'est perdu ; tout le monde a été sauvé excepté la fille du capitaine

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 31 mars.

ALEXANDRIE, le bat. à vap égypt. *Negileh*, c. Ismail bey, ayant touché à Smyrne, Dard. et Galip. div. march et 71 passag.

— le bat. à vap. angl. *John Middleton*, c. Hodgson ayant touché à Messine, Smyrne et Dard., div. march. et 27 passag.

ANVERS, le bat. à vap. angl *Apolon*, c R. Chew, ayant touché à Malte et Dardanelles, div. march. et 3 passag.

NEW-CASTEL, le bat. à vap. angl. *Astings*, c. E. Harvey, ayant touché à Gibralt, et Dardanelles, div. march.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 30 mars.

GENES, bk. ital. *Carcagno*, c.Ang. Cossanello, lest.
— br. ital. *Colombo*, cap. Razetto, lest.
— br. ital. *Lebi*, cap. Simonetti, lest.
— br. ital *Enoch*, cap Olivari, lest.
— br. ital *Elletrico*, cap. Chiezza, lest.
— br ital. *Ant. Risso*, cap. Risso, lest.
— br. ital. *Vergine*, cap. Costa, lest.
— br. ital. *Meeting*, cap. Bozzo, lest
— br. ital. *Providenza*, cap. Razzetto, lest.
— br ital. *Adelaide*, cap Demarchi lest.
— br. it. *St.-Prospero*, c. G n. Simonetti, lest.
— bk. ital. *Il Principio*, c G Bellondo, lest.
— br. it *Precursore*, c. G. B. Figari, lest.
MARSEILLE, bk. it. *Enrico*, c. Em. Sciaffino, lest.
— br. ital. *Aurelio*, cap. Olivari, lest.
— bk. ital. *Vittorio*, cap L Basso. lest.
NAPLES, br. ital. *Atalante*, cap. Jaccarino, sel.
— br. hell. *Scamandros*, cap Athanassios, lest.
TRAPANI, br. ital. *Due Sorelle*, c. Lacona, sel.
— br. ital *Indipendenza*, cap. Castelano, sel.
CARDIFF, tr-m. aut. *Nicolino*, c. Pajcovich, charb.
ALEXANDRIE, br. rus. *Neva*, c Ostman, lest.
— bk angl. *Gr. Durling* cap. Munhood, lest.
BARCELONE, br. it. *Maria*, c. Gius. Lupi, lest.
MALTE br ital. *Gerolamo*, cap Scarzolo, lest.
ZANTHE, br. hell. *A Nicolaos*, c. I Cagiulis, lest.
— br. hell. *A. Dimitrios*, cap. Cacialis, lest.
LIVOURNE, br. ital. *Tevere*. cap. Cuneo lest.
CHYPRES, br. hell. *Marigo*, c. Kiriaku, carup.
SCOPELO, br hell *Evangelistria*, c.Tamburlo, lest.
PORT-SAID, br. aut. *Cearlo*, c. A. Anucich, lest.
— br. aut. *Ida P.* cap Paunovich, lest.
ITHAH, br hell. *A. Spiridon*, St.Théofilato, lest.
GALAXIDHI, br. hell. *A. Nicolaos*, c. C. Papacostandopulos, lest
NEA MIZELLA, br. hell. *Omonia*, c.I.Margaris, lest.
MICONO, br. hell. *Pende Adelfi* c.G.Carnilakis, lest.
SYRA, br. hell *Canaris*, c. Eut. Caciulis, lest.
YDRA, br. hell. *Jounis*, c. Saran Fotin.
SYRIAN, bk it. *Pelegno*, c. Ger. Oneto.
SPEZIA, br. *Rapallo*, cap. L. Schiafline
SMYRNE, br. ital. *Paolina*, cap. Corsanego, lest.

Dardanelles, 26 mars.

Navires venant de la Mer-Noire ou de Constantinople, et allant dans la Méditerranée.

MARSEILLE, br aut *Vieran*, cap. Bodullich, blé.
— br hell. *Filadelfia*, cap. Castriotis, blé.
— br. hell. *Tris Adelfi*, cap. Cogias, blé.
FALMOUTH, bk. angl, *Chamrok*, c. Jansen, lest.
— br. ital. *Martino*, cap. Schiaffino, blé.
— bk. angl. *Louisa Emmy*, cap. Begria, blé.
— br ital, *Teresa Marini*, cap Marini, blé.
NAPLES, br. meck. *Matilda*, cap. Crenzien, blé.

Du 27 mars.

MARSEILLE, br. hell. *Ellas*, cap. Chrissos, blé.
— br. hell. *Cali Elpis*, cap. Caragias, blé.
— br. meck, *Mentor*, cap Driwell, blé.
— br. meck. *Auguste Sofie*, cap. Loberman, blé.
— bk. meck. *See Vogel*, cap. Laughernich, blé.
— bk. meck. *Carl der grosse*, c Brudhering blé
— br. hell. *A. Nicolas*, cap. Sirigos, blé
— br hell. *Constandinos*, cap Paisis, blé.
FALMOUTH, bk. norw. *Nornen*, c. Hergessen, blé.
— bk. belge *Comte Heinaut*, c. Jansen, blé.
— br. ital. *Filomena Donovaro*, c, Dodero, blé.
GIBRALTAR, bk angl *Victory*, cap. Grant, blé.
MESSINE, br meck *Emma Bauer*, c. Falk, blé.
— br. aut. *Iginio*, cap, Randich, blé.
— br. ital *Michele*, cap. Oliva, blé
LIVOURNE, br. ital *Socrate*, cap. Enrico, blé.
CORFOU, br. hell. *Pinelopi*, cap. Hannos, blé.

Du 28 mars,

BALTIQUE, br. russe *Baltic*, c, Oriender, blé.
FALMOUTH, bk. russe *Brahe*, c. Malmstrom, blé.
— bk ang *Cornhill*, cap. Chappell, blé.
MARSEILLE, br. hell. *Europi*, cap Tzacalis, blé.
— br. hell. *Maria*, cap. Arpovanis, blé.
— br. ital. *Angiolina*, cap. Dighiero, blé.

COMPAGNIE RUSSE

Départs de la semaine.

Pour Batoum et Poti, samedi le 25[6 avril paquebot *Gounib*.

Pour Taganrog, direct le 27[8 avril paquebot *Vesta*.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 2 AVRIL 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes.	P.	800	— 1000
» Martinique et Ceylan	»	—	— —
» Moka, l'oke	»	15	— 15 20
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	— —
» en pain français se côtent à	»	290	— —
» pilé id.	»	234	— —
» pilé de Hollande	»	236	— —
» » de Havane	»	190	— 195
» en sacs »	»	—	— —
Poivre, l'oke	»	5 20	— 6
Girofles	»	6	— —
Canelle	»	23	— 24
Indigo Bengale	»	115	— 120
» Madras	»	75	— 80
Cochenille Argentine	»	64	— 65
» morellane	»	64	— —
» humide	»	50	— —
Noix muscade	»	32	— —
Camphre	»	24	— —
Thé congon	»	24	— —
» pekoe flower	»	40	— 80
Bois de Campêche, le quint.	»	40	— 45
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	150	— —
» id. 2e id.	»	90	— 95
Charbon, New-Castle, tonneau	Sh.	30	— 31
» Liverpool	»	26	— 27
» Cardiff	»	31	— 32
Etain, le quintal	P.	655	— 660
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	6	— —
Vitres	Fr	18	— 20
Plomb en Saumon le quintal	P.	135	— 140
Grenailles assorties anglais	»	160	— 165
» France, Belgique et Trieste	»	155	— 160
Fer-Blanc, les deux caisses	»	345	— 350
Zinc en feuilles, N° 7 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	— 105 20
Vitriol anglais, le quintal	P.	35	— —
Fer en barres assorties	»	64	— 65
« masses pour clous	»	75	— —
« en feuilles 1/14	»	110	— —
« en cercles	»	85	— 88
« de Russie asc. et Zingl.	»		—

Pointes assorties les 50 kilogrammes	P.	94	— 95
Soufre d'Italie le quintal		56	— —
Eau de Résine, l'oke	»	5	— —
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	— —
» de Belgique	»	55	— —
» de Trieste (manque)	»	—	— —
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	15	— —
» id. de 22 poids	»	13	— —
» d'Amérique	L. t.	1	— —
Alcool américain	»	1	— —
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	— 5
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	45	— 45 20
» des Indes	P.	205	— 210
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	114	— 115
» le 10. 50 kilog	»	—	— —
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	125	— —
» de Trieste (manque)	»	—	— —
Chandelles de suif, l'oke	»	9	— 9 20
Suif	»	9 20	— —
Beurre de Russie	»	11 10	— 11 20
Caviar, 1re qualité	»	27	— 28
» 2e qualité	»	24	— 25
Semelle de France, Chateau Renaud, l'oke.	Fr.	5 65	— —
» Gavotty	»	5 15	— —
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	— —
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	75	— —
» Veaux cirés de 14 kilog.)	»	10 25	— —
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	76	— —
» id. 12/20 id.	»	82	— —
» id. 16/24 id.	»	90	— —
» id. 20/30 id.	»	105	— —
» id. 8/14 id	»	95	— —
» id. 12/20 id.	»	105	— —
» id. 16/24 id.	»	115	— —
» id. 20/30 id.	»	135	— —

L. T. 100

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—	—
» N° 1	»	—	—	—
» N° 2	»	—	—	—
» N° 3	»	—	—	—
Selle de Brousse qualité supérieure.	»	—	—	—
» N° 1	»	—	—	—
» N° 2	»	—	—	—
» N° 3	»	—	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—	—
» de France	»	—	—	—
» 2e qual	»	—	—	—
Filature de 10 12 et de 11 12.	L. t.	5 75	—	5 85
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—	—	—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—	—

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	40	—	42
» mince	»	22	—	23
» Turquie 3 à 4.	»	18	—	20
» mince	»	14	—	15
Gales noires, l'oke	»	15	—	16
» vertes et blanches	»	14	—	15
Graine jaune Angora	»	12	—	16
Iskilip	»	7	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	15	—	15 20
» Yerli des 7 Tours	»	7 20	—	8
» de Cesarée.	»	12	—	13
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	6	—	—
» de Mouton les 2 pièces	»	16	—	18
Laines de Chevron d'Angora	»	40	—	45
» de Bey-Bazar	»	40	—	42
Filicks assortis	»	—	—	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	18	—	—
Scammonée l'oke surfin	»	500	—	450

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	Medj.	13 20	—	14
Gomme Adragante, assortie	P.	30	—	—
» Adragante en feuilles	»	40	—	—
» Arabique assortie	»	24	—	24 20
Cuivre de Tocat	»	9	—	—
» de Ghiumush Han	»	—	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	25	—	—
» d'Anatolie	»	24	—	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 10	—	3 15
Graine de lin de Roumélie	»	35	—	38
» d'Anatolie	»	30	—	—
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	7 30	—	8 20
» de Crète	»	7 30	—	8 30
Raisins Carabournou rouges	»	5	—	—
» de Vourla	»	6	—	—
» de Tcesmé, noir	»	5	—	—
» de Soltanine	»	6	—	—
Mastic de Chio	»	100	—	105
Coton Kircagatz et Cassaba	»	12 30	—	—
» Syrie, Chypre, Adana	»	13	—	—
Noisettes de Trébizonde	»	1 20	—	1 30
Encens, quint.	»	540	—	550
Safranum l'oke	»	320	—	325
» de Roumelie	»	140	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	4	—	4 10
» Damiette	»	—	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	—	16
Vin de Ténedos et Dardanelles	»	1 20	—	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	—	—
Savon de Candie	»	6	—	—
» de Mételin	»	5 20	—	6

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'age de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les pots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français *ASIE*, capitaine Lapierre, partira pour MARSEILLE dimanche 7 avril, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passage s'adresser chez le soussigné

L'Agent Principal
Alfred Bergasse.

Cité française, N° 3.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, éléve du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.

ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.

Par ordre de la Chancellerie de la Légation Royale de Prusse, il sera vendu aux enchères publiques le lundi 1er avril à 9 heures du matin, devant la dite Chancellerie, tout le mobilier appartenant à feu M. Contius, et consistant en canapé, lits, tapis, glaces etc., etc., ainsi que plusieurs livres. Le tout sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur contre payement immédiat.

I. DE CASTRO.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, legère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRERES Cite française

AVIS.
CHIRKET-I-HAIRIÉ

Tous les dimanches, à 3 h. il y aura un départ du Pont pour Proti Antigoni Halki et Prinkipo, avec retour, à 9 h. 1|2, de Prinkipo au Pont, touchant Halki Antigoni et Protii.

Appartements et Chambres

MEUBLES A LOUER
Rue Linardi 17
PENSION BOURGEOISE.

AVVISO.
I,R,DIREZIONE DELLE POSTE AUSTRIACHE.

A principiare dai 29 del mese corrente, le communicazioni postali accelerate per i Principati Danubiani e per l'Europa avranno luogo *fin' a nuove disposizioni* via di Kustendge e Baziazs.

Le partenze da Costantinopoli sono fissate come pel passato a Martedi e Venerdi alle ore 11 a. m. e gli arrivi a Mercoledi e Sabato matina.

Da Vienna il corriere partira ogni Martedi e Sabato.

Le lettere dovranno essere consegnate fin a e ore 10 precise

Per più informazioni veder l'orario esposto all' Ufficio.

Pera, 25 Marzo 1867.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Aux Fabriques DE PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

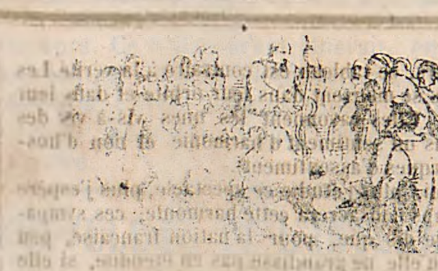

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des mauxde jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées.

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si, avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si, préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est, par conséquent, nécessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipele et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins. L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Hairié.

A partir de Lundi 13|25 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαιριέ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 13|25 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d Europe, voyages de descente.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου.	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ. Καβάκ.	Yeni-Mahalle. / Γενί-Μαχαλέ.	Buyukdéré. / Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. / Θεραπεία.	Yeni Keui. / Νεοχώριον.	Sténia. / Στένη.	Emirghian / Ἐμιργιάν.	R. Hissar. / Ῥουμ. Ἱ. Χισάρ.	Bébek. / Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. / Ἀρναούτ-Κιοϊ.	Kourou-Tchesmé. / Κουρού-Τσεσμέ.	Ortakeuy. / Ὀρτὰ Κιοϊ.	Bechicktach. / Βεσίκ-Τάς.	Kabatach / Καμπὰ-Τάς.	OBSERVATIONS
																	Le signe («») indique que l'échelle est desservie Le signe(—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	7 15	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 45	7 58	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
4	10 15	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
5 30	9 45	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1	7 45	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 45	7 58	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 30	8 45	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis à 2 15
5 30	9 45	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45	10 58	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 30	3 45	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 15	14										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée Départs du pont.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου.	Kabatach. / Καβὰ-Τάς.	Bechiktach. / Βεσίκ-Τάς.	Ortakeuy. / Ὀρτὰ-Κιοϊ.	Kourou-Tchesme. / Κουροὺ Τσεσμέ.	Arnaoutkeuy. / Ἀρναούτ Κιοϊ.	Bebek. / Βεβέκ.	R. Hissar. / Ρ. Χισάρ.	Emirghian. / Ἐμιργιάν.	Sténia. / Στένια.	Ienikeuy. / Νεοχώριον.	Therapia. / Θεραπεία.	Buyukdere. / Βουγιοὺκ Δερέ.	IENI MAHALE. / Γενὶ-Μαχαλέ.	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ.-Καβάκ.	OBSERVATIONS
2 15	5 47	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 58		—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
5 30	9 45	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
9 45	3 58	17	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 45	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi. Retour direct au pont.
11	5 20	11	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	5 58	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	5 20	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 53	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 53	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. / Βουγιοὺκ-Δερέ.	Thérapia. / Θεραπεία.	Beykos. / Βεϊκόζ.	Pacha-backtché. / Πασᾶ-Μπαχτζέ.	Chiboucli. / Τζιμπουκλῆ.	Kanlidjia. / Κανλιτζά.	A. Hissar. / Ἀ. Χισάρ.	Kandilli. / Κανδιλλῆ.	Vani-keuy. / Βανὶ-Κιοϊ.	Tchenghel-keuy / Τσεγγὲλ-Κιοϊ.	Beyler-bey. / Βεϊλὲρ-Μπεη.	Kouskoundjouk. / Κουζγουντζούκ.	Scutari. / Σκούταρι.		OBSERVATIONS
1 45	8 58	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»		«»	«»	«»	«»	—		Les vendredis à 2 h. 30
5 30	9 45	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—		Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départ du pont. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου.	Scutari. / Σκούταρι.	Kouskoundjouk. / Κουζγουντζιούκ.	Beiler-Bey. / Βεϊλὲρ-Βεϊ.	Tcenghelkey. / Τσεγγὲλ Κιοϊ.	Vanikeuy. / Βανὶ-Κιοϊ.	Candilli. / Κανδιλλῆ.	A. Hissar. / Ἀ. Χισάρ.	Canlitja. / Κανλιτζά.	Tchibouclı. / Τζιμπουκλῆ.	Pacha-Baktché. / Πασσᾶ-Μπαχτζέ.	Beicos. / Βεϊκόζ.	Thérapia. / Θεραπεῖα.	Buyukdéré. / Βουγιοὺκ-Δερέ.		OBSERVATIONS
10 30	4 45	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	5 20	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kourou-cesme, Orta-keui et Cabatasch.
(2) Les vendredis à 2 heures il y aura un depart d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Consooundjouk.
Tous les lundi matin à 1 heure 45 un bateau partira de Voui-keuy pour le pont touchont Tcheghel-keuy, Beyler-bey Kouskoundjouk.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal,

2me Année. --- N° 78.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	6 mois	3 mois.
Péra	50 fr.	26 fr.	14 fr.
Provinces	60 fr.	32 fr.	18 fr.
Etranger	70 fr.	40 fr.	24 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 5, Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. Bordeano Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me page. — Annonces, 3 p. la ligne.
Avant les annonces. — Réclames, 6 piastres la ligne.
Faits divers. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 4 avril.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 2 avril, 5 h. 45 m. soir.

Cours du 2 avril.

5 0/0 Ott.	PARIS, (clôture)	ouvert.	29 95
		clôture	29 90
	LONDRES . .	ouvert.	29 1/8
		clôture	— —
Emprunt Ottoman . .		ouvert.	236 25
		clôture	236
3 0/0 Français, . . .		ouvert.	68 82 1/2
coupon détaché.		clôture	68 67 1/2

(Service Spécial de LA TURQUIE.)

Marseille, 3 avril.

Le courrier de Constantinople est arrivé. — Soies, cocons, frisons, bien tenus. —Blés, cotons, calmes.—Sésames, graine de lin, arrivages rares.—Laines, mauvaise situation.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On écrit de Paris le 27 mars :

Des bruits très-alarmants ont couru depuis hier sur l'état du prince impérial. Ils sont évidemment exagérés ; cependant la situation générale du jeune malade laisse toujours des craintes. Ce n'est nullement à la suite d'une chute, ainsi que le dit le *Mémorial diplomatique*, que deux abcès se sont successivement déclarés ; la chute avait bien eu lieu dans un exercice de gymnastique, mais le docteur Nélaton a déclaré qu'aucun accident n'avait contribué à la formation de ces abcès qui venaient d'une cause constitutionnelle, il constate le fait, sans y donner cependant une portée trop capitale. Le docteur Nélaton, de plus, a refusé de s'absenter de Paris pour une cure au sujet de laquelle les offres les plus brillantes lui étaient faites, voulant consacrer tous ses soins au prince impérial.

On annonce, mais, bien que ce bruit soit assez vraisemblable, il n'est encore qu'à l'état de rumeur vague, on annonce que le ministre de l'intérieur a fait demander aux 89 préfets des départements de France de le renseigner sur l'impression produite sur les esprits en province par les débats animés qui ont eu lieu par suite des interpellations de M. Thiers.

On écrit de Paris à l'*Indépendance Belge*:

Il serait inutile de le nier, les esprits restent bien inquiets et les pessimistes prennent le dessus. Dans notre monde politique on n'est pas sans partager les craintes qui se font dans le public. On recommence à parler de la guerre, et l'on attribue aux différentes puissances appelées à jouer un rôle des projets dont elles ne se doutent probablement pas.

En général, on croit à une alliance prochaine entre la France et l'Autriche, sans se prononcer sur l'attitude que les deux Etats observeront envers la Russie. Des lettres de Vienne que j'ai sous les yeux, et qui émanent d'un homme bien informé, se prononcent dans ce sens que l'entente de la France et de l'Autriche apparaît comme une chose presque faite. Mais tout le monde, pas même à Vienne, pas même à Pesth, n'est pas satisfait de cette perspective.

Il y a en Hongrie, il y a à Vienne des hommes qui veulent que l'Autriche s'allie à la Prusse. Cette alliance avec la France, alliance naguère tant recherchée, n'est plus acceptée sans condition, pas même en Autriche.

Les nouvelles de Vienne annoncent que les ministres hongrois jouissent de l'entière confiance de l'Empereur qui fait tout ce que le comte Andrassy lui demande. Mais les Slaves sont mécontents et les Polonais désirent que l'alliance française devienne le signal d'une rupture ouverte avec la Russie.

L'Avenir national publie un article intéressant sur les armements actuels en Europe; ce tableau ne laisse pas d'être fort curieux au moment où va s'ouvrir cette grande exposition qu'on a qualifiée si souvent de fête de la paix. Il résulte des renseignements de cette feuille que la France fabrique actuellement 480,000 fusils du système Chassepot, dans le pays, en Angleterre et en Belgique, et que les fusils seront en partie terminés avant le 1er mars 1867.

D'un autre côté, j'ai entendu dire que pour activer cette fabrication, un grand nombre d'ouvriers horlogers avaient été engagés par le gouvernement.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« Nous croyons savoir que la France et l'Autriche sont d'accord pour envisager les traités d'alliance offensive et défensive conclues entre la Prusse et les Etats de l'Allemagne du Sud comme conformes aux stipulations du traité de Prague. Par conséquent, il n'y a rien de vrai dans le bruit que ces deux puissances auraient protesté à Berlin contre les traités des 13, 17 et 22 août. »

On lit dans la *Gazette de Geestemunde* (Hanovre) :

« Toute la flotte prussienne devra être mise en état, de telle manière qu'à partir du 1er avril elle puisse prendre la mer à tout moment donné. Cet ordre est arrivé dans toutes les stations de la flotte prussienne. Par suite, on travaille si activement à Geestemunde à la mise en état des navires, qu'on ne s'arrête même pas le dimanche. »

La Chambre de Munich vient de voter l'abolition de la peine de mort, après un débat de cinq heures, par 87 voix contre 44.

D'après une dépêche de New-York, une révolution aurait éclaté à Haïti, et le président Geffrard se serait réfugié à bord d'un bâtiment de guerre français.

Avons-nous besoin de le répéter. Nous n'épousons à aucun titre le parti pris d'alarmes intéressées que, dans un but trop facile à deviner, on s'efforce de propager dans l'opinion. Nous pensons que la nouvelle situation de l'Allemagne doit être envisagée avec sang-froid ; nous faisons appel sur ce point à toutes les lumières du patriotisme, et nous croyons que ce serait aller contre la justice et la vérité des faits que de chercher à notre égard, dans le mouvement allemand, des provocations que rien ne permet de supposer. *(Patrie.)*

On écrit de Pétersbourg, le 26 mars :

On assure que le gouvernement se propose d'établir un synode catholique qui serait la plus haute autorité de l'Eglise catholique en Russie.

Il n'y aura pas d'interpellation sur les affaires du Mexique, une demande de crédits supplémentaires pour le repatriement de l'expétition devant mettre la question forcément à l'ordre du jour de la Chambre.

On mande de Vienne, le 27 mars :

On croit, dans le monde diplomatique, qu'en outre des traités fondamentaux conclus par la Prusse avec les Etats du Sud, il existe encore des conventions spéciales concernant l'exécution des traités déjà publiés.

On assure qu'immédiatement après l'ouverture des négociations de Nikolsburg, quelques négociateurs des Etats moyens proposèrent à M. de Bismark de neutraliser le Sud de l'Allemagne, mais le ministre prussien répondit par un refus catégorique.

Le *Moniteur prussien* continue ses publications rétrospectives de traités d'alliance. — Aujourd'hui c'est le tour du Wurtemberg. — Ce traité est identique au traité prusso-bavarois et il porte la date du 13 août : conséquemment, si cette date est exacte, il serait antérieur à ceux précédemment publiés.

Si l'on en croit le *Mémorial diplomatique*, ces diverses publications n'auraient pas le caractère comminatoire qu'on a voulu leur prêter. Le cabinet des Tuileries aurait été pressenti par les cours de Berlin et de Munich sur la question de savoir s'il verrait des inconvénients à la publication de ces traités. Le gouvernement français aurait répondu que, au point où en étaient les choses en Allemagne, il préférait que la lumière fût portée sur tous les éléments d'une situation qui ne prêterait ainsi désormais à aucune équivoque.

Nous avions toujours pensé qu'il en était ainsi.

Les dernières correspondances du Pacifique nous apprennent que le Chili, l'Equateur et la Bolivie ont fait un accueil favorable aux propositions des Etats-Unis, et qu'ils ont envoyé à leurs représentans à Washington les pouvoirs nécessaires pour suivre des conférences avec le représentant du cabinet de Madrid. Ces conférences auront pour but d'arriver à la conclusion de la paix. Elles seront présidées par M. Seward, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, qui a offert, au nom du président Johnson, la médiation américaine.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg*, parlant du discours de M. Emile Ollivier, dit que l'amitié de la France et de l'Allemagne n'a rien qui doive inquiéter la Russie. Nous désirons sincèrement, ajoute-t-il, que cette amitié se réalise. Aucun Russe ne songe à la troubler. Si l'Allemagne s'enorgueillit de cette avance de l'orateur français, il ne faut pas croire que ses relations doivent pour cela devenir moins bonnes avec les Etats qui ont toujours été ses amis et ses alliés aux époques de danger.

LA FEDERATION EUROPEENNE OPPOSÉE A L'ALLIANCE RUSSO-AMÉRICAINE.

Le traité russo-américain, dont nous avons signalé, dans notre article d'hier, toutes les conséquences, est un événement devant lequel toutes les préoccupations, quelles qu'elles soient, pâlissent, et n'ont plus qu'une importance secondaire.

Nous n'avons pas hésité, dès la première nouvelle, à déchirer tous les voiles, et à mettre à nu, ce que nous croyons être la vérité.

Ou nous nous trompons du tout au tout, ou l'annonce d'un semblable traité, en éclatant comme une bombe, au milieu d'une situation très compliquée et grosse d'orages, a soulevé non seulement en France, mais dans toute l'Europe occidentale, une immense émotion.

Nous attendons avec une impatience anxieuse l'arrivée des prochains courriers, qui nous apporteront des détails sur ce traité, auquel nous attribuons tout le caractère d'une alliance offensive et défensive.

Pour nous, qui avons assisté, en Amérique, à l'éclosion de cette alliance, et qui en avons suivi, pas à pas, le développement, nous nous attendions à la voir apparaître, au grand jour, dès l'année dernière, au moment où la France avait une partie de ses forces engagées au Mexique, et où le sort de l'Allemagne se décidait dans les champs de la Sadowa.

Peut-être la rapidité foudroyante de la campagne de Bohême n'a-t-elle pas contribué médiocrement à l'ajournement d'un danger imminent depuis plusieurs années ?

Peut-être aussi les Etats-Unis, qui se sont toujours montrés reconnaissants à la France des services qu'elle a rendus à la cause de l'Indépendance, ont-ils émis quelques scrupules tendant à différer l'action, jusqu'après le retrait des troupes du Mexique?

Cette dernière supposition a quelque vraisemblance, quand on songe qu'il n'y a pas, entre les Etats-Unis et la France, aujourd'hui que l'expédition mexicaine est terminée, de motifs pouvant amener, même dans un avenir lointain, un *casus belli*.

A part les colonies de la Guadeloupe et de la Martinique, la dernière seule ayant une véritable importance, au point de vue stratégique, la France n'offre aucune prise à la convoitise américaine.

Encore ces deux colonies appartiennent-elles plutôt à l'Amérique du Sud.

Il n'en est pas de même de l'Angleterre.

L'Angleterre possède le Canada et la Nouvelle-Ecosse, et tout le monde sait avec quelle impatience les Américains supportent le voisinage des Anglais.

Elle possède New-Foundland, les Bermudes, la Jamaïque, Antigoa, St.-Christophe, Monserrat, La Dominique, Sainte-Lucie, la magnifique colonie de la Barbade et la Trinité.

Voilà bien de quoi tenter l'appétit des Américains.

Mais ce n'est pas tout: il y a aux Etats-Unis au moins 7 millions d'Irlandais qui, chassés de leur pays natal, par la misère, n'ont pas oublié la verte Erin, et n'ont qu'un désir, qu'une aspiration, que les pères transmettent à leurs enfants, c'est de réaliser la liberté et l'indépendance de leur patrie.

La pression des Irlandais sur l'opinion publique américaine n'a pas peu contribué, jusqu'à ce jour, à tendre les relations entre les Etats-Unis et l'Angleterre. La sagesse seule des gouvernements a pu écarter les conflits.

Pendant la guerre de la sécession, la France a conservé la plus rigoureuse neutralité de fait ; tandis que l'Angleterre a été ouvertement accusée de fournir au Sud l'armement de ses corsaires.

L'affaire de l'*Alabama* n'est pas encore vidée, et nous avons publié dernièrement l'injonction que le Sénat a adressée au Président Johnston de poursuivre d'urgence la réparation des dommages causés par ce navire.

De tout ce que nous venons d'exposer, nous nous croyons autorisé à conclure, que l'alliance américaine est surtout dirigée contre l'Angleterre ; d'autant plus, qu'en s'emparant de Constantinople, la Russie porterait à la domination anglaise, dans l'Inde un coup mortel.

Mais devant les dangers que l'ambition moscovite fait courir à l'Europe, la solidarité entre la France et l'Angleterre n'en est pas moins complète; et si nous avons insisté sur les risques que l'alliance russo-américaine fait courir plus particulièrement à l'Angleterre, c'est uniquement pour faire ressortir que, dans sa politique orientale, la France se dévoue à un intérêt européen, à un intérêt anglais, allemand, espagnol, italien, tout autant qu'à un intérêt français.

C'est la défense de l'Europe tout entière que l'alliance anglo-française représente en Orient, et rien ne saurait excuser la neutralité des autres puissances.

La Question d'Orient, telle qu'elle est posée à cette heure, engage forcément toutes les nations du continent européen.

Il faudrait désespérer du bon sens public si, d'un danger commun, ne sortait par une alliance commune, et si, en face de l'alliance russo-américaine, ne venait pas se dresser la fédération européenne.

REVUE DES JOURNAUX.

On lit dans la *Presse* de Vienne:

« Les erreurs et les faiblesses de notre politique intérieure font que certains empiriques peuvent facilement nous recommander de donner à l'extérieur une manifestation de la faiblesse la plus complète. Ces gens-là conseillent un rapprochement avec la Prusse, voire même une alliance avec cette puissance. Naturellement si on cherche la consolidation de l'Etat dans son démembrement, on comprend alors une politique extérieure qui conduirait l'Autriche à placer la tête dans la gueule du lion.

Si, à l'étranger, on croyait sérieusement que la saine opinion publique en Autriche

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XLX

(Suite.)

Il aimait, Madeleine, il la vénérait surtout. Mais dès qu'elle en aimait un autre, son amour tombait, pour ne laisser de place qu'à l'amitié. Le moment où cette révolution s'opéra fut douloureux, sans doute, mais de courte durée. Et il se réjouit sincèrement d'une union qui lui paraissait devoir assurer le bonheur de Madeleine.

Quelques jours après, Mme de Courcy épousait Lionel de Lomas, et le mariage se célébrait sans faste et sans bruit.

A la suite de la crise cotonnière, M. Daubré, le filateur, se trouvait dans une situation analogue à celle de M. Borel.

Les grandes dépenses de Mme Daubré, jointes aux pertes occasionnées par un chômage prolongé, obligèrent M. Daubré à vendre ses deux usines.

Voir le numéro du 3 avril.

Albert, pour venir au secours de son beau-frère, acheta la filature du quartier Saint-Sauveur.

Comme Lucrèce désirait vivre désormais dans la retraite, Lionel acheta à bas prix l'usine située en dehors de la ville. C'était un placement d'argent fort avantageux ; car la crise ne pouvait plus durer longtemps. En outre, l'habitation attenante à la manufacture, ensevelie dans de hauts arbres, parut à Mme de Lomas une délicieuse retraite.

Peut-être aussi cachait-elle l'espoir, en se rapprochant d'Albert, ou de regagner son cœur ou de se venger.

Lionel, incapable de comprendre la vertu pour la vertu, attribuait maintenant la résistance de Madeleine à un calcul : elle voulait se marier; mais ayant atteint ce but, elle se montrerait peut-être moins rebelle à ses hommages.

Pour la première fois il aimait avec passion. Sa pensée en était obsédée ; toutefois il y avait dans ce souvenir plus de haine encore que d'amour.

Depuis longtemps il avait oublié Geneviève,

Madeleine avait écrit à Gendoux la triste situation de sa fille

La pauvre Thérèse, en lisant la lettre, n'avait pu résister à ce dernier coup. Affaiblie par une longue maladie et de longs chagrins, elle était morte presque subitement.

Lorsque Gendoux sortit de prison, le cœur enfiellé par tant de souffrances, il partit pour Paris et se rendit à la maison de santé où Albert avait conduit Geneviève. Elle commençait à recouvrer quelque lucidité. Elle reconnut son père et s'agenouilla devant lui pour lui demander pardon.

Gendoux la releva.

— Je te pardonne, ma fille, mais à la condition que tu répondras à mes questions.

Et il lui demanda le récit de tout ce qui lui était arrivé depuis son départ de Lille.

Geneviève raconta sa douloureuse histoire. Mais à chaque instant elle s'interrompait. Le regard sombre de Gendoux lui faisait peur.

— Oh ! mon père, s'écria-t-elle toute tremblante, promettez-moi que vous ne me tuerez pas ?

— Oui, mon enfant, continue. Il faut que je sache tout, afin d'être juste dans le châtiment.

Et Geneviève acheva son récit.

Quand elle parla de son enfant et de son désespoir de mère, sa folie sembla reparaître un instant : ses yeux reprirent une fixité inquiétante.

Gendoux pleurait. Etait-ce de pitié, de honte ou de colère ?

Lorsqu'il voulut partir.

— Oh ! mon père, emmenez-moi, supplia Geneviève, car mon enfant n'est pas mort, j'en suis sûre ; emmenez-moi.

Gendoux la repousa rudement; mais, au moment de franchir le seuil de la porte, il revint sur ses pas, ouvrit ses bras et serra Geneviève sur son cœur.

— Pauvre, pauvre enfant ! dit-il. Oui, je te pardonne, car tu n'es pas coupable.

Et il sortit.

La fête des ouvriers de Lille tombe le lendemain de la Saint-Nicolas d'été, c'est à dire le 9 mai. Elle s'appelle de Broguelet. Ce n'était d'abord que la fête des dentelières; mais elle fut adoptée depuis par les fileurs, les filiers, les tisseurs, et enfin par tous les ouvriers de la ville.

L'ouvrier lillois a érigé l'insouciance en système. Ce jour-là, s'il reste quelques épargnes dans la maison, on ne manque pas de les boire. C'est comme le carnaval des Parisiens. La fête ne dure pas moins de trois jours et s'étend jusqu'aux environs de la ville.

Par conséquent la filature de M. de Lomas chômait. Les ouvrières étaient en liesse.

Lucrèce, qui depuis quelques années rêvait idylle, avait voulu à cette occasion célébrer son arrivée dans le pays. Elle donnait donc aux ouvriers de la manufacture un festin, un bal et un feu d'artifice.

Ainsi que les anciennes châtelaines vis-à-vis de leurs vassaux, elle était venue saluer son peuple, puis était rentrée dans le parc avec Lionel.

C'était une voluptueuse soirée de mai, pleine à la fois d'harmonies et de violents contrastes. Les demi-teintes rougeâtres du crépuscule s'effaçaient. On apercevait au loin les reflets des becs de gaz et des lampions. La lune, élevée sur l'horizon, tantôt voilée, tantôt claire et brillante, dessinait sous les grands arbres des ombres molles et capricieuses.

Ces brusques transitions de nuit et de clarté causaient d'indicibles tressaillements. Les paresses de l'air attiédi, les senteurs énervantes des roses et des glycines se mêlant à l'odeur de la poudre ; les cris aigres du grillon, le glapissement de la grenouille verte, les variations mélodieuses du rossignol s'unissant aux bruits de la fête, des cris de joie, des violons, des pétards, formaient un étrange concert qui mettait tous les sens en vibration.

Lucrèce se promenait au bras de Lionel. Ils restaient silencieux. Ces époux de quinze jours n'avaient plus rien à se dire ; et, bien que marchant côte à côte, un abîme les séparait moralement. Lucrèce pensait à Albert, et de temps à autre elle frémissait en s'appuyant au bras de Lionel. C'était le souvenir d'Albert qui la faisait frémir.

Ayant connu les enivrements du véritable amour, cette femme blasée ne pouvait plus s'habituer aux douceurs affectées, aux froids hommages dont Lionel, poli par intérêt, mais simplement poli, l'entourait encore.

Ce beau soir lui rappelait les soirées de l'île de Wight, les soirées de Florence ; lui rappelait des bonheurs à jamais perdus ; lui rappelait ses jalousies et ses désespoirs,

est capable d'écouter de tels conseils, on serait vraiment en droit de nous mépriser profondément. Comment, le Français, l'Anglais, le Russe, le Prussien auraient la faculté de faire choix de leurs alliances selon leur penchant et selon leurs intérêts et nous seuls serions condamnés, de même que d'indignes Fellahs, à transporter les pierres pour la construction des pyramides élevées à la gloire de la Prusse ?

La voix de sirène de la *Gazette du Nord* ne saurait nous captiver. Nous aimons l'Autriche et nous ne nous laissons par séduire. Nous sommes loin de vouloir entrer dans une Allemagne dont l'unification violente est opérée par Bismark. Nous n'aimons pas faire négoce des destinées de la monarchie. Nous savons en outre que nous n'acquerrions en Bismark qu'un ami fort douteux et que, par un tel revirement maladroit, nous nous attirerions des inimitiés dangereuses. Tâchons au moins de prendre sur le terrain de la politique extérieure une attitude pratique. Y a-t-il, dans ce moment, un besoin pressant de travailler à une alliance positive ? Non, car c'est en vain que nous en cherchons la raison. Plus tard peut-être sonnera l'heure où nous devrons nous préoccuper de notre alliance ; c'est alors seulement qu'il s'agira de peser la situation et de faire valoir notre décision au profit exclusif de nos intérêts spécifiques. »

—

On lit dans le *Wanderer* :

« Le projet de la constitution du Nord de l'Allemagne que Bismark, en uniforme de cuirassier, a recommandé à l'adoption du Reichstag à Berlin, est une constitution du despotisme militaire accompagnée de dispositions douanières et commerciales à titre de soupape de sûreté. C'est une constitution sans droits du peuple, sans vote d'impôt, sans contrôle des finances, sans responsabilité des ministres ; c'est une constitution fédérale sans tribunal fédéral, dans laquelle l'Etat le plus puissant a seul le droit de parler et les autres n'ont qu'à obéir ; c'est une constitution dont l'existence dépend des deux tiers des voix du gouvernement; enfin, c'est un ensemble qui brise tous les droits des constitutions partielles et ne reporte sur le tout aucun de ces droits. Une telle constitution est condamnée dès le premier jour de son apparence et sa durée n'est plus exclusivement qu'une question de temps. »

—

On lit dans le *Fremdenblatt* :

« La Prusse, avec l'épée à la main, s'est acquis la réputation d'avoir mis en œuvre l'union de l'Allemagne et nous n'avons pas eu le pouvoir de la lui disputer par la raison que la nature et l'histoire nous ont refusé la force nécessaire pour cela, puis parce que la vocation plus réelle de l'Autriche, en sa qualité de puissance européenne, n'était pas encore remplie. Si nous portons nos regards en arrière, nous n'avons rien à regretter, si ce n'est l'aveuglement de ces hommes d'Etat de l'Autriche, qui ne surent reconnaître ni le vrai moment, ni la puissance, ni la véritable vocation de l'Europe, au milieu de la période fatale encore si rapprochée de nous.

Si donc aujourd'hui, par suite du développement singulier de l'époque, l'occasion désirée devait s'offrir de conclure avec l'Allemagne une nouvelle alliance internationale, si en effet, ainsi que nous l'espérons et le désirons, la Prusse elle-même, aujourd'hui que sa propre position en Allemagne est assurée, se prêtait franchement à un traité d'alliance avec l'Autriche, nous pensons qu'alors notre gouvernement ne devrait pas hésiter longtemps à faire marcher sa politique de concert avec celle de la puissance nationale allemande, dès qu'elle aurait obtenu les garanties nécessaires pour l'utilité pratique d'une semblable alliance. On arriverait par là à une garantie de la paix de l'Europe sans pareille depuis cinquante ans, et par une impulsion commune intelligente donnée aux intérêts de l'Allemagne et de l'Autriche on parviendrait à aplanir ces conflits difficiles qui menacent surtout nos frontières du Sud-Est. »

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Paris, 22 mars.

M. Thiers monte une seconde fois à la tribune ; il vient défendre le résumé historique qui servait d'introduction à son discours, contre les critiques qu'en a faites M. Rouher. Il renouvelle toutes ses assertions, il produit de nouveaux faits, réfute les argumens ministériels, maintient ses précédentes conclusions, et demande le renvoi des interpellations au gouvernement, pour lui faire comprendre que le vœu de la Chambre, conforme à celui du pays, est qu'on rompe avec une politique qui a si mal réussi, et qu'on adopte une politique libérale au dedans, conservatrice au dehors.

La discussion est à peu près close, il ne reste plus à M. Rouher qu'à demander à la Chambre un vote contraire à celui que lui propose M. Thiers. Il monte donc à la tribune, et en renouvelant ses précédentes déclarations, il arrive à cette affirmation que le seul gouvernement légitime est celui au nom duquel il parle : la nation a proclamé en 1848, Louis Napoléon ; après le 2 décembre, elle l'a proclamé de nouveau.

Ici l'orateur est interrompu par M. Thiers qui ne veut pas qu'on parle du 2 décembre, devant ceux qu'il a proscrits. C'est alors que commence un incroyable tumulte. M. Rouher proteste contre l'interruption violente dont il est l'objet. L'agitation augmente ; on crie, on proteste ou l'on applaudit sur tous les bancs. Le président essaie en vain de rétablir l'ordre. Enfin, profitant d'un moment de silence, M. Rouher, ne voulant répondre qu'à M. Thiers, lui déclare qu'il n'a voulu réveiller pour lui ni une douleur ni un mauvais souvenir; mais seulement constater que la société française a été sauvée de l'anarchie.

A ce mot, les applaudissements éclatent d'un côté de la Chambre, et provoquent de l'autre côté, des cris violents. M. Rouher, qui a usé jusqu'à présent, au milieu de toutes ces interruptions, d'une grande modération, sent la patience lui échapper. Il s'emporte à son tour, prend pour exemple ces *violences d'énergumènes* et traite de factieux tous ceux qui, d'après lui, protestent contre la souveraineté du peuple.

Ces quelques mots sont loin de pacifier les choses. L'opposition toute entière se lève. M. Berryer prend, à ce moment seulement, la parole pour dire à M. Rouher qu'au langage le plus modéré, il répond par des injures. On ne s'entend plus, la Chambre est en proie à une indescriptible discorde ; les tribunes s'agitent et s'émeuvent, tandis que les mots les plus vifs s'échangent sur les bancs de la Chambre. L'un parle de coalition, l'autre de l'utilité des casernes.

Enfin, tout se calme peu à peu. M. Rouher qui a pris tout son sang-froid, continue sans trop d'encombre, présente sous une autre forme ses précédents arguments en faveur de notre politique, repousse toute idée d'alliance exclusive, et définit en trois mots la ligne de conduite du gouvernement : politique vigilante et attentive.

La Chambre consultée vote l'ordre du jour à une majorité de 219 voix contre 45.

C'est là un vote de confiance ; mais, il résulte, de toute cette longue interpellation, que si, de l'avis de la Chambre, la politique française a été ce qu'elle devait être, si le gouvernement se montre rassuré dans le maintien de la paix, cependant la situation est telle qu'il lui faut veiller et se tenir prêt à toute éventualité. Le vrai mot de cette situation a été dit par M. Granier de Cassagnac : armer et attendre. Quant à nos alliances, où les prendrons-nous ? M. Rouher ne nous le dit pas, et il ne pouvait, en effet, nous le dire, car les alliances d'aujourd'hui seront-elles celles de demain, et quelle que soit la sagesse humaine, n'obéit-elle pas quelque peu aux événements ? Donc, pour conclure, nous n'avons pas encore la guerre, il se peut que nous ne l'ayons pas; aucune coalition ne nous menace ; mais rien ne dit que nous n'ayons bientôt à combattre, sinon une coalition, du moins une alliance formidable, et le traité prusso-bavarois, dont les journaux allemands viennent de publier le texte, donne fort à réfléchir.

Il est positif, quoi qu'on en ait dit, que la Russie continue à armer, et l'on parle de nombreux achats d'armes qu'elle fait en ce moment en Amérique. De notre côté, nous augmentons notre division navale du Levant de deux bâtiments, et l'on parle du prochain départ de l'escadre d'évolution pour une destination inconnue.

Certains journaux parlent d'une entente de la France et de l'Autriche au sujet des affaires d'Orient. La nouvelle est exacte ; mais cette entente n'a pour objet que de faire auprès de la S. Porte une démarche collective pour la décider à en finir avec la question crétoise dans le plus bref délai possible.

Pour en revenir au Corps Législatif, les neuf bureaux viennent de repousser une demande d'interpellation présentée par M. Ernest Picard et relative au sénatus-consulte.

Les projets de loi sur la presse, sur le droit de réunion et sur l'armée vont être, aujourd'hui et demain, dans une réunion des bureaux, remis aux commissions d'examen et seront ensuite discutés par la Chambre, dans l'ordre où je viens de les énumérer. La commission pour le projet sur l'armée ne se composera pas de moins de dix-huit membres. On pense que les débats pourront commencer dans quinze jours ou trois semaines.

En attendant et à partir d'aujourd'hui, la Chambre s'occupera de quelques lois d'intérêt local; c'est-à-dire que, sauf l'imprévu, et jusqu'aux projets de loi en question, les séances seront fort calmes.

La commission chargée d'étudier le projet de loi relatif aux quatre cent mille francs de M. de Lamartine, a choisi pour rapporteur, M. Emile Olivier. Les conclusions du rapport seront, dit-on, conformes aux intentions du gouvernement.

De graves désordres viennent d'avoir lieu à Roubaix, ville manufacturière qui emploie un grand nombre d'ouvriers tisseurs, belges et allemands. Cette population avait été fort éprouvée par le dernier choléra qui avait épargné la classe bourgeoise. De là un malaise et une sorte de mécontentement. Enfin, dernièrement, on a adopté dans les ateliers des métiers qui pouvaient être dirigés à l'aide d'un seul ouvrier pour deux. Les ouvriers, dont le salaire fut aussitôt augmenté, demandèrent qu'il fût doublé. Les patrons repoussèrent cette prétention qui supprimait l'avantage économique qu'offrait les nouveaux métiers. Les ouvriers se mirent en grève, les têtes se montèrent, des meneurs étrangers attisèrent le feu, et bientôt un millier d'individus se répandirent partout, pillant détruisant, incendiant. Le préfet crut devoir, avant d'agir, prendre les ordres du gouvernement, et ce n'est que le soir assez tard que la troupe intervint pour rétablir l'ordre. Une centaine d'individus est aujourd'hui entre les mains de la justice. Croyez bien que ces troubles n'ont pas seulement pour cause le choléra, une question de salaire, et un récent désastre financier de Lille qui a compromis de nombreux intérêts. Des intrigues dont il faudrait chercher l'origine au delà de la frontière, ont su exploiter une situation pénible et la faire aboutir à une échauffourée déplorable. On dit que les ouvriers belges fournissent des subsides aux ouvriers en grève.

A Paris, les étudians en médecine ont fait, ces jours ci, quelque bruit, au cours d'un professeur qui ne leur est pas sympathique. L'ordre a été promptement rétabli.

Un comité grec, qui vient de se former à Paris, s'est donné pour président le duc de Broglie. Il compte au nombre de ses membres M. Guillaume Guizot, fils de l'ancien ministre, l'auteur dramatique Ernest Légouvé, etc.

Aucune nouvelle intéressante du Mexique, sinon que toutes nos troupes se sont embarquées sans encombre, mais que les Français restés au Mexique s'empressent de solliciter des lettres de naturalisation des Etats-Unis, pour échapper aux persécutions dont les menacent les Mexicains que ne contiennent plus nos bayonnettes.

M. de Girardin annonce dans son journal qu'il vient de se désister de son appel, mais qu'il maintient sa rupture avec « des amitiés de vingt ans. »

Les employés des diverses administrations signent, en ce moment, une pétition ayant pour but de demander une indemnité mensuelle pendant la durée de l'Exposition dont le premier effet sera de déterminer une grande cherté dans le prix des objets de consommation.

En ce momemt, c'est-à-dire vers quatre heures du soir, les nouvelles qui circulent sont tout-à-fait à la guerre, et l'on annonce le départ du général Fleury pour Vienne, avec une mission secrète.

La santé du prince impérial donne, dit-on, de graves inquiétudes. Une première opération, habilement faite, n'aurait pu, cependant, empêcher la formation d'un nouvel abcès à la hanche qui faisait beaucoup souffrir le jeune malade. Voilà ce qui se dit ; mais d'un autre côté, l'Empereur et l'Impératrice ont fait hier même une très longue visite à l'Exposition dont l'ouverture officielle a été définitivement fixée au 1er avril ; et les quelques heures employées à cette visite sembleraient faire penser que la santé du prince n'inspirait plus aucune inquiétude.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Avant-hier, la frégate Impériale à hélice, *Nasroul Azis*, est partie avec des troupes pour Volos.

—

Le vapeur à hélice, *Kars*, de la compagnie Févaïdi-Osmanié, est parti également avec des troupes pour Prévesa.

—

Dans les autres pays l'initiative ou la charité publique relève ou restaure ce qu'un désastre a produit de ruines ; cette même charité vient en aide à tous ceux que ce désastre a cruellement frappés et cherche par tous les moyens en son pouvoir à réparer des maux souvent irréparables. En Turquie, il n'en est guère de même ou plutôt le public et l'Etat — plus l'Etat que le public — se donnent la main pour secourir toutes les victimes d'une catastrophe et pour rétablir ou reconstruire ce que cette catastrophe a détruit.

Cette réflexion nous est suggérée par la manière d'agir du gouvernement impérial. Apprend-il que l'île Mételin est détruite, il envoie *motu proprio* de l'argent, des vivres, des tentes, tous les éléments nécessaires pour venir en aide à une population ruinée et au désespoir. Le chef de l'Etat lui-même envoie sur les lieux du désastre son propre médecin, ses chambellans, ses aides-de-champ, et quoique la position soit précaire, il leur dit à tous : Donnez, soignez, guérissez, réparez, ne reculez point devant la dépense ; je ne veux point que mes sujets souffrent. Alors on voit un Marco pacha, un Sali bey, un Sureya pacha s'ingénier à qui mieux mieux pour réaliser les vœux du souverain ; tous se dévouent, et des secours de toute nature arrivent à Métélin.

Un tel exemple donné par le Sultan et son gouvernement devrait faire l'admiration de l'Europe, si portée aujourd'hui à brûler ce que hier elle adorait.

(*Impartial.*)

—

Le Théâtre Français annonce définitivement la première représentation de la *Belle Hélène*, pour samedi prochain, et la seconde, pour dimanche. La salle est louée entièrement pour samedi, et l'on s'inscrit déjà pour dimanche. Les frais de décors, de costumes ont mis l'Administration dans la nécessité d'élever le prix des places pour la première représentation de la *Belle Hélène* ; mais ils seront diminués pour la deuxième.

Feu Lionel a obtenu un franc succès; malheureusement il y avait peu de monde à la première représentation ; aujourd'hui, il est probable que les abonnés voudront applaudir au jeu des acteurs qui, à quelques exceptions près, ont fort bien joué leurs rôles.

Maître Guérin, comédie de M. Augier, sera représentée mardi prochain.

CHRONIQUE.

On avait annoncé prématurément un fait qui, bien qu'exclusivement théâtral, a presque une importance politique : la restitution du répertoire de Victor Hugo à la scène française. Rien ne pouvait être décidé avant que le consentement de l'illustre écrivain ne fût acquis, et c'est seulement à présent que l'administrateur de la Comédie française peut être assuré de ne pas rencontrer un refus en s'adressant à l'auteur d'*Hernani*, de *Marion Delorme*, etc., et de tant d'œuvres magnifiques que le temps doit rajeunir, comme il arrive pour toutes les œuvres qui se sont produites à l'avance sur leur époque.

Les drames de Victor Hugo seront remontés par les premiers artistes, et la mise en scène dont il ne restait plus de vestiges sera complétement renouvelée. La représentation en sera exactement conforme aux dernières qui ont eu lieu sur les théâtres auxquels ces œuvres appartenaient. Cette intégrité du texte devra demeurer encore plus sacrée en l'absence du grand poëte.

—

Parmi les constructions plus ou moins bizarres qui s'élèvent dans la partie du Champ-de-Mars réservée à l'Orient, nous citerons particulièrement un grand bâtiment équilatéral, ayant l'apparence d'une mosquée. C'est la reproduction exacte d'un caravansérail de la haute Egypte. Au centre se trouve une vaste cour, flanquée de galeries latérales à l'établissement de boutiques, tenues par de vrais mahométans.

Plus de trente marchands du Caire sont déjà en route pour venir habiter ce curieux bazar, où nous aurons un spécimen de tous les genres d'industrie égyptienne.

Au premier de cet étrange monument, il y aura une exposition de plus de six mille crânes provenant des fouilles de la haute Egypte, et nous donnant une idée de la race orientale. Que de sujets d'étude pour M. Desbarrolles ?

—

Le *Morning Post* donne aux propriétaires et loueurs d'appartements garnis un avis qu'ils feront bien de méditer. A force d'exagérer les prix, on éloignera les étrangers. Un Anglais, en recherche d'un appartement garni, s'est vu proposer les prix suivants. Il lui faut antichambre, salle à manger, deux chambres à coucher, cabinet de travail, au premier ou au second ; à la place Vendôme, on lui a demandé *huit mille francs par mois*. Sur deux des nouveaux boulevards, *cinq mille francs*.

Il en résulte que beaucoup d'Anglais ont pris le parti d'attendre que les prix soient devenus plus *doux* avant de visiter l'Exposition, et, en attendant, messieurs les propriétaires et loueurs pourront se donner le plaisir d'épousseter tous les jours leurs appartements.

EXTERIEUR.

—

FRANCE.

—

CORPS LÉGISLATIF.

—

Suite de la Séance du 15 mars.

PRÉSIDENCE DE S. E. M. LE COMTE WALEWSKI.

M. le président Walewski : Encore une fois, j'invite M. Jules Favre à ne pas discuter dans ce moment le discours de l'Empereur. Ce discours n'est pas en discussion. La discussion doit porter sur les interpellations relatives aux affaires d'Allemagne et d'Italie. Je le prie donc de la circonscrire dans les affaires d'Allemagne et d'Italie. Je l'ai déjà rappelé une première fois à la question ; s'il persiste, je serai obligé de l'y rappeler une seconde fois. (Mouvements divers et bruits.)

M. Jules Favre : Il m'est impossible de déférer au désir de M. le président, car il m'est impossible de faire le sacrifice de l'un de nos droits, nous en n'avons pas assez pour qu'il soit permis d'en sacrifier un seul. (Bruit.) M. le président me dit que le discours de l'Empereur est une des pièces les plus importantes de la discussion actuelle.

Il appartient à la discussion de la presse, il doit appartenir à celle de la tribune. Je n'entends pas élever de débat par esprit d'opposition, c'est un droit dont j'entends demander le maintien. Si la Chambre décide que je ne dois pas lire une parcelle du discours de l'Empereur, à l'instant même je descends de la tribune. (Nouveau bruit.)

M. le président Walewski : Il ne s'agit pas de savoir si on peut lire une parcelle du discours de l'Empereur ; il s'agit de savoir si on peut le discuter de la manière dont vient de le faire l'honorable M. Jules Favre. Encore une fois, en discutant de la sorte le discours de l'Empereur, il sort de la question et je l'y rappelle de nouveau.

M. Jules Favre : Il ne peut pas y avoir de surprise, et d'ailleurs la loyauté parfaite de M. le président m'en garantit complétement. Mais il y a deux opinions en présence, et j'entends maintenir la mienne. M. le président pense que la sienne doit prévaloir ; nous avons ici un arbitre, c'est la Chambre. Si la Chambre pense que je n'ai pas le droit de discuter le discours de l'Empereur en ce qui touche l'énonciation de sa politique extérieure, que la Chambre le déclare par un vote, et, après un vote négatif, je n'ajouterai pas un mot.

— Il en aime une autre, se disait-elle, comme il m'a aimée, et ce nouvel amour lui a fait oublier, peut-être, jusqu'à mon existence. Oh ! je saurai bien l'en faire souvenir!

Dans ces pensées d'amour et de vengeance, ses yeux se fermaient à demi, son sein palpitait, sa narine ardente et mobile se soulevait comme pour aspirer quelque volupté secrète.

— Asseyons-nous là, dit-elle tout alanguie.

Elle se laissa tomber sur un banc.

Elle méprisait son mari, par instant même elle le haïssait ; mais, accablée par les langueurs de cette belle nuit, accablée par cette souffrance intérieure qui la dévorait comme une flamme, elle abandonna sa tête sur l'épaule de Lionel, et des larmes brûlantes roulaient sur ses joues.

M. de Lomas ne s'aperçut ni de ses larmes ni de ses frémissements ; il ne devina pas ses souffrances, car il souffrait aussi ; sa pensée était ailleurs.

Tout à coup derrière eux un bruit, le bruit de branches qu'on écartait se fit entendre.

La tête d'un homme parut entre le feuillage.

Un coup de feu partit.

Lionel, mortellement blessé, s'affaissa sur lui-même sans proférer une parole.

Lucrèce se leva pleine d'effroi, fit quelques pas avec égarement, aperçut à travers le taillis le canon d'un fusil dirigé contre elle. Elle poussa un cri de terreur ; mais un second coup l'atteignit en plein visage. Elle tomba en poussant un gémissement sourd.

Un homme alors sortit du fourré. Il était livide ; ses genoux s'entrechoquaient ; son œil hagard, terrible. Il s'avança jusqu'à M. de Lomas, et avec un soupir d'allegement.

— Enfin, murmura-t-il, je suis vengé !

Et il s'enfuit.

Lucrèce vivait encore. Elle essaya de soulever sa tête ensanglantée pour appeler du secours. Mais il ne sortait de ses lèvres qu'un râle étouffé.

Des cris de joie lui répondirent. En cet instant même la fête paraissait redoubler : plusieurs pétards partirent à la fois.

Par un effort désespéré, cette femme énergique, luttant contre la mort, s'agita de nouveau, comme si elle voulait se lever et marcher. Ses forces la trahirent. Elle retomba complétement évanouie.

Vers le matin seulement on retrouva leurs corps roidis baignant dans le sang.

Lionel était mort. Lucrèce respirait encore. Pendant plusieurs jours sa vie fut en danger. On la sauva ; mais elle fut défigurée à ce point qu'elle devint un objet d'horreur et de dégoût. N'était-ce pas, pour cette femme habituée aux hommages, et qui espérait plaire encore, le plus cruel des châtiments ?

On se souvient encore à Lille de l'émotion causée par cet événement.

Cependant le meurtrier avait disparu. Etait-il mort ? S'était-il réfugié en Belgique ? On ne put découvrir ses traces.

Personne n'avait vu Gendoux depuis sa sortie de prison.

CONCLUSION.

La ruine imminente de M. Borel hâta le retour de sa sœur, qui, suivant son itinéraire, avait visité le Brésil.

En effet, la grève durait encore à Lyon, et les ouvriers, au lieu de se rendre, menaçaient de s'organiser en société coopérative.

Mlle Borel rentra donc en France au commencement de septembre.

Albert et Madeleine allèrent l'attendre au Havre. Ils composaient à eux deux sa véritable famille; car cette noble femme mettait audessus des liens du sang ceux du cœur et de l'intelligence.

Mlle Borel rapportait de ses voyages non-seulement de sérieuses études sur la situation des femmes dans tous les pays d'Europe et d'Amérique, mais surtout une compassion profonde pour les misères morales et physiques qu'elle avait observées, et un désir immense de consacrer le reste de sa vie à leur soulagement.

Elle avait compté sur la fortune pour commencer cette œuvre de régénération féminine. Mais sa fortune se trouvait compromise dans les entreprises de son frère. Toutefois, le désastre n'était pas aussi complet qu'elle l'avait cru d'abord. Il lui restait encore deux millions.

Connaissant l'intégrité de M. Borel, elle ne demanda pas de comptes. C'était à lui d'ailleurs, à son habileté commerciale qu'elle devait sa richesse. Elle lui laissa le maniement d'une partie de ses capitaux. Avec cette somme, M. Borel comptait relever en peu de temps sa maison. Seulement Mlle Borel stipula quelques conditions auxquelles souscrivit le fabricant.

Elle exigea donc de son frère qu'il porterait son industrie dans les campagnes environnantes, et qu'il fonderait une école professionnelle modèle.

Mlle Borel avait visité l'établissement de Lowel aux Etats Unis. Elle y avait vu régner l'ordre le plus parfait, les mœurs les plus pures, bien que l'ouvrière y conservât une certaine liberté. Là aussi l'ouvrière réalisait, grâce aux économies de la réunion, un petit capital qui lui rendait le mariage possible.

Dans cette école professionnelle, les jeunes apprenties recevraient une saine éducation et apprendraient les éléments d'une seconde profession qui les empêcherait de mourir de faim pendant les chômages.

Mais Mlle Borel ne s'en tint pas là. Elle avait étudié les inconvénients du travail des femmes sous ses trois aspects : travail en ateliers, travail des manufactures et travail isolé.

Albert, aidé des conseils de Mlle Borel, devait donc fonder à Lille la manufacture modèle. La crèche et l'asile se trouveraient dans l'usine. La mère pourrait ainsi allaiter elle-même son enfant, le voir et l'embrasser plusieurs fois par jour, au lieu de l'abandonner aux mains d'une étrangère ou de l'endormir avec de la thériaque.

Les logements, au lieu d'être disséminés, seraient réunis dans un grand bâtiment voisin de l'usine. Certaines dispositions assureraient l'indépendance des ménages. A l'heure des repas, la famille pourrait se réunir, et une société alimentaire, fondée sur les mêmes bases que celle de Grenoble, fournirait aux ouvriers une nourriture saine et abondante dans les prix les plus bas possible.

Enfin les heures de travail se trouveraient réduites. L'enfant aurait ainsi le temps de s'instruire et de prendre un exercice salubre, l'homme le loisir de cultiver davantage sa nature morale, la femme pourrait être épouse, pourrait être mère.

Quant au travail isolé, si faiblement rétribué, c'est à Paris peut-être qu'il présente les conséquences les plus désastreusee au point de vue de la morale et de l'équité.

(*Sera continué demain.*)

M. Achille Jubinal. La Chambre ne vous conteste pas le droit de discuter le discours de l'empereur ; mais elle désire que vous vouliez bien modifier le genre de vos critique : elle ne se plaint que de la forme.

M. le marquis de Piré. A mon avis, monsieur le président, vous avez dit à l'honorable M. Jules Favre est très sérieux, et, pour ma part, je désire qu'il continue.

M. le président Walewski. Il n'y a pas ici de question de droit absolu, c'est une question de hautes convenances (c'est cela ?), et c'est ces convenances que j'invite l'orateur à se soumettre. (Vive approbation.) Je l'engage maintenant à continuer son discours ; s'il a à citer des paroles de l'Empereur, qu'il le fasse, mais qu'il le fasse avec toute convenance ; autrement, je serais obligé de l'arrêter de nouveau. (Nouvelle approbation.)

M. Jules Favre: Messieurs, permettez-moi de vous dire que lorsque les majorités prétendent étouffer les voix des minorités, elles sont bien près d'être tyranniques et de disparaître. (Bruyantes interruptions.)

M. le président Walewski : La voix de l'honorable M. Jules Favre n'a pas été étouffée et elle ne l'est pas. Je lui ai laissé une liberté de paroles bien grande, et certainement il n'a pas à se plaindre. (C'est vrai !)

M. Jules Favre : Je suis prêt à accepter toutes leçons que voudra m'adresser notre honorable président, excepté celles qui touchent à l'exercice de mon droit. Or, on ne saurait me reprocher d'avoir manqué aux règles que me rappelait M. le président : car je m'étais borné à citer quelques lignes du discours de l'Empereur, et j'ai le dessein de continuer. (Mouvement divers.)

M. le président Walewski : Si M. Jules Favre n'oublie pas qu'il doit rester dans les convenances les plus strictes à cet égard, il peut continuer.

M. Jules Favre : Les convenances les plus strictes à cet égard ne peuvent être au-dessus de la Constitution.

La Constitution établit que l'Empereur est responsable de sa politique devant le pays (Interruption.), et la Constitution ne serait qu'un vain mot si nous n'avions pas le droit de discuter les opinions et la politique de l'Empereur. (Nouvelle interruption.)

M. Thiers (au milieu du bruit) : Le président a raison et la Constitution a tort.

M. Jules Favre : Je reprends donc et je continue dans le même esprit et avec le même droit.

» Nous avons assisté avec impartialité », dit le discours du Trône, « à la lutte engagée de l'autre côté » du Rhin. » Et plus loin : « La Prusse cherche à » éviter d'éveiller nos susceptibilités, et elle est » d'accord avec nous sur tous les points. Il en est » de même de l'Autriche, dont la grandeur est nécessaire à l'équilibre général. »

Eh bien ! est-ce que je n'avais pas raison de dire que la pensée contenue dans ce discours était une pensée sereine et satisfaite ; que le chef de l'Etat voyait d'un œil tranquille les événements accomplis, qu'il les trouvait justifiés par les plus solennelles prédictions du passé ? n'avais-je pas raison de m'exprimer ainsi, puisque le discours impérial réunit la Prusse et l'Autriche dans une même pensée de satisfaction ? Approbation sur quelques bancs.)

Eh bien ! si les déclarations celles, de la circulaire et celle du discours du trône, que je ne sépare pas, sont comparables avec les autres documents que vous avez à apprécier, cette satisfaction, cette quiétude ne rencontrent-elles pas une contradiction formelle dans le langage et l'attitude antérieurs ? Je ne veux pas, à une heure aussi avancée, reproduire tous les éléments de la discussion et vous faire de nouveau l'histoire du débat auquel ont donné lieu les duchés de l'Elbe.

Je me contente de rappeler ce qui ne peut être contesté par personne, à savoir que la France, signataire du traité de 1852, n'a jamais cessé de témoigner sa profonde sympathie pour le Danemark. Vous pouvez, messieurs, n'avoir pas tout à fait perdu le souvenir de quelques citations faites par moi, l'année dernière sur ce sujet, citations extraites notamment de plusieurs des discours de la couronne dont on n'interdisait alors ni la lecture ni la discussion.

On y disait qu'on défendait l'intégrité de la monarchie danoise, qu'on suivrait les événements d'un œil attentif, et qu'on ne permettrait jamais que les intérêts de la France fussent compromis.

C'était une occasion solennelle dans laquelle la France était maîtresse de la paix et du repos du monde.

La question danoise, a dit M. le ministre d'Etat, n'a été qu'un incident dans la lutte germanique. Sans doute ; mais il y avait là deux ambitions rivales, qui devaient se défier l'une de l'autre et se disputer la souveraineté.

M. le ministre est trop sage pour ne pas reconnaître que, dans une question envenimée, il faut éviter les incidents. Souvent la paix ne se maintient que par des transactions prudentes. C'est donc manquer de sagesse que de chercher l'état là où on veut trouver l'apaisement ; c'est précipiter les événements.

La question danoise n'était qu'un incident, mais un incident gros d'irritations et de menaces. Ce petit Schleswig, a dit à un homme d'Etat anglais, mettra le feu à l'Europe. Il ne s'est pas tout à fait trompé.

Chacun comprendrait que, si l'on donnait à l'une des deux parties l'occasion de descendre dans l'arène, elle la saisirait, et que l'épée, une fois sortie du fourreau, n'y rentrerait qu'après que la carte d'Europe serait modifiée.

Il était donc intéressant d'étouffer la question danoise dans son germe. On en a eu la possibilité. Après le discours de M. le ministre, cela n'est plus contestable.

N'est-il pas vrai que, lorsque la question danoise est passée du domaine des chancelleries et des jurisconsultes dans celui de la diplomatie et de la politique, l'Angleterre a proposé à la France une alliance pour empêcher l'agression de l'Allemagne? C'est un fait. Mon explication n'est pas celle qui a été donnée par M. le ministre. Il nous a dit que la France avait répondu qu'une démonstration morale était inutile, qu'une guerre continentale était nécessaire, que c'était par des baïonnettes sur l'Elbe et l'Eider qu'il fallait contenir la Prusse et l'Autriche.

Telle n'est pas ma pensée. C'est n'est que par degrés que l'on est arrivé à l'extrémité fatale de la guerre. Il y a des avertissements que saisit la sagacité des diplomates, et qui la préviennent.

Si l'Allemagne avait vu se dresser contre elle les forces réunies des trois puissances, elle aurait réfléchi ; elle aurait remis l'épée dans le fourreau ; les négociations auraient remplacé le sort aveugle des armes.

La France ne l'a pas voulu. Au lieu d'avoir une politique ferme et résolue, elle a obéi à un sentiment de rancune.

Dans la question polonaise, la France s'était adressée à l'Angleterre. L'Angleterre avait refusé notre proposition de congrès. Elle était sortie ce jour-là de ces règles de courtoisie prudente qui sont une partie de la grandeur et de l'autorité morale de la diplomatie, Par je ne sais quel sentiment de mauvaise humeur, l'homme d'Etat qui avait rédigé la dépêche communiquée au gouvernement français y avait mêlé des expressions amères et blessantes.

Mais, au-dessus de ces questions d'amour-propre, il y a les intérets impérissables d'une nation et ceux des nations à qui l'on a promis secours.

Au-dessus de la sagesse politique, la France a placé une considération de vanité, elle a perdu une grande occasion d'empêcher le conflit dont nous déplorons aujourd'hui les conséquences.

Le Danemark a donc été bien vite écrasé. Sa résistance a été cependant héroïque. Les causes vaincues, on le disait hier avec raison, restent toujours respectables quand elles ont le droit pour elles. C'est là ce que l'histoire enregistrera pour la résistance du Danemark.

Après sa défaite, la diplomatie a repris son œuvre. Des conférences ont été ouvertes. Une seconde fois, la France a pu intervenir, non pour empêcher le mal qui était fait, mais pour prévenir celui qui pouvait suivre.

M. le ministre d'Etat vous a dit que la France avait demandé le maintien des traités. Mais elle devait le demander même par la coaction

Un membre de cette Assemblée qui défend la politique du ministère disait qu'il ne se serait pas levé ici un seul de nous pour appuyer les moyens extrêmes. Je crois qu'il était dans l'erreur.

Il valait mieux ne pas faire de déclarations diplomatiques que de les renier. (Réclamations) Voilà ce qui amoindrit et crée un danger pour l'avenir. Bruit.)

A ce moment, le Danemark a été abandonné comme va l'être tout à l'heure l'Autriche. On lui souhaitera des destinées meilleures et on passera outre.

Le Danemark n'avait point été aveugle ni imprudent. Il avait fait appel à l'honneur de la France, qui malheureusement ne s'est pas souvenue de ses promesses.

Le convention de Gastein a couronné ces négociations. La dépouille a été partagée ; et cette dépouille, comme le disait éloquemment l'honorable M. Thiers, devint la protestation contre les spoliateurs, le gage de leur discorde et quelquefois de leur ruine commune.

Et, dans cet incident, la France n'est pas demeurée neutre. Elle a fait entendre des paroles graves, qui n'ont pas été suivies d'effet. M. Drouyn de Lhuys déclarait dans ses dépêches que la convention de Gastein était une œuvre de conquête, un outrage à la civilisation.

Quand la France fait entendre un pareil langage, n'est-ce pas un bouclier pour les faibles et les opprimés ? La France est trop grande pour qu'on puisse voir sans inquiétude sa parole compromise et délaissée.

La convention de Gastein a été déchirée par la double épée de la Prusse et de l'Autriche. Cette fois, la France a essayé d'arrêter le conflit. Elle a proposé un Congrès. C'était une ressource insuffisante,

Vous verrez ici notre politique se dessiner avec une autorité regrettablement stérile.

Lorsque je lis le discours de l'Empereur et la circulaire du 16 septembre, je me demande comment il est possible de concilier ces déclarations satisfaites avec celles qui sont consignées dans la dépêche officielle du ministre des affaires étrangères.

La France voulait réunir une conférence dans un but qu'elle indique dans ses dépêches du 8 mai, répétées par celle du 18

D'après les termes de cette dépêche, si l'Angleterre, la Russie et la France voulaient se réunir en congrès pour délibérer sur la cession de la Vénétie, sauf compensation pour l'Autriche et des garanties pour le Saint-Père, sur le sort des duchés et la réforme de la Confédération germanique, elles pourraient convier à ce congrès l'Autriche, la France et la Confédération.

Cela est clair. Tels sont les trois points que la France a entendu défendre. (Voix diverses : A lundi ! — Non ! non ! — Parlez ! parlez !)

Si la Chambre voulait remettre à lundi... (Oui oui, — Aux voix ! aux voix !)

M. le président : Je consulte la Chambre.

M. Thiers : Je prie la Chambre de vouloir bien m'accorder la parole lundi. (Bruit,) Voici pourquoi : M. le ministre d'Etat a constaté l'exactitude du tableau que j'ai tracé de la situation de l'Europe, Il a usé de son droit. Je demande à la Chambre de me permettre d'user du mien. Je soutiens que c'est le tableau présenté par M. le ministre qui est inexact.

Dans un conflit d'assertions contraires, légitimes des deux côtés, et dans un débat de cette gravité, d'où la Chambre et le pays attendent une lumière complète, je demande qu'il me soit permis de reprendre la parole lundi. (Oui !—Non !—Aux voix ! aux voix !)

M. **Jules Favre**:Je demande également à la Chambre de vouloir bien remettre à lundi la suite de la discussion.

M. le président Walewski : Je consulte la Chambre sur le renvoi à lundi.

La Chambre est consultée.

M. le président : Le bureau est d'avis... Interruption)

Voix diverses: On n'a pas compris le vote.—Il y a doute.

M. le président : Pour qu'il n'y ait pas doute, je consulte de nouveau la Chambre.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à six heures et demie.

Compte-rendu analytique de la séance du lundi 18 mars 1867.

PRESIDENCE DE S. E. LE COMTE WALEWSKI.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars, lu par M. le marquis de Conegliano, l'un des secrétaires, est adopté.

Un congé est accordé à M. Jules Brame.

M. le comte de Champagny s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

INTERPELLATIONS.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interruptions de MM. Thiers et quatre de ses collègues sur les affaires extérieures de la France, spécialement en ce qui concerne l'Allemagne et l'Italie.

LL. EExc. M. Rouher, ministre d'Etat et des finances, Vuitry, ministre président le conseil d'Etat, Baroche, ministre de la justice et des cultes, de Forcade La Roquette, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics ; MM. de Parieu, vice-président du conseil d'Etat, le général Allard, Duvergier, de Lavenay et Cornudet, présidents de section au conseil d'Etat, siègent au banc des commissaires du gouvernement.

M. **le président Walewski** : La parole est à M. Jules Favre pour achever son discours.

M. **Jules Favre** : Messieurs, ma première parole, en remontant à cette tribune, doit être un remerciment à la majorité qui a bien voulu me permettre de donner à mon opinion le développement qu'elle m'a paru comporter. C'est là un témoignage à la fois, et de ses égards pour la minorité, qui en est sincèrement reconnaissante, et dans son sentiment personnel sur l'importance du débat qui s'agite en ce moment dans cette enceinte.

L'opposition veut examiner les faits accomplis, en rechercher le véritable caractère, en indiquer les conséquences. Elle est convaincue à la fois que de grosses fautes ont été commises, mais qu'elles peuvent être réparées. Seulement, il serait trop tard pour le faire, si l'on persiste à marcher dans la voie où l'on est engagé.

J'ai rappelé les événements qui ont marqué la redoutable année 1866 ; j'ai essayé de démontrer que le cabinet français, une fois du moins, dans le conflit dano-allemand, avait eu l'occasion d'assurer le maintien de la paix en unissant ses efforts à ceux de la Grande Bretagne et de la Russie ; que si, dans la conférence de Londres, il avait insisté d'abord pour le maintien des traités, ensuite pour que les populations fussent consultées, il y avait eu là un fait dont il fallait lui savoir gré, mais que ce fait était insuffisant pour détourner le cours des événements. C'est la conduite du gouvernement pendant l'année 1866 qu'il faut achever d'interroger.

M. le ministre nous a dit qu'à ce moment la situation de la France était bien embarrassante : le gouvernement avait à la fois à protéger des intérêts et des passions contradictoires. Dans le Midi, il était l'adversaire nécessaire de l'Autriche et l'allié indirect de la Prusse ; au delà des Alpes, il était l'allié naturel de l'Autriche contre l'ambition de la Prusse.

M. le ministre a dit encore que le gouvernement avait persisté à demander que l'Italie fut complétée par la cession de la Vénétie ; ce n'est certes pas des bancs où je siège qu'une protestation s'élèvera contre cette déclaration, à la fois conforme à la justice et aux intérêts comme aux engagements de la France.

En effet, la France n'est pas libre dans cette question, et ce n'est pas la première fois que nous le reconnaissons; mais le ministre a fait une déclaration grave quand il a dit que la situation eût été tout autre si dès 1859, la Vénétie eût été acquise à l'Italie; l'Italie alors ne se serait pas tournée vers la Prusse ; pour nous, les événements auraient pris un autre cours.

Mais je réponds qu'il n'est pas possible de dégager la responsabilité du gouvernement dans ces faits. Si la Vénétie n'appartenait pas à l'Italie, c'est qu'en 1859 l'œuvre de la guerre, était restée inachevée. Sagesse, modération, avait-on dit jusqu'ici ; nécessité, a dit M. le ministre.

Nécessité ! Je le conteste.

Où est donc, en effet, la pièce qui annonce que la Prusse ait eu l'intention d'entrer dans la lutte de 1859 en faveur de l'Autriche ? La Prusse eût été ce jour là bien mal inspirée. Elle aurait oublié tout ce dont nous parlait il y a deux jours M. le ministre d'Etat, sa vieille hostilité contre la cour de Vienne, son désir séculaire d'abaisser la maison d'Autriche.

Une telle supposition ne saurait être admise par aucun homme sensé. (Interruption.) La rapidité des négociations du traité de Villafranca permet de penser que celui qui l'a conclu a obéi à d'autres sentiments : le désir d'éviter une plus longue effusion de sang, d'échapper à des dangers difficiles à surmonter, peut être de montrer sa générosité à un jeune souverain cruellement frappé.

Tout cela est possible. Ce qui n'a jamais été démontré, c'est que nous eussions jamais eu devant nous les contingents allemands. C'est là un fantôme. (Bruit.)

M. le ministre d'Etat a parlé du traité entre l'Italie et la Prusse comme d'un événement qui ne pouvait être empêché. Je déclare, quant à moi, que nous aurions joué le plus détestable des rôles si nous n'avions pas conservé le droit de conseiller l'Italie sur ses alliances et de contrôler ses résolutions.

Sait-on pourquoi ce traité a été possible, pourquoi il a été signé sous les yeux de la France ? C'est parce que le cabinet français a manqué d'une politique franche et résolue. Il a tout encouragé pour tout déserter ensuite. (Interruption.)

M. Granier de Cassagnac. Je demande la parole.

M. Jules Favre. Nous ne pouvons savoir ce qui s'est passé entre le comte de Bismark et le chef de l'Etat. Mais ce qu'on ne connaît pas, on peut l'apprécier avec les lumières du sens commun ; eh bien ! on peut affirmer que le comte de Bismark n'est venu en France que pour y trouver un appui. La politique et la prudence conseillaient de le lui refuser.

On a parlé du comte de Bismark en des termes qui ont varié avec sa fortune, Pour moi, je m'en tiens à l'opinion que j'exprimais l'année dernière. Quelque déférence qu'on doive avoir pour les hommes d'Etat étrangers, il ne nous est pas défendu de juger leur caractère d'après leurs actes, Que M. de Bismark soit un grand patriote prussien, que les derniers événements aient révélé en lui des qualités éclatantes et exceptionnelles, je le concède. Mais lorsqu'il est venu en France, il était signalé déjà par un trait caractéristique qui le caractérise encore aujourd'hui. Il était le contempteur du droit. Il parlait avec orgueil de l'abaissement du Parlement prussien. Il était donc dangereux auprès du chef d'une nation qui se régit d'après des principes libres.

Il fallait donc lui refuser tout concours. On l'a, au contraire, encouragé dans ses espérances, parce que lui-même a permis d'en concevoir d'autres. (Plusieurs voix): C'est vrai ! c'est vrai ! Peut-être alors à ce moment y avait-il dans le fond de l'âme des négociateurs des réserves réciproques dont M. de Bismark a été seul à user. (Nouvelle approbation sur quelques bancs).

M. de Miral: Je demande la parole.

M. **jules Favre**: Ce qui est certain, c'est que le traité entre la Prusse et l'Italie n'a pu être signé sans le consentement de la France. La France avait prévu la victoire de l'Autriche, l'humiliation de la Prusse, l'extension de nos frontières jusqu'au Rhin. Voilà le secret de sa politique. Cette politique a manqué de désintéressement.

Personne n'a oublié la solennelle séance du 16 juin, dans laquelle on a demandé au Corps législatif le sacrifice de la manifestation publique de sa pensée. En faisant ce sacrifice, vous avez obéi à un sentiment patriotique. Vous avez pensé qu'en présence de graves dangers, rien n'était plus sage que de remettre les destinées du pays entre les mains de celui que la Constitution a chargé de veiller à sa sécurité.

Tout à l'heure, je dirai toute ma pensée sur cet incident; à présent je me contente de constater les faits.

On nous a présenté le programme de la politique française écrit par la main de l'Empereur, et dans ce document, quelque modéré qu'il fût dans sa forme, le fond apparaissait nettement. L'Europe ne s'y est pas trompée ; et comment en aurait-il été autrement alors que, dans ce document, le seul que nous puissions consulter, puisque tout s'est passé entre l'Empereur et son cabinet, on lit le passage suivant :«Si la Conférence avait eu lieu, » notre langage aurait été explicite ; nous aurions » déclaré que nous repoussions toute idée d'agran- » dissement territorial tant que l'équilibre euro- » péen ne serait pas troublé ; que nous ne pour- » rions songer à l'extension de nos frontières que » si la carte de l'Europe était modifiée au profit ex- » clusif d'une grande puissance, et si les provinces limitrophes demandaient, par des vœux libre- » ment exprimés, leur annexion à la France.»

Cette politique, je ne saurais l'approuver, et elle n'aurait pas obtenu l'approbation de la majorité du Corps législatif, si nous avions été libres de la discuter. Non, la majorité n'aurait pas voulu que, par un sous-entendu, l'Allemagne vît se dresser devant elle le fantôme de la conquête française.

«Le conflit qui s'est élevé a trois causes, continue la lettre impériale : la situation géographique de la Prusse mal délimitée ; le vœu de l'Allemagne, demandant une reconstitution politique plus conforme à ses besoins généraux ; la nécessité pour l'Italie d'assurer son indépendance nationale.»

Telles sont les conditions que dans cette séance mémorable vous avez enregistrées par votre vote confiance.

Non-seulement vous n'avez pas été appelés à faire connaître votre pensée, mais trois jours après que vous étiez associés au vœu qu'un puissant orateur, dans la séance du 3 mai faisait entendre pour le maintien de la paix, le chef de l'Etat tenait à Auxerre un langage complètement en contradiction avec celui que vous aviez approuvé, langage que je ne rappelle pas pour exciter ici des susceptibilités.... (Interruptions.

plusieurs voix : Nous n'en éprouvons pas.

M. **jules Favre** : Si vous n'avez pas éprouvé de susceptibilité dans cette occasion, messieurs, moi, j'en ai ressenti, et je ne comprends pas que des paroles de ce genre soient prononcées sans qu'un grand corps politique en soit offensé. (Bruit —Approbation sur quelques bancs.) Mais si je relève ces paroles, ce n'est qu'à cause de l'immense effet qu'elles ont produit au dehors. Dire qu'une politique applaudie par le Corps législatif était appuyée sur les traités détestés de 1815, n'était-ce pas adresser une sommation à l'Allemagne d'avoir à nous céder une partie de son territoire ? C'est ainsi que l'Allemagne l'a compris, et à partir de ce moment, il a été impossible à la Prusse de retenir a nation frémissante.. Nous voulions soutenir l'Autriche, et nous allions à l'aide de son ambitieuse voisine.

Ainsi nulle netteté dans notre politique ; elle laissait tout supposer. Nos réserves étaient une menace adressée à l'Allemagne, et cette menace favorisait singulièrement les résultats que M. de Bismark a depuis obtenus.

Je reprochais tout à l'heure à M. le ministre d'Etat d'avoir souffert que l'Italie traitât avec la Prusse et ce reproche je le répète. La France, il est vrai, a demandé un congrès : mais concevoir l'espérance de voir un congrès réussir dans la situation ou l'on se trouvait, n'était-ce pas nourrir une chimère ? L'Autriche ne pouvait évidemment de gaîté de cœur, consentir à livrer la Vénétie ; mais si la France avait montré la pointe de son épée, l'Autriche se serait empressée de céder. (Bruit.)

J'ajoute que des négociations dans le sens de la cession de la Vénétie avaient été ouvertes avec l'Autriche dès le mois de mai 1866. Eh bien ! l'Autriche aurait cédé la Vénétie si la France s'était engagée à la soutenir contre la Prusse. Mais le gouvernement français a refusé de prendre parti ; il a voulu tout attendre de la fortune.

Ah ! je comprends les angoises patriotiques de M. le ministre d'Etat à la nouvelle de la bataille de Sadowa, car cette bataille était la condamnation de la politique française ; elle brisait ses espérances, car il était certain que la Prusse victorieuse n'aurait plus souci des engagements qu'elle pouvait avoir avec nous. Oui, la partie était perdue, pour nous comme pour l'Autriche. (Approbation sur quelques bancs.) On a dit que nous avions arrêté l'armée prussienne aux portes de Vienne. Cela est vrai ; mais nous avons sauvé la capitale en abandonnant la cause. (Interruption) L'Autriche, qui devait conserver sa grande position en Allemagne, était chassée de la Confédération. Tout le programme de notre gouvernement était abandonné, et la France, quelques jours après l'avoir formulé, portait les armes au vainqueur. (Bruit.)

L'Exposé de la situation de l'Empire en prend froidement son parti. « Les Etats du Sud, y est-il dit, ont conservé le droit absolu de décider quels rapports existeront autre eux, et de fixer ceux qu'ils entretiendront avec la Confédération du Nord. L'Autriche, a la vérité, ne fait plus partie de l'Allemagne ni de l'Italie ; elle a perdu une situation que des traditions historiques lui rendaient chère, mais à laquelle elle a sacrifié en plus d'une occasion sa force réelle et ses intérêts permanents. »

Quel contraste avec la lettre du 11 juin ! Est-ce là une politique digne d'un grand pays ? (Bruit.)

Je comprends qu'on se renferme dans l'indifférence et dans l'isolement; mais quand on a posé des programmes, les voir déchirer par le sabre et s'incliner cela n'est pas français. (Nouvelle interruption. Cris : A l'ordre !)

M. Caffarelli : C'est une indignité !

M. Jules Favre : On a ajouté, il est vrai, qu'après Sadowa les troupes prussiennes n'avaient pas gardé les territoires conquis, qu'elles s'étaient retirées et avaient regagné leurs foyers. Cela est vrai, et c'est là un exemple qui montre qu'on peut emprunter des soldats à l'atelier et à la charrue pour les y ramener ensuite, après en avoir fait d'excellents soldats en parlant à leur patriotisme. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Quant à M, de Bismark, s'il n'a pas continué ses conquêtes, il n'y a pas renoncé ; son attitude, son langage démontrent quelle est l'étendue de son ambition.

M. de Bismark est un homme qui va vite en besogne, à la guerre comme en politique. C'est le 3 juillet qu'a eu lieu la bataille de Sadowa ; c'est le 19 que sont signés les préliminaires de paix ; c'est seulement au mois de septembre que la paix a lieu et, dès le 16 août, il présente au Parlement le projet de loi relatif à l'annexion du Hanovre et de la Hesse électorale. Et dans quels termes ?

» Nous devons tenir les engagement que nous avons pris ; nous ne croyons pas qu'il soit utile, pour le moment, d'aller plus loin. La Prusse est animée d'une ambition assez forte pour qu'il faille plutôt la modérer que la stimuler. Cherchons d'abord à constituer une Prusse puissante. Le gouvernement ne croit pas pouvoir surmonter toutes les difficultés d'un seul coup, comme les peuples latins; mais il procèdera à la manière allemande.

» il faut habituer peu à peu les populations à leur situation nouvelle. Contraints par les circonstances, nous devons renoncer à appliquer le même système à la Saxe... »

Voici le langage de M. de Bismark. En ce qui concerne la Saxe, jusqu'ici on avait cru que les ménagements qu'on avait eus pour elle venaient de causes fort différentes. Non, il n'y a eu là qu'une combinaison préférée par M. de Bismark.

Les peuples annexés protestent au nom du droit et de l'honneur ; le roi de Prusse leur répond en parlant de son douloureux devoir de leur imposer l'annexion.

Je suis convaincu que S. M. le roi de Prusse aime assez son pays pour accepter souvent de ces douloureuses nécessités. (On rit.)

Quant au Parlement, saisi par M. de Bismark, du projet d'annexion, quelle consolation offre-t-il aux populations conquises? celle d'une compensation *éthique*, c'est le mot de la commission.

En vain le roi de Havre proteste, Sa protestation se perd dans les airs, et M. de Bismak déclare que concéder aux provinces annexées des institutions locales ce serait un acte de faiblesse. Il leur refuse même les avantages de la constitution prussienne. Il revendique le droit d'exercer une dictature honnête. Toutes les dictatures ont cette prétention, et voilà pourquoi elles sont toutes détestables. (On rit.)

Nous avons vu les conséquences de ce système dans une des dernières séances du Parlement allemand ; M. de Bismark y a déclaré qu'il avait un point sur lequel il ne souffrait que l'action est non la délibération celui de l'organisation militaire. Il faut selon lui que la Prusse ait entre ses mains la direction militaire absolue, que le budget soit fixé pour cinq ans, les contigents acquis pour cinq ans, et il termine par cette phrase caractéristique «C'est à vous de mettre l'Allemagne en selle. Je me charge de la faire marcher.»

Ainsi il n'y a pas de limites à cette ambition, Parce que tout lui a réussi jusqu'à présent, parce que la force lui a tout donné et qu'il voit à ses pieds le droit brisé et avili

Aussi je comprends qu'après la bataille de Sadowa l'Empereur ait poussé le premier un cri d'alarme, qu'une note insérée au *Moniteur* ait annoncé qu'en présence de ces événements il était nécessaire que la France remaniât son organisation militaire. Le projet a paru bientôt avec ses lignes graves qui, pour la première fois, font apparaître devant le pays le fantôme possible de l'invasion.

Il faut à la France, pour conserver son rang en Europe, une armée active de 800 mille hommes. Une nécessité aussi évidente, c'est d'avoir une force suffisante, pour maintenir l'ordre à l'intérieur, pour garder les côtes et les places fortes, pendant que l'armée est aux frontières. » On ajoute que « le nouveau projet n'est pas une loi accidentelle, variable, suivant les circonstances, et la mobilité de l'opinion, c'est une institution qui organise d'une manière permanente les forces nationales, qui donne au pays 1,200,000 hommes, qui discipline la nation entière, en l'organisant bien plus dans un but de défense que dans un but d'agression, et qui la rend capable de défier toute menace d'invasion. »

Le moment n'est pas venu de s'expliquer sur ce projet de loi ; mais si la Prusse avait le dessein de nous causer un grand dommage, elle y a certainement réussi. Oui, la France a été atteinte dans la journée de Sadowa, puisqu'elle est aujourd'hui obligée d'organiser une force incompatible avec le génie moderne. Quoi ! après quinze ans de règne, après que la dette s'est accrue de huit milliards, après les guerres qui ont eu lieu, on décide que la nation a besoin d'être disciplinée, et qu'au lieu d'être un atelier, elle ne sera plus qu'une caserne ! (Bruyantes interruptions.—Approbation sur quelques banes.)

M. **Belmontet.** Et l'indépendance du pays?

M. **Jules Favre.** Comme si une organisation semblable n'était pas la négation des sociétés actuelles, comme si la nation n'avait pas une soif ardente de la paix, comme si elle n'épouvait pas un invincible besoin de se tourner tout entière vers l'atelier et vers la charrue, et un égal besoin de voir se répandre partout la lumière !

Je le déclare avec une conviction profonde, le jour où la nécessité d'armer ainsi la France a été reconnue, le gouvernement a fait le plus déplorable aveu : il a confessé qu'il était impossible au pays de résister à la pression des nations extérieures, qu'il fallait recourir à la levée en masse de tous ses enfants. (Nouvelle et vive interruption.)

Et c'est en présence des documents officiels que je viens d'examiner avec vous, en présence des déclarations que j'ai reproduites, que l'on se félicite de la situation ! qu'on vient dire que l'année 1866 a augmenté la sécurité de la France ; qu'avant l'année 1866 nous nous trouvions en face de 75 millions d'Allemands, que cette force est divisée aujourd'hui en deux tronçons ; qu'on nous invite à monter au Capitole pour en rendre grâce aux dieux ! Dans tous les cas, nous n'y monterons pas seuls, nous y serons escortés par les 1,200,000 hommes qu'on nous demande de mettre sous les armes. (Bruit.)

Mais ce n'est pas assez de signaler les fautes commises, il faut en indiquer la cause.

Ces causes, il ne me paraît pas qu'elles aient jamais été entourées d'une évidence plus pleine d'enseignements.

Nous en sommes tous responsembles: j'entends parler du corps législatif dont je ne me sépare pas moi-même. La cause elle se trouve non dans telle ou telle complication diplomatique, non dans tel ou tel fait accidentel, mais dans un système général, dans un ensemble de faits politiques qui frappent toutes les consciences.

Ce système général consiste dans ce que j'appellerai l'effacement du Corps législatif devant la volonté prépondérante d'un seul. (Mouvemedts divers.—Bruit.)

Je sais que la Constitution a fait une large part au pouvoir du souverain ; ce pouvoir n'est pas sans limites, mais les limites en ont été considérablement étendues. Je sais aussi qu'il y a une école qui voudrait attacher le salut du pays à la liberté complète de l'intérêt qui le dirige, Mais c'est là un idéal qui serait funeste à la France comme à tous les autres pays.

Messieurs, à côté du pouvoir si large du souverain, notre Constitution a placé le vôtre, qui, se mouvant dans sa sphère, modère, contient, avertit, et surtout peut empêcher. Je ne disconviens pas que le pouvoir exécutif ne puisse, sans votre intervention, commencer une entreprise compromettante, signer un traité, engager une guerre ; mais vous êtes les maîtres de l'arrêter, car le vôte des dépenses vous appartient.

C'est vous qui, en définitive, sans exercer la puissance exécutive, pouvez la juger et la contrôler. Et, pour vous, ce droit devient immédiatement un devoir. (Interruption).

Une Chambre française ne peut se contenter, comme un Parlement prussien, de discuter avec un sentiment éthique. (Nouveaux bruits). Non, elle doit aller jusqu'à la limite de nos droits et de nos devoirs. Elle doit être l'instrument de la sécurité et de la grandeur de la France. L'avons-nous toujours fait ? (Mouvements divers.) Question redoutable, messieurs ! (Le bruit continue.)

Avons-nous toujours rempli ce devoir ? Il y a quelques années, nos légions partaient pour le Mexique.

(A suivre).

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 3 avril	31	32
Clôture du 3 avril	31	39

Marseille, 20 mars,

Céréales.—Il est peu d'articles qui offrent sur notre marché autant de fluctuations dans les cours que les blés, qui après avoir éprouvé une hausse avant-hier. ont baissé hier, la Bourse de Paris étant arrivée le matin avec un franc de baisse.

Sésames et graines de lin.—Quant à ces articles ils sont dans un calme complet depuis quelque temps. — Sans affaires.

Peaux.— Il en est à peu près de même ; la marchandise est rare cependant, excepté en peaux de chèvres, et le calme est encore plus accentué sur les *laines*, tout ces articles subissent l'influence du malaise dans lequel se trouve notre commerce par suite de l'incertitude et la confusion de toutes les grandes questions politiques.

Cocons, Frisons et soies.— Seuls ces articles sont très bien tenus. Les affaires sont très actives, relativement surtout au stock qui est peu important, et il y a encore espoir de hausse, que vous confirmera sans doute mon prochain courrier.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 3 avril.

TREBISONDE, vap. fr. de M. Imp. *Clyde*, cap. div. march. et passag.
KUSTENDJE, vap. du Ll. aut. *Neptun*, cap. Leva, div. march. et passog.
ANVERS, vap. russe *Bough.* cap. Aliman, ayant touché à Cadix, et Dard. div. march.

DEPARTS, du 3 avril.

SMYRNE, vap. fr. de M. Imp. *Vatican* cap. Martin, div. march. et passag.
— vap. du Ll. aut. *Arciducessa Carlotta*, cap. G. Lombardini, div. march. et passag.
MARSEILLE, vap. fr. de M. Imp. *Eridan*, cap. Varengot, div. march, et passag.
TREBISONDE, vap. ott. *Chahpert*, cap. Illich, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 1er avril.

NEW-CASTLE, bk. russe *Thor*, c. Samulin, charb.
— br. aut. *Celeste*. cap. Caminarovich, charb.
— bk, norw. *Venscabet*, c. Abrahamsen, charb.
SUNDERLAND, bk. angl. *Harwest*, c. Thompson,
CARDIFF, tr-m. it. *Bonasola*, c. Dodero, charb.
— sch. angl. *Fanny Fern*, c. Decent, fer.
NEWPORT. br. prus. *Louisa*, cap. Zeornow, charb.
ORAN, br. ital. *Giov. Leopoldo*, c. Biondo, lest.
GENES, br. ital. *Giovanni*, cap. Cunio, lest.
SAVONA, br. ital. *Vittorio*. cap. Schiaffino, lest.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des ge.cives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINERAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les pots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION

MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français *ASIE*, capitaine Lapierre, partira pour MARSEILLE dimanche avril, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.

ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénefices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.
Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

COMPAGNIE RUSSE
Départs de la semaine.

Pour Batoum et Poti, samedi le 25[6 avril paquebot *Gounib*.

Pour Taganrog, direct le 27[8 avril paquebot *Vesta*.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.
L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER
Rue Linardi 17
PENSION BOURGEOISE.

LECONS.
De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Mesjid. N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N°. 120.

AVVISO.
I.R. DIREZIONE DELLE POSTE AUSTRIACHE.

A principiare dai 29 del mese corrente, le communicazioni postali accelerate per i Principati Danubiani e per l'Europa avranno luogo *fin' a nuove disposizioni* via di Kustendge e Baziazs.

Le partenze da Costantinopoli sono fissate come pel passato a Martedi e Venerdi alle ore 11 a. m. e gli arrivi a Mercoledi e Sabato matina.

Da Vienna il corriere partira ogni Martedi e Sabato.

Le lettere dovranno essere consegnate fin al'e ore 10 precise.

Per più informazioni veder l'orario esposto all' Ufficio.

Pera, 25 Marzo 1867.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES
H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Teké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1[2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphterite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées.

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si, avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si, préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est, par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipele et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.
A partir de Lundi 13[25 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαιριέ
Ἀπὸ τῆς δευτέρας 13[25 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

OBSERVATIONS: Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.

Côte d'Europe, voyages de descente.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί.	H à la Franque. / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ-Καβάκ.	Yéni-Mahallé. / Γενί-Μαχαλέ.	Buyukdéré. / Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. / Θεραπεία.	Yéni Keui. / Νεοχώριον.	Sténia. / Στένη	Emirghian / Ἐμιργιάν.	R. Hissar. / Ρουμ. Ρ. Χισάρ.	Bébek. / Βεβέκ	Arnaut-Keuy. / Ἀρναούτ-Κιοί	Kouru-Tchesmé. / Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy. / Ὀρτὰ Κιοί	Bechicktach. / Βεσίκ-Τάς	Kabatach / Καμπά-Τάς.	OBSERVATIONS
1	7 13	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 45	7 58	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	—	—	«»	«»	—	
4	10 13	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 30	9 43	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1	7 13	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 45	7 58	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 30	8 43	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis à 2 15
3 30	9 43	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45 (2)	10 58	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
9 30	3 43	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 13	14										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée Départs du pont.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί	H à la Franque. / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. / Καβά-Τάς	Bechiktach. / Βεσίκ-Τάς	Ortakeuy. / Ὀρτά-Κιοί	Kouru-Tchesme. / Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. / Ἀρναούτ Κιοί	Bebek. / Βεβέκ	R. Hissar. / Ρ Χισάρ.	Emirghian. / Ἐμιργιάν	Sténia. / Στένια.	Ienikeuy. / Νεοχώριον	Therapia. / Θεραπεία.	Buyukdere. / Βουγιοὺκ Δερέ.	IENI MAHALE. / Γενί-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ-Καβάκ.	OBSERVATIONS
2 15	5 47	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 58		—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3 30	9 43	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
9 45	3 58	17	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 43	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
11	5 20	11	—	—	«»	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi. Retour direct au pont.
9 15	3 58	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	5 20	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 53	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 53	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.—Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. / Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. / Θεραπεία.	Beykos. / Βεϊκὸζ.	Pacha-backtche. / Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chibouceli. / Τζιμπουκλί	Kanlidja. / Κάνλιντζα	A. Hissar. / Α. Χισάρ.	Kandilli. / Κανδυλλί	Vani-keuy. / Βανί-Κιοί	Tchenghel-keuy / Τσεγγέλ-Κιοί	Beyler-bey. / Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoudjouk. / Κουζγουντζούγ	Scutari. / Σκούταρι		OBSERVATIONS
1 45	8 58	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	—	Les vendredis à 2 h. 5
3 30	9 45	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départ du pont. —Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. / Σκούταρ	Kouskoundjouk. / Κουζγουντζιούκ	Beiler-Bey, / Βελλέρ-βεϊ	Tcenghelkey. / Τσεγγέλ Κιοί	Vanikeuy. / Βανί-Κιοί	Candilli. / Κανδυλλί	A. Hissar. / Α. Χισάρ	Caniidja. / Κανλιτζά	Tchibouceli. / Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. / Πασσᾶ-Μπαχτζέ	Belcos. / Βεϊκὸζ	Therapia. / Θεραπεία	Buyukdere. / Βουγιοὺκ Δερέ.		OBSERVATIONS
10 30	4 45	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	5 20	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakchè.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch.

(2) Les vendredis à 2 heures. il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Tous les lundi matin a 1 heure 45 un bateau partira de Voui-keuy pour le pont touchont Tcheghel-keuy, Beyler-bey Kouskoundjouk.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

VENDREDI, 5 AVRIL 1867. 30 ZILCADE 1283 de l'Hégire. VENDREDI, 5 AVRIL 1867

2me Année.--- N° 79.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS
4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 5 avril.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 2 avril, 8 h. 30 m. soir.

Cours du 2 avril.

5 0/0 Ottoman.—LONDRES, clôture 29 1/4

Paris, 2 avril, 8 h. 30 m. soir.

Le *Moniteur* dit que les interpellations d'hier au Reichstag concernant le Luxembourg laissent en somme une bonne impression.

Le *Moniteur* fait ressortir que M. de Bismark a démontré la nécessité pour l'Allemagne de tenir un compte juste des susceptibilités de la France.

M. de Bismark constate aussi que le roi de Hollande pourrait disposer du Luxembourg.

Paris, 3 avril, 8 h. soir.

Cours du 3 avril.

5 0/0 Ottoman.—LONDRES, clôture 29 1/8

Les négociations concernant le Luxembourg continuent activement.

A Berlin, le parti libéral et national prépare une proposition au Reichstag concernant le Luxembourg.

Paris, 3 avril, 3 h. 20 m. soir.

Cours du 3 avril.

5 0/0 Ott.	PARIS, (clôture)	ouvert.	29 75
		clôture	29 60
	LONDRES	ouvert.	29 1/4
		clôture	— —
Emprunt Ottoman		ouvert.	235 —
		clôture	236 25
3 0/0 Français, *coupon détaché.*		ouvert.	68 57 1/2
		clôture	68 60

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le gouvernement français a annoncé au cabinet de Saint-James qu'il était décidé à envoyer deux frégates à Corrientes; en même temps le gouvernement de l'Empereur a invité l'Angleterre à participer à cette démonstration.

L'Italie a résolu d'envoyer des forces navales à l'embouchure de la Plata.

D'après les ordres de l'amiral de la Roncière, la flotte des transports qui ramène l'armée française du Mexique ne doit pas s'arrêter à la Martinique. Tous les bâtiments qui la composent ont pu compléter leur charbon et leurs vivres, et ils sont attendus vers le 15 du mois prochain dans nos ports, où toutes les dispositions ont été prises dans l'intérêt de la santé des troupes.

M. le contre-amiral Vacca est arrivé hier à Florence, ainsi que le contre-amiral Albini.

Il est hors de doute, dit l'*Italie*, que la venue de ces officiers supérieurs de la marine royale se rapporte au procès Persano, dont les débats, qui devaient s'ouvrir le 26 mars, ont été ajournés au 1er avril.

L'*Opinione* du 27 mars dit que pendant les négociations du traité de commerce qui doit être conclu entre l'Autriche et l'Italie, les navires marchands italiens seront, en vertu d'un ordre du gouvernement autrichien, admis à l'exercice du cabotage le long des côtes autrichiennes. La même faveur a été accordée, par mesure de réciprocité, aux navires marchands autrichiens le long des côtes italiennes.

La Chambre tiendra une séance ce soir pour compléter le bureau de la présidence.

Le discours prononcé le 27 mars aux chambres de Florence par Victor-Emmanuel a fait à Rome une très bonne impression dans les cercles du gouvernement, et sa modération fait croire qu'un arrangement aura lieu entre le St. Siège et l'Italie.

Avant hier, le prince Othon, frère du roi de Bavière, a été reçu en audience privée par le Pape; ce jeune prince restera à Rome jusqu'à Pâques.

On lit dans la *Correspondance autrichienne* du 29 mars :

Depuis quelque temps plusieurs journaux s'occupent de nouveau vivement de la personne du général Fleury qu'ils font venir à Vienne, tantôt comme remplaçant de l'Ambassadeur actuel, tantôt comme représentant de son souverain au couronnement de S. M. l'Empereur comme roi de Hongrie. Nous pouvons affirmer que dans nos régions officielles on n'a reçu aucune communication pouvant donner prise à de semblables suppositions.

On écrit au *Débat de Vienne* :

Le baron de Beust, qui doit retourner ces jours-ci à Ofen, est résolu de prendre part aux débats de la Diète de Bohême. On espère, dans les cercles politiques de Vienne, que l'intervention personnelle du ministre parviendra à adoucir l'aigreur que manifestent avec si peu de retenue les organes fédéralistes de Prague.

La *Gazetta Narodowa* apprend que le comte Goluchowski a été appelé à Vienne, où il se rend ces jours-ci, pour prendre part aux délibérations sur les communications à soumettre au Reichsrath. Dans une autre feuille polonaise nous lisons que les Ruthènes veulent rendre leur griefs publics dans une brochure intitulée : « Mémoire des Ruthènes à la Diète de la Gallicie »

Les journaux de Vienne annoncent que le baron de Hubner a lu récemment au cardinal Antonelli une dépêche du baron de Beust, laquelle félicitait le St-Siège de son attitude amicale envers l'Italie et de l'initiative qu'il avait prise en faveur de réformes. A cette occasion le cardinal Antonelli aurait été surtout surpris de la manière dont la dépêche insistait sur la nécessité de mener à bonne fin les négociations avec M. Tonello.

D'après nos informations, on ne sait rien ici d'une pareille dépêche. On assure d'ailleurs que l'Autriche, tenant compte des difficultés de la situation, observe depuis des années une grande réserve vis-à-vis de la cour de Rome et qu'elle s'abstient en conséquence de donner au St Père des conseils quelconques.

On assure que le couronnement de l'empereur François Joseph comme roi de Hongrie est fixé au mois de juillet. L'Impératrice sera couronnée en même temps.

Le *Moniteur prussien* publie une lettre adressée par le roi d'Italie à M. de Bismark en lui envoyant les insignes de l'Ordre de l'Annonciade. Cette lettre se termine ainsi :

« J'aime à consacrer par cette marque éclatante la place que l'Italie vous donne dans des souvenirs qui lui seront toujours chers et précieux.

» Veuillez y voir la preuve du prix que j'attache à voir continuer et raffermir les rapports intimes ouverts entre l'Italie et la Prusse par des événements si mémorables. »

La *Correspondance provinciale* du 27 mars dit que la publication des traités d'alliance avec le Sud a eu lieu pour donner au peuple allemand la conscience de ce qu'il possède déjà comme base de son union nationale et pour faire avancer le travail de l'entente sur l'œuvre nationale.

Un agent diplomatique du gouvernement d'Espagne est arrivé à New-York par suite de l'invitation que M. Johnson a faite de soumettre le differend hispano-chilien à l'arbitrage des Etats-Unis. Les représentants des républiques de l'Amérique du Sud sont attendus.

Le gouvernement américain a déclaré que son arbitrage, une fois ratifié par une autre puissance neutre choisie par M. Johnson, deviendra obligatoire pour les belligérants.

L'*Indépendance belge* a reçu de Berlin, 27 mars, le télégramme suivant :

« Des nouvelles particulières de Paris font prévoir la visite du roi de Prusse à l'Exposition vers la fin de mai. »

On écrit la Haye, le 27 mars :

La Chambre des députés a voté le budget de la guerre par 54 voix contre 14. De nombreux amendemens tendant à modifier le projet de réorganisation militaire ont été rejetés.

La Chambre discutera demain le projet relatif à l'établissement d'un fort dans la plaine de Houten, près d'Utrecht.

Une dépêche le New-York, en date du 27 mars annonce que la Chambre des représentans a adopté une résolution déclarant que le peuple américain suit avec vigilance la confédération canadienne projetée et exprimant ses sympathies pour l'Irlande.

Voici, d'après un correspondant, la situation de certains chronomètres :

M. Ollivier avance sur le ministère de l'intérieur, tout en cherchant à se régler sur les Tuileries.

M. Darimon (Oreste) voudrait en faire autant.

M. Jules Favre avance sur l'Institut, mais c'est l'Institut qui ne va pas.

M. de Lamartine retarde sur la Monnaie.

M. Pereire a du mal à se mettre d'accord avec la Bourse.

M. Dumas fils va bien.

M. Ponsard se règle sur l'Observatoire après avoir consulté le Palais-Royal.

M. de Girardin vient d'acheter une montre à répétition pour *la Fille du Millionnaire*.

REVUE POLITIQUE.

Nos dernières nouvelles sont à la date du 29. Avant de procéder au dépouillement du courrier attendu aujourd'hui, nous croyons utile de faire une revue rapide de l'Europe.

A part les préoccupations soulevées par le discours de M. Thiers, que toute l'éloquence de M. Rouher n'a pu apaiser, l'opinion s'est émue de négociations entre la France, la Prusse et le roi de Hollande, en faveur d'une annexion du Luxembourg à la France. Bien que le télégraphe ait démenti cette nouvelle, la persévérance des journaux à entretenir ce bruit, nous donne à penser, qu'il n'est pas sans fondement.

Quoiqu'il en soit, ce n'est pas une question de nature à ébranler l'équilibre européen. Pour ceux qui, comme nous, condamnent toutes les annexions, et qui mettent la grandeur d'un peuple ailleurs que dans le nombre d'hommes qu'il peut mettre sous les armes, une annexion ne prouve rien. Conscients de l'immensité des ressources de la France, ils ne rêvent pour elle d'autre conquête que celle de la liberté. Quant aux Français qui réclament l'agrandissement matériel de leur patrie, le Luxembourg ne suffit même pas à remplir une dent creuse de leur chauvinisme.

En Angleterre le fénianisme parait apaisé. Peut-être attend-il pour reparaître avec intensité, que le Sénat américain ait statué sur une demande qui lui a été adressée à l'effet d'obtenir pour les fénians le droit des belligérants.

Quant à la question de réforme elle parait devoir se résoudre par un compromis entre M. Gladstone, John Bright et le Ministère.

Le discours de M. Disraëli, en réponse à M. Bright prouve que le Ministère a hâte d'en finir avec cette question : « que la Chambre vote le bill, a dit M. Disraëli, et puis après qu'elle change le Ministère si elle veut. »

L'Allemagne se met en selle sous la main vigoureuse de M. de Bismark. La constitution dont s'occupe le Parlement du Nord parait devoir réunir entre les mains du président fédéral (le roi de Prusse) des pouvoirs presqu'illimités. Cela implique la mise en disponibilité, dans un temps plus ou moins rapproché, de tous les souverains des états secondaires.

En Autriche on discute en ce moment la question des alliances au point de vue du profit à en retirer. Les uns penchent pour l'alliance austro-française, les autres pour l'alliance austro-prussienne. Il paraitrait que l'Autriche n'a même plus l'embarras du choix. On est revenu en France de l'alliance autrichienne et l'union de famille recommandée entre le royaume d'Italie et l'Autriche cesse d'être en faveur à Paris. Ce revirement nous parait d'un bon augure. En Allemagne, l'Autriche représente le passé, la Prusse l'avenir. A tous égards, l'avenir nous parait préférable au passé.

L'Espagne est dans un état de crise dont nul ne saurait prévoir les conséquences funestes. Jamais en effet les Pyrénées n'ont été plus hautes ; nous voulons dire que jamais les idées civilisatrices n'ont eu plus de peine à les passer. *La siempre fiel* île de Cuba contribue seule à entretenir son commerce et un fantôme de puissance. La conservera-t-elle longtemps ? Les Américains pourraient nous le dire.

A Lisbonne il y a eu des émeutes à propos de taxes ; le sang a coulé. Ces désordres passagers ne nous paraissent pas de nature à ébranler la marche du Portugal vers les destinées qui lui sont réservées dans la péninsule ibérique.

La nouvelle Chambre italienne s'accordera-t-elle avec le Ministère? Dans l'intérêt des créanciers de l'Italie, et de l'équilibre du budget, il serait désirable qu'une entente durable pût avoir lieu. Le salut de l'Italie est dans le désarmement et dans l'étouffement des ferments révolutionnaires.

En Russie, on parait plus que jamais persuadé que l'heure de la réalisation du grand rêve va sonner. Au dire des journaux russes, le *Daily-News* aurait parfaitement apprécié le véritable état de la question d'Orient dans sa phase actuelle. Selon ce journal, l'entente des puissances avec la Russie n'équivaut nullement à une non-intervention complète, mais bien à une action commune ayant pour but la solution de la question d'Orient *dans un sens que la Russie a su se rendre avantageux*.

Selon nous, la dépêche télégraphique, qui a révélé l'alliance russo-américaine a fait sortir l'attitude russe de l'atmosphère nuageuse des formules diplomatiques pour la transporter sur le terrain de l'action. Désormais la lumière est faite, et nous suivrons au grand jour toutes les péripéties du drame, pour lequel nous avons retenu un fauteuil au premier rang,

Nous avons donné hier une revue des journaux allemands, Ajoutons, que la *Gazette de l'Allemagna du Nord* prend sa voix la plus douce, — une voix de sirène, dit un journal viennois, — pour persuader à l'Autriche qu'elle doit devenir l'amie de la Prusse; aux Autrichiens, que « le bien de leur patrie » exige cette alliance.

« La violence de toutes ces attaques, dit-elle avec douceur, est pour nous un signe heureux. Elle constate que dans les cercles dirigeans de Vienne on pense sérieusement à profiter des avantages qu'offrent les rapports amicaux entre la Prusse et l'Autriche, et nous éprouverions une satisfaction sincère à voir la politique du cabinet de Berlin obtenir un résultat auquel il a vainement tendu depuis 1862.

» Car, dans les cercles prussiens, on est habitué à considérer les choses dans leur réalité, on a toujours su apprécier la puissance de l'Autriche, tandis qu'à Vienne on a commis la faute, nous ne dirons pas de s'exagérer sa propre force, mais de ne pas estimer celle de la Prusse à sa juste valeur.»

Telle est actuellement la lutte des tendances en Allemagne.

Cette diversité d'opinions, de sympathies et d'intérêts sera, quoi qu'on en dise, de longue durée, et survivra même à des faits accomplis. Les événemens sont parfois prompts à se réaliser, mais il faut de longues

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LE

CALVAIRE DES FEMMES

ROMAN EN DEUX PARTIES.

SECONDE PARTIE.

XLX

(Suite.)

La principale cause de la misère des ouvrières parisiennes, c'est l'exploitation par l'entrepreneur ou l'entrepreneuse, exploitation justifiée sans doute par l'usage et peut-être jusqu'à nouvel ordre par certaines nécessités commerciales.

Mlle Borel, pour affranchir l'ouvrière de cette exploitation, projeta de fonder à Paris une société qui ouvrirait des ateliers et créerait une agence pour servir d'intermédiaire entre l'offre et la demande de travail. L'ouvrière alors, au lieu de ne recevoir que la moitié ou le quart de la valeur réelle de son travail, en recevrait le prix presque entier.

Voir le numéro du 4 avril.

A cette association s'en rattachait une autre de crédit et d'assistance mutuelle pour les femmes, ainsi qu'une société pour la fondation d'écoles professionnelles en faveur des jeunes filles.

Enfin une vaste pensée unitaire absorbait aussi l'intelligence élevée et synthétique de Mlle Borel. Elle voulait organiser une sorte de franc-maçonnerie féminine qui relierait dans une large fraternité les femmes de tous les pays, une sorte de ligue universelle pour l'amélioration du sort moral et matériel de l'ouvrière.

Cette société tiendrait un congrès international où les femmes de toutes les nations seraient conviées pour y débattre les grandes questions concernant la situation de la femme au point de vue de l'éducation, de la législation, du travail et des mœurs.

Car elle pensait qu'aussi longtemps que la société perdrait la moitié de ses forces en condamnant la moitié de ses membres à une passivité, à une oisiveté, à une infériorité relative, il n'y aurait pas, pour notre civilisation gangrénée, de guérison, de régénération possibles.

Aujourd'hui cette idée a fait son chemin, non seulement en France, mais jusque dans les steppes de la Russie, car la justice est souveraine et tôt ou tard elle régnera sur le monde.

Que sont devenus aujourd'hui les autres personnages de cette histoire ?

Mme Daubré, ruinée, désespérée du départ de Maxime pour l'Asie-Mineure, s'est jetée dans une piété brûlante. Elle n'a pas renoncé à la littérature érotico-mystique. Elle compose maintenant un ouvrage pieux, intitulé : *Les contemplations d'une épouse de Jésus.*

Béatrix, plus blessée encore que désolée de l'infidélité de M. Lomas, s'est fait enlever par un jeune gandin lyonnais, ruiné de bourse et de réputation. Cette faute avait rendu le mariage néces aire ; mais, au bout d'un an elle a quitté son mari.

Les petits journaux satiriques de Lyon, le *Guignol* et le *Ganfron*, faillirent s'attirer un mauvais parti en racontant et enjolivant avec malice cette aventure. Le scandale força Béatrix d'entrer au convent.

Laure, instruite par le malheur de sa sœur, a épousé modestement le dessinateur de son père, un homme de mérite, qui assurera la prospérité de la nouvelle maison Borel.

Quant à Mme Borel, elle monte tous les samedis à Fourvière, en pèlerinage, pour obtenir la conversion de Maxime, qui s'obstine dans l'impénitence.

Fossette, mariée à Robiquet, dirige un des ateliers fondés à Paris par Mlle Borel, et situé rue Rochechouart. Elle a repris sa gaieté. Elle dit maintenant qu'elle n'eût jamais soupçonné tout le bonheur qu'on trouve dans une affection solide et dans l'aisance acquise par le travail. Elle ne pense plus guère à M. de Barnolf, et ne regrette point cet amour violent, fiévreux qui est plutôt une maladie qu'un état normal du cœur.

Robiquet est encore tout ahuri de son bonheur. «Je me demande, dit-il à Fossette, si je suis bien éveillé, et si je ne rêve pas depuis un an que je suis le plus heureux des hommes. »

Geneviève est entèremennt guérie. Elle travaille dans l'atelier de Fossette. On ne la voit jamais sourire.

Jaclard est aujourd'hui membre d'une société coopérative de veloutiers. Cette nouvelle organisation du travail, rendant à l'ouvier son indépendance et son autonomie, devait convenir à cette nature altière, ambitieuse, impatiente de toute dépendance, de toute contrainte. Son intelligence l'a fait nommer par ses camarades secrétaire de l'association. Fier de cette marque de confiance, il se conduit maintenant avec dignité; plein d'émulation pour le bien, comme il l'était pour le mal, il travaille avec ardeur, afin d'apporter dans la société une cotisation qui lui donne plus d'influence encore. Enfin, la nouvelle de la mort de Claudine, qu'il aimait véritablement, fit sur lui une violente impression. Il comprit alors que le désordre pouvait conduire à des fautes comme à des malheurs irréparables. Il a renoncé au jeu et à ses habitudes de dissipation.

M. de Barnolf n'est point revenu en France. Le bruit a couru qu'il avait pris part à l'insurrection de la Pologne et avait glorieusement combattu pour l'indépendance de ce pays. Cette ardeur généreuse aura contribué sans doute à le guérir de sa passion pour Fossette.

Renardet et toujours le factotum de ces beaux petits messieurs et de ces jolies petites dames ; comme le règne du jockey et de la lorette s'étend de plus en plus, il fait de brillantes affaires.

Madeleine n'a pas publié ses deux premiers poëmes ; mais elle en prépare un autre ; c'est : l'*Epopée du travail.*

Albert Daubré a abandonné la poésie pour sa livrer tout entier à la direction de son établissement, appelé sans doute à devenir le type de la manufacture.

L.-M. GAGNEUR.

FIN.

années pour qu'ils soint acceptés comme une condition normale par les peuples qui les ont subis.

Quant à nous, malgré toute l'ardeur des faiseurs de longs discours alarmistes, nous assistons sans émotion, et surtout sans la moindre inquiétude, au spectacle de ce vaste travail de réorganisation politique en Allemagne.

Nous l'avons dit et répété, la France ne peut prétendre à imposer une loi d'immobilité aux peuples qui s'organisent, se rapprochent, se divisent, se meuvent à leur gré.

Il faut une routine bien étroite, il faut surtout porter dans un cœur bien timide le sentiment français, pour s'imaginer que la France ne peut être grande que si les autres sont petits; qu'elle ne peut être forte que si les autres sont faibles et divisés.

M. Thiers a parlé de faute à commettre. Il en est une qui serait la plus déplorable de toutes; c'est celle d'un pays qui, se laissant prendre à des alarmes calculées, descendrait jusqu'à douter de lui-même, et aurait besoin d'être rassuré par le patriotisme de son gouvernement.

Cette faute, personne en France ne la commettra.

(*Patrie.*)

Des bruits qui ne manquent pas de vraisemblance circulent à Paris, et sans vouloir vous garantir le moins du monde ce qu'on raconte, je me repentirais de ne pas vous en faire mention, car ces *on dit*, ces inventions, si vous voulez, prouvent au moins ce qu'on craint ou ce qu'on désire. Ainsi on prétend que M. de Bismark se serait adressé d'une manière confidentielle au gouvernement français, pour tirer la situation au clair.

En se plaignant des manifestations, des discours et des tendances hostiles à l'Allemagne dont l'écho retentit au delà du Rhin, le ministre prussien aurait exprimé ses inquiétudes et fait comprendre au cabinet de Paris que la Prusse ne saurait assister avec indifférence à un pareil état de choses. La Prusse a un vif désir de vivre en bonne harmonie avec la France, elle est prête à en donner toutes les preuves compatibles avec la dignité d'une grande nation. La Prusse n'a aucun intérêt à se livrer à une politique agressive envers la France. Mais la Prusse et l'Allemagne se défendront, et M. de Bismark ne remplit qu'un devoir en demandant au gouvernement français des assurances et des garanties de ses intentions pacifiques. Nous savons que la France n'est pas prête en ce moment, aurait ajouté M. de Bismark, et nous serions coupable d'attendre qu'elle le fût, si nous avions à craindre qu'elle nourrît des projets d'agression à notre endroit. Voilà le langage que dans certaines sphères politiques on attribue à M. de Bismark. Je vous ai dit que j'ai de la peine à croire à l'exactitude de cette communication, mais le bruit en question m'a paru assez en situation pour ne pas être passé sous silence.

Les journaux de Londres nous apportent le compte-rendu de la réunion tenue jeudi soir chez M. Gladstone par les membres du parti libéral de la Chambre des communes.

Il y avait 266 députés présens, et, comme on avait l'adhésion par écrit de 13 autres, le nombre total des libéraux était donc de 279. Les *adullamites*, ou tiers parti anglais, qui comptent une cinquantaine de représentants aux Communes, avaient été invités au meeting, mais ils ne s'y sont point rendus. Il paraît que M. Gladstone ne comptait même pas sur les 266 députés présens effectivement à sa réunion, car il n'y avait pas de salon assez grand dans sa maison de Carlton Terrace pour les faire asseoir. Il fallut que l'assemblée se tînt dans le vestibule, et M. Gladstone parla du haut du palier du premier étage, dont chaque marche était encombrée de députés.

Le chef de l'opposition déclara que le parti libéral devait se prononcer immédiatement contre le bill de réforme proposé par le ministère tory. Mais cette proposition n'ayant pas été très favorablement accueillie par l'auditoire, M. Gladstone termina son discours en consentant à laisser arriver le bill de réforme à une seconde lecture, pourvu que le ministère en retranchât l'article relatif au double vote.

M. Bright ne se rallia point à cet avis. Il se prononça pour un vote immédiat contre le bill, et déclara que si les libéraux consentaient à la seconde lecture et à l'examen du bill en comité, M. Disraeli pouvait se regarder comme vainqueur dès aujourd'hui, et dire avec l'Ecriture : « Le Seigneur a livré mes ennemis entre mes mains. »

Cette prédiction biblique ne sembla point effrayer les députés libéraux, qui convinrent qu'ils laisseraient lire le bill de réforme, pour la seconde fois, dans la Chambre des communes, mais qu'ils se réuniraient, de nouveau, pour discuter s'il fallait le laisser arriver au comité dans le cas où le ministère ne retirerait pas les clauses relatives au double vote.

On ne saurait donc, d'après cette réunion chez M. Gladstone, rien préjuger à coup sûr du sort qui est réservé au bill de réforme. Mais il faut reconnaître que la plupart des journaux libéraux se montrent satisfaits du résultat du meeting de Carlton Terrace. Ils ajoutent même qu'il n'y aurait aucun danger à laisser discuter le bill en comité ; car alors, disent-ils, la loi électorale pourrait sortir de ce comité, fort amendée d'après les vues du parti libéral. Elle aurait subi le sort des bas de soie de sir John Cutler, — lesquels bas de soie furent tellement rapiécés, qu'il n'restait plus un seul fil du tissu primitif.

M. Paul de Cassagnac avait entrepris dans le *Pays*, journal gouvernemental, une croisade contre M. de Girardin. Comme toujours, lorsque la passion de plaire à des influences domine l'écrivain, les personnalités les plus grossières sont venues se mêler aux arguments.

Voici la réponse de M. de Girardin :

Le 25 mars 1867.

« *A Monsieur Paul de Cassagnac.*

« Monsieur,

« Etroitement pris entre la THÉORIE DE LA POLTRONNERIE et la THÉORIE DE LA FORFANTERIE, il plaît au père de s'effacer derrière le fils et de vous passer la plume à bout d'arguments; c'est le droit de votre père d'en agir ainsi, comme c'est mon droit, si cela me plaît aussi, de distinguer dans votre discussion entre ce qui a le caractère politique et ce qui a le caractère personnel.

« Pour ce qui est exclusivement politique, la *Liberté* répondra au *Pays*, mais pour ce qui est exclusivement personnel, ce sera le *Pays* qui répondra au *Pays*. Je juge utile que la vérité reçoive sa réparation à la même place où elle a reçu l'outrage.

« Donc il en sera ainsi, aux termes de la loi qui consacre le droit de réponse.

« Je laisse à l'écart la bévue que vous m'attribuez et que je n'ai jamais commise, touchant la bulle du pape Clément XI ; j'arrive tout de suite à Saint Bérain.

« En attachant mon nom au nom de Saint-Bérain, qu'entendez vous dire ?

« Expliquez-vous catégoriquement, et sans rompre.

« Entendez vous dire que j'ai été impliqué dans le procès qui a été intenté en 1838 au propriétaire de cette houillère et au banquier qui en avait émis les actions ?

« Je vous porte ici publiquement le défi de trouver mon nom dans l'acte de Société, dans les prospectus et les annonces, dans les débats du procès, dans le jugement d'acquittement en première instance et dans l'arrêt de condamnation en cour d'appel.

« Entendez vous dire que la houillère de Saint-Bérain et de Saint-Léger, apportée en société pour trois millions cinq cent mille francs, était une escroquerie punissable, attendu que les juges d'appel, en désaccord avec la science, ont décidé que cette houillère ne renfermait pas de houille et qu'elle ne valait pas le prix qu'elle avait été estimée par les ingénieurs, même les plus renommés et les plus compétents ?

« Eh bien ! allez offrir aux propriétaires actuels de Saint-Bérain trois millions cinq cent mille francs, et vous verrez si, même après dix-huit années d'exploitation, il vous la cèdent pour ce prix d'apport ! D'irrécusables témoignages écrits, qu'ils serait trop long de publier ici, attestent que la houillère de Saint Bérain était et est encore l'une des plus riches et des plus fructueuses exploitations du bassin d'Epinac.

« S'il est vrai que le propriétaire faisant l'apport de la houillère, et le banquier faisant l'emission des actions ont été condamnés par arrêt de la cour d'appel du 19 août 1838, il n'est pas moins vrai qu'un jugement de première instance en date du 30 juin précédent, très-longuement et très-fortement motivé, leur avait donné pleinement gain de cause.

« Or, quelle est celle de ces deux sentences qui a été ratifiée par dix-huit années d'exploitation ? N'est-ce pas le jugement des premiers juges, prononcé par M. le président Mourre ?

« Quel est l'arrêt que ces dix-huit années d'exploitation ont souverainement cassé ? N'est-ce pas celui des juges d'appel prononcé par M. le président Dupuy ? Qu'est-ce que cela prouve, monsieur, sinon une fois de plus que la justice n'est pas infaillible, et qu'il y a des erreurs judiciaires ?

« Reviendrez-vous encore sur Saint Bérain ?

« Maintenant laisserai-je sans réponse votre dernier paragraphe tiré par les cheveux et laborieusement taillé en pointe ?

« Non, car peut-être vous imagineriez-vous que vos injures m'ont irrité, et que vos plaisanteries m'ont attristé.

« Il n'en est rien.

« A coup sûr, ce ne serait pas de la générosité, mais peut être serait-ce de l'esprit de me reprocher dans les termes où vous le faites de m'être approprié le nom que je porte par droit de conquête incontesté, au lieu de l'avoir reçu par droit de naissance douteux si j'en rougissais bêtement... mais pourquoi en rougirais-je ?

« Bien qu'il ait convenu à M. Vapereau de persister, malgré mes rectifications à me faire naître en Suisse, je suis né à Paris, le 22 juin 1806. Ma mère, Mme Dupuy, née Fagnan, serait-elle donc la seule femme du temps de l'Empire qui ait eu le tort d'avoir mis au monde un enfant qui ne fût pas de son mari ? Ne suis je pas né en très-haute compagnie ? De quoi donc me plaindrais je ?

« J'avais le choix entre trois noms : le nom d'Emile Dupuy qui m'appartenait légalement; le nom d'Emile de Girardin qui m'avait appartenu de 1806 à 1815, par les tendresses et les soins dont m'avait comblé mon père pendant ces neuf ans ; et enfin le nom d'Emile sans y rien ajouter.

« Malheureusement, en 1827, je ne possédais pas l'expérience que j'ai acquise, et je n'avais pas encore sur beaucoup de points les idées qui me sont venues trop tard, autrement j'eusse mis mon orgueil à m'appeler simplement : Emile.

« Recevez, monsieur, tous mes remercîments, car vos attaques n'auront servi qu'à rétablir la vérité.

« EMILE DE GIRARDIN. »

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 21 mars.

N'oubliez pas cette date, que je viens d'inscrire à la ligne précédente : c'est la date du printemps, et je devrais, pour fêter le renouveau, couvrir cette chronique de fleurs et de frais rubans, l'attifer des couleurs printanières et lui mettre sur l'oreille un galant chapeau de bergère Wateau. Mais que voulez vous? Le temps se prête peu aux démonstrations pastorales et champêtres, et les nymphes hamadryades et dryades patraugeraient affreusement dans le macadam, s'il leur plaisait, en ce moment, de venir à Paris visiter l'Exposition universelle.

Pendant la semaine qui vient de s'écouler, nous avons eu froid, très-froid, nous avons eu un vent à décoiffer l'Hôtel des Invalides, nous avons eu de la neige, de la glace et du verglas, et maintenant nous enfonçons dans une boue à moitié liquide qui nous reporte aux plus mauvais jours de décembre. Hélas! hélas ! que vont devenir nos pêchers et nos abricotiers en fleurs, et nos amandiers, et tous ces arbres nourriciers qui nous fournissent, sous forme de fruit, un aliment aussi sain que parfumé? La gelée a-t-elle tari la sève dans leur sein? Et devons-nous renoncer au doux espoir de croquer pêches et abricots en leur saison? Grave question à laquelle je voudrais que le marronnier du 20 mars répondit; il doit avoir là-dessus des lumières que ne possèdent pas les faibles mortels. Mais le marronnier du 29 mrrs est un philosophe, je crois vous l'avoir déjà dit: sa devise est : fais ce que dois, advienne que pourra. Il donne tranquillement, méthodiquement, à son heure, bourgeons, feuilles, fleurs et fruits, et ne s'occupe pas d'autrui. Il veut bien même ignorer les calomnies qui ont circulé, en ces temps derniers, sur son compte. Des feuilles, peut être soudoyées par l'or de l'étranger, avaient prétendu qu'il ne s'était pas mis, cette année, en mesure de remplir le mandat de confiance que le chauvinisme lui a confié ; vous savez que, pour quelques badauds, le salut de l'empire est attaché à la précocité de sa floraison. Ceci était une calomnie, et sans se fâcher de se voir ainsi méconnu, le marronnier du 20 mars verse son ombre sur ses obscurs blasphémateurs.

Et les étrangers qui envahissent la France, peuvent dès aujourd'hui voir par eux-mêmes et, rentrés dans leurs foyers, ils pourront un jour apprendre à leurs concitoyens que le maronnier du 20 mars n'est pas un mythe.

Vous lirez aussi dans quelques feuilles amies du paradoxe que l'invasion annoncée pour la présente époque n'avait pas encore eu lieu. Ne les croyez pas. Certes, je ne veux pas dire qu'on compte déjà par millions les figures excentriques qui, pendant quatre mois, vont défiler sous nos regards plus étonnés que charmés, mais on rencontre dans les rues, dès à présent, de fort jolis échantillons de ce que produit l'étranger, et si la tour de Babel n'atteint pas encore la hauteur de notre Arc-de-Triomphe, du moins sort elle de terre de façon très visible. Le sifflant Anglais, le guttural Allemand, le majestueux Espagnol, le sonore Italien, entre-coupés de quelques dialectes slaves et de plusieurs langues orientales croisent leurs sons et font vibrer à nos oreilles toute la gamme des accents humains.

Ah ! qu'on est fier d'être Français, quand on pense qu'après l'Exposition, nos gamins de Paris, ces pâles et héroïques vouyous qui ont fait toutes nos immortelles révolutions et qui ouvrent les portières des fiacres et ramassent les bouts de cigare, sauront dire: *Tu peux te fouiller*, dans toutes les langues, dans tous les idiomes, dans tous les patois du monde!

C'est à l'Exposition qu'il faut aller en ce moment, et je doute qu'au plus beau temps de sa splendeur, elle puisse offrir un aspect plus curieux qu'en ce moment. Je l'ai visitée samedi, à l'heure du travail. Les wagons et les locomotives se croisaient tout autour du bâtiment principal, vaste rotonde qui, décidément, ressemble à une usine à gaz. A chaque instant arrivait un convoi avec un chargement de colis, venu directement d'Autriche ou de Prusse, ou de Belgique; car au moyen des chemins de ceinture, mis en communication directe avec toutes les lignes, les produits parviennent, sans interruption aucune et sans transbordement, à l'Exposition Universelle, de tous les points d'expédition. Sous mes yeux sont entrés un chargement de bois du Tyrol et un convoi prussien.

Des ouvriers de tous pays, des soldats anglais et français, des marins, des Russes, des Suédois, des Chinois, des Maures, des Egyptiens, des Américains, que sais-je encore, travaillent côte à côte, dans les divers compartiments officiels à leurs pays respectifs. C'est un incroyable mouvement. Je ne vois rien qu'on puisse lui comparer et je renonce à vous en donner une idée. A terre, en dehors de l'Exposition, gisent des milliers de colis; des voitures en apportent sans cesse de nouveaux chargements et se mêlent aux wagons; au dedans, on scie, on cloue, on rabote, on charpente. Là, un compartiment terminé, peint, doré, avec ses vitrines vernies, n'attend plus que les Exposants et les visiteurs: à côté, quelques planches de bois blanc ne suffisent pas à indiquer ce que deviendra l'espace qu'elles entourent. Tout est prêt d'un côté, rien n'est commencé de l'autre; tout s'achève par ici, tout est enpréparation par là.

Et cependant, l'Exposition ouvrira le 1er avril ; mais les travaux continueront et ne seront peut être pas terminés, quand elle fermera.

Je ne veux pas vous décrire encore ce que j'ai à peine vu; mais dès à présent je puis vous dire que l'Exposition ottomane m'a séduit, et qu'elle sera l'une des plus jolies et des plus appréciées. Je ne parle pas du compartiment intérieur, décoré avec un goût merveilleux, et où les produits ne sont pas encore mis en ordre, mais du petit paysage oriental créé magnifiquement sur l'emplacement extérieur de l'Exposition. Une mosquée, un bain, un petit yali, donnant sur une place publique, et entourés de jardins, formeront un ensemble des plus gracieux. Je vous en reparlerai et vous dirai par quels tours de force les artistes chargés de ce travail, sont arrivés à transporter en plein Champ-de-Mars ce petit coin de la Turquie.

Autour de l'exposition et dans l'enceinte même, se fondent toute sorte d'établissements de réfection et de récréation, restaurants, cafés, brasseries, théâtres même, et je suis heureux d'annoncer au monde entier que la diva d'un renom si universel, l'artiste que les étrangers demandent à voir en même temps que le jardin d'acclimatation et la colonne de Vendôme, celle qui doit faire le succès ou plutôt soyons modestes pour elle, qui doit contribuer au succès de l'exposition. Thérésa, en un mot, a retrouvé sa voix. Thérésa l'avait donc perdue ? On le dit ; mais si vous voulez avoir mon sentiment sur cette grave question, je crois que ce n'était qu'une frime, ou si vous préférez, un puff, une réclame. Thérésa possède une de ces voix qu'on ne perd jamais, une voix de royaume, comme dit la chanson, une voix allant avec effort du *sol* enroué jusqu'à la scie aiguë, vous entendez cela d'ici, et égrénant toutes les gammes de l'engueulement poissard. Voilà de ces choses qui ne se perdent pas, je le répète, et m'est avis que pour donner plus de valeur à cette voix si connue, on l'a dite menacée d'extinction, brisée dans ses cordes les plus.... *zinguées*, afin de donner au public la joie d'assister à sa résurrection, et cependant, Thérésa étudiait dans la silence du cabinet des effets nouveaux et préparait une série de chansonnettes à faire pâmer d'aise tous nos envahisseurs de la Clyde au Danube, et des Cordillières aux Carpathes.

Ah ! puisse cette voix, qui n'est pas celle de la Patti, avouons-le, nous venger de toutes les avanies que cette invasion nous apporte, et parmi lesquelles je mettrai en première ligne l'arrogance et le despotisme des propriétaires! Sous le fallacieux prétexte que grâce à l'invasion, ils auront bientôt plus de locataires que d'appartements à louer, ils ont franchi toutes les limites jusqu'à présent connues de l'absurde en matière locative, et voici, si j'en crois une feuille sérieuse, qu'une propriétaire, (la politesse admet encore les deux sexes en cette espèce ; mais je dirai un propriétaire de genre neutre) vient de refuser l'exécution d'un contrat passé entre elle et un locataire, sous prétexte que la femme de celui ci était enceinte ! Ah ! mais ceci me paraît peu logique ! Si pour pouvoir habiter un immeuble, les locataires doivent renoncer à l'honneur de fournir des citoyens à la patrie, que deviendront les propriétaires de l'avenir ? Et c'est une femme qui refuserait à ses locataires les douceurs de la paternité ! Vous voyez bien que j'ai raison de dire que les propriétaires n'ont pas de sexe.

TIBERGE.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

ARRIVÉE A CONSTANTINOPLE

DE S. A. S. LE PRINCE DE SERBIE.

S. A. Sérénissime le prince Michel de Serbie a quitté Belgrade le 20 mars pour se rendre à Constantinople par la voie du Danube. Toute la population de la ville assistait à l'embarquement qui a eu lieu au milieu des salves d'artillerie et des acclamations prolongées des assistants qui souhaitaient à leur Prince un heureux voyage. Partie le matin de Belgrade, Son Altesse était rendue le soir à 6 heures à Tourno-Séverin où elle passa la nuit à bord du vapeur qui l'avait amenée. Tout le long de la côte Serbe la population des villes et des villages voisins et la milice nationale sous les armes étaient rassemblées sur la rive saluant le Prince à son passage par des hourras enthousiastes. Les garnisons des forteresses rendaient également au Prince les honneurs militaires.

Le lendemain au soir le bateau à vapeur s'arrêtait à Roustchouk. Son Altesse reçut à bord la visite de S.Exc. Midhat pacha, gouverneur général de la province Danubienne et celle d'un général Roumain, envoyé par S. A. S. le prince Charles pour le féliciter à son passage.

Le 1er avril, à 8 h. du matin, Son Altesse accompagnée de S. Exc. Midhat pacha se rendit au conak de ce dernier où lui était préparée une brillante réception.

Une canonnière française de la station de Galatz était venue pour saluer le Prince à son passage à Roustchouk ; au moment où le Prince quitta son vapeur pour se rendre au conak du gouverneur, elle hissa le pavillon serbe et salua de 21 coups de canon. L'état-major de ce bâtiment vint ensuite complimenter Son Altesse.

Toute la garnison de Roustchouk était sous les armes et formait la haie sur le parcours du débarcadère au conak du gouverneur. C'est là que Son Altesse reçut les félicitations du corps consulaire de Roustchouk, après quoi une collation fut offerte au Prince ainsi qu'à sa suite. De là, le Prince se rendit à la gare du chemin de fer où il monta en vagon pour continuer son voyage.

Arrivé vers 10 heures du soir à Varna où l'attendait S. Exc. Djemil pacha, premier aide de camp de S. M. I. le Sultan, et M. Ristich, représentant de la principauté de Serbie à Constantinople, le Prince fut salué par les autorités locales et monta immédiatement dans la chaloupe qui le conduisit à bord du superbe yacht impérial le *Sultanié* envoyé par S. M. I. le Sultan pour être à la disposition de Son Altesse. A 2 heures de la nuit le *Sultanié* leva l'ancre, et, après une traversée favorisée du plus beau temps, il arrivait à 3 heures de l'après-midi, en face de la résidence impériale de Dolma Bagtché.

Peu d'instans après S. Exc. Kiamil bey, introducteur des Ambassadeurs vint à bord exprimer au Prince le désir de Sa Majesté de le voir immédiatement. Son Altesse débarqua à 4 heures avec toute sa suite et fut reçu à l'entrée du palais par S. A. Aali pacha, Grand-Vézir, qui l'introduisit immédiatement dans le cabinet de Sa Majesté. Après un entretien prolongé entre S. M. le Sultan et le Prince, la suite de ce dernier fut introduite et Sa Majesté daigna lui adresser par l'intermédiaire de S. A. le Grand-Vezir quelques paroles bienveillantes. Avant de quitter le Palais Impérial, le Prince s'entretint encore quelques instants avec le Grand-Vézir puis monta en voiture pour se rendre au palais de Maschlak, l'une des deux résidences mise, à la disposition de Son Altesse pendant son séjour à Constantinople. A son arrivée le Prince reçut la visite du corps diplomatique.

Le jour suivant 3 avril à 1 h. et 1/2 le Prince accompagné de toute sa suite se rendit en voiture à la Sublime-Porte où il fut reçu par S. A. le Grand-Vézir et les plus hauts dignitaires de l'Empire réunis. Dans l'après-midi Son Altesse rendit visite aux Représentants des Puissances garantes à Constantinople. Dans la matinée d'hier (4 avril) le Prince a reçu la visite de S. A. Aali pacha Grand-Vézir, ainsi que des autres Ministres de la Sublime-Porte. Dans l'après-midi du même-jour, les Représentants des Puissances garantes sont venus rendre leur visite à Son Altesse.

Mgr Corin-Calfa vient de recevoir la décoration du Médjidié de 4e classe;

M. Tapponnier, auteur d'un ouvrage très précieux, intitulé : *Table d'intérêt simple*, a reçu également le Médjidié de 5e classe.

On lit dans le *Nil*, journal d'Alexandrie :

« Depuis quelque temps le public s'est ému des bruits qui s'étaient répandus dans la ville et d'après lesquels le choléra aurait fait une nouvelle apparition à Paris. Nous avons voulu aller aux informations avant d'entretenir nos lecteurs de ce sujet, et nous sommes heureux de les informer que ces bruits paraissent dénués de fondement.

» Nos correspondances particulières de Paris à cet égard sont confirmées par le silence de la presse française et même étrangère. Un petit journal italien avait seul lancé cette nouvelle il y a environ un mois.

» Bien entendu, nous ne parlons que du choléra épidémique : on sait qu'à Paris, comme dans toutes les villes, le choléra sporadique est pour ainsi dire en permanence dans les hôpitaux, comme les fièvres typhoïdes.

» Ce qu'il y a eu de vrai dans le bruit dont nous parlons, c'est que quelques cas ont été observés à St-Brieuc, petite ville de Bretagne, de 15,000 habitans, à une lieue de la mer, à 450 kilomètres de Paris; d'autres cas avaient antérieurement été signalés à Amiens. Tout fait espérer qu'il resteront sans suite.

» Ce sujet nous amène à parler d'une autre nouvelle que nous avons entendu rapporter récemment : elle n'annonce rien moins que le choléra à Alexandrie. — Or, nous mettons au défi qui que ce soit de témoigner d'un seul cas qui se soit produit ici depuis l'année dernière. Nous avons recouru à l'autorité, et nos démarches nons ont appris que l'Administration Sanitaire repousse complètement toute allégation de ce genre

» Il suffit d'ailleurs de remarquer que les médecins sont tenus de par leur conscience, leurs engagements professionnels et les prescriptions administratives, de dénoncer immédiatement à l'autorité le moindre cas de maladie épidémique qui vient à leur connaissance : affirmer un cas de choléra qui n'aurait pas été déclaré à l'Administration Sanitaire, c'est donc mettre en doute l'honorabilité du corps médical de notre ville si estimé à juste titre.

» Nous conjurons au nom de la tranquillité publique les nouvellistes aux abois, d'imaginer des contes moins alarmants : il existe en France certaine loi qui condamne à l'emprisonnement et à l'amende toute personne qui aura lancé ou propagé une fausse nouvelle de nature à troubler la tranquillité publique : peut-être faut-il regretter qu'elle ne soit pas applicable en Egypte. »

EXTERIEUR.

FRANCE.

CORPS LÉGISLATIF.

Compte-rendu analytique de la séance du lundi 18 mars 1867.

(*Suite.*)

PRÉSIDENCE DE S. E. M. LE COMTE WALEWSKI.

M. le président Walewski: Revenez à la question, monsieur Jules Favres. Le Mexique n'est pas en cause. (C'est vrai.)

M. Jules Favre: Le Mexique est pour beaucoup dans la guerre d'Allemagne, et je le prouverai. (Nouvelle interruption.)

M. le président Walewski : Tout est dans tout, si vous le voulez. Mais il s'agit en ce moment des affaires d'Allemagne et d'Italie. Vous êtes souvent sorti de la question, je ne vous ai pas

arrêté ; mais n'en sortez plus, je vous prie.

M. **Jules Favre** : Je suis dans la question et il doit m'être permis de la développer telle que je la conçois, à moins que la Chambre me le permette pas L'expédition du Mexique a été pour beaucoup dans la guerre de l'Allemagne. Or quels en ont été les résultats ? Le sang et l'or de la France gaspi les, aboutissant à un empire de fantaisie ... (Bruyante interruption)

M. Le président Walewski ; M Jules Favre voit quel est le sentiment de la Chambre Pour la seconde fois, je le rappelle à la question. Les interpellations ne portent nullement sur les affaires du Mexique. (Très bien ! très bien !)

M. Jules Favre : Je continuerai, à moins que la Chambre n'en décide autrement, à suivre l'ordre des idées qu'il me parait indispensable de développer.

M. Le Président Walewski : Encore une fois, vous voyez quel est le sentiment de la Chambre ; respectez-le, (Approbation)

M. Piccioni : On a annoncé une interpellation sur le Mexique ; il n'y a pas lieu d'en parler aujourd'hui.

M. le président Walewski : Je vous le répète, monsieur Jules Favre, respectez le sentiment de la Chambre ; le Mexique n'est pas dans la question, n'y revenez pas.

M. **Jules Favre** : Pour n'en pas revenir, il faudrait ne pas y être allé. (Rires sur quelques bancs.) Malheureusement, nous y sommes allés, et, si la Chambre avait été maîtresse d'empêcher cette expédition, elle n'aurait pas eu lieu. (Bruit.)

Vos murmures me dispensent de toute autre explication. En ne voulant pas entendre une réponse, c'est vous-mêmes qui la faites, (Réclamations sur un grand nombre de bancs. — Approbations sur quelques autres.)

M. **le président Walewski** : La réponse que vous fait la Chambre, c'est qu'elle trouve que vous abusez de la parole. (Oui ! oui !)

M. **Jules Favre** : Ce n'est pas l'avis de la France.

M. **le président Walewski** : Je vous ai assez indiqué les limites dans lesquelles vous devez vous renfermer. Je vous y invite encore une fois ; continuez votre discours en vous bornant à discuter les affaires d'Allemagne et d'Italie.

J'ai assez prouvé, je crois, que je laisse toute liberté à la discussion (Oui ! oui !) ; mais je ne vous laisserai pas revenir sans cesse sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour, et la Chambre, pas plus que moi ne vous le permettra. (Non ! non ? — Très bien ! très bien !)

M. **Jules Favre** : Rien n'est plus loin de ma pensée que de compliquer ce débat d'un incident personnel entre notre honorable président et moi ; mais nous sommes tous les juges de la manière dont notre pensée peut se manifester. Quant à moi, je ne reconnais d'autre juge de ma parole que la Chambre. Si la Chambre trouve qu'en posant cette question j'abuse de mon droit, je descendrai à l'instant de la tribune. (Mouvements divers.)

Je crois en avoir usé dans les limites strictement convenables. Oui, mon avis est que la Chambre n'a pas montré assez fortement le désir de faire connaître sa volonté...(Bruit.)

Cette grande assemblée, dont les membres réunissent des conditions d'indépendance qui n'existait peut-être pas au même degré dans celles qui l'ont précédée, cette grande assemblée a mis, par conviction, son patriotisme à ne gêner en rien le pouvoir exécutif. Elle a cru faire acte de sagesse et de conservation en lui donnant presque toujours son concours.

En ce qui touche les affaires d'Allemagne, il est certain que si la Chambre avait voulu dire à ce sujet toute sa pensée, elle l'aurait fait à peu près dans ces termes :

Tout ce qu'on nous demandera de sacrifices est accordé d'avance pour sauvegarder l'intégrité de l'Empire français, et pour toutes les questions de justice et de droit. Quant à un agrandissement territorial quelconque, la France le repousse. (Approbation sur quelques bancs.)

Elle le repousse parce que les annexions portent en elles-mêmes la haine de la mère-patrie à laquelle elles sont arrachées, parce qu'elles sont une source d'embarras, parce qu'à une époque où la force morale gouverne les empires, où le télégraphe et la vapeur renversent toutes les barrières, il s'agit d'avoir non un territoire plus ou moins grand, mais des institutions (Longues interruptions. Approbations sur quelques bancs.)

Laissez moi ajouter que cette politique, qui a été celle de la majorité a été pour beaucoup dans les événements. La politique des réserves et des insinuations a été cruellement exploitée contre nous en Allemagne.

M. **Garnier-Pagès** :C'est évident !

M. **Jules Favre** : M. le ministre d'Etat nous a dit que l'unité allemande était en germe dans le mouvement commercial de 1838 à 1848.

Sans doute cette grande contrée qui s'étend de la Baltique aux Alpes contient des peuples qui ont entre eux des points de ressemblance. Mais, à côté de ces points de ressemblance, il existe bien des traits de dissemblance. L'Allemagne est le pays de l'Europe où la féodalité — qui est la division — a laissé la plus forte empreinte. Ses petit Etats tiennent à leurs dynasties, à leurs limites, à leurs lois particulières.

L'Allemagne est donc un pays manifestement fait pour la confédération et non pour l'unité.

La Confédération a pour l'Allemagne d'immenses avantages, et le premier, le plus considérable, c'est de ne pas inquiéter ses voisins. C'est une grande force, car on ne peut pas porter le trouble autour de soi sans en ressentir les conséquences. C'est une loi de justice à laquelle les nations sont soumises comme les individus.

Mais le peuple allemand, ce peuple prédestiné à la Confédération, peut être poussé à l'unité et il l'a été par des commotions violentes. On a raison de dire qu'en 1813 la pensée allemande de l'unité avait été la fille d'un désespoir patriotique. La Prusse vaincue, mutilée, après les journées d'Iéna et d'Anerstaedt, au lendemain de nos désastres de Russie, a ramassé le flambeau de la liberté qu'elle avait appris à connaitre sur nos frontières en 1792, et à sa clarté elle a soulevé les peuples contre nos légions.

Et ici se place un grand fait : Tandis que l'Allemagne entrainait aussi ses populations aux armes, la France avait dans son armée les vides causés par 150,000 conscrits réfractaires, oubliant la patrie pour ne voir que le despotisme qu'ils ne voulaient pas servir. C'est la pensée de ce même despotisme militaire qui a reconstitué non l'unité allemande,qui n'existait pas, mais l'unité prussienne. (Longue et bruyante interruption.)

Or, dans ma conviction profonde, la faute politique commise à l'intérieur a eu à l'extérieur une réaction funeste. Elle a permis de faire écrire dans les journaux allemands, de faire dire du haut des chaires que l'empire français menaçait la patrie allemande. Et quand on a vu qu'il suffisait de la volonté de l'Empereur pour qu'une armée passât la Rhin, sans que la Chambre crût pouvoir s'y opposer, les alarmes sont devenues plus vives que jamais L'Allemagne s'est crue menacée Or, menacer l'Allemagne de nos armes, c'est la constituer (Applaudissements sur quelques bancs) S'allier à l'Autriche, c'est jeter dans les bras de la Prusse les dix millions d'Allemands qui ne cherchent qu'à échapper au pouvoir autrichien.

Pour arriver à la dissolution de l'unité allemande, ou plutôt de l'unité prussienne, nous n'avons qu'un moyen, c'est de nous faire les auxiliaires des ennemis de cette unité. Ces ennemis, ce sont les peuples sacrifiés et les rois dont on a pris les Etats. (Bruits divers) Montrons à l'unité prussienne qu'il y a en France des institutions libres et la volonté de les appliquer.

On dit que notre gouvernement est fort, On n'est fort qu'à la condition d'avoir des institutions stables et de laisser à l'opinion publique son entière expansion.(Dénégations nombreuses.) On nous a défendu d'examiner la Constitution. Mais on la retouche sans cesse. On la place dans l'arche sainte pour la faire respecter, et on diminue le respect qu'on doit avoir pour elle en y portant soi-même sans cesse atteinte.

Que diriez-vous si vous appreniez que la reine d'Angleterre a réduit les droits de la Chambre des communes ? Vous diriez : l'Angleterre est à la veille d'une révolution. (Mouvement. — Bruit.)

M. **du Miral** : C'est le contraire qui se fait en France.

M. **Jules Favre** : Pour moi, allant jusqu'au bout de ma pensée, je pose cette question au gouvernement : Si l'on vous proposait une annexion,l'accepteriez-vous ?(Bruit.)Si le Belgique pouvait être envahie, si le Luxembourg pouvait être annexé, annexeriez-vous le Luxembourg, envahiriez-vous la Belgique ? (Bruyante interruption.)

M. **le président Walewski** :Monsieur Jules Favre, vous voyez le sentiment de la Chambre. Je vous invite de nouveau à vous y conformer.

M **Jules Favre** : L'heure est solennelle. Nous sommes placés à l'entrée de deux voies L'une conduit à la liberté, l'autre à la guerre. Quant à moi, mon choix est fait. Votre devoir est de faire le vôtre (Mouvement prolongé. — Vive approbation sur plusieurs bancs.)

M. **le président Walewski** : La parole est à M. Granier de Cassagnac.

M **Granier de Cassagnac** : Messieurs, le jour où les interpellations de l'honorable M. Thiers et de ses amis ont été autorisées, j'ai entendu dire de tous les côtés, dans le public, dans l'intimité de famille : Enfin nous allons savoir ce qui se passe. Nous allons savoir pourquoi l'an dernier le gouvernement français a laissé s'accomplir la guerre allemande sans y intervenir ; pourquoi, et en vue de quels dangers, on nous demande une armée de 1,200,000 hommes.

Si, après quatre jours de discussions éloquentes, vous trouvez les questions résolues, les inquiétudes dissipées, la légitime curiosité du public satisfaite, je n'ai rien à dire, et je suis prêt à descendre de la tribune.

Mais s'il en est autrement, si vous trouvez que les questions restent entières, que les inquiétudes subsistent, que le pays ne sait pas encore très clairement pourquoi on lui propose de doubler ses armées, si vous trouvez que la sécurité de la patrie a pour base non la tolérance des Etats voisins, mais son droit, sa volonté, sa force, je vous demande la permission de garder mon tour de parole et de dire mon sentiment tout entier, (Parlez ! parlez !)

Nous sommes en face de deux questions. Que fallait-il faire l'an dernier ? Que faut-il faire aujourd'hui ?

D'abord que fallait-il faire ?

Dans cette question, il y en a d'autres plus hautes encore ? Qu'y a-t-il au fond de la guerre allemande ? Quelle a été sa cause, quel a été son but ? Qui l'a voulue ? qui l'a préparée ?

Je ne veux demander la réponse à ces questions ni à la théorie politique, ni à des fantaisies personnelles, mais à l'autorité qui seule est en état de les donner, à la Prusse elle-même.

Le 20 décembre dernier, dans un discours solennel aux Chambres prussiennes, M. le Bismark a eu la loyauté de déclarer qu'il avait voulu la guerre ; il a expliqué que c'était pour la Prusse une nécessité de modifier et d'améliorer la situation qui lui avait été faite par les traités de 1815.

L'affaire des duchés n'a été qu'un incident ; le conflit réel a eu sa source non dans la régularité et la légitimité des réclamations de la Prusse, mais dans son ferme dessein d'amener une crise générale. M de Bismark a dû sourire en lisant le brillant et savant discours dans lequel M. Thiers lui prouvait l'an dernier que la Prusse ne pouvait pas garder les duchés sans violer les traités.

M. de Bismark le savait bien, mais il se consolait d'avoir tort devant les traités par la pensée qu'en cas de succès il aurait raison devant sa patrie.

L'objet de la Prusse, M. de Bismark l'a nettement déclaré, a été de modifier les traités de 1815. Ces traités avaient fait à la Prusse un territoire insuffisant, mal composé, isolé de la mer, divisé par des enclaves ; ils lui avaient donné dans la Confédération une situation au-dessous de sa puissance et surtout de son ambition. Se trouvant en 1866 plus forte qu'en 1815, elle a demandé à la guerre ce que les traités lui avaient refusé. C'est donc la Prusse seule qui a voulu la guerre, qui a organisé la guerre ; les autres l'ont subie.

Dans cette situation, qu'y avait-il à faire pour la France ? Devait-elle prendre sous sa protection directe le maintien du vieil ordre européen menacé de tous côtés ? La Prusse a voulu unifier l'Allemagne à son profit pour empêcher l'Autriche de le faire dans le sien. La France pouvait-elle prendre les armes pour défendre les traités de 1815 ?

M. de Bismark a eu la loyauté de déclarer lui-même que les traités de 1815 avaient été surtout dirigés contre la France et sa dynastie. (Mouvements divers.)

Une voix : Dites l'audace.

M **Granier de Cassagnac** : Le sentiment national ne s'y est jamais trompé ; il a vu dans ces traités un désastre et, comme le disait patriotiquement il y a deux jours M le ministre d'Etat, une chaine ; il a constamment protesté contre la pensée de haine et de provocation qui les inspira. (Marques d'approbation.)

Pourquoi donc la France aurait-elle pris à son compte le maintien des traités de 1815, alors que tous les autres Etats de l'Europe les avaient déchirés ; en Belgique, à Cracovie, à Neufchâtel, en Italie, à Parme, à Modène, à Naples, à Florence et à Rome.

La guerre suscitée en Allemagne devait nécessairement, quelle qu'en fût l'issue, avoir pour conséquence la destruction des traités de 1815 et l'unification de l'Allemagne. L'Allemagne était préparée à ce résultat ; comme l'a dit M. le ministre d'Etat, l'unité était faite depuis vingt ans : à moitié dans les faits, complètement dans les idées.

L'honorable M Thiers disait l'an dernier, et il répétait ces jours-ci, que le vieux principe de l'équilibre européen exigeait que l'Allemagne fût divisée Les Allemands manqueraient à l'Europe s'ils avaient la pensée de s'organiser en tout uni. Il y a deux vérités que M. Thiers ne niera pas.

La première, c'est que le résultat de toutes les grandes guerres a été de pétrir l'Allemagne, de la faire et de la défaire au profit de l'intérêt prépondérant. Mais jamais il n'était entré dans une de ces combinaisons plus d'intérêts privés, plus de caprices, plus de haine contre la France, que dans les traités de 1815.

La seconde vérité est celle-ci : Est-ce qu'une combinaison pareille serait encore possible ? Est-ce que l'Europe pourrait être condamnée à revoir ce spectacle écœurant des traités de Vienne et les peuples partagés comme les têtes de bétail. Est-ce que 18 ou 10 millions d'Allemands voudraient être toujours matière inerte à protocoles ? Est-ce que pouvant exister pour eux-mêmes et constituer une grande nation, ils se résignaient à n'exister que pour les autres et pour leurs convenances ?

Je ne le croirai jamais.

Oui, le temps est venu de faire son deuil de l'état européen de 1815 ; les traités de Vienne ont été emportés là où étaient allés l'ordre européen de la guerre de sept ans, l'ordre européen de la guerre de trente ans, l'ordre européen de la Bulle d'or. Le bûcher des traités de 1815 était dressé ; il ne fallait plus qu'y mettre le feu, ce devait être l'affaire du premier coup de canon.

La France n'avait qu'une seule conduite à tenir : laisser passer les événements qui étaient plus forts que les hommes, attendre dans un calme résolu le rétablissement de l'ordre et le jour de la justice.

Je rencontre des hommes, dont j'honore le caractère et dont je respecte le patriotisme, qui auraient voulu que la France profitât des événements. Ce n'est pas mon opinion. Je n'ai jamais été très partisan de ces pêches en eau trouble. (Très bien !)

Si la France a des droits (je crois qu'elle en a et je les indiquerai), si la France a des précautions à prendre, des réserves à faire (je crois qu'elle en a et je les indiquerai) ; ces droits et ces réserves, on doit les formuler clairement et la tête haute, sans forfanterie, mais sans pusillanimité Voilà ce qu'il fallait faire et ce que l'on a fait.

J'arrive à la partie la plus délicate de ma tâche En face de moi se posent ces deux questions ; Que se passe-t-il, que faut-il faire ?

Que se passe-t-il ? Un fait grave et fort rare ; un fait que la France a vu se produire deux foix seulement depuis Charlemagne, après la guerre de Trente ans d'abord, ensuite après les guerres de l'Empire. Les règles anciennes, les droit ancien de l'Europe avaient disparu : les règles nouvelles n'existaient pas encore , le droit nouveau était à organiser.

En cette absence d'un droit européen, les Etats sont les seuls juges des moyens de garantir leur sûreté, et ils les cherchent dans leur prudence, dans le déploiement de leurs forces individuelles.

Il y avait, il a encore, dans la marine à voiles de la France une manœuvre dangereuse que les matelots appellent d'un nom significatif et touchant : c'est le virement de bord, pendant lequel le navire, désemparé, ne gouvernant plus, est à la merci du vent, de la mer et de la Providence. Lorsque la manœuvre est engagée, le navire abandonné à lui-même, toutes voiles dehors, le capitaine s'écrie avec solennité : « A Dieu, va ! » L'Europe en est là ; son vaisseau désemparé ne se gouverne plus. (Mouvements divers.)

L'honorable M Jules Favre vous demandait pourquoi donc, si tout est comme on nous l'annonce, le gouvernement nous propose-t-il de doubler notre armée ? La réorganisation de nos forces militaires, qui nous est commune avec toute l'Europe, a pour premier objet la défense du territoire ; mais aussi et surtout la réorganisation du système européen. L'histoire récente de l'Europe nous a appris qu'il est inutile de se présenter dans les congrès avec son droit, si l'on n'y est accompagné de sa force.

Quel sera ce droit européen nouveau sous lequel nos enfants abriteront leur tête, sous lequel nos familles chercheront la paix et la sécurité ?

A l'heure qu'il est, Dieu seul le sait

Mais, à mon sens, ce serait s'aveugler d'un aveuglement volontaire, si dans l'ordre européen nouveau qui se prépare on ne voyait pas ces trois choses : un nouveau principe, de nouvelles alliances, de nouvelles frontières.

Si je faisais patrie du gouvernement, ou si j'y aspirais... (On rit.) je pourrais mettre plus de réserve dans mon langage ; mais n'ayant ici que ma situation de député loyal et indépendant, j'exprime mes convictions sous ma seule responsabilité personnelle.

Voilà donc ce qui se passe Que faut-il faire ?

Mon opinion est qu'il faut ne menacer personne ; qu'il faut armer, et qu'il faut attendre. (Bruit.)

(Plusieurs membres interrompent)

M. **de Cassagnac**, s'adressant à M. Emile Ollivier : Soyez tranquille, vous n'entendrez pas ce que vous pensez

M. **Émile Ollivier** : Est-ce à moi que vous vous adresser ?

M. **Granier de Cassagnac** : C'est à vous-même ; vous n'entendrez pas ce que vous pensez.

M. **Émile Ollivier** : Comme je ne vous imite pas et que je n'aime pas à fatiguer l'orateur par des interruptions, je ne vous réponds rien ; je respecte même ceux qui ne me respectent pas.

M. **Granier de Cassagnac** : Je demande la permission à la Chambre de ne pas faire descendre la discussion à une question personnelle et je continue l'exposition de mes idées.

Je disais qu'il ne fallait menacer personne ; j'ajoute que pour cela il ne faut blâmer personne : car le blâme c'est le désaveu, et il peut avoir le caractère d'une menace éventuelle

Je ne voudrais donc pas blâmer la Prusse de ses conquêtes ; elle les a faites sous sa responsabilité, et c'est à l'Europe qu'elle en rendra compte.

J'ai d'ailleurs de bonnes raisons pour ne pas blâmer la Prusse. Je ne la blâmerai pas parce que je ne voudrais pas blâmer nos pères morts pour la conquête du Roussillon, de la Franche Comté, de l'Alsace, de l'Algérie. (Mouvements divers).

Qu'on soit un Etat ou un homme, on peut devenir grand, mais on commence toujours par être petit ; il n'y a qu'un seul moyen de grandir, c'est de s'étendre.

D'ailleurs, les véritables juges des conquêtes de la Prusse, ce n'est ni vous, ni moi. Si la Prusse agrandie est plus heureuse ; plus forte, plus puissante, ses nouveaux sujets béniront ses conquêtes et, plus tard, la postérité félicitera M le comte de Bismark de son audace.

J'ai dit que la seconde chose à faire, c'est d'armer. Si on considère dans quelles grandes entreprises, dans quels grands travaux la France est engagée, si on considère que les vœux exprimés lors de l'enquête agricole se résument dans la demande de nouveaux travaux, d'économies dans les dépenses publiques, il peut sembler que cette parole : Il faut armer ! soit une parole étrange, imprudente.

Cependant, l'inconséquence n'est qu'apparente. La paix est un trésor ; il faut tout faire pour le garder.

Eh bien ! la paix, je veux le devoir à la force de la France et non à la condescendance des étrangers. (Approbation.)

J'ai dit enfin : il faut attendre . . . ! Attendre quoi ? Que tous les desseins de la Prusse se soient développés ; que toutes les conditions de la nouvelle Confédération allemande se soient dessinées.

Nous sommes en face d'un immense inconnu. L'honorable M. Thiers le condamne ; l'honorable M. Olivier l'absout. Moi, je ne puis l'absoudre ni le condamner ; je veux attendre et juger.

Je pense comme l'honorable M Emile Olivier que les faits accomplis en Prusse se consolideront et s'étendront ; mais je pense comme l'honorable M. Thiers, qu'il peut y avoir dans ces faits un danger éventuel pour la France. Je les réserve donc. Mon patriotisme, messieurs, ne ressemble pas à celui de tout le monde. (Mouvements divers.) Il n'a pas de ces sentiments directs et éclectiques qui ne veulent pas recevoir leur satisfaction de toutes mains, et qui vont les demander, les uns au vieil ordre de choses européen, les autres à je ne sais quelle justice idéale ; les autres à la patience de l'étranger. (Très bien ! très bien !)

Mon patriotisme, à moi, est plus exigeant, il a ses ambitions, ses égoïsmes, ses âcretés. Il tourne ses yeux vers la sécurité et la dignité de la France comme l'enfant bien né qui contemple la splendeur de sa mère, il doit avoir ses préjugés, il les a, et je vais vous le dire. D'abord il croit aux frontières naturelles, il croit qu'on est plus en sûreté derrière une montagne ou derrière un fleuve que derrière un poteau timbré aux armes de la Prusse. Il croit ensuite au droit d'intervention dans toutes les questions où l'intérêt de la France est engagé Il croit au droit du pays de définir son intérêt et d'en marquer la limite. (Très bien ! très bien !)

Voilà ses préjugés, j'en fais des droits. Je demande d'abord la paix, la paix si on la veut, et la guerre si on l'impose. Qui sera juge de l'opportunité ! Le pays, l'empereur et vous. Une grande nation n'a que deux arbitres : elle-même et Dieu ! (Vive approbation sur un certain nombre de bancs.)

M. **le président Walewski** : La parole est à M. Thiers.

M Thiers . Messieurs, la Chambre doit être fatiguée de ce long débat, et je voudrais lui épargner de nouvelles fatigue : je voudrais me les épargner aussi, à moi, car j'a i à peine des forces aujourd'hui. Cependant, et sans rien vouloir dire qui puisse désobliger ceux de mes honorables collègues qui ont parlé avant moi, j'éprouve encore une certaine confusion d'esprit que peut-être la Chambre partage. Je voudrais préciser les différentes politiques qui sont en présence, les définir avec exactitude, et mettre ainsi la Chambre à même de se prononcer sur des idées parfaitement claires avec une grande liberté, car il n'y de bonne volonté vraiment libre que quand les choses apparaissent nettement à l'esprit. (Parlez parlez ?)

L'honorable préopinant a dit qu'il ne fallait menacer personne, qu'il fallait armer et attendre. Je suis de cet avis (je préciserai tout à l'heure. Mais quand vous parlez d'un nouveau principe, de nouvelles alliances, des nouvelles frontières, croyez-vous que vous ne menacez personne ? Eh bien ! à mes yeux,ces mots seuls contiennent une menace qui n'est pas dans votre intention, mais qui est dans le fait.

Il faut armer ! Oui, il faut armer ; nous verrons de quelle manière. Il faut attendre, oui ; mais il faut avant tout avoir une politique qui ne soit pas une menace (Très-bien !)

C'est ici que je veux vous montrer les deux politiques qui sont en présence. Quand je suis revenue naguère sur le passé, ce n'était pas par un vain désir de blâmer ce qui a été fait, et pourtant j'aurais le droit de blâmer ce qui a été fait, c'est la condition des pays libres. Blâmer les fautes commises est même une garantie pour l'avenir, car le véritable avantage de la liberté, c'est de garantir l'avenir et de rassurer le présent en éclairant le passé. (Très bien ! très bien !

J'aurais donc le droit de blâmer ce qui a été fait, mais je ne blâme les actes que parce qu'ils révèlent un système fâcheux, et que ce système a eu pour conséquence les fâcheuses paroles prononcées par M. Granier de Cassagnac. Le principe des nationalités a conduit aux grandes agglomérations. Eh bien, je le déclare, ce système est faux en théorie et en principe ; par les conséquences qu'il peut engendrer, il est extrêmement dangereux.

Il est inquiétant pour le présent et menaçant pour l'avenir. Je l'ai retrouvé, ce système, présenté avec de grands ménagements et une extrême habileté sur le discours de M. le ministre d'Etat ; je l'ai retrouvé chez la plupart des orateurs qui ont parlé dans le discours de M. le ministre d'Etat ; je l'ai retrouvé chez la plupart des orateurs qui ont parlé dans le même sens. A la place de ce système, je mets, moi, la politique conservatrice en Europe ; la politique conservatrice, non au dedans, mais au dehors. Au dedans, une politique libérale ; mais en Europe une politique conservatrice. Or, je ne trouve aucune trace de ce système ni dans la politique qui a été suivie, ni dans celle qu'on a indiquée pour l'avenir, (Approbation sur plusieurs bancs.)

Pour rendre ma pensée plus claire, je reviendrai sur les débats qui ont eu lieu. On m'a dit que j'étais étranger à la politique nouvelle par mon âge, par mes traditions, par toutes les tendances de mon esprit ; on a dit que le principe des nationalités était bon, à la condition qu'on qu'on y introduisit un correctif et qu'on substituât au système des races le consentement des populations. Eh bien, je veux vous prouver que votre système n'est rien que le système des nationalités, aggravé par un élément singulièrement révolutionnaire ; et je veux prouver à M. le ministre d'Etat que l'unité de l'Italie a amené l'unité de l'Allemagne.

Les documents à la main, je montrerai où ce système nous a entrainés l'année dernière. je montrerai qu'il a été cause de ce que j'appellerai les malheurs de l'année dernière. Je vous montrerai que dans certaines insinuations qui se sont fait jour à cette tribune, il reste encore beaucoup trop de ce système, il reste une blessure, une inquiétude pour l'Europe entière.

Je reviens sur les théories pour les fixer en termes que je crois décisifs. Est-il vrai qu'il y ait dans les affaires extérieures une politique ancienne et une politique nouvelle ? Non. !

M. **Goucroult** : Je demande la parole.

M **Thiers** : Non, il n'y a pas à l'extérieur de politique ancienne et de politique nouvelle Il n'en est pas de même à l'intérieur. A l'intérieur tout doit changer dans une certaine mesure. Pourquoi ? Parce que le gouvernement appartient à l'influence dominante.

A l'influence féodale ont succédé l'influence de la royauté absolue, à l'époque de 89, celle des classes moyennes associées au gouvernement, et aujourd'hui celle des classes populaires qui réclament leur part et qui l'ont déjà obtenue par le suffrage universel Dans ce mouvement continuel, il faut des formules nouvelles, et je comprends que tout change à l'intérieur.

Je ne parle pas dans un sens absolu. Je ne veux pas qu'on change tous les deux ou trois ans les constitutions d'un pays, mais il y a un progrès incessant auquel il faut s'associer.

La politique extérieure, au contraire, c'est la prudence dans tous les temps. Quel que soit son gouvernement, un pays est une personne, une personnelle internationale. Quel que soit le gouvernement, la conduite au dehors ne doit pas changer, et la politique interienre ne doit james déterminer la politique extérieure.

Quand je dis que la politique extérieure ne doit pas changer, il faut cependant tenir compte des progrès de la civilisation. Les nations, de barbares, deviennent humaines, civilisées. Cette politique extérieure, qui doit avoir pour but l'intérêt d'Etat, elle a des moyens différens d'action, suivant le degré de la civilisation

La guerre de Trente-ans, le sac de Magdebourg, révoltent l'humanité. Aujourd'hui la politique est devenue plus humaine ; mais elle doit toujours être guidée par l'intérêt d'Etat.

Vous voyez des pères de famille faire le commerce. Ce n'est pas par distraction, c'est dans l'intérêt de leur famille qu'ils se livrent à ce labeur de tous les jours. Il y en a d'honnêtes ; il y en a dont la conduite n'est pas honorable. Une nation doit être un honnête homme. (Très bien ! très bien !) L'intérêt du père de famille doit diriger sa conduite ; son rôle est de faire valoir ces intérêts honnêtement.

Ainsi la civilisation amène progressivement des moyens plus humains. Une nation est un honnête homme qui défend ses intérêts honnêtement. L'intérêt d'Etat est toujours l'intérêt essentiel.

La Révolution française est un exemple de ce que j'avance. Je ne veux menacer personne, je voudrais au contraire que mes paroles fissent renaître la sécurité ; mais cette Prusse si fière qui a commencé les annexions, qui avait fait entendre ce Manifeste formidable qui a été pour une si grande part dans les malheurs de 93, la Prusse, qu'on me permette cette expression, a fait perdre la tête à la Révolution française, qui alors a déclaré la guerre à tous les rois C'était un moment de délire Elle est revenue à des doctrines sensées.

En 1848, à quoi s'attendait-on ? Toute l'Europe a frémi, nous avons tous frémi. J'étais ici, non dans cette enceinte, mais dans celle d'à côté, où je défendais l'ordre de toutes mes forces.

Eh bien ! est-ce que la République de 48 a déclaré la guerre à toute l'Europe ? Non. Dans un Manifeste que vous ne devez pas oublier, elle a parlé de paix. Elle a fait plus que d'en parler, elle l'a pratiquée.

vier m'a prouvé, avec une courtoisie de langage dont je le remercie, que je m'étais trompé et qu'il fallait distinguer entre les populations et les races.

M. Emile Olivier. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Thiers. J'ai eu d'abord quelque peine à comprendre la distinction ; mais après y avoir bien réfléchi, j'ai compris qu'il s'agissait des populations appelées à donner leur avis.

Consulter les populations, c'est là une grande entreprise. C'est n'est pas moi qui nierai que les gouvernements doivent répondre aux vœux des populations. Mais êtes-vous assurés qu'avec le système pratiqué, les nations sérieusement consultées ? (Bruit.)

Je ne comprendrais le sérieux de ce système qu'autant que les baïonnettes seraient écartées et qu'on consulterait les nations à l'état calme (approbation sur plusieurs bancs), alors qu'elles ont tout leur bons sens Avec des populations consultées ainsi, je pourrais admettre le principe des nationalités.

Mais, en général, savez-vous ce qui arrive ? c'est que les populations, deux on trois ans après s'être prononcées, professent des opinions contraires à leurs votes.

En voulez-vous un exemple ? Le gouvernement italien a laissé aller le général Garibalde à Palerme. On l'a aidé, et le gouvernement a été changé. Aujourd'hui il faut mitrailler Palerme pour soumettre les populations, qui cependant avient été consultées. (Bruits divers.)

Permettez, monsieur le ministre d'Etat...

(A suivre).

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

(Agence Havas.)

Paris, 4 *avril*, 8 h. 15 m. soir.

Cours du 4 avril

5 0/0 Ott.	PARIS, (c[lisse])	ouvert .	29 50
		clôture	29 60
	LONDRES . .	ouvert.	28 3/4
		clôture	28 7/8
Emprunt Ottoman. . .		ouvert .	235
		clôture	235
3 0/0 Français, . . . *coupon détaché.*		ouvert.	68 52 1/2
		cloture	68 52 1/2

Paris, 4 avril, 4 h. soir.

La démission du cabinet Italien a été acceptée.

Paris, 4 avril, 8 h. 45 soir.

Demain à la Chambre Hollandaise des interpellations auront lieu relativement au Luxembourg.

On assure que l'Empereur de Russie se rendra à Varsovie le mois prochain.

Le *Godavery*, courrier de Marseille, a passé les Dardanelles aujourd'hui à cinq heures du matin.

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 4 avril	51 38
Clôture du 4 avril	51 52

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 4 avril.

LIVERPOOL, vap. angl. *Rhone*, cap. Tutt, ayant touché à Malte, Syra, et Dard, div. march. et 75 passag.

DEPARTS, du 4 avril.

VARNA, vap, ott. *Pciki Cheriff*, cap. Tomazelovich, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 1er avril.

MARSEILLE. br. ital. *Guida*, cap. Cavassa, lest.
— br. ital. *S. Giov. Battista*, c. Marini, lest.
— bk. ital. *Giovanni*, cap. Bollo, lest.
— br. hell. *Alexandra*, cap, Malandrakis, lest.
— br. ital. *Minorca*, cap. Gazzolo, lest.
GENES, br. ital. *Torquato*, cap. Aste, lest.
— br. ital. *Azardoso*, cap. Fossa, lest.
— br. ital. *Dante*. cap' Sciaffino, lest.
— br. ital. *Prospero*, cap. Olcese, lest.
— br. ital. *Francesco*, cap. Craviotto, lest.
— br ital. *Tempo*, cap. Bertoloto. lest.
LIVOURNE br. hell. *Possidon*, cap. Emiris, lest.
NICE, br. ital. *Poli*, cap. Chiozza, lest.
GAETA, br. ital. *Giuseppe*, cap. Ferraro. lest
MESSINE, br. holl. *Margarita*, cap. Duin, lest.
CIVITA-VECHIA, br. it. *N. Elisa*, c. Trapani, lest.
MILAZZO, br. hell. *Marigo*, cap. Camburis, lest.
AUGUSTA, br. hell. *Elleni*, cap. Goussoubardis l.
ALEXANDRIE, bk. norw. *Wudina*, c. Moller, lest.
— bk, sued. *Rosalie*, cap. Roslund, lest.
— br. angl. *Atkinson*, cap. Forrest. lest.
— bk. meck. *Nicolas Heinrih*, cap. Steven, lest.
— bk. angl. *Nicolino*, cap. Messina, lest.
— bk. aut. *Unione*, cap. Moricich, lest,
— br. aut. *Celestina*, cap. Catarinich, lest.
— br. meck. *Formosa*. cap. Dellwitz, lest.
— bk. russe *Louise*, cap. Tornwik, lest.
— bk. russe *Gloria*, cap. Malm, lest.
PORT-SAID, br. it. *Maria Ludovica*, c. Scarpa, lest.
CEFALONIE, br. hell. *Anna*, cap. Mussuris, lest.
— br. hell. *Theano*, cap. Svoronos, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*. cap. Arsenis, lest.
— br. hell. — cap. Antipas, lest.
CHIO, br. hell. *Panteleon*, cap. Xenios, lest.
SOUDA, br. ital. *Marino*, cap. Casabruna, lest.
— br. angl. *Rosa*, cap. Canelleri, lest.
NEA-MAZZELA, br. hell. *Kendavros*, c. Margaris,
— br. hell. *Victoria*. cap. Cotrojani. lest.
— br. hell. *Thessalia*, cap. Jacomopulo, lest.
HYDRA, br. hell. *Elleni*, cap. Saprino, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap, Plazuco, lest.
— br. hell. *Mirtidiotissa* cap. Drapaniotis, lest
PYREE, br. russe, *Elleni*, cap. Malochios, lest.
— br. hell. *A. Spiridion*, cap. Caticas, lest.
VATHY, br. sam. *A. Dimitrios*, cap. Hadjidaki, lest,
ZANTHE, br. hell. *Constandinos*, c Agustatos, lest
— br. hell. *Periclis*, cap. Calaris, lest.
SMYRNE, br. hell. *Elleni*. cap. Dendrinos, lest.
SPEZES, br. hell. *Marigo*, cap. Buzubardi, lest.
— br. hell. *A. Andreas*, cap. Buduris, lest.
SYRA, br. hell. *Georgios*, cap. Philipidis, lest.
FOKES, br. hell. *Andros*, cap. Embericos, lest.

Du 2 avril.

NEWCASTLE, bk. norw. *Mazeppa*, c, Carlsen, ch.
GENES, br. ital. *Galathea*, cap. Schiaffino, lest.
PALERME, br. ital. *Stefanino*, cap. Capola, fruits.
ALEXANDRIE, br. ott. A. *Trias*, c. Emanuil, lest.
— bk. norw. *Ghothen*, cap. Likke, lest.
LIVOURNE, br. aut. *Marietta*, c. Tomanovich, lest.
PORT-SAID, br. hell. A, *Pelaghia*, c. Minaculis, l.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Kikos, lest.
— br. hell. *Nea Tichi*, Minaculis, lest.
ZANTHE, br. hell. A, *Nicolas*, cap. Bouras, lest.
SMYRNE, br. hell. *Marigo*, cap. Likiardopulos, lest
SCOPELO, br. hell. *Zoodokos*, cap. Valsamakis, l.
SPEZES, br. hell. *Stavros*, cap. Janutzos, lest.
PATRAS, br. hell *Aspassia*, cap. Marula, lest.
CEFALONIE. br. hel — cap. Monarchidi, lest.
— br. hell. *A. Spiridion*. cap. Vucinas, lest.
PSARA, br. hell. *Omonia*, cap. Marquis, lest.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les ports de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le Bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR
MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français *ASIE*, capitaine Lapierre, partira pour MARSEILLE dimanche avril, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

AVIS.
M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

COMPAGNIE RUSSE
Départs de la semaine.

Pour Batoum et Poti, samedi le 25[6 avril paquebot *Counib.*

Pour Taganrog, direct le 27[8 avril paquebot *Vesta.*

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER
Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76
PENSION BOURGEOISE.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,
tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de haute nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSANLOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER
Rue Linardi 17
PENSION BOURGEOISE.

LEÇONS.
De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Mesjid N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N°. 120.

AVVISO.
I.R. DIREZIONE DELLE POSTE AUSTRIACHE.

A principiare dai 29 del mese corrente, le communicazioni postali accelerate per i Principati Danubiani e per l'Europa avranno luogo *fin' a nuove disposizioni* via di Kustendge e Baziazs.

Le partenze da Costantinopoli sono fissate come pel passato a Martedi e Venerdi alle ore 11 a. m. e gli arrivi a Mercoledi e Sabato matina.

Da Vienna il corriere partira ogni Martedi e Sabato.

Le lettere dovranno essere consegnate fin alle ore 10 precise.

Per più informazioni veder l'orario esposto all' Ufficio.

Pera, 25 Marzo 1867.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Aux Fabriques DE PARIS ET LONDRES
H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1[2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN
AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ONGUENT HOLLOWAY.
Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des mauxde jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées.

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si, avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si, préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est, par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.
A partir de Lundi 13[25 Mars 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-I-Χαιρέ
Ἀπὸ τῆς δευτέρας 13[25 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak / Ἀνατολ. Καβάκ	Yéni-Mahallé / Γενὶ-Μαχαλέ	Buyukdéré / Βουγιοὺκ Δερέ	Thérapia / Θεραπεία	Yéni Keui / Νεοχώριον	Sténia / Στένη	Emirghian / Ἐμιργιάν	R. Hissar / Ῥουμ. Χισάρ	Bébek / Βεβέκ	Arnaut-Keuy / Ἀρναούτ-Κιοϊ	Kourou-Tchesmé / Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy / Ὀρτά Κιοϊ	Béchicktach / Βεσίκ-Τάς	Kabatach / Καμπά-Τάς	OBSERVATIONS
																	Le signe («») indique que l'échelle est desservie Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
1	7 15	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—		—		
1 45	7 58	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	—	«»	«»	—	
4	10 15	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	
3 30	9 45	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
1	7 15	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 45	7 58	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
2 30	8 45	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis à 2 15
3 30	9 45	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
4 45	10 58	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 50	3 45	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 15	14										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée Départs du pont.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach / Καβᾶ-Τάς	Bechiktach / Βεσὶκ-Τὰς	Ortakeuy / Ὀρτά-Κιοϊ	Kourou-Tchesme / Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy / Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek / Βεβέκ	R. Hissar / Ρ. Χισάρ	Emirghian / Ἐμιργιάν	Sténia / Στένη	Ienikeuy / Νεοχώριον	Therapia / Θεραπεία	Buyukdere / Βουγιοὺκ-Δερέ	IENI MAHALE / Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak / Ἀνατολ.-Καβάκ	OBSERVATIONS
2 15	5 47	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 45	9 58		—	—	—	Vanik.	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3 30	9 45	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
9 45	3 58	17	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 45	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi Retour direct au pont.
11	5 20	11	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	3 58	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	5 20	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 35	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 55	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré / Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia / Θεραπεία	Beykos / Βεϊκόζ	Pacha-backtché / Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chiboucli / Τζιμπουκλί	Kanlidjia / Κανλιτζᾶ	A. Hissar / Ἀ. Χισάρ	Kandilli / Κανδιλλί	Vani-keuy / Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghel-keuy / Τσεγγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey / Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoudjouk / Κουζγουντζούκ	Scutari / Σκούταρι	OBSERVATIONS
1 45	8 58	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h. 5
3 30	9 45	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départ du pont. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari / Σκούταρι	Kouskoundjouk / Κουζγουντζούκ	Beller-Bey / Βεϊλέρ-Μπεϊ	Tchenghelkey / Τσεγγέλ Κιοϊ	Vanikeuy / Βανὶ-Κιοϊ	Candilli / Κανδιλλί	A. Hissar / Ἀ. Χισάρ	Canlitja / Κανλιτζᾶ	Tchiboucli / Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché / Πασσᾶ-Μπαχτζέ	Beicos / Βεϊκόζ	Therapia / Θεραπεία	Buyukdere / Βουγιοὺκ Δερέ		OBSERVATIONS
10 30	4 45	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	5 20	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakchè.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kourou-cesme, Orta-keui et Cabatasch.

(2) Les vendredis à 2 heures, il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Tous les lundi matin a 1 heure 45 un bateau partira de Voui-keuy pour le pont touchont Tcheghel-keuy, Beyler-bey Kouskoundjouk.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

SAMEDI, 6 AVRIL 1867. 1er ZILHIDJE 1283 de l'Hégire. SAMEDI, 6 AVRIL 1867

2me Année. --- N° 80.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois
Péra	50 fr.	26 fr.	14 fr.
Provinces	60 fr.	32 fr.	18 fr.
Etranger	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 6 avril.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*)

Paris, 5 avril, 4 h. 25 m. soir.

Cours du 5 avril.

		ouvert	clôture
5 0/0 Ott.	Paris (clôture)	29 50	29 45
	Londres	29	— —
Emprunt Ottoman		235 —	236 25
3 0/0 Français, *coupon détaché.*		68 40	68 22 1/2

Paris, 4 avril, 6 h. 10 m. soir.

On a toujours une grande incertitude et une vive préoccupation concernant le Luxembourg.

M. Schucider a été nommé président du Corps-Législatif.

Le Cabinet Italien a donné sa démission. Le roi l'a acceptée.

New-York, 5 avril.—L'empereur Maximilien est à Queretaro. Les communications sont coupées. Les Mexicains l'abandonneraient.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On sait que le czarewitch, héritier du trône de toutes les Russies, a épousé une princesse danoise, sœur du roi de Grèce.—On assure aujourd'hui que le roi des Hellènes se rend à Saint-Pétersbourg pour épouser la princesse Olga, fille du grand duc Constantin. Il est impossible de ne pas arrêter son attention sur ces alliances de famille, qui relient chaque jour le Danemark et la Grèce à la Russie.

(*Opinion Nationale.*)

On lit dans le *Moniteur* du 28 mars :

« L'Empereur, dans sa sollicitude pour tout ce qui intéresse la science et les relations commerciales, a décidé que des officiers de la marine et des ingénieurs hydrographes seraient envoyés sur différents points du globe, dans le but de déterminer par des observations astronomiques un certain nombre de méridiens fondamentaux qui serviront à assurer la position géographique des lieux intermédiaires.

« Ce travail important permettra de corriger la Table des latitudes et longitudes insérée dans la *Connaissance des temps*, et dont les erreurs ont été signalées dans un rapport adressé au ministre de l'instruction publique par le président du Bureau des longitudes. »

On écrit de Berlin le 27 mars :

M. le comte de Launay arrivera ici dans les premiers jours du mois d'avril, et il remettra immédiatement ses lettres de créance au roi de Prusse en qualité de ministre d'Italie.

On écrit de Berlin, 25 mars :

« Les nouvelles alarmistes publiées par le *Courrier du Palatinat*, d'après lequel des armements auraient lieu dans la forteresse de Mayence, sont positivement démenties. Tous ces bruits reposent sur le fait bien simple qu'à Mayence 6,000 fusils à aiguille ont été délivrés à un officier badois. Voilà tout. Il n'est pas question d'établir un dépôt de fusils à aiguille et de canons rayés à Mayence.

On croit dans le monde diplomatique viennois que, en outre des traités fondamentaux conclus par la Prusse avec les Etats du Sud, il existe encore des conventions spéciales concernant l'exécution des traités déjà publiés.

D'après le journal hongrois *Pesti Hirnok*, le ministre président comte Andrassy a reçu des habitants de Fiume séjournant à Pesth une pétition adressée à Sa Majesté par la bourgeoisie de Fiume, afin que le littoral hongrois soit de nouveau réuni à la Hongrie. Le comte Andrassy a promis de remettre immédiatement la pétition et a donné en même temps l'assurance que la demande contenue dans cette pétition avait déjà obtenu l'approbation de Sa Majesté avant d'avoir été formulée. D'ici à quelques jours cette demande sera rendue publique.

Nous lisons dans la *Lombardia* :

« On nous annonce de source autorisée que S. A. R. le prince Humbert partira pour la capitale de l'Autriche vers la moitié du mois d'avril. Il sera accompagné du général Menabrea et d'une partie de sa maison militaire. »

Les débats de la Diète hongroise commencent à se passionner par suite des efforts que fait la gauche pour obtenir des votes politiques qui doivent être particulièrement désagréables à la cour de Vienne. La minorité radicale a présenté un projet de loi ordonnant l'annulation des condamnations politiques prononcées à la suite de la révolution hongroise, le rappel des émigrés, la restitution des biens confisqués et la réhabilitation de la mémoire des victimes des cours martiales autrichiennes.

(*Indép.*)

Un télégramme de New-York, reçu le 28 mars, annonçait qu'une révolution avait eu lieu à Haïti et que le président Geffrard avait dû se réfugier sur un navire français ; mais une seconde dépêche portant la même date et ayant la même provenance est venue contester le fait en disant que les lettres de Port-au-Prince en date du 8 mars, reçues à New-York, signalaient un changement ministériel à la suite d'une manifestation populaire, mais ne parlaient nullement d'une révolution ni de la fuite du président.

Une dépêche de Florence nous apprend que M. Mari, candidat de la majorité et du gouvernement, a été élu président du Parlement italien. L'opposition, qui avait porté M. Crispi, a échoué. Il résulte de ce premier acte du Parlement que le gouvernement peut s'appuyer sur une majorité. Il faudra voir maintenant comment cette majorité, formée sans doute de toutes les nuances d'opinion, se comportera dans les grandes questions qui sont à l'ordre du jour.

Le *Moniteur* du soir, dans sa revue hebdomadaire exprime l'espoir « que les Italiens comprendront la portée des paroles » de leur Roi, en s'efforçant de mener à bonne fin l'œuvre réparatrice et d'assurer à la » Péninsule une organisation solide. »

(*Indép.*)

La rentrée en scène de Garibaldi a ramené l'attention sur la question romaine qui, dans un prochain avenir, peut se retrouver sur le premier plan. L'intérêt du monde politique se reporte naturellement, dès lors, sur un livre qui n'a pas été sans une sérieuse influence sur le cours qu'ont pris les idées au delà des Alpes, depuis l'échéance de la convention de septembre, je veux parler de la *Correspondance politique de Massimo d'Azeglio*, dont M. Eugène Rendu vient de publier une nouvelle édition. (*Idem.*)

On lit dans l'*Echo du Luxembourg*, d'Arlon :

« On nous apprend que la garnison de Luxembourg a été renforcée hier, par l'arrivée de deux régiments d'infanterie.

« Nous croyons savoir que cette nouvelle est prématurée, car hier matin, ces régiments n'étaient pas encore arrivés. Du reste, cette augmentation de garnison n'aurait rien d'extraordinaire : il y a généralement à Luxembourg six mille hommes de troupes, et, en ce moment, on n'en compte que trois mille. »

M. le baron de Tornaco, président du cabinet du grand-duché du Luxembourg, se trouve en ce moment à La Haye. Il a eu plusieurs entrevues avec S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas, lieutenant du roi dans le grand duché.

La situation est toujours assez tendue en Espagne. Les dernières nouvelles parlent de proclamations séditieuses qui auraient été affichées dans les casernes. Il n'en a pas fallu davantage pour faire courir le bruit à Paris d'un soulèvement dont la date ne saurait dépasser la fin du mois. Il semble difficile que l'état de choses qui règne actuellement en Espagne puisse se prolonger indéfiniment ; toutefois, nous ne croyons pas à une solution aussi imminente. (*Epoque.*)

Une dépêche de Lisbonne en date du 27 mars, nous apprend que des troubles ont eu lieu à Oporto à cause des nouvelles taxes. La tranquillité règne en ce moment dans la ville.

On lit dans le *Courrier du grand-duché de Luxembourg*, sous la date du 26 :

« Les dernières nouvelles qui nous parviennent de divers côtés semblent de nature à accréditer les bruits qui circulaient depuis quelque temps sur l'accord qui existerait entre la France et la Prusse pour demander au roi grand-duc la cession de ses droits sur le grand-duché.

» S'il était malheureusement vrai que notre indépendance fût ainsi compromise il ne resterait plus au pays qu'à faire connaître son opinion.

» A mesure que le jour semble approcher où le pays devra se prononcer, on voit augmenter dans le commerce et l'industrie les inquiétudes sur le résultat qu'une annexion à la France doit produire. Et cela se comprend aisément en présence d'un événement qui ne pourra qu'exercer une influence décisive sur la prospérité matérielle du pays. Chacun escompte déjà aujourd'hui les résultats qu'aura pour lui notre accession à la France, et beaucoup semblent plutôt craindre qu'espérer, sous le rapport de notre prospérité matérielle.

» Si l'événement doit se produire, il faut espérer qu'on saura ménager au moins une époque de transition à tous les intérêts compromis.

» Si, dans un intérêt de haute politique, l'autonomie et l'indépendance du Luxembourg — auxquelles nous tenons beaucoup — doivent être sacrifiées, espérons au moins que le sacrifice n'ira pas au delà, et qu'on saura faire en sorte que les intérêts matériels n'en auront pas trop à souffrir. »

LA QUESTION DU LUXEMBOURG.

Le télégraphe persiste à nous entretenir de la question du Luxembourg. Malgré la répugnance que nous avons manifestée hier, à attacher à cette question une importance qu'elle ne mérite pas, nous vivons en des temps où, le lendemain n'appartient à personne, et où les circonstances les plus futiles peuvent donner lieu aux plus graves événements.

En attendant que le jour se fasse complètement sur cette question, nous allons essayer, à notre tour, d'en dire quelques mots.

Le Luxembourg dont il s'agit n'est qu'une partie de l'ancienne province de Luxembourg. Le traité de Londres de 1839 a attribué à la Belgique la meilleure partie, cinq arrondissements, avec environ 450 mille habitants.

Le grand-duché dont nous parlons pour le moment est la propriété particulière du roi de Hollande. C'est un pays de forêts et de montagnes (les Ardennes) qui ne compte que 195 mille habitants. La ville de Luxembourg capitale du grand-duché est une des places les plus fortes de l'Europe ; elle a été de plus comme Rastadt et Mayence forteresse fédérale ; ce qui lui vaut d'être occupée par une garnison prussienne.

La forteresse de Luxembourg construite par Vauban avait sa place autrefois dans le système défensif de la France. Entre les mains de la confédération germanique elle était devenue la sentinelle avancée d'une coalition.

A la suite de la dernière guerre d'Allemagne, la confédération germanique est allée se fondre en partie dans le royaume de Prusse ; l'autre partie tend à contribuer à la formation définitive de l'empire d'Allemagne. En conséquence de ces événements et de la dissolution de la confédération germanique, le roi de Hollande a réclamé l'abandon de Luxembourg par la garnison fédérale prussienne et le droit de faire occuper cette place par des troupes hollandaises.

Les négociations qui se poursuivent en ce moment, entre la France et le roi de Hollande, dans le but d'une cession de cette province à la France, sont nées a la suite des difficultés que la Prusse à élevées contre l'abandon de la forteresse par ses troupes, et des craintes conçues par le roi de Hollande sur la paisible possession de son apanage.

Voici quelques détails dignes de foi sur l'état des négociations pendantes qui n'ont d'ailleurs aucun caractère officiel. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le Luxembourg est la propriété privée du roi de Hollande, et la diplomatie n'a pas à intervenir dans la vente ou cession d'une propriété privée d'un souverain. Cette affaire ne peut être traitée diplomatiquement qu'entre la Hollande et la Prusse, le roi de Hollande revendiquant son bien que la Prusse détient illégalement. En admettant que la Prusse refusât d'évacuer la forteresse de Luxembourg, ce refus ne saurait s'adresser aujourd'hui qu'au roi de Hollande. Reste à savoir si elle maintiendrait ce refus après la cession ou la vente de la province à la France ?

Voilà la question.

Il serait assez curieux de savoir sur quels arguments la Prusse se base pour maintenir sa garnison dans la forteresse de Luxembourg. Le Luxembourg fait parti de l'ancienne province Wallonne qui fournissait à l'Espagne cette infanterie redoutable dont Condé a détruit le prestige à Rocroy. La langue du pays est le Wallon. Rien d'allemand dans les mœurs des habitants qui ont conservé leur cachet d'origine gauloise.

En attendant que les négociations qui se poursuivent directement entre l'Empereur Napoleon et le roi de Hollande aboutissent à un résultat, il est permis de se demander si le Corps Législatif français consentira à faire les frais de cet accroissement de territoire.

Et dans le cas où après avoir acheté le Luxembourg, la Prusse refuserait de s'en dessaisir, lui ferait-on la guerre ?

Ainsi que nous l'avons dit en commençant, il faut s'attendre à tout, et le *nil admirari* des anciens doit régler nos appréciations.

Il faut veiller aux mots, car ils sont tantôt la clarté, tantôt le trouble des idées. Le *Pays* ayant dit que les traités de 1815 exhalent une «odeur de honte» pour la France, le *Monde* rectifie avec vivacité cette appréciation.

« Les traités de 1815 ont été un revers, un malheur, une honte, jamais ! Il n'y a pas de honte à succomber *un* contre *dix*, quand on a sacrifié son dernier homme et son dernier écu. La journée de Waterloo comptera parmi nos désastres; mais l'armée française a le droit de la revendiquer comme une de ses gloires. Il n'y a pas de honte à traiter, quand on peut dire comme le roi de France à Pavie : Tout est perdu, sauf l'honneur! »

Ici le *Monde* se trompe à son tour. La France a souffert des traités de 1815 ; mais elle n'a pas manqué aux heures propices, d'en effacer les pages ensanglantées. De Waterloo il reste un sombre et vaillant souvenir. Il ne restera bientôt plus rien du pacte de la Sainte-Alliance.

La disparition mystérieuse d'une carte géographique, fait que l'on vient de constater, produit une grande sensation dans le public, à Vienne. Il y a quelques années, à un prix énorme, l'estimation première du travail était de 130,000 florins, une carte géographique et topographique de la Valachie fut dressée avec la minutieuse exactitude de détails qui caractérise cette sorte de travaux scientifiques en Autriche. Cette carte composée de 120 grandes feuilles fut gravée sous la direction d'officiers envoyés de Vienne pour faire l'arpentage trigonométrique du pays. Le gouvernement de la Valachie avait bien

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LA VENUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

I

Sur la route d'Avignon à Apt, au pied des Alpilles, non loin de la fontaine de Vaucluse, immortalisée par les vers de Pétrarque, se trouve un village appelé Gordes. Absolument inconnu hors de la Provence, il y a quelques années, peut-être réveillera-t-il aujourd'hui dans l'esprit de la plupart de nos lecteurs de dramatiques souvenirs. Il devint célèbre en effet du jour où il fut le théâtre des événements que nous allons raconter et dont nous garantissons la complète authenticité.

La commune de Gordes se compose non-seulement du groupe de maisons pressées ue pied de la colline qui les abrite contre a, mistral, mais encore de deux petits hameaulx la Bastide-Neuve et Fontblanche, dont les habitations se répandent non loin de là, dans la plaine de Vaucluse, comme les fortins avancés d'une place de guerre. Tout le pays est admirable. On dirait que les prairies bordées de cyprès et de myrtes au milieu desquelles Gordes est situé, ont servi de modèles aux plus beaux des passages du Poussin. La Provence est riche, d'ailleurs, en surprises de cette sorte. Par la beauté de ses sites et la pureté de son ciel, elle tient à la fois de la Grèce et de l'Italie.

Il y a quelques années, les propriétés de Théodore Rivarot occupaient la plus grande partie du territoire de la Bastide-Neuve. En oseraies, en prés, en champs de garance, en plants de muriers, Rivarot possédait une fortune considérable, qu'accroissait incessamment la sagesse de ses opérations. La ferme dans laquelle il avait depuis longtemps établi sa demeure, située sur un petit mamelon, au sud de Gordes, offrait tous les signes d'une opulente prospérité.

Rien ne s'y resssentait du désordre et de la sordidité qu'on rencontre fréquemment dans le maisons de villageois. La cuisine, où les valets et les servantes prenaient leur repas, disait clairement que les soins apportés par madame Rivarot à tout ce qui était de son domaine ne le cédaient en rien à ceux de son mari, pour tout ce qui était du sien.

Dans la huche bien luisante, les pains étaient symétriquement rangés. La grande table de chêne n'avait pas une tache, non plus que les dalles blanches qui couvraient le sol. Les faïences à fleurs multicolores qui ornaient la cheminée, les plats d'étain dressés sur les étagères, achevaient de donner à cette cuisine de ferme un air de fête, bien qu'il n'y eut là d'autre luxe que celui de la propreté.

A côté de la cuisine était une vaste pièce qui servait tout à la fois de salon et de salle à manger pour les maîtres, et dont les meubles, simples mais confortables, révélaient leur éducation, leurs goûts.

En effet, Rivarot n'était pas un paysan dans l'acception ordinaire de ce mot, mais plutôt un agriculteur, moitié campagnard, moitié bourgeois, faisant valoir lui-même ses biens, mettant volontiers la main à la charrue, portant indifféremment la blouse bleue à liserés blancs aux heures de son travail, et la redingote lorsqu'il recevait le curé où dînait chez le maire.

Au moment où commence ce récit, Rivarot touchait à la cinquantaine. Sa chevelure et sa barbe se couvraient de ce que le poëte a nommé la neige des ans, mais, par là seulement se révélait l'âge du fermier, car son corps était resté droit et vigoureux, ses yeux vifs et alertes comme autrefois.

Madame Rivarot avait un peu plus vieilli que son mari. Toutefois les rides n'avaient pas tellement envahi son visage qu'il n'y restât des traces de la beauté de sa jeunesse. Et puis, son esprit et son cœur avaient gardé cette sérénité qui est le privilége des existences pures et reposées.

De la longue et heureuse union dans laquelle ils avaient vécu, restait une fille qui avait alors dix-huit ans. On l'appellait Marguerite. Mais de ce nom qui était celui de sa grand'mère paternelle, on avait fait, suivant un usage adopté en Provence, cet autre nom qui a tant de douceur dans la langue du pays : Margaï.

Margaï assurément était la plus belle héritière de la contrée. A dix lieues à la ronde, personne ne l'ignorait. Souvent on l'avait vue dans les fêtes votives, et l'impression produite par sa beauté avait été telle, le jour où elle apparut pour la première fois, élégamment parée du costume des provençales, qu'on ne la désigna plus, dès ce moment, que sous le nom de la Vénus de Gordes.

Elle était grande et mince, avec d'épais cheveux noirs. Sans rien exagérer, on pouvait parler de son port de reine : dans chacun de ses mouvements, dans ses moindres gestes, il y avait cette grâce et cette majesté tant admirées chez les filles d'Arles, et qu'elles tiennent de la race grecque dont le sang coule dans leurs veines. Margaï avait d'adorables mains, des pieds d'enfant, une taille dont la finesse faisait ressortir ses opulentes épaules. Mais ce qu'on ne saurait dire, c'est l'éclat et la profondeur de ses yeux qui donnaient quelque chose de saisissant à son visage où tout était si parfait.

On l'avait surnommée avec raison la Vénus de Gordes. Comment, en effet, se figurer plus belle et plus accomplie la voluptueuse déesse ? L'antiquité nous a légué d'elle de splendides images. Aucune ne pouvait égaler la beauté de Margaï.

Il semble que, possédant dans sa maison un si rare trésor, Théodore Rivarot, riche, ami de tous, devait être un homme heureux. On le croyait ainsi dans toute la contrée ; seule, madame Rivarot, grâce à l'intelligence de son affection, avait pu deviner qu'il en était autrement. C'est qu'il lui avait été donné de surprendre les préoccupations de son mari ; dans le silence des nuits, elle avait entendu les soupirs qui s'échappaient de sa mâle poitrine ; elle avait découvert le secret de ses peines.

Afin que le lecteur en fasse autant, il convient de l'introduire dans la ferme, au sein de la famille Rivarot, durant une des soirées de l'hiver de 1856.

C'était la veille de Noël.

A cette époque de l'année, la catholique Provence est en fête. Le 24 décembre, dans toutes les fermes et dans toutes les maisons des villages, les maîtres vont s'asseoir à la table des serviteurs pour partager avec eux le repas du soir. A cause de la solennité du lendemain, les plats gras sont exclus de la table. On les remplace par des légumes, du

accueilli le projet et pris à sa charge la moitié des dépenses. De son côté l'Autriche devait fournir au gouvernement valaque une copie de l'œuvre pour certaines sections et lui communiquer l'arrangement complet du plan trigonométrique complet. Le travail fut achevé après quelques années. Le besoin de consulter la carte en question s'étant présenté, il y a quelques jours, on la chercha inutilement. Elle aurait été perdue, parait il, au milieu de la confusion, qui suivit les désastres de Kœnigsgratz. Les cartes, archives et documents précieux de diverses sortes, avaient été emballés, puis expédiés à Comorn par mesure de prudence et le plan de la Valachie faisait partie de l'envoi. Pendant le voyage, ce plan disparut avec tous les documents appartenant à un certain régiment. Dans les circonstances actuelles, une carte exacte de la Valachie est une chose d'un prix inappréciable et enveloppé d'un mystère étrange. On se demande comment des plans formant un volume considérable ont pu disparaître ainsi, sans laisser de traces. Une commission a été nommée, dit-on, par le ministre de la guerre pour examiner l'affaire et chercher à reconnaître si la carte en question a été perdue accidentellement ou remise par trahison à une puissance ayant intérêt à posséder un document si précieux.

(*Morning-Herald.*)

La *Presse* de Vienne du 29 mars, s'exprime ainsi dans une polémique quelle engage contre la *Gazette du Nord.*

« Oser chercher à nous faire accroire qu'il y a en Prusse des éléments d'une bienveillance sincère pour l'Autriche, c'est vraiment le *nec plu ultra* d'une bêtise sans borne. Eh quoi, nous suivrions l'exemple de la Bavière et du Wurtemberg. Quelle ironie contenue dans ces mots. Nous serions tombés si bas que nous devrions faire de même que ces Etats secondaires bien à plaindre, qui ont dû se laisser moralement annexer parce que dans le moment, ils ne pouvaient pas faire autrement. De tels Etats, dont l'existence est douteuse, sont libres de spéculer sur la politique déloyale qui plus tard leur permettra peut-être de rompre les traités indissolubles aussi vite qu'ils ont été conclus. Par une semblable politique l'Autriche se couvrirait entièrement de honte ; l'Autriche n'a devant elle qu'un grand avenir ou pas d'avenir, que l'indépendance complète et une puissance inébranlable ou sa disparition parmi les grandes puissances qui l'entourent.

Une grande puissance véritable ne désespère jamais. Nous faisons le pari que la Prusse ne songe jamais à nous proposer une alliance offensive et défensive indissoluble basée sur la parité complète. La Prusse comprend parfaitement qu'en pratique on ne peut pas formuler une semblable alliance. Dans la grande politique le dualisme est une chimère. Faudrait-il par exemple arrêter que les affaires de la Confédération de l'Europe centrale seront confiées, pendant une année au baron de Beust, puis l'autre année au comte Bismark ? Plus on s'efforce de découvrir le côté pratique de l'idée projetée, plus on en reconnaît le non sens ! Des alliances du genre de celles conclues par la Bavière et le Wurterberg ne sont possibles qu'à la condition d'une abdication complète, et quels sont ceux qui osent nous conseiller de nous stigmatiser? Ce n'est pas dans les rangs des Autrichiens qui aiment leur patrie qu'on les découvrira. — En dépit de tous les changements, de toutes les dissimulations, de toutes les dénégations de la politique de cabinet, il n'y a en définitive, dans la marche des évènements, que les intérets spécifiques de chaque Etat qui décident. Un regard sur la carte suffit pour nous montrer que les forces expansives de la Prusse et de la Russie menacent avant tout l'Autriche. Mais l'histoire nous le démontre également, car la Sainte Alliance a produit pour l'Autriche l'effet d'un étau, car elle a brisé dans notre Etat le germe de la vie, tandis que la Prusse et la Russie font de la propagande l'une en Allemagne, l'autre en Orient. Et c'est au rétablissement d'un tel état de choses que nous devrions aspirer ?

Nous doutons de la durée d'une alliance austro prussienne autant que nous craignons une entente entre la Prusse et la Russie. Et nous devrions, au service de la Prusse, travailler à paralyser la seule puissance continentale qui ne soit par encore abattue, afin qu'après la réalisation du but nous puissions recueillir les remerciments que l'ambition russo-prussienne nous voterait ?

Laissons aux aventuriers la politique d'aventure. Nous désirons que le cabinet autrichien laisse son possible pour le maintien de la paix du monde; qu'il cherche, en conséquence à établir des rapports d'amitié, qu'il ne les provoque pas et qu'il ne se lie par trop rapidement les mains. Nous n'avons, par aucun mot, appuyé la conclusion d'une alliance offensive avec la France. Une telle prétention nous rendrait aussi risible que ceux qui font des génuflexions devant le teutonisme de Bismark. Mais nous ne voyons par pourquoi nous devrions désirer l'abaissement de la France.

Nous conseillons de nouveau à l'Autriche de montrer la plus grande retenue et de ne pas porter, sans nécessité, des coups à l'équilibre déjà chancelant de l'Europe. Si, sans qu'il y ait de la faute de l'Autriche, des évènements extraordinaires devaient survenir, qu'elle réfléchisse, qu'elle examine et qu'elle ne choisisse que l'alliance qui lui offre la plus grande dose d'avantages positifs.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 21 mars.

La morale s'en va et quand des gens établis, patentés, qu'on devrait croire vertueux (leurs moyens le leur permettent) ou tout au moins sérieux, ont des idées aussi... subversives, doit on s'étonner que les crimes succèdent au crime, et que chacun de nos grands scélérats fonde une école? Nous avons eu l'école Dumolard, instituée à l'usage de ceux qui veulent étrangler les bonnes et s'en faire quelques rentes; nous avons l'école Philippe où l'on enseigne l'art de tuer les filles à coups de rasoir; et maintenant voici qu'il est question de l'école Lemaire, où s'apprend en douze leçons la théorie du parricide. Eh! mon Dieu, oui, ce romantique scélérat, qui, en cours d'assises, ne regrettait qu'une chose, c'est que M. Ponson du Terrail ne fût pas là pour le voir, et qui, faut il le dire, est mort bravement (qu'est-ce donc que le courage et pourquoi lui prodigue-t-on les éloges et les honneurs, puisqu'il peut se loger dans le cœur d'un Lemaire comme dans celui d'un Ney ou d'un Desaix?) oui, dis je, ce Lemaire a fait des élèves, et l'on vient d'arrêter un jeune adulte en pleine voie de parricide. — Et pourquoi voulait-il tuer son père? — Parce que — Pas d'autre raison à donner.

On tuera bientôt son père, comme on applaudit Theresa ou comme on va aux Courses de Vincennes—Par genre—Oui, par genre, et dimanche prochain, ouverture de ces Courses, on trouvera dans l'enceinte, à côté de quelques sincères sportmen, un tas de gandins et de biches, de Totos et de cocottes, en vestons et en robes à traîne, qui vont là, comme ils allaient à l'exécution du jeune parricide, pour poser! Ils sont aussi de l'école Lemaire, ceux là, et s'ils ne font pas du parricide pour produire de l'effet, ils ne font guère mieux. O France, ô ma belle patrie! hâte-toi d'adopter la nouvelle loi sur l'armée, et de tous ces poseurs tu feras des soldats, tu mettras la clarinette de cinq pieds entre leurs bras qui ne s'en porteront que mieux, tu redresseras leurs reins et tu développeras leur poitrine par l'exercice en douze temps; tu changeras enfin tous ces jeunes éreintés en bons petits soldats, et grâce à ce régime, l'école Lemaire sera obligée de fermer faute d'élèves!

Je n'ai pas le droit de parler ici politique, mais qu'il me soit permis de dire qu'il est temps, pour l'avenir de la France, qu'on réagisse contre des mœurs et des habitudes qui, appartenant jadis à l'exception, tendent aujourd'hui beaucoup trop à se généraliser. Jadis, ce qu'on nommait les roués se recrutait dans les coulisses; maintenant, grues, biches et cocottes se prennent dans les classes ouvrières, et la plupart de ces filles sont celles qui ont jeté non pas seulement leur bonnet, mais leur aiguille par dessus les moulins. Quant à leurs complices, les gandins, ce n'est pas la richesse oisive qui grossit seulement leurs rangs, mais on compte parmi eux des milliers de petits jeunes gens qui, vu leur naissance, leur intelligence et leur fortune, feraient de bons commis de magasin, de suffisants bureaucrates, etc.

Eh ! pardieu, puiqu'on ne peut les forcer à mesurer des etoffes ou à noircir du papier administratif, on peut au moins en faire bon gré mal gré, des soldats, et ol tenir, bon an mal an, ce million de défenseurs de la patrie qui, au train dont vont les choses, suffiront à peine pour nous permettre de faire bonne figure dans le concert européen —en langage politique, on appelle cela concert, et j'estime que, pour être juste, on ne peut comparer ces sortes de concert qu'à ceux des orphionistes—Mais assez de politique, à moins que ce ne soit encore en faire que de vous parler de l'anniversaire de la naissance du Prince Impérial.

C'est samedi que le fils de l'Empereur accomplit sa onzième année Cet anniversaire n'est pas suffisamment fêté, mais les théâtres et quelques établissements publics se pavoisent et illuminent le soir, et le *Moniteur* enregistre des amnisties, des actes de munificence ou de bienfaisance, des promotions, des nominations qui célèbrent cette fête avec un plus réel éclat que ne le feraient tous les lampions officiels.

Le Prince Impérial va marquer sa seconde étape dans la vie en se plaçant sous la direction d'un gouverneur, le général Frossard; plusieurs aides-de-camp sont attachés à sa personne, et sa maison militaire est constituée.

Quant à sa santé, elle a été éprouvée par une indisposition qui eût pu avoir des suites graves. Une chûte de cheval avait déterminé un abcès à la hanche, et lundi dernier on dut faire une opération qui a eu le meilleur résultat. Le mal a disparu, les accidents ne sont plus à craindre, mais lundi soir on était encore bien inquiet aux Tuileries, et le concert hebdomadaire que l'Impératrice offre à quelques heureux privilégiés se ressentait de cette anxiété. Aujourd'hui qu'il n'y a plus rien à craindre, je puis parler de cette indisposition dont les journaux n'ont que très sommairement parlé.

Ce dont ils s'occupent fort, pour passer à un autre ordre de faits, c'est des *Idées de Madame Aubray*, la nouvelle pièce d'Alexandre Dumas fils. Je l'avoue, à ma très grande honte, mais que voulez-vous on ne peut pas avoir tous les plaisirs à la fois? je n'ai assisté ni à la première représentation, ni aux suivantes, et je ne puis vous apprendre que par ouï-dire que la nouvelle œuvre de Dumas deuxième de nom a obtenu le plus grand et le plus légitime succès. Il y a, dans cette pièce, de l'observation, de l'esprit et du style au service d'une idée qui n'est ni très neuve, ni très-juste, si j'en crois les analyses que j'ai lues du drame. Mais comme on dit vulgairement, la sauce fait passer le poisson, et de plus les *Idées de Madame Aubray* sont interprêtées par des artistes qui n'ont pas froid aux yeux, pour parler en même style. Aussi, de peur que ma plume n'aille trop loin et ne devienne par trop extra-académique, je m'en tiens à cette courte appréciation d'une pièce que je n'ai pas vue.

TIBERGE.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Hier, Djemil pacha, premier aide-de-camp du Sultan est allé chez le prince de Serbie, pour l'inviter à se rendre dans l'après-midi au Palais de Dolma Baktché où Son Altesse a été reçue en audience particulière par Sa Majesté Impériale.

—

Le Grand-Vizir a donné hier soir un grand dîner en l'honneur de S. A. S. le prince de Serbie.

—

S. A. Mehemed Ali pacha, ministre de la marine, vient d'être mis en disponibilité.

—

M. Henry Churchill C. B. consul général et agent diplomatique de Sa Majesté Britannique à Alger est arrivé hier par le bateau à vapeur des Messageries Impériales avec Mme Churchill. Après un court séjour ici, il se rendra à Zanzibar en mission diplomatique.

—

Dimanche 7 avril, un sermon de charité sera prononcé par le Révérend père Richard, dans l'église de St Louis à 10 heures du matin.

La quête sera faite par Mme la baronne Hubsch et Mme Carlino.

—

Dans la dernière réunion de l'association scientifique de France, M. Martin de Brettes, commandant dans le corps de l'artillerie de la garde impériale, qui s'occupe beaucoup des armes de guerre, a donné au début de la séance, et en présence d'un grand nombre d'auditeurs, une description aussi curieuse qu'intéressante d'un fusil électrique de son invention. Il le considère comme une arme de luxe, de chasse ; il ne pense pas l'introduire dans les armées.

Le fusil qu'il a fait exécuter par M. Caron est léger, elégant, et porte son appareil électrique dans la culasse. Cet appareil est une petite pile construite par M. Trouvé, laquelle entre facilement, au moyen d'un ressort en communication avec la cartouche que l'on glisse dans le canon, La composition de cette cartouche a exigé de nombreuses études, mais enfin elle a été obtenue. Au milieu de la charge de poudre qui supporte la balle ou le plomb, se trouve une tige métallique faisant saillie à la base.

Un simple mouvement du doigt suffit pour opérer le contact de la pile et la cartouche. La poudre prend feu et la balle ou le plomb sont chassés en dehors. La pile, par suite des expériences auxquelles s'est livré M. Martin de Brettes, n'a besoin d'être renouvelée que tous les dix, douze et quinze jours. Cette ingénieuse application de l'électricité ne s'arrêtera pas sans doute à ces premières tentatives qui ont été expliquées avec beaucoup de clarté et suivies avec une extrême attention.

—

Une collision terrible a eu lieu dernièrement, sous un tunnel du Lancashire and Yorkshire railway, près Bradford. Un dérangement étant survenu dans la machine d'un train qui franchissait ce tunnel, elle s'arrêta vers le milieu. Un quart d'heure plus tard, un autre train venant de Leeds, et qu'un signal aurait dû faire rester à l'entrée du tunnel, trouva sur sa voie le train arrêté, brisa les wagons, blessa dangereusement plusieurs voyageurs. La vapeur augmentait l'obscurité du tunnel, et il était impossible de se procurer aucune lumière. Les cris des blessés et des voyageurs étaient affreux. Enfin, dit le *Times*, le chef de station de Bradford arriva sur les lieux avec deux chirurgiens, et l'on s'occupa immédiatement de donner des soins aux blessés. Le mécanicien, qui était descendu sous sa machine pour se rendre compte des causes qui l'empêchaient de marcher fut trouvé mort. La négligence du guide, qui n'a point signalé au train venant de Leeds l'arrêt de celui qui était sous le tunnel, a été la cause de ce malheur.

—

Un journal de Lima nous apporte une triste nouvelle, dit la *Revue et Gazette des Théâtres*.

« On donnait, au théâtre de cette ville, la première représentation de la *Dame aux Camélias*.

« Un chat qui avait pénétré sur la scène on ne sait comment se promenait au milieu des acteurs. Ceux-ci le chassèrent, les machinistes le poursuivirent, et il s'enfuit du côté des loges des artistes.

« Il arriva devant celle de Mlle Delancourt, qui jouait Marguerite Gautier, et qui, sortant de chez elle pour descendre sur le théâtre, lui barrait naturellement le passage.

« L'animal avait été rendu furieux.

« Voulant passer à toute force, il fit un bond énorme et sauta par dessus la tête de la jeune femme.

« Effrayée, Mlle Delancourt avança vivement le bras pour se garantir le visage et fut légèrement mordue à la main.

« Elle n'y prit pas garde, joua son rôle comme si de rien n'était, et obtint un immense succès.

« Mais le lendemain on rejouait la pièce, le théâtre était comble et les premiers actes avaient très-bien marché, lorsque, arrivé à la grande scène du bal, Mlle Delancourt commença à balbutier et fut saisie tout à coup d'un tremblement nerveux, tandis que son regard prenait une expression sinistre et presque féroce.

« Elle chercha à éloigner du geste ceux de ses camarades qui voulurent l'approcher et enfin elle poussa un grand cri en disant :

« Sauvez vous !... Sauvez-vous tous !... « Je vais vous mordre !... »

« L'épouvante des acteurs et du public peut s'imaginer plus facilement que se décrire.

« Deux jours après, la malheureuse artiste mourait dans les horribles convulsions de l'hydrophobie. »

—

Le mineur Jean Harasint, occupé il y a quelques jours, à Bochnia, au fin fond d'un puits, n'entendit par le signal annonçant la cessation des travaux. Les autres mineurs s'étaient tous fait remonter lorsque la lampe de Harasint s'éteignit. Se trouvant alors seul dans la mine, il ne cessa d'appeler au secours, mais en vain. En proie à toutes les angoisses d'une folle terreur, le mineur erra longtemps dans les galeries souterraines, cherchant une issue. Les heures s'écoulèrent et le malheureux errait encore.

Enfin il aperçut une lumière, et un instant après il se trouvait au milieu de mineurs que son air effaré faillit faire croire à l'apparition d'un spectre. Mais comme le spectre poussait des cris de joie, on se remit sans peine d'une première surprise et, après s'être fait raconter l'Odyssée du malheureux, on se hâta de le faire sortir de la mine.

Jean Harasint était alors à Wieliczka ; il avait fait sous terre le voyage de Bochnia à Wieliczka, c'est à dire un voyage de quatre milles allemands.

EXTERIEUR.

—

FRANCE.

—

CORPS LEGISLATIF.

—

Compte-rendu analytique de la séance du lundi 18 mars 1867.

(*Suite.*)

L'honorable M. Thiers continue :

Elle s'est trouvée en présence du Parlement de Francfort, et, en ne le reconnaissant pas, elle a contribué à faire avorter l'unité allemande. qui s'ébauchait à cette époque.

A l'égard de l'Italie, qu'a fait le gouvernement de 1848? A-t-il fait la guerre pour l'Italie ? Non, parce que ce n'était pas l'intérêt de la France. L'honorable M Bastide a fait bien des efforts en ce sens, et nous avons aprouvé la République de ne pas faire la guerre pour l'Italie.

Encore une fois, on a le droit, à l'intérieur, de changer de politique; mais au dehors il n'y a que l'intérêt de l'Etat, defendu honnêtement. Les formes du gouvernement ne font rien à la politique extérieure, à moins que l'on ne veuille faire de l'apostolat.

En voulez-vous un exemple ? L'Amérique est ce qu'il y a de plus jeune, de plus entreprenant, Qu'a-t-elle fait? Elle avait à choisir entre les Etats libres. Elle avait l'Angterre, qui est libre ; elle avait la France, qui l'a été, qui devrait l'être, qui pourra le redevenir. Elle a choisi la Russie. A-t-elle été guidée, je le demande, par le principe de sa politique intérieure !

Non, Messieurs. Elle s'est dit : En Angleterre, on a des tendances favorables aux Etats du Sud : en France, on rêve certain empire et l'on a fait cette expédition que vous savez et dont je ne dirai que ce mot. (Rire et bruit.)

Eh bien, en Russie, on n'a pas de tendresse pour le Sud, on ne vise pas à un empire mexicain Allions-nous à la Russie.

L'Amérique a donc prouvé la justesse du principe que je pose, qu'il n'y a pas au dehors de politique ancienne et de politique nouvelle. Il n'y a que l'intérêt du pays bien entendu, honnêtement defendu.

Quelle que soit la forme du gouvernement qui nous soit réservée. — on ne peut prévoir l'avenir, — il est impossible de suivre une autre politique. Nous en sommes sortis, cela nous a coûté assez cher.

La politique contraire est à l'égard du monde, une grande arrogance et, pour soi-même, une duperie. Parce qu'il vous a plu de fonder telle ou telle forme de gouvernement, vous voudriez l'imposer à un autre sol ?

C'est une arrogance sans égale. C'est aussi une duperie, parce que lorsqu'on est preoccupé de faire triompher au dehors son principe, on se trompe sur les intérêts de son pays. L'histoire est là pour le prouver. Tous les ministres qui ont voulu suivre cette politique absurde y ont trouvé un dommage pour leur pays. Ceux qui ont suivi la politique opposée ont fait, au contraire, la fortune de leur patrie.

C'est pour ce motif que j'ai cité Henri IV, Richelieu, Mazarin. Ces deux derniers étaient des cardinaux, et cependant ils ont soutenu les Etats protestans, parce que l'intérêt de la France est de soutenir les petits Etats

C'est Philippe II qui, le premier, a voulu soutenir le principe catholique. Et ce roi, un des plus populaires, le plus populaire de l'Espagne, a perdu sa monarchie. Louis XIV, ce grand roi, qui était sé-

---

poisson, des gâteaux, des crèmes, qui sont un régal délicat pour des estomacs accoutumés à une nourriture plus substantielle.

Dans un coin réservé de la cave, le maître cherche la plus vieille bouteille et l'offre à ses convives. Mais avant d'en vider le contenu dans leurs verres, il en verse quelques gouttes sur une bûche énorme qui flambe joyeusement dans la cheminée, et il appelle sur tous ceux qu'il aime, sur sa maison, sur ses récoltes, les bénédictions du ciel.

La coutume traditionnelle ainsi observée, le repas commence. Les yeux s'allument, la gaieté règne, le vin délie les langues et chacun s'en donne à cœur joie. Puis, on se rapproche de la cheminée, on s'assied autour de la flamme brillante et on chante des noëls jusqu'au moment où, à l'exception des jeunes enfants et des vieillards infirmes, tout le monde se rend à la messe de minuit.

On célébrait donc la veillée de Noël dans la ferme de Théodore Rivarot. Les convives fort nombreux touchaient à ce moment du repas où, l'estomac étant rassasié, les conversations deviennent de plus en plus bruyantes. Les plats passaient encore devant eux, mais ils n'y touchaient plus. Les bouteilles avaient cessé de se vider. Les visages étaient rouges, les yeux animés. Les langues se fatiguaient, mais les dents se reposaient.

Tout en haut de la table qu'il présidait, Rivarot était assis entre sa femme et sa fille, vêtues l'une et l'aure de leurs habits de fête. les membres de la famille avaient pris place à leurs côtés. Le personnel de la ferme venait ensuite occupant l'autre extrémité de la table.

Au milieu de ces visages rayonnants, il en était deux qui semblaient ne pas refléter l'expression de la joie qui régnait dans la ferme. C'était celui de Rivarot et celui de sa fille.

Jamais Margaï n'avait été plus belle.

Le large ruban qui ceignait sa tête et d'où s'échappaient deux bandeaux de cheveux noirs et luisants ressemblait à un diadème. Son cou svelte et rond sortait de son fichu, plissé sur ses épaules, suivant la coutume du pays ; elle portait un corsage de velours noir qui laissait voir la naissance de la poitrine et dont les manches plates reproduisaient les fins contours de ses beaux bras.

Des manchettes de dentelles entouraient ses poignets et retombaient gracieusement sur ses mains éclatantes de blancheur. Telle qu'elle était, élégante et fière, on la devinait faite pour l'amour. Tout ce qu'elle portait le disait avec éloquence, tout jusqu'aux plis soyeux de sa robe grise qui tombaient autour d'elle avec tant de grâce qu'ils semblaient vouloir révéler les formes harmonieuses de son corps.

Le coude appuyé sur la table, son menton reposant dans sa main droite, de l'autre elle jouait distraitement avec sa chaîne d'or à l'extrémité de laquelle était attachée une croix en brillants.

Ainsi posée, ses yeux erraient au hasard, tandis qu'un jeune homme assis à côté d'elle lui racontait à voix basse de plaisantes histoires, qui lui arrachaient par intervalles un triste sourire. Mais, assurément, sa pensée n'était point dans la salle du festin. Elle suivait au dehors quelque objet inconnu dont son esprit devait être fortement préoccupé et dont elle regrettait peut être l'absence.

Théodore Rivarot avait il deviné les préoccupations de sa fille.

Il faut le croire, car lui-même paraissait les partager. Son front se ridait fréquemment comme sous la pression d'une inquiétude qu'il s'efforçait de dissimuler. Il jetait sur Margaï de rapides regards et semblait brusquement revenir à lui-même, lorsqu'il était interpellé par un des joyeux convives.

— Frédéric ! s'écria t-il tout à coup, en s'adressant au voisin de Margaï, tu crois peut-être que ma fille t'écoute ? Détrompe-toi, mon cher ! Tu perds ton temps et tes paroles.

Frédéric Borel, qui était le propre neveu de Rivarot, resta bouche béante, car il avait été interrompu au milieu d'une phrase assez longue qu'il ne put achever. Il regarda tour à tour son oncle et sa cousine, comme pour les interroger.

— Tu ne vois donc pas, reprit le premier, que Margaï est dans les nuages.

Frédéric parut de plus en plus inquiet et regarda fixement sa cousine comme pour se bien convaincre qu'elle était à ses côtés.

— Vous vous trompez, mon père, je vous assure, répondit la jeune fille. Je ne suis pas dans les nuages. J'écoute fort attentivement ce que me raconte mon cousin et je m'y intéresse beaucoup.

Ces mots qui ramenèrent la joie sur le visage de Frédéric produisirent sur celui du fermier un effet tout contraire. Un éclair de colère brilla dans ses yeux, et, se penchant vers sa fille dont il saisit brusquement la main sous la table :

— Comment osez-vous me donner en face un démenti ? lui dit-il à voix basse. Est-ce que je ne vois pas, est-ce que je ne sais pas que vous songez encore à l'autre ? Tâchez au moins, je vous prie, qu'on ne s'en aperçoive pas.

Tandis que son père lui adressait cette courte et vive réprimande, Margaï avait baissé les yeux. Mais, aussitôt qu'il eut fini, elle les releva, les promena fièrement autour d'elle, et convaincue que cet incident n'avait pas eu de témoins, elle dit gaiement à son cousin :

— Tu finiras ton histoire un autre jour, Frédéric. Maintenant, si tu veux me plaire et nous plaire à tous, tu nous chanteras quelques noëls.

En même temps, elle quitta la table et alla prendre place devant la cheminée. Deux ou trois jeunes filles la suivrent et se groupèrent à ses côtés, formant ainsi un ravissant tableau dont elle était le principal personnage.

— Dois-je chanter, mon oncle? demanda Frédéric en s'adressant à Rivarot.

— Sans doute, mon garçon, répondit le fermier, satisfait d'avoir interrompu et fait cesser les rêveries de sa fille. Nous t'écoutons.

Le maître avait parlé. Le silence se fit aussitôt.

Frédéric Borel se leva, toussa et entonna d'une voix jeune et fraiche l'un de ces chants populaires et naïfs qui ont raconté depuis des siècles à nos aïeux, les aventures mystérieuses et légendaires des rois et des pâtres accourant se prosterner devant le berceau du Christ.

Frédéric chantait depuis quelques minutes, lorsque tout à coup retentirent au dehors les aboiements furieux des chiens de la ferme.

L'heure était déjà si avancée, les visites étaient si peu prévues, que les femmes se regardèrent effrayées. Margaï elle-même devint toute pâle.

Il y eut une minute de silence et d'anxiété. Les cris des chiens redoublaient.

— Ce ne peut être un malfaiteur, dit gravement Rivarot. Il n'y a pas d'âme assez pervertie pour commettre le mal pendant la nuit de Noël.

(*A suivre.*)

rieux, laborieux, a été entraîné à faire la guerre contre les Etats protestants. Il a soutenu Jacques II, il l'a reçu à Saint-Germain ; il a fait la guerre pour le principe catholique, et il a soulevé la coalition contre la France inépuisable heureusement, et qui, après lui avoir donné Turenne et Condé, puis Luxembourg, lui a donné pour son salut Villars.

Je vous demande pardon de revenir à ces généralités : mais les esprits ont besoin d'être redressés et d'être remis dans la voie du vrai. J'aime mon pays ; je l'aime avec ses faiblesses,—et c'est la seule manière d'aimer,—mais je ne crains pas de dire que, tandis qu'il supporte parfois le pouvoir absolu avec une patience qui m'étonne, on fait de lui ce qu'on veut avec le mot de nouveauté. Eh bien, il faut qu'il sache, de la bouche d'un homme qui l'a servi pendant quarante ans, qui n'a trahi ni son pays ni la liberté, que la nouveauté ne constitue pas la vérité. J'arrive à ce principe déplorable des nationalités, à propos duquel l'honorable M. Emile Ollivier m'a prouvé, avec une courtoisie de langage dont je le remercie, que je m'étais trompé et qu'il fallait distinguer entre les populations et les races.

M. **Emile Olivier** : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. **Thiers** : J'ai eu d'abord quelque peine à comprendre la distinction; mais après y avoir bien réfléchi, j'ai compris qu'il s'agissait des populations appelées à donner leur avis.

Consulter les populations, c'est là une grande entreprise. C'est n'est pas moi qui nierai que les gouvernements doivent répondre aux vœux des populations. Mais êtes-vous assurés qu'avec le système partiqué, les nations sérieusement consultées? (Bruit).

Je ne comprendrais le sérieux de ce système qu'autant que les baïonnettes seraient écartées et qu'on consulterait les nations à l'état calme (approbation sur plusieurs bancs), alors qu'elles ont tout leur bons sens. Avec des populations consultées ainsi, je pourrais admettre le principe des nationlités.

Mais, en générale, savez-vous ce qui arrive? c'est que les populations, deux ou trois ans après s'être prononcées, professent des opinions contraires à leurs votes.

En voulez-vous un exemple? Le gouvernement italien a laissé aller le général Garibalde à Palerme. On l'a aidé, et le gouvernement a été changé. Aujourd'hui il faut mitrailler Palerme pour soumettre les populations, qui cependant avaient été consultées. (Bruits divers.)

Permettez, monsieur le ministre d'Etat ..

M. le Ministre d'Etat : Je ne vous ai pas interrompu ; mais je suis prêt à vous interrompre, si vous voulez bien me le permettre.

M. Thiers : Certainement !

M. le Ministre d'Etat : Quand vous défendiez l'ordre en 1834 contre l'émeute, cela voulait-il dire que Paris n'était pas dévoué à votre gouvernement ? (Vive approbation.

M. Thiers : Permettez-moi de ne pas examiner la question, ce serait trop délicat. Mais, puisque vous parlez de la France, voulez-vous que je vous dise ce qui s'y est passé et ce qui s'est passé en Angleterre ? Je ne veux pas repandre le ridicule sur mon pays, que j'aime; mais prenez, depuis 1789, les consultations qui ont eu lieu pour que la France fît connaître ses vœux, et vous verrez si le pays, après avoir prononcé d'une façon, n'a pas ensuite prononcé d'une autre.

Dans la nuit du 4 août, Louis XVI avait été proclamé le restaurateur de la liberté. Vous savez ce qu'on a fait trois ans après. La République, fondée un jour, s'est jetée dans les bras d'un très grand homme. Après le Consulat, elle a proclamé l'Empire, pour lequel le suffrage universel a été consulté.

On est arrivé à 1814, et, à cette époque, la France a reconnu qu'elle s'était trompée en ne restant pas soumise à ses rois. Puis, huit ou dix mois après, elle rappe a Napoléon de l'île d'Elbe.

Si je prends l'histoire d'Angleterre, je vois que l'Angleterre a subi les mêmes épreuves.

Voilà ce qui m'autorise à dire que la nouveauté qu'a défendue M. Emile Olivier est une illusion ; que le plus souvent le consentement des peuples n'est qu'un mensonge, j'ajoute, et un principe de perturbation lorsqu'on veut l'appliquer au dehors.

M. **Emile Olivier** : On n'a pas dit cela.

M. **Thiers** : Mais on l'a fait. (Bruit.)

M. le ministre d'Etat et M. Emile Olivier demandent la parole.

M. **Thiers** : A mon avis, le principe des nationalités, le principe des populations consultées, c'est uniquement de la propagande, et jamais la propagande n'a réussi à personne. Ce système est la cause de la situation de l'Europe.

Je reviens aux faits. On a fait l'unité de l'Italie. M. le ministre d'Etat a dit que c'étaient les précédens de l'école libérale qui avaient fait la loi au gouvernement nouveau. Je proteste contre cette assertion. L'école libérale est intéressée à l'Italie : mais il ne s'agit pas ici du plus ou moins d'intérêt témoigné à l'Italie, il s'agit de son unité, de la guerre entreprise pour faire cette unité. Eh bien! je citerai dans les précédents de l'école libérale la conduite de la République de 1848 : sollicitée d'intervenir après la bataille de [Novarre, elle ne l'a pas voulu.

Que voulions-nous donc, nous les libéraux ? Nous voulions la liberté de l'Italie, non son unité. Quand des Italiens illustres m'ont parlé de l'unité de leur pays, je leur ai répondu : Non, je ne veux pas l'unité de l'Italie, et si cette question était soulevée, moi ayant l'honneur de tenir dans mes mains les affaires de la France, je m'y opposerais.

Et, à ce propos, j'ajouterai une confidence : J'étais uni par un ancienne et vive amitié à M. de Cavour, ce dissentiment en amena la rupture. Nous nous brouillâmes parce que M. de Cavour aimait l'Italie plus que la France, ce qui était bien légitime, et que moi, naturellement, j'aimais la France plus que l'Italie... (Très bien ! très bien !)

Ne rattachez donc pas à l'école libérale de mon temps l'unité de l'Italie. Encore une fois, nous voulions la liberté de ce pays et non son unité. La République de 1848 a suivi la même ligne politique sur ce point que la monarchie.

Vous dites : Nous ne regrettons pas l'unité de l'Italie. M. le ministre d'Etat pose les questions et résume les objections de ses adversaires avec un admirable talent ; mais quand il faut résoudre les unes et répondre aux autres, ce n'est pas son talent qui lui fait défaut, c'est la situation.

Il n'a donc pas répondu aux questions que j'avais posées, et que je vais rappeler. Il pourra y répondre aujourd'hui et, par un grand talent, faire illusion à l'Assemblée. (Bruit.) Dieu me garde de blesser S.E. le ministre d'Etat ou les appréciateurs de son remarquable talent ; mais permettez-moi de dire que ce que M. le ministre d'Etat pourra répondre sera une illusion. (Interruption.) Non, M. le ministre d'Etat ne pourra pas répondre aux trois faits que j'ai résumés ainsi :

Vous avez dit qu'en faisant l'unité de l'Italie vous pacifieriez l'Europe, et vous avez mis l'Europe en feu.

Vous avez dit que vous vouliez affaiblir l'Autriche, et vous l'avez presque détruite ; j'espère qu'on peut dire *presque* détruite ; car l'Autriche est indispensable au repos de la France et de l'Europe, et vous-mêmes, devant la situation où elle est réduite, vous êtes obligés de faire des vœux pour elle ; nous devons tous en faire, car l'équilibre de l'Europe est détruit si elle ne se relève pas (Approbation.)

Enfin vous avez dit que vous trouveriez dans l'Italie une alliée de la France, et vous avez en elle une ennemie.

Est-ce qu'il y a un Italien qui se soit trompé ? Quand l'Italie a conclu son alliance avec la Prusse elle savait bien qu'elle allait nous porter un dommage considérable, car personne n'ignorait que les projets de la Prusse étaient, je ne dirai pas funestes, mais fâcheux pour la France.

Quand on a fait une grande nation, vouloir la tenir enchaînée, ce serait vouloir l'impossibilité. Oui, en faisant l'unité de l'Italie, vous êtes donné une ennemie.

Déjà elle songe à se jeter dans de nouvelles aventures, vers Rome et mêmes en Orient. Que va faire en effet sa flotte dans les eaux de la Grèce ?

Je le répète, vous ne répondrez pas à ces trois faits : Vous avez mis l'Europe en feu ; vous avez détruit l'Autriche ; vous avez créé à la France une ennemie en Italie.

Un mot en passant; de la question romaine.

J'ai entendu dire, avec une assurance dont j'ai été confondu, que la question romaine a été résolue.

Y avez-vous bien pensé ! Je vous crois plus prévoyant. Il y a en Italie aujourd'hui deux partis : l'un qui veut détruire immédiatement la papauté, l'autre, qui est d'avis d'attendre et de lui laisser le temps de mourir toute seule. Auquel de ces deux partis les élections ont-elles donné la victoire ? Personne ne le sait encore, même en Italie.

Quoi qu'il en soit, vous avez fait à la papauté une situation impossible ; elle est entourée d'une nation ou du moins de partis qui demandent sa mort; vous ne lui avez pas donné les moyens de vivre.

Les dépenses de son budget s'élèvent à 70 millions, dont une partie est affectée à la conservation des plus belles œuvres de la civilisation, aux coûteux entretien de cette admirable capitale, création de tous les temps, et ce budget est soumis à l'examen d'une commission consultative plus sévère que nous. Ses revenus ne s'élèvent qu'à 28 millions, auxquels s'ajoutent les 17 millions donnés par l'Italie ; le déficit sera encore de 25 millions. Cette année, l'Italie avait promis un subside de 20 millions, mais elle n'a pu faire ce versement, il a été ajourné.

Oui, vous avez fait à la papauté une situation impossible, et vous dites que vous avez résolu la question roumaine! Non, non, elle n'a pas été résolue.

Un double sentiment me fait parler: c'est d'abord un sentiment digne de respect, celui de la dévotion catholique; ; c'est ensuite le sentiment non moins respectable de l'intérêt véritable de la France. La question romaine n'est que suspendue, elle n'est pas résolue.

Abandonner la papauté, ce serait violer la liberté de conscience, ce serait soulever des questions religieuses, grave danger pour la société et pour le gouvernement. Je suis donc convaincu qu'au nombre des préoccupations du gouvernement, et il en a bien grandes, la question romaine est une des plus vives.

Il y a dans cette question une autre chose encore, l'intérêt de la France. La Russie se sert de sa clientèle chrétienne dans la question d'Orient. L'Angleterre se sert de sa clientèle protestante partout où elle en trouve l'occasion, et vous,vous rejetez la clientèle catholique de la France ?

Non, encore une fois elle n'est pas résolue cette question romaine, et j'affirme qu'en ce moment elle traverse une de ses plus grandes crises, celle des élections en Italie.

Vous avez fait l'unité de l'Italie, et c'est un grand malheur, car c'est l'unité italienne, je le répète, qui l'a fait l'unité allemande.

A propos de la question danoise, M. le ministre d'Etat disait, en me répondant, qu'il avait lu les procès-verbaux de la conférence. Et moi aussi je les ai lus, et bien souvent. Après la réponse de M. le ministre d'Etat, je me suis demandé si je ne m'étais pas trompé, et, pour m'édifier, je les relisais hier.

M. le ministre d'Etat a dit, dans la séance d'avant-hier: «M. Thiers nous accuse d'avoir abandonné le traité de 1852. Ce n'est pas nous qui l'avons abandonné. Il y a douze séances, on n'en a parlé qu'à la cinquième. » C'est là une erreur.

S. Exc. le Ministre d'Etat : Vous avez mal compris ma pensée. J'ai dit : les quatre premières séances ont été consacrées à l'armistice, on n'a parlé du traité de 1852 qu'à la cinquième.

M. **Thiers** : Soit ! Vous avez dit en tout cas qu'on n'en a parlé qu'une fois : c'est l'erreur. On en a parlé dans toutes les séances, et c'est la France qui a abandonné le traité de 1852.

Froid accueil à la proposition faite par l'Angleterre après le refus du Congrès ; dépêche du 20 mars 1864, où la France abandonne le traité que la Prusse et l'Autriche admettaient encore. Tous les documents prouvent que le traité de 1852 était abandonné par la France, et ce traité abandonné, c'était le Danemark condamné.

Cette résolution de la France a pesé sur toute la conférence. Nous avons demandé dans cette conférence un représentant de la Confédération germanique. La Confédération germanique n'avait pas figuré à la signature du traité ; elle a donc parlé contre lui.

L'abandon du traité par la France a paralysé les efforts de ses défenseurs, et cependant lord Russel lord Charendon, le baron de Brunnow et le représentant de la Suède l'ont soutenu.

Que disait le représentant de la France ? Il proposait de consulter les populations. C'est alors que le gouvernement anglais a dit : Il faut partager la difficulté, donner le Holstein à l'Allemagne et le Schleswig au Danemark.

C'était une iniquité sans doute, car rien n'autorisait ce partage ; mais lorsque la Prusse et l'Autriche demandèrent une ligne qui entamait le Schleswig, alors la raison, la justice, l'humanité nous disaient de repouser les prétentions des puissances allemandes, pour aboutir à la transaction proposée par l'Angleterre.

Eh bien, cette fois encore, n'est-ce pas nous qui avons donné le conseil de consulter les populations? si bien que le Danemark, toujours dépouillé au nom du même principe, a fini par se dire : En combattant, je ne serai pas plus maltraité. J'aime mieux verser mon sang pour la justice que de me défendre plus longtemps dans la conférence : et l'entêtement du Danemark n'a pas été aussi fâcheux qu'on l'a dit car le Danemark n'a pas été plus maltraité qu'il ne l'eût été par la conférence, et il a mérité l'intérêt de l'Europe par son héroïsme et son malheur. (Très bien ! très bien !)

Vous dites que, dans le conflit allemand, le Danemark n'a été qu'un incident. Mais c'est le Danemask qui est devenu la pomme de discorde. Vous dites que la question allemande aurait nécessairement reparu. Mais comment M. de Bismark, si habile, si audacieux qu'il fût, l'aurait-il soulevée, s'il n'avait pas eu dans ses mains cette commode question du Danemark ? Aurait-il pu objecter que la Prusse était mal limitée au nord et que, pour cette raison, il allait faire la guerre à la Confédération gemanique et à l'Autriche ! Contre celui qui s'exprimerait ainsi, il y aurait une réprobation universelle, et personne ne l'essayerait. Non, si la question du Danemark n'eût pas été jetée an milieu de l'Allemagne, M. de Bismark, tout audacieux qu'il était, n'aurait pas pu faire la guerre qu'il a faite.

Quand les duchés ont été dans les mains des deux puissances co-partageantes, il y a eu une occasion de litige. M. de Bismark l'a saisie d'une manière (je ne voudrais rien dire de blessant pour lui) qui fait honneur à son habileté et à son audace, mais non à ses scrupules diplomatiques. Cette façon d'en user ne fera certes pas avancer le droit des gens en Europe. (Approbation.)

Il a trouvé cette occasion de guerre, et, après l'appui moral que nous lui avions prêté dans la question du Danemark, après l'exemple que nous lui avions donné en Italie, l'Italie lui a apporté son secours matériel. Vous prétendez que l'unité allemande était faite dans les esprits ; mais tout le monde connaît les Allemands. Leur caractère est fort sérieux, mais on sait qu'ils sont plus longs à exécuter qu'à concevoir.

Eh bien ? de toutes les idées que le Parlement de Francfort avait répandues en Allemagne, il ne restait presque plus rien dans les esprits. Dans tous les cas, on n'était pas d'accord ; les uns voulaient l'unité par la Prusse, les autres au moyen d'un Parlement national ; d'autres enfin par l'Autriche.

Au fond, jusqu'aux événemens de l'année dernière, il n'y avait rien d'arrêté chez les partisans de l'unité. Encore ne parlé-je que de ceux qui voulaient l'unité. Et tous ne la voulaient pas. En réalité, l'Allemagne est fédérale.

Après la dissolution du Parlement de Francfort, ces idées unitaires étaient tombées. Je ne dis pas qu'elles ne pouvaient pas renaître ; mais elles n'auraient pu renaître aussitôt si l'Italie ne les avait réveillées. (Interruption.)

J'en demande pardon aux honorables membres qui m'interrompent ; mais je crois qu'ils ne se font pas une idée exacte de la situation. Sans les événements de l'année dernière, l'unité allemande eût été longue à se réaliser. (C'est vrai !)

Mais, me dit-on, le Zollverein n'était pas un commencement d'unité ? N'avez-vous pas vous-même accepté ou subi le Zollverein ? Messieurs, quand on cite, il faut citer avec à-propos et exactitude. Or j'ai voyagé en Allemagne à l'époque dont vous parlez. On n'y pouvait pas faire une journée de poste sans avoir à franchir huit ou dix lignes de douanes. C'était intolérable.

J'ai connu le personnage éminent qui a été le père du Zollverein. C'était M. Cotta, un libraire qui a depuis gagné honnêtement une fortune considérable. Je vous assure que M. Cotta ne songeait pas à l'unité allemande. (Bruit.)

Voulez-vous la preuve qu'il n'y avait aucune idée politique dans ce commencement du Zollverein? C'est que la Prusse, qui aurait dû être la première à favoriser cette institution, ne s'en est pas d'abord préoccupée.

C'est dans les petits Etats allemands, c'est à Stuttgard que l'idée du Zollverein a pris naissance. Mais nous ne pouvions pas l'empêcher. Vous, au contraire, vous étiez armés contre l'unité allemande par le principe fédératif contenu dans les traités ; vous aviez des droits pour empêcher l'unité allemande ; nous, nous n'en avions pas pour empêcher le Zollverein.

Plus tard, l'empereur François-Joseph convoqua tous les princes à Franfort ; oui, sans doute ; mais les princes n'étaient assurément pas disposés, pour faire l'unité allemande, à déposer leurs couronnes. La vérité est que la France inspirait des inquiétudes à l'Allemagne, que les Allemands éprouvaient le besoin de se grouper en songeant à la possibilité d'une attaque extérieure, et que le but du voyage de Francfort était de donner satisfaction au vœu d'une Confédération mieux organisée. Avec une politique meilleure, de notre part, ce mouvement n'aurait abouti qu'à une réforme incapable de causer la moindre inquiétude à l'Europe, j'en suis profondément convaincu.

Mais, si les idées unitaires étaient si puissantes, alors vous êtes impardonnables d'avoir tant travaillé à l'unité italienne. Si l'Allemagae était si inflammable, si la poudre était prête à s'allumer, pourquoi avoir mis du feu à côté de la poudre ? C'était au moins une imprudence. Sans croire que l'unité allemande fût si irrésistible, j'ai toujours dit que la constitution de l'unité italienne avait été une faute énorme, parce qu'elle avait imprimé l'élan aux idées allemandes.

L'Italie a donné à l'Allemagne non seulement l'exemple, mais le secours matériel. M. le ministre n'a pas nié au reste l'appui prêté par l'Italie à l'Allemagne. Les choses étant arrivées au point où elles étaient l'année dernière, est-ce que laisser faire la guerre ce n'était pas laisser faire l'unité allemande ?

S'il s'agissait là d'une querelle d'opposition, on pourrait-peut-être nous dire: Vous auriez blâmé si les choses s'étaient passées tout autrement; mais j'avais annoncé les événements, il y a dix moix, et, en vérité, ce n'était pas une prévoyance bien difficile.

Qu'a-t-on fait ? Nous ne pouvions pas, dit-on, arrêter l'Italie, pleine de passions, ayant une armée de 4 ou de 500,000 hommes ; nous ne pouvions arrêter la Prusse. Mais ici encore je dirai à M. le ministre d'Etat qu'il n'est pas précisément exact dans sa manière de raisonner.

Oui, quand vous avez proposé la conférence, il était difficile, mais non pas impossible, car un mot de la France pouvait tout arrêter, il était difficile, je le reconnais, d'arrêter le mouvement. Mais du 1er mars au 3 mai, jour où la Chambre manifestait ses sentiments dans le sens de la paix, qu'avez-vous fait ?

Si, à partir du 3 mai, il y a eu des centaines de mille hommes sous les armes en Prusse et en Italie, du 1er mars au 3 mai en était-il de même ! Tout le monde savait que le général Govone négociait le traité l'alliance entre la Prusse et l'Italie. Dans l'Europe entière, l'opinion générale est que la France n'avait alors qu'un mot à dire pour prévenir la guerre.

Les Italiens disent, pour se justifier du reproche d'ingratitude, que quand ils se sont alliés à la Prusse, la France le savait bien ; que si la France avait dit qu'elle ne voulait pas de cette alliance, ils ne l'auraient point faite (Bruit.)

Vous vous récriez ! Vous me donnez le droit formel de dire cela parce que, dans le Livre jaune, vous n'avez publié de pièces diplomatiques qu'à partir du 8 mai. Pourquoi, devant le pays qui doit tout savoir, un pareil mystère ? Quoi ! pas une dépêche du mois de mars, du mois d'avril, du moment décisif, alors que la paix ou la guerre se décide ! Quoi ? pas une confidence au pays! Vous m'autoriser à mettre à la place de vos dépêches la notoriété européenne.

Que le gouvernement nous apporte des dépêches où il aura dit à la Prusse et à l'Italie, avec la réserve diplomatique, mais avec la force du droit : Arrêtez-vous ! S'il nous apporte ces dépêches, sa situation sera meilleure. Sinon, il nous donne, je le répète, le droit de croire aux conjectures de toute l'Europe.

Oui, à partir du 8 mai, il était difficile de retenir l'Italie. Mait cela était très facile en mars et en avril.

Permettez-moi ici de rappeler un souvenir. Quand l'année dernière j'ai prié la Chambre, dans la discussion de l'Adresse, — et cela prouve que cette discussion était bonne à quelque chose — (bruit), de renvoyer un paragraphe du projet à la commission, et que la Chambre a voté ce renvoi, c'est parce que l'Adresse gardait sur l'Italie et sur l'Allemagne un silence inquiétant.

Vous ayez ajouté à l'Adresse une phrase insignifiante qui a satisfait l'honorable M. Emile Ollivier, mais qui ne m'a pas satisfait. Aussi, il est un reproche que je m'adresse tous les jours. J'ai craint de demander à la majorité quelque chose qu'elle n'était pas sans doute disposée à accorder à un homme qui se tient en dehors de tout. J'ai eu tort. Il fallait me faire battre, il fallait demander une chose qui ne m'aurait pas été accordée. Il fallait courir cette chance de faire cesser ce silence déplorable.

Oui, vous pouviez encore, à cette époque, arrêter la guerre. L'Assemblée a montré, par l'accueil qu'elle a fait à mes paroles, qu'elle partageait mon opinion que la France, avec un mot, pouvait alors arrêter tout. (Mouvemens en sens divers.) Je défie qu'on trouve un homme éclairé en Europe qui ne croie que la France a pu tout arrêter en ce moment. (Bruit.)

Sur quelle carte — qu'on me pardonne cette expression vulgaire — a-t-on joué ? On a compté que de l'épuisement de la Prusse, de l'Autriche, de toutes les puissances engagées, sortirait une chance heureuse. Cette chance a été la grandeur de la Prusse.

En disant l'autre jour qu'en politique c'était l'événement qui était le juge, je n'ai pas voulu dire qu'il fallût sacrifier les causes vaincues. Vous en pouvez juger par ma vie entière. J'ai longtemps adopté les causes vaincues. Je m'y suis attaché, mais non aux personnes. Je respecte toutes les dynasties : celles qui sont tombées, parce qu'elles sont malheureuses ; celles qui règnent, parce qu'elles représentent le gouvernement légal de mon pays.

Je ne parle dans l'intérêt d'aucune ; c'est l'intérêt seul de mon pays qui me guide. Dans des circonstances de ce genre, c'est l'événement qui condamne ou qui absout, et la preuve que l'événement vous a condamnés, c'est votre projet de loi sur l'organisation militaire.

Quelle est maintenant la situation? L'état de l'Allemagne est pour nous meilleur, dites-vous. Le croyez-vous en effet ? Je m'adresse à la loyauté et au bon sens de M. le ministre d'Etat. (Bruit.) L'Allemagne autrefois, a-t-on dit, comptait 75 millions d'âmes; elle était prête à prendre l'offensive contre nous. La Prusse, avec la Confédération du Sud, n'en compte que 40; c'est donc pour nous un bénéfice de 35 millions.

Et, pour prouver que l'Allemagne, avant les derniers événemens, était constituée d'une manière offensive, vous citez la guerre d'Italie. L'exemple est singulièrement choisi ! Mais c'est surtout à cette époque que la Confédération germanique était en état de défensive ; car vous n'adopterez pas la version italienne, qui ressemble fort à la version prussienne de ces derniers temps, et qui consiste à dire qu'en 1859 c'était l'Autriche qui avait commencé la guerre.

Or, à ce moment, on a eu beaucoup de peine à amener la Prusse et les autres Etats à venir au secours de l'Autriche, parce que la rivalité qui existait entre elles, et la difficulté de remuer la Confédération germanique étaient telles, que nous avions déjà résolu la question quand la Confédération n'était pas encore en mesure de secourir l'Autriche. Qu'attendait-elle donc ? Elle attendait que nous eussions franchi l'Adige et violé le territoire germanique pour intervenir. C'est là une preuve évidente que la Confédération, à cette époque, était une organisation purement défensive.

A sa place qu'y a-t-il? Il y a la Prusse avec 30 millions de sujets; avec 40 millions en comptant la Confédération du Sud.

Quant à l'Autriche, elle est rejetée hors de la Confédération bien que vous eussiez dit qu'elle devait conserver sa grande situation en Allemagne. Ainsi, au lieu de cette Allemagne fédérative et défensive, si difficile à mettre en mouvement, nous avons à nos portes l'illustre et redouté M. de Bismark, pouvant disposer de 40 millions d'hommes, et tout le long du Rhin ayant des places comme Rastadt, Mayence, Coblentz, où il y a des ouvrages énormes, et Cologne.

C'est une ligne formidable, appuyée sur 40 millions d'Allemands conduits par un gouvernement ambitieux.

L'équilibre du monde est donc changé. La situation est des plus graves. Jamais elle ne l'a été davantage.

J'arrive maintenant à la politique que nous devons suivre. Il y en a trois en présence. Il y a d'abord la politique des insinuations, politique dangereuse contre laquelle, si nous pouvions motiver l'ordre du jour, je demanderais à la Chambre de se prononcer nettement, politique qui est celle du gouvernement, et que l'Europe interprète comme un désir d'agrandissement de notre part, quand elle nous entend parler de grandes agglomérations. (Bruit.)

Vous n'êtes pas de mon avis? Lisez le discours qui a été récemment prononcé par le ministre des affaires étrangères de Portugal, en réponse à des interpellations, et vous verrez si les inquiétudes qu'il manifestait n'ont pas pour cause l'agitation que cette politique a causée en Europe.

Pourquoi la Suisse, la Hollande, le Danemark arment-ils? Croyez-vous que la France puisse se livrer à des actes d'ambition sans donner le signal à toute l'Europe? Croyez-vous que la Prusse n'en profiterait pas ? Ne voyez-vous pas que le signal que vous donneriez serait le ravage du monde?

Voilà pouquoi je combats cette politique, et pourquoi je désire la formation en Europe d'un grand parti conservateur qui aura la ferme résolution de ne rien prendre pour soi et de ne rien laisser prendre aux autres. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Il y a une autre politique, c'est celle qui dit : Ou la guerre tout de suite, ou prouvons à la Prusse que nous ne sommes pas jaloux.

Je ne suis pas pour la guerre qui précipiterait les événements, tandis que nous devons nous efforcer de les arrêter, ou tout au moins de les suspendre. Mais, d'un autre côté, je ne crois pas que la Prusse soit une si bonne voisine que nous puissions lui tenir ce langage de confiance. Les poignées de main données à distance à tel ou tel personnage allemand ne me rassureront pas. (On rit.)

Je suis pour une politique vigilante. Cette politique peut motiver, non pas le projet d'organisation militaire qui nous a été présenté, mais une organisaitin nouvelle des forces de la France. Nous examinerons en bons Français.

Mais, prenez garde ! quand vous venez dire que la transformation de la Prusse ne peut pas nous inquiéter, vous retirez à votre projet de la loi militaire sa base ; si la situation est bonne, votre projet est mort. (Approbation sur quelques bancs.)

Oui, je suis pour une politique vigilante, qui reconnait que la situation est grave. Si vous répétez, vous, que cette situation est bonne, que vous n'avez pas commis une seule faute, vous commettez la plus grave de toutes les fautes en tuant votre projet de loi. (Mouvement.)

A la force que ce projet doit vous donner, il faut ajouter l'influence d'une politique qui ramène à la France les Etats européens, en formant ce grand parti conservateur dont le principe soit la défense de tous les intérêts. Et pour que ce parti puisse se constituer, il faut que le principe de ne rien prendre soit franchement posé.

A cette condition, et tout le monde me comprendra, vous aurez l'adhésion de l'Angleterre et des petits Etats. En supposant que l'Autriche se reconstitue, comme nous devons le désirer, elle ne peut pas évidemment s'allier à la France contre l'Allemagne ; mais elle peut se rallier à ce parti conservateur formé par la France, l'Angleterre et les petits Etats réunis par l'engagement commun de ne pas prendre et de ne pas laisser prendre. Les esprits alors seront rassurés; vous verrez la prospérité renaître, et vous aurez encore de beaux jours.

Maintenant ne pensons plus au passé que pour condamner un système qui a été funeste. Quitus donné à tous ceux qui ont touché à la direction des affaires dans ce passé, indication précise d'une politique conservatrice au dehors, libérale au dedans, et l'invitation au gouvernement de s'y rallier, telle est ma conclusion.

N'ayant pas dans notre règlement la ressource de motiver l'ordre du jour, je motive mon vote à la tribune : il signifie renvoi des interpellations au gouvernement, et cela non pour formuler un blâme, je ne me gênerais pas pour le dire franchement si c'était mon intention (On rit), mais pour bien faire comprendre au gouvernement que le vœu de la Chambre, conforme à celui du pays, est qu'on rompe avec une politique qui a si mal réussi, et qu'on adopte une politique libérale au dedans, conservatrice au dehors. Voilà mon vote. La Chambre fera comme elle l'entendra. (Mouvement. —Vifs applaudissements sur plusieurs bancs.)

M. **le président Walewski** : La parole est à M. le ministre d'Etat.

M **Rouher**, ministre d'Etat et des finances: Je ne voudrais pas affronter l'impatience de la Chambre : je lui demande seulement vingt-cinq minutes. (Parlez ! parler !)

L'honorable M. Thiers, en terminant ses observations, a dit : Si le langage tenu à une séance précédente par le gouvernement est exact, alors il a retiré lui-même la base de son projet d'organisation militaire.

Je veux écarter d'abord du débat cette prétendue contradiction en déterminant en quelques mots la portée du projet de roi, puis je prendrai une à une toutes les objections de l'honorable M. Thiers, en essayant de les réfuter.

Le projet de la loi est-il inspiré par l'éventualité d'une guerre prochaine, par la pensée de jeter l'Europe dans ce chaos dont parlait M. Thiers ? Je repousse cette interprétation.

L'organisation d'une armée se compose de deux éléments : une force animée, les soldats, une force inanimée, l'armemen ?

Nous avons eu d'abord les navires à voiles, puis le navire à hélice, puis le vaisseau blindé, puis le projectile capable d'atteindre et de détruire le vaisseau blindé ; et quand ce projectile a été trouvé, on a cherché une marine plus forte, on a multiplié les éléments de résistance à mesure que les éléments de force et d'action se multipliaient.

Pour les armées de terre, nous avons eu des calibres différeus avant d'arriver au calibre unique, avant de passer du canon lisse au canon rayé. La baguette en bois a été remplacée par la baguette en fer, et le grand Frédéric a dû en partie ses succès à cette transformation. Enfin, à l'ancien fusil on a substitué le fusil se chargeant par la culasse. C'est ainsi qu'à chaque découverte nouvelle correspond une transformation des armemens.

Mais ces transformations nécessaires révèlent-elles à aucun degré la pensée de la guerre ? En aucune manière.

Il est un second élément, c'est la constitution d'une armée. Eh bien ! qu'ont révélé les derniers événemens militaires et ces agens nouveaux qui sont entrés au service du commerce et de l'industrie ? C'est que, grâce aux chemins de fer, la concentration des armées est devenue d'une rapidité inouïe, presque mathématique.

Autrefois, seul de tous les généraux, Napoléon possédait le secret des grandes et rapides concentrations de troupes. C'est ainsi qu'il put à Eylau réunir à un moment, à une heure fixe, ses nombreuses divisions disséminées à travers l'Allemagne. Il avait calculé avec une précision infaillible le jour et l'heure où elles arriveraient sur le champ de bataille, et c'est à ce secret, qu'il possédait seul alors, qu'il a dû la victoire.

Mais ce secret, il appartient aujourd'hui à tous les capitaines. La concentration des troupes s'opère. Quelle en est la conséquence ? C'est que les guerres se font et que les batailles se livrent par grandes masses. Nous en avons eu l'exemple à Sadowa.

(A suivre.)

Nouvelles Commerciales, et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 5 avril	31 28
Clôture du 5 avril	31 25

Marseille, 30 mars.

Céréales. — La position des blés est toujours mauvaise : le marché est lourd et ne paraît pas, maintenant, devoir se relever. — Danube fr. 33 50 — Odessa 38 50.— Pologne, fr. 40 25, aux 160 litres. Escompte 1. 0|0 entrepot.

Métaux.— Baisse de 50 c. sur plomb et cuivres, les étains sont seuls bien tenus,

Soies et Cocons.— Stock peu important. Prix très bien tenus. Soie fines en voie de hausse.— Salonique 172 fr. —Brousse fr 112 50. Cocons Calamata fr. 27,— Nouka de fr. 13 50 à 17.

Frisons.— Peu d'affaires, au contraire, et en baisse. Espoir de hausse, cependant.

Cotons.— Stock 10,000 balles.—Pas de changement dans les prix depuis une semaine: il y aurait cependauf un soupçon de tendance à la baisse.— Salonique fr. 122 50 à 127 50.— Trebisonde et Caucase fr. 105.

Laines : Situation mauvaise. — Il semble qu'on ne puisse pas faire de meilleurs prix que ceux pratiqués ces derniers temps: si la situation change, ce ne peut être que par une hausse. — Il y a à Constantinople un millier de Balles que l'on n'envoie pas à Marseille de peur de les y voir sacrifiés. Georgie 50 fr. grise, 90 fr. blanche. Varna non cernie 10 fr. Perse suint 80 à 82 fr. 50 fr.

Peaux de chèvres. Vente difficile. — 25 à 35 fr. la douzaine. Samsoun. 36 à 40 fr.

Peaux de moutons. Sans existenee. — Prix nominaux 40 à 50 fr. la douzaine.

Sésames. Graines de lin.—Affaires presque nulles par suite de la baisse des huiles. Enos, Smyrne 67 et 50 fr. .

Lin de Danube et Russie 36 fr. 50 à 37,

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 5 avril.

ANVERS, vap. angl. *Ashford*, cap. With, ayant touché à Malte et Dard. div. march. et passag.

MARSEILLE, vap, fr. de M. Imp. *Godavery*, cap. Joret, ayant touché Messine, Pyrée et Dard. div. march. et passag,

DEPARTS, du 5 avril.

SALONIQUE, vap. fr. de M. Imp. *Mitidjah*, cap Trebuchet, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

DEPARTS, du 30 mars,

ODESSA, bk. ital. *Carcagno*, c. A. Cossanello,
— br hell. *Aspassia*, cap. Pnpa, lest.
— br. ital. *Vittorio*. cap. Bisso, lest.
— bk. aut. *Verona*. cap. Veroua, lest.
DANUBE, br. hell. *Evangelistria*, c. Tamburlo, lest.
— br. hell. *A. Dimitrios*, cap. Cacialis, lest.
— br. hell. *Omonia*, c. I. Margaris, lest.
— br. hell. *A. Nicolaos*, c. I. Cagiulis, lest.
— br. hell. *A. Andreas*, cap. Petropulos, lest.
— br. hell. *A. Nicolas*, cap. Poros, lest.
— br. hell. *3 Adelfi*, cap, Bouakis, lest.
— br. ital. *Atalante*, cap Jaccharino, lest.
— br. ital. *Indipendenzza*, c. Castelano, lest.
— br. hell. *Omonia*, cap. Fotakis, lest.
— br. hell. *Solon*, cap. Beliminios, lest.
— br. hell. *Elias*, cap. Ghinis. lest.
— br. hell. *Angelico*, cap. Calafatis, lest.
— br. hell. *Elisabeta*, cap, Himo, lest.
— br. hell. *A. Nicolaos*, c. C. Papacostandopulos, lest.
AZOFF, br. ital. *Gerolamo*, cap. Scarzolo, lest.
— br. ital. *Paolina*, cap. Corsanego, lest.
— br. hell. *Joanis*, c. Saran. Fotin.

Du 1 avril.

MER-NOIRE, bk. ital. *Giovanni*, cap. Bollo, lest.
— br. ital. *Minorca*, cap. Gazzolo, lest.
— br. hell. *A. Andreas*, cap. Buduris, lest.
ODESSA br. meck. *Formosa*. cap. Dellwitz, lest.
— br. ital. *Poli*, cap. Chiozza, lest.
DANUBE, br. hell. *Marigo*, cap. Buzubardt, lest
— br. hell. *Evanghelistra*. cap. Caciulis, lest.
— br. hell. *A. Spiridion*, cap. Caticas, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Antipas, lest.
— br. hell. *Andros*, cap. Embericos, lest.
— br. hell. *Marigo*, cap. Camburis, lest.
— sch. angl. *Fanny Fern*, c. Decent, fer.
— br. hell. *Kendavros*, c. Margaris lest.
— br. hell. *Thessalia*, cap. Jacomopulo, lest.
— br. it. *N. Elisa*, c. Trapani, lest.
— br. hell. *Victoria*. cap. Cotrojani. lest.
AZOFF, br. hell. *A. Spiridon*, St.Theofilato, lest.
— br. hell. *Marigo*, c. Kiriaku, carup.
— br. ital. *Giuseppe*, cap. Ferraro. lest

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY. 2. A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sa s opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur t d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auqu l est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se nd près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les pots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION A VAPEUR MARSEILLAISE

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français *ASIE*, capitaine Lapierre, partira pour MARSEILLE dimanche 7 avril, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.

ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

COMPAGNIE RUSSE

Départs de la semaine.

Pour Batoum et Poti, samedi le 25|6 avril paquebot *Counib.*

Pour Tagaurog, direct le 27|8 avril paquebot *Vesta.*

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER
Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76
PENSION BOURGEOISE.

MM. Varthaliti et Gimmbuchian,

tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

AVVISO.

I.R. DIREZIONE DELLE POSTE AUSTRIACHE.

A principiare dal 29 del mese corrente, le communicazioni postali accelerate per i Principati Danubiani e per l'Europa avranno luogo *fin a nuove disposizioni* via di Kustendge e Baziazs.

Le partenze da Costantinopoli sono fissate come pel passato a Martedi e Venerdi alle ore 11 a. m. e gli arrivi a Mercoledi e Sabato matina.

Da Vienna il corriere partira ogni Martedi e Sabato.

Le lettere dovranno essere consegnate fin alle ore 10 precise.

Per più informazioni veder l'orario esposto all'Ufficio.

Pera, 25 Marzo 1867.

LECONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Mesjid N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N°. 120.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER
Rue Linardi 17
PENSION OURGEOISE.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne. Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Aux Fabriques DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Teké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raidés et Contractées.

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si, avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement e avec persévérance les parties affectées, on peu, compter sur une guérison certaine surtout si préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il fau chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins. L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE (Saison de printemps 1867.)

SERVICE DES DIMANCHES

Côte d'Europe
VOYAGES DE DESCENTE

HEURES A LAUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	ANATOL KAVAK.	JÉNI-MAHALÉ.	BUYUKDÉRÉ.	THÉRAPIA.	JÉNI-KIOI.	STÉNIA.	EMIRGHIAN.	R. HISSAR.	BÉBEK.	ARNAOUT-KIOY.	KOUROU-TCHESMÉ.	ORTAKIOY.	BÉCHIKTACH.	KABATACH.
1 50		7 50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛
1 —		7 20	—	⊛	⊛	⊛	—	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—
3 15		9 35	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—
8 15		2 35	—	—	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	⊛
9 30		3 50	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛

OBSERVATIONS.
Le signe(⊛) indique que l'échelle est desservie.
Le signe(—) indique qu l'échelle n'est pes desser

Côte d'Asie
VOYAGES DE DESCENTE

H. A LA TURQUE	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	BUYUK-DÉRÉ.	THÉRAPIA.	BEICOS.	PACHABAKCÉ.	TCHIBOUKLI.	KANLIDJA.	ANATOL-HISSAR	KANDILI	VANIKIOY	TCHENQUELKIOY	BEYLERBEY	KOUSCOUNDJOUK	SCUTARI
12 45		9 35	—	—	—	—	—	—	—	—	Ark.	⊛	⊛	⊛	—
3 15		9 35	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛
8 45		3 5	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	

Ce service aura lieu auss les vendredis.

Côte d'Europe
VOYAGES DE MONTÉE.

HEURES A LA TUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	KABATACH.	BECHIKTACH.	ORTAKIOY.	KURU-CESMÉ.	ARNAOUT-KIOY	BÉBEK.	RUMÉLI-HISSAR.	EMIRGHIAN.	STÉNIA.	JÉNI-KIOY.	THÉRAPIA.	BUYUK-DERÉ.	JÉNI-MAHALÉ.	A. KAVAK.
2		8 20	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛		⊛	⊛	⊛	⊛	
3 30		9 50	—		⊛		⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	—	
9 45		4 5	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
10 45		5 5	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛		⊛	—	
11 15		5 35	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40		6	—	⊛	⊛	—	⊛	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie
VOYAGES DE MONTÉE

H. A LA TURQUE.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	SCUTARI.	KOUSGOUNDJUK.	BEYLERBEY.	TCHENGHEL-KIOY.	VANI-KIOY.	KANDILLI.	A. HISSAR.	KANDILI	TCHIBOUKLU.	PACHABAKCÉ.	BEYCOS	THÉRAPIA.	BUYUK-DERÉ.
3		9 20	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛
10 30		4 50	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛		—	⊛

Ce service aura lieu aussi les vendredis.

MARCHETO

Marchand de Curiosites Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. — Nº 81.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque moi et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 8 avril.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*)

Paris, 5 avril, 4 h. 20 m. soir.
Cours du 5 avril.

5 0/0 Ottoman.—LONDRES. Clôture 29 1/8

Paris, 6 avril, 3 h. 40 m. soir.
Cours du 6 avril

5 0/0 Ott.	PARIS, (Clôture)	ouvert.	28 55
		clôture	28 —
	LONDRES	ouvert.	27 5/8
		clôture	— —
Emprunt Ott. 1863		ouvert.	225 —
		clôture	225 —
5 0/0 Italien			51 70

Paris, 6 avril, 6 h. 5 m. soir.
Cours du 6 avril.

5 0/0 Ottoman.—LONDRES. Clôture 28 5/8

Rattazzi est chargé de former le cabinet Italien.

Le bruit court que la France a envoyé son ultimatum à Berlin pour l'évacuation du Luxembourg. Ce bruit mérite confirmation.

Paris, 5 avril, 2 h. 50 m. soir.

A Florence, le bruit court que Ménabréa est chargé de la formation du ministère.

Les journaux de Berlin combattent la cession du Luxembourg. L'émission d'un emprunt de 30 millions de thalers est assurée.

La Russie déclarerait la cession du Luxembourg impossible sans le consentement des puissances.

Le *journal de Petersbourg* dit que la Turquie refusant les conseils des puissances se rend responsable envers elles.

Paris, 6 avril, 3 h. 50 m. soir.

Grande inquiétude. Menaces de guerre. Rente tombée 66 20.
Clôture, 66 95.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On lit dans le *Moniteur* :

« M. le comte Walewski a adressé à l'Empereur la lettre suivante, par laquelle il se démet de ses fonctions de président du Corps législatif.

« Sire,

» Des dissentiments personnels, indépendants de ma volonté, s'étant manifestés » entre quelques membres du gouvernement » et moi, je n'hésite pas, dans un intérêt de » bonne harmonie et de concorde, à prier » Votre Majesté de vouloir bien agréer ma » démission de président du Corps législatif.

» Je suis avec un profond respect,
» de Votre Majesté.
» Le très humble serviteur et fidèle sujet,
» A. WALEWSKI.
» Paris 29 mars. »

Voici en quels termes M. Walewski a annoncé à la Chambre sa démission :

« Je tiens à annoncer moi-même à la Chambre que j'ai donné ma démission de président du Corps législatif.

» Ce n'est pas sans un vif regret que j'ai pris cette résolution, mais c'est pour un intérêt supérieur d'union et de concorde que j'ai dû renoncer à l'honneur de vous présider.

» Permettez-moi, messieurs, de vous remercier du concours bienveillant que j'ai trouvé sur tous les bancs de cette Chambre indistinctement.

« Aux termes du règlement, j'invite M. le président Schneider à vouloir bien me remplacer au fauteuil. »

On écrit de Berlin, le 27 mars, à la Correspondance Havas :

« La presse radicale commence déjà à accuser le comte Bismark de vouloir renoncer aux droits de la nation allemande sur le grand-duché de Luxembourg, que certains journaux se plaisent à considérer comme un pays exclusivement allemand. M. de Bismark, au contraire, paraît résolu à ne traiter cette affaire qu'au point de vue stratégique.

A la séance du 18 mars de la Chambre des Communes, lord Denbigh demande si le gouvernement anglais a été invité à prendre part, avec la France, l'Autriche et la Russie, à l'envoi d'une note collective qui conseillerait à la Porte la cession de Candie à la Grèce. L'orateur considère la politique récemment adoptée par les puissances européennes, à propos de la question d'Orient, comme une violation du traité de Paris.

Lord Derby nie que la politique récemment suivie par les puissances européennes tende au démembrement de la Turquie ; elle a pour but, au contraire, de rendre cette dernière puissance plus forte.

Lord Derby déclare que l'Angleterre n'a pas été formellement invitée à se joindre à la France, à l'Autriche et à la Russie pour conseiller la cession de Candie à la Crète, seulement l'ambassadeur français à Londres, dans une conversation qu'il a eue avec lord Stanley, a demandé si le gouvernement anglais était disposé à s'associer à une pareille démarche. Lord Stanley a répondu que le gouvernement anglais ne se croyait pas en droit de donner un conseil semblable à la Turquie ; mais que si celle-ci était disposée à faire la cession demandée, l'Angleterre n'y mettrait pas obstacle. L'ambassadeur russe a posé la même question et a reçu la même réponse.

La santé de la princesse de Galles s'améliore ; et tout permet d'espérer un prompt et entier rétablissement de la maladie.

Lord Bloomfield, ambassadeur anglais à la cour de Vienne, a envoyé sa démission à lord Stanley. Son successeur n'est pas encore connu.

On écrit de Varsovie à la *Gazette de Breslau* que le gouvernement russe se propose d'imposer à la Pologne une nouvelle contribution de 12 milions de roubles (48 millions de francs). Le comte de Berg aurait déjà reçu l'ordre d'apprêter l'oukase motivant cette contribution.

Encore un martyr de la nationalité polonaise. Le capitaine du génie Rudnitzky, qui s'était retiré à l'étranger après la défaite de la bande des insurgés qu'il commandait, a commis l'imprudence de rentrer en Pologne pour y travailler à l'organisation d'un nouveau comité national.

Arrêté à Varsovie, Rudnitzky vient d'être condamné à la dégradation, à la perte de ses titres et décorations, et à la déportation dans les contrées éloignées de la Siberie.

(*Op. n. Nat.*)

On mande de Prague que les élections des grands propriétaires fonciers sont terminées. L'avantage est resté au parti constitutionnel.

On écrit de Berlin en date du 29 mars : — Les députés de nationalité danoise ont l'intention de formuler une proposition tendant à suspendre, jusqu'au réglement de la question du vote des populations, l'obligation du service militaire dans la partie de Sleswig située au nord de Flensbourg.

La formation définitive de l'armée de la Confédération du Nord, en ce qui touche la distribution en corps d'armée, n'est toujours qu'en voie de préparation. Toutes les autres nouvelles à cet égard sont prématurées.

On écrit de la Gallicie occidentale à la *Gazette de Breslau :*

« Le démenti donné par l'organe officieux la *Gazette de Vienne* du soir, aux nouvelles sur les armements de l'Autriche, est contraire à la réalité. Les mouvements et la concentration de troupes en Gallicie sont évidens pour qui sait voir et écouter. Il est vrai que les nouveaux régiments ne sont pas encore arrivés, mais une partie des régiments stationnés chez nous sont en marche vers la Gallicie orientale, et une grande quantité de fourgons et de trains arrivent continuellement par le chemin de fer et par toutes les routes. Le ministère de la guerre déploie la plus grande activité et fait tout pour développer l'instruction et relever l'esprit abattu de l'armée. D'après les nouvelles dispositions, les jeunes officiers seront désormais obligés de consacrer aux études et à la fréquentation des cours plusieurs heures par jour. Il est douteux que cette mesure puisse donner de bons résultats, car l'officier autrichien aime peu l'étude.»

Il résulte de pièces communiquées au Parlement anglais, que l'affaire du *Tornado* n'est pas terminée.

Le gouvernement anglais maintient la protestation énergique qu'il a adressée au gouvernement espagnol contre la saisie de ce navire et contre les mauvais traitements infligés à l'équipage ; mais les déclarations et les pièces qu'il a entre les mains ne lui permettent pas de prendre une décision sur toutes les circonstances de l'affaire et de déterminer dans quelle mesure il y a lieu de demander une réparation.

L'*Italia* de Naples publie les nouvelles suivantes :

Le ministère de la marine a donné des ordres secrets pour tenir prêts plusieurs navires cuirassés, qui seront armés avec de nouveaux canons sortis de fonderies anglaises.

L'amiral Ribotti restera au commandement de toutes les forces navales qui se réuniront dans les eaux du Levant.

Le nombre des ouvriers a été augmenté dans tous les établissements de marine, à la suite de fortes commandes données par le Gouvernement. Enfin, on nous assure qu'on a décidé d'augmenter considérablement l'escadre permanente de la Méditerranée avec des bâtiments de transport et des frégates cuirassées.

L'ouverture du Congrès péruvien a eu lieu le 15 février sous la présidence du dictateur Prado. Après avoir donné lecture de son message, le général Prado a donné un grand exemple de patriotisme et de probité politique, en se démettant des pouvoirs absolus dont il était investi.

Le Congrès lui a, par un vote unanime, confié de nouveau le pouvoir exécutif jusqu'à vérification des suffrages qui l'appelent à exercer définitivement les fonctions de président de la République.

Les journaux de New-York du 16 mars publient les nouvelles suivantes du Mexique:

Matamoras, 7 mars.

Le 25 février, une forte colonne commandée par l'empereur Maximilien, est sortie de la ville et a marché sur les positions occupées par l'armée républicaine du nord.

On estime à 14.700 les forces de Maximilien et à 32.000 celles des libéraux que commande Escobedo. Les uns pensaient que cette bataille décisive a dû se livrer le 28 février, les autres qu'elle aurait lieu seulement au commencement de mars.

Porfirio Diaz était près de Puebla, qui était encore occupé par le général impérialiste Galvise.

New York, 27 mars.—Le général Sheridan a destitué M. Herron, attorney-général de la Louisiane, le maire Monroë et le juge Abell.

On craint une inondation de la vallée inférieure du Mississipi, par suite de l'affaissement des levées qui bordent le fleuve dans cette région.

Aux détails que nous avons déjà donnés sur la ville de Luxembourg, nous devons ajouter que sa forteresse, une des premières de l'Europe, commande quatre lignes de chemin de fer se croisant dans la ville même, et qui relient la Belgique, la Hollande, la Prusse et la France. On comprend de quelle importance, au point de vue stratégique, est cette forteresse, dont les ouvrages, taillés dans le roc, sont dus, comme nous l'avons dit, à Vaubau,

NECESSITE D'UNE STATISTIQUE EN TURQUIE.

Pour peu qu'on s'efforce de pénétrer au fond de la vie économique en Turquie, on se trouve invariablement arrêté, dès les premiers pas, par une absence désespérante de tous documents statistiques suffisamment complets et dignes de foi, pour servir de base à un travail substantiel, quel que soit l'ordre d'idées qu'on se propose d'exploiter, pourvu qu'il sorte du domaine exclusivement spéculatif pour se nourrir de chiffres et de faits.

Ce défaut de renseignements statistiques doit entrainer les conséquences les plus graves pour les intérêts gouvernementaux, tout aussi bien que pour les intérêts des particuliers.

Et par exemple, il doit être de toute impossibilité de centraliser à Constantinople le travail des provinces, et de contrôler d'une façon efficace les opérations des agents des divers services.

L'à-peu-près devient nécessairement la règle.

Mais avec un pareil système, que de ressources précieuses dorment ignorées; que de branches de commerce ou d'industrie restent enfouies sans profit pour personne; que d'abus se promènent au grand jour en dépit de la morale et de la pénurie du trésor.

Quant à la presse dont la mission pourrait être si fructueuse, l'absence de documents faisant foi, et la crainte de se lancer dans des suppositions inextricables la forcent de tourner à peu près uniquement dans le cercle de la politique. Je ne prétends pas, dit M. Michel Chevalier, dans sa préface au *Progrès de la Grande Bretagne*, que la statistique soit toute la publicité, mais l'on m'accordera qu'elle en forme le matériel.

Si nous soulevons cette question en ce moment, c'est que nous croyons l'occasion bonne pour introduire en Turquie une branche du service public qui contribuerait puissamment au développement de sa prospérité.

Le gouvernement s'occupe de réformes qui amèneront la réorganisation des services administratifs dans un avenir rapproché ; en attendant, et avec les éléments qu'il possède, rien ne serait plus facile et moins onéreux que de faire naître, chez les différents employés, l'habitude des informations statistiques, en adaptant au pays un système mixte, tenant à la fois du système en faveur en France et en Prusse et de celui pratiqué en Belgique et en Italie,

Il est bien entendu que nous repoussons complètement la méthode d'induction, et que des évaluations, dans le genre de celles qui permettaient à Sully d'asseoir son budget ne répondent plus à nos exigences modernes.

Le système français et prussien consiste dans l'établissement d'un bureau de statistique central, aux ordres du Ministre, ayant la faculté de se servir du personnel administratif pour recueillir les renseignements et les données qu'il est chargé ensuite d'élucider, de coordonner et de publier, sous sa responsabilité.

Le système belge appliqué également en Italie et en Espagne, fonctionne à l'aide de commissions dites de statistique, indépendantes du gouvernement, et rapportant le résultat de leurs investigations à des centres scientifiques qui les contrôlent en les comparant pour les livrer ensuite à la publicité.

En ce qui concerne le recensement de la population, la création d'un état civil ne doit pas offrir de grandes difficultés. La seule digne de considération proviendrait de l'apathie des populations ; mais en introduisant dans la législation certaines dispositions exclusives des personnes dépourvues d'un état civil régulier, la nécessité du recensement s'imposerait en très-peu de temps.

Quant aux investigations portant sur l'agriculture, le commerce, l'industrie, les matières premières, les voies de communication, les frais de main-d'œuvre etc., elles pourraient se faire hiérarchiquement 1° par les employés du gouvernement de l'ordre politique, administratif, judiciaire et militaire 2° par les autorités locales et les différentes assem-

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

I

En disant ces mots, il regarda Margaï qui tremblait comme une feuille

— C'est plutôt, continua-t-il un mendiant qui vient réclamer sa part de la fête. Il faut que cette nuit tout le monde soit heureux.

Ayant ainsi parlé, Rivarot se leva pour sortir: sa femme saisit sa main comme pour l'arrêter, car les chiens aboyaient toujours.

Au même moment, un homme, assis parmi les valets de la ferme, quitta sa place.

Voir le numéro du 6 avril.

— Ne bougez pas, notre maître, dit il, j'y vas.

— Bien, Moulinet, reprit le fermier. Suivez le, vous autres, ajouta-t-il en s'adressant aux camarades de Moulinet, et, si c'est un visiteur, amenez-le au milieu de nous.

Cinq minutes se passèrent. Les valets reparurent alors ayant au milieu d'eux une femme qui devait être âgée, à en juger par les rides de son visage et par la blancheur de ses cheveux. Mais l'âge ne l'avait pas courbée. Elle marchait d'un pas assez ferme et ne parut pas émue de se trouver au milieu d'une si nombreuse assemblée.

— Bonsoir et joie à tous, dit-elle entr'ouvrant la mante qui l'enveloppait.

— Je ne m'étais pas trompé, s'écria joyeusement Rivarot. C'est la Talbray. Bonsoir la mère. Soyez la bienvenue. Il y a place pour vous au feu et à la table.

— Je le savais, monsieur Rivarot. Les pauvres gens sont toujours bien reçus chez vous.

La Valbray prit place à table et se mit à manger et à boire silencieusement, tandis que les groupes se formaient de nouveau, comme avant son entrée, autour de Frédéric qui repassait dans sa mémoire un nouveau noël.

Seule, Margaï ne reprit pas sa place. L'œil fixe sur le visage de la mendiante, elle essayait d'y surprendre un signe qu'elle pût comprendre. Tout à coup elle s'approcha d'elle.

— Donnez moi votre mante, bonne vieille, vous mangerez plus commodément.

A ces mots, la Valbray se leva :

— Dieu vous bénisse, belle enfant.

Et elle se débarrassa de l'ample vêtement qui l'enveloppait tout entière. Mais, au moment où Margaï le recevait de ses mains, elle se pencha vers la jeune fille et lui dit, si bas que celle ci seule les entendit, ces trois mots :

— Il y sera.

II

A l'heure où ces événements se passaient à la ferme de la Bastide-Neuve, sur la petite place de Gordes, devant l'église encore plongée dans l'ombre, un homme marchait rapidement. La nuit était calme et claire. Durant l'hiver, alors que la gelée durcit la terre, le ciel, dans le Midi, prend des teintes lumineuses. Les étoiles ont un éclat singulier qui fait ressortir la tranquille pureté du firmament.

Le froid était intense. L'homme dont nous parlons paraissait attendre, et sans doute il ne marchait rapidement sur l'étroite place du village, dont il faisait plusieurs fois le tour en moins de cinq minutes, qu'afin de ne pas laisser l'air glacial de la nuit pénétrer ses vêtements et engourdir ses membres. Le bruit de ses pas réveillait seul l'écho du village. Dans aucune des maisons environnantes on ne dormait. On ne consacre pas au sommeil la nuit de Noël. Mais, fenêtres et portes étaient hermétiquement closes ; aucune lueur, aucun bruit n'arrivait jusqu'au nocturne promeneur.

La promenade du mystérieux personnage durait déjà depuis longtemps, lorsque la porte du presbytère situé en face de l'église, tourna sur ses gonds pour livrer passage au curé et à son vicaire qui traversèrent la place précédés du sacristain porteur d'une lanterne, et disparurent dans l'église, laissant tout ouvert derrière eux. Le silence un moment troublé se rétablit ; mais il fut de courte durée. Tandis qu'au fond de l'église les cierges de l'autel s'allumaient lentement on entendit craquer la charpente du clocher et deux cloches mises en branle sonnèrent à toute volée.

Alors le village sembla se réveiller. Ce fut d'abord quelques voix isolées, quelques lueurs tremblantes qui, successivement, s'échappèrent de toutes les maisons. Puis, un sourd murmure s'éleva et grossit peu à peu, à mesure que la population descendait dans la rue. Bientôt le bruit devint étourdissant ; tous les habitants de Gordes portant qui des torches, qui des bougies, qui des lanternes, débouchèrent sur la place, parlant, criant, chantant. Les femmes entraient rapidement dans l'église dont l'intérieur s'était splendidement illuminé ; les hommes formaient des groupes d'où quelques-uns, les moins dévôts, s'échappèrent bientôt pour se réfugier dans un petit cabaret situé à l'angle de la place, et demeuré fermé jusqu'à ce moment.

— Enfin, voilà des gens de la Bastide-Neuve ! s'écria tout à coup l'homme au manteau, qui avait interrompu depuis un instant sa promenade.

Et il marcha à leur rencontre, en ayant soin cependant de n'être pas reconnu.

C'étaient eux, en effet. Théodore Rivarot était à leur tête, donnant le bras à sa femme. Puis venaient, à la débandade, les parents, les amis, les serviteurs, et, au milieu de ces derniers, la Valbray. Quant à Margaï, elle n'était pas là.

Après avoir regardé passer les gens de la ferme, l'inconnu allait se retirer, lorsque la Valbray s'avança vers lui et, lui mettant la main sur l'épaule :

— C'est toi, Pascoul ? dit-elle.

Il tressaillit.

— Vous voilà donc, la Valbray. J'ai cru que vous n'en reviendriez pas.

— Margaï t'attend. Si tu ne m'as pas vue plus tôt, c'est que j'ai voulu m'assurer de leur départ à tous et pouvoir te dire qu'en ce moment, elle est seule et libre.

— Comment Rivarot a-t-il permis qu'elle ne l'accompagnât pas à la messe de minuit ?

— Après avoir reçu ma réponse, elle s'est plainte d'un violent mal de tête et force a été de la laisser seule. Sa mère voulait rester avec elle. Elle a refusé ses soins, disant qu'elle s'allait coucher.

b'ées issues de l'élection. 3° par les chefs des communautés religieuses.

Tous ces renseignements placés sous la responsabilité et la signature des expéditeurs aboutiraient au bureau central de statistique qui en ferait le dépouillement et la coordination, et en effectuerait le contrôle avant de les livrer à la publicité.

En outre, le Gouvernement aurait intérêt à encourager la formation d'une société de statistique indépendante ; le contrôle général ne pourrait qu'y gagner.

Est-il besoin d'insister pour faire comprendre l'importance d'une science à la portée de tous, car elle n'exige que de l'ordre et de l'exactitude, et qui est tantôt l'indication de mesures à prendre, d'abus à éviter, tantôt la pierre de touche de mesures prises, de progrès accomplis ou d'abus augmentés? Résumant et groupant les éléments de la comptabilité, qui est une de ses sources, elle présente la situation industrielle, commerciale, financière, morale d'un pays ; et ses résultats sont comme autant de salutaires maximes inscrites au chevet des hommes chargés des intérêts généraux.

Est-il besoin, pour appeler sur la question que nous venons de soulever, l'attention du gouvernement de rappeler cette belle définition de la statistique qu'a donnée l'illustre John Sinclair : « elle a pour but de constater la somme de bonheur dont jouit une population et les moyens de l'augmenter. »

LES JOURNAUX

ET LA QUESTION DE LUXEMBOURG.

Nous donnons ci-dessous l'opinion des journaux de toutes nuances, sur la question du Luxembourg.

L'opinion de M. Scherer du Temps est celle que nous avons adoptée nous-même dans ce journal. Elle a l'avantage d'être assise sur une connaissance particulière de l'Allemagne qu'aucun journal français, si ce n'est le *Courrier du Bas-Rhin*, ne possède au même degré.

Nous nous rallions d'autant plus volontiers, sur cette matière, au *Temps* et au *Courrier du Bas-Rhin*, que nous différons complètement de sentiment sur la politique à suivre par la France à l'égard de l'Allemagne.

On a remarqué que la *France* a maintenu, mais en l'affaiblissant, le démenti qu'elle a opposé aux négociations relatives au Luxembourg.

Les bruits continuent à circuler avec la même intensité : on élève seulement à 120 millions l'indemnité qui serait accordée au roi de Hollande.

Un journal annonce, sur la foi de lettres particulières, que plusieurs fonctionnaires français des départements limitrophes auraient fait récemment des excursions dans le grand-duché de Luxembourg, et auraient essayé de sonder les esprits sur les dispositions des populations.

(*Presse.*)

—

A l'égard des négociations secrètes entre la France et la Hollande d'une part, la Prusse et la Hollande de l'autre, à propos de la souveraineté du duché de Luxembourg, nous pouvons dire qu'il est aujourd'hui certain que le roi de Hollande est disposé à céder le duché à la France moyennant une compensation en argent, et aussi que le gouvernement français est très désireux de prendre possession de ce territoire, à cause de la remarquable forteresse qu'il contient.

La Prusse peut insister sur son droit de donner son avis, le duché faisant partie de l'ancienne Confédération germanique, et de plus, les troupes prussiennes sont actuellement en possession de la forteresse de Luxembourg.

Le comte Bismark n'a pas encore fait connaître ses intentions; mais un télégramme d'aujourd'hui annonce que la Prusse considère qu'avant toute cession de Luxembourg à la France, les autres puissances doivent être consultées. (*Globe*).

—

Nous ouvrons tous les jours, avec une grande impatience le *Moniteur*. Tous les jours nous espérons y voir quelque déclaration concernant la cession du duché du Luxembourg. Mais sœur Anne a beau monter à sa tour, elle ne voit rien venir.

Les feuilles étrangères, ordinairement si bavardes lorsqu'il s'agit de donner libre carrière à l'imagination des nouvellistes *bien informés*, font preuve d'une grande discrétion depuis quarante-huit heures : on dirait qu'elles tiennent le grand secret de l'affaire et qu'elles ont peur de le laisser échapper.

(*Epoque*,)

—

Malgré les démentis opposés par les journaux officieux de Paris et de Berlin aux bruits relatifs à l'acquisition du Luxembourg par la France, dit l'*Indépendance belge*, les assertions qui considèrent cette affaire comme très avancée ou peut-être même comme déjà conclue entre la France et le roi des Pays-Bas persistent toujours. Il n'y manquerait plus que l'assentiment de M. de Bismark, et on espérait l'obtenir moyennant la promesse de démanteler Luxembourg. Il peut sembler invraisemblable que la France achète à de pareilles conditions une compensation aux agrandissements de la Prusse. Aussi nous bornons-nous à enregistrer les rumeurs répandues à ce sujet.

—

Le *Nord* dit de son côté :

« Cette solution, je crois pouvoir vous la donner comme prochaine et sous une forme qui, en assurant pleine satisfaction à notre gouvernement, ferait de ce qui aurait pu être une pierre d'achoppement, une solide assise de la paix européenne.

En tout cas—la session du Luxembourg à la France se réalisant, — je crois pouvoir affirmer que le démantèlement de la forteresse, en retour de l'évacuation des Prussiens, n'en constituerait pas la condition, car ce n'est pas sous le second Empire que pourrait se renouveler une humiliation comme celle d'Huningue. »

—

La *Gazette de la Croix*, de Berlin, a reçu de son correspondant de Paris, la nouvelle que le général Frossard, aide-de-camp de l'empereur Napoléon, allait se rendre à Luxembourg, chargé d'une mission secrète.

—

L'*Europe*, de Francfort, va un peu plus loin :

« La question du Luxembourg, car, en dépit de tous les démentis, plus ou moins officieux, il y a aujourd'hui une question de ce nom, sera bientôt résolue, si nous en croyons nos nouvelles de Berlin, dans le sens que nous avons indiqué il y a moins d'une semaine. Nous persistons à croire que la forteresse du Luxembourg recevra, en échange du pavillon et des soldats prussiens, le pavillon français et les soldats français. C'est ce qu'on appelle pratiquer la théorie des compensations. La Prusse, au prix de beaucoup de sang versé, de millions d'écus sacrifiés, a eu la fortune de mettre la main sur bon nombre de forteresses, notamment sur celle de Mayence, et de s'annexer une bonne partie de l'Allemagne ; la France, sans tirer un coup de canon et moyennant un peu d'or, va s'agrandir d'un pays comptant au moins une population de deux cent mille âmes et d'une place forte de premier ordre, à moins toutefois qu'il ne soit convenu de raser les fortifications de Luxembourg, ainsi qu'on l'a déjà dit. »

—

En apparence, l'acquisition du Luxembourg dépend de la volonté du roi de l'Hollande ; en réalité, elle ne peut se consommer sans le consentement de la Prusse, puisque les Prussiens détiennent actuellement la forteresse de Luxembourg. Dès lors, à supposer que la France négocie en effet pour la cession dont il s'agit, il est inévitable que l'une de ces trois choses arrive : ou bien la Prusse refusera d'évacuer la forteresse qu'elle occupe, elle mettra ainsi son *veto* à l'acquisition que nous poursuivons, et alors ce sera la honte ou la guerre ; — ou bien la Prusse consentira à se retirer, mais en faisant des conditions, en stipulant, par exemple, le démantèlement de la forteresse, et cette condition n'enleverait pas seulement toute valeur à notre acquisition, elle y attacherait un affront ; — ou enfin, la Prusse, par un excès de condescendance auquel M. de de Bismark ne nous a pas accoutumés jusqu'ici, nous abandonnera purement et simplement le Luxembourg et sa forteresse ; et, à nos yeux, ce dernier parti ne serait peut être pas le moins fâcheux pour notre fierté nationale.

On ne peut, ce nous semble, voir sans humeur une négociation de la France avec un souverain voisin, dépendre du *veto* et du *placet* de M. de Bismark, et bien, il y aurait quelque chose de pis encore, ce serait d'avoir ce *placet*, et d'obtenir le Luxembourg par la grâce de M. de Bismark. Quelle serait, en effet, la valeur de cette concession ? Notre gouvernement aurait beau faire, il aurait l'air d'avoir voulu donner à la France une fiche de consolation, comme on dit, un dédommagement pour les agrandissements de la Prusse. Et la Prusse, de son côté, semblerait, en déférant à nos vœux, nous accorder toutes les compensations qui sont en son pouvoir. L'année dernière, après Sadowa, elle a dû nous refuser Landau et Sarrelouis: en vérité, elle ne pouvait donner autant ; c'était terre allemande; mais aujourd'hui, puisque l'occasion s'en présente, elle est trop heureuse de pouvoir faire quelque chose pour nous. Voici le Luxembourg qui, il est vrai, n'est pas au roi de Prusse, voici la citadelle où les Prussiens, il est vrai, n'ont plus le droit de tenir garnison ; c'est égal, ils consentent à nous les remettre ; ils veulent bien en ratifier la cession, et maintenant nous devons être contents. Ils nous ont fait notre part, ils sont quittes envers nous !

L'année dernière, quand on sut, ou qu'on crut savoir que le gouvernement français en compensation des agrandissements de la Prusse, se bornait à réclamer la frontière de 1814, c'est-à-dire un bout du Palatinat et la vallée de la Sarre, il n'y eût qu'un sentiment nous le croyons : c'est qu'une pareille compensation, l'eût on obtenue, aurait été dérisoire. Et que serait-ce donc aujourd'hui si, pour rétablir l'équilibre européen, il s'agissait d'adjoindre à la France un territoire de deux cent mille habitants, quelque chose comme la moitié d'un de nos départements.

(ED. SCERER. *du Temps*)

—

On écrit de Paris, le 28 mars, au *Nouvelliste de Rouen* :

« Les versions se succèdent au sujet de la cession du Luxembourg à la France. Ainsi, on prétend aujourd'hui qu'il n'y a pas de négociation officielle directe entre la France et la Prusse, que l'affaire ne se discute diplomatiquement qu'entre les cabinets de la Haye et de Berlin.

La Prusse connaît bien, ajoute-t-on, le projet qu'a la Hollande de s'entendre amiablement avec la France dès qu'elle aura recouvré la disponibilité du duché de Luxembourg; mais par la façon dont la négociation est engagée, la Prusse n'aurait, dans tous les cas, de refus à adresser qu'à la Hollande.

On dit également que le duché de Luxembourg appartenant au roi de Hollande, personnellement, les négociations suivies entre la Hollande et la France sont directes entre leurs souverains sans passer par leurs ministres des affaires étrangères. »

—

On lit dans le *Courrier du Bas Rhin* :

S'il était vrai que la Hollande voulût *vendre* le Luxembourg au prix de 100 millions, et que la Prusse exigeât la démolition des fortifications de la ville de Luxembourg, il y aurait lieu de se demander en quoi une pareille acquisition profiterait à la France. Le seul avantage qu'elle en retirerait serait de reculer ses frontières, et d'englober dans le territoire français quelques lieues carrées qui n'en faisaient point partie jusqu'à ce jour. Le drapeau prussien, à la vérité, ne flotterait plus sur une forteresse qui aujourd'hui menace et commande notre frontière du Nord; mais cette forteresse elle même serait démolie, et nos frontières seraient tout aussi peu couvertes qu'elle l'ont été jusqu'à présent.

A un autre point de vue, cette acquisition pourrait devenir pour la France une source de complications ; l'Allemagne, ainsi que nous le constations hier, regarde le Luxembourg comme une terre allemande; elle proteste hautement contre son annexion à la France. Nous avons reproduit hier un certain nombre de passages extraits de journaux allemands ; nous en pourrions faire autant aujourd'hui.

—

Tout cela est presque beau : mais l'*Europe* n'est pas assurément dans les bonnes grâces de M. de Bismark, qui, évidemment, a chargé son porte-voix, la *Correspondance Zeidler*, de crier le holà aux imaginations par trop bouillantes de messieurs les journalistes :

« Il est remarquable qu'on parle beaucoup, dit-elle, de nouveau, de la question de Luxembourg, précisément dans un moment où il apparaît que cette affaire ne mérite pas qu'on s'en occupe beaucoup. Nous ne prétendons pas dire qu'il n'y ait eu aucun pourparler entre la France et la Hollande, mais nous croyons être sûrs de notre affaire en admettant que c'est plutôt la Hollande que la France qui a pris l'initiative de cette question. En tout cas, il ne saurait être question, dans cette affaire, d'un danger pour la Prusse, que des esprits ardents voudraient apercevoir dans les complications qu'elle peut susciter. »

—

Nous trouvons dans le *Pays*, arrivé par le courrier de Kustendjé, les nouvelles les plus récentes et les plus sérieuses sur l'affaire du Luxembourg :

D'après l'*Evening Standard*, une dépêche datée de Luxembourg, du 26 mars, dit que M. de Tornaco, ministre d'Etat du grand-duché, y est arrivé, revenant de La Haye, et que les nouvelles qu'il a apportées ne permettent pas de douter que le traité de cession de cette province par le roi de Hollande à la France ne soit conclu et signé. Les négociations relatives à ce traité étaient entamées depuis un mois.

Le prince Henri, lieutenant gouverneur du grand-duché de Luxembourg, a pris congé de M. de Tornaco à la Haye même.

—

Le gouverneur prussien de la forteresse de Luxembourg a informé les officiers de la garnison que les troupes prussiennes auraient bientôt à l'évacuer.

—

L'*International* annonce de son côté que le Luxembourg est cédé par le roi de Hollande à la France moyennant 100,000.000 de francs, et que le gouvernement anglais s'est résolu à conserver une stricte neutralité dans cette question.

—

Enfin, un télégramme de Vienne dit également que M. de Beust a donné l'assurance à l'ambassadeur de France qu'en cas d'un conflit résultant de la cession du Luxembourg l'Autriche resterait neutre.

—

Bien que le *Moniteur* ne dise rien encore. tout vient donc confirmer le fait de la cession du grand-duché de Luxembourg à la France.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. Exc. Lord Lyons a offert un grand dîner diplomatique samedi dernier au Prince de Serbie.

—

Hier dans la matinée, Son Altesse a fait visite à LL. AA. le Grand-Vizir et le Ministre des affaires étrangères.

—

Hier soir, Son Altesse a dîné chez S. Exc. M. Bourrée, et ce soir elle dînera chez S. Exc. le général Ignatieff.

—

Le départ du prince Michel est fixé, nous assure t-on, à jeudi prochain.

—

Au moment où le Serdar-Ekraem Omer pacha faisait ses préparatifs de départ pour la Thessalie ; un Iradé Impérial l'a appelé au commandement en chef de l'armée de Crète où il est parti samedi dernier.

—

Hussein pacha ira, selon toutes les probabilités, prendre le commandement des troupes Impériales de la Thessalie.

—

Par décret de l'empereur Alexandre, S. Exc. le général Ignatieff, ministre plénipotentiaire de Russie, a été élevé au grade d'ambassadeur extraordinaire auprès de S. M. I. le Sultan.

—

Monsieur E. de Bonnières, ancien premier secrétaire d'Ambassade et chargé d'affaire, à Constantinople, en récompense des éminents services qu'il a rendus à son pays surtout dans ce dernier poste, a été nommé ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur des Français près S. M. le Schah de Perse.

—

Par Ordonnance Impériale en date du 7 avril :

M. Edouard Blacque, premier secrétaire d'ambassade et consul-général à Naples, a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Washington. Il a été élevé à cette occasion à la dignité de fonctionnaire du premier rang, *rutbéi-oula*.

Le gouvernement du Sultan, ayant reconnu le besoin de resserrer les liens d'amitié qui l'unissent à la République des Etats-Unis depuis un très grand nombre d'années, et de participer au mouvement qui tend à rapprocher de plus en plus le grand peuple américain des nations continentales de l'Europe, a décidé de créer une Légation à Washington, où jamais jusqu'ici le Sultan n'avait été représenté.

Cette mission importante a été confiée à Blacque bey, dont les titres nombreux à une pareille distinction ne sont ignorés de personne aussi bien en Orient qu'en France et en Italie, où il a fait toute sa carrière diplomatique.

—

La frégate à hélice, *Moukbiré Surur*, est partie avant-hier avec des troupes pour la Crète.

L'avviso à vapeur, *Févaïd*, est parti également avec des troupes pour la même destination.

—

Le jeudi-saint, 18 avril, le Théâtre Français fera sa clôture par *les Viveurs de Paris*, pièce en neuf tableaux. Demain la première représentation de *Maître Guérin*, comédie en cinq actes, puis quelques jours après un vaudeville fort gai *un Pied dans le crime*.

—

C'est avec plaisir que nous remarquons, dit le *Builder*, que bon nombre de jeunes nobles d'Angleterre s'occupent de travaux. Ainsi, le vicomte Amberley, très-jeune encore, se distingue au Parlement et il est déjà un publiciste très-connu. Le marquis de Lorn, qui a 21 ans à peine, vient de se prononcer avec beaucoup de jugement sur des questions d'intérêt public, et l'on imprime son premier ouvrage: *Voyage aux tropiques*. Avant-hier, le jeune marquis de Bute, qui n'a que 17 à 18 ans, décrivait dans une longue lettre que publie le *Times* sa visite récente à la mosquée de Hébron, avec une facilité d'expression et une érudition architecturale qu'on ne se serait pas attendu à rencontrer chez un adolescent. D'autres jeunes nobles, tels que lord Milton partent pour des contrées barbares et supportent de terribles privations, afin d'acquérir la gloire de voyageurs scientifiques.

— Feu lord Ockham (petit-fils de lord Byron, le poëte) alla incognito travailler comme simple ouvrier dans le chantier où M. Scott faisait construire les vaisseaux. Un autre pair, le comte de Caithness, a fait en plusieurs occasions un usage pratique de ses connaissances comme ingénieur. Lorsque la princesse Alexandra arriva à Londres, ce fut lord Caithness qui eût l'honneur de diriger le convoi royal de Paddington à Windsor.

Plusieurs jeunes gens de la noblesse,

— Qui garde la ferme ? demanda encore Pascoul.

— Moulinet et un autre valet. Marcaï t'attend dans la grande salle du côté du jardin. Tu escaladeras la palissade et tu te trouveras à ses côtés. Va, et sois prudent.

— Merci, la Valbray, répondit Pascoul.

Et il se dirigea rapidement, par les champs couverts d'une ombre protectrice, vers la ferme de la Bastide Neuve, tandis que dans l'église de Gordes les fidèles accourus de toutes parts entonnaient joyeusement des chants d'allégresse.

Quoique né dans Gordes et fils de paysan, Pascoul était un de ces êtres que l'on rencontre parfois dans les villages : malgré l'obscurité de leur naissance, ils doivent à un long séjour dans la ville, à une éducation relative, de n'être pas confondus avec ceux qui les entourent. Il avait vingt cinq ans, il vivait seul dans le bien assez considérable que son père lui avait laissé, et dont il abandonnait l'exploitation à un fermier, afin de n'avoir pas à s'en préoccuper lui-même. Il passait dans le pays pour un savant et une poëte, parce qu'on le rencontrait seul dans les champs, lisant dans un livre, et comme il lui était arrivé de composer une ou deux chansons en langue provençale, on le désignait plus volontiers sous le nom de *Félibre*, celui qui fait des livres, que sous celui de Pascoul.

Au fond, c'était une nature fine et rêveuse, pleine d'enthousiasme et de cœur. Tous ceux qui l'approchaient, disaient, qu'il était d'une essence bien supérieure à celle des paysans au milieu desquels il vivait.

Etait-ce pour cela que Margaï l'avait distingué, ou bien était-ce pour sa beauté ? car Pascoul était beau, beau de jeunesse, de santé, de franchise. Qui le sait ? Il l'ignorait lui-même.

Il n'avait qu'une certitude, c'est qu'après avoir vécu jusqu à vingt quatre ans, l'esprit léger, le cœur libre, il s'était tout à coup épris de Margaï. Il garda son secret pour lui seul. Durant plusieurs mois, Margaï elle-même n'en connut rien, bien qu'il fut quelquefois reçu à la ferme de Rivarot et qu'il eut sous les yeux l'objet de son adoration. Mais un soir, pendant le bal d'une fête votive des environs, tandis que croyant n'être pas compris il jetait sur Margaï d'amoureux regards, il lui sembla qu'elle lui faisait signe d'approcher. A moitié suffoqué, tremblant, pâle, il obéit, et au milieu de la fête ils échangèrent les paroles suivantes :

— Vous m'aimez, lui dit Margaï, ne niez pas. J'ai deviné.

— Vous ai-je déplu ? demanda-t-il.

— Non, repit-elle avec douceur. Venez demain à la ferme, vers le soir. Promenez-vous sous l'aire. J'irai vous y trouver.

C'était son premier rendez-vous d'amour. Il s'y rendit ivre de tendresse, ébloui, transfiguré, ne songeant guère à remarquer ce qu'il avait de singulier dans la hardiesse avec laquelle Margaï avait provoqué ses aveux. Margaï l'attendait et le laissa parler tant qu'il voulut. Si jamais jeune fille entendit un éloquent aveu, ce fut elle. Il lui parla comme savent parler les poëtes, dans cette langue enchantée de la Provence où chaque mot est une image, où toutes les expressions sont empreintes de charme.

— Etes-vous prêt à m'épouser? dit-elle enfin, après avoir écouté froidement cette parole fiévreuse.

— Quoi ! c'est vous qui le voulez ?

— Oui, si cela vous convient. Dans ce cas, hâtez-vous de m'arracher à cette maison. J'y suis malheureuse.

— Malheureuse ! Par qui ? Comment ?

— Je vous dirai tout plus tard, répondit-elle en essuyant une larme. Pour le moment, ne songez qu'à demander ma main... Je vous aime et je vous aimerai toujours.

Il retourna lentement à Gordes, le cœur épanoui. Il était aimé par Margaï ; elle le lui avait dit. Existait-il au monde un homme plus heureux ? Seul et sans but jusque là, il se voyait déjà l'époux de l'incomparable créature qui s'était confiée à lui.

Le lendemain, il se rendit à la Bastide-Neuve. Il trouva le fermier à table, entre sa femme et sa fille. Cette dernière sortit en le voyant entrer, et Rivarot s'écria :

— Bonjour Pascoul, quel bon vent vous amène ?

Pascoul salua.

— Ce ne sera un bon vent, répondit-il que si vous exaucez le vœu que je viens vous soumettre, M. Rivarot.

— Qu'y a-t-il pour votre service? demanda ce dernier.

Le cœur de Pascoul battit avec violence. Il sentit tout son sang monter à ses joues, ses yeux se troubler, et ce fut sans avoir conscience de ses paroles, qu'il fit connaître à Rivarot son amour pour Margaï, et lui demanda la main de sa fille, en lui faisant savoir que son amour était partagé.

— Ah ! voilà bien ce que je redoutais ! s'écria le fermier. Ne l'avais-je pas prévu, femme ?

Madame Rivarot ne répondit pas ; mais ses yeux se remplirent de larmes.

— Répondez moi, monsieur Rivarot, dit Pascoul. Ma demande vous déplait-elle ?

— Non, mon garçon, votre demande ne me déplait pas. Elle est toute naturelle, surtout si on vous a poussé à la faire. Ce qui me déplait, c'est d'être obligé de vous répondre par un refus. Je ne veux pas marier ma fille.

Le fermier n'avait prononcé ces paroles que très lentement, comme si elles lui eussent coûté beaucoup d'efforts. Quant à Pascoul, il demeura tout surpris, mais non convaincu ni résigné.

— Vous ne voulez pas marier votre fille, monsieur Rivarot. Est-ce bien sérieux ?

— Très sérieux.

— Elle a dix huit ans, cependant, et moi-même je suis d'un âge et d'un rang convenables.

— C'est vrai.

— Mon amour est sincère et partagé.

— Je le crois, Pascoul. Mais, je vous le répète, pour des raisons que seul je connais, je ne veux pas marier ma fille.

En entendant ces mots, Pascoul eut une soudaine inspiration.

— Ah ! s'écria-t-il, j'ai deviné. Mais, je possède pour deux. Je ne demande pas de dot.

— Ce n'est pas une question d'argent qui s'oppose à ce mariage. Ma fille sera riche ; elle est libre de tout engagement. C'est pour d'autres causes que je ne veux par la marier.

Cette réponse fut faite sur un ton qui n'admettait pas de réplique. Pascoul le comprit et une vive douleur se peignit sur son visage.

— Ainsi, dit-il tristement, un honnête homme qui aime votre fille et qu'elle aime, vient vous demander d'assurer leur bonheur et sans cause apparente, sans explications, vous refusez.

— Je refuse et j'en ai le cœur tout marri, mon garçon. Vous étiez le gendre que j'aurais choisi, mais je persiste dans mon refus. Il faut que cela soit ainsi.

(*Sera continué demain.*)

...comte de Grosvenor, entre autres, et le duc Sutherland, se sont enrôlés dans une ...gade de pompiers et déploient une intelli...ce et un courage dignes d'admiration ...s les incendies. Constatons que les dames ...l'aristocratie anglaise savent aussi s'oc...er utilement. La mère du jeune duc que ...s venons de nommer, la duchesse de Sut...land, dessina des projets de tapis mieux ...ne le ferait une personne de la profession, ...on assure que la princesse de Galles pour...eu renontrer à plus d'une habile cou...sière.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

...es Contributions Indirectes.

AVIS.

...e public est prévenu que dorénavant, ...re la confiscation des sels et tabacs in...ènes saisis en contrebande dans toute ...endue de l'Empire, les contrevenants ...ont soumis, comme auparavant, à une ...nde égale au double du prix du sel et au ...ltant du droit de tabac.

...Constantinople, 26/7 avril 1867.

EXTERIEUR.

FRANCE.

CORPS LEGISLATIF.

Compte-rendu analytique de la séance du lundi 18 mars 1867. (*Suite.*)

...n seul combat peut décider du sort d'un em... Dans une courte campagne nous avons vu l'Au...he, une grande puissance que partout ou consi...it comme victorieuse d'avance, frappée du pre...r coup d'un grand désastre. Il y a là un grave ...eignement militaire.

...our arriver à ce résultat, qu'avait fait la Prusse? ...c une population de 19 millions d'âmes, elle a...pu mettre en campagne une armée active de ...,000 hommes. Elle possédait une armée de ré...ve qui, à la suite de l'armée d'attaque, occupait ...postes militaires à mesure que l'armée d'attaque abandonnait et qu'elle avançait à travers la Bo...e et la Moravie. Mais ce n'est pas tout. Il y a... en Prusse une garde nationale mobile qui pro...ait le foyer prussien contre une attaque possi...et assurait sa défense contre un retour de la ...une.

...h bien ! nous avons envisagé cette organisation, ... l'avons étudiée en dehors de toutes les ques...s de la politique. En quelque pays que les évé...ents qui viennent de se produire se fussent pas..., nous y aurions puisé les mêmes enseignemens ...taires. Nos études sont donc indépendantes ...toutes ces questions d'unité allemande, de Prus...agressive ou hostile.

...e que nous avons voulu, c'est que si un jour ...re armée avait à affronter un grand péril, si elle ...ver à éprouver un grand désastre, ce désastre ...fût pas irréparable. Nous avons voulu avoir une ...iée prête à tout événement. Nous avons voulu ...r une garde nationale installée sur nos côtes, ...nos frontières, dans nos forteresses. Voilà le ...unique du projet de loi que nous vous avons ...senté.

...ais cette loi, dit-on, recèle la pensée d'une guer... prochaine. Si nous avions la guerre en vue, est-...que nous vous aurions présenté ce projet de loi? ...us aurions songé à augmenter le contingent; nous ...ions songé, comme M. Thiers, à une levée en ...sse, à l'organisation d'une garde nationale mobi... De quoi s'agit-il donc ? Est-ce que ce projet doit ...ir des conséquences immédiates ?

...l s'agit d'une institution permanente qui, pour ...ablir, exige sept années, et que nous vous avons ...sentée dans l'intérêt de la patrie, au risque de ...mpromettre passagèrement notre popularité. Le ...jet de loi sur l'organisation de l'armée ne présen...donc aucune contradiction avec les explications ...gouvernement. C'est l'œuvre d'une haute pré...ance et de convictions profondes.

...ous voulons une armée forte et puissante, pou...t en cas d'échec, se relever au moyen de la réser...et de la garde nationale mobile.

...ette question résolue, abordons le discours de ...Thiers. L'honorable M Thiers prend pour ob...if le principe des nationalités C'est selon lui, ...torche incendiaire qui porterait le désordre ...s tous les pays.

...'honorable M. Thiers reconnaît qu'à l'intérieur ...rincipe de la nationalité n'est rien autre cho... que le principe de la souveraineté du peuple. ...s il ajoute : Ce n'est pas une raison pour en fai... le point de départ d'un apostolat, pour en pour...vre l'application dans le monde entier

...ais qui se propose donc de se faire à l'étranger ...ôtre du principe des nationalités ? Où sont les ...umens, où sont les actes dans lesquels on a vu ... le gouvernement se proposait d'aller partout ...oser le principe du suffrage universel?

...otre politique a pour base l'intérêt de la France ...extérieu, elle n'en a pas d'autre que l'intérêt ...al de notre patrie. Mais cependant ce principe ... nous trouvons bon chez nous, nous n'avons pas ...prétention de le trouver mauvais chez les autres; ...ppartient aux autres nations d'en faire chez elles ...plication, si elles la jugent utile.

...ette distinction est essentielle.

...l ne faut pas que vous perdiez de vue, à travers ...habiles développements de M Thiers, certaines ...nsidérations qui constitueraient un danger si el...étaient acceptées sans restriction.

...e principe des nationalités! a-t-il dit ; mais il ...st appliqué que par les nations qui ne sont pas ...res, qui n'ont pas leur libre arbitre, qui sont af...es et privées de raison. Oui, a-t-il dit, Naples ...sté sa réunion à l'Italie; cependant, plus tard, ...erme s'est révolté. Le vote populaire de Paler... était donc sans valeur.

...ais il y a trop de choses dans cet argument, ...'il tend à détruire la solennité, la sainteté du ...frage universel. (Très bien !) Ou l'argument est ...n insignifiant, et il n'est pas permis de qualifier ...si un argument de M. Thiers, ou il a beaucoup ...s de portée que M. Thiers, n'a paru lui en don... (Oui ! oui ! — C'est cela !)

...M. Thiers a dit : Louis XVI a d'abord été pro...mé le sauveur du peuple ; on sait ce qui est ar...é ensuite. Puis est venue la République, puis Na...léon, puis 1814, et la nation, après avoir élevé ...poléon, l'a renversé.

...M. Thiers possède trop bien l'histoire pour ne ...s savoir que Napoléon n'a pas été renversé par le ...uple, mais par une coalition étrangère, au profit ...ne famille dont le principe était contraire au ...incipe de la souveraineté nationale.

...En 1830, la nation n'a pas été appelée à sanction...er ce qui s'est passé. Un trône a été brisé ; on en ...reconstruit un autre avec les morceaux de l'ancien, ...on y a placé un membre de la famille de celui qui ...nait d'être renversé.

...Le seul gouvernement légitime est celui au nom ...uquel je parle. Il a été consacré par le suffrage de ...nation, au moment même où un autre gouverne...ent dirigeait les affaires du pays, disposait de tous ...s moyens d'action, au moment où l'exilé se présen...t seul à la nation avec le prestige de son nom, de ...s infortunes et de la gloire de sa famille. (Applau...ssemens). Libre, spontanée, la nation a proclamé ...uis-Napoléon. Après le 2 décembre, elle l'a proclamé de nouveau. (Violente interruption sur quelques bancs).

M. Jules Favre : Ne parlez pas du 2 décembre ! (Cris et bruits divers.)

M. Thiers, avec animation : Laissez-le oublier (Nouvelle et plus bruyante agitation.)

M. le président Walewski : Monsieur Thiers, calmez-vous ! ne prenez pas la parole sans que le président vous l'ait donnée.

M. Thiers (au milieu du bruit): Ne parlez pas du 2 décembre devant ceux qu'il a proscrits ! (Cris: A l'ordre ! à l'ordre !)

M. le président Walewski : Monsieur Thiers, vous n'avez pas la parole, et vous ne pouvez la prendre.

M. le ministre d'Etat : M. Thiers m'interrompt avec une violence dont je prends la Chambre à témoin. (Oui oui — L'agitation continue.)

MM. **Jules Favre** : et **Jules Simon** prononcent, ou milieu du bruit, des paroles que nous n'entendons pas.

M. le président : L'agitation de l'Assemblée m'empêche de saisir les interruptions, sans quoi je rappellerais à l'ordre leurs auteurs.

M. le ministre d'Etat : je ne saisis des interruptions de M. Thiers qu'un seul mot, c'est celui de proscrit.

M. Jules Favre : Oui, il l'a été, et contre la loi. (Cris : A l'ordre ! à l'ordre !)

M. Le Président Walewski: Je réclame le silence, et je rappellerai à l'ordre quiconque se permettra d'interrompre

M. Le Ministre d'Etat : Je répondrai à l'honorable M Thiers que je n'ai voulu réveiller pour lui ni une douleur, ni un mauvais souvenir ; j'ai voulu constater un seul fait, c'est que la société française a été sauvée de l'anarchie, (Violente interruption sur quelques bancs.)

Sur presque tous les bancs de la Chambre : Oui ! oui ! (Applaudissemens.)

M. Le ministre d'Etat : Vous le voyez bien qu'elle a été sauvée de l'anarchie, témoin ces violences d'énergumènes. (Bruit prolongé) Ah ! si vous croyez que cette espèce d'insurrection arrêtera ma conviction et ma parole, vous vous trompez. (Très bien ! très bien ! —Bravos.)

Donc le principe des nationalités et de la souveraineté du peuple crée solennellement et régulièrement les gouvernemens. C'est là leur seul fondement légitime. Et ceux qui protestent contre la souveraineté du peuple ne sont que des factieux. (Applaudissemens. — Bruit.)

MM. Thiers. Jules Favre, Pelletan et Picard se lèvent et prononcent des paroles que couvre le bruit.

M Le Président Walewski : Monsieur Thiers, vous n'avez pas la parole. La Chambre vous a écouté avec attention ; je vous prie de faire de même et de ne pas interrompre M. le ministre à chaque instant

M. Le ministre d'Etat : Je le répète, ceux qui attaquent les institutions actuelles sont des factieux, et rien de plus. (Bruit.— A demain ! — Non !)

Je demande à clore cet incident. (Oui !)

M. Le ministre d'Etat : Je ne l'ai pas soulevé volontairement, je le dis bien haut ; mais toutes les fois que l'Opposition le soulèvera, je protesterai énergiquement. (Très bien ! très bien !)

M. Berryer (au milieu du bruit) : Au langage le plus modéré vous répondez pas des injures. (Cris : A l'ordre! —Bruit.)

Un membre : C'est la coalition !

M. Noubel : Tous les ma-ques tombent ?

M le marquis de Piré : Cela prouve l'utilité du 2 décembre, et, de plus, l'utilité des casernes de M Haussmann. (Bruit.)

M. le ministre d'Etat : Pour en finir sur ce premier point, au nom du gouvernement, je déclare que la souveraineté du peuple est le principe sur lequel il considère que ce gouvernement est fondé avec justiee, mais il ne se croit pas le droit, en vertu de ce principe, d'agiter les autres nations et d'y porter le désordre.

Chaque nation peut, dans l'exercice de sa souveraineté, choisir la forme de gouvernement qui lui convient le mieux. (Très bien !)

M. Ancel: A la bonne bonne heure ! (Nouveau bruit.)

S. exc. M. le ministre d'Etat : Est-ce que j'avais dit le contraire, monsieur Ancel ?

Je disais donc que nous respectons l'autonomie des autres pays et leur souveraineté. (Bruit confus)

M. le ministre Walewski : Je rappellerai nominativement à l'ordre quiconque interrompra.

S. Exc. M. le ministre d'Etat : Je dis donc que le gouvernement entend respecter l'autonomie, la souveraineté des autres Etats, qu'il n'ambitionne aucun apostolat.

Mais s'il rencontre ces principes qui sont les siens chez des nations voisines, doit-il les répudier, doit-il les combattre ? lui est-il possible de s'élever contre ses propres doctrines ? Il n'y a pas de principes pour l'intérieur et d'autres pour l'extérieur, et à moins que nous ne soyons en face d'une menace ou d'une agression, nous devons respecter ailleurs les principes que nous trouvons bons chez nous.

J'arrive maintenant à l'objet direct du débat.

M. Thiers vous a dit, en abordant la question italienne, que nous avions méconnu les doctrines de toute l'école libérale qui a toujours voulu l'affranchissement de l'Italie et non son unité.

Mais cette question d'unité existait déjà avant 1821, et elle a toujours existé depuis. Elle n'a jamais cessé d'être concomitante de la question de la question d'affranchissement.

Lorsque le général Foy, en 1821, s'écriait : « Périssent les Autrichiens dans les Abruzzes! » il appelait de ses vœux l'unité aussi bien que l'affranchissement de l'Italie.

Et c'est M. Thiers qui nous pose cette question, qui nous reproche d'avoir fait l'Italie, lui qui s'écriait en 1846. « O Italie, entends ma faible voix, redresse-toi tout entière sous le drapeau de Charles-Albert ! » Et, s'adressant à M. Guizot, il ajoutait « Vous êtes un ministre pusillanime, si vous laissez briser... »

M. Thiers : Non ! non !

M. **le ministre** : M Thiers vous a dit que sous la République, en 1858, il s'était trouvé d'accord avec M. Garnier-Pagès pour ne pas faire la guerre en faveur de l'Italie.

Mais on vous a lu dernièrement une résolution adoptée par le comité des affaires étrangères, présidé alors par l'honorable M. Drouyn de Lhuys, et dont le premier paragraphe exprimait le vœu de voir l'Italie libre.

Et après Novare ! Après Novare, nous n'avons pas fait la guerre, il est vrai, mais le désastre de l'armée de Charles-Albert fut une immense douleur pour tous les cœurs généreux, et si la France ne fit pas la guerre alors, c'est parce qu'elle avait dans son sein la dévorante guerre civile, qu'elle n'était maîtresse ni de sa journée ni de son lendemain (Très bien ! — Bruit — Interruptions diverses.)

Je ne demande pas qu'on ne m'interrompe pas, je demande seulement de pouvoir entendre les interruptions pour pouvoir y répondre. Je disais donc que la défaite de Novare a été une profonde douleur pour la France, je dis que quand, par ordre de Radetzki, sur les places de Milan, les artilleurs, la mèche allumée, se tenaient prêts à lancer la mitraille, je dis que nos cœurs ont frémi ; je dis toutes ces choses parce que j'en a été témoin.

M Thiers : Moi aussi.

La Chambre jugera lequel de nous deux a mieux vu

Je dis donc que la liberté de l'Italie est le drapeau que tous les hommes de notre génération ont arboré.

M. Thiers ajoute: « L'Italie libre n'impliquait pas l'Italie une » Nous n'avons pas conseillé l'unité, vous avions conseillé la fédération.

Mais les populations, abandonnées à elles-mêmes sans direction, ont constitué l'unité de la Péninsule. Des assemblées ont été convoquées, elles ont voté l'annexion à l'unanimité. Le roi Victor-Emmanuel n'a pas accepté, il a déclaré qu'il voulait une manifestation de la volonté des populations par le suffrage universel.

Les populations ont été consultées et elles se sont prononcées pour l'annexion. On accuse les moyens par lesquels les votes ont été obtenus ; je n'ai pas à les discuter ; mais si tout n'a pas été régulier dans les manifestations de ces populations abandonnées de leurs souverains, qui n'avaient pas osé revenir au milieu d'elles, peut-on en nier ou même en contester la valeur ? (Non ! non ! — Très bien !)

L'honorable M. Thiers va plus loin. Sous une forme interrogatoire qui n'a rencontré que le silence de ma part, silence que je voudrais bien voir imiter dans ce moment (on rit), il a avancé trois propositions pour démontrer que l'unité de l'Italie était contraire aux intérêts de la France.

Nous voulions, dit M. Thiers, la pacification de l'Europe, et l'Europe est en feu ; nous voulions affaiblir l'Autriche et nous créer en Italie une alliée et l'Italie est notre ennemie.

Nous n'avons pas cru, en affranchissant l'Italie, rétablir la paix dans le monde entier. Nous avons voulu fermer en Italie un champ de bataille ouvert depuis le quinzième siècle, et où la France et l'Autriche se disputaient tour à tour telle ou telle province, ou se combattaient pour une rivalité d'influence.

Si l'on faisait l'énumération des batailles qui, depuis le quinzième siècle, se sont livrées en Italie pour des causes de ce genre, c'est par millions que l'on compterait les morts tombés sur la terre italienne.

Nous avons voulu fermer ce champ de bataille séculaire, et nous l'avons voulu en suivant une marche contraire à celle qui avait été suivie jusque là, c'est-à-dire en proclamant un désintéressement absolu. (Très bien ! très bien !)

On se battait autrefois pour savoir à qui appartiendrait telle ou telle ville, à qui demeurerait la prépondérance; nous avons combattu en Italie sans aucune vue d'agrandissement, sans vouloir aucun accroissement de territoire, si ce n'est pour la sûreté de nos frontières, qu'il nous semblait nécessaire de porter jusqu'aux Alpes.

Ce champ de bataille avait été fermé par notre victoire, il serait resté fermé à jamais si nous avions pu aller jusqu'aux limites posées par nos premières déclarations ; il ne s'est rouvert que pour l'entier accomplissement de notre programme.

En second lieu, nous voulions, dit M. Thiers, l'affaiblissement de l'Autriche. Quand nous avons entrepris la guerre d'Italie, l'Autriche n'était-elle pas maîtresse de toute l'Italie et pouvions-nous le tolérer ? Les divers Etats constitués comme Etats souverains par les traités étaient soumis à l'Autriche, même en ce qui concernait leur organisation intérieure, leur représentation politique, la nomination de leurs députés ; c'était une vassalité absolue

En 1859, M. Thiers fut chargé du rapport sur l'expédition de Rome. Après avoir insisté sur la nécessité du maintien du pouvoir temporel, il disait : « Il faut que le drapeau de la France paraisse en Italie pour faire contre-poids à l'Autriche » Eh bien ! nous avons voulu faire mieux ; nous avons voulu soustraire l'Italie entière à la domination autrichienne et nous y avons réussi.

Des événemens ultérieurs ont infligé à l'Autriche un affaiblissement que je regrette ; mais cet affaiblissement, pouvait-on le prévoir en 1859 ? Ne confondez pas deux époques si distinctes. Nous avons voulu le prévenir, nous désirons en arrêter les effets, car nous croyons que la présence de l'empire d'Autriche au nord-est est un contrepoids nécessaire à l'équilibre de l'Europe. (Nouvelles marques d'approbation.)

L'honorable M. Thiers nous dit en troisième lieu : L'Italie, au lieu d'être notre alliée, sera l'ennemie de la France. Je croyais avoir fait à cette assertion une réponse péremptoire, quand j'ai demandé quelle cause de conflit pouvait exister entre deux peuples qui n'ont point d'intérêts contraires et que tout tend à réunir : la conformité des principes, les services rendus. Mais ce n'est pas là seulement une hypothèse ; à part une seule question, la question romaine, l'Italie n'a jamais été en désaccord avec la France

L'honorable M. Thiers a prétendu que j'avais dit, en parlant de la question romaine, qu'elle était résolue. J'ai dit seulement que le pouvoir temporel du Souverain-Pontife avait une première garantie dans l'Italie elle-même ; j'ai ajouté qu'il était garanti en outre par la sollicitude de l'Europe et la signature de la France.

J'ai dit que les tentatives d'agression qui pourraient venir de l'Italie ou de je ne sais quel général seraient énergiquement réprimées, parce que l'Italie s'y était engagée par la convention de septembre, et ce sont là, on ne saurait le méconnaître, de sérieuses garanties. (Très bien ! très bien !)

Mais, dit M. Thiers, ce gouvernement ne peut pas vivre, il n'a pas de finances, il ne peut faire face à ses engagements. L'Italie avait promis d'acquitter en sa faveur une dette de 30 millions 700,000fr., mais elle n'a pas payé à l'échéance.

Le budget de l'Etat romain est de 70 millions. Un arrangement conclu avec l'Italie, sous les auspices de la France, l'a réduit d'une somme de 27 millions. Aujourd'hui la balance est, en réalité, de 27 millions de recettes en présence de 45 millions de dépenses C'est là un déficit considérable, mais qui s'atténue par ce fait, que dans ce passif figurent des titres qui n'ont pas été émis.

Quand à la dette italienne, l'Italie avait promis de payer 20, 700,000 fr. au 15 mars. Cette affaire était soumise au Parlement lorsque la dissolution a été prononcée. De là un retard dans le payement. Une négociation a été ouverte sous les auspice, de la France et l'Italie a promis de payer le 1er mai délai rigoureusement nécessaire pour attendre la constitution du nouveau parlement et son approbation.

Mais depuis le mois de janvier le gouvernement italien a déposé à la Caisse des dépôts et consignations de France 20 millions 700,000 fr. pour l'acquit de tenir ses engagements.(Rires.—Très bien !) Ce dépôt a permis d avancer au gouvernement pontifical 12 millions qui lui étaient nécessaires.

Mais nous en sommes-nous ? tenus là ?

Oui, il y a pour le gouvernement pontifical de grandes difficultés pour arriver à aligner ses recettes et ses dépenses. Le gouvernement français n'a pas hésité à faire connaître au souverain pontife qu'il était prêt à entrer en négociation afin de répartir entre les gouvernemens catholiques, la dette romaine et d'en affranchir le Saint-Père. (Vives et nombreuses marques d'approbation.) Voilà où en sont les négociations avec le Souverain-Pontife. La question romaine n'est pas résolue Elle est de celles qui ont besoin d'une solution de tous les jours. Mais elle est l'objet constant de la sollicitude vigilante du gouvernement français (Nouvelle adhésion.)

Après ces observations, j'aborde la question du Danemark.

L'honorable M. Thiers nous a dit: Vous avez abandonné le traité de 1852 et vous avez été ainsi cause de la guerre des duchés et de celle qui l'a suivie entre la Prusse et l'Autriche.

Ce n'est point une chose nouvelle de voir les hommes d'opposition, même lorsque, comme M. Thiers ils aiment leurs pays, sentiment dont il n'a pas le monopole (sourires), exagérer à plaisir la force et l'autorité d'un gouvernement, afin d'exagérer aussi sa responsabilité, (Mouvement.)

On nous dit : Vous pouviez arrêter la guerre. L'Angleterre et la Russie ne l'ont pas pu ; mais, vous vous le pouviez ! Ces arguments sont anciens dans les débats parlementaires, et les Nestors de la politique feraient bien de s'en affranchir, alors surtout qu'il est si facile de leur répondre.

Avons-nous pris ou n'avons-nous pas pris le traité de 1852 comme base de notre politique ? Ecartons d'abord un premier point. L'honorable M Thiers est d'acord avec nous que nous ne devions pas aller jusqu'à la guerre inclusivement. Il ne peut donc être question que de l'influence diplomatique

L'honorable M. Thiers a cité des dépêches. J'en puis citer également: celle du 30 janvier 1864, dans laquelle M. Drouyn de Lhuys, écrivant au prince de La Tour-d'Auvergne, déclarait que le traité de 1852 devait servir de base aux négociations ; celle du 25 février, qui combattait l'idée mise en avant par l'Angleterre, de l'envoi d'une flotte dans la Baltique.

L'honorable M. Jules Favre a dit: Il fallait envoyer une flotte dans la Baltique. Messieurs, lorsqu'un grand pays envoie ses vaisseaux sur un point des mers à l'état de menace, il ne doit pas les rappeler. (Très bien ! très bien !) On engage la question comme nous l'avons engagée en 1854 vis-à-vis de la Russie, et non par une vaine menace.

M. Thiers: Et la Pologne?

M le ministre d'Etat: La Pologne ! Jamais la question militaire n'a été posée en ce qui touche la Pologne. Nous avons fait à la Russie des représentations collectives avec d'autres puissances, dans l'intérêt d'un malheureux pays pour lequel vous avez été peu généreux, vous l'ami des Czartoryski et des Zamoyski ! Mais ces représentations n'ont été accompagnées d'aucune déclaration menaçante pour la Russie.

Le 23 février, M. Drouyn de Lhuys, écrivant à ses agents, posait encore en principe que le traité de 1852 devait être la base des négociations. Mais la guerre l'avait déjà déchiré. Ce traité de 1852 n'avait jamais eu l'approbation de la Diète. Les duchés ne l'acceptaient pas.

Nous avons dit: Pour sortir de ces conflits, pourquoi n'aurions-nous pas recours au vote des populations? N'est-ce pas la meilleure des transactions ? Les populations des duchés n'avaient-elles pas le droit de trancher la difficulté par un vote ? Il y avait un danger cependant. C'était la présence des armées ennemies ; aussi avions-nous demandé le retrait des troupes.

J'ai lu, comme l'honorable M. Thiers, les procès-verbaux des séances. Les quatre premières ont été consacrées à discuter l'armistice, la cinquième au traité de 1852, et la septième lord Roussel a proposé la question de délimitation. On a bien pu, dans la séance suivante, exprimer des regrets sur le traité de 1852. Mais il n'a plus été l'objet d'aucune proposition

Voilà quelle a été notre conduite.

Lorsque l'Angleterre ne protégeait pas le Danemark, uni à elle par des liens étroits ; lorsque la Russie ne se levait pas pour chasser la Prusse de la Baltique et l'empêcher d'y créer une marine, pourquoi la France aurait-elle fait la guerre ? Cela n'était pas possible et nous n'avons encouru aucune responsabilité.

J'arrive à l'unité allemande. Je demande pardon à la Chambre de la retenir si longtemps. (Parlez ! parlez !) Je serai aussi bref que possible.

M. Thiers a dit : L'unité allemande ! vous en chercher l'origine dans le Zollverain, mais j'ai voyagé en Allemagne, et j'ai pu reconnaître les motifs de l'établissement du Zollverein. Quand on voyageait en poste, on était arrêté à toutes les frontières des petits Etats, pour faire viser les passeports, ce qui était intolérable. C'est pour remédier à cet état de choses qu'on a organisé le Zollvereln.

Je suis convaincu que les hommes d Etat qui ont fondé le Zollverein n'ont guère pensé aux voyageurs privilégiés circulant en chaise de poste. Réduire à de si mesquines proportions un fait de cette importance , c'est vouloir toujours , refuse qui à voir le progrès des idées et à comprendre que ce sont le développement du commerce, la multiplicité des échanges, l'intérêt des marchés qui ont déterminé la fondation du Zollverein. (Très bien !) Lui donner pour base une question de facilité pour des voyageurs en chaises de poste, c'est singulièrement ravaler un fait économique de la plus haute importance.

M. Thiers a dit que nous pouvions invoquer les traités de 1815 contre l'Allemagne. Nous ne l'avons pas voulu ; nous n'admettons pas, et je l'expliquerai tout à l'heure, que les traités de 1815 aient établi la Confédération en faveur de la France.

Ces traités, d'ailleurs, nous les avions signés comme vaincus mais il y avait des vainqueurs qui les avaient signés aussi. Qu'ont-ils fait ? Que signifie donc cette habitude de faire peser à tout propos sur le gouvernement de son pays toutes sortes de responsabilités, sans tenir compte de la conduite des pays voisins?

Est-ce que l'Angleterre et la Russie n'ont pas gardé le silence ?

Est-ce que l'unité de l'Allemagne n'était pas inévitable ? Est-ce qu'elle n'était pas faite déjà dans la littérature, dans l'histoire, dans les progrès économiques ? Est-ce qu'elle n'était pas une nécessité ou une fatalité?

J'ai été confondu de voir l'éloquence de M. Thiers et celle de M. Jules Favre soutenir la même thèse. M. Jules Favre nous a dit que le gouvernement français aurait dû intimer à l'Italie l'injonction de ne pas demander la Vénétie. Nous avions toujours cru que de ce côté de la Chambre on avait de grandes sympathies pour l'Italie.

M. Jules Favre : Je n'ai pas dit cela ?

M. le ministre : Je désire que cela vous vaille une palme académique, mais je ne la délivrerais pas pour mon compte. (Rires. — Très bien ! très bien !)

M. Thires reconnaît qu'au 3 mai il était bien tard pour arrêter la guerre ; mais il dit : Qu'avez-vous fait auparavant ? Vous avons constamment dit à l'Italie que si elle s'alliait avec la Prusse, elle s'engageait dans une grande lutte qu'elle ne devait pas compter sur la France, que nous resterions neutres que nous n'accepterions pas la solidarité de son action. (Très bien ! très bien !)

Si nous n'avions pas tenu ce langage, est ce que j'aurais pu apporter l'année dernière, à cette tribune la déclaration que vous rappeler? Dès le mois de janvier nous étions entrés, non pas en négociations régulières, mais en correspondance avec l'Autriche pour la cession de la Vénétie, afin de rompre ainsi l'alliance de l'Italie et de la Prusse.

M. Jules Favre l'a dit: La guerre aurait pu, de cette manière, être empêchée ou devenir favorable à l'Autriche Nous le savions, et c'est pourquoi nous avions entamé des pourparler. Mais l'Autriche a résisté ; elle a pensé que son honneur militaire ne lui permettait pas de céder ; elle a voulu recourir au sort des batailles ; nous l'avons regretté, mais où est notre responsabilité !

Maintenant il me reste deux points à traiter. L'honorable M Thiers a dit : Le danger est plus considérable après la guerre qu'auparavant.

Cette guerre, nous ne l'avons pas voulue, nous sommes restés neutres avec l'approbation du Corps-Législatif. (Marques d'adhésion.)

Nous avions le droit d'en envisager les conséquences au point de vue de la politique extérieure. La Confédération germanique était essentiellement unitaire. Avec ses 75 millions d'habitans, elle pouvait mettre de 800,000 à 1 million de soldats sous les armes.

Mais on nous dit ; La Confédération germanique était une puissance purement défensive. N'est-ce pas là un véritable mirage, une pure illusion ! Je suppose qu'un différend se fût élevé entre la France et la Bavière, une question de territoire, par exemple ; que la France eût insisté pour obtenir satisfaction, c'est une question qui ne pouvait se décider que par les armes. Croit-on que toute la Confédération n'eût pas été appelée à prendre part à la lutte ? la guerre alors eût-elle été défensive ou offensive !

La Bavière se fût adressée à la Confédération, qui aurait appelé tous les contingens. L'Autriche, la Prusse auraient envoyé toutes leurs troupes. Et alors en face de quoi vous trouviez-vous ? N'étiez-vous pas en face de trois grandes puissances réunies dans une même pensée, voulant se défendre ou attaquer et présentant un front de bataille terrible ? (Mouvement — Très bien ! très bien !)

N'était-ce pas une guerre défensive que l'honorable M. Thiers voulait faire en 1840. N'a-t-il pas trouvé toutes les populations des bords du Rhin prêtes à se lever, et toutes les puissances se faisant essentiellement agressives contre la France ? (C'est cela ! Très bien !)

Est-ce que, à ce moment comme aujourd'hui, Mayence. Ulm, Radstadt, toutes les forteresses n'étaient pas armées contre nous ? Est-ce que nous n'avions pas en face une population hostile de 75 millions d'habitans et la Russie menaçante, placée au fond du tableau ? (Très bien ! très bien !)

Pas son énergie, en 1854, la France a pu forcer la Confédération germanique à ne pas se lever ; en 1859, après Solferino, elle a pu l'arrêter encore quand déjà elle était prête à se mettre en marche. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il y avait là une organisation dangereuse pour l'indépendance et la liberté de la France.

Aujourd'hui nous sommes en face de l'Autriche indépendante, de la Prusse marquant son ambition sans doute, mais qui doit aussi en marquer les limites (Approbation.)

Eh bien, j'examine les conseils qu'on nous donne, j'examine la politique que nous avons suivie. La politique de guerre, personne ne la propose ; la politique de conquête, d'annexion violente, personne ne la propose. mais une politique vigilante et attentive, oui, j'en suis d'avis

Comment s'exercera-t-elle ? Est-ce à l'aide d'alliances exclusives ? Toutes les fois qu'on fait en Europe une alliance exclusives ? on constitue comme corrélatif une inimitié ou une hostilité. La France n'aura pas d'alliance exclusive ; nous voulons rester en bonne harmonie avec toutes les nations, nous traiterons avec elles de tous les intérêts qui s'agiteront successivement, nous les défendrons ; nous défendrons nos alliances naturelles par des transactions, par des conseils, par la diplomatie, afin d'arriver à faire disparaître les difficultés.

Les positions changeront ; aujourd'hui nous nous allierons avec l'Autriche, demain avec la Prusse, non pour chercher des conquêtes, mais pour arriver à la solution amiable des questions qui s'agiteront entre nous et pour parvenir aux grands apaisemens après les grands orages. (Applaudissemens.)

Voilà la pensée qui nous domine ; voilà les mobiles qui nous dirigent : c'est le profond sentiment des intérêts du pays. C'est la réalisation du but marqué à l'homme, à la nation, le progrès ! et notre œuvre faite, nous dirons à nos descendans : Faites commes nous, laisser passer les agressions violentes, les reproches téméraires, et la postérité nous jugera. (Applaudissemens) prolongés. — Un grand nombre de députés descendent de leurs bancs et adressent leurs félicitations à M. le ministre d'Etat)

Voix nombreuses : La clôture !

M le président : Je vais consulter la Chambre sur la clôture.

La clôture est prononcée.

M. le président : La Chambre va voter sur l'ordre du jour pur et simple. Il y a une demande de scrutin.

M. Gueroult : Je demande la parole sur la position de la question.

Voix nombreuses : Non ! non !

M. Guéroult : Nous avons trop peu d'occasions d'appeler l'attention du gouvernement sur les questions étrangères pour ne pas user de celle-ci. Il est bien entendu que je décline, pour mon compte, toute solidarité dans la signification qui a été donnée à la demande de renvoi au gouvernement par M. Thiers.

M. le président proclame le résultat du scrutin. Le nombre des votants, est de 264 :

Pour l'ordre du jour............ 219

Contre.............................. 45

L'ordre du jour est adopté.

M. le président. Je propose à la Chambre de se réunir mercredi prochain ; demain il n'y aurait pas de séance. la Chambre s'occupera mercredi de différens projets de loi d'intérêt local, et de la loi des comptes de 1865.

La séance est levée à huit heures cinq minutes.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 6 avril — —

Clôture du 6 avril — —

Galatz, 3 Avril 1867.

Nolissements.— Par suite d'arrivages de navires prenolisés et du manque de céréales, les nolis ont dû baisser de nouveau de 3 à 6 pence par quarter pour le R.-U., et de 25 à 50 cent. par charge pour la Méditerranée. Les nolissements conclus ces jours-ci sont insignifiants et la plupart ont été nolisés de Constantinople, 6/1 de Sulina pour le R.-U., à 4/9 de Kustendje pour 2me classe. Aujourd'hui nos affréteurs ne veulent pas payer plus de 5/6 de Sulina et 5/3 à 5/6 Kustendje.

Par vapeurs il s'est fait un seul nolissement directement pour Londres d'Ibraïla :

Le vapeur anglais *Love Bird* quart. 3000 à 7/10 par transbordement à Constantinople pour Liverpool du Danube il s'est :

5/6 pour quarter 700 le *Lucifer*, cap. de Ll. autr.

5/6 pour quart. 2800 le *Danubio*, (att.) du Ll. aut.

Le taux de frêt du jour est pour navires à voiles :

de Sulina pour le R.-U., 5/6.

de Kustendje pour le R.-U. 5/3 à 5/6.

du Danube pour le R.-U. 7/. et 7/3.

du Danube pour Marseille fr. 3 1/4 à 3 1/2.

Par vapeur pour R.-U., du Danube 7/6 ordres.

Par vapeur pour Liverpool transbordement 5/6.

Mouvement du port.

DEPARTS, du 5 avril.

MARSEILLE, br. hell. *Enosis*, c, Castrio'Is, blé.
— br. hell. *A. Spiridion*. cap. Catevatis, blé.
— br. hell. *Meropi*, cap. Mihalbey, blé.
— br. ital. *Aistodemo*, cap. Morteo, maïs.
— br. hell. *Hrissopighi*, cap. Kolaki, blé.
ENOS, br. hell. *Jeorghios*, cap, Dracopulos, lest.
— br. aut *Dikka*, cap. Martinolich, lest.

Du 3 avril.

MARSEILLE, br. hell. *Telxinoi*, c. Zafiropulo, blé.
— br. hell. *A. Dimitrios*, cap. Bacojorghi, blé.
— br. hell. *Evaughelistra*, cap. Spiridion, blé.
FALMOUTH, bk. ital. *Amicci*, cap. Preve, blé.
MALTE. br. ital. *Flavio Gioja*, c. Alberti, blé,
HAVRE, bk. ital. *Agostino*, cap. Marchese, blé.
ENOS, bk. angl *Adventure*, cap. Robertson, lest.
— br. angl *W. Richardson*, c. Innes, lest.
SULINA br. hell. *Pende Adelfi* c.G.Carnilakis, lest.
— br. angl. *Atkinson*, cap. Forrest. lest.
— br. hell. *A Dimitrios*, cap. Veliotis lest.
DANUBE, br. hell *Aspassia*, cap. Marula, lest.
— br. hell. *Artemis*, cap. Jacumi, lest.
— br. hell *A, Nicolas*, cap. Frangopulos, lest.
— br. hell. *Mirtidiotissa* cap. Drapaniotis, lest
— br. hell. *Zoodokos*, cap. Valsamakis, l.
— br. hell. *Stavros*, cap. Janutzos, lest.
ODESSA, br. hell. *Efrossini*, cap. Lazzaru, lest.
— bk. meck *Nicolas Heinrih*, cap. Steven, lest.
— br. ital. *Francesco*, cap Craviotto, lest.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris
RUE GLAVANY, 2 A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives) scorbut, ébranlement des dents, épulics, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caïffa, Jaffa, Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

MARCHETO
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 95 (Rue des libraires Turcs.)

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes les espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 15 Avril 1867. — Les premiers lots sont fl. 220,000. 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Græf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.
ETABLISSEMENT
R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata. 22

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIFUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

COMPAGNIE RUSSE
Départs de la semaine.

Pour Batoum et Poti, samedi le 25[6 avril paquebot *Counib.*

Pour Taganrog, direct le 27[8 avril paquebot *Vesta.*

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER
Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76
PENSION BOURGEOISE.

MM. Vartaliti et Giambechian,
tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

AVVISO.
LA DIREZIONE DELLE POSTE AUSTRIACHE.

A principiare dai 29 del mese corrente, le communicazioni postali accelerate per i Principati Danubiani e per l'Europa avranno luogo *fin a nuove disposizioni* via di Kustendge e Baziasz.

Le partenze da Costantinopoli sono fissate come pel passato a Martedi e Venerdi alle ore 11 a. m. e gli arrivi a Mercoledi e Sabato matina.

Da Vienna il corriere partira ogni Martedi e Sabato.

Le lettere dovranno essere consegnate fin alle ore 10 precise.

Per più informazioni veder l'orario esposto all' Ufficio.

Pera, 25 Marzo 1867.

LEÇONS.
De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Mesjid N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N°. 12.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER
Rue Linardi 17
PENSION BOURGEOISE.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, Rue de Péra, 184.
GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huiles d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

AUX FABRIQUES
DE
PARIS ET LONDRES
H. Devoyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Teké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1[2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, rauhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si, avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si préalablement les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Eresipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins. L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être regardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

A partir de samedi 25 Mars 6 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαιριέ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 13[25 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. - Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὡρ. Φραγκιστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ. Καβάκ	Yeni-Mahalé / Γενὶ-Μαχαλέ	Buyukdéré. / Βουγιοὺκ Δερέ	Thérapia. / Θεραπεία	Yeni-Keui. / Νεοχώριον	Sténia. / Στένη	Emirghian / Ἐμιργιάν	R. Hissar. / Ῥουμ. Ρ. Χισάρ	Bebek. / Βεβέκ	Arnaut-Keuy. / Ἀρναοὺτ χιοΐ	Kouru-Tchesmé. / Κουροῦ-Τσεσμέ	Ortakeuy. / Ὀρτὰ Κιοΐ	Bechicktach. / Βεσὶκ-Τάς	Kabatach / Καμπᾶ-Τάς	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
12	6 50	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 5	7 35	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
3 45	10 5	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	— (1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 15	9 55	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1 20	6 55	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 45	7 35	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Excepté les vendredis.
2	8 20	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
2 45	9 5	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 50	9 50	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Excepté les vendredis
4 45	11 5	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 30	3 50	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 20	14										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée Départs du pont.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὡρ. Φραγκιστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Kabatach. / Καμπᾶ-Τάς	Bechiktach. / Βεσὶκ-Τάς	Ortakeuy. / Ὀρτὰ-Κιοΐ	Kouru-Tchesmé. / Κουροῦ Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. / Ἀρναοὺτ-Κιοΐ	Bebek / Βεβέκ	R. Hissar. / Ρ. Χισάρ	Emirghian. / Ἐμιργιάν	Sténia. / Στένη	Ienikeuy. / Νεοχώριον	Therapia. / Θεραπεία	Buyukdere. / Βουγιοὺκ Δερέ	IENI MAHALÉ. / Γενὶ Μαχαλὲ	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ.-Καβάκ	
4 45	5 5	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5 30	9 50		—	—	—	—	Beiler.	Vanik.	Arnaou	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
5	9 20	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vend à Bebek aussi.
9 45	4 5	17	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis il toucher Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kourou-tchesmé, et Arnautkkeui Retour direct au pont.
10 30	4 50	13	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
11	5 20	11	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	—	—	
9 15	3 35	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	5 20	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 40	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	6	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὡρ. Φραγκιστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Buyuk-déré. / Βουγιοὺκ Δερέ	Thérapia. / Θεραπεία	Beykos. / Βεϊκόζ	Pacha-Baktché. / Πασσᾶ-Μπαχτζέ	Tchiboukli. / Τζιμπουκλί	Kanlidja. / Κανλίτζα	A. Hissar. / Α. Χισάρ	Kandilli. / Κανδήλι	Vani-keuy. / Βανὶ-Κιοΐ	Tchenghel-keuy. / Τσεγκὲλ Κιοΐ	Beyler-bey. / Βεϊλὲρ-Μπέη	Kouskoundjouk. / Κουσκουντζούκ	Scutari. / Σκούταρι	
4 50	7 50	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h.
5 15	9 55	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départ du pont. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὡρ. Φραγκιστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Scutari. / Σκούταρι	Kouskoundjouk. / Κουσκουντζούκ	Beiler-Bey. / Βεϊλὲρ-Μπέη	Tchenghelkeuy. / Τσεγκὲλ Κιοΐ	Vanikeuy. / Βανὶ-Κιοΐ	Candilli. / Κανδήλι	A. Hissar. / Α. Χισάρ	Canlitja. / Κανλίτζα	Tchiboucli. / Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. / Πασσᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. / Βεϊκόζ	Therapia. / Θεραπεία	Buyukdéré. / Βουγιοὺκ Δερέ		
10 30	4 50	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	3 20	2	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch

(2) Les vendredis à 2 heures, il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Consconndjouk.

Tous les lundi matin a 1 heure 45 un bateau partira de Voui-keuy pour le pont touchont Tcheghel-keuy, Beyler-bey Kouskoundjouk.

Le Directeur-gerant,
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année.--- N° 83.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PÉRA	80 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES, — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 10 avril.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On lit dans l'*Indépendance Belge* :

Le prince impérial est en pleine convalescence. Il ne garde plus le lit. On le promène en voiture quand le temps est beau. A la cour, on ne conserve donc plus aucune inquiétude au sujet de sa santé. Suivant le conseil des médecins, le prince sera conduit, quand l'été sera venu, aux bains de Rippoldsau, dans la Forêt-Noire.

On dit qu'une ambassade importante a été offerte à M. le comte Walewski et qu'il n'aurait point accepté, mais on espérait dans les sphères officielles que peut-être il reviendrait sur sa résolution. Une quantité énorme de personnes, appartenant à toutes les classes et à toutes les opinions, sont allées s'inscrire chez l'ex président du Corps-Législatif. (*Indép.*)

M. de Galloux a été nommé directeur de l'Académie française pour le deuxième trimestre de 1867 ; c'est lui qui fera le rapport des prix de vertu.

Une petite commission officieuse, composée de MM. Edouard Thierry, Camille Doucet et trois parents ou amis de Victor Hugo, a été nommée par l'illustre poète pour régler définitivement la distribution d'*Hernani*, le premier des ouvrages dramatiques du grand écrivain qui sera représenté. Cette commission va se réunir immédiatement au Théâtre-Français et suppéera avec tout le zèle possible à l'absence de Victor Hugo.

Le roi de Danemark ne se rendra pas à Paris, comme le bruit en a couru. Sa Majesté doit revenir à Copenhague le plus promptement possible.

Le prince Jean part pour la Grèce.

La Chambre des communes, dans sa séance de 28, s'est occupée du bill de mutinerie militaire, et 225 voix contre 131 ont sanctionné la clause qui rend passibles du fouet les soldats de 2e classe, coupables d'insubordination, de violences personnelles, ou en cas de conduite indélicate ou inconvenante. La seule victoire qu'aient pu remporter les adversaires de cette pénalité barbare, c'est l'abaissement du nombre de coups de fouet au maximum de cinquante coups ! (*Pays.*)

Suivant la *Presse*, le *Reischrath*, dont quelques journaux avaient annoncé la réunion pour le 28 avril, ne sera convoqué que pour les premiers jours du mois de mai, par la raison qu'autrement les fêtes de Pâques, qui tombent vers cette époque pour les Ruthènes, seraient la cause d'une assez longue interruption des séances.

Les journaux ont dit que l'emplacement avait été choisi à Olmutz pour une armée de 80,000 hommes destinée à la formation d'un camp. Un journal d'Olmutz annonce que cette nouvelle est un canard. On ne s'est préoccupé ni de l'emplacement d'un camp, ni de l'approvisionnement d'une telle quantité de soldats, et ce journal apprend de bonne source que l'on n'a même pas songé à l'établissement d'un camp militaire près d'Olmutz.

Il est question de former un ou deux bataillons de chasseurs avec les volontaires autrichiens qui reviennent du Mexique. En outre, un délai de trois ans a été accordé aux officiers qui restent au service de l'empereur du Mexique, et pendant ce délai ils peuvent passer dans l'armée autrichienne.

Dans la chambre Hanovraise M. Manolojvies demande au ministère ce qui a été fait relativement à la convocation des députés des frontières militaires hongroises.

Le comte Andrassy déclare qu'il répondra dans une prochaine séance.

On procède ensuite au vote sur le projet de la commission des 67, lequel est adopté par 257 voix contre 117. 22 députés étaient absents.

Après le vote, M. Nyary déclare, au nom de la minorité, que celle-ci ne prendra point part à la discussion spéciale.

La Chambre passe à la discussion spéciale et adopte tous les paragraphes du projet.

Le président du ministère présente finalement le projet de résolution relatif au recrutement. Ce projet est mis à l'ordre du jour le mardi prochain.

L'*Abendpost de Vienne* contient sous le titre « Réforme de l'Administration politique » un exposé, duquel il ressort que le gouvernement est résolu à introduire dans les autres pays n'appartenant pas à la couronne de Hongrie la réforme de l'Administration politique déjà appliquée en Gallicie, dans la province de Salzbourg et en Carniole. On sait qu'il s'agit, d'une part, de la séparation de la justice et de l'administration, d'autre part, de la réalisation d'économies. Le gouvernement considère cette transformation de l'administration politique exclusivement comme une modification formelle des dispositions en vigueur jusqu'ici et comme une conséquence du développement inauguré de l'autonomie commerciale, de l'organisation des autorités administratives et judiciaires, ainsi que de la rédaction dee lois respectives.

Le maréchal O'Donnell fait catégoriquement démentir le bruit répendu de sa prochaine rentrée en Espagne. Il ne retournerait à Madrid que pour aller prendre sa place au Sénat, afin de s'y défendre en personne s'il venait à être attaqué par les partisans du système actuel. (*Indép.*)

Vendredi 29 mars, le baron de Schleinitz, ministre de la maison du roi de Prusse, et le baron Nothomb, ministre de Belgique, ont signé les conventions matrimoniales entre le comte de Flandre et la princesse Marie de Hohenzollern.

Le mariage reste fixé au jeudi après Pâques, 25 avril. Il est certain que le roi des Belges y assistera ; Sa Majesté est attendue le 23 au soir avec le comte de Flandre.

D'après des nouvelles de Rome en date du 27, à l'occasion de la fête de l'Annonciation, le Pape, en allant à Sainte-Marie-Mineure, a reçu une ovation extraordinaire.

Sa voiture a été couverte de fleurs.

On mande de Madrid sous la date du 30 mars :

Dans une réunion de 200 députés ministériels, le ministre de l'intérieur a exposé la situation et la politique du gouvernement. Le ministre a été très-applaudi ;

M. de Miraflores, président du Sénat, a dit que les attaques de la révolution rendent nécessaire l'union de toutes les personnes dévouées au trône et à la dynastie. (Applaudissements.)

Florence, *samedi*, 30 mars :

En prenant possession du fauteuil, M. Mari a prononcé une allocution dans laquelle il dit que les dangers ne sont pas dans les rivalités des partis, mais dans la situation financière, à laquelle il faut remédier à tout prix.

D'autres nations réduites à l'extrémité, après une guerre, ont étudié les remèdes et sont redevenues florissantes. Pourquoi l'Italie ne peut-elle pas faire comme elles ? Les représentants de la nation doivent avoir toute confiance dans le succès.

Le ministre des finances a présenté un appendice au budget avec des modifications, et un projet d'exercice provisoire pour trois mois. Il présentera demain plusieurs projets relatifs à la situation du trésor. Demain, les bureaux examineront l'exercice provisoire qui sera discuté immédiatement en séance publique,

Les députés gouvernementaux se réuniront dans la soirée et on ajoute que le ministre des finances assistera à cette réunion et y exposera ses projets financiers.

e *Times* publie la dépêche suivante de Berlin en date du 27 au soir :

« Le gouvernement prussien, dans le but de faciliter le mouvement des voyageurs entre la France et l'Allemagne du Nord, à la veille de l'ouverture de l'Exposition de Paris, a proposé à la France l'introduction de quelques modifications réciproques dans le système actuel du visa des passe-ports entre les deux nations.

» Cette proposition a été déclinée par le gouvernement français, qui se serait fondé sur des considérations relatives à la politique intérieure de la France. »

Déjà, assure-t-on, l'Autriche avait fait une pareille proposition, qui aurait été également repoussée. Nous serions heureux d'apprendre que le gouvernement français est revenu sur cette détermination, et qu'il ne veut pas se montrer moins libéral que ceux de Vienne et de Berlin. (*Opin. nat.*)

Le télégraphe fait le désespoir des journaux.

Il tourne comme une girouette, à tous les vents.

Hier c'était la guerre ! aujourd'hui c'est la paix ! Que nous apportera-t-il demain ?

Quoiqu'il en soit, et malgré les déclarations rassurantes du gouvernement français, en réponse à des interpellations du Corps-législatif, il est bon de se tenir prêt à tout.

En conséquence, il nous parait opportun de remonter à la source du conflit actuel, en nous renfermant dans les limites de la plus froide modération et de la plus complète impartialité.

Le discours de M. Rouher, en réponse à celui de M. Thiers, nous a permis de juger jusqu'à point les prévisions de la politique française avaient été déçues le lendemain de Sadowa.

Dès ce moment le retrait, en une fois, de l'armée expéditionnaire du Mexique fut résolu.

Dès ce moment aussi, l'organisation militaire de la France fut jugée insuffisante, et des commissions se succédèrent pour étudier les modifications à introduire dans l'armée française, en vue de la porter à un effectif de 1,400 mille hommes.

La Prusse, de son côté, vit avec impatience l'immixtion de la France à ce moment où une campagne heureuse l'avait jetée aux portes de Vienne, et où elle pouvait espérer accomplir d'un seul coup la réunion de l'Allemagne sous le sceptre du roi Guillaume.

Cependant elle mâcha son frein, consentit à la paix et se hâta de signer avec les puissances secondaires de l'Allemagne restées debout, les traités d'alliance offensive et défensive dont le texte vient d'être public tout récemment.

La France avait son armement à renouveler, son armée à réorganiser, de grands préparatifs à faire et l'Exposition universelle à mener à bonne fin.

Elle avait donc intérêt à maintenir la paix, tout au moins jusqu'à la fin de la présente année.

Quant à la Prusse, — nous parlons du roi Guillaume et de M. de Bismark, — elle avait un intérêt non moins grand au maintien de la paix. La paix lui était indispensable pour asseoir ses conquêtes, établir la cohésion parmi des éléments fraîchement réunis, discipliner l'Allemagne au système militaire prussien, établir une constitution fédérale, et créer un budget.

Ajoutons — et nous croyons être dans le vrai, — que le roi Guillaume et M. de Bismark n'auraient pas demandé mieux, qu'à cette heure même, il ne demanderaient pas mieux, que de désintéresser la France, en lui abandonnant la libre possession de la rive gauche du Rhin.

D'où vient donc, que malgré les gouvernements, pour ainsi dire, la France et la Prusse soient peut-être à la veille de se faire la guerre ?

L'Empereur Napoléon avait cru, par sa lettre du 15 janvier dernier, donner à l'opinion publique française une sorte de compensation pour les fautes commises au Mexique et en Allemagne, et la France a accueilli avec indifférence des immunités qu'elle savait devoir payer par de lourds sacrifices. La lettre du 19 janvier n'a donc contribué qu'à entretenir le mécontentement public.

D'autre part, le projet de réorganisation militaire, projet vicieux s'il en fut, a soulevé par toute la France une opposition dont la majorité dévouée du Corps-législatif s'est fait un devoir de transmettre l'expression à l'Empereur.

Ce projet est à l'avance condamné et son rejet équivaudrait, pour l'Empereur, à un échec personnel que la guerre seule peut conjurer.

On peut dire que le gouvernement français se trouve, pour ainsi dire, entrainé par l'opinion publique, et qu'il a profité de la première occasion pour lui donner une satisfaction, sans laquelle les forces de l'opposition s'accroitront chaque jour.

Il y a de plus en Allemagne, une race d'hommes stupides et ridicules connus sous le nom de mangeurs de Français (Franzosen-fresser) gens qui n'ont rien oublié, rien appris, et qui se rappellent avec indignation que les Français ont bu pendant vingt ans leur petit vin blanc et contribué à altérer la belle couleur blonde des cheveux de leurs concitoyens. Ce sont les chauvins de l'Allemagne, et ils profitent de la circonstance pour déverser sur la politique française le sarcasme et le ridicule. Quelques journaux français ont entrepris la riposte, et bientôt la mêlée est devenue générale.

La question du Luxembourg s'est présentée et a fourni à la querelle l'aliment matériel qui lui manquait.

Et voilà comme quoi il suffit de quelques braillards ivres, pour déconcenter les plans de la politique et pour souffler le feu de la guerre.

Espérons que le bon sens public fera justice, en France et en Allemagne, des excitations passionnées et des rancunes aveugles, et que les gouvernements y regarderont à deux fois avant de livrer l'Europe, à propos d'un misérable lopin de terre, à tous les hasards d'une guerre dont nul ne saurait mesurer les conséquences.

Voici ce que dit le *journal des Débats* sur la séance du Sénat du 29 mars et que nous avons reproduit hier.

»Ce ne sont pas les représentants du clergé qui ont montré le plus de passion en cette circonstance ; les adversaires les plus véhéments de l'écrivain attaqué étaient un ancien ministre de la police, un astronome et un maréchal de France. C'est un écrivain qui a eu l'honneur de soutenir à lui seul, devant la haute Assemblée, les droits de la libre pensée et de la science indépendante. Nous devons remercier hautement M. Sainte-Beuve de son courage.

» La véhémence des protestations qui se sont élevées tour à tour dans la même séance contre l'apologiste des congrégations et contre le défenseur de la liberté de penser montrent combien il est difficile de trouver le juste-milieu qui convient au Sénat. On pourrait en conclure aussi que les membres de la haute Assemblée partagent une erreur trop accréditée en France : c'est que tolérer est la même chose qu'approuver, qu'un corps politique est responsable de tout ce que dit un de ses membres, et un gouvernement de tout ce que peut écrire ou faire l'un de ses administrés. Tant qu'une pareille opinion prévaudra en France, n'espérons pas jouir d'une véritable liberté. »

D'autre part, M. Neuffizer signe dans le *Temps* l'article suivant :

« Le Sénat a voté hier, à l'unanimité moins une voix, la nouvelle loi sur l'instruction primaire. La discussion, qui n'est pas demeurée circonscrite dans la question, a été animée et même parfois orageuse. Le défaut d'espace ne nous permet ni de l'apprécier ni même de la publier intégralement aujourd'hui. Nous y reviendrons demain. Mais nous ne voulons pas différer ce que nous regardons comme un devoir. M. de Ségur d'Aguesseau avait fait une allusion fort transparente à M. Renan et à son passage au collège de France, c'est-à-dire à une personne et à un acte qui n'étaient pas en cause. M. Sainte-Beuve a protesté ; il a protesté non seulement au nom d'une amitié dont il s'ho-

---

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LA VÉNUS DE GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

III

— Moi, madame Moulinet. !...

Puis elle ajouta :

— Voilà à quoi se réduit ta conduite austère, serviteur fidèle. Tu convoites la fille de ton maître. Le lui as-tu dit ? Moulinet ne répondit pas.

Tremblant, plié en deux, la tête basse, les yeux hagards, il écoutait en serrant convulsivement sa poitrine brûlante.

Quel travail se fit en lui ? Quelle voix intérieure écouta-t-il, au milieu de la tempête déchaînée dans son cœur ?

Voir le numéro du 9 avril.

Après quelques instants de silence profond, il chercha dans sa poche la clé qu'il avait jusqu'à ce moment refusée à Margaï. Il la mit en tremblant dans la serrure, ouvrit la porte, et se tournant vers Pascoul :

— Partez, lui dit-il.

Pascoul, que cette scène avait frappé de stupeur, pressa, sans mot dire, la main de Margaï et se dirigea vers la porte. Mais, au moment où il en franchissait le seuil, une voix se fit soudainement entendre à ses côtés et le mit dans la nécessité de reculer.

— Que faites-vous ici à cette heure, Pascoul ?

Cette voix était celle du fermier.

— Trop tard! murmura douloureusement Margaï.

Les yeux de Moulinet eurent une expression indéfinissable. C'était tout à la fois de la douleur, du contentement, de la colère et de l'effroi.

Il s'avança vers Rivarot et au moment où ce dernier allait ouvrir la bouche, il lui montra, par un geste rapide, les personnes qui venaient d'entrer dans la salle en même temps que lui, Rivarot comprit.

Il se retourna vers les gens qui l'avaient suivi, et affectont une humeur joyeuse :

— Mes enfants, dit-il, ceux d'entre vous qui veulent réveilloner, n'ont qu'à passer dans la cuisine. Frédéric, et il s'adressait à son neveu, Frédéric Borel, qui se trouvait au milieu d'eux, tu veilleras à ce que rien ne leur manque. Donne les ordres comme si tu étais chez toi. Frédéric sortit accompagné de tout le personnel de la ferme.

Resté seul avec sa femme, en présence des personnages qu'il avait surpris, Rivaret promena sur eux des regards impatients, et s'adressant à Moulinet:

— M'expliqueras-tu, enfin ce que signifie tout ceci ? lui dit-il.

— Maître, répondit Moulinet, vous m'aviez confié la surveillance de la ferme. J'ai surveillé et j'ai trouvé ce jeune homme enfermé ici avec votre fille.

Madame Rivarot poussa un cri, se couvrit la figure, tandis que le fermier marchait sur Pascoul le poing levé. Mais ce dernier arrêta le bras prêt à frapper et dit avec fermeté:

— Mes intentions étaient pures, Rivarot, je vous ai demandé votre fille en mariage, et je vous la demande encore.

Le calme de Pascoul, les paroles qu'il venait de prononcer parurent changer les dispositions du fermier. Il réfléchit un instant et, s'adressant à Moulinet :

— Rejoins tes camarades, lui dit-il.

Puis, se tournant vers Margaï :

— Quant à vous, ajouta-t-il, montez dans votre chambre. Vous devez avoir besoin de repos.

Il fut obéi. Moulinet et Margaï sortirent.

Lorsque la porte de la grande salle s'ouvrit pour les laisser passer, il s'échappa de cette pièce un flot de lumière et de bruit. Dans celle où Pascoul était resté avec le fermier et madame Rivarot, il ne règnait qu'une pauvre clarté qni donnait à tous les visages brisés d'émotion, fatigués par la longue veillée, un air de souffrance qui faisait mal à voir. Rivarot prit la parole :

— Je vous ai refusé ma fille, dit-il à Pascoul ; vous êtes cependant revenu. Vous voulez l'avoir malgré moi ; ne vous en prenez donc qu'à vous de ce que vous allez apprendre. Je vais vous faire connaître le moti de mon refus.

— C'est ta fille ! s'écria madame Rivarot. Elle porte ton nom ; elle est ton sang.

— Qu'importe ! oui, malheureusement, elle est ma fille ; mais Pascoul veut être mon fils, et je n'ai pas le droit de lui faire notre secret,

Il s'arrêta et reprit solennellement :

— Le Dieu que j'ai reçu tout à l'heure, ce Dieu est témoin que ce que je vais dire est l'exacte vérité. Si je vous refuse ma fille, Pascoul, c'est qu'elle n'est pas digne de vous, — ni de vous ni d'aucun honnête homme.

Comme il disait ces mots, un sanglot s'échappa de sa poitrine, sanglot qui eut un écho, car madame Rivarot versait aussi d'abondantes larmes.

— Déshonorée ! s'écria Pascoul en serrant les poings. Quel est le misérable ?...

— Vous vous méprenez à mes paroles, répondit doucement le fermier ; si ma fille n'est pas digne de vous, ce n'est pas qu'elle se soit livrée à un autre. A ce point de vue elle est pure. Pascoul respira.

— Mais son âme est pervertie ; si elle n'a pas fait le mal, c'est qu'elle n'a pu le faire.

Il y eut un douloureux silence. Rivarot contnua :

— C'est une triste histoire. Nous n'avons jamais eu que cette enfant ; elle ne marchait pas encore, et déjà tous ceux qui la voyaient et nous ne songions alors qu'à nous séjouir. Elle avait, il est vrai, un caractère difficile. A cinq ans, elle était déjà vaniteuse, coquette, hypocrite, elle mentait. Mais, je ne m'en alarmais pas autrement... elle était si jeune. Cela passera, disait la mère. Elle se trompait, cela ne passa pas. Un jour, Margaï n'avait pas encore atteint sa septième année, on vola des pommes. L'enfant d'un des valets fut accusé. Le père le roua de coups, il l'aurait tué, si on ne le lui avait arraché des mains. Margaï assista froide, impassible, muette, à ce spectacle. Je sus quelques jours plus tard que c'était elle la voleuse.

Le malheureux Rivarot s'arrêta un moment. Pascoul l'écoutait avec le pressentiment qu'il allait apprendre des choses horribles. Quant à madame Rivarot, étendue sur sa chaise, les yeux fermés, elle paraissait immobile.

— Cette aventure, reprit Rivarot, nous ouvrit les yeux. Nous cherchâmes en vain à découvrir à quelle influence malfaisante

nore, mais au nom de la liberté de penser, il a protesté avec vivacité, avec chaleur, et avec une persistance à laquelle une contradiction passionnée et tumultueuse a donnée l'éclat et le relief du courage. La lecture du compte-rendu nous fait conjecturer qu'en nous rangeant du côté de M. Sainte-Beuve, nous avons le malheur de nous trouver en désaccord avec l'immense majorité du Sénat, mais nous pensons que nos félicitations ne demeureront pas isolées, et nous croyons que, sur cette grande et fondamentale question de la liberté de penser, la haute Assemblée ne se trouve pas tout à fait au diapason de l'opinion publique. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, nous avons à cœur de remercier M. Sainte Beuvé et de le féliciter. C'est avec bonheur, et non sans fierté pour les lettres françaises, que nous avons vu un homme dont elles s'honorent et qui les représente dans le premier corps de l'Etat, défendre et maintenir, quoique seul, les droits et la liberté de l'esprit. La séance d'hier marquera dans la vie de M. Sainte-Beuve, non moins que dans les fastes du Sénat. »

Tous les rapports sérieux venant de la France sont unanimes à reconnaître que, si la Prusse renonce à faire de l'opposition dans la question de Luxembourg, il n'y aura pas lieu de craindre la perturbation de la paix. La *Gazette de Cologne*, assez bien versée dans ces sortes de choses, va probablement au-devant de la pensée de Bismark lorsqu'elle déclare qu'elle n'a rien contre si le marché entamé avec la Hollande aboutit. Toute réflexion faite, la Prusse a bien plus besoin d'affermir ses conquêtes, de consolider sa nouvelle situation tant soit peu chancelante, plutôt que de s'engager dans une guerre formidable. Il semblerait presque que la publication des traités d'alliance avec le Sud de l'Allemagne ait été faite afin de rendre l'arrangement du Luxembourg plus supportable au peuple allemand. Nous avons peine à croire que cette question conduise à une guerre. Le cri d'alarme poussé en faveur des pays ne nous fait l'effet que d'une pression destinée à hâter l'acquisition du Luxembourg. Quel sera en définitive le résultat ? Celui certainement qui sera à la convenance du Roi Guillaume et de son ministre tout-puissant. Et probablement en ce moment ils n'entrevoient rien de bon dans une guerre avec la France. En ce qui concerne le parlement du Nord de l'Allemagne, notre naïveté ne va pas jusqu'à voir en lui un organe et encore bien moins un organe puissant de la nation allemande. Les amis de la paix ont donc à peine sujet de se préoccuper sérieusement et, en dépit de tous les démentis, la victoire du compromis est, en ce moment, bien plus probable que le contraire.

(*Presse.*)

Si jusqu'à ce jour nous nous sommes montrés contraires au projet de constitution du Nord de l'Allemagne, ce n'est certainement pas pour des raisons mesquines soulevées par l'envie que nous autres Autrichiens devons ressentir, parce qu'aujourd'hui la Prusse peut agir en Allemagne comme elle l'entend.

Nous sommes loin de pensées pareilles. Séparés pour le moment de l'Allemagne, nous nourrissons pourtant au fond de nos cœurs et de nos convictions le plus vif désir pour que l'Allemagne devienne grande, forte et libre, et nous accueillerons avec une joie sincère tout ce qui sera fait pour atteindre ce but, sans demander à qui l'impulsion en est due. Mais le projet de constitution ne remplit par nos vues. La nature des choses fait qu'il ne représente par l'expression de ce que l'Allemagne est autorisée à demander au point de vue national. Il ne répond pas non plus aux désirs politiques de l'Allemagne du Nord, ainsi que le démontrent indubitablement les derniers débats engagés dans le Reichstag de l'Allemagne du Nord, ordinairement modéré. A tout prendre, le projet n'est rien autre que la glorification de la royauté prussienne, que l'abandon du pouvoir entre les mains du souverain de la Prusse. Personne ne voudra pourtant exiger de nous que nous nous enthousiasmions pour ce projet.

(*Débat.*)

Correspondance particulière de la TURQUIE.

Paris, 29 mars.

Cette question du Luxembourg, dont je vous ai dit quelques mots dans ma dernière correspondance, a fait bien du chemin depuis lors dans les préoccupations de l'opinion publique, et l'on s'en inquiète comme si c'était d'elle exclusivement que devait sortir la paix ou la guerre. Il y a peut être du vrai en cela. Vous savez que le Luxembourg appartient à la Hollande; qu'il faisait partie de la défunte Confédération germanique, et que la Prusse y occupe une forteresse, sous prétexte que le duché relève de l'Allemagne, oubliant que le lien qui l'y rattachait a été rompu par elle-même. La question était toujours pendante entre les deux Etats, lorsque le bruit s'est répandu que la France négociait avec la Hollande la cession du Luxembourg contre le versement de cent millions. C'est un peu cher, car ce duché ne formerait qu'un de nos plus petits départements, et en outre, il ne constitue pas ce qu'on appelle une barrière naturelle. Quoi qu'il en soit, les négociations se poursuivaient, dit-on, et la Prusse, suivant les uns, aurait elle-même proposé cette combinaison, et par conséquent, l'appuierait, tandis que, selon d'autres, elle exercerait une pression sur la Hollande pour l'empêcher d'y donner suite. Vous voyez que les renseignements varient sur cette question assez obscure. Il est évident qu'il se joue une partie dont l'enjeu est la tranquillité de l'Europe; les cartes sont tenues par la Prusse qui veut la guerre, et par la France qui veut actuellement la paix. La première presse ses armements, et conclut avec la Bavière, Bade et le Wurtemberg des traités d'alliance offensive et défensive qui ont pour premier effet de supprimer la ligne du Mein, cette espèce de frontière qui séparait la Confédération du Nord de celle du Sud. Toute l'Allemagne, soit par annexion, soit par traité, est donc aujourd'hui dans la main de la Prusse.

Maintenant, résumons la situation. Si la guerre éclatait, nous aurions contre nous toute l'Allemagne. Eclatera t-elle ? Si l'on en croit les déclarations du gouvernement, la paix nous est assurée au moins pour cette année, et les optimistes se prévalent de la nouvelle qui circule depuis quelques jours de la prochaine visite à Paris du roi de Prusse et de l'empereur de Russie: pour mon compte, je crois très peu à cette nouvelle dont je ne m'occuperai sérieusement que, si elle prend une certaine consistance et si j'ai des renseignements personnels plus sûrs que ceux dont on l'accompagne en ce moment. S'il faut, au contraire, en croire l'opinion publique, nous marchons à grands pas vers la guerre. La Prusse s'emparera de tout ou partie de la Hollande et se trouvera, en un rien de temps, sur nos frontières, armée et menaçante. Son premier acte sera de protéger la Belgique contre nos convoitises; car il est encore des gens, et surtout des Belges, qui sont persuadés que la France veut s'annexer la Belgique. Quant à la question du Luxembourg, elle n'intervient, suivant les uns, que comme un mode d'accommodement propre à concilier les intérêts de la France et les ambitions de la Prusse; tandis que, suivant les autres, elle est la pierre d'achoppement dont celle-ci a besoin pour faire culbuter cette pauvre paix publique. Quant au Luxembourg-duché, il ne faut pas le confondre avec le Luxembourg jardin. Ces jours-ci, il en a été question à la Chambre, et une demande d'interpellation présentée par M. Guéroult, a causé une forte émotion. Ce député demandait à interpeller le gouvernement sur le Luxembourg (mouvement sur tous les bancs) et sur les travaux que l'administration municipale y fait exécuter en ce moment (désappointement sur les mêmes bancs). Vous voyez que le hasard se permet d'introduire la plaisanterie dans les questions les plus graves; car M. Guéroult était sérieux, et ce n'est pas lui qui avait prémédité l'équivoque.

Les séances de la Chambre ont repris une certaine animation, grâce à la discussion commencée lundi, de la loi sur la contrainte par corps. Plusieurs orateurs ont été entendus, tels que MM. Nogent Saint-Laurent, Mèhe, Marie, Jules Simon, Josseau, Baroche, Schneider, etc.

Je ne les suivrai pas dans tout le développement de leurs opininions respectives. La question est celle ci : faut-il maintenir ou abolir la contrainte par corps en matière commerciale ? Au point de vue moral, la question semble résolue, et aucun orateur ne songe à défendre une loi, vieux reste de l'ancienne barbarie qui fait du débiteur le prisonnier du créancier. Mais au point de vue pratique, elle rencontre des partisans, et beaucoup la considèrent comme une sérieuse garantie de paiement. Sur trente-huit jurisconsultes auxquels le gouvernement avait demandé leur avis, seize se sont prononcé pour l'abolition de la contrainte par corps, les autres la maintinrent, mais avec des restrictions, des adoucissements et des modifications. Ce qui veut dire, que telle qu'elle est appliquée aujourd'hui, elle répugne à nos idées et à nos mœurs. Chose singulière, dans la discussion engagée au Corps Législatif, une nombreuse fraction de la majorité se montre contraire à un projet de loi présenté par le gouvernement et où se retrouve la pensée de l'Empereur, tandis que la minorité se joint franchement au reste de la Chambre pour soutenir l'œuvre du gouvernement.

Ce n'est pas la seule preuve d'indépendance que la majorité donnera cette année; car on prétend que la plupart de ses membres se montrent tout à fait contraires au projet de loi sur la réorganisation de l'armée, tel, du moins, qu'il a été rédigé et présenté. Sur ce terrain, la majorité se rencontrera avec la minorité qui n'approuve pas, tout à fait, le projet si souvent remanié et qui, vraisemblablement, sortira des débats de la Chambre, modifié, sinon dans son esprit, du moins dans sa forme et dans son adoption.

Mais une question où la minorité se trouvera isolée, comme toujours, ce sera celle du droit de réunion dont elle se propose de combattre énergiquement le projet de loi, en s'armant de toutes sortes d'arguments, et en se faisant même une arme des grèves qui se multiplient depuis quelques semaines. A Paris, les ouvriers tailleurs, à Dreux, les couvreurs, viennent de suivre l'exemple des ouvriers bronziers qui, eux mêmes, n'ont encore pu s'entendre avec leurs patrons. Quant aux troubles de Bombaix, ils sont apaisés, et la justice a déjà prononcé sur plusieurs de ceux qui y avaient pris part. Quatre mille ouvriers environ sont rentrés dans les ateliers; il en reste encore deux mille qui refusent de travailler. Je vous signalerai en passant, une circulaire de M. de Lavalette à laquelle ces grèves ont donné lieu et qui contient une déclaration qu'il importe de noter; c'est que, si le gouvernement entend user de tous les moyens que lui donne la loi d'assurer et de protéger la tranquillité publique, il assistera impartialement aux débats d'intérêts qui s'agiteront, dans les formes légales, entre les ouvriers et les patrons.

En tout cas, comme je vous l'ai déjà dit, je ne crois pas que ces questions soient discutées à la Chambre, avant une quinzaine de jours.

Le projet de loi relatif à une récompense nationale à donner à Lamartine, a été adopté par la commission, *ad hoc*, et le Rapporteur conclut à ce que cette récompense se formule en l'inscription au Grand Livre d'une rente de vingt mille francs, incessible, de telle sorte que le poète jouira paisiblement de l'intérêt du capital de 400,000 francs sur lequel les créanciers ne pourront ainsi élever aucune prétention.

C'est aujourd'hui que s'ouvre au sénat la discussion sur la loi votée par le Corps Législatif et relative à l'enseignement primaire. Le rapport rédigé par M. Larabit est favorable en tous points à la nouvelle loi qui ne doit soulever aucun sérieux débat au sénat.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. A. S le Prince de Servie, avec sa suite, a dîné avant-hier chez S. Exc. M. le baron Prokesch-Osten, Internonce d'Autriche.

Dans la soirée, le célèbre artiste hongrois, M Remenyi, a exécuté plusieurs pièces sur le violon avec le plus grand succès.

—

S. Exc. Rustem bey, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire de la S. Porte près la cour de Florence, a été autorisé à se rendre en congé à Constantinople.

Un chargé d'affaires sera envoyé par le Gouvernement Impérial pour gérer la Légation pendant l'absence du ministre.

—

S. A. le Grand-Vézir offre ce matin, à son palais de campagne de Bébek, un déjeûner à S. A. S. le Prince de Servie.

—

On écrit de Smyrne :

S. M. le Sultan vient de conférer la 4me classe de l'ordre impérial du Médjidié à Diran effendi, secrétaire-interprète du gouverneur général de Smyrne.

Diran effendi est fonctionnaire de 3me classe, 2e rang. Depuis 1864 il cumule les fonctions de secrétaire interprète avec celles de secrétaire politique de la province. Dans l'un comme dans l'autre de ces deux postes—plus difficiles à remplir qu'on ne se l'imagine généralement,- -Diran effendi a toujours su rendre au gouvernement de bons et loyaux services.

Par décret en date du 23 mars, M. le docteur Aristide Masgana, est nommé officier de l'ordre impérial du Médjidié, pour services rendus pendant le dernière épidémie de choléra.

M. le conseiller d'Etat Mostras, dont on connaît la mission toute de bienfaisance, est de retour hier matin de Smyrne.

Des bruits aussi absurdes qu'erronés ont circulé ces jours derniers dans le public. On ne parlait de rien moins que de sévices infligés à un sujet chrétien de la Sublime-Porte par des agents de la force publique. L'enquête à laquelle se livre en ce moment le gouverneur général établira une fois de plus la fausseté de ces rumeurs.

Ibrahim ag ha, chef de la police, a été mis en disponibilité, afin que l'enquête dont il vient d'être parlé puisse se faire avec toute la régularité et la liberté voulues.

Yenicheirli Zadé Ahmet effendi, notable musulman, vient d'être nommé président du Tribunal criminel de notre ville, en remplacement d'Ahmet bey, qui n'était pas à la hauteur de ces fonctions.

Trois bataillons de rédifs de la province de Smyrne ont été appelés sous les drapeaux.

Ces trois bataillons iront tenir garnison à Constantinople.

Des bandes de brigands infestent depuis quelques jours les environs d'Odemich. Ils ont en dernier lieu arrêté et dépouillé sur la montagne Tchatal Tépéune une dizaine de personnes qui voyageaient pour affaires dans l'intérieur.

Le *Prométhée* qui parti était pour Calonie en est de retour depuis lundi matin.

Au dire de M. le commandant Jaurès on continue de ressentir à Métélin des secousses de tremblement de terre.

Le *Guisgardo*, de la marine italienne, qui était allé porter de la farine que le gouvernement impérial a envoyée aux habitants de Métélin, est de retour de cette île depuis dimanche.

Les travaux de construction de l'abri provisoire établi sous la grande coupole du Saint-Sépulcre s'accomplissent dans les conditions les plus satisfaisantes. Le premier plancher est déjà terminé et, à dater d'aujourd'hui, toutes les cérémonies peuvent s'exercer sous cet abri sans aucun danger pour les prêtres et pour les fidèles. Les ouvriers amenés de Paris par M. Mauss, l'architecte délégué par le gouvernement français, remplissent leur tâche avec un calme, un ordre et un respect du saint lieu auxquels le clergé de tous les cultes rend un hommage unanime. Tout fait espérer que vers le mois de mai le tambour de l'ancienne coupole, les quatre pièces qui y sont contiguës et le dôme hémisphérique qui surmonte le tombeau seront complètement démolis, ce qui permettra de commencer tout de suite les travaux de construction de la nouvelle coupole.

—

On écrit d'Alexandrie le 30 mars.

Des informations particulières nous parlent d'un auguste mariage dont les fiançailles seraient sur le point de se célébrer à Mansourah, on conçoit que les convenances ne nous permettent pas d'en dire davantage quant à présent. Nous pouvons toutefois ajouter que la haute alliance dont il s'agit aurait été accordée à un pacha Egyptien et non à un personnage étranger.

La Dahabieh, (barque du Nil) destinée par Son Altesse à l'Exposition Universelle est partie samedi dernier. Son remorquage d'Alexandrie à Marseille a, croyons-nous, coûté 15 à 20 mille francs.

On sait que le Gouvernement de Son Altesse a mis à l'étude diverses améliorations d'une grande importance, entr'autres celles relatives à l'organisation judiciaire et à l'enseignement du droit.

Nous pouvons dès à présent annoncer que l'institution de Cours de droit, destinée principalement aux employés des diffiérents ministères, vient, à ce qu'il paraît, d'être décidée par le Vice-Roi.

Le journal l'*Awenire* d'Egitto a parlé de la prochaine promulgation du Code Nopoeon en Egypte—moins les titres de la propriété et de l'hypothèque.—Nous n'avions pas voulu annoncer incidemment une mesure aussi importante. Mais dès à présent que notre confrère nous permette de lui faire observer que outre la propriété et l'hypothèque le mariage, le divorce et les successions, entr'autres, continueront à être régis par la loi musulmane.

Le bâteau à vapeur l'*Erin*, un Piroscaphe de la force de vingt chevaux vapeur appartenant à la société Soufrire d'Egypte, part d'Alexandrie prochainement, pour Port-Saïd, traverse le canal de Suez et part de Suez, pour faire le service de remorqueur. Il se rend aux mines de Gemsé et de Benga, au bord de la mer Rouge près du golfe de Bérenice.

Monsieur le Marquis E. de Bassano, un des Administrateurs de la société, se trouve à bord du Piroscaphe l'*Erin*.

C'est, croyons nous, le premier bateau à vapeur qui aura traversé le canal et le désert de Port-Saïd à Suez.

(*Nil.*)

—

On écrit de Métélin, 3 avril :

La frégate cuirassée de S. M. Britannique l'*Océan*, commandée par le capitaine C. Stanhope, est arrivée hier dans la journée, venant de Malte, avec des vivres pour l'île. Le commandant Stanhope, sur le rapport de l'agent consulaire d'Angleterre, s'est empressé de mettre à la disposition du Comité de Smyrne 800 sacs de biscuit et 51 barils de farine que le gouvernement de S. M. la Reine a bien voulu envoyer aux victimes de cette effroyable catastrophe.

S. Exc. Husni pacha n'a pas manqué cette fois de rendre la visite au commandant anglais à bord de l'*Océan*. En quittant la frégate anglaise, notre gouverneur a aussi fait visite à bord de la corvette italienne le *Guiscardo*.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société, aura lieu vendredi prochain, le 12 avril à 1 heure précise de l'après-midi.

Le Secrétaire-général,
Dr. I. DE CASTRO.

Un avare.—L'espèce des misérables qui à l'exemple du père Crépin, meurent de privations sur un monceau d'or n'est pas aussi rare qu'on le pense, dit le *Progrès*.

On enterrait, la semaine dernière, dans le 5e arrondissement (celui-ci comme père Crépin), un vieillard sordide, qui ne vivait depuis longtemps que d'aumônes bien qu'il se trouvât en possession d'une fortune considérable, comme on a pu le constater après son décès.

Cet odieux accapareur du bien des pauvres, non content de solliciter les secours du bureau de bienfaisance et d'en user, allait régulièrement mendier sa part des morceaux de pain recueillis sur la planche des lits de l'Hotel-Dieu et destinés à nourrir les porcs de l'hospice du Perron.

Rien n'était plus abject et plus hideux que la mise de cet ignoble forçat de l'avarice si ce n'est le bouge infect qui lui servait de logement.

Le digne émule du père Crépin était comme lui célibataire— mais sans compensation. Il laisse, dit-on, toute sa fortune à une sœur déjà très riche et presque aussi avare que lui.

—

On parle d'une découverte curieuse et inattendue qui vient d'être faite. A l'aide d'un instrument ingénieux, on était déjà parvenu à

---

obeissait Margaï. Nous l'interrogeâmes, et nous acquîmes une horrible certitude; c'était d'instinct qu'elle faisait le mal. Alors il fut arrêté que nous la mettrions en pension dans un couvent, à Avignon. Trois mois plus tard, un matin, la supérieure me fit demander et m'apprit qu'elle ne pouvait plus garder ma fille. A tous les defauts que j'avais remarqués dans Margaï, la paresse était venue se joindre, mais ce n'était pas tout, elle avait toujours à la bouche des histoires qui témoignaient d'une corruption sans exemple. A plusieurs reprises, on avait surpris dans son pupitre des livres affreux qu'elle savait se procurer au dehors et introduire en fraude avec une infernale habileté; cependant c'est à peine si elle savait lire. Elle semblait ne es avoir là que pour pervertir ses compagnes. Je la ramenai ici. Elle fut étroitement surveillée, et au bout d'un an, je crus pouvoir la placer dans un autre pensionnat. Je croyais qu'elle était en partie corrigée, car, tant qu'elle avait été seule, je n'avais pas eu à me plaindre d'elle. Hélas, combien je fus detrompé, lorsque de nouveau je dus la reprendre, pour les causes qui m'avaient obligé déjà à la retirer du couvent d'Avignon. On me cita d'elle des traits odieux que je n'ose vous répéter et qui témoignaient d'une imagination malsaine. Ce qui m'exaspérait, c'était de ne pouvoir faire peser sur personne la responsabilité des ravages causés dans cette âme si jeune et qui n'avait eu que de bons exemples sous les yeux. Elle était venue au monde disposée au mal. Nous décidâmes qu'elle ne nous quitterait plus. L'institutrice de Gordes lui donnait des leçons auxquelles la mère assistait toujours. Le curé, qui connaissait notre malheur, venait souvent. Il étudiait avec nous les progrès de la corruption morale que rien ne pouvait arrêter, bien que j'eusse essayé tour à tour de la rigueur et de la douceur. Longtemps, nous discutâmes pour savoir si Margaï ferait sa première communion. Le curé pensa que ce grand acte exercerait peut-être sur elle une heureuse influence. Le jour de la cérémonie, notre fille était admirable au milieu de ses compagnes, qu'elle dépassait en grâce et en beauté. On eut dit un ange. J'appris le soir, qu'au moment le plus solennel, elle avait dit à une de celles ci : « N'avale pas morceau de pâte, c'est du poison. Les curés empoisonnent les hosties ! »

Rivarot s'arrêta encore, comme s'il n'avait pas la force d'aller plus loin. Pascoul frisonnait d'horreur.

— Et depuis, dit il enfin, elle n'a pas changé ?

– Depuis, elle a grandi, elle est devenue plus belle, mais en même temps plus hypocrite. J'aurais voulu la tenir enfermée, ne la laisser voir à personne; mais on m'aurait accusé de la maltraiter. J'ai donc fait contre mauvaise fortune bon cœur. Je la surveille et je surveille tout autour d'elle. J'ai renvoyé deux ou trois jeunes paysans, auxquels elle se plaisait à tourner la tête, pour le seul plaisir d'être adulée. Dans les fêtes votives, où j'ai dû la conduire, car il m'a fallu la traiter ouvertement comme si elle était la meilleure des filles, vous l'avez vue orgueilleuse et froide, l'oreille ouverte à la flatterie; mais jamais, jamais un élan sincère n'est parti de son cœur. Je vous le répète, avec douleur mais sans colère: elle est pervertie jusqu'à la moëlle des os.

Madame Rivarot qui jusqu'à ce moment n'avait pas ouvert la bouche, se leva e s'approchant de Pascoul :

— N'avais-je pas raison, lui dit-elle, lorsque l'autre jour, je vous engageais à ne pas revenir ?

— Je ne vous ai pas accusée, madame, répondit Pascoul.

— J'ai résolu, reprit Rivarot, de ne pas la marier tant que je pourrai exercer sur elle ma volonté. Elle serait le déshonneur de son mari, et moi vivant, je ne lui laisserai pas faire un nouveau malheureux. Peut être passerai-je pour un père original et cruel, car à tous ses prétendants, je n'ai pas dit, je ne dirai pas ce que je vous ai dit à vous; c'est elle qu'on plaindra. Peu m'importe. D'ailleurs j'espère ne pas souffrir longtemps. Dans trois ans, elle serait majeure, et elle s'empresserait de secouer mon autorité. Mais j'ai la conviction qu'avant ce moment, Dieu m'aura rappelé à lui.

— Et moi, Rivarot, dit sa femme en se jetant à son cou, tu m'oublies ?

— Non, femme, je ne t'oublie pas, car, au milieu des souffrances que j'ai endurées, tu m'as toujours consolé et soutenu.

— Ah ! plût à Dieu que la malheureuse ne fut pas née, ou qu'elle fut morte dans son berceau ! s'écria la pauvre femme.

— Oui, c'eût été un bonheur, et je me suis souvent demandé si j'eusse été criminel d'en finir avec elle. Et cependant, malgré tout, nous l'aimons encore.

Ce cri terrible remua Pascoul jusqu'au fond de l'âme, et soudain une inspiration se fit jour dans son esprit.

— Tout n'est pas perdu, dit-il ; si vous vouliez, nous la sauverions encore. Donnez-la-moi. L'amour la transformera. Rivarot haussa les épaules.

— Pauvre fou ! l'œuvre que vous voulez entreprendre vous tuerait. Margaï vous aime, croyez vous, allons, donc ! Elle n'aimerait ni mari, ni enfants, parce qu'elle n'a aimé ni père, ni mère. Ce qu'elle cherche dans le mariage, c'est sa liberté. Quel usage en ferait-elle ? Maintenant, ajouta-t-il, ma confidence est terminée. Je vous l'ai livrée sous le secret. Vous en savez autant que moi. Partez, oubliez ma fille, elle ne peut pas être votre femme. Ma résolution sur ce point est inébranlable.

— Ah ! vous êtes cruel, répondit le malheureux Pascoul, qui pleurait ses espérances détruites, et son bonheur envolé, mon amour a résisté à vos aveux. Je l'adore toujours. Elle a pris mon cœur, et c'est pour la vie. Laissez vous fléchir, je vous répète que je la sauverai !

— Et moi, je vous dis qu'elle vous perdrait. Est ce qu'on peut redresser l'arbre lorsqu'il a grandi ? Le mal est fait, il est sans remède. Vous êtes averti, ne vous y exposez pas. Je vous le répète, moi vivant, je ne tolèrerai pas qu'il y ait une victime. C'est assez d'un père et d'une mère plongés dans une éternelle douleur.

Ce cruel entretien était terminé.

Dans la pièce voisine, les cris et les rires avaient cessé. Rivarot ouvrit la porte du jardin. Le ciel devenait plus clair, les étoiles pâlissaient à moitié voilées par des nuages gris.

— Partez, Pascoul, dit alors le fermier, et croyez-moi, ne revenez plus. Cette maison ne vous porterait pas bonheur.

— Ah! que je suis malheureux ! s'écria le jeune homme.

Et pâle, éperdu, désespéré, bouleversé par tant d'émotions, il s'élança dans campagne sans savoir de quel côté il dirigeait ses pas.

(*Sera continué demain.*)

f ire dessiner au pouls un point de départ. Etendant ce système, un savant professeur du collège de France, M. Marey a été amené, par une série d'expériences, à découvrir que les battements du cœur varient, chez l'homme comme chez les animaux, de nature et de figuration en cas d'empoisonnement, suivant l'essence du poison. Vous voyez d'ici les conséquences immenses de cette découverte.

On soupçonne un crime; l'autopsie a lieu et l'on inocule à un animal (généralement c'est sur les grenouilles qu'on a opéré jusqu'ici) des parcelles de l'instrument en question de la grenouille se reproduisent dessinées avec des différences qui permettent de dire : A coup sûr, il y a ici de la strichnine, de l'arsenic, de la digitaline... C'est le crime signant en quelque sorte lui-même son propre acte d'accusation. Où s'arrêtont les progrès de la science ?

EXTERIEUR.

PRUSSE.

On écrit de Berlin à l'*Indépendance Belge* :

Avant d'analyser l'importante discussion qui a eu lieu aujourd'hui au Parlement, je voudrais ajouter deux mots au compte rendu que je vous ai fait de la séance du 25, que je vous ai fait parvenir hier.

Le passage de l'art. 17 sur la majorité des deux tiers de voix nécessaires pour les changements à la Constitution et qui a été adopté dans la rédaction proposée par M. Lasker, citée hier, trouvera sa place, non dans cet article avec lequel il a été adopté, mais à la fin de la Constitution.

Parmi les amendements à l'art. 11 qui ont été rejetés, s'est trouvé celui de M. de Carlowitz, d'après lequel le droit de nommer ou de recevoir des envoyés et ambassadeurs diplomatiques serait exclusivement réservé au président fédéral (à la Prusse). Les gouvernements fédéraux devaient avoir seulement le droit d'envoyer des plénipotentiaires auprès de la puissance présidiale et des gouvernements membres de la Fédération. Cet amendement a été rejeté hier comme trop unitaire.

Le rejet, à la majorité d'une seule voix, de l'art 12 sur la nomination du chancelier fédéral avec l'amendement de M. de Bennigsen, qui ajoutait la nomination de chefs de différents ressorts administratifs et après que cet amendement avait été adopté isolément, a produit, comme on le pense bien, une grande sensation. L'amendement voulait créer, à vrai dire, un ministère fédéral dont les amendements subséquents à l'article 18 proposaient la responsabilité par le contre-seing obligatoire du chancelier fédéral ou des chefs administratifs (qui, après eux et du moins dans la suite, auraient été les ministres prussiens). La discussion relative à cet objet s'est renouvelée avec plus de gravité à l'occasion de l'art 16, sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

La discussion ayant été ouverte sur la suite du chapitre IV (présidence fédérale, le Parlement a adopté, d'abord sans modification les articles 13, 14, 15, ainsi conçus :

« Art. 13. La présidence a le droit de convoquer le Conseil fédéral et le Parlement, de les ouvrir, de les proroger et d'en prononcer la clôture.

» Art. 14. La convocation du Conseil fédéral et du Parlement a lieu tous les ans. Le Conseil fédéral peut être convoqué, pour préparer les travaux, sans le Parlement, mais non le Parlement sans le Conseil fédéral.

» Art. 15. La convocation du Conseil fédéral doit avoir lieu, lorsqu'elle est demandée par un tiers des voix. »

Ces articles ayant été adoptés sans discussion, le débat a porté sur l'art. 16, qui, dans le projet a la teneur suivante :

» Art. 16. Le chancelier fédéral peut se faire remplacer dans la direction des affaires par tout autre membre du Conseil fédéral, au moyen d'une substitution écrite. »

C'est à cet article que le comte de *Bethusy Huc* (conservateur) propose d'ajouter, par voie d'amendement, la disposition de l'article 12 rejetée comme on sait (avec l'amendement Bennigsen) dans la séance d'hier. L'article devrait donc commencer ainsi :

« Art. 16. Le président fédéral nomme le *chancelier fédéral* qui au nom du Conseil fédéral, préside le conseil et dirige les affaires. Le chancelier fédéral peut se faire remplacer, etc. » (Voir ci-dessus.)

M. de Bennigsen, à son tour, reproduit son amendement d'après lequel l'art. 16 devrait avoir la teneur que voici :

« Le président fédéral nomme le chancelier fédéral qui préside le Conseil fédéral et dirige les affaires : *il nomme, en outre, les chefs des ressorts administratifs particuliers, qui, d'après les dispositions de cette Constitution, sont de la compétence de la puissance présidiale*. Le chancelier fédéral peut se faire remplacer, etc. (J'ai expliqué plus haut la portée de l'amendement de M. de Bennigsen, compris dans les mots soulignés.)

Le comte Blankenbourg appuie l'amendement de M. de Bethusy-Huc et combat l'amendement de M. de Beneigsen. Il prie le Parlement de renoncer aux amendements, d'adopter la Constitution en bloc et d'imiter l'armée prussienne par un grand acte, qui sera compris par tout le monde.

M. de Bennigsen développe son amendement qui veut seulement faire pénétrer plus de clarté dans le projet. Comment, dit-il, la disposition ayant pour but de faire nommer des chefs de différents ressorts administratifs pourrait-elle créer des entraves à l'accomplissement de votre tâche ? Mon amendment laisse une pleine liberté au gouvernement prussien pour la nomination des fonctionnaires dont il s'agit.

Le comte de Bismark. Les auteurs de l'amendement semblent partir de ce point de vue que nous n'avons pas obtenu de nos alliés tout ce que nous pouvions obtenir. Je ne saurais concilier cette opinion avec la confiance que l'on a témoignée, en d'autres occasions, envers la direction des affaires étrangères. Au milieu des circonstances les plus difficiles nous avons conduit les négociations jusqu'à un point déterminé et vous ne nous avez point refusé votre approbation. Nous avons demandé aux gouvernements fédérés ce qui nous a paru indispensable et nous croyons l'avoir obtenu.

En établissement un ministère fédéral, vous créez une autorité au dessus des gouvernements fédérés, en dehors du Conseil fédéral. Ne taxez donc pas messieurs au-dessus de leur valeur l'influence des gouvernements féedérés. Nous avons eu jusqu'ici près de 90 amenpements et qui tous ont été présentés sans que l'on ait connu ou tâché de connaître les sentiments et les dispositions des gouvernements fédérés.

En ce qui concerne l'amendement de M. de Benigsen, je dois déclarer après en avoir conféré à plusieurs reprises avec MM. les commissaires fédérés, qu'il est absolument inadmissible et de nature à créer les obstacles les plus graves à l'accomplissement de l'œuvre que nous sommes appelés à fonder. (Mouvement)

Après quelques mots du comte Bethuay-Hunc en faveur de son amendement (nomination du chancelier fédéral) **M. Waldeck** (extrême gauche) appuie l'ameddement de M. de Benigsen : Il dit que l'adoption en bloc de la Constitution serait un travail non pas européen, mais asiatique. (Hilarité). Les Principes éternels de la légalité et de la justice ne peuvent être ébranlés ni par des victoires ni par des défaites. (Approbation.)

M. de Thielau (conservateur) saxon) dit que l'amendement tend à créer l'Etat unitaire et qu'il voudrait mieux le déclarer ouvertement Vous voulez donner une position indépendante, responsable seulement envers le Parlement, au chancelier fédéral. Ce serait ébranler le ministère prussien. Je doute que le ministère du commerce de Prusse laisse au chancelier faire des lois à sa guise. Au fond, les ministres prussiens resteront toujours responsables.

M. **Lasker**, député de Berlin (parti national), déclare ne pas concevoir comment l'amendement Benigsen serait de nature à miner tout le projet. Nous ne pouvons retirer nos amendements aussi longtemps que nous ne connaissons pas les intentions véritables du gouvernement et la portée qu'il attache à certaines dispositions du projet.

M. **le comte de Bismark**. je partage tout à fait l'opinion de M Thielau en ce sens que la responsabilité des ministres prussiens subsiste. C'est pourquoi c'est moi qui devrai être le chancelier fédéral ou une personne qui recevra de moi ses instructions. Il est évident qu'à la longue le chancelier fédéral ne pourra dans les questions importantes se passer de l'opposition du ministère prussien qui a prêté serment à la Constitution de Prusse. Le comte de Bismak se défend d'être hostile aux libertés publiques. Il place seulement au-dessus de tout l'intérêt du pays, et pour le faire prévaloir il a été souvent amené à briser tous les obstacles. L'amendement Bennigsen aurait aussi pour effet de faire augmenter le nombre des ministres prussiens, de compliquer les affaires et de rendre plus difficiles l'accord et la bonne entente au sein du ministère.

Après quelques mots de M. Elissen, du Hanovre, en faveur de l'amendement Bennigsen, M. Lasker demande qu'en présence des déclarations importantes du comte de Bismark, la discussion soit ajournée. Cette proposition est rejetée.

M. Schultze-Delitzsch Si l'on veut l'adoption en bloc de la Constitution, pourquoi nous a-t-on appelés ?

M. Miquel dit qu'après les déclarations du président du conseil il ne se rend plus compte des rapports qui devront exister entre la Constitution fédérale et les Constitutions particulières. (Ecoutez!) C'est ce qui devra nous engager d'autant plus à donner au projet le plus de clarté possible et à établir la responsabilité des fonctionnaires fédéraux. Notre amendement a une tendance non pas unitaire, mais libérale. Nous voulons aider le gouvernement à fonder la fédération. Le projet est susceptible d'être amélioré; mais il a aussi besoin d'être réformé. Le gouvernement devrait nous y aider à son tour. (Approbation.)

Le Comte de Bismark explique ses déclarations. Il a voulu seulement dire que la Constitution fédérale ne saurait altérer en rien la responsabilité ministérielle telle qu'elle est établie dans la Constitution particulière, que chaque gouvernement demeure responsable envers les Chambres du pays du vote qu'il aura émis dans le Conseil fédéral. (Approbation à droite et au centre.)

Le comte de Bismark termine en faisaant un appel solennel au Parlement. Si l'œuvre échoue, dit il, par suite de votre étroite obstination, l'Allemagne se souviendra de ceux auxquels en reviendra la responsabilité Jamais la nation n'oubliera que c'est vous qui l'aurez voulu ainsi (Applaudissements à droite. Mouvement prolongé.)

M. de Sybel (parti national prussien) dit qu'il accepte la prophétie du comte de Bismark et le jugement de l'histoire. Il votera pour l'amendement. Bennigsen. (Approbation.)

M. de Bennigsen ne croit pas le moment venu de se renvoyer la responsabilité d'un échec. Le Parlement n'en est qu'à la première lecture. La Constitution sera certainement achevée. Il espère que sa proposition qui ne peut lier en rien le gouvernement prussien, pourra encore être acceptée dans la suite des délibérations.

La discussion est close et le Parlement passe au vote.

L'amendement de M. de Bethusy, cité plus haut, et qui est relatif à la nomination du chançelier fédéral par le président de la Fédération, est adopté à la presque unanimité

L'amendement de M de Bennigsen. également cité plus haut et qui tend à faire nommer aussi un ministère fédéral responsable, est mis aux voix et *rejeté* par 140 voix contre 124 (Longue sensation.)

L'art. 16, avec l'amendement de M de Bethusy-Huc, est ensuite adopté à une grande majorité. J'en ai cité le texte plus haut.

Le Parlement adopte l'ar . 17 : « Le président fédéral fera présenter les projets de loi nécessaires, conformément aux décisions du Conseil fédéral, au Parlement, où ils sont défendus par des membres du Conseil fédéral ou par des commissaires spéciaux nommés par ce dernier. »

L'art. 18 est ainsi conçu : « Le président fédéral fait rédiger et publier les lois fédérales et en surveille l'exécution Les ordonnances qui émanent ainsi du président sont publiées au nom de la Fédération et contresignées aussi par le chancelier fédéral. »

M. de Bennigsen propose de donner au dernier passage la rédaction suivante :

« Les ordonnances et prescriptions du président fédéral sont promulguées au nom de la Fédération, et elles ont besoin, pour être valables, de la contre-signature du chancelier fédéral qui en assume ainsi la responsabilité. «

Cet amendement, ainsi que l'art. 18, sont adoptés: mais une autre disposition additionnelle proposée par M. de Bennigsen, et d'après laquelle une loi particulière devra régler la procédure au sujet de cette responsabilité, est rejetée.

Le Parlement adopte sans discussion les deux articles suivants.

« Art. 19. Le président fédéral nomme les fonctionnaires de la Fédération. Il leur fait prêter serment à la Fédération et décide au besoin leur révocation. »

« Art. 20 Lorsque des membres de la Fédération ne remplissent pas leurs devoirs fédéraux prévus par la Constitution, il y peuvent être obligés par la voie de l'exécution. Cette exécution :

» *a*. En ce qui concerne les devoirs militaires, lorsqu'il y a péril en la demeure, sera ordonnée et effectuée par le généralissime fédéral :

» *b*) Mais dans toute autre cas elle sera décidée par le Conseil fédéral et exécutée par le généralissime fédéral.

» L'exécution peut être étendue jusqu'à la séquestration du pays dont il s'agit et de ses pouvoirs gouvernementaux.

» Dans le cas mentionnés sous (*a*), il devra être sans délai donné connaissance au Conseil fédéral de l'ordre d'exécution en exposant les motifs. »

Un amendement de M. Kitz (d'Oldenbourg), qui voulait subordonner l'exécution, en tout état de cause, au consentement du Conseil fédéral, a été rejeté. Le Parlement a terminé ainsi la discussion et le vote du chapitre IV.

Une proposition de M. Mibhaelis de nommer des commissaires pour les chapitres relatifs aux chemins de fer douanes, affaires commerciales, etc., a été rejetée.

La séance a été ensuite levée.

Suivant des lettres particulières de Paris, on y prévoit la visite du roi Guillaume à l'exposition vers la fin de mai.

On a lieu de croire que les meilleures relations existent en ce moment entre la Prusse et la France. Partout on entend exprimer des espérances de paix.

Le comte de Launay est attendu ici dans les premiers jours de la semaine prochaine Il devra remettre avant l'arrivée du prince Humbert ses lettres de créance entre les mains du roi de Prusse.

La *Correspondance provinciale*, en s'occupant des traités conclus avec les gouvernements du Midi, donne à entendre, à son tour, qu'il n'existe pas de traité de garantie spécial avec Hesse-Darmstadt, qui est suffisamment engagé envers la Prusse et la Fédération du Nord par la province d'Oberhessen et la forteresse de Mayence. Tout ce que je vous avais dit à ce sujet se trouve ainsi confirmé. Le journal ministériel déclare aussi que la publication des traités a eu lieu en vue des affaires d'Allemagne.

On a beaucoup remarqué la lettre du roi Victor-Emmanuel au comte de Bismark du mois de janvier dernier, que le *Moniteur prussien* a publiée hier soir. Cette lettre, assez flatteuse pour le comte de Bismark, témoigne les relations excellentes entre les deux pays.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 9 avril	30	20
Clôture du 9 avril	30	24

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 8 avril.

Londres 3 m d. p Liv. st.	110 1/4	110 1/2
Marseille, 3 m. date 1 Liv. T.	22 85	22 77 1/2
Paris,		

Constantinople, 9 avril.

Coloniaux.— Ces articles n'ont subi aucune variation dans la semaine qui vient de s'écouler, les prix n'ont pas varié, avec moins d'affaires, il s'est vendu environ 400 sacs café et 200 barils sucres aux prix indiqués dans notre prix courant.

Il est arrivé un chargement de café d'environ 3000 sacs par bâtiment à voile et 1000 sacs par bateau à vapeur.

Céréales.— Il y a eu dans ces derniers jours quelques peu d'arrivages en blé néanmoins les prix sont toujours soutenus.

Il s'est vendu pour la consommation locale 2000 mille blés dur et tendres.

Il s'est vendu aussi une partie de mille kile maïs aux prix ci-dessus indiqué pour l'Angleterre

Les farines sont toujours soutenues: — Odessa première qualité 160, inférieure de 150 à 140 —Sténia 140. — Jioksouyou de 135 à 140.— Samsoun, 135 piastres.

On a placé environ 4500 sacs de différentes qualités à ces prix.

Stock à Scutari sacs 10000 — à Galata 8000 sacs.

Prix des céréales.

		Pias.	en Mai
Blés durs	Kustendjé	35	37
» »	Burgas	35	35
» »	Baltchik	34	36
» »	Anatolie	32	35
» »	Ismaïl	37	38
» »	Azoff	—	—
» »	Bessarabie	37	37 20
» »	Galatz	36	37
» tend.	Roumélie	—	—
» »	Odessa	36	37
» »	Ibraila	30	35
» »	Galatz	32	36
» »	Bourgas	35	36
» »	Varna	35	36
» »	Baltchik	30	32
» »	Taganrok	—	—
» »	Berdianska	—	—
Orges	Roumélie	15 20	16
»	Anatolie	15	16
Maïs	Danube	18 20	20
»	Roumélie	18	18 20
»	Anatolie	18	18 20
Seigle		—	—

DÉPÔT

Blés durs	50000
» tendres	35000
Maïs	—
Orges	—

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 9 avril.

Les frêts de cette huitaine sont les suivants :

Azoff pour le R.-U, sh, 50 ton. moins sh. 2 et 2/6 chargeant à Berdianska.

id. pour le R.-U., (ou port dir. cont. sh. 50 ton.

id. pour ici p. 2 le kil. Méditerranée fr. 3 1/2 à 3 3/4 la charge.

De Samsoun pour ici paras 60, Méditerranée 2 1/2 à 2 3/4 la charge.

De Sokoumkalé pour ici paras 60.

De Sulina pour le R.-U., (ou Anvers direct) sh. 5/6 quarter 2/5 Méditerranée.

De Kustendjé pour Méditerranée fr. 2 1/2 fr. 2 3/4 la charge.

D'ici pour Liverpool sh. 3 3/6 quarter par vapeur.

D'Enos pour le R.-U., sh. 5/3 à 5/6 quarter

id. pour le R.-U., sh. 5/4 1/2 quarter.

id. pour la Méditerranée fr. 2 à 2 1/4 la charge.

Odessa 25/6 avril.

Notre place pour les nolis se trouve dans un état déplorable, il y a quantité de navires et autant à noliser qui ont été affrétés par des spéculateurs pour les céder et qui souffriront une grande perte; il s'est fait pour le R.-U., sh. 32/6 par petits batimens et pour gros seulement 30, pour la Méditerranée fr 1 3/4.

Blés en dépôt n'existent pas et ils n'arriveront pas de l'intérieur avant 20 jours, alors peut-être les nolis reprendront, pour une partie de 5000 cetwerts on a payé R. 13 30.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

DEPARTS, du 9 avril,

KUSTENDJE, vap du Ll. aut. *Wien*, cap. Pulich, div. march. et passag.

ALEXANDRIE, vap. egyp. *Mansurah* cap. Osman bey div. march. et passag.

— vap. egyp. *Negileh*. cap. Ismail bey div, march

ODESSA. vap. russe *Boug* cap. Aleman, div. march et passag,

SEBASTOPOL, vap. russe *Vesta*, cap. Pavlovich, div. march.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 5 avril.

RIO-JANEIRO br. aut. *Giusto dell'Argedto* cap. R. Claich. caffè.

NEW-CASTLE. br. angl *Robinson*, c. Jones, charb.
— br. meck. *Doris Gerdes*, cap. Mayers, lest.
— bk. pruss *Wodan*, cap. Schievellen, charb.
— br. norw. *Cirq*, cap. Boe, charb.
— br. angl. *Albion*, cap. Cowley, charb.
— br. prus. *Alvina*, cap. Kleckow. charb.

CARDIFF, br. aut. *Eugenie*, cap. Cetcovich, charb.
— br. meck, *Jupiter*, cap Klenow, charb.

LEITH, br, aut. *Bakar*, cap. Soich. charbon

LONDRES, br meck *Anna*. cap. Ragiensack, div.

ANVERS, br. fr *Adelaide*. cap. Roux, fer.

ARDROSSAN bk. ang. *Offspring*, c. Nicols, charb.

MARSEILLE, bk. ital. *Providenza* c. Dodero, lest.
— br. ital. *Providenza*, cap. Boccone, lest
— br. ital. *Franc. Drago*, cap. Drago, lest.
— bk. ital. *S. Pietro*, cap. Chiapara, lest.

CETTE. br. aut. *Terzo*. cap. Bacich, lest.
— br ital. *Giuditta*, cap. Scott, lest

ORAN. goel. fr *S. Antoine*. cap Aimedieu, lest.

GENES, br. ital. *Berenice*, cap. Schiaffino, lest.
— br. ital. *Boscetto*, cap. Ogno, lest.
— br. ital. *Favorita*, cap Oneto, lest.
— br. ital. *Il Libero*, cap. Ferreo, les .
— bk. ital. *Numa*, cap. Morice, lest.

Dardanelles, 2 avril.

Navires venant de la Mer-Noire ou de Constantinople, et allant dans la Méditerranée.

MARSEILLE br. hell *Pandeleimon* c. Iconomou blé
— br. hell. *Bubulina*, cap. Mexis, blé.
— br. hell. *Embros*, cap. Stemiziotis, blé.

FALMOUTH, br angl *Viscaya* cap. Carl. blé.

CASTELAMARE br. hell *A Jeorghi*, Tobinis, lest

ENOS, br. mek *George Adolf*. cap. Schutt-ron, lest

Du 3 avril.

MARSEILLE, br. hell. *Enosis*, cap. Castriotis, blé.
— bk. hell. *Eftalia*, cap. Kotzamanis. lest.
— br hell. *Meropi*, cap. Mihalbey, blé.
— br. hell. *Aglaiya*, cap. Vlassopulo, blé.
— br. hell. *Evangelistra*, cap. Metaxas, lest.
— br. hell. *A. Spiridion*, cap. Moraitis, blé.
— br. hell. *A. Spiridion*, cap. Capos, lest.
— br. hell. *Argolis*, cap. Tzoupas, lest.
— br. hell. *Dario*, cap. Ragusin, blé.
— bk. aut. *Vojvoda*, cap. Sutlora, blé.

MESSINE, br hell. *Ellena*, cap. Pieros, blé.

CASTELAMARE, br. hell. *Kefalonia*, c. Carandinos

Du 4 avril.

FALMOUTH, bk. prus. *Verein*, cap. Apreick, blé.

MESSINE, br, hell *A. Spiridion*, c. Catevatis, blé.
— br. hell. *Telxinoi*, cap. Zafiropulo, blé.

Du 6 avril.

ENOS. br. hell. *Jeorghios*, cap. Dracopulos, lest
— br. angl *Adventure*, cap. Robinson, lest.
— br. aut. *Lete*, cap. Tonello, lest.

MARSEILLE, br, hell. *Crissspighi*, c. Coulakis, blé
— br. aut. *Urin*, cap. Paicurich, blé.
— br, hell. *Polina*, cap. Evienicos. blé.

CASTELAMARE br hel. *Prof. Elias* c. Mitropulos,
— br, hell. *Evanghelistra*, cap. Spiridon, blé.

FALMOUTH, br. russe *Constantino*, c. Jacoblievich
— br. ital. *Libero*, cap Mazzini, blé.
— br. ital. *Amici*, cap. Preve, blé.

ANVERS, bk. russe *Variaka*, cap. Store, orge.

MALTE, br. ital. *Flavio Gioja*, cap, Alberti. lest.

AVIS.

L'administration des mines informe les personnes qui désireraient demander la concession des mines de plomb argentifère de Bulgar-Dagh, qu'elle recevra les demandes avec telles propositions que les demandeurs jugeront convenable de faire.

Ces propositions devront surtout préciser le mode et la quotité des redevances offertes au Gouvernement.

La durée de la concession pourra être fixée à 99 ans.

Les demandes pourront être faites même par des personnes étrangères et devront être adressées à S. Exc. le Ministre des travaux publics.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 9 AVRIL 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes	P.	870	960
» Martinique et Ceylan	»	—	—
» Moka, l'oke	»	15	15 20
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	285	290
» pilé id.	»	234	—
» pilé de Hollande	»	236	237
» » de Havane	»	190	195
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	6	—
Girofles	»	6	—
Canelle	»	25 20	—
Indigo Bengale	»	115	—
» Madras	»	70	80
Cocheni le Argentine	»	65 20	—
» morellane	»	64	—
» humide	»	50	—
Noix muscade	»	31	32
Camphre	»	24	—
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	40	80
Bois de Campêche, le quint.	»	45	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	150	—
» id. 2e id.	»	93	95
Charbon, New-Castle, tonneau	Sh.	30	31
» Liverpool	»	26	27
» Cardiff	»	31	31
Etain, le quintal	P.	670	675
Sel ammoniaque angl. l'oke	»	5 20	6
Vitres	Fr	18	19
Plomb en Saumon le quintal	P.	135	140
Grenailles assorties anglais	»	160	165
» France, Belgique et Trieste	»	155	160
Fer-Blanc, les deux caisses	»	329	330
Zinc en feuilles N° 7 à 12, les 100 ok.	Fr.	104	105
Vitriol anglais, le quintal	P.	32	33
Fer en barres assorties	»	64	65
« masses pour clous	»	75	—
« en feuilles 1/14	»	110	—
« en cercles	»	86	88
« de Russie asc. et Zingl.	»		—

Pointes assorties les 50 kilogrammes	P.	93	94
Soufre d'Italie le quintal		55	—
Eau de Résine, l'oke	»	5	—
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	54 20
» de Belgique	»	35	—
» de Trieste (manque)	»	—	—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	15	—
» id. de 22 poids	»	13	—
» d'Amérique	L. t.	1	—
Alcool américain	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	4	5
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	43	45
» des Indes	P.	205	210
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	114	115
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	123	124
» de Trieste (manque)	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	9 20
Suif	»	9	9 20
Beurre de Russie	»	11 20	11 30
Caviar, 1re qualité	»	27	28
» 2e qualité	»	24	25
Semelle de France, Chateau Renaud, l'oke.	Fr.	5 65	—
» Gavotty	»	5 10	5 15
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	—
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	73	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 25	—
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	76	—
» id. 12/20 id.	»	82	—
» id. 16/24 id.	»	90	—
» id. 20/30 id.	»	105	—
» id. 8/14 id.	»	93	—
» id. 12/20 id.	»	105	—
» id. 16/24 id.	»	115	—
» id. 20/30 id.	»	135	—

L. T. 100

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11/12.	L. t.	—	—
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—	—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	40	42
» mince	»	22	25
» Turquie 3 à 4.	»	18	20
» mince	»	14	15
Galles noires, l'oke	»	15	15 20
» vertes et blanches	»	14	15
Graine jaune Angora	»	9 20	13
Sk lip	»	7	—
Laines d'Angora. lavées l'oke.	»	15	15 20
» Yerli des 7 Tours	»	7 20	8
» de Césarée.	»	10	12
Peaux de Vache sal. séches, l'oke	»	6	—
» de Mouton les 2 pièces	»	16	18
» d'Agneau secs la pair	»	11	12
Laines de Chevron d'Angora	»	40	45
» de Bey-Bazar	»	40	42
Huile de Rose pure le metico surfin	»	18	—
Scammonée l'oke surfin	»	300	450

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	Medj.	15 20	—
Gomme Adragante, assortie	P.	30	—
» Adragante en feuilles	»	40	—
» Arabique assortie	»	24	24 20
Cuivre de Tocat	»	9 20	10
» de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trebizonde	»	25	—
» d'Anatolie	»	24	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	5 10	5 20
Graine de lin de Roumélie	»	35	38
» d'Anatolie	»	30	—
Huile d'olive Metelin, Aïvali, l'oke	»	7 30	8 10
» de Crête	»	7 30	8 10
Raisins Carabournou rouges	»	5	—
» de Vourla	»	6	—
» de Tcesmé, noir	»	3	—
» de Sultanine	»	6	—
Mastic de Chio	»	105	110
Coton Kircagatz et Cassaba	»	12 30	—
» Syrie, Chypre, Adana	»	11	12
Noisettes de Trebizonde	»	1 20	1
Encens, quint.	»	340	350
Safranum l'oke	»	320	325
» de Roumélie	»	140	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 20	4
» Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 20	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	—
Savon de Candie	»	6	—
» de Métélin	»	5 20	6

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÈRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

MARCHETO
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 15 Avril 1867. — Les premiers lots sont fl. 220.000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, éléve du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigo Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIBUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénefices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.

Un professeur français, muni des diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hebreu ancien.

S'adresser au bureau.

HOTEL GIACOMO
A L'ILE DE PRINKIPO.

Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le comfortable du service que pour la modicité des prix.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76

PENSION BOURGEOISE.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

Tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

LECONS.
De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Mesjid. N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N°. 12.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER

Rue Linardi 17

PENSION BOURGEOIS

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Teke*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1[2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées.

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si, avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes.

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Eresipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins. L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié. — Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαϊρ

A partir de samedi 25 Mars 6 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis. — *Ἀπὸ τῆς δευτέρας 13[25 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως*

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES. — ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ.-Καβάκ.	Yéni-Mahallé. / Γενί-Μαχαλέ.	Buyukdéré. / Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. / Θεραπεῖα.	Yéni Keui. / Νεοχώριον.	Sténia. / Στένη.	Emirghian / Ἐμιργιάν.	R. Hissar. / Ῥουμ. Ρ. Χισάρ.	Bébek. / Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. / Ἀρναουτ-κιοϊ.	Kouru-Tchesmé. / Κουρού-Τσεσμέ.	Ortakeuy. / Ὀρτὰ Κιοϊ.	Béchicktach. / Βεσίκ-Τάς.	Kabatach / Καμπὰ-Τάς.	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
12 30	6 50	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 15	7 35	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	—	—	«»	«»	—	
3 45	10 5	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
5 15	9 55	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12 30	6 35	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 15	7 35	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Excepté les vendredis.
2	8 20	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
2 45	9 5	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 30	9 50	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis
4 30	11 5	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2) 9 30	3 50	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 20	14										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. / Καβὰ-Τάς.	Bechiktach. / Βεσίκ-Τάς.	Ortakeuy. / Ὀρτὰ-Κιοϊ.	Kouru-Tchesme. / Κουροὺ Τσεσμέ.	Arnaoutkeuy. / Ἀρναουτ-Κιοϊ.	Bebek. / Βεβέκ.	R. Hissar. / Ρ. Χισάρ.	Emirghian. / Ἐμιργιάν.	Sténia. / Στένια.	Ienikeuy. / Νεοχώριον.	Therapia. / Θεραπεῖα.	Buyukdere. / Βουγιοὺκ Δερέ.	IENI MAHALE. / Γενί-Μαχαλέ.	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ.-Καβάκ.	Observations
1 45	5 5	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5 50	9 50	3	—	—	—	—	Beiler.	Vanik.	Arnaou	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3	9 20	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vend à Bebek aussi
9 45	4 5	17	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 50	16	—	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il toucher Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi Retour direct au pont.
11	5 20	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	5 55	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	5 20	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 40	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	6	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. / Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. / Θεραπεῖα.	Beykos. / Βεϊκόζ	Pacha-backtché. / Πασᾶ-Μπαχτζέ	Tchiboukli / Τζιμπουκλί	Kanlidja. / Κανλιτζά	A. Hissar. / Α. Χισάρ.	Kandilli. / Κανδιλλί	Vani-keuy. / Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghel-keuy / Τσενγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey. / Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoudjouk. / Κουζγουντζούκ	Scutari. / Σκούταρι		Observations
1 30	7 50	3	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—		Les vendredis à 2 h.
3 15	9 35	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—		Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée. Départ du pont. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque, / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. / Σκούταρι	Kouskoundjouk. / Κουζγουντζιούκ.	Beiler-Bey, / Βεϊλέρ-Βεϊ	Tchenghelkey. / Τσενγέλ Κιοϊ	Vanikeuy. / Βανὶ-Κιοϊ	Candilli. / Κανδιλλί	A. Hissar. / Α. Χισάρ	Canlitja. / Κανλιτζά	Tchiboucli. / Τζιμπουκλί	Pacha - Baktché / Πασᾶ- Μπαχτζέ	Beicos. / Βεϊκόζ	Therapia. / Θεραπεῖα	Buyukdéré. / Βουγιοὺκ Δερέ.		Observations
10 30	4 50	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	5 20	3	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakchè.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch.

(2) Les vendredis à 4[15 heures il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Tous les lundi matin à 1 heure 30 un bateau partira de Voui-keuy pour le pont touchont Tcheghel-keuy, Beyler-bey Kouskoundjouk.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année.--- N° 84.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an.	6 mois.	3 mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	21 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE, rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 11 avril.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*)

Paris, 8 avril, 11 h. 20 m. soir.

Cours du 8 avril.

NOUVELLE BAISSE.

5 0/0 Ottoman. LONDRES, clôture, 25 1/4.
Consolidés anglais, 89 7/8.

Paris, 9 avril, 6 h. 30 m. soir.

Les Puissances signataires du traité de 1839 statueront sur le droit de la Hollande de céder le Luxembourg et le droit de la Prusse d'occuper la forteresse.

Cours du 8 avril.

5 0/0 Ottoman. LONDRES, ouverture —
clôture 25 1/4

Cote de Londres.
Consolidés Turcs.
9 avril.
Ouverture . . . . 25 7/8.
Clôture . . . . 25 3/4.

Vienne, 8 avril. — L'ambassadeur de France part pour Paris; il reviendra la semaine prochaine.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Par décret du 2 avril, M. le comte Walewski, membre du conseil privé, député, est élevé à la dignité de sénateur.

Les commissions des lois sur le budget, la contrainte par corps, la presse, les réunions publiques, l'armée, se sont réunies dans les bureaux du Corps législatif.

On apprend par des lettres particulières que, à la suite d'une convention nouvelle, signée à Mexico le 22 février dernier, les agents français ont remis, le 2 mars, l'administration de la VeraCruz aux agents de l'empereur Maximilien, à la condition de payer à la fin de chaque mois, entre les mains du consul de France, la somme de 50,000 piastres ou de 250,000 fr. Cette somme a du être payée, pour la première fois, hier, 2 avril, et déposée par les autorités consulaires à bord de la corvette à vapeur le *Phlégéton*, restée devant la Véra Cruz.

On écrit de Luxembourg le 31 mars.

De nombreux placards, avec les mots: Vive Napoléon! vive la France! ont été répandus. Ces placards excitaient à des actions de violence contre la Prusse et engageaient à la sédition le régiment nassovien qui est en garnison ici.

Le gouverneur s'est vu obligé d'adresser des réclamations sérieuses aux autorités.

M.Salzmann doit présenter une pétition au parlement du Nord, signée d'un nombre considérable d'habitants de Reuss, demandant l'incorporation de cette principauté à la Prusse.

On sait qu'un prince de Reuss est actuellement ambassadeur de Prusse à Saint-Pétersbourg.

M. Visconti Venosta, ministre des affaires étrangères d'Italie, a présenté à la chambre des députés le projet de ratification du traité de paix entre l'Autriche et l'Italie, et un autre projet de loi pour la ratification de la convention de Paris sur la dette pontificale, conformément à l'article 4 de la convention du 15 septembre 1864.

Les débats du procès de l'amiral Persano, relativement à sa conduite lors de la bataille de Lissa, sont entamés devant le sénat italien.

On lit dans la *Presse de Vienne* que le Reichsrath autrichien, dont on avait annoncé la réunion pour le 28 avril, ne serait convoqué que vers les premiers jours du mois de mai, afin d'éviter l'interruption qu'apporteraient dans la session les vacances de la solennité de Pâques.

La réforme que le gouvernement autrichien a introduite, il y a deux mois, dans l'administration politique de la Gallicie, de la province de Salzbourg et en Carniole, va être bientôt appliquée à tous les autres pays qui n'appartiennent pas à la couronne de Hongrie. Cette réforme, qui est la conséquence du développement donné à l'autonomie communale, a surtout pour but de séparer la justice de l'administration; en outre, elle réalise une économie assez importante par la simplification des services.

D'après des dépêches d'Irlande publiées par les journaux de Londres, les fenians continueraient à tenir la campagne dans les montagnes du sud de l'île.

Une colonne volante de troupes anglaises, envoyée à la poursuite des insurgés, a rencontré une bande de fenians, dimanche soir, près de Mitchell's Town, dans le comté de Cork. Une longue lutte à coups de fusil et de revolver a eu lieu. Le combat se livrait dans un forêt.

Trois insurgés ont été faits prisonniers, et un autre est mort de ses blessures; c'était un des fermiers les plus riches du district de Youghal.

Un des prisonniers est le capitaine MacClure, pour l'arrestation duquel on avait offert une récompense de 200 livres sterling ou 5,000 francs. Le capitaine Mac-Clure était blessé.

Rien ne fait entrevoir que la lutte entre les fenians et le gouvernement britannique se termine bientôt complétement, mais rien ne fait prévoir non plus que les malheureux Irlandais finiront par triompher. Il est à croire, au contraire, que leurs efforts seront stériles. L'insurrection n'est plus guère alimentée que par les Irlando-Américains.

Le *Movimento* publié deux lettres du général Garibaldi. Voici ces deux lettres:

Aux exilés de l'Istrie.

San-Fiorano, le 19 mars 1867.

Amis,

A vous aussi, frères de l'Istrie, j'envoie un salut affectueux.

Si jamais ma parole pouvait vous apporter une consolation dans les heures douloureuses de l'exil, recevez-la, comme je vous l'envoie, du fond du cœur. C'est la parole d'un frère dans la douleur, d'un Italien, lui aussi exilé en Italie, qui vous exhorte à espérer dans les frères libres qui ne sont pas coupables si le soleil de la liberté ne rayonne pas encore sur nos terres natales. Sachons vouloir; la liberté ne faillit pas à ceux qui veulent.

Tout à vous, G. GARIBALDI.

San-Fiorano, le 19 mars.

Si jamais j'ai regretté de ne pas être riche c'est bien aujourd'hui, où je me vois forcé de ne pas répondre comme je le voudrais aux très nombreuses demandes de secours qui me sont adressées de toutes les parties de l'Italie.

C'est pourquoi je prie tous ceux qui espèrent en moi de m'épargner la douleur de ne pouvoir leur être d'aucun secours

G. GARIBALDI.

On écrit de Rome à la *Correspondance Générale Autrichienne* :

« Le gouvernement pontifical a aboli tout droit de douane sur les marchandises en transit dans l'Etat romain sur les chemins de fer et tout droit de visite relativement aux bagages des voyageurs, mais il a ordonné aussi que les voyageurs qui traversent l'Etat romain par les chemins de fer ne soient plus tenus de faire viser leurs passeports par le consul espagnol. il a permis aussi aux voyageurs italiens d'entrer et de rester dans l'etat pontifical à condition de présenter le passeport à la police dans un délai de 24 heures. »

L'affaire du Luxembourg a fait l'objet d'une interpellation à la Chambre des Communes. Lord Stanley a répondu par la lecture du démenti de la feuille officielle de la Haye, mais en ajoutant qu'il croyait à l'existence de négociations relatives à la cession du grand-duché à la France entre le cabinet des Tuileries et de la cour des Pays-Bas.

La cession de l'Amérique russe aux Etats Unis a également ému le Parlement. Lord Stanley a déclaré qu'il ne possédait aucun renseignement sur cette affaire, mais qu'il attendait de Washington et de Saint-Pétersbourg les informations qu'il avait demandées par le télégraphe.

C'est dans cette même séance que M. Disraeli a fait connaître les changements qu'il est disposé à apporter au bill de réforme. Le ministère proposera de supprimer l'article du bill relatif au double vote. Pour les autres dispositions qui ont été l'objet critiques de l'opposition, il s'en remettra au jugement de la Chambre.

Un récent ukase, publié par l'*Invalide russe* du 27 mars, supprime le conseil d'Etat du royaume de Pologne ainsi que la chancellerie instituée auprès de ce conseil. Si annulé que fût déjà ce dernier débris de l'existence distincte du royaume qui fut la Pologne du Congrès, ce débris est emporté. Aux termes de l'ukase, la suppression du conseil d'Etat fait partie des réformes apportées dans l'administration civile et dans les institutions du royaume de Pologne, «réformes appropriées aux intérêts généraux de l'empire et au bonheur des habitans du royaume. » Encore quelques ukases de cette nature et, selon le gouvernement russe, le bonheur de la Pologne sera complet !

Les journaux de New-York du 20 mars publient sur l'état du Mexique, à la fin de février et au commencement de mars, des détails circonstanciés et curieux, dont voici le résumé :

Le commandant impérialiste de la Véra-Cruz, le général Mariana Camacho avait été remplacé par le général Gomez, entré dans la ville le 3 mars et amenant avec lui quelques pièces d'artillerie.

Les libéraux commandés par le général Benevidz, n'étaient plus qu'à douze milles. 20 kilomètres environ de la Vera-Cruz, que les impérialistes se préparaient à défendre énergiquement. Ainsi on essayait de former le noyau d'une légion étrangère; des affiches promettaient 1 dollar par jour aux enrolés. Le 11e régiment imperial était campé en dehors de la ville, et on pensait que les soldats de marine qui sont à bord des navires autrichiens ou mexicains en rade, allaient être requis pour servir les canons des forts de la Vera Cruz.

Ce sont tous ces faits qui ont vraisemblablement donné naissance à la dépêche du câble transatlantique, publiée avant hier, et annonçant que la Vera-Cruz avait été proclamée en état de siége.

Des correspondances mexicaines des journaux de New-York disent que des amateurs américains auraient été lésés dans leurs intérêts par des fonctionnaires français, et que le cabinet de Washington serait déjà saisi de certaines réclamations à adresser au gouvernement des Tuileries.

On sait que chaque année, après la levée du camp de Châlons, un régiment d'infanterie de ligne tout entier reste baraqué jusqu'à l'établissement du camp de l'année suivante et s'établit au centre même de l'emplacement. Le 19e de ligne a eu cette mission, depuis le départ de la garde en août 1866. Ce régiment va être renforcé, le 5 avril prochain par le 35e de ligne, arrivant de l'armée de Lyon. Le 19e et le 35e feront partie du camp de 1867. En outre, les régimens désignés et que nous avons fait connaître, ont déjà envoyé les hommes chargés spécialement des jardins d'où la troupe tire les légumes pour son ordinaire.

Ces mouvemens et l'arrivée prochaine des régimens revenant du Mexique ont nécessité différens déplacemens. Les régimens du corps du Mexique vont tenir garnison : le 7e de ligne, à Aix ; — le 51e, à Angers ; — le 18e à Bordeaux, remplaçant le 50e envoyé à Lyon à la place du 35e ; — le 62e, à Dijon, — le 95e à Limoges, remplaçant le 49e ; — le 7e bataillon de chasseurs à pied, à Toulouse, où il remplace le 5e ; —le 18e, à Saint-Omer, où il remplace le 6e, appelé au camp. En outre trois régimens de ligne, les 77e, 82e et 83e, venant d'Algérie, vont à Bayonne, à Perpignan et à Nîmes ; ils remplacent les 42e et 67e.

Le retour du corps expéditionnaire du Mexique et le rappel de la division d'occupation de Rome permettent de rendre des garnisons à plusieurs villes de l'intérieur, qui ont été, quelques années, réduites à des dépôts.

Les préoccupations concernant la politique générale, si graves qu'elles apparaissent, ne doivent pas nous faire perdre de vue les affaires intérieures de la Turquie.

Si l'on voulait attendre, pour mettre la main a l'œuvre, que toutes les difficultés fussent aplanies, que l'horizon fût complètement dégagé des nuages noirs qui l'obscurcissent, il faudrait renoncer à jamais à toute amélioration, non-seulement en Turquie, mais partout.

La lutte est la condition normale de l'homme, et la grandeur des résultats est toujours en rapport avec l'imminence des périls et les douleurs de l'enfantement,

Le succès appartient exclusivement aux vaillants et aux forts, surtout aux audacieux. L'histoire est là pour témoigner de la vérité de cette proposition. Que ceux qui seraient tentés de [illegible] devant l'étendue et les difficultés [illegible] se reportent à ces temps de suprêmes périls qui assaillirent la Révolution française et qui la forcèrent à se [illegible] dans les résolutions extrêmes qui remplirent le monde d'épouvante et qui firent trembler ceux-mêmes qui les avaient créées.

Est-il dans la légende des siècles une crise comparable à celle [illegible] la Convention après la mort de Louis XVI? Cinquante-trois départements soulevés; l'Europe entière sur les bras; l'armée désorganisée; la marine privée de ses officiers partis avec l'émigration; les finances dans le plus effroyable désordre; les arsenaux vides; le commerce mort; la terreur régnant sans partage; et pour mettre le comble à toutes ces calamités, la discorde s'introduisant dans le sein des assemblées, semant partout la défiance et la trahison et exigeant le stérile sacrifice des Girondins.

Si quelque chose doit faire pardonner à ces hommes et à cette époque, c'est certainement l'énergie surhumaine opposée à des dangers surhumains. Tout ce que la France a été depuis lors ; les modifications profondes apportées au régime de l'Europe ; les immenses découvertes de la science moderne ; la solution des plus graves problèmes sociaux que le siècle dernier considérait comme des utopies irréalisables ; le bien-être qui a pénétré jusque dans les profondeurs des couches populaires ; la législation qui régit les rapports entre les individus et les gouvernements; l'administration qui s'empare des plus vulgaires détails, les soumet à une règle inflexible, et fait planer sur toutes les sphères d'activité un contrôle à qui rien n'échappe; l'assiette équitable des impôts ; l'affranchissement de la liberté de conscience de toutes les entraves qui en gênaient l'expansion ; la sécurité des temps présents ; l'avenir des générations ; tout, enfin, a été créé à l'ombre du drapeau noir qui flottait à l'hôtel de ville, et au bruit du canon des Invalides appelant les citoyens à la défense de la patrie en danger.

La Turquie actuelle traverse certainement une des phases les plus difficiles de son histoire. Elle n'a pas précisément à combattre des attaques provenant d'ennemis extérieurs. Sa sécurité provient des intérêts européens qui s'attachent à sa conservation.

Les difficultés qui entravent sa marche appartiennent [illegible] à son organisation intérieure. Ce sont des détails obscurs qui usent l'énergie de tous les hommes qui ne sont pas supérieurement doués. Ce n'est pas le tonnerre, mais le brouillard : c'est-à-dire le marasme et la routine. Mais nous restons convaincu que la situation n'a rien de désespéré, et qu'il suffira de l'énergie des hommes d'Etat au pouvoir, pour résoudre le problème de l'avancement de la Turquie dans la voie des progrès matériels. Quant aux dissensions religieuses, aux rivalités de sectes et de castes, elles finiront par disparaître sous le niveau du temps.

FEUILLETON DE LA «TURQUIE.»

LA VÉNUS
DE
GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

IV

Pascoul marchait dans la campagne déserte et désolée, chancelant comme un homme ivre sous le poids de l'amoureuse folie qu'il portait dans la tête et du désespoir qu'il avait dans le cœur.

Son manteau flottait autour de lui, et pour calmer le feu qui brulait son front, il allait tête nue, insensible au froid, au vent, à la neige qui, tout-à-coup, s'était mise à tomber au moment où il sortait de la maison de Rivarot.

Voir le numéro du 10 avril.

Autour de lui, les arbres dépouillés de leurs feuilles craquaient avec mille bruits qu'il n'entendait pas. Tout était ombre et silence dans ces champs que le jour n'éclairait pas encore : image de son âme, d'où la lumière s'était retirée.

Les pensées les plus diverses se présentaient à son esprit, et sans qu'il fut capable de s'arrêter à aucune d'elles. Tantôt il s'avouait que Margaï était une créature dangereuse et qu'il fallait l'oublier; tantôt, au contraire, il se disait que Rivarot avait exagéré et pris pour des vices sans remède ce qui n'était que l'exubérance d'une âme ardente, comprimée dans ses aspirations.

Ce cri que lui même avait poussé : « Je la sauverai, » retentissait toujours à ses oreilles, et résumait la seule de ses espérances qui eût résisté aux révélations qu'il venait d'entendre. Mais parfois cette espérances elle-même faiblissait à mesure que les traits odieux cités par Rivarot se présentaient à son imagination. Alors il en voulait au fermier de lui avoir fait de si terribles confidences. Il s'en voulait à lui-même de les avoir provoquées. Il se trouvait lâche de garder intacte et debout dans son cœur la statue désormais souillée.

— Je l'en arracherai, se disait-il, et je la briserai sous mes pieds.

Cette résolution était à peine arrêtée que l'amour reprenait ses droits et le livrait désarmé, vaincu, à la passion dévorante par laquelle il était envahi.

Il reculait d'épouvante lorsqu'à certains moments, il devenait évident pour lui que tout le mal qu'on lui avait dit de Margaï la lui rendant plus séduisante. De même que le gouffre attire, de même la femme charmeresse dont il avait touché du doigt l'ignominie, lui semblait plus belle parée de ses vices qu'elle l'eut été parée de sa seule vertu. La bête que tout l'homme renferme en lui trouvait son compte dans la possession d'une créature pervertie. Et cette effroyable sensation qui lui révelait à lui-même se propre faiblesse, portait avec elle une amère volupté qu'il savourait comme un fruit délicieux.

Ainsi balloté d'un parti à un autre, tantôt voulant tout rompre, tantôt voulant s'enfoncer plus avant dans le bourbier dont il croyait désormais connaître la profondeur, il sentait dans son âme d'épouvantables déchirements.

Il marchait sans but, sans savoir où il allait, où il était, ce qu'il voulait.

Il alla longtemps ainsi, et lorsqu'à bout de forces, il s'arrêta, il reconnut qu'il avait, en quittant la Bastide-Neuve, traversé Gordes, passé devant sa maison sans l'apercevoir et qu'il était arrivé au hameau de Font-blanche.

La neige tombait toujours et le jour commençait à paraître, à travers les flocons épais qui blanchissaient l'horizon. Pascoul avait froid, ses dents claquaient; l'humidité l'avait pénétré. Il se secoua comme un chien mouillé et marcha vers une masure petite, enfumée, située au milieu d'un pré sans clôture. Il frappa deux coups à la porte vermoulue et mal jointe.

— Qui va là ? demanda de l'intérieur une voix en colère.

— C'est moi, Pascoul, ouvrez vite, la Valbray, je meurs de froid.

La voix de la Valbray se radoucit.

— On y va, dit-elle.

Pascoul n'attendit pas longtemps. La porte s'ouvrit et la Valbray, tenant à la main une chandelle fichée dans une bouteille, qu'elle éleva au-dessus de sa tête pour voir la figure de son visiteur, l'engagea à entrer dans sa demeure.

C'était un intérieur d'un aspect misérable et repoussant.

Trois chaises boiteuses et dépaillées, un grabat couvert de vêtements sales et poissés, une table noire de crasse en formaient l'ameublement. Sur la cheminée, il y avait des tasses ébrèchées, des assiettes en piteux état, un morceau de pain durci. Les murs étaient horribles et ce qui ne l'était pas moins, c'étaient les gravures obscènes qu'on y avait attachées. Rien de plus sinistre que cette chambre au milieu des champs dans laquelle le vent pénétrait par les vitres brisées et mal réparées à l'aide de bandes de papier. On eût dit la maison du crime.

Dès que Pascoul fut entré, la Valbray referma la porte, s'avança vers la cheminée, s'accroupit devant le foyer et ranima la braise couverte de cendre qui y restait encore, puis elle y posa un sarment qui ne tarda pas à s'enflammer.

— Tu as froid, mon garçon, dit-elle en soufflant sur le feu, je te comprends sans peine. Il fait une nuit diabolique. Pour m'occuper de tes affaires, j'ai accompagné les gens de la Bastide-Neuve à la messe de minuit et, en revenant j'ai cru que je gèlerais sur place. Je m'endormais lorsque tu as frappé. Que diable veux tu à cette heure? Sais-tu que si j'étais plus jeune, ta visite ferait jaser.

Et elle se mit à rire, tout en plaçant sur la table le morceau de pain durci qui était sur la cheminée, un peu de fromage et quelques doigts de vin qui restaient au fond d'un verre couvert d'un papier.

— Si tu as froid, réchauffe-toi ; si tu as faim, mange et dis mois ce qui t'amène.

Pascoul ne répondait pas, il regardait avec étonnement cette étrange vieille, dont la taille était encore droite, mais que l'âge avait marquée cruellement.

Surprise au lit, elle était à peine vêtue. Ses jambes sortaient nues d'un jupon sans couleur et dont l'étoffe était déchirée en tant d'endroits qu'on eût dit une bordure de franges. Sa poitrine et ses bras décharnés, mal cachés sous une ample chemise de toile rous-

LA CESSION DE L'AMÉRIQUE RUSSE.

S'il fallait en croire le ministère des affaires étrangères de la Grande Bretagne, il n'y aurait encore rien de positif quant à la cession de l'Amérique russe aux Etats Unis. Lord Stanley a déclaré à la Chambre des Communes, qu'il n'avait reçu aucune information officielle, et qu'il venait de télégraphier à St-Pétersbourg afin d'être mieux au courant de la question.

Nous comprenons l'hésitation des hommes d'Etat britanniques à regarder comme exact un fait aussi grave. Cependant, les télégrammes de New-York ne permettent guère d'en douter. M. Johnson aurait convoqué le Sénat en *séance extraordinaire* pour l'acceptation, et cette convocation s'explique par cette circonstance que les séances ordinaires du Sénat ont dû cesser depuis le vote de prorogation du Congrès de Washington.

Il semble donc avéré que la cession a été faite, et il y a peu de doute que le Sénat américain ne la ratifie; le prix d'achat, sept millions de dollars, ou 35 millions de francs, est si minime, et la possession de l'Amérique russe si bien faite pour flatter à la fois les idées expansionnistes des Américains !

Sans reproduire ici les détails géographiques qu'on trouvera dans tous les dictionnaires des écoles primaires, sur l'Amérique russe, il est nécessaire de rappeler seulement que ce vaste territoire comprend presque 30,000 milles carrés. Il n'est guère peuplé aujourd'hui que de 60 à 80 mille habitans ; mais la Californie, qui n'en avait pas le dixième avant son annexion aux Etats-Unis en 1848, a été promptement couverte d'émigrans.

Il en a été de même pour les territoires voisins de l'Orégon, de Washington, etc., qui pourtant ne contenaient pas de mines d'or, d'argent ou de mercure enfouies dans leur sol. Dans ces territoires aujourd'hui si florissants, le climat est presque aussi rigoureux que dans l'Amérique russe.

Mais la cession de cette contrée serait surtout utile aux Américains, en ce qu'ils auraient désormais un pied sur le détroit de Behring et l'autre dans l'Asie. En outre, le nouveau câble électrique terrestre, qui, à travers la Russie et la Sibérie, doit, en passant ce même détroit de Behring, aboutir dans l'Amérique russe, aura une de ses stations finales sur le sol des Etats-Unis et l'autre à St.-Pétersbourg et à Moscou. Les Américains ne verraient donc plus leurs communications avec l'Europe à la discrétion de l'Angleterre.

On comprend maintenant pourquoi les journaux anglais se montraient si inquiets de l'alliance russo-américaine, et surtout du voyage récent fait à bord du monitor *Miantonomoh* par M. Fox, ministre auxiliaire de la marine des Etats-Unis.

Ces journaux ne se faisaient aucune illusion quand ils craignaient que de ce voyage il ne sortît quelque coup de politique défavorable à la Grande-Bretagne.

En effet, l'Amérique russe est séparée du territoire de l'Union fédérale par toute la largeur des possessions anglaises du nord Pacifique. Les Américains, pour aller de la Californie, par exemple, dans leur nouveau territoire, seront obligés de passer à travers la Colombie britannique ou de faire un long circuit par le Pacifique, en laissant à droite des ports où ils ne pourraient relâcher comme si c'étaient des ports américains.

Il est donc naturel que le gouvernement de Washington ait vu de plus en plus de mauvais œil le maintien de la domination anglaise dans la Colombie britannique. Il va s'opposer maintenant, avec plus d'ardeur que jamais, à la formation en confédération de toutes les provinces anglaises du Nouveau-Monde, projet de confédération contre lequel la presse fédérale s'était déjà prononcée.

Bien plus, recourant aux moyens qui ont déjà réussi au Texas, les Américains essaieront de faire proclamer par le peuple de la Colombie que ses habitans désirent l'annexion aux Etats-Unis. Des tentatives ont du reste déjà été faites dans ce sens. Il y a quelque temps, dans un meeting à Vancouver, quelques citoyens ont déclaré que, mécontens de la domination anglaise, ils demandaient à être annexés à l'Union fédérale.

La cession de l'Amérique russe est donc, comme on l'a dit, un pas de plus vers ce but désiré : « L'Amérique aux Américains, » Elle est une menace pour le prestige de l'Angleterre; elle renferme le danger d'une collision probable entre les deux grandes puissances maritimes rivales ; elle livre l'avenir à toutes les chances désastreuses déjà préparées par l'affaire de l'*Alabama*.

Si maintenant l'on juge la question au point de vue de l'alliance russo-américaine, elle n'est plus seulement d'un intérêt anglais, mais d'un intérêt européen. Mais nous n'insisterons pas davantage ; à ce dernier point de vue, la question demande à être examinée avec une certaine maturité et une grande réserve. (*Patrie.*)

On lit dans le *Moniteur du soir* :

« Nous publions le résumé télégraphique des interpellations adressées, dans la séance du 3 avril au Reichstag, au sujet du Luxembourg.

Ces interpellations, qui auraient pu avoir un fâcheux effet dans l'état actuel de l'Europe, nous laissent, en résumé, une bonne impression. Bien que plusieurs des assertions de M. Benningsen soient de nature à être sérieusement contestées, il a reconnu hautement combien il était désirable que les deux grandes nations allemande et française entretinssent des rapports de cordialité et de bon voisinage, et combien une guerre entre elles serait désastreuse.

Quant à M. de Bismark, il a fait valoir en termes pleins d'élévation la nécessité pour l'Allemagne de tenir compte des justes susceptibilités de la France.

Il a fait en outre plusieurs déclarations importantes. Il a constaté que le Luxembourg était un Etat indépendant, dont le roi des Pays-Bas pouvait disposer en toute souveraineté et sous sa responsabilité.

Il n'a pas essayé de contester un fait bien indubitable, c'est que les habitans du grand-duché de Luxembourg éprouveraient une vive répugnance pour leur incorporation à Allemagne.

Il a enfin insisté sur l'influence que doit exercer sur la politique du gouvernement prussien le désir d'entretenir « des relations pacifiques et amicales avec un puissant voisin. »

La feuille ministérielle de Berlin, *Norddeutsche Zeitung* publie sur l'affaire du Luxembourg un article qui peut servir de commentaire au discours de M. de Bismark et éclairer le *Moniteur* du soir sur la portée des paroles qui ont fait une si bonne impression sur la feuille officielle de Paris. Il y est dit en toutes lettres que l'acquisition du Luxembourg ne vaut pas une guerre et que si la France persistait à la provoquer pour un si faible enjeu, elle compromettrait la stabilité de l'ordre de chose fondé chez elle.

Dans le midi de l'Allemagne, l'affaire du Luxembourg commence aussi à émouvoir les esprits. On s'attendait à Munich à des manifestations publiques contre toute cession d'un territoire allemand à une puissance étrangère.

Le sens des paroles prononcées par M. de Bismark et les motifs de sa réserve ont été parfaitement compris au Parlement allemand ; mais, ainsi que le ministre l'avait indiqué lui-même, ce que le gouvernement ne peut faire, le Parlement peut l'exprimer sans inconvénient.

La *Gazette de Trèves* reproduit en tête de ses colonnes l'article suivant de la *Parole luxembourgeoise* :

« Que diront les journaux allemands, lorsque nous leur apprendrons que le gouvernement luxembourgeois, l'administration actuelle aussi bien que le cabinet précédent, ont offert au cabinet de Berlin, non pas une fois, mais itérativement, de conclure une convention avec la Prusse, et que le comte de Bismark n'a pas daigné répondre à ces propositions. Et nonobstant cela, le comte de Bismark a déclaré au Parlement de l'Allemagne du Nord que le Luxembourg n'avait pas encore fait connaître ses vœux. Donc si la presse allemande a le droit de se plaindre, ce n'est point du gouvernement luxembourgeois, mais bien du ministre prussien.

» Nous prions notamment la *Gazette de Trèves* de prendre note de la communication qui précède. Que les Allemands ne se fassent pas d'illusion : il y a longtemps que le premier ministre de la Prusse paraît avoir consenti à une cession du Luxembourg à la France. »

La *Correspondence Havas* publie le compte rendu suivant de l'ouverture de l'exposition :

« Aujourd'hui 1er avril a eu lieu, suivant le cérémonial indiqué, l'ouverture de l'exposition universelle. Dès le matin, le temps était magnifique, et le palais du Champ-de-Mars, ainsi que son parc, constellés de drapeaux, attendaient les illustres personnages qui allaient les visiter. Tous les préparatifs ont été terminés à neuf heures, et dès onze heures, la foule a commencé à remplir toutes les grandes voies conduisant au Champ-de-Mars. La grande entrée du Champ-de-Mars, devant le pont d'Iéna, est très belle. De cette entrée au palais, un grand velum couvre le chemin. Toutes les mesures d'ordre et de sûreté ont été organisées sur l'itinéraire de Leurs Majestés, dans le Champ de-Mars, et tout à l'entour.

» A l'heure dite, les portes de l'exposition universelle ont été ouvertes au public. Les gardiens étaient à leur poste, les tourniquets fonctionnaient, et on pouvait se procurer des cartes pour la cérémonie d'inauguration, qui devait occuper la seconde moitié de la journée.

» L'Empereur et l'Impératrice ont quitté les Tuileries à deux heures moins un quart pour se rendre à l'ouverture de l'exposition. Leurs Majestés étaient en toilette de ville, dans une calèche à la Daumont, traînée par quatre chevaux. Trois autres voitures suivaient. Le cortége, parti du pavillon de l'Horloge, a traversé au pas la grande allée du jardin. Une affluence énorme de personnes se pressait sur les pas de Leurs Majestés qui ont été accueillies sur leur passage par des acclamations enthousiastes.

» L'Empereur était en habit de ville ; l'Impératrice portait un manteau de velours noir brodé de jais et un chapeau de velours grenat entouré d'une petite guirlande de feuilles de chêne dorées.

» Un soleil radieux favorisait cette solennité. L'affluence grossissait à mesure qu'on approchait du champ de Mars.

» Dans Paris, les théâtres et la plupart des établissements publics étaient pavoisés.

» L'empereur est arrivé au Champ-de-Mars à deux heures cinq minutes.

» Sa Majesté a été reçue à l'entrée du palais par M. le Play et les membres de la commission. L'empereur donnait le bras à l'impératrice.

» Leurs Majestés étaient suivies par la princesse Mathilde. Elles ont parcouru la grande galerie extérieure de l'exposition et la galerie du centre réservée aux beaux arts.

» Les vivats les plus enthousiastes ont accueilli LL. MM. pendant cette visite.

» Autour du palais, c'est un encombrement de colis de toutes sortes, de toutes formes, dimensions, origines et provenances : brancards, camions, voitures, charrettes, civières, circulent dans les avenues latérales, en files interminables, de l'Ecole militaire aux Invalides. On assiège littéralement la porte de Grenelle, le pont d'Iéna; la porte Saint-Martin est envahie. Les locomotives sifflent en stoppant sous le pavillon d'honneur.

» Rien de plus curieux que l'état actuel de la section étrangère du palais. Il y règne une activité dévorante ; les waggons arrivent tout chargés des pays de production ; ils sont vérifiés par la douane et manœuvrés par un personnel d'équipe recruté par la chambre de commerce.

» Pendant toute la journée d'hier, dimanche une foule compacte n'a cessé de circuler aux abords du Champ-de-Mars, attirée par les préparatifs de l'ouverture de l'exposition universelle de 1867. En même temps, des milliers de curieux avaient envahi l'esplanade inclinée qui vient d'être établie avec une si merveilleuse rapidité sur les terrains du Trocadéro. Dans la partie supérieure de la nouvelle promenade, les locomotives pavoisées de drapeaux continuaient leur service, et les derniers mamelons de terre disparaissaient attaqués par la pioche de nombreux ouvriers. On peut affirmer que jamais pareille affluence ne s'était vue sur ce point de Paris si heureusement tranformé «

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Paris, 30 mars.

Dans une de mes dernières correspondances, en rapportant un bruit alarmant qui courait sur la santé du Prince Impérial, je citait, un fait qui me semblait de nature à prouver combien ces alarmes étaient peu fondées. J'étais complètement dans le vrai, et tous les journaux s'accordent à dire aujourd'hui que la santé du Prince n'inspire plus aucune inquiétude. Il a pu assister, lundi, au concert hebdomadaire des Tuileries, et bientôt il pourra reprendre ses promenades habituelles. Mais on ne peut se dissimuler qu'il a beaucoup souffert, et que les médecins et chirurgiens se sont eux-mêmes, pendant quelques jours, montrés peu rassurés. Aussi, jugez combien toutes ces inquiétudes qui, suivant l'usage, grossissaient en se répandant dans le public, ont ajouté pendant quelques jours aux preoccupations générales.

Aujourd'hui on remet sur le tapis le bruit d'un très prochain voyage de l'Impératrice et du Prince Impérial à Rome. Les augustes voyageurs s'y rendraient à l'occasion des fêtes de Pâques. Vous savez que le Prince Impérial est le filleul du Saint Père, et vous devez vous rappeler qu'il fut, l'année dernière, très fort question de ce voyage, qui devait avoir lieu pour les fêtes de Noël. Puis il fut ajourné, dit-on, la situation politique ne permettant pas à l'Impératrice de se rendre à Rome où son voyage aurait eu une signification tout autre que celle que Sa Majesté lui donnait dans sa pensée. Si vous vous en souvenez bien, je ne crus jamais à ce voyage dont l'Impératrice avait pu former un instant le projet, mais dont l'idée avait été abandonnée bien longtemps avant que les journaux cessassent de s'en occuper. En désespoir de cause, ils avaient annoncé que le voyage était remis aux fêtes de Pâques et comme nos journaux ont quelquefois de la mémoire, voilà pourquoi cette nouvelle revient sur le tapis, ce me semble ; car, sans prétendre me prononcer d'une façon absolue, j'ai lieu de croire que, les circonstances ne se prêtant pas plus que l'année dernière à ce voyage, on s'en occupe fort peu aux Tuileries. Il ne faut pas non plus oublier, que des princes, des souverains même, le roi de Prusse, l'empereur de Russie peut-être, mais à coup sûr le roi et la reine du Portugal, le roi de Danemark, le roi et la reine des Belges, viendront à Paris durant l'Exposition, et que la présence de l'Impératrice me paraît nécessaire pour la réception de tous ces augustes visiteurs. Cela n'empêche pas nos journaux d'annoncer que le voyage à Rome se fera avec la plus grande pompe et tout à fait en cérémonie officielle.

Nos troupes sont attendues, ces jours ci, de retour du Mexique. Quelques généraux et hauts fonctionnaires sont déjà arrivés, et ont été mandés auprès de M. Rouher qui tenait à les interroger lui-même sur la véritable situation du Mexique. Elle est moins brillante que jamais, si j'en crois mes propres informations, et il n'était que temps pour nous d'en finir, pour ne pas nous trouver compromis dans la chûte de l'éphémère monarchie. L'opposition se proposait d'interpeller, à l'occasion du retour des troupes, le gouvernement sur la question du Mexique; mais après réflexion, elle y a renoncé, et ce n'est qu'à propos de la discussion sur les crédits supplémentaires du budget, qu'elle parlera du Mexique, et cela, sans avoir à faire la demande d'une interpellation.

Vous savez que le président Johnson s'est proposé comme arbitre du différend hispano-chilien, avec cette condition, que son arbitrage, après avoir été ratifié par une autre puissance neutre que lui-même désignerait, deviendrait obligatoire par les Etats belligérents.

D'un autre côté, la France intervient dans toutes ces sanglantes questions qui divisent l'Amérique du Sud, en envoyant en observation deux frégates devant Corrientes, et elle invite l'Angleterre à se joindre à elle. L'Italie se propose également d'envoyer quelques bâtiments dans ces parages. Ces manifestations ont moins pour but d'exercer une pression morale dans des questions qui n'intéressent que fort indirectement l'Europe, que de protéger les Européens établis dans ces contrées depuis si longtemps désolées par la guerre civile.

Faut-il vous signaler la lettre adressée par Moustafa-Fazil pacha au Sultan, et reproduite par la *Liberté* et commentée par les autres feuilles ? Copie de cette lettre a été envoyée à l'Empereur et à divers grands personnages, et l'on dit que plus de dix mille exemplaires en français, turc, grec et arménien, ont été expédiés ou distribués à Constantinople. Vous le savez, du reste, mieux que moi, et je n'ai pas à vous parler de l'effet produit en Turquie par la démarche du prince égyptien. Ici, elle était prévue depuis quelque temps, et je dois dire qu'au milieu des préoccupations qui nous sont personnelles, elle a causé moins d'émotion qu'elle ne l'aurait sans doute fait en des temps plus calmes. Il importe peu en ce moment au public français que le gouvernement ottoman se fasse ou ne se fasse pas constitutionnel, et quant aux hommes d'Etat, doués de sens politique, leur religion est faite depuis longtemps à cet égard, et ils savent aussi bien que qui ce soit, si cette forme de gouvernement est actuellement applicable à la Turquie, et, si aujourd'hui, il n'y aurait pas plus de danger que d'avantages à répandre de pareilles idées.

Voici les nouvelles de la dernière heure :

Il se signe, en ce moment, dans plusieurs département du Centre et de l'est, et même à Paris, une pétition contre le projet de loi sur la réorganisation militaire. Vous voyez donc qu'en cette circonstance, si la majorité se sépare du gouvernement, elle se conformera aux vœux des électeurs qui, pour la plupart, protestent contre la future loi, telle qu'elle vient d'être soumise au Corps Législatif.

L'affaire du Luxembourg est très sérieuse, et il se pourrait bien qu'à l'heure où je vous écris, et malgré le persistant silence du *Moniteur*, elle fût terminée. Car, on va jusqu'à dire, qu'il se pourrait bien que lundi, l'Empereur, en prononçant une sorte de discours-manifeste, à l'ouverture de l'Exposition, y annonçât lui même la cession du grand-duché du Luxembourg faite par la Hollande à la France. Le prix de l'acquisition serait, dit-on, de cent vingt millions, et la Prusse y accéderait avec plaisir, car, en cédant sur la question du Luxembourg, et laissant la France faire cette annexion, elle se considérerait comme quitte vis-à-vis d'elle, et à l'abri de tout reproche et de toute réclamation pour son propre agrandissement dans les duchés d'Elbe et en Allemagne. Aussi abandonnerait-elle la citadelle qu'elle occupe dans le Luxembourg. Mais cette annexion n'est pas, tant s'en faut, cette fameuse ligne du Rhin que nous considérions comme notre frontière naturelle, et cent vingt millions, ce morceau de terrain ! Nos députés trouveront que c'est cher ; à moins que cette annexion ne soit qu'un commencement, et que par voie d'acquisition ou de conquête, nous ne rentrions bientôt en possession du fleuve si longtemps contesté.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Le journal grec le *Byzantis* fait les réflexions suivantes sur la circulaire du Gouvernement hellénique du 1|13 février qu'il a envoyée à ses représentants en Europe :

« Le Gouvernement hellénique désirant se décharger d'une responsabilité que lui attira sa conduite durant l'insurrection de Candie et dans les troubles survenus sur les frontières, sentant d'ailleurs que dans les circonstances actuelles, il n'est point sage de violer les principes du droit international et

---

se, se laissaient voir comme s'ils eussent encore pu exercer quelque séduction.

Elle s'aperçut de l'attention dont elle était l'objet. Une légère rougeur colora ses joues. Ce n'était pas de la pudeur, mais le dépit de n'être plus belle et de s'être montrée, sans le vouloir, dans toute son horreur Elle attacha sur Pascoul un étrange regard.

— Tu m'examines et tu me trouves laide, n'est-ce pas ? dit elle en jetant un mauvais châle autour de son cou. Mais, il y a vingt ans, tu ne m'eusses pas regardée impunément. J'étais belle encore, aussi belle que la Margaï.

— Je le saie, répondit Pascoul : on me l'a dit.

— Il y en a d'autres qui la savent, et j'en ai vu plus d'un, aussi jeunes et aussi élégants que toi, se rouler à mes pieds.

Elle eut un méchant sourire, regarda de nouveau le jeune homme, tandis que son visage prenait une expression lascive et hideuse, et poussant un soupir de regret elle ajouta :

— Mais il y a longtemps de cela. Tout a passé. Bien attrapés ceux qui n'en ont pas voulu.

Et elle tomba dans des réflxions profondes, dont l'objet devait la préoccuper vivement, car son front se rida plusieurs fois.

Peut-être, sa vie toute entière repassait-elle devant ses yeux, depuis sa naissance survenue soixante ans avant, et qui avait comblé de joie les braves cultivateurs dont elle était la fille, jusqu'à cette heure où, n'inspirant que mépris ou pitié, elle finissait dans la misère les derniers jours d'une existence qui eut pu être honorable si elle l'avait voulu.

Peut être se revoyait-elle élégante et belle lorsqu'à vingt ans, elle entra dans la maison de son mari, un honnête homme qu'elle abandonna quelques mois plus tard, pour suivre de village en village un saltimbanque infâme dont elle s'était affolée, qui la battit et la délaissa après l'avoir ruinée.

Peut-être se voyait-elle au lendemain de ce lâche abandon qui vengeait son mari, mort de désespoir ; se traînant sur les routes, misérable et meurtrie ; revenant au village et placée dans la nécessité de se réhabiliter par le travail ; refusant de s'y mettre ; préférant vivre du prix d'un perpétuel déshonneur ; séduisant les jeunes hommes, portant le désespoir dans les familles d'où ses charmes maudits arrachaient tantôt le fils et quelquefois le père, jusqu'au jour où la vieillesse avait arrêté ses débordements. Telle en effet avait été sa triste vie.

Pascoul ne connaissait qu'imparfaitement le passé de la Valbray. Partageant l'idée la plus répandue autour de lui, il voyait en elle une vieille pécheresse, misérable et repentie, à laquelle il fallait pardonner beaucoup. Abîme insondable de mauvaises passions, l'âme de la Valbray lui était inconnue. Il n'éprouvait qu'indulgence et sympathie pour cette mendiante à laquelle il avait fait quelque bien toujours accepté avec reconnasance et qui se plaisait à favoriser ses jeunes amours. Aussi, lorsqu'il était sorti de la ferme de la Bastide-Neuve, épouvanté par les confidences de Rivarot, tout naturellement ses pas l'avaient port vers la maison de la Valbray.

On a vu quel accueil elle lui avait fait. Ils étaient assis en face l'un de l'autre, silencieux: elle livrée à ses réflexions; lui, la regardant et pensant à tous les événements de cette nuit funeste.

— Pascoul, lui dit-elle, en mettant et fin au long silence qui avait régné dans la cabane, je t'ai déjà demandé ce qui t'amène. Me le diras-tu ?

— A mon visage, ne le devinez-vous pas, la Valbray ? demanda-t-il.

— A ton visage. Attends donc. Mais il n'est pas gai ; il y a des larmes dans tes yeux. Donne-moi ta main. Tu as la fièvre. C'est l'entrevue de cette nuit ?

— Oui, c'est l'entrevue de cette nuit, et surtout les événements qui l'ont suivie.

Et, brièvement, il raconta à la Valbray tout ce que le lecteur connaît déjà, en passant toutefois discrètement sur les confidences que Rivarot lui avait faites.

— En résumé, dit enfin la Valbray, on te la refuse. Que comptes-tu faire ?

— Je ne sais, je n'ai plus d'espérance.

— Ah ! vraiment, tu désespères pour bien peu. Ce qui te reste à faire n'est pas difficile à trouver. Enlève-là.

Et comme Pascoul témoignait par un geste sa répugnance pour un semblable moyen :

— Elle ne sera ta femme, continua la Valbray, que si tu as recours à un parti violent, sinon le père te la refusera toujours. Laisse-là tes sots scrupules. Margaï m'a dit : si mon père persiste dans son refus, Pascoul saura m'arracher à ces lieux maudits.

— Margaï vous a dit ces paroles ? s'écria-t-il, elle les a dites ?

— Je te jure, répondit gravement la Valbray. D'ailleurs, ajouta-t-elle, tu ne seras pas le premier qui ait ainsi forcé une volonté tyrannique.

En voyant l'effet qu'elle venait de produire, elle se leva, laissant le malheureux en proie à une hésitation qui le torturait, accroupi devant le feu et la tête dans ses mains.

Le jour était tout à fait venu.

Elle marcha jusqu'à la porte, l'ouvrit et aspira quelques bouffées d'air pur. Devant la maison passaient des paysans en habits de fête, car c'était le jour de la Noël. Mais personne ne s'arrêta pour lui souhaiter une bonne journée.

Elle resta ainsi sur le seuil de sa porte pendant quelques instants. Puis elle revint vers Pascoul, et, lui mettant la main sur l'épaule :

— Es-tu décidé ? lui-dit-elle.

Pascoul se leva.

— Oui, si vous me répondez du consentement de Margaï.

— J'en réponds.

— Alors chargez-vous de la prévenir. Je cours faire les préparatifs.

— Je me chargerai de tout si cela te convint, mais cela te coûtera beaucoup d'argent.

— Je payerai ce qu'il faudra.

La Valbray réfléchit un moment.

— Trouve-toi ce soir, à dix heures, dans les alentours de la ferme de Rivarot. J'y serai moi-même avec une voiture et des chevaux, Margaï sera prévenue.

Ils se séparaient sur ces mots ; Pascoul pour retourner chez lui, et la Valbray pour se rendre à la Bastide Neuve.

Dans le soir de cette journée, la ferme de Rivarot était loin d'offrir son animation accoutumée, les valets ayant reçu congé, à cause de la fête. Après le dernier repas, les maîtres rentrèrent dans leurs chambres. Moulinet fit, suivant son habitude, le tour de la maison, lâcha les chiens, et s'étant assuré que tout était en sûreté, il regagna son gîte, situé au dessus des écuries.

Margaï ne s'était pas couchée ; à dix heures, une petite pierre fut lancée contre ses vitres. Ce signal la trouva prête. Vêtue d'une robe sombre, enveloppée dans sa mante, elle ouvrit doucement la croisée, et malgré l'obscurité, put constater qu'une échelle avait été placée là pour favoriser sa fuite. Elle en descendit sans bruit les échelons et se trouva dans les bras de Pascoul.

(*Sera continué demain.*)

les conventions en vigueur, vient d'adresser à se agents à l'étranger une note justificative de sa conduite. Cependant les faits sont incontestables ; tout ce que le Gouvernement hellénique pourrait peut-être prouver, c'est que par une conduite dissimulée, on parvient à violer les traités sans avoir l'air de porter atteinte à la lettre et à la forme; mais au delà, et comme acte de sincérité et de bonne volonté envers la Sublime Porte les assertions des diplomates hellènes sont loin d'être suffisantes ; personne n'en est la dupe, et les gouvernements des grandes puissances moins que personne.

» Le Ministre des affaires étrangères de la Grèce prétend que les provinces européennes de l'Empire Ottoman sont menacées d'une révolution générale; il fonde ses assertions sur les armements effectués par la Sublime Porte. Qu'il nous soit permis d'observer au Ministre de l'Etat hellénique que la tranquillité n'a été troublée dans aucune des provinces de ce vaste Empire, hormis l'île de Candie et les provinces limitrophes de la Grèce, où des bandes de brigands apparaissent de temps en temps, encourragées par des excitations et des subsides et se réfugient sur le territoire hellénique après avoir porté leurs ravages parmi des populations paisibles.

» Le ministre du roi George ne dissimule point les sentiments du peuple hellénique en faveur des Crétois, mais il évite de parler des souscriptions, faites en faveur des insurgés, qui y puisent sans cesse des forces pour entretenir la guerre civile, au moment où les provinces de Candie ont déjà envoyé, comme il est connu, à la capitale, leurs représentants chargés d'exposer les besoins de leur patrie et d'exprimer les vœux de leurs commettants.

» Pour ce qui concerne l'Epire et la Thessalie, les troupes impériales sont déjà prêtes à faire justice de ces bandes de brigands qui viennent du territoire hellénique, ainsi que le constate la dernière note de S. A. Fuad pacha. »

—

A la suite de la baisse des fonds le bruit avait couru que quelques spéculateurs du khan avaient pris la fuite, mais ces bruits jusqu'à présent sont sans fondements. On avait soupçonné un banquier arménien, mais il ne tarda pas à acquitter ses engagements.

—

Lundi dernier, un gardien (*bektchi*) du quartier de Yéni Djami à Galata, en allant chez l'Imam pour affaire, est tombé dans la rue mort d'apoplexie foudroyante.

—

Un domestique d'un marchand de farines à Galata s'était évadé de la boutique de son maître en emportant avec lui une somme di 5,000 piastres. La police informée ne tarda pas à l'arrêter et trouva la somme intacte. Dans l'interrogatoire qu'on lui fit, subir il avoua qu'il avait destiné cette somme pour le jeu.

—

Un croate ayant eu un démêlé avec les jardiniers d'un banquier arménien de Buyukdéré, ceux-ci l'ont trouvé hier se promenant près du jardin, armé jusqu'aux dents; il parait qu'il méditait une vengeance et à l'instant on le fit arrêter et conduire au poste.

—

Le Cirque Suhr termine ses représentations lundi prochain.

Aujourd'hui il donnera au Théâtre Naoum une grande représentation dans laquelle paraîtra le célèbre patineur W. Faller.

Vendredi 12, grande représentation. Samedi 13, au Théâtre Oriental, grande soirée équestre au bénéfice du directeur M. Suhr.

Dimanche 14, grande représentation.

Lundi 15, grande représentation extraordinaire pour la clôture.

—

On nous écrit de Mételin en date du 22 mars :

« Nous avons lu avec une véritable surprise la correspondance insérée dans le *Courrier d'Orient* du 19 mars et qui accuse notre gouverneur d'avoir accueilli avec indifférence les offres qui lui ont été faites par les notables de la ville en faveur des victimes du dernier tremblement de terre.

Cette assertion est une pure calomnie. Tous les habitants, au contraire, n'ont eu qu'à se louer de la conduite de Husni pacha dans ces graves circonstances. On l'a vu parcourir les ruines, consoler les malheureux, relever leur moral abattu par cette calamité. C'est encore aux mesures prévoyantes de notre gouverneur que nous devons de n'avoir pas été pillés et peut être massacrés par les forçats échappés de la prison.

Il est également inexact que les fours ont été fermés pendant trois jours Si cela était vrai, comment s'est-il fait que le lendemain même du désastre 1,500 pains étaient distribués aux malheureux?

Le correspondant du *Courrier d'Orient*, après avoir rempli sa lettre d'un tissu d'inexactitudes et de calomnies à l'endroit de notre gouverneur, s'attaque même à la marine étrangère qui nous a donné des preuves si éclatantes de sa générosité. Ainsi il prétend que le commandant de la canonnière prussienne s'est mis entièrement à la disposition du vice consul de Russie. Ce n'est pas exact. Le commandant, accompagné en effet du vice-consul de Russie, s'est rendu auprès de Husni pacha pour lui faire ses offres de services. Après avoir été remercié par Son Excellence, en son nom et au nom de la population pour ce louable empressement, le commandant retourna à bord, fit débarquer les provisions dont il disposait et présida lui-même à leur distribution; il offrit, en outre, le passage gratuit jusqu'à Smyrne à plus de 100 personnes. On ne saurait passer sous silence des actes aussi louables, sans être taxé d'ingratitude.

Le correspondant du *Courrier d'Orient* n'a eu en vue qu'un seul but : c'est de dénigrer la conduite de Husni pacha. Ainsi, tandis qu'il exagère outre mesure les secours fournis par MM. Barzigli, Carlier et autres, à peine s'il parle des bienfaits dont nous avons été l'objet de la part du Gouvernement et particulièrement de S. M. I. le Sultan.

Grâce à l'énergie et l'activité de Marco pacha, et du concours qui lui a été prodigué par le lieutenant-colonel Salih bey, aide-de-camp de S. M., par les officiers et tout l'équipage du yacht impérial le *Sultanié*, en deux jours on a pu organiser des hôpitaux et construire des baraques immenses pour abriter les malheureux.

Moustapha effendi, envoyé de la part du Gouvernement pour secourir les victimes du désastre, laisse également parmi nous des souvenirs qui ne périront jamais.

Je ne saurais terminer ma lettre sans vous dire l'heureuse influence qu'a exercé sur mes compatriotes ces soins paternels de notre gracieux Souverain. Tout le monde bénit ses bienfaits et rien ne pourra effacer de notre mémoire ces nouvelles marques de générosité qui nous ont été témoignées.

CHRONIQUES.

—

Un écrivain génevois, M. Petit-Senn, a raconté dans la *Pevue du Lyonnais* une bonne action spirituelle et peu connue de Voltaire, bien que celui-ci les publiât volontiers à son de trompe :

« En 1770, et lorsqu'il habitait momentanément le Petit Sacconnex, Voltaire eut un procès avec un agriculteur de cette commune, au sujet d'une portion de terrain que madame Denis prétendait appartenir à son oncle, et qu'elle avait intercalée dans une avenue conduisant au château de Ferney.

Le propriétaire, M. Pa...t, gagna sa cause en première instance au tribunal de Gex ; Voltaire interjeta appel au tribunal de Dijon. Le procès avait duré longtemps ; pour le continuer, il fallait que l'adversaire de madame Denis fît de nouveaux frais et se rendît à Dijon pour y solliciter ses juges, suivant l'usage du temps.

L'argent manquait à l'agriculteur, qui, dans sa détresse, imagina pour s'en procurer, de s'adresser au patriarche de Ferney lui même. Il se rendit donc au château, peignit sa pénible situation au philosophe, et le conjura de lui prêter vingt cinq louis.

— C'est l'héritage de mon père qu'on veut me ravir, et vous seul pouvez me fournir les moyens d'obtenir justice.

— Oh ! oh ! voilà qui est nouveau ! s'écria Voltaire. Wagnières, dit-il à son secrétaire, avons-nous cette somme en caisse?

— Oui, monsieur Voltaire.

— Eh bien ! comptez les à ce brave homme, qui vient chercher ici des verges pour me fouetter, et qui n'aura pas compté en vain sur mes bons sentiments.

La somme fut prêtée ; le Parlement de Dijon confirma la première sentence, et Voltaire alla de suite féliciter M. Pa...t d'un succès qui lui était dû. »

—

Le *Tintamarre*, qui est le moniteur du rire, décoche à M. Emile Olivier le quatrain suivant :

Du grand orateur plein de feu
Aujourd'hui voilà ce qu'il reste:
Une calotte .—c'est bien peu
Quand on a remporté sa veste.

Une femme—vous savez que les femmes mordent à pleines dents dans la médisance —disait à propos du cas de M. Emile Olivier :

Il s'est taillé une calotte dans la culotte de M. d'Arimon.

Le mot est dur ; transformer en lauriers les fonds du chevalier Darimon, ah ! madame, vous n'y songez pas !

—

A partir d'aujourd'hui, le *Siècle* ayant reconnu que la journée ne lui suffisait pas à recevoir les souscriptions pour la statue de Voltaire, ouvrira trois nouveaux bureaux qni fonctionneront pendant la nuit, et les bureaux resteront ouverts tous les dimanches et jours de fête. Voilà une statue qui donne de l'occupation à M. Havin.

—

Le joli spécimen de réclame suivant est dû à un dentiste du Massachusetts, William Sfook :

« Lundi dernier, il a arraché vingt-trois dents à une dame, au moyen du tube expectorateur. La dame a écrit sur le registre qu'elle avait été opérée *sans douleur*.

» Un gentleman, après extraction de six molaires, deux canines et deux incisives, écrit à son tour : *Ressenti aucune douleur*.

» Un autre gentleman s'est endormi pendant l'opération. Il lui a semblé qu'il se promenait ayant sous le bras une charmante brunette.

» Je désire, dit-il, me faire arracher *toutes* les dents. etc. »

A la vitrine d'un libraire de la galerie de Valois, au Palais-Royrl :

Physiologie inodore
illustrée.

Dans nom d'auteur. — Je n'y puis rien comprendre. Et vous?

VARIÉTÉS.

Monsieur le Rédacteur ,

Depuis plusieurs années, une maladie déjà anciennement connue suivant les uns, nouvelle selon l'opinion d'autres personnes , a frappé les différentes races de vers à-soie, et s'est propagée avec une rapidité désespérante, dans presque toutes les contrées séricicoles de l'Europe, et même d'une portion de l'Asie, en détruisant les espérances des sériciculteurs , et en même temps une des plus grandes ressources de l'agriculture et de l'industrie de chaque contrée séricicole.

Les ravages occasionnés par cette maladie, *Gatine Elisie* ou *Fébrine*, ont été tels , comme on le dit, que la production normale des cocons en France, évaluée dans les années ordinaires, à plus de cent millions de francs, est tombée en 1863 et 1864 à trente-quatre millions, dont il faut encore retrancher dix millions pour le prix des achats des graines que les éducateurs de France ont dû faire à l'étranger , tandis qu'avant ils les produisaient eux-mêmes.

D'énergiques efforts furent tentés pour conjurer le mal ; les gouvernements intéressés prêtèrent leurs concours empressés à toutes les expériences des praticiens et des théoriciens; l'Académie des sciences de Paris s'est émue aussi de la situation désastreuse contre laquelle luttaient en vain les éducateurs; l'examen de la maladie fut confié à une commission spéciale nommée par elle ; une autre commission fut nommée dans le but d'étudier sur place les symptômes du mal; des voyages furent entrepris par des grands naturalistes dans le but d'étudier les questions relatives à l'éducation des vers-à-soie; mais il faut l'avouer, Monsieur le Rédacteur , tous les efforts tentés pour secourir l'industrie séricicole en détresse , soit par les savants, soit par les praticiens , sont restés jusqu'ici impuissants.

Prévenu bientôt du danger éminent dont se trouvait menacée ma propre existence , adaptée à une seule ressource, l'intérêt particulier que m'offrait ma qualité de sériciculteur, m'a invité de très bonne heure à prendre une part active dans les études et les travaux d'un grand nombre de théoriciens , et bien que tous les moyens tentés pour remédier au mal aient été jusqu'ici inefficaces , je puis vous annoncer aujourd'hui, qu'à la suite des études assidues et approfondies de la maladie des vers-à-soie, je suis parvenu, dans ces derniers temps , à découvrir un moyen certain et infaillible pour extirper une fois pour toutes, cette terrible maladie , et rendre ainsi à son état normal et prospère cette branche importante de l'agriculture et de l'industrie de toutes les contrées séricicoles.

Emu de la situation désastreuse dans laquelle se trouvent les sériciculteurs des différentes contrées, et pleinement convaincu que les gouvernements intéressés, toujours prêts à secourir les auteurs de l'utilité publique, récompenseront un jour, d'une manière ou d'autre, mes travaux et mes sacrifices employés à obtenir cet heureux résultat, je viens vous prier, Monsieur le Rédacteur , dans l'intérêt public, de vouloir bien me permettre la voie de votre estimable journal pour publier, en passant courageusement à travers les armes de la méfiance , un système qui, j'ose l'espérer, ne sera pas dédaigné par les gouvernements intéressés, lorsqu'ils seront pleinement convaincus que, malgré sa grande simplicité, il n'a jamais été suivi par aucune expérience, dans le même sens que je viens l'expliquer aujourd'hui.

Je viens donc, Monsieur le Rédacteur ; vous expliquer sommairement quelles sont les causes de la maladie, et les moyens propres à la combattre et à la détruire.

La maladi des vers-à-soie, connue sous le nom de la Gatine, Elisie ou Fébrine, qui se propagea depuis plusieurs années dans presque toutes les contrées de l'Europe, en étendant ses ravages jusqu'en Asie , cette maladie générale est une dégénération naturelle, produite par la culture continuelle d'une même race de vers-à-soie, sous les influences d'un même climat.

Il n'y a rien de plus vrai, Monsieur le Rédacteur, et de plus certain, comme la vérité, que la longue génération d'une même espèce, sous les influences d'un même climat, amène à la dégénération. Tout s'use, tout change, tout est susceptible de dégénérer. La dégénération est un tribut que chaque espèce, dans le règne organique, doit payer à la nature, à la suite d'une génération prolongée sous un même climat. Enfin, dans les Sciences Botaniques, la dégénération constitue un principe fondamental.

Mais avant que d'entrer dans des preuves autour de la dégénération, qu'il faille, Monsieur le Rédacteur, expliquer quelle espèce de dégénération, j'entends attribuer aux espèces du règne organique, afin de ne pas confondre un simple abatardissement qui n'est autre chose qu'une détérioration quelconque qu'une race animale ou végétale éprouve dans son type, dans l'ensemble de ses formes et de ses aptitudes, avec une dégénération naturelle autre que celle que les physiologistes ont imparfaitement définie jusqu'ici.

Dans le règne organique, on a généralement défini la dégénération ; un changement qu'éprouve un corps organisé, lorsqu'il vient à passer sous l'empire d'autres circonstances, et dont le résultat est de lui enlever son caractère générique, et de lui faire acquérir des formes des propriétés autres que celles dont il jouit sous l'influence des circonstances à lui habituelle.s

Je ne puis vous cacher, Monsieur le Rédacteur, que l'idée de cette définition me laisse révoquer en doute, que la vraie dégénération dans le règne organique, ne constitue pas encore une idée bien nette dans la science, et demande des notions plus claires et plus précises.

Quant à moi, mon expérience, et la conscience de mes propres yeux, me permettent de définir la dégénération dans le règne organique, comme il suit.

Une altération du sang ou de la sève, qu'éprouve un être organisé, lorsqu'il descend d'une longue génération d'une même espèce qui a vécu continuellement sous les influences d'un même climat, et dont le résultat est de l'amener en le détériorant, à son dépérissement.

Voilà, Monsieur le Rédacteur, à quelle espèce de dégénération je veux assujétir tous les êtres organisés qui vivent continuellement sous les influences d'un même climat.

Mais en avançant que toute espèce dans le règne organique, est susceptible de dégénérer, à la suite d'une longue génération sous un même climat, je sais, monsieur le Rédacteur, le grand embarras dans lequel m'implique ma hardiesse. Car je m'attends sans doute, à me trouver bientôt en face d'une foule d'objections qui me seraient adressées sur ce sujet; mais je me console, en rencontrant bienheureusement dans la même nature, un viril et capable défenseur. On pourrait m'objecter bien possiblement que si tous les êtres organisés sont susceptibles de dégénérer et de périr, à la suite d'une génération prolongée sous un même climat, pourquoi les surfaces incultes de notre globe, après tant de siècles, ont préservé éternellement la végétation. sans aucune modification dans sa condition, et sans aucune précaution de l'homme? ou bien probablement encore, pourquoi tant d'espèces d'animaux, depuis leur création ont survécu et se sont conservés, sans que personne ait jamais pensé à prévenir leur dégénération? Je m'empresse de répondre catégoriquement à toutes ces objections.

Indépendamment de l'homme qui est placé dans la nature, sous le rapport de la génération, comme un agent régénérateur des êtres organisés, la nature se réserva à elle-même le soin de régénérer ses productions par d'autres agents. En effet, c'est la seule régénération qui garantit et conserve dans la nature tous les êtres organisés qui ménacent de périr par l'effet de la dégénération et je me propose d'expliquer par quel moyen la nature, en se dispensant des soins de l'homme, procède insensiblement dans cette grande opération conservatrice.

Entr'autres agents régénérateurs qui peuvent échapper à ma connaissance, il y en a deux ou trois, dont l'efficacité ne peut être contestée. Ainsi, les animaux, les oiseaux, les tempêtes et les ouragans qui sont si injustement et imprudemment maudits à chaque instant par l'homme, contribuent beaucoup dans la nature, sous le rapport de la génération, et surtout dans la végétation. En effet, voici comment la dégénération et la régénération des végétaux agissent graduellement et imperceptiblement à travers les ténèbres de nos yeux.

Dans une vaste plaine, je suppose, une grande variété de végétaux encouvre le sol ; toute cette production dégénère insensiblement et procède vers son dépérissement. Je dois m'attendre donc au bout d'une période de voir la brute et complète nudité de la terre; mais bien malencontreusement à mon attente, je n'aperçois jamais le périssement complet de cette végétation, et la plaine ne cesse pas de charmer ma vie par la beauté éternelle de son tableau. Je m'empresse de résoudre ce phénomène. Tous les végétaux qui couvrent la surface de notre globe, dégénèrent et périssent complètement au bout d'une période ; mais si notre œil continue toujours à voir les mêmes objets, cela s'explique aisément par cette considération, qu'au fur et à mesure que ces végétaux dégénèrent et procèdent à leur dépérissement, il y en a d'autres qui les remplacent successivement par un moyen tout-à-fait naturel. Ainsi une tempête ou un ouragan se déchaîne vers notre position. Tout à coup un nuage de poussière obscurcit l'atmosphère. Quel est ce train immense qui voyage dans ses régions? D'où partent-ils cet amas de semences variées, ces végétaux, ces racines sans nombre, et peut-être même ces arbrisseaux arrachés à leur sol natal ? De quelle contrée lointaine se sont évadés tous ces objets, et pour où destinent-ils leur voyage. Voilà, monsieur le Rédacteur, par quel moyen, la nature surveille par elle-même à la conservation de ses productions en régénérant les différentes espèces, par les moyens de les transplanter d'une contrée lointaine, à une autre contrée différente de la première sous le rapport du climat. En effet, c'est par cet unique moyen qui constitue dans les sciences botaniques un principe fondamental que toutes les espèces végétales peuvent être réorganisées.

Il en est de même des animaux et des oiseaux qui contribuent à la réorganisation des végétaux, en volant dans une contrée éloignée, une semence quelconque, et en la déposant dans une autre contrée.

(La suite prochainement

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

—

(*Agence Havas.*)

—

Paris, 8 avril, 5 h. 5 m. soir.

Consolidés turcs.—Après bourse 27.

» anglais, 93 3|8.

Lord Stanley dément l'envoi de la flotte anglaise contre l'Espagne.

—

Vienne, 10 avril, 8 h. 45 m. matin.

Le retard des dépêches est occasionné par des interruptions dans les communications électriques.

La conservation des dents et la préservation du grand nombre de maux et maladies auxquels elles sont plus exposées que toutes les autres parties du corps, devaient être un sujet de la plus grande attention et des plus grands soins. Malheureusement dans notre temps les dents et les parties de la bouche ne se trouvent pas dans un état normal de fermeté et de santé, que nous admirons chez les peuples naturels et dont nous avons lieu d'être jaloux. Il serait superflu de donner des détails sur les différentes causes de ces maux de dents et de bouche, si répandus, puisque ces lignes ne doivent attirer l'attention que sur un remède préservatif qui a les qualités nécessaires pour résister aux dites maladies et qui rend à la bouche et à ses parties la fraîcheur et la santé comme les expériences l'ont démontré.

Le Dentifrice-Anathérine de Monsieur le docteur-dentiste J.—G. POPP, de Vienne, à Constantinople, seul dépôt chez Mss. R. Baur et Ce, Galata, rue Gumruk 22, a prouvé par ses effets depuis bien des années qu'il est un remède très-salubre et nullement nuisible, même pour les parties les plus délicates de la bouche, en les délivrant de toute maladie. Le mal aux dents de toute espèce, les dents gâtées, le tartre, la carie et le scorbut, ainsi que les inflammations dans la bouche, trouvent dans le Dentifrice-Anathérine un adversaire, qui, par un emploi continuel, non-seulement les dompte sans douleurs, mais aussi qui met la santé rendue à l'abri de toutes les autres influences nuisibles, la conserve et la fortifie pour longtemps, comme un moyen de nettoiement. Ce remède est donc bien à recommander à l'attention publique, lequel une fois employé doit augmenter de plus en plus le nombre des personnes qui rendent justice à sa réputation déjà acquise.

Nouvelles Commerciales, et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 10 avril	30	22
Clôture du 10 avril	30	10

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 10 avril.

KUSTENDJE, vap. du Ll. aut. *Neptun*, cap. Leva, div. march. et passag.
TREBISONDE, vap. fr. de M. Imp. *Simois*, cap. Bombee, div. march. et passag.
SMYRNE, vap. fr. de M. Imp. *Vatican*, cap. Martin. ayant touché à Met. Dard. div. march. 71 passag.
LIVERPOOL, vap. angl. *Palestine*, cap W. Kelly, ayant touché à Gibraltar, Malte, Syra, et Dard. div. march. et passag.

DEPARTS, du 10 avril,

TREBISONDE, vap ott. *Vass. Tidjaret*, cap. Rupucich, div. march. et passag.
VOLOS, vap. ott. *Omer Pacha*, cap. Malossovich, div. march. et passag.
MARSEILLE, vap. fr. de M. Imp. *Menzaleh*, cap. Flambeau, div. march. et passag.
SMYRNE, vap. du Ll. aut. *Arc. Massimiliano*, cap. Forti, div. march. et passag.
ALEXANDRIE, vap. russe *Oleg*, cap. Engelman, div. march. et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 5 avril.

MALTE, br. ott. *A. Nicolas*, cap. Mavridi, lest.
— sch. angl. *Spy*, cap. Barbara, lest.
TRIESTE, bk aut. *Sessa*, cap. Goich, lest.
— sch. aut. *Diana* cap. Cavaliari, divi
FIUME, bk. ital. *Marte*, cap Morovich. lest.
MESSINE, br. ital. *St. Margarita Ligore*, cap. Marchese lest.
CASTELAMARE, br. hell. *Nicolas*, c. Theoharopulo
— br. hell. *Lord John Russell*, c. Angeloni, lest.
CURZOLA, goel. aut *Ciasui*, cap. Pesciutti, pierres
— br. aut. *Giuseppe*, cap. Buntielich, pierres.
— br. aut. *Oro*, cap. Criletich, pierres.
GIRGENTI br. ital. *Rugiero*, cap, Fereolo, lest.
CIVITA-VECHIA, br. ital. *St. Giov. Battista*, cap. F. Chetti, lest.
ALEXANDRIE, bk. russe *Rapide*, c. Peterson, lest.
— bk. prus *Leopolde*, cap. Fescher, lest.
— bk. angl. *Britania*, cap. Elsdone, lest.
— bk. prus *Martha Elizabeth*, c. Zuhlke, lest.
— br. aut. *N. Gulielmo*, cap. Blasevtch, lest.
— br. meck. *Oberburger Maester von Wenter*, C. R. Schneitt, lest.
PORT-SAID, br. ital. *Alessandro*, c. Gurtese, lest.
SYRA, br. hell. *M. Arcaugelo*, cap. Nomicos, lest.
ITHAKI, br. hell *Theofania*, cap. Vlassopulos, lest
GALAXIDHI, br. hell. *A. Nicolas*, c. Buldis, lest.
— br. hell. *Ap. Petros*, cap, Papapetro, lest.
— br. hell. *A. Nicolas*, cap. Raftopulos, lest.
— br. hell. *Antipi*, cap. Douka, lest
— br. hell. *A. Dionissios*, cap. Levandis, lest.
— br. hell. *Jeorghios I* cap Catziulis, lest.
— br. hell. *A. Serafinos*, cap. Beruzzo, pierres,
CEFALONIE. br. hell. *Elleni*, cap. Yucinas, lest.
— br. hell. *Prof Elia*, cap. Andreou, lest.
FOKES, br. hell. *Omonia*, cap. Embericos, sel.
SPEZES, br. hell. *Evanghelistra*, c. Sclias, lest:

AVIS.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du premier jour du Courban-Baïram , il y aura le matin à 3 h. 1/2, un départ du Pont pour la côte d'Asie, touchant toutes les échelles de la ligne , excepté Cousgoundjouk, durant les fêtes de Baïram, avec retour à 8 h. 1/2 de Beïcos au Pont , touchant les mêmes échelles. Après les fêtes de Baïram, le retour aura lieu à 8. h. 3/4 de Buyukdéré, touchant Thérapia, Beïcos et les autres échelles de la côte d'Asie , Candilli excepté.

Independamment du départ ordinaire de 3 heures du Pont pour la côte d'Europe, il y aura durant le Courban-Baïram, un départ supplémentaire, le matin à 4 h. du Pont pour Sténia, touchant Béchiktach. Ortakioi, Beylerbey, Vanikioi, Bébek, R Hissar, et Emyrghian. Le retour de Sténia aura lieu à 8 h. 1j2, toucant Emirghian. R Hissar, Bébek , Arnaoutkioi, Ortakioi, Béchiktach.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC.) *nouveau système inaltérable du Dr PELEZ,* récompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

MARCHETO
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 95 (Rue des libraires Turcs.)

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 15 Avril 1867. — Les premiers lots sont fl. 220,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadj Han à Galata.

H. KLARFELD.

MAISON Dr J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP, de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anatherine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un resultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anatherine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries ; étend en même temps son action sur les gencives et les preserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anatherine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a eveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage [illegible] l'approbation de ceux qui ont essayé.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents francs 3. 10.

Poudre végétale, franc 1. 60.

AVIS.

M. le Dr [illegible], oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Græf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

CONSOLATO GENERALE
DI S. M. IL RE D'ITALIA,

IN COSTANTINOPOLI.

AVVISO.

Il sottoscritto rende nota che, il giorno di sabbato prossimo 13 corrente aprile, sarà tenuta alle ore 10 del mattina, in una delle sale del R. Consolato d'Italia, un adunanza dei creditori dei fallimenti G. V. ed A. G. Stampa e Gulio Antonio Stampa, i crediti dei quoli furono verificati con giuramento, per sentire proposte in ordine alla formazione di nuovo concerdato.

Costantinopoli, 9 aprile 1867.

Il R. Vice Console d'Italia,
D. SEGRY.

AVIS.

Un professeur français, muni des diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hebreu ancien.

S'adresser au bureau.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76

PENSION BOURGEOISE.

MM. Varthaliti et Giambuchian,

tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

POUDRE NUTRITIVE par Monsieur le Professeur de Liebig (Liebigs Kindersuppe).

CAPSULES FEBRIFUGES remplaçant le sulfate de Quinine.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

LECONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Mesjid, N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N°. 12.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, Rue de Péra, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Teké,* 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1/2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées.

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si, avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peu compter sur une guérison certaine surtout si préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes.

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance ponr la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le se dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères qne des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être regardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre, augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

A partir de samedi 25 Mars 6 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαϊριέ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 13/25 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turquie. Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la France. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ.	Yéni-Mahallé. Γενί-Μαχαλέ.	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. Θεραπεία.	Yéni Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη.	Emirghian. Ἐμιργκιάν.	R. Hissar. Ρουμ. Ρ. Χισάρ.	Bebek. Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ-κιοϊ.	Kourou-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ.	Ortakeuy. Ὀρτὰ Κιοϊ.	Béchicktach. Βεσίκ-Τάς.	Kabatach. Καμπά-Τάς.	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
12 30	6 50	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 15	7 35	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
5 45	10 3	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
5 15	9 35	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12 30	6 35	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 15	7 35	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Excepté les vendredis.
2	8 20	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
2 45	9 5	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 30	9 50	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»		Excepté les vendredis
4 30	11 5	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 30	3 50	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 20	14										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée Départs du pont.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turquie. Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la France. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καβα-Τὰς	Bechiktach. Βεσίκ-Τὰς	Ortakeuy. Ὀρτὰ-Κιοϊ	Kouru-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ-Κιοϊ	Bebek Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ	Emirghian. Ἐμιργκιάν	Sténia. Στένη	Ienikeuy. Νεοχώριον	Therapia. Θεραπεία.	Buyukdére. Βουγιούκ-Δερέ	YENI MAHALE. Γενί Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ	OBSERVATIONS
1 45	5 5	14	—	«»	«»	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
3 50	9 50	3	—	—	Beiler.	Vanik.	Arnaou	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
5	9 20	4	—	—	—	—	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	Les vend à Bebek aussi
9 45	4 5	17	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 50	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Les vendredis il toucher Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kourou-tch. et Arnautkeui Retour direct au pont.
11	5 20	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	3 35	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	3 20	8	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 40	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	6	4	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.—Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la France. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία.	Beykos. Βεϊκός	Pacha-backtche. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Tchiboukli. Τζιμπουκλί	Kanlidja. Κανλιτζά	A. Hissar. Α. Χισάρ.	Kandilli. Κανδιλλί	Vani-keuy. Βανί-Κιοϊ	Tchenghel-keuy Τσενγκέλ-Κιοϊ	Beyler-bey. Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Scutari. Σκούταρι.		
1 30	7 50	3	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—		Les vendredis à 2 h.
3 15	9 35	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—		Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départ du pont. —Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la France. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey. Βεϊλέρ-Μπεϊ	Tcenghelkey. Τσεγγὲλ Κιοϊ	Vanikeuy. Βανί-Κιοϊ	Candilli. Κανδιλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlidja. Κανλιτζά	Tchiboukli. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. Πασσᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκός	Therapia. Θεραπεία	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ.		OBSERVATIONS
10 30	4 50	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	5 20	3	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakchè.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch.

(2) Les vendredis à 4/15 heures, il y aura un depart d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Tous les lundi matin a 1 heure 30 un bateau partira de Voui-keuy pour le pont touchont Tcheghel-keuy, Beyler-bey Kouskoundjouk.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 85.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef;—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 12 avril.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 9 *avril*, 3 h. 45 m. soir.

Cours du 9 avril

5 0/0 Ott.	PARIS, (C^{lisse})	ouvert.	28 25
		clôture	27 75
	LONDRES ..	ouvert.	26 7/8
		clôture	— —
Emprunt Ott. 1865..		ouvert.	216 25
		clôture	215 —
3 0/0 Français,... *coupon détaché.*		ouvert.	66 90
		cloture	66 75

Consolidés anglais, 90 3/8.

—

Paris, 10 avril, 3 h. 20 m. soir.

Cours du 10 avril.

5 0/0 Ott.	PARIS, (C^{lisse})	ouvert.	27 50
		clôture	27 30
	LONDRES ..	ouvert.	26 1/4
		clôture	
Emprunt Ottoman...		ouvert.	215
		clôture	222
3 0/0 Français,... *coupon détaché.*		ouvert.	66 75
		clôture	66 25

Au corps Législatif, on a refusé l'interpellation sur le Luxembourg. (*Havas*)

Vienne, 10 avril 8 h. 45 soir.

Cette dépêche a été retardée par suite d'interruption télégraphique entre Paris et Vienne,

(*Correspond. bureau.*)

—

Londres, 10 avril.

5 0/0 Ottoman.—LONDRES. Clôture 26 5/8

Florence

Ratazzi, président.
Maniscalche, intérieur.
Erizzo, affaires étrangères.
Ferrara, finances.

Vienne, 10 avril.

On assure dans les cercles officiels que l'Autriche gardera une attitude amicale vis-à-vis de la France relativement au Luxembourg.

—

(Service particulier de la Turquie)

Paris, 8 avril.

Voici la communication qui a été faite aujourd'hui au Corps Législatif par M. de Moustier, ministre des affaires étrangères.

Messieurs, l'Empereur m'a donné l'ordre de vous faire connaître les circonstances au milieu desquelles est née la question du grand-duché du Luxembourg et la situation actuelle de cette affaire.

Le gouvernement français, dominé par la conviction profonde que les intérêts véritables et permanens de la France sont dansla conservation de la paix de l'Europe n'apporte dans ses relations internationales que des pensées d'apaisement; aussi n'a-t-il pas soulevé spontanément la question du Grand Duché. La position indépendante du Limbourg et du Luxembourg a déterminé une communication du cabinet de la Haye au gouvernement français. Les deux souverains ont été appelés ainsi à échanger leurs vues sur la possession du Luxembourg. Ces pourparlers d'ailleurs n'avaient encore pris aucun caractère officiel, lorsque consulté par le roi des Pays-Bas sur ses dispositions, le cabinet de Berlin a envoyé les stipulations du traité de 1839. Fidèle aux principes qui ont constamment dirigé notre politique, nous n'avons jamais compris la possibilité de cette acquisition de territoire que sous trois conditions : le consentement libre du Grand-Duc du Luxembourg, l'examen loyal des intérêts des grandes puissances, le vœu des populations manifesté par le suffrage universel, nous sommes disposés à examiner de concert avec les autres cabinets de l'Europe, les clauses du traité de 1839 ; nous apporterons dans cet examen le plus entier esprit de conciliation et nous croyons fermement que la paix de l'Europe ne saurait être troublée par cet incident.

(*Voir la dernière page.*)

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Dans un consistoire tenu au Vatican, le 27 mars dernier, le Pape a annoncé son intention d'inscrire au catalogue des saints Germaine Cousin, de Pibrac, dans le diocèse de Toulouse, déjà élevée aux honneurs du culte en 1854.

—

La princesse Clotilde, qui avait accompagné le prince Napoléon au Havre, est revenue à Paris avec ses enfants. Le prince restera probablement encore quelques jours. Il suit très activement des expériences d'éclairage électrique qui l'intéressent beaucoup.

—

Athènes 18 mars. — Un navire à voile, venant de Capréra, a amené, le 11 de ce mois, à Syra le fils cadet de Garibaldi Ricciotti, avec une vingtaine de compagnons. A cette nouvelle, les bateaux de la compagnie grecque hissèrent le pavillon italien et Ricciotti, lorsqu'il se rendit à terre, fut accuelli par des vivant enthousiastes. Le lendemain il s'embarqua sur le vapeur *Arcadi* (revenu sain et sauf de son second voyage en Crète) et arriva, le 13, au Pirée.

Sa présence cause, paraît-il, un grand embarras au comité philo-crétois et au gouvernement lui-même. Les sympathies de l'élément italien ne leur inspirent pas une grande confiance, et il pensent que son adjonction dans les affaires de Crète pourrait compromettre les intérêts hellènes. De plus, l'expérience a prouvé que les volontaires étrangers ont été, pour l'insurrection crétoise, un embarras plutôt qu'un avantage. Aussi le comité central est-il à peu près décidé à ne pas envoyer ces garibaldiens à Candie. A moins d'un revirement subit, il les remerciera de leur bonne intention, leur déclarera que pour le moment il n'a pas besoin de leurs services et les laissera libres, soit de retourner en Italie, soit d'attendre à Athènes les éventualités qui pourraient se présenter en Thessalie ou en Epire.

Voici le compte de liquidation de l'ancienne Confédération germanique, tel qu'il vient d'être établi à Francfort :

Actif : 4,000,000 de florins dans les caisses de la maison Rothschild ; 5,000,000 de florins dus par divers Etats ; plus, le matériel de anciennes forteresses fédérales, évalué à 15,000,000 de florins.

Passif : 3,000,000 de florins dus à plusieurs particuliers et à divers Etats ; huit millions de florins réclamés par Autriche pour frais de l'exécution fédérale dans le Holstein en 1850, et 1,250,000 florins réclamés par la Bavière pour frais de l'exécution fédérale dans la Hesse électorale.

On pense que ces deux dernières créances ne seront pas admises par les liquidateurs.

—

Des communications privées venant de Madrid font savoir que la reine Isabelle s'occupe de la vente de ses biens domaniaux et fait passer beaucoup de ses bijoux et de ses valeurs personnelles à l'étranger.

On dément tout à fait aujourd'hui le fait d'une fusion ou d'une union à titre quelconque de la Société Immobilière et du Crédit foncier.

—

Un traité vient d'être conclu entre le Japon et le Danemark.

—

M. Visconti Venosta, ministre des affaires étrangères d'Italie, a présenté à la chambre des députés le projet de ratification du traité de paix entre l'Autriche et l'Italie, et un autre projet de loi pour la ratification de la convention de Paris sur la dette pontificale, conformément à l'article 4 de la convention du 15 septembre 1864.

—

La frégate de la marine royale britannique commandée par le duc d'Edimbourg, la *Galatea*, a quitté Gibraltar le 26 mars pour rallier à Malte l'escadre anglaise de la Méditerranée. Son Altesse Royale se propose de se rendre de là à Marseille et à Paris pour visiter l'Exposition universelle.

—

La reine d'Angleterre a donné des ordres pour que toutes les personnes à son service obtiennent des congés spéciaux afin de pouvoir visiter l'Exposition de Paris.

—

Le ministre des affaires étrangères d'Angleterre a déclaré hier à la chambre des communes que, par égard pour certaines susceptibilités de l'opinion publique en France, la reine d'Angleterre n'a pas accepté l'offre gracieuse qui lui avait été faite par l'Empereur des Français, relativement à la remise au gouvernement britannique des statues des Plantagenets, qui se trouvent actuellement dans l'abbaye de Fontevrault.

—

Le roi Guillaume de Prusse et le roi de Bavière auront sous peu une conférence ensemble. L'époque précise n'est pas encore définitivement fixée, mais ce sera au plus tard avant la fin du mois prochain.

—

Le *Moniteur Prussien* publie le texte d'une lettre autographe qui a été adressée par le roi d'Italie à M. de Bismark avec les insignes de l'ordre de l'Annonciade. Voici cette pièce :

« Monsieur le comte Othon de Bismark Schoenhausen.

« Au moment où la réunion de la Vénétie à l'Italie vient de couronner les resultats de l'alliance durable conclue entre le gouvernement de Sa Majesté le roi de Prusse et le mien, je tiens à vous donner un nouveau gage de mon estime ; et je désire en même temps vous témoigner combien j'apprécie les titres que vons avez acquis à la gratitude des deux nations par la part éminente que vous avez prise à l'accomplissement de l'œuvre glorieuse conduite par S. M. le roi Guillaume Ier, votre auguste souverain. En conséquence, je viens de vous nomme chevalier de mon ordre suprême de la très sainte Annonciade, et je charge mon ministre secrétaire d'Etat pour les affaires étrangèree de vous en transmettre les insignes. J'aime à consacrer, par cette marque éclatante de mes sentiments, la place que l'Italie vous donne dans des souvenir qui lui seront toujours chers et précieux ; et je souhaite que vous y voyiez la preuve du prix que j'attache à nous voir continuer à raffermir les rapports intimes ouverts entre l'Italie et la Prusse par des événements si mémorables. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le comte de Bismark-Schoenhausen, en sa sainte et digne garde.

« Florence, le 13 janvier 1867.

» VICTOR-EMMANUEL.

» VISCONTI-VENOSTA. »

—

Le prince Jean de Danemark, frère du roi Chrétien IX, a quitté Copenhague le 30 mars, se rendant à Athènes, où il va visiter son neveu le roi des Hellènes.

—

L'état des esprits dans l'ancien royaume de Naples est toujours inquiétant pour la tranquillité publique. Nous en trouvons la preuve dans les deux faits suivants, que le journal l'*Italie* signale dans son dernier numéro :

On écrit de Partinico, le 21 mars, au *Corriere Siciliano* :

La veille de S. Guiseppe, pendant la nuit, de sinistres illuminations ont éclairé nos campagnes.

Sur divers points du territoire, une main mystérieuse a mis le feu à plusieurs maisons rurales et à plusieurs dépôts de paille et de sarments. Ces incendies ont été accompagnés de quelques dévastations de bois, de jardins et de vignes.

A Dimina, à Margi et à Boronia, on en a fait autant. — On ne connaît pas les auteurs de ces attentats.

—

On lit dans la *Patrie* :

Le rapatriement du corps expéditionnaire de Mexique, d'après l'ensemble des nouvelles reçues en France, se fait dans d'excellentes conditions. Déjà onze transports, partis depuis le 20 février jusqu'au 2 mars, ont été signalés ou sont entrés dans nos ports ; l'un d'eux, la *Drôme*, après avoir fait escale à Alger, est reparti le 29 mars pour Trieste, où il va débarquer la légion autrichienne, qu'il a prise à son bord à la Vera-Cruz. En général, les navires en ce moment à la mer ont rencontré des vents favorables.

—

Un ingénieur a présenté à S. M. l'Empereur un plan de constructions identiques pour l'avenue Napoléon (rue de l'Impératrice,)

Cette nouvelle voie serait couverte à la hauteur du quatrième étage, d'un châssis vitré qui en ferait un immense passage.

—

Ceux de nos lecteurs qui ont lu attentivement la série d'articles que nous avons publiés sur la politique générale et sur la question spéciale du Luxembourg, savent, à n'en pas douter, l'estime que nous professons pour la nation germanique et l'influence que nous lui attribuons, sur les destinées ultérieures de la civilisation européenne.

Ils ont pu se convaincre que le plan général que nous poursuivons, que tous nos efforts tendent à signaler un conflit entre l'Allemagne et la France, comme une œuvre fratricide, sans but et sans portée, essentiellement et gratuitement destructive.

Ce n'est donc pas au moment où, l'avenir de l'Europe et celui de la civilisation sont engagés sur le tapis vert de la diplomatie, où la paix et la guerre peuvent sortir des négociations pendantes, que nous ferions à de mesquines considérations d'amour-propre le sacrifice de la vérité. Nous regrettons vivement un *lapsus calami* qui a donné lieu à des interprétations fâcheuses, et, en déclarant, que nous n'entendons aucunement mettre en suspicion les bonnes mœurs de l'Allemagne, nous ne faisons que rendre témoignage à la justice et à l'histoire.

—

Il est vraiment déplorable qu'on ose se récrier contre le flegme dont l'Autriche semble s'armer dans la question du Luxembourg. C'est la seule arme que nous permettent notre besoin de la tranquillité, notre désir de la paix, et c'est cette arme que l'on voudrait nous arracher des mains pour nous placer sous le même bonnet que la Prusse au moyen d'une alliance ! Nous aurions par un traité, renoncé au droit d'exercer la moindre influence sur la formation de l'Allemagne, de faire le moindre obstacle aux arrangements prussiens en Allemagne, et après cela nous devrions entrer en action pour couvrir les flancs de la Prusse contre la France et lui garantir des forteresses importantes. Mais s'écrie-t-on d'une voix pathétique, 200,000 Allemands sont menacés d'être séparés de l'Allemagne. Quel singulier fanatisme ! Lorsque les 8 ou 10 millions d'Allemands de l'Autriche furent violemment exclus de l'Allemagne, lorsqu'ils coururent le danger de devenir victimes d'une combinaison slavo magyar auquel ils ont échappé grâce à l'intervention à temps du gouvernement autrichien, les gymnastes et les chanteurs de l'Allemagne se turent sous les baïonnettes prussiennes, et on réclame de l'Autriche qu'elle se lève pour une poignée de Luxembourgeois qui, selon la propre déclaration de Bismark, ne ressentent nulle envie d'appartenir à la confédération de l'Allemagne du Nord. Mais ce ne sont pas seulement les faiseurs de phrases des journaux qui disent des absurdités en s'exprimant ainsi ; M. de Bismark lui-même, en invoquant les traités de 1839, s'est avancé sur le terrain des absurdités.

Lorsque les traités de 1815 furent déchirés, lorsque la confédération allemande, cette création européenne d'une portée immense, fut dissoute, lorsque d'un côté de nouveaux groupes avec une organisation militaire uniforme furent créés, lorsque l'Autriche fut détachée du territoire de la confédération allemande et que des stipulations furent arrêtées, dont il n'est pas possible de prévoir les limites, aucune voix ne s'éleva en Euro-

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

—

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

—

IV

— C'est toi, mon bien-aimé, lui dit-elle, en se serrant contre sa poitrine.

— Ce que nous faisons là est bien mal, répondit-il tristement ; mais la faute n'en est point à nous. Elle retombe sur ceux qui n'ont pas voulu nous unir. Cependant si tu devais regretter cette heure, remonte, Margaï, je ne t'en voudrai pas.

— Je t'aime, murmura-t-elle à son oreille. Il l'entraîna loin de la maison.

A cent mètres, ils rencontrèrent la Valbray. D'un signe, elle leur montra une voiture attelée de deux chevaux, à la tête desquels se tenait un homme que les amants ne reconnurent pas. Ils s'installèrent dans cette mauvaise carriole ; Pascoul prit les rênes, et ayant mis de l'argent dans la main de la Valbray, il toucha du fouet les chevaux qui partirent sans bruit. Une main prudente avait enveloppé leurs pieds dans des linges humides.

— Bon voyage, dit la Valbray.

Et se retournant vers son compagnon, elle lui remit la moitié de la somme qu'elle avait reçue.

— Merci, la vieille, dit-il, et tout en riant il ajouta :

Je me serais bien passé d'argent, si j'avais enlevé cette belle fille pour mon compte.

— C'est du gibier qui n'est pas pour toi. Furbice.

— Bah ! que sait-on répondit celui que la Valbray avait appelé Furbice.

La carriole roula vers Avignon. A la ferme tout le monde dormait, et c'est le lendemain seulement, à huit heures, que Rivarot et sa femme connurent toute l'etendue du malheur qui venait de les frapper.

— La malheureuse ! s'écria Rivarot, elle ne nous avait donc pas assez torturés ! Il était écrit qu'elle devait nous abreuver de cette dernière honte.

— C'est ce Pascoul qui lui aura tourné la tête, dit madame Rivavot.

Le fermier fit un geste négatif.

— Non, non ; c'est plutôt elle qui aura tourné la tête de ce pauvre imbécile. Je l'avais bien prévu cependant. C'est elle qui nous vengera de lui. Mais, d'elle qui nous vengera ?

— Dieu, rédonbit solennellement madame Rivarot, et en même temps elle embrassa son mari dans les yeux duquel elle venait de voir une larme de désespoir.

— Je ne ferai aucune démarche pour retrouver les fugitifs, notre fille est morte !

Ce fut le dernier mot du fermier sur cet événement. Ni lui, ni sa femme n'en parlèrent plus. Cette triste aventure resta secrète. Moulinet et trois de ses camarades furent seuls à la connaître. Ils eurent la délicatesse de ne pas l'ébruiter. Dans Gordes, on ne s'aperçut pas de la disparition de Margaï. A cenx qui la remarquèrent, on parla de voyage. L'honneur de la maison Rivarot fut ainsi sauvé.

Mais la blessure que les pauvres gens avaient reçue était profonde. Ils restèrent quinze jours sans nouvelles ; pendant tout ce temps, ils s'efforcèrent de paraître calmes l'un et l'autre. C'était à qui ferait le mieux parade de son insensibilité. Mais dès qu'ils se quittaient ils fondaient en larmes.

Dans les premiers jours de janvier on reçut une lettre de Margaï. Elle était datée de Moulon.

« Nous reviendrons, disait-elle, si vous consentez à notre mariage. »

Rivarot répondit :

« J'y consens, revenez. »

Ils revinrent après une course fiévreuse, pendant joui qu'à moitié de la joie de s'appartenir, constamment troublés dans l'isolement de leur amour, Margaï, par la crainte d'être poursuivie, Pascoul par le douloureux regret de voir s'ouvrir ainsi sa vie conjugale qu'il avait rêvée pure et honorée. D'Avignon, ils étaient allés à Marseille ; de Marseille à Toulon. Ce fut là qu'en visitant l'arsenal ils rencontrèrent un forçat dont le visage doux et digne ne révélait rien de criminel.

— Qu'a-t-il fait ? demanda Margaï au gardien qui les guidait.

— Il a tué sa fille qui s'était enfuie avec un jeune homme.

A cette réponse, Margaï frissonna comme si elle eût été soudainement envahie par un froid glacial, et Pascoul fut obligé de la soutenir. Le même jour elle écrivit à son père le billet auquel il avait répondu par son consentement.

Margaï arriva à la ferme dix-sept jours après son départ. Moulinet était allé l'attendre à Avignon et Pascoul rentra à Gordes, de son côté ; on put croire que Margaï, ainsi qu'on l'avait dit, revenait de passer quelque temps chez une parente de sa mère.

On ne lui adressa pas de reproches ; elle ne fut l'objet d'aucune parole sévère, on ne fit pas même allusion à ce qui s'était passé.

Rivarot semblait armé d'une cuirasse d'impassibilité, sa femme s'efforçait de l'imiter.

Le lendemain le fermier fit appeler Pascoul, et, l'ayant pris à part.

— La dot et le trousseau de Margaï sont prêts. Quant à la femme, elle vous appartient déjà ; à qnand la noce ?

— Fixez vous-même, répondit piteusement Pascoul.

— Dans un mois, cela vous va-t-il ? Nous sauverons ainsi toutes les apparences. Car il faut songer à l'honneur de la maison que vous allez fonder.

— Vous êtes le maître. Puisque ce délai vous paraît nécessaire, le mariage aura lieu dans un mois.

— J'espère que jusque-là, ma fille et vous, respecterez ma maison, ajouta Rivarot.

— Rivarot ! s'écria Pascoul les yeux pleins de larmes. Je ne mérite pas que vous me parliez ainsi !

— Je ne vous fais aucun reproche, répondit froidement le fermier. Vous avez voulu épouser ma fille malgré moi. Vous l'avez enlevée. De loin vous m'avez imposé des conditions et je les subis sans me plaindre, Il n'en serait plus ainsi si vous aviez le malheur d'oublier dans ma maison que ma fille n'est point encore votre femme.

Pascoul cacha son visage dans ses mains tremblantes. Toute cette scène le navrait, car il était honnête, généreux ; il n'avait qu'à se reprocher d'avoir été faible devant l'éblouissante beauté de Margaï.

Enfin la noce eut lieu. A voir la joie qui régna dans la ferme ce jour-là, personne n'aurait deviné qu'un drame intime et douloureux avait précédé et préparé cette fête de famille.

Tandis qu'un splendide festin réunissait

Voire le numero du 11 avril.

peau nom des traités de 1815, et aujourd'hui qu'il s'agit d'un échange de souveraineté à l'égard d'une petite province située sur la frontière prussienne, M. de Bismark croit pouvoir alarmer toutes les grandes puissances en vertu d'un procès-verbal de Londres, et entre autres l'Autriche en sa qualité de co-signataire de ce procès-verbal ? Est-ce que le président des ministres en Prusse se figure que nous n'avons rien autre de mieux à faire que de nous occuper de telles bagatelles? Ou bien veut-il peut-être se moquer de nous en supposant que nous prendrons parti pour l'occupation du Luxembourg par la Prusse, occupation qu'elle tenait du traité de 1815 qu'elle a déchiré et de sa qualité de représentant de la confédération qu'elle a rompu ?

Sans doute l'affaire du Luxembourg est une fatalité pour M. de Bismark. A cette occasion, la couronne de chêne allemand, que des esprits fantastiques ont cherché à lui mettre sur la tête, a reçu des taches noires et blanches. L'attitude montrée par la Prusse dans cette affaire prouve clairement à la nation allemande que l'on fait à Berlin de la politique de famille, et que l'on n'a en vue, ni ne protège les affaires allemandes. Au lieu de parler au nom de la nation allemande, on fait appel aux traités de 1839, dont un diplomate européen a à peine souvenir.

Et l'Autriche devrait emprunter la politique prussienne de se démasquer ? Cette politique a été expliquée dans les louanges que contient « le Moniteur » au sujet du discours de M. de Bismarck au parlement de Berlin, et il ne reste rien autre à faire, pour l'Autriche, que d'enregistrer ces louanges.

Qu'on nous permette toutefois de faire encore une observation générale. L'état actuel de la question d'Orient est provoqué ou non en grande partie par l'action du gouvernement. Si ce n'est pas le cas il n'y a pas lieu certainement de lui faire des reproches, et si c'est le cas, cela prouverait que l'action du cabinet impérial sur les gouvernements étrangers est bien plus efficace qu'ne l'avouent généralement les adversaires du gouvernement.

Le gouvernement impérial renonce volontiers à des éloges au sujet d'une pareille action, mais en revanche il est fondé à demander qu'on ne le rende pas responsable de tout ce qui est en dehors du cercle de son action directe. (*Corresp. Géné.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Attendu que le journal l'*Armonia*, publié à Constantinople sous la gérence et la responsabilité du Sieur Axelos, se faisant depuis quelque temps l'organe des passions qui travaillent à l'étranger à troubler l'ordre public dans l'Empire, ne cesse de prodiguer, plus ou moins ouvertement, les encouragements au désordre et de propager toutes les nouvelles qui tendent à faire naître la haine et l'antagonisme entre les différentes classes des sujets de Sa Majesté le Sultan,

Vu les correspondances et articles publiés dans les numéros de ce journal portant les dates du 28 Février / 12 mars, du 6/18, du 11/23 et du 18/30 Mars ;

Vu le numéro 479 de la même feuille, en date du 11/23 Mars, dans lequel il est dit d'un comité formé à Paris qu'il agira moralement sur « les provinces grecques asservies, suivant en cela l'exemple des Philhellènes de 1826 ; »

Vu la reproduction par l'*Armonia* des articles publiés dans les journaux helléniques et autres et destinés à jeter le trouble et l'excitation dans les esprits ;

Considérant que la publication ou la reproduction dans presque chacun des numéros de l'*Armonia*, de nouvelles et appréciations de la nature indiquée ci-dessus, dénote chez cette feuille une hostilité systématique à l'égard du gouvernement de Sa Majesté Impériale le Sultan et le parti pris de nuire aux intérêts fondamentaux de l'Empire ;

Arrête ;

Le journal l'*Armonia* est suspendu pour trois mois, à partir de la date du présent arrêté,

Le présent arrêté sera notifié au Sieur Axélos, gérant responsable de l'*Armonia*.

(Signé) Fuad.

—

Une ordonnance impériale avait réuni jeudi dernier, sous la présidence de S. M. I. le Sultan, un conseil extraordinaire auquel ont assisté des ministres et des hauts dignitaires de l'empire.

A la suite de délibérations ayant pour objet des questions spéciales et sur lesquelles la parole empreinte de sagesse de Sa Majesté a daigné recommander à ses ministres la réalisation intégrale des moyens qui peuvent servir à faire jouir d'une paix et d'un bien-être permanent tous ses sujets sans distinction ; à accroître la prospérité du pays et contribuer à la grandeur et à la gloire de l'Empire ; à développer les voies de communication et à donner à l'instruction publique une organisation et une extension nouvelles.

Ces ordres, conformes en tous points aux dictées de la raison, sont une preuve éclatante des efforts inépuisables que Sa Majesté Impériale ne cesse de faire nuit et jour pour la prospérité du pays et la bonne organisation des affaires de Son Empire.

Nul doute que la haute sollicitude que S. M. I. le Sultan consacre personnellement au raffermissement des institutions de l'Empire et aux progrès matériel et intellectuel des populations ne produise des résultats bienfaisans et complets.

—

— S. A. le prince de Serbie, après avoir été reçu en audience de congé par S. M. I. le Sultan, a quitté Constantinople pour se rendre dans sa capitale.

—

Dans son numéro du 25 mars la *Turtzia*, feuille bulgare, parlant du mémoire récemment adressé à S. M. I. le Sultan par un comité central secret bulgare, constate d'une manière positive l'existence de ce comité dont le siège est à Bucharest.

Dans un autre article spécialement consacré à un mémoire de ce comité, la *Turtzia* se propose d'examiner et de réduire à leur juste valeur les idées et les faits qu'il avance évidemment dans un but de compromettre devant le gouvernement Impérial la nation bulgare tout entière.

Quant à présent, la *Turtzia* se contente de mentionner le démenti qu'ont donné à ce mémoire Monseigneur Hilarion Makariopolski et M. S. Tehoïvahopp, le premier au nom du clergé et le second au nom des délégués du peuple bulgare.

Quel était le but de ce démenti ? se demande la feuille bulgare. C'était naturellement de montrer purement et simplement que le mémoire en question n'est pas l'œuvre des Bulgares mais bien l'œuvre des éternels ennemis de l'Empire Ottoman.

Et dans cette occasion, ces messieurs protestent de toutes leurs forces au nom du peuple bulgare contre le dit mémoire et renouvellent devant le public leur fidélité et leur devouement, leur amour et leur gratitude envers notre Souverain bien aimé Abdul-Aziz.

Cette conduite de ces hommes est vraiment digne de tout éloge. Mais, franchement, nous ne savons pas, ajoute la *Turtzia*, s'ils ont le droit de parler au nom de la nation bulgare, comme ils prétendent et s'ils ont le titre que le Courrier d'Orient leur donnent à tort peut être.

Par conséquent nous ne pouvons pas considérer leur protestation comme l'expression de la nation tout entière d'autant plus que nous savons qu'ils ne sont pas les mandataires de toute la nation.

Toutefois, nous remarquerons que comme fidèles sujets de S. M.I. le Sultan, nous partageons, quant à nous, leurs idées et leurs sentiments en ce qui concerne la stupidité des demandes renfermées dans ce mémoire. Nous pouvons affirmer également que nos Bulgares partageront volontiers ces sentiments.

Mais ce que nous ne pouvons pas partager et ce que nos Bulgares ne partageront certainement vers c'est que Monseigneur Hilarion et M. S.Tehoivanhopp se trompent étrangement en disant que le comité dont nous parlons n'existe pas Ils sont dans l'erreur. Car ce comité existe, et si nos renseignements sont exacts, il existe depuis trois ans.

La correspondance générale autrichienne, en parlant du mémoire en question disait que non seulement le comité existe, mais encore qu'il est d'accord avec ceux de Thessalie et d'Epire.

A nos yeux, dit la feuille bulgare en terminant, cela nous parait incroyable ou plutôt exagéré. Ce que nous savons et ce que nous croyons, c'est que nos Bulgares savent et croient que ce dit comité existe. Voilà l'essentiel.

—

Un homme entra dans un café, et profitant de la foule et de la demi-obscurité, produite par la fumée des tchibouks, il vola un fusil et le vendit à un armurier de Péra. Le propriétaire, à force de recherches, trouva son voleur et le fit arrêter. Celui ci ne nia pas le fait et indiqua même l'armurier à qui il avait vendu le fusil.

—

C'est aujourd'hui, samedi, qu'a lieu la représentation de la *Belle Helène* au théâtre français. Bon nombre de places sont déjà louées. Demain, dimanche, représentation de cette opérette sans augmentation de prix.

—

A l'arrivée d'un bâtiment venant de l'Archipel, plusieurs Céphaloniotes qui n'avaient pas de passeports ont été conduits au zaptié.

—

Muhim éfendi, fonctionnaire ottoman, a fait une visite à l'école de Saint-Garabet à Scutari. Après avoir interrogé plusieurs élèves, il leur a adressé un discours pour les engager à profiter de l'instruction qui leur était donnée et à mériter la protection de Sa Majesté Impériale qui, sans distinction de religion, veut élever à de hautes fonctions tous ceux de ses sujets qui s'en montreront dignes. Le discours éloquent de Muhim éfendi a fait éclater la joie parmi les élèves qui ont tous compris de combien de reconnaissance ils étaient redevables envers le souverain qui regarde tous ses sujets comme les enfants d'une même famille. A la suite de sa visite au collége de Saint-Garabet, Muhim efendi a envoyé aux élèves des livres scientifiques en langue turque. Nous ne saurions trop louer la conduite de Muhim éfendi, et nous faisons des vœux pour qu'elle trouve des imitateurs.

—

Un individu se présenta chez un teinturier de Yéni-Cheir. J'arrive à Constantinople et je suis votre compatriote, lui dit-il, donnez moi l'hospitalité pour quelques jours, c'est l'habitude ici et je vous en serai reconnaissant. Le teinturier reçoit à bras ouvert un habitant de son pays et l'héberge comme un ami. Forcé de s'absenter pour affaires, le teinturier, à son retour, trouve sa malle brisée et l'argent qu'elle contenait volé, il se met à la recherche du voleur et le trouve porteur de la somme qu'il lui avait dérobée. Il prend donc son argent et de plus fait mettre le voleur en prison.

A la suite d'une querelle entre des matelots et un marchand de vin, celui-ci a reçu un coup de couteau ; la blessure est heureusement sans gravité.

Damas, 28 mars 1867.

Les chrétiens de cette ville ont été fortement inquiétés la semaine dernière par suite d'une affiche mal conçue et mal comprise donnée à la publicité pour un but apparemment charitable. L'objet de l'affiche était une invitation pour des secours en faveur des musulmans souffrant par l'insurrection crétoise. Mais l'auteur anonyme de l'affiche, au lieu de faire appel à la philanthropie de tout le monde, a cru s'adresser exclusivement aux musulmans de la Syrie, donnant des couleurs assez sombres aux désastres subis par leurs corrégionnaires. Ce langage a été strictement interprété par les chrétiens se croyant menacés d'une réaction, et par quelques ignorants et malveillants islamistes se faisant illusion d'un appel dans ce sens. Mais la sagesse de S. Exc. Rachid pacha a su maitriser l'effet de ces fâcheux commentaires, d'abord en publiant une affiche dans un sens opposé, ne donnant lieu à aucun équivoque, et puis en assurant les chrétiens qu'ils n'ont rien à craindre, et en faisant énergiquement entendre aux mal intentionnés que quiconque osera troubler la tranquillité publique sera sévèrement puni. Ainsi la panique des chrétiens s'est graduellement dissipée, et l'émigration n'a plus lieu.

L'abondance des pluies tombées dans la dernière dizaine, a eu très bon effet pour la campagne et a été suivie par un sensible rabais dans les blés, qui ont subi une réduction de prix de 12 piastres par kilo; ce rabais aurait été encore plus important, si la recherche continuelle du blé pour Alep ne favorisait encore l'exportation, mais malheureusement, dans cette dernière ville, règne encore une énorme cherté des vivres, et par conséquent on fait venir du blé de toutes les côtés, d'autant plus qu'on craint aussi le fléau de sauterelles. On fait ramasser les œufs de ces insectes, gisant en masses énormes, pour les détruire par le feu, et tous les habitants travaillent activement à cette besogne, encouragés par les autorité locales et les notables de la ville.

—

Nous recevons la lettre suivante :

Constantinople 11 avril 1867.

Monsieur le Directeur, nous avons l'honneur de nous faire part que nous avons établi dans cette ville un laboratoire chimique, joint à une droguerie et pharmacie sous la raison.

R. Baur et Compagnie.

En nous proposant de répondre par l'organisation de notre établissement à tous les besoins de la pharmacie, chimie et à ceux que des mesures hygiéniques créeraient, nous croyons pouvoir revendiquer la sympathie des autorités publiques, de Messieurs les médecins et pharmaciens et du public en général. Par nos relations avec les établissements les plus renommés de l'Europe nous sommes en état d'avoir les drogues de supérieure qualité et de les fournir, ainsi que les préparatifs produits dans notre laboratoire à des prix convenables.

En dehors de la production de ces préparatifs le laboratoire servira aussi à contrôler la pureté des articles que nous ferons venir de dehors ainsi qu'à l'élaboration des analyses chimiques de toutes espèces et à l'analyse d'objets chimico-pharmaceutiques, pathologiques et techniques. Tous les préparatifs extraordinaires seront faits dans le plus bref délai. Tout ce qui sort de nos ateliers et de nos magasins portera notre marque et sera garanti pur.

L'établissement sera dirigé par Monsieur le Docteur R. Baur, membre de la faculté médicale de Tubingen en personne.

Veuillez prendre note de sa signature ci-bas et agréez nos civilités distinguées.

R. Baur.

Signature de Mr le Dr R. Baur.

—

Personne n'ignore l'influence considérable excercée par le général Dufour sur l'organisation de l'armée fédérale. Depuis 1817 jusqu'à ce jour, cette influence s'est exercée sans interruption dans tous les sens et l'on peut dire que c'est à l'honorable général que l'on doit en grande partie les perfectionnements introduits dans l'organisation, l'instruction et l'armement de nos milices depuis un demi siècle. Ce n'est donc pas sans une certaine émotion que nous avons appris tout à coup au mois de janvier que l'honorable général avait offert sa démission et exprimé le desir irrévocable de la voir accueillie.

La lettre par laquelle le général a exprimé ce désir a été dès lors publiée. Elle a le cachet d'originalité et de bonhomie que l'on s'est toujours plu à constater dans les actes du général. La voici :

M. le président.

MM. le Conseillers fédéraux.

Je viens respectueusement vous demander ma libération, j'ai été longtemps à la tête de l'état major féderal ; j'y suis resté tant que je me suis senti capable de rendre quelque service. Mais arrivé à un âge déjà bien avancé je sens que mes forces me trahiraient si j'étais appelé par les circonstances à en faire l'épreuve.

Le moment est donc venu de me retirer et de faire place à d'autres.

Il est inutile de m'appuyer sur cinquante années de service pour obtenir les fins de ma demande, le conseil féderal ne la refusera pas à un vieux soldat qui est entré dans sa quatre-vingtième année et en a déjà parcouru près de la moitié.

Il va sans dire que malgré cela, je puis encore être bon à quelque chose, le peu de force qui me reste sera toujours au service de la patrie, mon amour pour elle ne s'éteindra qu'avec ma vie.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mon dévouement confédéral et de ma haute considération pour chacun de vous en particulier.

(*Signé*) GÉNÉRAL G. H. DUFOUR.

Cette demande ne pouvait être repoussée ; aussi le conseil féderal s'est-il empressé d'y faire droit. Mais en acceptant la démission du général il a voulu lui donner un témoignage d'estime et de reconnaissance et il lui a adressé la lettre suivante :

M. le général.

«Nous apprenons par votre lettre du 6 janvier dernier, qu'en considération de votre âge avancé, vous vous êtes décidé à demander votre démission de l'état major féderal, dans lequel vous avez rempli pendant près d'un demi-siècle, avec autant de distinction que de succès, les fonctions les plus importantes. Ce serait vous refuser la justice due à vos grands mérites et à votre honorable activité que de ne pas apprécier à leur juste valeur les motifs sur lesquels vous appuyez votre demande.

«Nous vous annonçons, par conséquent, que nous vous accordons la démission réclamée par vous. Nous le faisons avec regret, mais avec tous les égards auxquels a droit votre carrière militaire si distinguée, remplie avec tant d'activité et de dévouement loyal et portant l'empreinte d'un attachement fidèle à la patrie.

«Il va sans dire que les droits relatifs à votre rang, inscrits dans l'art 36 de la loi de réorganisation militaire, vous sont également réservés.

«Sur le point de prendre congé de vous, c'est pour nous un agréable devoir de vous exprimer notre considération pour la façon hors ligne dont vous avez parcouru votre carrière militaire et civile.

«Vous avez très-bien mérité de la patrie ; pendant les jours de calme aussi bien que dans les moments de danger, vos concitoyens ont compté sur vous et toujours vous avez répondu à leur attente.

Veuillez donc accepter les marques de gratitude dont nous vous accompagnons dans votre retraite, au nom de la Confédération, de ses concitoyens et de ses soldats.

Vos services sont gravés dans le cœur de chacun, l'histoire les inscrira avec l'expression de la même considération dans les annales de notre république.

Nous vous saluons, M. le Général, nourrissant le désir et l'espoir qu'il plaira à la Providence, après une carrière remplie de tant de fidelité et de dévouement et qu'il a été si bienfaisante pour notre patrie, de vous accorder au milieu de vos concitoyens reconnaissants une longue série d'années heureuses.

Nous saisissons cette occasion de vous assurer de notre haute estime.

Au nom du Conseil fédéral

(Signé) le président de la Confédo. FORNEROD.

Le Chancelier CHUSS.

Vous remarquerez que cette lettre est la seule récompense que le général reçoive pour ses longs services. Les droits inscrits dans l'art. 36 de la loi dont il est parlé plus haut, consistant simplement à laisser à M. Dufour le titre honorifique de Général.

---

tous les invités dans la plus grande salle de la ferme, les pauvres de Gordes vinrent s'asseoir dans la cuisine autour d'une autre table et eurent leur part des largesses qui furent faites. La Valbray était au milieu d'eux.

Rivarot et sa femme, bien qu'agités par de sinistres pressentiments, n'en laissèrent rien paraître. On remarqua seulement que le fermier était très pâle. Mais son visage fut constamment souriant, et lorsque Pascoul et Margaï se levèrent pour partir, il voulut les accompagner jusqu'à la porte de la ferme. Sa femme le suivit.

C'est ainsi qu'un moment ils se trouvèrent tous les quatre séparés de leurs convives.

— Mon père, dis alors Pascoul d'une voix émue, j'emmène votre fille, je m'efforcerai de la rendre heureuse, et si vous avez eu à vous plaindre d'elle, je jure de la rendre digne de vous.

Rivarot ne répondit pas ; sa femme pleurait.

— Mon père, reprit Pascoul, ne bénirez-vous pas vos enfants?

Et prenant Margaï par la main, il se mit à genoux, en obligeant se femme à en faire autant.

Madame Rivarot regardait son mari avec anxiété et en suppliant. Sa bouche ne s'ouvrit pas, mais elle semblait dire : « Sois clément, pardonne. » Rivarot fut vaincu. Il étendit les bras. Mais, au moment où, de ses lèvres, des paroles de pardon allaient peut-être sortir, on le vit chanceler, porter la main à son front, pousser un soupir étouffé et s'affaisser lourdement, inerte, les yeux à moitié fermés, défiguré.

Madame Rivarot poussa un cri terrible. Pascoul s'élança vers lui, tandis que Margaï demandait du secours.

On accourut, on l'entoura, on essaya de lui rendre la connaisance. Tous les soins furent vains. Un flot de sang, en se portant au cerveau, l'avait tué.

Tels furent les événements qui se passèrent à la ferme de la Bastide-Neuve, durant les premières semaines qui suivirent la Noël de 1850.

Là se termine le prologue de cette histoire qui, nous le répétons, est vraie dans ses moindres détails. Par un sentiment de convenance, nous avons seulement changé les véritables noms des personnages ; mais déjà on les connaît et on se les revit. Ce n'est pas notre faute si la *Gazette Des Tribunaux* les a autrefois publiés.

ADOLPHE BELOT — ERNEST DAUDET.

—

V

Deux années s'étaient écoulés depuis les événements racontés dans les chapitres précédents. La physionomie sous laquelle le lecteur connaît la ferme de la Bastide-Neuve n'avait rien de changé, sinon les maîtres.

Rivarot mort, sa femme désespérée ne lui avait survécu que trois mois. Pascoul et Margaï avient alors quitté leur maisonnette de Gordes pour venir habiter la demeure où Rivarot et sa femme s'étaient aimés. Margaï vivait là maintenant avec son mari. Libre, maîtresse absolue, elle s'était créé une existence luxueuse et coquette qui, d'ailleurs, n'était point un cadre trop riche pour son éclatante et souveraine beauté.

Moulinet travaillait toujours pour la ferme.

Il avait voulu changer de pays, lorsque Pascoul était venu s'y fixer. Il croyait avoir tout à redouter du nouveau maître. Il se rappelait la fatale nuit de Noël dont le lecteur connait les dramatiques péripéties. Il nourissait encore, au fond de son cœur, un malheureux amour pour Margaï dont elle lui avait si brutalement révélé l'existence et démontré la folie. Il pensa qu'il serait sage de partir.

— Restez, lui dit Pascoul. De ce qui s'est passé, il ne sera jamais question entre nous. Je ne vous en veux pas d'avoir accompli votre devoir. Quant au reste, Margaï l'a oublié. J'ai fait comme elle.

Moulinet resta, décidé à servir Pascoul aussi loyalement qu'il avait servi Rivarot. Il se tint parole, et son nouveau maître ne tarda pas à lui accorder toute sa confiance.

Tels étaient les changements survenus à la Bastide Neuve, en deux années,

Il y en avait peut-être d'autres, mais ils étaient d'une nature plus intime ; la suite de ce récit les fera connaître au lecteur.

C'était au mois de septembre, vers le soir.

Aux champs, pendant les beaux jours, il n'est pas d'heure plus charmante que cette heure indécise et crépusculaire qui précède la nuit. Tout est poésie ; tout est mystère. Les prés se couvrent d'une brume blanche et transparente qui laisse voir les arbres comme à travers un prisme de cristal. Les étoiles, encore un peu pâles, commencent à se montrer dans l'herbe, le grillon chante ; dans les rochers, en haut des vieux murs, les oiseaux de nuit font entendre leurs cris plaintifs. Les paysans rentrent au logis en fredonnant quelque vieux refrain. Tout semble dire que la nature et les hommes vont se livrer au repos.

Tel est l'aspect qu'offrait la gorge ravinée dans laquelle est situé Gordes. Le soir dont nous parlons, le soleil venait de se coucher derrière les collines du Lubéron, ce premier contrefort des Alpes. Les valets de la Bastide Neuve rentraient à la ferme. Dans la grande cour, les mules étaient rangées autour de l'abreuvoir ; les servantes chassaient vers les poulaillers la population de la basse-cour ; un jeune pâtre ramenait de la montagne les brebis et les chèvres.

Pascoul était assis sur un banc devant le portail de la ferme.

Personne n'eût pu reconnaître, dans cet homme au teint hâve, aux joues creuses, aux yeux cernés, le Pascoul frais et vigoureux qui, deux ans avant, faisait rêver la Valbray.

Sortait-il de quelque longue maladie? Non. Aucun médecin n'avait été appelé à la Bastide-Neuve. Souffrait-il d'une de ces maladies organiques dont la science ne peut avoir raison? Ce n'était pas probable, car il eût été impossible de trouver chez lui aucune lésion des principaux organes, aucune altération intérieure.

Il était simplement fatigué, énervé, au delà de toute limite. La sève qui donne la vie au corps humain semblait tarie dans le sien.

Comment une telle métamorphose s'était-elle opérée en si peu de temps ?

La nature ne livre pas ainsi ses secrets. Peut-être avait-il aimé Margaï avec trop de passion.

Ce qu'on peut dire, c'est que le mal qui consumait Pascoul n'était pas sans douceur ; il y puisait une exaltation fiévreuse au milieu de laquelle il se sentait heureux de vivre, et qui absorbait sa vie.

S'il parlait à Margaï de son amour toujours aussi violent qu'au premier jour, il s'exprimait avec une éloquence infinie. Ses baisers comme ses paroles avaient l'ardeur du feu, et il semblait se complaire dans sa fatigue, son malaise et son épuisement et tout imprégné de chers souvenirs.

(*Sera continué demain.*)

CHRONIQUES.

Un jeune employé des télégraphes, contraint de s'éloigner un instant de son bureau, chargea sa femme de ménage, en t… in de nettoyer la Chambre, de l'appeler dès que l'appareil donnerait le signal d'appel. Lorsque, quelques instants après l'employé revint, quel n'est pas son étonnement de voir cette femme en train de parler toute seule à haute voix. Quelle en était la raison ? Chaque fois que le télégraphe marchait, la bonne femme criait à tue tête à l'appareil, « Mon maître vient tout de suite. » — Qu'est-ce que vous faites là ? demande l'employé étonné. » Il faut que cet être soit sourd, répond la servante indignée, je lui ai dit au moins dix fois que vous alliez venir tout de suite, mais il ne cesse pas de marcher. »

Un *nègre blanc.* Lors des dernières réjouissances du carnaval, deux habitants de Leibnitz, en Styrie, voulant clore dignement la série de leurs divertissements, résolurent de prendre part à un bal costumé et de se déguiser l'un en croisé d'Orient, l'autre en nègre. En conséquence on se mit en devoir de donner au nègre une belle couleur d'ébène et l'on se servit à cette fin de produits chimiques. La transformation artificielle de la race caucasienne en race éthiopienne réussit à merveille dans la personne du loustic, mais quel ne fut pas le désappointement de ce dernier lorsque, désirant reprendre sa couleur primitive, il employa en vain pour se blanchir les moyens les plus énergiques. Aujourd'hui encore le nègre de Leibnitz étale au grand jour son teint éthiopien à la grande hilarité des enfants et des jeunes filles de l'endroit.

VARIÉTÉS.

Nous avons parlé ici même, et à plus d'une reprise, des inconvénients que présentent nos Expositions ordinaires des beaux-arts. En revenant chaque année, elles incitent les artistes à un travail hâtif et superficiel ; elles favorisent la production des œuvres anecdotiques, faciles, légères ; elles encouragent ces genres secondaires qu'il faudrait au contraire décourager. L'artiste qui n'a pas une position faite, et qui, même l'eût-il, ne sait pas renoncer à la réputation bruyante et aux avantages qu'elle procure, doit exposer, et exposer chaque année, s'il ne veut être négligé et oublié d'un public affairé et distrait qui recherche bien moins les pures jouissances de l'art que les satisfactions de la curiosité. Pour être remarqué au milieu de cette foule d'ouvrages d'autant plus prétentieux et criards qu'ils sont plus médiocres, il faut hausser la voix, forcer son talent. D'ailleurs la date est fatale ; bon gré mal gré, il faut arriver, et voilà l'exécution de l'œuvre d'art soumise à des conditions auxquelles moins que tout autre elle ne saurait s'astreindre. Ce n'est pas tout : non seulement les Expositions sont trop fréquentes, mais les objets exposés sont trop nombreux. On se fatigue, on se rebute à chercher les œuvres de mérite. Nos Expositions annuelles poursuivent en effet deux buts différens, opposés, inconciliables. Elles sont destinées, comme le disait très bien M. Pérignon dans une brochure que nous avons analysée l'an dernier, à montrer les œuvres de choix et aussi à servir les intérêts matériels des artistes, en leur fournissant le moyen d'acquérir la notoriété, de faire connaître leurs ouvrages et de les vendre.

C'est pour parer à une difficulté très réelle et très sérieuse que M. Pérignon proposait l'établissement de deux Expositions : l'une quinquennale et ne renfermant que des ouvrages dignes d'être recommandés à l'attention ; l'autre permanente et *payante*. Je ne partage pas l'opinion de M. Pérignon pour ce qui regarde la seconde partie du programme. La permanence n'est pas indispensable, et il me paraît difficile, pour ne pas dire impossible, d'exiger du jeune peintre, du jeune sculpteur, une rétribution quelconque pour le loyer de la place qu'occupera son ouvrage. Le commencement de la carrière d'un grand nombre d'artistes est des plus difficiles, et, quoique je ne sois point partisan, et tant s'en faut, de l'intervention de l'Etat dans les matières qui peuvent s'en passer, il me semble que c'est ici le cas d'accepter son concours et son secours. Il est tout naturel qu'il offre aux jeunes artistes une hospitalité qui n'a rien d'humiliant, qu'il leur fournisse un local où ils puissent montrer leurs premiers ouvrages et le but me paraîtrait bien près d'être atteint si on donnait à des pareilles Expositions la plus libérale, en laissant de plus en plus aux artistes le soin de régler eux-mêmes leurs affaires, en n'excluant que les œuvres détestables, et en renonçant à des récompenses qui décernées à des hommes faits, à des artistes d'un talent reconnu, me paraissent assez puériles. Une Exposition organisée de la sorte renfermerait sans doute une foule d'ouvrages d'un mérite très contestable ; mais comme l'intervention du jury serait insignifiante, et qu'il n'aurait guère d'autre mission que de juger et de préparer ainsi les éléments de l'Exposition solennelle, on comprendrait que ces ouvrages sont tout simplement présentés à l'appréciation du public, tandis que, dans le système actuel ils paraissent être recommandés à son admiration.

Mais à l'égard des Expositions à longue échéance (qu'elles reviennent tous les cinq ou tous les dix ans, peu importe), dans lesquelles un jury sévère n'admettrait que des œuvres d'élite, je partage absolument la manière de voir de M. Pérignon. Je ne suis pas un nouveau converti, et il y a longtemps déjà que je m'efforce de faire triompher cette idée. C'est une Exposition de ce genre qui va s'ouvrir sous peu de jours; elle aura d'autant plus d'intérêt, que nos voisins et nos rivaux y prendront part, et l'expérience que l'on fera pour la seconde fois sera, je l'espère, décisive et favorable à une institution que je voudrais voir s'enraciner dans nos habitudes. On peut sans doute regretter la réunion, dans un même local et au même moment, des œuvres d'art et des produits industriels, c'est-à-dire d'objets qui n'ont entre eux aucune connexité; il y a là une confusion inutile et fâcheuse que ne rachète pas, à mes yeux, l'immense publicité qui résultera du concours de tant d'éléments de curiosité. Je suis persuadé, pour ma part, que nous assistons à la dernière Exposition universelle, et que l'on comprendra, en visitant le gigantesque bazar qui va s'ouvrir, que les Expositions par série d'objets de même nature — aujourd'hui les machines, demain les matières premières, les tissus ou les beaux-arts, — sont les seules utiles et les seules qui puissent supporter nos pauvres cervelles humaines, dont la capacité ne croît pas avec les découvertes de la science, les progrès de l'industrie, la facilité des communications, avec ces sentiment d'affection entre les peuples du vieux et du nouveau monde, qui se seraient tant développés depuis quelques années et que cette Exposition doit magnifiquement symboliser, nous dit-on. Quoi qu'il en soit, et pour rester sur notre terrain, il est évident qu'en offrant au public une réunion d'ouvrages sévèrement choisis, cette exposition universelle des arts, prise en elle même, nous permettra d'étudier avec profit les écoles des différens pays et du nôtre ; de comparer, de donner ou de recevoir des leçons, et de mesurer le chemin qui a été parcouru, soit en avant, soit en arrière, depuis dix ans.

Maintenant, que pouvons-nous attendre de l'Exposition de cette année? Nous ne voulons pas nous ériger en prophète; elle va s'ouvrir et elle nous réserve peut-être des surprises: attendons. Cependant, à condition de ne pas trop préciser, on peut émettre au moins des suppositions, car nous connaissons tous les ouvrages ou à peu près qu'exposeront les artistes français et quelques voyages faits depuis dix ans nous permettent d'apprécier d'une manière générale l'état des écoles étrangères. Or il me paraît impossible que l'Exposition de cette année ne soit pas de beaucoup inférieure à celle de 1855, et cela par deux motifs. Le premier ne touche en rien notre amour-propre, l'Exposition de cette année ne renfermera que les ouvrages exécutés depuis dix ans. Celle de 1855 réunissait ce qui avait été fait de plus remarquable depuis le commencement du siècle. Le *Bonaparte Premier Consul*, d'Ingres est, si je ne me trompe, de 1801 · son *Napoléon* de l'hôtel des Invalides, de 1806 l'une de ses *Odalisques* de 1814. Le *Martyre* de *Saint Cyr*, de Heim, remonte à 1822 ; le *Martyre de saint Hippolyte* du même peintre, à 1822; la *Sainte Geneviève* de Schnetz, «1822 également. Une bonne pratie des tableaux de Vernet et quelques uns de ceux de Delacroix appatiennent à la Restauration.

Toute proportion gardée, il en était de même pour les écoles étrangères. C'est cette circonstaance qui explique de tant d'ouvages importans dont ou ne perdra pas facilement le souvenir.

Mais cela dit, il faut bien ajouter (et les personnes qui suivent attentivement les Expositions françaises et étrangères ne me démentiront pas) que depuis quinze ou vingt ans le niveau ne cesse de s'abaisser et, sur ce point, il ne servirait à rien de se leurrer d'illusions. Les deux plus illustres représentants des écoles allemande et française, les derniers de cette puissante lignée issue de la Révolution, Ingres et Cornélius, viennent de mourir presque au même moment, chargés de gloire et de jours. Leurs émules sont depuis longtemps descendus dans la tombe ou désarmés par l'âge. Le mouvement si remarquable qui se produisit pendant les dernières années de la Restauration et les premières du règne du roi Louis-Philippp, au milieu des agitations fécondes de la liberté, et aussi à sa fin. Nous avons vu tomber Pradier, Vernet, Rude, Flandrins Decamps, Marilhat, Delaroche, Delacroix, que Géricault, le plus grand d'entre eux, avait devancés, et les nouveaux venus ne les ont pas remplacés. Quelques uns de ces artistes qui se rattachent à 1820 existent encore ; ils résistent à l'entraînement général et tiennent ferme le drapeau de l'art sérieux ; mais ils se sentent isolés : ce n'est pas vers eux que se portent les regards de la foule; leurs élèves même abandonnent les hautes ambitions et se livrent au courant. La faveur publique se porte de plus en plus sur les œuvres futiles, agréables, superficielles, elle n'encourage que les branches subalternes de l'art. Le genre, aussi bien dans la figure que dans le paysage, règne presque sans conteste, et les hommes de gout, les amateurs obstinés de belles choses, ne réussissent pas à enrayer cette décadence fatale, car elle est logique, et l'histoire a présenté plus d'une fois un pareil spectacle. Les époques de léthargie où les esprits se désintéressent des problémes moraux, de la chose publique, des intérets suprêmes, peuvent être favorables aux progrés des sciences ou de l'industrie ; elles sont mortelles pour les arts et pour les lettres. Sans remonter jusqu'à Athènes, qu'on se souvienne de ce magnifique épanouissement de la Renaissance italienne, qui succède immédiatement aux luttes ardentes des républiques de la Péninsule, de notre dix-septième siècle français sorti des guerres de religion, de cette grande école de David née au milieu des convulsions de 89. C'est une loi constante : les époques vivantes et agitées seules produisent les grandes œuvres de l'esprit.

Nous n'en sommes pas là, et si nous avons les avantages, il est naturel que nous ayons les inconvéniens de notre situation

Ne demandons donc à l'Exposition de cette année que ce qu'elle peut nous donner. Malgré tout, elle aura de l'intérêt, et sans perdre de vue le but plus élevé que nous devrions poursuivre, jouissons de cette foule d'ouvrages ingénieux, distingués, et dont le mérite nous fait regretter que nos artistes ne s'appliquent pas à des sujets plus dignes de leur talent.

Suivant notre habitude, nous allons donner les renseignements qui nous sont parvenus sur les objets envoyés à l'exposition. Cette nomenclature présentera, surtout pour les écoles étrangères, de nombreuses lacunes que nous nous efforcerons de combler dès que le palais du Champ-de-Mars sera ouvert,

(*A suivre,*)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAHPIQUES.

(*Agence Havas.*)

Paris, 11 avril, 3 h. 50 m. soir.

Cours du 11 avril.

5 0/0 Ott.	PARIS (Cliss.)	ouvert.	27 50
		clôture	27 30
	LONTRES	ouvert.	26 1/4
		clôture	
Emprount Ottonman..		ouvert.	215
		clôture	217 50
3 0/0 Français. . . .		ouvert.	66 20
		clôture	66 65

Dardanelles, 12 avril.

Tibre, courrier de Marseille passé à midi les Dardanelles pour Cnstantinople.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 10 avril	50 20
Clôture du 10 avril	50 24

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivees dans le port du 11 avril.

BATOUM, bat. à vap. russe *Grand Duc Constantin*, cap. Fitenko div. march.

SALONIOUE, bat à v, fr *Mitidiah*, cap. Trebuchet, ayant touché à Dardanelles et Gallipoli, div. march. et 337 passagers plus 40 soldats.

LONDRES, bat. à vap. angl. *Onega*, cap. W. Marshall, ayant touché à Gibraltar, Malte et Dardanelles, div. march. et 10 passagers.

PREVESA, bat. à vap. ottoman *Kars*, cap. Zanelli, ayant touché Dardanelles et Gallipoli, div. march. et 22 passagers.

DEPARTS, du 11 avril.

DANUBE, bat. à vap. angl. *Normanby*, cap Martin,

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 5 avril.

RIO-JANEIRO, brik aut. *Giusto del Argenti*, cap. R. Claïch, caffé.

MARSEILLE, brich ital. *Providenza*, cap. Tomaso Bouvne, lest.

NEW-CASTLE, br. pruss. *Alrina*, cap. Kleckow, charbon.

— bark angl. *Robinson*, cap. Tom. Jones, charbon

SYRA, goel. hell. *Panaya*, c. Pitaguli, carubes.

— br. hell. *Michail Arghaghelos*, c. Em. Nomicos, lest

CARDIFFE. brick meklemb. *Jupitea*, c. Klenow, charbon

MALTE, brick gr. A. *Nicolaos*, c. Crist Macridi. divers marchandises.

— briek angl. *Spy*, c. Barbera lest

ALEXANDRIE, br. aut. *Nuovo Guglielmo*, c. L. Blassevich, lest

— bark prus. *Oberburger Muster von Wenter*, c. R. Scheit.

CASTELAMARE, br. hel, *Lord John Russell*, c. D. Angelon, lest.

WHAK br. hel. *Théofania*, c. Vlassopulos, huile et vin.

Société Générale de l'Empire Ottoman.

AVIS.

MM. les Actionnaires de la Société son prévenus que la seconde Assemblée Générale aura lieu jeudi 20 Avril—2 Mai 1867 à midi au siége de la Société à Constantinople, Khan Camondo, pour recevoir et approuver les comptes de la deuxième année sociale finissant le 31 Décembre 1867 n. s., entendre le rapport du Conseil d'administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale, ou s'y faire représenter, doivent déposer leurs Actions trente jours avant le dit jour, à la Caisse de la Société à Constantinople ou dans les bureaux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres et à Paris en conformité de l'Article 37 des statuts.

Constantinople le 8/20 Février 1867.

AVIS.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ

A partir du premier jour du Courban-Baïram, il y aura le matin à 3 h. 1/2, un départ du Pont pour la côte d'Asie, touchant toutes les échelles de la ligne, excepté Cousgoundjouk, durant les fêtes de Baïram, avec retour à 8 h. 1/2 de Beïcos au Pont, touchant les mêmes échelles. Après les fêtes de Baïram, le retour aura lieu à 8. h. 3/4 de Buyukdéré, touchant Thérapia, Beïcos et les autres échelles de la côte d'Asie, Candilli excepté.

Indépendamment du départ ordinaire de 3 heures du Pont pour la côte d'Europe, il y aura durant le Courban-Baïram, un départ supplémentaire, le matin à 4 h. du Pont pour Sténia, touchant Bechiktach, Ortakioi, Beilerbey, Vanikioi, Bebek, R Hissar, et Emyrghian. Le retour de Sténia aura lieu à 8 h. 1/2, toucant Emirghian, R-Hissar, Bébek, Arnaoutkioi, Ortakioi, Béchiktach.

AVIS.

Demain, Samedi le 13/1 on vendra aux enchères publiques la bibliothèque, les fleurs vases objets d'art et du Tchevarz.

La vente aura lieu le matin à 10 heures 1/2, A Galata à l'hopital autrichien à côté de l'Eglise St. Georges.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Ressam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférance, sur la hauteur de Ssli-Bazar, ayant une vue magnifique.

S'adresser au Journal la Turquie.

HOTEL GIACOMO

A L'ILE DE PRINKIPO

Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le comfortable du service que pour la modicité des prix.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. Reckehoff.

Moumhané cité française N° 24 au 1er chambre n° 3.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 9 AVRIL 1867

Importation.

Article		Prix
Café, Rio et Cap les 100 okes.	P.	870 — 960
» Martinique et Ceylan	»	— — —
» Moka, l'oke	»	15 — 15 20
Sucre pilé anglais le quintal	»	— — —
» en pain français se côtent à	»	285 — 290
» pilé id.	»	234 — —
» pilé de Hollande	»	236 — 257
» » de Havane	»	190 — 195
» en sacs »	»	— — —
Poivre, l'oke	»	6 — —
Girofles	»	6 — —
Canelle	»	23 20 — —
Indigo Bengale	»	115 — —
» Madras	»	70 — 80
Cocheni le Argentine	»	65 20 — —
» morellane	»	64 — —
» humide	»	50 — —
Noix muscade	»	31 — 32
Camphre	»	24 — —
Thé congon	»	24 — —
» pekoe flower	»	40 — 80
Bois de Campèche, le quint.	»	45 — —
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	130 — —
» id. 2e id.	»	93 — 95
Charbon, New-Castle, tonneau	Sh.	30 — 31
» Liverpool	»	26 — 27
» Cardiff	»	31 — 31
Etain, le quintal	P.	670 — 675
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	5 20 — 6
Vitres	Fr.	18 — 19
Plomb en Saumon le quintal	P.	135 — 140
Grenailles assorties anglais	»	160 — 165
» France, Belgique et Trieste	»	155 — 160
Fer-Blanc, les deux caisses	»	320 — 330
Zinc en feuilles N° 7 à 12, les 100 ok.	Fr.	104 — 105
Vitriol anglais, le quintal	P.	32 — 35
Fer en barres assorties	»	64 — 65
« masses pour clous	»	75 — —
« en feuilles 1/14	»	110 — —
« en cercles	»	86 — 88
« de Russie asc. et Zingl.	»	— — —

Article		Prix
Pointes assorties les 50 kilogrammes	P.	93 — 94
Soufre d'Italie le quintal		55 — —
Eau de Resine, l'oke	»	5 — —
Ceruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54 — 54 20
» de Belgique	»	35 — —
» de Trieste (manque)	»	— — —
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	15 — —
» id. de 22 poids	»	13 — —
» d'Amérique	L. t.	1 — —
Alcool americain	»	1 — —
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1 — 5
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	43 — 45
» des Indes	P.	205 — 210
Bougies Steariques de Marseille le 11 kilog	»	114 — 115
» le 10. 50 kilog	»	— — —
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	123 — 124
» de Trieste (manque)	»	— — —
Chandelles de suif, l'oke	»	9 — 9 20
Suif	»	9 — 9 20
Beurre de Russie	»	11 20 — 11 30
Caviar, 1re qualité	»	27 — 28
» 2e qualité	»	24 — 25
Semelle de France, Chateau Renaud, l'oke.	Fr.	5 65 — —
» Gavotty	»	5 10 — 5 15
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75 — —
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	73 — —
» Veaux cirés de 14 kilog.)	»	10 25 — —
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	76 — —
» id. 12/20 id.	»	82 — —
» id. 16/24 id.	»	90 — —
» id. 20/50 id.	»	105 — —
» id. 8/14 id.	»	95 — —
» id. 12/20 id.	»	105 — —
» id. 16/24 id.	»	115 — —
» id. 20/50 id.	»	135 — —

L. T. 100.

Exportation.

SOIES.

Article		Prix
Demirdech, qualite supérieure	P.	— — —
» N° 1	»	— — —
» N° 2	»	— — —
» N° 3	»	— — —
Selle de Brousse qualité supérieure.	»	— — —
» N° 1	»	— — —
» N° 2	»	— — —
» N° 3	»	— — —
Mestouts L assorti, de Russie	»	— — —
» de France	»	— — —
» 2e qual	»	— — —
Filature de 10/12 et de 11/12.	L. t.	— — —
Cocons de Brousse secs le kil.	»	— — —
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	— — —

ARTICLES DIVERS.

Article		Prix
Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	40 — 42
» mince	»	22 — 25
» Turquie 3 à 4.	»	18 — 20
» mince	»	14 — 15
Galles noires, l'oke	»	15 — 15 20
» vertes et blanches	»	14 — 15
Graine jaune Angora	»	9 20 — 13
Skilip	»	7 — —
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	15 — 15 20
» Yerli des 7 Tours	»	7 20 — 8
» de Cesarée.	»	10 — 12
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	6 — —
» de Mouton les 2 pièces	»	16 — 18
» d'Agneau secs la pair	»	11 — 12
Laines de Chevron d'Angora	»	40 — 45
» de Bey-Bazar	»	40 — 42
Huile de Rose pure le metico surfin	»	18 — —
Scammonée l'oke surfin	»	500 — 450

Article		Prix
Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	Medj	13 20 — —
Gomme Adragante, assortie	P.	30 — —
» Adragante en feuilles	»	40 — —
» Arabique assortie	»	24 — 24 20
Cuivre de Tocat	»	9 20 — 10
» de Ghiumush Han	»	— — —
Cire Jaune de Trebizonde	»	25 — —
» d'Anatolie	»	24 — —
Sesamé de Roumélie, l'oke	»	3 10 — 3 20
Graine de lin de Roumélie	»	35 — 38
» d'Anatolie	»	30 — —
Huile d'olive Metelin, Aïvali, l'oke	»	7 30 — 8 10
» de Crète	»	7 30 — 8 10
Raisins Carabournou rouges	»	5 — —
» de Vourla	»	6 — —
» de Tcesmé, noir	»	3 — —
» de Sultanine	»	6 — —
Mastic de Chio	»	105 — 110
Coton Kircagatz et Cassaba	»	12 50 — —
» Syrie, Chypre, Adana	»	11 — 12
Noisettes de Trebizonde	»	1 20 — 1
Encens, quint.	»	340 — 350
Safranum l'oke	»	320 — 325
» de Roumelie	»	140 — —
Riz d'Egypte Rechid, l'oke	»	3 20 — 4
» Damiette	»	— — —
Eau de vie de Chio	»	8 — 16
Vin de Tenedos et Dardanelles	»	1 20 — 4
» des Iles (Comandaria de Chypre).	»	8 — —
Savon de Candie	»	6 — —
» de Metelin	»	5 20 — 6

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE
ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION A VAPEUR MARSEILLAISE

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 *et* 21
» *de Constantinople le* 7, 17 *et* 27

Le bateau à vapeur français, *Bysantin* cap. Candalle, partira pour MARSEILLE mercredi 17 avril, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pirée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

MAISON Dr J. G. POPP
Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries ; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale, franc 1. 60.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, éléve du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tuos les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

CONSOLATO GENERALE
DI S. M. IL RE D'ITALIA,
IN COSTANTINOPOLI.

AVVISO.

Il sottoscritto rende nota che, il giorno di sabbato prossimo 13 corrente aprile, sarà tenuta alle ore 10 del mattina, in una delle sale del R. Consolato d'Italia, un adunanza dei creditori dei fallimenti G. V. ed A. G. Stampa e Gulio Antonio Stampa, i crediti dei quoli furono verificati con giuramento, per sentire proposte in ordine alla formazione di nuovo concerdato.

Costantinopoli, 9 aprile 1867.

Il R. Vice Console d'Italia,
D. SEGRY.

AVIS.

Un professeur français, muni des diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hebreu ancien.

S'adresser au bureau.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76

PENSION BOURGEOISE.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,
Tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

AVIS.
ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

PRÉPARATIFS PHOTHOGRAFIQUES garantis purs.

EXTRAIT DE VRANDE. (Fleischextract) préparé par M. le Professeur de Liebig.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

LECONS.
De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Medjid, N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 12.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Aux Fabriques DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1/2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe. raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphterite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées.

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes.

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée, entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipele et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.
A partir de samedi 25 Mars 6 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAiRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκέτ-Ι-Χαΐρι
Ἀπὸ τῆς δευτέρας 13/25 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

OBSERVATIONS: Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ.	Yeni-Mahalle. Γενὶ-Μαχαλέ.	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. Θεραπεία.	Yéni Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη.	Emirghian. Ἐμιργιάν.	R. Hissar. Ῥουμ. Ρ. Χισάρ.	Bebek. Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ-κιοϊ.	Kouru-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ.	Ortakeuy. Ὀρτὰ Κιοϊ.	Bechiktach. Βεσὶκ-Τάς.	Kabatach. Καμπᾶ-Τάς.	OBSERVATIONS
12 30	6 50	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 15	7 35	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	—	«»	«»	—	
3 45	10 5	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 15	9 35	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12 30	6 35	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 15	7 35	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Excepté les vendredis.
2	8 20	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
2 45	9 5	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 30	9 50	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Excepté les vendredis
4 30	11 5	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 30	3 50	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 20	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	—	—	—	

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καβᾶ-Τάς	Bechiktach. Βεσὶκ-Τάς	Ortakeuy. Ὀρτα-Κιοϊ	Kourou-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ.	Emirghian. Ἐμιργιάν	Sténia. Στένια.	Ienikeuy. Νεοχώριον.	Therapia. Θεραπεία.	Buyukdere. Βουγιοὺκ Δερέ.	IENI MAHALLE. Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ.	OBSERVATIONS
1 45	5 5	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 50	9 50	3	—	—	—	—	Beiler.	Vanik.	Arnaou	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3	9 20	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vend à Bebek aussi
9 45	4 5	17	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	4 50	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kourou-tchesmé, et Arnautkioi Retour direct au pont.
11	5 20	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	3 55	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	5 20	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 40	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	6	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία.	Beykos. Βεϊκός.	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chiboukli. Τζιμπουκλί	Kanlidja. Κανλιντζά	A Hissar. Α. Χισάρ.	Kandilli. Κανδυλλί	Vani-keuy. Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghel-keuy. Τσεγγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey. Βεϊλὲρ-Μπεη	Kouskoudjouk. Κουζγουντζούκ	Scutari. Σκούταρι.		OBSERVATIONS
1 30	7 50	3	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—		Les vendredis à 2 h.
3 15	9 55	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—		Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départ du pont. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey. Βεϊλὲρ-Βεϊ	Tcenghelkey. Τσεγγέλ-Κιοϊ	Vanikeuy. Βανὶ-Κιοϊ	Candilli. Κανδυλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlidja. Κανλιτζά	Tchibouchi. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκός	Therapia. Θεραπεία	Buyukderé. Βουγιοὺκ Δερέ.		OBSERVATIONS
10 30	4 50	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	5 20	3	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesme, Orta-keui et Cabatasch

(2) Les vendredis à 4/15 heures. il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Tous les lundi matin a 1 heure 30 un batéau partira de Voui-keuy pour le pont touchont Tcheghel-keuy, Beyler-bey Kouskoundjouk.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Jeu ural.

SAMEDI 13 AVRIL 1867. — 8 ZILHIDJE 1283 de l'Hégire. — SAMEDI, 13 AVRIL 1867

2e Année.—N° 86.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction [illegible] l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 13 avril.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 11 avril, 10 h. soir.

Cours du 11 avril.

5 0[0 Ottoman. LONDRES, clôture, 26 1[2.

Ratazzi a annoncé dans la composition du cabinet italien que le ministre de la marine fera l'intérim des affaires étrangères.

Ratazzi dit que l'Italie n'ayant aucune préoccupation extérieure doit s'occuper activement de ses finances en présentant un projet de liquidation des Biens du Clergé.

Paris, 12 *avril*, 3 h. 25 m. soir.

Cours du 12 avril

5 0/0 Ott.	PARIS, (clôture)	ouvert.	27 55
		clôture	28 25
	LONDRES . .	ouvert.	26 314
		clôture	— —
Emprunt Ott. 1865. .		ouvert.	215 —
		clôture	220 —

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Ricciotti Garibaldi est parti avec cent cinquante de ses compagnons pour l'Italie en passant par Corfou.

Les arrivages de volontaires étrangers ont cessé.

On écrit de Munich au sujet de la question du Luxembourg, que le sentiment public se manifeste en faveur de la résistance à toute entreprise étrangère sur le territoire allemand.

Le peuple bavarois considérerait un consentement quelconque par la Prusse à la vente du Luxembourg comme une faiblesse de la part de la Prusse.

Les dernières nouvelles du Mexique, reçues par la voie de New-York, sont très défavorables à la cause de Maximilien. Les Mexicains abandonnent, dit-on, les troupes impériales et l'empereur serait cerné par les dissidents.

On mande de Mexico que les dissidents ont commencé le siège de Queretaro. La place serait complètement bloquée.

On dément officiellement le bruit que M. de Bismark aurait demandé à lord Stanley d'intervenir diplomatiquement à la Haye pour arrêter les négociations entre la France et la Hollande au sujet de la cession du Luxembourg, et que le gouvernement anglais aurait décidé d'abandonner la politique de non-intervention.

Le bruit court ici que le roi de Hollande aurait d'abord offert de céder le Luxembourg à la Prusse, mais que M. De Bismark aurait refusé d'entrer en négociations à ce sujet.

On annonce officiellement que la Russie, en sa qualité de puissance cosignataire des traités de 1839, soulèvera, à la demande de la Prusse, des observations dans la question du Luxembourg. Elle ferait valoir que, par la dissolution de la Confédération allemande, les traités concernant le Luxembourg ne sont pas abolis, et elle émettait l'avis que la cession du Luxembourg ne saurait avoir lieu sans le consentement des grandes puissances.

Chambre des communes.—Lord Stanley, réponduit à M. Osborne, dit qu'il n'a pas encore reçu de réponse de Madrid à sa dépêche du 30 mars. Il ajoute que toute la correspondance entre les deux gouvernements a été publiée.

Lord Stanley, répondant à M. Ageney annonce qu'il a reçu l'avis officiel de l'achat de tertitoires russes d'Amériqce par les Etats-Unis.

En conséquence, la présomption est que l'achat est fait en ce qui concerne les pouvoir exécutifs des deux gouvernements. Mais cet arrangement a besoin d'être confirmé par le Sénat.

Les nouvelles les plus recentes reçues de Vera Crux par les journaux d'Angleterre annoncent que les derniers détachements français s'étaient embarqués le 12 mars. A cette date, les républicains bloquaient étroitement Vera Cruz. Les impériaux continuaient d'occuper Tampico.

La correpondan ce diplomatique relative à la saisie du navire anglais *Quenn Victoria*, effectuée le 15 janvier 1866 par un croiseur espagnol, vient d'être publiée.

Dans une dépêche du 30 mars dernier, en réponse à une dépêche du général Calonga, du 9 janvier, lord Stanley dèclare que la saisie du navire en question est un acte illégal et injustifiable.

Il demande la restitution immédiate du navire et de la cargaison avec une indemnité pécuniaire pour le capitaine et l'équipage, et avec l'expression des regrets du gouvernement espagnol au gouvernement anglais pour l'outrage fait au drapeau anglais.

Lord Stanley espére que le gouvernement espagnol ne laissera pas cette question prendre la forme d'un différend sérieux entre l'Angleterre et l'Espagne.

Le gouvernement Prussien vient d'informer l'ambassadeur français qne, d'après ses vues, le grand-duché de Luxembourg ne devait pas être annexé ni à la France, ni à la Confédération du Nord, mais que la population serait plus satisfaite du maintien de l'indépendance du duché sous le sceptre du roi de Hollande. Quand à l'occuppation militaire de la forteresse du Luxembourg, la Prusse rappelle que son droit d'occuper militairement cette place forte n'a jamais dépendu de la Confédération germanique, mais qu'il se basait sur un traité spécialement conclu entre la Prusse et la Hollande.

On mande de Londres que l'ambassadeur anglais à Madrid a reçu l'ordre d'avoir à demander ses passeports, par suite du refus du gouvernemet espagnol de faire droit aux demandes britanniques relatives au *Tornado*.

La vente projetée du Luxembourg à la France fait regarder à présent comme douteuse les visites du roi de Prusse et de l'empereur de Russie à l'Exposition universelle.

UN DILEMME.

Malgré le mystère qui plane encore sur le résultat des négociations entamées au sujet du Luxembourg, cette affaire paraît engagée de façon à exercer une très-large influence sur les destinées immédiates de l'Europe.

Pour se rendre un compte exact de la place que tient le Luxembourg dans les inquiétudes générales, il suffit de suivre la baisse croissante du 3 0[0 français. Cette valeur est un thermomètre d'une sensibilité infinitésimale qui permet d'apprécier toutes les variations de la confiance publique. Bien qu'elle n'ait perdu du terrain que pas à pas, la rente française a évacué la position solide qu'elle occupait autour de 70 francs, et se maintient difficilement au cours de 66 fr. 20.

Cependant, l'alarme qui s'est emparée de la Bourse ne nous paraît justifiée en aucune façon. Le Luxembourg est une bien petite chose, et l'importance qui s'attache aujourd'hui à cette question, n'est pas une des moindres surprises dont l'histoire des huit dernières années est si remplie.

Ainsi que nous l'avons déclaré itérativement, nous ne pensons pas que la guerre doive sortir d'une cause aussi minime, à moins que les haines nationales ne se réveillent, en France et en Allemagne, sous le souffle de quelques hommes exaltés qui n'ont rien oublié des passions d'une autre époque.

La Correspondance *Zeilder* de Berlin, organe semi-officiel du gouvernement prussien, confirme notre appréciation en des termes que nous croyons devoir reproduire textuellement d'après le *Galignani's Messenger*

« Il est remarquable qu'on fait de nouveau beaucoup de bruit autour de la question du Luxembourg, précisement au moment où l'affaire ne mérite pas apparamment qu'on y fasse attention.

Nous ne prétendons pas que des pourparlers n'aient pas eu lieu, entre la France et la Hollande, au sujet de cette question; mais nous pouvons *affirmer confidentiellement*, que c'est plutôt la Hollande que la France qui a pris l'initiative de la cession. En aucun cas, il ne saurait y avoir, pour la Prusse, matière à un danger que quelques esprits ardents cherchent à découvrir dans les complications auxquelles cette négociation pourrait donner lieu. »

Quoiqu'il advienne, que la question du Luxembourg se résolve pacifiquement, ou bien qu'elle se dénoue sur les champs de bataille, elle marquera comme une des principales étapes de l'histoire contemporaine; en ce sens, qu'elle sera le point de départ du nouvel équilibre européen, et qu'elle servira comme de criterium à la formation des alliances futures.

De deux choses l'une :

Ou bien, la Prusse évacuera le Luxembourg, ce qui équivaut à dire qu'elle le remettra entre les mains de la France, et alors l'entente la plus complète ne manquera pas de s'établir entre les cabinets de Paris et de Berlin : la Prusse s'affranchissant de la tutelle de la Russie, son alliance sera définitivement acquise à la cause occidentale.

Ou bien, la Prusse persistera dans l'occupation d'une forteresse qui est la propriété du roi de Hollande, uniquement pour conserver, entre ses mains, une arme offensive et défensive dirigée contre la France, et, dans ce cas, la Prusse restera nécessairement l'alliée de la Russie.

Le dilemme ainsi posé quelles en sont les conséquences?

Dans le premier cas, la France aura deux-cent-mille habitants de plus, et la Prusse pourra se livrer à son aise à la consolidation de son œuvre.

La Belgique et la Hollande conserveront leur indépendance et leur tranquillité : avec le Code Napoléon, les traités de commerce, l'union postale et télégraphique, l'unité monétaire qui relient ces puissances à la France, une attache politique est absolument inutile.

La situation de la Suisse sera exactement semblable.

En cas d'évènements graves en Orient, l'Allemagne comptera au premier rang parmi les défenseurs de l'Empire ottoman.

Dans le deuxième cas, la guerre est inévitable : la Russie reste l'alliée de la Prusse, et, il est inutile de faire ressortir le contre-coup qui se fera sentir ailleurs.

Que devient l'argumentation des journaux anglais reproduite par Louis Blanc dans sa correspondance au *Temps*, en face des conséquences inévitables d'une rupture entre la France et la Prusse à propos du Luxembourg?

Une alliance russo-américaine ne suffirait-elle pas pour éclairer l'Angleterre sur ses véritables intérêts?

Et serait-il nécesaire pour grossir l'orage amoncelé sur sa tête, que l'Allemagne *qui n'a pas de colonies*, fût conviée au partage de ses dépouilles?

Nous laissons de côté bien-entendu la supposition absurde, et, dans tous les cas, irréalisable qu'on prête au roi de Prusse, de vouloir reconstituer l'empire de Charlemagne.

Mais cette supposition écartée, tant d'intérêts enchevêtrent la politique française et la politique allemande, que nous n'hésitons pas à conclure en faveur d'une solution pacifique de la question du Luxembourg qui, ainsi que nous l'avons établi plus haut, marquera, dans tous les cas, le point de départ des nouvelles alliances, et, d'une ère inconnue dans l'histoire de l'Europe.

LE VILAYET EN TURQUIE.

Tout en ouvrant nos colonnes aux réclamatations qu'au nom de diverses nationalités chrétiennes on adresse à la Turquie, et qui nous paraissent mériter un examen sérieux de la part du sultan, nous ne devons pas moins rendre justice aux effots qua fait la Porte pour améliorer le sort des chrétiens, et pour introduire dans l'administration de véritables modifications. Si, comme parait l'espérer M. Thiers, la civilasation européenne peut triomphor à Constantinople, nous ne demandons pas mieux que de considérer la Turquie comme une puissance nécassaire pour arrêter les ambitions de la Russie, et pour ne plus permettre aux Mentschiokoff d'aller insulter chey lui le sultan.

C'est de Saint-Pétersbourg, en effet, que partent les attaques les plus violentes contre la Port; c'est de là que l'on ameute, aunom de la religion et de l'indépendance. les peuples grecs ou bulgares, et qu'on excite la presse étrangère.

Ainsi, par exemple, on n'a jamais rendu, on ne rendra jamais trop justice à l'institution des vilayets du Danupe et de Bosnie; c'est de cette institution que parlait, il y a deux ans, le *Moniteur* en ces termes :

« La loi constitutive des *vilayets* est une réforme gardie, en ce sens qu'elle consacre d'une manière explicite l'égalité des races. Le *cadi* et le *muphti* siegeront désormais dans les conseils d'administration et les cours de justice à côté du prélat catholique, de l'evêque orthodoxe et du rabbin On doit savoir gré à la Sublime-Porte d'une mesure qui initie la Turquie aux grands principes du progrès. Nul doute qu'elle ne soit féconde en bons résultats pour la prospérité matérielle et l'émancipation intellectuelle du pays . . . . . .

« L'organisation des communes est établie sur des bases assez larges pour permetre à l'initiative communale d'atteindre un grand développement. Les conseils généraux, créés dans chaque nouveau département sur le principe de l'élection, comprennent dans leurs attributions l'initiative de toutes les lois concerant les intérêts généreux du pays, telles que celles qui ont trait à l'exécution, à la réparation et à la l'entretien des grandes routes départemantales et des chemins vicinaux. Des conciels généraux seront entièrement renouvelés tous les ans, bien que leurs membres soient rééligibles. C'est là assurément une garantie incontestable des progrès que promettent ces nouvelles institutions dont la Sublime-Porte vient de doter les provinces.»

Aujourd'hui, il s'agit d'appliquer cette même réforme à toutes les provinces de l'enpire; on ne saurait assez engager le gouvernenent ottoman de hâter cette application, qui est un immense progrès administratif, et qui confie aux élus du peuple la plus grande partie des affairee communales.

Nous regrettons que le manque d'espace ne nous permette pas de reproduire, d'après le *Mémorial diplomatique*, la loi constitutive du vilayet du Danube; nous nous bornons à dire que, parmi les dispositions de cette loi, il y en a qui exciteraient l'envie de maintes nations qu'on dit très civilisées.

(Epoque.)

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VENUS DE GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

V

Mais il ne pouvait rien sortir de bon de cet amour, au bout de deux années de mariage, Pascoul n'avait pas encore d'enfant, et à voir son étiolement et sa décrépitude précoces, on devait désespérer qu'il en et jamais.

Lorsqu'il approfondissait ces choses, malgré lui, il ressentait une impression qui allait jusqu'à la terreur.

Mais il les approfondissait peu, parce qu'il aimait passionnément, et que Margaï était l'unique objet de ses pensées.

Son imagination, toujours surexcitée, se la représentait sans cesse, et si elle ne se trouvait pas auprès de lui, il lui semblait encore doux d'être seul, afin de pouvoir rêver d'elle.

C'est ce qu'il faisait ce soir-là, pendant qu'assis devant la ferme, l'œil perdu dans l'horizon, il attendait sa femme.

Tout à coup un individu parut à ses côtés.

C'était un jeune homme. Il n'avait pas trente ans. D'une taille peu élevée, il portait sur ses épaules larges et trapues, sur son cou puissant une tête expressive, couverte de cheveux blonds tout frisés. Il avait le front large et carré, le nez vigoureusement dessiné, les lèvres rouges et fortes, les yeux ronds et bleus, la barbe épaisse et solidement plantée. Cet ensemble semblait dénoter une grande énergie de caractère et une sorte de vigueur athlétique,

Frais, leste, pimpant, un cigare à la bouche, il s'aprocha de Pascoul et lui tendit la main en lui souhaitant le bonsoir.

— Ah! c'est vous, Furbice, répondit languissamment Pascoul, tiré tout à coup de ses réflexions. que souhaitez vous?

— Ne m'avez-vous pas fait demander, monsieur Pascoul? répliqua Furbice.

Pascoul réfléchit.

— Oui, sans doute, je me rappelle à présent. Il s'agit de me vendre une couple de belles mules de labour. Il faudra voir Moulinet. C'est lui que cette affaire concerne.

— Je verrai Moulinet et je tâcherai de vous contenter.

Alors le maquignon interrogea Pascoul sur l'état de sa santé, avec la bonhomie intéressée du marchand qui cherche à plaire à son client.

— Je vous trouve un peu affaibli, monsieur, dit-il à Pascoul. A votre place, je consulterais les médecins.

— Je ne me sens pas faible, cependant, dit à son tour Pascoul. Je suis plein de forces.

Et, en prononçant ces paroles, il se leva et se mit à marcher, afin de prouver à Furbice qu'il avait la pleine jouissance de tous ses membres.

Le maquignon marcha à ses côtés, tout en parlant sur le même sujet et en lui donnant des conseils sur un régime à suivre.

Il était environ huit heures.

La nuit était tout à fait venue. Mais la clarté de la lune permettait de voir comme en plein jour.

A ce moment, une des croisées du premier étage de la ferme s'ouvrit, et une blanche vision apparut: c'était Margaï. Une gaze légère recouvrait ses bras et permettait d'en admirer les fermes contours. Une pointe en laine blanche coquettement arrangée couvrait ses beaux cheveux.

Il était impossible de rêver rien de plus admirable que cette créature, posée là, dans ses voiles, comme un rêve.

Margaï n'avait pas alors guère plus de vingt ans. Sa beauté était dans tout son éclat; plus complète, plus finie qu'à l'époque de son mariage. Les yeux semblaient plus grands, le teint du visage plus reposé, les chairs s'étaient couverfes d'un reflet doré qui avait le soir un incompatible rayonnement.

Plus que jamais, Margaï méritait de porter le nom de la Déesse des Amours.

Elle resta quelques instants à suivre du regard Pascoul et Furbice qui marchaient toujours lentement et en tournant le dos à la ferme.

Le premier s'appuyait sur son bâton, semblant traîner avec peine son corps amaigri. Le second au contraire, bien pris, carré des épaules, marchait d'un pas ferme et sûr.

Jamais, la force et la faiblesse personnifiées dans deux hommes, n'étaient mieux apparues avec tous leurs contrastes.

Margaï ne put s'empêcher d'en faire la remarque à part elle, tandis qu'un étrange sourire passa sur ses lèvres et dans ses yeux.

Lorsqu'elle vit que les deux promeneurs allaient revenir vers la ferme, elle quitta sa place, ferma la croisée et descendit pour les rejoindre.

Furbice venait rarement chez Pascoul, Il connaissait Margaï pour l'avoir rencontrée dans le village; mais jamais il ne s'était trouvé auprès d'elle. On peut donc comprendre quelle impression il ressentit, lorsqu'il la vit s'avancer, belle, fière, élégante.

— Voici ma femme, dit Pascoul dont le visage rayonna et dont le corps parut se redresser.

Il fit quelques pas en avant à la rencontre de Margaï; Furbice s'arrêta, et, par un double mouvement dont le premier fut involontaire, il boutonna sa jacquette d'une main, tandis que de l'autre il se découvrait.

— C'est Furbice, mon marchand de chevaux, dit Pascoul à sa femme.

Le maquignon salua aussi profondément que cela lui fut possible.

— Si vous avez à causer avec mon mari, monsieur Furbice, il faut souper avec nous.

A cette invitation formulée par une voix mélodieuse, dans la bouche d'une femme aussi belle, Furbice fut tout à fait ébloui, et c'est à peine s'il put répondre qu'il n'avait plus à faire qu'à Moulinet.

— Peu importe. Ma femme a eu une idée partaite, dit Pascoul. Soupez avec nous, vous verrez Moulinet dans la soirée.

Furbice accepta. On entra dans la ferme. Le couvert était mis dans une salle à manger, comme on n'en voit guère dans les villages, Le voyage qu'elle avait fait à Marseille avec Pascoul, avant son mariage, avait développé chez Margaï le goût du luxe et du comfort, et, depuis qu'elle était maîtresse dans la maison, l'appartement des maîtres s'était transformé si complètement, que la

Voire le numéro du 12 avril.

FRANCE.

Paris, 28 mars.

De temps, en temps, les écoles de droit et de médecine donnent l'exemple de quelques troubles qui sont des syptômes de l'opinion, Une correspondance que nous empruntons au *Phare de la Loire* nous signale les bruits qui ont couru sur l'attitude des étudiants à l'ouverture des cours de certains professeurs. Tout cela est fort instructif. Les doctrines du congrès de Liége ont envahi l'Ecole de médecine de Paris. Ce sont les élèves qui font la leçon aux professeurs. Et quels professeurs que ceux qui sont en mesure de recevoir de pareilles leçons ! Sous prétexte d'une manifestation anti cléricale, le matérialisme a été applaudi. Il en résulte même que la majorité des professeurs de l'Ecole de médecine sont matérialistes, positivistes, athées etc., tout ce qu'on voudra, excepté chrétiens. Les pères de famille qui envoient leurs enfants à Paris pour y étudier la médecine seront sans doute surpris du genre de principes qui leur sont inculqués. Ce développement des doctrines matérialistes, favorisé par les revues et les journaux, trouvait jusqu'ici dans l'enseignement officiel une carrière ou du moins un terrain neutre. Si des écarts regrettables s'y produisaient ils venaient à peine à la connaissance du public. Aujourd'hui, si la correspondance du *Phare de la Loire* est de tous points exacte, l'athéisme deviendrait une institution politique. L'Etat, qui autrefois se vantait d'être très-chrétien, arborerait l'étendard de l'athéisme. C'est au nom du progrès et de la science ! Nous croyons, quant à nous, que le matérialisme est une doctrine ignorante et grossière, à la portée de quiconque n'a rien appris.

La secte matérialiste acquiert de l'importance, puisqu'elle recrute ses adeptes jusque dans les chaires du haut enseignement. C'est l'Etat qui façonne les médecins. La liberté d'enseignement n'existe ni pour les écoles de droit ni pour les écoles de médecine. C'est une lacune immense à combler. Nous avons, dans une mesure qui rend les temps présents supérieurs aux temps de Louis Philippe, conquis la liberté dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire. Cette liberté est bien incomplète ; mais les catholiques se réjouissent de l'avoir obtenue. Elle leur permet de conduire leurs enfants jusqu'au seuil de l'avenir, Au moment le plus critique, ils sont forcés de lâcher cette chère proie qu'ils ont si longtemps disputée à l'Etat. Nul ne sera médecin, ni avocat, sans l'estampille du Gouvernement. Il y aura une médecine officielle ! Nous tenons le Gouvernement pour ignorant en médecine : c'est la science qu'il a le moins cultivée, et nous avons rarement vu des ministres pris dans le corps médical.

Le Gouvernement se persuade qu'il a la science infuse. C'est un préjugé dont il a le bon esprit de se départir peu à peu. Il a consenti à partager le monopole de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Pourquoi n'admettrait il pas la liberté de l'enseignement supérieur, si la conscience publique lui en faisait un devoir ? Les catholiques français sont nombreux, et il ne serait parait pas sage de les blesser profondément. Ils veulent des médecins chrétiens, et ils désirent que leurs fils achèvent sous des maîtres chrétiens leur éducation et leur instruction.

Quel droit plus respectable ? Mais sous quelle forme les catholiques réclameront-ils la liberté de l'enseignement supérieur ? Nous concevons qu'ils doivent, eux aussi, offrir des garanties à l'Etat. Ce n'est pas dans de pareilles questions que l'Eglise peut se trouver à court. Les services qu'elle rend à la société civile par l'enseignement tant primaire que secondaire, elle les rendra, en continuant son œuvre, dans l'enseignement supérieur. Elle n'est pas novice en ces choses. Elle enseignait avant la naissance de tous les Etats modernes. Ses écoles ont ouvert l'Europe chrétienne. L'Université catholique de Louvain pourvoit à tous les besoins de la science, et prépare pour les fonctions publiques et les professions libérales des candidats qui, dans les differentes carrières, font honneur à la Belgique. L'Etat a aussi ses universités en Belgique ; il subit la concurrence de l'Université de Louvain et de l'Université maçonnique de Bruxelles. Les catholiques belges se fondent mêms sur les droits que leur assure la Constitution pour repousser une annexion où ce qui leur reste de liberté ferait immédiatement naufrage.

Les catholiques français ont à poursuivre leur tâche. Ils doivent demander l'autorisation de fonder une université catholique. C'est là une grande question ; elle a été étudiée, et des hommes éminents se disposent à présenter au Sénat une pétition dans ce sens. Les catholiques s'attacheront à cette pensée; ils en sentiront toute l'importance, Les difficultés qu'elle soulève paraîtront peut-être énormes au premier abord. Qu'ils ne se fuiguent pas. La liberté de l'enseignement primaire et secondaire que nous refusait la gent officielle et non officielle, nous a été donnée par la révolution de 1848, et nous l'avons à peu près conservée. L'université catholique sera un puissant lien social, puisqu'elle empêchera l'oppression des catholiques. L'oppression qui pèse sur les intelligences est la plus dure et la plus humiliante Julien l'Apostat fit fermer les écoles chrétiennes. Et l'injure de cette persecution non sanglante a été long temps ressentie. La persécution de Julien ne serait elle pas renouvelée contre nous, catholiques, si nos enfants étaient exclus de toute carrière libérale, à moins de passer par des écoles d'athéisme ? Il est de toute équité que la liberté d'enseignement passe des degrés inférieurs aux degrés supérieurs ; c'est le devoir encore plus que le droit des catholiques d'exiger un enseignement conforme à leurs principes, principes dont ils ne sauraient dévier sans renier leur foi. Les pères de famille y sont intéressés. L'université catholique fera concurrence à l'université de l'Etat et entretiendra l'émulation des études. Nous parlons au nom des catholiques, et surtout au nom de la société civile, compromise par les discours qui circulent dans certaines chaires du haut enseignement, et qui a besoin d'être raffermie.

Coquille

Voici la correspondance relative aux troubles qui ont récemment eu lieu à l'Ecole de médecine de Paris, et qui a été adressée, en date du 23 mars, au *Phare de la Loire* :

« Depuis plusieurs jours, l'Ecole de médecine est en émoi, Il s'agit du cours d'ouverture de cinq nouveaux professeurs.

Ces cours ont leur importance, car il nous donnent l'esprit de la jeune génération, Ils nous apprennent que, repoussant toute hypothèse, la jeunesse ne veut que raison, vérité, science, et *de la loi scientifique, il n'y a qu'un pas à la loi sociale*, Dans ces cours, ce ne sont plus les personnes qui sont en jeu, mais les doctrines, et C'EST AU NOM DES DOCTRINES MATÉRIALISTES que, mercredi et jeudi, MM. Broca, Vulpian, Hardy, ont été si bruyamment acclamés, *c'est au nom de ces mêmes doctrines* qu'hier M. Say, la veille encore si discuté, a fini par conquérir sa chaire à la presque unanimité des suffrages.

Pour M. Say, en effet, la question était plus complexe. M. Say est MATÉRIALISTE ; mais — c'était là le grief — il était nommé professeur sans avoir au préalable passé par le concours de l'agrégation. Disons tout de suite qu'il était candidat de la Faculté, présente par les professeurs au même titre que MM. Vulpian, Broca, Hardy ; candidat nullement imposé par le Gouvernement, comme feu M. le doyen Royer, de désastreuse mémoire. De là, grande cabale de MM. les agrégés, assistés momentanément de MM. les *jésuites*. De là aussi grande affluence de l'immense majorité *matérialiste* de l'Ecole. A une heure et demie, le grand amphithéâtre était comble: à deux heures, il regorgeait.

Le professeur entre; tumulte. Il essaie de parler; le tumulte continue. Evidemment, on ne s'entend pas.

Un étudiant alors, M. Léonce Levraud, descend les degrés et demande la parole. M. Say la lui cède.

M, Levraud dit:

— Messieurs [tumulte] . . . . Si vous ne voulez pas que je vous appelle Messieurs, alors je vous apellerai citoyens. (Longs applaudissements) .... Citoyens, plusieurs professeurs viennent d'être nommés; je crois qu'ils représentent l'idée de progrès, DE MATERIALISME, de rénovation. M. Say, semble-t-il, *appartient à cette phalange*. Hier, nous avons applaudi M. Vulpian, M. Broca qui tous deux ont combattu les *vieiles traditions routinières*. Je crois que M. Say *représente les mêmes idées* Ecoutez-le.

Des tonnerres d'applaudissements répondent à ces quelques paroles L'Ecole avait compris. Il ne s'agissait plus, en effet, de questions de personnes ou de boutique. *C'étaient deux principes, deux doctrines qui étaient en jeu. Il fallait combattre pour le matérialisme contre le spiritualisme, pour le progrès contre la réaction.*

La lutte, toutefois, n'était pas terminée. Une quinzaine d'interrupteurs au plus (sur deux mille), cachés dans je ne sais quels coins et lançant de là leurs saillies sans être vus, attiraient les protestations unanimes du reste de l'assemblée, et partant troublaient le cours. Tous s'exaspéraient d'entendre sans les voir ces criards doublés de circonsection. L'agitation était au comble. M. Jaclard descend dans l'hémicycle. Le professeur l'engage lui-même à parler.

— Messieurs, dit-il, je crois avoir autorité pour prendre la parole, *au nom de principes que vous ne récuserez pas*.

On se souvient. M. Jaclard a été expulsé de la Faculté de médecine. On avait eu lui condamné les idées si vigoureusement défendues aujourd'hui. M. Jaclard est acclamé

Il continue et termine :

— *Il y a un principe qui nous rallie tous et au nom duquel nous devons accepter M. Say*, C'EST LE PRINCIPE MATERIALISTE. (Longs applaudissement.)

LE PRINCIPE MATERIALISTE RESTE DEFINITIVEMENT VAINQUEUR *à la majoreté de* 1,800 *voix contre* 15 *à peine*.

Ce fut en vain que ces quinze cherchèrent encore à en imposer par leurs cris isolés, par leurs vociférations puériles. Cela ne servit qu'à faire acclamer à outrance ces paroles du professeur,

— C'est dans l'organisme qu'est la source de toute maladie... Je refuse de voir dans les maladies une action providentielle.

Et en terminant:

— Je vois avec plaisir que je suis agréé par l'immense majorité des étudiants.

Une voix : Dites à l'unanimité, car *les jésuites ne sont pas des opposants, ce sont des jésuites*.

Cela nous valut encore quelques bonnes paroles de MM. les professeurs Paje et Gavarret.

On sort de l'amphithéâtre, mais on attend dans la cour le professeur. dont le passage est accueilli par une dernière salve.

On peut le dire, *cette séance est digne de rester dans le souvenir des Ecoles*. Les étudiants ont su résister à tous les entraînements de mesquines cabales. Ils ont compris que devant eux l'idée devait être débattue, que les questions de jalousies et de personnalités devaient être absolument écartées, et leur idée, ils l'ont défendue sans doute avec toutes les passions de la jeunesse, mais sans ces chants, ces rires qui semblent à beaucoup de gens l'accompagnement nécessaire de semblables manifestations, avec sérieux enfin, avec dignité *L'Ecole de médecine est véritablement une bonne et forte école*. Elle pense. *Elle fait plus que des médecins*, ELLE FAIT DES HOMMES.

Les étudiants maintenant peuvent nommer leurs professeurs. Leur choix sera certainement un choix d'élite. — *Granger*. »

CONTRAINTE PAR CORPS,

Le corps législatif a voté par 136 voix contre 92, l'article 1er du projet de loi sur la contrainte par corps, ainsi conçu:

«La contrainte par corps est supprimée en matière civile et commerciale et contre les étrangers.»

Après deux années de résistances, après une longue lutte d'opinions très énergiquement contradictoires, le fait est accompli ; la contrainte par corps est rayée de notre législation.

C'est là un triomphe pour le courant des idées libérales.

L'opinion publique, qui s'était déjà très nettement prononcée contre les résistances de la Chambre et d'une partie du commerce, applaudira à ce vote ; car la réforme qu'il inaugure marque un progrès éclatant dans les voies du libéralisme et d'humanité.

Ce progrès, comme bien d'autres, il faut l'avouer, n'est devenu une réalité qu'à travers les obstacles ; il a été presque emporté de haute lutte, comme un succès comme une victoire, par le g u e n mem.

Il a fallu les heureuses et persuasives démonstrations de M Baroche dans la journée de mercredi ; il a fallu la haute et décisive parole de M. Rouher pour gagner cette bataille au nom de la dignité humaine et de la civilisation.

Constatons ici un fait qui prendra une place très marquée dans l'histoire de ce règne, et qui, — on peut l'affirmer sans aucune flatterie, — sera l'honneur du Souverain et de son gouvernement.

Ce fait, que nul parmi ne pourra méconnaître, et dont le s n i e n public doit être frappé c'est l'initiative très éclairée et souvent hardie, que prend le pouvoir impérial pour des innovations fortement empreintes d'un esprit libéral et d'une vive sollicitude pour les améliorations sociales.

Et son mérite ne s'arrête pas là, car acceptant les difficultés inséparables de toutes les tentatives nouvelles même les plus louables, même les plus heureuses, le gouvernement poursuit à travers les obstacles l'accomplissement de sa pensée, laissant à l'avenir le soin de donner raison à ses efforts.

Sans s'émouvoir des exigences outrées de ses adversaires, sans même se laisser gagner par les sympathiques hésitations de la majorité, qu'il a parfois l'honneur de devancer dans ces voies libérales, l'Empereur a eu le mérite de provoquer ainsi des réformes qui ont pris une place importante dans notre législation.

Il faut se souvenir de la loi supprimant la mort civile, de l'inauguration du libre échange, du décret politique du 24 novembre, du décret du 19 janvier dernier, de la loi sur le droit de réunion, et y ajouter aujourd'hui cette loi qui désormais enlève l'homme aux verrous de son créancier.

LA RICHESSE DE L'ÉGYPTE

Nous empruntons au *Temps* du 15 mars une correspondance d'Alexandrie en date du 26 février, contenant sur le mouvement de la richesse égyptienne et le progrès des ressources financières de ce pays des documents et des faits officiels dont la seule constation peut se passer de tout commentaire.

Voici cette correspondance :

« L'intendance sanitaire d'Alexandrie vient de publier un volume qui mérite de fixer l'attention des amateurs de statistique. C'est la première fois que l'on réunit autant de documents d'une exactitude incontestable sur le mouvement économique de l'Egypte. J'en profite pour vous donner, non plus comme j'ai fait jusqu'ici, des détails partiels sur les progrès réalisés, mais bien une vue d'ensemble, qui permettra d'embrasser d'un coup d'œil le chemin que nous avons parcouru depuis cinq ans. Le tableau des marchandises exportées et importées durant cette période m'en fournira les lignes principales.

» Une chose frappe tout d'abord dans ce tableau : le développement prodigieux des exportations à partir de 1861 ; Du chiffre de 204 millions de francs, qui marque l'année 1862, elles s'élèvent successivement à 303 millions en 1863, à 425 millions en 1864, et à 445 millions en 1865; soit plus de 1 milliard 350 millions en quatre ans. Ai je besoin de nommer le produit qui fournit presque à lui seul cet énorme accroissement le coton ? en 1865, la récolte de ce textile atteint 112 millions de kilogrammes (ou 560,000 balles de 200 kil. dont la réalisation sur place ne donne pas moins de 405 millions de francs. La graine de coton elle-même, dont on ne s'occupait guère ici avant la guerre d'Amérique, prend le deuxième rang parmi les articles d'exportation, et produit la même année 16 millions, soit un total de 431 millions pour une seule culture.

» Un résultat semblable n'a pu s'obtenir, on le comprend, qu'à la condition d'amoindrir les autres récoltes, telles que blés, maïs, riz, fèves, etc., Aussi ne les vois je figurer au susdit tableau que pour des quantités minimes, relativement à ce qu'elles étaient antérieurement. Quelques-unes même en ont complétement disparu en 1865 : ainsi les fèvres, le riz, etc. Quant au blé, loin d'en exporter, l'Egypte en a importé la même année pour une somme de 8 millions de francs. Ce fait ne laisserait pas que d'être assez bizarre, s'il ne trouvait son explication toute naturelle dans deux circonstances, dont l'une, l'insuffisance de l'inondation et dont l'autre, bien loin d'être alarmante, est une preuve nouvelle de la prospérité croissante du pays.

» Avant la période qui nous occupe, le fellah ne se nourrissait guère que de légumes, réservant pour la vente les produits d'un écoulement assuré et facile à l'étranger. De pain, il n'en connaissait d'autre que celui qu'il fabriquait avec la farine du Dourah, ou maïs indigène. Mais sont venus les hauts prix du coton ; l'aisance a pénétré dans les coins les plus reculés de la haute Egypte et du Delta : chaque village un peu important a vu s'élever un ou plusieurs fours, tenus par des Italiens, des Maltais et des Grecs ; et d'objet de luxe qu'il était, le pain de blé a passé dans la consommation quotidienne, et forme aujourd'hui la base de l'alimentation publique. C'est donc moins à une réduction de production, qu'à la consommastion sur place du produit par le producteur lui même, qu'il faut attribuer cette anomalie d'une somme du 8 millions figurant aux importations sous la rubrique *blés et farines* : anomalie qu'il est à souhaiter de ne pas voir disparaître de si tôt,

» J'ai dit plus haut que le total des exportations en 1865 avait été 445 millions de francs, dont 531 millions en cotons et graines de coton. Rien que le rapprochement de ces deux chiffres explique le mouvement économique intérieur de l'Egypte pendant les cinq dernières années. Toutes les forces du pays se concentrent sur un seul article, qui, s'il n'occupe tous les bras, fait du moins travailler toutes les têtes. Cela est si vrai que le commerce du Caire, cédant à la fièvre commune, néglige ses vieilles relations équatoriales, pour se livrer au coton. C'est ce qui ressort de la diminution croissante que je constate, à partir de 1861, dans l'exportation des gommes, des plumes d'autruche et des dents d'éléphant, dont l'importance, en quatre ans à peine, se trouve réduite de moitié pour la gomme et de près de 9/10 pour le reste.

» Même phénomène apparent pour le sucre, dont l'exportation diminue au fur et à mesure qu'augmente celle du coton et au point de devenir tout à fait insignifiante en 1865, Mais il faut se garder de l'attribuer à une diminution de production. La vraie raison s'est trouvée, comme pour le blé, dans l'acroissement du bien-être des populations.

» J'arrive aux importations, dont le total a été de 134 millions en 1865, L'Angleterre y figure pour 64 millions, la Turquie pour 24, la France pour 17 l'Autriche pour 12, la Syrie pour 8 et l'Italie pour 7 millions.

» Passant aux principaux produits importés, je trouve les chiffres suivants :

» Etoffes manufacturées : 55 millions de francs, dont 29 d'origine anglaise et 11/2 seulement d'origine française.

« Coke et charbons : 300,000 tonnes, d'une valeur à terre d'environ 20 millions de francs, fournis presque en totalité par l'Angleterre.

» Huiles : 7 millions. Bois de construction : 6 millions, répartis, à peu de chose près, par moitié entre la Turquie et l'Autriche Vins : 7 millions, dont 2 millions pour la France, 11/2 pour l'Angleterre et 11/2 pour la Turquie. Machines, fer, fonte et cuivre : 9 millions, dont les 9/10 tirés d'Angleterre.

» Je m'abstiendrai d'insister sur ces derniers chiffres; les déductions que j'en tirerais ne rentrent qu'indirectement dans le cadre que je me suis tracé. Mais un point, sur lequel je ne puis m'empêcher de revenir, c'est ce total de 1 milliard 350 millions d'exportantion en quatre années : total exclusivement fourni, à quelques millions près, par l'excédant des recoltes que les fellahs ont su tirer du sol de l'Egypte.

» Si l'on songe que l'Egypte ne compte guère que cinq millions d'habitants, je doute que l'on trouve ailleurs que dans la vallée du Nil un peuple aussi laborieux et une terre aussi féconde.

E. Lemoine.

LE COMMERCE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Le grand marché de Ghât (Souk et Kebir.) qui se tient chaque année du mois de septembre à la fin de novembre et où se rendent les marchands de toutes les contrées de l'A-

---

Bastide-Neuve, par ce côté du moins, n'avait d'une ferme que le nom,

A l'aspect d'une jolie lampe suspendue sur la table, recouverte de linge blanc et d'une belle argenterie; à la vue de deux buffets de bois noir sculpté qui étaient à la Bastide-Neuve depuis un demi siècle, Furbice se crut dans un château. La grâce exquise de Margaï n'était pas faite pour dissiper son illusion.

— Etes-vous marié, monsieur Furbice? lui dit elle durant le souper.

— Oui, madame.

— Vous avez peut être des enfants!

Il fallait ainsi lui arracher tous les mots.

C'est qu'il était étrangement tiraillé entre deux sentiments bien contraires. D'une part, il comparait sa femme, qui n'était qu'une paysanne; sa maison, qui n'était qu'une maison de paysan; sa fortune, qui lui donnait à peine la médiocrité, à la fortune, à la maison, à la femme de Pascoul.

Et alors, il enviait le sort de cet homme.

Mais lorsqu'il mettait en parallèle sa santé vigoureuse, son robuste appétit, sa force herculéenne, avec la force, l'appétit, la santé de Pascoul, il sentait qu'il était moins à plaindre, et ses désirs se résumaient ainsi:

«Avoir ce que j'ai et avoir ce qu'il a!»

Pendant ce temps, Margaï l'examinait avec attention et plusieurs fois leurs yeux se rencontrèrent.

Il partit après le souper, et Moulinet, qui l'avait attendu à la porte de la salle à manger, s'offrit à l'accompagner, afin de pouvoir causer avec lui de l'affaire pour laquelle le maquignon était venu à la ferme.

— M'aimes-tu, mon ange? dit Pascoul à sa femme, lorsqu'ils furent seuls. Tu es toute triste.

A cette question, qui la surprit dans des réflexions dont Furbice était l'objet, Margaï regarda son mari.

— Si je t'aime, lui dit elle ; ne le sais-tu pas ?

Il quitta sa place, et vint s'agenouiller auprès d'elle,

— Relève toi, Pascoul , quelqu'un peut entrer.

— Un baiser, alors.

— Non, pas ici.

— Un seul, je t'en prie,

Elle l'embrassa rapidement, fiévreuse, impatientée et, comme il s'étonnait de cette froideur :

— Je veux que du te ménages, lui dit elle presque en colère et à voix basse; en le regardant dans le blanc des yeux

Il se releva avec peine.

— Pourquoi me parles tu ainsi? demanda-t-il tristement. C'est la première fois que cela t'arrive.

— Je te vois si faible.

— Faible, moi, allons donc. Mais je suis très fort, fort comme Furbice, ajouta-t il en souriant,

— Oh ! je crois que tu te vantes, dit Margaï en le regardant.

Puis elle ouvrit la porte, appela une servante, donna un ordre et sortit.

Elle monta dans sa chambre, et là, seule, debout devant sa glace, qui lui renvoyait son image, elle se dit froidement :

— Décidément ce Furbice me plait.

—

VI

En quittant la ferme de la Bastide-Neuve, Furbice retourna chez lui. Il habitait au hameau de Fontblanche, de l'autre côté de Gordes.

Fontblanche n'a guère que huit ou dix maisons, à supposer encore qu'on veuille qualifier ainsi la masure habitée par la Valbray, et dans laquelle nous avons introduit déjà nos lecteurs. Une d'elles appartenait à Furbice. Elle avait été construite dans les dépendances d'un château que les paysans brulèrent pendant la Terreur.

Cette maison était d'apparence sombre. Ses murs étaient épais et noircis par le temps ses fenêtres d'inégale grandeur, celles du rez-de-chaussée carrées, celle du premier étage en œil-de-bœuf, Une grande enseigne surmontait la porte. On y lisait ces mots:

FURBICE, MARCHAND DE CHEVAUX.

Derrière la maison, il y avait une écurie, et, au delà de cette écurie, un grand pré clos de planches, dans lequel on lâchait les bêtes, lorsqu'on voulait leur faire brouter l'herbe fraîche.

Le commerce de Furbice consistait principalement à recevoir en dépôt des chevaux, des mules, des ânes, et à les vendre pour le compte des propriétaires, en prélevant une commission sur le prix de la vente. A Apt, à Avignon, à Carpentras, il y a des marchés plusieurs fois dans le mois. C'est dans ces villes que Furbice conduisait ses pensionnaires et qu'il en prenait de nouveaux. Faute d'argent, il ne pouvait étendre son commerce autant qu'il l'aurait souhaité, et c'était un de ses chagrins de n'être pas assez riche pour se livrer à des achats pour son propre compte.

Néanmoins ses opérations, telles qu'il les pratiquait, ne laissaient pas que d'être lucratives. Leur produit eût suffi à assurer le sort de sa femme et de ses deux enfants, s'il avait voulu gérer ses affaires avec un peu d'ordre. Mais, il était joueur, il aimait à boire. En général, les jours de marché, il ne rentrait pas le soir, ou s'il rentrait, ce n'était qu'à moitié ivre et les poches considérablement allegées par les pertes qu'il avait faites en jouant contre d'autres maquignons plus habiles ou plus heureux que lui.

Sa femme méritait un meilleur mari. C'était une petite créature, d'une santé un peu faible, mais, pleine de cœur, aimante, dévouée et suffisamment jolie. On ne l'entendait jamais se plaindre, et souvent ses voisines disaient :

— Il faut que Brigitte Furbice ait une fière patience pour supporter un homme comme celui là.

La vérité, c'est qu'elle l'aimait. Depuis cinq ans qu'ils étaient mariés, elle n'avait eu cependant qu'à s'en plaindre. Sa petite dot était dévorée. Pour se nourrir elle et ses enfants, il lui arrivait d'être obligée de prendre de l'argent, la nuit, dans les poches de son mari, pendant qu'il dormait, et d'en prendre assez peu pour qu'il ne s'aperçût pas le lendemain de cette soustraction légitime. Ce n'était qu'à force d'ordre, d'économie, qu'elle arrivait à se vêtir décemment et à donner quelque bien-être aux deux petites créatures qu'elle avait eues de ce misérable. Sa journée se passait triste et solitaire. Sa beauté disparaissait tous les jours effacée par les larmes.

A suivre.

frique n'a pas eu lieu cette année à cause de la guerre qui existe parmi les Touaregs, maîtres des territoires situés entre Ghât et le Soudan. Ce marché est d'ordinaire très-considérable ; il y arrive, en général, jusqu'à 30 000 chameaux chargés de diverses marchandises provenant de l'Egypte, de Bengazy, de Tripoli, du sud de l'Algérie, du Fezzan, du Maroc, de Tombouctou et de tout le Soudan.

Les négociants musulmans qui se livrent au commerce de l'intérieur de l'Afrique ont fait depuis quelques années des fortunes considérables. Ce commerce est principalement entre les mains des habitants de Ghadamès ; formant au plus grande partie des caravanes qui partent de Tripoli pour Ghât, Kano, Touat et Tombouctou. Les négociants européens vendent ordinairement leurs marchandises aux Ghadamecins en leur faisant crédit d'une année à l'autre ; ceux-ci s'obligent à donner en échange les produits de l'intérieur qu'ils rapporteront ; tous ces différents comptes se règlent en monnaie turque.

Les principales marchandises qui composent les caravanes pour l'intérieur sont les toiles de coton crues de Malte, les draps de Thibet, les verroteries de Venise, des papiers communs, les bourres de soie, le satin, les petits miroirs, etc., etc., etc. La valeur de ces marchandises augmente dans de fortes proportions, selon l'importance des demandes et l'approvisionnement de la place.

Quant aux produits qui composent d'ordinaire les caravanes venant de l'intérieur de l'Afrique, soit par Ghadamès, soit par Morzouk, ce sont les dents d'éléphants les plumes d'autruche, les peaux de kelab (bœufs sauvages), le séné, la poudre d'or et les lingots, l'indigo, les peaux de lion, léopard et panthère, le benjoin, le musc, la gomme arabique.

Les caravanes qui partent de Tripoli prennent deux routes bien distinctes, les unes passent par Marzouk pour se rendre dans le Soudan, les autres par Ghadamès, qui est la route la plus facile pour Tombouctou.

Les marchandises que les négociants européens de Tripoli vendent pour l'intérieur de l'Afrique ne varient jamais et reproduisent toujours un type en quelque sorte traditionnel ; les verroteries de Venise, les subissent jusqu'à un certain point les caprices de la mode, et, dans ce cas les négociants de Ghadamès ont soin d'apporter à Tripoli des échantillons des verroteries qui sont le plus en vogue.

Depuis le commencement de 1863, le gouvernement turc craignant que les négociants de Ghadamès ne dirigeassent les caravanes venant de l'intérieur de l'Afrique vers nos possessions de l'Algérie, a aboli les droits que payaient jusque là les Ghadamecieus et qui ne s'élevaient pas à moins de 13 à 14 0/0. Depuis lors, les caravanes ne paient qu'un droit de transit de 2 0/0, et toutes les facilités sont accordées aux négociants de Ghadamès pour la sûreté des routes et les protections de leur commerce.

Les transactions commerciales avec le Soudan pourraient prendre, une extension des plus considérables, et les progrès de notre colonie du Sénégal, si elle étend ses relations vers le Niger et son immense bassin, pourraient un jour ne pas rester étrangers à ce développement.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Hier matin les cavass de la Municipalité ont arrêté dans une impasse de la rue du Téké un individu qui invitait les passants à une espèce de jeu de hazard. Il est temps que la police sévisse d'une manière exemplaire contre ces voleurs qui trouvent continuellement des dupes.

Un bateau égyptien chargé de moutons et qui faisait le service de Panderma à Constantinople, vient d'échouer sur un îlot dans les parages de Panderma. Immédiatement on a envoyé des secours pour le remettre à flot.

Deux palefreniers se prirent de querelle pour une dette de peu d'importance. L'un des deux, habitué à ne pas ménager les coups à son cheval, a frappé son camarade d'un coup de canne, appliqué si vigoureusement qu'il lui a ouvert le crâne. Il expiera sa colère au zaptié.

La police a fait une descente dans la maison d'un Hellène, repris de justice, et a trouvé deux montres et deux chaînes en argent dont il n'a pu justifier la possession. Il est retourné à son domicile habituel, la prison.

Nous avons annoncé il y a quelque temps le vol opéré par une servante avec l'aide de son mari, dans la maison d'un Maltais à Coulé-Capou. Eh bien! ce vol avait pour but, qui le croirait, le plaisir de passer quelque temps à la campagne. En effet, après s'être emparés de l'argent et des bijoux de leur maître, le mari et la femme allèrent aux Eaux Douces, au Maslak et de là à Yéni-Keui. Ensuite ils sont montés dans une barque, ont passé à Béicos et ont vécu vingt jours sur la montagne. Enfin ils se sont décidés à revenir en ville et se sont empressés de renvoyer les bijoux et ce qu'il leur restait d'argent à leur propriétaire. Néanmoins, celui-ci les a fait arrêter.

Plusieurs individus ont été arrêtés, dit-on, sous la prévention de fabrication de fausse monnaie.

—

Sur la réclamation de la colonie Allemande, qui n'a pas trouvé satisfaisante la rectification faite hier sur l'article traitant la question du Loxembourg (dans notre journal du 10 avril) Nous répétons que nous n'avons jamais eu l'intention de blesser le sentiment national allemand et nous regrettons sincèrement qu'une pareille phrase ait paru dans les colonnes de notre journal.

—

On nous communique la pétition suivante que les signataires ont adressée à S. A. le ministre des affaires étrangères.

Constantinople 18 mars.

Altesse,

Les soussignés, électeurs dans le 6e Cercle ont l'honneur d'exposer humblement à Votre Altesse ce qui suit.

Une commission à été nommée dans la réunion du 2 Mars avec mandat d'assister la Municipalité au dépouillement des votes pour la formalité du Conseil Muicipal Après avoir travaillé une semaine entière et pris connaissances du résultat du scrutin, cette Commission outre passant sont mandat, vient de son propre chef d'écarter un grand nombre de votes ont été donnés sous l'influence de la Municipalité.

Péniblement surpris de cette décision que l'on ne saurait qualifier que d'arbitraire, les soussignés s'empressent de porter le fait à la connaissance de V. A en l'assurant de la spontanéité de leurs votes signés de leur propre main et en La priant humblement d'accorder Sa haute protection à leurs droit d'électeurs.

Dans la persuation qu'Elle voudra bien prendre en sérieuse considération leur demande, en ordonnant le maintien des votes et en reconnaissant la validité du scrutin dont le résultat a été déjà connu ils ont l'honneur d'être avec le plus profond respect de Votre Altesse etc, etc.

(*Signé*) Kilaïditi Stavrou.
Ant. Gilagian.
Const Coumbaris.
J, Spadaro.
Ant. Alléon.
Jes. Alléon.
Dim. Lapardas.
G. H. J Baruh.
Alex Kissarli.
Amb. Malakian.
G. Apostolides.
Ahmed Djémal.
Hatzik Cadamadjian.
Kirkor Hourdadji.
Keraclis Margaritis.
Lucie Ve Garabet.
Dr. Horachandji.
A. Manikoglou.
Ohanés Cantaroglou.
Grégoire Nicolaïdès.
Cazazian.
Manuel Gabriel.
Jean Stamatiadès.
Jean Sutfian.
Marigo Covio.
Agop Damat.
M. Pismisk.
Hadji Saïd Effendi.
Ohanès Kurkchibachian.

Salonique, le 10 Avril 1867,

Le 30 mars nous avons eu deux fortes secousses de tremblement de terre vers 5 heures et demie du soir. Le souvenir des évènements de Céphalonie et surtout de ceux de Mételin ont mis en émoi toute la population. Heureusement on en a été quitte pour la peur. Depuis lors notre sol est parfaitement tranquille,

Le mois dernier a été marqué par des pluies continuelles; maintenant le beau temps est revenu et le soleil est plus resplendissant que jamais.

Le beau temps a favorisé l'agriculture et l'on a presque la conviction que la récolte des céréales sera très abondante.

Les marchés consommateurs de coton se sont plaints cette année de la mauvaise qualité des cotons Macédoine graine d'Amérique. En effet, la graine d'Amérique reproduite depuis quelques années de suite a fini par perdre toutes ses qualités primitives et est devenue tout simplement du coton indigène. Le gouvernement impérial dans sa sollicitude ordinaire à favoriser le commerce y a porté remède. Il a fait venir directement d'Amérique à ses frais plus de cent mille ocques de graine de coton et il les a distribuées gratis à qui a bien voulu en prendre. Cette année donc, on pourra exporter du coton graine d'Amerique de belle qualité et on verra encore d'énormes écarts avec les cotons indigènes.

En France et en Angleterre les grèves des ouvriers sont à la mode. A Salonique aussi à l'instar de ce qui se passe en Occident nous avons eu un petit évènement de ce genre Les ouvriers des routes de Serres et de Monastir qui sont en construction maintenant, se sont mis en grève prétendant que la modicité de leur paye ne pouvait suffire à leurs besoins. Force a été d'augmenter les salaires. L'interruption n'a duré qu'un seul jour et les travaux se poursuivent activement.

On écrit de Larisse que de nouvelles troupes arrivent de la capitale avec tout l'équipement nécessaire et on était dans l'attente du maréchal Omer pacha. Il paraît que Kiriakos, le fameux chef des brigands, N. S, voulant le 25 mars solenniser l'anniversaire, a fait une descente à Vora à quatre heures d'Armyros et a pillé ce village. Craignant l'approche de la troupe qui se disposait à le cerner, il a trouvé plus prudent de prendre la fuite suivi de ses compagnons et en apportant son butin ainsi que quelques riches propriétaires pour les rançonner plus tard. Les habitants des villages de la frontière de Thessalie, fatigués de ces vexations continuelles où leur vie n'est pas en sûreté, ont pris le parti de déserter leurs foyers et viennent chercher un refuge dans le centre de la province.

CHRONIQUE

M. THIERS.

Dans les vingt pages excellentes consacrées par lui à étudier M. Thiers historien, M. Sainte-Beuve déclare vouloir se tenir, « pour plus de simplicité. » à l'écrivain, en laissant en dehors l'orateur et » l'homme politique », Ce n'est pas précisément une question de « simplicité » qui m'oblige à m'enfermer étroitement dans le programme de mon aîné, de mon maître : l'espace ainsi limité me suffit d'ailleurs ; le difficile est de le bien remplir et d'y faire bonne contenance.

M. Thiers est un homme heureux. Il ne faut pas se hâter de le prendre au mot, lorsqu'il parle avec un peu d'affectation de sa vieillesse et que, plus jeune d'esprit, de verve, d'éloquence que jamais ; plus loué et plus applaudi qu'aux jours glorieux et difficiles qu'il regrette, il s'appuie sur la béquille de Sixte-Quint et glisse une branche de cyprès parmi le vert laurier de ses dernières couronnes. Je le répète : M. Thiers est un homme heureux Il l'a toujours été. Pauvre, inconnu, cherchant une carrière et s'agitant avec impatience au fond de son obscurité, il s'écriait : « L'homme est ici bas pour agir .. » La vie est une action, quel qu'en soit le prix, l'e- » xercice de notre énergie suffit pour nous satis- » faire... » Or, jeune homme, homme mûr, vieillard, à l'Académie d'Aix, au *Constitutionnel* au *National*, au pouvoir dans la retraite, dans sa mansarde de la rue Montesquieu, dans sa luxueuse habitation de la place Saint-Georges a-t-il cessé d'être un homme d'action, de se satisfaire en exerçant son énergie, et par conséquent, d'être ici-bas un homme parfaitement heureux.

Le prince de Condé, qui était d'aussi petite taille que notre grand orateur, s'écrie dans le drame de M. Louis Bouilhet avec un noble mépris de l'inaction;

Messieurs, dans ma famille, on a cela de beau
De se croiser les bras au fond de son tombeau.

A part deux mots, « les bras » qui ne sont pas précisément chez M. Thiers l'instrument de sa prodigieuse activité, je vodra faire de ces deux vers la devise de celui qui a livré plus de batailles à ses adversaires qu'il n'en a raconté à la postérité.

M. Thiers jouit de sa gloire et il continue à le faire. Il a vécu d'assez longs jours pour se voir célèbre, et il lui est donné (et ce bonheur n'est arrivé qu'à lui) d'ajouter, chaque jour encore, à sa célébrité. Je ne saurais trop le redire : homme heureux ! Du reste, même aux jours d'épreuves, ni lui, ni ses amis, ni peut-être ses adversaires, n'eurent un doute sur le brillant avenir promis au futur historien de César. « Un soir, dit M. Sainte-Beuve, que dans « des sujets de conversation politique à l'ordre du « jour, M Thiers avait brillamment parlé, Félix « Bodin, qui l'avait écouté sans l'interrompre, s'ap- « procha de lui lorsqu'il eut fini, et lui dit : « Mais « savez-vous, mon ami, que vous serez ministre ? » « Le compliment fut reçu sans étonnement et com- « me par quelqu'un qui pouvait répondre : « Je le sais. »

A la distance où nous sommes placés aujourd'hui des luttes soutenues par le petit journaliste devenu ministre nent où tribun dirigeant, il est curieux d'interroger sur le compte d'un illustre parvenu, l'opinion ardente des contemporains mêlés à ce passé plein de haines. Cette opinion fut par moments implacable à M. Thiers ; à de loyales exceptions près en petit nombre elle ne sut pas distinguer toujours, dans les chocs meurtriers de la polémique, entre les vivacités permises et les diffamations énormes. Je m'en tiendrai aux adversaires loyaux.

On avait beaucoup de portraits de M Thiers. J'en choisirais deux dans ce grand nombre, sans oublier que les peintres étaient soldats et qu'ils écrivaient entre deux engagements, l'arme au pied. C'est dire qu'ils étaient plus en possession de leur talent que de leur sang froid, plus sincères qu'impartiaux. Dans le premier portrait, qui est de M Louis Blanc, l'artiste fait poser devant lui le jeune ministre On ne se gêne guère avec la jeunesse ; elle ne s'impose point au respect, ni toujours à la vérité !.

« Nul n'était plus propre que M. Thiers à conduire la bourgeoisie, a dit M. Louis Blanc Son esprit délié, sa figure fine mais bienveillante, le sans façon de ses manières, son caquetage, la grâce nonchalante avec laquelle il faisait, au besoin, bon marché de son importance, tout cela rendait sa supériorité légère et en assurait d'autant mieux l'empire. Il s'était élevé de fort bas, et c'était un titre à la faveur des parvenus qui saluaient en lui la légitimité de leur propre fortune. Et puis quelle fécondité d'expédients ! quelle vivacité d'intelligence ! quelle aptitude à tout comprendre, à tout expliquer ! M. Thiers était journaliste, homme de lettres financier; il se fût fait, le cas échéant, général d'armée... Eloquent, il ne l'était pas ; et sa petite taille lui donnait à la tribune un désavantage marqué Mais il exposait les affaires avec tant de lucidité ; il parlait avec tant d'abandon de son amour pour son pays ; sa pantomime était si expressive ; sa voix aigre et impuissante empruntait de la fatigue quelque chose de si touchant, qu'il arrivait au succès par ses défauts mêmes ! l'absence de noblesse, la diffusion, l'excès de négligence, la trivialité.

» M. Thiers était un Danton en miniature. Il avait néanmoins beaucoup plus de probité qu'on ne lui en supposait, et ses ennemis lui adressaient à cet égard des accusations injustes Mais, homme d'imagination, dévoré de besoins frivoles, capable d'oublier les affaires d'Etat pour la découverte d'un bas-relief de Jean Goujon, fougueux dans ses fantaisies, pressé de jouir, il donnait aisément prise à la calomnie. »

» Le second portrait est de Timon (M. de Cormenin). Point de méprise avec celui-ci; point de ménagements ni d'adoucissement hypocrites. L'artiste a baptisé franchement sa toile un pamphlet. C'était son droit, le droit de la guerre: je n'excéderai pas le mien. Timon ne s'est pas assouvi à moins de trente pages; à ces trente pages j'emprunterai trente lignes:

« Thiers, pris au detail, a un front large et intelligent, des yeux vifs, un sourire fin et spirituel. Mais, à l'aspect, il est trapu, négligé, vulgaire. Il a dans son babil quelque chose de la commère, et dans son allure quelque chose du gamin. Sa voix nasillarde déchire l'oreille. Le marbre de la tribune lui va à l'épaule et le dérobe presque à son auditoire. Disgrâces physiques, défiances de ses ennemis et de ses amis, il a donc tout contre soi, et cependant, lorsque ce petit homme s'est emparé de la tribune, il s'y établit si à l'aise, il a tant d'esprit, tant d'esprit, qu'on se laisse aller, malgré qu'on en ait, au plaisir de l'entendre Quoiqu'il commence presque chaque alinéa de ses discours par cette formule ; *Permettez-moi, messieurs, ou : Je vous demande pardon*, il se passe très bien de la permission et il se croit fort au-dessus du pardon de personne. Mais il y a tant de gens vaniteux dans une Chambre française? Il faut se taire si humble avec eux ! Moyennant cette petite précaution, on vous permet de tout poser ..

« On ne peut pas dire que Thiers procède par saillies à vives arêtes comme Dupin, ni qu'il ait la parole grave d'Odilon Barrot, ou le sarcasme moqueur de Mauguin, ou l'ondoyante éloquence de Sauzet, ou la raison supérieure de Guizot, ou la véhémence oratoire de Berryer. Ce n'est pas, si vous voulez, de l'oraison. c'est de la causerie, mais de la causerie vive, brillante, légère, volubile, animée, semée de de traits historiques, d'anecdotes, de réflexions fines, et tout cela est dit, coupé, brisé, lié, délié, recousu avec une dextérité de langage incomparable. Les vastes poumons d'un géant ne suffiraient pas à l'expectoration de ce nain spirituel. »

« Les passions qui mirent à Timon la plume à la main sont apaisées, oubliées Il n'est plus question du petit journaliste, ni de l'escabeau sur lequel celui-ci monta pour devenir un grand ministre. L'orateur, si puissant qu'il soit, le cède ou le cédera à l'historien. L'histoire est donc la gloire durable de M. Thiers, celle qui ne saurait lui échapper quand il aura cessé d'*agir*, c'est-à dire de vivre. C'est donc, pour être tout à fait juste, dans le domaine historique qu'il a conquis et si prodigieusement élargi, que nous devons enfermer sa populaire renommée. Les chambres si vaste, que j'en toucherai à peine quelques points.

« De plus expérimentés que moi assurent que M. Thiers abuse peut-être un peu de sa facilité à voir clair dans les opérations stratégiques, où les généraux qu'il reprend et qu'il enseigne ont manqué de décision et de coup d'œil. Il en parle à son aise du fond de son cabinet de travail ; il n'a pas devant les yeux le rideau de biscaïens qui aveuglaient en ce temps-là les plus intrépides. Mais il n'en est pas moins vrai que dans ces récits de bataille, et à part certains tics et certains tours de phrases militaires employés avec un peu de fanfaronnade, son style a le mouvement, la clarté et les angoisses d'un tableau saisissant et merveilleusement rendu.

Ceux qui trouvent des longueurs à ces récits si vivants et si rapides, au milieu de la variété, de l'entassement des épisodes, de la patiente et minutieuse description du champ de bataille, font (l'histoire du Consulat de l Empire) une critique tout aussi peu fondée que le reproche adressé, du vivant de Balzac, à la «Comédie humaine. » Ces détails excessifs, ces procès-verbaux hérissés de définitions techniques, dans lesquels entrent et semblent s'attarder sans raison l'historien et le romancier, peuvent être jugés fatigants et inutiles pour des contemporains qui voient ou qui ont vu les choses dont ont surchargé ainsi leur mémoire; à dix siècles de distance, on en jugera bien différemment.

On dévorera alors, en les trouvant trop courts ces hors d'œuvre que les contradicteurs de M Thiers voudraient rejeter, comme embarrassant la marche de l'histoire, dans les manuels spéciaux écrits par les hommes de guerre : en cela ils n'ont la vue ni meilleure, ni plus longue que les critiques de Balzac qui se sont fort égayés aux dépens des admirables descriptions du romancier, baptisées par eux (d'inventaires de commissaires-priseurs M. Cousin, dans ses études sur le dix-septième siècle, n'a pas craint d'emprunter un procédé à l'historien du siècle de Napoléon. Eclaircissant dans le plus grand détail, et à l'aide de documents nouveaux, un des points marquants de notre histoire militaire, il a refait, pour ainsi dire, la bataille de Rocroy et donné, avec une patience recherché, le plan du grand Condé

Dans une préface destinée à répondre à ses critiques sans les nommer, M. Thiers recherche qu'elle doit être la qualité essentielle et dominante de l'historien. Bien entendu, il met le génie hors du concours. L'Homère de Bonaparte se prononce en faveur de l'intelligence. C'est se donner le prix Par l'intelligence, il entend la perception claire, saine et déliée des choses, sans la flamme qui fait l'éloquence, sans l'étincelle qui fait l'esprit, sans le bonheur de l'expression qui fait l'originalité du style. M Thiers semble vouloir se ranger avec une modération et une modestie auxquelles la politesse et la justice des contemporains feront certainement violence — parmi ces écrivains privés des dons supérieurs. mais maintenus dans la vérité et l'impartialité par un sens droit, par l'habitude d'observer les hommes et de pratiquer les affaires.

L'art d'écrire l'histoire auquel M. Thiers donne hautement la préférence, c'est (on l'a deviné sans peine) la manière nette, rapide, large en vues d'ensemble, féconde en détails, du brillant narrateur du *Consulat et de l'Empire* : une manière qui, selon son expression, ne se laisse *ni apercevoir ni sentir*. C'est une phrase « simple, claire, précise, aisée. » Il compare cette phrase, destinée à présenter l'idée dans son jour le plus favorable, dans sa limpidité la plus transparente, à ces glaces sans défaut de l'Exposition de 1855, à travers lesquelles les objets apparaissaient avec une telle netteté que les curieux pouvaient distinguer le cadre seulement.

« Si, en effet, on voit une glace, dit M. Thiers, « c'est qu'elle a un défaut, car son mérite est la « transparence absolue. Ainsi est le style en his- « toire. » La comparaison ne saurait être ni plus heureuse ni plus rigoureuse. Le talent de M. Thiers, son art de conter, de grouper les personnages historiques, d'échelonner les événements, d'agrandir l'horizon d'un champ de bataille, peut-être assimilé à cette glace sans défaut, derrière laquelle se meuvent et défilent les seize années de la période consulaire et de l'ère impériale.

« Mais, poursuivre la comparaison jusqu'au bout, je dois malheureusement constater que cette glace faite du cristal le plus pur, se couvre d'une vapeur, qui obscurcit les objets et fait vaciller les silhouettes, lorsque vient à passer, tout au fond d'une catastrophe décisive de cette histoire, la grande figure du héros de Mr Thiers.

Sans vouloir décliner son rôle impartial et parfois sévère, l'historien perd à l'instant de son sang-froid et de sa lucidité accoutumée. Il n'observe plus la condition essentielle imposée par lui à qui veut résoudre « les problèmes profonds de la vie de cet homme extraordinaire, celle qui consiste pour le juge à éteindre toute passion dans son âme. » Il consacrera trois cents pages frémissantes d'enthousiasme à peindre le retour miraculeux de l'île d'Elbe, et trois lignes à le condamner A ce nom de Napoléon, dix fois plus grand à ses yeux que les noms d'Alexandre et de César, et auquel il ose à peine égaler le nom d'Annibal, avec l'émotion et la terreur d'un homme qui viendrait de commettre un sacrilège, M Thiers, frappé d'enchantement, est semblable à ce personnage du conte que toucherait la baguette d'une fée : il ne s'appartient plus, il ne touche plus au sol de l'histoire, il marche sur les nuages de la légende, il s'égare et égare le lecteur avec lui dans le pays du merveilleux. Astolfe, dans l'Arioste, va en Paradis pour y reprendre le bon sens de Roland, que la passion de ce héros pour Angélique lui a fait perdre L'*Angélique* de M. Thiers, c'est, Napoléon.

Figurez-vous un peintre amoureux de son modèle et se promenant dans le musée où il a exposé, notre artiste ne cherchera, ne verra qu'une toile parmi toutes les toiles qu'a brossées son pinceau. Tel est M Thiers en face du grand législateur, du grand chef d'empire dont il est jaloux de conserver les traits à la postérité. Il a peint son héros de face, de profil, à pied à cheval, au centre d'un tableau de bataille, au conseil, sur un trône, en exil Les grands événements de ce règne fabuleux ne sont le plus souvent, sous un pinceau amoureux, qu'un vaste décor sur lequel se détache fortement la figure destinée à dominer l'ensemble. L'artiste ne semble préoccupé que du soin d'adoucir les tons de bistre qui feraient grimacier ce visage lumineux, et d'en écarter les grandes ombres que projette sur sur lui l'édifice d'un empire qui s'écroule!

Peintre admirable de batailles et, dès son début en histoire, ayant affirmé sa vocation en écrivant d'inspiration les premières campagnes d'Italie du général Bonaparte, qui pouvait s'y attendre ? M. Thiers, dans le récit de Waterloo, est resté au-dessous de l'ode en prose des (Misérables), et de la déroute pittoresque de la (Chartreuse de Parme.) J'attribue cette déception éprouvée par le lecteur à une préoccupation de l'historien qui se bat avec MM. Charras et Edgad Quinet, au lieu de livrer bataille à Wellington et à Blucher.

Portant son regard sur les deux points extrêmes de la carrière de son héros — son apparition merveilleuse et le coup de tonnerre de sa chute — M. Thiers n'en voit bien que deux choses qui lui paraissent également grandes, également sacrées : son génie et son malheur. Il arrive à la vérité de se faire petite pour tenir entre les deux. De là, dans cette histoire, qui est restée la biographie d'un grand homme en s'efforçant d'être les annales d'un grand peuple, des contradictions et des déjugements, une idolâtrie professée en vingt volumes et condamnée en vingt pages ; il y là je ne sais quelle atmosphère de panégyrique enveloppant les tableaux les plus complets et les plus fidèles, et les exposant à un jour blessant pour la conscience

Mais dans cette *histoire*, qui ne sera jamais ni assez lue, ni assez admirée, ni assez critiquée, qui vivra malgré ses défauts et ses tendances, pires que ses défauts, je dois louer sans restrictions les quatre-vingt-dix pages qui la résument C'est un historien général M. Thiers trace rapidement, mais de haut et avec la sûreté de main d'un maître, deux esquisses d'une vivacité sans pareille, se faisant pendant toutes deux et se complétant l'une l'autre. La première est un résumé à coups pressés, mais savants, des progrès de l'art de la guerre; la seconde une étude des grands capitaines de tous les temps. On pourra discuter les opinions de l'auteur, faire la part des prédilections personnelles, changer les statues de place dans ce panthéon des demi-deux de la guerre, rabaisser ceux qu'il élève et élever ceux qu'il rabaisser : on restera frappé de la touche ferme et solide de ce beau morceau de philosophie historique. Largeur de vues, élévation d'idées, art de traiter un sujet, éloquence, mouvement, relief : c'est une page complète. Historien prodigieux et plein de ressources dans les vingt volumes du *Consulat et de l'Empire*, M. Thiers se montre dans cette page unique avec la qualité qu'on lui a le plus contestée jusqu'ici, celle de grand écrivain.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 10 avril	50
Clôture du 10 avril	50 15

Correspondance particulière de « LA TURQUIE »

Marseille, le 6 avril 1867.

J'ai eu l'avantage de vous écrire le 30 mars dernier et de vous télégraphier le 3 du mois courant dans les termes suivants :

» Arrivé nul. Cocons soies frisons bien tenus. Blé, cotons calme. Sesames lin arrivages rares. Laine mauvaise situation. »

En effet, comme vous le voyez par ma dépêche, notre marché est complètement inactif pour tous articles à l'exception de l'article soies, cocons et frisons. Il se fait des affaires bien que la marchandise soit rare. Brousse 115 fr., Perse 50 à 55 fr. Cocons, Calamata 27 fr.

Tandis qu'en cotons on ne fait rien en spéculation, tout en consommation. Salonique 125 à 127 fr. 50. Constantinople 145. Trébizonde 105 à 110. Mais une dépêche de Liverpool d'hier nous donne avis de baisse en Angleterre et en Amérique.

En Blés on est fort peu fixé. A Paris, hausse de 2 fr. tandis que vos marchés du Levant sont en baisse. Danube 35 fr. Pologne 40 fr 25 Varna 34 fr. Lalonique 32 fr. 50 Galatz 36 fr. 50.

Quant aux Laines, la position est toujours mauvaise : il s'est fait des affaires, mais en baisse. Salonique 100 fr. Andrinople 165 fr. les 50 ko Kalmouck grise lavée 1 fr. 50. Agneaux Russie noirs 1 fr. 50 le ko. Georgie etc. foncée 1re toute 60 fr. les 50 ko.

Les graines de lin sont en baisse, car les huiles sont calmes, quoique en hausse relative. Anatolie 38 fr. 75. Russie et Danube 37 à livrer.

Peaux de Chèvres. Constantinople et Levant 25 à 35 fr. la douzaine. Samsoun et mer Noire 36 à 40 fr.

Peaux de moutons en laines. Constantinople 45 à 50 fr. les 50 ko.

Les métaux sont en baisse à l'exception des étains comme vous l'indiquait mon dernier courrier. La situation est la même.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 11 avril.

TRIESTE, vap. autr. *Aguila Imp*. cap. Drusseovich, touch. Corfou, Syra et Dardanelles, div march et 95 pass.

MARSEILLE, va. franç. *Periclès*, cap. Cannar, touch. Messine et Dardanelles, div. march. et 6 pass.

MARSEILLE vap. franç. *Byzantin*, cap. Caudolle, touch Messine, Volos, Salonique et Dardanelles, div. march. et 60 pass.

13 Avril.

MARSEILLE, vap. franç *Elibre*, cap. Pelissos, touch. Messine, Pyre et Dardanelles, div march. et 65 pass.

ALEXANDRIE, vap. russe *Elborus*, cap. Gerard, touch. Port Saïd, Jaffa, Beyrouth, Tripoli, Lattaque, Alexandrette, Mersina, Rhodes, Chio, Smyrne, Macaronia et Dardanelles, div. mar. et 39 pas.

THEATRE FRANÇAIS.

—

Aujourd'hui samedi et demain dimanche le théâtre français donnera la troisième et la quatrième représentation de la

Belle Hélène

dont voici le programme :

Acte premier
L'ORACLE,
Acte deuxième
LE JEU DE L'OIE
Acte troisième
LA GALÈRE DE VENUS:

—

Distribution :

Paris, fils du roi Priam	MM. Lagriffoul.
Menelas, roi de Sparte	Munier.
Agamemnon, rois des rois	Desban.
Calchas, grand augure de Jupiter	James.
Achille, roi de Phtiotide	Boitel.
Ajax Ier roi de Salamine	Cochet.
Ajax IIme roi des Locriens	Perenot.
Philocome, serviteur de Calchas	Stephen.
Euthycles, forheron,	Roméal.
Hélène, reine de Sparte	Mmes Marie.
Oreste, fils d'Agamemnon	Elisa.
Bacchis, suivante d'Hélène	Mariany.
Leœna, hétaïre	Andréa.
Parthœnis, hétaïre	Protat.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS. PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caïffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR
MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 *et* 21
» *de Constantinople le* 7, 17 *et* 27

Le bateau à vapeur français, *Bysantin* cap. Candalle, partira pour MARSEILLE mercredi 17 avril, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pirée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

MAISON Dr J. G. POPP
Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP, de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale, franc 1. 60.

AVIS.
M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Græf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 4 heures.— Consultations gratuites.

CONSOLATO GENERALE
DI S. M. IL RE D'ITALIA,
IN COSTANTINOPOLI.

AVVISO.

Il sottoscritto rende nota che, il giorno di sabbato prossimo 13 corrente aprile, sarà tenuta alle ore 10 del mattina, in una delle sale del R. Consolato d'Italia, un adunanza dei creditori dei fallimenti G. V. ed A. G. Stampa e Gulio Antonio Stampa, i crediti dei quoli furono verificati con giuramento, per sentire proposte in ordine alla formazione di nuovo concerdato.

Costantinopoli, 9 aprile 1867.

Il R. Vice Console d'Italia,
D. SEGRY.

AVIS.
Un professeur français, muni des diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76

PENSION BOURGEOISE.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,
Tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

AVIS.
ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

PRÉPARATIFS PHOTHOGRAFIQUES garantis purs.

EXTRAIT DE VRANDE. (Fleischextract) préparé par M. le Professeur de Liebig.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

LECONS.
De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements à la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Medjid, N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N. 12.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES
H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1/2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN
AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ONGUENT HOLLOWAY.
Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties, il [illegible] peut compter sur une guérison [illegible] préalablement la [illegible] par des [illegible] chasser [illegible] par [illegible] aux adi[illegible] fortifient [illegible] système [illegible] de l'Onguent [illegible] guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins. L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être regardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE (Saison de printemps 1867)
SERVICE DES DIMANCHES

Côte d'Europe
VOYAGES DE DESCENTE

HEURES A LAUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	ANATOL KAVAK.	JÉNI-MAHALÉ.	BUYUKDÉRÉ.	THÉRAPIA.	JÉNI-KIOI.	STÉNIA.	EMIRGHIAN.	R. HISSAR.	BÉBEK.	ARNAOUT-KIOY.	KOUROU-TCHESMÉ.	ORTAKIOY.	BÉCHIKTACH.	KABATACH.	OBSERVATIONS.
1 30		7 50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	Le signe (⊛) indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desservie.
1 —		7 20	—	⊛	⊛	⊛		—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛		
3 15		9 35	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛		⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	
8 15		2 35	—	—	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—	
9 30		3 50	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—		⊛	⊛	

Côte d'Asie
VOYAGES DE DESCENTE

H. A LA TURQUE.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	BUYUK-DÉRÉ.	THÉRAPIA.	BEICOS.	PACHABAKCÉ.	TCHIBOUKLI.	KANLIDJA.	ANATOL-HISSAR.	KANDILI.	VANIKIOY.	TCHENQUELKIOY.	BEYLERBEY.	KOUSCOUNDJOUK.	SCUTARI.	
12 45		9 35	—	—	—	—	—	—	—	—	Ark.	⊛	⊛	⊛	—	
3 15		9 35	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛		Ce service aura lieu aussi les vendredis.
8 45		3 5	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	

Côte d'Europe
VOYAGES DE MONTÉE.

HEURES A LA TUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	KABATACH.	BÉCHIKTACH.	ORTAKIOY.	KURU-CESME.	ARNAOUT-KIOY.	BÉBEK.	RUMELI-HISSAR.	EMIRGHIAN.	STÉNIA.	JÉNI-KIOY.	THÉRAPIA.	BUYUK-DÉRÉ.	JÉNI-MAHALÉ.	A. KAVAK.
2		8 20	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
3 30		9 50	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	—	
9 45		4 5	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
10 45		5 5	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	
11 15		5 35	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40		6	—	⊛	⊛	—	⊛	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie
VOYAGES DE MONTÉE

H. A LA TURQUE.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	SCUTARI.	KOUSGOUNDJUK.	BEYLERBEY.	TCHENGHEL-KIOY.	VANI-KIOY.	KANDILLI.	A. HISSAR.	KANDILI.	TCHIBOUKLU.	PACHABAKCÉ.	BEYCOS.	THÉRAPIA.	BUYUK-DÉRÉ.		
3		9 20	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛		⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	Ce service aura lieu aussi les vendredis.
10 50		4 50	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛		

MARCHETO
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

Le Directeur-gérant,
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 87.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDRANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne. AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne. FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

A l'occasion des solennités du Courban-Baïram, les ateliers de l'Imprimerie centrale restent fermés aujourd'hui et notre Journal ne paraîtra pas demain.

CONSTANTINOPLE, le 15 avril.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 15 avril, 3 h. 10 m. soir.

Cours du 15 avril

5 0/0 Ott.	PARIS, (clôt) Marinani.	ouvert.	28 25
		clôture	28 10
	LONDRES.	ouvert.	27 3/8
		clôture	27 1/8
Emprunt Ott. 1865.		ouvert. / clôture	pas coté
3 0/0 Français.		ouvert.	67
		clôture	66 70

Paris, 15 avril, 3 h. matin.

Londres. — L'amendement de Gladstone a été repoussé par 310 voix contre 289. La majorité gouvernementale est donc de 21.

Vera-Cruz 2 avril. — Les dissidents assiégent étroitement la ville.

Paris, 12 avril, 7 h. 25 m. soir.

Cours du 12 avril.

5 0/0 Ottoman.—LONDRES. Clôture 26 3/4

On assure que les puissances agissent activement pour amener un arrangement de la question du Luxembourg.

Florence. — Capella a été nommé ministre des affaires étrangères.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On dit que l'Impératrice a été seulement accompagnée d'une de ses dames et voilée—faire brûler un cierge à l'église Notre-Dame-des-Victoires, pour le rétablissement du prince impérial, dont l'état, quoique amélioré, n'est pas encore complétement satisfaisant.

Agio sur l'or, 33; change en or sur Londres, 108 3/4; 5/20 bons américains 1882, 109 3/4; actions du chemin de fer Illinois, 114 1/4; id. Erié, 55 1/2; coton middling upland, 29.

Une proposition a été présentée à la cour suprême tendant à suspendre l'exécution de l'acte de reconstitution.

Le maréchal Bazaine et la flotte française ont quitté la Havane le 27 mars.

D'après les nouvelles venant du Mexique, le général impérialiste Mejia aurait été battu.

Les impérialistes ont réoccupé San Luis de Potosi.

Les libéraux ont abandonné le siége de Puebla.

—

MM. Baring frères annoncent qu'ils ont reçu de la commission financière mexicaine à Paris l'avis qu'elle a reçu 477,754 fr. pour le paiement des dividendes mexicains, ce qui complète presque entièrement le montant nécessaire pour le paiement du coupon de juillet 1866.

—

On lit dans la *Patrie* :

« L'état de santé du prince impérial ne donne plus aujourd'hui aucune inquiétude. Son Altesse est en pleine convalescence.

« Quant à l'indisposition de l'Impératrice, atteinte seulement d'un enrouement, elle ne présente aucune gravité. »

—

La plupart des journaux excitent à la guerre, et *la Liberté* elle-même, qui reproduit tous les jours, en tête de sa première page, quelques citations contre la guerre, remplit le reste de ses colonnes d'articles poussant à un conflit.

De tout ce que nous apprenons il résulte d'une manière incontestable que la Prusse, après quelques velléités de condescendance, refuse complétement de consentir à la cession, et la France devra renoncer à l'exécution du traité conclu avec le roi de Hollande ou le maintenir les armes à la main.

—

La Prusse se préparait à toutes les éventualités, et déjà aujourd'hui nous voyons par un télégramme que le cabinet de Berlin se hâte de contracter un emprunt de 30 millions de thalers. M. de Bismark agit avec l'énergie et la décision qui lui sont propres ; il va audevant des évènements. Il aura, dans tous les cas, l'avantage de profiter de cours comparativement plus hauts que ceux qu'il rencontrerait après l'explosion de la crise.

—

M. Rattazzi est chargé de la formation du nouveau cabinet.

Le général Menabrea a dû décliner cette mission à cause de la mort de son fils.

L'Italie dit que le roi, en recevant les adresses des Chambres, se serait exprimé comme suit : « Les circonstances étaient graves, il fallait former un ministère de conciliation comprenant tous les partis. J'ai chargé M. Rattazzi de former un cabinet dans cet esprit. Le Roi a ajouté qu'il comptait sur le concours des députés de toutes les nuances. La plus grave question actuelle est celle des finances. Le Roi en sent tellement la gravité qu'il en fait l'objet spécial de ses méditations.

Le *Diritto* dit que M. Crispi accepte un portefeuille.

La *Nazione* affirme que le général Pianelli a refusé le portefeuille de la guerre, lequel a été offert ensuite au général Thaon de Revel.

Le général Percetto aurait accepté le portefeuille de la marine.

M. Correnti garderait celui de l'instruction publique.

Il Diritto prétend que M. Langrand-Dumonceau a intenté un procès au gouvernement italien, à raison de paroles prononcées par le ministre Depretis, où il était question de nouvelles négociations pour la vente des biens ecclésiastiques. M. Langrand-Dumonceau se base sur la convention faite entre lui et M. Scialoja, et il déclare que le gouvernement n'a le droit de passer aucun contrat, tant que le parlement n'aura pas, de fait, repoussé le sien.

M. Disraeli, répondant à une députation de l'association constitutionnelle de Manchester, a dit que le cabinet n'abandonnerait en aucun cas l'article du bill de réforme relatif au droit de suffrage dans ses rapports avec le paiement des contributions

—

Le prince Georges Stirbey, chargé d'une mission de l'hospodar de Roumanie, près la cour de Vienne, est à Nice où il est venu passer quelques jours à la villa du prince Stribey, son père, sur la promenade des Anglais.

—

A la suite de ses diverses missions à Constantinople à Vienne, etc., le prince Stribey à été nommé commandeur de la Légion d'honneur, grand officier de l'ordre turc de l'Osmanié, grand'croix de Saint Stanislas de Russie, grand'croix de l'ordre italien des SS. Maurice et Lazare.

Le prince Georges ne séjournera que peu de temps à Nice, l'éminent diplomate doit retourner prochainement à Bucharest.

—

La *Nazione* dit que le général Pianelli a refusé le portefeuille de la guerre, Ce portefeuille a été ensuite offert au général Thaon de Revel, qui est arrrivé aujourd'hui même à Florence. Le bruit court que le général Rescetton a accepté le portefeuille de la marine.

—

La commission du projet de loi sur l'armée poursuit activement ses travaux. On nous assure qu'elle s'est mise d'accord pour demander trois modifiications au projet du gouvenement.

Ces trois modifications, qui ont réuni l'unanimité de la commission, sont :

Le maintien de la fixation annelle du contingent par le Corps législatif ;

Le maintien d'un écart entre le contingent annuel et l'effectif total de la classe, de maniére à consever en toute circonstance un certain nombre de *bons numéros* ;

La nécessité d'un vote préalable du Corps législtif, pour appeler au service la garde nationnale mobile.

—

Le général Trochu, auteur de la brochure l'*Armée françoise en* 1867, qui est la reproducion de toutes les appréciations formulées déjà par cet officier supérieur au sein de la haute commission mililaire, a été reçu en audience particulière par l'Empereur et a eu l'honneur d'entretenir Sa Majesté relativement à certaines théories exposées dans les chapitres techniques de son travail.

—

L'empereur a chargé M. le général Allard, chef de section au conseil d'Etat, M. le marquis d'Audiffret, sénateur, et M. Guillemot, directeur de la caisse des dépôts et consignations, d'étudier le mode d'affectation de la dotation de l'armée à l'organisation militaire telle qu'elle est établie par le projet de loi soumis au corps législatif.

—

Quatre nouveaux transports, le *Var*, la *Saône* et la *Durance* viennent d'arriver de la Vera-Cruz à Oran et à Alger. La santé des troupes qui se trouvent à bord de ces navires de guerre est excellente.

—

L'affaire du Luxembourg semble être entrée dans une phase nouvelle. On assure que M. de Monstier aurait reçu du ministre des affaires étrangères du roi des Pays-Bas une dépêche dénonçant la rupture des négociations.

On ajoute que le gouvernement français aurait répondu à cette déclaration du gouvernement des Pays-Bas en mettant en demeure Sa Majesté néerlandaise de faire évacuer la forteresse de Luxembourg par les Prussiens, qui n'ont plus aucun droit diplomatique ou international de l'occuper depuis que la Gonfédération germanique n'existe plus. C'est ce fait réel—ou tout au moins vraisemblable—qu'on a travesti à la Bourse en ultimatum du gouvernement impérial sommant la Prusse d'évacuer la forteresse dans vingt-quatre heures sous menace de guerre. Par contre—car les canards ne se font pas faute de se contredire— on assurait que la contradiction du ministre des Pays-Bas et le refus du souverain néerlandais de continuer les négociations était concertée avec le gouvernement français à qui il ouvrait une porte de sortie.

Ce qui est positif, c'est que les chances d'un conflit sont moins certaines aujourd'hui ou tout au moins semblent un peu s'éloigner. On conjecture que les choses pourraient s'arranger ainsi : la Prusse consentirait à évacuer la forteresse à la condition que les Français s'engageassent à ne pas occuper le territoire du Luxembourg et à renoncer à leurs projets d'acquisition; mais il est à craindre que même dans ce dernier cas l'amour-propre germanique surexcité ne consente pas à l'évacuation. Toutefois on y regardera à deux fois avant de faire la guerre de part et d'autre : car d'un côté la Prusse pourrait compromettre l'agrandissement magnifique et inespéré,—matériel et moral,—qu'elle a obtenu, et, de l'autre, la France sait qu'elle ne pourrait compter sur l'Autriche qui se rapproche toujours de la Prusse et qui, dans tous les cas, ne veut plus compter sur nous.

Du moment donc que l'affaire entre dans une phase diplomatique, on peut espérer qu'elle s'y concentrera ; ce qui ne veut pas dire à coup sûr que toutes les chances de luttes sanglantes soient définitivement écartées. Peut-être en saura-t-on d'avantage lundi, s'il est réel que ce jour là doive paraître au *Moniteur* un manifeste ou tout au moins une note de l'Empereur.

On assure de très bonne source qu'aujourd'hui les ouvriers de l'imprimerie impériale sont consignés et que ceux du *Moniteur* l'étaient hier.

En attendant, vous n'avez pas besoin que je vous dise qu'on se prepare ici et avec la plus grande activité à la guerre. On complète l'armement en toute hâte et le travail est doublé dans tous les hôpitaux en vue d'un service d'ambulance. L'appel fait au maréchal de Mac-Mahon (que le télégraphe aurait demandé à Paris) est confirmé. On annonce d'autre part que le comte Walewski diffère son départ pour l'Italie, et ce fait, fort peu important en soi-même, indique que les membres du conseil privé ne croient pas pouvoir s'éloigner en ce moment de leur poste.

Rien ne saurait éveiller un sentiment plus pénible, au siècle où nous vivons, que les contradictions et les inconséquences de la politique, et ce n'est pas une des moins révoltantes anomalies que la conservation des vieux errements en matière de gouvernementation, de ceux qui florissaient, il y a plusieurs centuries, et qui firent la réputation et le succès des Louis XI et des Machiavel.

Avec la découverte de l'imprimerie et la liberté de la presse, les mœurs privées se sont adoucies, purifiées et moralisées : les populations vivant dans des maisons de verre, les vices, les passions, les écarts de condnite, les actions deshonnêtes ou déloyales sont livrés à la vindicte publique et à la rigueur des lois.

La morale a jeté des racines qui s'étendent chaque jour, et une loi nouvelle, inconnue des anciens, la loi de l'honneur, est descendue peu à peu des hauteurs sociales où elle a pris naissance jusque dans les profondeurs des couches populaires.

N'est-il pas étrange qu'une révolution aussi complète des mœurs privées ait laissées intactes des maximes politiques qui toutes se résument en une seule ; la fin justifie les moyens ?

Ces réflexions nous sont inspirées par le document suivant que nous empruntons à l'*Invalide russe*, journal de Saint-Pétersbourg :

« Ayant entrepris dans diverses branches de l'administration civile et dans les institutions du royaume de Pologne, des réformes appropriées aux intérêts généraux de l'empire et au bonheur des habitans du royaume, nous avons jugé nécessaire que, jusqu'à la fusion définitive du royaume, avec l'empire, la préparation et l'examen des mesures législatives concernant ce pays soient enlevés au Conseil d'Etat du royaume de Pologne institué à Varsovie, et concentrés sous notre direction personnelle dans notre propre chancellerie et dans le comité pour les affaires du royaume.

« Maintenant, considérant que la seule attribution qui après ce changement, soit restée au dit Conseil, celle d'examiner le budget annuel des revenus et des dépenses du royaume se trouve supprimée par suite de la fusion du budjet particulier du royaume pour 1867 avec le budjet général de l'empire, et qu'en conséquence l'existence ultérieure du dit Conseil se trouve inutile, nous ordonnons, sur le rapport de notre lieutenant dans le royaume de Pologne, et de l'avis du comité des affaires de Pologne :

« Le Conseil d'Etat du royaume de Pologne est supprimé ainsi que la Chancellerie instituée auprès de ce Conseil.

« Les affaires concernant les délits des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, qui appartenaient à l'examen du Conseil d'Etat du royaume, seront dorénavant instruites et décidées d'après les régles existant dans l'empire.

« L'examen des comptes des administrations centrales qui restent encore dans le royaume jusqu'à leur suppression définitive, et la réunion de ces comptes en un compte général seront confiés au comité constituant du royaume.

« Les membres du Conseil d'Etat supprimé et les employés de la chancellerie conserveront la jouissance des droits attribués aux fonctionnaires du service civil dans le cas de la suppression d'emploi.

« Notre lieutenant dans le royaume et le comité constituant dans le royaume sont chargés des mesures nécessaires à l'exécution du présent ukase.

« Saint-Pétersbourg, 22 mars 1867.

ALEXANDRE II. »

Il n'entre pas dans notre thèse de faire ressortir les effets de cet ukase sur le sort ultérieur de la Pologne.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS DE GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

VI

Pendant ce temps, Furbice s'en allait dans les foires, sur le marché, élégamment vêtu, car il achetait ses vêtements et son linge à Avignon. Il portait des bagues aux doigts, une épingle à sa cravate. Il était le héros des fêtes de village ; il courtisait les jolies filles et ne se faisait aucun scrupule de troubler la paix des familles.

Brigitte ne connaissait que la moitié de ces débordements mais elle en savait assez pour ne se faire aucune illusion sur la tristesse de son sort. Cruellement éprouvée, elle s'était accoutumée à vivre dans de perpétuelles alarmes. A chaque instant elle s'attendait à voir foudre sur elle une catastrophe plus terrible encore que tout ce qu'elle avait enduré.

Malgré les horreurs d'une telle vie, elle aimait Furbice ; elle l'aimait par devoir, car elle avait été chrétiennement élévée ; ensuite, parce qu'il était le père de ses enfants, et enfin parcequ'elle se rappelait sans cesse les trois premiers mois de son mariage, pendant lesquels il l'avait rendue follement heureuse. Dans le sentiment qu'elle éprouvait, il y avait de l'admiration. Parce qu'elle le voyait élégant, beau parleur, cette créature naïve, en qui une bonté toute divine semblait incarnée, le croyait d'une nature bien supérieure à la sienne.

Quelquefois même, au moment où elle souffrait le plus de ses vices, elle se disait qu'après tout elle devait être fière d'appartenir même de loin à un homme tel que lui, et qu'il lui avait fait un grand honneur en l'allant chercher parmi les plus humbles filles de Gordes.

A l'heure où Furbice soupait à la Bastide-Neuve, sa femme l'attendait. Elle savait que ce jour-là aucun marché ne se tenait dans les environs et qu'il n'avait pas quitté le pays. Elle prépara donc le repas du soir. A son intention, avec quelque soin, comme pour une fête. N'était-ce par une fête pour elle que la présence de Furbice ?

Elle l'attendit. L'heure passa. Elle l'attendit encore. Puis, renonçant à la voir arriver, elle soupa seule entre ses enfants, monta avec eux, les plaçr dans leur berceau, et, lorsqu'ils furent endormis, ce qui ne fut pas long, elle descendit et se mit à coudre. Mais ses pensées étaient tristes ; plusieurs fois elle dut cesser de travailler ; les larmes obscurcissaient ses yeux.

Enfin il rendra.

Il étaient belle humeur, elle l'entendit venir de loin. Il chantait, Elle croyait le voir ivre. Pour la première fois depuis longtemps, elle eut une douce surprise.

— Tu m'as attendu, femme dit-il en entrant.

— Oui, mon ami, répondit-elle, oubliant déjà tout son chagrin devant la douceur de son langage.

—Je suis allé pour affaires à la Bastide-Neuve. Pascoul m'a gardé à souper.

Elle le considéra avec une surprise mêlée de plaisir. Il avait été invité à la ferme. On apprèciait donc ses qualités. Elle était heureuse et fière pour lui.

—En voilà, continua-t il, qui peuvent se vanter de mener une belle vie. Pas de souci, une maison où tout est à souhait, de l'argent plein les mains.

— On dit cependant que Pascoul est très-objecta-t-elle.

Bah ! dit-il, je connais sa maladie. On en guérit. Il est riche.

—Nous pourrions l'être aussi, si tu voulait, mon ami. Tu gagnes de l'argent. Il ne tiendrait qu'à toi d'économiser.

Elle s'attendait à un orage, et se reprochait déjà de n'avoir pas su retenir une phrase aussi audacieuse ; mais il se contenta de rire aux éclats.

— Crois-tu que Pascoul économise, lui ? Il ne se prive de rien ; sa femme a des toilettes qui doivent lui coûter gros, mais il est riche, et l'argent va à l'argent. Voilà tout le secret. C'est comme l'eau qui va à la rivière. Tout ça changera, ajouta-t-il à part lui, en allumant une lampe.

Et sans plus rien a dire, il alla se coucher. Il avait besoin de réfléchir aux incidents de la soirée.

Le lendemain, il était debout au soleil levant, et il sortit aussitôt pour se diriger vers la cabane de la Valbray.

La porte était ouverte. La propriètaire de ce bouge, accroupie devant son feu, surveillait avec solicitude, un petit pot rempli de café en ébulliton.

Elle retourna la tête et reconnut Furbice.

— Tu arrives bien, lui dit-elle, si tu veux prendre du bon café.

— Ce n'est pas de refus, la vieille repondit il.

Et s'asseyant sur l'une des deux chaises qui meublait l'unique pièce de ce palais de la misère, il attendit en sifflant entre ses dents.

La Valbray se releva bientôt, prit des tasses ébréchées, les remplit de café, plaça une tasse devant Furbice, et lui dit :

—Il est tout sucré.

Un sourire aimable la remercia. Il avala la liqueur brûlante, à petites gorges. Puis, s'adressant à la Valbray :

— Vous n'avez pas oublié, la vieille, lui dit il, l'enlèvement de Margaï Rivarot.

— Non certes, tu m'a même donné un coup de main, et tu as fidèlement gardé le secret. Mais aussi, tu as eu une grosse part d'argent. Il y aura deux ans, vienne la Noël que ces affaires-là se sont passées.

— Vous rappelez-vous m'avoir dit alors que la belle que nous venions d'enlever n'était pas du gibier fait pour moi.

— Sans doute.

— Eh bien, je crois que vous êtes trompée.

A cette singulière déclaration, la Valbray poussa une exclamation de surprise, fit deux pas en avant vers Furbice, et, ayant croisé ses bras :

— Dis-tu vrai. Jugez-én.

Et il lui raconta dans ses moindres détails le souper de la veille, il lui fit toucher du doigt les mille nuances que son esprit délié avait saisies, et pui lui prouvaient qu'à première vue Malgraï s'était occoupée de lui.

Voire le numéro du 13 avril.

Nous nous contentons d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'inconséquence manifeste de l'action russe à l'intérieur et à l'extérieur de l'empire.

A l'intérieur, cette action se manifeste par l'unification et la centralisation, et à l'extérieur par la décentralisation et la revendication des autonomies.

Jusques à quand les peuples seront-ils dupes des petites manœuvres de la politique? Et n'arrivera-t-il pas un jour où ils exigeront que la morale gouvernementale se règle d'après les mêmes principes que celle des particuliers?

Une dernière remarque et qui a bien son importance, c'est qu'il serait impossible en compulsant les documents émanés de la Sublime Porte depuis nombreuses années de trouver un *iradé* restrictif au même point des droits reconnus d'une population ou d'une communion religieuse. En principe tous les actes officiels du gouvernement ottoman étendent la sphère du progrès et octroient de nouvelles libertés.

LES FAUX BRUITS.

La question du Luxembourg subit la loi commune. Il lui faut passer, avant d'être comprise par l'opinion publique, sous les fourches caudines de l'inventeur de fausses nouvelles et du polémiste irritant.

Nous sommes ainsi faits en France, que nous ne savons jamais sacrifier nos passions, au risque de compromettre nos intérêts.

C'est ce que nous voyons aujourd'hui. Les bruits les plus insensés circulent les polémiques les plus violentes sont engagées, et cela sans souci de la vérité, de la logique et du bon sens. La réaction, viendra bientôt, nous n'en doutons pas. L'opinion publique ne voudra pas être dupe longtemps des coalitions qui ruinent les gens à la Bourse ou des oppositions systématiques qui faussent les idées dans les journaux. Mais, en attendant, la théorie de Basile triomphe, et ses adeptes se disent qu'il restera bien toujours quelque chose de la calomnie et du mensonge!

Allons donc droit aux bruits qui s'accréditaient hier dans le monde politique et financier. Prévenons le retour d'une panique que l'on pourrait prendre à l'étranger pour une défaillance du sentiment national, et qui n'est que le cri d'alarme de quelques spéculateurs d'envoyés.

Que disait-on? On parlait d'un conseil extraordinaire tenu vendredi à minuit— heure solennelle — par l'Empereur, et dans lequel la guerre contre la Prusse avait été décidée; c'est faux! On parlait de l'envoi d'un *ultimatum* à Berlin, donnant quarante-huit heures au gouvernement prussien pour rappeler sa garnison de la forteresse de Luxembourg; c'est faux! On parlait de l'appel immédiat à Paris du maréchal Mac-Mahon; c'est faux! On parlait de la formation d'un camp de 100,000 hommes sur les frontières de l'Est; c'est faux! On parlait enfin de l'envoi au conseil d'Etat d'un projet d'emprunt de 300 millions; c'est faux!

Voila ce qu'on disait. Et tous ces bruits, propagés par des gens dont on n'accepterait pas la parole pour des faits sans importance, étaient accueillis comme si les décisions du gouvernement pouvaient être livrées aux premiers venus! . . .

Mais ce ne sont là, après tout, nous dira-t-on, que caprices d'imagination. Tant pis pour qui s'y laisse prendre. Combien est plus attristant le spectacle de ceux qui, froidement, résolument, s'emparent d'une question dont ils connaissent mal les termes, la discutent, la torturent, pour en faire sortir, quoi? la condamnation d'une politique qu'ils n'ont jamais comprise ou dont ils se sont donné mission de dénaturer sans cesse les tendances ou de diminuer les succès!

Ce spectacle, certains journaux nous l'offrent chaque matin. Les uns, avec une désinvolture parfois grotesque, se prononcent sur les actes du gouvernement et tranchent de l'homme d'Etat sans savoir le premier mot des négociations relatives aux Luxembourg. « Cette affaire manque de suite et de réflexion! » s'écrient-ils avec un sérieux imperturbable. Les autres, perdus sans cesse dans les contradictions les plus choquantes, demandent, tantôt la paix avec l'humiliation, et tantôt la guerre avec ses périls sans fin!..

Que l'opinion publique secoue donc une bonne fois le fardeau de ces sottises et de ces forfanteries! Ne prêtons pas à rire à l'étranger, ou mieux ne lui donnons pas à croire que ces paniques de la Bourse reflètent l'état de notre esprit ou que ces polémiques sont l'expression de nos sentimens politiques!

Le pays n'a perdu ni sa foi dans le patriotisme de l'Empereur, ni la conscience de sa force et de sa puissance. Il sait que, sur le terrain diplomatique, le gouvernement impérial a conservé sa proverbiale habileté, et que rien ne peut le faire dévier du but qu'il poursuit: le respect de son droit, la satisfaction de nos prétentions et le progrès de notre influence.

(*Patrie.*)

PARIS, 5 AVRIL 1867

LES PRÉTENDUS DROITS DE L'ALLEMAGNE SUR LE LUXEMBOURG.

Dans la comédie à deux personnages qui s'est jouée l'autre jour devant le Parlement allemand, M. de Bismark pouvait bien représenter la politique officielle du cabinet de Berlin; mais M. de Bennigsen en représentait la politique secrète et les vues intimes. Le jour, sans doute peu éloigné où le gouvernement prussien sera mis au pied du mur et obligé de dire s'il consent ou non à retirer ses troupes de Luxembourg, nous devons nous attendre à voir tout à coup les arguments du comparse dans la bouche du premier ministre de Guillaume Ier.

Traitons donc, dès aujourd'hui, le discours de M. de Bennigsen comme l'expression fidèle des sentiments du cabinet de Berlin.

Remarquons, en premier lieu, que l'ancien coryphée du *Nationalverein* n'a pas dit un mot des traités, sans doute parce que sur ce terrain la défense des prétentions prussiennes est impossible. Il n'a voulu envisager la question qu'au point de vue qui pouvait l'envenimer en surexcitant les susceptibilités germaniques.

« Le gouvernement prussien, dit le texte de l'interpellation, doit assurer d'*une manière durable à tout risque*, la liaison du grand-duché de Luxembourg avec le reste de l'Allemagne, et en particulier le droit de la Prusse de tenir garnison dans la forteresse de Luxembourg. » Sur quoi repose ce droit qu'il faut assurer et maintenir, même au risque de la guerre? M. de Benningsen ne lui assigne d'autre fondement que la convenance et les intérêts de l'Allemagne.

Le Luxembourg, dit encore l'interpellation, est un ancien pays allemand qu'on veut arracher à l'ensemble de la patrie. Sur ce thème, M. de Bennigsen a été abondant. Si l'intérêt de la Prusse à confisquer le Luxembourg est évident et n'a pas besoin d'être détaillé, ses droits à commettre cette usurpation ne sont pas beaucoup près, aussi clairs. Aussi le flot de l'éloquence germanique a-t-il coulé.

Ainsi le Luxembourg est un territoire allemand, c'est même une partie intégrante de l'Allemagne; ses populations sont allemandes, on violente ses sympathies, et on fait tort à l'Allemagne si on ne l'annexe au plus tôt à la Confédération du Nord, comme le Schleswig, autre terre allemande, dont les habitants s'estiment, comme on sait, très heureux d'être les sujets du roi Guillaume.

M. de Bennigsen a avancé toutes ces belles choses: comment les a-t-il prouvées?

Le Luxembourg est une terre allemande, parce que les princes qui en étaient originaires et qui en portaient le nom, ont régné en Allemagne il y a plus de quatre siècles. La Lorraine, il y a beaucoup moins long temps, a donné aussi des empereurs à l'Allemagne: pourquoi M. de Benningsen ne la réclame-t-il pas au même titre? Pourquoi ne revendique-t-il pas toute la France, car Charlemagne, son fils et son petit-fils ont régné à la fois en Allemagne et en France?

Dans le rayonnement de son inépuisable fécondité, la France a donné des souverains à presque toute l'Europe. Elle a donné des empereurs à l'Allemagne, des rois à l'Angleterre et à l'Italie; ses ducs de Borgogne ont régné sur les Pays-Bas, dans la vallée du Rhin et jusqu'aux rives du Weser; c'est une famille française qui porte la double couronne scandinave. Où irons-nous avec ce système des revendications historiques?

Bornons-nous aux temps modernes, et que M. de Benningsen veuille bien nous dire, s'il le peut, à quel moment le Luxembourg a fait partie de l'Allemagne, et a obéi, comme terre allemande, à un empereur allemand.

Comme la Flandre, les Pays-Bas, le Hainaut et tous les pays wallons, le Luxembourg était la possession de la puissante maison de Bourgogne, c'est-à-dire de la branche cadette de la maison de France. Charles Quint en hérita du chef de sa mère.

Mais quand lui-même partagea son vaste empire, est-ce à son frère Ferdinand, qui reçut de lui tous ses Etats allemands, qu'il assigna le Luxembourg?

Tandis que Ferdinand recueillait les possessions allemandes de la maison d'Autriche, le Luxembourg avec les Pays-Bas toutes les provinces détachées de la France, passait à Philippe II, et pendant un siècle il appartenait à l'Espagne.

Le traité des Pyrénées, en 1659, le rendit à la France, et pendant cinquante-cinq ans, il fit tout entier partie du royaume de France. A la paix d'Utrecht, en 1715, il fut attribué à la maison d'Autriche, comme sa part dans l'héritage de la monarchie espagnole: il fit partie, avec la Belgique actuelle, de ce qu'on appela les Pays Bas autrichiens.

Encore convient-il de remarquer que, dans ce partage, une moitié au moins du Luxembourg demeura définitivement acquise à la maison de France: elle forme aujourd'hui la presque totalité du département de la Moselle. M. de Bennigsen devrait donc réclamer Thionville, Montmédy, Damvillers, Florenge, Richemont, Charny et Ivoy, qui furent alors, pour la première fois, séparés du Luxembourg.

De 1715 à 1797, le Luxembourg fit donc partie des Pays-Bas autrichiens, et la maison de Haspourg y régna, non comme sur une terre d'Empire, mais comme sur un bien patrimonial; et le pays fut administré, non de Francfort, mais de Bruxelles. Le traité de 1797 le rendit à la France, et il fit, de nouveau, partie de l'Empire français jusqu'en 1814.

Ainsi, dans les quatre derniers sièles, nous voyons le Luxembourg appartenir tour à tour à la maison française de Bourgogne, à la couronne d'Espagne, à la couronne de France, à la maison d'Autriche, comme souveraine des Pays-Bas, jamais à l'empire d'Allemagne.

Nous avons déjà expliqué comment, en 1814, le Luxembourg fut attribué, avec la Belgique, à la famille d'Orange-Nassau; et comment, en vertu des traités conclus entre le roi des Pays-Bas et la Confédération germanique, les frais d'entretien de la forteresse furent mis à la charge de la Confédération, qui fit tenir garnison dans la place par le contingent prussien.

Le Luxembourg a-t-il, du moins, depuis 1814, fait partie de l'Allemagne et uni son sort à l'Allemagne? Pas le moins du monde. Les recueils diplomatiques sont remplis des plaintes officielles de l'Allemagne contre le roi grand-duc, qui ne contribue en rien aux dépenses et aux charges de la Confédération, qui ne fournit pas son contingent militaire, et qui enrôle la jeunesse luxembourgeoise dans l'armée hollandaise.

La révolution de 1830 arrive: le Luxembourg s'insurge et se sépare de la Hollande. Cette fois, du moins, cette terre essentiellement allemande, ce lambeau arraché de la patrie germanique va se jeter dans les bras de la Confédération, ses envoyés vont courir à Francfort ou à Berlin! Pas du tout. Le grand-duché unit son sort à la Belgique; il proclame Léopold Ier. Pendant neuf ans, il demeure uni à la couronne belge; il faut la pression des grandes puissances, il faut la timidité du gouvernement français et la crainte d'une guerre européenne pour que le grand-duché retourne, non pas à l'Allemagne, qui n'ose le revendiquer, mais à la Hollande. Enfin, ce qui est plus significatif, les puissances elles-mêmes reculent devant une violence trop grande à faire aux populations: Arlon et les deux tiers du grand-duché restent incorporés à la Belgique. On dédommage le roi de Hollande avec une partie du Limbourg, et un débris seulement de l'ancien Limbourg lui est donné avec la forteresse.

C'est ce dernier débris qui a fait, depuis 1839, c'est-à-dire pendant vingt-sept ans seulement, partie de la Confédération germanique en demandant périodiquement à s'en retirer. C'est cette union mal assortie de vingt-sept années qui constitue, avec le fait d'avoir donné naissance à Henri de Luxembourg, ce que M. de Benningsen ose appeler les droits de l'Allemagne sur le Luxembourg.

La Confédération est morte, et les liens contractés avec elle sont rompus par sa dissolution. Reste donc l'origine ancienne du pays. Si l'argumentation de M. de Bennigsen est favorable, elle s'applique non seulement au grand duché actuel, constitué par le traité de 1839, mais au Luxembourg belge et au département de la Moselle. Sous peine de désavouer lui-même ses propres arguments, M. de Benningsen est tenu de demander le démembrement de la Belgique et de la France.

Ainsi, ni le droit ancien ni le droit moderne, ni l'histoire, ni les traités, ne justifient les prétentions prussiennes.

Si l'on invoque les anciens liens féodaux, la nationalité, la persistance de la langue allemande, que Berne, Bâle et Schafhouse, anciennes villes d'Empire, reprennent leur place au banc des villes du Rhin. Réclamez donc aussi Strasbourg et Colmar, et surtout Mulhouse, détachée de l'Allemagne depuis moins de soixante-dix ans. Les droits de l'Allemagne sur ces villes sont plus faciles à établir que sur Luxembourg.

Si l'on invoque les traités, qu'on fasse revivre la Confédération germanique, mais qu'on ne prétende pas, après l'avoir mise en terre, russusciter ses droits.

Le Luxembourg est aujourd'hui une terre libre; on en a détaché en 1815, pour les réunir à la Prusse, la vallée de la Sauer et la rive droite de la Moselle, les deux seules parties que pût, avec quelque vraisemblance réclamer la nationalité allemande. Le reste est un pays wallon, si l'on ne veut pas dire un pays français.

La langue française a toujours été, elle est encore la langue officielle du pays: le gouvernement publie ses actes en français, les Etats discutent en Français. Non seulement la monnaie n'a jamais été allemande, mais, même après 1839, elle n'a jamais été hollandaise; elle est demeurée française par son titre, ses divisions, ses caractères. Si l'enseignement primaire se donne en Allemand, comme dans nos villages d'Alsace, l'enseignement supérieur se donne exclusivement en français. Il est vrai que les brasseurs de Luxembourg sont obligés de savoir l'allemand pour vendre leur bière aux soldats prussiens de la forteresse, mais voici le seul lien qu'il soit possible d'établir entre Luxembourg et l'Allemagne.

(*Débats.*)

Extraits des journaux allemands (*Gazette de la Croix*:)

Il fallait s'attendre à ce que M. le comte de Bismark s'abstînt d'initier le public aux intentions du gouvernement prussien. Aucun homme d'Etat circonspect ne saurait divulguer en pleine Assemblée ses idées sur une question pendante. Il a pleinement suffi au ministre d'exprimer la conviction des gouvernements alliés, que pas une puissance étrangère ne léserait des droits *indubitables* d'Etats ou de populations germaniques, et que l'affaire du Luxembourg ne se réglerait en aucun cas, sans le concours des signataires des traités de 1839. On ne peut demander davantage.

La question en effet, n'est pas si simple qu'il suffise, pour la trancher de cet aphorisme facile: *Le Luxembourh appartient à l'Allemagne.* Le Luxembourg appartient, — ceci est tout à fait indubitable,— au roi de Hollande. Et si personne ne peut contraindre ce souverain à entrer comme grand duc de Luxembourg dans la Fédération du Nord, (qui désirerait l'y voir entrer, après les expériences de l'année dernière?.) mieux vaut envisager la question de sang-froid, que de la noyer dans une profusion de phrases hautaines, lesquelles ne résolvent rien.

La démocratie s'échauffe à exploiter cette question contre le comte de Bismarck, comme si le ministre était surpris en flagrant délit de négligence. Paroles creuses: nous aurions vu les mêmes hommes s'ameuter contre le ministre, et l'appeler perturbateur de la paix publique, s'il avait brusquement cassé les vitres. Raison de plus, pour les vrais patriotes, de considérer la question avec calme. Ce qui nous revient de plein droit, personne ne voudra nous l'arracher: mais ignorer le droit des autres, c'est méconnaître les premiers principes d'une politique.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Nous continuons notre relation sur le séjour du Prince de Serbie à Constantinople et son départ.

Dans la journée de lundi (8 avril) S. A. S. a reçu plusieurs visites entr'autres celle du Patriarche œcuménique. Le soir, il a dîné chez S. Exc. l'internonce d'Autriche, où l'éminent artiste hongrois Reményi a exécuté des airs nationaux Serbes. C'était un dîner de famille et de bons voisins. La journée de mardi a été consacrée aux affaires; le soir, S. A. a dîné chez l'ambassadeur de Russie.

Le mercredi devait être consacré à une promenade sur le Bosphore. Malgré le mauvais temps et la pluie, S. A. est montée le matin sur un vapeur impérial qui l'a transportée à Candidja. (résidence d'été de S. A. Fuad pacha) où un déjeuner avait été préparé. S. A. Fuad pacha en a fait les honneurs avec la courtoisie et l'amabilité qui le distinguent; après quoi, le temps s'étant rasséréné, S. A. a bien voulu conduire ses hôtes dans son admirable jardin, incontestablement l'un des plus beaux du Bosphore tant par sa situation que par l'art qui a présidé à sa création. De retour au palais S. A. Fuad pacha a remis au Prince les distinctions honorifiques accordées par S. M. I. aux personnes de sa suite. Après avoir pris congé de S. A., le Prince est remonté à bord du vapeur. Au lieu de revenir directement à l'échelle de débarquement, le vapeur côtoyant la côte Asiatique, est passé devant Scutari et a poussé sa promenade sur la mer de Marmara jusqu'aux îles des Princes, d'où il est revenu en longeant la côte d'Europe.

Depuis que les fêtes et les invitations avaient commencé, la seule soirée qui ne fût pas engagée, était celle de mercredi; S. A. en profita pour réunir quelques hôtes à sa table. On remarquait à sa droite Mme Ristich.

Jeudi, à midi, S. A. S. a été reçue en audience solennelle de congé par S. M. I. le Sultan qui a daigné lui faire un accueil très bienveillant, et adresser aussi à la suite du Prince quelques paroles gracieuses. A cette occasion S. M. a remis au Prince le Firman par lequel Elle a daigné lui confier les forteresses situées en Serbie.

Dans l'après-midi S. A. a quitté Constantinople. Le yacht impérial *Sultanié* a transporté le Prince et sa suite à Kustendjé, le plus beau temps favorisait le retour du Prince; le voyage de retour s'opère par Tchernavoda et le Danube. Selon toutes les prévisions le Prince Michel sera rendu dans sa capitale mardi prochain.

Voici la liste des décorations conférées à l'occasion de la visite princière.

Médjidié 1re classe: M. Garachanine, Président du Conseil des Ministres et ministre des affaires étrangères, et M. Marinovitch Président du Sénat.

Médjidié 2me classe: M. Blaznaratz, ministre de la guerre; M. Zernobaratz, sénateur, et M. Ristich, représentant de la Principauté à Constantinople.

Medjidié 3me classe: M. le colonel Joberatz premier aide-de-camp de S. A. S. M. le lieutenant colonel Belimarcovitch et M. l'archiprêtre Bauitch.

En outre plusieurs décorations de 4me classe du même ordre ont été conférées aux officiers et autres personnes de la suite du Prince.

— Pauvre Pascoul! dit la Valdray en secouant la tête.

— Ne le plaignez donc pas, la vieille. Si ce que je prévois arrive, je lui aurai rendu un fier service, car il guérira, et c'est à moi qu'il le devra.

— Le fait est qu'il s'est bien déjeté en quelques mois, le cher garçon.

— Maintenant que vous connaissez mon secret, êtes-vous disposée à servir mes intérêts? demanda Furbice.

Et comme elle ne répondait pas:

— Je vais être obligé d'agir avec prudence, pour ne pas éveiller les soupçons du mari. Jusqu'ici je n'allais à la ferme qu'à de très rares intervalles. Je ne veux pas que d'abord on m'y voie trop souvent. Mais, sans doute, j'aurai à y faire porter des billets, à y donner des avis, à en recevoir. Puis-je compter sur vous? vous y trouverez votre compte.

— Cet homme-là ne doute de rien, s'écria-t-elle gaiement, allechée par l'espoir du gain. Il fait ses plans comme si ce qu'il désirait était arrivé déjà.

— Cela arrivera, répondit-il. Puis, il ajouta: Vous irez à la ferme aujourd'hui. Je crois que Margaï vous parlera de moi.

Il sortit sur ces mots. Il y avait marché à Cavaillon, et il n'aurait eu garde d'y manquer.

A la même heure. Margaï pensait à lui, avec cette exaltation particulière aux natures méridionales. La nuit ne lui avait porté que de mauvais conseils Honneur de son nom, dignité, mari, ne pesaient guère dans sa pensée. Elle était décidée à ne faire aucune résistance au sentiment nouveau qui l'envahissait.

L'entrée de la Valbray fut une joie pour elle. Elle pouvait lui parler de Furbice.

— Le connaissez vous? demanda-t-elle après l'avoir nommé.

— Si je le connais, sans doute, et depuis longtemps. Il est mon voisin: c'est un bien aimable homme.

— Sa femme est elle jolie?

— Voici la jalousie qui perce, se dit la Valbray. Et tout haut, elle répondit: Jolie! comme une petite paysanne. Comparée à vous, ma mignonne, c'est un chardon à côté d'une rose.

La certitude d'être plus belle que sa rivale amena un sourire sur les lèvres de Margaï. Puis elle interrogea la vieille Valbray sur les habitudes de Furbice. Celle-ci lui fit un séduisant portrait du maquignon. La jeune femme buvait ces paroles avec délices. Puis elle eut un mouvement de colère, et la Valbray l'entendit s'écrier:

— Ah! pourquoi suis-je mariée?

— Auriez vous à vous plaindre de Pascoul?

— Non; mais, puis-je me réjouir d'être unie à un être débile?

— C'était pourtant un bien joli homme quand vous l'avez épousé.

— Joli! oui, comme une fille.

Ces derniers mots furent dits avec une amertume à laquelle la Valbray ne se trompa pas. Elle connaissait le cœur de Margaï. Elle avait eu ses confidences de jeune fille, elle avait maintenant ses confidences de jeune femme. Les premières expliquaient les secondes. Elle écouta tout jusqu'au bout, et elle eut l'habileté de ne pas révéler que Furbice était allé chez elle le matin. Mais en partant, elle savait que ce dernier n'avait rien exagéré.

— Je suis toute à votre service, ma mignonne; mais, pour Dieu, soyez prudente.

Elle fit cette recommandation d'un ton patelin et partit comblée par Margaï de cadeaux de toutes sortes.

— Si je suis habile, se dit elle, désormais ma vie ne me coutera plus rien et sera meilleure. Ces deux écervelés y pourvoiront.

Dès que la Valbray se fut retirée, Margaï sortit enfin d'aller se promener aux champs. Elle avait besoin de mouvement et de grand air. D'ailleurs elle était libre. Pascoul n'était pas à la ferme.

Au lieu de se diriger Gordes elle tourna le dos au village, ne voulant rencontrer personne qui put lui adresser la parole. Elle se trouva bientôt sur la route de Cavaillon. Il était environ cinq heures. La journée avait été très chaude. Des éclairs de plus en plus pressés, de sourds grondements de tonnere annonçaient l'approche d'un orage. Margaï ne voyait rien, n'entendait rien. Elle marchait dans les champs solitaires, livrée tout entière à ses coupables pensées. Des images rapides passaient devant ses yeux, et ses narines, largement ouvertes, semblaient aspirer un air chargé de parfums voluptueux et pénétrants.

Tout à coup, de grosses gouttes de pluie commencèrent à tomber et l'arrachèrent à ses réveries, Elle voulut revenir sur ses pas Mais elle avait fait un long trajet, et aucun abri ne s'offrait à elle avant d'arriver à la ferme. Elle ouvrit alors une petite ombrelle et marcha rapidement.

Bientôt, elle découvrit une retraite. En l'endroit où elle se trouvait, la route est encaissée entre deux rochers élevés. Etroit à sa basse, large à son sommet, l'un de ces rochers s'avance harbiment sur le chemin, comme l'arche d'un pont qui aurait été coupée par le milieu et dont une moitié seulement serait encore debout. C'est là, sous ce vaste champignon de pierre qu'elle courut se réfugier.

Il y avait une espèce de niche; elle s'y blottit, étroitement enveloppée dans sa robe et regarda tomber la pluie.

Elle tombait maintenant avec violance, fouettée furieusement par des coups de vent, illuminée par de rapides éclairs. Le tonnerre grondait au-dessus des rochers avec des éclats formidables que l'écho répercutait longuement. Parmi tous ces bruits, Margai crut entendre cependant le galop d'un cheval et le roulement d'une voiture. Elle prêta plus attentivement l'oreille et reconnut qu'elle ne s'était pas trompée. La voiture se rapprochait de plus en plus; quelques minutes après, elle vint s'arrêter sous le rocher.

Enfoncée dans son abri de rencontre, n'osant avancé la tête. Margaï ne pouvait voir le conducteur. Ce dernier ne la vit pas non plus; se croyant seul, il sauta rapidement à terre, en jurant contre le temps, prit dans sa voiture une couverture et enveloppa son cheval mouillé de sueur autant que de pluie.

Alors Margaï fit un pas hors de sa retraite pour essayer de reconnaître son nouveau compagnon. Ce dernier essai fut vain, car il était de l'autre côté de son cheval, et caché derrière lui. Mais ce qui la frappa, c'est que ce cabriolet, monté sur deux roues, recouvert d'une capote, doublé en indienne, ne lui était pas inconnu. En effet, bientôt elle se rappela que cet équipage lui avait servi à faire le trajet de Gordes à Avignon, le soir où Pascoul l'avait enlevée de la Bastide-Neuve. Est-ce ce souvenir qui fit battre son cœur? Non; mais elle savait que cette voiture appartenait à Furbice.

— Ciel! se dit-elle, si c'était lui!

A suivre.

On nous communique la pétition suivante que les signataires ont adressée à S. A. le ministre des affaires étrangères.

Constantinople 18 mars.

Altesse,

Les soussignés, électeurs dans le 6e Cercle, ont l'honneur d'exposer humblement à Votre Altesse ce qui suit.

Une commission a été nommée dans la réunion du 2 Mars avec mandat d'assister la Municipalité au dépouillement des votes pour la formation du Conseil Municipal. Après avoir travaillé une semaine entière et pris connaissance du résultat du scrutin, cette Commission outre passant son mandat, vient de son propre chef d'écarter un grand nombre de votes qui sont ainsi annulés, et cela sous le prétexte que ces votes ont été donnés sous l'influence de la Municipalité. (1)

Péniblement surpris de cette décision que l'on ne saurait qualifier que d'arbitraire, les soussignés s'empressent de porter le fait à la connaissance de V. A en l'assurant de la spontanéité de leurs votes signés de leur propre main et en la priant humblement d'accorder Sa haute protection à leur droit d'électeurs.

Dans la persuasion qu'Elle voudra bien prendre en sérieuse considération leur demande, en ordonnant le maintien des votes et en reconnaissant la validité du scrutin dont le résultat a été déjà connu ils ont l'honneur d'être avec le plus profond respect de Votre Altesse etc, etc.

(*Signé*) Kiladiti Stavrou.
Ant. Gilagian.
Const Coumbaris.
J. Spadaro.
Ant. Alléon.
Jes. Alléon.
Dim. Lapardas.
G. H. J. Barub.
Alex. Kissarli.
Amb. Malakian.
G. Apostolidès.
Ahmed Djémal.
Hatzik Cadamadjian.
Kirkor Hourdadji.
Kéraclis Margaritis.
Lucie Ve Garabet.
Dr. Horachandji.
A. Manikoglou.
Ohanès Camaroglou.
Grégoire Nicolaïdès.
Cazazian.
Manuel Gabriel.
Jean Stamatiadès.
Jean Lutfian.
Marigo Covio.
Agop Damat.
M. Pisinick.
Hadji Saïd Effendi.
Ohanès Kurkchibachian.
Kévork Samandji.

Une nouvelle feuille vient de surgir à Constantinople. Nous publions plus loin le sommaire de la 1re Livraison de l'*Illustration Ottomane*.

Nous souhaitons bonne chance et longue existence à notre confrère.

ILLUSTRATION OTTOMANE

Publiée sous la direction de M. Bert de Montaurouge, 370, Grand-rue de Péra.

SOMMAIRE DE LA 1re LIVRAISON.

I. — *Origine de Byzance.*
II. — *Constitution géographique de l'Empire d'Orient du IVe au XVe siècle.*
III. — *Hitkaï Saadet*
IV. — *Origine du Croissant.*
V. — *L'Ile de Crète, souvenirs de voyage.*
VI. — *Chronique.*

Liste nominative des passagers partis de Marseille le 6 avril. par le paquebot à vapeur Tibre cap. Varengot.

Pour Constantinople: MM. Collas; Ferceval; Delord; Duseigneur; Roux; Broiz, Tramont; Vincent; Morisson; Demilleville; Delsomes Ogier; Duseigneur, Tingennald, Autrage, Beridons.

Pour Salonique: M. Pakalero.

Pour Trébizonde: MM. Mirza Mehdi, Ahmet, Bozorgu, Djihari, Khan, Assodulon, M. Nizay, Aga Ali-Akber, Abbas Kouli Khan.

De Messine pour Constantinople: MM. Scuffos, Joseph Anetra.

Du Pyrée pour Constantinople: Mme Hélène Ankovri, MM. Kefalas, Psilla.

Des Dardanelles pour Constantinople: Le Gouverneur-général des Dardanelles, sa famille et sa suite. MM. Schaverzeabeau, Sakalero.

Du Pyrée pour Constantinople: Steakney et sa famille.

On écrit de Bucharest à la *Presse* de Vienne à la date du 23 mars:

C'est à peine si en Europe il existe un peuple plus patient et plus docile que le peuple roumain, c'est-à-dire si l'on comprend par peuple la masse de la population représentée en Valachie et en Moldavie par les cultivateurs, attendu qu'il n'y a presque ni industrie, ni commerce dans le pays et que le peu qu'il y en a est entre les mains des étrangers. Si malgré cela des troubles politiques ne discontinuent par de ravager le pays pour engloutir son bien être, le peuple n'en est pas la cause. Il faut les attribuer aux conditions politiques particulières du pays, qui ont donné prise aux intrigues des Fanariotes qui, auprès de la Sublime Porte se disputent la dignité et les revenus de l'hospodariat, puis également à l'ambition et à la jalousie des riches indigènes (boyards) et enfin à la recherche des emplois et au désir de vivre et de s'enrichir aux dépens de l'Etat.

Après l'avènement au trône du prince Charles de Hohenzollern, à la suite duquel l'hospodariat cessa d'être un sujet d'intrigue, parce que le droit d'hérédité fut reconnu, les choses ne subirent pas pour cela de changement et au contraire elles allèrent toujours en croissant.

Les principaux hommes politiques de la Moldo-Valachie ont appelé dans le pays un prince étranger, pour y occuper la plus haute dignité, mais ils ont pris soin de lui lier les mains par une constitution qui ne peut être qu'un obstacle dans un pays où la culture intellectuelle n'en est encore qu'au début. Il s'ensuit que le prince peut être comparé à un automate surmonté d'une couronne princière, tandis que le gouvernement, le pouvoir, les positions, ont été distribuées à ceux qui appartiennent au corps des politiques roumains. Depuis l'avènement du Charles I, une lutte encore plus acharnée qu'autrefois est engagée pour les emplois, et le prince doit assister tranquillement à ce combat déplorable pour le pays, parce qu'il est condamné à l'inaction par la Constitution et parce que l'usage que ses mains inexpérimentées pourraient faire des quelques prérogatives reconnues à la couronne, aggraverait cet état de choses plutôt que de l'améliorer.

A la suite des attaques des radicaux, le ministère boyard John Ghika a dû être renvoyé, les radicaux sont arrivés depuis au gouvernement et la révolution est dans l'air. Ce ne sont plus seulement les luttes de la Chambre et les propositions de vote de blâme contre le gouvernement qui tiennent en émoi, mais la crainte d'un soulèvement s'est emparée de tous les esprits.

Jusqu'à présent cette appréhension n'est justifiée que par l'apparition de quelques centaines de faubouriens qui, pour la seconde fois, ont demandé hier à la Chambre la concession de terrains à laquelle ils n'ont pas droit d'après la loi rurale qui n'accorde de propriété foncière qu'aux anciens paysans corvéables. L'intervention de la gendarmerie et d'une compagnie, qui procédèrent à quelques arrestations, suffirent pour disperser ces gens; mais le bruit court que plusieurs milliers de paysans se sont réunis dans le but de venir à Bucharest afin d'obtenir du gouvernement du pain pour eux et leurs familles affamées. Dans tous les cas, la situation est des plus graves, aussi bien pour le prince que pour le pays.

(1) Une phrase ayant été omise dans cette pétition, nous la reproduisons de nouveau.
(*Note de la rédaction.*)

NOUVELLES DES PAYS BAS.

SECONDE CHAMBRE DES ETATS-GÉNÉRAUX.

Séance du 5 avril.

Interpellation de M. THORBECKE au sujet de la question du Luxembourg.

M. THORBECKE. Depuis quelques temps nous avons pu apprendre avec regret, et presque chaque jour, que des bruits pénibles et d'un caractère nullement bienveillant se répandent sur une cession du Luxembourg. La Hollande est citée comme partie intéressée dans ces bruits et dans les conversations qu'ils provoquent aujourd'hui aussi généralement qu'en 1858, car à cette époque aussi il fut question du Luxembourg. Il s'agissait alors d'une négociation qui ne trouva partout, et aussi en Allemagne, que de la désapprobation. Il ne s'agissait pas d'une négociation constitutionnelle, car alors déjà j'ai émis l'opinion que le Luxembourg nous était aussi étranger que tout autre Etat étranger. Alors aussi nous nous sommes aperçus que nos voisins allemands, quelque savants qu'ils soient en sciences et en arts, se trompent quelquefois en géographie politique, et qu'ils se trompent d'autant plus facilement qu'ils s'effraient moins d'un dérangement de frontières. Quoi qu'il en soit, il y a aujourd'hui infiniment plus de raisons qu'en 1858 pour signaler des confusions qui se commettent tantôt par inattention, tantôt à dessein. Il est plus que temps maintenant de constater publiquement que la Hollande n'est nullement en jeu dans le sort du Luxembourg, quel qu'il soit, que nous n'y avons aucun intérêt, que nous ne saurions et ne voulons rien savoir de négociations relatives au Luxembourg.

Ce n'est pas la première fois que le Luxembourg est une pomme de discorde. Qu'est-ce que le Luxembourg ? Un ancien territoire allemand qui a aussi appartenu pendant quelque temps à la France; un coin de terre extrêmement sensible placé entre l'Allemagne, la France et la Belgique: un sol dont le sort ne peut être indifférent à aucune de ces puissances; un point très-sensible par des motifs nationaux, politiques et peut-être aussi militaires. Mais quant à la Hollande, autant que j'en puisse juger, ce terrain n'a aucun intérêt et nous n'avons pas à nous en occuper.

Mais ce qui nous concerne, ce qui nous intéresse grandement, c'est ceci: c'est que nos relations avec l'étranger ne souffrent pas par ce qui peut arriver au Luxembourg; c'est que nous ne soyons entraînés dans aucun conflit; c'est qu'il n'y ait pas de motifs qui puissent exciter contre nous, à l'occasion de ce qui se passe au sujet du Luxembourg, les sentiments peu amicaux, peu bienveillants de ces gouvernements afin qu'ils n'aient pas des raisons pour nous adresser des reproches. Il est certainement de ceux qui ne veulent pas s'exposer à des désagréments, lorsqu'on veut éviter que, quoi qu'il arrive au Luxembourg, il en résulte un désavantage pour la Hollande, c'est-à-dire que la Hollande n'ait aucune part aux affaires du Luxembourg.

Nous avons intérêt à ce que la Hollande ne soit pas entraînée dans ces événements.

L'orateur rappelle la réponse que le comte de Bismark a faite à une interpellation qui lui a été adressée dans le Parlement allemand, et donne lecture du passage suivant de cette réponse: « Le gouvernement hollandais nous a offert, par l'intermédiaire de son représentant ici, ses bons offices au sujet des négociations que l'on supposait exister entre la Prusse et la France relativement au grand-duché du Luxembourg. »

M. Thorbecke demande si ces paroles sont basées sur autre chose que sur un malentendu.

LE COMTE VAN ZUYLEN VAN NYEVELT. Il est certainement plus désirable de mettre un terme aux longues discussions que provoque le budget que de venir, dans les circonstances actuelles, faire un long discours sur ce qui a donné lieu à l'interpellation. Je reconnais cependant que cette interpellation m'est très-agréable et cela pour deux motifs: 1° personnellement, parce qu'elle me fournit l'occasion de justifier complètement ma conduite; 2° et surtout parce qu'elle me procure l'occasion de défendre le rôle de la Hollande contre des accusations qui se brisent contre la vérité et qui ont certainement été appréciées avec indignation par tous ceux qui sont attachés à leur souverain et à leur pays.

Il ne peut entrer dans l'intention de l'honorable membre de rechercher maintenant quelles ont été les vues du grand-duc relativement au Luxembourg et ce qui est ou n'est pas désirable à ce sujet J'ai connaissance que le grand-duc a examiné sérieusement et minutieusement cette question, et qu'après une longue étude il est arrivé à la conviction que l'intérêt de la Hollande demandait la rupture du lien dynastique quelque faible qu'il soit, existe entre la Hollande et le Luxembourg. J'ai encore à toucher ici à un point délicat. Il n'est nullement question du miroitement de millions et de trésors dont on a parlé. Si un dédommagement avait été exigé, ce dédommagement eût été si petit qu'il ne se serait pas même élevé à la moitié du domaine qui a été reconnu en 1836. Mais ce sont là des affaires qui sont certainement étrangères à l'ordre des délibérations de cette assemblée.

Quant à savoir si la réponse du comte de Bismark repose sur un malentendu, il ne peut y avoir de différence que sur un point L'offre ne s'appliquait pas à des négociations déjà ouvertes, mais à celles qui pourraient être ouvertes plus tard.

Il n'y a pas eu de négociations à propos du Luxembourg, mais des pourparlers Je n'ai aucune connaissance de ce qu'on a dit de négociations officielles et de l'échange de dépêches écrites Le but de ces pourparlers était d'arriver à des négociations et peut-être aboutiront-ils plus tard à un arrangement Il va de soi qu'il n'y a que le gouvernement luxembourgeois et les hommes d'Etat luxembourgeois qui puissent conclure un arrangement.

Maintenant surgit la question de savoir si l'intérêt de la Hollande n'exige pas que l'on tienne, comme on dit, les yeux ouverts pour savoir comment on disposera de la propriété du grand-duc de Luxembourg ou bien si l'on ne doit s'occuper aucunement de la question.

Je suis parfaitement de l'opinion de l'honorable membre que la Hollande n'a pas plus à voir dans les affaires du Luxembourg que dans celles d'un autre Etat, mais on ne peut méconnaître que l'opinion publique en Allemagne est mal éclairée ou qu'elle veut l'être Il s'agit donc de savoir si l'on peut imputer à mal au gouvernement hollandais les actes du gouvernement grand-ducal, et pour prouver que cette crainte n'est pas futile, on peut rappeler ce qui est arrivé lors de l'entrée du Luxembourg dans l'union douanière allemande. D'elle-même devait donc surgir cette question : Comment le gouvernement hollandais agira-t-il pour couvrir sa responsabilité tout en donnant sa direction aux affaires ?

On s'est dit que tout le monde n'a qu'un but, celui de conserver la paix. C'a été là aussi le but principal du grand-duc, et c'est pourquoi il s'est senti disposé à écouter des représentations ; mais toute cette question était enveloppée dans un certain nuage et la conséquence aurait bien pu être qu'une affaire que l'on avait considérée comme moyen de préserver la paix eût eu une conséquence précisément contraire.

Maintenant le ministre savait que le président du ministère luxembourgeois était arrivé ici. D'après la nature de l'affaire, c'est ce fonctionnaire qui traite officiellement avec le grand-duc. Mais de quelle façon le président luxembourgeois se trouvait-il en mesure de s'assurer des sentiments des autres puissances sur une cession éventuelle du Luxembourg ? Si maintenant la diplomatie hollandaise, quand bien même ce ne serait que d'une façon officieuse, se prête à cette recherche, ne s'immisce-t-elle pas par là, peut-être plus que le gouvernement ne le voudrait, dans les affaires luxembourgeoises ? C'est cette question qui m'a fait désirer d'être mis en position de dissiper quelques ténèbres pour faire apparaître l'affaire en pleine lumière.

Je crois qu'il vaut mieux s'engager dans une voie large et loyale, et c'est pour cela que j'ai offert mes offres d'intermédiaires pour arriver à la voie de négociations. Et maintenant je crois que, dans le fait de l'office, se trouve précisément la preuve que nous ne sommes pas partie dans l'affaire

Dans la note officielle que a été écrite à ce sujet, j'ai fait constater que le gouvernement néerlandais se considère comme dégagé de toute responsabilité quant à ce qui pourrait arriver à l'égard du Luxembourg ; qu'il repousse toute autre responsabilité et qu'il voulait se présenter comme intermédiaire.

En envoyant cet écrit, le gouvernement comprenait fort bien et il était convaincu qu'il recevrait une réponse négative ; mais cette notre remplissait son but, celui de dégager le gouvernement néerlandais de toute resposabilité, ce que le gouvernement prussien a reconnu dans sa réponse, il en résulte encore que l'affaire, lorsque les négociations auront lieu, concernera exclusivement le grand-duc.

L'honorable membre a dit que la Hollande n'a aucun intérêt dans la question du Luxembourg; j'accepte cette déclaration avec une restriction, c'est que la condition du Limbourg soit convenablement et complètement réglée.

C'est donc avec grand plaisir que je fais connaître que la déclaration que le Limbourg est dégagé de tous les liens est maintenant donnée.

J'ai insisté auprès du gouvernement prussien dans l'intérêt d'une bonne entente entre la Hollande et la France et entre la Hollande et la Prusse, pour que l'on enlève tous les griefs qui pourraient être tirés de l'exploitation de la condition du Limbourg ; et je suis heureux que le gouvernement prussien ait donné à cet égard la déclaration la plus explicite

Le ministre donne lecture d'une Note de laquelle il résulte que le comte de Bismark a fait savoir, après la détermination du territoire par le Parlement que le Limbourg est dégagé de tous ses liens.

Je crois, continue le ministre, que j'ai bien fait connaître le but du gouvernement hollandais. Il va de soi que je puis abandonner maintenant la question au représentant du Grand-Duché, qui se trouve actuellement ici. Et aujourd'hui que j'ai acquis la certitude que l'affaire du Limbourg est terminée, j'ajoute que je ne m'occuperai plus de l'affaire du Luxembourg, ni officiellement ni officieusement.

M. THORBECKE. Si je considérais comme ma mission de critiquer la conduite du ministre, j'en trouverais plus d'un motif dans le discours que nous venons d'entendre. Mais cela ne m'importe pas. Je ne crois pas non plus devoir dire quelques chose pour défendre le prince qui aurait désiré des négociations et qui est aussi notre chef vénéré de l'Etat. Cette défense me semble d'ailleurs inutile. Personne ne doute que notre souverain n'ait surtout voulu agir de la façon qu'il le jugeait le plus utile aux intérêts de ses sujets. Mais je dois cependant ajouter que ce que le ministre a dit des démarches de notre diplomatie ne m'a pas paru clair. Je ne veux cependant pas y revenir. Je ne veux pas non plus demander quel rapport existe entre la déclaration de M. de Bismark au sujet du dégagement du Limbourg de ses liens avec la Confédération allemande et la déclaration que notre diplomatie a cru devoir faire dans la question du Luxembourg. Je n'en di pas davantage. Je me réjouis seulement d'avoir fourni au ministre l'occasion de faire savoir qu'à partir de maintenant, je dis à partir de maintenant, le gouvernement hollandais s'abstiendra de tout intervention officielle et officieuse dans l'affaire du Luxembourg.

Je désire donc aussi constater de nouveau que, quoi qu'il arrive au Luxembourg et quelques bruits qui soient répandus au sujet de cette affaire et quelque considération que cette affaire puisse provoquer la *H*ollande y est aussi désormais tout à fait étrangère.

La Chambre passe à l'ordre du jour.

NOUVELLES DE L'ANGLETERRE.

Séance du 5 avril.

Interpellation de sir ROBERT PEEL sur la cession du Luxembourg.

SIR ROBERT PEEL demande au gouvernement quelques renseignements sur le récent projet de transférer le Louxembourg à la France.

Je ne désire pas, dit il, voir ce pays se mêler en toute occasion des affaires de l'Europe, mais je pense qu'il n'est guère sage que nous isolions dans une mesure qui commence à se faire tant remarquer dans nos relations avec les nations étrangères, et j'espère que le noble lord, dans le débat que nous aurons certainement la semaine prochaine, quand toute la question de notre politique étrangère sera portée devant cette Chambre à propos de notre différend avec l'Espagne, nous donnera sur ce point des assurances meilleures que celles qui ont été données dans cette autre enceinte, lorsque le pays a été informé par un noble duc qu'en apprenant qu'une interpellation devait être faite, il avait expédié, deux heures avant la séance, une dépêche à Saint-Pétersbourg pour savoir s'il était vrai que la Russie eût cédé un vaste territoire aux Etats-Unis, fait dont le ministre des affaires étrangères n'avait pas encore la moindre connaissance (Ecoutez ! écoutez !)

Cette circonstance montre combien notre politique d'isolement tend à diminuer les rapports de ce pays avec les nations de l'Europe.

J'espère que le noble lord ne m'en voudra pas de lui avoir rappelé cette circonstance, parce que je pense que rien ne saurait être pis et que rien ne saurait être plus préjudiciable que de voir trop s'étendre ce système d'isolement de l'Angleterre des autres nations européennes.

J'ai fait ces observations dans le but d'apprendre du noble lord si la rupture des négociations pour l'annexion du Luxembourg par la France est due à des représentations faites par le gouvernement de Sa Majesté J'espère que le noble lord a fait des représentations, parce que je ne saurais imaginer de question plus capable d'entraîner l'Europe et certainement l'Angleterre dans une guerre, qu'une cession de cette nature qui est une de celles à laquelle certainement la Prusse ne donnera jamais volontairement son approbation.

Quoique nous soyons quelquefois indifférents à certaines rectifications de frontières qui ont lieu, il n'est cependant guère probable que nous donnions jamais notre assentiment à un transfert de territoire qui affecterait la Belgique et d'autres Etats de l'Europe et particulièrement la Prusse. Il est aussi probable que la Russie, en sa qualité d'une des cinq puissances signataires du traité de 1831 qui a séparé le Belgique de la Hollande, ne verrait pas cette annexion avec indifférence.

Il y a là une question de la plus haute importance poup la paix de l'Europe, car si les démarches de la France étaient en aucune façon encouragées ou aidées par le gouvernement de ce pays, elles feraient naître de sérieuses complications dans lesquelles nous serions indubitablement entraînés.

Certes, l'Angleterre n'a aucun intérêt direct dans de petits arrangemedts territoriaux. Nous n'avons besoin que de voir la France grande par la puissance des arts et de son commerce, mais c'est le manque de respect pour les traités qui est la cause première des inquétudes qui existent en Europe, et j'espère que le langage du noble lord a été de nature à rehausser la position et à augmenter l'influence du pays aux yeux de l'étranger. (Applaudissements.)

LORD STANLEY, ministre des affaires étrangères, répond en ces termes : — Bien que cette question du Luxembourg puisse, en dernier remltat, prendre une grande importance, et quoiqu'il ait suffi de l'avoir soulevée depuis une dizaine de jours pour que l'Europe soit en proie à une agitation qui n'est pas sans gravité, les faits, comme a eu soin de le dire l'honorable membre, se réduisent à de très-minces proportions. Je ne puis, sans doute, être d'accord avec certaines observations qu'il a faites et que j'aurais mieux aimé qu'il eût passées sous silence (approbation), mais je ne lui sais pas moins bon gré de m'avoir fourni l'occasion de faire connaître, autant que je le sache, ce qui s'est passé relativement à cette affaire

Tout le monde sait que le gouvernement français a désiré posséder le territoire du grand-duché de Luxembourg En outre il est assez généralement connu que le roi de Hollande était disposé à faire, sous certaines conditions, l'abandon de ses droits sur ce pays Une de ces conditions était qu'on obtiendrait le consentement de la population du Luxembourg et celui du gouvernement prussien. Je dois dire, dans l'intérêt de la vérité, que le gouvernement et le peuple de Hollande n'attachent pas, que je sache, un grand prix à ce territoire séparé, et ne pensent pas qu'il ajoute beaucoup à la force, à la sécurité et à la prospérité de leurs pays Mais il n'est pas réel que le roi de Hollande ait toujours été disposé à se défaire de ce territoire sans condition. D'après mes informations, il a proposé diverses stipulations sur lesquelles il a insisté, les considérant comme indispensables pour le transfert au cas où il aurait lieu.

Entre autres choses il réclamait une compensation. Devait elle être sous forme pécuniaire, c'est-ce que j'ignore. Une autre stipulation que je me crois obligé de mentionner pour répondre aux observrtions de l'honorable membre, et sur laquelle le roi de Hollande insistait c'est que l'on consulterait le vœu de la population du Luxembourg Enfin, la troisième et la plus importante de toutes au point de vue pratique, c'est qu'on obtiendrait le consentement des grandes puissances, et spécialement de la Prusse. Or, la Prusse possède et prétend posséder, en vertu d'un traité spécial, le droit de tenir garnison dans la place forte de Luxembourg. Par ce fait, par celui du voisinage, et en particulier comme chef de la Confédération des Etats allemands, le gouvernement prussien a un intérêt plus intime, plus direct dans cette affaire que toute autre puissance, il a adressé des communications aux puissances signataires du traité d'avril 1839. Ce traité règle les relations de la Belgique et de la Hollande et garantit à cette dernière la possession du Luxembourg.

Une de ces communications a été remise à M. le baron de Beust, une autre au gouvernement anglais. Celle-ci m'est parvenue dimanche dernier. L'honorable membre a parlé de cette négociation comme étant d'une date ancienne (Sir R. PEEL : « Octobre»). Je ne sais ce qui a pu se passer en secret. Tout ce que je puis dire, c'est qu'aucune information n'est parvenue au gouvernement de la Reine au sujet du transfert projeté, si ce n'est il y a environ dix jours.

Deux questions m'ont été adressées. Par la première on demandait si le gouvernement anglais ferait des efforts pour dissuader le roi de Hollande de poursuivre la négociation qu'on supposait entamée. Par la seconde, on désirait savoir quelle interprétation le même gouvernement donnait à la traité de stipulée en faveur de la Hollande, par le traité de 1839. En ce qui concerne cette seconde question, je ne pouvais faire une réponse précise sur le moment La raison, c'est qu'au cas où il y aurait réclamation ou action requise contre le traité de 1839, il serait évidemment désirable que la question se traitât non par une seule puissance, mais de concert entre toutes les puissances signataires du traité et responsables de son exécution à l'égal de nous. Mais je ne puis dissimuler un doute — je pourrais même employer une expression plus forte — qui s'est formé dans mon esprit, à savoir si la garantie donnée (à la Hollande) par le traité de 1839 est de nature à pouvoir être appliquée au cas présent Cette garantie avait sans nul doute pour objet de sauvegarder l'intérêt du roi de Hollande, en sa qualité de grand duc de Luxembourg, et de maintenir l'intégrité du territoire. Mais naturellement, si le roi de Hollande renonçait volontairement à ses intérêts dans le Luxembourg et devenait partie consentante au traité de cession, son intérêt cesserait d'être en question.

L'affaire change totalement de face et ne concerne plus que la France d'une part, et l'Allemagne, de l'autre. Or ni de nos jours, ni en aucun temps nous ne nous sommes engagés à garantir l'intégrité de l'empire d'Allemagne. L'Allemagne unie comme elle l'est maintenant — et pour ma part je vois cette union avec plaisir — unie, dis je, dans des limites qu'elle n'a jamais atteintes, est parfaitement en mesure de pourvoir elle-même à sa défense. (Ecoutez !)

Je crois donc qu'il n'est pas facile de soutenir, comme a semblé le vouloir faire l'honorable membre, que c'était un devoir pour l'Angleterre d'intervenir pour empêcher une transaction dont le résultat ne peut être qu'un bien faible agrandissement pour la France, alors que le gouvernement et le peuple de notre pays ont vu avec approbation, l'énorme accroissement qui est échu à l'Allemagne, ou plutôt à la Prusse comme chef des Etats allemands, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, et comme résultat de la guerre.

Maintenant, pour ce que concerne la question de savoir si nous devrions dissuader le roi de Hollande de poursuivre la négociation, ma réponse est que, d'après mes informations confirmées par des renseignements subséquents, le consentement du roi de Hollande n'a été que conditionnel dès l'origine, et subordonné à celui de la Prusse et du peuple du Luxembourg, Quels peuvent être les sentiments de ce peuple, c'est ce que je ne saurais dire. Mais, du premier moment, j'ai eu fortement l'idée qu'on n'obtiendrait jamais le consentement de la Prusse. Il était stipulé que si ces conditions ne pouvaient être remplies, l'affaire tomberait dans l'eau. Mais, dût le peuple du Luxembourg ne faire aucune objection et la Prusse, puissance la plus intéressée, donner son consentement, on n'en serait pas plus autorisé à dire que l'Angleterre fût eu devoir d'intervenir (Ecoutez!). En fin de compte, avant de décider, il aurait toujours fallu prendre en considération les dispositions des puissances intéressées, et c'est la réponse que j'ai faite provisoirement au nom du gouvernement de la Reine. Je n'ai pas fait d'autre acte, je ne suis entré dans aucun détail, et me suis abstenu d'exprimer aucune autre opinion, parce que, la Chambre le sait, nous avons reçu hier un avis, non pas à la vérité officiel ou d'une nature absolument certaine, mais néanmoins revêtu d'un caractère d'authenticité et que je crois vrai, d'après lequel, le projet de cession du Luxembourg a été abandonné. Cet avis m'a été confirmé par le représentant du roi des Pays-Bas, qui est venu me trouver cette après-midi et m'a autorisé à annoncer la nouvelle comme venant de son gouvernement (Ecoutez !)

Ainsi donc, je pense que c'en est fait de cette question en ce qui concerne la Hollande. Cela mettra-t-il également fin aux autres questions qui peuvent se raviver en dehors de celle-là ? C'est ce qu'il est tout à fait impossible de dire. Dans tous les cas, si elles surgissent de nouveau, ce sera sous une forme différente et dans des circonstances tout autres En dernier lieu, on supposait qu'un le roi de Hollande était consentant. Je ne suis, par conséquent, pas en mesure de dire ce que pourra amener son refus. Tout me confirme dans la conviction que partage, je le pense, la Chambre — que nous avons bien fait de décliner toute participation à une affaire qui pouvait, et qui peut encore entraîner de sérieuses conséquences, mais dans laquelle nous n'avions aucun intérêt directement ou indirectement engagé (Approbation.)

Voilà l'expositiom complète de ce qui s'est passé. L'honorable membre a dit quelques mots sur la sécurité de la Belgique, et ceci est une toute autre affaire. Sur cette question nous sommes certainement engagés dans une garantie que nous avons fermement et délibérément contractée. Mais la question de la sécurité de la Belgique n'a été soulevée en aucune manière dans le cours des négociations susdites. J'ai dit mon sentiment à ce sujet quand il y a eu lieu, et je ne pense pas que ce soit la peine de nous devoyer pour anticiper sur des difficultés qui ne se sont pas présentées. (Applaudissements)

SIR R PEEL. Le noble lord a négligé de répondre à une de mes questions, J'ai demandé si l'abandon de la cession du Luxembourg était due en aucune façon aux représentations du gouvernement de S M., et le noble lord a dit que les puissances étaient convenues de faire des représentations collectives.

LORD STANLEY. Nullement.

SIR R. PEEL. Pardonnez-moi. La Russie a fait des représentations au gouvernement de France Je désire savoir du noble lord si le gouvernement de Sa Majesté a fait des représentations à la France ou à la Hollande dans le but d'engager l'une ou l'autre de ces puissances à abandonner le projet de cession.

LORD STANLEY J'entends parler pour la première fois des représentations que l'honorable membre attribue à la Russie. Le Foreign-Office n'a pas appris que le gouvernement russe ait fait aucune démarche de la nature indiquée. Quant à l'abandon de la cession du Luxembourg, je dirai que par la raison que j'ai considéré la cession proposée par le roi de Hollande comme dépendant tout à la fois du consentement du peuple et de la Prusse, et que j'ai été d'opinion, dès le début, que la Prusse n'avait pas donné ce consentement et qu'il était probable qu'elle ne le donnerait pas, je ne me suis pas senti appelé à faire des remontrances de la part du gouvernement anglais, et l'abandon, si abandon il y a, n'est certainement pas dû à une mesure quelconque de la part du gouvernement de Sa Majesté (Ecoutez!)

Ces explications n'ont pas d'autre suite.

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 13 avril	30 5
Clôture du 13 avril	30 10

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 13 avril.

ALEXANDRIE, vap. égypt. *Missir*, cap. Mehemet, touch Dardanelles, div. march.

LONDRES, vap angl. *Montezuma*, cap. R. Hosteman, touch. Gibraltar, Malta, Smyrne et Dardanelles, div.

DEPARTS, du 12 avril.

KUSTENDJE, bat à vap. aut. *Lucifer*, cap. Steiskal, divers marchandises

TREBIZONDE, bat. à vap. aut. *Jonio*, cap. Giurovich, div. marchandises

SALONIQUE, bat. à vap fr. *Clyde*, cap. Martin, div. march.

Du 13 avril.

TRIESTE, bat. à vap. aut. *Progresso*, cap. C. Grassi, div. march.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 6 avril.

AMALIUPOLI, br. hel *Triton*, c. G. Papazoglou, lest
NEA-MIZELA, br. hell. *Ipiros*, c D. Cavaridas, lest
GENES, br. ital *Amore*, c. And. Gimelli, lest.
BEYROUTH, br. ital *Mentore*, c G Schiaffino, lest
CARDIFF, br. ital. *Tomasino*, c. P. Crisculo, charb.
SUNDERLAND, bark angl. *Cumbrian*, c. Daniel, Read, charbon.
ALEXANDRIE, bark meck. *Freya*, c. Fretwvust, lest
SPEZES, br. hell *A. Nicolas*, c Anast. Dassis, lest
MARSEILLE, br. hell. *Nea Caliopi*, c. Leondis, lest
GALAXIDI, br, hell. *A. Dimitrios*, c. Pan. Cordopas, lest.

Du 7 avril.

SPEZES. br. hell. *Dhio Adelfi*, c. Ch. Apostolis, lest
CEFALOLIE, br. hell. *Augusta*, c. Ath. Mihaligianos, lest.
ALEXANDRIE, bark russe *Ahkera*, c. A. Richard, lest
SIMI, br. hell. *Iraclis*, c. And. H. Joanon, lest
CALAMOS. br. hell. *A. Spiridon*, c. N. Panagopnlos lest.
SKIATH, br. hel. *A. Nicolaos*, St. Cozawaki, lest.
LONDRES, br, pruss. *Victoria*, c. Schulz, div. marc.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se end près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *Bysantin* cap. Candalle, partira pour MARSEILLE mercredi 17 avril, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pirée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

MAISON Dr J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries ; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre végétale, franc 1. 60.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tuos les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 4 heures.— Consultations gratuites.

CONSOLATO GENERALE
DI S. M. IL RE D'ITALIA,
IN COSTANTINOPOLI.

AVVISO.

Il sottoscritto rende nota che, il giorno di sabbato prossimo 13 corrente aprile, sarà tenuta alle ore 10 del mattina, in una delle sale del R. Consolato d'Italia, un adunanza dei creditori dei fallimenti G. V. ed A. G. Stampa e Gulio Antonio Stampa, i crediti dei quoli furono verificati con giuramento, per sentire proposte in ordine alla formazione di nuovo concerdato.

Costantinopoli, 9 aprile 1867.

Il R. Vice Console d Italia,
D. SEGRY.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hebreu ancien.

S'adresser au bureau.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76

PENSION BOURGEOISE.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

PRÉPARATIFS PHOTHOGRAFIQUES garantis purs.

EXTRAIT DE VRANDE. (Fleischextract) préparé par M. le Professeur de Liebig.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

LECONS.

De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements la librairie de M. Roth. à Péra, rue Asmali-Medjid N. 1—3 et à Galata à l'hôtelde l'Univers N°. 12.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Rue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne, Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Aux Fabriques DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Teké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1/2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des mauxde jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphterite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient il fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Ouguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Eresipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.
A partir de samedi 25 Mars 6 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAiRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαϊρὶ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 13|25 *μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως*

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ.	Yeni-Mahallé. Γενὶ-Μαχαλέ	Buyukdéré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεῖα	Yeni Keui. Νεόχωρι	Sténia. Στένη	Emirghian. Ἐμιργιάν	R. Hissar. Ῥουμ. Ἱσάρ	Bebek. Βεβέκ	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ-Κιοϊ	Kourou-Tchesmé. Κουρού-Τζεσμέ	Ortakeuy. Ὀρτὰ-Κιοϊ	Bechiktach. Βεσίκτας	Kabatach. Καμπὰ-Τάς	OBSERVATIONS Le signe («») indique que l'échelle est desservie Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
12 30	6 50	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 15	7 35	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
3 45	10 3	2	—	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	—	—	—	«»	— (1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 15	9 35	12	—	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12 30	6 35	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 15	7 35	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Excepté les vendredis.
2	8 20	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
2 15	9 5	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 30	9 50	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Excepté les vendredis
4 30	11 5	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 30	3 50	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»			—	«»	«»	«»	
10	4 20	14										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Kabatach. Καμπὰ-Τάς	Bechiktach. Βεσίκτας	Ortakeuy. Ὀρτὰ-Κιοϊ	Kourou-Tchesmé. Κουρού-Τζεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ-Κιοϊ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Ἱσάρ	Emirghian. Ἐμιργιάν	Sténia. Στένη	Ienikeuy. Νεόχωρι	Thérapia. Θεραπεῖα	Buyukdéré. Βουγιοὺκ-Δερέ	IENI MAHALÉ. Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ.	OBSERVATIONS
1 45.	5 5	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 50	9 50	3	—	—	—	—	Beiler.	Vanik.	Arnaou	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3	9 20	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vend à Bebek aussi
9 45	4 5	17	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
10 30	4 50	16	—	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis il touche Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioj Retour direct au pont.
11	5 20	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	3 35	14	«»	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	5 20	8	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 40	14	«»	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	6	4	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεῖα	Beykos. Βεϊκόζ	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chibouchli. Τζιμπουκλί	Kanlidjia. Κανλιτζᾶ	A Hissar. Α. Ἱσάρ	Kandilli. Κανδυλλί	Vani-keuy. Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghel-keuy. Τσεγγὲλ Κιοϊ	Beyler-bey. Βεϊλὲρ-Μπεη	Kouskoudjouk. Κουζγουντζούκ	Scutari. Σκούταρι	OBSERVATIONS
1 30	7 50	3	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»		Les vendredis à 2 h.
3 15	9 35	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départ du pont. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari.	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beïler-Bey. Βεϊλὲρ-Βεϊ	Tchenghelkey. Τσεγγὲλ Κιοϊ	Vanikeuy. Βανὶ-Κιοϊ	Candilli. Κανδυλλί	A. Hissar. Α. Ἱσάρ	Canlitja. Καλιτζᾶ	Tchibouchli. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκόζ	Therapia. Θεραπεῖα	Buyukderé. Βουγιοὺκ Δερέ	OBSERVATIONS
10 50	4 50	12	—	—	«»	«»	«»	«»		«»	—	«»	«»	—	«»	Excepté les vendredis.
11	5 20	3	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakchè.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesmé, Orta-keui et Cabatasch.

(2) Les vendredis à 4|15 heures. il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Tous les lundi matin a 1 heure 30 un batéau partira de Voui-keuy pour le pont touchont Tcheghel-keuy, Beyler-bey Kouskoundjouk.

Le Directeur-gerant,
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

 MERCREDI, 17 AVRIL 1867

2me Année. --- N° 88.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration a M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 17 avril.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 15 *avril*, 5 h. 30 m. soir.

Les renseignements venant de divers côtés relativement à la question du Luxembourg font espérer une solution pacifique donnant satisfaction aux deux parties. La phase de négociations continue.

Le *Moniteur* annonce que l'*Avenir National* est poursuivi pour le motif d'avoir annoncé faussement des préparatifs de guerre.

Paris, 15 avril, 5 h. soir.

Cours du 15 avril

5 0/0 Ott.	PARIS (Cliss.)	ouvert.	28 20
		clôture	28 40
	LONDRES	ouvert.	27
		clôture	
Emprount Ottonman..		ouvert.	215
		clôture	220

L'Amiral Persano a été condamné. Il a été destitué.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

La *Gazette* de Madrid a publié ces jours derniers la loi d'ordre public ou de sûreté générale annoncée depuis longtemps. Cette loi est tout simplement un état de siège permanent organisé.

Toute manifestation publique pouvant offenser dans les plus petites limites la religion, la morale, la monarchie, la constitution, la dynastie régnante, les corps législatifs, le respect dû aux lois, tombe sous le coup de cette loi qui ne contient pas moins de 129 articles.

Le gouvernement veut, à ce qu'il paraît, transformer l'Espagne en un vaste monastère, et nul ne pourra plus faire un mouvement sans la permission de la police qui va être fortement organisée dans toutes les provinces.

Les journaux ministériels disent néanmoins que la situation actuelle a pour base les principes libéraux.

Singuliers principes qui ont inspiré la loi sur la presse et celle de sûreté générale !

On prépare maintenant une modification à peu près radicale des règlements en vigueur des Chambres législatives, dans le but d'éviter tout débat passionné et qui pourrait mettre en péril l'existence du cabinet.

Le moment paraît opportun pour cette réforme dont l'annonce seule souleva en 1857 des protestations telles que le ministère Narvaez dut y renoncer. Comme vous le voyez, l'Espagne marche à grands pas en arrière.

M. Nocedal est bien positivement le candidat ministériel pour la présidence du Congrès des députés. Cette candidature a une signification fort claire, surtout si l'on se rappelle que dans toutes les législatures, ce chef fanatique du néocatholicisme s'est toujours posé comme un ennemi ardent du système parlementaire. Ce qu'il y a de piquant, c'est que les feuilles néocatholiques ayant reproché ces jours-ci aux journaux ministériels la nomination du marquis de Miraflores en qualité de président de Sénat, ceux-ci ont répondu que le gouvernement ne pouvait pas appeler à ces hautes fonctions un ennemi du parlementarisme. Il s'agissait du marquis de Viluma, dont les tendances absolutistes sont bien connues.

Les amis du marquis et ceux de son beau-frère, le général Pezuela, ex-capitaine général de Madrid, continuent à s'agiter au palais en faveur d'un ministère qui implanterait en Espagne le système absolutiste pur. Le général Pezuela a dit à S. M. « Je ne m'impose pas, mais le jour où V. M. daignera m'appeler à la présidence du cabinet, je ne ferai pas les choses à demi ; l'absolutisme est le seul système de gouvernement qui convienne à l'Espagne, et si Votre Majesté veut sincèrement le mettre en pratique, carrément et sans arrière-pensée, je suis entièrement à sa disposition. » Je ne suppose pas que la reine ose en venir à cette extrémité qui, du reste, ne ferait que précipiter sa chûte.

Les membres de l'union libérale sont décidés à se présenter aux Chambres pour protester contre les actes du cabinet. On dit que le maréchal Serrano surtout est fort irrité de l'acte d'arbitraire dont il a été la victime et qu'il en demandera un compte sévère au gouvernement. Il est fâcheux que M. Rios Rosas ne puisse venir siéger au Congrès pour en faire autant ; mais M. Canovas del Castillo ne manquera pas de prendre la parole quand le moment sera venu pour protester comme le fera le maréchal Serrano au Sénat.

Le parti ou plutôt la fraction du parti modéré en ce moment aux affaires n'a pas un bien grand nombre de généraux à sa disposition, car elle est obligée d'appeler au commandement des points importants des généraux carlistes et qui n'avaient jamais voulu accepter d'emploi sous aucune administration.

On vient de nommer un général de ce parti au gouvernement militaire de Mahon.

Le ministre d'Espagne à Lisbonne, M. Miguel de los Santos Bannuelos, vient de recevoir le titre du comte de Bannuelos.

M. Madoz vient d'adresser aux électeurs de Barcelone une lettre par laquelle il déclare qu'il ne siègera pas dans le prochain Congrès, et que sur ce point sa résolution est inébranlable. *(Ind. belge.)*

La députation de Fiume a présenté au ministre-président une pétition dans laquelle elle demande la réincorporation de Fiume à la Hongrie.

On dit qu'une décision favorable sera prise sous peu.

La ville de Fiume se propose d'élever un monument à M. Deak. *(Indépendance).*

On écrit de Copenhague :

Le roi ne se rendra pas à Paris, mais il reviendra ici aussitôt que possible.

Le prince Jean partira samedi prochain pour la Grèce.

Le roi de Grèce se rendra d'abord à St-Pétersbourg pour se fiancer avec la grande duchesse Olga Constantinovna, et ensuite à Copenhague, où il est attendu dans le courant du mois de mai. *(Indépendance belge).*

L'*Office Reuter* a reçu par steamer des nouvelles de New-York en date du 16.

Dens son dernier ordre du jour le général Shofield a annoncé que l'autorité militaire sera exercée senlement en cas de réelle nécessité.

Il a conjuré les habitants de rendre cette nécessité aussi rare que possible par l'obéissance aux lois et par une administration impartiale de la justice.

La Chambre des Représentants a voté une somme de 50,000 dollars pour mettre à exécution l'acte de reconstitution.

La convention démocratique de Michigan a voté une résolution, déclarant que l'acte de reconstitution est inconstitutiounel et révolutionnaire.

Les troubles des nègres à Williamsbourg (Virginie) sont apaisées.

Le Sénat a refusé de confirmer la nomination de M. Gowan comme ministre des Etats Unis à Vienne.

Le Congrès a adopté un vote de remerciements à M. George Peabody pour ses derniers dons au peuple américain.

Les fénians déploient une activité générale dans tout le pays et tiennent de nombreux meetings.

Dans un meeting monstre qui a été tenu dernièrement à Chicago, M. Roberti a prononcé un discours. Un régiment de fénians a fait une promenade dans les rues.

Le bruit court que les fénians organisent une attaque contre le Canada.

Les dernières élections de New Hampshire ont été décidément favorables aux démocrates.

Les journaux de New-York publient des nouvelles du Mexique, d'après lesquelles Maximilien a décrété que pendant son absence de la capitale les affaires seront gérées par le conseil des ministres.

Les républicains ont mis à mort le frère de Miramon. *(Ind. belg.)*

REPONSE A UN ARTICLE DU MONDE

Dans son numéro du 4 avril, le journal *le Monde*, sur l'indication de son Correspondant de Constantinople, nous prend à partie, au sujet d'un article que nous avons publié dans ce journal à la date du 16 mars, où se trouvent les deux pharases suivantes :

« L'homme qui dans l'échelle de la création occupe un rang voisin du singe..... »

« Autrefois, on promettait le paradis aux infortunés de tous les pays, et ils prenaient patience..... »

Le Monde part de là pour nous classer parmi les adeptes et les propagateurs de la doctrine dont les pontifes sont M. M. About, Renan, Littré, Taine *è tutti quanti !*

Nous n'avons que faire, — dit-il, — *s'il vous plait, d'une généalogie au premier anneau de laquelle on pourrait découvrir, selon vous, non des fils d'Adam et d'Eve, mais de macaques et des guenons.*

Autrefois est impayable ! — ajoute-t-il, — après avoir cité la seconde phrase. *Aujourd'hui, on a sans doute beaucoup mieux que le paradis à offrir à ceux qui souffrent : une dose d'arsenic ou de belladone, un revolver ou un bout de corde plus ou moins solide !*

Et voilà le Monde embarqué sur la foi de son correspondant de Constantinople qui lâche ses canonades contre Le *siècle* La *Liberté* de penser, l'*Opinion nationale* et autres feuilles matérialistes, positivistes, rationalistes, panthéistes et athéistes; sans se douter qu'il est dupe d'une illusion d'optique, et que, semblable à Don Quichotte, il charge contre des troupeaux de moutons et des moulins à vent.

Que le Monde et son Correspondant se rassurent : le nouveau rédacteur du journal la *Turquie* n'éprouve qu'une très-médiocre admiration pour les journaux en question auxquels il préfère encore le Monde, ne fût-ce que pour y trouver les admirables conférences du Père Félix sur les causes de la décadence antistique.

Quant à M. Renan, il y a longtemps qu'il a eu l'occasion d'exprimer sa façon de penser sur son fameux livre qu'il a jugé comme un mauvais livre et une mauvaise action. M. Renan lui fait l'effet d'Erostrate brûlant, le temple d'Ephèse pour sauver son nom de l'oubli. Que si le *Monde* et son correspondant tiennent à en savoir plus long sur sa pensée, il les renvoie au discours que le général Gémeau a prononcé au sénat, il y a 3 ans ; ce discours correspondant intimement à sa manière de juger les doctrines matérialistes.

Mais cela ne l'empêchera jamais de dire que l'homme occupe, dans l'échelle de la création, un rang voisin du singe.

Pour la démonstration physique de cette vérité, il adresse le *Monde* au Cabinet d'anatomie comparée du Museum d'histoire naturelle de Paris ; quant à la démonstration morale, le *Monde* et son correspondant la lui fournissent eux-mêmes : en cherchant à déduire les convictions d'un écrivain de deux phrases détachées d'un article de journal, ils ont voulu imiter Cuvier qui parvenait à reconstruire à la vue d'un femur ou d'un tibia, la charpente entière du plesiosaurus, de l'ichthiosaurus, du mammouth et d'autres animaux dont le déluge a balayé la trace.

Où donc le *Monde* et son correspondant ont-ils vu que nous étions parti de Paris les poches bourrées de belladonne, de revolvers et de cordes pour les mettre à la disposition de ceux qui souffrent comme compensation au paradis ?

Il nous semble que de la part d'une critique sérieuse et rigoriste nous devions espérer au moins la sincérité et la bonne foi ; à moins que le *Monde*, et son correspondant, à court de nouvelles de Constantinople, n'aient voulu s'amuser aux dépens du public et aux nôtres et prouver une fois de plus combien M. de Talleyrand avait raison de dire : « Donnez-moi trois lignes de l'écriture d'un homme et je le ferai pendre. »

Nous avons dû entreprendre cette réfutation pour ceux qui ne nous connaissent pas. Pour ceux qui nous connaissent, ils savent que nous considérons l'invasion des doctrines matérialistes comme bien plus redoutable pour l'avenir de la France que l'ambition de M. de Bismark et que nous plaçons ailleurs que dans le développement de telles ou telles cellules cérébrales le siège des instincts généreux et des aspirations sublimes qui distinguent l'homme de la brûte.

Os homini sublime dedit cœlumque tueri
jussit . . . .

La lettre de M. Charles Dollfus que nous publions plus loin exprime complètement notre manière de voir sur l'affaire du Luxembourg.

Avant d'appartenir aux Français ou aux Prussiens, le Luxembourg appartient aux Luxembourgeois. Il n'y a qu'à le leur laisser,

Lettre au Rédacteur du *Temps* :

Notre politique, en dehors du gouverdement, chevauche sur les *on dit* : et les nouvellistes, de plus en plus, font florès.

« Le sublime nouvelliste est le raisonnement creux sur la politique. » La Bruyère a parlé d'or, et pour la France entière, dont pourtant il ne prévoyait pas les destinées lointaines.

On disait il y a quelques jours, que le Luxembourg et les Luxembourgeois, le contenant et le contenu, avaient été cédés par le roi de Hollande à l'empereur des Français, moyennant un prix de mille francs par tête. selon les uns. de deux mille francs selon les autres. Etait-ce trop ou trop peu ? On pouvait différer sur ce point, et l'on différait.

Arrive l'interpellation de M. Bennigsen au Parlement du Nord, et la réponse de M. de Bismark : coup de théâtre. Le rideau se lève, mais pour retomber aussitôt plus épais. *On* ne sait pas si la transmission s'est faite, on ne sait pas si elle se fera ; cela regarde d'abord le roi de Hollande, grand-duc de Luxembourg et des Luxembourgeois ; à lui de voir s'il veut, à ses risques et périls, vendre une portion de son territoire et une partie de ses sujets. Quant il aura traité, la question sortira du giron des contractants ; elle échappera au roi de Hollande et à l'empereur des Français pour être examinée, quant à la validité du marché, par l'Allemagne dans le Parlement du Nord, et par les signataires du traité de 1839, qui a délimité les frontières de la Belgique et de la Hollande.

A qui appartient le Luxembourg? A qui sont les Luxembourgeois mis aux enchères de la politique territoriale ? Personne ne le sait, personne à l'heure présente ne peut le savoir. Ce sont les Hollandais, dit le roi de Hollande et disent-ils eux-mêmes. On n'y contredit pas, répond M. de Bismark : le Luxembourg faisait partie de l'ancienne Confédération germanique (que M. Thiers ait son âme!); cette Confédération bienheureuse n'existe plus, le Luxembourg est retourné à son souverain. Il ne saurait y avoir « qu'un avantage douteux à posséder dans une Confédération de cette intimité, en la personne du grand-duc du Luxembourg, un membre qui, qui en sa qualité de roi de Pays-Bas, a son centre de gravité, ses intérêts en dehors de la Confédération, et qui pourrait peut-être en avoir en beaucoup de points de contraires à la Confédération.»

Ainsi s'est exprimé le ministre du roi Guillaume. Cependant les Prussiens occupent ; occuperont-ils toujours ? Sera-t-il établi que les Luxembourgeois sont des Hollandais, et que néamoins la forteresse du Luxembourg est prussien-

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

VI

En ce moment, l'homme fit un pas, et elle put voir son visage. C'était bien Furbice.

De son côté, il venait d'appercevoir Margaï, et remis de sa première surprise, il s'avançait vers elle.

— Vous, ici, madame, lui dit-il, et par un temps pareil.

Elle lui répondit que l'orage avait interrompu sa promenade et qu'elle avait dû chercher un refuge sous le rocher.

— Ma foi, s'écria-t-il, c'est un bonheur pour moi d'avoir été surpris de la même façon.

Elle n'osa lui dire que c'était aussi un bonheur pour elle.

— Il ne faut pas rester dans ce trou, continua-t-il, Montez dans la voiture. Vous y serez tout à l'aise.

Elle sourit et répondit doucement :

— Vous avez raison, je serai mieux.

Il lui offirit la main, ébloui de sa beauté, du son de sa voix, de la finesse de sa peau, du parfum qui se dégageait d'elle et l'aida à s'installer sur les coussins du cabriolet, sans oublier de jeter sur ses genoux une chaude couverture. Puis il resta debout sur la route, silencieux, appuyé contre le cheval et tout occupé a la contempler, tandis qu'elle regardait d'un autre côté. Leurs cœurs battaient violemment.

Pendant ce temps, la pluie redoublait. Margaï s'en aperçut, et se tournant vers Furbice :

— Il pleut sur vous, monsieur Furbice, lui dit-elle. Il reste une place dans la voiture. Prenez-la.

En même temps, elle serrait ses jupes autour d'elle. Il hésitait.

— Montez donc, lui dit-elle. Je le veux.

Il obéit en silence et prit place à côté de Margaï, dont les yeux étaient alanguis et humides.

Ils étaient assis ensemble, serrés l'un contre l'autre, dans cette étroite voiture, sur une grande route sans avoir à redouter les regards indiscrets.

Margaï attendait que Furbice lui parlât, qu'il révélât ainsi les dispositions de son âme. Elle voulait être aimée de cet homme, qu'elle trouvait beau, et dont elle avait rêvé depuis la veille.

Elle comprenait maintenant quelle différence existait entre le sentiment qu'elle avait éprouvé pour Pascoul et celui que lui inspirait Furbice. Le premier avait subi son charme et obéi à ses séductions. Dans Furbice, au contraire, elle voyait un maître, devant lequel elle se sentait disposée à se faire humble et douce.

Elle aurait voulu lui exprimer tout cela, mais elle n'osait pas, et son émotion se trahissait par la pâleur de ses lèvres desséchées.

Furbice n'était pas moins ému que Margaï. Comment cet homme de trente ans, aux passions vives, au sang bouillant, au cerveau brûlé par le soleil de son pays, aurait-il pu rester insensible auprès de ce corps jeune, ferme, divinement beau, qu'il sentait palpiter sous ses yeux ?

— Savez-vous, dit-il enfin, après avoir fait un effort que c'est la voiture dans laquelle nous sommes en ce moment qui vous emporta vers Avignon, il y a deux ans, avec votre mari ?

— Je croyais bien l'avoir reconnue, dit-elle.

— Elle doit vous être chère.

— Elle m'est chère, en effet, mais non par le souvenir que vous rappelez:

Elle dit ces paroles sans se troubler, et Furbice lut clairement dans ses yeux, ces autres mots qu'elle ne prononça pas : « Elle m'est chère, parce que j'y suis avec vous. »

— Vous serait-elle chère encore, reprit-il avec feu, encouragé par les regards de Margaï. Si je fouettais ce cheval, et si je vous entraînais loin d'ici ?

En ce moment, le soleil perçait les nuages allégés.

L'orage avait cessé !

VII

— Comment nous revoir ?

Telle était la question que Furbice et Margaï s'étaient posée en se séparant.

Dès le lendemain, chacun de son côté travailla pour la résoudre.

En apparence, rien de plus simple. En réalité, rien de plus difficile. D'une part, les visites de Furbice à la Bastide-Neuve ne pouvaient se multiplier à moins d'être justifiées. Il importait, avant tout, de ne pas éveiller les soupçons de Pascoul. D'autre part il était impossible à Margaï d'aller chez Furbice qui était marié. Restait la maison de la Valbray, mais le trajet de la Bastide-Neuve à Fontblanche est long, surtout pour une femme. Comment Margaï expliquerait-elle à Pascoul ses fréquents voyages ?

La beauté de Margaï était aussi un obstacle à der courses de cette sorte. Pour aller à Fontblanche, il est nécessaire de traverser Gordes. Or, la femme de Pascoul était de celles qui attirent l'attention. Lorsqu'elle passait dans le village, on se le disait. Les paysans se retournaient pour l'admirer. Aux portes, aux fenêtres, les curieux apparaissaient. Elle était si distinguée, si belle. On eût dit une reine !

Une intelligente complicité eut raison de ces obstacles. D'abord, Furbice trouva mille prétextes pour trainer en longueur la petite affaire qu'il avait à conclure avec le propriétaire de la Bastide-Neuve. De là, des prétextes pour se présenter à la ferme.

Margaï de son côté travaillait activement. Elle vit le médecin de Gordes, lui signala l'état de santé de son mari. Pascoul, sur les instances de sa femme, eut avec le docteur un long entretien, dont le résultat le fit exclure de la chambre qu'il habitait avec Margaï depuis le commencement de son mariage.

Libre de ce côté, la jeune femme ne craignit pas de donner un rendez-vous à Furbice la nuit dan cette chambre qui aurait dû lui être sacrée La croisée par laquelle elle était sortie, deux ans avant pour s'enfuir avec Pascoul, s'ouvrit un soir pour Furbice. Il partit seulement une heure avant le lever du jour.

Voire le numéro du 14 avril.

ne? Ceci serait de la très haute métaphysique politique, trop haute pour que notre intelligence y puisse atteindre. M. de Benningsen semble croire que les Luxembourgeois sont des Allemands, et que le Luxembourg est un territoire allemand. Si l'Allemagne pense comme lui, voilà des gens qui sont et qui ne sont pas Allemands que; sont-ils? Mystère profond, étrange énigme!

L'antinomie est prussienne; elle a fleuri avec Kant à Kœnigsberg; la thèse, l'antithèse, la synthèse avec Hegel ont été professées à Berlin. En cette circonstance, la thèse est celle de M. Benningsen, l'antithèse, la réponse de M. de Bismark. La synthèse, c'est l'occupation des Prussiens.

La forteresse aux Prussiens, les habitants au roi de Hollande: en sorte qui pourra. Nous voudrions en voir sortir les Prussiens, et n'y pas voir entrer les Français; car enfin, le pauvre bon sens dit (cet être chétif, misérable, humble, et méprisé) que si le Luxembourg est aux Luxembourgeois, que si les Luxembourgeois du Luxembourg sont et veulent appartenir à la Hollande, les Luxembourgeois, le Luxembourg, la forteresse du Luxembourg n'appartiennent ni à la Prusse, ni à l'Allemagne, ni à la France, et que la solution naturelle, rationnelle et légitime, c'est que les Prussiens évacuent, et que les Français n'occupent pas. Mais les fortifications sont de Vauban! de Vauban, ceci est irrésistible en effet; passons. Il faut ce point stratégique à la France contre l'Allemagne, — il le faut à l'Allemagne, disent les Allemands, contre la France.

Eh! messieurs les Allemands et messieurs les Français, puisque vous ne voulez ni ne pouvez vous céder le Luxembourg, retirez-vous donc d'un commun accord, et laissez les Luxembourgeois chez eux.

Mais cela est trop simple et trop juste pour avoir chance d'être goûté. Et cependant, c'est la seule manière de nous épargner une guerre pour un ciron, une guerre abominable, et que nous demanderions la permission, si elle éclatait, de qualifier de guerre de fous. Une pareille guerre serait la honte des deux peuples, et la honte de l'humanité (*Temps*)

CHARLES DOLLFUS,

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

Paris, 5 avril.

Quelle triste semaine nous venons de passer! Quelles anxiétés! Quelles appréhensions! La cérémonie d'inauguration de l'Exposition devait apparaître, dans les lugubres ténèbres de cette semaine, comme un rayon de soleil tiède et consolant; mais le rayon de soleil est resté caché derrière les nuages, et l'horizon ne s'est pas un seul instant éclairci.

Je vous avais dit qu'on attendait avec impatience cette cérémonie, et qu'on avait répandu le bruit que l'Empereur y prononcerait une sorte de discours manifeste, et nous l'avait lui-même au sujet de la question du Luxembourg. Au dernier moment, le gouvernement s'est ravisé; il a décidé que l'ouverture de l'Exposition se ferait sans aucun appareil, sans discours, sans manifestation, et l'Empereur a fait écrire aux augustes personnages invités à la cérémonie que celle-ci ayant été remise au mois de juillet, ils pouvaient différer leur visite jusqu'à cette époque. Le motif allégué était que l'Exposition n'était pas suffisamment prête et qu'il était impossible, dans l'état actuel des choses, d'y déployer l'appareil convenable à une grande manifestation. Tout cela est très-vrai; mais ne doit-on pas s'estimer heureux qu'en présence de la situation politique, rien n'ait été prêt à l'Exposition pour y recevoir dignement les souverains invités? Auraient-ils fait honneur à l'invitation? Et ne vaut-il pas mieux quelquefois que les circonstances vous forcent à remettre une fête, plutôt que de la donner et n'y pas voir assister les hôtes attendus?

Donc l'ouverture s'est faite modestement. N'attendez de moi aucun renseignement à cet égard. Je m'attends peu à décrire ces sortes de choses; ce que je peux dire, c'est qu'il n'y a eu que quelques paroles échangées entre l'Empereur et M. Rouher; que le prince impérial, à peine convalescent, n'a pu assister à la cérémonie, et que le prince Napoléon, fort bien portant, s'était rendu au Havre avec toute sa famille pour ne pas y assister. Vous savez que S. A., appelée primitivement à la présidence de la commission, donna sa démission à la suite de la publication d'une lettre de l'Empereur.

A la place du discours impérial, nous avons eu un télégramme de la Haye, démentant, quasi officiellement, la nouvelle de la cession du Luxembourg par la Hollande à la France; et surtout une interpellation faite au Parlement prussien, par M. de Benningsen, un ultrà patriote, fort peu ami des Français; puis la réponse de M. de Bismark. Transmise d'abord par le télégramme, cette réponse avait une allure menaçante qu'on ne retrouve plus dans le texte complet du discours, et je ne conçois pas que l'impression fâcheuse qu'elle a tout d'abord produite subsiste toute entière après la lecture du discours *in extenso*. D'une part, M. de Bismark rend hommage au patriotisme de M. de Benningsen; il parle de la nécessité d'assurer l'union du peuple et du gouvernement, de la défense des droits de l'Allemagne, etc. Enfin il semble se faire l'écho du farouche député prussien qui veut que le Luxembourg soit allemand, attaché à l'Allemagne, ne parlant que la langue allemande, et desespéré par la pensée qu'on pourrait songer à le séparer de l'Allemagne pour l'annexer à la France. D'autre part, ce n'est pas ce que dit le ministre prussien. Il déclare que le Luxembourg ne fait plus partie de la Confédération germanique, qu'il appartient exclusivement à la Hollande qui peut en disposer à sa fantaisie, sous sa propre responsabilité, et qu'il témoigne d'une vive répugnance à se voir rattaché à l'Allemagne par un lien fédéral. M. de Bismark convient qu'il y a à ménager de justes susceptibilités de la part de la France, et il veut espérer que tout s'arrangera pacifiquement. En somme, la Prusse ne peut qu'assister, sans y prendre part, aux négociations entamées entre la France et la Hollande. Enfin, vous connaissez ce discours et comme moi, vous aurez remarqué les apparentes contradictions qui le caractérisent. C'est que le danger est là justement, dans l'ambiguité de ce langage qui permettra à M. de Bismark, selon l'occurrence, de nous rompre en visière ou de continuer ses bons rapports avec la France. La Prusse a donc une arrière pensée, et si dès aujourd'hui, elle ne se prononce pas carrément de force et contre nous, c'est que pour le faire, elle attend le résultat d'une combinaison. Cette combinaison, c'est une alliance avec la Russie. Le roi Guillaume rêve évidemment l'empire des Césars qu'il veut reconstituer en Europe au détriment de tous ses voisins, et avec le concours de la Russie qui s'étendra, de son côté, en Orient. Cette alliance compte aujourd'hui un nouvel allié. La Russie vient de céder, contre argent, ses possessions d'Amérique aux Etats-Unis qui lui assurent, dit-on, leur concours dans la question d'Orient, et interviendront ainsi dans les affaires d'Europe, après avoir toujours protesté contre l'immixtion de l'Europe dans les affaires de l'Amérique. Vous connaissez déjà cette nouvelle, et le télégraphe nous apprenait dès avant hier que vous en aviez apprécié les conséquences dans un article fort remarqué. Pour amoindrir ce fait, on dit que cette cession se négociait depuis plusieurs années; elle n'en témoigne pas moins pour cela d'un accord de la Russie et des Etats-Unis, accord qui ne peut être qu'un danger pour l'Europe et l'Orient.

Voilà une alliance dirigée contre la France et contre les intérêts de tous les autres peuples, et formée entre trois grandes puissances, telles que la Prusse actuelle, c'est-à-dire presque toute l'Allemagne, la Russie et les Etats-Unis. N'y a-t-il pas de quoi s'inquiéter? Ne songerons nous pas, de notre côté, à former une puissante alliance contre nos ennemis communs, et n'est-ce pas le moment de reconnaître une fois pour toutes que notre premier devoir et notre premier intérêt sont de défendre l'Empire ottoman? A ce propos, le télégraphe répète fréquemment que l'entente est faite entre les grandes puissances au sujet de la question crétoise. N'en croyez rien. Chaque puissance donne pour son compte des conseils à la S. Porte; parfois ces conseils peuvent se ressembler, mais dans l'ensemble des faits, il n'y a pas entente, et il ne peut y en avoir avec des puissances qui, comme la Russie, ont des arrière-pensées menaçantes.

Je reviendrai sur toutes ces questions. Ce que j'ai voulu constater aujourd'hui, c'est que la semaine dernière, on croyait à la cession du Luxembourg concertée avec la Prusse même, et par conséquent au maintien de la paix, et que cette semaine, tous les faits semblent démentir cette cession, et accuser une grande tension dans nos rapports avec le gouvernement de Berlin: l'opinion publique ne croit plus qu'à la guerre. Mais le dernier mot n'est pas dit à cet égard. L'espérance reviendra encore à la suite de quelque nouvelle moins défavorable, pour être de nouveau chassée par un télégramme alarmant. Pour moi, personnellement, je crois que les négociations relatives au Luxembourg ne sont pas abandonnées; mais à quoi aboutissent-elles, et comment se résoudra la grande question qui tient tous les intérêts européens en suspens? C'est ce qu'il n'appartient à personne de dire à coup sûr. Peut-être en saurons-nous bientôt plus long; car on parle d'une interpellation sur cette question au Corps Législatif: Chose curieuse que ces *hauts* et ces *bas*, comme dit le peuple, qui se succèdent dans la vie des nations comme dans celle des individus! Après une joie, une douleur, après une espérance, une déception, et toujours ainsi! Puisse-t il, du moins, n'y avoir que joie sans déception pour les prisonniers de Clichy! Vendredi et samedi dernier, le Corps Législatif a voté l'abolition de la contrainte par corps en matière commerciale, c'est à-dire la suppression de la prison pour dettes. L'ensemble du projet n'est pas encore voté; car le Corps Législatif a pris cette semaine un congé, à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition; mais il paraît tout disposé à seconder les intentions libérales du gouvernement par l'adoption du projet de loi soumis actuellement à ses délibérations, et l'on doit espérer que le sénat, qui, par son vote unanime, vient de décider que rien ne s'opposait à la promulgation de la loi sur l'enseignement primaire, se montrera aussi favorable à la loi qui supprime la contrainte par corps. Il faut dire que le sénat n'est pas toujours très tolérant et qu'il ne déborde pas de libéralisme, témoin cette dernière séance où M. de Ségur d'Aguesseau a rétrospectivement protesté, avec une incroyable violence de langage, contre le choix fait il y a quelques années, par M. Rouland alors ministre, de M. Renan comme professeur de langue hébraïque au Collége de France. Cette nomination fut plus tard révoquée; mais M. Ségur d'Aguesseau ne tenant pas compte de ce dernier fait, s'est élevé et contre le ministre, et contre le professeur qu'il a dépeint comme une sorte d'anté christ. Un autre sénateur, M. de Sainte-Beuve, ami de M. Renan, s'est levé pour prendre énergiquement la défense d'un homme dont l'honorabilité personnelle ne pouvait être en cause, et dont les opinions étaient consciencieuses et pures de tout parti pris. Oh! alors, il aurait fallu voir le sénat? Défendre Renan! Ne pas voir en lui un suppôt de l'enfer! Déclarer qu'il était un fort honnête homme, convaincu et plein de conscience, à défaut de fer. M. de Sainte-Beuve était assailli de protestations, d'apostrophes parmi lesquelles on a remarqué celle du maréchal Canrobert, et il n'a pas fallu moins que sa robuste amitié envers l'homme attaqué, pour qu'il pût lui-même résister à l'orage.

On écrit de Suez :

Bien qu'un intervalle d'un mois nous sépare encore du Courban Baïram, on peut juger dès aujourd'hui, par le nombre des pelerins qui se sont embarqués à Suez, que leur affluence à la Mecque ne sera pas, cette fois très-considérable.

En 1866, les paquebots de la Compagnie égyptienne *Azizieh* en avaient reçu 12, 000; jusqu'à présent la même compagnie n'en a transporté que 5,000.

La caravane de terre qui a récemment passé dans le voisinage de Suez parait aussi avoir diminué dans la même proportion. En tenant compte des retardataires, il est permis de penser que les pélérins qui visiteront cette année les sanctuaires de la Mecque et Médine représentent environ la moitié du nombre de ceux qui les ont visités dans le cours de l'année dernière.

Cette circonstance, jointe à l'état de santé satisfaisante de ces pélérins, fait espérer que leur réunion dans les villes saintes ne développera pas d'influence pernicieuse, et que le pélérinage de 1867 s'accomplira sans donner naissance au fléau des maladies contagieuses.

L'intendance sanitaire d'Alexandrie, instruite par la marche de l'épidemie de 1865 a d'ailleurs pris de mesures de précaution qu'indiquait la prévoyance.

Ainsi l'article 5 du réglement qu'elle a adopté exige que les navires venant de l'Orient soient visités à leur entrée dans la mer Rouge.

Cette visite s'effectuera à Moka. Les navires suspects seront astreints à une quarantaine de quinze jours qu'ils purgeront à Massouah.

Aux terme de l'Article 7 les pélérins, au retour du pélérinage de la Mecque, subiront à Djedda. et à Yombs une inspection individuelle. Tout individu qui ne sera pas dans un état parfait de santé sera rigoureusement empêché de s'embarquer.

Dans le cas où le choléra viendrait à se déclarer à la Mecque ou dans tout autre province de l'Arabie, les autorités de Djedda et de Yambo devront, suivant l'article 8 du réglement, interdire immédiatement la voie de mer aux pélérins, jusqu'à complète et définitive cessation de l'épidémie.

L'article 9 prescrit pour les pélérins qui emprunteront la voie de terre une visite médicale à El Wich, localité située au sud du mont Sinaï. Si cette visite révèle des accidents ou des symptômes cholériques, la caravane tout entière sera soumise à une quarantaine de quinze jours.

En vertu de l'article 11, les navires provenant de Djedda ou de Yambo, et remontant la mer Rouge, subiront, en cas de suspicion, une quarantaine d'observation de sept jours à Djebel Thor; s'il se déclare un accident cholérique pendant la durée de cette quarantaine, les navires seront envoyés à El Wich, pour y escompter une nouvelle quarantaine de quinze jours qui sera renouvelée à chaque nouvel accident. Enfin, pendant tout la durée du pélerinage, les navires provenant des ports de la mer Rouge soit de la côte d'Asie, soit de la côte d'Afrique, seront, d'après l'article 12, même avec une patente nette, soumis à une quarantaine d'observation de cinq jours aux sources de Moïse. »

—

On nous écrit de Beyrouth, le 31 mars :

« Je ne vous ai pas entretenu dans ma dernière correspondance d'un incident survenu à Damas dans le courant de la quinzaine.

Je n'aurais pu vous en parler que par des *on dit* très souvent contradictoires et toujours très exagérés.

Voici les faits que je crois exacts :

Quand les employés du gouvernement à Damas apprirent que dans quelques villes de l'Empire on avait fait des souscriptions au profit des musulmans habitant Candie et victimes des troubles qui y ont eclaté, on conseilla à S. E. le gouverneur général de suivre cet exemple et d'inviter les musulmans de Damas à concourir eux aussi à une œuvre de charité.

S. Exc. chargea son sécretaire Fehzi bey, rédacteur du journal *la Syrie*, de rédiger une proclamation aux habitants de Damas.

A quelques jours de là on vit en effet affichée dans la ville une proclamation en turc et en arabe qui trahissait par le style dans lequel elle était conçue, des sentiments de fanatisme et de haine envers les chrétiens et qui excitant les passions musulmanes, remplit d'effroi les chrétiens de Damas.

Sur les réclamations du corps consulaire de Damas et de Beyrouth, le gouverneur s'empressa de faire enlever les proclamations, destitua de son emploi l'auteur de l'écrit et mit tout en œuvre pour rassurer la population chrétienne. Peu à peu le calme se rétablit en effet, mais ce n'est qu'un calme apparent ; à vous dire vrai on se défie beaucoup (et à tort peut-être.) mais si on considère qu'un moment d'excitation quelquefois même un rien pourrait produire des maux irréparables, on peut se rendre compte facilement des craintes de cette partie de la population de Damas.

Près de Hasbaya quand les Druses eurent connaissance de la proclamation, ils commencèrent à chercher querelle aux chrétiens du village, il y eut même une rixe assez forte qui coûta la vie à deux chrétiens tandis que cinq à six Druses étaient grièvement blessés.

Il y a quelques jours, à Beyrouth un enfant musulman ramassa dans la rue un petit paquet, il commença par en manger le contenu; sa gourmandise fut bien punie, car rentré chez ses parents il fut pris de convulsions et mourut promptement au milieu de cruelles souffrances. Ce petit événement ne manqua pas de produire une nouvelle panique dans la ville. On faisait courir le bruit que des bonbons empoisonnés avaient été répandus pour empoisonner les enfants musulmans; tantôt c'étaient les musulmans qui en accusaient les chrétiens, tantôt les chrétiens rejetaient le crime sur les musulmans. Jusqu'à présent on n'a pu éclaircir le mystère.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Tableau des encaissements effectués par la Banque Impériale Ottomane au 1|13 *mars au* 12 *avril (n. s.) sur les affectations du service des emprunts extérieurs et de la Dette Générale pour le* 1er *semestre de l'exercice* 1281 (1867 68) *publié en exécution de l'article 4 de l'Iradé du* 27 *rebi-ul ukhir* 1282.

Contributions indirectes	P.	20551155 17
Contributions diverses (Roussoumat)	»	382677
	»	20933832 17
Effets à encaisser	»	556995
	P.	21490827 17

N. B. Les versemens faits aux succursales et agences sont compris dans la somme ci dessus, jusqu'aux dates suivantes seulement.

Sparta 28 mars, Cara-Hissar 29 mars, Larnaca 30 mars, Beyrouth 20 mars, Magnesie 4 avril, Aïdin 4 avril, Smyrne 6 avril, Salonique 8 avril.

Pour la Banque Impériale Ottomane
Le Directeur général
Mis DE PLOEUC.

Le Directeur général-adj.
E. GILBERSTON.

—

Pour l'intelligence du tableau ci-dessus, le public devra se rappeler que les prévisions du gouvernement pour le mois de mars ou plutôt ses affectations n'étaient que de . . . . . 250,000 l. turques; dès lors le tableau disant qu'il a été encaissé. 214,000 » «

La différence 36,000 » » est presqu'insignifiante, si même elle n'est pas couverte par les encaissements que nous ne connaissons pas encore et qui font l'objet de la note mise au bas du tableau.

Il est bon d'ajouter que ce n'est qu'en avril, mai et juin que viendront des encaissements considérables sur l'impôts des moutons etc.

Tous les amis de la Turquie applaudiront avec nous à l'excellence du résultat mis en relief par le tableau ci-dessus. Le service régulier de la dette publique étant assuré, malgré les difficultés qui entravent d'ordinaire un commencement d'exercice, le crédit du gouvernement ottoman s'établira sur des bases dont la solidité pourrait faire l'envie de plusieurs Etats européens.

—

Par Iradé Impérial, M. Mignot Mahon a été nommé professeur à l'école Impériale du génie en remplacement de M. Gardey, décédé.

—

Dès-lors, ce fut sous la pression d'un délire extrême qu'ils agirent l'un et l'autre.

Le premier rendez vous fut suivi de rendez-vous semblables. Avec cette effronterie qui avait autrefois révolté son père, Margaï prodiguait à Pascoul les soins les plus affectueux et les plus tendres. Le soir, elle l'accompagnait dans sa chambre, l'embrassait en femme éprise, et après l'avoir quitté, elle se faisait belle pour Furbice.

Les vendanges ont lieu généralement au mois d'octobre, et chaque année amenait à la ferme toute une population de travailleurs qu'on hébergeait la nuit comme on pouvait. Leur présence fut un obstacle à ces rendez-vous indignes ; Margaï changea de stratagème. Pendant le jour tandis que les vendangeurs étaient dispersés dans les vignes, aux caves, au pressoir, elle s'allait cacher dans une grange, et Furbice venait l'y trouver.

— J'ai hâte que tout ce monde soit parti, disait alors Furbice. Ici tu ne m'appartiens pas assez. Je suis toujours en éveil de crainte d'être surpris.

— Oui, tu as raison, répondait Margaï. Et puis cette grange n'est pas une retraite digne de notre amour.

D'après les documents que nous avons sous les yeux, c'est à cette époque que Moulinet commença à concevoir quelques soupçons. Un détail futile en apparence lui ouvrit les yeux.

Afin de plaire à sa maîtresse, Furbice avait fait faire son portrait chez un photographe d'Avignon.

Le jour où les cartes lui furent envoyées, il en apporta plusieurs à Margaï, elle en choisit une qu'elle mit sur son cœur. En serrant les autres dans son portefeuille, Furbice en égara deux. Moulinet les trouva dans la grange.

Cette découverte lui causa une douleur atroce. Il souffrit encore plus cruellement que lorsqu'il avait autrefois appris l'amour de Margaï pour Pascoul. Il pleura durant toute une nuit, interrompant ses larmes pour s'interroger sur la conduite qu'il devait tenir.

Tout dire à Pascoul, tel fut le premier conseil que lui suggéra sa jalousie. Tout dire! il n'osa pas. Et puis, il avait peur que Pascoul, aveuglé par son amour, refusât d'ajouter foi à cette dénonciation. Ah ! comme, dans son égoïsme, il envia le sort de Furbice! comme il maudit la destinée, qui l'avait fait naître laid et qui l'avait laissé dans l'ignorance.

Dire, s'écriait-il, qui j'aurais pu connaître le bonheur que ces deux hommes ont goûté!

Et tout en portant envie à Furbice, il ne plaignait point Pascoul ; il éprouvait même, au milieu de ses colères, une âpre joie à le savoir trompé. Aussi, ne parla-t-il pas.

Après une nuit fiévreuse, pendant laquelle, dans le paroxisme de son désespoir, il s'était roulé dix fois sur le plancher de sa chambre, il se décida à se rendre auprès de Margaï.

— Voici ce que j'ai trouvé, dit-il, en lui présentant les portraits de Furbice. Cet homme devrait être plus prudent, et, s'il vous aime, faire en sorte de ne pas vous perdre.

Margaï prit les cartes avec colère, et au lieu de remercier, au lieu de se défendre comme elle l'aurait pu, elle répondit effrontément :

— Vous trouverai je donc toujours sur mon passage ? Avez vous juré de surveiller toutes mes actions ? Et allez-vous devenir jaloux de Furbice comme vous l'avez été autrefois de Pascoul ? Prenez garde ! Je suis la maîtresse ici, je puis vous chasser !

— Non, non, s'écrie-t-il en tombant à ses pieds, ne me chassez pas ! Oui, c'est vrai, j'ai le malheur d'avoir le cœur plein de vous. Ce n'est pas de ma faute. J'ai tout fait pour en guérir ; je n'ai pu, mais vous ai je jamais dit un mot de ce mal qui me ronge ? Que désirez-uous de moi ? Tenez, je mentirai à la confiance que Pascoul a mise en moi. Je vous servirai, je servirai Furbice, je veillerai autour de vous. Si quelque danger vous menace, je le saurai et vous le dirai. Vous aurez en moi un chien de garde sûr pour vous et férsce pour vos ennemis. Mais par pitié, ne me chassez pas !

Cet homme, laid, déjà grisonnant, mal venu, qui disait ces choses en un langage inculte et d'une voix coupée par les larmes, était à la fois touchant et grotesque.

— Ah ! dit Margaï, insensible à tout ce qui n'était pas son amour, depuis deux ans vos idées sont modifiées. Autrefois vous eussiez tout appris à mon mari.

— C'est que, s'écria-t-il, je vous aime encore plus qu'autrefois !

Ce cri si touchant et si vrai ne l'émut pas. Elle sourit dédaigneusement, haussa les épaules et s'éloigna.

Le malheureux se trouva dès lors le complice du crime qui apportait le déshonneur sous le toit de son maître.

Pendant que ces divers incidents se produisaient, Pascoul, plein de confiance dans sa femme, subissait le régime rigoureux que le médecin lui avait ordonné.

A aucune époque Margaï n'avait eu pour lui de soins plus dévoués. Il les prenait pour un redoublement d'affection tandis qu'ils étaient un moyen de maintenir sur les yeux de son mari le bandeau qu'elle y avait mis.

De son côté, Furbice n'avait pas perdu son temps. D'abord il était venu à la ferme, sous le prétexte de donner des soins aux écuries. Ensuite il avait auprès de Pascoul de tels frais d'amabilité que ce dernier n'avait pas tardé à le prendre en amitié. Le maquignon en profita pour revenir plus souvent. Il montait dans la chambre du malade, lui racontait, pour le distraire, les histoires du pays, jouait aux cartes pour lui plaire, ou vérifiait ses comptes, lui rendant ainsi mille petits services auxquels le fermier devait être sensible.

Peu à peu il devint le commensal de la maison, Pascoul arrivait à ne plus pouvoir se passer de lui. Il citait ses paroles, riait de ses propos, suivait tous ses conseils. Furbice ne se fit bientôt aucun scupule de passer ses journées à la ferme, et y trouva mille occasions de se rapprocher de Margaï.

Un jour, Pascoul, dont la santé semblait se rétablir, témoigna le désir d'accompagner Furbice au marché de Carpentras.

Ils partirent le matin de la Bastide-Neuve dans la voiture du fermier, pour ne revenir que le soir. Mais la fatigue de la journée exerça sur Pascoul une mauvaise influence ; au retour, à quelques lieues de Gordes, il fut assez gravement indisposé. Furbice s'arrêta avec lui dans une aubarge, déclarant qu'on y passerait la nuit. Il installa le malade dans une bonne chambre, le fit coucher et sortit ensuite.

— Je suis obligé de retourner à Gordes, ce soir, dit il à l'hôtelier. Vous le direz à mon ami, en le prévenant qu'on viendra le chercher demain.

Et sans voir Pascoul, il partit sur-le champ, pour rejoindre Margaï qu'il ne quitta qu'au matin.

D'autres incidents du même genre se produisirent durant les premiers mois de cette liaison criminelle, comme si tout eut conspiré pour la favoriser.

(Voir la dernière page.)

A la Rédaction de la Turquie.

L'Administration des Etablissements d'instruction de la communauté grecque de Galata exprime publiquement sa reconnaissance bien profonde à Son Altesse le prince de Servie, pour la généreuse offrande de vingt cinq livres turques, qu'Elle a bien voulu faire au profit de ces Etablissements à l'occasion de leur reconstruction faite actuellement. L'Administration, par son acte daté de 1|13 avril, a. c. déclare Son Altesse le Prince le premier Fondateur et Bienfaiteur de cet établissement et ordonne que Son Nom soit cité perpétuellement à la célébrité religieuse qui se fait annuellement en l'honneur de tous les bienfaiteurs des écoles.

L'Administration se fait un plaisir de remercier aussi Son Excellence M. Ristich, chargé d'affaires de Servie, pour sa noble conduite et pour l'affable bienveillance qu'il a bien voulu témoigner.

Galata, le 3|15 avril 1867.

L'Administration des Etablissements d'instruction de la communauté grecque.

Ce matin, dans la rue de Karakeuï des filous ont enlevé la montre à un passant, 3 individus suspects ont été arrêtés.

Hier, dans la nuit des voleurs ont pénétré au moyen d'un trou fait dans le mur d'un magasin à Galata rue *Posta Yolu* et après avoir ouvert la caisse ont enlevé une valeur de 600 livres bijoux et argent.

THEATRE.

Ce soir, au théâtre français, *La Belle Hélène* au bénéfice de Mlle Marie Bouchet.

La bénéficiaire a pour elle la distinction, cette véritable beauté des femmes et une très-jolie voix. Le public se fera un plaisir de remercier, par ses bravos, Mlle Bouchet de l'empressement qu'elle a mis à se charger, presque sans préparation, du personnage difficile de la *Belle Hélène* dont elle a su créer le succès.

A la demande générale Mme Marie Bouchet chantera le grand air de la fille du Régiment de Donizetti.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAHPIQUES.

(*Agence Havas.*)

Paris, 15 avril 11 h. 55 m. soir.

Cours du 15 avril.

5 0|0 Ottoman. LONDRES, ouverture 27 7|8

Une circulaire ministérielle fixe le chiffre d'exonération du service militaire à 3000 francs soit 700 francs de plus que l'année dernière.

Nouvelles Commerciales et Financières

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 15 avril.

Londres 3 m d. p Liv. st.	110 1|4	110 1|2
Marseille, 3 m. date 1 Liv. T.	22 85	22 73

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 15 avril	31 11
Clôture du 15 avril	31 18

Constantinople 16 avril 1867.

Coloniaux.—Les sucres ont subi encore une petite baisse la semaine passée — il s'est vendu environ 500 barils sucre et 1500 sacs café aux prix indiqués dans notre prix courant et est arrivé ces jours derniers 1500 sacs café et 300 barils sucre.

Céréales. — Les blés sont toujours fermes.

Prix des céréales.

	Pias.	en Mét
Blés durs Kustendjé	32	33
» » Burgas	32	33
» » Baltchik	—	—
» » Samsoun	32	33
» » Anatolie	—	—
» » Ismail	37	37 20
» » Azoff	—	—
» » Bessarabie	—	—
» » Galatz	31 20	33
» » Matzin	36	37
» tend. Roumélie	29	33
» » Odessa	—	—
» » Ibraila	30	33
» » Galatz	33	33 20
» » Bourgas	34	34 20
» » Varna	33	—
» » Baltchik	32 20	—
» » Taganrok	—	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumélie	17 20	19
» Anatolie	17 20	19
Maïs Danube	18	20
» Roumélie	18	20
» Anatolie	18	20
Seigle	—	—

DÉPÔT.

Blés durs	20000
» tendres	30000
Maïs	—
Orges	—

Ventes pour la consommation locale environ 30 mille kilé blé dur et tendre.

Les farines aux mêmes prix de la semaine passé.

Odessa première qualité 160; inférieure 150 à 140.

Stenia 140.

Joksouyou 135.

NOLISSEMENTS.

Constantinople 16 avril 1867.

Ces jours derniers avec le vent de sud qui régne nons avons grande quantité d'arrivages la plus grande partie sur lest;les frêts de la huitaine sont les suivante;:

Samsoun pour Constantinople Para 50 le kilé, u R. U schel. 5|6 le qr.

Azoff dto. Piastre 2 le kilé pour la Méditorranée fr 3 3|4 ou fr. 4 la charge petite portée.

Idem pour la Mediterranée fr. 3 1|4 a fr. 3|2 la charge.

Idem. dto. fr. 3|2 a 3 3|4.

Idem. pour le R. U. schel. 30. 31, Berdianska Marseille schel. 48 le ton

Idem Taganrok exclus R. U ou Anvers directement schel. 49 le ton. (les estaries commence au moi prochain.)

Sulina, pour le R. U. à schel. 5|6 le qr. 2|3 Méditerranée.

Idem. dto schel. 5 le qr. anglais 5|6 1. 1.

Idem. dto. schel. 5|4 et schel. 5|6 le qr.

Constantinople dto. schel. 4|3 le qr. avec la condition du magasinage qrs. 3100.

Idem pour Liverpool schel. 3 et schel 3|3 le qr. par bateau à vapeur

Enos pour le R. U. schel. 5|3 le qr. schel. 4|6 le qr. aei Black)

Idem pour Marseille fr. 2 la charge.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 5 avril.

Céréales. — Malgré le peu d'animation des affaires en boulangerie, les prix sont très-fermes sur le marché de Paris, et se cotent de 71 à 72 fr. le sac de 157 kil. Le courant demandé a été successivement payé hier 71 75, 72. 73 25, 73. Le même mouvement ascensionnel a eu lieu sur le livrable. Le soir il fallait voir les cours ainsi :

Dix marques. courant du mois, 72 75 ; avril, 73 à 73 25 ; mai et juin, 74 ; 4 mois de mai, 74 75 à 75 ; juillet et août, 75 25, le sac de 157 kil.

Type. Paris, courant du mois, 45 25 ; mai et juin, 46 25, le sac de 101 kil. brut pour net.

Les cours officiels ont été arrêtés comme suit :

Six marques, disponibles, 73 25, les 157 kil. net.

Type. Paris, disponible, 45, le sac de 101 kil. net.

A Marseille, les affaires n'ont pas beaucoup d'activité, mais les prix restent bien soutenus. Danube, fr. 35 ; Balchik, 124|120, 33 ; Pologne, 128|124, 40 ; Bourgas, 127|123, 37, 50 ; Marianopoli, 128|124, 40 ; le tout aux 100 litres, escompte 1 0|0 à l'entrepôt. Le 3 avril, il s'est fait une vente de 12.000 hectolitres.

Huiles et graines. — Paris. cours officiel. Huiles.— De Golza les 100 kil. hors barrière (entrée 27,50 par 100 kil.), disponible en tous fûts 93 ; en tonnes, 94 50 ; épurée en tonnes, 102 50. Lin, en fûts, 98 50 ; en tonnes, 100.

Cours commercial. Huile de Colza disponible et courant du mois, 93; mai et juin, 94 50; juillet et août, 94 50; 4 derniers mois 94 50, par 100 kil.

Huile de lin brute, disponible, en tous fûts de toute provenance, 99 50; courant du mois, 98 50; 4 mois chauds, 100.

Graines (l'hectolitre). De colza, 22 à 24 50, d'œillette, 44 à 46; de cameline 16 à 19; de chauvre, 14. De lin, graines indigènes, 26 à 29 ; graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux. (les 100 kil) De colza, 15 75 à 16 75; d'œillette, 18 à 18 50; de cameline, 15à 15 50 ; de chauvre, 13 à 14 ; de lin, graines indigènes, 28 à 28 50; graines étrangères, 26 à 27.

A Marseille, on cotait : huile de sésame fr. 111 50 ; huile d'arachides, 43 50 ; huile de lin, fr. 93, les 100 kil. Les arachides d'Espagne, fr. 40, les 100 kil.

Sucres. — Paris, cours officiels, sucre brut indigène, 54. Le tout aux 100 kil., entrepôt de Paris.

Cours commerciaux. Les sucres bruts indigénes, disponibles, 54; mai 54 50; juin 56; 4 mois d'octobre, 57 50 à 58 les 100 kil. type N° 12. au droit de 42 fr.

A Marseille, le calme continue sur les sucres bruts et raffinés, à Bordeaux, le Martinique, à fr. 58.

Cafés. — Sur le marché de Paris, les 100 kil. acq., Ceylan, 220; Natif, 210, Java, 240.

A Marseille, le calme continue sur les cafés.

A Bordeaux, le Guarya gragé et non gragé de 84 à 100 fr.; le Rio non lavé, à 67,

Au Havre, le Guarya, 86, entrepôt, et 84 50; dito gragé, 107 25.— Haïti 75 les 50 kil.

Métaux et charbons. — Le tableau statistique du mouvement commercial de la Belgique, que public le *Moniteur*, peut être considéré, en ce qui concerne les charbons, comme le baromètre de la situation du marché de ce combustible. On peut constater le commencement du mouvement contraire qui s'est manifesté depuis plusieurs mois.

En effet, les exportations de houilles crues qui s'étaient élevées, en janvier 1866, à 345.000 tonnes, n'ont plus été en janvier 1867 que de 284,000 tonnes, chiffre à peu près analogue à celui des exportations de janvier 1865.

Or, depuis cette époque, les demandes pour la consommation intérieure ont sensiblement diminué aussi, et si l'on ajoute à ces faits les importations prussiennes qui augmentent toujours, on s'expliquera aisément l'attitude de ceux des industriels et des négociants qui persistent à attendre pour traiter des marchés de durée. Pour avoir une idée de la concurrence croissante des houilles étrangères, il suffira de prendre les chiffres du *Moniteur*; ils nous apprennent qu'en janvier, cette année, les importations se sont élevées à 27 000 tonnes, elles n'auraient été que de 7,800 tonnes pendant le mois correspondant de 1866, et elles ne représentent pas 73,000 tonnes pour l'année 1865 entière.

En Angleterre, les commandes pressées des dernières semaines ont momentánément cessé, et l'on fait très peu de chose dans les districts métallurgiques. La baisse continue sur la place de Glascow. Les stocks sont considérables, et les acheteurs peu empressés. Néanmoins on va rallumer un certain nombre de fourneaux éteints, qaoique l'opportunité de la mesure ne la fasse guère sentir.

Soies et soieries. — Voici, d'après la condition des soies de Lyon, le dernier numéro des soies et bobines du mois, 190.

Dernier numéro des ballots pesés, 98.

Le calme continue sur le marché de Lyon; mais les détenteurs maintiennent leurs prix très fermes, principalement poür les griges et les ouvrées en titres fins, qui deviennent de plus en plus rares en bonne marchandise.

A Marseille, le marché est calme, et la marchandise assez rare. On signale une vente de 43 rouleaux Perse et Constantinople, à 46 fr. le kil.; 1 balle filature de Brousse, fr. 115, et 800 kil. cocons Calamata, 27.

On écrit de la province qu'une violente tempête de mistral a causé de nombreux désastres. Les bourgeons et les jeunes pousses des mûriers détachés par l'ouragan, jonchent le sol des champs aux environs d'Avignon notamment. Le mal est grand mais il peut le devenir davantage, si l'abaissement de température ressenti dans cette région amène des gelées blanches, car en ce moment, une grande partie des graines sont à l'incubation.

On écrit de Milan que la recherche est toujours très animée pour les grèges, aussi les titres fins ont-ils subi une légère hausse de 2 à 3 fr. par kil.; par contre, les soies ouvrées sont comparativement délaissées. A Gênes, les qualités classiques et les très-bonnes courantes conservent toujours la faveur. Toute l'attention est tournée du côté de la récolte, et chacun espère.

Cotons. — D'après les derniers avis de Marseille, les prix étaient assez fermes. On plaçait le Salonique, à 125 fr. les 50 kil., le Naplouse, à 120, et le Tarsous, à 112 50.

Au Havre, le marché n'était pas moins calme, et l'on plaçait du low middling Amérique à 146 50, et du Louisiane, bon ordinaire, à low middling, 150 fr. Il s'y est, en outre, vendu 84 balles Salonique, à 120, et 8 balles Naplouse, à 127 50.

A Liverpool, les ventes du 3 avril se sont élevées à 8.000 balles. Le marché ne présente aucun changement notable. Middling upland, 13 deniers la livre anglaise (453 gr.); New Orléans, 13 3|8; fair égyptien 16; Brouch, 11 1|4, Oomrawuttée 11 1|4; Smyrne, 11; Pernambuco, 14; Maccio, 13 1|4; Piron 13 1|2.

D'après des dépêches de New-York du 20 mars, voici quel a été le mouvement total du coton dans tous les ports, depuis le 1er septembre jusqu'à ce jour :

	1866	1867
Export. pour l'Angl. bal.	720 000	650,000
» » France....	110.000	84.000
» pour autres pays..	36,000	45.000
» totales. balles.....	866,000	779,000
Recettes dans tous les ports . . . bal.	1,497.000	1.124.000
Stocks dito disponible	572,000	631,000

Les recettes avisées par dépêches du Sud indiquent une diminution plus rapide que pendant celles de l'an dernier, même époque. Dans les années de courte récolte, les recettes ont toujours diminué brusquement, et cette année, de nouvelles causes ont contribué à faire expédier le coton aux ports le plus vivement possible. La récolte est presque maintenant complétement reçue, et l'on croit que le résultat sera au-dessous de 1,800,000 balles. On signale de grandes et sérieuses inondations qui ont fait d'assez considérables ravages. Cependant les expéditions qui se font depuis quelque temps dans les ports du Sud, et ce, malgré de fortes pluies, commencent à réduire les stocks et la quantité disponible en vente aux ports est beaucoup moindre qu'elle ne paraît. Facteurs et acheteurs croient en des prix moins élevés, et les premiers tiennent fermement la main.

La Bourse vient de passer une semaine qui a ressemblé aux plus mauvais joues de son histoire. L'ennemi aurait envahi nos frontières qu'il n'y aurait pas eu une plus grande panique, et pour un peu, les spéculateurs aux abois auraient accompagné la baisse du cri: la patrie est en danger! Nous n'en sommes pas encore là, et quoiqu'on en dise du Luxembourg, de l'intention manifestée que la Prusse de ne céder à la France la forteresse qu'elle y occupe encore, que démantelée et mise hors d'état de servir, la panique qui pèse sur toutes nos valeurs est dûe tout autant aux manœuvres secrètes de la spéculation qu'aux appréhensions politiques. Les premiers jours de la semaine ont été désastreux, et la Rente française, qui avait fait jusqu'à lors si bonne contenance, a cédé comme les autres et est tombée au dessous de 69 Elle fait maintenant 68 75 au maximum, 68 50 au plus bas.

L'italien ne pouvait être plus ferme. et l'on peut s'étonner de le voir coté à 52 80.

La dette turque, 30. En baisse également.

Mais les valeurs qui ont le plus souffert sont le Mobilier et l'Immobilière que l'on compte le premier à 410 et la seconde à 232. On parle, mais je ne prétends en aucune façon garantir ce bruit qui circule à la Bourse, on parle d'une prochaine liquidation du premier de ces deux établissements ; on dit que la situation de l'Immobilière, dont l'insuccès lui aurait coûté de nombreuses pertes, serait le motif déterminant de cette grave mesure. Je le répète, je ne me fais là que l'écho d'un bruit qui peut être démenti d'un moment à l'autre.

Les cotes des principales bourses de la province nous apportent les cours en baisse, et en proportion avec la baisse de la bourse de Paris.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 14 avril.

TREBISONDE, bat. à vap. ott. *Chahper*, cap. Illich, div. march.

ALEXANERIE, bat. à vap. egyp, *Chebin*, cap. Ahmet, ayant touché Smyrne Dardanelles et Gallipoli, divers march 80 passagers.

Du 15 avril.

ODESSA, bat. à vap. russe *Vladimir*, cap. Serafinoff, div. march.

SALONIQUE bat. à vap. aut. *Sultan*, cap. L. Inchiostri, ayant touché Cavalla, Lagos, Dardanelles et Gallipoli, div march et 129 passagers

TRIESTE, bat. à vap. aut. *Smyrne*, cap. Pietro Italiani, ayant touché Ancona, Brindisi, Corfou, Cefalonie, Zanthe, Cerigo, Smyrne Chio, Metelin, Tenedos, Dardanelles et Gallipoli, div march. et 100 passagers.

ANVERS, bat. à vap. angl. *Livognia*, cap. R. G. Fudge, ayant touché Malta et Dardanelles div. march. et 1 passager.

Du 16 avril.

TREBIZONDE, bat. à vap. aut. *Nil*, cap. Matiovich div. march.

GALATZ, bat. à vap. franç. *Taurus*, cap. Lallemand, div march.

PREVEZA, bat. à vap. ott *Molacoff*. cap. M. Cetinich, ayant touché à Agi Sarandi, Avlona, Corfou, Dardanelles et Gallipoli, div march.

Departs des Bateaux à vap. du 15 avril.

DANUBE, bat. à vap. fr. *Balkan*, cap. Gain, div. m.

TREBIZONDE, bat. à vap. fr. *Simois*, cap. Binuchia div march.

ALEXANDRIE, bat. à vap. angl. *Ellen Cnestane*, cap. Fi Comming div. march.

16 avril.

KUSTENDJE, bat à vap ital. *Mercure*, cap. *Binuchia*, div. march.

MARSEILLE, bat à vap. franç. *Vatican*, c. Martin div. march.

SMYRNE, bat. à vap. angl. *Rhone*. c. W. J. Fult, div. march.

ODESSA, bat. à vap. russe *Elborus*, c Gerard, div. marchandises.

ALEXANDRIE, bat. à vap égyp. *Tantah*, c Suleyman Bey, div.

VARNA, bat à vap. *Chahper*, c. Ilich, div. march.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 8 avril.

SPEZES, br. hell. *Dhio Adelfi*, c. C. Apostolis, lest

CEFALONIE. br. hell. *Augusta*, c. Ath. Mihaligianos, lest.

ALLXANDRIE, brrk russe *Akhera* c.A.Richardt lest

SIMI, br hell. *Iraclis*, c A. Joanou, lest.

LONDRES, br. pruss. *Victoria*, c.Schulz, div.march

CALAMOS, br. hell. *A. Spiros*, c.N.Papayopulos, l.

SKIATH, br. hell *A. Nicolaos*. c St.Cozanakis, lest

CHYPRES, br. ott. *Evanghelistria*, c. Calichis, div. marchandises.

Du 9 avril.

CASSO, br hell. *A. Spiridon*, c D. Mihalopulos, l.

LARNACA, br hell. *Artemis*, c. T Caludhis, caru.

PALERME, br, ital. *Unione*, c. G Bertolato, lest

— bark ital. *Omega*, c Bartolo Costa, lest.

MARSEILLE, bakk ital. *Stella Gazzalo*, c. Giovanni Gazzalo, lest.

JAFFA, goel. hel. *Irini*, c. Stam. Simeos. orang.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE

Les bureaux de la Banque Impériale Ottomane et ceux de la Dette publique resteront fermés pour les solennités relegieuses, vendredi 19 et lundi 22 avril.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTNIOPLE, 16 AVRIL 1867

Importation.

Article		Prix
Café, Rio et Cap les 100 okes.	P.	870 — 1050
» Martinique et Ceylan	»	— — —
» Moka, l'oke	»	15 — —
Sucre pilé anglais le quintal	»	— — —
» en pain français se côtent à	»	280 — 290
» pilé id.	»	228 — 230
» pilé de Hollande	»	234 — 232
» » de Havane	»	200 — 210
» en sacs »	»	— — —
Poivre, l'oke	»	5 25 — 5 30
Girofles	»	5 20 — 5 30
Canelle	»	24 — —
Indigo Bengale	»	115 — 120
» Madras	»	75 — 80
Cochenille Argentine	»	65 — —
» morellane	»	64 — —
» humide	»	50 — —
Noix muscade	»	31 — —
Camphre	»	24 20 — —
Thé congon	»	24 — —
» pekoe flower	»	40 — 80
Bois de Campêche, le quint.	»	48 — —
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	125 — 130
» id. 2e id.	»	95 — —
Charbon, New-Castle, tonneau	Sh.	30 — 31
» Liverpool	»	26 — 27
» Cardiff	»	30 — —
Etain, le quintal	P.	675 — 680
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	6 — —
Vitres	Fr.	18 — —
Plomb en Saumon le quintal	P.	140 — —
Grenailles assorties anglais	»	160 — —
» France, Belgique et Trieste	»	155 — 160
Fer-Blanc, les deux caisses	»	325 — —
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105 — —
Vitriol anglais, le quintal	P.	31 — —
Fer en barres assorties	»	65 — —
« masses pour clous	»	74 — —
« en feuilles 1/14	»	105 — 110
« en cercles	»	86 — 88
« de Russie asc. et Zingl.	»	— — —
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog	P.	94 — —
Soufre d'Italie le quintal		55 — —
Eau de Resine, l'oke	»	5 — —
Ceruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54 — 55
» de Belgique	»	36 — 37
» de Trieste (manque)	»	— — —
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	15 — —
» id. de 22 poids	»	12 — —
» d'Amérique les 12 galons	L. t.	1 — —
Alcool américain les 16 okes	»	1 — —
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1 — 5
» 1er qualité en caisse.	»	11 — 60
Vin de France la bordelaise	»	75 — 90
» en caisse	»	14 — 80
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	45 — 246
» des Indes	P.	208 — 10
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	114 — —
» le 10. 50 kilog	»	— — —
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	122 — — 30
» de Trieste (manque)	»	— 10 — — 30
Chandelles de suif, l'oke	»	9 20 — —
Suif	»	11 20 — 11
Beurre de Russie	»	11 — 11
Caviar, 1re qualité	»	27 — 28
» 2e qualité	»	24 65 — 25
Semelle de France, Chateau Renaud, l'oke.	Fr.	5 10 — —
» Boucherie battuées.	»	5 75 — —
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 — —
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	73 25 — —
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 — —
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	76 — —
» id. 12/20 id.	»	82 — —
» id. 16/24 id.	»	90 — —
» id. 20/30 id.	»	105 — —
» id. 8/14 id.	»	95 — —
» id. 12/20 id.	»	105 — —
» id. 16/24 id.	»	115 — —
» id. 20/30 id.	»	135 — —

L. T. 100

Exportation.

SOIES.

Article		Prix
Demirdech, qualité supérieure	P.	— — —
» N° 1	»	— — —
» N° 2	»	— — —
» N° 3	»	— — —
Selle de Brousse qualité supérieure.	»	— — —
» N° 1	»	— — —
» N° 2	»	— — —
» N° 3	»	— — —
Mestouts L assorti, de Russie	»	— — —
» de France	»	— — —
» 2e qual	»	— — —
Filature de 10 12 et de 11 12.	L. t.	— — —
Cocons de Brousse secs le kil.	»	— — —
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	— — —

ARTICLES DIVERS.

Article		Prix
Bois de Buis, Abasic 2 à 3 p. ql.	P.	40 — 42
» mince	»	22 — 25
» Turquie 3 à 4.	»	18 — 20
» mince	»	14 — 15
Galles noires, l'oke	»	15 — —
» vertes et blanches	»	14 — 15
Graine jaune Angora	»	10 — 15
Skilip	»	7 — —
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	15 — 16
» Yerli des 7 Tours	»	9 — 10
» de Cesarée.	»	8 20 — 9
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	6 — —
» de Mouton les 2 pièces	»	16 — 18
» d'Agneau secs la pair	»	11 — 12
Laines de Chevron d'Angora	»	38 — 40
» de Bey-Bazar	»	38 — 40
Huile de Rose pure le metico surfin	»	18 — —
Scammonée l'oke surfin	»	450 — —
Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	Medj	11 20 — —
Gomme Adragante, assortie	P.	30 — —
» Adragante en feuilles	»	40 — —
» Arabique assortie	»	24 — —
Cuivre de Tocat	»	9 20 — 10
» de Ghiumush Han	»	— — —
Cire Jaune de Trébizonde	»	25 — —
» d'Anatolie	»	24 — —
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 10 — 3 20
Graine de lin de Roumélie	»	35 — 38
» d'Anatolie	»	30 — —
Huile d'olive Metelin, Aïvali, l'oke	»	7 30 — 8
» de Crète	»	7 30 —
Raisins Carabournou rouges	»	5 — —
» de Vourla	»	6 — —
» de Tcesmé, noir	»	3 — —
» de Sultanine	»	6 — —
Mastic de Chio	»	105 — —
Coton Kircagatz et Cassaba	»	12 20 — —
» Syrie, Chypre, Adana	»	10 10 — 10 50
Noisettes de Trébizonde	»	1 20 — —
Encens, quint.	»	350 — —
Safranum l'oke	»	325 — —
» de Roumélie	»	140 — —
Riz d'Egypte Rechid, l'oke	»	3 20 — 4
» Damiette	»	— — —
Eau de vie de Chio	»	8 — 16
Vin de Tenedos et Dardanelles	»	1 20 — 4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8 — —
Savon de Candie	»	6 — —
» de Metelin	»	5 20 — 6

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaieff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *Bysantin* cap. Candalle, partira pour MARSEILLE mercredi 17 avril, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pirée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

MAISON Dr J. G. POPP
Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP, de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre végétale, franc 1. 60.

AVIS.

M. le Dr Mannhardt, oculiste, élève du célèbre professeur de Berlin, le Dr Von Grœf, a établi un dispensaire pour les maladies des yeux, rue Dervich, N° 10.

Tous les jours de 10 heures du matin à 2 heures après midi. Les mardis et vendredis de 2 à 4 heures.— Consultations gratuites.

CONSOLATO GENERLE
DI S. M. IL RE D'ITALIA,
IN COSTANTINOPOLI.

AVVISO.

Il sottoscritto rende nota che, il giorno di sabbato prossimo 13 corrente aprile, sarà tenuta alle ore 10 del mattina, in una delle sale del R. Consolato d'Italia, un adunanza dei creditori dei fallimenti G. V. ed A. G. Stampa e Gulio Antonio Stampa, i crediti dei quoli furono verificati con giuramento, per sentire proposte in ordine alla formazione di nuovo concerdato.

Costantinopoli, 9 aprile 1867.

Il R. Vice Console d'Italia,
D. SEGRY.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hebreu ancien.

S'adresser au bureau.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76

PENSION BOURGEOISE.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,
tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

AVIS.
ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.
Rue Gumruk, Galata, 22.

PRÉPARATIFS PHOTHOGRAPHIQUES garantis purs.

EXTRAIT DE VIANDE. (Fleischextract) préparé par M. le Professeur de Liebig.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

LECONS.
De Grec, de Russe et de Français.

S'adresser pour les renseignements la librairie de M. Roth, à Péra, rue Asmali-Mesjid, N. 1—3 et à Galata à l'hôtel de l'Univers N°. 12.

AVIS
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
DES IMMEUBLES
Situés à Andramiti, Sandjak et Balukissar
(ANATOLIE)

Mise en prix Liv. T. 10800

Ces immeubles consistent en 4 *Chifliks* appelés Hadji Ahmet aga, Murazadi chiflik, Frenkioï et Touzla, de l'étendue d'ensemble 5432 *donoums* environ avec bâtisse, terrains d'un bon produit, un moulin à eau pour farine loué pour 15,000 pias. par an. En outre 6000 environ Oliviers d'un plein rapport, et 2000 environ jeunes, gréffés depuis 4 ans, le tout conforme à une description détaillée qui est à la disposition du public.

La vente se fera en trois enchères successives: la 1er aura lieu le 18 avril n. s. simultanément à Andramiti, Smyrne et Constantinople. La 2de aura lieu le 6 mai n. s. également à Andramiti Smyrne et Constantinople. La 3me et dernière aura lieu le 20 mai n. s. à Constantinople seulement, et elle s'ouvrira par la criée de l'offre la plus forte obtenue dans les enchères précédentes soit à Andramiti, soit à Smyrne et Constantinople, et l'adjudication de ces propriétés aura lieu le même jour au plus offrant et dernier enchérisseur contre payement immédiat de 20 pour cent à titre d'arrhes, et le restant au moment du transfert régulier devant l'autorité compétente au nom de l'acheteur ou de la personne qu'elle indiquera.—Les enchères auront lieu les jours sus-indiqués de midi à 2 heures, dans le local de Haviar han à Galata.

Pour prendre connaisance de la description détaillée des terrains, magasins, oliviers etc. etc. s'adresser à M. YANNI COMNENOS à Andrami, à M G. CONSTANTINIDI à Smyrne, et à M. I. DE CASTRO à Constantinople.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'eyistence insupportable; mais si avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient il fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcerations de toutes sortes.

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.
A partir de samedi 25 Mars 6 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαϊρ
Ἀπὸ τῆς δευτέρας 13|25 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ.	Yéni-Mahallé. Γενὶ-Μαχαλέ.	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. Θεραπεία.	Yéni-Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη.	Émirghian. Ἐμιργιάν.	R. Hissar. Ῥουμ. Ḥισάρ.	Bebek. Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ-κιοϊ.	Kourou-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ.	Ortakeuy. Ὀρτὰ-Κιοϊ.	Béchicktach. Βεσίκ-Τάς.	Kabatach. Καμπὰ-Τάς.	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
12 30	7 5	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1 15	7 48	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
3 45	10 18	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	— (1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 15	9 48	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12 30	7 25	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 15	7 48	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Excepté les vendredis.
2	8 35	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
2 45	9 18	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 30	10 5	8	—	—	—	—						«»	«»	«»	«»		Excepté les vendredis
4 45	11 18	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2)																	
9 30	4 5	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 35	14										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καβὰ-Τάς	Bechiktach. Βσὶκ-Τάς	Ortakeuy. Ὀρτὰ-Κιοϊ	Kouru-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ-Κιοϊ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ.	Emirghian. Ἐμιργιάν	Stenia. Στένη.	Ienikeuy. Νεοχώριον.	Therapia. Θεραπεία.	Buyukdere. Βουγιοὺκ-Δερέ	IENI MAHALE. Γενὶ Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ.	OBSERVATIONS
1 45	8 18	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 30	10 5	3	—	—	—	—	Beiler.	Vanik.	Arnaou	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3	9 35	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
																	Les vend à Bebek aussi
9 45	4 18	17	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	5 5	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kouroutch. et Arnautkkioi Retour direct au pont.
11	5 35	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9 15	5 48	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11	5 35	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 55	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	6 15	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.—Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-deré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία.	Beykos. Βεϊκόζ	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chiboukli. Τζιμπουκλί	Kanlidjia. Κανλιτζᾶ	A. Hissar. Α. Χισάρ.	Kandilli. Κανδιλλί	Vani-keuy. Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghel-keuy. Τσεγγὲλ Κιοϊ	Beyler-bey. Βεϊλὲρ-Μπεη	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Scutari. Σκούταρι	OBSERVATIONS
1 30	8 3	3	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h.
3 15	9 48	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départ du pont. —Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari.	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey. Βεϊλὲρ-Βεϊ	Tchenghelkey. Τσεγγὲλ Κιοϊ	Vanikeuy. Βανὶ-Κιοϊ	Candilli. Κανδιλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlitja. Κανλιτζᾶ	Tchiboukli. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκόζ	Therapia. Θεραπεία	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ	OBSERVATIONS
10 30	5 5	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	Excepté les vendredis.
11	5 35	3	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesmé, Orta-keui et Cabatasch.
(2) Les vendredis à 4|15 heures, il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.
Tous les lundi matin a 1 heure 30 un batéau partira de Voui-keuy pour le pont touchont Tcheghel-keuy, Beyler-bey Kouskoundjouk.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 89.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l' Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir,

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numero 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

A l'occasion du vendredi saint le journal ne paraîtra pas demain.

CONSTANTINOPLE, le 18 avril.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*)

Paris, 16 avril 4 h. 25 m. soir.

L'*Etendard* dit que l'empereur et l'impératrice de Russie viendront cet été aux eaux de Kissingen et visiteront ensuite l'exposition.

Paris, 16 avril, 4 h. 25 m. soir.

Cours du 16 avril

5 0/0 Ott. PARIS (Cliss.) ouvert. 28 30, clôture — ; LONDRES ..... ouvert. —, clôture —

Emprunt Ottoman.. ouvert. 220, clôture 225

3 0/0 Français,... ouvert. 66 75, clôture 66 57 1/2

Le télégraphe fonctionnant mal entre Londres et Paris. les cours de Londres ne sont pas arrivés.

Vienne, 16 avril 11 h. 40 m. soir.

Le télégraphe fonctionne bien entre Vienne et Londres.

Les consolidés turcs y sont à 27 1/8

(*Correspond. du bureau.*)

Agence Havas.

Paris 17 avril 5 h. 15 m. soir.

Le discours de clôture du Reichstag est insignifiant. Il laisse une impression plutôt favorable.

Paris 17 avril 4 h. 10 m. soir.

Les espérances pacifiques continuent à dominer.

Paris, 17 avril 4 h. 10 m. soir.

Cours du 17 avril.

5 0/0 Ott. PARIS cons. ouvert. 28 30, clôture 28 35 ; LONDRES .. ouver, 27 1/8

Emprunt Ott. 1865.. ouvert. —, clôture 222 50

3 0/0 français 66 75.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Marseille, 17 avril.

Le bateau est arrivé la nuit. Blé, soie, hausse. Cocons, peaux, sésames, lin, laine, calme. Cotons, frisons, baisse.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Voici le texte de la communication faite par M. le Marquis de Monstier au Corps législatif français sur le Luxembourg :

Messieurs, l'Empereur m'a donné l'ordre de vous faire connaître les circonstances au milieu dasquelles est née la question du grand-Duché du Luxembourg et la situation actuelle de cette affaire.

Le gouvernement français, dominé par la conviction profonde que les intérêts véritables et permanents de la France sont dans la conservation de la paix de l'Europe. n'apporte dans ses relations internationales que des pensées d'apaisement; aussi n'a-t-il pas soulevé spontanément la question du grand duché.

La position indécise du Limbourg a déterminé une communication du cabinet de la Haye au gouvernement français.

Les deux souverains ont été appelés ainsi à échanger leurs vues sur la possession du Luxembourg. Ces pourparlers, d'ailleurs, n'avaient encore pris aucun caractère officiel lorsque consulté par le roi des Pays-Bas, sur ses dispositions, le cabinet de Berlin a invoqué les stipulations du traité de 1839.

Fidèles aux principes qui ont constamment dirigé notre politique, nous n'avons jamais compris la possibilité de cette acquisition de territoire que sous trois conditions:

Le consentement du grand-duc de Luxembourg;

L'examen loyal des intérêts des grandes puissances ;

Le vœu des populations, manifesté par le suffrage universel.

Nous sommes donc disposés à examiner, de concert avec les autres cabinets de l'Europe, les clauses du traité de 1839. Nous apporterons dans cet examen le plus entier esprit de conciliation, et nous croyons fermement que la paix de l'Europe ne saurait être troublée par cet incident. (*Débats*)

—

On assure dans des cercles bien renseignés que l'Autriche est disposée à observer dans la question du Luxembourg une attitude amicale à l'égard de la France et à joindre ses efforts à ceux des autres puissances pour amener une solution satisfaisante des difficultés.

—

Le bruit relaté par les journaux fédéralistes et centralistes de Vienne et d'après lequel il y aurait un différend entre M. de Beust et le ministre hongrois est démenti authentiquement.

—

M. de Girardin est cité devant le juge d'instruction. On croit qu'il sera défendu cette fois par Mrs Allou et Berryer. On n'en redoute pas moins une suppression, ou une suspension de deux mois de la part de la sixième chambre.

On prétend que l'empereur a manifesté son mécontentement de ce qu'on ne lui a pas demandé un décret de suppression le jour où, à son insu, M. de Girardin avait déclaré qu'il ferait de l'opposition systématique.

—

Le roi des Belges est arrivé à l'hôtel Walewski aux Champs-Elysées.

(*Ind. belge.*)

—

Le Sénat des Etats-Unis, dans sa dernière séance, a ratifié à la presque unanimité de ses membres le traité par lequel la Russie a cédé à la république ses possessions américaines.

—

L'autorisation de vendre sur la voie publique est retirée aux deux journaux l'*Avenir national* et la *Liberté*. De plus M. Emile de Girardin est cité à bref délai en police correctionne le pour l'article intitulé: *Ce qu'il en coûte pour dire la vérité*, sous la prévention du délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, et d'attaques à la chose jugée. Ces mesures rigoureuses vont inévitablement produire, non seulement dans toute la presse, mais dans tout le pays, la plus regrettable impresssion. En refutant M. de Girardin le gouvernement aurait pu prouver qu'il a raison contre lui. En le poursuivant il ne prouve qu'une chose, c'est qu'il est le plus fort.

—

Le prince impérial va mieux. On dit qu'il pourra effectuer demain avec l'impératrice sa première sortie. Elle n'avait pu avoir lieu dimanche, malgré la douceur de la température. (*Ind. belge.*)

—

La double élection de l'académie française qui doit pourvoir aux deux fauteuils vacants par la mort de MM. Cousin et de Barante, est fixée au 2 mai. La double élection de M. Jules Favre et du père Gratry paraît tellement assurée, par suite de la transaction intervenue entre les diverses oppositions de l'Académie,qu'il n'y a pas de concurrents sérieux. C'est M. Jules Favre qui remplacera M. Cousin.

—

Sa Majesté l'Empereur a relevé M. le lieutenant-feld-maréchal comte Louis Golliot de Crenneville, sur sa demande, de ses fonctions de gouverneur de Transylvanie et l'a mis en disponibilité, en lui conférant la grand-croix de l'Ordre de Léopold. Le comte est le frère du premier aide-de-camp de l'Empereur. (*Wanderer.*)

—

Les premiers volontaires de la légion autrichienne du Mexique ont été débarqués à Trieste et seront, selon leurs désirs, incorporés dans le corps de chasseurs qui sera formé en Dalmatie. Le major général duc de Wurtemberg est chargé de la formation et de la repartition de ces volontaires. Les anciens officiers d'infanterie et de chasseurs de l'armée autrichienne reprennent le grade avec lequel ils sont entrés au service mexicain. Toutefois les sous-officiers devenus officiers au Mexique font exception et doivent être mis pendant un certain temps à l'épreuve avant de pouvoir prendre en Autriche le rang d'officier. Les anciens officiers de cavalerie et d'artillerie seront incorporés dans les corps respectifs, mais avec le rang qu'ils occupaient lorsqu'ils passèrent au service du Mexique. C'est ce qui explique comment des officiers d'Etat major mexicains deviennent capitaines d'infanterie ou de cavalerie, mais avec un rang qui leur permet d'arriver en peu de temps, à la charge d'officiers d'état-major dans l'armée impériale.

—

On lit dans le *Débat* : «La subite invitation adressée à l'ambassadeur de France à Vienne de se rendre à Paris pour donner des éclaircissements et recevoir des instructions, est partie, à ce qu'il paraît, directement des Tuileries. Le duc de Gramont part lundi. On pense qu'il s'agit de la question d'Orient dans laquelle la France veut à tout prix conserver la prépondérance. Mais, comme la démarche qui a été faite en vue de la cession de l'île de Candie a échoué devant la résistance énergique de la Porte, un accord ultérieur des puissances nous paraît fort douteux.

—

La question de la vente d'une possession territoriale se présente, quoique sous une forme des plus modestes, en Suède. La Suède possède aux Indes occidentales la petite île de Saint-Barthélemy qui lui été cédée, il y a un siècle, par la France, et qui, jadis florissante, n'est plus aujourd'hui qu'une charge pour le trésor suédois. Le gouvernement ayant demandé un crédit de 25,000 rixdalers pour subvenir aux dépenses de cette colonie improductive, un député de la Diète a proposé de la céder à une puissance amie, moyennant une indemnité. Le ministre des affaires étrangères, comte Manderstroem, a répondu que bien qu'il ait été question, à plusieurs reprises, de la vente de cette île, il répugne, à son avis, aux sentiments de dignité et de loyauté du pays de faire un marché semblable. Le ministre ne s'oppose pas à la prise en considération de la proposition, mais il doute que le Roi veuille l'accueillir.

(*Ind. Belge.*)

—

L départ de la flotte cuirassée anglaise de la Méditerranée, avec des ordres cachetés pour une destination inconnue, avait bien réellement le caractère que nous avions prévue. On nous confirme aujourd'hui, de Londres, que l'Angleterre pour mettre un terme au conflit avec l'Espagne, a donné l'ordre de faire une démonstration navale sur les côtes de la Péninsule. Un ultimatum a été adressé au cabinet de Madrid pour le sommer de faire droit immédiatement aux réclamations de l'Angleterre. En cas de refus, l'escadre britannique usera de représailles en capturant les navires sous pavillon espagnol.

(*Ind. Belge.*)

—

Le sénat d'Espagne est le seul corps politique de ce pays qui en ce moment d'écrasement général, offre encore quelques éléments de résistance à la réaction cléricale et à l'arbitraire ministériel, si puissants à Madrid. Déjà, dans son Adresse à la Reine il avait élevé la voix contre le dernier coup d'Etat et contre les procédés violents employés par le gouvernement pour faire taire les protestations de son ancien président, le maréchal Serrano. Une motion en règle tendant à censurer de ce chef le gouvernement n'a été réjetée qu'a la faible majorité de 8 voix sur 186 votants.

(*Ind. Belge.*)

—

La translation en Roumanie de la cour de cassation à Iasy, votée dernièrement par la chambre à la satisfaction de tous les Roumains, est maintenant l'objet des discussions du Sénat. Nous ne doutons pas que le Sénat approuvera la translation, de sorte qu'on peut. avec raison, considérer la cour de cassation, comme installée à Iassy.

(*Echo Danubien*)

—

Il y a aujourd'hui deux courants, l'un pacifique, l'autre belliqueux; mais il faut avouer que le courant belliqueux déborde complétement l'autre par la vivacité et la multiplicité de ses assertions. Ainsi on nomme déjà l'officier général de notre marine chargé de commander l'escadre de la Baltique: ce serait le vice-amiral Fourichon, et l'on annonce que déjà il doit prendre Kiel et faire proclamer le duc d'Oldenbourg dans les duchés, afin de se rallier la Russie!!!

On veut même que tous les vaisseaux de guerre qui reviennent du Mexique doivent être dirigés sur la Baltique. La guerre aurait dû, d'après les mêmes versions, être déclarée immédiatement par l'envoi d'un *ultimatum* sur lequel on ne pouvait se méprendre. Cet envoi n'aurait été différé que sur les supplications de l'Impératrice et des observations présentées par le général Fleury sur les avantages qui résulteraient d'un délai qui donnerait le temps de se préparer. Au reste, on fixe aujourd'hui à soixante mi le le nombre des fusils Chassepot livrés, e comme il en arrive, dit-on, mille par jour, on voit que ce ne serait point par le défaut d'armement qu'un pays comme la France serait exposé au moment d'une guerre. On sera prêt dans le délai voulu, et les journaux de province parlent même d'engins de destruction d'une force tout à fait inconnue,

La ligne télégraphique de Paris à Berlin paraît tout à fait réservée aux deux gouvernements; l'on dit même que dans tout le réseau du Nord la transmission n'est plus garantie, au moins immédiatement, par suite des éventualités du service public. Il y a encore bien d'autres rumeurs et l'on ne parle de rien moins que de pouvoirs extraordinaires conférés à l'Empereur avec prorogation de session législative. Ceci est évidemment tout à fait prématuré.(*Ind. Belge.*)

—

La Prusse travaille avec ardeur à se mettre en état de soutenir la lutte; la France aussi fait des préparatifs. Le maréchal Niel aurait déclaré qu'il peut mettre en campagne 300000 mille hommes du jour au lendemain, et près de la moitié de cette armée pourra être mise à la disposition de l'artillerie française. (*Ind. Belge.*)

—

L'impératrice est toujours souffrante, elle a une affection rhumatismale de la hauche, L'état du prince impérial s'est amélioré et le docteur Andral ne voit point de danger immé diat, bien que la santé du jeune prince exige de grands soins et un traitement très-énegique. On pense toujours qu'il sera envoyé aux eaux de Kreuznach aussitôt que la saison le permettra. (*Ind. Belge.*)

LA MONNAIE INTERNATIONALE.

Sous ce titre M. Emile de Laveleye vient de publier dans la Revue des deux Mondes, livraison du 1er avril, un remarquable travail que le cadre restreint de cette feuille nous empêche de publier.

Au moment où les gouvernements continuent les conflits stériles qui aboutissent à la guerre, aux massacres, à la destruction sous toutes les formes, il n'est pas sans intérêt de suivre la marche des peuples dans la poursuite des progrès pacifiques, la création de la richesse et du bien-être, la formation de la solidarité et de la fraternité humaines.

Avec les télégraphes, les chemins de fer et les bateaux à vapeur qui rapprochent les distances, facilitent les voyages, activent et sollicitent la production et les échanges, l'établissement d'une monnaie uniforme est devenu un besoin pressant, un problème dont la solution ne saurait être long-temps différée.

La circulation de la monnaie s'opère généralement assez bien dans l'intérieur des Etats suivant que la production est abondante et que les garanties offertes reposent sur un fonds sérieux. L'entrave commence dans la circulation à l'extérieur, sous l'influence de la diversité des types monétaires qui ont donné lieu à l'industrie parasite du change.

Pour obvier à des inconvénients multiples et complexes, le gouvernement belge prit, en 1865, l'initiative d'ouvertures au gouvernement français afin d'arriver d'un commun accord à une convention monetaire.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VENUS DE GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

VII

Un soir cependant, l'imprudence de Margaï faillit la perdre.

Furbice avait soupé à la ferme avec Frédéric Borel ; le repas, durant lequel les convives s'étaient montrés d'une grande gaieté, venait de finir, et le fermier attendait avec impatience le moment de demander des cartes et d'organiser une partie de lansquenet. Furbice, accoutumé à jouer ce jeu avec les maquignons ses camarades, le lui avait fait connaître, et Pascoul y avait pris un goût extrême.

— Vous me devez une revanche, dit-il à Furbice.

On apporta des cartes. La partie commença; Margaï et Frédéric s'y mêlérent.

Margaï perdit, s'en irrita, et eut bientôt vidé sa bourse, bien que l'enjeu fût très minime. A un moment, Pascoul prit la main et passa plusieurs fois au détriment des trois personnes qui jouaient avec lui.

— Banco, s'écria Margaï exaspérée.

Il y avait six francs sur le jeu. Pascoul retournait lentement les cartes. Assise en face de son mari, entre son cousin et son amant, Margaï, les coudes sur la table, le menton dans ses mains, suivait fiévreusement la partie. Ses yeux brillaient, ses lèvres étaient serrées. Elle attendait. Pascoul gagna.

— Il y a douze francs, dit-il.

— Banco, reprit-elle vivement, et elle ajouta :

— Prête-moi de l'argent, Furbice. Je n'en ai plus.

A cette interpellation inattendue, Furbice fut décontenancé. Frédéric regarda Pascoul, le fermier regarda sa femme tandis que Moulinet, qui venait d'entrer, s'arrêtait subitement, stupéfait et glacé d'effroi.

— Que diable chantes-tu là ? dit Pascoul à Margaï.

— Je ne sais où j'en suis, répondit-elle. Je parlais à Frédéric. Veuillez m'excuser, monsieur Furbice. Décidément, je ne jouerai plus. J'en perds la tête.

Et, brusquement, elle quitta la table et courut s'enfermer dan sa chambre pour se remettre de l'émotion qu'elle venait de ressentir. Quelques instants après Furbice sortir de la ferme pour y rentrer bientôt et retrouver Margaï. Dès qu'elle le vit, elle se jetà à son cou en pleurant:

— Pardonne-moi, lui dit-elle, j'ai failli nous perdre et perdre notre amour. Je veillerai désormais sur moi. Mais, cette contrainte est insupportable. Ah ! pourquoi ne suis-je pas ta femme ?

Furbice ne répondit pas, mais cette parole entra profondément en lui et y demeura toujours.

Le lendemain, Frédéric Borel qui avait couché à la ferme, et qui allait partir pour retourner à Apt où il habitait, s'entretenait avec Moulinet.

— L'interpellation adressée par Margaï à Furbice ne vous a-t-elle pas paru singulière ? demanda-t-il.

— Puisqu'elle s'adressait à vous, répondit Moulinet, où est la singularité ! Il y a eu erreur de nom, voilà tout.

Il s'était juré d'obliger Margaï à le prendre en amitié, en la défendant contre tous et contre elle-même.

— C'est tout de même bien étrange de se tromper ainsi, fit remarquer Frédéric.

— Etrange, tant que vous voudrez. Je ne vois là rien que de naturel.

Cette réponse faite avec humeur ne put convaincre Frédéric. Il garda de cette scène une arrière pensée dans laquelle ses soupçons prirent naissance peu après.

Pascoul n'en conçut aucun. Il avait dans sa femme une confiance absolue que ne pouvait ébranler une parole prononcée dans un moment de colère et aussitôt expliquée.

Depuis l'entrée de Furbice dans sa maison, il sentait ses forces lui revenir. Il n'avait plus ce teint cadavéreux qui l'effrayait autrefois lui-même. Son corps reprenait de l'embonpoint, ses yeux leur ancienne vivacité.

— Je dois cela à vos bons conseils et aux soins de ma chère femme, disait-il à Furbice.

Margaï et Furbice restèrent donc libres de s'aimer, et ils en abusèrent. Jamais Margaï n'avait pris un tel souci de sa beauté. Elle ne vivait que pour Furbice; elle ne rêvait que de lui, et c'est en maudissant sa destinée qu'elle remplissait ses devoirs envers Pascoul. Mais elle le détestait comme tout ce qui faisait obstacle à la plénitude de son bonheur, comme tout ce qui était entre elle et son amant.

Dans de telles dispositions, elle devait être jalouse de la femme de Furbice et ne pouvait s'en cacher. Une fois Furbice ayant annoncé qu'il était obligé de faire un petit voyage avec Brigitte :

—Qu'elle est heureuse, répondit Margaï de pouvoir aller partout avec toi, de se montrer en public à ton bras. Ah ! tiens, je la hais ; elle me prend une partie de toi-même; je le hais !

Il essaya de l'apaiser, et fit valoir les meilleurs raisons.

—Pourquoi t'iriter, disait-il, puisque je ne l'aime pas ?

—Tu me le jures ?

— Certainement.

—Eh bien ! s'écria-t-elle, donne-m'en la preuve, ne pars pas seuls avec ta femme. Je ne veux pas qu'elle soit libre de te parler d'amour. Emmène tes enfants. Ils seront entre elle et toi. Je t'en prie, emmène-les.

Il le lui promit.

Le lendemain, elle alla se placer sur la la route par où devait passer Furbice, et ce ne fut qu'après avoir vu les enfants dans le char-à-bancs que son exaltation s'apaisa.

C'était leur première séparation ; depuis qu'elle le connaissait, elle n'avait jamais passe un seul jour, sans le voir.

Elle ne pouvait vaincre sa tristesse, et cependant il lui écrivit par l'entremise de la Valbray. Cette lettre faite pour accroitre la passion de Margaï, se terminait par ces mots: «brûle ce papier.» Elle la couvrit de baisers, et l'ayant déchirée, elle en mit au feu les morceaux, l'un après l'autre, en les embrassant encore avant de les livrer aux flammes, Puis, elle écrivit à son tour :

« Mon cher amant, ne pense pas, je te supplie, que je puisse t'oublier jamais. Je t'aime trop pour cela. Oui, tu ne

Voire le numero du 17 avril.

La France proposa d'adjoindre à la commission internationale chargée d'élaborer le projet de convention des délégués suisses et italiens, ne doutant pas que la Suisse et l'Italie fondues avec la France et la Belgique dans leurs relations commerciales ne s'empressassent de participer à une mesure qui devait favoriser tous leurs intérêts.

Aujourd'hui, à la suite de la Convention du 23 décembre 1865, la circulation monétaire est réglée d'une manière uniforme pour quatre Etats comprenant une population de 66 millions d'habitants.

Afin de favoriser la généralisation de cette mesure, une disposition spéciale de la Convention réserve à tous les Etats qui en accepteront les obligations et qui adopteront le système monétaire de l'union la faculté d'en faire partie.

Le gouvernement pontifical a accepté ces conditions, et la Roumanie s'apprête à entrer dans la même voie.

Les autres Etats de l'Europe et de l'Amérique se préoccupent depuis longtemps de l'unité monétaire. Les congrès de statistique tenus récemment à Londres et à Berlin ont conclu à l'adoption du système décimal. Les gouvernements de leur côté paraissent vouloir donner à cette question l'attention qu'elle réclame et sous peu la convention de 1865 embrassera une grande partie de l'Europe.

La Turquie a, ce nous semble, un grand intérêt à ne pas rester en arrière du mouvement général qui s'opère vers l'unification de la monnaie. Pour nous servir de la comparaison de M de Laveleye, de même que l'eau se précipite dans les creux pour se mettre partout au même niveau, de même tous les produits tendent à quitter les endroits où ils abondent pour se diriger vers ceux où ils font défaut

Or, l'argent fait défaut en Turquie, et pour qu'il puisse se précipiter dans les creux qui l'appellent, il est essentiel de favoriser sa course en nivelant les abords : une adhésion à la Convention monétaire de 1865 faciliterait ce résultat.

AFFAIRE DU LUXEMBOURG.

Le gouvernement a résolu de porter spontanément devant le Corps législatif, les explications que comporte l'affaire du grand-duché de Luxembourg.

Cette affaire, en elle-même de la plus extrême simplicité, s'est compliquée de circonstances accessoires qui lui donnent une incontestable gravité, et qui prouvent à quel point il est nécessaire d'organiser un nouvel ordre européen, prenant la place de celui de 1815, aujourd'hui détruit, et dans lequel les Etats et les populations trouvent la sécurité qui leur manque,

Tout le monde sait que le grand-duché de Luxembourg faisait partie de la confédération germanique, et que le roi de Hollande, comme possesseur particulier de ce duché, était l'un des confédérés. En vertu de conventions régulières, remontant à 1839, les Prussiens tenaient garnison dans la forteresse de Luxembourg, non comme Prussiens, mais comme membres et au nom de la confédération germanique.

Le confédération germanique ayant été dissoute de fait et de droit par la guerre d'Allemagne, et par les traités qui l'ont suivie, et le roi de Hollande ayant refusé comme grand-duc de Luxembourg, de faire partie de la nouvelle confédération, il arrive, d'un côté, que la garnison prussienne n'a plus aucune raison quelconque de rester dans la forteresse de Luxembourg et, d'un autre côté, que le grand-duc de Luxembourg, maître chez lui, peut prendre, au sujet de sa possession, tel arrangement qui rentrerait dans les convenances de la population et dans les siennes.

C'est en cet état de choses que le roi de Hollande aurait proposé à la France de lui céder le duché de Luxembourg, sous la réserve du consentement des populations et de certaines stipulations financières, plus ou moins analogues à celles qui ont eu lieu pour la principauté de Monaco.

Voilà toute la question du Luxembourg à son point de départ. Il ne saurait, comme on voit, y en avoir de plus simple.

Le lecteur remarquera certainement qu'en acceptant les propositions de la Hollande, le gouvernement français n'avait en vue de s'attribuer aucune sorte de compensation territoriale comme conséquence de l'agrandissement de la Prusse.

Qui donc est venu compliquer la question et lui donner un certaine gravité qu'il serait inutile de méconnaître ? C'est, il faut bien le dire, l'amour-propre exagéré et sans fondement du gouvernement prussien. Il semble croire que la dignité de la Prusse souffrirait, si la garnison prussienne sortait de la citadelle de Luxembourg, pour y être remplacée par une garnison française.

De telles idées ne tiennent pas devant le plus vulgaire bon sens.

D'abord, les Prussiens, ne sont pas à Luxembourg à titre de Prussiens, mais à titre de membres de l'ancienne confédération germanique, et au nom de la Confédération tout entière. La Confédération ayant cessé d'exister, précisément par le fait des Prussiens, il n'y a aucune raison d'aucune nature, qui autorise les Prussiens à continuer une délégation sans objet.

D'ailleurs, les Prussiens, soit comme anciens confédérés, soit en leur propre nom, sont aujourd'hui des intrus à Luxembourg ; et non-seulement il n'y a aucune honte à sortir de chez les autres, lorsqu'on n'y est retenu par aucun lien, mais il y aurait de la honte à prétendre rester chez un hôte, malgré lui.

Sans motif pour rester à Luxembourg, sans motif pour s'immiscer dans ce qui peut être une convenance pour le roi de Hollande et pour la France, l'attitude du gouvernement prussien prend donc, sans doute malgré lui, un caractère de mauvais vouloir, qui touche à la bravade et à la provocation.

M. de Bismark a-t-il méconnu le droit du roi de Hollande, comme grand-duc de Luxembourg, de disposer de sa possession ? Non. A-t-il maintenu le droit de la Prusse d'avoir garnison à Luxembourg, c'est-à-dire dans un Etat indépendant, au nom d'une Confédération qui n'existe plus ?— Non.

Il reconnait donc n'avoir aucun droit à faire ce qu'il fait ; et cependant il le fait.

Voilà où est la gravité de l'attitude. Lorsqu'on est sorti un peu du droit et des égards naturels et nécessaires envers ses voisins, on peut être soupçonné d'en vouloir sortir tout à fait, à sa guise et à son heure.

Qu'allègue-t-on, en Prusse ? la nécessité de tenir compte du sentiment national. Et le sentiment national, en France, est-ce qu'on suppose qu'il n'existe pas ? Voudrait-on le provoquer, dans une circonstance où tout est en sa faveur, le calme, la justice et le bon sens ?

Que sont devenus les bergeries florianesques du mois de mars dernier, où l'on nous promettait l'amitié et le concours empressé de la Prusse ? Un peuple n'a pas d'amitiés; il n'a que des intérêts toujours, et des passions quelquefois.

Malgré ce qui arrive, nous n'avons aucun regret à l'agrandissement de la Prusse et à la constitution de l'unité allemande ; mais le trouble momentané, nous l'espérons, que la question du Luxembourg jette dans la politique générale. montre la nécessité d'un nouvel ordre général, et donne raison à ceux qui pensent que la France et l'Europe n'auront une sérieuse et longue paix que lorsque les Etats se seront constitués dans leurs frontières naturelles. (*Pays*)

A. GRANIER DE CASSAGNAC,
Député au Corps législatif.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Presse* engage une polémique contre la *Nouvelle Presse libre* et répond de la manière suivante à l'article dans lequel ce journal plaide en faveur d'une alliance austro prussienne.

Une chose importante et réelle, c'est que les tendances soi-disant allemandes de la Prusse doivent rencontrer sur le Rhin et sur le Danube, là où ce fleuve reçoit les eaux de l'Inn, une limite infranchissable. Les intérêts essentiels de l'Autriche exigent que ce système d'équilibre continental soit sauvegarde. Nous ne voulons plaider ni pour l'agrandissement de la France, ni pour une alliance systématique avec la France. Mais nous n'avons pas encore oublié que le comte de Bismark n'a pas rougi de s'allier contre l'Autriche avec l'Italie. Si, non pas aujourd'hui, mais demain, l'Autriche, dans son intérêt, suivait cet exemple pour sa défense et sa sécurité, les Macédoniens de l'Allemagne auraient vraiment tort de lui reprocher sa perfidie. De même que jadis les Macédoniens envahirent la Grèce, la Prusse cherche aujourd'hui à accaparer toute l'Allemagne, et quiconque est partisan sincère de la liberté de l'Allemagne non seulement ne peut pas être sympathique aux efforts de la Prusse, mais il doit en détourner les regards. Nous ne saurions dire si l'Allemagne pourra jamais être débarrassée des étreintes et des faveurs que lui prodiguent la Prusse, et nous croyons, que ce que l'Autriche aura avant tout de mieux à faire sera de ne rien tenter ni pour ni contre. Mais elle doit songer à sa conservation, en dépit des machinations menaçantes russo-prussiennes.

On nous cite les alliances que la Prusse après Iéna et l'Autriche après Wagram durent conclure avec Napoléon I. Ces puissances, abattues, dévorées de honte, étaient bien résolues de profiter de l'occasion la plus favorable pour rompre les chaînes qui avaient été imposées. Ce n'est certainement par une semblable alliance que cherchent le comte de Bismark et ses nombreux émissaires à Vienne et nous ne saurions lui en offrir une meilleure.

Si nos adversaires veulent que l'Autriche s'allie à la Russie et à la France, c'est du Metternich tout pur. Ainsi la *Nouvelle Presse libre* n'a pas eu honte de donner en exemple à nos hommes d'Etat actuels l'amitié professée pour les Turcs par le vieux prince de Metternich. L'amitié du comte de Bismark et du Sultan voilà [illegible] l'on nous conseille de prendre. Quelle superbe perspective !

Si un Français, un Anglais, un Américain, un Prussien songe qu'en Autriche les Roumains, les Serbes, les Illyriens se comptent par millions et que l'église grecque non-unie est représentée dans ces Etats, si le penseur étranger songe, en outre, que, grâce à l'admirable politique de Metternich, nous n'avons su que nous attirer l'éloignement, même la haine de la part des populations qui se trouvent au delà du Danube, ce penseur doit arriver à cette conclusion que c'est presque incroyable et, dans tous les cas, impardonnable et effrayant. Ce qui se produit dans les principautés, en Servie, en Bulgarie et en Bosnie est le résultat pernicieux de la politique la plus déplorable que l'Autriche ait jamais suivie. Entre l'opposition sur les tendences de la Russie et les efforts en faveur du maintien de la Porte, il y a autre chose. Nous ne saurions approuver l'idée qu'a eue M. de Beust de soulever la question de la révision du traité de Paris, mais nous ne pouvons pas le blâmer de chercher à obtenir l'amélioration du sort des populations chrétiennes de la Turquie de l'Europe. Quoique nous ne comprenions pas comment on s'y prendra pour parvenir au cœur de ces populations avec le dualisme austro-magyare, la nouvelle direction prise par notre cabinet nous semble pourtant plus convenable que celle suivie par le vieux secrétaire d'Etat avec son endurcissement contre toute espèce de régénération des peuples, (*Wanderer.*)

Les comités institués par les deux chambres de la Diète pour préparer les éléments des délibérations continuent à examiner diverses questions intéressantes. Le comité spécial chargé d'étudier les bases de la réorganisation de l'armée vient de formuler les principes des réformes qu'il s'agit d'introduire dans la bewaring, ou milice nationale.

La bewaring, sorte de réserve ou de landwehr, se compose actuellement de cinq classes, comprenant les hommes de 20 à 25 ans révolus. Les deux premières (les hommes de 20 à 21 ans et de 21 à 22) constituent le ban, les trois dernières l'arrière-ban. Ces cinq classes se réunissent chaque année pour manœuvrer pendant deux semaines. Armées et habillées par le gouvernement, elles ne reçoivent de solde qu'en temps de guerre.

D'après les idées qui ont prévalu dans le comité, tout Suédois de 20 à 26 ans continuerait, comme aujourd'hui, à faire partie de la bewaring, toujours divisée en cinq classes. On organiserait en outre une réserve de guerre qui comprendrait tous les Suédois de 26 à 30 ans, et qui ne pourrait être appelée à l'activité avant que les cinq classes de la bewaring aient été mises sous les armes.

Le gouvernement demande un crédit de trois millions et demi de rixdales (le rixdale vaut 1 fr. 40 c.) pour procéder à la transformation de l'armement et livrer aux troupes des fusils se chargeant par la culasse. Il propose aussi une augmentation d'un million de rixdales au budget de la guerre, et cette somme serait principalement destinée à couvrir les dépenses auxquelles donnerait lieu la prolongation de la durée des exercices annuels de la bewaring.

Le ministre des finances a déposé sur le bureau des deux chambres, au commencement de la session, le projet de budget pour 1868. Les recettes y sont évaluées au chiffre de 37,451,270 rixdales (55 461,270 francs) ; les dépenses ordinaires à celui de 34 054.300 rixdales, Le budget des recettes présente donc sur le budget des dépenses ordinaires un excédant de 3,406 970 rixdales ou 4,667,000 francs. Mais il existe en outre une demande de crédits extraordinaires pour la justice, la guerre, la marine, l'intérieur, les finances, le culte et l'instruction publique, dont l'ensemble présente un total de 7,438,621 rixdales (10.626.602 fr. Il y a donc en définitive un déficit d'environ 4 millions de rixdales. Le gouvernement propose d'y faire face par une augmentation sur l'impôt direct, sur les droits de douane et sur le droit de fabrication de l'eau-de vie. En résumé, la situation financière de la Suède n'est pas mauvaise, et les dé- [illegible] rapport avec les ressources matérielles du pays et avec les exigences de sa situation.

Le comité des finances serait d'avis que désormais l'Etat n'entreprît de nouvelles constructions de chemins de fer qu'avec le revenu net des voies ferrées actuellement en circulation, après qu'il aurait été pourvu aux réparations des voies et du matériel existant, et après qu'on aurait acheté tout le supplément de matériel exigé pour une exploitation fructueuse. La Suède est aujourd'hui en possesion de deux lignes importantes, celle de Stockholm à Gothenbourg, et celle qui, en partant d'Upsal, passe par Stockholm et aboutit à Malmoë. Les autres lignes auront moins d'importance au point de vue commercial, et le comité des finances juge que si les intérêts locaux en exigent la construction immédiate, c'est à l'industrie privée qu'il convient de prendre l'initiative. Il est à remarquer au surplus que dans toutes les questions la Diète craint d'imposer au pays des sacrifices pécuniaires et se prononce en général pour l'adoption des systemes les plus économiques.

On pense que la commission de révision du pacte d'union entre la Suède et la Norvége sera convoquée à Christiania quand la Diète suédoise aura terminé sa session. Il ne s'agit point d'une réforme générale.

L'article 112 de la constitution norvégienne du 4 novembre 1814 stipule en effet qu'il ne pourra jamais être apporté de changement contraire aux principes de la loi fondamentale, c'est à-dire l'indépendance respective des deux royaumes dont se compose la péninsule scandinave. Les modifications ne porteraient donc que sur des points de détail. Il paraît que le roi obtiendrait, entre autres prerogatives nouvelles, le droit de faire sortir, sans l'autorisation préalable du Storthing, les troupes norvégiennes de Norvége, dans le cas où la sécurité nationale l'exigerait. On croit aussi que le conseil d'Etat mixte, qui se tient à Stockholm, pourrait être, en cas de circonstances majeures, fortifié par l'adjonction exceptionnelle des membres du conseil d'Etat norvégien. Il serait en outre question de créer quelques facilités pratiques dans les rapports habituels entre les deux pays.

Le russification sans ménagements que le gouvernement russe poursuit depuis quelque temps à l'égard de la nation polonaise, paraît lui faire craindre une nouvelle tentative révolutionnaire du pays si horriblement maltraité, et qui, dans son desespoir et son abandon, pourrait bien ne pas reculer devant une pareille tentative. Cette crainte se trahit par certaines mesures de précaution que les autorités russes ont prises dans quelques gouvernements limitrophes de la Gallicie et de la Pologne. Ainsi les gouverneurs de Lublin et de Kielce ont ordonné à leurs chefs de police de surveiller avec soin les voyageurs qui traversent leurs districts et de leur soumettre à l'expiration de chaque semaine un rapport sur les étrangers. Le gouverneur de Kielce M. Chlebnikoff, qui a acquis, par ses furieuses tendances à la russification, une triste célébrité dans toute la Pologne, s'est chargé personnellement de la tâche de la police et d'arrêter les voyageurs dans les rues de la ville pour les mettre en demeure d'indiquer leurs noms, la nature de leur occupation et le but de leur voyage. Mais comme ce digne gouverneur moscovite ne parle que la langue russe et que, par suite, il ne comprend pas les réponses faites en polonais par des voyageurs, M. Chlebnikoff conduit d'ordinaire lui même les personnes qui ne parviennent pas à se faire comprendre dans les bureaux de police, où on leur fait subir un interrogatoire formel par l'intermédiaire d'un interprète. M. Chlebnikoff assiste chaque fois à cet interrogatoire, agite en l'air sa cravache, invite à plusieurs reprises les voyageurs, en criant, à parler russe et profère, avec une incroyable vélocité de langue, toute espèce de jurons moscovites-mongols. Comme tous les gens de sa trempe, M. Chlebnikoff est lâche et redoute surtout le poison. Avant de se mettre à table, il oblige régulièrement son cuisinier à déguster tous les mets, puis il le congédie en lui disant : Paszo (décampe). Et les créatures de l'espèce de Chlebnikoff se rencontrent par centaines en Pologne. [illegible] où l'on incarcère immédiatement ou envoie en exil dans l'intérieur de la Russie et en Sibérie tous ceux qui manifestent la moindre tendance polonaise. La propagande schismatique exerce une telle pression en Lithuanie que, si les choses continuent à suivre le cours actuel, dans vingt ans et peut être même plus tôt, la religion catholique aura disparu dans ce pays. A Wilna, un pope schismatique a publié en langue polonaise, mais en caractères russes, une brochure qui contient les plus grossiers outrages à l'adresse de la religion catholique. Ce pamphlet conclut en affirmant « qu'on ne peut être un bon et fidèle sujet russe qu'à la condition de se convertir à la religion orthodoxe, seule sainte et véritable du très gracieux czar. » En conséquence, la brochure engage « les Lithuaniens à rentrer repentants dans le sein de l'église commune de la sainte Russie, au sein de laquelle tous les fidèles s'embrassent comme des frères. »

Des nouvelles de Wolhynie signalent de nouveau des mouvements de troupes russes dans cette contrée Le long de la grande route militaire entre Krzemieniec et Czolguzoff deux régiments d'infanterie russe et un détachement de pontonniers occupent des cantonnements. Cette route conduit directement à Stary Constantinoff, où un grand camp sera formé à la fin du mois de mai. (*Ind. Belge.*)

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Paris, 5 avril.

Revenons au Corps Législatif. A l'heure où, vendredi dernier, je terminais mon cou-r

saurais m'aimer plus que je t'aime. Depuis deux jours, je vis dans les larmes, car ton absence *m'allanguit le cœur*. Et puis j'ai de grands soucis. J'ai toujoers dans la tête que si quelque chose venait à se découvrir, il faudrait cesser de nous voir. Privée de ce bonheur, je serais bientôt morte. Je voudrais te dire encore bien des choses, mais je ne peux plus écrire ; j'ai la tête brisée. Reviens vite ; je serai folle jusqu'à ton retour.»

La Valbray se chargea, de faire parvenir cette lettre, la première que Margaï écrivit à Furbice, et qui fut imprimée plus tard par les soins des magistrats.

Furbice ne revint pas au jour fixé pour son retour. Elle l'attendit enfermée dans sa chambre, se disant malade, pour n'être pas obligée de se mettre à table avec son mari.

Enfin, au comble de l'inquiétude, elle appela Moulinet, et sans faire aucune allusion aux événements qui s'étaient précédemment passés entr'eux, lui dit :

— Allez à Fontblanche, et si Furbice est revenu, faites-lui savoir que je veux le voir que je veux le voir sur-le-champ.

Moulinet partit comme un trait, et revint au bout d'une heure, annonçant que Furbice, de retour depuis quelques instants, le suivait de près.

— Merci, Moulinet, s'écria Margaï

Et elle embrassa sur les deux joues le valet éperdu de surprise et de joie.

Margaï ouvrit sa croisée, s'y accouda et attendit, malgré la fraîcheur du soir.

On n'était pas loin de l'hiver, et depuis déjà deux mois, elle était la maîtresse de Furbice.

Elle le vit venir de loin, prendre sous un hangar l'échelle dont il avait l'habitude de se servir, l'appliquer contre le mur et monter rapidement. Sans mot dire, il retira l'échelle, la croisée fut fermée, et alors elle se jeta dans ses bras.

— Ne pars plus, ne pars, plus, je t'en supplie ; se souffre trop.

En disant ces mots, elle le couvait de baisers rapides et fiévreux ; elle l'enveloppait en des étreintes folles.

—

VIII

Plusieurs mois pse assèrent sans apporter, dans la situation que nous avons décrite, aucun changement.

La liaison qui s'était établie entre Furbice et Margaï sur ce caractère particulier que, traversée par des incidents et des imbrudences sans nombre, elle resta secrète pendant la moitié d'une année. Il est vrai que Moulinet et la Vilbray, seuls initiés à son existence, gardèrent le silence, et que le seul homme qui eût conçu un soupçon, Frédéric Borel; habitait à plusieurs lieues de Gordes et y venait rarement.

C'est lui cependant qui fit éclater l'orage que depuis longtemps Furbice et Margaï n'avaient cessé de provoquer.

Frédéric était un très jeune homme. Mais, comme il passait pour un garçon sérieux, sensé et surtout vivement préoccupé de ses intérêts, son père l'avait mis à la tête d'un commerce qui consistait à acheter à vil prix, pour les revendre ensuite à un prix beaucoup plus élevé, les propriétés des paysans que des pertes d'argent, des récoltes insuffisantes, des malheurs domestiques, mettaient dans la nécessité de se défaire de leurs biens. Il avait établi à Apt une espèce de comptoir où se négociaient les affaires, et dont son fils avait pris la direction.

C'est ainsi que Frédéric avait, quelques années auparavant, vendu à Furbice la maison que ce dernier possédait à Fontblanche. Malheureusement pour le maquignon, cette maison n'était pas entièrement payée. Depuis longtemps, il ne tenait plus les engagements contractés vis-à-vis de Frédéric Borel, et celui-ci lui faisait sentir, d'une manière cruelle, l'irritation que ces retards lui causaient.

Il n'y a pas de créancier plus insupportable qu'un paysan. Ceux là seuls qui ont vécu dans les villages peuvent dire ce qu'il y a de rapacité, d'inquiétude et en même temps de cruauté froide dans l'homme de campagne à qui il est dû de l'argent. Tous les jours, à toutes les heures, en toute occasion, le malheureux débiteur est assiégé, interrogé, humilié par ses intraitables tyrans. S'il porte un vêtement neuf, si sa femme revêt une parure nouvelle, si sa table est mieux servie un jour qu'elle ne l'était la veille, son créancier verra ou saura tous ces détails et les lui rapprochera amèrement.

Ces humiliations, Furbice les avait subies plusieurs fois pour quelques centaines de francs qu'il devait encore à Frédéric Borel. Mais, elles n'avaient pas hâté le paiement réclamé.

Un jour, en l'absence de Furbice, Frédéric se présenta chez lui. Il venait chercher de l'argent. Brigitte était seule. Elle reçut le jeune homme de son mieux, mais ne put lui cacher l'impossibilité dans laquelle était son mari de satisfaire à des réclamations de cette sorte.

— Je ne puis vraiment comprendre, s'écria Fréderic Borel, ce qu'il fait de tout l'argent qu'il gagne. C'est à croire qu'il le dépense à la ferme de la Bastide-Neuve. Mais puisqu'il est en si bonne relations avec Pascoul et avec ma cousine Margaï, il devrait leur emprunter la somme que j'attends plus de deux ans.

— Sans doute, Furbice est bien reçu à la ferme, répondit Brigitte. M. Pascoul lui témoigne de l'amitié. Mais l'amitié, vous le savez, monsieur Frédéric, s'arrête à la bourse.

— On sait ce qu'on sait, reprit Frédéric. Votre mari n'aurait qu'un mot à dire à Pascoul ou à ma cousine pour se tirer d'affaire et me payer.

Lorsque Furbice rentra, sa femme lui répéta la conversation qu'elle avait eue avec Borel.

— C'est bien, répondit Furbice. je le verrai.

Il ne donna pas d'autres explications et s'emporta contre Brigitte qui s'efforçait d'en obtenir.

— Manque-t-on de quelque chose ici ? dit-il. Non. Dès lors, pourquoi t'inquiéter ?

— Mais tu te trompes, Furbice, reprit-elle on manque de tout. Voici l'hiver Les enfants ont besoin de vêtements plus chauds et moi-même...

Elle n'acheva pas. Mais la pauvreté de son costume complétait sa pensée plus éloquemment qu'elle n'aurait pu le faire.

La colère de Furbice redoubla. Il eut le triste courage de reprocher à sa femme de se livrer à des dépenses exagérées, d'être exigeante, ambitieuse.

— Moi, exigeante ! moi, ambitieuse ! s'écria Brigitte dans un accès de désespoir. Et, suffoquée, elle alla tomber sur une chaise, en exhalant, à son tour, des plaintes amères et plus fondées que celles de son mari.

(*Sera continué demain.*)

rier, M. de Walewski annonçait à la Chambre qu'il avait remis sa démission entre les mains de l'Empereur, et qu'il prenait cette résolution motivée par des dissentiments, indépendants de sa volonté, dans un intérêt supérieur d'union et de concorde. On a souvent dit, en effet, que dans les conseils de l'Empereur, il y avait deux courants contraires, l'un libéral, et l'autre réactionnaire. Parmi les conseillers de la couronne, les uns proposent les mesures libérales que les autres s'efforcent de reprendre, dès qu'elles ont été acquises à la nation. On dit aussi que M. de Walewski s'était associé pour une grande part à l'acte du 19 janvier, et l'on voulait voir en lui le représentant des idées libérales au sein du gouvernement, tandis qu'à tort ou à raison, mais je crois que plutôt à tort, on prétend que M. Rouher s'efforce d'enrayer l'administration dans la voie des concessions. Je crois qu'on exagère, je le répète, et surtout lorsqu'on attribue aussi la démission de M. de Walewski à la pression d'un parti ultra-impérialiste, réactionnaire et ennemi des réformes, qui s'est formé en club, et qui a pris le nom de la rue où ce club est établi, la rue de l'Arcade. Ce parti forme l'extrême droite; il existe, c'est incontestable, mais non pas aussi puissant qu'on le prétend. L'Empereur a conservé ce ferme vouloir qui ne se laisse rien imposer, et je crois peu à l'influence des partis auprès de lui. En un mot, il dirige, et ne se laisse pas diriger. Quoi qu'il en soit, l'Opposition et le Tiers Parti sont fort peinés de la démission de M. de Walewski qui, en effet, se montrait d'une rare impartialité; mais quant à cette démission en elle-même, elle était prévue depuis longtemps. Pour une raison que je vous ai déjà dite, bien des choses lui échappaient dans la direction des débats d'une assemblée, et si des dissentiments personnels ont déterminé cette démission, croyez bien que ce n'est pas la seule cause. Depuis lors, que n'a-t-on pas dit sur le choix de son successeur? D'abord, on envoyait M. Walewski à Rome, en qualité d'ambassadeur; puis on le faisait ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux Arts, et toujours ainsi, jusqu'à ce que le *Moniteur* eût arrêté le zèle des nouvellistes en annonçant la nomination de M. Walewski en qualité de sénateur. Quant à son successeur, ce devait être, M. Baroche, puis M. Forcade de la Roquette, et enfin M. Alfred Leroux ou M. Schneider, avec M. Jérôme David, comme vice-président. Ce dernier est un des membres les plus influents du club de la rue de l'Arcade. Enfin, ce matin, le *Moniteur* a parlé: un décret impérial nomme à la présidence du Corps Législatif, M. Schneider qui, l'année dernière, après la mort de M. de Morny, occupa par intérim ce poste. M. Schneider est un de [illegible] facturiers, et ce choix qui rend justice aux qualités qu'il a su faire apprécier de la Chambre, ne comporte ainsi aucun caractère politique.

Enfin, on parle encore de changements ministériels. S'il faut en croire les nouvellistes qui me paraissent quelque peu aventureux dans leurs informations, la non réussite des négociations relatives à la cession du Luxembourg amènerait la retraite de M. de Moustier qui serait remplacé par M. de Lavalette, et celui ci céderait le portefeuille de l'intérieur ou à M. Jérôme David, l'un des chefs réactionnaires, ou à M. Chevreau préfet de Lyon, qui appartient au parti libéral. Vous voyez que dans ces nouvelles, il y a à choisir pour tous les goûts.

Les commissions nommées pour examiner les projets de loi sur la presse, le droit de réunion, l'organisation de l'armée, activent leurs travaux, et l'on pense que les débats pourront successivement s'ouvrir vers les fêtes de Pâques. Le doyen et le plus grand de nos orateurs, M. Berryer, a, samedi, présenté deux amendements importants sur le premier de ces projets. Le premier porte que le renouvellement pour la composition des diverses Chambres se fera chaque année, en audience publique, à la rentrée des cours et tribunaux, par la voie du tirage au sort des noms des présidents, conseillers, vice-présidents, juges et juges suppléants. Le second, relatif à la publication des annonces judiciaires dans les journaux de l'arrondissement qui seront désignés chaque année par le tribunal de première instance. On doute fort que ces amendements passent, quoi qu'il doivent être soutenus même par une fraction de la majorité. Mais cet appoint, apporté à la minorité, ne suffit pas encore, et la rue de l'Arcade a toujours la prédominance à la Chambre; mais elle n'a pas néanmoins été assez puissante pour obtenir de la volonté impériale, à la suite de la démission de M. Walewski, que le choix du président de la Chambre appartînt aux députés mêmes. La rue de l'Arcade soutient là une idée libérale, mais dans un but de réaction; car, sûre de la majorité, elle n'appellerait à la présidence qu'un homme à elle, tout disposé à mener tambour battant l'Opposition et le Tiers Parti.

Passons à un autre ordre d'idées, mais aussi peu rassurant que l'affaire du Luxembourg et toutes les questions que je viens de résumer. Je veux parler de la grève des garçons tailleurs déclarée depuis lundi. Ils sont vingt-cinq mille à Paris, et tous les ateliers sont aujourd'hui fermés. Ils ont bien une augmentation légitime de salaire à réclamer des patrons; mais leurs demandes sont exorbitantes; ils ont raison en principe, ils ont tort dans l'application. Les garçons tailleurs de Londres, imitant la corporation des bronziers, viennent de faire savoir à leurs collègues de Paris qu'ils s'unissaient de cœur et de fait à eux, qu'ils s'engageaient pour leur propre compte à repousser toutes les offres de travail et toutes les tentatives d'embauchage qui seraient faites par les patrons français, et qu'ils mettaient tout d'abord à leur disposition une somme de deux cent mille francs, pour les aider à supporter la grève. Cette solidarité m'enchante au dernier point; j'y vois un nouveau gage d'amitié et d'union entre deux nations jadis rivales, et j'en suis, ma foi, si content, que me déridant un peu, je reproduirai ici une spirituelle plaisanterie de M. de Pène, le chroniqueur du *hight life*:

Les tailleurs de Paris et de Londres, dit-il, se donnent la main par dessus *la Manche*.

Redevenons sérieux, et enregistrons un démenti publié par quelques journaux, et qui confirme celui que j'avais moi-même donné à la nouvelle d'un prochain voyage de l'Impératrice à Rome. On dément aussi la venue à Paris de plusieurs souverains, tels que le roi de Danemark, le roi de Prusse, etc. Il est vrai que si le temps se remet au beau, on commencera comme auparavant leur prochaine arrivée. Les princes actuellement à Paris, sont: le prince d'Orange, le comte de Flandre et le duc de Leuchtenberg, présidents d'honneur des commissions de leurs pays respectifs. Du reste, les étrangers commencent à affluer à Paris. Les plus grandes facilités sont données aux corporations ouvrières pour qu'elles puissent envoyer des représentants à l'Exposition; les passeports sont supprimés à toutes les frontières, et nos chemins de fer commencent une fructueuse campagne.

On parle du remplacement de lord Cowley à Paris par lord Lyons, et de l'envoi de M. Elliot à Constantinople.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Sermon au profit des pauvres.

Aujourd'hui à 5 heures du soir un sermon de charité sera prêché à l'église de Saint-Louis, par le R. P. Dumont de l'ordre de Saint Lazare.

La piété ne porte pas toujours tout le bonheur désirable à celui qui la pratique, et peut'être facilement exploitée par celui qui ne la pratique pas. En voici un exemple.

Dernièrement un turc de Carabas mahalé (Top Hané) voulut aller à la mosquée. Rien de mieux, de plus simple et de plus louable; mais pendant qu'il faisait sa prière, il se trouva un homme qui faisait autre chose. Un grec, repris de justice, et doué de moins bonnes intentions que le turc, enfonça la porte du musulman qui, alors en prière, ne se doutait de rien.

Mais si la piété n'est pas toujours heureuse, il faut aussi dire que le crime l'est plus rarement encore Pendant que le voleur casse une malle pour en tirer?..... quoi!..... 30 piastres, le Turc, qui avait fini ses exercices [illegible] avec un voisin; Le voleur surpris, veut alléguer des excuses, [illegible] pas écoutées; et le Turc, quelque hospitalier qu'il soit de sa nature, ne l'a pas été cette fois ci; il l'a congédié, mais en le confiant aux soins prévenants et hospitaliers de la police.

On nous écrit de Rhôdes, le 2avril:

Le désastre de Mételin nous a tous ici émus et profondément attristés. car nous aussi, hélas! nous avons été, il n'y a pas encore longtemps, victime d'une semblable catastrophe, et nous connaissons par expérience l'amertume, l'émouvante détresse et les larmes que ces calamités occasionnent. A cette époque néfaste, tous ont sympathisé à notre malheur, des secours nous parvinrent de toutes parts; aussi, les habitants de cette ville, conservant encore vivace, au fond du cœur, le souvenir de l'aide morale et matérielle qui leur fut généreusement prodiguée ont voulu donner leur obole, aujourd'hui, à ceux qui souffrent comme ils ont souffert.

A cet effet, une commission de secours a été immédiatement instituée, composée de Assim bey, gouverneur de Rhodes, N. Janadès, vice-consul de Grèce, Alf. Biliotti, vice-consul d'Angleterre, L. Ba issich, vice-consul d'Autriche, H. Ducci, vice-consul de Russie, P. Masse, délégué des nationaux français, en l'absence de leur vice consul, P. Aublé, secrétaire de la commission, et Zizecli, trésorier.

Les sommes recueillies se sont élevées à piastres 24.258,50 et ont été envoyées aujourd'hui même à Mételin, pour être réparties aux personnes nécessiteuses sans distinction de race ni de religion, comme il appert de la lettre suivante:

Aux membres du Comité de secours.

« La population de Rhodes, souvent éprouvée elle-même par le fléau des tremblements de terre, a plus que toute autre compati aux infortunes des habitans de Mételin.

« Le peu de prospérité de l'ile, n'a pas permis aux Rhodiens de foire correspond e leurs dons à leur sympathie; chacun s'est empressé cependant d'offrir son obole et beaucoup, oubliant leur position précaire, se sont crus fortunés un instant pour faire le bien.

» Les 24,258 piastres ainsi recueillies représentent pour notre ville une somme importante, et si notre offrande ne porte qu'un léger soulagement aux nombreuses personnes à secourir, elle a du moins le mérite d'avoir été faite avec cœur et bonne volonté.

» En vous soumettant cette somme nous devons vous faire connaître les intentions des donataires.

« Ils désirent qu'elle soit répartie au plus nécessiteuses des victimes, et à elles seulement, sans distinction de race ni de religion.

« Agréez, Messieurs, avec toutes nos sympathies, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

« Au nom de la commission de secours P. Aublé. »

Avant de clôre ma lettre, j'aime à constater à mon tour que tous les Rhodiens se sont empressés de contribuer à cette œuvre charitable, et si l'offrande est minime et dans la mesure des moyens d'un pauvre pays, je puis au moins certifier qu'elle à été faite de bon cœur et avec spontanéité.

On écrit de la Canée, le 8 avril:

Un engagement entre les volontaires et les troupes impériales vient d'avoir lieux à Malaxa, à une heure de la Canée. Les Hellènes étaient au nombre de mille; du côté des Turcs on comptait deux bataillons et quelques bachi-bozouks. La lutte a été longue, acharnée. Cependant les volontaires ont été forcés d'abandonner le terrain après avoir eu une centaine d'hommes mis hors de combat. Les impériaux ont eu 4 morts et 35 blessés.

L'*Arcadi* a effectué un troisième voyage. Il a débarqué en Crète des vivres, des munitions de guerre et 40 volontaires. On compte parmi ces derniers un français, un anglais, correspondant du *Daily News*, et un hongrois, ancien colonel de la légion étrangère italienne.

Le *Général Amiral* est parti pour le Pirée. La marine russe est représentée en ce moment par l'aviso le *Taman* qui est mouillé dans le port de la Canée entre la *Salamandre* et le *Wizard*.

On parle du remplacement de M. Derché, consul de France en cette ville.

Interpellation dans les Chambres anglaises sur le Luxembourg.

CHAMBRE DES LORDS.—*Séance du 28 mars*

LE COMTE DE DENBICH désire savoir si le gouvernement de S. M a été invité à se joindre à la France, à l'Autriche et à la Russie pour présenter simultanément à la Porte une note recommandant à la Sublime-Porte la cession de Candie à la Grèce. Dans ce cas, il demande la production des pièces relatives à cette affaire.

Ainsi que plusieurs de LL. SS., il a observé non sans quelque inquiétude la politique suivie récemment dans l'Orient, et le démembrement systématique, il pourrait presque dire la spoliation de l'empire ottoman sous divers prétextes spécieux dont l'un est de rendre justice aux sujets chrétiens de la Porte

Le traité de Paris déclare que l'empire ottoman sera maintenu dans son intégrité. Une des clauses porte que l'hospodar des Principautés danubiennes doit être un indigène, et il y a été fait infraction lorsque, par les machinations d'émissaires étrangers, l'hospodar a été chassé de son trône, et qu'on l'a remplacé par un prince étranger, membre de cette famille dont les États sont aujourd'hui assez vastes pour déranger l'équilibre politique de l'Europe.

Quand un traité peut être ainsi violé sans protestation, je ne vois pas, dit le noble lord, pourquoi ce qui en reste ne serait pas regardé comme un morceau de papier de rebut. Puis, à l'égard des forteresses de la Servie, sont intervenues les puissances protectrices, ainsi qu'on les appelle, On dit que les Serbes voient toujours avec un profond sentiment d'amertume un drapeau infidèle flotter sur leurs forteresses.

Si d'après la théorie des nationalités qu'accepte aujourd'hui notre gouvernement, le spectacle d'un drapeau étranger flottant sur une forteresse est chose navrante, je ne puis guère concevoir comment nous pourrions éviter de céder Malte et Gibralter, comme nous avons déjà cédé les iles Ioniennes.

En ce qui concerne l'insurrection candiote, on parait généralement convenir que ce sont principalement des agens de l'étranger et des flibustiers envoyés par la Grèce qui l'ont fomentée. Le noble lord, chef du Foreign-Office, a dit l'autre jour que l'insurrection candiote n'était pas suffisamment motivée, et moi je suis persuadé qu'on a beaucoup exagéré les griefs des habitants chrétiens de l'île.

Je ne puis m'empêcher d'ajouter que la France et l'Amérique pourraient, avec fort peu de changemens, parodier quelque dépêches du Foreign-Office sur ce sujet Qui s'est associé à cette politique? D'abord est-ce la Russie?

Je ne veux pas tenir un langage désobligeant vis-à-vis d'une puissance avec laquelle la nation est et continuera d'être, je l'espère, sur un pied amical; mais il serait assurément bien permis d'appeler l'attention sur sa conduite dans l'Orient.

La position géographique de la Russie est, sans nul doute, d'une grande portée sur cette question; la Russie n'a point à elle une côte maritime ouverte toute l'année: elle n'a que trois débouchés pour son commerce; le Sund, les Dardanelles, et la mer Blanche et lui importe beaucoup d'améliorer sa position actuelle à cet égard. En se conduisant comme elle a fait relativement à la guerre du Danemark, elle a été, sans aucun doute, poussée par le désir de s'emparer définitivement de la couronne danoise, et c'est probablement dans ce même but politique que s'est fait le mariage d'une princesse danoise avec le czarewitch.

Quant aux Dardanelles, ce n'est pour personne un secret que la Russie a fait tout ce qu'elle a pu pour affaiblir la Porte, afin de se rendre maîtresse de Constantinople. Elle n'a pas été très scrupuleuse dans ses moyens; elle a fait preuve d'un merveilleux instinct dans le choix de ses agens, et il lui a fort peu importé qu'ils portassant l'uniforme russe ou la jaquette rouge de Garibaldi. Une autre puissance intéressée, c'est l'Autriche.

Ce pays a été tellement écrasé dans la lutte qu'il a soutenue récemment, qu'il n'aspire qu'à la paix, à la tranquillité, et ne demande que le temps de recouvrer la position sociale et financière qu'il a perdue. La Russie semble avoir exercé une sorte de pression sur l'Autriche pour lui faire adopter ses vues; et ce qui est un fait significatif, c'est que l'Autriche va proposer la révision des traités de 1856, qui interdisent à la Russie de reconstruire Sébastopol et d'entretenir une flotte dans la mer Noire

Quant au rôle de la France, il est inutile que je m'appesantisse sur ce sujet; mais quand j'arrive à l'Angleterre, il me semble que ce pays, en s'associant aux autres dans ce vote simultané, adopterait une politique de suicide au point de vue de nos intérêts politiques et commerciaux: politiquement, parce qu'en faisant supplanter la Turquie par la Russie on détruit l'équilibre politique.

Cette opinion est partagée par une autorité très supérieure à la mienne; car M. Thiers a, au sujet de la prééminence de la Russie, exprimé des idées que je ne fais maintenant que reproduire.

J'ai dit aussi que cette politique était, au point de vue commercial, un vrai suicide, quant à l'intérêt que nous avons en Turquie, et si l'on consulte les rapports qui montrent ce que vaut la Turquie pour l'Angleterre, on verra que les articles exportés de la Turquie consistent principalement en coton écru et en blé et les articles qui ont beaucoup plus de valeur sont importés en Turquie, tels que le coton manufacturé et le coton filé.

Dans les trente dernières années, les exportations de l'Angleterre pour la Turquie se sont accrues de 850 pour 100, et les importations de la Turquie ont doublé. La dette totale de la Turquie n'égale pas le revenu de trois années, et une disposition porte qu'elle sera soldée au moyen d'un fonds d'amortissement en un certain nombre limité d'années. Si l'Angleterre veut profiter des avantages que donne la position de puissance de premier ordre il faut qu'elle accepte les obligations résultant de cette position, et qu'elle appuie ses amis et ses alliés les plus importans

LE COMTE DERBY: J'ignorais que le noble lord qui vient de parler eût l'intention d'aborder une discussion sur les rapports commerciaux entre la Turquie et l'Angleterre, ainsi que sur les intentions de l'Angleterre, relativement à ce sujet.

Je ne m'attendais pas non plus à une discussion générale des affaires de l'Europe comme celle que le noble lord a provoquée devant Vos Seigneuries. J'étais venu ici, prêt à répondre à une interpellation qui, au premier abord, me paraissait assez simple, et le noble lord m'excusera sans doute si je ne le suis pas dans l'examen des motifs qui font agir différentes nations étrangères et dans quelques autres questions qu'il a soulevées.

Dans le langage que j'ai constamment tenu à l'égard de la Turquie, j'ai considéré que c'était un pays avec lequel nous avons toujours eu les relations les plus amicales, et à qui nous devons prêter notre concours autant qu'il nous est possible de le faire.

L'opinion que j'ai exprimée précédemment, et que le noble lord a mentionnée, c'est que notre devoir nous commande de ne pas accélérer la ruine de la Turquie; mais si cette ruine est inévitable, nous devons faire en sorte qu'elle s'accomplisse graduellement, et que la Turquie s'en ressente le moins possible.

Je ne puis être de l'avis du noble lord, que la marche suivie par les nations étrangères tend à démembrer l'empire ottoman. Elle tend généralement à la sécurité ainsi qu'au maintien de la Turquie, et quoique la nomination d'un prince étranger en Moldavie ait été, sans contredit, contraire au traité conclu avec les puissances européennes, ces puissances n'ont toutefois consenti à modifier cet arrangement qu'après que la Turquie elle-même a adhéré à ce que cette nomination fût faite, sur les représentations, sans doute, des autres puissances qui avaient convaincu la Turquie que cela contribuerait à fortifier plutôt qu'à affaiblir l'empire, et ceci est encore plus applicable à la question de la Servie.

Le noble comte parle d'un drapeau étranger flottant sur la forteresse de Belgrade. Ce n'est pas le drapeau étranger qui est regardé comme une insulte faite à la Servie, c'est l'établissement d'une garnison turque occupant une forteresse en Servie qui ne peut servir à rien, mais qui est une cause perpétuelle d'irritation, et, pour les Serbes, une marque d'asservissement.

La forteresse se rattache aux plus glorieux souvenirs de l'histoire turque Sans que l'Angleterre leur en impose l'obligation, car le chef du Foreign-Office ne veut rien de pareil, bien qu'il représente très sagement et avec beaucoup de vérité, je crois, qu'il est de l'intérêt de la Turquie de se faire une amie de la Servie, et non une ennemie, les Turcs disent:

Tant que la Turquie conservera la forteresse, elle remplacera la garnison par une garnison serbe. Par cela, elle s'est acquis la sincère et cordiale amitié du prince de Servie, qui est allé à Constantinople pour régler toutes les difficultés qui existaient. Je dis que les mesures qui ont été prises ont donné plus de force et de sécurité à l'empire turc.

Mon noble ami passe ensuite à la question de Crète. Il prétend savoir quelles sont les vues de la Russie, de l'Autriche et de la France; je n'ai pas, quant à moi, cette prétention. Il se plaint que l'Angleterre s'associe avec ces puissances pour réaliser le démembrement de l'empire turc, et voilà ce qu'il condamne comme étant une politique de suicide. Mon noble ami me demandera peut-être si, voyant ce qu'elle a fait pour la Moldavie et la Servie, la Porte n'étendra pas à la Crète les mêmes avantages

Tout ce que je puis dire, c'est que si un prince étranger était nommé dans les mêmes circonstances que celles dont j'ai parlé, le gouvernement de S. M. quelle que fût son opinion sur la sagesse ou tout autre caractère de cette mesure, ne se croirait pas obligé de soulever des obstacles sérieux contre cet arrangement. C'est une chose qui regarde le pays lui-même, et je ne suis pas sûr que ce serait un avantage; mais la difficulté que j'y vois, c'est que la population est mixte, composée de musulmans et de chrétiens.

Après avoir parlé du démembrement de l'empire turc, après nous avoir exposé les vues de l'Europe, mon noble ami dit que c'est un suicide pour les relations commerciales de l'Angleterre avec la Turquie. Mais je ne vois là de la part de mon noble ami, qu'une supposition, à savoir que l'Angleterre a, sur la suggestion des puissances étrangères, adopté une certaine politique.

Voici ce qui s'est passé il y a peu de temps. L'ambassadeur de France s'est rendu auprès de lord Stanley qui dirige les affaires étrangères, et il lui a dit que le gouvernement français avait déjà conseillé ou qu'il allait conseiller l'annexion de la Crète à la Grèce.

L'ambassadeur désirait savoir si le gouvernement de la reine serait disposé à donner le même conseil, la réponse fut que nous ne nous croyons pas en droit de donner une instruction semblable à notre ambassadeur à Constantinople, mais que si les Turcs consentaient volontairement à cette annexion, nous n'aurions aucune objection sérieuse à faire à sa réalisation.

De semblables propositions furent faites au gouvernement de la reine par la Russie, et la même réponse fut donnée. Je ne sais pas ce qu'a fait le gouvernement autrichien; mais ce qui est certain, c'est que la Russie et la France ont déjà conseillé ou se proposeent de conseiller à la Turquie de permettre, par un acte spontané, l'annexion de Candie à la Grèce.

Le gouvernement de la reine se refuse à donner un conseil quelconque; d'abord il n'est pas vraisemblable que cet avis serait agréé et je dois confesser ici mes doutes; j'ignore, au cas ou le conseil viendrait à être agréé, si l'annexion projetée doit, en définitive, être favorable à la prospérité ou au bien être de la population crétoise

Tant que l'Angleterre traitera la Turquie en amie, elle n'insistera jamais auprès de cette puissance pour l'adoption d'un acte incompatible avec l'exercice de sa propre juridiction sur ces provinces; elle ne donnera pas à la Turquie un conseil qui ne serait pas à son avantage, et, à coup sûr, elle ne contribuera pas à lui imposer une politique contraire à celle qu'elle pourra être disposée à adopter pour le maintien de ses droits de souveraineté.

La Chambre s'ajourne.

FAITS DIVERS.

ETATS-UNIS. — *Les Mormons.* L'*Union Védette*, journal qui paraît au lac salé. dans la ville des Mormons, publie les conditions auxquelles doivent se soumettre les personnes qui désirent entrer dans l'Eglise mormone.

« Quand un homme, » dit ce journal, « veut entrer dans l'Eglise mormone, telle qu'elle est établie à Utah, il est requis, comme preuve de la sincérité de son intention, de sa foi, de donner à l'administration des dîmes le dixième de toute sa fortune, non en immeubles, terres, maisons ou marchandises, mais en espèces. S'il a, par exemple, 100.000 fr. en argent, il est tenu de verser 10.000 fr. C'est le premier des principes fondamentaux du mormonisme d'Utah.

« Si ce même homme, durant la première année de son entrée dans l'Eglise fait un judicieux placement de 40.000 fr. pris sur les 90,000 fr. qui lui sont restés, il est tenu de verser à la caisse des dîmes 4,000 fr. C'est le deuxième des grands principes du mormonisme d'Utah, et c'est sur ces deux principes que reposent sa législation et ses revenus.

« Si celui qui veut entrer dans l'Eglise mormone n'a pas d'argent, ni autre valeur matérielle réalisable, il est tenu de verser à la caisse des dîmes un dixième des produits de son travail, ou, s'il l'aime mieux, de travailler neuf jours pour lui et un jour pour l'Eglise. »

PRUSSE. *Instruction publique.*— En 1866 il y avait à Berlin 10 gymnases (lycées), 41 écoles communales, 9 institutions d'éducation, 9 écoles supérieures pour garçons, 24 écoles primaires et moyennes, et 33 écoles supérieures de jeunes filles. Le nombre des professeurs était de 1680, et celui des institutrices de 727. On comptait dans ces différents établissements d'éducation 38.098 garçons, dont 34,000 protestants, 1589 catholiques, 2125 israélites et 24 dissidents. 32338 jeunes filles, dont 29534 protestantes, 1441 catholiques, 1346 israélites et 18 dissidentes.

Moyen de remplacer la sonnette présidentielle. — Dans la matinée du 21 de ce mois, jour fixé pour l'élection des communes rurales de Znaim, une scène des plus comiques s'est passée dans une auberge de Znaim, où se trouvaient réunis bon nombre d'électeurs, lesquels avaient pris place pour déjeûner devant diverses tables en formant des groupes bien distincts selon leur nationalité à laquelle ils appartenaient. Naturellement on en vint à discuter de part et d'autre sur les élections et à échanger d'aigres propos.

L'aubergiste, assis dans son Coin, observait attentivement ses hôtes et constatait avec inquiétude l'agitation croissante. Croyant remarquer que les partis adverses ne tarderaient par à en venir aux mains, il appela un garçon et lui dit quelques mots à l'oreille. Celui-ci s'éloigna aussitôt et revint en compagnie d'un palefrenier qui portait sur l'épaule une de ces grosses barres d'écurie à l'aide desquelles on établit une séparation entre des chevaux qui ruent. Cette barre, le palefrenier la plaça, de l'air le plus grave, entre les électeurs des deux camps.

Cette plaisanterie un peu forte fit rire les Allemands, mais les Tchèques prirent mal la chose et interpellèrent vivement l'Aubergiste. Ils s'apaisèrent cependant, en présence de l'air débonnaire de l'aubergiste, et se contentèrent de se retirer dans un autre local pour s'y disputer plus à l'aise avec ces entêtés d'Allemands.

Nouvelles Commerciales, et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 15 avril	31 2½
Clôture du 15 avril	31 2

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 17 avril.

V RNA, bat. à vap. otto. *Peiki-Chériff*, cap. Tomaselich, div.
KUSTENDJE, bat à vap. aut. *Lucifer*, cap. Steiskal,
VOLO, bat. à vap. otto. *Omer Pacha*, cap, Malosevich, ayant touché Dardanelles, lest.
ALEXANDRIE, bat à vap. angl. *Riga*, cap. Bareson, ayant touché à Renkioy,
LONDRES, bat. à vap. rus. *Lazareff*, cap. Devien ayant touché, Messine et Dardanelles, dix. march'

Departs des Bateaux à vap. du 17 avril.

VOLO, bat. à vap. otto. *Peiki-Cheriff*, cap Tomasetich, divers.
ANVERS bat. à vap. ang. *Delta*, cap. T. Braket, div. march
MARSEILLE, bat. à vap. fr. *Goudauery*, cap Jaret.
SMYRNE bat. à vap. aut *Aquila Imperiale*. cap. Druscovich, div.
MARSEILLE. bat. à vap fr. *Bysantin*, cap. Candelle, div. march.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 9 avril.

Suite du 9 avril.

MALTE, park ital. *Revolto*. c. A. Ssnguinelli, lest.
— br. hel. *Plixura*, c. N. G. Chiotu, pierres.
NICE, br. ital *Pensier Italiano*, c. F. Massa, lest
GUMI, gol. hell. *Elpis*, c D Moros, vin.
ALLOA, bark aut. *Genitore Huse*, c. F. Cranotich. charbon.
LUSIN-PICCOLO, bark aut. *Antonio Santo*, c. Catarinich, lest
GENES, bark angl. *Stranger*. c. J. Wilson, lest.
— bark ott. *Generoso*, c. A. Chiesa, div. march.
ALEXANDRIE, br. ott. *Ziveri Bahri*, c. Isak Ibrahim, lest.
VENISE, br. angl. *Albeit*, c. J. Gill, le t

10 Avril.

MARSEILLE. bar. it. *Erasmo*, cap. Ant. Massone, lest
NICE. br. it. *Volpe*, cap. L. Oneto, lest.
TINOS gol. hel. *Zohodocho Pihi*, cap. Pan. Rizu. lest.
MARSEILLE, br. ital *Dictatore Garibaldi*, cap. P. Bozzi, lest.
» br. ital. *Anna* F. Capuro, lest.
GENES bar. ital. *Aquila*, cap A. Maggio, lest.
— br. ital. *E. Danovaro*, cap. G. Revello, lest.
— br. ital. *Concezione*, cap. B. Bozzo, lest.
— bar » *Giano*. cap. A. Maglione, lest.
MARSEILLE. br ital. *Saturno*. cap. A. Schiafino, lest
FEULIERI. gol. hel *A. Nicolaos*, cap. C. Plaquilis, sel.
RANTORIN. br. hel. *A. Matrona*. cap- M. Barbarigos, lest.
ALEXANDRIE. bar. aut. *Romono C*, cap. V. Cosulich. lest.
MALT.. bar ital. *Patrocinio*, cap. B Ogno. lest.
CARDIFF. br aut. *Ures*, cap G. Fripiovich, char. de terre.
NEWCASTLE br. ang *Envoy*, cap. E Gascoigne charb. de terre.
MALTE. br. ang *Never Despeir*, cap. Joh. Wake, lest
CAMOGLI. br ital *Remo*, cap G. Schiafino, lest.
PATRAS. br. hel. *Ecaterina*, cap. T Catzilieri, lest.
NEWCASTLE. br. aut. *Armelis*, cap. A. G. Dabinovich, ch. de terre.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlégmons, fistules; etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du Dr* PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS IMPORTANT.

Le manque d'un bureau d'informations sur une place de commerce aussi importante qu'Odessa, était jusqu'à présent très sensible. Dans toutes les villes européennes tant soit peu commerciales, il en existe un, et dans les grandes villes, plusieurs bureaux d'informations qui s'occupent de tout ce qui concerne la vie publique et le commerce.

Le négociant de 2me Guilde d'Odessa, M. Barda, a déjà fait toutes les démarches nécessaires pour la création et la mise en train d'un bureau d'informations central. Comme on désire donner une plus grande extension à cet établissement, qui aura pour but de s'occuper de commissions et d'informations, qui peut être tenu en relation commerciale par des succursales et qui finalement promet un bénéfice considérable, on cherche un associé à des conditions très favorables pouvant disposer d'un capital d'au moins huit cents livres turques.

Pour plus amples renseignements s'adresser: à Constantinople au bureau de la rédaction de cette feuille et à Odessa directement au bureau de M. Barda, rue *Richelieu*, maison du club de navigation.

MAISON Dr J. G. POPP
Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMÉRIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP, de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre végétale, franc 1. 60.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RICKEHOFF.

Moumhané cité française No 24 au 1er chambre no 3

HOTEL GIACOMO
A L'ILE DE PRINKIPO

Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le confortable du service que pour la modicité des prix.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Hassam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférence, sur la hauteur de Sali-Bazar, ayant une vue magnifique.

S'adresser au Journal la Turquie.

AVIS.

Demain, Samedi le 13|1 on vendra aux enchères publiques la bibliothèque, les fleurs vases objets d'art et du Tchevaiz.

La vente aura lieu le matin à 10 heures 1/2, A Galata à l'hopital autrichien à côté de l'Eglise St. Georges.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hebreu ancien.

S'adresser au bureau.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien no 76

PENSION BOURGEOISE.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

AVIS.
ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22,

PRÉPARATIFS PHOTOGRAPHIQUES garantis purs.

EXTRAIT DE VIANDE. (Fleischextract) préparé par M. le Professeur de Liebig.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Teké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphterite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées.

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si préalablement les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, nécessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins. L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être regardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

A partir de samedi 25 Mars 6 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαϊρ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 13|25 μαρτίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

OBSERVATIONS: Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. / Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ. Καβάκ	Yéni-Mahallé / Γενὶ-Μαχαλέ	Buyukdéré. / Βουγιοὺκ Δερέ	Thérapia. / Θεραπεία	Yéni Keui. / Νεοχώριον	Sténia / Στένη	Emirghian / Ἐμιργιάν	R. Hissar. / Ῥουμ. Ἱσάρ	Bebek / Βεβέκ	Arnaut-Keuy. / Ἀρναούτ Κιοΐ	Kouru-Tchesmé. / Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy. / Ὀρτὰ Κιοΐ	Béchicktach / Βεσὶκ-Τάς	Kabatach / Καμπὰ Τάς	OBSERVATIONS
12 30	7 3	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	«»	—	—	
1 15	7 48	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	«»	«»	—	
[illegible] 15	10 18	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 15	9 48	12	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12 30	7 23	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 15	7 48	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Excepté les vendredis.
2	8 35	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
2 15	9 18	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3 30	10 3	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis
4 45	11 18	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
(2) 9 30	4 3	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 33	14										«»					

Côte d'Europe, voyages de montée Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. / Καμπὰ-Τάς	Bechiktach. / Βεσὶκ-Τάς	Ortakeuy / Ὀρτὰ-Κιοΐ	Kouru-Tchesme. / Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. / Ἀρναούτ Κιοΐ	Bebek / Βεβέκ	R. Hissar. / Ρ. Χισάρ	Emirghian. / Ἐμιργιάν	Sténia / Στένη	Ienikeuy. / Νεοχώριον	Therapia. / Θεραπεία	Buyukdéré. / Βουγιοὺκ Δερέ	IENI MAHALÉ. / Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ.-Καβάκ	OBSERVATIONS
1 45	8 18	14	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3 30	10 3	3	—	—	—	—	Beiler.	Vanik.	Arnaou	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3	9 33	4	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vend. à Bebek aussi
9 45	4 18	17	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 30	5 3	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
11	5 33	2	—	—	—	—	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Les vendredis il touchera Beilerbey et Vanikeui au lieu de Ortakeuy, Kourontch. et Arnautkkioi
9 15	5 48	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Retour direct au pont.
11	5 55	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 20	5 55	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	6 15	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. / Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. / Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. / Θεραπεία	Beykos. / Βεϊκόζ	Pacha-backtché. / Πασσᾶ-Μπαχτζέ	Chibouclі. / Τζιμπουκλί	Kanlidjia. / Κανλιντζᾶ	A. Hissar / Ἀ. Χισάρ	Kandilli. / Κανδύλλι	Vani-keuy. / Βανῆ-Κιοΐ	Tchenghel-kouy / Τσενγέλ Κιοΐ	Beyler-bey. / Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoundjouk. / Κουζκουντζούκ	Scutari. / Σκούταρι	OBSERVATIONS
1 30	8 3	3	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis à 2 h.
3 15	9 48	12	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée Départ du pont. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. / Σκούταρι	Kouskoundjouk. / Κουζκουντζούκ	Beiler-Bey. / Βεϊλέρ-Βεΐ	Tchenghelkey. / Τσενγέλ Κιοΐ	Vanikeuy. / Βανῆ-Κιοΐ	Candilli. / Κανδύλλι	A. Hissar. / Ἀ. Χισάρ	Canlija. / Κανλιτζᾶ	Tchiboucli. / Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché / Πασσᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. / Βεϊκόζ	Therapia. / Θεραπεία	Buyukdéré. / Βουγιοὺκ Δερέ	OBSERVATIONS
10 30	5 3	12	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	Excepté les vendredis.
11	5 33	3	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesmé, Orta-keui et Cabatasch.

(2) Les vendredis à 4|15 heures, il y aura un départ d'Arnaout-keui pour le pont, touchant Vani-keui, Tchenghel-keui, Beylerbey et Couscoundjiouk.

Tous les lundis matin à 1 heure 30 un bateau partira de Vani-keuy pour le pont touchant Tcheghel-keuy, Beyler-bey Kouskoundjouk.

Le Directeur-gerant.

N. BORDEANO

Imprimerie Centrale

Rue du Journal.

2me Année. — N° 90.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l' Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir,

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mo et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

Lundi de Pâques, le journal ne paraît pas.

CONSTANTINOPLE, le 20 avril.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 17 avril 11 h. 15 m. soir.

Cours du 17 avril

5 0|0 Ottoman-LONDRES clôture 27 3|8

Un télégramme de Berlin dément de bonne source les bruits de préparatifs de guerre de la Prusse.

Les forteresses du Rhin, jusqu'à présent ne sont pas armées.

Berlin, 16 avril soir.

Le roi conserve le projet de visiter l'exposition de Paris.

Les bruits de démission de M. de Bismark sont considérés comme douteux.

Paris, 18 avril 3 h. 40 m. soir.

Cours du 18 avril.

5 0/0 Ott.	PARIS coul.	ouvert.	28 25
		clôture	27 90
	LONDRES . .	ouver,	27
Emprunt Ott. 1865. .		ouvert. / clôture	220
3 0/0 Français, . . .		ouvert.	66 67 1|2
		clôture	66 12 1|2

5 0|0 italien 46 95.

Paris, 18 avril 7 h. 45 m. soir.

Cours du 18 avril.

5 0|0 Ottoman-LONDRES clôture 27 1|2

Rectification ouverture 27 3|8

Berlin forte baisse.

Belgrade, 18 avril.

La forteresse a été remise aux Serbes.

Vienne, 19 avril 6 h. 50 m. matin.

La bourse de Francfort a baissé sur des bruits de préparatifs de guerre.

Paris, 19 avril, 4 h. soir.

Consol. turcs (clisse)	ouvert .	27 50
	clôture	27 45
Emprunt Ottoman. . .	ouvert .	212 50
	clôture	215
Rente Français 3 0/0	ouvert.	66 02 1|2
	clôture	65 67 1|2

Londres, 19 avril.

Bourse fermée.

New-York, 18 avril.

Baisse sur les cotons.

Forte thausse sur l'or.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le *Moniteur prussien* est autorisé à déclarer que les bruits relatifs à un mariage morganatique de la reine d'Angleterre sont dénués de tout fondement.

La dette publique a été réduite de 15 millions de dollars pendant le mois dernier.

Un vapeur de guerre, frété par les juaristes, est parti de New-York pour Tampico avec des munitions de guerre.

(Temps)

Le prince impérial n'a pas accompagné Leurs Majestés. Bien que son état continue à être des plus satisfaisants, on n'a pas voulu l'exposer aux fatigues d'une si longue cérémonie. *(Moniteur)*

On a beaucoup parlé de l'absence du prince Napoleon, qui, pour ne pas être obligé d'assister à la cérémonie, est parti avec sa famille pour le Havre. On dit que le prince Napoléon ne reviendra pas à Paris avant un mois.

La princesse Clotilde, qni était allée le matin conduire son mari au Havre, est revenue hier soir avec sa famille.

(Presse)

On apprend de source authentique que le dernier télégramme expédié de Berlin, sous la rubrique de Saint-Pétersbourg, et d'après lequel le gouvernement russe aurait interprété le traité de 1839 dans un sens contraire à la réunion du Luxembourg à la France, est complètement apocryphe.

On déclare également que la nouvelle donnée par le *Journal de Saint Pétersbourg*, relativement au refus de la Turquie de céder Candie à la Grèce, est exclusivement une opinion privée du journal. Le gouvernement russe ne s'est prononcé ni sur la question du Luxembourg, ni sur celle de Candie.

La Chambre des députés de Bucarest s'occupe maintenant de la question des concessions, données par le gouvernement Couza aux actionnaires de la Banque de Roumanie, à deux compagnies de chemin de fer, à MM. Lemaitre et Bergmann, pour les mesures et poids métriques etc. et retirées par l'Assemblée constituante. Vu le besoin urgent de telles institutions, vu la nécessité absolue de rétablir notre crédit dans l'étranger, vu enfin l'impossibilité d'accorder un dédommagement quelconque aux contractants, il est probable et à désirer même, que ces concessions soient rendues immédiatement.

(Echo Danubien).

La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* (feuille ministérielle), discutant les bruits alarmants concernant le Luxembourg, dit ;

« La décision de cette question ne dépend pas du cabinet de Berlin, puisque le caractère de l'Etat fédéral n'est que défensif.

« C'est peut-être le plus grand triomphe de l'empereur Napoléon d'avoir amené les Français à reconnaître qu'ils peuvent mieux servir leurs propres intérêts et les intérêts généraux de la civilisation en tendant la main à leurs adversaires et, au lieu de les humilier, de faire des efforts communs avec eux pour accomplir les grandes tâches de la civilisation. » *(Indép. belge.)*

EXTRAITS DES JOURNAUX ALLEMANDS.

La *France*, de Paris, ne craint pas d'insinuer que le cabinet de Berlin est l'instigateur du *meeting* de l'Alhambra ; que sur lui pèse, en conséquence, la responsabilité de cet excès des *passions nationales*.

Voilà qui est insensé ! Le *meeting*—c'est-à-dire la réunion d'ouvriers tenue dimanche à l'Alhambra, — était organisé par des personnages parfaitement obscurs, ne touchant pas de plus près au gouvernement prussien qu'au rédacteur en chef de la *France*. A Berlin, personne ne parle de ce *meeting national.*

Il est regrettable que dimanche dernier, un télégramme ait été envoyé aux journaux de l'Ouest, à propos de cette insignifiante réunion, qui acquiert de la sorte, à Paris, une importance qu'elle ne mérite pas. A Berlin même, on n'en a rien su que dans la soirée de lundi, et, en lisant le compte-rendu qu'en donnaient les journaux,— on s'est pris à bâiller. *(Gazette de la Croix.)*

Il convient de rappeler que la forteresse de Luxembourg devait, en même temps, servir de défense *nationale* à la Confédération germanique, et de garantie *internationale* à la neutralité de la Belgique.

La dissolution de l'ancienne Confédération germanique n'a rien changé à cette situation de Luxembourg. Tous les Etats de la Confédération ancienne, sans en excepter ceux du Sud, ont, matériellement et formellement, un droit acquis au maintien intégral des obligations que la forteresse doit remplir.

L'Autriche partage le même droit, avec toutes les puissances garantes de la neutralité belge. Si Luxembourg devait devenir une place forte française, ces puissances ne manqueraient pas de déclarer qu'il faut asseoir sur de nouvelles bases la neutralité de la Belgique.

La Prusse violerait donc non-seulement ses obligations *nationales*, mais encore ses obligations *internationales*, si elle abandonnait d'elle-même son droit de garnison, sans y être autorisée par les puissances de la conférence de Londres.

Les déclarations de M. le marquis de Moustier montrent que la politique française s'inspire actuellement des mêmes considérations.

Quant au grand-duché proprement dit, certaines feuilles en faisant pressentir l'incorporation à la Fédération du Nord, nous rappellerons une fois de plus les déclarations très positives de M. le comte de Bismarck à ce sujet, déclarations d'où il résulte que le gouvernement prussien est loin de vouloir faire entrer le Luxembourg dans la Fédération germanique du Nord, au point de vue même des intérêts du nouvel Etat fédératif.

(Gazette générale de l'Allemagne du nord.)

En présence des calamités qu'amènerait une guerre entre la France et l'Allemagne, il convient à la presse germanique de ne pas éveiller de gaîté de cœur les passions de l'un et les susceptibilités de l'autre peuple. Nous devons, sans doute, être prêts, en tout temps, a défendre notre honneur; et qui douterait que dans le peuple allemand, habitué à regarder les triomphes remportés sur les armes françaises comme les périodes les plus brillantes de son histoire, et élevé dans ces traditions, une guerre contre la France n'enflammât des passions capables de tout risquer? Mais il en est de même de l'autre côté. Oublie-t-on qu'il s'agit de lutter contre une armée reputée jusqu'ici invincible, et derrière laquelle se tient debout un peuple enthousiaste, prêt à tous les sacrifices? Que, dans ces circonstances, l'issue de la rencontre doit être pour le moins estimée douteuse par tous ceux que le canon de Königgratz n'a rendus ni sourds ni aveugles? On paraît presque l'oublier. Au lieu de la position calme et ferme que nous sommes en droit de prendre vis-à-vis de demandes non encore définitivement formulées, le mouvement, par un contraste étrange avec les Adresses pacifiques de l'année dernière, est attisé, alimentée, comme le prouverait la *regrettable* assemblée populaire tenue dimanche dernier à Berlin.

Persévérer dans cette voie, c'est rendre la guerre inévitable. Quant à nous, aussi longtemps que notre voix sera entendue, nous voolons remplir notre devoir vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Europe. L'Assemblée populaire de Berlin demande la réunion la plus prompte possible du Luxembourg à la Fédération germanique. Elle conseille donc franchement, ouvertement, une politique de conquête, et la conquête d'un pays dont les habitans ne veulent, ni être, ni devenir allemands, ce que les boute-en-train de l'Assemblée savaient très bien, puisqu'une de leurs résolutions déclare qu'il faut rejeter absolument l'épreuve du suffrage universel. Nous croira-t-on à Paris, si nous assurons que ces demandes absurdes, insensées, n'émanent que d'une fraction infime du peuple allemand? Nous l'espérons, et nous protestons bien haut contre l'aveuglement dans lequel une partie de notre nation semble vouloir se précipiter.

(Gazette de Cologne).

FRANCE ET PRUSSE

(Puissance militaire.)

Au moment où la France et la Prusse attendent, l'arme au pied, que la diplomatie ait rendu sa sentence dans l'affaire du Luxembourg, il n'est peut-être pas inopportun de peser, au point de vue exclusivement militaire, les forces que les deux nations pourraient s'opposer réciproquement, et la valeur des éléments qui seraient appelés à résoudre la formidable partie d'échecs qui aurait le monde pour témoin, et dont l'humanité et la civilisation, les épargnes des peuples et le sang généreux des soldats, les larmes des mères surtout, feraient l'enjeu.

Nous craindrions d'être taxé de chauvinisme en exaltant la valeur de l'armée française. Il suffit de dire d'elle ce que le premier Consul disait de la République française, lors des conférences de Léoben: « Aveugle qui ne la voit pas ! »

L'armée prussienne a acquis dans la campagne de Bohême une renommée incontestable. La direction de cette campagne fait le plus grand honneur à son état-major général ; tandis que les troupes ont fait preuve d'une solidité inébranlable et d'un entrain irrésistible. De toutes les armées de l'Europe, l'armée prussienne est la plus redoutable, parcequ'elle représente la nation prussienne en armes, et que chaque soldat a, par son éducation et son instruction, par les sentiments élevés qui l'animent, une très-grande conscience et intelligence de ses devoirs.

En outre, notre expérience de militaire nous a démontré qu'en principe, les hommes se valent, et que la supériorité relative des armées dépend, à conditions égales d'organisation, de discipline, de bon entretien et d'armement, du mobile plus ou moins généreux qui les inspire, de la surexcitation des sentiments patriotiques, de la confiance dans les généraux en chef; mais, par-dessus tout de la sobriété, de l'endurcissement à la fatigue, de l'habitude des marches et des privations, de l'entraînement au régime essentiellement diététique et malsain des armées.

A l'heure actuelle, la Prusse a sur la France des avantages militaires incontestables, et, c'est probablement pour cette raison que l'opinion publique prussienne pousse à la guerre.

La Prusse peut mettre sous les armes 7 à 8 cent mille hommes en très-peu de jours. Son armement n'a pas besoin d'être renouvelé. Elle possède sur la rive gauche du Rhin par elle-même ou par ses alliés, un territoire assez considérable, des têtes de pont sur le Rhin, trois places fortes de 1er ordre, sans compter plusieurs places de second ordre qui font de la Prusse et de la Bavière rhénanes une espèce de quadrilatère appuyé sur la Belgique, puissance neutre, et sur le Rhin.

L'offensive et la défensive lui sont également faciles.

La France, aux termes de la déclaration du maréchal Niel, ne peut mettre en ligne immédiatement que 300 mille hommes ; mais ce sont les vétérans d'Afrique, de Crimée, d'Italie, de Chine, de Syrie et du Mexique ! . . . .

Elle n'a pas de tête de pont sur le Rhin, pas de quadrilatère. Elle n'a encore que très-peu de fusils à aiguille.

Cependant, la puissance de la France est telle au point de vue militaire que, à moins d'une coalition, malgré l'infériorité numérique, l'insuffisance de fusils perfectionnés, et le désavantage d'une situation stratégique qui rend difficile l'offensive, la partie s'engagera dans des conditions égales.

La campagne de Bohême est une exception dans l'histoire de la guerre, et l'on ne saurait sans imprudence en tirer à Berlin des inductions générales quant au résultat d'une guerre contre la France.

Les plans du comte de Moltke dressés pour l'offensive ont pu être mathématiquement exécutés, grâce à l'impéritie et au manque d'initiative du feld maréchal Benedek. Le succès, en couronnant ces plans, les a mis pour ainsi dire à l'abri de la discussion. Cependant, on ne saurait s'empêcher de se demander quelle eût été la situation de l'armée prussienne si elle se fût trouvée en face d'un général plus osé qui aurait culbuté les têtes de colonnes prussiennes sans leur laisser le temps de se réunir.

En outre, Sadowa n'eût été qu'un épisode de la campagne si les Autrichiens avaient eu en réserve l'armée détachée en Italie. Les Prussiens avaient les pieds *en compote* et les maladies ce fléau démoralisateur des jeunes troupes commençaient à décimer leurs rangs.

Quoiqu'il en soit avec des masses d'hommes aussi considérables que celles qui entrent dans la composition des armées modernes, la guerre défensive est littéralement impossible. L'avantage reste inévitablement au général qui, par la rapidité et l'imprévu de ses coups, sait jeter le désarroi dans les combinaisons de son adversaire et le forcer à contre-mander ses ordres sur toute la ligne.

Or, tout le monde sait qu'avec l'armée française l'ennemi a rarement l'offensive et que, dans une guerre contre la France, en prenant pour objectif Paris, il faut

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS
DE
GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

VIII

Ne trouvant rien à répondre, il asséna sur la table un terrible coup de poing, et tandis que ses enfants épouvantés s'allaient réfugier sous les jupons de leur mère, il sortit ou plutôt il prit la fuite.

Tout naturellement, il alla chez la Valbray et lui raconta ce qui venait de se passer. Celle-ci l'écouta silencieusement et lorsqu'il eut fini :

— Il faut payer Frédéric Borel, lui dit-elle. Il a des soupçons et sa présence trop fréquente dans ta maison est un grand danger pour toi. Paie-le, afin qu'il n'y revienne plus.

— La payer, cela vous est facile à dire. Mais, où prendre l'argent ?

La Valbray le regarda avec une pitié mêlée de mépris.

— Décidément, murmura-t-elle, les hommes ne sont pas très forts. Si j'étais à ta place, je voudrais vivre les bras croisés, ne rien me refuser et ne pas exposer ma femme à formuler des plaintes fort légitimes après tout.

Furbice l'interrogeait avec surprise. Elle ajouta :

— A quoi donc cela te sert-il d'avoir une amante comme Margaï.

Ces paroles le plongèrent dans des réflexions profondes qui ne tardèrent pas à porter leurs fruits.

Sur les indications de la Valbray, il combina la comédie à laquelle nous allons faire assister nos lecteurs. Si elle leur paraît trop odieuse, si elle révolte leur délicatesse, ils voudront bien se rappeler que nous n'écrivons pas un roman, mais bien une histoire des plus vraies, dans ses moindres détails.

Le même jour, Furbice se trouvait à la ferme avec Margaï. Ils étaient seuls dans le jardin, assis sur un banc, au fond d'un berceau entouré de vigne vierge.

Ils aimaient ce petit coin. Exposé au midi, il procurait de la chaleur en hiver ; durent l'été son ombrage abritait contre le soleil. Mais ce qui surtout le leur rendait cher, c'est qu'ils ne pouvaient y être surpis ; c'est qu'ils voyaient sans être vus.

Assis à côté de Margaï, Furbice répondait distraitement aux douces paroles qu'elle lui adressait amoureusement, il feignait de ne pas la voir ou de s'arracher pour lui plaire à des pensées absorbantes. Cette attitude devait intriguer une femme éprise et jalouse. Margaï ne tarda pas à s'en inquiéter, et comme sa passion était sincère, elle ne put garder le silence.

— Que me caches tu, mon Furbice ? lui dit-elle. Tu as de la peine. Pourquoi ne m'en dis-tu rien ?

Il fit le geste d'un homme qui veut éloigner un mauvais rêve et il embrassa Margaï avec une effusion de tendresse faite pour dissiper toute inquiétude.

— Tu es bon, reprit-elle ; tu m'aimes, je le sais. Mais ce ne serait pas me le prouver, que d'avoir un secret pour moi. J'ai vu tes préoccupations, j'ai entendu tes soupirs. Je veux en connaître la cause.

Et elle se dégageait de ses bras, l'interrogeant avec une prière dans le geste et dans le regard.

Tu te trompes dit-il.

Impatientée, elle frappa la terre du pied, en s'écriant :

— Je ne me trompe pas et je veux tout savoir.

Il résista encore, se fit supplier et se laissa enfin arracher une à une les confidences qu'il avait préparées, afin de les présenter habilement et d'émouvoir le cœur de Margaï.

Elle sut ainsi que depuis que Furbice la connaissait, il avait négligé ses affaires, afin d'être plus souvent et plus longtemps auprès d'elle. Des pertes en étaient résultées pour lui, il était dans la plus grande gêne, sa femme et ses enfants manquaient presque de pain, et Frédéric Borel menaçait de l'expulser de sa maison.

Lorsqu'il eut fini, elle se jeta a son cou.

— Voilà donc ce que tu me cachais, dit-elle, mais ne devais-je pas être la premièro à le savoir, si tu m'avais aimée comme je t'aime ? Qu'est-ce que je dis là? s'écria-t-elle en l'embrassant de nouveau. Tu m'as prouvé, au contraire, la force de ton amour par l'étendue du sacrifice que tu m'as fait. Et tu hésitais à parler ! Mais, tout ce que tu m'as révélé te rend encore plus cher à celle qui t'adore.

Comme il lui rendait ses caresses, elle s'y arracha et reprit:

— Ecoute-moi, il faut maintenant mettre fin d'un seul coup à tes embarrrs. Demain, j'aurai parlé à Pascoul ; il te prêtera la somme dont tu as besoin. Il ne faut laisser souffrir ni ta femme, ni tes enfants ; ce serait un remords pour moi. Quant à Frédéric Borel, il faudra le payer, car je ne veux plus que tu aies du tourment.

Furbice essaya de refuser les bons offices de Margaï. Mais, c'était pour la forme. Il fut décidé que Margaï parlerait à son mari et obtiendrait les trois mille francs que Furbice jugeait nécessaires pour sortir de ses embarras.

Ce ne fut pas tout. Furbice était à peine parti, que la Valbray étant venue à la ferme. Margaï la chargea de plusieurs coupons de chaudes étoffes, de plusieurs bouteilles de bon vin, de provisions de toutes sortes, d'un peu d'argent, en lui donnant pour mission d'aller porter le tout à Brigitte. Elle ne voulait pas que la misère régnât danc la maison habitée par son amant.

— Vous ne me nommerez pas, la Valbray, je vous le défends. Vous lui direz que tout cela vient d'une âme charitable qui connait sa position et qui lui veut du bien.

La Valbaay s'acquitta de la commission, et Brigitte reçut cette aumône abondante, en pleurant de honte, mais pénétrée de reconnaissance pour la personne inconnue dont la main se montrait aussi généreuse. Elle essaya bien de deviner son nom, mais la Valbray demeura impénétrable.

Le même jour, Margaï parla à son mari des confidences de Furbice, et déclara qu'elle souhaitait qu'on lui vint en aide.

Voire le numéro du 18 avril.

s'attendre à ce que sa propre capitale soit l'objectif des Français.

De vieilles troupes aguerries, conduites par des cadres ambitieux, pour peu que la guerre se prolonge, donnent le temps à une armée de gardes nationales de se fondre sous l'influence des marches, des fatigues, des privations, et de la maladie ; un jour de bataille, elles entrent dans la masse ennemie comme un pieu dans la terre détrempée ; elles ménagent leur pain et leurs cartouches. tirent à coup sûr, et font froidement ce métier de boucher qu'on appelle un combat à la bayonnette ou une charge de cavalerie ; difficiles à déconcerter, incapables d'épouvante folle et de paniques, elles ne reculent que difficilement ; vaincues elles soutiennent la retraite un contre cent comme à la Bérésina, ou se font tuer stoïquement comme à Waterloo.

A ce point de vue seul, notre propre expérience fortifiée du témoignage de l'histoire des phalanges grecques, des légions romaines, des chevaliers des croisades, des routiers du moyen-âge, des compagnies d'infanterie de Charles-Quint, des régiments du Grand Frédéric, de la vieille garde française du premier empire, des zouaves, en Crimée et en Italie, nous ferait donner la préférence au commandement d'une armée de vieilles troupes sur une armée de pères de famille, redoutable lorsqu'il s'agit de défendre le sol de la patrie, mais dont l'enthousiasme ne saurait être alimenté long-temps par cette chose creuse qu'on appelle la gloire.

La France a un autre avantage : le sang de ses soldats est un sang anonyme ; toujours prête à disperser les os de ses enfants aux quatre coins du globe, la noble nation a tari la source de ses larmes, et l'affliction privée ne prend jamais les proportions d'un deuil public ; tandis qu'il suffit d'avoir traversé l'Allemagne après la dernière guerre, pour se rappeler de combien le désespoir des pertes subies l'emportait sur la gloire des vainqueurs, comme sur le désastre des vaincus.—

Cependant le hasard a une grande part dans les chances de la guerre ; (40 0/0 suivant Napoléon)et, il en est de la guerre comme de la pierre qui s'échappe de la fronde : malheur à qui la déchaîne ; car nul ne saurait prévoir le but qu'elle ira frapper.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

La Sublime-Porte vient de notifier aux chefs de mission le règlement ci-après :

REGLEMENT

Relatif aux bateliers, canotiers, mahonadjis, voituriers et autres qui serviraient d'instruments à des actes de contrebande.

Art. 1er. Tous les bateliers, canotiers et mahonadjis qui se livrent au transport des marchandises sur mer, sont tenus de débarquer directement, et sans toucher à aucun autre point, aux échelles de la douane locale, toutes les cargaisons qu'ils recevraient, tant des bateaux à vapeur que des bâtiments à voile ; les marchandises qui leur seront délivrées d'une échelle autre que celle de la douane, pour être transportées premièrement par eux à la douane pour en obtenir, après l'examen d'usage, l'autorisation d'embarquement. De même, les voituriers et les conducteurs de chevaux auront à passer d'abord à la douane toutes les fois qu'ils seront chargés du transport par terre d'une marchandise quelconque.

Tout batelier, canotier, mahonadji, voiturier, loueur de chevaux, à quelque nationalité qu'il appartienne, qui sera pris en flagrant délit de contravention, lors de sa participation à la contrebande, sera condamné à une amende équitable du double des droits de douane dont la marchandise détournée est passible, sans préjudice de la confiscation de cette même marchandise, aux termes des traités de commerce.

Art. 2. Toutes les fois qu'un batelier, canotier, mahonadji, voiturier ou loueur de chevaux qui, étant frappé de la pénalité portée par l'article précédent, ne la payera pas immédiatement, sa barque, son canot, sa mahone, sa voiture ou ses chevaux seront retenus à la douane pendant un mois entier. Si l'amende édictée n'est pas payée à l'expiration de ce délai, l'objet ou l'animal retenu sera vendu aux enchères publiques ; et après qu'on aura prélevé sur le produit de la vente le montant de l'amende, ainsi que les frais d'entretien de l'animal pendant le mois de retenue, le restant sera restitué au propriétaire.

Art. 3. En cas de récidive du délit ci-dessus spécifié, les individus qui s'en rendront coupables, outre la condamnation à l'amende, seront encore dénoncés à la direction de l'octroi, dans la capitale, ou aux autorités locales, dans l'intérieur, pour être interdits dans leurs fonctions.

Le présent règlement sera mis en vigueur aussi bien dans la douane de la capitale que dans toutes les autres douanes de l'empire.

—

Par un memorandum, la Sublime Porte notifie aux chefs de mission, qu'une échelle ayant été construite à Samsoun, ceux qui arrivent à cette échelle ou qui s'y embarquent, sont soumis à une taxe.

—

Un filou a profité du moment où le monde sortait de l'église pour enlever une montre. Une autre personne qui se trouvait près de là remarqua le fait, saisit le voleur par le collet et le remit à un zaptié. La montre fut rendue au propriétaire

—

Une patrouille de zaptiés, faisant la ronde du côté de Sakiz-Aghatz, rencontra deux personnes suspectes, les arrêta, puis les ayant fouillés, elle trouva sur eux au lieu de ceinture des ustensiles pour enfoncer les portes, ainsi que des allumettes. On a conduit ces honnêtes ouvriers au poste.

—

A Férikeuy, un conducteur de mulets abandonna ses mulets dans un terrain où un Croate avait semé des fèves. Le Croate arrive ; voyant les dégâts causés, il prend un bâton et frappe les mulets avec une telle force que l'un d'eux succombe. Le conducteur arrive. On se prend aux mains. La bataille se termine à l'arrivée d'un zaptié qui conduit au poste les deux auteurs du scandale. Il y aura procès : le conducteur réclame le prix du mulet mort.

—

Une servante, profitant de l'absence de sa maîtresse sortie avec ses filles pour se rendre à l'église, a enlevé toute l'argenterie de la maison, une vingtaine de livres turques, une montre, une chaîne et s'est enfuie. On est à sa recherche. Cette fille est de Tinos.

—

La compagnie du Cirque Suhr est partie jeudi avec tout son personnel.

Liste nominative des passagers partis de Constantinople le 17 avril, par le paquebot à vapeur Godavéry *cap. Jarret.*

De Constantinople pour les Dardanelles :
MM : Golsmith.
Scalabrino.

De Constantinople pour le Pyrée :
MM. Dendrinos.
B. Andrea.
Izailoff.
Trohani et ses 2 cousins.
A. Molohadis.
Heropulo.
Trohand et sa famille.
Mad. Pénelope.
Angelico.

De Constantinople pour Messine :
Capit. Minshull et son compagnon.

De Constantinople pour Marseille :
MM. Constantinidis.
Misliam Ohanés.
Andon Mislian.
A. Hephestides.
Hertz.
Bévoz.
Marcellin.
Arran.
Ropopulo et sa famille.
Mad. Antoniadis.
Mousier.

On nous écrit de Damas :

Le 16 de ce mois, vers le soir, *un avis imprimé et publié par un patriote zélé* était répandu à Damas. Il s'agissait de demander des secours pécuniaires en faveur des Musulmans de la Crète. L'*avis* était rédigé en arabe et en turc, et le style de la pièce, disons-le tout de suite, était celui d'un patriote par trop exalté. Certaines expressions qui, ailleurs, eussent passé inaperçues ont ici, je ne dis pas excité le fanatisme musulman — l'attitude de cette population n'a pas cessé d'être calme—mais inspiré des craintes aux chrétiens. Aussi, le 17 au matin, l'avis déjà en circulation depuis la veille, était-il retiré par l'autorité, et le 17 un autre avis rédigé par le gouverneur-général lui-même, était répandu partout, placardé dans les rues et les bazars, en même temps que lecture publique en était donnée dans les mosquées. Celui-ci calme, mais ferme et digne exposait la situation et rassurait les esprits.

L'auteur de l'avis malencontreux, le *mektoubdji* du vilayet, Fevzi bey, a été destitué immédiatement et des mesures propres à rassurer les chrétiens ont été prises par S. Exc. Rachid pacha.

Les musulmans, je l'ai dit plus haut, ne se sont nullement émus de cette publication et rien dans leur conduite ne peut justifier la panique des chrétiens. Cette panique a été prodigieuse surtout parmi les basses classes. On se croyait à la veille des évènements de 1860. Quelques chrétiens ont tellement été épouvantés qu'ils ont quitté Damas. Le nombre cependant en est minime quoiqu'on veuille le représenter bien grand. Aujourd'hui la tranquillité la plus parfaite règne partout. Tous les esprits se sont calmés.

Vous comprendrez aisément que dans une correspondance sérieuse, je ne m'arrêterai pas à répéter les bruits absurdes qui ont été répandus autour de nous pendant plus d'une semaine au sujet des sentiments hostiles des musulmans ; je ne m'occuperai pas non plus à les démentir. D'ailleurs, ils sont tombés d'eux mêmes devant l'attitude des autorités et il faut vraiment être bien sot ou bien méchant pour supposer comme on a eu le courage de le dire que le gouvernement voudrait voir se renouveler les évènements de 1860. (*Impartial*).

——

TREMBLEMENT DE TERRE A MÉTELIN.

On nous écrit de Mételin, le 11 avril :

La dernière semaine s'est écoulée avec des secousses aussi rares qu'insensibles, et la population commençait naturellement à se rassurer. Mais depuis hier, l'épouvante a de nouveau pénétré dans tous les cœurs. Nous avons eu trois tremblements de terre extrêmement forts, mais par bonheur de très courte durée, dans l'intervalle de ces dernières 24 heures. Le premier s'est fait sentir à 5 heures du matin, le second à 8 heures du soir et le troisième ce matin à 8 heures. Chaque fois, la secousse était précédée d'un grondement souterrain semblable aux échos prolongés d'un coup de tonnerre.

Hier matin on a également éprouvé à Aïvali une secousse tellement forte, que les habitants de cette ville ont passé tout le jour dans la plus grande inquiétude.

Deux nouveaux comités de secours se sont formés en faveur de nos pauvres. L'un à Chio et l'autre à Rhôdes. Le premier nous a envoyé des vivres, et le second une somme de 24,258 1/2 piastres. Nous accompagnons bien volontiers de nos actions de grâce l'éloge que méritent les habitants de ces deux îles de s'être rappelés d'une manière si généreuse la même infortune qui les a frappés, il y a quelques années.

Je vous adresse ces lignes à la lumière d'une bougie, bien que ce soit 11 heures du matin. La cause en est à un de ces orages rares, qui font penser à la fin du monde. Il me semble à chaque instant, que la baraque dans laquelle je vous écris en ce moment, va être emportée comme une plume dans les airs avec tout ce qu'elle contient.

(*Impartial*.)

——

Andrinople, le 15 avril 1867.

Le gouverneur général du vilayet d'Andrinople est arrivé hier après midi à sa résidence, après une absence de 40 jours en tournée d'inspection dans la province de Silimnio ; après le Bayram il doit continuer son inspection dans la province de Rodosto.

Durant son absence le secrétaire général du villayet Ali Bey qui gérait les affaires administratives, a par sa conduite, acquis beaucoup de popularité.

Dernièrement il y a eu des scènes désagréables au conak de la part du métropolitain grec vis-à vis de l'évêque uniate, ce dernier a dû se plaindre à S. Exc. Mehmet bey, et ce fonctionnaire s'est empressé d'user de son influence pour rétablir le bon accord entre ces deux dignitaires ; et le consul d'Autriche, à qui l'évêque uniate s'est adressé dans cette circonstance, a donné son appui moral aux autorités ottomanes pour prévenir le renouvellement de scènes qui blessent les susceptibilités et excitent les passions des différentes communautés chrétiennes dans cette ville.

La population Mahométane et chrétienne est vivement peinée de ce que bientôt le collége militaire d'Andrinople doit être supprimé et les élèves transférés à Schumla. On parle même d'un mémoire qui se prépare ; les notables du pays, priant le gouverneur général de solliciter du gouvernement impérial l'exécution de cette mesure et offrant de fournir les moyens de bâtir un plus vaste établissement. Il faut vous dire que depuis quelques années on admet dans ce collége des enfants chrétiens ; à cette heure ils se trouve cinq bulgares et trois grecs dans cet institut qui sont traités exactement sur le même pied que les élèves mahométans.

L'autorité est très occupée à mettre sous les armes pour le service actif quatre bataillons de rédifs. Cette mesure prise à la veille du Bayram cause une grande sensation parmi toutes les classes de la population. On fait courir une infinité de rumeurs, mais je peux vous assurer que nous continuons à jouir de la plus parfaite tranquillité.

——

On nous écrit de Candie :

Les manœuvres des agents des comités et la violation des droits souverains du gouvernement impérial vont leur train, nonobstant la mésaventure arrivée au sieur X. dont Rechid effendi a dévoilé la complicité avec les chefs des volontaires. L'audace des agitateurs a même été encouragée par l'impunité avec laquelle la révélation de ces menées dangereuses a été accueillie. La situation que la diplomatie a créée à la Sublime Porte est vraiment une énigme et il devient alors impossible de prévoir l'époque du rétablissement définitif de l'ordre dans toutes les provinces de l'île dont les populations sont tiraillées par les violences des volontaires qui ne reculent devant aucun acte pour arriver à leur fin. Le gouvernement n'épargne néanmoins aucun sacrifice pour donner satisfaction aux griefs des Crétois, griefs sur la légitimité desquels nous savons à quoi nous en tenir. Les sympathies que, bien mal à propos, l'on a témoignées aux Candiotes et les entraves dont on a, par contre, embarrassé l'action du gouvernement, entretiennent le ferment de l'insurrection et rendent inévitable le recours à la voie des armes. Du sang sera encore versé. Le fanatisme imputera cette nécessité à la *barbarie* des Turcs que l'on veut absolument considérer comme fatalement cruels par leur nature. Le droit politique qui régit l'Europe entière, le libre arbitre des Etats que l'on respecte partout dans les deux mondes, sont déniés à la Turquie que l'on s'obstine à vouloir mettre sous tutelle et à la faire guider par des mentors plus ou moins charitables à son endroit. La race d'Osman est mise ainsi à l'index des Chrétiens par suite des préventions de l'Europe ; mais à défaut du respect humain, il y pour elle la justice divine. Le Sultan Amurat ne l'invoqua point en vain quand, au milieu du combat, indigné de la mauvaise foi de Ladislas, roi de Pologne, il s'écria : « Dieu des Chrétiens ! si tu est le vrai Dieu, venge-moi de tes disciples ! » Amurat gagna la bataille. Ladislas y perdit la vie.

Hussein pacha est reparti le 4 de Candie allant à Réthymno et de là à la Canée. S. E. se propose de marcher contre les rebelles avec toutes ses forces partagées en trois divisions ou armées de Candie, de Réthymno et de la Canée. Ces corps auront à opérer de manière à enserrer les volontaires dans le cercle qu'ils tendront à former autour d'eux, après les avoir expulsés des positions qu'ils occupent dans les districts. A la Canée, il y a eu dernièrement un combat entre les troupes et la band de Mavvo Yéni qui a essayé de surprendre la garnison établie aux environs de Zerzebilia. Les Grecs ont été obligés d'abandonner la partie après avoir perdu 20 hommes. Les rebelles ont essuyé un autre échec à Périvolia, district de Réthymno ; cernés par les corps d'infanterie qu'ils avaient assaillis à l'improviste, ils n'ont dû leur salut qu'à une fuite précipitée. Néanmoins vingt d'entre eux ont perdu la vie dans ce sauve-qui-peut général. (*Impar.*)

CORPS LEGISLATIF.

Extrait du compte-rendu analytique de la séance du lundi 8 avril.

PRÉSIDENCE DE M. SCHNEIDER, PRÉSIDENT.

—

DEMANDES D'INTERPELLATIONS.

M. Jules Favre. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de M. le président, en mon nom et au nom de plusieurs de mes collègues, une demande d'interpellations ainsi conçue :

« Nous demandons à adresser au gouvernement des interpellations sur les négociations engagées et sur les résolutions prises ou à prendre par le gouvernement au sujet du grand-duché de Luxembourg. »

M. Lambrecht. J'ai l'honneur également, en mon nom et au nom de plusieurs de nos collègues, de déposer une demande d'interpellations sur la question du grand-duché de Luxembourg. (Approbation sur plusieurs bancs.)

M. le président Schneider. Je dois dire qu'antérieurement à ces deux demandes d'interpellations, j'en avais reçu une qui a le même objet et qui est signé par MM. Segris, Josseau, de Saint-Paul, Terme Chagot, Louvet, Laurent Descours, Larrabure. (Nouvelles marques d'approbations.)

M. Glais-Bizoin. La conduite du gouvernement est inexplicable (Bruit.)

M. le président Schneider. J'ai reçu de M. le ministre d'Etat communication d'un décret impérial qui délègue M. le ministre des affaires étrangères pour faire au Sénat et au Corps législatif une communication relative au grand-duché de Luxembourg. (Très bien ! très bien !)

Acte est donné de cette communication.

Le parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Berryer. Cette communication ne peut empêcher le renvoi dans les bureaux des demandes d'interpellations.

Voix nombreuses. Laissons d'abord parler M. le ministre !

S. Exc. M. le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères, au milieu d'un profond silence, donne lecture de la communication suivante : (1)

M. Eugène Pelletan. Cela n'explique rien. Il n'était pas nécessaire que M. le ministre des affaires étrangères vînt à la tribune pour dire si peu de chose. (Bruit.) Alors nous demandons des communications de pièces.

M. Berryer. Je demande la parole.

M. le président Schneider. La situation me paraît assez nette..

M. Berryer. La communication qui vient d'être faite ne peut porter aucune atteinte aux demandes d'interpellations.

M. le président Schneider. C'est ce que j'ai voulu dire. L'exercice du droit d'interpellation n'est entravé en rien par la communication du gouvernement. Il ne m'appartient pas de préjuger quel pourra en être l'effet sur la Chambre. La Chambre jugera s'il y a lieu à interpellations, mais les demandes d'interpellations qui ont été déposées doivent d'abord suivre le cours qui est tracé par le règlement. (Marques d'approbation.)

M. Berryer. C'est précisément ce que je voulais dire. Je voulais demander que, nonobstant la communication qui vient de nous être faite, les demandes d'interpellations fussent renvoyées dans les bureaux. J'ajoute que cette importante affaire a été délibérée librement dans tous les parlements d'Europe, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne ; le gouvernement russe lui-même a cru devoir en faire l'objet d'une communication à ses peuples. Une discussion au sein du Corps législatif est donc nécessaire. (Approbation sur plusieurs bancs.)

M. le président Schneider. Je constate que personne n'entend mettre obstacle au vœu qu'exprime l'honorable M. Berryer. Mais nous sommes en présence de formes déterminées par le règlement, elles doivent être observées. Quelque suite qu'il puisse être donné aux demandes d'interpellation, il restera toujours acquis que le gouvernement avait pris les devans sur toute demande d'interpellation. (C'est vrai ! — Très bien ! très bien !)

M. Eugène Pelletan. Non il a suivi ; M. Jules Favre avait déjà déposé sa demande.

M. le président Schneider. Pardon : le décret, dont

(1) Nous avons donné in-extenso dans notre feuille de jeudi la communication de Monsieur le marquis de Moustier.

— Il est pauvre, dit-elle, chargé de famille et digne d'être secouru. Nous sommes riches, nous n'avons pas d'enfants, venons à son aide, Pascoul, cela nous portera bonheur.

Comment résister à une si charmante prière !

Heureux de plaire à sa femme, Pascoul accorda tout ce qu'elle demandait, et avec un plaisir d'autant plus grand qu'il éprouvait pour Furbice une très vive sympathie.

C'est lui-même qui, le lendemain, voulut lui apprendre cette nouvelle, et il le fit en des termes qui, pour tout autre que le maquignon, en eussent doublé le prix.

Le premier soin de ce dernier fut d'aller à Apt payer Frédéric Borel dont il redoutait les bavardages.

— Vous avez donc trouvé de l'argent ? dit le créancier fort surpris de voir s'aligner devant lui quarante beaux louis tout neufs.

— Apparemment, puisque je vous paye ? répondit sèchement Furbice. Le compte y est. Donnez moi ma quittance.

— Parbleu, je pense bien que nous n'avez eu recours à aucun crime pour vous procuer la somme, répondit Frédéric qui écrivait lentement le reçu, après avoir compté l'argent plus lentement encore. Et il ajouta méchamment : — Je sais que vous ne l'auriez pas eue si, pour l'obtenir, quelque démarche peu honorable avait été nécessaire.

Furbice sentit le trait, et la colère rougit son visage. Il saisit vivement le poignet de Frédéric.

— Mon garçon, lui dit-il d'une voix sourde, je vous engage à ne jamais vous occuper de mes affaires, et à vous rappeler que je me charge de vous faire avaler votre langue, si jamais elle avait le malheur de s'allonger làmes dépens.

Frédéric retira sa main toute rouge de la pression qu'elle avait subie entre les doigts de Furbice, et tout en maugréant, il donna le reçu qui délivrait le maquignon de ses obsessions. Mais il avait été blessé au vif, et il jura de se venger de la brutalité de Furbice.

Il se tint parole quelques jours plus tard. Ayant rencontré dans les rues de Gordes la femme du maquignon, il lui apprit que, grâce à l'intervention de Pascoul, la dette de Furbice était éteinte ; il eut soin d'ajouter qu'il ne voulait pas chercher par quels moyens ce dernier avait obtenu du fermier une somme aussi considérable.

— Que voulez-vous dire ? répondit Brigitte. Expliquez-vous.

— Que je m'explique ! mais ce n'est point facile. Votre mari ne pardonnerait pas de vous avoir révélé un de ses secrets.

Brigitte pressentit un malheur.

— Monsieur Borel, dit-elle, j'ignore ce que vous allez m'apprendre. Mais, je vous jure que je ne vous trahirai jamais.

— J'ai foi dans votre parole et je ne vois dès lors aucun inconvénient à vous faire savoir la vérité.

Alors Frédéric dévoila les infamies de la conduite de Furbice et ses amours avec Margaï.

Brigitte rentra chez elle, en proie à une épouvantable désolation, égarée, à moitié folle.

Nous l'avons dit : elle aimait Furbice. Au milieu de ses plus mauvais jours, elle n'avait jamais suspecté sa fidélité. La trahison dont on lui apprenait l'existence comblait la mesure de son malheur. Aucune illusion ne lui était plus permise. Sa joie dernière.

Elle se lamentait et pleurait depuis longtemps déjà lorsque ses yeux s'arrêtèrent sur ses enfants. L'aspect de ces deux petits êtres qui semblaient avoir conscience de leur malheur, arrêta ses larmes. Elles les caressa, se sentit soulagée et elle envisagea plus froidement sa situation.

Furbice ne l'aimait plus puisque depuis plusieurs mois il la trompait. Que lui restait-il à faire ? A mourir ? non, à vivre, car les enfants étaient là et jamais leur père ne saurait les empêcher de souffrir du froid et de la faim.

Cette paysanne sans instruction, mais douée d'un cœur ardent, eut, en ce moment une heure d'héroïsme. C'est lorsqu'elle prit la résolution de vivre sans se plaindre, sans manquer à aucun de ses devoirs.

Mais, tout à coup, un soupçon se dressa devant elle. Elle venait de se rappeler ces aumônes généreuses que la Valbray lui avait apportées de la part d'un inconnu charitable et qui s'étaient renouvelées à diverses reprises. Si les deux enfants étaient chaudement vêtus, si elle même avait pu changer son pauvre costume contre un autre plus décent, c'est à ces aumônes qu'elle le devait.

Elle voulut savoir d'où venaient ces bienfaits.

D'un bond, elle fut chez la Valbray.

— Je connais ma bienfaitrice, lui dit-elle, la fièvre aux yeux et dans la voix. C'est Margaï Pascoul.

— Quoi ! vous savez ! répondit la Valbray toute surprise.

Déjà Brigitte n'était plus là ; elle venait de rentrer chez elle, et arrachant la robe qui lui couvrait le corps, elle la foulait aux pieds pour reprendre celle des anciens jours.

Puis, elle courut vers ses enfants. Eux aussi devaient les vêtements qui les enveloppaient à la générosité de Margaï. Brigitte allait dépouiller les pauvres petites ; mais elle s'arrêta éperdue.

Il faisait froid. Devaient-ils pâtir de tant d'infamies !

Sa fermeté l'abandonna et de nouveau les larmes s'échappèrent de ses yeux.

Ce n'était plus de désespoir qu'elle pleurait, c'était de colère et d'impuissance.

Ah ! cette Margaï criminelle autant que belle, comme elle la détestait ! Que de mal elle lui eût fait en ce moment, si elle l'avait pu, pour lui rendre tout celui qu'elle en recevait !

Quoi ! cette femme lui avait pris un mari ; puis, elle lui avait fait l'aumône !

La charité complice de l'adultère ! Tant de monstruosité et tant d'hypocrisie !

Les pensées les plus diverses se pressaient dans la tête de Brigitte. Elle y sentait des bouillonnements. Ses pieds et ses mains étaient glacés, et si ses yeux avaient encore l'apparence de la vie, c'est que la colère les animait.

Epuisée, brisée, abattue, elle allait enfin céder à tant d'émotion et perdre connaissace, lorsqu'elle vit tout à coup la porte s'ouvrir et une femme entrer.

Cette femme était belle, souriante, élégamment vêtue.

On eût dit l'ange qui console les grandes douleurs et cicatrise les plaies profondes.

C'était Margaï.

A suivre.

j'ai donné lecture m'avait été remis avant qu'aucune demande d'interpellation eût été annoncée. Si M. Jules Favre a pris la parole une minute avant M. le ministre des affaires étrangères, il n'en reste pas moins acquis, je le répète, que le gouvernement avait pris l'initiative des explications. (Très bien ! très bien !)

M. Thiers. Je demande à faire une observation. Nous reconnaissons parfaitement que le gouvernement a pris l'initiative; mais, dans tous les pays où la nation est admise à intervenir dans la conduite de ses affaires, on lui fournit les moyens de s'éclairer. Evidemment, dans une question de cette nature, il y a eu un échange de dépêches ; ces dépêches, le gouvernement devrait nous les communiquer (Bruit) je le répète, où la nation a le droit d'intervenir dans la discussion de ses affaires, on lui fournit les moyens de s'instruire. Des pièces, quelques-unes au moins, doivent nous être communiquées, à moins que nous n'en soyons réduits à discuter d'une manière conjecturale. (Bruits divers.)

M. le président Schneider. La parole est à M. le ministre d'Etat.

S *Exc.* M. *Rouher*, ministre d'Etat. Les termes mêmes de la communication qui vient d'être faite au Corps législatif expliquent que la question relative au grand-duché de Luxembourg n'est pas encore entrée dans la voie diplomatique officielle : il n'y a encore eu qu'un échange de pourparlers.

On a rappelé ce qui avait eu lieu dans d'autres parlements. Là, une question a été adressée, les ministres y ont immédiatement répondu. C'est le but que le gouvernement a voulu atteindre par cette communication.

Si les interpellations sont autorisées...

M. Glais Bizoin Les acceptez-vous ?

M. le ministre. Si la Chambre les autorise, nous aurons à les expliquer. Je dois toutefois le dire dès à présent, il n'existe pas de dépêches du gouvernement sur cette question de cession du grand duché.

Mais le gouvernement est convaincu que la lecture attentive du document dont M. le ministre des affaires étrangères vous a donné connaissance est de nature à satisfaire les susceptibilités de la Chambre et à éclairer l'opinion du pays. (Très-bien ! — Interruption.)

M. Emile Olivier. Je demande la parole.

M. Thiers. Puisque le ministre d'Etat me fait l'honneur de me répondre, on me permettra une courte réplique. D'abord je ne cite les pays étrangers que d'une manière générale.

Je dis que dans tous les pays de discussion, même à l'occasion des questions beaucoup moins graves on fournit les moyens de s'instruire.

Maintenant ce qui s'est passé dans les autres parlements ne pourrait pas nous servir de règle. Les autres pays n'étaient que très indirectement intéressés dans la question; ils n'y assistent pour ainsi dire qu'en spectateurs. Nous, nous avons dans cette question un intérêt bien autre, par exemple, que l'Angleterre. Nous y avons une position spéciale qui nous donne le droit de demander des lumières plus grandes. J'ajoute que dans les autres pays la discussion a été beaucoup plus développée que la communication que l'on vient de nous faire. Cependant, quel pays a plus que le nôtre le droit d'être éclairé dans une question qui peut engager ses destinées !(Interruption.)

Comment est-ce que les destinées de la France ne sont pas engagées dans cette question ? (Vive approbation et applaudissement sur quelques bancs) Il s'agit de ses intérêts, de son honneur, il s'agit d'une question d'où peut sortir la paix ou la guerre, et vous croyez que nous aurions le droit d'être indifférens ? (Bruit.) Non, ce n'est pas sur une déclaration semblable que nous pouvons discuter avec fruit. (Nouvelle approbation sur plusieurs bancs.)

M. le ministre d'Etat et *M. Emile Olivier* se lèvent en même temps pour parler.

M. *le Ministre d'Etat* Si M Emile Olivier a une question à adresser au gouvernement, il peut parler. Je lui répondrai en même temps qu'à M. Thiers

M. Emile Olivier J'accepte l'offre de M. le ministre d'Etat, parce que j'ai en effet une question à adresser au gouvernement. Il vient de nous lire une communication dans le but de faire connaître au pays préoccupé...

Une voix. Inquiet !

M. Emile Olivier Je ne veux rien exagérer ; je dis préoccupé. (Le gouvernement a voulu faire connaître au pays préoccupé quelle est la situation véritable dans laquelle se trouve une question qui agite les parlemens de tous les pays (Ce n'est pas le lieu de discuter, et je ne veux pas le faire, seulement en écoutant avec une grande attention la communication de M le ministre des affaires étrangères, j'ai remarqué que le nom de la Prusse n'avait pas même été prononcé. Les explications ont eu trait surtout à ce qui se passe entre la Hollande et la France.

Or, ce qui préoccupe le pays, c'est l'attitude singulière que le gouvernement parait vouloir prendre vis-à-vis de la France, attitude qui, si elle était conforme à ce que les journaux du monde entier racontent, serait offensante pour la France et ne pourrait pas être tolérée par elle. (Bruits divers.)

Je ne doute pas, quant à moi, qu'en présence d'une pareille situation, le gouvernement Français ne remplisse noblement son devoir (Très-bien !)

Une voix. Nous le saurons plus tard,

M. Emile Olivier. Seulement, s'il a voulu rassurer et éclairer le pays par sa communication, il n'y sera pas parvenu, tant qu'il n'aura pas indiqué dans quelle situation la France se trouve vis-à-vis de la Prusse

M Berryer Eh bien ce sera précisément là l'objet des interpellations·

M. *Emile Olivier*. Je comprends les difficultés d'un gouvernement qui négocie... (Le règlement le règlement !)

M. le président Schneider. Je ferai remarquer à M. Emile Olivier que les développemens auxquels il se livre paraissent ressembler beaucoup à une discussion laquelle équivaudrait à l'interdiction d'une interpellation nouvelle. (C'est vrai !)

M. Emile Olivier Le gouvernement est toujours libre de répondre ou de ne pas répondre. Je dis seulement que s'il veut calmer et éclairer le pays, il fera bien de compléter sa communication (Mouvement en sens divers)

M Berrier. J'insiste pour que la discussion s'arrête là. Il s'agit uniquement en ce moment du renvoi des demandes d'interpellation aux bureaux. (Oui ! oui !) Maintenant je n'admets pas que le gouvernement nous dise que sa communication rend les interpellations inutiles ; je n'admets pas davantage que la discussion ait lieu en ce moment. Il s'agit seulement, je le répète, de renvoyer les demandes aux bureaux. (Très bien ! très bien !)

M. le ministre d'Etat.. Je ne veux à aucun degré donner à cet incident la proportion d'un débat, car ce débat serait prématuré, et la question de M. Emile Olivier en est la preuve. Malgré la grande attention avec laquelle M. Emile Olivier a écouté la communication du gouvernement, il a cru en effet que le nom de la Prusse, que le nom du cabinet de Berlin n'y était pas prononcé. Or cette communication dit expressément que consulté par le roi des Pays-Bas, le cabinet de Berlin a invoqué le traité de 1839; elle ajoute que le gouvernement français est prêt à examiner avec les cabinets de l'Europe la portée des stipulations de ce traité. (Très bien ! très bien!

Je termine par un mot de réponse à l'honorable M. Thiers. Au cas où les bureaux autoriseraient, après la lecture du document qui vient d'être porté à la connaissance de la Chambre les interpellations demandées, le moment serait venu de formuler les questions que mon contradicteur jugerait convenables; mais à l'heure actuelle le gouvernement n'a rien à lui répondre. Très bien ! très bien !)

M. Glais Bizoin. Acceptez-vous les interpellations ?(Bruit.)

M. le Président Scneider. L'incident est clos. Les demandes d'interpellations seront renvoyées aux bureaux.

CHRONIQUE

Au Corps-Législatif, toutes les fois qu'un orateur monte à la tribune, un petit homme, coiffé d'un bonnet de soie noire, vient se poster sur la marche supérieure, la main levée vers son oreille et disposée en cornet acoustique. Lorsqu'on parlait de sa place, on était sûr de le voir arriver près de soi, et toujours la main à l'oreille.

Ce député, le plus consciencieux et le plus sourd de tous, tient évidemment à ne voter qu'après avoir entendu le pour et le contre. Ce vieillard, qui n'est autre que le général Gorsse, a été un jour un homme de grande résolution, et j'ai plaisir à raconter son histoire. Pendant la guerre d'Espagne, il reçoit du maréchal Soult l'ordre de franchir un cours d'eau près de St-Sébastien, pour aller couper la retraite aux Anglais. Il part aussitôt car il n'était pas sourd dans ce temps là et il se trouve en présence de dix mille hommes, quand il ne comptait que sur quelques centaines, et le pauvre commandant Gorsse n'avait qu'un bataillon.

N'importe, il veut poursuivre. On lui objecte qu'il court à une boucherie ; il répond par l'ordre formel de marcher en avant et s'élance dans la rivière. Quelques instants après, le bataillon tout entier était anéanti, le commandant laissé pour mort · mais les Anglais avaient senti l'atteinte de cette poussée héroïque. Le général Hope, qui commandait les ennemis, fut tellement émerveillé de cette folie sublime, qu'il fit chercher avec le plus grand soin le corps du commandant pour lui rendre les derniers honneurs. Mais, quel ne fut pas son étonnement de sentir encore quelques signes de vie dans ce corps qui n'était plus qu'une plaie ! Il le fit soigner et le renvoya au maréchal Soult. Demandez au département du Tarn s'il est fier de son député. Le général Gorsse peut se passer de l'appui du gouvernement ; il sera toujours réélu. L'an dernier, ce sourd, qui n'est pas muet, a fait un petit speech en l'honneur des vieux militaires maltraités : il a été plus éloquent que M. Belmontet.

J'ai parlé à plusieurs reprises des découvertes et inventions de Robert Houdin, et j'ai dit comment parce qu'il a eu un théâtre, cet honnête et utile inventeur ne sera jamais décoré. Avis à ceux qui cherchent l'émancipation par le travail, par l'intelligence. Loin de leur tenir compte de leurs efforts, le préjugé leur en voudra toujours de leurs débuts. J'ai raconté comment, dans son prieuré de Saint Gervais près Blois, Robert Houdin avait appliqué l'électricité à tous les besoins de la vie domestique et même de la vie sociale. Aujourd'hui, il s'agit d'un très-ingénieux appareil à l'aide duquel on peut mesurer soi-même, dans la prunelle de l'œil, le diamètre de ce petit trou noir que nous nommons la pupille. Non seulement l'instrument a une valeur scientifique, mais il est aussi le confident des coquettes et le justicier des jolis yeux ! Un appareil pour mesurer le regard ! Voyez donc la conséquence !

Je me garderai bien de répéter les explications que j'ai reçues à cet égard, je suis trop ignorant en mécanique ; je veux pourtant vous donner une idée de l'instrument. Quand on le place devant l'œil que l'on veut observer, le diamètre de la pupile vient s'inscrire sur un limbe où on peut lire son étendue à un quart de millimètre près. Cette étendue d'ouverture varie selon les personnes et selon les âges. La vieillesse mesure en moyenne de trois à trois et demi millimètres ; l'âge mûr de trois et demi à quatre ; la jeunesse et l'enfance de quatre à sept millimètres.

Le *pupillomètre* deviendra un joujou. Comme il semble à toutes les femmes que plus la prunelle est grande, plus elle doit avoir de charmes, plus le jeu en est puissant, c'est à qui veut et c'est à qui voudra s'assurer de sa puissance, sous le prétexte commode de savoir si l'on a une bonne vue.

Quand une dame est seule pour faire cette expérience, rien de plus facile ; mais quand il y en a plusieurs, la situation devient délicate pour l'opérateur. Il se forme tout naturellement une sorte de concours à la prunelle, mêlé de déceptions et de triomphes. Le berger Pâris était moins embarrassé. Fort heureusement, il y a des accommodements avec l'azur des yeux, comme avec le ciel d'azur, et voici la petite tricherie que me signale Robert Houdin.

Personne n'ignore que la pupille se dilate et se contracte dans de notables proportions. Ces modifications de la prunelle sont involontaires : elles tiennent à diverses causes physiologiques et notamment à l'action de la lumière sur la rétine. Celle là est elle trop vive, la pupille se contracte ; dans le cas contraire, la pupille se dilate.

Il s'agit donc, pour tricher, de disposer l'appareil de façon à ce que les yeux qui se mirent soient exposés à plus ou moins de lumière. On arrive facilement ainsi à égaliser les chances, à donner à toutes les dames la même prunelle, ce qui les ravit.

Quelle jolie physiologie à faire et devenue facile aujourd'hui, que la physiologie de la prunelle! On a des livres sur les révélations faites par la main, et le monde de l'œil est-il muet? ne dit-il rien? ne commet-il pas d'indiscrétions : Quel beau livre à écrire : *l'Infini du regard* !

Robert Houdin, en me communiquant ces détails sur l'ingénieux instrument dont il est l'inventeur, me disait : Dans mes diverses observations sur les modifications de la pupille, j'avais remarqué qu'un afflux de sang vers la tête pouvait produire une augmentation dans cette ouverture : ainsi, en retenant fortement ma respiration, je produisais une congestion et ma pupille se dilatait. Cela me donna à penser que la colère devait amener des modifications curieuses, et je résolus d'expérimenter le fait, la première fois que je me mettrais en colère. Mais on ne se met pas en colère à volonté. Autrefois, dans ma vie d'artiste, j'avais des impatiences fréquentes, des soubresauts de colère; mais l'age, le repos, la tranquillité m'ont calmé, et j'ai trop expérimenté les hommes pour m'irriter ou m'exposer aussi fréquemment que jadis. J'attendais donc, sans trop l'espérer, une violente colère, quand le hasard me fournit ces jours ci une occasion superbe.

Un maçon, un manœuvre, dans ses lentes évolutions, me casse un vase de terre cuite d'un certain prix, auquel je tenais beaucoup, et comme je le gronde de sa maladresse, le butor me répond avec le rire hébété qui n'appartient qu'à cette institution :

— Dame ! est-ce que je l'ai fait exprès, moi? pour le coup, la colère m'envahit ; je ne me possède plus, je réponds à l'imbécile avec une énergie à réveiller Cambronne, et je ne sais jusqu'à quel excès la fureur m'aurait porté, quand un souvenir vague, confus, traverse ma cervelle. Le fameux instrument ! Quelle occasion d'observer la dilatation de ma prunelle! je cours, je bondis jusqu'à la maison ; je place une chaise devant ma fenêtre, je m'y installe, je prends le *pupillomètre* et je regarde !

Helas ! j'étais si calme, si attentif, si plein du désir d'observer, que la dernière ébullition de ma colère s'était évaporée avant que j'eusse pu constater la moindre dilatation de ma pupile. Heureux le savant qui, en pareil cas, ne laisse pas refroidir ses colères et les observe toutes chaudes!

Ne trouvez-vous pas l'anecdote jolie, et Robert Houdin ne mérite-t-il pas une place laborieusement conquise parmi ces savants modestes qui travaillent pour la science après avoir travaillé pour le pain, et qui ne sacrifient jamais à l'intérêt de la vivacité l'intérêt de leur œuvre.

On a beaucoup parlé de la mort accidentelle d'un monsieur lancé dans de grandes entreprises. On a voulu voir un assassinat dans un meurtre que les circonstances intérieures font présumer avoir été un suicide. Paris est déjà assez peuplé de malfaiteurs sans que l'on en grossisse le nombre dans l'imagination du public : encore quelques hyperboles de ce genre et les étrangers qui se défient déjà des restaurateurs n'oseront plus venir à Paris pour l'exposition.

Pauvre exposition ! Serait-elle l'expédié du Mexique de l'industrie ? Voici un détail qui concerne les artistes. Les places réservées aux œuvres d'art sont si exiguës qu'on a écrit à des artistes d'aller retirer des œuvres qui avaient été reçues. Tant pis pour ceux qui ont eu la bonhomie de se rendre à cette malhonnête invitation !

— A propos de ce caravansérail industriel, j'ai entendu un joli mot sur un Oriental très connu dans le monde des plaisirs, à Paris, et qui s'occupe de l'installation des richesses de son pays. Faisant allusion aux fêtes, aux soupers, à la vie plantureuse de ce viveur prodigue, une dame, peut-être une petite dame, disait :

— C'est un sanglier dont la civilisation a fait un cochon.

Le mot est vif, mais juste.

En voici un autre d'une nature plus diplomatique et que l'on attribue à M Goltz, l'ambassadeur de Prusse. Ce dernier aurait dit à propos du décret du 19 janvier :

— Ah ! Napoléon 1er avait prédit l'unité de l'Allemagne... eh bien, je ne suis pas fâché qu'il soit mort.

— Les journaux racontaient dernièrement qu'une femme, en coupant une pomme de terre, avait retrouvé, enveloppé dans ce tubrucule, un joyau qui par inadvertance avait été jeté aux ordures, lesquelles avaient servi d'engrais à un champ de pommes de terre. Ce canard est réchauffé de l'Auvergne. Lorsque le puits de Grenelle était à ses débuts ses eaux avaient la réputation de guérir une foule de maux. Un Auvergnat, dont la femme ressentait des douleurs, alla puiser du bienfaisant liquide; et quelle ne fut pas sa surprise en apercevant au fond de la cruche l'anneau de sa moitié que celle ci avait perdu dans le Puy-de-Dôme. On expliqua le cas par le système des infiltrations. Du ruisseau dans lequel l'anneau était tombé , il avait gagné une nappe d'eau qui, etc. Vous voyez la suite des conséquences. Il ne manque absolument à cette donnée que d'être contrôlée par la mise en œuvre d'un drame pour devenir vraisemblable.

VARIÉTÉS.

On assure que le jury français, comprenant l'importance de sa mission, s'est montré sévère: il n'aurait admis que quatre cents toiles environ et se serait efforcé de faire prédominer les ouvrages de style. Je l'ai dit ; comparés à nous-mêmes, nous sommes en décadence ; mais j'espère et je crois que, vis à vis des autres écoles contemporaines, nous gardons le premier rang, et il n'est pas utile que cette supériorité relative soit mise en évidence.

Nous pouvons dès aujourd'hui signaler, parmi les ouvrages qui se rapportent plus ou moins directement à l'histoire : le portrait de l'Empereur, un portrait d'homme, un Portrait de femme, par feu Hippolyte Flandrin.; Portrait de l'Empereur ; Faune enlevant une nymphe, Vénus sortant des ondes, Portrait de Mme d Clermont-Tonnerre, Portrait de M. Rouher, Adam et Eve après le péché, par M. Cabanel : le Christ marchant sur les eaux, Pasqua Maria, Portraits de Mme C... et de Mlle G..., par M. Jalabert; les Cervarolles, Italienne au bord d'un puits. la Perle noire, Portraits de Mme L... et de Mme S..., par M, Hébert ; les Secrets de l'amour, Léda, par M. Jourdan; Amymone, par M. Giacomotti ; la Vague et la perle, la Fortune, Portraits de M. A. Baubry, Portrait de M. Beulé et de M. Girard, par M. Baudry ; Portraits, par M. Pérignon ; l'Amour, l'Amitié, la Fortune, le Sommeil, le Jour des morts, Retour des champs, les Quatre heures du jour, Bacchante, Portrait de Mme B..., par M. Bouguereau ; le Baiser de la mère de Moïse, par M. Brandon : le Fauconnier, Damoclès, par M. Couture, la Communion des Apôtres, Serment de Brutus, Mort d'Hespéride, par M. Delaunay ; la Paix, la guerre, le Travail, le Repos, reproduction des grandes peintures du musée d'Amiens, par M. Puvis de Chavannes; la Paix entre les nations, Repas des martyrs, la Mort d'Orphée, le jeune homme et la Mort, par M. Moreau ; Jérémie, Moine, le Capucin médecin. Scène pastorale, par M. Seguetz, Eve, par M. A. Colin, Saint Vincent de Paul. St-Pierre, en bronze, Pasqua Maria. Mezzo bajoco, Paysans napolitains, par M. Bonnat, Jeune baigneur, Enfant, la chaste Suzane, trois Portraits. par M. Henner ; Varsovie, par M. J. Robert Fleury , les deux Amis, le Salut d'adieu, la Revue du Carroussel. Retraite de Russie, Retour de l'Elbe, les Cuirassiers de Waterloo, la Garde meurt, Magenta, par feu Bellangé. Chefs kabyles, Débarquement en Crimée, Bataille de l'Alma, par M. Pils : Avant l'attaque, après le combat, Retour des vainqueurs. par M. Protais : Cambronne à Waterloo. Solferino, par M. Armand Dumareseq, Assaut de Malakoff. Evacuation de blessés, par M. Yvon, Napoléon à Austerlitz, Figurenue par M. Gigoux.

(*Galerie de l'exposition universelle.*)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 19 avril	31	4
Clôture du 19 avril	31	3

Odessa 31|12 avril 1867

Dans le courant de cette huitaine notre marché aux céréales a encore présenté un aspect assez animé et nos prix ont éprouvé une nouvelle hausse en ce sens qu'à défaut de graines de qualité supérieure ce sont actuellement les qualités secondaires et même ordinaires qui obtiennent les prix payés précédemment pour les premiers.

Notre dépôt de grains disponibles atteint à peine 25,000 Cetwerts Nous espérons recevoir des renforts par la voie de Dniester.

Ventes du 25|5 au 31|12 avril.

Côte selon qualité.

Blé tendre	5000 Cetw. de	R. 11 87 1/2 à 12
		R. 11 25 R 13 30
Sandomirga		» 12 25 « 13 50
Ghirga.	36950 »	11 20 13 17 1/2
		11 25 » 13
Blé dur	900 »	11 50 » 11 75
		13
Seigle.	2600 »	6 6 50
		6 6 50
Maïs manque.		
Orge manque		5 25 5 30
Avoine manque.		5 50 6

Graine de lin nette id. chargé auviron 14 0|0 a 20 0|0 corps étrangers. Cetw. 4000. R 11. 50.

Ravison manque.

Milles. id

Golza. 3, 80. 4.

Laines mairinos lavées se côtent R. 26 1|2 pour les bonnes bergeries, et R. 29 pour les Bergeries renommées. Les laines en suint pour la toute 1867 se côtent R 9. 9 50 suivant qualité et finesse suif suif se côtent R. 4. 35 et pour livraison octobre R. 4. 25.

Galatz 10 avril 1867.

Céréales.— La seule nouvelle intéressant notre commerce d'exportation, est celle de la levée de la prohibition pour exporter les maïs et orges de la Roumanie. Cependant, vu le manque presque absolu de ces genres de céréales la franchise d'exportation accordée, n'a nullement influé sur notre commerce. A Galatz règne la même inaction que depuis l'ouverture par le manque de blés A Ibraila les arrivages sont continuels ce qui motive plus d'animation surtout cette semaine ci, avec une hausse à noter sur les opérations conclues de 10 piastres par kilo de Ibraila sur les bonnes qualités de blés qui jouissent d'une demande assez vive par suite des nouvelles d'Angleterre qui nous annoncent améliorations des prix.

Prix du jour

Galatz.

Blé tendre	P. G.	285 290	dépôt kil.	gal. 8,000
» Ghirka.	»	manque		
» Dur.	»	280 296	» »	2.000
Maïs	»	190. —	» »	mque.

Ibraila.

Blé selon qté.	270 a 315 le kil. br	dépôt K. B.	[15,000
Oorge	» 140 » 155	»	2,500
Maïs	— 205 » 210	»	2.000

Galatz 10 avril, 1867

Nolis.— Depuis la nouvelle des nombreux arrivages à Constantinople, les nolis ont fléchi chez nous et ces jours-ci quelques arrivages dans notre fleuve de navires prenslisés qui seront bientôt suivis par d'autres ont motivé une baisse d'environ 6 pence par quarter et de 40 centimes par charge. Le manque de céréales chez nous à exporter est une des principales raisons qui nous font penser que les taux de fret jusqu'à la nouvelle récolte, seront maintenus à peu près les mêmes, à moins d'événements imprévus qui pourraient influer sur notre commerce en général.

Les nolisements conclus depuis quelques jours sont tout à fait insignifiants, et la demande de tonnage est presque nulle pour le moment.

Coto de nolis

Danube pour le R. U. 7/ plutôt nominal

» » Marseille fr. 3 5 1|4

Sulina et Kustendje pour le R U 5 a 5|3

Sulina et Kustendje ppur le R. U. 5|6 avec 2|3 Marseille.

Vapeur pour Liverpool transbordement à Constantinople 5/ 10 pratique par le steamer anglais *Normanby* attendu

Vapeur de Sulina pour R. U. 6/ c 6|6

» de Danube pour le R U. 7|9 c 8/ à ord.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 18 avril.

LIVERPOOL, bat. à vap. angl. *Laconia*, cap. Joh. Caintouch, ayant touché Malte Syra et Dardanelles, div. march. et 56 passagers

SALONIQUE. bat. à vap. fr *Clyde*, cap. Martin, ayant touché Dardanelles et Galipoli. div. march. et 160 passagers.

Departs des Bateaux à vap. du 18 avril.

TREBIZONDE, bat. à vap. otto. *Kars*, cap. Zanelli, div. march.

ODESSA, bat. à vap. rus. *Lazareff*, cap. Devienne div march.

VOLO. bat. à vap otto. *Omer Pacha*, cap. Malosevich, div.

LONDRES, bat. à vap. angl *Una*, cap. Watter, div.

DANUBE, bat. à vap. ang. *Brenda*, cap. W. Rolle, div.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 10 avril.

Suite du 10 avril.

LIVOURNE. br. hel. A. *Dimitris*, cap. D. Guriotis, lest.

GENES. bar. ital *Eremita di Caprera*, cap. G. Oliese. lest.

CASTELMAM. br, ital. *Stella d'Italia*, cap. G. Brachi, lest.

LANGONE. br. ital. *Narciso*, cap. G. Leonardi. lest.

MESSINE, br. ital. *Delphino*, cap. A. Cotronco, div.

SANTORIN. br rus. A *Georgios*, cap. D. Platis, lest

NEWCASTLE. br ang. *Slag*, cap. Joh. Stephens, charb. de terre.

GENES br. hel. *Idra*, cap N Carayanis, riz.

— bar. ital. *Achile*, cap P. Dalbaltzo, lest.

— » » *Douere*, cap. A. Cichero, lest.

— br » *Stefano*, cap. Caparo, riz.

ALEXANDRIE. br. ital *Flora*, cap. Ph. Balestro, lest.

CARDIFF. bar. aut. *Angielica*, cap. M. Ragusin, ch de terre.

— bar. aut. *Fa*. cap. E. Lonarda, ch de terre.

PALERME br. ang. *Alma*, cap. E. Wood, lest.

ANVERS. br. ang. *Lavinia*. cap. G. Donglas, fer.

ALGER, br. ang *Eveline*, cap. J. Sheares, lest.

CHYPRES. br. hel. *P. Kimissis*, cap. T Darigentes carubes.

NEWCASTLE. br. ang. *Stat of Hope*, cap. W. G. Gorth. char. de terre

SANTORIN br. hel. A. *Dimitris*, cap. P. Denasos,

MARSEILLE. bar. hel. *Gerassimo Antala*. cap. P. Antala, lest.

du 11 avril

FOKES. br. hel. A. *Dhimitrios*, cap. D. Perlorenzo' sel.

ZANTE. br. hel. A. *Nicolaos* , cap. Drossopulos, lest.

LUSINO. br. aut. *Giovanino*, cap. P. Geleich, vin.

CEFALONIE. br. hel. A. *Yorghios*, cap. A Mussuris, lest.

— br. hel. *Pende Adelfi*, cap. G. Mihalicianos, lest.

CETTE. br. ital. *Adelina*, cap. G. Demartino, lest.

MARSEILL. br hel. *Georgios I*. cap. C. Bulgaris ,

— br. hel. M. *Maruki*, cap. D. Maruki, lest.

— br, val. A. *Iorghios*, cap G. Papalias, div. march.

LONDRES. br. prus *D. Ingelbrecht*, cap. C. Watt, div. march.

NEWCASTLE. bar. norv. *Sylvio*. cap. Kundsen, charb. de terre.

MALTE. br hel. *Possidhon*, cap. T. Djavaris, lest.

CASTELMARE br. ital. *Oscar*, cap. P. Culenliza, lest

AUGUSTA. br. hel. A. *Spiridhon*, cap. N. Petrovich, div. march.

Navires destinés pour la mer-Blanche.

Du 7 avril.

ISMAIL, br. hel. A. *Dimitrios*: c. Baccojorghis, blé.

— br. hel. *Licourgos*, c. Vrellos, blé.

IBRAILE, br. hel. *Filadelfia*, c. Moros blé.

— br. hel. A. *Apostoli*, c. Pappacostandi, rav.

SOULINA, bark angl. *M. Hill*, c. Heatherbell, blé.

— bark ital. *Vittorioso*. c. Tancredi, blé.

ODESSA, bark ital. *Montaldo*. c. Anetra, blé.

— bark ital. *Fede*, c. Ravano, blé.

— br. ital *Emilio*, c. Figari, blé.

— bark aut. *Figlia Maria*, c. Paicurich, blé.

— br. hel. A. *Spiridon*, c. Emiris, blé.

REGNI, br. ital *Aristodemo*, c Morteo blé.

CONSTANTINOPLE, bark aut. *Corriere di Messina*, c Marusich, lest. recharger du blé.

GALATZ, br. hel *Efrossini*, c. Spetziotis, blé.

KUSTENDJE, bark hel. *Ioannis*, c. Costantidis, blé.

Du 8 avril.

KUSTENDJE, br hel. A. *Nicolas*, c. Calmeris, blé.

ODESSA, br. hel *Evanghelistria*, c. Siscos, blé.

Note des batiments arrivés qui ont pratiqués Cavak et à Buyukdéré.

Du 11 avril.

ODESSA, bark angl. *Glenmore*, c. Niell, blé.

— bark ital. *Maria*, c. Brignetti, blé.

— bark ital. *Fabio Massimo*, c. Scarpa, blé.

— br. ital. *California*, c. Olivari blé.

— bark ital. *Lucca*, c. Degregori, blé.

— bark ital *Teresa Carmelo*, c. Lavagna, blé.

— br. ital. *Ascella*. c. Marciani. blé.

— br. hel. A. *Nicolas*, c. Sklins, blé.

— br. ang. *Alert*, c. Cogley, blé.

— br. ital. *Baro*, c. Schiafiino, blé.

— bark ital. *Era*, c. Viacava, blé.

— br. ital. *Glasco di Gamma*, c. Bisso, blé.

SOULINA, br. angl. *Fame*, c. Roche, blé.

— bark ital *Nina Carlotta*, c. Rappallo, blé.

TAGANROK, br. hell. *Angelico*, c. Pappacostandi, blé

CONSTANTINOPLE. br. aut. *Malianich*, c. Gange, blé

Du 13 avril.

ODESSA, brik ital. *Superiore*, c. Ballestrino, blé

— br. norw. *Nordlessei*. c Bjerk, blé.

— br. ital. *Giuseppino*, c. Marchese, blé.

— br. norv *Hebe*, c. Hansen, seigle.

— bark mek. *Fortuna*, c. Gauchzali, blé.

— bark russe *Alka*, c Eklund, blé.

— br. italien *Arturo*, c Laravalle blé.

— barq ital *Armonia*, c. Ciconadi blé.

IBRAILE, br. hel, A. *Nicola*, c. Levandis, blé.

— barq. norv *Roma*, c. Gundersen, orge.

SULINA, br. hel. *Katerina*, c. Gregorio

ODESSA, barq norv. *Norge*, c. Fedmenston, blé.

— br. hell *Dounaris*, c, Starakis, blé.

— bark autrichien *Caterina Sluk*. c. Botta, blé.

— br. aut. *Giacomo*, c. Tagliarani, blé.

— bark russo *India*, c Blomstron blé.

ISMAIL, br, hel *Dounairs*, c. Starakis, blé.

— br hel. *Evanghelismos*, c Skurtis blé.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

AVIS.

MM. les Actionnaires de la Société sont prévenus que la seconde Assemblée Générale aura lieu jeudi 20 Avril – 2 Mai 1867 à midi au siége de la Société à Constantinople, Khan Camondo, pour recevoir et approuver les comptes de la deuxième année sociale finissant le 31 Décembre 1867 n. s. entendre le rapport du Conseil d'administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale. ou s'y faire représenter, doivent déposer leurs Actions trente jours avant le dit jour, à la Caisse de la Société à Constantinople ou dans les bureaux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres et à Paris en conformité de l'Article 37 des statuts.

Constantinople le 8|20 Février 1867.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français ALGÉRIE cap. Bohler, partira pour MARSEILLE mercredi 27 avril à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour fret et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caifla, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 15 Avril 1867. — Les premiers lots sont fl. 220,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sabad Han à Galata.

H. KLARFELD.

AVIS.

N° 313, Grand'Rue de Péra vis-à-vis le Palais de Cristal, vente des gâteaux *Tchurek* frais de la meilleure qualité du four de Saint Benoît, et des Biscuits au beurre pour thé à des prix très modérés.

Quant à leur qualité le public en sera très satisfaisant.

Aux Fabriques DE PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si préalablement les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, nécessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes.

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipele et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins. L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être regardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

PHOSPHATE DE FER

De Leras, pharmacien, docteur ès-sciences … la composition des os et du sang, et contient le fer à l'état liquide. D'après les observations faites dans les hôpitaux de Paris, et consignées dans le prospectus, il est supérieur aux pilules ferrugineuses, au lactate de fer, au fer reduit par l'hydrogène, aux Pilules et Sirop d'Iodure de fer, et guérit rapidement *pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, appauvrissement du sang, pertes de forces et d'appétit, menstruations difficiles et pertes blanches*. C'est le meilleur adjuvant de l'HUILE DE FOIE DE MORUE

A Constantinople, pharmacie Della Sudda, et dans les principales pharmacies.

MAISON Dr J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anatherine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des caries; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegetale, franc 1. 60.

AVIS.

Un homme de bonne éducation, possédant des connaissances commerciales et parlant français, anglais, allemand, italien, serbe, hongrois, et un peu roumain, désire un emploi.

S'adresser au bureau.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

HOTEL GIACOMO

A L'ILE DE PRINKIPO

Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le comfortable du service que pour la modicité des prix.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Ressam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférence, sur la hauteur de Sali-Bazar, ayant une vue magnifique.

S'adresser au Journal la Turquie.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76

PENSION BOURGEOISE.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

Tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE (Saison de printemps 1867)

SERVICE DES DIMANCHES

Côte d'Europe — VOYAGES DE DESCENTE

HEURES A LA TUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	ANATOL KAVAK.	JÉNI-MAHALÉ	BUYUKDÉRÉ	THÉRAPIA	JÉNI-KIOÏ.	STÉNIA.	EMIRGHIAN.	R. HISSAR.	BÉBEK	ARNAOUT-KIOY	KOUROU-TCHESMÉ	ORTAKIOY	BÉCHIKTACH	KABATACH
1 30		8 40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛
1 —		7 40	—	⊛	⊛	⊛	—	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
5 15	—	9 55	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—
8 15		2 55	—	—	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—
9 30		4 10	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—		⊛	⊛

OBSERVATIONS.

Le signe ⊛) indique que l'échelle est desservie.
Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desservie.

Côte d'Asie — VOYAGES DE DESCENTE

H. A LA TURQUE	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	BUYUK-DÉRÉ.	THÉRAPIA	BEICOS.	PACHABAKCÉ.	TCHIBOUKLI.	KANLIDJA.	ANATOLI-HISSAR	KANDILI	VANIKIOY	TCHENQUELKIOY	BEYLERBEY	KOUSCOUNDJOUK	SCUTARI
12 45		7 25	—	—	—	—	—	—	—	—	Ark.	⊛	⊛	⊛	
3 15		9 55	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	
8 45		3 25	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—

Ce service aura lieu aussi les vendredis.

Côte d'Europe — VOYAGES DE MONTÉE.

HEURES A LA TUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	KABATACH.	BÉCHIKTACH.	ORTAKIOY.	KURU-CESMÉ.	ARNAOUT-KIOY	BEBEK.	RUMELI-HISSAR.	EMIRGHIAN.	STÉNIA	JÉNI-KIOY.	THÉRAPIA.	BUYUK-DÉRÉ.	JÉNI-MAHALÉ.	A KAVAK.
		8 40	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
3 30		10 10	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛		
9 45		4 25	— -			⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
10 45		5 25	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	
11 15		5 55	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40		6 20	—	⊛	⊛	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie — VOYAGES DE MONTÉE

H. A LA TURQUE.	Nos DES BATEAUX.	H A LA FRANQUE.	SCUTARI.	KOUSGOUNDJUK.	BEYLERBEY.	TCHENGHEL-KIOY.	YANI-KIOY.	KANDILLI.	A. HISSAR.	KANDILI	TCHIBOUKLU.	PACHABAKCÉ.	BEYCOS	THÉRAPIA.	BUYUK-DÉRÉ.
5		9 40	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛
10 30		5 10	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛

Ce service aura lieu aussi les vendredis.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 91.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDRANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir,

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mo et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 23 avril.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 20 avril 6 h. 50 m. soir.

Cours du 20 avril

5 0/0 Ott.	PARIS (clisse)	ouvert.	27 35
		clôture	27 80
	LONDRES . .	ouver,	26 3/4
		clôture	26 3/8
Emprunt Ott. 1865. .		ouvert.	205
		clôture	210
3 0/0 Français, . . .		ouvert.	65 10
		clôture	66 1/2

Consolidés anglais 90 5/8

Le bruit court que les Prussiens évacueront le Luxembourg. Ce bruit est douteux.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Voici le texte des clauses des traités de 1839 que le gouvernement français s'est déclaré disposé à examiner avec les cabinets européens :

TRAITÉ ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS

Art. 1er..... Le territoire belge comprendra, en outre, la partie du grand-duché de Luxembourg indique dans l'article 2.

Art. 2. S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, consent à ce que dans le grand-duché du Luxembourg les limites du territoire belge soient telles qu'elles vont être décrites ci-dissous. (Suit la délimitation du Luxembourg cédé à la Belgique, et du Luxembourg gardé par le roi de Hollande.)

Art. 3. Pour les cessions faites dans l'article précédent, il sera assigné à S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, une indemnité de territoire dans la province de Limbourg.

TRAITÉ AVEC LES CINQ PUISSANCES.

(France, Angleterre, Autriche, Prusse et Russie.)

Art. 1er. Les puissances contractantes déclarent que les articles ci-annexés, et formant la teneur du traité conclu ce jour entre S, M. le roi des Belges et S. M. le roi de Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, sont considérés comme ayant la même force et valeur que s'ils étaient textuellement insérés dans le présent acte, et *qu'ils se trouvent ainsi placés sous la garantie desdites puissances*

Voici maintenant les clauses du recès général de la commission territoriale rassemblée à Francfort, qui règle ce qui est relatif à la garnison de la forteresse :

Art. 5 L'art. 4 du traité conclu à Vienne le 31 mai 1815, et l'art. 67 de l'acte du congrès de Vienne ayant stipulé que la forteresse de Luxembourg serait considérée comme forteresse de la Confédération germanique, cette disposition est maintenue et expressément confirmée par le présent recès.

Cependant S M. le roi de Prusse et S. M. le roi des Pays-Bas, agissant en sa qualité de grand-duc de Luxembourg, voulant adapter le reste des dispositions desdits articles aux changements survenus par le traité de Paris du 20 novembre 1344, et pourvoir de la manière la plus efficace à la défense combinée de leurs Etats respectifs, Leurs Majestés sont convenues de tenir garnison commune dans la forteresse de Luxembourg sans que cet arrangement, fait uniquement sous le rapport militaire. puisse altérer en rien le droit de souveraineté de S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, sur la ville et la forteresse de Luxembourg,

Art. 36. S. M. le roi des Pays Bas, grand duc de Luxembourg, cède à S. M, le roi de Prusse le droit de nommer le gouverneur et le commandant de cette place, et consent à ce que, tant la garnison en général que chaque arme en particulier soit composée pour les trois quarts de troupes prussiennes, et pour un quart de troupes des Pays-Bas, renonçant ainsi au droit de nomination que l'art. 77 du congrès de Vienne assurait à S. M.

Le différend qui a surgi entre l'Anglerre et l'Espagne à propos de navires anglais capturés comme corsaires, par un navire espagnol, a été l'objet d'interpellations au Parlement de Madrid et à la Chambre des Lords d'Angleterre. M. Calonge, ministre des affaires étrangères d'Espagne, a borné ses explications à l'assurance qu'il ferait respecter les droits du pays et la décision du tribunal de Cadix qui a déclaré la saisie des navires anglais valide. Le comte Malmesbury a demandé à ajourner les explications qu'on lui a demandées jusqu'après les vacances de Pâques. Toutefois, le ministre a fait l'exposé de l'affaire du *Tornado* suivie bientôt de celle du *Victoria Queen*, et il l'a fait en termes qui prouvent l'importance que le gouvernement attache à ce conflit. Le cabinet espagnol n'a pas encore répondu jusqu'ici aux réclamations de l'Angleterre.

Si les dépêches de Constantinople disent vrai, la Porte aurait retrouvé ancienne énergie, à raison même de la pression exercée sur elle par une situation déplorable et par les sollicitations des puissances. Après avoir repoussé les conseils de ces dernières par une fin de non recevoir. elle aurait, dit on renouvelé, dans une seconde Note les menaces quelle a déjà adressées au gouvernement hellenique comme complice de mouvements insurrectionnels dans l'empire. Cette fois, la menace ne serait par indiquée en termes vagues, elle irait jusqu'à faire prévoir une invasion en Grèce. Tout ceci, nous n'avons pas besoin de le dire, demande confirmation. *(Indép. Belge.)*

L'ambassadeur autrichien a eu dernièrement avec lord Stanley une conférence dans laquelle il a exprimé les vues du gouvernement autrichien sur la crise actuelle. L'Autriche déclare que la dissolution de la Confédération germanique l'a séparée des intérêts de l'Allemagne et lui a donné la possibilité de maintenir sa neutralité au cas ou l'Allemagne serait impliquée dans une guerre.

L'Autriche envisage la question du Luxembourg de la même façon que l'Angleterre. Elle constate que des ouvertures lui ont été faites non-seulement par la Prusse, mais aussi par la France, mais qu'elle ne veut pas se départir d'une politique de non-intervention. Ce n'est que dans le cas où la Belgique serait menacé que l'Autriche et l'Angleterre se verraient obligés de sortir de leur réserve.

(Inter. de Londres.)

La vente des joyaux qui ont appartenu à la famille des Esterhazy a produit samedi, à Londres, une somme de 37,760 liv. st., soit 944,000 fr. *(Temps)*

Plutôt que de déchaîner le fléau de la guerre, mieux vaudrait chercher une transaction qui mettrait les différents intérêts d'accord. Nous espérons que cette transaction pourra se faire de la façon suivante : Le grand-duché de Luxembourg serait déclaré Etat indépendant. La France abandonnerait, d'une part, les négociations déjà très-avancées pour la cession, tandis que, d'autre part, la Prusse sacrifierait son droit de garnison dans la forteresse de Luxembourg.

On pourrait également arriver à une entente par suite d'une rectification de frontières entre la France, la Prusse et la Belgique, qui donneraient à la dernière le duché en litige.

(Gazette de Cologne.)

Nos correspondances particulières de Berlin nous confirment l'envoi d'une note circulaire du gouvernement prussien à ses agents à l'étranger sur la question du Luxembourg.

Cependant nous croyons savoir que le gouvernement français n'a pas eu connaissance jusque'ici de la circulaire dont il s'agit, et qu'elle ne lui a pas été signalée directement du centre où elle aurait été rédigée.

(Mémor. Diplom.)

Le *Courrier Russe* examine les prétentions de la Prusse sur le Luxembourg, et il déclare qu'elles ne sont aucunement fondées. Cet article ne fait que confirmer ce que nous savons des sentiments de la politique russe à cet égard.

Le rédacteur du *Journal d'Ile-et Vilaine*, feuille officieuse publiée à Rennes, annonce que l'un de ses concitoyens, M. le commandant Loysel, qui a fait avec honneur la campagne du Mexique comme chef d'état-major, vient d'être envoyé. avec un autre officier supérieur, sur le bord du Rhin.»

(L'Epoque.)

Nous n'avons pas l'intention de méconnaître la gravité de la situation. Nous ne croyons pas encore que la guerre soit inévitable entre la France et la Prusse, mais elle est toujours possible. Mais nous devons nier que la guerre soit désirée par les deux nations, et que celles-ci brûlent d'envie de se mettre le couteau sous la gorge. Malgré les rodomontades du gouvernement prussien et malgré les succès de l'année dernière, nous n'en sommes pas moins persuadés que le peuple prussien en a assez de la gloire militaire et est satisfait pour longtemps, et qu'il se réjouirait sincèrement si, par une paix durable, il lui était permis de guérir les blessures que, malgré toutes les victoires, le bien-être général a reçues pendant la dernière guerre. La nation française a aussi autre chose à faire qu'à avoir des démêlés avec son voisin et, pour un peu de liberté à l'intérieur, elle ferait grâce à son Empereur de toute gloire militaire ultérieure. Si vraiment on arrive à un conflit, la population des deux Etats y prendra part certainement avec toute l'ardeur possible, mais on ne peut pas mettre en doute que chacune aura été excitée à la guerre et qu'elles auraient préféré l'éviter.

Au point où en sont les choses aujourd'hui, nous croyons que ce que l'Autriche a de mieux à faire, c'est de laisser les deux personnages, qui, dans le temps, ont eu des conversations si amicales à Biarritz, laver leur linge sale en famille. Si aujourd'hui on cherche à détourner l'Autriche d'une alliance avec la France, nous n'avons rien à objecter à un tel conseil, attendu que nous ne découvrons aucun motif de nature, en ce moment, à faire contracter à l'Autriche une alliance avec l'une ou l'autre. Mais, en attendant, nous désirerions avoir encore moins affaire avec la Prusse. car si l'une des deux parties pousse à la guerre, on peut certainement dire cette fois que ce n'est pas la France.

(Wanderer de Vienne.)

Mazzini est l'ami de lord Stanley. De ses rapports intimes il retire quelquefois des nouvelles de la plus haute importance, soit qu'il en ait la confidence, soit que sa perspicacité les lui fasse deviner. Or Mazzini, dans le dernier numéro de sa feuille l'*Unita Italiana*, prédit une alliance franco-italienne contre la Prusse.

Voilà donc le motif des armements maritimes que faisait M. le ministre de la marine: 8 bâtiments renforcés de 4 frégates cuirassées. Cela ira-t-il dans les mers du Nord avec les flottes de la France, de la Hollande et du Danemarck ?

Ce que nous disions hier de la presse prussienne, nous pouvons le constater aujourd'hui encore. Son langage tend à s'apaiser ; les feuilles gouvernementales surtout baissent le ton ; non-seulement nous n'y trouvons plus ces attaques insensées et souvent injurieuses contre le peuple français, auxquelles les petites feuilles des Etats du Sud continuent seules à ouvrir leurs colonnes, mais nous remarquons encore que l'âpreté des idées elle-mêmes se modifie et se modère. La *Gazette de Cologne*, la *Gazette de la Croix*, la *Correspondance Zeidler*, ne parlent plus, pour le moment, de l'intégrité du « territoire allemand ; » il semble que, dans les hauts cercles diplomatiques de Prusse, on penche de plus en plus vers un compromis, nous ajouterons que ce compromis n'est autre chose que la neutralisation du Luxembourg.

Nous ajouterons d'ailleurs, en ce qui concerne la Prusse, que les correspondances de Berlin dans les journaux allemands, se montrent irritées depuis hier contre M. de Bismark et contre les intentions qu'on lui suppose. La *Gazette d'Augsbourg* notamment se fait écrire de Berlin une lettre qui est une sorte de réquisitoire contre le puissant premier ministre du roi Guillaume : le correspondant se demande s'il n'existe pas depuis le mois de septembre une convention entre M de Bismark et la France, semblable à celle qui existait entre M. de Cavour et le cabinet de Paris au sujet de la cession de la Savoie et de Nice.

On nous dit, continue-t il, que la Prusse n'a connaissance des demandes de la France que depuis quelques semaines ; « cette déclaration ne rencontre qu'une méfiance très marquée » ; du reste, l'organe de M. de Bismark, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, se montre « tiède » à l'égard de la France ; M. de Bismark ne veut pas s'expliquer ; il a « étouffé dans leur germe » les demandes d'interpellations qui allaient être déposées par M. Schulze-Delitsch au Parlement ; il a reussi a détourner les fractions libérales du projet de lui adresser des interpellations ; enfin, le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* reproche à la *Gazette de la Croix* et ses inspirateurs de se montrer peu patriotes, et il termine en déclarant nettement que *M. de Bismark a toujours pensé en Prussien et non pas en Allemand.*

Que conclurons-nous de ces dispositions et de ces accusations de la presse allemande Un revirement se serait-il en effet produit à Berlin ? M. de Bismark pencherait-il vers un compromis ?

(Courrier de Turin.)

Le bruit court dans les régions diplomatiques que la nouvelle formation du ministère italien, n'est pas étrangère aux complications allemandes. Ratazzi est le représentant naturel de sa soumission de l'Italie vis-à-vis de la France, tandis que Ricasoli penchait tellement pour la Prusse que dernièrement il déclarait que l'Italie ne devait pas paraître être favorable à la France, afin de ne pas exciter la méfiance de son allié germanique. Visconti-Venosta, également bien disposé pour la France, n'agitera pas la question romaine, ni n'observera une attitude de nature à encourager la Prusse. Une opinion qui gagne de plus en plus la diplomatie, c'est que cette fois ce n'est pas Napoléon, mais le comte de Bismarck qui pousse en avant, en tant que ce dernier veut que dans le courant des prochaines semaines la question à vider avec la France soit résolue d'une manière ou de l'autre. Le comte de Bismarck considère le début de l'Exposition comme le moment le plus propice à cet effet. C'est pour cette raison qu'il a fait publier les traites conclus avec les Etats du Sud de l'Allemagne, lorsqu'il a eu connaissance des négociations engagées à propos du Luxembourg. La France se trouve donc dans le cas ou de renoncer une fois pour toutes à ses réclamations, ou de pousser les choses, tandis que'elle aurait pu plus facilement se retirer si les traités ci-dessus mentionnés n'avaient pas été publiés. *(Presse de Vienne.)*

A PROPOS DES RÉFORMES.

En cherchant à creuser à fond le problème de la régénération de la Turquie, sans perdre de vue que la solution doit être pratique, c'est-à-dire conciliable avec les préceptes de la religion musulmane tout autant qu'avec les exigences de la civilisation moderne en faveur des populations chrétiennes qui forment la majorité dans la partie européenne de l'Empire, nous sommes arrivé à cette conclusion, que du reste nous avions émise après une étude sommaire, que les réformes dont la promulgation est imminente portent dans leur sein le germe d'une révolution économique féconde en résultats complexes et pour la plupart complètement inespérés.

Et par exemple, qui peut prévoir aujourd'hui les conséquences qui découleront, dans un avenir d'un quart de siècle, de l'extension aux branches collatérales du droit d'hériter des biens Vacouf ?

Au point de vue des finances de l'Etat quelles modifications favorables n'apportera pas l'augmentation des propriétaires fonciers et le morcellement du sol?

D'après les meilleurs auteurs, les trois quarts des immeubles de l'Empire Ottoman appartiennent à l'administration des Vacouf. Cependant on n'évalue pas au-delà de 20 millions de piastres les revenus annuels de ces immeubles, revenus insuffisants pour entretenir les mosquées et autres établissements de

---

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VENUS
DE
GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

IX

C'était Margaï.

A l'aspect de la femme qui lui avait arraché la dernière de ses joies, Brigitte se dressa, superbe d'orgueil et de courroux, et, édendant vers sa rivale victorieuse un bras irrité, elle lui dit.

— Comment osez vous venir ici ?

Cette phrase apprenait à Margaï que Brigitte n'ignorait rien de ses intrigues.

Elle resta un moment silencieuse, embarrassée, puis elle répondit :

— Je savais que vous étiez malheureuse et j'ai voulu connaître l'étendue de votre malheur, afin d'y apporter un soulagement.

— Vous voulez connaître l'étendue de mon malheur ! Alors, écoutez bien. Vous voyez une femme qui vient d'apprendre que son mari, après l'avoir maltraitée, ruinée, abreuvée de chagrins, la trompe maintenant avec une autre.

Margaï garda le silence.

— Depuis cinq ans que je suis mariée, reprit Brigitte, j'ai bien pleuré et cependant jamais mes yeux n'avaient versé des larmes plus amères que celles qui ont coulé aujourd'hui. Tout est fini maintenant ; mes résolutions sont prises. A tous je montrerai un visage calme et résigné. Mais, à vous qui causez les plus cruelles de mes douleurs, je veux dire que je vous hais et que ma haine vous portera malheur. Je pourrais à mon tour vous faire bien du mal, révéler à votre mari l'infamie dont il est comme moi victime; quoi qu'il arrive, je me tairai. Je croyais être aimée. Depuis quelques heures, j'ai mesuré l'amour qu'on me porte. Il ne veut pas que j'entreprenne une lutte pour le défendre. Seulement, ne me tentez plus, en revenant ici. Sortez ! Votre présence dans cette maison m'est odieuse.

Margaï, humiliée, dominée, vaincue par cette parole véhémente, allait sortir, lorsque Furbice apparut.

D'un coup-d'œil il embrassa la scène et la devina.

Le geste de sa femme ; l'attitude embarrassée de Margaï en disaient assez. Il n'y avait pas à se méprendre sur les paroles que les deux femmes venaient d'échanger.

A sa vue, Brigitte rougit, son bras jusque-là étendu en avant pour montrer la porte à sa rivale, retomba le long de son corps et elle jeta sur son mari un regard suppliant, qui disait : « Ne me renie pas devant cette femme. »

Mais déjà celle-ci s'était avancée vers Furbice, et prenant à son tour la parole ;

— Je connaissais la misère qui règne ici. J'étais venue la soulager. Tu as vu comment j'en suis remerciée et comme on m'a traitée. Je n'en veux à personne. Je suis heureuse d'avoir souffert pour toi.

Et vengée par ces paroles, Margaï se dirigea de nouveau vers la porte.

Furbice l'arrêta en lui prenant la main.

Pardon de vous retenir, dit-il. Mais vous ne pouvez sortir ainsi : il faut qu'on vous fasse des excuses.

— Des excuses ! s'écria Brigitte indignée.

— Des excuses, reprit froidement Furbice.

Et regardant sa femme dans les yeux avec une fixité extraordinaire, il ajouta :

— Tu es une sotte, une niaise, une ingrate. Cette femme nous a fait du bien à tous. Tu devrais baiser la place où ses pieds ont passé et tu l'injuries ! A genoux, je le veux !

Il appuya brutalement sa main sur les épaules de Brigitte, et la fit tomber sur ses genoux. en répétant ces mots insensés :

— Des excuses !

Brigitte n'ouvrit pas la bouche. Son visage resta impassible, et ses lèvres, étroitement serrées, indiquaient assez qu'elles ne s'ouvriraient pas, dût-on les desceller avec un fer rouge.

— Furbice ! dit Margaï, honteuse de ce spectacle.

— C'est que je suis le maître ici, et le seul ! reprit le maquignon. J'ai déjà dit que je ne voulais pas qu'on s'occupât de mes affaires particulières. J'ai la prétention d'être obéi.

Il fit un signe, Brigitte se releva. Il reprit, en montrant Margaï et en s'adressant à Brigitte :

— Je veux que l'on ait pour cette femme un respect profond. Je le veux ! et si on refuse de m'obéir....

Il n'acheva pas ; mais son corps herculéen s'était penché en avant, ses lèvres murmuraient des mots terribles ; ses mains étaient menaçantes et ses yeux, étincelants de fureur froide, restèrent fixés un moment sur Brigitte, comme s'il eût voulu la magnétiser. Un frisson parcourut le corps de la malheureuse femme, et ce fut d'un voix altérée qu'elle dit :

— Je ferai ce qui vous plaira.

Elle avait peur.

— A la bonne heure, reprit Furbice en souriant. Je savais bien que Brigitte serait raisonnable. Maintenant, elle sera gracieuse jusqu'au bout, et nous donnera des verres, car vous devez avoir besoin de vous rafraîchir, dit-il à Margaï.

Celle-ci répondit par un refus. Mais Furbice s'avança vers elle.

— Je veux, dit-il encore, mais d'une voix émue.

Margaï voulut aussi, et Brigitte ayant apporté les verres, Furbice y versa quelques doigts d'un vin vieux, Tandis qu'il vidait le sien, Margaï mouillait ses lèvre et debout devant eux comme leur servante, Brigitte les regardait avec une surprise mêlée d'horreur. A ceux de nos lecteurs dont la délicatesse pourrait être froissée par la brutalité de cette scène, nous répéterons encore que nous n'inventons rien ; nous sommes les historiens fidèles de faits qui nous ont aussi indignés et que la justice a eu plus tard mission d'apprécier.

Margaï sortit enfin, profondément émue, et sous le coup d'une inexplicable terreur. Si pervertie qu'elle fût elle-même, la conduite de Furbice avait mis dans son âme un trouble au milieu duquel il lui semblait voir surgir de toutes parts autour d'elle des catastrophes terribles.

Jusqu'à ce moment, sa liaison avec Furbice était restée secrète. Moulinet qui en connaissait l'existence, agenouillé devant elle, s'était lié les mains et fermé la bouche. Elle savait que de sa part aucune indiscrétion

---

Voire le numéro du 19 avril.

charité ; d'où la nécessité pour l'Etat de combler le déficit et de participer à la dépense d'entretien des fondations pieuses pour une somme de 12 millions 500 mille piastres par an.

Qui nous dira ce que sera la Turquie lorsque la propriété immobilière indéfiniment multipliée sous l'influence d'une loi qui fera de cette propriété ce qu'elle est presque partout, la fortune la plus solide, la moins soumise aux chances aléatoires et la plus favorable à la transmission héréditaire ?

Ne voit-on pas aujourd'hui le commerce préféré à l'agriculture par tous les hommes entreprenants et actifs, comme pouvant échapper plus facilement non-seulement aux exactions mais à l'impôt ; dans le commerce, l'or, l'argent, les joyaux recherchés comme les valeurs les plus faciles à cacher ; tout capital prompt à se convertir en ces valeurs, et quand il se résout à se donner, se concentrant dans les mains d'une classe qui, affichant souvent la misère, vivant dans des maisons modestes au-dehors, somptueuses au-dedans, opposant une constance invincible au pouvoir qui désire connaître le secret de ses trésors, se dédommage en lui faisant payer l'argent plus cher, et se venge ainsi d'une oppression qu'elle a intérêt à exagérer par l'usure ?

Il nous serait facile de multiplier les exemples parmi les conséquences qui découleront nécessairement de l'accessibilité à toutes les épargnes de la propriété immobilière ; nous préférons nous abstenir jusqu'à la promulgation de la loi qui fournira à nos arguments le fonds qui leur manque à présent.

Cependant nous ne pouvons nous dispenser de soumettre à nos lecteurs une dernière réflexion d'un caractère politique.

L'histoire de tous les peuples nous apprend que la liberté a précédé la propriété. La propriété n'est complète que lorsqu'elle n'est comptable qu'envers la loi et pour le cas seulement où elle répond de la dette. Ainsi, en France ce n'est que lorsque la Charte de 1814 vint abolir la confiscation que la propriété se trouva parfaite. En Autriche et en Russie la confiscation subsiste avec tous ses inconvénients bien que dans l'un ou l'autre pays de larges concessions aient été faites à la liberté. Dès lors nous sommes fondé, en nous appuyant sur les précédents historiques, à voir dans l'extension accordée à la propriété l'extension implicite de la liberté, en admettant, ce qui n'est pas dans notre pensée, que la liberté ait besoin d'extension.

M. DE BISMARK.

« Si aujourd'hui, comparaissant devant le tribunal de l'histoire, le ministre prussien était appelé à se justifier, les arguments ne lui manqueraient pas :

« J'ai suspendu les libertés politiques, cela est vrai ; j'ai agi malgré la volonté de la Chambre, je le confesse ; j'ai pris une dictature de fait, il m'est impossible de le contester; mais regardez, voyez ce que j'en ai fait : la Prusse était petite, je l'ai faite grande ; elle avait à lutter, au sein de la Confédération germanique, avec l'influence de l'Autriche, j'ai chassé l'Autriche de la Confédération ; l'unité allemande était en rêve, j'en ai fait une terrible réalité. En un mot, quand j'ai pris la direction des affaires politiques de la Prusse, la Prusse était la plus petite des grandes puissances ; aujourd'hui, elle est à la tête de l'Allemagne, et par son alliance avec l'Italie, combinée avec la protection qu'elle accorde à la Belgique, elle voit se rétablir, dans la main des Hohenzollern, le saint-empire que l'on avait détruit dans la main des Habsbourg. »

Voilà ce que pourrait dire M. de Bismark, mais il a trop d'esprit pour le dire : loin d'appeler sans cesse l'attention et la discussion sur la façon dont il a pris le pouvoir nécessaire à ses desseins, il ne s'attache qu'à faire oublier le passé en montrant les grandes perspectives de l'avenir.

Est-ce à dire qu'il faille absourdre M. de Bismark? Est-ce à dire que la fin justifie les moyens et que le succès purifie la faute? Assurément non ; mais il est certain que M. de Bismark, étant parvenu à accomplir l'unité allemande et à grandir son pays, est dans une situation meilleure que si, ne pouvant glorifier ses actes, il ne songeait qu'à glorifier son côté faible, l'origine de son pouvoir.

Supposez qu'au lieu d'avoir grandi la Prusse, il eût laissé grandir l'Autriche ; supposez qu'au lieu de battre l'Autriche, il eût été battu par elle; supposez que ses plans eussent avorté, que ses projets eussent échoué, et que pour réparer ses désastres, il vînt demander à son pays des sacrifices suprêmes ; supposez qu'à cette heure d'angoise générale il vînt se vanter orgueilleusement de sa conduite envers le Parlement avant la guerre de 1866, de sa violation du droit, il est clair que ce ne serait pas sans soulever des réclamations aussi énergiques que légitimes.

« De quoi donc êtes-vous si fier, aurait-on le droit de lui dire, et quels si grands services avez-vous rendus qui puissent justifier les moyens exceptionnels auxquels vous avez eu recours? En prenant tout le pouvoir, vous avez pris toute la responsabilité : en assumant la dictature, vous vous êtes condamné vous-même au succès. Quand on gouverne par des moyens ordinaires, on a le droit de se tromper, car tout le monde est sujet à l'erreur; quand on place sa volonté, son intelligence, ses conceptions au-dessus de la volonté, de l'intelligence, des appréhensions de son pays, on doit faire de grandes, et de très grandes choses, car on s'est condamné soi-même à avoir du génie. Aujourd'hui vous n'avez plus qu'une seule chose à faire : nous rendre avec modestie les moyens de réparer le mal que vous avez fait.»

Le succès, toujours le succès : les grandes entreprises succèdent aux grandes entreprises ; les victoires partout et toujours : telle est donc la loi inflexible des gouvernements comme celui de M. de Bismark. Le jour où ils éprouvent un échec, ils perdent leur prestige ; le jour où ils perdent leur prestige, ils n'ont plus de base ; car n'ayant pas le droit pour fondement, il n'ont d'autre base que le crédit.

Voilà justement pourquoi l'Allemagne de M. de Bismark est un grave danger pour l'Europe. Il faut que M. de Bismark cherche le succès sans cesse, il faut qu'il le trouve toujours. Il faut qu'il multiplie les grandes choses, qu'il amoncelle les succès, pour cacher son 18 brumaire aux yeux de son peuple et aux regards de l'histoire.

C'est la loi. En vertu de cette loi, il a réuni la confédération du Sud à celle du Nord ; en vertu de cette loi, il ira imperturbablement à son but, il ira inflexiblement, il ira sans relâche, car sa seule raison d'être, son explication sinon sa justification, c'est le succès à tout prix. »

EMILE DE GIRARDIN (*Liberté*).

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

A Son Excellence Kémal Effendi ministre de l'Instruction publique.

Je me fais un plaisir et en même temps un devoir d'exprimer à Votre Excellence mes sincères remerciments pour l'accueil bienveillant qu'elle a daigné accorder à mon *almanach officiel de l'Empire Ottoman* suivi du Manuel d'adresses.

Dans les circonstances actuelles, je ne crois pas avoir les mêmes difficultés que celles que j'ai rencontrées en 1860, époque à laquelle j'ai eu l'honneur de faire paraître mon Annuaire de commerce. Depuis, le public, aussi bien que l'auteur ont acquis une expérience qui servira, j'espère, à faciliter un moment plustôt la publication de l'ouvrage.

Comme dernière épreuve de la sollicitude de Votre Excellence, à cet égard, je la prierai de vouloir bien donner la communication de l'Iradè Impérial à la préfecture de la ville de Constantinople et à Son Excellence le président du Conseil municipal du 6me cercle pour qu'il me donne l'aide nécessaire à recueillir les renseignements dont la mention serait jugée à propos dans la publication de mon ouvrage.

J'ai l'honneur d'être de Votre Excellence,
le très humble et obéissant serviteur.

J. A. ASNAVOUR.

Nous publions plus loin le programme d'un almanach officiel, pour lequel M. J. Aznavour vient d'obtenir une autorisation spéciale.

Un pareil travail répond à des intérêts divers et à un besoin réel. Il ne peut donc manquer de rencontrer de nombreuses adhésions et tout le monde s'empressera de répondre à l'appel de l'auteur et de fournir sa quote-part de renseignements.

Si l'almanach de M. Aznavour tient seulement la moitié des promesses contenues dans le programme, il rendra à toutes les classes de la société ainsi qu'au commerce étranger un véritable service.

Almanach officiel de l'Empire Ottoman, suivi d'un manuel d'adresses de la ville de Constantinople et des faubourgs, autorisé par Iradè Impérial du 14 Zilkadé 1283, 1867 à dater du 1er mars.

TABLE DES MATIÈRES.

1. Almanach Synoptique.
2. Les diverses foires de Roumélie et Anatolie.
3. Liste des courriers de terre et de mer.
4. Indication des bureaux télégraphiques et leurs tarifs.
5. Fêtes de la chronologie.
6. Mouvement du port de Constantinople en 1866.
7. De la hiérarchie civile et militaire.
8. Indication des maisons de campagne et de ville des fonctionnaires turcs et chrétiens.
9. Liste des missions étrangères et leurs habitarions.
10. Indication des édifices et fêtes remarquables de chaque localité.
11. Indication de la bourse de commerce, journaux, théâtres, messageries, compagnies d'assurance.
12. Tarifs des douanes, des portefaix, transports de marchandises dans la ville.
13. Tarifs des compagnies des bateaux à vapeur, frêt, passage, et port de lettres.
14. Tarifs des monnaies, poids et mesures turques et étrangères.
15. Banque Ottomane, diverses sociétés de finances.
16. Adresses générales de négociants, banquiers et marchands, etc., rangées par ordre alphabétique.
17. Nomenclature de diverses professions et professionnaires.
18. Table explicative des matières où se trouvent indiquées les diverses natures de produits de chaque département.
19. Table topographique de tous les rues de Galata et Constantinople.
20. Toute la partie administrative des départements.

REMARQUE.

Ceux de messieurs les négociants ou banquiers qui voudraient avoir quelques annonces dans l'Annuaire du Commerce où qui désireraient que leurs noms figurassent dans le manuel d'adresses sont priés de souscrire d'avance pour un exemplaire et de payer la moitié comptant en donnant leurs adresses l'ouvrage coûtera 1 médjidié en argent de P. 20, et paraîtra le 15 juin 1867.

Messieurs les abonnés peuvent à leur choix et en souscrivant un nouvel abonnement indiquer leur correspondance à l'étranger s'ils le jugent nécessaire; dans cet hypothèse nous avons un supplément où l'on doit mentionner les correspondances étrangères.

Ceux des professionnaires qui voudraient avoir une mention au dictionnaire qui indique les professions payeront extra comme annonce (un 2e abonnement.)

J. A. ASNANOUR.

—

Nour sommes priés d'annoncer que le tirage de la Loterie des Sœurs de la Charité est remis au mordi 7 mai procgain, pour voir le temps de completer le nombre des lots.

—

Dernièrement la police a arrêté cinq chevaux qui faisaient la contrebande du sel ; ils venaient d'Arnaout keuï. La faisaient-ils pour leur propre compte ou bien pour celui d'un autre qui aurait été invisible ? C'est ce que nul ne peut dire, libre à chacun d'en penser ce qu'il voudra ; en pareille occasion, le contrebandier peut compter sur l'intelligence de son chien, mais non point sur celle de son cheval ; il y compte ... et bien ! le plus bête des deux n'est pas celui qu'on pense.

—

Croyez au destin, au hasard ou à la providence, comme vous voudrez, cela ne m'importe guère; mais je vous demanderai de me dire laquelle de ces divinités a amené le fait suivant :

Un porte-faix fatigué dépose son fardeau et s'assied pour se reposer, un pistolet tombe à côté de lui, prend feu, et lui fait une blessure assez grave. Qui l'a voulu ? Le destin ? Les Turcs ont donc raison. Le hasard ? C'est Epicure qui a bien pensé. La Providence ? Mais alors pourquoi tant de sévérité?

—

Les personnes qui voudront se faire une idee exacte de ce que c'est que le travail artistique et mnémonique des comédiens français à Constantinople, n'auront qu'à consulter la note suivante émanant officiellement de l'administration. En 180 jours, la Compagnie actuelle a donné 122 représentations, a joué 66 ouvrages différents, et nouveaux pour la plupart ; représentant un effectif de 192 actes ! un peu plus d'un acte par jour ! repartis ainsi qu'il suit :

Dix huit grands ouvrages en 4 et 5 actes,
Vingt deux en trois actes,
Neuf en deux actes,
Seize en un acte,
Plus un opera bouffe en trois actes.

Tels artistes de la compagnie, M. James, Munier, Desban, entre autres ont joué chacun de 35 à 38 rôles, Mmes Moreau, Manneville, MM. Lagriffoul et Roméal, n'en ont pas joué moins de 25 à 30 et même 32. Que l'on dise après cela que les artistes sont des oisifs après ce travail de titan. C'est à coup sûr le plus beau résultat qu'ait obtenu M. Manasse, depuis qu'il a l'honneur de diriger le théâtre français de Péra.

VARIÉTÉS.

LE COMMERCE ET LES QUARANTAINES.

« Qu'est-ce aujourd'hui que le commerce, dont un savant médecin anglais, et à coup sûr une grande intelligence, nous disait qu'il gouverne le monde? Est-ce ce commerce dont notre Montaigne a écrit « que le dommage de l'un est le profit de l'autre ? » Le monde ne supporterait pas cette humiliante domination. Le commerce est la multiplication à l'infini, entre les hommes, des échanges de toute nature, intelligence, travail manuel, capital. C'est le concours de toutes les forces appliquées, moyennant un profit légitime, à l'utilité la plus grande et la plus générale. Diviser le travail à l'infini, selon les aptitudes de chacun, et, au lieu de s'isoler dans l'individualité ou dans un groupe d'individualités comme dans une place ennemie, ménager à chacun, au prix de sa part de travail, une juste part des avantages résultant de cette coopération universelle : voilà la vraie loi des relations humaines de nos jours, et cette loi ne peut être appliquée que sous l'influence de la plus complète liberté. Aux corporations d'autrefois elle oppose la liberté du travail ; aux douanes intérieures graduellement abolies, aux douanes extérieures destinées à disparaître, les échanges multipliés sans opposition, sans temps d'arrêt, sans contrôle. L'avantage, la supériorité la domination même, si l'idée de domination se pouvait concilier avec celle de la liberté, sera le prix de l'homme ou de la nation qui excellera dans le travail, qui produira aux meilleures conditions la plus grande somme d'utilité pour la famille humaine. Les obstacles séculaires s'écroulent ou sont renversés par la main des hommes. En même temps que tombent les barrières de la Chine et du Japon, l'industrie de l'Europe, entraînée par un Français, ouvre à travers l'isthme de Suez une communication directe entre nos eaux intérieures et l'océan Indien. Le télégraphe électrique traverse l'océan Atlantique En même temps il étend ses lignes sur tout le continent asiatique à travers les steppes, les montagnes, dans les glaces des mers boréales, pour rejoindre l'Amérique par l'Est comme il la touche déjà par l'occident. Les voies ferrées suivent le fil électrique. L'Indoustan se couvre de railways. On prévoit que la Chine utilisera bientôt ce moyen puissant de centralisation et de rayonnement dont elle a plus besoin qu'aucun pays du monde.

» Ce monde asiatique, qui n'occupait dans la pensée de l'Europe qu'une place secondaire il y a vingt ans à peine, s'empare au contraire de l'attention publique et la préoccupe davantage à mesure que le temps marche. C'est qu'il y a de l'autre côté de Suez, répartis sur les territoires les plus riches de la terre, 700 millions d'hommes qui, après avoir systématiquement résisté à toute communication avec l'Europe et ses 250 millions d'habitants, se disposent désormais à venir à nous, comme nous voulons aller à eux. Pour la philosophie sociale, pour la diffusion de l'idée chrétienne, pour la politique, pour le commerce — qui est aujourd'hui de toutes les manifestations de la politique, la plus active et la plus durable — pour le travail industriel, quels horizons indéfinis ! Aussi, quelle émulation déjà parmi les grandes nations européennes pour agir sur ce champ sans limites ! La Russie, au Nord et à l'Est, par une frontière de 7,000 kilomètres et par la mer, agit à la fois sur la Chine, sur le Japon et sur l'Asie centrale. L'Angleterre multiplie ses efforts pour maintenir et agrandir sa position dans les Indes, et, par tous les rivages du continent asiatique, elle oppose son activité maritime aux envahissements de la Russie. Les Etats-Unis, à l'exemple de la France qui les a devancés, étendent jusqu'au Japon une ligne de navigation postale servant à régulariser un commerce déjà très-étendu. Il n'est pas jusqu'à la Belgique, dans sa virile hardiesse qui ne signe, après toutes les puissances du premier ordre, des traités de commerce avec le cours de Pékin et de Jeddo.

»L'Angleterre, qui, lord Palmerston vivant, et tant qu'on a pu croire que l'isthme resterait fermé, avait eu le courage de se refuser pour l'envoi de ses troupes l'usage du du transit, même au moment où son empire dans l'Inde, attaqué par la plus violente rébellion militaire, semblait exposé à une ruine imminente, l'Angleterre n'hésite plus aujourd'hui. La voie va être ouverte, elle sera la première à s'en servir. Elle s'est désintéressée de toute immixtion active dans les questions les plus importantes du continent européen. On entend, sans y croire encore, ses hommes d'Etat parler, comme s'ils songaient à s'en dégager, des affaires d'Orient qui ont été si longtemps le plus ferme terrain de leur intervention politique. Seulement ils proclament qu'ils ne laisseront porter aucune atteinte aux intérêts anglais dans l'extrême Orient, et qu'ils veulent voir leurs communications rapides garanties. Ils y appliquent tous leurs efforts, et par la diplomatie par le développement des communications maritimes, par les télégraphes, ils travaillent a établir solidement, de ce côté, leur avenir. Au moment où la Conférence internationale, avec l'assistance des représentants anglais, trace le plan de je ne sais quel réseau chimérique, destiné à retarder les mouvements de la navigation, l'Angleterre étudie à ciel ouvert, par les comités de son parlement, la possibilité d'accélérer en Europe et en Asie la rapidité des communications postales entre Londres et Bombay. Elle se dispose à abandonner Marseille pour faire de Brindisi le point d'attache de la ligne postale d'Alexandrie, parce qu'elle espère abréger le trajet d'un jour. De l'autre côté de

---

n'était à redouter. Mais désormais ses pas étaient surveillés par un être dont elle avait fait le malheur ; aussi tremblait elle à la pensée des représailles qui la menaçaient.

Durant ses nuits agitées, il lui semblait qu'on arrachait brutalement Furbice de ses bras. Alors, s'il était auprès d'elle, elle le couvrait de caresses passionnées.

— Ne m'abandonne pas, lui disait-elle. Je vois un fantôme se dresser entre nous. On veut nous séparer. Ne pars pas ou je vais en mourir.

Et elle se tordait dans les paroxismes de la fièvre et du délire. Furbice parvint cependant à la calmer. Il lui donna l'assurance que Brigitte ne parlerait jamais, que leur amour ne serait pas troublé et que son cœur était plein d'elle seule. Ses protestations furent sincères. Il y mit une éloquence qui fit passer dans l'âme de Margaï une inébranlable conviction.

Certaine d'être aimée et de pouvoir aimer en sûreté, elle avait retrouvé le repos qui avait paru la fuir, et alors son unique souci fut de maintenir intacte la confiance que son mari n'avait cessé de lui témoigner.

Des scènes que nous venons de raconter, Pascoul n'avait rien su.

Nous l'avons dit, c'était un honnête homme crédule et bon, incapable de soupçonner le mal comme il était incapable de le faire. Il avait oublié les discours que lui avait autrefois tenus le père de Margaï ; il croyait en Dieu. Il l'aimait à l'adoration, et cela suffit pour expliquer cette aveugle croyance.

La santé lui revenait. Son corps se redressait, grâce à l'inaction bienfaisante dans laquelle il vivait. Il semblait renaître à la vie, et ce renouvellement qui se faisait dans tout son être phyque avait un contrecoup dans son esprit et dans son cœur. Tout semblait lui sourire, et dans l'amitié que sous ses yeux Margaï témoignait à Furbice, il ne voyait qu'une sainte conspiration dont son bonheur était le but.

Quant à Moulinet, depuis le jour où Margaï l'avait embrassé sur les deux joues, il se sentait disposé à mourir pour elle.

Il n'était pas jaloux de Furbice, dont la présence dans la ferme lui procurait à lui-même la possibilité de voir Margaï et de lui parler.

Cette affection si tendre, si désintéressée, si dévouée, est moins rare qu'on ne pense et se rencontre chez certains êtres déshérités et incomplets. Ils vivent dans l'ombre que projette sur eux le bonheur des autres, et se contentent des miettes du festin.

L'amour platonique de Moulinet pour Margaï, faisait un étrange contraste avec la passion à laquelle Furbice était livré.

Le temps s'écoulait donc sans apporter de changements à cette situation singulière. Margaï et Furbice s'aimaient, Pascoul faisait parade de sa confiance, Moulinet caressait ses chimères et Brigitte, tout à fait délaissée, insultée, trahie, mais dominée comme si elle eût dormi d'un sommeil magnétique, dévorait sa douleur et sa honte. La Valbray se rendait utile aux amants ; elle recevait leurs confidences, vivait de leurs bienfaits, les inspirait de ses conseils ; génie malfaisant toujours disposé à prêter les mains à toutes les infamies.

Cependant Frédéric Borel attendait à Apt le résultat de la confidence qu'il avait faite à Brigitte. Il avait cru que la femme du Furbice, maîtresse du fatal secret, saurait mettre un terme à une liaison qui avait introduit le déshonneur dans la maisson de Pascoul. Il la voyait se jetant aux pieds de ce mari confiant et trompé, lui révélant l'étendue de son malheur, lui demandant vengeance pour elle et vengeance pour lui. Alors Margaï qui avait autrefois dédaigné son amour, était honteusement chassée de la Bastide-Neuve, et en sa qualité de cousin, il arrachait à Pascoul mourant le don anticipé d'une partie de sa fortune.

Les prévisions de Borel furent trompées. Il attendit plusieurs semaines. Aucun écho, aucune rumeur ne lui apprirent que ses efforts avaient été couronnés de succès.

Alors il se décida à venir à Gordes ; il vit Brigitte, et l'interrogea. Celle-ci se renferma dans la dignité de son infortune, ne fit aucune confidence, et, aux obcessions intéressées de Frédéric, elle se contenta d'opposer ces mots :

— Mon mari m'aime. Il me reviendra.

En la quittant, Frédéric Borel examina froidement la situation et rechercha des moyens d'action assez puissants pour arriver à ses fins.

Plusieurs partis s'offraient à lui. Le plus simple, assurément, consistait en une démarche auprès de Pascoul. Lui répéter tout ce qu'il avait dit à Brigitte semblait un procédé dont le succès n'était pas douteux. Mais Borel, comme nous l'avons dit, redoutait Furbice, et il lui répugnait d'agir à découvert. On pouvait employer aussi la lettre anonyme. Mais Pascoul était de ces gens qui vont le front levé dans la vie, affichant hautement leur mépris pour les vengeances secrètement exercées ; il dédaignerait les révélations d'un signataire inconnu.

Une arme seule restait à sa disposition. Il résolut de l'employer.

Sept mois environ s'étaient écoulés depuis le jour où Margaï avait rencontré Furbice sous le rocher de la route de Cavaillon. Tout à coup le bruit se répandit dans Gordes que la femme de Pascoul avait un amant, et que cet amant était le maquignon de Fontblanche. Il n'y avait aucune preuve, mais on le disait néanmoins. Le premier parmi les gens de la ferme, Moulinet, recueillit ce bruit, un soir, au cabaret.

Il en ressentit une douleur indicible; Margaï lui était aussi chère que s'il avait eu des droits sur elle. Mais l'émotion qu'il éprouva ne lui enleva pas sa présence d'esprit. Le paysan qui avait parlé s'était contenté de faire des allusions aux fréquentes visites de Furbice à la Bastide Neuve et aux conséquences qu'on en pouvait tirer. Moulinet alla sans hésiter jusqu'au fond des choses.

— Voudriez-vous laisser entendre, dit il, que la femme de Pascoul est la maîtresse de Furbice ? Prenez garde à la gravité de vos paroles.

— Je ne dis pas cela, répondit le paysan, effrayé lui même des propos qu'il avait tenus. Je ne sais rien, je n'ai rien vu ; mais je répète les bruits que j'ai recueillis de tous côtés.

— Vous ne devriez pas les répéter à la légère, alors. Il s'agit de l'honneur d'une femme, à qui sa fortune et sa beauté ont fait beaucoup d'ennemis. Elle est honnête, entendez-le bien. Rien n'est contre elle : ni les faits, ni les apparences ; car si Furbice vient souvent à la Bastide-Neuve, c'est qu'il est l'ami du maire, et que ce dernier aime à le voir à ses côtés. Tas de niais ! ajouta Moulinet en s'emportant. On leur dirait que le bon Dieu a volé dans l'église de Gordes, ils le croiraient ! Quel est l'infâme qui a dit ces paroles mensongères contre ma maîtresse ? Je voudrais bien le connaître, pour lui apprendre à retenir sa lanque.

(*Sera continué demain.*)

Suez elle veut établir, avec accroissement de vitesse, une ligne hebdomadaire sur Bombay, devenue la tête de ligne des chemins de fer de l'Inde. Elle reprend, dit-on, l'étude du percement de l'isthme de Kraw qui rapprocherait de deux jours la Chine de Calcutta et de Suez.

» Et c'est lorsque ces projets se développent, lorsque l'avenir montre la perspective d'une révolution imminente par l'effet de la multiplication des efforts de l'Europe sur l'Asie, c'est lors qu'en France les bourses les plus modestes, par une inspiration spontanée, dans le sens des instincts vraiment politiques de ce pays, ont versé leur épargne à l'œuvre du canal maritime, pour que la route s'ouvrît toute grande à la flotte européenne marchant à la conquête commerciale du lointain Orient, c'est ce moment unique dans l'histoire, l'aube de l'action prochaine, que la Conférence internationale va choisir pour proposer à l'Europe de s'arrêter court par peur du choléra ! et en France, c'est Marseille qui appuie de ses vœux cette proposition inconcevable !

» On dit, il est vrai, que la perturbation résultant de toute invasion du choléra porte au commerce et à l'industrie des coups autrement funestes que le dommage qui résulterait de la résolution prise par l'Europe de s'isoler temporairement. Est ce à Marseille qu'une assertion aussi aventurée pourrait rencontrer quelque crédit ? Qu'à Constantinople des commissionnaires en marchandises opérant sans responsabilité et n'ayant à dégager d'une opération que les profits qu'elle rapporte, que des banquiers opérant particulièrement dans les grandes villes de l'Orient, aient pu considérer comme le parti le moins défavorable à la marche des affaires une longue quarantaine ou même l'isolement spontané, cela se comprend sans peine ; le temps n'est pas éloigné où ils faisaient eux-mêmes quarantaine entre eux dans les villes du Levant. L'activité commerciale ne s'est jamais imposée comme une nécessité ni aux mœurs turques ni aux allures levantines, et nul en Turquie ne peut voir d'objection à des délais qui se paient toujours au profit des intermédiaires. Mais s'il s'agit de manufactures, de négociants ayant engagé dans une entreprise leurs capitaux et leur crédit, j'affirme que l'attitude sera différente, et l'idée d'une interruption possible une véritable épouvante.

» C'est une notion élémentaire en matière industrielle et commerciale que plus tôt s'achève l'opération engagée, plus vite le signe des échanges, argent ou papier, a rempli son rôle utile et peut le recommencer, plus les chances sont favorables et fécondes. La confiance est la base indispensable de toute exploitation d'usine, de toute entreprise de commerce. Il faut qu'en engageant son capital ou sa signature le chef d'atelier, le négociant, soient certains de pouvoir se dégager à temps et qu'on y compte. A cette condition seulement le loyer d'argent n'écrase pas l'affaire et de nouvelles affaires se nouent de manière à diviser le plus possible et à rendre de moins en moins sensible le poids toujours trop lourd des frais généraux. Un simple retard dans l'arrivée d'une expédition peut inquiéter une maison solide. L'interruption subite qui retiendrait, par exemple, quatre mois en Egypte une cargaison de soies, des envois d'espèces ou les marchandises les moins précieuses, pourvu qu'un capital de quelque importance y fût engagé, amènerait le plus souvent la suspension des paiements et la ruine.

» Que si nous envisageons spécialement les entreprises d'armement, je demande ce que deviendrait l'armateur dont les navires et les équipages, rendus improductifs, devraient être entretenus pendant plusieurs mois dans un port étranger. Dans deux ans le canal de Suez sera, dit-on, accessible à la grande navigation ; je demande ce qui adviendrait, en cas d'interruption, du million de tonnes de marchandises qui se serait engagé dans la mer Rouge sur la foi du libre passage, et que l'interdiction de l'Europe arrêterait devant Suez. Dira-t-on que les navires portant ces cargaisons seraient dirigés, au premier appel du télégraphe, par la voie du Cap ? Mais combien d'expéditions ne seraient elles pas déjà en route lors que l'avis parviendrait, et s'il s'agissait, comme ce sera fréquemment le cas, des navires à vapeur n'ayant à la voile qu'une marche imparfaite, comment, pourraient ils changer de route, ne devant compter pour doubler le Cap, ni sur le charbon ni sur les ravitaillements nécessaires à l'accomplissement d'un trajet qui serait, dans ces conditions, aussi [illegible] que difficile ?

« Acceptera-t-on de sang-froid ces ruines certaines et multipliées — sans oublier toutes celles que j'ai indiquées à grands traits, mais suffisamment, dans une autre partie de cette étude, — comme un sacrifice nécessaire au repos de la communauté européenne? Et dira-t-on : l'épreuve passée, le commerce s'en relèvera promptement et les affaires n'en seront que plus actives ? Non, je conteste que de telles épreuves puissent être subies, même une seule fois, sans laisser des traces de découragement qui entraîneraient bientôt renonciation aux entreprises commerciales, et c'est là pour notre pays, si peu avancé dans ces voies où son avenir est cependant engagé de la façon la plus sérieuse, un danger que l'on ne peut trop signaler à la sollicitude des grands pouvoirs publics. Par son admirable situation géographique et par la puissance de ses ressources propres, la France est à la fois un pays de production industrielle et de transit. Mais la France ne doit pas perdre de vue que d'autres situations maritimes, avec le concours des voies ferrées qui rapprochent si facilement les points les plus distants, prennent de nos jours une importance de premier ordre. C'est ainsi que les ports du Sud de l'Italie s'avançant le plus près de la Grèce, de l'Archipel et de la Turquie, de l'Egypte et de la Syrie, tendent à renvoyer Marseille au second plan ; que, dans l'Océan, Lisbonne, qui présente aux arrivages de l'Ouest la première tête des chemins de fer du continent européen, deviendrait facilement le point le plus attrayant pour le commerce général du Sud-Atlantique, si Bordeaux, Nantes, et le Havre ne déployaient les plus grands efforts pour garder le rang qu'ils ont conquis.

(*Isthme de Suez.*)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 22 avril	30	
Clôture du 22 avril	30	9

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 12 avril.

Céréales. — Les cours ont peu varié cette semaine sur le marché de Paris ; il est vrai que les affaires n'ont pas été très actives. Le cours des farines six marques a été officiellement arrêté comme suit : Disponible fr. 75 les 157 kil. net.

Cours officiel des farines type. Paris disponible 46 50 le sac de 101 kil. net.

La farine de consommation est très ferme aux cours extrêmes de 73 à 75 fr. le sac de 157 kil. net.

Cours commerciaux. — Six marques, courant, 74 75 ; mai 74 25; 3 mois de juin 75 75. le sac de 157 kil. net.

Type. Paris, courant du mois, 46 50; mai et juin, 47 50, le sac de 101 kil. brut pour net.

Le ton du marché de Bordeaux paraît vouloir se tenir avec une certaine fermeté, quelques détenteurs ayant des prétentions jusqu'à fr. 28 25 les 80 kil. pour les qualités supérieures. Le débouché reste par continuation limité aux besoins journaliers de la boulangerie locale et du rayon La meunerie demande 25 fr. des 50 kil. pour les belles marques de ville, qui auraient vendeurs au-dessous. On tient à 26 fr. les Nérac et de 23 50 à 24 les sortes secondaires.

Huiles et graines. — Paris, cours officiel. Huiles de colza, les 100 kil. hors barrière (entrée 27 50 par 100 kil.), disponible en tous fûts 95; en tonnes 95 50 ; épurée en tonnes, 103 50. Lin en fûts 98 50, en tonnes 100.

Cours commercial. — Huile de colza disponible et courant du mois, 94; mai et juin 95 50; juillet et août 95 50; 4 derniers mois 95 50 par 100 kil.

Huile de lin brute disponible en tous fûts de toute provenance, 99 50; courant du mois 98 50; mois chauds, 99; 4 derniers mois 100.

Graines de colza, 22 à 24 50 l'hect. d'œillette, 44 à 46; de cameline, 16 à 19; de chanvre, 14. De lin, graines indigènes, 26 à 29 ; étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux. les 100 kil. de colza, 15 75 à 16 75; d'œillette, 18 à 18 50; de cameline, 15 à 15 50; de chanvre, 13 à 14 ; de lin, graines indigènes, 28 à 28 50; graines étrangères 26 à 27.

Sucres. — Paris, cours officiel. Sucre brut indigène, 53 50, le tout aux 100 kil., entrepôt de Paris. Les raffinés, de 124 à 126 les 100 kil.

Cours commerciaux, les sucres bruts indigènes disponibles, 53 50; mai, 54 50; juin 55 50; les 4 mois d'octobre, 57 50 à 58, les 100 kil., type N° 12, au droit de 42 fr.

Au Havre, les antilles usinés, de 55 à 56 les 50 kil.

A Bordeaux, brut guadeloupe, de fr. 18 50 à 25 50, le tout les 50 kil. acq.

Cafés. — Au Havre, les Gonaïve, de 85 à 86, entr.; Rio, 54. entr.; Gonaïve avarié. vente publique, de 81 à 82; Cap, avarié, de 61 à 67.

A Bordeaux, Guayra non gragé, 37 fr.

D'après les derniers avis, à Londres, les affaires en cafés comme en sucres, se font sans entrain, mais les prix ont assez de tenue.

Métaux et charbons. Un certain mouvement de baisse s'est produit dans le bassin de Charleroi, sur les tout-venant de charbon gras qui, de 16 fr. sont descendus à 15. Aucun marché important ne s'est traité depuis ce mouvement en faveur des consommateurs. Les autres qualités de charbon restent cotées aux mêmes prix, quoi que les transactions soient fort peu actives.

Une nouvelle baisse des fontes anglaises s'est révélée cette semaine, pour quelques petits marchés de fonte blanche à fr. 73 80, la tourte, rendue à Marchienne, tous droits et faits acquittés, et à 74 70 la tonne rendue à Chatelineau. La société de Chatelineau, voyant un état de choses, qui semble devoir empirer encore, a décidé la mise hors feu d'un haut fourneau de plus. Enfin les prix sont également fort peu tenus, les ordres rares et de peu d'importance.

A Glascow, une réunion de fabricants a décidé de rallumer les trois quarts de fourneaux éteints, au lieu des deux tiers comme on s'y attendait. Cette mesure est à peine officielle ; la demande est entièrement bornée ; les cours sont au plus bas, et les importations des barres galloises en Ecosse viennent encore aggraver cette situation. Les fers gallois se livrent de 6 à 7 26 et demi au-dessous des fers écossais. Pour lutter avantageusement contre cette concurrence, il faudra nécessairement que les producteurs écossais décrètent une nouvelle réduction de salaires.

Soies. — D'après la condition des soies, à Lyon, le dernier numéro placé des soies et babines du mois est de 807.

Dernier numéros des ballots pesés 308.

On écrit de Chivien que les mûriers n'ont pas souffert des jours de froid que le Midi de la France a eus ces temps derniers. Il y a eu quelques éclosions prématurées dans cette localité; mais on trouve facilement à les remplacer par des cartons qui jouissent d'une certaine confiance et qui donneront, si l'on en juge par les essais précoces, des cocons supérieurs en qualité à ceux de l'an dernier. Des essais faits sur plus de cinq cents cartons ont parfaitement réussi pour l'éclosion. On peut en dire autant des graines jaunes des Alpes et de l'Auvergne, dont les vers sont à la troisième mue et se portent très bien. Les cartons se vendent de 18 à 20 fr.

Rien de changé dans l'attitude du marché milanais; même manque de soies classiques. La demande en griges est plus calme.

Cotons. — Sur le marché de Havre, les inquiétudes politiques et les nouvelles alarmantes ont, pour ainsi dire, suspendu toutes les transactions. Cependant, ces jours derniers, les nouvelles perdent un peu de leur caractère menaçant, les vendeurs ont voulu provoquer une reprise, mais cette tentative a échoué par suite de la réserve assez générale des acheteurs. Les affaires sont restées fort calmes, et d'après les derniers cours, on payait 150 fr. pour très ordinaire Louisiane disponible; à terme, 145 fr. sur tous les mois.

Voici les dernières nouvelles de New-York en date du 27 mars. Les transactions, marquent-elles, ont été en partie restreintes par la fermeté des vendeurs qui ont augmenté leurs prétentions sous l'influence des avis plus favorables de Liverpool et de la diminution dans les recettes aux ports du Sud. Vente des trois jours, 5500 balles. On cote le middling 31 à 32 c. On a reçu 6,151 balles, dont 2,506 par chemin de fer.

Les recettes ont été suivies sur quelques points pendant les premiers jours de la semaine; mais vers la fin elles ont diminué, en sorte qu'elles ne forment en total que 41,000 balles; ce qui donne un chiffre de 1,512,000 balles depuis le 1er septembre.

Les pluies ont été fort fréquentes pendant ces derniers temps, et les rivières ont tellement débordé que dans beaucoup de cas, l'embarquement du coton devient impossible, et dans d'autres, le transport par chemin de fer a aussi été sérieusement empêché. D'un autre côté cette recrudescence des eaux a sans nul doute rendu beaucoup de canaux navigables dans les endroits beaucoup plus éloignés et ouvert un chemin au coton qui restait détenu par le manque d'eau. Cette dernière circonstance peut avoir, jusqu'à un certain point, neutralisé les effets des débordements; mais tout ensemble, il y a beaucoup d'incertitude relativement aux évaluations et aux calculs déjà faits, et on ne peut trop s'y arrêter quant à présent; cependant il serait imprudent d'émettre une estimation au dessous de 1,750,000 b. à 2 millions.

Quant à la récolte future, il est hors de doute que le déluge de pluie dernièrement tombée dans le Sud a été très défavorable. Vers le 1er avril, le plantage doit se commencer, et il est déjà évident que cela ne peut se faire dans les meilleures terres du Sud, car celles-ci, qui sont riveraines des fleuves sont généralement ou complètement inondées, ou au moins tellement imprégnées d'eau, qu'elles sont dans de très mauvaises conditions pour recevoir n'importe quelle semence. Les dernières lettres du Texas y signalent également des torrents de pluies, grésil, le tout alterné avec de la gelée et des vents très froids. Cependant il y aurait largement de temps encore. si la température se remettait promptement, pour faire disparaître tout ce qui aurait pu arriver de fâcheux.

D'après les nouvelles de Liverpool du 10, il s'est fait sur ce marché, ce même jour, une vente de 10,000 balles. Middling upland, 12 1/4 deniers, dito New-Orléans, 12 1/4 ; fair égyptien, 15 1/2 ; Brouch, 10 3/4; Oomrawatte. 10 3/4; Smyrne, 10 3/4 ; Pernambuco, 13 3/4 ; Maccio, 13 ; Péron, 13 1/4 deniers, la livre anglaise (453 grammes).

Nous avons eu samedi dernier, à la Bourse, une première panique dont le télégraphe vous aura sans doute donné connaissance. Par suite de nouvelles de guerre, d'envoi d'ultimatum, de mouvements militaires en Prusse, la rente, travaillée en outre par des spéculateurs, avait subi un écart de 1 fr. 40 c., et les autres valeurs s'étaient moins bien tenues encore. Cependant la Bourse semblait depuis lors devoir se remettre peu à peu de cette secousse ; elle n'était pas complètement satisfaite par la communication lue lundi au Corps législatif par M. de Moustier, mais en somme, sans croire au maintien de la paix, elle croyait moins à l'imminence de la guerre. Hier enfin, la Bourse avait ouvert dans d'assez bonnes conditions, et l'on espérait une reprise sérieuse, lorsque tout est retombé subitement à plat. Une foule de nouvelles circulaient, on annonçait la guerre, on répétait les termes d'un discours belliqueux que, tout renseignement pris, le général Montauban de Palikao, commandant en chef du corps d'armée de Lyon, n'a en aucune façon prononcé, on s'inquiétait d'un meeting tenu à Berlin par les Allemands les plus gallophobes et d'une adresse envoyée par eux au prince de Hohenlohe, etc. etc. On parlait aussi, dans un autre ordre d'idées, du retrait du projet de loi sur la presse. Il y avait là plus qu'il ne fallait pour faire tomber à plat nos meilleures valeurs. Aussi, en clôture, on cotait la rente française, à 66 45, derniers cours, 66,22.

L'Italien faisait 48; la dette turque 27.40.

Le mobilier qui a depuis longtemps décroché les 400, est à 363.

Une véritable débacle, enfin, dont on a bien de la peine à se relever aujourd'hui. On ne sait vraiment ce qui pourra rendre la confiance à notre marché. Je ne parle pas de la liquidation qui s'est faite dans les plus déplorables conditions.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 19 avril

TRIESTE. bat. à vap. aut. *Minerva*, cap. Calvi ay. touché Corfou, Syra et Dardanelles, div. march. et 115. pass.
LONDRES, bat. à vap. ang, *Queen of Sea*, cap. Seymour, ayant touché Gibraltar, Malte, Syra et Dardanelles, div march. et 1 pas.
MARSEILLE. bat. à vap. fr. *Nil*, cap. Brunet, ayant touché, Messine. Pyré et Dardanelles, div. march. et 52 pass.

Du 20 avril.

VARNA, bat. à vap. otto. *Chahper*, cap. Illich, di. march.
ODESSA. bat. à vap. aut. *Wien*, cap G. Pulich, div. march.
MARSEILLE. bat à vap. ang. *Archimides*, cap. W. Duncan, ayant touché Messine et Dardanelles, div march.
ALEXANDRIE. bat. à vap. Egyp. *Galioup*, cap. Kiamil, ayant touché aux Dardanelles div. march.
SMYRNE, bat. à vap. fr. *Cheliff*, cap. Benigni, aya. touché Metelin, Dardanelles et Galipoli, div. mar. et 200 pas.
VOLO, bat. à vap. otto. *Persout*, cap. G. Bava, aya. touché Salonique, Dardanelles et Metelin, div. march. et 62 pass.

DEPART des bat. à vap du 19 avril.

KUSTENDJE, bat. à vap. aut. *Lucifer*, cap. Sleiskal, div.
SALONIQUE, bat. à vap. fr. *Mitidjah*, cap. Trebuchet.
TRIESTE. bat. à vap. aut. *Neptun*, cap. A. Leva, div. march.

du 20 avril

VARNA, bat. à vap. otto. *Touna*, cap. G. Seiglio, div. march.
DANUBE, bat. à vap. aut *Danubio*, cap. G. Marussich. div. march.
— bat. à vap ang. *Champion*, cap. Darnell, div. march.
SALONIQUE, bat. à vap. aut. *Sultan*, cap. L. Inchiostri, div. march.
KUSTENDJE, bat. à vap. angl, *Sea Queen*, cap. W. Seymour, div. march.
BATOUM. bat. à vap. rus. *Gounible*, cap. Dourenieff, div. march.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 12 avril.

ANVERS. bar. ital. *Ricardo*, cap. G. Maresco, railles.
PALERMO. br. val. *Alexandros*, cap. N. Goorgius, lest.
NEA MIZELA. br. hel. *Dimitro*, cap. N. Grizono, lest.
SKIATHO. br. hel. *Evangyelistria*, cap. M. Geroyanis, lest.
CASTELMARE. br. hel. *Hermupolis*, cap. G. Hadulis, lest.

Du 13 avril.

SYRA. gol. hel. *Papandi*, cap. T. Speranza, div. march.
GENES, bar. angl. *Geraldino*, cap. T. Hultehenson, lest.
MARSEILLE, br. ital. *Bernardino*, cap N. Denegri, lest.
NAPLES. bar. hel. *Aspasia*, cap. M. Strombola, lest.
ALEXANERIE, bar. norv. *Atlantique*, cap. Arnevig, lest.

14 avril.

MARSEILLE, bar. ital. *Cavour*, cap. A. Lavagna, lest.
SMYRNE, br. hel. *Omonia*, cap. Const. Valas, lest.
CASTELMARE. bar. hell. *Gue Hade*, cap. N. Cocolis, lest.
— bar val. *Elpis* cap C Gerorgiu, lest.
GENES. bar ital. *Veloce*, cap. G Bruzzone, lest.
— br. hel. *Evanghelistria*, cap. C. Mihalis, lest.
— br ital *Anna*, cap. L. Monblio, riz.
— bar ital. *Laura*, cap Em Consiglieri, lest.
NAPLES. bar. ott *Africa*, cap. G Raftopulos, lest.
CANNE. bar. russe, *Sofia Anna*, cap. T. Milinovich, lest.
CARDIFF. br. ang. *Danube*, cap. T. Troine charb. de terre.
TRIESTE. bar. aut *Novi Kias*, cap. D. Dobinovich, div. march.
MESSINE br. hel. *Panaia Maltesa*, cap. E. Deimesis, lest.

15 Avril.

MARSEILLE, br. hel. *Kila*, cap. P Spano, lest
— br. val. *Maria*, cap S Joanou, lest.
— bar. russe, *Libertas*, cap. Silander, lest.
— bar. russe, *Phenix*, cap. G. Mattson, lest.
— br. ital. *Muter*, cap. G. Vianello, lest.
— br. ital. *Nereide*, cap. G. Mezzano, march. div.
— br. ital. *Leon Veneto*, cap. N. Cosandrich, lest.
— br. ital. *Andrea*, cap. A. Chiesa, lest.
— br. mek. *Actif*, cap. E. N Voss lest.
— br. ital *Giuseppe*, cap. F. Tagliafero, lest.
— br. russe. *Anetta*, cap. G. Murcich, lest.
— goel. ital. *Anna Giovanna*, cap. C. Terrabotto, div. march.
— br. hel. *A. Nicolaos*, cap. N Cirigo, march. div.
— pol. ital. *Vincenzo*, cap C. Bianchi, lest.
— br. ital. *Giovanino*, cap. R. Diuni, lest.
— br. ital. *Tulla*, cap. G. N. Laviosa, lest.
CETTE. br. ital. *Adamo*, cap. N. Moncini, lest.
— bar. ital. *Il Giovine*, cap. G. B Guida, lest.
— br. ital. *Giulietta*, cap. S Fevole, lest.
— br. ital. *Michelino*, cap Muro. »
— br. ital. *Ferdinando*, cap. T. Colozzi, vin.
GENES. br. aut. *Istoh*, cap A. Medanich, lest.
— bar. ital. *Margherita*, cap. E. Rezeto, lest.
— bar. ital. *Dee*, cap G. Morsi, »
— bar. ang. *Philo*, cap. W. Goylard, »
— bar ital. *Sebastiano Gottorno*, cap. L. Marrienaro, lest.
— br. ital. *Luchino*, cap. A. Dellacosa, lest.
NAPLES. br ital. *Cecilia*, cap. L. Aniello, lest.
— br. ital. *Pomona*, cap. L Ferro, lest.
— br. ital. *Fortunato Parodi*, cap. G. Trapani, lest.
RAGUSE br. aut. *P. Neresinotto*, cap. D. Zerovich. lest.
PALERMO bar. ital. *Luigi*, cap G. Graffa, lest.
MALTE, bar. ital. *Savona*, cap. A. Paschetto, lest.
— br. ang. *Magna Carlota*, cap. T. Furquar, lest.
TUNIS. br. ang. *Thomas Mary*, cap. W. Thomson, lest.
NEWCASTLE. br. ang. *St Rede*, cap. J. Abernethy, ch. de terre.
— bar. norw. *Bergan*, cap. H. Clausen, charb. de terre.
ALLEN. bar. ang. *Nouus*, cap. G. Nicolas, lest.
CEFALONIE. br. hel. *Cassiani*, cap. A Carnellos, huil.
— br. hel. *P. Spartiani*, cap. G. Halichiopulos, div.
NICE. br. ang. *Serafino*, cap. J. Fenwick, lest.
— bar. ital. *Eurico Ballo*, cap G. Dodero, lest.
CASTELMARE. br. hel. *A. Nicolaos*, cap. E. Raftopulos, lest.
— br. hel *A. Nicolaos*, cap. N Diarucis, lest.
SAVONA. bar. ital. *Avenire*, cap. G. Pace, lest.
TRIESTE. bar. aut. *Raggione*, cap. M. Dulicich, lest.
ANCONE bar. prus. *Germania*, cap. R. Patluch, lest.
CARDIFF. trois-mâts norw. *Soaverains*, cap. Hellissen, char. de terre.
LONDRES. br. ang. *Gessir*, cap. J. Tippet, march. diver.
SPEZES, br. hel. *A. Nicolaos*, cap S. Kuvelis, lest.
LIVERPOOL. br. ang. *Margarite*, cap. T. Obrain, div.
TRAPANI br. ital. *Il D Cook*, cap G. Fienza, sel.
SMYRNE. br. angl. *Anna*, cap. D. Davis, lest.

Navires destinés pour la mer-Blanche.

Du 7 avril.

ORAUD. br. ital. *Maria*, cap. Cavassa, lest.
BARCELONE. bar. ital. *Amico*, cap. Bartolomeo, lest.
CASTELMARE bar ital. *Stella d'Italia*, cap. Paraso, lest
ALEXANDRIE, br ital. *Fiore*, cap. Ballestrino, lest
— bar. mekl *I. Von Lizz*, cap. A. Voss, lest.
MALTE. bar. angl. *Never Dispair*. cap. Martin, lest.
NEWCASTLE bar. angl. *Star*, cap. Stevensen. ch. de terre.
ANVERS, schon. angl. *Lizzie Ann*, cap. Douglas, fer.
PALERME. bar. aut. *Rossa*, cap. Boussanich, lest.
ALEXANDRIE, bar. aut. *Romano*. cap. Cosulich, lest.
SAVONE. br. ital. *Remo*, cap Girolamo, lest.
ALGER. br. angl. *Emily Anne*, cap Lings, lest.
LIVERPOOL. br angl *Azzoff*, cap. Anatipan, div. march.
— bar. rus *Francesca Luca*. cap. Monteo, lest.
GENES bar. ital. *Gennaro*, cap. Agostino, march. div
MALTE bar. ital. *Padre Eugenio*. cap. Agnio, lest.
MESSINE. br. ital *Delfino*, cap Ceotralio, oranges.
CANDIE, br. ital. *Anetta*, cap Vianelli, lest.
MARSEILLE br. aut. *Pepi*, cap. Ferraro, lest.
ALEXANDRIE. bar rus e, *Armonie*, cap. Coglier, lest.
PALERME br. russe, *Eonos*, cap. Goros, lest.
THIRA. br. hel. *A. Nicolas*, cap. Zanos lest.
ALEXANDRIE, br. hel. *Mirtidiotissa*, cap. Boucouvalas, lest.
SPETZES, br hel. *A. Nicolaos*, cap. Karagias, lest.
FOKIES, br. hel. *A. Dimitrios*, cap. Perlorentzos sel.
CASTELMARE, br. ital. *Rafaele*, cap. G. Mauro, lest.
— br. ital. *Oscar*, cap. Tuculizza, lest.

Du 8 avril

MARSEILLE, bar ital. *Pietro Antisco*, cap. D. Cervetto, lest
— bar. aut *Equo*, cap. Ivancich lest.
LUSSIN, bar. autrich. *Antonio S* cap. Cattarinich, lest.
VENISE, br. angl. *Albert*, cap. Gill, lest.
CARDIFF. bar. aut. *Angelica*, cap. M. Ragasin, ch. de terre.
NICE. br. aut. *Nemesi*, cap. Vidulich, lest.
GENES bar. ang. *Stranger*, cap Wilson, lest.
— br. ital. *Ermenegilda*, cap. Revello lest.
— bar. ital. *Leonida*, cap E. Risso, lest.
CASTELMARE, gol. ital. *N. Giacomino*, cap. Lauro lest
NICE, br. prus. *Ricuperato*, cap. Dubba, lest.
MARSEILLE. br, pru. *Dagmar*, cap Mautzavino, div march.
MARSEILLE, br. russe, *Dagmar*. cap, Motzavinos, march. div.

Du 9 avril.

LIVOURNE, br. hel. *A. Nicolaos*, cap. Goriotis, lest.
HYDRA, br hel. *Hydra*, cap. Carayanis, lest.
CASTELMARE, br. hel. *Ermoupolis*, cap. Chadoulis, lest.
GALAXIDI, br, hel. *Anastassia*, cap. Ganoutas, lest.
MARSEILLE. br. hel. *Georgios I.* cap. Bonoagouris, lest.
— br. hel. *Margaro Marorkis*, cap. Maroukis, lest.
SYRA, br. hel. *Aristotelis*, cap. Enfceries, lest.
— br. hel. *Ecaterina*, cap. Janutas, lest.
MESSINE, br. hel. *Kefalonia*, cap. Caravias, lest.
DANTE, br. hel. *A. Nicolaos*, cap. D.ossopulos, lest
— br. hel. *Adhelfi Vagliano*, cap. Tambitzis, huile.
ARGOSTOLIS, br. hel. *A. Yorghis*. cap. Mousouris, lest.
PALERME br. ital *Ebe*, cap. T. Sardi, lest.
MARSEILLE. br. ital. *Amalia*, cap. Degregori, lest.
— br. ital. *Saturno*, cap. Schiafino, lest.
CASTELMARE br. ital. *Due Fratelli*, cap. Sollari, lest.
GENES. br. ital. *Giuseppe*, cap. Cassinelli, lest.
— bar ital. *Aquila*, cap. Maggio, lest.
— br. ital. *Concezione*, cap B Bozzo, lest.
— bar. ital. *Giano G* cap Maglione, lest.
MESSINE, goel. ital *Bregiato*, cap Gambardella, citrons et oranges.
CARDIFF. br. aut. *Ures*, cap. Tripcovich, charb. de terre.
NEWCASTLE. br. aut. *Armelin*, cap Dabinovich. charbon de terre
ANVERS bar. aut. *P. Stefano*, cap. Jascovich, fer.
— bar. norw. *Waage*. cap Sleipner, div. march.
NICE. br. ita. *Volpe*, cap. Oaetto, lest.
MARSEILLE. bar. ital. *Orio*, cap. Della Casa, lest.
— bar.. ital. *Erasmo*, cap. Massone, lest.
— bar. ital. *Dre. Garibaldi*, cap. F. Bozzo, lest.
— bar. ang. *Uncas* cap. Gentles, lest
MALTE. bar. ang. *Porto Salvo*, cap. Galea, lest.
BARCELLONE. br. ital. *Vincenzo*, cap Testa, lest.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

AVIS.

Le public est prévenu que les bureaux et caisses de la Société seront fermés jeudi et vendredi 25, 26 et lundi 29 Courant à cause des solennités des dits jours.

AVIS.

MM. les Actionnaires sont prévenus qu'aux termes de l'art. 26 des Statuts, l'Assemblé générale ordinaire annuelle est convoquée pour le samedi 1er juin 1867, à trois heures et demie, au domicile élu de la Compagnie, rue Neuve des Mathurins (square Clary) à Paris.

Tout titulaire ou porteur de vingt actions est de droit membre de l'Assemblée Générale. Nul ne peut être porteur de pouvoirs d'actionnaires, s'il n'est actionnaire lui même (art. 27 des Statuts.)

Les propriétaires d'actions ou leurs fondés de pouvoirs doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée Générale, déposer leurs titres et leurs procurations, soit au siège de la Compagnie à Beyrouth, soit au domicile élu à Paris, rue Neuve des Mathurins, *vingt jours* avant l'époque fixée pour la réunion. Il est remis à chaque déposant une carte d'admission. Cette carte est nominative et personnelle (art. 32 des Statuts.)

Les actionnaires qui ne pourront pas assister personnellement à l'Assemblée trouveront des formules de pouvoirs dans les bureaux de la Compagnie.

Le Secrétaire de la Compagnie,
JAMES BAMBERT.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
" *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ALGÉRIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE mercredi 27 avril à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette. Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 15 Avril 1867. — Les premiers lots sont fl. 220,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahad Han à Galata.

H. KLARFELD.

PHOSPHATE DE FER

De Leras, pharmacien, docteur ès sciences, [illegible] des os et du sang, et contient le fer à l'état liquide. D'après les observations faites dans les hôpitaux de Paris, et consignées dans le prospectus, il est supérieur aux pilules ferrugineuses, au lactate de fer, au fer réduit par l'hydrogène, aux Pilules et Sirop d'iodure de fer, et guérit rapidement pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, appauvrissement du sang, pertes de forces et d'appétit, menstruations difficiles et pertes blanches. C'est le meilleur adjuvant de l'Huile de Foie de Morue. A Constantinople, pharmacie Della Sudda, et dans les principales pharmacies.

MAISON Dr J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTE EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP, de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Malgré de nombreuses analyses chimiques ayant établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries ; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre végétale, franc 1. 60.

AVIS.

Un homme de bonne éducation, possédant des connaissances commerciales et parlant français, anglais, allemand, italien, serbe, hongrois, et un peu roumain, désire un emploi.

S'adresser au bureau.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

HOTEL GIACOMO

A L'ILE DE PRINKIPO

Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le comfortable du service que pour la modicité des prix.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Ressam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférence, sur la hauteur de Sali-Bazar, ayant une vue magnifique.

S'adresser au Journal la Turquie.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76

PENSION BOURGEOISE.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0] par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.

N° 313, Grand'Rue de Péra vis-à-vis le Palais de Cristal, vente des gâteaux *Tchurek* frais de la meilleure qualité du four de Saint Benoît, et des Biscuits au beurre pour thé à des prix très modérés.

Quant à leur qualité le public en sera très satisfaisant.

Aux Fabriques de PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1[2] porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la teigne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si préalablement les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent nécessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient et fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Eresipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être regardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, réduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié. — Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαϊρ

A partir de lundi 10[22 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis. — Ἀπὸ τῆς δευτέρας 10/22 ἀπριλίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES. — ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη, Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ. Καβάκ.	Yeni-Mahallé Γενὶ-Μαχαλέ.	Buyukderé. Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. Θεραπεία.	Yéni Keui. Νεοχώριον.	Sténia Στένη	Emirghian Ἐμιργιάν.	R. Hissar. Ῥουμ. Ρ. Χισάρ.	Bébek Βεβέκ	Arnaut-Keuy. Ἀρναουτκιοϊ.	Kouru-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy. Ὀρτὰ Κιοΐ	Béchiktach. Βεσίκ-Τάς	Kabatach Καμπά-Τάς	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
12	6 40	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1	7 40	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
3 45	10 25	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	— (1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 15	9 55	11	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12 45	6 55	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1	7 40	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
1 45	8 25	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
2 15	8 45	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3	9 40	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vend. à 2 h. 30 m.
4	10 40	8	—		—	—	—	—		—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukderé.
9 30	4 10	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 40	14	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	«»	«»	«»	—	

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καβά-Τάς	Béchiktach. Βεσίκ-Τάς	Ortakeuy. Ὀρτά-Κιοΐ	Kouru-Tchesmé. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ-Κιοΐ	Bébek. Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ	Emirghian. Ἐμιργιάν	Sténia. Στένια.	Ienikeuy. Νεοχώριον	Thérapia. Θεραπεία.	Buyukderé. Βουγιοὺκ Δερέ	IENI MAHALÉ. Γενὶ Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ. Καβάκ	OBSERVATIONS
1 30	8 10	4	—	«»	—	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2	10 40	2	—	—	—	—	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	
5 30	10 10	8	«»	«»	«»	—	Bechik	Ortak.	Arnaou	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis. Les vend. à Bebek aussi
2 15	8 55	14	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
9 30	4 10	17	—	«»	«»	Beileis	Vanik.	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 15	4 55	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
11	5 40	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9	3 40	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Retour au pont touchera Ortakeuy, Béchiktach
10 15	5 25	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 15	5 55	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	6 20	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία.	Beykos. Βεϊκόζ.	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαξτζέ	Tchiboukli. Τζιμπουκλή	Kanlidja. Κάνλιτζε	A. Hissar. Α. Χισάρ	Kandilli. Κανδυλλί	Vani-keuy. Βανὶ-Κιοΐ	Tchenghel-keuy. Τσεγγὲλ Κιοΐ	Beyler-bey. Βεϊλέρ-Μπεϊ	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Scutari. Σκούταρι	OBSERVATIONS
11 45	6 25	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
3 30	8 10	3	«»	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»		
5 15	9 55	11	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	Excepté les vendredis.
8 45	3 25	3	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	

Côte d'Asie, voyages de montée Départ du pont. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey. Βεϊλέρ-Βεϊ	Tchenghelkey. Τσεγγὲλ Κιοΐ	Vanikeuy. Βανὶ-Κιοΐ	Candilli. Κανδυλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlidja. Κάνλιτζα	Tchibouchli. Τζιμπουκλή	Pacha-Baktché. Πασᾶ-Μπαξτζέ	Belcos. Βεϊκόζ	Thérapia. Θεραπεία	Buyukderé. Βουγιοὺκ Δερέ		OBSERVATIONS
10 30	6 10	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	5 40	3	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakchè.
3 30	10 20	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»		

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesmé, Orta-keui et Cabatasch.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal,

MERCREDI, 24 AVRIL 1867. 19 ZILHIDJE 1283 de l'Hégire. MERCREDI, 24 AVRIL 1867.

2me Année.--- N° 92.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	28 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS
4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 24 avril.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 22 avril 6 h. 10 m. soir.

L'*Etendard* dit que les officiers, sous-officiers et caporaux en congé ont reçu l'ordre de rentrer au corps le 30 avril.

La *Patrie* dit que l'affaire du Luxembourg se présente avec un caractère favorable au maintien de la paix.

Paris, 22 avril, 11 h. soir.

Les journaux sont unanimes pour considérer la guerre comme inévitable si le Luxembourg n'est pas évacué.

Paris, 22 avril 4 h. 25 m. soir.

Cours du 22 avril

5 0/0 Ott.	PARIS (clôture)	ouvert.	27 60
		clôture	27 90
	LONDRES..	ouver.	(Bse fer.)
		clôture	
Emprunt Ott. 1865..		ouvert.	207 50
		clôture	208 75
3 0/0 Français....		ouvert.	65 45
		clôture	65 65

Londres, 22 avril 5 h. soir.
Consolidés turcs (coulisse) 26 1/4

Paris, 25 avril, 5. h. 30 m. soir.

Cours du 25 avril

5 0/0 Ott.	PARIS (Cliss.)	ouvert.	27 75
		clôture	27 60
	LONDRES	ouvert.	26 5/8
		clôture	26 1/4
Emprunt Ottoman..		ouvert.	207 50
		clôture	205
3 0/0 Français.....		ouvert.	65 75
		clôture	65 60

L'Angleterre et la Russie proposent à la Prusse des conditions acceptables.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

M. Rattazzi a enfin réussi à composer un ministère dont il est le président et dans lequel il tient le portefeuille de l'intérieur. Sauf M. Tecchio, ancien vice-président de la Chambre et qui a accepté la direction de la justice, les noms des autres ministres nous sont complètement inconnus.

Ce n'est pas à Berlin que la paix ou la guerre doit se décider. Le caractère de la Fédération germanique du nord, comme celui de tous les Etats fédératifs, est un caractère pacifique, dirigé, non vers l'attaque, mais vers la défense. Toutefois, dans ce rôle défensif, l'Allemagne se sent forte ; elle est en droit de présumer que ses voisins ne méconnaîtront pas cette force. Ceux-ci, de leur côté, devraient se souvenir, afin d'apaiser leurs jalouses appréhensions, que la nation allemande ne s'est jamais posée en rivale d'une nation voisine, dans un but unique de prépondérance.

Après avoir rappelé les longues luttes des Bourbons avec la maison des Habsbourg, luttes de dynastie à dynastie, puis les guerres entre la France et l'Angleterre, guerres de nation à nation, la *Gazette* ajoute :

Le plus grand triomphe du gouvernement impérial est peut-être d'avoir amené les Français à reconnaître qu'ils servent bien mieux leurs propres intérêts et les intérêts généraux de la civilisation en tendant la main à leur adversaire et en s'unissant à lui pour résoudre les grands problèmes sociaux, qu'en le battant et en l'humiliant.

Cette pensée, nous l'espérons, se fera bientôt jour partout en France, vis-à-vis de l'Allemagne. Que l'on parcoure les annales françaises, on n'y trouvera nulle part trace d'une tentative faite par la nation allemande en vue de soumettre la France à son pouvoir prépondérant. L'impuissance qui n'était qu'une suite trop naturelle de nos déchirements intérieurs, a souvent égaré nos voisins d'outre-Rhin au point de leur faire entreprendre contre notre intégrité nationale, dans le but de tenir entre leurs mains les destinées germaniques, des attaques que le succès a couronnées. Aujourd'hui que ces tristes temps sont passés pour l'Allemagne, et que toutes les forces de la nation sont groupées sous une seule bannière, les attaques du dehors ne se heurteront pas à des parties débiles, ou à une impuissante conglomération, mais à la phalange serrée de toutes les forces allemandes. Provoquer une telle lutte, c'est déchaîner une tempête dont le tourbillon destructeur viendrait s'abattre sur les pays, les peuples et les trônes, et, ne pouvant être maîtrisé par aucun frein, ne trouverait son terme que dans l'épuisement universel. Mais pourrait-on bien, alors, parler encore de l'influence prépondérante de l'une ou de l'autre nation ?

(*Gazette générale de l'Allemagne du nord.*)

M. de Girardin s'écrie dans la *Liberté* : « On ne nous occupons plus d'autre chose que des magnificences de la paix, ou marchons sur Berlin, pour y déchirer cette insolente carte qui s'étale fièrement à toutes les devantures et qui donne les Vosges pour frontière à la partie allemande. »

Nous avons affaire ici, espérons-le, avec une erreur calculée, car la méprise serait trop forte. Une carte géographique étendant nos frontières jusqu'aux Vosges est répandue, depuis quinze jours, dans toute l'Allemagne, mais ce n'est pas une carte politique c'est la nouvelle carte philologique de Kiepert, publiée par Dietrich Reimer et à laquelle nous consacrions dernièrement quelques lignes. Cette œuvre d'un philologue n'a rien à démêler avec les plans de la politique ; c'est tout simplement une carte des langues. Des territoires entiers sont, au point de vue linguistique, détachés de l'Allemagne, et attribués à la Pologne, qui a ses couleurs particulières. *Vice-versâ*, et toujours au même point de vue, des portions, non-seulement de la France, mais encore de la Suisse, jusqu'au délà du mont Rose, sont marquées à la couleur rouge, choisie pour l'idiome germanique. Personne, cependant, ne voudra croire que la Fédération du nord vise à s'étendre jusqu'aux Alpes. Nous invitons la *Liberté* et toutes les feuilles françaises qui se respectent à redresser cette méprise, car il est, à coup sûr, du devoir des journaux, en France comme en Allemagne, de ne pas ajouter, de gaîté de cœur, à l'exaltation des esprits.

(*Gazette de Cologne.*)

Voici le texte de la réponse f ite par le comte de Bismark, dans la séance d'hier du Parlement allemand, à l'interpellation du comte de Solms Lych, concernant l'entrée du grand-duché de Hesse dans la Confédération du Nord :

« Je ne pourrai me déclarer prêt à répondre à cette interpellation au nom des gouvernements confédérés que lorsque la question sera posée par le gouvernement grand-ducal. L'interpellant est parti de la supposition que le gouvernement grand-ducal aurait officiellement produit le vœu d'être admis, pour tout le grand-duché, dans la Confédération du Nord. Je ne suis pas à même de le confirmer. Le gouvernement grand-ducal, il est vrai, a exprimé dans des Notes datées du 14 août dernier, le desir de cette union, mais à cette époque l'état des choses était tout autre qu'aujourd'hui. Le gouvernement prussien, dans les négociations de paix, avait demandé que toute la Hesse supérieure avec Hombourg et Meissenheim fût incorporée dans la monarchie prussienne et que le grand-duché fût indemnisé aux dépens de la Bavière. Afin d'écarter cet échange de territoires, le gouvernement grand-ducal, ainsi que la teneur de la note du 14 août le prouve, offrit d'entrer avec la totalité de ses territoires dans la Confédération allemande. Ces combinaisons territoriales ayant été abandonnées par des considérations d'un autre ordre, le gouvernement grand-ducal n'a pas renouvelé ses offres. Les gouvernements confédérés sont loin de reconnaître les inconvénients qui résultent de la scission du grand-duché en une partie indépendante et une autre partie soumise à la législation de la Confédération du Nord ; il est même à prévoir que ces inconvénients se multiplieraient et s'aggraveraient encore, si l'on ne réussissait pas à étendre le Zollverein au delà des limites de la Confédération du Nord. Non-seulement nous croyons à l'existence des inconvénients que l'interpellant vient de signaler, mais encore au danger de les voir s'accroître à l'avenir. Ajoutez-y que le grand duché est entraîné dans la sphère législative de la Confédération du Nord, par les points les plus essentiels de son organisation, notamment par rapport aux affaires militaires par la conclusion attendue d'une convention militaire. Il resterait alors ou à trouver des compensations pour le grand-duché, ou à réclamer des droits équivalents, c'est-à-dire le droit d'une représentation plus nombreuse au Conseil fédéral ainsi qu'au Parlement, et les gages d'une garantie territoriale complète. »

La situation financière de l'Union américaine s'améliore avec une incroyable rapidité. Le dernier exposé du secrétaire du Trésor démontre que dans un an, du 1er mars 1866 au 28 février 1867, la dette publique a été réduite de 181,086,110 dollars, — *soit près d'un milliard de francs*, — en même temps que l'encaisse métallique augmentait. Les coffres de l'Etat renferment aujourd'hui plus de 107 millions de piastres encore, et le prix de ce métal est descendu de 40 à 30 0/0. Quel exemple de pareils résultats offrent aux gouvernements d'Europe ! On écrit de New-York au *Moniteur* que l'opinion publique, tant dans le Nord que dans le Sud, s'accentue de plus en plus dans le sens de l'adoption de mesures propres à réorganiser sans secousses nouvelles les anciens Etats confédérés. Le Sud, tout en se montrant irrité du régime exceptionnel auquel la Virginie, les deux Carolines, la Floride, l'Alabama, le Mississipi, etc.. ont été soumis par le Congrès fédéral, comprend qu'une nouvelle levée de boucliers serait impossible, et que l'abstention politique n'aurait d'autre résultat que de prolonger une situation qu'il importe de faire cesser promptement. Le langage des Americains du Nord tend à des conclusions aussi modérées, et l'on peut espérer que la réconciliation s'opérera prochainement. Malheureusement, l'antagonisme ne fait que s'accroître entre le président et le Congrès. Aujourd'hui encore, nous apprenons que le président a opposé son veto au bill supplémentaire pour la reconstruction des anciens Etats rebelles. Le Congrès a passé outre, et, un nouveau vote a donné au bill force de loi.

(*Débats.*)

L'AFFAIRE DU LUXEMBOURG

ET LA JUSTICE DE L'EUROPE.

Chez les peuples les plus sauvages il y a des lois pour faire respecter la propriété. Ces lois sont plus ou moins perfectionnées suivant le degré de civilisation en usage, mais enfin, elles existent. Qu'une contestation s'élève chez les Iroquois et les Topinambous sur la possession d'une hutte ou sur le produit d'une pêche ou d'une chasse, des arbitres décident du droit ; ce n'est pas tout : des mesures sont prises pour le garantir et le mettre à l'abri d'un acte de violence ou de mauvaise foi.

Dans nos sociétés civilisées, l'instrument de la justice a acquis une très-haute perfection et les questions de murs mitoyens sont pacifiquement débattues et tranchées sans que l'amour-propre des parties se trouve lésé, sans que l'ordre public ait à souffrir. Partout, des juges pour rendre les sentences en conformité avec le droit, des avocats pour présenter les causes en les soustrayant à la passion des intéressés, des gendarmes pour mettre à la raison les récalcitrants.

Ce phénomène de la justice, s'accomplissant à tous les âges du monde et sur tous les points du globe, formant avec la religion la base de toute société, apparaît comme une des manifestations les plus impérieuses de la volonté morale de l'homme. Il n'est pas jusqu'au duel, cette ultima ratio des individus lésés dans leur honneur et leur réputation, qui ne tende à disparaître. Les gens d'épée eux-mêmes n'y ont recours le plus souvent que pour mettre à la raison les individus classés parmi les bêtes malfaisantes et venimeuses.

Dès lors la conduite des gouvernements qui provoquent froidement le massacre de leurs sujets, à propos d'un misérable lopin de terre, qu'il s'y trouve ou ne s'y trouve pas un de ces trous de taupe qu'on nomme une forteresse, devient un objet de scandale et de réprobation que ne suffit pas à couvrir cette guenille sanglante qu'on appelle la gloire.

La Rochefoucauld dit dans ses maximes : *Il y a des crimes qui deviennent innocents et même glorieux par leur éclat, leur nombre et leurs excès. De là vient que les voleries publiques sont des habiletés et que prendre des provinces injustement s'appelle faire des conquêtes.*

Soit ; mais que par pudeur, les gouvernements abolissent la peine de mort, car ils ont mauvaise grâce à envoyer pendre un misérable qui a pratiqué en petit ce qu'ils pratiquent en grand et qui a quelque droit à imiter l'exemple de ce pirate qui faisait son compère d'Alexandre-le-Grand.

Cette question du Luxembourg qui menace d'embraser l'Europe ne devrait-elle pas recevoir une solution définitive dans les conseils des gouvernements ?

De quoi s'agit-il ?

De 200 mille Luxembourgeois que le roi de Hollande veut vendre, que l'Empereur Napoléon veut franciser, que M, de Bismark veut germaniser, et qui, s'ils étaient consultés, préféreraient probablement s'appartenir à eux-mêmes.

Qui a tort ? Qui a raison ?

L'Angleterre, l'Autriche et la Russie sont consultées et nous ne tarderons pas à enregistrer leur sentence.

Cette sentence sera-t-elle respectée ? Et verrons-nous tous ces braves gens qui suivent des cours sur le fusil à aiguille et le fusil Chassepot retourner à la charrue ?

Il est malheureusement à craindre qu'il n'en soit rien. Et cependant pour éviter une catastrophe dont elles seront les premières à souffrir, il suffirait aux puissances consultées d'ajouter au bas de leur sentence, la formule ordinaire des tribunaux : mandons et ordonnons que le présent jugement soit rendu exécutoire pour les parties ; à la force publique de tenir la main etc., etc....

Le bon sens, l'humanité, le repos de l'Europe le voudraient ainsi ; mais non ! l'égoïsme féroce, la jalousie d'une prospérité rivale, la rancune, la soif de vengeance et l'ambition personnelle feront sans doute que les puissances se croisent les bras pour assister au spectacle de destruction qui se prépare.

Qui sait ? Peut-être supputent-elles déja les chances qui s'offriront à elles de prendre part à la curée du vaincu !

Cependant l'humanité est en progrès et la paix est devenue une nécessité, Le moment n'est pas éloigné où la pratique de la morale publique deviendra pour les gouvernements une condition d'existence. Est-il donc nécessaire, pour hâter ce moment, que la foudre éclate, et, que la loi nouvelle sorte, comme la loi ancienne, des éclairs du Sinaï ?

REVUE DES JOURNAUX

La *Presse* engage une polémique contre la *Nouvelle Presse libre* et répond de la manière suivante à l'article dans lequel ce journal plaide en faveur d'une alliance austro-prussienne.

Une chose importante et réelle, c'est que les tendances soi-disant allemandes de la Prusse doivent rencontrer sur le Rhin et sur le Danube, là où ce fleuve reçoit les eaux de l'Inn, une limite infranchissable. Les intérêts essentiels de l'Autriche exigent que ce système d'équilibre continental soit sauvegardé. Nous ne voulons plaider ni pour l'agrandissement de la France ni pour une

---

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

IX

Tous se turent, comme il arrive en pareille circonstance, et Moulinet sortit fièrement quelques instants après, laissant les gens à moitié convaincus de l'innocence de Margaï.

En rentrant à la Bastide-Neuve, il s'empressa d'avertir Margaï de la scène qui s'était passée devant lui.

— Prenez garde, je vous en supplie, ma chère maitresse, lui dit-il, vous ne sauriez être trop prudente. Il y a des gens malintentionnés qui vous surveillent, Furbice ne pourrait-il cesser de vous voir pendant quelque temps ?

— Cesser de me voir ? Tu es fou ! Il le voudrait, que je saurais bien l'en empêcher.

Tel fut le premier cri de Margaï. Elle ajouta :

— D'ailleurs, tu as donné à tous ces propos un démenti qui les réduit à rien. Je te promets cependant d'être plus prudente. Je commencerai dès demain. Je dois accompagner Furbice au marché de l'Isle. Nous partirons avant le jour et nous ne reviendrons qu'à la nuit.

— Vous allez à l'Isle avec lui ! Mais c'est impossible ! on vous verra. N'y allez pas, je vous en prie. Si vous avez quelque amitié pour moi, n'y allez pas !

Margaï leva les épaules.

— Encore du sentiment ! s'écria-t-elle.

Et comme elle vit la peine qu'elle causait à Moulinet, elle reprit d'une voix plus douce :

— Je te remercie de ce que tu as fait. Tu m'as défendu d'abord et prévenue ensuite, c'est bien ! Mais l'amitié que je puis avoir pour toi ne saurait rien changer à mon amour pour Furbice. Demain, nous irons à l'Isle, C'est lui qui l'a voulu. D'ailleurs mon mari le sait.

Elle se retira inquiète cependant, en dépit de son apparente fermeté. Le lendemain du consentement de son mari qui savait qu'elle était dans la nécessité d'aller à l'Isle, elle s'y rendit dans la voiture de Furbice.

Ils ne rencontrèrent personne durant la route. Arrivés aux portes de la petite ville, elle quitta son amant pour ne le retrouver que le soir. Au retour seulement, elle lui parla des craintes de Moulinet.

— Quelqu'un a parlé, s'écria Furbice, et ce ne peut être que Borel. Je sais ce qui me reste à faire.

— Que veux-tu dire ? dit Margaï alarmée.

Furbice répondit par un signe éloquent. Il voulait donner à Frédéric une leçon à coups de bâton.

— Garde-t'en bien ! reprit-elle. Le maltraiter ce serait prouver qu'il a eu raison. Soyons prudents ; maintenons la confiance de mon mari et les bruits tomberont d'eux-mêmes.

Le soir ils rentraient à la ferme, d'où Furbice repartit aussitôt pour retournez chez lui.

Les jours suivants, Moulinet se montra plus fréquemment dans Gordes et au cabaret. Il voulait surveillait, épier ; il avait dit naguères à Margaï : » Je veillerai autour de vous comme un chien fidèle, dévoué à vos amis, féroce pour vos ennemis. »

Il tenait sa promesse.

Mais une catastrophe se préparait.

X.

Un matin, on vit arriver à la ferme le curé de Gordes.

C'était un vieillard de haute taille, au visage placide, à l'œil vif, aux longs cheveaux blancs. Il avait connu l'infernale jeunesse de Margaï. Les chagrins dont elle avait abreuvé son père et sa mère n'étaient plus un secret pour lui. Il n'éprouvait pour la femme de Pascoul, ni sympathie, ni estime, la mesure de sa perversité ne lui étant que trop apparue. Aussi venait-il rarement à la ferme, se contentant d'interroger Margaï et Pascoul sur l'état de leur santé lorsqu'il les rencontrait à la sortie des offices.

— Vous ici, M. le curé, s'écria Pascoul, en le voyant. C'est une bonne fortune à laquelle vous n'avez pas voulu nous accoutumer, malgré toutes nos invitations. Bien des semaines ont passé, sans que nous ayons gouté la joie de votre présence.

— Ce que vous dites est vrai, mon cher Pascoul, répondit le curé en s'inclinant devant la femme et en tendant la main au mari, mais je ne vous ai pas oubliés. Je n'oublie aucune des brebis de mon troupeau.

— Oui, vous êtes un pasteur vigilant et, même de loin votre œil veille sur tous ceux dont vous avez la garde spirituelle.

On s'était assis sous les arbres du jardin, autour d'une table qui, par les soins de Margaï, s'était vite couverte de rafraichissements.

Sa canne entre ses jambes, son chapeau sur sa canne, sa tabatière entre les mains, le vénérable prêtre suivait d'un œil doux et attristé la maîtresse de la maison qui n'avait pas encore ouvert la bouche autrement que pour répondre à ses politesses.

— J'étais venu, dit alors le vieilard, d'abord pour avoir de vos nouvelles, car j'ai appris que vous aviez été souffrant, et ensuite pour parler à madame de quelque bien qu'il y aurait à faire dans le pays.

— Vous avez bien fait de songer à nous, monsieur le curé, dit Pascoul, nous serons toujours heureux de vous seconder dans l'accomplissement de vos bonnes actions. Que pouvons-nous, aujourd'hui ?

Et comme pour mieux prouver qu'il associait sa femme aux sentiments qu'il venait d'exprimer, il lui tendit la main, en souriant. Elle la serra distraitement du bout de ses doigts.

— C'est à madame seule que j'aurais voulu parler, répondit le curé, en regardant Margaï, non sans embarras. Il s'agit de secrets qui ne m'appartiennent pas et qu'il est inutile de répéter devant deux personnes, lorsqu'il suffit qu'ils soient connus d'une seule pour que le bien soit accompli.

Margai sentit l'inquiétude entrer dans son cœur.

— Vous vous défiez de moi, monsieur le curé, s'écria gaiement Pascoul. Alors, je m'en vais. Au surplus, voici l'heure de ma promenade.

Il salua le vieilard, embrassa sa femme et sortit.

— Vous aviez à me parler ? dit alors Margaï en laissant paraitre dans sa voix l'impatience qu'elle ressentait.

Voire le numero du 23 avril.

alliance systématique avec la France. Mais nous n'avons pas encore oublié que le comte de Bismark n'a pas rougi de s'allier contre l'Autriche avec l'Italie. Si non pas aujourd'hui, mais demain, l'Autriche, dans son intérêt, suivait cet exemple pour sa défense et sa sécurité, les Macédoniens de l'Allemagne auraient vraiment tort de lui reprocher sa perfidie. De même que jadis les Macédoniens envahirent la Grèce, la Prusse cherche aujourd'hui à accaparer toute l'Allemagne, et quiconque est partisan sincère de la liberté de l'Allemagne non-seulement ne peut pas être sympathique aux efforts de la Prusse, mais il doit en détourner les regards. Nous ne saurions dire si l'Allemagne pourra jamais être débarrassée des étreintes et des faveurs que lui prodigue la Prusse, et nous croyons, que ce que l'Autriche aura avant tout de mieux à faire sera de ne rien tenter ni pour ni contre. Mais elle doit songer à sa conservation, en dépit des machinations menaçantes russo-prussiennes.

On nous cite les alliances que la Prusse après Iéna et l'Autriche après Wagram, durent conclure avec Napoléon I. Ces puissances, abattues, dévorées de honte, étaient bien résolues de profiter de l'occasion la plus favorable pour rompre les chaînes qui leur avaient été imposées. Ce n'est certainement par une semblable alliance que recherchent le comte de Bismark et ses nombreux émissaires à Vienne et nous ne saurions lui en offrir une meilleure.

Si nos adversaires veulent que l'Autriche s'allie à la Russie et à la Prusse, c'est du Metternich tout pur. Ainsi la « Nouvelle Presse libre » n'a pas eu honte de donner en exemple à nos hommes d'État actuels l'amitié professée pour les Turcs par le vieux prince de Metternich. L'amitié du comte de Bismark et du Sultan, voilà donc les appuis que l'on nous conseille de prendre. Quelle superbe perspective !

Si un Français, un Anglais, un Américain, un Prussien songe qu'en Autriche les Roumains, les Sorbes, les Illyriens se comptent par millions et que l'église grecque non-unie est représentée dans cet État, si le penseur étranger songe, en outre, que, grâce à l'adorable politique de Metternich, nous n'avons su que nous attirer l'éloignement, même la haine de la part des populations qui se trouvent au delà du Danube, ce penseur doit arriver à cette conclusion que c'est presque incroyable et, dans tous les cas, impardonnable et effrayant. Ce qui se produit dans les Principautés, en Servie, en Bulgarie et en Bosnie est le résultat pernicieux de la politique la plus déplorable que l'Autriche ait jamais suivie. Entre l'opposition aux tendances de la Russie et les efforts en en faveur du maintien de la Porte, il y a autre chose. Nous ne saurions approuver l'idée qu'a eue M. de Beust de soulever la question de la révision du traité de Paris ; mais nous ne pouvons pas le blâmer de chercher à obtenir l'amélioration du sort des populations chrétiennes de la Turquie d'Europe. Quoique nous ne comprenions pas comment on s'y prendra pour parvenir au cœur de ces populations avec le dualisme autro-magyare, la nouvelle direction prise par notre cabinet nous semble pourtant plus convenable que celle suivie par le vieux secrétaire d'État avec son endurcissement contre toute espèce de régénération des peuples.

(*Pr. s e de Vienne.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

La ligne télégraphique entre Diarbékir et Bagdad, endommagée par les inondations du Tigre, a été réparée provisoirement. La transmission des dépêches anglo-indiennes se fait toutefois encore assez lentement et elles éprouvent, en moyenne, un retard de 24 à 36 heures.

—

Ces jours ci des détachements d'infanterie et de cavalerie sont partis pour Volo à bord de la frégate *Mouhbiri Sourouret* des bateaux *Omer-Pacha* et *Chahper* de la Compagnie ottomane Févaïdi.

—

Hier près de Karakioï plusieurs individus de diverses nationalités se sont pris de querelle. Quelques-uns d'entre-eux ont reçu de graves blessures. La police étant survenue a arrêté les coupables et les a envoyés à leurs chancelleries respectives.

—

Des malfaiteurs se sont introduits dans une maison de Kemer-Alti et ont forcé la malle d'un locataire pour enlever une somme de 8 livres. Le propriétaire de la maison sur qui planent les soupçons a été arrêté.

—

La cour Suprême va avoir à se prononcer sur un incident assez curieux.

Risk Allah Bey avait fait assurer *de terre à terre* chez M. Edouard Barfiel un group de 3000 livres. Ce group devait être expédié à Marseille par un bateau des Messageries Impériales. Risk lui-même, accompagné d'un commis de M. Barfield, a porté le group au bateau ; mais en montant l'échelle du steamer, il est tombé ; lui s'est sauvé à la nage, mais le group est bel et bien allé au fond, de l'eau; on a appelé un plongeur; il a reporté une pierre et il est probable qu'il y en a encore d'autres, mais de group, on n'en a point vu.

On se demande maintenant ce que contenait ce group que Risk Allah bey avait confectionné, paraît-il, sans témoin, quoique dans le comptoir de la Maison ; est ce de l'argent ? sont ce des pierres ? La cour suprême en décidera.

—

La contrebande est un vol fait à l'état au profit des particuliers ; mais il y a des individus qui volent les particuliers sans avantage pour l'état. Témoin certains drôles qui, pendant la fête du Baïram, ont enlevé les montres à plusieurs passants.

—

Liste nominative des passagers arrivés à Constantinople le 19 avril, par le paquebot à vapeur le Nil *cap. Brunet.*

De Marseille :

MM. Cheesbrougt.
Ede.
Nomico.
Hopper.
Batti.
Zatarian.
Balle.
Gibert.
Philippe.
Mesd. Cheesbrougt.
Poquerurt.
Therenot.
Maubert.
Galler.

De Messine :

MM. Scioletich.
Zotro Michel.

Du Pyrée :

MM. Zofrofos et son fils.
Perdicari.
De Jeuhs Vaudewal.
De Jules.
Vas. et A. Gourdi.
Lyon.
Boubas.
et Mad. Anderson.

—

Société Impériale de Médecine.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain le 26 avril, à 1 heure précise de l'après-midi.

Le Secrétaire-général,
Dr I. CASTRO.

Découverte archéologique aux murs terrestres de Constantinople.

Je m'empresse de publier dans les journaux une nouvelle découverte, aussitôt que je l'ai faite, je sens qu'il faut un mot d'excuse pour cet empressement.

La mode d'annexer, exercée aujourd'hui sans scrupule d'en haut, a été dans la république des lettres en usage de mémoire d'homme ; et, certes, de nos jours, il s'en faut de beaucoup que l'on puisse dire qu'elle disparait du domaine de l'intelligence.

Dans les recherches pénibles et dispendieuses que j'ai faites moi-même, je n'en ai que trop souvent senti les effets. Je ne choisis qu'au hasard un fait des plus curieux.

Il y a maintenant quatre ans, que dans les vacances d'été je suis allé au Bas-Danube examiner les ruines d'une ville inconnue, ruines que M. More colon français à Iglitza (presque vis-à-vis de Braila) en recherchant des pierres de bâtisse, avait mises à jour. Après les avoir examinées, après avoir levé le plan du terrain, copié, dessiné et complété les lacunes des inscriptions et des fragmens, j'ai publié (1) une courte relation sur les ruines de la ville, que j'avais *le premier* reconnue pour celle de *Trosmis* et qui est nommée *Troesmensis* dans ses inscriptions.

Si je dis le «premier»; j'en donne comme preuve que l'expression ; *ordo-Troesmensis* sur quelques inscriptions était regardée comme exprimant une *décoration de troisième* classe, et que l'on avait cherché en vain le nom d'une ville.

L'hospitalité dont j'avais joui à Iglitza dans l'habitation de M. More, fut la raison pour laquelle je n'osais lui refuser, sur sa prière, des copies des inscriptions *déchiffrées* par moi et *completées* dans leurs lacunes.

La publication de mon travail complet par une académie échoua pour des raisons incompréhensibles.

D'un autre côté mes copies, laissées dans les mains de M. More, furent recopiées et d'abord publiées par M. RENIER dans le Bolletino archéologico de Rome. Il est vrai que M. Renier fait mention de la manière dont j'avais complété les lacunes, mais sans me nommer; peut-être, sans rien savoir de moi.

M. Mommsen transcrivit d'abord pour sa collection d'inscriptions Romaines la publication de Renier. Cependant il fit venir plus tard d'Iglitza de nouvelles copies (de mon travail) avec celles de quelques pierres nouvellement trouvées. Alors, M. Mommsen, sans savoir rien du déchiffreur de ces copies, rejeta l'opinion de M. Renier déclara ces copies: «ottime» et adopta la manière dont j'avais suppléé les lacunes, en y ajoutant la phrase flatteuse : que dans l'histoire on n'avait pas de preuves pour le fait exprimé par cette manière de remplir les lacunes ; mais que c'était la seule vraie, et qu'il fallait l'adopter. Voici les mots de M. Mommsen :

« Ho seguito io il sigr. Renier nella
» mia edizione, ma di mala voglia, essen-
» do poco probabile, che la lezione del-
» la copia, *ottima* in genere, provenga
» da un errore del copista di Galatz .....
» Perciò sono quasi persuaso, che la le-
» zione tramandataci, sia la vera, e che
» qui si tratti non di *Elagabalo* e del suo
» legato, *C. Novio Rufo*, (comme le veut
» Renier), ma anzi di un legato diverso
» *T. Flavio Novio Rufo*, e di *Caracalla*,
» a cui convengono effettivamente le
» qualificazioni di figlio di Severo, e ne-
» pote di M. Aurelio. L'abrasione del no-
» me di Caracalla sarebbe infatti una cosa
» *nuova*, per quanto io mi sappia, ma
» non perciò solo si doveva *rigettare* l'at-
» tribuzione ora proposta. »

Dans la bouche de M. Mommsen, sans contredit aujourd'hui la première autorité pour les inscriptions latines et pour l'histoire Romaine, cette reconnaissance involontaire de mes idées et de mes conjectures est, on ne peut plus, flatteuse. On me pardonnera donc si je la revendique publiquement.

C'est donc pour ne pas voir ma nouvelle découverte tomber dans les mains de quelque Annexandre, que je me hâte de la publier.

Il y a quinze jours qu'un de mes amis m'engagea à venir voir des ruines et une inscription découvertes dans un jardin près des murs de terre de Constantinople ; j'ai perdu toute une journée sans trouver autre chose que des provenances d'un mur souterrain près de Maltépé ; la pierre avait disparu : mais selon ce que j'en ai pu voir sur une copie qui en avait été faite, c'était une pierre tumulaire d'une petite fille de l'empereur Justin II, probablement une toute petite enfant, nommée peut-être ΒΑΙΑ (branche de palmier). Les Grecs connaissent la κυριακὴ τῶν βαΐων (Dimanche des palmes); et je me reserve pour une autre fois les recherches sur une église dite Ἁγία Κυριακή, qui se trouvait en cette contrée près des murailles de la ville et qui intrigue beaucoup les archéologues.

L'inscription selon cette copie (dont je ne saurais garantir l'authenticité, ne l'ayant pas vue moi-même) serait

× × ×
ΕΝΘΑΔΕ ΚΑΤΑΚΙΤΕ
ΦΕΡΜΙΝΑ ΒΑΙΑΓΕΝΗ
ΜΕΝΗΤΗΣ ΘΥΓΑΤΡΟΣ
ΙΟΥΣΤΙΝΟΥ ΤΟΥ ΕΝΔΟΞΟΥ
5 ΚΟΥΡΟΠΑΛΑΤΟΥ ΜΗΝΙ
ΟΚΤΟΒΡΙΟΥ Α ΙΝΔΣ ΙΓ (*)

Il paraît qu'il faut lire :

Ἐνθάδε κατακεῖται
Φερμῖνα Βαΐα γενη-
μένη τῆς θυγατρὸς
Ἰουστίνου τοῦ ἐνδόξου
Κουροπαλάτου μηνὶ
Ὀκτωβρίου α. Ἰνδικτιῶνος ΙΓ.

en français :

Ci gît Fermina Βαΐα, née de la fille de Justin, le célèbre Couropalate, (morte) au mois d'Octobre le premier jour, dans l'indiction 13e année.

Cette indiction ne saurait être du règne de Justin le Couropalate lui-même, qui commence à l'Ind. XIV (en 565) et finit Ind. XII (en 578). Ce sera celle de Justinien I. en 564 ; voilà pourquoi Justin ne porte pas encore ici le titre d'empereur.

Il est probable, que cette fille de Justin II Thrax, surnommé le Couropalate, est celle qui, selon Codin, avait le nom d'*Arabia*, mariée au Goth *Baduarius*, qui, devenu plus tard Couropalate lui-même à la dixième année du règne de Justin alla trouver la mort, en combattant les Longobards en Italie. Il y avait une statue de cette *Arabia* près de Ste Sophie sur le forum Milii.

Ayant ainsi en vain cherché cette pierre, je profitai de mon excursion pour reprendre le fil d'autres recherches ; et à force de retourner aux murailles et de les réexaminer, je fus frappé de la forme particulière d'une partie des murailles entre Top Capou et Mewlehané Capou. Le système régulier des tours du grand mur, alternant avec une tour du petit mur extérieur se trouve interrompu. Deux grandes tours très-près l'une de l'autre, n'ont pas de tour entre elles au mur extérieur. Je me disais : «La il faut qu'il y ait eu une espèce de porte, et il faut qu'il s'en trouve des vestiges. »

Je franchis donc le fossé, et malgré les changements que la muraille avait subis à la suite des temps, je finis par constater la vérité de mon soupçon. Je découvris en haut un fragment de la grande traverse, et il me semblait que les broussailles et les arbustes, croissant dans le mur, y cachaient une inscription. Je fis venir une échelle; mais elle se trouva être trop courte. La nuit survenant, je restai dans un café de Top-Capou, et je retournai le lendemain avec une échelle plus longue. Alors après avoir éloigné tous les branchages, je découvris sur le coin à gauche le fragment d'inscription en deux lignes que voici :

ΚΑΙ ΠΡΙΝΜΕΝ ΗΝ ΠΑΝΣΕΠΤΟΣ
ΓΕΩΡΓΙΟΣΕΤΕΥΞΕΝΕΥΓ *

Je reconnus bientôt que l'inscription était en vers, c'est-à-dire: des trimètres iambiques ; que le fragment, eu égard à la longueur de la traverse, était le commencement du premier et du troisième vers, de sorte que toute l'inscription en contenait quatre.

Le πάνσεπτος n'étant point du genre neutre, je ne pouvais suppléer ni κάστρον ni τεῖχος ; si je le supposais masculin et que je pensasse à πύργος, il aurait fallu suppléer πύργοι, et πάνσεπτος aurait dû être au pluriel. J'ai donc complété le premier vers par : αὕτη ἡ πόλις, ce qui faisait :

Καὶ πρὶν μὲν ἦν πάνσεπτος αὕτη ἡ πόλις,

Le second vers qui manque, devait exprimer un événement contraire, arrivé plus tard ; je lis donc :

Τὸ δὲ τεῖχος ἔνθα συμπτωθὲν νῦν ἐκ βάθρων

Le troisième vers, dont le commencement est conservé, sera

Γεώργιος ἔτευξεν εὐγενὴς ἀνήρ.

et j'ajoute comme quatrième vers

Σωλῆσι θ' ἡμῶν κοιράνου ἠψουμένου.

En Français :

» Autrefois cette ville était respectée par tous, mais les murailles de ce côté s'écroulèrent plus tard, et maintenant c'est moi, George de noble extraction qui les ai rétablies, avec les conduits d'eau sur l'ordre de notre empereur.

Si la critique sévère trouve à redire contre des vers commençant par un *et* : nous répondrons avec Cuvier, que rien n'est brutal comme un fait ; d'ailleurs le Γεώργιος avec le ο long n'est pas de première beauté.

Quant à l'époque où ce George aurait vécu, il me semble que c'est vers 600 après Jésus Christ. Dans la règle les murs sont érigés par les préfets de la ville ou par les préfets du prétoire.

Or, Théophylacte Samocatta mentionne vers 600, sous l'empereur Maurice un Georgios comme préfet du prétoire, et les annales de Byzance dans le même auteur comme d'autres historiens Byzantins, parlent d'un grand tremblement de terre, arrivé le 10 mai en 583, sous le même empereur. D'ailleurs les Avares ont tranché la tête à 10,000 prisonniers Grecs sous les murailles de Byzance dans le camp de l'Hebdomon et sous les yeux de ce prince trop avare pour payer la rançon de ces malheureux. Aussi cet empereur fit-il pour contenter les Byzantins aussitôt après une dépense de 30 talens pour rétablir les aqueducs probablement gâtés par les Avares, afin de forcer la ville à se rendre et sécher les fossés.

Il se peut que Géorgios ait encore vécu plus tard sous l'empereur Héraclius, qui fit réunir le faubourg des Blachernes avec le reste de la ville par un Monateichos, et que cette restauration de la poterne (ὑποθύρα ou, Γαζ, mot adopté de l'allemand. Gasse par les Grecs modernes,) soit contemporaine de lui. Sur le petit plan de Byzance dans le moyen-âge, ajouté aux cartes historiques de Spruner, cette place porte les noms de *Porta Attali*? Carea ? avec des points interrogatifs. La carte de Kauffer (reproduite par de Hammer, par Byzantios, et par Stolpe) y met : *porte murée*, *vermauertes Thor*, «*Κλειστὴ πύλη*». Mais il est temps de ne plus légèrement confondre les choses. Il faut nettement distinguer entre portes et poternes. Les *portes*, qui servent ou servaient à la sortie et à l'entrée pour tout le monde, devant lesquelles le fossé n'existait point, étaient des portes dans toute la force du terme; et les *poternes* servaient seulement pour les défenseurs des murs contre les assiégeans.

Les poternes se trouvent ordinairement dans les murailles théodosiennes au milieu entre deux véritables portes. A l'intérieur de la ville elles ont du côté droit un escalier de pierre pour monter sur les murs. Telle est une poterne entre Tekfue-

(*) Les Σ et Ε sont ronds.
(*) Avec Σ et Ε ronds.

Le curé se recueillit un moment, puis il s'exprima en ces termes :

— Ce que j'ai à vous dire est grave, mon enfant, et c'est pour cela qu'afin d'être seul avec vous, j'ai menti à votre mari, en lui laissant croire qu'il s'agissait d'une aumône. Ce mensonge me sera pardonné ; c'est dans une bonne intention que je l'ai commis.

Sa voix était émue, émue à ce point qu'il fut obligé de s'arrêter.

Il reprit en tremblant :

— Je ne sais, mon enfant, si vous avez gardé la mémoire des conseils que je vous donnais autrefois, quand vous étiez petite, et quand votre malheureux père épouvanté venait me supplier d'arrêter les progrès du mal dans votre âme. Ces conseils, vous ne les avez jamais suivis, et sans doute vous les avez oubliés. Je me les rappelle, moi, parce qu'aux souvenirs qu'ils éveillent en mon cœur est attaché un des plus cuisants regrets de ma vie sacerdotale : celui de n'avoir pas fait de vous une fille pieuse et chaste.

— Vous ne me dites pas là des choses aimables monsieur le curé, répondit vivement Margaï en l'interrompant, et je ne mérite pas qu'on me parle ainsi. Ma jeunesse n'a pas été heureuse ; mon père n'a jamais eu pour moi une grande tendresse et m'a châtiée trop vite et trop sévèrement pour des fautes qui méritaient plus d'indulgence. Aussi mon cœur fût-il comprimé au moment où il s'éveillait à la vie. De là, peut-être, ces étourderies que l'on me reprochait et que vous me reprochez encore avec tant d'amertume. Mais, depuis que je suis mariée, ma conduite a-t-elle donné lieu à des réprimandes, et suis-je une enfant pour que l'on vienne me parler de la sorte ?

— Vous vous méprenez à mes paroles, répondit le curé sans cesser d'être calme. Elles ne sauraient être des paroles de réprimande. Il ne m'appartient pas de rien vous reprocher; mais mon ministère m'oblige à vous rappeler vos fautes passées, afin de vous éclairer sur celles que vous pourriez commettre aujourd'hui. Je vous apporte des conseils, écoutez les s'il en est temps encore ; mais surtout, lorsque vous parlerez de votre père, gardez vous, malheureuse enfant, de l'accuser en rien. Aussi bien que votre mère, il a fait son devoir. J'ai compté larmes que vous leur avez fait verser à l'un et à l'autre. Ils vous ont tant aimée, que votre ingratitude les a frappés au cœur et qu'ils en sont morts, vous le savez bien.

— Est-ce pour remuer ces souvenirs que vous avez voulu me voir ? demanda froidement Margaï.

— Non, et je n'en aurais rien dit, si vos propres paroles ne m'y avaient obligé. Mais, laissons ce sujet ; si grave qu'il soit, il l'est moins que celui dont j'ai à vous entretenir.

— A quoi faites-vous allusion ?

— A ce qui est devenu, dans le pays, un bruit général. On assure que vous avez avec le maquignon Furbice des relations indignes d'une honnête femme.

Le prêtre, en proie à une émotion qu'il s'efforçait de dominer, attendit une réponse à cette accusation.

Margaï s'était levée, et le regard ferme, la voix haute, elle dit :

— On vous a trompé, monsieur le curé ; on vous a répété une infâme calomnie !

— Ne mentez pas, pauvre femme, ne mentez pas. Je sais, hélas ! toute la vérité. Brigitte Furbice est venue chercher des consolations auprès de son pasteur spirituel et me conter ses maux. J'en connais l'étendue ; c'est vous dire que je connais en même temps l'énormité de votre faute.

— Alors, que voulez-vous ?

— Ce que je veux? Mais que vous mettiez un terme à une situation horrible, qui vous déshonore, qui peut avoir pour résultat de vous faire chasser honteusement de cette maison, et qui va devenir un scandale public dans ce pays où votre fortune attire sur vous tous les yeux. Je veux que vous cessiez de voir Furbice, que vous le rendiez à sa femme qu'il abandonne pour vous, à ses enfants qu'il laisse dans la misère, que vous, reveniez vous-même à votre mari dont vous trompez la confiance. Je veux enfin que le repentir entre dans votre âme et vous ramène à ce Dieu qui s'est retiré de votre cœur, mais dont l'indulgence est infinie. Au nom de vos parents morts par vous, au nom de votre mari, de votre honneur, de votre repos au nom de votre salut, finissez-en avec une situation qui bientôt deviendrait irréparable.

Le prêtre s'était levé, solennel et simple à la fois, éloquent, inspiré. Son doigt montrait le ciel.

Margaï ne l'écoutait plus. De toutes ses paroles, elle n'en avait entendu qu'une.

— Cesser de voir Furbice ! Le rendre à sa femme ! s'écria-t-elle au comble de l'exaltation. Jamais ! quand j'en devrais mourir, quand je devrais brûler toute l'éternité dans les flammes de l'enfer, Monsieur, vous n'entendez rien aux choses du cœur. Vous croyez qu'on peut aimer un homme qui vous aime, se livrer à lui corps et âme pour toujours, et l'abandonner, au nom des devoirs que vous me rappelez. Les devoirs ne sont pas faits pour moi. Je suis, comme vous l'avez affirmé une créature criminelle, pervertie, de qui Dieu s'est retiré. Si je dois vous croire, au-delà de cette vie, je trouverai d'éternels châtiments. Eh ! bien, qu'on me laisse me livrer toute entière au sentiment qui les éloigne de moi, puisqu'il me fait vivre. J'aime Furbice, l'accent que je mets à vous le dire, doit vous montrer que pour lui je suis prête à tout braver !

Ce langage épouvantait le vieillard, son corps tremblait d'indignation contenue. Quoique accoutumé à la violence des cerveaux de ce pays, où le soleil échauffe tout, tête et cœur, il n'avait jamais rien connu de semblable à ce qu'il voyait. Cette femme enfiévrée, se parant de son crime, s'en faisant gloire, lui apparaissait comme une chose monstrueuse.

Il essaya cependant de demeurer calme ; il y parvint à force de volonté.

— Je sais, dit il, qu'une infernale passion tient vos yeux aveuglés ; qu'égarée, folle, inconsciente, vous allez dans d'épaisses ténèbres, vous heurtant contre des obstacles réels et vous accrochant à des chimères, avec l'espoir de tout sauver, votre coupable amour et votre repos. Vous vous trompez ; vous descendez dans un abîme d'où rien ne pourra vous tirer.

Margaï répondit :

— J'aime Furbice !

— Mais, reprit le prêtre désespéré, si vous ne croyez à rien de ce qui pourrait vous éclairer, ni aux colères d'en haut, ni aux vengeances de votre mari, ni aux douleurs que vous réserve votre indigne amant, comment le soin de votre honneur ne vous retient-il pas ? Je vous ai dit que votre nom est dans toutes les bouches. Vous allez être déconsidérée, honnie, montrée au doigt.

— J'aime Furbice ! répéta-t-elle.

Le curé leva ses mains vers le ciel, comme pour le prendre à témoin de l'ardeur de ses efforts et de leur inutilité.

(*Sera continué demain.*)

Sérail et Edréné-Capu ; telle une autre (de Puseus ou de Charisius) entre Edréné-Capu et Top-Capu ; telle la nôtre entre Top-Capu et Jeni (Mewlehané) Capu, etc. etc. Les véritables portes, ouvertes en temps de paix, restaient fermées en temps de siége. Le contraire a lieu pour les poternes devant lesquelles le fossé ne discontinuait point ; elles étaient murées en temps de paix et on les ouvrait pendant le siége, de même que les toutes petites portes (πυλίδες), laissant passage à un seul homme à côté de la plupart des grandes tours.

Constantinople, ce 17 avril 1867.

Dr Dethier,
Dir. du collège autrichien.

Correspondance particulière de « La Turquie. »

Scutari d'Albanie, le 8 avril 1867.

Contrairement à ce que je vous ai déjà écrit au sujet des affaires de Prisrend, je suis obligé aujourd'hui de vous dire qu'il y règne une certaine effervescence. Ceci serait motivé en partie par des intrigues de toutes espèces, et en partie par le malaise, suite naturelle des mesures énergiques prises par Selim et Mahmoud pachas. Il est évident maintenant que le but des menteurs n'a pas été atteint, et les derniers se trouvent plongés dans la misère et le désespoir. Tout ceci n'offre donc qu'un nouvel élément pour le brigandage.

Il n'y a pas de doute que le mouvement est arrêté au point de vue politique, et si le pays n'est pas tranquille, c'est qu'il s'y trouve des grecs qui dans un bût indigne sèment la discorde permi les habitants plus ou moins ignorants de cette belle province. Il ne faut donc voir dans tout cela, que les effets de l'antagonisme commun entre les catholiques et les orthodoxes. Enfin le gouvernement du Sultan saura y mettre fin.

Mahmoud pacha vient de retourner à Prisrend où son attitude ferme et résolue tient en échec la population entière.

Je vous ai déjà dit que Salih pacha était de retour de son voyage d'inspection dans la partie nord de l'Albanie. Cet intelligent fonctionnaire a présenté son rapport au grand conseil de cette province; d'après ce rapport, il paraitrait que l'état de la population rurale serait excellent.

Sali pacha a reçu plusieurs députations des habitants des montagnes. Ces derniers convaincus de la grande sécurité qui existe dans le pays, ont repris leurs travaux champêtres abandonnés depuis des années, et, à mesure que l'agriculture se developpe les richesses augmentent.

La chose est tellement vraie, que les paysans de la frontière demandent avec instances d'appartenir à ce pachalik. Ce qui précède vaut plus que les plus grands éloges pour la personne de laquelle dépend tout ici.

La nouvelle de la formation d'un vilayet, a causé une joie générale. Une mesure plus sage et plus acceptable par la population ne saurait être prise, aussi peut-on en attendre de beaux résultats.

Le nouveau consul de Russie vient d'arriver à Scutari, où il a été précédé de quelques jours par son secrétaire. M. Iwanoff a été reçu av c un éclat inusité par l'autorité locale. Les visites officielles ont déjà été faites de part et d'autre.

M. Iwanoff compte se rendre à Cettigne dans quelques jours.

M. Ssutchenkoff qui a servi son gouvernement de la manière la plus honorable pendant dix années n'a jamais cessé d'entretenir les meilleurs rapports avec l'autorité locale; il quitte cette ville, emportant avec lui les regrets de toute la population, il compte partir d'ici dans une semaine pour se rendre à Routchouk son nouveau poste.

Je vous annonce l'arrivée à Scutari de Bib Doda pacha chef des Mirdites ; il était à Prisrend lors des troubles dans ce sandjak. Bib Doda pacha a cherché à calmer les esprits des perturbateurs de l'ordre et a réussi jusqu'à un certain point.

Vous aurez sans doute été étonné de lire dans le *Levant Herald* du 20 mars, que son correspondant de Monastir représente les choses d'une manière très sombre dans cette province; il n'y a de vrai dans cet écrit que ce qui a trait à Prisrend seul; quant à l'assassinat d'un prêtre, je suis en mesure de déclarer de la manière la plus formelle que la chose est fausse, et n'existe que dans l'imagination malheureusement trop féconde du correspondant de votre confrère ; il en est de même pour les 10,000 monténégrins, prêts à passer la frontière ; il n'y a rien de semblable sur la frontière du Monténégro, et si le petit arsenal de ce petit pays est très occupé, il faut croire qu'il ne fait que suivre l'exemple des arsenaux de l'Europe ; il n'y a donc rien à craindre, et on ferait bien de se mettre sur ses gardes à l'apparition de pareils canards. En parlant de Monténégrins ne perdons pas de vue une peuplade excessivement guerrière qui se nomme Malysore, et qui offre une barrière infranchissable entre le Monténégro et le territoire ottoman. Ces montagnards (catholiques) sont reconnus pour leur courage et la haine qu'ils ont pour leurs voisins. J'ai entendu dire que notre gouverneur a réuni les chefs et a promis au nom de son gouvernement de leur faire venir plusieurs centaines de fusils à aiguilles. Ceci pourrait avoir un grand poids dans la balance de la paix.

P. S. Je viens d'apprendre que S. M. le Sultan a daigné décorer notre gouverneur de Son ordre de Medjidiè de la 1re classe.

Nouvelles Commerciales, et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 23 avril	30	8
Clôture du 23 avril	30	15

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 23 avril.

Londres 3 m d. p Liv. st.	110 110 1/4
Marseille, 3 m. date 1 Liv. T.	22 85 22 90

Constantinople, 23 avril.

Coloniaux. — A cause des fêtes successives, les transactions commerciales se trouvent en calme. Il s'est vendu pourtant environ 800 sacs café Rio et Cap et 1000 barils sucres aux prix indiqués dans notre prix courant. Il est arrivé ces jours derniers de diverses provenances environ 4150 barils sucre qui provoqueront probablement une petite baisse.

Céréales. — Malgre les nouvelles peu favorables d'Europe, sur notre place nos prix sont soutenus. Il s'est vendu environ 80 mille kile blé dur et tendre au prix ci-dessus pour la consommation et nos stocks se trouvent presque dépourvus ayant environ 40|m kiles blés tendres et 30|m kiles blés durs Il s'est fait aussi quelques achats à livrer en blé ainsi qu'un chargement de maïs de 15|m kiles de Samsoun à p. 25, la livre à p. 105 :

Prix des céréales.

		Pias.	en Met
Blés durs	Kustendjé	35	
» »	Burgas.	34	34 20
» »	Baltchik	34	34 20
» »	Samsoun	32	
» »	Anatolie	—	—
» »	Ismaïl	37 20	38 20
» »	Azoff	—	—
» »	Bessarabie	—	—
» »	Galatz	—	—
» »	Matzin	35 15	
» tend.	Roumélie	29	35
» »	Odessa.	35	—
» »	Ibraila	—	—
» »	Galatz	—	—
» »	Bourgas	33 20	
» »	Varna	33 20	—
» »	Baltchik	33 20	—
» »	Taganrok	37 20	—
» »	Berdianska	37 20	—
Orges	Roumélie	18 30	
»	Anatolie	17 20	19
Maïs	Danube	19	20 20
»	Roumélie	19	
»	Anatolie	19	
Seigle		—	—

Les farines d'Odessa	160—155—145
Stenia	140
Kioksouyou	155
Samsoun	145

NOLISSEMENTS.

Les navires continuent à arriver la majeure partie disponibles. Frêts pratiqués depuis le 16 avril :

Azoff pour le R U. port direct du cont sh. 46|6 ton.
Id d° d° sh. 47|6 ton. Med. 2 1 de sh. 50 »
Id. d° d° » 49 à 52 ton. 2|3 Mediterranée
Les estaries au mai prochain
Id. d° d° » 48 à 50 ton. idem.
Poti Anacria R. U. sh. 6|3 quarter.
Id Constant. paras 55 le kile hellène, et sh 2|9 qr.
Ismaïl id. 70 Méditer. fr. 2 3|4 à 3 1|2 ch.
Sulina R U. sh 5|3 et sh. 5|4 qr.
Kustendjé, Constantinople paras 45 kile orge.
Bourgas, Marseille fr 2 charge, grosse portée.
Enos, R. U sh. 5|9 qr. petite portée.
Id. Méditerranée fr. 2 à 2 1|4 charge.
Poti, Marseille fr. 27 le mètre cubique duves.

Odessa, le 7|17 avril.

Notre marché aux céréales continue à présenter un aspect animé autant que le permet l'épuisement presque complet de nos dépôts, ainsi nos détenteurs augmentent-ils leurs prétentions au fur et à mesur que la marchandise devient plus rare. Il a été payé en dernier lieu pour une petite partie de Ghirka pest. 10 pouds R. 14 et il est probable qu'à l'heure qu'il est une marchandise pareille ferait un prix plus élevé. Cet état de choses se maintiendra, vu le grand nombre de navires que nous avons dans le port jusqu'à l'arrivée des nouveaux renforts de l'intérieur.

Ventes du 31|12 au 7|19 avril.

Blés tendres 6050 ctw. à R. 11 75 13 37 1|2. R. 12 à R. 12, cote selon qualité
Sandomirka R. 12 25 à 13 50 selon qualité.
Ghirka 23650 cetw. R. 11 75 à 14. R 12 à 14. id.
Blés durs R. 12 à 13 1|2 selon qualité.
Seigle 1950 R. 6 12 1|2. R 6 6 50 sel. qual.
Maïs manque.
Orges 5 75 à 6
Avoine manque 5 50 à 6.
Graine de lin nette 13·50 à 14.
Id. chargé 14 0|0 à 20 0|0, corps étrangers, 1250 R 12 à 13 75.
Ravison manque.
Millet manque
Colza 3 80 à 4.

Laines merinos lavées se cotent R. 26 1|2 pour les bonnes bergeries et R 29 pour les bergeries de renommée. Les laines en suint pour la tonte 1867 se cotent R. 9 à 9 50 selon qualité et finesse.

Suifs se cotent R. 4 55 pour livraison octobre et R 4 25 avec R. 3 avances.

Frêts sans variation se cotent de 33|- à 30 pour le R.-U. suivant portée et fr. 2 1 3|4 pour Marseille.

Affrètements :

Marseille	fr. 2 par charge blé
R. U.	sh. 34 T S.
id.	» 29 id.
De Nicolaïeff R. U. 42|6.	
»	45
Méditerranée fr. 1 3|4 charge.	
De Nicolaïeff R. U sh 36|6 T. S.	

Bourse de ce jour : — Londres 763—764.
Marseille 331—330.

Galatz, 17 avril.

Sans variation depuis notre dernier bulletin avec demande de tonnage très limitée surtout pour la Mediterranée. Par contre la demande pour vapeurs tant du Danube que de Sulina pour le R. U. est bien vive, et nous devons noter une hausse sur les taux de 1 shelling environ par quarter. Les nolisements conclus durant la huitaine tant de chez nous que de Constantinople pour Sulina et le Danube s'élèvent à une dixaine de navires à peu près aux taux de :

5|- à 5|6 Sulina, Kustendjé
7|- à 7|3 Danube.
7|9 d° pour petites portées pour semences.
Par vapeur il s'est fait le *Malta* du Ll. Autr. à 6|9 Danube, Liverpool, transbordement.

Taux du jour.

Danube R. U. 7|- à 7|9 selon portée. Soutenu.
Sulina, Kustendje } 5|- à 5|6. Calme.
Danube pour Marseille fr. 3 à 3 1|4.

Vapeurs.

Danube, Liverpool, transb. à Constantin. 6|9 à 7|-
» London direct. 8|-
» Angleterre, ordres 8|6.
Sulina » » 7|6 à 7|9.

Profondeur des Eaux du fleuve en pieds anglais.
Embouch. de Sulina P. A 16 1|2. Gorgova 16 1|2.
Petits Argagnis 17 3|4. Argagnis 17 1|2
Tchatal de St-Georges 15 1|2.

Changes.— Bourse de 15 avril.
(En piastres Galatz, le ducat à 46 piast Gal)
Londres 3|m 96 35|40 à 97 5. — Marseille 3 33 3|4 à 3 34 1|4. — Italie (domicile) 3 35 1|4 à 3 35 3|4.

Céréales. — Pendant les deux dernières semaines aucune variation n'a été effectuée sur la position de notre marché Il a été vendu kil. 2000. Blés tendres à p. 260|305 et kil 1500 maïs à p 192|196

Notre stock actuel consiste en kil. 6000, Ghirkas et blés tendres et quelques parties insignifiantes de blés durs et seigles.

Braïla. — Les ventes de la quinzaine s'élèvent à kil 10,000 environ blés tendres et kil. 1000 orges Les prix dernièrement pratiqués sont : P. 271|315 pour les blés tendres et p. 140|152 pour les orges.

Le stock se compose approximativement de kil. 12000 blés. kil. 2500 orges et quelques petites parties d'avoine.

Ismaïl. — Les arrivages de marchandise de l'intérieur se succèdent lentement et de petits achats sur blés durs se font au Bazar aux prix de ro blés d'arg. 24 à 24 3|4 par kilo de Bessarabie. — Dans l'intervalle de deux dernières semaines, quelques petites parties ont été achetées des magasins à p. de Gal. 322 par kil de Galatz, f. a b.

(N. B. — Braïla kil. 143.—Gal kil 252.—Br. Ps. 32.—Gal. Ps. 46.)

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 21 avril.

PYRE, bat. à vap. angl. *Prince Alfred*, cap. R. Whule, ayant touché aux Dardanelles lest,
MARSEILLE, bat. à vap. *Algerie*, cap. Bahler, aya. touché, Messine, Pyrée, Salonique Dardanelles et Galipoli. div. march et 20 pass.
ALEXANDRIE, bat. à vap. egyp. *Mansourah*, cap. Osman, ayant touché Smyrne, Dardanelles et Galipoli, div. march. et 124 pass.
GALATZ, bat. à vap aut *Malta*, cap. Colombo, div march.

Du 22 avril.

ALEXANDRIE, bat. à vap. aut. *Carlota*, cap G' Lombardi, ay. touché Jaffa, Caiffa, Beyrouth, Chypres, Rhodes, Smyrne, Metelin, Tenedos, Dardanelles et Galipoli, div. march. et 109 pass.

DEPART des bat. à vap. du 22 avril.

VOLOS, bat. à vap. otto. *Chahper*, cap. Ilich, div. march.
SALONIQUE, bat. à vap. aut. *Smyrne*, cap P Tagliari, div. march.
SMYRNE, bat. à vap. angl. *Palestine*, cap. J. Kelly, div. march.
GIBRALTAR, bat. à vap. ang. *Jron Age*, cap. W. Cassaps, div. march.
DANUBE bat. à vap fr. *Taurus*, cap. Lallemand, div. march
TREBIZONDE, bat. à vap. fr. *Neva*, cap. Manarino, div. march
SMYRNE, bat. à vap. aut. *Nil*, cap. S. Matulich, div mrrch.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 16 avril.

CARZOLA. bar. aut. *Gazella*, cap G. Calangirh, pierres
— br. otto *Periclis*, cap E. Anegnosti, pierres.
SWANSEA, bar. russe *Themis*, cap. Henrikson, ch, de terre.
— bar. russe, *Hoppett*, cap. C. Grontbrand, ch de terre.
CORFOU. br. hel. *Gariarhis*, cap Stavro Michali, raisin.
CARDIFF, br. ital. *Antonino*, cap. C. Scarinio. ch. de terre.
— bar. rus. *Pallas*, cap Holland, char. de ter.
— br. ang. *Joh. Pitiair*, cap. P. Stacey, char'. de terre.
NEWCASTLE. bar. ang. *Dunarlen*, cap. G. Hassick, charb. de terre.
CETTE, br. ital *Nimfa dell'Onde*, cap. Schipionne, lest.
MALTE, br. aut. *Rosina M.* cap. Antonio Mazzurato pierres.
SMYRNE, br. hel *Fotini*, cap P. Caracatzanis, div. march.
VOLOS, br otto. *Hudaverdi*, cap. Mustafa Hassan, lest.

Navires destinés pour la mer-Blanche.

Du 9 avril.

MARSEILLE. br. italien, *Antonieta*, cap. Bertolotto, lest.
— br. aut. *Penelope*, cap Calogierovich, lest.
— bar. italien. *Maria*, cap. Perragallo, lest.
GENES br. ital. *Stefano*, cap Capouro, lest.
— br ital. *Chantal*, cap. Olcese, lest.
— br ital. *S. Paolo*, cap Mortola, lest.
— bar. italien, *Ligure*, cap. Roncado, lest.
CETTE, bar. aut. *Barizza* P. cap. Fragno, lest.
— bar. aut *Tito*, cap. Mareglia, lest.
MALTE. bar. ang. *Primus*, cap. Spiteri, pierres.
— bark, anglais, *Osiris*, cap. Staines, charbon de terre.
— brik. italien, *San Nicola*, capit. Cordiglia, lest.
BRINDISI, bark. anglais, *Aurora*, cap. Cuthbert, lest.
CARDIFF. bark. aut. *Federico P.* cap. Baccaricich, lest.
PALERME brig, anglais, *Alma*, capitain, Wood, lest.
MESSINE. bark italien, *Angelo*, capitain, Anetra, lest.
— bark italien, *Anetra*, capitain, E. Pieni, lest.
MARSEILLE. bar. ital. *Geronima Au'ola*. cap. Antoia, lest.
— bark italien, *Angelika*, capitain, Bellaudo, lest.
SYRA, bark norw. *Columba*, capitain. Ramslaud, lest.
NEWCASTLE bar. norw. *Silvia*, cap, Knudseir, ch. de terre.
— bark mekl. *Favorite*, cap. Permien, charb. de terre.
— brik anglais, *Azoff*, capitain, Upktan, charb. de terre.
GENES. bark italien, *Santina*, capit. G. B. Bozzo, lest.
CASTELMARE brik ital. *Meose*, capitain, Romano, lest.
PYREE. brik pruss. *Dr. Enghilbreiht*, cap. Witt, div march.
FALMOUTH, bark mekl. *Erzog Paul*, cap. Grahl, char. de terre.
ALEXANDRIE, bark rus. *S. Constantive*, capitain, Store, lest.
SMYRNE, bark angl. *Maggy*, capitain, Jamesso, lest.
— bark anglais, *Tannessie*, cap. Nicol. lest.
CARDIFF. brik anglais, *Danube*, capt. Ervine, charb. de terre.
— brik aut. *Cias*, capt. Bernt, charbon de terre.
— bark norw. *Nor*, capitain. John, charbon de terre.
CETTE. brik hell. *Pandalcon*, cap. Mitropulcs, lest.
ARGOSTOLI, br. hel. *Pende Adhelfies*, cap. Mihaliziano, lest.
MALTE, br. hel. *Possidhon*, cap. Giavouris, lest.
AUGUSTA, br. hel. *Ayos Spiridhon*, cap. Petrovichi divers.
THIRA, brik hel. *Ayos Yorghis*, cap. Mauolessi, vin.

Du 10 avril.

SMYRNE, brik hel. *Omonia*, cap. Vallas, lest.
ARGOSTOLI, brik hel *Panaya*, cap Halkiopulos, lest.
— brik hel. *Cassiani*, cap. Cornellos, lest.
NAPLES. bark hel. *Aspassia*, cap. Stramboulos, lest
CASTELMARE. bark hel. *Gay Head*, cap. Cocolis, lest
HALKI, bark hel. *Ayos Spiridhon*, cap. Caravias, lest.
GENES, bark hel. *Evanghelistria*. cap. Mihalis. lest.
— bark ital. *Lauro*, cap. Consiglieri, lest.

NAVIRES destinés pour l'Archipel.
du 13 Avril.

ODESSA. bar. norw. *Norge*, cap. Gedmunsen, pour Falmouth blé.
— bar. prus. *Adler*, cap. Zange, pour l'Angleterre blé.
— bar. aut. *Caterina Stuk*, cap Botta, pour Marseille, blé.
— br. aut. *Giacomo*, cap. Tagliarani, pour Marseille blé.
— bar. rus. *India*, cap. Blomstron, pour Falmouth, blé.
ISMAIL, br. hel *Dounavis*, cap. Harakis, pour Castelmare blé.
— br. ital. *Noemi*, cap. Onetto, pour Falmouth blé.
— br. hel *Evanghelistria*, cap. Scurtis, pour Castelmare blé.
— br ital *Metilde*, cap. Valebona, pour Messine blé.
— br. hel. *Evanghelisiria*, cap. Skimbis, pour Grèce, blé.
— br. hel. *Profitis Ilias*, cap. Makris, pour Marseille blé.
IBRAILE, br. hel *A. Trias*, cap. Kahiotis, pour Marseille blé.

Société Générale de l'Empire Ottoman.

AVIS.

Le public est prevenu que les bureaux et caisses de la Société seront fermés jeudi et vendredi 25, 26 et lundi 29 Courant a cause des solennités des dits jours.

ADMINISTRATION DU CHIRKETI-I-HAIRIÉ.

AVIS.

A partir du jeudi prochain 13|25 courant, le bateau partant du pont à 2 heures pour le Haut-Bosphore, touchera aussi à Kanlidjà.

DEMANDE D'UN EMPLOYE.

On demande un employé capable de prendre la direction d'une fabrique de tissus de coton et de laine à Belfast (Irlande.)

S'adresser avec toutes ses références, franco. à M N. Granz, Linden et Comp. à Belfast.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTNIOPLE, 23 AVRIL 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes.	P.	850	— 980
» Martinique et Ceylan	»	—	— —
» Moka, l'oke	»	15	— —
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	— —
» en pain français se côtent à	»	285	— 290
» pilé id.	»	226	— 227
» pilé de Hollande	»	229	— 230
» » de Havane	»	195	— 200
» en sacs »	»	—	— —
Poivre, l'oke	»	5 20—	
Girofles	»	5 20—	5 30
Canelle	»	20 20—	20
Indigo Bengale	»	115	— 120
» Madras	»	75	— 80
Cochenille Argentine	»	65	— 66
» morellane	»	64	— —
» humide	»	50	— —
Noix muscade	»	31	— 32
Camphre	»	24	— —
Thé congon	»	24	— —
» pekoe flower	»	40	— 80
Bois de Campêche, le quint.	»	48	— 50
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	125	— 150
» id. 2e id.	»	95	— —
Charbon, New-Castle, tonneau	Sh.	29	— 30
» Liverpool	»	26	— 27
» Cardiff	»	30	— —
Etain, le quintal	P.	675	— 680
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	6	— —
Vitres	Fr.	18	— —
Plomb en Saumon le quintal	P.	145	— —
Grenailles assorties anglais	»	165	— 170
» France, Belgique et Trieste	»	160	— 165
Fer-Blanc, les deux caisses	»	320	— 325
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	106	— —
Vitriol anglais, le quintal	P.	30	— —
Fer en barres assorties	»	63	— 64
« masses pour clous	»	74	— —
« en feuilles 1/14	»	105	— —
« en cercles	»	88	— —
« de Russie asc. et Zingl.	»	—	— —

Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog	P.	64	— 65
Soufre d'Italie le quintal		55	— 56
Eau de Résine, l'oke	»	5	— —
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	— 55
» de Belgique	»	35	— 36
» de Trieste (manque)	»	—	— —
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	15	— —
» id. de 22 poids	»	12	— —
» d'Amérique les 12 galons	L. t.	1	— —
Alcool américain les 16 okes	»	1	— —
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	— 5
» 1er qualité en caisse.	»	11	— 60
Vin de France la bordelaise	»	74	— 90
» en caisse	»	14	— 80
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	49	— 246
» des Indes	P.	208	— 210
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	115	— —
» le 10. 50 kilog	»	—	— —
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	124	— 125
» de Trieste (manque)	»	—	— —
Chandelles de suif, l'oke	»	9	— 9 20
Suif	»	9 20—	10
Beurre de Russie	»	11 20—	11 30
Caviar, 1re qualité	»	27	— 28
» 2e qualité	»	24	—
Semelle de France, Chateau Renaud, l'oke.	Fr.	5 10—	—
» Boucherie battuees.	»	5 70—	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4	— —
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	75 20—	—
» Veaux cirés de 14 kilog.)	»	10	— —
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	76	— —
» id. 12/20 id.	»	82	— —
» id. 16/24 id.	»	90	— —
» id. 20/30 id.	»	105	— —
» id. 8/14 id.	»	95	— —
» id. 12/20 id.	»	105	— —
» id. 16/24 id.	»	115	— —
» id. 20/30 id.	»	130	— —

(L. T. 100)

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	— —
» N° 1	»	—	— —
» N° 2	»	—	— —
» N° 3	»	—	— —
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	— —
» N° 1	»	—	— —
» N° 2	»	—	— —
» N° 3	»	—	— —
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	— —
» de France	»	—	— —
» 2e qual	»	—	— —
Filature de 10 12 et de 11 12.	L. t.	—	— —
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—	— —
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	— —

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	40	— 41
» mince	»	22	— 24
» Turquie 3 à 4.	»	18	—
» mince	»	15	—
Galles noires, l'oke	»	15	— —
» vertes et blanches	»	14	— 15
Graine jaune Angora	»	10	— 12
Skilip	»	7	— —
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	15	— —
» Yerli des 7 Tours	»	9 20—	—
» de Cesarée.	»	8 20—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	6	— —
» de Mouton les 2 pièces	»	16	— 17
» d'Agneau sec	»	11	— —
» d'Agneau secs la pair	»	38	— 39
Laines de Chevron d'Angora	»	38	— 39
» de Bey-Bazar	»	38	— 40
Huile de Rose pure le metico surfin	»	18	— —
Scammonée l'oke surfin	»	450	— —

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	Medj	11	— —
Gomme Adragante, assortie	P.	29	— —
» Adragante en feuilles	»	40	— —
» Arabique assortie	»	24	— —
Cuivre de Tocat	»	10	— —
» de Ghiumush Han	»	—	— —
Cire Jaune de Trebizonde	»	24 20—	25
» d'Anatolie	»	24	— —
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 20—	—
Graine de lin de Roumelie	»	35	— 38
» d'Anatolie	»	30	— —
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	7 30—	8
» de Crète	»	7 20—	
Raisins Carabournou rouges	»	5	— —
» de Vourla	»	6	— —
» de Tcesmé, noir	»	5	— —
» de Sultanine	»	6	— —
Mastic de Chio	»	105	— —
Coton Kircagatz et Cassaba	»	12	— 12 20
» Syrie, Chypre, Adana	»	10	— —
Noisettes de Trebizonde	»	1 20—	—
Encens, quint.	»	350	— —
Safranum l'oke	»	325	— —
» de Roumélie	»	150	— 140
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 20—	4
» Damiette	»	—	— —
Eau de vie de Chio	»	8	— 16
Vin de Tenedos et Dardanelles	»	1 20—	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	— —
Savon de Candie	»	6	— —
» de Metelin	»	5 20—	5 30

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ALGÉRIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE samdi 27 avril à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 15 Avril 1867. — Les premiers lots sont fl. 220,000, 15,000, 10,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahad Han à Galata.

H. KLARFELD.

PHOSPHATE DE FER

De Leras, pharmacien, docteur ès-sciences, 7, rue de la Feuillade, à Paris. — Ce nouveau ferrugineux réunit la composition des os et du sang, et contient le fer à l'état liquide. D'après les observations faites dans les hôpitaux de Paris, et consignées dans le prospectus, il est supérieur aux pilules ferrugineuses, au lactate de fer, au fer reduit par l'hydrogène, aux Pilules et Sirop d'Iodure de fer, et guérit rapidement *pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, appauvrissement du sang, pertes de forces et d'appétit, menstruations difficiles et pertes blanches.* C'est le meilleur adjuvant de l'Huile de Foie de Morue. A Constantinople, pharmacie Della Sudda, et dans les principales pharmacies

MAISON Dr J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP, de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents; il retablit les dents malades en empêchant la continuation des caries; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles; son usage continu fait necessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universelement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale, franc 1. 60.

AVIS.

Un homme de bonne éducation, possédant des connaissances commerciales et parlant français, anglais, allemand, italien, serbe, hongrois, et un peu roumain, désire un emploi.

S'adresser au bureau.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

HOTEL GIACOMO

A L'ILE DE PRINKIPO

Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le comfortable du service que pour la modicité des prix.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Ressam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférence, sur la hauteur de Sali-Bazar, ayant une vue magnifique.

S'adresser au Journal la Turquie.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76

PENSION BOURGEOISE.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.

N° 313, Grand'Rue de Péra vis-à-vis le Palais de Cristal, vente des gâteaux *Tchurek* frais de la meilleure qualité du four de Saint Benoît, et des Biscuits au beurre pour thé à des prix très modérés.

Quant à leur qualité le public en sera très satisfaisant.

Aux Fabriques DE PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Proprietés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractees

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison [illegible] surtout si préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient il fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Eresipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empechant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois de ces fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

A partir de lundi 10|22 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκέτ-Ι-Χαΐρ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 10/22 *ἀπριλίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως*

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ-Καβάκ.	Yeni-Mahallé / Γενὶ-Μαχαλέ	Buyukderé. / Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. / Θεραπεῖα.	Yéni Keui. / Νεοχώριον.	Stenia. / Στένη	Emirghian / Ἐμιργιάν	R. Hissar / Ῥουμ. Ἱσσάρ	Bebek. / Βεβέκ	Arnaut-Keuy / Ἀρναούτ Κιοί	Kourou-Tchesmé / Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy / Ὀρτά Κιοί	Bechicktach / Βεσὶκ-Τὰς	Kabatach / Καμπὰ-Τάς	OBSERVATIONS Le signe («») indique que l'échelle est desservie Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
12	6 40	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1	7 40	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
3 45	10 25	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	— (1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 15	9 55	11	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12 15	6 55	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1	7 40	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
1 45	8 25	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
2 15	8 45	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vend. à 2 h. 30 m.
3	9 40	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukderé.
4	10 40	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
9 30	4 10	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»		«»	—	«»	«»	«»	
10	4 40	14	—	—	—	—	—	—	—	—	«»		«»	«»	«»	—	

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Kabatach. / Καμπὰ-Τάς	Bechiktach. / Βεσὶκ-Τὰς	Ortakeuy. / Ὀρτά-Κιοί	Kourou-Tchesme. / Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. / Ἀρναούτ-Κιοί	Bebek. / Βεβέκ	R. Hissar. / Ρ. Χισάρ	Emirghian. / Ἐμιργιάν	Stenia. / Στένια	Ienikeuy. / Νεοχώριον.	Therapia. / Θεραπεῖα.	Buyukdere. / Βουγιοὺκ Δερέ	IENI MAHALE. / Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ-Καβάκ	
1 30	8 10	4	—	«»	—	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2	10 10	2	—	—	—	—	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3 30	10 10	8	«»	«»	«»	—	Bechik	Ortak.	Arnaou	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vend. à Bebek aussi
2 15	8 55	14	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
9 30	4 10	17	—	«»	«»	Beilerg	Vanik.	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 15	4 55	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
11	5 40	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Retour au pont touchera Ortakeuy, Béchiktach
9	3 40	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
10 45	5 25	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 15	5 55	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	6 20	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. / Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. / Θεραπεῖα.	Beykos. / Βεϊκόζ.	Pacha-backtché. / Πασᾶ-Μπαχτζέ	[illegible] / Τζιμπουκλί	Kanlidja. / Κανλιτζᾶ	A. Hissar. / Ἀ. Χισάρ.	Kandilli. / Κανδύλλι	Vani-keuy. / Βανί-Κιοί	Tchenghel-keuy / Τσενγέλ Κιοί	Beyler-bey. / Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoundjouk. / Κουζγουντζούκ	Scutari. / Σκούταρι		
11 45	6 25	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—		
3 50	8 10	3	«»	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—		
3 15	9 55	11	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»		Excepté les vendredis.
8 45	3 25	3	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»		

Côte d'Asie, voyages de montée Départ du pont. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίων	Scutari. / Σκούταρι	Kouskoundjouk. / Κουζγουντζούκ	Beïler-Bey, / Βεϊλέρ-Βεϊ	Tchenghelkey. / Τσενγέλ Κιοί	Vanikeuy. / Βανί-Κιοί	Candilli. / Κανδύλλι	A. Hissar. / Ἀ. Χισάρ	Canlitja. / Κανλιτζᾶ	Tchibouckli. / Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché / Πασᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. / Βεϊκόζ	Therapia. / Θεραπεῖα	Buyukderé. / Βουγιοὺκ Δερέ		
10 50	6 10	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	5 40	3	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.
3 30	0 20	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»		

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kourū-cesmé, Orta-keui et Cabatasch.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 93.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir,

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mo et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est co cée comme nulle.

A l'occasion du vendredi saint (v. s.) le journal ne paraîtra pas demain.

CONSTANTINOPLE, le 25 avril.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 23 avril 2 h. soir.

La *Liberté* prétend que la Grèce cédant aux instigations étrangères a demandé la rectification de ses frontières.

Le même journal ajoute que l'insurrection Crétoise continue et que le soulèvement de l'Epire est imminent.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Marseille 24 avril.

Le bateau des Messageries Impériales est arrivé de nuit. Peaux, baisse. Soies, cocons, stocks, minime. Lin sésames, laines, calme. Cotons, tendance baisse.

Agence Havas.

Paris, 24 avril 4 h. 50 m. soir.

Cours du 24 avril

5 0/0 Ott.	PARIS (clisse)	ouvert.	27 30
		clôture	27 30
	LONDRES ..	ouver,	26 318
		clôture	26
Emprunt Ott. 1865..		ouvert. / clôture	200
3 0/0 Français,...		ouvert.	65 15
		clôture	65 25

BERLIN. *La Gazette du Nord* dit que la Prusse a l'intention de ne pas renoncer au droit d'occupation du Luxembourg qui lui est conféré par traité.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

M. Emile de Girardin a été condamné à 5,000 francs d'amende et l'imprimeur à 100 fr. Le tribunal correctionnel avait admis des circonstances atténuantes en faveur de M. de Girardin. *(Ind. belge.)*

L'Autriche et l'Italie déclarent toutes les deux qu'elles resteront neutres.

On annonce qu'outre le roi et la reine de Portugal, nous verrons à Paris dans le courant de l'été, l'empereur et l'impératrice de Russie, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et le roi d'Italie, un vrai congrès de souverains, le congrès tant désiré et si souvent démenti. *(Ind. Belge.)*

A la fin de la séance du parlement du nord les députés polonais ont déposé une protestation contre l'union de la population polonaise avec la nation allemande.

Les discussions sont renvoyées à la prochaine séance qui aura lieu le 15 avril.

Le bruit de la démission de M. deBismark publié par la *Presse* d'hier soir, ne s'est pas confirmé, mais on dit aujourd'hui que le ministre prussien aurait menacé le roi de cette résolution extrême, si Sa Majesté ne consentait point aux concessions que le ministre lui conseille de faire dans l'intérêt du maintien de la paix. *(Ind. Belge.)*

Le gouvernement italien se décide très-positivement à réduire son armée: on ne saurait trop le féliciter. M. Mancardi, le négociateur des affaires italo-romaines, est reparti pour Rome.

Les bruits que le ministre Ferrara aurait l'intention de se retirer sont dénués de fondement. Le ministre travaille activement au plan financier. *(Ind. Belge.)*

La *Epoca* confirme que le tribunal de Cadix a déclaré nulle la prise du vaisseau *Queen Victoria.*

Le Conseil d'Etat a approuvé la sentence du tribunal de Cadix relative au *Queen Victoria.*

Le roi et la reine de Portugal viendront le 26 courant à Madrid. *(Ind. Belge.)*

Des troubles ont éclaté à Oporto. Ils ont été réprimés par la force militaire, sans effusion de sang.

M. Aguiar, président du ministère, est sérieusement malade.

Une modification partielle du ministère est considérée comme imminente.

Le roi partira pour Paris après la semaine sainte. *(Ind. Belge.)*

Le bruit court à Saint-Pétersbourg que le grand-duc Constantin prendra le commandement de l'armée méridionale, qui doit être mise sur le pied de guerre au printemps. Au mois de mai, le grand-duc visitera les troupes stationnées sur le Pruth, qui seront renforcées à cette époque, et visitera celles qui se trouvent dans les provinces méridionales de l'empire. Ces inspections se lient aux préparatifs qui se font en Orient.

(Gazette de Varsovie)

On a vu hier dans les rues de notre ville un certain nombre d'individus de la légion autrichienne ; ce sont de ces militaires que le gouvernement autrichien envoya, au nombre de quelques mille à l'empereur Maximilien pour former le noyau d'une armée européenne au Service du Mexique, et que nos vaisseaux ramènent en même temps que nos soldats. Leur accoutrement n'avait plus rien d'européen ; bien qu'on reconnût en eux de robustes représentants des belles races de notre continent, leur extérieur annonçait la misère et la fatigue. Ils ne portent que de pittoresques haillons sans uniformité. Quelques uns sont blessés et portent des bandages. Ils doivent passer le Rhin pour regagner leur patrie. Un certain nombre d'entre eux ont pris déjà le chemin de fer dans la journée d'hier. *(Courr. de la Rhin.)*

Les journaux du Brésil et de Buenos-Ayres, arrivés aujourd'hui, s'occupent presque exclusivement des probabilités d'une paix prochaine : « La paix, disent-ils, est une nécessité vitale pour ces pays, tout le monde le reconnaît. C'est le but avoué de la politique ; aussi ne peut-elle tarder à devenir un fait. »

Le Brésil, la Confédération Argentine et l'Uruguay ont accepté la médiation des Etats-Unis avec empressement, et l'on annonçait, au départ du courrier, que le commodore des Etats-Unis se disposait à partir pour soumettre au Paraguay les bases d'arrangement déjà acceptées par les gouvernements alliés. *(Mon. dipl.)*

Les préparatifs militaires continuent ici sur une vaste échelle. On s'occupe activement de tenir en bon état les fortifications de la citadelle de Varsovie et de la forteresse de premier ordre de Modlin, située sur la Vistule. On dresse les listes des chevaux possédés par les propriétaires avec défense très-sévère de les vendre et l'ordre d'en fournir au gouvernement sur sa première réquisition. La police fait tous ses efforts pour découvrir à Varsovie les correspondants des journaux étrangers. Ces jours derniers on a fait une perquisition chez tous les employés de la poste pour découvrir ceux qui écrivent ces correspondances ou qui en facilitent l'expédition. Cette perquisition n'a pas amené le résultat désiré. Les visites sur la frontière et notamment à la douane d'Alexandrow, se font de nouveau avec une grande rigueur.

(Lettre de Varsovie au Journal de Posen.)

On écrit de Trieste, à la *Presse* :

Je reviens à l'instant du lazaret, où j'ai assisté au débarquement des ex-volontaires mexicains, et j'ai été surpris de la bonne mine et de l'équipement relativement satisfaisant des hommes. On s'était figuré ici qu'ils se trouvaient dans un état pitoyable. On voyait bien par ci par là des figures pâles et amaigries par la fièvre et des hommes appuyés sur des bâtons, mais en général les soldats se montraient bien dispos. Les officiers, au nombre de 55, étaient tous bien équipés. Le débarquement a été effectué dans le plus grand ordre, et lorsque les ex-volontaires furent accueillis au lazareth par la musique du régiment d'infanterie « Prince impérial Rodolphe, » laquelle jouait l'hymne national et la marche de Radetzky, ils poussèrent des cris d'allégresse. Ils parlent en fort bons termes de l'armée française, mais le maréchal Bazaine paraît avoir été la bête noire de toute l'expédition. Les officiers et les soldats se montrent très satisfaits de la manière dont ils ont été traités à bord de la frégate française. Les officiers sont invités pour ce soir à un banquet d'adieu à bord du vapeur français.

Parmi les 1260 hommes, il y a aussi des Uhlans, pour la plupart des émigrés polonais, qui combattaient encore deux jours avant leur embarquement. Aujourd'hui les hommes n'avaient pas encore mangé, le vapeur étant entré dans le port à 1 heure de l'après midi. Le major Zach a fait remettre aux hommes une double solde immédiatement après leur débarquement, et des vivandiers se présentèrent aussitôt pour leur offrir des rafraichissements.

Le *Drôme* avait quitté Alger vingt quatre heures après le premier vapeur, mais elle le rejoignit dans la Méditerranée et gagna une forte avance. Il est probable cependant que l'autre vapeur arrivera dans le courant de la journée de demain. Beaucoup de volontaires ont immédiatement demandé des nouvelles du Mexique, qu'ils avaient quitté il y a quarante cinq jours.

Je puis vous signaler aussi un fait curieux, à savoir : que les Français ont pris congé des volontaires à la Vera-Cruz en leur disant : « Au revoir à Berlin. »

POIDS ET MESURES.

Les réformes politiques, si libérales qu'elles soient dans la conception et dans l'application, sont impuissantes à faire le bonheur des peuples lorsqu'elles ne sont pas précédées ou tout au moins accompagnées par des réformes économiques en rapport avec les besoins du temps.

Dans son discours à la Chambre française, en réponse aux interpellations sur les libertés intérieures, M. Rouher s'est appuyé sur les bienfaits économiques que la France doit au régime impérial, pour justifier les restrictions maintenues jusqu'alors dans l'exercice de la liberté. Dans la pensée de M. Rouher qui est la pensée de l'Empereur lui-même, les réformes politiques ne cessent d'être dangereuses aussi long-temps que les questions sociales restent pendantes : de la solution de ces questions dépendant la solidité de l'édifice dont la liberté forme le couronnement.

L'objection, qu'il y avait nécessité pour M. Rouher à prendre sa justification partout et à faire pour la défense de sa politique flèche de tout bois, ne détruit en rien la raison pratique de son argumentation.

La République de 1848 a dû son fiasco à l'encombrement des problèmes sociaux auxquels la formule platonique Liberté, Egalité, Fraternité ne pouvait offrir qu'une solution peu substantielle, et, ce sera incontestablement la gloire de l'Empire, d'avoir désarmé les révolutions futures, en transportant dans le domaine de la pratique tout le bagage économique des écoles saint-simonienne et fouriériste, du socialisme et du communisme.

Dans notre pensée Sully a mieux compris la nature humaine que tous les idéologues de l'école de Platon, de Thomas Morus et de Cabet, et, la poule au pot de Henri IV fait un meilleur bouillon que les théories creuses des républiques icariennes. Voilà pourquoi nous nous empressons de signaler au gouvernement les réformes qui, ne faisant de tort à personne et ne pouvant soulever aucune mauvaise passion, facilement applicables d'ailleurs, constituent un progrès véritable et activent l'avancement des masses dans la voie des échanges et de la satisfaction des intérêts matériels.

Il y a quelques jours nous avons parlé de la *monnaie internationale* ; aujourd'hui nous dirons quelques mots des *poids et mesures.* Ces questions sont de celles qui sollicitent l'attention du gouvernement, et, qu'il suffit de poser, pour être certain qu'elles seront résolues.

D'après une lettre de Sparta (Anatolie) à l'*Impartial de Smyrne*, lettre reproduite par le *Moniteur du Commerce* dans son numéro de samedi, voici quels sont les poids et mesures en usage dans ce pays :

« Nous avons pour les céréales d'abord le kilò de Constantinople ; ensuite le kilò d'Anatolie qui varie sur le premier de 3 à 25 0/0 ; puis le *mout* (charge de chameau) qui varie également de 4 1/2 à 7, d'après les provinces, les sandjaks et les villes. Il y a aussi l'*ultzek* de Magnésie. Pour les sésames, sur le littoral de Satalie, le kilò varie de 3 1/2 à 4 1/2.

« Quant au quintal de Constantinople, il est formé d'ocques 400 drammes chacune pour Constantinople ; pour Smyrne de 380 ; pour le reste de l'Anatolie de 410 à 420 drammes. Il y a aussi le quintal de Panderma qui est de 180 ocques, et la pierre de Magnésie qui est de 1,000 drammes.

« Sans compter mille autres poids sur lesquels n'étant pas bien renseigné, je ne puis en constater la différence. Je préfère donc m'arrêter aux citations qui précèdent et qui suffisent pour prouver les difficultés que rencontrent le commerçant et le paysan dans la défense de leurs intérêts. »

Le correspondant de l'*Impartial de Smyrne* termine par les réflexions suivantes :

« Souvent on voit en Anatolie des individus acheter de la marchandise à des prix plus élevés que ceux des marchés consommateurs et cependant ils trouvent moyen de réaliser un bénéfice quelconque. Le secret de ce genre d'opérations consiste dans la perturbation, dans le grand désordre qu'occasionne cette différence dans les poids et mesures. »

Une pareille anarchie dans les poids et mesures est aussi préjudiciable aux intérêts du gouvernement qu'à ceux des particuliers, en ce qu'elle entrave les opérations du fisc et complique inutilement le contrôle pour ce qui touche notamment aux fournitures à l'Etat. De plus elle favorise une foule de spéculations véreuses, et, contribue à entretenir un état de choses en hostilité permanente avec les notions les plus vulgaires de la morale.

Sans aller chercher ailleurs des types de poids et mesures qui ont l'inconvénient de se heurter par leurs dénominations ambitieuses à toutes les habitudes invétérées, il suffit de choisir parmi les étalons en usage pour mesurer le poids, le volume et la surface ceux qui sont le plus généralement répandus, et de leur imposer, sous des appellations connues, la subdivision décimale.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple : l'ocque serait conservé, mais au lieu d'être divisé en 400 drammes, 410 ou 420, il serait divisé en mille ou en cent drammes, selon qu'il y aurait avantage ; 100 ocques formeraient le quintal, 1000 ocques la tonne, etc.

La pratique du système décimal introduite dans la monnaie et dans les poids et mesures offrirait au commerce des avantages trop évidents pour ne pas être adoptée immédiatement. Les populations elles-mêmes, si routinières qu'elles paraissent, ne tarderaient pas à s'emparer d'un système qui, dans bien des cas, équivaudrait à une garantie. Il en sera de même de toutes les réformes qui tendent à substituer à un ordre de choses compliqué et préjudiciable le retour aux principes naturels de justice et à la simplification.

A un point de vue plus élevé, l'application successive de petites réformes d'un cachet en apparence inoffensif, permettra

---

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS
DE
GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

X.

— Je n'ai plus rien à faire ici, dit-il enfin ; si Dieu n'a pas pitié de vous, vous êtes perdue !

Et, prenant sa canne et son chapeau, qu'il avait mis dans un coin, il sortit, le cœur rempli de tristesse et d'horreur, s'éloignant à la hâte de cette maison que le malheur semblait envahir.

Lorsque le curé de Gordes fut parti, Margaï se laissa tomber dans un fauteuil et la tête dans ses mains elle pleura amèrement.

Ce n'était pas la crainte des châtiments invoqués pour la convaincre, qui causait ses larmes. Elle pleurait parce qu'il lui semblait qu'on cherchait de tous côtés à lui arracher Furbice.

A ce moment, celui-ci entra et elle lui raconta la scène qui venait de se passer. Furbice n'en fut pas surpris. Il avait aussi recueilli quelques-unes de ces rumeurs dont le curé avait également appelé son attention.

— Mais alors nous sommes perdus ! s'écria Margaï ! Notre honneur est menacé ; il doit nous être cher cependant, puisque notre espérance secrète est de nous marier un jour. Qu'il eût été doux de le faire, sans avoir rien perdu de notre réputation.

Cette phrase, copiée textuellement dans les pièces qui ont trait à cette dramatique affaire, explique la préoccupation constante de Margaï.

Etre la femme de Furbice, l'aimer en toute sécurité, ne plus redouter aucune séparation, que de fois elle avait fait ce beau rêve, tandis que Furbice, de son côté, se voyait, débarrassé de sa femme, devenir l'époux de Margaï, veuve enfin de Pascoul.

Maître de la fortune du fermier, il savourait le plaisir de vivre dans la richesse et dans l'oisiveté auprès d'une femme aimée.

De telles pensées dans des esprits aussi corrompus que ceux de Margaï et de Furbice devaient porter leurs fruits.

— Rien n'est encore perdu, dit ce dernier après avoir jeté un rapide coup-d'œil sur l'horizon qui s'ouvrait devant lui ; mais il faut prendre un parti.

— Fuir ! s'écria Margaï.

— Non, rester pour nous tirer d'affaire, répondit-il. Cependant, tu dois te préparer à un sacrifice.

— Lequel ? demanda-t-elle en pâlissant.

— Nous voir moins souvent. Il le faut pour faire réussir tous les projets que j'ai là.

Et il montrait son front.

— Te perdre pour te garder ! s'écria-t-elle.

— Me perdre pour quelque temps, afin de ne plus jamais nous séparer.

Il attira Margaï contre sa poitrine ; et ne voulant pas rencontrer Pascoul qui allait rentrer, il sortit pour se rendre cher La Valbray, son conseil et sa confidente.

— Je veux épouser Margaï, lui dit-il. Elle le veut aussi. C'est le seul moyen d'en finir avec nos embarras.

— Peste ! voilà de la belle besogne ! Et son mari, et ta femme, qu'en ferez-vous ?

— Je suis décidé à tout, répliqua Furbice d'un air sombre.

La Valbray s'approcha, lui frappa sur l'épaule et dit :

— As-tu parlé sérieusement, mon garçon ?

— Oui, dit Furbice d'une voix étouffée.

— Alors, écoute-moi. Si tu en arrives-là, c'est que tu as réfléchi aux chances que tu cours. La femme d'ailleurs vaut bien qu'on tente un mauvais parti pour se l'assurer, elle et son argent. Seulement, crois-moi, pas de violence. Les juges sont malins, vois-tu, un coup de couteau, sans doute, ça mène vite les affaires, mais il y a du sang et il suffit d'une goutte pour vous perdre. A ta place, moi...

Et la Valbray se dressant sur la pointe des pieds pour que sa bouche arrivât à l'oreille de Furbice, ajouta d'une voix presque inintelligible :

— Du poison ! c'est un peu long, mais c'est sûr ; et pas de traces, si on est habile.

Furbice frissonna.

— Ecoute encore, reprit-elle plus haut, j'ai de l'amitié pour Margaï, mais j'en ai plus pour toi, et je ne veux pas qu'il t'arrive de mal. Suis mon conseil. N'agis pas toi-même, fais agir. Si tu emploies le poison, ne le verse pas. Ordonne de le verser. Elle sera le bras, toi la tête. Il y a moins de danger.

— Vous êtes habile, la vieille, dit Furbice, A quelle école êtes-vous allée ?

— Le vieux Rivarot disait que j'étais née pour le mal, murmura-t-elle. Fie-t-en à moi, et si tu suis mon conseil, tu arriveras à tes fins.

— Je serai riche ou on me coupera le cou, s'écria résolument Furbice.

Ce fut son dernier mot.

En dépit de ses résolutions il n'osa rien dire à Margaï durant les jours qui suivirent. Il était décidé à aller jusqu'au crime, mais il aurait voulu y être provoqué ou trouver une occasion qui lui permît de profiter de l'exaspération de Margaï pour faire d'elle sa complice. Les circonstances le servirent à souhait.

Un dimanche, Pascoul, dont les forces revenaient rapidement, proposa à sa femme de l'accompagner à la messe. Depuis plus de six mois il n'avait pas mis les pieds dans l'église de Gordes, et c'était une fête pour lui de faire la route à pied et d'assister à la cérémonie religieuse.

On partit dès le matin, et à huit heures, Pascoul et Margaï prenaient place à leurs chaises. Au moment où ils entrèrent, Pascoul entendit quelques chuchotemets.

— On s'étonne de me revoir, dit-il à sa femme.

Margaï fit un signe de tête en souriant, mais elle avait cru saisir au passage des regards hostiles.

Elle s'efforça néanmoins de ne rien laisser deviner de son inquiétude, mais elle pâlit visiblement lorsque, s'étant retournée, elle put constater le vide qui s'était fait autour d'elle. Dans un espace de trois mètres environ, elle était seule avec son mari. Les femmes qui, habituellement, se faisaient gloire de prendre place à ses côtés, avaient été les premières à s'éloigner d'elle.

— Miséricorde ! se dit-elle, suis-je donc déjà déshonorée ?

Et ses beux yeux adressèrent des supplications à celles des femmes qui, jusqu'à ce moment, se disaient ses amies. Personne ne répondit à son appel.

Seul Moulinet, qui se tenait au bas de l'église, eut le courage de traverser la nef

Voire le numéro du 24 avril.

de reprendre en sous-œuvre l'édifice de l'Empire et contribuera à son assiette sur de nouvelles bases sans compromettre son existence.

LE LUXEMBOURG.

Nous arrivons peu à peu, à propos de l'affaire du grand-duché de Luxembourg, à une de ces situations tendues et difficiles, où les faits dominent les volontés, où les susceptibilités froissées font taire la voix des intérêts matériels et étouffent la plainte de l'humanité attristée. Pourrons-nous nous arrêter sur la pente fatale où nous glissons? Pourrons-nous éviter ce choc effroyable où les espérances les plus élevées des amis de la civilisation se trouveraient ensevelies pour un siècle peut-être, sous le sang et les ruines? Sommes-nous donc condamnés à voir raviver des haines séculaires qui s'éteignaient peu à peu devant des préoccupations plus humaines et des sentiments meilleurs? Hélas! le mal est lent à disparaître, et les fautes commises ont de bien longs et bien cruels retentissements. Mais refoulons les sentiments pénibles qui nous obsèdent et tâchons d'examiner froidement la situation qui nous est faite, et celle vers laquelle nous marchons. Et d'abord un rapide coup d'œil en arrière.

Le reproche le plus grave qu'on puisse articuler contre le gouvernement français, ce n'est pas, comme le prétend injustement M. Thiers, d'avoir consenti au traité de la Prusse et de l'Italie, ce n'est pas de n'avoir pas imposé à l'Italie une inaction dévorante et démoralisante, de n'avoir pas obligé la Prusse à renoncer à ses espérances séculaires. Tout cela est injuste et puéril; on n'arrête pas de pareils courants, on ne fait pas remonter les torrents vers leur source. Il y avait une question d'indépendance italienne qu'il fallait résoudre, il y avait en Allemagne une double question de rivalité et de réorganisation qu'il fallait vider. Le gouvernement français n'a pas essayé de se jeter en travers des nécessités de la situation, et il a bien fait.

Mais pendant que ces grands événements suivaient leurs cours, le gouvernement français, tout en contemplant avec satisfaction l'achèvement de l'unité italienne et la chûte du système gothique qui régissait l'Allemagne, devait penser à lui-même, à son rôle, aux intérêts de la France; il devait agiter successivement toutes les hypothèses, prévoir ce qu'il aurait à faire si l'Autriche était victorieuse, l'attitude qu'il aurait à prendre si au contraire la Prusse remportait l'avantage, prévoir le cas de succès balancés, et surtout arrêter nettement, à l'avance, le parti qu'il devait chercher à tirer des événements dans l'intérêt de la France.

Et d'abord deux politiques se présentaient à lui comme possibles: la politique de désintéressement, la politique d'agrandissement. Entre ces deux lignes de conduite, il fallait faire son choix et s'y tenir, et, par-dessus tout, ne pas osciller entre les deux, ne pas aller de l'une à l'autre, de manière à les compromettre toutes deux.

Si l'on voulait s'agrandir, il fallait faire ses conditions avant la guerre et stipuler d'avance sa part, ou tout au moins se mettre en mesure de profiter des événements, c'est-à-dire avoir 150,000 hommes échelonnés entre Metz, et Strasburg, et qu'on pût rassembler et mettre en mouvement en quelques jours.

Au lieu de cette ligne de conduite fermement arrêtée, qu'avons-nous vu? Une hésitation visible, et une contradiction manifeste entre le langage et les actes. Le langage est presque menaçant. A Auxerre, l'Empereur voue à l'exécration les traités de 1815; dans la lettre à M. Drouyn de Lhuys, il pose les conditions de la neutralité de la France, laquelle reste subordonnée au maintien de l'équilibre existant. Or, pendant que le langage est presque belliqueux, la conduite est toute pacifique, aucune précaution militaire n'est prise pour donner force à une réclamation, le langage semble appartenir à la politique d'agrandissement, la conduite à la politique de désintéressement.

Mais ce n'est pas tout. Voilà qu'après Sadowa, après le traité de Prague, la France, qui s'était tenu immobile et silencieuse au moment où il eût été impossible de lui rien refuser, fait des ouvertures et demande des compensations tardives, qui ne lui sont pas accordées.

Plus tard encore, et tout récemment, elle soulève cette question de l'annexion du Luxembourg, qui nous a toujours déplu, parce que nous y voyons d'un côté un motif de dissentiment, de l'autre une compensation insuffisante.

Si la France croit l'équilibre européen rompu à son détriment, il ne suffit pas de jeter dans un des plateaux de la balance, les deux cent mille habitants du Luxembourg, trop légers pour faire équilibre aux dix millions de sujets dont la Prusse vient d'acquérir la domination directe ou indirecte. Le mince avantage qui en résulterait ne vaut pas les cris et les actes de chauvinisme que cette trop modeste prétention soulève en Allemagne. Si l'on veut faire crier les Allemands, encore faut-il que ce soit pour quelque chose qui en vaille la peine.

Si c'est de la politique d'agrandissement, elle manque de grandeur; si c'est de la politique de désintéressement, elle manque de prudence et de dignité.

Maintenant, après avoir fait les honneurs des fautes de notre gouvernement, nous devons dire qu'il y a dans le langage et les prétentions du gouvernement prussien, quelque chose d'absolument insoutenable, et une naïveté d'égoïsme qui est de nature à froisser vivement notre sentiment national.

Nous tenons très peu, quant à nous, à ce que la France s'arrondisse du Luxembourg, mais nous tenons à ce que les Prussiens n'y tiennent pas garnison à quelques lieues de nos frontières. Nous reconnaissons comme le disait hier très-naïvement la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, que pour une armée prussienne qui se proposerait d'envahir la France, la forteresse du Luxembourg est une position précieuse; mais c'est précisément pour cela que nous ne sommes nullement d'avis de la laisser aux mains de nos ex-[illegible] qu'elle soit occupée par les Hollandais, soit par les Belges, nous n'y voyons rien à redire mais par les Prussiens, non.

Quant à la question de droit, elle n'offre pas la plus petite difficulté. M. de Bismark a reconnu en plein Parlement que le roi grand-duc s'était retiré de la Confédération germanique avant la rupture de ce pacte, l'Allemagne ni la Prusse n'ont aucun droit sur le grand-duché. C'est également notre avis.

Seulement, lorsque l'éminent homme d'Etat ajoute que les traités de 1839 lui causent des scrupules et qu'il serait bien aise d'avoir l'avis des puissances cosignataires, ne craint-il pas que d'autres éprouvent des scrupules plus fondés encore, sur la validité légale de l'opération qui a fait passer entre les mains de la Prusse, le Hanovre, le Sleswig, la Hesse, etc.? et que si l'Europe diplomatique est convoquée pour vider la question de savoir si les Prussiens peuvent, en toute sûreté de conscience, retirer leur garnison de la forteresse de Luxembourg, elle ne soit conduite, par une logique invincible, à examiner de plus près d'autres questions très importantes sur lesquelles M. de Bismark n'a nullement éprouvé le besoin de la consulter.

Pour parler sérieusement et en termes appropriés à un sujet qui n'est que trop sérieux, nous dirons que, quand on a déchiré avec une si grande désinvolture, tous les traités qui régissaient la condition de l'Allemagne, quand on n'a pas hésité à rejeter l'Autriche hors de la Confédération, à réduire tous les souverains allemands au rôle de préfets héréditaires; quand on a mis la main sur leur diplomatie et sur leurs armées, le tout sans consulter l'Europe, on a mauvaise grâce à la faire intervenir pour marchander l'évacuation d'une forteresse hollandaise, qui inoffensive entre les mains de la Hollande peut être considérée comme une menace, quand elle appartient à une puissance qui commande à 40 millions d'Allemands.

M. de Bismark, qui est un habile homme, a-t-il voulu se servir de l'excitation que cette question a jetée dans les esprits, pour hâter les délibérations de son Reichstag, amortir les dissidences, et désarmer l'opposition? Cela est possible, mais il joue là un jeu dangereux. Chaque peuple a ses susceptibilités. Nous respectons profondément celles de l'Allemagne, nous avons toujours demandé que la France ne troublât pas le travail de réorganisation qui s'accomplissait dans son sein. Nous sommes les partisans déclarés d'une alliance qui, réunissant les deux peuples les plus éclairés et les plus puissants du continent, offrirait une base inébranlable aux conquêtes pacifiques de la civilisation. Mais n'avons-nous pas le droit de demander à notre tour, que la Prusse, dont la puissance s'est doublée depuis un an, grâce à la neutralité de la France, ne vienne pas afficher aujourd'hui de tardifs scrupules de légalité internationale, pour justifier une occupation que le droit désavoue, qui nous offusque, et qui ne lui profite pas.

Il ne faut pas qu'on puisse dire, comme on l'a dit déjà, que l'Allemagne n'a pas le sentiment du droit et de la justice, qu'elle invoque le principe des nationalités nonseulement pour s'emparer du Holstein qui est allemand, mais du Sleswig qui est danois, pour garder Posen qui est polonais, et Luxembourg qui appartient à la Hollande, comme il y a quelques années, elle professait, avec une merveilleuse assurance, que la frontière de l'Allemagne, au Sud, était sur le Mincio.

Nous ne sommes point jaloux de l'Allemagne, nous désirons sa grandeur et nous aimons son alliance, nous avons travaillé à son succès, alors qu'elle traversait des épreuves difficiles: ainsi espérons-nous que nos paroles ne lui seront pas suspectes, lorsque nous la conjurons de ne pas rendre impossible, par un excès de raideur, le rôle de ceux qui veulent l'alliance de la France et de l'Allemagne. Nous avons respecté ses droits; qu'elle respecte les nôtres, qu'elle ménage nos susceptibilités, comme nous avons ménagé les siennes; qu'elle ne nous oblige pas à nous souvenir qu'avant d'être les amis de l'Allemagne, nous sommes les enfants de la France.

AD. GUÉROULT,
(*Opinion Nationale.*)

REVUE DES JOURNAUX

La feuille *Dziennik Polski* qui paraît à Lemberg, reproduit une circulaire qui a été secrètement adressée aux autorités russe set dans laquelle il ne s'agit de rien autre que d'une nouvelle révolution polonaise. Ainsi M. le gouverneur général Goremykin a reçu du chef du gouvernement de Kijow les données suivantes sur de nouveaux projets révolutionnaires contre lesquels les organes du gouvernement doivent prendre des mesures c'est-à-dire surveiller et même arrêter toutes les personnes suspectes. Les Polonais du gouvernement de Kijow, dit la circulaire, s'occupent depuis quelques temps de réunir des fonds pour les insurgés de la Gallicie (pour lesquels?). Afin d'écarter tout soupçon, ils envoient l'argent en Gallicie par l'intermédiaire de banquiers d'Odessa. La nouvelle organisation révolutionnaire repose sur l'engagement pris par chaque Polonais qui prend part au soulèvement de ne mettre qu'une seule personne dans le secret, contrairement à ce qui se faisait précédemment. Odessa a été choisi comme point central de l'action secrète et de la correspondance avec les Galliciens. Le *Wanderer* ajoute à la suite de la précédente communication:

« Cette histoire semble être sortie du cerveau d'un moscovite enragé et, en l'examinant de près, on y trouve une nouvelle preuve de la démoralisation de la bureaucratie russe. Tout en sachant que cette histoire n'est qu'un mensonge, chaque agent tâche de découvrir les traces de la révolution; il procède à des perquisitions et à des arrestations, car il a l'espoir de voir ses services récompensés par des gratifications et par l'avancement, et, c'est là le principal, des contributions soignées peuvent être imposées aux riches banquiers d'Odessa. Voilà comment on invente une révolution! »

L'opposition de la Chambre de Bucarest se complait à rester fidèle à sa vieille tactique. et à intriguer non seulement contre des mesures purement politiques, mais aussi contre des réformes administratives d'une utilité évidente. Ainsi le gouvernement avait soumis à la Chambre un projet de loi sur l'introduction du système monétaire décimal et sur l'adoption d'une monnaie de billon de nickel. Bien que la Chambre sut fort bien qu'une pareille monnaie existe déjà en Belgique, en Suisse et dans les Etats Unis, qu'elle est très commode dans les transactions et qu'elle assurerait au gouvernement un bénéfice méritant d'être pris en considération dans les circonstances actuelles, elle s'est décidée par des motifs de pure opposition contre le ministère, à rejeter le projet du gouvernement et à voter pour la monnaie de bronze. Cette résolution de la Chambre a été beaucoup controversée dans notre ville. (*N. Presse libre.*)

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 4 avril.

De quoi vous parler aujourd'hui, sinon de l'ouverture de l'Exposition Universelle, qui a eu lieu au jour dit, en dépit des prédictions de tous les prophètes de malheur qui se groupent autour de toutes les entreprises humaines et qui leur débitent les litanies les plus sinistres, afin, sans doute, de conjurer le mauvais œil que l'éloge attirerait sur elles? Elle a eu lieu, voilà qui est certain. Je ne vous dirai pas que tout était fait et parfait, achevé et parachevé; mais en somme, le regard, ne pouvant, en cette journée d'inauguration, qu'embrasser l'ensemble, n'était pas blessé par toutes les lacunes qu'il eût pu remarquer dans le détail. Je vous laisse le soin de puiser dans les journaux les premiers renseignements spéciaux qu'ils publient avec la plus louable émulation, et je bornerai ma tâche à vous donner une idée de la physionomie générale de la cérémonie du 1er avril.

Cette cérémonie devait, selon les premières promesses, être entourée du plus grand appareil. Des invitations avaient été envoyées aux souverains et aux princes étrangers; mais quand, lundi et dimanche, on fut bien convaincu qu'il serait impossible d'être à peu près prêt, il fut décidé que l'inauguration se passerait sans pompe, et que toutes les fêtes seraient ajournées à la distribution des récompenses qui se fera au mois de juillet. En conséquence, il fut écrit aux augustes invités pour les prier de ne tenir aucun compte de l'invitation, mais déjà le prince d'Orange, le comte de Flandres, le duc de Leuchtenberg étaient arrivés à Paris.

Dès la matinée du 1er avril, tout Paris était en rumeur, et la foule se portait soit aux abords des Tuileries, sur la place de la Concorde, sur les quais, soit au Trocadero qui fait face à l'Exposition, de l'autre côté du pont d'Iena, et dans les avenues qui entourent le Champ de Mars. Sur ces derniers points, un véritable tour de force avait été accompli pendant la nuit. Cet immense Trocadero, que depuis tant de mois on travaille à supprimer à coup de mine et de pioche, pour établir, sur son emplacement, une pente douce et toute émaillée de fleurs et de gazons, qui conduira de la nouvelle place du Roi de Rome à la scène, le Trocadero, dis-je, la veille encore masse informe, hérissée de pierres, sillonnée d'ornières et de fondrières, disculait sous le regard stupéfait. La double rampe qui tourne en fer à cheval à moitié de la colline, et le gigantesque escalier de pierre composé d'une centaine de marches de deux mètres chacune. Le sol était partout nivelé, les massifs de verdure étaient bordés par des treilles vertes, et somme toute, ce Trocadero prenait, ma foi, une fort bonne tournure où l'on ne retrouvait plus trace du chaos de la veille.

De l'autre côté du pont, c'est-à-dire tout autour de l'Exposition, semblable prodige s'était fait. De belles avenues, égales, unies, sablées, conduisaient aux diverses portes de l'Exposition. Et tout cela s'était fait en une nuit!

Du pont d'Iéna à l'entrée principale de l'Exposition, s'étendait, sur une longueur de trois cents mètres, un velarium de velours vert aux abeilles d'or soutenu par des mâts ornés du chiffre impérial et des armes de France. Rien de beau, de grandiose, comme ce long voile qui ondulait à la brise et qui se déroulait au-dessus de cette sorte de voie triomphale.

Cependant la foule grossissait sans cesse; les sergents de ville, les guides de Paris se multipliaient aux abords de l'Exposition et sur tout ce parcours, depuis les *Tuileries* jusqu'au Champ de Mars. Vers une heure et demie, l'Empereur et l'Impératrice quittaient leur palais dans un voiture à la daumont, et suivis d'aides-de-camp, de chambellans, de dames d'honneur, arrivaient, sur les deux heures, entre une double haie de curieux, à l'Exposition. En passant au bas du Trocadero, ils recevaient les hommages de plus de trois mille cantonniers employés aux travaux de cet immense square et qui s'étaient échelonnés, des drapeaux à la main, sur le passage de Leurs Majestés. A deux heures, l'Empereur et l'Impératrice étaient reçus et introduits par les ministres, les grands dignitaires, la commission française et les membres des commissions étrangères, et après un échange de paroles de bienvenue et de remerciement, commençaient leur visite sur la galerie si légèrement suspendue, à quelques mètres du sol, dans la galerie des machines, afin que les visitans puissent, sans rien déranger et sans être dérangés eux-mêmes, circuler tout en regardant le jeu des appareils de toute sorte exposés dans ce vaste compartiment. Pendant que le cortège impérial se promène dans cette galerie, je vous parlerai des invités qui l'attendent sur d'autres points, et je vous dirai très sommairement, comment est divisée l'Exposition. Elle se compose d'abord d'une immense rotonde. Tout à l'entour s'étendent par groupes des constructions de toute espèce disposées dans une sorte de parc ou de jardin; ce sont des maisons-modèles, des pavillons, des kioskes, des fontaines, des portes monumentales, des églises gothiques, des cabanes russes, des mosquées, des pagodes, des temples égyptiens, des phares, etc. etc.; plus un lac sillonée de barques de tout pays, caïks, gigs, pirogues. C'est une incroyable succession de paysages qui font succéder l'Allemagne au Maroc, la Suisse à l'Orient, la Russie à la Belgique et fournissent le plus étrange spécimen de l'art et de la nature, tels qu'ils s'unissent l'un à l'autre dans le monde entier. Tout autour de l'Exposition, règne une sorte de veranda ou portique couvert éclairé le soir, d'arcade en arcade, par une lanterne à gaz suspendue au centre, et sur laquelle ouvrent toute sorte de magasins, restaurants avec des salons pour plus de mille couverts, cafés, brasseries, buvettes, comptoirs de changeur, dépôts de vins de Champagne, etc., etc., remarquez que dans cette série de boutiques, salons et magasins se manifeste le même cosmopolisme que dans le parc. Les enseignes constituent un véritable cours de langues comparées, et un philologue, quelque peu ardent et convaincu, n'aurait qu'à les étudier chaque jour pour devenir en cinq mois, un second Mezzofanti. A cette Veranda succède, dans l'intérieur, la galerie des machines. Du reste, le batiment

---

dans toute sa longueurs, afin de se placer derrière ses maîtres, dans l'espace laissé vide autour d'eux. Pascoul ne comprit rien à cet incident.

Comment l'aurait-il compris, puisqu'il était à mille lieues de soupçonner sa femme? Dévotement agenouillé il priait pour elle, et suppliait Dieu de la lui conserver toujours aussi dévouée.

Le supplice de Margaï n'était pas fini. A la fin de la cérémonie, le curé monta en chaire, et, après avoir lu la liste des mariages qui devaient être célébrés dans la semaine, il recommanda aux prières des fidèles une âme égarée dans les ténèbres du mal, et qui avait besoin que Dieu la secourût au plus tôt. A ces paroles, tous les assistants regardèrent Margaï de nouveau, et lorsqu'à la fin de l'office, elle sortit au bras de son mari, on s'éloigna d'elle comme d'une pestiférée.

— De qui donc a voulu parler le curé, en recommandant aux prières des fidèles une âme égarée? demanda ingénument l'honnête Pascoul.

Margaï ne répondit pas. Elle venait de passer devant Frédéric Borel, adossé contre la grille d'une chapelle, et à l'expression méchante de son visage, elle avait deviné qu'il était l'auteur de tous ses maux.

Elle n'avait pas été seule à deviner la vérité. Moulinet, qui marchait derrière elle, venait d'éprouver la même impression à l'aspect de Frédéric Borel.

Il marcha résolûment vers lui.

— C'est vous qui avez parlé, lui dit il brusquement; c'est vous qui avez répandu sur Margaï ces calomnies infâmes. Gare à vous s'il lui arrive malheur!

Et il passa, laissant Borel interdit et confus.

Dans sa chambre, Margaï trouva Furbice qui l'attendait. Elle ne le vit pas d'abord et serrant les poings comme pour menacer les ennemis dont elle venait de recevoir les coups.

— Les misérables, s'écria-t-elle, au comble de la colère, injurier une femme!

— Qu'arrive-t-il? demanda le maquignon.

— Il m'ont traitée comme si j'avais la lèpre; ils se sont tous éloignés de moi, sans pitié pour ma faiblesse, sans que la présence de mon mari pût arrêter leur vengeance. Que leur ai-je fait, à tous ces gens? Pourquoi m'en veulent-ils?

— Tu ne leur as rien fait; mais tu es jeune, tu es belle, tu es riche, tu es aimée. Ils ont voulu, dans leur jalousie, détruire ton bonheur. Ils n'y parviendront pas, car je t'aime et je te défendrai, je le jure!

Il mit de l'âme dans sa réponse, à ce point qu'elle en fut transportée.

— Ce n'est pas moi seule que tu défendras, s'écria-t-elle, du défendras aussi ton enfant.

Le maquignon laissa échapper un geste de surprise: elle continua:

— J'ai senti un tressaillemment dans mes entrailles. Notre amour a donné son fruit. Je porte un enfant, il est bien de toi, je ne puis en douter, et je t'appellerai dorénavant mon mari.

Tandis qu'elle parlait ainsi, sa voix flévreuse et vibrante avait des accants inconnus.

Elle était tranfigurée, comme si la révélation de sa maternité eût fait d'elle une femme nouvelle, et poétisé le crime vers lequel elle marchait à grands pas!

XI

Plus les situations deviennent dramatiques, et plus nous nous efforçons de nous renfermer dans les détails que contiennent les documents mis à notre disposition. Nous prions de nouveau le lecteur de ne pas nous rendre responsables de l'horreur que certains fragments de ce récit lui pourront inspirer.

En apprenant que Margaï allait être mère, Furbice ressentit tout à la fois de l'inquiétude et de la joie: de l'inquiétude, car cette nouvelle rendait impérieusement nécessaire l'exécution du projet auquel il s'était arrêté; de la joie, car désormais Margaï était irrévocablement liée à lui, et il allait pouvoir exercer sur la malheureuse une influence encore absolue.

Ainsi s'expliquera l'entretien qu'ils eurent ensemble, lorsque Margaï eut révélé à Furbice l'état dans lequel elle se trouvait.

— Il faut sauver notre enfant, dit-elle. Il faut sauver notre amour! Autour de nous, se dressent des piéges sans nombre. Ma grossesse justifiera les méchancetés qu'on dit de tous côtés. On ouvrira les yeux de mon mari. Tous les efforts que j'ai faits pour ne pas éveiller ses soupçons seront perdus. On voudra nous séparer et, si on nous sépare, j'en mourrai!

— On ne te ravira pas à ma tendresse, répondit Furbice. Je saurai te défendre contre toutes les embûches. Seulement, comme je t'en ai avertie, il faut prendre une décision. Tu voulais fuir avec moi. Mais, la fuite, c'est le déshonneur, c'est la misère. J'ai cherché autre chose.

— As-tu trouvé?

— Oui, et l'exécution de mon projet sera facile, si tu jures d'obéir aveuglément à ma volonté, à mes conseils.

— Je le jure, dit-elle d'une voix ferme, la tête haute, comme une femme décidée à tout.

— Il n'y a qu'un moyen d'en finir avec nos peines, reprit Furbice, c'est de nous marier. Notre mariage couperait court à tous les bruits qui nous inquiètent. Nous pourrions nous aimer en repos. Rien ne nous empêcherait de quitter ce pays, s'il ne nous convenait plus d'y vivre, et, si nous y demeurions, nul n'aurait le droit de nous adresser des reproches.

— Quel rêve! s'écria Margaï.

Furbice continua:

— Ce rêve peut se réaliser, à condition de nous débarrasser moi de ma femme, toi de ton mari.

Cette horrible proposition n'épouvanta pas Margaï.

La pensée criminelle que son amant venait de lui soumettre s'agitait en elle depuis longtemps. En même temps que son amour pour Furbice, une haine profonde pour son mari avait grandi dans son cœur. Le dévouement et la passion de Pascoul, l'affection qu'elle-même avait autrefois ressentie pour lui elle n'en tenait aucun compte.

— Tu es mon mari depuis longtemps, dit-elle; ni les paroles du maire, ni le sermon d'un prêtre n'ajouteront rien à mon amour. Mais, puisqu'il faut pour notre honneur, pour notre repos, que ces paroles soient prononcées, elles le seront. Je ferai tout ce que tu voudras.

Telle fut sa réponse.

— Il ne sera pas difficile, reprit alors Furbice, d'en finir avec ma femme. Elle disparaîtra sans bruit, sans embarras. Il n'en est pas de même de ton mari, Lorsque je t'ai connue, sa mort était prochaine. La santé lui est revenue, et c'est un malheur, car il faudra se donner du mal avant de le ramener au point où il en était alors. Il soufflait à peine. En le touchant du doigt, on l'eût tué.

(*Sera continué demain.*)

de l'Exposition se compose de plusieurs rayons concentriques qui vont diminuant de circonférence jusqu'au point central formé d'un jardin avec bassin et jet d'eau et entouré d'un portique couvert. Les produits similaires de chaque pays se trouvent réunis à la suite les uns des autres, de façon que le visiteur puisse se livrer à une étude de comparaison, sans être forcé d'en rassembler lui-même les éléments épars. Voici, les machines de toute sorte, plus loin l'industrie de détail, plus loin encore les objets d'art,et enfin l'Exposition de toutes les inventions qui peuvent servir à faire l'histoire du travail. Intérieurement, chaque pays a son compartiment dont les dimensions varient suivant la quantité des objets envoyés. Chaque compartiment offre une ornementation différente et, autant que possible,en rapport avec le génie de la nation exposante. L'intérieur de l'Exposition est, en outre, divisé par des grandes rues qui relient les galeries principales et secondaires entre elles. Après ces grandes divisions, viennent la distribution des compartiments en veturies et étalages de toute sorte où les objets exposés sont accompagnés d'un numéro d'ordre, et d'une carte indiquant leur provenance et donnant le nom de l'exposant.

Extérieurement, l'Exposition est divisée en quatre *quarts* : 1° le quart français où se trouvent compris des établissements de toute sorte, phare, moulins, églises, fontaines, etc.; 2° le quart anglais où l'on remarque la mosquée et la salle de bains turques, le temple égyptien, etc. ; 3° le quart belge ; 4° le quart allemand où se trouve l'*Isbath* russe.

Le palais de l'Exposition occupe une surface de 146,000 mètres, et le parc 300,000 mètres, soit de 446,000 mètres, sans compter la berge de la Seine qui fait partie de l'Exposition et sur laquelle s'élèvent un cercle international, un théâtre et divers autres établissements considérables qui auraient occupé trop de place dans le parc.

Toute cette partie de l'Exposition, à peu près achevée, a du caractère, mais pour elle, comme pour tout le reste, par suite de la bonne circulaire adoptée, il n'y a pas de vue d'ensemble possible; le regard ne va pas au delà de quelques mètres, et c'est par tranches, en quelque sorte, que la curiosité se satisfait successivement. C'est la pensée qui doit ensuite rajuster les unes aux autres toutes ces tranches, pour composer un tout, d'où résulte l'impression générale qui serait plus favorable, s'il y avait moins d'entassement et moins de confusion.

Revenons maintenant au cortège impérial qui, de la galerie des machines, a eu le temps de pénétrer dans celle des produits variés et distribués en divers compartiments, nation par nation. Dans le jardin central, la musique de la garde de Paris ne cesse de jouer; dans la galerie des machines, la vapeur siffle, les chaudières gémissent, les roues grincent, et à ces bruits se mêlent la voix des orgues et les notes du piano. Vous allez vous figurer que tout cela produit une abominable cacophonie. Erreur ! Dans cet immense bâtiment, aucun de ces bruits n'est assez fort pour se faire percevoir exclusivement et distinctement.. Ils se mêlent tous, et de cette fusion il résulte une harmonie étrange, mais réelle et saisissante. Il semble que l'Exposition s'éveille et prenne une voix pour souhaiter la bienvenue à ses augustes visiteurs.

Cependant, le cortège impérial grossit sans cesse. En effet, à mesure qu'il pénètre dans les galeries plus rapprochées du centre, il se recrute des invités. Ceux-ci qui ont eu, dès midi, accès dans le palais en montrant une carte rose, et qui doivent être, les hommes, en frac et cravate blanche, les dames en toilette de ville, ces invités, dis je, ont été distribués dans les diverses salles de peinture converties en salon d'attente. Puis, lorsque le cortège impérial se présente, de salon en salon, les invités forment la haie, s'inclinent devant l'Empereur et l'Impératrice, qui marchent, se donnant le bras, précédés des commissaires et suivis de leur maison. L'Empereur a l'habit noir avec le grand cordon de la Légion d'honneur ; l'Impératrice porte une robe en velours violet et un chapeau avec une voilette blanche qu'elle tient baissée. LL. MM. marchent lentement, souriant aux acclamations qui retentissent sur leur passage, et rendent tous les saluts. Elles sont un peu pâles toutes les deux, et semblent, vers la fin, fatiguées de cette longue promenade. Dès que les souverains sont passés d'un salon dans un autre, les invités se mettent à leur suite et se répandent dans toutes les galeries.

Cependant, le public payant arrive de son côté. Le billet d'entrée ne coûte pas moins de vingt francs ; mais il ne donne, pendant long temps, à son possesseur, que le droit de voir circuler dans les galeries principales le cortège impérial avec les invités. Les payants sont parqués dans les galeries latérales, et contenus par les sergents de ville et les gardes de Paris qui font le service intérieur.

Vers trois heures et demie, l'Empereur et l'Impératrice se retirent après avoir témoigné leur satisfaction, et les invités restent pour examiner à loisir l'Exposition. C'est alors que les payants rentrent dans leurs droits de visiteurs et se répandent partout.

Il y a un peu de désillusion pour eux. Bien des compartiments inachevés sont vides. Celui de la Turquie, par exemple, a bien ses produits, mais ils n'ont pu être encore déballés et exposés, de telle sorte qu'on ne voit là qu'un entassement de colis qui le fait momentanément ressembler à un entrepôt de marchandises. Comme décoration, c'est sans contredit, le plus gracieux, le plus original et le plus vrai. Voilà de la vraie couleur orientale, on le sent tout de suite, et bien mieux que devant le compartiment du Maroc qui affiche plus de prétention, et qui, avec toutes ses œuvres, ses placages de couleurs et arabesques, ressemble beaucoup plus à la closerie des Lilas qu'à une œuvre orientale.

Je ferai sommairement aujourd'hui le même éloge du paysage turc si bien conçu et si merveilleusement exécuté par M. Parvilié, un artiste qui a longtemps habité l'Orient et qui l'a parfaitement compris. La mosquée, son kiosk et son bain sont de véritables bijoux dont la vue arrachait, lundi, des cris d'admiration à tous les visiteurs. Les détails en sont charmants, et M. Parvillé a fait là d'incroyables tours de force sur lesquels je me propose de revenir. Il a été, du reste, fort bien secondé par d'habiles collaborateurs, et par M. Emile Chauvin, chancelier de l'ambassade ottomane, chargé de l'organisation et de la surveillance de l'Exposition turque. Tout le travail de la commission a pesé sur lui, et l'on peut affirmer qu'il est constamment resté à la hauteur de sa tâche. Comme je vous l'ai dit plus haut je m'étendrai plus longuement, dans une de mes prochaines lettres, sur cette partie de l'Exposition qui vous intéresse directement. Mais voici qu'il se fait tard. La musique cesse de jouer, les troupes se retirent. Les invités, après avoir rapidement examiné les produits exposés, et les salons de peinture où toutes les écoles modernes se trouvent réunies, se répandent dans le parc. Vous dire ce que j'ai particulièrement remarqué pour mon compte me serait impossible. Peut-être ai-je été frappé en passant par l'étalage des étoffes de Lyon, par une exposition de cristaux et par des glaces de Saint-Gobain et de Cirey : mais j'aime mieux ne pas entrer dans ces détails ; car j'ai trop vu de choses pour en avoir bien vu une seule. Je n'ai bien remarqué des vides et des lacunes qui disparaîtront peu à peu, des parties non achevées, des cloisons qui attendent la peinture, des planches qui réclament le rabot; car il ne faut pas se dissimuler que pour que l'Exposition soit complète et sans défaut, il faut encore un ou deux mois de travail assidu.

Dans le parc que je parcours une dernière fois, s'éparpille la foule, sous la verondate se forment de nombreux groupes ; les restaurants et les buvettes s'emplissent de monde ; on s'attable, on boit, on mange. Vous entendez demander du pain et du vin dans toutes les langues du monde. Rien de curieux comme le premier aspect d'un de ces restaurants, celui du *dîner européen* par exemple, le plus vaste et le plus élégamment décoré de riches peintures. J'y entre un instant pour demander de la bière, en français ; et je suis assourdi par toutes les consonnances possibles qui se croisent et se heurtent dans l'air. La tour de Babel n'aurait-elle pas été, par hasard, la première Exposition Universelle?

La nuit vient ; on devait laisser l'Exposition ouverte pour toute la soirée ; mais le gaz manque, et l'on congédie poliment tous les visiteurs. Une foule toujours nombreuse stationne aux abords et couvre, de l'autre côté de la Seine, tout le versant du Trocadero.

Je rentre à Paris, et j'y trouve tous les théâtres pavoisés en l'honneur de la solennité. Comme vous le voyez, cependant, elle s'est faite, sans cérémonie, en famille, pour ainsi dire, sans discours, sans grande démonstration, en habit noir. Toutes les splendeurs sont réservées à la distribution des récompenses, mais d'ici là, tous ceux qui ont si courageusement concouru à l'édification de l'œuvre, auront reçu le prix de leurs travaux, et l'on pense que le *Moniteur* ne tardera pas à parler.

Je lui cède la parole, et je borne pour aujourd'hui ma chronique à ce compte-rendu à bâtons rompus de la cérémonie d'inauguration. Aucune autre actualité, du reste, à noter, aucune nouveauté à signaler, aucun fait intéressant, si ce n'est la grève des ouvriers tailleurs qui préoccupe fort nos tots et nos gandins, étonnés de se voir forcés de s'intéresser à une question sociale. Et ces modes printanières, que vont-elles devenir, Signeur Dieu ? Qui fera ces jolis, jolis sour'outs dont ne s'habille plus Toto, et qui se raccourcissent si bien chaque jour que bientôt l'étoffe étant supprimée, ils ne se composeront que d'un collet et d'une rangée de boutons?

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Nous sommes autorisé à démentir de la manière la plus formelle les assertions de *La Liberté* reproduites par le télégraphe en ce qui concerne l'état des choses en Crète et en Epire.

Omer Pacha s'est chargé d'en finir promptement avec les individus qui contrairement au vœu de la majorité des habitants, entretiennent le désordre en Crète.

—

Par ordonnance Impériale :

Vahan Effendi a été nommé *Mouavin* du ministère du Commerce.

—

Le stationnaire russe *Taman* est arrivé hier venant de la Canée et de Syra.

—

Samedi dernier un apprenti tailleur portait à un client deux redingotes, deux gilets et deux pantalons, le tout pour la valeur de 400 francs. Chemin faisant un individu s'attache à ses pas ; le garçon frappe ; on lui ouvre ; il entre ; l'inconnu entre avec lui. Alors se sont trouvés en présence trois personnages bien propres à faire, par leur situation, les frais d'un cinquième acte de comédie : le *propriétaire*, *l'apprenti tailleur*, et l'*inconnu* qui était aussi étranger à l'un qu'à l'autre et que le garçon prenait pour un homme de la maison, tandis que le propropriétaire le croyait compagnon du garçon. Les habits remis, on sort et on se sépare sans explication ; mais une demi heure après l'inconnu vient reprendre les habits sous prétexte qu'il y a eu erreur. On lui laisse emporter. Des soupçons n'ayant pas tardé à s'éveiller, on est allé demander des explications au maître tailleur, et on a appris qu'on avait eu affaire à un voleur. La police informe.

—

Les commissaires de police ont l'ordre de faire arrêter les individus qui tirent des coups de feu dans les rues. Les armes des délinquents seront saisies et ils subiront en outre une amende d'une livre turque par chaque détonation. Si les coups partent de maisons ou autres lieux habités les commissaires de police prendront note des numéros des maisons et du nombre des détonations. En cas de refus par les propriétaires de faire connaître le nom des délinquents, ils seront eux mêmes passibles de l'amende de 1 livre turque. Le produit des amendes, accompagné d'une liste sera envoyé, aux Patriarcats dont relèvent les délinquants pour être distribué aux pauvres.

Les rapports des commissaires suffiront pour motiver les condamnations.

Beyrouth, 14 avril.

Tous les faux bruits, toutes les absurdités, toutes les craintes ont enfin fait place à la raison. Les jours assignés à la révolte des Musulmans contre les Chrétiens sont passés sans que le moindre fait se soit produit pour justifier la peur.

L'échaffourée de Ani Scahr et Hasbaja dans laquelle on avait voulu voir une conséquence ou un effet de la haine entre les deux races doit être aussi réduite à sa véritable valeur.

Depuis quelque temps existait entre deux propriétaires un dissentiment à propos d'un cours d'eau. Ce dissentiment dégénéra en querelle, les cultivateurs des deux propriétaires prirent part pour leurs maîtres dont l'un était Druse et l'autre Chrétien. Il y eut quelques blessés de côté et d'autre, mais pas de morts. Je remarquai aussi que cette querelle avait eu lieu avant la publication à Damas de ce fameux appel qui avait tant effrayé les Chrétiens.

Le gouvernement français vient de réparer un oubli qu'il avait commis lors de la distribution des médailles à ceux qui s'étaient distingués pendant l'épidémie cholérique. M. le Dr Dobrowolsky vient de recevoir aussi la médaille d'or qu'il a si bien méritée.

Nous avons eu en rade une corvette américaine qui, après un séjour de quelques jours, est partie pour la côte ; le *Vauban*, corvette française, est aussi arrivé depuis deux jours.

Il vient de paraître sous la date du 13 avril de Beit-eddin le 1er numéro du journal du Mont Liban intitulé *Le Liban*. C'est le premier journal qui s'imprime dans le Liban, et il est rédigé dans les deux langues, arabe et française.

—

On nous écrit de la Canée, le 14 avril ;

« Il y relâche dans les deux camps.

Omer pacha est arrivé le 9 en Candie. Hussein pacha a remis au Serdar-Ekrem le commandement des troupes et s'est embarqué le surlendemain pour Janina.

L'amiral Inglizli Moustapha pacha est rappelé. Ibrahim pacha le remplace.

L'*Arcadi* vient d'accomplir coup sur coup deux nouveaux voyages.

Je remarque que des préparatifs militaires s'effectuent sur une grande échelle. Omer pacha espère porter le dernier coup à la rébellion et à l'immixtion étrangères. Il entrera en campagne après les fêtes du Courban-Baïram. (*Etoile d'Or.*)

VARIÉTÉS.

Voici quelques détails de statistique sur l'Amérique russe que les Etats Unis viennent d'acquérir pour la somme de 37 millions :

Le territoire que la Russie a cédé aux Etat Unis s'étend le long du détroit de Behring et se prolonge par la presqu'île d'Alasca en une longue chaîne d'îles jusqu'aux terres asiatiques. Elle forme la région nord ouest de l'Amérique et est comprise entre les 143e et 170e degrés de longitude occidentale et entre les 51e,40r et 7e de latitude septentrionale. Sa superficie approximative est de 90,000 lieues carrées · sa population de 60,000 habitants environ, dont 2,000 Russes.

L'Amérique russe se compose d'une partie insulaire et d'une partie continentale. On y fait un commerce considérable de fourrures. La Nouvelle-Archangel, petite ville de 1,200 habitants, est le siége du gouvernement général des possessions russes. Elle se compose d'une centaine de maisons en bois, d'un port abrité de tous les vents, d'un chantier de construction pour les navires, d'un hôpital, d'un hôtel destiné au gouverneur et d'une église.

D'après les derniers traités, les Russes ne possédaient la partie occidentale nommé par les Anglais Nouveau-Cornouailles et Nouveau-Norfolk, que sur une profondeur de dix lieues marines. Ces contrées sont loin d'être soumises ; elles sont habitées par les belliqueux et féroces Kalliongis, qui munis de quelques armes à feu, font encore aux Russes une guerre opiniâtre. Ce fut dans le territoire des Kalliougis que Lapérouse découvrit le port des Français, immortalisé par le noble et malheureux dévouement des frères Laborde.

La Compagnie russe américaine exploite ces contrées sauvages : elle a été fondée à Irkoustk, en Sibérie, en 1798. Son privilége a été établi à Saint Pétersbourg ; elle a une armée une flotte, des employés ; en un mot, c'est un puissance comme la Compagnie anglaise de la baie d'Hudson.

—

On a coulé, à la fonderie de Ruelle, près d'Angoulême, un deuxième canon du poids de 37,000 kilogrammes.

L'opération, qui a parfaitement réussi, avait, attiré comme la première fois un très grand concours de curieux ; les équipages venus d'Angoulême et des environs étaient très nombreux, L'attirail était d'autant plus grand pour les visiteurs que l'on pouvait déjà voir dans l'atelier principal des forges le premier canon coulé sur le tour, où chacun pouvait admirer les proportions gigantesde ce nouvel engin de guerre.

—

Un rapport, distribué hier au Parlement anglais, constate qu'en l'année 1866, la milice de la Grande-Bretagne se composait de 4,986 officiers, 5,026 sous officiers et 124,622 soldats. Sur ce nombre étaient présents au jour de l'inspection 1.833 officiers, 3,396 nous officiers et 91,057 soldats Il y avait 295 officiers, 32 sous-officiers et 5,929 soldats absents. En 1866, il manquait pour compléter l'effectif 1.357 officiers 345 sous-officiers et 26,956 soldats.

—

Le tribunal suprême d'Appenzel (Suisse) vient d'abolir, comme l'avait déja fait le petit conseil, la coutume d'après laquelle les individus qui comparaissaient devant le tribunal devaient s'y présenter, l'épée ou le sabre au côté. Cet usage sera vivement regretté par les huissiers, qui se faisaient un revenu en louant des armes blanches aux gens appelés à *comparoir*.

—

La couche de glace qui couvre cette année le golfe de Finlande, s'étend de Saint-Pétersbourg jusqu'au méridien d'Exholm, sur une étendue de 236 verstes.

—

Il est bruit d'un projet de loi, qui serait mis à l'étude, sur les mariages consanguins. D'importants travaux scientifiques ont démontré, on le sait, que les unions matrimoniales entre proches parents sont la source d'un grand nombre des infirmités dont la génération actuelle est frappée.

—

Le *Phare de la Loire* parle du projet qu'auraient le gouvernement et la ville de Paris, de construire une nouvelle caserne dans les environs de la gare du Nord. Ce nouvel immeuble militaire coûterait 1,600,000 francs

M. le général Trochu n'aurait-il pas raison lorsqu'il écrit dans sa brochure : En France, on fuit la caserne, on court au camp.

—

Le travail de percement du tunnel du mont Cenis était, dit le *journal de la Savoie* retardé depuis deux ans, du côté du versant français, par la rencontre d'une couche de quartz extrêmement dur qui ne permettait pas d'avancer de plus de 70 à 80 centimètres par jour. On se trouve maintenant dans une couche de gypse beaucoup plus tendre, où les machines perforatrices pénètrent de 1 mètre 50 cent. environ par jour. Dans peu de temps, lorsque certains perfectionnements auront été apportés à l'outillage, l'avancement ne sera pas moindre de 2 mètres par jour. Après la couche de gypse où l'on se trouve actuellement, on entrera dans un terrain schisteux également triable qui a déjà été atteint par le versant italien. La marche des travaux étant égale des deux côtés, on réalisera un total de 4 mètres par jour. Dans quatre années, le gigantesque tunnel sera achevé.

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 24 avril	30 10
Clôture du 24 avril	30 25

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 25 avril.

LIVERPOOL. bat. à vap.ang. *Italian*, cap. Filt, aya. touché Gibraltar, Malte, Syra et Dardanelles, div. march. et 8 pass.

Departs des Bateaux à vap. du 25 avril.

KUSTENDJE. bat. à vapeur aut. *Wieu*, cap. G Puhch, div.
SMYRNE, bat. à vap otto. *Mafacoff*, cap. Cetinich, div.
met, div.
— bat. à vap. fr *Cheliff*, cap. Benigne, div.
ODESSA, bat. à vap. rus. *Cerer*, cap. Milonas, div.
ALEXANDRIE. bat. à vap. egyp. *Chebin*, cap. Ah-
ANVERS, bat. à vap. angl. *Hector*, cap. R Newton, div.
LONDRES. bat. à rap. ang. *Apolon*, cap. R. Chew, div

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 17 avril.

MARSEILLE, br. ital. *Nuova Riforma*, cap. Molfina, lest.
— br aut *Limberni Pervi*, cap. Cernogorcevich march. div.
CASTELMARE. bar ital. *Maresco*, cap. L. Maresca lest.
SYRA, br. hel. *Magdalini*, cap. P. Maris. lest.
GRENOK, bar. pruss. *Carl Auguste*, cap. Starck, char. de terre et fer.
CHIO, brik. hellen. *Melpomeni*, cap. M. Papulos, pierres.
ANVERS, bark italien, *Rosa d'Italia*, cap. G. Musante, fer,

NAVIRES *qui ont pris pratique aux Tach.s-Blanches et destinés pour Constantinoples.*

Suite du 10 avril.

MARSEILLE, br. ital. *Consolazione*, cap. D. Scarpa, lest.
— br hel. A *Marns*, cap. G. Cufopandelis, div. march.
— br. hel. *Cristina*, cap. G. Andrianos, lest.
GENES. br ital. *Adele*, cap. Schiafino, lest.
SUNDERLAND, br ang. *Holbank*, cap. J. Cuthbertsôn, charb. de terre.

11 Avril.

CETTE. bark ital. *Giovanni*, cap Guida, lest.
SPEZIE, bark. italien *Pensiero*, cap. Demarchy, lest.
ALEXANDRIE. brk. angl. *Nexus*, cap. Nicolas lest.
GRAVOSA, br. aut. *I. Nerosinoto*, cap. Zorovich, lest.
GENES. br. aut *Istok M.* cap. Medanich, lest.
CARDIFF, br. aut. *Meylan*, cap. Meohovich, charb. de terre
NICE, bark ital *Enrico Bollo*, cap. Dodero, lest.
MESSINE, goel. ital. *C. di Trieste*, cap. Grecco, oranges et citrons.

Du 12 avril.

NICE, br. ang. *Seraphina*, cap. *Fenwick*, lest
MALTE. bar. ang. *Magna Carta*, cap. Farguhar, lest.
— br. ang. *Urano*, cap. Ruggierro, pierres.
— br aut *Rosinak*, cap. Mazzucato, pierres.
SWANSEA, bar. russe, *Themis*, cap. Heinricksen, char. de terre.
MARSEILLE, br. italien, *Giovanino*, cap. di Janni, bouteilles.
— brik italien, *Maria Precede*, cap. Lavagna, lest.
— brik italien, *Consolazione*, cap. Scarpa, div. march
CARDIFF. bar. norw. *Souverain*, cap. Helliescu, ch de terre.
— bark ita. *Antonio*, cap. Scariuce, charbon de terre.
— br. ang. *J. Pitcairn*, cap. Stacey, fer et char. de terre.
— bar. rus. *Pallas*, cap. Hellund, charbon de terre.
TRAPANI, br. ital. *Il D. Pook*, cap. Fienga, sel.
CETTE. br. ital. *Ferdinando*, cap. Colozzi, lest.
— br. ital. *Ninfa delle Onde*, cap. Scotto, lest.
SUNDERLAND, br. ang. *Holbank*, cap. Cuthbertson charb de terre.
GENES. br. ital. *Adelle*, cap. S. Schiafiino, lest.

Du 15 avril.

GENES, br. ang. *Fides*, cap. lest.
— bark italien. *Ernesto Parodi*, cap. Dall'Orso, lest.
— brik anglais, *Lizzie Ann*, cap. Roderfort, lest.
— brik ang. *Junnetta*, cap. Smith: lest.
— br. ital. *Nostro S. delle Grazie*, cap. Molteldo lest.
— br. ital. *Raffaelle*, cap Fravega, lest.
NAPLES. bark. anglais, *Melita*, cap. Cole, lest.
— bar. ital. *Roma*, cap. Calduci, lest.
— bar. angl. *Valetta*, cap. Foster, lest.
— bark ang. *Dorothay*, cap. Foster, lest.
— br. ital. *Arnida*, cap. Petroluzzo. lest.
ALEXANDRIE, brik. ang. *Eleonor*, cap Dryden, lest.
MARSEILLE. bar. rus. *Carl Johan*, cap. Holmberg, lest.
— br. aut. *Liubezni Pervi*, cap. Cernogorcevich, lest.
— br. aut. *Ursola*, cap. Bacarich, lest.
— br. aut. *Antonia*, cap. Schnautz, lest.
— br. ital. *Nuova Riforma*, cap. Molfino, lest.
LEITH. br. ital. *Tre Amici*, cap. Raggierro, char. de terre.
ISKIA, br. ital. *Eva*, cap Mauzino, lest.
— br. ital. *Messagiero*, cap. Ambrosano, lest.
CASTELMARE bar. ital. *Maresco*, cap. Maresca, lest.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

AVIS.

MM. les Actionnaires de la Société sont prévenus que la seconde Assemblée Générale aura lieu jeudi 20 Avril —2 Mai 1867 à midi au siége de la Société à Constantinople, Khan Camondo, pour recevoir et approuver les comptes de la deuxième année sociale finissant le 31 Décembre 1867 n. s., entendre le rapport du Conseil d'administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale, ou s'y faire représenter, doivent déposer leurs Actions trente jours avant le dit jour, à la Caisse de la Société à Constantinople ou dans les bureaux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres et à Paris en conformité de l'Article 37 des statuts.

Constantinople le 8 20 Février 1867.

COMPAGNIE OTTOMANE DE LA ROUTE DE BEYROUTH A DAMAS.

AVIS.

MM. les Actionnaires sont prévenus qu'aux termes de l'art. 26 des Statuts, l'Assemblée générale ordinaire annuelle est convoquée pour le samedi 1er juin 1867, à trois heures et demie, au domicile élu de la Compagnie, rue Neuve des Mathurins (square-Clary) à Paris.

Tout titulaire ou porteur de vingt actions est de droit membre de l'assemblée Générale. Nul ne peut être porteur des pouvoirs d'actionnaires, s'il n'est actionnaire lui même (art. 27 des Statuts.)

Les propriétaires d'actions ou leurs fondés de pouvoirs doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée Générale, déposer leurs titres et leurs procurations, soit au siége de la Compagnie à Beyrouth, soit au domicile élu à Paris, rue Neuve des Mathurins, *vingt jours* avant l'époque fixée pour la réunion. Il est remis à chaque déposant une carte d'admission. Cette carte est nominative et personnelle (art. 32 des Statuts.)

Les actionnaires qui ne pourront pas assister personnellement à l'Assemblée trouveront des formules de pouvoirs dans les bureaux de la Compagnie.

Le Secrétaire de la Compagnie,
JAMES RAMBERT.

AVIS.

Jeudi, 20 Avril v. s. aura lieu au Ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture de cinq cents chevaux du train, nécessaires à l'Armée Impériale.

Les personnes qui voudraient y contribuer sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-indiqué à six heures à la turque.

Séraskérat, 12 24 Avril 1865.

AVIS.

Lundi, 24 avril v. s. aura lieu au Ministère de la Guerre l'adjudication de la fourniture d'une certaine quantité de houppes de callote en laine.

Les personnes qui voudraient y contribuer sont invitées à se rendre au Dari Choura le jour sus mentionné, à six heures à la turque.

Séraskérat. 12 24 avril 1867.

MAISON DEMILLEVILLE

Rue de Péra, N° 424 en face le palais de Russie

SAISON D'ÉTÉ

Ouverture de la Vente ; 23 Avril.

NOUVEAUTÉS

Modes, Soieries, Confections, Lingerie, Comptoir spécial de blanc.

FABRIQUE DE GANTS, TROUSSEAUX DE MARIAGE

CHEMISES SUR MESURE, C-AVATES.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

S.RVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7. 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ALGÉRIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE samdi 27 avril à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.
Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussign toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000, 5,000 etc. Une promesse coûte p. 30.
Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Sahad Han à Galata.
H. KLARFELD.

PHOSPHATE DE FER

De Leras, pharmacien, docteur ès-sciences, 7, rue de la Feuillade, à Paris. — Ce nouveau ferrugineux réunit la composition des os et du sang, et contient le fer à l'état liquide. D'après les observations faites dans les hôpitaux de Paris, et consignées dans le prospectus, il est supérieur aux pilules ferrugineuses; au lactate de fer, au fer reduit par l'hydrogène, aux Pilules et Sirop d'Iodure de fer, et guérit rapidement *pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, appauvrissement du sang, pertes de forces et d'appetit, menstruations difficiles et pertes blanches.* C'est le meilleur adjuvant de l'Huile de Foie de Morue. à Constantinople, pharmacie Della Sudda, et dans les principales pharmacies.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Ressam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférence, sur la hauteur de Sali-Bazar, ayant une vue magnifique.
S'adresser au Journal la Turquie.

DEMANDE D'UN EMPLOYÉ.

On demande un employé capable de prendre la direction d'une fabrique de tissus de coton et de laine à Belfast (Irlande.)
S'adresser avec toutes ses références, franco, à M. N. Granz, Linden et Comp. à Belfast.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER
Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76
PENSION BOURGEOISE.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,
Tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

AVIS.

N° 313, Grand'Rue de Péra vis-à-vis le Palais de Cristal, vente des gâteaux *Tchurek* frais de la meilleure qualité du four de Saint Benoît, et des Biscuits au beurre pour thé à des prix très modérés.
Quant à leur qualité le public en sera très satisfaisant.

Aux Fabriques
DE
PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1/2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

MAISON Dr J. G. POPP
Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTE
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathéri̧ce ne renferme aucune spèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des caries ; étend en même temps son action sur les geucives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentrice-Anathérine soit aujourd'hui si universelement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegetale, franc 1. 60.

AVIS.

Un homme de bonne éducation, possédant des connaissances commerciales et parlant français, anglais, allemand, italien, serbe, hongrois, et un peu roumain, désire un emploi.
S'adresser au bureau.

HOTEL GIACOMO
A L'ILE DE PRINKIPO
Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le comfortable du service que pour la modicité des prix.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.
Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :
1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*
2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.
3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,
4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.
5° *Rentes viagères.*
6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.
Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.
Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.
Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.
Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à
EDWARD BARFIELD.
Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

SAMEDI, 27 AVRIL 1867. 22 ZILHIDJE 1283 de l'Hégire. SAMEDI, 27 AVRIL 1867

2me Année.--- No 94.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 27 avril.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 24 avril 11 h. 30 m. matin.

On assure que les ouvertures des puissances médiatrices sont bien accueillies à Berlin,

On dit que M. de Bismark est attendu pour la réponse définitive.

Le maréchal Forey est très malade.

Le Crédit mobilier français est à 360. Sa situation est difficile mais il n'est pas question de lui actuellement.

Paris, 25 avril, 8 h. 30 m. soir.

Cours du 25 avril

5 0/0 Ott.
PARIS (Cliss.) ouvert. 27 25
clôture 27 60
LONDRES ...... ouvert. 26 1/2
clôture 26 1/4
après boursse 5 h. soir 26 3/4

Emprunt Ottoman.. ouvert. 200
clôture

3 0/0 Français..... ouvert. 65 15
clôture 65 20

Paris, 25 avril, 5 h. 30 m. soir.

M. Jules Favre a déposé une demande d'interpellation sur le Luxembourg.

La réponse de la Prusse aux puissances médiatrices est encore inconnue.

Paris, 25 avril 8 h. 30 m. soir.

Les journaux de Berlin accusent la France de faire des préparatifs de guerre et assurent que la Prusse n'en fait aucun.

Paris, 26 avril 1 h. 55 m. matin

On assure que la France a accepté en principe, la neutralisation du Luxembourg.

Si la Prusse accepte, l'Autriche présentera une proposition d'arrangement. Un congrès sera alors probable.

Paris 26 avril 4 h. 30 m. soir.

Cours du 26 avril.

5 0/0 Ott.
ouvert. 27 70
clôture 27 90
LONDRES .. ouvert. 27
clôture

Emprunt Ottoman... ouvert . 200
clôture 202 50

3 0/0 Français.... ouvert. 65 70
clôture 65 75

A Vienne, la Bourse a haussé sur le bruit d'un congrès.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Les forteresses de l'Allemagne du Sud.— La place forte d'Uim n'a guère pour le Wurtemberg et la Bavière plus d'importance que Landeau pour la Hesse et Bade, si ces Etats n'ont qu'eux-mêmes en vue, au lieu de l'union indispensable du Nord et du Midi de l'Allemagne. Mais s'ils songent à contracter d'étroits liens avec le Nord, ils ont le devoir d'entretenir à leurs frais les boulevards de l'Ouest, aussi longtemps du moins que durera la période transitoire actuelle. Cette obligation ne leur sera pas trop lourde ; des Etats plus petits n'ont-ils pas dû, en cas pareil, surmonter toutes les considérations mesquines, tous les obstacles qut s'opposaient à l'intérêt général ? Témoin la Belgique. Les frontières allemandes de l'Ouest ne se trouvent-elles pas dans la même situations que la Belgique et Anvers? Est-ce que la Bavière, le Wurtemberg et Bade ne seraient pas capables, du moins pendant quelque temps, d'un egal dévouement, d'un égal patriotisme, alors qu'il s'agit de maintenir l'intégrité de l'Allemagne, d'assurer les frontières du Rhin, de défendre ses propres foyers.

(Gazette d'Augsbourg)

Le prince impérial va partir pour Saint-Cloud, en attendant le séjour dont on parle pour lui dans une ville d'eaux d'Allemagne où ses appartements seraient déjà retenus.

Le vote par lequel la Chambre des Communes a repoussé l'amendement de Gladstone au projet de réforme électorale, a produit dans toute l'Angleterre une très-vive sensation. C'est qu'en effet ce vote, rendu par une majorité de 21 voix, non-seulement assure le maintien au pouvoir du gouvernement, mais achève la désorganisation du parti libéral. On est assez généralement d'accord pour l'attribuer moins aux répugnances qu'excitait dans les rangs de la gauche la proposition de son chef, quà l'influence exercée sur les résolutions de ses membres par la crainte d'une dissolution autant que par les préoccupations de la politique extérieure. *(Ind. Belge.)*

Le bruit courait ce soir que M. de Lamartine refusait la dotation qui lui a été votée par le Corps Législatif. *(Ind. Belge.)*

L'Eglise grecque unie et la langue russe. Le *Dziennik Warszarvski* contient la teneur d'une circulaire du consistoire diocésain de Chelm russe (Chelm, dans le gouvernement de Lublin) à tous les ecclésiastiques de ce diocèse. Cette circulaire est signée par le président du consistoire, M. Wojcieki, et recommande au clergé l'usage exclusif de la langue russe et le maintien de tous les rapports avec l'église orientale et la nationalité russe, en présence du polonisme qui est une manifestation honteuse d'après la circulaire, laquelle déclare au surplus qu'il y a lieu d'attendre les meilleurs résultats du procédé qu'elle recommande.

(Corresp. générale de Vienne).

Il est aussi question pour la cavalerie d'un *sabre-revolver* qui laisserait bien loin en arrière les fantaisies du genre. Autour de la garde seraient adaptés six canons de pistolet fonctionnant avec une précision qui ne laisserait rien à désirer aux amis des carnages anodins. Adieu donc l'ancien sabre.

Le *sabre*, LE SABRE de nos pères! comme on chante dans la *Grande duchesse*, d'Offenbach, pièce où il y a pourtant une parodie des excès du système militaire qui devrait bien corriger par l'absurde notre pauvre époque de ses furies belliqueuses.

(Ind. Belge).

Comme représentant de l'idée démocratique, nous croyons qu'il est de notre droit et de notre devoir d'employer tous les moyens pour que la question de la paix ou de la guerre, qui occupe à présent tous les esprits, ne soit pas résolue sous l'influence des passions populaires, souvent violentes et injustes, pour le plus grand préjudice des intérêts matériels et moraux de deux grandes nations et de toutes les nations de notre continent.

De tous les points qu'on invoque en faveur de la guerre, il n'y en a pas un seul qui mérite d'être pris en considération. Le devoir et l'honneur des deux peuples exigent que ces idées soient exprimées franchement et solennellement.

Une guerre entre la France et l'Allemagne serait le plus grand malheur qui pourrait frapper la civilisation moderne ; ce serait une honte éternelle pour la génération actuelle. Tout appel prématuré aux armes constituerait un crime contre la civilisation moderne et contre le bien-être du peuple.

(Avenir de Berlin.)

Le gouvernement russe s'efforce, en quelque sorte avec anxiété. d'effacer toute trace d'une certaine indépendance de la Pologne. Ainsi le royaume de Pologne a possédé jusqu'à ce jour sa propre monnaie et l'argent qui y était frappé portait toujours l'aigle polonais au milieu de l'aigle russe. Un Ukase qui doit bientôt être publié suspend cette monnaie et à partir de ce moment il sera procédé, sous ce rapport, à la fusion de l'administration polonaise avec l'administration russe, toujours dans l'intérêt des bien-aimés sujets du royaume de Pologne. Le ministre russe de l'instruction publique Comte Tolstoï doit prochainement venir à Varsovie. Son arrivée a, dit-on, pour but la transformation de l'université de cette ville, qui était une création de Wielopolski, mort il y a quelque jours à Dresde, en une université slave. On ne comprend pas par là la création de chaires pour les langues slaves, création que Wielopolski avait effectuée en partie. Il s'agit d'une université polyglotte dans laquelle on traitera tel ou tel sujet, dans telle ou telle langue slave. Le but réel est soit de démoraliser l'université polonaise, soit de la transformer pas à pas en une université russe sans exciter l'attention. *(Débat de Vienne.)*

Depuis huit jours la Gallicie est parcourue par des négociants russes qui font acquisition de toute l'avoine qu'ils trouvent sur les marchés, sans se préoccuper du prix élevé réclamé par les vendeurs en raison de l'importance des demandes.

Depuis l'apparition des complications auxquelles le Luxembourg a donné naissance, les demandes faites par la Prusse de grains de toutes sortes, hormis l'orge, ont pris une telle importance que le chemin de fer de la Gallicie Charles-Louis ne parvient pas, avec son propre matériel, à répondre au mouvement des grains. Il y a lieu d'ajouter que des achats de chevaux se font pour le compte de la Prusse dans la province de Cracovie, ainsi que dans la Gallicie orientale.

(Presse de Vienne.)

Le second acte de la pièce ayant pour titre *l'unité allemande*, et dont le texte est contenu dans le traité de paix de Prague, va commencer. Sous la pression de l'enthousiasme national provoqué par la question du Luxembourg, le comte de Bismark cherche à réaliser l'union des Etats du Sud avec la confédération du Nord. Qu'une solution amicale de la question soit trouvée ou non, le ministre prussien veut du moins retirer un grand profit de la surexcitation qui règne actuellement en Allemagne; il veut que l'union de tous les Etats allemands sous la suzeraineté de la Prusse devienne un fait accompli. Sans doute la mission à Berlin du conseiller ministériel bavarois comte de Tauffkirthen a trait à cette nouvelle combinaison politique. Le comte de Tauffkirthen passe pour un des champions de Prusse en Bavière et est, après le prince de Hohenlohe, l'un des plus ardents défenseurs de l'alliance prusso-allemande.

Le président du conseil prussien sait arranger habilement les choses cette fois-ci pour que la motion tendant à l'union des Etats du Sud avec la confédération du Nord ne parte pas de Berlin, mais du gouvernement du plus grand Etat allemand du Sud. Le plénipotentiaire bavarois a été autorisé aussi à négocier au sujet de cette union avec le cabinet de Vienne, en tant que ce cabinet doit être consulté en vertu des dispositions du traité de Prague.

(Fremdenblatt).

M. Kantak, au nom des membres polonais, a dit au parlement allemand: « Le dernier moyen pour empêcher l'acte de violence qui nous incorpore à l'Allemagne du Nord ayant échoué, nous déposons nos mandats de députés en protestant. »

Le président, M. Simson, a répondu: « Par le dépôt du mandat vous vous soustrayez à l'appel à l'ordre pour l'expression: *Acte de violence.*

« L'histoire passera à l'ordre du jour sur votre protestation. » *(Ind. Belge.)*

BULLETIN POLITIQUE.

Ceux qui vivent dans le voisinage des grands volcans d'Amérique reconnaissent l'approche des tremblements de terre, au manque d'air, à l'immobilité solennelle des feuilles, au silence de la nature et à cette apparence d'inquiétude effarée que semblent revêtir même les corps privés de vie.

Pour se faire une idée de l'angoisse ressentie alors, pour comprendre la nature des impressions qui pénètrent le cœur de l'homme dans l'attente d'un danger inconnu, il suffit de pencher l'oreille et d'ausculter avec sang-froid la respiration de l'Europe.

C'est en vain qu'on chercherait à entretenir des illusions pacifiques. L'horizon est bien noir. Le calme qui semble régner est gros de tempêtes. Ne dirait-on pas qu'une de ces crises décisives, comme il ne s'en trouve que rarement dans l'histoire, est sur le point d'apparaître ?

Cette guerre atroce, hideuse, épouvantable, ce choc instantané de deux nations, après 50 années de trêve, ne sera pourtant qu'un épisode du drame dont l'Europe est sur le point de devenir le théâtre. Le fénianisme n'est pas mort. La question de la réforme n'est pas résolue. Le gouvernement du maréchal Narvaez n'est pas au bout de ses peines. L'Italie est loin d'être constituée. Le Danemark est loin d'être content. La blessure que l'Autriche a reçue n'est pas guérie. La Pologne n'est pas morte. L'ambition russo-grecque n'a pas abdiqué. Les politiques à courte vue semblent avoir oublié que la Russie a vendu aux Etats-Unis un territoire grand comme le tiers de l'Europe. Le prix de vente, *35 millions de francs*, qui suffirait à peine à payer deux douzaines de maisons à Paris, semble avoir perdu toute son éloquence.

Et qu'on ne s'imagine pas que toutes ces questions aient disparu comme les neiges de l'hiver sous le souffle des vents du midi ! Ce sont autant de billets en circulation dont l'échéance est plus ou moins prochaine.

A coup sûr, la seule puissance qui ne soit pas directement intéressée dans le conflit actuel se trouve le mieux placée pour en recueillir les fruits. La Russie n'a jamais touché d'aussi près le but de son ambition séculaire. Il suffit de lire les journaux de St.-Pétersbourg et de Moscou pour se convaincre qu'on se prépare à toute éventualité. La joie patriotique perce, malgré la modération apparente et les conseils désintéressés.

Les hommes d'Etat qui ne craignent pas, pour masquer leurs fautes ou pour satisfaire leur soif de conquêtes, de mettre le feu à l'Europe au sujet du Luxembourg, paraissent ne pas se douter qu'ils seront les premiers à porter la peine de leur folie. Que les idolâtres se le tiennent pour dit: les peuples sur qui retombent les pots cassés profitent de l'expérience, et, quoiqu'il arrive, le règne des grands hommes et des gouvernements personnels est à jamais passé. L'opinion publique aura la dernière victoire. Or, l'opinion préfère la liberté avec tous ses périls à la gloire des gouvernements qui ne craignent pas de risquer, sur une seule carte, contre un enjeu misérable, le patrimoine national, la sécurité de l'Europe et l'avenir des générations.

Encore quelques jours, et les récriminations devront se taire; l'esprit cosmopolite et humanitaire devra replier ses ailes pour suivre d'un œil anxieux les destinées de la patrie.

Cependant notre plume enrage, en voyant le sérieux aveugle déployé par les législateurs français pour restreindre la liberté de la presse et le droit de réunion,

C'est bien à propos de rogner les ongles et de limer les dents du lion, quand la minute approche où le salut public dépendra de la puissance de sa mâchoire et de l'efficacité de ses griffes !

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XI

Furbice disait ces choses à voix basse, mais froidement, comme s'il se fût agi de quelque honnête projet, et Margaï les écoutait sans horreur. Ah ! son père l'avait bien jugée lorsque, la refusant si obstinément à Pascoul, il s'écriait, des larmes dans la voix :

— Elle est corrompue jusqu'à la moelle des os.

Depuis la mort de Rivarot, cette corruption native n'avait qu'augmenter, et maintenant dominée, affolée par la plus violente des passions, elle marchait à grands pas vers le crime.

Voire le numéro du 25 avril.

Ces préliminaires posés, Furbice aborda les moyens d'exécution.

— Il faudra employer le poison sur Pascoul, dit-il. C'est sûr et rapide. Tu pourras en mettre dans ses mets, dans ses tisanes, et perssonne ne sera surpris de le voir mourir. Lui-même ne s'apercevra de rien.

On voit que Furbice se rappelait les prudents conseil de la Valbray. Margaï ne partagea pas entièrement son avis.

— Il n'est pas facile de ce procurer du poison ni de s'en servir, sans éveiller les soupçons. Je te l'ai dit ; je ferai ce que tu me diras de faire. Je sens bien que si mon mari ne meurt pas, nous sommes perdus. Puis, je le déteste cet homme qui m'empêche de crier que c'est toi que j'aime. Mais, pour nous en débarrasser, ne vaudrait-il pas mieux re servir d'un moyen qui permettrait d'attribuer sa mort à un accident. Lorsque tu vas avec lui, dans les marchés des environs, ne pourrais-tu pas le faire tomber sous les roues de ta voiture, ou bien, l'engager à une promenade dont la fontaine de Vaucluse serait le but et le pousser dans le gouffre? Qui songerait à nous accuser?

— C'est bien chanceux, objecta Furbice, on peut manquer son coup et alors tout se découvre.

— Tu ne le manqueras pas toi !

— Que sait-on? on a beau être solide et décidé, on ne fait pas ces choses-là froidement. Commençons par le poison, veux-tu !

— Soit dès que tu m'en auras apporté, je commencerai.

Sur ces mots, dont nous garantissons la complète authenticité et qui peignent la cynique naïveté de ces deux personnages, ils se dirent adieu, et Furbice sortit, après avoir averti Margaï qu'il ne reviendrait que le lendemain dans la soirée. La plus stricte prudence leur était désormais ordonnée, et le maquignon avait résolu de ne pas se montrer à la ferme, durant le jour, plus d'une fois par semaine.

Cette décison affligea Margaï ; elle ne pouvait plus donner à Furbice tout son temps, et elle allait passer de longues heures loin de lui. Mais le sacrifice qu'elle était tenue de s'imposer ne fit qu'accroître son désir d'y mettre fin au plus tôt par la mort de son mari.

A dater de ce moment, le but qu'elle poursuivait fut sans cesse devant ses yeux. Elle y songeait même durant son sommeil, ses rêves lui montraient fréquemment son mari étendu sans mouvement, à côté de Brigitte inanimée. Furbice repoussait du pied ces cadavres qui le séparaient de Margaï. Il la rejoignait et la pressait sur sa mâle poitrine.

La beauté de Margaï prit aussi vers cette époque un caractère plus sombre. Autour de ses yeux, abimes voilés et profonds qui ne laissaient rien échapper des noirceurs de son âme, un léger cercle bistré se dessina. Les préoccupations dont elle était sans cesse assiégée se traduisirent sur son visage où jamais on ne vit plus ni le rire, ni les larmes, car elle apprit rapidement à concentrer toutes ses émotions, les plus légères comme les plus vives.

Le lendemain du jour où, pour la première fois, Furbice l'avait entretenue de ses criminels projets et décidée sans peine à y tremper les mains, elle entra suivant son habitude dans la chambre de son mari. Tous les matins, elle allait auprès de son lit, et, se faisant violence, elle lui tendait son front. Ce jour là, elle s'approcha de lui ainsi qu'elle s'en était approchée la veille, et l'embrassa, comme si désormais il n'avait pas été pour elle un homme fatalement condamné.

— Ta nuit a-t-elle été bonne ? As-tu dormi? Ces deux questions sortirent machinalement de ses lèvres.

Pascoul passa ses bras autour de la taille flexible de Margaï, et l'attirant auprès de lui:

— Je suis guéri, dit-il, dien guéri. Je bois, je mange, je dors, je marche. Encore quelques jours et j'irai reprendre ma place auprès de toi, dans ta chambre, que jamais je n'aurais voulu quitter. Cette pensée seule me rend mes forces ; je t'aime bien, vois-tu, et j'ai beaucoup souffert lorsque je me suis vu condamné à passer, loin de toi, une partie de ma vie. Mais, bientôt, je retournerai tout à fait dans notre cher nid.

Margaï frissonna.

L'espérance que son mari caressait amoureusement, n'était pour elle que la perspective d'un intolérable supplice.

Pascoul reprit :

— Ne seras-tu pas heureuse de voir recommencer notre vie d'autrefois?

— Sans doute, répondit Margaï d'un air distrait.

— Cette vie était si douce, reprit Pascoul. Durant l'été, nos longues promenades matin et soir ; en hiver, nos chères veillées, nos entretiens alors que tout nous parlait d'amour. As tu perdu la souvenance de ces belles choses ? Elles recommenceront.

Elles recommenceront ! Mots imprudents, doux à prononcer pour lui, terribles à entendre pour Margaï. Ils condamnaient à mort Pascoul et lui ôtaient tout espoir de recours en grâce.

Quelques heures après, en traversant la cour de la ferme, elle vit son mari seul, debout, devant la margelle du puits, dont une charrette avait la veille démoli tout un côté.

Il était là, sur le bord du trou béant, examinant avec l'attention intéressée du propriétaire le dommage causé par l'accident. Sa postion était telle, qu'il eût suffi d'un choc pour le précipiter dans ce gouffre dont la profondeur ne lui aurait offert aucune chance de salut.

Margaï eut une inspiration infernale.

Elle regarda autour d'elle. La cour était déserte, tous les gens de la ferme aux champs, les servantes dans la maison.

REVUE DES JOURNAUX

Il serait également incompatible avec la dignité de la France et de l'Allemagne si leur voisin pacifique devait être placé sous la protection de garanties étrangères ; aussi la neutralisation du Luxembourg offre-t-elle tout au plus momentanément une solution de la question sur le papier, un aplanissement du conflit à l'aide d'une phrase diplomatique qui, en vérité serait aussi vaine que toutes les paroles de paix et de garanties avec lesquelles l'Europe elle-même s'est laissé prendre dans le cours des cinquante dernières années. En général, la neutralisation a une signification internationale qui ne peut aujourd'hui être appliquée avec utilité qu'aux rapports des nations entre elles. Il est dans l'intérêt matériel des peuples de neutraliser un fleuve, une côte maritime, un port, c'est-à-dire de les rendre également accessibles à toutes les nations commerciales et, en cas de guerre, de les placer sous la protection de la paix. Ce principe moderne, le pavillon couvre la marchandise, est conforme à l'extension nouvelle donnée aux droits internationaux par rapport aux intérêts des rapports matériels.

Mais vouloir neutraliser au milieu de l'Europe tout un pays enclavé entre de grands Etats militairement organisés, vouloir placer un tel pays sous la garantie des puissances étrangères, c'est créer une fiction internationale qui ne sera reconnue qu'aussi longtemps que personne ne voudra la repousser. Nous avons suffisamment vu, pendant la dernière guerre allemande, que de semblables fictions ne sont respectées ni par la France, ni par la Prusse. La Prusse a su faire sortir de la neutralité les Etats de la confédération allemande, même les plus petits et les plus inoffensifs, et l'Europe est restée tranquille en voyant la Prusse absorber les états de second et de troisième ordre de l'Allemagne.

A la suite d'un tel renversement des idées internationales, comment peut-on espérer que la fiction de la neutralisation soit de nouveau appliquée au Luxembourg et que la France ou la Prusse se montre satisfaite d'une semblable solution du différend? Il n'y a que deux moyens d'arriver à une solution de ce différend ? soit une alliance de la France et de la Prusse aux dépens d'une troisième puissance neutre, soit une lutte sanglante entre la France et la Prusse, dont le résultat décidera définitivement du sort des frontières naturelles qui, à l'avenir, sépareront les deux puissances voisines. Quel que soit celui des deux moyens que l'on emploiera, l'un sera aussi dangereux que l'autre pour la paix de l'Europe.

(*Fremden-Blatt.*)

BELGRADE, 14 avril.

D'après un télégramme arrivé hier au soir. le prince Michel reviendra ici mardi 16, à 5 heures de l'après midi, avec le même vapeur *Ferdinand-Max* qui l'a transporté à Constantinople. Je vous ai dejà dit que le préparatifs pour la réception du prince ont été grandioses ; j'ajouterai aujourd'hui que vendredi passé une députation de la bourgeoisie de la ville de Belgrade est allée à la rencontre du prince jusqu'à Radujevats station frontière. Le dernier télégramme arrivé ici et qui annonçait que les vœux de la Servie étaient satisfaits a provoqué une explosion d'allégresse. Le prince Michel est parti pour Bucharest où il a visité le prince Charles I, avec lequel il a assisté à une représentation au théâtre ; il est retourné ensuite à Giurgevo pour continuer son voyage.

Nous apprenons aujourd'hui que la société de chanteurs a loué un vapeur pour aller à la rencontre du prince à Semendria. Les sociétés de chanteurs de Semlin et de Panczowa sont invités à prendre part à ce voyage et ont promis leur concours. Le jour de l'arrivée du prince la garnison d'ici sera sous les armes, en pleine parade, devant le Konal, résidence du prince. Les officiers n'ayant pas de service attendront seuls le prince au lieu du débarquement, avec les officiers de cavalerie qui devront accompagner le prince à l'église métropolitaine, où il sera attendu à la porte par tout le clergé serbe, le métropolitain en tête, et recevra la bénédiction.

On a construit jusqu'ici cinq arcs de triomphe, sur lesquels flottent un grand nombre de drapeaux blanc-bleu-rouge. On prendra aussi des mesures en vue de l'illumination. La rive de la Save sera éclairée par des feux de bengale, ce qui offrira un délicieux coup d'œil.

(*Corresp. gén. de Vienne.*)

JASSY, 15 avril.

Depuis quelques jours les plus étranges rumeurs circulent ici; on parle de toutes parts d'un prochain soulèvement, d'un refus d'impôts. Tout se borne peut-être à la surexcitation produite par le triste souvenir du 17 avril de l'année dernière. (Le peuple a appelé ce jour-là la sanglante journée de St Thomas.) Cette surexcitation est augmentée encore par le refus des sénateurs valaques touchant la translation de la Cour de cassation dans notre ville. Cependant il n'y aurait pas de troubles sérieux à craindre si la police ne manifestait des inquiétudes exagérées et ne provoquait en quelque sorte le peuple par ses mesures de précaution, il serait surprenant, par suite, que la journée d'aujourd'hui se passât tranquillement et sans qu'on procédât pour le moins à de nombreuses arrestations.

Les séparatistes, de leur côté, n'ont pas laissé passer ce jour sans rappeler dans leur feuille *Moldava* encadrée aujourd'hui d'une large bande noire, le carnage du 15 avril 1866 dans les rues de Jassy et les auteurs de ce carnage, et sans exciter de nouveau la population contre l'Union. Il y a en l'air ces symptômes fatals qui indiquent qu'il suffirait du moindre prétexte pour amener un vaste soulèvement.

Les soldats sont consignés dans leurs casernes et le gouvernement a pris des mesures pour parer à toutes les éventualités.

(*Corresp. gén. de Vienne.*)

Dans un long article publié, le 4 courant, par le *journal des Débats*, sur les traités militaires conclus par la Prusse avec les Etats du sud, nous relevons cette assertion que M. le comte Bismark a fait desdits traités une condition *sine quâ non* de la paix. Les choses se sont passées tout autrement. Il était loin, alors, des intentions de la politique prussienne, de vouloir exercer une pression sur les gouvernements du Sud. Peut-être même n'aurait-on pas vu de mauvais œil, à Berlin, ces gouvernements rechercher l'appui de la France, calmée ainsi dans ses jalousies nationales. Mais les Etats du sud, écoutant, avant tout, leurs plus proches intérêts, sollicitèrent un traité d'alliance avec la Prusse. Ils ont pu être poussés plus vivement à cette démarche par certaines ouvertures émanées alors du cabinet français.

Un sentiment juste et naturel dirigeait leur politique : celui de l'hégémonie nécessaire d'une puissance forte en Allemagne. Avant la guerre, ils avaient jugé conforme à leurs intérêts de chercher cette puissance dans l'Autriche. Partageant une erreur répandue alors en France et dans l'Europe entière, ils s'étaient exagéré la force de l'Autriche, comparativement à celle de la Prusse. Cette prémisse erronée les amenait logiquement à reconnaître la nécessité d'ajouter à la puissance autrichienne, afin de créer en Allemagne un Etat dont la prépondérance fût reconnue pas tous les autres. Le résultat de la guerre ayant renversé ce calcul, les Etats du sud saisirent immédiatement dans toute sa justesse la pensée vraiment patriotique qu'une Allemagne forte, condition indispensable de notre vie nationale, n'était plus possible que par une alliance avec la Prusse. L'idée de se placer sous la protection de la France ne leur était même pas venue.

N'ayant pas encore démêlé clairement ces dispositions ou ne les croyant pas sincères, la Prusse songeait alors, avant tout, à fonder une puissance prussienne aussi solide que possible, et à s'incorporer, à cet effet, la haute Hesse, et toute la partie de la Bavière située sur la rive droite du Mein. Les négociations de paix engagées, M. de Bismark demanda que chaque Etat du midi subît, au *prorata* de sa population, les charges de la défaite. Ainsi, Darmstadt et la Bavière devaient être dédommagés par le Wurtemberg et Bade, des portions de territoire cédées à la Prusse. On destinait à Darmstadt, comme dédommagement pour la haute Hesse, ou le Palatinat de Bavière ou la province bavaroise d'Aschaffenbourg. La Bavière, qui aurait dû renoncer presque en entier à la haute et à la basse Franconie, recevait, en échange, du Wurtembeg et de Bade, un territoire mesuré au *prorata* de la population des deux derniers pays. Cette perspective, très peu de leur goût, détermina les Etats du sud à prendre l'initiative d'un traité d'alliance offensive et défensive avec la Prusse. M. de Bismark se refusait tout d'abord à croire l'offre sérieuse, il y voyait plutôt le simple désir de gagner du temps. Enfin, les plénipotentiaires des Etats du sud réussirent à convaincre de leur loyauté le premier ministre, et obtinrent que la Prusse, dans un intérêt de commune solidarité, renonçât à s'agrandir territorialement à leurs dépens.

Gazette de Cologne.

Autre découverte archéologique. Fragment de Bas-relief Byzantin. (Triomphe de Bélisaire, ou scène de chasse.)

Il y a maintenant huit années que, dans une excursion aux murs terrestres de Constantinople, la partie du Peribolos ou de la fausse-braie élevée entre les deux murailles depuis Top-Capou jusqu'à Mevlehané-Capou, Péribolos tout-à-fait inaccessible, fut l'objet de ma curiosité. Les deux murailles (l'intérieure et l'extérieure) qui l'enferment, sont si bien conservées et à tel point intactes, qu'il n'est pas difficile, quand on les compare avec les murailles complètement en ruines entre Edréné-Capou et Top-Capou, de se dire, que celles-là n'ont pas été l'objet de la principale attaque de Mahomet II le conquérant, mais bien celles-ci. Les siéges remarquables dans l'histoire de Constantinople ont aussi tous eu pour objet d'attaque ce talon d'Achille, la poterne de Puseus ou de Charisius et non celle de Georgios.

C'est chose rare qu'une personne puisse parvenir dans ce péribolos. Un effendi en est le propriétaire et l'a transformé en jardin ; quand on demande la permission d'y entrer, le jardinier dit, que l'effendi n'y est pas, ou bien dans le cas contraire, le jardinier est absent. Les soldats français de l'expédition de Crimée ont campé longtemps sous les tentes au pied du mur extérieur jusqu'au fossé, et ils en auront conservé un souvenir agréable. Comme les difficultés, bien loin de m'arrêter, sont pour moi souvent un plaisir, de plus je pris une résolution hardie ; j'essayais d'escalader le mur extérieur haut de dix à douze mètres, en me servant de quelques interstices et des branchages d'arbres. Le succès couronna ma hardiesse.

Je parcourus alors cette espèce de fausse-braie, pour rechercher tout ce que ce terrain, non exploré encore, pouvait offrir d'inconnu à l'archéologie et à l'histoire ; je trouvais même un endroit qui permettait de monter aussi sur la haute muraille intérieure, et en la parcourant, je me servis des escaliers en pierre appliquées dans la règle du côté gauche des grandes tours pour monter de cette haute muraille sur le plateau supérieur ayant des crénelures en guise de rampe d'une tour octogone des mieux conservée. Là je me servis de mon cercle de géodésie dit polytechnique, pour corriger le plan de situation de Constantinople ; et en redescendant je trouvai dans le terrain de la fausse-braie un fragment de marbre, sur lequel, en le retournant, je découvris une partie d'un bas-relief Byzantin. Je le fis jeter par dessus le mur extérieur, et ne l'ai cherché que ces jours-ci après que l'on s'en fut servi quelques années pour couvrir un puits.

Ce fragment, ayant 60 centimètres de hauteur sur 39 de largeur et 17 d'épaisseur (dans ses parties les plus en rélief), accuse de tout côté des cassures. C'est un cavalier suivi d'un autre personnage à pied. La tête du cavalier manque; sur le devant manque tout le cheval depuis le genou du pied recourbé du cavalier, lequel genou lui-même manque aussi. De la partie de derrière du cheval il n'y a que la racine de la queue, et le haut des pieds jusqu'au ventre ; le piéton qui suit se devine plus qu'il n'est reconnaissable, excepté son bras gauche, qui est très-bien conservé. Tout cela fait supposer que le fragment a appartenu à un bas-relief, qui avait *au moins* trois mètres de hauteur et quatre à cinq de largeur.

Ce qui est complètement bien conservé, c'est la couverture du cheval, une peau de tigre ou de lion, avec ses griffes. Le cavalier est en simple tunique ; sur la poitrine ondule une espèce de petit manteau chlamyde ou paludament. Le bras gauche est élevé en arrière semblable à la tenue des célèbres statues équestres de Théodose II et de Justinien ; circonstance qui, à mes yeux, caractérise déjà notre fragment comme Byzantin de cette époque-là.

Le cheval ayant les deux pieds de derrière parallèles doit avoir été représenté au galop.

Ce personnage en arrière ne se laisse deviner que par la main et le bras gauche bien conservés. Cette main d'une beauté pas méprisable, tient un faisceau de quatre tiges, s'élargissant un peu à l'épaule, où elles sont brisées. Cette circonstance pourrait faire penser à une victoire ailée, portant en sa droite une couronne de laurier et dans sa gauche en faisceau des branches de palmiers : ou bien à un licteur ; ou enfin à un compagnon de chasse qui porterait en gauche un certain nombre de javelots pour son maître, dans lequel cas le cavalier lui-même devrait être pensé comme lançant le javelot avec sa droite élevée en arrière.

Cette dernière circonstance expliquerait pour le cas, où le cavalier représenterait un empereur, la raison de son costume non héroïque.

Dans le cas, où l'on voudrait y voir une entrée triomphale, ce ne pourrait être un empereur ; l'on pourrait alors penser à Bélisaire retournant de son expédition en Afrique et cherchant sur son cheval avec la peau de lion africain à plaire par la modestie du reste de son costume à la jalousie de Justinien.

Je ne puis encore me décider ; mais ce qui est certain, c'est que ce fragment est une pièce précieuse d'une époque, où les monuments de l'art nous font défaut. Le style dans son ensemble laisse beaucoup à désirer.

Constantinople, ce 25 avril 1867.

Dr DETHIER,
Dir. du collége autrichien.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Dans son numéro du 23 avril le *Levant Herald* annonce que le gouvernement, après mûre réflexion, a renoncé à l'idée de créer une légation à Washington et que M. Blacque récemment nommé ne se rendrait pas à son poste.

Nous sommes autorisé à démentir formellement le bruit recueilli par le *Levant Herald*.

Blacque bey se dispose à se rendre à son poste dans les premiers jours du mois prochain.

—

Nous apprenons que la Direction des Postes autrichiennes a conclu avec la Compagnie du chemin de fer de Rustchuk un arrangement pour le transport des courriers de Vienne à Constantinople et *vice versa*. Par suite de cet arrangement, dont la ratification est attendue samedi par le bateau de Marseille, il y aura, à partir de la semaine prochaine, un service postal accéléré entre les deux capitales par la voie de Varna et Rustchuk. Le courrier quittera Vienne tous les mardis et vendredis à 2 h. 30 m. du soir et arrivera ici le jeudi et lundi de chaque semaine à 11 heures du matin. Quant au courrier expédié de Constantinople il quittera le Bosphore tous les vendredis et mardis à 4h. du soir pour arriver à Vienne chaque lundi et samedi avant le départ, pour Paris et Londres, du train express. Ce nouvel itinéraire réduit à 68 heures le trajet de Vienne à Constantinople et à 86 heures celui de Constantinople à Vienne.

(*Levant Herald.*)

—

Dans son numéro du 23 avril, le *Levant Herald* rapporte qu'un turc a vendu comme esclaves à Damas des jeunes filles grecques qu'il aurait amenées de Crète.

Cette nouvelle est tout-à-fait dénuée de fondement.

NOVELLES DE CRÈTE.

Sawas effendi, à peine arrivé à la Canée, s'est hâté de communiquer aux autorités les ordres dont il était porteur, ordres concernant le service de bienfaisance publique que le gouvernement impérial a voulu instituer en Crète en faveur des victimes de l'insurrection, sans distinction de culte. La Commission centrale de la Canée a été nommée sans retard. Son Excellence Server effendi a bien voulu en accepter la présidence. Nous publions un extrait des procès-verbaux de cette Commission et de ses succursales de Candie et de Retimo, par lesquels le public aura une idée des efforts du gouvernement et des sacrifices qu'il fait pour soulager ceux qui ont souffert à la suite des désordres qui ont régné en Crète. Le service à peine institué, Sawas effendi a quitté la Canée ; il s'est transporté à Candie et à Retimo où le besoin se faisait sentir avec la plus grande urgence. *Nous savons positivement que ce départ* pour Candie et Retimo ne pouvait être différé sans grave préjudice pour la mission dont il a été chargé.

Candie est la ville la plus importante de l'île malgré la translation du siége du gouvernement général à la Canée. Castron conserve toute son importance. Cette ville est actuellement le chef lieu d'un sandjac qui comprend la moitié de l'île. Sawas effendi a été accueilli avec les plus grandes marques de satisfaction par la population candiote.

Les conseils administratifs, les corps judiciaires, toutes les notabilités musulmanes et chrétiennes de la ville ont pris part avec empressement à la séance solennelle convoquée pour élire la commission de bienfaisance.

Sawas effendi a prononcé dans cette occasion une allocution que nous reproduisons en résumé; l'auditoire a donné des marques de vive satisfaction. Les élections de la commission de bienfaisance ont été faites séance tenante; depuis elle fonctionne avec la plus grande régularité.

DISCOURS.

Messieurs,

« S. M. le Sultan, notre généreux souverain, a daigné jeter un regard de paternelle compassion sur ceux des habitants de l'île de Crète qui ont été réduits à la misère par les déplorables évènements dont ce beau pays a été le théâtre.

» S. M. I. désire que vos compatriotes victimes de l'insurrection reçoivent sans distinction d'origine et de culte tous les secours et les soulagements que leur état exige. Il a abondamment pourvu aux moyens qui peuvent améliorer leur position.

Faible instrument de la volonté souveraine je viens vous prier de m'aider par votre coopération à accomplir la tâche que le gouvernement impérial a daigné me confier. Messieurs, en acceptant cette mission si honorable pour moi, je n'ignorais point son importance, ses difficultés et la faiblesse de mes propres moyens ; malgré cela je l'ai acceptée, d'abord parceque j'ai pour principe de ne jamais discuter les volontés du gouvernement dont je suis serviteur, et ensuite parce que j'ai beaucoup espéré en vous, beaucoup compté sur votre assistance zelée et clairvoyante.

»Me suis-je trompé?—Non. —Votre nombreux et empressé concours à cette réunion solennelle me le prouve jusqu'à l'évidence.

» Vous allez, Messieurs, prendre part à une œuvre de haute humanité. Vous êtes appelés à soulager ceux de vos frères qui ont été éprouvés par les calamiteuses circons-

---

Alors d'un pas lent mais ferme, retenant son haleine, elle marcha vers son mari, les bras tendus, les mains fermées, réunissant dans un suprême effort toutes ses forces décuplées par la colère nerveuse qui grondait en elle.

Elle allait atteindre Pascoul et le pousser dans l'abime, lorsqu'il se retourna tout à coup. Elle avait sans doute prévu ce mouvement, car aucun des muscles de son visage ne remua.

Ses bras restèrent étendus en avant, mais ses mains s'ouvrirent, et Pascoul, se méprenant à ce geste, les saisit vivement, et attirant sa femme vers lui :

— Si je veux t'embrasser, dit-il, je le crois bien.

Et c'est en l'embrassant qu'il la ramena doucement vers la maison.

— Voilà des baisers que tu payeras cher, murmura Margaï, lorsqu'elle fut seule, et en même temps, elle essuyait son visage.

Elle ne voulait pas revoir son mari de la journée. Elle s'enferma dans sa chambre et y demeura.

Pascoul dut prendre seul son repas du soir et lorsqu'il se rendit auprès d'elle, il la trouva étendue sur une chaise longue, se plaignant d'une migraine violente et demandant qu'on ne vînt pas troubler son repos.

La vérité, c'est qu'elle avait voulu rester seule afin d'envisager froidement sa situation.

Le long examen auquel elle se livra ne modifia pas ses sentiments.

Son mari l'avait quittée depuis quelques minutes qu'elle était déjà sur pied.

Elle attendait Furbice. Il avait promis de venir à la nuit noire. Il tint parole.

Elle le reçut comme s'il arrivait d'un long et périlleux voyage, et lui raconta toutes les émotions de cette journée.

— J'ai cru, dit-elle, que tout allait être fini. Je le tenais dans ma main. Encore un pas, et je le poussais dans ce puits, d'où jamais il ne serait sorti vivant. Son mauvais sort a voulu qu'il se retournât, et j'ai été obligée de l'embrasser. L'embrasser ! Tiens, ces baisers m'ont souillé le visage. Que les tiens en anéantissent le souvenir.

Vers le milieu de la nuit, Furbice se prépara à partir ; il ne devait plus revenir que dans trois jours.

— Il le faut, disait-il, je crains d'être suivi. On parle de nous dans le pays ; nous sommes menacés. La prudence seule nous sauvera. Aie le courage de cette séparation. Bientôt tous nos maux seront finis ; tu seras ma femme, et nous ne devrons compte à personne de nos actions.

Margaï ne répondait pas.

Elle se demandait pourquoi tout la séparait de celui qu'elle aimait, et pourquoi celui qu'elle détestait vivait à ses côtés dans une quiétude absolue, heureux, se croyant aimé, et maître de la retenir auprès de lui selon son bon plaisir.

La même impression se reproduissait en elle toutes les fois que Furbice la quittait. Elle oubliait les joies folles qu'elle avait goûtées pour s'abandonner tout entière à la douleur cruelle que lui causait son depart.

Il était debout devant elle, prêt à partir. Il allait éteindre la lampe, ouvrir la croisée et descendre l'échelle qui la nuit lui donnait accès chez sa maitresse, lorsque tout d'un coup, elle lui dit :

— Ecoute, ne pars pas tout de suite. Mon mari est dans sa chambre, il dort. Tout repose autour de nous. Finisons-en puisqu il est écrit que nous devons en finir. Jamais nous ne retrouverons une heure plus propice.

— Pas de sang, répondit-il. Ça gâterait tout.

— Et-tu enfant. Est-ce que je voudrais nous perdre ? Viens, et tu verras combien il est facile de mettre un terme à nos maux. Je ne tremblerai pas.

Sans lui laisser le temps d'ouvrir de nouveau la bouche, elle s'empara de la lampe, dont la flamme, cachée sous un abat-jour de couleur sombre, jetait autour d'eux un reflet pâle et sinistre et marcha devant Furbice.

Machinalement il la suivit.

Elle ouvrit sans bruit la porte de sa chambre. Il set rouvèrent dans un large couloir, sur lequel s'ouvraient l'autres portes. Elle alla vers l'une d'elles et tourna le bouton.

C'était une vaste pièce ensevelie dans l'ombre. Au fond était un lit entouré de rideaux en laine brune.

Margaï fit signe à Furbice de ne pas entrer, et marcha seule vers le lit, éleva la lampe au-dessus de sa tête, regarda, et revenant vers son amant :

— Approche-toi, dit-elle à voix basse.

Il obéit, en marchant sur la pointe des pieds.

Pascoul était là, couché, endormi, son sommeil était paisible comme celui d'un enfant. Sa tête reposait sur une pile de coussins. Ses cheveux, qu'il avait longs et abondants, inondaient l'oreiller ; sur ses lèvres errait un sourire que le sommeil semblait avoir interrompu. Ainsi posé, Pascoul était véritablement beau, et si l'amincissement de ses traits trahissait encore quelque faiblesse, la coloration de son visage annonçait le retour complet de sa santé, naguère si profondément ébranlée.

Il y avait dans ce repo d'un homme honnête et heureux une sérénité qui en imposait, mais Margaï ne se laissa pas attendrir par ce spectacle. Elle approcha la lampe des yeux de son mari et la tint là, un moment, afin de voir si son sommeil était bien profond.

Plusieurs fois, la lumière passa sur le visage de Pascoul. Il ne remua pas. Alors Margaï s'emparant d'un large coussin jeté à l'extrémité du lit, le tendit à Furbice, en prononçant, d'une voix mélodieuse. ces simples mots :

— Toi qui es fort, étouffe-le.

Furbice fit un pas en avant, et, follement excité par les regards provocateurs de Margaï, il prit le coussin et l'éleva au-dessus de la tête du fermier.

XII

Une minute s'écoula, une seule, mais terrible.

Dans les mains vigoureuses de Furbice, le coussin resstait suspendu au-dessus de la tête de Pascoul endormi.

Margaï avait instinctivement fermé les yeux, sans s'éloigner cependant, car elle avait son genre de bravoure, et elle était prête à porter secours à son amant.

Mais, ce dernier ne remuait pas. Elle ouvrit les yeux.

— Qu'as-tu ? dit-elle à Furbice.

Au lieu de répondre, il se retourna lentement, le front baigné de sueur, et le coussin s'échappant de ses mains tremblantes tomba sans bruit sur la peau de renard étendue devant le lit, tandis que de ses lèvres sortaient ces paroles :

— Je ne peux pas.

(*Sera continué demain*)

tances que nous déplorons tous ; à venir en aide à ceux qui gémissent dans la misère.

» Messieurs, les peuples sont comme les individus ; ils ont dans leur vie des moments de paroxysme intellectuel pendant lesquels leur raison se trouble et leur jugement fait place au délire, ils se livrent aux accès les plus regrettables, aux désordres, aux représailles, aux déchirements. Les contrées les plus civilisées de l'Europe nous ont donné des exemples frappants de cette vérité historique ; exemples auprès desquels les désordres qui ont régné chez vous, ne sont que de pâles miniatures.

» Les gouvernements sont dans le devoir de réprimer vigoureusement les désordres des masses. C'est dans l'intérêt même des peuples qu'ils le font. Le gouvernement ottoman a fait donc en Crète ce que la situation exigeait pour vous assurer la tranquillité, l'ordre, cette base principale du bien-être des hommes. Il met aujourd'hui le comble à sa sollicitude paternelle en mettant à votre disposition les moyens propres à remédier aux maux de vos frères victimes de l'insurrection. Si le gouvernement impérial a dû atteindre d'une main vigoureuse le coupable, il se hâte d'en distinguer la victime et de la soulager.

» Louons, Messieurs, la clémence, la générosité souveraine, et hâtons-nous de lui servir d'instruments zélés et dévoués.

Prions le Très Haut d'accorder toutes les faveurs divines à notre Glorieux Souverain Abdul Aziz Khan. »

Le Caïmacam et le métropolitain ont répondu au nom de l'assemblée en remerçiant S. M. I. de la généreuse et paternelle initiative qu'il a prise. Les bénédictions, ont-ils dit, les vœux fervents que la population crétoise adresse au Ciel pour Sa Majesté, ce tribut de reconnaissance que ce peuple unanime offre à son Souverain ne peut qu'être exaucé par le Très Haut.

Ils ont assuré Sawas effendi de leur zèle et lui ont promis leur coopération.

Le même jour des listes ont été ouvertes pour les pauvres.

NOTA. — On trouve les principaux actes de la Commission de Candie dans les procès-verbaux ci-annexés.

Sawas effendi s'est rendu à Rétimo; il a fait nommer la commission et fait plusieurs excursions sur les montagnes pour constater l'état des villages soumis.

Nous en donnons les détails, ainsi que les procès-verbaux de la commission de Rétimo.

(TRADUIT DU GREC).

PROCES-VERBAUX

Séance 1.

La Commission de bienfaisance publique instituée à Candie par ordre du gouvernement Impérial est composée de : Moustapha bey, Husseïn effendi, Saïd bey, J. Dracaki, J. Iconomidi, E. Iconomidi, comme membres réguliers et de : Ibrahim bey et G. Nicolaïdis comme greffiers, s'étant réunie aujourd'hui 21 mars 1867 sous la présidence de Sawas bey, ayant entendu la communication faite par celui-ci sur le but de sa mission, but qui est de soulager et de soigner les indigents et ceux qui ont été les victimes des circonstances, sans distinction de race ou de religion ; ayant pris en considération l'état actuel du pays, et ayant mûrement réfléchi à ce sujet, a jugé à propos de prendre pour le moment les mesurss suivantes.

a) D'inviter les Imams et Mouhtars de chaque quartier ainsi que quelques habitants notables à présenter une liste des personnes qui ont besoin de secours immédiat dans leurs quartiers respectifs ; d'engager Son Eminence l'archevêque de Candie à agir de même pour les Chrétiens par le moyen des prêtres et curés et l'archirabbin pour sa nation.

b) D'établir des hôpitaux réguliers destinés principalement pour les Musulmans, attendu que pour ceux-ci il n'existe pas un tel établissement en cette ville. De fournir en même temps à l'hôpital chrétien déjà existant les meubles, médicaments et autres choses nécessaires.

c) D'assurer les services d'un boulanger capable, chez qui la Commission enverra toute personne manquant du pain quotidien, pour qu'elle en reçoive la quantité suffisante pour elle et sa famille.

d) De pourvoir en général à la préservation des habitants de toute épidémie et autres souffrances pouvant résulter de l'insalubrité des voies publiques. La commission ayant délibéré à ce sujet a décidé que ses membres parcourraient eux-mêmes toutes les rues de la ville d'Héraclée, veilleraient à la propreté des conduits et de toute autre immondice et auraient l'inspection de tout ce qui sert à la nourriture.

La commission ayant décidé ce qui précède a fait venir, le même jour, les Imams et les Mouhtars et leur a recommandé de dresser les listes sus-nommées et de les présenter le plus tôt possible signées et cachetées par eux-mêmes. Ensuite, le Président Sawas bey, avec quelques membres de la commission, est allé voir et choisir un local convenable pour l'établissement d'un hôpital, à la suite de quoi il a été décidé que le susdit local sera pris à loyer.

Seconde séance, 22 mars.

La commission s'est entendue avec le boulanger G. Sconita, qui s'est engagé à avoir toujours à la disposition de ceux que la commission lui enverra du pain pur et bien cuit. Il sera payé a la fin de chaque mois à raison de 7 paras de moins par ocque que le prix de la place. La quantité allouée aux hommes sera de 300 dr. et aux enfants de 200 dr.

En suite la Commission a fait un contrat avec Chakir bey propriétaire du local mentionné dans le procès-verbal de la séance précédente, et a fixé le loyer à piastres 200 par mois.

Il a été jugé nécessaire et utile pour le service des hôpitaux d'établir pour chacun un intendant, deux servantes et un petit garçon pour faciliter le travail. Le salaire de l'intendant sera de pias. 150, des servantes de pias 100 et du petit garçon de pias. 60 par mois. Il a encore été jugé très-nécessaire qu'il y eût un pharmacien salarié pour chaque hôpital chargé de confectionner et d'administrer lui-même aux malades les médicaments prescrits par les médecins et que chacun de ces pharmaciens fut rémunéré selon sa capacité. A la suite de cette décision les services des deux pharmaciens ont été immédiatement assurés, un pour l'hôpital musulman et un pour l'hôpital chrétien. Le salaire du pharmacien a été fixé à pias. 300 et du second à pias. 200 par mois. On mettra entre leurs mains les médecines nécessaires, afin qu'ils exécutent sans retard les prescriptions et ordonnances des médecins tant par rapport aux malades des hôpitaux qu'à ceux des maisons privées de la ville et des villages qui ont besoin de secours.

Troisième séance, le même jour.

MM. Idoménée Marcatato et Drakaki sont chargés de faire la liste, et de fixer la quantité de médecines nécessaires, ainsi que de visiter les malades des hôpitaux et de la ville.

(Le catalogue a été présenté et les médicaments fournis)

La maison de Shérif Aga, sise à Baltà-Djami ayant été examinée, il a été jugé à propos de la prendre à loyer afin d'y établir l'hôpital ottoman, comme étant un local beaucoup plus convenable ; et quant au local mentionné dans le procès-verbal précédent, d'y transférer les familles ottomanes qui résident actuellement dans les temples et dans des endroits fort étroits et malsains. Dans le même but il a été jugé très nécessaire de chercher d'autres habitations afin d'y établir dans une condition tant soit peu commode et aisée plusieurs familles musulmanes tant dans l'intérêt hygiénique de celles-ci que pour faire évacuer par ce moyen quelques unes des nombreuses maisons chrétiennes qui sont depuis longtemps habitées par des Musulmans et assurer ainsi la tranquillité des uns et des autres.

NOTA. — Ceci est très important parceque les maisons des chrétiens occupées par les musulmans constituent une cause de dissension.

—

On nous écrit du Pyrée, le 16 avril :

« Je n'ai à vous donner que fort peu de renseignements sur les faits de cette quinzaine. La frégate russe *Général Amiral* a mouillé ici ces jours derniers revenant de Crète. La frégate *Endymion* est arrivée hier pour prendre la station à la place de la *Résistance*, qui va faire route aujourd'hui même pour Malte—où il est probable que cette dernière frégate ne fera qu'un court séjour,—tous les cuirassés anglais devant se rendre à Gibraltar à cause du différend qui existe entre l'Espagne et l'Angleterre.

La goëlette grecque la *Saliminia* est de retour de Brindisi, où elle est allée porter une centaine de Garibaldiens qui étaient venus dernièrement avec Ricciotti Garibaldi pour aller prendre part à l'insurrection crétoise et dont le comité n'a pas voulu accepter les services.

Le roi Georges doit quitter Athènes lundi 22 avril. Il sera remplacé dans ses fonctions royales par son oncle Jean, arrivé ici jeudi dernier.

Tous les bruits qui circulent en Grèce depuis quelques jours au sujet de guerre européenne et particulièrement entre la France et la Prusse, ont fait complétement oublier la question crétoise. Aussi les patriotes grecs sont-il profondément abattus.

Ajoutez à cela l'arrivée en Candie d'Omer pacha et j'ai lieu d'espérer que toutes ces circonstances réunies permettront à l'opinion en Europe de connaître enfin la vérité au milieu des exagérations et des mensonges des correspondances hellènes. »

—

On nous écrit de Rhodes, le 16 avril :

« Il n'est bruit depuis une semaine que de sévices infligés aux chrétiens de Boudroum et de Mocri par la populace musulmane de ces deux villes. Mes informations particulières, puisées à une source digne de foi, me mettent à même de donner le démenti le plus complet à ces rumeurs.

J'apprends de la même source que des brigands infestent Mentéché et que des pirates commencent à se montrer dans les eaux de l'Archipel ottoman. »

Tribunaux Etrangers.

PROCÈS DE L'AMIRAL PERSANO.

Audience du 11 avril 1867.

Les tribunes sont remplies plus qu'à l'ordinaire.

On procède à l'appel nominal à midi.

M. le président.—Le ministère public a la parole (très-grande attention).

Mr. Marvasi, substitut du procureur général, commence par un preambule assez long, mais prononcé d'une voix ferme, forte et bien intelligible. La forme de son discours est facile et simple, seulement on lui reproche trop de vivacité.

Le ministère public parle du départ de la flotte, du port d'Ancône le 27 Juin.

Ce jour là, la flotte italienne, sous les ordres de Persano, étant composée de vingt-six navires bien équipés dont onze étaient cuirassés ; la flotte italienne était donc en état d'attaquer la flotte ennemie qui était moins forte. On devait attaquer. Un officier disait hier qu'il n'y avait que les cannoniers qui manquaient; mais il ignorait donc que nos commandants improvisaient des cannoniers à volonté !

Que fit l'amiral, qui se disait déjà prêt à tout, lorsque l'ennemi se présenta en vue d'Ancône ? rien. Il lui donna le temps de se retirer paisiblement sans le poursuivre. Il réunit le conseil de guerre quand l'ennemi s'éloignait.

Que pouvait faire ce conseil !

M. Marvasi parle du désordre des navires, dont plusieurs étaient en réparation. Mais ne pouvait on pas les séparer successivement ? l'Amiral avait l'ordre d'agir, et il n'a rien fait

Après un moment de repos, M. Marvasi reprend son discours et examine les faits du 8 au 13 juillet l'amiral Persano avait dit et écrit précédemment qu'il voulait détruire l'ennemi, mais que fit-il ? l'amiral ne sortit d'Ancône que le 8 juillet, et donna l'ordre de se tenir au milieu de l'Adriatique et il y resta cinq jours sans s'approcher de Pola, ni de Josana

Le ministre Dépretis lui donne des ordres précis de bloquer, mais le comte Persano hésite et n'a rien fait pour faire sortir l'ennemi. Il dit qu'il a son plan de guerre, mais personne ne le connaît. Il reste enfin dans la plus complète inaction jusqu'au 16 Juillet.

Des lettres bien vives lui sont envoyées par le quartier général et par le ministre, qui va lui-même à Ancône, réunit un conseil, et l'on décide d'attaquer Lissa, L'amiral oppose des difficultés, mais à la fin il se décide à faire un coup de main. Comment s'y est-il pris ?

Il ne consulte pas des officiers vénitiens qui connaissent Lissa parfaitement, et demande des cartes au ministère; il envoie ensuite M. d'Amico à Lissa, qui ne peut lui donner des détails bien exacts L'on attaque enfin Porto Comisa, Porto Mangio, Porto S Georgio, et l'on échoue partout malheureusement.

M. Sandri fait savoir à l'amiral que Tegetoff est averti de l'attaque de Lissa et qu'il s'y rendra. M. Persano ne songe pas même à convoquer un conseil de guerre ou à prévenir les commandants.

Le matin du 20 juillet, lorsque l'*Esploratore* annonça l'arrivée de la flotte ennemie, la flotte italienne se trouvait éparpillée.

L'amiral ne pense pas à la réunir et même à donner des instructions aux commandants pour l'attaque.

Mais l'amiral avait-il un plan ? On l'ignore.

L'amiral passe du *Re d'Italia* sur l'*Affondatore*, contre les réglements du bord.

Dans quel moment passe-t-il et pourquoi ? Pourquoi, ce n'est pas expliqué. Il opère son passage quand l'ennemi était bien près.

Le *Re d'Italia* s'arrête : il perd du temps et sa place. L'ennemi se précipite sur ce navire et le coule bas.

L'amiral ne s'aperçoit pas de ce qui se passe. Il a l'occasion favorable de heurter le *Kaiser*, mais il commande d'aller à droite lorsqu'il devait commander d'aller à gauche.

L'escadre de bois, commandée par Albini, reste dans l'inaction sans recevoir des ordres. M. Persano dit peut-être qu'Albini n'a pas suivi les ordres: en ce cas, pourquoi ne l'avoir pas destitué immédiatement, comme il en avait bien le droit.

Qu'a-t-il fait, l'amiral, après le premier moment de combat ? A-t-il ordonné d'attaquer de nouveau l'ennemi ?—Non, il a fait des contre-marches, il a oublié les devoirs de l'amiral et ceux de l'homme, car, pendant deux heures de marches et contre-marches il n'a pas même pensé que des centaines de naufragés luttaient avec la mort.

Le comte de Persano a manqué à son devoir et à sa mission.

Déclarez-le coupable, messieurs les sénateurs ; la peine de la démission, qui lui est réservée, est bien peu de chose; mais elle acquiert une très grande importance, infligée par le plus haut corps de l'Etat à un des fonctionnaires les plus éminents. Pour lui la plus grande punition est d'avoir survécu au grand désastre dont il a été la cause; mais sa condamnation sera d'un exemple bien salutaire. Condamnez-le donc.

Des applaudissements se font entendre.

M. le président donne la parole à la défense.

M. Giacosa, avocat, fait observer qu'il est déjà tard, que l'auditoire est fatigué, et que le temps manquera : il demande donc que le plaidoyer soit renvoyé à demain

La haute cour y consent.

L'audience est levée à quatre heures.

Audience du 12 avril.

A midi un quart on procède à l'appel nominal.

M. le président donne la parole aux avocats.

M. Clavesana, officier de marine, s'exprime en ces termes : — J'ai voulu prendre la défense du comte de Persano pour donner une marque d'estime à celui qui a commandé notre flotte

La bataille de Lissa n'a pas été une défaite ; la mauvaise réussite ne peut pas être imputée à l'amiral, mais à ceux qui sont restés inactifs et qui avaient le devoir d'obéir aux ordres donnés.

Un bon soldat ne discute pas, il exécute. J'ai vu de simples gardes de marine, des officiers subalternes donner leur avis sur les ordres et les dispositions de l'amiral ! De cette façon quel sera l'avenir de la flotte et de la marine italienne ? Je le répète, un bon militaire obéit aux ordres.

M. Giacosa a la parole. — Ma tâche, dit-il, n'est pas difficile. Il ne s'agit que de prouver que la négligence, l'impéritie et la désobéissance dont l'amiral est accusé n'existent pas.

Il faut rappeler d'abord que lorsque le comte de Persano, le 29 juillet, demandait un conseil de guerre, le ministre rendait justice aux sentiments d'honneur de l'amiral lorsqu'il lui écrivait que le conseil de guerre devait juger tous les commandants de la flotte à Lissa.

Or, pourquoi juge-t-on l'amiral seulement ?

Pourquoi interroge-t-on comme témoins ces officiers qui devraient eux-mêmes être jugés ?

Mais laissons cela.

Le réquisitoire du ministère public était admirable, en ce qui concerne la science nautique ; mais il manquait absolument de la plus petite trace de science juridique.

Je vous demande qu'est-ce que la négligence, qu'est-ce que l'impéritie ?

La négligence et l'impéritie résultent de faits qui échappent presque toujours à une appréciation juridique.

M. Persano est accusé de n'avoir pas exécuté la mission qu'on lui confia et de l'avoir mal remplie.

Il y a ici une contradiction : faire échouer une mission ce n'est pas la *mal accomplir*, c'est *ne pas l'accomplir* ?

Mais passons aux faits : on accusse l'amiral de Persano de ne pas avoir bloqué ou détruit l'ennemi du 8 au 13 juillet.

Il est certain qu'on a donné des instructions à l'amiral, non pas des ordres de voir s'il était possible de bloquer ou de détruire la flotte autrichienne, mais ce n'est que le ministère public qui limite le temps du 8 au 13; de sorte que si l'amiral eût détruit l'ennemi le matin du 14 juillet, l'accusation du ministère public subsisterait toujours.

Mais parlons de la négligence de M. Persano.

Le 16 mai il demande avec insistance des officiers, des canons, des munitions dont il manquait.

Le 27 juin, la flotte se trouvait encore dans des conditions bien médiocres, lorsque l'*Esploratore* signala l'approche de l'ennemi.

Ce négligent amiral, que fit-il ?

Il monte immédiatement sur l'*Esploratore*, porte les ordres lui-même à chaque navire, et ceux qui se trouvaient en meilleure condition se rangent en ligne, sous la protection des forts d'Ancône. L'ennemi se présente, aperçoit la flotte italienne préparée à livrer le combat, et se retire aussitôt.

La flotte italienne était bien dans les conditions pour résister à l'ennemi, mais non dans celle de le poursuivre. Le conseil, immédiatement convoqué par l'amiral sur le *Carignano*, fut de ce même avis.

Y a-t-il en cela de la négligence ?

On nous parle d'enthousiasme, mais il ne faut plus se servir de ces paroles sonores, emphatiques et de grand effet ; il y faut, pour réussir, le calme, la discipline, le courage froid et la prudence.

Dans la procédure, qui a été contre toute bonne règle, publiée dans mille journaux, on fait une confusion entre la prudence et la lâcheté.

Mais qui est-il, ce Persano qu'on appelle presque lâche ?

En 1825, dans une expédition à Tripoli, c'est le jeune comte Persano qui monta le premier sur le brigantin ennemi.

En 1848, c'est Persano avec son navire le *Daine* qui tira de la cible contre les forts de l'ennemi à Venise.

En 1855, c'est Persano qui a le courage et la hardiesse d'arriver à Londres par la Tamise sans pilote, exemple unique bien plus que rare ; mais alors il n'avait la responsabilité que d'un seul navire ; il n'était pas amiral

Le 27 juin il devait être sage et prudent. Il le fut. Qu'a-t-on à lui reprocher ? N'a-t-il pas pourvu à tout ce qu'il devait ?

On critique ensuite la croisière de l'Adriatique du 8 au 13 juillet mais qui peut en juger ? Qui en a jugé ? Lorsqu'un voleur casse une vitre, une porte, on fait une instruction pour constater le fait. Dans notre cas, l'instruction manque. Quel est donc le fait, la base de l'action ?

Le 7 juillet, le comte Persano reçoit les instructions du ministère ; il répond qu'il est satisfait. Il demande s'il peut incendier le chantier du Llyod et, en même temps, il dit qu'il pense faire une fausse monœuvre pour attirer l'ennemi. Voilà son plan.

Il voulait feindre d'aller contre Venise, et il chargea même le député Boggio d'en répandre la nouvelle L'enemi serait sorti, et il l'aurait battu

La raison de la croisière et des évolutions est donc expliquée Mais si malheureusement le plan n'a pas réussi, quelle faute a commise l'amiral !

Le plan y était ; la même lettre du député Boggio en parle. M. de Persano devait-il le communiquer à toute la flotte ? La publicité des plans rend impossible de diriger une armée.

Contre ce plan on a formulé une quantité d'accusations, mais franchement, quant au représentant du ministère public, je sais très-bien qu'il est un magistrat très-respectable et très-distingué, je ne l'ai jamais connu comme un amiral.

Quant aux témoins, ils n'avaient ni qualité légale ni morale pour donner un jugement, eux qui devraient être jugés : et après cela comment peut-il se faire qu'un subalterne juge le supérieur.

Il y faudrait donc une personne égale à l'amiral en grade et autorité pour émettre un jugement technique sur sa conduite dans cette affaire.

J'ai la plus grande confiance dans la justice de la Haute-Cour, et je suis sûr qu'après la sentence vous donnerez la main au comte de Persano comme à un frère. Mais si, par malheur, l'amiral ne reçoit pas justice par ses contemporains, il pourra en faire appel au jugement suprême de l'histoire.

L'amiral Persano a été déclaré coupable d'incapacité et de négligence, et condamné à la perte de son grade et aux frais du procès. On comprend que l'amiral ait été déclaré coupable de négligence, mais d'*incapacité*! Le reproche, ne pourrait retomber que sur ceux qui l'ont nommé.

THEATRE.

Concert Reményi.

Nous donnons plus bas le programme d'un Concert que l'éminent artiste, M. Reményi donnera lundi prochain au Théâtre Naüm.

Nous ne doutons pas que tout le public intelligent ne confirme le jugement que nous avons déjà porté sur le talent si varié, si complet, si plein d'émotion communicative de M. Reményi, et que le Théâtre Naüm ne soit trop petit pour contenir la foule avide d'entendre et d'applaudir un des plus grands violinistes de notre époque.

VARIÉTÉS.

Il résulte des rapports authentiques reçus par la direction de la navigation à vapeur du Danube relativement à la rencontre entre le vapeur *Széchenyi* et le bâtiment à vapeur du gouvernement moldo valaque, que ce dernier bâtiment seul a été cause de l'accident. Un fait certain, c'est qu'il existe pour les bâtiments qui circulent sur les mers et sur les fleuves des instructions sur la marche des bâtiments, lesquelles ont été arrêtées et reconnues par toutes les nations. Or, il est avéré que le vapeur roumain, qui remontait le fleuve, tenait le mauvais côté du fleuve, c'est-à-dire celui que, d'après les prescriptions en vigueur, devait suivre le *Szechenyi*. Sur le Danube, de même que sur tous les fleuves, on se range à droite et, au lieu de suivre ce principe, le commandant du bâtiment, un officier de l'infanterie moldo-valaque, n'a pas eu la présence d'esprit d'appuyer sur la droite, en sorte que le choc devint inévitable. Parmi les voyageurs du bateau express se trouvaient quelques personnes expérimentées qui confirmèrent en entier les déclarations de l'équipage du bâtiment autrichien, et le commandant moldo-valaque devra reconnaître sa faute sitôt que la commission impartiale composée des commandants des bâtiments de guerre anglais, français et autrichiens stationnés à Galatz, aura rendu son jugement, ce qui aura lieu dans quelques jours.

Dans l'intervalle, la commission de navigation à vapeur du Danube a offert avec empressement au gouvernement à Bucharest de remorquer le bâtiment roumain endommagé jusqu'à Turn-severin, pour y être réparé sur les chantier de la Compagnie.

—

Dans une notice très détaillée, de M. Malifaud, sur l'abbaye de Fontevrault et ses fameuses statues, je trouve une légende effroyable, mais trop saisissante pour que je n'en tire point profit.

Un prince, dont l'histoire a cru devoir taire le nom, étant entré dans le monastère de Fontevrault, remarqua parmi les nonnes une jeune fille dont la rare beauté le frappa d'admiration. Oubliant le respect qu'il devait à la sainteté du lieu et celui qu'il se devait à lui-même, il osa charger un de ses gentils hommes d'apprendre à la jeune religieuse l'impression qu'elle avait faite sur lui. Frappée de honte et de douleur, elle demanda à l'indigne messager, ce qui dans sa figure avait plus particulièrement séduit le prince, s'écria-t-elle, et elle s'éloigna. Quelques instants après, la porte se rouvrit et la noble fille reparut, les orbites sanglants, tenant sur un plat ses yeux qu'elle s'était arrachés et qu'elle tendit au misérable : il recula d'horreur et s'enfuit épouvanté.

Je n'ose recommander ce moyen décisif aux jeunes personnes qui hésitent entre la vertu et un mobilier neuf ou d'occasion.

Mais... faut-il l'avouer ? ces folies surhumaines n'ont rien qui me déplaisent.

Nouvelles Commerciales, et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 26 avril	30 14
Clôture du 26 avril	30 22

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 23 avril.

TRIESTE. bat. à vap aut *Tibesco*, cap. Lazarich. ayant touché, Corfou, Syra, Canée et Dardanelles div. march.

Du 24 avril.

KUSTENDJE, bat. à vap. aut. *Lucifer*, cap. Steikal. div. march.

TREBISONDE, bat. à vap. fr *Simois*, cap. Baubé. div. march.

DEPART des bat. à vap du 24 avril.

TREBIZONDE, bat. à vap. otto. *Persovt*, cap. G Bava, avec div. march

ALEXANDRIE, bat à vap. russe, *Vladimir*, cap. Saratinoff, avec div. march.

SMYRNE, bat. a vap. aut. *A. Carlota*, cap. G. Lombardini, avec div. march.

MARSEILLE. bat. à vap. fr. *Tibre*, cap. Pelisot. avec div. march.

SOULINA. bat. a vap. ang. *Laconia*, cap. Cain, avec div. march.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 18 avril.

NAPLES. brik italien, *Messagiere*, cap D. Ambrassane, lest.

— br. ital. *Eva*. cap. S. Mancini, lest.

— br. ital. *Armida*, cap. G. Petroluzzi, march. div.

MARSEILLE. br. ital. *Vittoria*, cap F. Raffo. div. march.

— br. hel. *Enossis*, cap D. Cokinos, charbon de terre.

— br. hel. *Agathi Tichi*, cap. C. Ciaconios, lest.

— brik russe, *A. Nicolaos*, cap. T. Galliazzio, lest.

CATANIA, brik hel. *Maria*, cap J. Vrgetis. lest.

GENES, br. ital. *Giuseppe Nicolo*, cap. M. Misechi, riz.

NAVIRES destinés pour l'Archipel.

du 14 Avril.

ODESSA, bar. norw. *Seagull*, cap. Ivensen, pour l'Angleterre, gr. de lin.

— bar. ital. *Tritone*, cap. G. B Chiozza, pour Marseille, blé.

— bar ital. *Eselredo*, cap. Cafferata, pour Marseille blé.

— br. ital. *A. Colombo*, cap. Pallasso, pour Marseille blé.

— br. ital. *Felix*, cap. Roberto, pour Falmouth blé.

15 avril.

IBRAILE, br. russe, *Ennosis*, cap. Foca, pour Marseille blé,

— br. hel. *Evanghelistria*, cap Celcutis, pour Marseille blé.

SOULINA, b. hel. *Themistoclis*, cap. Giuseppe, pour Marseille blé.

— br. aut. *Amour*, cap Samboyat, pour Marseille blé.

Du 16 avril.

NICOLAEFF, bar. mekl. *Betli*, cap. Voss, pour Falmouth blé.

du 17 avril

ODESSA, bar. ang. *Mary and Elizabeth*, cap. Grembery, pour Falmouth. blé.

— br. ital. *Armida*, cap. Cafferata, pour Falmouth blé.

— br. hel. *Omonia*, cap. Castriotis, pour Marseille blé.

ISMAIL, br. hel. *Emmanuil*, cap. Janoulis, pour Marseille blé.

IBRAILE, br. hel. *A. Andreas*, cap. Moraitis, pour Castelmare blé.

— br. hel. *Eftihia*, cap. Siscos, pour Livourne, blé.

Du 18 avril.

SOULINA, br. hel *Madera*, cap. Arvanitis, pour Marseille blé.

ODESSA, bar. pru. *Pauline*, cap. Kruger, pour Marseille blé.

— bar. ang. *Othello*, cap. Andrews, pour Falmouth blé.

Du 19 avril.

CONSTANTINOPLE, br. ang. *Albert*, cap. Kiell, pour Enos a charge du blé.

— br. angl. *Harlington*, cap. Theodorsen, pour Enos, a charge du blé.

— br. sam. *Panaya*, cap. Travlos, pour Samos, blé.

IBRAILE, br. hel. *Marigo*, cap. Travlos, pour Messine blé

ODESSA, bar. ital. *G. Accame*, cap. Accame pour Marseille blé.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

Les Bureaux de la Banque Impériale et ceux de la Dette Publique, seront fermés le lundi 29 courant.

Théâtre Naum.

Le Directeur du Théâtre a l'honneur d'annoncer au respectable public que :

LE CÉLÈBRE VIOLONISTE

ED. REMÉNYI

donnera LUNDI 29 avril 1867, un grand

CONCERT

PROGRAMME :

1° Fantaisie de *Pirata*, composée par H. W. Ernest, exécutée par E. Edouard Reményi.

2° Fantaisie sur la *Norma*, pour deux pianos composée par S. Thalberg, exécutée par MM. A. Jory et Ferdinand Ploteńyi.

3° Rhapsodie Hongroise, exécutée par M. Edouard Reményi.

4° Ouverture de *Guillaume Tell*, pour piano à quatre mains exécutée par MM. A. Jory, et Ferdinand Ploteńyi.

5° *a*) Romance,) composée par F. Chopin.
b) Airs Turcs,) transcrits et exécutés par M. Ed. Reményi.

6° (A la demande) varations sur le thème du *Carnaval de Venise*, composée et exécutées par M. Ed. Reményi.

Le Concert commence à 8 1/2 h. du soir.

Prix de l'Opéra.

On peut se procurer des billets, des Samedis au bureau du théâtre.

MAISON DEMILLEVILLE

Rue de Péra, N° 424 en face le palais de Russie

Saison d'Eté

Ouverture de la Vente; 23 Avril.

NOUVEAUTÉS

Modes, Soieries, Confections, Lingerie, Comptoir spécial de blanc.

FABRIQUE DE GANTS, TROUSSEAUX DE MARIAGE

CHEMISES SUR MESURE, CRAVATES.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1. 11 *et* 21
„ de Constantinople le 7. 17 *et* 27

Le bateau à vapeur français, *ALGÉRIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE samdi 27 avril à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se [illegible]nd près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Ressam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférence, sur la hauteur de Sali-Bazar, ayant une vue magnifique.

S'adresser au Journal la Turquie.

DEMANDE D'UN EMPLOYÉ.

On demande un employé capable de prendre la direction d'une fabrique de tissus de coton et de laine à Belfast (Irlande.)

S'adresser avec toutes ses références, franco, à M. N. Granz, Linden et Comp. à Belfast.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76

PENSION BOURGEOISE.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

Tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

PRÉPARATIFS PHOTOGRAPHIQUES garantis purs.

EXTRAIT DE VIANDE. (Fleischextract) préparé par M. le Professeur de Liebig.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

Aux Fabriques DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie.

282, *Rue de Péra, au Téké,* 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1/2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — Exportation.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries ; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentrice-Anathérine soit aujourd'hui si universelement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale, franc 1. 60.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RICKEHOFF.

Moumhané cité française N° 24

au 1er chambre n° 3

AVIS.

Un homme de bonne éducation, possédant des connaissances commerciales et parlant français, anglais, allemand, italien, serbe, hongrois, et un peu roumain, désire un emploi.

S'adresser au bureau.

HOTEL GIACOMO

A L'ILE DE PRINKIPO

Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le comfortable du service que pour la modicité des prix.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élévés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

HUILE DE FOIE

Exposition 185[illegible] naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm[illegible]

ROYER. R. St-Martin. 225.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 95.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS
4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 30 avril.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 26 avril 8 h. 40 m. soir.
Cours du 26 avril.

3 0/0 Ottoman-LONDRES clôture 27
Après Bourse (5 h. soir) 27 3/8

On croit que les bureaux rejetteront la demande d'interpellation déposée par M. Jules Favre.

Paris, 27 avril, 8 h. matin.

Les impressions pacifiques augmentent. Hier à 8 heures du soir la rente française était à 66 70.

La *Gazette du Nord* de Berlin à l'occasion d'un article du *Constitutionnel* publie un article pacifique.

Paris, 27 avril 1 h. 20 m. soir.

La rente française est à 66 95.

Vienne, 27 avril matin.

On assure que la Prusse est disposée à évacuer le Luxembourg et à accepter sa neutralisation sous des conditions de garantie des puissances signataires du traité de 1839.

Londres 27 avril 5 h. soir.
Consolidés Turcs 28

Londres, 27 avril 4 h. soir.
Consolidés Turcs 28 3/8

Paris, 27 avril 3 h. 40 m. soir.
Cours du 27 avril

5 0/0 Ott.	PARIS (c[lôture])	ouvert.	28 60
		clôture	28 60
	LONDRES . .	ouver.	28 1/8
		clôture	28 3/8
Emprunt Ott. 1865. .		ouvert.	215
		clôture	
3 0/0 Français. . .		ouvert.	66 70
		clôture	67 50

Le motif de la hausse est que les bruits d'arrangement pacifique continuent.

Paris, 27 avril, 5 h. soir.

Au corps législatif, une lettre de M. Rouher annonce que le gouvernement désirerait vivement exposer l'état de la question du Luxembourg. Mais les négociations favorables au maintien de la paix étant activement poursuivies par les grandes puissances, le gouvernement est obligé à une grande réserve : il donnera des explications aussitôt que les circonstances le permettront.

La demande d'interpellation de M. Jules Favre est refusée.

La séance est levée.

Paris 27 avril 5 h. 40 m. soir.

Les journaux anglais proposeraient l'évacuation préalable du Luxembourg. Une conférence à Londres déciderait du litige.

L'adhésion de la France et de la Prusse est probable.

Paris, 29 avril 8 h. 30 m. matin.

Les journaux annoncent que la France et la Prusse ont accepté la réunion en conférence à Londres, sur la base de l'évacuation du Luxembourg et de sa neutralisation garantie par l'Europe.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

La situation du Mexique devient de plus en plus mauvaise. Une dépêche de San Luis de Potosi déclare que les jours même de l'empereur Maximilien ne sont plus en sûreté et que, dans tous les cas, il ne pourra réussir à se maintenir à la tête du gouvernement du pays.

Dans tous les cas, la fin de la lutte sera terrible, car le général impérialiste Miramon termine ainsi sa dernière proclamation :

« Soldats!

« Le gant nous a été jeté pour un duel à mort. Faisons à notre ennemi poltron l'honneur de relever ce gant. Mais écoutons aussi la voix de l'infortuné général Osola, qui, en 1858, disait : « Malheur aux vaincus ! »
(Débats.)

Nous mentionnons, comme un bruit très-répandu, la nouvelle que l'Angleterre ne se serait pas contentée d'exprimer sur la valeur des traités de 1839 une opinion absolument contraire à celle du cabinet de Berlin, mais qu'elle agirait encore avec beaucoup d'insistance pour que la question du Luxembourg fût résolue dans le sens le plus conforme aux vœux des populations et à l'intérêt du gouvernement français. *(Mém. Dipl.)*

Un décret du vice-roi d'Egypte établit une école de marine à Alexandrie.
(Ind. Belge.)

Le préfet du Slesvig-Holstein fait publier que, conformément à un arrêté ministériel, tous les conscrits du Slesvig du Nord qui ont passé dans l'armée danoise, mais qui ont repris domicile au Slesvig, doivent être expulsés du pays, même ceux qui, après avoir renoncé à la nationalité danoise, reviennent plus tard, comme des élémens peu certains, se soumettre au service dans l'armée prussienne. *(Patrie)*

Les journaux allemands disent que toute la landwehr de l'Allemagne du nord va être munie de fusils à aiguille.

Le roi de Prusse a prononcé le discours suivant avant la clôture du *Reichstag* :

« Illustres, nobles et honorés Messieurs du *Reichstag* de la Fédération du Nord,

« C'est avec un sentiment de satisfaction sincère que je vous vois de nouveau réunis autour de moi, après la clôture de vos importants travaux.

« Les espérances que j'exprimais dernièrement ici même, au nom des gouvernemens alliés, se sont réalisées depuis.

« Vous avez compris, avec une gravité patriotique, toute la hauteur de votre tâche, et exercé sur vous-mêmes un empire volontaire, afin de ne pas perdre de vue le bnt commun. Aussi, avons-nous réussi à édifier sur des bases sûres une œuvre constitutionnelle, que nous pouvons, en toute confiance, laisser à l'avenir le soin de developper.

« Le pouvoir fédéral est investi d'attributions indispensables, mais aussi suffisantes, pour la prospérité et la puissance de la Fédération ; les Etats particuliers, garantis dans leur avenir par l'ensemble même de la Fédération, conservent la liberté de leurs mouvements partout où la diversité et l'autonomie restent possibles et fécondes. Aux représentants du peuple est assurée, dans les grandes questions nationales, une action en harmonie, à la fois, avec l'esprit des Constitutions et avec le besoin que les gouvernements éprouvent de sentir derrière leurs actes l'adhésion du peuple allemand.

« Nous tous, qui avons contribué à la réussite de cette œuvre nationale, gouvernements alliés et représentans du peuple, nous nous sommes empressés de fairesur certains points le sacrifice de nos opinions et de nos vœux ; nous le pouvions, convaincus que ces sacrifices profitaient à l'Allemagne, et que notre union les valait bien.

« Cet empressement unanime, ces efforts sur soi-même pour concilier des vues opposées, garantissent en même temps le progrès futur et fécond de la Fédération, qui, scellée aujourd'hui, achemine vers leur couronnement des espérances communes à nous et à nos frères de l'Allemagne du Sud.

« Le temps est venu où notre patrie allemande se trouve, grâce à l'union de ses forces, en état d'assurer sa paix, son droit et sa dignité.

« La conscience nationale, dont le *Reichstag* s'est fait la haute expression, a trouvé un écho puissant dans tous les pays de notre commune patrie.

Toute l'Allemagne, gouvernements et peuples, n'est pas moins unanime sur ce point : — que la puissance nationale de nouveau reconquise doit, avant tout, être employée à assurer les bienfaits de la paix.

« Honorés Messieurs, la grande œuvre à laquelle la Providenee nous a trouvés digne de concourir, touche à son accomplissement. Les représentations législatives des divers Etats ne refuseront point leur assentiment constitutionel à ce que vous avez fait d'accord avec les gouvernements. Le même esprit qui a assuré la réussite de vos travaux, présidera à leurs délibérations.

« Le premier *Reichstag* de l'Allemagne du Nord peut donc, en se séparant, se sentir fier de la conscience que les remerciments de la patrie l'accompagnent, et que l'œuvre qu'il vient de créer portera, avec l'assistance divine, d'heureux fruits pour nous et pour les âges à venir.

Que la bénédiction de Dieu s'étende sur nous et sur notre chère patrie ! » . . .
(Correspondance de Berlin)

Le président du nouveau ministère italien, M. Rattazzi, en annonçant, à la séance du 12 avril, la formation du cabinet, a donné lecture d'un discours dont voici le résumé, d'après le journal *l'Italie* :

« Messieurs,

» En nous presentant devant vous, nous sentons toute la gravité de notre mission. L'indépendance de notre pays étant assurée nous devons maintenant songer à la réorganisation intérieure, afin que l'on ne puisse pas dire que nous n'avons pas su nous mettre à la hauteur de notre nouvelle situation. Nous devons nous appliquer dans le moindre délai à organiser notre administration et nos finances. Nous devons tous nous vouer à cette œuvre et nous convaincre de la nécessité qu'il y a à l'accomplir.

» Je ne veux pas vous exposer, en ce moment, tous les projets que nous avons l'intention de vous présenter ; il faudrait plus de temps qu'il ne m'en est accordé ; mais nous pouvons vous donner l'assurance que nous nous en tiendrons aux engagements pris par sa Majesté.

» Nous tiendrons compte de certains projets de loi déjà présentés pour la réorganisation de l'administration ; et de la perception des impôts, nous tiendrons compte des études déjà faites par les bureaux de la Chambre

» Le premier projet de loi sur lequel le gouvernement devra réclamer votre attention est celui qui se rapporte à l'organisation communale, pour arriver à cette décentralisation administrative qui est conforme aux vœux de tous et aux vrais intérêts du pays.

» Un autre projet de loi que sera présenté et sur lequel nous appellerons la plus sérieuse attention de la Chambre, c'est celui de notre organisation militaire. Le gouvernement compte réaliser sur le budget de la guerre d'importantes économies, mais il désire en même temps que, par sa force effective, l'armée réponde aux exigences de la situation tant en ce qui regarde l'intérieur, qu'en vue des conditions générales de la politique européenne. Le gouvernement acceptera toutes les modifications qui peuvent être réclamées par les besoins du trésor, mais en tenant compte de ces diverses exigences.

Le président du Conseil s'exprime ensuite sur les budgets ordinaires et extraordinaires. Il assure qu'il tiendra la promesse faite par M. Déprétis, de présenter le budget de 1868 avant l'expiration du délai accordé par la Chambre pour l'exercice provisoire.

» Les suppléments au budget, qui ont été présentés par le gouvernement, faciliteront les études de la commission et permettront à la Chambre de voter le budget en temps utile.

» M. le président du conseil pense que si l'on approuve les budgets de l'année courante, on aplanit la voie à l'aprobation de ceux de 1868, parce que ces budgets pourront servir de base certaine et qu'il sera possible d'entrer, par là, dans cette situation normale qui est indispensable pour assurer le crédit du pays.

» Quant aux mesures nouvelles, le président du conseil indique une opération relative au patrimoine ecclésiastique, une réorganisation des travaux d'utilité publique garantis par l'Etat, et enfin la constitution d'établissements de crédit.

» M. le président du conseil ajoute sommairement que les mesures dont il a parlé ont fait naître des hésitations, mais que ces hésitations ont enfin cessé, et il espère que les décisions que prendra la chambre seront inspirées par les véritables intérêts du pays.

» Il compte sur le concours de tous pour réussir dans la réorganisation de l'administration et des finances si hautement réclamée, et il termine en disant qu'il espère fermement que les Italiens ne manqueront pas de répondre à l'attente que l'on a conçue d'eux.

La santé de la reine de Naples donne de vives inquiétudes. Sa Majesté souffre de la poitrine. Il y a peu de jours, un conseil de médecins a délibéré sur le choix du climat qui conviendrait le mieux à la malade. Il est possible que l'on se décide pour la Suisse. Vraisemblablement la reine quittera Rome dans peu de jours. *(Patrie.)*

L'*Impartial* de Véra-Cruz prétend que l'empereur Maximilien a l'intention d'adresser au peuple mexicain un dernier et touchant appel. Il serait tout disposé a proclamer la république, si les Mexicains prétèrent cette forme de Gouvernement, et à en à sccepter la présidence. *(Patrie.)*

Si nous en croyons des dépêches particulières de Viénne, le gouvernement autrichien serait à la veille de faire, s'il ne l'a déjà fait, une première communication aux cabinets de Paris et de Berlin concernant la question du Luxembourg.

On ne saurait dire encore exactement, nous mande-t-on, les vues exprimées par le cabinet de Vienne, lesquelles ne seraient pas d'ailleurs, indiquées comme définitives.
(Patrie.)

LES SAUVEURS DE LA TURQUIE.

Depuis quelque temps, le sauvetage de la Turquie est à l'ordre du jour. Amis et ennemis font assaut de générosité et de bon vouloir pour ranimer les forces de *l'homme malade* en lui présentant des élixirs de longue vie.

De la part des amis sincères qui n'ont aucun intérêt à revendiquer l'héritage, une pareille sollicitude se comprend ; mieux que cela, le *malade* pouvait s'y attendre, sachant que de sa conservation dépend l'existence de gens rivés à lui comme à un frère siamois.

Il n'en est pas de même, lorsque des amis cachés viennent lui offrir, sous prétexte de remède héroïque, un breuvage savamment cuisiné dans quelqu'officine suspecte, et, dont l'odeur seule, trahit l'origine empoisonnée ; ou bien encore, introduisent la confusion dans les termes médicaux à ce point de présenter l'*amputation comme conséquence d'une évacuation*..... Dans ce cas, l'indignation cède la place au dégoût.

Nous avons eu l'occasion d'analyser, il y a quelque temps, un prétendu manifeste bulgare. Les protestations énergiques du peuple bulgare contre ce manifeste nous dispensent d'y revenir.

Il paraît qu'un premier fiasco n'a pas découragé les auteurs de ce factum, car depuis quelques jours le bruit circulait à Péra que le corps des Ulémas avait présenté à S. A. le Grand-Vizir, une sorte de protestation contre les réformes dont la promulgation est imminente.

Nous sommes parvenu à nous procurer un exemplaire de ce pamphlet qui s'intitule : Mémoire adressé par plusieurs patriotes ottomans, aux Ministres de la Sublime Porte. Nous avons lu cette chose, et nous voulons en dire quelques mots.

Mais avant tout, il importe de rappeler que, jamais, à aucune époque, ni en 1839 à l'apparition du Hatti-Schérif, ni en 1856 lors de la promulgation du Hatt-y-Houmaïoum, le gouvernement n'a rencontré de l'opposition, sous quelque forme que ce soit, de la part de ses sujets musulmans.

La plus faible notion de l'Orient suffit pour décharger *les patriotes ottomans* de la responsabilité d'un libelle qui n'a jamais, malgré le soin qu'on a pris à le faire croire, été écrit

---

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS
DE
GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XII

— Comment, toi, Furbice, tu recules ! murmura-t-elle à son oreille. Mais il dort, regarde ; j'en viendrais à bout, moi si j'avais ta force.

— Je te dis que je ne peux pas. Viens, viens, sortons d'ici, j'ai peur !

Et sans plus attendre, il s'éloigna pâle et chancelant comme un homme ivre.

Margaï le retrouva dans sa chambre.

— Il dormait, lui dit-elle en forme de reproche.

— C'est ce qui m'a épouvanté, répondit Furbice ; s'il eût fait un mouvement, un seul, il était mort. Mais ce sommeil tranquille m'a troublé. J'aurais préféré avoir à attaquer deux hommes bien éveillés.

— Alors, nous n'en finirons jamais !

— Si, mais à l'aide du poison seulement.

— Du poison, soit. Mais, où en trouveras-tu ? Il faut sortir de ces embarras. Des émotions comme celle-ci m'auraient vite tuée.

Elle était vivement émue en effet.

L'excitation qui l'avait soutenue jusque-là venait de passer, et un tremblement fiévreux agitait tout son corps.

En la voyant ainsi, Furbice l'engagea à prendre du repos, et partit un lui promettant de lui envoyer du poison le lendemain.

Elle s'endormit sur cette promesse, brisée de fatigue mais sans remords.

Lorsqu'il rentra chez lui, le jour allait paraître.

Accoutumée à l'existence singulière qu'il lui avait faite depuis longtemps, sa femme dormait, seule dans la maison, avec les enfants.

Pauvre Brigitte ! Malgré tous ses maux, la jalousie qui la torturait, les brutalités de tous genres qu'elle avait à subir, elle demeurait soumise à son mari. Jamais aucune plainte ne sortait de ses lèvres, jamais aucune confidence ne s'échappait de son cœur brisé,

Furbice, en arrivant, évita d'entrer dans la chambre où sa femme était couchée auprès du berceau de ses enfants.

Il s'arrêta dans une petite pièce attenant à la cuisine. C'est là qu'il renfermait les drogues destinées à ses chevaux. Il prit sur une étagère un grand bocal plein d'eau où l'on voyait briller de petits bâtons courts et minces, d'une couleur blafarde.

Il agita le bocal, et le liquide eut aussitôt des reflets semblables à ceux que produit sur la mer, durant la nuit. le sillon tracé par un navire. Alors il fit sauter le parchemin qui recouvrait le flacon, tandis que des vapeurs blanches se répandaient dans l'air. Puis il plongea ses mains dans l'eau, retira un des bâtons qui offrait l'aspect d'un morceau de cire et essaya de le briser. Il y parvint sans peine ; mais le choc ayant déterminé un frottement, la matière s'enflamma tout à coup et le maquignon n'eut que le temps d'ouvrir des doigts afin de n'être pas brûlé. Le phosphore, car c'était du phosphore, tomba sur la terre humide et s'y consuma lentement.

Satisfait de cette expérience, il referma hermétiquement le bocal et dit tout haut :

— Voilà qui fera l'affaire.

Il revint dans la cuisine, se jeta tout habillé sur un mauvais canapé recouvert d'un matelas bourré de paille de maïs, et y dormit profondément jusqu'au lever du soleil.

Lorsqu'il se reveilla, Brigitte vaquait silencieusement aux soins du ménage, et les enfants jouaient auprès d'elle.

— On ne m'embrasse donc pas, ce matin ? s'écria le maquignon.

Les deux petits, troublés au milieu de leurs jeux, s'approchèrent timidement. Leur père les mit sur ses genoux, et essaya de leur arracher un sourire. Ce fut en vain.

— Est-ce que je vous fait peur ? dit-il.

Comme ils ne répondaient pas, il les posa brusquement à terre, murmura quelques paroles grossières et alla voir ses chevaux. Mais auparavant il s'était tourné vers sa femme, qui avait regardé cette scène d'un œil en apparence indifférent, et lui avait dit :

— Je veux déjeûner. Que ce soit vite fait.

Lorsqu'il rentra, après avoir parcouru son écurie, son repas était servi au bout de la table, repas modeste et frugal, qui n'eut guère le don de lui plaire. Il ne se plaignit pas ; mais Brigitte, devinant sa répugnance, crut devoir s'excuser.

— Je ne m'attendais pas à ce que tu mangerais aujourd'hui, dit-elle, sans cela j'aurais essayé de te faire un déjeûner comme ceux de la Bastide-Neuve.

Furbice la regarda dédaigneusement et leva les épaules.

— Est-ce que je me plains, idiote ? Garde tes réflexions pour toi.

A cette brutale apostrophe, Brigitte baissa la tête, et une larme, une seule, car elle sut vite dominer son émotion, apparut dans ses yeux.

Quelques heures après, tandis qu'il se rendait à Cavaillon pour vendre des chevaux, la Valbray arrivait à la Bastide-Neuve.

Margaï était seule. La mendiante entra mystérieusement dans sa chambre et se débarrassant d'un objet qu'elle tenait caché sous sa pelisse.

— Ma mignonne, dit-elle, voici ce que Furbice vous envoie.

— C'est bien, répondit Margaï, il a tenu parole.

— C'est du phosphore, reprit la Valbray. Depuis longtemps, il repose au fond de cette eau. Elle en est tout imprégnée et constitue une sorte de poison dont l'effet est sûr. Toutes les fois que vous le pourrez. vous mettrez de cette eau dans les breuvages et dans les aliments de votre mari. Si cela n'opère pas assez vite, Furbice vous enverra autre chose.

— Il y a des poisons qui tuent sur le coup, dit-elle à la Valbray. Pourquoi ne m'a-t-il pas envoyé un de ceux-là ?

— Vous êtes trop pressée, mignonne. répondit la vieille. Les poisons qui tuent sur le coup, laissent des traces... Et la guillontine aussi tue sur le coup.

Et riant de son horrible jeu de mots, elle partit après avoir embrassé Margaï.

Le bocal resta tout le jour à la même place. La Val bray avait dit que, s'il se cassait, le phosphore prendrai feu. Margaï n'osait y toucher. Elle le contempla durant de longues

Voire le numéro du 27 avril.

en turc, ni traduit d'aucune langue, si ce n'est, peut-être, du toscan. Machiavel ayant écrit dans cette langue son *Livre des Princes*.

Toute l'argumentation du Mémoire attribué à des patriotes turcs roule sur ces données que le Koran est incompatible avec la civilisation moderne et que les Musulmans sont inférieurs aux populations chrétiennes de l'Empire.

Sans faire à cette mauvaise plaisanterie l'honneur d'une réfutation en règle qui pourrait coûter trop cher à l'amour-propre de quelques-uns, nous rappellerons que la civilisation européenne a son berceau dans la civilisation arabe tout autant que dans la civilisation grecque ou romaine et que la Renaissance est fille des croisades tout autant que de la réforme. La barbarie ne découle pas davantage d'une interprétation saine du Koran que l'inquisition, la torture et les auto-da-fé ne découlent de la religion du Christ.

Pour ce qui est de l'infériorité supposée des Musulmans: depuis quand donc le vainqueur est-il inférieur au vaincu?

Tous les auteurs, tous les voyageurs qui ont écrit sur la Turquie, jusqu'à Byron qui est mort à Missolonghi et dont le jugement ne saurait être suspect, s'accordent à proclamer la supériorité du Turc sur les autres populations. Cette supériorité est incontestable sous le rapport du caractère, de la dignité, de la loyauté, de la délicatesse; elle l'est au point de vue physique par l'ouverture de l'angle facial, le redressement de la taille, la gravité de la démarche, la sobriété du geste, et,ce je ne sais quoi qui donne au Musulman un cachet de philosophie placide et d'incontestable majesté.

Pourquoi donc le Turc, ce frère en religion de l'Arabe qui a fourni à l'Europe le voile de dentelle que l'art gothique a jeté sur la lourde architecture romane,qui nous a montré à tisser la soie, à forger le fer, à tremper l'acier; qui a fourni à la marine la boussole, les moulins à vent à l'industrie, le mouvement de l'horloge à la mécanique, les chiffres à nos calculs; qui nous a légué la médecine et qui a su conserver intact à travers les siècles ce magnifique cheval arabe la plus noble créature après l'homme; pourquoi donc ce peuple serait-il condamné à l'infériorité?

L'Histoire nous apprend que l'activité humaine ne connait pas de frein, pas de carrière exclusive et que les peuples guerriers savent cultiver au besoin, avec un succès égal, le domaine des lettres, des arts, du commerce et de l'industrie.

Avant toutes choses, les Musulmans ont soif de justice: ils réclament en leur faveur la tolérance religieuse qu'on prodigue à tous. Quoi qu'on en dise, la Turquie est en progrès, et s'il s'agissait d'établir un parallèle entre les différentes nations de l'Europe, il s'en faudrait de beaucoup qu'elle fût au dernier rang. Elle n'est pas si malade qu'on le suppose et se passerait fort bien de certains médecins.

COROLLAIRE.

Dans un engagement récent en Crète l'armée impériale perdit 7 hommes tués: — de ce nombre le nommé Tchilinghir Moustapha. Cet homme ayant été fait prisonnier, les insurgés lui coupèrent les mains, ouvrirent sa poitrine pour en arracher le cœur, puis lui tranchèrent la tête.

Espérons pour l'honneur de l'humanité et de la justice que le comité de secours pour les victimes de l'insurrection crétoise, dont font partie MM. Guizot, Villemain et Jules Favre comprendra la famille de ce malheureux dans la répartition des offrandes et que M. Victor Hugo trouvera dans ce fait un digne pendant à son roman du couvent d'Arcadion.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Mardi dernier, S Exc. M. Bourée accompagné d'une partie du personnel de l'ambassade, s'est embarqué sur le paquebot de station et s'est rendu pour la seconde fois au village de St-Stefano chez MM. Boghos Dadian.

La courtoisie exquise qui a toujours distingué la famille B. Dadian a donné lieu à cette seconde visite chez eux de M. l'ambassadeur de France ainsi que de MM. les secrétaires et drogmans de l'ambassade.

Après les honneurs d'usage, MM. Dadian avaient mis à la disposition des hôtes distingués les appartements qu'occupaient les Sultans Mahmoud et Medjid quand LL. MM. honoraient feu Boghos Dadian de leurs visites; mais M. l'ambassadeur, quoique à une heure de la nuit bien avancée, a dû reprendre le paquebot pour rentrer en ville.

—

Zikki pacha a été nommé gouverneur de Lazkiè.

—

M. Outrey, consul général, 1er drogman de l'ambassade de France à Constantinople a été élevé, par décret impérial en date du 13 avril, au rang de conseiller d'ambassade. Ce poste, qui n'existait pas dans la hiérarchie diplomatique française, a été créé spécialement par l'Empereur Napoléon pour récompenser M. Outrey des services exceptionnels que sa connaissance approfondie des affaires orientales l'a mis à même de rendre à son gouvernement.

La colonie française et toutes les personnes qui, s'étant trouvées en rapport avec M. Outrey ont pu apprécier ses hautes qualités, applaudiront à un avancement qui ouvre au titulaire l'accès aux fonctions les plus éminentes de la carrière diplomatique.

—

Par suite de la vigilance extrême de S. E. Hassan Tahssin pacha, gouverneur d'Ismid, cinq individus très suspects ont été arrêtés près de Yalova et conduits sous bonne escorte pour être passés à un interrogatoire. Ils ont tout d'abord voulu, mais inutilement, résister à la force publique.

—

S. M. le Sultan, voulant récompenser les services qu'ont rendus à l'Empire Messieurs Georges Zarifi, Abraham et Nessim Camondo, a daigné leur conférer son ordre Impérial du Médjidié de 2me classe.

Les insignes leur ont été remis hier par S. A. le Grand-Vézir.

—

La Poste locale va bientôt reprendre ses fonctions.

—

Sur la proposition du consulat-général de Constantinople, M. Pierre Genna, sujet italien, a été nommé vice-consul de Portugal à Gallipoli.

—

Le tirage de la loterie des Dames de charité, en faveur des pauvres malades, aura lieu à l'hôpital français, ce mardi 30 avril, à deux heures de l'après midi.

—

Il y a un environ, Léonidas Bulgaris, saisi les armes à la main à Salonique où il voulait fomenter des troubles, a été envoyé à Constantinople avec ses complices. Jugé par les tribunaux il avait été condamné à mort mais S. M. I. le Sultan, au lieu de confirmer cet arrêt, daigna gracier le coupable et ordonna son renvoi en Grèce.

Nous apprenons aujourd'hui que le même Léonidas Bulgaris, à la tête d'une bande de brigands, se trouve sur la frontière de Thessalie et cherche à soulever les populations de cette province. Voilà comment Bulgaris a répondu à la magnanimité du Sultan!

—

On nous écrit de Larisse en date 12 avril:

J'aurais voulu depuis longtemps satisfaire votre juste curiosité, au sujet des bavardages d'une prétendue révolution de cette belle province si j'avais pu en détailler les faits véridiques ; mais me trouvant trop loin des lieux où ces faits se passaient. je n'osais pas le faire de crainte d'altérer, ainsi que tant d'autres l'on fait, la vérité. Néanmoins aujourd'hui des circonstances m'ayant rapproché de ces lieux, où tant d'actions perverses se sont passées, je m'empresse de vous tracer en peu de mots ce que j'ai vu et ouï dire. Et si ma plume n'a pas l'élégance et la capacité voulues, je puis au moins me flatter d'avoir déclaré toute la vérité.

Vous devez savoir, qu'à l'époque où les mouvements révolutionnaires en Crète étaient dans leur plus grande effervescence, une rumeur s'était répandue en Europe par la voie de journaux puisant leurs nouvelles dans les gazettes qui arrivaient d'Athènes ; que les provinces d'Epire et de Thessalie s'étaient soi-disant insurgées ; cette fameuse insurrection n'était autre chose que ce qui suit :

Des émissaires créés par quelques hommes politiques de la Grèce, dont la fantaisie ardente rêve nuit et jour *la grande idée*, ont formé dans quelques parties de la Grèce une bande d'hommes, ont dépassé la ligne des frontières et sont entrés dans la province turque auprès du lieu appelé Agrapha, en surexcitant les habitants des villages à la révolte. Mais ces derniers, après mûre réflexion, et se rappelant ce qu'ils avaient souffert, il y a douze ans ; étant d'ailleurs pleinement satisfaits du gouvernement de S. M. le Sultan (ainsi que les habitants de la Thessalie l'ont prouvé par plusieurs pétitions, ayant pour bût de prier le gouvernement impérial de les délivrer des mains de ces malfaiteurs), non seulement ont refusé de s'unir aux révolutionnaires, mais renforcés des quelques troupes irrégulières, qui se trouvaient sur les lieux comme garde frontière, ils les ont chassé des villages nommés Mastrojanni, Néochsri, Castania, etc. etc.

Ces fameux libérateurs des nations, après avoir commis les actes les plus atroces, et différents homicides, principalement sur des personnes qui, ne partageant pas leurs idées, ne voulaient pas les suivre, ces fameux libérateurs, dis-je, prirent la fuite.

Peu de temps après, les mêmes individus et en plus grand nombre reparurent à Agrapha, où ils prirent prosession de l'endroit nommé Petrillo, et composé de quinze petits villages, invitant de rechef ou forçant les paisibles habitants à se révolter. Cette fois ils avaient trouvé des collègues de même trempe d'esprit : un certain Athanasse Alexandre, et ses fils Démétrius, Barbajani, Basile et Georges ainsi que le sieur Caravuli, voleur et malfaiteur, qui s'était évadé des prisons de Constantinople, Jannaki Yconomou, Stathei, Georgopoulo, Léonida, Pappajanni Zacharaki, tous voleurs, ainsi qu'un certain Iconomou Georges, homme de mœurs irréprochables. Du reste, les noms de tous ces messieurs sont enrégistrés dans les archives de la police de Larisse. Comme chefs de corps, ils ont invité les fameux voleurs Chimnrioti. Caravuli, Costarello, Kitza, etc. etc.

Ces messieurs ont institué un gouvernement provisoire, dont le président est Athanasse Alexandri, et les membres ses compagnons. Ce gouvernement avait été installé dans le monastère de Spilia ; d'où il faisait des proclamations, du papier-monnaie, et autres pièces officielles portant un sceau, qui est à l'effigie de la Grèce, et porte en lettres majuscules la souscription suivante : Gouvernement provisoire d'Epire et de Thessalie. Ces actes sont rédigés par M. Iconomidès, natif du village de Friki, en Thessalie, jadis rédacteur d'un journal en Lamie et dont les idées révolutionnaires sont connues de tout le monde. Sourds aux invitations du gouvernement ottoman de mettre bas les armes, ils continuaient à opprimer les malheureux habitants des villages de Petrillo.

Le gouvernement ottoman envoya alors pour les chasser un corps de soldats augmenté de quelques troupes irrégulières, ainsi que plusieurs chrétiens volontaires sous le commandement d'un chef turc. Ce que voyant, les voleurs après avoir lié les mains des villageois, qui ne voulaient pas les suivre et les avoir emmenés avec eux et brûlé leurs maisons, prirent la fuite sur le territoire hellénique.

Un autre corps de voleurs qui, sous la direction de Georges Alexandri, avait pris possession du pont de Coraca sur l'Aspropotam, a pris aussi la fuite, aussitôt que les troupes régulières eurent passé le fleuve. Le dernier corps était resté au monastère de Spilia, situé sur les frontières à une heure de distance du territoire hellénique. Ce monastère placé sur un rocher élevé et escarpé présentait une position assez forte. On ne pouvait y monter que par un sentier tournant et ne permettant le passage qu'à un seul individu. Les troupes impériales accompagnées des troupes irrégulières et des volontaires s'approchèrent du monastère le 24 janvier 1867, à 9 heures du soir à la turque, et, après l'avoir entouré autant que le temps et les lieux le permettaient, commencèrent à le bombarder, mais la nuit étant venue, il fallut cesser le feu. Alors les voleurs au nombre de 120 et sous le commendement de Démétrius et Alexandri, voyant qu'ils ne pouvaient s'opposer aux troupes, prirent la fuite en laissant sur le terrain six des leurs, et en emportant avec eux neuf blessés; parmi les morts, il y avait un caporal hellène ainsi que ses habits l'indiquaient, et, aussi sur la déclaration qu'en fit le prêtre du monastère, il avait reçu une balle à l'œil droit. Ce sous-officier avait avec lui six soldats hellènes. Immédiatement après la fuite de ces voleurs, les troupes impériales prirent possession du monatsère et rétablirent partout l'ordre et la tranquilliité.

Voilà la fin de l'insurrection qui a tant ému les esprits en Europe. L'effet toutefois n'en a pas été moins terrible, car il est la conséquence de la misère et de la pauvreté des malheureux habitants d'Agrapha.

Si le gouvernement ottoman n'eut pas accordé des secours, tous ces malheureux seraient morts faute de nourriture, de vêtements et d'abri.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

Mételin, 18 avril.

Plusieurs correspondances de Mételin adressées au *Courrier d'Orient* et à des journaux grecs de Smyrne et de Constantinople et qui semblent avoir un auteur commun sont remplies d'attaques calomnieuses contre notre gouverneur-général, Husni pacha. Depuis quelque temps, le *Courrier* surtout, a pris le parti de dénigrer ce fonctionnaire qui pour la conduite qu'il a tenue dans les jours de la catastrophe qui a désolé notre île ne mérite que des éloges. Il est aisé au ton d'acrimonie qui règne dans ces correspondances de se convaincre que notre gouverneur général est en butte à une guerre systématique et que c'est un parti qui l'attaque plutôt que l'opinion publique. Nous avons malheureusement dans ce pays des excitateurs qui trouvant leur sphère d'action trop étroite, voudraient empiéter sur les attributions de l'autorité locale Si le pacha est un homme de sens et d'énergie et qu'il repousse de semblables prétentions, alors tout est mis en jeu, comme on dit ici, pour le démolir, tous les moyens deviennent bons pour arriver à ce résultat. Tel, dont les opinions d'hier, étaient dévouées au gouvernement, devient philellène et en vue d'exciter la population contre le pacha n'hésite pas à le lui présenter comme un ennemi des Grecs. De là, des pétitions qui se colportent et que de pauvres gens signent comme les moutons de panurge. Tels sont les moyens mis en œuvre dans les provinces lorsque on a intérêt à se défaire d'un fonctionnaire gênant.

Le public devrait se mettre en garde contre de pareilles manœuvres et se bien rendre compte du véritable état de choses en cherchant à pénétrer les motifs qui font agir certains correspondants dans l'appréciation qu'ils portent sur la conduite des gouverneurs des provinces. Je tiens autant que possible à rester dans la limite des faits et à ne pas imiter les détracteurs d'Husni pacha qui déclamant contre lui dans le vague ont recours aux grands moyens en designant ce fonctionnaire à la sévérité du gouvernement impérial. Le *Courrier d'Orient*, dans son numéro 1519, correspondance de Mételin, datée du 6 avril dernier, rapporte qu'un habitant du village d'Ipios, nommé Babakelli a été exilé à Ténédos sans forme ni procès. Ce Babakelli homme connu pour son esprit turbulent, n'a cessé pendant les jours qui ont suivi le tremblement de terre d'exciter la population de son village contre le Gouvernement Impérial, en insinuant que celui-ci, dans une circonstance si malheureuse pour le pays avait failli à tous ses devoirs, des allusions peu décentes ont même été faites et cela en des termes obscènes et que je ne saurais reproduire ici. Le pacha pouvait-il agir autrement dans un moment où l'effervescence aurait pu prendre de graves proportions? La prudence ne conseillait-elle pas d'éloigner provisoirement cet homme dangereux pour la sûreté publique et qui dans d'autres temps avait donné des motifs de plainte à l'autorité locale?

Le second fait rapporté dans la même correspondance: à savoir qu'un prêtre nommé Sophronios et un vieillard Athanas Pasavouras ont été incarcérés pour avoir prédit que l'île de Mételin allait être submergée, est faux de tous points ; il n'y a eu aucune arrestation, je l'affirme en connaissance de cause, et la liberté de ces hommes n'a jamais reçu la moindre atteinte.

L'accusation la plus odieuse et la plus mensongère à l'encontre de Husni pacha est celle qui le représente comme s'étant montré indifférent au désastre qui nous a frappé.

Cela seul suffirait pour démontrer clairement au public le but qu'on poursui en dénigrant Husni pacha, car personne n'ignore qu'il a déployé dans cette malheureuse circonstance la plus rare énergie et un dévoûment qui honore l'homme autant que l'administrateur. Ne pensant qu'à ceux qui imploraient son secours, il a tout prodigué, et quand il a fallu songer à se mettre à l'abri pour la nuit, il avait tout donné. C'est du digne et trop injustement oublié le commandant de la *Blitz* que Son Exc. a reçu une petite tente dans laquelle pouvant à peine se mouvoir elle a passé une vingtaine de jours. Les tentes les plus commodes avaient été destribuées aux consuls d'Autriche, de France, d'Italie et de Russie. C'est à son initiative que nous devons les immenses secours du gouvernement impérial, de même que la construction des barraques qui, après le départ de Marco pacha ont été construites pour abriter les malheureux privés d'asile, c'est aussi à sa vigilance qu'est dû cet ordre admirable qui n'a cessé d'exister dans cette grave conjoncture alors que tous les liens de l'autorité semblaient un moment confondus. Le correspondant du *Courrier* a-t-il vu les choses, je l'ignore. Pour moi qui ne suis nullement prevenu contre Husni pacha, je me plais à les faire connaître au public, parce qu'elles sont un hommage rendu à la vérité et une justice rendue à un homme de cœur.

Un mot sur le projet de réorganisation militaire.

PAR LE GENERAL CHANGARNIER.

I.

Il est de doctrine en économie politique que les vieux impôts, facilement perçus, doivent être respectés, et qu'il convient de s'abstenir le plus longtemps possible de toute taxe nouvelle, même ingénieusement combinée. L'impôt du sang ne doit pas échapper à cette règle. En regrettant que la belle loi de 1832, si heureusement entrée dans les habitudes de la nation, ait semblé insuffisante, nous reconnaissons que le projet de réorganisation militaire n'a pas été conçu sans prétexte.

La France, qui n'a pas mis en mouvement un seul bataillon, croit avoir subi en 1866 un des plus grands désastres de son histoire. Justement inquiète de l'avenir, persuadée qu'il lui faudra reconquérir les armes à la main son importance ou s'affaisser, elle s'est demandé si ses institutions militaires sont proportionnées aux exigences, aux périls de la situation. En réponse à la préoccupation générale, notre gouvernement, dont nous devons appuyer toutes les mesures capables de nous rendre notre sécurité et notre influence, a ordonné la fabrication de fusils se chargeant par la culasse, et réuni une nombreuse commission dite de défense nationale.

Sur le premier point, rien à contester. Sans considérer le fusil à aiguille, ce médiocre engin de guerre beaucoup trop vanté, comme la cause principale des victoires de la Prusse, reconnaissons l'urgence de donner à notre infanterie un fusil valant ou ayant la réputation de valoir au moins autant que celui dont cette heureuse puissance avait armé à propos ses bataillons. Même avec les généraux les plus confians en leur faculté de faire passer leur âme dans l'âme des soldats, il importe que ceux-ci ne croient pas à l'infériorité de leur armement.

En lisant le rapport de l'honorable maréchal Randon, alors ministre de la guerre, et la liste très longue des membres de la commission militaire, nous nous sommes rappelé d'abord que, sous le régime de la loi actuelle de recrutement, la France n'a pas connu de revers, ensuite que le code civil a eu quatre rédacteurs, et les célèbres ordonnances de Louis XIV sur la marine et sur les forêts, chacune deux ou trois ; nous avons pensé aussi à un opéra-comique

---

heures, et lorsqu'elle était obligée de descendre, elle fermait à clef la porte de sa chambre. Mais, dès qu'elle était libre, elle remontait, comme si elle eût voulu surveiller cette terrible bouteille qui portait la mort dans ses fragiles flancs.

Le soir, en entrant sans lumière dans sa chambre, le bocal lui apparut tout en feu.

Ce phénomène, des plus simples, lui était inconnu et l'épouvanta.

— Ciel! dit-elle, il brûle!

Et elle s'élança sur l'escalier pour demander du secours.

Mais un instinct secret la retint. Comment expliquerait-elle la présence de ce flacon dans sa chambre?

Elle se rapprocha pour éteindre seule cet incendie singulier, et eut le courage de toucher le verre; il était froid. Alors, elle se rappela ce qu'autrefois elle avait appris au couvent, alluma une bougie à l'autre extrémité de la chambre, et la phosphorescence disparut.

Ces émotions avaient mis en elle une indicible terreur. A présent qu'elle était à la veille de commettre le crime, que l'instrument était dans ses mains, qu'elle sentait peser sur elle la responsabilité de tout ce qui allait se passer, le courage lui manquait : non pas qu'elle eût pitié de sa victime, mais la Valbray avait parlé d'échafaud, et l'échafaud lui faisait peur et plus encore que l'échafaud, la perspective de la honte qui rejaillirait sur elle si elle était découverte.

Elle eut presqu'un regret. Pourquoi avait-elle connu Furbice? Mais, ce mouvement de faiblesse n'eut pas de suite : sa destinée ne lui appartenait plus.

Un moment, elle eut aussi la pensée de prendre elle-même le poison.

— Alors, tout serait fini, se dit-elle.

Deux causes la retinrent. Le chagrin qu'elle causerait à son amant et la crainte d'être défigurée sans arriver à mourir rapidement.

Enfin, elle se décida.

Tous les soirs, Pascoul, en se couchant, avait coutume de boire une tisane chaude et calmante, destinée à le disposer au sommeil A l'heure ordinaire, il vit entrer sa femme dans sa chambre, portant entre ses mains une tasse fumante, pleine jusqu'aux bords.

Sur les traits de Margaï était répandue une angélique sérénité. Elle marchait avec une raideur automatique, mais d'un pas ferme et sûr.

— Bois, dit-elle à son mari.

Il prit la tasse en souriant et d'un trait il en avala le contenu.

— Cette tisane est aujourd'hui pire encore que les autres soirs, fit-il en rendant la tasse. Je n'en veux plus.

— Le médecin a ordonné de t'en faire prendre pendant quelques jour encore.

Il poussa un soupir et murmura ces simples mots :

— Quand donc pourrai-je m'arracher à ses griffes?

Puis se rapprochant de sa femme, il voulut l'embrasser.

— Ah! s'écria-t-elle avec horreur, laisse-moi.

— Je suis donc à faire peur, demanda-t-il. Je t'aime pourtant! Tu es si belle, ma Margaï!

Elle essaya de s'enfuir.

— Ne pars pas, dit-il doucement, au nom de l'enfant que tu portes, ne t'en va pas!

Elle essaya de s'enfuir.

— Ne pars pas, dit-il doucement, au nom de l'enfant que tu portes, ne t'en va pas!

Elle était alors grosse de plusieurs semaines, et la prudence lui avait fait un devoir de prévenir son mari, lorsque cette grossesse s'était déclarée. Le même sentiment la retint encore.

— S'il n'en meurt pas, j'en mourrai, se dit-elle, lorsqu'elle se trouva seule.

Durant quinze jours, elle servit à Pascoul de l'eau phosphorée dans ses tisanes. Mais Furbice s'était trompé sur l'efficacité de ce poison. On sait, en effet, que le phosphore ne se dissout pas dans l'eau froide. L'eau prend le goût et l'odeur du phosphore, mais elle absorbe la matière en si petite quantité qu'elle ne saurait avoir d'autres résultats que de produire des désordres dans l'estomac.

C'est ce qui arriva. La santé du malheureux Pascoul s'altéra de nouveau, mais aucun syptôme grave ne fit présagor sa fin prochaine.

Margaï se désespérait en constatant que le résultat si vivement désiré n'arrivait pas. Pour comble de malheur, Furbice n'apparaissait plus que rarement à la ferme. De temps en temps, il venait voir Pascoul, et comme celui-ci lui reprochait la rareté de ses visites, il alléguait l'importance de ses occupations. La Valbray lui avait dit :

— Crois-en mes conseils. Montre-toi partout, excepté à la ferme. Fais en sorte qu'on te suppose absorbé par les affaires. Vas en voyage aussi souvent que tu pourras. De cette manière, lorsque Pascoul succombera, personne ne songera à t'accuser de sa mort.

Furbice suivait cet avis, et Margaï ne le voyait plus durant le jour. La nuit, il venait encore quelquefois, mais toujours à la hâte.

Elle souffrait horriblement de ce déploiement de prudence, car, livrée à elle-même, chargée de l'horrible mission de tuer son mari, elle ne trouvait autour d'elle ni encouragements, ni conseils ; elle pensait que Furbice ne la secondait pas assez dans cette tâche monstrueuse. A la vérité, elle recevait de lui, par l'intermédiaire de la Valbray, des billets que par son ordre elle brûlait, après les avoir lus. Mais ces billets ne pouvaient lui procurer les mêmes douceurs que sa présence. Elle se plaignait amèrement de la position qui lui était faite, et il n'est pas sans intérêt de publier, dès à présent, certains fragments de lettres qu'elle lui adressait, soit par la Valbray, soit par Moulinet. Ces lettres furent mises au jour plus tard ; car, cédant à un ignoble calcul, Furbice les conservait toutes, tandis qu'il ordonnait de détruire les siennes.

« Mon bon mari, écrivait-elle (dès cette époque, elle ne l'appelait plus que de ce nom) je commence à m'inquiéter. Je vois que le poison opère bien doucement. La première bouteille était meilleure que les autres. Je n'oublie aucune de tes recommandations. Mais, hélas! je n'arrive pas au but. Que dois-je faire? Ordonne, j'obéirai. J'ai commencé la faute. Rien ne pourra plus me faire reculer. »

Et comme Pascoul la pressait d'en finir, elle lui répondait :

« Je suis toujours dans les mêmes intentions. Je fais ce que je peux ; mais il ne m'est pas possible d'aller plus vite. J'en suis désespérée. Je pense toujours à toi. Cette nuit, je me suis vue dans tes bras. Comme j'ai hâte de t'embrasser et que je voudrais être déjà ta femme! Si tu voulais m'aider, nos peines toucheraient bientôt à leur terme. Les hommes ont plus de courage que les femmes, et il te serait si facile d'en finir d'un seul coup avec lui. »

(*Sera continué demain*)

dont notre enfance s'est amusée, et dans lequel un personnage fait annoncer au son du cor ses desseins secrets.

Le type dont plusieurs écrivains reprochent à notre gouvernement de trop s'écarter dans ses projets est-il bien choisi? Les hommes qui ne s'inclinent pas sans examen devant la fortune et qui ont recueilli des renseignemens exacts ne le croient pas. Nous ne manquerons jamais à l'égard de l'armée prussienne du respect qu'on se doit entre soldats et même entre ennemis. Si nous nous occupons d'elle aujourd'hui, si nous ne manifestons pas pour elle une admiration sans mélange, c'est qu'elle a partout en ce moment la faveur du vulgaire.

La foudroyante campagne terminée à Sadowa n'était pas la première épreuve des modernes institutions militaires de la Prusse. Sans parler de la triste guerre de 1849, les deux campagnes contre le loyal et infortuné Danemark, la première peu glorieuse pour l'agresseur, qui fut battu à Istedt, la seconde rendue trop facile par le concours de l'Autriche malavisée, avaient conseillé quelques réformes, donné de l'expérience à une partie des troupes et d'utiles enseignemens à tous les officiers. Et pourtant, malgré ses rapides victoires sur les vaillantes troupes autrichiennes commandées par des généraux dignes d'elles par le courage, mais dont la fortune n'a pas dû couronner la méthode, l'armée prussienne, très jeune, doublée d'une réserve brusquement enlevée à ses occupations sédentaires, a montré qu'elle n'est pas apte à supporter les fatiques d'une longue guerre. Dans une campagne de quelques jours, elle a jonché les routes de ses trainards, encombré les hôpitaux de ses malades Devant un ennemi tenace, obstiné, disputant pied à pied le sol de la patrie, elle se serait éteinte, malgré sa bravoure incontestée, longtemps avant l'accomplissement de sa tâche.

Notre époque est riche en admirateurs du succès, en hommes habiles à découvrir les causes légitimes des faits accomplis Si les deux principales armées prussiennes, largement séparées, ont traversé la Silésie et la Saxe sans rancontrer un ennemi, si elles ont passé des défilés dangereux, opéré leur jonction en Bohême et gagné une grande bataille sur une armée déjà fort affaiblie par des échecs partiels, si à la droite des Prussiens une de leurs armées secondaires, d'abord battue par les soldats bavarois, plus préoccupés de l'honneur du drapeau que des finesses de la politique, les a vus se replier devant elle, la gloire de ces événemens revient au libéralisme représenté par M. le comte de Bismark, ce hardi et habile serviteur de son pays, et par ces brillans officiers prussiens presque exclusivement recrutés dans l'ordre de la noblesse. On pardonnera à un bourgeois, à un parvenu, de sourire de ces belles découvertes. Si l'Autriche eût eu encore un capitaine tel que l'archiduc Charles, notre illustre adversaire de 1794 à 1809, qui était peut-être un aristocrate, des hardiesses très heureuses pourraient passer aujourd'hui pour des imprudences dont des écrivains ingénieux feraient peser la responsabilité sur la chambre des seigneurs de Prusse La constitution du grand empire d'Allemagne par l'Autriche nous aurait désolé, par la Prusse elle ne peut nous plaire.

II.

On a osé dire qu'en 1866 la Prusse a mis 700,000 hommes en campagne. C'est une grande exagération. On a ajouté que désormais elle pourra opposer à ses ennemis 1 million 400,000 hommes Cela n'est pas plus vrai. Ce qui malheureusement est certain, c'est que les états de la rive gauche du Mein, abjurant leur indépendance, se sont rangés sous la bannière de la Prusse. Ce qui est possible, puisque cela s'est déjà vu, c'est une coalition disposant contre nous d'armées très nonbreuses.

En présence de faits menaçants, en prévision de redoutables éventualités, devons-nous, ainsi que le propose après beaucoup d'autres un membre de la commission nommée par le corps législatif, donner à toute notre jeunesse valide un semblant d'instruction militaire? Avec des hommes interrompant chaque année leurs occupations habituelles pour s'exercer au maniement des armes, cette moindre partie de l'éducation du soldat, on peut avoir des troupes d'assez belle apparence, mais molles dans la fatigue et les privations, peu affectionnées à leurs chefs, agitées, inquiètes devant l'ennemi, discutant toutes les chances de la lutte, s'exagérant volontiers les mauvaises, capables d'un effort généreux, non moins capables d'une panique. Remercions notre gouvernement de n'avoir pas voulu confier uniquement à une si frêle organisation les destinées de la France.

Au début de notre révolution, nous fûmes aussi souvent vaincus que vainqueurs. Nous dûmes notre salut aux divisions et à l'inertie de nos ennemis, surtout à l'armée de la monarchie, qui donna à nos braves volontaires de bons exemples, des chefs et le temps d'acquérir de la cohésion et de l'expérience. L'Amérique, à la fin de sa longue guerre civile, a eu, comme aujourd'hui la Prusse, la faveur de la mode. De fort honnêtes gens nous conseillaient alors de congédier la plus grande partie de nos troupes et d'attendre le danger pour imiter l'improvisation militaire des Etats-Unis. Quelques-uns de nos voisins étant plus ambitieux et mieux préparés que les Peaux-Rouges, ne nous persuadons pas que nous aurons toujours le temps de faire surgir de terre des armées capables de couvrir notre honneur et nos intérêts.

On ne saurait trop admirer l'imperturbable activité de la grande république, incessamment recrutée d'audacieux représentans de tous les pays. Elle se gouverne à son gré, elle sait même se passer de gouvernement. Quand le désordre est dans les pouvoirs proposés au maintien de l'ordre, elle laboure, elle trafique, elle vaque à ses affaires, et ne semble nullement disposée à régler ses comptes par la banqueroute Voilà ce qui nous charme en elle, voilà ce que nous préférons à la gloire d'avoir dépensé, pour faire rentrer ses provinces insurgées dans l'obéissance, beaucoup plus d'argent que l'Angleterre en vingt-deux ans de guerre, alors qu'elle soudoyait contre nous toutes les armées du continent européen. Si les états du nord avaient eu devant eux un adversaire bien organisé, capable de poursuivre à fond un succès, la déroute de Bull-Runn aurait pu avoir de graves conséquences.

Nos sages, heureux et libres voisins les Suisses ont droit à la sympathie de toutes les nations. Ils ont été souvent pour la France de vaillans adversaires, plus souvent des auxiliaires non moins intrépides. Quoiqu'en 1814 et en 1815 il n'aient pas essayé de faire respecter leurs frontières, ils défendraient certainement avec beaucoup d'énergie leurs montagnes contre un envahissement dont rien ne justifierait l'odieuse iniquité; mais quand de très bon Français, qui ne voudraient pas désarmer leurs pays, lui conseillent de renoncer à ses institutions militaires pour adopter celles de la Suisse, ils oublient que si des citoyens, même peu excercés au maniement des armes, ont souvent défendu avec honneur des murailles, ceux pour qui le métier de soldat n'est qu'un passe-temps doutent d'eux-mêmes en rase campagne, doutent encore davantage de leurs chefs qu'ils n'ont jamais eu l'occasion d'éprouver, et peuvent être plus redoutables à leur propre général qu'à leurs adversaies.

Pénétré d'un sincère et affectueuse estime pour les hommes de bien qui croient que l'épanouissement de la liberté en France désarmerait immédiatement toutes les ambitions en Europe, nous espérons que notre pays demeurera sourd à leurs honnêtes et décevantes paroles. Partout et dans tous les siècles, la modestie a été une vertu rare chez les victorieux. Ceux d'aujourd'hui sont plus occupés de s'assimiler leurs conquêtes et d'en préparer de nouvelles qu'enclins à suivre les conseils et à imiter les institutions pacifiques de leurs voisins Entre 1867 et 1847, il n'y a aucune ressemblance morale, politique ou militaire.

Malheur à la France, si, brisant la chaîne de ses glorieuses traditions, elle se lassait d'avoir une armée plus puissaute par l'organisation que par le nombre! — Etaient-ils des soldats improvisés, ces 50,000 hommes qui sous les ordres du général Bonaparte, eurent raison en quinze mois de l'armée piémontsise et de trois armées autrichiennes? — Étaient-ils de nouvelle levée, ces 150,000 soldats qui, partis du camp de Boulogne, allèrent rapidement cerner Ulm, et peu de jours après entrèrent dans Vienne, n'ayant à envoyer dans les hôpitaux que des blessés? — Etaient-ils des demi-bourgeois demi-soldats, ceux qui pendant deux hivers ont vécu dans la tranchée de Sébastopol, et, sans que leur courage eût été refroidi par plusieurs assauts infructueux, en livrèrent un décisif? — Avaient-ils été enlevés récemment à l'atelier, au salon, à la charrue, ces admirables soltats qui, au Mexique, n'ont jamais tenu compte des distances ni du nombre de leurs ennemis? Laisse enfin de faire couler leur sang généreux pour d'ingrats étrangers voués à l'anarchie la France les rappelle. Qu'elle n'oublie pas leur gloire! Que cette gloire lui soit une consolation des mécomptes de la politique et un préservatif contre de dangereux engouemens!

Quand ils ont accompli la tâche imposée par la patrie, nos soldats, si modestes en France après leurs victoires de Crimée et d'Italie, si doux en Algérie aux populations soumises, si peu bruyans à Romme quand ils y protégeaient la papauté, deviennent des citoyens excellens, des pères de famille exemplaires Où les administrations publiques et les compagnies de chemins de fer trouvent-elles des employés plus exacts, plus propes que parmi eux? A qui confions-nous plus volontiers nos clés et l'intérieur de nos maisons? De tels soldats sont admirés dans tous les pays, même dans ceux où fleurit la landwehr. N'envions pas cette institution à ceux dont elle fait la confiance. La landwhr est la réserve de ces armées qui, en quelques semaines d'été et dans des contrées très riches, perdent beaucoup plus d'hommes par les marches prolongées et les bivouacs que par le fer et le feu de l'ennemi. On les appelle des armées économiques. Ce n'est pas la population qu'elles économisent; elle ne pourrait les maintenir longtemps à leur premier effectif (1).

Pour justifier de telles prodigalités d'hommes, pour nous habituer à l idée de mettre en ligne des générations tout eetières, certains publicistes affirment, et le principal orateur du gouvernement a dit au corps législatif dans la séance du 18 mars, que les guerres seront désormais de très courte durée, et qu'un premier choc pourra décider du sort des empires. Il n'est pas utile de nous calomnier nous-mêmes. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, les premiers arrêts de la fortune des armes étaient contraires à la France, elle leur serait certainement rebelle. Elle ne doit pas compromettre en une seule fois toutes ses ressources. Les nations qui prodiguent les leurs peuvent seules être contraintes à courber la tête après un premier revers.

(*A suivre*)

VARIÉTÉS.

Une idée, qu'on eût traitée de folie il y a seulement dix ans, germe dans le cerveau des savans: c'est la jonction de la France et de l'Angleterre par un tunnel sous-marin à travers la Manche.

Plusieurs ingénieurs français ou anglais ont déjà exposé des plans. Un jeune ingénieur civil de Mons (Belgique). M. Jules Babut du Marès, vient de présenter à l'Empereur tout un projet sérieusement étudié, et dont Sa Majesté s'est entretenue avec l'auteur, dans une audience particulière.

Nous n'avons aucune autorité pour juger, au point de vue scientifique, l'œuvre de M. Babut du Marès. Mais cette œuvre a un côté qui ne saurait nous échapper: songer à réunir l'Angleterre à la France par un de ces prodiges comme la science moderne en accomplit chaque jour, c'est flatter les plus nobles sentimens qui agitent notre époque; c'est mettre en émoi tous les intérêts à la défense desquels notre société s'est vouée! Annuler la Manche, comme on a annulé les Alpes et les Pyrénées; faire disparaître les entraves que la nature a créées aux relations des deux plus grandes nations industrielles et commerciales du monde entier, n'est-ce pas un rêve dont la réalisation est bien faite pour enthousiasmer?

M. Babut du Marès, dans le travail qu'il a soumis à l'Empereur, propose l'établissement d'un tunnel-tubulaire qui relierait, sans rupture de charge, les chemins de fer anglo-français. Trois systèmes ont déjà été étudiés: une communication souterraine, par un tunnel à construire au sein des roches sous-marines; une communication sous-marine par un tube; une communication à la surface par un pont. Des obstacles bien connus rendent presque impossible un tunnel dans les roches, sans compter les immenses sacrifices de temps et d'argent; l'idée d'un pont est à peine discutable; reste donc le système tubulaire.

M. Babut du Marès a étudié l'établissement d'un tunnel reposant sur le lit de la Manche, et, d'après ses plans, le gros du travail pourrait s'exécuter sur la terre ferme, et l'opération de la pose des tubes ne durerait que quelques heures. Le *banc du Varne*, situé entre le cap Grinez et le cap Eastivare, permettrait de partager l'œuvre en deux parties presque égales. Nous donnerons d'ailleurs ultérieurement des renseignemens techniques sur ce vaste projet. Nous voulons nous borner aujourd hui à le mentionner à la fois comme une œuvre sérieuse remise en des mains qui sauront l'apprécier, et comme un témoignage de l'activité qui gagne tous les esprits à la seule pensée de doter notre époque d'un gigantesque monument de science et de hardiesse.

Rien ne nous étonne plus aujourd'hui — et il nous semble qu'après le percement de l'isthme de Suez et le câble transatlantique, la jonction tubulaire de l'Angleterre à la France doit être le prochain triomphe de nos savans.

—

Le maréchal Canrobert a depuis depuis quelque temps laissé croître sa chevelure de façon à rendre Absalon jaloux. Or, dernièrement, comme il manifestait l'intention de faire exécuter son portrait par un photographe, sa femme lui conseillait de retrancher cet accessoire peu réglementaire. Mais lui, avec une sereine conviction:

— Du tout, madame. Mes cheveux appartiennent à l'histoire.

Commenter serait déflorer.

(1) La Prusse s'occupe de diminuer sa landwehr en augmentant ses troupes de ligne, dont la victoire a doublé la confiance et la force.

Lire dans le *Nain Jaune* un article singulier mais étincelant de M. Barbey d'Aurevilly sur... *les Petits Ventres*, ou, si vous le préférez, les *termes* entiers et les *demi-termes* pour jeunes personnes, bref, les ventres postiches. J'y prends en passant le mot de la fin.

Ce mauvais plaisant de Morellet, disait avec le cynique égoïsme du célibataire: « Je n'aime les enfants que quand ils crient. » Et on s'étonnait! et on demandait pourquoi?

— Parce que, quand ils crient, on les emporte! — répondait-il froidement.

—

L'*Univers* a reparu le 15. M. Veuillot débute en glorifiant le bras séculier. Il annonce qu'il a souscrit pour mille francs en vue de l'entretien de deux zouaves pontifidauy. On assure que c'est la volonté toute personnelle de l'Empereur (en dehors de l'administration) qui a permis à Veuillot de rompre si tôt le silence. Cette prohibition, regrettable en tout temps au point de vue du principe (car la liberté doit exister même pour ceux qui veulent la détruire), n'avait plus de raison d'être en présence de la future loi.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 26 avril	31 15
Clôture du 26 avril	32

Marseille le 20 avril.

Depuis ma dernière dépêche tous nos articles en général sont calmes, car les preoccupations politiques ne font qu'augmenter et par suite les transactions sont arrêtées Ainsi, pour les *Soies* et *Cocons*, bien que le stok soit très-peu important, les affaires sont presque nulles. Les prix sont cependant bien tenus, mais ce sont surtout des cours nominaux. Voici les derniers prix pratiqués. Soies Perse 52 fr. Cocons Volo. 25 fr.

La hausse cependant se maintient sur les *Blés* quoique les affaires soient rares. Pologne 40 à 42 fr. Enos 34 à 35 fr. 75 c. Marianopoli 40 à 41 fr. mais presque sans affaires à livrer; la confiance manque en général.

La baisse par contre se maintient sur les *Cotons*; les fabriques ralantissent leur travail. Salonique 140 fr. Volo 130 Trébisodde 102 à 105 fr.

Les transactions sur les *Peaux* se sont bornées aux articles de Maroc.

Et quant à celles sur les *Laines*, elles n'ont été alimentées que par les laines de Barbarie et du Maroc. Cet article est presque nul sur notre marché.

Enfin les graines de *Sesame* et de *Lin* sont rares et les prix cependant assez rémunérateurs. Sésames d'Anatoli 67 fr. 50 c. Lin d'Anatoli 36 fr. Ravison de Russie 21 fr.

Les esprits sont plus que jamais portés à la guerre et l'on pense qu'au premier jour et inopinement éclatera la première bombe; ces craintes ne sont pas de nature à élever les affaires.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 25 avril.

VARNA. bat. à vap. otto. *Tuna*, cap. Seiglio, mar. divers.
BATOUM. bat à vap. otto. russe, *Grand duc Constantin*, cap. Titienco, march div
SALONIQUE, bat. à vap. fr. *Militdja*, cap. Trebuchet, ayant touché, aux Dardanelles et Galipoli, div. march. et 115 pass.

Du 26 avril.

NICOLAIEFF, bat. à vap. angl. *Lena*, cap. Duffe, march div.
TRIESTE, bat. à vap. aut. *Jupiter*, cap. Suhor, ayant touché Corfou, Syra et Dardanelles, mar diverses.
VOLOS, bat. à vap. otto. *Omer Pacha*. cap. Malosevich, ayant touché Dardanelles et Galipoli, divers march. et 31 pass.

Du 27 avril.

MARSEILLE bat à vap. fr. *Eridan*, cap. Varengot. ayant touché Messine, Pyrée et Dardanelles march. div. et 40 pass
LIVERPOOL. bat à vap. ang. *Sidon*, cap. H. Hain. ayant touché, Malte, Syra et Dardanelles, march. div. et 17 passa.
VOLOS, bat. a vap. otto. *Chahper*, cap. Illich, ay. touché aux Dardanelles, div. march. et 8 passa.

28 avril.

TREBISONDE, bat. à vap otto. *Kars*, cap. Zanelli div. march.
ALEXANDRIE, bat. a vap. egyp. *Nezile*, cap. Ismail ayant touché Smyrne Dardannelles et Galipoli, div. march. et 85 pass
— bat. a vap. rus. *Junona*, cap Tomilovich, ay touché Port Said, Jaffa, Acri, Beyrouth. Tripoli, Lataquie, Alexandrette, Mersine, Rhodes, Chio, Smyrne, Macaronia et Eardanelle div. march. et 100 pass.
TRIESTE. bat. a vap. aut. *Vulcan*, cap. G. Florio, ayant touché Ancone, Brindisi, Corfou, Cefalonie, Zante, Cirigo, Syra, Chio, Smyrne, Metelin. Lemos, Dardanelles et Galipoli, div. march. et 42 pass.

DEPART des bat. à vap du 24 avril.

VARNA, bat. a vap. otto. *Peiki Cherif*, cap. Tomasetich, div. march.
--- bat. à vap. angl. *Normanby*, cap. Morton, march. div.

Du 26 avril.

MARSEILLE. bat. à vap. fr. *Algerie*, cap. Bahler, march div.
KUSTENDJE, bat. à vap. aut. *Lucifer*, cap. R Steyskal, div. march.
TREBIZONDE, bat. à vap. aut. *Malte*, cap. Colombo, div. march.
ROTERDAM, bat. à vap ang. *Lena*, cap. Duff, div. march.
SALONIQUE, bat. à vap. fr. *Clyde*. cap. Martin. march. div.

du 27 avril.

TRIESTE. bat à vap. aut. *Minerva*, cap. Calar, div. march.
DANUBE, bat. a vap. aut. *Tibesco*, cap. Lazarich, div. march.
BATOUM, bat. à vap. russe *Grand duc Constantin*, cap. Gitetiemo, march. div.
CRETE, bat. à vap. otto. *Tuna*. cap. G. Seiglio, div.
— bat. à vap. otto. *Omer pacha*, cap. Malossih, div

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 19 avril.

CARDIFF. brik aut. *Rudente*, cap. F. Guletich ch. de terre.
— br. ital. *Pasqualino*, cap. E. Cacace, char. de terre.
RHODES, br. angl. *Mary*, cap. J. Richards, lest,
MESSINE. brik italien, *Letteria*, cap. G. Romeo, lest.
LEITH, bar. ital. *Tre Amici*, cap. N. Roggiero, ch. de terre.
ALEXANDRIE, bar mekl. *Frenneschft*, cap. I. L. Moller, lest
TRAPANI, brik. ital. *Aurora*, cap. V. Cordillo, sel.
— brik ital *Michele*, cap. A. Scalieri, sel.
ALEXANDRIE. bar pruss. *Sirena*, cap. Cal. Rentil, lest.
— bark angl. *Walsoken*, cap. W. Selebek lest.
PORT-SAID, brik hell. *Nea Enossis*, cap. M. Pasqualis, lest
— bark anglais, *Excelesior*, cap. Sexton. lest.
MARSEILLE, brik hell. *Robinson*, cap. P. Cristofi march. div.
— bark russe, *Turka*, cap. Fogerlund, lest.
— bark italien, *Volonta di Dio*, cap. B. Chiesa, lest.
SPEZES, brik hel. *A. I. Theologos*, cap. I. Burechi, lest.
SYRA, brik hel. *Sofia*, cap. N. Rongencio, lest.

Du 20 avril

TRAPANI. br. ital *Assunta*, cap. G. Amaro, sel'
SAVONA, br. ital. *Due Marie*, cap. F. Amaro, planches.
LIVOURNE, br. ital. *Teti* cap. L. Ruzzetto, lest.
GENES. br. ital. *Figlia Accame*, cap. A. Repetto, lest
NAPLES, bar. angl. *Terentio*, cap. R. Wiggins, lest.
CIVITA-VECHIA, br. angl. *Athlete*, cap. Mac'Donald. lest.

DEPARTS du 4 Avril.

DANUBE. gab. hell, *Anastassis*, cap. J. Boucouvalas, lest.
— goelete hell. *Georgios*, cap. Alexandros Filipidhis, lest
— brik hellene, *Marigo*, cap. St. Anestassopulos, lest.
— brik hell. *Ayos Dhionissios*, cap. P. Cardavelas, lest.
— brik hell. *Ayos Yoanis*, cap, N. Cardavelas, lest.
— br. hell. *Sotirios Scafas*, cap. J. Andrea, lest.
ANGLETERRE, br. ital. *Emilio*, cap. A. Figari, blé.
— bark italien, *Fede*, cap. G. N Ravenna, blé.
— bark italien, *Anetro*, cap. Salvo Montelde, blé.
MARSEILLE. br. hell. *Evranghelistria*, cap. Alex. Siscos, blé
— br. hell. *Filadelfia*, cap. D. Moros, blé.
AZOFF, brik italien, *Camelctta*, cap. Genaro, lest.
— br. ital. *Franco*, cap. Cavassa, lest.
— br ital. *S. Luigi*, cap. F. Cordone, lest.
TAGANROK, br. hell. *Socratis*, cap. P. Anarghiros, lest.
— gabara hell. *Pistis*, cap. M. Raftopulos, lest
— br. hell. *I. Papandi*, cap. C. Apostolu, lest.
DANUBE, br. hell A. *Nicolaos*, cap. D. Paraskevas, lest.
— br. hell. *Ayos Spiridhon*, cap. N. Vuccinos, lest.
— br. hell. *Ayos Spiridhon*, cap. I. Mortis, lest.
— goelette hell. *Luisa*, cap. S. Licavelopulos, lest.
BERDIANSKA, bar. a. t. *Giovanni Gasparo*, cap. G. Persich, lest.
GALATZ. br. ang. *Ripple*, cap. J. Jefferes, lest
MARSEILLE. br. hel. A. *Nicolaos*, cap. C. Calimeris, lest
YDRA, gabara kell. *Yoanis*, cap. C. Costandinos, lest
ODESSA, br. ital. *Baccacicio*, cap L. Penco, lest.

Du 15 Avril.

ODESSA. trois-mâts, ital. S. *Pietro*, cap. Chiappara, lest.
— br. hell. *Zanthe*, cap. J. Dorzi, lest.
— br. hel. *Giorgios I.* cap. N. Caciulis, lest.
— br. ital. *Maria Vittoria*, cap. F. Poppola, lest.
— br. ital. *Ruggiero*, cap. Peragalo, sel.
— bar prus. *Aneta Elizabeth*, cap. Gilkth, lest.
— bar. prus. *Voddon*, cap. Schilfelberth, lest.
— schooner aut. *Diana*, cap. Antonio Cavalieri, lest.
— br. russe, *Dusco*, cap. M. Scopanich, lest
TAGANROK, br. hel *Georgios*, cap. A. Giorgiova, div. march.
--- br. hell. *Despina*, cap. Anesis, lest.
--- br. aut. *Ricordate*, cap. Antonio. Bolmarich, lest.
--- br. hell. *Evanghelistria*, cap. N. Xlies, lest.
--- goelete hell. A. *Nicolaos*, cap. Paleocrasas, citrons.
DANUBE goel. hell. A. *Nicolaos*, cap N. Raftopulos, lest.
— br. hel *Apostolos Petros*, cap. C. Papapetro, lest,
--- br. hellene, *Ayos Nicolaos*, cap. E. Psalidas lest.

NAVIRES *qui ont pris pratique auw Taches-Blanches et destinés pour Constantinoples.*

Suite du 15 avril.

GENES, br. ital. *Francesco*, cap. Sorbinetto, mar. div.
— bar. ital. *Gaetano*, cap. Razzetto, lest.
MAETE. bar. ital. *Angelo*, cap. Vassalo. lest.
NAPLES. br. nor. *Palder*, cap. Thomson, lest.
ALEXANDRIE, bar. aut. *Elpis*, cap. Martinolich, lest.
PYREE, br. ital. *Interpreto*, cap. Spanibinato, soufre.
MARSEILLE. br. ital. *Due Fratelli*, cap. Revello, lest.

Du 16 avril.

MARSEILLE, bar. ital. *Ottavia*, cap. Schiaffino, lest.
— br. aut. *Aron*, cap. C. Ivancich, lest.
— bar. fr. *Politas*, cap. Reboul, march div.
PORT-SAID, bar. aut. *Due Sorelle*, cap. Voccassovich, lest.
SMYRNE, schooner angl. *Jemardia*. cap. Johnson, lest.
MESSINE. schooner, ital. *Filomena*, cap. Gambardella, div.
CIVITA-VECHIA, br. aut. *Sion*, cap. G. Ivancich, lest.
GAETA, schooner. ital. *Filantropo*, cap. Acotto, lest.
— br. ital. *Nuova Costante*, cap. Mollino, div. march
CAGLIARI, brik italien, *Rosa d'Italia*, cap. Assunto, div, march
CASTELMARE brik, ital. *Paolina*, cap. Fienga, lest.
PROCEDA, br. ital. *Francesca*, cap. Scala, lest.
SCHIO, brik hell. *Melpomeni*, cap. Pappalas, lest.
— brik. hell. *Evanghelistria*, cap. Frangakis, lest.
MESSINE, brik hell. *Sofia*, cap. Vlassopulos, lest.
SYRA, brik otto. *A. Nicola*, cap. G. Logothetis, pierres
— brik hell. *Magdhalini*, cap Moris. lest.
MARSEILLE, brik hell. *Margharo*, cap. Petroyanis, lest.
— br. otto. *Schahini Deria*, cap. Panayoti, ch. de terre.
— brik hell *Aghathi Tihi*, cap. Tzakanias, lest.
SPETZES, brik hell, *Argo*, cap. Orloff, lest.
CATANIE. brik hell. *Maria*, cap. Vergoti, lest.
— brik italien, *Teresina*, cap Gjachetti, lest,
ALEXANDRIE. br. mekl. *Frendschaff*, cap. Muller, lest.
LIVOURNE, bark aut. *Cornocopia*, cap. Priscich, lest.
SMYRNE, brik ital. *Pittone*, cap. Marcello, lest.
MALTE. bar. angl. *Indipendenza*, cap, Salvatore. lest
CARDIFF, bark aut. *Antonio*, cap. Prossovich, ch. de terre.
— brik aut. *Prudente*, cap. Jallinich, charbon de terre.
MESSINE, brik italien, *Leterio*, cap. Romeo, lest.
BARCELLONE. bark prus. *R. Jacob*, cap. Waliace, lest.
GENES. br. aut. *Giuseppe Nicolo*. cap. Meschich. riz.
TRAPANI, goel. ital. *Aurora*, cap. Cardello, sel.
CASTELMARE. bar. ital. *Pasqualina*, cap. Cacace, char. de terre.
ZANTE, bark aut. *Germania*, cap Gerlich, lest.
RHODES, bark ang. *Mary*, cap. Richard, lest.
CHYPRE, brik hell. *Evanghelistria*, cap. Zacharia, charoubes.

Du 17 avril.

MARSEILLE, bar. hell. *Enossis*, cap Kokinis, lest
— br. ital. *Vittoria*, cap. F. Raffo, lest.
— bar. russe, *Turku*, cap. Fagerland, lest.
— brik hell *Robinson*, cap. Cristofi, lest.
— bark ital, *Volonta di Dio*, cap. Chiesa, lest.
PORT-SAID, br. aut. *Jesse*, cap. Cappone. lest.
— bar. ang. *Excelsion*, cap. Sexton, lest.
— brik hell. *Nea Enossis*, cap. Pasqualis, lest.
ALEXANDREI, bar. pruss. *Sirena*, cap. Reutel, lest.
TRAPANI, br. ital. *Assunta*, cap. Amaro, sel.
VENISE. bar. angl. *Orilla*, cap. Andrews, lest.
TALANONE. br. ital. *Teti*, cap. Razzetto, lest.
CHYPRE, bar. hell. *Dhio Adhelfi*, cap. Skularikis, caroubes.
SCHIO, bark ottom. *Panaya*. cap. Sarikas, lest.
SPEZES, br. hel. *Tharos*, cap. Apostolou, lest.

19 Avril.

THIRA, br. hell. *Panaya Kimissis*, cap. Nomicos lest.
— br. hell. *Panaya Hozzovitissa*, cap. Metressis vin
CASTELMARE br. hell. *A. Spiridhon*, cap. Costelos, lest.
CATANIE, br. hell. A *Costandinos*, cap. Svoronos lest.

Du 19 avril.

CHIO. br. ital. *Due Marie*, cap. F. Aste Feraglies
GENES. bar. ital. *Figli Accame*, cap. Repetto, lest
CIVITA-VECHIA, bar. angl. *Athlese*, cap Mac'Donald, lest
NAPLES. bar. angl. *Terentia*, cap. Wiggins, lest.
MARSEILLE. goel. aut. *Mare*, cap. Juviteo, march diverses.
— br. ital. *Promessa*, cap. Massa, lest.
— br ital *Angelo.*, cap. Massone, lest.
— br. ital. *Cosmopolita*, cap. Demartino, lest.
— bar. ital. *E. Fratolongo*, cap Morice, lest
NEWCASTLE. bar nor. *Gustaf*, cap. Iverson, ch. de terre.
ANVERS, br. ital. *S. Pasquale*, cap. Sabia, lest.
BARCELONE, bar. aut. *Eliza Maria*, cap. Marovich lest.
BEYROUTH, bark. angl. *Amalthia*, cap. Benney lest.

Note des batiments arrivés qui ont pris pratique a Cavak et a Buyukdéré.

le 22 Aril.

D'ODESSA pour Falmoutt, br ital. *Maria Vergine*, cap A. Preve, blé.
— pour Falmoulh. br. ital. *Memoria*, cap. Olivari, blé.
— pour Falmout br. ital. *Eratelli Chiozza*, cap. Chiozza, blé.
— pour Falmouth, br. ital. *Caviere*, cap. Schiapavassi, blé
— pour Falmout, br. ital. *Maria Gicante*, cap. Ratsios, blé.
D'IBRAILE pour Marseille, br. hel. A. *Nicolas*, cap Ghombon, blé.
— pour Naples. br. ital. *Futuro Diego*, cap. G. Rysso, blé.
De SOULINA pour Constantinople, br. ital. *Celestina*, cap. V. Catarovich, orge.

Du 23 avril.

D'IBRAILE pour Const. et Ordu, brik ital. *Talcte*, cap. Carnavale, blé.
— pour Pyree, br. hel. *S. Spiridione*, cap. Papadoyani, blé.
D'ISMAIL pour Const. et Ordu, br. russe, *Bysaution* cap. Stamatopulo, blé.

du 24 Avril.

D'ODESSA, pour Falmout, bark ital. *Bismark*, cap. Capuro, blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Federico*, cap. E. Massone, blé.
— bark ital. *Francesco Padre*, cap. L. Vassalo, blé.
— pour Falmouth br. ital. *Tonino*, cap. A. Calvara, blé.
pour Falmouth bark ital. *Sorte*, cap. A. Magnasco, blé.
D'IBRAILE, pour Messine, br. hel. A *Spiridion*, c. P. Maroulas, blé.
D'IBRAILE, pour Marseille, br. hel. *Saffo*, cap. Polimeropulos. blé.
D'ISMAIL, pour Const. et Ordu, br. hel. *A. Antema*. cap. Patrikios, blé.
De SOULINA, pour Falmouth, bark norw. *Unda*, c. Woie, blé
— pour Castelmare, br. hel. *Aneghnosiis*, cap. Boncomalas, blé.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

INTERNATIONAL

organisé par l'Académie de Belgique

—

Anvers, 25 août. 1er septembre 1867.

—

Le Congrès international d'Anvers, dont la réunion devait avoir lieu au mois d'août de l'année dernière et que l'épidémie ainsi que les événements politiques ont forcé d'ajourner, se tiendra dans le courant de l'année 1867. — Il s'ouvrira le 25 août prochain, à midi, et terminera ses travaux le 1er septembre suivant.

Les séances de cette grande assemblée scientifique se tiendront sous la présidence d'honneur de M. A. Vandenpeereboom, ministre de l'intérieur, dans les magnifiques salles de la Société royale d'harmonie, place de l'oncien canal, à Anvers.

Ce Congrès, coïncide avec l'exposition universelle de Paris et avec l'exposition triennale des beaux arts d'Anvers; presque toutes les illustrations historiques et archéologiques se sont déjà, depuis l'année dernière, fait inscrire au nombre de ses membres et la plupart des gouvernements de l'Europe y ont délégué des représentants officiels. Le roi des Belges, Léopold II, a promis à la commission directrice d'honorer le congrès de son Auguste présence.

Les adhésions doivent être adressés, Franco, aux secrétaires généraux, 19, rue du mai, à Anvers.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sa.., opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du Dr* PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se d près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

THANDELSREGISER

der kœnigliche Preussischen Gesandtscaft-Kanzlei zu Constantinopel.

In das Gesellshcafts- Register ist zufolge Verfügung vom heutigen Tage eingetragen

I unter N° II

die Handelsgesellschaft

» Ihmsen et Comp. »

zu Constantinopel und als deren Mitglider

1 der Kaufmann Max Ihmsen zu Constantinopel,

2 der Kaufmann Adolph Wedemeyer zu: Constantinopel.

II unter N° 2.

« Matthieu Gebrueder et Comp. »

vermehrt steht :

Die Gesellschaft ist am 1. October 1865 aufgelöst und dabei alle ausstehenden Forderungen und alle Shulden auf die Herren Max Ihmsen und Adolph Wedemeyer übertragen.

Constantinopel, den 23 April 1867.

DER KÖNIGLICHE GESANDSCHAFTS-KANZLEI von TWARDOWSKI.

MAISON D J. G. POPP
Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE - ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Celte Essence, destinée à la conservation les dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G[illegible] une attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries ; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses , francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale, franc 1. 60.

AVIS.
ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

PRÉPARATIFS PHOTOGRAPHIQUES garantis purs.

EXTRAIT DE VIANDE. (Fleischextract) préparé par M. le Professeur de Liebig.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

Aux Fabriques
DE

PARIS ET LONDRES
H. Depeyre et Cie

282, *Rue de Péra, au Téké,* 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1/2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Metal blanc garanti. — Exportation.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin , d'allemand et d'hebreu ancien.

S'adresser au bureau.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76

PENSION BOURGEOISE.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Ressam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférence , sur la hauteur de Sali-Bazar, ayant une vue magnifique.

S'adresser au Journal la Turquie.

DEMANDE D'UN EMPLOYÉ.

On demande un employé capable de prendre la direction d'une fabrique de tissus de coton et de laine à Belfast (Irlande.)

S'adresser avec toutes ses références , franco, à M. N. Granz, Linden et Comp. à Belfast.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RICKEHOFF.

Moumhané cité française N° 24

au 1er chambre n° 3

AVIS.

Un homme de bonne éducation, possédant des connaissances commerciales et parlant français, anglais, allemand, italien, serbe, hongrois, et un peu roumain, désire un emploi.

S'adresser au bureau.

HOTEL GIACOMO
A L'ILE DE PRINKIPO

Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le comfortable du service que pour la modicité des prix.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 70 ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boîte et sur la notice qui se distribue gratis, *la signature :* A. ROUVIÈRE *les initiales* A. R., *et la marque de fabrique.* Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.

A *Paris*, a la pharmacie LEROY, 45, rue Neuve-St-Augustin — A *Constantinople*, dépôt chez L. MEIFFREDY.— [illegible]

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Proprietés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés , plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes , des maux de seins, des plaies , blessures et ulcères , ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo , la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires , Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus , on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent , en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie , parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules , agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si préalablement les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient il fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes.

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.
A partir de lundi 10/22 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Ἀσμολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαϊρ
Ἀπὸ τῆς δευτέρας 10/22 ἀπριλίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ	Yéni-Mahallé. Γενὶ-Μαχαλέ	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ	Thérapia. Θεραπεία	Yéni Keui. Νεοχώριον	Sténia. Στένη	Emirghian. Ἐμιργιάν	R. Hissar. Ῥουμ. Ρ. Χισάρ	Bebek. Βεβέκ	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ-Κιοϊ	Kourou-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy. Ὀρτά Κιοϊ	Béchicktach. Βεσίκ-Τάς	Kabatach. Καμπά-Τάς	OBSERVATIONS
12	6 40	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1	7 40	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
3 45	10 25	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 15	9 55	11	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12 45	6 55	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1	7 40	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
1 45	8 25	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
2 15	8 45	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3	9 40	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vend. à 2 h. 30 m.
4	10 40	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukderé.
9 30	4 10	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 40	14	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	«»	«»	«»	—	

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καμπά-Τάς	Bechicktach. Βεσίκ-Τάς	Ortakeuy. Ὀρτά Κιοϊ	Kouru-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ	Emirghian. Ἐμιργιάν	Sténia. Στένη	Ienikeuy. Νεοχώριον	Therapia. Θεραπεία	Buyukdere. Βουγιούκ Δερέ	IENI MAHALE. Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ	OBSERVATIONS
1 30	8 10	4	—	«»	—	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2	10 40	2	—	—	—	—	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3 30	10 10	8	«»	«»	«»	—	Bechik	Ortak.	Arnaou	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vend. à Bebek aussi
2 15	8 55	14	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
9 30	4 10	17	—	«»	«»	Beilerg	Vanik.	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 15	4 55	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
11	5 40	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Retour au pont touchera Ortakeuy, Becchiktach
9	3 40	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
10 45	5 25	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 15	5 55	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	6 20	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-dére. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία	Beykos. Βεϊκός	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Tchiboukli. Τζιμπουκλί	Kanlidja. Κάνλιτζα	A. Hissar. Α. Χισάρ	Kandilli. Κανδυλλί	Vani-keuy. Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghel-keuy. Τσεγγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey. Βεϊλέρ-βεϊ	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Scutari. Σκούταρι	OBSERVATIONS
11 45	6 25	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
3 30	8 10	3	«»	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
5 15	9 55	11	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	
8 45	3 25	3	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	

Côte d'Asie, voyages de montée. Départ du pont. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὧρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὧρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey. Βεϊλέρ-βεϊ	Tcenghelkey. Τσεγγέλ-Κιοϊ	Vanikeuy. Βανὶ-Κιοϊ	Candilli. Κανδυλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlitja. Κάνλιτζα	Tchibouccli. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκός	Therapia. Θεραπεία	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ	OBSERVATIONS
10 30	6 10	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	Excepté les vendredis.
11	5 40	3	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.
3 30	0 20	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesmé, Orta-keui et Cabatasch.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 95.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr,
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr,
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 30 avril.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 26 avril 8 h. 40 m. soir.

Cours du 26 avril.

5 0/0 Ottoman-LONDRES clôture 27

Après Bourse (5 h. soir) 27 3/8

On croit que les bureaux rejetteront la demande d'interpellation déposée par M. Jules Favre.

Paris, 27 avril, 8 h. matin.

Les impressions pacifiques augmentent. Hier à 8 heures du soir la rente française était à 66 70.

La *Gazette du Nord* de Berlin à l'occasion d'un article du *Constitutionnel* publie un article pacifique.

Paris, 27 avril 1 h. 20 m. soir.

La rente française est à 66 95.

Vienne, 27 avril matin.

On assure que la Prusse est disposée à évacuer le Luxembourg et à accepter sa neutralisation sous des conditions de garantie des puissances signataires du traité de 1839.

Londres 27 avril 3 h. soir.

Consolidés Turcs 28

Londres, 27 avril 4 h. soir.

Consolidés Turcs 28 3/8

Paris, 27 avril 5 h. 40 m. soir.

Cours du 27 avril

5 0/0 Ott.	PARIS (clôture)	ouvert.	28 60
		clôture	28 60
	LONDRES	ouver.	28 1/8
		clôture	28 3/8
Emprunt Ott. 1865		ouvert.	
		clôture	215
3 0/0 Français		ouvert.	66 70
		clôture	67 50

Le motif de la hausse est que les bruits d'arrangement pacifique continuent.

Paris, 27 avril, 5 h. soir.

Au corps législatif, une lettre de M. Rouher annonce que le gouvernement désirerait vivement exposer l'état de la question du Luxembourg. Mais les négociations favorables au maintien de la paix étant activement poursuivies par les grandes puissances, le gouvernement est obligé à une grande réserve : il donnera des explications aussitôt que les circonstances le permettront.

La demande d'interpellation de M. Jules Favre est refusée.

La séance est levée.

Paris 27 avril 5 h. 40 m. soir.

Les journaux anglais proposeraient l'évacuation préalable du Luxembourg. Une conférence à Londres déciderait du litige.

L'adhésion de la France et de la Prusse est probable.

—

Paris, 29 avril 8 h. 30 m. matin.

Les journaux annoncent que la France et la Prusse ont accepté la réunion en conférence à Londres, sur la base de l'évacuation du Luxembourg et de sa neutralisation garantie par l'Europe.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

La situation du Mexique devient de plus en plus mauvaise. Une dépêche de San Luis de Potosi déclare que les jours même de l'empereur Maximilien ne sont plus en sûreté et que, dans tous les cas, il ne pourra réussir à se maintenir à la tête du gouvernement du pays.

Dans tous les cas, la fin de la lutte sera terrible, car le général impérialiste Miramon termine ainsi sa dernière proclamation :

« Soldats!

« Le gant nous a été jeté pour un duel à mort. Faisons à notre ennemi poltron l'honneur de relever ce gant. Mais écoutons aussi la voix de l'infortuné général Osola, qui, en 1858, disait : « Malheur aux vaincus! »

(Débats.)

—

Nous mentionnons, comme un bruit très-répandu, la nouvelle que l'Angleterre ne se serait pas contentée d'exprimer sur la valeur des traités de 1839 une opinion absolument contraire à celle du cabinet de Berlin, mais qu'elle agirait encore avec beaucoup d'insistance pour que la question du Luxembourg fût résolue dans le sens le plus conforme aux vœux des populations et à l'intérêt du gouvernement français. *(Mém. Dipl.)*

—

Un décret du vice-roi d'Egypte établit une école de marine à Alexandrie.

(Ind. Belge.)

—

Le préfet du Slesvig-Holstein fait publier que, conformément à un arrêté ministériel, tous les conscrits du Slesvig du Nord qui ont passé dans l'armée danoise, mais qui ont repris domicile au Slesvig, doivent être expulsés du pays, même ceux qui, après avoir renoncé à la nationalité danoise, reviennent plus tard, comme des élémens peu certains, se soumettre au service dans l'armée prussienne. *(Patrie)*

—

Les journaux allemands disent que toute la landwehr de l'Allemagne du nord va être munie de fusils à aiguille.

—

Le roi de Prusse a prononcé le discours suivant avant la clôture du *Reichstag* :

« Illustres, nobles et honorés Messieurs du *Reichstag* de la Fédération du Nord,

« C'est avec un sentiment de satisfaction sincère que je vous vois de nouveau réunis autour de moi, après la clôture de vos importants travaux.

« Les espérances que j'exprimais dernièrement ici même, au nom des gouvernemens alliés, se sont réalisées depuis.

« Vous avez compris, avec une gravité patriotique, toute la hauteur de votre tâche, et exercé sur vous-mêmes un empire volontaire, afin de ne pas perdre de vue le but commun. Aussi, avons-nous réussi à édifier sur des bases sûres une œuvre constitutionnelle, que nous pouvons, en toute confiance, laisser à l'avenir le soin de developper.

« Le pouvoir fédéral est investi d'attributions indispensables, mais aussi suffisantes, pour la prospérité et la puissance de la Fédération ; les Etats particuliers, garantis dans leur avenir par l'ensemble même de la Fédération, conservent la liberté de leurs mouvements partout où la diversité et l'autonomie restent possibles et fécondes. Aux représentants du peuple est assurée, dans les grandes questions nationales, une action en harmonie, à la fois, avec l'esprit des Constitutions et avec le besoin que les gouvernements éprouvent de sentir derrière leurs actes l'adhésion du peuple allemand.

« Nous tous, qui avons contribué à la réussite de cette œuvre nationale, gouvernements alliés et représentans du peuple, nous nous sommes empressés de fairesur certains points le sacrifice de nos opinions et de nos vœux ; nous le pouvions, convaincus que ces sacrifices profitaient à l'Allemagne, et que notre union les valait bien.

« Cet empressement unanime, ces efforts sur soi-même pour concilier des vues opposées, garantissent en même temps le progrès futur et fécond de la Fédération, qui, scellée aujourd'hui, achemine vers leur couronnement des espérances communes à nous et à nos frères de l'Allemagne du Sud.

« Le temps est venu où notre patrie allemande se trouve, grâce à l'union de ses forces, en état d'assurer sa paix, son droit et sa dignité.

« La conscience nationale, dont le *Reichstag* s'est fait la haute expression, a trouvé un écho puissant dans tous les pays de notre commune patrie.

Toute l'Allemagne, gouvernements et peuples, n'est pas moins unanime sur ce point : — que la puissance nationale de nouveau reconquise doit, avant tout, être employée à assurer les bienfaits de la paix.

« Honorés Messieurs, la grande œuvre à laquelle la Providenee nous a trouvés digne de concourir, touche à son accomplissement. Les représentations législatives des divers Etats ne refuseront point leur assentiment constitutionel à ce que vous avez fait d'accord avec les gouvernements. Le même esprit qui a assuré la réussite de vos travaux, présidera à leurs délibérations.

« Le premier *Reichstag* de l'Allemagne du Nord peut donc, en se séparant, se sentir fier de la conscience que les remerciments de la patrie l'accompagnent, et que l'œuvre qu'il vient de créer portera, avec l'assistance divine, d'heureux fruits pour nous et pour les âges à venir.

Que la bénédiction de Dieu s'étende sur nous et sur notre chère patrie! » . . .

(Correspondance de Berlin)

—

Le président du nouveau ministère italien, M. Rattazzi, en annonçant, à la séance du 12 avril, la formation du cabinet, a donné lecture d'un discours dont voici le résumé, d'après le journal *l'Italie* :

« Messieurs,

» En nous presentant devant vous, nous sentons toute la gravité de notre mission. L'indépendance de notre pays étant assurée nous devons maintenant songer à la réorganisation intérieure, afin que l'on ne puisse pas dire que nous n'avons pas su nous mettre à la hauteur de notre nouvelle situation. Nous devons nous appliquer dans le moindre délai à organiser notre administration et nos finances. Nous devons tous nous vouer à cette œuvre et nous convaincre de la nécessité qu'il y a à l'accomplir.

» Je ne veux pas vous exposer, en ce moment, tous les projets que nous avons l'intention de vous présenter ; il faudrait plus de temps qu'il ne m'en est accordé ; mais nous pouvons vous donner l'assurance que nous nous en tiendrons aux engagements pris par sa Majesté.

» Nous tiendrons compte de certains projets de loi déjà présentés pour la réorganisation de l'administration; et de la perception des impôts, nous tiendrons compte des études déjà faites par les bureaux de la Chambre

» Le premier projet de loi sur lequel le gouvernement devra réclamer votre attention est celui qui se rapporte à l'organisation communale, pour arriver à cette décentralisation administrative qui est conforme aux vœux de tous et aux vrais intérêts du pays.

» Un autre projet de loi que sera présenté et sur lequel nous appellerons la plus sérieuse attention de la Chambre, c'est celui de notre organisation militaire. Le gouvernement compte réaliser sur le budget de la guerre d'importantes économies, mais il désire en même temps que, par sa force effective, l'armée réponde aux exigences de la situation tant en ce qui regarde l'intérieur, qu'en vue des conditions générales de la politique européenne. Le gouvernement acceptera toutes les modifications qui peuvent être réclamées par les besoins du trésor, mais en tenant compte de ces diverses exigences.

Le président du Conseil s'exprime ensuite sur les budgets ordinaires et extraordinaires. Il assure qu'il tiendra la promesse faite par M. Deprétis, de présenter le budget de 1868 avant l'expiration du délai accordé par la Chambre pour l'exercice provisoire.

» Les suppléments au budget, qui ont été présentés par le gouvernement, faciliteront les études de la commission et permettront à la Chambre de voter le budget en temps utile.

» M. le président du conseil pense que si l'on approuve les budgets de l'année courante, on aplanit la voie à l'aprobation de ceux de 1868, parce que ces budgets pourront servir de base certaine et qu'il sera possible d'entrer, par là, dans cette situation normale qui est indispensable pour assurer le crédit du pays.

» Quant aux mesures nouvelles, le président du conseil indique une opération relative au patrimoine ecclésiastique, une réorganisation des travaux d'utilité publique garantis par l'Etat, et enfin la constitution d'établissements de crédit.

» M. le président du conseil ajoute sommairement que les mesures dont il a parlé ont fait naître des hésitations, mais que ces hésitations ont enfin cessé, et il espère que les décisions que prendra la chambre seront inspirées par les véritables intérêts du pays.

» Il compte sur le concours de tous pour réussir dans la réorganisation de l'administration et des finances si hautement réclamée, et il termine en disant qu'il espère fermement que les Italiens ne manqueront pas de répondre à l'attente que l'on a conçue d'eux.

—

La santé de la reine de Naples donne de vives inquiétudes. Sa Majesté souffre de la poitrine. Il y a peu de jours, un conseil de médecins a délibéré sur le choix du climat qui conviendrait le mieux à la malade. Il est possible que l'on se décide pour la Suisse. Vraisemblablement la reine quittera Rome dans peu de jours. *(Patrie.)*

—

L'*Impartial* de Véra-Cruz prétend que l'empereur Maximilien a l'intention d'adresser au peuple mexicain un dernier et touchant appel. Il serait tout disposé a proclamer la république, si les Mexicains prétèrent cette forme de Gouvernement, et à en à scepter la présidence. *(Patrie.)*

—

Si nous en croyons des dépêches particulières de Viénne, le gouvernement autrichien serait à la veille de faire, s'il ne l'a déjà fait, une première communication aux cabinets de Paris et de Berlin concernant la question du Luxembourg.

On ne saurait dire encore exactement, nons mande-t-on, les vues exprimées par le cabinet de Vienne, lesquelles ne seraient pas d'ailleurs, indiquées comme définitives.

(Patrie.)

LES SAUVEURS DE LA TURQUIE.

Depuis quelque temps, le sauvetage de la Turquie est à l'ordre du jour. Amis et ennemis font assaut de générosité et de bon vouloir pour ranimer les forces de *l'homme malade* en lui présentant des élixirs de longue vie.

De la part des amis sincères qui n'ont aucun intérêt à revendiquer l'héritage, une pareille sollicitude se comprend ; mieux que cela, le *malade* pouvait s'y attendre, sachant que de sa conservation dépend l'existence de gens rivés à lui comme à un frère siamois.

Il n'en est pas de même, lorsque des amis cachés viennent lui offrir, sous prétexte de remède héroïque, un breuvage savamment cuisiné dans quelqu'officine suspecte, et, dont l'odeur seule, trahit l'origine empoisonnée ; ou bien encore, introduisent la confusion dans les termes médicaux à ce point de présenter l'*amputation comme conséquence d'une évacuation*..... Dans ce cas, l'indignation cède la place au dégoût.

Nous avons eu l'occasion d'analyser, il y a quelque temps, un prétendu manifeste bulgare. Les protestations énergiques du peuple bulgare contre ce manifeste nous dispensent d'y revenir.

Il paraît qu'un premier fiasco n'a pas découragé les auteurs de ce factum, car depuis quelques jours le bruit circulait à Péra que le corps des Ulémas avait présenté à S. A. le Grand-Vizir, une sorte de protestation contre les réformes dont la promulgation est imminente.

Nous sommes parvenu à nous procurer un exemplaire de ce pamphlet qui s'intitule : Mémoire adressé par plusieurs patriotes ottomans, aux Ministres de la Sublime Porte. Nous avons lu cette chose, et nous voulons en dire quelques mots.

Mais avant tout, il importe de rappeler que, jamais, à aucune époque, ni en 1839 à l'apparition du Hatti-Schérif, ni en 1856 lors de la promulgation du Hatt-y-Houmaïoum, le gouvernement n'a rencontré de l'opposition, sous quelque forme que ce soit, de la part de ses sujets musulmans.

La plus faible notion de l'Orient suffit pour décharger *les patriotes ottomans* de la responsabilité d'un libelle qui n'a jamais, malgré le soin qu'on a pris à le faire croire, été écrit

---

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

—

XII

— Comment, toi, Furbice, tu recules ! murmura-t-elle à son oreille. Mais il dort, regarde ; j'en viendrais à bout, moi si j'avais ta force.

— Je te dis que je ne peux pas. Viens, viens, sortons d'ici, j'ai peur !

Et sans plus attendre, il s'éloigna pâle et chancelant comme un homme ivre.

Margaï le retrouva dans sa chambre.

— Il dormait, lui dit-elle en forme de reproche.

— C'est ce qui m'a épouvanté, répondit Furbice ; s'il eût fait un mouvement, un seul, il était mort. Mais ce sommeil tranquille m'a troublé. J'aurais préféré avoir à attaquer deux hommes bien éveillés.

— Alors, nous n'en finirons jamais !

— Si, mais à l'aide du poison seulement.

— Du poison, soit. Mais, où en trouveras-tu ? Il faut sortir de ces embarras. Des émotions comme celle-ci m'auraient vite tuée.

Elle était vivement émue en effet.

L'excitation qui l'avait soutenue jusque-là venait de passer, et un tremblement fiévreux agitait tout son corps.

En la voyant ainsi, Furbice l'engagea à prendre du repos, et partit un lui promettant de lui envoyer du poison le lendemain.

Elle s'endormit sur cette promesse, brisée de fatigue mais sans remords.

Lorsqu'il rentra chez lui, le jour allait paraître.

Accoutumée à l'existence singulière qu'il lui avait faite depuis longtemps, sa femme dormait, seule dans la maison, avec les enfants.

Pauvre Brigitte ! Malgré tous ses maux, la jalousie qui la torturait, les brutalités de tous genres qu'elle avait à subir, elle demeurait soumise à son mari. Jamais aucune plainte ne sortait de ses lèvres, jamais aucune confidence ne s'échappait de son cœur brisé,

Furbice, en arrivant, évita d'entrer dans la chambre où sa femme était couchée auprès du berceau de ses enfants.

Il s'arrêta dans une petite pièce attenant à la cuisine. C'est là qu'il renfermait les drogues destinées à ses chevaux. Il prit sur une étagère un grand bocal plein d'eau où l'on voyait briller de petits bâtons courts et minces, d'une couleur blafarde.

Il agita le bocal, et le liquide eut aussitôt des reflets semblables à ceux que produit sur la mer, durant la nuit. le sillon tracé par un navire. Alors il fit sauter le parchemin qui recouvrait le flacon, tandis que des vapeurs blanches se répandaient dans l'air. Puis il plongea ses mains dans l'eau, retira un des bâtons qui offrait l'aspect d'un morceau de cire et essaya de le briser. Il y parvint sans peine ; mais le choc ayant déterminé un frottement, la matière s'enflamma tout à coup et le maquignon n'eut que le temps d'ouvrir des doigts afin de n'être pas brûlé. Le phosphore, car c'était du phosphore, tomba sur la terre humide et s'y consuma lentement.

Satisfait de cette expérience, il referma hermétiquement le bocal et dit tout haut :

— Voilà qui fera l'affaire.

Il revint dans la cuisine, se jeta tout habillé sur un mauvais canapé recouvert d'un matelas bourré de paille de maïs, et y dormit profondément jusqu'au lever du soleil.

Lorsqu'il se reveilla, Brigitte vaquait silencieusement aux soins du ménage, et les enfants jouaient auprès d'elle.

— On ne m'embrasse donc pas, ce matin ? s'écria le maquignon.

Les deux petits, troublés au milieu de leurs jeux, s'approchèrent timidement. Leur père les mit sur ses genoux, et essaya de leur arracher un sourire. Ce fut en vain.

— Est-ce que je vous fait peur ? dit-il.

Comme ils ne répondaient pas, il les posa brusquement à terre, murmura quelques paroles grossières et alla voir ses chevaux. Mais auparavant il s'était tourné vers sa femme, qui avait regardé cette scène d'un œil en apparence indifférent, et lui avait dit :

— Je veux déjeûner. Que ce soit vite fait.

Lorsqu'il rentra, après avoir parcouru son écurie, son repas était servi au bout de la table, repas modeste et frugal, qui n'eut guère le don de lui plaire. Il ne se plaignit pas ; mais Brigitte, devinant sa répugnance, crut devoir s'excuser.

— Je ne m'attendais pas à ce que tu mangerais aujourd'hui, dit-elle, sans cela j'aurais essayé de te faire un déjeûner comme ceux de la Bastide-Neuve.

Furbice la regarda dédaigneusement et leva les épaules.

— Est-ce que je me plains, idiote ? Garde tes réflexions pour toi.

A cette brutale apostrophe, Brigitte baissa la tête, et une larme, une seule, car elle sut vite dominer son émotion, apparut dans ses yeux.

Quelques heures après, tandis qu'il se rendait à Cavaillon pour vendre des chevaux, la Valbray arrivait à la Bastide-Neuve.

Margaï était seule. La mendiante entra mystérieusement dans sa chambre et se débarrassant d'un objet qu'elle tenait caché sous sa pelisse.

— Ma mignonne, dit-elle, voici ce que Furbice vous envoie.

— C'est bien, répondit Margaï, il a tenu parole.

— C'est du phosphore, reprit la Valbray. Depuis longtemps, il repose au fond de cette eau. Elle en est tout imprégnée et constitue une sorte de poison dont l'effet est sûr. Toutes les fois que vous le pourrez. vous mettrez de cette eau dans les breuvages et dans les aliments de votre mari. Si cela n'opère pas assez vite, Furbice vous enverra autre chose.

— Il y a des poisons qui tuent sur le coup, dit-elle à la Valbray. Pourquoi ne m'a-t-il pas envoyé un de ceux-là ?

— Vous êtes trop pressée, mignonne, répondit la vieille. Les poisons qui tuent sur le coup, laissent des traces... Et la guillotine aussi tue sur le coup.

Et riant de son horrible jeu de mots, elle partit après avoir embrassé Margaï.

Le bocal resta tout le jour à la même place. La Valbray avait dit que, s'il se cassait, le phosphore prendrai feu. Margaï n'osait y toucher. Elle le contempla durant de longues

Voire le numéro du 27 avril.

en turc, ni traduit d'aucune langue, si ce n'est, peut-être, du toscan, Machiavel ayant écrit dans cette langue son *Livre des Princes*.

Toute l'argumentation du Mémoire attribué à des patriotes turcs roule sur ces données que le Koran est incompatible avec la civilisation moderne et que les Musulmans sont inférieurs aux populations chrétiennes de l'Empire.

Sans faire à cette mauvaise plaisanterie l'honneur d'une refutation en règle qui pourrait coûter trop cher à l'amour-propre de quelques-uns, nous rappellerons que la civilisation européenne a son berceau dans la civilisation arabe tout autant que dans la civilisation grecque ou romaine et que la Renaissance est fille des croisades tout autant que de la réforme. La barbarie ne découle pas davantage d'une interprétation saine du Koran que l'inquisition, la torture et les anto-da-fé ne découlent de la religion du Christ.

Pour ce qui est de l'infériorité supposée des Musulmans: depuis quand donc le vainqueur est-il inférieur au vaincu?

Tous les auteurs, tous les voyageurs qui ont écrit sur la Turquie, jusqu'à Byron qui est mort à Missolonghi et dont le jugement ne saurait être suspect, s'accordent à proclamer la supériorité du Turc sur les autres populations. Cette supériorité est incontestable sous le rapport du caractère, de la dignité, de la loyauté, de la délicatesse; elle l'est au point de vue physique par l'ouverture de l'angle facial, le redressement de la taille, la gravité de la démarche, la sobriété du geste, et,ce je ne sais quoi qui donne au Musulman un cachet de phylosophie placide et d'incontestable majesté.

Pourquoi donc le Turc, ce frère en religion de l'Arabe qui a fourni à l'Europe le voile de dentelle que l'art gothique a jeté sur la lourde architecture romane,qui nous a montré à tisser la soie, à forger le fer, à tremper l'acier; qui a fourni à la marine la boussole, les moulins à vent à l'industrie, le mouvement de l'horloge à la mécanique, les chiffres à nos calculs; qui nous a légué la médecine et qui a su conserver intact à travers les siècles ce magnifique cheval arabe la plus noble créature après l'homme; pourquoi donc ce peuple serait-il condamné à l'infériorité?

L'Histoire nous apprend que l'activité humaine ne connaît pas de frein, pas de carrière exclusive et que les peuples guerriers savent cultiver au besoin, avec un succès égal, le domaine des lettres, des arts, du commerce et de l'industrie.

Avant toutes choses, les Musulmans ont soif de justice: ils réclament en leur faveur la tolérance religieuse qu'on prodigue à tous. Quoi qu'on en dise, la Turquie est en progrès, et s'il s'agissait d'établir un parallèle entre les différentes nations de l'Europe, il s'en faudrait de beaucoup qu'elle fût au dernier rang. Elle n'est pas si malade qu'on le suppose et se passerait fort bien de certains médecins.

COROLLAIRE.

Dans un engagement récent en Crète l'armée impériale perdit 7 hommes tués: de ce nombre le nommé Tchilinghir Moustapha.Cet homme ayant été fait prisonnier, les insurgés lui coupèrent les mains, ouvrirent sa poitrine pour en arracher le cœur, puis lui tranchèrent la tête.

Espérons pour l'honneur de l'humanité et de la justice que le comité de secours pour les victimes de l'insurrection crétoise, dont font partie MM. Guizot, Villemain et Jules Favre comprendra la famille de ce malheureux dans la répartition des offrandes et que M.Victor Hugo trouvera dans ce fait un digne pendant à son roman du couvent d'Arcadion.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Mardi dernier, S Exc. M. Bourée accompagné d'une partie du personnel de l'ambassade, s'est embarqué sur le paquebot de station et s'est rendu pour la seconde fois au village de St-Stefano chez MM. Boghos Dadian.

La courtoisie exquise qui a toujours distingué la famille B. Dadian a donné lieu à cette seconde visite chez eux de M. l'ambassadeur de France ainsi que de MM. les secrétaires et drogmans de l'ambassade.

Après les honneurs d'usage, MM. Dadian avaient mis à la disposition des hôtes distingués les appartements qu'occupaient les Sultans Mahmoud et Medjid quand LL. MM. honoraient feu Boghos Dadian de leurs visites; mais M. l'ambassadeur, quoique à une heure de la nuit bien avancée, a dû reprendre le paquebot pour rentrer en ville.

—

Zikki pacha a été nommé gouverneur de Lazkiè.

—

M. Outrey, consul général, 1r drogman de l'ambassade de France à Constantinople a été élevé, par décret impérial en date du 13 avril, au rang de conseiller d'ambassade. Ce poste, qui n'existait pas dans la hiérarchie diplomatique française, a été crée spécialement par l'Empereur Napoléon pour récompenser M. Outrey des services exceptionnels que sa connaissance approfondie des affaires orientales l'a mis à même de rendre à son gouvernement.

La colonie française et toutes les personnes qui, s'étant trouvées en rapport avec M.Outrey ont pû apprécier ses hautes qualités, applaudiront à un avancement qui ouvre au titulaire l'accès aux fonctions les plus éminentes de la carrière diplomatique.

—

Par suite de la vigilance extrême de S. E. Hassan Tahssin pacha, gouverneur d'Ismid, cinq individus très suspects ont été arrêtés près de Yalova et conduits sous bonne escorte pour être passés à un interrogatoire. Ils ont tout d'abord voulu, mais inutilement,résister à la force publique.

—

S. M. le Sultan, voulant récompenser les services qu'ont rendus à l'Empire Messieurs Georges Zarifi, Abraham et Nessim Camondo, a daigné leur conférer son ordre Impérial du Médjidié de 2me classe.

Les insignes leur ont été remis hier par S. A. le Grand-Vézir.

—

La Poste locale va bientôt reprendre ses fonctions.

—

Sur la proposition du consulat-général de Constantinople, M. Pierre Genna, sujet italien, a été nommé vice-consul de Portugal à Gallipoli.

—

Le tirage de la loterie des Dames de charité, en faveur des pauvres malades, aura lieu à l'hôpital français,ce mardi 30 avril, à deux heures de l'après midi.

—

Il y a un an environ, Léonidas Bulgaris, saisi les armes à la main à Salonique où il voulait fomenter des troubles, a été envoyé à Constantinople avec ses complices. Jugé par les tribunaux il avait été condamné à mort mais S. M. I. le Sultan, au lieu de confirmer cet arrêt, daigna gracier le coupable et ordonna son renvoi en Grèce.

Nous apprenons aujourd'hui que le même Léonidas Bulgaris, à la tête d'une bande de brigands, se trouve sur la frontière de Thessalie et cherche à soulever les populations de cette province. Voilà comment Bulgaris a répondu à la magnanimité du Sultan!

—

On nous écrit de Larisse en date 12 avril:

J'aurais voulu depuis longtemps satisfaire votre juste curiosité, au sujet des bavardages d'une prétendue révolution de cette belle province si j'avais pu en détailler les faits véridiques; mais me trouvant trop loin des lieux où ces faits se passaient. je n'osais pas le faire de crainte d'altérer,ainsi que tant d'autres l'on fait, la vérité. Néanmoins aujourd'hui des circonstances m'ayant rapproché de ces lieux, où tant d'actions perverses se sont passées, je m'empresse de vous tracer en peu de mots ce que j'ai vu et ouï dire. Et si ma plume n'a pas l'élégance et la capacité voulues, je puis au moins me flatter d'avoir déclaré toute la vérité.

Vous devez savoir, qu'à l'époque où les mouvements révolutionnaires en Crète étaient dans leur plus grande effervescence, une rumeur s'était répandue en Europe par la voie de journaux puisant leurs nouvelles dans les gazettes qui arrivaient d'Athènes; que les provinces d'Epire et de Thessalie s'étaient soi-disant insurgées; cette fameuse insurrection n'était autre chose que ce qui suit:

Des émissaires créés par quelques hommes politiques de la Grèce, dont la fantaisie ardente rêve nuit et jour *la grande idée*, ont formé dans quelques parties de la Grèce une bande d'hommes, ont dépassé la ligne des frontières et sont entrés dans la province turque auprès du lieu appelé Agrapha, en surexcitant les habitants des villages à la révolte. Mais ces derniers, après mûre réflexion,et se rappelant ce qu'ils avaient souffert, il y a douze ans; étant d'ailleurs pleinement satisfaits du gouvernement de S. M. le Sultan (ainsi que les habitants de la Thessalie l'ont prouvé par plusieurs pétitions, ayant pour bût de prier le gouvernement impérial de les délivrer des mains de ces malfaiteurs), non seulement ont refusé de s'unir aux révolutionnaires, mais renforcés des quelques troupes irrégulières, qui se trouvaient sur les lieux comme garde frontière, ils les ont chassé des villages nommés Mastrojanni, Néochsri, Castania, etc. etc.

Ces fameux libérateurs des nations,après avoir commis les actes les plus atroces, et différents homicides, principalement sur des personnes qui, ne partageant pas leurs idées, ne voulaient pas les suivre, ces fameux libérateurs, dis-je, prirent la fuite.

Peu de temps après, les mêmes individus et en plus grand nombre reparurent à Agrapha, où ils prirent prosession de l'endroit nommé Petrillo, et composé de quinze petits villages, invitant de rechef ou forçant les paisibles habitants à se révolter. Cette fois ils avaient trouvé des collègues de même trempe d'esprit: un certain Athanasse Alexandre, et ses fils Démétrius, Barbajani, Basile et Georges ainsi que le sieur Caravuli, voleur et malfaiteur, qui s'était évadé des prisons de Constantinople, Jannaki Yconomou, Stathei, Georgopoulo, Léonida, Pappajanni Zacharaki, tous voleurs, ainsi qu'un certain Iconomou Georges, homme de mœurs irréprochables. Du reste, les noms de tous ces messieurs sont enrégistrés dans les archives de la police de Larisse. Comme chefs de corps, ils ont invité les fameux voleurs Chimnrioti. Caravuli, Costarello, Kitza, etc. etc.

Ces messieurs ont institué un gouvernement provisoire, dont le président est Athanasse Alexandri, et les membres ses compagnons. Ce gouvernement avait été installé dans le monastère de Spilia; d'où il faisait des proclamations, du papier-monnaie, et autres pièces officielles portant un sceau,qui est à l'effigie de la Grèce, et porte en lettres majuscules la souscription suivante: Gouvernement provisoire d'Epire et de Thessalie. Ces actes sont rédigés par M. Iconomidès, natif du village de Friki, en Thessalie, jadis rédacteur d'un journal en Lamie et dont les idées révolutionnaires sont connues de tout le monde. Sourds aux invitations du gouvernement ottoman de mettre bas les armes, ils continuaient à opprimer les malheureux habitants des villages de Petrillo.

Le gouvernement ottoman envoya alors pour les chasser un corps de soldats augmenté de quelques troupes irrégulières,ainsi que plusieurs chrétiens volontaires sous le commandement d'un chef turc. Ce que voyant, les voleurs après avoir lié les mains des villageois, qui ne voulaient pas les suivre et les avoir emmenés avec eux et brûlé leurs maisons, prirent la fuite sur le territoire hellénique.

Un autre corps de voleurs qui, sous la direction de Georges Alexandri, avait pris possession du pont de Coraca sur l'Aspropotam, a pris aussi la fuite, aussitôt que les troupes régulières eurent passé le fleuve. Le dernier corps était resté au monastère de Spilia, situé sur les frontières à une heure de distance du territoire hellénique. Ce monastère placé sur un rocher élevé et escarpé présentait une position assez forte. On ne pouvait y monter que par un sentier tournant et ne permettant le passage qu'à un seul individu. Les troupes impériales accompagnées des troupes irrégulières et des volontaires s'approchèrent du monastère le 24 janvier 1867, à 9 heures du soir à la turque, et, après l'avoir entouré autant que le temps et les lieux le permettaient, commencèrent à le bombarder, mais la nuit étant venue, il fallut cesser le feu. Alors les voleurs au nombre de 120 et sous le commendement de Démétrius et Alexandri, voyant qu'ils ne pouvaient s'opposer aux troupes, prirent la fuite en laissant sur le terrain six des leurs, et en emportant avec eux neuf blessés; parmi les morts, il y avait un caporal hellène ainsi que ses habits l'indiquaient, et,aussi sur la déclaration qu'en fit le prêtre du monastère, il avait reçu une balle à l'œil droit. Ce sous-officier avait avec lui six soldats hellènes. Immédiatement après la fuite de ces voleurs, les troupes impériales prirent possession du monatsère et rétablirent partout l'ordre et la tranquilité.

Voilà la fin de l'insurrection qui a tant ému les esprits en Europe. L'effet toutefois n'en a pas été moins terrible, car il est la conséquence de la misère et de la pauvreté des malheureux habitants d'Agrapha.

Si le gouvernement ottoman n'eut pas accordé des secours,tous ces malheureux seraient morts faute de nourriture, de vêtements et d'abri.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

Mételin, 18 avril.

Plusieurs correspondances de Mételin adressées au *Courrier d'Orient* et à des journaux grecs de Smyrne et de Constantinople et qui semblent avoir un auteur commun sont remplies d'attaques calomnieuses contre notre gouverneur-général, Husni pacha. Depuis quelque temps, le *Courrier* surtout, a pris le parti de dénigrer ce fonctionnaire qui pour la conduite qu'il a tenue dans les jours de la catastrophe qui a désolé notre île ne mérite que des éloges. Il est aisé au ton d'acrimonie qui règne dans ces correspondances de se convaincre que notre gouverneur général est en butte à une guerre systématique et que c'est un parti qui l'attaque plutôt que l'opinion publique. Nous avons malheureusement dans ce pays des excitateurs qui trouvant leur sphère d'action trop étroite, voudraient empiéter sur les attributions de l'autorité locale Si le pacha est un homme de sens et d'énergie et qu'il repousse de semblables prétentions, alors tout est mis en jeu, comme on dit ici, pour le démolir, tous les moyens deviennent bons pour arriver à ce résultat. Tel, dont les opinions d'hier, étaient dévouées au gouvernement, devient philellène et en vue d'exciter la population contre le pacha n'hésite pas à le lui présenter comme un ennemi des Grecs. De là, des pétitions qui se colportent et que de pauvres gens signent comme les moutons de panurge. Tels sont les moyens mis en œuvre dans les provinces lorsque on a intérêt à se défaire d'un fonctionnaire gênant.

Le public devrait se mettre en garde contre de pareilles manœuvres et se bien rendre compte du véritable état de choses en cherchant à pénétrer les motifs qui font agir certains correspondants dans l'appréciation qu'ils portent sur la conduite des gouverneurs des provinces. Je tiens autant que possible à rester dans la limite des faits et à ne pas imiter les détracteurs d'Husni pacha qui déclamant contre lui dans le vague ont recours aux grands moyens en designant ce fonctionnaire à la sévérité du gouvernement impérial. Le *Courrier d'Orient*, dans son numéro 1519, correspondance de Mételin, datée du 6 avril dernier, rapporte qu'un habitant du village d'Ipios, nommé Babakelli a été exilé à Ténédos sans forme ni procès. Ce Babakelli homme connu pour son esprit turbulent, n'a cessé pendant les jours qui ont suivi le tremblement de terre d'exciter la population de son village contre le Gouvernement Impérial, en insinuant que celui-ci, dans une circonstance si malheureuse pour le pays avait failli à tous ses devoirs, des allusions peu décentes ont même été faites et cela en des termes obscènes et que je ne saurais reproduire ici. Le pacha pouvait-il agir autrement dans un moment où l'effervescence aurait pu prendre de graves proportions? La prudence ne conseillait-elle pas d'éloigner provisoirement cet homme dangereux pour la sûreté publique et qui dans d'autres temps avait donné des motifs de plainte à l'autorité locale?

Le second fait rapporté dans la même correspondance: à savoir qu'un prêtre nommé Sophronios et un vieillard Athanas Pasavouras ont été incarcérés pour avoir prédit que l'île de Mételin allait être submergée, est faux de tous points; il n'y a eu aucune arrestation, je l'affirme en connaissance de cause, et la liberté de ces hommes n'a jamais reçu la moindre atteinte.

L'accusation la plus odieuse et la plus mensongère à l'encontre de Husni pacha est celle qui le représente comme s'étant montré indifférent au désastre qui nous a frappé.

Cela seul suffirait pour démontrer clairement au public le but qu'on poursui en dénigrant Husni pacha, car personne n'ignore qu'il a déployé dans cette malheureuse circonstance la plus rare énergie et un dévoûment qui honore l'homme autant que l'administrateur. Ne pensant qu'à ceux qui imploraient son secours, il a tout prodigué, et quand il a fallu songer à se mettre à l'abri pour la nuit, il avait tout donné. C'est du digne et trop injustement oublié le commandant de la *Blitz* que Son Exc. a reçu une petite tente dans laquelle pouvant à peine se mouvoir elle a passé une vingtaine de jours. Les tentes les plus commodes avaient été destribuées aux consuls d'Autriche, de France, d'Italie et de Russie. C'est à son initiative que nous devons les immenses secours du gouvernement impérial, de même que la construction des barraques qui, après le départ de Marco pacha ont été construites pour abriter les malheureux privés d'asile, c'est aussi à sa vigilance qu'est dû cet ordre admirable qui n'a cessé d'exister dans cette grave conjoncture alors que tous les liens de l'autorité semblaient un moment confondus. Le correspondant du *Courrier* a-t-il vu les choses, je l'ignore. Pour moi qui ne suis nullement prevenu contre Husni pacha, je me plais à les faire connaître au public, parce qu'elles sont un hommage rendu à la vérité et une justice rendue à un homme de cœur.

Un mot sur le projet de réorganisation militaire.

PAR LE GENERAL CHANGARNIER.

I.

Il est de doctrine en économie politique que les vieux impôts, facilement perçus, doivent être respectes, et qu'il convient de s'abstenir le plus longtemps possible de toute taxe nouvelle, même ingenieusement combinee. L'impôt du sang ne doit pas échapper à cette règle. En regrettant que la belle loi de 1832, si heureusement entrée dans les habitudes de la nation, ait semblé insuffisante, nous reconnaissons que le projet de reorganisation militaire n'a pas été conçu sans pretexte.

La France, qui n'a pas mis en mouvement un seul bataillon, croit avoir subi en 1866 un des plus grands désastres de son histoire. Justement inquiète de l'avenir, persuadee qu'il lui faudra reconquerir les armes à la main son importance ou s'affaisser, elle s'est demande si ses institutions militaires sont proportionnees aux exigences, aux perils de la situation. En reponse à la preoccupation generale, notre gouvernement, dont nous devons appuyer toutes les mesures capables de nous rendre notre securite et notre influence, a ordonne la fabrication de fusils se chargeant par la culasse, et reuni une nombreuse commission dite de defense nationale.

Sur le premier point, rien à contester. Sans considerer le fusil à aiguille, ce mediocre engin de guerre beaucoup trop vanté, comme la cause principale des victoires de la Prusse, reconnaissons l'urgence de donner à notre infanterie un fusil valant ou ayant la reputation de valoir au moins autant que celui dont cette heureuse puissance avait armé à propos ses bataillons. Même avec les généraux les plus confians en leur faculté de faire passer leur âme dans l'âme des soldats, il importe que ceux-ci ne croient pas à l'infériorité de leur armement.

En lisant le rapport de l'honorable marechal Randon, alors ministre de la guerre, et la liste très longue des membres de la commission militaire, nous nous sommes rappelé d'abord que, sous le régime de la loi actuelle de recrutement, la France n'a pas connu de revers, ensuite que le code civil a eu quatre rédacteurs, et les célèbres ordonnances de Louis XIV sur la marine et sur les forêts, chacune deux ou trois; nous avons pensé aussi à un opera-comique

---

heures, et lorsqu'elle était obligée de descendre, elle fermait à clef la porte de sa chambre. Mais, dès qu'elle était libre, elle remontait, comme si elle eût voulu surveiller cette terrible bouteille qui portait la mort dans ses fragiles flancs.

Le soir, en entrant sans lumière dans sa chambre, le bocal lui apparut tout en feu.

Ce phénomène, des plus simples, lui était inconnu et l'épouvanta.

— Ciel! dit-elle, il brûle!

Et elle s'élança sur l'escalier pour demander du secours.

Mais un instinct secret la retint. Comment expliquerait-elle la présence de ce flacon dans sa chambre?

Elle se rapprocha pour éteindre seule cet incendie singulier, et eut le courage de toucher le verre; il était froid. Alors, elle se rappela ce qu'autrefois elle avait appris au couvent, alluma une bougie à l'autre extrémité de la chambre, et la phosphorescence disparut.

Ces émotions avaient mis en elle une indicible terreur. A présent qu'elle était à la veille de commettre le crime, que l'instrument était dans ses mains, qu'elle sentait peser sur elle la responsabilité de tout ce qui allait se passer, le courage lui manquait: non pas qu'elle eût pitié de sa victime, mais la Valbray avait parlé d'échafaud, et l'échafaud lui faisait peur et plus encore que l'échafaud, la perspective de la honte qui rejaillirait sur elle si elle était découverte.

Elle eut presqu'un regret. Pourquoi avait-elle connu Furbice? Mais, ce mouvement de faiblesse n'eut pas de suite: sa destinée ne lui appartenait plus.

Un moment, elle eut aussi la pensée de prendre elle-même le poison.

— Alors, tout serait fini, se dit-elle.

Deux causes la retinrent. Le chagrin qu'elle causerait à son amant et la crainte d'être défigurée sans arriver à mourir rapidement.

Enfin, elle se décida.

Tous les soirs, Pascoul, en se couchant, avait coutume de boire une tisane chaude et calmante, destinée à le disposer au sommeil A l'heure ordinaire, il vit entrer sa femme dans sa chambre, portant entre ses mains une tasse fumante, pleine jusqu'aux bords.

Sur les traits de Margaï était répandue une angélique sérénité. Elle marchait avec une raideur automatique, mais d'un pas ferme et sûr.

— Bois, dit-elle à son mari.

Il prit la tasse en souriant et d'un trait il en avala le contenu.

— Cette tisane est aujourd'hui pire encore que les autres soirs, fit-il en rendant la tasse. Je n'en veux plus.

— Le médecin a ordonné de t'en faire prendre pendant quelques jour encore.

Il poussa un soupir et murmura ces simples mots:

— Quand donc pourrai-je m'arracher à ses griffes?

Puis se rapprochant de sa femme, il voulut l'embrasser.

— Ah! s'écria-t-elle avec horreur, laisse-moi.

— Je suis donc à faire peur, demanda-t-il. Je t'aime pourtant! Tu es si belle, ma Margaï!

Elle essaya de s'enfuir.

— Ne pars pas, dit-il doucement, au nom de l'enfant que tu portes, ne t'en va pas!

Elle essaya de s'enfuir.

— Ne pars pas, dit-il doucement, au nom de l'enfant que tu portes, ne t'en va pas!

Elle était alors grosse de plusieurs semaines, et la prudence lui avait fait un devoir de prévenir son mari, lorsque cette grossesse s'était déclarée. Le même sentiment la retint encore.

— S'il n'en meurt pas, j'en mourrai, se dit-elle, lorsqu'elle se trouva seule.

Durant quinze jours, elle servit à Pascoul de l'eau phosphorée dans ses tisanes. Mais Furbice s'était trompé sur l'efficacité de ce poison. On sait, en effet, que le phosphore ne se dissout pas dans l'eau froide. L'eau prend le goût et l'odeur du phosphore, mais elle absorbe la matière en si petite quantité qu'elle ne saurait avoir d'autres résultats que de produire des désordres dans l'estomac.

C'est ce qui arriva. La santé du malheureux Pascoul s'altéra de nouveau, mais aucun syptôme grave ne fit présagor sa fin prochaine.

Margaï se désespérait en constatant que le résultat si vivement désiré n'arrivait pas. Pour comble de malheur, Furbice n'apparaissait plus que rarement à la ferme. De temps en temps, il venait voir Pascoul, et comme celui-ci lui reprochait la rareté de ses visites, il alléguait l'importance de ses occupations. La Valbray lui avait dit:

— Crois-en mes conseils. Montre-toi partout, excepté à la ferme. Fais en sorte qu'on te suppose absorbé par les affaires. Vas en voyage aussi souvent que tu pourras. De cette manière, lorsque Pascoul succombera, personne ne songera à t'accuser de sa mort.

Furbice suivait cet avis, et Margaï ne le voyait plus durant le jour. La nuit, il venait encore quelquefois, mais toujours à la hâte.

Elle souffrait horriblement de ce déploiement de prudence, car, livrée à elle-même, chargée de l'horrible mission de tuer son mari, elle ne trouvait autour d'elle ni encouragements, ni conseils; elle pensait que Furbice ne la secondait pas assez dans cette tâche monstrueuse. A la vérité, elle recevait de lui, par l'intermédiaire de la Valbray, des billets que par son ordre elle brûlait, après les avoir lus. Mais ces billets ne pouvaient lui procurer les mêmes douceurs que sa présence. Elle se plaignait amèrement de la position qui lui était faite, et il n'est pas sans intérêt de publier, dès à présent, certains fragments de lettres qu'elle lui adressait, soit par la Valbray, soit par Moulinet. Ces lettres furent mises au jour plus tard; car, cédant à un ignoble calcul, Furbice les conservait toutes, tandis qu'il ordonnait de détruire les siennes.

« Mon bon mari, écrivait-elle (dès cette époque, elle ne l'appelait plus que de ce nom) je commence à m'inquiéter. Je vois que le poison opère bien doucement. La première bouteille était meilleure que les autres. Je n'oublie aucune de tes recommandations. Mais, hélas! je n'arrive pas au but. Que dois-je faire? Ordonne, j'obéirai. J'ai commencé la faute. Rien ne pourra plus me faire reculer. »

Et comme Pascoul la pressait d'en finir, elle lui répondait:

« Je suis toujours dans les mêmes intentions. Je fais ce que je peux; mais il ne m'est pas possible d'aller plus vite. J'en suis désespérée. Je pense toujours à toi. Cette nuit, je me suis vue dans tes bras. Comme j'ai hâte de t'embrasser et que je voudrais être déjà ta femme! Si tu voulais m'aider, nos peines toucheraient bientôt à leur terme. Les hommes ont plus de courage que les femmes, et il te serait si facile d'en finir d'un seul coup avec lui. »

(*Sera continué demain*)

dont notre enfance s'est amusée, et dans lequel un personnage fait annoncer au son du cor ses desseins secrets.

Le type dont plusieurs écrivains reprochent à notre gouvernement de trop s'écarter dans ses projets est-il bien choisi? Les hommes qui ne s'inclinent pas sans examen devant la fortune et qui ont recueilli des renseignemens exacts ne le croient pas. Nous ne manquerons jamais à l'égard de l'armée prussienne du respect qu'on se doit entre soldats et même entre ennemis. Si nous nous occupons d'elle aujourd'hui, si nous ne manifestons pas pour elle une admiration sans mélange, c'est qu'elle a partout en ce moment la faveur du vulgaire.

La foudroyante campagne terminée à Sadowa n'était pas la première épreuve des modernes institutions militaires de la Prusse. Sans parler de la triste guerre de 1849, les deux campagnes contre le loyal et infortuné Danemark, la première peu glorieuse pour l'agresseur, qui fut battu à Istedt, la seconde rendue trop facile par le concours de l'Autriche malavisée, avaient conseillé quelques réformes, donné de l'expérience à une partie des troupes et d'utiles enseignemens à tous les officiers. Et pourtant, margré ses rapides victoires sur les vaillantes troupes autrichiennes commandées par des généraux dignes d'elles par le courage, mais dont la fortune n'a pas dû couronner la méthode, l'armée prussienne, très jeune, doublée d'une réserve brusquement enlevée à ses occupations sédentaires, a montré qu'elle n'est pas apte à supporter les fatiques d'une longue guerre. Dans une campagne de quelques jours, elle a jonché les routes de ses traînards, encombré les hôpitaux de ses malades Devant un ennemi tenace, obstiné, disputant pied à pied le sol de la patrie, elle se serait éteinte, malgré sa bravoure incontestée, longtemps avant l'accomplissement de sa tâche.

Notre époque est riche en admirateurs du succès, en hommes habiles à découvrir les causes légitimes des faits accomplis Si les deux principales armées prussiennes, largement séparées, ont traversé la Silésie et la Saxe sans rancontrer un ennemi, si elles ont passé des défilés dangereux, opéré leur jonction en Bohême et gagné une grande bataille sur une armée déjà fort affaiblie par des échecs partiels, si à la droite des Prussiens une de leurs armées secondaires, d'abord battue par les soldats bavarois, plus préoccupés de l'honneur du drapeau que des finesses de la politique, les a vus se replier devant elle, la gloire de ces événemens revient au libéralisme représenté par M. le comte de Bismark, ce hardi et habile serviteur de son pays, et par ces brillans officiers prussiens presque exclusivement recrutés dans l'ordre de la noblesse. On pardonnera à un bourgeois, à un parvenu, de sourire de ces belles découvertes. Si l'Autriche eût eu encore un capitaine tel que l'archiduc Charles, notre illustre adversaire de 1794 à 1809, qui était peut-être un aristocrate, des hardiesses très heureuses pourraient passer aujourd'hui pour des imprudences dont des écrivains ingénieux feraient peser la responsabilité sur la chambre des seigneurs de Prusse La constitution du grand empire d'Allemagne par l'Autriche nous aurait désolé, par la Prusse elle ne peut nous plaire.

II.

On a osé dire qu'en 1866 la Prusse a mis 700,000 hommes en campagne. C'est une grande exagération. On a ajouté que désormais elle pourra opposer à ses ennemis 1 million 400,000 hommes Cela n'est pas plus vrai. Ce qui malheureusement est certain, c'est que les états de la rive gauche du Mein, abjurant leur indépendance, se sont rangés sous la bannière de la Prusse. Ce qui est possible, puisque cela s'est déjà vu, c'est une coalition disposant contre nous d'armées très nonbreuses.

En présence de faits menaçants, en prévision de redoutables éventualités, devons-nous, ainsi que le propose après beaucoup d'autres un membre de la commission nommée par le corps législatif, donner à toute notre jeunesse valide un semblant d'instruction militaire? Avec des hommes interrompant chaque année leurs occupations habituelles pour s'exercer au maniement des armes, cette moindre partie de l'éducation du soldat, on peut avoir des troupes d'assez belle apparence, mais molles dans la fatigue et les privations, peu affectionnées à leurs chefs, agitées, inquiètes devant l'ennemi, discutant toutes les chances de la lutte, s'exagérant volontiers les mauvaises, capables d'un effort généreux, non moins capables d'une panique. Remercions notre gouvernement de n'avoir pas voulu confier uniquement à une si frêle organisation les destinées de la France.

Au début de notre révolution, nous fûmes aussi souvent vaincus que vainqueurs. Nous dûmes notre salut aux divisions et à l'inertie de nos ennemis, surtout à l'armée de la monarchie, qui donna à nos braves volontaires de bons exemples, des chefs et le temps d'acquérir de la cohésion et de l'expérience. L'Amérique, à la fin de sa longue guerre civile, a eu, comme aujourd'hui la Prusse, la faveur de la mode. De fort honnêtes gens nous conseillaient alors de congédier la plus grande partie de nos troupes et d'attendre le danger pour imiter l'improvisation militaire des Etats-Unis. Quelques-uns de nos voisins étant plus ambitieux et mieux préparés que les Peaux-Rouges, ne nous persuadons pas que nous aurons toujours le temps de faire surgir de terre des armées capables de couvrir notre honneur et nos intérêts.

On ne saurait trop admirer l'imperturbable activité de la grande république, incessamment recrutée d'audacieux représentans de tous les pays. Elle se gouverne à son gré, elle sait même se passer de gouvernement. Quand le désordre est dans les pouvoirs proposés au maintien de l'ordre, elle laboure, elle trafique, elle vaque à ses affaires, et ne semble nullement disposée à régler ses comptes par la banqueroute Voilà ce qui nous charme en elle, voilà ce que nous préférons à la gloire d'avoir dépensé, pour faire rentrer ses provinces insurgées dans l'obéissance, beaucoup plus d'argent que l'Angleterre en vingt-deux ans de guerre, alors qu'elle soudoyait contre nous toutes les armées du continent européen. Si les états du nord avaient eu devant eux un adversaire bien organisé, capable de poursuivre à fond un succès, la déroute de Bull-Runn aurait pu avoir de graves conséquences.

Nos sages, heureux et libres voisins les Suisses ont droit à la sympathie de toutes les nations. Ils ont été souvent pour la France de vaillans adversaires, plus souvent des auxiliaires non moins intrépides. Quoiqu'en 1814 et en 1815 il n'aient pas essayé de faire respecter leurs frontières, ils défendraient certainement avec beaucoup d'énergie leurs montagnes contre un envahissement dont rien ne justifierait l'odieuse iniquité; mais quand de très bon Français, qui ne voudraient pas désarmer leurs pays, lui conseillent de renoncer à ses institutions militaires pour adopter celles de la Suisse, ils oublient que si des citoyens, même peu excercés au maniement des armes, ont souvent défendu avec honneur des murailles, ceux pour qui le métier de soldat n'est qu'un passe-temps doutent d'eux-mêmes en rase campagne, doutent encore davantage de leurs chefs qu'ils n'ont jamais eu l'occasion d'éprouver, et peuvent être plus redoutables à leur propre général qu'à leurs adversaies.

Pénétré d'un sincère et affectueuse estime pour les hommes de bien qui croient que l'épanouissement de la liberté en France désarmerait immédiatement toutes les ambitions en Europe, nous espérons que notre pays demeurera sourd à leurs honnêtes et décevantes paroles. Partout et dans tous les siècles, la modestie a été une vertu rare chez les victorieux. Ceux d'aujourd'hui sont plus occupés de s'assimiler leurs conquêtes et d'en préparer de nouvelles qu'enclins à suivre les conseils et à imiter les institutions pacifiques de leurs voisins Entre 1867 et 1847, il n'y a aucune ressemblance morale, politique ou militaire.

Malheur à la France, si, brisant la chaîne de ses glorieuses traditions, elle se lassait d'avoir une armée plus puissante par l'organisation que par le nombre! — Etaient-ils des soldats improvisés, ces 50,000 hommes qui sous les ordres du général Bonaparte, eurent raison en quinze mois de l'armée piémontsise et de trois armées autrichiennes? — Étaient-ils de nouvelle levée, ces 130,000 soldats qui, partis du camp de Boulogne, allèrent rapidement cerner Ulm, et peu de jours après entrèrent dans Vienne, n'ayant à envoyer dans les hôpitaux que des blessés? — Etaient-ils des demi-bourgeois demi-soldats, ceux qui pendant deux hivers ont vécu dans la tranchée de Sébastopol, et, sans que leur courage eût été refroidi par plusieurs assauts infructueux, en livrèrent un décisif? — Avaient-ils été enlevés récemment à l'atelier, au salon, à la charrue, ces admirables soltats qui, au Mexique, n'ont jamais tenu compte des distances ni du nombre de leurs ennemis? Laisse enfin de faire couler leur sang généreux pour d'ingrats étrangers voués à l'anarchie la France les rappelle. Qu'elle n'oublie pas leur gloire! Que cette gloire lui soit une consolation des mécomptes de la politique et un préservatif contre de dangereux engouemens!

Quand ils ont accompli la tâche imposée par la patrie, nos soldats, si modestes en France après leurs victoires de Crimée et d'Italie, si doux en Algérie aux populations soumises, si peu bruyans à Romme quand ils y protégeaient la papauté, deviennent des citoyens excellens, des pères de famille exemplaires Où les administrations publiques et les compagnies de chemins de fer trouvent-elles des employés plus exacts, plus propes que parmi eux? A qui confions-nous plus volontiers nos clés et l'intérieur de nos maisons? De tels soldats sont admirés dans tous les pays, même dans ceux où fleurit la landwehr. N'envions pas cette institution à ceux dont elle fait la confiance. La landwhr est la réserve de ces armées qui, en quelques semaines d'été et dans des contrées très riches, perdent beaucoup plus d'hommes par les marches prolongées et les bivouacs que par le fer et le feu de l'ennemi. On les appelle des armées économiques. Ce n'est pas la population qu'elles économisent; elle ne pourrait les maintenir longtemps à leur premier effectif (1).

Pour justifier de telles prodigalités d'hommes, pour nous habituer à l idée de mettre en ligne des générations tout eetières, certains publicistes affirment, et le principal orateur du gouvernement a dit au corps législatif dans la séance du 18 mars, que les guerres seront désormais de très courte durée, et qu'un premier choc pourra décider du sort des empires. Il n'est pas utile de nous calomnier nous-mêmes. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, les premiers arrêts de la fortune des armes étaient contraires à la France, elle leur serait certainement rebelle. Elle ne doit pas compromettre en une seule fois toutes ses ressources. Les nations qui prodiguent les leurs peuvent seules être contraintes à courber la tête après un premier revers.

(*A suivre*)

VARIÉTÉS.

Une idée, qu'on eût traitée de folie il y a seulement dix ans, germe dans le cerveau des savans: c'est la jonction de la France et de l'Angleterre par un tunnel sous-marin à travers la Manche.

Plusieurs ingénieurs français ou anglais ont déjà exposé des plans. Un jeune ingénieur civil de Mons (Belgique). M. Jules Babut du Marès, vient de présenter à l'Empereur tout un projet sérieusement étudié, et dont Sa Majesté s'est entretenue avec l'auteur, dans une audience particulière.

Nous n'avons aucune autorité pour juger, au point de vue scientifique, l'œuvre de M. Babut du Marès. Mais cette œuvre a un côté qui ne saurait nous échapper: songer à réunir l'Angleterre à la France par un de ces prodiges comme la science moderne en accomplit chaque jour, c'est flatter les plus nobles sentimens qui agitent notre époque; c'est mettre en émoi tous les intérêts à la défense desquels notre société s'est vouée! Annuler la Manche, comme on a annulé les Alpes et les Pyrénées; faire disparaître les entraves que la nature a créées aux relations des deux plus grandes nations industrielles et commerciales du monde entier, n'est-ce pas un rêve dont la réalisation est bien faite pour enthousiasmer?

M. Babut du Marès, dans le travail qu'il a soumis à l'Empereur, propose l'établissement d'un tunnel-tubulaire qui relierait, sans rupture de charge, les chemins de fer anglo-français. Trois systèmes ont déjà été étudiés: une communication souterraine, par un tunnel à construire au sein des roches sous-marines; une communication sous-marine par un tube; une communication à la surface par un pont. Des obstacles bien connus rendent presque impossible un tunnel dans les roches, sans compter les immenses sacrifices de temps et d'argent; l'idée d'un pont est à peine discutable; reste donc le système tubulaire.

M. Babut du Marès a étudié l'établissement d'un tunnel reposant sur le lit de la Manche, et, d'après ses plans, le gros du travail pourrait s'exécuter sur la terre ferme, et l'opération de la pose des tubes ne durerait que quelques heures. Le *banc du Varne*, situé entre le cap Grinez et le cap Eastivare, permettrait de partager l'œuvre en deux parties presque égales. Nous donnerons d'ailleurs ultérieurement des renseignemens techniques sur ce vaste projet. Nous voulons nous borner aujourd hui à le mentionner à la fois comme une œuvre sérieuse remise en des mains qui sauront l'apprécier, et comme un témoignage de l'activité qui gagne tous les esprits à la seule pensée de doter notre époque d'un gigantesque monument de science et de hardiesse.

Rien ne nous étonne plus aujourd'hui — et il nous semble qu'après le percement de l'isthme de Suez et le câble transatlantique, la jonction tubulaire de l'Angleterre à la France doit être le prochain triomphe de nos savans.

—

Le maréchal Canrobert a depuis depuis quelque temps laissé croître sa chevelure de façon à rendre Absalon jaloux. Or, dernièrement, comme il manifestait l'intention de faire exécuter son portrait par un photographe, sa femme lui conseillait de retrancher cet accessoire peu réglementaire. Mais lui, avec une sereine conviction:

— Du tout, madame. Mes cheveux appartiennent à l'histoire.

Commenter serait déflorer.

Lire dans le *Nain Jaune* un article singulier mais étincelant de M. Barbey d'Aurevilly sur... *les Petits Ventres*, ou, si vous le préférez, les *termes* entiers et les *demi-termes* pour jeunes personnes, bref, les ventres postiches. J'y prends en passant le mot de la fin.

Ce mauvais plaisant de Morellet, disait avec le cynique égoïsme du célibataire: « Je n'aime les enfants que quand ils crient. » Et on s'étonnait! et on demandait pourquoi?

— Parce que, quand ils crient, on les emporte! — répondait-il froidement.

—

L'*Univers* a reparu le 15. M. Veuillot débute en glorifiant le bras séculier. Il annonce qu'il a souscrit pour mille francs en vue de l'entretien de deux zouaves pontifidauy. On assure que c'est la volonté toute personnelle de l'Empereur (en dehors de l'administration) qui a permis à Veuillot de rompre si tôt le silence. Cette prohibition, regrettable en tout temps au point de vue du principe (car la liberté doit exister même pour ceux qui veulent la détruire), n'avait plus de raison d'être en présence de la future loi.

(1) La Prusse s'occupe de diminuer sa landwehr en augmentant ses troupes de ligne, dont la victoire a doublé la confiance et la force.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 26 avril	31 15
Clôture du 26 avril	32

Marseille le 20 avril.

Depuis ma dernière dépêche tous nos articles en général sont calmes, car les préoccupations politiques ne font qu'augmenter et par suite les transactions sont arrêtées Ainsi, pour les *Soies* et *Cocons*, bien que le stok soit très-peu important, les affaires sont presque nulles. Les prix sont cependant bien tenus, mais ce sont surtout des cours nominaux. Voici les derniers prix pratiqués. Soies Perse 52 fr. Cocons Volo. 25 fr.

La hausse cependant se maintient sur les *Blés* quoique les affaires soient rares. Pologne 40 à 42 fr. Enos 34 à 35 fr. 75 c. Marianopoli 40 à 41 fr. mais presque sans affaires à livrer; la confianee manque en général.

La baisse par contre se maintient sur les *Cotons*; les fabriques ralantissent leur travail. Salonique 140 fr. Volo 130 Trébisodde 102 à 105 fr.

Les transactions sur les *Peaux* se sont bornées aux articles de Maroc.

Et quant à celles sur les *Laines*, elles n'ont été alimentées que par les laines de Barbarie et du Maroc. Cet article est presque nul sur notre marché.

Enfin les graines de *Sesame* et de *Lin* sont rares et les prix cependant assez rémunérateurs. Sésames d'Anatoli 67 fr. 50 c. Lin d'Anatoli 36 fr. Ravison de Russie 21 fr.

Les esprits sont plus que jamais portés à la guerre et l'on pense qu'au premier jour et inopinément éclatera la première bombe; ces craintes ne sont pas de nature à relever les affaires.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 25 avril.

VARNA. bat. à vap. otto. *Tuna*, cap. Seiglio, mar. divers.
BATOUM. bat à vap. otto. russe, *Grand duc Constantin*, cap. Titienco, march div
SALONIQUE, bat. à vap. fr. *Mitidja*, cap. Trebuchet, ayant touché, aux Dardanelles et Galipoli, div. march. et 115 pass.

Du 26 avril.

NICOLAIEFF, bat. à vap. angl. *Lena*, cap. Duffe, march div.
TRIESTE, bat. à vap. aut. *Jupiter*, cap. Suhor, ayant touché Corfou, Syra et Dardanelles, mar diverses.
VOLOS, bat. à vap. otto. *Omer Pacha*. cap. Malosevich, ayant touché Dardanelles et Galipoli, divers march. et 31 pass.

Du 27 avril.

MARSEILLE bat à vap. fr. *Eridan*, cap. Varengot. ayant touché Messine, Pyrée et Dardanelles march. div. et 40 pass
LIVERPOOL. bat à vap. ang. *Sidon*, cap. H. Hain. ayant touché, Malte, Syra et Dardanelles, march. div. et 17 passa.
VOLOS, bat. a vap. otto. *Chahper*, cap. Illich, ay. touché aux Dardanelles, div. march. et 8 passa.

28 avril.

TREBISONDE, bat. à vap otto. *Kars*, cap. Zanelli div. march.
ALEXANDRIE, bat. a vap. egyp. *Nezile*, cap. Ismail ayant touché Smyrne Dardannelles et Galipoli, div. march. et 85 pass
— bat. a vap. rus. *Junona*, cap Tomilovich, ay touché Port Said, Jaffa, Acri, Beyrouth. Tripoli, Lataquie, Alexandrette, Mersine, Rhodes, Chio, Smyrne, Macaronia et Eardanelle div. march. et 100 pass.
TBIESTE. bat. a vap. aut. *Vulcan*, cap. G. Florio, ayant touché Ancone, Brindisi, Corfou, Cefalonie, Zante, Cirigo, Syra, Chio, Smyrne, Metelin. Lemos, Dardanelles et Galipoli, div. march. et 42 pass.

DEPART des bat. à vap du 24 avril.

VARNA, bat. a vap. otto. *Peiki Cherif*, cap. Tomasetich, div. march.
--- bat. à vap. angl. *Normanby*, cap. Morton, march. div.

Du 26 avril.

MARSEILLE. bat. à vap. fr. *Algerie*, cap. Bahler, march div.
KUSTENDJE, bat. à vap. aut. *Lucifer*, cap. R Steyskal, div. march.
TREBIZONDE, bat. à vap. aut. *Malte*, cap. Colombo. div. march.
ROTERDAM, bat. à vap ang. *Lena*, cap. Duff, div. march.
SALONIQUE, bat. à vap. fr. *Clyde*. cap. Martin. march. div.

du 27 avril.

TRIESTE. bat à vap. aut. *Minerva*, cap. Calar, div. march.
DANUBE, bat. a vap. aut. *Tibesco*, cap. Lazarich, div. march.
BATOUM, bat. à vap. russe *Grand duc Constantin*, cap. Giteliemo, march. div.
CRETE, bat. à vap. otto. *Tuna*. cap. G. Seiglio, div.
— bat. à vap. otto. *Omer pacha*, cap. Malossih, div

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 19 avril.

CARDIFF. brik aut. *Rudente*, cap. F. Guletich ch. de terre.
— br. ital. *Pasqualino*, cap. E. Cacace, char. de terre.
RHODES, br. angl. *Mary*, cap. J. Richards, lest,
MESSINE. brik italien, *Letteria*, cap. G. Romeo, lest.
LEITH, bar. ital. *Tre Amici*, cap. N. Roggiero, ch. de terre.
ALEXANDRIE, bar mekl. *Frenneschft*, cap. I. L. Moller, lest
TRAPANI, brik. ital. *Aurora*, cap. V. Cordillo, sel.
— brik ital *Michele*, cap. A. Scalieri, sel.
ALEXANDRIE. bar pruss. *Sirena*, cap. Cal. Rentil, lest.
— bark angl. *Walsoken*, cap. W. Selebek lest.
PORT-SAID, brik hell. *Nea Enossis*, cap. M. Pasqualis, lest
— bark anglais, *Excelesior*, cap. Sexton. lest.
MARSEILLE, brik hell. *Robinson*, cap. P. Cristofi march. div.
— bark russe, *Turka*, cap. Fogerlund, lest.
— bark italien, *Volonta di Dio*, cap. B. Chiesa, lest.
SPEZES, brik hel. *A. I. Theologos*, cap. I. Burechi, lest.
SYRA, brik hel. *Sofia*, cap. N. Rongencio, lest.

Du 20 avril

TRAPANI. br. ital *Assunta*, cap. G. Amaro, sel.
SAVONA, br. ital. *Due Marie*, cap. F. Amaro, planches.
LIVOURNE, br. ital. *Teti* cap. L. Ruzzetto, lest.
GENES. br. ital. *Figlia Accame*, cap. A. Repetto, lest
NAPLES, bar. angl. *Terentio*, cap. R. Wiggins, lest.
CIVITA-VECHIA, br. angl. *Athlete*, cap. Mac'Donald. lest.

DEPARTS du 4 Avril.

DANUBE. gab. hell, *Anastassis*, cap. J. Boucouvalas, lest.
— goelete hell. *Georgios*, cap. Alexandros Filipidhis, lest
— brik hellene, *Marigo*, cap. St. Anestassopulos, lest.
— brik hell. *Ayos Dhionissios*, cap. P. Cardavelas, lest.
— brik hell. *Ayos Yoanis*, cap, N. Cardavelas, lest.
— br. hell. *Sotirios Scafas*, cap. J. Andrea, lest.
ANGLETERRE, br. ital. *Emilio*, cap. A. Figari, blé.
— bark italien, *Fede*, cap. G. N Ravenna, blé.
— bark italien, *Anetro*, cap. Salvo Montelde, blé.
MARSEILLE. br. hell. *Evanghelistria*, cap. Alex. Siscos, blé
— br. hell. *Filadelfia*, cap. D. Moros, blé.
AZOFF, brik italien, *Cameletta*, cap. Genaro, lest.
— br. ital. *Franco*, cap. Cavassa, lest.
— br ital. *S. Luigi*, cap. F. Cordone, lest.
TAGANROK, br. hell. *Socratis*, cap. P. Anarghiros, lest.
— gabara hell. *Pistis*, cap. M. Raftopulos, lest
— br. hell. *I. Papandi*, cap. C. Apostolu, lest.
DANUBE, br. hell *A. Nicolaos*, cap. D. Paraskevas, lest.
— br. hell. *Ayos Spiridhon*, cap. N. Vuccinos, lest.
— br. hell. *Ayos Spiridhon*, cap. I. Mortis, lest.
— goelette hell. *Luisa*, cap. S. Licavelopulos, lest.
BERDIANSKA. bar. a. t. *Giovanni Gasparo*, cap. G. Persich, lest.
GALATZ. br. ang. *Ripple*, cap. J. Jefferes, lest
MARSEILLE. br. hel. *A. Nicolaos*, cap. C. Calimeris, lest
YDRA, gabara hell. *Yoanis*, cap. C. Costandinos, lest
ODESSA, br. ital. *Baccacicio*, cap L. Penco, lest.

Du 15 Avril.

ODESSA. trois-mâts, ital. *S. Pietro*, cap. Chiappara, lest.
— br. hell. *Zanthe*, cap. J. Dorzi, lest.
— br. hel. *Giorgios I.* cap. N. Caciulis, lest.
— br. ital. *Maria Vittoria*, cap. F. Poppola, lest.
— br. ital. *Ruggiero*, cap. Peragalo, sel.
— bar prus. *Aneta Elizabeth*, cap. Gilkth, lest.
— bar. prus. *Voddon*, cap. Schilfelberth, lest.
— schooner aut. *Diana*, cap. Antonio Cavalieri, lest.
— br. russe, *Dusco*, cap. M. Scopanich, lest
TAGANROK, br. hel *Georgios*, cap. A. Giorgiova, div. march.
--- br. hell. *Despina*, cap. Anesis, lest.
--- br. aut. *Ricordate*, cap. Antonio. Bolmarich, lest.
--- br. hell. *Evanghelistria*, cap. N. Xlies, lest.
--- goelete hell. *A. Nicolaos*, cap. Paleocrasas, citrons.
DANUBE goel. hell. *A. Nicolaos*, cap N. Raftopulos, lest.
— br. hel *Apostolos Petros*, cap. C. Papapetro, lest,
--- br. hellene, *Ayos Nicolaos*, cap. E. Psalidas lest.

NAVIRES *qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinoples.*

Suite du 15 avril.

GENES, br. ital. *Francesco*, cap. Sorbinetto, mar. div.
— bar. ital. *Gaetano*, cap. Razzetto, lest.
MAETE. bar. ital. *Angelo*, cap. Vassalo. lest.
NAPLES. br. nor. *Palder*, cap. Thomson, lest.
ALEXANDRIE, bar. aut. *Elpis*, cap. Martinolich, lest.
PYREE, br. ital. *Interpreto*, cap. Spanibinato, soufre.
MARSEILLE. br. ital. *Due Fratelli*, cap. Revello, lest.

Du 16 avril.

MARSEILLE, bar. ital. *Ottavia*, cap. Schiaffino, lest.
— br. aut. *Aron*, cap. C. Ivancich, lest.
— bar. fr. *Politas*, cap. Reboul, march div.
PORT-SAID, bar. aut. *Due Sorelle*, cap. Voccassovich, lest.
SMYRNE, schooner angl. *Jemardia*. cap. Johnson, lest.
MESSINE. schooner, ital. *Filomena*, cap. Gambardella, div.
CIVITA-VECHIA, br. aut. *Sion*, cap. G. Ivancich, lest.
GAETA, schooner. ital. *Filantropo*, cap. Acotto, lest.
— br. ital. *Nuova Costante*, cap. Mollino, div. march
CAGLIARI, brik italien, *Rosa d'Italia*, cap. Assunto, div, march
CASTELMARE brik, ital. *Paolina*, cap. Fienga, lest.
PROCEDA, br. ital. *Francesca*, cap. Scala, lest.
SCHIO, brik hell. *Melpomeni*, cap. Pappalas, lest.
— brik. hell. *Evanghelistria*, cap. Frangakis, lest.
MESSINE, brik hell. *Sofia*, cap. Vlassopulos, lest.
SYRA, brik otto. *A. Nicola*, cap. G. Logothetis, pierres
— brik hell. *Magdhalini*, cap Moris. lest.
MARSEILLE, brik hell. *Margharo*, cap. Petroyanis, lest.
— br. otto. *Schahini Deria*, cap. Panayoti, ch. de terre.
— brik hell *Aghathi Tihi*, cap. Tzakanias, lest.
SPETZES, brik hell, *Argo*, cap. Orloff, lest.
CATANIE. brik hell. *Maria*, cap. Vergoti, lest.
— brik italien, *Teresina*, cap Gjachetti, lest,
ALEXANDRIE. br. mekl. *Frendschaff*, cap. Muller, lest.
LIVOURNE, bark aut. *Cornocopia*, cap. Priscich, lest.
SMYRNE, brik ital. *Pittone*, cap. Marcello, lest.
MALTE. bar. angl. *Indipendenza*, cap, Salvatore. lest
CARDIFF, bark aut. *Antonio*, cap. Prossovich, ch. de terre.
— brik aut. *Prudente*, cap. Jallinich, charbon de terre.
MESSINE, brik italien, *Leterio*, cap. Romeo, lest.
BARCELLONE. bark prus. *R. Jacob*, cap. Waliace, lest.
GENES. br. aut. *Giuseppe Nicolo*. cap. Meschich. riz.
TRAPANI, goel. ital. *Aurora*, cap. Cardello, sel.
CASTELMARE. bar. ital. *Pasqualina*, cap. Cacace, char. de terre.
ZANTE, bark aut. *Germania*, cap Gerlich, lest.
RHODES, bark ang. *Mary*, cap. Richard, lest.
CHYPRE, brik hell. *Evanghelistria*, cap. Zacharia, charoubes.

Du 17 avril.

MARSEILLE, bar. hell. *Enossis*, cap Kokinis, lest
— br. ital. *Vittoria*, cap. F. Raffo, lest.
— bar. russe, *Turku*, cap. Fagerland, lest.
— brik hell. *Robinson*, cap. Cristofi, lest.
— bark ital, *Volonta di Dio*, cap. Chiesa, lest.
PORT-SAID, br. aut. *Jesse*, cap. Cappone. lest.
— bar. ang. *Excelsion*, cap. Sexton, lest.
— brik hell. *Nea Enossis*, cap. Pasqualis, lest.
ALEXANDREI, bar. pruss. *Sirena*, cap. Reutel, lest.
TRAPANI, br. ital. *Assunta*, cap. Amaro, sel.
VENISE. bar. angl. *Orilla*, cap. Andrews, lest.
TALANONE. br. ital. *Teti*, cap. Razzetto, lest.
CHYPRE, bar. hell. *Dhio Adhelfi*, cap. Skularikis, caroubes.
SCHIO, bark ottom. *Panaya*. cap. Sarikas, lest.
SPEZES, br. hel. *Tharos*, cap. Apostolou, lest.

19 Avril.

THIRA, br. hell. *Panaya Kimissis*, cap. Nomicos lest.
— br. hell. *Panaya Hozzovitissa*, cap. Metressis vin
CASTELMARE br. hell. *A. Spiridhon*, cap. Costelos, lest.
CATANIE, br. hell. *A Costandinos*, cap. Svoronos lest.

Du 19 avril.

CHIO. br. ital. *Due Merie*, cap. F. Aste Feraglies
GENES. bar. ital. *Figli Accame*, cap. Repetto, lest
CIVITA-VECHIA, bar. angl. *Athlese*, cap Mac'Donald, lest
NAPLES. bar. angl. *Terentia*, cap. Wiggins, lest.
MARSEILLE. goel. aut. *Mare*, cap. Juviteo, march diverses.
— br. ital. *Promessa*, cap. Massa, lest.
— br ital *Angelo.*, cap. Massone, lest.
— br. ital. *Cosmopolita*, cap. Demartino, lest.
— bar. ital. *E. Fratolongo*, cap Morice, lest
NEWCASTLE. bar nor. *Gustaf*, cap. Iverson, ch. de terre.
ANVERS, br. ital. *S. Pasquale*, cap. Sabia, lest.
BARCELONE, bar. aut. *Eliza Maria*, cap. Marovich lest.
BEYROUTH, bark. angl. *Amalthia*, cap. Benney lest.

Note des batiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyukdéré.

le 22 Aril.

D'ODESSA pour Falmoutt, br ital. *Maria Vergine*, cap A. Preve, blé.
— pour Falmouth. br. ital. *Memoria*, cap. Olivari, blé.
— pour Falmout br. ital. *Eratelli Chiozza*, cap. Chiozza, blé.
— pour Falmouth, br. ital. *Caviere*, cap. Schiapavassi, blé
— pour Falmout, br. ital. *Maria Gicante*, cap. Ratsios, blé.
D'IBRAILE pour Marseille, br. hel. *A. Nicolas*, cap Ghombon, blé.
— pour Naples. br. ital. *Futuro Diego*, cap. G. Rysso, blé.
De SOULINA pour Constantinople, br. ital. *Celestina*, cap. V. Catarovich, orge.

Du 23 avril.

D'IBRAILE pour Const. et Ordu, brik ital. *Talcle*, cap. Carnavale, blé.
— pour Pyree, br. hel. *S. Spiridione*, cap. Papadoyani, blé.
D'ISMAIL pour Const. et Ordu, br. russe, *Bysaution* cap. Stamatopulo, blé.

du 24 Avril.

D'ODESSA, pour Falmout, bark ital. *Bismark*, cap. Capuro, blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Federico*, cap. E. Massone, blé.
— bark ital. *Francesco Padre*, cap. L. Vassalo, blé.
— pour Falmouth br. ital. *Tonino*, cap. A. Calvara, blé.
pour Falmouth bark ital. *Sorte*, cap. A. Magnasco. blé.
D'IBRAILE, pour Messine, br. hel. *A Spiridion*, c. P. Maroulas, blé.
D'IBRAILE, pour Marseille, br. hel. *Saffo*, cap. Polimeropulos. blé.
D'ISMAIL, pour Const. et Ordu, br. hel. *A. Antema*. cap. Patrikios, blé.
De SOULINA, pour Falmouth, bark norw. *Unda*, c. Woie, blé
— pour Castelmare, br. hel. *Aneghnosiis*, cap. Boncomalas, blé.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

INTERNATIONAL

organisé par l'Académie de Belgique

Anvers, 25 août. 1er septembre 1867.

Le Congrès international d'Anvers, dont la réunion devait avoir lieu au mois d'août de l'année dernière et que l'épidémie ainsi que les événements politiques ont forcé d'ajourner, se tiendra dans le courant de l'année 1867. — Il s'ouvrira le 25 août prochain, à midi, et terminera ses travaux le 1er septembre suivant.

Les séances de cette grande assemblée scientifique se tiendront sous la présidence d'honneur de M. A. Vandenpeereboom, ministre de l'intérieur, dans les magnfiques salles de la Société royale d'harmonie, place de l'oncien canal, à Anvers.

Ce Congrès, coïncide avec l'exposition universelle de Paris et avec l'exposition triennale des beaux arts d'Anvers; presque toutes les illustrations historiques et archéologiques se sont déjà, depuis l'année dernière, fait inscrire au nombre de ses membres et la plupart des gouvernements de l'Europe y ont délégué des représentants officiels. Le roi des Belges, Léopold II, a promis à la commission directrice d'honorer le congrès de son Auguste présence.

Les adhésions doivent être adressés, Franco, aux secrétaires généraux, 19, rue du mai, à Anvers.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sa... opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se d pres des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

AVIS.

Un homme de bonne éducation, possédant des connaissances commerciales et parlant français, anglais, allemand, italien, serbe, hongrois, et un peu roumain, désire un emploi.

S'adresser au bureau.

HOTEL GIACOMO

A L'ILE DE PRINKIPO

Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le comfortable du service que pour la modicité des prix.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 70 ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boîte et sur la notice qui se distribue gratis, *la signature* : A. Rouvière *les initiales* A. R., *et la marque de fabrique*. Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.

A *Paris*, à la pharmacie LEROY, 45, rue Neuve-St-Augustin — A *Constantinople*, dépôt chez L. MEIFFREDY.—

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison ... surtout si préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient il fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes.

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être regardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de cet Onguent.

THANDELSREGISER

der kœnigliche Preussischen Gesandtscaft-Kanzlei zu Constantinopel.

In das Gesellshcafts-Register ist zufolge Verfügung vom heutigen Tage eingetragen

I unter N° II

die Handelsgesellschaft

» Ihmsen et Comp. »

zu Constantinopel und als deren Mitglider

1 der Kaufmann Max Ihmsen zu Constantinopel,

2 der Kaufmann Adolph Wedemeyer zu: Constantinopel.

II unter N° 2.

« Matthieu Gebrueder et Comp. »

vermehrt steht :

Die Gesellschaft ist am 1. October 1865 aufgelöst und dabei alle ausstehenden Forderungen und alle Shulden auf die Herren Max Ihmsen und Adolph Wedemeyer übertragen.

Constantinopel, den 23 April 1867.

DER KÖNIGLICHE GESANDSCHAFTS-KANZLEI

von TWARDOWSKI.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation les dents et inventée par M. le docteur dendste J. G ... une attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient etabli que le Dentifrice-Anatherine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de decouvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries ; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale, franc 1. 60.

AVIS.

ETABLISSEMENT

R. BAUR et Cie.

Rue Gumruk, Galata, 22.

PRÉPARATIFS PHOTHOGRAPHIQUES garantis purs.

EXTRAIT DE VIANDE. (Fleischextract) préparé par M. le Professeur de Liebig.

Dépôt. Constantinople, Galata, Kumruck socak, N. 22 pharmacie allemande.

Aux Fabriques DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et Cie,

282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1/2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Metal blanc garanti. — Exportation.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hebreu ancien.

S'adresser au bureau.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76

PENSION BOURGEOISE.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Ressam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférence, sur la hauteur de Sali-Bazar, ayant une vue magnifique.

S'adresser au Journal la Turquie.

DEMANDE D'UN EMPLOYÉ.

On demande un employé capable de prendre la direction d'une fabrique de tissus de coton et de laine à Belfast (Irlande.)

S'adresser avec toutes ses références, franco, à M. N. Granz, Linden et Comp. à Belfast.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RICKEHOFF.

Moumhané cité française N° 24

au 1er chambre n° 3

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

A partir de lundi 10/22 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Λογομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαϊρ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 10/22 ἀπριλίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

OBSERVATIONS: Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.

Côte d'Europe, voyages de descente. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ	Yéni-Mahalle. Γενί-Μαχαλέ	Buyukdéré. Βουγιούκ Δερέ	Thérapia. Θεραπεία	Yéni Keui. Νεοχώριον	Sténia. Στένη	Emirghian. Ἐμιργκιάν	R. Hissar. Ρουμ. Ρ. Χισάρ	Bebek. Βεβέκ	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ-Κιοϊ	Kourou-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy. Ὀρτὰ Κιοϊ	Bechicktach. Βεσίκ-Τάς	Kabatach. Καμπᾶ-Τάς	OBSERVATIONS
12	6 40	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1	7 40	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
3 45	10 25	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	— (1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 15	9 55	11	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12 15	6 55	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1	7 40	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
1 45	8 25	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
2 15	8 45	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
3	9 40	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vend. à 2 h. 30 m.
4	10 40	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
9 30	4 10	4	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 40	14	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	«»	«»	«»	—	

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont. — Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καβᾶ-Τάς	Bechiktach. Β-ιξ-Τὰς	Ortakeuy. Ὀρτα-Κιοϊ	Kourou-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ	Emirghian. Ἐμιργκιάν	Sténia. Στένια	Ienikeuy. Νεοχώριον	Therapia. Θεραπεία	Buyukdéré. Βουγιούκ Δερέ	IENI MAHALE. Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ	OBSERVATIONS
1 30	8 10	4	—	«»	—	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2	10 10	2	—	—	—	—	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	Excepté les vendredis.
3 30	10 10	8	«»	«»	«»	—	Bechik	Ortak.	Arnaou	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vend. à Bebek aussi
2 15	8 55	14	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
9 30	4 10	17	—	«»	«»	Beiler	Vanik.	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 15	4 55	16	—	«»	—	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
11	5 40	2	—	«»	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	
9	3 40	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Retour au pont touchera Ortakeuy, Bécchiktach
10 45	5 25	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 15	5 55	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	6 20	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιούκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία	Beykos. Βεϊκόζ	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Τζιμπουκλί	Kanlidjia. Κανλιντζά	A. Hissar. Α. Χισάρ	Kandilli. Κανδυλλί	Vani-keuy. Βανί-Κιοϊ	Tchenghel-keuy. Τσεγγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey. Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskondjouk. Κουζγουντζούκ	Scutari. Σκούταρι	OBSERVATIONS
11 45	6 25	2	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
3 30	8 10	3	«»	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	
5 15	9 55	11	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	
8 45	3 25	3	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée. Départ du pont. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beiler-Bey. Βεϊλέρ-βεϊ	Tcenghelkey. Τσεγγέλ-Κιοϊ	Vanikeuy. Βανί-Κιοϊ	Candilli. Κανδυλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlitja. Κανλιτζά	Tchibouckli. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκόζ	Therapia. Θεραπεία	Buyukdéré. Βουγιούκ Δερέ		OBSERVATIONS
10 30	6 10	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	5 40	3	—	«»	«»	«»	«»	—	—	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.
5 30	0 20	1	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»		

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesmé, Orta-keui et Cabatasch.

Le Directeur-gerant.

N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

MERCREDI, 1er MAI 1867. 26 ZILHIDJE 1283 de l'Hégire. MERCREDI, 1er MAI 1867

2me Année. — N° 96.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	70 fr.	40 fr.	2? fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 1er mai

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 29 avril, 6 h. soir.

Cours du 29 avril

5 0/0 Ott. PARIS (Coul.) ouvert. 29 — clôture 28 90

LONDRES ..... ouvert. 29 1/8 — clôture 28 7/8

Emprunt Ottoman 1865 ouvert. 225 — clôture 227 50

3 0/0 Français..... ouvert. 67 95 — clôture 67 55

3 0/0 italien 47 80

Consolidés anglais 91 1/4

Paris, 29 avril 6 h. 15 m. soir.

Cours du 29 avril.

5 0/0 Ottoman-LONDRES. Clôture. Offre et demande 28 1/4 28 3/4

Paris, 29 avril 6 h. 15 m. soir.

Au Parlement le roi de Prusse parle surtout de la constitution fédérale et rappelle l'alliance offensive et défensive du Nord avec l'Allemagne du Sud.

Il ajoute :

« Les forces unies de la nation allemande seront capables de garantir les bienfaits de la paix et la protection efficace de ses droits et de ses intérêts. Dans cette conviction, elle aura à cœur de prévenir le trouble de la paix européenne par des moyens compatibles avec l'honneur et les intérêts de la patrie. »

« Le peuple Allemand, fort par l'union, pourra envisager avec confiance les vicissitudes de l'avenir si, avec le patriotisme, vous voulez aider à achever la grande œuvre de l'union nationale. »

Ce discours a produit un faible effet sur la bourse de Berlin.

Paris, 30 avril 6 h. 18 m. matin.

On lit dans le *Moniteur* :

« Lorsque les incidents du Luxembourg sont survenus, l'armée par suite de réductions était tombée au-dessous de l'effectif normal. Le devoir du gouvernement était de prendre les mesures de précaution nécessaires pour relever l'effectif, acheter des chevaux, et mettre les places fortes des frontières en défense.

» Les nouvelles pacifiques ont déterminé l'Empereur à n'ordonner aucune nouvelle mesure. Les soldats congédiés qui allaient être rappelés seront laissés dans leurs foyers. »

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

L'attitude que prendra la Russie dans les complications actuelles est d'une importance tout exceptionnelle. Tout le monde la contemple à présent avec une attention redoublée, en tâchant de prévoir de quel côté penchera son action. Le rôle de la Russie est clair, car il ne dépend que de ses propres intérêts, qui forment pour le moment la base unique de sa politique.

Cette politique nous prescrit de ne prendre parti ni pour la France, ni pour la Prusse aussi longtemps que les intérêts de la Russie ne seront pas en jeu, ou que l'équilibre européen ne sera pas ébranlé au préjudice de ces intérêts. Mais en conservant une sage mesure et en contemplant attentivement les péripéties de la lutte imminente dans l'Europe centrale, la Russie ne peut pas abandonner l'Orient, elle ne peut pas modifier la politique qu'elle a suivie jusqu'à présent en Orient, politique nationale et humaine sous tous les rapports.

Nous dirons plus; la Russie ne peut pas laisser les chrétiens slaves dans leur situation actuelle, à la merci du gouvernement ottoman. Les destinées de la Russie sont liées à celles de l'Orient, et il est très possible que la guerre, qui paraît prochaine en Europe, aura pour résultat la délivrance de nos co-religionnaires.

(Gazette de Moscou.)

Les journaux anglais sont tous à la joie du succès diplomatique de lord Stanley. L'Espagne a baissé pavillon. Le *Times*, qui n'a rien pourtant de bien poétique, s'écrie :

Il serait inutile de perdre notre temps à féliciter la nation sur cette heureuse issue d'une situation désagréable. Nous avons sans cesse exprimé l'opinion que rien ne saurait répugner davantage au sentiment de tout Anglais que l'idée d'une querelle réelle, sérieuse avec le peuple espagnol, et, quant aux Espagnols eux-mêmes, que nous ne voulons pas supposer qu'ils avaient perdu tout souvenir de l'époque où ils prétendaient s'inquiéter fort peu de l'inimitié des autres nations, pourvu qu'ils pussent compter sur notre amitié.

Con todo el mundo guerra,
Y paz con Inglaterra.

Vers le 20 du mois passé, M. de Gramont fut chargé de sonder le gouvernement de l'Autriche sur ses dispositions à contracter une alliance offensive et défensive avec la France. A cette proposition, le Conseil de l'empire s'assembla. Tous les ministres étaient réunis sous la présidence de l'Empereur. La discussion fut longue et vive.

Le parti militaire insistait avec force pour qu'immédiatement il fût pris des engagements avec la cour des Tuileries. La majorité était acquise à cette opinion, quand le baron de Beust prit la parole pour faire observer d'abord qu'il serait fort délicat pour l'Autriche de prendre parti dans une question brûlante, avant que l'empire fût complètement reconstitué à l'intérieur; ensuite que la proposition de la France n'était point suffisamment formulée pour qu'on y répondît immédiatement; enfin, qu'avant de se lier, il convenait et de connaître toute la portée des engagements qu'on allait prendre, et d'obtenir certaines garanties pour certains cas donnés.

L'opinion du premier ministre prévalut, et il fut décidé qu'on demanderait à la France, et de plus amples éclaircissements, et les garanties qu'on reconnaîtrait indispensables. *Ind. Belge.)*

A PROPOS DE LA NOTE DU GÉNÉRAL CHANGARNIER.

Nous avons commencé dans ce journal la reproduction d'une note que le général Changarnier a publiée dans la *Revue des deux Mondes*, numéro du 15 avril, sur la réorganisation de l'armée. En insérant cette note, nous obéissons à un double sentiment : nous voulons fournir à nos lecteurs la confirmation éclatante des idées que nous avons développées tout récemment dans un article intitulé « France et Prusse, puissance militaire» et, en même temps, leur ménager l'occasion de connaître de près une des plus grandes figures de notre temps.

Après avoir lu ces quelques pages pleines de loyauté, de bon sens et d'expérience, savamment fouillées comme une médaille antique, chacun se prendra à réfléchir sur cette triste propension de la nature humaine à courber la tête devant le succès, alors même qu'il n'est dû qu'à la violation de toutes les règles consacrées par l'expérience; et, s'il est vrai, comme l'a dit Buffon, que le style, c'est l'homme, en écoutant ce verbe nerveux qui produit l'effet d'un chien de fusil qui s'abat, il sera facile d'évoquer l'image du héros de la première retraite de Constantine, tel qu'Horace Vernet l'a représenté dans un tableau populaire, à cheval au centre de son bataillon formé en carré, redressant du geste les fluctuations causées par les charges furieuses de l'ennemi et criant à ses soldats cette parole stupéfiante d'impassibilité : dix-mille Arabes contre trois-cents Français : la partie est égale !

Cette note du général Changarnier éveille des pensées douloureuses, et ce n'est pas sans émotion, que notre temps voit reparaître une de ces figures intègres, austères et convaincues qui contrastent avec les physionomies affadies, sans caractère et sans dignité dont l'époque présente est si féconde

Guizot ! Berryer ! Changarnier!

Il faut remonter jusqu'à la révolution pour retrouver de pareils hommes, et il faut autre chose que des services d'alcôve et les faveurs d'une Pompadour de hazard pour atteindre à leur renommée.

Ils n'ont jamais léché la main du maître, ces hommes là ! En revanche, ils ne la mordront jamais, et le jour où la France aurait besoin d'une tête expérimentée, d'une voix éloquente et d'un bras redoutable, le concours de ces trois vieillards suffirait pour la rassurer.

Cependant il se trouve dans la note que nous publions plusieurs points susceptibles de controverse. Le général a tout-à-fait tort, lorsqu'il reproche aux Américains d'avoir dépensé, à réduire la sécession, des sommes plus considérables que l'Angleterre en vingt-deux ans de guerre, alors qu'elle soudoyait contre la France toutes les armées du continent européen. Les armées temporaires sont evidemment plus coûteuses que les armées permanentes pendant le temps qu'elles sont entretenues sous les drapeaux ; mais elles ne coûtent absolument rien avant et après. Les Etats-Unis ont amorti leur dette de 1 milliard pendant la dernière année ; ce résultat eut-il été possible avec une armée permanente comme celle de la France qui coûte au pays 1 milliard par an, tant par les frais d'entretien que par le déficit causé dans la production ? Et, si l'on tient compte des désordres moraux que la vie de caserne engendre, de la diminution de population qui résulte du célibat imposé à la portion la plus jeune, la plus saine, la plus vigoureuse d'un pays, on restera convaincu que le système militaire américain répond bien mieux à l'esprit général et aux nécessités économiques de notre époque.

Que dans l'état actuel de l'Europe, la France se garde de révolutionner ses institutions militaires, nous sommes de cet avis, tout en considérant les armées permanentes comme le fléau de la civilisation.

Vous est-il arrivé parfois de dépasser le seuil d'une caserne et de rechercher sous l'enveloppe d'uniformité apparente qui vous saute aux yeux, ce qui s'y trouve de drames ignorés, d'aspirations contenues, d'ambitions légitimes déçues, de rage concentree ? Ecoutez-bien : C'est une chaudière qui bout. Pour que cette chaudière n'éclate pas, en brisant celui qui la contient, et en couvrant le pays de ruines et de désordres, il faut un aliment à cette force, une soupape de sûreté à cette vapeur concentrée. Au premier signal elle se résout en une pression irrésistible qui emporte d'assaut Malakoff et Solferino et sert à parcourir les étapes gigantesques qui conduisent d'Afrique en Crimée, en Italie, en Chine, au Mexique ! Contenue trop long-temps, cette force réagit sur elle-même, et l'histoire nous apprend qu'elle transforme les soldats en prétoriens.

Un souverain, qui tient dans sa main une armée frémissante et ambitieuse, resiste difficilement à la tentation de faire la guerre.

La guerre est une conséquence inévitable des armées permanentes : il y a entre les armées permanentes et la guerre le rapport nécessaire de la cause à l'effet.

REVUE DES JOURNAUX

Le nom de la forteresse de Luxembourg a été prononcé trop souvent depuis quelque temps pour que nous ne reproduisions pas, d'après la *Presse*, les détails suivans sur cette place de guerre, l'une de plus importantes de l'Europe:

Lorsque, après être entré dans la ville par la porte neuve ou par la porte de France, on en traverse les rues tortueuses dans la direction de l'est et que l'on dépasse les premières fortifications, on reste muet de stupéfaction devant la magnificence terrible du spectacle que l'on a sous les yeux.

Au fond d'une étroite vallée qui entoure, aux deux tiers, la ville d'un immense fossé naturel à deux ou trois cents pieds au-desous de vous, l'Alzst, grossi de la Petrus, roule ses eaux paisibles entre deux murailles de granit...

Sur deux bords, dans l'espace laissé pour ainsi dire libre entre la bouche des canons, s'étend toute une ville nouvelle avec ses maisons d'habitation, ses jardins, ses usines, ses écoles, ses églises...

Des deux côtés de la vallée s'élèvent deux hauts murs de granit, que l'art depuis trois siècles s'est attaché à rendre encore plus inaccessibles. On n'aperçoit de toutes parts que des redoutes, des bastions, des casemates élevées sur trois étages, des forts, des demi-lunes ; la pierre a été soudée à la pierre, de telle sorte que tout cela ne forme pour le spectateur, comme le dit Gœte, qu'un seul édifice étonnant et formidable prêt à vomir la mort...

Dans toute cette vallée qu'arrose l'Alzet, depuis le Pfaflental jusqu'au Grund, qui en forme au sud l'extrémité, il n'est pas un point où l'on ne soit suivi par cet œil sans regard que dans l'art des surprises on appelle une meurtrière, et qui semble, pour le passant le plus indifférent, le symbole matériel de la haine et de la ruse.

Derrière cette double enceinte s'élève la ville, semblable du reste, si on la sépare de l'appareil militaire qui l'enveloppe, à toutes les villes flamandes. Il y a à Luxembourg 14,000 habitants et 8,000 soldats. Ces deux populations vivent l'une près de l'autre sans se communiquer et presque sans se connaître. Le Luxembourgeois que le passé seul pouurrait empêcher de se faire illusion sur sa condition présente, vous dit volontiers, en regardant sans orgueil toutes ces fortifications qui paraissent le protéger : «Nous sommes ici les prisonniers des Prussiens. » Deux canons braqués jour et nuit sur la principale place de la ville et gardés par des soldats prussiens servent de commentaire et de justification à ce sentiment...

Dominant, du haut du rocher sur lequel elle repose la plaine qui l'entoure, placée à l'intersection des routes qui conduisent de France en Hollande et de Belgique en Allemagne, a seize kilomètres de nos frontières elle couvre tout l'espace compris entre la Meuse et la Moselle, et elle tient, par Lôngwy et Verdun, la clef de la route de la Champagne sur Paris..,

La langue en usage dans le peuple est le bas allemand ; mais tout le moude sait le français et aime à en faire usage.

C'est dans cette langue que délibère l'assemblée de trente-six membres qui assiste le gouvernement composée de trois directeurs généraux. Enfin, c'est également en français qu'ont lieu les plaidories et que sont rendus les jugements des tribunaux. On peut donc affirmer que la langue nationale de la province est la langue française, quoi qu'ait pu dire à cet égard, devant le Parlement du Nord, M. de Bennigsen ...

L'impression que tout le monde emportera de Luxembourg, même après l'excursion la plus rapide, ne saurait varier : ceci est une terre française.

Le discours prononcé par le roi de Prusse à l'occasion de la clôture du Reichstag, est l'objet d'appréciations diverses.

Le *Journal des Débats* le trouve incolore. Le *Temps* dit : « Le roi n'est pas sorti de la banalité officielle. »

Tel n'est pas absolument le sentiment de la *France*, qui accorde aux paroles du roi un sens plus explicite :

Il y a quelque chose de très vrai dans le discours du roi Guillaume : c'est que la paix dépend de l'Allemagne ou plutôt de la Prusse; mais ce n'est point parce que la Prusse, avec les forces dont elle dispose, se croira inattaquable, c'est parce que, avec cette modération qui convient à la puissance et qui la

---

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS DE GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XII

Telle n'était pas l'intention de Furbice. Craignant de se compromettre, il refusait d'adopter les moyens violents.

— Puisque l'eau phosphorée n'opère pas, dit-il une nuit à Margaï, sers-toi du phosphore.

Et quelques jours après, elle lui écrivait :

« Mon bon mari, j'ai fait ce que tu m'as indiqué. La première fois, j'ai mis deux morceaux de phosphore dans une omelette ; cela n'a rien fait. Le lendemain, j'en ai mis quatre morceaux. Il a dit : Cette omelette sent le soufre. Mais il l'a mangée cependant et n'en a éprouvé aucun effet. Je ne sais plus qu'imaginer. Si tu voulais m'aider, nos maux seraient vite calmés. Je suis bien malheureuse. Je n'ai même plus le moyen de te voir ni de te parler en sûreté. Dimanche, j'irai à la première messe à Gordes, puisque nous n'avons plus que cette manière de nous rencontrer en sûreté. Je suis toujours inquiète. De noirs soucis me roulent dans la tête, et au moment où je t'écris, je suis si triste que je sens bien que ta présence seule pourrait me consoler. »

Voire le numéro du 30 avril.

Plusieurs semaines s'écoulèrent ainsi. Un dimanche, en sortant de la messe, Furbice glissa dans la main de Margaï une poudre blanche et cristallisée. On eût dit du verre pilé. C'était du sublimé corrosif.

Mais Pascoul mettait à vivre une persistance sigulière ; elle semblait s'accroître en raison des efforts qu'on faisait pour le tuer. Margaï qui, sous prétexte de lui prodiguer des soins plus actifs, se plaisait à préparer ses repas, lui présenta le sublimé corrosit dans un potage. A peine Pascoul eut-il porté la cuillere à sa bouche, qu'il en rejeta vivement le contenu.

— Il y a de la poudre de fer dans cette soupe, dit-il, et il ne voulut pas l'achever. Il l'offrit à son chien, qui flaira l'écuelle et se retourna sans y toucher.

Furbice envoya alors à Margaï deux grammes d'opium, qu'il s'était procurés sous le prétexte de dompter un cheval rétif. Elle les fit prendre à son mari en plusieurs fois, et l'effet encore fut nul.

Ainsi, les criminels projets de ces misérables étaient constamment déjoués par leur maladresse, par leur ignorance ou par Pascoul lui même,

Ils avaient cru à l'efficacité de l'eau phosphorée. Leur erreur a été expliquée. Ils avaient eu confiance dans le phosphore en morceaux et ne s'étaient pas aperçus que dans le plat, ou la cuisson s'était faite, le phosphore s'était consumé sans laisser d'autres traces qu'un goût affreux. Enfin, ils avaient cru à l'efficacité de l'opium ; mais administré sans discernement, il n'avait pas agi. Seul, le sublimé corrosif était un poison susceptible de servir leurs plans, et c'est justement celui-là que Pascoul avait refusé.

Furbice ne savait plus quelle matière employer. Son érudition laissait à désirer et il ne connaissait d'autres toxiques que ceux dont il se servait pour ses chevaux. Or tous ces poisons avaient échoué.

Margaï cependant, quoique découragée, continuait sa tâche; Pascoul prenait du poison à toutes les heures, par tous les moyens. Dans les draps de son lit, dans ses habits, dans ses mouchoirs, dans ses aliments on jetait des poudres malsaines. Le malheureux avait la gorge et l'estomac en feu ; trois mois de ce régime horrible suffirent pour détruire à tout jamais sa santé.

On le vit maigrir de nouveau, il redevint ce qu'il était, une année auparavant.

— Avez-vous remarqué comme le maître a changé! dit un jour Moulinet à Margaï.

— Son ancien mal lui reprend, répondit-elle, sans se troubler.

Cette métamorphose rapide fut aussi remarquée dans le village. Mais personne n'en connut la cause véritable. Un jour, Frédéric Borel vint à la Bastide-Neuve et fut épouvanté des ravages dont la figure de Pascoul portait les traces.

— J'ai là, lui dit le malheureux, en montrant sa poitrine, un feu qui me consume lentement. Margaï me comble de soins; les médecins m'environnent. Personne ne comprend rien à mon mal et pourtant, je sens qu'il me tuera, si on n'en arrête les progrès.

Frédéric fut attristé par ces paroles ; sa cupidité ne lui avait pas enlevé toute sensibilité, et il chercha Margaï, afin de connaître d'elle les détails de l'horible maladie dont Pascoul se plaignait.

Il trouva la jeune femme seule dans un coin du jardin, la tête dans ses mains, en proie à une violente tristesse qu'elle expliqua par le spectacle même que Borel venait de voir. En parlant de sa prétendue douleur, elle ne put retenir quelques larmes.

— Ne te désole pas, Margaï lui dit Frédéric, ton mari guérira. Ce n'est rien.

Le lendemain, elle écrivait à Furbice un long billet qui se terminait par ces mots :

«... Lorsqu'on me voit les yeux mouillés, on me dit « Ne pleure pas, cela n'est rien. » Lorsque j'entends dire que cela n'est rien, je pleure encore plus. »

XIII

Le temps s'écoulait : Pascoul avait l'estomac délabré. Dans son corps débile, les organes digestifs ne fonctionnaient plus. Ses yeux avaient de nouveau perdu leur limpidité, ses joues leurs couleurs, et les médecins cherchaient en vain un nom pour le mal mystérieux qui le minait sourdement.

De tous les témoins de ce sombre drame aucun ne se doutait de la vérité.

Plus intéressé que les autres à la mort de Pascoul, dont il convoitait la fortune, Frédéric Borel venait maintenant à la Bastide-Neuve plusieurs fois par semaine. En apparence, c'était pour avoir des nouvelles de son cousin, mais en réalité il espérait saisir une preuve de la liaison adultère de Margaï et de Furbice, qu'il avait été le premier à connaître et à faire connaître dans le pays.

Mais, malgré ses fréquentes visits il ne découvrit rien. Furbice ne faisait plus à la ferme que de rares apparitions. Margaï témoignait à son mari une affection d'autant mieux jouée, qu'afin de lui faire prendre le poison, elle avait besoin de ne pas altérer sa confiance.

rehausse, elle aura reconnu et respecté autour d'elle, la justice et le droit.

Sur la déclaration du roi Guillaume relativement aux affaires intérieures de l'Allemagne, le *Siècle* s'exprime ainsi :

Il n'est pas surprenant de voir le roi Guillaume se féliciter du vote d'une pareille constitution. Ce qui l'est davantage, c'est qu'elle ait été votée par un si grand nombre de ces libéraux allemands que nous avions eu le tort de croire plus soucieux de leur dignité de citoyens et de la liberté de leur pays que de la gloire éphémère des armes. Les démocrates audacieux seuls ont repoussé le projet.

Quant aux déclarations pacifiques qui terminent le discours, le *Siècle* est d'avis «qu'il y a lieu de faire des réserves.

C'est ce que pense aussi l'*Opinion nationale* :

On désire la paix en Allemagne; nous n'en doutons pas, nous n'en avons jamais douté. Quel est le peuple au monde qui préfère à la paix féconde la guerre et ses désastres ? Mais la question est de savoir à quelles conditions le roi Guillaume subordonne ses sympathies pour la paix, et son discours garde à ce sujet un profond silence. Le mot de *conciliation* n'y a pas même été prononcé.

Nous pensons, par conséquent, qu'il n'y a pas, à ce point de vue, qui domine toute la situation, la moindre conclusion à tirer du discours du roi de Prusse. L'attitude de Guillaume I. est celle d'un soldat qui se tient immobile, l'arme au bras, et le soin qu'il a pris de rappeler la fameuse séance du Reichstag dont M. de Bennigsen fut le héros, nous paraît affaiblir singulièrement l'expression des sentiments pacifiques, qu'il devrait nécessairement exprimer.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Par Iradé Impérial en date du 28 avril, Serkis effendi, chef du bureau de la correspondance étrangère, a été nommé secrétaire général du ministère des affaires étrangères, en remplacement d'Abro effendi, mis en disponibilité.

A cette occasion, Serkis effendi a été élevé au grade de fonctionnaire de 1er rang, 2e classe.

Cette nomination sera accueillie partoutes les personnes qui ont pû apprécier le mérite de Serkis effendi, comme une juste récompense de ses services dévoués.

—

D'après le *Tasfir Efkiar* les concessionnaires de la Poste ont cédé la susdite poste locale au gouvernement qui la fera dépendre de l'Administration du Télégraphe. Quelques stations seront supprimées et d'autres nouvellement crées. En ontre la Direction du Télégraphe aurait l'intention de créer une station entre Péra, Kadikeuï et les îles des Princes.

—

Samedi dernier deux vapeurs de la Compagnie Févaïdi Osmanié sont partis pour Candie, chargés de troupes et de munitions de guerre.

—

Hier un individu, ayant déchargé son pistolet près d'une église à Galata, a blessé à la tête l'enfant qu'une femme tenait dans ses bras. Le coupable trouva moyen d'échapper à une arrestation en se perdant dans la foule.

—

Un voleur qui devalisait une maison à Pacha-Baktcé a été arrêté et conduit à la prison de Scutari. Cet homme s'étant évadé la police de Galata l'a mis de nouveau en état d'arrestation.

—

Un cordonnier de Galata dont la boutique avait été dévalisée se livra à des recherches qui lui firent retrouver les objets volés dans un magasin près de Moumhané. Le voleur a été arrêté.

—

Avant hier, le canon d'alarme a retenti deux fois dans l'espace d'une demi-heure, de huit heures et demie à neuf heures du soir. Le premier signal, annonçait un incendie à Kemer alti, quartier de Psamathia ; l'autre, signalait le feu à Beylerbey, dans le Bosphore. Ces deux incendies ont été promptement éteints, et les dommages ne sont pas considérables.

Concert Reményi.

Le Concert de lundi soir a été pour M. Reményi l'occasion d'un véritable triomphe. Bravos à faire crouler la salle du Théâtre Naoum, rappels chaleureux, rien n'a manqué à la manifestation enthousiaste de l'admiration publique pour le merveilleux talent du concertiste.

L'ouverture de Guillaume Tell pour piano à quatre mains savamment exécutée par MM. Jory et Ferdinand Ploteshyi a valu à ces artistes une part légitime dans le succès de la soirée.

Nous publions plus loin le Programme du troisième et dernier concert donné par M. Reményi à Constantinople. Personne ne voudra manquer au rendez-vous donné ce soir au Théâtre Naoum à tous les admirateurs du Maître, à toutes les personnes jalouses de lui offrir le tribut de leur sympathie.

—

Liste nominative des passagers arrivés à Constantinople le 27 avril, par le paquebot à vapeur Eridan, *cap. Varangot.*

De Marseille:
MM. Kahraman-khan.
Baxhtché-khan.
Rippe.
Mouton.
Renard.
Masson.
Gibbers.
Rumball.
Johson.
Ede.
Tronbridg.
Grisoman.
Mesd. Tronbridg.
Norcross.
Warfield.
Seymour.
Stamati Messarité.
Trowbridge.
Poquenisse.
Du Pyrée:
Mad. S. Spatarou.
M. Rienceh et Comp.

—

Liste nominative des passagers partis de Constantinople le 24 avril, par le paquebot à vapeur le Tibre, *cap. Pelissot.*

Pour le Pyrée :
MM. Lord et sa famille.
Ongley.
J. Pelidès.
Bamon.
J. Dracopoulo.
Coronelli.
D. Jeorgacopulo.
N. Vouros.
Joani et Mastika.
C. Valsamachi.
J. Costandinidi.
D. Zophiriou.
Nicolaidi.
Pour Naples :
MM. Wurreis et sa famille.
Brand et sa famille.
G. Giacolo.
Pour Marseille :
MM. Bernard.
Mrza-Nohamed-Aly,
Manasse et tous les artistes du théâtre français.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867

—

Nous lisons dans l'Enquête du 10me Groupe (Institutions publiques on privées crées pour améliorer la condition physique et morale de la population), le remarquable article suivant. — Un véritable amour de la patrie Ottomane semble l'avoir dicté à son auteur, dont nous regrettons de ne pouvoir que présumer le nom :

Empire Ottoman.

—

CORPORATIONS OUVRIÈRES DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Parmi les institutions qui ont le plus contribué à assurer aux ouvriers le bien-être matériel et moral, il est juste de signaler d'une manière toute particulière les *Esnafs* (corporations) de l'empire ottoman. Ces *esnafs* subsistent encore aujourd'hui, à peu près dans les mêmes conditions qu'au jour de l'établissement des Osmanlis dans les provinces d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

Les peuples conquis ont adopté, dès cette époque, pour chacun des métiers qu'ils exercent, soit exclusivement, soit (et c'est là le plus ordinaire) en association avec les ouvriers musulmans, une organisation dont il leur était facile d'apprécier tous les avantages. Ces avantages résultant d'une union vraiment fraternelle entre les *ousta* (maîtres) les *kalfa* (ouvriers) et les *tchirak* (apprentis) ; d'une liberté complète pour le bien commun ; des garanties mutuelles contre la mauvaise conduite, assurées par des moyens de répression tellement doux que, peut-être, dans tout autre pays, ils resteraient inefficaces. Toutefois ces moyens appliqués aux populations ottomanes, ne manquent jamais d'atteindre leur but, car elles ont conservé, même dans les grandes villes, les qualités de l'époque patriarcale.

Il n'y a point de chômage en Orient, la demande n'étant jamais inférieure à la production, dont le seul défaut, dû à l'emploi de procédés trop primitifs, est la lenteur. Les caisses de secours n'y sont donc pas nécessaires, car le travail est suffisamment rémunérateur et, si les exemples d'ouvriers ottomans parvenus à la richesse par leur industrie sont fort rares, en revanche, on n'en voit aucun dans la misère. L'ouvrier turc apporte dans ses rapports avec son maître une grande dignité, en même temps qu'une parfaite obéissance. En général, il travaille dans sa propre maison ; sa famille est élevée sous ses yeux ; sa femme ou sa fille, ouvrière elle-même, tout en vaquant aux soins du ménage, accroît par son travail l'aisance de la communauté, et donne à ses enfants l'exemple d'une activité contenue dans de justes bornes par le sentiment du devoir.

Quoiqu'il n'y ait dans l'empire ottoman aucun ouvrier indigène qui ne soit membre d'au moins un *esnaf*, et souvent même de plusieurs, aux règlements desquels il est tenu de se conformer strictement, on peut dire, néanmoins, que l'industrie y est entièrement libre. En effet, si les rangs d'*ousta*, de *kalfa*, de *tchirak* sont distribués par ordre de mérite, chacun n'en est pas moins libre de fabriquer pour son propre compte et de vendre ses produits, à son choix, directement ou par l'intermédiaire des marchands de la corporation.

Chaque corporation comprend : 1° un *Londja* (conseil) où se traitent les affaires communes; où se jugent les différends entre associés; où l'on prend les décisions relatives aux rapports de la corporation avec les autorités locales ; où l'on vote les sommes à prendre sur le fonds commun. Ce fonds est le produit de souscriptions mensuelles libres, quoique taxées en proportion des ressources dont peut disposer chaque associé ; il sert à faire de premières avances sous forme de prêt aux marchands de la corporation, aux maîtres ou aux ouvriers, pour location de magasins, achat de matériel, d'outils, etc. Les membres du *Londja* sont le *Kehaya* ; les *Yighid Bachi* ; et un certain nombre d'*ousta* et de *kalfa*, délégués par leurs pairs.

2° Un *Kehaya* (homme d'affaires), chargé spécialement de représenter la corporation près des autorités, et aussi, pour ceux des associés qui le désirent, près du public. C'est entre les mains de ce *Kehaya* que sont versées les sommes qui composent à chaque souscripteur un faible intérêt mensuel. C'est le *Kehaya* qui paye aux agents de l'autorité la redevance mensuelle de sa corporation ; mais ceux des associés qui le préfèrent s'acquittent eux-mêmes de ce devoir.

Sur 1000 ouvriers de cette corporation, 600 sont chrétiens, soit grecs, soit arméniens et les 400 autres sont musulmans. Le *kehaya* Ahmed Effendi, est musulman. Les Grecs ont un *Yighid Bachi*, nommé Ousta Nicola, et les Arméniens ont également un chef de leur religion. La plus grande union règne parmi eux, sans qu'aucune distinction soit jamais faite, hors du travail, non-seulement entre les membres professant des religions différentes, mais encore entre les chefs, ouvriers ou apprentis. Les droits de tous et de chacun sont les mêmes, et leurs intérêts sont réglés d'un commun accord, par les membres du *Londia*.

Grâce à ces corporations, dont l'entrée est libre pour tous, qui jamais n'ont repoussé personne, et qui admettent dans leur sein aussi bien des chrétiens que des musulmans, aussi bien des étrangers, s'ils le réclamaient que des compatriotes, l'industrie ottomane a conservé jusqu'aujourd'hui la haute moralité qui la distingue. Elle doit aux lois qui régissent les corporations l'estime toute particulière dont elle jouit près du public; cette confiance dans la probité de ses membres, qu'on trouverait peut-être difficilement ailleurs. Par exemple, pour citer un fait caractéristique, à l'Exposition nationale ottomane, qui a eu lieu à Constantinople, en 1863, la plupart des tissus d'ameublement, des riches broderies, des étoffes de grand luxe, d'une valeur considérable, ont été achetés sans que le prix en fut fixé d'avance. Les *Londja* des corporations exposantes n'ont assigné leurs prix aux objets achetés qu'à l'époque de la livraison ; mais les acheteurs savaient bien qu'en toute occasion, on peut compter sur la parfaite loyauté des négociants qui font partie des corporations ouvrières, et que ces négociants, pour servir d'intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs, afin que l'écoulement des produits soit opéré sans perte du temps destiné au travail, se contentent toujours d'un bénéfice très modéré.

En se plaçant à un point de vue plus matériel, on reconnaît que les corporations ont aussi contribué à maintenir aux produits de l'industrie ottomane ce cachet spécial qui en fait, pour ainsi dire, autant d'œuvres d'art. Le goût, dans les provinces surtout, s'est conservé aussi pur qu'aux belles époques de l'art ottoman. L'ouvrier turc est resté fidèle à la tradition, et, même à Constantinople, il imite très-rarement les produits de l'industrie occidentale, préférant aux profits plus grands qu'il pourrait tirer d'une fabrication aujourd'hui *à la mode*, la satisfaction qu'il éprouve à faire simplement du bon et du beau, en se contentant d'un gain modeste.

En résumé, les corporations ouvrières ottomanes, en raison de l'organisation dont on vient de donner un aperçu, possèdent par elles-mêmes une grande force d'action qu'elles mettent au service de chacun des associés dont elles se composent. De plus, elles peuvent réclamer, au besoin, comme un droit acquis, l'appui immédiat de l'autorité. La protection du gouvernement impérial ne leur fait jamais défaut. Plusieurs de ces corporations ont été fondées par les souverains ottomans ; entre autres celle des *mudiellids* (relieurs) de Constantinople, dont la création est due au sultan Beyezid (Bajazet). Les ouvriers ne trouvent pas, il est vrai, dans ces institutions les moyens d'acquérir une grande richesse ; mais elles leur procurent bien-être et sécurité ; ils y jouissent d'une liberté complète, d'une véritable égalité. Les exemples moraux y sont mutuellement donnés. On y fait aux ouvriers aux marchands les premières avances pour l'achat du matériel nécessaire à leur industrie ou pour la location de magasins. Enfin, leur situation est telle, que la caisse commune, qui fait quelquefois des prêts, n'est jamais appelée à donner des secours.

On reconnaîtra sans doute que ces avantages résultent réellement de la constitution même des corporations, lorsqu'on saura qu'à Péra de Constantinople, où les travailleurs, étrangers pour la plupart, ne sont pas organisés de la même manière ou plutôt n'ont aucune organisation, la création de sociétés d'assistance, de caisses de secours et autres institutions destinées à venir en aide aux nécessiteux est devenue indispensable. La mendicité, presque inconnue à Constantinople, est, au contraire, à Péra, un véritable fléau, une plaie navrante. Les riches Levantins, soit par ostentation, soit par humanité, soit encore par charité ou dans un esprit de dévotion, répandent les aumônes abondantes sans parvenir à améliorer cet état déplorable.

Enfin, dans ces derniers temps, une nouvelle société vient de se constituer sous le nom d'*Amie du travail*, afin de procurer à tous les nécessiteux, sans distinction de culte ni de nationalité, une occupation qui les fasse vivre, les moyens d'exercer leur métier ou d'en apprendre un. A l'instar des coopérations, cette société fait des avances pour achats d'outils, de matières premières ou location de magasins.

Peut-être, par tous ces moyens réunis, parviendra-t-on à rendre la situation des classes pauvres de la rive gauche du Bosphore plus supportable, il faut l'espérer; mais on ne peut faire autrement que d'être persuadé que la meilleure manière d'atteindre ce but serait d'imiter les habitants de la rive droite en organisant, à Péra, le travail d'après le système de corporations ouvrières apporté dans le pays par les Osmanlis, et dont les excellents résultats sont connus depuis plusieurs siècles.

Un mot sur le projet de réorganisation militaire.

—

PAR LE GENERAL CHANGARNIER.

(Suite)

III.

Abordons maintenant le projet de loi dont l'annonce a tenu pendant plusieurs mois la France attentive et inquiète.

Et cela est donc bien vrai ! Il ne nous suffit pas d'enlever à nos campagnes leurs ouvriers les plus robustes pour les employer à démolir et à reconstruire incessamment les grandes villes, où ils s'habituent au celibat et aux gros salaires sans économie ; il nous faut encore, par l'organisation de trois semblans d'armées, jeter un grand trouble dans le travail national !

Bien que le projet de loi sur l'armée et sur la garde nationale ait eu les premiers empressemens de notre patriotique curiosité, nous parlerons d'abord de l'exposé des motifs qui le précède.

Souvent habile dans sa longueur et dans une certaine obscurité, cet exposé n'est pas heureux quand, presque au début, il cite ces paroles de Napoléon ; « un pays ne manque jamais d'hommes pour résister à une invasion, ou pour soutenir une grande guerre, mais il manque souvent de soldats. Hélas ! dans la campagne de 1814 où, « pour résister à une invasion, » Napoléon déploya les merveilleuses ressources de son incomparable génie militaire, il manqua d'hommes et même d'armes, tant il avait abusé de la France ?

Le douzième et le troizième alinéa méritent d'être cités textuellement :

« Nos lois de rectutement sont excellentes, et elles sont empreintes d'un caractère d'équité et de bienveillance qui les a fait accepter et passer dans les mœurs. On peut dire qu'elle suffisent les situations.

« Notre organisation militaire présente dans ses cadres assez d'élasticité pour se prêter à l'incorporation d'un nombre d'hommes à peu près double de celui qui s'y trouve aujourd'hui. »

Après avoir lu cet éloge sans restriction, si bien mérité, de nos belles et fortes institutions militaires, on se dit : Pourquoi les modifier ? pourquoi alarmer la France ? pourquoi éveiller l'attention de l'étranger ? Voici la réponse que l'exposé des motifs avait jugé utile de faire par anticipation :

« Il faut commencer par retrancher les non-valeurs organiques. telles que la gendarmerie, les ouvriers militaires et les services d'administration : les compagnies de cavaliers de remonte, les infirmiers militaires et les hommes hors rangs ; les déficits permanens causés dans les corps de troupes par les hommes aux hôpitaux, en jugement, en détention ou susceptibles d'être reformés; les hommes mariés, les insoumis, etc . Ces déductions diverses ne s'élèvent pas à moins de 80,000 hommes. D'un autre côté, il faut laisser un corps d'armée en Algérie, remplir au moment d'une guerre les dépôts qui doivent assurer le recrutement des armées en campagne, pourvoir, en l'absence de tout autre moyen régulier et assuré, à la défense des côtes et des places fortes, et au maintien de l'ordre dans l'intérieur.

« Lonrsqu'on a satisfait à ces nécessités de premier ordre, l'effectif réellement disponible pour le combat se trouve réduit à 3000,000 hommes. »

On a raison de ne pas comprendre dans le chiffre des troupes prêtes au combat la gendarmerie, capable pourtant de renouveler en un cas extrême ces faits éclatans dont Vittoria et les rares survivans de nos guerres d'Espagne n'ont sans doute point perdu la memoire. Les nombreuses catégories de non-valeurs dont on a lu tout à l'heure la nomenclature étant déduites, un corps d'armée restant en Algérie, les places fortes et les côtes étant défendues, les dépôts étant convenablement pourvus, l'exposé des motifs parle avec quelque dédain de 3000,000 combattans, fusil ou sabre en main, canons attelés ! Nous sommes frappé d'étonnement.

On sait bien à quelles époques de pénible souvenir Napoléon a eu un plus grand nombre de combattans, différens de race et de langage, ce n'est pas dans les immortelles campagnes d'Austerlitz et d'Iena.

Le diffus plaidoyer en faveur de l'exonération ne réconciliera ni les hommes de guerre, ni les citoyens doués de quelque esprit d'équitté avec cette malfaisante institution, que, sans doute par amère ironie, on a qualifiée de démocratique Elle tand à alourdir notre corps de sous-officiers, naguère alerte, intelligent, digne d'être envié par toutes les armées de l'Europe, et qui nous a donné plusieurs de nos généraux les plus justement estimés ; elle tend à dénaturer le caractère de notre armée, désintéressement est un des titres au respect de la nation. Laissez à ceux qui donnent plus volontiers à l'état leur argent que leur persoune le soin de chercher des remplaçans vigoureux et de bonne conduite. La juste sévérité des conditions imposées au remplacement en préviendrait les abus.

Il convient de citer en entier le passage suivant du projet de loi sur la réorganisation.

« L'article 2 fait compter la durée du service

Quant à Moulinet c'est en vain que Frédéric s'était efforcé de le faire jaser. Il ne se laissait arracher aucune confidence.

Ainsi, le crime faisait son œuvre lentement, mais sûrement, et lorsque Margaï, soit dans ses lettres, soit dans les rares entrevues qu'elle avait avec son amant, lui reprochait de ne pas l'aider :

— De quoi te plains-tu ¿ répondit-il s'il ne meurt pas vite, c'est tant mieux pour nous. On le croira mort de sa bonne mort.

Néamoins elle fit tous ses efforts pour décider Furbice à tuer Pascoul, soit en le noyant, soit en l'écrasant.

— C'est inutile, disait-il encore. Nous nous exposerions à être découverts. Je me suis chargé de ma femme, charge-toi de ton mari. Je t'ai fourni le poison, c'est bien assez pour ma part.

— C'est que nous ne pouvons plus vivre ainsi, murmurait-elle. Nous y perdrions l'honneur, et l'honneur est une belle chose.

Le lecteur a dû s'étonner déjà d'entendre Margaï parler de son honneur et de sa considération. Ces mots, dans la bouche d'une telle femme, sont grotesques, autant qu'horribles, nous en convenons, et nous n'aurions jamais songé à les y mettre, si nous ne les avions pas trouvés tout au long dans les pièces qui nous ont été soumises. C'est une preuve de plus de la sincérité de notre récit : il y a des détails qu'on n'invente pas.

Malgré son calme apparent qui avait pour but de lui éviter une participation plus directe dans la mort de Pascoul, Furbice n'était pas moins impatient que sa complice.

Son impatience avait deux mobiles : son amour d'abord, le besoin d'argent ensuite. C'est alors que, pour donner un aliment à l'attente qui le dévorait, il essaya d'empoisonner Brigitte.

Un jour, tandis qu'ils mangeaient ensemble, elle quitta un instant la table. Aussitôt il versa dans le verre où elle venait de mettre du vin, quelques gouttes de cette eau phosphorée qu'il avait déjà donnée à Pascoul. Brigitte reprit sa place, tenant dans ses bras l'aîné de ses enfants qui avait trois ans.

— Boire, dit le pauvre petit.

Elle lui offrit son vere.

L'enfant allait y tremper ses lèvres ; mais Furbice avait suivi tous les mouvements de sa femme.

— Ne bois pas, mignon, s'écria-il vivement, et comme Brigitte le regardait avec surprise, il ajouta : Il y a trop de vin pour lui.

En même temps il versa de l'eau dans son propre verre et l'offrit à son fils. Brigitte but dans le sien. Mais à peine y eut-elle gouté, qu'elle l'éloigna de ses lèvres.

— Ah ! dit-elle, que c'est mauvais !

Furbice pâlit subitement, balbutia quelques mots, se décontenança, et Brigitte ne poussa que ce cri :

— Misérable ! c'est du poison.

Et, dans un mouvement d'horreur, elle brisa le verre et prit la fuite en poussant des cris terribles.

Il courut après elle et la ramena de force.

— Tu es folle ; dit-il folle à lier. Où as-tu vu du poison ?

— Là, là, répondit-elle en montrant le verre brisé.

— Te tairas-tu, couquine, reprit-il ; si quelqu'un t'entendait, on mettrait les gendarmes à mes trousses. Il n'y a pas plus de poison que dans ta main. Tu perds la tête.

Elle n'osa insister, mais sa conviction était faite.

Elle alla s'enfermer dans sa chambre, et, plongeant sa tête dans le berceau de ses enfants, elle pleura longtemps.

Resté seul dans la salle du bas, Furbice se damandait comment il détournerait les soupçons conçus par Brigitte. Bientôt il la rejoignit et lui dit d'une voix menaçante :

— Malheur à toi, si tu ouvres la bouche à âme qui vive de ce qui vient de se passer!

Brigitte ne répondit pas. Mais dès ce jour, elle ne put manger et boire qu'avec une instinctive répugnance. Elle voyait du poison partout et tremblait plus encore pour ses enfants que pour elle même.

Quant à lui, il renonça provisoirement à poursuivre ses tentatives de ce côté. Cette scène lui avait suggeré de graves réflexions. Si sa femme avait d'instinct deviné la présence du phosphore dans son verre, Pascoul ne pourrait il pas, à la longue, être averti de la même façon ? On pouvait tout redouter d'une imprudence : Margaï n'avait qu'à se troubler en présence de son mari, comme lui même venait de se troubler en face de sa femme.

Il alla le même soir à la Bastide-Neuve.

Margaï, prévenue, l'attendait dans sa chambre.

Il lui raconta l'aventure de la journée et lui communiqua ses craintes.

— Ne te l'avais-je pas dit? s'écria Margaï. Je savais bien qu'il était plus sage d'en finir d'un seul coup. A défaut d'un poison foudroyant que nous ne pouvons nous procurer, il faut te decider à agir toi-même. Tu es fort, et la double pensée de mon amour et de l'enfant qui en est le fruit, doit accroître tes forces. Pascoul est si faible, que tu pourras le tuer sans peine ; le mauvais état de sa santé expliquera suffisament sa mort.

Et alors elle lui dicta tout un plan nouveau que, dès le lendemain, il essaya d'executer.

On était dans les premiers jours de décembre ; le soleil se leva radieux dans un ciel sans nuages, inondant de ses rayons la nature rassérénée, et lui donnant un air de fête, malgré la vivacité du froid.

De bonne heure Furbice, se présenta à la Bastide-Neuve. Depuis longtemps il n'y était venu, et Pascoul manifesta la joie la plus vive en le voyant.

— Vous m'abandonnez donc, Furbice, dit-il au maquignon. Est-ce parce que je suis malade ?

— Je ne vous abandonne pas, répondit ce dernier, et ma présence ici en est la preuve. Je vais à Cavaillon dans ma voiture. Le temps est splendide comme au printemps. Accompagnez-moi Nous déjeûnerons en route.

Cette proposition sourit agréablement au fermier. Depuis plusieurs semaines, ses promenades étaient rares et courtes. Il n'avait d'autre distraction que la lecture, et encore ne pouvait-il s'y livrer longtemps, ses yeux ne pouvant supporter une longue fatigue. Il interrogea sa femme du regard.

— Tu es bien faible, mon ami, dit-elle.

— Le voyage lui donnera des forces, s'écria Furbice. Ce qui l'affaiblit, c'est de vivre enfermé. Il lui faut de l'air ; confiez-le moi, madame Pascoul. Je vous le ramènerai en bien meilleur état.

— Il a raison, dit le fermier, qui se leva tout joyeux.

(Sera continué demain.)

non plus du 1er janvier, mais du 1er juillet de l'année où les appelés ont été inscrits snr les registres matricules du corps.

« Dans l'état actuel de choses, les opérations du tirage et celles des conseils de révision exigent au moins cinq mois ; ce n'est guère avant le mois de juillet que ces opérations sont terminées, et l'appel ne peut se faire avant le mois d'août, de sorte que sept mois environ se trouvent perdus pour le service militaire, et si on tient compte des renvois anticipés dans les foyers, pour des raisons d'économie ou autres, avant l'époque de la libération, on voit que la durée actuelle du service est réduite en réalité à six ans. »

Après avoir si clairement prouvé que, dans la nouvelle loi, la durée du service serait diminuée d'une année seulement, on ne devrait pas affirmer à diverses reprises que la diminution sera de deux ans. L'article 2, dont parlait tout à l'heure l'exposé des motifs, dit textuellement : « La durée du service dans l'armée active ainsi que dans la réserve compte du 1er juillet de l'année où les appelés ont été inscrits sur les registres matricules du corps.»

Le service comptera-t-il du 1er juillet de l'année où les opérations du tirage et de la révision étant terminées, le contingent est disponible? ou bien, si l'appel du contingent est retardé pour des raisons finanéières ou politiques jusqu'au 1er janvier de l'année suivante, le service comptera-t-il du 1er juillet de cette dernière année, et dans ce cas les six mois passés sous les drapeaux ne seront-ils pas déduits des neufs ans imposés à l'armée active ou à la réserve ?

Les appelés ne pouvaiént être inscrits sur es registres matricules du corps que quand ils les ont rejoints, la seconde intepretation serait la vraie, si on se tenait à la lettre du projet En France, les lois doivent être clairement rédigées.

Bien que l'historique de nos transformatious militaires, écrit ici même (1) avec un talent entraînant ait eu de très nombreux admirateurs, l'exposé des motifs a cru devoir le refaire. On y chercherait vainement une raison sérieuse des combinaisons projetées. Si elles étaient sanctionnées par le corps législatif, dont la responsabilité n'a jamais été plus gravement engagée, elles justifieraient l'effroi que le pays tout entier en a déjà conçu.

Le mariage est avec raison interdit à la partie du contingent à qui la loi impose cinq années de service actif. Les hommes de la réserve ne pourront se marier sans une autorisation spéciale. Quels parens doués d'un peu de prudence confieront volontiers leur fille à un jeune homme qu'un ordre du ministre de la guerre peut à chaque heure du jour appeler au drapeau ?

S'est-on rendu compte du ralentissement et du désordre que les réunions périodiques de cette nombreuse réserve apporteront dans le travail des campagnes, dans le travail des usines, dans les études des jeunes gens voués à l'exercice des professions libérales ? Les fermiers ne désireront-ils pas des auxiliaires toujours présens, les notaires, les avoués, des clercs plus assidus, les magasins des commis plus sédentaires, les académies des étudians moins souvent détournés de leurs travaux utiles à la nation?

Le mariage sera permis à la plus petite fraction du contingent, qui dégagée du service actif et de la réserve, n'appartiendra plus qu'à la garde nationale mobile ; mais chaque année, sans compter le temps nécessaire au rassemblement, quinze jours d'exercice, où tant d'uniformes mal portés, mal soignés, subiront de dispendieuses avaries, troubleront encore les saines habitudes de la famille Nous le disons avec la conviction la plus inébranlable et la plus douloureuse : si le projet de loi est voté sans modifications considérables, les envieux de la France n'auront qu'à attendre, les bras croisés, son épuisement et l'étiolement de son intelligence.

L'exposé des motifs parle en ces termes de la conscription sous le premier empire : « Les charges qu'elle faisait peser sur la population étaient lourdes, excessives souvent, et excitèrent parfois des mécontentements et de nombreuses résistances ; aussi son abolition par la charte de 1814 fut-elle accueillie, malgré nos malheurs, par une approbation générale. »

Ces incontestables vérités étonnent sous la plume chargée de faire agréer le nouveau projet de loi.

(*A suivre*,)

VARIÉTÉS.

La *Gazette de France* a relevé un fait curieux. C'est en 1770 seulement que la truffe française s'est révélée; jusque-là nous étions tributaires de l'Italie, et l'antiquité, qui appréciait ce précieux tubercule, le demandait à l'Afrique.

Apicius et Lucullus, pour se procurer des truffes fraîches des pays les plus éloignés, se faisaient apporter dans d'énormes caisses les arbres truffiers arrachés par des puissantes machines avec les truffes mêmes inhérentes à leur racines.

Je soumets cette imagination à quelque viveur, ou mieux encore à quelque restaurateur qui voudrait un succès de vogue.

—

A Breitenau, en Syrie, un jeune paysan devait se marier ; déjà la première publication des bans avait eu lieu. Dans l'intervalle, sa fiancée trouva un jeune homme qui lui plaisait davantage, et elle manifesta l'intention de l'avoir pour mari, de préférence au premier. Celui-ci, comprenant qu'il ne serait pas heureux avec une femme dont il n'était pas aimé, entra en composition et céda tous ses droits pour une somme de 40 florins (100 francs). Les deux jeunes gens se félicitèrent également d'avoir fait un bon marché.

—

On lit dans la *France centrale* :

Mgr Dupanloup prépare, dit-on, une nouvelle brochure qui aura l'importance d'un livre, et qui ne le cèdera en rien aux autres écrits de l'illustre évêque. Cette brochure serait intitulée la *Force des choses*.

—

Un jour, c'était en 1806, le duc de Cadore, ministre de l'intérieur, proposa à l'empereur de rétablir des historiographes à gages ; en même temps, il lui soumit un projet de création de *poètes césariens*, dont le gouvernement récompenserait chaque année les vers.

Napoléon repoussa les deux idées de son ministre ; il fit l'économie des historiographes et des poètes *césariens*, et je n'ai pas vu dans le *Mémorial* qu'il l'eût regretté à Sainte-Hélène.

—

Dernièrement, plusieurs personnes étaient arrêtées dans le parc de l'Exposition devant la reproduction du plus célèbre des rares monuments aztèques restés debout sur le sol mexicain ; la construction est d'aspect assez funèbre.

— Qu'est-ce que cela ? demanda un monsieur peu au courant de l'architecture indienne.

Cela! répondit quelqu'un d'une voix basse et lugubre, c'est le tourbeau des obligations mexicaines.

Temps (*4 avril*).

Nouvelles Commerciales. et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 30 avril	32 5
Clôture du 30 avril	32 5

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 30 avril.

Londres 3 m. d. p. Liv. st.	110 1/2	110 1/2
Marseille, 3 m. date 1 Liv. T.	22 85	22 75

Coloniaux.— A cause des fêtes de Pâques, il y a eu grande stagniation dans les affaires. Il s'est vendu environ 500 sacs café et 600 barriques sucre pour la consomation locale, aux prix indiqués dans notre prix courant.

Prix des céréales.

	Pias.	en Met
Blés durs Kustendjé	32	35
» » Burgas.	34	35
» » Baltchik	32	36
» » Samsoun	--	
» » Anatolie	—	—
» » Ismaïl	37 20	38 20
» » Azoff	—	—
» » Bessarabie	36	37
» » Galatz	34	37
» » Matzin	30	32
» tend. Roumélie	29	35
» » Odessa.	34	36
» » Ibraila	—	—
» » Galatz	—	—
» » Bourgas	33	34
» » Varna	33	34
» » Baltchik	30	32
» » Taganrok	—	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumélie	17	
» Anatolie	18	
Maïs Danube	19	20
» Roumélie	—	
» Anatolie	21	23

Seigle	—	—

Stock environ 90 m. kile blé dur et tendre.

Les farines d'Odessa	160—150—145
Stenia	110
Kioksouyou	140
Samsoun	135

NOLISSEMENTS.

Constantinople 30 avril.

Les arrivages continuent ; la plupart des batiments disponibles.

Frêts pratiques depuis le 25 avril:
Azoff pour le R. U. schel. 45 a 47 |6 par ton.
Berdianska, id schel. 47 |6
Nicolaieff. id schel. 38 |6
Poti pour Constantinople schel 5 pour le R.U. sch. [6 par qr.

Les estaries au mois prochain
Sulina pour le R U. sch. 5|2 a 5|6 par qr.
Kustendjé pour Castelmare fr. 3 la ch. petite portée.
Constantinople p. Marseille fr. 1 60 c. la charge.
» pour Liverpool schel. 4|3 a 4|6 qr p. vap
Enos pour le R. U. schel 5 a 5|6.

Odessa 15|27 avril.

Odessa pour Marseille fr. 1 1|2 a 2 la charge.
» pour le R. U. schel. 32 par ton. suif.
Nicolaieff pour le R. U. schel. 40.— Estarie au 15 mai prochain.
Blés R. 14 le cetwent. —

Constantinople 30 avril.

Céréales.— Les prix sont toujours fermes. Il s'est vendu dans cette huitaine environ 75 mille kilé blés dur et tendre aux prix de la côte et un chargement de maïs arrivé d'Anatolie à piastre 23 et un autre chargement à livrer a P. 21 à raison la L. turque P. 105

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 29 avril.

ODESSA, bat. a vap. russe, *Boug*, cap. Alliman' div. march
VARNA, bat a vap. otto. *Peiki Cheriff*, cap. Tomasetovich, div.
ALEXANDRIE, bat. a vap. aut. *Massimiliano*, cap. Forte, ayant touché Smyrne, Metelin, Tenédos, Dardanelles et Galipoli, div. march. et 130 passs.
VOLO, bat à vap aut. *Sultan*, cap. Inchiostri, ayant touché Salonique, Cavalla, Lagos, Dardannelnelles et Galipoli, div. march. et 110 pass.

DEPART des bat. à vap du 29 avril.

MESSINE. bat à vap. rus *Boug*, cap. Alliman, div. march.
ROTERDAM, bat. à vap. ang. *Amsterdam*, cap. C. Monn, div. march.
ANGLETERRE, bat. à vap. ang. *Durley*, cap. Hallet, div. march
DANUBE, bat. a vap. fr. *Balkan*, cap. Gainn, div. march.
TREBIZONDE, bat. à vap. fr. *Simois*, cap. Naulée. div. march.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 21 avril.

MARSEILLE. bar, ital. *E. Pratolongo* cap. F. Morice, lest.
— br. ital. *Angelo*, cap. G. Massone, lest.
MESSINE, br. ital. *Principe di Moldavia*, cap. Schiaafino, lest.
— br. aut. *Anco*, cap. Giorgiovich, vin.
CETTE, br. aut. *Melchiore*, cap Matteo, lest.

22 avril.

ALGER, br. ital. *S. Pasquale*, cap. D Sabia, lest.
BEYROUTH, br. ital. *Tre Fratelli*, cap B. Oiiese lest.
CARDIFF. bar. prus. *Wlyer* cap. Prignitz, lest.
— bar. mekl. *Tonnies Voos*, cap Peter Voss, lest.
MARSEILLE, br. ital. *Promessa*, cap. G. Massa,
— br. ital. *Cosmopolita*, cap. G. Demartino, lest.
— sch aut. *Mare*, cap. Ant. Juviteo diverses march.

Du 23 avril.

NEWCASTLE. bar. norw. *Gustav*, cap. Jverson, ch de ter.
MARSEILLE, br. ital. *Mery*, cap. B. Chiesa, lest.

Du 24 avril.

ALEXANDRIE, bar. norw. *Norge*, cap. G. Hollet. lest.
— bar. merk. *Lonengrin*, cap. W. Fretwuntt, lest.
CEFALONIE. br, hel. *Balonkliotissa*, cap. H. Melonas, lest.
SWANSEA, bar ang. *Three Sisters*, cap P. Priest, lest
MALTE. bar. ang. *Anne*, cap. Young, lest.
LIVOURNE, br. ital. *Corinero*, cap. G. Olivari div. march

DEPARTS du 4 Avril.

Du 6 Avril.

MARSEILLE. br. ital. *Vina Carlotta*, cap. Rapalo, blé.
--- bar. ital. *Teresa Carmela*, cap. G. Lazana, blé.
--- bark italien, *Raro*, cap. B. Schiaffino, blé.
--- br. ital. *Arturo*, cap, Pasquale Seravalle, blé.
--- bark italien, *Tritone*, cap. G. B. Chiezza, blé.
--- brik ital. *Admirabile Colombo*, cap. Pallazzo, blé.
--- brik ital. *Fabio Massimo*, cap. L. Scarpa, blé.

Du 7 Avril.

ANGLETERRE, brik ital. *Maria*, cap. G. Brigneto, blé.
--- bark ital. *Vittorioso*, cap. Tancredi, blé.
--- brik italien, *Ascolta*, cap. P. Marciani, blé
--- bark ital. *Luce*, cap. Degregori, blé,
--- brik ital. *Eva*, cap. L. Viacava, blé
--- bark italien. *Vosco di Gama*, cap. F. Bisco, blé.
--- brik italien, *Assunta*, cap. F. Degregori, blé.
-- br. ital. *California*, cap. G. Olivari, blé.
--- br ital. *Giuseppino I.* cap. G. Marchese, blé.

Du 8 Avril.

AZOFF. bark italien, *Solis*, cap. F. Francesco, lest.
— bark autrichien, *Iro*, cap. G. Martinolich, lest.
MARSEILLE, brik hel. *Angelico*, cap. P. Papacostandi blé.
— brik hellen *Ayos Elefterios*, cap. P. Mexis, blé
— br. hellen, *Aya Ecaterina*, cap. N. Gregorios blé.
— brik hellen, *A. Spiridhon*, cap. Caciumbos, blé
— brik mekl. *Fortuna*, cap. Gellscbarttre, blé.
— brik hellen. *Evanghelistria*, cap. Ilias Curtis, blé.
— brik hellen, *Sofia*, cap. Ilias Siscos, blé.
DANUBE, baik hellen, *Dhio Adhelfi* cap. H. Apostolu, lest.
— schooner hellen, *Theofania*, cap. Vlassopulos, div.
FALMOUTH, brik russe, *Aglaya*, cap. N. Giorgiadis, lest.
ODESSA. br. mekl. *Freye*. cap. G. Grelourst, lest.
— bar. mekl. *Nordstern*, cap. G. Galle, lest.
KUSTENDJE. bark italien, *Numa*, cap. G. Moriete, lest.
AZOFF. trois mâts ital. *Providenza*, cap. M. Dodero, lest.
--- br. ital. *Margarita*, cap. Mancini. lest.
--- brr hell. *Evanghelistria*, cap. Palumbo, lest.
--- br. ital. *Providenza*, cap. Baccone, lest.

Narires destinés pour la mer-Blanche.

le 21 avril.

D'IBRAILE. pour Marseille, br. hel. *Penelopi*, cap. Messomtis, blé.

Du 22 Avril.

d'ODESSA. pour Falmouth, bar. ital. *Fasce*, cap. Olivari, blé.
De Const. pour Marseille, br. hell. *A. Nicolaos*, cap Pressiotti, blé.

23 Avril.

D'ODESSA, pour Falmouth, bar. ital. *Queirello*. c. Durante, blé.
— pour Messine, br. russe, *Livorno*, cap. Fiscovich, blé.
D'ISMAIL, pour Messine. br. hel. *Taxiarchis*, cap. Paolo, blé.

Du 24 avril.

De KUSTENDJE, pour l'Angleterre, bar. ital. *Margarita*, cap. Revello, orge.
de GALATZ, pour Marseille, br. ital *Patriotto*, cap Gattorno, pavison.
d'ODESSA, pour Malte, bar. angl. *Sussez*, cap. Robinson, blé.
de CONST. pour Enos, br. ang. *Timaudra*, cap. Johnson, lest à char. du blé.

du 25 avril.

de BERDIANSKA pour Marseille, br. hell. *Kefalonia*, cap. Rossolimes, blé.
d'IBRAILE, pour Marseille, br. hel. *Evanghelistria* cap. Kokinos, blé.
— pour Marseille br. hell. *A. Spiridhon*, cap. Malamatouas, blé.
— pour Gênes, br. ital. *Nimfa*, cap. Stagno, blé.
— pour Gênes br. ital. *Dante*, cap. Canepa, blé.
de KUSTENDJE. pour Marseille, br. hel. *Aagheliki*, cap. Kovidis, blé.
de CONST pour Enos, br. hel. *Arghiro*, cap. D. Res, à char. du blé.
de GALATZ pour Falmouth, br. ital. *Sion*, cap. Ferro. blé.
de SOULINA, pour Anvers, *Regolo*, cap. Gaffiero, orge.
d'ODESSA, pour Falmouth, bark angl. *Dipton*, cap. Golightly, blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Miucio*, cap. Pellarduo, blé.
— pour Marseille, bar. aut. *Superbo*, cap. Geletich, blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Salvatore*, cap. Marciani, blé.
— ponr Falmouth, bar. russe. *Astrœa*, Swaljund, blé.
— pour Falmouth, bar. rus. *Atlantic*, cap. Stehagen, blé.
— pour Falmouth, bar. prus. *Canada*, cap. Lamard. blé.
— pour Falmouth, br. ital. *Mirra*, cap. Tichero. blé.
— pour Falmonth, bar. ital. *M. Virginia*, cap. Preve, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Veneto*, cap. Furlan blé
— pour Marseille. br. hel. *A. Nicolaos*, cap. Frangopulos, blé.
de CONST. pour Enos, br. angl. *W. Richardson*, cap. Inmes, à ch. du blé.
— pour Enos br. russe, *A. Trias*, cap. Valtico, à ch. du blé.
— pour Enos, br. hel. *Omonia*, cap. Couvelas, à ch. du blé.
— pour Enos, br. hel. *Eleni*, cap. Hasses, à ch du blé.
de SOULINA, pour Falmouth br. ang. *Friends*, cap Walter, blé.
d'IBRAIL, pour Marseille, br. hel. *A. Spiridhon*, cap. Arvanitis, blé.
— pour Marseille, br. hel. *A. Spiridhon*, cap. Iconomou, blé.
— pour Castelmare br. ital. *Talete*, cap. Carnevale, blé.
de BERDIANSKA, pour Marseille br. hel. *Penelope* cap. Svoronos, blé.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

AVIS.

MM. les Actionnaires de la Société sont prévenus que la seconde Assemblée Générale aura lieu jeudi 20 Avril—2 Mai 1867 à midi au siége de la Société à Constantinople, Khan Camondo, pour recevoir et approuver les comptes de la deuxième année sociale finissant le 31 Décembre 1867 n. s., entendre le rapport du Conseil d'administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale, ou s'y faire représenter, doivent déposer leurs Actions trente jours avant le dit jour, à la Caisse de la Société à Constantinople ou dans les bureaux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres et à Paris en conformité de l'Article 37 des statuts.

Constantinople le 8/20 Février 1867.

AVIS.

L'Agence principale du Lloyd autrichien a l'honneur d'informer le public que les départs accélérés pour Kustendjé cessent avec celui de Vendredi 3 mai. A partir de la semaine prochaine et précisément tous les Mardis et les Vendredis, à 4 heures de l'après-midi, auront lieu les départs pour Varna coïncidant avec le train partant de cette dernière ville pour Roustchouk et avec les départs pour Bazias, Pest et Vienne. Pour plus amples informations, prix de passage, etc. on est prié de s'adresser à l'Agence susdite à Moumhané. Cité Française.

Constantinople, 29 avril 1867.

MERCREDI, le 1er mai 1867,
3me *et dernier*

CONCERT

Donné par M.

Ed. REMENYI.

Programme,

1° Fantaisie sur les motifs des *Huguenots*.
2° Ouverture: *Songe d'une nuit d'été*, pour piano à quatre mains,
3° *Méditation* sur le prélude de S Bach, pour violon piano et barmonium.
4° *Mazourka*, (en si-mineur) de F. Chopin.
Airs Turcs, transcrits et harmonisés par le M° Calisto Guatelli.
5° *Duo* pour deux violons, composé par Allard.
6° *Andante amoroso*, composés par Paganini.
Tema con variazioni id.
7° *Rakoczy*, (Marche fantaisie.)

Le Concert commence à 8 1|2 h. du soir.

PRIX DE L'OPÉRA.

On peut se procurer des Billets au bureau du théâtre

----

(1) Voyez le *Revue* du 1er mars dernier.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTNIOPLE, 30 AVRIL 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	920	980
» 2me qualité.	»	880	900
» Moka, l'oke	»	15	—
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	280	288
» pilé id.	»	228	230
» pilé de Hollande	»	233	
» d'Havane en caisse	»	195	200
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 10	5 20
Girofles	»	5 20	5 25
Canelle	»	23	—
Indigo Bengale	»	120	—
» Madras	»	75	78
Cochenille Argentine	»	66	—
» morellane	»	64	65
» humide	»	50	—
Noix muscade	»	30	31
Camphre	»	24	25
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	40	80
Bois de Campêche, le quint.	»	50	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	125	—
» id. 2e id.	»	95	—
Charbon, New-Castle, tonneau	Sh.	30	—
» Liverpool	»	27	—
» Cardiff	»	29 30	—
Etain, le quintal	P.	675	680
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	6	—
Vitres	Fr.	18	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	145	—
Grenailles assorties anglais	»	165	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	325	—
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	106
Vitriol anglais, le quintal	P.	29	30
Fer en barres assorties	»	65	—
« masses pour clous	»	74	75
« en feuilles 1/14	»	105	—
« en cercles	»	90	—
« de Russie asc. et Zingl.	»	—	—

Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog.	P.	95	—
Soufre d'Italie le quintal		55	—
Eau de Résine, l'oke	»	4 20	5
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	55	—
» de Belgique	»	36	—
» de Trieste (manque)	»	—	—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	15	—
» id. de 22 poids	»	12	—
» d'Amérique les 12 galons	L. t.	1	—
Alcool américain les 16 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse.	»	11	60
Vin de France la bordelaise	»	80	90
» en caisse	»	10	80
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	46	—
» des Indes	P.	210	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	116	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	125	126
» de Trieste (manque)	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9 20	—
Suif	»	9 20	—
Beurre de Russie	»	11	—
Caviar, 1re qualité	»	27	
» 2e qualité	»	23	24
Semelle de France, Chateau Renaud, l'oke.	Fr.	5 70	—
» Boucherie battuées.	»	5 10	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 80	—
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	75	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 20	—
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	76	—
» id. 12/20 id.	»	82	—
» id. 16/24 id.	»	90	—
» id. 20/30 id.	»	105	—
» id. 8/14 id.	»	95	—
» id. 12/20 id.	»	105	—
» id. 16/24 id.	»	115	—
» id. 20/30 id.	»	150	—

L. T. 100

Exportation.

SOIES.			
Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	-
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11 12.	L. t.	—	—
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—	—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—
ARTICLES DIVERS.			
Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	40	—
» mince	»	22	23
» Turquie 3 à 4.	»	18	
» mince	»	15	
Galles noires, l'oke	»	15	—
» vertes et blanches	»	14	—
Graine jaune Angora	»	11	12
Skilip	»	7	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	15	—
» Yerli des 7 Tours	»	9	—
» de Cesarée.	»		—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	6	—
» de Mouton les 2 pièces	»	16	16 20
» d'Agneau sec	»	11	—
» d'Agneau secs la pair	»	38	39
Laines de Chevron d'Angora	»	40	—
» de Bey-Bazar	»	38	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	18	—
Scammonée 1re qual.	»	450	—

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	P.	220	—
Gomme Adragante, assortie	»	30	—
» Adragante en feuilles	»	40	—
» Arabique assortie	»	24	—
Cuivre de Tocat	»	9 20	—
» de Ghiumush Han	»	25	—
Cire Jaune de Trebizonde	»	24	25
» d'Anatolie	»	24	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 20	—
Graine de lin de Roumélie	»	40	—
» d'Anatolie	»	33	—
Huile d'olive Metelin, Aïvali, l'oke	»	7 20	8
» de Crète	»	7 10	
Raisins Carabournou rouges	»	5	—
» de Vourla	»	6	—
» de Tcesmé, noir	»	3	—
» de Sultanine	»	6	—
Mastic de Chio	»	100	—
Coton Kircagatz et Cassaba	»	12	—
» Syrie, Chypre, Adana	»	10	11
Noisettes de Trebizonde	»	1 20	—
Encens, quint.	»	340	345
Safranum l'oke	»	320	—
» de Roumélie	»	130	135
Riz d'Egypte Rechid, l'oke	»	3 20	4
» Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Tenédos et Dardanelles	»	1 20	4
» des Iles (Comandaria de Chypre).	»	8	—
Savon de Candie	»	6	—
» de Metelin	»	5 30	

MAISON DEMILLEVILLE

Rue de Péra, N° 424 en face le palais de Russie

Saison d'Eté

Ouverture de la Vente ; 23 Avril.

NOUVEAUTÉS

Modes, Soieries, Confections, Lingerie,

Comptoir spécial de blanc.

FABRIQUE DE GANTS, TROUSSEAUX DE MARIAGE

CHEMISES SUR MESURE, CRAVATES.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye ... quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahad Han à Galata.

H. KLARFELD.

HANDELSREGISTER

der kœnigliche Preussischen Gesandtscaft-Kanzlei zu Constantinopel.

In das Gesellshcafts- Register ist zufolge Verfügung vom heutigen Tage eingetragen :

I unter N° II

die Handelsgesellschaft

» Ihmsen et Comp. »

zu Constantinopel und als deren Mitglider

1 der Kaufmann Max Ihmsen zu Constantinopel,

2 der Kaufmann Adolph Wedemeyer zu Constantinopel.

II unter N° 2.

« Matthieu Gebrueder et Comp. »

vermehrt steht :

Die Gesellschaft ist am 1. October 1865 aufgelöst und dabei alle ausstehenden Forderungen und alle Shulden auf die Herren Max Ihmsen und Adolph Wedemeyer übertragen.

Constantinopel, den 23 April 1867.

DER KÖNIGLICHE GESANDSCHAFTS-KANZLEI

von TWARDOWSKI.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

Aux Fabriques

DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et C.e

282, *Rue de Pèra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.

Cristaux, verreries.

Spécialité pour maison bourgeoise.

Services pour Restaurants et cafés.

Fournitures pour Billards.

Orfèvreries Ruolz Christofle.

Métal blanc garanti. — Exportation.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

Tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des caries* ; *étend en même temps son action sur les geucives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles* ; *son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, *francs* 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, *francs* 3. 10.

Poudre vegétale, *franc* 1. 60.

Fabrique Neerlandaise de Palmitine

A AMSTERDAM.

Côte des prix actuels pris par quantités d'au moins 5000 kilogrammes.

Chandelles stéarine	qté. sup. Fl. P.B.	p. 56.
idem.	1re qté.	p. 45.
Stearine en blocs	qté. sup.	p. 45.
idem.	1re qté.	p. 40.
Oleine demi-blanc		p. 21.
Glycerine brute		p. 7.
Bitume (stearine)		p. 2.

Ces prix sont calculés par quantité de 50 kilog. net, y compris l'emballage (caisses ou futs) franco à bord ou à la station d'Amsterdam. à un moi de terme du jour de l'expédition ou du comptant avec 1|2 p. 0|0 d'escompte.

Amsterdam, 10 avril 1867.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76

PENSION BOURGEOISE.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Ressam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférence, sur la hauteur de Sali-Bazar, ayant une vue magnifique.

S'adresser au Journal la Turquie.

DEMANDE D'UN EMPLOYÉ.

On demande un employé capable de prendre la direction d'une fabrique de tissus de coton et de laine à Belfast (Irlande.)

S'adresser avec toutes ses références, franco, à M. N. Granz, Linden et Comp. à Belfast.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RICKEHOFF.

Moumhané cité française N° 24

au 1er chambre n° 3

Le Directeur-gerant.

N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 97.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	15 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	2? fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur - Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mo et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 2 mai

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 30 avril, 3 h. 50 m. soir.

Cours du 30 avril

5 0/0 Ott.	PARIS (Coul.)	ouvert.	28 85
		clôture	28 90
	LONDRES	ouvert.	28 1[2
		clôture	
Emprunt Ottoman 1865		ouvert.	227 50
		clôture	227 50
3 0/0 Français.....		ouvert.	67 82 1[2
		clôture	67 50

Paris, 1er mai soir.

Cours du 1er mai

5 0/0 Ott.	PARIS Cnlisse	ouvert. / clôture	29
	LONDRES ..	ouvert / clôture	Bourse fermée.
Emprunt Ottoman...		ouvert.	226 25
		clôture	225
3 0/0 Français....		ouvert.	67 90
		clôture	67 77 1[2

Paris, 1er mai 11 h. 45 m. matin.

Le roi de Hollande invite les puissances à se réunir en Conférence.

Lord Stanley déclare qu'il espère une prompte réunion.

On croit que la réunion aura lieu le 7 mai.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le gouvernement de Malte a décidé de refuser la libre pratique, pendant l'été prochain, à tout bâtiment portant des pélerins, quand même il serait munis d'une patente nette : tout débarquement du bord sera également interdit.

Le gouvernement de Gibraltar a pris une décision entièrement conforme à la précédente. *(Egypte.)*

—

Nous avons récemment parlé des efforts faits par la Suède pour la création d'une flotte cuirassée.

Le gouvernement des Pays-Bas vient d'entrer dans la même voie et paraît vouloir développer sa marine sur de plus larges proportions.

Nous apprenons par des lettres de La Haye qu'à la suite du vote des Chambres néerlandaises une commission spéciale, composée d'officiers généraux de la marine, a décidé que la nouvelle flotte de combat de la Hollande comprendrait à l'avenir vingt-quatre bâtiments cuirassés se décomposant ainsi : huit frégates et quatre corvettes cuirassées à éperon ; quatre batteries flottantes et huit canonnières cuirassées de première classe. *(Patrie).*

—

Il est bien clair que la Russie n'a pas cédé un immense territoire qui, lui donnait pied sur le nouveau continent, en vue d'une misérable somme de 30 à 40 millions. Quand un Etat comme la Russie a besoin de 30 ou 40 millions, il demande 100 millions à la Bourse de Londres ou à celle de Paris et il les obtient sur sa signature à 5 0[0 d'intérêt et au prix d'une modique commission. La Russie a cédé aux Etats-Unis ses possessions américaines comme condition et prix d'un appui maritime, dans telles éventualités faciles à prévoir, et les 30 ou 40 millions dont il s'agit n'auront été que les épingles du contrat.

Nous ne croyons pas nous avancer trop en affirmant que l'Amérique russe a été donnée en échange de Constantinople, pour autant, bien entendu, que les Etats-Unis pourront avoir une action prépondérante dans le réglement définitif de la question d'Orient.

Heureusement que le marché qui consiste à vendre la peau de l'ours avant de l'avoir jeté par terre a toujours été considéré comme très aléatoire. Avant de distribuer les dépouilles de l'empire ottoman, il faut au préalable que cet empire ait disparu; et tout fait espérer que cette disparition est moins certaine que jamais. *(Courrier de Marseille.)*

—

Ce n'est pas une correspondance mais un bulletin stratégique que je vais vous envoyer aujourd'hui. Ne vous en prenez qu'à la situation; elle ne donne qu'un bruit incessant de guerre. J'ai entendu toute la journée faire diverses répartitions des grands commandements des armées qui vont être formées, et l'on ne s'accorde que snr un fait, c'est que le commandement en chef en sera pris par l'Empereur.

En dehors de ce principe acquis, ce qui semble se dire de plus vraisemblable, c'est que trois armées actives seraient mises en marche: l'une sous le commandement plus spécial de S. M., ayant sous lui le maréchal Mac-Mahon et le Maréchal Bazaine (l'état du maréchal Forey ne permettant pas d'espérer qu'il puisse prendre un commandement), plus le maréchal Regnault de Saint-Jean-d'Angely de la garde impériale et le maréchal Niel comme major général. C'est cette armée de deux cent mille hommes au moins qui marcherait sur le Luxembourg et pousserait ensuite les opérations les plus décisives dans la direction de Berlin; l'armée du Rhin supérieur serait sous les ordres du maréchal Canrobert, et une armée dite de l'Elbe et vraisemblablement destinée à être débarquée, serait sous les ordres du général comte de Palikao ; on parle même d'une armée de réserve sous les ordres du maréchal Baraguay d'Hilliers.

Je n'ai pas besoin de vous dire que tout ceci n'a pas la prétention d'être officiel et que je ne vous transmets ces rumeurs, que comme symptôme du degré de surexcitation de l'opinion. Ce que je puis ajouter et ce qui à coup sûr peut être dit sans aucun inconvénient, c'est que, d'après une évaluation peut-être exagérée aujourd'hui, mais qui sera bientôt la vérité si elle ne fait maintenant que s'en rapprocher, on pourrait dès à présent mettre en ligne quatre cent vingt-sept mille hommes et sept cents pièces de canon. Aux dernières nouvelles, il y avait déjà vingt bataillons de chasseurs et deux corps d'armée pourvus de fusils Chassepot. On dit que le tir en est merveilleux et que l'arme n'a que l'inconvénient d'avoir quelques pièces un peu fragiles ; mais il sera aisé sans doute d'y remédier. Deux-cent-cinquante ambulances sont prêtes; vingt mille chevaux auraient été achetés en Hongrie ; enfin, on dit que déjà on a pu livrer aux régiments trois-cent-vingt de ces petits canons, dont l'*Etendard* et d'autres feuilles gouvernementales ont décrit les effets si prodigieux.

Le concours de l'Italie, dont je vous parlais hier hypothétiquement, parait positif. Le roi Victor Emmanuel mettrait à la dispotion de son plus intime allié sept navires cuirassés et 60 mille hommes, à la condition par la France de les entretenir, l'Italie n'étant pas assez riche pour payer sa gloire. On compte de façon non moins certaine sur le concours actif de la Hollande, qui enverrait 80 vaisseaux armés immédiatement dans la Baltique, et dans le cas, peu vraisemblable à coup sûr, où la Russie prendrait partie dès aujourd'hui pour la Prusse, on prétend qu'une ligue des puissances du Nord se formerait immédiatement en faveur de la France. *(Indépendance Belge.)*

LA RUE DE PÉRA.

I.

Le voyageur qui se trouve subitement transporté de l'asphalte des boulevards de Paris dans la rue de Péra, est étrangement surpris de rencontrer, au centre du quartier aristocratique d'une grande capitale, une espèce de tranchée creusée entre deux murailles au milieu de laquelle se coudoient, se pressent et se heurtent, pêle-mêle, à la queue leu leu, les uns sur les autres, une foule bariolée, des chiens, des chevaux et des voitures même, au risque de s'écraser mutuellement.

On peut ne pas être partisan des bouleversements exagérés de M. Haussmann, et trouver que la rue de Péra est trop étroite pour l'immense affluence qui s'y remue ; quant à nous, nous considérons comme un devoir de la presse de réclamer à cors et à cris son élargissement.

Les grands mots de progrès, de civilisation, d'amélioration du sort des masses ne produisent aucun effet sur l'imagination du vulgaire tant qu'il restent à l'état d'abstraction. Il faut que Jupiter descende de la nue sous une forme palpable, qu'il fronce ses sourcils, qu'il agite son tonnerre pour que la foule le reconnaisse et se prosterne devant sa majesté. Les Anglais qui ont fait plus pour la civilisation que quelque peuple que ce soit, se gardent bien de régaler les sauvages de discours en trois points sur l'immortalité de l'âme, le principe des nationalités et autres sujets religieux, philosophiques ou humanitaires, avant d'avoir déballé les petits couteaux, les petits miroirs, les colliers de verre, les foulards multicolores et autres objets que les hommes convoitent et dont les femmes raffolent. Voila pourquoi leurs missionnaires, sont accusés, bien à tort, selon nous, d'être des trafiquants. En attendant, leurs colonies ont fructifié, et le prosélytisme religieux s'est développé en même temps que le commerce, l'agriculture et l'industrie.

A part les avantages matériels qui résulteraient pour toute la population de l'ouverture à travers Péra d'une de ces grandes artères qui font l'ornement des capitales de l'Europe, qui nous dirait l'influence morale exercée sur des populations semi-européennes, semi-asiatiques par le spectacle d'une rue large, bordée de boutiques luxueuses, suffisamment aérée le jour, brillamment éclairée la nuit, pourvue de trottoirs spacieux et d'une chaussée unie et régulièrement pavée? Le niveau moral et intellectuel hausserait plus qu'on ne saurait croire ; sans compter que les propriétés riveraines gagneraient en valeur de tout l'accroissement du commerce, de toute l'attraction exercée par la certitude de la sécurité et du confortable jointe aux tentatives multiples du luxe.

A tous les points de vue, au point de vue politique comme au point de vue de l'intérêt public, l'élargissement de la rue de Péra est une œuvre dont l'exécution ne peut pas être retardée long-temps. L'opportunité ne fait doute pour personne. Il ne s'agit plus que de consulter la situation financière de la ville, ses engagements, ses ressources disponibles, toutes les circonstances enfin, dont il faut tenir compte avant de rien entreprendre. Nous avons sous les yeux des données d'une valeur spéciale qui nous permettront d'entrer au vif de la question. Nous prions les personnes qui auraient des renseignements à nous communiquer de les adresser au Journal, de même que nos colonnes restent ouvertes à tous ceux qui désireraient poursuivre avec nous une campagne sérieuse sur cette question d'utilité publique.

Il n'est pas douteux que le cabinet français et Monsieur de Bismark ne fassent à l'heure actuelle tous les efforts possibles pour amener une transaction honorable sur la question du Luxembourg. Monsieur de Bismark ne soutient pas sérieusement la prétention de tenir garnison à Luxembourg ; il ne croit pas au prétendu germanisme des populations du grand-duché ; il ne méconnait pas les tendances si naturelles et si légitimes qui se manifestent par la voix des journaux du pays et par des petitionnements universels dont l'authenticité et la spontanéité ne sont pas contestables ; il ne s'abuse pas sur l'obligation, sur la nécessité qu'il y a pour la France de recevoir des compensations à l'agrandissement de l'Allemagne. Il sent que la justice le proclame, que notre dignité le commande, que notre sécurité l'exige. Peut être même est-il permis de croire qu'il l'avait compris d'avance et qu'il le savait quand il sortit de l'audience impériale de Biarritz. Jamais nous n'avons douté que son opinion et ses intentions n'inclinassent sincèrement à un arrangement honorable avec la France. Son intérêt propre y est engagé de toutes manières. L'édifice qu'il a mis debout n'est pas tellement soudé que sa solidité n'ait plus rien à craindre. Il a plus que nous besoin de paix pour l'accomplissement de ses desseins et pour la véritable gloire de son œuvre.

Malheureusement il dut surexciter l'esprit allemand, l'orgueil allemand, le militarisme allemand, jusqu'à leur plus extrême puissance, dans l'intérêt de la lutte, et il lui est malaisé de les rabattre dans l'intérêt de la paix. Aussi n'est-il pas surprenant de lire ce matin dans la *Presse*, qu'on croit généralement bien informée auprès de quelque ambassade, que la lutte continue avec acharnement entre M. de Bismark et le parti militaire. « M. de Bismark, dit ce journal, bien qu'il désespère d'obtenir du roi la seule concession qui puisse servir de base à un arrangement, voudrait prolonger les négociations; le parti militaire au contraire, regarde toute perte de temps comme préjudiciable et pousse à une rupture immédiate. »

Il y a dans les journaux allemands une recrudescence de violence et d'entêtement. La *Correspondance de Berlin* n'hésite pas à déclarer que la *Prusse se découronnerait elle-même si elle pouvait hésiter entre ce que l'étranger demande et ce que le pays refuse*. La « Prusse » veut dire ici clairement le roi de Prusse, et ces expressions méritent d'être remarquées. La *Gazzette d'Augsbourg* dit que de toutes les solutions proposées il n'en est pas une qui ait quelque valeur, et elle affirme que « ceux-là mêmes qui l'avaient admis n'admettent plus que l'on puisse céder le Luxembourg ou l'évacuer en le neutralisant, » Enfin on entend dire dans les journaux, dans les estaminets et dans les meetings, que « le droit de la Prusse à occuper le Luxembourg resterait inattaquable, alors même que la chambre des députés du Luxembourg donnerait son assentiment à une modification quelconque. »

Voilà la véritable situation.

Il n'y a pas à la dissimuler.

La solution des difficultés se débat donc entre un ministre clairvoyant et des passions aveugles. L'attitude de certaines feuilles françaises au début de la question n'est pas sans avoir encouragé la présomption des Allemands. De même que nous ne sommes pas sans tenir compte du sentiment de leurs journaux, ils lisent volontiers dans les nôtres l'expression du sentiment public et il est pénible que des journaux français aient pu donner à croire qu'il y a quelque solidarité entre nous et leur platitude. Il est vrai que la platitude tend à se relever un peu ; le langage change, et la fierté publique fait honte à certaines de leurs trahisons. Nous espérons que l'Allemagne mieux informée se ravisera.

Il y a certainement en France des intérêts considérables, puissants, qui réclament la paix. Le sort de l'Exposition universelle en dépend : mais les intérêts de l'Allemagne sont-ils donc si peu liés à ceux de la paix, que la guerre vaille mieux pour elle que pour nous? Non ; et il en est de l'Allemagne comme de la France: on y entend le bruit des violents, des emportés, des ardélions, qui sont généralement les moins intéressés du monde à la conciliation, à l'apaisement des passions. Mais en Allemagne comme en France, il y a une masse considérable de gens sérieux qu'on entend moins, qui ne font pas de démonstrations bruyantes, mais dont l'opinion et les vœux ont une intensité

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS DE GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XIII

Margaï ne résista pas. Elle l'aida à se vêtir, le couvrit d'un grand manteau, et le pauvre homme, appuyé au bras du maquignon, descendit lentement l'escalier de la ferme pour monter en voiture. Il embrassa sa femme qui lui prodiguait des soins minutieux, et bientôt il fut avec Furbice sur la route de Cavaillon.

Ce dernier ne s'était pas trompé. L'air vif opéra sur Pascoul une réaction salutaire, et lorsqu'on fut à une autre distance de Cavaillon, il déclara qu'il saurait faire honneur au déjeuner.

Voire le numéro du 1er mai.

— Alors, arrêtons-nous ici, dit le maquignon.

Il y avait aux portes de la petite ville une auberge réputée dans le pays pour les talents culinaires du maître de l'établissement Furbice y venait souvent, les jours de marché, et c'est à dessein qu'il y avait conduit sa victime.

Ils s'installèrent dans une chambre ; on jetta force bois dans la cheminée, et bientôt ils s'attablèrent devant un succulent déjeûner composé de gibier et de sauces fortement épicées, le tout accompagné de plusieurs bouteilles de vin de Châteauneuf-du-Pape, l'un des plus capiteux du Midi.

Pascoul, qui par goût était fort sobre, avait en outre perdu l'habitude des repas substantiels. Aussi, après ce déjeûner qui ne dura pas moins de trois heures, avait-il complétement perdu la raison.

— Le voilà bien parti, pensa Furbice, en entendant le fermier halbutier des mots sans suite et sans signification.

L'aubergiste, appelé pour donner sa note, manifesta quelque inquiétude en voyant Pascoul dans cet état.

— Bah ! répondit Furbice, avant que nous soyions arrivés chez lui, il n'y paraîtra plus. Nous allons nous rejouir. Aidez-moi à le mettre en voiture.

A peine installé sur les coussins, Pascoul s'endormit.

— Il s'agit maintenant de pousser de manière à ce qu'il tombe sous les roues, se dit Furbice.

Et, réunissant les rênes dans une seule main, de l'autre il secoua vivement Pascoul afin de l'envoyer hors de la voiture, la tête en avant ; mais, dans ce sommeil provoqué par l'ivresse, le fermier s'était fortement cramponné aux coussins de la voiture. Ce fut ce qui le sauva. Trois tentatives ne purent avoir raison de sa résistance inconsciente.

Exaspéré, Furbice arrêta brusquement son cheval et sauta sur la roue, afin d'y précipiter plus commodément son compagnon et de l'écraser ensuite en revenant sur ses pas.

Au moment où il allait exécuter cette manœuvre, le cheval. ne se sentant plus retenu, partit vivement et d'une manière si brusque que le maquignon resta quelques secondes stupéfait à la même place. Enfin, il se mit à courir et parvint à arrêter le fugitif. Mais, cette fois il était ému; le silence des champs l'intimidait ; il eut peur de nouveau, comme lorsqu'il s'était trouvé devant le lit de Pascoul.

Je ne peux pas, répéta-t-il encore, comme il avait fait jusqu'alors.

Il reprit sa place à côté de Pascoul qui dormait toujours, et se dirigea vers la ferme, en maudissant sa faiblesse.

Pendant ce temps, Margaï fiévreuse, tourmentée, avait compté les heures l'une après l'autre. A chaque instant, elle se mettait aux croisées, dans l'espoir de voir arriver Furbice et de connaître un peu plus tôt le résultat du voyage.

Tout à coup, un bruit de grelots et de roues se fit entendre. La voiture rentrait dans la cour. Se précipiter à sa rencontre, voir d'un coup d'œil la position de Pascoul, déconnaître, qu'il n'était pas mort, tout cela fut rapide comme un éclair. Elle n'ouvrit pas la bouche, mais le regard qu'elle adressa à Furbice était chargé d'amers reproches :

— Il s'est grisé, dit piteusement le maquignon. Il faudrait le coucher.

Margaï appela Moulinet, et les deux hommes transportèrent Pascoul sur son lit.

— Lorsqu'un homme est aussi malade que lui, il est imprudent de l'enivrer, fit observer Moulinet.

— Tous mes efforts pour l'empêcher de boire ont été inutiles répondit Furbice.

— C'est surprenant, reprit Moulinet.

Margaï était exaspérée et son exaspération tomba sur Moulinet, auquel elle enjoignit brutalement de se taire. Mais celui-ci continua ;

— Si j'ai manifesté ma surprise, c'est que dans l'état où le voilà, il pourrait bien ne pas se réveiller.

Ces paroles eurent le don de dissiper la colère de Margaï, qui se rapprocha du lit, afin de suivre sur le visage de Pascoul les effets de l'ivresse. Au bout d'une heure, elle assista à son réveil et eut dans le cœur une impression douloureuse.

— Où suis-je ? demanda le fermier.

— Chez vous. notre maître, répondit Moulinet. Ne parlez pas ; on va vous faire du thé.

A ces mots, Margaï se précipita hors de la chambre, descendit rapidement à la cuisine, fit faire le thé sous ses yeux, et voulut l'apporter elle-même à son mari.

Il en but plusieurs fois durant la soirée, se plaignit du mauvais goût de la tisane qui provoqua de violents vomissements.

Mais, cette fois encore, il ne mourut pas.

En présence de tant de tentatives avortées, vivement sollicité par sa maîtresse et pressé lui-même d'en finir, Furbice prit enfin une décision irrèvocable.

Une nuit, il vint trouver Margaï et lui fit part de son projet.

— Le poison n'a pas réussi, dit-il, tu n'as pas su pousser Pascoul dans le puits : je n'ai pas eu le courage de l'étouffer, ni de l'écraser. Mais, je saurai le tuer autrement ; un bon fusil nous délivrera de lui.

A ces mots, Margaï se récria :

— Malheureux, y songes-tu ? Et le bruit et le sang. Pourquoi n'as-tu pas voulu le noyer à Vaucluse ?

— Parceque, toutes les fois que j'ai dû le toucher, j'ai eu peur. Mais un fusil, ça me connaît. Je suis sûr de moi, une arme à la main.

— Pas cela, je t'en prie, reprit Margaï,

qui pèse, bon gré mal gré, dans les décisions publiques. Nous osons espérer encore de ce côté, où se trouve ce qu'on appelle «le bon sens allemand.» Le bon sens allemand doit répugner à la guerre, parce qu'il n'y voit pour les intérêts de l'Allemagne aucune nécessité sérieuse, aucun profit. Le bon sens allemand doit aspirer à une transaction honorable pour tout le monde.

La force des choses, la logique des faits accomplis en Allemagne suffisent pour poser en quelque sorte sans nous, et, au besoin, malgré nous, la question des compensations dues à la France. S'il était possible qu'un gouvernement français, en considération des intérêts momentanés qui peuvent réclamer la paix, se résolût à l'accepter au prix de l'ombre d'une humiliation, il ne ferait qu'une paix de Cambrai désavouée par la France. On n'accoutumera jamais la France à la honte. Ceux mêmes qui en ce moment peuvent paraître le plus disposés à boire la honte ne la digéreraient pas.

La France eut un jour un gouvernement qui donnait à ses intérêts matériels les plus larges satisfactions, qui lui prodiguait tous les charmes et tous les bienfaits de la paix, et elle ne parvint pas à s'y énerver assez pour ne pas sentir l'odeur malsaine qu'il y avait au fond de ces prospérités. La France est condamnée à tous les périls de l'honneur, quels qu'ils puissent être. Sur ce terrain-là, aucune considération au monde ne la fera reculer. Il est possible que le Luxembourg ne vaille pas le bruit qu'on en fait, mais le Luxembourg est ici comme la balle de thé de Boston. La balle de thé de Boston posait une question d'indépendance ; la présence des Prussiens à Luxembourg pose une question d'honneur.

Or, nous ne pouvons croire encore que l'Allemagne n'ait pas la sagesse de comprendre ce qu'elle nous doit à cet égard dans son intérêt plus que dans le nôtre. Elle aurait tort d'oublier qu'elle est l'Allemagne d'hier et que nous sommes la France de 1789.

(*Le Pays*).

REVUE DES JOURNAUX

La politique de neutralité que nous avons patronnée l'a emporté. A peu d'exceptions près, les organes de l'opinion publique en Autriche se sont prononcés pour la neutralité.

Les conditions d'une attitude neutre de l'Autriche sont si nettement indiquées et déterminées d'avance que toute déviation de cette ligne de conduite entraînerait quantité de fautes, d'erreurs et d'insuccès. Les problèmes de la politique extérieure ressemblent essentiellement aux problèmes mathématiques, qui ne comportent qu'une seule solution. Une direction habile des affaires étrangères doit éviter avant tout les aventures et les risques sans nécessité. S'il est clair que toute alliance dans le présent serait prématurée et dangereuse, il faut s'en tenir à la devise : Pas de pareille alliance. Il nous faut décliner des offres séduisantes que nous ne pourrions escompter que dans un avenir incertain ; il faut que la prise en considération des intérêts propres de la monarchie soit le régulateur de notre politique étrangère.

Il est facile de se rendre compte de ce que ces intérêts ont de particulier. Plus qu'aucune autre puissance, l'Autriche a à sauvegarder l'équilibre européen menacé de dangereuses commotions. Cet équilibre ne permet pas qu'une puissance quelconque devienne prédominante et obtienne la suprématie dans les affaires du continent. Que cet équilibre nécessaire soit troublé par la force des armes ou par la propagande de l'idée des nationalités, l'Autriche a pour mission d'empêcher partout qu'une grande puissance n'acquière une prépondérance excessive. Quoi de plus naturel par conséquent, de plus juste et de plus politique que la neutralité de l'Autriche pendant une lutte qui, si elle éclatait forcément, rendrait tout-puissant et maître de tout le continent le centre de l'Europe aux frais de l'Ouest, ou l'Ouest aux frais de la Prusse et de l'Allemagne ?

La question du Luxembourg est en première ligne une question de droit, en seconde ligne une question d'équilibre ; ce n'est qu'en troisième ligne qu'il convient de tenir compte de l'importance nationale de cette question. Renverser l'ordre de ces considérations, le renverser totalement au bénéfice de l'idée militaire-prussifiante, c'est vouloir acclimater le césarisme sur le sol allemand. L'Autriche ne peut ni ne doit s'accommoder jamais de semblables tendances. Quant à l'attitude éventuelle de l'Italie, il se confirme que Ricasoli est tombé parce qu'il était trop prussien. L'instinct de sa propre conservation est essentiellement français chez Victor-Emmanuel. Il est devenu aussi clair que possible que tout l'éclat du nouveau royaume d'Italie est subordonné au sort de l'empire français. Si M. Ratazzi a dit que l'Italie n'avait pas de soucis extérieurs, il ne voulait pas assurément dire par là que l'Italie pouvait envisager l'avenir sans inquiétude. Le peuple italien maudit peut être la dépendance de l'Italie des Tuileries, mais la politique des hommes d'Etat italiens est plus que jamais obligée de se laisser guider par la ligne politique de la France. Un grand italien, Machiavel, a dit que toute puissance ne pouvait se maintenir que par les moyens qui avaient servi à la fonder. Or, l'Italie n'est devenue ce qu'elle est que par la puissance de la France, et Lissa et Custozza sont loin de l'autoriser à renier son origine. Le lien qui rattachait l'Italie à la France ne pouvait être rompu que par une catastrophe par suite de laquelle l'Italie cesserait d'être. C'est là un principe fondamental. L'Italie, l'alliée de la veille de la Prusse, fera de la politique de neutralité, parce que la France n'exige rien d'autre, mais elle ne se placera plus jamais aux côtés de la Prusse, pas même pour faire une démonstration diplomatique.

S'il arrive, comme nous le croyons, que l'Italie obtienne pour mission d'aider à surveiller le mouvement greco-slave dans la presqu'île des Balkans, ce sera là une conséquence de la situation dont l'Autriche a lieu d'être très-satisfaite.

(*Presse de Vienne.*)

—

Le *Fremdenblatt* dit au sujet de la question du Luxembourg: Ce que nous constatons aujourd'hui dans la question du Luxembourg n'est point l'effet d'un hasard diplomatique, le côté extérieur d'une complication momentanée. C'est le mauvais fruit de cette politique qui a poussé l'année dernière la Prusse à la guerre, et qui a fait de la France le partisan silencieux, mais mécontent de l'alliance prusso-italienne. La question du Luxembourg n'est que l'expression du conflit secret qui a éclaté depuis la dernière guerre entre les cabinets de Paris et de Berlin, sans qu'il ait transpiré jusque dans ces derniers temps par des paroles et des actes. La rivalité de deux grands Etats militaires qui servent tous deux des intérêts dynastiques sous la bannière nationale, la rivalité de deux colosses militaires qui en faveur de la vaine gloire de la supériorité des armes veulent lutter ensemble, voilà ce qui menace aujourd'hui la tranquillité de la paix de l'Europe, ce qui pousse de nouveau les peuples à l'abattoir, ce qui fait que la Prusse maintient son droit de tenir garnison à Luxembourg, ce qui force Napoléon III à s'engager malgré lui dans une lutte dont les conséquences sont incalculables.

L'Europe veut la paix, dont les nations ont besoin comme du pain quotidien. Mais la paix n'existera que quand la force des armées n'existera plus, que quand la puissance militaire, qui donne seule aujourd'hui la mesure d'un grand Etat, se sera épuisée et anéantie dans la lutte, que quand l'art de la guerre, qui dévore hommes et biens, aura fait place à la sagesse d'Etat calme et que celle-ci, qui assure la paix et la liberté, ait repris la place d'honneur dans le conseil des rois et des peuples.

Les peuples tireront, nous l'espérons, de cette lutte cet enseignement : que la puissance matérielle d'un état ne consiste pas dans le nombre de ses bayonnettes et de ses fusils se chargeant par la culasse, mais que le génie national se développe avec d'autant plus de vigueur que l'instruction et la moralité sont plus parfaites.

—

Avec un esprit vraiment inventif, mais qui décèle une petitesse misérable, on poursuit à St-Pétersbourg jusque dans les coins les plus cachés l'indépendance de la Pologne afin d'en faire disparaître la dernière trace et lui porter le dernier coup. La religion est foulée aux pieds, la langue nationale est supprimée dans les services publics, dans les églises, dans les écoles, et nous ne serions pas étonnés de voir paraître un jour un Ukase qui défende de parler polonais même dans le sein des familles. Aujourd'hui on retire la monnaie polonaise et demain expire l'indépendance de l'administration des finances. Et c'est ainsi qu'en Pologne pas un droit ne reste en vigueur pendant 24 heures, et qu'il n'y a de durable que la loi qui condamne les Polonais à une mort infamante ou à la déportation en Sibérie.

A Berlin également on se plaît à rappeler depuis quelque temps aux Polonais qu'ils ont perdu leur indépendance et qu'ils sont devenus un jouet entre les mains des puissances qui veulent les traiter comme bon leur semble. De même qu'autrefois on recrutait avec violence les géants pour la garde de Potsdam, aujourd'hui on impose également aux Polonais la Confédération du Nord de l'Allemagne. Qu'ils veuillent ou qu'ils ne veuillent pas, il faut qu'ils aillent à Berlin. Quant à savoir si par là on ne porte pas atteinte à des droits reconnus, si on ne blesse pas profondément la nation polonaise, c'est une chose dont se préoccupent fort peu ces messieurs de Berlin. Il ne s'agit pour eux que de la glorification de leur puissance, et il faut que les malheureux Polonais soient de la partie pour donner plus d'éclat à l'étalage organisé à Berlin pour montrer le démembrement de l'Allemagne.

Mais que les Polonais se consolent et qu'ils envisagent l'avenir avec tranquillité. L'acte de violence dont ils ont été l'objet sera vengé, car chaque mauvaise action est punie sur cette terre, surtout en politique, où chaque faute prend les dimensions gigantesques d'un immense péché. Les Polonais ne doivent pas oublier qu'à Berlin on a adopté l'ordre du jour en mettant de côté non-seulement leurs droits, mais aussi le principe des nationalités. Tandis qu'on incorpore violemment à l'Allemogne non pas des territoires allemands, mais des territoires étrangers, et que l'on fait naître par là le germe de la discorde, on exclut de la patrie commune des parties allemandes, on abandonne des races allemandes en dehors des frontières de l'Allemagne. Aussi croyons-nous que le moment viendra où l'Allemagne sera punie d'avoir péché contre le droit et nous espérons que le jour du châtiment vengera l'injustice commise envers les Polonais de la Prusse.

Que les Polonais se consolent jusqu'à ce moment. Ils ont appris à espérer à la rude école de la vie, et, malgré tout ce qu'ils ont souffert, aucune puissance n'a été assez forte pour leur enlever l'espoir. Au milieu des circonstances actuelles, leurs droits ne se présenteront pas sous la forme d'une question polonaise ; mais ils obtiendront ce qui leur revient, le jour où le droit reprendra le dessus en Allemagne. (*Débat de Vienne.*)

—

Le retour subit à Vienne de l'empereur, qui devait rester à Bude pendant les debats concernant la question croate, a été motivé par la maladie du prince impérial souffrant d'une fièvre catarrhale.

L'impératrice non plus ne se porte pas bien. Les gardes et les équipages de la cour, avec tout le personnel de la suite de l'Empereur sont revenus à Vienne, ce qui semble indiquer que S. M. ne retournera plus à Bude avant le couronnement.

Dans nos régions gouvernementales et diplomatiques on croit sérieusement au danger d'une guerre entre la France et la Prusse. Hier, des dépêches télégraphiques très-alarmantes ont consterné notre bourse. Comme à Vienne le service télégraphique est sous le contrôle du gouvernement, leur distribution, après avoir passé par la censure, n'en est que plus significative.

M. Beust partira demain soir pour Prague: il est élu membre de la Diète de Bohême par un district allemand; il prendra part jeudi prochain à la nomination des députés. Les tchèques en Bohême et en Moravie sont résolus à ne point participer à cette opération et à ne pas accepter le mandat pour l'assemblée de Vienne. Cette démonstration isolée ne sera pas d'une grande portée. En revanche, les Slovènes de la Carniole ont déjà fait les élections.

La réunion du Reichsrath aura lieu dans le commencement du mois de mai.

Comme je vous l'ai annoncé dans ma lettre du 5 (et malgré le démenti de l'*Etendard* du 6), le duc de Gramont est parti aujourd'hui pour Paris, d'où il doit revenir à la fin du mois, tandis que le premier secrétaire de l'ambassade française, M. de Bonnières, a quitté Vienne depuis hier pour ne plus revenir à son poste.

Pendant l'absence du duc de Gramont, c'est le second secrétaire comte de Favernay qui gérera ici les affaires de l'ambassade. Quant au successeur de M. de Bonnières à Vienne, un bruit désignait comme tel le chargé d'affaires actuel à Washington, M. de Saint-Ferriol, qui a déjà résidé ici comme second secrétaire ; mais j'apprends que c'est le chargé d'affaires à Berne qui viendra remplacer M. de Bonnières à Vienne.

(*Wanderer de Vienne.*)

—

La presse officieuse de Paris croit savoir déjà que les puissances médiatrices «ont réglé la Question du Luxembourg d'une façon qui satisfera tous les intéressés.» Est-il nécessaire à ce sujet de faire remarquer encore une fois que la Prusse n'a pas cessé un instant d'être *satisfaite*, — puisque tel est le mot, à présent, qu'on aime à employer? — Le cabinet de Berlin n'avait rien à demander, et s'est abstenu effectivement de toute demande; en soumettant les traités de 1839 à l'examen des co-signataires de ces traités, il n'a fait aucune démarche, à Londres, à Vienne, ou à Saint-Pétersbourg, ni pour devancer l'avis des puissances, ni encore moins pour l'influencer. Persuadée, en réalité, de la validité de son droit, pénétrée du sentiment des devoirs que la volonté unanime du peuple allemand lui impose, la Prusse a pris et gardé une attitude expectante; elle envisage sans émotion les difficultés présentes, et considère que la solution en est toute trouvée d'avance dans le maintien du *statu quo*, non pas, — comme on pourrait le dire avec une vulgaire ironie, — parce que cet état de choses lui est personnellement profitable, mais parce que, fondé sur des traités, consacré par les années, il est, en somme, si nécessaire à l'ordre européen et à la paix générale, qu'il a suffi de le mettre en question pour provoquer la crise que nous traversons.

En supposant que les puissances médiatrices aient conçu une solution autre que celle-là, on n'imagine pas sans peine comment cette solution pourrait se concilier avec l'exigence nationale que manifeste l'Allemagne entière, ni, par suite, comment le ministère prussien pourrait y souscrire.

Il ne dépend pas, comme certains journaux tendent à le faire croire, il ne dépend pas de telle ou telle volonté, à Berlin, si considérable qu'elle soit, de dénationaliser en quelque sorte la question ou de résoudre par une concession ce que le sentiment public a réprouvée. Contre l'opinion nationale, si forte en son unanimité, il n'existe ni ascendant personnel, ni autorité, ni pouvoir, à qui la lutte soit possible. Et s'il faut citer ici un nom, difficile à sous-entendre, arrivât-il que M. de Bismarck, placé entre deux termes inconciliables suivant lui, crût-il devoir, en se retirant devant une telle impossibilité, donner ainsi de sa modération politique et de son esprit de conciliation un gage que ses adversaires et ses détracteurs n'oseraient eux-mêmes lui demander, — quels successeurs immédiats viendraient prendre le lourd héritage du pouvoir ? — Il n'y a pas à en douter : ce seraient les chefs du parti national allemand, les unitaires, dont les sentiments à l'égard de l'étranger se sont exprimés par la voix de M. Bennigsen. Et, à leur avénement, toutes chances de solution pacifique s'évanouiraient.

(*Corresp. de Berlin.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Izzet pacha, gouverneur de Jérusalem, vient d'être démis de ses fonctions. Il est accusé de vexations et de concussions.

Ce fonctionnaire se trouve présentement à Beyrouth.

La destitution d'Izzet pacha nous oblige de rappeler aux caïmakams et mudirs de toutes les provinces de l'Empire que la Sublime-Porte a l'œil fixé sur eux et qu'elle ne saurait plus tolérer le moinde abus de pouvoir ou le moindre acte prévaricateur dont ils se rendraient coupables.

—

Nous donnons sous toutes réserves la nouvelle qui nous arrive de l'envoi de M. le Chevalier Bertinatti, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Royaume d'Italie à Washington, en la même qualité à Constantinople.

—

Nous croyons savoir que la province de Smyrne et dépendances serait érigée en Vilayet et que le siège de ce gouvernement général serait transféré à Aïdin. S. Exc. Sureya pacha, gouverneur actuel de la Province, occuperait, à la satisfaction générale, les hautes fonctions de Vali.

Il n'y aurait plus alors qu'un caïmakam à Smyrne. (*Impartial de Smyrne.*)

—

On nous écrit de la Canée, le 22 avril :

« Omer pacha à la tête de huit bataillons et de mille bachibozouks a quitté ce matin la Canée se dirigeant sur Sphakia par l'Apocorona où se trouve déjà Mehémed pacha. Tout nous fait espérer que le Serdar-Ekrem parviendra bientôt à étouffer une insurrection qui n'a tourné à l'avantage d'aucune des deux parties contendantes.

Le 18 du courant il y a eu quelques engagements dans l'Apocorana. Dans toutes ces rencontres les insurgés ont été défaits et ont eu 50 morts et plusieurs blessés. 10 d'entr'eux ont été faits prisonniers.

Il y a eu un peu de mouvement dans le port : La *Salamandre* partie le 16 pour le Pirée est revenue au mouillage de la Sude ; le *Wizard* a pris le large le 16 avril et est remplacé par le *Tyrian* ; le *Taman* a chauffé pour Constantinople et une cannonière autrichienne *Vilebich* a mouillé ce matin en rade »

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

—

MM. les actionnaires sont prévenus que la quatrième Assemblée Générale aura lieu jeudi 27 juin à London Tavern, Londres, à une heure de l'après-midi pour recevoir le Rapport du Comité; les comptes de l'année finissant le 31 décembre 1866 et pour fixer le dividende.

Conformément à l'article 29 des statuts, l'Assemblée Générale se compose des actionnaires possédant au moins trente actions.

Les actionnaires doivent déposer leurs actions à Constantinople, au siège de la Société ; à Londres, à l'agence de la Banque Impériale, 4, Bank Buildings; à Paris à la Société Générale de Crédit Mobilier, 15, place Vendôme, ou dans celles des diverses succursales ou agences de la Banque, vingt jours au moins avant le vingt-sept Juin.

Constantinople, le 1er mai 1867.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

Salonique, le 25 avril.

Nous sommes absorbés par les fêtes. — Toutes les religions de l'Empire font alternativement leur bon kief ; les uns pour honorer leur Baïram, les autres pour la Pâque. Le Baïram dure trois jours, et quatre fois dans la journée on tire en son honneur une soixantaine de coups de canon, et cela, à Constantinople, à Salonique et enfin dans toutes les villes de l'Empire où se trouve la plus petite pièce d'artillerie. Il y aurait peut-être là matière à réforme économique. Les populations, pour fêter ces solennités tirent des milliers de coups de pistolet.

En vain l'autorité locale s'efforce d'empêcher ces fantasias en pleine rue, au milieu des passants, mais les gamins trouvent toujours le moyen de faire ce que bon leur semble. Il y a de très graves inconvénients à ces coups de pistolet tirés en pleine rue; car les

---

et elle ajouta ces mots cyniquement naïfs que nous reproduisons textuellement : « Ce bruit produira en moi une sensation horrible, Songe à l'enfant que je porte et que tu dois aimer, puisqu'il est tien. »

— Je te préviendrai avant de tirer, et tu n'auras pas l'émotion que tu redoutes. D'ailleurs, je veux que cela soit ainsi.

Il parlait maintenant en maître, et Margaï était devenue son esclave.

Elle ne résista plus.

— Dans huit jours d'ici, c'est la Noël. Je viendrai le soir et ça se fera.

— As-tu un fusil ? demanda Margaï.

— Demain, à Avignon, j'en achèterai un.

— Furbice, sois prudent, je t'en supplie. Si on te voit cette arme....

— On ne la verra pas.

— N'achète ni poudre, ni balles, ça pourrait te faire découvrir. Je sais où mon mari tient sa poudre, je t'en donnerai.

— Et des balles ?

— Fais-en avec les grelots de ton cheval.

Ce fut le dernier mot de cet entretien.

Ils se séparèrent pour ne plus se revoir que le jour où tout serait consommé.

Durant la semaine qui suivit, Furbice, entraîné par la fièvre du crime, se rendit à Avignon et y acheta un fusil de chasse. Margaï lui envoya de la poudre par la Valbray, que le maquignon tenait au courant de ces divers incidents, et qui tenta vainement de lui faire abandonnur le moyen violent dont il voulait user.

— Soyez sans inquiétude, la vieillle, tout ira bien.

Il prononça ces paroles d'une voix si ferme, il paraissait avoir tant de confiance en lui-même, que la Valbray fut rassurée. Elle le savait homme à se tirer de tout.

La veille de la Noël dès le matin, Pascoul envoya Moulinet à Fontblanche, afin d'inviter de sa part Furbice au repas qui, suivant une coutume décrite au début de ce récit, devait avoir lieu le soir à la ferme. Le maquignon fit transmettre de nombreux remerciements à Pascoul, mais il refusa son invitation, alléguant que, ce jour-là, lui aussi se devait à sa famille.

Il soupa chez lui, et ce fut même un assez triste souper, car il voulut avoir à sa table la Valbray, bien qu'il sut que la vieille mendiante inspirait à sa femme une horreur profonde.

A huit heures, ils s'arrachèrent aux douceurs du repas, qui avait été copieusement arrosé. La Valbray en eut un vif regret. Mais le moment était venu de tenir la promesse faite à Margaï, et Furbice était décidé.

Lorsqu'il fut debout, prêt à partir, enveloppé dans son manteau, il dit à sa femme :

— Si quelqu'un vient me demander, tu répondras que je suis allé au cabaret. On m'y trouvera toute la soirée,

Et se retournant vers la Valbray, il ajouta :

— En route la vieille.

Ils sortirent. Mais il rentra par son écurie, prit son fusil déjà tout chargé et caché sous la paille, le dissimula le mieux qu'il put sous ses vêtements, et rejoignant la mendiante qui l'avait attendu, ils se dirigèrent vers la Bastide-Neuve.

Pendant ce temps, Brigitte, restée seule, versait d'amères larmes sur sa destinée. A cette heure, toutes les familles étaient réunies ; dans toutes les maisons il y avait fête; le dernier des valets lui-même prenait place à la table du maître. Pour elle, délaissée à jamais, ne trouvant pas encore dans ses jeunes enfants une consolation efficace, il ne lui restait dans cette nuit solennelle d'autres compagnes que les pensées cruelles qui venaient l'assaillir et lui montrer l'avenir sous les couleurs les plus sombres.

Furbice et la Walbray marchaient rapidement et mirent très peu de temps à parcourir la route qui va de Fontblanche à la Bastide-Neuve.

Ils avaient pris les chemins de traverse afin de ne pas être obligés de passer par Gordes ; aussi ne rencontrèrent-ils personne, et n'échangèrent ils aucune parole durant le trajet.

Furbice, absorbé par les pensées qui roulaient tumultueusement en lui, se plaisait dans ce silence qui laissait sa liberté d'esprit. Quant à la Valbray, ayant noyé au fond de son verre une grande partie de sa raison, elle était suffisammant occupée par les soins qu'elle devait prendre pour ne pas trébucher contre les cailloux du chemin.

Lorsqu'ils furent arrivés devant la ferme. Furbice s'arrêta. La Valbray, fit comme lui. Alors le maquignon marcha vers elle, et la garda vers les yeux, en lui mettant une main sur l'épaule, tandis que l'autre il retenait son fusil.

— Parlons sérieusement, si c'est possible, dit-il. Etes-vous ivre tout à fait, la vieille?

— Ivre ! moi ! répondit-elle, en se campant fièrement. Où as-tu vu cela ? Les yeux sont un peu troubles, c'est possible ; les jambes se refusent par fois au service, mais on a toute sa tête.

Ces paroles rassurèrent Furbice.

— Alors, dit-il, vous allez entrer dans la ferme. Vous rappelez-vous bien tout ce que je vous ai dit ?

— Je me rappelle tout, absolument tout.

— Répétez un peu.

— Tu te défies encore ! Pour qui donc prends-tu la Valbray, grand niais ? Je sais la valeur des mots et l'importance des choses. Un coup de fusil ne se tire pas tous les jours, et...

— Veux-tu te taire, s'écria Furbice, en lui posant la main sur la bouche. Et plus bas il ajouta: Si quelqu'un était aux croisées, on nous entendrait. Ne prononce jamais ces mots-là. Entre dans la ferme, dis à Margaï que j'attends ses instructions, et surtout pas de bavardage; va !

La Valbray ne répondit pas, mais elle obéit.

La porte de la ferme était entr'ouverte. La Valbray pénétra dans la cour, la traversa dans sa longueur, et, guidée par les lumières qui brillaient aux fenêtres du rez-de-chaussée, elle entra dans la maison.

Pour la troisième fois, depuis la mort de Bivarot, on célébrait la veillée de Noël à la Bastide-Neuve.

Comme durant la soirée dont nous avons raconté les événements, au début de ce récit, tout le personnel de la ferme, maîtres et serviteurs, était réuni dans la grande salle, autour d'une table chargée de mets et de vins. A la place autrefois occupée par Rivarot, Pascoul était assis entre Margaï et Frédéric Borel. En dépit du déplorable état de sa santé, il avait voulu paraître au milieu de tous les siens. Mais sa présence, au lieu d'être une cause de joie pour les convives, les avait plongés dans la tristesse.

(*Sera continué demain.*)

enfants achètent au *tsarchi* des armes défectueuses qui leur éclatent dans les mains. S'il n'y avait encore que ceux qui s'amusent à jouer ainsi qui soient blessés, il n'y aurait encore que demi-mal ; les parents n'auraient qu'à bien surveiller leurs enfants : mais les passants sont quelque fois victimes de ces amusements barbares. C'est ce que l'on voit fréquemment, et ce qui est en effet arrivé, il y a deux ou trois jours.

Le premier jour de Baïram, favorisé par un soleil splendide, S. Exc. Akif pacha, notre gouverneur général, s'est rendu à la principale mosquée de la ville, en grand uniforme, suivi de tout son *Alaï*. Revenu au palais, il a reçu les compliments de tous les fonctionnaires, des notables de la ville, ainsi que de tous les consuls.

Il y a deux ou trois jours, un topographe est passé par notre ville envoyé par une forte compagnie belge, dans le but d'étudier nos contrées pour établir un chemin de fer de Salonique à Belgrade. Fera-t-on quelque chose ? Il y a déjà bien des années qu'on nous berce du doux espoir de doter notre pays d'un railway quelconque, soit d'ici à Belgrade, soit d'ici à Constantinople ; mais tout cela s'est toujours borné à de simples projets. La société de statistique de Vienne, dans un but tout scientifique, a fait l'étude dans l'intérêt commercial d'un chemin de fer de Salonique à Belgrade, et elle est arrivée à la conclusion qu'une fois cette ligne établie, toutes les marchandises traversant le canal de Suez, seront forcément obligées de venir à Salonique pour être réexpédiées par le railway dans toute l'Europe. Je veux admettre pour un moment qu'un tel chemin de fer n'ait pas tout-à-fait cette importance, mais il en aura toujours une très grande. La richesse de la Macédoine est immense, et il ne manque que l'ouverture d'un chemin de fer pour se développer au double et même au triple. Tous les gouvernements ont fait des sacrifices énormes pour le percement du Canal de Suez. La Turquie plus heureuse que tout le monde, n'a besoin d'aucun sacrifice, et en facilitant simplement la concession d'un chemin de fer entre Salonique et Belgrade à quelque compagnie, elle pourrait certainement recueillir à elle seule tous les avantages de ce célèbre canal.

Un mot sur le projet de réorganisation militaire.

PAR LE GENERAL CHANGARNIER.
(Suite.)

IV.

Dans l'état alarmant de l'Europe, quand il s'agit de la sûreté de la France et de l'honneur de ses armes, l'opposition systématique nous semblerait criminelle; nous n'avons point de goût pour une critique stérile : cherchons donc ce qu'il peut y avoir d'utilement praticable dans le projet. Franchement, il n'y a à louer sans restriction que le terme de cinq années assigné au service actif. Il suffit à l'instruction, à la parfaite cohésion de toutes les parties d'une armée. Il donnera des soldats expérimentés sans être trop vieux.

La réserve sera excellente à deux conditions. Voici la première : soit qu'ils aient servi cinq ans, soit qu'ils appartiennent à la seconde moitié du contingent, les hommes de la réserve n'auront pas besoin d'autorisation pour se marier, et sur la présentation de leur acte de mariage ils seront immédiatement rayés des contrôles, et ne pourront y être réintégrés. Seconde condition : avant de rejoindre l'armée active, la réserve ne sera ni réunie, ni exercée.

On vante l'adresse dans le maniement des armes acquise en quelques semaines de réunion annuelle par les hommes de la seconde moitié des classes appelées. Nous n'en sommes ni étonné, ni séduit. Ils sont jeunes, bien constitués, soutenus par la certitude de retourner promptement dans leurs foyers et par l'espoir d'y rester indéfiniment. Rappelez-les pour un service sérieux de quelques années, et vous vous apercevrez que leur petite science, facile à acquérir, facile à oublier, ne vaut pas ce qu'elle a coûté au trésor, ce qu'elle a coûté aux familles, ni ce qu'elle a fait perdre à ces jeunes soldats : ils n'ont plus leur premier respect des chefs d'ordre secondaire, ni la première ferveur de la bonne volonté.

Il y aurait injustice et maladresse à ne pas citer encore ici l'exposé des motifs :

« Les courtes réunions de la réserve actuelle témoignent chaque jour combien sont grandes et merveilleuses l'aptitude et l'intelligence de nos jeunes gens dans les exercices militaires et la rapidité avec laquelle ils se forment au métier des armes. Ces qualités précieuses offrent une garantie qu'aucune nation en Europe ne possède à un égal degré. »

C'est parler d'or. Nul n'aurait mieux dit Laissez donc ces intelligens et allègres jeunes gens soutenir leurs familles et accroître la richesse de la nation jusqu'au moment où celle-ci, menacée dans son honneur ou dans ses intérêts, fera appel à leur dévouement. Avec les sommes considérables mal employées à cette instruction plus nuisible qu'utile, avec les sommes non moins mal employées à l'entretien de certains petits hôpitaux militaires, où il y a plus de médecins et d'infirmiers que de malades, qui seraient très bien soignés et à moins de frais dans les hôpitaux civils, avec d'autres économies que notre ministre de la guerre voudra réaliser sur les états-majors des places, sur les compagnies de cavaliers de remonte, etc etc , on aura une armée imposante, capable de grandes choses. Derrière elle, les hommes de la réserve, ignorans, mais animés de l'ardeur du premier zèle, auront le temps d'acquérir cette instruction que vous reconnaissez leur être facile. Pressés du désir de prendre part aux travaux de leurs anciens, ils seront accueillis par eux avec cette cordiale camaraderie, l'une des forces de nos troupes, et qui manque à nos dépôts, ennuyés, de s'épuiser à instruire des nouveau-venus dont le départ doit suivre de si près l'arrivée.

Il importe aussi que des économies ou une addition au budget permettent de tirer la plupart des rangs de la hiérarchie militaire de la détresse où ils vivent fièrement sans se plaindre. De sa base au sommet, l'armée française ne prétend pas à la richesse ; les récompenses dont elle est avide sont de l'ordre moral. En argent, l'état ne lui doit que le nécessaire ; il ne le donne pas maintenant. C'est pour notre époque une tache qu'il est urgent d'effacer.

V.

Pour sa défense, notre pays est en droit de beaucoup attendre de la garde nationale mobile Au lieu de la composer des hommes mariés ou célibataires de la jeune génération, nous souhaiterions qu'elle fût composée de plusieurs bans:

1° Des célibataires de vingt et un ans à trente-huit ans ;

2° Des veufs sans enfans, de vingt et un ans à trente-six ;

3° Des hommes mariés sans enfans, de vingt et un ans à trente-cinq ;

4° Des pères d'un seul enfant, de vingt et un ans à trente trois ;

5° Des pères de plusieurs enfans, de vingt et un ans à vingt neuf

Un recensement commencé sans délai prouverait que, bien avant d'atteindre les pères de famille, on aurait un nombre imposant de bataillons. Les officiers supérieurs, les adjudans-majors, les capitaines et les lieutenans seraient nommés par l'empereur ; l'autorité militaire nommerait les sergens-majors, les fourriers, la moitié des sergens et des caporaux. Les sous-lieutenans, la moitié des sergens et des caporaux seraient élus par les gardes nationaux mobilisés. En outre la garde nationale mobile ne serait ni réunie, ni habillée avant d'être appelée à occuper les places fortes et les camps retranchés, où se développeraient très vite les mâles aptitudes de notre race.

Ne donnez pas à cette garde nationale des officiers fatigués, inhabiles à inspirer l'ardeur qu'ils n'ont plus. Donnez-lui des officiers pris dans l'armée active et du grade immédiatement inférieur à celui qu'ils recevront dans la nouvelle milice. Les chefs de bataillons seraient donc pris parmi les capitaines proposés pour l'avancement au tour du choix. Ainsi des autres grades Avec de tels chefs, la garde nationale mobile égalerait en peu de temps, en très peu de temps, les plus célèbres landwehrs dont on s'est ridiculement affolé.

En résumé, selon le projet de loi qui commande l'attention de tous les citoyens, nous aurions trois armées dont les deux dernières, accablantes pour la population, nuiraient beaucoup à la première, dont les cadres seraient insuffisamment remplis. Selon le système que mon ardent dévouement au pays m'ordonne d'exposer ici, le contingent serait annuellement voté par le corps législatif

L'exonération et la caisse de l'armée seraient supprimées ; le remplacement serait autorisé à des conditions sévères ; la durée du service serait de neuf ans dont cinq dans l'armée active. Après ces cinq ans, les soldats pourraient se marier sans autorisation préalable.

La réserve, où entreraient les hommes ayant passé cinq ans sous les drapeaux et ceux qui, appartenant au contingent voté, n'auraient pas été appelés à l'armée active, ne conserverait que les hommes qui n'auraient pas usé du droit de se marier. Avant d'être appelées par la loi, la réserve et la garde nationale mobile ne seraient ni habillées, ni réunies.

Avant de recourir à ces énergiques supplémens, constituons sans délai une armée capable de leur donner le temps d'acquérir toute leur valeur.

VI.

N'essayons pas d'égaler le chiffre de nos soldats à celui de nos adversaires possibles Même en nous épuisant, nous ne serions pas sûrs d'y parvenir. Ne nous en inquiétons pas. S'il est très difficile à 5,000 hommes d'en combattre avec succès 5,000, il l'est infiniment moins à 60 000 d'en défaire 100,000. Plus les proportions s'élèvent, moins l'infériorité numérique est fâcheuse. Elle peut être avantageusement compensée par l'habileté du général et par la meilleure composition des troupes. Au-delà d'un certain chiffre, il n'y a point de bonne armée, point d'armée dont on puisse assurer la subsistance et bien diriger les mouvemens. Celle qui en 1812 entra en Russie était réduite de plus de moitié avant d'atteindre Moscou. Quant cette gigantesque et lamentable expédition eut complété la ruine de nos vieilles bandes, déjà usées par des guerres incessantes, Napoléon sut encore réunir des conscrits très nombreux et leur faire compter quelques journées glorieuses. Malheureusement cette jeunesse, toujours dévouée, toujour brave, mais inhabile à prendre soin d'elle-même, fut encore plus cruellement traitée par le bivouac, par les marches prolongées, par la maladie, que sar les champs de bataille qui se nomment Lutzen, Bautzen, Dresde, Leipsick, Hanau...

(A suivre.)

VARIÉTÉS.

On aurait beau jeu, de montrer que la Prusse n'a jamais éprouvé pour l'indépendance de la Belgique ces sympathies ardentes qu'elle met aujourd'hui en avant à propos d'une affaire qui n'en comporte point l'expression. Qu'on nous permette de citer à ce sujet une anecdote diplomatique, qui remonte à 1830, et qui peut, en outre, dans les termes où elle est racontée par un écrivain distingué, prêter à des allusions sur lesquelles nous n'avons pas besoin d'insister plus longuement :

Vers la fin de septembre 1830, on apprit à Paris qu'un corps d'armée prussien était réuni sur la frontière hollandaise contre Bruxelles.

M. Molé, alors ministre des affaires étrangères, fit prier M. le Baron dé Werther, ministre de Prusse à Paris, de venir causer avec lui. M. de Werther n'avait pas encore été autorisé à entretenir des rapports officiels avec le nouveau gouvernement.

Il fit quelques objections à se rendre à l'hôtel du ministre des affaires étrangères de France ; mais il se dit tout prêt à aller s'entretenir avec M. Molé des intérêts des deux nations. Ce fut dans la maison particulière de M. Molè qu'eut lieu l'entrevue.

— Est-il vrai, s'écria tout d'abord le ministre français, que vous avez un corps d'armée réuni sur la frontière hollandaise, et que vous avez l'intention d'intervenir dans les affaires de Belgique ?

— Oui, vraiment.

— Mais c'est la guerre !

— Comment la guerre? votre armée française est tout désorganisée ; vous ne sauriez réunir quatre régiments.

— N'en croyez rien, répondit M. Molé, vous risquieriez de vous tromper beaucoup; nous avons de fort bons régiments qui s'acheminent en ce moment vers le Nord. Tenez pour certain que les soldats prussiens ne mettront pas le pied en Hollande sans rencontrer l'armée française entrant par la frontière de Belgique. La guerre je vous le répète, est au bout de mes paroles; sachez-le et mandez-le à votre cour.

Nous nous bornerons à faire remarquer que ce récit est de M. le comte d'Haussonville, lequel, en sa qualité de gendre de M. de Broglie, a été en situation de n'écrire que sur pièces probantes.

—

L'empereur à ses braves. Parmi les soldats tombés près de Kœniggraets se trouvaient le major-général et général de brigade Charles Schulz et son aide de camp le lieutenant Paul de Moser. Tous deux étaient morts pour la patrie de la mort des héros et une tombe commune avait reçu leurs dépouilles. L'empereur voulant honorer le souvenir de ces braves, a fait commander un monument qui sera transporté prochainement à Kœniggraetz et érigé à l'endroit où reposent le général et son aide de camp. Ce monument en marbre gris foncé, ayant 8 pieds et demi de hauteur, 4 pieds de largeur et 3 d'épaisseur porte à la partie supérieure cette inscription en relief : « Ici reposent le major-général et général de brigade Charles Schultz et son aide de camp Paul de Moser. Ils trouvèrent la mort dans la bataille de Kœniggraetz, le 3 juillet 1866, tandis qu'ils accomplissaient fidèlement leur devoir.—L'empereur honore leur bravoure par ce monument commémoratif. » Au dessus de l'inscription on remarque une couronne de feuilles de laurier et de chêne en relief, en marbre blanc de Carare.

—

Le cheval gras.— Le bœuf gras, le descendant du bœuf Apis, a choisi le mardi gras pour montrer au public la beauté de ses formes; le cheval gras, descendant de Bucéphale, s'est contenté du jour de la mi-carême pour se produire. Vingt coursiers destinés à la consommation ont parcouru divers points de la capitale avec tous les honneurs dus à leur corpulence, bannière en tête et aux sons de la musique. Parti de la Villette, le cortège, sous la conduite de M. Rollin, s'est successivement montré à Belleville, au faubourg Saint Germain, sur les boulevards, à la grande joie des hippophages.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS
Coupon détaché

Ouverture du 30 avril	32 5
Clôture du 30 avril	32 5

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 19 avril.

Céréales. — Paris. Les farines de consommation restent fermement tenues de 73 à 77 fr. le sac de 157 kil. net hors ville.

Dix marques ; courant du mois 75 15 , mai et juin, 76 ; juillet et août, 76, le sae de 157 kil. net.

Type Paris : courant du mois 47, mai et juin, 47 50, le sac de 101 kil. brut pour net.

Le cours des farines a été officiellement arrêté comme suit :

Dix marques, disponible, fr. 75,50 les 157 kil. net.

Type Paris, disponible, fr. 46,50 le sac de 101 kil. net.

A Bordeaux, les cours des blés se tiennent de 28 à 28 25 pour les belles qualités, et de 27 à 27 50 les sortes plus ordinaires.

Les offres sont assez pressantes en boulangerie, mais celle-ci n'arrive que difficilement aux achats. La marchandise reste néanmoins bien tenue de 23 50 à 26 les 50 kil. pour toutes les sortes suivant mérite et provenance.

Sur tous les autres marchés français : tels que Soissons, Saint, Lô, Bonneval, Caen, Charleville, Dreux, Sallé, Sens, Saint-Florentin, Mulhouse; sur les marchés belges, tels que Courtray, Anvers, Louvain, Liége; et enfin sur les marchés de Londres, New-Castle, Amsterdam, Rotterdam, Cologne. Berlin, Hambourg, on signale une hausse qui varie de 50 c. à fr. 1 50.

Huiles et graines.— Cours officiel.—Huiles de colza, les 100 kil. hors barrière (entrée 27 50 par 100 kil), disponible en tous fûts 95 50, en tonnes 97 ; épurée en tonnes 104. Lin, en fûts 99 50 ; en tonnes, 101.

Cours commercial. Huiles de colza disponible et courant du mois, 95 50 ; mai et juin 97 50, juillet et août, 97 50; 4 derniers mois, 97 50, par 100 kil. Lin, brute, disponible , en tous fûts de toute provenance, 99 50 ; courant du mois . 98 ; 4 mois chauds, 99 50, 4 derniers 100.

Graines (l'hectolitre) de colza, 22 à 24 50; d'œillette, 44 à 46 ; de cameline, 16 à 19 ; de chanvre, 14 ; de lin, graines indigènes, 26 à 29 , graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux (les 100 kil.) de colza, 15 75 à 16 75 ; d'œillette, 18 à 18 50 ; de comeline, 15 à 15 50 ; de chanvre, 13 à 14 ; de lin, graines indigènes, 28 à 28 50 ; graines étranaères, 26 à 27.

Sucres. — Paris. Cours officiels. Sucre brut indigène, 52 50, le tout aux 100 kil. , entrepôt de Paris.

Cours commerciaux. Les sucres bruts indigènes, disponible, 52 à 52 50 ; mai, 52 50 à 53 ; juin 55 50 ; les 4 mois d'octobre , 57 à 57 50 les 100 kil. type N° 12 au droit de 42 fr. Les raffinés, très offerts, de 123 à 126 les 100 kil. selon la nuance, sans escompte.

En France, les cours ont subi une baisse tant pour les sucres bruts que dour les raffinés coloniaux. Les diverses questions politiques alimentent la méfiance et augmentent la réserve des acheteurs qui rejettent le plus possible les engagements pour l'avenir. Les sucres de betterave suffisent largement à l'approvisionnement des besoins.

Les avis des colonies sont satisfaisants. A la Havane, les stocks se sont accumulés à 310. m. caisses contre 255, m. et 210, m. caises en 1860 et 1865. Les achats pour les Etats-Unis sont encore restreints; par contre les expéditions pour l'Europe surpassent celles des années antérieures. Si les colonies des Indes Occidentales exportent un surplus considérable vers l'Europe, celles des Indes-Orientales présenteront de leur côté un grand déficit ; car la plus grande partie de la production des Iles Maurice et Manille est destinée à la consommation des pays au delà du Cap.

Au 1er avril, on estimait la quantité flottante des Indes Orientales pour l'Europe à 18,040 tonneaux, contre 41,500 et 28,720 ton. D'après ces données, les arrivages prochains ne surpasseraient donc guères les demandes d'un approvisionnement normal, et enfin n'oublions pas qu'en ce moment la confiance manque. Dans les pays de consommation, on a les mêmes sujets de réserve; le Levant, l'Italie, luttent avec de sérieuses difficultés politiques ou financières qui ont certainement diminué la demande. Si donc l'on ne peut opiner pour une hausse, on doit pourtant faire observer qu'après une baisse de presque 10 0|0, on ne peut s'attendre à une continuation de cette tendance et qu'aux éléments défavorables, on peut opposer les stocks réduits des importations modérées, la consommation peu approvisionnée, l'argent abondant et bon marché. Il n'y a donc pas de doute que ces faits ne manqueraient pas d'exercer des effets considérables, dès que les circonstances extérieures prendraient une tournure plus favorable.

Cafés. — En cafés, il ne s'est rien fait cette semaine, qui demande une mention particulière. Au Havre, les Rio à fr. 72 50, et les Rios lavés à 96 ; Guadeloupe avarié, de fr. 118 à 140 acq.

A Bordeaux, le Martinique, 145; bonifieur, 152 50.

Métaux et charbons. — En France, et notamment sur le marché de Clamecy, les prix du charbon se soutiennent à 70 l'hect.; mais on espère une hausse.

Pour les métaux, quelques ordres de l'étranger sont venus ranimer l'activité de quelques-unes des usines métallurgiques du groupe de Charleroi. Mais cet appoint, si favorable qu'il soit, dans un moment où les transactions sont rares et difficiles, n'a pas eu le pouvoir de changer la situation du marché belge, qui reste la même. Les prix continuent à être fort peu rémunérateurs, surtout pour les fontes qui ont toujours beaucoup à souffrir de la concurrence anglaise. Les importations de fontes anglaises en Belgique sont considérables en ce moment, et la plupart des hauts fourneaux de ce pays voient leur stock augmenter. On parle même de nouvelles extinctions de fourneaux. En Angleterre, il résulte de divers rapports officiels que l'industrie métallurgique du Stattfordshire est en dessous de la moyenne des cinq dernières années.

En Ecosse, les stocks sont réduits de 16,800 tonnes, laissant ainsi dans les entrepôts du canal 260,907 tonnes et dans ceux de la Compagnie 23,738 tonneaux.

Soies. — Voici, d'après la condition de Lyon, le dernier numéro placé des soies et boberies du mois, 1245.

Dernier numéro des ballots pesés 413.

La position du marhcé lyonnais n'a guère changé. Il reste calme avec des transactions très limitées. Les prix continuent à être faibles et irréguliers pour les soies courantes. La bonne marchandise résiste mieux et fait en général assez bonne contenance. La température est douce et la feuille croît à vue d'œil en abondance. Les éclosions paraissent bien marcher.

Voici les avis qui nous parviennent d'Italie:

Toutes les nouvelles adressées de la province à Florence sont bonnes sur la marche des vers-à-soie, favorisée par une température fort douce et un très beau temps. Les premiers et seconds âges ne donnent aucun signe fâcheux ni même douteux sur leur état sanitaire; même ceux qui ont franchi le troisième âge paraissent très sains et vigoureux.

A Brescia, la récolte semble commencer sous de meilleurs auspices que l'année dernière; les grandes pluies de mars et les neiges tombées dans le commencement d'avril permettent d'espérer pour le mois de mai une température plus normale qu'en 1866.

A Milan, sur les grèges, il y a quelques demandes dans les titres fins qui sont très rares sur place. Quelques achats ont été pratiqués en 10|11 de 106 à 106 50. Il s'est fait quelques marchés à livrer sur les cours de la nouvelle récolte, tout à des prix fermes, soit 7, 7 25 ou 7 60 qu'à des prix fixes à 6 fr. avec primes de 10, 20 et même 30 c. sur la moyenne fournie par la chambre de commerce.

Le marché gênois est languissant. Les ouvrées de première qualité restent encore soutenues à cause de leur excessive rareté, de même que les grèges, particulièrement les sublimes tiennent leurs prix par suite de la rareté de la marchandise et des besoins des mouliniers.

Les nouvelles d'Espagne sont également satisfaisantes, en ce qui concerne la nouvelle récolte qui marche bien avec un temps des plus favorables.

Cotons. — Au Havre, la confiance paraît renaître, et le marché a plus d'animation que dans ces temps derniers. Les dépêches reçues de Liverpool annoncent une vente de 15,000 balles le 15, de 10,000 le 16 avec un marché soutenu, le Bengale à 7 3|4, Oomrawattee 10 1|2, Louisiane 12 1|4. Fermeture du marché aujourd'hui vendredi saint et demain. D'après les lettres de New-York, 2 avril, le marché a été très irrégulier, et aux derniers avis, il fermait en baisse de 1 cent par livre. L'abondance de l'article et la situation défavorable des produits manufacturés ont modifié les vues de ceux qui comptaient sur des prix plus élevés. Le total du coton reçu dans les ports ou dans les entrepôts intérieurs, jusqu'au 1er avril, est de 1,600,000 balles. Les exportations de tous les ports, surtout de New-Orléans et de Mobile, sont très importantes, et s'élevaient à plus de 70,000 balles. Les principaux achats ont été faits pour l'Angleterre ; mais une partie des expéditions se compose de cotons expédiés directement de première main. Il y a eu 11,000 balles expédiées pour la France. D'après avis télégraphique, Middling upland, 27 1|2 cents la livre anglaise.

J'ai très peu de chose à vous dire de notre bourse. Elle se relève très difficilement de la crise qui l'a atteinte tous ces temps derniers, et j'ajouterai que la spéculation multiplie ses efforts pour maintenir la baisse ; car on ne peut apprécier autrement la faiblesse du marché et la facilité avec laquelle il accepte sans réflexion les nouvelles inquiétantes et les commentaires allarmants. C'est ainsi que le discours du roi Guillaume n'a pas eu l'approbation de nos spéculateurs, et il a été accueilli par la baisse, d'autant plus qu'au même instant la cote de Berlin arrivait en baisse. Vous comprenez qu'on n'avait rien de mieux à faire que de se modeler sur les Berlinois et sans se demander si cette baisse n'était pas basée sur quelque raison simplement locale, on s'est empressé de l'imiter. Donc, notre rente est en moyenne, à 66 40; hier même à la clôture, elle a fléchi jusqu'à 66 15.

L'Italien est très offert, il varie de 48 à 47 60, mais, en définitive, il se fixe en baisse, à la suite de la rente française, à 47 25, et hier même, vers la clôture, à 46 85.

La Dette turque ne fait aucune affaire ; la côte porte 28 50, dernier cours.

Le Mobilier est faible, 360 en clôture, cours moyen.

Tous les autres établissements financiers, la société immobilière, qui mercredi, avait beaucoup monté, le Foncier, le Comptoir, la Société Générale subissent l'influence qui agit si lourdement sur les valeurs que je viens de nommer. Ils sont offerts et baissent.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 30 avril.

SMYRNE, bat. a vap. fr. *Cheliff*, cap. Benigni, ay. touché Metelin, Dardanelles et Galipoli. div. march. et 250 pass.

CANDIE. bat a vap. otto. *Humai Teflk*, cap. Dobrilovich, ayant touché Dardanelles et Galipoli, div. march. et 10 pass.

DEPART des bat. à vap. du 30 avril.

KUSTENDJE. bat. à vap. aut. *Mercur*, cap. G. Biscuchia, div. march.

ALEXANDRIE. bat. a vap. egyp. *Mansourah*, cap. Osman, div. march.

ODESSA. bat. a vap. russe, *Pilade*, cap. Nevrezin, div. march.

Note des batiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyukdéré.

Du 25 avril.

D'ODESSA, pour Marseille, bar. ital. *Emancipazione*, cap. Olivari, blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Temo*, cap. Macini. blé,

D'ISMAIL, pour Marseille, br. bel. *Aspassia*, cap. Trombeta, blé.
— pour Const et Ordu, bom. hel. *Theoshepostis*, cap. Polemis, blé.
— pour Const. et Ordu, gol. hel. *A. Andreas*, cap. Maroulis, blé.

SOULINA. pour Const et Ordu, br. ital. *Andrea*. cap. L. Foth. Dellaroca, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Giovani*, cap. Bollo, blé.

Du 26 avril.

d'IBRAILE, pour Marseille, br. hell. *Evanghelistria* cap. Kouzos, div. march.
— pour Const. et Ordu, br. hel. *Antonios*, cap. Maratos, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Due Sorelle*, cap. L Sardi, gr. de lin.
— pour Const. et Ordu, br. hell. *Panaia*, cap. Coutelis, blés.

d'ODESSA, pour Falmouth, bar. ang. *Glenalen*, cap Leing. orges.
— pour Falmouth, bar. ital. *C. Scofina*, cap. Mortola, blé.
— pour Falmouth, br. ital. *Ida*, cap. Mortola, blé.

Du 27 avril.

de BERDIANSKA, pour Const. et Ordu, bar. aut. *Meticino*, cap. Stouch, blé.

d'ISMAIL, pour Marseille, br. hell. *Evierinos*, cap. Caravias, blé.

de KUSTENDJE pour Falmouth, bar. ang. *Victoria* cap. Dickan, div.
— pour Marseille, br. hell. *Anghelico*, cap. Calafatis, blé.

NAVIRES *qui ont pris pratique auw Taches-Blanches et destinés pour Constantiuoples.*

Suite du 19 avril.

de DAMIATE, pour Const. br, aut. *Cerevino*, cap. Malle, lest.

de MARSEILLE, br. autrichien, *Melkiore*, cap. Gurini, lest.
— brik autrichien, *Anco*, cap. Georgiovich, lest

de BARCELONE. bar. prus. *Swionvef*, cap. Brustin, lest.

de CASTELMARE. br. ital. *G. Rocco*, cap. Cacace, lest.

de MESSINE, br. ital. P. *di Moldavia*, cap. Schiaffino. lest.

Du 20 avril.

de CEFALONIE, br. hell. *Yeorghios I.* cap. P. Focas, lest.

Du 21 Avril.

de MARSEILLE, brik. italien. *Mery*, cap. Chiesa, lest.

de TOULON, br. italien, *Pietrino*, cap. Maglioca, lest.

de LIVOURNE, bar. ital. *Corrina*, cap. Olivari, ferraglie.

d' ALEXANDRIE, bar. mekl. *Lohengrin*, cap. Fretwurst, lest.

de MAETE. bark anglais, *Anne*, cap. Young lest.

de PORT-SAID, bar. aut. *Drago*, cap. Trebusson, lest.

du 22 Avril.

d'ALEXANDRIE, bark norw. *Norge*, cap. Holst. lest.

de MARSEILLE. bar. ital. *Giusepe Giberti*, cap. Sanguinetti, lest.

de SMYRNE, bark anglais *Verbina*, cap. J. Word, lest.

de CARDIFF, br. ang. *Blossom*, cap. Charton. ch. de terre.

de SCHIO, brik hellen *Marionca*, cap. Costallas, pierres.
— brik hell. *Leonidas*, cap. Patronas, diverses marchand.

de CATANIE, br. hellen, *Emilia*, cap. Mathiudhi, lest.

de ANDROS, brik hell. *Miltiadhis*, cap. Stamatis, div. march.

de LEFKAS, brik. hell. A. *Andreas*, cap. Arronis, huil.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DÉPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE mardi 7 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ

AVIS.

A l'occasion de la fête de Saint Georges, il y aura, samedi soir, 22 avril, v. s., à 9 h. à la turque, un départ extraordinaire du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour au pont.

Le lendemain, dimanche, il y aura le matin, pour la même occasion, deux départs du pont pour les Iles des Princes :

Le 1er à 2 h. pour Halki et Prinkipo.
Le 2me à 3 h. pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.

Retour de Prinkipo :
A 7 h. 1|2, touchant Halki.
A 9 h. 1|2, touchant Halki, Antigone et Proti.

Constantinople, le 18|30 avril 1867.

Réceptions journalière de marchandises à Leipsic.

Les soussignés se chargent de marchandises d'ici via Trieste par Lloyd autrichien au prix du frêt et livraison prompte :
de fl. d'argent autri. 5 1|2 p. 100 lib. douan. II classe pour Constantinople,
de fl. d'argent autri. 6 1|4 p. 100 lib. douan. III classe pour Constantinople, *inclusivement* de tous les frais locaux et en route, *hormis l'Assurance*, et ils invitent de prescrire aux expéditeurs la remise *direete* ici et ailleurs à notre firme.

Leipsic, en avril 1867.

ROSENBLATT et HAUPTVOGEL, expéditeurs pour Constantinople, etc., agents généraux de la Société gén. des chemins de fer d'Assurance sur la vie à Berlin pour le royaume de Saxe, etc.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des caries* ; *étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles* ; *son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale, franc 1. 60.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

Tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

Aux Fabriques DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et C.
282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

HANDELSREGISTER

der kœnigliche Preussischen Gesandtscaft-Kanzlei zu Constantinopel.

In das Gesellshcafts-Register ist zufolge Verfügung vom heutigen Tage eingetragen :

I unter N° II

die Handelsgesellschaft
» Ihmsen et Comp. »
zu Constantinopel und als deren Mitglider
1 der Kaufmann Max Ihmsen zu Constantinopel,
2 der Kaufmann Adolph Wedemeyer zu Constantinopel.

II unter N° 2.

« Matthieu Gebrueder et Comp. »
vermehrt steht :
Die Gesellschaft ist am 1. October 1865 aufgelöst und dabei alle ausstehenden Forderungen und alle Shulden auf die Herren Max Ihmsen und Adolph Wedemeyer übertragen.

Constantinopel, den 23 April 1867.

DER KÖNIGLICHE GESANDSCHAFTS-KANZLEI
von TWARDOWSKI.

Fabrique Neerlandaise de Palmitine
A AMSTERDAM.

Côte des prix actuels pris par quantités d'au moins 5000 kilogrammes.

Chandelles stéarine qté. sup. Fl. P.B. p. 56.
idem. 1re qté. p. 45.
Stearine en blocs qté. sup. p. 45.
idem. 1re qté. p. 40.
Oleine demi-blanc p. 21.
Glycerine brute p. 7.
Bitume (stearine) p. 2.

Ces prix sont calculés par quantité de 50 kilog. net, y compris l'emballage (caisses ou futs) franco à bord ou à la station d'Amsterdam. à un moi de terme du jour de l'expédition ou du comptant avec 1|2 p. 0|0 d'escompte.

Amsterdam, 10 avril 1867.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76

PENSION BOURGEOISE.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Ressam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférence, sur la hauteur de Sali-Bazar, ayant une vue magnifique.

S'adresser au Journal la Turquie.

AVIS.

Un homme de bonne éducation, possédant des connaissances commerciales et parlant français, anglais, allemand, italien, serbe, hongrois, et un peu roumain, désire un emploi.

S'adresser au bureau.

HOTEL GIACOMO
A L'ILE DE PRINKIPO
Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le comfortable du service que pour la modicité des prix.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 70 ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boîte et sur la notice qui se distribue gratis, *la signature :* A. Rouvière *les initiales* A. R., *et la marque de fabrique*. Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.

A *Paris*, a la pharmacie LEROY, 45, rue Neuve-St-Augustin. — A *Constantinople*, dépôt chez L. MEIFFREDY.— DELLA-SUDDA, — OTTONI. — CALLEJA, etc.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes qué tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si, avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient il fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Eresipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins. L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup, cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine, les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de ce Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

Apartir de lundi 10|22 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαϊρ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 10/22 *ἀπριλίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως*

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

OBSERVATIONS

Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.

Côte d'Europe, voyages de descente.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ	Yeni-Mahallé. Γενί-Μαχαλέ	Buyukdéré. Βουγιούκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία	Yéni Keui. Νεοχώριον	Sténia. Στένη	Emirghian. Ἐμιργιάν	R. Hissar. Ῥούμ. Χισάρ	Bébek. Βεβέκ	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ-Κιοΐ	Kouru-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy. Ὀρτά-Κιοΐ	Béchicktach. Βεσίκ-Τάς	Kabatach. Καμπᾶ-Τάς	Observations
12	6 59	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1	7 59	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
3 45	10 44	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	— (1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 15	10 14	11	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12 15	7 14	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1	7 59	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
1 45	8 44	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3	9 44	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
4	10 55	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
9 30	4 29	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 59	14	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	—	«»	«»	—	

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καβᾶ-Τάς	Bechiktach. Βεσίκ-Τάς	Ortakeuy. Ὀρτά-Κιοΐ	Kouru-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ-Κιοΐ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ	Emirghian. Ἐμιργιάν	Sténia. Στένια	Ienikeuy. Νεοχώριον	Therapia. Θεραπεία	Buyukdere. Βουγιούκ-Δερέ	IENI MAHALÉ. Γενί-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ	Observations
1 30	8 29	4	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2	8 59	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	Les vend. à Canlin aussi. Les vend. à Bebek aussi
3 30	10 29	4	«»	«»	«»	—	—	—	—	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
2 45	9 44	8	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
9 30	4 29	17	—	«»	«»	Beiler	Vanik.	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 15	5 14	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
11	5 59	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Retour au pont touchera Ortakeuy, Bécchiktach
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
9	5 59	14	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	
10 45	5 44	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 15	6 14	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 39	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.—Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιούκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία	Beykos. Βεϊκόζ	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chibouli. Τζιμπουκλί	Kanlidja. Κάνλιτζα	A. Hissar. Α. Χισάρ	Kandilli. Κανδυλλί	Vani-keuy. Βανί-Κιοΐ	Tchenghel-keuy. Τσεγγέλ-Κιοΐ	Beyler-bey. Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoudjouk. Κουζγουντζούκ	Scutari. Σκούταρι		Observations
11 45	6 44	2	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—		
1 30	8 29	3	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—		
3 15	10 14	11	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—		Excepté les vendredis.
8 45	3 44	3	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»		

Côte d'Asie, voyages de montée Départ du pont. —Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beïler-Bey. Βεϊλέρ-Βεϊ	Tcenghelkey. Τσεγγέλ-Κιοΐ	Vanikeuy. Βανί-Κιοΐ	Candilli. Κανδυλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlitja. Κανλίτζα	Tchibouldi. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκόζ	Therapia. Θεραπεία	Buyukdere. Βουγιούκ-Δερέ		Observations
10 30	5 29	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	5 59	3	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.
5 30	10 29	3	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesmé, Orta-keui et Cabatasch.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 98.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	2? fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BONDRANO Directeur- Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mo et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

COMMUNICATION OFFICIELLE.

Quelques exemplaires d'une brochure anonyme, ne portant aucune indication d'imprimerie et pleine d'appréciations fausses et tendant à envenimer les esprits, sur la situation générale et les populations de l'Empire, ayant circulé ces jours-ci à Constantinople, les journaux sont prévenus qu'ils doivent s'abstenir de toute reproduction ou traduction de cet écrit diffamatoire, sous peine de suspension, conformément à la disposition relative à la presse décretée le 12 mars dernier.

CONSTANTINOPLE , le 3 mai

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 30 avril, 7 h. soir.

Il est positif que le roi de Hollande a pris l'initiative de proposer aux puissances signataires du traité de 1839 de se réunir en conférence à Londres , pour résoudre la question du Luxembourg.

Paris, 1er mai 3 h. 40 m. soir.

Les journaux disent que toutes les puissances ont accédé à ce que la conférence se réunisse le 7 mai.

L'*Etendard*, la *France* et la *Presse* disent qu'elle semble déterminée.

Paris 30 avril 7 h. 30 m. soir.

Cours du 30 avril.

5 0/0 Ottoman-LONDRES.	Clôture.
Offre	28 3/8
Demande	28 5/8

Paris, 2 mai 10 h. 35 m. matin.

L'*Indépendance Belge* dit que les puissances sont d'accord sur les bases d'un arrangem ent. La conférence durera dix jours.

BERLIN. La *Correspondance Provinciale* dit que la Prusse et la France acceptent les bases qui laissent le territoire Luxembourgeois à la Hollande, en le déclarant inviolable sous la garantie expresse de toutes les grandes puissances, afin que l'Allemagne et l'Europe aient une compensation de l'évacuation du Luxembourg. Elle espère une prochaine consolidation de la paix.

(Service particulier de LA TURQUIE)

Marseille, 2 mai.

Le bateau des Mess. Imp., est arrivé ce matin. Blés, soies, cocons, frisons calme. Cotons, lin, assez bien tenus. Laines, sésames, baisse pour cause de nombreux arrivages.

Dadanelles, 2 mai.

Le bateau des Mess. Imp. *Volga* à passé ici à minuit.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le *Moniteur prussien* publie une ordonnance qui convoque les deux Chambres prussiennes pour le 29 avril.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dément la nouvelle de la convocation du Parlement du Nord pour le mois de septembre prochain. (*Constitutionnel*).

Une dépêche privée fait connaître que le Conservatoire de Madrid a brûlé entièrement. Par un hasard providentiel, le grand Théâtre Royal, immense édifice dont le Conservatoire faisait partie, n'a pas été atteint.

(*Ind. Belge*).

Il est clair pour tout le monde qu'un Etat ne peut prétendre à l'indépendance que lorsqu'il n'a pas besoin de ses voisins pour vivre.

Les petits Etats de 200,000 âmes n'ont pu subsister que sous la forme fédérative.

Ainsi nous appartenions naguère à la Confédération germanique.

Ainsi pourrions nous exister encore dans le Nordbund, mais avec une souveraineté extrêmement restreinte.

Nous ne voulons point cela.

Que nous reste-t-il donc ?

(*Das Land.*) (*Journal de Luxembourg.*)

Plusieurs journaux, ont contesté nos informations à l'endroit de l'attitude de la Russie dans la question du Luxembourg.

Nous affirmons de nouveau que cette puissance a une manière de voir identique à celle de l'Angleterre, si clairement exposée par lord Stanley. Le langage du *Journal de Saint-Pétersbourg* n'est nullement reconnu par le gouvernement russe comme engageant en aucune façon sa manière de voir. (*Etend.*)

Il est des *mots* de M. de Bismark qui ont fait le tour du monde ; qui ne connaît *la politique de fer et de sang* du ministre prussien ? qui n'a cité sa fameuse divise : *La force prime le droit*? Un de nos amis d'Allemagne nous communique un mot nouveau du vainqueur de Sadowa, qui ne le cède en rien aux autres, et qui mérite, comme eux, d'être retenu par l'histoire.

Voici le fait et le mot :

Les délégués du Sénat de Hambourg, très rebelles naguère aux propositions prussiennes, dînaient, il y a quelques jours, chez le roi de Prusse. Après le dessert, M. de Bismark se tourna vers eux et, en portant leur santé, leur dit avec cette spirituelle impertinence qui est le propre de son esprit :

« Eh bien ! messieurs ! qu'en dites-vous? Ne vaut-il pas mieux manger en compagnie ...qu'être mangé en compagnie ? »

(*Courrier du Bas Rhin.*)

Si une guerre éclate, dans laquelle se trouvent d'un côté la Prusse et la Russie et de l'autre côté la France et l'Autriche et que des deux côtés on nous demande avec qui nous sommes, nous devons répondre avec une hardiesse loyale : nous sommes là où est la France.

Nous sommes liés à la France par la race, la générosité instinctive, la fusion du sang, les engagements de la reconnaissance et les communes aspirations de l'avenir.

La Prusse est avec le droit divin; la France avec le droit populaire. Les Cosaques sont avec la Prusse ; avec la France, la liberté.

Tout donc nous pousse à nous allier avec la France et l'Autriche. Cette alliance est logique et honnête : toute autre serait immorale et absurde.

Y aura-t-il guerre ?

Mieux vaudrait qu'il n'y en eût pas.

(*Rinovamento de Venise.*)

La Prusse n'arme pas. — Les bruits de prétendues mesures militaires prises par le gouvernement prussien à propos de l'affaire du Luxembourg manquent de tout fondement, ainsi que nous pouvons l'affirmer de la façon la plus positive. Malgré les nouvelles de préparatifs motivés, ce semble, en France, par l'affaire en question, le gouvernement prussien n'a pas cru, jusqu'ici, devoir, de son côté, faire aucune démarche qui pût se trouver en désaccord avec l'espérance du maintien des relations pacifiques avec le gouvernement français.

(*Correspondance provinciale*, org. officieux.)

Les derniers journaux de New-York nous apportent quelques renseignements nouveaux sur la cession de l'Amérique russe aux Etats Unis.

Quelques uns des membres du comité des affaires étrangères du Sénat penchaient d'abord pour retarder l'acceptation de la cession jusqu'en décembre, époque à laquelle la Chambre des représentans devait reprendre ses séances.

L'adoption de cette mesure eût été une défaite pour le gouvernement américain, qui avait pris sur lui d'accepter la cession de l'Amérique russe, et qui avait demandé quatre-vingt-dix jours pour rendre une réponse définitive. M. Seward se mit donc résolument à l'œuvre, pour travailler l'esprit des membres du comité des affaires étrangères.

Il fit ressortir à leurs yeux ce qu'il appelait « les grands avantages commerciaux » de la cession et le prix minime pour lequelle était obtenue. Il se fit écrire des lettres ou envoyer des télégrammes par les généraux et amiraux en station dans les Etats du Pacifique. Le commodore Rodgers écrivait, par exemple, que les sept millions de dollars payés pour l'Amérique russe n'étaient qu'une simple bagatelle.

Il paraît cependant qu'il s'agissait réellement de 10 millions de dollars (50 millions de francs).

Mais ceci n'a point empêché le Sénat de voter à l'unanimité, moins deux voix, l'acceptation du traité de cession.

Les Etats-Unis, d'après ce traité, acquièrent non-seulement l'Amérique russe proprement dite, mais toutes les îles adjacentes. Les habitants de ces territoires seront maintenus dans tous leurs droits. Ils ont trois ans pour se décider à retourner en Russie ; au bout de ce laps de temps, ceux qui resteront dans le territoire cédé seront considérés comme citoyens des Etats-Unis.

(*Patrie*)

On nous mande de Berlin, à la date du 23 avril, que la Prusse ne consent pas à renoncer, sous certaines conditions, à occuper la forteresse de Luxembourg. Elle fonde son droit sur les traités de 1848 et 1815, qui ont fait entrer Luxembourg dans le système défensif de l'Allemagne contre la France, et considère ce système comme devant servir de base à des propositions des puissances médiatrices.

(*Evening Standard.*)

Le Journal de Saint Pétersbourg met en garde le public contre la supposition que la paix soit assurée d'une manière quelconque.

Le *Courrier du Nord* se prononce officiellement d'une façon très-pacifique.

Il résulte des renseignements qui nous arrivent à la dernière heure qu'il y a très-peu d'espoir à fonder sur les efforts des puissances signataires du traité de 1839, et que la guerre devient de plus en plus probable.

(*Italie.*)

Le traité de commerce entre l'Italie et l'Autriche a été signé à Florence.

(*Patrie.*)

Nous avons donné sur la réorganisation de l'armée et de la flotte des Pays-Bas, ainsi que sur le nouveau système adopté pour la défense du pays, des détails qui ont été confirmés par le *Moniteur universel*.

Nous apprenons qu'en exécution de cette mesure, le ministre de la guerre, le général Van den Bosch, s'est rendu à Utrecht avec les membres de la commission des défenses nationales, qu'il préside, pour arrêter sur le terrain le tracé des nouveaux ouvrages qui devront être exécutés sans retard.

La ville d'Utrecht, située sur la rive droite du Rhin, à 50 kilomètres de La Haye et à 45 kilomètres d'Amsterdam, doit être avec cette dernière, la base de la défense du royaume des Pays-Bas. (*Temps.*)

L'*International* de Londres dit tenir de source certaine que pendant le dernier voyage du prince Gortschakoff, M. de Bismark a eu avec lui une conférence secrète à la frontière.

Les avis de Shang-haï, du 7 mars, annoncent que les négociants en soie de cette ville ont prié les consuls étrangers de notifier à leurs compatriotes qu'à l'avenir ils ne pourront plus faire des achats de soie que contre argent comptant.

Les rebelles chinois avaient fait essuyer un échec sérieux aux impérialistes dans la province de Shang hai. (*Temps.*)

Un dernier et très sérieux effort est fait en ce moment par les grandes puissances pour prévenir un conflit. Nous croyons que ces tentatives de la diplomatie européenne échoueront devant l'obstination personelle et l'aveuglement du roi Guillaume 1er; mais leur but est si noble, leur succès si désirable, que l'on doit s'abstenir de tout ce qui pourrait en compromettre l'efficacité.

La nature de la proposition autrichienne est connue : elle se résume en ces trois termes : Evacuation de la forteresse de Luxembourg par les Prussiens; annexion du grand-duché. tout entier à la Belgique ; rétrocession par la Belgique à la France de la portion de notre frontière de 1814 qui nous a été enlevée en 1815, c'est-à-dire de Chimay, du comté de Bouillon et de Marienbourg.

Il est également incontestable qu'une communication simultanée, sinon identique, a été faite à la cour de Berlin par les ambassadeurs d'Angleterre et de Russie. Le *Times* l'annonce de la façon la plus formelle. Si l'on doit augurer du sens de cette communication par le langage que lord Stanley a tenu au sein du parlement, et par les raisons sur lesquelles la cour de Russie a fondé, il y a six ans, son adhésion à l'annexion de la Savoie, l'opinion des cabinets de Londres et de St.-Pétersbourg ne serait point conforme aux espérances secrètes de la cour de Berlin. (*Presse.*

BULLETIN POLITIQUE.

Malgré les dépêches rassurantes qui nous sont parvenues ces jours derniers, l'affaire du Luxembourg nous paraît engagée de telle façon qu'une solution pacifique soit extrêmement difficile, sinon impossible.

D'une part, les armements de la France poussés avec une extrême vigueur démontrent que, dans les sphères officielles, on est résolu à maintenir, coûte que coûte, l'exigence de l'évacuation du Luxembourg ; d'autre part, l'attitude des journaux allemands s'accentue davantage en faveur du maintien de la garnison prussienne ; quelques-uns même vont plus loin, et, considérant la revendication du Luxembourg par la France comme un premier pas vers un agrandissement territorial au détriment des provinces rhénanes, font du Luxembourg le palladium de l'Allemagne, et, à ce titre, somment la Prusse, sous peine d'encourir le reproche de haute trahison nationale, de ne pas céder un pouce de ce qu'ils persistent à appeler la patrie allemande.

Chose remarquable, ce sont précisément les feuilles de l'Allemagne du Sud qui poussent le plus loin la colère patriotique et qui répandent sur la France de véritables torrents d'invectives; comme s'il était nécessaire de surexciter encore des passions et des colères endormies depuis un demi-siècle, et dont le réveil menace de déchaîner sur l'Europe une de ces tempêtes dont elle avait perdu la mémoire.

Il y a bien un peu d'appréhension dans tout ce vacarme: il n'est pas improbable, en effet, que les pays qui ne sont encore liés à la Prusse que par des alliances offensives et défensives fassent les frais d'entretien des armées françaises, dans le cas ou une opération vigoureuse les porterait au-delà du Rhin.

D'après les renseignements que nous avons empruntés hier à une correspondance de l'*Indépendance belge* ordinairement bien renseignée, la question des alliances serait déjà résolue. L'Autriche aurait subordonné la sienne à certaines conditions qu'il est aisé de prévoir ; celle de l'Italie serait acquise à la France à la charge par elle de pourvoir à l'entretien des troupes ; celle de la Hollande est certaine ; enfin, dans le cas probable où la Russie entrerait en ligne, la Suède et le Danemark sortiraient de la neutralité. L'Angleterre elle-même serait entrainée. C'est donc une conflagration européenne qu'il s'agit de prévoir.

Nous persistons à penser que le résultat de la guerre sera au profit exclusif de la Russie et que nous assisterons à une répétition de la fable de l'huître et des plaideurs. C'est tout au plus si l'une des parties engagées aura la satisfaction de venger sur son adversaire de vieux affronts personnels.

Le résultat de la guerre qui va s'ouvrir est facile à prévoir. L'unité italienne est sortie de la campagne d'Italie. L'unité allemande est sortie de la campagne de Bohême. L'unité slave sortira du conflit franco-prussien. Il y a entre ces différentes propositions un enchainement tellement logique, tellement rationnel, tellement inevitable que, vouloir en supprimer une, serait tenter de remonter la pente des évènements et de replacer l'Europe dans les conditions d'équilibre et de droit qui la régissaient en 1859.

Le principe des nationalités est lancé,

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XIII

En vain Frédéric Borel essayait de ramener leur gaieté. Nul ne secondait ses efforts. et si parfois un éclat de rire partait du bas-bout de la table où les petits pâtres se contaient des histoires en mangeant le gâteau aux amandes, des regards sévères lancés par Moulinet venaient l'arrêter brusquement.

Margaï était triste et Moulinet voulait qu'on respectât sa tristesse qui, pour tous ces gens, s'expliquait par le navrant spectacle qu'offrait Pascoul, assis dans son fauteuil, la tête appuyée contre un cousin.

Cet homme jeune se défendant contre un mal inconnu, cette pâleur cadavéreuse, cette maigreur de phtysique, cette décrépitude des membres, refroidissaient les plus solides gaietés.

On touchait à la fin du repas, et, à voir l'embarras des convives, on eût dit qu'ils aspiraient au moment où ils pourraient quitter la table. Margaï sortait de temps en temps de la rêverie dans laquelle elle était plongée, regardait son mari avec inquiétude, puis ses invités, comme si elle eût voulu les pousser à boire, à crier et à rire. Mais Moulinet ne semblait pas comprendre, et son visage, mélancolique et sévère à la fois, inspirait autour de lui une terreur contre laquelle les efforts de Margaï venaient se briser.

Enfin, elle parut deviner que la présence de son mari produisait cette situation gênante pour tous. Elle se pencha vers Pascoul et lui demanda s'il n'était pas disposé à remonter dans sa chambre.

— Non, répondit-il. Je suis bien ici, et il y a si longtemps que je ne vous avais tous vus réunis à ma table. D'ailleurs, avant de monter, j'irai respirer l'air pur et froid de la nuit. Cela me disposera au sommeil et calmera peut-être le feu que j'ai toujours là.

En disant ces mots, il montra son front.

— Si tu ne nous quittes pas encore, dit alors Margaï, efforce-toi d'être gai. Tout le monde est triste, parce qu'on ne t'a pas vu sourire, entendu parler.

Pascoul fit de la tête un signe d'adhésion et aussitôt, se soulevant, il tendit son verre aux assistants :

— Mes amis, leur dit-il, je bois à votre santé à tous.

— Merci, merci, notre maître, s'écrièrent vingt voix.

Moulinet ajouta :

— Nous souhaitons que vous soyez bientôt tout à fait rétabli.

Ce double toast détermina dans la salle une véritable exlosion de cris et de rires. Le maître avait parlé, une subite rougeur était venue colorer son visage, sur ses lèvres errait un sourire ; il n'en fallait pas davantage pour rassurer tous ces braves gens et les engager à s'amuser.

C'est à ce moment que la Valbray entra.

On lui fit bon accueil. Tous les ans, le même jour, la même heure, elle se présentait à la ferme. Elle y venait chercher la part des pauvres, et la Bastide-Neuve avait des habitants charitables.

— Venez vous asseoir ici, la Valbray.

— Non, ici !

— Venez là !

Et chacun lui faisait une place, en se disputant presque le plaisir de servir la mendiante.

Elle se dirigea lentement vers Margaï qui lui avait fait un signe, tout en poussant sa chaise contre le fauteil de Pascoul, et elle dit:

— Voici ma place.

Elle fut bientôt servie. Mais elle n'avait ni soif ni faim. La chaleur de la salle, l'éclat des lumières, le bruit des assistants, tout cela produisit en elle une sensation d'autant plus vive qu'elle quittait la froide atmosphère du dehors. Dans sa tête un peu échauffée déjà, l'ivresse se détermina tout à fait. Elle eut cependant le temps de dire à Margaï, à voix basse :

— Ma mignonne, Furbice est au dehors, il vous attend.

Sa commission remplie, elle se livra à une sorte de monologue à mi-voix et auquel personne ne prêta d'abord attention. Les conversations avaient repris, et Margaï promenait sur tout le monde des regards distraits, tout en cherchant l'occasion de sortir, afin de rejoindre son amant.

Toutefois, la voix de la Valbray s'élevait peu à peu. Elle gesticulait tout en parlant. Frédéric Borel s'aperçut le premier de cette pantomime, et interpellant sa cousine, il lui dit :

— Margaï, pourrais-tu nous répéter ce que marmotte entre ses dents la voisine ? Vois donc ; elle parle seule.

Margaï devina la vérité.

— On l'a trop fait boire, dit-elle un peu troublée.

— Qui parle de boire ? s'écria la Valbray dont la langue un peu épaisse n'articulait pas les mots d'une manière très distincte. C'est vous, petite ! Vous avez soif. Buvez, ma mignonne... Dans la vie, il faut manger quand on a faim et boire lorsqu'on a soif... Vous êtes en vérité bien jolie. Mais, ça ne prouve rien... Moi aussi, j'ai été belle, aussi belle que vous. Vous voyez à quoi je ressemble, aujourd'hui... Ah ! je voudrais bien être à votre place, pour faire mourir tous les hommes qui s'approcheraient de moi.

A ces mots, ceux qui écoutaient la Valbray — et c'étaient presque tous les convives — se regardèrent avec surprise.

— Elle divague, s'écria Pascoul que cette scène semblait récréer.

— Je crois bien, reprit Frédéric. C'est qu'elle est tout à fait ivre.

— Ivre ! non, je ne suis pas ivre. Furbice me l'a dit aussi. Mais il en a menti.

— Est-ce Furbice qui vous a fait boire ? la Valbray, demanda Frédéric.

— Trop curieux, le petit bonhomme, répondit-elle, comme si à ce moment un éclair de raison eût illuminé son cerveau troublé.

— Calmez-vous, la Valbray, lui dit Margaï, que cette scène commençait à inquièter, le nom de son amant ayant été prononcé.

La Valbray continua :

— Si nous ne faisons pas du mal aux hommes, c'est eux qui nous en font... Moi, j'ai pris les devants... Leur en ai-je fait voir à tous et de toutes les couleurs... Imite-moi, Margaï.

— Voilà qu'elle te tutoie, fit observer Pascoul, en riant.

Voir le numéro du 2 mai.

il acquiert des forces et de la vitesse en raison du carré des distances parcourues. Il a fallu quelques années pour faire l'unité italienne ; quelques mois pour faire l'unité allemande. Il suffira de quelques jours pour consommer l'unité slave.

Napoléon a engendré Cavour ; Cavour a engendré Bismark ; Bismark engendrera . . . . . ?

Si l'Empereur Nicolas vivait encore, en vérité ! nous pourrions vous dire qui.

REVUE DES JOURNAUX

Le ministre de l'instruction publique a adressé la lettre suivante à M. Pierre Véron:

Paris, le 8 avril.

» M. le directeur,

» Veuillez transmettre tous les remerciements du ministre de l'instruction publique au spirituel dessinateur du *Charivari* (N. du 8 avril).

» Les cabarets qui se ferment, les prisons qui se vident, l'ignorance qui fuit, et ce fanal qui éclaire, tout cela est mon programme.

» Compliments empressés,

« V. DURUY. »

—

Depuis qu'un si grave débat s'est élevé sur la question du Luxembourg, les principaux organes de la presse prussienne, tout en exprimant avec fermeté les sentiments publics, les vœux formels de l'Allemagne, avaient observé, dans cette discussion internationale, une modération et une convenance auxquelles on a dû rendre justice, en lisant les nombreux articles que nous avons traduits. — Il est pénible, aujourd'hui, de voir quelques-uns de ces mêmes journaux changer d'attitude et de langage, et répondre à des provocations isolées de la presse française par de véritables violences.

Nous omettons à dessein, dans nos *Extraits*, de traduire ces articles, à nos yeux regrettables, qui viennent passionner le débat et qui l'aggravent. Notre soin a toujours été, en exposant à quel point de vue la politique prussienne s'est placée et entend se tenir, de ne pas nous départir de la réserve et des ménagements que nous commandaient la gravité des circonstances, aussi bien que le respect des deux grands patriotismes divisés par cette question.

(*Corresp. de Berlin.*)

—

Il paraît se confirmer que la France insiste plus que jamais sur l'évacuation de la forteresse de Luxembourg par la garnison prussienne. A Berlin, on paraît convaincu que cette demande ne serait que le prélude d'autres réclamations qui seraient successivement produites et auraient pour objectifs Sarrelouis, Landau et Mayence.

Quant aux moyens de solution recherchés par les puissances neutres, ils tournent toujours autour de la neutralisation du Luxembourg ou l'adjonction de ce pays à la Belgique. Il est exact que l'Autriche avait proposé cette dernière solution avec une sorte de rectification de la frontière en faveur de la France, du côté de Marienbourg. Mais on sait déjà que cette prétendue solution a peu de chances d'aboutir.

Les journaux s'occupent d'une mutation diplomatique qui ferait donner éventuellement un successeur au ministre de France, M. Benedetti. (*Indép. Belge.*)

—

Le Luxembourg est aujourd'hui le coin de terre le plus heureux de l'Europe, tandis que la Belgique use ses meilleures forces dans des luttes intestines et qu'elle est devenue un des Etats les plus malheureux. Et l'on conseille aux Luxembourgeois de se faire Belges!

Que la Belgique suive sa route, nous suivrons la nôtre.

Si le petit peuple luxembourgeois doit pousser d'ici à quelque temps le dernier cri de détresse en perdant son autonomie, son indépendance.... qu'il balaye alors le terrain des obstacles, qu'une politique étroite et égoïste s'efforce d'élever sur la route qu'il doit parcourir.

En face de la position qui nous est faite, portons nos regards en arrière et embrassons d'un coup d'œil le passé et le présent.

Nous ne sommes pas sortis géants des mains de notre fondateur; la faiblesse présidait à notre naissance, l'humilité minait notre existence. L'histoire nous prouve que nos pères n'ont pas joui durant un siècle du repos qui seul fait le bonheur des peuples ; toujours inquiets, ballottés, ils étaient à la remorque du vainqueur, ils partageaient le sort des vaincus.

Tour à tour Bourguignons, Autrichiens, Espagnols, Autrichiens, Français, ils se courbaient en cédant à la force sous la domination étrangère : car jamais les Luxembourgeois n'ont volontairement transporté leurs dieux pénates dans les foyers étrangers.

Nos pères n'ont pas recherché la domination autrichienne en 1713 ; ils n'ont pas recherché la domination française en 1796 ; ils n'ont pas recherché la domination hollandaise en 1815, le traité de Vienne disposait de notre sort; enfin la génération actuelle a vu en 1839 le pays déchiré en lambeaux par le traité de Londres.

Depuis cette époque, nous avons vécu sous le sceptre d'une dynastie qui aime son peuple et qui s'efforce à faire son bonheur, à l'abri d'une constitution libérale dans laquelle se concentrent toutes les libertés qu'un peuple puisse demander.

Nous voyons chez nous une magistrature élevée ; des fonctionnaires intègres : une propriété industrielle sans exemple; une activité jusqu'alors inconnue dans l'exploitation des richesses souterraines ; un commerce plein de vie et d'activité ; des voies ferrées traversant tout le pays ; des voies de communication faciles et dans toutes les directions ; des écoles primaires modèles ; l'instruction supérieure poussée à un rare degré de perfectionnement ; la mendicité à peu près éteinte par la création des associations charitables.

Nous avons chez nous une agriculture florissante ; le cultivateur ne gémit pas sous le poids des impôts et les bras pour faire fructifier la terre ne lui sont pas enlevés pour grossir les rangs de l'armée.

En un mot : *richesse*, *bonheur* ... , voilà les traits sous lesquels se présente le grand-duché au moment où son indépendance est menacée.

Ah ! si nous étions un grand pays, nous donnerions notre dernière goutte de sang pour défendre ce bonheur, mais faibles, nous ne pouvons que nous soumettre à la force. Mais au moins nous pouvons élever notre voix et dire ; « Qu'on dispose de nous, mais que notre existence politique ne soit plus à l'avenir le jouet des traités, ne dépende plus de la convenance ou de la pitié des grands Etats. »

Qu'on nous annexe à un grand pays, au moins nous serons heureux dans son bonheur, nous partagerons ses revers, notre existence sera assurée ; nous ne serons plus sous le coup de changements continuels qui se reproduisent de génération en génération

La Belgique peut-elle nous donner cette garantie ? Evidemment non ! car les traités qui nous uniraient aujourd'hui à la Belgique disparaîtront demain avec la cause qui les ont amenés. (*Parole luxembourgeoise*).

—

La diplomatie étrangère n'est plus aujourd'hui en état, si même elle le désirait sincèrement, d'empêcher l'explosion des évènements vers lesquels la France et la Prusse sont poussées par la force des éléments nationaux. C'est ce que pressentent aussi les cabinets qui, jusqu'à présent, semblaient être disposés à intervenir amicalement. L'Angleterre et l'Autriche se sont laissées entraîner dans un échange d'idées au sujet de la question du Luxembourg, sans pourtant s'engager. Mais aucune puissance n'a osé se lancer dans une négociation diplomatique officielle, et l'organe du comte de Bismarck avait raison de déclarer avant-hier qu'un calme profond régnait dans la situation politique. Car les deux cabinets directement intéressés semblent jusqu'à ce jour ne s'être prononcés qu'à distance au sujet de la qestion pendante du jour. Cette fois on marchera l'un contre l'autre avant que le monde impatient ait été fatigué par un long échange de notes.

Les armements sont officiellement niés des deux parts, et ils ne sont pourtant pas mis en doute par le public. Il s'agit avant tout de sonder les intentions des puissances étrangères et de savoir à quoi s'en tenir.

Les hommes d'Etat de Paris et de Berlin sont les uns comme les autres incertains à ce sujet. Il semble pourtant certain que, pour prix de sa neutralisation jusqu'à nouvel ordre, la Russie obtient sa liberté d'action en Orient, et les dépêches reçues de Constantinople et d'Athènes démontrent que la Russie désire mettre cette liberté d'action à profit. La guerre est inévitable entre la Turquie et la Grèce. La Porte se prépare à une lutte décisive sur tous les points où sa puissance est menacée.

Quel rôle jouera l'Angleterre dans la double lutte qui menace d'éclater à l'Est et à l'Ouest de l'Europe ? Quelle sera la politique de l'Autriche au milieu des grands changements qui se préparent sur ses frontières du Sud-Est, et en présence d'une guerre dans laquelle notre adversaire de 1859 et notre ennemi de 1866 sont engagés l'un contre l'autre ? Dans nos régions officielles on affirme depuis longtemps que l'Autriche ne poursuivra que la politique commandée par ses intérêts, et depuis le début du conflit surgi à propos du Luxembourg, on considère une neutralisation sincère de la part du cabinet de Vienne comme la politique la meillenre de l'Autriche en cas d'une guerre franco-allemande. Il y a lieu de se demander ici : une neutralisation complète est-elle conforme aux intérêts de l'Autriche, même dans le cas où la guerre éclaterait en même temps sur le Rhin, sur les côtes de la mer du Nord et de la mer Baltique, aux embouchures du Danube, sur les côtes de la Méditerranée ? C'est une question à laquelle nous n'osons pas dès à présent répondre.

(*Fremden-Blatt*).

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 18 avril.

Je n'ai pas besain de vous apprendre que nous sommes en pleine semaine sainte, mais je puis vous faire connaître de quelle façon se passe, à Paris, ce temps de macération et de pénitence.

Et d'abord, sans prétendre analyser les mandements du chef de notre diocèse, disons que, d'année en année, ils se font plus doux, plus tolérants, plus conciliants, et qu'après avoir permis tout ce qu'il n'est pas absolument permis d'interdire, ils en arriveront, de concession en concession, à étendre le bénéfice du maigre à bien des viandes grasses qu'ils baptiseront carpe ou brochet par le procédé du moine Gorenflot. Cette mensuétude de l'archevêque de Paris n'est pas, tant s'en faut, un hommage rendu aux vertus des Parisiens. C'est tout simplement la tactique des gouvernements qui se sentent faibles et débordés et qui vont au devant de toutes les exigences pour conserver une ombre d'autorité. Enfin, de peur que la vue de la voie du salut ne rebute les Parisiens, on en enlève avec soin toutes les pierres, on la sème de sable fin, on en adoucit les pentes, on la borde de buissons odorants et fleuris, et je crois, Dieu me pardonne, qu'on y installera bientôt des trains de plaisir qui les conduiront tout gaillardement en paradis.

Ah ! c'est que les chemins qui mènent en enfer sont si nombreux, si faciles et si bien entretenus à Paris ! Les voluptés s'y multiplient de station en station, tout y est nouveau, tout y est beau, la tentation succède à la tentation, le plaisir donc accompagne jusqu'à la dernière étape, et l'on est déjà en enfer que l'on croit encore s'amuser.

Le chemin du salut trouve donc là une rude concurrence, car chaque année apporte son contingent de nouvelles voluptés damnables ; l'esprit du mal est fécond en inventions, et il se fait tour à tour entrepreneur de spectacles, restaurateur, jockey, cocotte, cantatrice, et même commissaire d'exposition.

Le pire en tout cela, c'est que le Parisien ne croit plus à rien ; on lui montrerait là, devant lui, l'Enfer tout flamboyant qu'il prendrait son lorgnon et dirait : Le truc n'est pas mal, mais j'ai vu mieux que çà.

Il a tout vu, en effet, le Parisien : on lui apporte toutes les primeures, on prévient tous ses caprices, on a pour lui de l'imagination, de la fantaisie, du génie. Toutes les forces de la nature, tous les efforts de l'intelligence sont mis en œuvre pour amuser cet eternel oisif et ce flaneur goguenard que rien n'étonne plus, et qui meurt rassasié et blasé avant d'avoir vécu.

On le gâte à plaisir, on se plie à toutes ses exigences, et l'on espère le mener en se prêtant à son humeur fantasque et ennemie du joug et de la discipline. Et voilà pourquoi les mandements du diocèse de Paris se font, chaque année, plus tolérants.

On lui demande bien peu de chose, allez, en fait de macération et l'on n'interrompt pas ses plaisirs, seulement on leur donne une petite tournure religieuse, pour sauver les apparences, car il ne s'agit en tout cela que des apparences. On sait que de sauver le Parisien lui même, il n'y faut pas songer, mais on ne veut pas que Paris soit une pierre de scandale pour les autres villes, et si quelque dévot provincial s'étonne d'un certain mélange de pratiques religieuses et de plaisirs mondains, on veut pouvoir répondre : c'est nous qui le permettons. En un mot, on traite le Parisien en malade qui a besoin de ménagement et d'indulgence.

Pendant la semaine sainte, on lui fait entendre le *Stabat* de Rossini interprété par les premiers chanteurs du monde. Cela remplace pour lui le spectacle, et notez que néanmoins, les théâtres ne ferment pas, et même ce soir, tous restent ouverts, à l'exception des théâtres subventionnés par l'Etat.

Veut-il, je parle du Parisien, veut-il faire sa promenade habituelle au bois de Boulogne ? pour mettre sa conscience en repos et pour que le prochain ne se scandalise pas, on crée une promenade sacro-sainte qui prend le nom de Longchamp. Il y avait là bas, de l'autre côté du bois de Boulogne, avant 89, le couvent de Longchamp où il était de mode d'aller faire une station pieuse et d'y entendre chanter le *Stabat*. La révolution supprima le couvent, mais elle respecta la promenade, et pendant trois jours, mercredi, jeudi et vendredi, on va à Longchamp qui n'est plus que le terrain des courses, ou plutôt, l'on tourne comme d'habitude autour du Lac, avec cette différence qu'en temps ordinaire, on y va sans grand étalage de toilette, tandis que, dans la semaine sainte, on y déploie tout le luxe printannier, toute l'élégance parisienne, on y exhibe les dernières modes, et les plus beaux et les plus nouveaux équipages s'y montrent pour la première fois, au grand plaisir, j'allais dire aux applaudissements de la foule qui se porte en masse et toute endimanchée elle-même, au bois de Boulogne, pour assister à ce concours de luxe et d'élégance.

Enfin, si le Parisien fait maigre, c'est avec du pâté de saumon et tous ces succulents volatiles que le ciel a créés amphibies pour nous ménager le moyen de faire notre salut sans cesser d'être gourmands. Ah ! mais par exemple, le Parisien le moins scrupuleux se montre d'une rigueur extrême envers son appétit, le vendredi saint. Il ne croit pas à la nécessité du jeune, et se raille fort agréablement du maigre; mais le vendredi saint, c'est tout autre chose, et il est le premier à demander les mets les plus orthodoxes. Je ne veux pas dire qu'il se met absolument à la diète ; on ne s'y met plus à Paris, même quand il s'agit de soigner et de sauver le corps, à plus forte raison l'âme. Mais il se fait moins gourmand, et s'il a à choisir entre une sarcelle et une truite, il choisit la truite, et ne se permet que deux repas dans la journée. — Combien donc en fait-il en temps ordinaire ? — Deux. — Où est la différence ? — En ceci qu'en temps ordinaire il pourrait en faire trois et quatre à volonté et sans autre limite que son appétit, tandis que le vendredi saint, il n'en fait que deux, absolument deux, et sans tous ces petits grignottements de gâteaux que la Parisienne notamment aime fort, sur le coup de trois heures, avant de se rendre au bois.

J'ai parlé de la Parisienne, car tout cela s'applique surtout à elle. C'est elle seule qui a conservé un petit air de dévotion et quelque souci de son talent. C'est pour elle que l'église aplanit autant qu'elle peut, en mère indulgente, la voie du salut, et invente même des modes pieuses. On a sa toilette de messe et de sermon, de couleur sombre et modeste sans contredit, mais taillée avec un art qui n'exclut pas la coquetterie et agrémentée d'ornemens qui prouvent que la fantaisie peut se faire dévote à son heure.

Enfin, lorsque l'esprit, lassé des mondaines conversations, réclame un entretien pieux, on a les sermons des plus célèbres prédicateurs, dans des églises bien closes, bien chauffées, mystiquement parées, éclairées à point, et doucement animées par la musique des orgues qui dispose si promptement à la rêverie et au recueillement. L'orateur monte en chaire, mais non pour y discuter et y commenter un point de théologie, un article de dogme. Il aborde résolument les questions du jour, et s'il le faut, se fait critique et feuilletoniste pour ne pas entraîner à sa suite ses auditeurs dans des régions où ils ne pourraient le suivre sans fatigue. C'est ainsi que dernièrement le Père Felix a fait sa critique très circonstanciée, très motivée de je ne sais plus quelle pièce de théâtre, et de *l'affaire Clemenceau*, le dernier roman d'Alexandre Dumas fils.

Ainsi donc, pour nous résumer, des modes nouvelles, de pieuses promenades, un jeûne modéré, de la musique presque divine, des sermons littéraires, voilà la semaine sainte à Paris, voilà comment on y fait son salut, tandis que les lilas fleurissent de toutes parts et que les rhododendrons des massifs des champs Elysées groupent leurs épais buissons pleins de dorantes promesses, sous les yeux des promeneurs distraits.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Des correspondances récentes publiées par quelques journaux de la capitale donnent sur les affaires de Crète des détails retrospectifs entièrement dénués de fondement. Ainsi nous lisons dans une correspondance publiée par le *Levant-Herald* et datée de la Canée, 28 mars, que le commandant de la corvette américaine le Canandaigna ayant offert à Moustapha pacha de distribuer du pain aux familles crétoises, réunies à Rétimo, le commissaire impérial aurait rejeté cette offre.

Nous pouvons affirmer, d'après nos informations puisées aux meilleures sources que cette nouvelle est une pure calomnie. L'autorité locale a accueilli avec empressement l'offre charitable du commandant, secondé par M. le consul d'Amérique ; elle a seulement exprimé le désir que les secours offerts aux malheureuses victimes des désordres de Crète, fussent distribués par elle-même et dans les mêmes conditions que les distributions de vivres faites par ordre du Gouvernement Impérial.

Quant aux nouvelles et aux appréciations contenues dans ces correspondances sur la situation respective des troupes impériales et des aventuriers étrangers qui se trouvent aujourd'hui concentrés à Sphakia, nous croyons devoir mettre le public en garde contre des rumeurs entâchées de partialité.

Nous croyons savoir que la S. Porte n'a reçu ces jours derniers aucun détail sur les opérations entreprises par S. A. Omer Pacha ; mais, d'après nos informations spéciales, nous pouvons dès à présent nous attendre à la nouvelle prochaine de la dispersion des dernières bandes, qui contribuent encore à prolonger l'agitation dans l'île de Crète.

—

La frégate à hélice *Moukbir-Sourour*, commandée par le capitaine Moustapha bey est arrivée avant-hier dans notre port venant de la Canée, ayant à bord LL. EE. Sabri Pacha et Hussein-Pacha et leur suite.

Le stationaire italien *Sirena* est parti lundi pour l'Archipel.

—

Avant-hier soir vers onze heures, un incendie s'est déclare à Haskeui dans le quartier de Péri-Pacha. Les prompts secours apportés par les habitants de ce quartier populeux ont promptement arrêté le progrès des flammes, et l'on n'a eu à déplorer que la perte de deux maisons dont une petite synagogue.

Margaï écoutait ce flot de paroles, prête à l'arrêter, si la Valbray allait trop loin.

— Ça ne sert à rien d'avoir du cœur. Plus on en a, plus on souffre. Lorsqu'on possède la beauté, la vertu est inutile. Les hommes, c'est fait pour nous servir de souffre-douleurs. Retiens bien tout cela, Margaï.

— Jolis principes ! murmura Frédéric.

Quant à Moulinet, assis en face de la Valbray, il l'écoutait avec une attention singulière et suivait du regard tous ses mouvements.

Elle s'était arrêtée un moment ; mais bientôt elle se leva en s'écriant :

— Les maris sont faits pour être trompés. Je savais là-dessus une chanson, Comment disait-elle donc ? Chante-là, Margaï. Furbice ne te l'a-t-il pas apprise ?

Il y eut un silence glacial dans la salle. Frédéric regarda son verre d'un air embarrassé. Margaï devint pâle comme une morte. Seul, Pascoul ne put retenir un sourire, et il dit à sa femme :

— Connais-tu cette chanson ? Tu devrais bien nous la chantens.

— Cette malheureuse est folle, répondit Margaï ; si elle continue ainsi, elle débitera bientôt des infamies.

— Nous l'en empêcherons, s'écria Moulinet.

En même temps il quitta sa place, et, passant derrière la Valbray :

— Il fauttetaire, la vieille, lui dit-il d'une voix haute et ferme.

Puis s'adressant aux convives, il ajouta :

— Agissez tous, comme si elle n'était pas là. Elle n'est excitée que parce qu'on l'écoute.

On comprit et on obéit. Pascoul lui-même, donnant l'exemple, se mit à causer avec Frédéric, qui aurait cependant désiré entendre encore la Valbray, et qui maudissait intérieurement Moulinet, dont l'intervention l'avait arrêté.

Quant à la mendiante, loin de se taire, une fois assise, elle dit d'une voix pleine de reproche :

— Que t'ai-je fait, Moulinet ? As-tu à te plaindre de moi ? J'ai su autrefois que tu aimais Margaï et je n'ai rien dit. Pauvre niais ! Elle a aimé Pascoul à ton nez, maintenant elle aime...

— Moulinet, fais-la taire, je t'en prie, s'écria Margaï.

— Bast ! laissez-la donc parler, cousine, elle est très amusante, dit Frédéric Borel, qui, seul de tous les asistants, avait pris part à cette scène.

Mais les forces de la Valbray étaient épuisées. Bientôt elle ne balbutia plus que des mots inintelligibles et elle s'endormit.

Margaï se leva et s'approchant de son mari :

— Es-tu toujours décidé à sortir tout à l'heure ?

— Toujours, répondit-il. Le grand air me sera bon.

— Alors, je vais voir si le froid n'est pas trop vif pour toi.

Et, tandis que Pascoul la remerciait de sa sollicitude, elle sortit rapidement.

Elle avait hâte de retrouver Furbice.

En l'attendant, le maquignon s'était adossé contre la porte de la cour, après avoir caché son fusil derrière un tas de pierres, au bord d'un fossé.

Les bras croisés sur sa poitrine, enveloppé dans son manteau, son chapeau sur les yeux, il était dans une immobilité si complète, qu'on eût dit un tronc d'arbre debout contre la muraille.

— J'ai longtemps attendu, dit-il à Margaï dès qu'elle le rejoignit.

— La faute en est à la Valbray, répondit-elle. La malheureuse n'a plus sa tête ; elle déraisonne. Elle a failli tout dire devant mon mari.

— La misérable coquine ! s'écria Furbice ; c'est le vin. Elle n'a pas bu beaucoup, cependant. Mais, n'a t-elle rien dit de trop ?

— Moulinet lui a imposé silence ; sans cela, nous étions perdus.

Furbice respira.

— Le fusil est là, dit-il.

— Chargé ?

— Tout chargé. Où est Pascoul ?

A cette question, Margaï frissona des pieds à la tête.

— Ne pourrais-tu le tuer sans bruit ? demanda-t-elle. Ah ! c'est ce bruit qui me fait peur.

— Il est impossible de l'éviter. Envoie ton mari ici, puis monte dans ta chambre. Les croisées sont de l'autre côté, tu n'entendras rien. D'ailleurs, pour plus de sûreté, enfonce ta tête dans ton oreiller.

— Oui, je suivrai ton conseil ; mais, toi, comment feras-tu pour n'être pas découvert ?

— La nuit est notre. Dès que j'aurai tiré, je jouerai des jambes du côté de Gordes. Bien fin, celui qui m'attrapera.

— Ne vas pas le manquer, au moins.

— Sois en repos. J'ai mis dans mon fusil trois grelots en guise de balles. Envoie-le seulement de ce côté.

Margaï passa sa main sur son front. Il faisait froid, elle était là, tête nue, sans manteau, et cependant des gouttes de sueur perlaient sur son visage. Elle s'approcha de son amant.

— Je veux t'embrasser, lui dit-elle, ça te donnera du cœur.

Lorsqu'elle l'eût quitté, Furbice, sans trembler, alla prendre son fusil dans l'endroit où il l'avait caché. Ainsi qu'il l'avait dit, la nuit était obscure ; mais ses yeux étaient faits à l'obscurité. D'ailleurs, la lumière qui s'échappait de la ferme par les croisées, éclairait la partie de la cour où Pascoul devait passer, laissant dans l'ombre celle où se tenait Furbice. Pour plus de prudence, la porte contre laquelle il se trouvait était vermoulue, disjointe, à moitié ruinée. Il y avait, à hauteur d'enfant, une ouverture résultant de la vétusté du bois, longue de huit centimètres et large de sept. Il y passa le canon de son fusil, s'agenouilla et attendit en silence.

Ainsi posé, il avait la porte de la maison en face à sept ou huit mètres ; à sa droite la route de Gordes ; à sa gauche, celle de Vauclse.

Il était là depuis cinq minutes, lorsque la porte de l'habitation s'ouvrit, et l'intérieur de la salle où avait eu lieu le repas apparut à Furbice dans toute sa prefondeur. Il reconnut les convives. Mais, celui qu'il reconnut avant tous, ce fut Moulinet, qui se dirigea vers l'écurie.

Derrière lui apparut Pascoul.

Appuyé sur une canne, chaudement enveloppé, le fermier regarda le ciel couvert de nuages, aspira quelques bouffées d'air ; puis, refermant la porte derrière lui, il fit trois pas en avant.

Furbice attendit que Moulinet eut disparu dans l'écurie.

Alors il arma son fusil, sans l'épauler.

Visant de bas en haut il tint pendant quelques secondes Pascoul au bout de son canon et, lorsqu'il le vit en face de lui, il pressa la détente.

(*Sera continué demain.*)

Concert Jory.

Nous publions plus loin le Programme d'un Concert que le Pianiste M. Jory se propose de donner avec le concours de MM. Réményi et Ferdinand Plotényi, mardi prochain, 7 mai, dans la salle de la société littéraire scientifique anglaise, N° 287, grande rue de Péra, vis-à-vis l'Hôtel de Pesth.

Nous avons déjà rendu hommage au talent remarquable de M. Jory et nous sommes convaincu que les vrais dilettanti se feront une fête de l'applaudir.

Un mot sur le projet de réorganisation militaire.

PAR LE GENERAL CHANGARNIER.

(Suite et fin)

VII.

Observons attentivement les nouveautés partout où elles se produisent. Adoptons-les, si elles sont utiles ; mais défions-nous des engouements irréfléchis. Les progrès de la mousqueterie, dont un officier de l'infanterie française, M. Delvigne, a donné, il y a trente ans, le signal, ne se sont pas arrêtés depuis cette époque. On croit généralement qu'ils ont diminué l'importance de la cavalerie. Le doute à cet égard est permis. La cavalerie a peu fait en Crimée, elle n'a rien fait du tout en Italie. Toutefois son rôle n'est pas fini, nous aurons encore des généraux capables de s'en servir pour éclairer la marche de l'armée et pour compléter la victoire. Si notre cavalerie n'est pas celle qui conserve le mieux ses chevaux, on ne peut sans injustice lui contester le goût de la charge à fond. A Marengo, à Eylau, elle a traversé de vaillantes troupes qui se croyaient victorieuses. Les vastes plaines où elle aurait beaucoup à souffrir du feu de l'infanterie, lui seront peut-être moins favorables désormais que les terrains ondulés où, après l'avoir longtemps dérobée à la mousqueterie et au canon, on pourra la faire apparaître et la jeter à propos sur les masses ébranlées.

Notre gouvernement a raison d'encourager les courses. Pourquoi donc, après avoir vu tenir compte d'une légère différence de poids entre les jockeys artificiellement amaigris, continue-t-on de surcharger inutilement des chevaux qui, même fatigués et mal nourris, ont à certains moments besoin de vitesse?

La force et la confiance de nos cavaliers doivent être et sont en effet dans leur sabre ou dans leur lance. Excepté en Algérie, ils n'ont besoin d'une arme à feu que pour donner un signal quand ils sont en vedette, ou quand, déployés en tirailleurs, ils ont à couvrir d'une ligne de vaine fumée le terrain sur lequel l'infanterie et l'artillerie prennent leurs dispositions d'attaque ou de défense. Débarrassons-les donc de ce long et lourd fusil et de ce pistolet à peu près pur du sang répandu dans les guerres modernes. On pourrait les remplacer tous les deux par un mousqueton se chargeant par la culasse et passé dans la fonte gauche allongée. Nous tenons tant à alléger hommes et chevaux et à diminuer les frais d'équipement, que nous voudrions remplacer la giberne par un cercle de tubes recouvert de caoutchouc et entourant la fonte droite, destinée à recevoir une hachette ou un piquet de campement.

De quelle utilité la sabretache est-elle aux hussards, aux chasseurs et aux canonniers d'artillerie légère, qu'on a embarrassés de ce dispendieux ornement? Nous ne soupçonnons personne d'attendre de nos braves dragons le service des dragons des guerres de Louis XIV et de la bataille de Fontenoy. Emmaganisons bien vite leurs odieux fusils.

L'artillerie française, que notre affection pour celui qui la dirige ne nous fera pas trop vanter, est au moins l'égale des meilleures artilleries de l'Europe. Les canons rayés, chers à la multitude émerveillée de quelques boulets creux qui, à Solferino, respectant les premières lignes de nos adversaires, ont éclaté au milieu d'une petite fraction de leur extrême réserve, ont besoin d'acquérir plus de tir tendu, plus de tir horizontal. A ceux qui conseillent à notre armée une quantité de canons telle qu'elle dispenserait les généraux d'avoir du génie, nous rappellerons que, pour la France, l'ère des bataillons très jeunes, accompagnés de canons très nombreux, a été l'ère des victoires infructueuses suivies de désastres irréparables.

Convient-il de multiplier les canons au-delà des proportions ordinaires quand l'infanterie a des armes de précision dont la portée dépasse la portée de la vue humaine? On ne rencontre pas souvent des champs de tir de deux mille cinq cents à trois mille mètres.

L'art d'attaquer et de défendre les places n'a pas été pratiqué dans la guerre qui vient de transformer l'Europe centrale. Gardons-nous néanmoins d'en négliger l'étude. Maintenons notre noble corps du génie à la hauteur de sa grande et légitime réputation, sans lui donner plus de mineurs et de sapeurs qu'il n'en faudrait pour le siége de toutes les places fortes du continent européen.

Avec leur part dans les réserves maintenant disponibles, les armes spéciales et la cavalerie seraient tellement pourvues, que le contingent dont les conseils de révision s'occupent aujourd'hui ou vont s'occuper devrait être versé intégralement dans l'infanterie, sauf quelques milliers d'hommes prélevés pour les équipages de notre flotte, dont tous les généraux dignes de ce titre désirent le développement. Tout ce qu'il y a de meilleur dans le contingent n'est pas trop bon pour l'infanterie.

Pour avoir compris l'importance de cette arme longtemps avant que la combinaison de la cartouche et de la baïonnette lui eût donné toute sa valeur, l'Espagne a été pendant un siècle et demi prépondérante en Europe. La tendance actuelle à préférer les accessoires au principal nous inspire une douloureuse inquiétude. Croire qu'on a toujours le temps de s'occuper de l'infanterie est la plus dangereuse de toutes les erreurs. Quand la trompette sonne, entraînant hommes et chevaux, des cavaliers inexpérimentés, chargeant en désordre, chargeant, comme on dit, en fourrageurs, peuvent, en un instant, produire un effet considérable. L'infanterie a besoin d'une vertu de plus longue haleine; elle a besoin qu'une forte éducation lui ait enseigné sa puissance. Ne donnons point à notre infanterie l'habitude de brûler une grande quantité de poudre par minute; tâchons de lui faire contracter l'habitude, infiniment plus difficile, de ne pas tirer sans avoir pris le temps d'ajuster. Conservons-lui le désir et l'espoir de joindre un adversaire même grand consommateur de cartouches. Les occasions en sont fort rares; une redoute ébauchée pour le combat, un village, peuvent les fournir, sans parler de l'attaque d'une brèche, où nos fantassins sont sans pareils. Enseignons-leur l'industrie du bivouac après les longues marches; ne leur laissons pas oublier que, même avec les chemins de fer si utiles aux concentrations de troupes, au transport des munitions, la guerre, selon un axiome célèbre sera encore dans les jambes des soldats. La stratégie a des moyens changés. Quoi qu'en ait dit M. le ministre d'état, les chemins de fer n'ont donné à personne le secret de Napoléon. Les généraux qui n'attendraient leurs adversaires que sur les voies ferrées pourraient subir d'étranges mécomptes.

Si la poudre n'a pas plus que les rapides moyens de transport changé les règles de la stratégie, elle a incontestablement modifié la tactique, et pourtant nous devons encore dire, comme au temps de la légion romaine : *In pedite robur.* Le général qui aura su se former une infanterie excellente aura facilement raison de ceux qui auront placé leur confiance dans les armes spéciales.

Si on le veut, et il importe de le vouloir sans délai, notre infanterie, négligée aujourd'hui, épuisée par la funeste manie des corps d'élite, se retrouvera bientôt telle qu'elle a été longtemps, ardente au combat, très docile, très solide lorsqu'elle se sent bien commandée Supportant plus gaîment qu'aucune autre la fatigue des longues marches elle est la seule qui se batte dans la misère aussi bien que dans l'abondance Si, comme nous n'en doutons guère, l'artillerie parvient à améliorer son tir, à longer la portée de la mitraille, quelle est l'infanterie qui en souffrira le moins? Celle qui sait se faire devancer par des tireurs audacieux, lestes, adroits à profiter du moindre pli de terrain, d'un arbre, d'une pierre, impatiens d'atteindre un point d'où ils ne laisseraient pas longtemps debout les servans et les chevaux d'une batterie ennemie.

Doublons le nombre des élèves de Saint-Cyr destinés au service de l'infanterie. On en aura besoin pour remplir les vides que fera dans ses rangs l'organisation de la garde nationale mobile.

Le camp de Chélons est dans des conditions excellentes. Ne pourrait-on en établir un autre sur les côtes, dans l'air vivifiant de la mer? A la fin de l'été, les deux corps d'armée, marchant compactes, bivouaquant aux portes des villes, sur des terrains déjà dépouilles de leurs récoltes, ne pourraient-ils achever leurs exercices dans le camps où ils ne les auraient pas commencés. Les dernier exercice ne serait pas le moins utile de tous.

Nous souhaitons aussi que les échanges de troupes entre nos grands centres militaires se fassent par division marchant réunie, accompagnée de son artillerie, bivouaquant aux portes des villes. Celles-ci, exemptes en cette occasion de loger les troupes, ne refuseraient pas de donner aux propriétaires des terrains de bivouac une indemnité dont le chiffre ne saurait être très élevé. Si les exigences de quelques-uns de ces propriétaires étaient exagérées, une commission légalement nommée prononcerait, pour cause d'utilité publique, sur ces prétentions malseantes.

VIII.

Dans cet écrit, où un solitaire qui a beaucoup pensé aux choses de la guerre s'est efforcé d'être bref, on trouvera de ces vérités qui courent les corridors des écoles militaires et des casernes. Il n'en rougira pas, s'il peut contribuer à faire comprendre que le patriotisme et l'humanité nous commandent de préférer à trois armées flasques, peu rassurantes pour notre honneur, écrasantes pour la population, ruineuses pour le trésor, une armée bien préparée aux labeurs de la guerre, capable de donner à la réserve et à la garde nationale mobile le temps de s'organiser

Les élemens de cette armée sont sous la main du gouvernement. Nous le supplions de les condenser. Les dix-huit membres de la commission du corps législatif, tous patriotes sincères, seront sans doute plus disposés à fortifier nos institutions qu'à les sacrifier à des systèmes venus de Suisse, de Prusse ou d'Amérique. Ils comprendront la nécessité de mettre le plus tôt possible un terme à l'anxiété du pays et de l'armée.

De longues épreuves ne nous ayant pas fait un esprit enclin au dénigrement, nous demeurons persuadé que, dans les vices de l'époque, l'armée n'a pas la part la plus large Plusieurs de ses imperfections, — elle en a de nombreuses comme toutes les armées de l'Europe,— seront facilement corrigées par l'habile ministre qui, supérieur aux préjugés ordinaires aux hommes vieillis dans une spécialité, aura l'ampleur des vues et la ferme volonté d'un véritable organisateur. Nos vœux les plus sincères et la reconnaissance du pays l'accompagneront dans sa noble tâche.

Malgré l'état critique de l'Europe, conservons notre sang-froid. Occupons-nous du couronnement de l'édifice ; faisons envier notre bonheur ; faisons admirer nos libertés, sans les croire capables de pacifier à jamais l'univers. Ne nous ruinons pas en armemens désordonnés. Ne provoquons personne, et demeurons persuadés qu'appuyée sur une vaillante garde nationale mobile qui, avant l'appel de la loi, n'aurait rien couté au trésor, une armée d'un effectif relativement médiocre, fortement constituée, instruite, commandée par des généraux désintéressés de tout, sauf de la patrie et de la gloire, saurait faire repentir de leur témérité ceux qui, confients en leur nombre, manqueraient de respect à notre pays, dont le renom ne date pas d'hier.

Quand nos institutions militaires sont en discussion, nos soldats se seraient étonnés du silence de ce général exigeant, difficile à satisfaire, en qui ils avaient reconnu un serviteur ardent de la France, un ami passionné de leur gloire.

VARIÉTÉS.

Dans la révolution américaine, quand Washington fut appelé au commandement en chef des forces républicaines, il refusa la solde qui était attachée à ces fonctions.

« Je prie le Congrès de croire, dit-il, en acceptant la charge importante qui venait de lui être confiée, qu'aucune considération pécuniaire ne m'aurait fait accepter cet emploi difficile, au prix de mon bien-être et de mon bonheur domestique ; je ne veux donc point tirer un revenu de mon commandement. Je tiendrai un compte exact de mes dépenses ; je ne doute pas que le Congrès ne les acquitte : c'est tout ce que je désire. »

C'était une idée toute républicaine : ne rien accepter de son pays pour prix de services qui sont un devoir, mais ne pas l'obliger par une générosité aristocratique et qui blesse l'égalité.

Ce compte fut tenu, et de sa propre main.

Ce état, appuyé de pièces justificatives *hormis les dépenses secrètes* se monta, pour huit années que dura la guerre d'indépendance, à *trois cent soixante mille francs* environ. Les dépenses secrètes figuraient pour un peu moins de 50,000 francs.

Quand la guerre fut finie et l'indépendance de la patrie assurée, Washington employa ses nouveaux loisirs à étudier un plan de navigation intérieure, destiné à maintenir l'union entre les divers Etats en rendant les communications faciles, et il se livra sur les lieux mêmes à des recherches sur la direction des cours d'eaux, l'inclination de leur lit, la hauteur de leurs chûtes, de façon à soumettre au pays un exposé complet des moyens d'exécution.

En autorisant la formation de deux compagnies qui devaient exécuter le plan de Washington, le Congrès vota en sa faveur cent actions de celle de la rivière James et cinquante de celle du Potomac. C'était un don national de près de deux cent mille fr. Washington fut aussi embarrassé que touché de ce témoignage de la reconnaissance de son pays : — « Mon esprit est bien tourmenté, écrivait-il. Quel que soit le prétexte de ce don gratuit, ne serai je pas, si je l'accepte, regardé à l'avenir comme un *dépendant?* Et je sens qu'on m'accusera, si je refuse, d'une vaine ostentation de désintéressement ou de manque d'égards et de mépris pour les faveurs de ma patrie. »

Washington refusa d'abord ; mais l'insistance aussi ferme que délicate, de l'Assemblée finit par l'ébranler, et il consentit à une transaction par laquelle il reçut en dépôt, pour l'appliquer à des objets d'utilité publique, la somme qu'il avait repoussée comme une rémunération personnelle.

—

— On lit dans le *Progrès* de Lyon :

« Nous avons été témoin hier, sur les quais du Rhône, d'un exemple touchant de tendresse maternelle : l'héroïne était un belle chienne anglaise, et l'objet de sa tendresse un délicieux petit *pointer*. Avec l'étourderie naturelle à son âge, la jeune bête, s'étant jetée dans les jambes d'un passant, poussa tout à coup un cri de douleur, bientôt suivi d'une série de gémissements plaintifs ; le pied du passant, un véritable pied d'Auvergnat, avait écrasé une patte du malheureux *pointer*.

» La mère s'élance d'un bond auprès de la jeune victime, qui se traînait misérablement sur le sol, l'étend délicatement sur le dos, la flaire, l'examine, promène sa langue sur la patte endolorie, n'interrompant cette pantomime de la sollicitude maternelle que pour fixer sur son maître un regard anxieux qui semblait faire appel à sa pitié. Le maître prit la pauvre bête dans ses bras et s'éloigna, suivi de la chienne, qui répondait à chaque cri du *pointer* par cette plaine étouffée du chien qui se courbe sous la main qui le frappe.

» A la dernière séance de la Société d'acclimatation, un membre du bureau a fait part à l'assistance d'un fait qui prouve jusqu'à quel point les sujets de la race canine poussent parfois le sentiment ou l'instinct de la maternité.

» Une chienne de l'espèce dite de Terre-Neuve avait mis bas plusieurs petits, que son maître noya.

» La pauvre chienne, privée de ses petits, s'attacha à un agneau tout jeune dont la mère venait de mourir.

» L'agneau tétait la chienne, qui, faisant violence à ses habitudes, se tenait debout comme les brebris, pendant que son fils d'adoption prenait le pis.

» La chienne ne se démentit pas un instant dans son rôle de mère, et tout alla bien jusqu'au jour où elle eut vit un véritable chagrin, ce fut lorsqu'elle vit la première fois son nourrisson, qui avait grandi, se mettre à brouter l'herbe.

» Cette alimentation lui paraissait indigne de son enfant ; elle essaya de le détourner de son repas en lui prenant le museau avec précaution. Mais ses efforts furent inutiles : l'herbe était tendre, et l'agneau la dévorait avec délices,

» Finalement, la chienne dut céder et laissa brouter le jeune agneau ; mais elle prétend lui apprendre à nager et semble gémir de son peu de disposition au sauvetage aquatique, qui est le plus bel attribut de l'espèce. »

—

Les travaux du nouvel Opéra sont toujours poussés avec une grande activité, et pendant qu'on fait l'ornementation des façades latérales, on active les grands travaux qui restent à exécuter dans l'intérieur du monument. Dans le grand foyer, on vient de poser l'armature et les rosaces en fer des combles, et dans la salle, on place des charpentes en fer qui doivent former le premier plafond. On s'occupe aussi de la toiture des deux pavillons rotondes qui s'élèvent de chaque côté du monument.

Quand ces différents travaux seront terminés, il sera possible de mettre en place les colonnes de marbre de la salle et les ornements de tous genres qu'on a sculptés dans les ateliers et qui, soigneusement enfermés dans des caisses, attendent leur mise en place.

L'Opéra ne sera pas terminé avant le milieu de l'année 1869 ; mais on découvrira la façade, complètement décorée, pour le 15 août prochain.

—

Encore un souverain dont on annonce l'arrivée vers la fin du mois de mai.

Ce souverain, dit la *Gazette de France*, est le roi nègre de Bonny, un monarque qui possède un palais construit en tibias d'ennemis vaincus, et peut donner à boire à cent mille convives dans des crânes humains.

Le royaume de Bonny est situé au nord de la Guinée, entre le Niger et l'un de ses affluents.

C'est un des Etats les plus considérables de l'Afrique occidentale ; il a soixante mille hommes de vaillantes troupes et cent pièces d'artillerie de fabrication anglaise. La population a les mœurs naïves, et elle aime les Européens, particulièrement sur le gril, quand ils sont gras.

Sa majesté nègre le roi de Bonny ne mange plus personne, — depuis son voyage à Londres en 1861, et les seigneurs de sa cour, à son exemple, se sont habitués aux côtelettes de mouton. Le peuple seul a conservé ses goûts patriarcals. Mais en vertu d'une loi récente, aucun Bonnien ne peut toucher à la chair humaine sans « l'autorisation préalable » de son maître et seigneur.

Le roi de Bonny arrive avec une cargaison de poudre d'or, en baril. Comme il va être le bien venu!

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 2 mai	31 32
Clôture du 2 mai	31 25

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 1er Mai.

TREBIZONDE, bat à vap. fr. *Nera*. cap. Manarino d.v.

KUSTENDJE, bat. à vap. aut. *Lucifer*, cap. R. Steiskal, div.

Departs des Bateaux à vap. du 1er Mai.

TREBIZONDE, bat. à vap. otto *Kars*, cap. Zannelli march. div.

LONDRES, bat. à vap. ang. *J. Midleton*, cap. Jam. Hodgsen, div.

VARNA. bat à vap. egyp. *Missir*, cap. Mehmet, div

MARSEILLE. bat. à vap. fr. *Nil*, cap. Brunet,

SMYRNE, bat. à vap. aut. *Vulcan*, cap. Florio. div

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 25 avril.

TOULON. br. ital. *Pietrino*. cap. R. Maglioca, lest.

MARSEILLE, bar. ital. *G. Giberti*, cap. G. Sanguinetti, lest.

SOULINA, bark. itai. *Firenze*, cap. A. Canevaro, orge.

PORT-SAID, bark aut. *Drago*, cap. Antonio Trebuchia, lest.

PORO. brik hell. *Evaugheliotria*, cap. Coresi, lest.

Du 26 avril.

AUGUSTA, br. hell. *Nea Tihi*, cap. Cutzodhontis, sel,

du 27 avril.

CATANIA, br. hell. *Emilia*, cap. Dim. Mathiudhis. souffre.

CHIO, br. hell. *Leonidas*, cap. D. Patronas, diverse march.

ENOS, goel. hell. *Evanghelistria*, cap. G. Celentis, lest.

SAMOS, bom. heli. *Efterpi*, cap. L. Papandrea, d. march.

LIVOURNE, br. ang. *Derwent*, cap. White, lest.

Du 29 Avril.

ANDRO, brik hell. *Miltiadhis*, cap. Stamatiadis, citrons.

30 Avril.

PORO, goel. hell. *Elefteria*, cap. Stamatis Pasqualis citrons.

1er Mai.

LIVOURNE, br. ital. *Nuovo Giovachino*, cap. G. Viacava. lest.

NAPLES. bar. norw. *Edwin*, cap. H. Olsen lest.

BERDIANSKA, br. hell. *Costandinos*, cap. Cristos, Georgiu, blé.

DEPARTS du 8 Avril.

MARSEILLE. goel. hell. *A. Nicolaos*, cap. Ilias Mitropulos. blé.
— brik hell. *Madera*, cap, Arvanitis. blé.
— br. hell. *Profitis Ilias*. cap. Macris, blé.
— br. hell. *Evanghelistria*, cap. Skindis ble.

TAGANROK, br. hell. *M. Arghanghelos*, cap. Nomicos, lest.
— br. hell. *Strunza*, cap. Svoronos, lest.

ODESSA, brik autrichien, *Terzo*, cap. Bocich, lest,
— schooner aut. *Giuseppe*, cap. N. Buntielich, pierres
— schooner aut. *Ciasni*, cap. Antonio Pesciotti, pierres.
— bark. autrichien *Unione*, cap. G, Marussich, lest.

FALMOUTH, bark russe, *Alko*, cap. O. Ekland. blé.
— brik norwegien, *Nordlyset*, cap. G. Bjerk, blé.
— bark. norwegien, *Sergull*, cap. H. B. Sweafren, gr. de lin.

DANUBE, brik hellen, *Evanghelistria*, cap. L. Placiuko, lest.
— brik hellen, *Cavalaris*, cap. N. Camenos, lest.
— brik hellen, *A. Spiridhon*, cap. N. Panagalopulos, lest.
— brik hellen, *Cassandra*, cap. Cuzevich, lest.
— brik hellen. *A. Nicolaos*, cap. S. Casinechi, lest.

MARSEILLE, br. helleu, *A. Trias*, cap. Rahitakis, blé.

WEXFORD, br. anglais *Fame*, cap. Richard Rocker blé.
— brik anglais, *Alert*, cap. P. Cozley, blé.

ODESSA, brik russe, *Capodistria*, cap. Troyanos, huil d'olive.

ENOS, bark aut. *Giuseppe Antonio*, cap. Luigi Sciolles, lest.

Du 9 Avril.

MARSEILLE. brik autrichien, *Amor*, cap. T. Sambugnati, ble.
— bark autrichien, *Anna*, cap. P. Peschich, blé.
— bark italien, *Armonia*, cap. Gaetano Giconardi, blé.
— brik autrichien, *Giacomo*, cap. V. Tagliarini, blé.
— brik hellen, *Dunavis*, cap. N. Staratri blé.
— brik hellen, *Ayos Spiridhon*, cap. C. Zagara, blé.
— brik russe, *Enossis*, cap. E. Foca, blé.
— bark auttrichien, *Catterina Stuch*, cap. F. Botta, blé.

TAGANROK, brik hellen, *Lordhos Russell*, cap. D. Anghelos, lest.
— brik hellen, *Artemis*, cap. Caludis, carubes
— brik hellen, *Fotini*, cap. N. Muskudhis, lest.

DANUBE, goel. hellen, *Fousta*, cap. P. Marukis, lest.
— brik hellen, *Anghcliki*, cap. C. Zacaropulos, lest.
— brik hellen, *Omonia*, cap. N. Markis, lest.

TREBISONDE, brik autrichien, *Eugenio*, cap. V. Cetcovich, charbon.

SOULINA, bark aut. *Nipote Artista*, cap. F. Sovandelli, lest.
— bark anglais, *Griffin*, cap. W. Armstrsng, lest.

TRIESTE. br. aut. *Roma*, cap. G. Marentch, blé.

Du 10 avril.

AZOFF. brik italien *Aquila*, cap. A. Maggiolo, lest.
— brik italien, *Stella d'Italia*, cap. G. Bratchi, lest.
— bark italien, *I. Mille*, cap. P. Albago, lest.
— brik italien, *Mary*, cap. Cavassa, lest.
— brik italien, *Amalia*, cap. Degregori, lest.
— br. italien, *Nuovo Giacomino*, cap. M. Lauro, lest.
— bark italien, *Pietro d'Antioco*, cap. Cervetto, lest.
— br. ital. *Ebe*, cap. Sardi. lest.

Note des batiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyukdéré.

Du 26 avril.

d'IBRAILE, pour Marseille, br. hel. *A. Nicolaos*, c. Gombos, blé.
— pour Marseille, br. hel. *A. Spiridhon*, cap. Papaioanou, blé.
— pour Marseille, br. hel. *Eftihia*, cap. Filinis blé.
— pour Messine, br. hel. *Taxiarhis*-, cap. Papapetros, blé.

d'ODESSA. pour Falmouth, bark anglais, *Osiris*, cap. Henderson, blé.

Du 27 avril.

de GALATZ pour Marseille, br. hell. *A. Lefteris*, cap. Elefteriu, blé.

d'IBRAILE, pour Livourne, br. italien, *Industria*, cap. Schiafino, blé.

de GALATZ, puur Ordu, brik angl. *Riple*, cap. Lafaras, blé.

le 28 avril.

d'IBRAILE pour Const. brik. hel. *Caliope*, cap. Balivariadhi blé.

d'ODESSA, pour Falmouth, bar. italien, *Emanuele*, cad. Schiafino, blé.
— pour Falmouth, bar. italien, *Corso*, cap. Schiaffino, blé.
— pour Falmouth, bar. italien. *Olivette*, cap. B. Rossi, blé,
— pour Falmouth bar. italien, *Giano*, cap. B. Bogiano, blé.

d'ISMAIL, pour Ordu, br. hellen. A. *Nicolas*, cap. G. Colimco, blé.

Du 29 avril.

d'ODESSA. pour Falmouth, brik italien, *Piceno*, cap. Pastorino, blé.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

MM. les actionnaires sont prévenus que la quatrième Assemblée Générale aura lieu jeudi 27 juin à London Tavern, Londres, à une heure de l'après-midi pour recevoir le Rapport du Comité; les comptes de l'année finissant le 31 décembre 1866 et pour fixer le dividende.

Conformément à l'article 29 des statuts, l'Assemblée Générale se compose des actionnaires possédant au moins trente actions.

Les actionnaires doivent déposer leurs actions à Constantinople, au siège de la Société ; à Londres, à l'agence de la Banque Impériale, 4, Bank Buildings; à Paris à la Société Générale de Crédit Mobilier, 15, place Vendôme, ou dans celles des diverses succursales ou agences de la Banque, vingt jours au moins avant le vingt-sept Juin.

Constantinople, le 1er mai 1867.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

INTERNATIONAL

organisé par l'Académie de Belgique

Anvers, 25 *août*. 1er *septembre* 1867.

Le Congrès international d'Anvers, dont la réunion devait avoir lieu au mois d'août de l'année dernière et que l'épidémie ainsi que les événements politiques ont forcé d'ajourner, se tiendra dans le courant de l'année 1867. —Il s'ouvrira le 25 août prochain, à midi, et terminera ses travaux le 1er septembre suivant.

Les séances de cette grande assemblée scientifique se tiendront sous la présidence d'honneur de M. A. VANDENPEEREBOOM, ministre de l'intérieur, dans les magnfiqnes salles de la Société royale d'harmonie, place de l'oncien canal, à Anvers.

Ce Congrès, coïncide avec l'exposition universelle de Paris et avec l'exposition triennale des beaux-arts d'Anvers ; presque toutes les illustrations historiques et archéologiques se sont déjà, depuis l'année dernière, fait inscrire au nombre de ses membres et la plupart des gouvernements de l'Europe y ont délégué des représentants officiels. Le roi des Belges, LÉOPOLD II, a promis à la commission directrice d'honorer le congrès de son Auguste présence.

Les adhésions doivent être adressés, Franco, aux secrétaires généraux, 19, rue du mai, à Anvers.

AVVISO.

I. R Direzione delle Poste Austriache.

Siccome le corse dirette ed accelerate via di Kustendge vennero transferito sulla linea di Varna et Rusciuk, les poste verranno incaminate, fin a nuove disposizioni, per questa via due vuolte la settimana principiando da martedi 7 corrente nell'ordine seguente.

Partenze da Vienna lunedi et venerdi alle ore 2 1|2 p. m.

Arrivi in Constantinopoli lunedi et Giovedi a mezzodi.

Partenze da Costantinopoli martedi et venerdi alle ore 4 p. m. precise.

Arrivi in Vienna sabato et martedi a 1 ora 1|2 p. m.

Per la consegna delle lettere l'Ufficio postale in Pera sara aperto fin alle ore 3 p. m. precise. Le lettere impostate nella casseta dell'Ufficio di Pera dalle ore 3 fino le 3 1|2 durante la spedizione saranno parimente spedite coll'istesso vapore e cosi sarà sospeso il secondo corteggio a bordo dei vapori di Varna avendo riguardo all'ora avanzata della partenza.

Per quelle lettere poi che nonostante si porterebbero al vapore, non si guarantirebbe che a causa delle corse non interrote non patiscano un ritardo.

Per,più informazione veder l'orario esposto all ufficio di Pera.

Pera di Costantinopoli 2 Maggio 1867

AVIS.

Lundi 24 avril (v. s.) aura lieu au Ministère la Guerre l'adjudication d'une certaine quantité de bois et de charbon, pour les troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, le jour sus-énoncé, vers les six heures à la turque.

Séraskérat, 20|2 mai 1867.

CONCERT JORY

Mardi 7 Mai 1867

Avec le bienveillant concours de Messieurs EDOUARD RÉMENYI et FERDINAND PLOTÉNYI.

PROGRAMME:

1. HUMMEL. —Concert en *La Mineur* avec accompagnement du Quatuor.
2. MENDELSSOHN-BARTHOLDI. — Concert pour Violon.
3. MENDELSSOHN-BARTHOLDI. — Rondò capriccioso, exécuté par M. A. Jory.
4. THALBERG. — Grande fantaisie sur la *Norma*.
5. *a) Schubert*. — Sérénade.
   b) Airs hongrois. — Par Ed. Réményi.
6. MENDELSSOHN-BARTHOLDI. —Capriccio brillant en Si Mineur, accompagnement du Quatuor.

Le Concert commence à 8 heures 1|2 du soir.

Billet d'entrée 10 francs.

On peut se procurer des billets chez MM. Comendinger et Baltzer, et le soir du Concert à l'entrée de la Salle.

MAISON DEMILLEVILLE

Rue de Péra, N° 424 en face le palais de Russie

Saison d'Eté

Ouverture de la Vente ; 23 Avril.

NOUVEAUTÉS

Modes, Soieries, Confections, Lingerie,

Comptoir spécial de blanc.

FABRIQUE DE GANTS, TROUSSEAUX DE MARIAGE

CHEMISES SUR MESURE, CRAVATES.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE mardi 7 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

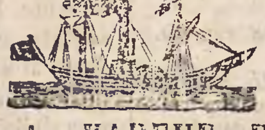

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ

AVIS.

Service accéléré.

L'Administration du Chirket-i-Haïriè a l'honneur de prévenir l'honnorable public qu'en vue d'abréger la traversée pour le Haut-Bosphore, elle vient d'organiser, pour la belle saison, un service accéléré.

Un bateau des meilleurs marcheurs de la Compagnie sera affecté à ce service. Il partira de Buyukdéré pour le Pont, à une heure convenable de la matinée, et il ne touchera qu'à Thérapia et Jéni-keuï. Le soir il partira du Pont pour les mêmes échelles, également à une heure convenable.

La traversée se fera en moins d'une heure et quart.

L'inauguration du service accéléré sera annoncée par avis spécial.

Constantinople, le 1er mai 1867.

Aux Fabriques DE

PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et C.

282, *Rue de Pèra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1/2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries ; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui on essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale, franc 1. 60.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

Tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientele qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76

PENSION BOURGEOISE.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Ressam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférence, sur la hauteur de Sali-Bazar, ayant une vue magnifique.

S'adresser au Journal la Turquie.

AVIS.

Un homme de bonne éducation, possédant des connaissances commerciales et parlant français, anglais, allemand, italien, serbe, hongrois, et un peu roumain, désire un emploi.

S'adresser au bureau.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Hue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénefices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

DEMANDE D'UN EMPLOYÉ.

On demande un employé capable de prendre la direction d'une fabrique de tissus de coton et de laine à Belfast (Irlande.)

S'adresser avec toutes ses références, franco, à M. N. Granz, Linden et Comp. à Belfast.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RICKEHOFF.

Moumhané cité française N° 24 au 1er chambre n° 3

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

SAMEDI, 4 MAI 1867. 29 ZILHIDJE 1283 de l'Hégire. SAMEDI, 4 MAI 1867

2me Année. --- N° 99.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois
PÉRA	30 fr.	20 fr.	15 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	70 fr.	40 fr.	24 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 4 mai*

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*)

Paris, 2 mai 4 h. 15 m. soir.
Cours du 2 mai.

5 0/0 Ott. PARIS (clôture) ouvert. 29 15 — clôture 29 20
Offre dem. ouver. 28 5/8
LONDRES. clôture 28 7/8
Emprunt Ott. 1865. ouvert. 225 — clôture
3 0/0 Français...... ouvert. 67 90 — ferme. — clôture 67 15

Paris, 2 mai 6 h. 30 m. soir.

Demain, probablement, une communication sera faite aux chambres, relativement à la conférence qui doit avoir lieu à Londres.

Des dépêches assurent que des troubles sont survenus en Catalogne ; des bandes parcourent le pays.

Paris 2 mai 6 h. 30 m. soir.
Cours du 2 mai.

5 0/0 Ottoman-LONDRES. Clôture.
Offre 28 1/2
Demande 29

Paris, 3 mai 6 h. 45 m. soir
Cours du 3 mai.

Consol. turcs (clôture) ouvert. 29 50 — clôture 29 50
Emprunt Ottoman 1865 ouvert. 225 — clôture 225
Rente Française 3 0/0 ouvert. 68 55 — clôture 68 42 1/2

Londres, 3 mai.

Consol. Turc. ouvert.. offre 29 — demand 29 1/4

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

La garnison de Rastadt, qui ne se compose que de deux mille Badois, va être portée à six mille hommes.

(*Patrie.*)

Le conseil fédéral a créé un poste de ministre de Suisse à Berlin. C'est M. Heer (de Glaris), membre du conseil national, qui est nommé à ce poste.

(*Temps*).

On nous écrit de Vienne que l'archiduc Albert, commandant en chef de l'armée autrichienne, est arrivé à Pola, où il doit inspecter les ateliers maritimes, et on attend très prochainement le retour de l'amiral Tegethoff des Etats-Unis.

(*Temps*).

Une grande démonstration a eu lieu le 21 à Birmingham, en faveur de la réforme. La procession comprenait 100,000 membres des sociétés ouvrières.

Dans un meeting en plein vent, on a voté des résolutions en faveur de la réforme.

Une réunion, présidée par le maire de Birmingham, a été tenue le soir. MM. Bright, Scholefield, George Potter et autres, ont prononcé des discours.

(*Pays*).

Je vous écris sous l'impression d'un grand désastre. Celui dont les populations des bords des lacs de Neufchâtel, Morat et Bienne sont victimes en ce moment est immense : la crue des eaux est telle que non-seulement ces trois lacs n'en font plus qu'un, mais que leur niveau a atteint une élévation qui met sous l'eau toute la contrée environnante. La route postale de Morat à Anet, est impraticable ; celle qu'un généreux citoyen neuchâtelois a établie de Champion à Cudrefin se trouve dans le même cas ; de Cerlier au Landeron, c'est pis encore ; la Thièle débordée a, pour lit, toute la vallée de Jolimont au Landeron ; l'antique abbaye de Saint-Jean, dont les murs sont battus par les vagues, est le seul point qui arrête la vue dans cette vaste plaine, recouverte d'eau et agitée par un épouvantable vent du sud-ouest.

(*Corresp. du Jura Suisse.*)

Le prince de Servie a fait don de 40,000 piastres au pacha de Belgrade.

Il a fait distribuer aux soldats de la garnison turque une somme équivalente à leur solde d'un mois.

La garnison turque a évacué la forteresse de Schabatz. (*Corresp. de Vienne*)

La reine d'Espagne vient de signer le décret suivant :

Voulant donner une nouvelle preuve d'affection à ma bien aimée sœur l'infante Dona Maria-Luisa-Fernanda, et à son époux l'infant Don Antonio-Maria-Luis d'Orléans, duc de Montpensier, je décide que le fils ou la fille qui naîtra du prochain accouchement de madite sœur jouisse des prérogatives d'infant d'Espagne, et j'ordonne que les priviléges, honneurs et distinctions appartenant à ce titre éminent lui soient accordés.

(*Pays.*)

L'*International* assure que les relations de l'Angleterre avec la Russie et l'Autriche paraissent fort amicales ; on parle d'une médiation, dont le gouvernement britannique aurait pris l'initiative ; mais les rapports du cabinet de Saint-James avec la cour de Berlin sont excessivement tendus ; samedi lord Stanley et l'ambassadeur de Prusse ont eu une longue entrevue, dans laquelle des paroles assez vives ont été prononcées. Le bruit court que le ministre des affaires étrangères aurait affirmé très nettement la politique du gouvernement de la reine dans la question du Luxembourg.

« Mylord, a répondu le comte Bernstorf, l'intervention de la Grande Bretagne *va brouiller les cartes* (sic) Sa Majesté le roi ne cèdera ni à une pression, ni à une menace. »

Un ukase de l'empereur de Russie étend l'abolition du servage aux paysans de la Mingrélie, pays récemment cédé à l'empire par le prince de Mingrélie. (*Gaz. de Moscou.*)

On assure de Londres que des ordres importants ont été donnés par le ministre de la guerre aux autorités de Woolwich pour que la fabrication du matériel de la guerre soit reprise sur une grande échelle, immédiatement après les fêtes de Pâques, et pour que l'on procède à ces travaux jour et nuit, ajoute l'*International*.

La même feuille dit qu'un matériel de guerre *très-considérable* sera envoyé au Canada. Dans la situation actuelle de la politique européenne, il serait impossible de ne pas rattacher les soucis que l'on éprouverait à Londres pour la défense du Canada aux impressions causées dans le monde politique anglais par la cession de l'Amérique russe aux Etats-Unis.

« Le parlement hongrois revisera les lois de 1848 immédiatement après sa réunion. La couronne demande la suppression des points relatifs à la dignité de palatin, à la garde nationale et à l'interdiction de la dissolution du Parlement avant la vote du budget annuel. Le Parlement déférera, à coup sûr, à cette demande. Il élaborera ensuite le diplôme inaugural et y insérera une disposition portant : que la loi devra, immédiatement après le couronnement, sanctionner non seulement les lois révisées de 1848, mais aussi la résolution du Parlement sur les affaires communes, et donner par là à cette résolution force de loi pour la Hongrie.

» Ainsi serait accomplie l'œuvre de l'entente avec le Parlement de Pesth, et la Couronne aurait à soumettre au Reichsrath et à défendre devant lui les arrangements convenus avec la Hongrie. Si le Reichsrath adopte en bloc les clauses de l'arrangement qui lui auront été soumises sous la forme d'un projet de loi, l'entente sera faite ; s'il en attaque certaines clauses, les négociations à ce sujet auront lieu, non pas directement entre les deux assemblées représentatives, mais entre les deux gouvernements lesquels devront trouver un arrangement qui convienne aux deux assemblées. »

LA RUE DE PÉRA.

II.

Nous ne pouvons mieux faire, pour permettre à nos lecteurs de bien apprécier l'état de la question que nous avons soulevée, que de mettre sous leurs yeux la note suivante qui nous a été fournie par une personne dont la compétence ressortira de la lecture même de ce qui suit.

La grand' rue de Péra n'a reçu ce nom de *Grand' Rue* que depuis l'institution de la Municipalité en 1858, époque à laquelle cette administration a donné des noms aux rues du 6me cercle et des numéros aux propriétés. Avant la Municipalité, la grand' rue de Péra n'avait pas de nom qui lui fût propre ; elle prenait le nom du quartier qu'elle traversait ; ainsi, elle s'appelait *Coulé Capou* à proximité de la tour de Galata, puis *Téké* aux environs de l'établissement de ce nom, *Deurt-yol-aghzi* ou *Quatre-rues*, près du palais de Russie, *Doghrou-yol* devant le palais de France, *Balyk-bazar* près de l'église grecque, *Galata-séraï* devant la Police, *Agha-djami* aux environs de la mosquée de ce nom et Taxim près du château d'eau. Aujourd'hui cette principale artère du faubourg de Péra s'appelle tout court : *Grand' Rue* ; du moins c'est là sa dénomination officielle et si elle n'est pas commode pour ceux qui n'ont pas contracté l'habitude de désigner les localités d'une ville que par *mahalé*, le service public s'en trouve parfaitement bien.

La grand' rue de Péra a un parcours de 2,140 archines (1,605 mètres) et comprend sur cette étendue 470 propriétés riveraines. Sa largeur réglementaire est de 10 archines (7m 50), mais sa largeur actuelle varie de 5 à 14 archines, soit en moyenne 9 1/2 archines. Sa surface est de 20,300 archines carrés (36,088 m. c.).

La principale section de la grand' rue de Péra (depuis le palais de Suède jusqu'à l'église grecque, et depuis le théâtre Naoum jusqu'à l'archevêché catholique) c'est-à-dire, celle où il y a le plus de mouvement n'a pas encore été élargie ; cette section embrasse une étendue en parcours de 800 archines (600 mètres) ; sa largeur dépasse rarement 5 archines (3 mètres 75) ; elle comprend 100 propriétés riveraines dont le plus grand nombre sont des maisons en maçonnerie solide entourées de constructions neuves également en maçonnerie.

La partie non élargie de la grand' rue de Péra est tellement insuffisante par rapport à sa largeur et à l'importance de la circulation qu'on ne saurait la traverser sans danger ; les accidents y sont fréquents, presque journaliers, et ils seraient plus fréquents encore, sans l'exercice que l'on s'y donne quatre fois par jour au moins, et qui consiste à marcher en s'effaçant tantôt entre deux voitures courant au galop, n'offrant aux piétons qu'une demi-archine de passage, tantôt entre la queue d'un cheval et la tête d'une bourique et très souvent, en cherchant son salut dans l'embrasure d'une porte, l'entrée d'une ruelle latérale, la boutique hospitalière d'un *bacal* ou d'un débit de spiritueux.

La grand' rue de Péra n'est sur un parcours de 800 archines qu'un vrai trottoir d'artère principale de grande ville sur lequel on oblige tout le monde à passer pêle-mêle.

On a beaucoup reproché à la Municipalité son insouciance au sujet de l'élargissement de la grand'rue de Péra ; on lui a fait un crime de s'être appliquée à élargir des rues moins importantes.

Rien de plus facile que de critiquer le Conseil Municipal et de maudire l'ingénieur ; mais quand on raisonne avec sang-froid, ne serait-il pas plus sage de faire la part de chacun et d'admettre au moins des circonstances atténuantes en faveur d'une institution que l'on a pris l'habitude de critiquer pour le bien qu'elle ne fait pas, sans tenir compte de celui qu'elle fait.

La Municipalité du 6e cercle n'a que trois moyens pour obtenir l'élargissement de la grand'rue de Péra :

1° Une pression purement morale sur les propriétaires riverains.

2° Le payement d'une indemnité de reconstitution aux propriétaires dont les immeubles n'ont pas encore subi le reculement réglementaire.

3° L'application de la loi d'expropriation.

Le premier a, dit-on, été employé sans succès ; — et on peut le croire sans peine, car on ne saurait certainement amener une centaine de propriétaires à subir une dépense considérable, rien que dans l'intérêt de la *chose publique*. Si le petit nombre y consent, les autres s'y refusent et, dans ce cas, rien ne se fait ; car la mesure ne saurait être appliquée que tout autant qu'elle est absolument générale. Quant au second et au troisième moyen, ils se réduisent à des questions d'argent excessivement simples comme raisonnement, mais très considérables comme chiffres. Le nombre de propriétés à reculer est de 100 ; en évaluant à 60 mille piastres l'indemnité de reconstruction par chaque parcelle et à 35 mille piastres l'indemnité d'expropriation, la Municipalité aurait à supporter, pour le premier cas, une dépense de 6 millions et, pour le second cas, de 35 millions de piastres. Ces chiffres sont d'une éloquence suffisante pour qu'il soit inutile de s'arrêter plus longtemps sur l'impossibilité matérielle de l'élargissement de la rue de Péra. On pourrait parler de la plus-value à acquérir par les parcelles de terrains expropriées. Cette plus-value n'est acquise que pour les quartiers excessivement mauvais auxquels on fait subir une transformation considérable. Ce n'est pas le cas pour la grande rue de Péra.

Mais un dernier moyen se présente non pas précisément pour élargir la rue, mais pour sauver la circulation publique ; ce serait de *détourner le cours* de cette circulation elle-même, en ouvrant une nouvelle artère principale qui réunirait les hauts quartiers de Péra, aux bas quartier de Galata. — Déjà nous assure-t-on des plans ont été élaborés à ce sujet. Cette artère aurait non-seulement l'avantage de la largeur et de l'alignement mais aussi celui de la pente, d'une pente carrosable qui donnerait enfin une solution au problème consistant à pouvoir arriver par voiture du bord de la mer à la hauteur du Taxim.

On ne saurait trop engager la Municipalité à l'exécution de ce projet qui ne ferait pas certainement le compte de beaucoup de propriétaires de la grande rue de Péra, mais dont le public — le vrai public — se trouvera parfaitement bien.

On a également reproché à la Municipalité d'avoir donné peu de soin aux travaux de voirie de la Grand'Rue de Péra. Mais on n'a jamais songé non plus à la dépense que ces travaux entraîneraient.

Avant que de la construire en pavés dit d'échantillon il faudrait songer à l'installation d'un canal souterrain à l'instar de ceux des grandes villes européennes, ce canal serait une espèce de galerie destinée à recevoir les conduites d'eaux, les conduites du gaz et un égout pour les

---

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VENUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XV

Le coup partit.

Les trois balles portèrent.

Pascoul tourna sur lui-même et tomba à la renverse, en poussant un cri déchirant.

Attirés par la détonation et par ses gémissements, les gens de la ferme, Frédéric Borel en tête, s'élancèrent vers lui, tandis que Moulinet sortait de l'écurie, regardant stupéfait, l'horrible spectacle qu'il avait sous les yeux.

— Je suis assassiné ! dit Pascoul d'une voix éteinte. Un prêtre, vite un prêtre !

— Et un médecin, s'écria Frédéric.

— Pierre, prends un cheval et cours au village demander du secours, ajouta Moulinet, en s'adressant à un valet de ferme.

En même temps, Moulinet et Frédéric, aidés par les servantes, relevèrent le malheureux Pascoul, étendu sans mouvement sur le sol, et le transportèrent dans sa chambre.

Lorsqu'on l'eut placé sur son lit, Frédéric voulant éviter à Margaï la vue de cet horrible spectacle, enjoignit aux gens qui se trouvaient là de se rendre auprès d'elle et de l'empêcher d'entrer dans la chambre de son mari.

Cette précaution était inutile. Margaï s'était enfermée chez elle et n'avait pas entendu le coup de fusil. Les cris qui retentissaient de tous côtés dans la ferme venaient seulement de lui apprendre que le crime était consommé.

On la trouva aux pieds de son lit, debout ou plutôt pliée en deux, la tête appuyée contre les matelas. On crut qu'elle pleurait et on respecta sa douleur. Mais, sur son visage, si elle l'eût relevé, on n'aurait pas vu une larme. Ses yeux étaient secs, sa bouche muette. Elle ne songeait qu'à deux choses :

Furbice était-il en sûreté ? L'émotion ne tuerait-elle pas l'enfant qu'elle portait ?

Au milieu de l'inexprimable désordre causé par cette catastrophe, la Valbray avait été laissée seule dans la grande salle, endormie devant la table abandonnée. Le bruit la réveilla.

Les vapeurs du vin s'étaient dissipées et il ne lui en restait qu'un certain trouble de cerveau.

Elle écouta les voix dispersées qui se faisaient entendre dans la cour et au-dessus d'elle, dans l'escalier, dans les chambres.

Tous ses souvenirs lui revinrent et un sourire se dessina sur ses lèvres.

Quelques minutes s'écoulèrent. Alors, elle monta et put arriver jusqu'au lit de Pascoul que tout le monde entourait.

— Est-ce qu'il est mort ? dit-elle à voix basse.

— Non ; mais il n'en vaut guère mieux.

— Voilà un grand malheur !

— C'est horrible, répondit quelqu'un. Mais on se demande en vain qui a pu faire le coup. Pascoul n'avait pas un ennemi dans le pays.

— Ça se découvrira, reprit la mendiante, en secouant la tête d'un air entendu.

Elle sortit un instant après pour essayer de rejoindre Furbice et lui faire part du succès que son coup de fusil avait obtenu.

Il était environ dix heures.

La Valbray, qui n'avait pas encore, nous l'avons dit, entièrement recouvré ses esprits, prit à sa gauche au lieu de prendre à sa droite le chemin de Gordes.

Elle marcha durant trois quarts d'heure environ, se croyant sur sa route.

Absorbée dans ses pensées elle ne regardait et ne voyait rien autour d'elle.

Cette misérable vieille se sentait à l'aise et trouvait plaisir à se mouvoir dans le crime. Pascoul, qui avait eu pour elle mille bontés, à qui, trois ans avant, elle s'était dévouée, alors qu'entraîné par sa passion, il avait commis le seul acte blâmable de sa vie, Pascoul agonisait, et elle ne songeait ni à le pleurer ni même à le plaindre.

Elle se demandait seulement comment Eurbice, libre d'un côté, arriverait à se débarrasser de sa femme, et elle cherchait elle-même un plan à lui soumettre.

Tandis que son imagination dépravée travaillait ainsi, elle se heurta tout à coup contre un rocher et s'aperçut qu'elle avait perdu son chemin.

Elle regarda avec inquiétude autour d'elle et l'obscurité de la nuit l'empêchant de s'orienter, elle essaya de revenir sur ses pas.

Cette tentative n'eut d'autre résultat que de l'engager plus avant dans le dédale de rochers au milieu desquels elle s'était perdue.

Elle fit encore quelque chemin, obligée de gravir un sentier qui montait devant elle. Puis, elle s'arrêta de nouveau. Un autre sentier était là, qui allait en descendant.

Elle le prit, dans l'espérance qu'il la ramènerait en quelqu'endroit où elle se reconnaîtrait.

Elle se reconnut en effet ; au moment où elle arrivait au bout de cette route étroite, taillée dans une masse calcaire, la lune perçant les nuages illumina tout à coup le paysage.

La Valbray se trouvait dans le vallon clos de rochers, au milieu duquel est située la célèbre fontaine de Vaucluse.

D'abord rassurée par sa découverte, elle se prépara à reprendre la route de l'Isle, seul moyen qui lui restât de regagner le petit village de Vaucluse d'où il lui serait facile de rentrer à Gordes, mais, à chaque instant, la lune se cachait derrière de gros nuages. Elle eut peur de se perdre de nouveau, elle fit quelques pas en avant, puis, serrant sa mante autour d'elle, le corps fatigué et la tête troublée, elle s'assit dans une niche taillée en plein roc.

En face, se trouvait un énorme amoncellement de rochers, d'une hauteur de plus de cent mètres, terminé par un vaste plateau : premier contrefort d'une suite de collines adossées les unes contre les autres et qui vont rejoindre les Alpes à Briançon.

Au pied de ces rochers, taillés à pic, est un gouffre large et profond qu'ils surplombent hardiment et d'où sort la source de Vaucluse.

Au mois de décembre, l'eau jaillit avec abondance, se répand, avec des bruits secs et saccadés, dans un lit dont le fond a le poli du marbre, et forme plusieurs ruisseaux qui, après s'être rejoints, deviennent la petite rivière qu'on appelle la Sorgue et qui arrose une partie du Comtat-Venaissin.

Voir le numéro du 3 mai.

eaux pluviales et les eaux provenant des propriétés riveraines. Un pareil travail ne coûterait pas moins de 2,000,000 piastres, savoir ;

2,140 archines courants de galerie à 250 p........	535,000
20,3000 archines de pavés d'échantillon à 325 p...	649,000
Dépenses diverses........	16,000
	1,200,000
En évaluant la dépense nécessaire pour reconstruction des conduits d'eau à	800,000
On aura pour total....	2,000,000

Or,en supposant que les 470 propriétés riveraines de la Grand'Rue de Péra payent chacune une taxe annuelle immobilière de 350 piastres, la taxe annuelle générale de cette rue ne montera qu'à 154,600 piastres. C'est dire qu'elle ne payerait pas même l'intérêt des fonds nécessaires aux travaux de voirie ; et où trouverait-on de quoi payer l'éclairage au gaz et le service du balayage qui ne coûtent pas moins de 120,000 piastres par an?

Le meilleure système de pavage économique est celui qui a été adopté l'année dernière et qui consiste à poser des moëllons offrant une très petite surface et une queue de huit à neuf *parmaks*. Ces moëllons posés de champ sur une couche de sable, se joignent mieux que les grands moellons posés à plat, se serrent entre eux, résistent plus à l'affaissement et n'offrent aux pieds des chevaux qu'une surface polie excessivement réduite. Le pied du cheval glissant rencontre immédiatement le joint du second moellon et s'y arrête.

. . . .

La note qu'on vient de lire conclut à l'impossibilité de l'élargissement de la Grand'Rue de Péra pour des raisons économiques que nous ne sommes pas à même de discuter, faute d'éléments.

Cependant, nous pensons *à priori* qu'il y a pour les propriétaires et les locataires des immeubles situés dans la Grand'Rue de Péra un intérêt considérable à empêcher, à tout prix, la création immédiate d'une nouvelle artère qui, attirant à elle toute la circulation, réduirait à rien l'importance de la Grand'Rue. L'idée sérieusement émise de la création d'une rue nouvelle aboutissant à ses deux extrémités par des pentes habilement ménagées au faubourg de Galata, est de nature à amener à composition les intérêts qui ont entravé jusqu'à ce jour l'élargissement de la Grand'Rue.

Nous n'hésitons pas, quant à nous, à recommander à la Municipalité l'adoption du second projet présenté par notre correspondant, dans le cas où la réalisation du premier continuerait à être entravée.

La discussion reste ouverte et toutes les personnes intéressées sont invitées à y prendre part.

Il ne faudrait pas que le public se trompât sur notre silence à certaines attaques. Outre que nous ne voulons faire de réclame à personne, nous sommes fermement résolu à ne jamais répondre à des articles dans lesquels les personnalités l'emportent sur les arguments ; sauf, à opposer aux personnalités, si elles venaient à dépasser certaines frontières rigoureusement délimitées, la seule réponse catégorique qu'elles comportent.

Cette conduite nous est dictée par la conscience, que les attaques personnelles, entre écrivains, ravalent la Presse, et lui enlèvent la dignité et la considération indispensables à sa mission.

REVUE DES JOURNAUX

On lit dans le *Courrier d'Orient* :

« Nous avons parlé d'un conciliabule tenu à Péra et dont les membres, après avoir reconnu l'impossibilité d'exciter en Bulgarie un soulèvement, se sont arrêtés au projet d'organiser le brigandage. Leur but est de faire croire à l'Europe que les chrétiens détestent la domination turque, et qu'à l'exemple de la Russie, dont on connaît la tendresse pour les chrétiens, chaque puissance doit coopérer à *l'affranchissement* des populations non musulmanes de l'empire.

Nous avons dit que plusieurs membres du conciliabule sont partis pour la province, afin de mettre le projet à exécution.

Il résulte de nos informations, qu'un riche Bulgare établi à Odessa, a donné sept mille livres pour la sainte œuvre du brigandage. Ce Bulgare, accompagné d'un des principaux membres du conciliabule, est parti pour la Valachie, où se complète le travail qui doit rendre, cet été, le brigandage florissant. Cela demande un mot d'explication.

La plupart des brigands qui, pendant la belle saison ravagent les provinces bulgares, vont passer l'hiver en Serbie, en Valachie, où ils subsistent du fruit des rapines exercées par eux sur le sol ottoman. Comme ils ont dans ces deux pays une conduite régulière, ils y vivent inconnus sans être inquiétés. Au retour de l'été, ils reviennent en Turquie et ils recommencent leurs déprédations.

Il y a apparence que cette année, grâce au travail du conciliabule, les brigands seront plus nombreux et plus entreprenants ; en outre, les bandes obéiront à un mot d'ordre.

Mais nous avons tout lieu de croire que les projets de leurs patrons seront déjoués. »

. . . .

Agitation d'Epire et de Thessalie, insurrection crétoise, manifeste bulgare, mémoire des patriotes ottomans, projet de soulèvement des Balkans: tout cela se tient. L'Europe ne tardera pas, sans doute, à être édifiée.

L'attitude expectante que le gouvernement prussien a prise dans l'affaire du Luxembourg,— ne demandant rien lui-même, ne prétendant rien, si ce n'est le maintien du *statu quo*,—et le rôle défensif où strictement il se renferme, n'ont pu le préserver d'imputations, de soupçons et de fables, qui ne tendent à rien moins qu'à mettre l'ambition et la convoitise de son côté, et à le transformer même en provocateur.

Les démentis les plus formels ont été opposés déjà au factum hollandais publié par le *Journal des Débats*. Il suffisait, du reste, pour en faire justice, d'en appeler au bon sens et à la bonne foi publics. Quelques journaux, qui avaient reproduit d'abord cette publication, ont ensuite d'eux-mêmes exprimé leurs réserves et leurs doutes :— « Le fond réel de tout ce bruit.» dit un correspondant de l'*Indépendance belge*, « ce sont les opinions connues (?) de M. de Bismarck, et quelques mots qu'il a laissés tomber dans une conversation avec le ministre hollandais, il y a déjà plus de deux mois. »

Lorsqu'on aura répondu, — d'une façon non moins formelle, — que cette conversation même, ou n'a pas été tenue, ou qu'elle est étrangement dénaturée, de toute la composition hollandaise insérée dans le *Journal des Débats*, que restera-t-il ? . . . .

Quant aux prétendues provocations prussiennes, il faut admirer, sur ce chef, quels grossiers appâts peuvent être offerts à la crédulité et à la malveillance ! Il a été dit, il a été imprimé qu'au début de l'affaire du Luxembourg, la France aurait eu soin de faire pressentir M. de Bismarck, pour savoir si son gouvernement ne s'opposait pas à la cession du grand-duché ; que la réponse faite à cette ouverture avait été des plus encourageantes ; et qu'une fois les négociations achevées entre la France et la Hollande, tout à coup M. de Bismarck aurait signifié le non-consentement de la Prusse. —En d'autres termes, le chef du cabinet de Berlin aurait tendu un véritable piége à la France; il l'eût jouée par une feinte adhésion ; il eût attendu jusqu'à ce que le traité de cession fût presque signé et déjà porté à la connaissance du public, pour s'y déclarer opposant, pour rétracter les promesses d'acquiescement qu'il avait semblé faire, pour mettre, enfin, le gouvernement français, si avancé qu'il fût et si engagé sur cette question, dans la nécessité de reculer aux yeux de l'Europe entière, devant le simple *veto* de la Prusse...

M. le ministre des affaires étrangères de France, dans la communication faite par lui au Corps Législatif et au Sénat, a déclaré que l'initiative du projet de cession était venue du cabinet de la Haye; M. de Moustier aurait pu ajouter que, jusqu'au dernier moment, toutes les négociations sur ce sujet ont été tenues entre les deux seules puissances contractantes. Le roi de Hollande traitait en vertu de sa souveraineté, pleine et entière apparemment, sur le Luxembourg; et le gouvernement français n'avait pas mis en doute, lui cessionnaire, le droit de son cédant.

Ni d'un côté, ni de l'autre, la Prusse n'était consultée. Omission singulière au moins de la part de la Hollande. Le cabinet de la Haye ne pouvait avoir encore oublié que, le 24 juin de l'an dernier, lorsqu'il fit demander à Berlin comment la Prusse entendait concilier le maintien de ses troupes à Luxembourg avec la dissolution de la Confédération germanique, il lui fut nettement répondu que la garnison prussienne de Luxembourg se trouvait désormais dans cette ville, non plus comme garnison fédérale, mais aux termes des traités internationaux que la Hollande a conclus avec la Prusse en 1816, et ratifiés en 1819. — On n'ignorait pas, non plus, à la Haye, que la maison de Hollande, d'après les traités de Vienne, ne peut disposer du Luxembourg sans le consentement de ses agnats, et en tous les droits desquels la couronne de Prusse se trouve aujourd'hui légitimement substituée.

Qu'ensuite la Prusse, interrogée à la dernière heure (*) s'en soit référée à sa propre déclaration du mois de juin dernier, et qu'elle ait maintenu des droits que naguères elle avait faire valoir sans conteste, — y a-t-il rien réellement, qui ressemble moins à une surprise que cette réponse du cabinet de Berlin ?

La Hollande se retirant, alors, du marché avec la même précipitation qu'elle s'y était engagée, la France s'est trouvée déçue par le fait, mais non par la faute, d'un tiers. — Celui ci, on le sait, n'avait point attendu pour affirmer son droit une telle circonstance; il ne devait donc pas être suspect d'un sentiment d'hostilité parce qu'il opposait, aujourd'hui comme il y a dix mois, les titres qui lui appartiennent, — et, de bonne foi, on ne pouvait le rendre responsable de l'insuccès final de cette négociation, dont une grande puissance avait, sans le vouloir, couru l'aventure.

Voilà les faits, et ce à quoi ils se réduisent... Etait-il nécessaire, d'ailleurs de les rétablir encore une fois ? La raison et la conscience publiques peuvent être abusées, égarées, — mais non pas à ce point qu'on leur fasse admettre qu'un grand gouvernement et l'homme d'Etat éminent qui le dirige, aient joué, ainsi, une sorte de comédie machiavélique ; qu'ils se soient fait un jeu et un calcul de préparer à la France cet échec, ce mécompte public, sans doute pour le payer des preuves de désintérressement, de conciliation, de sympathie même, qu'elle n'a pas cessé de donner à leur égard depuis un an ; et qu'enfin ils aient choisi, pour provoquer un si puissant voisin, le moment où l'Allemagne nouvelle, au milieu de tant de difficultés intérieures, a le plus grand besoin de paix et de sécurité.

(*Correspondance de Berlin.*)

(*) Il y a à peine un mois,— tandis que les négociations entamées par la Hollande avec la France remontent au commencement de l'hiver dernier. Le 12 octobre 1866, nous précisons les dates —la Hollande fit faire à Berlin de nouvelles ouvertures pour un arrangement amiable au sujet du Luxembourg Des dispositions que témoignait à cette époque le cabinet de la Haye, fût sortie aisément une convention militaire entre la Prusse et la Hollande. Mais le gouvernement prussien, craignant qu'un tel accord ne fît ombrage à la France, ne crut pas devoir accueillir les propositions, et l'on peut dire les avances, de la Hollande. C'est alors que celle-ci de son propre chef, et en laissant complètement la Prusse à l'écart se retourna du côté de la France.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 18 avril.

C'est que nous tenons décidément le printemps à Paris, et s'il est fort venteux et quelque peu pluvieux, du moins ne s'épargne-t-il par en verdure et en précoce floraison. Mais tout cela est du bon bien perdu; les Parisiens ne s'en soucient que médiocrement; ils aiment mieux les arbres en toile et les fleurs de carton de la Porte Saint-Martin ou de la gaîté; et quant aux étrangers, ils ont bien autre chose à faire que de regarder pousser les roses et les lilas à Paris: Depuis que l'hospitalité officielle leur a gratuitement ouvert les portes des musées, des monuments publics, des châteaux impériaux, etc., etc. ! il est certains jours où la circulation y devient impossible. On dirait que les étrangers se donnent tous rendez-vous au même jour et au même endroit, au lieu de se diviser la besogne ; car c'est une véritable besogne, et je dirais même une corvée que toutes ces visites que l'on considère comme obligatoires et dont le moindre inconvénient est de donner la migraine. Visitez donc le musée de peinture, en compagnie de cinquante mille curieux qui vous poussent, vous pressent et vous étouffent. Admirez donc un Murillo entre un Russe qui dit: *Ouiche* ! et un Anglais qui dit: *Ibao!* Enfin, tenez, il y a juste huit jours, ils étaient quatorze mille à mesurer de l'œil la fameuse marmite de l'hôtel des Invalides? Quatorze mille, je donne le chiffre officiel tel qu'il m'a été communiqué par un des infortunés gardiens chargés de conduire les visiteurs de salle en salle et de répondre à leurs questions !

Ne nous mêlons donc pas à cette foule, et avant d'entrer aux Variétés où nous appelle la *Grande Duchesse de Gérolstein*, arrêtons-nous un instant devant cet étalage de photographies :

— Oui, oui, regardez, c'est bien cela.

— Oh ! faites-vous pudiquement.

— Il n'y a pas de oh ! c'est ainsi.

— Vous avez bien vu. Cette photographie vous représente miss Adah Isaac's Menken dans les bras d'Alexandre Dumas père.

— Qu'est-ce que miss Adah Isaac's Minken ? — Une artiste américaine, fort belle, fort bien faite, qui ne parle pas français et qui joue tous les soirs à la Gaîté, dans les *Pirates de la Savane*, le rôle muet et hippique du jeune Léo traversant les *Pampas*, attaché sur le dos d'un cheval à la manière de Mazeppa. On a fait de superbes réclames à la jeune américaine, on a raconté d'elle d'incroyables aventures, et depuis plusieurs mois, son portrait colorié, grandeur naturelle se prélasse à la vitrine de nos marchands de vin. — Pourquoi là plutôt qu'ailleurs ? — On l'ignore. — Soit ; mais pourquoi le gros et vieux Alexandre Dumas père tient-il dans ses bras miss Adah Issac's Menken ? — Ah ! vous m'en demandez trop! La chose est ainsi, voilà le fait, attendu qu'on ne compose pas de tableaux imaginaires en photographie, et que si Alexandre Dumas père tient miss Adah Isaac's Menken dans ses bras, c'est qu'ils sont tous deux posés dans cette attitude, et qu'ils en avaient sans doute le droit.

Honni soit qui mal y pense ! Ce n'est pas la *Grande Duchesse de Guérolstein* qui y trouvera à redire. Ah ! la gaillarde. Quel tempérament ! Vous connaissez l'histoire de Catherine II de Russie, j'entends l'histoire intime? Eh bien, la susdite grande duchesse n'est autre que Cathérine II.

Ainsi MM. Meilhac, Halevy et Offenbach, après avoir parodié la mythologie dans *Orphée* et la *Belle Hélène*, la légende dans *Barbe-Bleue*, n'ont pas craint de s'attaquer à l'histoire et de faire cascader, à l'instar de la fille de Léda, une souveraine moscovite, qui, si elle n'est pas tout à-fait telle que Voltaire nous l'a représentée, nous paraît assez ressemblante cependant. Oui, cette pièce est une longue parodie en prose et en musique, des mœurs d'une princesse ultra-délivrée, et de ses courtisans. — On y *blague* aussi fort agréablement certain type militaire. De pièce il n'y en a pas beaucoup. C'est une suite de situations burlesques, de scènes scabreuses, de mots luisants, spirituels souvent, parfois manqués, et de couplets mis au service d'une musique vive, originale, gracieuse et gaie comme toute celle qu'Offenbach a crée. En somme, la *Grande Duchesse* vaut ses aînées la *Belle Hélène* et *Barbe-Bleue*, mais elle ne vaut pas mieux, et sur une autre donnée, c'est la même pièce. Voilà le défaut du genre c'est qu'il se répète fatalement et tourne toujours dans le même cercle dont il lui est impossible de sortir. Cette parodie n'a et ne peut avoir qu'un procédé à sa disposition, et les auteurs de la *Grande-Duchesse* feraient vingt autres pièces de ce genre que ce serait toujours *Orphée aux Enfers* ou *Barbe Bleue*. Ce qui n'empêche pas la *Grande Duchesse* d'attirer un monde fou et de provoquer un fou rire chaque soir. Et je ne m'en plains pas! C'est si bon de rire, cela fait tant de bien ! Que l'on doit de reconnaissance à ceux qui ont encore le don de nous faire rire! Ce sont de véritables bienfaiteurs de l'humanité, et s'il est vrai que, comme nous l'apprend le *Moniteur*, la population augmente en France et que la moyenne de la vie humaine s'y accroit, nous le devrons en partie à ces ingénieux esprits. Le rire est une question d'hygiène.

Oui, monsieur, il est encore de beaux jours pour la France, on y naît plus qu'on y meurt, et l'on y vit plus longtemps que jadis. Mais, par exemple, on y grandit peu, et si cela continue, dans quelques siècles, la France grouillera de petits Lillipatiens. Vous me direz que c'est dans les petits pots que se trouvent les bons onguents. Est-ce, en vertu de ce dicton populaire que, tout en abaissant le niveau de la taille exigée pour le service militaire, le gouvernement vient de fixer, pour cette année, à 3000 francs, le taux de la prestation à verser pour l'exonération? Jamais il n'en avait coûté si cher pour se libérer de l'honneur de servir son pays. Un bel homme de cinq pieds six pouces coûtait beaucoup moins jadis que ne coûte, cette année, un criquet de quatre pieds onze pouces. Vous me direz que la taille ne fait rien à l'affaire ; c'est aussi absolument mon avis, et voilà pourquoi je n'ai pas craint de citer plus haut le dicton populaire. Placez entre les mains de nos petits fantassins un bon et long fusil avec ou sans aiguille, criez leur: en avant, et vous m'en direz des nouvelles !

Mais chut ! Mettons une sourdine à notre trompette guerrière, et pour finir, citons une petite anecdote qui peut servir de trait d'union entre la question militaire ci-dessus soulevée et la question religieuse à l'ordre du jour. Je dois d'abord déclarer que je garantis l'authenticité du fait.

la guettent au retour et lui demandent ce qu'elle fait ainsi chaque soir.—Mais je suis, répond elle, les exercices de la retraite.— Comment ? — Oui, monsieur l'abbé Combalot nous l'a bien recommandé ; mais c'est dommage, je ne puis aller jusqu'au boût. Ce n'est pas ma faute : on m'empêche d'entree dans la caserne !

TIBERGE.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Nous sommes autorisé à opposer le démenti le plus formel aux bruits recueillis par l'*Omonia* touchant les mesures imputées à Omer-Pacha à l'égard des Musulmans indigènes de l'île de Crète ;

Il est complètement faux que l'*Arcadion* ait fait de nouveaux voyages. Une surveillance sévère et des ordres rigoureux ont mis terme aux exploits de ce navire.

Aucun général Han, n'a paru en Crète. Aucune action décisive n'a encore été livrée dont la connaissance soit parvenue officiellement. Les nouvelles données par l'*Eptaloghos* n'ont aucun fondement

—

Un accident regrettable est arrivé dans le quartier de Yeni-Djami. Une mère de famille ayant besoin de s'absenter, laissa son enfant endormi dans son berceau.

Quelle ne fût pas le douleur de la pauvre femme en trouvant au retour son enfant mort. L'enfant s'était réveillé, paraît-il, avait fait quelques mouvements qui inclinèrent le berceaux et qui entraînèrent la tête en bas au

---

On se croirait enfermé de toutes parts. La pierre des collines est grisâtre, aride, nue. Dans ce coin sauvage et perdu au milieu d'une végétation luxuriante, il n'y a pas un arbre, sinon un figuier qui croit péniblement dans une excavation de la montagne et qui portait déjà des fruits, dit-on, du temps de Pétrarque.

Enfin, dominant ce val fermé qui a donné son nom au département dont Avignon est le chef-lieu, se dressent les ruines d'un château appelé à tort le château de Petrarque, et qui appartenait à la famille de Sade, après avoir abrité le cardinal de Cabassol, l'intime ami du poëte italien.

A la pâle clarté que la lune répandait par intervalle, le paysage avait un aspect terrifiant. Les ruines ressemblaient aux bras décharnés d'un squelette. Les rochers, amoncelés les uns sur les autres, paraissaient prêts à se séparer et à tomber dans l'abime. L'eau qui roulait avec fracas, troublait seule le silence de la nuit.

Pour la première fois de sa vie, peut être la Valbray eut peur.

Tout à coup, elle crut voit des fantômes se dresser à la cime des rochers.

Elle crut entendre sortir des gorges qui l'entouraient les gémissements de Pascoul.

Pâle, les yeux hagards, elle quitta rapidement sa place et se dirigea du côté de l'eau.

Ses dents s'entrechoquaient et, de ses lèvres tremblantes, s'échappaient des paroles sans suite.

Elle regarda l'eau qui tournoyait rapidement. Sa peur redoubla.

Elle essaya de crier, d'appeler au secours. Son gosier ne rendit qu'un son rauque que l'écho lui-même dédaigna de répéter.

Alors elle voulut fuir. Mais rien ne lui indiquait son chemin.

Elle s'élançait, marchait, courait, et tout à coup revenait sur ses pas.

Elle perdait la tête comme ces oiseaux que le bruit effraie, et qui viennen se heurter avec effarement contre les barreaux de leur cage

En même temps, il lui sembla que les fantômes s'élançaient des rochers pour la rejoindre.

Les gémissements de Pascoul montaient aussi plus distinctement de l'abîme.

Terrifiée, à moitié folle, elle s'arrachait les cheveux et tourbillonnait dans la nuit, comme entrainée par une danse infernale.

— Où fuir ! comment fuir ? s'écriait-elle.

La lune donnait alors sur la masse de rochers qui surplombe la fontaine. Dans le désordre de son esprit, il lui sembla que par là elle pourrait se sauver, et elle s'élança furieusement de ce côté, en escaladant un rocher qui devait la conduire au point qu'elle voulait atteindre.

Elle avait retrouvé les forces de sa jeunesse. Ses pieds s'appuyaient sur le sol glissant et y demeuraient fixés avec la solidité d'un bâton ferré.

Elle monta ainsi pendant une dizaine de minutes, suivant un sentier qui circulait horizontalement dans les flanc s de la montagne.

Tout à coup elle se recula en poussant un cri. Le sentier était brusquement coupé.

Un pas de plus et elle roulait dans l'abîme.

Elle voulut redescendre la pente rapide qu'elle venait de gravir, mais ses forces étaient épuisées. Ses jambes se mirent à trembler.

Elle resta là durant quelques secondes, immobile. Puis elle s'affaissa lourdement.

Le sang jaillit de son front et teignit les pierres. Son corps roula de roche en roche jusqu'à la base de la montagne et alla rebondir dans le gouffre.

L'eau tourbillonna.

Ce fut tout.

Furbice pouvait dès lors nier effrontément son crime. La mort venait d'enlever sa seule confidente, et il n'avait rien à craindre de Margaï sa complice.

A la même heure, Pascoul se mourait.

Près de son lit ensanglanté veillaient Frédéric Borel et Moulinet.

Le médecin et le juge de paix n'étaient pas encore arrivés, et Margaï n'avait pas paru dans la chambre de son mari.

Les souffrances du malheureux fermier devaient être terribles ; hors de lui, fou de douleur, il essayait parfois de s'élancer de son lit et de se briser la tête contre la muraille.

— Qu'on m'achève ! qu'on m'achève ! hurlait-il alors dans son délire.

Puis, les forces lui manquait, il retombait épuissé, haletant, à moitié mort ; ses yeux se fermaient, et de ses lèvres déjà froides sortaient des sons inarticulés, des lambeaux de phraes, des plaintes étouffées, quelque fois des cris terribles.

Impuissants à le soulager, n'osant toucher à ses blessures de peur de le faire souffrir davantage, Frédéric Borel et Moulinet se tenaient silencieusament au pied du lit et se regardaient avec effroi.

Moulinet, profondément touché par cette scène, avait oublié toutes ses jalousies, toutes ses rancunes.

On l'entendait pleurer.

— J'étouffe ! j'étouffe ! dit tout à coup Pascoul, en essayant de se soulever ; à boire!

Moulinet prit sur une table un verre d'eau sucrée qu'il venait de préparer, et s'avançant vers le lit, précédé de Frédéric, qui tenait une lampe, il se pencha sur le blessé.

Alors Pascoul ouvrit les yeux, regarda son serviteur dont le visage se trouvait en ce moment éclairé par la lampe, fit un suprême effort pour repousser le verre qu'il lui tendait, et s'écria dans le délire :

— Va-t'en, va-t'en ; tu aimais Margaï, c'est toi qui m'as tué !

— Moi ! moi ! s'écria Moulinet.

Il voulut protester !

La voix lui manqua.

— Appelez tout le monde, criait Pascoul que la souffrance avait rendu fou, appelez tout le monde. C'est lui qui m'a tué ! Il faut qu'on me venge !

Son corps était penché en avant, sa main droite s'étendait menaçante vers Moulinet.

— Appelez ! répétait-il, appelez !

Mais cet effort avait épuisé ses forces.

Son pras s'abaissa, ses yeux se fermèrent, et son corps retomba inerte, dans l'immobilité de la mort.

En ce moment le médecin entrait, mais il était trop tard.

Etouffé par un flux de sang, le mari de Margaï venait d'expirer.

XVI

Le médecin, assisté du juge de paix, du commissaire de police et du brigadier de gendarmerie, procéda aux premières constations, en attendant l'arrivée des magistrats d'Apt, auxquels un exprès avait été envoyé.

(*Sera continué demain.*)

dehors, les pieds restant accrochés. Cette position produisit l'asphyxie.

On vient de nous envoyer une prochure intitulée : *Quelques Reflexions sur l'Instruction publique dans l'Empire ottomane*, par M.G... professeur dans une Ecole Impériale.

Nous analyserons cette prochure après l'avoir lue.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

Situation au 31 décembre 1866.

ACTIF	Piastres	
Actions-Versements non appelés.	226180535	—
Caisse à Constantinople	37901181	26
Caisse dans les succursales	17825099	27
Valeurs en portefeuille	248075224	35
Comptes courants du Trésor Imp.	21792601	14
Comptes courants divers, Débiteurs.	101910764	30
Avances sur valeurs publiques et marchandises	42508251	21
Immeubles et mobilier	1253547	16
Divers	4775885	12
	702198891	21

PASSIF	Piastres.	
Capital	445500000	—
Billets de banque en circulation à Constantinople.	6200	—
Billets de banque en circulation aux succursales	3982500	—
Effets à payer	67604229	16
Comptes courants du Trésor Imp.	74590265	—
Comptes courants divers. Créditeurs.	45947207	2
Dépôts à échéances fixes	36482967	3
Réserve	6464966	29
Dividendes à payer	1153252	—
Divers	20487504	17
	702198891	21

Certifié conforme aux écritures

Mis DE PLOEUC.
E. GILBERTSON.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

Islimia (Bulgarie), 23 avril.

A la demande du gouverneur d'Islimia, S. Exc. Sadyk pacha a envoyé le capitaine Timour bey Czaykowski, avec une vingtaine de cosaques, à la recherche et à la poursuite des brigands, qui infestaient les routes des Balkans. Quatre brigands ont été pris et amenés à Islimia. Une trentaine de réceleurs (*yatakchis*) ont été arrêtés et conduits dans les prisons de cette ville. Toutes les communes de cette partie de Balkans, ont pris l'engagement par écrit, de ne pas donner asile aux brigands qui pourraient se montrer dans la contrée, et dans ce cas d'avertir sur le champ les autorités. Pendant cette expédition qui a duré six jours, aucun acte de brigandage ni de vol n'a été commis sur les routes, pendant la durée de la foire de Yeni-Bazar, ce qui arrive bien rarement dans les Balkans.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux une scène de la nouvelle comédie de M. de Girardin :

La Fille du Millionnaire

En 4 actes et en Prose.

Cette scène a fait grand bruit à Paris en raison des circonstances politiques actuelles.

ACTE TROISIÈME

CHEZ LA MARQUISE DE LA ROCHE-TRAVERS

Salon simple, sans luxe et sans élégance

Scène Septième.

LES PRÉCÉDENTS :

ADAM, CAROLINE, UN DOMESTIQUE.

LE DOMESTIQUE, *annonçant*. Monsieur et mademoiselle Adam.

LA MARQUISE. Vous chez moi, monsieur Adam! C'est par trop aimable d'avoir pris la peine, pour m'apporter une réponse, de monter quatre étages, car je loge maintenant au quatrième... Mais vous autres Crésus, qui habitez de vastes hôtels, vous n'en savez rien... Je suis sûre que vous êtes tout essoufflé.

ADAM. J'ai trop longtems logé au cinquième, madame la marquise, pour avoir si vite perdu l'habitude de monter les marches sans les compter ..*Quatre* étages... Ce n'est rien à franchir, n'est-ce pas, Caroline ?

CAROLINE. Ah ! mon père les a montés plus lestement que moi, j'avais peine à le suivre.

ADAM. Je le crois bien, avec vos robes à traîne et à volants.

LA MARQUISE. C'est de son âge, l'aimable enfant... *(A Adam.)* Nous parlions de la Bourse quand vous êtes entré, monsieur Adam, et des rapides fortunes qui s'y font...Mon amie la duchesse de Vic-Ermont.. Louise, je vous présente M. Adam .. (*Adam salue la duchesse, qui lui rend son salut par un signe de tête.*) demandait comment il était possible qu'on apprît si vite à gagner tant d'argent. N'est-si pas ce que vous disiez, Louise ?

LA DUCHESSE. Oui, et c'est ce que je serais très curieuse de savoir.

ADAM. Souvent en commençant par en perdre.

LA DUCHESSE, C'est là un commencement qui ne paraît pas difficile.

ADAM. Non, mais ce qui est difficile, c'est de ne pas tout perdre et de profiter de l'expérience acquise.

LA MARQUISE Mais vous, comment avez-vous fait?

ADAM Comme tout le monde.

LA MARQUISE. Vous éludez... Ce n'est pas une réponse. Tout le monde n'est pas millionnaire ; il s'en faut.

ADAM. Vous voulez absolument que je vous le dise ?

LA DUCHESSE: J'y tiendrais beaucoup.

LE MARQUIS. Et moi aussi.

LE VICOMNE. Et moi aussi.

ADAM. Je vais donc vous le dire... J'avais entrepris d'acquérir par le travail, d'abord la considération, puis la fortune. Après quinze années de privations et d'épargnes, d'efforts et de mécomptes, de veilles et d'angoisses, j'étais devenu le chef et le propriétaire d'une filature assez importante, mais malheureusement je n'avais que des capitaux insuffisants, et quoique j'eusse été nommé membre du tribunal de commerce, lorsque la dernière crise commerciale éclata, ce fut en vain que je frappai à la porte de tous les capitalistes, de tous les banquiers, aucune ne s'ouvrit, et il me fallut fermer et vendre mon établissement. Ce fut à peine si je le vendis le quart de ce qu'il m'avait coûté.

LE MARQUIS. Il en est toujours ainsi, usines ou châteaux, on ne vend bien que ce qu'on aurait le moyen d'acheter.

ADAM. Je payai ce que je devais et je vins à Paris avec le reste, j'avais un ménage à entretenir, une fille à élever. Même en logeant au cinquième, encore faut-il payer son terme. Je ne savais qu'entreprendre. Après avoir perdu six mois en recherches stériles, en sollicitations infructueuses, l'idée me vint un jour de suivre le flot qui entrait à la Bourse. Je le suivis; le lendemain, j'y retournai ; le surlendemain je fis, moyennant six sous, l'achat d'un crayon et d'un carnet ; j'étais armé... coulissier... Je ne tardai pas à comprendre que le risque étant le même, il valait mieux opérer pour son compte que pour le compte de clients qui, légalement, ne sont jamais tenus de payer quand ils perdent... Mais ce sont là, madame la marquise, des détails qui ne sauraient vous intéresser.

LA MARQUISE. Au contraire, au contraire. . Ce récit nous intéresse.

LA DUCHESSE. Beaucoup.

LE VICOMTE. Il est curieux.

LE MARQUIS. Et instructif.

ADAM. J'opérai donc pour mon compte... et c'est alors que je commençai par perdre à la Bourse la plus forte partie de mon enjeu. Cette perte servit à m'apprendre que la hausse comme la baisse est déjà escomptée quand la foule avide accourt pour en profiter. Ainsi s'explique comment la Bourse a haussé à la perte de la bataille de Waterloo, et baissé à la prise de Sebastopol. Cette hausse, comme cette baisse, c'était l'escompte de la paix. La Bourse a escompté la paix en 1815, comme en 1852 elle a escompté la stabilité C'est à la hausse de 1852 que je dois ce que je possède... Si j'eusse opéré en consultant ma première impression, j'étais perdu .. La connaissance du cœur humain m'a sauvé. Connaître les secrets du cœur humain, c'est connaître ceux de la Bourse

LA MARQUISE. Tant pis pour le cœur humain.

ADAM. Je dis tant pis pour la Bourse.

LA MARQUISE. Ainsi, monsieur Adam, vous-même, vous qui êtes de la Bourse, vous avez d'elle la plus détestable opinion.

ADAM. Vous m'attribuez là, madame la marquise, une opinion qui n'est pas la mienne... Je juge la Bourse, mais je ne la dénigre pas ; ne fût-ce que par reconnaissance, je serais plutôt tenté de la vanter.

LA MARQUISE. Cependant, elle fait tant de victimes,

ADAM Moins que la guerre, à laquelle on élève des arcs de triomphe.

LA MARQUISE. La Bourse, c'est l'agiotage, c'est la ruine !

ADAM. La guerre, c'est le carnage, c'est la mort !

LE MARQUIS. Oui, mais aussi la guerre, c'est la victoire, c'est la grandeur nationale !

ADAM. Je ne le nie pas... mais aussi, la Bourse, c'est la richesse, c'est le crédit public ! Sans la Bourse que de grands, que d'utiles travaux ne se fussent pas acomplis ou eussent été indéfiniment ajournés ! Sans la Bourse, la France n'aurait pas eu les chemins de fer auxquels elle doit d'avoir échappé, deux fois en dix ans, sinon à la famine, du moins à la disette ! Si l'on eût demandé à l'épargne deux milliards en lui disant tout simplement : « C'est pour construire des viaducs, percer des tunnels, laminer des rails, fabriquer des locomotives, rendre les communications plus rapides, plus sûres, plus économiques, sauver notre transit en question, notre commerce en péril, » l'épargne eût-elle donné les deux milliards ?

LE MARQUIS. Peut-être.

ADAM. Non, elle ne les eût pas donnés. Pour que l'épargne devînt féconde, il a fallu que le jeu la violât. Les mauvaises passions ont enfanté les bonnes choses ; l'appât de la prime a fait ce qu'eût été impuissante à faire la voix du patriotisme.

LA MARQUISE. Il y a du vrai dans ce que vous dites.. Mais convenez aussi, monsieur Adam, que pour un homme tel que vous, qui a mérité de s'enrichir à la Bourse, il s'y est fait, et il s'y fait encore des fortunes scandaleuses.

ADAM. A quoi bon s'occuper de celles-là ? Ne s'écroulent-elles pas aussi vite qu'elles s'élèvent ? Le phare n'est-il pas à côté de l'écueil ?

LA MARQUISE Réponse spécieuse. Vous ne nierez pas que cette passion de s'enrichir, qui dévore aujourd'hui tout le monde, ne soit une sorte de lèpre. A un homme d'esprit tel que vous, monsieur Adam, on peut tout dire sans craindre de le blesser.

ADAM. Cette passion de s'enrichir, contre laquelle il est à la mode de s'indigner, n'est pas nouvelle. Est-ce qu'elle n'a pas existé de tout temps? Est-ce qu'avant qu'on risquât de se ruiner et de s'enrichir à la Bourse, on ne risquait pas de se ruiner au jeu? Est-ce qu'avant que les boursiers vécussent du crédit, les maltôtiers n'avaient pas vécu de l'impôt ? Ni moi non plus, madame la marquise, je ne voudrais rien dire qui pût vous blesser, mais ma conviction est que notre temps n'a rien à redouter, sous aucun rapport, et notamment sous le rapport de la moralité, de la comparaison avec les siècles passés, où tout se vendait, où tout s'achetait, la faveur du roi, la conscience des juges, le commandement des régiments, la prébende des églises ; où tout était trafic, même l'impôt livré par l'Etat à des traitants dont les fortunes scandaleuses étaient une insulte à la misère publique, où même la faim du peuple fut une spéculation qui a gardé le nom de *pacte de famine*.

LA MARQUISE. Vous êtes né avocat. M. Adam.

ADAM. On ne naît pas avocat, on le devient

LE MARQUIS. M. Adam, je le vois, est l'ennemi de la noblesse.

ADAM. Non, je ne suis pas son ennemi... La richesse n'est pas plus l'ennemie de la noblesse que le présent n'est l'ennemi du passé, sans lequel il n'existerait pas. La noblesse a eu autrefois sa raison d'être, comme aujourd'hui la richesse. Qui dit guerre dit noblesse ; qui dit paix dit richesse.

LE MARQUIS. Mais la noblesse s'appuie sur une base qui manque et qui manquera toujours à la richesse.

ADAM. Laquelle ?

LE MARQUIS. La gloire, M. Adam.

ADAM. Comme la richesse s'appuie sur une base qui manque et qui a toujours manqué à la noblesse.

LE MARQUIS. Laquelle ?

ADAM. Le travail, M. le marquis.

LE MARQUISE. La noblesse a donné son sang, ce qui la dispense de donner sa sueur.

ADAM. L'ouvrier donne et sa sueur et son sang . Il paie doublement sa dette envers la société... D'être travailleur ne l'empêche pas d'être soldat ; de manier l'outil ne l'empêche pas de porter le fusil ; de gagner rudement sa vie, ne l'empêche pas d'affronter bravement la mort.

LE MARQUIS. Tous les soldats ne peuvent pas être comtes ou barons.

ADAM. De même que tous les travailleurs ne peuvent pas être millionnaires.

LA MARQUISE. Ce qui serait à désirer, ce serait que, par de fréquentes alliances, la noblesse anoblît la richesse et que la richesse enrichît la noblesse.

LE VICOMTE. Oui, c'est là ce qu'il faudrait.

LA MARQUISE. Qu'en pensez-vous, M. Adam ?

ADAM, Ce n'est pas mon avis.

LA MARQUISE. Comment, M. Adam, ce n'est pas votre avis !

ADAM. Non, madame la marquise. Je pense que ce n'est pas par des alliances que la richesse doit et peut s'anoblir, mais par ses œuvres. Je pense qu'elle a mieux à faire que d'emprunter des noms glorieux, c'est de glorifier les siens.

ROGER. M. Adam a raison et je pense comme lui. La paix et le travail sont le berceau de la richesse, comme la guerre et la gloire ont été le berceau de la noblesse. Le règne de la noblesse est fini, le règne de la richesse commence ! La noblesse a servi dignement la cause des Etats, elle a reculé leurs frontières et fondé l'esprit de nationalité ; la richesse sert dignement la cause des peuples, elle étend leurs échanges et fonde l'esprit nouveau, l'esprit de réciprocité.

LA MARQUISE, *à Roger*. Allons, décidément, vous et M. Adam vous vous entendriez parfaitement. (*A la duchesse.)* Louise, savez-vous pourquoi M. Adam a pris la peine de venir chez moi et de monter mes quatre étages ?

LA DUCHESE. Non ; pourquoi ?

LA MARQUISSE. Parce qu'il est notre débiteur.

LA DUCHESSE. Et M. Adam vient se libérer...

LA MARQUISE. J'espère bien que non... Car cet argent provenant de la succession de mon beau-frère, c'est la dot de mon fils et je ne saurais vraiment la grossir...J'ai donc prié M. Adam de le garder et d'en faire absolument ce qu'il voudrait.

ADAM. C'est, madame la marquise, un témoignage de confiance qui m'honore de votre part ; mais je venais vous dire qu'il m'était absolument impossible de garder les fonds que mon notaire m'a chargé de vous compter...Je n'en aurais pas un emploi meilleur que celui que vous trouvera votre agent de change

LA MARQUISE, *au vicomte qui se retire* Vous partez, Léon ?

LE VICOMTE. Oui, je vais au club.

LA MARQUISE, *au marquis qui se retire*. Et vous aussi; marquis.

LE MARQUIS. Je vous laisse parler de vos affaires. (*Le marquis et le vicomte sortent.)*

LA DUCHESSE, *se levant*. Et moi aussi, adieu, marquise

LA MARQUISE. Déjà ?

LA DUCHESSE Le mercredi est aussi le jour de Jane, et elle ne me pardonnerait pas d'y manquer. (*La marquise se lève et forme avec la duchesse un court* à parte, *tandis qu'Adam Roger et Caroline forment un autre groupe.*) C'est dommage qu'il ait un mauvais esprit !

LA MARQUISE. On pourrait le ramener... je n'en désespère pas.

LA DUCHESSE. Alors il serait très bien. Adieu, monsieur ; adieu, marquise; adieu, Roger, Vicomte, votre bras.

VARIÉTÉS.

Une visite inattendue. — On lit dans le *Morning Herald* du 19 :

«Mercredi matin entre cinq et six heures, un groupe de 60 à 80 baleines a été aperçu en vue de la baie de Kircaldy. Un instant ces monstres marins se sont beaucoup rapprochés de la côte. Le groupe était si compacte qu'on aurait pu le prendre pour une énorme roche, noire. Il n'était pas possible, vu l'état de la marée, de leur donner la chasse. Du rivage, un homme a fait feu deux fois sur les baleines, qui ont plongé. Aucun coup n'a porté. Toutefois, elles n'ont pas tardé à s'éloigner. »

Une histoire qui, à première vue, ressemble à un conte de fée, mais qui pourtant n'en est pas un :

Dans la ville de Jaga, habitait un savetier qui avait pour moitié une petite femme intelligente et dévouée, et qui s'entendait parfaitement aux soins du ménage. Tout semblait leur sourire, car, depuis quatre ans qu'ils étaient mariés, chaque année la jeune femme avait donné naissance à une fille.

Cependant le mari semblait rêveur toute la journée, et par moments on le surprenait dans son échoppe, la tête dans la main et paraissant oublier le travail. Bref, un matin. il s'enhardit, et allant trouver sa femme, il lui tint à peu près ce langage :

— Ecoute, femme, je n'y puis plus tenir, et je te préviens que je considérerai la naissance d'une autre fille comme matière à divorce.

La femme se tut et renferma ses larmes, car aimant beaucoup son mari et se sentant mère elle craignait que celui ci ne mît à exécution sa menace, si le hasard voulait que ce fût encore une fille.

Mais quel fut l'étonnement du savetier, lorsque, le mois suivant, sa femme donna naissance le même jour à quatre filles? Il s'imagina que c'était un avertissement du ciel pour lui reprocher la dureté qu'il avait montrée envers sa femme ; aussi, vint-il bien vite lui demander pardon des paroles qui lui étaient échappées.

Et depuis ce temps-là, tous deux vivent heureux et travaillent pour soutenir leur nombreuse famille.

Le système monétaire français comme base de l'unité monétaire en Europe. — Le gouvernement français proposait naguère à tous les Etats Européens l'adoption d'un système monétaire commun. A la réalisation de cette idée s'opposent des obstacles, graves sans doute, mais non insurmontables. De la variété et du change des monnaies résultent pour le commerce international trop d'entraves, trop de pertes, pour qu'il soit besoin d'insister sur les avantages manifestes d'un système monétaire uniforme. Se trouve-t-il un Allemand qui s'applaudisse du chaos des monnaies germaniques, et qui ne vit un progrès national considérable dans la parité d'étalon ? De même pour les transactions internationales.

Deux faits, de date toute récente, nous pressent de bien accueillir l'idée très pratique du gouvernement français :

En premier lieu, le règlement du système des monnaies, poids et mesures vient d'être déféré à la législation fédérale d'où l'on doit certainement conclure, que, dans un délai plus ou moins court, le système monétaire allemand subira les modifications unitaires. L'occasion est des plus favorables pour l'établissement d'un système international uniforme.

En second lieu, l'Autriche. qui a conclu un traité monétaire avec les Etats du *Zollverein*, paraît incliner vers la proposition française. Cela résulte des travaux d'une commission monétaire réunie à Vienne par les soins du gouvernement autrichien. La commission propose que l'Autriche accepte comme étalon de *monnaie universelle* des pièces d'or de la valeur de dix florins, soit 25 francs ou une livre sterling anglaise, celle-ci subissant une légère réduction sur son titre actuel. Les pièces d'argent de 1 florin et au dessous, tout à fait corrélatives au franc, ne serviraient que comme monnaies divisionnaires. Les travaux de cette commission doivent être discutés à Paris au sein d'un comité *ad hoc*.

Enfin, les chambres de commerce anglaises, dans une assemblée dont M. le professeur Leon Levy avait pris l'initiative et qui s'est tenue, le 19 février 1867, sous la présidence de Sir John Bowing, se sont prononcées en faveur d'un système monétaire européen.

On voit que la proposition du gouvernement français a de grandes chances d'aboutir.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 2 mai	31	32
Clôture du 2 mai	31	25

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 2 Mai

SALONIQUE. bat. à vap. fr. *Cyde*, cap. Martin ay. touché Dardanelles et Galippli. div. march. et 120 pass.

LONDRE, bat. à vap. ang. *Paraguay*. cap Certer ayant touché, Malte et Dardanelles, div. m, et pass.

MARSEILLE, bat. à vap fr. *Asie*, cap. Lapier ay. touché, Messine, Volo Salonique et Dardanelle, div march. et 40 passa.

DEPART des bat. à vap. du 2 mai.

VARNA. bat. à vap. otto. *Chahper*, cap. Ilich, div. march.

DEPARTS des batiments à voile du 11 avril.

MARSEILLE. br. hellen, *Themistoclis*, cap. T. Giuseppe, blé.

DANUBE brik. hellen, *Ecarteria*, cap. Cutzuleri, lest.
— br. hellen, *A. Nicolaos*, cap. A. Mascalio, lest
— goel. hell. *Tissemelli*,. cap. S. Desalermo, lest.
— brik italien, *Stefano*, cap. P. Capuro, lest.
— brik hellen, *Panaya Hydra*, cap. B. Revidhis, lest.

ODESSA, br. italien, *Due Fratelli*, cap. L. Geoffre, lest.
— bark aut. *Antonio G.* cap. C. Cattaricich, lest.

FALMOUTH. bar. norw. *Norge*, cap. Jedmansen, blé.

Du 12 avril.

ODESSA. bark norwegien, *Marie*, cap. A. Christensen lest.
— brik hellen, *Ayos Haralambos*, cap. T. Goulandris, lest.

MARSEILLE, brik hellen, *Eftihia*, cap. C. Siscos. blé.
— brik hellen, *Taxiharhis*, cap. A. Pavlou, blé.
— brrik hellen. *Emmanouil*, cap. J. Janulis, blé.

AZOFF. brik autrichien, *Egle*, capitain, S. Cosulich lest.
— brik italien, *Chantal*, cap. A. Oliese, lest.
— br. hellen, *Pende Adhelfi*. cap. T. Mihalizianos, lest.
— brik hellen, *Enossis*, cap. S. Soronos, lest,
— brik hellen *Ayos Yorghios*, capitain, A. Musuris, lest.

DANUBE, brik hellen *Enossis*, capitain P. Panna, lest.
— brik hellen, *Artemis*, capitain A. Damianos, lest.
— brik hellen. *Esther*, cap. N. Mavromatis, lest

MAETE. brik italien, *G. Accame*, capitain G. Accame, blé.

SOULINA. bark anglais, *Uncas*, cap. T. Gentles, lest.

FALMOUTH. bark anglais, *Othello*, cap. O. Andrews, blé.

Du 13 avril.

DANUBE. brik russe, *Ahilefs*, cap. E. Kokini, lest
— goel. hellen, *Ayos Nicolaos*, cap. Psiliaro, lest.
— goelette hellen. *Marinaki*, capitain P. Russo lest.
— goelette hellen. *Pandara*, cap. S. Polamiatis lest.

ODESSA, bark autrichien, *Stefano Opcich*, cap. M. Prosen, lest.
— bark aut *Baron Vrancigzany*, cap. L. Randich, lest.
— bark autrichien, *Armelin*, cap. A. Dobinovich. cher. de terre.
— bark autrichien, *Penelope*, capitain S. Calogierovich, lest.

MARSEILLE. brik italien, *Patriotto*, capitain G. Gattorno, blé.
— brik hellen, *Omonia*, capitain, M. Castriotti. blé.
— goelette hellen, *Maria Bascia*, cap. G. Travlos, blé.
— brik hellen, *Ayos Nicolaos*, capitain, A. Germigiotis, blé.

AZOFF, bark autrichien, *Carlo Boromeo*. cap. G. Sinibardi, lest.

14 avril.

DANUBE, br. italien, *Anna*, cap. L. Montebbio, lest.

AZOFF. brik italien, *Veloce*, capitain, Giuseppe Bruzzone, lest.

Du 15 avril.

ODESSA, bark italien, *Savona*, cap. A. Pesante. lest.
— brik italien, *Giovani*, cap. Giuda, lest.

AZOFF, bark italien, *De*. cap, G. B. Mursi, lest.
— bark italien, *Margarita Defini*, capitain. Em. Razetto, lest.
— bark italien, *Lauro*, capitain D. Consiglieri, lest.
— brik italien, *Cicilia*, capitain Antonio Lanro. lest.
— brik italien, *Adamo*, capitain Manzini, lest.
— brik italien. *Due Sorelle*, capitain, G. Sangone, lest.
— brik italien, *Luigi*, capitain G. Giusseppe, lest.
— goel. italienne, *Corriere di Trieste*, capitain, G. Greco, lest.
— brik italien, *Vesuvio*, capitain, C. Scarpeti, lest.

BERDIANSKA, brik autrichien, *Roma*, cap. Giovaui Harich, lest.

SOULINA, bark anglais *Henrys*, capitain John Philichmith, lest.
— bark autrichien *St Rede*, capitain Arbernerberg, lest.
— bark anglais *For Will*, capitain, John Wilson, lest.

KUSTENDJE. gabare hellene, *Aspassia*, capitain M. Strombulis, les.

Du 15 Avril.

ODESSA, bark autrichien, *Madagascar*, capitain, G. Perati, lest.
— bark autribhien, *Romano G*, capitain V. Cosulich, lest,

KERTZ barq prussien, *Germania*, capitain R. Potlich, lest.

DANUBE, brik italien, *Narcide*, capitain Mezzano, blé.
— brik hellen, *Ayos Spiridhon*, capitain S. Caravias, lest,
— brik italien, *Anna Giovanna*, capitain Tarabotto, lest.
— brik italien, *H. D. Pook*, capitain G. Fienza, lest.

GALATZ. brik anglais, *Jasni*, capitain T. Gippet, lest.

ENOS, brik anglais, *Albert*, capitain Joseph Gill, lest.

FALMOUTH, bar. russe, *Astrew*, capitain C. Swangund, blé.

Du 17 Avril.

MARSEILLE, brik russe, *Livorno*. capitain. L. Fiscovich, blé.
— brik hellen, *Penelopi*, capitain. S. Methenitis, blé.

AVVISO.

I. R Direzione delle Poste Austriache.

Siccome le corse dirette ed accelerate via di Kustendge vennero transferite sulla linea di Varna et Rusciuk, le poste verranno incaminate, fin a nuove disposizioni, per questa via due vuolte la settimana principiando da martedi 7 corrente nell'ordine seguente.

Partenze da Vienna lunedi et venerdi alle ore 2 1|2 p. m.

Arrivi in Constantinopoli lunedi et Giovedi a mezzodi.

Partenze da Costantinopoli martedi et venerdi alle ore 4 p. m. precise.

Arrivi in Vienna sabato e martedi a 1 ora 1|2 p. m.

Per la consegna delle lettere l'Ufficio postale in Pera sara aperto fin alle ore 3 p. m. precise. Le lettere impostate nella casseta dell'Ufficio di Pera dalle ore 3 fino le 3 1|2 durante la spedizione saranno parimente spedite coll'istesso vapore e cosi sarà sospeso il secondo carteggio a bordo dei vapori di Varna avendo riguardo all'ora avanzata della partenza.

Per quelle lettere poi che nonostante si porterebbero al vapore, non si guarantirebbe che a causa delle corse non interrote non patiscano un ritardo.

Per più informazioni veder l'orario esposto all'ufficio di Pera.

Pera di Costantinopoli 2 Maggio 1867

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

MM. les actionnaires sont prévenus que la quatrième Assemblée Générale aura lieu jeudi 27 juin à London Tavern, Londres, à une heure de l'après-midi pour recevoir le Rapport du Comité; les comptes de l'année finissant le 31 décembre 1866 et pour fixer le dividende.

Conformément à l'article 29 des statuts, l'Assemblée Générale se compose des actionnaires possédant au moins trente actions.

Les actionnaires doivent déposer leurs actions à Constantinople, au siège de la Société ; à Londres, à l'agence de la Banque Impériale, 4, Bank Buildings; à Paris à la Société Générale de Crédit Mobilier, 15, place Vendôme, ou dans celles des diverses succursales ou agences de la Banque, vingt jours au moins avant le vingt-sept Juin.

Constantinople, le 1er mai 1867.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

INTERNATIONAL

organisé par l'Académie de Belgique

Anvers, 25 août. 1er septembre 1867.

Le Congrès international d'Anvers, dont la réunion devait avoir lieu au mois d'août de l'année dernière et que l'épidémie ainsi que les événements politiques ont forcé d'ajourner, se tiendra dans le courant de l'année 1867. —Il s'ouvrira le 25 août prochain, à midi, et terminera ses travaux le 1er septembre suivant.

Les séances de cette grande assemblée scientifique se tiendront sous la présidence d'honneur de M. A. VANDENPEEREBOOM, ministre de l'intérieur, dans les magnfiqnes salles de la Société royale d'harmonie, place de l'oncien canal, à Anvers.

Ce Congrès, coïncide avec l'exposition universelle de Paris et avec l'exposition triennale des beaux-arts d'Anvers ; presque toutes les illustrations historiques et archéologiques se sont déjà, depuis l'année dernière, fait inscrire au nombre de ses membres et la plupart des gouvernements de l'Europe y ont délégué des représentants officiels. Le roi des Belges, LÉOPOLD II, a promis à la commission directrice d'honorer le congrès de son Auguste présence.

Les adhésions doivent être adressés, Franco, aux secrétaires généraux, 19, rue du mai, à Anvers.

AVIS

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DES IMMEUBLES

Situés à Andramiti, Sandjak et Balukissar

(ANATOLIE)

Mise en prix Liv. T. 10500

Ces immeubles consistent en 4 *Chifliks* appelés Hadji Ahmet aga, Murazadi chiflik, Frenkioï et Touzla, de l'étendue d'ensemble 5432 *donoums* environ avec bâtisse, terrains d'un bon produit, un moulin à eau pour farine loué pour 15,000 pias. par an. En outre 6000 environ Oliviers d'un plein rapport, et 2000 environ jeunes, greffés depuis 4 ans, le tout conforme à une description détaillée qui est à la disposition du public.

La vente se fera en trois enchères successives : la 1er aura lieu le 18 avril n. s. simultanément à Andramiti, Smyrne et Constantinople. La 2de aura lieu le 6 mai n. s. également à Andramiti Smyrne et Constantinople. La 3me et dernière aura lieu le 20 mai n. s. à Constantinople seulement, et elle s'ouvrira par la criée de l'offre la plus fortet obtenue dans les enchères précédentes soit à Andramiti, soit à Smyrne et Constantinople, et l'adjudication de ces propriétés aura lieu le même jour au plus offrant et dernier enchérisseur contre payement immédiat de 20 pour cent à titre d'arrhes, et le restant au moment du transfert régulier devant l'autorité compétente au nom de l'acheteur ou de a personne qu'elle indiquera.—Les enchères auront lieu les jours sus-indiqués de midi à 2 heures, dans le local de Haviar han à Galata.

Pour prendre connaissance de la description détaillée des terrains, magasins, oliviers etc. etc. s'adresser à M. YANNI COMNENOS à Andrami, à M G. CONSTANTINIDI à Smyrne, et à M. I. DE CASTRO à Constantinople.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21

» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE mardi 7 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Aux Fabriques DE PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et C.

282, *Rue de Pèra, au Téké,* 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1/2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des caries ; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui on essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale, franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

Tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER
Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76
PENSION BOURGEOISE.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Ressam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférence, sur la hauteur de Sali-Bazar, ayant une vue magnifique.

S'adresser au Journal la Turquie.

AVIS.

Un homme de bonne éducation, possédant des connaissances commerciales et parlant français, anglais, allemand, italien, serbe, hongrois, et un peu roumain, désire un emploi.

S'adresser au bureau.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra,* 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

DEMANDE D'UN EMPLOYÉ.

On demande un employé capable de prendre la direction d'une fabrique de tissus de coton et de laine à Belfast (Irlande.)

S'adresser avec toutes ses références, franco, à M. N. Granz, Linden et Comp. à Belfast.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000.

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *dayable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

HUILE DE FOIE DE MORUE naturelle, seule brevetée ... pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm... HOYER ... 225.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

PILULES HOLLOWAY

LE PRINTEMPS.

Le Printemps est la saison des belles visions et de l'espor; à ce moment, la terre entr'ouvre son sein et les fleurs poussent comme par enchantemnt.

Telle est la jeunesse; se levant dès l'aurore impatiente du frein elle sommeille sans souci sur un lit de roses, insouciante comme les vapeurs insidieuses qui engendrent la maladie, ou les frimas qui saisissent le suc s'échappant de la tendre plante. Comme la nature de la jeunesse est des plus impressionnables pour le bien comme pour le mal, de même le printemps est toujours la période de la plus que de l'année. Alors l'air se renouvelle, la température est la plus rigoureuse de la saison; elle stimule le foie et améliore l'action des organes vitaux; elle met le sang en mouvement avec une vigueur électrique qui se répand dans tout le système; les crudités accumulées qui séjournent après la lente circulation de l'hiver laissent les germes Des dangers qui se grossissent par degrés invisibles se corrompant dans le sang, provoquant des attaques, comme le paratonnerre dissipe la foudre de nuages. Providentiellement, la chimie nous a mis à même de connaître comment une substance interne pouvait être décomposée, et les Pilules du professeur Holloway, les plus universellement connus et estimes dans le monde, sont combinées de façon à séparer les élèment pernicieux, décarboniser et purifier le sang, ouvrir les tissus délicats de la peau et, et par ce moyen, restaurer à la santé l'estomac et la constitution en chassant la cause première de toutes le maladies. Quand un remède, composé pour tel ou tel objet, a été éprouvé et estimé, après plus d'expériences que sur aucune autre médecine, quand ses propriétés et ses résultat sont été déclaré à l'avance quand ouvertement le monde a été invité, sans réticence et sans crainte à le soumettre au plus strict scrutin; alors il n'y a pas d'exagération à dire que les préparations du Professeur Holloway approchent plus que toutes les autres de ce que le spoètes appellent. —*Panacée Universelle.*

Aucun verdict ne peut reposer sur un témoignage, plus concluant que sur l'évidence d'un patronage universel. Pour cette raison, elles sont devenues, comme elles le méritent, des médcéines usuelles de famille.

En Angleterre, ces fameuses Médecines forment une partie do l'approvisionnement des ménages dans des milliers de maisons depuis Land's End jusqu'à John d'Croats; en Amérique, elles sont les bien venues dans presque tous les menages des forêts; et nos antipodes ont la plus grande foi en leur propriété

La vérité nous confond au moment où elle nous apparait et nous ne goûtons le bonheur

rleston Age.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE (Saison de printemps 1867.)

SERVICE DES DIMANCHES

Côte d'Europe

VOYAGES DE DESCENTE

HEURES A LA TUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	ANATOL KAVAK.	JÉNI-MAHALÉ	BUYUKDÉRÉ	THÉRAPIA	JÉNI-KIOI.	STÉNIA	EMIRGHIAN.	R. HISSAR	BÉBEK	ARNAOUT-KIOY	KOUROU-TCHESMÉ	ORTAKIOY	BÉCHIKTACH	KABATACH	OBSERVATIONS.
1 30		8 29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	Le signe(⊛) indique que l'échelle est desservie. Le signe(—) indique que l'échelle n'est pes desser
1 —		7 59	—	⊛	⊛	⊛		—	⊛	⊛		⊛	⊛	⊛	⊛	—	
3 15		10 14	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	
8 15		3 14	—	—	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—	
9 30		4 29	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—		⊛	⊛	

Côte d'Asie

VOYAGES DE DESCENTE.

H. A LA TURQUE.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	BUYUK-DÉRÉ.	THÉRAPIA.	BEICOS.	PACHABAKCÉ.	TCHIBOUKLI.	KANLIDJA.	ANATOL-HISSAR	KANDILI	VANIKIOY	TCHENQUELKIOY	BEYLERBEY	KOUSCOUNDJOUK	SCUTARI	OBSERVATIONS.
12 45		7 44	—	—	—	—	—	—	—	—	Ark.	⊛	⊛	⊛	—	
3 15		10 14	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	Ce service aura lieu auss les vendredis.
8 45		3 44	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	

Côte d'Europe

VOYAGES DE MONTÉE.

HEURES ALA TUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	KABATACH.	BÉCHIKTACH.	ORTAKIOY.	KURU-CESMÉ.	ARNAOUT-KIOY.	BÉBEK.	RUMELI-HISSAR.	EMIRGHIAN.	STÉNIA.	JÉNI-KIOY.	THÉRAPIA.	BUYUK-DERÉ.	JÉNI-MAHALÉ.	A. KAVAK.
		8 49	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛		⊛	⊛	⊛	⊛	
3 30		10 29	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛		⊛	⊛	—
9 45		4 14	---		⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—
10 45		5 44	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	—
11 15		6 14	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 40		6 29	—	⊛	⊛		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Côte d'Asie

VOYAGES DE MONTÉE

H. A LA TURQUE.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	SCUTARI.	KOUSGOUNDJUK.	BEYLERBEY.	TCHENGHEL-KIOY.	VANI-KIOY.	KANDILLI.	A. HISSAR.	KANDILI	TCHIBOUKLU.	PACHABARCÉ.	BEYCOS	THÉRAPIA.	BUYUK-DERÉ.	OBSERVATIONS.
5		9 59	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	Ce service aura lieu auss les vendredis.
10 30		5 29	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000. etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de daah Han à Galata.

H. KLARFELD.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RICKEHOFF.

Moumhané cité française N° 24 au 1er chambre n° 3

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 100.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur- Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mo et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 6 mai

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 3 mai 4 h. 45 m. soir.

Communication du Gouvernement

AU CORPS LÉGISLATIF.

Les puissances se réuniront en conférence à Londres le 7 mai.

Dans cette conférence, les difficultés relatives au Luxembourg seront résolues et la situation internationale du Duché sera réglée sur la base de neutralisation.

Les sentiments qui animent tous les gouvernements et les appréciations respectives échangées avant que la conférence fût fixée, donnent l'assurance que la solution sera conforme aux intérêts et à la dignité des puissances.

La transaction consolidera la paix.

Londres 3 mai 2 h. 10 m. soir.

Consol. turcs *Clôture* offre 29 1/8, demande 29 3/8

Londres. 4 avril 5 heures 30 m.

M. Disraëli a annoncé que le cabinet a accepté le vote d'hier de la chambre des communes relatif au bill de réforme.

New-York, 2 avril.

On annonce que les Juaristes se sont emparés de Quérétaro.

Paris, 4 mai 8 h. 30 m. soir.

Bertinatti ministre d'Italie à Washington, est nommé ministre d'Italie à Constantinople.

Sur l'initiative de l'Angleterre, il est probable que l'Italie et la Belgique seront admises à la Conférence de Londres.

Paris, 4 mai 8 h. 30 m. soir.
Cours du 4 mai.

Consol. turcs (clisse)	ouvert.	29 75
	clôture	29 90
Emprunt Ott. 1865..	ouvert.	225
	clôture	225
Rente Française 3 0/0	ouvert.	68 45
	clôture	68 40

Londres, 4 mai.

Consol. Turc. ouvert.. offre / demande

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le bruit du voyage à Paris du général Govone est entièrement controuvé. Le général se trouve actuellement à Turin auprès du roi d'Italie. (*Pays*).

Le prince Jean de Danemark, chargé de la régence de Grèce en l'absence du roi Georges I. son neveu, a prêté serment de fidélité à la constitution hellénique devant la Chambre des Députes d'Athènes, et le lendemain, 22 avril, Sa Majesté a quitté sa capitale, se rendant directement à Paris. (*Pays*).

On annonce comme décidé le mariage du roi des Hellènes avec la fille du grand-duc Constantin, frère de l'empereur de Russie. (*Pays*).

Une amnistie a été accordée aux simples soldats et aux caporaux compromis dans les révoltes de janvier et juin de l'année dernière.
Un délai de trente jours est fixé pour l'acceptation de cette mesure de clémence. (*Espanol.*)

Les journaux du grand-duché de Bade viennent d'être officiellement invités à ne publier d'autres rapports sur les mouvements de troupes que ceux qui seront mentionnés dans la *Gazette officielle*.

L'ordre vient d'être donné en Bavière de préparer les lettres de rappel des soldats en congé, des recrues et des hommes du contingent de la classe de 1866. La direction des hôpitaux et des ambulances a également reçu l'ordre de tout préparer comme s'il s'agissait sous peu d'entrer en campagne.

La *Gazette de Darmstadt* du 24 avril annonce officiellement que la convention militaire conclue avec la Prusse le 17 avril, vient d'être sanctionnée par le grand-duc.

L'attaché militaire prussien à Londres est rappelé et part aujourd'hui pour Berlin. On donne pour motif à son rappel que l'armée prussienne doit être mobilisée la semaine prochaine. (*Globe.*)

Le colonel de Chauvin, directeur général de la télégraphie en Prusse, vient de prendre des mesures pour que toute dépêche ayant un caractère politique, à destination autre que la Confédération du Nord, soit envoyée au bureau central à Berlin pour y être examinée.

Il se confirme que les garnisons d'Ulm et de Rastadt vont être augmentées et que les fortifications seront agrandies. Des négociations à ce sujet entre la Prusse et les Etats du Sud ont déjà abouti.

New-York, 24 avril (par le câble atlantique).—D'après des avis du Mexique, Porfirio Diaz aurait occupé Puebla. On ajoute qu'il aurait fait fusiller tous les officiers de la garnison. (*Havas.*)

Le gouvernement prussien déclare, par l'organe de ses journaux officieux, qu'il s'est abstenu et qu'il s'abstient encore de tous préparatifs militaires ; il le disait il y a huit jours et il le répète encore aujourd'hui. Voici comment s'exprime à ce sujet la *Correspondance provinciale* de Berlin :

Les communications relatives à des mesures militaires que le gouvernement prussien aurait prises à l'occasion de l'affaire du Luxembourg, sont, nous pouvons en donner l'assurance la plus positive, dénuées de tout fondement.

Malgré les nouvelles concernant des préparatifs militaires qui paraissent être effectués en France, le gouvernement prussien n'a pas jugé à propos de faire, de son côté, des démarches, qui seraient en contradiction avec l'espoir du maintien des relations pacifiques avec la France.

La Prusse a beau cacher son jeu, elle ne trompera ni la France ni l'Europe. On sait ce qu'elle veut et on sait aussi ce qu'elle fait. La vérité est qu'elle arme avec une activité fiévreuse, qu'elle entasse dans Mayence canons, fusils, munitions et approvisionnements de toute espèce ; qu'elle masse tout un corps d'armée sur la rive gauche du Rhin ; qu'elle a tout préparé pour agir avec énergie soit du côté du Slesvig, soit du côté de l'Autriche. (*Opinion nationale.*)

On lit dans l'*Italie* de Florence :

« Il n'y a plus, on peut le dire, en Italie, qu'une préoccupation à l'heure actuelle. Que ferons-nous si, comme tout le fait prévoir la guerre éclate entre la France et la Prusse ?

» On oublie toutes les autres questions en ce moment, même celles qui, d'ordinaire, passionnent le plus l'opinion publique. C'est à peine si l'on songe à Rome et au Pape, et si l'on s'inquiète de la situation des finances. C'est qu'en effet la guerre qui semble à la veille de commencer serait un évènement d'une telle importance, que tout le reste disparait, pour ainsi dire, ou du moins passe au second rang.

» Le président du conseil a déclaré que l'Italie n'avait point d'engagement, et il est certain que son attitude sera conforme à cette déclaration. L'Italie a fait et fera jusqu'à la dernière heure tous ses efforts pour empêcher la guerre. Du moment où la guerre aura éclaté, son rôle est de s'abstenir et d'attendre les évènements. L'opinion publique est d'accord avec le gouvernement en faveur de cette ligne de conduite. »

On lit dans le même journal :

« En Autriche, comme en Italie, l'opinion publique se demande quel sera le rôle du gouvernement dans les évènements qui se préparent. Sera-t-il neutre ? S'engagera-t-il dans la lutte? Et dans ce cas, de quel côté portera-il son drapeau ? Il y a beaucoup d'esprits qui inclinent vers la neutralité. C'est le mot du Gouvernement jusqu'ici, et ses organes le répètent sur divers tons. Mais dans les sphères du gouvernement, comme ailleurs on commence à reconnaître que la neutralité n'est guère possible. La neutralité étant écartée, il s'agit de savoir si l'on marchera avec la France ou avec la Prusse. Chacun a ses partisans. Seulement la plaie de Sadowa saigne encore, et l'Autriche a plus à craindre de l'ambition de la Prusse que de celle de la France. Il est donc assez vraisemblable, si l'Autriche se jette dans la mêlée, que les vainqueurs de Magenta et de Solferino se donneront la main. C'est ce qui semble résulter du moins du langage des correspondans de Vienne.

» Il résulte de renseignements auxquels nous avons toute confiance, que la guerre pourrait bien éclater dans le courant du mois de mai. Un revirement inattendu pourrait seul aujourd'hui arrêter le cours des évènements. »

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La brochure de M. G. professeur dans une Ecole Impériale sur l'Instruction publique en Turquie.

Nous venons de lire avec toute l'attention que comporte le sujet, la brochure sur l'Instruction publique de M. G. Nous tenons à en dire quelques mots ; aussi bien, cela nous permettra de laisser dormir la politique et de donner libre carrière à notre plume, sans crainte de heurter ni l'autorité, ni le culte, ni les gens en place, ni les corps en crédit, ni les jambes des danseuses, ni.... voir pour le reste le monologue de Figaro.

Le travail de M. le professeur G. est assis sur des bases solides ; il débute par des considérations philosophiques et historiques de l'ordre le plus élevé pour démontrer le rôle considérable attribué à l'instruction dans la mission des peuples. D'après M. G., l'instruction et l'éducation procèdent par une action simultanée et embrassent l'homme tout entier, c'est-à-dire sa personne physique, son développement moral et intellectuel. Sans l'éducation et l'instruction, l'homme se distingue à peine des autres êtres animés que la Providence a placés sur la terre pour subir sa loi. Sa perfectibilité, attribut essentiel de la nature humaine et principe des civilisations antérieures, est un encouragement continuel à l'étude de lui-même et des divers objets au milieu desquels il est appelé à vivre. Il doit l'utiliser, dans son propre intérêt et dans celui de la société.

Suivent quelques pages où la critique la plus fine s'allie à l'esprit d'observation le plus incisif pour passer en revue les différents établissements consacrés à l'instruction publique depuis les écoles primaires jusqu'aux écoles vouées par destination au haut enseignement.

Nous aimons à rencontrer les affirmations de M. le Professeur G. sur la mission de la Turquie qui devrait compter *réellement parmi les puissances de premier ordre.*

Les réflexions sur l'art militaire et sur les conditions exigibles d'un officier d'Etat-Major trahissent l'homme spécial.

M. G. a raison : d'un bon Etat-Major dépend souvent le succès, toujours la conservation et quelquefois le salut des armées. C'est à l'excellence de son corps d'Etat-Major que la Prusse est, en grande partie, redevable de ses succès foudroyants dans la campagne de Bohême. Cette concentration à heure fixe de corps d'armée aussi considérables, aussi difficiles à mouvoir par conséquent, ne peut être expliquée que par la connaissance approfondie des lieux, des chemins, des ressources, c'est-à-dire : de la géographie, de la topographie et de la statistique. La corélation la plus intime unit ces sciences aux combinaisons de la tactique et aux hautes spéculations de la stratégie.

Les observations relatives à l'abus de l'uniforme d'officier jusqu'à en affubler les bébés, à la confusion des marques distinctives qui permet aux médecins militaires de porter les insignes de colonels, sont inspirées à la source même de l'esprit militaire si dédaigneux de l'argent, si jaloux de ses prérogatives honorifiques.

Nous applaudissons à l'idée exprimée par M. le Professeur G. qui consiste à adopter une langue européenne comme moyen de faciliter l'instruction secondaire et pour servir de terrain neutre où les populations de l'Europe divisées par l'origine, la religion et la langue pourront se développer et se confondre dans des joûtes fraternelles. De la part d'un Anglais, la recommandation de la langue française ne saurait être suspecte ; outre que cette langue sert aux relations internationales et diplomatiques, elle fournit la clef de toutes les langues d'origine latine et permet mieux que ne sauraient le faire l'allemand ou l'anglais de remonter au latin même.

L'adoption d'une langue neutre pour les études secondaires tue l'argumentation de ceux qui prétendent que la langue turque est rebelle par les difficultés qu'elle présente aux sciences modernes et que par conséquent les Osmanlis sont condamnés à l'ignorance et à l'infériorité.

Instruction primaire obligatoire pour tous, indispensable pour obtenir l'entrée dans un collége universitaire, pour l'accession aux emplois; suppression de la rémunération accordée aux élèves sous le nom *d'aïlik* ; participation des familles aux dépenses d'instruction publique ; création de bourses de demi-bourses etc., pour les nécessiteux ; exclusion de la gratuité de tous les fils d'officiers et d'employés dont la solde est suffisamment élevée pour faire les frais d'éducation de leurs enfants ; création sur de nouvelles bases d'un conseil supérieur de l'instruction publique ; garanties exigées des professeurs, accordées aux services rendus ; telles sont les condictions fondamentales réclamées par M. G., pour un bon plan d'instruction.

Pour nous qui sommes avide de détails, nous aurions désiré, et c'est la seule critique que nous nous permettrons à l'égard de la brochure de M. le professeur G. — un échaffaudage complet d'instruction dressé *ex-professo* qui pût servir de point de départ à des travaux ultérieurs.

Quoiqu'il en soit, cette brochure est pleine de science, de sagesse et d'humour. Elle émane d'un homme à qui toutes les sphères de l'instruction sont familières, d'un esprit original, généralisateur et fécond : à ces divers titres, et, en raison de l'actualité du sujet, nous en recommandons la lecture à toutes les personnes qui s'intéressent au problème de l'avancement de la Turquie.

Nous terminons cette analyse incomplète en citant textuellement quelques passages empruntés à la conclussion de la brochure. Ce sera répondre en même temps à ceux qui voudraient faire croire à l'Europe que l'Osmanli est inférieur au Chrétien.

Il est plus rusé, (l'élément chrétien,) *plus astucieux, c'est possible ; mais plus intelligent.... non ; parce que l'intelligence n'est pas uniquement la rapide conception d'une idée, c'est en même temps la juste conception de cette idée : or, l'élément moral d'une idée échappe immanquablement à l'élément chrétien de ce pays.*

L'Osmanli a des vices, c'est encore vrai; mais ces vices, il a eu la sottise de les emprunter de l'élément chrétien.

Que l'éducation et l'instruction . . .

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XVI

Il reconnut que la victime avait reçu plusieurs blessures : la première d'une ouverture d'un centimètre et demi, répondant à l'articulation sterno-claviculaire gauche ; la seconde, du même diamètre. entre la quatrième côte droite. La distance d'une plaie à l'autre était de seize centimètres. Enfin, on remarquait à la partie moyenne du dos, entre la base de l'omoplate droite et la colonne vertébrale, une tumeur de trois centimètres de diamètre occasionnée par un projectile qui, après avoir traversé la poitrine, s'était logé entre le tissu cellulaire et la peau.

Voir le numéro du 4 mai.

De ces constatations, il résultait trois faits qui devaient singulièrement éclairer l'accusation : 1° le coup de fusil avait dû être tiré d'une certaine distance, puisqu'il existait deux blessures à seize centimètres l'une de l'autre, pour une seule détonation ; 2° ces blessures avaient été faites de bas en haut ; 3° la victime avait succombé à une double hémorrhagie interne et externe.

Cet examen dura toute la nuit.

Vers cinq heures du matin, seulement on terminait. À ce moment, la cuisine de la ferme et la salle à manger, étaient remplies par les personnes accourues à la nouvelle du crime, plusieurs parents de Pascoul, la plupart de ses voisins, enfin, Frédéric Borel, Moulinet et les gens de la ferme, ont fait cercle autour du juge de paix qui interrogeait les uns et les autres, essayant de réunir des renseignements propres à mettre la justice sur les traces du coupable.

C'est alors qu'apparut Furbice.

La veille, son crime accompli, il s'était élancé sur la route de Gordes, après avoir précipité son fusil dans le puits de la Bastide-Neuve. Au village, il s'était montré dans plusieurs maisons, s'était fait raser chez le barbier de Gordes et avait bu au cabaret avec plusieurs personnes. En un mot, jusqu'à dix heures, il avait fait tout ce qu'il fallait pour se préparer un alibi. Il était retourné ensuite chez lui passer la nuit, et le matin, après avoir inutilement frappé à la porte de la Valbray, il s'était rendu à la Bastide-Neuve.

— Quel malheur ai-je appris ? dit-il en entrant. Je le sais de tout à l'heure ; mais je n'en ai rien cru.

— Ce n'est pourtant que trop vrai, lui répondit brusquement Frédéric Borel.

Furbice garda le silence ; mais, au bout de quelques instants, il s'informa de Margaï et apprit quelle s'était enfermée dans sa chambre, se livrant à sa douleur, et renvoyant toutes les personnes qui s'offraient pour rester auprès d'elle.

Furbice monta à son tour, et put pénétrer auprès de sa maîtresse.

— Je te remercie d'être venu, lui dit-elle; j'avais besoin de te voir. J'ai passé une horrible nuit ; j'ai tremblé pour notre enfant. Mais il vit, et c'est pour lui qui je veux rester calme et éviter les émotions violentes.

Alors elle demanda à son amant des détails sur le crime de la nuit. Il les lui donna.

— Rien ne peut te faire soupçonner, dit Margaï. On accuse un autre que toi. Surtout, pas d'imprudence ; il y a va de ta vie !

— Sois tranquille, je suis sûr de moi, répondit-il.

Il se séparèrent, et Furbice redescendit dans la salle commune.

— Pauvre ami Pascoul ! s'écria-t-il devant tous les assistants. Quelle monstre a pu le haïr assez pour l'assassiner ? Son caractère doux et facile le faisait aimer et estimer de tous. Personne ne lui voulait du mal. Comment deviner le nom du misérable coquin qui a fait le coup ?

A ces mots, Frédéric Borel s'avança vers Furbice.

— N'en savez-vous rien ? lui dit-il à voix basse.

— Etes-vous fou, Borel, s'écria le maquignon, ou voulez-vous vous venger des démêlés que nous avons eus ensemble autrefois ? Fort heureusement, on m'a vu hier dans Gordes, à l'heure où le crime s'accomplissait ici et je n'ai rien à redouter.

— Et qui songe à vous accuser ! répliqua Frédéric, en lui tournant le dos.

— Je ferais mieux de m'en aller, se dit Furbice en s'avouant qu'il venait de commettre une première imprudence.

Il se dirigea vers la porte, mais il rencontra le brigadier de gendarmerie.

— Restez donc, monsieur Furbice, fit celui-ci, vous étiez l'ami du défunt. Vous pourrez peut-être donner des renseignements utiles au juge d'instruction qui va arriver.

Redoutant d'éveiller des soupçons s'il refusait de se rendre à l'invitation du brigadier, Furbice resta. Il prit place sur une chaise dans un coin, et on l'entendit se livrer à de longs regrets sur son ami Pascoul.

— Que je voudrais tenir celui qui l'a tué ! s'écriait-il de temps en temps.

A quelques pas de lui, Moulinet était assis, triste, pâle, ému. Ce sombre drame avait mis le deul dans son âme. Il ne pouvait plus éloigner de ses yeux l'image de Pascoul mourant et lui jetant à la face une accusation terrible.

Frédéric Borel, qui avait entendu cette accusation, y croyait-il ? En ferait-t-il part aux juges ?

Moulinet n'osait l'interroger à ce sujet.

Puis, au fond de cette terrible aventure, il voyait la douleur de Margaï, douleur qui lui brisait l'âme à lui-même. Il savait bien qu'elle n'aimait pas son mari comme on aime un amant, mais il lui croyait au cœur une affection sincère pour Pascoul.

En proie à des réflexions si cruelles, n'osant lever les yeux, humble et morne dans un coin, il pouvait passer pour le coupable.

Telle fut l'idée qui vint à Furbice ; il voulait aussitôt en tirer parti, et s'avançant vers le brigadier :

— Croyez-vous que le coupable soit ici ? lui demanda-t-il.

— Si je le savais, la besogne de l'instruction serait bien simplifiée. Mais, pour que le coupable osât demeurer ici, il lui faudrait un fier toupet.

— Et puis, reprit Furbice, il me semble qu'il se trahirait. Lorsqu'un homme a commis un crime, ça doit se voir sur sa figure.

— Pas toujours, répondit le brigadier. Il y a des gens qui ont une rude audace.

— Sans doute. Mais, enfin si vous aviez

. . . alors, il sera supérieur de beaucoup; à moins que l'élément chrétien ne se moralise aux mêmes sources . . . . . . , . . . il est plus apte à gouverner que le chrétien oriental ; mais il lui faut une instruction réelle, solide et étendue.

Nous sommes de cet avis; l'avenir de la Turquie est dans l'instruction publique. L'instruction publique est une arme à la disposition du gouvernement pour assurer les destinées ultérieures de l'Empire. Il y a long-temps qu'Aristote disait: Le moyen le plus efficace de tous pour conserver les Etats, c'est d'élever les citoyens dans l'esprit des gouvernements . . . . de les faconner et de les jeter pour ainsi dire dans le moule de la constitution. (Polit., L. V., ch. 8).

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Sa Majesté le Roi de Portugal a bien voulu nommer Commandeur de Son Ordre militaire La Conception, S. Exc. Salih Effendi, qui a présidé la Conférence Internationale sanitaire.

Commandeur de Son ordre du Christ, M. Vernoni, premier drogman de la Légation du Roi d'Italie à Constantinople.

Officier de Son Ordre La Conception, M. le Docteur Naranzi, membre de la Conférence sanitaire et un des secrétaires de cette Conférence.

On nous mande de Larissa, que deux français, dont l'un nommé Eimar et l'autre Girard, arrivés dernièrement à Athènes, sont partis, sur les instigations d'un comité de cette ville, pour la frontière, afin d'observer la conduite et le mouvement des insurgés. Ces messieurs qui étaient venus en Orient dans le but de se rendre en Crète, subirent une seconde déception sur les frontières de l'Empire, où, au lieu d'insurgés, ils ne trouvèrent que quelques bandes de brigands. Rebutés par ce spectacle, ils se préparaient, à la date du 26 mars, à quitter la Turquie pour rentrer dans leur pays.

La pièce suivante qui contient les impressions d'un de ces messieurs et que nous reproduisons textuellement, donnera une idée des cruelles déceptions auxquelles ils se sont exposés :

IMPRESSIONS D'UN VOLONTAIRE.

La campagne d'Italie venait de finir, Garibaldi était rentré à Capréra. Nous autres, Français, jeunes soldats de la liberté, pleins d'enthousiasme et plus encore d'illusions, jetions les yeux sur la terre hellénique, où la révolution commençait à agiter les esprits. Aussi est-ce le cœur tout palpitant de joie et d'espérance que nous répondons à l'appel des Crétois insurgés et que nous entrons dans Athènes.

Hélas! plus notre enthousiasme était grand plus nos illusions étaient belles, plus tristement nous devions être ramenés à la réalité. Nous pensions qu'un peuple, à l'aide duquel nous accourions si spontanément, saurait nous comprendre. Dans notre bonne foi et notre simplicité, nous nous refusions à croire ce qu'on nous disait des Grecs modernes; malgré tout, notre imagination parlait plus haut encore, et nous étions persuadés que c'était avec des Themistocle et des Léonidas que nous allions combattre et mourir ; le fameux « *Timeo Danaos et dona ferentes* » ne nous apparaissait plus que comme une boutade poëtique. Insensés, nous allions même jusqu'à condamner les ouvrages d'un de nos plus mordans critiques qui,pourtant, connaît bien et apprécie à sa juste valeur cette race dégénerée ; cette race qui vantant sans cesse sa splendeur passée, oublie que noblesse oblige, cette race égoïste et âpre au gain qui veut tout pour elle par cela seul qu'elle est incapable de conserver par elle-même ce qu'on lui a donné.

Ce peuple veut la guerre ; dans ce but il forme des commissions, remplit l'Europe et les feuilles publiques de ses appels, de ses discours ou plutôt de ses élucubrations ; il parle à qui veut l'entendre de ses droits, de ses vœux, de ses aspirations ; il est prêt, dit-il, à tous les sacrifices. Mais quand il s'agit d'effectuer toutes ces belles promesses la scène change ; il oublie les vertus de ses ancêtres pour ne plus se souvenir que de ses défauts passés,auxquels s'ajoutent graduellement tous les vices dont il s'est gangrené depuis plus de mille ans. Les commissions dont les caisses regorgent des souscriptions et des offrandes des nations voisines, spéculent sur la vie humaine et marchandent la mort. Si, dans leur générosité, elles allouent 40 fr. à chaque volontaire, elles ont soin de lui en retenir 30 pour frais d'équipement... 10 drachmes !!! Belle entrée en campagne !... mais en revanche que de magnifiques espérances ! Avant le départ, il faut vivre,la commission a bien d'autres choses à s'occuper que de savoir si ces hommes ont le nécessaire ! Des soins plus importants l'absorbent tout entière. Ne faut-il pas qu'elle s'enquière du marchand qui lui fournira l'équipement au meilleur marché, pour le revendre ensuite avec bénéfice au volontaire ? Ne doit-on pas, en effet, mettre toujours en pratique le précepte « charité bien ordonnée commence par soi-même.» Les Grecs sont trop bons chrétiens pour ne pas observer l'Evangile.

Si ceux qui sont à la tête du mouvement suivent de pareils principes, comment voulez vous qu'ils mènent à bien leur entreprise ? En vain, ils vous diront, avec leurs paroles mielleuses, que tout est parfaitement organisé ; qu'il n'y a qu'à marcher pour réussir. La vérité se fera toujours jour, elle vous choquera, messieurs les Hellènes. Tant mieux, c'est son privilège de blesser les gens ; la preuve qu'elle commence à luire pour tous est dans le peu d'assentiment que vous avez trouvé chez les grandes puissances, vos véritables amies. L'Europe connait en effet le sort qui attend vos malheureuses dupes ; sans vivres, sans armes, sans munitions, exposées presque nues à toutes les intempéries d'un climat inhospitalier, elles n'ont de refuge que dans la mort. C'est par humanité et non par politique que les navires étrangers ont transporté en Grèce des milliers de malheureux. Vos acclamations, vos manifestations si bruyantes deviennent inutiles et ne changeront rien à l'ordre de choses actuel. Aussi ne pouvant compter sur aucun secours, vous ne reculez devant rien, pour l'accomplissement de vos fallacieux projets. Qui, en effet, combat avec vous ? Quels sont vos auxiliaires ? Quelques misérables bandits, gens sans aveux, qui n'ayant rien à perdre ont tout à gagner au milieu des agitations populaires. N'avez vous pas ouvert vos prisons pour en déverser la lie et l'écume sur cette pauvre île de Crète qui n'en peut mais ? N'avez-vous pas offert amnistie complète à ce fameux brigand plus roi dans ses montagnes que votre monarque dans son palais d'Athènes ! Sauf quelques jeunes gens de bonne famille, réduits, comme nous, par le mot magique de liberté, sauf une ou deux expéditions composées de Garibaldiens, le reste de vos satellites sont plus dignes de la potence que de tout autre chose ; ils salissent le drapeau de l'indépendance en le déshonorant. Les Candiotes eux-mêmes rougissent de ce ramassis de bandits que vous leur expédiez avec tant de fracas et de complaisance. Ont-ils repondus en masse à votre appel? Les a-t-on vus se joindre à vous? Vos marches ont-elles toujours été triomphales ? Non, rien de tout cela n'existe. Bien mieux. Vous voulez fomenter des troubles et vous ne vous accordez pas vous mêmes ; vos chefs, Coronéos, Zimbracaki, etc., agissent separément sans entente, sans union. Les villages où vous passez restent froids, et les populations qui ne vous ont point appelées comme champions sont tout étonnées de vos paroles, faits et actes ; c'est avec stupeur qu'au lieu d'un, elles comptent deux ennemis ; encore ne connaissent-elles pas le plus dangereux.

Voilà en peu de mots à quoi se réduit ce terrible soulèvement. Il était impossible pour nous, pour notre honneur et pour notre dignité de Français, d'entrer dans de semblables intrigues et de pactiser avec de pareils gens. Après de vives altercations avec le colonel Yiemsarli, nous quittons Syra où notre vie était en danger ; furieuse, il n'est sortes de calomnies que la population et la malveillance publique n'aient répandu sur notre compte ; mais tant d'ignominies n'atteignent pas la hauteur de nos mépris et de nos dédains. Les gens sensés le comprirent, et sitôt de retour à Athènes l'on nous fit des propositions pour un mouvement révolutionnaire en Epire et en Thessalie. Défenseurs d'une idée, nous oublions nos griefs personnels et acceptons. Mais instruits par l'expérience des faits passés, nous voulons voir par nous mêmes, les lieux et les choses avant de ne rien entreprendre. Après avoir séjourné une dizaine de jours à Chalcis, où, pour être justes, nous avons été bien vus et bien reçus, nous nous dirigeons sur Lamia. C'est là que l'on nous fit part des magnifiques projets de la commission. Suivant elle, toutes les populations sont dans un état de surexcitation impossible à décrire. Sitôt la fonte des neiges, elles se soulèveront en masse ; tout est prêt pour agir, et le monastère de Spiléus est désigné comme siége du gouvernement provisoire. De plus, quatre chefs connus et aimés, la terreur des Turcs, sont dans les villages frontières avec de nombreux adhérents. Encore un mois, et ces provinces sont à jamais perdues pour le Sultan. Connaissant les Grecs plutôt comme grands parleurs que comme hommes d'action, nous partons pour ces frontières, seuls et à pied, la bourse plus que légère, mais comptant sur le bon cœur de ces fiers et hardis montagnards qu'on nous avait dépeints sous de si bribllantes couleurs.

Hélas ! là encore nous devions être cruellement déçus dans nos espérances ; là où nous trouvions compter avec la sympathie générale, nous n'avons rencontré que des misères et des vicissitudes. Le montagnard grec est avant tout de son pays ; il rend mais ne donne pas l'hospitalité. Jugez de notre triste position au milieu de ces montagnes abruptes et de ces sauvages populations, plus occupées de leurs travaux que de révolution ; faim, froid, fatigues, nous avons tout éprouvé. De sentiments patriotiques, de grandes pensées, de belles idées, nous n'avons rien rencontré, si ce n'est un affreux égoïsme, une insatiable cupidité, et un amour effréné pour tout ce qui est argent. Ces chefs si vantés n'étaient que d'infâmes bandits, vivant de pillages et de rapines, suivis seulement par quelques brigands de leur espèce et laissant partout pour marques de leur passage, la ruine et la désolation. Grecs et Musulmans leur étaient indifférents. Il mettaient à sac et à rançon les uns comme les autres.

Voilà à quoi se réduisent toutes les belles promesses du Comité. Le mensonge partout et toujours le mensonge. Que faire en pareille occurence? Retourner chez des gens qui s'étaient joués de nous d'une façon si indigne et si méprisable, était chose impossible. La frontière se trouvait à deux pas, notre parti fut vite pris. Jugeant avec la raison et non avec le cœur, trois heures après nous étions en Turquie, chez ces barbares, ces infidèles, cette race de parias au dire des Hellènes si policés. Eh bien ! ces gens sans foi, sans honneur, ont été pour nous d'une douceur, d'une politesse et d'une humanité parfaites. Ceux-là mêmes qui devaient promener nos têtes au haut d'une pique,si jamais nous tombions entre leurs mains, nous ont prouvé que si la bonne foi et la justice étaient bannies de la Grèce, elles s'étaient refugiées chez eux. Conduit devant plusieurs pachas, avant d'arriver au maréchal et au gouverneur-général, nous avons partout trouvé un accueil des plus flatteurs et des plus sympathiques. Malgré les précautions dictées par la prudence, nous avions méconnu les fils de Mahomet ; aussi nos ennemis d'hier sont-ils aujourd'hui nos plus sincères amis; ils nous l'ont prouvé: reste à nous de leur montrer qu'ils n'ont pas eu affaire à des ingrats, la reconnaissance n'est à charge qu'aux âmes viles et basses. Que tous ceux donc qui nous ont connus durant notre voyage à Larissa reçoivent ici, nos publics et chalenreux remercîments.

Que si maintenant on nous demande une conclusion à tout ceci, nous répondrons qu'il ne faut jamais juger des gens et d'une nation avec une opinion préconçue; on s'expose, et nous en sommes la preuve, à tomber dans les plus fatales erreurs. A vrai dire, pour nous autres français, la querelle grecque et ottomane pouvait être indifférente. Pourquoi secourir ceux-ci plutôt que ceux-là ? Pourquoi nous faire des ennemis inutiles ? Remercions donc les circonstances de ce qu'elles nous ont fait distinguer l'erreur de la vérité. Nous avons senti que les grecs n'étaient pas encore mûrs pour la liberté ; que par leurs bassesses et leurs intrigues ils s'en etaient rendus indignes ; on ne trafique pas avec l'honneur, et d'une chose glorieuse on ne fait pas une affaire mercantile et de spéculation. Ce que nous réclamons est notre bien, l'héritage de nos pères, nous diront-ils, et c'est injustement que la Turquie détient notre patrimoine. A cela nous leur répondrons: la Pologne n'est-elle pas à la Russie?La Hongrie n'appartient-elle pas à l'Autriche ? L'Angleterre ne domine-t elle pas dans les Indes ? Pourquoi seriez-vous privilégiés? Laissez faire le temps. Le progrès et la civilisation, en identifiant tous les intérêts, satisfairont en même temps les aspirations de tous en général et de chacun en particulier. La guerre n'est plus de notre siècle. Pour qu'elle soit légitime, il faut qu'elle soit juste et basée sur des mobiles généreux ; or, vous n'êtes ni braves ni vertueux; car, sous prétexte de liberté, il s'agit bien plus pour vous d'une guerre de religion que d'une guerre nationale.

A ce que vous appelez la barbarie turque vous ne tarderiez pas à substituer le despotisme et l'intolérance grecque, jusqu'à ce que vous trouviez enfin le knout russe auquel, en cas de succès de vos menées perfides, vous seriez infailliblement prédestinés.

(Signé) : JOANNY GIRAUD,
de Mâcon (France), Saône et Loire.
Larisse, le 2 mars, 1867.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Gallipoli le 1er mai.

Pendant la nuit du lundi de Pâques, des voleurs se sont introduits dans le magasin en pierre de M. Nicolas Ouzounapoulo, et après avoir renversé le coffre-fort l'ont brisé et se sont emparés de tout l'argent qu'il contenait. Heureusement la veille M. Ouzounopoulo avait retiré une forte somme de son magasin et l'avait fait porter chez lui.

Le lendemain matin notre gouverneur Hassan Taxim pacha averti du vol se rendit avec son yus-bachi sur les lieux du délit qu'il constata et quelques heures après deux italiens soupçonnés étaient arrêtés ; dans la perquisition faite chez l'un d'eux on a trouvé enterré dans du fumier, des sacs d'argent, des outils de serrurie, et une trentaine de fausses clefs.

La justice continue ses perquisitions. Quand un pays a le bonheur d'avoir un gouverneur actif,sévère et capable comme notre pacha, les malfaiteurs n'ont pas beau jeu. Il faut louer aussi notre yus-bachi Hussein agha pour le zèle et le dévouement qu'il met dans ses fonctions.

Médailles du dernier Constantin et médaille d'OR UNIQUE de l'Empereur Perseemius Niger.

Deux systèmes se disputent le monde : l'un, celui de la stabilité et de l'autorité de ce qui est établi ; l'autre celui du mouvement et de la transformation. L'un et l'autre ont leur raison d'être. Partout où il s'agit de l'exécution, c'est-à-dire, dans le gouvernement et dans l'administration, dans le culte et dans l'école, dans les tribunaux et dans l'armée la première seule sauve du chaos et de l'anarchie ; mais quand il s'agit du progrès et des études, la stabilité et l'autorité sont comme une tête de Méduse qui pétrifie, et elles empêchent. L'homme le plus instruit apprendra encore jusqu'au tombeau, et les sciences surtout suivront leur vocation de progresser jusqu'à la fin du monde; tout ce qui a été trouvé, n'est qu'un degré qui sert pour monter à un autre degré plus haut. Le jour où l'on établirait le contraire, serait non seulement un arrêt, mais le contraire du progrès, la marche serait descendante et ce serait le retour à l'ignorance.

Par bonheur la nature travaille, sans attendre la décision des naturaliste, la langue sans les grammairiens, l'histoire sans les historiens, et le ciel sans les astronomes.

Chose curieuse ! La numismatique des empereurs Romains est aussi un terrain que deux systèmes se disputent ; l'un qui devrait être le plus vieux, est le plus nouveau, c'est celui recommandé surtout par M. Cohen et suivi par lui dans son précieux ouvrage sur les monuaies, impériales Romaines ; il classe les médailles d'un empereur d'après l'ordre alphabétique des légendes du revers sans faire attention que c'est s'attacher au hasard, la légende du revers n'étant que la continuation de celle du côté droi; l'autre est celui d'Eckhel qui les classe chronologiquement. La première est recommandable pour un marchand de médailles, qui doit pouvoir vite classer et trouver une médaille, l'autre est plus avantageuse pour l'histoire et la science : car abandonner la chronologie c'est arracher les yeux à l'histoire. M. Cohen lui-même n'a pas pu échapper à la tête de Méduse qu'il a favorisée : car, quand il cherche à expliquer et à donner quelque part une date à une monnaie, ses talens indubitables sont comme paralysés ; je cite un exemple. Il y a un coin de deux fils de Constantin, de Constant I et de Constance II (dans Cohen, Nr 160 du premier, et N. 272 du second) ; ce sont deux victoires marchant de face l'une et l'autre et tenant chacune une couronne et une palme ; avec la légende : VICTORIAE. DD. AVGG. Q. NN.—M. Cohen y ajoute la Remarque suivante : « Ni Banduri ni Eckhel n'ont » donné l'explication de cette légende » qu'on retrouvera plus tard à Constance » II. Il est probable qu'elle doit se lire : *Victoriæ dominorum Augustorum* » *quinque nostrorum.* (Ces cinq princes » Augustes ou Césars, seraient Constantin II, Constance, Constant, Dalmace et Hanibalieu, et toutes les médailles, où se trouve cette légende auraient été frappées un peu avant la fin » de l'an 1090 de J. Ch. 337) entre la » mort de Constantin et l'assassinat de » Delmace et d'Hannibalien. » Eh bien, quant à moi, qui cherche et qui m'exerce à classer chronologiquement les médailles, j'ai trouvé que ces médailles sont faites en mémoire de la bataille d'Aquilée en 340, où Constantin II fut vaincu par ses deux frères Constant et Constance II, et les deux vainqueurs sont représentés par les deux DD, par les deux GG et par les deux NN et le Q est un QVE, de sorte qu'il faut lire ; *Victoriæ duorum, dominorum augustorum QUE nostrorum.* Voilà pourqnoi ce type avec cette légende ne peut se rencontrer que pour ces *deux* fils de Constantin.

Dans les domaines de l'histoire il faut donc qu'il vous soit permis de renverser une opinion ou une thèse établies, quand des études sérieuses vous en font découvrir la fausseté. Que dis-je ? C'est un devoir que vous accomplissez,

C'est comme tel que je voudrais, qu'on accueillît mon article publié dans les journaux, écrit comme éssai de démontrer que l'on a eu tort d'établir que le dernier Constantin n'a voulu ni être couronné, ni être nommé empereur et qu'il n'a pas frappé de monnaies.

J'ai prouvé par le témoignege de Phrantzès qu'il a été couronné et reconnu comme empereur ; j'ai démontré que l'atélier monétaire grec a frappé une dernière monnaie grecque sous Mohamet II le conquérant,après la prise de la ville, qu'il ne peut donc avoir chômé pendant près de 5 années du régne de Constantin XIV pour frapper cette dernière monnaie au règne de Mohamet II.

Aujourd'hui j'ai découvert la preuve directe de mon opinion dans un passage de Phrantzes qui m'avait échappé,

C'est pag. 256, qu'il dit, que pendant le siège, la monnaie venant à manquer

---

à chercher le coupable, vous commencericz par exeminer les visages, et faire parler les gens.

— Cela est vrai.

— Et tenez, Moulinet, par exemple, que voilà dans un coin, ne vous inspirerait-il pas des soupçons ?

— Ma foi, il n'a pas l'air bien rassuré.

Comme le brigardier disait ces mots, il y eut dans la cour de la ferme un grand mouvement et quatre personnages vêtus de noir entrèrent, accompagnés d'un lieutenant de gendarmerie. C'étaient le juge d'instruction et le procureur impérial du tribunal d'Apt, un médecin assermenté, commis aux constations médico-légales et un commis-greffier chargé de recueillir les dépositions.

Il était environ neuf heures du matin.

Le premier soin des magistrats fut d'examiner le cadavre, d'écouter le rapport des médecins, de prendre divers renseignements sommaires, et de visiter avec attention les lieux où le crime avait été commis

A peu près édifiés sur tous ces points, ils allaient rentrer dans la grande salle de la ferme et procéder avec ordre à différents interrogatoires, lorsque le brigadier de gendarmerie crut devoir leur communiquer les soupçons que, grâce aux suggestions de Furbice, lui inspirait Moulinet.

— Quelle est la profession de cet homme ? demanda le juge d'instruction.

— Il est valet dans la ferme, répondit le brigadier.

— Quelle cause aurait armé son bras, selon vous ?

— Je l'ignore absolument. Mais depuis que je suis arrivé ici, je l'ai vu constamment pâle, tremblant, embarrassé comme s'il avait un crime sur la conscience et s'il redoutait d'être découvert.

— Nous allons l'interroger.

Un ordre fut donné et le brigadier introduisit Moulinet que ses jambes ne portaient plus.

— Rassurez-vous, lui dit le juge d'instruction, et tâchez de répondre clairement à mes questions.

Moulinet balbutia quelques paroles qui ressemblaient à une protestation d'innocence.

Le juge feignit de ne pas entendre et reprit :

— Connaissez-vons quelque chose de nature à nous éclairer sur le crime commis dans cette ferme ?

— Rien, monsieur, dit Moulinet en reprenant un peu d'assurance. J'avais soupé à la table commune, et je ne l'ai quittée qu'à neuf heures. Le maître est sorti pour respirer l'air de la nuit, en marchant dans la cour. Je suis sorti en même temps que lui pour aller donner à manger aux chevaux. Je venais d'entrer dans l'écurie, lorsqu'une détonation et un cri se sont fait entendre. Je me suis éloncé au dehors, et j'ai trouvé mon malheureux maître étendu par terre, sans mouvement. Je n'ai vu que lui, et rien n'a pu m'indiquer de quel côté était parti le coup,

— Nous le savons maintenant, répodit le juge d'instruction : puis il ajouta : Ainsi, au moment où le coup de fusil a été tiré, tandis que ce crime se commettait, vous n'étiez plus dans la salle commune ?

— Non, munsieur.

— Et vous prétendez que vous veniez d'entrer dans l'écurie.

— C'est la vérité, la vértté pure.

— Quelqu'un vous accompagnait-il ?

— Non monsieur, j'étais seul.

— C'est fâcheux pour vous, répondit gravement le juge d'instruction.

En même temps, il se retourna vers le procureur impérial et le juge de paix et leur dit à voix basse quelques mots.

La vue des magistrats discutant entre eux à son sujet terrifia Moulinet, qui entendait toujours résonner à ses oreilles la terrible accusation de Pascoul mourant. Il perdit complétement la tête et, fondant en larmes il tomba à genoux, au milieu de la salle.

— Je suis innocent, messieurs, s'écria-t-il, je suis innoncent, je vous le jure !

Mais les magistrats causaient toujours entre eux.

— Monsieur, dit enfin le juge d'instruction au lieutenant de gendarmérie, je vous confie cet homme. Il n'est pas en état d'arrestation, mais il importe qu'il soit gardé à notre disposition.

— Je suis innocent, répéta le malheureux Moulinet.

— Eh bien, ne vous tou rmentez pas alors, dit l'officier, en le reconduisant dans une chambre voisine. Si vous êtes innocent, on vous laissera tranquille.

— Il n'est pas prouvé que cet homme soit coupable, fit observer le procureur impérial. Il faudrait savoir s'il avait quelque intérêt à tuer Pascoul.

— C'est ce que nous apprendrons en interrogeant les gens de la ferme, répondit le juge d'instruction.

On fit comparaitre Frédéric Borel, dont la figure intelligente et les bonnes manières avaient attiré l'attention des magistrats,

— Etes-vous le parent de la victime ? lui demanda-t-on d'abord.

— Son cousin, monsieur le juge, répondit Frédéric d'une voix assurée.

Alors, pouvez-vous nous renseigner sur les rapports qui existaient entre le malheureux Pascoul et un valet du nom de Moulinet ?

— Ces rapports étaient excellents. Moulinet est le plus vieux serviteur de la famille. Sa vie entière s'est écoulée ici.

— Au moment où le crime a été accompli, est-il vrai qu'il n'était plus à table ?

— Cela est vrai. Mais il était dans l'écurie, Lorsque j'ai entendu la détonation, je suis sorti, et, avant d'avoir aperçu mon pauvre cousin baigné dans son sang, j'ai vu Moulinet qui s'élençait hors de l'écurie une lanterne à main. Or, il vous a été prouvé, messieurs, que l'assassin était posté sur la route, derrière le portail, et que c'est de là qu'il a tiré.

Cette réponse impressionna les magistrats.

— Pour détourner les soupçons, dit cependant l'un d'eux, Moulinet aurait pu tirer le coup de fusil de desaus la route, et se précipiter ensuite vers l'écurie, d'où il serait sorti, lorsqu'il vous a vu porter secours à son maître.

— Cela n'est pas possible, reprit vivement Borel. Entre le moment où Pascoul est sorti et celui où la détonation s'est fait entendre, il s'est à peine écoulé trois minutes. Moulinet est sorti en même temps que mon cousin, mais il n'avait pas de fusil. Il aurait donc été obligé d'aller chercher son arme dans l'écurie, le seul endroit où il aurait pu la cacher ; de revenir derrière le portail, de commettre le crime et de retourner ensuite précipitamment dans cette même écurie. Tout cela, en trois minutes, me paraît impossible. C'est, du reste, une expérience à faire.

(Sera continué demain.)

dans le palais pour payer les soldats qui défendaient la ville, l'empereur fit enlever aux églises les vases saints *et en fit frapper de la monnaie*. Voici les mots de Phrantzes.: Ἐπειδὴ δὲ καὶ χρημάτων ἐσπάνιζεν τὰ βασίλεια διὰ τὸν μισθὸν τῶν στρατιωτῶν, προσέταξεν ὁ βασιλεὺς λαβεῖν τὰ τῶν ἐκκλησιῶν σκεύη ἅγια καὶ ἀφιερωμένα τῷ θεῷ, καὶ χρήματα ἐποίησαν καὶ νῦν τις ἐγκαλέσῃ ἡμᾶς ὡς ἱεροσύλους. Ἔλεγε ὁ μακαρίτης βασιλεύς· ἐὰν ὁ θεὸς τὴν πόλιν λυτρώσηται, τετραπλοῦν ἀποδώσω τῷ κυρίῳ μου. »

Dans ce passage, il n'est pas expressément mention *d'or* et *d'argent* ; mais il est plus que probable que ces vases étaient d'or et d'argent. Il a donc été frappé sous Constantin des monnaies non seulement en *cuivre*, mais *en or* et *en argent* ; et les numismates auront à espérer que de telles monnaies se trouveront.

Mais, me dira-t-on, pourquoi n'en a-vons-nous pas ?

A quoi je répondrai, qu'il se peut que nous en avons, sans que nous ayons jusqu'ici reconnu qu'elles sont de lui, ou que son successeur peut les avoir supprimées, démonétisées, ou changées en monnaies à son coin.

Dans le dernier cas, l'on comprendrait leur extrême rareté; mais on n'aurait pas à renoncer à l'espoir d'en trouver une que le hasard aurait conservée, s'étant perdue durant son règne même, ou avant que Mahomet II les supprimât.

Peut-être faut-il adopter la dernière opinion pour l'or et pour l'argent, d'autant que la même hypothèse expliquerait aussi la rareté ou l'absence complète des médailles de certains personnages, comme Sulpitia Memmia, les médailles d'empereurs Latins à Constantinople en or et en argent. Mais pour le cuivre j'aime mieux m'arrêter à la première hypothèse, et seulement dans le cas, où tous les efforts des numismates n'aboutiraient à aucun résultat, j'adopterais aussi pour le cuivre la seconde comme la seule probable.

J'ai donc commencé à signaler pour ce dernier métal une espèce de monnaie qui se promènent dans les médailles des numismates byzantins. Ce sont celles avec un prince assis sur le trône. J'ai prouvé que ce type, cessant avec Léon et Alexandre en 866, n'a été repris qu'à l'époque de la restauration paléologine. J'en possède maintenant une telle avec la légende de Michael (viii), et une autre avec celle d'Andronic (iv) ; d'autres encore ont le nom du prince fruste ; nous attendons de nouveaux exemplaires.

Aujourd'hui nous nous permettons encore de porter l'attention des numismates sur un autre type en cuivre, vague aussi, puisqu'on ne sait le classer. Ces monnaies sont d'un cuivre assez gros et plat de 25—27 millimètres de largeur. Des deux côtés il y a un double cercle de grénétis assez espacé l'un de l'autre pour avoir entre eux un troisième cercle de grosses boules; au lieu du prince et de sa légende, il y a d'un côté le buste de la *Vierge des* Blachernes, aux mains levées avec MP ΘΥ ; de l'autre IC XC avec le buste de Christ. Notez. que j'en ai entre-autres deux exemplaires, *surfrappés* sur des monnaies dites des empereurs Latins. Elles seraient donc certainement Paléologines ; mais ce qui est surtout curieux, c'est que ces médailles là se trouvent ordinairement dans les couches de terrains les plus élevées Ces jours-ci, où l'on jeta les fondements d'une maison dans notre jardin, les ouvriers en ont découvertes d'eux, mêlées avec des monnaies turques. Ceci semble parler en faveur d'une attribution de cette médaille à un des derniers princes grecs. Notons encore que ces doubles cercles *espacés* ne commencent que sous Andronic II et ne dominent que depuis Manuël II, et que les lettres qui remplissent alors cet espace ne sont remplacées par un cercle de grosses boules que sur un *seul* exemplaire de *Jean VIII*, le prédécesseur du dernier Constantin.

(*A suivre*).

VARIÉTÉS.

Il est question de mettre à profit l'Exposition universelle de 1867, pour l'ouverture d'un congrès, qui serait destiné à provoquer l'adoption et la propagation d'un système uniforme de poids et mesures. Par un arrêté du 16 juin 1866, M. Rouher a appelé l'attention sur les moyens les plus efficaces d'utiliser l'Exposition universelle dans ce but civilisateur et pacifique. M. Tarnier a été frappé de la grandeur de ce projet, et il a voulu montrer tous les avantages qu'il présenterait pour le commerce et les relations sociales. Mieux que personne, M. Tarnier avait autorité pour être écouté dans cette circonstance.

M. Tarnier a exposé récemment, dans deux conférences, l'une à l'*Asile impérial des convalescents de Vincennes*, l'autre à l'*Association polytechnique*. les avantages que présenterait l'adoptiou générale, chez les peuples européens, du système métrique. La conférence faite à l'*Association polytechnique* vient d'être publiée. Elle renferme un tableau historique très intéressant de l'origine et de la fondation du système métrique décimal, ainsi que la démonstration des avantages de ce système ; et elle fait entrevoir les conséquences probables de son adoption universelle. Comme un tel sujet, qui touche aux questions les plus importantes du commerce, de la science, de l'industrie et des relations sociales, intéresse tous nos lecteurs, nous allons nous attacher à suivre sommairement M. Tarnier dans l'exposé des différents points qui viennent d'être indiqués.

M. Tarnier commence par rappeler l'origine, d'ailleurs assez connue, du système métrique. Personne n'ignore que l'honneur de cette admirable création revient à la République française. A la fin du siècle dernier la prodigieuse variété des mesures en usage sur les différents points du territoire jetait dans le commerce les plus profondes perturbations, et ouvraient une incéssante carrière à la mauvaise foi et à la fraude. Les poids et mesures changeaient, non seulement d'une province à l'autre, mais d'un village voisin, et l'on ne peut se faire une idée de l'inextricable confusion qui régnait dans les relations commerciales par suite de la prodigieuse diversité des mesures locales. M. Tarnier parle de communes de 500 âmes seulement, dans lesquelles il existait jusqu'à 5 *arpens* différents. L'*aune*, qui était en si grand usage pour l'achat des tissus, était tellement variable qu'un dicton populaire en faisait un symbole de fraude : dans le nord de la France seulement, on comptait 18 *mines* différentes. Quant aux mesures de superficie, elles étaient plus nombreuses encore : il y avait en France 373 manières de mesurer les terres.

L'*arpent*, la *perche*, la *sétérée*, etc., ne représentaient pas seulement des unités de mesure; souvent ces unités elles-mêmes n'étaient point comparables entre elles, et l'*arpent* ou la sétérée d'un village était trois ou quatre fois plus petit ou plus grand que celui d'un village voisin. La *sétérée*, encore très en usage dans le Bas-Languedoc, change de valeur de commune à commune. Celle de Montpellier n'est pas celle de Lunel ; celle de Lunel n'est pas celle de Narbonne, etc. On comprend les difficultés qui devaient surgir à chaque instant entre marchands et acheteurs, les confusions inévitables qui venaient déranger tous les calculs, et devenaient une source d'embarras ou de procès.

Le mal, à force d'empirer, exigeait un remède prompt et énergique. C'est en 1790 que le gouvernement, sur les réclamations des assemblées de baillage, décida d'aborder résolûment ce problème. Il confia à une commission de l'Académie des sciences le soin de créer un système uniforme et universel de poids et mesures.

Il ne fallut pas moins de neuf années de travaux pour arriver à établir sur des bases inébranlables un système qui pût être rendu obligatoire par la loi. Comme cette vaste entreprise nécessitait le concours d'un grand nombre de savants, la *Commission des poids et mesures*, qui fut instituée par le gouvernement républicain, réunissait les noms les plus illustres de la science de ce temps. Voici la liste des membres de cette comission :

Bartholet, Borda, Brisson, Camus, Condorcet, Coulomb, Darcet, Delambre, Fortin, Gassan-Coulon, Haüy, Lagrange, Laplace, Lavoisier, Lefèvre-Gineau, Legendre, Lenoir, Méchain, le général Meunier, Monge, Mongez, Prony, Tillet, Vandermonde.

Mais il fallait également invoquer le secours des savants étrangers.

Voici leurs noms ;

Aenœ, Balbe, Bugge, Ciscar, Fabroni, Franchini, Mascheroni, Maltedo, Pedrayes, Trallès, Van Winden, Vassali.

Les commissaires français et les commissaires étrangers, réunis à Paris, dans une série de séances, qui occupèrent plusieurs années, se livrèrent en commun aux études théoriques et aux déterminations expérimentales que nécessitaient les recherches d'un système uniforme de poids et mesures. Mais ceux qui consacrèrent le plus particulièrement aux grandes mesures geodésiques et aux expériences de physique qui devaient faire les bases de ce système. furent Delambre, Méchain et Lefèvre-Ginau. L'histoire du système métrique se trouve, en grande partie, dans le récit de leurs travaux. Ces travaux furent vérifiés et complétés par les savans français et étrangers dont nous avons cité les noms, et qui firent partie des commissions successivement organisées par les assemblées nationales, constituante et législative, et enfin par la Convention nationale.

On avait arrêté en principe de prendre pour unité de mesure de longueur une grandeur qui fut invariable, parce qu'elle aurait été fournie par la nature même. On convint ensuite de prendre pour cette longueur une partie de la circonférence de notre globe. Cela ne conduisait à rien moins qu'à mesurer de nouveau les dimensions de la terre. Le gouvernement républicain ne recule pas devant les difficultés d'une telle entreprise. Cette mesure avait été prise par Picard, un siècle auparavant, sur un arc du méridien, dans le nord de la France ; mais il importait de procéder à une estimation nouvelle. Il fut décidé que la mesure ait, pour en conclure, la longueur du méridien total de notre globe, l'arc du méridien qui va de Barcelone à Dunqerque. Cette distance embrassait environ dix degrés, étendue plus grande qu'aucune de celles qu'on avait déterminées jusque-là.

L'exécution de ce travail colossal fut confiée à Delambre et à Méchain. Dans les circontances ordinaires, cette opération eût été longue, pénible et difficile, mais elle devait rencontrer des embaraas et des obstacles de toute espèce en 1792, à une époque où la France, attaquée au dehors, déchirée au dedans, traversait une des crises les plus terribles de son histoire.

On ne saurait trop admirer la prudence avec laquelle Delambre et Méchain surent prévenir ou détourner les dangers qui les menaçaient, le courage avec le quel ils supportèrent les préoccupations morales, les fatigues et même la privation des choses les plus nécessaires à la vie. Il leur arriva quelquefois de manquer d'argent et de pain, alors qu'ils opéraient au milieu de populations inquiètes et défiantes, ou dans les régions les plus désertes de nos montagnes.

Méchain surtout eut beaucoup à souffrir. A peine en route, il fut arrêté à Essonne, parce que ses instruments paraissaient suspects à des populations ombrageuses. En Espagne, ce fut pis encore, car sa vie fut en danger. Lorsque les habitants l'aperçurent, plantant sur le terrain ses jalons, surmontés de petits drapeaux, ils le prirent pour un espion qui venait lever la carte de leurs pays. On l'arrêta, et ce ne fut pas sans difficultés qu'il sortit des mains des Espagnols.

Delambre, de son côté, avait eu à triompher de bien des difficultés dans l'exécution de ses mesures géodésiques. Pendant que Méchain mesurait l'arc de Rhodez à Barcelone, il faisait la même détermination de Dunkerque à Rhodez.

Quand toutes les mesures de l'arc de Dunkerque à Barcelone furent rassemblés, calculées, soumises à toutes les corrections et rectifications convenables, on arriva à ce résultat : *Que la longueur du méridien terrestre est de cinq millions cent trente mille sept cent quarante toises*. Comme la commission avait arrêté de prendre pour unité de mesure la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, cette unité de mesure, qui reçut le nom *de mètre*, se trouva fixée à *quatre cent quarante-trois lignes et deux cent quatre-vingt seize milliémes* d'une ligne du pied de roi.

(*A suivre*,)

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 4 mai	32 —
Clôture du 4 mai	31 30

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 26 avril.

Céréales. — Après quatre jours de repos, le marché a repris, mais sans affaires notables. La hausse se maintient sur tous les marchés que je vous ai nommés dans mon précédent bulletin. A Paris, les farines de consommation sont fermement tenues par la meunerie de 74 à 77 fr., le sac de 157 kilos net, avec affaires toujours difficiles en boulangerie. Sans que les affaires soint actives, les prix sont bien tenus.

Six marques, courant 76 50; mai et juin 77; juillet et août 77 50 à 77 75 le sac de 157 kil. net.

Type. Paris, courant du mois, 47 ; mai et juin 47 25; août 47 75 le sac de 101 kilos brut pour net.

Voici le cours officiel:

Six marques, disponible, fr. 77 les 157 kilos net.

Type. Paris, disponible, 47 50 le sac de 101 kil. net.

Blés blancs, 46 à 46 50; roux 44 à 45, blés ordinaires 40 à 43 fr.

Huiles et graines. — Paris. cours officiel. Huile de colza, les 100 kil., hors barrière (entrée 27 50 par 100 kil.). disponible en tous fûts, 93 50 ; en tonnes. 94, épurée en tonnes, 103. Lin, en fûts, 99; en tonnes, 100 5.

Cours commercial. Huile de colza, disponible et courant du mois, 93 50; mai et juin 95; juillet et août, 96; 4 derniers mois, 96, par 100 k. Lin brute disponible en tons fûts de toute provenance, 99 50; courant du mois 99; 4 mois chauds, 99 ; 4 derniers mois, 100.

Graines. — (l'hectolitre). De colza, 22 à 24 50; d'œillette, 44 à 46; de cameline, 16 à 19; de chanvre, 14; de lin, graines indigènes, 26 à 29; graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux (les 100 kil.). De colza, 15 75 à 16 75; d'œillette, 18 à 18 50, de cameline, 15 à 15 50; de chanvre, 13 à 14; de lin, graines indigènes, 28 à 28 50; graines étrangères, 26 à 27.

Sucres. — Sucre brut indigène, cours officiel, 52 50, le tout aux 100 kil., entrepôt de Paris.

Cours commercial, sucres bruts indigènes. disponible, 52 50 à 53; mai, 53 50; juin, 55, les 4 mois d'octobre 57 à 57 50 les 100 kil., type n° 12 au droit de 42 fr.

Sur le marché du Havre, les Antilles, à 46 50, sans grandes affaires sur le marché de Nantes, grâce aux concessions des détenteurs, les affaires ont repris de l'activité. En Réunion, la raffinerie a empleté 5,145 sacs et 1,683 ballotins, sur la base de fr. 50 50 le sac, la bonne 4e, et les ballotins, fr. 50 12 1/2 le type. Dans les provenances de nos Antilles, on a traité pour la chaudière 255 barriques Guadeloupe, à fr. 47 la bonne 4e; plus 100 barriques dito, à 46 75 le type.

Cafés. — En café, rien d'important depuis la réouverture du marché. Au Havre, une vente de Laguayra à 80 fr. les 50 kil.; le Rio, à 53.

Métaux et Charbons. — La baisse sur les charbons qui s'est produite dans le bassin de Liège, s'est généralisée surtout pour les charbons gras. Voici les prix de Charleroi : Gras, tout-venant, par 1000 kil.; 15 fr.; demi-gras, houilles, 25, gailleteries, 24, tout-venant 15; menus, 11; maigre, houilles, 16, gailleteries, 15 ; tout-venant, 11 ; menus, 8 à 9.

Les importations de fontes en Belgique se sont augmentées de deux cents pour cent pour les deux premiers mois de la présente année. C'est d'Angleterre que sont venues la majeure partie de ces fontes, et c'est sur ces importations que porte la presque totalité de l'augmentation, Ainsi la situation des hauts fourneaux est elle fort fâcheuse en ce moment. Les exportations de fontes n'ont été que de 1,756 tonnes pour les deux premiers mois de cette année; elles avaient été de 2,670 pour la période correspondante de 1866.

On écrit de Londres qu'en somme, l'année actuelle est, en fait d'exportations, une année moyenne. Les exportations vers les Etats-Unis se sont grandement accrues. Elles se sont élevées, pendant les deux premiers mois de l'année, au chiffre de 20,321 tonnes ; tandis qu'elles n'étaient, en 1866, que de 6,695 tonnes, et en 1865, de 2,274. Il est vrai que les exportations vers les autres pays, à l'exception de la Belgique, comme je l'ai indiqué plus haut, ont suivi une tendance rétrograde très marquée. Elles ont donné, en 1865 pour janvier et février, 12,436 tonnes ; en 1866, 30,418 et cette année, 8,482.

Pour le moment, on ne fait, pour ainsi dire, aucune affaire, et la décision prise tout récemment en Ecosse de prolonger jusqu'au 1er juin la limitation actuelle du travail prouve assez qu'il n'y a pas de presse dans les districts de ce pays. Depuis le mois de mai dernier, les stocks écossais auraient diminué de 253,023 tonnes. Il doit rester environ 200,000 tonnes à écouler d'ici au mois de juin pour attendre une moyenne de consommation.

Soies et Soieries. — Le dernier numéro placé des soies et bobines du mois était à Lyon, de 1593.

Dernier numéro, des ballots pesés 500.

On écrit de Grenoble et de Privas que, grâce à l'amélioration de la température, la végétation des mûriers commence dans de bonnes conditions. Aux environs de Grenoble, les éducations se commenceront, en très grande partie, de vers à soie à cocons jaunes, race du pays. On s'occupe beaucoup de petites éducations faites principalement pour le grainage. Les associations séricicoles s'organisent ; on apprend avec satisfaction que le gouvernement se dispose à subventionner dans les pays séricicoles, les éducations du grainage organisées par les comices et les sociétés d'agriculture.

A Privas, les graines du Japon et de reproduction semblent cette année faire merveilles. On fait quelques essais de celles des cocons jaunes; les résultats en sont assez satisfaisants. Toutefois les éducateurs intelligents ont soin de tenir à part ces éclosions partielles pour éviter tout contact pouvant compromettre les Japonais.

Le marché d'Aubinas continue à ne pas offrir grand intérêt, les affaires se trouvent complétement suspendues. Sans l'influence des inquiétudes politiques du moment, chacun veut demeurer dans l'expectative ; aussi les transactions, sont-elles complétement paralysées. Pour le moment, tous les regards sont concentrés vers un seul point, la nouvelle récolte. Les éclosions se poursuivent avec entrain, la température est on ne peut plus favorable.

On écrit de Milan que la continuation du manque d'affaires résulte de la rareté de la marchandise et des prix élevés. Il n'est pas question des trames et des grèges, les belles qualités étant épuisées, et cependant ces sortes seules seraient recherchées. On côte les organtins 18/22, belle qualité, 130 fr.; id. sublimes, 131; classiques en 18/20, 130 50; id. classiques en 18/22, 132, valeur légale; id. belle qualité, 20/24,25.

Marseille, 27 avril.

La tendance à la baisse queje vous signalais sur les *Cotons* s'est produite par suite de l'importance des stoks à Manchester et Liverpool d'où est venue une véritable débâcle, une baisse énorme que les nouvelles politiques ont seules arrêtée depuis 2 ou 3 jours que l'on est à la paix, (sauf à revenir demain ou après demain à la guerre.) Voici actuellement les prix pratiqués : Salonique 107 fr. 50 c. à 112 fr. 50. Dardanelles 120 fr. Trebisonde, 95 fr. à 100 fr. Pyrée, 127 fr. 50 à 135.

Le seul article en hausse à Marseille sont les *Blés* qui se tiennent très fermes.

Berdianska	128/24	41 fr.	50
Irk. Odessa	128/24	41 fr.	—
Salonique.	124/20	35 fr.	50
Pologne.	128/24	42 fr.	
dto.	127/23	41 fr.	
Danube	127/23	37 fr.	
dto.	126/22	36 fr.	
Enos	125/19	35 fr.	

Les arrivages ont continué à être nombreux cette semaine et les chargements étaient aussitôt expédiés dans l'intérieur. Cependant ce mouvement parait aujourd'hui se ralentir-

Les *Graines Oléagineuses*, sont toujours en baisse, par suite de la mauvaise situation des huiles.— Ravison du Danube 21 fr. 25. Sésame de Salonique 60 fr. à livrer; Anatolie 67 fr. à livrer.— Lin d'Anatolie 39 fr. 50; Danube 37 fr. 50.

Suifs de Russie 107 fr. à 109.— Peu d'affaires.

Laines situation toujours mauvaise.— sans affaires quelques balles Georgie à 50 fr. les 50 kil.

Soies.— On n'a fait presque aucune affaire — Bengale 47 fr.

Cuirs et Peaux, tendance à la baisse, de même que sur les métaux, encore plus accusée.— Les ordres du Levant manquent presque complétement.

L'horizon politique parait aujourd'hui dégagé de tout nuage; sur des dépêches particulières la bourse de Marseille ce matin a fait 2 fr. de hausse.— On prétend que la Prusse aurait consenti à évacuer le Luxembourg, dont la forteresse serait rasée.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 3 Mai.

MARSEILLE. bat. à vap. fr. *Volga*, cap. Caudion, ayant touché Messine, Pyrée et Dardanelles, div. march. et 70 pass.

ALEXANDRIE. bat. à vap. egyp. *Dazahlie*, capit. Hafouz. ayant touché aux Dardanelles, lest.

TRIESTE. bat. à vap. aut. *Juno*, cap. A. Marrassi ayant touché Corfou, Syra et Dardanelles div march. et 50 pass.

DEPART des bat. à vap. du 3 mai.

KUSTENDJE, bat. à vap. aut. *Pluto*, cap. G. Remedelli, div.

TREBISONDE, bat. à vap, aut. *Sultan*, cap. Inchiostri, div.

SMYRNE, bat. à vap. fr. *Chelif* cap. Benigni, lest.

SALONIQUE, bat. a vap. fr. *Mitidjah*. cap. Trebuchet. div.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 2 Mai.

SPETZES, brik hellen, *A. Theodhoros*, cap. Pana. Brescol lest.

MESSINE, brik hellen, A. *Nicolaos*, cap. T. Panutzos, fruits.

NAPLES. brik anglais, *Catus*, cap. G. Weatherhead lest.

Du 3 mai.

CEFALONIE, brik hellen, *Georgius I*. cap. Eocas. lest.

SYRA, brik anglais, *Williams Gene*, cap. F. Liverced, lest.

LEFEADA, brik hellen, *A. Andreas*. cap. Sp. Aronis, blé.

DEPARTS des batiments à voil.

Suite du 17 avril.

AZOFF, brik italien, *Franco*, capitain Sanguinetti blé

— brik italien, *Maresco*, capitain L. Maresco lest.

ANGLETERRE, brik italien, *Rachele*, capitain G. Caffiero, orge.

ODESSA, bark italien, *Rosa d'italia*, capitain, Mousante, fer

DANUBE. brik italien. *Fortunato Parodi*, capitain G. Trapani, lest.

du 18 Avril.

ODESSA, brik autrichien. *Sinai*, capitain Angelo Nouri, lest.

— brik italien, *Vittorio*, capitain, Francesco Raffo, lest.

— brik mekl. *Frendscheft*, capitain. H. Moeller, lest.

BERDIANSKA, brik italien, *Lauro*, capitain, And. Vianello, lest.

AZOFF. brik italien, *Francesca*, capitain, V. Scalas lest.

— brik italien, *Eva*, capitain, Marino, lest.

— brik italien, *Gustave Leterio*, capitain G. Romeo, lest.

— brik italien, *Armedo*, capitain P. Giovanni, lest.

— brik italien, *Andree*. capitain Verona, lest

Du 19 Avril.

MARSEILLE, brik italien, *Oriente*, capitain, N. Olivari, blé.

FALMOUTH, brik italien, *Mira*, capitain T. Cichero, blé.

— bark autrichien, *Nenta*, capitain D. Ivancich blé.

DANUBE, brik hellen, *Evanghelistria*, capitain M. Frangaki, div march.

— brik hellen, *A. Nicolaos*, cap. L. Matos, lest

ODESSA, trois mâts italien, *Volonta di Dio*, capit. Chiesa. lest.

— brik hellen, *Enossis*, capitain A. Gulandris, sel.

TAGANROK, brik autrichien, *Aron*, capitain Carl. Ivancich, div.

— brik hellen, *Georgios*, capitain N. Orloff, lest.

Du 20 avril.

MARSEILLE, brik hellen, *Kefalonia*, cap. L. Rosolimos, blé.

— brik hellen, *Theofania*, cap. V. Comnos. blé

— brik hellen, *Angheliki*, capitain, N. Covidi, blé.

— brik hellen, *Ayos Nicolaos*, capitain Sakelaropulos, blé.

— brik hellen, *Ayos Spiridhon*, capitain P. Arvanitis, blé.

— brik hellen, *Ayos Spiridhon*, capitain E. Malamatas, blé.

DANUBE, brik hellen, *Ayos Spiridhon*, capiitain E. Scutaracas, lest.

— brik hellen, *Christina*, capitain T. Andrianou, lest.

— brik neerlandais, *Sophia*, capitain, T. H. Von Noord, div. march.

— brik ital. *Nostro Sig. delle Grazie*, cap. B. Moltedo, lest.

— brik hellen, *Arghanghelos*, cap. J. Moraitinis, lest.

ODESSA, brik prussien, *Sirene*, cap. C. Rentel, lest.

— pol. aut. *Antonio*, captain C. Bossovich, ch. de terre.

— bar. aut. *Federik B*, cap. G. Baccarich, ch. de terre.

Du 22 avril.

MARSEILLE. brik italien, *Dante*, capitain F. Canapa, blé.

— brik hellen, *Evanghelistria*, capitain, Kalkinos, blé.

— brik hellen, *Ganiarhis*, capitain N. Pappapetru, blé

— brik hellen, *Eftihia*, capitain T. Giolinis,

TAGANROK, brik hellen, *Robinson*, cap. Panayi, march. div.

— brik hellen, *Solon*, capitain D. Miestri, lest.

SOULINA, bark anglais *Fame*, capitain, William Schield, lest.

ANGLETERRE, brik italien, *Salvatore*, cap. G. Morello, blé.

DANUBE, brik hellen, *Ayos Spiridhon*, cap. Halikiopulos, blé.

— brik hellen, *Aya Trias*, capitain T. Haropulos, lest.

AZOFF, brik italien, *Francesco*, capitain, C. Figari, lest.

— br. hellen, *Kimissis Theotoku*, capitain, A. Nomico, lest.

Du 23 avril.

FALMOUTH, brik italien, *Memoria*. capitain Ag. Olivari, blé.

— br. italien. *Fratelli Chiozza*, capitain G. B. Chiozza, blé.

MARSEILLE. brik italien, *Siro*, capitain Emmanuel Revena, blé.

— br. italien, *Leon Veneto*, capitain Eugenio Furlani, blé.

— brik hellen. *Ayos Spiridhon*, capitain Economou, blé.

— brik hellen, *Penelopi*, capitain Stamatis Soronos, blé.

Réceptions iournalière de marchandises à Leipsig.

Les soussignés se chargent de marchandises d'ici via Trieste par Lloyd autrichien au prix du frêt et livraison prompte :
de fl. d'argent autri. 5 1/2 p. 100 lib. douan.
II classe pour Constantinople,
de fl. d'argent autri. 6 1/4 p. 100 lib. douan.
III classe pour Constantinople, *inclusivement* de tous les frais locaux et en route, *hormis l'Assurance*, et ils invitent de prescrire aux expéditeurs la remise *directe* ici et ailleurs à notre firme.

Leipsig, en avril 1867.

ROSENBLATT et HAUPTVOGEL, expéditeurs pour Constantinople, etc., agents généraux de la Société gén. des chemins de fer d'Assurance sur la vie à Berlin pour le royaume de Saxe, etc.

MAISON DEMILLEVILLE

Rue de Péra, N° 424 en face le palais de Russie

Saison d'Eté

Ouverture de la Vente; 23 Avril.

NOUVEAUTÉS

Modes, Soieries, Confections, Lingerie,

Comptoir spécial de blanc.

FABRIQUE DE GANTS, TROUSSEAUX DE MARIAGE

CHEMISES SUR MESURE, CRAVATES.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.
SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
„ *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE mardi 7 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.
Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ

AVIS.

A partir du jeudi prochain 27 avril, 9 mai jusqu'à nouvel avis :

Un bateau spécial partira tous les jeudis et vendredis matin, à 4 h. à la turque, du Pont pour Halki et Prinkipo, à l'effet de faciliter aux familles les moyens de se rendre en villégiature aux Iles des Princes. Le retour de Prinkipo aura lieu à 7 h. 1|2 touchant Halki.

Ce bateau transportera aussi toute espèce de colis.

Constantinople, le 4 mai 1867.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.

Aux Fabriques DE PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et C.
282, *Rue de Pèra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.
S'adresser au bureau.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

Tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER
Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76
PENSION BOURGEOISE.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Ressam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférence, sur la hauteur de Sali-Bazar, ayant une vue magnifique.
S'adresser au Journal la Turquie.

AVIS.

Un homme de bonne éducation, possédant des connaissances commerciales et parlant français, anglais, allemand, italien, serbe, hongrois, et un peu roumain, désire un emploi.
S'adresser au bureau.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Hue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.
Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.
Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.
Agents et dépositaires.
L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries ; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, *francs* 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegetale, franc 1. 60.

DEMANDE D'UN EMPLOYÉ.

On demande un employé capable de prendre la direction d'une fabrique de tissus de coton et de laine à Belfast (Irlande.)
S'adresser avec toutes ses références, franco, à M. N. Granz, Linden et Comp. à Belfast.

Kurort Gleichenberg

(Steiermark, Oesterreich)

mit der Constantins- und Klausenstahlquelle und des Johannisbrunnen, zunæchst der Südbahnstation Spielfeld, ungemein reizend gelegen und rühmlichst bekannt durch die ausgezeichneten Heilerfolge seiner Mineralwæsser, — insbesondere bei skrofulösen und tuberkulösen Krankheiten der Athmungs- Verdanungs, — der Harn- und Geschlects-organe bei mangelhafter Bluterzeugung, Bleichsucht etc, etc. Ausgezeichnete, von einem Appenzeller Sennen bereitete Ziegenmolke, — vorzügliches Klima, mit einer ausserordentlich milden, wind- und staubfreien Luft, confortable Wohnungen, — Kur- und Lesesalons, — gute Restaurationen und Musikcapelle, etc. —

Die Communication mit den Eisenbahnstationen Grætz und Spielfeld vermitteln tægliche, doppelte Postverbindungen, Stellwagen und bequeme Lohnkutscher. Saison vom Mai bis October.

Mineralwæsser - Bestellungen sind an die gefertigte Direction oder an die Brunnen-Verwaltung in Gleichenberg zu richten ; Wohnungs—Bestellungen — mit einer Darangabe — jedoch nur an Letztern.

Bücher — Brochüren sind durch alle grösseren Buchhandlungen der œsterr. Monarchie unentgeltlich zu beziehen, sowie auch von der

Direction des Gleichenberger-Actien-Vereins in Grætz (*Steiermark.*)

HUILE DE FOIE DE MORUE
Exposition 1855. naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm.
HOYER. R. St-Martin. 225.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.
J. H. Rickehoff.
Moumhané cité française N° 24
au 1er chambre n° 3

Le Directeur-gerant.
N. Bordeano

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 101.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BARBEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 7 mai*

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 6 mai 5 h. 30 m. soir.

Cours du 6 mai.

Consol. turcs (classe)	ouvert.	29 70
	clôture	29 55
Emprunt Ott. 1865..	ouvert.	225
	clôture	225
Rente Française 3 0/0	ouvert.	68 40
	clôture	67 80

Paris, 6 mai 6 h. matin.

L'admission de l'Italie et de la Belgique à la Conférence de Londres paraît assurée.

Un télégramme de Saint-Pétersbourg annonce que l'Empereur de Russie viendra à Paris, à la fin de mai.

Le *Constitutionnel* dit que l'Empereur d'Autriche et les autres souverains, même le Roi de Prusse, sont attendus.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Au 1er janvier 1867, l'effectif de l'armée, compris celui de l'Algérie et du Mexique était de 395,485, et l'effectif de la réserve de 255,614 hommes, soit un total de 651,099 hommes.

—

La nouvelle manufacture d'armes de Saint-Etienne, installée en 1866, vient de livrer au ministère de la guerre cent-mille fusils se chargeant par la culasse. Ce type de fusils sera soumis à des essais en grand au camp de Châlons. Les cheminées ont été fabriquées à Paris et à Puteaux dans les ateliers organisés l'an dernier pour le service de l'artillerie. Ces cheminées sont adaptées aux fusils dans la grande usine mécanique de Saint-Etienne.

—

On lit dans la *France centrale* :

« On fait mystérieusement, à l'arsenal de Vincennes, l'expérience d'un nouveau canon, imaginé, dit-on, par l'Empereur, et dont on attendrait des effets aussi décisifs que ceux du canon rayé à Solferino. Cette arme, soigneusement cachée aux yeux du public et même des soldats, n'est manœuvrée que par des officiers ; elle est de petit calibre, en cuivre, et on assure que, par un système de sondelles métalliques dont je ne saurais vous donner la description, elle permettrait de tirer, à l'aide d'une sorte de tourniquet, douze à quinze coups à la minute. C'est, au fond, le système du fusil à aiguille appliqué aux pièces d'artillerie.

—

Dans les sphères diplomatiques de Vienne, on croit généralement que le duc de Gramont a rapporté de Paris les bases d'un accord intime entre la France et l'Autriche pour parer aux éventualités, si la guerre devenait inévitable. (*Mémorial diplom.*)

—

Le prince de Galles a déclaré tout dernièrement que des renseignements positifs qu'il a reçus de Berlin ne lui permettent pas de douter de la certitude d'une guerre prochaine. La Prusse se prépare activement à la guerre. (*Globe* de Londres.)

—

On nous écrit de Berlin que l'envoi d'une lettre autographe de S. M. la reine Victoria au roi Guillaume Ier est authentiquement confirmé.

La reine insiste avec force pour que le roi Guillaume, par sa modération, épargne à l'Europe la calamité d'une guerre, dans laquelle l'Angleterre garderait nécessairement une neutralité absolue et désapprobatrice des prétentions excessives de la Prusse.

L'intervention conciliante de la reine se justifie doublement par la grandeur des intérêts en jeu, et par la situation de famille de Sa Majesté britannique, dont la fille aînée est aujourd'hui la future reine de Prusse. (*Etendard.*)

—

La Russie se prépare aux événements en se créant des ressources extraordinaires. Après avoir vendu ses possessions américaines, elle négocie maintenant la vente de ses lignes ferrées. M. Abasa, en qualité de commissaire du gouvernement, est chargé de traiter de la cession de la ligne de Nicolas avec le comte Strogonow, représentant la Compagnie générale des chemins de fer russes, au prix de 90 millions. L'affaire doit être conclue pour le 1er mai. (*Monde.*)

—

Un bruit que nous voudrions croire exact s'est répandu aujourd'hui dans la haute finance. Après une conversation avec le roi des Belges, le roi de Prusse aurait écrit une lettre autographe à l'Empereur des Français pour lui proposer une entrevue dans le but de résoudre la question du Luxembourg. Le roi de Prusse annonçait en même temps sa visite à l'Exposition universelle, ce qui amènerait naturellement un échange personnel d'idées sur la question qui préoccupe si vivement l'opinion publique. (*Epoque.*)

—

Voici le contre-projet de la loi sur l'armée présenté par les députés de l'opposition :

Art. 1er. Tout citoyen français doit à l'Etat le service militaire.

La force militaire est divisée en trois classes ; tout citoyen français est inscrit dans la première classe de vingt à vingt-six ans; dans la seconde classe, de vingt-six à trente quatre ans; dans la troisième classe, de trente-quatre à quarante ans.

Art. 2. Tout citoyen inscrit dans la première classe est tenu :

1° A assister à l'école de recrutement pendant la première année de son service dans cette classe ;

2° A assister chaque année aux exercices du tir et à l'école de répétition ;

3° A assister une fois dans le cours des six années, à un camp de manœuvres.

Art. 3. La durée de l'école de recrutement est fixée à trois mois.

Elle est réduite à un mois pour ceux qui prouveront :

1° Qu'ils ont reçu une instruction primaire complète.

Et 2° qu'ils connaissent le maniement du fusil et la manœuvre de peloton et de bataillon.

Art. 4. Les exercices du tir ont lieu le premier et le troisième dimanches de chaque mois. Ils sont précédés ou suivis d'une heure de manœuvres.

Art. 5. La durée de l'école de répétition est fixée à dix jours.

Art. 6. La durée du camp de manœuvres est fixée à trois mois.

Les jeunes gens inscrits sur le régistre d'inscription de l'une des écoles de l'Etat peuvent obtenir de n'assister au camp de manœnvres, qu'après l'expiration de leurs termes d'études.

Art. 7. Les citoyens inscrits dans la seconde classe assistent aux exercices du tir et à l'école de répétition, comme ceux de la première classe. Ils assistent une fois, pendant leur service dans cette classe, à un camp de manœuvres dont la durée est réduite à un mois.

Art. 8 La troisième classe n'est astreinte qu'à suivre les exercices du tir.

Art. 9. La durée des écoles de toute nature est augmentée de 50 0/0 pour les sous-officiers, et de 100/100 pour les officiers.

Art. 10. La solde n'est due aux soldats et aux officiers que pendant le temps qu'ils passent sous le drapeau,c'est-à-dire pendant la durée des écoles.

Néanmoins, les officiers et sous-officiers chargés d'une façon permanente de l'instruction des corps et des divers services de l'intendance, reçoivent un traitement annuel et ont droit à une pension de retraite.

Art. 11, Les corps spéciaux comprenant le génie, l'artillerie, la cavalerie et la gendarmerie, sont formés par des engagements volontaires et par rengagements. Ils reçoiveut une hautepaie.

Art. 11. Sont dispensés de service :

1° Les ministres des différents cultes ;

2° Les fils aînés de veuves ;

3° Les jeunes gens qui n'atteignent pas la taille de 1 mètre 54 cent. ;

4° Ceux que le conseil de révision reconnaît actuellement impropres au service.

Cette dispense peut être renouvelée d'année en année, ou déclarée définitive.

Art. 14. Peuvent être exemptés sur leur demande, les fonctionnaires âgés de 25 ans au moins, qui prouveront que les nécessités présentes de leurs fonctions sont incompatibles avec le service militaire.

Cette exemption peut être renouvelée d'année en anée.

Art. 14. Dans les écoles de l'Etat de tous les degrés, les jeunes gens de 12 à 20 ans sont exercés trois fois par semaine au maniement des armes et aux manœuvres militaires.

Art. 15. La présente loi sera mise en vigueur à partir du 1er juillet 1869.

Art. 16. Jusqu'à la mise en vigueur de la présente loi celle de 1832 est maintenue.

Néanmoins, la durée du service actif est fixée à trois ans.

Art. 17. La loi de 1855 est abrogée.

—

OBSERVATIONS.

Cette organisation peut se résumer en deux mots:

Supprimer l'armée permanente ;

Armer et aguerrir toute la population.

Elle rend la France invincible chez elle;

Elle donne des gages sérieux à la paix du monde, en rendant les guerres de conquêtes impossibles.

Ses principaux avantages pour les populations sont :

De supprimer la conscription et la vie de caserne, de rendre l'exonération et le remplacement inutiles, de diminuer des deux tiers les dépenses de l'armée, de rendre à la vie de famille, au mariage, à l'agriculture, à l'industrie la partie la plus valide de la population.

Elle n'impose aux citoyens d'autre obligation que de passer onze mois en quatorze ans sous le drapeau.—ou neuf mois, s'ils profitent de la réduction mentionnée en l'ar.3.

JULES SIMON, HÉNON, BETHMONT, MANGIN, GARNIER-PAGÈS, ERNEST PICARD, JULES FAVRE, AD. GUEROULT.

Les observations qui précèdent ont été déposées avec le texte.

L'AFFAIRE DU LUXEMBOURG.

—

Jusqu'à ce jour, nous nous sommes abstenu de faire connaître notre jugement sur l'affaire du Luxembourg, afin de nous mettre à l'abri d'un reproche de partialité en faveur de l'une ou l'autre puissance engagées dans la question. Nous nous sommes contenté d'enrégister les documents pour ou contre avec la plus complète indépendance, et de déplorer un conflit dont les résultats menacent la sécurité de l'Europe et l'avenir de la civilisation.

Le point de droit nous parait d'ailleurs à l'abri de toute discussion depuis la déclaration solennelle du comte de Bismark au Parlement du Nord : « *que le Luxembourg est la propriété du roi de Hollande; que ce souverain peut en disposer comme bon lui semble, et que, de plus, les Luxembourgeois ne se soucient en aucune façon d'être incorporés à l'Allamagne.* »

Ainsi, que la question du Luxembourg soit envisagée au point de vue du droit ancien de par la grâce de Dieu, ou bien au point de vue du droit moderne de la volonté populaire, le doute n'est pas permis pour tout homme que n'aveuglent pas l'appétit des conquêtes et l'amour-propre national.

La seule chose qui nous étonne, c'est que la France se soit trouvée seule dès l'origine à revendiquer l'évacuation de la forteresse, et que ce premier point n'ait pas été vidé d'un commun accord entre les puissances signataires du traité de 1839. Sans nul doute, les Prussiens auraient retiré leur garnison du Luxembourg et la cession de la province à la France aurait eu lieu sans éveiller le concert de provocations qui assourdit l'Europe depuis deux mois. Il y a dans toute cette affaire des fautes commises par excès de loyauté et de confiance. Cependant, en politique, la générosité ressemble souvent à de la naïveté et les fautes commises sont des crimes par les conséquences qu'elles entraînent.

La conférence de Londres parviendra-t-elle à préserver la paix de l'Europe ?

Si c'est au prix de la neutralisation du Luxembourg, tout porte à croire que les difficultés actuelles ne seront que reculées. Tôt ou tard le prétexte de compensations territoriales pour la France, de l'achèvement de l'unité allemande pour les Prussiens remettra sur le tapis cette question du Luxembourg qui semble avoir été inventée exprès pour servir de pomme de discorde entre deux grands peuples qu'un même intérêt devrait réunir pour toujours.

Montaigne dit quelque part : « en créant le monde, Dieu fit à chaque bête son contraire ; voilà pourquoi il fit France et Angleterre voisines. » Si Montaigne revenait il ne tiendrait certes plus pour la nécessité d'un antagonisme entre la France et l'Angleterre.

L'idée d'opposer la France à l'Allemagne lui viendrait encore moins, et s'il avait à formuler la contre-partie de sa proposition, il dirait : en créant le monde, Dieu fit à chaque bête son semblable ; voilà pourquoi il fit France et Allemagne voisines.

Si les nations n'avaient pas leurs jours de démence comme les individus, il serait si facile de faire admettre pa tous ce qui est au fond du cœur de chacun. Tous ceux qui parlent allemand veulent former un seul peuple ; pourquoi les en empêcher ?

Pourquoi empêcher ceux qui parlent français qui veulent être Français de se grouper autour de la France ?

Mais les Luxembourgeois sont allemands ?

Mais non ! ils sont français ?

Braves gens que préférez-vous être ?

Cela n'est pourtant pas bien difficile à résoudre de cette façon ; et alors qu'arrivera-t-il ?

Cinquante millions de français d'un côté, cinquante millions d'allemands de l'autre, séparés par une ligne de démarcation volontaire bien plus puissante que le Rhin, se livrant en paix à l'activité de leur génie naturel, et opposant aux envahissements de la Russie la barrière infranchissable de 100 millions d'hommes réunis par une alliance offensive et défensive.

Soyez assurés qu'un semblable plan ne sera jamais adopté : il est trop simple pour nos grands hommes.

—

Le *Nil*, journal d'Alexandrie, dans son numéro du 25 avril, reproduit l'article que nous avons publié dans la *Turquie* sur la politique russe à l'intérieur et à l'extérieur de l'Empire.

C'est sans doute par oubli que le *Nil* n'a pas accompagné cet article de sa marque d'origine.

REVUE DES JOURNAUX

Le *Journal des Débats* vient de consacrer deux articles à la discussion d'une nouvelle, d'après laquelle le gouvernement prussien aurait exercé une pressien sur la Hollande, pour contraindre ce pays à se laisser absorber par l'Allemagne. Ce bruit ayant paru avoir quelque crédit à Londres, le cabinet anglais s'en serait ému, au dire du *Journal des Débats*, et il aurait demandé à Berlin ce qu'il fallait en penser « en indiquant qu'il ne « saurait approuver les desseins qu'on prête « à M. de Bismark, et que si on voulait les « accomplir, il ne pourrait se dispenser de « s'y opposer. »

Voici, d'après une correspondance de la feuille prussienne, ce qui aurait amené cette démarche du gouvernement anglais:

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

—

XVI

— Evidemment, dit le juge d'instruction, et nous allons y procéder.

On se rendit dans la cour.

L'officier de gendarmerie prit la carabine de l'un de ses hommes, se plaça d'abord dans la salle où le souper avait eu lieu la veille, et exécuta successivement, avec un grand soin, tous les mouvements que venait d'indiquer Frédéric Borel.

L'expérience dura trois minutes. Renouvelée plusieurs fois, elle donna le même résultat. C'était une charge accablante pour Moulinet, puisque ce délai correspondait exactement à celui qui s'était écoulé entre le moment où Pascoul avait quitté la table et le moment de l'assassinat.

Voir le numéro du 6 mai.

— Qu'en dites-vous maintenant ? demanda le juge d'instruction à Frédéric Borel, qui se tenait toujours près de lui.

— Je dis, monsieur le juge, répliqua le jeune homme un peu troublé, que je ne puis croire à la culpabilité de Moulinet, malgré cette expérience et malgré ce que j'ai entendu.

— Qu'avez-vous donc entendu ? s'écria vivement le procureur impérial.

Frédéric Borel se troubla de plus en plus et balbutia quelques mots.

— Veuillez nous répondre clairement, reprit le juge d'instruction. Rappelez-vous que vous êtes en présence de magistrats qui ont le droit d'exiger de vous la vérité.

— Mais répondit Frédéric, mon malheureux cousin avait la fièvre et le délire. Sa raison lui échappait, il était à moitié fou. On ne peut attacher aucune importance à son accusation.

— De qui parlez-vous ?

— De celui qui vient d'être assassiné, de mon cousin, de Pascoul.

— Aurait-il donc, avant de mourir, désigné son meurtier ?

— Mais... balbutia Frédéric.

— Voyons, expliquez-vous. Nous vous attendons, fit observer le procureur impérial.

— Eh bien ! j'étais seul dans sa chambre près de son lit, avec Moulinet, lorsque tout à coup, désignant celui-ci, il s'est écrié : « Va-t-en, va-t-en, tu aimais ma femme, c'est toi qui m'as tué ! »

Les magistrats se regardèrent.

Ils croyaient avoir trouvé le coupable.

XVII

— Pourquoi, dit le juge d'instruction en reprenant l'interrogatoire de Frédéric Borel, avez-vous tant tardé à nons répéter les dernières paroles de la victime ? Vous ne pouviez cependant pas vous dissimuler leur importance et vous auriez dû les faire connaître à monsieur le juge de paix, même avant notre arrivée.

— J'ai déjà eu l'honneur de vous dire, monsieur, répondit Frédéric, qui avait recouvré tout son assurance, que je n'attachais pas de valeur à ces paroles. Lorsqu'il les a prononcées, mon pauvre cousin ne savait plus ce qu'il disait, il était comme fou. S'il avait eu sa raison, il ne lui serait jamais venu à l'idée de soupçonner un homme qui lui était tout dévoué.

— Très dévoué, en effet, puisque son dévouement allait jusqu'à aimer la femme de son maître fit ironiquement observer le procureur impérial.

— Oh ! dit Borel, d'autres personnes aiment ma cousine Margaï et ne sont pas soupçonnées d'avoir assassiné son mari.

— De quelles personnes parlez-vous ? demanda le juge d'instruction.

— Je parle d'un marchand de chevaux qui s'appelle Furbice et qui demeure au hameau de Fontblanche.

— Il aime madame Pascoul ?

— Il fait plus que de l'aimer.

— Voyons, plus de réticences, expliquez-vous, dit sévèrement le magistrat.

— Oh ! je puis m'expliquer sans crainte, monsieur, répliqua Borel, la chose est malheureusement connue de tout le pays.

— Quelle chose !

— On dit de tous côtés que Furbice est au mieux avec Margaï

— On dit, fit observer le magistrat ; mais donne-t-on des preuves à l'appui de cette assertion ?

— Il est bien difficile d'en avoir. Cependant...

— Cependant ?

— J'en ai, moi.

— Quelles sont-elles ?

— Mais...

— Nous vous sommons de nous les dire.

— J'ai rencontré Furbice et ma cousine revenant un soir, en voiture, du marché de l'Isle et s'embrassant sur la route,

Est-ce que vous soupçonnez ce Furbice du crime qui nous occupe ? demanda le juge d'instruction après avoir échangé à voix basse quelques mots avez son collègue.

— Je ne dis pas cela, répondit Frédéric, mais je le soupçonnerais plus volontiers que Moulinet. Je le crois très capable d'un mauvais coup.

— Où demeure cet homme ? Nous allons le faire appeler. Etait-il hier dans la maison au moment de l'assassinat ?

— Non, monsieur. On ne l'a pas vu de tout le jour. C'est ce matin seulement qu'il est arrivé et, depuis, il n'a pas quitté la ferme.

— Qu'on le fasse entrer alors, dit le juge d'instruction en se tournant vers le brigadier de gendarmerie. Et s'adressant à Frédéric Borel : Ne vous éloignez pas, monsieur, ajouta-t-il, nous pouvons encore avoir besoin de vous.

Quelques minutes après, Furbice était introduit auprès des magistrats.

— Suis-je soupçonné ? dit-il en entrant avec une tranquilité parfaitement jouée.

— Il y a de graves présomptions contre vous, répondit à dessein le juge d'instruction.

Il ne laissa pas à Furbice le temps de se remettre de cette première attaque et reprit aussitôt :

— Que faisiez-vous hier, à neuf heures du soir ? Où éteiz-vous ?

Où j'étais ?... Ah ! dit le maquignon en s'interrompant, que j'ai du bonheur d'avoir gardé le souvenir de ce que j'ai fait, hier dans la soirée.. J'étais à Gordes. A neuf

Cette interpellation, nous écrit-on, a causé ici quelque surprise, quoiqu'elle ait été faite avec toute sorte d'égards et de ménagemens, et que ceux qui en étaient chargés se soient acquittés de leur mission avec la plus grande courtoisie, et sans se départir de l'esprit de conciliation et des sentiments d'amitié réciproque qu'on professe et qu'on réclame à Berlin et à Londres. Cette attitude a produit ses fruits: elle a permis à M. de Bismark de se montrer, à son tour, modéré et conciliant; d'insister sur la sincérité de ses vœux pour le maintien de la paix de l'Europe, et de déclarer que si la paix était troublée, ce ne serait ni par sa faute ni de son fait. M. de Bismark a dit que la Prusse, que l'Allemagne avait besoin de la paix, et il s'est servi, pour rendre sa pensée plus saisissable, d'une de ces figures pittoresques qu'il emploie souvent, par exemple quand il a recommandé au Parlement fédéral de mettre l'Allemagne en selle, et qu'il se chargerait ensuite, lui, de la faire marcher.

Cette fois, il a dit: « Quand un homme a fait un bon dîner et qu'il a le ventre plein, il n'est plus occupé que de sa digestion. Ainsi est la Prusse; elle a fait un repas copieux, il faut qu'elle le digère, et sa digestion n'est pas une petite affaire; ni un an, ni deux, ni trois, n'y suffiront, ni dix ans peut-être, et la Prusse ne pourra songer à rien entreprendre qu'après sa digestion consommée. » — Mais il ne paraît pas que M. de Bismark ait démenti toutes les pensées qu'on lui a prêtées en ce qui concerne la Hollande, ni désavoué toutes les démarches qu'il aurait faites pour persuader au gouvernement de ce pays qu'il serait de son intérêt de l'unir à l'Allemagne et d'entrer dans la Confédération du Nord, et pour faire pénétrer ces idées dans l'esprit des Hollandais. D'après ce qu'on entend dire à des personnes qui passent pour bien informées, M. de Bismarck se serait borné à repousser toute idée de contrainte, disant qu'il ne s'était adressé et qu'il ne voudrait s'adresser qu'au bon sens pratique des Hollandais, à leur intelligence si positive de leurs intérêts que la Prusse attendrait du temps un résultat infaillible.

M. de Bismarck a semblé vouloir s'excuser en disant qu'il n'était pas le seul en Europe à estimer que la réunion de la Hollande à l'Allemagne serait une chose également avantageuse aux deux pays ; que depuis cinq ans il avait assisté à de nombreuses conférences où cette question avait été agitée, et ailleurs qu'en Allemagne ; qu'elle avait été traitée partout, même à Vienne et à Saint-Pétersbourg, même à Paris et à Londres ; qu'il se croyait certain qu'on s'en était entretenu à Compiègne, à l'époque de la visite du roi ; que toutefois la vérité l'obligeait à reconnaître que quand on avait conféré en France sur ce sujet, on n'avait jamais manqué de revendiquer pour cette puissance un agrandissement équivalent à celui que l'Allemagne trouverait dans l'incorporation de la Hollande; que cette revendication lui avait toujours semblé juste, et qu'il avait eu plus d'une fois l'occasion d'exprimer sa conviction que la Belgique se réunirait un jour à la France pour les mêmes causes qui détermineront la réunion de la Hollande à l'Allemagne, ce qui donnerait à la France une compensation à peu près suffisante, qu'on pourrait compléter au besoin par un partage amiable des colonies hollandaises entre les deux pays.

M. de Bismarck n'aurait pas dit qu'il ait été pris aucune résolution entre la France et la Prusse, pas même qu'il y ait jamais eu aucune entente sur le sort futur de la Belgique et de la Hollande ; mais il aurait laissé entrevoir que cette entente, toujours désirable à ses yeux, était, pour ainsi dire, préparée et à peu près arrêtée dans la pensée des uns et des autres, de telle sorte qu'elle pourrait se réaliser aisément quand le moment serait venu. Quoi qu'il en soit, on assure que la démarche dont il s'agit a eu déjà cet effet, que la pression de la Prusse sur la Hollande a cessé et ne recommencera pas; que la grosse affaire est assoupie pour le moment et probablement pour un assez long temps, et qu'il ne reste plus à résoudre que la question toute spéciale du grand-duché de Luxembourg, à qui personne n'attache assez d'importance pour qu'elle puisse devenir une cause de guerre. (*Débats.*)

Une partie de la presse française conteste le droit que la Prusse exerce à Luxembourg, et soutient que ce droit, purement fédéral. a cessé d'exister en même temps que l'ancienne Confédération germanique. Quant aux traités particuliers de la Prusse avec la Hollande (1816—1819), on affecte de les considérer comme corollaires du Pacte fédéral de 1815, le roi de Hollande n'ayant agi dans ces traités qu'à titre de prince confédéré, et seulement pour la portion de ses Etats qui faisaient partie de la Confédération.

Nous reproduisons, aujourd'hui, une nouvelle pièce authentique, dans le but d'éclairer la question de droit international, qu'on a plutôt jugée, en France, qu'étudiée. C'est au Recueil de Martens (supplément VII, 406) que nous empruntons cette pièce.

Le 21 mars 1815, les plénipotentiaires des quatre puissances alliées, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie, signèrent un protocole, relativement au système défensif destiné à protéger et à maintenir le nouvel ordre européen. Voici textuellement les considérants de cet acte :

Leurs Excellences ont reconnu que ce n'est pas l'avantage particulier de l'un ou de l'autre Etat, mais la sûreté comme l'intérêt de tous qu'on a en vue, en adoptant ce système *essentiellement européen*, et que par conséquent, les puissances qui ont concouru doivent avoir un droit égal à en surveiller réciproquement l'exécution, et à prendre connaissance d'époque en époque des progrès qui auront été faits dans l'application des fonds destinés à un objet d'aussi haute importance......

.....Relativement au *système défensif de l'Allemagne*, les cours d'Autriche et de Prusse se concerteront, tant entre elles, qu'avec les autres souverains sur les territoires desquels de nouveaux ouvrages défensifs seront à construire, sur la marche à suivre et les plans à adopter pour ces constructions, et communiqueront fréquemment sur ce sujet avec les autres puissances co-signataires.

Il ressort clairement de ce texte que les traités particuliers de la Prusse avec la Hollande sont la conséquence directe du protocole en question. qu'ils ont été conclus, non pas à titre fédéral seulement, mais en vue d'un intérêt supérieur, d'ordre général, et que c'est pour la sûreté de l'Europe entière, autant que pour celle de l'Allemagne, que la Prusse a été investie du droit d'occuper Luxembourg, qui faisait et fait encore partie, suivant elle, du système défensif européen.

On nous écrit de Madrid :

Il n'est plus question pour le moment de l'avénement prochain d'un ministère présidé par le général Lersundi. C'eût été là un acheminement vers la voie tracée par la duchesse de Montpensier pour sauver le trône et la dynastie, mais, à ce que l'on m'assure, la Reine aurait formellement déclaré aux personnages qui lui avaient conseillé une modification dans ce sens, qu'elle se trouvait très bien du système politique mis en vigueur par le cabinet actuel et qu'elle ne voulait y apporter aucun changement.

Ce système n'est autre chose que l'absolutisme le plus cruel et le plus odieux.

Vous avez vu la quasi-unanimité obtenue au Congrès par le gouvernement, lors du vote du bill d'indemnité. Vous aurez remarqué sans doute que les votes des 246 satisfaits de la Chambre populaire n'ont pas seulement approuvé la conduite du gouvernement, mais qu'ils ont donné leur sanction à la mise en vigueur, sans même qu'elles aient été présentées au Congrès, de lois très importantes dans un Etat qui prétend être gouverné par des institutions constitutionnelles : telles sont les lois qui régissent les conseils municipaux, les conseils provinciaux, les conseils généraux, la presse et l'ordre public. Malheureusement, au Sénat, le bill d'indemnité sera approuvé dans les mêmes conditions, car en dehors même de la fournée de pairs créée ces derniers jours, tous les employés du palais, sénateurs du royaume, voteront en faveur du gouvernement; ils ont reçu de la Reine l'ordre formel de le faire. Les archevêques et évêques viendront également siéger au Sénat à cette occasion et donneront un vote favorable.

Le système représentatif en Espagne est tout à fait illusoire ; les gouvernements les plus réactionnaires se constituent en congrès de députés à leur gré parce que les élections se font en réalité au ministère de l'intérieur plutôt que dans les collèges électoraux ; quant au Sénat, grâce à la faculté laissée au ministère de nommer, quand et comme bon lui semble, un nombre indéterminé de sénateurs, l'opposition la plus forte est toujours réduite à l'impuissance.

Les assassinats continuent, du reste, d'être à l'ordre du jour. Une jeune femme a été assassinée avant-hier à l'entrée de la nuit frappée de neuf coups de poignard au milieu de la rue d'Alca'a, c'est-à-dire du point le plus fréquenté de Madrid. Ici comme à Rome, la police s'occupant presque exclusivement de découvrir des délits politiques, les voleurs et les assasins s'en donnent à cœur joie, bien sûrs qu'on ne les inquiétera guère. Dans les provinces, il se passe sous ce rapport les mêmes faits révoltants qu'à Madrid.

Pauvre Espagne ! combien de temps encore durera cet orage de réaction ? Nul ne le sait : mais quelles terribles représailles légitiment par avance les ministres imprudents et coupables qui ont inauguré un pareille régime !

(*Ind. Belge.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

CONCERT.

C'est ce soir qu'aura lieu le concert donné par le pianiste M. Antoine Jory, avec le concours de MM. Remenyi et Ploténji.

Tous ceux qui professent l'admiration pour l'art musical, et la sympathie pour le talent hors ligne des concertistes profiteront de cette circonstance qui ne se renouvellera peut-être pas de longtemps pour se ménager les émotions les plus agréables et pour payer un dernier tribut d'applaudissements à un grand artiste.

Andrinople, 2 mai 1867.

Nous avons eu un second massacre de la St-Barthélemy à Andrinople. Mais grâce à Dieu seulement dans l'imagination de quelques personnes qui sont douées de faiblesse d'esprit. (Parva leves capiunt animas). La fabrication de trois paquets de cartouches par un jeune Mahométan a éveillé l'attention de quelques individus remuants et bien connus par les autorités pour leurs menées contre l'ordre public. Maints bruits furent de leur part inventés pour alarmer la population paisible, et des réunions secrètes furent provoquées, on a été même jusqu'à essayer d'obtenir une démonstration collective de la part du Corps consulaire auprès du gouverneur général, afin de pouvoir donner le sceau de la vérité à ces méchantes intentions.

Tous les consuls, sauf une exception, se sont fermement opposés à prendre part à la démarche qu'on leur avait proposées, et par leur action reservée et digne de tout éloge ont beaucoup contribué à démontrer que ces bruits étaient ourdis dans le but de calomnier les autorités ottomanes et les habitans musulmans, exciter la mésintelligeuce entre les populations. et par là servir la politique des ennemis de cet Empire. En vous donnant ces détails, je m'empresse de vous assurer de la manière la plus formelle que la ville a été et continue d'être très tranquille. L'autorité veille à la sécurité publique, les mahométans vivent dans la meilleure intelligence avec les chrétiens ; et tous en général ont senti la plus vive indignation contre les machinations de cette canaille qui avec un paquet de cartouches a cru pouvoir surexciter l'esprit loyal et paisible de la population de notre ville et la faire sauter en l'air.

Les autorités continuent à être occupées de l'enrôlement des rédifs. L'Assemblée générale va se réunir en cette ville après Pâques sous la présidence du Valy ; plusieurs des membres ont déjà été élus, dans les différents districts des provinces du villayet. On ne se rappelle pas une fête aussi solenelle et faite avec autant de bon ordre, comme les différentes cérémonies religieuses qui ont eu lieu cette année-ci durant les fêtes de Pâques. Tout s'est passé avec la plus grande tranquillité et, grâce à l'initiative de Hurchid pacha, l'archevêque de notre ville a reçu l'ordre formel de prévenir tous les prêtres de son diocèse de redoubler d'efforts pour donner plus d'éclat aux processions. En effet, toutes ces cérémonies se sont faites avec splendeur à la satisfaction générale de la population chrétienne. Dans les soirées de vendredi et samedi qui ont précédé ces fêtes, on ne voyait circuler dans la ville que fort peu de zaptiès et malgré cela tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait ; aucun méfait n'a été signalé.

L'éclosion des vers à soie continue à se faire sous de très bons auspices et si jusqu'à l'Ascension les vers à soie se portent bien on espère obtenir des résultats satisfaisants. Le consulat de Russie a envoyé par un de ses employés pour être distribué aux prisoniers de cette ville, deux kilos de riz, quatre-cent pains et quelques ocques de viande, et de légumes. L'employé est arrivé à la prison centrale au moment même où deux prêtres envoyés dans la prison par le métropolitain grec, sur l'invitation formelle du Gouverneur général, lisait aux prisoniers chrétiens le service divin pour les Pâques. Cet employé, sans doute, a dû informer son chef que les autorités ottomanes s'intéressent aux âmes de leurs prisonniers de différents rites, aussi bien que le consulat de Russie s'occupe de leur état physique. Les autorités ont voulu consacrer un local dans la prison pour servir comme chapelle pour les prisonniers chrétiens, et elles ont instamment invité le métropolitain grec à charger un prêtre pour faire le service dans la prison chaque dimanche. S. Emminence a essayé de se conformer au desir de l'autorité mais aucun prêtre n'a voulu accepter cette mission.

Durant tout l'hiver l'état sanitaire de la prison en cette ville a été satisfaisant, il n'y a pas eu de typhus comme les années précédantes et très peu de décès ont eu lieu. On a beau dire que les prisonniers sont maltraités et que l'autorité les négligent. Tout cela n'est qu'une pure invention.

Diarbékir, le 12 avril.

Le fait le plus saillant que j'ai à vous communiquer est qu'une rumeur s'était ces jours passés répandue ici, que la partie de la population musulmane fanatique avait résolu (la belle résolution !) de massacrer seulement leurs concitoyens les *ghiaours* alias les chrétiens. Tout en disant que tout homme de saine pensée n'aurait dû y prêter aucune attention, je suis d'avis que le fait suivant a pu seulement donner l'alarme qui s'est emparé ces jours-ci de la population chrétienne. Quelques mauvais sujets musulmans avaient tiré des coups de pistolet dans l'église arménienne grégorienne sans autre suite que la peur par cela occasionnée à quelques femmes dévotes qui s'y trouvaient au moment. Deux ou trois jours avant un chrétien pauvre en allant à son village à 3/4 d'heure de Diarbékir et après que les portes de la ville furent closes a été trouvé le lendemain littéralement hâché en pièces.

La combinaison de ces deux faits a pu donc seule réveiller les suspicions les craintes des chrétiens et delà la panique qui en était resultée pour un ou deux jours. Il est sous entendu que les auteurs de ces deux délits ont été arrêtés et écroués au zaptiés où en attendant le dressage de leur procès verbal ils pourront à leur aise ruminer sur les mauvaises suites de leur conduite. Les auteurs du dernier crime furent arrêtés de la manière ingénieuse suivante : Ahmed bey chef de la police, fit déguiser un des siens en femme et alla se poster de nuit (il y avait clair de lune !) avec sa troupe dans un bosquet voisin du village ou le meurtre eut lieu. Cette femme supposée joua si bien son rôle que les voleurs allechés par sa voix de Syrène (falso crescendo) sortant de leurs antres approchèrent pour faire connaissance et aussitôt à un bruit de sonnnerie convenu d'avance entre les acteurs de cette comédie ces intéressants messieurs furent pincés. Vous observerez naturellement que ce petit épisode n'est que la mise en pratique de la fable du loup caché sous la peau de mouton avec cette différence que cette fois il ne s'est pas (le mouton) laissé manger la laine sur le dos !

On m'assure aujourd'hui que notre pacha a déjà pris des mesures auprès de la partie fanatique à la mosquée principale pour lui représenter les suites funestes pour eux s'ils s'avisaient jamais de toucher à un cheveu des chrétiens, d'ailleurs advienne que pourra, mais avec un pacha si énergique que le nôtre, je peux dire d'avance que toute tentative de cette nature réelle ou imaginaire serait indubitablement un grand fiasco.

On lit dans un des derniers numéros du journal grec de Smyrne l'*Amalthée* la lettre suivante adressée à son rédacteur par la communauté de Calloni (Mételin).

Monsieur le Rédacteur,

« Nous venons de lire dans le Nº 1890 du journal *Aurore* (Αὐγή) publié à Athènes une diatribe signée A. A., et servant de réfutation péremptoire aux calomnies injurieuses lancées par un certain S. dans un autre journal intitulé la *Vérité* (?) contre M. G. Amira, le respectable vice-consul de Russie à Mételin, où il est entr'autres insidieusement allégué, qu'au lieu de piastres 40 ce monsieur se permet de vendre à p. 80 le kilo de blé, et tout ceci pendant l'époque des terribles épreuves dont notre infortunée patrie souffre depuis le mois de février dernier, à la suite des tremblements de terre désastreux qui ont jeté la désolation et la plus complète ruine sur notre île.

Il nous est difficile de comprendre quel autre motif, sinon l'envie et une exécrable antipathie personnelle ont poussé M. S. à un si bas dégré de malveillance qu'il souille la *Vérité*, feuille d'ailleurs fort estimable, par des mensonges d'une grossiéreté aussi frappante. Pour corroborer donc en partie les assertions réelles de M. A. A. par lesquelles il prouve entr'autres « Qu'il est incoyable « que celui qui distribue *gratis* tous les « jours de la nourriture aux indigens, leur « vende d'un autre côté du blé à un prix si « exorbitant; et que dans l'hypothèse même « qu'il aurait eu cette velléité blâmable, pas « un des habitans ne serait assez stupide de « payer ce prix, tandis qu'il trouve partout « à acheter du pain à 72 paras l'ocque....» Nous pouvons ajouter en conscience à tous ces faits réels, que M. G. Amira depuis deux ans déjà maintient une succursale de son établissement, et que dès les premiers jours néfastes de nos désastres, il a strictement enjoint à son directeur, M. G., de vendre les divers grains qu'il possedait à des prix bien inférieurs à ceux du marché, en accordant même toutes les facilités possibles aux nécessiteux par des ventes à crédit, ou de toute autre manière. De plus M. G. Amira dans le soupçon de quelque transgression à ses ordres de la part de son directeur, ne cesse tous les jours de s'informer par des personnes qui fréquentent la capitale de notre île, de l'accomplissement scrupuleux de ses instructions philanthropiques. Ainsi cet homme respectable et au-dessus de tout éloge, en prodiguant avant et après la terrible catastrophe les bienfaits les plus éclatans aux indigens de notre Communauté, a incontestablement acquis des droits non équivoques à notre commune reconnaissance, et nous remplissons un acte de devoir, de justice et de la plus haute moralité en proclamant à haute voix cette expression spontanée de notre cœur, non point pour offrir ainsi une vaine rétribution aux sentiments nobles et philanthropiques de cette digne personne, mais plutôt pour ne pas être taxés d'ingratitude et d'insensibilité à de bienfaits aussi patents. Et pourtant nous nous dispensons d'énumérer ici des faits plus détaillés et de notoriété publique dans la crainte de ne pas froisser la modestie qui fait l'ornement le plus caractéristique de cet homme respectable.

En attendant, monsieur le Rédacteur, s'il est vrai que le journalisme est, ou du moins doit être la tribune sacrée d'où la haute vérité doit être proclamée, et le honteux mensonge flétri, veuillez publier ces lignes dans le prochain numéro de votre estimable journal, et agréez l'expression de notre parfaite gratitude.

Calloni (Mételin) 27 mars 1867 v. s.

La Commune de Calloni,
(*Deux Cachets.*)

---

heures on me rasait chez le barbier, et à neuf heures et demie je buvais de la bière, au café, avec le directeur de la voiture de Gordes à Avignon.

— Vous avez de la mémoire, fit observer un des magistrats. On serait presque tenté de croire que vous répétez une leçon.

— Je réponds à ce qu'on me demande, répliqua Furbice, un peu troublé par l'observation qu'on venait de lui faire.

— C'est bien, reprit le juge d'instruction, nous allons envoyer aux informations, et, si votre alibi est prouvé, nous n'aurons plus affaire à vous.

Il se leva et alla causer dans l'embrasure d'une fenêtre avec le lieutenant de gendarmerie.

Lorsqu'il reprit sa place, Furbice disait effrontément aux personnes qui l'entouraient.

— Quel intérêt aurais-je eu à tuer Pascoul ? C'était mon meilleur ami.

Le juge l'interrompit par ces mots :

— N'étiez-vous pas l'amant de sa femme ?

— Moi ! s'écria le maquignon, c'est une infâme calomnie !

— Cependant on assure vous avoir vu l'embrasser, un soir, sur la route de l'Isle à Gordes.

— Oh ! peut-on mentir comme cela ! s'écria Furbice. Moi, embrasser la femme de mon ami. Qu'on l'appelle, monsieur, qu'on l'appelle, et on verra bien ce qu'elle dira. Y a-t-il, au monde, de méchantes gens ! Je parie que c'est ce Frédéric Borel qui a dit du mal de moi. C'est une vipère, une vraie vipère.

— Pourquoi soupçonnez-vous Frédéric Borel, a-t-il des raisons de vous en vouloir ?

— S'il a des raisons ? Eh ! parbleu ! n'était-il pas jaloux de l'amitié que me montrait ce brave et cher Pascoul ! Et, du reste, on sait partout qu'il a été amoureux de sa cousine ; il en voulait à tous ceux qui étaient reçus à la ferme.

— Décidément, dit en souriant le juge d'instruction au procureur impérial, ils se reprochent tous d'avoir aimé la femme de la victime.

— Elle a une grande réputation de beauté dans le pays, fit observer le juge de paix ; on l'a surnommée la Vénus de Gordes.

— Ah ! vraiment ? L'avez-vous vue, monsieur, depuis la catastrophe ?

— Je l'ai aperçue, répondit le juge de paix, mais elle m'a paru dans un tel état de prostration, que je n'ai pas osé l'interroger.

— Nous respecterons aussi sa douleur, reprit le juge d'instruction, tant qu'il n'y aura pas absolue nécessité à la faire comparaître devant nous.

En ce moment, un gendarme envoyé à Gordes pour constater les différents alibis invoqués par Furbice, revint rendre compte de sa mission.

Des informations prises, il ressortait que Furbice était entré chez le barbier de Gordes à neuf heures et demie et non pas à neuf heures, comme il l'avait assuré.

Quant au directeur de la diligence, il reconnaissait s'être rencontré au café avec Furbice, mais seulement à dix heures.

Par suite de circonstances particulières, que Furbice n'avait pu prévoir, ces deux personnes avaient remarqué l'heure, à deux ou trois minutes près, et l'avaient fait remarquer à d'autres.

— Que dites-vous de ces témoignages ? demanda le juge d'instruction au maquignon devenu tout à coup très pâle.

— Je dis, s'écria Furbice, que tous ces gens-là m'en veulent.

— Que leur avez-vous fait ?

— Je ne sais pas, mais ils m'en veulent c'est sûr. Ils essayent de me perdre.

— Je crois plutôt que c'est vous qui vous perdez. Ainsi il est établi qu'on ne vous a vu à Gordes qu'à neuf heures et demie au plus tôt. Or, le crime a été commis à neuf heures. Combien faut-il de temps, continua le magistrat, en se tournant vers les personnes qui l'entouraient, pour aller à pied, d'ici à Gordes ?

— Vingt minutes, en marchant d'un bon pas, répondit-on.

Rien ne nuit à un prévenu comme d'invoquer un alibi qu'il ne peut justifier. On le soupçonne aussitôt, avec raison, de l'avoir préparé pour se mettre à l'abri de toute accusation,

Ce qui, suivant Furbice, devait le sauver contribuait donc à le compromettre.

Il s'en rendit compte, et, à partir de ce moment, l'assurance dont il avait besoin, et le sang-froid qu'il s'était promis de garder, l'abandonnèrent.

Il s'était cru si sûr de son fait, tellement à l'abri de tous les soupçons, qu'au premier danger, alors qu'il fallait redoubler d'énergie, il perdait la tête.

Mais sa position menaçait de devenir encore plus critique.

Le gendarme qui arrivait de Gordes avait remarqué, au bord du sentier qui part de la ferme pour rejoindre la grande route, des traces de pas, espacées de telle sorte qu'elles avaient dû être laissées par un homme marchant très vite.

Aussitôt les magistrats, suivis de Furbice et de toutes les personnes présentes en ce moment à la ferme, se rendirent sur les lieux indiqués par la gendarmerie.

Celui-ci ne s'était pas trompé : les traces dont il avait parlé étaient des plus visibles.

— Voyons si vos chaussures entrent dans ces empreintes, dit le juge à Furbice.

Celui-ci fut obligé d'obéir, mais tout le monde remarqua son trouble croissant.

Ses souliers, à première vue, remplissaient exactement les empreintes,

— Voilà qui est grave, ohgecta le procureur impérial.

— Cela ne prouve rien, essaya de dire Furbice. N'y a-t-il pas ici d'autres chaussures semblables aux miennes ?

— Nous allons le savoir.

On fit avancer successivement diverses personnes; leurs souliers étaient trop grands ou trop petits. Furbice fut atteré.

Ces interrogatoires, ces minutieux examens avaient pris toute la journée. La suite de l'instruction fut remise le lendemain. Mais on retint prisonniers Moulinet et Furbice.

Le premier resta à la ferme sous la surveillance d'un gendarme.

Quant à Furbice, on le conduisit à Gordes dans une auberge, où il devait être gardé toute la nuit.

Le juge d'instruction, afin de pouvoir reprendre ses travaux le lendemain dès la première heure, accepta l'hospitalité que lui offrit le juge de paix de Gordes. Mais la nuit fut des plus agitées, comme il nous l'a franchement avoué dans l'entretien que nous avons eu le plaisir d'avoir avec lui au sujet de cette triste histoire.

Ses soupçons se portaient sur deux personnes.

Ils les avait toutes les deux sous la main, mais à titre officieux pour ainsi dire, car il n'avait encore lancé aucun mandat d'arrêt.

(*Sera continué demain.*)

Tribunaux.

Le tribunal correctionnel de Bruxelles (1re chambre), présidé par M. Besden, s'est occupé hier lundi de l'affaire à charge du vicaire de Koekelberg, le sieur Liévin-Laurent Doninck prévenu de n'avoir pas fait, dans le délai légal, déclaration de naissance de l'enfant de Virginie Claes, épouse Van Cauter, à l'accouchement de laquelle il avait assisté dans la nuit du 11 au 12 août 1866. Voici les détails de l'audience :

L'ecclésiastique inculpé déclare être âgé de 28 ans, né à Anvers, vicaire à l'église paroissiale Sainte-Anne, à Koekelberg. Il est assisté de son conseil, Me Jacobs, avocat, membre de la Chambre des Représentants.

Le siége du ministère public est occupé par M. Crets, substitut du procureur du roi.

Le premier témoin entendu est M. Broustin, bourgmestre de Koekelberg, qui a transmis à M. le procureur général la dénonciation que lui avait faite l'élève interne Van Pereghem, attaché au lazaret des cholériques, établi dans cette commune, pendant l'épidémie qui a sévi l'été dernier. Cette dénonciation accusait M. le vicaire De Koninck d'avoir fait pratiquer l'opération césarienne par un infirmier de circonstance nommé Vansighem, ouvrier employé au canal.

M. le bourgmestre Broustin s'est borné à transmettre la plainte en émettant son opinion personnelle sur l'affaire, c'est-à-dire que, vu le dévouement dont le vicaire avait fait preuve dans les circonstances les plus pénibles et en considération de ses bonnes intentions, il demandait qu'aucune poursuite ne fût exercée.

Le prévenu De Koninck, interrogé, déclare qu'il est entré en fonction au lazaret des cholériques, à Koekelberg, le 25 juillet. Le 11 août, vers onze heures du soir, la femme Van Cauter, dont le mari était mort la veille du choléra, succombait à son tour dans le lazaret à une attaque de cette épidémie. Elle se trouvait dans un état de grossesse très-avancée, ce que voyant, le vicaire demanda à l'infirmier de pratiquer l'opération césarienne sur le corps de la morte ou présumée morte, afin de pouvoir baptiser l'enfant à naître.

« Cet enfant, qui était du sexe masculin, a survécu un quart d'heure environ, ajoute le prévenu, à l'opération, et non une heure et demie comme le prétend la prévention.

» Je n'ai pas songé à faire la déclaration ni de la naissance ni du décès de l'enfant à l'état civil, et cet oubli était tout naturel, en présence des fonctions de mon ministère, qui ne me laissaient que peu de repos, alors que moi-même je relevais de maladie et que j'entrais en convalescence. »

M. LE PRÉSIDENT. Ainsi, ce n'est pas une autre pensée qui vous a guidé en omettant de faire la déclaration invoquée par la loi ?

LE PRÉVENU. Non, M. le président.

M. LE PRÉSIDENT (sévèrement). Vous vous êtes retranché derrière les devoirs de votre conscience ; mais vous avez fait faire une opération révoltante sans vous entourer des précautions et des lumières de la science, nécessaires en pareil cas ; vous devez savoir que ce n'est pas seulement l'âme, mais la vie de l'enfant que vous deviez sauver. Vous n'avez pris aucun soin de cet enfant, après qu'il eut été baptisé; vous vous êtes borné à le déposer sur un lit de sangle, sans rien faire connaître à personne.

LE PRÉVENU soutient que l'enfant avait fait à peine quelques mouvements et qu'il avait cessé de vivre peu après sa naissance.

M. LE PRÉSIDENT fait observer au prévenu que la femme sur laquelle il avait fait faire la terrible opération pouvait bien ne pas être morte, mais se trouver en état de léthargie, comme cela est arrivé bien souvent chez des individus prétendûment morts du choléra.

2e témoin, M. SEGHERS, officier de l'état civil, à Koekelberg, n'a reçu aucune déclaration au sujet de l'enfant dont il s'agit.

3e témoin, M. LAMME, médecin vérificateur des décès à Molenbeek-Saint-Jean et à Koekelberg, déclare qu'il a constaté le décès de la femme Van Cauter, au lazaret, en se bornant à examiner la tête et la poitrine de cette femme, il ignorait que l'opération césarienne avait été faite sur elle; il n'a pas vu d'enfant. C'était le 12 août ; le mari de cette femme avait succombé la veille. Les cadavres des cholériques restaient 48 heures en observation avant d'être inhumés. D'après les observations faites, les enfants à naître ne peuvent guère résister aux remèdes violents ou aux opérations employés pour combattre la maladie épidémique chez leur mère.

M. LE PRÉSIDENT et M. LE SUBSTITUT répondent au témoin qu'en émettant pareil avis, il donne un démenti à la science qui, dans bien des circonstances, a établi le contraire.

4e témoin, PIERRE VAN SIEGHEM, ancien infirmier au lazaret de Koekelberg, ouvrier employé au canal. M. le vicaire m'a demandé de faire l'opération sur le cadavre de la femme Van Cauter. J'y ai consenti, à la condition expresse de rendre M. le vicaire responsable de tout ce qui pourrait en advenir. J'ai donc pratiqué l'opération et pris l'enfant hors des entrailles de sa mère. (Mouvement dans l'auditoire.)

D. Dans votre opinion, cette femme était-elle bien morte ?

LE TÉMOIN. Oh ! oui, monsieur le juge ; je le crois, d'après le grand nombre de morts que j'avais déjà vus

D. L'enfant vivait ? — R. Il n'a pas crié, mais fait quelques mouvements de peu de durée.

D. Vous avez déclaré au commissaire de police que l'enfant avait vécu une heure et demie ? — R. Je ne pense pas.

D. L'enfant était venu presque à terme ? — R. Il était bien constitué.

D. Qu'en a-t-on fait ? — R. On l'a remis entre les mains de la sœur Clémentine, religieuse qui desservait le lazaret.

LE PRÉVENU. Le témoin se trompe et il confond. Il s'agit d'un autre enfant né quelques jours auparavant, qui a été confié aux soins de sœur Clémentine.

LE TÉMOIN. C'est possible; il y a déjà si longtemps de cela que je puis me tromper. Je sais que l'enfant a été baptisé par le vicaire, puis déposé sur un lit de sangle.

LE PRÉVENU déclare qu'il a enveloppé l'enfant d'un linceul après que ce nouveau-né n'eut plus donné signe de vie.

M. LE PRÉSIDENT, avec sévérité au prévenu. Il faut convenir que c'a été de votre part au moins une bien grande imprudence ; voilà ce que c'est que de s'occuper de choses dont on ne doit pas s'occuper.

Il résulte encore des explications du témoin et du prévenu que l'enfant a été enseveli et inhumé avec sa mère, mais qu'aucune déclaration n'a été faite.

M. LE SUBSTITUT soutient la prévention et demande l'application de l'art. 346 du code pénal. Le ministère public dit qu'il ne peut se rappeler la plainte qui a fait l'objet de la poursuite, sans éprouver une douloureuse émotion que le tribunal partagera : le vicaire De Coninck a compromis à la fois la vie de la mère et de l'enfant, quoi qu'il en dise.

La chambre du conseil a écarté les principaux chefs de prévention qui pesaient sur le vicaire et ses deux coprévenus. Il s'agissait d'exercice illégal de l'art des accouchements et de guérir ; mais la loi veut dans ce cas, qu'il y ait *habitude* chez le délinquant et ce fait manquait dans l'occurrence.

Me JACOBS, d'Anvers, ancien condisciple du vicaire De Coninck, présente la défense en peu de mots en faisant valoir les circonstances atténuantes qui militent en faveur du prévenu.

Le tribunal après délibération en chambre du conseil, condamne le vicaire De Coninck à 100 fr. d'amende ou 15 jours de prison en cas de non paiement; par corps aux frais ou à 8 jours de prison.

TRIBUNAUX.

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE (1re ch.)

Présidence de M. Benoît-Champy.

Audience du 26 avril.

M. ALEXANDRE DUMAS PÈRE CONTRE M. LIEBERT, PHOTOGRAPHE. — LES PORTRAITS CARTES DE M. ALEXANDRE DUMAS ET DE MISS ADAH-ISAACS MENKEN.

A l'ouverture des portes de l'enceinte de la 1re chambre, une affluence considérable de curieux se précipite bruyamment dans l'enceinte du tribunal et envahit toutes les places.

M. Alexandre Dumas père vient, au cours de l'audience, s'asseoir derrière son avocat.

Me Duverdy, avocat de M. Alexandre Dumas père, s'exprime ainsi :

Messieurs, vous avez décidé, plusieurs fois déjà, que les photographes n'ont le droit, ni d'exposer, ni de mettre en vente les portraits des personnes qui ont posé dans leurs ateliers. Je viens aujourd'hui vous demander, au nom de M. Alexandre Dumas, de consacrer de nouveau ce principe.

Tout le monde a pu voir, depuis quelques jours, derrière les vitrines des papetiers et des marchands de photographies, des cartes où figurent réunis le portrait de M. Alexandre Dumas et celui de Mlle Menken. Ces cartes portent au bas le nom de MM. Liebert et Ce, photographes. Elles sortent en effet des ateliers de M. Liebert.

A la fin du mois de mars, M. Alexandre Dumas avait consenti à poser chez M. Liebert, puis il était parti pour l'Allemagne : il s'était rendu à Francfort. Ce fut pendant son absence qu'eut lieu l'exhibition de ces photographies que tout le monde connait maintenant, et qui, je n'ai pas besoin de le dire, n'avaient jamais été destinées à la publicité.

Qu'avait à faire M. Alexandre Dumas ? Fallait-il qu'il adressât des sommations à M. Liebert, pour lui interdire de vendre ces cartes, qui étaient déjà répandues à profusion dans tout Paris? Le fait était accompli, il n'y avait pas à l'empêcher, et probablement le papier timbré de M. Dumas n'aurait pas eu plus de succès qu'une démarche faite le 15 avril par sa fille pour demander à M. Liebert de cesser la vente non autorisée de ces cartes et de retirer de la circulation celles qui avaient été vendues.

M. Dumas n'avait qu'une seule chose à faire : saisir votre justice pour obtenir la répression d'un acte contraire à son droit et offensant pour sa personne. C'est ce qu'il fit immédiatement. Dès qu'il connut la publicité dont nous nous plaignons, il présenta requête à M. le président pour assigner M. Liebert.

Il demande que vous interdisiez à M. Liebert l'exposition et la vente des photographies qui le représentent, et que vous ordonniez le bris des clichés au moyen desquels ces photographies ont été obtenues.

Mais avant de discuter cette demande, vous voudrez bien me permettre de vous expliquer comment M. Liebert se trouve possesseur de clichés où figurent ensemble les portraits de M. Alexandre Dumas et de Mlle Menken.

Mlle Menken, qui est une artiste de talent dont la réputation est grande de l'autre côté de l'Atlantique, a l'ambition de ne pas toujours représenter des personnages muets sur la scène de nos principaux théâtres. Elle a toujours eu l'intention, lorsqu'elle serait familiarisée avec la langue française, de jouer des rôles parlés.

A son arrivée à Paris, elle vint trouver M. Alexandre Dumas. Elle connaissait ses ouvrages, qui l'avaient charmée. Elle désirait qu'un rôle fût fait pour elle. Mais elle voulait que l'auteur de la pièce où elle débuterait fût un auteur dramatique célèbre et aimé du public. Elle vint donc chez M. Alexandre Dumas, et lui demanda s'il ne pourrait pas trouver le sujet d'une pièce dans le roman de Walter Scott intitulé le *Monastère*.

Dans ce roman figurent, parmi les personnages, un frère et une sœur. Il se serait agi de créer pour Mlle Menken un doublerôle, de manière à ce qu'elle pût alternativement représenter le frère et la sœur, ces deux personnages ne devant jamais se trouver ensemble sur la scène. Je commets peut-être une indiscrétion en disant que le plan de la première partie de cette pièce a été tracé et arrêté par M. Dumas.

(*A suivre*,)

VARIÉTÉS.

La reine de Madagascar, en montant sur le trône, a dû accepter, on s'en souvient peut-être, une constitution qui lui interdisait l'usage de l'eau de-vie. Est-elle demeurée strictement fidèle à son serment ? Quelque missionnaire complaisant lui a-t-il proposé comme de parfaits modèles ces membres des sociétés de tempérance qui, dans la Nouvelle-Angleterre, savent remplacer les liqueurs spiritueuses par des médicaments à base alcoolique? Libre à chacun de faire à ce sujet des conjectures quand on aura appris qu'elle a lancé récemment un décret bien digne de figurer dans le Code malgache avec la Charte constitutionnelle qu'elle a jurées D'après ce décret, le droit de porter des chapeaux noirs ayant des bords est un privilège réservé aux fonctionnaires.

Les chapeaux du pays, même avec leurs bords, n'étaient pas d'une élégance très-raffinée; mais réduits au cylindre par la volonté royale, ils font décidement triste figure avec un costume qui se compose en général de l'habit noir plus ou moins défraîchi sans accompagnement de pantalon et autres superfluités; il en résulte que seuls les gens qui tiennent à leurs habitudes, ou se cramponnent aux traditions, ont conservé le tuyau qu'on leur laisse, les autres ont adopté pour coiffure une sorte de casque sans visière qui est d'un bel air, fort à la mode dans les quartiers luxueux de Tamanarive, la capitale. S'ils daignent venir à l'Exposition ; nous leur promettons un grand succès soit qu'ils se présentent à titre de curiosités.

—

Un avoué de Saint-Michel expose une affaire. Il allait grand train, sans plus se soucier des broussailles que les articles du Code mettaient sur sa route. Le président l'interrompit :

— Prenez garde, maître X... vous parlez devant un magistrat qui est à cheval sur la loi.

— Monsieur le président ! s'écrie X... en prenant un air effrayé, tenez-vous bien. Il n'y a rien de dangereux comme de monter une bête qu'on ne connaît pas !

M. X... se fit mettre à pied pour trois mois.

—

M. Henri de Pène a eu un jolie mot en parlant de la grève des taillenrs et de l'appui que leur promettent leurs confrères de Londres :

— Ils se donnent la main par dessus *la Manche*.

—

Le capitain Casey. — Le capitaine Casey, patron du navire *Jane Londer*, qui a sombré dans l'Atlantique, a excité parmi toutes les nations un vif intérêt. Pendant trente trois jours, cet homme est resté cramponé aux débris de son navire dont une partie dépassait les flots, et pendant vingt-trois jours il a été sans nourriture. Quand on est parvenu à le sauver, il ne pesait plus que 42 livres, et il a fallu lui amputer les premières phalanges des doigts des pieds et des mains. Conduit en Hollande, il a reçu des Hollandais, pleins de sympathie pour les Anglais, l'accueil le plus hospitalier ; ils lui ont donné 20 liv. ster. qui ajoutées aux 400 liv. données par le tribunal de police de la Tamise, lui permettront de vivre.

—

Parlez-moi des Russes pour l'enthousiasme... lorsqu'ils s'agit de danseuses. Les journaux de Saint-Pétersbourg et de Moscou nous ont entretenus du délire qu'avait excité Mlle Granzow, l'étoile de la saison dernière, dans *Giselle*, dans *Metora*, dans *Kognog gorbounock* (le cheval borgne), un ballet dont une légende russe a fourni le sujet, et qui est devenu une sorte de ballet national. Depuis Fanny Essler, jamais danseuse n'avait fait autant *fanatisme* que la Granzow,

Il m'arrive de bonne source quelques détails qui feront rougir mes concitoyens de leur froideur à l'endroit de la danse.

Il est d'usage en Russie que les abonnés attendent à la sortie du théatre l'actrice aimée, pour l'applaudir. On pense bien que cette manifestation n'a pas manqué à la Granzov. Chaque soir, après l'ovation accoutumée, vingt ou trente traîneaux escortaient la voiture de *l'étoile* et des hurrahs l'accompagnaient jusqu'à sa demeure.

Le soir de la représentation d'adieu, un abonné le directeur des pècheries d'Arkangel, lui a fait jeter pour 1,200 roubles de fleurs. Le rouble, vous le savez vaut 4 francs.

Le rideau baissé, tous les artistes, réunis sur la scène, ont offert une couronne à leur camarade. Sur l'ordre d'un des grands-ducs, le rideau s'est relevé, et l'empereur applaudissant, la salle, tout naturellement, à trépigné.

Le public a formé une souscriptiou dont le montant a été employé en achat de bijoux destinés à la Granzov.

Un wagon-salon, tout rempli de flenrs, l'a conduite jusqu'à la frontière, où elle a trouvé une députation de Saint-Pétersbourg qui lui a présenté des bouquets.

A la gare, un des enthousiastes était monté dans le train. Il oublia d'en redescendre et le convoi partit. Alors notre homme passa la tête par la portière, et jeta ces mots à ses rivaux distancés : «je vais jusqu'en Hanovre.» La Granzov est Hanovrienne.

Elle revient danser à Paris. Si les abonnés de l'Opera ne lui jettent pas des couronnes de lauriers, s'ils ne lui dressent pas une statue. s'ils ne s'attèlent pas chaque soir à son équipage pour la conduire au théâtre et pour la ramener chez elle, ils seront tout bonnement déshonorés.

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 6 mai	32 02
Clôture du 6 mai	32 —

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 26 avril.

Cotons — Sur le marché du Havre, les affaires ont repris après Pâques, sans aucune animation; les prix sont restés irréguliers et en voie de baisse, surtout pour les Amérique. Il ne faut pas voir le très-ordinaire Louisiane au-dessus de 135. Je dis pour le disponible. A terme, il s'est traité d'assez fortes quantités, et l'on se montrait acheteur dans la parité de 130 fr., prix payé pour tous les mois jusqn'à septembre. Les dépêches de Liverpool restant très défavorables à l'article et Manchester venant également en baisse, on a vu en quelques heures la Louisiane très ordinaire disponible, descendre à 132 50.

Enfin les dernières dépêches télégraphiques portent que la baisse continue tant au Havre qu'à Manchester et à Liverpool.

On mande de New-York, en date du 9 avril, que le marché de cette ville. entrainé par celui de Liverpool, a baissé de 2 à 2 1/2 c. pendant le cours de la semaine, et la cote arrêtée au samedi soir était de 28 à 29 c. 1/2 pour middling de toutes sortes. Les transactions se sont élevées à 15,450 balles, principalement pour l'exportation, la filature achetant toujours très modérément. Les recettes ont été de 17,821 balles dont 7,035 b. provenant directement de l'intérieur. Exportations dans le même temps, 15,050 dont 2,565 pour France, 2,975 pour le nord du continent, et le surplus pour l'Angleterre. Stock, environ 200.000 balles.

Les inondations continuaient dans le Sud, et les détails publiés par les journaux en sont bien tristes.

Par suite des fortes expéditions qui se font actuellement des ports du Sud, les stocks diminuaient d'une manière sensible. Ils étaient d'environ 250,000 balles dans les ports du golfe, sur lesquelles 195,000 b. environ pouvaient être vendues. Dans les ports de l'Atlantique, ces stocks s'élévaient à peine à 50,000 b.

D'après une dépêche télégraphique du 20, New-York, voici la dernière situation du coton en Amérique :

Recettes de la semaine, dans tous les ports	b.	25,000
Exportations de la semaine pour l'Angleterre	»	27,000
Exportations de la semaine pour le continent	»	12,000
Stocks dans tous les ports de l'Union	»	410,000
Recettes totales depuis le 1er septembre		1,630,000
Exportations totales depuis le 1er septembre pour l'Angleterre	»	903,000
Id. id. pour le continent	»	270,000

New-York, 22 avril. Coton Middling upland, 25 cents la livre anglaise, (45 gram.)

Cours de Liverpool, 24 avril, Middling upland, 10 3/4; New-Orléans, 11; fair égyptien, 14 1/4; Brouss, 9 3/4; Oomrawattee, 9 3/4 ; Smyrne, 9 3/4; Pernambuco, 12 ; Maccao 11 1/2 ; Pérou, 11 3/4.

Que vous dirai-je de l'état moral et matériel de notre bourse? La confiance est partie pour longtemps, et je ne sait trop ce qui pourra la rappeler. A certains jours et à certaines heures du jour, on croira avec plus ou moins de ferme conviction à une immédiate déclaration de guerre; mais une croyance générale, absolue, sans nuance, sans discussion, est celle que nos boursiers ont eu une prochaine prise d'armes, Ne leur parlez plus de la possibilité d'un arrangement, ils n'y croient plus. Il en résulte que depuis un mois, toutes les valeurs subissent une baisse qui pour la Rente française, se règle aujourd'hui par un écart de 3 fr. 80 c. à 4 fr. environ. Cette baisse n'est pas uniformément intime, c'est-à-dire qu'à certains jours une réaction l'envoie pour quelques heures ou ralentit sa source sur la pente où la spéculation a précipité toutes les valeurs ; mais ces temps d'arrêt, ces légères reprises de hausse qu'on peut mettre en balance dans l'examen des cours d'une bourse, perdent toute leur importance quand il s'agit d'apprécier l'ensemble de la semaine. Il y a baisse, et il en sera ainsi tant que durera cette question de Luxembourg. C'est donc pour la forme que j'inscris ici les derniers cours. On s'est tellement habitué à cette permanence de la baisse qu'un brusque retour de la hausse étonnerait et afficierait considérablement nos détenteurs de titres, et qu'ils ne sauraient pas, je crois, en tenir parti. Il vaut donc mieux subir tranquillement cette baisse dont la persistance a cela de bon qu'elle force les honnêtes gens à se tenir sur la réserve, et l'on ne doit souhaiter la hausse que lorsqu'elle pourra se présenter d'une façon normale, et suivre un cours régulier et sagement progressif.

La Rente française fait de 65 40 à 65 30 ; l'Italien, 44 40 ; la Dette turque, 27 35 à 27 30; le Mobilier, 350. Le tout sans affaires importantes. Il arrive un instant où a Rente fait 64 80, sous l'influence de nouveaux bruits de guerre. En somme, personne ne se risque et les acheteurs ne trouvent pas de vendeurs.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 4 Mai.

ODESSA, bat. à vap. aut. *Wien*, cap. Pulich, div. march.
ANVERS, bat a vap. angl. *Golden Horn*, cap. John. Farrar, ayant touché Falmouth, Gibraltar et Larnaca, march. div.

DEPART des bat. à vap. du 4 mai.

TRIESTE. bat. a vap. aut. *Jupiter*, cap. F. Fortis. div. march.
ODESSA, bat. à vap. fr. *Eridan*, cap. Varengot, div march.
DANUBE, bat. à vap. aut. *Danubio*, cap. G. Marusich. div. march.
— bat. à vap. ang. *Champion*, cap, Darnell. di. march
BATOUM. bat a vap. russe *Junon*, cap. Tomilovich, div. march.
ANVERS. bat. a vap. ang. *St. Oswin*, cap. Richard, div. march.
SMYRNE, bat a vap. angl. *Italien*, cap Felt. mar. diverses.

DEPARTS des batiments à voile du 24 avril.

ODESSA, brik autrichien, *Melichiore*, capitain, M. Gurich. vin.
— brik prussien. *Louise*, capitain C. Larnow. charbon de terre.
— bar. autrichien, *Mi*, capitain, B. Podich, charbon de terre.
LIVOURNE, br. ital. *Nuovo Giovachino*, cap. G. Viacava. div.
MARSEILLE. brik hellen, *Ayos Nicolaos*, capitain Gombo, blé.
— brik hellen, *Ayos Nicolaos*, capitain, T. Scularikis. blé.
SOULINA, brik anglais, *Helen Whitt*, capitain R. Gaddis, blé.
— brik anglais *Geraldine*, capitain G. Hutchinson, lest.
AZOFF. brik hellen, *Elleni*, capitain Buzubardi, lest.
PORT-SAID, bark aut. *Drago*, cap. Antonio Trebuchia, lest.
PORO. brik hell. *Evaugheliotria*, cap. Coresi, lest
DANUBE, brik italien, *Giuseppino*, capitain, G. Trabone, lest.
ANGLETERRE, bark italien, *Fracesco Padre*, cap. L. Repello, blé.
— brik italien, *Italico*, capitain Antonio Degregori, blé.
— bark italien, *Federico*, capitain E. Massone, blé.
— bark italien, *Bismark*, capitain. And. Cappuro, blé.
LIVOURNE, br. ang. *Derwent*, cap. White, blé.
SOULINA, bark. itai. *Firenze*, cap. A. Canevaro, orge.

Du 25 avril.

MARSEILLE, brik italien, *Emmaucipazione*, cap. Filippo Olivari, blé.
— brik français, *Vallery Jean*, capitain Vovarely, blé.
— brik romain, *Giuseppino*, capitain G. Mascateli. ravison.
— brik hellen, *Ayos Spiridhon*, capitain, P. Marulos, blé.
— trois-mâts italien, *Giovanni*, bapitain Ballo blé.
— brik hellen, *Andreas*, capitain E. Falle, blé.
— brik hellen, *Ayos Nicolaos*, capitain Andrea
CATANIA, br. hell. *Emilia*, cap. Dim. Mathiudhis. souffre.
SAMOS, bom. hell. *Efterpi*, cap. L. Papandrea, d. march.
Kiriacu, blé.
— gabare hellen, *Anaghnostis*, capitain T. Ba-Bacuvalas, blé.
— brik hellen, *Sapfos*, capitain, T. Polimeropulos. blé.
— brik hellen, *Ayos Spiridhon*, capitain Ilias Caciulis, blé.
— brik italien, *Maria Gigante*, capitain C. Rozio, blé.
— brik hellen, *Aspassia*, capitain Er. Trompetas, blé.
— brik hellen, *Adhelfi Andipas*, capitain N. Patrikios. blé.
— brik hellen, *Evanghelistria*, capitain N. Cuzo, blé.
FALMOUTH, brik italien, *Catterina*, capitain N. Bozzi, blé.
— bark norwegien, *Unda*, capitain L. O. Won blé.
— bark italien, *Gemo*, capitain, G. N. Marino, blé
ODESSA. bark meklembourgeois, *Lehengrin*, cap. Frewart, lest.
AZOFF. br. ital. *Tre Frutelli*, capitain Schiaffino, lest.
— brik italien, *Pietrino*, capitain Maglione, lest.
ANGLETERRE, bark italien, *Tonino*, capitain A. Cabuero, blé.
— brik italien, *Sorte*, capitain Agostino Magniasco, blé.
CHIO, br. hell. *Leonidas*, cap. D. Patronas, diverse lest.

26 avril.

ENOS, goel. hell. *Evanghelistria*, cap. G. Celentis, lest.
— brik anglais, *Star of Hope*, capitain W. G. Forth, lest.
— brik anglais, *Verbeno*, capitain Joseph Ward lest
ANGLETERRE, bark italien, *Caterina Schiafino*, c. E. Mortola, blé.

Du 27 avril.

MARSEILLE, briik italien, *Due Sorelle*, capitain, L. Sardi, blé.
— brik autrichien, *Mali Simon*, capitain S. M. Stuck, blé.
BOURGAS, brik autrichien, *Novi Ilas*, capitain A. Dobinovich,
AZOFF. brik autrichien, *Rachel*, capitain Giuseppe Conte, lest.
— br. autrichien, *Giuseppe Nicola*, capitain M. Mischi, lest.
— brik italien, *Roma*, capitain C Calduci, lest
— brik italien, *Teresina*, capitain M. Giachetto, lest.
MARSEILLE, brik hellen. *Andouios*, capitain E. Marotos, blé.
— brik hellen, *Nicolas*, cap. C. Mavrudi, blé.
DANUBE. brik hellen, *Eftihia*, capitain A. Brescos, lest.
FALMOUTH, brik italien, *Memoria*. capitain Ag. Olivari, blé.
— bark anglais, *Vittoria*, capitain Dikson, blé
— brik italien, *Dante*, cap. A Schiaffino, blé.

Du 29 avril.

MESSINE. bar. autrichien, *Concordia*, capitain, Radicich, blé.
MARSEILLE. br. italien, *Industria*, capitain G. B. Schiaffino, blé.
— bsik italien, *Eduardo*, capitain Antonio Lupi, blé.
ANGLETERRE, bark italien, *Olivette*, capitain B. Luppi, blé.
— bark italien, *Emmanuelle*, capitain Filipo Schiaffino, blé.
— bark italien, *Corso*, capitain Fortunato Schiafino, blé.

Note des batiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyukdéré

Du 3 Mai.

d'ODESSA, pour Falmout, bar. angl. *Wayciny*, cap. Wallace, orge.
de MARIANOPOL, pour Marseille, br. italien, *Patrona*, cap. Coraro, blé.
— pour Falmouth, bar. autrichien, *Pero*, cap Tripcovich, seigle,
de BERDIANSKA, pour Messine, br. italien, *Toniuino*, cap. Valle, blé.
— pour Marseille, br. italien, *Rosa Doncvaro*, c. Breganto, blé.
— pour Marseille, br. hel. *Evanghelistria*, cap. Bikos, blé.
— pour Gênes, br. ital. *Spartaco*, capitain N. Raffo, blé.
— pour Castelmare, br. italien, *Darre*, capit. Fravega, blé.
d'ISMAIL, pour Castelmare, br. hellen. *A. Nicolaos*, cap. Xenakis, blé.
de TAGANROK, pour Const et Ordu, brik hellen, *Enossis*, cap. Sotiriu. blé.
— ponr Marseille, br. ital. *Ulisse*, cap. Giusepe, blé.
— pour Malte, br. anglais, *Olga*, capitain, G. Azzopardi, blé.
— pour Messiue, br, hellen, *Nicolaos*, capit. Focas, blé.
— pour Malte, br. hellen, *Yorghios*, capitain Georgis, blé.
— pour Const. et Ordu, br. hellen, *Adhelfotis* cap. Rossolimos, blé.
— pour Marseille, bri. italien, *Maria Teresa*, cap. Schiafino, blé.
BERDIANSKA, pour Marseille, br. italien, *Fama*, cap. Consiglio, blé.
— pour Marseille br. italien, *Azzoff*, cap. C. Goottardo, blé.
— pour Marseille, br. hellen, *Andhitriti*, cap. Fotios, blé.

Du 4 Mai.

d'ISMAIL, pour Const. et Ordu, br. hellen. *Ayos-Nicolaos*, cap. M. Kocorakis, blé.
de TAGANROK, pour Gênes br. italien, *Speranza*, cap. Navarello, blé.
— pour Marseille, br. italien *Gemma*, capitain E Canepa.
— pour Castelmare, br. hellen, *Anexartitos*, c. Pandolessos, seigle.

AVIS.

Le public est informé que l'hôtel Municipal est transféré Grand'Rue de Péra, no 661.

CONCERT JORY.

Mardi 7 Mai 1867,

Avec le bienveillant concours de Messieurs EDOUARD REMENYI et FERDINAND PLOTENYI.

PROGRAMME:

1. HUMMEL. — Concert en *La Mineur* avec accompagnement du Quatuor.
2. MENDELSSOHN-BARTHOLDI. — Concert pour Violon.
3. MENDELSSOHN-BARTHOLDI. — Rondò capriccioso, exécuté par M. A. Jory.
4. THALBERG. — Grande fantaisie sur la *Norma*.
5. *a) Schubert.* — Sérénade.
b) Airs hongrois. — Par Ed. Reményi.
6. MENDELSSOHN-BARTHOLDI. — Capriccio brillant en Si Mineur, accompagnement du Quatuor.

Le Concert commence à 8 heures 1/2 du soir.
Billet d'entrée 10 francs.

On peut se procurer des billets chez MM. Comendinger et Baltzer, et le soir du Concert à l'entrée de la Salle.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE mardi 7 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

Tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries ; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale, franc 1. 60.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

Aux Fabriques DE PARIS ET LONDRES

H. Depeyre et C

282, *Rue de Péra, au Téké*, 282.

Grand assortiment de Porcelaine, 1|2 porcelaines, blanches et décorées.
Cristaux, verreries.
Spécialité pour maison bourgeoise.
Services pour Restaurants et cafés.
Fournitures pour Billards.
Orfèvreries Ruolz Christofle.
Métal blanc garanti. — Exportation.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Hue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Appartements et Chambres

MEUBLÉS A LOUER

Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76

PENSION BOURGEOISE.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Ressam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférence, sur la hauteur de Sali-Bazar, ayant une vue magnifique.

S'adresser au Journal la Turquie.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,

Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes, Bronchites ou Toux nerveuses, Grippes, Coqueluches* ; contre l'**Hemoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda**, **Ottoni**, **Calleja**, pharmaciens-droguistes à *Péra* ; à *Bucharest*, chez MM. **Steege**, **Honig** ; à *Jassy*, chez M. **Loockmann** ; à *Galatz*, chez M. **Honnetz**, et dans les principales pharmacies d'Europe.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RICKEHOFF.

Moumhané (cité française N° 24 au 1er chambre n° 3

HOTEL GIACOMO

A L'ILE DE PRINKIPO

Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le comfortable du service que pour la modicité des prix.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 70 ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boîte et sur la notice qui se distribue gratis, *la signature :* **A. Rouvière**, *les initiales* **A. R.**, *et la marque de fabrique*. **Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.**

A Paris, à la pharmacie **LEROY**, 45, rue Neuve-St-Augustin, — A *Constantinople*, dépôt chez **L. MEIFFRÉDY.— DELLA-SUDDA, — OTTONI, — CALLEJA**, etc.

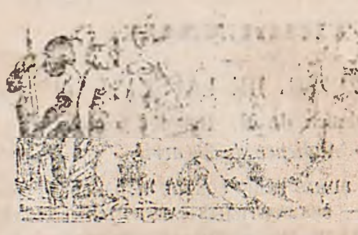

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient il fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de ce Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

Apartir de lundi 10|22 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαϊρ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 10/22 *ἀπριλίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως*

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί.	H à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου.	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ.	Yeni-Mahallé. Γενι-Μαχαλέ.	Buyukdéré. Βουγιούκ Δερέ.	Thérapia. Θεραπεία.	Yeni Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη.	Emirghian. Ἐμιργιάν.	R. Hissar. Ῥουμ. Π. Χισάρ.	Bebek. Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. Ἀρναουτ-κιοϊ.	Kouru-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ.	Ortakeuy. Ὀρτα Κιοϊ.	Bechicktach. Βεσίκ-Τάς.	Kabatach. Καμπα-Τάς.	OBSERVATIONS
																	Le signe («») indique que l'échelle est desservie Le signe(—) indique que l'échelle n'est pas desser.
12	6 59	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1	7 59	17	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	«»	—	—	
3 45	10 44	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	— (1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 15	10 14	11	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12 15	7 14	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1	7 59	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
1 45	8 44	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
5	9 44	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
4	10 55	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
9 30	4 29	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 59	14	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	—	—	«»	«»	—	

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου.	Kabatach. Καβα-Τάς	Bechiktach. Βεσίκ-Τάς	Ortakeuy. Ὀρτα-Κιοϊ	Kouru-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. P. Χισάρ.	Emirghian. Ἐμιργιάν	Stenia. Στένια.	Ienikeuy. Νεοχώριον.	Therapia. Θεραπεία.	Buyukdere. Βουγιούκ Δερέ	IENI MAHALE. Γενί-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ.	OBSERVATIONS
1 30	8 29	4	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2	8 59	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	Les vend. à Canlin aussi;
3 30	10 29	4	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vend. à Bebek aussi
2 45	9 44	8	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
9 30	4 29	17	—	«»	«»	Beilery	Vanik.	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 15	5 14	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
11	5 59	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Retour au pont touchera Ortakeuy, Becchiktach
9	5 59	14	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	
10 45	5.44	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 15	6 14	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 39	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.—Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιούκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία.	Beykos. Βεϊκός.	Pacha-backtché. Πασσά-Μπαχτζέ	Chibouli. Τζιμπουκλί	Kanlidjia. Κανλιτζά	A. Hissar. A. Χισάρ.	Kandilli. Κανδιλλί	Vani-keuy. Βανί-Κιοϊ	Tchenghel-keuy. Τσεγγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey. Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoudjouk. Κουζγουντζουκ	Scutari. Σκούταρ	OBSERVATIONS
11 45	6 44	2	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 30	8 29	3	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
3 15	10 14	11	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
8 45	3 44	3	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	

Côte d'Asie, voyages de montée. Départ du pont. —Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque, Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoudjouk. Κουζγουντζουκ	Beiler-Bey, Βεϊλέρ-βεϊ	Tcenghelkey. Τσεγγέλ-Κιοϊ	Vanikeuy. Βανί-Κιοϊ	Candilli. Κανδιλλί	A. Hissar. A. Χισάρ	Canlitja. Κανλιτζά	Tchibouchi. Τζιμπουκλί	Pacha - Baktché Πασσά- Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκός	Therapia. Θεραπεία	Buyukderé. Βουγιούκ Δερέ.		OBSERVATIONS
10 30	5 29	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	5 59	3	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.
3 30	10 29	3	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-cesmé, Orta-keui et Cabatasch.

Le Directeur-gérant,
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 102.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	24 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO D[illegible] Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 7 mai

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Londres, 6 mai 5 h. 50 m. soir.

Consol. turcs *Clôture* { offre 28 7[8 / demande 29 1[8

Paris, 6 mai 8 h. 50 m. soir.

Les bourses de Francfort, de Vienne et de Berlin sont faibles.

Il court des bruits défavorables.

Cependant la *Patrie* assure que les puissances sont d'accord.

Londres 6 mai 7 h. 50 m. soir.

Une grande manifestation réformiste a eu lieu hier à Hyde-Park : elle s'est passée sans trouble.

Berlin, 6 mai.

La *Gazette du Nord* demande que la Prusse soit invitée à évacuer le Luxembourg avant la conférence.

Paris, 7 mai 5 h. 5 m. soir.

Cours du 7 mai.

Consol. turcs (clisse)	ouvert.	29 40
	clôture	29 60
Emprunt Ott. 1865..	ouvert.	225
	clôture	225
Rente Française 3 0/0	ouvert.	67 85
	clôt.	68 12 1[2

Londres, 7 mai 1 h. 15 m. soir.

Consolidés Turcs.... { offre 28 7[8 / demande 29 1[8

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le roi des Belges est parti samedi de Berlin à huit heures du soir. Le roi Guillaume l'a accompagné jusqu'à sa gare. Le prince royal et la princesse ont accomgné Sa Majesté jusqu'à Potsdam.

Les adieux entre la famille royale de Prusse et le roi Léopold ont été des plus cordiaux.

Le roi Léopold est rentré à Bruxelles. C'est demain mardi que le comte et la comtesse de Flandres font leur entrée solennelle dans la capitale de la Belgique. (*Patrie*).

C'est le 29 que s'est fait à Berlin l'ouverture de la session des chambres prussiennes convoquées pour le vote du statut fédéral de l'Allemagne du Nord. (*Pays*).

On a remarqué l'invitation faite par la reine d'Angleterre à l'ambassadeur de France qui s'est rendu à Windsor. Sa Majesté a causé longuement avec le prince de la Tour d'Auvergne et n'a point dissimulé son profond regret de voir la paix menacée.

(*Ind. Belge*)

Le roi de Hanovre est arrivé à Londres. On assure qu'il a l'intention de former des corps francs contre la Prusse en cas de guerre entre la France et l'Allemagne, et que le cabinet anglais lui aurait conseillé d'abandonner ce projet. Il est venu à Londres dans le but de terminer ses négociations avec la Prusse au sujet de ses domaines dont il demande la restitution.

(*Temps*).

Nous tenons d'une source certaine, qu'une commande de 2,000 chevaux de 18 à 30 guinées vient d'être faite à Londres par le gouvernement prussien. Sept à huit cents chevaux ont été déjà envoyés *viâ* Hull à Rotterdam. Nous sommes prêts à donner le nom et l'adresse du vendeur. (*International.*)

Dans un remarquable travail du général Fadicyeff sur l'armement de la Russie publié dans le *Courier Russe*, il est dit que la Russie se trouve à la veille d'une guerre longue et opiniâtre avec l'Europe et qu'en présence des armements considérables qui se font en Europe, la Russie ne devrait pas rester en arrière. Le général Fadicyeff fait ressortir le besoin absolu de s'occuper de l'organisation de la levée en masse, car l'armée régulière seule ne pourrait peut-être pas faire face à la coalition européenne.

L'*Invalide* discutant l'article du général Fadicyeff, conseille d'organiser la levée en masse d'après d'autres principes que ceux qui ont servi à l'organisation de la landwehr en Prusse ou des réserves dans les autres pays. (*Havas.*)

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 25 n'hésite pas à soutenir que ce serait sans droit que la Prusse prétendrait maintenir, au nom de l'Allemagne, son occupation de la place du Luxembourg:

Si, dit ce journal, le territoire du Luxembourg est neutralisé sous la garantie de l'Europe, cela ne vaudra-t-il pas pour l'Allemagne la garantie de la garnison qu'elle entretient dans une forteresse *qui n'est pas en définitive sur le sol allemand, puisqu'un souverain étranger la possède et y gouverne*?

Le fameux voyage de M. de Bismark dans ses terres de Poméranie s'est traduit en réalité en une course à St-Pétersbourg. C'est le bruit généralement accrédité. (*Pays*).

Voici le cérémonial du mariage du comte de Flandre et de la princesse de Hohenlohe:

La cérémonie nuptiale a été célébrée le jeudi 25 avril, à deux heures, dans l'église catholique de Sainte-Hedwige, où les invités se réunirent une demi-heure auparavant, en grand costume de gala. Les personnages décorés de l'ordre de Léopold étaient priés d'en revêtir les insignes.

A deux heures, LL. MM. le roi et la reine de Prusse firent leur entrée dans l'église et furent reçues au portail par le prince-évêque de Breslau et tout le haut clergé, et conduites au pied de l'autel par le grand maréchal de la cour, comte de Stillfried.

Immédiatement après, S. M. le roi des Belges fit son entrée, avec S.A.R. le comte de Flandre.

LL. AA. RR. le prince et la princesse de Hohenzollern-Sigmaringen et l'auguste fiancée, la princesse leur fille.

Le prince-évêque de Breslau reçut l'auguste fiancée, à laquelle S. A. R. le comte de Flandre offrait le bras gauche.

L'auguste couple fut prendre place à la gauche de l'autel.

La traîne de la fiancée sera portée par quatre dames d'honneur

Derrière l'auguste fiancée se placèrent Son Exc. le baron Nothomb et tous les officiers de la suite de S. M. le roi des Belges.

Le roi des Belges prit place à la gauche de l'autel. LL. AA. RR. le prince et la princesse de Hohenzollern se placeront à droite.

Le prince-évêque célébrera la cérémonie nuptiale, après une allocution, pendant laquelle toute l'assemblée restera assise, pour se relever ensuite jusqu'à la fin de la cérémonie.

Au moment où les augustes fiancés échangèrent leurs anneaux, les cloches de Sainte-Hedwige furent mises en branle et le canon tira trois salves de deux coups.

Après l'échange des anneaux, un *Te Deum* fut chanté, puis le prince-évêque donna la bénédiction nuptiale, et reconduisit l'auguste couple jusqu'à la grande porte de l'église.

Immédiatement après, tous les hauts personnages se rendirent au château royal, où un dîner-gala eut lieu à quatre heures dans la salle Blanche.

Le soir, réception chez S. A. R. le prince héritier.

Vendredi, 26 avril, la famille royale de Belgique assista au service divin dans l'église de Sainte-Hedwige.

Après le service, les augustes époux firent leurs visites.

A deux heures, déjeûner dinatoire au palais.

A sept heures du soir, S. M. le roi des Belges et les augustes époux recurent, dans la galerie de tableaux du château royal, le corps diplomatique, puis tinrent une cour dans la salle des Chevaliers.

A huit heures, concert dans la salle Blanche.

La fête fut terminée à dix heures.

(*L'Epoque.*)

Nous donnons, sous toutes réserves, la nouvelle suivante :

On nous assure qu'il serait question d'augmenter la solde des officiers, depuis le grade de général de division jusqu'à celui de sous-lieutenant.

Les tarifs de solde, sauf ceux concernant les officiers supérieurs, n'ont pas varié depuis plus de soixante ans, malgré l'accroissement progressif du prix de toutes choses.

Voici les tarifs qui seraient appliqués, pour la solde fixe ou proprement dite, à partir du mois de janvier 1868:

	Solde projetée	Solde actuelle
Général de division.	20,000	15,000
Général de brigade.	15,000	10,000
Colonel d'arme spéciale	10,000	6,550
Colonel de cavalerie	9,000	6,000
Colonel d'infanterie	8,500	5,500
Lieutenant-colonel d'arme spéciale .	8,000	5,300
Lieutenant-colonel de cavalerie . .	7,500	7,000
Lieutenant-colonel d'infanterie. . .	7,000	4,500
Chef de bataillon d'arme spéciale. .	6,500	4,500
Chef d'escadrons de cavalerie . . .	6,000	4,000
Chef de bataillon d'infanterie. . . .	5,500	3,600
Capit. de 1re classe d'arme spéciale.	4,000	3,100
Capitaine de 1re classe de cavalerie.	3,800	2,800
Capitaine de 1re classe d'infanterie .	3,600	2,700
Capit. de 2e classe d'arme spéciale.	3,500	2,700
Capitaine de 2e classe de cavalerie .	3,400	2,600
Capitaine de 2e classe d'infanterie .	3,200	2,300
Lieut. de 1re classe d'arme spéciale.	2,500	2,200
Lieut. de 1re classe de cavalerie . .	2,400	2,100
Lieut. de 1re classe d'infanterie . .	2,200	1,950
Lieut. de 2e classe d'arme spéciale .	2,300	2,150
Lieut. de 2e classe de cavalerie . .	2,200	1,950
Lieut. de 2e classe d'infanterie . . .	2,000	1,800
Sous-lieutenant d'arme spéciale . .	2,200	1,900
Sous-lieutenant de cavalerie	2,000	1,800
Sous-lieutenant d'infanterie	1,800	1,700

(*Presse*).

On parle beaucoup, dans le monde religieux, du voyage de Mgr. Dupanloup à Rome, où il irait chercher le chapeau de cardinal.

On ajoute que l'évêque d'Orléans pourrait bien succéder au cardinal de Villecourt, récemment décédé, et qu'il quitterait ainsi son diocèse.

On sait que le cardinal de Villecourt, ancien évêque de La Rochelle, avait été appelé auprès du pape à Rome. Le saint père aimait à prendre ses avis sur la question spéciale à l'épiscopat français.

C'est ce poste de confiance que Pie IX donnerait à Mgr Dupanloup.

(*L'Epoque*).

L'ANGLETERRE ET LA QUESTION DU LUXEMBOURG.

La conférence internationale qui s'est réunie à Londres le 7 mai, pour statuer sur les difficultés pendantes entre la France et la Prusse, aura-t-elle pour résultat de maintenir la paix en Europe?

Nous l'espérons bien sincèrement, et tous les amis de l'humanité ne pourront qu'applaudir à une solution qui aurait pour effet de soustraire notre continent à des malheurs incalculables. L'opinion publique dont la Bourse nous renvoie le reflet fidèle s'est livrée sans réserve à la confiance : tant il est vrai que l'esprit humain est toujours prêt à aller au-devant de ce qu'il désire!

L'Autriche en faisant ses offres de médiation dans le but de conjurer la tempête a agi dans la saine appréciation de ses propres intérêts.

Qu'elle soit loin d'accepter comme irrévocable la sentence que la destinée a prononcée sur elle l'an passé; qu'elle ait à cœur de mettre à profit la première occasion favorable pour prendre sa revanche, quoi de plus naturel? Mais à l'heure présente, elle n'est pas en mesure de profiter d'une occasion qu'elle a tout lieu de considérer comme trop hâtive; elle doit comprendre que la guerre ne peut pas se faire sans elle, et que sa neutralité équivaudrait à une abdication. Son intérêt est donc de pousser à un arrangement et de gagner du temps.

On assure que la Russie joint ses efforts à ceux de l'Autriche pour arriver à une solution pacifique.

Cette conduite nous étonnerait profondément.

La Russie a tout à gagner à une guerre entre la France et la Prusse qui lui laisserait ses coudées franches en Orient; elle n'ignore pas que l'enthousiasme allemand qui bouillonne à gros flocons finira par tomber à plat avec le temps; que la raison ne tardera pas à reprendre son empire, et qu'avant un an, Français et Allemands seront honteux et confus d'avoir été sur le point de s'entr'égorger pour cette misérable question du Luxembourg.

L'intérêt de la Russie est dansla guerre.

Mais c'est c'est surtout l'attitude de l'Angleterre qui est de nature à influer sur la marche et sur les résultats de la conférence. En sortant de la réserve pour revendiquer sa place dans la direction des affaires continentales, l'Angleterre obéit à de hautes préoccupations dont la lettre de la reine Victoria au roi de Prusse est un éclatant symptôme.

Malgré l'obstination de quelques journalistes à courte-vue qui ne voient dans une guerre entre la France et la Prusse qu'une sorte de combat de coq qui leur fournira matière à paris, les hommes d'Etat de l'Angleterre sont trop clairvoyants pour ne pas envisager la situation dans son ensemble et dans ses conséquences.

Or, cette situation est extrêmement grave.

En présence des difficultés qui ont surgi en Orient et des préparatifs armés de la Russie, l'œuvre de 1854, doublement payée par le contrecoup ressenti dans l'Inde, serait livrée à tous les caprices du hasard et pourrait être considérée dès à présent comme fortement compromise.

D'ailleurs, ce n'est plus la France qu'elle redoute, et elle n'avait pas besoin des assurances formelles données par l'Empereur Napoléon à lord Cowley sur ses intentions désintéressées pour prendre parti pour la France contre la Prusse. En éliminant du problème les élucubrations et les rodomontades du journalisme allemand, il reste suffisamment de données pour s'apercevoir qu'une grande révolution s'est opérée à la suite de la dernière guerre, et que l'élément germanique se trouve en position de réclamer une place considérable en Europe. L'ancien équilibre est complètement détruit et la plus grande anarchie règne dans les relations internationales. Au milieu de ce chaos, le bon sens des hommes d'Etat anglais ne s'est pas égaré sur les résultats d'un conflit sanglant entre la France et la Prusse. La Prusse orgueilleuse de ses victoires, poussée par un parti qui rêve la domination du germanisme sur l'élément gallo-romain, la Prusse est bien plus menaçante pour l'Angleterre que la France actuelle.

L'Angleterre ne saurait voir sans inquiétude les prétentions de la Prusse sur la Hollande, prétentions qui deviendraient une réalité si la fortune des armes lui était favorable.

Toutes ces raisons nous portent à croire que l'Angleterre fera les plus grands efforts pour arriver à une conciliation, et, dans le cas où, ces efforts n'aboutiraient pas, les armements considérables qu'elle rassemble nous donnent à penser qu'elle pèsera dans la balance des hasards du poids de son épée.

Le fusil à aiguille.

Dans un article publié dans la *Revue des Deux Mondes*, M. le général Changarnier trouve que le fusil à aiguille est un *médiocre engin de guerre*. L'honorable général nous permettra bien de faire observer que, armée de cet engin, l'infanterie prussienne, formée sur deux rangs seulement et sans faire de carré, a repoussé partout et toujours les attaques de la meilleure cavalerie, lors de la dernière guerre. Pas une seule fois ses rangs

---

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS DE GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XVII.

Les preuves qu'il avait réunies jusque-là étaient-elles assez graves pour qu'il se crût autorisé à lancer ce mandat?

Un de ces deux hommes était-il le coupable?

Lequel des deux?

Le trouble de Moulinet, la terrible accusation formulée contre lui par la victime, semblaient le condamner.

L'alibi que Furbice avait invoqué et qu'il ne pouvait prouver, ses rapports avec la femme de Pascoul, l'empreinte de ses pas dans le sentier étaient autant de faits à sa charge.

Pendant une grande partie de la nuit, l'honorable magistrat passa en revue ces divers incidents de cette affaire et tous les détails qui l'avaient frappé depuis le moment où on était venu le prévenir qu'un crime avait été commis à Gordes jusqu'à l'heure où il avait quitté la ferme.

Il dut en appeler à ses souvenirs, à son expérience, à sa sagacité habituelle, pour dissiper ses doutes et se faire une conviction.

Hélas! quand le jour parut, il fut obligé de s'avouer qu'il était aussi irrésolu que la veille.

Il s'habillait pour rejoindre le procureur impérial et retourner à Gordes reprendre l'instruction où il l'avait laissée, lorsqu'il entendit une grande rumeur dans la rue.....

Il ouvrit sa croisée et aperçut un attroupement considérable devant l'auberge, où d'après ses ordres, Furbice avait passé la nuit.

Plus loin, plusieurs personnes entouraient un gendarme et semblaient l'interroger avidement.

En même temps il vit le brigadier de gendarmerie qui, l'ayant reconnu à sa fenêtre, traversait précipitamment la rue pour le rejoindre.

— Qu'est-il donc arrivé? se dit-il. Le prisonnier se serait-il évadé?

Et il courut ouvrir au brigadier, qui entra dans la chambre.

XVIII

Le gendarme qui avait été chargé de veiller sur Furbice était un jeune homme appelé Lebel.

Pour la première fois, peut-être, il se trouvait en face d'un individu accusé d'assassinat; aussi, tout était pour lui sujet à surveillance. Dans chaque mouvement du prisonnier, il voyait une tentative de fuite, et il exerçait son mandat avec une si rigoureuse conscience, que si le maquignon avait eu l'intention d'essayer de se sauver, il aurait dû y renoncer en face de l'attitude de son gardien.

Mais Furbice ne songeait pas à fuir.

Tout ce qui s'était passé depuis la veille jusqu'à ce moment lui semblait un rêve.

Il avait commis le crime avec la certitude de l'impunité, et maintenant que l'échafaudage de ses combinaisons s'écroulait, il se sentait faible comme un enfant.

Il voyait avec terreur que tous ses plans tournaient contre lui, que tous les moyens employés pour n'être pas découvert, devenaient autant d'armes terribles suspendues sur sa tête.

Puis, comme il était perfide et lâche, il n'hésitait pas à soupçonner les autres de perfidie et de lâcheté.

— Si on arrête Margaï, comme on m'a arrêté, se disait-il, ne fera-t-elle pas des aveux dans l'espoir de rendre sa situation meilleure et de faire retomber sur moi la plus grande part du crime? Si j'en étais sûr, ajoutait-t-il, je prendrais les devants. Cela vaudrait peut-être mieux pour moi.

On arriva à l'auberge où Furbice et le gendarme devaient passer la nuit. Comme le jour venait déjà de disparaître, personne ne les vit entrer dans le village, et, pour plus de précaution, Lebel ordonna à l'aubergiste de ne point parler des clients auxquels il donnait asile.

On les installa dans une chambre située au premier étage. Elle avait deux lits, l'un entre la porte et la croisée, l'autre donnant dans une alcôve dont un rideau cachait l'intérieur.

Lebel procéda minutieusement à l'examen des murs, afin de voir si les papiers qui les couvraient ne cachaient aucune issue. Satisfait de sa visite, il dit à Furbice.

— Vous coucherez dans cette alcôve.

Furbice ne répondit pas, le gendarme ajouta :

— Maintenant, nous allons manger.

On mit deux couverts, sur une petite table, devant la cheminée où flambait un grand feu. Lebel et Furbice prirent place vis-à-vis l'un de l'autre. Ce dernier touchait à peine aux mets, et, en le voyant plongé dans de sombres réflexions, le gendarme, poursuivi par son idée fixe, se disait :

— Attention! il médite un mauvais coup.

— Je suis innocent, s'écria bientôt le maquignon, et pourtant, je suis gardé à vue comme un malfaiteur!

Lebel évita de répondre.

— Ma pauvre femme! ajouta hypocritement Furbice, elle doit m'attendre. C'est l'heure où j'ai l'habitude de rentrer.

Ce cri toucha le jeune homme.

— Il ne vous est pas défendu, dit-il, de faire prévenir votre femme de ce qui se passe.

— Non, non! elle le saura toujours assez tôt, répondit le prisonnier.

Il refusait l'autorisation qui lui était donnée, dans la crainte que sa femme, pour se venger de ses trahisons, ne dévoilât ce qu'elle savait sur son compte.

Le repas se termina. On desservit la table.

Alors, Lebel alluma sa pipe, ferma la porte à clé, mit la clé dans sa poche, poussa un fauteuil devant la croisée et s'asseyant, son sabre entre les jambes :

— Maitenant, camarade, dit-il à Furbice, je vous engage à vous coucher.

Furbice obéit. Il pénétra dans l'alcôve, se jeta sur son lit tout habillé et essaya d'envisager sa situation. Mais il en est des grandes émotions comme des fatigues du corps : elles vous brisent. A peine couché, Furbice sentit ses paupières s'appesantir, il

Voir le numéro du 7 mai.

n'ont été forcés par la cavalerie ennemie, qui a pourtant bravement fait son devoir. Dans toutes les autres guerres, en revanche, on a vu souvent les carrés d'infanterie forcés par la cavalerie. A moins de croire à une bravoure surhumaine chez les Prussiens, et à une absence complète d'énergie chez leurs adversaires, ce que personne ne voudra certainement admettre, il faut donc que le fusil à aiguille soit pour quelque chose dans ces succès étonnants.

On peut fort bien admettre, néanmoins, que le fusil à aiguille ou tout autre fusil semblable n'ait pas la même valeur aux mains d'une autre armée. Dans un précédent article nous avons cherché à expliquer la tactique exigée par cette arme. Aux mains des soldats trop bouillants, manquant de l'impassibilité calme des hommes du Nord, le fusil à aiguille ne servira pas plus, même moins, que le fusil actuel. Il faut absolument que toute l'organisation, le caractère et la tactique de l'armée soient judicieusement adaptés à l'armement, tout comme, actuellement, la tactique française, est en rapport avec l'attaque à la bayonette.

Cependant la dernière guerre a fourni aussi des expériences précieuses sur la manière de combattre l'armée prussienne. Dans la seule affaire où les Autrichiens ont eu le dessus, le 26 juin, à Trautenau, le général de Gablenz a même employé avec succès une tactique fort bien calculée. M. de Gablenz s'était sans doute appliqué à étudier la tactique prussienne lors de la campagne du Sleswig, où il commandait les Autrichiens. A Trautenau, il eut donc soin de prendre une position avantageuse sur les hauteurs environnant la ville, qui lui permit de masquer la véritable force de son corps. Trompés ainsi par les apparences, les Prussiens l'attaquèrent avec des forces bien inférieures et eurent à subir un feu terrible qui les força à la retraite. Ce ne fut qu'alors que M. de Gablenz fit déboucher ses troupes des pentes des montagnes qui les avaient abritées jusque-là contre le feu des Prussiens et qu'il fit charger ces derniers. Les Prussiens battirent en retraite avec des pertes considérables, mais néanmoins les Autrichiens ne réussirent pas à forcer leurs lignes, ce qui doit toujours être quelque peu attribué à la supériorité de leur armement comme de leur tactique. A Langenzalza, l'armée hanovrienne réussit fort bien à battre les Prussiens en les forçant à la retraite, mais malgré toute sa bravoure il lui fut impossible de forcer les lignes prussiennes.

Dans tous les autres engagements entre les Prussiens et les Autrichiens les chances ont tourné contre ces derniers dès le moment que, croyant avoir suffisamment maltraité les Prussiens avec leur artillerie postée sur les hauteurs, ils s'avisaient d'abandonner les positions qui les avaient protégés jusque-là contre les effets du fusil à aiguille. Son action a été telle que bien des régiments, surtout le régiment de Hongrois, Italiens et autres races à qui le calme impassible des Allemands fait défaut, hésitèrent ou refusèrent même d'avancer une deuxième fois contre les lignes prussiennes.

REVUE DES JOURNAUX

Les espérances de paix, aujourd'hui officiellement autorisées par la publication de la note du *Moniteur*, que nous reproduisons plus haut, semblent prendre de jour en jour, d'heure en heure, pourrions-nous dire, un caractère plus accusé.

Assurément rien n'est terminé, et nous ignorons ce qui sortira des résolutions de la conférence qui va s'ouvrir ; mais il est impossible de ne pas constater qu'une éclaircie se fait, que les esprits se détendent, que le langage des journaux devient moins amer et moins violent. Ce ne sont point des faits, nous dira-t-on, ce ne sont que des symptômes. D'accord. Mais de ces symptômes-là, il faut tenir compte.

Voici comment s'exprime le *Journal des Débats* :

Les tendances pacifiques dominent depuis quelques jours; tout fait espérer une entente entre les puissances et la fin prochaine d'une crise dont s'inquiétaient justement les intérêts moraux et matériels de l'Europe.

Le *Siècle* dit :

Nous aurions peine à croire que, la France et la Prusse étant d'accord sur le point essentiel, quelques dissidences sur des détails, si elles se produisaient, pussent devenir une cause de rupture . . . .

La fixation de l'époque de l'évacuation et la régularisation de la position nouvelle faite au grand-duché pourraient peut-être encore présenter quelques difficultés, mais, à notre avis, elles ne sauraient avoir un caractère menaçant pour le maintien de la paix.

La *Presse* n'a pas déposé toutes ses défiances. Ce journal ne croit pas absolument à la sincérité du gouvernement prussien. Mais il compte beaucoup sur les puissances médiatrices, dont l'attitude lui parait rassurante.

C'est surtout à l'Autriche que la *Gazette de France* attribue la plus grande part dans l'évolution récente des évènements :

Aussi, ne sommes-nous pas éloigné de croire que la résolution qu'a manifestée l'Autriche de garder une position expectante, la fermeté qu'elle a mise à rester libre. le soin empressé qu'elle a pris de poser les bases d'un compromis, n'ont pas peu contribué à faire entrer la question du Luxembourg dans la voie d'apaisement et de transaction. Si nous évitons la guerre,— ce qu'il est permis d'espérer,—c'est donc à l'Autriche que nous le devrons en grande partie. Qui se serait douté, il y a six mois à peine, que l'Autriche serait sitôt l'arbitre de la paix de l'Europe?

« Sans que la paix soit certaine, dit l'*Univers*, elle reste possible, et devient plus probable. ».

La presse, devant les graves négociations qui vont se poursuivre, renonce aux vivacités de ces derniers jours.... Espérons, dans l'intérêt même de la Prusse, et pour le repos de l'Europe, que le vainqueur de Sadowa craindra de donner naissance à une coalition qui détruirait son œuvre.

La *France* parle comme suit :

Nous désirons que cette loyale attitude (celle du gouvernement français) soit comprise à Berlin comme elle est appréciée en Europe. Nous ne pouvons penser que la Prusse, après avoir adhéré à l'idée d'une conférence, entourera son acceptation de réserves et d'arrière-pensées qui la rendraient stérile. La situation est trop nette pour que le change soit possible.

Le *Temps* mentionne les manifestations pacifiques qui se produisent de toutes parts. Il enrégistre des lettres de Paris, du Havre etc., et il publie la dépêche suivante qu'il a reçue de Castres :

Le Tarn envoie à ses députés une adresse contre la guerre. Les paysans signent et avec empressement.

L'*Opinion nationale* ne croit pas que tous les éléments dont se compose le parti de la paix «soient également sincères, également honorables.» (Après tout, quelle conséquence pourrait-on en tirer contre la paix elle-même, et depuis quand les principes ont-ils eu à souffrir des exceptions invoquées contre les personnes)?

Cependant, ce journal n'hésite pas à reconnaitre «que l'adhésion de la Prusse à une conférence est un fait d'une importauce capitale. »

Sur le point qui nous occupe, notre Revue serait incomplète si nous ne la terminions pas par l'extrait suivant de la *Correspondance de Berlin*:

Les prévisions que nous avons exprimées semblent heureusement devoir se réaliser. D'après nos dernières informations, le gouvernement prussien, faisant à la cause de la conciliation et de la paix un sacrifice dont personne ne contestera la grandeur, ne refuserait pas d'écouter la proposition des puissances médiatrices, et pourrait se rallier au projet de neutralisation du Luxembourg, — sous certaines réserves, toutefois, que lui commandent la dignité et la sécurité de l'Allemagne.

Ces réserves devraient avoir surtout pour objet de donner à la future neutralité du graud-duché toutes les garanties necessaires, en sorte que, pour le présent comme pour l'avenir, le droit européen s'opposât formellement à l'acquisition du Luxembourg par aucune puissance. — Un tel arrangement nécessiterait, dit on, la réunion, plus ou moins prochaine, d'un Congrès.

Nous voulons croire, dès à présent, à la réalité d'un si heureux dénouement ; nous y applaudirions, avec tous les amis de la paix, d'autant plus vivement que, naguère encore, on pouvait moins l'espérer.

Sans doute, dans les lignes qui précèdent, on retrouvera un peu de ce ton altier qui semble inhérent au langage de quelques-uns de nos confrères d'outre-Rhin ; mais qu'il y a loin de là aux emportements et aux violences des jours passés !

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Dans la nuit de vendredi deux filous voyant sortir d'un café près du Jardin des Fleurs, un jeune homme en état d'ivresse, s'approchèrent de lui et lui volèrent sa montre en or, plus 8 livres qu'il portait avec lui. Le lendemain sur le signalement qui fut donné on arrêta l'un des voleurs; l'autre n'a pas pu encore être saisi. L'individu arrêté est un hellène.

—

Trois hellènes ont rencontré à Galata un prêtre grec. L'un d'eux s'approcha du prêtre en lui offrant de lui vendre, pour 2 livres, une bague en brillants sous prétexte qu'il avait besoin d'argent et que la bague valait bien 4 livres. Le prêtre fit voir la bague à un passant qui n'était autre que le compagnon du filou. Celui-ci affirma que l'objet avait grande valeur. Le prêtre paya et s'enfuit ; mais il ne tarda pas à apprendre que la bague était fausse. La justice informe.

—

Pendant le dernier incendie de Hasskeuï un zaptié voulant sauter par une fenêtre de la maison embrasée se cassa le bras. Un autre zaptié eut le pied démis.

—

Hier à Pancaldi un cavalier galopant bride abattue renversa un paysan qui put se relever non sans être atteint de plusieurs contusions graves. Le coupable n'a pas pu être arrêté.

—

Dans un café à Elma Dagh trois Grecs se prirent de querelle. L'un d'eux prit un tabouret et le lanca à la tête de son camarade. Ce dernier a eu le crâne fendu. Le coupable été arrêté.

—

Un repris de justice nommé Kior Costi, qui a trouvé moyen de s'enfuir dernièrement en sautant du toit d'une maison vient d'être arrêté de nouveau.

Cet homme se voyant pris s'est défendu avec un pistolet et un poignard, ce qui n'a pas empêché les zaptiés de faire leur devoir et de s'emparer de sa personne. Les blessures qu'il reçut pendant la lutte nécessitèrent l'emploi d'un brancard pour le transporter à la prison.

—

Hier à Tophané, rue Zaanghir, on entendit des cris dans une maison. Les voisins accoururent et trouvèrent un individu qui voulait étrangler sa femme. On saisit cet homme qui etait fou et on le mena à la police. C'est un homme respectable, dont tout le quartier regrette la pénible situation d'esprit.

—

A bord d'un bâtiment hellène ancré dans le port on trouva hier matin le capitaine ayant la gorge coupée. Il n'y avait personne à bord. Les détails manquent.

—

Des zaptiés faisant la ronde ont rencontré deux personnes de mauvaise mine, à côté de Yeni Chéir. Après les avoir arrêtées et fouillées les zaptiés trouvèrent sur chacune un pistolet chargé à balle. Ce sont des individus sans profession qu'on a envoyés à la Grande Police.

—

Monsieur le Rédacteur du journal *La Turquie*.

Je vous prie de donner à la publicité ce qui suit.

Hier à 5 heures après-midi ma femme et ma fille passaient par la rue *Lalé*. Trois garçons de 15 à 16 ans venaient à leur rencontre, lorsque tout-à coup un d'eux arracha des mains de ma fille son ombrelle. Un zaptié qui était présent ne crut pas devoir se déranger pour arrêter ces individus, malgré les cris de ma fille et d'autres dames qui étaient aux fenêtres de leurs maisons.

Agréez, etc., etc.

G. GRASSAN.

En portant ce fait à la connaissance de la police, nous espérons qu'elle recommandera à ses agents de ne plus donner lieu à des plaintes aussi regrettables.

—

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 10 mai, à 1 heure précise de l'après-midi.

Le Secrétaire-Général,
Dr J. DE CASTRO.

Médailles du dernier Constantin et médaille d'OR UNIQUE de l'Empereur Perscemius Niger.

Pour appuyer d'un autre exemple ma devise que le principe d'autorité dans les sciences nuit au progrès et que la doctrine des numismates a encore besoin de se perfectionner, je choisis encore dans ma collection de médailles un exemplaire *unique en or* de l'empereur *Pescennius Niger*, dont l'histoire et les disgrâces sont si intimement liées à la malheureuse ville de Byzance, qui périt dans ce prélude de devenir la capitale d'un empire d'Orient.

Les numismates répètent aujourd'hui à l'envie l'un de l'autre, qu'il n'y a pas de monnaies *d'or* de cet empereur, et que celles qui se rencontreraient doivent être regardées comme suspectes ou fausses. Je pourrais dire que l'on abuse du mot *suspect* comme de celui d'hibryde dans la numismatique que ce mot semble inventé pour masquer le manque de principes bien arrêtés, que l'on s'en sert comme d'un subterfuge commode pour se tirer d'affaire ; je pourrais dire que, si, dans un livre quelconque quelqu'un, qui n'a pu juger d'une médaille, que la fortune a fait tomber dans sa main, a choisi cette expression, qui, au fond, ne veut dire que : « *je ne sais pas*, » l'usage est de regarder une telle médaille comme condamnée. Cependant mon cas particulier est bien plus avantageux, puisque en remontant à la première source de cette opinion des numismates ; j'ai découvert, qu'elle est née d'un *malentendu*.

Il s'agit de la médaille d'or unique de ce prince dans le cabinet de France, laquelle fut volée et fondue en 1829.

Le Revers de cette médaille était :

CONCORD (sic) IA. P. P.

Mionnet, qui l'a encore vue lui-même, est le premier qui se sert du mot, « suspect », mais quand on lit attentivement sa remarque, elle est faite contre quelqu'un qui l'a voulu regarder comme suspecte. Il dit qu'elle « PEUT PARAITRE suspecte à cause du titre de P. P. (c'est-à-dire *pater patriae* au revers, titre que Pescennius n'a pu recevoir du Sénat de Rome, » mais en même temps il donne à cette médaille le prix de francs 1200(*), et il refute l'objection qu'il vient de relever, en ajoutant, que Rome n'était pas la capitale de l'empire de Pescennius Niger mais la ville d'*Antioche* en Syrie où l'on peut admettre que toutes les médailles de Pescennius Niger ont été frappées, ce qui explique l'orthographe barbare des mots latins.

(*) Ce prix de 1200 fr. serait une taxe à tripler ou quatrupler aujourd'hui où Manlia Scantilla taxée par Mionnet 220 fr. vaut 1000 fr. et tous les Clodius Albinus d'or taxés par Mionnet 500 fr. valent 4500 fr. etc. Voir Cohen.

Pour ceux qui malgré tout cela persisteraient à vouloir admettre que Mionnet a eu un bien léger scrupule sur cette pièce d'or alors unique et disparue aujourd'hui, j'ose déclarer que ce serait un travail de Sysiphe de chercher à élaguer toutes les irrégularités qui pullulent dans l'histoire du monstre ingouvernable qui eut le nom d'empire Romain Parmi mille monstruosités je n'en choisis au hasard que deux. D'après quelles règles les femmes sont-elles devenues membres du Sénat Romain ? d'après quelle autre règle un cheval est-il créé consul Romain? Si nous voulons rejeter tous les évènements arrivés contre la règle et contre l'ordre dans l'empire en cinq siècles de son existence, il ne nous resterait pas la centième partie de son histoire assez maigre et pour la plupart assez malencontreusement relatée par de misérables compilateurs, qui sont presque notre seule source. Que dis-je ? Il faudrait retrancher tous les empereurs dans l'empire encore censé *république* et portant encore l'enseigne de S. P. R. R.

Pour le prouver je m'arrête encore un instant à une sorte de médailles d'Adrien, dont l'examen est si instructif pour la science en général et pour les mœurs de cette époque en particulier. Ces médailles sont une pierre de touche pour la méthode à suivre dans la numismatique.

Ces médailles, s'il ne s'en fût trouvé par hasard qu'une seule. auraient été condamnées, *archicondamnées* par les numismates, qui établissent des régles tranchantes ; mais comme il s'en trouve de pareilles avec une demie douzaine de revers différens, on s'est contenté à expliquer le P. P. qui s'y trouve aussi, d'une manière je dirais presque absurde, ne s'apercevant même pas que le P. P. était la plus petite irrégularité à expliquer dans la légende. Que dis je ? On n'a pas même cherché à lire la légende entière ; car il n'y a que le pauvre P. P. auquel c'était la mode de faire la guerre.

Voici une de ces médailles frappées tout aussitôt après l'avènement d'Adrien au trône impérial où il parvint après la mort de Trajan, par la protection de Plotine, veuve de cet empereur, et par une adoption douteuse.

Méd. d'or et d'arg. Cohen N. 51--55. côté droit :

IMP. CAES. TRAIAN. HARDIANO
OPT. AVG GER. DAG
(tête de Traj. laurée,)

Revers :

ADOPTIO (e l'exerque). PARTHIC.DIVI. TRAIAN.AYG.F. P.M.TR, P. COS PP (à l'entour.; (Traïan et Adrien se donnant la main ; l'un des deux tient un livre. (en 117 apr. J. Ch.)).

M. Cohen dans une note p. 99 dit :

» On trouve quelquefois le titre P. P. à la fin de la légende qui *commence* par PARTHIC. DIVI sur les médailles frappées dans son premier consulat, mais il faut bien faire attention que dans ce cas-là le titre de « *père de la patrie* » s'applique à *Trajan*. »

Notons d'abord en passant que M. Cohen ne semble pas connaitre lui-même son système de classer par ordre alphabétique du commencement de la légende du Revers ; il dit dans la remarque que la légende *commence* par PARTHIC, et pourtant il ne la place pas au P. mais à l'A parcequ'il lui plait de prendre un mot à l'exergue ADOPTIO, qui d'une manière brutale vient interrompre et couper les titres d'Adrien ; nous retrancherons donc ce mot, pour le mettre à la fin ; et pour pouvoir lire sans interruption la véritable légende qui est celle-ci :

Imp(eratori), *Caes*(ari), *Taajan*(o), *Hadriano opt*(imo), *Aug*(usto), *Ger*(manico)

---

ferma les yeux et s'endormit d'un lourd sommeil.

Le matin il se réveilla vers quatre heures, et subissant l'effet ordinaire du réveil, il se crut d'abord dans sa maison. Bientôt il se rappela la vérité ; l'horreur de sa position lui apparut tout entière.

Il vit l'échafaud se dresser devant ses yeux!

— Je suis perdu, se dit-t-il.

Alors, que se passa-t-il en lui ?

Voulut-il, comme il l'affirma plus tard, échapper au déshonneur par une mort soudaine ?

Voulût-il au contraire apitoyer les juges sur son sort ?

On ne l'a jamais su.

Mais en proie à une exaltation causée plus encore par ses craintes que par ses remords, il saisit un couteau oublié sur la table, s'en porta un coup dans le ventre, et s'élança hors de l'alcôve, ses vêtements ensanglantés et les yeux égarés.

— Malheureux ! dit le gendarme subitement réveillé, qu'avez-vous fait ?

— C'est moi qui qui ai tué Pascoul, s'écria Furbice. Je me suis puni ;on ne m'aura pas vivant.

Il voulut se frapper de nouveau, mais sa main privée de force laissa échapper le couteau, tandis que perdant connaissance, il roulait inanimé sur le plancher.

Lebel, désolé de cet accident dont ses chefs pouvaient le rendre responsable. poussa des cris d'alarme qui réveillèrent en sursaut tous les gens de la maison.

L'aubergistre accourut.

— Mon prisonnier s'est tué, s'écria Lebel.

L'aubergiste ne perdit pas la tête. Il s'agenouilla devant Furbice et le regarda avec attention.

— Il n'est pas mort, dit-il. Mettons-le sur son lit. Je vais avertir le médecin qui couche dans une chambre voisine.

Ce médecin était celui que le juge d'instruction avait amené avec lui pour les constatations médico-légales. Il fut immédiatement sur pied et reconnut, non-seulement comme l'aubergistre que Furbice n'était pas mort, mais encore que sa blessure n'était pas mortelle.

Alors Lebel respira, et tandis qu'on opérait un premier pansement, il alla faire son rapport au brigadier de gendarmerie, son chef immédiat.

Nous avons vu celui-ci se rendre chez le juge d'instruction.

Lorsque les magistrats arrivèrent sur les lieux, Furbice avait repris connaissance.

Ils demandèrent d'abord si le blessé était en état de supporter un interrogatoire, et sur la réponse affirmative du docteur, ils y procédèrent sur-le-champ.

Nous reproduisons d'après les documents officiels cette intéressante partie de l'instruction.

— Reconnaissez-vous être l'auteur du crime commis dans la soirée d'avant-hier, à la Bastide-Neuve, sur la personne de Pascoul ?

— Oui, monsieur.

— Quels motifs vons out poussé à ce crime ?

— J'étais l'amant de sa femme depuis tantôt quinze mois. Elle était enceinte, et nous ne pouvions supporter la pensée qu'on découvrirait notre liaison, ce qui aurait amené une rupture entre nous.

— Alors vous avez résolu de tuer Pascoul ?

— Ce n'est pas moi, monsieur, c'est cette femme ! s'écria Furbice, à qui la fievre donnait une grande animation. C'est elle qui a eu l'idée que nous pourrions nous marier ensemble, si nous arrivons à nous débarrasser de ma femme et de son mari. Elle a tenté plusieurs fois d'empoisonner ce dernier avec du phosphore, du sublimé corrosif, de l'opium. Lorsqu'elle a vu que le poison n'opérait pas assez rapidement, elle m'a poussé à en finir avec lui et à le tuer d'un coup de fusil. Elle m'a même fourni la poudre avec laquelle j'ai chargé mon arme.

— Puisque vous êtes entré dans la voie des aveux, soyez tout à fait sincère. Es-ce bien Margaï Pascoul qui vous a poussé à commettre ce crime épouvantable ? Il est difficile de s'expliquer que vous avez été assez faible pour lui céder.

A cette question, Furbice se dressa sur son lit, et fixant le juge d'instruction :

— Vous ne connaissez donc pas cette femme ? s'écria-t-il dans son delire. vous ne savez donc pas comme elle est belle ? Elle m'a ensorcelé, monsieur. elle a fait de moi ce qu'elle a voulu ?

— Ainsi, vous afirmez que c'est elle qui vous a poussé au crime. Réfléchissez bien avant de répondre ; ceci est de la plus haute gravité.

— C'est elle, oui, monsieur, je l'affirme, dit lâchement le blessé.

— Rien ne nous le prouve, fit observer le juge d'instruction, tout nous porte même à croire que si elle a été votre complice, c'est grâce à votre influence.

— Mon influence ! mais je n'en avais aucune sur elle. C'est elle, je le répète, qui est cause de tout ; c'est elle qui m'a poussé au crime. Du reste ses lettres en font foi.

— Ses lettres ? Elle vous écrivait donc ?

— Oui monsieur. Vers ces derniers temps, nous ne pouvions nous voir qu'à de rares interval es, alors elle m'écrivait.

— Qu'avez-vous fait des lettres en question ?

— Je les ai conservées. On les trouvera dans une cachette de mon grenier, derrière un tas de blé, au fond d'un trou.

En entendant cest mots, le juge donna un ordre au commissaire de police. Ce dernier sortit sur le champ pour se rendre à Fontblanche.

— Et vous, demanda encore le juge d'instruction, ne lui avez-vous jamais écrit ?

— Jamais, répondit Furbice.

— Et l'arme dont vous vous êtes servi, qu'en avez-vous fait ?

—Je l'ai lancée dans le puits de la Bastide-Neuve.

— Vous comptiez donc sur sur l'impunité ?

— Oui. J'étais ensorcelé. Hélas ! je vois bien que je m'étais trompé.

Lâche, humble, vil, il livrait ainsi, sans pudeur, la femme qui l'avait aimé jusqu'au crime.

— Êtes-vous prêt à signer tout ce que vous avez dit ? lui demanda-t-on.

— Tout, repondit-t-il.

On lui mit une plume dans les mains. Il signa. Puis il parla longtemps encore, rejetant sur Margaï toute la responssbilité de l'assassinat.

— J'ai été le bras, disait-il avec énergie, mais elle a été l'âme.

Enfin, épuisé, il s'arrêta,

(Sera continué demain.)

Dac(ico), *Parthic*(o), *Divi Trajan*(i) *Aug*(usti) F(ilio), P(ontifici) M(aximo, *Tr*(ibunitia) P(otestas) *cons*(uli) Patri P(atriæ) *Adoptio*.

Selon M. Cohen, il faudrait lire Patris Patriæ au génitif à rapporter à *Trajani* duquel il est séparé par 6 titres au datif qui ont rapport au mot *Hadriano*. De telles choses arrivent dans les vers, mais non dans le style épigraphique.

D'ailleurs je demanderais alors, que faites-vous des épithèthes *Optumo*, *Germanico Dacico*, titres portés seulement par Trajan et ne convenant point au jeune Adrien ? Il est clair que nous avons sur ces médailles *véritables* et non suspectes toute une file de titres donnés arbitrairement à un prince par un atelier monétaire, Voilà le fait, qu'il faut accepter et chercher à comprendre.

Notre explication est celle-ci : Trajan meurt subitement en Asie. Là, près de l'armée, Adrien parvient à être proclamé. Les ateliers monétaires à Rome, ayant appris la nouvelle ne peuvent plus continuer à frapper des monnaies de Trajan ; il leur en faut de nouvelles, et, comme le télégraphe ne fonctionnait pas encore, les directeurs des ateliers monétaires, ne voulant pas rester oisifs ou être les derniers à fêter le nouvel empereur, frappent des monnaies d'Adrien, que l'on disait adopté par Trajan. Pour les titres ils ont pensé plutôt trop que trop peu : quod abundat non vitiat, et ils lui ont jeté sur les monnaies la main pleine de titres, qu'avait porté le défunt. Ils étaient aussi serviles que le peuple et le Sénat.

Il est arrivé un fait pareil à Paris, quand Louis XVIII y fit son entrée. Un marchand d'estampes dans son empressement d'étaler dans sa boutique le portrait du nouveau Roi, prit une planche de Napoléon, en fit un peu retoucher la physionomie, et en un tour de main pouvait vendre des Louis XVIII *avec des boutons à l'aigle impériale*, etc. « En voulez-vous, en voilà ! » Le cabinet des estampes de Paris garde un exemplaire curieux de ce Napoléon transformé en Louis XVIII.

Mais retournons à notre médaille d'or de Pescennius Niger. Elle nous a été apportée de Syrie, où une femme après y avoir pratiqué un petit trou, l'avait attachée à sa coiffure. Le style est très beau dans ce type, le portrait d'une mâle beauté sans-pareille ; mais les lettres sont aussi barbares que sur les autres médailles de Pescennius.

Ce sujet est le même que celui de la médaille d'argent du cabinet de M. le duc de Blacas, décrite et gravée par Cohen sous le n° 21 ; cependant le G se trouve de plus à l'AVG du droit ; et *VATORI* y est aussi complet au Revers IOVI-CONSERVATORI ; de plus l'*aigle* au pied de Jupiter dont on ne voit qu'un faible indice dans la gravure de l'ex. Blacas et que la description de M. Cohen passe sous silence, est très-bien exprimé sur notre médaille d'or unique (*frappée d'un autre coin* que celle-là. Le poids est de grammes 5.10. Le trou en aura diminué le poids. Enfin les fameux P.P ne s'y trouvent point. Aussi toutes les personnes, capables d'en juger, qui ont eu cette médaille en main l'ont-ils déclarée irréprochable (*) et pour que les amateurs puissent en juger, je l'ai envoyée à M. L. Hachette (boulevard St. Germain 77).

(*) Je cite S. Exc. l'Internonce de Prokesch-Osten M. Cayol, M. Alishan, Padre Romano, M. Newston, etc., etc.

TRIBUNAUX.

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE (1er ch.)

Présidence de M. Benoît-Champy.

Audience du 26 avril.

M. ALEXANDRE DUMAS PÈRE CONTRE M. LIÉBERT, PHOTOGRAPHIE. — LES PORTRAITS CARTES DE M. ALEXANDRE DUMAS ET DE MISS ADAH-ISAACS MENKEN.

(*Suite.*)

Si Mlle Menken avait été attirée chez M. Dumas par sa réputation et par sa grande situation dans l'art dramatique, de son côté, M. Dumas sut vite apprécier l'artiste qui avait invoqué son patronage littéraire. De là des relations qui n'ont jamais cessé d'être honorables et qui ne doivent pas être suspectées.

Sur la scène, Mlle Menken joue son rôle ; artiste, elle remplit son métier d'artiste. Mais à peine a-t-elle quitté la scène qu'elle tient à éviter tout ce qui pourrait compromettre sa considération. Lorsqu'elle donne une représentation, l'entrée des coulisses du théâtre est interdite, d'une manière absolue, à toute personne, même à ceux qui, d'ordinaire, y ont leurs entrées.

Il n'est pas inutile de savoir ces choses pour se rendre un compte exact de la légitime irritation qu'ont dû ressentir M. Dumas et Mlle Menken de la publicité des photographies de M. Liebert.

Aujourd'hui, les artistes sont sollicités par tous les photographes de poser dans leurs ateliers. Faire faire son portrait en costume de théâtre est, pour ainsi dire, pour chaque artiste, un accessoire de son rôle. Mais la vente de ces portraits ne peut toujours avoir lieu qu'avec l'autorisation de ceux qu'ils représentent.

Mlle Menken a dû consentir à ce qu'on fit sa photographie sous les différents costumes qu'elle porte dans la pièce des *Pirates de la Savane*. C'est M. Reutlinger qui avait été autorisé à faire ses photographies, et j'ajoute, qui avait été autorisé à les vendre. Voici, en effet, le traité qui avait été passé à cet égard :

« Mlle Menken s'engage que, d'ici à la fin de l'année, elle ne pourra faire faire ses portraits chez un autre photographe en France, que chez M. Reutlinger ; les poses prises dans les différents costumes resteront la propriété de MM. Reutlinger et il en aura la vente exclusive. »

Ce traité s'exécutait, et les photographies de Mlle Menken, que tout le monde connaît, sortaient toutes de chez M. Reutlinger.

Au mois de mars, Mlle Menken fut invitée à venir chez M. Liebert. On lui demanda de poser ; elle y consentit ; mais elle fit connaître à M. Liebert les conventions qu'elle avait passées avec M. Reutlinger, et elle stipula que les photographies que ferait d'elle M. Liebert ne seraient pas mises en vente.

Elle ne pouvait pas supposer que cette stipulation ne serait pas respectée.

Précédemment, s'étant trouvée chez M. Pierre Petit avec M. Alexandre Dumas et avec la fille de M. Dumas, elle avait posé ; il avait été convenu qu'on ne donnerait aucune publicité à ces photographies. On avait, sur une même carte, reproduit le portrait de M. Dumas et de sa fille ; sur une autre, celle de M. Dumas et de Mlle Menken. C'étaient là des fantaisies destinées, par leur caractère intime, à n'être connues que des personnes qui se trouvaient dans l'atelier lorsqu'elles avaient été faites. M. Petit l'avait ainsi compris, car aucune des photographies obtenues par lui n'avait été mise en vente avant la publicité donnée à celles de M. Liebert.

M. Liebert, qui avait, une première fois, fait une photographie de Mlle Menken seule, mais avec la condition que je viens de faire connaître, que cette photographie ne serait pas vendue, sut que M. Dumas avait posé chez M. Pierre Petit dans les circonstances que je viens de dire. Il eut alors le désir de faire un groupe semblable à celui de M. Pierre Petit. A la date du 25 mars, il écrivit donc à M. Dumas la lettre suivante :

« Monsieur,

« Nous avons eu l'avantage de faire le portait de miss Menken ; sans vanité, c'est un petit chef-d'œuvre de réussite.

« Miss Menken doit revenir poser jeudi prochain vers midi ; elle serait heureuse de faire un nouveau groupe avec vous. Si vous daignez accepter la demande que je suis chargé de vous faire de venir ce jour-là à notre photographie, ce serait pour notre maison un honneur dont nous serions vraiment fiers.

« Vueillez agréer, monsieur, l'expression de ma respectueuse considération,

« Pour M. Liebert,

« F.-TH. MARTIN

« boulevard des Capucines, 19.

« Mardi, 25 mars. »

M. Alexandre Dumas se rendit à l'invitation de M. Liebert, et il posa comme chez M. Pierre Petit. Mais il pensait, il devait penser que les photographies de M. Liebert ne recevraient pas plus de publicité que n'en avaient reçu celles de M. Petit.

Comme preuve de la discrétion des photographes, M. Dumas n'avait pas seulement la conduite de M. Petit. Dans une autre occasion, il avait posé chez M. Franck. Il avait été témoin d'un mariage. On avait voulu photographier la mariée, et on avait prié M. Dumas de poser avec elle et avec sa sœur. Or, jamais M. Franck n'a montré ces photographies à qui que ce fût. C'étaient là des détails de la vie privée auxquels le public ne devait jamais être initié. C'étaient des photographies de fantaisie, dont on devait tirer quelques épreuves seulement pour les personnes qui avaient posé.

Il devait en être évidemment de même pour les groupes qu'avait photographiés M. Liebert.

Il a pensé cependant qu'il en pouvait être autrement.

Il les a exposés et mis en vente.

Avait-il le droit de faire ces choses ?

M. Liebert a répondu, quand on a réclamé contre la publicité qu'il avait donnée aux cartes, qui font le sujet de notre action, qu'il n'avait pas de défense de la part de M. Dumas de les vendre. De l'absence d'une défense il y a loin à une autorisation.

Mais pour pouvoir vendre un portrait, vous avez toujours décidé qu'il fallait une autorisation expresse et formelle.

Vous l'avez jugé le 27 avril 1866 pour le portrait de Mlle Delaporte, du Gymnase, et vous avez donné acte au photographe de la déclaration qu'il faisait, qu'il ne vendrait plus aucun portrait de cette artiste.

Vous l'avez jugé encore le 24 avril 1861, à propos du portrait de Mlle Déjazet, dont vous avez interdit la vente au photographe Pesme.

Vous l'avez jugé aussi dans une autre circonstance, à propos d'une dame Delaunay, qui avait été bien connue dans le demi-monde parisien, et qui était morte en Madeleine repentie. Son père demandait que ses photographies disparussent des vitrines des photographes, où elles avaient été exposées de son vivant, et vous avez admis sa demande.

C'est donc un point de droit certain et sur lequel je n'ai pas à insister qu'un photographe ne peut pas vendre un portrait sans le consentement de la personne ou des personnes qu'il représente.

Le droit étant constant et certain, il me reste à chercher, en fait, s'il y a eu pour la mise en vente des groupes dont nous nous plaignons une autorisation soit de Mlle Menken, soit de M. Dumas.

En ce qui concerne Mlle Menken, j'ai déjà dit l'interdiction qu'elle avait faite à M. Liebert de vendre les photographies faites chez lui, par suite de l'obligation qu'elle avait contractée envers M. Reutlinger. Voici une lettre de M. Karel, qui stipule ordinairement les intérêts de Mlle Menken, et qui prouve, de la manière la plus nette, qu'aucune autorisation de vendre n'a été donnée soit par Mlle Menken, soit en son nom

« Paris, 14 avril 1867.

« Mon cher monsieur Dumas,

« J'ai été d'autant plus étonné que M. Liebert ait mis en vente la photographie de miss Menken que je lui avais donné communication du traité que je vous envoie, traité défendant toute espèce de vente du portrait de cette artiste, excepté par la maison Reutlinger. Il en résulte moralement et matériellement pour miss Menken cette chose doublement désagréable, que son portrait a été mis en vente dans des conditions scandaleuses, et que M. Reutlinger a mis, en vertu du traité que je vous envoie, une opposition de 2,250 fr. que je n'ai pu faire lever qu'en lui payant au nom de miss Menken une somme de 500 fr.

« Mon cher monsieur Dumas, je regrette d'être forcé de partir immédiatemant pour Vienne, sans quoi je donnerais suite à cette affaire devant les tribunaux ; d'ailleurs vous connaissez assez miss Menken pour savoir combien ces sortes de réclames lui sont odieuses.

« Agréez, mon cher monsieur Dumas, mes sentiments les plus sincères.

« KAREL. »

Nouvelles Commerciales.

et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 7 mai	51 38
Clôture du 7 mai	51 32

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 6 mai.

Londres 3 m. d. p. Liv. st.	110 1/2	110 3/4
Marseille, 3 m. date 1 Liv. T.	22 77 1/2	22 70

Constantinople, 7 Mai.

Coloniaux.— Les affaires ont été presque nulles la semaine passée à cause des fêtes de Pâques, il s'est vendu environ 400 bariques sucres et 300 à 400 sacs cafés aux prix de la côte.— il est arrivé par bateaux à vapeur 2,000 barils sucre.

Il y a environ sur notre place 3,000 balles de cotons d'Adana et Georgie.

Constantinople 7 mai.

Les blés continuent à être soutenus à cause que la marchandise est rare.

Prix des céréales.

		Pias.	en Met
Blés durs	Kustendjé	35	35 20
» »	Burgas	34	
» »	Baltchik	—	—
» »	Samsoun	30	32
» »	Anatolie	—	—
» »	Ismaïl	36 20	37 10
» »	Azoff	37	—
« »	Bessarabie	—	—
» »	Galatz	35	—
» »	Matzin	36	37
» tend.	Roumélie	29	35
» »	Odessa	35	—
» »	Ibraila	30	34
» »	Galatz	34	35
» »	Bourgas	33	34
» »	Varna	32	35
» »	Baltchik	30	32
» »	Taganrok	—	—
» »	Berdianska	—	—
Orges	Roumélie	17	17 20
»	Anatolie	17	17 20
Maïs	Danube	—	—
»	Roumélie	—	
»	Anatolie	21 21	25
Seigle		—	—

Il s'est vendu pour la consomation locale environ 12 mille kilé blés aux prix indiqués.

Stock environ 110 m. kilé blé dur et tendre 30 m.

Les farines sont aussi aux mêmes prix soutenus.

Les farines d'Odessa	165—150—145
Stenia	145
Kioksouyou	145
Samsoun	130

Il s'est vendu dans cette huitaine environ 7,000 sacs de différentes qualités aux prix ci-dessus.— Stock entre Galata et Scutari environ 15 m, sacs.

NOLISSEMENTS.

Constantinople, le 7 mai.

A cause du vent du nord qui règne depuis quelques jours, les arrivages de la Méditerranée sont rares, ce qui fait que les navires disponibles manquent. Les affaires ayant par consequent repris, les nolis sont soutenus.— Dans cette huitaine se sont fait les frêts suivants :

Poti Anacrio cet. pour Constantinople para 50 le k.
» dto pour le R. U. sch. 6 1/2 à 6 1/9 qr.
Azoff pour R.U. sch. 47 à 51 par ton. (sel. portée)
Odessa, p. R. U sch. 37 1/6 a 42, Nicolaeff sch. 40 [à 45 par ton.
Sulina. pour R U. sch. 5 1/3 par qr.
Bourgas Méditerranée fr. 2 à 2 1/4 la charge.
Orfano p. R. U. (ou port direct du cout.) sh. 59 qr.
Const. p. Liverpool sch. 4 1/9 à 5 1/6 qr. par vapeur.
Enos, p. R. U. sch. 5 1/4 qr Méditerranée fr. 2 la ch.
idem, p. R. U. sch. 4 1/3 JET.

Odessa, 4/22 mai.

N'ayant pas eu d'arrivages il y a demande dans les affrètements avec choix de pavillon.
Odessa pour le R. U. sch. 38 par ton.
idem. pour la Méditerranée, fr. 2 1/2 la charge.
Nicolaieff, pour le R. U sch. 42 par ton.
Azoff, pour le R U. sch. 48 par ton.
Idm. pour la Méditerranée fr. 3 la charge.

D'Azoff on offre pour le continent pour le mois de Juin prochain par pyroscaphe sch. 65 à 70 par tonnau.

On offre de même du Danube pour le R. U. par vapeur de sch. 9 10 le qr blé.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 5 Mai.

VARNA, bat. a vap egyp. *Missir*, cap. Mehemet, div march.
— bat. à vap. otto. *Poursoud*, cap. Illich, div. march.
ALEXANDRIE, bat. à vap. egyp. *Tanta*, cap. Suleyman, ayant touché Smyrne, Dardanelles et Galipoli, div. march. et 125 passager.
ODESSA, bat. à vap. ang. *Montezuma*, cap. Mortman, div. march.
SONDA, bat. à vapeur otto. *Malacoff*, cap. Cetinich. ayant touché Dardanelles div. march. et 1 pass.
SOULINA, bat. à vap. ang. *Laconia*, cap. J. Cain, div. march.

Du 6 mai.

TREBISONDE, bat. à vap. *Malte*, cap. Colombo, div. march.
ALEXANDRIE. bat. a vap. aut. *Aquila Impériale*, cap. Druscovich, ayant touché Jaffa, Caiffa, Beyrouth, Larnaca, Rhodes, Smyrne, Metelin, Tenedos, Dardanelles et Galipoli, div.
CANEE, bat a vap. otto. *Omer Pacha*, cap. L. Malosevich, ayant touché Dardanelles et Galipoli. div. march. et 11 pass.

DEPART des bat. à vap. du 5 mai.

DANUBE, bat. a vap. fr. *Taurus*, cap. Lalemand, div. march.
TREBISONDE, bat. a vap. fr. *Neva*, cap. Manarino, div. march.
LIVERPOOL. bat. a vap. ang. *Laconia*, cap. John, Cain, div.
LONDRES, bat. a vapeur ang. *Montezuma*, cap. R. Morteman, div. march. div.
ROTTERDAM, bat. a vap. ang *Strelna*, cap. J. Curtis, div.

Du 5 mai.

ALEXANDRIE, bat. à vap. egyp. *Missir*, cap. Mehemet, div. march..

MARSEILLE. brik italien, *Angiolina*, cap. Augusto Corradieri, blé.
— trois-mâts. italien, *Firenze*, capitain E. Bozo, blé.
ANGLETERRE, br. italien, *Picieno*, cap. B. Pastorino, blé.
— bark italien, *Raffaelino*, capitain G. B. Consiglio, blé.
AZOFF, bark bremois, *Diana*, capitain D. Siegner, lest.
— brik ftalien, *Gustave Leterio*, capitain G. Romeo, lest.
— brik prussien, *Alwina*, capitain J, Klikon, lest.
FALMOUTH, brik bremois, *Orient*, cap. M. Halembeek, seigle.
— brik italien, *Maria Teresa*, capitain Bertoloto, blé.
MARSEILLE, br. mekiembourgeois, *Nordman*, ca. W. Nordmann,, blé.

1er Mai.

MARSEILLE. brik italien, *G. N. Revello*, capitain G. Revello, blé.
— brik italien, *Constantino*. capitain A. Mursi, bjé.
— brik autrichien, *Nevi Pluto*, capitain Jovanovich, blé.
— brik hellen. *Angelico*, capitain C. Calafatis, blé.
— brik italien, *Nuova Ellena*, capitain G. Oneto, blé.
— br. hellen. *Maria Vagliano*, capitain Cambissis, blé,
— br. hellen, *V. Vittoria*, capitain , Stavru Giusepes, blé.
— brik hellen, *Galliopi*, capitain T. Behlivanakis, blé.
ANGLETERRE, bar. italien, *Nicoletto*, cap. B. Olivari, blé.
— bar. italien, *Profetta Ilia*, capitain. G. Giacopello, blé.
— bark italien, *Buona Madre*. cap. Pasquale Napoli, blé.

Note des batiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyukdéré

Du 5 Mai.

de BERDIANSKA, pour Marseille br. hellen, *Acathistou*, cap. Agourasaris, blé.
— pour Marseille br. autr. *Sunce*, cap. Vecarich, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Elisa*, cap. G. Drago, blé
— pour Marseille. br. ital. *Tre Fratelli*, cap. *Bellagampi*, blé.
— pour Narseille br. hellen, *Platsani*, cap. Manolessos, blé.
NICOLAIEFF, pour Famouth, br. ital. *Agiratore*, cap. Bozzo, blé.
de GALATZ. pour Const. et Ordu bom. russe, *P. Kimissis*, cap. Lefteri, planches.
de BERDIANSKA, pour Marseille br. hellen, *Yorghios*, cap. Marcou, blé.

Narires destinés pour la mer-Blanche.

le 27 avril.

de CONST. pour Marseille, brik ital. *Siro*, cap, Rovano, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Caterina*, cap. Bozzo blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Francesca*, cap. Agostino, blé.
— pour Falmouth, bar. norvegien *Onda*, cap. Voja, blé.

Du 29 avril.

de CONST. pour Falmouth, brik italien, blé.
d'ODESSA. pour Falmouth. br. italien, *Italico*, cap De Cregoai, blé.
— pour Falmouth. br. italien, *Fedcrico*, cap. Massone, blé.
— pour Faimouth. bar. italien, *Cavour*. capit. Zino, blé.
— pour Falmouth, bar. italien, *Andrea*, capit. Fulle, blé.
— pour Falmouth, br. ital. *Bismark*, capitain Capouro. blé.
— pour Falmouth, br. italien. *Tonino*, capitain Cabouarra, blé.
de SOULINA. pour Falmouth, br. russe *Kleanthi*, cap. Voivodich, blé.
d'IBRAILE, pour Castelmare, bar. hellen, *Anaghnostis*, cap. Boucouvala, blé.
— pour Marseille, br. hellen, *Adhelfi Andipa*, e. Patrikios, blé.

du 30 Avril.

de SOULINA, pour Falmouth, br. italien, *Margarita*, cap. Amico, blé.
d'ODESSA, pour Falmouth. bar. italien, *Sorte*, c Mainasco, blé.
d'IBRAILE, pour Marseille, br. hellen, *Nicolaos*, cap. Kiriacos, blé.
de BERDIANSKA, pohr Livourne, br. aut. *Mali Simon*, cap. Stuk, blé.
de SOULINA, pour Falmouth, bar. ang. *Lady of thi Lake*, cap. Tillman, orze.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTNIOPLE, 7 MAI 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	980	1020
» 2me qualité	»	780	850
» Moka, l'oke	»	15	—
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	285	—
» pilé id.	»	227	228
» pilé de Hollande	»	229	230
» d'Havane en caisse	»	210	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 10	5 20
Girofles	»	5 10	5 20
Canelle	»	23	24
Indigo Bengale	»	119	120
» Madras	»	75	77
Cochenille Argentine	»	65	66
» morellane	»	64	65
» humide	»	50	—
Noix muscade	»	30	31
Camphre	»	23	24
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	40	80
Bois de Campêche, le quint.	»	50	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	120	124
» id. 2e id.	»	95	—
Charbon, New-Castle, tonneau	Sh.	30	31
» Liverpool	»	27	28
» Cardiff	»	29	30
Etain, le quintal	P.	675	680
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	6	—
Vitres	Fr.	17 50	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	145	—
Grenailles assorties anglais	»	165	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	320	325
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	—
Vitriol anglais, le quintal	P.	29	—
Fer en barres assorties	»	65	—
« masses pour clous	»	74	75
« en feuilles 1/14	»	104	105
« en cercles	»	90	—
« de Russie asc. et Zingl.	»	—	—

Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog.	P.	95	96
Soufre d'Italie le quintal		55	56
Eau de Résine, l'oke	»	5	
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	55
» de Belgique	»	56	—
» de Trieste (manque)	»	—	—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	14	15
» id. de 22 poids	»	12	—
» d'Amérique les 12 galons	L. t.	1	—
Alcool américain les 16 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse.	»	11	60
Vin de France la bordelaise	»	80	100
» en caisse	»	12	80
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	45	46
» des Indes	P.	210	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	114	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	123	124
» de Trieste (manque)	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	9 20
Suif	»	9 20	—
Beurre de Russie	»	11	—
Caviar, 1re qualité	»	26	27
» 2e qualité	»	23	24
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 70	5 80
» » mâle	»	5 50	5 60
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 10	5 20
» » 2e qual.	»	5 —	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 70	4 80
» Chagrinées (12) (6 kilog.)	»	75	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 50	—
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	72	75
» id. 12/20 id.	»	80	85
» id. 16/24 id.	»	90	192
» id. 20/30 id.	»	98	105
» id. 8/14 id.	»	68	70
» id. 12/20 id.	»	75	80
» id. 16/24 id.	»	85	90
» id. 20/30 id.	»	94	98

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	-
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10/12 et de 11/12.	L. t.	—	—
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—	—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	39	40
» mince	»	22	23
» Turquie 3 à 4.	»	18	18 20
» mince	»	15	—
Galles noires, l'oke	»	14	15
» vertes et blanches	»	9	10
Graine jaune Angora	»	12	—
Skilip	»	7	7 20
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	12 20	—
» Yerli des 7 Tours	»	7 20	8
» de Cesarée.	»		—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	6	—
» de Mouton les 2 pièces	»	15	16
» d'Agneau secs la pair	»	10	10 20
Laines de Chevron d'Angora	»	35	37
» de Bey-Bazar	»	38	40
Huile de Rose pure le metico surfin	»	18	—
Scammonée 1re qual.	»	400	450

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	P.	220	—
Gomme Adragante, assortie	»	36	—
» Adragante en feuilles	»	48	52
» Arabique assortie	»	25	—
Cuivre de Tocat	»	9 20	—
» de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trebizonde	»	24	24 20
» d'Anatolie	»	—	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 20	—
Graine de lin de Roumelie	»	40	—
» d'Anatolie	»	35	—
Huile d'olive Metelin, Aïvali, l'oke	»	7 20	8
» de Crète	»	7 10	
Raisins Carabournou rouges	»	5	—
» de Vourla	»	6	—
» de Tcesme, noir	»	3	—
» de Sultanine	»	6	—
Mastic de Chio	»	95	100
Coton Kircagatz et Cassaba	»	—	—
» Syrie, Chypre, Adana	»	9 20	—
Noisettes de Trebizonde	»	1 20	—
Encens, quint.	»	340	348
Safranum l'oke	»	320	—
» de Roumélie	»	150	155
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 20	4
» Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Tenedos et Dardanelles	»	1 20	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	—
Savon de Candie	»	6	—
» de Metelin	»	5 50	

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trebizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des caries ; étend en même temps son action sur les geucives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites locallités et il existe peu villes en Allemagne où it n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, *francs* 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale, franc 1. 60.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Appartements et Chambres
MEUBLÉS A LOUER
Rue Mezarlik, 88, ancien n° 76
PENSION BOURGEOISE.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Ressam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférence, sur la hauteur de Sali-Bazar, ayant une vue magnifique.

S'adresser au Journal la Turquie.

MAISON D J. G. POPP
Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

Tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

COLLODION LAVERDET
INSTANTANÉ, IODURÉ, INALTÉRABLE

Conservation indéfinie dans tous les climats, se développant comme tous les Collodions connus.

Admis à l'Exposition Universelle de Londres de 1862, pour son *instantanéité* et son *inaltérabilité*. — *Réussite certaine* en suivant les explications (du volume de 16 pages) jointes à l'envoi. 2e *édition, revue et augmentée.*

PRIX : Trois francs LE FLACON.

N° 1. Le plus sensible, coloré en jaune vif. — N° 2. Incolore. — *Expédition* pour la France et l'étranger après encaissement de mandat de la poste, ou à vue sur Paris.

Médaille d'argent de la Société des Sciences industrielles

à PARIS, chez Gustave LAVERDET, rue Meslay, 54 près la Porte Saint-Martin.

On trouve aussi chez tous les marchands de produits chimiques, d'objets spéciaux pour la photographie, pharmaciens, commissionnaires en marchandises, etc., de la France et de l'étranger.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RICKEHOFF.

Moumhané cité française N° 24 au 1er chambre n° 3

HOTEL GIACOMO
A L'ILE DE PRINKIPO
Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le comfortable du service que pour la modicité des prix.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 70 ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boîte et sur la notice qui se distribue gratis, *la signature :* **A. Rouvière**, *les initiales* **A. R.**, *et la marque de fabrique.* **Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.**

A Paris, à la pharmacie **LEROY**, 45, rue Neuve-St-Augustin. — *A Constantinople*, dépôt chez **L. MEIFFREDY.— DELLA-SUDDA. — OTTONI. — CALLEJA, etc.**

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient il fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins. L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de ce Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.
Apartir de lundi 10[22 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαϊρ
Ἀπὸ τῆς δευτέρας 10/22 ἀπριλίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

OBSERVATIONS

Le signe («») indique que l'échelle est desservie

Le signe(—) indique que l'échelle n'est pas desser.

Côte d'Europe, voyages de descente.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ.-Καβάκ.	Yéni-Mahallé. Γενὶ-Μαχαλέ.	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ.	Thérapia. Θεραπεία.	Yéni. Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη.	Emirghian. Ἐμιργιάν.	R. Hissar. Ῥουμ. Ρ. Χισάρ.	Bebek. Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. Ἀρναούτ-κιοϊ.	Kouru-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ.	Ortakeuy. Ὀρτὰ Κιοϊ.	Bechicktach. Βεσὶκ-Τάς.	Kabatach. Καμπὰ-Τάς.	OBSERVATIONS
12	6 59	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1	7 59	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
3 45	10 44	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 15	10 14	11	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12 15	7 14	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1	7 59	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
1 45	8 44	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
3	9 44	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
4	10 55	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
9 30	4 29	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	4 59	14	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	—	«»	«»	—	

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καβᾶ-Τάς	Bechiktach. Βεὶκ-Τάς	Ortakeuy. Ὀρτὰ-Κιοϊ	Kouru-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ.	Emirghian. Ἐμιργιάν	Stenia. Στένια	Ienikeuy. Νεοχώριον.	Therapia. Θεραπεία.	Buyukdere. Βουγ...	IENI MAHALÉ. Γενὶ-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ.	OBSERVATIONS
1 30	8 29	4	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2	8 59	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	Les vend. à Canlin. aussi
3 30	10 29	4	«»	«»	«»	—	—	—	—	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vend. à Bebek aussi
2 45	9 44	8	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
9 30	4 29	17	—	«»	«»	Beilerg	Vanik.	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 15	5 14	16	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
11	5 59	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Retour au pont touchera Ortakeuy, Bécchiktach
9	3 59	14	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	
10 45	5 44	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 15	6 14	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	5 39	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.—Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία.	Beykos. Βεϊκόζ.	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chibouli. Τζιμπουκλί	Kanlidja. Κάνλιτζα	A. Hissar. Α. Χισάρ.	Kandilli. Κανδυλλί	Vani-keuy. Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghel-keuy. Τσεγγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey. Βειλέρ-Μπεη	Kouskoudjouk. Κουζγουντζοὺγ	Scutari. Σκούταρι		OBSERVATIONS
11 45	6 44	2	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—		
1 30	8 29	3	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—		
3 15	10 14	11	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—		Excepté les vendredis.
8 45	3 44	3	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»		

Côte d'Asie, voyages de montée. Départ du pont. —Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoundjouk. Κουζγουντζιούκ	Beiler-Bey. Βειλέρ-βεϊ	Tcenghelkey. Τσεγγέλ-Κιοϊ	Vanikeuy. Βανὶ-Κιοϊ	Candilli. Κανδυλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlitja. Καλιτζᾶ	Tchibouchli. Τζιμπουχλί	Pacha-Baktché. Πασᾶ-Μπαγτζέ	Beicos. Βεϊκόζ	Therapia. Θεραπεία	Buyukdéré. Βουγιοὺκ Δερέ.		OBSERVATIONS
10 30	5 29	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	5 59	3	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakchè.
3 30	10 29	3	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»		

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-tchesmé, Orta-keui et Cabatasch.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. — N° 163.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 f..	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	70 f..	40 fr.	2[illegible] fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir,

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 9 mai

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 7 mai 5 h. 50 m. soir.

La Conférence s'est assemblée aujourd'hui sous la présidence de lord Stanley.

La prochaine séance aura lieu samedi.

Le roi de Grèce est parti pour Pétersbourg. Le czar sera à Paris dans 4 jours.

La *France* dément qu'il soit question d'un emprunt de 500 millions.

Londres, 7 mai 5 h. 30 m. soir.

Consol. turcs (*Clôture*) offre 28 3/4 — demande 29

Paris, 8 mai 5 h.30 m. matin

Dans la Conférence d'hier, la garantie de neutralité du Luxembourg a été déclarée indispensable ; elle doit former la base des négociations.

Les plénipotentiaires ont télégraphié à leurs gouvernements pour demander des instructions.

La prochaine conférence aura lieu demain.

L'Angleterre hésite à donner des garanties pour la neutralisation du Luxembourg. La Prusse insisterait sur ce point.

Paris, 8 mai 4 h. 30 m. soir.

Cours du 8 mai.

Consol. turcs (clôture)	ouvert.	29 60
	clôture	29 65
Emprunt Ott. 1865..	ouvert.	225
	clôture	225
Rente Française 3 0/0	ouvert.	68 55
	clôt.	68 32 1/2

Londres, 8 mai 12 h. 30 m. soir.

Consoli. Turcs ouver. offre 28 7/8 — demande 29

(Service particulier de LA TURQUIE.)

Marseille, 9 mai.

Le bateau des Messag. Imp. est arrivé ce matin. Soies, cocons, frisons, très-calmes. Lin, sesames, cotons, peaux, laines, calmes. Blés, baisse.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le *Débat* de Vienne annonce que le cabinet de Berlin a déjà répondu aux puissances médiatrices par un plein consentement au sujet de la neutralisation du Luxembourg.

Des lois très-sévères viennent d'être promulguées en Russie contre les société secrètes, qui y deviennent très nombreuses et très-redoutables.

La *Gazette de Florence* et la *Gazette d'Italie* se déclarent autorisées à démentir le bruit que le ministre des finances songerait à émettre un nouveau papier gouvernemental sous forme d'assignats.

Les journaux de Florence disent que M. le comte Walewski a de fréquents entretiens avec M. Rattazzi, président du conseil des ministres, et que ces entretiens excitent un vif intérêt dans le monde politique. Le *Débat* de Vienne dit qu'on les attribue à un projet d'entente de la France avec l'Italie à laquelle l'Autriche pourrait plus tard se joindre.

Le *Standard* annonce l'arrivée à la Martinique du vaisseau français le *Henri IV*, avec 450 coolies qu'il était chargé de conduire à Cuba. Quelques jours après leur départ de Chine, ces coolies s'étaient révoltés, et il avait fallu en fusiller deux pour rétablir l'ordre.

Nous lisons dans le *Courrier du Centre*, de Limoges :

« On parle d'une conversation que M. Guizot aurait eue avec M. de Goltz et dans laquelle l'homme d'Etat français aurait déclaré à l'ambassadeur prussien que le cabinet de Berlin se tromperait étrangement, s'il croyait pouvoir spéculer sur les dissentiments en France ; que, sans doute, on pouvait différer d'avis sur la route suivie par le gouvernement, trouver plus ou moins opportune et habile la politique qui nous a conduits à la guerre ; mais qu'une fois la lutte entamée, il n'y aurait en France qu'un seul vœu, qu'un seul effort et qu'une seule volonté contre l'ennemi du dehors. »

Voici un nouvel exemple des abus commis dans le Slesvig du nord par les autorités prussiennes :

Une proclamation du 12 avril ordonne que tous les Slesvigeois assujettis au service militaire, et engagés dans l'armée danoise, soient chassés sans exception dès qu'ils remettront les pieds dans le Slesvig, et abroge l'ordonnance du 16 novembre, qui pourtant prenait quelque égard à l'article XIX de la paix de Vienne. *(Pays).*

Le conseil fédéral de Berne a autorisé le département militaire à traiter avec plusieurs fabriques pour la transformation et la livraison des fusils d'infanterie petit calibre en fusils se chargeant par la culasse d'après le système Milbank Amsler, dont l'ordonnance a été adoptée dans la dernière séance. *(Pays.)*

D'après la *Correspondance de Berlin*, on attend à Munich, Stuttgardt, Carlsruhe et Darmstadt, l'arrivée de plénipotentiaires militaires prussiens.

La même feuille annonce que la Prusse vient de fournir au grand-duché de Hesse dix mille fusils à aiguille, pour armer sa division.

On annonce dans les feuilles italiennes la mort de M. Poërio.

D'après la *Gazette de l'Oder*, M. le comte de Bismark aurait acheté en Poméranie des terres appartenant à M. le comte de Blümenthal. Il a profité des jours des Pâques pour en faire l'inspection. Le prix qu'il a payé s'élève, dit-on, à un million de thalers (3,750,000 fr.). *(Mém. dipl.).*

Nous lisons dans le *Journal de Naples* : « On nous dit que Mazzini a refusé de faire adhésion au programme du comité insurrectionnel romain constitué à Florence. »

Le ministre de Prusse, comte d'Usedom, s'est rendu de Florence à Venise, où il va remettre au duc d'Aoste les insignes du grand cordon de l'Aigle de Prusse.

La cour d'Autriche a quitté le palais impérial de Vienne pour aller habiter le palais impérial de Schœnbrunn.

La *Correspondance générale autrichienne* annonce que la frégate française *Catinat* arrivée le 21 février à Corfou, a quitté le 15 avril ce port pour se rendre au Pyrée, par suite d'instructions qu'elle a reçues le même jour de Paris.

Une escadrille américaine va se rendre incessamment dans le Pacifique septentrional pour prendre possession du territoire cédé aux Etats-Unis par la Russie. Après avoir arboré le drapeau étoilé à la Nouvelle-Arkangel et à Litka, l'escadre américaine ferait voile pour l'île d'Atton, la plus occidentale des Aléoutiennes, et y jetterait les fondements d'un vaste établissement maritime qui servirait de point de repère à tous les navires de guerre américains des stations de Chine et du Japon.

Un différend est à la veille de survenir entre les cabinets de Berlin et de Washington. Le président des Etats-Unis a récemment retiré l'exequateur à M. Gerhardt Jansenn, consul d'Oldembourg, qui. étant poursuivi pour dettes devant la cour suprême de New-York. avait décliné, en raison des immunités diplomatiques, la juridiction de ce tribunal.

Le retrait de l'exequateur avait pour but d'enlever au Consul d'Oldembourg le privilége de ces immunités. Au mois du février dernier, M. le baron de Gerolt, ministre de Prusse à Washington, a pris fait et cause pour M. Gerhardt Jansen, et a protesté contre la mesure dont il avait été l'objet.

Mais, sans tenir compte de cette réclamation du ministre de Prusse, M. Seward a main tenu, par arrêté du 20 mars, l'acte qui retire l'exequateur au Consul d'Oldembourg. Que va dire M. de Bismark ?

(Pays.)

Le journal le *Monde* reçoit d'Allemagne les informations suivantes :

La question de la guerre se définit de mieux en mieux. L'Allemagne arme depuis la Baltique jusqu'aux Alpes.

Ces jours derniers, le ministre des affaires étrangères du Wurtemberg, M. de Varnbühler et M. de Taufkirchen, l'homme de confiance du prince de Hohenlohe, ministre de affaires étrangères de la Bavière, ont été à Berlin pour s'entendre sur les mesures à prendre, d'un commun accord, pour la *défense nationale*. Depuis leur retour, les armements ont commencé dans ces deux Etats. Quant à la Hesse et Bade, qui doivent former ensemble un corps d'armée, on sait que toutes les mesures sont prises depuis quelque temps pour réorganiser leurs troupes à cet effet. Dans le grand duché de Bade, les hommes en congé sont déjà rappelés, et ils seront ces jours-ci dans les autres Etats.

La correspondance adressée par l'agence Havas aux journaux des départements n'est pas suspecte de s'écarter jamais d'une manière notable, des vues politiques du gouvernement. Or voici comment elle apprécie le conflit entre la France et la Prusse :

A la dernière heure, sollicités par la Hollande, nous avons voulu exiger de la Prusse sa renonciation à la citadelle de Luxembourg qu'elle ne détenait désormais qu'à titre d'une usurpation flagrante. C'était peu, on en conviendra, à côté des agrandissements exagérés de la puissance prussienne. Eh bien ! cette juste prétention a suffi pour provoquer à Berlin un déchaînement de passions qui tient en vérité, du vertige.

Depuis près d'un mois, il n'est pas de menaces et de calomnies dont nous ne soyons l'objet de la part des feuilles prussiennes. On nous prête toutes les ambitions pour couvrir celles que l'on a soi même conçues, et l'on nous traite comme si, après l'Allemagne prussienne l'Europe elle-même était comptée pour rien.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* nous signifie encore aujourd'hui qu'on n'admettra pas plus à Berlin les observations de l'Angleterre, de la Russie et de l'Autriche que les nôtres. La Prusse restera dans la citadelle de Luxembourg, parce que tel est son bon plaisir. C'est un défi, c'est la guerre!

La France ne saurait plus hésiter en présence de provocation aussi insensées. Si la Prusse veut recourir aux solutions des batailles, nous ne pouvons l'en empêcher. Aussi bien, faut-il qu'elle sache, à son tour, que ce jeu terrible, lorsqu'on nous y force, ne saurait nous déplaire, car nous y savons gagner souvent la partie.

GUERRE A LA GUERRE.

Au milieu des bruits et des clameurs qui s'entrecroisaient il y a quelques jours, un fait considérable s'est produit dont la signification et la portée méritent d'être soigneusement recueillis.

En France et en Prusse, il s'est trouvé un certain nombre d'hommes qui ont eu le courage d'exprimer hautement leur réprobation pour la guerre.

Et qu'on ne croie pas qu'il s'agisse de quelques philosophes, de quelques généreux utopistes !

Non! les hommes qui ont élevé la voix, voix qui a trouvé partout un écho retentissant, sont des hommes de commerce et d'industrie; des agriculteurs, des ouvriers: les mécaniciens de Berlin, l'association ouvrière de Paris; des pétitionnaires obscurs qui s'adressent aux gouvernants, et qui les somment ~~pour ainsi dire~~ de rentrer dans leur siècle en dehors duquel ils s'obstinent à vivre par la pratique de la rapine et du carnage.

De quoi donc sont-ils formés, les cœurs des monarques pour qu'ils puissent entretenir cette chose horrible qu'on appelle la guerre ?

L'Empereur Napoléon a fait la campagne d'Italie: il a vu Magenta et Solferino ; que ne se rappelle-t-il l'impression que fit sur lui le spectacle des blessés et des mourants !

Le roi de Prusse aussi a fait la guerre, et le bruit de Sadowa n'est pas tellement éteint que les cris de milliers de victimes se tordant dans les convulsions de l'agonie ne frappent encore son oreille.

La gloire militaire est-elle une compensation suffisante à toutes les horreurs et à tous les maux que la guerre engendre ou qu'elle traîne à sa suite?

Qui oserait parler de la gloire militaire après ce jugement sans appel porté sur la guerre par Napoléon : c'est un métier de barbares où tout l'art consiste à être le plus fort sur un point donné.

Voyez-les de près tous ces gagneurs de batailles; dépouillez-les de leurs oripeaux, des plumets, des galons, de toutes les ficelles qui composent la livrée militaire, et vous serez étonné de la faiblesse de leur pesanteur spécifique; de les trouver semblables à ces acteurs qu'on acclame lorsqu'ils se présentent sur la scène avec le costume d'Auguste ou de Cinna et qui seraient inévitablement sifflés s'ils osaient montrer au grand jour de la rampe la vulgarité de leurs personnes.

Combien de sculpteurs comme Phidias ou Michel-Ange ? Combien de peintres comme Zeuxis et Raphaël ? Combien de poëtes comme Homère, Virgile, le Dante, Sheakspeare ou Corneille ? Combien d'historiens comme Tacite ? d'orateurs comme Démosthène ?

En revanche combien d'Alexandre, de César, de Napoléon ? L'histoire des siècles en est remplie, et le bandit traqué par des armées, qui trouve moyen de continuer la lutte dans les proportions de un contre vingt, a autant de génie que les plus illustres parmi les guerriers. La différence gît dans le plus ou le moins, et le plus, qui peut le moins peut le plus. Le prestige d'une campagne détruit le prestige de la campagne précédente : Iéna détruit Rosbach ! Sadowa éclipse Solferino !

Qu'est-ce que tout cela prouve ?

Les Autrichiens sont-ils moins braves que les Français et les Prussiens parce qu'ils ont été vaincus la première fois par les canons rayés, la seconde fois par les fusils à aiguille ?

Il est temps que toutes ces fanfaronnades finissent.

A la guerre comme dans les rixes privées, il n'y a ni braves ni lâches : il y a des hommes ; et c'est ici le cas de dire des nations comme des individus, cette parole de Térence : *homo sum, nihil humani à me alienum puto.*

Quelle que soit la supériorité momentanée d'une nation sur une autre nation, au jeu de la guerre, le philosophe n'accordera jamais à personne le monopole de la bravoure : c'est tout au plus s'il dira avec l'Espagnol : un tel fut brave tel jour!

De même qu'à la roulette il y a la veine et la déveine, à la guerre, le vainqueur de la veille sera le vaincu du lendemain : le seul vainqueur c'est ce que les uns appellent la Providence, les autres la fatalité !

Bien que le journal *La Liberté* ait renoncé à sa mission pacifique, pour entonner l'hymne des combats, il ne manque pas en Europe d'hommes convaincus qui s'entendront à un moment rapproché pour crier *guerre à la guerre. !*

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XVIII.

D'après les ordres du juge d'instruction, on l'emporta à l'hospice de Gordes. Il ne cessait pas d'appartenir à la justice, mais il devait rester à l'hospice jusqu'au moment où il serait guéri de ses blessures.

Deux heures après cet interrogatoire, le commissaire envoyé à Fontbianche revint avec toutes les lettres de Margaï, et raconta que, dans la maison du maquignon, il avait trouvé une femme plongée dans le désespoir.

— Elle me suit, dit-il, je n'ai pu l'en empêcher.

C'était Brigitte,

Le juge l'autorisa à voir son mari, et il l'accompagna lui-même à l'hospice.

Il espérait pouvoir relever quelques faits nouveaux dans l'entretien que la pauvre femme aurait avec Furbice.

Elle entra dans la chambre de l'hospice où le coupable avait été placé. En le voyant étendu, pâle et sombre, sur un lit de sangle, elle fondit en larmes et, se jetant à son cou, l'embrassa avec effusion.

— C'est donc là que je devais te trouver? dit-elle. Ah ! nos pauvres enfants, que vont-ils devenir ?

Furbice ne fit pas un mouvement.

— Je savais bien, reprit-elle, que ta conduite nous porterait malheur. Je m'attendais à out. J'ai beaucoup souffert par toi, mais je souffre plus cruellement encore, en ce moment. Pourquoi ne m'as-tu pas écoutée ?

Pourquoi m'as-tu trahi ? Que t'avais-je fait ? Sans doute, cette femme est plus belle que moi. Mais, elle ne t'aime pas.

— Si ! si ! elle m'aimait, murmura le blessé, en qui l'amour-propre parlait encore.

—Pourquoi donc l'a-t-elle conduit au crime ! Grâce à elle, on te traînera sur les bancs de la cour d'assises, et....

Brigitte n'osa pas achever, et relevant la tête avec énergie :

—Non ! non ! s'écria-t-elle, cela ne sera pas. Je te sauverai, car malgré tout, je t'aime ! J'irai me jeter aux pieds des juges, ils m'écouteront.

Elle se retourna vers le juge d'instruction en ajoutant :

— N'est-ce pas, monsieur, qu'ils m'écouteront ?

Les larmes coulaient abondamment de ses yeux, tout son pauvre corps tremblait. Sa douleur faisait mal à voir.

— Je l'aime, disait-elle. Je ne veux pas qu'on me le prenne. Désormais, je saurai le retenir. Il redeviendra bon, comme autrefois dans les premiers mois de notre mariage. Il n'est pas méchant, monsieur ; alors il m'aimait bien. Pourquoi a-t-il changé ?

Elle s'approcha du lit de son mari, d'où elle s'était éloignée pour venir parler au juge d'instruction. Furbice ferma les yeux, comme s'il n'avait pu soutenir sa présence.

— Ne me diras-tu rien ? lui demanda-t-elle.

— Que pourrais-je te dire ? répondit-il, mon compte est sûr. Et cependant, fit-il encore, en se tournant vers les magistrats, qui assistaient, impassibles en apparence, à cette scène cruelle, j'ai été le victime des séductions de Margaï Pascoul. Elle est plus coupable que moi.

Il accusait encore la rivale de Brigitte ; mais celle-ci l'interrompit.

— Oh ! s'écria-t-elle, ne l'accable pas, puisque tu dis qu'elle t'a aimé.

Il s'arrêta tout surpris, il n'avait dans l'âme d'autre sentiment qu'une peur indicible, et il croyait diminuer le péril qui le menaçait en rejetant sur sa maîtresse la responsabilité du crime.

Peut-être les paroles de Brigitte lui firent-elles comprendre l'infamie de sa conduite envers Margaï, car on l'entendit murmurer :

— Si cette blessure pouvait me tuer.

Brigitte parut réfléchir, et relevant son front, elle dit d'un ton grave :

— Cela vaudrait peut-être mieux.

A ces mots, Furbice, d'un mouvement rapide, jeta loin de lui ses couvertures, et arracha l'appareil que le médecin avait posé sur sa plaie.

En voyant cette blessure béante, ce linge ensanglanté, Brigitte poussa un cri.

— Il veut encore se tuer ! Sauvez-le, sauvez le, monsieur, je vous en prie !

Le médecin ne s'était pas éloigné. On l'appela, et il pansa de nouveau la blessure, aidé par Brigitte que le juge d'instruction engageait vainement à partir.

Elle resta là près d'une heure, et ne consentit à s'éloigner que sur l'ordre formel qu'on fut obligé de lui donner, et lorsqu'elle vit Furbice assoupi.

Elle partit brisée d'émotions et de fatigue, folle de douleur, laissant les témoins de cette scène douloureuse profondément attendris.

Le juge d'instruction n'avait pas osé l'interroger. D'ailleurs elle en avait assez dit, et d'avance il savait que le témoignage ne serait pas sincère. On ne pouvait exiger d'elle qu'elle aggravât, par ses aveux, la terrible accusation qui pesait sur son mari.

Elle franchit enfin la porte de l'hospice, au grand soulagement des personnes présentes.

Mais, lorsqu'elle se trouva dans la rue, tout l'horreur de sa position éclata plus clairement encore à ses yeux ; elle se mit à pousser des cris effrayants, semblables aux hurlements plaintifs d'une louve blessée, et s'accroupissant au pied du mur, elle refusa d'écouter les consolations que, de toutes parts, des cœurs généreux essayaient de lui prodiguer.

En peu de minutes un attroupement se forma.

La population de Gordes, fort agitée déjà depuis le matin, par la nouvelle de ces tragiques événements, était là tout entière. Chacun donnait son avis.

— Il faut la ramener chez elle, disaient les uns.

— Leissez-la crier, disaient les autres, ça la soulagera.

On lui apportait du vin, des tisanes ; chacun se pressait autour d'elle, car son malheur doublait les sympathies qu'elle inspirait à tous depuis longtemps.

Mais Brigitte ne voyait rien, n'entendait

Voir le numéro du 8 mai.

Veut-on avoir une idée de la surexcitation des passions conquérantes et gallophobes de quelques journaux allemands : qu'on lise les lignes suivantes :

La *Francfurter Zeitung*, organe de la démocratie du sud, dit en propres termes: La France a-t-elle une armée à nous opposer? Non! et pendant que ses soldats s'apprêteraient à prendre la route du Rhin, les armées allemandes viendraient à mi-chemin à leur rencontre, et c'est sur le territoire français que, selon toute probabilité, les destins prononceraient si la France doit conquérir les provinces du Rhin, ou si elle doit rentrer dans les limites de François Ier.

De son côté, la *Badische-Landeszeitung* s'exprime de la sorte: « La Prusse ne tolérera pas certainement que le Luxembourg soit vendu par le roi de Hollande à la France. Mais si les *pantalons rouges* ont pourtant l'audace d'étendre leurs longs doigts pour s'emparer d'une portion du territoire allemand, nous leur rappellerons d'autant plus vivement que l'Alsace, elle aussi, nous a appartenu autrefois, et l'Allemagne leur démontrera qu'elle est aujourd'hui en mesure de racheter ses anciens péchés d'omission.

Il y a de quoi rire, en voyant l'illusion de ces braves gens qui s'imaginent n'avoir qu'à ouvrir la bouche pour avaler la France.

Bons bourgeois de Francfort et de Bade, buvez votre bière, et n'agacez pas la France. Demandez plutôt à vos pères:

. . . . Combien au jour de la curée
Etiez-vous de corbeaux près de l'aigle expirant ?

Le *Temps* a reçu la lettre suivante:

AU RÉDACTEUR.

Désert de Retz, près Saint-Germain-en-Laye, 25 avril.

Monsieur,

Je ne viens pas vous demander la parole, et si j'étais préoccupé de moi-même, je ne vous adresserais pas ces lignes. Mais nous sommes dans un temps où les préoccupations personnelles ne sont pas de saison, et pour ma part j'ai l'habitude de ne leur rien accorder.

Ce que je veux vous demander, certain d'être en cela l'écho non seulement de la plupart de vos lecteurs, mais de l'immense majorité de nos concitoyens, et j'ajoute d'un nombre considérable d'étrangers, — c'est d'user, plus énergiquement encore que vous ne le faites, de la publicité et de l'influence de votre journal en faveur de la paix ; c'est d'en faire, à défaut d'autres qui avaient paru se donner cette mission, et qui l'ont abandonnée, l'organe déclaré des adversaires de la guerre.

Il y a quelque temps, un homme de bien, M. Jean Macé, a fait, par l'intermédiaire de la presse, appel à la France entière pour la formation d'une *ligue de l'enseignement*; et des milliers de souscriptions ont aussitôt répondu à cet appel. Ce ne sont pas des milliers, ce sont des centaines de mille, ce sont des millions d'adhésions et d'adhésions bien autrement ardentes et profondes, qui n'attendent qu'un signal pour se grouper en LIGUE DE LA PAIX.

L'Europe entière vainement travaillée par les ambitions et les soi-disant habiletés qui la poussent à se déchirer, répudie manifestement les cupidités et les haines surannées qu'on lui prête, et se refuse à des sacrifices dont l'absurdité égalerait l'horreur, Qu'un cri s'élève, assez fort pour être entendu de toutes les nations, et toutes les nations le répéteront d'une même voix; de la voix des politiques prévoyants, qui savent qu'on ne joue pas avec le feu ; de la voix des économistes et des industriels, qui ont fait le compte des désastres de cette destruction volontaire qu'on persiste à glorifier ; de la voix des philosophes et des chrétiens, aux yeux desquels la vie humaine est sacrée, et toute grandeur maudite quand elle est achetée au prix du sang innocent ; de la voix des mères enfin, qui depuis tant de siècles protestent contre les fureurs de la guerre, et qui se lassent d'en appeler silencieusement au ciel contre les ravisseurs de leurs fils.

Ce cri qui demain peut-être retentira d'un bout à l'autre du monde civilisé, je ne suis pas, je le sais, de ceux qui peuvent le pousser utilement. Il y faut le porte-voix de la presse, et, si j'essayais de le demander un instant à ceux qui le tiennent, j'y perdrais, selon toute apparence, mon temps et ma peine, sans obtenir même, qui sait! la courtoisie d'un refus. Pour vous, monsieur, vous n'avez qu'à vouloir pour que vos paroles fassent le tour de l'Europe; et si l'exercice de ce pouvoir n'est pas sans risques, il n'est pas sans grandeur.

Veuillez donc, et puisque, par une bonne fortune spéciale, votre journal paraît plus qu'aucun autre sympathique à l'Allemagne, en même temps que fidèle à la France, jetez-vous, plus résolument qu'aucun autre, entre les folles passions qui poussent l'une contre l'autre l'Allemagne et la France, et méritez, en y inscrivant le premier votre nom, l'honneur d'ouvrir *la liste internationale des amis de la justice, de la modération et du respect mutuel.*

FRÉDÉRIC PASSY.

REVUE DES JOURNAUX

Le public est un peu effrayé de cette dépréciation constamment croissante de tous les titres qui tiennent de près ou de loin à l'Italie. La consternation est partout ; un peuple se résigne à bien des choses, mais rien ne l'effraie plus que la perspective de la misère. Toutes les fortunes mobilières ont subi en Italie en moins de dix ans une dépréciation qu'on peut évaluer à 60 p. c.

Le Roi est attendu aujourd'hui de retour de Turin. Il ne s'arrêtera ici qu'un jour ou deux ; il doit aller à Venise pour les derniers jours du mois.

Les journaux de Gênes annoncent l'arrivée dans cette ville du comte Walewski et de sa famile. L'ancien président du Corps Législatif se rend à Florence à petites journées. On dit que son voyage n'est pas étranger à la politique et que le diplomate français compléterait, pour ainsi dire, les accords mystérieux dont le général Fleury a posé les premières bases l'hiver dernier.

L'escadre, commandée par le contre-amiral Ribotti, vient de quitter le port de la Spezia pour une destination inconnue.

(*Ind. Belge.*)

On écrit de Vienne au *Morning-Herald* :

L'Autriche compte demeurer neutre dans la qnestion du Luxembourg, et elle s'efforce de servir tout projet tendant à concilier les choses et à amener une solution à l'amiable. Le Luxembourg appartient au roi de Hollande ; si celui-ci jugeait à propos de raser les fortifications, est-ce que la Prusse insisterait pour faire faction sur leurs ruines ? Le Luxembourg n'appartient pas à l'Allemagne ; ce que demande l'Empereur Napoléon n'étant pas hostile, n'implique de la part de cette dernière puissance aucune concession. On concède ce qu'on aurait le droit de garder; mais la Prusse, en cette affaire, n'a ni le droit ni la juatice de son côté.

Ainsi s'affirme chaque jour, et par de nouveaux témoignages, le droit de propriété, de souveraineté du roi des Pays-Bas sur le grand-duché de Luxembourg, sans que ce droit ait eu à souffrir des arrangements que, sous le rapport militaire et purement défensif de la Confédération germanique, celle-ci avait cru devoir prendre.

(*Patrie.*)

Les journaux de New-York du 17 avril, nous apportent des détails intéressants sur la situation au Mexique, mais ils nous laissent encore dans la même incertitude sur les évènements qui ont dû se passer, aux environs de Queretaro, après le 22 mars.

On sait qu'à cette date l'empereur Maximilien était encore assiégé dans la ville par les forces d'Escobedo. D'après un rapport officiel de ce général, les impérialistes, au nombre de 4.000 hommes, étaient sortis de Queretaro le 22 au matin pour surprendre près de Zalaga un convoi destiné à l'armée libérale. Les 4,000 hommes de Maximilien n'avaient pu s'emparer du convoi et étaient rentrés dans Queretaro, après avoir subi des pertes considérables.

Ce qui explique l'attaque tentée par les impérialistes, c'est la détresse dans laquelle ils se trouvaient. Les vivres étaient, en effet, insuffisants pour les garnisons et pour les habitants de la ville assiégée. Les galettes méxicaines en maïs, appelées *tortillas*, se vendaient à Queretaro 8 centimes pièce, et, en temps ordinaire, on peut acheter six de ces tortillas pour 5 centimes. Néanmoins, il paraît, même d'après l'aveu des feuilles juaristes que les habitants de Queretaro restaient fermement attachés à la cause impériale. On avait vu des femmes faire sur les barricades extérieures le coup de feu contre les juaristes d'Escobedo.

D'un autre côté, on apprend qu'Ortega, jeté en prison pour avoir voulu faire prévaloir ses droits à la présidence de la république mexicaine, avait essayé de tromper la surveillance de ses gardiens et de s'enfuir pour venir se mettre à la tête des nombreux partisans qu'il a encore au Mexique. La tentative d'Ortega a été déjouée, et l'ancien président de la cour suprême du Mexique, le candidat légal à la présidence elle-même de la république, a été réincarcéré dans un cachot, sous une surveillance plus stricte.

A la Vera-Cruz, dont nous avons des nouvelles authentiques jusqu'au 2 avril, le siège de la ville par les libéraux continuait, et les habitants souffraient les plus grandes privations. Les habitants avaient été d'abord forcés de se contenter de boire l'eau du réservoir qu'on appelle «la Vieille Lagune.» mais les assiégeants s'étant assez rapprochés de la ville pour couper les conduits qui amenaient à la Vera Cruz cette eau fétide qui aurait sans doute engendré des maladies pestilentielles, on était obligé, depuis quelques jours, de compter seulement sur l'eau d'une citerne, qui devait être bientôt épuisée. Si les juaristes n'ont pas plus tôt commencé les attaques sérieuses contre la ville, cela était dû à ce qu'ils n'avaient pas encore reçu leur artillerie de siège.

Non seulement l'eau va bientôt manquer aux défenseurs de la Vera Cruza, mais la viande aussi et les aliments de toute nature, car toutes les communications sont coupées avec l'intérieur par les troupes de terre des assiégeants, et avec la mer par la flotille *libérale*, qui avait déjà saisi, disait-on, le port de Sisal, et qui, composée de navires américains achetés de la Nouvelle-Orléans, allait bloquer la Vera-Cruz du côté du golfe du Mexique.

Ce qu'il y avait de plus regrettable encore c'était la dissention qui régnait, dans la place, entre les autorités militaires et les fonctionnaires civils. Le commandant en chef, le général Gomez, avait donné sa démission le 1er avril, et devait partir pour la Havane, à la suite d'une querelle qu'il avait eue avec le commissaire de l'empereur Maximilien à la Vera-Cruz.

Le motif de la querelle était un désaccord survenu à propos du châtiment que méritait un déserteur mexicain. Le général Gomez voulait le faire fusiller. Le commissaire impérial, obéissant aux instructions toujours si modérées et si humanitaires de l'empereur, demandait et exigeait une commutation de peine pour le déserteur. De là l'animosité entre les deux autorités.

En ce qui concerne les provinces septentrionales du Mexique, complétement entre les mains des juaristes, les journaux américains sont remplis de faits d'exactions perpétrés par les libéraux. A Monterey, à Matamoros, à Camargo, les chefs juaristes Gomez, Berriosabal, Cortina, ne cessent d'appauvrir le pays en frappant de *prestamos* ou impôts forcés chaque ville, chaque bourgade qu'ils traversent à la tête de leurs guérilleros.

D'après des nouvelles transmises de New-York, à la date du 18 avril, et publiées par les journaux de Londres, la Vera Cruz, assiégée de plus près, était sur le point de se rendre. Les dernières dates de cette ville sont du 7 avril ; on y croyait, sur la foi de dépêches impérialistes, que Miramon, après avoir battu Escobedo, s'était dirigé sur Guadalajara, pendant qu'Escobedo était assiégé dans San-Luis-de-Potosi par le général Mejia.

Les récits de source juariste annonçaient que Porfirio Diaz avait pris Puebla ; que l'empereur Maximilien avait échoué dans sa tentative de faire lever le siége de Queretaro, où il était toujours renfermé. Juarez aurait ordonné que si l'empereur venait à être fait prisonnier, on le traiterait « avec tous les égards dus au courage malheureux. »

Enfin, un steamer américain, armé en guerre, venait d'arriver à Tampico pour y soutenir la cause des juaristes.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR

Un capitaine hellène, parent du capitaine Kadgia, commandant l'*Arcadion*, avait un cuisinier dont il n'était pas content ; il en prit un autre et l'ancien resta en qualité de matelot. Un jour cet homme acheta un couteau ; le capitaine lui demanda ce qu'il voulait en faire: j'en ai besoin, répondit le matelot. Vers les trois heures du matin, l'ancien cuisinier monta sur le pont pour faire la garde, et profitant du sommeil de tous les matelots, il descendit dans la cabine du capitaine et avec son couteau lui coupa la tête ; puis il remonta sur le pont se jeta dans la barque du navire et s'enfuit. Le capitaine avait dans son gilet 30 napoléons et une montre qui ne furent pas enlevés.

On est à la recherche du criminel.

—

La police de Galata par l'entremise du Bey a saisi à bord d'un bâtiment hellène une cinquantaine de barils de poudre destinés à être vendus clandestinement. Les barils ont été déposés à Tophané.

—

M. Henry Churchill C. B., consul-général et agent diplomatique de S. M. B. à Zanzibar dont nous avions annoncé l'arrivée ici, il y a un mois, s'est embarqué mardi à bord du bateau égyptien pour se rendre à sa destination.

—

Nous apprenons que M. Logie, consul-général de S. M. B. à Constantinople, doit s'embarquer pour Londres vendredi prochain pour cause de santé.

—

Une dépêche de Londres assure que lord Lyons sera nommé ambassadeur à Paris.

—

S. M. I. qui se trouve présentement aux Eaux-Douces compte aller bientôt passer quelque temps dans son palais de Beylerbey.

—

Tous les ministres à l'exception de S. A. Mehmet Rushdi pacha, se trouvent dans leurs résidences de la campagne.

—

Mahmoud Nedin pacha, gouverneur de Tripoli de Barbarie, a obtenu un congé pour venir à Constantinople.

—

Hier, un jeune Musulman, âgé de 20 ans, s'était embarqué du pont à bord d'un des pyroscaphes qui font les services de Kadikeuï; arrivé près de la pointe du Sérail, ce jeune homme se précipita volontairement dans la mer. Le capitaine l'ayant aperçu fit aussitôt stoper le bateau, et à l'aide de l'embarcation, le jeune homme fut retiré des flots dans un état déplorable. Des médecins se trouvant à bord lui prodiguèrent les secours de l'art pour le faire revenir à son état normal. Dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir, il avoua que c'est par désespoir qu'il a voulu périr, à cause que son maître le maltretait depuis 5 ans qu'il l'avait acheté comme esclave pour la somme de 3,000 pias.

—

Concert de Mad. Malpassuto.

Lundi prochain, le Théâtre Naoum ouvrira ses portes au public pour un Concert donné par Madame G. Malpassuto.

Des artistes distingués, un programme varié et choisi ; que nous reproduisons plus loin. Voilà une riche attraction pour toutes les personnes qui auront envie de passer une agréable soirée.

AVIS.

La fourniture de la viande pour les troupes impériales dans la Capitale sera mise en adjudication lundi 1er mai v. s.

L'adjudication d'une quarantaine de mille ocques d'huile d'olive aura lieu mardi 2 mai v. s.

Les personnes qui voudraient concourir à ces deux adjudications sont invitées à se rendre au Dari Choura, les jours sus-énoncés, vers les six heures à la turque.

Séraskérat, 26|8 mai, 1867.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

Kezanlik, le 1er mai.

Les fêtes de Pâques ont été troublées par un incident très fâcheux, qui a causé l'effroi de notre population toute entière. Je vous citerai simplement le fait, en m'abstenant de tout commentaire, pour vous prémunir des faux bruits, qui dans de pareilles circonstances, prennent leur cours.

Quelques jours avant Pâques, notre mudir partait pour le monastère de Gabrova, de l'autre côté du Balkan, pour rejoindre Methat pacha, gouverneur-général du vilayet du Danube, qui s'était rendu dans cette localité. En l'absence du mudir, et à l'approche de la grande fête religieuse, Moustapha aga, membre du conseil, en vue d'une mesure administrative, et sur la demande d'un tchorbadji, a organisé une troupe d'une vingtaine de Turcs, pour faire la ronde dans la ville pendant la cérémonie, qui se fait pendant la nuit. Ordinairement la garde est montée par des zaptiés, mais dans ce moment les zaptiés étaient en service ailleurs, de sorte que dans la ville il n'y en avait qu'un très petite nombre ; c'est pour cela qu'on a été obligé de composer la troupe de particuliers.

Pendant la nuit de Pâques le 16|28 avril, Moustapha aga, à la tête de son escorte armée, s'est d'abord rendu aux environs de l'église de la Ste Vierge, située dans le quartier de Kalpaktchi Mahalé, et là par curiosité il a pénétré avec ses gens dans la cour de l'église, où se trouvaient un grand nombre d'assistants, surtout des femmes, que le manque d'espace avait obligés de se tenir au dehors. A la vue de ces hommes armés, à une pareille heure de la nuit, les femmes ont cru à une attaque dirigée contre les chrétiens, et pénétrées de cette idée elles donnèrent le cri d'alarme ; au même instant l'effroi gagna les femmes placées dans l'intérieur, qui toutes d'une voix unanime, ont poussé des cris de désespoir qui retentirent dans toute la ville. Les hommes à la vue d'un pareil spectacle, sont saisis d'effroi et ne peuvent retenir leurs cris, pensant avec raison que de pareils rugissements ne peuvent être suscités que par le massacre. A ce moment s'ouvre une scène déchirante, et impossible à décrire : c'est un pêle-mêle général, les femmes sans cesser de crier, se bousculent entre elles et cherchent un refuge parmi les hommes ; mais il leur faut traverser une escalier étroit, que bientôt dans leur précipitation, elles obstruent en tombant les unes sur les autres. Ne trouvant ainsi aucune issue, leurs cris redoublent, plusieurs d'entre elles veulent se jeter d'en haut, d'autres sont tombées évanouies tellement le désespoir était au comble. Un léger incident vint augmenter la terreur, c'est le bruit que produisaient les vitres en se brisant, que les hommes d'en bas prenaient pour le brandissements des armes, et les voilà en ce moment, chacun en besogne de casser tout ce qui leur tombait sous la main pour s'en faire des armes ; d'autres ne sachant de quel côté fuir couraient ça et là comme des insensés. Devant un pareil spectacle, les plus braves ont faibli et chaucun attendait avec résignation, que son tour vint de passer par l'épée.

Cet état de choses ne pouvait se prolonger pendant longtemps, car malgré les cris lamentables que poussaient les femmes, on ne voyait rejaillir aucune goutte de sang, ni tomber aucune tête ; et lorsque les plus hardis osèrent sortir dans la cour, ils purent s'assurer que la tranquillité n'était nullement troublée, et que les Turcs, que l'on prétendait en besogne de couper des têtes, se promenaient gravement dans la cour, beaucoup plus effrayés que ceux, auxquels ils inspiraient une si grande terreur. On est entré dans les explications et l'on a reconnu, que l'on a été victime d'une erreur qu'une mesure de prudence aurait prévenue. Le public en est quitte pour la peur seulement, et heureusement nous n'avans à enregistrer aucune victime.

Telle est l'exacte vérité que je vous donne en détail pour vous tenir en garde contre les bruits alarmants que les nouvellistes amateurs pourraient répandrer

---

rien. Elle voulait son mari, et de sa bouche crispée ne s'échappaient que ces mots :

— Qu'on me le rende ! Je lui ai pardonné.

Comme cette terrible scène se prolongeait, les magistrats se concertèrent pour trouver un moyen d'y mettre fin, sans cruauté pour la malheureuse créature.

Au moment où ils allaient donner des ordres, un vieillard aux cheveux blancs et longs, au visage doux et attristé, franchit la foule, qui s'écarta respectueusement devant lui, et s'approcha de Brigitte éplorée.

C'était le curé de Gordes.

Il avait vu naître Brigitte. Il connaissait sa piété, son dévouement, ses malheurs, Il lui tendit la main.

— Venez, ma fille, dit-il, vos enfants vous attendent. C'est par eux que Dieu vous consolera.

Elle obéit. Sa douleur parut s'apaiser, et, soutenue par le vénérable prêtre auquel quelques paysans vinrent prêter leur aide, elle regagna lentement la maison de Fontblanche, où elle avait laissé ses enfants.

— Messieurs, dit alors le juge d'instruction aux personnes qui l'entouraient, il nous reste encore à interroger Margaï Pascoul.

Les magistrats, escortés par plusieurs gendarmes, prirent le chemin de la Batide-Neuve.

—

XIX

Depuis le moment où son mari était tombé sous les coups de Furbice, Margaï n'avait pas quitté son lit, se dispensant ainsi de répondre aux questions indiscrètes et curieuses de ses voisines, en présence desquelles elle aurait pu se troubler.

Elle avait appris l'arrestation de son amant et celle de Moulinet, mais elle ne savait rien de plus. A l'heure où Furbice la trahissait, en révélant aux juges tous les détails de cette épouvantable affaire, elle s'inquiétait de son sort et se demandait avec anxiété s'il serait assez habile pour rejeter sur le valet l'accusation dans laquelle il était lui-même compromis.

A deux reprises, Frédéric Borel entra dans sa chambre et essaya de l'interroger.

— Ne soupçonnes-tu personne ? lui demanda-t-il avec insistance.

— Elle répondit évasivement, ou, pour mieux dire, elle ne répondit pas. Elle avait juré qu'on n'aurait pas son secret, et elle tenait son serment.

De la chambre, elle entendit les chants des prêtres, car l'enterrement de Pascoul eut lieu dès que les constatations médico-légales furent terminées.

Ces chants ne lui causèrent aucune émotion. Seulement, lorsqu'elle cessa de les entendre, elle poussa un soupir de soulagement. Désormais, elle se croyait libre de ce côté. Elle appartenait à Furbice plus étroitement que par le passé.

Mais le juge d'instruction, après les aveux de ce dernier, se présenta à la Bastide-Neuve. Elle dut se décider à comparaître devant lui.

— Si elle est malade, avait dit le magistrat, nous nous rendrons auprès de son lit.

Elle préféra se lever. Elle prit un soin minutieux de sa toilette, et les personnes présentes ne purent retenir un murmure d'admiration lorsque, vêtue de noir, elle apparut dans la grande salle de la ferme. Avait-elle espéré impressionner celui qui allait l'interroger ?

Le juge d'instruction fut, en effet, tout d'abord favorablement disposé. Il était difficile de croire que tant d'ignominie pût se cacher sous une aussi éclatante beauté. L'adorable créature qu'il venait de voir apparaître ne pouvait avoir trempé les mains dans un crime odieux,

— Madame, dit il à Margaï, en la faisant asseoir en face de lui, en pleine lumière, nous sommes dans la douloureuse nécessité de vous faire subir un interrogatoire. Veuillez répondre exactement à nos questions.

— De quoi m'accuse-t-on ? demanda Margaï.

— On vous accuse d'avoir poussé Furbice à tuer votre mari, après avoir essayé vous même, vainement, d'empoisonner ce malheureux.

— Ils savent tout, se dit Margaï.

Mais, elle ne se troubla pas, car elle supposait que Furbice avait nié.

Et tout haut elle ajouta :

— Sur quelles preuves, sur quels faits base-t-on cette accusation ?

— Je ne puis vous permettre de répondre ainsi à mes questions par d'autres questions. Il faut vous expliquer clairement sur l'accusation dont vous êtes l'objet. Est-il vrai que vous ayez engagé Furbice, à tirer sur Pascoul un coup de fusil !

— Non, monsieur. J'aimais mon mari.

— Est-il vrai que vous ayez attenté aux jours de la victime, en faisant entrer des substances toxiques dans les remèdes ou dans les aliments que vous lui prépariez durant sa maladie ?

A cette question, Margaï leva les bras au ciel.

— Moi ! moi ! moi ! s'écria-t-elle. Ah ! monsieur, qui a inventé cette infâme calomnie ?

— Furbice lui-même. C'est lui qui vous accuse.

Margaï ne se laissa pas troubler. Ne pouvant pas admettre la trahison de son amant, elle pensa qu'on essayait de lui tendre un piége.

— Monsieur Furbice a tort de m'accuser, dit-elle, avec un très grand calme et d'une voix très ferme, je suis innocente, et on ne trouvera aucune preuve contre moi,

— Vous vous trompez, dit le juge d'instruction, en voici.

En même temps il mettait brusquement sous les yeux de Margaï les vingt billets qu'elle avait écrits à Furbice.

Elle ne put retenir un mouvement de surprise, mais elle se remit aussitôt.

— Vous tressaillez, dit sévèrement le juge. Vous avez reconnu ces lettres.

Elle répondit d'une voix douce et calme :

— Le mouvement que je n'ai pu retenir est cependant bien naturel, monsieur. Vous me mettez à l'improviste des lettres sous les yeux, en me disant: Voici les preuves de votre culpabilité... J'ai été péniblement étonnée, voilà tout.

— Ainsi, vous niez toute participation au crime ?

— De toutes mes forces, reprit-elle avec énergie.

— Vous niez aussi avoir écrit ces lettres ?

— C'est la première fois que j'en entends parler.

— Si cette femme est coupable, dit à voix basse le juge d'instruction au procureur impérial, elle s'était longuement préparée à nous répondre.

Et, reprenant son interrogatoire :

(*Sera continué demain.*)

TRIBUNAUX.

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE (1er ch.)

Présidence de M. Benoît-Champy.

Audience du 26 avril.

M. ALEXANDRE DUMAS PÈRE CONTRE M. LIÉBERT, PHOTOGRAPHE. — LES PORTRAITS CARTES DE M. ALEXANDRE DUMAS ET DE MISS ADAH-ISAACS MENKEN.

(*Suite.*)

Quant à M. Dumas, aurait-il autorisé l'exposition ou la vente des photographies que le tribunal connaît ? — Jamais.

J'ai dit que c'était pendant son absence que la mise en vente avait eu lieu. Le rapprochement des dates le prouve bien.

C'est le 25 mars que M. Liebert lui a adressé une invitation de venir dans son atelier C'est le 28 que M. Dumas s'est rendu à cette invitation et qu'il a posé. Il paraît que M. Liebert a déposé au ministère de l'intérieur un exemplaire de photographies le 3 avril : ce n'est que le 4 qu'il a pu avoir le récépissé de son dépôt. Le 5, on aura proposé par l'entremise des courtiers, les photographies aux marchands. La mise en vente pour le public n'a pu avoir lieu que le 6.

Or, c'est le 6 au matin que M. Dumas a quitté Paris, se rendant à Francfort. De retour le 12, occupé de ses travaux littéraires, il est resté la journée du 13 et une partie de celle du 14 sans rien savoir : il n'avait pas lu les journaux de la petite presse qui avaient parlé de l'exhibition de ces cartes photographiques. Il n'a été averti que dans l'après-midi du 24, qui était un dimanche. Le 15 une démarche amiable a été faite sans résultat auprès de M. Liebert.

Le 16, on a pris le parti d'assigner, on a préparé la requête qui, le 17, dès le matin, était présentée à M. le président. M. Dumas s'est donc plaint aussitôt que cela lui a été possible, et l'on ne peut pas dire que la tolérance qu'il aurait mise pendant quelques jours à laisser vendre les cartes en question constitue une autorisation tacite, car de sa part, il n'y a eu aucune tolérance ; il y a eu au contraire protestation et réclamation. aussitôt que le fait de la publicité donnée par M. Liebert à ces cartes a été connu de lui.

Evidemment, M. Liebert n'a pas pu se croire autorisé à vendre les photographies de M. Dumas et de Mlle Menken. Il pourrait dire qu'il s'est cru autorisé à vendre les cartes où M. Dumas figure seul et celles où Mlle Menken figure seule ; mais, de bonne foi, il n'a jamais pu croire qu'il était autorisé à vendre les cartes représentant les groupes que vous savez. Car, il y a une distinction à faire entre les portraits où figure une personne seule et les cartes où figurent les groupes.

M. Liebert a agi en se proposant un but mercantile, et pour cela il a spéculé sur le scandale de l'exhibition des portraits-groupes. Son but a été atteint, car le scandale a été complet. Il a été complet non seulement par l'exposition des cartes à toutes les vitrines des marchands, mais encore par le bruit qui s'est fait à ce propos dans la petite presse. Certains journaux se sont permis les plaisanteries les plus offensantes pour la personne de M. Dumas.

Ces articles de journaux sont au dossier, et, certes, je ne les lirai pas à l'audience. Les plaisanteries se sont produites sous toutes les formes, sous celle du discours, sous celle du dessin.

L'origine de tout ce bruit, de tout ce scandale, c'est la mise en vente que s'est permise M. Liebert de photographies destinées à n'être connues que de ceux-là-mêmes qui avaient posé.

Il ne faut pas que le public puisse croire que M. Dumas a consenti à ces exhibitions, qui, à l'heure qu'il est, existent encore dans tout Paris, dans les endroits les plus fréquentés.

M. Dumas devait donc protester, et sa protestation devait être une demande de répression par la voie judiciaire. La réparation pour M. Dumas consistera dans votre jugement.

Le dommage qu'il a éprouvé n'est pas un dommage matériel, réparable par l'argent. Aussi ne demandons-nous pas une allocation de dommages-intérêts. C'est un dommage moral, c'est une atteinte à la considération et à la dignité qui sera réparée par les mesures que nous sollicitons : par l'interdiction prononcée contre M. Liebert de continuer la vente, et par le bris des clichés.

Cette dernière mesure pourra entraîner une petite perte pour M. Liebert, qui a pu faire quelques déboursés. Qu'à cela ne tienne ! s'il y a pour cette cause une indemnité à donner à M. Liebert, on la lui paiera.

Me Péronne, avocat de M. Liébert, s'exprime ainsi :

L'enseignement qui ressortira de ce modeste procès, c'est que l'homme le plus spirituel de la terre, quand il écrit et quand il cause, peut, dans les actes de sa vie pratique, commettre les plus malencontreuses inconséquences. C'est un procès qu'assurément M. Dumas n'eût pas intenté, s'il eût connu notre vieil adage du palais : *volenti non fit injuria.*

En effet, ce dont M. Alexandre Dumas se plaint très-tardivement n'est que le résultat de son indiscrétion personnelle. Certes, ceux qui ont parlé de la vie privée ont eu raison de dire que rien ne devait être plus sacré, plus inviolable. Cela est vrai pour le commun des hommes ; mais la vie privée de M. Alexandre Dumas ? — Il est certainement l'homme de France qui en a eu le moins. Qui donc a plus parlé de lui-même ? Quel homme s'est plus raconté que lui ? Lequel a posé en public plus complaisamment sous tous les costumes et dans toutes les attitudes ? Lequel a le plus complétement étalé à tous les yeux le déshabillé de son existence ?

« Alexandre Dumas aime à mettre le public dans ses confidences (dit un de ses biographes, le plus indulgent de tous.) Le sentiment de cette facilité puissante a donné à l'auteur une confiance en soi qui se manifeste par la mise en scène perpétuelle de lui-même et de tout ce qui le touche et par l'emploi imperturbable de ce *moi* qui haïssable pour le philosophe, agit toujours sur la foule comme l'expression naïve d'une forte personnalité. »

Les faits actuels ne sont que la suite directe de ses habitudes, de cet insatiable besoin de publicité outrée. Honoré de l'amitié d'une actrice très-belle et très en vue, M. Alexandre Dumas a voulu mettre le public dans la confidence de cette intimité secrètement flatteuse pour son amour-propre. Tant que la presse s'est bornée à raconter le fait, à le signaler comme piquant, original, extravagant, M. Alexandre Dumas n'a rien dit. Le jour où elle l'a apprécié, sévèrement apprécié, de façon à lui laisser le choix entre l'odieux et le ridicule, alors mais seulement alors, et trop tard, il s'est souvenu de sa dignité et il s'est cru obligé de faire le procès dont le tribunal est saisi.

Messieurs, lorsque M. Alexandre Dumas, à la date du 28 mars dernier, est venu avec miss Menken chez Liebert pour y poser, soit isolement, soit en groupe, ce n'était pas la première fois qu'il se faisait photographier avec elle dans une pose empreinte d'une certaine langueur.

Mon adversaire a dans son dossier, et j'ai dans le mien, deux photographies faites chez M. Pierre Petit, et représentant l'une miss Menken et M. Alexandre Dumas : M. Alexandre Dumas entoure de ses bras la taille de miss Menken, qui de se bras, à son tour, lui presse le cou.

Eh bien, le jour même et dans la même pose, j'ai le regret de le dire, M. Alexandre Dumas s'est fait photographier avec une personne qui est sa fille même. Que voulez vous ? M. Alexandre Dumas est un homme public. Il faut que tout le monde connaisse ses bonnes actions comme ses bonnes fortunes.

Le succès de ces photographies fut médiocre. Miss Menken n'en fut qu'à moitié satisfaite, et M. Alexandre Dumas non plus sans doute, puisqu'à la demande de miss Menken, de nouveaux clichés sur de nouvelles poses furent demandés à M. Liebert.

Miss Menken avait déjà éprouvé l'habileté notoire de ce photographe. Dès le 23 mars, le livre-journal de M. Liebert en fait foi, elle avait posé chez M. Liebert, accompagnée de Mme sa mère et du respectable M. Karel, qui s'intitule « directeur de miss Menken. »

A quelles conditions avait posé miss Menken ? Aux conditions de toutes les célébrités littéraires, artistiques, théâtrales : on fait leur portrait gratuitement ; on leur promet un certain nombre d'exemplaires plus ou moins considérable, selon le degré de l'illustration et selon le débit plus ou moins grand qu'on peut espérer de la photographie C'est dans ce débit, dans cette faculté d'éditer que le photographe trouve la rémunération de ses soins, de ses débours, de son talent et des exemplaires qu'il remet gratuitement.

Ce jour-là, non-seulement M. Karel ne donna nulle connaissance du traité Reutlinger à M. Liebert, mais il assista à la pose de miss Menken, sa pupille, et à la pose de Mme sa mère ; il fit mieux, il posa lui-même, et ce religieux observateur du traité Reutlinger obtint gratuitement, bien entendu, vingt-cinq exemplaires de sa propre photographie, qu'il vint très-exactement chercher quelques jours après.

Le tribunal remarquera sur le livre-journal de M. Liebert la différence de mention pour chaque commande. Si c'est un quidam, un bourgeois, M. Jourdain, M. Dimanche ou M. Prudhomme, il paie, et le livre porte : Payé 20 fr., 30., suivant le nombre d'exemplaires.

Si c'est un artiste de l'un ou de l'autre sexe, si c'est un homme célèbre à un titre quelconque, il n'est porté aucun prix, mais à côté du nombre d'exemplaires promis gratuitement, le livre contient uniformément cette mention caractéristique : « A éditer. »

Il en a été absolument de même pour les poses subséquentes, soit de miss Menken seule, soit de M. Alexandre Dumas seul, soit des deux réunis en groupe. Pour le plaisir de se faire ainsi photographier et de recevoir chacun le nombre d'exemplaires qu'ils ont voulu, ils n'ont rien payé l'un et l'autre à M. Liebert. Seulement, le livre porte la mention ordinaire : « A éditer ; » ce qui veut dire que la photographie pourra être reproduite et mise dans le commerce.

Dans la très-longue séance que nécessitèrent ces nombreux clichés, il ne fut pas un seul moment question du tirage intime, de la reproduction restreinte qu'allègue aujourd'hui M. Alexandre Dumas. Tout au contraire, il avait été d'abord photographié seul, et complétement habillé, puis habillé encore avec miss Menken, puis, sur un caprice de celle-ci, en bras de chemise, ce qui est pour M. Alexandre Dumas la tenue d'intérieur, la tenue de travail, celle qu'il a le plus illustrée en écrivant dans cette attirail léger les innombrables volumes qui ont fait sa gloire. Ce fut sur un caprice de lui, cette fois, que M. Liebert dut le prendre, seul, en bras de chemise : « Vous êtes le premier, lui dit-il, qui m'ayiez fait ainsi ; vous verrez que cette pose sera très-demandée et que vous aurez du succès. »

On a dit que le consentement de M. Alexandre Dumas était invraisemblable. De la part de tout autre, oui, j'admets. Mais de la part de M. Alexandre Dumas, c'est précisément ce qui est invraisemblable qui est vrai.

M. Alexandre Dumas voyait juste en prévoyant le succès de ces photographies. Le seul tort qu'il eut, c'était d'en espérer un succès d'estime. Toutes ces images ont été ardemment recherchées par lui d'abord, par le public ensuite. L'impatience de M. Alexandre Dumas n'avait pas de bornes. A peine les premières épreuves étaient-elles tirées, qu'il écrivait la lettre que voici :

« 30 mars.

« Cher monsieur Liebert,

« J'ai une telle hâte de voir *nos* photographies que je vous expédie un jeune ami à moi pour vous prier de les lui donner ou de me les envoyer de suite.

« Et je vous serai *bien*, *bien*, *bien* reconnaissant.

« A vous,

« ALEXANDRE DUMAS. »

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Il est mort à Koram, dans le grand-duché de Bade, à l'âge de cent-vingt-quatre ans, une femme qui n'avait jamais été marriée, et qui, dès l'année 1755, avait été, vu son état d'indigence extrême, autorisée à mendier, métier qu'elle a exercé l'espace de cent douze ans sans interruption.

—

Le chien Snob, l'un des héros de Crimée, qui a été présent à quatre batailles, est mort dimanche dernier à Chatham, dans un âge avancé. Il était de race russe et il était connu de toutes les personnes qui allaient visiter le quartier général du génie royal. Il portait au cou un ruban bleu avec une médaille.

LE SYSTÈME MÉTRIQUE.
Suite et fin.

Une règle de platine offrant les dimensions qui viennent d'être indiquées, et que l'on exécuta avec toute la rigueur et la précision que pouvaient fournir les moyens scientifiques, fut l'étalon, l'unité, sur laquelle devait reposer tout le système général des poids et mesures.

La détermination la plus importante après celle de l'unité de longueur, était celle de l'unité de poids, qui dépendait elle-même de la première, c'est-à-dire du mètre. Cette unité, qui fut d'abord nommée le *grave*. était le poids absolu d'eau pure, prise à son maximum de densité, et qui est nécessaire pour remplir un cube d'un décimètre de côté. Le fèvre-Gineau fut désigné par l'Académie des sciences pour déterminer la nouvelle unité de poids.

Cette opération, qui paraît fort simple, puisqu'il ne s'agit que de peser un volume d'eau déterminé, c'est-à-dire un décimètre cube d'eau très pure, présenta dans la pratique beaucoup de difficultés, par suite de l'inégale densité de l'eau selon la température, par l'inégale dilatation des enveloppes, etc. Tout cela exigeait une foule d'expériences, se contrôlant les unes les autres, des corrections et des réductions fort délicates. Ce n'est qu'à force de patience, de soins, d'attention et de dextérité, que Lefèvre-Gineau, aidé du physicien italien Fabroni, arriva à la solution du résultat cherché.

Ce résultat fut que la nouvelle unité des poids est représentée par 18827, 15 grains c'est le poids absolu de l'eau pure à 4° 1 de température. Cette unité est nécessaire pour remplir un cube d'un décimètre de côté. Ce poids fut d'abord nommé *grave* ; mais le poids mille fois plus petit, ou 19 grains en nombre rond, ayant été appelé *gramme*, le poids déterminé par Lefèvre-Gineau et Fabroni s'appela *kilogramme*.

Ce n'est donc pas, comme on le croit généralement, le *gramme*, c'est-à-dire le poids d'un centimètre cube d'eau distillée, qui est l'unité pondérable du système métrique. Le poids d'un gramme, qui équivaut à notre pièce de 20 centimes en argent, était beaucoup trop faible pour être considéré comme l'unité du système. Les subdivisions du gramme ne servent, en effet, que pour des pesées très délicates : ce n'est guère qu'en pharmacie qu'on a recours au décigramme et au centigramme. Le kilogramme, c'est-à-dire le poids absolu de l'eau remplissant un cube d'un décimètre de coté et pesant 18, 827 grains, voilà donc la véritable unité de poids qui fut choisie par la commission.

C'est en 1719 que le système métrique fut légalement constitué pour la première fois. On l'appelle *métrique*, parce que le mètre en est la base. On l'appelle encore système *légal* des poids et mesures parce que depuis 29 ans, il est imposé par la loi. Enfin, on dit qu'il est *décimal*, parce que le calcul des nombres décimaux y est seul employé.

La loi a rendu obligatoire, d'une manière absolue en France, le système métrique, à partir de l'année 1840.

Dans ces derniers temps, on a tenté de battre en brèche le système métrique, parcequ'il a été reconnu que les mesures de l'arc du méridien de Dunkerque à Barcelone, prises par Délambre et Méchain, sont entachées de quelques erreurs ; parce qu'il a été constaté que ces géomètres avaient donné une évaluation un peu trop petite du méridien terrestre. On a cru pouvoir conclure de là que le mètre, qui représente la dix millionnième partie de cette distance, est une unité fautive, c'est-à-dire qui n'est pas en rapport exact avec la grandeur naturelle que l'on avait prise pour type. Le système métrique, dit-on, est mauvais, parce que le mètre qui en est la base, a été mal déterminé.

Voilà une critique qui a été beaucoup colportée. Elle est d'abord singulièrement inopportune ; ce n'est pas au moment où l'on se préoccupe de faire adopter le mètre par toutes les nations des deux mondes, qu'il faut laisser ébranler sa souveraineté. Mais cette critique n'est pas seulement inopportune, elle manque de bonne foi et de vérité. Certes, les illustres fondateurs du système métrique n'ont pas eu la prétention de fixer à tout jamais les dimensions du sphéroïde terrestre. Délambre et Mécain, dans les pièces justificatives de la *Mesure de la méridienne de Dankerque à Barcolone*, n'ont déguisé aucune des erreurs qui ont pu s'introduire dans leurs déterminations. Ils signalent «les irrégularités inévitables dans des opérations difficiles, et qui peuvent tenir aux circonstances locales et à l'état de l'atmosphère des lieux. » Delambre et Mécain accusaisnt une incertitude, en plus ou moins, de 256 toises. Cette lattitude accordée à l'erreur, a été dépassé par le fait, est il est reconnu que la commission des poids et mesures, en adoptant les chiffres de 5,130,740 toises adopta nne valeur trop faible d'environ 400 toises. Mais, de bonne foi, en quoi la rectification apportée de nos jours à la méridienne mesurée au siècle dernier, peut-elle discréditer l'unité de notre système de poids et mesures?

La science et le commerce sont chose fort différentes. Il y a le *mètre mathématisque* et le *mètre commercial*. Le mètre mathématique, c'est-à-dire la dix millionième-partie de la distance du pôle à l'équateur, est une quantité qui peut varier selon les progrès de la science, selon les perfectionnements de la géodésie et de l'arpentage: mais le mètre commercial, légal, le mètre décrété en 1799, est une grandeur immuable. Le mètre commercial est une règle de platine, que les divers gouvernements conservent sous triple et quadruple serrure, et qui sert de modèle à tous les mètres en bois ou en toute autre substance, droits ou pliants dont on fait usage en France, en Belgique, en Suisse, en Italie, etc. Il n'y a pas mètre et mètre, comme il y avait autrefois toise et toise, pinte et pinte, arpent et arpent. Il n'y a pas d'erreur possible quand on achète un mètre d'étoffe ou un litre de liquide : ni vendeurs, ni acheteurs ne peuvent se tromper. Que veut-on de plus?

Le commerce ni la société n'ont aucunement à se préoccuper de la question de savoir si le mètre usuel diffère d'une quantité infinitésimale de la dix-millionièmepartie de la distance du pôle à l'équateur. Dans un avenir probablement éloigné. il faudra remplacer la définition actuelle du mètre mathématique, par cette autre définition : « Le mètre est la dix millionième partie de la distance du pôle à l'équateur, plus une petite fraction ... » Quelle sera cette fraction ? Elle sera de l'ordre de celles qu'on a l'habitude de négliger, car elle atteindra à peine un dixième de millimètre. Mais personne encore ne peut dire exactement quelle correction il faudra apporter aux chiffres contradictoires qui représentent aujourd'hui pour nous la longueur du méridien terrestre.

M. le Verrier a fait espérer qu'on reprendrait bientôt la triangulation de Méchain, comme on reprit autrefois celle de Picard. « Mais ajoutait M. le Verrier, parlant devant l'Académie, cette vérification utile pour la science ne saurait intéresser en rien la longueur du mètre commercial. » Lorsque les mesures des arcs de méridien prises par Lacaille et par M. Mac Lear au cap de Bonne Espérance ; par Masson et Dixon, en Pansylvanie ; par Roy et Eudge, en Angleterre; par Everest, aux Indes ; Gauss, en Hanovre ; Bessel, en Prusse ; Stuve, en Russie, etc.; lorsque les grandes triangulations auxquelles les astronomes anglais, russes, italiens, allemands, n'ont pas cessé de travailler depuis le commencement de ce siècle, auront été coordonnées, contrôlées, adoptées par la majorité des savants, on saura quelle est définitivement la dimension du sphéroïde terrestre, et l'on pourra dire de quelle quantité précise le mètre commercial diffère du mètre mathématique. Mais le mètre commercial n'en souffrira aucune atteinte, c'est une quantité déterminée, bien déterminée, et à laquelle assurément on ne touchera jamais.

Ainsi les critiques des théoriciens qui avaient essayé d'ébranler l'autorité de notre unité de mesure, sont sans valeur, et elles ne devront aucunement empêcher son adoption générale. Le système métrique a pour base une unité prise dans la nature, qui est aussi inaltérable que le globe que nous habitons, et que l'on pourra retrouver dans tous les temps et dans tous les lieux. Sa nomenclature est simple, uniforme et facile. Chaque mot désigne une mesure différente. Grâce à l'arthmétique décimale, dont on fait usage, les calculs sont faciles, il suffit de déplacer une virgule pour calculer comme avec des nombres entiers. Toutes nos monnaies d'or, d'argent ou de bronze sont assujetties à la division décimale, et cette division doit présenter dans ce cas de bien grands avantages, puisque l'union monétaire pour un *titre* uniforme, a été conclue entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie.

Disons, enfin, pour écarter d'avance les susceptibilités nationales, que le système métrique n'est pas, comme on le croit, exclusivement français, puisqu'un certain nombre de savants étrangers, italiens, espagnols, hollandais, etc. participèrent aux longs travaux et aux discussions approfondies qui lui ont donné naissance. Aussi, le temps a-t il fini par introduire en partie le système métrique dans un grand nombre de pays étrangers au notre. Nous citerons la Belgique, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, le Danemark, les deux Hesses, la Prusse, le Chili, le Pérou, les grandes Antilles et la république Argentine.

Un vote récent du Parlement anglais a autorisé l'emploi du même système dans toute la Grande Bretagne. et le Congrès des Etats Unis d'Amérique a autorisé son usage dans toute la république américaine.

Comme nous le disions en commençant, le ministre d'Etat, M. Rouher, a annoncé en 1866 que l'on profiterait de l'Exposition universelle de 1867 pour essayer de résoudre le problème de l'uniformité et de l'internationalité des poids, mesures, et monnaies. Espérons que cette promesse s'accomplira et que bientôt s'ouvrira dans le palais du Champ de Mars un congrès universel, dans lequel sera examinée, discutée, et peut être résolue cette grande question humanitaire.

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 8 mai	31 25
Clôture du 8 mai	31 30

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 7 Mai.

TAGANROK, bat. à vap. russe, *Magutchi*, cap. Comneno, march. div.

GALATZ, bat à vap. fr. *Balcan*, capitain Cain, div. march.

DEPART des bat. à vap du 7 mai.

ALEXANDRIE, bat. à vap. egyp. *Galioup*, capitain Kiamil, div. march

ODESSA, bat. à vap. russe. *Gounib*, cap. Dournieff div. march.

VARNA et ODESSA, bat. à vap. aut. *Lucifer*, cap. Steyskal, march. div.

MARSEILLE. bat. à vap. fr. *Asie*, capitain Lapier, march. div.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 7 Mai.

ALEXANDRIE, brik anglais, *Commerce*, capitain G. Care, lest.
— bark anglais. *Spring*, cap. Thomas Granford, lest.
— bark ang. *Freedom*, capitain Williams Taylor, lest.
— bark anglais, *Ealcon*, capitain G. Anderson, lest.
— brik anglais, *Sea Nymphe*, capitain G. Golden, lest.
— brik anglais, *Brenda*, cap Steward, lest.

NAPLES. bark norwegien, *Arisiides*, capitain, F. Klam, lest.

GENES. brik italien, *Giacinto*, capitain Fortunato Giacinto, lest.
— bark anglais, *Melpomene*, capitain, G. Ruthon, lest.

TROON, bark meklem *Teodor Vof*, capitain E Harder, charb. de terre.

DÉPARTS des batiments à voil. du 2 mai.

MARSEILLE, brik hellen, *Costandinos ke Elleni*, cap. Giorsgios, blé.
— brik russe, *Emily*, cap. Focas, blé.
— trois-mâts, autrichien, *Gregorius*, capitain, N. Gregorius, blé.
— trois-mâts, fr. *Unique*, cap. F. Helé, blé.
— brik hellen, *Ayos Elefterios*, capitain L. Lefteris, blé
— br. hellen. *Vassilissa tis Elladhos*, cap. S. Arvanitis, blé.
— bark italien, *Industria*, capitain, C. Bozzo, blé,
— brik hellen, *Evanghelistria*, capitain A. H. Francescu. blé.
— brik. hellen, *Ayos Nicolaos*, capitain Andan. Theocharis, blé.
— brik. hellen, *Iraclis*, capitain E. Cuviello, blé.
— brik hellen, *Bubulina*, cap. D. Vacas, blé.
— brik italien, *Lauro*, capitain A. Rozzetto, blé
— brik itallien, *Anna*, capitain, G. Consiglieri, blé.

AZOFF. brik hellen, *Ayos. Theodoros*, capitain, P. Brescos, lest.
— brik italien, *Armedo*, capitain P. Giovanni, lest.
— brik hellen, *Ayos Nicolaos*, capitain, Panosas, oranges.
— brik italien, *Eva*, capitain, Marino, lest.

FALMOUTH, bark russe *Anto*, capitain, Remstron, blé.
— bark anglais, *Sea Swollow*, capitain, A. New, blé.
— brik italien, *Mattuttino*, capitain, A. Stano, blé.
— brik autrichien, *Verona*, capitain, Giovanni Verona, blé.

SULINA, bark anglais. *Frentia*, capitain R. Weggins, lest.

Navires destinés pour la mer-Blanche.

Du 1er Mai.

d'ODESSA, pour Ealmouth, bar. ang. *Glenalen*, c. Ellis, blé.
— pour Falmouth, bar. ang. *Victoria*, capitain Dixton, blé.

d'ODESSA. pour Falmouth, br. ital. *Ida*, capit. Mortola, blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Bartolomeo*, capit.
— pour Marseille. goel. fr. *Valery Jean*, cap. Navaroly, blé.

de SOULINA. pour Anvers, br. aut. *Celestina*, cap. Cattarinich, orze.

d'ODESSA, pour Falmouth, br. italien, *Amos*, cap. Olivari, blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Corso*, cap Schiafino, blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Cat. Schiafino*, cap. Mortola, blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Emmanuelle*, cap. Schiaffino, blé.

de BERDIANSKA, pour Livourne, bar. ital. *Eduardo*, cap. Luppi, blé.
— pour Livourne, br. italien, *Angiulina*, capit. Ambroggio, blé.

d'IBRAILE pour Marseille, br. hellen. *Andonios*, cap. Maratos, blé.

d'ODESSA. pour Angleterre, bar. italien, *Giano*, cap. Buggiano, blé.

de CONST. pour Marseille, br. hellen, *Atlas*, cap. Calafatis, blé.

Du 2 Mai.

d'IBRAILE, pour Livourne, br. ital. *Industria*, c. Schiafino, blé.

de KUSTENDJE. pour Messine, bar. aut. *Concordia* cap. Radicich, blé.

de TAGANROK, pour Falmonth, bar. mek. *Nordmann*, cap. Voss, blé.

d'ODESSA, pour Marseille, br. hell. *V. Victoria*, cap. Giuseppe, blé.

de NICOLAEFF, pour Marseille, brik hellen, *Calliopi*, cap. Mihail.

d'ODESSA, pour Falmouth, bar. italien, *Raffaelin* cap. Gozina, blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Genio*, cap. Schiafino, blé.
— pour Messine, br. ital. *G. Battista*, capit. Revello, blé.
— pour Falmouth, bar. brem. *Orient*, capitain Halembek, seigle.
— pour Marseille br. hellen, *Elpis*, cap. Pavlakis, blé.
— pour Falmouth, br. italien, *Piceno*, capitain Partorino, blé.
— pour Marseille bark itali, *Fiorenza*, capitain Bozzo, blé.
— pour Marseille, bar. italien, *Lucia*, capitain Murci, blé.

TAGANROK, pour Marseille, br. hel. *Maria Valiano* cad. Canibitzi, blé.

de NICOLAEFF, pour Falmout, bar. ital. *Unico*, cap. Dodero.

Du 3 mai.

de SOULINA, pour Falmouth, bri. ang. *J. Brown*, cap. Johnson, orge.
— pour Marseille. br. hell. *Evanghelistria*, cap. Galetas, blé.

d'ODESSA, pour Falmouth, brik ital. *Maria Teresa* cap. Bertoletto, blé.
— pour Marseille br. aut. *Novi Pluto*, capit. Jovanovich, blé.
— pour Falmouth, br. ital. *Buona Madre*, cap Napoli, blé.
pour Falmouth, br. ital. *Nicoleta*, capitain, Olivari. blé.
pour Falmouth, bar. ital. *Rosa*, cap. Bertolotto, blé.

de KUSTENDJE. pour Castelmare br. hellen, *Angellico*, cap. Calafati, blé.
— pour Marseille, br. hellen. *Aspassia*, capit. Kiriacu. blé.

de MARIANOPOL, pour Gênes br. italien, *Cortesia*, cap. Chiesa, blé.

de NICOLAEFF, pour Marseille br. hell. A. *Elefterios*, cap. Elefteriu, blé.
pour Falmout, bar. ital. *Sofia*, capitain Murci blé.
— pour Falmouth, bar. italien, *Paolina*, cap. Demarchi, seigle.

du 4 mai.

MER-NOIRE, pour Marseille, brik hellen, *Evghenia*, cap. Caravia, blé.
— pour Marseille, brik hellen, *Caliopi*, capit. Benivonaki, blé.

NICOLAEFF pour Falmouth, bar. ang. *Merlin*, cap Lewis, blé.
— pour Ealmouth, bar. ang. *Gemima*, capit. Peterson, blé.

de SOULINA, pour Anvers. bar. aut. *Verona*, cap G. Verona, blé.

de TAGANROK, pour Marseille, br. hel. *Const. ke Elleni*, cap. Georgiu, blé.

GALATZ, pour Chio, br. hell. *Anthipi*, capitain, Pallios, tables.
— pour Livourne, brik italien *Carlo*, capitain, Antonini, blé.

de CONST. pour Enos, à charge du blé. brik angl. *Danube*, cap. Erwis.

THÉATRE NAOUM.

Le Directeur du Théâtre a l'honneur d'annoncer au respectable public que

Mme G. MALPASSUTO

donnera le LUNDI 13 mai 1867, un

CONCERT

Vocal et Instrumental

Avec le bienveillant concours de Messieurs **A. ROBERTI, F. FOSCOLO** et **A. CASAROTTO**.

PROGRAMME:

1° Marche symphonie pour piano à quatre mains, exécutée par M. Foscolo et l'auteur.
2° « L'Orologio » scherzo, chanté par Mme Malpassuto.
3° Fantaisie pour flûte sur *Lucrezia Borgia*, exécutée par M. Roberti.
4° Air, chantée par Mme Malpassuto.
5° Concert pour trombone, sur les motif de l'opéra *I Puritani*, exécuté par M. Casarotto.
6° « La Zingarella, » chansonette chantée par Mme Malpassuto.
7° La ronde des Lutins, scherzo fantastique arrangé pour flûte, exécuté par M. Roberti.
8° Air final de *Beatrice*, exécuté par Mme Malpassuto.

Le Concert commence à 8 heures 1/2 du soir.

Prix de l'Opéra.

On peut se procurer des billets au bureau du théâtre.

MAISON DEMILLEVILLE

Rue de Péra, N° 424 en face le palais de Russie

Saison d'Eté

Ouverture de la Vente; 23 Avril.

NOUVEAUTÉS

Modes, Soieries, Confections, Lingerie,

Comptoir spécial de blanc.

FABRIQUE DE GANTS, TROUSSEAUX DE MARIAGE

CHEMISES SUR MESURE, CRAVATES.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye ... quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

A VENDRE.

Une maison appartenant jadis à feu Tefik Ressam Pacha, sise sur un terrain de 700 pics et ayant en tout 7,000 picks de circonférence, sur la hauteur de Sali-Bazar, ayant une vue magnifique.

S'adresser au Journal la Turquie.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune spèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des caries ; étend en même temps son action sur les geucives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites local lités et il existe peu villes en Allemagne où it n'ait été introduit par les dépôts, mis en usaige et obtenu l'approbation de ceux qui on essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale, franc 1. 60.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *dayable à la mort de l'assuré, avec ou sanspar icipation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sep' ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Hue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

A VENDRE OU A LOUER.

Une maison en bois située au Téhé, rue *Djerah*, propriété d'Ahmet Zemdji Effendi, composée 26 chambres, de 4 puits et 3 citernes d'eau courante, de 3,027 archines de jardin et de 7 magasins au-dessous de la maison. S'adreser au propriétaire habitant la dite maison.

MM. Varthaliti et Giumbuchian,

Tailleurs de S. M. I. le Sultan, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir de Paris un choix considérable de hautes nouveautés pour la saison d'été. Ils viennent, en outre, de s'attacher un de premier coupeur de la maison DUSAUTOY, tailleur de S. M. l'Empereur des Français.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RICKEHOFF.

Moumhané cité française N° 24 au 1er chambre n° 3

HOTEL GIACOMO

A L'ILE DE PRINKIPO

Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le comfortable du service que pour la modicité des prix.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 104.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir,

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 10 mai*

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 8 mai 12 h. 50 m. soir.

L'Angleterre n'est pas disposée à garantir la neutralité du Luxembourg. On croit néamoins que le succès de la conférence est assuré.

La conférence terminera ses travaux samedi.

Paris, 9 mai 5 h.30 m. matin.

La *Gazette de Vienne* publie des informations sur la conférence de Londres faisant espérer une prompte entente.

Florence 8 mai.

Le roi a renoncé à quatre millions sur sa dotation annuelle pour donner l'exemple de l'économie.

Londres, 8 mai 5 h. soir.

Consol. turcs *Clôture* { offre 29 / demande 29 1|4

Paris, 9 avril.

La *Correspondance provinciale* dit que la France continue ses armements, et que la Prusse conserve l'espoir de la paix ; mais qu'une prompte décision pacifique de la conférence pourra seule dispenser le gouvernement de prendre des mesures de précaution pour la sécurité.

Londres, 9 mai 4 h. soir.

Consol. Turc clôture. { offre 29 1|4 / demand. 29 1|2

Paris, 9 mai 5 h. 20 m. soir.

Consol. turcs (clisse)	ouvert.	29 90
	clôture	29 95
Emprunt Ott. 1865..	ouvert.	225
	clôture	226 25
Rente Française 3 0/0	ouvert.	68 50
	clôture	68 70

Londres, 9 mai 12 h. soir.

Consol. turcs ouvert. { offre 29 1|8 / demand. 29 3|8

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On annonce que M. le général Ladmirault, qui commande le 2e corps d'armée, est nommé au commandement du camp de Châlons, en remplacement de M. le maréchal Forey.

La santé du maréchal continue à s'améliorer, mais les médecins lui ont prescrit un repos absolu, ce qui l'empêchera de diriger, cette année, les travaux du camp de Châlons. (*Patrie.*)

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* semble vouloir reprendre la discussion sur la question de droit. Battue par l'examen des textes de 1816 et de 1819, elle pense aujourd'hui que le plus fort argument en faveur du droit d'occupation du Luxembourg, même après la dissolution de la Confédération, résulte des stipulations du pacte de la commission territoriale signé à Francfort le 20 juillet 1819, où il est dit que ce droit d'occupation est établi « pour la défense de la Prusse et de la Hollande. »

De quelque manière que l'occupation de la forteresse ait été réglée à cette époque, où le Luxembourg confinait d'ailleurs à la Belgique, qui faisait alors partie du royaume des Bays-Bas, ce qu'il convient de ne pas oublier, c'est que l'article 35 du pacte que rappelle la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, stipule précisément et expressement qu'en vertu de l'article 3 du traité de Vienne du 30 mai 1815 et de l'article 67 de l'acte final du congrès de Vienne, la forteresse du Luxembourg sera considérée comme « forteresse de la Confédération germanique. » Or, qu'est-ce qu'une forteresse de la Confédération, quand celle-ci a cessé d'exister? (*Patrie.*)

Le gouvernement belge a soumis aujourd'hui à la Chambre des députés une demande de 8 millions de francs pour le département de la guerre et un projet d'emprunt de 60 millions. (*Havas.*)

La *Epoca* dit que le budget de 1865-66 présente un déficit de 340 millions de réaux. La différence entre les dépenses et les recettes pour les dix premiers mois de l'exercice courant s'élève à 300 millions. Le budget sera équilibré au moyen d'économies et d'impôts nouveaux.

L'amendement du parti radical a été rejeté au Sénat par 117 voix contre 68. (*Havas*).

La Chambre des députés saxons a décidé d'émettre vendredi prochain son vote sur l'acceptation du projet de Constitution fédérale sans changement ou sur son rejet en bloc. (*Havas.*)

Le président de la Chambre saxonne, M. de Haberkorn, a déclaré qu'il était nécessaire pour les représentans des divers Etats, de faire taire tous les scrupules contre la Constitution du Nord, et que la Chambre saxonne devait accomplir promptement sa tâche, afin de mettre fin à la situation périlleuse et pénible dans laquelle se trouve le pays. (*Havas.*)

Chambre des communes.—M. Griffith demande s'il est vrai qu'on ait demandé à l'Angleterre de participer à la garantie de neutralité du Luxembourg, et, dans ce cas, quel accueil le gouvernement a fait à cette demande.

Lord Stanley croit savoir que la conférence se réunira très promptement, mais qu'il ne pense pas devoir devancer ses délibérations. L'arrangement relatif à la position future du Luxembourg est l'affaire de la conférence. Le ministre ajoute : « Le préopinant a oublié apparemment que pendant dix-huit ans le Luxembourg est resté placé sous la garantie de l'Europe. ».

On se rappelle le mauvais effet qu'avait produit à Florence le décret rendu dans les derniers jours du ministre Ricasoli, et par lequel tous les ministres se trouvaient, en réalité, placés sous la dépendence du président du conseil. Ce decret vient d'être rapporté, et les membres du cabinet se retrouvent placés dans la situation que commande leur dignité.

On écrit de Varsovie à la *Gazette de Breslau* que le gouvernement russe continue avec une précipitation fébrile l'accomplissement de son but, qui consiste à priver la Pologne de toutes les institutions autonomes. Déjà un ukase a supprimé le département des finances de Pologne et ordonné de transférer toutes les institutions de cette administraiion à Saint-Pétersbourg, où les habitants du pays devront aller chercher une décision, même pour des questions toutes locales.

On annonce, dit la même correspondance, la suppression, vers le 1er juin, des départements de l'intérieur et de la justice. Le Code Napoléon et la procédure française seront remplacés de cette manière par la législation russe.

On lit dans l'*Opinion* :

« La question du Luxembourg qui menaçait de troubler la paix de l'Europe, est entrée heureusement dans la voie d'un arrangement pacifique. Le gouvernement italien, convaincu que ni le cabinet de Berlin, ni celui de Paris n'avaient l'intention bien arrêtée de faire la guerre, informé même que ses bons offices, ses conseils bienveillans et désintéressés seraient non-seulement acceptés mais désirés des deux côtés n'a pas hésité un seul instant à s'entendre avec l'Angleterre et à se joindre à elle pour recommander une solution à la fois équitable et impartiale qui pût donner une satisfaction complète aux intérêts et aux justes susceptibilités des deux grandes nations, nos alliées, qui ont des titres égaux à notre amitié. »

On mande de Saint-Pétérsbourg, le 29 avril, que si les craintes de guerre se dissipent, l'empereur Alexandre accompagnera, au mois de juin ou de juillet, l'impératrice aux eaux de Kissingen, et qu'alors il se rendra peut-être à Paris.

L'ouverture de la session des chambres prussiennes a eu lieu dans la salle blanche.

Le nombre des personnes présentes était de 250 environ. On remarquait dans la tribune diplomatique les représentants de l'Angleterre, de la Russie, de la Hollande,

La suite royale se composait du prince royal, du prince Frédérick Charles, du prince de Wurtemberg et du prince Guillaume de Mecklenbourg.

A l'entrée du roi, le comte de Stolberg a donné le signal des acclamations.

La lecture du discours du trône a donné lieu à de fréquents applaudissements. Quand elle a été terminée, M. de Forkenbeck a poussé le cri de : Vive le roi !

M. de Bismark a déclaré que le parlement prussien était ouvert.

Les deux chambres ont tenu séance aujourd'hui. (*Patrie.*)

Association internationale des travailleurs.

BUREAU DE PARIS.

Ouvriers de Berlin,

Nous avons reçu avec joie votre salut pacifique : comme vous, nous ne voulons que la paix et la liberté.

Comme citoyens, sans doute, nous aimons la mère patrie; mais quand l'esprit du passé essaie d'éterniser les préjugés, quand les adorateurs de la force veulent réveiller les haines nationales, ouvriers, nous n'oublierons jamais que le TRAVAIL, qui nous fait tous solidaires, ne peut se développer que par la paix et la liberté.

Il ne s'agit point de décider par les armes la nationalité d'un lambeau de territoire, mais bien de réunir nos efforts pour y faire régner l'équité.

N'avons-nous pas à combattre assez de causes de misère, de souffrances, assez de malheurs immérités, sans aller de nos propres mains, détruire et dévaster, laissant le champ en friche, la machine inerte.

Vainqueurs, vaincus, nous n'en serons pas moins victimes.

Le travail, c'est le devoir et le droit : c'est la loi de l'homme moderne.

La guerre entre peuples ne peut être considérée que comme une guerre civile : un recul de la civilisation.

Ouvriers d'Allemagne ou de France, nous n'avons pas trop de toutes nos forces et de toutes nos énergies pour nous organiser en vue du travail et de l'échange.

Nous voulons la paix et la liberté.

La paix ! pour produire, échanger ensemble.

La liberté ! pour établir entre nous des relations toujours plus intimes, plus pacifiques ; car, à mesure que nous nous connaissons mieux, nous nous estimons davantage.

Frères de Berlin ! frères d'Allemagne !

C'est au nom de la solidarité universelle, invoquée par l'ASSOCIATION INTERNATIONALE, que nous échangeons avec vous le salut pacifique, qui cimentera à nouveau l'alliance indissoluble des travailleurs !

Pour la commission parisienne :
Les correspondants,
TOLAIN, FRIBOURG, VARLIN.

LA POLITIQUE RUSSE.

Gouverner, c'est prévoir : a dit l'Empereur Napoléon dans son discours d'ouverture aux Chambres françaises.

En effet, le grand art de la politique est tout entier dans la prévision des événements : c'est le calcul des probabilités embrassant les plus vastes horizons ; c'est à la fois la mémoire du passé, la science du présent et la divination de l'avenir.

Est-il permis d'accorder sans réserve ce nom de politique aux hommes d'Etat parmi ceux que la faveur acclame, que le succès éblouit, que la soif de popularité enivre, à ces hommes que nous n'avons pas à citer, que tout le monde connait, qui partagent l'Europe en deux camps de séides enthousiastes et d'admirateurs farouches ?

Nous ne le pensons pas.

Ces hommes ne sont pas suffisamment modestes pour être réellement forts ; ils ignorent même jusqu'à ce vulgaire axiome qui trouve sa sanction dans l'histoire des peuples comme dans l'expérience des individus : qu'il est plus difficile de conserver que d'acquérir.

A les voir se chamailler pour un os de poulet, ces gardiens nés de la bergerie européenne, ne dirait-on pas que les temps sont aux loisirs, et que les loups ont à jamais renoncé à leur goût pour les moutons ?

Voyez les diplomates russes : ils ne font pas de bruit pour attirer les regards de la foule ; mais suivez-les dans leur action progressive : quelle mesure ! quelle prudence ! quel art ! N'était la frayeur légitime qu'ils inspirent, on serait tenté de leur crier bravo.

Après avoir vendu l'Amérique russe pour 7 millions de dollars aux Etats-Unis, bien que leur budget se solde par un déficit de 221,184,000 francs ils se font donner en payement la flotte américaine qui se trouve en ce moment dans la Méditerranée.

L'académie de St-Pétersbourg vient d'offrir à celle d'Agram un magnifique choix de livres de la plus haute valeur. L'Empereur a donné à l'église grecque des ornements sacerdotaux pour une valeur de 60,000 francs et le comité de l'exposition ethnographique organisé à Moscou invite tous les Slaves du monde entier surtout ceux de l'Autriche, se chargeant de tous les frais pour ceux à qui leur fortune ne permettrait pas un tel déplacement et de telles dépenses. MM. Palstzky Rieger, Ranck, Kolarz Patero, etc., presque tous les chefs du parti slave autrichien ont accepté : on s'attend à l'arrivée du célèbre Hammernick. Aussitôt que ces hommes auront gagné la frontière russe les plus grands honneurs les accompagnerout jusqu'à Pétersbourg.

Que vont-ils faire en Russie, les slaves autrichiens ?

Le roi des Hellènes est en route pour se marier avec une princesse russe.

Quelle dot donnera-t-on à cette princesse ?

Que vient faire le général Shéridan à Jérusalem ? Ce n'est pas la première fois qu'un grand guerrier va visiter le tombeau du Christ ; mais enfin, il y a visites et visites.

Et l'amiral Farragut qui est annoncé dans la Méditerranée ?

Et tant d'autres symptômes sur lesquels la plus grande réserve nous est commandée ?

Lord Stanley qui a inspiré la lettre de la reine Victoria au roi de Prusse en sait probablement plus long que nous sur tout cela, et nous sommes certain que s'il avait à décerner la palme de la politique, — l'intérêt anglais mis à part, — c'est au cabinet de St-Pétersbourg qu'il l'adresserait.

La politique russe en Asie et en Europe, depuis 1856, est un chef-d'œuvre d'habilité qui n'a vraiement pas besoin de l'appui de la force pour réussir.

Elle nous fait l'effet d'un cercle de Popilius, savamment tracé, d'où devra sortir bientôt une réponse décisive pour l'avenir de l'Europe.

En lisant attentivement la dépêche Havas datée de Berlin du 5 mai. nous sommes porté à croire avec certitude qu'une erreur télégraphique a pu seule permettre le non-sens qui résulte de cette dépêche et qu'il faut la lire ainsi :

La *Gazette du Nord « dément* que la Prusse ait été invitée à évacuer le Luxembourg avant la conférence. »

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS
DE
GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XIX

— Comment expliquez-vous les accusations que Furbice lance contre vous ?

— Je ne puis les expliquer, monsieur.

— N'aviez-vous jamais eu ensemble quelque discussion qui eût pu lui donner le désir de se venger de vous ?

— Jamais. Je lui parlais à peine.

— Quelles étaient ses relations avec votre mari ?

— Pascoul l'aimait beaucoup.

— Ne lui a-t-il pas prêté de l'argent ?

— Oui, monsieur.

— On prétend que c'est vous qui l'avez décidé de faire ce prêt.

— Mon mari m'a demandé conseil. Je l'ai engagé à rendre service au maquignon de Fontblanche, dont les affaires étaient embarrassées, et dont la femme et les enfants vivaient misérablement.

— Mais cette femme elle-même vous accuse, répondit vivement le juge, en se rappelant les paroles adressées par Brigitte à Furbice, dans l'hospice, quelques heures avant. Elle a reproché à son mari de l'avoir trahie pour vous.

— Elle a ajouté foi à d'absurdes calomnies.

— Savez-vous que Furbice est mourant, et que c'est de son lit de mort qu'il vous accuse?

A cette déclaration Margaï sentit son cœur se serrer tandis qu'une subite pâleur se répandit sur son visage.

Depuis qu'on lui avait présenté sa correspondance avec Furbice, elle commençait à croire que celui-ci n'avait pas eu le courage de nier, et elle en souffrait ; mais, apprendre en même temps qu'il allait mourir, c'était un coup trop violent.

— Vous voyez bien que vous prenez intérêt à Furbice, dit encore le juge.

— Je suis innocente. répliqua-t-elle.

— Vous persistez dans vos dénégations ? reprit le magistrat. Alors nous allons être obligé de vous confronter avec celui qui se dit votre complice. Vous vous expliquerez avec lui.

— Je suis prête.

En disant ces mots, Margaï frissonnait.

Le juge d'instruction signa, séance tenante, un ordre aux termes duquel Margaï devait être immédiatement conduite à l'hospice de Gordes et mise en présence de Furbice.

Tandis qu'on se préparait à exécuter cet ordre, il fit mettre Moulinet en liberté.

— Je suis innocent, s'écria Moulinet, lorsqu'il parut devant le magistrat.

— Nous le savons, reprit ce dernier, et vous êtes libre.

— Quel est l'auteur du crime ? demanda timidement Moulinet avant de se retirer.

— Furbice.

En entendant ce nom, Moulinet ne put retenir un cri de surprice. Son exclamation frappa le juge d'instruction qui lui dit :

— Furbice a tué Pascoul parce qu'ils aimaient la même femme.

Moulinet ne répondit pas.

— Auriez-vous connaissance de la liaison qni existait entre le maquignon et Margaï Pascoul ?

Moulinet leva les yeux, regarda son interlocuteur et répondit d'une voix émue mais sûre :

— Je ne sais rien là-dessus, sinon que madame Pascoul aimait son mari.

Quand il sortit, ce fut hélas ! pour voir monter Margaï dans une des voitures de la ferme, avec un gendarme.

— Où va-t-elle ? demanda-t-il éperdu à Frédéric.

— En prison, dit ce dernier.

— Elle, en prison ! reprit Moulinet. Pourquoi ? puisque c'est Furbice qui a tué Pascoul.

— C'est bien pour cela, répondit tristement Frédéric.

Malgré ses secrètes rancunes contre Margaï il s'affligeait de voir une personne de sa famille, à la veille d'être traduite devant les tribunaux.

Moulinet fondit en larmes, et alla cacher sa douleur dans l'endroit le plus isolé de la ferme.

Quelques heures après, dans l'hospice de Gordes, tout était prêt pour la confrontation qui devait avoir lieu entre Margaï et Furbice. L'état de ce dernier s'était sensiblement amélioré. Sa blessure n'était pas aussi grave qu'on l'avait cru d'abord. Les magistrats prirent place près de son lit, et donnèrent l'ordre d'introduire Margaï.

A sa vue, Furbice se mit à trembler ; puis il baissa la tête, n'osant supporter ce regard qu'il connaissait si bien, et qui, dans ce moment encore, s'arrêtait avec douceur sur lui.

— Voilà l'homme qui vous accuse, dit le juge d'instruction à Margaï, répondez-lui.

Elle garda le silence.

— Cette femme, reprit-il alors, en s'adressant à Furbice, prétend que vous l'accusez à tort.

— Elle sait bien que non, murmura Furbice.

Margaï sentit en elle un cruel déchirement. Elle fut sur le point de perdre connaissance. On lui demanda la cause de cette faiblesse subite.

— C'est ma grossesse, dit-elle doucement.

Cette grossesse datait alors d'environ huit mois.

On lui donna un fauteuil ; elle y prit place et prononça lentement, mais avec fermeté, les paroles suivantes :

— Cet homme me calomnie. Je n'ai jamais eu avec lui de relations adultères. Je n'ai pas tenté d'empoisonner mon mari, et, s'il l'a tué, ce n'est pas moi qui l'y a poussé.

— Vous l'entendez, dit le juge à Furbice.

Les yeux à moitié fermés, il répondit :

— Et les lettres qu'elle m'a écrites !

— Moi ! dit-elle avec énergie, je ne vous ai jamais écrit ; c'est une imposture, c'est une infamie !

— Nies si tu veux, répliqua Furbice en tournant sa tête du côté de la muraille, tu as tort ; nous sommes découverts, et il est plus sage d'avouer.

Les personnes présentes à cette scène se rappellent encore le regard de mépris que Margaï jeta sur son amant.

Pendant un instant, on vit se peindre sur son beau visage la colère, l'indignation, le

Voir le numéro du 9 mai.

COURRIER D'ALLEMAGNE.

Dans le Nord, il se joue actuellement une comédie significative, parce qu'elle pourrait bien être le prologue d'un drame peu réjouissant.

Depuis plus de quinze jours les journaux dits indépendants, mais très dévoués à la cause borussianiste, abondent de nouvelles sur les armements et les préparatifs de guerre de la France. Les feuilles officieuses se gardaient non-seulement de reproduire ces nouvelles, mais elles s'efforçaient même d'afficher les sentiments les plus conciliants à l'égard de la France. Il y a une dizaine de jours seulement, une petite feuille officieuse appendice populaire de la *Gazette de la Croix*, fournissait sur le même sujet un entre-filets qui passa naturellement dans tous les journaux. Dès ce jour, une avalanche de nouvelles sur les armements français inonda la presse. Les véritables officieux se taisaient toujours, et personne n'ajoutait encore trop d'importance à ces manœuvres.

Mercredi dernier la scène changeait. Une dépêche, venue on ne savait d'où, produisit une véritable panique à la Bourse par les détails qu'elle donnait sur les armements français. Les journaux du soir et du lendemain matin la publièrent comme une nouvelle de la dernière heure, en ayant soin d'ajouter qu'elle venait d'une source des plus authentiques. On a cru d'abord à une manœuvre de Bourse, mais on sut bientôt que la prétendue dépêche venait directement du bureau de la presse. Maintenant seulement les journaux officieux prennent acte du fait. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dont la liaison avec le ministère n'est pas aussi étroite qu'avec la cour, allait plus loin dans ses explications. Selon elle, ce sont les partis mécontents qui poussent la France à la guerre, dont le sujet ne serait pas le Luxembourg, mais bien la conquête des frontières du Rhin. Faisant allusion à un entre-filets de certain journal de Paris aux allures officieuses, elle déclare que ceux qui exigent la retraite de la garnison prussienne de Luxembourg n'affichent rien moins que des intentions pacifiques. Naturellement les nouvelles des armements de la France sont fournies en abondance par les deux journaux.

Heureusement que, un peu à nos dépens, nous avons appris à apprécier de pareilles manœuvres, et c'est pourquoi nous les résumons ainsi : *La guerre est décidée à Berlin; l'ordre de mobiliser l'armée est donné, sinon il le sera ces jours-ci ; en moins d'un mois l'armée prussienne entrera en campagne ou sera toute prête.*

Différents autres incidents confirment cette assertion, qui paraîtra grave certainement. Depuis la dernière guerre, les ateliers militaires sont dans une activité extraordinaire ; on a fabriqué, entre autres, 200,000 fusils à aiguille, ce qui permet d'en pourvoir aussi la landwehr. Il en est de même de toutes les autres armes et munitions. L'organisation des nouveaux corps recrutés dans les pays annexés, ainsi que de l'armée saxonne, est achevée. Il y a maintenant 304 bataillons prussiens et 58 bataillons saxons et autres, qui pourront être mis sur le pied de guerre et entrer en campagne au premier moment. Les 256 escadrons prussiens et les 33 escadrons des Etats fédérés sont tout aussi prêts. Des achats de chevaux et d'avoine se font sur une grande échelle, surtout en Galicie. Une brigade d'artillerie est spécialement organisée pour le siège des places fortes.

Nous avons toujours soutenu que la Prusse ne consentirait jamais volontairement à l'évacuation de Luxembourg. Tous les avis reçus ces jours derniers ne font que confirmer notre opinion et les paroles du roi de Prusse, à la clôture du Reichstag, *grâce à l'union de ses forces, la patrie allemande se trouve maintenant en état d'assurer sa paix, son droit et sa dignité*, ne sont comprises que dans ce sens dans les cercles officiels, aussi bien que dans tout le pays.

En face de ces dispositions et de pareils faits, les quelques manifestations isolées en faveur d'une entente, d'une conciliation, se réduisent à une valeur extrêmement minime. Le journal *Die Zukunft*, qui a élevé la voix en faveur de la paix, ne représente que quelques hommes isolés et non pas un parti organisé; il ne compte pas plus de 1,000 abonnés. L'adresse fraternelle des mécaniciens de Berlin n'émanait et n'était signée que de quelques dizaines de noms, et non pas des 12 à 15,000 mécaniciens de la capitale prussienne.

Le raisonnement des cercles officiels et officieux qui se reflète dans toute la presse et dans tout le public est celui-ci : La lutte avec la France est inévitable, qu'elle ait lieu maintenant ou plus tard ; rien ne pourra la détourner; comme dans la situation actuelle nous avons l'avantage de l'armement et du plus grand nombre de soldats exercés, nous préférons que cette lutte ait lieu maintenant. Le commerce et l'industrie même acceptent ce raisonnement, en disant que jamais les affaires ne reprendront avant que cette lutte, toujours menaçante selon tous, soit enfin vidée une bonne fois.

Vis-à-vis de la Hollande, une manœuvre analogue se joue. Plusieurs journaux, notamment la *Gazette de Cologne*, toujours dévouée aux intérêts des forts, et la *Gazette de la Coix*, s'étant appliquées à chercher querelle à ce pays et à présenter comme éprouvant le besoin d'être réuni à un Etat plus grand, le public hollandais y vit naturellement une révélation des projets qu'on médite à Berlin. Pour calmer les alarmes de la Hollande, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'indigne de ce qu'on peut prêter de pareils projets à la Prusse, cette puissance au caractère d'agneau. La bonne *Gazette* ne sait plus que depuis ses démentiss ras surants à l'égard de l'Autriche, l'an dernier, personne n'est plus disposé à se laisser duper par elle.

Sans être initié aux secrets de la diplomatie, on peut facilement apprécier le but et la portée de la mission de M. de Tauf kirchen, diplomate bavarois, à Berlin et à Vienne.

Le traité de Prague a fait une situation impossible, intenable à l'Allemagne du Sud, et spécialement à la Bavière. La constitution d'une Confédération du Sud, sous la présidence de la Bavière, était impossible après que cette dernière avait donné des preuves si éclatantes de son incapacité politique et militaire. Le grand-duché de Hesse, dont une province devait faire partie de la Confédération, ne pouvait songer à faire entrer ses deux autres provinces dans une Confédération antagoniste de celle du Nord. A Bade, la famille et le parti régnants sont des plus dévoués à la Prusse. Où prendre alors les éléments de cette fameuse Confédération du Sud ?

Ajoutons à cela qu'au moment de la conclusion des traités entre la Prusse et les Etats du Sud, le territoire de ces derniers était en grande partie occupé par la Prusse, cette dernière étant autorisée, par le traité de Prague, à faire ce qu'elle voulait au nord du Mein. Pour sauver ses possessions au-delà, la Bavière consentit au traité bien connu qui met ses forces à la disposition de la Prusse. C'était un expédient du moment, qui fut suivi par les autres Etats du Midi.

Maintenant les conséquences de cette situation menacent de devenir sérieuses. L'Autriche, expulsée de l'Allemagne, n'a plus aucun devoir, aucun égard envers les Etats du Sud. Dans le cas d'une guerre entre la France et la Prusse, elle peut prendre parti pour l'une ou l'autre et devenir l'arbitre de la lutte; et en cette qualité elle peut fort bien trouver moyen de réparer les pertes de territoires subies par elle. Naturellement ce serait aux dépens des Etats du Sud, et spécialement de la Bavière. Cette dernière a donc tout intérêt à chercher à se rassurer du côté de l'Autriche et à travailler à un rapprochement avec la Prusse. Voilà ce qui explique le but de la mission du diplomate précité.

Il faut encore remarquer que la Bavière et la Hesse possèdent des territoires de ce côté du Rhin, ce qui doit la décider encore davantage à se ranger du côté de la Prusse en cas d'une guerre avec la France. La neutralité la priverait des avantages éventuels d'une guerre ; mais elle ne la préserverait jamais de dommages inévitables.

La Russie se donne de plus en plus des airs de protecteur envers les sujets schismatiques de l'Autriche. Une nouvelle église schismatique vient d'être inaugurée à Agram, capitale de la Croatie ; le tzar de toutes les Russies a tenu à faire cadeau de riches ornements d'église. Même les journaux les plus ennemis du catholicisme trouvent cette propagande quelque peu déplacée. Si les efforts des catholiques en Autriche se portaient unanimement à la restauration de la foi, au lieu de se perdre dans les querelles insipides de nationalité et autres, l'empire retrouverait non-seulement son unité et sa force, mais un pareil mouvement entraînerait aussi les schismatiques à la reconciliation avec l'Eglise universelle, et les machinations et avances de la Russie resteraient sans effet. (*Monde.*)

On nous écrit de Suez:

Les travaux de fabrication et d'immersion des blocs pour les deux jetées formant le port de Port-Saïd avaient été, on se le rappelle, contrariés par le mauvais temps dans le mois de février. Ils ont repris en mars leur essor et leur activité. Dans le cours de ce dernier mois, la fabrication des blocs s'est élevée à.......... 6,581 mètres cubes.
et l'immersion à .... 7554 —

Pour la complète exécution de l'entreprise Dussaud, il ne restait plus, fin mars, à fabriquer que.... 133,910 mètre cubes.
et à immerger que .... 150,000 —

ce qui, en supposant pour l'avenir un travail moyen tout à fait probable de 7,500 mètres cubes par mois, donnerait en vingt mois le complet achèvement des deux jetées.

Voici maintenant le cube enlevé pendant le moi de mars dans les différentes divisions de l'isthme :

Divisions de Port-Said...	304,461	m. c.
— El-Guisar...	285,819	—
— Ismaïla	225,829	—
— Suez........	178,403	—
Total........	995,512	m. c

Le cube exécuté dans le mois de février avait été de 950,000 mètres. Mars a donc dépassé février de 39,000 mètres cubes, et le travail a atteint, à une très légère fraction près, le chiffre de 1,000,000 de mètres cubes.

Nous avons dit que là ne s'arretaient point nos espérauces et nos exigences. Nous comptons que prochainement les résultats mensuels atteindront 1,500,000 de mètres cubes. Ce n'est point là seulement notre opinion et notre conviction ; c'est celle des personnes les plus impartiales et les plus compétentes qui inspectent en ce moment les travaux de l'isthme ; c'est celle qui nous est transmis à l'unanimité par nos divers correspondants, et voici, entre autres, comment s'exprime sur ce sujet l'un deux, homme froid et des plus positifs :

« Les travaux marchent admirablement, avec un entrain, une activité prodigieuse, qui étonne tous ceux qui parcourent l'isthme. »

Nous aurons tout à l'heure à citer d'autres témoinages du même sentiment.

On nous signale spécialement comme l'un des plus grands motifs de cette confiance, le succès obtenu par les grandes dragues qui s'échelonnent de jour en jour sur la ligne du canal. On nous annonce, par exemple, que 5 dragues du Serapeum ont exécuté un cube de 10,000 mètres en un jour, ce qui constituerait une moyenne de 2,000 mètres. C'est là sans doute, un chiffre qui, s'il se réalisait régulièrement, dépasserait les prévisions les plus flatteuses, et il faut, avant d'y compter, attendre une expérimentation plus longue et plus complète. Mais nous pouvons mentionner d'autres faits qui permettent de concevoir sur le matériel du dragage employé dans l'isthme de larges et sérieuses espérances. Ainsi nous apprenons que, dans le parcours du lac Menzaleh, une drague moyenne, armée d'un couloir de 90 mètres, a fait dans le mois de mars 31,468 mètres cubes ; qu'une autre du même type fait 31,620 mètres cubes, et qu'une troisième est allée dans son mois jusqu'à 40,842 mètres cubes. Ce ne sont point là des accidents d'un jour, de simples expériences passagères ; ce sont des rendements réguliers qui supposent au moins un travail continu de 25 jours dans le mois, et une moyenne journalière de 12 à 1,300 mètres pour les deux premières dragues, et de 16 à 1.700 mètres pour la troisième :

Toutefois n'anticipons point sur l'avenir ; attendons ses effets ; sachons ne le pas dissiper en l'escomptant d'avance.

Après la question des travaux, celle qui, à nos yeux, présente le plus d'intérêt, c'est la question du transit. On sait que l'établissement d'un moyen de transports considérable de l'une à l'autre mer a été l'objet des préoccupations de la Compagnie, et nous avons fait connaître qu'un système de touage, qui depuis plusieurs années avait obtenu en France un succès incontestable, devait être installé sur le canal d'eau douce, depuis Suez jusqu'à Ismaïlia. Nous avons déjà décrit cet appareil, composé d'une chaîne noyée et de toueurs remorquant les trains de marchandises. Nous avons dit aussi que la totalité de la chaîne et les toueurs, au nombre de six, étaient déjà arrivés à Port-Saïd.

Un télégramme de Suez, daté du 10 avril, nous annonce l'installation complète de la chaîne noyée depuis Ismaïlia jusqu'à Suez, c'est-à-dire sur une distance d'environ 100 kilomètres. Tout est disposé pour son fonctionnement.

D'un autre côté, nos correspondances ordinaires nous transmettent les détails d'une expérience faite le 1er avril par l'un des toueurs, au moyen de la partie de la chaîne immergée à cette époque.

A cet essai assistaient, avec M. de Lesseps, M. de Varannes, de la marine impériale de France, officier d'ordonnance de l'Empereur, qui avant de se rendre dans l'extrême Orient, examine en détail les travaux de l'isthme ; M. Chambolle, directeur des Messageries impériales à Suez ; M. Frigoli, directeur de cette même Compagnie à Alexandrie, et plusieurs autres visiteurs. Ces messieurs sont montés sur le toueur, qui a remorqué sur un espace de plusieurs kilomètres, à une vitesse de 4 kilomètres à l'heure, trois chalands portant chacun une charge de 75 tonnes, construits par la maison Forester, de Liverpool, et la maison Claparède, de Paris. L'expérience a pleinement réussi. Il n'y a pas eu un seul ressaut à la chaîne. La navigation des barques circulant sur le canal n'a été aucunement gênée ni contrariée. Tous les assistants ont vivement témoigné leur satisfaction de ce résultat, et le toueur est revenu à vide à Ismaïlia avec une vitesse de 8 kilomètres à l'heure.

Nous pouvons donc considérer la question du touage sur tout le parcours du canal d'eau douce comme complètement et définitivement résolue sur les lieux. D'Ismaïlia et Port-Saïd, c'est-à dire sur le canal maritime, le transit s'effectuera par des remoqueurs à vapeur. Toutefois, un essai de touage doit être pratiqué entre Ismaïlia et Ferdane, et une chaîne doit être immergée sur ces deux points.

Si comme nous n'en doutons pas, l'expérience réussit ausi bien sur le canal maritime que sur le canal d'eau douce, nous pensons fermement que la Compagnie voudra établir un seul et même système de traction par le touage sur tout le parcours du transit, de la mer Rouge jusqu'à la Méditerranée.

N'oublions point dans ce récit une circonstance de nature à prouver à la fois la complète praticabilité du passage d'une mer à l'autre et l'usage que commence à en faire le commerce. Au train des trois chalands remorqués par le tueur dans l'expérience du 1er avril, se trouvait adjoint un bâtiment de 100 tonn. monté par six hommes d'équipage et venant directement de Malte. Ce bâtiment après avoir touché à Alexandrie et à Damiette et y avoir formé un assortiment d'approvisionnements de bouche, s'est rendu à Port-Said et a remonté le canal jusqu'à Ismaila, en vendant sur la ligne les provisions qu'il portait. Au moment ou il a été pris au remorquage il continuait sa traversée jusqu'à Suez. Sur sa route, vers ce dernier point, il a rencontré une grosse barque venant de la mer Rouge et voyageant par le canal en sens contraire. C'étaient certainement les deux premiers bâtiments qui, partis des deux mers opposées, se croisaient sur la nouvelle voie ouverte à la navigation entre l'Orient et l'Occident.

Nous croyons pouvoirs dire que très incessamment nous aurons à annoncer à nos lecteurs le passage de grands trains commerciaux à travers l'isthme. Nous croyons pouvoir dire que d'ici à peu de jours le commerce recevra la communication officielle des tarifs de la Compagnie pour le prix du transit et du mode d'organisation qu'elle adopte pour faciliter aux expéditeurs les moyens d'établir leurs relations avec l'administration des transports en Egypte. En attendant, de nombreux voyageurs, des hommes d'une haute autorité dans ces matièes, vérifient de leurs yeux l'état du canal et répandent dans les esprits le témoignage de ce qu'ils ont vu. Des compagnies importantes stimulées par l'exemple de leurs rivales se préparent à se mettre en communication avec l'isthme. Nous parlions tout à l'heure des deux honorables directeurs, MM. Chambolle et Frigelli, représentant les Messageries impériales à Suez et à Alexandrie, et nous signalions leur présence aux essais de touage qui ont eu lieu à Ismaïla. Accompagnés de M. Rousseau, commandant un des bâtiments des Messageries dans la mer Rouge, ces agents ont dû se rendre à Port-Saïd chargés par leur Compagnie d'étudier les dispositions à prendre pour faire toucher à ce port ses paquebots de la ligne de Syrie.

Nous avons quelques raisons de supposer que le gouvernement français pense également à employer les moyens que pourrait lui fournir la Compagnie pour le passage et le ravitaillement des troupes stationnées dans la Cochinchine, dans la Nouvelle. Calédomie et nos autres possessions dans ces mers.

Nous disions dans l'un de nos derniers numéros que M. Challié, commandant la division navale des côtes orientales d'Afrique, arrivé à Suez avec la frégate la *Minerve*, s'était rendu sur sa chaloupe à vapeur de Suez à Ismaïla, où M. Ferd. de Lesseps avait eu l'honneur de le recevoir.

Nous apprenons aujourd'hui que M. Challié a poursuivi son trajet jusqu'à Port-Saïd, d'où il est revenu à Suez, traversant ainsi avec son petit steamer l'isthme à l'aller et au retour.

L'Angleterre ne reste pas en arrière dans cette vérification des ressources que doit lui fournir le canal maritime pour son immense trafic. L'isthme vient d'être visité par sir Barte Frère, un des personnages les plus considérés des Indes, où il a débuté dans l'administration par les plus petits grades pour arriver aux fonctions les plus éminentes. Sir Bartle Frère venait de quitter Bombay, où il était remplacé comme gouverneur par M. Fitz Gérald, qui lui-même visitait l'isthme dans le courant de février. Il retourne en Angleterre après une absence de trente-trois ans, pour y occuper un siège au Conseil des Indes. La voix publique l'indique comme un candidat naturel au poste de gouverneur général de l'Inde anglaise.

Cette inspection, sans avoir le même éclat que celle effectuée, il y a quelque temps, par l'amiral Clarence Paget, a peut-être autant de gravité par l'autorité et la haute considération dont jouit dans la métropole le nouveau membre du Conseil des Indes.

A cette visite a succédé celle de l'amiral Hall, administrateur inspecteur de la Compagnie péninsulaire et orientale.

Un autre représentant de cette compagnie le capitaine Roberts, son agent principal en Egypte, parcourait également la ligne du canal pour étudier les questions de transport au point de vue du transit. Il s'agirait d'employer cette voie pour le trajet des charbons de la Péninsule à Suez.

Nos correspondances nous apprennent que bien d'autres projets sont à l'état de préparation ou de négociation. Nous n'en dirons rien pour l'instant, et nous attendrons qu'ils soient arrivés à une plus complète maturité.

(*L'isthme de Suez.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Mardi dernier, S. A. Fuad pacha, ministre des affaires étrangères a présidé à l'installation du Conseil municipal du 6e cercle dans le nouveau local choisi par la municipalité à Coulé-Capoussou.

Ali bey est nommé président de la municipalité.

Dans la même séance les noms des nouveaux membres du Conseil ont été proclamés.

—

Dimanche, 12 du courant, un sermon de charité en langue française sera prêché à

---

dégoût même. Puis, redevenant plus calme, et voulant expliquer d'une façon avantageuse pour elle l'altération qu'on avait remarquée dans ses traits, elle s'écria :

— Les mensonges que cet homme a inventés pour me perdre m'ont tellement indignée que je n'ai pas été maîtresse de moi.

Et se tournant vers le juge d'instruction :

— Est-il nécessaire, monsieur, continua-t-elle, de prolonger cette confrontation ; n'aurez-vous pas pitié d'une femme qui porte un enfant dans son sein?

Alors on vit Furbice relever la tête et se dresser sur son lit. Il n'était plus abattu et morne, comme lorsque Margaï était entrée. Il osait maintenant la regarder en face. La fièvre colorait ses joues, et dans le délire qui l'avait repris, il ne voyait qu'une chose : c'est que sa maîtresse l'accusait d'avoir menti, c'est qu'elle osait le désavouer publiquement.

— Tu oses me renier, s'écria-t-il; mais l'enfant dont tu parles, c'est mon enfant ! Tu me l'as écrit ! Lisez, monsieur le juge, lisez, et vous verrez ces mots : « Quant à cet enfant, je t'assure qu'il est bien le tien. »

— Ce n'est pas moi qui ai écrit ces lettres, affirma de nouveau Margaï.

Furbice allait répondre lorsque ses forces l'abandonnèrent. Il retomba sur son lit en disant :

— C'est ma complice, je le jure!

— Ah ! s'écria Margaï, si c'était vrai, si vous m'aviez aimée jusqu'à devenir criminel pour moi, vous n'oseriez pas m'accuser, non, vous ne l'oseriez pas !

Elle était superbe d'indignation, et pendant un instant les magistrats doutèrent encore de sa culpabilité. Mais l'accusation si nette et si précise de Furbice, la correspondance saisie, les renseignements qui maintenant leur arrivaient de toutes parts ne leur permettaient pas d'hésiter plus longtemps.

Ils mirent fin à cette scène et furent obligés d'avouer à Margaï qu'elle était en état d'arrestation.

Mon innocence éclatera ! répondit-elle fièrement, tandis que l'officier de gendarmerie l'emmenait dans une autre partie de l'hospice.

Le juge d'instruction résolut de se rendre au hameau de Fonteblanche. Il voulait voir Furbice, interroger Brigitte, à laquelle il n'avait osé adresser le matin aucune question précise, et enfin, rechercher les poisons s'il en restait encore. C'était là des pièces à conviction qu'on devait essayer de joindre à celles qu'on possédait déjà. Parmi ces dernières figurait le fusil qui avait servi à tuer Pascoul, et qu'on avait retrouvé dans le puits de la ferme, grâce aux indications de Furbice.

En entrant dans la maison de Brigitte, le juge d'instruction fut douloureusement affecté par le spectacle qui s'offrit à ses yeux.

Assise au coin de la cheminée, entourée de quelques paysannes accourues pour lui prodiguer des consolations, la pauvre femme se désespérait, en couvrant de baiserrs fiévreux ses deux enfants.

Sans lui parler, le magistrat fit procéder sur le champ aux recherches qui devaient amener la découverte des poisons.

Dans la cave, on retrouva des bouteilles remplies d'eau phosphorée, et quelques gouttes d'opium au fond d'un flacon.

Ainsi se confirmait l'une des déclarations de Furbice qui avait reconnu être détenteur des matières toxiques, et les avoir données à Margaï.

Alors le juge s'approcha de Brigitte :

— Connaissiez-vous la présence de ces poisons dans votre cave ? lui demanda-t-il.

Elle leva sur lui ses yeux baignés de pleurs et parut péniblement surprise de le voir encore devant elle. Cependant elle répondit :

— Je savais que mon mari enfermait là les remèdes destinés aux chevaux. J'ignorais si ces remèdes étaient des poisons.

— Cependant n'a-t-il pas tenté, un jour de vous empoisonner?

— Jamais ! s'écria-t-elle.

Il ne voulut pas insister sur ce point.

— Vous avez su, demanda-t-il encore, que votre mari entretenait des relations adultères avec Margai Pascoul ? Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur ce point ?

Pour obtenir des révélations, il comptait sans doute sur le désir de vengeance qui anime, contre sa rivale, toute femme trahie.

Un éclair de colère brilla dans les yeux de Brigitte. Sans répondre, elle porta vivement la main à son cœur, comme pour en comprimer les battements. Puis elle dit à voix basse :

— Je ne puis déposer contre cette femme. Je ne veux pas l'accuser.

Le juge d'instruction comprit, et, respectant cette grande douleur, il se retira, laissant dans cette maison, désormais vouée à la misère et aux larmes, quelques secours destinés à subvenir aux plus pressants besoins. Mais son opinion était faite.

Le même soir il quittait Gordes, l'instruction sur les lieux étant épuisée.

Furbice devait rester à l'hospice jusqu'au moment de sa guérison, sous la surveillance de gardiens qui répondaient de lui.

Quant à Margaï, elle partit pour Apt, une heure après les magistrats, dans une voiture escortée de deux gendarmes.

Durant toute la route, malgré l'heure avancée de la nuit, les gendarmes virent un homme qui, les pieds nus, ses sabots à la main, courait dans la poussière derrière eux. Plusieurs fois, ils dûrent l'empêcher de parler à Margaï.

Devant la prison d'Apt, on fit descendre la jeune femme. Elle entra, et les portes se renfermèrent sur elle.

Alors, cet homme qui l'avait suivie pendant un si long trajet, s'accroupit sur les degrés de la prison et, là dans le silence de la nuit, il pleura amèrement.

C'était Moulinet.

Il resta jusqu'au matin à la même place, puis il revint à Gordes, en se demandant par quels moyens il arracherait Margaï aux mains de ses juges.

XX

Depuis trois jours Margaï n'avait pu goûter un seul instant de repos, aussi dormit-elle d'un profond sommeil pendant la première nuit de sa captivité.

Son réveil fut terrible.

Elevée à la campagne, mais habituée à l'élégance des villes, ayant toujours été choyée, adulée et entourée de tout le luxe que pouvait désirer une femme de sa classe, elle devait cruellement souffrir en s'éveillant tout à coup dans l'étroite cellule d'une prison.

Elle regarda autour d'elle et tout ce qui l'environnait lui parut hideux et triste à mourir.

Alors elle ferma les yeux pour éviter de voir le grabat qui lui servait de lit, les noires murailles qui l'enveloppaient de toutes parts et son étroite fenêtre garnie de barreaux.

(*Sera continué demain.*)

l'église de St-Benoît, par le père Devin supérieur des lazaristes.

—

On nous communique la lettre suivante :

M. Paul Dalloz,

Directeur-gérant du Moniteur universel du soir.

Paris.

Monsieur le Directeur,

Votre estimable journal du mardi, 23 avril 1867, contient une chronique relatant le fait miraculeux d'une série de neuf cent quatre-vingt-dix-sept carambolages successifs exécutés par M. John Roberts, joueur américain.

Sans émettre un seul doute sur la réalité de ce fait, car j'ai vu plus fort, je crois être en mesure moi, qui suis tout simplement de St-Gens près Carpentras, Vaucluse, de défier M. John Roberts.

Je me tiendrai donc à la disposition de M. le joueur américain, avec un enjeu de 10,000 fr. dans une partie égale en quatre mille carambolages.

Comptant sur votre complaisance impartiale, j'ai l'honneur de réclamer l'insertion de ma lettre dans les colonnes du *Moniteur*, afin qu'elle parvienne à la connaissance de M. John Roberts dont j'ignore l'adresse, et je vous prie d'agréer, M. le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

F. UBASSY, (dit le Furet.)
Prof. de billard à Péra de Constantinople, Grand Café du Luxembourg.

Péra, 6 mai, 1867.

—

Nous recevons de Volo les nouvelles suivantes, sous la date du 30.

« La poste de Demoko arrivée aujourd'hui, a apporté la nouvelle que le 20 de ce mois, la bande d'Athanassoli composée de 400 hommes environ — brigands et insurgés — est venue attaquer le village de Rendina pour venger la mort de Carastathi, tué dans le combat de février. Les habitants se sont vigoureusement défendus, et avec l'assistance d'un bataillon de troupes régulières accouru à leur secours, ils ont mis les assaillants en fuite : ceux-ci ont repassé la frontière après avoir laissé sur le terrain vingt deux morts et plusieurs blessés.

Le 24, le chef de bande Tzanis, qui se trouvait à Amaliopolis, petite ville hellénique située près de la frontière, s'est embarqué avec trois autres chefs, Cassido Ghiorghios, Chiotaki et Apostoli, accompagnés de vingt hommes, et il s'est fait mettre à terre à Listo-Castro, près l'échelle de Kalanera. A peine débarqués, ces vingt-quatre brigands prirent le chemin de Miliès. En route, ils arrêtèrent douze personnes de ce village, en choisirent trois qui pouvaient payer une rançon, et renvoyèrent les autres. Après cette capture, ils prirent le chemin de Malaki pour retourner à Amaliopolis et traiter de la rançon.

Quelques zaptiés qui faisaient la garde à Malaki, ayant aperçu les brigands, firent une décharge sur eux. Les brigands croyant avoir affaire à des forces considérables, prirent la fuite dans la direction d'Ayos Ghiorghi, emmenant les trois prisonniers.

Avis en ayant été donné à notre caïmakam Rifaat pacha, il partît lui-même avec une cinquantaine de zaptiés. De son côté le colonel qui commande les troupes de notre ville, envoya cent cinquante hommes : mais ils ne purent atteindre les brigands. Ceux-ci s'étaient embarqués du côté de Listo-Castro pour retourner à Amaliopolis.

Si cet état de choses continue, personne n'osera plus aller dans les villages traiter la moindre affaire commerciale. Nous sommes à la veille de la récolte des cocons, et le brigandage porte un grand préjudice au commerce, augmente la misère de la population.

Les brigands viennent sur le sol ottoman par terre et par mer. Amaliopolis, où il y a des autoaités helléniques, est le quartier-général du brigandage. Ces autorités me semblent bien indulgentes....»

(*Courrier d'Orient.*)

Création d'une société chorale à Constantinople, par M. Ch. Sery, élève du Conservatoire Impérial de Musique de Paris, sous le titre :

La Lyre Orientale

Le retentissement continuel des journaux d'Europe à l'égard des SOCIÉTÉS CHORALES, n'échappe à personne.

Les résultats sont tellement satisfaisants, qu'il n'existe guère de villes qui ne soient à même de jouir des avantages de cette institution, car c'est-là, en effet, où se développe l'intelligence, où naissent les liens de la fraternité, en un mot tout ce qui constitue l'harmonie de la société.

Monsieur Séry, confiant dans l'appréciation de la population de cette capitale, a conçu l'idée de la doter d'une pareille création. Il ose espérer que MM. les amateurs du chant ne lui feront pas défaut, et que par leur bon vouloir joint à son expérience, on arrivera bientôt à marcher sur les traces des sociétés Chorales les mieux constituées et qui font les délices d'une population.

M. Séry invite MM. les amateurs à vouloir bien assister à la première réunion qui aura lieu samedi 11 mai à 8 heures du soir dans la grande salle de l'hôtel-Restaurant de la Renaissance, N. 223 en face le Théâtre Oriental.

A cette séance, M. Séry développera les avantages dont chaque membre peut être à même de profiter selon son degré d'intelligence, car il n'est pas nécessaire d'être musicien pour faire partie de la société chorale (mais on le devient bientôt.)

Les membres de la société formeront deux catégories ; la première, les Membres actifs, la seconde, les Membres honoraires. Les Membres actifs seront ceux qui participeront au chant ; les Membres honoraires seront ceux qui, tout en ne participant pas au chant n'en éprouvent pas moins le désir de faire partie de la société, ils jouissent des mêmes privilèges.

La Société étant constituée, elle procédera à la nomination des membres du comité.

Chaque membre actif ou honoraire paiera à titre de mise d'entrée deux Medjidiés d'argent et la quotité mensuelle est fixée à un Medjidié argent.

Une liste de souscription sera préalablement établie afin de recueillir la signature des personnes qui voudront bien concourir à la création d'une œuvre qui doit bientôt faire les délices de la population en même temps qu'elle rendra les plus éminents services.

Péra, le 7 mai 1867.

TRIBUNAUX.

—

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE (1er ch.)

Présidence de M. Benoît-Champy.

Audience du 26 avril.

M. ALEXANDRE DUMAS PÈRE CONTRE M. LIÉBERT, PHOTOGRAPHE. — LES PORTRAITS CARTES DE M. ALEXANDRE DUMAS ET DE MISS ADAH-ISAACS MENKEN.

(*Suite et fin.*)

Après avoir reçu cette lettre de M. Alexandre Dumas, M. Liebert s'empressait de lui envoyer vingt-cinq exemplaires de toutes les poses. M. Alexandre Dumas, je dois l'ajouter, avait déjà reçu quatre grands portraits et un grand nombre de portraits et un grand nombre de portraits-album. Miss Menken, de son côté, en a reçu au moins trois cents exemplaires. Ce qui n'empêchait pas M. Alexandre Dumas d'en demander encore, et M. Liebert accueillait sa demande. Le 14 avril encore, M. Alexandre Dumas adressait à M. Liebert un nouveau billet pour lui demander des photographies.

M. Liebert, remplissant ainsi toutes ses obligations, songeait à user de son droit incontestable. Dès le 3 avril 1867, il faisait au ministère de l'intérieur le dépôt légal des photohraphies de M. Alexandre Dumas et miss Menken, et voici l'autorisation qui était accordée au nom du ministre et à la date du 3 avril :

« En exécution de l'article 22 du décret du 17 février 1852, le sieur Liebert est autorisé à publier et à mettre en vente, sans texte, vingt-sept planches photographiques intitulés :

« Miss Menken, 13 poses ;

« Miss Menken et sa mère, deux poses ;

« Miss Menken et Alexandre Dumas, 5 poses. »

Puis vient l'autorisation d'autres photographies. L'autorisation ajoute ce qui suit :

« Les portraits de miss Menken en calcon sont autorisés *sans étalage.* »

J'appelle l'attention du tribunal sur la distinction relative à la facnité d'étalage. L'administration dit : « Vous pourrez tout vendre, mais je vous fais défense d'étaler celles-ci à vos vitrines. Le nœud du procès est dans cette distinction. Ce que l'administration peut faire dans un intérêt public, M. Alexandre Dumas peut le faire dans son intérêt privé. C'est au fond la seule chose qui le blesse. Que lui importe la vente et la circulation relativement secrète de ces photographies ! S'il voulait l'empêcher, il ne fallait pas qu'il posât.

M Alexandre Dumas parle d'un tirage intime ! Qu'entend-il par la ? A combien d'exemplaires ? On commence son intimité ? Où finit-elle ? Jusqu'où s'étend l'intimité de miss Menken ? A 100, 200, 300 exemplaires ? En matière de photographies, c'est bien près d'être tout le monde, et cependant M. Alexandre Dumas et miss Menken ont l'un et l'autre autant de droit à des exemplaires en nombre égal au moins pour leur intimité.

Je vais plus loin. Etant donné un tirage, une édition intime, je me demande avec inquiétude à qui de tels exemplaires pouvaient être destinés, si ce n'est au public. Ainsi l'édition intime est une invention malheureuse.

Ce qui vous afflige c'est l'étalage aux vitrines, avec les noms, avec le rapprochement de miss Menken en maillot, dans ces poses plus que risquées, Eh bien faites cesser cela, c'est votre droit. Mais c'est un droit, remarquez le, très-distinct de celui d'empêcher de vendre ce que vous avez autorisé, ce que vous avez voulu, ce que ni vous, ni aucune force humaine ne peut désormais empêcher.

Il est une autre chose qui vous afflige, c'est la façon dont la presse a accueilli ce que vous appelez des jeux d'atelier. Oui, voilà le principal mobile de votre procès, Examinons les dates. C'est le 28 mars, la séance de pose. Le 31 mars, la première série d'exemplaires délivrés à Alexandre Dumas et à miss Menken. Le 3 avril, le dépôt au ministère de l'intérieur, puis l'autorisation ministérielle, et, par suite, la mise en vente par Liebert, de la meilleure foi du monde. Aussitôt, les photographies ont une publité, immense inattendue.

Que fait M. Alexandre Dumas ? Il garde le silence. — Ah ! dit-on, commenj pouvait-il parler, il ne savait rien, il était à Francfort. — Mais il a des amis a Paris. Le télégraphe et la poste sont là. Il ne dit rien. C'est alors que la petite presse, comme on l'appelle, s'empare de l'affaire.

Le *Figaro*, du 9 avril, s'exprime ainsi ;

« On voit en ce moment, à la vitrine de plusieurs papetiers, une série de portraits photographies fort étranges, accompagnés d'une légende portant ce titre : *Portraits de miss Menken, de sa mere et d'Alexandre Dumas.*

« Miss Adab Isaacs Menken est représentée avec son maillot, dans toutes les attitudes et sous toutes les formes possibles.

« Sur certaines cartes, on voit figurer une femme majestueuse, vêtue de velours noir, qui étreint follement sur son cœur la jeune écuyère toujours costumée de son seul maillot. C'est sans doute sa mère.

« Sur d'autres, et voilà le plaisant, l'inouï, sont réunis dans des poses plastiques miss Menken et Alexandre Dumas. Serait-il son père ?

« Dans un de ces groupes formant tableau, l'auteur a même ôté sa redingote. *Proh pudor* !

« Cela aurait dû donner l'idée à M. Dumaine, le directeur de la Gaîté, d'engager Alexandre Dumas pour les *Pirates de la Savane*. Cet engagement aurait donné un regain de succès à la pièce de M. Ferdinand Dugué.

« Vous allez voir que quelques mauvaises langues vont profiter de cela pour annoncer le prochain mariage de miss Adah-Isaac Menken avec M. Alexandre Dumas. »

Dans son numéro du 10 avril, le *Figaro* ajoutait : « Hier, au foyer de l'Odéon, où l'on donnait la première représentation de la *Vie nouvelle*, on s'entretenait de l'événement politique qui s'était passé dans la journée. On causait de la pièce de M. Emile de Girardin, la *Fille du Millionnaire*, pour laquelle les feuilletons dramatiques des différents journaux ont été très-gracieux. — On passait les divers exemplaires du couple Alexandre Dumas et Menken. Ces portraits photographiques ont beaucoup égayé les entr'actes.

Le 14 avril, le *Figaro* revient encore sur le même sujet. Cette fois, M. Alexandre Dumas est à Paris ; il sait tout, il a tout vu, que fait-il ? il écrit un petit mot pour demander deux épreuves de la photographie. Mais, de plaintes, de récriminations à cette date du 14 avril, pas un mot.

Mais, dès le 15 avril, le ridicule commence à s'attacer à M. Alexandre Dumas. Le 16 avril, le *Figaro* publie quelques vers peu obligeants du *Tintamarre*, que je ne lis pas, par respect pour le tribunal. Cette fois, M. Alexandre Dumas n'y tient plus. Le 17 avril, il présente requête et le procès commence. Que demande M. Alexandre Dumas ? Ce que justice ne peut lui accorder sans léser les droits acquis, et acquis par sa libre volonté.

M. Alexandre Dumas est majeur de soixante-trois ans passés ; il est maître absolu de ses actions La justice n'exerce sa protection tutélaire que sur les mineurs et les interdits, et, grâce à Dieu M. Alexandre Dumas n'est ni l'un ni l'autre. J'affirme que M. Alexandre Dumas n'a jamais fait à M. Lieber une défense quelconque. Quand on veut le secret et le mystère, on ne court pas d'un photographe à un autre, on ne va pas de Pierre Petit à Liebert.

La vérité est que vous avez tout su, tout voulu, tout autorisé. Vous avez voulu offrir en pâture au public un nouvel épisode de vous-même. La pièce a mal tourné, le public l'a sifflée et vous faites à présent comme les deux auteurs de l'*Iphigénie* :

« Mais aussitôt que la pièce eut paru,
« Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un ni l'autre.»

Me Duverdy réplique :

M. Liebert, dit-il, veut tirer argument d'un livre qu'il présente et où il a mis des indications qui n'émanent que de lui, et que M. Dumas n'a jamais connues sur ce livre. M. Liebert a indiqué, pour les employés de sa maison, le nombre qu'il voulait faire tirer sur chaque cliché Mais M. Dumas n'a jamais demandé 100 ou 200 exemplaires de ses portraits ou des groupes. Il en a eu quelques exemplaires à peine.

M. Dumas, dit-on, n'a pas payé le prix des photographies à M. Liebert. Tous les jours les personnages connus et célèbres sont invités à venir chez les photographes, et on ne ne leur demande aucun prix pour leurs portraits. Que M. Libert ait cru pour cette raison qu'il ait pu exposer et vendre les portraits de Mlle Menken seule ou ceux où M. Dumas figure seul, on pourrait le comprendre. Mais il n'a pas pu le croire pour les groupes. Souvent les photographes qui viennent de faire d'un personnage un portrait qu'il consent à laisser vendre, font de lui une autre pose qui n'est pas destinée à la publicité. C'est cette distinction que n'a pas faite M. Liebert, et c'est ce dont se plaint M. Dumas.

Me Péronne cite les certificats de plusieurs photographes : MM. Mayer et Pierson, Numa Blanc, etc., disant qu'il est d'usage que, lorsqu'une personne, artiste, auteur, etc.. etc., pose chez un photographe sans payer, le photographe se trouve autorisé à publier le portrait et à le livrer au commerce.

M. l'avocat impérial Chevrier reconnaît que la question est extrêmement délicate. Il s'agit de savoir si M. Alexandre Dumas père a autorisé M. Liebert à afficher sa photographie. M. Alexandre Dumas père n'est pas le premier venu. C'est dans le sens le plus flatteur du mot un homme appartenant au public. Quand M. Alexandre Dumas s'est présenté chez M. Liebert, le photographe, il a dû savoir à quoi il s'exposait, et quand il faisait reproduire ses traits sans aucune rémunération donnée au photographe, qui est quelquefois un artiste, mais qui est toujours un commerçant.

M. l'avocat impérial estime que M. Alexandre Dumas s'est prêté à une spéculation qui devait être profitable au photographe, et qu'il a donné à celui-ci l'autorisation tacite d'afficher et de vendre son portrait. Il rappelle les mots : « A éditer, » qui figurent sur le livre-journal de M. Liebert, sans aucune mention de prix reçu en paiement.

En terminant, M. l'avocat impérial s'exprîme ainsi : Que d'autres fassent à M. Alexandre Dumas un grief de la demande qu'il a portée devant le tribunal, je suis disposé, pour ma part, à lui en faire un mérite. Le jour où il a posé devant M. Liebert, le photographe, il a oublié ce qu'il devait à lui même ; mais il s'en est souvenu le jour où il a réclamé contre la publicité donnée à ces photogrehies ; il a reconnu ce jour-le les principes de dignité personnelle qu'il avait oubliés.

Nous ne le blâmerons pas d'avoir intenté ce procès ; nous l'en féliciterons plutôt. Pour nous résumer sur le droit comme sur la moralité de ce procès, nous dirons que M. Alexandre Dumas doit perdre son procès, et qu'il doit être le premier à s'incliner devant votre décision, aujourd'hui qu'il est venu à récipiscence.

Le tribunal a remis à huitaine pour prononcer son jugement.

(*Gazette des Tribunaux.*)

VARIÉTÉS.

Il vient de mourir à Birmingham un pauvre vieillard pendant la vie duquel s'était passé un fait curieux et historique, relatif au procédé barbare qui consistait autrefois à régler et vider des différends par le combat à outrance en champ clos. L'homme qui vient de mourir, William Ashford, est la dernière personne qui devant un tribunal d'Angleterre avait accepté de se battre en champ clos avec un individu qu'il accusait d'avoir tué sa sœur. Le 26 mai 1817, une belle jeune fille nommée Mary Ashford, âgée de 20 ans, s'était rendue à un bal à Erdington sans s'être fait accompagner. Elle quitta la salle de bal à une heure avancée de la nuit en la compagnie d'un jeune homme appelé Abraham Thornton, fils d'un fermier du voisinage. Ils avaient été aperçus ensemble pour la dernière fois près de cette femme ; et le lendemain on trouva la jeune fille morte dans une mare. Il fut constaté qu'elle avait subi les derniers outrages avant d'être tuée.

Les soupçons s'étant portés sur Thornton, il fut arrêté sous la prévention de meurtre et jugé aux assises de Warwick : encore bien que de graves présomptions s'élevassent contre lui, il justifiait d'un alibi ; il fut acquitté. On fut si étonné, si indigné même de cet acquittement inattendu que de nouvelles poursuites furent dirigées contre Thornon. William Ashford, frère et plus proche parent de la victime provoqua ce nouveau procès. Thornon fut arrêté de nouveau et envoyé à Londres pour y être jugé par lord Ellemborough en la cour du banc de Reine. Au lieu d'invoquer des arguments, des preuves et des témoignages, Thornon réclama ce droit qui lui appartenait, suivant la coutume antique, de jeter un défi à son accusateur, et de décider de son innocence et de sa culpabilité par un combat à outrance en champ clos. Interrogé par la cour, il répondait : je ne suis pas coupable, et je suis prêt à défendre mon dire au péril de ma vie. En disant ces mots il lança son gant aux pieds de la cour.

Alors William Ashford s'avança et dit qu'il acceptait le défi et qu'il allait relever le gant. Les personnes qui l'entouraient l'en empêchèrent. Tout le monde se demanda si au 19e siècle un mode de défi tombé en désuétude pouvait être ainsi accepté ? Quel ne fut pas l'étonnement du public lorsque la cour du banc de la Reine après plusieurs ajournements et mûres délibérations, statua en avril 1818, que la loi anglaise autorisait ce genre de défi. Les vieilles lois qui sanctionnaient ce défi n'avaient pas été révoquées, et encore bien que cet usage fut tombé en désuétude, on devait en autoriser la reprise, Thomton fut acquitté, et mis en liberté il quitta l'Angleterre pour se rendre en Amérique où il est mort dans l'obscurité.

—

Puisque je suis en veine de défense, vengeons aussi la lune rousse, que M. Guillemin, de *l'Avenir national*, essaie d'arracher à sa désastreuse réputation.

D'abord l'influence de la lune sur nos thermomètres est peu appréciable.

Un astronome anglais, Piazzi Smyth, observant à une assez grande altitude, sur le pic de Ténériffe, a reconnu que les rayons de la Lune *échauffent* à peu près comme une bougie à 4 m. 60 de distance.

Comment donc expliquer le fait, d'ailleurs incontestable, que redoutent tant le jardiniers ?

Par les nuits claires d'avril et de mai, quand aucun nuage n'obscurcit le disque de la Suno, les jeunes pousses. fleurs et feuilles sont sujettes a galer, alors même que la température de l'air ambiant ne s'abaisse pas au-dessous de zéro.

C'est que pendant les nuits calmes et sereines, la température de l'air étant supérieure de 5 à 6 degrés à celle des objets en contact avec le sol, l'échange de chaleur s'opère avec rapidité, et ceux-ci refroidissent aisément.

Le ciel est-il au contraire couvert de nuages, ceux-ci servent d'écran, l'échange de température se conpense de part et d'autre, et les parties aqueuses des végétaux ne subissent plus la comgélation qui est si meurtrière pour les jeunes pousses.

—

Un témoin oculaire raconte le fait suivant, qui fournit une nouvelle preuve de l'intelligence des chiens. Deux cochers entrèrent en querelle auprès d'une fontaine publique. Les voies de fait succédèrent bientôt aux poroles, et l'un des deux cochers, s'armant d'un bâton, assomma son adversaire. Le plus proche témoin de cette scène fut un chien brave et courageux qui, obéissant à son instinct naturel, se précipita sur le coupable, le terrassa et l'empêcha de se relever jusqu'au moment de l'arrivée des gendarmes, qui s'emparèrent du prisonnier et le livra entre les mains des autorités.

—

On parle d'un fait important pour les artistes, qui va se produire :

Madame Vandenheuvel-Duprez fonderait une sorte de Conservatoire libre, dans lequel elle recevrait une douzaine de jeunes personnes se destinant au théâtre, et à qui elle enseignerait l'art auquel elle excelle du chant et de la déclamation.

Ce Conservatoire. dont madame Vadenheuvel est naturellement la directrice, serait construit sur les terrains que possède Duprez, rue de Boulogne, je crois, et les études de la scène y serait dirigées sur son théâtre par le célèbre chanteur lui-même, qui compléterait ainsi les éducations artistiques des élèves de madame Vandenheuvel, sa fille.

Si ce projet est mis à exécution, il sera curieux de comparer entre eux les élèves formés par le Conservatoire impérial, qui se trouverait de cette façon avoir à Paris un rival auquel on n'avait jamais pensé et avec lequel il faudra compter désormais.

Mais les choses n'en sont pas là, et ce n'est encore qu'à l'état de projet, sérieusement arrêté.

—

Une dame compromise.—Il y a quelques jours, une dame très connue à Milan pour sa beauté et ses aventures un peu légères a eu beaucoup à souffrir par suite de la mode qui consiste à porter chignon. Cette dame venait du Corso de la porte Renza se rendant à la place de la cathédrale dans un omnibus. Ayant fait arrêter la voiture pour descendre devant l'eglise de San Babila, elle ne s'aperçut pas, au moment où elle se leva, qu'un petit clou s'était introduit furtivement dans les tresses de son chignon.

Dans le fait, à peine la dame eut elle quitté l'omnibus que les personnes qui y étaient restées furent très étonnées de voir à la place tout à l'heure occupée par la dame, un gros paquet de tresses ressemblant pour la forme à un grosnid de merles ; l'hilarité fut grande dans l'omnibus. Quant à la dame, après qu'elle se fut aperçue de la perte qu'elle venait de faire, au lieu de répondre à l'appel du conducteur qui voulait à toute force lui rendre sa chevelure d'emprunt, elle se sauva rapidement par la rue de la Bagueto. Le conducteur de l'omnibus, homme d'une grande honnêteté a déposé le postiche en question chez le commissaire où la dame, pourra le réclamer à volonté.

Nouvelles Commerciales. et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 9 mai	51 30
Clôture du 9 mai	52

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 8 Mai.

ODESSA, bat. à vap. ang. *Livonia*, cap. Fudge. d. march.

SYRA, bat a vapeur autrichien, *Smyrne*, cap. Tagliani. ayant touché, Volos, Salonique Cavavala, Lagos, Dardanelles et Galipoli, div. m. et 65 passa.

DEPART des bat. à vap. du 8 mai.

ALEXANDRIE, bat a vap. russe, *Elborus*, capitain Gerard, div. march.
SMYRNE, bat. a vap. aut. *Wien*, cap. G. Pulich, march. div.
TREBIZONDE, bat a vapeur otto. *Chahper*, cap. Illich, div. march.
MARSEILLE, bat. à vap. franç. *Volga*, capit. Gaudion, div. march.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 8 Mai.

GENES, bark italien, *Don Antioco*, capitain Michel. Rado, lest.
NAPLES, bark italieu, *Rosina*, capitain Pasquale Gambardella, lest.
PORT-SAID, bark ang. *Dorothy*, capitain William Gray. lest.
ALEXANDRIE. bark anglais. *Idalia*, capitain T. Ellisou, lest.
— brik anglais, *Cheiften*, capitain J. Glazebrom lest.
ODESSA, brik autrichien, *Equo*, capitain Antonio, Ivancich, blé.
— brik autrichien. *Miro*, capitain Casimir Heieglich. blé.
GALATZ. brik hellen, *Evanghelistria*, cap. Lazaros Sirmas.
NEWCASTLE. brik norv. *Gloria*, cap. E. Egenes, charb. de terre.
MESSINE. brik russe, *Telemahos*, capitain X. Chrisopulos, sel.

DEPARTS des batiments à voile du 3 mai.

MARSEILLE. bar. mek. *W. Caity Essing*, cap. G. Illerich, blé.
— brik itallien, *Magdalena*, cap. Emmanuelle Massone, blé.
— brik italien *Nuovo Arturo*, capitain L. M. Bargetti, blé.
— brik italien, *Corriere d'Italia*, cap. Stefano, Molinari, blé.
— brik italien, *Sfinge*, capitain Gaetano Crovetto, blé.
— brik italien, *S. Giuseppe*, capitain Pietro Gorsanego, blé.
— brik italien, *Giovanino*, capitain, D. Grani, blé.
— brik italien, *Unte*, capitain Anderson, blé.
— brik italien, *Tonino*, capitain, Gaetano Valle blé.
— brik italien, *Registro Italiano*, capitain, T. Repetto, blé.
— brik italien, *Caterina Patrone*, capitain F. Corrora, blé.
— brik italien, *Antonietta*, capitain G. Ferrari, blé.
ANGLETERRE. bar. italien, *Nuova Ottavia*, cap. P. Consigliere, blé.
— bar. italien, *S Giacomo*, cap. Emmanuelle, Gazzalo, blé.
— bar. italien, *Raffaelo*, capitain G. N. Demar-
— bar. italien, *Domenico Gazalo*, cap. Salvator Galliano, blé.
— bark italien, *Nuovo Aurelio*, capitain P. Schiafino, blé.
— bark italien, *Perseverenza*, capit. Antonio, Schiafino, blé.
— bark italien, *Torquaero*, capitain Giovanni Aste, blé.
— bar. ital. *Regina Ester*, capitain, Fortunato Mancini, blé.
FALMOUTH, br. brem. *Marie*. capitain F. Mayer, blé.
ODESSA. brik mek. *Deris Gerdes*, capitain, Ant. Mayer, lest.
— brik mekl. *Favorite*, capitain H. H. Permien lest.
ANGLETERRE, bark ital *Due Mani*, capitain, P. Rossi, blé.
— bar. italien, *Minbaldo*, capitain, V. Lavagnia, blé.
— bar. italien, *Salvatore*, capitain A. Gousi, blé.
— bark italien, *Pelegro*, capitain, G. N. Schiafino, blé.
AZOFF, brik italien. *Vittoria*, capitain, Giovanni Cavalieri, blé.
MARSEILLE. bar. italien, *Rosa Danovaro*, capit. G. N. Bregante. blé.
— brik italien, *Orso II*, capitain, N. Arratto, blé.
— brik italien, *Spartaco*, capitain N. Raffo, blé.
— brik italien. *Creta*, capit. G. Molfino, blé.
— brik italien, *Carigniano*. capitain, Giovanni, Razzeto, blé.

AVIS.

La fourniture de la viande pour les troupes impériales dans la Capitale sera mise en adjudication lundi 1er mai v. s.

L'adjudication d'une quarantaine de mille ocques d'huile d'olive aura lieu mardi 2 mai v. s.

Les personnes qui voudraient concourir à ces deux adjudications sont invitées à se rendre au Dari Choura, les jours sus-énoncés, vers les six heures à la turque.

Séraskérat, 26|8 mai, 1867.

THÉATRE NAOUM.

—

Le Directeur du Théâtre a l'honneur d'annoncer au respectable public que

Mme G. MALPASSUTO

donnera le LUNDI 13 mai 1867, un

CONCERT

Vocal et Instrumental

Avec le bienveillant concours de Messieurs **A. ROBERTI, F. FOSCOLO** et **A. CASAROTTO.**

—

PROGRAMME :

1° Marche symphonie pour piano à quatre mains, exécutée par M. Foscolo et l'auteur.
2° « L'Orologio » scherzo, chanté par Mme Malpassuto.
3° Fantsisie pour flûte sur *Lucrezia Borgia*, exécutée par M. Roberti.
4° Air, chantée par Mme Malpassuto.
5° Concert pour trombone, sur les motif de l'opéra *I Puritani*, exécuté par M. Casarotto.
6° « La Zingarella, » chansonette chantée par Mme Malpassuto.
7° La ronde des Lutins, scherzo fantastique arrangé pour flûte, exécuté par M. Roberti.
8° Air final de *Beatrice*, exécuté par Mme Malpassuto.

—

Le Concert commence à 8 heures 1|2 du soir.

Prix de l'Opéra.

On peut se procurer des billets au bureau du théâtre.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 *et* 27

Le bateau à vapeur français, *ISÈRE* cap. Thumin, partira pour MARSEILLE vendredi 17 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

HUILE DE FOIE DE MORUE naturelle, seule brevetée s. g. d. g. *pour l'usage médical.* Ne se trouve qu'à la pharm. BOYER, r. St-Martin, 225. Exposition 1867.

CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des caries ; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre végétale, franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.

A VENDRE OU A LOUER.

Une maison en bois située au Téké, rue *Djerah*, propriété d'Ahmet Zemdji Effendi, composée de 26 chambres, de 4 puits et 3 citernes d'eau courante, de 3,027 archines de jardin et de 7 magasins au-dessous de la maison. S'adreser au propriétaire habitant la dite maison.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RICKEHOFF.
Moumhané cité française N° 24
au 1er chambre n° 3

HOTEL GIACOMO
A L'ILE DEPRINKIPO
Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le comfortable du service que pour la modicité des prix.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 70 ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boîte et sur la notice qui se distribue gratis, *la signature :* **A. Rouvière**, *les initiales* **A. R.**, *et la marque de fabrique.* Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.

A Paris, à la pharmacie LEROY, 45, rue Neuve-St-Augustin. — *A Constantinople*, dépôt chez L. MEIFFRÉDY.— DELLA-SUDDA. — OTTONI. — CALLEJA, etc.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, nécessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient il fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipele et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de ce Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.
Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκέτ-Ι-Χαϊρ

Apartir de lundi 10[22 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis.

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 10/22 ἀπριλίου μέχρι νεωτέρας ειδοποιήσεως

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES. — ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

OBSERVATIONS

Le signe («») indique que l'échelle est desservie
Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.

Côte d'Europe, voyages de descente.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak / Ἀνατολ-Καβάκ	Yeni-Mahallé / Γενί-Μαχαλέ	Buyukdéré / Βουγιοὺκ Δερέ	Therapia / Θεραπεία	Yeni Keui / Νεοχώριον	Sténia / Στένη	Emirghian / Ἐμιργιάν	R. Hissar / Ῥουμ. Ρ. Χισάρ	Bébek / Βεβέκ	Arnaut-Keuy / Ἀρναούτ-Κιόϊ	Kouru-Tchesme / Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy / Ὀρτὰ Κιοϊ	Béchicktach / Βεσὶκ-Τάς	Kabatach / Καμπά-Τάς
12	7 4	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—
1	8 4	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—
3 45	10 49	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)
3 15	10 19	11	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 15	7 19	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—
1	8 4	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»
1 45	8 49	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—
3	10 4	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—
4	11 4	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»
9 30	4 34	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»
10	5 4	14	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	—	—	«»	«»	—

(1) De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.

Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont.—Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. / Καβά-Τὰς	Bechiktach. / Βεσὶκ-Τὰς	Ortakeuy. / Ὀρτὰ-Κιοϊ	Kouru-Tchesme. / Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. / Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek. / Βεβέκ	R. Hissar. / Ρ. Χισάρ	Emirghian. / Ἐμιργιάν	Sténia. / Στένια	Ienikeuy. / Νεοχώριον	Therapia. / Θεραπεία	Buyukdere. / Βουγ. Δερέ	IENI MAHALE. / Γενί-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. / Ἀνατολ-Καβάκ
1 30	8 34	4	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	9 4	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—
3 30	10 34	4	«»	«»	«»	—	—	—	—	«»	—	«»	«»	«»	«»	—
2 45	9 49	8	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 30	4 34	17	—	«»	«»	Beiler	Vanik.	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»
10 15	5 19	16	—	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—
11	6 4	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—
9	4 4	14	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—
10 45	5 49	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 15	6 19	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 40	6 44	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Les vend. à Canlin aussi.
Les vend. à Bebek aussi.

Retour au pont touchera Ortakeuy, Bécchiktach.

Côte d'Asie, voyages de descente.—Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. / Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. / Θεραπεία	Beykos. / Βεϊκόζ	Pacha-backtché. / Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chibouli. / Τζιμπουκλί	Kanlidja. / Κανλιτζά	A. Hissar. / Α. Χισάρ	Kandilli. / Κανδιλλί	Vani-keuy. / Βανί-Κιοϊ	Tchenghel-keuy. / Τσεγγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey. / Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoudjouk. / Κουσγουνζουκ	Scutari. / Σκούταρι
11 45	6 49	2	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—
1 30	8 34	3	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—
3 15	10 19	11	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—
8 45	3 49	3	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—

Excepté les vendredis.

Côte d'Asie, voyages de montée. Départ du pont. —Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. / Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. / Σκούταρι	Kouskoundjouk. / Κουζγουνζιούκ	Beiler-Bey. / Βεϊλέρ-βεϊ	Tcenghelkey. / Τσεγγέλ-Κιοϊ	Vanikeuy. / Βανί-Κιοϊ	Candilli. / Κανδιλλί	A. Hissar. / Α. Χισάρ	Canlitja. / Κανλιτζά	Tchibouli. / Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. / Πασᾶ-Μπαχτζέ	Beicos. / Βεϊκόζ	Therapia. / Θεραπεία	Buyukderé. / Βουγιοὺκ Δερέ
10 30	5 34	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»
11	6 4	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—
3 30	10 34	3	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»

Excepté les vendredis.
Les vendredis aussi Pacha-Bakché.

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-tchesmé, Orta-keui et Cabatasch.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- No 104.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	13 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	70 fr.	40 fr.	24 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 11 mai

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 9 mai 11 h. 45 m. soir.

Lord Derby répondant à lord John Russel croit que toutes les difficultés sont aplanies et que la paix de l'Europe est assurée, quoique aucun acte n'ait encore été signé.

L'office *Reuter* dit que la garantie des grandes puissances pour la neutralisation est acceptée par toutes les parties intéressées. Le traité serait signé demain samedi.

—

Londres, 10 mai 1 h. 40 m. soir.

Cours du 10 mai.

Consolidés turcs....	offre	30
	demande	30 1/4

—

Paris, 10 mai 4 h. 10 m. soir.

Consol. turcs (c[lisse])	ouvert.	30 10
	clôture	30 55
Emprunt Ott. 1865..	ouvert.	226 25
	clôture	227 50
Rente Française 3 0/0	ouvert.	69
	clôture	68 95

—

Londres, 10 mai 11 h. matin.

Consol. turcs ouvert.	offre	29 5/8
	demand.	29 7/8

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Madrid. — La duchesse de Montpensier est accouchée hier d'un prince.

La dette flottante était, au 1er mai, de 105 millions de réaux. *(Havas.)*

——

Une invention ayant pour but de supprimer la giberne, le ceinturon et la couverture en campagne de l'infanterie, vient d'être soumise à l'Empereur par le sergen-major Capart, du 92 de ligne.

M. Capart a présenté un havresac qui sert de lit en campagne et au corps de garde ; il devient aussi très-commode en chemin de fer, où une partie de la palette sert de coussin pour la banquette, et dans laquelle l'homme peut placer ses pieds pour se garantir du froid.

Un moyen très-simple permet au tireur de prendre ses cartouches dans le coffret sans qu'il ait besoin de l'ôter ni d'avoir recours à l'aide d'un camarade.

L'Empereur a ordonné que ce nouveau système fût immédiatement étudié au ministère de la guerre. *(Patrie.)*

——

Depuis le 23 avril, des expériences pratiques sur les instruments agricoles exposés se poursuivent presque journellement à Billancourt, dans le champ d'expériences, sous les yeux du jury.

Rien n'est plus intéressant à voir que ces expériences qui, malgré le mauvais temps, attirent une grande affluence de visiteurs.

Les concours de charrues de toutes sortes, de herses, de rouleaux, d'extirpateurs, sont en partie terminés ; mais il reste encore à expérimenter des instruments présentant un très-grand intérêt, tels que semoirs, bineurs, faucheuses.

Le concours d'animaux gras est terminé depuis le 27 avril. Un grand nombre des animaux exposés a été vendu à l'amiable.

Le 3 mai doit s'ouvrir le concours des races bovines laitières. Cette exposition s'annonce comme devant être très-belle. Les races françaises et étrangères : flamande, normande, bretonne. hollandaise, Ayr, Schwitz, y seront représentées par leurs plus beaux échantillons. *(Patrie).*

——

Le fait d'une alliance éventuelle de l'Italie et de la France en cas de guerre m'avait paru invraisemblable ; je pensais que l'Italie devait être plus préoccupée de panser ses blessures financières et de s'organiser intérieurement que de se rejeter dans les aventures; mais le fait m'était venu de si bonne source qu'il ne m'a pas été possible de ne vous le signaler tout au moins. Aujourd'hui, l'alliance offensive et défensive de l'Italie avec la France en cas de guerre de cette dernière puissance avec la Prusse m'est confirmée de telle façon que ce n'est plus à titre de bruit mais d'incident authentique que je vous en parle. On se flattait à Berlin, ainsi que vous l'a écrit si logiquement votre correspondant de cette ville, que l'Italie resterait neutre, mais les faits se jouent de toutes les vraisemblances. Espérons toutefois que le résultat de la conférence de Londres pourra rendre inutile le concours belliqueux acquis éventuellement au gouvernement impérial. Les nouvelles d'Italie font connaître que l'amiral Persano a envoyé un cartel à un amiral et à deux capitaines de vaisseau qui ont déposé dans son procès. Une autre nouvelle venue du nord de l'Europe peut contribuer à jeter une certaine équivoque sur les intentions de la Russie. C'est la levée nouvelle de dix hommes sur mille qui vient d'être ordonnée dans l'Empire. *(Ind. Berge.)*

——

Je vous ai dit hier les démarches faites par le gouvernement anglais et la grande impression qu'elles ont produite. Aujourd'hui on sait que non-seulement M. de Bismark mais aussi le roi a accueilli favorablement ces demandes. Quant au premier ministre de Prusse, il n'a jamais varié dans ses assertions et dans ses assurances. Pour lui l'évacuation apparaissait comme une proposition acceptable, puisqu'il avait reconnu en pleine Chambre que la Prusse n'avait plus aucun droit à la possession du Luxembourg. Mais ici on manquait de confiance et l'attitude belliqueuse, qui prévalait dans le gouvernement français, les passions populaires excitées des deux côtés empêchaient M. de Bismark de céder. Le parti militaire est autrement puissant à Berlin qu'à Paris, et le roi sur certaines questions est difficilement maniable.

Il fallait donc obtenir un moyen assez puissant pour agir sur le roi et ce moyen a été trouvé dans la démarche faite par l'Angleterre. Le cabinet de Londres a fait entendre un langage qui est de nature à impressionner le roi et cette pression a donné toute liberté d'allure à M. de Bismark et lui a permis de se montrer aussi modéré qu'il l'avait désiré dès le commencement.

Il faut dire que la France, de son côté, est allée aussi loin qu'on pouvait l'attendre d'une puissance aussi soucieuse de son honneur que l'empire français. La dépêche anglaise contenait pour ainsi dire le dernier ultimatum de la France, et ce document devait exercer une action d'autant plus marquée que le gouvernement britannique ne dissimulait nullement qu'au point de vue du droit et de l'équité il partageait complétement la manière de voir de la France et qu'il approuvait ses exigences. Voici ce que demande le gouvernement de l'Empereur :

La Prusse reconnaît en principe qu'elle renoncera à son occupation de la forteresse du Luxembourg.

La France, de son côté, déclare qu'elle renonce à toute prétention territoriale. *(Ind. Belge).*

——

Communication

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Aux termes du règlement, j'ai communiqué à M. le ministre d'Etat la demande d'interpellations de M. Jules Favre et quatre autres de nos collègues sur la question du Luxembourg. M. le ministre m'a répondu par une dépêche dont je donne lecture : (Profond silence.)

« Monsieur le président,

» Vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, par votre dépêche en date d'hier, copie d'une demande d'interpellations relative à la question du Luxembourg, et signée par MM. Jules Favre, Bethmont, Picard, Malézieux et Jules Simon.

» Le gouvernement éprouve le vif désir d'exprimer aux pouvoirs publics et au pays tous les faits relatifs à la question du grand-duché. Si des explications immédiates avaient été possibles, il se serait empressé de les porter à la tribune.

» Mais des négociations favorables au maintien de la paix en Europe sont entamées et activement poursuivies par les grandes puissances. Cette situation diplomatique impose au gouvernement de l'Empereur la plus grande réserve; il croit donc de son devoir de ne pas assumer la responsabilité d'un débat public prématuré. (Très-bien ! très-bien !)

» C'est avec regret qu'en présence des émotions naturelles de l'opinion publique, il propose l'ajournement de cette discussion ; mais le Corps Législatif a une trop haute expérience des affaires diplomatiques pour ne pas donner son approbation à cette ligne de conduite.

» Le gouvernement est d'ailleurs résolu à traiter cet important sujet devant la Chambre aussitôt que les circonstances le permettront. (Nouvelle et vive approbation.)

» Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre d'Etat,

» ROUHER. »

J'ai fait faire neuf copies de cette dépêche et je les ai envoyées aux bureaux en même temps que la demande d'interpellations. Les neuf bureaux, après avoir délibéré, ont émis l'avis que les interpellations ne pouvaient pas avoir lieu. (Mouvement.)

M. JULES FAVRE. Monsieur le président, je demande à présenter une observation (Interruption.—Mouvements divers.)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Il n'y a pas lieu d'en présenter.

M. JULES FAVRE. J'en indique seulement le sens. monsieur le président. Les signataires de la demande d'interpellations prennent acte des déclarations et des espérances consignées dans la lettre qui vient d'être lue. Seulement ils demandent à M. le ministre d'Etat de ne prendre aucune résolution définitive avant d'avoir consulté la Chambre.... (Interruption.—Sur quelques bancs près de l'orateur: Très-bien ! très-bien !)

M. GLAIS BIZOIN. Qu'on ne fasse pas comme pour le Mexique ! (Bruit.)

——

On annonce l'apparition de corsaires sur les côtes de l'Adriatique. *(Ind, Belge).*

———

La dépêche télégraphique que nous avons publiée en supplément après notre tirage d'hier a une signification extrêmement pacifique.

Néanmoins notre conviction, basée sur une étude attentive et comparative des faits et des symptômes, est à la guerre.

Que ceux qui n'ont pas perdu la mémoire de l'an passé se donnent la peine de réfléchir, et ils seront de notre avis.

Le désir que nous avons tous de la conservation de la paix peut entretenir l'illusion de quelques-uns; mais pour ceux qui envisagent les choses avec calme, sang-froid et désintéressement la guerre est inévitable.

Puissions-nous nous tromper !

GUERRE A LA GUERRE.

—

II.

Réfléchissant, et cherchant à creuser le sujet que nous avons traité avant-hier dans notre article *guerre à la guerre*, il nous est venu une idée dont nous voulons faire part à nos lecteurs.

Il y a en Europe des milliers d'hommes qui se consacrent au ministère des différentes cultes sous le nom de curés, de pasteurs, de rabbins, de popes, etc. Il y a des ordres religieux ; des sœurs de charité. Il y a des loges maçonniques ; des associations de St-Vincent de Paul. Il y a des universités, des académies, des sociétés savantes, des corps enseignants.

Les uns ont pour mission de répandre parmi les hommes les idées de paix et de charité, de les tirer de la boue du matérialisme pour attirer leurs yeux vers les régions sereines d'une meilleure vie ; d'autres réunis par les liens d'une association fraternelle, cosmopolite et philantropique ont en vue la solidarité et la félicité universelles ; d'autres se dévouent au soulagement des misères et des infortunes, préférant devoir leur salut à la pratique féconde du sacrifice à autrui, plutôt qu'à la vie parasite et sterilement contemplative du cloitre ; d'autres enfin vulgarisent la science, et s'efforcent d'élever le niveau moral des populations en élevant le niveau intellectuel.

Tous ont une mission pacifique à remplir.

Tous ont intérêt à la disparition de la guerre, car la guerre c'est la dépopulation, c'est l'émigration en masse vers des latitudes pacifiques, c'est l'atrophie du sens moral et de la justice, l'obscurcissement de toutes les lumières, la ruine de tous les intérêts, de tous les progrès, de toutes les libertés: c'est une œuvre de lèse-civilisation, de lèse-intelligence, de lèse-humanité.

Comment se peut-il faire que tous ces hommes distingués par leurs lumières, leur foi, leur abnégation, et leur devouement assistent impassibles à la perpétration de la guerre, sans un cri, sans un geste, sans une protestation ?

Il y a là un fait qui révolte la logique de notre esprit, une anomalie monstrueuse, résultat de la conspiration des instincts honteux, serviles et égoïstes, de nature à dégoûter de l'espèce humaine, à justifier le scepticisme, la négation d'une raison supérieure, l'assimilation de l'homme à la brûte, et sa confusion parmi les éléments les plus misérables de la création.

Et qu'on ne vienne pas nous objecter que la guerre est une nécessité sociale, qu'elle répond à des exigences inévitables, et que c'est une utopie que de travailler à sa suppression !

La vérité est qu'il y a en Europe une demi-douzaine d'ambitieux, jaloux de la gloire de leurs ancêtres, qui veulent arriver à la postérité, et qui savent : que le peuple, ...

. . . . *c'est la fille de taverne*
Qui veut dans son amant un bras qui la
[gouverne, etc...

qu'il veut être fouaillé, pétri à coups de bottes, noyé dans le sang, pour aimer et se souvenir.

Pour trouver le chair à canon nécessaire à ces grands projets de survivance éternelle et de gloire indestructible, il faut des aristocraties et des armées permanentes : c'est-à-dire des institutions qui sont à un peuple, ce que les chenilles sont à un arbre fruitier.

A un moment donné, lorsque les appétits sont bien aiguisés, on lâche ces parasites, et, en un clin d'œil, le tour est fait ; tout est détruit : les feuilles et les fruits, l'arbre et ses racines. S'il reste quelque chose, cela sert à tresser des couronnes pour ceux qui auront pratiqué plus savamment l'art de la destruction.

Cependant pour mettre un terme à cette ruine périodique, il suffirait que tous ceux qui ont le droit de monter le jour du dimanche dans les 100 mille chaires religieuses de l'Europe s'occupassent un peu moins d'expliquer la Trinité et l'Immaculée Conception ; que tous les hommes vertueux, intelligents, dévoués, qui travaillent au bonheur de leurs semblables fissent entendre lenr voix au-dessus de la foule et proclamassent la sainteté de la paix.

A quoi sert de planter et de bâtir si vous restez toujours sous la menace d'une inondation destructive ?

La sagesse ne commande-t-elle pas d'imiter la pratique des Hollandais qui ont élevé des digues contre l'Océan avant de se livrer à l'exploitation du sol, avant de transformer leurs plaines ensablées en paturages fertiles ?

REVUE DES JOURNAUX ALLEMANDS.

Les puissances médiatrices, écoutées avec la haute déférence qui leur était due, ont trouvé à Berlin des dispositions modérées et conciliantes. Hier, à l'ouverture des cham-

---

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

—

XX

Mais si les objets extérieurs ne la frappèrent plus, un funèbre spectacle s'offrit à son esprit troublé.

Furbice blessé, étendu sur le lit de l'hospice, la désignait du doigt pour sa complice.

Pascoul sortait de sa tombe, s'avançait menaçant vers elle, la prenait dans ses bras et l'entraînait vers l'échafaud.

Ces terribles visions furent de courte durée ; Margaï eut la force de les chasser loin d'elle.

Elle se leva et n'eut plus qu'une pensée : préparer sa défense, reconquérir la liberté.

Durant cette matinée, elle reçut deux visites, celle d'un geôlier qui lui apporta des mets grossiers auxquels elle refusa de toucher, et celle de l'aumônier, qu'elle ne voulut pas entendre.

A toutes les paroles miséricordieuses qui tombèrent des lèvres du prêtre, elle ne répondit que par ces mots :

— Je suis innocente et je veux sortir de cette prison.

Elle en sortit bientôt, non pour recouvrer sa liberté, mais pour être conduite dans le cabinet du juge d'instruction qui avait à tâche de la décider à faire des aveux.

C'était pitié vraiment de voir cette belle créature dont la démarche avait une suprême élégance, et les traits une noblesse infinie, traverser, entre deux gendarmes, les sombres couloirs de la prison.

Loin de baisser les yeux, elle regardait fièrement autour d'elle, comme une reine accompagnée d'une escorte.

En présence du juge d'instruction, elle ne cessa pas de nier malgré l'évidence des preuves.

On en relevait contre elle trois principales :

Les déclarations accablantes de Furbice ; les lettres qu'elle lui avait écrites, et la liaison qu'au dire de tout le pays elle entretenait avec lui.

Ces preuves, Margaï les repoussait.

A l'entendre, Furbice mentait et ne l'accusait que dans l'espoir de rendre sa situation moins grave.

Les lettres saisies chez lui n'avaient pas été écrites par elle. On avait habilement imité son écriture.

Enfin, les relations qu'on lui reprochait ne reposaient sur rien de sérieux. Elle avait simplement témoigné de l'amitié à Furbice, qu'elle croyait devoué à son mari.

Tel était le système dans lequel Margaï s'était renfermée. Rien ne pouvait l'en faire sortir. Elle opposait un mutisme absolu à toutes les autres questions embarrassantes touchant des faits qui, de près ou de loin, avaient trait au crime. En vain le juge d'instruction s'efforçait de la faire tomber dans des contradictions qui auraient pu la confondre ; elle feignait de ne rien comprendre et de tout ignorer.

Lorsqu'un arrêt de la chambre des mises en accusation la renvoya, en même temps que Furbice, devant la cour d'assises de Vaucluse, séant à Carpentras, elle n'avait fait aucun aveu.

Qu'espérait-elle donc ?

Pourquoi mettre tant d'acharnement à se défendre !

Sa vie n'était-elle pas à jamais brisée ?

En admettant qu'elle pût reconquérir sa liberté, que deviendrait-elle ?

Furbice, en qui elle avait placé toutes ses espérances, tout son avenir, dont elle avait fait son Dieu, ou plutôt son idole, ne l'avait-il pas lâchement trahie?

Criminelle mais énergique, perverse mais brave, Margaï pouvait aimer un misérable, mais il lui était interdit d'aimer un lâche et un traître.

C'est en vain qu'elle avait essayé de se dire que Furbice avait été contraint de faire des révélations, qu'il était tombé dans un de ces piéges que les magistrats savent tendre si habilement aux coupables.

Tout lui prouvait au contraire qu'il l'avait trahie, dès la première heure, sans lutte, sans remords, dans le seul but de mériter l'indulgence des juges.

Il avait dévoilé les plus mystérieux secrets de leur amour et n'avait reculé devant aucune profanation.

Cette longue correspondance qu'il s'était engagé à brûler, il l'avait conservée avec soin pour s'en faire une arme contre elle.

Tandis qu'elle se donnait corps et âme, il se livrait à d'odieux caculs et songeait à profiter de ses faiblesses. Il avait toujours menti et ne l'avait jamais aimée !

Si malgré ses cruelles désillusions et le grand déchirement qui s'était fait en elle, Margaï tenait encore à la vie, c'est qu'un sentiment nouveau avait envahi tout son être.

Elle allait être mère et elle éprouvait une tendresse infinie pour l'enfant qu'elle portait dans son sein.

L'amour maternel a cela de particulier et d'admirable qu'il peut se glisser dans le cœur des créatures les plus déchues, des filles les plus perverties, des femmes les plus éhontées et les plus criminelles.

Mais un sentiment aussi pur, aussi désintéressé porte ses fruits. Dans le cœur où il doit désormais régner, il entraîne avec lui, pour s'en faire un cortége, tout un monde de sensations et d'idées nouvelles. Il adoucit les angles des caractères endurcis, il amollit les natures les plus rebelles, il fortifie les courages, il dompte les autres passions, il rend meilleur et plus apte à comprendre le bien, il permet enfin de voir la vie sous un nouvel aspect, d'en comprendre les devoirs, de rougir des égarements et des fautes passés, et de pleurer amèrement sur les crimes qu'on a pu commettre.

Aussi peu à peu vit-on Margaï s'attendrir ; à la colère qui grondait en elle succéda la souffrance, à l'orgueil la honte ; les larmes remplacèrent les murmures. Un grand apaisement se fit en son âme, et au lieu de se plaindre, au lieu d'accuser, elle en arriva à prier.

Nous n'essaierons pas d'analyser plus longuement cette métamorphose. Mais nous ne pouvions nous dispenser de la constater. Un fait de cette importance remarqué par tous les juges et les avocats qui furent alors en rapport avec l'accusée devait naturellement trouver sa place dans ce véridique récit.

Voir le numéro du 10 mai.

bres prussiennes, nous avons entendu S. M. le roi Guillaume attester de sa parole royale que son gouvernement désire la paix, qu'il en sait tout le prix, et qu'il consent, pour la maintenir, à faire les concessions qui ne seront pas incompatibles « avec l'honneur et les intérêts de la patrie. »

Le règlement de la question qui divise deux grands pays sera soumis très prochainement aux représentants réunis des puissances. Cette conférence,— vers laquelle se tournent déjà les vœux de l'Europe entière,— se tiendra probablement à Londres.

C'est à présent que s'ouvre la véritable phase diplomatique. Jusqu'ici, toutes les négociations n'ont eu qu'un caractère officieux ; la Prusse et la France n'y prenaient part elles-mêmes directement, et entre elles deux aucune note n'avait été échangée.

Pendant cette période de transition et d'attente, qui n'a que trop duré, la vivacité des sentiments nationaux menaçait d'aggraver le différend. La Prusse, retranchée dans son droit légitime, qu'elle possède et qu'elle exerce depuis un demi-siècle, s'est bornée à opposer aux attaques soudaines, et peu désintéressées, d'abord, dont elle se voyait l'objet ; — d'une part, le texte même des traités, de l'autre, la volonté du peuple allemand, unanime à repousser les prétentions et les exigences étrangères. — Aujourd'hui encore, quand elle se prête sincèrement à l'œuvre conciliatrice des puissances amies, ce n'est pas, sans doute, qu'elle abandonne le droit qui lui appartient, ni qu'elle doive accepter, dans le Conseil européen qui se prépare, une contestation à ce sujet. Mais on sait qu'elle consent à examiner, de concert avec les autres puissances, les moyens de prévenir un conflit, si déplorable pour le monde entier ; conflit qui pouvait résulter du maintien absolu de son droit mis en doute par la France.

Il y a lieu de croire qu'à Londres ces moyens seront trouvés. Dans cette voie de conciliation, où le premier pas à faire semblait naguère encore si difficile, la Prusse est entrée, dès qu'on l'y a sollicitée. Craindre qu'elle ne s'en écarte à présent, ce serait méconnaître le gage si éclatant qu'elle vient de donner de sa modération et du zèle qui l'anime pour conserver à l'Europe les bienfaits de la paix.

Cette grave question du Luxembourg une fois réglée — comme on peut l'espérer, — et l'honneur des deux parties se trouvant satisfait, ainsi que leurs intérêts nationaux, la Conférence devra-elle considérer son œuvre comme complète, si elle n'a pas prévenu, autant qu'il est en elle, le retour de pareilles crises, la possibilité dans l'avenir de semblables conflits ?

Depuis quinze ans déjà, l'ordre européen tel que les traités l'avaient établi, est en ruines de toutes parts : des monarchies se sont écroulées, des Etats ont disparu, la guerre a défait, ici et là, l'œuvre fondée par la guerre, des peuples morcelés ont retrouvé leur unité, de grandes nationalités sont rentrées en pleine possession d'elles-mêmes. Ainsi s'est substitué, dans maintes parties de l'Europe, un nouvel ordre de choses à ces dispositions demi-séculaires qui, après avoir procuré au monde civilisé une si longue paix, semblent être devenues pour lui une source de discordes et de dangers.

Jusqu'ici, cependant, ces révolutions ou ces rénovations qui ont changé en partie les destinées modernes, n'ont encore que l'autorité des faits accomplis ; chacun de ces grands changements n'a été accepté qu'avec des protestations, ou tout au moins des réserves, qui en suspendent l'entrée, pour ainsi dire, dans le droit européen. De là, une incertitude générale, dans la situation des Etats anciens, aussi bien que dans celle des nouveaux — une sorte de malaise qu'entretient le sentiment de l'instabilité,— et de continuels ébranlements sur ces bases si indécises.

C'est à la prochaine Conférence à qui semble incomber la tâche de rendre à l'Europe une assise solide et durable. C'est à elle d'inscrire le droit nouveau, acclamé par la voix des peuples, plein de sève et de vie, et de radier l'ancien droit, ruiné, laceré, ne subsistant plus que par les lambeaux.

L'Italie à peine achevée, l'Allemagne renouvelée, l'Orient qui s'efforce de renaître, ... que de transformations, ou récentes, ou prochaines, dont l'autorité souveraine d'un Congrès doit consacrer les unes, préparer et règler les autres, dans l'intérêt de la paix, et pour le repos, enfin, de l'Europe ! ...

Sans doute, la nation italienne, par elle-même reconquise, n'attend ni ne réclame une telle consécration ; l'unité de l'Italie, qui, après avoir été longtemps, selon l'expression de Byron : « la poésie de la politique », en est aujourd'hui une des plus vives réalités, n'a pas besoin d'une autre sanction que celle que lui a donnée le plébiscite national. Sans doute aussi, comme S. M. le roi Guillaume vient de le faire entendre, « le peuple allemand, fort de son union, peut marcher avec confiance au-devant de toutes les vicissitudes de l'avenir. » Deux nations jeunes et fortes, qui doivent à l'unanimité chez elles, des volontés, des sentiments, des aspirations, leurs conquêtes et leur avènement, peuvent se passer d'un autre titre de légitimité ; car il n'en existe pas de plus haut ; mais elles doivent désirer, pour l'apaisement définitif des questions contemporaines, pour la sûreté à venir de tous les droits et de tous les intérêts que l'ordre nouveau soit reconnu souverainement de l'Europe entière, et devienne, par une telle reconnaissance, la loi qui régira désormais les couronnes et les peuples.

Dans cette vue d'utilité générale, on peut dire que la crise dangereuse que nous traversons, aurait été vraiment salutaire, si elle avait démontré la nécessité d'en finir avec l'incertain, avec le provisoire et l'équivoque, et si elle était cause, enfin, que l'on décidât de donner à l'état actuel de la société européenne les garanties et les sanctions qui lui manquent... La prochaine Conférence voit ainsi s'offrir à elle une œuvre dont la grandeur ne doit ni la surprendre, ni l'effrayer. —Plus heureux que leurs prédécesseurs qui règlèrent en 1815 les destinées de l'Europe, les représentants, aujourd'hui, des puissances, au lieu de diviser les membres d'un même peuple, n'auront qu'à consacrer leur réunion, au lieu de morceler les différentes parties pour satisfaires des ambitions princières ou des haines internationales, n'auront qu'à ratifier les légitimes conquêtes des grandes nationalités ; et, tandis que le Congrès de Vienne n'avait pour soutenir le droit fondé par lui que l'attente passagère des souverains et l'autorité changeante de la force, celui de Londres peut établir le nouvel ordre européen sur une base bien plus légitime et plus sûre ; — La volonté même des peuples, telle qu'elle s'est manifestée avec une puissance irrésistible, en décidant des plus grands évènements.

(*Correspondance de Berlin*).

La *Correspondance* entend à merveille la théorie gouvernementale moderne.

Convoiter, prendre et garder c'est bien là en effet le droit nouveau qu'on veut substituer aux traités de 1815.

Deux questions à la *Correspondance de Berlin* :

Qu'entendez-vous par *conquêtes légitimes?*

Pourquoi, vous appuyant sur la volonté des peuples, refusez-vous de consulter celle des Luxembourgeois?

Pourquoi les Chambres prussiennes doivent approuver l'institution et l'œuvre du Reichstag.— Personne ne met en doute que les Chambres prussiennes n'approuvent la Constitution fédérale, telle qu'elle résulte de l'accord du *Reichstag* et des gouvernements confédérés : l'attitude de la grande majorité des députés prussiens dans le Parlement fait de cette prévision une certitude. Examinons sans détours l'importance de l'acte qui se prépare.

A côté de la représentation nationale prussienne, qui compte déjà dix-huit années d'existence, nous allons posséder un autre Corps électif : un Parlement de l'Allemagne du nord, dans lequel se retrouveront en majorité les élus du peuple prussien, et en faveur duquel nos Chambres se dépouilleront d'une partie considérable de leurs pouvoirs. Cette double représentation d'un seul et même peuple est, sans doute, quelque chose d'inoui ; mais est-ce, en même temps, quelque chose d'incompréhensible ? Non ! c'est le reflet, le miroir des rapports actuels de la Prusse avec l'Allemagne rapports uniques eux-mêmes à cause de leur caractère tout spécial, et qui n'ont pas de pareils dans l'histoire.

Prévoyant les difficultés, les dangers même d'une représentation double, nous fûmes des premiers, — au mois d'août de l'année dernière, à désirer un mécanisme plus simple, et, de plusieurs côté, on fit valoir, à l'appui du même désir, des raisons excellentes. Il nous paraissait bien plus naturel d'appeler simplement dans la Chambre prussienne les députés des autres Etats de l'Allemagne du nord, aussitôt qu'il s'agirait de débattre des questions d'ordre commun. Pourquoi cette pensée, fondée sur de sérieux motifs, et que l'avenir justifiera peut-être, n'a-t-elle pu se réaliser ? Uniquement parceque la Saxe avait échappé à son incorporation dans la Prusse; car l'on n'aurait point, à coup sûr, créé un *Reichstag* spécial, pour les autres petits Etats, si insignifiants, d'en deça du Mein ; — à moins, toutefois, que le gouvernement prussien n'eût voulu donner un commencement de vie immédiat à un Parlement allemand dans lequel les Etats du Sud pussent se faire représenter le plus tôt possible. A l'appui de cette hypothèse, on pourrait invoquer les traités d'alliance offensive et défensive conclus avec ces Etats...

Quoi qu'il en soit, la diplomatie étrangère crut borner la Prusse en l'empêchant d'incorporer la Saxe, et en ne permettant qu'une Fédération de l'Allemagne du nord, au lieu d'un Etat unitaire ; elle ne vit point que cette Fédération acheminait la nation entière vers sa réunion sous l'égide de la Prusse. La diplomatie eut le coup d'œil trop borné ou trop indolent pour embrasser aussitôt toute la portée d'un fait comme celui des Habsbourg rejetés hors de l'Allemagne ; il lui échappa qu'à partir de ce moment même, l'unité allemande succédait à l'ancien dualisme...

Nous le disons donc aujourd'hui : il faut accepter l'institution d'un *Reichstag* spécial, à côté de la représentation prussienne, et l'accepter comme un bien de haut prix, digne de tous les soins. Quelques scrupules qu'elle éveille en nous, de quelque confusion qu'elle nous menace, cette création porte en elle le sceau des plus hautes destinées. C'est la tribune au pied de laquelle se retrouvera tôt ou tard la nation entière réunie, et jamais, en Allemagne, tribune n'a promis davantage. Au point où en sont les choses, nous repoussons absolument l'opinion de ceux qui disent que la Prusse n'a besoin ni de la Fédérotion du nord, ni du *Reichstag*, et qu'elle peut s'assurer les mêmes avantages, soit militaires, soit de tout autre ordre, par des traités séparés avec les divers gouvernements de l'Allemagne. N'est-ce pas un bonheur que le gouvernement prussien se soit trouvé dans l'obligation de faire prendre vie à un Parlement allemand, et nous siérait-il bien, à nous, homme du peuple, de nous détourner d'une enceinte où le peuple est appelé à travailler à l'avenir de l'Allemagne? Puissante création que celle d'une tribune allemande ! Sans doute, nous aurions reçu à bras ouverts dans la Chambre des députés prussienne nos frères des autres Etats de l'Allemagne, afin qu'il n'y eût qu'une représentation nationale, de même qu'il n'y a qu'une nation. Mais, puisqu'il ne peut en être ainsi, nous ne voulons, ni ne pouvons nous dispenser de nous retrouver avec eux dans le *Reichstag*.

Notre soin principal ne doit point être d'examiner si la Constitution fédérale contient rigoureusement tous les droits et articles de la Constitution prussienne, — ce qui est, d'ailleurs, assez le cas. Au lieu de comparer, déclarons plutôt que ni l'une ni l'autre Constitution ne nous suffit. La question capitale pour nous est évidemment celle-ci : comment progresser, comment obtenir ce qui nous manque? Or, nous pouvons évidemment espérer que la Chambre des députés prussienne, grâce au renfort de libéralisme que lui apporteront les nouvelles provinces, fera bientôt faire à notre législation quelques pas en avant.

Etait-il probable que quelques-uns des points les plus importants du programme de notre parti libéral, tels que : la responsabilité ministérielle, le vote décisif en matière du budget, eussent pu être introduits dans la pratique gouvernementale, si notre droit constitutionnel de 1850 était resté notre unique droit public, et la Chambre des députés prussienne notre seule représentation élective? Nous ne le croyons pas. La guerre de l'année dernière a donné au gouvernement, dont l'action est si vaste aujourd'hui, une force avec laquelle aucune Chambre, dans les conditions traditionnelles des nôtres, ne peut lutter. En des temps comme ceux que nous traversons, le centre de gravité, pour nous servir de l'expression usuelle, est dans le gouvernement. Toute la part de concours restée, pour le moment, à la représentation nationale, le *Reischtag* pourra le faire valoir ; nous n'avons donc point à craindre que l'influence qu'eût possédée et exercée la Chambre prussienne, s'évanouisse en passant au Parlement.

Pour dire toute notre pensée, il est temps de se placer à un point de vue qui domine toutes les considérations de cette nature.

Le droit inscrit dans la Constitution fédérale ne nous satisfait point, pas plus que la Constitution de 1850 n'est notre idéal. Selon nous, donc, il existe toujours en Prusse une question constitutionelle, c'est-à dire que nos droits constitutionels ne répondent encore ni à nos besoins, ni à nos besoins, ni à nos désirs. Mais quelle est, pour le moment la plus haute mission, la tâche immédiate de l'État prussien ? Quelle est la grande œuvre à côté de laquelle tout paraît petit, mais ce qui, en d'autres temps, eût été chose capitale ? Chacun de nous a la réponse sur les lèvres : C'est l'unification de l'Allemagne ! Voilà ce qui domine tout aujourd'hui, ce qui passe avant tout, ce qui contient tout ! La Prusse touche au zénith de sa vocation historique, qui est d'unir l'Allemagne. Tel est le devoir le plus élevé de notre gouvernement, et notre représentation nationale, cela va de soi, n'en peut avoir d'autre. C'est là ce qu'elle doit considérer avant toute chose, car la question constitutionnelle, en Prusse, ne fait qu'un avec la question allemande.

(*Gazette Nationale.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Monsieur le Rédacteur,

Le comité de secours arménien constitué comme vous le savez déjà pour recueillir les offrandes pour les pauvres des villages dépendants du district d'Ismith, a pu jusqu'aujourd'hui amasser la somme de 900 livres turques environ et les offrandes continuent toujours.

Dimanche prochain 12 mai, il y aura une représentation au profit des pauvres susmentionnés, au cirque du défunt M. Hohannès Kasbarian, vis-à-vis le cimetière arménien de Pangalti, de 7 jusqu'à 11 heures à la turque.

De son côté, M. Agop Agem Oglou, l'entrepreneur de l'établissement *Bella Vista*, veut aussi offrir pour la même destination, le produit net de la soirée de dimanche; il y aura illuminations et feux d'artifice.

Veuillez bien, M. le Rédacteur, concourir à cette œuvre de bienfaisance, en donnant place à cette lettre dans votre estimable journal, et recevoir nos sincères remerciments avec ceux des malheureux souffrants.

Péra, 10 mai 1867.

SEROPÉ H. KALFAIAN.

—

Hier, dans la rue de Kara-keuï, un chariot transportant des immondices a renversé un Arménien et lui a cassé la jambe.

—

Par le dernier mauvais temps, le brick grec *Evanghelistria*, capitaine J. Mistrachis, venant du Danube chargé de planches, a naufragé près de Midia côte d'Europe. Un matelot a péri.

—

Sous le titre : *Les mines de plomb dans le taurus sicilien*, situé dans la Turquie d'Asie, le *Moniteur universel* du 23 avril a publié un très bon article, où la richesse de ces mines et leur facilité d'exploitation sont mises en grande évidence. Plusieurs de ces mines sont argentifères, les autres ne le sont pas.

L'article du *Moniteur* est, du reste, le résumé d'un excellent Mémoire publié il y a deux ans par M. Béral, ingénieur au corps impérial des mines de France, qui reçut du gouvernement ottoman la mission d'aller faire sur les lieux les études les plus complètes et les plus détaillées. Quand on a lu cet important travail, on reste convaincu que M. Bèral s'est acquitté de sa mission avec les connaissances les plus étendues et la conscience la plus scrupuleuse.

La Sublime-Porte qui s'occupe activement de tirer parti des grandes ressources du pays, a décidé, dit le *Moniteur*, que la concession de ces mines serait offerte à l'industrie privée pour une période de quatre-vingt-dix ans. Les compagnies étrangères qui se présenteront devront s'associer comme membres quelques sujets ottomans.

Monument du THEODOSE II, sur le Forum Tauri nommé TETRADYSIOS, BELLÉROPHON et JOSUÉ.

Je demande pardon au lecteur, s'il trouve que ma plume exprime un peu de satisfaction personnelle dans cette découverte; mon individualité telle qu'elle s'est formée sous les sueurs des études, particulières à ma carrière, a eu le rare bonheur de rencontrer un fragment, que mille autres auraient méprisé et traité comme une énigme, tandisqu'il me fut possible de la reconnaître, et de réunir les notices plus ou moins erroniques, en un ensemble qui s'approche assez de la reconstruction véritable et complète d'un monument perdu.

Ce fut au milieu du mois de Décembre en 1865 que je fis une excursion au Séraskerat, qui sous l'ingénieuse direction de l'architecte M. Bourgeois est rebâti maintenant dans le style ennobli de l'architecture orientale. Là en parcourant les débris de ruines, de colonnes et de chapiteaux, mon fils m'appela pour voir un fragment sur lequel se voyaient quatre lettres. Ce fragment de marbre est plat mais un peu arqué ; il a 90 centimètres de longueur et 59 de hauteur sur 20 d'épaisseur. Toutefois cette dernière n'est pas intacte et pourra avoir été de 40 centimètres, à en juger par les arabesques qui le couvrent par en bas. Ce fragment porte les 5 lettres

CΦAEC (Erond)

dont la 1re et la dernière sont incomplètes.

Je reconnus qu'en commençant par la première lettre, aucun mot ne pouvait se former : mais, en essayant par la seconde, l'on pouvait arriver au mot φαεσφόρος, forme poëtique pour φωσφόρος c'est-à-dire : « *ce qui porte lumière* ; » or, c'est au soleil que convient cette épithète. Puis, en ajoutant ce mot, j'obtins φαεσφόρος ἥλιος, débris d'un Hexamètre héroïque. Bientôt me vient un souvenir, je me rappelai avoir vu ce passage dans une inscription conservée dans l'anthologie grecque. En y recherchant, j'ai trouvé (Anthol. grecque Planudéenne liv. 18, N° 65, ed. Tauchaitz vol III, p. 247), les 175 lettres qui manquaient à notre fragment.

Ce sont les cinq Hexamètres suivans :

Ἔκθορες Ἀντολίηθ ΕΦΑΕC φορος ἥλιος ἄλλος,
Θευδόσιε, θνητοῖσι, πόλου μέσον, ἠπιόθυμε,
Ὠκεανὸν παρὰ ποσσὶν ἔχων μετ' ἀπείρονα γαῖαν
Πάντοθεν αἰγλήεις, κεκορυθμένος ἄγλαον ἵππον
Ῥηϊδίως, μεγάθυμε, καὶ ἐσσύμενον κατερύκων.

ce qui veut dire :

« Tu surgis de l'Orient comme un autre soleil brillant,
Théodose, toi, qui es au milieu du ciel, bienveillant pour les mortels,
Ayant à tes pieds l'Océan et la terre infinie,
Et, entouré de tout côté d'éclat,
Tu domptes aisement et avec courage un beau cheval, bien qu'il sa roidisse.»

Au dessus de ces vers, l'anthologie, publiée d'après des collections manuscrites n'a que le «lemma». Εἰς στήλην Θεοδοσίου βασιλέως, c'est-à-dire: «sur une statue de l'empereur Théodose», probablement parceque l'anthologiste, quand il a copié les vers, pensait que tout le monde les

---

Pendant que nous nous occupons de Margaï, que devenait Furbice?

Complétement rétabli, il avait pu quitter l'hospice de Gordes et être transporté, à son tour, dans la prison d'Apt.

Il n'eût dès lors qu'une préoccupation : s'évader.

On l'avait placé au second étage, dans une chambre étroite, qui prenait jour sur le préau, par une fenêtre garnie de barres en fer et fortement liées entre elles.

Par ce côte, la fuite était impossible. Quant à la porte, elle était en chaîne et garnie à l'extérieur comme à l'intérieur de plaques de tôle. Restait le plafond, qui devait communiquer avec les toits. Furbice s'empressa de l'attaquer. Mais il fut une nuit surpris au milieu de son travail ; on le changea de cellule et on le surveilla d'une façon plus rigoureuse.

Alors il tomba dans un découragement profond. Morne et sombre, il passait ses journées accroupi dans un coin de sa prison. A quoi songeait-il? aux jours passés? non, mais aux moyens de sauver sa tête.

Margaï ne tenait plus aucune place dans son cœur. Il se demandait comme il avait pu, pour l'amour d'elle, se jeter à corps perdu dans l'abîme au fond duquel il se trouvait maintenant. Il passait en revue, dans sa mémoire, toutes les imprudences qu'il avait commises, depuis le moment où il s'était laissé séduire par sa fatale beauté, et par l'espérance d'être un jour le maître de la Bastide-Neuve, jusqu'au jour où, contrairement aux conseils de la Valbray, il s'était décidé à tirer sur Pascoul.

Il maudissait son crime, non pour l'horreur qu'il en avait, mais parce que la société se préparait à l'en punir.

Bientôt la rumeur publique, déjà vivement excitée contre lui, l'accusa d'un autre crime qui remontait à une date plus ancienne.

On disait que deux ans avant de tuer Pascoul, le maquignon, poussé par sa cupidité, avait empoisonné sa propre mère, afin d'entrer plus rapidement en possession du petit héritage qui devait lui revenir.

Ces rumeurs, d'abord très-vagues, ne tardèrent pas à prendre une consistance telle que la justice se transporta de nouveau dans Gordes, et procéda à une instruction supplémentaire. On exhuma le cadavre de la vieille femme, et les organes dans lesquels des traces de poison pouvaient être retrouvées, furent placés dans des bocaux, et emportés à Apt afin d'y être soumis à une expertise.

Cette expertise demeura sans résultat, aussi bien que l'interrogatoire que subit Furbice, et l'accusation fut abandonnée sur ce point.

Sur tous les autres, le maquignon maintint ses premiers aveux. Devant Margaï comme loin d'elle, il persista à l'accuser, s'efforçant de faire retomber sur sa maîtresse la part principale du crime.

Comme on n'était encore qu'en janvier, et que les assises ne devaient s'ouvrir à Carpentras qu'au mois de mai, il fut permis aux deux accusés de voir leur famille et leurs amis.

Un matin, Moulinet se présenta à la prison et fut introduit auprès de Margaï.

A sa vue, il tomba à genoux et fondit en larmes.

— Vous ! vous ici ! s'écria-t-il.

Il n'en put dire davantage. Son émotion lui coupait la voix.

Margaï l'accueillit avec tendresse. Elle le fit relever, asseoir à ses côtés et commença à lui raconter ses malheurs.

Elle parlait à voix basse. Le gardien qui assistait à l'entrevue s'approcha :

— Je ne puis permettre, dit-il, que vous vous entreteniez ainsi. Je dois entendre tout ce que vous dites.

— Laissez-nous échanger, sans témoin, seulement quelques paroles, demanda Margaï.

En même temps, elle fixait de grands yeux suppliants sur le gardien.

— Faites vite, dit-il, je vais jusqu'à la porte.

Margaï inclina la tête pour le remercier de sa complaisance et de sa pitié. Grâce à lui, elle put raconter à Moulinet l'infamie de Furbice.

— Tu sais si je l'ai aimé, dit-elle; eh bien! il m'a trahi.

— Le misérable ! murmura Moulinet. Est-ce aussi grâce à lui qu'on vous accuse d'avoir trempé vos mains dans l'assassinat ?

— Après avoir répété aux juges toutes les péripéties de notre amour, il a dit que je l'avais engagé à tuer Pascoul, en lui mettant des armes dans les mains, du poison et de la poudre.

— Mais il n'y a pas de preuves? demanda Moulinet effrayé de la gravité de l'accusation,

— Il y a des lettres ! Néanmoins j'ai tout nié.

— Oui ! oui ! il faut tout nier ; mais pourquoi ne m'avez-vous pas dit que vous avez écrit. J'aurais obligé Furbice à vous rendre vos lettres.

— Hélas ! je croyais qu'il les avait détruites. Il les conservait au contraire et les a livrées au juge pour lui prouver que j'avais été sa maîtresse. Puis, non content de cette lâcheté, il a fabriqué d'autres lettres et les a mêlées aux miennes comme si elles étaient aussi de moi, afin de faire croire à ma complicité volontaire dans l'assassinat.

Sur ce dernier point, Margaï mentait, mais elle pouvait mentir impunément, car de tout ce qui s'était passé entre elle et Furbice, Moulinet ne connaissait que leur amour et n'avait pas ajouté foi à l'accusation d'empoisonnement et de meurtre. Margaï le laissa dans ces sentiments qui devaient d'ailleurs, donner à sa déposition, s'il était interrogé de nouveau, l'accent de la conviction et de la sincérité.

— Ma chère maîtresse, dit Moulinet, je vous sauverai.

Elle se laissa prendre la main, qu'il embrassa passionnement.

En ce moment, le gardien revenait de leur côté. Ils continuèrent leur conversation à haute voix ; en ayant soin de ne laisser échapper aucune parole compromettante.

Pendant le temps que Margaï passa dans la prison d'Apt, elle vit Moulinet à plusieurs reprises. Il l'engageait à la patience. Il lui donnait des conseils et lui communiquait l'espoir dont lui-même avait le cœur rempli.

Le pauvre homme n'avait jamais été aussi heureux. Il comptait pour quelque chose dans la vie de Margaï. Il lui était presque devenu indispensable. Il recevait ses confidences, connaissait ou croyait connaître ses secrets et s'occupait d'elle. Le malheur les rapprochait, et si Moulinet eût été complètement rassuré sur le dénoûment de toute cette grave affaire, il aurait béni la captivité de Margaï.

(*A suivre*)

peut voir sur le monument, et que chacun sait où il est et quel Théodose la statue représente. Il a été bien de croire, que bientôt l'inscription disparaîtrait sur le monument et ne figurerait plus que dans son manuscrit, de sorte que le monument devînt bientôt pour ces siècles d'ignorance une énigme non moins grande que les vers, que l'on ne savait plus à qui attribuer. Le monument lui même ne tarda pas à périr de la main de Barbares Latins plus ignorants encore, et les écrivains des antiquités de Byzance confondirent les souvenirs qui s'échappaient, et selon le niveau des connaissances ou y broda de la manière souvent la plus insipide.

Débrouiller ce chaos est un travail dans les écuries d'Augias et plus pénible encore que de trouver les 175 lettres manquantes quand il n'y en que trois que le hasard vous offre comme certaines.

Nous tâcherons de mener le lecteur par ce labyrinthe, en joignant toutes les preuves à notre récit, et en examinant avec lui les passages dans les auteurs qui pourraient sembler contraires aux résultats de nos recherches; d'autant que des idées fausses se trouvent répandues et recopiées machinalement et sans scrupules même dans les ouvrages qui, à l'époque de leur publication passaient et passent souvent encore pour autorité et sont estimés à juste titre. Aussi ne voudrions nous pas passer pour infaillible ; mais nous avons eu toujours recours aux sources mêmes, et nous prions ceux qui ne seraient pas disposés à accepter ce que nous établissons, de faire comme nous, c'est-à-dire, de ne consulter que les sources elles mêmes. C'est ainsi que la vérité peut se faire jour ; et là encore la critique ne pourra être écartée. Non seulement ce que l'on comprend sous le titre de «sources» et ce qui nous en est parvenu, a passé par les mains de copistes plus ou moins ignorans; ou bien cela est une tradition qui dans la suite des temps a subi des changemens souvent bien étranges; mais, ce qui est plus grave, l'esprit qui dominait cette époque d'ignorance était imbu de fanatisme politique et religieux, à tel point, que les faits racontés pourraient être taxés sinon de mensonges, du moins d'erreurs et d'inexactitude dans la forme sous laquelle ils sont représentés. La devise : *Omnia ad majorem Dei gloriam !* est plus vieille que l'histoire moderne, dans laquelle on le reproche à un ordre religieux, tandis qu'on pourrait accorder un très-grand prix à celui qui fût capable de trouver un parti politique, religieux, national ou scientifique quelconque par lequel cette maxime ne soit pratiquée largement. De nos jours la foi et la science ont à se retremper l'une dans l'autre pour conserver le reste de leurs vertus.

Ajoutons, que, pendant notre essai de reconstruire ce monument le crayon en main, nous avons été appelé souvent à peser et à réexaminer les raisons pour l'une ou l'autre manière, et nous avons dû quelquefois renoncer à une première idée, pour en adopter une autre plus juste, qui nous a été quelquefois suggéré par nos amis. Il a donc fallu aussi, refondre, élargir, appuyer le texte et en donner les raisons.

La première question, où était placé le monument qui portait l'inscription est décidée aujourd'hui. Le fragment a été trouvé au Sérakérat. Là se trouvait l'ancien *Forum Tauri* ou *Foram Theodosii*. Le troisième vers de l'inscription confirme cette supposition ; il dit : « Ayant à tes pieds l'Océan et la Terre infinie ! » De la place du Sérakérat l'on jouit d'une vue très-étendue de Constantinople, de ses environs des deux continents (Europe et Asie) et de la mer qui les sépare. La tour des incendies (nommée du Sérakérat) y a été depuis érigée pour cette raison.

Comme notre fragment s'est trouvé dans un mur souterrain avec des briques, qui portent la marque de Mannuel Comnène, l'on peut supposer que l'inscription a passé dans une collection de vers bien avant le douzième siècle, et qu'au milieu de ce siècle, l'inscription avait disparu en partie ou entièrement. Depuis aucune légende n'indiquait plus quel personnage la statue représentait, ou bien le nom de Théodose n'y existait plus. Voilà pourquoi, du temps de la prise de Constantinople par les croisés latins en 1203, d'aucuns croyaient que cette statue équestre, au milieu du forum Tauri, représentait un Bellérophon sur le Pégase ; d'autres affirmaient que c'était un Josué qui arrête le soleil; d'autres croyaient y voir un Adrien, d'autres enfin un empereur quelconque. Puis vinrent les croisés latins avides de butin ; ils détruisirent complètement la statue pour se venger de ce que le cheval foulait sous le pied gauche de devant, une petite figurine agenouillée et ayant les mains liées derrière le dos. Comme on ne reconnaissait plus dans lui le Persan que cela représentait, avec son manteau de peau, mais que parmi les Grecs cela passait pour un Bulgare, pour un Russe ou pour un Goth; eux, les croisés Latins, croyaient y reconnaître un compatriote d'eux, dont l'injure devait être vengée par la destruction du monument entier. Il ne leur fallait pas tant pour détruire

(*A suivre*).

Chronique parisienne.

Comme il va donc faire beau dans quelques temps ! comme l'horizon sera bleu, comme l'aurore sera rose, comme les pensées seront riantes, comme la paix perpétuelle, rêvée par l'abbé de Saint-Pierre, règnera dans quelque temps, puisqu'il est convenu que les jours se suivent et ne se ressemblent pas !

En attendant, il fait un temps... prussien, ce qui dans la langue des *Prussianophobes* équivaut à hostile, désagréable, contrariant et fâcheux au suprême degré. Il faut que l'exposition ait une santé de fer pour se porter encore comme elle le fait, au milieu de tout cela. On y va beaucoup et les tourniquets manœuvrent sans s'arrêter ; ce sont les fusils à aiguille de la lutte pacifique. Les préoccupations politiques ont beau avoir pris un billet de saison et franchir toutes les enceintes, voire celles qui devaient le mieux s'opposer à leur envahissement, l'exposition se dégage des nuages de toutes sortes amoncelés autour d'elle et verse déjà des torrents de lumière.. Vous savez la suite

La machine à cigarettes, la machine à plier les enveloppes et à les gommer ; la machine à chapeaux, la machine à dragées sont situées dans le même carré de la galerie des machines et peuvent se vanter que l'on fait cercle autour d'elles. Il y a toujours sur ce point-là, outre la foule des badauds, une halte et comme un rendez-vous favori des belles curieuses et des élégantes paresseuses qui se font rouler, dans des fauteuils attelés d'un homme, le long des chemins de l'exposition. Cela rappelle, moins la rapidité et moins les fourrures qui ne sont plus de saison, les fauteuils-traîneaux que de galants patineurs poussent devant eux sur la glace, quand le lac du bois de Boulogne leur fait la gracieuseté de geler. Autour de ces fauteuils à roues, si agréablement occupés, les cavaliers de l'escorte font la roue eux aussi, à leur manière, les uns avec des attitudes raides, les autres avec des airs penchés, chacun suivant son tempérament propre et la volonté de son col de chemise irréprochablement empesé. Car, il y a longtemps que vous avez dû vous en apercevoir avec moi, le col de chemise fait l'homme, et tel qui le porte rabattu sur la cravate et dégageant bien le cou aurait une tout autre manière d'être, un autre genre de conversation, une autre tournure d'esprit s'il l'avait raide — son col — droit, inflexible, emprisonnant le menton. Et *vice versa*. On n'a pas assez étudié cela ; un essai sur l'influence de la forme des cols sur les mœurs masculines est encore à écrire.

Quoi qu'il en soit, les machines marchent, les piétons piétinent, les fauteuils roulent. C'est un amusant va et vient d'hommes et de choses. On s'asseoit beaucoup et l'on consomme davantage. Il y a là, chaque jour, une exposition de capacités comparées, au point de vue de l'absorption des liquides, qui ne manque point d'un certain charme pour l'observateur et encore moins, sans doute, pour les acteurs dans ce duel à la chope, car on ne les voit guère désarmer.

On rencontre un peu tout le monde à l'exposition. De belles dames parlent d'y adopter un jour ou deux par semaine pour y tenir leur cercle ; leurs connaissances sauraient, par exemple, que tous les vendredis, à trois heures, madame une telle sera en Autriche, en Russie, en Italie ou dans tel département français et de là partira pour faire sa tournée dans le parc et dans les salles. Qui l'aime la suive.

L'autre jour, on nous a montré, en Suède, arrêtée devant les costumes de paysans dalécarliens, une très-jolie femme pour laquelle il a été versé beaucoup de sang, depuis quelques années, et qu'à cause de cela notre cicérone — comme si la guerre qui n'éclatera pas, je l'espère bien, avait déjà éclaté et mis bien des mères en deuil — propose d'appeler: la duchesse de Luxembourg. Qui s'y frotte se pique à l'épée de son mari.

C'est un singulier couple que celui-là. Figurez-vous qu'ils sont séparés, le mari et la femme, qu'ils sont faits pour s'adorer et qu'ils s'adorent effectivement. Un romancier imaginerait difficilement une situation plus paradoxale et, en apparence, plus illogique ; ce jeune homme et cette jeune femme, beaux et épris l'un de l'autre, mariés et se désunissant quand il leur serait si facile de vivre ensemble. Mais non, justement, c'est là ce qui leur est impossible.

Elle est coquette ; il est jaloux. Elle n'a rien d'une ménagère, d'une mère de famille et filer de la laine à la maison est justement ce qui lui plaît le moins de tout ce que vous pourriez lui proposer. Mettons les points sur les i, c'est l'âme d'une *cocotte* qui se promène dans le monde sous le pavillon d'une femme du monde. On trouve bien, parmi les petites dames, des pâtes de mère de famille qui sont absolument fourvoyées dans les sentiers de Mabille et dont la vocation pour la vie tranquille se décèle sous le fard d'un vice auquel elles se forcent, comme à une sorte de singulier devoir professionnel. Par contre, il n'est pas absolument rare de rencontrer des camélias fort déplacés dans le champ des vertus tranquilles, dites violettes, pour continuer une métaphore qui n'est plus neuve, et ayant toutes les peines du monde à ne pas jeter leur soupçon de chapeau par-dessus les moulins.

Madame *Trois ou-quatre étoiles* (le nombre des étoiles importe peu dans l'espèce) en est là justement. Elle aime son mari, — comme Manon Lescaut aimait des Grieux, — elle n'aime que lui au fond, mais il lui plaît de faire défiler à la surface de sa vie des messieurs de B, de C de D... toutes les lettres de l'alphabet en habits noirs et en vestons courts.

Le mari a répudié, autant que le permet le code, une si aventureuse épouse. Mais il n'a pu ni lui ôter son nom, qu'elle porte toujours, ni chasser de son cœur à lui tout amour pour l'indigne. Au contraire comme cela s'est vu trop souvent, la concurrence l'enflamme ; son amour, malgré lui, s'accroît du nombre de rivaux ou de successeurs qu'il sait qu'on lui donne et moins il estime, plus il aime cette créature infidèle et charmeresse. Hélas ! dire que l'amour ne va pas sans l'estime, c'est un bruit qu'il est sage de faire courir, mais auquel l'expérience donne des démentis quotidiens. N'en déplaise au : *Je l'aimais, inconstant, qu'eussé-je fait fidèle*, de Racine, monsieur de *Trois ou quatre étoiles* n'aurait peut-être déjà plus pour sa femme que les sentiments d'une froide amitié, si elle avait mieux mérité du toit conjugal.

C'était le lendemain du jeudi de la mi-carême, entre cinq et six heures du matin, un gentleman en cravate blanche et en tenue de bal sous son paletot, arpentait de long en large un petit espace de trottoir, sur le boulevard Malesherbes, à la hauteur à peu près de l'église Saint-Augustin ; Il regardait à droite, à gauche, comme un homme qui attend quelqu'un ou quelque chose, anxieusement. Une voiture vint à déboucher. au grand trot. Il court après ce véhicule, l'atteint, l'arrête, malgré la résistance du cocher, ouvre la portière et en extirpe — plutôt qu'il n'en fait descendre — un joli jeune homme un peu fripé par une nuit de bal et de souper, et un domino noir masqué.

— Mais, Monsieur !...

— Monsieur, madame est ma femme

On échangea des cartes, sans plus de violences, comme il sied dans les querelles entre gens bien élevés. Le petit jeune homme s'en alla à pied. La femme repartit en voiture, seule, et le mari, resté maître du champ de bataille tira de son côté.

Il y avait à cette scène .. intime, quoiqu'en plein air et sur la voie publique, un passant, un témoin, qui intervint même un moment dans le débat, qui a voulu savoir la suite, connaître les masques et qui en est arrivé à ses fins.

Le coupé venait du bal de l'Opéra ; il en ramenait le domino et son chevalier, en passant par le Café Anglais ; le mari avait suivi, épié et se vengeait.

Il a déjà eu sept duels, tous malheureux pour ceux qu'à tort ou à raison il croyait des amants de sa femme. Il est d'une force, d'un bonheur et d'une adresse à l'épée et au pistolet, qui ne lui ont jamais fait défaut jusqu'ici. Il n'a tué personne, il a blessé plus ou moins grièvement ses sept hommes, en deux ans. Comme cela faisait un peu de vide autour de la dame qui n'aime pas la solitude, elle est allée en expédition galante au bal de l'Opéra. « Eau trouble ; pêche claire. »

Son mari vient de mettre pour trois semaines au lit, d'un coup d'épée entre les côtes, le galant du coupé.

— Vous devriez au moins, lui disait quelqu'un, leur faire prendre des leçons d'armes chez Pons, puisque vous les menez si régulièrement au duel par le chemin de l'amour.

— Je m'en garderai bien, dit-elle dans un accès de franchise, c'est mon mari seul que j'aime vraiment et je sais bien qu'il m'aime, lui aussi et à lui seul mieux que tous les autres.

Il y a un peu d'Iza Clémenceau dans le cas de cette petite femme-là et de son époux, amoureux quand même et à plus forte raison.

A propos, le R. P. Félix a parlé, l'autre jour en chaire, de l'affaire Clémenceau et il n'a pas hésité à proclamer ce beau livre un chef-d'œuvre d'immoralité.

En est-il donc ainsi ? J'avoue que je ne puis le croire. Il me semblait, dans ce roman si fort, entre autres veriets très-conformes à la doctrine chrétienne, avoir aperçu une condamnation frappante de l'amour dans le mariage compris et pratiqué d'une façon matérielle et païenne, qui devait être ou ne peut plus dans le sentiment de la morale évangélique. Clémenceau idolâtre sa femme comme on idolâtre une maîtresse ; il l'a choisie comme on choisit une maîtresse, sans consulter autre chose que le goût violent qui l'entraînait vers elle. Marié, ce garçon honnête, mais mal élevé, corrompait sa femme à force de l'aimer, si elle n'était corrompue de naissance. Il la profane, en la vendant au public sous forme de statues et de statuettes. Il tue chez elle, l'aveugle Clémenceau, le peu de pudeur qui aurait pu y rester, et puis il s'étonne de la récolte, après avoir fait les semailles. Or, comme ce qui manque à ce Clémenceau, si cruellement puni par où il a péché, c'est l'idéal, le spiritualisme et la tradition, toutes choses que la religion doit représenter par excellence, sous peine de n'être pas. Il me semblait naturel qu'elle triomphât dans cette affaire d'un Clémenceau, honnête homme, mais honnête en dehors d'elle.

En même temps, dans une institution dirigée par les jésuites, on a fait grand bruit et, je crois renvoyé des enfants à leurs familles pour crime de *vie parisienne*. Oui, quelques numéros du joli et pas bégueule de Marcelin s'étaient introduits dans la vénérable maison, et de là grosse tempête. Il est certain que la jeunesse de nos jours n'est que trop disposée à nourrir son esprit de ces frivolités et les préfère plus souvent qu'il ne faudrait à la familiarité fortifiante des grands poètes, des historiens et des philosophes. Il est évident que nous aimerions mieux voir nos fils plus penchés vers leurs études et que ce n'est pas pour lire *la Vie parisienne* qu'on les enferme et qu'on les entretient à grands frais chez les jésuites. Autant vaudrait alors garder messieurs nos fils à la maison où ils seraient tout portés pous trouver *la Vie parisienne* sur la table du salon et pour la voir mener à leur maman et à leur papa.

Il faut reconnaître pourtant qu'une jeunesse nourrie des comédies, des livres et des journaux mondains du jour ne sera pas la plus mal armée contre les séductions de la vie. J'ai toujours entendu celles qui exploitent la faiblesse des enfants et celle des vieillards — quand on les surprenait dans des accès de franchise — avouer que leur ministère rencontrait plus de résistence, aux tourniquets d'entrée dans la vie, près des jeunes gens qui ont étudié Marcelin ou Dumas fils prématurément de préférence à Platon. Shakspeare ou Cicéron. Quand on est pur, quand on est neuf, quand on est savant, on est naïf et vulnérable Les petit Télémaques finissent toujours par échapper à leur Mentor, et les sirènes s'en emparent, les retournent comme un de leurs gants mignons, les changent en tout ce qu'elles veulent. L'œil même d'une mère ne les reconnaîtrait pas dans l'état où elles les mettent.

Au contraire, voici un jeune homme qui ne s'est jamais soucié des livres de l'école. Il a, — presque encore suçait-il le lait de sa nourrice, — écouté aux portes du demi-monde et regardé à travers les serrures ; avant d'avoir vécu, il sait par cœur les dessous de la vie ; il est de naissance blasé ; il n'a ni foi ni enthousiasme, ni illusion. Il n'a pas d'ailes. C'est triste, mais aussi c'est plus sûr Les ailes sont des anses par lesquels les habiles tiennent les novices.

Donc, si vous souhaitez avant tout que votre enfant circule incombustible au milieu des flammes et, de bonne heure, défie les poisons et les philtres comme un petit Mithridate de la vie privée, laissez-le boire de petits poisons anodins, comme *la Vie parisienne*, sans y trouver à redire. C'est la préparation indispensable à la lutte. C'est l'huile dont il convient de s'oindre l'âme. Au contraire, aimez-vous mieux votre héritier moins trempé de prime abord dans le Styx des enfers parisiens, si vous voulez un rêveur, un enthousiaste, un cœur chaud et une imagination ardente qui commencera peut-être par faire des folies qui lui coûteront cher — et à vous aussi — mais qui pourra les racheter en devenant un homme de bien et peut-être un grand homme, tenez bon pour les éducations naïves et fortes d'autrefois. Je suis, pour ma part, de ceux qui plaignent une jeunesse que l'on ne dupe point. C'est une phase nécessaire de la vie, le plus douce et la meilleure en somme. C'est une station où il ne faut pas s'attarder, mais par laquelle il est bon d'avoir passé, et voilà le plus vrai complément d'éducation.

Etre trompé ! ne l'est pas qui veut. — « Ah ! que je voudrais pouvoir être trompé encore ! » nous disent des hommes parvenus au faîte aride du scepticisme ; et, en effet, combien ne serait-il pas malheureux en ce monde et insupportable à tous celui qui verrait clair dans tous les petits mensonges qui capitonnent la vie si mollement autour des heureux.

VARIÉTÉS.

M. Louis Blanc raconte, au commencement de sa lettre hebdomadaire du *Temps*, une anecdote du temps jadis qui contient toute la théorie du théâtre.

Un jour, je ne sais quel curé qui dînait chez le baron d'Holbach avec Diderot, Saint-Lambert, Marmontel, l'abbé Raynal et Rousseau, se mit à lire, au dessert, une tragédie de sa composition. Elle était précédée d'une préface où l'auteur expliquait de la manière que voici, ce qui constitue toute comédie et toute tragédie :

— Une comédie est toujours un mariage ; une tragédie, toujours un meurtre. L'intrigue tourne invariablement autour de cette question : Se mariera-t-on ? tuera-t-on ?

— On se mariera, on tuera : voilà pour le premier acte.

— On ne se mariera pas, on ne tuera pas : voilà pour le deuxiène acte.

— Un nouveau moyen de se marier et de tuer se présente : cela fournit la matière du troisième acte.

— Survient une difficulté qui empêche le mariage et le meurtre : d'où le quatrième acte.

— Enfin, de guerre lasse, on se marie, on tue, et la pièce est finie,

—

On va exposer au Champ-de-Mars un spécimen de carillon qui doit être établi dans la tour Saint Germain l'Auxerrois, et auquel on travaille depuis bientôt quatres années.

Ce spécimen se composera de quatre petites cloches et d'une partie de système mécanique destiné à mettre en mouvement la sonnerie. Ce système n'a rien de commun avec les moyens mis en usage dans les carillons ordinaires ; nous croyons savoir qu'il se réduit à une série de touches placées sous la main du carrillonneur. et qu'il ne sera pas plus pénible de jouer un air avec les quarante-deux cloches de la future sonnerie, qu'il n'est pénible d'exécuter une valse sur le piano.

La réduction de ce carillon, qui va être placé, ainsi que nous l'avons dit, à l'Exposition internationale, sera pour ainsi dire à la disposition du public, qui pourra essayer lui même le timbre des cloches et la simplicité du mécanisme.

—

Le *Times of India*, du 13 mars, donne une nouvelle preuve de la mort du docteur Livingstone. Un arabe nommé Mooza a apporté des nouvelles qui ne permettent presque plus d'en douter. Il a vu de ses propres yeux son maître recevoir le coup mortel.

—

Nous trouvons dans la statistique sur l'*Industrie à Paris*, résultant de la dernière enquête faite par la chambre de commerce, qu'en 1860 il existait à Paris 3,516 tailleurs sur mesure, 265 confectionneurs et 157 fripiers.

26,138 ouvriers occupés dans leurs ateliers, dont 10,271 ouvriers portés au tableau, 546 appiéceurs, 802 ouvriers d'appéicieurs, 111 femmes et enfants d'appiéceurs, 4,453 hommes et 7,630 femmes travaillant seuls, 2,425 femmes et enfants d'ouvriers.

Le chiffre général d'affaires avait été, en 1860, pour cette industrie, de 100,714,443 fr.

Il ressort également de cette enquête que la moyenne des salaires était à cette époque de 4 à 5 fr. par jour, et que la plupart des ouvriers n'avaient pas de (morte saison.)

Dans le métier de tailleur, le nom générique de l'ouvrier est *bœuf*; on apelle *petit bœuf* l'ouvrier qui ne sait pas encore faire seul une pièce et qui travaille à la journée chez l'appiéceur.

Le sobriquet *d'hirondelle* désigne le jeune Allemand, à peine sorti d'apprentissage, qui vient passer la bonne saison à Paris chez un appiéceur, et qui retourne dans son pays quand l'ouvrage diminue ; quant à l'apprenti, on l'appelle communément *tartare*.

Les ouvriers qui, chez tous les tailleurs, sont chargés de faire des poignards ou des retouches s'appellent des *pompiers* et leur travail est dit *à la pompe*.

Les progrès de l'industrie de la *confection*, qui datent de l'année 1848, ont eu des résultats favorables au point de vue des salaires des ouvriers.

La confection, tout en livrant des vêtement à bon marché, arrive à fournir une très grande quantité de travail ; aussi les ouvriers des tailleurs sur mesure, qui subissaient autrefois de longs chomages pendant six mois de morte-saison, trouvent de l'ouvrage chez les confectionneurs aux époques de l'année où leurs ateliers ne leur offrent plus d'occupation.

—

La messe du Couronnement de Liszt. Des journaux hongrois annoncent que Sa Majesté l'Empereur a renoncé, pendant son dernier séjour à Pesth, à l'usage traditional d'après lequel le maître de la chapelle impériale à Vienne aurait eu à choisir les morceaux de musique à exécuter lors du couronnement du Roi de Hongrie, et que la messe du couronnement de Liszt, composée depuis longtemp, sera exécutée à cette occasion.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 10 mai	32 12
Clôture du 10 mai	33

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 9 Mai.

BATOUM, bat a vap. russe, *Grand duc Contantin*, cap. Titienco, div. march.

DEPART des bat. à vap. du 9 mai.

VARNA, bat a vap. otto *Peiki Cherif* capitain Tosetich, march div

LONDRES bat a vapeur anglais *Laconia*, cap. R. Fudge, march div.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 9 Mai.

NAPLES. br. hellen, *Stella*, cap. Inglesi, lest.
SMYRNE, bark itallien, *Tolleno*, capitain N. Sanguinetti, lest.
— brik italien *Merro*, capitain Romano, lest.
SYRA. brik otto *Nicolaos*, cap. Anasiasios Logotheti, pierres,

DEPARTS des batiments à voile du 4 mai.

MARSEILLE. brik italien, *Fama*, capi, F. Consiglieri. blé.
— bark italien, *Massinissa*, capitain. D. Chionca. blé.
— brik italien, *Azoff*, cap. G. Crovetta, blé.
— brik hellen, *Angheliki*, capitain Andouios, Cornalakis, blé.
— brik italien, *Ulisse*, capitain G. Pace, blé.

Du 5 mai.

MARSEILLE. brik italien, *Galvtco*, capitain, F. Schiafino, blé.
— brik hellen, *Elleni*, capitain N Lissotat, blé.
FALMOUTH, bark aut. *Pietroslavo*, capitain, N. Mandich, blé.
DANUBE, brik hellen *Georgios I.* capitain N. Foka, lest.
DANUBE, goel hellen, *Evanghelistria*, capitain T. Celentis, lest.
MAETE. brik hellen, *Giorgios*, capitain, Andonios Georgiu, blé.
SYRA, br. hellen, *Anastassia*, capitain, N. Yoanou, march. div.
— brik anglais *Olga*, capitain, Giovanni Azzopardi, blé.

du 6 mai.

MARSEILLE, brik italien, *Giovanna*, capitain E. Canepa, blé.
— br. italien, *Dario*, cap. Fravega, blé.
— brik italien, *Maria Teresa*, capitain Schiafino, blé.
— brik italien, *Speranza*, capitain, C. Lavarello, blé.
— brik hellen *Evanghelistria*, capitain, A. Lighnos, blé.
ANGLETERRE, bark italien, *Leonrrdo da Vucio*, capitain, G. Zanelli, blé.
FALMOUTH. bark italien, *Giovanni*, capitain, G. Cuneo, blé.
— brik autrichien, *Pero*, capitain, G. Tripcovich, seigle.
ODESSA, brik autrichien. *Sinai*, capitain Angelo Nouri, lest.
— brik italien, *Vittorio*, capitain, Francesco Raffo, lest.
— brik mekl. *Frendscheft*, capitain. H. Moeller, lest.
BERDIANSKA, brik italien, *Lauro*, capitain, And. Vianello, lest.
AZOFF. brik italien, *Francesca*, capitain, V. Scalas lest.

Du 7 Mai.

MARSEILLE, brik, italien, *Nicoragua*, cap. N. Zino blé
— brik hellen, *Adhelfotis*, capitain, F. Rossolimos, blé.
— br. hellen, *Delaportas*, capitain. P. Vutzinos, blé
— br. hellen, *Timoleon*, capitain A. Kiriacou, blé.
— br. hellen, *Toxiarhis*, capitain E. Lazarou, blé.
— br hellen, *Diomidis*, capitain C. Chiotis, blé.
— br. hellen, *Scamandros*, capitain, S Athanasiou, blé.
— brik hellen, *Enossis*, capitain, S. Sotir, lest.
FALMOUTH, brik ital *Agitatore*, capitain Auguste Bozzo, lest.
ODESSA, trois-mâts autrichien, *Nicolino*, cap C. Bojorich, lest.
— bark pruss *Der Ruigende Jacobe*, capitain, Walles, lest.
— bark autrichien, *Anco*, capitain Antonio, Giurcevich, lest,
DANUBE, brik hellen, *Taxiarhis*, capitain M. Lizzu,
— brik hellen, *Miltiadhi*, capitain Stamatiadhis lest.
AZOFF. br. ital. *Tomasino*, capitain, P. Cressenalo, lest.

Du 8 mai.

ODESSA, br. meklembour. *Theodor Voss*, capitain Harder char. de terre.
— brik autrichien, *Bisansio*, capitain Stamatopulos, lest.
MARSEILLE, brik ital *Machiaveli*, capitain F. Canesse, blé.
MER-NOIRE, brik aut. *Giusto dall'Argento*, capt. Claich, lest.
— brik italien, *Don Atioco*, capitain, M. Brado, lest.
FALMOUTH, br. aut. *Equo*, capitain, Ivancich. blé.
— bark norvegien, *Undine*, capitain, L. Moller,

Du 9 mai.

MARSEILLE. brik ital. *Ristori*, capitain Auguste Londeni, blé.
— bar. italiee, *Archangelo*, capitain, Emmanuel Drago. blé.
— br. italien, *Procursore*, capitain, G. N. Figari, blé
— brik italien, *Errini*, capitain P. Pastorini, blé.

AVIS.

L'administration Impériale des Télégraphes nous prie d'annoncer que les bureaux télégraphiques de Bouyoukdéré et de Thérapia situés dans les mêmes locaux que l'année précédente seront réouverts à la correspondance à partir de lundi prochain 1/13 mai.

AVIS

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DES IMMEUBLES

Situés à Andramiti, Sandjak et Balukissar

(ANATOLIE)

Mise en prix Liv. T. 10500

Ces immeubles consistent en 4 *Chifliks* appelés Hadji Ahmet aga, Murazadi chiflik, Frenkioï et Touzla, de l'étendue d'ensemble 5432 *donoums* environ avec bâtisse, terrains d'un bon produit, un moulin à eau pour farine loué pour 15,000 pias. par an. En outre 6000 environ Oliviers d'un plein rapport, et 2000 environ jeunes, gréffés depuis 4 ans, le tout conforme à une description détaillée qui est à la disposition du public.

La vente se fera en trois enchères successives : la 1er aura lieu le 18 avril n. s. simultanément à Andramiti, Smyrne et Constantinople. La 2de aura lieu le 6 mai n. s. également à Andramiti Smyrne et Constantinople. La 3me et dernière aura lieu le 20 mai n. s. à Constantinople seulement, et elle s'ouvrira par la criée de l'offre la plus fortet obtenue dans les enchères précédentes soit à Andramiti, soit à Smyrne et Constantinople, et l'adjudication de ces propriétés aura lieu le même jour au plus offrant et dernier enchérisseur contre payement immédiat de 20 pour cent à titre d'arrhes, et le restant au moment du transfert régulier devant l'autorité compétente au nom de l'acheteur ou de la personne qu'elle indiquera.—Les enchères auront lieu les jours sus indiqués de midi à 3 heures, dans le local de Haviar han à Galata.

Pour prendre connaisance de la description détaillée des terrains, magasins, oliviers etc. etc. s'adresser à M. Yanni Comnenos à Andrami, à M G. Constantinidi à Smyrne, et à M. I. de Castro à Constantinople.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye ... quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ISÈRE* cap. Thumin, partira pour MARSEILLE vendredi 17 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINERAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par dn sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale, franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

A VENDRE OU A LOUER.

Une maison en bois située au Téké, rue *Djerah*, propriété d'Ahmet Zemdji Effendi, composée de 26 chambres, de 4 puits et 3 citernes d'eau courante, de 3,027 archines de jardin et de 7 magasins au-dessous de la maison. S'adreser au propriétaire habitant la dite maison.

Kurort Gleichenberg

(Steiermark, Oesterreich)

mit der Constantins- und Klausenstahlquelle und des Johannisbrunnen, zunæchst der Südbahnstation Spielfeld, ungemein reizend gelegen und rühmlichst bekannt durch die ausgezeichneten Heilerfolge seiner Mineralwæsser, — insbesondere bei skrofulösen und tuberkulösen Krankheiten der Athmungs- Verdanungs, — der Harn- und Geschlects- organe bei mangelhafter Bluterzeugung, Bleichsucht etc, etc. Ausgezeichnete, von einem Appenzeller Sennen bereitete Ziegenmolke, — vorzügliches Klima, mit einer ausserordentlich milden, wind- und staubfreien Luft, confortable Wohnungen, — Kur- und Lesesalons, — gute Restaurationen und Musikcapelle, etc. —

Die Communication mit den Eisenbahnstationen Grætz und Spielfeld vermitteln tægliche, doppelte Postverbindungen, Stellwagen und bequeme Lohnkutscher. Saison vom Mai bis October.

Mineralwæsser - Bestellungen sind an die gefertigte Direction oder an die Brunnen-Verwaltung in Gleichenberg zu richten ; Wohnungs—Bestellungen — mit einer Darangabe — jedoch nur an Letztern.

Bücher — Brochüren sind durch alle grösseren Buchhandlungen der œsterr. Monarchie unentgeltlich zu beziehen, sowie auch durch die Herre Haasenstein et Vogler in Frankfurt a. M. und Berlin; durch Herrn T. Hirt's Hofbuchhandlung in Breslau u. Herrn Gustav Braun's in Leipzig und etc.

Direction des Gleichenberger-Actien-Vereins in Grætz (*Steiermark*).

A LA TRICOTEUSE

Rue de Péra 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marche exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonnetterie et lingerie
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.
» fil Ecosse depuis 150
Chaussette coton cru extra-fine depuis 80.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150
Gilets flanelle depuis 35.
Pantalons croisée et percale depuis 15.
» toile, depuis 32.

Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
» de femme brodé et unis depuis 23.
Caleçons de femme depuis 23.
Camisoles depuis 30.
Jupons, depuis 45.
Ombrelles, parapluies, confections ganterie, parfumerie, flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.

N.B.— Madame Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de daah Han à Galata.

H. KLARFELD.

HOTEL GIACOMO

A L'ILE DE PRINKIPO

Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le comfortable du service que pour la modicité des prix.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Hue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE (Saison de printemps 1867.)

SERVICE DES DIMANCHES

OBSERVATIONS.

Le signe(⊛) indique que l'échelle est desservie.
Le signe(—) indique que l'échelle n'est pas desservie.

Côte d'Europe

VOYAGES DE DESCENTE

HEURES A LA TUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	ANATOL KAVAK.	JÉNI-MAHALÉ.	BUYUKDÉRÉ.	THÉRAPIA.	JÉNI-KIOI.	STÉNIA.	EMIRGHIAN.	R. HISSAR.	BÉBEK.	ARNAOUT-KIOY.	KOUROU-TCHESMÉ.	ORTAKIOY.	BÉCHIKTACH.	KABATACH.
1 30		8 34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛
1 —		8 4	—	⊛	⊛	⊛		—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—
3 15		10 19	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—
8 15		3 19	—	—	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—
9 30		4 34	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—		⊛	⊛

Côte d'Asie

VOYAGES DE DESCENTE.

H. A LA TURQUE.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	BUYUK-DÉRÉ.	THÉRAPIA.	BEICOS.	PACHABAKCÉ.	TCHIBOUKLI.	KANLIDJA.	ANATOL-HISSAR	KANDILI	VANIKIOY	TCHENQUELKIOY	BEYLERBEY	KOUSCOUNDJOUK	SCUTARI
12 45		7 49	—	—	—	—	—	—	—	—	Ark.	⊛	⊛	⊛	—
3 15		10 19	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛
8 45		3 49	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—

Ce service aura lieu aussi les vendredis.

Côte d'Europe

VOYAGES DE MONTÉE.

HEURES ALA TUR	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	KABATACH.	BÉCHIKTACH.	ORTAKIOY.	KURU-CESMÉ.	ARNAOUT-KIOY.	BÉBEK.	RUMÉLI-HISSAR.	EMIRGHIAN.	STÉNIA.	JÉNI-KIOY.	THÉRAPIA.	BUYUK-DERÉ.	JÉNI-MAHALÉ.	A. KAVAK.
		8 49	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
3 30		10 34	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	—	—
9 45		4 19	—		⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
10 45		5 59	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	
11 15		6 19	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40		6 44	—	⊛	⊛	—		—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie

VOYAGES DE MONTÉE.

H. A LA TURQUE.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	SCUTARI.	KOUSGOUNDJUK.	BEYLERBEY.	TCHENGHEL-KIOY.	VANI-KIOY.	KANDILLI.	A. HISSAR.	KANDILI	TCHIBOUKLU.	PACHABAKCÉ.	BEYCOS	THÉRAPIA.	BUYUK-DERÉ.
3		10 4	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛
10 30		5 34	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛

Ce service aura lieu ausis les vendredis.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 106.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	2[illegible] fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir,

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 13 mai

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 10 mai 6 h. 30 m. matin.

Lord Stanley donne également des informations rassurantes sur la conférence. Il dit que l'arrangement substantiel est obtenu et qu'il ne reste plus rien que des formalités à remplir.

Les négociations seront probablement terminées dans quelques jours.

Paris, 10 mai 10 h. 50 m. matin.

Les propositions de Disraéli concernant le bill de réforme ont été adoptées par 322 contre 256.

Bruxelles, 10 mai matin.

Le *Moniteur belge* contient un télégramme de Londres d'après lequel tous les articles auraient été paraphés, moins l'article quatre le plénipotentiaire ayant demandé des instructions pour fixer le délai de l'évacuation. Un autre télégramme publié par l'*Indépendance Belge* dit que la Prusse évacuera le Luxembourg aussitôt après les ratifications. Les fortifications seront rasées. Le roi de Hollande restera Duc.

Londres, 10 mai 6 h. 45 m. soir.

Consol. Turc clôture. { offre 29 3/4 ; demand. 30

La troisième séance de la conférence aura lieu samedi.

On croit que le traité y sera signé.

Les bourses d'Allemagne sont en hausse.

Berlin, 11 mai matin.

A la suite des explications entre les gouvernements de France et de Prusse il fut reconnu que les mesures militaires françaises avaient un caractère exclusivement de précaution.

La question du Luxembourg est envisagée ici comme résolue pacifiquement.

Londres, 11 mai 11 h. 15 m. matin.

Consol. turcs ouvert.. { offre 30 1/8 ; demande 30 3/8

Londres, 11 mai 2 h. soir.

Consolidés turcs,.... { offre 30 ; demand. 30 1/4

Londres, 11 mai 5 h. 50 m. soir.

Consol. turcs clôture. { offre 30 1/8 ; demand. 30 3/8

Paris, 11 mai 6 h. 50 m. soir.

Consol. turcs (clisse) { ouvert. 30 60 ; clôture 30 50

Emprunt Ott. 1865.. { ouvert. 230 ; clôture 231 25

Rente Française 3 0/0 { ouvert. 69 10 ; clôt. 68 92 1/2

Paris, 11 mai 6 h. 40 m soir.

La conférence s'est réunie ce soir à 5 heures.

Paris 12 mai 4 h. 15 m. matin.

LONDRES.— Le traité a été signé hier. La ratification de l'évacuation de la forteresse aura lieu dans quatre semaines au plus tard.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

La *Gazette universelle allemande* de Leipzig, annonce d'une source digne de foi qu'on se propose d'établir des ouvrages de défense sur le Lilienstein, situé près de Dresde, en face du fameux Koeningstein. Déjà des quantités énormes de matériaux ont été commandées.

On peut trouver déjà un symptôme des bonnes dispositions de toutes les puissances, dans quelques paroles prononcées par l'ambassadeur de Russie à Berlin, au banquet diplomatique qu'il a donné récemment, à l'occarion de la fête de son souverain. En portant la santé du roi de Prusse, en réponse au toast porté par M. de Bismark à l'empereur Alexandre, M. d'Oubril a bu au succès de la conférence. Le fait a été remarqué à Berlin et il mérite de ne pas passer inaperçu.

On lit dans la *Correspondance Zeidler*, publication officieuse de Berlin :

Il se confirme que le Roi persiste dans son projet de visiter l'exposition de Paris, accompagné de l'empereur de Russie. Le voyage projeté du prince royal est indépendant de ce dessein. S. A. R. se rendra probablement déjà le mois prochain dans la capitale française.

L'*Epoca* de Madrid dit que le budget de 1865 à 1866 présente un déficit de 340 millions de réaux.

Le budget sera équilibré au moyen d'économies et d'impôts nouveaux.

L'amendement proposé par l'opposition a été rejeté au Sénat par 117 voix contre 60.

(Havas.)

On écrit de Londres que la Chambre des communes, sur la motion de M. Trevelyan, a discuté hier le système d'achat des grades dans l'armée anglaise. L'achat des grades produit actuellement 9 millions sterling. Il est impossible de défendre en principe un semblable système ; cependant la Chambre des communes, à une forte majorité, a refusé de le réprouver, *(Havas)*.

On lit dans le Bulletin du Journal des Débats, sous la signature du Secrétaire de la rédaction de cette feuille, M. P. David :

«L'opinion publique a d'autant plus besoin d'être rassurée que si, d'une part, il n'y a qu'une voix pour reconnaître que la Prusse a perdu, par la dissolution de la Confédération germanique, le droit d'occuper le duché de Luxembourg, tout le monde, d'autre part, n'est pas également convaincu que le maintien de cette occupation doive être considéré comme une provocation directe adressée à la France. Il y aurait là une violation manifeste du droit public, intéressant l'Europe entière, gardienne de ce droit; aussi est-ce très justement que les traités sur lequels la Prusse s'appuie pour légitimer ses prétentions ont été soumis à l'examen des grandes puissances. Nous ajouterons que le territoire sur lequel la Prusse entend maintenir son droit d'occupation n'appartenant pas à la France, rien ne force absolument celle-ci à considérer, comme la regardant directement, une question dont le caractère général et européen est manifeste. Est-ce ainsi que l'affaire est envisagée par le gouvernement français ? C'est ce que l'on se demande et c'est-là dessus que des explications publiques et officielles ne seront pas inutiles. »

Vous avez mentionné l'autre jour le mariage de M. Arman, fils du député de la Gironde et consul général de je ne sais quelle république américaine. J'apprends à l'instant que M. Arman père se dispose, en créant une société à responsabilité limitée, à équiper une flotte de 50 navires, tous loués ou construits à Bordeaux, pour l'exploitation gigantesque qui vient de lui être concédée par la Bolivie et le Chili de tout le guano de leurs côtes et des mines d'or et d'argent du district d'Atacama. A aucune époque, depuis Jacques Cœur jusqu'aux puissantes compagnies transatlantiques d'aujourd'hui, qui joignent l'Europe à l'Amérique, on n'a vu d'entreprise commerciale aussi vaste.

(Ind. Bel.)

Le président Johnson a communiqué au Sénat une copie de la correspondance relative aux prisonniers de guerre pris par les belligérants dans la république mexicaine. Voici les principales pièces de cette correspondance.

L'ambassadeur d'Autriche à M. Sewart.

Washington, le 6 avril.

L'empereur d'Autriche, mon gracieux souverain, a été informé que son frère est cerné dans Queretaro par les libéraux. Le traitement infligé aux prisonniers après la bataille de Zacatecas cause à l'empereur de vives inquiétudes pour la sûreté de son frère, s'il vient à tomber dans les mains des libéraux.

J'ai reçu hier de ma cour un télégramme qui me charge de parler de ce sujet avec M. le secrétaire d'Etat, et de voir si vous ne seriez pas disposé à user de votre influence auprès de Juarez pour l'engager à respecter dans une pareille éventualité la personne du frère de l'empereur. Naturellement cette intervention amicale serait également avantageuse pour ceux qui viendraient à être faits prisonniers, particulièrement aux étrangers.

Nous hésitons d'autant moins à vous faire cette demande, monsieur le secrétaire, que nous avons confiance dans la bienveillance et l'humanité du gouvernement américain, et parce que, de plus, ce gouvernement paraît avoir le droit de demander à Juarez de respecter les prisonniers de guerre. Nous hésitons, dis-je, d'autant moins à nous adresser à vous que c'est en grande partie à l'appui moral du gouvernement américain que le parti libéral au Mexique doit ses succès actuels. WYDENBRUCK.

M. Seward à l'ambassadeur d'Autriche.

Mon cher comte Wydenbruck, avec l'approbation du président, j'ai transmis ce matin, par le télégraphe, à M. Campbell, une dépêche dont je remets une copie entre vos mains. J'ai également communiqué à M. Romeo, ministre plénipotentiaire du Mexique ici, les sentiments de ce gouvernement à l'égard de la circonstance qu'on prévoit au Mexique. W. H. SEWARD.

Dépêche de M. Seward au ministre Campbell

Département d'Etat.

Washington, le 6 avril 1867. —Saint-Charles Hôtel New-Orléans.

La capture du prince Maximilien dans Queretaro par les armées républicaines semble probable. Les rigueurs qu'on dit avoir été exercées sur les prisonniers faits à Zacatecas font craindre le même traitement à l'égard du prince et de ses troupes étrangères. De telles rigueurs nuiraient à la cause nationale du Mexique et au régime républicain dans le monde entier.

Vous communiquerez promptement au président Juarez le désir qu'a ce gouvernement que, dans le cas où ils seraient pris, le prince et ses partisans soient traités avec l'humanité que les nations civilisées accordent aux prisonniers de guerre. Ce département paiera les frais de la communication faite au président Juarez.

Je suis, etc. W. H. SEWARD.

Réponse du ministre Campbell à M. Seward.

New-Orléans, le 8 avril 1867.

Honorable W. H. Seward, j'ai expédié ce matin un messager pour San-Luis de Potosi, avec des dépêches à Galveston par chemin de fer et steamer, de là à Tampico, par le steamer *Blakbird*. J'ai envoyé votre dépêche complète par le courrier.

LEWIS D. CAMPBELL.

CE QUE SERAIT LA GUERRE,

Si la guerre éclate, malgré les efforts des puissances réunies en conférence à Londres, on peut dire, sans crainte d'être démenti par les événements, que l'Europe assistera à un des drames les plus sanglants dont l'histoire ait gardé le souvenir.

Voilà pourquoi, au dernier moment, le journal *Le Temps*, — un de ceux qui se sont montrés le plus hostiles à la Prusse depuis le commencement de l'année dernière, parce qu'il a été le premier à prédire l'unité de l'Allemagne sous l'hégémonie de la Prusse et l'ingratitude de cette puissance envers la France — a entrepris d'ouvrir ses colonnes à une croisade pacifique; voilà pourquoi tous les hommes dépouillés d'illusions ont répondu à cet appel; voilà pourquoi, dès la naissance de la question du Luxembourg, nous n'avons pas hésité à déclarer la guerre à la guerre en déplorant du fond du cœur la conduite insensée des gouvernements français et prussien.

Il y a beaucoup de gens qui se figurent avec M. Rouher que la guerre ne saurait plus être qu'une sorte de duel de quelques jours comme en Italie et en Bohême.

Ceux-là sont victimes d'une cruelle illusion.

La guerre de Crimée a duré 2 ans. La guerre d'Amérique a duré 5 ans.

Cependant en Crimée il n'y a eu aucune haine déployée ni d'une part ni de l'autre. Ceux qui ont fait cette campagne se rappelleront que les rapports les plus courtois, on pourrait dire les plus affectueux, n'ont pas cessé de régner entre les officiers et les soldats des armées ennemies.

En serait-il de même dans une guerre entre la France et la Prusse?

Malheureusement non.

Jusqu'à l'année dernière le sentiment qui dominait à l'égard de la Prusse dans le peuple et dans l'armée française était la conviction que nous avons exprimée dans ce journal que la Prusse avait besoin d'être agrandie pour faire contrepoids à l'Autriche et pour s'affranchir de la tutelle de la Russie.

Le pays de Rabelais, de Montaigne, de Pascal, de La Fontaine et de Paul-Louis Courrier, la patrie du bon-sens avait compris instinctivement que l'intérêt de la Prusse agrandie forcerait cette puissance à déplacer son point d'appui au profit de la civilisation et de la paix dont elle est par sa culture, par ses institutions et par ses mœurs l'espoir et le soutien.

Quant aux rancunes d'un autre temps, la France rassassiée de gloire militaire n'y pensait même plus.

L'Allemagne, la Prusse notamment ont extrêmement souffert de l'occupation française sous le premier Empire; la modération de l'Empereur Alexandre a pu seule empêcher des excès de représailles dans le genre de celui qui a coûté la vie au général Duhesme prisonnier des Prussiens et qui faillirent aboutir à l'explosion du pont d'Iéna.

De là des vengeances inassouvies dont les pères ont légué l'héritage à leurs enfants.

La guerre, si elle venait à éclater, ferait renaître des souvenirs qui remontent à 50 ans.

Ce serait une lutte corps à corps, homme contre homme, Français contre Prussien.

La victoire à tout prix! tel serait le cri de guerre des deux nations dans ce choc sans précédent dans l'histoire.

Alors, grâce à des moyens d'action et de destruction les plus puissants que l'on connaisse, l'œuvre d'anéantissement suivrait son cours.

La consommation d'hommes se chiffrerait par millions et les dépenses d'argent par milliards.

Alors plus de repos, plus de merci, jusqu'à l'heure certainement lointaine où les deux nations, semblables à des lutteurs exténués qui ne consentent à une trêve que pour retremper leurs forces, feraient la paix en attendant l'occasion d'une revanche.

Le résultat final serait la ruine de l'Allemagne ou l'éclipse de l'influence gallo-romaine.

Et cela à propos du Luxembourg!.....

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XX

Celle-ci reçut également la visite de Frédéric Borel. Il vint poussé tout autant par la curiosité que par l'intérêt qu'il portait à sa cousine.

— Vous m'avez fait beaucoup de mal, dit-elle avec un reproche dans la voix.

— Qu'ai-je fait? demanda-t-il étonné.

— N'a-tu pas dit m'avoir rencontrée une nuit sur la route, en voiture, avec Furbice ?

— Je l'ai dit, parce que c'était la vérité. Mais ce n'est pas contre toi que ce témoignage était dirigé. C'était contre lui. Ne fallait-il pas sauver Moulinet qu'on accusait faussement?

— Oui, mais Furbice m'a entraînée dans sa chute. Il m'a odieusement calomniée ; et cependant, je suis innocente. Tu aurais mieux fait de ne rien dire.

Frédéric ne répondit pas.

Après un silence, il demanda des ordres à sa cousine sur certains travaux de la ferme dont il avait pris la direction depuis ces dramatiques évènements.

— Que m'importent ces choses ? répondit Margaï. Si je suis condamnée, la ferme t'appartiendra. Sinon, je la vendrai, car je ne veux plus vivre dans cet horrible pays. Ainsi donc, tu es libre d'agir à ta guise.

— Mais, puisque tu es innocente, tu seras acquitée, s'écria Frédéric.

— Acquittée! oui, je l'espère bien.

Et, en même temps, elle élevait d'ardents regards vers le ciel. Frédéric se retira ce jour-là, douloureusement ému.

Cependant, ce long séjour en prison épuisait les forces de Margaï et altérait sa santé, éprouvée déjà par sa grossesse dont le terme approchait. Le médecin lui ordonna de fréquents exercices, et elle eut le loisir de se promener durant la plus grande partie du jour, dans le préau ; à l'heure où les autres prisonniers n'y étaient pas.

Ce préau consistait en une longue terrasse qu'un mur élevé séparait des jardins du palais de justice. Pour se rendre aux étages supérieurs de la prison, il était nécessaire de traverser cette promenade. Jamais, cependant, Margaï n'y avait rencontré Furbice, car on avait soin de ne laisser aucune communication s'établir entre eux. Ce jour-là, en se promenant, tandis qu'elle pensait à lui, elle vit passer tout à coup une femme qui montait, accompagnée d'un gardien.

Elle la reconnut sur le champ.

C'était Brigitte.

Elles se revoyaient pour la première fois depuis le jour où elles s'étaient rencontrées dans la maison de Furbice.

Margaï poussa un cri étouffé.

Brigitte passa froidement, le front haut, sans ouvrir la bouche. Mais, il y avait dans ses yeux une expression de bonté qui frappa Margaï. Elle avait causé à Brigitte de cruelles douleurs, et cependant celle-ci ne l'avait pas accusée. Elle voulut la remercier. Ses bras s'étendirent en avant. Mais son farouche orgueil arrêta sur ses lèvres la prière prête à s'en échapper.

Briguette comprit-elle ?

Elle venait de passer ; elle allait disparaître sous la voûte de l'escalier, lorsqu'elle se retourna tout à coup du côté de sa rivale :

— Il y a long temps que je vous ai pardonné, dit-elle d'une voix douce et triste. Je vous plains de toute mon âme et je prie tous les jours pour vous.

Margaï porta la main à son cœur, et s'affaissa, privée de connaissance.

Le lendemain, sur l'avis du médecin, on la transporta à Carpentras où elle devait être jugée et, en attendant, elle fut placée dans l'infirmerie de la prison.

XXI.

A dater de ce moment, on vit Moulinet faire de fréquents voyages tantôt à Avignon, tantôt à Carpentras, dans le but de chercher, parmi les avocats les plus renommés, un défenseur pour Margaï. Il avait dit à Frédéric Borel :

— Ce soin me regarde Je trouverai l'homme qu'il nous faut.

Il assistait un jour à un procès correctionnel, lorsqu'un orateur qu'il entendait pour la première fois, produisit sur lui une vive impression,

— Savez-vous le nom de cet avocat ? demanda-t-il à un de ses voisins.

Le personnage interrogé regarda Moulinet d'un air surpris, puis il lui répondit avec importance :

— Vous ne connaissez pas maître X..., le Démosthènes du Midi ?

Moulinet ne comprit pas trop la signification de ce nom de Démosthènes. Mais il en savait assez sur Me X..., après l'avoir entendu, pour deviner qu'il était digne de présenter la défence de Margaï.

Me X..., appartient au barreau d'Aix. C'est une des gloires de la Provence. Il a autrefois plaidé à Paris et y a laissé les meilleurs souvenirs. Depuis 1848, il est retourné dans sa ville natale d'où il était parti autrefois avec MM. Thiers et Mignet ses camarades de collége.

Dans tout le Midi, on se dispute Me X..., Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nîmes, l'ont fréquemment entendu, et toutes les fois qu'il doit parler, la salle est trop petite pour contenir la foule jalouse de se presser autour de lui. On cite son éloquence, il faut également citer sa probité et son désintéressement. Jamais on ne l'a vu se charger d'une affaire véreuse, et à plusieurs reprises, il a plaidé pour des pauvres dont le bon droit lui était révélé.

Me X..., âgé maintenant d'un peu plus de soixante ans, est grand, bien pris et large d'épaules. Ses traits ont une rare noblesse, son organe est vibrant et sonore, son geste à la fois ample et simple, son langage coloré, et il excelle a faire passer dans l'esprit de ses auditeurs la conviction qui l'anime.

Tel était l'homme choisi du premier coup par Moulinet avec ce bon sens qu'on rencontre souvent chez les gens les moins éclairés.

Me X..., était venu à Avignon pour défendre des ouvriers compromis dans une affaire de coalition. Il avait gagné sa cause et quittait l'audience, au moment où Moulinet s'approcha de lui. Vingt avocats l'entouraient, jeunes et vieux, et le félicitaient chaudement

Voir le numéro du 11 mai.

D'après des renseignements qui nous sont parvenus de bonne source, la nouvelle donnée par une correspondance de l'*Indépendance belge* de la cession des navires américains de la Méditerranée à la Russie est sans fondement.

Le voyage du général Sheridan en Palestine est également controuvé,

---

Tous les hommes de cœur et de bon sens liront avec plaisir la lettre ci-jointe que M. Charles Dollfus a adressée au journal *le Temps*.

Les sentiments exprimés dans cette lettre peuvent être considérés comme étant ceux de l'immense majorité des Français et..... peut-être des allemands.

L'affaire du Luxembourg reste enveloppée dans son nuage. De ce nuage, qui pèse sur l'Europe, est-ce la foudre qui va sortir ? Les esprits sont inquiets, tous les cœurs anxieux; les honnêtes gens sont dans la détresse. Qu'ils conspirent donc de tout leur pouvoir en faveur de la paix, les honnêtes gens ! Tant que le canon se tait, rien n'est irréparable. A part quelques insensés, personne ne veut la guerre, ni en Allemagne ni en France : tout le monde, cependant, redoute de la voir éclater. C'est contre de pareilles situations que les hommes se doivent de réagir ; il y va de leur honneur. Ou bien n'est-il point de bornes à la folie humaine? Là est maintenant la question. Un accident misérable tient en échec la civilisation. Est-il possible qu'il l'emporte ? La civilisation est l'épargne de sagesse et de justice labq-rieusement amassée par les hommes à travers les siècles ; c'est la fortune du genre humain, et qui lui a tant coûté ! Allons nous jeter cette fortune en proie au monstre hideux de la haine et des vanités stupides ?

Demain peut-être deux grands peuples procéderont savamment à d'immenses tueries, parce qu'il s'est trouvé quelque part un monceau de pierres que celui-ci- prétend occuper, que celui-là ne veut pas qu'il occupe ! Sur l'honneur, on peut traiter ; le point d'honneur est intraitable ; il ne connaît que lui, et son absurdité même fait sa force : son triomphe le plus certain est, comme celui de la passion, de triompher de la raison. Il veut aujourd'hui nous courber sous un joug ; le souffrirons-nous, et resterons-nous impuissants contre nous-mêmes ? La bête déchaînée l'emportera-t-elle sur l'esprit? Je ne le croirai, pour ma part, que lorsque je l'aurai vu. Il n'y a pas ici de fatalité ; les canons ne partent pas tout seuls ; les hommes les allument, ou leurs passions. Aucune guerre ne sortit jamais que de leurs iniquités. Nous serions tous responsables de ces désastres, et nos enfants nous en demanderaient compte. Quel Français songeait à faire du Luxembourg un cas de guerre ? Ce n'est pas le pays qui a demandé qu'on traitât de la cession avec le roi de Hollande. Ni la Chambre, ni les journaux n'ont introduit ce litige dans une situation déjà si difficile. C'est au roi des Pays-Bas que doit être attribuée l'initiative de cette affaire, et nous avons été informés des négociations entamées, quand MM. Bennigsen et Bismarck ont déchiré le voile, au moment où elles allaient peut-être, par la cession consommée, aboutir à la guerre inévitable.

Puisque l'initiative n'est pas venue de nous, puisque le pays n'a pas été partie contractante, ni d'intention ni de fait, pourquoi ne le déclarerait-il pas ? Une telle manifestation, faite dans la presse, à l'aide de pétitions ; à la Chambre, au moyen d'interpellations qu'on ne saurait de nouveau rejeter, en laissant éclater le sentiment de la France, modifierait favorablement l'état des choses. On peut espérer, en effet, qu'en présence de la volonté de la France réclamant la paix, l'attitude de l'Allemagne changerait à son tour : les esprits s'apaiseraient, et l'apaisement tend à la paix. La nation allemande alors pourrait dire : la France en appelle à notre droiture, à notre désir égal au sien de conserver les relations pacifiques. Nous avons opposé aux prétentions de son gouvernement des traités particuliers conclus avec le duc de Luxembourg, mais ces traités sont contestés : l'opinion les regarde comme issus d'un fait disparu, l'existence de la Confédération germanique ; elle considère que la Confédération fut leur raison d'être, et que les effets ne doivent pas subsister, quand la cause n'est plus, au profit surtout de ceux qui l'ont abolie : elle prétend que les rameaux se dessèchent et tombent, quand est détruite la souche qui les a portés. Cette opinion, elle mérite d'être examinée. Il s'agit entre nous d'un point controversé de droit diplomatique , portons notre litige devant l'arbitrage de l'Furope, et que ce soit avec un mutuel désir de le voir finir dans la conciliation. Apportons la paix et l'équité dans nos intentions, c'est le moyen d'y ramener les faits. Nous pouvons ce que nous voulons : sachons vouloir. Depuis l'agrandissement soudain de la Prusse, la France est devenue ombrageuse ; elle a souffert dans son amour propre : nous qui avons si longtemps souffert dans le nôtre (beaucoup par elle) ne dédaignons pas une susceptibilité qui touche à des sentiments estimables ; et puisque nous trouvons une occasion de témoigner au peuple français notre bon vouloir, profitons-en : donnons-lui librement un gage de cet amour de la paix qu'on nous conteste. Transformons une affaire qui menace de nous brouiller pour des siècles en un instrument de concorde. Au lieu de faire du Luxembourg un nouveau point de départ d'inimitiés et de malheurs incalculables, qu'il devienne, au contraire, l'origine d'une franche alliance ; et qu'à son propos renaissent la confiance et l'estime dont les deux nations, et l'Europe entière, ont besoin. Le peuple français n'a pas demandé, il ne demande pas le Luxembourg au peuple allemand, il ne prétend pas l'en évincer afin de l'occuper lui-même ; ce n'est pas à la France que l'Allemagne sacrifierait ses prétentions ou ses traités : c'est à la liberté, c'est à l'Europe.

Ah ! si l'Allemagne disait cela, si l'Allemagne le faisait, quel beau rôle elle se serait donné, et combien elle grandirait moralement ! L'amertume de Sadowa n'existerait plus. Que nous parle-t-on de fatalité ou d'humiliation ? Que les volontés pacifiques et généreuses se lèvent des deux côtés du Rhin ; elles formeront deux armées invincibles qui ne feront pas la guerre, mais qui l'empêcheront, des armées du progrès, dont le souffle est la paix, dont le droit est l'âme, dont la liberté est le drapeau. Où sera la fatalité, où seront les destins ? Allemands et Français, n'ayons qu'une pensée, n'ayons qu'un cri : Pas de guerre! Cherchons une solution amiable avec le ferme dessein de la trouver : nous la trouverons ! Quant à l'humiliation de la France ou de l'Allemagne, nous ne la voyons que dans la guerre ; l'humiliation n'est jamais que du côté de la honte, et la guerre serait la honte partagée, la honte ineffaçable. Le point d'honneur n'est pas l'honneur, il en est la grimace, il est le faux honneur. En cette circonstance, l'honneur c'est la paix, et le sang versé nourrirait le despotisme !

CHARLES DOLLFUS.

REVUE DES JOURNAUX ALLEMANDS.

Les droits de la Prusse sur les pays et la forteresse du Luxembonrg: M. de Seydewitz vient de faire paraître à Berlin, sous ce titre, une brochure discutant :

1° *Luxembourg était occupé par les troupes prussiennes avant la paix de* 1815.

A la suite d'une convention arrêtée à Paris (1814) entre les puissances alliées, le gouvernement du bas-Rhin et du Rhin moyen fut confié au général Sack ; une proclamation de gouverneur, datée du 14 juin 1814, disposait que, provisoirement, les pays en question, jusqu'à ce que leur sort eût été définitivement arrêté, seraient occupés par les troupes du roi de Prusse et par les troupes allemandes alliées. mais que les revenus locaux seraient versés exclusivement dans les caisses prussiennes.

En conséquence, les troupes hessoises qui tenaient garnison à Luxembourg (elles y étaient entrées le 13 mai 1814, après que les Français avaient évacué la place, aux termes de la première paix de Paris), furent bientôt relevées par une garnison prussienne, sous le commendement du lieutenant colonel Dumoulin. Nous trouvons donc, avant l'établissement définitif de l'ordre de choses aujourd'hui existant, le pays et la forteresse du Luxembourg occupés et administrés par la Prusse, détail qui ne peut être tout à fait sans influence sur l'interprétation et la signification des traités, surtout si l'on devait tirer de la chute de la Confédération germanique une conclusion quelconque contre les droits de la Prusse.

2° *Le Luxembourg est inaliénable.*

La première paix de Paris (30 mai 1814), conclue entre la Prusse et ses alliées : l'Autriche, l'Angleterre, la Russie, l'Espagne, la Suède et le Portugal, d'une part, et la France, de l'autre, stipule dens l'art. du Chap. 1. :

« La Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire. *Le titre et l'exercice de la souveraineté n'y pourront*, dans aucun cas, *appartenir à aucun prince portant, ou appelé à porter une couronne étrangère.* »

Le Luxembourg ne faisait point encore, à ce moment-là, partie des Etats du roi de Hollande ; mais un des articles secrets de la première paix de Paris stipulait deja ce qui suit :

« L'établissement d'un juste équilibre en Europe exigeant que la Hollande soit constituée dans des proportions qui la mettent à même de soutenir son indépendance par ses propres moyens, les pays compris entre la mer, les frontières de la France, telles qu'elles se trouvent réglées par le présent traité, et la Meuse seront réunis à toute perpétuité à la Hollande. »

D'où il résulte indubitablement, reprend l'auteur de la brochure, que la disposition ci-dessus de l'art. 6 s'applique également aux nouveaux territoires donnés à la Hollande, puisqu'ils devaient être *réunis à perpétuité* avec les provinces anciennes. Restreinte à ces dernières, la disposition de l'art 6 n'aurait pas de sens. Elle ne s'explique, dans les conditions où se fit la paix, que par le dessein de constituer une barrière contre la France. A ce point de vue, l'art. 6 a infiniment plus de raison d'être appliqué au Luxembourg qu'aux anciennes provinces de la Hollande,

L'obligation contractée ainsi par traité, de ne céder le Luxembourg à aucun gouvernement étranger, ni héritier présomptif de couronne étrangère, a été assumé par le roi des Pays-Bas, dans les quatre traités identiques qu'il a signés le 13 mai 1815 avec la Prusse, l'Angleterre, la Russie et l'Autriche (cession de la Belgique et du Luxembourg à la Hollande), traités qui font partie intégrante de l'acte du Congrès de Vienne du 9 juin 1815, (voir l'art. 118 de cet Acte) et qui, malgré la guerre intervenue dans le cours de l'année 1815, ont été renouvelés, en même temps que toutes les dispositions de l'Acte du Congrès de Vienne, par la seconde paix de Paris du 29 novembre 1815.

Les traités du 19 avril 1839 n'ont modifié en rien l'obligation ci-dessus.

3° *La cession du Luxembourg, eût-elle été autorisée par les traités, n'invalidait pas le droit de garnison de la Prusse.*

Une vente ou une cession du Luxembourg à la France n'établissait, contre le droit de la Prusse, qu'un argument tout à fait sans valeur ; car la France, — aussi longtemps, du moins, que la seule question de droit est agitée — ne pouvait acquérir le Luxembourg que comme le propriétaire antérieur l'avait possédé, c'est-à-dire avec toutes les obligations contractées envers des personnes ou des puissances tierces.

4° *Compensations que l'Allemagne est endroit de réclamer pour les sommes employées à l'entretien et à l'achèvement de la forteresse de Luxembourg.*

L'Allemagne a consacré à l'entretien de la forteresse de Luxembourg des sommes très considérables (l'intérêt, pendant plusieurs années, de 20 millions de francs originairement destinés à la construction d'une (quatrième) forterese rhénane, plus depuis 1825, une dotation annuelle considérable, sans compter maints crédits extraordinaires) ; on ne peut dans aucun cas prétendre de l'Allemagne qu'elle en fasse le sacrifice gratuit.

Mais le simple remboursement de ces sommes, — même si les ouvrages de défense étaient momentanément rasés, et en admettant qu'ils puissent l'être malgré les dispositions d'un sol fortifié surtout par la nature, —ne formeraient qu'un dédommagemeut peu en rapport avec l'esprit des traités et, dans tous les cas, des plus imparfaits. Les traités donneraient plutôt le droit de prétendre que la forteresse du Luxembourg étant abandonnée, ou bâtit dans le voisinage, si les deux y prétendent, et (sans frais) pour l'Allemagne, un boulevard de même force et donnant la même sécurité aux frontières germaniques.

(Correspondance de Berlin.)

Si nous examinons de près l'intérêt qui aux yeux du gouvernement prussien donne de l'importance à Luxembourg, nous trouvons que ce gouvernement est guidé par le désir de déterminer la Hollande à entrer, sinon de suite, du moins petit à petit dans la Confédération du Nord. Le besoin de gagner sans cesse du terrain sur les mers est tout-à-fait irrésistible dans le Nord de l'Allemagne. Déjà en 1848 ce besoin s'affirme vivement ; les collectes pour une marine de guerre, si modeste qu'en ait été le résultat étaient la première, quoique faible expression des vœux du peuple, et la corvette *Frauenlob* a été le précurseur d'une flotte allemande par l'abandon de laquelle la Confédération germanique s'est donné elle-même le plus complet témoignage d'incapacité. Le Nord de l'Allemagne tend à s'établir, en quelque sorte, sur les grandes routes maritimes de l'Océan-Atlantique. Si l'on songe que la marine marchande allemande est depuis longtemps la seconde du monde, que dans l'Asie orientale, par exemple, la concurrence allemande paraît fort incommode aux Anglais mêmes, on comprend facilement que la Prusse se senta puissamment attiré par la Hollande. Mais il est tout aussi clair que la grande-Bretagne, jalouse de toute puissance maritime jeune et active, et qui ne favorise le Danemark qu'en tant qu'elle redoute un accroissement des farces maritimes de l'Allemagne, n'aurait pas vu sans plaisir la Prusse paralysée sur toutes l'étendue de ses côtes et le commerce mari-allemand en souffrance. Les duchés de l'Elbe et Hambourg donnent à la Confédération du Nord de l'Allemagne une force maritime incalculable. Ils sont l'Arsenal presque sans pareil pour un grand matériel maritime. C'est pourquoi la France avait choisi de préférence ces pays comme points d'attaque.

L'ensemble de ces considérations nous autorise à croire l'amour de la paix de la Prusse. Quant à la France, nous croyons que le silence qu'elle a gardé jusqu'ici sur les traités passés entre la Prusse et le Sud de l'Allemagne est un heureux symptôme. Ces traités, difficilement conciliables, avec la terreur du traité de Prague, forment une question bien plus scabreuse est bien plus dangereuse qu Luxembourg. Si la France voulait absolument la guerre, elle aurait formulé dés à présent des réclamations au sujet des dits traités.

Si elle le faisait par la suite elle encourrait le reproche de vouloir une guerre européenne et dene chercher à utiliser la conférence de Londres que pour compléter ses armements. Mais l'Europe veut la paix générale et en a besoin et, par suite, elle ne se soucie guère d'une interpélation par trop scrupuleuse de la paix de Prague.

(Presse de Vienne.)

La Chambre des Représentants s'est constituée aujourd'hui et a réélu son ancien président, M. de Forckenbeck, membre de la gauche modérée, par 162 voiv sur 242 votants. M. Waldeck, de la gauche extrême, avait obtenu 60 voix.

Voici le résultat de l'élection du premier vice-président : M. de Stavenhagen, du parti national, a été élu par 132 voix contre 79, données à M. de Hoverbeck, de l'extrême gauche.

Enfin le comte Eulenbourg, de la droite, a été élu seceond vice-président après deux scrutins de ballottage, par 116 voix contre 107 qu'avait obtenues M. de Carlowitz, du centre gauche. A la dernière session, la droite n'avait pu porter au bureau aucun de ses membres. Les conservateurs ont donc fait quelques progrès dans l'intervalle des sessions.

L'article du *Moniteur universel* de ce jour, qui annonce la réduction et même à certains égards la cessation des armements français, a raffermi, comme on le pense bien, les espérances de paix. Les représentations des puissances neutres ont donc fini par produire un certain effet. Le vœu de voir se réaliser le voyage du roi de Prusse et de l'empereur de Russie a Paris a probablement exercé une influence sur cette décision pacifique de l'empereur Napoléon. Les visites des souverains à Paris auront lieu, on le croit du moins, après la clôture des Chambres.

M. Garnier-Pagès , du Corps législatif français, ainsi que M. Herold, avocat à la Cour de cassation et au conseil d'Etat, et M. Duclerc, ancien ministre des finances, se sont arrêtés à Berlin pendant quelques jours. Le but pacifique de leur voyage a déjà été indiqué dans vos colonnes. Ils ont reçu ici l'accueil le plus sympathique par les hommes éminents du parti libéral avec lesquels ils avaient depuis longtemps établi des relations. Ces messieurs ont pu constater dans tous les rangs de la société des sentiments favorables à la nation française et le vif désir de voir résoudre pacifiquement, — en tant que le comportent, pour me servir des termes d'un document officiel récent , l'honneur et les intérêts de l'Allemagne, — les difficultés pendantes. C'est vous dire que M. Garnier-Pagès et ses collègues ont été très-satisfaits du résultat de leur voyage et des renseignements qu'ils ont pu recueillir des dispositions de l'esprit public à Berlin.

M. Duclerc est retourné à Paris ce matin. MM. Garnier-Pagès et Herold devaient partir ce soir.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. Exc. le général Ignatieff a présenté hier les lettres qui l'accréditent en qualité d'Ambassadeur de S. M. l'Empereur de Russie auprès de S. M. le Sultan.

Des voitures de la cour ainsi qu'une brillante escorte avaient été envoyées pour recevoir M. l'Ambassadeur qui s'est rendu en grande cérémonie accompagné de tout le personnel de l'ambassade au palais Impérial.

—

Le yacht royal anglais *Maria* commandé par le capitaine Webb, est arrivé hier dans notre port venant de Malte ayant touché au Pyrée, Syra et Dardanelles.

—

Le violiniste M. Reményi a eu l'honneur d'être appelé, samedi dernier, en présence de S. M. le Sultan pour donner la preuve de son magnifique talent.

—

Hier dans la nuit est arrivé à Validé-Han, à Constantinople, un évènement qui aurait pu produire les conséquences les plus graves. Les Persans célébraient la fête de Mouharem, sous une espèce de dôme dans le fond du Han, qu'ils avaient orné de schals de Perse, de lampions, de guirlandes de fleurs le tout monté avec goût et une richesse toute particulière. Plusieurs hodjà entrèrent pour voir la cérémonie du soir, mais le lieu était encombré et les Persans avaient mis un corps de zaptiés à la grande porte du Han pour empêcher l'entrée à d'autres personnes. Plusieurs autres individus survinrent et voulurent entrer par force, les zaptiés les empêchèrent, il y eut une rixe, que pouvait dégénérer en bataille, lorsqu'un détachement de cavalerie arriva et mit en état d'arrestation tous ceux qui étaient la cause de ce désordre.

Médailles du dernier Constantin et médaille d'OR UNIQUE de l'Empereur Pescennius Niger.

Nicète Choniate, contemporain de la destruction de ce monument par les croisés Latins, dit p. 848, qu'ils cherchèrent à détruire tous les monumens, surtout ceux qu'ils apprirent avoir été érigés contre leur nation. « Voilà pourquoi, dit-il, en son grec boursoufflé, ils n'épargnèrent pas non plus le sabot du pied gauche de devant du cheval, lequel, placé en bronze sur une pierre carrée blanche dans le forum nommé du Taureau, portait sur son dos un homme en costume hé-

---

de son nouveau triomphe, lorsqu'il aperçut Moulinet, qui se tenait à distance et n'osait lui adresser la parole. Il fit deux pas en avant.

— Etes-vous l'un des ouvriers que je viens de défendre ? lui demanda-t-il avec bonté.

— Non, monsieur. mais je vous ai entendu. C'est joliment beau, tout ce que vous avez dit. Aussi cela m'a donné l'idée de vous implorer pour une femme injustement accusée.

— Que ne vous adressez-vous à l'un de mes jeunes confrères ? Je ne suis pas d'ici, moi. Je pars demain.

— Oh ! monsieur, reprit Moulinet en croisant les mains, et la voix pleine de supplications, c'est vous qu'il nous faut. Ne nous refusez pas vos services.

M. X... fut touché.

— Nous ne pouvons causer ici, reprit-il. Venez demain matin à mon hôtel, vous me raconterez votre affaire.

Moulinet passa la nuit dans une pauvre auberge d'un faubourg d'Avignon et ne put fermer les yeux, tant il était ému à la pensée de la visite du lendemain. Il fit et refit fois le discours qu'il comptait adresser à Me X...

Mais, si bien qu'il l'eût préparé, sa mémoire lui manqua lorsqu'il se trouva en présence de l'avocat qui vint vers lui en lui disant :

— Contez-moi votre affaire.

Moulinet toussa, ouvrit la bouche et resta muet. M. X... comprit l'embarras du pauvre homme, et prenant lui-même la parole :

— Est-ce pour vous que vous venez me consulter, mon ami, lui dit il.

— Non, monsieur, c'est pour une jeune femme dont j'ai servi le père, et plus tard le mari, durant vingt-cinq ans.

— Où est-elle ?

— En prison à Carpentras ; elle doit passer aux prochaines assises.

— Affaire criminelle ! Racontez-moi les faits.

— Elle est innocente, monsieur, s'écria Moulinet qui reprenait un peu d'assurance. On l'accuse d'avoir tenté d'empoisonner son mari, et d'avoir ensuite poussé son amant à le tuer pour s'en débarrasser.

Me X... fit un mouvement.

— La vérité, continua Moulinet, c'est que Margaï Pascoul est innocente ; c'est par jalousie que l'autre a tué le mari.

— Vous me parlez du crime de la Bastide-Neuve, de la fameuse affaire de la Vénus de Gordes, s'écria l'avocat.

Moulinet répondit affirmativement et Me X... lui dit aussitôt :

— J'ai lu certains détails dans les journaux. Mais, mon pauvre camarade, cette femme est coupable, archi-coupable. Il y a des lettres.

— Vous aussi, monsieur, vous la croyez criminelle !

Sur un geste de l'avocat, il reprit :

— Elle est innocente, monsieur, je vous le jure. Elle n'est pour rien dans le crime horrible dont elle est accusée. Ah ! si vous la connaissiez, vous me croiriez. Et puis, je l'aime tant !...

Bien qu'accoutumé à voir des larmes et à entendre des plaintes, Me X... fut ému.

— A-t-elle de la famille ? demanda-t-il.

Un cousin, voilà tout. Les autres parents sont d'un degré très-éloigné. Ce cousin et moi, nous sommes d'accord pour lui trouver un défenseur. Venez, monsieur, je vous en supplie ; on vous paiera ce que vous voudrez.

— Cette phrase est de trop, mon garçon, répondit vivement l'avocat. Si j'y vais, c'est que l'affaire est dramatique, intéressante, et surtout parce qu'il y a une tête à sauver. Quant à l'acquittement complet, il n'y faut pas songer.

— Quand vous la connaîtrez mieux, dit Moulinet, vous proclamerez partout son innocence.

— Soit, j'irai, reprit résolûment l'avocat. Dans huit jours, je serai à Carpentras pour conférer avec l'accusée.

Moulinet partit le cœur pénétré de reconnaissance et fit connaître à Frédéric Borel le résultat de son voyage à Avignon. Margaï ne tarda pas à en être aussi instruite.

Cette nouvelle lui arriva dans l'infirmerie de la maison d'arrêt de Carpentras , au moment où elle venait d'être prise par les douleurs de l'enfantement.

La couche fut longue et laborieuse. Enfin elle donna le jour à un enfant du sexe masculin.

— Je veux le voir ! je veux le voir ! s'écria-t-elle, malgré l'épuisement qu'elle ressentait.

Elle avait dit à Furbice qne cet enfant était de lui, elle le lui avait écrit, elle le croyait.

Mais depuis l'espèce de métamorphose qui s'était faite en elle, Margaï aurait voulu s'être trompée ; elle souhaitait maintenant de toute son âme que l'enfant ressemblât à Pascoul.

Une religieuse, qui la soignait depuis trois jours, lui présenta la frêle créature.

Margaï la regarda, l'embrassa passionnément et fondit en larmes.

Comme le dit plus tard son défenseur, le berceau reproduisait les traits de la victime.

L'enfant fut remis entre les mains d'une femme de Gordes qui s'était chargée de le nourrir, et qui pour plaire à Margaï, avait consenti à s'installer dans la prison jusqu'au moment du jugement,

Quelques jours après, Margaï eu la visite de son avocat.

A la vue de cette jeune femme, à qui sa pâleur et la langueur de son regard prêtaient un charme de plus, M. X... éprouva (c'est lui même qui l'a raconté depuis) une des plus poignantes sensations de sa vie.

— On est venu me demander de me charger de votre défense, dit-il avec émotion ; me voici. Mais il faut avec moi vous montrer sincère. Comme le prêtre, l'avocat est un confesseur- Il garde les secrets qu'on lui confie. Dites-moi toute la vérité.

— La vérité est bien simple, monsieur, répondit elle sans se troubler. On m'accuse d'un crime odieux, et je ne l'ai pas commis.

M. X.., aurait voulu la croire. Mais on venait de lui communiquer les pièces du procès, le résumé des déclarations de Furbice, les dépositions des témoins ; il les avait longuement médités, avant de ce rendre dans la prison, et sa conviction était faite.

— Pourquoi, dit-il avec douceur, persister dans vos dénégations ? Elles vous aliéneront vos juges, et ne vous sauveront pas.

— Je suis innocente, dit Margaï.

Lorsqu'on était venu, quelques minutes auparavant, lui annoncer la visite de M. X..., elle avait aussitôt demandé son enfant. Elle le tenait dans ses bras et semblait s'inspirer de sa vue pour résister aux sollicitations de son avocat.

Celui-ci s'était levé en disant :

— Vous manquez de confiance en moi. Je dois renoncer à vous défendre.

Elle ne répondit pas.

(Sera continué demain.)

roïque, très-bel à voir et lequel (cheval) de peut pas s'empêcher de se réjouir lui-même de la beauté de son exécution : il est tout brillant, hennit, se roidit, et redresse les oreilles comme au son du clairon. Les uns disent que c'est un Pégase, et celui qui le monte, un Béllérophon ; d'autres que c'est un Josué, fils de Navi (Nun) monté sur un cheval quelconque, et, ce qui, selon eux, prouve cela clairement, c'est la tenue du cavalier, qui étend sa main droite vers le char du soleil à son déclin et vers le cours de la lune, pour leur ordonner de s'arrêter et de ne plus s'avancer ; de plus le cavalier tient un globe d'airain dans le creux de sa main gauche. »

« En détachant donc avec des leviers les pieds du cheval, il trouvèrent dessous une figurine humaine, ressemblant le plus à quelqu'un de la race des Bulgares, perforée par un clou et enveloppée de plomb ; ou bien, représentant un Latin, comme depuis longtemps tout le monde l'affirmait. »

« Et tout cela passa dans les fonderies des essayeurs d'argent. »

Plus loin p. 857 Nicétas repète la même chose, et il ajoute : «que l'opinion d'après laquelle cela (le cheval) représente un Pégase était basée sur la circonstance, que le cheval était *sans bride* et courait à travers champ sans être retenu. » Pour nous ces derniers mots prouvent, que les Latins n'ont donné que le coup de grâce au monument, et que les Grecs eux-mêmes avaient déjà, avant l'arrivée des Latins, dépouillé le cheval de tous les harnais d'or.

Le même auteur fait suivre à cet endroit un recit qui ne s'accorde pas avec le premier sur l'emplacement de la figurine *sous* le pied du cheval ; il dit :

« Une antique renommée était repandue dans la bouche de tout le monde que *dans* (ἐν) le sabot gauche du pied de devant du cheval était cachée (enterrée, κεύθεσθαι) une figurine d'homme ; selon les uns : quelqu'un de la race des Vénitiens ; selon d'autres quelqu'un des peuples occidentaux non alliés des Romains, ou un des Bulgares. — Aussi longtemps que le sabot est resté intact, on ne pouvait ni voir, ni savoir ce qui était caché à l'intérieur. Mais quand le cheval et le cavalier furent enlevés et jetés dans le feu, on trouva aussi la figurine en bronze enterrée dans le sabot du cheval, et elle était entourée d'un manteau comme la peau des animaux. Les Latins, faisant peu de cas de ce que l'on avait débité sur cette figurine, la jetèrent aussi au feu. »

Quelle naïve expression du désir de faire trouver partout quelque chose de merveilleux et de caché! Il est vrai que de telles gens ne manqueront jamais, pas même aujourd'hui, et ceci d'autant plus, qu'ils sont ignorans de l'art ou du sens attaché à une représentation historique ou symbolique quelconque ; ce penchant est dans le peuple partout. Allez vous faire expliquer les statues des archevêques de Magdebourg dans la cathédrale de cette ville, maintenant protestante. Le sacristain vous débite un roman complet d'un achevêque qui—monstrueux comme tous les catholiques—écrase une figurine nue de femme sous sa crosse d'évêque *après en avoir abusé*. Cité devant l'empereur, il jure que non, et sur le champ, il devint tout blanc (le sacristain vous montre une statue d'archevêque en marbre blanc) ; cité une seconde fois, il devient tout rouge en jurant (ou vous montrera une autre statue badigeonnée en rouge); cité enfin une troisième fois, il devient tout noir (ou vous fait encore remarquer une statue d'archevêque en bronze). Eh bien, les trois statues représentent chacune un autre archevêque (Conrad II ; Othon IV, et Frédéric I), comme les inscriptions l'attestent, et chacun tient la main droite levée pour la bénédiction et non pour jurer; et la figurine nue de femme écrasée par la crosse de l'evêque est un symbole de ce qu'il était ennemi des moeurs impures et de l'impudence. Or si de pareilles contes se fabriquent en pays protestans de nos jours, ne vous étonnez point de la crédulité ignorante d'un peuple, voire même d'un historien de ces époques de fanatisme religieux et national. Il est aisé de s'expliquer que le Byzantin s'évertuait à rendre plus coupable la barbarie destructive des conquerants Latins, en faisant croire qu'ils n'avaient pas vu celui qu'ils croyaient leur compatriote agenouillé, les mains liées derrière le dos et néanmoins foulé impitoyablement sous les pieds du cheval de l'empereur Byzantin. Du reste notre opinion est aussi celle de Lambeck dans ses notes explicatives de Codinus. Celui, qui, malgré tout cela, voudrait ajouter foi à la fable de Nicétas d'une telle figurine cachée dans l'intérieur du sabot du cheval, devra aussi croire que le cheval prophétise la destinée de la ville, en montrant du pied gauche sur les bas-reliefs de la base ou sur l'inscription ; ou bien que le cavalier est un Théodose I le grand, parce que la main droite du cavalier était levée de telle manière que cela coïncidait par hazard avec la direction de la statue spirale de cet empereur, comme le dit Cédrenus (vers 1037) p. 566, avec ces mots : « Καὶ ὁ κατὰ τὸ ἄμφοδον δὲ ἑστὼς ἱππότης αὐτός ἐστιν ὁ μέγας Θεοδόσιος χεῖρα τείνων δεξιὰν πρὸς τὴν πόλιν, καὶ δεικνὺς τὰ ἐγγεγραμμένα τῷ στύλῳ τρόπαια, » en français : « Le cavalier érigé au milieu du chemin représente le grand Théodose lui même, étendant sa droite vers la ville et montrant les trophées qui ornent sa colonne spirale. » C'est bien heureux que Cédrenus ait ajouté la raison, pour laquelle il croyait par erreur que c'était un Théodose le Grand.

Encore un coup, la manière brutale de représenter un empereur victorieux comme foulant aux pieds de son coursier ou de ses propres pieds un ennemi vaincu domine dans le 4e et 5e siècle apr. 7. Chr., témoin toute une serie de médailles de ce temps. Notre statue était donc faite selon l'usage de cette époque.

Les différens auteurs des πάτρια de Constantinople, qui ne se distinguent de Codinus que par la disposition, celle-ci étant dans les premiers par ordre *topographique*, tandis que le dernier a donné à ses antiquités une classification malencontreuse par objets, nous ont conservé des notices importantes sur notre monument. Mais c'est là encore que la faux s'est mêlé au vrai.

Voyons d'abord Codinus (vers 1450) de signis Cp. éd. Bonn. p. 43 :

« Par dessus les grandes colonnes tétradysiennes, visibles de tout côté, au milieu de la place, *il y a* un cavalier que les uns *disent* être un Josué, d'autres un Bellérophon. Il est venu d'Antioche la grande. La base carrée du cavalier, faite en marbre poli, montre sculptée en relief l'histoire future des derniers jours de la ville où les peuples Russes viendront piller la capitale. La base (en bronze) *porte* une petite figurine de forme humaine les mains liées et agenouillée. Le pied gauche du *cheval* montre aussi ce qui est prédit dans les bas-reliefs sculptées (ou dans l'inscription ?) »

Les πάτρια disent complètement la même chose voir Anonym. Banduri p. 17 et 18, et le manuscrit inédit du Sérail de Mich. Aichmalotes écrit en 1474 et dont nous avons pris copie. Seulement nous en avons introduit le mot *cheval* souligné, où Codinus plus, embrouillé, n'a que le mot grand (μεγάλου), erreur manifeste.

Le texte suivant est bien corrompu dans Codinus, dans les Πάτρια connus et dans notre Michaël Aichmalotes. Cependant en profitant de ce dernier nous rétablissons ce qui suit: Ὁπλόθεως καὶ ὁ κοῦφος Κίων ὁ μέγας (τοῦ Ταύρου) καὶ ὁ (κοῦφος κίων) τοῦ Ξερολόφου ἔχουσι τὰς ἐσχάτας ἱστορίας τῆς πόλεως, τὰς ἁλώσεις ἐνισφόρους.

En examinant avec une froide critique ce rapport de Codinus et des Πάτρια, il appert d'abord que le premier auteur, auquel tous ces historiens des antiquités ont emprunté leurs notices, vivait avant la destruction du monumsnt, puisqu'il y est dit : *ἐστι = il y a*. Mais aucune inscription ne disait plus ce que le monument représentait. Aussi voit-on par le passage sur le Tzycanistérion (Anon. Band. N. 63, Michaël Aichmalotes p. 65), qu'il vivait sous le règne de Constantin Doucas, (1057-1067). Ceci posé, tout ce que ces antiquités disent, est d'une grande importance, et vient à l'appui de ce que nous avons donné comme notre opinion sur le prisonnier agenouillé, qui n'était donc nullement caché *dans* le sabot du cheval, comme Nicétas voudrait nous le faire croire un siècle et demi après.

Il résulte de plus de cette description graphique des colonnes, qu'elles étaient très-grandes, qu'elles se voyaient de tous côtés, enfin qu'elles étaient *tétradysii*.

Cette expression de τετραδύσιος, où les copistes mettent à volonté ει et ι pour le υ, employée ici pour les colonnes, n'est connue qu'aux auteurs des Πάτρια de Constantinople. Dans Codinus elle se rencontre trois fois ; d'abord à notre passage; puis à un autre comme qualité d'*autels*, enfin comme attribut d'une grande salle au milieu des grands palais byzantins, et qui servait à une espèce d'académie. Les traducteurs latins lui donnent la signification de carré Byzantios traduit par tetragone, et M. Labarte a eu le courage de représenter la salle de l'académie, dite octogone tetradysios, comme un octogone carré, en la faisant carré à l'extérieur et octogone à l'intérieur. Ces autorités me paraissaient d'abord suffisantes pour adopter cette acception du mot ; toutefois nous reconnaissons que les premières objections nous ont été faites dans le Syllogos grec de Constantinople, qui renferme tant de savans distingués. Là, on croyait devoir reconnaître dans la terminaison δύσιος un sens significatif et non vide, et l'on cherchait à l'expliquer par le nom de nombre δύω, comme s'il y avait quatre fois deux colonnes accouplées. Après de longues recherches il nous a été possible d'être mis sur la véritable voie par un endroit échappé aux savants jusqu'à présent. Il se trouve dans l'Anonymus Banduri N. 170 (Michel Aichm. p. 136), où il est l'épithète d'un passage. Or, si un octogone carré est déjà chose difficile à digérer que serait-ce donc qu'un passage carré ? Codinus, croyait peut-être à la signification de «carré», et pour cette raison il a supprimé ce passage incompréhensible pour lui ; mais le même *Embolos tetradysios* est nommé autre part *Embolos tetrapylos* ; et voilà le jour qui nous vient par ces portes : c'est un passage à quatre entrées, c'est-à-dire : à quatre portes ; l'on peut y entrer et passer (δύειν) des quatre côtés. Il faut donc l'entendre partout dans ce sens. L'octogone tetradysios sera donc une salle non carrée, mais vraiment octogone à quatre portes d'entrée ; et les autels tetradysii auront une base non en ligne droite, mais elle sera perforée au milieu, de sorte qu'il ne repose que sur les quatre coins.

Mais peut-être nous objectera-t-on, que, dans notre monument, Codinus etc., disent κίονες τετραδύσιοι ; ce seraient donc des colonnes perforées à leur base ? — A quoi nous repondrons : Si l'on prend les mots à la lettre, oui !, mais c'est « *pars pro toto*»; le mot de colonnes, grandes comme elles l'étaient, pouvait servir dans le langage figuré du peuple, à désigner tout le monument, et indiquer les colonnes qui laissent quatre passages. En vers cela se nomme une belle figure de rhétorique élégante et de style orné; en prose et dans la bouche du peuple, cela passe à tort pour une manière negligée de parler qu'un Malherbe flagellerait certainement; toutefois nous croyons que le vers de Boileau : « Enfin Malherbe vint » n'est juste que dans le sens que c'est bien heureux que Malherbe soit venu quand la langue existait déjà; le bon Dieu a été bien sage de ne pas avoir créé ce « *tyran des lettres*», à l'époque où la langue se formait : car dans ce cas il n'y en aurait pas, et, crainte de heurter contre une de ses velléités, nous ne dirions que : *ouf !* comme les brutes.

(*A suivre*)

VARIÉTÉS.

Non loin de la Lobau, près du village de Stadlan se trouvait un poirier historique sur lequel Napoléon Ier était monté avec son télescope pendant les sanglantes journées de la Pentecôte en 1809. Cet arbre a été abattu par mégarde il n'y a pas longtemps, à l'occasion des travaux qui ont été exécutés sur le Marchfeld et dans la Lobau, et il se trouve aujourd'hui sous forme de bûcher dans les magasins du génie à Floridsdorf, attestant par sa triste métamorphose la vanité des choses terrestres.

—

Préparatifs du couronnement en Hongrie. La commission municipale hongroise pour les fêtes du couronnement a choisi dans son sein une sous commission, qui a tenu le 13 sa première séance. Le *Lloyd de Pesth* publie sur les résolutions prises par cette sous-commission les détails suivants:

Il n'est permis de prendre part au cortége qu'à pied ou à cheval. Il est défendu de se joindre au cortége en voiture. Sa Majesté la reine, qui changera de toilette immédiatement aprè le couronnement, se rendra, en compagnie des dames du palais, par le jardin du château, sur la rive du Danube, où un vapeur orné attendra Sa Majesté. La reine se rendra, à bord du vapeur, à Pesth, où elle verra défiler le cortége du haut du balcon de l'établissement du Lloyd. Devant la façade de ce bâtiment une tribune sera élevée, sur le rivage, pour les diplomates et les ministres étrangers. Le tertre du couronnement sera érigé au milieu de la place François-Joseph vis-à vis du pont suspendu.

De grands préparatifs seront faits en vue d'orner et d'illuminer la ville et il sera tiré un grand feu d'artifice. A l'occasion de la fête populaire, il sera débouché publiquement des tonneaux de vin dont le contenu sera mis gratuitement à la disposition du peuple, auquel on servira aussi gratis les bœufs rôtis traditionnels.

Pendant les jours qui s'écouleront entre l'arrivée à Bude de leurs Majestés et le couronnement, le roi de Hongrie recevra des mains de la députation nationale le diplôme inaugural. La couronne sacrée et les insignes du couronnement seront exposées publiquement pendant trois jours. La veille du couronnement toutes les cloches des villes-sœurs sonneront pendant une heure.

—

Il est mort récemment à Bezœ, dans le comitat d'Ungh (en Hongrie) un homme âgé de 113 ans, nommé Michel Kosstrabonics. Le défunt laisse deux fils, dont l'aîné a 74 ans, 2 filles et 22 petits enfants.

—

Un cas de longévité tout aussi remarquable s'est présenté à Heiligenstadt, où est mort il y a peu de jours le cordonnier Joseph Fanod à l'âge de 114 ans. Il avait conservé jusqu'à sa fin l'usage de l'ouïe et de la vue. Né en 1752 à St-Georges en Hongrie, Joseph Fanod, avait appris le métier de cordonnier, puis s'était engagé et avait pris part à la campagne contre les turcs dans laquelle il avait reçu cinq blessures. A l'expiration de son service, il était allé à Vienne, où il exerçait encore son métier en 1805 lorsque les guerres napoléoniennes lui firent reprendre du service dans l'armée.

La femme et les enfants de Joseph Fanod l'avaient tous précédé dans la tombe, à l'exception d'une fille auprès de laquelle il vécut jusqu'à son dernier jour. Il n'avait jamais été malade, était fort sobre et ne mangeait plus de viande depuis onze ans. En revanche il fumait tant qu'il avait constamment la pipe à la la bouche.

—

Le passage de Thérésa à Marseille, que l'Alcazar marseillais avait emprunté à l'Alcazar de Paris, a produit à Marseille une sorte d'émeute. Un établissement rival, le Casino, avait voulu traiter avec la chanteuse du Sapeur, pour un mois, à raison de 30 mille francs ; mais la somme ayant été trouvée trop légère, ce fut l'Alcazar qui l'emporta. Le directeur préféré se mit alors à l'œuvre ; il fit des affiches monstres annonçant une soirée unique, au pris de 20 francs les premières, 10 fr. les deuxièmes, et 5 francs les dernières places. En même temps un journal spécial de ce grand-café concert publiait des biographies de Thérésa, des articles lyriques, etc.

Le peuple a peu compris et peu goûté cette popularité à 20 fr. ou tout au moins à 5 fr. le billet. A la suite d'un déluge de caricatures et d'articles de protestations dans les grands et les petits journaux, l'Alcazar avait fait changer ses affiches et leur avait substitué une nouvelle édition où le chiffre de 5 francs apparaissait seul en gros caractères et où les 20 francs se dissimulaient en miniscules timides, mais ce changement de front n'a pas empêché les scènes qui se sont produites dans la soirée de jeudi. Tandis que l'on exécutait pour la première fois la traduction française du *Don-Juan* de Mozart devant une salle comble, un public restreint et presque honteux s'introduisait furtivement à l'Alcazar ; il fallait pour y entrer traverser une foule compacte qui sifflait et hurlait les rares amateurs. L'illumination brillante de la façade qui projetait son éclat sur le cours Belzunce éclairait cette curieuse scène, dont le peuple ouvrier était le principal acteur. Comme on comptait à peine une centaine de spectateurs, Thérésa a refusé de chanter et le directeur a rendu l'argent.

On craignait un charivari, au lieu de la sérénade préparée par la direction de l'Alcazar. L'autorité a, dit on, engagé Thérésa à repartir pour Paris.

Nouvelles Commerciales. et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 10 mai	32 12
Clôture du 10 mai	33

Marseille 4 mai.

La politique de paix dans laquelle nous sommes entrés va donner plus d'animation aux affaires Déjà on a fait de la hausse en Angleterre, sur les *blés*, à ce que portent les dépêches d'hier et aujourd'hui, et l'on pense que notre marché maintiendra longtemp les prix en hausse.— On a côté Pologne 128 124. 42 à 42 fr. 50 cent. Enos 123|119. 35 fr 50 à 37 30. Salonique 124|120. 34 fr. 50. Danube 126|122 à 37 fr. excepté 1 1|2.

Le calme est complet sur les *Peaux* et *Cuirs*. Les fabricants se tiennent sur la réserve.

De même pour les *soies* on attend le résultat de la prochaine récolte, actuellement les prix sont nominaux.

Il y a tendance à la baisse sur les *lins* et *sésames*: on a vendu 1,500 quintaux métriques sesames de Smyrne, disponible, à 66 fr. 73 cent. Les huiles de graines sont tout à fait en baisse.

Quant aux *suifs* et *saindoux*, il n'y a pas eu d'affaires à signaler cette dernière huitaine: Prix nominaux: Russie 108 fr les 0|0 kil. à l'entrepôt d'octroi de consommation de douane.

La baisse énorme qui s'était produite sur les *cotons* s'est ralentie de même la réaction est arrivée et il y a eu de la hausse depuis ma dernière lettre du 27 avril, mais les prix ont ensuite baisse encore et actuellement ils restent très fermes: on croit généralement à la hausse. Déja au Hâvre la demande est plus active et le marche très bien tenu. Ici l'on pratique 110 à 115 fr. les Salonique.— 115 fr les Volo 97 fr. 50 à 105 les Trébisonde.

Enfin sur les *laines* il s'est fait quelques affaires mais avec très peu d'entrain: 80 fr. les Perse 91 fr. 50 à 100 fr. les Salonique.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 10 Mai.

SMYRNE, bat. à vap. fran. *Cheliff* capit. Benigni, ayant touché Dardanelles et Galipoli, div. march et 150 pass.

TBIESTE. bat. à vapeur aut. *Neptun*, cap. Agost. Leva, ayant touché, Corfou, Syra et Dardanelles, div. march. et 36 pass.

DEPART des bat. à vap. du 10 mai.

VARNA, bat. à vap. anglais, *Normanby*, capit. F. Morton div. march.
— bat. a vap. aut. *Pluton*, cap. G. Remedeli, div. march.

FALMOUTH, bat. a vap. angl. *Omegha*, cap. W. G. div. march.

SALONIQUE, bat a vap. fr. *Clyde*, capitain Daniel, div. march.

TREBIZONDE, bat. a vap. aut. *Malta*, cap. F. Colombo, div. march.

DEPARTS des batiments à voile du 10 mai.

ANGLETERRE, bar, italieu, *Gerolamo Mortola*, cap G. Artolani, ble.
— brik italien, *Elletrico*, capitain G. N. Chiesa lest.
— brik ital. *Sefora*, capitain, Antonio Chiapella ble.
— brik italien, *Eletra*, capitain Emmanuelle Mazziolo, ble.
— brik italien. *Frauceseo*, capitain, G. Crovietto ble.
— brik italien, *Federico*, capitain Antonio Bosso, ble.
— brik italien, *Numa*, capitain Gerolamo Morici. ble.
— bark italien *Assunta*, capitain Agostino Ferro, ble.
— brik italien *Filomena*, capitain G. Atola, ble.

MARSEILLE, brik italien, *Luigi Muri*, capitain F. Elena, ble.
— brik Italien *Indipendente*, capitain Luigi Miserochi, ble.
— brik russe, *Prodromos*, capitain M. Yeroyan
— brik italien, *Vittoria*, capitain Luigi Risso ble.
— brik italien, *Gerolamo*, capitain, M. Scargiolo, ble.
— brik hellen, *Anastassia*, capitain St. Comneno, ble.
— brik hellen, *Ayos Nicolaos*, capitain Andonios Foro, ble.
— br. italien, *Polixeni*, capitain A. Spiridhon, ble.
— brik italien, *Maria*, capitain G. N. Ferraro ble.

ODESSA, bark autrichien, *Germanico*, capitain, F. Cercich, lest.

DANUBE. brik hellen, *Marionca*, capitain, L. Castalla, blé.

Note des batiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyukdéré

Du 8 Mai.

d'ISMAIL, pour Constantinople, br. russe, S, *Georges*, cap. Acolides, blé.

d'IBRAILE, pour Mesine, brik italien, *Machiaveli* cap. F. Canessi, blé.

de NICOLAEFF pour Rotterdam, bar. italien *Savero*, cap Bozzo, blé.

d'ODESSA. pour Falmonth, bark anglais, *Issabella Woodhause*, cap. Woodhause, blé.
— pour Falmouth, bark italien *Netuno*, capit. Trvega, blé.

BERDIANSKA, pour Gênes, bar, iitalien, *Gerolamo* çap. Scarzolo, blé.
— pour Marseille bar. itelien, *Arcangelo*, cap. cap. Drago, blé.
— pour Marseille, bar. ital. *Ristori*, capitain, Landini, blé.

'ODESSA, pour Falmouth, br. aut. *Antonio*, cap. Gatarinich, blé.
— pour Falmouth, brik autrichien, *Margarita*, cap. Soppa, blé.
— pou Marseille br. ang. *Tas Wist*, capitain Wilson, orges.

d'ISMAIL, pour Ordu goel. hel. *A Nicolaos*, capit. Linghiaris, blé.
— pour Zakintho, brik hel. *Lisimahos*, capt. cap. E Gourgouris, blé.

TAGANROK, pour Livourne, br. italien *Errini*, cap. Pastorino, blé.
pour Messine, bar. ital. *Indipendente*, cap Miserachi.
— pour Marseille, br iialien, L. *Murzi*, cap. Eleno, blé,

diIBRAILE. pour Marseille brk hellen. *Zoodokos*, cap. Valsamakis, blé.
— ponr Castelmare, br. hell. *A. Nieolaos*, cap. Foros, ble,

d'ODESSA, pour Falmout, brik italien, *Eletro*, cap E. Maggiola, gr. de lin.
— pour Falmouth bar. ital. *Federico*, cap. A. Basso, blé.
— pour Marseille, bar, ital. *Vittorio*, cap. L. Bisso, blé.
— ponr Falmouth, bar. ital. *Mortola*, capitain G. Ortolani. blé.
— pour Falmouth, br. italien, *Filomena*, cap. G Antola seigle.

du 9 mai.

BERDIANSKA, pour Falmouth, br. italien, *Sefora*, capitain, Capella, blé.
— br. italien, *Emilia*, capitain, L. Bozzo, blé.
— a ordre brik itali. *Precorsore*, capitain G. Figari, blé.
— pour Ordu, br. ital. *Marla*, cap. D. Feraro, blé.

do MARIANOPOL pour Ordu, trois-mâts russe, *Maria Mimbelli*, cap. A. Fiscovich, gr. de lin

ODESSA, pour Ealmouth, bar. russe, *Ottav*, cap. C. Bremer, blé.
— pour Falmonth, bar. norw. *Undine*, cap. C, Moller, blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Assunta*, capitain. Ferro, blé.
— pour Falmouth, bar. russe, *Alans*, capitain. Chekwist, blé.

SOULINA, a ordre bark aut. *Nipote Artista*, cap cap. Savoldelli, bie,
— pour Falmouth, bar. anglais, *Grifin*, cap. W. Armstrong, blé.

NICOLAEFF. pour Falmouth, bark italien, *P. Schiafino*, cap. G. Schiaffino, seigle.

de TAGANROK, pour Falmouth. br. russe, *Oli*, S. Frontel, blé.
— pour l'Angleterre, br. italien *Eletrico*, cap.

NAVIRES *qui ont pris pratique auw Taches-Blanches et destinés pour Constantiuoples.*

du 28 avril.

MARSEILLE, bark italien, *Ignazio*, capitain, Lavarello, lest.

GENES. bark italien, *Genitori*, capitain Gollo, lest
— brik italien, *Agide*, capitain Promesso, lest.

SMYRNE, bark italien, *Terreno*, capitain Sanguinetti, lest.
— bark italien, *Mirra*, capitain, Romeo, lest.

NAPLES. bar. nowegien, *Aristides*, capitain Hillmann, lest.

CIVITA-VECHIA, brik anglais, *Messager*, capitain, Pomery, lest.
— bark anglais, *Freedome*, capitain Teylan, lest

ALEXANDRIE. bark anglais, *Falcon*, capitain Anderson, lest.
— bark anglais. *Zingra*, capitain Polland, lest

MARSEILLE, bark anglais, *Ruggianita*, capitain, Etkinsoo, lest.

TROON, bark mekl. *Theodoro*, capitain Harry, ch. de terre.

SYRA, br. ang. *Williams*, capitain Lutkinson, lest.

AVIS.

La fourniture de la viande pour les troupes impériales dans la Capitale sera mise en adjudication lundi 1er mai v. s.

L'adjudication d'une quarantaine de mille ocques d'huile d'olive aura lieu mardi 2 mai v. s.

Les personnes qui voudraient concourir à ces deux adjudications sont invitées à se rendre au Dari Choura, les jours sus-énoncés, vers les six heures à la turque.

Séraskérat, 26|8 mai, 1867.

AVIS.

L'administration Impériale des Télégraphes nous prie d'annoncer que les bureaux télégraphiques de Bouyoukdéré et de Thérapia situés dans les mêmes locaux que l'année précédente seront réouverts à la correspondance à partir de lundi prochain 1/13 mai.

THÉATRE NAOUM.

Le Directeur du Théâtre a l'honneur d'annoncer au respectable public que

Mme G. MALPASSUTO

donnera le LUNDI 13 mai 1867, un

CONCERT

Vocal et Instrumental

Avec le bienveillant concours de Messieurs **A. ROBERTI, F. FOSCOLO** et **A. CASAROTTO.**

PROGRAMME:

1° Marche symphonie pour piano à quatre mains, exécutée par M. Foscolo et l'auteur.
2° « L'Orologio » scherzo, chanté par Mme Malpassuto.
3° Fantsisie pour flûte sur *Lucrezia Borgia*, exécutée par M. Roberti.
5° Air, chantée par Mme Malpassuto.
4° Concert pour trombone, sur les motif de l'opéra *I Puritani*, exécuté par M. Casarotto.
6° « La Zingarella, » chansonette chantée par Mme Malpassuto.
7° La ronde des Lutins, scherzo fantastique arrangé pour flûte, exécuté par M. Roberti.
8° Air final de *Beatrice*, exécuté par Mme Malpassuto.

Le Concert commence à 8 heures 1|2 du soir.

Prix de l'Opéra.

On peut se procurer des billets au bureau du théâtre.

MAISON DEMILLEVILLE

Rue de Péra, N° 424 en face le palais de Russie

Saison d'Eté

Ouverture de la Vente; 23 Avril.

NOUVEAUTÉS

Modes, Soieries, Confections, Lingerie,

Comptoir spécial de blanc.

FABRIQUE DE GANTS, TROUSSEAUX DE MARIAGE

CHEMISES SUR MESURE, CRAVATES.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.
SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ISÈRE* cap. Thumin, partira pour MARSEILLE vendredi 17 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.
Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

A LA TRICOTEUSE

Rue de Péra 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marche exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonnetterie et lingerie
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.
» fil Ecosse depuis 150.
Chaussette coton cru extra-fine depuis 80.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150
Gilets flanelle depuis 35.
Pantalons croisée et percale depuis 15.
» toile, depuis 32.

Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
» de femme brodé et unis depuis 23.
Caleçons de femme depuis 23.
Camisoles depuis 30.
Jupons, depuis 45.
Ombrelles, parapluies, confections ganterie, parfumerie flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.

N.B.— Maname Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[r] ... quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.
Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de di ah Han à Galata.

H. KLARFELD.

A VENDRE OU A LOUER.

Une maison en bois située au Teké, rue *Djerah*, propriété d'Ahmet Zemdji Effendi, composée de 26 chambres, de 4 puits et 3 citernes d'eau courante, de 3,027 archines de jardin et de 7 magasins au-dessous de la maison. S'adreser au propriétaire habitant la dite maison.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.

HOTEL GIACOMO

A L'ILE DE PRINKIPO
Tenu par M. Demetrius Logotheti.

Le public est prévenu que cet hôtel, dont tout le mobilier a été restauré à neuf, est ouvert depuis le 1er avril. Ceux qui auront honoré le dit hôtel seront satisfaits tant pour le comfortable du service que pour la modicité des prix.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.
S'adresser au bureau.

AVIS.

Vis-à-vis de la Bourse de Commerce au khan de M. Emmanuel Cavafian, au premier étage se trouvent trois chambres à louer sous les N° 3, 4 et 5.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.
Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.
Agents et dépositaires.
L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Hue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.
Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

PHOSPHATE DE FER DE LERAS DOCTEUR ÈS-SCIENCES.
GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Il n'existe pas de médicament ferrugineux aussi remarquable que le Phosphate de fer liquide de Leras, aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal dans les annales de la science. Les *pâles couleurs*, les *maux d'estomac*, les *digestions pénibles*, l'*anémie*, les *convalescences difficiles*, l'*âge critique*, les *pertes blanches* et l'*irrégularité de la menstruation chez les dames*, les *fièvres pernicieuses*, l'*appauvrissement du sang*, le *lymphatisme* sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé reconnu le conservateur par excellence de la santé, le préservatif certain des épidémies et déclaré supérieur dans les hôpitaux et par les académies, à tous les ferrugineux connus, car c'est le seul qui convienne aux estomacs délicats, qui ne provoque pas de constipation et le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents.

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 107.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	6 mois	3 mois
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	70 fr.	40 fr.	24 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. Bordeano Directeur-Rédacteur en chef. —Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

3me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 14 mai

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le 26 avril, sur la demande du consul d'Italie à Marseille, ont été arrêtés trois brigands italiens à bord du bâtiment le *comte Bacciochi*. (*Ind. Belge.*)

On annonce que la reine de Portugal partira pour l'Italie le 4 mai, en prenant le chemin de Madrid. Les médecins lui ont recommandé de voyager pour rétablir sa santé délicate. Le Roi restera à Lisbonne. (*Havas.*)

Le bruit d'un emprunt qui serait demandé au Corps législatif est toujours persistant; il faut avouer qu'il n'aurait après tout rien d'invraisemblable, les préparatifs de guerre faits jusqu'à ce jour et dont la réalité n'est pas contestée ayant occasionné déjà des dépenses qui ne s'élèvent pas à moins de 3000 millions, et à coup sûr il n'est pas certain qu'on en reste là. (*Ind. Belge.*)

Le général-gouverneur du gouvernement de Volhynie vient de publier la circulaire suivante:

« Par suite de pétitions fréquentes sollicitant l'autorisation de baptiser les enfants nés de mariages mixtes d'après un autre rite que le rite orthodoxe russe, S. M. l'empereur a *daigné* ordonner que tous les enfants nés d'un mariage mixte soient, sans exception, baptisés et élevés dans la religion orthodoxe, conformément aux lois existantes. » (*Invalide russe.*)

Les colons allemands de la Russie du Sud ont offert un présent de 1,500,000 roubles au czar, s'il seconde la Confédération allemande du Nord dans la guerre qui leur paraît être imminente. Les anciens croyants (*old believers*) qui forment la secte la plus nombreuse des dissidents russes ont promis un prêt de dix millions de roubles. sans conditions. (*Times.*)

Le *Journal des Débats* fait ressortir ce qu'à de significatif le langage du *Times* en ce qui touche l'ouverture de la conférence. « Voilà enfin quelque chose qui ressemble au sens commun, » dit le *Times*.

« La guerre à laquelle ont voulu nous pousser, par leurs fanfaronnades, des gens sur lesquels ne pèse aucune responsabilité, n'aurait pu aboutir qu'à des désastres à peu près égaux des deux parts, et qui auraient affaibli la France et l'Allemagne, sans qu'on pût arriver à un résultat décisif. »

Les dernières informations venues du Mexique disent que le maréchal Bazaine a cédé au consul américain à Mexico (qui y a établi son pavillon) le palais qui lui avait été donné par l'empereur Maximilien, lors de son mariage avec une jeune et belle indigène. Ce palais valait sept cent mille francs; mais le prix n'a pu en être réalisé dans les circonstances actuelles qu'au taux de quatre-cent mille francs. (*Ind. belge.*)

L'*Italie* dit que l'Angleterre a chaleureusement félicité le gouvernement italien du concours qu'il a prêté aux négociations en faveur de la paix.

Une correspondance de Berlin, que publie la *Gazette de Cologne*, confirme que le voyage du roi Guillaume à Paris est aujourd'hui positivement arrêté. Le même journal annonce que le gouvernement prussien se propose de faire de nombreux achats parmi les objets exposés à l'exposition universelle pour servir de modèles à l'industrie du pays. Une somme de 20,000 thalers a été destinée à cet objet par le roi.

On écrit de Saint-Pétersbourg au *Wanderer*, relativement à la réception qu'on prépare aux slaves autrichiens qui se rendront à l'exposition de Moscou.

Le premier banquet sera donné aux hôtes slaves par la plus haute noblesse russe, dans le local magnifique du casino. Un des plus riches gentilshommes de Russie a mis à cette fin, toute sa vaisselle d'argent à la disposition du casino. Pendant le séjour de cinq jours des hôtes slaves à St-Pétersbourg il sera donné en leur honneur une représentation de l'opéra de *Glinka* « La vie pour le Czar », parce que cette représentation fournira aux hôtes slaves de la Russie la meilleure occasion d'entendre des mélodies russes et de voir des costumes nationaux. Une loge sera offerte gratis à tout couple de slaves. Le lendemain de la représentation à l'opéra on jouera le nouveau drame du comte *Tolstoï*. « La mort de Jean le Terrible. » Puis aura lieu un grand concert arrangé par le célèbre compositeur russe Balakirerv, et l'on entendra à cette occasion la musique et les chants de toutes les races slaves, pour que les hôtes slaves puissent entendre au fond du Nord les sons de leurs musiques nationales. En outre il sera donné aux slaves un grand bal qui éclipsera même, dit-on, le bal donné en l'honneur des hôtes américains.

A Moscou, où les slaves passeront dix jours les fêtes devront être, s'il est possible, plus grandioses encore. Le programme comprend des excursions dans le célèbre couvent de Troitzky, à Vladimir et à Nizni-Nowgorod sur le Volga. Tous les hôtes slaves seront non-seulement logés et nourris gratis à St-Pétersbourg et à Moscou, mais ils disposeront encore gratis de superbes équipages. De plus, ils auront libre accès dans tous les établissements publics et le comité les fera accompagner gratis par des cicerones qui leur feront voir toutes les curiosités des deux capitales.

Le peintre domicilié à Vienne M. Swoboda, qui a envoyé à l'exposition six tableaux représentant des pays sages moraves visitera l'exposition sur une invitation spéciale, et cela non-seulement dans un but scientifique, mais aussi dans un but artistique, puisqu'il espère trouver en Russie une riche moisson pour son album d'esquisses.

Vous connaissez sans doute l'incident qui a occupé ces jours derniers tout le monde florentin. Il s'agit d'un roman français dû à la plume de Mme Rattazzi. Ce livre porte le titre de *Richeville*. Sous ce nom tout le monde a reconnu Florence, ses mœurs, ses commérages; mais au premier abord personne n'y a fait attention, et, d'ailleurs, on lit peu de romans en Italie. L'avénement de M. Rattazzi au pouvoir a mis le livre à la mode. Il a été immédiatement recherché avec avidité, et beaucoup de monde a cru avoir à s'en plaindre.

Le marquis Pepoli, ancien collègue de M. Rattazzi et parent de l'auteur, avait le droit d'être épargné plus que tout autre par une publication de cette nature. Mais il n'en a pas été ainsi, à tel point que ce personnage a cru devoir demander une réparation d'honneur à M. Rattazzi.

La chose a fait grand bruit et le Roi lui-même s'en est préoccupé. C'est à son instigation que les parties ont consenti à remettre la chose au verdict d'un jury d'honneur. Ce jury a été composé du sénateur Cadorna et du général Brignone pour M. Ratazzi, du comte Arese et du général Bixio pour le marquis Pepoli.

Or, voici le texte du verdict rendu par ce jury:

« Le jury ayant pris les informations nécessaires, déclare qu'une réparation d'honneur est due par M. le commandeur Rattazzi à M. le marquis Pepoli; mais que cette réparation devra être seulement accordé par M. Rattazzi le jour où il ne sera plus président du conseil. »

Ces incidents-là ne sont certainement pas de nature à amener la chute ni d'un ministère ni d'un ministe; mais ils sont suffisants pour en amoindrir le prestige et l'autorité, surtout lorsque le cabinet est déjà miné par tant d'autres difficultés.

Vous avez mentioné l'autre jour le mariage de M. Arman, fils du député de la Gironde et consul-général de je ne sais quelle république americaine. J'appreds à l'instant que M. Arman père se dispose, en créant une société à responsabilité limitée, à équiper une flotte de 50 navires. tous loués ou construits à Bordeaux, pour l'exploitation gigantesque qui vient de lui être concédée par la Bolivie et le Chili de tout le guano de leurs côtes et des mines d'or et d'argent du district d'Atacama. A aucune époque, depuis Jacques Cœur jusqu'aux puissantes compagnies transatlantiques d'aujourd'hui, qui joignent l'Europe à l'Amérique, on n'a vu d'entreprise commerciale aussi vaste. (*Ind. Belge.*)

Le *Siècle*, fait une distintion très juste, à propos de l'ineficacité reprochée aux congrès et conférences réunis avant l'ouverture des opérations de guerre:

Nous ferons remarquer que si les tentatives d'accomodement par voie de congrès avant la gueerre, ont échoué tant de fois depuis quinze ans, c'est surtout par suite de l'impossibilité de se mettre d'accord sur les bases essentielles de la transaction qu'on désirait amenr.

Il ne serait pas tout a fait exact de dire que les congrès aux conférences ont été impuissans pour prévenir la guerre en 1854, en 1859 et en 1866. Ce qui est vrai, c'est que, à ces diverses époques, on n'a pu réussir à s'entendre suffisamment pour rendre possible la réunion d'un congrès ou d'une conférence.

La difficulté devant laquelle ont a échoué c'est la réunion elle-même. Si comme il y a tout lieu de le croire, ce pas délicat est franchi dès a present, on doit convenir que le plus difficile est fait, et les amis de la paix peuvent reprendre confiance. — *E. Tenot.*

le *Temps* continue d'enregistrer un assez grand nombre de lettres, dont les signataires demandant le maintien de la paix.

La *Presse*, fait une charge à fond contre le cabinet de Berlin et le ministre dirigeant ce cabinet. Les accusations de la *Presse* contre la politique de M. de Bismark ont au moins le tort d'être innoportunes. Est-ce à la veille du jour où vont s'ouvrir les conférences, — d'où sortira la paix, esperons-le bien, — que des paroles d'iritation doivent être prononcées?

Donnant donnant. L'*Opinion nationale* n'admet pas que, dans la voie de conciliation où l'on est entré, la France fasse un pas sans que, de son côté, la Prusse en fasse un autre:

Si un parti de la paix se forme et se déclare en Allemagne, s'il cherche à passer sur le gouvernement prussien, nous serons les premiers à lui tendre la main. — *A. Guéroult.*

Le *Monde* espère que grâce à la pacification des esprits et a l'éloignement des chances de guerre, le Corps législatif pourra se consacrer uniquement à la discussion des differens projets de loi dont il est saisi.

C'est un vœux que nous formons non moins vivement que le *Monde*.

LA LIGUE DE LA PAIX.

Ceux de nos lecteurs qui ont gardé le souvenir des articles que nous avons publiés ici même il y a deux mois, nous rendront cette justice, que nous avons toujours, même avant la publicité donnée aux traités secrets entre la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg et Bade, considéré l'unification de l'Allemagne comme un fait accompli contre lequel tous les efforts de l'Europe coalisée resteraient infructueux.

Nous avons indiqué dès ce moment la conduite qu'il restait à tenir en face d'une révolution inévitable dans les rapports politiques et économiques internationaux de l'Europe: c'était d'accepter franchement une situation qu'il y aurait folie à combattre, et d'en tirer l'unique profit réalisable des services rendus l'année dernière par une neutralité bienveillante, en faisant table rase de tous les obstacles, de tous les litiges présents et à venir, afin d'ouvrir la voie à une alliance offensive et défensive entre la France et l'Allemage, alliance qui serait pour la prospérité des deux puissances d'une valeur inestimable et pour la pacification générale de l'Europe une garantie certaine.

Depuis lors, les événements ont marché et la question du Luxembourg est venue jeter entre les deux grandes puissances le brandon de la discorde.

Nous n'avons pas hésité dès le premier jour, à signaler comme une œuvre gratuitement destructive la guerre entre la France et l'Allemagne; notre conviction étant, alors comme aujourd'hui, que la France n'a pas à souffrir de l'unification de l'Allemagne, qu'elle n'a rien à envier à cette nation, et que sa position géographique est tellement privilégiée, qu'à moins de se vouer à la dégénérescence de parti-pris, la France conservera en Europe la haute position qu'il n'a jamais été possible, aux époques les plus désespérées de son histoire, de lui retirer qu'accidentellement.

Il n'est pas jusqu'à la ligue de la paix qui vient de se former à Paris, et dont le journal *le Temps* s'est fait le promoteur, que nous n'ayions prévue, en signalant au bon sens de nos lecteurs l'anomalie flagrante qui règne dans les mœurs gouvernementales, où c'est le comble de l'habileté de réussir par des moyens que la morale privée réprouve, et que toutes les législations flétrissent.

Le courrier que nous avons reçu samedi, en nous apportant la collection du journal *le Temps*, nous a permis de nous rendre compte de l'efficacité de la manifestation soulevée contre la guerre.

Cette manifestation a pris des proportions colossales: de tous les points de la France les adhésions affluent; c'est un mouvement général qui émane de toutes les classes de la société, de toutes les communions religieuses, de toutes les opinions politiques.

L'insuccès de l'expédition du Mexique, malgré l'opposition unanime de l'opinion publique française, en mettant le peuple en garde contre les erreurs du génie, a éveillé des inquiétudes et des réflexions de plus d'une sorte qui ne demandaient qu'une occasion pour éclater.

Cette occasion le journal *le Temps* a eu le bonheur de la saisir.

Grâces lui en soient rendues par tous les bons patriotes à quelque nationalité qu'ils appartiennent, par tous les hommes de cœur, par tous les honnêtes gens.

La paix est assurée aujourd'hui, et tout nous porte à croire que la pression de l'opinion publique dirigée par le *Temps* n'a pas peu contribué à maintenir la diplomatie dans les limites de la modération.

Mais ce n'est pas tout.

Certaines idées, une fois émises, une fois éprouvées au feu de la discussion, une fois sanctionnées par un résultat pratique, ne sauraient être écartées.

L'idée d'une ligue de la paix est de sa nature destinée à vivre et à gagner du terrain chaque jour.

C'en est fait désormais de la guerre, de la guerre des conquêtes bien-entendu, car les hommes les plus pacifiques et les plus inoffensifs par raison savant repousser comme il convient tout aggression injuste.

Les gouvernements devront renoncer à la gloire militaire et chercher ailleurs des titres à la mémoire de la postérité.

En restituant au commerce, à l'agriculture et à l'industrie les sommes immenses employées à la préparation de la guerre, en renvoyant à la charrue cette vaillante jeunesse qui pourrit dans les casernes, tandis que les champs sont en frîche et que les jeunes filles s'étiolent dans le célibat, les souverains actuels resteront grands devant l'histoire, en même temps que disparaîtra le principal obstacle à la civilisation.

Que le journal *Le Temps* persévère, qu'il étend la ligue de la paix à toutes les contrées de l'Europe, que l'opinion publique universelle soit prête, à un moment donné, à se manifester, et notre époque verra se réaliser un progrès que les siècles passés ont toujours considéré comme une généreuse utopie.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS DE GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XXI.

— Quel orgueil est le vôtre, reprit-il! La vérité éclate de toutes parts et vous voulez l'étouffer. Etouffe-t-on le jour?

— Je suis innocente.

— Non, vous êtes coupable, et il vaudrait mieux pour vous le reconnaître; c'est le seul moyen qui me soit donné d'attendrir vos juges.

Margaï ne fut pas ébranlée.

A ce moment, la religieuse qui la veillait depuis son accouchement, entra dans la cellule.

Voir le numéro du 13 mai.

— Ma sœur, s'écria M. X..., aidez-moi. Cette femme a commis un grand crime. Je veux aussi qu'elle avoue. Or, elle nie tout, alors que tout l'écrase. Un bon conseil de vous et elle avouera.

Douce et sereine, la religieuse s'approcha de Margaï.

— Y a-t-il longtemps que vous n'avez prié, ma sœur? lui demanda-t-elle.

Surprise de cette question, la jeune femme regarda successivement ses deux interlocuteurs; puis ses yeux se reportèrent sur son enfant et elle répondit d'une voix sombre:

— Non, il n'y a pas longtemps. Tous les jours, je demande à Dieu de faire éclater mon innocence.

— Ah! s'écria l'avocat exaspéré. je vois que je n'ai plus rien à faire ici.

Et il se retira le cœur rempli de tristesse. Pour la première fois dans sa longue carrière, il trouvait un criminel sourd à ses conseils. Devant l'obstination de l'accusée il renonçait à se charger d'une cause qu'il ne pouvait gagner.

Quant à Margaï, dès qu'elle fut seule, elle embrassa son enfant en s'écriant:

— C'est pour toi que je résiste à leurs conseils; c'est pour toi que je n'avouerai jamais mon crime. Tout m'accable et je serai condamnée. Mais, dans quinze ou vingt ans, toi, du moins, tu croiras à l'innocence de ta mère. Tu ne le pourrais pas si je consentais à m'avouer coupable!

Le temps passait, et quelques jours seulement devaient s'écouler avant l'ouverture des assises. Brigitte avait fait choix d'un avocat, pour son mari, parmi les membres les plus aùtorisés du barreau de Carpentras, et on disait dans la ville que Me X..., ayant refusé de se charger de la défense de Margaï, un autre avocat serait désigné d'office.

Ces renseignements n'étaient pas entièrement exacts. Me X... avait résolu d'attendre. Il ne croyait pas prudent de plaider l'innocence en face des preuves que produisait l'accusation, mais il espérait encore, qu'au dernier moment, Margaï ferait des aveux.

Or, l'avant veille de l'ouverture des assises, qui devaient commencer par l'affaire de la Bastide-Neuve, la prison de Carpentras fut le théâtre d'une scène qui décida peut-être du sort de Margaï

C'était le soir. Dans la prison, tout dormait. Retirée dans sa cellule, Margaï, étendue sur sa couchette, cherchait vainement le sommeil qui semblait persister à la fuir.

Tout à conp, la porte de sa prison s'ouvrit et la religieuse entra, suivie de la nourrice de l'enfant. Cette femme se précipita comme une folle dans la chambre, en s'écriant:

— Madame, madame, l'enfant est très malade.

A ce cri, Margaï répondit par un autre cri plus terrible encore, et courut au berceau de son fils.

La nouriice n'avait rien exagéré. Le pauvre petit être se mourait, atteint d'une de ces cruelles maladies qui n'ont pas de canse apparente, et qui foudroient les enfants.

Margaï n'étant encore dans la prison qu'à l'état préventif, on lui témoignait certaines attentions, et ce soir là, avant même de la faire avertir, le directeur avait envoyé quérir un médecin.

Il lui suffit d'un coup d'œil pour constater que l'enfant était perdu.

— Vous ne pouvez le sauver, n'est-ce pas? s'écria Margaï.

— Il y a encore de l'espoir, crut devoir dire le médecin.

— Non! non! reprit-elle, vous me trompez. Je sens bien que tout est fini.

Et, tombant à genoux aux pieds du berceau, elle se mit à contempler d'un œil hagard le petit moribond.

— Ho! murmurait-elle avec des pleurs dans la voix, les anges te rappellent et tu vas à eux. Ta mère est indigne de toi, t'ont-ils dit, et tu pars. Non! non! reste, je t'en conjure, dis-leur que tu ne veux pas mourir.

L'enfant s'agita faiblement,

— Monsieur, s'écria Margaï en se relevant et s'adressant au médecin, mon fils ne veut pas mourir. Sauvez-le.

L'enfant râlait.

— Emmenez-là, dit le docteur à la religieuset

Celle-ci voulut entraîner Margaï.

— Qu'on me laisse, reprit-elle, farouche et affolée de douleur, il n'est pas mort.

L'enfant mourut.

On rapporta Margaï dans sa prison. Elle resta pendant huit heures, assise sur une chaise, écoutant si l'enfant n'avait pas crié.

Deux jours après, Margaï demandait Me X..., qui s'empressait de se rendre auprès d'elle.

XXII

COUR D'ASSISES DE VAUCLUSE

(Correspondance particulière envoyée de Carpentras aux journaux de Paris, à l'époque du procès.)

Audience du 1er mai 1862.

EMPOISONNEMENT ET ASSASSINAT COMMIS PAR UNE FEMME DE COMPLICITÉ AVEC SON AMANT.

Les débats de cette importante affaire se sont ouverts aujourd'ui, devant la cour d'assises de Vaucluse, séant à Carpentras.

Il est difficile de se faire une idée de l'émotion que le crime déféré à la justice a soulevée dans toute la contrée. De tous les points du département, des curieux sont accourus pour suivre les débats. Le Palais est en quelque sorte assiégé; et les gendarmes éprouvent de sérieuses difficultés à retenir la foule qui voudrait pénétrer dans la salle d'audience.

Le mystère dont se trouve encore entourée cette affaire, la position et la jeunesse

M. de Bismark a dit « que la Prusse, que l'Allemagne avait bosoin de la paix, » et il s'est servi, pour rendre sa pensée plus saisisable, d'une de ces figures pittoresques qu'il emploie souvent, par exemple quand il a recommandé au Parlement fédéral de «mettre l'Allemagne en selle, et qu'il se » chargeait de la faire avancer. » — Cette fois il a dit : — « Quand un homme » a fait un bon dîner et qu'il a le ventre plein, » il n'est plus occupé que de sa digestion. » Ainsi est la Prusse ; elle a fait un repas » copieux, il faut qu'elle le digère, et sa di- » gestion n'est pas une petite affaire ; ni un » an, ni deux, ni trois ans n'y suffiront, ni dix » ans peut-être, et la Prusse ne pourra son- » ger à rien entreprendre qu'après sa diges- » tion consommée. » — Mais il ne paraît pas que M. de Bismark ait démenti toutes les pensées qu'on lui a prêtées en ce qui concerne la Hollande, ni désavoué toutes les dénarches qu'il aurait faites pour persuader au gouvernement de ce pays qu'il serait de son intérêt de s'unir à l'Allemagne, et d'entrer dans la Confédération du Nord, et pour faire pénétrer ces idées dans l'esprit des Hollandais. D'après ce qu'on entend dire à des personnes qui passent pour bien informées, M. de Bismark se serait borné à repousser toute pensée de contrainte, disant « qu'il ne s'était adressé et qu'il ne voudrait » s'adresser qu'au bon sens pratique des » Hollandais, a leur intelligence si positive » de leurs intérêts, et que la Prusse atten- » drait du temps un résultat qui lui semblait » infaillible. » M. de Bismark a semblé vouloir s'excuser en disant « qu'il n'était pas le » seul en Europe à estimer que la reunion de » la Hollande à l'Allemagne serait une chose » également avantageuse aux deux pays ; » que, depuis cinq ans, il avait assisté à de » nombreuses conférences où cette question » avait été agitée, et ailleurs qu'en Allema- » gne ; qu'elle avait été traitée partout, » même à Paris et à Londres ; qu'il se cro- » yait certain qu'on s'en était entretenu à » Compiègne, à l'époque de la visite du roi ; » que toutefois la vérité l'obligeait à recon- » naître que, quand on avait conféré en France » sur ce sujet, on n'avait jamais manqué de » revendiquer pour cette puissance un agran- » dissement équivalent à celui que l'Alle- » magne trouverait dans l'incorporation de » la Hollande ; que cette revendication lui » avait toujours semblé juste, et qu'il avait » eu plus d'une fois l'occasion d'exprimer sa » conviction que la Belgique se réunirait un » jour à la France pour les mêmes causes qui » détermineront la réunion de la Hollande à » l'Allemagne, ce qui donnerait à la France » une compensation à peu près suffisante, » qu'on pourrait compléter, au besoin, par » un partage amiable des colonies hollan- » daises entre les deux pays. » M. de Bismarck n'aurait pas dit « qu'il ait été pris au- » cune résolution entre la France et la Prusse, » pas même qu'il y ait jamais eu aucune en- » tente sur le sort futur de la Belgique et de » la Hollande ; » mais il aurait laissé entrevoir que « cette entente, toujours désirable » à ses yeux, était pour ainsi dire, préparée » et à peu près arrêtée dans la pensée des » uns et des autres, de telle sorte qu'elle » pourrait se réaliser aisément, quand le » moment serait venu. » Quoi qu'il en soit, on assure que la démarche dont il s'agit a eu déjà cet effet, que la pression de la Prusse sur la Hollande a cessé et ne recommencera pes ; que la grosse affaire est assoupie pour le moment, et probablement pour un assez long temps, et qu'il ne reste plus à résoudre que la question toute spéciale du grand-duché de Luxembourg, à qui personne n'attache assez d'importance pour qu'elle puisse devenir une cause de guerre. (*Débat*.)

Le transit entre les deux mers par le canal de Suez,

Nous venons de livrer au public les pièces par lesquelles la Compagnie universelle annonce l'établissement définitif et fait connaître les conditions du transit des marchandises entre les deux mers. Ces pièces sont au nombre de quatre :

1° Un avis au commerce ayant pour objet de lui notifier directement et officielement le fait ;

2° Le tarif auquel les marchandises seront transportées par la Compagnie de l'une à l'autre mer, c'est-à-dire de Port-Saïd à Suez, et *vice versâ*, avec les explications qui peuvent servir à faciliter les rapports entre les expéditeurs et la Compagnie

3° Une circulaire aux chambres de commerce du monde, les invitant à donner avis aux intérêts qu'elle représente du fonctionnement de la voie nouvelle ouverte aux échanges entre l'Orient et l'Ocident.

4° Une circulaire adressée aux agents nommés par la Compagnie pour la représenter sur les différents points maritimes et commerciaux du globe, en spécifiant la nature et l'objet de leurs attributions.

Cette circulaire instruira en même temps le public de la mesure de responsabilité que la Compagnie accepte pour elle et de celles qui resterait tout entière à ces agents.

Le commerce sera libre de recourir directement à la Compagnie ou de s'adresser, soit aux agents qu'elle a choisis dans les divers ports, soit à toute autre entreprise de transports qu'il pourrait juger plus convenable d'employer.

La Compagnie se réserve exclusivement le transport des objets de toute espèce qui transiteront entre les deux mers. Elle ne se charge pas de la conduite des marchandises du point de leur expédition au point de leur destination.

Ses agents, à leurs risques et périls et sous leur propre responsabilités, peuvent se charger de ces opérations en traitant directement et de gré à gré avec les expediteurs. Leur titre d'agents implique des garanties de relations permanentes et de concours régulier entre eux et la Compagnie pour la transmission de leurs marchandises de Port-Saïd à Suez.

La Compagnie est prête à donner à toutes personnes qui les lui demanderont les renseignements et les explications qu'elles pourraient juger nécessaires pour les opérations qu'elles auraient en vue. Elle se dispose en outre à publier dans le même but un livret indicateur complet contenant tous les details qui ne peuvent entrer dans un simple tarif par affiches, et semblable enfin à celui que distribuent aux intéressés qui le réclament toutes les grandes Compagnies de transports, soit terrestres, soit maritimes.

Le canal de Suez entre donc dès à présent dans sa première période d'exploitation, et nous tiendrons le public au courant de tout ce qui pourra l'instruire et l'éclairer sur la marche et sur les développements successifs de cette exploitation.

(*Isthme de Suez.*)

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 25 avril.

Aimez-vous le lilas ? Réflexion faite, cette question me semble vicieuse, car il me paraît impossible qu'on n'aime pas le lilas. Donc, puisque vous l'aimez, combien vous seriez heureux en ce moment à Paris ? Il faut vous dire que les Parisiens, qui n'ont pas cependant l'humeur champêtre et qui pratiquent peu la poésie, raffolent de cette charmante fleur printannière, et il n'y aurait qu'une légère exagération à émettre cette proposition que Paris, la ville des moellons par exemple, est en même temps la ville des lilas. Lilas blanc, lilas sombres, lilas de Perse, partout où pousse un peu de verdure sur un coin de terre végétale, fleurit un lilas. C'est par brassées que les Parisiens le rapportent des environs de la capitale ; les vendeurs ambulants de choux et de carottes, le débitent par énormes bouquets, en même temps que leurs utiles, mais prosaïques légumes, aux sensibles servantes, et tous les vases et récipients quelconques de Paris, depuis le fetiche chinois de la grande dame jusqu'au pot à eau égueulé de la modeste ouvrière, se couronnent de lilas. C'est la fleur de Pâques ; elle succède au Rameau saint qui se présente à Paris, sous les apparences de buis. Enfin, après ce buis qui pendant une semaine se balance en longs brins entre les oreilles des chevaux de fiacre et d'omnibus, c'est le lilas dont les cochers fleurissent le frontal de eurs quadrupèdes.

A ce culte des lilas on ne peut cependant rattacher aucune idée poétique ou religieuse, aucune légende, aucune tradition. On aime cette fleur à Paris, parce qu'elle sent bon, parce qu'elle fleurit vite et tôt, parce qu'on en a beaucoup pour peu d'argent. Enfin on la recherche avec la même ardeur, mais sans peu de sentiment réel, qu'on célèbre la fête de Pâques.

Pour le Parisien, Pâques offre plusieurs avantages. En premier lieu, c'est un congé pour toutes les professions, l'année laborieuse se trouve coupée par cette fête qui forme comme une sorte de halte dans les travaux et les ennuis du métier. En second lieu, elle inaugure le printemps ; elle annonce le retour du soleil et des longs jours, et telle était autrefois la signification absolue de cette fête que, quelque temps qu'il fit, tombât-il de la neige à flocons ou de la grêle à tout casser, on abandonnait les vêtements d'hiver pour endosser les costumes d'été. Depuis quelques années, cet usage s'est heureusement modifié. Les grippes, les bronchites, les pneumonies ont fini par convaincre le peuple français de l'imprudence qu'il y avait à consulter le calendrier plutôt que le thermomètre, et à Pâques, maintenant, si le temps ne se prête pas aux exhibitions printannières, les chaudes étoffes et les fourrures n'ont pas honte de s'étaler au grand jour.

En troisième lieu enfin, la fête de Pâques fournit aux Parisiens de la bonne musique, sons bourse délier. Les grandes églises de la capitale rivalisent de magnificence dans l'exécution de la grand messe de Pâques, et ce sont les chanteurs les plus aimés, les musiciens les plus renommés, les exécutants les plus distingués qui se partagent entre nos temples, de telle sorte que le dilettante parisien n'a que l'embaraas du choix ou plutôt, il se case comme il faut dans l'église dont l'accès ne lui est pas interdit par l'encombrement de la foule.

Il est bien entendu que je ne parle pas ici des gens sincèrement pieux pour qui Pâques est la grande fête du christianisme. Il s'en voit encore à Paris de ces gens consciencieusement dévots, et en assez grand nombre ; car chose singulière, tout se trouve à Paris, même la sainte piété, même la foi sincère.

Non, je ne parlais que des mondains, de ceux qui vont à l'église pour y entendre Faure ou Obin, et qui, pour un peu, les y applaudisaient, comme ils les applaudissaient la veille à l'Opéra, et surtout de celles pour qui Pâques n'est qu'une occasion de toilette et qui y exhibent, comme en première représentation, les modes dont on avait fait, en quelque sorte, la répétition à Longchamp.

Or, en ma qualité de chroniqueur consciencieux, sinon très expérimenté en cette grave et délicate matière, je les ai bien étudiées, ces modes que j'ai vues ce matin, se faire pompeusement pieuses à l'église et s'agenouiller avec grand fracas sous la bénédiction du saint prêtre, pour se faire coquettes et frétillantes, dans l'après-midi, autour du lac du bois de Boulogne, et lundi, à la troisième journée des courses de Longchamp. Oui, je les ai examinées sous toutes leurs faces, et en mon âme et conscience, je les déclare affreuses. Qu'on nous ramène aux crinolines.

Ce n'était pas bean, n'est-ce pas, que cette espèce de ballon mal gonflé sur lequel s'étalaient à plis inégaux les jupes et les cotillons. Le vent, en l'agitant, lui imprimait de grotesques ondulations. et une femme. prise dans un passage étroit. serrée entre deux autres personnes ou cheminant au bras d'un cavalier, perdait en élégance de tournure ce qu'elle gagnait en exhibition de vêtements intimes, de mollets et du reste. C'était laid, ce n'était pas toujours décent, mais enfin il y avait moyen d'en tirer parti, et avec une robe à queue tombant lourdement sur le sol, la crinoline devenait un auxiliaire puissant, soutenait sous son armature tout l'édifice d'un vêtement majestueusement étoffé et bravait les indiscrétions du vent. Et puis, pour tout dire, de guerre lasse, nous avions fini par nous y habituer. C'est alors qu'avec ce grâcieux esprit de contradiction qui caractérise la fille d'Eve née sur les bords de la Seine, la mode vint changer tout cela. mais non pas par d'habiles transitions, doucement, par gradations, mais brusquement, brutalement, à l'emporte-pièce. La crinoline commence à vous plaire? Suppression de la crinoline. Vous aimez les robes largement étoffées et longues ? On s'habillera dans un fourreau de parapluie.

Et voilà les dernières modes de Pâques. Je n'ai jamais rien vu de plus étriqué et de plus indécent. La robe est tendue, mais aussi tendue que possible sur le ventre et l'autre côté, et comme beaucoup de femmes pêchent par l'ampleur de certaines formes, on a inventé non pas ce que vous pourriez croire destiné à développer l'autre côté ci-dessus indiqué, mais à dissimulait ce qui se présente de face au-dessous de la taille. Enfin, disons vraiment le mot, on a inventé des faux ventres. Ainsi la robe plaque par devant, plaque par derrière, se colle aux hanches, mais d'une façon raide, sans souplesse, et descend en s'ouvrant jusqu'au-dessus de la botte hongroise à glands.

Ainsi affublie, une femme ressemble à un garçon mal bâti.

Aussi je comprends que depuis quelques années, et avec cette tendance de plus en plus prononcée à *masculiniser* la tournure de la plus belle moitié du genre humain, il y ait autant de tailleurs pour dames que de couturières, et je me demande avec une inquiétude fort modérée, du reste, ce que vont devenir nos élégantes avec cette persistance de la grève des ouvriers en couture. C'est que les affaires se sont tout à-fait gâtées, et ne pouvant entrer en conciliation avec les ouvriers, les patrons ont pris le parti de fermer boutique. Voilà donc vingt-cinq mille garcons tailleurs qui, au lieu de se croiser les jambes ainsi qu'il est d'usage dans cette corporation à l'heure du travail, sont forcé de se croiser les bras.

Et cependant, ils ne cessent de manger, et de boire aussi ! Mystère !

Et les garçons coiffeurs ! Douze mille jeunes Figaros, espoir du fer à papillote et du rasoir anglais, qui ne font plus rien et qu'il faut cependant nourrir !

Et les ouvriers cordonniers ! En grève.

Et les bronziers ! Toujours en grève.

Et tout ce monde vit à ne rien faire. Quarante mille bouches, au plus bas chiffre, qui se remplissent tous les jours que Dieu fasse, lorsque la main leur fournit la fortune !

Il faut quatre francs à un homme pour se loger, se nourrir, se vêtir, s'éclairer, se blanchir, etc. à Parir, Mettons trois francs.

Voilà donc, tous les jours, cent vingt mille francs deboursés au service de la grève, et comme cette situation dure depuis un mois environ, multipliez cent vingt mille par trente, et vons obtenez ce mignon chiffre de trois millions six cent mille francs.

Ce que je voudrais bien savoir, c'est d'où ils sortent. Mais si je le demandais, aux intéressés, peut-être trouveraient-ils ma question indiscrète, anssi je ne la leur fairai pas. Mais au moins l'on peut douter que le temps des miracles soit tout-à-fait passé, comme le prétendent certains sceptiques, et je ne vois qu'un moyen honnête d'expliquer la chose ; c'est de croire au renouvellement du miracle de la multiplication des pains. S'il n'y a pas miracle, quel est donc le bienfaiteur inconnu qui verse chaque jour sur les ouvriers en grève cette manne céleste dont l'addition présente un total de cent vingt mille francs ?

Avec tout cela, nous autres pauvres cliens, nous voilà fort empêchés et pris sur les pieds, sur la tête et sur le corps. Tout y a passé et rien n'est resté à l'abri du corps de la grève. Nos cheveux et nos barbes poussent, poussent et bientôt ils donneront l'air d'hommes de bois, mais la ressemblance sera complète, lorsqu'il nous faudra marcher nu-pieds, et lorsqu'enfin, *proh pudor*, nos vêtements s'en vont en lambeaux, sans espoir de remplacement. — Très aimable, la grève.

Que messieurs les ouvriers bronziers persistent à bouder sous leur tente, ceci m'inquiète fort peu. Le bronze ne fait pas le bonheur de l'existence, et si l'on ne peut avoir en pendule sur sa cheminée, l'*arabe* et *son coursier* coulés en bronze, on les prend en zinc. Le zinc s'est fort perfectionné depuis quelques années, et il me paraît suffisant pour un arabe et son coursier. Donc, que les bronziers mangent leurs trois francs par jour sans rien faire et vivent en rentiers, je n'y vois d'autre limite que l'épuisement du Pactole qui coule en leur profit. Mais ce qui m'a complètement démonté, c'est la grève des croque-morts dans la ville de Bapeaume, dans le Pas-de-Calais. Comment, ces pauvres habitants de Bapeaume, ne pourront plus se faire enterrer? mais autant leur retirer le droit de mourir. Ah ! messieurs les croque-morts savent trop bien que la seule consolation des vivants est de penser qu'ils se feront un jour enterrer, et ils abusent des avantages de leur position !

Ecartons ces lugubres idées, et parlons d'autre chose. Non pas de l'Exposition. Le sujet ne prête pas encore suffisamment à la gaité, et quoiqu'il soit arrivé, en ces derniers temps, une nouvelle cargaison de jeunes miss plus appétissantes et plus jolies les unes que les autres, pour le suvice des buvettes anglaises, ce n'est pas à l'Exposition que je tiens à me rendre. On y fait trop de poussière et trop de bruit. J'irai quand le dernier ouvrier aura posé le dernier clou, et j'ai bien pourqu'il me faille attendre jusqu'au mois de juin. Je ne vous conduirai pas davantage au salon de peinture qui vient de s'ouvrir au Palais de l'Industrie. Je le dis tout bas, je n'ai pas encore cédé à la tentation d'y faire un tour, et il me serait impossible de vous dire quelle est aujourd'hui la situation de la peinture en France. Je me suis laissé dire qu'on y faisait toujours beaucoup de tableaux, et que les marchands de toiles, de chassis et de couleurs faisaient d'assez bonnes affaires ; mais je n'en sais pas plus long.

Ce que je sais mieux, c'est que la plus louable émulation s'établit entre nos directeurs de théâtres, et que c'est à qui le premier remettra en scène Victor Hugo. Tout y passera : *Hernani*, d'abord, cela va sans dire :

Vous êtes mon bien superbe et généreux !

Puis *Marion de Lorme*.

Vous savez cette brave fille qui se refait une virginité avec l'amour de son amant !

Puis *Ruy Blas*, le valet-ministre, le laquais amant de la reine.

Puis, *Lucrezia Borgia*, et *Angelo*, et *Marie Tudor*.

Mais, chose étrange, on ne parle pas du *Roi s'amusse*, ce chef-d'œuvre de Victor Hugo et du théâtre français, du *Roi s'amusse* qui fut défendu sous Louis-Philippe. Y a t il donc pour cette œuvre maintien de la proscription ? J'en cherche vainement la raison. Je comprends jusqu'à un certain point que sous le règne précédent, de trop zèlés amis du pouvoir firent entendre cette pièce où se trouvait un vers dont ils faisaient tous les premiers une maligne application à laquelle bien certainement l'auteur n'avait pas songé. Mais sous le règne actuel ? Enfin espèrons que nous pourons voir cette œuvre autrement qu'en opéra, et que *Triboulet* ne sera plus forcé, sur une scène française, de se déguiser en *Rigolletto*.

En fait d'autres nouveautés sérieuses, on prépare à l'Opéra un *Hamlet*, d'Ambroise, Thomas et au théâtre lyrique, un *Romeo et Juliette* de Gounod. Remarquez que Sheakspeare se trouve être, bien à son insu, le plus inépuisable fournisseur de librette. Heureux privilège du génie que rien ne peut amoindrir, et qui reste toujours grand et lui-même, de quelque vêtement qu'on le couvre ! Mais l'immortel poète anglais n'a-t-il pas cet autre trait de ressemblance avec le seul poète que nous puissions lui opposer, avec Victor-Hugo ? Toutes les œuvres, ou peu s'en faut, de notre poète, ne sont-elles pas interprétées musicalement, *Ernani*, *Lucrezia Borgia*, *Angelo*, etc.

Et maintenant laissons parler les chiffres. Dimanche jour de Pâques, l'Exposition a reçu six cents neuf mille visiteurs, je néglige les fractions, et lundi, cent mille, chiffre rond. C'est assez coquet, n'est-ce pas, à la veille d'une conflagration générale.

TIBERGE.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Un médecin de Péra, allant faire visite à un de ses clients, fut suivi par un individu qui entra en même temps que lui dans la maison pour en sortir de nouveau après avoir décroché dans le vestiaire le par-dessus du docteur.

—

Depuis quelques jours, la Compagnie des bateaux desservant la ligne d'Ismidt, transporte les passagers gratis pour faire con-

---

des accusés, la grande réputation de beauté de Margaï Pascoul, la gravité et le caractère dramatique des faits incriminés, le talent éprouvé des orateurs qui sont appelés à prendre part aux débats expliquent suffisamment la curiosité du public, toujours avide d'émotions de cette nature.

Au dehors du Palais-de-Justice, on remarque dans les rues et sur les principales places, des groupes nombreux qui s'entretiennent avec une vivacité toute méridionale des principales circonstances du drame émouvant sur lequel la justice va prononcer.

Les portes de la Cour d'assises sont ouvertes à huit heures, et la portion de la salle d'audience livrée au public est aussitôt envahie. De sages mesures de précautions ont été prises par M. le président des assises pour éviter l'encombrement.

A l'intérieur de la salle, toutes les places disponibles sont occupées par des personnes munies de billets ; les dames sont en grand nombre.

Dans un coin réservé, une femme que l'on nous assure être la femme de l'accusé, est assise auprès de ses deux enfants.

Sur une table placée devant les magistrats, on aperçoit, parmi d'autres pièces à conviction : un fusil, un paquet de lettres, une grande fiole qui paraît renfermer de l'eau phosphorée et différents flacons qui contiennent ou qui ont dû contenir des poisons.

Au banc de la défense viennent se placer Me X..., avocat du barreau d'Aix, défenseur de la veuve Pascoul, et Me B..., bâtonnier de l'ordre des avocats de Carpentras. défenseur de l'accusé Furbice.

Un vif mouvement de curiosité se manifeste dans l'assemblée, au moment où les deux accusés sont amenés par la gendarmerie.

Furbice entre le premier ; c'est un homme d'une trentaine d'années, à la physionomie des plus accentuées, et qui paraît jouir d'une grande force physique. Il porte la tête basse et paraît accablé.

Sa femme essaie inutilement d'attirer son attention ; il ne paraît s'apercevoir ni de sa présence, ni de celle de ses enfants.

Margaï Pascoul vient ensuite, et aussitôt tous les regards se dirigent de son côté. Mais la curiosité du public n'est pas satisfaite, car l'accusée a le visage entièrement couvert de son mouchoir. On remarque seulement que sa taille est des plus souples, sa démarche gracieuse, et qu'elle est habillée avec une certaine recherche. Les deux accusés sont séparés par un gendarme. Furbice, en apercevant Margaï Pascoul, semble vouloir lui parler, mais elle détourne la tête.

A neuf heures, la cour entre en séance.

M. le premier avocat-général à la cour de Nîmes occupe le siége du ministère public ; il est assisté de M. le procureur impérial près le tribunal de Carpentras.

Après les formalités d'usage, il est donné lecture de l'acte d'accusation.

Cet acte d'accusation, nous l'avons mis en action depuis le commencement de ce récit. C'est, en le suivant à la lettre, pas à pas, en nous bornant à changer les noms, comme nous l'avons dit, par un sentiment de discrétion, mais sans jamais altérer la vérité, dénaturer un fait, exagérer un caractère, que nous sommes parveuu à écrire les chapitres qui précèdent.

Un mot nous a parfois donné l'idée d'une scène, quelques passage sont pris sous notre plume un certain développement, nous nous sommes autorisés d'une phrase pour tracer un portrait, décrire un paysage, faire naître une situation. Mais nous avons toujours eu à tâche de rester dans les limites du vrai, et le moindre de nos détails a été puisé aux sources les plus autorisées.

Il nous serait facile de prouver ce que nous venons d'avancer, en publiant tout au long ce procès tel que nous le trouvons reproduit dans la *Gazette des Tribunaux* du 4 au 10 mai 1862. Mais, d'une part, ce serait remettre sous les yeux de nos lecteurs des faits dont ils ont déjà connaissance ; d'autre part, nous perdrions tout le bénéfice des soins extrêmes que nous avons pris (sans peut-être toujours y parvenir, vu la difficulté de la tâche), d'adoucir certaines expressions trop accentuées écqappées aux accusés ou aux témoins, dans leur interrogatoire, et de mettre dans l'ombre des tableaux souvent trop colorés.

Nous résumerons donc ces longs et intéressants débats, en écartant les passages qui feraient double emploi avec nos premiers chapitres, et ceux qui seraient de nature à éveiller de justes susceptibilités.

L'acte d'accusation débute en ces termes :

Le 24 décembre 1861, veille de Noël, vers huit heuses du soir, le nommé Pascoul tombait dans la cour de la ferme de la Bastide-Neuve, mortellement atteint de deux balles en pleine poitrine. Transporté sur son lit, il n'avait pu répondre aux questions dont il était l'objet. « Tuez-moi ! » criait-il aux voisins accourus à son aide. Enfin, après une demi-heur d'agonie, il expirait, après avoir réclamé vainement un medecin et un prêtre, qui n'arrivèrent qu'un quart d'heure après sa mort.

Pascoul habitait la Bastide-Neuve avec Margaï Rivarot, sa femme. Aimé de tous, ce n'était pas la vengeance qui pouvait avoir armé le bras du meurtrier. Les soupçons désignèrent dès l'abord un nommé Furbice, son ancien ami, auquel un dramatique incident vint bientôt assigner sa veuve pour complice. Au milieu de la confusion du premier moment, les voisins accourus à la maison mortuaire, avaient été frappés du calme de Margaï qui, restée dans sa chambre, poussant quelques râres gémissements, ne s'était même pas approchée de la chambre de son mari. Furbice, arrivé à son tour, s'était au contraire jeté sur le corps de Pascoul, déplorant bruyamment sa mort et remplissant la maison de l'éclat d'une douleur évidemment affectée. L'étrangeté de ses allures, le bruit de ses relations avec la femme de Pascoul, tout le signalait comme son assassin ; aussi le magistrat instructeur, dès son arrivée sur les lieux, s'empressa-t-il de l'interroger.

(Suit l'arrestation de Furbice et sa tentative de suicide. Nous continuons à extraire certains passages de l'acte d'accusation, afin que le lecteur puisse se rendre compte de l'exactitude du récit qu'il a lu jusqu'à ce jour. Il verra en même temps combien étaient peu fondés certains reproches d'exagération qu'on s'est plu à nous adresser.)

Immédiatement interrogé, Furbice se reconnut l'auteur du meurtre de Pascoul, accusant Margaï Rivarot d'être sa complice. Liés par des relations adultères, ils s'étaient, dit-il, pour acquérir la liberté de se marier, livrés sur Pascoul à une série d'empoisonnements. Lassés de l'inefficacité des poisons, ils en avaient fini par un assassinat.

(*Sera continué demain.*)

currence à un autre bateau qui s'est mis à servir cette ligne.

—

Le matelot qui a coupé la gorge au capitaine hellène et qui est parti avec la barque du bâtiment est arrêté. La barque a été trouvée à Tchenghel-keuy, et le matelot a été saisi vendredi à Beicos dans une boutique et remis à la chancellerie hellène.

—

Vendredi soir à Kaiondji-koulouk, des voleurs sont entrés par la fenêtre d'une maison, et ont volé 104 pièces de linge, des chemises brodées, des coussins, quelqu'argenterie et divers autres objets. La police informe.

—

Les cordons blancs que les tiftiss ainsi que les zaptiés à cheval, portaient sur la poitrine comme les gendarmes français, ont été supprimés par ordre du Sultan.

—

A Kassim-pacha, dans un jardin, un voleur repris de justice a été dans la chambre d'un jardinier et lui a cassé sa malle enlevant 500 p. et des habits. Au moment où il sortait, le jardinier le rencontra ; pas n'est besoin de dire qu'il a repris son argent et ses habits avant de remettre ce bon sujet à la police de Péra.

—

Le cordonnier de Tinos ainsi que sa femme qui avaient volé 800 livres, il y a 2 mois, de l'argent et des bijoux à un négociant maltais, ont été embarqués ces jours-ci par la chancellerie hellène à bord d'un bateau pour être envoyés à Syra subir leur punition.

—

Nous avons eu l'occasion il y a quelques jours, d'appeler l'attention de la police sur un vol qui a été commis en plein jour, sous les yeux de la police, au préjudice d'une dame, dans une des rues les plus fréquentées de Péra.

Voici un nouveau fait qu'on nous prie de porter à la connaissance de qui de droit.

Vendredi, 10 mai, Mme S. passait dans la rue rue Aga-Hamam, vers midi, accompagnée de sa petite fille âgée de 10 ans. Un voleur survint qui arracha la mantille des épaules de l'enfant, prit l'ombrelle et se sauva.

A quoi sert la police si de pareils vols peuvent se produire en plein jour, dans une des rues les plus fréquentées de Péra ?

—

Un autre chevalier d'industrie se pare d'un képi et va trouver un marchand tailleur. Ecoutez, lui dit-il, mon maître qui est employé à telle ambassade désire acheter des habits. Veuillez en prendre plusieurs et me suivre. Le marchand obéit. Arrivé à l'ambassade, attends dit le voleur donne-moi ces habits que je les fasse essayer à mon maître. Le tailleur répond qu'il ne se séparera pas de ses habits. Comment peut-on parler ainsi? veux-tu que mon maître vienne à tes pieds ? C'est mon habitude de me trouver présent quand on essaye mes habits, lui répond le tailleur. Le filou voyant qu'il ne pouvait pas arriver à son but : bien dit-il, je vais le prévenir. Le marchand attend plusieurs heures. Il en est pour ses frais bien-entendu. Ce chevalier d'industrie peu content de sa tentative du matin, va chez un cordonnier, recommence le même rôle, mais arrivé à l'ambassade il est reconnu par le portier qui cette fois lui fit payer son imprudence par une bonne volée de coups de bâton après quoi il le remit à la police.

—

Hillia, l'auteur du vol de Faubert vient d'être arrêté à Athènes à la suite d'un vol qu'il a commis, en compagnie d'un autre individu.

Concert d'adieu

DE M. E. REMÉNYI.

Demain, mercredi, M. E. Reményi offrira au public de Constantinople son concert d'adieu.

Nous remarquons dans le programme de ce concert, la *Marseillaise*, ce chant héroïque dont l'âpre mélodie a besoin pour éclater des cent mille voix du peuple des faubourgs, qui a été pour la France l'hymne de la victoire et de la terreur, pour l'Europe l'harmonique personnification de la Révolution française, et que nul ne saurait entendre sans tressaillir.

Le violon de M. Reményi fera merveille sur ce thème qui lui vaudra certainement son plus éclatant triomphe.

Le public dont les sympathies sont acquises à M. Reményi apprendra avec plaisir que S. M. le Sultan a daigné lui conférer le Médjidié de 4me classe comme une preuve de Sa haute admiration pour le talent de cet artiste.

Le monumemt de Théodose II.

(Suite,)

Une autre notice dans Codinus et dans les auteurs des antiquités de Constantinople, est pour notre monument, plus que choquante, c'est celle qui porte : *Cela* fut apporté d'Antioche la Grande.

Cela veut-il dire que toute la statue vient d'Antioche ou seulement le cheval ? ou enfin faut-il prendre tout le passage pour une erreur ?

S'arrêtant à la conviction que notre monument est un Théodose l'on pourrait être tenté d'admettre que la ville d'Antioche, possédant à cette époque des artistes bien plus distingués que la capitale, Théodose eût fait fondre le monument équestre dans cette ville ? En effet, l'on n'a qu'à consulter les médailles de cette époque, d'une barbarie révoltante quand elles sont frappées à Constantinople et très-belles quand elles portent l'atelier monétaire de ANT.

La collection si belle et si riche de S. Exc. le marquis de Moustier, ambassadeur de France près la Sublime Porte, et quelques unes de la mienne prouvent cette variété jusqu'à l'évidence (1). Ou bien encore l'on pourrait penser que le cheval ait été apporté d'Antioche où il aurait auparavant servi pour la statue d'un autre cavalier, et l'on aurait fondu à Constantinople un nouveau cavalier, représentant Théodose, pour le mettre dessus.

Nous pensons que le passage qui parle de l'origine de la statue s'est égaré dans la description de celle du Forum par la mégarde du premier auteur.

Voici nos raisons: Il y avait sur l'Hippodrome une foule de statues apportées de toutes les villes de l'Empire Romain. « Une d'elles, disent les antiquités (2) qui a les pieds ailés, *a été apportée de la grande Antiochia* ; et c'est un Béllérophon ; car là on avait un culte pour lui. »

Peut-on s'étonner, si, en décrivant celle du Forum après avoir admis l'idée absurde et fausse que le monument pouvait être un Bellérophon, l'on ait cru devoir ajouter machinalement les mots que l'on pouvait lire à l'Hippodrome sous un véritable Bellérophon ?

—

Retournons maintenant à nos recherches sur la statue équestre du milieu de la place, dite Forum Tauri, laquelle, le fragment de l'inscription ayant été trouvé au Séraskérat, — ne peut, selon l'inscription complétée, être plus attribuée qu'à un Théodose.

Quel Théodose était-ce donc, et quelle forme avait le monument?

J'ai mesuré exactement la corde de l'arc du fragment et la hauteur du segment, j'ai trouvé celle-ci de 4 centimètres sur 88 de celle-là ; puis je me servis de ces mesures pour construire un demi-cercle complet ; ensuite, en distribuant les lettres de l'inscription selon les distances du fragment, j'arrivai au résultat qu'un seul plein-cintre ne contenait que juste le quart de l'inscription, y compris les feuilles de lierre ou marques de séparation, placées entre les hexamètres, selon la méthode de ces temps, et la clef de voûte au milieu, ornée probablement d'un grand Monogramme byzantin du Christ.

Il en résulte que l'inscription entière devait avoir été disposée sur *quatre arcs* d'un portique carré, sur le haut duquel se trouvait la statue équestre. Ajoutons que les historiens Byzantins parlent de ce monument en employant les expressions: οἱ μεγάλοι Κίονες περίβλεπτοι οἱ τετραδίσιοι ce qui veut dire, « les grandes colonnes laissant quatre passages qui se voient tout autour : » l'on peut établir que le portique formait un grand carré, ayant aux quatre coins de hautes colonnes, et entre lesquelles il y avait les quatres portes d'entrée et de, passage, avec l'inscription ; le milieu portant la statue équestre

Celle-ci ne pourra plus être que celle de Théodose II, car la statue de Théodose I, sur le forum Tauri (comme celle sur l'Augustée) était à pied et placée sur la colonne spirale.

Nous croyons même pouvoir établir que l'existence d'une statue ÉQUESTRE de *Théodosec I.* à un endroit quelconque de Constantinople ne pourra être prouvée par aucun auteur ancien. Selon Suidas, celle à cheval du Milium était de Théodose II. Les statues sur l'Hippodrome de Gratien, de Valentinien, de Théodose et de Firmilien le courbu, étaient à cheval, à pied et pour rire ; c'est au choix d'un interprète hardi. Je m'étonne que même M. Labarte ait eu la bonne volonté d'y trouver une statue équestre d'un Théodose (p. 53), mais toujours se garde-t-il d'affirmer que c'est de Théodose I. D'ailleurs, ces statues-ci étaient très petites et ornaient les gradins des bancs de l'Hippodrome.

Enfin la statue équestre elle-même se trouve représentée sur des monnaies de bronze de Théodose II, dont je possède deux exemplaires frappés à Carthage avec la légende : *Gloria Romanorum.* Ce qui prouve, jusqu'à l'évidence. que le Théodose équestre de l'inscription, le soi-disant Bellérophon et l'Empereur à cheval des monnaies en question, sont identiques, c'est la tenue du cavalier, avec la main droite levée en arrière, et la position de la tête du cheval, qui dresse l'oreille comme s'il entendait le clairon (Nicétas Choniate descript. du Bellérophon), et lève la tête en ouvrant la bouche : c'est le καὶ ἐπηρμένον Κατεσιγμένον. En me servant de toutes ces données, je reconstruis en dessein, tout le monument, et pour rendre ce dessin aussi exact et fidèle que possible, je profite d'un morceau de frise trouvé au même endroit ; ce fragment assez richement orné et voûté horizontalement en un arc plus ouvert, aurait donc orné la sou-base du cheval.

Beaucoup de lecteurs instruits ne sauraient s'empêcher, peut-être, en lisant cette notice d'exprimer le regret de ce que cette statue représente un prince faible et sans gloire enregistrée par l'histoire, et qu'elle ait été érigée probablement par Pulchérie pour flatter l'orgueil du faible Théodose II, son frère surnommé le Pieux et le Calligraphe, qui fut trois fois vaincu par Attila.

Mais je remarquerai que, pour juger du mérite d'un prince, il faut tenir compte de l'époque et de la grandeur de ses adversaires. Bajazet, surnommé à juste titre l'éclair (yeldirim), n'a rien perdu pour avoir été vaincu par Tamerlan et traîné (si c'est vrai) dans une cage de fer à la suite de l'armée des Mogols. Il suffit de conserver dans ces monuments d'épreuve le courage de lutter après la défaite pour mériter l'estime des justes. D'ailleurs, Théodose II eut le mérite de sauver l'empire Byzantin, quand celui de l'Occident croula.

Voici quelques détails qui expliquent ce fait : sous le long règne de Théodose II (408—450) comme si la nature s'était alliée aux barbares, de grands tremblements de terre renversèrent plusieurs fois les murailles de Constantinople. L'ancienne muraille de Constantin, placée plus à l'intérieur, s'était écroulée, Théodose la fit renouveler en 413 sous la direction d'Anthémius, en l'avançant plus en dehors, emplacement qu'elle occupe encore aujourd'hui. Cela fut l'œuvre de 2 mois. Il est vrai que les briques du mur de Constantin, portant sa marque et celle de ses fils, furent transportées sur les chantiers et servirent à la nouvelle bâtisse, et il paraît même que ce mur théodosien d'Anthémius ne fut qu'un *monoteichos* (un simple mur) tout au pied duquel se trouvait le fossé. Cette dernière circonstance et la célérité du travail furent la cause que 33 années plus tard, c'est-à-dire en 447 un nouveau tremblement de terre le renversa avec 57 de ses tours.

A cette époque, Attila, vainqueur sur terre, pouvait venir en chaque instant, il n'y avait donc pas de temps à perdre, et Théodose, se servant du grand nombre d'habitants de la Thrace et de la Macédoine, réfugiés dans la capitale, fit rebâtir les murailles la même année en 60 jours, par son préfet Cyrus (Constantin). A cette occasion on inventa un moyen ingénieux de les consolider et de les rendre capables de mieux résister aux ennemis et aux tremblements de terre. On éloigna le fossé, on fit un second mur intermédiaire et on plaça la terre du fosse entre les deux murailles.

(*A suivre*).

(1) Nous avons une monnaie d'or de Théodose II, qui est inédite et d'une barbarie affreuse dans l'exécution, (Voir la lithogr.)

Avers. Tête de face de Théodose II en habit militaire avec casque, lance et bouclier. Légende : D. N. THEOOOSIVS (sic!) P. F. AVVC (sic.)

Revers. Vict. ailée debout à droite tenant une longue croix : VICT : ASIA AVCCCC (sic !) ex. CONOB. Dans le champ une étoile.

(2) Codin éd. Bonn. p. 20 (Paris p. 10) antiq. Byzantines dans le manuscrit inédit de Michel Aichmalotès, p. 15.

VARIÉTÉS.

Un chemisier décédé dernièrement à Vienne a légué par testament toute sa fortune, s'élèvant à 1,400 florins, à l'empereur Napoléon et il a ajouté la clause que son héritier universel, l'Empereur des Français pouvait disposer à son gré de la succession dans le cas où il ne l'accepterait pas pour lui.

—

Un gentleman de Lawrence-County (Ohio) vient d'épouser en cinquièmes noces sa première femme, dont à l'époque de son premier mariage, il s'était séparé au bout de quelques jours. Il y avait trente-deux ans que le divorce était prononcé, et, dans ce laps de temps, le gentleman en question a successivement épousé trois femmes. L'une est morte du choléra, l'autre s'est enfuie chez les Mormons, et la troisième a demandé et obtenu le divorce. Voilà comment l'habitant de Lawrence, tout en étant veuf de quatre femmes, dont trois encore vivantes, a pu contracter un cinquième mariage sans prendre une nouvelle femme. Au bout de trente-deux ans de séparation le hasard a fait rencontrer ces deux anciens époux ; ils ont pu se convaincre que les leçons de l'expérience avaient adouci leurs caractères respectifs et ils n'ont pas hésité à faire raccommoder par un ministre leur vieille lune de miel. Mais il paraît qu'au fond celles de ses femmes que cet archi-mari aime le mieux est la Mormonne, et si elle consentait à revenir, personne ne doute que, pour la reprendre, son ex-mari ne s'empressât de re-divorcer.

—

On lit dans le *Nouvelliste de Gand* du 28 avril :

« Un de nos habiles arboriculteurs vient de voir couronner ses longs travaux et ses essais multipliés par le résultat le plus surprenant. Dans ses recherches sur la propriété et l'essence des sucs des arbres fruitiers, il est parvenu non-seulement à donner aux fruits la saveur la plus exquise, mais, en outre, à introduire artificiellement dans le corps de tout fruit croissant sur l'arbre un liquide qui en transforme entièrerement le goût.

Voici l'explication de sa découverte, dégagée de tout terme technique et exposée de manière à être compromise par les moins initiés. Faisons la démonstration sur une pomme, par exemple. A l'aide d'une grosse aiguille, on y pratique plusieurs trous assez profonds. On la plonge immédiatement dans un godet contenant une liqueur quelconque choisie d'après le goût qu'on a voulu lui communiquer. Au bout de quelques secondes, les trous absorbent la liqueur, qui se loge ainsi dans l'intérieur du fruit.

On renouvelle deux ou trois fois l'opération, dans l'intervalle de dix jours, et on laisse mûrir la pomme. On obtient par cette méthode, sur toutes espèces de fruits, des effets réellement merveilleux par la variété des saveurs inconnues jusqu'ici. »

—

Le duc d'Orléans donnait souvent au Palais Royal de petits soupers auxquels il conviait les plus jolies et les plus spirituelles femmes de la société.

Alfred de Musset, qui avait été élevé avec le duc, et qui jouissait près de lui de mille privilèges, abusait souvent de la grande affection que le prince avait pour lui. Une de ses manies, quand il avait soupé, était d'entonner la note lugubre et de sonner une sorte de glas funèbre qui éteignait subitement toute gaieté.

Un soir, impatienté de la manie d'Alfred de Musset, et voyant un souper commencé sous les meilleurs auspices finir comme un enterrement, grâce aux lugubres idées de son ami :

— Voyons, Musset, lui dit le prince, tu es insupportable ; tu n'es qu'un trouble-fête, et tu abuses....

— C'est vrai, monseigneur, j'ai tort, répond Musset, qui prend l'air contrit, et j'oublie la distance qui nous sépare.

— Allons, allons, vas-tu te piquer pour une observation ? il n'y a pas de prince ici. et....

— Vous ne m'avez pas compris, monseigneur; je voulais dire : *J'oublie la distance qui sépare votre intelligence de la mienne !*

Le duc d'Orléans se mit à rire, et Alfred de Musset, enchanté de sa boutade, fut d'une humeur charmante tout le reste de la soirée.

—

Dernièrement a eu lieu, à Rouen, le banquet qui devait inaugurer dans cette ville le régime hippophagique. Comme de raison, on a mangé du cheval à toutes les sauces, et tous les discours prononcés ont fait l'éloge de la viande de cheval. M. le docteur Vingtrinier, président de la réunion, a rappelé, en portant un toast à tous les initiateurs gastronomiques de la ville de Rouen, l'histoire du premier dindon servi sur la table de Charles IX au banquet de Mézières, poulet d'Inde dont les seigneurs de la cour ne voulurent pas manger. Et cependant la chair du dinde a une grande analogie avec celle des poulardes, et sa forme n'en diffère que par la grosseur. Il n'y a donc pas plus loin du cheval au bœuf que du dindon à la poularde. L'expérience prouvera la vérité de cet axiome, que Brillat-Savarin a omis d'enrégistrer dans sa *Physiologie du goût.*

—

On dit que les bijoux offerts par le comte de Flandre, à la princesse Marie, aujourd'hui sa femme, avaient une valeur de 600,000 francs. C'est là une erreur. Ces bijoux ont été estimés 1 million 500 fr. ! Les pierres précieuses dont ils sont ornés faisaient partie des joyaux de la princesse Charlotte, première femme de Léopold Ier, et que celui-ci a légués au comte de Flandre.

Seize ouvriers ont été occupés pendant sept semaines à la confection de ces bijoux.

Le comte de Flandre possède, du reste, bon nombre de bijoux d'une richesse peu commune. On cite, entre autres, une croix de Malte qui se compose de 1,400 brillants, et le crachat de l'ordre de Léopold, qui en compte 600.

Nouvelles Commerciales. et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 13 mai	33 05
Clôture du 13 mai	33 08

—

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 13 mai.

Londres 3 m. d. p. Liv. st.	110 1/4	110 5/8
Marseille, 3 m. date 1 Liv. T.	22 65	22 73

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 11 Mai.

ALEXANDRIE. bat à vap. rus. *Oleg*, capitain Ingelgelman ayant touché Por-Said Jaff Beyrouth Tripoli, attaqui, Alexandrette, Mersina, Rhodes Chio, Smyrne, Macaronia, et Dardanelnelles div march. et 150 pass.
— bat a vap. egyp. *Chebin*, cap. Ahmet ayant touché Patinos et Dardanelles, div.
ANVEKS, bat. a vap. belge, *John David*, cap. Vander ayant touché Gibraltar Messina, Syra et Dardanelles div. mar.
SALONIQUE, bat. a vap, fr *Mitidja*, cap. Trébuchet ayant touché Dardanelles et Galipoli div. m. et 400 pass,
JAFFA, bat. a vap. anglais *Ellen*, cap. W. Comington, ayant touché, Rhodes et Dardanelle, div march. 450 pas.
MARSEILLE, bat. a vap, fr. *Menzaleh*, cap Flambeau, ayant touché Messine Pyré et Dardanelles, div. marc. et 53 pas.

DEPART des bat. à vap du 11 mai.

SALONIQUE, bat à vap. otto. *Humai Tefik* cap. Dobrilovich, div. march
TRIESTE. bat. a vap. aut. *Jonio*, cap. Marassich. div. maach.
DANUBE, bat. a vap. aut. *Gibesco*, cap. Lazarich, div. march.
SMYRNE, bat. a vap. ang. *Sido*, cap. Hains div. march.
BATOUM, bat. a vap, russe, *Grand duc Constantin*, cap Gitienko, div. march.
VARNA, bat. à vap. egyp. *Negille* cap. Ismail, di. march.

DEPARTS des batiments à voil.

Du 10 mai.

MARSEILLE. brik italien, *Francesco Drago*, cap. G Drago, ble.
— brik hellen, *Ayos Nicolaos*. capitain S. Couvolios, blé,
— trois mâts russe *Maria Mimbelli* capiiain Fiscovich, blé.
— brik italien *Emilia*, capitain G. Molfino blé.
— brik italien *Emilio*, cap. L. Bozzo, ble.
— brik italien. *Oriente*, capitain G. Bozzo, blé
ANGLETERRE, brik italien *Mio Padre* capitain F. Mortola, blé.
— brik italien *Scaramanga*, capitain Francesco Pastorini, ble
— brik italien *N. S. delle Consolazionne*, capit. A. Simonetti. blé.
DANUBE, brik hellen, *Ayos Andreas*, capitain, Marielli, ble.
— brik hellen, *Zakinthos*, capitain F. Vergotis, ble.
MER-NOIRE, bark aut. *Rosa*, capitain G. Bussonich. blé.
FALMOUTH, bark italien *Verita*, capitain, Francesco Cuneo, blé.
CORK, brik italien, *Nipote Artista* capitain Savodelli blé.

NAVIRES *qui ont pris pratique auw Taches-Blanches et destinés pour Constantiuoples.*

Du 29 Avril.

ALEXANDRIE. brik anglais, *Emma*, capitain, Leaborn, lest.
— bark anglais, *Iduna*, capitain Stampert. lest
— bark anglais *Dinorah*, capitain D. Wallace, lest.
CIVITA-VECHIA, br. italien, *Dante*, capitain, Meiliano, lest.
CASTELMARE br. hellen, *Ayos Nicolaos*, capit. Catzighero, lest.
PALERME. br. hellen, *Evanghelistria*, capitain, Drapaniotti, lest.
— br. hellen, *Caliopi*, capitain Comnino, lest.
MALTE. br. russe *Enossis*, capitain Caragiorgi, lest
ALEXANDREI, br. norwegien *Prince Carl*, capit. Stephensen, sel.
PORT-SAID, br. autrichien, *Amalia Angelica*, cap. Slocovich, lest.
RHODE, br. ang. *Robert*, capitain Wood, lest.

30 Avril.

ALEXANDRIE, baa. nowegien, *Madalena*, capitain Johnson, lest.
— bark meklemb. *Promethus*, capitain Breudes, lest.
— bark meklemb. *Anna Mete*, capitain, Wilkin, lest.

AVIS

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DES IMMEUBLES

Situés à Andramiti, Sandjak et Balukissar

(ANATOLIE)

Mise en prix Liv. T. 10500

Ces immeubles consistent en 4 *Chifliks* appelés Hadji Ahmet aga, Murazadi chiflik, Frenkioï et Touzla, de l'étendue d'ensemble 5432 *donoums* environ avec bâtisse, terrains d'un bon produit, un moulin à eau pour farine loué pour 15,000 pias. par an. En outre 6000 environ Oliviers d'un plein rapport, et 2000 environ jeunes, gréffés depuis 4 ans, le tout conforme à une description détaillée qui est à la disposition du public.

La vente se fera en trois enchères successives : la 1er aura lieu le 18 avril n. s. simultanément à Andramiti, Smyrne et Constantinople. La 2de aura lieu le 6 mai n. s. également à Andramiti Smyrne et Constantinople. La 3me et dernière aura lieu le 20 mai n. s. à Constantinople seulement, et elle s'ouvrira par la criée de l'offre la plus fortet obtenue dans les enchères précédentes soit à Andramiti, soit à Smyrne et Constantinople, et l'adjudication de ces propriétés aura lieu le même jour au plus offrant et dernier enchérisseur contre payement immédiat de 20 pour cent à titre d'arrhes, et le restant au moment du transfert régulier devant l'autorité compétente au nom de l'acheteur ou de la personne qu'elle indiquera.—Les enchères auront lieu les jours sus indiqués de midi à 3 heures, dans le local de Haviar han à Galata.

Pour prendre connaisance de la description détaillée des terrains, magasins, oliviers etc. etc. s'adresser à M. YANNI COMNENOS à Andrami, à M G. CONSTANTINIDI à Smyrne, et à M. I. DE CASTRO à Constantinople.

THÉATRE NAOUM.

—

Mercredi 16 mai 1867, à 9 h. du soir

A LA DEMANDE GÉNÉRALE

CONCERT D'ADIEU

Donné par M.

ED. REMÉNYI

Programme:

1° CONCERTO (ré-majeur) pour Violon, composé par L. van Beethoven, exécuté par M. Ed. Remenyi. (La cadence finale composés par Ed. Reményi.)
2° IMPROMPTU (fantaisie) pour piano, composé par F. Chopin, exécuté par Ferdinand Ploténvi, élève du concertiste.
3° { *a.* BERCEUSE, de Chopin. *b.* PASTORELLE, chanson héroïque hongroise transcrits et exécutés par Ed. Reményi.
4° RHAPSODIE hongroise pour piano, composée par F. Liszt, exécutée par Ferd. Ploténvi.

A la demande :

5° LA MARSEILLAISE, paraphrase, exécutée par Ed. Remenyi.
6° VARIATIONS sur le thème du *Carnaval de Venise*, composées et exécutées par Ed. Remenyi.

—

Prix de l'Opéra.

On peut se procurer des billets au bureau du théâtre.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ISÈRE* cap. Thumin, partira pour MARSEILLE vendredi 17 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

A LA TRICOTEUSE

Rue de Péra 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marche exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonnetterie et lingerie
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.
» fil Ecosse depuis 150.
Chaussette coton cru extra-fine depuis 80.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150
Gilets flanelle depuis 35.
Pantalons croisée et percale depuis 15.
» toile, depuis 32.

Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
» de femme brodé et unis depuis 23.
Caleçons de femme depuis 23.
Camisoles depuis 30.
Jupons, depuis 45.
Ombrelles, parapluies, confections, ganterie, parfumerie, flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.

N.B.— Maname Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de daah Han à Galata.

H. KLARFELD.

A VENDRE OU A LOUER.

Une maison en bois située au Téké, rue *Djerah*, propriété d'Ahmet Zemdji Effendi, composée de 26 chambres, de 4 puits et 3 citernes d'eau courante, de 3,027 archines de jardin et de 7 magasins au-dessous de la maison. S'adreser au propriétaire habitant la dite maison.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérice ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les geucives et lespréserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où it n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale, franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Hue a Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspar icipation aux benéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sep' ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à

EDWARD BARFIELD.

Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. Rickehoff.

Moumhané cité française N° 24 au 1er chambre n° 3

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

AVIS.

Vis-à-vis de la Bourse de Commerce au khan de M. Emmanuel Cavafian, au premier étage se trouvent trois chambres à louer sous les N° 3, 4 et 5.

ONGUENT HOLLOWAY.

es Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'eyisteuce insupportable; mais si avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient il fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcerations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Eresipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauflé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être regardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup cet inestimable Ongnent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de ce Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

Apartir de lundi 10|22 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαΐ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 10/22 ἀπριλίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque / Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak / Ἀνατολ-Καβάκ	Yéni-Mahallé / Γενί-Μαχαλέ	Buyukderé / Βουγιούχ Δερέ	Thérapia / Θεραπεῖα	Yéni Keui / Νεοχώριον	Sténia / Στένη	Emirghian / Ἐμιργιάν	R. Hissar / Ῥουμ. Ρ. Χισάρ	Bébek / Βεβέκ	Arnaut-Keuy / Ἀρναούτ-Κιοϊ	Kouru-Tchesmé / Κουρού-Τσεσμέ	Ortakeuy / Ὀρτά Κιοϊ	Béchicktach / Βεσίκ-Τάς	Kabatach / Καμπά-Τάς	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie. Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desser.
12	7 4	16	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1	8 4	17	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
3 45	10 49	2	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 15	10 19	11	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12 15	7 19	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1	8 4	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
1 45	8 49	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
3	10 4	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
4	11 4	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
9 30	4 34	4	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	5 4	14	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	—	«»	«»	—	

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque / Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach / Καβά-Τάς	Bechiktach / Βεσίκ-Τάς	Ὀρτά-Κιοϊ / Ortakeuy	Kouru-Tchesme / Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy / Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek / Βεβέκ	R. Hissar / Ρ. Χισάρ	Emirghian / Ἐμιργιάν	Sténia / Στένια	Ienikeuy / Νεοχώριον	Therapia / Θεραπεῖα	Buyukdere / Βουγιούχ Δερέ	IENI MAHALE / Γενί-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak / Ἀνατολ-Καβάκ	OBSERVATIONS
1 30	8 34	4	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2	9 4	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	Les vend. à Canlin aussi
3 30	10 34	4	«»	«»	«»	—	—	—	—	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vend. à Bebek aussi
2 45	9 49	8	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
9 30	4 34	17	—	«»	«»	Beilery	Vanik.	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 15	5 19	16	—	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
11	6 4	2	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Retour au pont touchera Ortakeuy, Becchiktach
9	4 4	14	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	
10 45	5 49	8	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 15	6 19	14	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	6 44	4	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque / Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré / Βουγιούχ-Δερέ	Thérapia / Θεραπεῖα	Beykos / Βεϊχόζ	Pacha-backtché / Πασᾶ-Μπαχτζέ	Chibouli / Τζιμπουκλί	Kanlidjia / Κάνλιντζα	A Hissar / Α. Χισάρ	Kandilli / Κανδυλλί	Vani-keuy / Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghel-keuy / Τσεγγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey / Βεϊλέρ-Μπεη	Kouskoudjouk / Κουζγουντζούκ	Scutari / Σκούταρι		OBSERVATIONS
11 45	6 49	2	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—		
1 30	8 34	3	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—		
3 15	10 19	11	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—		Excepté les vendredis.
8 45	3 49	3	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»		

Côte d'Asie, voyages de montée. Départ du pont. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque / Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque / Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux / Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari / Σκούταρι	Kouskoundjouk / Κουζγουντζιούκ	Beïler-Bey / Βεϊλέρ-βεϊ	Icenghelkey / Τσεγγέλ Κιοϊ	Vanikeuy / Βανὶ-Κιοϊ	Candilli / Κανδυλλί	A. Hissar / Α. Χισάρ	Canlilja / Κανλιτζά	Tchiboucli / Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché / Πασᾶ-Μπαχτζέ	Beicos / Βεϊχόζ	Therapia / Θεραπεῖα	Buyukderé / Βουγιούχ Δερέ		OBSERVATIONS
10 30	5 34	11	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	6 4	2	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	—	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakchè.
3 30	10 34	3	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-tchesmé, Orta-keui et Cabatasch.

Le Directeur-gérant.
N. Bordeano

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

MERCREDI, 15 MAI 1867. — 11 MOUHARREM 1284 de l'Hégire. — MERCREDI, 15 MAI 1867

2me Année. --- N° 108.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	1 an	6 mois	3 mois
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 15 mai*

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 13 mai 4 h. 30 m. soir.
Cours du 13 mai.

Consol. turcs (clôture)	ouvert.	30 75
	clôture	31
Emprunt Ott. 1865..	ouvert.	231 25
	clôture	235
Rente Française 3 0/0	ouvert.	69 25
	clôt.	69 15

Londres, 13 mai 11 h. 40 m. matin.

Consol. turcs ouvert..	offre	30 1/4
	demande	30 1/2

Paris, 13 mai 6 h. 10 m. soir

Communication de M. de Moustier au corps législatif relativement à la conférence de Londres.

Il a été signé le 11 Mai un traité déterminant définitivement la situation du Luxembourg.

La France avait jugé urgent d'assurer sa sécurité menacée par la position militaire éminemment offensive de la Prusse, conservée depuis le changement Européen.

Nous attendions de la Prusse des sentiments conciliants, car la France a toujours ménagé les susceptibilités et admis un loyal examen de la question Européenne par les grandes puissances.

Nous avons déclaré accepter toute solution, compatible avec notre dignité, qui serait recommandée afin de consolider la paix des puissances : ce qui montre une haute impartialité et le désir sincère d'un arrangement honorable. Après les ratifications le gouvernement publiera le traité dont voici la substance :

Les droits du duc du Luxembourg sont maintenus.

Le duché est déclaré neutre sous la garantie des puissances signataires.

La ville cessera d'être fortifiée.

La Prusse évacuera le Luxembourg aussitôt après que les ratifications auront été échangées.

Le duc s'engage à convertir Luxembourg en ville ouverte.

Les travaux commenceront après l'évacuation.

Les notifications qui y sont relatives auront lieu dans quatre semaines au plus tard.

Le traité répond aux vues de la France, termine la situation fâcheuse existant depuis cinquante ans, garantit notre frontière du Nord, assure l'indépendance du roi-duc, supprime une cause de conflit, enfin assure la paix de l'Europe.

Le gouvernement se félicite du résultat et constate les bons sentiments des puissances pour nous.

Pour la première fois, une conférence n'a pas été suivie de la guerre mais au contraire l'a prévenue : ce qui est un indice des tendances nouvelles dont les amis du progrès et de la civilisation sont heureux.

M. Jules Favre demande des documents pour discuter ultérieurement la question.

M. Rouher lui répond qu'ils seront communiqués après que les ratifications auront été échangées.

(Service particulier de LA TURQUIE.)

Marseille, 15 mai.

Le bateau des Mess. Imp. est arrivé ce matin. Soies, cocons grisons, cotons position meilleure, laines, lin, sésames, peaux, calme. Blés baisse.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR

Le *Herald de New-York* annonce, en même temps, comme nouvelles du Mexique, que des ordres ont été donnés par Juarez à toutes les autorités républicaines de fournir une escorte à l'empereur Maximilien et de l'accompagner avec tous les honneurs dus à son rang, s'il désirait gagner la côte du golfe pour s'embarquer, et que l'empereur, dont les forces ont combattu les juaristes en plusieurs rencontres, était attendu le 28 mars à Mexico.

— —

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Paris va devenir très-brillant, non seulement par la grande affluence des étrangers, mais encore par la présence de la plupart des têtes couronnées de l'Europe. On sait qu'il y a à Paris en ce moment le roi de Grèce, le prince Oscar de Suède et le duc de Leuchtenberg. Dans peu de jours, on attend le roi et la reine des Belges, la reine de Portugal, le prince de Galles, le prince et la princesse de Prusse. On nous annonce également comme très-prochaine l'arrivée de l'empereur de Russie avec deux de ses fils, celle de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche, et même, assure-t-on, celle du roi de Prusse. La reine et le roi d'Espagne comptent aussi visiter notre capitale, ainsi que le vice-roi d'Egypte. Jamais, depuis cinquante ans, Paris n'aura vu dans ses murs une telle réunion de souverains.

— —

L'*Invalide russe* annonce que la Diète de Finlande, a définitivement sanctionné et adopté une nouvelle loi introduisant dans ce pays la liberté des cultes. D'après les anciennes lois finlandaises, la religion protestante était dominante ; désormais tous les chrétiens sont égaux devant la loi, et peuvent jouir de tous les droits civils et politiques. Cette nouvelle loi proposée par le gouvernement a été votée par la Diète à l'unanimité.

— —

Une réconciliation, dit la *Gazette d'Augsbourg*, s'est opérée entre Rome et Saint-Pétersbourg. Par suite de cette réconciliation, les évêques ont invité le clergé polonais à s'abstenir de toute immixtion dans les affaires politiques, et à ne pas user de son influence contre le gouvernement russe. Les prêtres qui ne se conformeraient pas à ces prescriptions, venant de Rome, sont menacés des peines ecclésiastiques, sans compter les punitions auxquelles ils peuvent être condamnés par les autorités civiles.

Ces concessions du Vatican ont décidé le gouvernement russe à promettre de gracier les prêtres polonais exilés en Sibérie pour leur participation à la dernière insurrection.

— —

On connaît l'exécution d'une centaine de soldats étrangers, autrichiens, belges et peut-être français, par les troupes républicaines du Mexique, au commencement de février. Une correspondance du Mexique nous apporte l'ordre par lequel le général Escobedo commande et entreprend de justifier cette triste hécatombe. Voici cette pièce :

Les forces constitutionnelles ont poussé la magnanimité jusqu'aux dernières limites à l'égard des étrangers armés qui sont venus faire à notre nation la guerre la pus injuste dont il soit fait mention dans nos annales, tant que ces étrangers ont combattu sous une bannière qui, bien qu'elle fut d'un ennemi, pouvait leur garantir les droits reconnus par la guerre.

Mais quand ce drapeau a cessé d'abriter leur intervention violente dans nos affaires, quand ceux qui le suivaient, après avoir perdu la protection de ce drapeau et sans appartenir à la nation mexicaine, se sont enrôlés volontairement au service de l'usurpateur, pour se mêler à nos dissensions intestines, enflammer les passions et fomenter la guerre civile, quand ils se sont rendus coupables de déprédations et d'outrages que réprouvent l'humanité et la civilisation (comme dans l'invasion de la capitale du Zacatecas) ils ont perdu le droit d'invoquer les considérations d'humanité, ils se sont transformés en bandits ; ils se sont érigés en ennemis de la morale et de la tranquillité sociale ; il devient donc indispensable d'en faire un exemple et de satisfaire le peuple qui demande vengeance pour les horribles ravages qu'ils ont commis.

C'est pourquoi cette commission s'occupera immédiatement de faire exécuter tous les étrangers qui ont été pris les armes à la main dans le glorieux combat du 1r février, excepté les prisonniers blessés. Elle rendra compte de l'exécution de ce décret.

— —

On dit que le projet de loi sur la réorganisation de l'armée sera déposé le 10, mais ne sera pas discuté avant le 15 ou le 20, et comme on croit que l'on consacrera un laps de temps assez considérable à la discussion de cette réforme importante ; comme d'un autre côté le budget va réclamer des travaux considérables, on recommence à dire que les lois sur le droit de réunion et sur la presse seraient à dessein publiées et finalement rejetées à l'année prochaine. Je pense qu'il suffit de signaler une pareille rumeur pour qu'elle doive être démentie.

Il y a eu hier une réunion générale des fonctionnaires de la société immobilière ; cette réunion aurait été, dit-on, assez orageuse. On remet encore sur le tapis la nomination d'un gouverneur pour cette institution, mais il est vraisemblable que la nouvelle n'a pas plus de fondement qu'elle n'en avait eu précédemment. *(Ind. Belge.)*

— —

On écrit de Pesth qu'on s'attend d'un jour à l'autre à la présentation d'un projet de loi ayant pour objet de régler la liberté des cultes et l'émancipation des israélites. On sait qu'en 1849 cette question n'avait point été réglée.

Néanmoins 400,000 israélites existent en Hongrie, et 13,000 ont figuré dans l'armée successivement à divers titres depuis les luttes des 1848.

— —

La *France* publie le démenti suivant :

« Le bruit a couru hier, dans le monde financier de Paris, que le gouvernement allait soumettre au Corps législatif une demande d'emprunt de 500 millions. Nous sommes en mesure de déclarer que cette rumeur n'a pas le moindre fondement. »

RÉPONSE A UN ARTICLE DU JOURNAL LA « PATRIE ».

On lit dans la *Patrie* :

« Il y a longtemps déjà que tous les esprits prévoyants ont compris que la solution souhaitable de la question d'Orient consistait dans une organisation successive de toutes les nationalités qui tendent à se séparer l'une après l'autre du faisceau disjoint de l'empire turc. »

La tartine qu'on vient de lire et qui s'est glissée dans le bulletin de la *Patrie* n° du 9 mai, est une mauvaise plaisanterie dont tous les esprits politiques tant soit peu au courant des affaires orientales feront justice en haussant les épaules.

La *Patrie* professe au plus haut degré le dévouement quand même à toutes les idées qui émanent de certaine source ; sans se douter que les mille variations de la politique l'obligent à changer de peau à tout bout de champ et à brûler le lendemain ce qu'elle a adoré la veille, sauf à recommencer.

Ainsi la *Patrie* qui prêchait il n'y a pas très longtemps la théorie des grandes agglomérations, en arrive aujourd'hui à se faire le champion des petites autonomies. Il est vrai qu'elle s'est contentée de demander la neutralisation de 200 mille Luxembourgeois, après avoir réclamé avec le *Pays* la frontière du Rhin comme le minimum des prétentions françaises en face de l'agrandissement de la Prusse.

La *Patrie* devrait savoir pourtant qu'en préconisant en Orient le système des petites nationalités indépendantes elle fait l'œuvre de la Russie qui préfère, à n'en pas douter, qu'on lui découpe le rôti sur son assiette, afin de pouvoir mieux l'avaler sans crainte d'indigestion.

Le gouvernement ottoman a pu accorder l'autonomie aux Serbes et aux roumains, parceque la Roumanie et la Servie forment des tronçons bien séparés de l'empire, ayant chacun une population parfaitement homogène.

Mais à ces deux provinces se borneront les concessions d'autonomie, et il faudra autre chose que des formules diplomatiques pour persuader le gouvernement impérial à sacrifier une partie de ses sujets à la suprématie de telle autre partie.

Il faut que la *Patrie* le sache : s'il est vrai que dans le Luxembourg il n'y a que des Luxembourgeois, ce qui rend très-facile la solution de cette question en prenant pour base le principe des nationalités, il n'en est pas de même dans les provinces de l'Empire ottoman. Ici les populations se composent d'éléments différents par l'origine, la race, la religion ; pas un village où le mélange ne soit complet, tel élément dominant ici, tel autre là.

Auquel donnerait-on la préférence ?

Et dans ce cas, quel serait le sort des races sacrifiées à la prépondérance d'une seule ?

Nous sommes étonné que la *Patrie* qui est un journal conservateur lorsqu'il s'agit de la France ne se fasse aucun scrupule d'émettre des idées révolutionnaires lorsqu'il s'agit de la Turquie. Ce serait l'inverse que nous lui recommanderions si nous avions un bon conseil à lui donner, et tout le monde s'en trouverait bien.

Il est toujours temps de détruire ; mais a-t-on toujours le temps de fonder ?

La Turquie telle qu'elle se compose aujourd'hui n'a plus rien à sacrifier au principe des nationalités, et c'est lui rendre très-difficile l'accomplissement de son œuvre de régénération que de lui susciter à tout bout de champ des embarras, en jetant dans ses populations des ferments de discorde et de perturbation. Une pareil procédé ne trouve même pas sa justification dans l'amélioration évidente du sort des provinces détachées ; tant il est vrai que la gêne, les tiraillements et le marasme doivent être attribués à d'autres raisons qu'à la domination ottomane.

La situation de la Turquie par rapport à l'Europe lui impose des devoirs : cela est incontestable ; mais à côté des devoirs il y a des droits consacrés par les traités. Ces droits, elle saura les invoquer au besoin.

Que la *Patrie* qui est la propriété de MM. Frémy et Talabot, les gouverneurs du Crédit foncier de France, s'occupe de faire affluer en Turquie les capitaux qu'on prodigue ailleurs sans la même certitude de garanties, et elle fera plus pour l'avancement de la question d'Orient qu'en se faisant l'organe de la politique du prince Gortschakoff.

A voir l'attitude de quelques journaux en face de certaines questions pour la solution desquelles il serait si simple de s'en tenir aux vieilles traditions de la politique française, on dirait vraiment que le sens politique a complètement disparu de la presse gouvernementale.

REVUE DES JOURNAUX

Sur l'accession de la Belgique et de l'Italie à la Conférence de Londres, le *Journal des Débats* dit :

Il était plus que naturel, il était nécessaire que la Belgique fût présente dans une conférence où l'on discutera le sort d'une province qui a été et qu'il sera peut-être encore question de lui annexer. Quant à l'Italie, au moment où furent signés les traités de 1836, elle n'était encore, pour la diplomatie, qu'une expression géographique. C'est aujourd'hui une grande puissance, qu'on ne peut laisser en dehors du concert européen.

Le même journal examine le caractère des adresses en faveur de la paix. Il ne

---

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS DE GORDES

PAR L'AUTEUR
Du Drame de la Rue de la Paix.

XXII

COUR D'ASSISES DE VAUCLUSE

(Correspondance particulière envoyée de Carpentras aux journaux de Paris, à l'époque du procès.)

Audience du 1er mai 1862.

EMPOISONNEMENT ET ASSASSINAT COMMIS PAR UNE FEMME DE COMPLICITÉ AVEC SON AMANT.

Sur ses indications, on trouva, dans un puits de la ferme, le fusil dont Furbice s'était servi et dans un grenier où ils les avait cachés, le reste des poisons, et un paquet de vingt lettres au crayon de la main de Margaï, dans lesquelles, au milieu des protestations de la passion la plus violente, sont relatés, en quelque sorte, jour par jour, les divers empoisonnements, les projets de meurtre de toute nature, enfin la résolution de l'assassinat du 24 décembre.

Margaï Rivarot avait épousé par amour, il y a trois ans à peine, Pascoul. Au refus de sa famille, elle avait organisé avec lui un enlèvement dont l'éclat avait forcé le consentement de son père. A la mort de ce dernier, ils vinrent occuper l'habitation de la Bastide-Neuve. Caractère sec et hautain, volonté de fer, étrangère aux affections de la famille, Margaï avait, dès l'enfance, abreuvé son père de chagrins. Imagination dépravée, rêvant déjà de crimes et de poisons, elle détournait, il y a quelques années, ses amies des sacrements, en leur disant que les hosties étaient empoisonnées. Son père, au lit de mort, la signalait à Pascoul comme une femme sans cœur. Mauvaise fille, elle allait devenir épouse adultère. Dans le voisinage de la Bastide-Neuve, Furbice, marié, père de famille, habitait le hameau de Fontblanche. Leurs rapports d'abord peu suivis n'avaient pas tardé à devenir intimes. Ami de Pascoul, il lia avec sa femme des relations coupables. Un jour de l'hiver dernier, Margaï, qui s'était rendue à Cavaillon avec une de ses parentes, demanda, au retour, une place à Furbice dans son char à banc. Là, s'échangèrent leurs premiers serments. Dès lors, ils ne perdirent plus une occasion de se revoir. C'est à peine si, en public, ils se donnaient le soin de dissimuler l'affection qu'ils ressentaient l'un pour l'autre.

Ces faciles relations, qu'un éclat pouvait compromettre, ne suffisent bientôt plus aux deux amants. C'est alors qu'ils arrêtent la double résolution de se débarrasser, Margaï de son mari, Furbice de sa femme. Dès le mois de mai, une correspondance s'était établie entre eux ; vingt lettres au crayon, les seules qui aient pu être saisies, indiquent avec une grande naïveté la nature de leurs projets homicides et les procédés de l'exécution.

La plupart de ces lettres sont reproduites dans l'acte d'accusation. Nous en avons déjà publié quelques-unes ; les autres ne sont pas de nature à être transcrites ici, malgré tout l'intérêt qui en découle.

L'accusation donne ensuite, au sujet des tentatives d'empoisonnement faits sur Pascoul, tous les détails que nous connaissons, et elle en arrive au coup de fusil du 24 décembre. (Laissons-lui la parole.)

Impatients de la lenteur des poisons, les deux amants voulurent en finir par un moyen plus dangereux pour eux, mais plus prompt et plus sûr. Dans les premiers jours de décembre, en effet, Furbice acheta un fusil à Cavaillon, Margaï lui promit la poudre, et ils fixèrent le jour de l'assassinat au mardi 24 décembre. « Mon bon mari, écrivait alors l'accusée, dans cette affaire je vous laisse libre. Vous le tuerez quand l'occasion vous paraîtra favorable. Je vous donnerai ce que vous m'avez demandé. Cependant si vous aviez une autre occasion et que je n'entendisse pas le coup de fusil, cela me ferait bien plaisir. »

Dès ce moment tout fut arrêté. Le mardi suivant, 24 décembre, veille de la Noël, Furbice viendrait le soir à la Bastide-Neuve armé de son fusil, poserait le canon dans un des trous du portail qui ferme la cour et ferait feu sur Pascoul au moment où ce dernier irait, comme d'habitude, avec sa lanterne, visiter ses chevaux à l'écurie. Le 24, en effet, Margaï se rendit à Gordes chez Furbice, lui remit la poudre et dina axec lui vers midi. La femme Furbice, qui les servait, remarqua leur air soucieux. Vers cinq heures, à Fontblanche, Furbice chargea son fusil avec la poudre de Margaï et deux balles de fer. Après avoir soupé avec sa femme, il alla reprendre son arme et arriva à la Bastide vers sept heures et demie. Au signal qu'il donna, Margaï sortit dans la cour et lui demanda s'il était prêt : « Il va sortir, lui dit-elle, tu peux le frapper sans crainte. » Et passant la tête à travers un des trous du portail, elle l'encouragea d'un dernier baiser.

Au bout d'un instant, Pascoul, malade encore, apparut dans la cour. Furbice fit feu aussitôt, et Pascoul tomba mortellement atteint.

Le crime commis, Furbice courut à Gordes établir son alibi. Après s'être fait voir chez un ami, dans un débit de tabac, dans trois cafés différents, il entra chez un coiffeur et s'y fit raser, s'enquérant si la pendule n'était pas dérangée. Au matin, il se rendit à la Bastide-Neuve, où il joua, comme il l'a reconnu lui-même, la comédie du désespoir, pleurant à grand bruit celui qu'il appelait son ami, son grand ami, et prodiguant à sa veuve des consolations que celle-ci, l'oeil sec, la tête cachée dans ses couvertures, accueillait par de rares soupirs.

Enfin, après son arrastation, il a cherché dans des aveux intéressés et dans un semblant de suicide, une chance d'atténuation.

Aux charges accablantes qui pèsent sur elle, Margaï Pascoul n'a opposé qu'une constante dénégation. Elle nie même l'intimité de ses relations avec Furbice, mais les révélations de l'information, les accusations de son amant, la correspondance saisie, le ton de ses réponses et son attitude même, devant le magistrat instructeur, accusent, sans possibilité d'un doute, sa double culpabilité.

En conséquence, le maquignon Furbice et Margaï Rivarot, veuve Pascoul, sont accusés d'avoir : le premier.... etc. . . . . .
. . . .
crimes prévus par les articles 295, 296 et suivants du code pénal.

XXIII

COUR D'ASSISES DE VAUCLUSE.

EMPOISONNEMENT ET ASSASSINAT COMMIS PAR UNE FEMME DE COMPLICITE AVEC SON AMANT

Suite de l'audience du 1er mai.

Après la lecture de l'acte d'acussation, il est procédé à l'audition des temoins cités

Voir le numéro du 14 mai.

croit pas précisément « qu'elles représentent l'esprit général de la société ; » mais, après avoir constaté le changement que révèlent dans nos mœurs publiques de pareilles manifestations, il ajoute ;

Des évolutions aussi grandes ne s'accomplissent pas en un instant, sans lutte et sans contradiction. Mais la résistance aux idées de guerre est très vigoureuse. C'est tout ce que nous avons pu constater, et c'est ce que nous avons toujours souhaité et espéré....... Nos espérances et nos souhaits restent les mêmes, aujourd'hui qu'un certain nombre d'anciens amis de la paix sont devenus des foudres de guerre.

Le *Siècle* croit que la participation de la Belgique à la Conférence de Londres implique l'examen de la proposition relative à la réunion du Luxembourg à la Belgique, proposition patronnée, dit-il, par l'Angleterre.

La *Presse* déclare qu'il lui est impossible d'apercevoir l'intérêt qu'aurait le cabinet de Florence à prendre part aux délibérations qui vont s'ouvrir à Londres, l'unique question à traiter par la Conférence étant complètement étrangère à l'Italie.

Pendant que la Conférence se réunit à Londres, l'*Opinion nationale* fait un tour à Prague.

Ce journal relève les avances du gouvernement russe à la Bohême et signale les pensions, les décorations que le czar octroie aux docteurs tchèques.

La réunion de Londres inspire à l'*Avenir national* les réflexions suivantes :

Les décisions de la Conférence étant à peu près connues d'avance, et acceptées par les deux gouvernements français et prussien, on doit croire au maintien de la paix. Ceux-là seuls qui, comme nous, pensent que le Luxembourg ne vaut pas une guerre entre la France et l'Allemagne pourront ne pas s'affliger de ce résultat.

Préoccupé des autres questions internationales que n'aura point à régler la Conférence, l'*Avenir* conclut à la nécessité de créer « un nouveau droit public européen. »

L'*Univers*, faisant allusion aux meetings populaires dont les parcs de Londres viennent d'être le théâtre (sans désordre aucun, il est juste de le reconnaître), dit, à propos de la Conférence :

Avant de traiter les affaires européennes, les ambassadeurs de la paix pourront entremettre leurs bons offices pour pacifier Londres elle-même, menacée d'une révolution.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Par Iradé Impérial en date d'hier, S. E. Safvet Pacha, membre du Grand Conseil de Justice a été nommé Ministre du Commerce et des travaux publics.

Safvet Pacha a déjà occupé cette position à plusieurs reprises et a introduit dans cette branche d'administration des améliorations dont le public n'a pas manqué d'apprécier la portée et l'utilité. Aussi tout le monde se félicitera du retour de ce haut dignitaire à la tête d'un département qui est appelé à acquérir la plus haute importance dans l'Empire. Safvet Pacha ne manquera pas, nous en sommes certain, d'imprimer une plus grande impulsion à la construction des voies de communication qui seules peuvent permettre au pays de développer ses immenses ressources.

C'est là le service le plus signalé que S. E. puisse rendre et au Souverain qui l'a appelée à cette dignité et au pays qui fonde de grandes espérances sur son patriotisme, ses lumières et son activité.

—

Par un autre Iradé du même jour, S. E. Halil Pacha a été nommé Grand maître de l'artillerie, ministre du matériel de la guerre, poste qu'il a déjà occupé avec beaucoup de distinction.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Tableau des encaissements effectués par la Banque Impériale ottomane du 1/13 mars 1867 au 12 courant (v. s.) sur les affectations du service des Emprunts Extérieurs et de la Dette Générale pour le 1er semestre de l'exercice 1283 (1867-68) publié en exécution de l'article 4 de l'Iradé du 27 Rebi-ul-akhir 1282.

RECOUVREMENTS.

	ANTÉRIEUR		MOIS C		TOTAL.	
Contributions Indirectes	20551155	17	18902011	08	39455166	25
Taxe sur les moutons de Roumélie et Archipel			9555577		9555577	
Roussoumats (Contributions diverses)	382677				382677	
	20933832	17	28455388	08	49389220	25
Effets à recevoir échéant avant le 1er Juillet n. s. Au 12 mai au soir . . . 28018669 Entrées des 13 et 14 mai . . . 12746600					40765269	
Total . . .	20933832	17	28455388	08	90154489	25

Le Directeur-Général adjoint, E. GILBERTSON. *Le Directeur-Général*, Mis DE PLŒUC.

N. B. — Les versements faits aux succursales et agences sont compris dans la somme ci-dessus jusqu'aux dates suivantes seulement : Cara-Hissar 25 avril, Beyrouth 1er mai, Larnaca 27 avril, Aïdin 1er mai, Magnésie 9 mai, Salonique 6 mai, Smyrne 11 mai.

Coustantinople. 12 Mai 1866-

Adminis tration Générale des Contributions Indirect.

COMMUNICATION OFFICIELLE.

L'année financière pour la perception du droit de patente établi sur le débit des tabacs, devant commencer au 1|13 juin prochain, l'Administration Générale des Contributions Indirectes porte à la connaissance du public les dispositions suivantes relatives au mode de la perception de ce droit :

1° Les propriétaires ou locataires des boutiques ou magasins où se débitent, soit exclusivement, soit avec d'autres marchandises, du tabac à fumer, à priser ou à chiquer, du tumbéki ou des cigares, ainsi que les marchands ambulants ou étalagistes de ces mêmes articles, sont tenus de se rendre au bureau de la Douane des tabacs pour payer le droit de patente établi par le règlement, et de se munir d'un teskéré, dans le délai de trois mois, à partir du 1er|13 juin prochain, jusqu'au 31 août (12 septembre).

2° L'Administration de la Douane des tabacs, procédera dès le 1|13 septembre prochain, à la vérification des teskérés. Ceux des débitants, sujets ottomans ou étrangers, qui ne se trouveraient pas nantis du terkéré, dans le délai prescrit de trois mois, auront leur boutique ou magasin fermé, à moins qu'ils ne paient, comme pénalité, le triple du droit de patente, conformément aux dispositions du règlement en vigueur. La même pénalité sera encourue par les marchands ambulants ou étalagistes qui ne se conformeraient pas aux présentes dispositions.

3° Ceux qui se permettraient d'ouvrir des boutiques ou magasins de tabac, de même que les marchands ambulants ou étalagistes qui entreprendraient à nouveau le débit de cet article, postérieurement au délai susindiqué et sans être munis d'un testéré constatant l'acquittement préalable du droit de patente, seront également passibles de la pénalité mentionnée dans le paragraphe précédent.

Constantinople, le 28|9 avril 1867.

On nous écrit de Réthimo (Crète), le 29 avril :

La semaine qui vient de s'écouler a été employée par la commission de bienfaisance à la distribution des vêtements accordés par la munificence souveraine aux familles chrétiennes refugiées à Réthimo. La distribution a été faite par les membres de la commission en présence de Sawas effendi. Les listes avaient été dressées et vérifiées avec le concours du clergé et des notables de la ville et des villages. Les femmes et les enfants ont été les premiers à recevoir les bienfaits impériaux.

On a voulu commencer par les femmes, à cause de la semaine sainte, et pour leur donner le temps de coudre leurs robes et de les porter pendant les fêtes. J'ai eu la satisfaction de voir à l'église toutes les femmes réfugiées à Réthimo portant des costumes neufs, leurs enfants débarassés des haillons qui les couvraient par le passé. Il est inutile que je vous dise combien cette population paraissait réjouie et reconnaissante, des bienfaits dont elle a été l'objet.

Les cérémonies religieuses de la semaine sainte et la Pâques se sont passées avec la plus grande solennité. Un ordre parfait et la plus grande tranquillité ont régné constamment.

En ce moment toutes les familles sont convenablement installées dans des maisons louées *ad hoc* par la commission, les agents consulaires ont été débarassés de l'hospitalité qu'ils avaient généreusement exercée à l'égard des plus malheureux. Il ne reste chez eux que quelques personnes parentes ou amies que les consuls ont tenu à garder sous leur toit.

Les mesures les plus énergiques ont été prises pour l'assainissement de la ville. Le balayage a été pratiqué en grand par la commission municipale ; les immondices ont été enlevés, les fosses d'aisance vidées. Il ne reste plus aucune crainte touchant l'invasion d'une épidémie et les émissaires de nouvelles inquiétantes sont réduits au silence devant la tranquilité et la confiance publique.

Tout le monde a fait son devoir tenant à honneur de répondre à la sollicitude impériale par le plus complet dévouement à la chose publique. Sawas effendi est digne d'éloges pour l'activité et le zèle qu'il a déployés dans la mission qui lui a été confiée par le Gouvernement impérial.

Le bruit court que les insurgés sont dans l'épouvante devant les dispositions vigoureuses prises par le Serdar-Ekrem Omer pacha pour détruire, d'un seul coup, le repaire des condottieris de tous paysqui ont attiré sur notre malheureuse île la ruine et la désolation. Dans un premier combat les insurgés ont laissé 320 morts sur le carreau.

Le monumemt de Théodose II.

(*Suite et fin*)

La construction de ces murailles théodosiennes est pour l'empereur et pour son préfet un mérite immense, jusqu'ici trop peu apprécié par les historiens. Ce sont elles qui résolvent l'énigme de la longue durée de l'empire byzantin. Ce ne fut que mille ans après la chûte de Rome et de l'empire d'Occident que Constantinople tomba, et encore ces mêmes murailles aidèrent-elles une poignée de braves et le héros génois Giustiniani (1) à défendre vaillamment la capitale. Les murailles et leurs défenseurs ne cédèrent que devant la poudre à canon et devant les monstrueuses bouches à feu de l'intrépide conquérant Mahomet II.

Au surplus, il y avait aussi des victoires remportées dans l'Orient par Théodose II ou par son général Alain Ardaburius sur Vararane, Roi des Perses, en 421, pour le forcer à renoncer à la persécution des Chrétiens ; l'année suivante ce roi fut obligé de signer un traité de paix pour cent ans. C'est à cette victoire que fait allusion le premier vers de l'inscription ;

« Tu surgis de l'Orient, comme un autre soleil brillant » et c'est spécialement pour cette gloire que la statue fut érigée, le cheval marchant vers l'Orient que la main du cavalier menaçait et foulant au pied un persan captif et agenouillé.

Si, d'un autre côté, l'on remarque que Carthage tomba au pouvoir des Vandales en 439, et que la monnaie qui représente notre statue équestre de Théodose II est marquée à l'atelier monétaire de Carthage. le temps entre la paix avec les Perses et la perte de Carthage, c'est-à-dire 422 — 439, est celui de l'érection de notre monument. Mais nous pouvons lui donner la date de 425. Théodose II avait alors juste 26 ans, et les premières murailles Théodosiennes d'Anthémius existaient déjà. C'est la monnaie d'or inédite de notre collection dont nous avons donné une description plus haut qui nous permet de fixer l'année de l'érection à peu près à 425 de l'ère chrétienne. Il fallait du temps pour former et pour ériger le monument. La médaille d'or n'a pas pu être frappée immédiatement après la victoire sur les Perses, car comme elle a 5 G. c'est à dire AVGGGGG l'on est obligé de compter, ou les princes seuls, ou les princes avec les princesses tous ensemble. Or, il y avait en 422 et 423, Théodose II avec sa femme Eudoxie et sa sœur Pulchérie, puis Honorius et Constance III avec sa femme Placidie, ce qui fait trois hommes et trois femmes augustes. Donc de quelque manière que l'on fasse, les 5 G ne conviennent pas. Mais en 425 Valentinien remplace Honorius ; il est reconnu et installé à Ravenne avec sa mère Placidie par l'empire d'Orient, de sorte que si les trois femmes augustes sont comptées avec les deux empereurs, on a les cinq augustes. C'est donc une médaille frappée pour la fête d'inauguration de la statue et en mémoire de la victoire asiatique, médaille jetée selon l'antique usage dans la foule.

Il nous reste à dire encore quelques mots sur quelques accessoires de notre essai de reconstruction du monnment.

La base carrée oblongue qui est placée sur la sousbase et qui porte immédiatement la statue équestre en bronze, a été ornée par nous de bas-reliefs. Nous ne les avons pas faits au hasard. Nous avons pensé qne ces reliefs doivent avoir été semblables à ceux qui ornaient les deux colonnes spirales de Théodose I. Il en existe des copies faites avant leur destruction ; mais, malheureusement, il ne pourra être question que du degré de fausseté de ces vieilles copies. Je m'étonne que M. Byzantios ait eu le courage d'en faire une olla potrida indigeste pour les estomacs les plus robustes. L'une des copies conservée autrefois à Paris dans la bibliothèque de St-Géneviève est, on ne peut plus ridicule ; elle se trouve ainsi reproduite dans Ducange et dans Banduri. Jamais les empereurs byzantins ni leur suite n'ont porté un costume pareil. L'autre pèche peut-être par le défaut contraire. C'est celle de Bellini. reproduite par Banduri et par Agincourt. La question si c'est une copie exacte des bas-reliefs ou une invention hardie de l'artiste, paraît difficile à résoudre. Nous nous en sommes sérieusement occupé, sans être parvenu à une décision finale. Nous avons eu recours au tronc d'une des deux colonnes qui existe encore aujourd'hui à Avret Bazar. Au risque de tomber, nous avons denné notre main gauche à quelqu'un qui nous a tenu presque suspendu, pendant que de notre droite nous avons copié, tant bien que mal, le peu qui est resté conservé.

Quant au style, nous pouvons affirmer qu'il est assez beau, mais nullement au point, comme l'a représenté Bellini. Nous y avons trouvé des chars à 4 roues, semblables à ceux dessinés par Bellini ; ils ne sont pas attelés de bœufs comme ceux de Bellini, mais de quatre chevaux. Cela suffit-il pour condamner les dessins de Bellini complètement ? Nous ne le pensons pas. Car il y avait *deux* statues spirales. Peut-être a-t-il copié les bas-reliefs de celle du forum Tauri dont il n'existe plus rien.

Eh bien, à défaut d'autres, nous avons pensé que les antiquaires nous sauront gré de leur avoir donné un faible échantillon de notre corie furtive des représentations de la colonne d'Avret-Bazar, (1)

Quand à la clef de voûte avec le Monogramme du Christ, il est conforme à l'époque. Les lettres A et ω sont les lettres A et Ω qui se voient encore aujourd'hui à la ruine d'Avret-Bazar. Ce sont elles qui ont été par erreur prises par Pertuisier pour un A et E et expli-

(1) Ce héros a été indignement colomnié par des écrivains injustes, auxquels Gibbon même n'a ajouté que trop de foi. Dans le manuscrit inédit de Critoboulos, qui ne tardera pas à être publié, l'on trouvera la justificotion de cette assertion.

(1) Nous allons faire mouler un de ces chars à quatre chevaux et quelques personnages pour éclaircir l'histoire de l'art de cette époque.

Tribunaux.

Le tribunal de Paris vient de rendre son jugement dans l'affaire de M. Alexandre Dumas contre le photographe Liébert, qui l'avait représenté sur la même carte avec Mlle Adah Menken. En voici le texte :

« Le tribunal :

« Attendu qu'Alexandre Dumas père prétend que Liébert et Ce ont sans droit, livré à la publicité des photographies le représentant seul ou formant un groupe avec Adah Menken ;

« Attendu qu'il ne s'agit nullement dans la cause de portraits commandés par Dumas aux défendeurs, exécutés à ses frais et destinés à n'être distribués qu'à sa famille et à ses amis ;

« Attendu qu'il est constant que c'est sur la demande de Liébert et Ce que Dumas est allé dans leur atelier, et qu'il y a posé, soit seul, soit avec Adah Menken, pour la composition de clichés dont il savait que les épreuves devaient être vendues et publiées par les défendeurs ; que ces derniers n'ont reçu de lui aucune rémunération pour leur travail et leurs déboursés, et qu'au contraire ils lui ont remis gratuitement, sur sa demande, un certain nombre d'épreuves, pour prix du droit qu'il leur abandonnait de vendre au public des épreuves semblables ;

« Attendu que la publication des portraits ayant eu lieu dès l'origine avec l'autorisation de Dumas et en vertu d'une véritable convention synallagmatique qu'il a librement consentie et dont il a le premier réclamé l'exécution, il ne saurait y trouver un sujet de plainte légitime contre Liébert et Ce ;

« Par ces motifs

« Déclare Alex. Dumas père mal fondé en sa demande, l'en déboute et le condamne aux dépens. »

Nouvelles Commerciales. et Financières.

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 14 mai	33 12
Clôture du 14 mai	33 15

Coloniaux. Dans cette huitaine les prix des coloniaux n'ont pas varié, il s'est vendu environ 1,000 sacs café et 800 bariques sucre aux prix indiqués dans notre prix courant.

Stok environ 6000 sacs café et 4,000 bariques sucre.

Cotons.— Dépôt de coton 2,000 balles Adana, — Rhum d'Amerique 3,500 bariques.

Alcool d'Amérique 600 bariques et on attend encore 1,500.

Constantinople 14 mai.

Les blés sont toujours soutenus

Prix des céréales.

			Pias.	en Mét
Blés durs	Kustendjé	. . . .	34	35
»	» Burgas	. . . .	32	33
»	» Baltchik	. . . .	32	—
»	» Samsoun	. . . .	33	35
»	» Anatolie	. . . .	—	—
»	» Ismaïl	. . . .	36	37 10
»	» Azoff	. . . .	—	—
»	» Bessarabie	. . . .	—	—
»	» Galatz	. . . .	—	—
»	» Matzin	. . . .	36 20	37
» tend.	Roumélie	. . . .	29	35
»	» Odessa	. . . .	35	—
»	» Ibraila	. . . .	31	33
»	» Galatz	. . . .	33	55
»	» Bourgas	. . . .	34	
»	» Varna	. . . .	32	33 20
»	» Baltchik	. . . .	32	33 20
»	» Taganrok	. . . .	—	—
»	» Berdianska	. . . .	—	—
Orges	Roumélie	. . . .	18	19
»	Anatolie	. . . .	18	
Maïs	Danube	. . . .	21	22 20
»	Roumélie	. . . .	21	
»	Anatolie	. . . .	21	
Seigle		. . . .	—	—

Il s'est vendu pour la consomation locale environ 45 mille kile blés dur et tendre.

Stock environ 110 m. kilé blé dur et tendre 50 m.

Les farines sont aussi aux mêmes prix soutenus.

Les farines d'Odessa 170—155—145
Stenia 140
Ghioksouyou 140
Samsoun 130

Il s'est vendu cuviron 4,000 balles de differentes qualités au prix ci-dessus Stock environ 10,000 sac entre Galata et Scutari.

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 13 mai.

Dans le courant de la semaine actuelle les nolis se sont soutenus.— Les navires disponibles sont rares. Depuis quelques jours le vent du sud règne et les arrivages des bâtiments qui stationaient aux Dardanelles continuent.

à la requête du ministère public ; ils sont au nombre de cinquante-trois. Trois sur quatre ne répondent pas à l'appel. M. l'avocat général déclare n'avoir, pour le moment, aucune réquisition à faire, à ce sujet.

M. B... commissaire de police à Gordes, rend compte des constatations et recherches auxquelles il s'est livré à la suite de l'assassinat. C'est le lendemain de son arrestation que Furbice a fait aux gendarmes préposés à sa garde des aveux qui compromettaient la veuve Pascoul. Ce témoin a été chargé de rechercher le fusil dont l'accusé s'était servi pour donner la mort à Pascoul, et qui avait été ensuite jeté dans un puits voisin. Il a également saisi au domicile de Furbice les restes des divers poisons et les lettres de la veuve Pascoul. Ces objets se trouvaient cachés dans des trous de murailles, et c'est sur des indications très précises qu'ils ont été retrouvés. L'avocat de Furbice demande l'opinion du témoin sur la tentative de suicide de cet accusé. M. le commissaire de police répond qu'il n'a pas vu de ses yeux la blessure, mais qu'il a entendu dire qu'elle pouvait entraîner la mort.

Les témoins qui suivent racontent ce qui s'est passé à la Bastide immédiatement après le crime. Ils ont entendu les cris au secours, et sont accourus aussitôt sur les lieux. Pascoul était encore étendu par terre, dans la cour de la ferme, et ils ont aidé à le transporter sur son lit. Ce malheureux était en proie à des souffrances intolérables. Il s'agitait violemment et demandait en grâce qu'on l'achevât. « Tuez-moi ! s'écriait-il, par pitié, tuez-moi !

Quant l'accusé survint, il affecta la plus vive douleur en apercevant le cadavre de celui qu'il appelait son meilleur ami. Il se jeta sur lui en pleurant et en maudissant le monstre qui avait pu, disait-il, commettre un si lâche forfait. Son attitude cependant parut tellement suspecte à quelques uns des témoins de cette scène, qu'ils n'hésitèrent pas à exprimer leurs soupçons. « Si j'étais quelque chose dans le gouvernement disait l'un de ces honnêtes cultivateurs, je mettrais la main sur cet homme. »

Quant à la veuve Pascoul, tous les témoins s'accordent à déclarer qu'elle ne s'est pas approchée une seule fois de son mari expirant pour lui offrir des soins ou seulement des consolations. Elle se tenait dans la salle en poussant de temps en temps quelques soupirs.. Un moment on crut qu'elle allait s'évanouir, et on s'empressa autour d'elle, mais elle eut bientôt repris ses sens et monta dans sa chambre.

Quant aux témoins qui se sont rendus à la Bastide-Neuve, dans la nuit du 24 au 25 décembre, racontent les recherches auxquelles il s'est livré sur le lieu du crime, et les circonstances qui ont accompagné l'arrestation des deux accusés.

C'est à cet agent de la force publique que Furbice, après avoir essayé de se tuer, a raconté, pour la première fois, les tentatives d'empoisonnement exercées sur Pascoul par sa femme, de concert avec son amant.

L'accusé est entré sur ce point dans des détails très circonstanciés, et c'est lui-même qui a indiqué l'endroit où se trouvaient les flacons contenant le reste des substances empoisonnées.

Furbice a fait aussi l'aveu que la femme Pascoul lui avait proposé plusieurs fois, de vive voix, et par écrit, d'étrangler son mari pendant son sommeil, de le précipiter dans la fontaine de Vaucluse, ou de l'écraser sous les roues de sa voiture.

C'est ainsi de la femme Pascoul que serait venue la proposition de tirer un coup de fusil à son mari, lorsqu'elle avait reconnu que les tentatives d'empoisonnement étaient infructueuses. Furbice lui ayant fait observer qu'il n'avait pas de munitions, elle lui aurait répondu vivement : « Casse les grelots de ton mulet et fais-en des balles ! »

Ce témoin ajoute qu'il a trouvé un crayon dans les poches de la veuve Pascoul pendant son arrestation, et qu'il a demandé si ce crayon était celui dont elle se servait pour écrire ses lettres à Furbice. L'accusée a fait un mouvement de tête que le témoin a pris pour une réponse affirmative.

M. Appy, docteur en médecine à Gordes, a examiné le cadavre de Pascoul le lendemain du crime, et rend compte du résultat de ses rehcerches.

M. Colignon, pharmacien à Apt, rend également compte des recherches qu'il a été chargé par la justice de faire sur les viscères de la victime, à l'effet de savoir si ces organes contenaient du poison. Le résultat de son examen a été négatf, ce qui s'explique parfaitement, selon le témoin, par l'intervalle qui s'était écoulé depuis l'absorption du poison.

M. Emile René, professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Montpellier, et M. Gustave Chancel, professeur de chimie à la Faculté des sciences de la même ville, sont appelés après cette déposition, et M. le président leur demande si leur opinion est conforme à celle de M. Colignon.

Les deux honorables professeurs déclarent que l'expert d'Apt a procédé conformément aux règles indiquées par la science, et qu'ils adoptent pleinement les conclusions du rapport. L'absence du poison s'explique parfaitement par la circonstance que le témoin a fait connaître. Ils ajoutent que les substances employées par les accusés, notamment le phosphore et le sublimé corrosif, sont des poisons très dangereux. Ils font observer, en finissant, que le procédé employé dans cette circonstance pour l'envoi des objets sur lesquels devait porter leur examen, est un procédé vicieux, en ce que l'alcool rend quelquefois les recherches très difficiles et s'oppose même à la découverte de certains agents.

M. Peyron, médecin à Gordes, dit que l'accusé est souvent venu l'inviter à se rendre chez Pascoul. Il considérait Furbice comme le meilleur ami de Pascoul, et jamais le moindre soupçon ne s'était élevé dans son esprit à l'encontre de cet homme.

Ayant eu l'occasion de voir Furbice à l'hospice de Gordes, après son arrestation, il crut devoir lui faire des reproches sévères sur sa conduite :

— Vous saviez bien, dit-il à l'accusé, que ce malheureux était gravement malade ; pourquoi ne pas le laisser mourir !

— C'est vrai, répondit Furbice, mais il ne voulait pas mourir ?

Il raconta en même temps au témoin toutes les tentatives d'empoisonnement exercées sur la personne du malheureux Pascoul.

M. Bonnet, expert géomètre à Apt, a été chargé par M. le juge d'instruction de cette ville de procéder à la vérification des lettres saisies au domicile de Furbice et attribuées par ce dernier à la veuve Pascoul. Il déclare que, dans son opinion, ces lettres émanent réellement de cette accusée.

(*Sera continuédemain.*)

Poti Anacria etc. pour Const. parà 35 le kilé.
Echelles d'Azoff pour le R. U. sch. 50 a 53 |6 ton. [estaries 20|1 juin.
Idem pour le R. U. 50 à 32 |6 estaries 1|13 juin pa- [villons allemands.
Odessa, ponr le R. U. sch. 42 |6 à 45; Nicolaeff sh. [45 a 47 |5 tonn.
Sulina et Kustendje p. le R. U. sch. 6 qr. 2 |3 Med.
Bonrgas p. Mediter. ft. 2 1|4 la charge.
Berdianska, p. Mediter. fr. 3 1|4 la charge
Constantinople p. Liverpool, sch. 6. qr par vapeur.

Odessa, 29|41 mai.

Quoique notre marché aux céréales continue à présenter un aspect fort annimé, les prix des grains ont pourtant subi une baisse d'environ 50 cop. par cetw. dans le courant de cette dernière huitaine sur notre place par suite des nouvelles plus calmes du marché étranger. Les arrivages des grains de l'intérieur par la voie du Dniester et par le chemin de fer, sans être très importants, se sont pourtant elevés en dernier lieu à 10 15|m cetw. par jour.

Vente du 23|11 29|11 avril.

	Cetw.	R.			
Blé. tendre	30800	11	23	à	14
Sandomirka	1000	—	—	à	13 75
Ghirka	6000	12	10	à	13 60
Blé dur	2100	12		à	13
Seigle	3300	6	37	à	6 80
Mais	manq.				
Avoine	manq				

Grraine de lin nette.
Idem chargée environ 14 0|0 a 20 0|0
Corps étrangers — Cetw. 2,000 à 12 90
Ravison manque.
Millet idem.
Colza idem.

Laines mérinos lavés se côtent R, 26 1|2 pour les bonnes bergeries et R. 29 pour les bergeries de enomenée Les laines en suint pour la toute 1867 se côtent R. 8 50 9 50 suivant la qualité et finesse.

Suifs se còtent R. 4 65 et pour la livraison octobre R 4 50 avec R. 3 avance.

Frêts en hausse on a payé en dernier lieu d'ici sh. 42 |6 43 pour le R. U. et fr. 2 3|8 pour la Mediterranée et de Nicolaeff sch. 45 | 47 j 6 pour le R U.

Boursa du 28 |10 Ct.
Loudres 752 754 1|2
Marseille 334

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 3 mai.

Céréales. — Les affaires ont été fort calmes, cette semaine, sur le marché de Paris. Les farines de consommation restent cotées de 74 à 77 francs, le sac de 157 kilog. net hors ville.

Cours officiel : dix marques, disponible, 75 30 les 157 kilog. net. Type-Paris, disponible, 47 le sac de 101 kilog. net.

Rien à signaler sur les autres marchés.

Huile et graines.— Cours officiel: Huiles de Colza, les 100 kilos hors barrière (entrée 27 50 par 100 kilog.) disponible en tons fûts 93; courant en tonnes 95; épuiée en tonnes 103; — Lin, en fûts 99 ; en tonnes, 100 50.

Cours commercial: Colza, disponible, 93 50 ; courant du mois, 94; mai 93 50; juin 94 50; juillet et août, 94 50; 4 derniers mois, 95 par 100 kilog. — Lin brut, disponible en tous fûts de toute provenance, 09 ; courant du mois, 99; 4 mois chauds, 99; 4 derniers, 100.

Graines (l'hectolitre.) — Colza, 22 à 24 50, œillette, 44 à 46; cameline 16 à 19; chanvre, 14. — Lin, graines indigènes, 26 à 29 ; graines étrangères, 24 à 26 50,

Tourteaux (les 100 kilog.) — Colza. 15 75 à 16 75 ; œillette, 18 à 18 50. Cameline, 15 à 15 50 ; chanvre, 13 à 14. Lin, graines indigènes, 20 à 28 50; graines étrangères, 26 à 27.

Sucres.— Paris. Cours officiel. — Sucre brut indigène, 52 50, le tout aux 100 kil. entrepôt de Paris.

Cours commerciaux : les sucres bruts indigènes, disponible, 53 ; mai, 53 ; juin, 54 60 ; 4 mois d'octobre, 57 à 57 50, les 100 kil. type N° 12, au droit de 42 francs.

Sur le marché de Bordeaux. Guadeloupe usine, de 60 50 à 61 francs. A Nantes, il s'est fait cette semaine une très grosse affaire en réunion. traitée par la spéculation au prix de fr. 50 la bonne qualité.

Sur le marché du Havre, la Havane, à 29 50 les 50 kil.

Cafés — Sur le marché du Havre, le Rio 51 entrepôts ; Gonaïves, 86 ent. Mysore, 85 ent. Laguayra, 87, les 50 kil.

A Bordeaux, le Rio lavé, 95 fr. ; Martinique, 115.

Méteaux et Charbons. — On est à peu près tombé d'accord sur la véritable situation du marché charbonnier. La baisse est générale, et cette première étape n'a pas suffi à ramener aux affaires l'activité d'il y a quelques mois, en ce sens que l'acheteur n'étant pas convaincu de la stabilité des cours actuels, se contente de livrer les commandes au jour le jour. Enfin, ce qui cause ce désarroi sert avant tout la situation politique. Maintenant que la baisse est un fait acquis, il n'est pas bien utile de discuter sur le fait de savoir si les complications politiques ont été la seule cause efficiente d'un mouvement qui ne nous a pas pris au dépourvu, ou si, ce qui est possible, ces complications n'ont eu d'autre effet que de hâter une réaction inévitable. Les faits importans à noter pour apprécier la situation probable de l'industrie charbonnière sont au nombre de trois: 1° la pénurie des bras et la cherté de la main d'œuvre passent chaque jour davantage à l'état chronique. Les dernières augmentations dans la main d'œuvre n'ont pas amené de nouveaux travailleurs aux mines, et il est difficile, sinon impossible, en cas de baisse, de revenir sur une majoration de salaire consentie à un moment prospère ; 2° la crainte qu'une situation politique inextricable ne produise tous les effets à une époque plus ou moins rapprochée ; 3° la lutte que l'industrie métallurgique du continent, si étroitement liée à l'industrie charbonnière, a à soutenir contre l'Angleterre et dont l'enjeu est la suprématie sur les marchés étrangers.

Quant à la métallurgie, la crise atteint la France aussi bien que la Belgique et l'Angleterre, et pèse sur la grande industrie dans presque tous les pays de l'Europe.

En Angleterre, on vient, dans certaines usines, de notifier aux ouvriers une nouvelle réduction de salaire, et l'on croit assez généralement à un arrangement à l'amiable.

Soies et Soieries. — A Lyon, le dernier numéro placé des soies et bobines du mois de mai a été de 19 49.

Dernier numéro des ballots pesés 5 92.

On signale un assez bon courant d'affaires avec des prix plus fermes et plus réguliers. Jusqu'à présent, la demande porte principalement sur les ouvriers.

Les vers à-soie qui ont fait la deuxième mue ne donnent lieu à aucune plainte sérieuse. Il y a assurément beaucoup de vers et beaucoup de feuilles. La feuille se vend au détail de 10 à 12 francs les 100 kil. Cependant, par suite d'un léger refroidissement de la température, sans croire que la récolte soit le moins du monde compromise, on ne peut encore la tenir positivement comme assurée.

On écrit de Florence que les nouvelles sont généralement bonnes. Les plaintes sont rares et ne portent que sur les vers des graines étrangères. On ne signale encore d'aucune part même sur les graines étrangères aucune perte sensible de vers comme dans les années précédentes. Sans pouvoir encore compter sur une bonne récolte, on espère obtenir un résultat dépassant celui de l'an dernier, en quantité et surtout en qualité, si le temps reste favorable jusqu'au bout.

On écrit de Turin que le marché de cette ville reste en calme plat. Il ne se fait absolument rien, acheteurs et vendeurs voulant attendre la solution complète des questions politiques. Les éclosions réussissent généralement assez bien, dans certaines localités les vers ont déjà franchi la deuxième mue sans la plus petite plainte, mais un grand nombre d'éducateurs sont dépourvus cette année. Dans le midi de la Péninsule, à Reggio, Cosenza, Catangan, la marche des vers est satisfaisante.

A Milan, il s'est fait, en cocons, quelques marchés à livrer de 5 50 à 6 fr. avec prime de 30 à 40 c., sur la moyenne de la Chambre de commerce.

On écrit de Valence (Espagne) que les vers marchent parfaitement pour les provenances japonaises d'origine et d'importation, et se trouvent en général à la montée. Celles à cocons jaunes sont plus arriérées et éprouvent des pertes dont il n'est pas facile de saisir l'importance, mais qu'on juge graves. La feuille obtient un prix très élevé partout. Un petit lot de cocons verts médiocre a obtenu la parité de fr. 4 16 le kil., et quelques paquets de soie nouvelle, trames fines, celle de 70 fr. Jusqu'au commencement du mois prochain, il n'y aura pas de prix régulier.

Cotons. — Sur le marché du Havre, les cours sont plus faciles, mais sans changement sensible, Il faut continuer à voir le très ordinaire Louisiane disponible autour de 142 50. A terme, on est peu acheteur ; on a pu faire du low middling en mer à 140 fr. Les dernières ventes vont à plus de 3,000 balles, dont 1500 environ à livrer.

D'après les derniers avis de Liverpool, les ventes ont dépassé 10,000 balles avec un marché plus calme. Le Louisiane à 12 1|4, Oomrawattee, 9 1|2 Bengale 7 1|2.

Voici, par transmission du télégraphe transatlantique, la dépêche officielle de New-York, d'après les derniers télégrammes du Sud :

Recettes de la semaine jusqu'au 27 avril, en cotons. . . . . . . b.	18,000
Exportations de la semaine pour l'Angleterre . . . «	30,000
Exportations de la semaine pour le continent, . . . «	15,000
Stocks dans tous les ports de l'Union, ... «	380,000
Recettes totales depuis le 1er septembre, ... «	1,647,000
Exportations totales depuis le 1er sept. pour l'Angleterre, «	963,000
idem. pour le continent, «	224.000
Cours du Liverpool meddling à New Orléans.	27 1|2
idem. à Mobile, ...	25
Cours du middling Upland à New-York, ...	28

Tout favorise, écrit-on, en outre, l'expédition du coton dans les ports, ou la diminution progressive des stocks dans les entrepôts intérieurs, toute la récolte, jusqu'à la dernière balle, ne tardera pas à être parvenue sur le littoral.

Les inondations continuent leurs ravages dans la vallée du Missisipi, et on ne pourra s'occuper de réparer les dégats que quand les eaux se retireront.

Dans mon dernier bulletin financier, la baisse règnait sans partage, et ne faisait de temps à autre à sa rivale, l'aumône de quelques insignifiantes reprises que pour mieux constater sa puissance. Mais tout n'est qu'éphémère en ce bas monde, et samedi, la hausse qui avait sans doute puisé des forces dans la silencieuse humiliation qu'elle subissait depuis plusieurs semaines, a gaillardement repris le dessus, et depuis lors, les rôles sont absolument retournés. On ne peut attribuer cette reprise très accentuée de la hausse qu'aux nouvelles pacifiques qui circulent, à la note du *Moniteur* que vous connaissez sans doute déjà, et même à la lettre adressée par M. Rouher à M. Schneider, et qui, tout en faisant connaître le refus du gouvernement de répondre à une interpellation sur la question étrangère, n'en constate pas moins que des negociations sont actuellement poursuivies, avec des chances de succès, en faveur du maintien de la paix.

Mais comme nous étions en même temps arrivés à la liquidation du mois, aussitôt que sous l'influence des nouvelles polititiques, la hausse a eu repris le dessus, les vendeurs ont fait tous leurs efforts pour peser sur le marché, en vue de la réponse des primes. Il y a donc eu une légère réaction, mais une fois la réponse faite, la hausse est entrée en pleine possession des avantages qu'elle avait conquis la veille, et elle n'a plus eu qu'à affirmer son succès. Quoiqu'il se trouve encore quelques vendeurs retardataires qui veulent liquider avec le moins de perte possible, les demandes augmentent tous les jours et jamais, depuis longtemps, le marché n'a été plus animé. Les réalisateurs de bénéfice contribuent aussi par instants à faire rétrograder les cours, mais ils luttent vigoureusement contre une dépression sus-mentionnée, et jusqu'à nouvel ordre, on peut considérer la hausse comme assurée a la Bourse. Il y a tout lieu de croire qu'il se soutiendra tout au moins jusqu'à l'ouverture de la Conférence dont les délibérations auront pour effet de rétablir la confiance ou sinon de mettre fin à toute incertitude.

Voici comment se cotent le principales valeurs :

Le 3 0|0 est demandé à 68 30 et se cote à 68 40.

La liquidation des autres valeurs se fait en hausse. L'italien se cote à 58 25 ; la dette turque. à 29 50. On signale une hausse de fr. 7 50 sur le Mobilier. Les chemins de fer montent et sont fort recherchés.

Les cours de compensation ont été fixés comme il suit :

Rente française, 67 70 ;
Italien, 48 50 ;
Mobilier, 385.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 12 Mai.

GRIMSBY, bat. à vap. anglais, *Prudhoe Castle*, c. W. Wilkie, ayant touché Malte et Dardanelles, div. march. et 1 pass.
LONDKES bat. a vap. russe, *Nohimoff*, cap. Grekia ayant touché, Messine et Dardanelles, div. march.

Du 13 mai.

ODESSA, bat. à vap. russe, *Ceres*, cap. N. Milonas, div. march.
— bat. à vap. fr. *Erridan*, cap. G Varengot, div, march.
VARNA, bat à vap. otto. *Peiki Cheriff*, cap. Tomasetovich, div. march.
— bat à vap. aut. *Pluto*, cap, G. Remedelli, div march.
TREBIZONDE, bat. à vap. otto. *Kars*, cap. Zanetti div. march,
JAFFA, bat. a vap aut, *A. Garlotta*, cap. Lombardini. ayant touché Alexandrie Smyrne Metelin Tenedos Dardanelles et Galipoli, div. m. et 470 pass.
ALEXANDRIE, bat. à vap. egyp. *Mahale*, cap. cap. Hibraim, ayant touché Smyrne Dardanelles et Galipoli. div. march. et 500 pass.
MARSEILLE, bat. a vap. fr. *Her*, cap. T. Thumin ayant touché, Messine, Salonique. Dardanelles et Galipoli, div march, et 25 pass.

DEPARTS des bat. à vap. du 13 mai.

SMYRNE, bat. à vap. fr. *Pericles*, cap. Connac. div. marchandises.
TREBIZONDE, bat à vap fran. *Thamise*, capitain Baron, div marchandises.
DANUBE. bat. à vap. fran *Balkan*, capitain Gaine div. marchandises.
MARSEILLE, bat. à vap. fran. *Erridan*, capitain, Varengot, div. marchandises.
DANUBE, bat à vap. angl. *Prudhce Castle*, capit. Wilkie, div. marchandises.
ODESSA, bat. à vap. russe, *Nahimoff*, cap. Grekke div. marchandises
SOULINA, bat. à vap. anglais, *Macedonien*, capit. Fleen, div. march

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 11 Mai.

PALERME. schon. hellen, *Calipso*, capitain And. Comnenos, lest.
NAPLES. brik anglais, *Caterine Mary*, capitain, G. Thomson, lest
GENES. bark italien, *Michele Gotorno*, capitain D. Sciagaluga, lest
MARSEILLE, bark italien, *Garibaldi*, capitain Bartolomeo Pendola, lest.

du 13 mai.

NAPLES. bar. italien, *Promessi*, capitain Emma. Boggiauno, lest.
— brik Jerusal. *Athina*, cap. P. Cambissis lest.
MARSEILLE, brik italien, *Ignazio*, capitain Andrea Lavarello, lest.
— brik hellen, *Ayos Spiridhon*, capitain Aristi. Condogargopulos, lest.
CARDIFF, bark norwegien, *Nov*, capitain N. John, charbon de terre.
GENES, goel. norwegien, *John Lodwig*, capitain B. Gullachson, lest.

Narires destinés pour la mer-Blanche.

Du 7 Mai.

de TAGANROK, pour Malte, brik anglais, *Olga*, capitain Azzopardi, blé.
— pour Falmouth, bar. italien, *Leonardo da Vince*, capitain Zanello, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille, br. aut. *Sunze*, capitain, Vecarich, blé.
— pour Marseille, bar. italien, *Massonissa*, cap Chiama, blé.
— pour Marseille, br. italien, *Noovo Arturo*, capitain Presciutti, blé.
— pour Falmouth, br. italien, *Regina Estera*, capitain Marciani, blé,
— pour Messine, brik italien, *Tomino*, capitain Valle, blé.
— pour Castelmare, brik italien, *Dario*, capit. Fravego, blé.
— pour Marseille, brik italien, *Eliza*, capitain, Drago, blé.
— pour Messine, brik italien, *Azzopardo*, capitain Solari, blé.
de NICOLAEFF, pour Falmouth bark italien, *Salvatore*, capitain Causi, blé.
— pour Falmouth, bar. italien, *Nuova Ottavia*, capitain Consigliere, blé.
d'ODESSA, pour Falmouth, brik italien, *Torquato*. capitain Aste, blé
— ponr Falmouth, bark italien, *Nimbaldo*, capitain Lavagna, blé.
— pour Falmouth, bark italien, *Raffaelle*, capitain Demarky, blé.
d'AZOFF. pour Marseille, brik italien, *Gemma*, capitain Cannepa. blé.
de CONST pour Falmouth, bark italien, *Pellegra*, capitain Schiafino, blé.
de MARIANOPOL, pour Marseille, brik italien, *Kreta*, capitain Molfino, blé.
de TAGANROK pour Marseille, brik hellen, *Della-Porta*, capitain Voutzinos, blé.
— poux Marseille, brik hellen, *Ayos Spiridhon*, cap. Halkiopoulos, blé.
— pour Marseille, brik hellen, *Scamandros*, cap. Athanos, blé.
— pour Gênes, bark italien, *Speranza*, capit. Lavarella, blé.
— ponr Marseille, brik hellen. *Amphitriti*, capitain Carpouzis, blé.
— pour Marseille, brik hellen, *Spetzes*, capitain Koutzis. blé.
— pour Marseille, brik hellen, *Ayos Nicolaos*, capitain Breskas, blé.
de BERDIANSKA, pour Marseille, br. hellen. *Ayos Haralambos*, cap. Andou, blé.
— pour Marseille, brik. hellen, *Joannis*, capitain, Petzas, blé,
— pour Marseille, brik italien, *Corignono*, capitaine Razetto, blé.
— pour Marseille, brik italien, *Azoff*, capitain Corvetio, blé.
— pour Marseille, brik italien, *Tama*, capitain Consigiieri, blé.
— pour Marseille, brik italien, *Nicaragua*, capitain Zino, blé.
— pour Marseille, brik italien, *Spartaco*, capitain Raffo, blé.
d'ISMAIL, poar les sept Iles, brik hellene, A. *Nicolaos*, capitain Xenakis, blé.
de NICOLAEFF pour Falmouth. brik italien, *San Giacomo*, capitain Gazzolo, blé.
— pour Falmouth, brik italien, *Agitatore*, capitain Bozzo, blé.
— pour Falmouth, brik anglais, *Fanzy*, capitain Dunken, blé
de KUSTENDJE pour Marseille, bark hellene, *Aspassia*, capitain. Stramboulos, blé.
de YESK, pour Messine, brik hellene, *Evanghelistria*, cap. Sklias, blé.
— pour Marseille, brik hellene, *Evanghelistra*, capitain Comnas, blé.
de TAKANROK pour Argostoli, briz hellene, *Tihi*, capitain Apostolou, seigle.

Du 8 Mai.

de MARIANOPOL, pour Marseille , brik hellen, *Spezia*, capitain Andoniou, blé et gras.
de BERDIANSKA, pour Marseille, br. hel. *Panaia*, capitain Manolessos, blr.
de NICOLAEFF, pour Hollande brik italien, *S. G. Battista*, capitain Massone, blé.
— pour Hollande, brik italien, *Vero*, capitain, Cassarello, seigle.
— pour Falmouth, brik italien, *Boccacio*, capitain Lorenzo Penco, blé.
d'ODESSA, pour Falmouth, bark pruss. *Australia*, capitain Gotchalk, blé.

SOCIÉTÉ « L'AMIE DU TRAVAIL. »

Les membres de la Société l'*Amie du Travail* sont convoqués en séance ordinaire qui aura lieu Dimanche prochain 7|19 Mai, vers 4 heures après-midi, dans son local, Grand'Rue de Péra, maison Green, N° 373.

Le *Secrétaire-Général*,
C. ANTHOPOULOS.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 14 MAI 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	980	1020
» 2me qualité	»	780	850
» Moka, l'oke	»	15	—
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	285	290
» pilé id.	»	228	—
» pilé de Hollande	»	232	—
» d'Havane en caisse	»	210	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 15	5 20
Girofles	»	5 10	5 20
Canelle	»	23 20	—
Indigo Bengale	»	120	—
» Madras	»	76	77
Cochenille Argentine	»	65	—
» morellane	»	64	—
» humide	»	50	—
Noix muscade	»	23 20	—
Camphre	»	24	—
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	40	80
Bois de Campêche, le quint.	»	50	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	120	—
» id. 2e id.	»	95	—
Charbon, New-Castle . tonneau	Sh.	29	30
» Liverpool	»	27	28
» Cardiff	»	30	31
Etain, le quintal	P.	680	—
Sel ammoniaque angl. l'oke	»	6	—
Vitres	Fr.	17 50	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	140	145
Grenailles assorties anglais	»	165	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	324	325
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	—
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	375	—
Fil de fer de Trieste	»	125	130
Fer en barres assorties	P.	64 20	—
» masses pour clous	»	75	—
» en feuilles 1/14	»	105	—
Fer en cercles	P.	90	—
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog.	P.	95	—
Soufre d'Italie le quintal	»	56	—
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	55	—
» de Belgique	»	36	37
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	14 20	15
» id. de 22 poids	»	12	—
» d'Amérique les 13 galons	L. t.	1	—
Alcool americain les 17 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualite en caisse	»	60	—
» qualité inférieure	»	11	—
Vin de France la bordelaise	»	80	100
» en caisse	»	12	80
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	46	—
» des Indes	P.	210	—
Bougies Steariques de Marseille le 11 kilog	»	114	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	125	—
» de Trieste (manque)	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9 20	—
Suif	»	9	10
Beurre de Russie	»	11	11 10
Caviar, 1re qualité	»	26	—
» 2e qualité	»	23	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 80	—
» » mâle	»	5 50	5 60
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 10	5 20
» » 2e qual.	»	5	4
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	—
» Chagrinées (12) (6 kilog.)	»	73	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 50	—
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	72	75
» id. 12/20 id.	»	80	85
» id. 16/24 id.	»	90	92
» id. 20/30 id.	»	98	105
» id. 8/14 id.	»	68	70
» id. 12/20 id.	»	75	80
» id. 16/24 id.	»	85	90
» id. 20/30 id.	»	94	98

L. T. 103

Exportation.

SOIES.			
Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	-
» N° 3	»	—	—
Selle de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10|12 et de 11|12.	L. t.	—	—
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—	—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—
ARTICLES DIVERS.			
Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	35	40
» mince	»	23	—
» Turquie 3 à 4.	»	20	—
» mince	»	16	17
Galles noires, l'oke	»	15	—
» vertes et blanches	»	—	—
Graine jaune Angora	»	13	—
Skilip	»	7 20	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	12 20	—
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	7	7 20
» de Cesarée.	»		—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	6 20	—
» de Mouton les 2 pièces	»	15	16
» d'Agneau secs la pair	»	10 20	11
Laines de Chevron d'Angora	»	36	—
» de Bey-Bazar	»	36	37
Huile de Rose pure le metico surfin	»	18	—
Scammonée 1re qual.	»	450	

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	P.	210	—
Gomme Adragante, assortie	»	36	—
» Adragante en feuilles	»	48	50
» Arabique assortie	»	25	—
Cuivre de Tocat	»	9 20	10
» de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	24 20	—
» d'Anatolie	»	—	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 20	—
Graine de lin de Roumélie	»	35	38
» d'Anatolie	»	30	30
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	7 20	8
» de Crète	»		
Raisins Carabournou rouges	»	5	—
» de Vourla	»	6	—
» de Tcesmé, noir	»	5	—
» de Sultanine	»	6	—
Mastic de Chio	»	100	—
Coton Georgie	»	9 10	—
» Adana	»	9 10	—
» Gheive	»	10 20	—
» Baluk-Issar	»	10 20	—
Noisettes de Trébizonde	»	1 20	—
Encens, quint.	»	—	—
Safranum l'oke	»	320	—
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 20	4
» Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 20	4
» des Iles (Comandaria de Chypre).	»	8	—
Savon de Candie	»	6	—
» de Mételin	»	5 20	—

MAISON DEMILLEVILLE

Rue de Péra, N° 424 en face le palais de Russie

Saison d'Eté

Ouverture de la Vente ; 23 Avril.

NOUVEAUTÉS

Modes, Soieries, Confections, Lingerie,

Comptoir spécial de blanc.

FABRIQUE DE GANTS, TROUSSEAUX DE MARIAGE

CHEMISES SUR MESURE, CRAVATES.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ISÈRE* cap. Thumin, partira pour MARSEILLE vendredi 17 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

A LA TRICOTEUSE

Rue de Péra 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marche exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonnetterie et lingerie
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.
» fil Ecosse depuis 150.
Chaussette coton cru extra fine depuis 80.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150
Gilets flanelle depuis 35.
Pantalons croisée et percale depuis 15.
» toile, depuis 32.

Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
» de femme brodé et unis depuis 23.
Caleçons de femme depuis 23.
Camisoles depuis 30.
Jupons, depuis 45.
Ombrelles, parapluies, confections ganterie, parfumerie flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.

N.B.— Maname Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye ... quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864.

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de da ab Han à Galata.

H. KLARFELD.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Hue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RICKEHOFF.

Moumhané cité française N° 24 au 1er chambre n° 3

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est envoloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

AVIS.

Vis-à-vis de la Bourse de Commerce au khan de M. Emmanuel Cavafian, au premier étage se trouvent trois chambres à louer sous les N° 3, 4 et 5.

A VENDRE OU A LOUER.

Une maison en bois située au Téké, rue *Djerah*, propriété d'Ahmet Zemdji Effendi, composée de 26 chambres, de 4 puits et 3 citernes d'eau courante, de 3,027 archines de jardin et de 7 magasins au-dessous de la maison. S'adreser au propriétaire habitant la dite maison.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. — N° 109.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	6 mois	3 mois
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	[illegible] fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur -Rédacteur en chef.— Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople, est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 16 mai

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Londres, 14 mai midi

Consol. Turc clôture. { offre 30 1|2 / demand. 30 3|4

Londres, 14 mai 4 h. soir.

Consol. turcs clôture. { offre 30 1|4 / demand. 31

NEW-YORK. — On annonce la défaite des troupes impériales à Queretaro et la mort de Miramon. La fuite de Maximilien est confirmée.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Les élections italiennes continuent à être favorables au ministère.

M. Coppins a été élu à Alba et M. Deblasio à Santavelle.

La *Gazette du Peuple* annonce que le président du conseil a reçu de l'ambassade prussienne communication d'une dépêche de Berlin dans laquelle la Prusse remercie Italie du rôle conciliant qu'elle a joué dans la question du Luxembourg.

Londres, 6 mai. — Une bande d'ouvriers est entrée dans Hyde-Parc précédée d'un drapeau rouge surmonté du bonnet phrygien. Un corps de musique jouait la *Marseilluise.*

Soixante mille personnes ont pénétré dans le Parc où il n'y avait ni troupes ni police. On ne craint aucun conflit.

Le *Mémorial diplomatique* publie en *dernières nouvelles* la note suivante :

« Le bruit court dans le monde politique que l'heureux succès des conférences aurait pour résultat de rendre possible la réunion d'un congrès, dans lequel les représentants de tous les pays, et peut être les souverains eux-mêmes, établiraient les bases d'une entente générale de nature à assurer d'une façon définitive la paix du continent et le maintien de l'équilibre européen. »

L'Empereur a travaillé ce matin successivement avec M. Rouher, M. de Moustier et le maréchal Niel. On a parlé, vous savez, de quelques conflits d'attributions entre le ministre de la guerre et le ministre d'Etat. S'il fallait en croire ce qui se dit anjourd'hui, M. Rouher aurait insisté auprès du maréchal Niel pour qu'il cessât ses préparatifs, qui pourraient mettre obstacle au succès des négociations, et le ministre de la guerre aurait refusé formellement d'interrompre des mesures dont l'urgence n'a pas besoin d'être démontrée, attendu que c'est tout au plus si, avec toute diligence, on pourra se trouver prêt au cas, tout au moins très possible, où les conférences avorteraient brusquement. Le maréchal Niel aurait même dit à son collègue, à cette occasion, qu'il ne voulait pas s'exposer à jouer en France le rôle qu'a joué l'amiral Persano en Italie.

Londres, 7 mai. — La démonstration à Hyde-Parc s'est passéesans que la tranquillité ait été troublée.

Environ 40,000 à 50,000 personnes ont pénétré dans le Parc.

De grandes précautions militaires avaient été prises, mais les soldats et les agents de police se sont tenus à l'écart.

Des résolutions ont été votées concernant le bill du gouvernement.

Dans la séance d'aujourd'hui de la Chambre des Communes, M. Montagu a confirmé que des cas d'épizootie ont été signalés à Londres et à Ashby.

On lit dans la *Gazette de Portugal*:

Un conflit entre les nègres de la côte africaine et les officiers du vapeur anglais l'*Antilope* a eu lieu à un endroit nomme Mangue Grande, au nord de la rivière Lalundo, dans le district du Sonbo (Congo). Le 23 mars, le commandant et deux officiers de l'*Antilope*, de la marine de guerre de Sa Majesté Britannique, étaient allés à terre pour acheter des provisions en échange desquelles ils offraient, d'après un ancien usage, des bouteilles vides. Les nègres refusèrent cette espèce de monnaie et demandèrent à être payés en argent ou en marchandises. Une rixe s'en est suivie dans laquelle on a tiré de part et d'autre des coups de feu, qui ont blessé un officier anglais et tué un nègre que l'on dit fils du roi.

Le lendemain les Anglais sont allés dans des canots armés prendre leur revanche et ils ont bombardé et incendié les maisons de nègres et même les baraques des négociants blancs établis sur ce point de la côte, et qui la veille avaient cherché à calmer la colère des indigènes.

Les négociants se sont refugiés à Loande, capitale de la province portugaise d'Angola, dont le gouvernement a envoyé sur les eaux du Mangue Grande un bâtiment de la marine portugaise. Le consul anglais à Loanda s'est rendu aussi sur les lieux à bord du bateau à vapeur *Landrait* pour prendre des renseignements dans le but d'informer son gouvernement.

Les dépêches de New-York reçues en Angleterre par le câble transatlantique constatent que la dette publique, défalcation du numéraire en caisse, a été réduite, pendant le mois d'avril dernier, de deux millions et demi de dollars.

L'amiral Farragut a été nommé commandant de l'escadre des Etats-Unis.

Les correspondances particulières prétendent qu'une résolution tendant à offrir la médiation des Etats-Unis entre la France et la Prusse a été proposée au sénat américain.

On mande de la frontière polonaise à la *Presse* de Vienne, à la date du 29 avril :

« L'orage venant de la France et dont la Prusse semble menacée, paraît exercer aussi son influence sur la Russie. Lorsque certains journaux français prétendent que la Russie n'arme pas, ils commettent une erreur. Nous recevons au contraire de différentes parts une série de communications qui toutes démontrent que la Russie n'a pas grande confiance dans le maintien de la paix, et prend déjà ses dispositions militaires en prévision de la guerre. Des concentrations de troupes ont eu dernièrement lieu dans le royaume de Pologne, entre autres à Kielce, Pétrikau et Kalisch ; ces concentrations ont rapport au projet de formation de deux grands camps dans les environs de Pétrikau et de Kalisch. Une grande partie des troupes russes qui étaient détachées sur la Vistule intérieure, se rassemble à Hicla et sera probablement dirigée dans les premiers jours de mai sur le camp de Pétrikau.

Le lieutenant-général Chlebnikoff a offert au corps des officiers un grand dîner dans lequel on a porté des toasts « à l'entrée prochaine en campagne » et « aux victoires des russes. » Le chef de la municipalité de Kielce a également reçu l'ordre de préparer le plus grand nombre possible de quartiers en prévision du passage de troupes. Dans la Lithuanie l'agitation militaire commence aussi à se faire sentir.

Le *Wiectnik Wilenski* du 25, annonce que le camp de Plonsk sera prochainement renforcé par deux divisions d'infanterie et une brigade de cavalerie de la Lithuanie. Un parc d'artillerie de 36 canons rayés, construits d'après un système américain, est arrivé à Kalisch.

Les journaux de Cracovie observent un silence profond au sujet de ces armements, mais avec intention, conformément aux instructions de la police. Des voyageurs racontent qu'à Varsovie le bruit court que des approvisionnements considérables de munitions sont accumulés dans les casemates de la citadelle de cette ville. »

Le journal l'*Avenir* publie l'Adresse suivante des ouvriers machinistes de Berlin, aux ouvriers de Paris :

Nous avons toute guerre en horreur ; nous croyons surtout qu'une guerre entre la France et l'Allemagne serait également funeste aux intérêts de la civilisation et à ceux de la liberté.

Nous savons que les deux peuples, possesseurs de vastes et beaux territoires, ont assez d'espace pour vivre libres, heureux et en paix à côté l'un de l'autre, et que ceux-là seuls qui trouvent un intérêt dans le triomphe de la force brutale sur le droit et la liberté, peuvent animer les peuples à se haïr et à se jalouser mutuellement.

Notre conviction est que l'ouvrier n'a que faire des lauriers de la guerre, car ces lauriers poussent sur des champs de bataille engraissés par le cadavre de l'ouvrier, arrosés par les larmes de la veuve et de l'orphelin de l'ouvrier, chargés des imprécations de l'ouvrier qui meurt de faim.

Pour nous, la concurrence du travail est le seul champ de bataille possible dans l'état actuel de la civilisation ; la seule lutte digne de nous, est la lutte commune de toutes les nations contre les ennemis de la liberté.

C'est animés de ces sentiments que nous envoyons à nos frères de France notre salut pacifique.

TRAVAUX PUBLICS PAR LES SOLDATS.

I

Nous avons analysé, il y a quelques jours, une brochure sur l'Instruction publique en Turquie.

Voici une nouvelle brochure intitulée: *Avant-Projet général de construction des chemins de fer, dans le plus bref délai et le plus économiquement possible en Turquie, etc.*, par M. Zagorowski, Ingénieur en chef au service de l'Empire ottoman.

Avant de résumer pour nos lecteurs la brochure de M. Zagorowski nous ne pouvons nous défendre d'une réflexion générale : c'est que ceux-là seuls font une œuvre méritoire et se recommandent à l'attention de leurs concitoyens et du gouvernement qui s'occupent de l'avancement de la Turquie, en élucidant les questions d'intérêt moral et économique.

Pour nous, comme pour tous les gens bien-intentionnés, l'homme qui élaborera un bon plan d'instruction publique, qui trouvera la clef d'une bonne solution financière, qui préparera un code de justice applicable au pays, qui s'armera d'une lanterne pour étudier les vices de l'administration et les moyens de la gagantir des abus et des superfétations, qui rendra palpable aux yeux de tous les bienfaits de voies de communication nombreuses et bien entretenues et qui présentera des projets de travaux publics facilement réalisables par les seuls éléments locaux, aura fait davantage pour le salut de la Turquie, que tous les idéologues, les phraseurs du forum qui réclament la liberté pour eux afin d'opprimer les autres, la justice pour se dispenser d'être justes à leur tour, l'accessibilité aux emplois afin de satisfaire leur ambition et leur soif de richesses, et qui ne se doutent même pas que la liberté et la justice ne cohabitent qu'avec le bien-être, la science et la vertu.

La première partie du travail de M. Zagorowski est consacrée à des considérations générales sur l'influence exercée par les chemins de fer sur l'agriculture, le commerce et l'industrie dont la fécondité, la production et les relations éprouvent une surexcitation profitable aux finances locales, aux approvisionnements, à la stratégie même, par les facilités offertes aux concentrations de troupes, à la politique et à l'administration, en favorisant la centralisation et le contrôle.

Un chapitre est consacré à l'étude sommaire des moyens employés par les gouvernements pour la construction des chemins de fer. Les gouvernements n'étant pas assez riches pour exécuter eux-mêmes de pareils travaux, en accordent la concession à des compagnies qui, moyennant certains privilèges, se chargent de tous les frais. Mais, fait observer avec raison l'auteur de la brochure, les études préliminaires doivent toujours être faites par le gouvernement intéressé, les compagnies concessionnaires étant enclines à exagérer la dépense pour obtenir des privilèges plus considérables. Ces études servent d'ailleurs à attirer l'attention des capitalistes, surtout lorsqu'il s'agit de contrées peu connues comme la Turquie et la Perse, en ce qu'elles permettent de faire des supputations sur les dépenses, les revenus probables, etc.

L'idée fondamentale de la brochure de M. Zagorowski consiste dans l'emploi des soldats à la construction des chemins de fer. Cette idée nous l'avons nous-même recommandée au Mexique pour le chemin de fer de Vera-Cruz à Mexico, en nous fondant sur des nécessités stratégiques, et, en faisant valoir comme lui l'exemple des légions romaines qui avaient conquis le monde par le développement de leurs voies de communication tout autant que par l'ascendant de leur valeur et la force de leur discipline.

Cette idée est éminemment applicable à la Turquie, ainsi qu'il résulte des devis présentés par M. Zagorowski dans sa brochure, devis que nous avons attentivement contrôlés et qui, malgré la modération des chiffres mis en évidence, sont encore susceptibles de réduction, ainsi que nous nous proposons de le démontrer dans un second article.

M. Zagorowski expose d'une façon irréfutable que 30,000 soldats feraient dans une année 5,821,125 mètres cubes de terrassement ou 674 kilomètres courants de chemin terminé ayant une valeur de francs. 69,375,475

Les dépenses pour frais généraux et pour supplément de solde aux soldats s'élèveraient à francs 17,421,779

Bénéfice net . . . 41,953,696

M. Zagorowski démontre également que les 17,421,776 francs auxquels il il faut ajouter 10,687,586 pour l'intérêt triennal avec amortissement à 6 0|0, ensemble 28,109,365 pourraient être facilement puisés dans une combinaison financière que nous recommandons à toute l'attention du gouvernement.

Quoiqu'il en soit, que le gouvernement veuille ou ne veuille pas se charger lui-même de la construction des voies ferrées, pourvu qu'il adopte l'idée de M. Zagorowski d'employer 30,000 soldats aux travaux publics, même en les mettant à la disposition des compagnies concessionnaires, moyennant certaines réserves, il pourra doter facilement le pays, en très peu de temps, des voies ferrées les plus importantes.

Cette idée nous en suggère une autre ; c'est que le gouvernement pourrait, sans diminuer en rien l'effectif de ses corps militants, recruter les 30,000 travailleurs parmi les populations chrétiennes qui sont affranchies du service militaire moyennant une prime d'exonération. En supprimant cette prime, et en appliquant partout le principe du service personnel on aurait toujours sous la main 30,000 travailleurs enrégimentés pour les travaux publics. Les officiers sortis des écoles n'auraient qu'à gagner dans la direction de ces travaux qui leur permettraient de mettre en pratique, d'une manière fructueuse pour leur carrière, les leçons de leurs professeurs.

Nous croyons avoir donné à nos lecteurs une idée suffisante de la brochure de M. Zagorowski pour nous dispenser d'aller jusqu'au bout. Qu'il nous suffise d'ajouter que cette brochure peut être facilement comprise par tous, l'auteur ayant pris un soin tout particulier, et, dont nous le félicitons, à rester intelligible, même pour les personnes totalement étrangères aux études sur les travaux publics.

Le projet de M. Zagorowski fera son chemin nous n'en doutons pas. Comme tous les projets qui répondent à un véritable besoin, il suffirait pour l'exécution de celui-ci de bon-vouloir et d'énergie.

L'argent viendrait tout seul.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XXIII

Suite de l'audience du 1er mai 1862.

M. Giroux, expert en écriture à Nîmes, fait une déclaration semblable, ajoutant que l'écriture de ces lettres n'est pas même contrefaite, et qu'il est de toute évidence, à ses yeux, qu'elles ont été écrites par la veuve Pascoul. Il soumet à MM. les jurés des observations detaillées qui viennent corroborer son opinion et celle de son collègue.

Après cette déposition, M. le président annonce qu'il va procéder à l'interrogatoire des deux accusés.

Voir le numéro du 15 mai.

Un vif mouvement d'intérêt se manifeste dans l'auditoire.

Sur l'ordre du président, Furbice se lève le premier.

Son visage ne trahit aucune émotion. Il répond presque toujours à voix basse et en baissant la tête aux questions qui lui sont adressées : mais son attitude est celle d'un homme qui est sûr de lui-même et qui comprend parfaitement la portée de ses déclarations.

Margaï Pascoul affecte de ne pas le regarder. Personne dans le public n'a encore aperçu les traits de cette accusée.

Brigitte Furbice ne peut retenir ses sanglots pendant l'interrogatoire de son mari, et les deux petits enfants qui l'accompagnent, pleurent en voyant pleurer leur mère. Cette scène impressionne vivement l'auditoire.

M. le président, à Furbice. — A quelle époque êtes-vous venu habiter le hameau de Fontblanche ?

R. Il y a deux ou trois ans.

D. Vos relations avec la femme Pascoul ont-elles commencé tout de suite ?

R. Non, elles ont commencé il y a quinze mois environ, vers le mois de janvier 1861.

D. Faites connaître à MM. les jurés dans quelles circonstances ce fait s'est produit.

R. C'est un jour que je revenais de la foire de Cavaillon. La femme de Pascoul, que je rencontrai en route, me demanda une place dans ma voiture, et j'ai consenti. Durant le voyage, je lui fis part des sentiments que j'avais pour elle, et elle me répondit que si elle avait connu mes intentions à son égard, il y aurait longtemps que nous serions amis. Quelques jours après, je fus la trouver à sa campagne, et des relations intimes s'établirent entre nous.

D. N'avez-vous pas eu l'un et l'autre, à partir de cette époque la pensée de vous marier ensemble ?

R. Oui, c'est une folie que nous avons eue l'un et l'autre. C'est Margaï qui a eu la première l'idée de ce mariage.

D. C'est de là, sans doute, qu'est né le projet d'attenter à la vie de Pascoul, puisque vous ne pouviez vous marier tant que ce malheureux vivrait ?

R. L'idée de nous débarrasser de Pascoul ne nous est venue qu'au mois de mai ou de juin 1861. Nous avions appris à cette époque que le public s'occupait de nous, et nous avions toute raison de supposer que nous allons être troublés dans nos rapports. Nous avons alors songé à faire disparaître l'obstacle que nous redoutions.

D. Quels moyens deviez-vous employer pour atteindre ce but ?

R. Il avait été d'abord question de jeter Pascoul dans son puits. Margaï m'y engageait vivement, mais je refusai. Elle me proposa de le conduire à la fontaine de Vaucluse et de le précipiter dans le gouffre. Je refusai encore, trouvant l'emploi de ce moyen trop compromettant. Il fut ensuite question de le jeter sous les roues de ma voiture et de l'écraser, puis de l'étouffer pendant son sommeil, mais le courage me manquait toujours pour l'exécution de ces projets. En présence de toutes ces difficultés, Margaï me proposa d'avoir recours à l'empoisonnement, et nous nous arrêtâmes à ce projet comme étant celui dont la réalisation était la plus facile.

Ici, l'accusé rend compte de toutes les tentatives d'empoisonnement exécutées sur la personne de Pascoul à l'aide du phosphore, de l'opium, du sublimé-corrosif et autres substances. C'est lui qui se chargeait habituellement d'acheter le poison, mais c'est Margaï qui l'administrait. Cet état de choses aurait duré plusieurs mois. Il était conveuu que Margaï mettrait du poison partout où elle pourrait. Quand ils virent que tous leurs efforts étaient inutiles et que Pascoul tout malade et abattu qu'il était, ne voulait pas mourir, ils se décidèrent à employer un moyen plus énergique et à le faire disparaître par un coup de fusil. L'arme qui devait servir au crime aurait été achetée, par Furbice, une quinzaine de jours auparavant, au prix de 15 francs. Il aurait, d'après les instructions de sa maîtresse, brisé les grelots de son mulet pour en faire des balles. Quant à la poudre, elle aurait été fournie par Margaï, qui l'aurait prise dans la poudrière de son mari.

L'accusé raconte ensuite avec les plus grands détails l'attentat à la suite duquel Pascoul a perdu la vie. Dans la soirée du 24 décembre, il a attendu environ une demie-heure derrière le portail de la ferme. Au bout de ce temps, Margaï est sortie et s'est approchée de l'endroit où il se tenait en embuscade. « Es-tu là ? » a-t-elle dit. Sur sa réponse affirmative, elle a ajouté : « C'est le moment, je vais le faire sortir. » Pascoul est sorti en effet au bout de quelques minutes.

Furbice a fait feu en visant à la poitrine, à sept ou huit mètres de distance, et aussitôt après il a pris la fuite à travers champs.

L'accusé reconnait l'exactitude de tous les détails postérieurs au crime et qui sont racontés par les témoins.

M. le président l'interroge au sujet des lettres saisies à son domicile. Il persiste à déclarer que toutes ces lettres viennent de la veuve Pascoul. Il ajoute que ce n'est pas dans un calcul intéressé, comme on le suppose, qu'il a conservé ces lettres, mais afin de pouvoir les relire plus à son aise, ne sachant lire qu'imparfaitement.

L'accusé proteste à cette occasion contre les pensées de cupidité qu'on lui prête. C'est la violence de sa passion pour Margaï qui l'a seule poussé au crime.

Cet interrogatoire est terminé. Furbice se rassied.

REVUE DES JOURNAUX

Le *Journal des Débats*, qui ne perd jamais l'occasion d'exercer sa verve humoristique, même au sujet des questions les plus graves, considère aujourd'hui l'objet de la Conférence à un point de vue tout particulier :

Les diplomates réunis à Londres vont avoir à résoudre une question posée d'une façon assez neuve. D'ordinaire, les congrès et les conférences qui délibèrent sur le sort d'une province ont à concilier les prétentions contraires de deux ou trois puissances qui veulent s'en emparer ou la conserver, et souvent le pays qu'on se dispute ainsi n'aspire, de son côté, qu'à échapper aux puissants voisins qui se querellent à son sujet. Aujourd'hui rien de semblable. La Prusse, qui occupe le Luxembourg, est prête à l'évacuer ; la Hollande, à qui les traités de 1839 l'ont laissé, ne se soucie pas de le garder ; la France, qui voulait l'acheter, a renoncé à cette acquisition ; la Belgique, à qui on veut le donner, ne se soucie nullement d'accepter ce cadeau dangereux ; la ville de Luxembourg elle-même, qu'on veut débarrasser de sa garnison prussienne, supplie instamment qu'on la lui laisse ; les Prussiens ne sont pour elle ni des étrangers, ni des concitoyens, ni des amis, ni des ennemis, ce sont des consommateurs. S'ils prennent à leurs frais, tous les jours, des repas aussi copieux et aussi nombreux que ceux que le général Vogel de Falkenstein leur faisait servir l'an dernier aux frais des bourgeois de Francfort, ils doivent être, pour les marchands des villes où ils tiennent garnison, des pratiques précieuses et difficiles à remplacer. On a failli se battre pour la possession du grand-duché; il semble que le seul embarras soit aujourd'hui de trouver quelqu'un qui consente à l'accepter, et il est peu à craindre que la guerre sorte d'une difficulté de ce genre.

Les journaux allemands rendent compte en ces termes du banquet offert à Berlin par les députés de la gauche à MM. Garnier-Pagès, Duclerq et Hérold :

Environ quarante députés prussiens de la fraction progressiste assistaient à ce dîner organisé par leurs soins. MM. Garnier Pagès et Hérold se trouvaient placés entre MM. les députés Virchow et Lœwe Calbe, ayant en face d'eux, M. Schulze Delitzsch.

Dans un petit discours adressé à ses collègues allemands, M. Lœwe-Calbe a d'abord exposé le but du libéralisme français, se faisant représenter à Berlin au moment actuel, par quelques-uns de ses membres. Il s'agissait de concourir au maintien de la paix en travaillant à l'amitié des deux peuples :

« Nous devons remercier de cette démarche nos coreligionnaires politiques de France : nous devons leur dire que nous désirons la paix, que nous avons la guerre en horreur, que nous emploierons toutes nos forces à conserver la paix entre deux nations si intimement liées l'une à l'autre par les arts de la paix et du travail. »

Puis, s'adressant, dans leur langue, aux deux convives français :

« Nous sommes profondément émus de la noble pensée qui a déterminé nos amis de France à nous envoyer des messagers pacifiques. Nous vous remercions, de tout cœur, de l'initiative que vous venez de prendre. Je peux, au nom de mes amis, vous donner l'assurance que nos sentiments répondent pleinement aux vôtres. Nous détestons la guerre, surtout la guerre entre deux peuples qui ont une grande mission à remplir, au service de l'humanité. A la paix entre les deux nations de France et d'Allemagne ! à l'amitié durable des deux peuples ! Apportez ce salut à vos amis. »

M. Garnier-Pagès s'est levé pour remercier et a prononcé un discours dont nous citons le principal passage :

« L'Allemagne et la France n'ont aucun intérêt à se ruiner mutuellement ; elle ne doivent être rivales que dans leur action civilisatrice et humanitaire, dans les arts de la paix, dans les œuvres de l'industrie. Cette conviction est celle de toutes les classes de a société française, des artistes, des savants, des ouvriers, ces derniers si pleins d'admiration pour les philantropiques travaux de M. Schulze-Delitzsch..... La nation française, comme tout individu, a son orgueil particulier, mais il s'agit de réprimer ces entraînements, quand ils peuvent devenir dangereux pour les intérêts de la communauté européenne. »

M. Garnier Pagès a terminé par un toast aux peuples libres.

M. Hérold a pris la parole à son tour et dit qu'une guerre entre la France et l'Allemagne serait plus qu'une guerre civile.

M. Schulze Delitzsch :

« Le principe des nationalités est un des grands traits de l'époque actuelle, mais il doit, s'il veut être juste, expirer là où le principe de l'humanité commence. »

M. le député Eberty (en français) :

« Nous savons tous ce que nous devons à la France. Votre Montesquieu a fondé le droit moderne, votre Rousseau a commencé la réforme de l'éducation, votre Voltaire, en détruisant la superstition, a ouvert les voies à la pensée libre. Nous savons que votre peuple, premier champion de la liberté, a aidé le monde à secouer les chaînes du régime féodal. »

L'orateur continue en disant que la France ne doit pas envier à l'Allemagne la position puissante que celle-ci vient de conquérir et dont elle fera usage pour répandre sur le monde l'exemple des vertus particulières à la nation germaine :

« Vous, messieurs, héros d'une lutte pacifique, soyez les bien bien-venus et donnez de notre part, une poignée de main à tous les Français animés des mêmes sentiments que vous. »

M. Waldeck porte un toast à M. Garnier Pagès, et aux sentiments humanitaires qui, de tout temps l'ont distingué.

M. Ziegler s'exprime en termes très-enthousiastes sur l'initiative prise par le libéralisme français, et termine par un toast aux deux convives.

MM. Garnier-Pagès et Hérold, qui devaient partir le soir même, quittent la salle en remerciant et promettant de se faire en France les chaleureux interprètes des sympathies qu'ils ont trouvées dans la capitale de l'Allemagne.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Séance du 25 avril, 7 mai 1867.

Présents :

Son Altesse Fuad pacha ; S. Exc. Kiamil bey ; Méhémet effendi ; Raouf bey ; Faïk bey ; Ismi bey ; Nedjmi effendi ; Halil effendi ; Damat Ohannès ; Koudaverdi Ohannès ; Maksoud Simon ; Dirhan bey ; Paul Hava ; Zarifi ; Alléon ; Gaspard Glavany ; Stefanowich ; Gaspard Créspin ; Tubini ; Viterbo ; Berni Corpi ; Fredérici ; Abraham Camondo ; D. Yénidunia, secrétaire.

La séance est ouverte une heure et demie après qu'il a été donné connaissance du motif de l'absence de quelques membres de l'Assemblée.

Deux membres de l'Assemblée ont envoyé des fondés de pouvoir ; mais le principe de la représentation a été rejeté.

La présidence est donnée par acclamation à S. A. Fuad pacha, qui fait donner lecture de la liste des trente-six candidats ayant obtenu la majorité des votes dans les élections municipales du mois de mars dernier, savoir :

Musulmans : S. A. Fuad pacha ; S. Exc. Kiamil bey ; Méhémet effendi ; Server effendi ; Subbi bey ; Taïb effendi ; Ethem effendi ; Echref effendi ; Hamamdji ; Halil effendi ; Nedjmi effendi ; Ismi bey ; Sadik bey.

Non-musulmans : Aristidi bey ; Boghos bey ; Tinguir ; Ohannès effendi ; Hollas Vitchen ; Batzevan oglou Georges ; Koudaverdi Ohannès ; Damat Ohanès ; Maksoud Simon ; Dirhan bey ; Kevork bey ; Carazian Agop ; Duz Onik bey.

Sujets étrangers : MM. Zarifi ; Alléon ; François Zino ; Gaspard Glavany ; Berni Corpi ; Spadaro ; Kletzel ; Mercénier ; Frédérici ; Stefanowitch ; Ab. Camondo ; Gaspard Crespin.

Les candidats qui ont obtenu la majorité immédiatement après les précédents savoir : Raouf bey et Faïk effendi pour la première série.

Kristaki effendi et Paul Hava, pour la deuxième ; et Tubini et Viterbo, pour la troisième, sont désignés pour les remplacer en cas de démission.

Le Président fait savoir à l'assemblée que la Commission nommée pour le dépouillement du scrutin des élections municipales, outrepassant son mandat, avait éliminé un grand nombre de votes sous prétexte que ces votes avaient subi la pression d'une influence, mais, ajoute-t-il, d'après les principes adoptés partout, c'est au corps même du conseil élu que revient le droit de la vérification des pouvoirs. En conséquence c'est aux trente-six candidats, qui ont obtenu la majorité sans élimination de votes que ce mandat incombe.

Le Président propose d'y aviser, soit en déléguant ce mandat à une Commissison nommée dans le sein de l'Assemblée soit en y procédant elle-même séance tenante.

Le Gouvernement Impérial laisse à ce sujet toute latitude à l'Assemblée et il est prêt à annuler même les élections, si cette assemblée lui en adressait la demande.

Après délibération sur cette communication, l'Assemblée donne pleine et entière approbation aux élections d'après le dépouillement général du scrutin, et se reconnaît dûment constituée.

Le Président, prenant de nouveau la parole, rappelle que, primitivement, le Gouvernement Impérial se réservait le droit de choisir les douze conseillers municipaux parmi les trente six candidats élus ; toutefois, voulant actuellement que les contribuables prennent une part plus large aux affaires municipales et, désireux de donner plus de développement à cette institution, a décidé :

1° Qu'un conseil général soit formé des trente-six candidats élus ;

2° Que le conseil général élise lui-même le conseil municipal de direction, composé des douze membres élus pris dans son propre sein ;

3° Que le conseil général se réunira par session annuelle et qu'il n'aura pour mandat que la discussion du budjet des grands travaux publics et des affaires importantes de la municipalité qui lui seront présentés ;

4° Que la direction des affaires municipales appartiendra au conseil municipal des douze.

L'Assemblée prenant acte de cette décision supérieure se constitue en conseil général et nomme sur la proposition du Président une Commission qui est chargée de la révision du Règlement organique en ce qui concerne seulement les attributions du conseil général sur les bases indiquées par le Gouvernement Impérial.

Cette Commission est composée de S. E. Kiamil bey, Président, Alléon, Ohannès Allahverdi, Frédérici, Abrah. Camondo et Gaspard Crespin.

Après avoir élaboré la révision du Règlement la Commission le présentera à la délibération du conseil général, qui à son tour le soumettra à l'approbation du Gouvernement Impérial.

Le conseil général procède ensuite par vote au scrutin secret à l'élection du conseil de direction.

Les votes sont acquis à S.E. Méhémet effendi, Taïb effendi, Nedjmi effendi, Ismi bey ;

S. E. Aristidi bey Baltazzi, Vichen Hollas, Dirhan bey, Simon Maksoud ;

Messieurs Zarifi, Stefanowitch, Berni Corpi, Frédérici.

L'Assemblée vote à l'unanimité des remerciements au gouvernement impérial de S. M. I le Sultan pour les nombreux témoignages de la haute sollicitude, qu'il n'a cessé de donner à l'institution municipale.

La séance est levée à trois heures et demie.
Pour expédition.

Par ordre. *Le Secrétaire-Général,*
D. YÉNIDUNIA.

Hôtel Municipal,
1/13 mai 1867.

Après avoir lu le procès-verbal de la 1re séance du Conseil municipal, il est impossible de ne pas rendre hommage à l'esprit libéral qui anime le Gouvernement à l'endroit de la représentation municipale et dont S. A. Fuad pacha s'est fait l'organe en constituant au-dessus du Conseil municipal de 12 membres un Conseil général de 36 membres. Les éléments de consultation et de contrôle se trouvant fortifiés, le Conseil municipal pourra se livrer énergiquement à la poursuite de toutes les améliorations que réclame la cité pour être à la hauteur d'une capitale civilisée.

—

L'uniforme des zaptiés qui portaient au bout de leurs manches ainsi que sur le collet des parements en drap blanc, va être changé par ordre du Sultan.

Un nouvel uniforme sera adopté.

—

César effendi (Raffaelli), faisant partie de la Commission instituée par le Gouvernement pour rechercher les vices du système d'administration des mines et indiquer les réformes à adopter, est, par Iradé impérial, nommé membre du Conseil impérial des mines.

—

L'aviso à vapeur Impérial *Ismail*, commandé par le capitaine Kérim, est arrivé hier dans notre port venant de la Canée.

—

Hier au soir à 10 heures à la franque un hellène a frappé avec un couteau un italien et lui a ouvert le crâne. L'assassin n'a pas été arrêté. Comme la victime est également un mauvais sujet, on présume que la querelle était la suite d'un partage d'objets volés.

—

Un individu traversant le cimetière turc vers 9 heures, a été arrêté par deux voleurs qui, par force, lui ont pris sa montre et 4 médjidiés d'argent. La police informe.

—

Hier, à 4 heures après midi, le gardien de la poste hellénique à Galata, rue Klisia-Sokak, après avoir fermé vers 7 heures du soir la porte de l'établissement et remis comme d'ordinaire la clef au bacal du voisinage, se retira chez lui.

Dans la soirée, ayant besoin de quelque chose, cet homme retourna chez le bacal, prit la clef et s'en fut pour ouvrir la poste. Arrivé à l'étage supérieur il trouva toutes les portes ouvertes ainsi que les tiroirs des bureaux. Les malles qui se trouvaient déposées là manquaient. Comme les objets volés ont différents propriétaires, on ne sait pas au juste ce qui manque. La police a dressé procès-verbal. Hier matin, on a trouvé près de la poste deux individus suspects qui ont été arrêtés.

—

Cette nuit, vers les 2 heures, à Sakis-Aghatz, un individu rentrait chez lui lorsqu'il fut accosté par un voleur qui lui demanda son argent. Heureusement que l'intervention des zaptiés mit fin à cette scène qui aboutit à l'arrestation du voleur.

—

Hier, vers les 2 heures après minuit, trois étrangers se prirent de querelle au Petit-Champ. Il y eut des coups de canne échangés. Un des hommes reçut une blessure à la tête. Comme ce sont des sujets étrangers, la police a remis cette affaire aux mains des chancelleries.

—

Hier, à Férikeuï, un repris de justice ayant trouvé la porte d'une maison ouverte, entra pour voler, lorsque le propriétaire l'ayant aperçu l'a arrêté et remis aux mains de la police. Cet homme a été envoyé à Constantinople où il a été reconnu pour un voleur de profession.

Conférences de Notre-Dame.

DE PARIS.

Les conférences de Notre-Dame ont acquis une importance et une célébrité qu'on essaierait vainement de constester. Catholiques, dissidents ou rationalistes, nous comprenons tous qu'elles constituent l'une des branches les plus vivaces de cet immense enseignement qui de la France se répand sur le monde entier et s'exerce par la parole, par les écrits, par les grandes œuvres, soit du haut de la chaire où de la tribune, soit dans les sphères de la science, des lettres, des arts et de l'industrie, pour activer l'essor de la civilisation.

Apostolat sublime et désintéressé ! qu'on veuille bien le remarquer; en effet, ceux qui ne cessent à l'étranger d'être en contemplation devant notre gloire, et peut-être en secret en jalousent la splendeur, s'abusent souverainement ou feignent de s'abuser sur nos plus réelles ambitions. N'ayant rien à envier aux autres nations, la France ne nourrit qu'une noble et haute ambition : celle de remplir sa mission providentielle et civilisatrice et d'élever le niveau de l'humanité.

Notre pays ne se passionne pas seulement, comme on l'a dit, pour des idées : son génie, à la fois révélateur et pratique, en jette au loin la semence féconde, et il prépare ainsi pour l'avenir les plus abondantes moissons, Celles des nations de l'Europe qui semblent plus que nous dotées du goût et de l'érudition sont loin d'en faire un usage aussi bienfaisant. Elles se renferment volontiers dans une sorte d'isolement mystique qui ne laisse pas que d'être favorable à leur orgueil ; elles font de l'érudition comme certains artistes font de l'art pour l'art, sans souci des autres; elles apprennent pour elles mêmes et dans leur égoisme solitaire, satisfaites d'avoir largement puisé à l'urne du savoir, elles ne s'inquiètent jamais dans l'ordre des idées des brumes obscures du lendemain et des périls de l'humanité.

Loin d'avoir ees tendances désolantes, nous ne cessons pas de prétendre au rôle glorieux de bienfaiteurs du genre humain. Apôtres des idées et pleins de vie, nous voulons quand même essayer d'infuser un peu de notre sang aux nouvelles générations et communiquer aux autres peuples notre flamme dévorante. Aux nations abattues ou frappées d'impuissance, nous tendons une main amie ; nous faisons rejaillir sur leurs fronts les plus purs rayons de notre gloire ; nous leur faisons l'aumône de nos plus utiles découvertes de nos procédés les plus susceptibles d'application, de nos produits artistiques ; nous les nourrissons pour ainsi dire des fruits de nos labeurs en leur dévoilant nos systèmes, nos théories, nos principes, et en les élevant à la hauteur de nos progrès.

C'est ainsi que la France entend accomplir ses destinées et remplir sa mission sociale par la diffusion des feux de son génie et par l'organe de ses illustrations, de ses têtes de colonne de l'intelligence, de ses hommes d'Etat, de ses penseurs, orateurs et publicistes, et c'est ainsi que l'Eglise de France elle même, ayant charge d'âmes au dehors comme au dedans, se croit obligée de donner l'exemple de ce suprême apostolat.

Ceux qui se font un devoir d'être les courtisans du peuple, — car le peuple aussi a ses adulateurs, — n'hésitent pas à lui répéter chaque jour : que l'Europe a constamment les yeux fixés sur lui ; qu'il est le véritable missionnaire du progrès ; que ses aspirations, son souffle, ses actes, ont le pouvoir d'ébranler le monde ; que tout genou doit fléchir devant le peuple-humanité, et qu'en définitive c'est lui le grand initiateur qui ouvre la marche de la civivilisation Ne flattons personne. Si la vertu des peuples a droit à nos admirations, n'oublions pas que la vertu est chose surémi nente, et laissons aux autorités seules, quelles qu'elles soient, à l'intelligence, à la sagesse, à la science et au génie, la couronne d'amour qui leur est tressée aux acclamations de notre siècle. C'est dans les hauteurs qu'il faut chercher les vrais palladiums des peuples, qui ne sauraient honorer que ce qui est digne de tout honneur.

Cette multitude considérable d'étrangers, attirés au foyer de notre civilisation à l'occasion de notre Exposition universelle, ne se méprend pas sur les véritables causes de nos progrès, de nos lumières et de notre grandeur. Ce n'est pas la quantité de nos forces productives que l'étranger vient admirer chez nous, mais le choix, l'élite, la qualité, la supériorité réelle. Il n'applaudit qu'à ce qui lui paraît mériter des louanges, et il ne s'adresse qu'à ce qui porte un titre légitimement acquis. Nous n'en voulons pour preuve que l'affluence immense qui cette année s'est pressée dans l'enceinte de Notre Dame, pour y entendre l'éminent succeseur de Lacordaire, le R. P. Felix.

C'est qu'aussi jamais peut-être la parole de l'éloquent conférencier ne s'était élevée à une hauteur et n'avait été douée d'un attrait aussi irrésistible et aussi plein d'actualité.

Au moment où nous donnions au monde l'admirable spectacle d'une Exposition universelle en ouvrant à des flots de visiteurs les portes du palais du Champ-de-Mars, le P. Felix, du haut de la chaire de Notre-Dame, évoquait lui-même le génie des arts planant sur notre France, et déroulait en de magnifiques conférences de hautes théories sur l'esthétique considérée au point de vue chrétien. Nous essaierons d'analyser rapidement les principales pages de cette remarquable prédication.

Pour la première fois, croyons-nous, a été posée, dans la chaire sacrée, cette question fondamentale : « Qu'est-ce que l'art ? » Laissons un moment le célèbre conferencier et interrogeons nos souvenirs.

On est généralement d'accord en esthétique que, l'industrie a pour principe le beau. On sait ce que c'est que l'utile ; mais qu'est-ce que le beau ? Si l'on consulte Platon, c'est la splendeur du vrai, et saint Augustin ajoute : et l'éclat du bon ; puis, comme on le verra plus loin, l'auteur de la *Cité de Dieu* veut que le beau consiste dans l'ordre et dans l'unité. Gœthe, moins abstrait, dit que l'expression

---

Les sanglots de sa femme et de ses enfants ont paru le troubler à plusieurs reprises, mais il n'a pas eu le courage de tourner la tête de leur côté.

L'audience est remise au lendemain pour l'interrogatoire de Margaï Rivarot, veuve Pascoul.

Une grande agitation règne dans la salle des assises, avant l'ouverture de la séance.

Le bruit court que Furbice, en se rendant de la prison au palais de justice, a essayé de se briser la tête contre un mur. Les gendarmes qui l'accompagnaient ont pu le retenir à temps et amortir le coup.

Des discussions très animées s'engagent au sujet de cette nouvelle tentative de suicide. Les uns soutiennent que l'accusé, désespérant de sauver sa tête, voudrait en finir le plus vite possible avec la vie. Suivant les autres, il n'a aucune intention de se donner la mort et il veut simplement attendrir les jurés sur son sort. Quelques femmes essaient de poétiser l'incident qui vient se produire en prétendant que Furbice est toujours passionément épris de Margaï, et qu'il se repent de l'avoir dénoncée comme sa complice.

On s'entretient aussi très vivement de Margaï Pascoul, qui a jusqu'ici constamment et énergiquement nié non-seulement toute participation au crime de la Bastide-Neuve, mais encore toutes relations coupables avec Furbice.

On se demande quelle sera son attitude pendant l'interrogatoire qu'elle va subir et comment, devant les preuves qui l'accablent, elle poura répondre aux questions du président.

A onze heures l'agitation se calme et toutes les conversations cessent ; l'huissier annonce la cour.

INTERROGATOIRE DE LA VEUVE PASCOUL

Sur l'invitation de M. le président, Margaï se lève péniblement de son banc, le visage toujours couvert de son mouchoir. C'est avec la plus grande peine que M. le président parvient à lui faire découvrir le visage. Elle reprend de temps en temps son mouchoir, que le gendarme, placé à ses côtés, lui enlève presque aussitôt. Sa voix est d'ailleurs très faible et les premières paroles arrivent difficilement à messieurs les jurés.

La figure de l'accusée est remarquablement belle et répond parfaitement à l'âge qu'elle se donne (vingt-cinq ans).

Après les questions d'usage, M. le président commence l'interregatoire en ces termes :

D. Vous avez épousé Pascoul en 18.., et vous avez eu avec ce jeune homme, avant votre mariage, des relations, à la suite desquelles vous vous êtes fait enlever, afin de forcer le consentement de votre père qui s'opposait à ce mariage ?

R. Oui, monsieur.

D. Bientôt vous vous êtes dégoutée de votre mari, qui était pourtant, au dire de tous les témoins, excellent pour vous et vous portait une vive affection ?

R. Oui.

D. Votre mari avait-il des torts envers vous ?

R. Non.

D. Alors, pourquoi vous êtes-vous éloignée de lui ? Il est vrai que vous avez nié jusqu'ici toute relation avec Furbice. Persistez-vous dans ce système de dénégation ?

L'accusée, d'une voix très émue, mais cette fois intelligible. — Non, monsieur le président, j'avoue au contraire les relations dont vous parlez.

On s'attendait si peu à cette déclaration, qu'il se fait un grand mouvement dans l'auditoire.

Les jurés se regardent entre eux, et on remarque même une certaine émotion parmi les magistrats.

Me X..., avocat de l'accusée, s'approche de sa cliente et lui serre vivement les mains. Il lui a sans doute conseillé de faire des aveux, et il la remercie de l'avoir écouté.

Lorsque le calme est rétabli, le président reprend la parole.

A partir de ce moment, Margaï, comme si elle avait recouvré tout son courage et pris une grande résolution, ne baisse plus la tête et répond avec fermeté aux questions qu'on lui adresse.

M. le président. — Puisque vous vous décidez à entrer dans la voie des aveux, je vous engage à ne rien dissimuler et à dire la vérité tout entière. N'était-il pas convenu entre Furbice et vous que vous vous débarrasseriez de votre mari par un crime !

R. C'est vrai. Furbice me l'a proposé, et j'ai consenti.

D. Furbice soutient au contraire que la première proposition est venue de vous ?

R. Il ne dit pas la vérité. C'est lui qui m'a toujours conseillée, et pour mon malheur j'ai fait ce qu'il a voulu.

D. Furbice prétend que vous l'avez plusieurs fois provoqué à attenter à la vie de Pascoul. Tantôt vous l'engagiez à le faire tomber sous les roues de sa voiture, tantôt vous insistiez pour qu'il le précipitât dans la fontaine de Vaucluse, tantôt enfin vous lui proposiez de venir l'étrangler pendant la nuit, profitant de son sommeil ?

R. C'est toujours Furbice qui faisait ces propositions, et j'avais la faiblesse de consentir à tout.

D. Des tentatives d'empoisonnement n'ont-elles pas été par vous, à diverses reprises, faites sur la personne de votre mari ?

R. C'est encore Furbice qui a eu l'idée de l'empoisonnement, et je n'ai fait qu'obéir à ses ordres. C'est toujours lui qui me remettait les drogues que je devais faire prendre à mon mari.

D. On a peine à comprendre que vous n'ayez pas résisté à des sollicitations de cette nature.

R. J'étais livrée à Furbice de la manière la plus complète, et je ne m'appartenais plus.

D. Il semble résulter, au contraire, de votre correspondance que vous avez eu vous même la première pensée de certains actes. Vous exprimez même, dans quelques unes de vos lettres, de vifs regrets de voir que l'affaire ne marche pas.

R. C'est lui qui m'adressait toujours des reproches sur le peu d'efficacité des poisons, en prétendant que je ne savais pas m'y prendre. C'est à ces reproches que je répondais dans mes lettres.

D. Il existe une lettre de vous dans laquelle vous dites à Furbice que vous pleurez toujours en voyant que les *remèdes* ne produisaient aucun effet (lettre n° 14). Vous n'agissiez pas, du moins à cette époque, sous la pression de Furbice ?

(La réponse de l'accusée n'arrive pas jusqu'à nous.)

(Sera continué demain.)

seule caractérise le beau. Un autre auteur allemand ne le voit que dans ce qu'il appelle le *caractéristique*.

Ce qui est positif, c'est que l'art est parfaitement distinct de l'industrie, quelque merveilleuse qu'elle apparaisse à nos philosophes modernes : « L'art est l'expression de notre propre vie ou mieux encore notre vie elle-même se réalisant, se communiquant aux autres hommes et faisant effort pour s'éterniser».

L'une des belles définitions de l'art est celle de Schelling, qui a écrit : « Le beau, c'est l'infini représenté dans le fini ; l'art, représentation des idées, est une révélation de Dieu. » On aimera mieux cette définition que celle de Rousseau se tirant aisément d'affaire en disant : « Hors le seul être existant en lui-même, il n'y a rien de beau que ce qui n'est pas : » d'où il suit que les plus beaux chef-d'œuvre de la statuaire, de la peinture, de la poésie, ne sont susceptibles d'être admirés que par la raison qu'ils n'existent pas. Mais laissons là les paradoxes.

Appréciateur plus sain des véritables beautés de l'art, l'auteur du livre de l'*Allemagne* assure que les Allemands conçoivent mieux l'art qu'ils ne le mettent en pratique. « A peine en ont-ils une impression, dit Mme de Staël, qu'ils en tirent une foule d'idées. Ils vantent beaucoup le mystère, mais c'est pour le révéler, et l'on ne peut montrer aucun genre d'originalité en Allemagne sans que chacun vous explique comment cette originalité vous est venue ; c'est un grand inconvénient pour les arts où tout est sensation ; ils sont analysés avant d'être sentis, et l'on a beau dire après qu'il faut renoncer à l'analyse, l'on a goûté du fruit de l'arbre de la science, et l'innocence du talent est perdu. »

Il est certain que, poussées jusqu'à l'excès, les études d'un artiste peuvent étouffer chez lui le germe de l'invention, aussi bien dans les arts qu'en littérature. Un grand poète, un grand artiste, n'ont pas besoin d'être doublés d'un savant. On n'a jamais compris cela de l'autre côté du Rhin, où l'abus de l'érudition tend à flétrir toute chose. En Allemagne n'a-t-on pas été jusqu'à vouloir imposer aux arts les alliances les plus monstrueuses ? N'a-t-on pas vu une école de peinture essayer d'appliquer au dessin l'algèbre et la géométrie, et de rechercher les propriétés d'une courbe dont les contours devaient retracer les traits d'un individu ? L'art n'a rien à démêler avec de semblables aberrations. Le chef-d'œuvre de la *création* est mille fois plus substantiel que les plus savantes dissertations musicales d'Haydn lui-même.

Pourquoi cela ? Parce que, selon le mot du P. Félix, notre artiste créateur voit briller son idéal, même à travers les ombres de la terre, « et l'artiste musicien, à l'heure de l'inspiration, même dans le silence, entend des voix qui chantent au fond de son âme d'ineffables concerts. »

Quoi qu'il en soit, si, d'après l'éminent conférencier, l'œuvre artistique peut se résumer dans la création de la beauté, il est évident que l'art est l'expression de la beauté idéale sous une forme créée. Il y a donc dans l'art deux points essentiels à savoir: le beau comme objet et la création comme œuvre propre de l'art. Mais qu'est-ce que la beauté dans les choses que nous admirons? Est-ce l'utile ou l'agréable, la force, la proportion, la symétrie? Le P. Félix nous répond :

La beauté ! ah ! si Dieu vous a donné la mystérieuse étincelle qui fait les artistes, est-ce que vous ne l'avez pas rencontrée et reconnue à tous les degrés de la création resplendissant à vos regards de son plus victorieux éclat? Ne vous êtes-vous jamais assis, par un jour de douces haleines et de chauds rayons, au bord d'un de ces lacs tranquilles, réfléchissant comme un vaste miroir les frais bosquets, les riantes prairies, les arbres, les plantes, les fleurs, toute cette verdure ondoyante au penchant des collines et dont la gracieuse image se reproduisait dans le cristal des eaux avec les spectacles du ciel... ou bien par un de ces soirs d'été qui tiennent l'âme dans une sorte de béatifique extase?

« N'avez-vous jamais ouvert votre fenêtre pour contempler la voûte du ciel, alors que le soleil, portant à d'autres regards la splendeur de sa lumière, laissait la nuit se parer aux vôtres de son plus doux et de son plus mystérieux éclat, alors que les étoiles étincelant au fond du firmament semblaient vous regarder, vous parler dans leur silence et vous enivrer de leur vision? Comme Augustin et Monique, aux rivages d'Ostie, est-ce que votre âme, attirée par un charme souverain, ne vous disait pas en soulevant avec elle-même votre être tout entier : Montons, montons là-haut ! Est-ce qu'elle ne voulait pas prendre son essor pour aller voir de plus près ces magnificences qui se voient encore plus qu'elles ne se découvrent au sein de ces clartés douteuses qui sont le charme et la séduction de nos nuits étoilées ? Est-ce que peut-être vous ne vous êtes pas surpris vous écriant dans un enivrement sacré : O beau ciel, qui me donnera des ailes pour m'envoler vers tes splendides palais ? »

Quelle est la cause de ces émotions, de ces tressaillements, de ces enthousiasmes, en présence de ces spectacles ? Pourquoi l'imagination s'enflamme-t-elle ? Quel est le mot de ce mystère ? C'est qu'ici bas, dans les sphères diverses, une même chose nous apparait, le beau : le beau dans le monde matériel, le beau dans le monde vivant, le beau dans l'humanité et la beauté morale elle-même incarnée dans le Verbe.

Au fond de tous ces spectacles resplendit cette notion de la beauté, énoncée dans l'esthétique de saint Augustin et exprimée par ces mots : La beauté, c'est la splendeur de l'ordre, *splendor ordinis* ; la vérité, la vie, éclatent dans l'unité ; l'unité est la raison d'être de la beauté, *omnis pulchritudinis ratio unitas*. Voilà ce qui domine le sens de la beauté et en provoque l'admiration. La reproduire à l'image de l'idée que l'on s'en fait, telle est l'ambition de tout véritable artiste.

Mais ce n'est pas tout que d'avoir de soudaines intuitions, en face de l'ordre et de l'harmonie, si le cœur lui-même reste pur ne sait se prendre d'une chaste passion pour les beautés immaculées qui passent sous les yeux dans le domaine de l'art ; « si l'on n'a devant elles un peu du regard des anges et du cœur des séraphins, si ange ou séraphin on ne monte soi-même de degré en degré l'échelle mystérieuse qui élève de la contemplation des beautés terrestres à la contemplation de la beauté céleste, si l'on ne s'élève enfin jusqu'à son archétype éternel, si en un mot votre génie ne prend son vol pour monter jusqu'à l'idéal lui-même qui réside en Dieu seul,» malgré l'emploi des méthodes les plus habiles on n'atteindra jamais les sommets de la véritable création artistique. Ce n'est point conséquemment la beauté réelle que doit uniquement exprimer l'artiste. « Si la nature doit lui servir d'exemplaire, ce n'est que pour l'aider à chercher l'immuable, l'éternel, ce que, dans la langue de l'art, on nomme l'idéal. »

Ce qui constitue donc le vrai génie de l'art, c'est la puissance suprême de voir et de saisir cet idéal dans un degré supérieur et de le reproduire sous la forme la plus éclatante. « Le génie de l'art, c'est ce grand poète qui après un travail de vingt ans consacré à la création d'un chef-d'œuvre voit avant de mourir le livrer aux flammes, tant à ses propres regards cette œuvre si belle pourtant et depuis tant admirée demeurait loin de cet idéal entrevu par son génie ! Le génie de l'art, c'est Phidias, qui, au dire de Cicéron, alors qu'il sculptait une statue de Minerve ou de Jupiter, ces types fameux de l'art antique, ne se contentait pas de regarder un beau modèle humain pour en exprimer la ressemblance, mais dirigeait à la fois sa pensée et sa main pour saisir et exprimer le type achevé de la beauté qu'il contemplait en lui-même.

Le génie de l'art, c'est Raphaël, cette âme si passionnée d'idéal, Raphaël, qui écrivait de lui-même : « Comme je n'ai pas sous mes yeux de modèle qui me satisfasse, je me sers d'un certain idéal de beauté que je trouve en mon âme. » Le génie de l'art, c'est Michel-Ange... c'est le christianisme transfigurant l'âme humaine, le christianisme qui, sans maudire les types de beauté créés par le génie de la Grèce, du fond des nuages qui voilaient le ciel de l'humanité païenne a dégagé le véritable type de la beauté, type inaltérable, éternel, que même le génie païen entrevoyait à travers ses ombres épaisses, le Verbe incréé, image de la substance du Père, qui a pu dire en descendant des cieux pour se montrer à la terre : L'idéal, c'est moi ! »

Tel est cet idéal qui attire le génie ; mais sur tous cette attraction n'est pas la même, et, empruntant ici à la loi newtonienne une de ses formules, le R. P. Felix ne craint pas d'ajouter : « Comme les planètes dans notre monde solaire sont attirées par le soleil en proportion directe de leur masse et en raison inverse du carré de leur distance, ainsi les génies gravitent vers l'universel idéal, en raison de leur puissance et de leur approximation : plus ils subissent l'attraction du grand astre, plus ils montent vers lui par de sublimes essors, plus ils sentent sur eux-mêmes l'accroissement de cette force qui les attire vers les hauteurs, et cette différence d'attraction que l'idéal exerce sur eux, et la manière diverse dont ils reçoivent sa lumière et sa chaleur produit, dans leur infinie variété, toutes les belles fleurs de l'art, comme le soleil matériel, toujours identique à lui-même, produit dans leur variété encore plus infinie toutes les belles fleurs de la nature.»

Si pour le génie l'éminent prédicateur de Notre-Dame a de pareils traits, il n'a que des paroles pleines d'amertume à l'adresse de ce réalisme qui, altérant le but de l'art, en rabaisse aussi les créations.

En voyant ces christs mutilés, déshonorés, deux fois sacrifiés, que le réalisme ou la spéculation osent nous offrir, le chrétien est obligé de se voiler la face. « En les voyant, dit l'orateur, j'ai baissé les yeux de tristesse et de honte, et j'ai dit; Mutilation ! sacrilège ! Allez ! peignez et sculptez l'homme, puisque vous ne croyez qu'à l'homme, mais, de grâce, respectez notre Christ? de grâce, épargnez-moi la caricature de Dieu ! »

C'est que, si la vocation de l'artiste se révèle par ses grands côtés, le but de l'art est d'élever et d'élever toujours et la croyance de l'homme doit entrer dans son œuvre.

(*A suivre*)

VARIÉTÉS.

Arts, sciences, et littérature.

PARIS-GUIDE.

—

Aujourd'hui que ce livre, que la nouveauté de son plan a rendu unique à son genre, est à la veille de paraître, nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de compléter nos renseignements sur l'œuvre.

Deux cents collaborateurs, on le sait, ont contribué à l'édification de ce monument, et dans ces deux cents collaborateurs, on trouve les noms les plus illustres des lettres, de la science et de l'art en France. Les maîtres de la plume et les maîtres du dessin ont rivalisé d'efforts pour que ce livre qui doit résumer Paris entier, fut la suprême expression du génie français sous ses faces diverses et dans ses manifestations les plus variées.

Faire d'une œuvre de haute littérature un livre d'une utilité presque immédiate : poser le *Guide* à la hauteur d'une encyclopédie de Paris : n'avoir pour collaborateurs que des illustrations ; s'adresser aux spécialités marquantes pour les sujets à traiter; demander à chaque auteur l'article le plus en rapport avec ses connaissances et ses goûts, ses aptitudes et ses talents ; faire valoir ce texte par des dessins et des gravures en nombre considérable ; ne rien sacrifier de la partie utile et technique dans une œuvre aussi éclatante, telles sont les difficultés qui ont été heureusement surmontées.

La combinaison de tant d'éléments divers assure à *Paris guide* un succès hors ligne. Les proportions sont grandioses, mais l'exécution ne laissera rien à désirer d'après ce que nous avons pu voir déjà.

Voici comment l'œuvre se présentera au public *Paris guide* se subdivise en plusieurs parties : *L'art, la science, la Vie à Paris, l'Exposition universelle, les Colonies étrangères à Paris.*

Le texte complet formera plus de 2,000 pages et chaque page du volume représente la matière de trois pages ordinaires. Il s'agit donc d'une valeur de quinze volumes, sans compter les illustrations, toutes hors texte, au nombre de 112, les plans au nombre de 25, les autographes des collaborateurs, — Tout cela ne pouvait rentrer à un seul volume qui n'eût plus été maniable. — *Paris-guide* formera deux volumes ou plutôt deux parties ; la première contenant : *l'Art et la science* : la seconde comprenant *la Vie à Paris*. L'une sera la représentation de Paris avec ses grandes institutions, ses monuments, ses musées, ses écoles ; — l'autre sera la représentation du Paris des fêtes, des plaisirs, des promenades. Ici le Paris sévère, là le Paris flamboyant ; d'un côté, les éblouissements et les merveilles de la grande ville ; de l'autre ses séductions et ses entraînements. N'est-ce pas là tout Paris, sous la double face que l'étranger aime à contempler ? Jusqu'à un certain point, ce livre sera une révélation de Paris pour les Parisiens eux-mêmes. A côté de la description de Paris, la plume de tous les écrivains a placé pour ainsi dire la synthèse de Paris. C'est bien l'âme de Paris qui se dégage de tout le livre ; c'est son esprit qui y circule d'un bout à l'autre.

A ce point de vue, ce sera le livre le plus nerveux et le plus neuf qu'on puisse imaginer sur Paris, car ce sera certes le premier ouvrage sur leur ville que les Parisiens voudront avoir et lire.

La première partie de *Paris-guide* paraîtra dans 8 jours, en un fort beau volume richement relié, dont l'exécution matérielle rivalise avec la splendeur du texte. Nous pouvons donner la liste des écrivains, des savants et des artistes dont les œuvres figurent dans cette première partie : Pelletan, Louis Blanc, Fournier, Renan, Sainte-Beuve, Berthelot, Littré, Michelet, Pouchet, Guillemin, Peyronnet, Michon, Laboulaye, Vallet de Viriville, Huillard Bréholles, Frédéric Morin, Vachereau, Despois, Hauréau, Beulé, Didot, Théophile Gautier, Paul de Saint-Victor, Paul Mantz, Penguilly-Lharidon, Léon Renard, Charles Blanc, W. Burger, Jacquemart, Ferdinand de Lasteyrie, Arsène Houssaye, Lanfrey, Edouard Plouvier, Alfred Assolant, Gabriel Guillemot, Edgar Quinet, Viollet Leduc, Coquerel, Alexandre Dumas père et Alexandre Dumas fils, Emile Augier, Nestor Roqueplan, H. Taine, Ambroise Thomas, J. Chouquet, Alfred Darcel, Frédéric Lock. N'est-ce pas là une riche pléiade de noms illustres et de spécialités brillantes?

Les dessins de cette partie sont signés de: Ingres, Bary, Daubigny, Violet-Leduc, Paul Huet, Hedouin, Morin, Français, Célestin Nanteuil, Lalanne, Parent, Jacquemart, Bracquemont, Popelin, Delaunay, Pichot, Gaillard, Puvis de Chavannes, Laurent Bocourt, Montalant, Lièvre, Leleux, Delestre, Vernier, et tous sont gravés par les premiers graveurs.

Cette première partie comprendra en outre une série de plans : le grand plan colorié de Paris avec l'ordre des rues ; les plans spéciaux : du Musée du Louvre, le musée des Thermes et 16 plans des théâtres de Paris. Par une heureuse idée, les éditeurs ont voulu donner ainsi, pour l'utilité même du public, le plan complet de l'intérieur de chaque salle de spectacle, avec l'indication de toutes les places et de leurs prix. Quoi de plus commode pour l'étranger qui n'aura plus à s'enquérir, qui n'aura qu'à choisir sans se déranger.

Cette première partie du *Paris guide* se complète par une grande curiosité : c'est la réunion des autographes de tous les écrivains qui y ont collaboré.

Est-ce qui va achever de donner un attrait souverain à ce volume, ce qui va être un joyau de plus à cet écrin si riche déjà, c'est l'*Introduction* de Victor Hugo.

Les éditeurs ont réservé au public une surprise magnifique. Au lieu de quelques pages, le travail de Victor Hugo forme la moitié d'un petit volume. Cette Introduction est devenue un manifeste.

C'est le Paris de la paix et de la liberté qu'évoque Victor Hugo. Il donne la filiation de cette grande capitale et nous la montre dans ses successives transformations, puis se dégageant du passé et du présent, le grand poète entr'ouvre l'avenir. C'est Paris, c'est l'Europe au vingtième siècle qu'il fait apparaître.

Merveilleux mirage : les temps des luttes homicides sont passés : les frontières des peuples rivaux et jaloux se sont abaissées ; la fraternité trône avec la liberté, sa sœur, parmi les nations, émules pacifiques ; le progrès a repris sa marche, et l'industrie a trouvé son essor magnifique au sein de cette concorde des races. C'est alors que Paris occupe sa place véritable dans ce courant unanime de la civilisation.

Il faut lire ce tableau superbe du Paris de l'avenir, opposé au Paris du passé, il faut entendre cet appel du génie à toutes les nobles passions de l'homme ; sous le coup de cette vision de l'idéal, on se sent meilleur et grandi ! On est transporté hors des luttes mesquines et des petitesses du présent !

PARIS-GUIDE ne pouvait avoir un plus beau préambule, et ce seul travail assurerait au livre, s'il en était besoin, un succès plus universel.

Voici les divisions de ce travail de Victor Huga :

I. L'avenir.—II. Le passé.—III Suprématie de Paris.—IV. Fonction de Paris.—V. Déclaration de paix.

—

L'*invention du paratonnerre*. La *Morgen post de Brunn* extrait ce qui suit d'un cours fait à Brunn par le professeur de physique Dr Alexandre Zawadzki :

On est généralement d'avis que le paratonnerre a été inventé par Benjamin Franklin à Philadelphie, et de fait on ne saurait contester cette invention pour l'Amérique. Mais en ce qui concerne cette invention pour l'Europe et spécialement pour la monarchie autrichienne, nous sommes obligé d'en revendiquer la priorité pour un de nos compatriotes. Le premier inventeur du paratonnerre est Procop Diwisch, prêtre de l'ordre des prémontrés au couvent de Bruck et curé de 1740 à 1785, à Brinditz. Né à Senftenberg, en Bohème, non loin de la frontière morave, en 1696, Diwisch fit ses études au gymnase de Znain et entra, après avoir pris le grade de docteur en théologie, comme novice dans le susdit couvent, qui fut obligé de payer aux Prussiens au commencement de l'année 1742 une contribution de guerre de 60,000 thalers (225,000 francs). En 1750 il démontra que des pointes métalliques dégageaient de l'électricité et ce phénomène, la conséquence d'une loi naturelle, l'amena à faire son invention. L'impératrice Marie Thérèse et son époux s'intéressaient vivement à cette invention.

Lorsque, le 26 août 1753 le professeur Richemann à St-Pétersbourg est tué par l'éclair qui était entré dans son cabinet de travail en suivant une barre de fer isolée, Diwisch écrivit une traité sur cet évènement et l'envoya à Euler. Le 15 juin 1754 Diwisch établit le premier paratonnerre sur son presbytère à Brenditz, à une époque où il n'existait encore nulle part un paratonnerre de Franklin. Il mourut le 2 décembre 1765 à Brenditz, où un monument de granit, avec une épitaphe latine, désigne l'endroit où repose sa dépouille.

—

M. Miani, connu par ses voyages en Afrique, a adressé à la Chambre de commerce de Trieste, qui lui a accordé des subsides pour ses explorations, un rapport daté d'Ismaïlia, 12 avril, sur les travaux du Canal de Suez. Ce rapport contient des données intéressantes. M. Miani a trouvé que, depuis sa dernière visite, les travaux ont fait beaucoup de progrès et que les principaux obstacles sont surmontés ; l'achèvement de l'œuvre colossale n'est plus qu'une question de temps et d'argent. M. Miani résume ainsi le résultat de ses observations : Comme on sait, la longueur des déblaiements s'élève à 150,000 mètres ; si l'on estime la largeur moyenne à 100 mètres, la profondeur à 8 mètres et les exhaussements à 15 mètres en moyenne, cela donne 225 millions de mètres cubes qu'il faut déblayer. L'entrepreneur Couvreux dit que le mètre cube lui coûte 3 francs, en sorte qu'il faudra encore dépenser 200 millions de francs, en supposant qu'il reste 100 millions de mètres cubes de terre à enlever. Admettant en autre que 50 machines déblaient 100 mètres par 24 heures, on aura besoin de 2250 jours ou de plus de 6 années, non compris les jours où les machines ne peuvent pas fonctionner pour cause de réparation. En quittant M. de Lesseps je lui dis : « Je désire que vous puissiez voir l'achèvement de votre œuvre, vous serez alors le roi du désert. Quant à mois, je ne veux pas revenir, si je ne devient pas le roi du Nil. » Ces dernières paroles font allusion aux voyages de découvertes que M. Miani a l'intention d'entreprendre, malgré les ressources restreintes dont il dispose. Ses gens se sont déjà, dit le rapport, avancés jusqu'au lac de Nyassa et son intention est de les rejoindre avec le prochain bateau se rendant à Dchedda et à Suakim.

—

On vient de découvrir, dans des terrains de formation tertiaire, dans la ville même de New-York, une espèce de granit disposé en blocs paraissant taillés par la main de l'homme, et qui semblait avoir fait partie de quelque construction remontant à des époques inconnues. Ces blocs réguliers, mesurent de 6 à 8 pouces en carré, réunis par un ciment solide. La face supérieure est polie comme par un frottement de pieds de chevaux ou les roues d'un char.

Cette découverte cause une grande sensation parmi les antiquaires qui croient y voir une preuve de plus à l'appui de la théorie qui attribue au nouveau continent une antique civilisation égale à celle de l'Egypte, théorie déjà affirmée par les cités souterraines du Yucatan et par les ruines de Chiriqui. On est porté à croire que les vestiges trouvés dans Broadway peuvent être contemporains des villes de l'Amérique centrale, des digues de Sciota Valley ou de l'inscription scandinave de Dighton Bock.

Il faudra toutefois attendre, pour se former une opinion, des rélévations plus complètes que celles résultant de la réunion peut-être fortuite de quelques blocs de granit isolés de tout autre témoignage de l'industrie humaine dans les couches inférieures de l'île de Mannhattan.

—

On écrit de Paris au *Nouvelliste de Rouen*: « Jusqu'à présent la manie des augmentations ne s'était fait que vaguement sentir à Paris, mais les bombes commencent à éclater sous les pieds des voyageurs. L'une d'elles vient de faire tressaillir les hôtes du Grand Hôtel de Louvre. Il y a deux jours, chacun d'eux trouvait sur le marbre de la cheminée la circulaire suivante :

Avis à MM. les voyageurs. La direction du Grand-Hôtel du Louvre a l'honneur de vous remettre inclus un exemplaire du nouveau tarif de location qui sera appliqué à partir du 5 avril prochain.

Ce tarif, très élégamment imprimé, annonce des augmentations par tout et sur tout. Les dîners à table d'hôte sont augmentés de 2 fr. Une bougie coûte 1 fr. ; une lampe, 2 fr. ; une veilleuse pour la nuit, 60 c. ; deux œufs à la coque, 50 c. ; un bain 3 fr. ; et dans l'appartement 6 fr. Tout a suivi cette progression géométrique.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 15 mai	33 24
Clôture du 15 mai	33 30

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 14 Mai.

IBRAILE. bat. à vap. fr. *Taurus*, cap. Lalemand, div. march.
— bat. à vap. aut. *Danube*, capitain Marusich, marchandises div.
ANVERS, bat à vap. belge, *Gustav Pastor*, cap. C. Harfurth, ayant touché Gibraltar Syra et Dardanelle div. march. et 1 pass.
ALEXANDRIE, bat. a vapeur egyp. *Mansourah*, cap Osman, ayant touché Rhodes Smyrne et Dardanelles, div. march. et 480 pass.

DEPARTS des bat. à vap. du 14 mai.

MESSINE. bat. à vapeur russe, *Lazaroff*, cap. Devienne, diverses march.
ODESSA, bat. à vap. russe. *Oleg*, capitain Engelman, div. march.
VARNA, et ODESSA, bat. à vap. aut. *Mercur*, cap. G. Biscuchia, div. march.
ALEXANDRIE, bat. à vapeur, egyp. *Dazalie*, cap. Hafuz, div. march.
ROTERDAM, bat. à vap. ang. *Riza*, capitain, J. Roweston, div. march.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 15 Mai.

GENES. bark italien, *Progresso Valle*, capitain Andrea Valle, lest.
— brik italien, *Agide*, capitain P. Romelo, lest
ALEXANDRIE, brik anglais, *Alexandra*, capitain G. Grizzo, lest.
— brik anglais, *Emma*, capitain G. Williams Scaborn, lest.
— bark anglais, *George Avery*, capitain, Williams Jack, lest
VENISE. brik ang. *Penine*, capitain W. Scott. lest.
PORT-SAID, brik italien, *Giacomino*, capitain B. Bonifacio, lest.
GENES bark anglais, *Northumbrio*, capitain John Brown, lest.
— bark italien, *Genitore*, capitain P. Galo, lest.
GENES bark anglais *Bolina*, capitain John Carmak, lest.
— bark italien, *Alfonso Lamarmora*, capitain G. Benvenuto, lest.
MAETE. brik anglais. *Mezie Armstrong*, capitain J. Armstrong, lest.
MARSEILLE, bask mekl. *D. Juris Jatzen*, capitain Dorman, lest.
SYRA, brik hellen, *Ayos Nicolaos*, capitain Thomas Zanos, lest.
CETTE. brik autrichien, *Giulia*, capitain M. Bartoli, charbon de terre.
CASTELMARE brik italien, *Giulia*, capitain Vin-Stinka, lest.
VENISE, bark anglais, *Mary Anne*, capitain W. Johnson, lest.
TBIESTE. brik autrichien, *Dussan*, capitain G. Cardich, div. march.
— bark anglais, *Erromanga*, capitain Georges Goutkis, lest.

DEPARTS des batiments à voil.

Du 11 mai.

MARSEILLE. brik autrichien, *Tito*, cap. F. Mareglia, ble,
brik hellen, *Policarpos*, capitain Kiriakis ble.
— br. hellen, *Zoodocho Pichi*, capitain E. Valsamachi, ble.
— brik hellen, *Caliopi*, capitain Theodhoros D. Diacojanis, ble.
— brik hellen, *Bilio*, capitain J. Biziaksis, ble,
ODESSA, brik italien, *Michele*, capitain Andrea Scalese, poisson salé.
DANUBE, brik hellen, *Evanghelistria*, capitain M. Dictas, lest.
ANGLETERRE, brik italien *Mio Padre* capitain F. Mortola, ble.
— brik italien *Scaramanga*, capitain Francesco Pastorini, ble
CETTE brik italien *Nostro. S. delle Grazie*, capit. A. Simonetti. ble.
— brik hellen, *Taxiarhis*, capitain Stephanos Michail, lest.
SYRA. brik hellen, *Arieta*, capitain Joannis Cutzudhakis, ble.
ISMAIL, brik hellen, *Evanghelistria*, capitain N. Careghlis, lest.
MALTE. brik autrichien, *Grazia*, capitain Giovani Premudo, ble.
ODESSA, bark autrichien, *Eneo*, capitain Antonio Zvillevich, lest,

NAVIRES *qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.*

1er Mai.

ALEXANDRIE. brik anglais *George Evert*, capitains Jacobs. lest.
— brik anglais, *John Robert*, capitain Elvin,
— bark russe, *Malbavina*, capitain, Roos, lest.

Du 5 Mai.

VENISE, brik anglais, *Premiere*. capitain Scott, lest.
— brik anglais, *Gesman*, capitain Davidson, lest
ANCONF, brik anglais, *Leyons*, capitain Neubin, lest.
TOULON, bark fran. *Clemente et Marie*, capitain, Bourgard, lest
GENES. brik italien, *Pelegrina*, capitaine. Bozzo, lest.
— bark anglais, *Beutiful Star*, capitain, Kocard, lest.
— bark anglais, *Northumbria*, cap. Brown, lest
— brik ang. *Tortola*, capitain Wacke, lest.
— brik italien, *Francesco*, capitain, Olivari, lest
MARSEILLE, bark mekl. *Docteur Gioviam*, capit. Duchman, lest.
— br italien *Ligori*, cap. Simonetti, lest.
TRAPANI, brik italien *Odone*, cap. Rossi, lest.
RAGUSE, goel. autrichien, *Carlotta P.* capitain, Avola, lest.
MARSEILLE. brik italien, *Obligo L*, capitain Repetto, lest.
— br. italien, *Agostino*, capitain Giovanni, Re-
— brik italien, *Unione*, cap. Wallesbona, lest.
— bar. italien *Rosa Olivari*, capitain Olivari, lest.
ALEXANDREI, bark anglaiis, *Leda*, capitain Jam. Nicols, lest.
GENES, bark Italien, *Michelle Gattorno*, capitain, Passalaqua, lest.
— brik italien. *Antonnietta*, capitain Ant Revello, lest.
— bark anglais, *Balaklava*, capiiain, Thomas Stewert, lest
— bark anglais *Bolina*, cap. Kirmar lest.
— bark italien, *Aneta Garibaldi*, capitain Razetto, lest.
— bark italien, *Alfonso Lamarmora*, capitain, Benvenutto, lest.
MALTE. brik italien, *Bertolotto*, eapitain, Martini. lest.
-- bark anglais, *Jubeland*, capitain, Thomas, Carl, lest.
NAPLES, bark anglais, *Camilus*, capitain Strinhlian, lest.
LIVOURNE, bark italien, *Giulia*, capiiain Reppeto, lest.
MARSEILLE. bar. ital. *Schiafino*, cap. Mortola, l.
— ba, ang. *Regina* cap. London. lest.
— bar. ital. *Buona fawillia*, cap. F. Campo. l.
ALEXANDRIE, br. nor. *Mikinze*, cap. capitain Cristophersen, lest.
— bar. norvegien. *Nordman*, cap. Anderson,
GFNES brik italien, *Promessi*, cap, Bozzo, lest.
— brik italien. *Legnano*, cap. Maggiolo, lest.
— brik italien, *Battenite*, cap. Costa, lest.
— br. italien *Gilda Danovaro*, capitain Cabuaro, lest,
— br. ital. *Girolamo*, cap. Corvetto. lest.
— bark italien. *Teresa*, capitaine, Marcheseti,
CARDIFF. trois mâts, russe, *Margarita Mimbelli*, cap. Bocanovich, lest
CORK, trois mâts russe, *Padee Mimbelli*, capitain, Hannovich, lest.

Navires destinés pour la mer-Blanche.

du 9 mai.

de MARIANOPOL, pour Falmouth, br. autr. *Piro*, capitain Tripcovich, seigle.
de TAGANROK, pour Marseille, brik hellene, *Elefteri Ellas*, capitain Roidis, ble.

Du 10 mai.

de CARDIFF. pour Enos. à charger du ble, br. aut *Cias*, capitain Bernt.
de CONST. pour Marseille, brik hellen, *Panaya*, capitain Sarris, ble.

AVIS.

L'adjudication de la viande pour les troupes Impériales de la Capitale aura lieu au Ministère de la guerre Samedi 6 Mai (v. s.)

Les personnes qui voudraient y concourir sont invité à se rendre au Dari-Choura le jour sus-énoncé à 6 heures à la turque.

Séraskérat 3|15 Mai, 1867.

SOCIÉTÉ « L'AMIE DU TRAVAIL. »

—

Les membres de la Société l'*Amie du Travail* sont convoqués en séance ordinaire qui aura lieu Dimanche prochain 7|19 Mai, vers 4 heures après-midi, dans son local, Grand'Rue de Péra, maison Green, N° 373.

Le *Secrétaire-Général*,
C. ANTHOPOULOS.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ISÈRE* cap. Thumin, partira pour MARSEILLE vendredi 17 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

A LA TRICOTEUSE

Rue de Péra 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marche exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonnetterie et lingerie
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.
» fil Ecosse depuis 150.
Chaussette coton cru extra-fine depuis 80.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150
Gilets flanelle depuis 35.
Pantalons croisée et percale depuis 15.
» toile, depuis 32.

Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
» de femme brodé et unis depuis 23.
Caleçons de femme depuis 23.
Camisoles depuis 30.
Jupons, depuis 45.
Ombrelles, parapluies, confections, ganterie, parfumerie, flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.

N.B.— Madame Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[r] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui on essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine, Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe. raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Hue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

AVIS.

Vis-à-vis de la Bourse de Commerce au khan de M. Emmanuel Cavafian, au premier étage se trouvent trois chambres à louer sous les Nos 3, 4 et 5.

A VENDRE OU A LOUER.

Une maison en bois située au Téké, rue *Djerah*, propriété d'Ahmet Zemdji Effendi, composée de 26 chambres, de 4 puits et 3 citernes d'eau courante, de 3,027 archines de jardin et de 7 magasins au-dessous de la maison. S'adreser au propriétaire habitant la dite maison.

ONGUENT HOLLOWAY.

Les Propriétés pénetrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'existence insupportable; mais si avec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties affectées, on peut compter sur une guérison certaine surtout si préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il faut chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifient il fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le sel dans la viande. Il pénètre promptement à la source du mal, et le déracine du système.

Erésipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants sont plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effet est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup cet inestimable Onguent devra être frotté, deux fois par jour, autour du cou et sur la poitrine les jeunes malades en éprouveront bientôt le plus doux soulagement. Deux ou trois des fameuses Pilules Holloway, reduites en poudre augmenteront les pouvoirs curatifs de ce Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié.

Apartir de lundi 10|22 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis.

SERVICE DES JOURS ORDINAIRES.

Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲτ-Ι-Χαϊ

Ἀπὸ τῆς δευτέρας 10/22 ἀπριλίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως

ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak.	Yéni-Mahallé.	Buyukdéré.	Thérapia.	Yéni Keui.	Sténia.	Emirghian.	R. Hissar.	Bebek.	Arnaut-Keuy.	Kouru-Tchesmé.	Ortakeuy.	Bechicktach.	Kabatach.	OBSERVATIONS. Le signe («) indique que l'échelle est desservie. Le signe(—) indique que l'échelle n'est pas desser.
12	7 40	16	—	« »	« »	« »	« »	« »	« »	« »	« »	—	—	—	—	—	
1	8 10	17	« »	« »	« »	« »	« »	—	« »	« »	« »	—	—	« »	« »	—	
3 45	10 55	2	—	—	« »	« »	« »	« »	« »	« »	« »	—	—	—	« »	— (1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
5 15	10 25	11	—	—	« »	« »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12 15	7 25	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	« »	« »	« »	« »	—	
1	8 10	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	« »	« »	« »	« »	« »	
1 45	8 55	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	« »	« »	« »	« »	—	
3	10 10	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	« »	« »	« »	« »	—	
4	11 10	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	« »	« »	« »	« »	« »	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
9 30	4 40	4	—	« »	« »	« »	« »	« »	« »	« »	—	« »	—	« »	« »	« »	
10	5 10	14	—	—	—	—	—	—	—	—	« »	—	—	« »	« »	—	

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καβὰ-Τὰς	Bechiktach. Βεσίκ-Τὰς	Ortakeuy. Ὀρτὰ-Κιοϊ	Kouru-Tchesme. Κουρού Τσεσμὲ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ.	Emirghian. Ἐμιργκιὰν	Sténia. Στένια	Ienikeuy. Νεοχώριον.	Therapia. Θεραπεία.	Buyukdere. Βουϊ. Δερέ	IENI MAHALE. Γενὶ-Μαχαλὲ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβὰκ.	
1 30	8 40	4	—	« »	« »	—	« »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2	9 10	2	—	—	—	—	—	« »	« »	« »	—	« »	« »	« »	—	—	Les vend. à Canlin aussi
3 30	10 40	4	« »	« »	« »	—	—	—	—	« »	—	« »	« »	« »	« »	—	Les vend. à Bebek aussi
2 45	9 55	8	—	« »	« »	—	« »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
9 30	4 40	17	—	« »	« »	Beilery	Vanik.	—	« »	« »	—	« »	« »	« »	« »	« »	
10 15	5 25	16	—	« »	« »	« »	« »	—	« »	« »	—	« »	« »	« »	« »	—	
11	6 10	2	—	—	—	—	—	« »	« »	« »	« »	« »	« »	« »	—	—	Retour au pont touchera Ortakeuy, Bechiktach
9	4 10	14	« »	« »	« »	« »	« »	« »	—	—	—	—	—	—	—	—	
10 45	5 55	8	—	« »	« »	« »	« »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 15	6 25	14	« »	« »	« »	« »	« »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	6 50	4	—	« »	« »	« »	« »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεία.	Beykos. Βεϊκόζ	Pacha-backtché. Πασᾶ-Μπαχτζὲ	Chibouli. Τζιμπουκλί	Kanlidja. Κάνλιντζα	A. Hissar. Α. Χισάρ.	Kandilli. Κανδυλλί	Vani-keuy. Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghe-keuy. Τσεγγὲλ-Κιοϊ	Beyler-bey. Βεϊλὲρ-Μπεη	Kouskoudjouk. Κουζγουντζουκ	Scutari. Σκούταρι	
11 45	6 55	2	« »	—	« »	« »	—	« »	« »	—	« »	« »	« »	« »	—	
1 50	8 40	3	—	—	« »	« »	—	« »	« »	—	« »	« »	« »	« »	—	
5 15	10 25	11	« »	« »	« »	« »	—	« »	« »	« »	« »	« »	« »	« »	—	Excepté les vendredis.
8 45	3 55	3	« »	« »	« »	« »	—	« »	« »	—	« »	« »	« »	« »	« »	

Côte d'Asie, voyages de montée Départ du pont. — Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὡρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὡρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoundjouk. Κουζγουντζούκ	Beïler-Bey, Βεϊλὲρ-Βεϊ	Tchenghelkey. Τσεγγὲλ-Κιοϊ	Vanikeuy. Βανὶ-Κιοϊ	Candilli. Κανδυλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlidja. Κάνλιτζα	Tchibouchi. Τζιμπουκλί	Pacha-Baktché. Πασᾶ-Μπαχτζὲ	Beicos. Βεϊκόζ	Therapia. Θεραπεία	Buyukdere.	Βουγιούχ-Δερέ.	
10 50	5 40	11	—	—	« »	« »	« »	« »	« »	« »	—	« »	« »	—	« »	—	Excepté les vendredis.
11	6 10	2	—	« »	« »	« »	« »	—	« »	« »	—	—	« »	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakché.
1	10 40	3	« »	« »	« »	« »	« »	—	« »	« »	—	« »	« »	« »	« »		

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-tchesmé, Orta-keui et Cabatasch.

Le Directeur-gérant,
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 110.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	24 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur -Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 17 mai

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 14 mai 4 h. 30 m. soir.

Consol. turcs (classe) { ouvert. 31 25 / clôture 31 60
Emprunt Ott. 1865.. { ouvert. 235 / clôture 240
Rente Française 3 0/0 { ouver. 69 12 1/2 / clôture 69 55

Les militaires libérés à la fin de 1867 sont congédiés.

Londres, 14 mai 11 h. matin.

Consol. turcs ouvert.. { offre 30 1/4 / demande 30 1/2

Paris, 16 mai 4 h. 10 m. soir

Consol. turcs (coul.) { ouvert. 32 25 / clôture 32
Emprunt Ottoman 1865 { ouvert. 245 / clôture 290
Rente Française 3 0/0 { ouvert. 69 25 / clôture 69 30

Londres, 16 mai 11 h. matin.

Consol. Turc ouver.. { offre 31 7/8 / demand. 32

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

L'Empereur a reçu une lettre que Lui a écrite S. Exc. le président des Etats-Unis de Colombie, pour envoyer à Sa Majesté Impériale la copie de la décision prise par le congrès de cette république, acceptant le don de la statue de Christophe Colomb offerte aux Etats-Unis de Colombie par S. M. l'Impératrice. *(Moniteur)*

L'empereur de Russie a sanctionné le règlement de la section du nord-ouest de la société impériale russe de géographie. Le siège de cette section sera établi à Vilna. Aux termes du règlement, cette section s'occupera d'étudier le pays, principalement sous le rapport archéologique, statistique et ethnographique; elle fait partie intégrante de la société de géographie, et jouit du droit accordé à la dite société d'expédier en franchise de port ses correspondances et ses colis jusqu'au poids d'un poud; elle a droit aux indications de la société, à la communication des renseignements, des matériaux qui sont à sa disposition, et aussi à des subventions pécuniaires, selon les moyens de la société. De son côté, la section exécute les missions que lui confie la société géographique, et lui transmet annuellement son compte rendu, pour être inséré dans le compte rendu général de la société. *(Correspondance russe.)*

Le statue de Richard Cobden a été inaugurée à Manchester le 22 avril. Aucun homme politique n'a excité, en Angleterre, des regrets plus unanimes. Il a laissé la reputation, non-seulement d'un grand patriote, mais encore d'un sincère ami du progrès et de l'humanité. Ses sympathies pour la France étaient connues de tous, et il considérait comme le principal titre de gloire d'une carrière si féconde et si bien remplie la part qu'il avait prise au traité de commerce conclu en 1860 entre les deux nations. Il était convenu, et l'événement a justifié les prévisions de l'illustre économiste, que ce traité serait le signal d'un mouvement dont les diverses contrées de l'Europe ressentiraient successivement les bienfaisants effets. La réforme commerciale, inaugurée malgré tant de préjugés et tant d'entraves, n'a cessé depuis lors d'être fortifiée par les adhésions les plus importantes. Les barrières de douanes se sont presque partout abaissées, et l'on a vu rapidement les tarifs conventionnels modérés se substituer aux rigueurs des vieilles prohibitions. La cérémonie qui vient d'avoir lieu en l'honneur de Richard Cobden présentait donc, en quelque sorte, un caractère cosmopolite. Quand il fut question d'élever la statue, l'empressement de l'Angleterre fut tel, que la souscription produisit 4,460 l. st., tandis que 2,500 livres suffisaient à l'érection du monument. Cette dernière somme a été consacrée à la statue elle même, et le surplus doit servir à créer une chaire d'économie politique au collége de Manchester. Le sculpteur a représenté Cobden dans l'attitude d'un orateur parlant à la chambre des communes. La statue, en bronze massif, a dix pieds de haut, et tout le monde s'accorde à en louer l'habile exécution.

L'Angleterre a toujours témoigné aux hommes qui lui ont rendu des services véritables une gratitude traditionnelle. Toutes les classes avaient tenu à honneur de se faire représenter dans la cérémonie de Manchester, et l'on remarquait notamment le nombreux concours des sociétés coopératives et politiques. La popularité de Richard Cobden était universelle, tous les journaux ont saisi l'occasion de renouveler un concert d'hommages à sa mémoire. *(Moniteur.)*

Le ton tenu dans le discours du trône prononcé à Berlin est, à nos yeux, de nature à provoquer tôt ou tard la solution par les armes. Le roi Guillaume, dans sa dernière manifestation, persiste à faire sentir que la Prusse est destinée à réunir toute l'Allemague sous son drapeau. La Prusse poursuit, sans obstacle et ouvertement, par ses actions, l'absorption du Sud. Les troupes badoises sont placées sous les ordres d'officiers supérieurs prussiens; au sein de la Chambre des députés de la Hesse on propose l'entrée des provinces du Sud dans la Confédération du Nord. En admettant pour un moment que l'Autriche dût tranquillement accepter la violation de la paix de Prague, est-il croyable que la France ne fasse rien pour s'y opposer? Ce serait contraire à toutes ses traditions et, avouons-le, aussi contre son intérêt vital. La cause de l'antagonisme traditionnel qui a existé entre la France et la maison d'Autriche, a toujours été la crainte que l'Autriche ne pût jouer en Allemagne le rôle que la Prusse joue déjà en partie ou semble vouloir jouer. Si la Prusse ne renonce pas à ses vastes projets, si elle dépasse le Mein et cherche à étendre effectivement sa puissance depuis les Alpes jusqu'à la mer, alors elle aura toujours, aujourd'hui ou demain, la France contre elle, qui ne veut pas se laisser séparer de l'Europe orientale ou ne peut pas souffrir que l'Autriche soit écrasée. Sous ce rapport la question du Luxembourg a une importance secondaire. Il faudrait, en effet, que l'empereur Napoléon III fût tombé en enfance pour qu'il n'ait en vue dans la guerre épouvantable au devant de laquelle il va, que le misérable coin de terre dont la conquête ou la perte ne rendrait la France ni plus riche ni plus pauvre. *(Volksfreund.)*

Les séances publiques du Corps législatif reprendront vendredi.

Ce jour là, le Corps législatif commencera la discussion du projet de loi relatif à la révision des procès criminels et correctionnels, dont le rapport, œuvre savante de l'honorable M. Nogent Saint Laurens, vient d'être distribué à MM. les députés.

On croit que les honorables MM. Jules Favre et de Janzé —ce dernier intrépide champion des demandes relatives au procès Lesurques—agiteront de nouveau les questions de droit criminel soulevées par cette dramatique affaire.

La discussion occupera probablement deux séances, trois tout au plus. Puis viendra la loi sur les sociétés, dont le rapport, déposé par M. Mathieu, n'a pas encore été distribué.

On mande de *Jassy* à la *Presse*, à la date du 20 avril: Un duel au pistolet a eu lieu ces jours derniers entre le partisan le plus prononcé du parti des séparatistes, T. B. Latzesko, et le fils du sénateur Beltimano, mais il a été des plus innoffensifs. Après les deux premiers coups de feu qui ne firent aucun mal aux deux adversaires, ceux-ci se jetèrent dans les bras l'un de l'autre en accompagnant cette réconciliaton de protestations d'amitié. Cette rencontre a été mené par un attaque des plus vives que le jeune tribun du peuble fit contre les fautes politiques commises par le sénateur dans le sénat, en sorte que le fils de ce dernier crut devoir demander raison à l'auteur de cette accusation.

En dehors des troupes qui se sont déjà mises en marche, il y a encore deux corps d'armée russes qui traversent la Bessarabie pour se rendre dans la forteresse de Chotin.

Il y a lieu de compléter la nouvelle de l'arrivée prochaine du grand duc Constantin, du commandant supérieur de l'armée russe du Sud, en ajoutant que le grand-duc doit inspecter les forteresses de Bender, Chotin, etc. et imprimer par sa présence une activité aux travaux maritimes des chantiers de Nicolaieff.

A la fin de la semaine dernière, toutes les autorités des frontières de la Bessarabie ont reçu de St-Pétersbourg l'ordre de ne plus permettre l'exportation du foin, de l'avoine et de l'orge, et de montrer une grande sévérité dans la révision des passeports des bagages et des voyageurs. Les conséquences de cet ordre se sont déjà fait sentir. Ainsi il y a peu de temps les personnes bien connues des agents russes pouvaient passer sans obstacle la frontière, et aujourd'hui non seulement ces personnes, mais aussi quiconque n'est pas muni d'une carte ou de passeports régulièrement visés par les autorités russes et par les consulats, est renvoyé, et ceux qui passent la frontière ont à subir une révision minutieuse de leurs effets et de leur personnes; à cette occasion, les écrits et les papiers qui sont découverts jouissent de nouveau de l'avantage de mériter l'attention toute spéciale *des agents de la frontière.*

LA PAIX.

La communication présentée au Corps Législatif par M. le Marquis de Moustier relativement à la Conférence de Londres, met un terme au malaise et aux inquiétudes que la question du Luxembourg avait fait naître en Europe.

Quoi que puissent dire les impatients de tous les partis et de tous les pays la paix est assurée, grâce à l'esprit de conciliation déployé par les plénipotentiaires et aux exigences relativement modérées des gouvernements intéressés.

Nous n'avons pas la présomption de croire que, de la réussite de la Conférence de Londres, découle l'aplanissement de toutes les difficultés, de toutes les complications ultérieures en Europe. Mais n'est-ce donc rien que ce précédent établi d'une conférence résolvant à l'amiable un conflit brûlant; et n'y a-t-il pas lieu d'espérer qu'il pourra en être de même pour les conflits à venir?

Sans trouver dans la question du Luxembourg la matière d'une guerre à outrance entre deux nations, il était permis, jusqu'au dernier moment, de craindre la guerre, pour deux raisons: la première, c'est que le gouvernement français pouvait se croire obligé à saisir la première occasion de se faire pardonner, par des succès éclatants, l'échec de sa politique au Mexique, et son attitude de l'année dernière en face du conflit austro-prussien; la seconde, c'est l'illusion possible du gouvernement prussien sur ses propres intérêts, à ce point, de croire nécessaire à la consolidation de l'unité allemande une guerre contre la France.

Il est probable qu'au dernier moment chacune des puissances engagées a dû rabattre de ses premières intentions sous la pression de l'opinion publique, fortifiée par l'intervention énergique des puissances étrangères, mais surtout par la frayeur salutaire de l'inconnu qui s'ouvrait devant chacune d'elles, comme un abîme prêt à recevoir le sang des citoyens et les ruines des cités, l'avenir des populations et des dynasties, les têtes en même temps que les couronnes.

Le temps du calme et de la réflexion ne tardera pas à venir. L'Exposition universelle reste ouverte. Les souverains de l'Europe et leurs ministres sont annoncés à Paris, et, il est probable, qu'en face des merveilles qui sont le résultat de l'ordre et de la paix, en face des tendances pacifiques des populations, ils mettront à profit leur entrevue pour résoudre à l'amiable les difficultés encore pendantes. Peut-être, le congrès de la paix que l'Empereur Napoléon avait proposé il y a quelques années finira-t-il enfin par se réunir.

L'Exposition universelle est faite pour entamer sérieusement le prestige des armées permanantes et de la gloire militaire.

L'inconvénient des armées permanentes c'est de créer deux nations dans la nation: la nation pacifique et la nation guerrière.

La nation pacifique tend sans cesse à élargir le cercle de son action et de son influence. C'est pour elle, et par elle, que le monde est en travail, que les entraves tombent, que les abus se réforment, que la science livre ses découvertes, que le génie des lettres et des arts deploie ses ailes.

La paix et la liberté sont ses premiers besoins.

Au contraire de la nation pacifique la nation militaire a horreur de la paix.

La paix pour le soldat, c'est le marasme qui rouille et qui ronge, c'est la vie nauséabonde des casernes, c'est la sujétion à une règle inflexible, véritable lit de Procuste où les idées, de même que les dessous de pieds de pantalons, doivent avoir tant de centimètres de longueur.

Les armées permanentes ne servent qu'à entretenir le despotisme et la guerre.

Elles sont là à côté de la nation comme de grands corps inertes qui projettent sur elle une ombre sinistre et stérile, comme des Gargantuas insatiables qui dévorent sans cesse, sans rien produire jamais, que des ruines et des larmes, comme des moules barbares qui absorbent annuellement la partie la plus jeune, la plus intelligente, la plus vigoureuse des nations pour le broyer, la pétrir, la digérer, et la transformer *en soldats.*

De toutes les institutions d'un autre âge que la Révolution française a écrasées dans sa marche, les armées permanentes sont la seule qui soit restée debout. C'est la faute de l'Europe qui a forcé la Révolution à se faire soldat et à conquérir pour se défendre.

Cependant l'humanité a marché.

L'ère des conquêtes est à jamais fermée.

D'ailleurs à quoi bon les conquêtes avec le libre-échange, les traités de commerce et la neutralisation de la mer?

Les contestations internationales peuvent être résolues par voie d'arbitrage. Ce que vient de faire la conférence de Londres, une autre conférence pourra le faire, et il est inutile d'emprunter la voix du canon là où la voix de la raison suffit.

Il y a long-temps que Napoléon I l'a dit: *« toute guerre en Europe est une guerre civile ;»* dès lors à quoi bon les armées permanentes, et une simple gendarmerie internationale ne suffirait-elle pas à défendre hors d'Europe les intérêts de la grande famille?

Le régime de la libre Amérique convient seul aux nations civilisées: il permet de faire la guerre avec succès sans armées permanentes, favorise l'accroissement et l'amélioration de la race humaine en conservant au *crescite et multiplicamini* les plus beaux sujets de l'espèce, restitue à l'activité générale des bras et des capitaux systématiquement crétinisés, et entraîne l'amortissement de la dette publique dans la proportion de un milliard par an, en temps de paix.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VENUS DE GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XXIII

Suite de l'audience du 1er mai 1862.

D. Le jour de la foire de Carpentras, n'avez-vous pas fait prendre à votre mari, avant son départ, un tasse de café empoisonnée?

R. Non, monsieur, je ne me levais jamais d'aussi bonne heure. Au moment du départ de mon mari pour Carpentras j'étais encore couchée et je ne lui ai rien offert.

D. Vous parlez dans une de vos lettres d'un poison que vous auriez administré à votre mari dans une omelette, n'était-ce pas du phosphore ou de la pâte phosphorée?

R. Je n'en sais rien. Je donnais à mon mari ce que Furbice me remettait. Il ne me disait jamais le nom des drogues.

D. Un jour n'êtes-vous pas allée au marché de Cavaillon avec Furbice et n'avez-vous pas entendu un charlatan qui parlait de «sublimé corrosif?» N'avez-vous pas engagé immédiatement Furbice à se rendre chez un pharmacien de la localité pour se procurer ce poison?

R. Je n'étais pas ce jour-là à Cavaillon, et je n'ai pas vu le charlatan en question. Furbice m'a remis, à son arrivée, un paquet dont il ne m'a pas dit le contenu, et qu'il m'a engagée à faire prendre à mon mari.

D. N'est-ce pas vous, du moins, qui avez fabriqué les pilules dont il est question dans votre correspondance, et que vous avez administrées à Pascoul?

R. Les pilules ont été faites, comme le reste, par Furbice.

D. Le contraire semble résulter de vos lettres. Il serait du moins certain, d'après ces lettres, que l'idée des pilules vous appartient et que vous en avez demandé plusieurs fois à Furbice, en lui envoyant le modèle de *ces boules*, comme vous les, appeliez?

R. Je ne faisais pas toujours ce que je disais dans ces lettres. Celle dont vous voulez parler était une réponse à une autre lettre de Furbice où il me pressait de donner de nouvelles pilules à Pascoul. Je voulais le calmer et l'adoucir, mais la vérité est que je n'ai jamais donné de pilules.

D. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, vous êtes en contradiction formelle avec Furbice, et je vous répète que vous êtes aussi en contradiction avec vos propres lettres.

R. Si j'avais conservé les lettres de Furbice, réplique l'accusée avec amertume, il me serait facile de répondre à bien des choses, mais je n'ai pas fait comme lui: j'ai brûlé tout ce qu'il m'a écrit, comme nous en étions convenus.

D. N'avez-vous pas également administré une forte dose d'opium à Pascoul, dans un des remèdes ordonnés par les médecins?

R. Je n'ai jamais su le nom des choses: Furbice me remettait les paquets et je les faisais prendre à mon mari. Souvent il m'arrivait de ne pas tenir mes promesses. Je voulais surtout contenter Furbice, et je lui faisais croire que j'accomplissais ses intentions, quoique le fait ne fût pas vrai.

D. N'est-ce pas vous qui, fatiguée de voir l'inutilité de vos tentatives à l'effet d'empoisonner Pascoul, avez eu la pensée de lui faire tirer un coup de fusil par Furbice?

R. Non, c'est Furbice qui en a eu l'idée.

D. Il affirme que vous avez parlé la première de l'emploi d'une arme à feu?

R. C'est faux; je ne savais pas qu'il eût le projet d'assassiner mon mari.

D. Le contraire résulte encore de votre correspondance. Dans une de vos lettres (n° 16) vous le laissez libre de faire son affaire, mais en le priant de s'arranger de manière que vous n'entendiez pas le coup. Vous lui adressez cette prière au nom de votre enfant commun, dont l'existence pourrait être compromise par la frayeur que vous pourriez éprouver?

R. Je ne me souviens pas d'avoir jamais écrit cela. Dans tous les cas, je ne sais ce que j'ai voulu dire. Cette phrase n'avait sans doute rien de commun avec l'assassinat.

D. N'avez-vous pas engagé Furbice, qui regrettait de n'avoir pas de munitions, à casser les grelots de son mulet et à en faire des balles?

R. Jamais, monsieur le président.

D. Le 24 décembre, un peu avant le coup de feu, n'êtes-vous pas sortie un moment dans votre cour pour vous assurer que Furbice était à son poste? Sur sa réponse affirmative, ne vous êtes-vous pas approchée de lui, et ne l'avez-vous pas embrassé en lui disant: « Tiens-toi prêt, c'est le moment, je vais te faire sortir? »

R. C'est encore faux. J'ignorais les desseins de Furbice, et je ne savais pas qu'il se trouvait dans ce moment dans la ferme.

D. Alors, comment, après la consommation du crime, n'avez-vous pas eu la pensée de vous approcher de votre mari, étendu sanglant sur le sol, pour lui donner vos soins?

R. Je ne l'ai pas fait, parce qu'on m'en a empêchée. On m'a fait monter dans ma chambre.

D. Tout cela n'est survenu qu'assez longtemps après. Une fois dans votre chambre, n'avez-vous pas reçu la visite de Furbice, qui s'est approché de vous et vous a serré la main?

R. Furbice est venu me voir dans ma chambre, mais il ne m'a pas serré la main; du moins, je ne m'en souviens pas.

Suivent d'autres détails ayant beaucoup moins d'intérêt, et sur lesquels l'accusée s'explique avec plus ou moins de précision.

Durant ce long interrogatoire, et depuis le moment où elle est entrée dans la voie des aveux, le sangfroid de Margaï Pascoul ne s'est pas un instant démenti. Elle s'est expliquée avec une grande facilité, reconnaissant les faits qui avaient le moins de gravité, et dont l'évidence était reconnue trop clairement. Mais elle a nié avec une extrême énergie tout ce qui était de nature à la compromettre le plus sérieusement, notamment sa conspiration directe au crime du 24 décembre.

L'animation répandue sur son visage, l'expression de ses yeux, certaines attitudes et certains gestes énergiques lui prêtent un grand charme et semblent impressionner vivement l'auditoire.

Après avoir interrogé l'accusée, M. le président annonce qu'on va reprendre l'au-

Voir le numéro du 16 mai.

LA LIGUE DE LA PAIX

Un exemple et un précédent !

On nous dit : Que prétendez-vous faire? Imaginez-vous, par quelques protestations et quelques cris, faire reculer le char de Jaghernaux, déjà en marche pour nous écraser, et ne voyez-vous pas que, si vous êtes les plus sages, vous n'êtes pas les plus forts?

Nous ne prétendons qu'une chose : faire notre devoir ; et nous ne savons qu'une chose : c'est qu'il n'est jamais inutile de le faire. Quant au succès *actuel* de nos efforts, l'avenir, et un prochain avenir le dira. Qu'on nous permette seulement de rappeler un fait, qui n'est pas vieux.

Il y a eu, dans un pays voisin, une autre *ligue* qui a fait quelque bruit, et dont personne aujourd'hui n'ignore, sur le continent, le merveilleux développement et les éclatants succès. C'est cette *ligue pour l'abolition des grains*, qui a donné à l'Angleterre la liberté commerciale et la prospérité agricole et industrielle à sa suite, et illustré à jamais les grands noms de R. Cobden et de Peel.

Cette ligue, devant laquelle ont cédé, en quelques années, les résistances de l'aristocratie la plus formidable et la plus habile qui fut jamais ; qui, en si peu de temps, a su conquérir l'opinion populaire et entraîner le Parlement, et qui est restée jusqu'à ce jour le plus prodigieux développement d'activité intellectuelle et de force morale qu'ait vu la politique ; sait-on ou elle est née, et comment elle a été fondée ?

Le voici :

Au mois d'octobre 1838, — il n'y a pas trente ans — sept hommes, sept hommes obscurs alors, et pour la plupart inconnus encore aujourd'hui de tous ceux qui n'ont pas fait de ces choses une étude spéciale, mais animés d'un même et énergique sentiment, la haine des lois injustes qui affamaient alors le peuple anglais, — se réunirent un jour à Manchester. Là, avec cette virile détermination, qui caractérise la race anglo-saxonne, ils résolurent de renverser *par des voies légales* ce monopole d'abord, et tous les autres à sa suite ; c'est-à-dire d'accomplir « sans troubles, sans effusion de sang, une révolution aussi profonde, plus profonde peut-être que celle qu'ont opérée nos pères en 1789 (1). » Ils résolurent de faire cela, et en 1846 ils l'avaient fait.

Ils ne le firent pas seuls, sans doute. Ce ne furent pas eux qui, dans la longue lutte suscitée par leur initiative, tinrent la première place et attirèrent le plus les regards. D'autres hommes se levèrent à côté d'eux, plus grands qu'eux ; et d'autres noms effacèrent les leurs, qui, peut-être, seront oubliés par l'histoire. Qu'importe? Ils sont inscrits ailleurs ; et sans eux, peut-être, ces hommes plus grands n'auraient pas surgi. Ils n'ont pas enlevé la forteresse de la protection ; mais ils ont donné le signal de l'attaque : ils ont eu la foi, cette foi qui soulève les montagnes, et la montagne d'iniquité s'est écroulée pour ne plus reparaître.

La guerre est une autre iniquité et un autre fléau que la protection et la prohibition, hélas ! et elle a de bien autres racines jusque dans les derniers replis bons ou mauvais du cœur humain. Mais elle a contre elle de bien autres sentiments aussi, de bien autres révoltes ; et que sont donc les sept libre échangistes de Manchester à côté de ces milliers d'hommes et de femmes qui, dès aujourd'hui, parlent et agissent, et qui ne cesseront pas, qu'on le sache bien, de parler et d'agir. Courage donc, amis de l'humanité, quelque part que vous soyez et si petits que vous croyez être, courage et confiance ! Apportez votre voix, vos larmes, vos prières, et la Ligue universelle de la paix, soyez-en sûrs, vaincra la dévastation et la mort, comme la ligue anglaise a vaincu l'arbitraire et la faim !

FRÉDÉRIC PASSY.

REVUE DES JOURNAUX

M. Jean Dollfus a adressé la lettre suivante au *Temps* :

« Paris, 1er mai.

» Mon cher monsieur,

» Je lis dans le journal *La France* que l'Alsace doit avoir offert de lever et d'équiper à ses frais de nombreux bataillons de volontaires pour faire la guerre à la Prusse, et que des dons de toute nature sont offerts pour alimenter la guerre.

« Oui, nous serions tous soldats en Alsace, mais seulement pour repousser une invasion, pour défendre la patrie, et pour cela aucun sacrifice ne nous coûterait ! mais l'Alsace ne veut pas la guerre ; — elle en a horreur, et regarderait comme monstrueuse celle qu'on ferait dans le but d'avoir une forteresse ou d'agrandir le territoire de la France.

« Dans tous nos centres de population, on signe un grand nombre d'adresses à l'Empereur pour lui demander la paix ; et comment pourrait-il en être autrement dans une contrée où nous sommes tous si désireux de voir augmenter le bien-être de nos populations, et où tant d'efforts sont faits, pour mettre en pratique le plus saint de nos devoirs, celui d'aimer le prochain et de faire le bien. L'Europe tout entière doit avoir ces sentiments, et, au lieu de songer à faire la guerre, nous devrions tous chercher à faire triompher les véritables intérêts des peuples.

« La paix, le progrès, le bien-être de tous, ce sont là les plus solides, les meilleures forteresses que les peuples et leurs gouvernements puissent avoir, et, en développant celles là, d'autres deviendront inutiles. — Nous devons regarder la vie humaine comme sacrée, ne plus permettre l'assassinat de centaines de mille hommes, et ne plus faire consister la gloire dans l'effusion du sang humain.

« En exprimant ces sentiments, je crois être l'interprète de mes chers concitoyens d'Alsace.

« Veuillez agréer, mon cher monsieur, l'assurance de mes affectueux sentiments.

« JEAN DOLLFUS,

« *Maire de Mulhouse.* »

En même temps que M. Jean Dolfus, en ce moment à Paris, nous adressait cettre lettre, nous recevions de Mulhouse même l'adhésion suivante à la LIGUE DE LA PAIX.

« L'Alsace a fait ses preuves et son patriotisme ne peut être soupçonné. Nous sommes fiers de lui appartenir, et nous saurions la défendre avec tous ses fils contre l'ambition de l'étranger. L'honneur de la patrie nous trouverait prêts et debout. Mais nous ne confondons pas l'honneur avec le point d'honneur.

L'honneur est d'accord avec la raison et l'humanité ; le point d'honneur est une passion qui souvent, au mépris de la morale et du bon sens, nous plie à ses caprices érigés en lois. Si nous sommes prêts à tous les sacrifices pour la patrie, nous répudions les suggestions d'un faux amour-propre. Des hommes ne doivent mettre leur fierté que dans des choses humaines, et la guerre qui nous menace serait un œuvre de barbares. C'est à travers une mer de sang que nous marcherions vers un but qu'on ne saurait discerner, et qui n'est rien s'il n'est pas la conquête. L'Allemagne et la France entrechoquées ne pourraient se détruire, leurs épées creuseraient des sillons où ne germerait qu'une moisson de haines. Après des luttes acharnées, la paix ne serait qu'apparente, le vaincu ne ferait halte que pour reprendre haleine et se venger. Il n'y a que ce résultat de certain, et les immenses sacrifices qu'il coûterait. Telle serait cette guerre !

» L'énorme disprortion entre la fin poursuivie et les moyens employés pour l'atteindre, montre assez qu'il s'agirait bien ici d'un de ces événements où la passion seule est engagée, et triomphe en ses égarements les plus monstrueux. Non ! la France ne peut se laisser entraîner dans une guerre qui serait un crime contre elle-même. Nous espérons, nous croyons fermement que, de son côté, l'Allemagne ne refusera pas à la civilisation et à l'Europe ce que n'obtiendrait pas d'elle une injonction impérative, et qu'elle abandonnera ses prétentions quand elle verra la France n'en élever aucune dont elle puisse s'inquiéter.

» La France démocratique renonce à la politique territoriale, dont aujourd'hui elle voit les périls et le vide, elle la répudie du fond de son expérience, avec loyauté et conviction. Que les deux peuples, pardessus les rivalités passagères de leurs gouvernements, se tendent donc une main fraternelle : leur union, c'est la paix du monde ; leur hostilité serait, pendant un siècle au moins, la ruine de leurs libertés. Pour les deux nations, une victoire au dehors serait une défaite au dedans. Restons de sang-froid, soyons vigilants : ne buvons pas à la coupe des vaines glorioles, ne nous laissons pas enivrer.

» Le moment est grave, l'avenir est dans la balance, nos des inées et celles de nos enfants y reposent avec lui. Ne perdons pas de vue une seule minute que la sécurité et la gloire de la patrie se rattache à autre chose qu'à un lambeau de territoire, à un monceau de pierres édifié par le despotisme.

» Les meilleurs forteresses sont les institutions qui défendent la liberté. »

Daniel Koechlin-Schouch, Charles Dollfus, Carlos Koechlin, Engel Dolfus, Charles Naegely, Alfreud Naegely, Jean Schlumberger, Ivan Rack, Lésn Koechlin, Edouard Doullfus, X. Chauffour, Alph. Wapler, Albert Heilmann. Ed. Heilmann, F. Engel fils, G. Mégnien, Edouard Vaucher, Cam. Risler, J. Meyer, Weiss Bornand, Th. Keichard, Jules Klenck, Daniel Kœchlin, Jules Kœchlin, Gustave Dollfus, Eugène Kœchlin, Alfred Kœchlin.

Cette adresse se signe en ce moment à Mulhouse, et on a vu, par la lettre de l'honorable M. Jean Dolfus, que des adresses circulent aussi dans les centres alsaciens.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Le bruit circule en ville qu'Omer pacha et Mehemmed pacha auraient été battus et que l'armée impériale aurait subi des pertes considérables dans des attaques combinées contre la position de Sphakia. On ajoute même que la retraite aurait été ordonnée sur les anciennes positions.

Nous sommes en mesure d'opposer le démenti le plus catégorique à ces bruits. La vérité est, aux termes du rapport circonstancié adressé par le Serdar Ekrem Omer pacha à la Sublime Porte, rapport reçu hier, que deux engagements ayant eu lieu entre les détachements commandés par Méhémet et Hassan pacha et des volontaires hellènes, ces derniers furent repoussés en laissant sur le terrain 200 hommes tués et blessés.

Le Serdar-Ekrem était à la veille de quitter Rethymo pour donner le coup de grâce aux insurgés retranchés dans Sphakia.

Les ministres d'Espagne et de Suède ont quitté Constantinople par le dernier courrier. MM. Lapazaran y Olozabal et Oluf Stenersen restent à la tête des deux légations en qualité de chargés d'affaires.

Hier un loueur de chevaux en traversant la grand'rue de Galata est tombé de cheval et s'est ouvert la tête. On a peu d'espoir de le sauver.

Concert d'Adieu

DE M. REMENYI.

Le concert d'adieu donné par M. Reményi mercredi dernier au théatre Naoum, a été pour cet artiste l'occasion d'un nouveau triomphe.

Nous ne pouvons qu'engager M. Reményi à profiter de l'Exposition Universelle pour se faire entendre à Paris. Son talent est digne d'entrer en lutte avec son rival Joachim. Puis, si des voyages plus longs ne lui coûtent pas, qu'il se rende à New-York, à la Nouvelle Orléans, à la Havane : il y trouvera certainement des jours tissés d'*or et de soie*.

Quant à M. Plotény, malgré sa jeunesse et sa modestie, il y a en lui l'étoffe d'un grand artiste. Dans quelques années, il sera Liszt sur le piano, et Reményi sur le violon.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

Situation au 31 décembre 1867.

ACTIF	Piastres	
Actions-Versements non appelés.	226180535	—
Caisse à Constantinople	21781405	—
Caisse dans les succursales	15104758	52
Valeurs en portefeuille	263299020	29
Comptes courants du Trésor Imp.	54322463	35
Comptes courants divers - Débiteurs.	82627536	23
Avances sur valeurs publiques et marchandises	50998209	31
Immeubles et mobilier	1259700	16
Divers	5688443	28
	701242091	34

PASSIF	Piastres.	
Capital	445500000	—
Billets de banque en circulation à Constantinople.	6200	—
Billets de banque en circulation aux succursales	5745700	—
Effets à payer	68515994	56
Comptes courants du Trésor Imp.	42155525	25
Comptes courants divers-Créditeurs.	82408690	6
Dépôts à écheances fixes	37038382	23
Réserve	6464966	29
Dividendes à payer	4145126	—
Divers	11283508	3
	701242091	34

Certifié conforme aux écritures

Mis DE PLOEUC.
E. GILBERTSON.

Le monument de Théodose II.

(Suite et fin.)

Quand à la clef de voûte avec le Monogramme du Christ, il est conforme à l'époque. Les lettres A et ⩧ sont les lettres Λ et Ω qui se voient encore aujourd'hui à la ruine d'Avret-Bazar. Ce sont elles qui ont été par erreur prises par Pertuisier pour un A et E et expliquées comme initiales d'Arcadius et de sa femme Eudoxie, et là-dessus l'on a bâti l'opinion que la colonne spirale de l'Avret-Bazar (ou du Xérolophos ancien) était une colonne d'Arcadius.

Quant aux chapiteaux des colonnes, nous les avons pris de monuments de cette époque tels qu'ils se trouvent dessinés dans l'histoire de l'art d'Agincourt.

Dans notre désir de compléter le monument avec certitude. il n'est resté qu'une partie que l'on pourra résoudre de différentes manières, c'est la question si les colonnes et leurs chapiteaux étaient nues et ne supportaient rien, comme nous avons été disposé à le croire, pour qu'elles frapassent d'autant plus les yeux, et que cela expliquât, pourquoi tout le monument a porté chez les Byzantins le nom de « *les colonnes* » : idée qui est en contradiction avec tous les monuments de l'antiquité, et qui serait d'une barbarie révoltante ; ou bien si les colonnes ont porté le soubassement du cavalier, comme le dessin, que nous joignons à cette description, le représente. Nous hésitons à nous prononcer sur cette question en dernier lieu, et nous laissons le choix aux savants et aux bienveillants lecteurs.

ADDITIONS aux précédens articles de découvertes archéologiques.

Au N° II.

Le fragment de Bas-relief découvert par moi représente *Gordien III* tuant un lion à la chasse près d'Antioche de Pisidie en 242.

Le fragment de bas-relief, que j'étais disposé à prendre pour une scène de chasse, m'a surtout semblé d'une époque *Byzantine*, parcequ'il présentait dans les plis de la tunique du cavalier des roideurs incompréhensibles, et peu d'accord avec le reste, surtout avec la belle main de l'homme qui suit le cavalier. Revenant plusieurs fois à examiner l'original, je finis par découvrir, que ces reliefs roides réunis ne formaient qu'une ligne depuis l'épaule droite jusqu'au ventre du cavalier. Je reconnus bientôt que cela devait être une partie du javelot lancé par le cavalier. Les raisons qui m'avaient fait d'abord regarder ce fragment comme byzantin, s'évanouirent et mes idées cherchaient alors un souvenir d'une époque meilleure. Je me rappelais une médaille coloniale en bronze de Gordien III frappée à Antioche de Pisidie, dont je possède un exemplaire de bonne conservation. L'ayant consultée, toute incertitude disparut sur le champ.

En voici la description.

Elle est du module 8 de Mionnet, et d'assez belle fabrique. Au côté droit : IMP. CAES. M. ANT. CORDIANVS. AVG. buste de Gordien lauré à dr. avec paludament ; (restes de barbe, douteux comme sur presque tous les bronzes) ;

Au Revers : CAES ANTIOCH. COL (à l'entour) ; SR (à l'exergue). Gordien à cheval galoppant à droite lançant un javelot dans la partie de derrière d'un lion déjà frappé à la poitrine par un autre dard ; le javelot lancé par l'empereur passe par dessus la poitrine et semble finir immédiatement sous la racine du pied droit du cheval.

En comparant cette médaille avec notre fragment, l'on reste convaincu que c'est le même sujet. Seulement il en jaillit des conséquences importantes pour l'histoire de l'art. C'est, quand le jeune empereur passa par l'Asie mineure, pour combattre les Persans, où la main d'un traître ambitieux alla mettre fin à ses jours, que dans la Pisidie il tua un lion à la chasse. Nous savions que la ville coloniale d'Antioche dans cette province nous en a conservé le souvenir sur le Bronze en question ; mais ce que nous ne savions pas, c'est qu'un autre monument de cette ville était l'original dont une copie arrangée pour l'espace rond et étroit d'une monnaie nous était parvenue par la numismatique. Ce qui prouve cette assertion : c'est que le graveur de la médaille, n'ayant assez de place devant les pieds du cheval, fut obligé d'avancer le lion, de sorte qu'à peine le javelot du cavalier se trouve dans la direction de la racine de la queue du lion ; force lui fut donc de placer un autre dard comme lancée auparavant dans la poitrine de l'animal : de plus il renonça à placer un porteur de javelot à pied derrière le cheval, cela aurait empêché la légende à l'entour. C'est absolument la même chose, comme les médailles p. ex. de Caracalla avec la PROFEECTIO, où il est représenté, tantôt à cheval avec une suite légionnaire ou sans une telle ; tantôt à pied sans le cheval, avec un porte-enseigne derrière lui, ou avec des enseignes sans soldat qui les porte.

L'art n'exige que pour l'état enfantin que tout y soit mis. Les plus belles batailles sont pourtant celles qui en présentent une épisode par une scène saisissante de quelques personnes ; Les enfans trouvent bien le *grand* et la *masse*, et quelquefois la décrépitude a le même goût, comme Spontini qui se croyait obligé d'annexer une grande partie du parterre de l'opéra à Berlin pour placer son orchestre-monstre. La satyre berlinoise mit le lendemain de la représentation une pétition dans les mains de la statue en bronze de Blücher érigée à côté de l'opéra, dans laquelle il pria le roi de lui accorder un autre emplacement qui le sauvât du tapage et du vacarme infernal de la musique de Spontini. Nous

---

dition des témoins. Nous ne citerons que la déposition de Cyprien X..., à qui Furbice, un mois avant la mort de Pascoul, avait adressé ces paroles significatives :

« Je sais bien tout ce qu'on dit de moi, mais à présent je suis lancé ; il n'y a que la prison ou la guillotine qui puissent m'arrêter ! »

L'audience est suspendue à cinq heures du soir et renvoyée au lendemain pour la discussion.

« A mesure que les débats de ce grand procès avancent, écrit on de Carpentras à la *Gazette des Tribunaux*, la curiosité publique augmente, et on se ferait difficilement une idée de l'animation qui règne dans notre ville depuis deux jours.

C'est aujourd'hui que les organes du ministère public et de la défense doivent se faire entendre et que le jury doit rendre sa décision. On s'attend à des discussions éloquentes et animées, et ces diverses circonstances viennent encore ajouter à l'ardent intérêt des deux premiers jours.

Sur la place du Palais-de-Justice, la foule est si compacte, que ce n'est qu'avec une peine infinie que les jurés, les témoins et les membres de la Cour eux-mêmes peuvent arriver à la porte d'entrée. Les factionnaires placés à cet endroit sont impuissants à contenir ces flots tumultueux ; M. le capitaine de gendarmerie et M. le lieutenant commandant sont obligés de lutter corps à corps contre les personnes qui veulent pénétrer de force dans l'enceinte du Palais. On entend de toutes parts les exclamations bruyantes, les interpellations animées des curieux désappointés, qui s'en prennent aux gendarmes et à la troupe de ligne des difficultés qu'ils rencontrent. Pendant plusieurs heures le tumulte est à son comble.

Dans l'intérieur de la salle d'audience, il ne reste plus depuis longtemps une seule place disponible. Plus de cinquante dames occupent les fauteuils placés derrière la Cour, et quelques-unes d'entre elles, arrivées un peu tard, sont obligées de s'asseoir à la suite du siége du ministère public. Les personnes déjà placées ne parviennent qu'avec les plus grands efforts à défendre leurs chaises contre des tentatives d'envahissement sans cesse renouvelées. »

L'attitude des accusés n'a pas changé ; ils sont toujours séparés l'un de l'autre par un gendarme. Furbice n'essaie plus de s'entretenir avec Margaï, et celle-ci affecte de ne pas se tourner de son côté.

Brigitte Furbice se tient silencieusement à son banc ; l'un de ses enfants est assis sur ses genoux, l'autre à ses côtés. Plusieurs dames de la ville, qui ont assisté à ces longs débats, donnent des marques de sympathie à cette pauvre famille si cruellement éprouvée. L'avocat de l'accusé s'approche souvent de Brigitte et semble insister pour qu'elle ne s'éloigne pas de l'audience et qu'elle garde ses enfants auprès d'elle ; il espère sans doute que le souvenir de cette pauvre femme et de ses jeunes enfants attendrira le jury lorsqu'il aura à prononcer sur le sort de Furbice.

Moulinet, dont nous avons passé sous silence les dépositions qui auraient fait longueur et qui ont été, du reste, des plus obscures, est toujours silencieusement assis au banc des témoins. Il ne perd pas de vue Margaï, et sa physionomie s'est illuminée lorsqu'à deux ou trois reprises l'accusée a tourné la tête de son côté et lui a tristement souri.

A onze heures, comme la veille, l'huissier annonce la cour.

Après quelques nouvelles explications sur divers points qui restaient encore à éclaircir, M. le président donne la parole à M. le premier avocat-général.

(Nous ne pouvons nous dispenser de reproduire ce remarquable réquisitoire, que nos lecteurs, nous en sommes persuadés, liront avec le plus grand intérêt. Il affirme du reste, en quelque sorte, la moralité du long récit que nous avons entrepris. En effet, pour mériter une réputation de moralité, il n'est pas absolument nécessaire que l'écrivain pare ses personnages de toutes les vertus et ne peigne que des tableaux de sainteté ; il peut aussi, à condition qu'il les flétrisse, décrire certaines infirmités humaines et mettre en scène, pour les flageller, lorsque l'heure en sera venue, certains êtres vicieux et criminels. Nous avons pris Margaï à son début dans la vie ; nous l'avons suivie pas à pas ; nous avons montré comment ses premières fautes l'ont conduite au crime ; après le crime nous décrirons le châtiment, et nous croirons avoir fait une œuvre honnête.

Les véhémentes paroles du ministère public vont être la première flétrissure infligée aux deux accusés.)

Au milieu d'un profond silence, M. le premier avocat-général s'exprime en ces termes :

« Messieurs les jurés, il n'est pas de drame judiciaire sans l'intervention du ministère public. Organe de la loi, gardien des grands principes sur lesquels repose l'état social, sa place est partout où la société proteste, devant vous, contre une violation de ses droits, une atteinte à sa sécurité.

Mais s'il a des jours de labeur, le hasard lui fait aussi parfois un rôle exceptionnellement facile dont il a le droit de revendiquer le bénéfice, au profit des intérêts confiés à ses soins. Venu à vous dans la perspective d'une lutte à laquelle les dénégations de Margaï pouvaient prêter quelque ardeur, nous avons vu se produire à votre première audience un aveu inattendu. La dénégation allait à cette nature orgueilleuse et endurcie ; mais, sous les inspirations de la noble et loyale intelligence dont son heureuse fortune lui a fait obtenir le concours, nous avons vu se courber son orgueil.

Dès lors, la preuve de la double culpabilité des accusés résultait : pour l'un, de ses aveux du lendemain ; pour l'autre, de la confession de la dernière heure. Leur crime était de ceux auxquels la justice humaine ne peut pardonner, et la réciprocité de leurs récriminations nous promettait des auxiliaires au banc de la défense, où nous ne trouvons d'ordinaire que des contradicteurs. Aussi, resté, comme l'un de vous, à l'écart du débat (nous savions à quelles habiles mains la direction en était confiée), nous venons résumer aujourd'hui des convictions qui sont les vôtres et prêter à vos consciences l'écho de notre voix. Notre tâche sera fecile : dans le recit d'un drame aussi horrible, les faits ont plus d'éloquence que les plus éloquents discours.

C'était le 24 décembre, la veille de Noël. Noël ! la fête des pasteurs, à laquelle les traditions populaires ont conservé dans nos campagnes sa naïve simplicité.

A Gordes, la fête était partout : sur la montagne, les enfants brûlaient, en signe de joie, des plantes odorantes ; l'Eglise préparait les pompes rustiques de la nuit ; chez tous, la table réunissait les parents et les amis : Noël ! la fête de la religion, la fête de l'amitié, la fête de la famille !

(Sera continué demain.)

aimons mieux le peintre auquel, un bourgmestre ancien avait commandé de lui faire un tableau de Sainte-Ursule avec ses 10,000 vierges martyres, à condition qu'il lui payerait chaque tête quelque chose comme un franc. Comment le pauvre artiste se tira-t-il d'affaire? Il plaça Sainte-Ursule à la porte d'un portail d'une église et l'on voyait à peine deux têtes de vierges en arrière d'elle. « Eh bien, « fit le bourgmestre,» je ne vois pas les 10 000 vierges que je vous ai commandées ! » — « Elles sont dans l'église ! » répondit carrément le peintre. C'est ainsi que moi je dirai aussi que le porteur de javelots est représenté *à côté de la monnaie.*

Quant au sort du Bas-relief d'Antioche de Pisidie, il nous paraît, que c'est Constantin le Grand qui l'a fait transporter de cette ville à Byzance, quand il en fit sa nouvelle capitale ; l'on sait qu'il dépouilla toutes les villes de son empire de monuments, et qu'il en orna Constantinople.

Il existe encore un médaillon de bronze de Marc-Aurèle à la chasse d'un sanglier. Ce médaillon appartenant autrefois à M. Hobler se trouve maintenant dans le cabinet de M. Dupré, il est décrit dans Cohen au N° 408 ; celui-ci ainsi que M. Dupré croient que le cavalier n'est pas M. Aurèle. Cependant Hobler dans son ouvrage : « Records of Roman history vol. II. N. 1090 en donne la figure, puis il dit : « Je trouve dans Capitol. Marcus Aur. cap. IV et Dion. p. 816 que Marc. Aur. a eu une rencontre avec un sanglier. »

(A suivre.)

Conférences de Notre-Dame

DE PARIS.

Avec la contemplation, l'amour et l'expression de la beauté idéale, l'artiste essentiellement une élévation vers la beauté infinie, ainsi que l'a dit l'orateur de Notre-Dame : « C'est un *Sursum corda* peint sur la toile, sculpté sur le marbre, gravé dans tous les chefs-d'œuvre. » L'artiste ne peut sans déchoir, sans manquer à sa vocation, faillir à sa mission et déshonorer le génie de l'art, qui a aussi pour but d'élever l'humanité. S'il est au contraire fidèle à sa loi, il tiendra par un labeur opiniâtre, condition de son développement, et par une vie de sacrifices, à développer en lui-même et dans les autres ces hautes facultés qui nous rapprochent du ciel. Il agrandira en nous cet immense besoin d'amour infini qui nous élève naturellement vers tout ce qui est sublime. Tel est le privilège du génie. « O vous, s'écrie l'orateur sacré, ô vous qui êtes marqués de son signe et brillez de son éclat, dites pourquoi donc l'avez-vous reçu du ciel ? pourquoi êtes-vous né de la race des aigles, si ce n'est pour aller contempler le soleil ? et pourquoi allez-vous le contempler, si ce n'est pour en rapporter la lumière et en faire sur nous rejaillir les rayons ? »

Mais, pour être à même d'accomplir ici-bas sa mission, il ne suffit pas à l'artiste d'avoir le sens élevé de son art, il faut, selon l'illustre prédicateur, que la croyance de l'homme pénètre dans l'œuvre de l'artiste, et avec la foi l'amour lui-même, principe créateur du beau.

Cette affirmation, formulée avec force par le P. Félix, qui n'a cessé durant le cours de cette conférence de la maintenir dans les régions les plus sereines de sa pensée, se trouve contredite par une étrange théorie dont il nous faut dire quelques mots ici.

L'un de nos critiques les plus accrédités, poète lui même à ses heures, l'auteur de la *Volupté*, M. Sainte-Beuve, a fait entendre que le génie de l'art même pieux est aussi distinct du sentiment religieux qu'il l'est de la science et de l'industrie. « La morale n'est pas le goût, a écrit M. Sainte-Beuve, l'art n'est pas la foi ; Phidias et Raphaël, les plus grands artistes, faisaient des dieux et n'y croyaient pas. »

Ce n'est point précisément au célèbre académicien que s'est adressée la réponse du père Félix, qui n'avait pas en vue M. Sainte-Beuve, mais l'un de ses reflets.

L'orateur s'est borné à citer quelques paroles de l'auteur de la *Vie de Jésus*, qui se trouve en parfaite communauté d'opinion avec le savant critique, à l'autorité duquel nous sommes bien aise d'opposer d'autres autorités.

« On a prétendu, dit Mme de Staël, que c'était une sorte de frivolité, dans les écrivains allemands, de présenter comme l'un des mérites de la religion chrétienne l'influence favorable qu'elle exerçait sur les arts, l'imagination et la poésie. Les esprits vraiment frivoles, ce sont ceux qui prennent des vues courtes pour des vues profondes, et se persuadent qu'on peut procéder avec la nature humaine par voie d'exclusion, et supprimer la plupart des désirs et et des besoins de l'âme. C'est une des grandes preuves de la divinité de la religion chrétienne que son analogie parfaite avec nos facultés morales. »

Ajoutons avec Chateaubriand que la plupart des grands artistes et poètes ont tous été animés de cette foi vive qui brille dans leurs œuvres et dont Schiller a dit : Quand la piété prélude, chacun jette soudain le fardeau qu'il s'est imposé, l'homme s'élève au rang des esprits. Il appartient tout à Dieu : rien de terrestre n'ose l'approcher, et toute autre puissance est contrainte à se taire. »

Mais en réfutant avec une grande éloquence la théorie anti-chrétienne, l'orateur de Notre-Dame s'est écrié à son tour : « J'entends dire que les sciences évangéliques et les légendes chrétiennes offrent à l'artiste, quelle que soit sa conviction personnelle, le merveilleux avantage d'une donnée admise de tous : qu'il suffit à l'artiste pour réaliser le grand art d'accepter un ensemble d'idées religieuses reçues non pas comme un symbole dogmatique, ce qui est assez indifférent, mais comme un langage commun par lequel on se comprend. » — « Quoi ! ajoute l'orateur avec une magnifique véhémence, c'est sérieusement que vous le soutenez, ce paradoxe insolent qui outrage tout ensemble la religion, la philosophie et l'art, l'indifférentisme doctrinal de l'artiste devant les créations de l'art ! Quoi ! vous ne croyez rien de ma religion et vous prétendez traduire sous une forme sincère et dans un verbe authentique ce qu'il y a de plus intime et de plus vivant dans ma religion, ce qui est ma religion elle-même ? Quoi ! vous voulez faire revivre dans vos œuvres, avec l'auréole de leurs vertus, la physionomie de nos saints, et vous ne croyez ni à la vie surnaturelle ni à la transfiguration céleste de nos saints !... Quoi ! vous ne croyez pas à la divinité du Christ que j'adore, vous ne saluez en lui qu'un homme idéalisé par la croyance des peuples, type humain de la beauté virile, et vous osez bien de votre pinceau téméraire toucher à cette figure qu'un grand artiste chrétien laissait longtemps inachevée, parce qu'il désespérait de la faire jamais assez belle ! Vous le montrez sortant de la tombe dans la splendeur de sa chair transfigurée, portant à la mort ses défis glorieux, et pour vous ce ressuscité ne fut jamais un mort, et sa résurrection n'est que le rêve d'une femme enthousiaste et de quelques disciples hallucinés ! Ah ! comment vous étonner, après cela, que, malgré tous vos efforts de talent pour traduire dans vos œuvres l'idéal que notre foi découvre à travers les clartés évangéliques, la beauté et la majesté divine manquent à cette tête de notre Christ découronnée, dans votre pensée rationaliste, de la gloire et de l'auréole du Dieu ? Comment vous étonner qu'en regardant ces figures de notre Christ tracées par un art incapable même de le comprendre, notre foi s'indigne et s'écrie en détournant la tête : « Ce n'est pas lui ! »

Après avoir ainsi flagellé d'une main vigoureuse l'impuissance artistique dont la stérilité a pour compagne l'incrédulité, l'orateur n'a eu garde d'oublier ceux qui nous bâtirent ces édifices religieux qu'on a surnommés les *docks* de la prière :

« O grands architectes, vous ne croyez pas à la divinité de mon Dieu, comment, dès lors, lui élèverez-vous un temple digne de sa majesté ? Comment forcerez-vous la pierre à respirer sa vie et à traduire son symbole ? Et vous princes de l'harmonie, vous entreprenez de faire planer sur l'autel à l'heure, du grand mystère le chant du sacrifice, et vous ne croyez ni à la réalité du sacrifice, ni à la présence du Dieu qu'on y adore ! Ah ! vous serez châtiés. L'âme sera absente de vos œuvres; votre scepticisme sera la trahison de votre génie, et j'entends l'art et la foi vous crier d'une même voix : Arrière les profanateurs ! »

De ces hautes et lumineuses conférences de la station quadragésimale qui viennent d'obtenir un succès retentissant, se dégage ainsi à un degré supérieur la vérité chrétienne dans toute la plénitude de son éclat. Il faudrait reproduire le plupart de ces pages inspirées par la solidité de la doctrine pour avoir une idée complète de cet enseignement, et pour rendre un hommage mérité au talent du célèbre conférencier. Sans toute, ainsi que l'a dit M Vinet, l'élément oratoire est un trait caractéristique du génie français; mais qui ne sent les difficultés d'un travail aussi étendu que celui que s'est imposé cette année l'orateur de Notre-Dame ? Ces difficultés ont été vaincues, et l'on peut dire de ses conférences : « quand l'ordre, la justesse, la force et la véhémence, se trouvent réunis, le discours est parfait. » Nous n'ajouterons rien à ces mots de Fénelon.

(fin.)

Exécution à Beauvais.

Lundi, à sept heures du matin, a eu lieu à Beauvais, sur la place du Franc-Marché, l'exécution du nommé Désiré-Edouard Sellier, dit Clément, âgé de vingt-quatre ans, ouvrier boutonnier, condamné le 20 mars dernier, par la cour d'assises de l'Oise, pour assassinat ayant précédé, accompagné ou suivi le crime d'attentat à la pudeur sur la personne du jeune Laine, âgé de dix ans.

Sellier, depuis le prononcé de son arrêt, s'est toujours attendu à ce dénoûment et n'a jamais compté sur une commutation de peine, malgré l'espoir que lui en donnaient ses co-détenus. Il a toujours été calme, insouciant même. Il a demandé à se réconcilier avec Dieu et à se confesser. Le jour de Pâques, il a reçu la communion et quelques jours après la confimation. « Ils me font communier aujourd'hui, a-t-il dit gaîment, et demain ils me couperont la tête. »

Le matin, avant six heures, Sellier apprit officiellement le double rejet de son pourvoi en cassation et de son recours en grâce, et l'exécution immédiate de l'arrêt prononcé contre lui.

— C'est bien, répondit-il avec calme et fermeté.

On lui demanda s'il voulait manger.

— Donnez-moi seulement, dit-il, un peu de pain et une chopine de vin... Ah ! je m'attendais bien à çà ! .. On vous endort avec des recours en grâce... Le plus puni ce n'est pas moi ; une fois exécuté, je ne saurai plus si j'ai vécu Le plus grand malheur, c'est pour ma mère, ma femme et mon enfant. J'en ai vu exécuter trois, tenez, ça m'a fait beaucoup d'effet. Je me disais : « Est-il possible de venir mourir là ! » Je ne croyais jamais que mon tour viendrait. Eh bien ! vous voyez que ce n'est pas ça qui retient les coupables. Il est vrai que j'ai commis mon crime dans un moment de folie. Enfin. folie ou non, il faut la payer. C'est une mauvaise destinée ; j'avais toujours été bon et honnête jusque-là !

On lui apporta à manger et à boire; il ne mangea que quelques bouchées.

— Je n'ai pas faim si tôt que ça, dit-il. Et s'adressant à son gardien : « Je veux que vous preniez un verre de vin avec moi... Ah ! pendant que j'y pense, ôtez-moi donc la croix que j'ai au cou, vous la donnerez à un enfant pour jouer ; moi, je n'y tiens pas.

— Voulez-vous qu'on la donne à votre femme ?

— Oui, c'est ça ; vous la lui ferez remettre... Maintenant buvons tranquillement la chopine ; il est vrai. que je n'ai plus beaucoup de temps devant moi. Tiens ! je n'ai pas pensé à demander à M. le curé de quelle couleur sont les âmes : est ce blanc ? est ce noir ? J'ai peut-être encore une heure à vivre ; je demande à avoir du courage jusqu'à la fin. Je voudrais bien y aller à pied, ça m'encouragerait encore plus. Je ne veux pas de curé ; je me suis bien comporté en prison, j'ai fait mes devoirs, communié, tout ; c'est assez comme ça. »

On lui fit observer qu'il était d'usage que M. l'aumônier accompagnât le condamné.

— Alors, soit ; mais j'aimerais mieux me passer de lui ; je n'ai pas besoin de lui pour m'encourager à mourir, je n'ai pas peur de la mort. J'aurais été content d'une chose : j'ai toujours bien aimé le café; si j'avais pu en avoir un peu...

On sortit pour lui en procurer.

— Parbleu ? s'écria-t-il, c'est le dernier ; je n'en boirai plus après, puisqu'on n'en a jamais vu un revenir de par là... Je n'ai pas fait le crime comme je l'ai déclaré... Si j'avais la tête un peu échauffée, je raconterais bien comment ça s'est passé ; mais à jeûn et de sangfroid, ça ne va plus... A propos, mon gardien, il me reste quatre sous, vous boirez la goutte à ma santé.

Puis il s'adressa à une personne présente et qui habite le faubourg Saint-Jean, que Sellier traversait pour se rendre à Saint-Martin-le-Nœud, lieu de son domicile : « Dites à ma femme que si elle trouve à se remarier, elle le fasse, et consolez ma mère ; vous leur remettrez cette croix. C'est un malheur d'être veuve comme ça ; dites-lui qu'elle n'ait pas peur ; on dit que les morts reviennent vous tirer par les pieds ; mais qu'elle ne craigne pas ça, je la laisserai tranquille. Dites-lui qu'elle prenne bien soin de la petite... Je vous en remercierai, ou plutôt je vous remercie tout de suite, car plus tard... ça fait du bruit de monter une guillotine, je l'ai entendu cette nuit.

On lui assura qu'il n'avait pas dû entendre ce bruit à pareille distance « Alors, c'est vous qui avez fait du bruit dans la prison... Vous ne m'avez pas débarbouillé, ce matin. »

On lui passa un linge mouillé sur la figure.

Le café qu'il désirait fut alors apporté.

« A la bonne heure! s'écria-t-il, mettez-en un peu pour mon gardien; je veux qu'il trinque avec moi; voyons, du courage jusqu'à la fin .. Il n'y a pas d'eau-de-vie dans le café; ça ne sent pas grand' chose; ce n'est pas assez relevé; je n'en veux pas... Donnez-moi une prise; c'est la dernière... C'est égal, j'aurais bien voulu y aller à pied, au lieu d'être conduit en voiture. comme un gros fainéant... J'aurais marché là avec une bonne pipe à la bouche »

Il regarda par la fenêtre l'horloge du séminaire.

« Il n'est pas encore l heure, non, c'est pour sept heures ; encore vingt minutes ; ça ne sera plus long.»

Il se mit alors à fredonner un air de romance.

Ce chant était plus triste, plus navrant que des pleurs ; on voyait que c'était un suprême effort fait sur lui-même pour conserver son courage et entretenir son énergie jusqu'au dernier moment. Si cette énergie fébrile tenait de la forfanterie, il faut du moins lui rendre cette justice qu'il y a mis toute la bonne volonté et a employé tous les moyens pour s'exhorter lui-même à finir courageusement. Sa voix était ferme et il semblait moins ému que toutes les personnes présentes.

— Votre vin n'est pas mauvais, gardien; mais il ne réchauffe guère ; j'aurais voulu du bon.

Il dit au greffier : « Vous remercierez bien pour moi mon patron, qui a déposé en ma faveur. »

Les serruriers procédèrent au déferrement.

— Prenez garde de me frapper sur les pieds, nom d'un nom ! leur dit-il. Après quelques instants de silence, il reprit : « Il y a une chose que je regrette, c'est qu'on reproche toujours aux enfants d'avoir eu un père mort sur l'échafaud, comme s'ils en étaient cause. Moi je le mérite, je le sais : tout homme qui tue doit mourir. Il ne doit pas en manquer de gens qui se cassent les jambes pour venir me voir. »

Et il se mit à rire.

Les exécuteurs s'emparèrent de lui, lui ôtèrent la camisole de force, lui lièrent les mains derrière le dos et lui firent la toilette, qui consista à lui couper le col de sa chemise, ses cheveux étant assez courts pour en rendre la coupe inutile. Il se prêta à ces lugubres préparatifs avec la meilleure volonté, ne cessant de parler.

— Vous me ferez souffrir le moins possible, n'est-ce pas? dit-il aux exécuteurs. Je suis un peu sensible des cheveux ; vous me tirerez bien la tête pour que ça marche comme il faut. Allons, maintenant, encore un peu de courage ; tout à l'heure je ne saurai plus si j'ai été de ce monde. Vous me permettrez de fumer en route, n'est-ce pas ? Vous ferez marcher le cheval bon train, et surtout vous me laisserez monter seul sur l'échafaud ; j'espère bien pouvoir le faire.

Il alluma un cigare, monta dans la charrette avec M. l'aumônier et les exécuteurs, et le sombre cortége se mit en route. En traversant la foule des curieux accourus par milliers, Sellier fit des signes, adressa des sourires et des adieux à plusieurs de ses connaissances. Arrivé au pied de l'échafaud, il gravit les marches d'un pas ferme et rapide, jeta son cigare, et après avoir embrassé M. l'aumônier et les exécuteurs, il se livra à ceux-ci. Quelques secondes après, le grand coupable avait expié son crime et payé à la société l'énorme et sanglante dette qu'il avait contractée envers elle.

Il a su du moins le faire avec fermeté et n'a pas eu un seul instant d'abattement. Jusqu'au dernier moment il a parlé: le couteau seul lui a imposé silence.

La foule s'est retirée profondément émue et vivement étonnée du spectacle d'un homme qui avait eu autant de courage dans l'expiation que de lâcheté dans le crime. *(Journal de l'Oise.)*

VARIÉTÉS.

A propos de charge, le *Hanneton* donne celle de M. Emile Olivier avec l'approbation que voici :

Les journaux sérieux présentent tous les jours au public de telles caricatures morales de moi, que je ne vois aucun inconvénient à ce que vous complétiez leur œuvre en donnant ma carricature physique.

Croyez à mes sentiments cordiaux.

ÉMILE OLLIVIER.

Cela n'empêche pas M. Ollivier de rêver des amendes pour ces journaux qui entament la célèbre « vie privée. Auquel des deux Ollivier faut-il croire ?

—

La *Patrie* signale une coutume espagnole qui ne manque pas d'intérêt.

D'après un vieil usage, le vendredi saint, au moment où la reine Isabelle a adoré la croix dans la chapelle de son palais, Sa Majesté a posé sa main sur quatre dossiers de quatre condamnés à mort, et ces criminels ont été grâciés. Les quatre dossiers, liés jusqu'à ce moment avec des rubans noirs ont été rendus au tribunal avec des rubans blancs.

Autrefois, la coutume était de placer dans la chapelle quatre dossiers, le roi posait la main sur l'un d'eux au hasard, et le condamnée que concernait ce dossier recevait seul sa grâce.

Mais dans la première année de sa régence, la reine Christine, dont la bonté de cœur est universellement connue, demanda pourquoi les quatre condamnés n'étaient pas tous grâciés. Alors le ministre lui répondit :

— Majesté, le condamné dont le dossier a été touché par la main royale est seul grâcié.

— Qu'à cela ne tienne, répondit Sa Majesté, les voilà tous touchés.

Et la reine étendit sa main successivement sur les quatre dossiers placés à côté de la croix.

—

Au simili-marbre, au simili bronze, au simili-libéralisme, va succéder le (ou la ?) simili-dentelle, du moins l'*International* le prétend.

On lit dans ce journal l'annonce suivante:

Un gentleman doué d'un génie inventif, mais ne possédant pas le moindre capital, a découvert le moyen de fabriquer avec du papier les dentelles les plus fines. collerettes, manchettes, etc. L'imitation est parfaite, peut faire bon usage et ne coûtera presque rien. L'inventeur est maintenant en ville ; il attend, pour commencer l'exploitation de la susdite merveille, qu'un capitaliste de bonne volonté veuille bien lui avancer 200 livres.

Avis aux capitaux qui ne font rien. L'industrie est une belle chose, mais j'ai peur que peu à peu l'on n'arrive à un simili-genre humain. Plus de corps, un trompe l'œil, plus d'âme, un creux.

—

Le *Journal de Rennes* publie un article curieux de M. Audren de Kerdrel, ancien représentant du peuple. Feu Dupin y est jugé à un point de vue assez neuf. Je ne prends que deux alinéas dans ces souvenirs d'un homme qui fut acteur et spectateur dans les scènes qu'il raconte.

Le 11 juin 1849, au milieu d'une effervescence sans égale des passions démagogiques, M. Ledru-Rollin osa faire à la tribune un appel aux armes. Le lendemain, tout Paris comptait sur une émeute, et dès le matin les représentants affluèrent au Palais-Bourbon pour faire, s'il le fallait, respecter l'Assemblée. C'était de leur part une manière de répondre à l'appel de M. Ledru-Rollin.

Quant à M. Dupin, on ne le vit pas de la journée. Il avait jugé prudent d'attendre les événements dans son hôtel de la rue du Bac, et de laisser à un vice-président, M. Benoist-d'Azy, la direction d'une séance presque aussi orageuse que celle de la veille.

. . . .

Le président de l'Assemblée législative avait d'ailleurs su faire une distinction qui honorait plus sa perspicacité que son courage. Il excellait à reconnaître sur les bancs de la Montagne les représentants qui avaient de l'énergie dans le caractère de ceux qui n'en avaient que dans les poumons, les hommes d'action des hommes de tapage. Aux derniers, il infligeait volontiers la férule; mais comme il ménageait les premiers! Allez voir, par exemple, s'il eût osé s'en prendre à M. Charras ou à M. Schœlcher !

—

Qui n'a vu sur les places publiques, notamment dans le quartier du Gros Caillou et aux abords de l'Exposition, le sieur R..., directeur propriétaire d'une troupe.... de rats blancs, auxquels il fait exécuter en plein vent des tours surprenants. Le plus intelligent de ces rats est *Barbaro.* Or, la troupe des rongeurs jouait la prise de Sévastopol ; une forteresse en bois, placée sur un tréteau, représentait la ville défendue par les rats russes qui ne diffèrent que par leurs colliers verts des rats français, dont les colliers sont rouges. Après un combat acharné exécuté au commandement du directeur, la ville est prise, et l'on voit Barbaro planter le drapeau tricolore sur la tour Malakoff.

Pendant que le sieur R... était occupé à solliciter la générosité du public, Barbarot disparut. Dès qu'il s'en aperçut, le sieur R..., désolé de la perte de son premier sujet, cherche, court, s'informe et finit par apprendre qu'une femme qu'on lui signale a été vue emportant le rat savant et se dirigeant vers la rue Saint-Dominique. Sans perdre un instant, il se dirige de côté et ne tarde pas à retrouver cette femme.

Furieux, il la saisit, veut la fouiller, elle résiste, des sergents de ville interviennent, la conduisent au poste et, dans sa poche on retrouve Barbaro.

Après constations des faits par le commissaire de police, cette femme nommée Célina M... a été envoyée au dépôt de la préfecture de police.

Elle sera, en conséquence, traduite en police correctionnelle pour avoir volé . . . un rat!

Jamais, assurément les tribunaux n'ont eu à juger semblable délit.

—

On jugeait un procès intenté à un dentiste par un client mécontent.

L'avoué du dentiste, s'adressant d'un air gouailleur au demandeur :

Comment ! vous plaignez que votre râtelier ne *marche* pas?

Non ! risposta l'autre avoué, qu'il ne *mâche* pas.

Cet avoué, qui s'appelait Bosquet. exerçait à Clermont-de-l'Oise et a laissé une réputation d'esprit.

—

La Charente-inférieure raconte l'impitoyable dureté d'un exploiteur d'enfants.

Tout le monde, dit ce journal, voit dans les villes, dans les bourgs, partout, de jeunes Italiens danser avec leurs costumes pittoresques, faire une musique barbare, jouer d'instruments attroces et mendier la menue monnaie des passants , qu'ils vont porter à des patrons qui les battent en retour. C'est l'enfant exploité par l'homme.

Un de ces exploitants n'avait pas moins de dix de ces pauvres infortunés sous sa direction à Bordeaux ; il se défit de l'un d'eux et le passa à un de ses compatriotes, qui se dirigeait vers la Charante Inférieure ; l'enfant était atteint d'une maladie mortelle, et cependant il fallait qu'il travaillât, qu'il sourit. qu'il dissimulât sa souffrance pour plaire à ses bienfaiteurs et apporter la curée à son maître. Il fallait qu'il s'attelât à la charrette sur les grands chemins, et, en voyageant pour se rendre à Marans, il était mourant , en arrivant il était mort. Son maître a été arrêté et mis en prison.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 16 mai	34 02
Clôture du 16 mai	34 07

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 15 Mai.

TREBIZONDE, bat. à vapeur fran. *Neva*, capitaine Manarino, div. march.

DEPARTS des bat. à vap. du 15 mai.

CARAMOUSSAL, bat à vap ottom *Omer Pacha*, cap L. Malossevich, div. march.
TREBIZONDE, bat. à vap. ottom. *Kors*, capitaine Zanelli, div. march.
— bat. à vap. ottom. *Persout*, cap. G. Nava, diverses marchandises
MARSEILLE, bat à vap. fran. *Menzaleh*, capitaine Flambeau, div march.
SINOPE. bat. à vap. ottom. *Malakoff*, cap. M. Cettenich, div. march.
SMYRNE, bat. à vap. aut. *Arciduca Masimiliano*, cap. Marinich, div. march.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 15 Mai. (*Suite*)

ALEXANDRIE, brik hol. *Braila*, cap. Cavilias, lest
— scho. mek. *Anna Meta*, cap. Wilken, lest.
NAPLES. br. hel. *A. Nicolas*, cap. Lazarou. lest.
SYRA, goel. hel. P. *Mirtiodisa*, cap. Marcheto, lest
MALTE. bar. anglais *Jubeland*, cap Corse, lest.
— br hel. *Papandi*, cap. Pitas, pierres.
ALEXANDRIE. bark ang. *Neda*, cap. Nicol. lest.
— br. ang. *Denora* cap. D. Walloa, lest.
— trois-mâts, ang. *Osborn Hans*, cap. Freser, l.
— bar, ang. *Zingra*, cap. Pollana, lest.
— bar. ang. *Scotte*, cap. Langlok, lest.
— brik ang. *Ida*, cap. Aslett, lest.
PORT-SAID, br ang. *Kerkvood*, cap. Kerkvoud, l.
CIVITA-VECHIA, br. ang. *Messager*, cap. Pomery,
MARSEILLE, bar. ital *Schiafino*, cap. Mortola, lest
— bar ang. *Guanita*, cap. Atkinson, lest.
NAPLES. br. ital. *Comercio*, cap. Lupi, lest.
— br. ang. *Camellas*, cap. Strikland, lest.
MESSINE, br. ital. *Legnano*, cap. Maziolo, lest.
TULON, br. ital. *Marco*, cap. Grego. lest.
ANVERS, bar nor. *Eguator*, cap. Krolln, railes.
MARSEILLE, br. ital. *Unione*, cap. Valesbuono, l.
— br. rus. *Fanzy*, cap. Sbutega, lest.
— br. ital. *Agostino*, cap. Repeto, lest.
GENES, br. ital. *Asia*, cap Orlaudini, lest.
— br. ital. *Gilda Donavaro*, cap. Cabuara, lest.
— br. ital. *N. S. Andrea*, cap. G. Rotondo, lest
— br ital. *Parede*, cap. Schiafino, lest.
— br. ital. *Pelegrina*, cap. Bozzo, lest.
— bar. ital. *Europa*, cap. Revera. lest.
MALTE, bar ital. *Giusepino Oneto*, cap. Casto, lest

DEPARTS des batiments à voile du 15 mai.

ODESSA, br. m. *Anna Meta*, cap. Wilken, lest.
ANGLETERRE, br. ital. *Argentino*, c. Mortola. blé
— bar. ital *B. Padre*, cap Mortola, blé.
DANUBE. br. nor. *J. Ludwik*, cap. Gulaksen, lest.
MER-NOIRE. bar. ital. *Teresa*, cap. Marchesini, blé
— bar. ang. *G Every*, cap. Jaks, blé.
— bak ang. *Nonus*, cap. B Nicolas, lest.
— bark ang. *S. Francesco*, cap. Busilet, lest.
— bark ang. *Rosa*, cap. F. Camilleri, lest.
SOULINA, bark ang. *Amerique*, cap. Milburn, lest.
— bark ang. *Excelsior*, cap Sentow, lest,
FALMOUTH, bar. ang. *W. Sprite*, cap. Woods, blé

du 14 mai.

DANUBE, br. hanov. *Heinrich*, cap. Baltzer, lest.
— br. ital. *Legnano*, cap Mazziolo, lest.
— br. hel. *A. Spiridhon*, cap. Furla, lest.
— br. hel. *Evanghelistria*, cap Cipura, lest.
— br. aut. *Prudente*, cap Geletich, lest.
MARSEILLE, br. hel. *Indiana*, cap. Zacharia, blé.
— br. ital. *Gloria*, capr A. Petto, blé.
— br. hel *Aglaia*, cap. Angeli, blé.
— br, ital. *Resurezione*, cap. G. Moglia, blé.
ANGLETERRE, br. ital. *Stella*, cap. Ferrari, blé.
AZOFF br. ital. *Marco*, cap. G. Greco, lest.
— br. ital. *Giacomino*, cap. Bernardi, lest.

Note des batiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyukdéré

du 9 mai.

d'ODESSA, pour Roterdam, bark ital. *Filomena*, c. Antola, seigle.
de MARIANOPOL, pour Naples, br. ital. *Dedalo*, c. G. Ravena, blé.
— pour Cork ou Falmouth, br. prus *Glara*, c. Robert, seigle.
de TAKANROK, pour Liverpool, br. ital. *Italia*, cap. Sargoto, blé.
— pour Cork ou Falmouth br. ital. *Scaramanga*, cap. Pastorino. blé.
— pour Syra. br. hellen, *Henriet*, cap. N. Couzourakis, blé.
— pour Cork ou Falmouth, br. ital. *Mio Padre*, cap. Mortola, seigle.
— pour Malte et ordu, br. aut. *Grazia*, cap. G. Premida, blé.
de GALATZ, pour Anvers, br. ital. *N, S. delle Consolazione*, cap. Simonetti, ravison.

Du 10 mai.

de MARIANOPOL pour Marseille br. ital. *F. Drago* cap G. Drago, blé
de TAGANROK pour Messine, br. ital. *Emilia*, cap Molfino, blé
— pour Ordu, br. ital. *Oriente*, cap. Rizzo, blé

Du 11 Mai.

de BERDIANSKA pour les sept Iles, br. hellen, *Anna*, cap. Mousourus, blé.
d'IBRAILE, pour Marseille. br. hel. *Yorghios*, cap. Calafatis, blé.
— pour Marseille. br. hell. *Aglaya*, cap. M. Papanghelis, blé.
— pour Marseille br. hellen, *Dhimitrios*, cap. C. Sacas, blé.
de TAGANROK, pour Gênes, br. ital. *Nuovo Socorso*, cap. G. Drago, blé.
d'ISMAIL, pour CONST. et Ordu, br. hell. *Evanghelistria*, cap. Coradinos, blé.

du 12 mai.

de MARIANOPOL pour Gênes br. ital. *Paolino*, c. A. Consiglieri, blé.
de BERDIANSKA, pour Falmouth, bar. ang. *W. Sprite*, cap. Wath, blé.

du 13 mai.

de BERDIANSKA, pour Livourne, br. ital, *Gloria*, cap A. Pitto, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Theano*, capitaine, Svorono, blé.
de TAGANROK, pour Falmouth, br. ital. *Argentina* cap. Mortola, blé.
de NICOLAEFF, pour Falmouth, bar. ital. *Stella*, cap. G. Ferrari, seigle.
de Marianopol pour Const. et Ordu, trois-mâts aut. cap. *Sgiuppa*, blé.
d'ISMAIL, a ordre, br. hell. *Evanghelistria*, cap. Poriotis, ble.
de BERDIANSKA, pour Brêmes, br. aut. *G. Gaspari*, cap. Perss, seigle.
— pour Marseille, br. ital. *Resurezione*, cap. G. Moglia, blé.
de TAGANROK pour Falmouth, bar. ang. *Larissa*, cap. Jemen seigle.
de GENES. pour Taganrok, br. ital. *Speranza*, c. P. Migione blé.
de PORT-SAID, a ordre, bark aut. *Dampierre*, cap Poscich, lest.
— a ordre, br. aut. *Amalia Angelica*, capitaine P. Slocovich, lest.
de MARSEILLE. pour Odessa. bark ital. *Fetisco*, cap. Viennello, lest.
— a ordre, bark ang. *Regina*, cap. London, l.
de ANVERS, pour Odessa, bark norw. *Victor*, c. cap. Fergeson, fer.

du 14 mai.

de LIVOURNE, à ordre br. aut. *Budua*, cap. Marussich, lest.
— pour Azoff, br. italien, *Erminia*, cap. Oneto l.
de NEWCASTLE. pour Odessa. bark russe, *Ukko*, cap. Langerstein, ch. de terre.
MALTE, pour Danube, br. hell. *Ayos. Gerassimos*, cap. Coutoulas, les.
d'ALEXANDRIE, a ordre, br. rus. *Yno*, cap. Guthmann, lest.
— a ordre br. ital. *P. di Venezia*, cap. Nicolich,

AVIS.

L'adjudication de la viande pour les troupes Impériales de la Capitale aura lieu au Ministère de la guerre Samedi 6 Mai (v. s.)

Les personnes qui voudraient y concourir sont invité à se rendre au Dari-Choura le jour sus-énoncé à 6 heures à la turque.

Séraskérat 3|15 Mai, 1867.

SOCIÉTÉ « L'AMIE DU TRAVAIL. »

Les membres de la Société l'*Amie du Travail* sont convoqués en séance ordinaire qui aura lieu Dimanche prochain 7|19 Mai, vers 4 heures après-midi, dans son local, Grand'Rue de Péra, maison Green, N° 373.

Le Secrétaire-Général, C. ANTHOPOULOS.

MAISON DEMILLEVILLE

Rue de Péra, N° 424 en face le palais de Russie

Saison d'Eté

Ouverture de la Vente; 23 Avril.

NOUVEAUTÉS

Modes, Soieries, Confections, Lingerie,

Comptoir spécial de blanc.

FABRIQUE DE GANTS, TROUSSEAUX DE MARIAGE

CHEMISES SUR MESURE, CRAVATES.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ISÈRE* cap. Thumin, partira pour MARSEILLE vendredi 17 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

A LA TRICOTEUSE

Rue de Péra 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marche exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonnetterie et lingerie
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.
» fil Ecosse depuis 150.
Chaussette coton cru extra-fine depuis 80.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150
Gilets flanelle depuis 35.
Pantalons croisée et percale depuis 15.
» toile, depuis 32.

Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
» de femme brodé et unis depuis 23.
Caleçons de femme depuis 23.
Camisoles depuis 30.
Jupons, depuis 45.
Ombrelles, parapluies, confections ganterie, parfumerie flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.

N.B.— Madame Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de daah Han à Galata.

H. KLARFELD.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Hue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspar icipation aux benefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux tétes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par du sur la somme assurée, durant les quinze aernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine Galata,

---

AVIS.

Vis-à-vis de la Bourse de Commerce au khan de M. Emmanuel Cavafian, au premier étage se trouvent trois chambres à louer sous les N° 3, 4 et 5.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 111.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	2· fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction 'Administration à M. N. BORDEANO Directeur -Rédacdeur en chef.—Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la lige
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 [illegible] et se paient d'avance
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue [illegible] est considéré comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, *le 18 mai*

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 15 mai 4 h. 20 m. soir.

Consol. turcs (clisse)	ouvert.	32
	clôture	32 10
Emprunt Ott. 1865..	ouvert.	247 50
	clôture	247 50
Rente Française 3 0/0	ouver.	69 55
	clôture	69 35

Londres, 15 mai.

Consol. turcs ouvert..	ouvert.	31 1/8
	clôture	31 3/8

Londres, 15 mai 5 h. 40 m. soir.

Consol. Turc clôture.	offre	31 3/8
	demand.	31 5/8

Paris, 15 mai 5 h. soir.

La *Patrie* assure que le Shah de Perse viendra à Paris au mois de juillet.

Londres, 16 mai 4 h. 20 m soir.

Consol. turcs clôture.	offre	31 1/4
	demand.	31 1/2

Paris, 16 mai 6 h. soir.

M. Verninac est nommé premier secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople, en remplacement de M. le marquis de Sayres qui est envoyé à La Haye.

M. Le Pelletier Runay est nommé troisième secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le Czar, qui va venir en France paiera très-dignement sa bienvenue à notre pays. Il gracie tous les Français transportés en Sibérie pour avoir été impliqués dans l'insurrection de Pologne.

Il y aura à Rome des fêtes qui dureront six semaines au moment de la réunion des évêques. On n'évalue pas à moins de trois ou quatre cents le chiffre des prélats qui défileront dans le cortége pontifical revêtus de leurs brillants habits sacerdotaux. On écrit également de la capitale de la catholicité que le cardinal Andrea a réclamé énergiquement contre le jugement qui a prononcé sa destitution comme évêque et demande à être jugé canoniquement.

Le monument de Luther à Worms, qui. sans la mort du sculpteur Rietschel, aurait pu être inauguré dans le mois de juin de cette année, ne pourra être terminé qu'au mois de juin de l'année prochaine. Les travaux de sculpture, d'après l'esquisse de Rietschel, comprennent 12 statues, 8 portraits-médaillons, 34 armoiries et 22 bas-relief. (*Gazette de Cologne*).

Parmi les Russes de distinction qu'attire à Paris l'Exposition universelle se trouve le comte Rostopchin, fils du célèbre commandant russe qui fit mettre le feu à Moscou.

Dispositions pacifiques des masses, en France comme en Allemagne.—Tout bruyant qu'il est, le parti de la gurre. à Paris, n'a pu réussir à enthousiasmer le peuple français dont le petit et insignifiant Luxembourg serait l'objet. La masse de la nation désire la paix et exprime très nettement ce désir. Il s'est formé une vraie ligue pacifique; des Adresses nombreuses témoignent des sentiments du pays. En Alsace, cette province que l'on disait la plus belliqueuse, la plus exaltée, les citoyens les plus notables proclament tout haut leur vif désir de voir la paix maintenue. Imitant l'exemple des étudiants de Paris, la jeunesse académique de Strasbourg a adressé aux étudiants d'Allemagne un appel en faveur de la paix...

Il pourrait sembler surprenant qu'en Allemagne, les manifestations pacifiques ne se soient pas produites avec un caractère si général, si énergique qu'en France. Ici, cependant, le parti de la guerre, à l'exception de quelques militaires ambitieux, de quelques têtes aveuglément échauffées, forme une minorité imperceptible.

La grande masse du peuple désire sincèrement la paix... Nous nous refusons à croire que les succès brillants et rapides au delà de toute espérance, des campagnes de 1864 et de 1866, aient égaré notre peuple jusqu'à lui faire étourdiment compter pour peu de chose les dangers d'une grande guerre. (*Gazette de Cologne*)

D'après un télégramme reçu de St-Pétersbourg, les ouvriers se soulèvent par milliers contre un projet de réforme de la politique commerciale du gouvernement. Les ouvriers des fabriques protestent contre la réduction des droits et le gouvernement parait être intimidé à un tel point que le ministre publie une rétractation formelle motivée. C'est un de ces faits qui caractérisent le mouvement libéral slave. Il y a déjà longtemps que l'on dit que la Russie va au devant d'une révolution sociale. La nouvelle que nous donnons ici est un symptôme et prouve combien le manque d'éducation est dangereux dans un pays lorsque le mouvement libéral auquel la Russie ne saurait échapper s'empare de ce pays. (*Fremdenblatt*).

Le Conseil d'Etat doit se réunir en assemblée générale pour examiner les amendements présentés par la commission du Corps législatif au projet de loi sur l'armée. Ces amendements forment un véritable contre-projet; tous les articles du projet primitif sont plus ou moins modifiés, et de nouvelles dispositions y sont ajoutées. On assure que le rapport sur ces amendements sera fait par M. le général Allard, président de la section de la guerre.

Si nos informations sont exactes, voici quels seraient les points principaux du contre-projet de la commission :

1° Le contingent serait fixé chaque année par une loi sur la base d'une armée de 800,000 hommes ;

2° Les jeunes gens désignés par le tirage au sort et déclarés propres au service, seraient divisés, selon l'ordre de leurs numéros, en deux catégories : l'armée et la garde nationale mobile. L'armée comprendrait deux éléments: le service actif et la réserve;

3° La durée du service serait de neuf ans : cinq ans dans l'armée active et quatre ans dans la réserve pour les jeunes gens appelés au service actif. Les autres serviraient cinq ans dans la réserve et quatre ans dans la garde nationale mobile. Les hommes de la dernière catégorie, c'est-à-dire ceux qui seraient compris tout d'abord dans la garde nationale mobile, n'auraient que cinq ans de service ;

4° L'exonération serait supprimée, et le remplacement militaire remis en vigueur, tel qu'il avait été établi par la loi de 1832. On pourait se faire remplacer dans l'armée active, dans la réserve et même dans la garde nationale mobile ;

5° Les officiers, sous-officiers et caporaux de la garde nationale mobile seraient nommés par l'Empereur, soumis à la loi militaire, et jouiraient des mêmes avantages que les officiers et sous-officiers de l'armée active ;

6° Une loi serait nécessaire dans tous les cas où il suffisait d'un décret impérial pour l'appel de la réserve et de la garde nationale mobile.

On pense que cette discussion des amendements de la commission durera plusieurs jours au Conseil d'Etat, et l'on assure que c'est M. le maréchal Niel, ministre de la guerre, qui portera la parole devant le Corps législatif au nom du gouvernement.

TRAVAUX PUBLICS.

II

Dans son Introduction à l'histoire de la Révolution française, œuvre remarquable par l'ampleur des vues politiques autant que par la magnificence du style, bien supérieure en tous cas à l'histoire elle-même, M. Louis Blanc trace un tableau de l'administration de Colbert qui est un monument durable élevé à la gloire de ce grand génie.

Nous regrettons de n'être pas en mesure de mettre sous les yeux de nos lecteurs cette pièce historique qui devrait être gravée en lettres d'or sur la porte de tous les Ministères, principalement là où l'énergie d'un homme, qu'il s'appelle Pierre le grand ou Mahmoud, peut soulever tout un pays et le porter en avant de plusieurs siècles.

Nous allons essayer pourtant de retracer de mémoire les bienfaits dont la France est redevable à Colbert; nos lecteurs nous pardonneront cette digression qui n'est pas inutile à notre sujet, en se rappelant que Colbert est à lui seul la base et la pierre angulaire du grand siècle de Louis XIV.

Au moment où Mazarin mourut léguant à son maître, pour lui succéder au Ministère, un obscur commis aux écritures dont il avait fait son secrétaire, la France obérée succombait sous le poids de ses charges; toutes les sources de revenus étaient dévorées à l'avance par des anticipations; la fortune publique était en proie à la rapacité des traitants; nul crédit: des emprunts contractés à des taux dépassant 40 0/0 dévoraient en herbe toutes les ressources; pas de chemins; pas d'armée; pas de marine; pas de magasins; pas d'industrie; un commerce dans l'enfance; partout le gaspillage, la fainéantise, un désordre approchant du chaos.

Huit années s'étaient écoulées à peine et l'ordre régnait partout; les caisses publiques regorgeaient; le crédit était rétabli; des routes nombreuses sillonnaient la France; le canal du Languedoc était en voie de construction; le commerce, l'agriculture, les lettres et les arts avaient atteint un développement inouï; Paris était pavé et éclairé; la colonnade du Louvre et le jardin des Tuileries étaient achevés; 176 bâtiments de guerre tenaient tête à l'Angleterre et à la Hollande; et le roi Louis XIV qui, dans sa détresse, en avait été réduit à partager la table de Mazarin, faisait trembler l'Europe sous le poids de sa puissance et de son faste.

Une volonté de fer, une énergie qui savait briser toutes les résistances, un travail soutenu de dix-huit heures par jour, avaient suffi pour accomplir ce miracle que Bonaparte a trouvé moyen de renouveler dans les mêmes conditions durant la période consulaire.

Ce n'est pas sans intention que nous avons intercalé dans notre travail cette petite leçon d'histoire à l'adresse spéciale du nouveau ministre des travaux publics. On dit beaucoup de bien de Safvet pacha; on le dit animé des meilleures intentions; mais cela ne suffit pas, et nous venons d'indiquer dans quelles conditions se rencontre le succès.

Le temps des circonlocutions est passé; la question du Luxembourg est résolue; et tous les regards vont se reporter sur l'Orient.

L'Europe est en attente de ce côté et l'heure approche où les responsabilités s'aggraveront.

Ici même, la société est en travail d'enfantement : il suffirait que le gouvernement poussât, le *go ahead* des Américains pour que tout le monde s'ébranlât vers de nouvelles destinées.

Ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois, les libertés politiques ne signifient que comme couronnement de l'édifice social, et, sauf quelques énergumènes, la masse trouverait plutôt son compte dans la diffusion des lumières, une équitable répartitition des impôts et de la justice, et le développement du bien-être matériel par la multiplicité des voies de communication et des travaux publics qui sont à la fois la source et le véhicule des richesses.

C'est à relier Constantinople à l'Europe par Andrinople, Sophia et Belgrade, que devront tendre tous les efforts du nouveau ministre et il est certain d'y arriver, en s'entendant avec son collègue du ministere de la guerre.

Nous prenons la liberté de recommander au ministre M. Zagorowski d'autant plus aisément que nous ne l'avons jamais vu; mais c'est une bonne fortune de rencontrer sous la main un homme qui a une idée à lui, qui *a quelque chose dans le ventre* comme dit Balzac; il y a toujours profit à s'en servir.

La place de M, Zagorowski est à côté du ministre des travaux publics ; de même que celle de l'auteur de la brochure sur l'instruction est à côté du ministre compétent.

Nous avons avancé dans notre dernier article sur les travaux publics que nous nous faisions fort de démontrer que les évaluations de M. Zagorowski. si modestes qu'elles soient, sont susceptibles encore de réduction.

Pour arriver à ce résultat, il faut laisser de côté la pratique luxueuse appliquée aux chemins de fer européens, et prendre exemple sur les Américains qui sont passés maîtres dans l'art de faire à bon marché, malgré la surélévation des salaires qui sont triples de ceux payés en Europe.

Pour permettre à nos lecteurs d'apprécier la question en pleine connaissance de cause, nous rappellerons ce qu'ont coûté les principaux chemins de fer européens, en nous servant des tableaux relevés par M. Michel Chevalier.

L'entrée dans Londres du chemin de Southampton (de Nine-Elms à Waterloo) a coûté par kilomètre . . .	7,900,000
Le chemin de Londres à Blackwall.	5,000,000
De Londres à Bristol . .	3,400,000
De Manchester à Leeds.	1,003,000
De Londres à Brighton.	884,000
Le chemin d'Orléans à Paris	368,000
Les chemins de fer de l'Allemagne ont coûté en moyenne par kilomètre.	200,000

On le voit, les frais de création ont diminué au fur et à mesure que l'expérience s'est développée.

Au sujet des courbes on s'exagérait les inconvénients de rayons de moins de 500 mètres; de là une profusion regrettable de tunnels, de montagnes abattues, de remblais élevés, un sacrifice à la ligne droite enfin, qu'on évite aujourd'hui avec des rayons de moins de 200 mètres. C'est ce qui explique, à part de notables économies de construction, le bon marché relatif des chemins allemands.

Les américains vont bien plus loin dans le bon marché : d'abord ils se contentent d'élever une seule voie; leurs travaux d'art sont simples; tout luxe est rigoureusement banni des constructions, des travaux d'art, de la machinerie, du personnel; et c'est avec les revenus de la ligne, qu'on arrive peu à peu à parfaire ce qui n'avait été, pour ainsi dire, qu'ébauché.

Ainsi, dès 1842, les Américains ont construit 2,783 kilom. de chemins de fer desservis par des locomotives au prix de 111,000 francs le kilom.

Dans le nombre il y en avait dont l'exécution était remarquable et qui avaient coûté moins de 75,000 francs et même 60,000 francs; quelques-uns étaient à 50,000 fr. et au-dessous.

Mais voici qui est bien plus fort : pour aller de Charleston à Augusta (Georgie) il y a 219 kilom. Eh bien ! le chemin de fer qui relie ces deux villes n'a coûté, avec tout le matériel d'exploitation, les locomotives et les wagons, que 6 mille francs.

Dans un prochain article nous tenterons de faire connaître à nos lecteurs par quels procédés, entièrement applicables à la Turquie, ce résultat extraordinaire a pu être obtenu.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS DE GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XXIII

Suite de l'audience du 3 *mai* 1862.

A la Bastide-Neuve les parents, les amis avaient partagé le repas du soir. « Bonne fête ! » disaient-ils à Pascoul et à sa femme. La fête qui se préparait c'était la fête de la mort ! Le repas auquel ils assistaient, c'était le repas des funérailles.

Quelques instants plus tard, le malheureureux fermier tombait mortellement frappé. La vengeance n'avait pas armé le bras du meurtrier : Pascoul n'avait pas d'ennemis. N'avait-il pas d'ailleurs auprès de lui pour défenseur Margaï, sa femme ? n'avait-il pas Furbice, son ami ? Oui, sa femme et son ami auraient dû le défendre, et ce sont eux qui l'ont assassiné !

Il y a cinq ans à peine, Margaï avait épousé Pascoul, à la suite d'un enlèvement. Hautaine et passionnée, la bonté de son mari pouvait encore conjurer les orages, et le toit de la Bastide-Neuve eût abrité peut-être pour le jeune ménage un long avenir de bonheur. Mais l'adultère a passé par là, et comme ces génies du mal qui ne sèment que des ruines, il a laissé sur son passage la désolation et la mort... »

Après avoir fait le recit des premières relations de Margaï avec Furbice. « Quel abîme que le cœur de la femme dépravée ! poursuit M. l'avocat-général ; elle a un mari jeune, bon, honorable ; il y a cinq ans à peine elle l'épousait par amour. Qu'au travers de ces affections légitimes vienne se jeter le premier intrigant venu, je ne sais qui, un Furbice, mal famé, marié, père de famille, une sorte de Lovelace, sans autre avantage sur Pascoul que d'être un étranger pour elle, et avec lui huit jours écoulés à peine, elle oubliera tous ses devoirs ! »

Parcourant la correspondance de Margaï, le ministère public y trouve la constatation du projet de se débarrasser du double obstacle qui s'oppose à leur union. A la lecture de la lettre qui indique la nécessité du double empoisonnement pour conserver leur réputation et se marier « l'honneur de tout le monde : » « Déplorables maximes ! s'écrie M. l'avocat-genéral, plus effrayantes par le danger dont elles portent la menace que par le cynisme de la dépravation. »

« Pour vous, comme pour nous, l'honneur, c'est la fidélité du devoir, le culte de la vertu jusqu'à l'abnégation, jusqu'au sacrifice ; Lucrèce, échappant à la honte par la mort ; d'Assas, appelant sur sa poitrine, par son cri héroïque, les baïonnettes ennemies ; Molé, tombant, sa porte grande ouverte, sous les coups des ligueurs. Ces nobles figures font notre admiration, car à travers les siècles, elles personnifient l'honneur.

» Pour les accusés, l'honneur c'est le crime abritant le vice. Que le débiteur étouffe dans le sang de son créancier la menace d'une poursuite ; que le fils dissipateur ouvre d'un coup de poignard une succession trop lente au gré de ses désordres, l'assassin et le parricide deviendront ainsi des hommes d'honneur. Le législateur romain ne semblait-il pas avoir pressenti ces hideuses doctrines, quand dans son inflexible logique il flétrissait dans l'adultère l'inévitable avant-coureur du poison ? »

« On me dit : Ne pleure pas, ce n'est rien, que je pleure encore plus, » écrivait Margaï à Furbice dans une de ses lettres. S'indignant de cette atroce confidence, M. l'avocat-général rappelle le calme de l'accusée au moment de l'assassinat. Au milieu de ce deuil, son indifférence semblait insulter à la douleur générale. Son œil était resté sec comme son âme. Vainement elle a domandé des larmes à la nature. Le rétablissement de son mari lui en avait tant coûté, que la source en était tarie. Elle n'en trouvait plus pour feindre de pleurer sa mort.

Après un touchant portrait du rôle de la femme, dans laquelle il voit l'ange gardien du foyer, dépositaire du bonheur de son mari, la sœur de charité veillant à son chevet pendant ses maladies, M. l'avocat-général se demande comment Margaï a rempli ce rôle. Il la représente, à grands traits, faisant, pendant six mois, avec son complice, le siège de la vie du malheureux Pascoul ; lui versant la mort dans ses aliments, dans ses breuvages, empoisonnant ses remèdes; substituant aux pilules des pilules toutes semblables de sublimé corrosif ; insultant sa victime par son insistance à la presser de prendre les remèdes pour abréger, disait-elle, la durée de la maladie ; se plaignant à Furbice de la lenteur des poisons, lui conseillant de précipiter son mari dans le Vaucluce, de l'étrangler à table, ou de l'étouffer dans son lit ; préparant avec lui l'assassinat; encourageant le meurtre par une dernière caresse ; enfin envoyant elle-même le malheureux à la mort.

Ces émouvants tableaux, dont la douloureuse vérité provoque un long frémissement dans l'auditoire, arrachent à M. l'avocat-général un cri d'indignation.

« Oh ! cette femme nous fait horreur ! s'écrie l'éloquent magistrat, ce cœur dénaturé, nous avons beau le presser et le tordre, nous n'avons pu en faire sortir un sentiment humain. Locuste doublée de Messaline, elle a passé par le vice pour arriver au crime, et sur son front flétri, nous voyons empreint de la main de Dieu le triple stigmate de l'adultère de l'empoisonneuse, de la complice de l'assassinat.

(Tous les yeux se tournent en ce moment vers Margaï. On est curieux de savoir quel effet ont pu produire ces éloquentes paroles.)

Elle est très pâle, mais elle porte la tête haute et ne donne aucune marque de faiblesse.

On entend un sanglot dans un coin de la salle ; c'est Moulinet qui pleure.

M. l'avocat-général continue son réquisitoire.

Il repousse énergiquement l'admission des circonstances atténuantes. « Les admettre dans une telle affaire, ce serait les déshonorer, s'écrie-t-il. Sans doute, vous êtes souverains, messieurs les jurés ; magistrats d'un jour, la loi vous a placés si haut, que vous ne reconnaissez pas de juridiction supérieure à la vôtre ; mais votre omnipotence s'arrête devant les droits de la vérité. Votre verdict vous appartient, mais vous en devez compte à vos conscienees, à la société qui vous a confié le soin de la défendre ! à Dieu,

Voir le numéro du 17 mai.

REVUE DES JOURNAUX

Nous avons dit, avant-hier, qu'une pétition se signait dans le Tarn. Nous en recevons aujourd'hui le texte, que voici :

A MM. les députés du département du Tarn

Messieurs les députés,

Les soussignés, agriculteurs, industriels, commerçants, ouvriers ou paysans, vos électeurs, convaincus qu'aucun motif de guerre, *sérieux et suffisant*, n'existe entre la France et l'Allemagne, ont l'honneur de s'adresser à vous, leurs mandataires, pour que, dans la mesure de vos attributions, vous souteniez de tous vos efforts le maintien de la paix. Faites savoir à qui de droit, que les éventualités de guerre soulèvent ici les plus énergiques et les plus unanimes protestations.

On nous écrit en même temps que deux députés du Tarn, MM. le général Gorsse et Eugène Pereire, ont déjà été avisés par le télégraphe du prochain envoi de cette pétition, qui se couvre de signatures, notamment dans l'arrondissement des Castres.

——

Dans un article intitulé : « *L'Autriche et la Russie* » le *Débat* dit : Nous ne voulons pas examiner ici jusqu'à quel point les nouvelles d'après lesquelles la Russie partagerait sans réserve les vues du cabinet de Berlin dans la question du Luxembourg, répondent aux faits, ou si le prince Gortschakoff croit que la mission de la Russie est accomplie s'il s'érige en tout et pour tout en champion de la politique de M. de Bismark. Mais quand bien même ce serait le cas, nous ne pourrions voir dans l'épouvantail dont on nous menace en faisant allusion à la Russie qu'une tactique bonne tout au plus pour effrayer des enfants, mais non des hommes politiques sérieux. Une pareille menace n'aurait de l'importance que si, dans la question pendante, l'Autriche devenait une alliée active de la France. Mais nous croyons pouvoir exprimer résolûment la conviction que l'Autriche, si grand que soit l'abîme qui la sépare de ce qu'on appelle la politique prusso-allemande, ne se rangera plus jamais du côté de ceux qui dirigeront leurs attaques contre l'Allemagne. On a pu expulser l'Autriche de l'Allemagne, mais aucune puissance ne réussira à étouffer les chaleureux sentiments allemands de l'Autriche. A ce point de vue donc nous n'avons plus à nous occuper des dangers que la Russie pourrait faire naître pour l'Autriche.

Mais faisons un pas de plus et demandons nous si une action commune avec la Prusse serait véritablement de nature à nous concilier les sympathies de la Russie. Si c'était le cas, les divergences de vues entre le cabinet russe et le cabinet autrichien devraient avoir simplement et exclusivement pour point de départ la question allemande. Dans ce cas la Russie serait obligée de déclarer qu'elle voit dans l'organisation de l'Allemagne telle qu'elle convient à la Prusse, le bonheur de la nation allemande et la sauvegarde des intérêts de l'Europe, et que la Russie n'est l'adversaire de l'Autriche que par amour pour l'Allemagne.

Or, ce n'est pas la question allemande qui sépare la Russie de l'Autriche, mais ce sont des questions de principe et des intérêts vitaux qui font que les voies des cabinets de Vienne et de St-Pétersbourg sont diamètralement opposées, et ces questions ne seraient pas résolues par le fait que l'Autriche observait à l'égard de la Prusse une attitude plus ou moins amicale. Il s'agit en première ligne de la question d'Orient, laquelle fera forcément de la Russie l'adversaire le plus enragé de l'Autriche, aussi longtemps qu'on ne comprendra pas cette question à S-Pétersbourg autrement que ce n'a été le cas jusqu'ici. Il est possible que dans l'Orient d'importants intérêts russes se trouvent aussi en cause, mais il est certain que c'est une question vitale pour l'Autriche que de contrecarrer les plans de la Russie en Orient, parceque l'Autriche est obligée de sauvegarder en Orient des intérêts qui, de l'avis des hommes politiques les plus éminents, font partie des conditions d'existence de la monarchie autrichienne.

A qui donc servirait en ce qui concerne la Russie un revirement prononcé de la politique autrichienne en faveur de la Prusse ? A rien, parce que dans son amitié même pour la Prusse la Russie ne va pas assez loin pour sacrifier même un iota de sa politique nationale. Entre l'Autriche et la Russie se trouve placée en outre l'ombre sanglante de la Pologne, ce spectre sinistre qui rappelle constamment à l'Europe une injustice commise. Parce que l'Autriche ne songe point à donner le coup de mort à la partie de l'ancienne Pologne placée sous son sceptre, parce qu'elle s'efforce de se montrer équitable envers les Polonais dans les limites tracées par les intérêts de la monarchie, la Russie est animée de sentiments hostiles contre nous, et elle n'oubliera jamais que l'Autriche a traité ses Polonais avec humanité et leur a accordé une autonomie nationale.

Il nous faudrait donc, pour gagner la Russie, livrer l'Orient et les Polonais à la Russie. Mais aucun homme politique sensé ne saurait exiger de nous que nous remplissions la première de ces conditions, et aucun homme politique humain et libéral ne saurait exiger de nous que nous remplissions la seconde.

Nous ferons finalement allusion à un autre point qui sépare provisoirement la Russie de l'Autriche et ne sera pas facile à écarter. Nous voulons parler des exigences d'une politique vraiment libérale, exigences dont l'Autriche tient compte, mais pour lesquelles on chercherait en vain des sympathies en Russie.

Le fait d'un rapprochement entre la Russie, la Prusse et l'Autriche éveillerait forcément les plus vives inquiétudes dans l'esprit des libéraux et rappellerait la sainte alliance, cette alliance qui était devenue un cauchemar pour les peuples de l'Europe et avait inscrit sur son drapeau : l'absolutisme sans ménagements.

——

Nous avions déjà reproduit la partie du discours de M. de Bismarck qui répond directement à la députation de Posen. Aujourd'hui, nous extrayons du même discours ce qui concerne la Pologne, ou pour mieux dire, le polonisme, en général : nos lecteurs pourront juger que le journal *le Siècle* n'en a point affaibli la très positive éloquence :

... L'on n'a qu'à admettre par la pensée le rétablissement de la république de Pologne, dans ses frontières de 1772, — je ne veux pas remonter plus haut, — pour être convaincu de l'impossibilité d'un pareil retour dans l'histoire. Cela, pour une raison bien simple : il n'y a plus assez de Polonais !

Les Polonais sont bien moins nombreux qu'on ne croit, de par le monde. On les porte à seize millions. Le territoire de la république de Pologne en 1772, — abstraction faite de la Livonie, conquête polonaise que les traités de paix de 1660 donnèrent à la Suède, et de tout le pays que la Russie acquit par la paix d'Andrussow, au delà du Dniéper, y compris la ville de Kiyew, mais sans le gouvernement du même nom, — le territoire de l'ancienne république, dis-je, est habité aujourd'hui par vingt quatre millions d'hommes environ, parmi lesquels sept millions et demi de Polonais, pas un de plus. Sur le nombre, un million et demi sont dispersés dans les vastes provinces occidentales de l'empire russe, parmi des populations, non-seulement qui ne sont pas polonaises, mais qui ne veulent point l'être, et ne retourneraient, à aucun prix, sous l'ancienne domination de la Pologne.

Voyez, en Gallicie, l'inimitié des Ruthènes contre les Polonais, auxquels ils étaient soumis autrefois, comme les habitants de la Prusse occidentale. Je cite cet exemple, précisément parce qu'il est universellement connu ; vous jugerez, par là, des sentiments de ces dix millions d'habitants non polonais qui peuplent. avec un million et demi de Polonais véritables, l'ouest de l'empire russe.

Les dix pour cent de Polonais disséminés dans l'ouest de la Russie, et qui ne sont autres que les anciens maîtres imposés par la conquête, ou des renégats ayant adopté les mœurs et la langue polonaises, — ont, vis-à-vis d'eux, quatre-vingt-dix pour cent d'autres peuples, presque tous de famille russe, tels que les Ruthènes et les gens de la Russie Blanche. Ces populations ne parlent que russe, elles prient en russe, comme elles pleurent en russe, quand elles sont sous la domination polonaise. Enfin, elles veulent rester russes, et assistent le gouvernement du Czar dans ses luttes contre les nobles polonais. Les autres sont des Lithuaniens, des Lettons, des Allemands, et parmi eux, un nombre considérable de juifs. Sur vingt-quatre millions, vous en avez donc douze vis-à-vis desquels on serait injuste au degré suprême, si l'on redonnait à dix pour cent des leurs une domination redoutée des quatre-vingt-dix centièmes de ceux qui restent.

En Gallicie, comme je le disais tout à l'heure, nous avez deux millions de Ruthènes, à côté de deux millions de Polonais habitant l'ouest de cette province ; dans le royaume de Pologne proprement dit, 3,400,000 Polonais, 250,000 Russes au sud-est du gouvernement du Liban, 250,000 Lithuaniens, du Niémen jusque près de Suwalki ; dans la pointe nord est du royaume enfin, trois mille Allemands et 600,000 juifs. J'ai déja dit que, dans la province de Posen, on comptait 800,000 Polonais seulement, et dans celle de la Prusse occidentale, environ 350,000.

Tout calcul fait, en ne considérant, bien entendu, que les groupes assez compactes pour se former en communes et avoir au moins chez eux la majorité, vous arrivez, si je ne me trompe à un chiffre de 6,500,000 et au nom de ces six millions, vous demandez à dominer sur vingt-quatre millions d'hommes ! Le ton, l'accent que vous donnez à votre demande, feraient supposer qu'il n'y a pas pour vous d'humiliation plus profonde, de servitude plus indigne, que de ne plus pouvoir tenir sous le joug ceux dont vous avez fait vos esclaves pendant près de cinq ciècles.

Il ne faut qu'ouvrir les yeux à la réalité, et cette prétention ne tient plus devant le jugement de l'Europe, elle s'évanouit en utopie qui, pour être réalisée, demanderait que l'on détruisît d'abord trois grands empires, l'Autriche, la Prusse et la Russie, que l'on renversât trois des cinq ou six grandes puissances européennes, afin de rebâtir de leurs débris la domination fantastique de six millions de Polonais sur dix-huit millions d'êtres qui n'appartiennent, ni par le sang ni par les sympathies, à la Pologne. Ces six millions de Polonais voudraient-ils même avoir des Polonais pour maîtres ? Je ne le crois pas : le passé leur a légué de trop douloureuses expériences.

Pourquoi le mouvement polonais s'est-il arrêté dans la Gallicie occidentale ? Parce que la noblesse polonaise a dû se convaincre que les paysans devinaient son but : le rétablissement de la Pologne. Effrayée de cette perspective, la population des campagnes a tourné le dos au mouvement et aux nobles. Les nobles eux-mêmes, saisis d'un frisson, à la pensée des sanglantes horreurs commisses par les paysans en 1846, ont remis le sabre au fourreau et préféré vivre en paix, du moins jusqu'à nouvel ordre, avec le gouvernement autrichien. Il me suffira, je crois, surtout vis-à-vis de MM. les députés polonais, qui connaissent encore mieux que moi-même la situation, d'invoquer un si éclatant exemple, pour prouver que même les six millions et demi de Polonais n'ont nulle envie de retourner sous le joug de quelque deux cent mille nobles.

——

Des bruits calomnieux ayant été répandus dans le public, au commencement de cette année, sur les motifs qui avaient guidé le *Journal des Débats* dans le choix de sa politique étrangère, les propriétaires du *Journal des Débats* ont dû rechercher quelle était l'origine de ces bruits, et ils ont pu constater qu'il avaient pris naissance dans une correspondance de Paris publiée par le journal anglais le *Daily News*, dans son numéro du 20 décembre 1866.

La loi anglaise permettant aux diffamateurs de *prouver* devant le jury, s'ils en ont les moyens, la vérité de leurs allégations, les propriétaires du *Journal des Débats* ont dû prévenir immédiatement les propriétaires du *Daily News* qu'ils les sommeraient juridiquement d'avoir à produire leurs preuves devant les tribunaux. A la suite de cette communication, les propriétaires du journal anglais ont pris eux-mêmes l'initiative d'une enquête, et cette enquête leur a fourni la preuve que les insinuations et les faits contenus dans la correspondance précitée étaient dénués de toute espèce de fondement. La déclaration suivante, insérée dans le numéro du 8 mai du *Daily News*, a mis en conséquence fin à la discussion qui s'était élevée entre les propriétaires des deux journaux.—

On lit dans le *Daily-News* du 8 mai.

Le JOURNAL DES DÉBATS et le DAILY-NEWS.

« Le 20 décembre dernier, nous avons publié dans la lettre quotidienne de notre correspondant de Paris, un récit qui prétendait rendre compte d'une réunion des actionnaires du *Journal des Débats*, sous la présidence de M. Edouard Bertin. Il était dit, dans ce récit, qu'on avait annoncé à cette assemblée que les dividendes des actionnaires, avaient été considérablement accrus à la suite des payements versés par les gouvernements prussien et italien, au *Journal des Débats*, en raison d'abonnements à ce journal, souscrits, mais non servis. On ajoutait, de plus, que lesdites sommes avaient été payées et acceptées en considération de l'appui donné par le *Journal des Débats* à la politique suivie par les gouvernements en question dans leur conflit avec l'Autriche.

« Ayant eu, depuis la publication de cette correspondance, correspondance nécessairement publiée à la hâte et sans grande facilité d'examen, des raisons d'en suspecter l'exactitude, nous avons pris une peine considérable pour nous assurer des faits, et nous avons aujourd'hui acquis la conviction, en vertu des assurances les plus dignes de respect, que les faits relatés sont absolument contraires à la vérité ; qu'il n'a jamais été tenu de pareille assemblée, attendu qu'elle serait même contraire à la constitution du *Journal des Débats* ; qu'aucune somme, enfin, à titre d'abonnements ou à un autre titre quelconque, n'a jamais été donnée au *Journal des Débats* ou à sa direction par les gouvernemens prussien ou italien.

« Dans ces circonstances, nous rétractons sans hésitation les allégations contenues dans la lettre en question, comme fausses et dénuées de tout fondement, et nous regrettons vivement que des insinuations aussi calomnieuses aient trouvé place dans notre journal, au détriment de notre estimé confrère. Nous sommes d'autant plus disposés à en agir ainsi, que nous reconnaissons que les accusations mises en avant sont les plus sérieuses de celles qu'on puisse articuler contre un journal. Nonobstant cette malheureuse publication faite par négligence, nous le déclarons en toute liberté, le *Journal des Débats* est celui de tous les journaux contre lequel nous serions le plus fâchés de porter une accusation aussi grave, à cause de l'action si importante qu'il exerce sur la formation de l'opinion publique en Europe et de la position si distinguée qu'il occupe ; position à laquelle nous rendons fréquemment hommage dans les colonnes de notre journal consacrées aux affaires étrangères. »

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Nous trouvons aujourd'hui en tête des *nouvelles diverses* du *Courrier d'Orient* un démenti qui nous est infligé par la police de Péra, au sujet d'un vol que nous avons relaté dans notre numéro de mardi.

Le fait est parfaitement exact ; il nous a été rapporté par une personne des plus honorables de notre faubourg et qui n'a aucun intérêt à accuser la coupable négligence de certains agents subalternes de la police.

Quant à l'enquête minutieuse sur laquelle on se base pour nous donner ce démenti, nous savons à quoi nous en tenir par expérience.

Nous avons été nous-mêmes victime de deux vols successifs, nous en avons informé la police, qui nous a aussi promis des recherches minutieuses. Plus de quatre mois se sont écoulés, et nous sommes encore à attendre le résultat de ces recherches.

Nous maintenons en son entier le fait que nous avons reproduit. Quant aux réflexions qu'il nous a inspirées, nous n'avons rendu que très-faiblement les sentiments qui se sont fait jour dans l'opinion publique. Au lieu d'avoir recours aux journaux pour donner des démentis anonymes, la police ferait beaucoup mieux de redoubler de surveillance pour purger notre faubourg de ces filous qui sont devenus aujourd'hui une plaie chronique.

——

Tous les hauts fonctionnaires de la Sublime Porte se sont rendus jeudi chez S. E. l'ambassadeur de Russie pour lui faire visite.

Au retour, le Ministre de la Police accompagné du *Mustechar* s'est rendu à la Police de Péra où il s'est arrêté deux heures. Le Ministre s'est fait rendre un compte détaillé de toutes les affaires qui sont du ressort de la Police de Péra.

——

A Elma-Dagh, au Grand-Champ, un soldat à cheval, courant bride abattue, a renverse un vendeur de poisson.

Ce malheureux a eu le crâne fendu, et il a fallu le transporter sur une civière. Quant au cavalier imprudent il a été impossible de l'arrêter.

——

Rectification. — C'est par suite d'une erreur typographique que dans la situation de la Banque que nous avons publiée hier la date a été portée au 31 décembre. C'est au 31 janvier qu'il faut reporter cette date.

——

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Des Contributions Indirectes.

COMMUNICATION OFFICIELLE.

L'année financière pour la perception du droit de patente établi sur le débit des tabacs, devant commencer au 1|13 juin prochain, l'Administration Générale des Contributions Indirectes porte à la connaissance du public les dispositions suivantes relatives au mode de la perception de ce droit :

1° Les propriétaires ou locataires des boutiques ou magasins où se débitent, soit exclusivement, soit avec d'autres marchandises, du tabac à fumer, à priser ou à chiquer, du tumbéki ou des cigares, ainsi que les marchands ambulants ou étalagistes de ces mêmes articles, sont tenus de se rendre au bureau de la Douane des tabacs pour payer le droit de patente établi par le règlement, et de se munir d'un teskéré, dans le délai de trois mois, à partir du 1|13 juin prochain, jusqu'au 31 août (12 septembre).

2° L'Administration de la Douane des tabacs, procédera dès le 1|13 septembre prochain, à la vérification des teskérés. Ceux des débitants, sujets ottomans ou étrangers qui ne se trouveraient pas nantis du teskéré, dans le délai prescrit de trois mois, auront leur boutique ou magasin fermé, à moins qu'ils ne paient, comme pénalité, le triple du droit de patente, conformément aux dispositions du règlement en vigueur. La même pénalité sera encourue par les marchands ambulants ou étalagistes qui ne se conformeraient pas aux présentes dispositions.

5° Ceux qui se permettraient d'ouvrir des boutiques ou magasins de tabac, de même que les marchands ambulants ou étalagistes qui entreprendraient à nouveau le débit de cet article, postérieurement au délai susindiqué et sans être muni d'un teskéré constatant l'acquittement préalable du droit de patente, seront également passibles de la pénalité mentionnée dans le paragraphe précédent.

Constantinople, le 3|15 mai 1867.

——

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

Scutari d'Albanie, 7 mai.

La nouvelle vient de se répandre que le choléra a éclaté avec plus ou moins d'intensité dans un village situé sur la Boyana, à 4 heures de Scutari.

Une commission médicale a été envoyée sur les lieux et a constaté la présence du fléau. Le nombre de victimes s'élève à 15.

Des mesures de précaution ont été aussitôt prises par l'autorité locale. Un cordon sanitaire a été établi autour de l'endroit infecté. Pour le moment la maladie va en diminuant, je crois même qu'il n'y a plus eu aucun cas mortel. Ceci comme vous pouvez le croire a jeté notre population dans une grande consternation.

Les meilleurs rapports ne cessent d'exis-

---

qui vous jugera. Esclaves du serment, vous répondez en hommes libres de toute passion, libres de toute faiblesse. Dans cette longue série de crimes, comment trouver une excuse dans les entraînements de la passion ? Les grandes passions expliquent les grands crimes, elles n'en amoindrissent pas la responsabilité. Aux grandes passions, Dieu et la société ont opposé une digue dans la voix de la conscience, dans les menaces de la loi.

Parlera-t-on des erreurs et des regrets des accusés ? Que nous font des aveux menteurs, stériles, fils de la peur ? Que nous veulent ces larmes tardives et ces regrets du lendemain ? Les larmes ne rachètent pas le crime, et les morts ne sortent pas de la tombe à la voix du repentir. Le jour du repentir est passé ; aujourd'hui l'heure de la suprême expiation est venue.

Cette expiation, vous la devez à vos consciences, à la sécurité de votre pays, à cette foule immense qui est venue chercher à votre audience une leçon de justice et de moralité. Vous la devez aussi à votre honneur.

Naguère un crime sauvage épouvantait vos montagnes, et il y a quelques jours vos populations émues et rassurées disaient : Laissez passer la justice du jury ! Aujourd'hui voici qu'un crime plus horrible encore, commis à si peu d'intervalle, semble menacer votre beau département du pilori des annales judiciaires. Répudiez, avant qu'elle s'accomplisse, cette triste célébrité. Que le pays attentif à ce grand débat apprenne la grandeur du remède en même temps que l'horreur du mal ; qu'il sache que, si sous votre beau soleil, dans ces contrées bénies du ciel, il s'est trouvé des monstres capables de pareils crimes, il s'y trouve des hommes honnêtes et fermes, infatigables à les punir.

Pour nous, la main levée vers Dieu, qui punit l'adultère et l'homicide, nous jurons que les deux accusés sont coupables, et que pas un d'eux ne mérite merci. »

L'impression produite par ce discours a été des plus profondes.

Cette mâle éloquence est même parvenue à vaincre Margaï ; sa tête s'est courbée ; son inflexible orgueil semble l'avoir abandonnée. Mais on ne remarque pas une larme dans ses yeux.

La parole est donnée par le président au défenseur de Furbice.

XXIV.

M. le président donne la parole à Me B..., défenseur de Furbice.

(Notre première intention était d'abréger ces longs débats, pour faire connaître le plus tôt possible le verdict du jury ; mais on nous assure, de toutes parts, que le réquisitoire de l'avocat général a vivement intéressé nos lecteurs, et qu'ils auront plaisir à parcourir les plaidoiries des défenseurs. Puisqu'il en est ainsi, nous faisons taire nos scrupules, et nous reproduisons quelques extraits de ces éloquents discours.)

Me B... s'exprime en ces termes :

« Je ne me dissimule aucune des difficultés de ma tâche. Je me lève pour un homme qui a commis un grand crime et qui l'avoue, et cette difficulté n'est pas la seule. Il faut que je parle, et j'écoute encore ; je viens solliciter votre attention, et à vos oreilles retentit toujours la parole entraînante de l'éminent magistrat qui a soutenu l'accusation. Cependant, je me rassure, parce que si le ministère public est l'élément nécessaire d'une bonne justice, notre ministère n'est pas moins indipensable.

» Je sais que la défense de Furbice, humble et courbée sous le poids d'un crime horrible, placée devant le souvenir de Pascoul, qui nous arrache des larmes à nous aussi, ne peut revêtir ici que les allures les plus modestes. Mais si une expiation est nécessaire, nous vous demandons une expiation plus longue que celle qui a fait l'objet des réquisitions du ministère public. Notre mission, nous l'avons reçue de la femme de Furbice, de cette femme dont l'accusation disait qu'elle était un ange. Appuyé sur elle, sur son jeune enfant, nous vous présenterons des moyens de défense de la cause, ne sollicitant que ceux que la conscience permet d'accorder. »

Le défenseur entre dans le vif de la discussion, et, prenant pour ainsi dire corps à corps, tous les moyens développés par l'accusation, il les expose d'abord avec une grande fidélité, et les combat successivement avec un art infini.

« On a dit que les antécédents de Furbice étaient mauvais, mais on n'a invoqué aucun fait. J'en cherche à mon tour et je n'en puis découvrir.

» Si son repentir avait été sincère, a dit le ministère public, il eût trouvé grâce peut-être devant vous ; s'il n'avait pas joué une indigne comédie, l'accusation lui aurait tenu compte de ses aveux. On parle de comédie ! »

Le défenseur lit ici un rapport officieux, duquel il résulte que Furbice a sérieusement tenté de se suicider, et que la blessure qu'il s'est faite aurait pu entraîner la mort.

« Gravement accusé, Furbice se porte un coup qui peut être mortel ; dans sa pensée, c'est la mort qu'il se donne. Au moment où il croit sa dernière heure venue, où il s'attend à paraître devant Dieu, il fait des révélations solennelles, et ce ne serait point là l'expression de la sincérité et du repentir ? »

Après avoir cherché à établir que la cupidité ne pouvait pas être, chez Furbice, le mobile du crime, le défenseur s'écrie :

« Il faut pourtant trouver ce mobile. Eh bien ! le mobile, ce sont ses relations coupables avec Margaï, Pascoul. Quelle a été dans ces relations et dans leurs conséquences la part de cette femme ? C'est ce qu'il faut examiner, dût la lutte s'élever entre les deux accusés et leurs deux défenseurs. »

Ici l'avocat de Furbice examine le passé de Margaï, son attitude dans le procès, ses dénégations persistantes, ses aveux tardifs, son initiative. Furbice a produit toutes les lettres de Margaï, et celles qui l'accusaient et les autres, il en résulte que c'est elle qui encourage, qui conseille ; elle indique la noyade dans le puits ou dans le Vaucluse, l'étranglement dans le lit. Dans la lettre n° 5, elle ne conseille plus, elle commande, et elle commande l'assassinat. Furbice a sa part sans doute, dans ces crimes et le défenseur ne veut qu'amoindrir le caractère odieux qu'on a imprimé aux faits relevés contre son client.

« N'est-ce pas, continue Me B..., Margaï qui, la première, a tenté Furbice ? Qu'on le remarque bien ! On ne discute pas sur le crime lui-même, ni sur ses circonstances aggravantes, on cherche quelle part morale y a prise l'accusée. Après avoir tenté Furbice, l'avoir enlacé dans son amour, ne l'a-t-elle pas enivré de volupté ! S'il est possible qu'un vice, un désordre quelconque soit l'atténuation d'une faute, l'ivresse dans laquelle Margaï a plongé son amant ne serait-elle pas cette atténuation que nous cherchons ?

(*A suivre*).

ter entre le Monténégro et le Gouvernement ; des questions pendantes depuis longtemps et ayant trait à la frontière vont enfin recevoir une solution pacifique. A cet effet, une commission a été formée d'un commun accord, par S. A. le prince d'une part et notre gouverneur de l'autre. Les délégués sont chargés de visiter ensemble les lieux en litige et de dresser un rapport, à la suite duquel le Gouvernement ottoman donnera des ordres définitifs pour la mise à exécution des questions résolues.

J'ai appris que le délégué ottoman, le *Miri Liva* Salih pacha, a été reçu à Cettigne avec beaucoup d'éclat.

J'ai à vous signaler un fait horrible. Il y a 3 jours un hodja a assassiné le cavass du consulat russe. Ce dernier, un musulman, non seulement n'avait donné aucun prétexte au misérable assassin, mais selon mes informations, était précisément la personne offensée, car il paraît qu'il était fiancé et que le hodja est parvenu à détourner la jeune fille. Cette affaire a causé un émoi général, je puis ajouter que l'assassin est aux fers, et qu'il sera jugé sous peu.

En apprenant le fait M. Ivanoff, consul de Russie, s'est de suite rendu près de son serviteur, mais hélas ! ce n'était plus qu'un cadavre, il avait été frappé au cœur.

L'enterrement a eu lieu le lendemain et chose digne de remarque, le consul, accompagné de son secrétaire, du drogman et des cavass, a suivi le cortège jusqu'au lieu de sépulture. Ceci n'a pas manqué de causer la meilleure impression.

M. Bosio, consul d'Italie, vient d'être rappelé par son gouvernement ; il est remplacé ici par M. Perrad qui vient d'arriver à Scutari.

CHRONIQUE.

La Malmaison.

Le bien national racheté par M. le Couteulx de Canteleu et cédé par lui à Mme Bonaparte, était limité par une étroite enceinte dont le mur de clôture scandait la coline à gauche et coupait la plaine à droite, aux environs de la maison. Le ruisseau qui l'alimentait d'eaux chétives prenait sa source au delà du parc, sur le chemin de l'étang de St-Cucuphat.

Joséphine agrandit le parc de toute la plaine qui le séparait de Rueil et donna au tableau pour cadre verdoyant, la Côte-d'Or, colline qui le bornait au couchant, et le bois de Saint Cucuphat, qui estampait au sud-ouest l'horizon.

Bonaparte, dans ce tracé de limits de son *Sans souci* consulaire, rencontra la résistance opiniâtre d'une vieille fille le même obstacle insurmontable, et il donna, comme Frédéric, l'exemple du respect du droit même aveugle, de la faiblesse même sourde. Les juges de Paris n'eurent pas plus à intervenir que ceux de Berlin. L'Empereur fut aussi patient que le Premier Consul, et jusqu'en 1810, époque où le combat finit faute de combattants, mademoiselle Julien put, du haut du belvédère placé au point culminant de la colline, voir tout ce qui se passait à la Malmaison, et, indiscrète mais inviolable, narguer impunément les voisins dont son jardin, enclave importune, entrait comme un coin en plein parc et étranglait la promenade de ce côté, comme sa maîtresse gênait l'intimité. Cette servitude incommode et taquine, unique désagrément d'une résidence si agréable, finit en 1810 par la mort de l'intraitable douairière et la cession consentie par des héritiers plus raisonnables qu'elle.

Une lettre de l'Empereur, du 23 septembre, 1809, établit qu'à cette époque les pourparlers pour l'acquisition de la maison du Bois Préau duraient encore, mais approchaient d'une conclusion. Cette solution d'un long différend est-elle contemporaine de la date de ce billet où l'Empereur semble se résigner de fort bonne grâce à sa défaite ou bien faut-il reculer l'accusation jusqu'au jour néfaste de la bataille de Waterloo, où suivant une tradition locale, mademoiselle Julien, par une étrange coïncidence, se noya dans son étang en allant visiter ses blanchisseuses ? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, voici le billet de Napoléon, où l'on retrouve la gaieté qu'il savait mêler à sa gravité et l'esprit de son génie :

À L'IMPÉRATRICE, À LA MALMAISON.

« J'ai reçu ta lettre du 19, je vois que tu te portes bien. La maison de la vieille fille ne vaut que 120,000 fr. ; ils n'en trouveront jamais plus. Cependant, je te laisse maîtresse de faire ce que tu voudras, puisque cela t'amuse ; mais une fois achetée, ne fais pas démolir pour y faire quelques rochers. Adieu, mon amie.

« NAPOLÉON. »

C'est sur ce champ ainsi successivement élargi que Joséphine, investi de pleins pouvoirs que justifiait son goût exquis, déploya toutes les ressources de ce féminin génie, habile à marier l'art et la nature. Il était impossible de tirer un meilleur parti de cette scène champêtre, qu'il s'agissait de disposer en profitant des avantages et en profitant même des inconvénients qu'offrait le terrain. Secondée par les conseils d'hommmes spéciaux, que nous nommerons tout à l'heure, celle qu'on peut considérer, — par l'inspiration et la personnalité originale qui, partout, dans la physionomie de la Malmaison, attestent le même auteur, — comme la créatrice de ce séjour délicieux, sut imprimer à ces deux vallées qui formaient le domaine, aux plantations des pentes adoucies, aux gazons de la plaine arrosée d'eaux courantes et bordée de fabriques rustiques, cette variété dans l'unité, cette harmonie dans le contraste, et cette sérénité dans la vie qui sont le triple caractère des résidences modèles, où les yeux, l'esprit et les cœurs doivent trouver à la fois le plaisir et le repos.

Le parc de la maison se composa ainsi de deux parties distinctes et cependant confondues, comme deux notes du même instrument. La vue a sa musique et les couleurs sont une gamme. Un beau jardin est une symphonie pour les yeux. C'est ce principe qui avait présidé à la diversité concordante et aux fraternelles dissemblances des deux moitiés de parc, diapré de sites et d'aspect concourant tous au même effet pittoresque, évitant à la fois au promeneur l'ennui de l'uniformité et la déception des disparates.

Sur le derrière du château et sous la portée immédiate de sa vue se déroulait une vaste pelouse de près d'un kilomètre de rayon, arrosée de ruisseaux dont un petit temple voilé par la futaie abritait la source. Ces eaux vives et courantes, d'un élan précipité par la pente et enflées dans leur circuit, formaient plusieurs chutes, et après avoir serpenté dans la pelouse à travers les platesbandes de fleurs et les bouquets d'arbres, elles allaient se jeter, par d'ombreux méandres, au bout du jardin, dans un lac où elles se brisaient contre un afluent venant en sens contraire avec des bouillonnements de cascade et des soubresauts de cataracte. Des fabriques, étagées sur les bords de ce bassin animé, y balançaient leur image agitée par le mouvement du flot et onduleuse comme lui.

Le fond du paysage était d'une grandeur large et sévère, qui relevait et poétisait singulièrement par ses belles lignes d'ensemble le charme de tous les détails. Les arcades de Marly au soleil couchant, profilées sur ce lointain rougeâtre, ou, la nuit, découpées par un rayon de lune sur un horizon d'ombre et de vapeur, donnaient à cette nature si française je ne sais quelle physionomie italienne, et prêtaient au paysage de la Malmaison, borné par un aqueduc pareil à ceux des campagnes romaines, quelque chose de ces mélancoliques grandeurs fixées sur la toile par le Guaspre et Claude Lorrain.

A droite, on découvrait le pont de Chotou et les coteaux des bords de la Seine à travers les éclaircies d'un massif frais et touffu qui longeait la grande route et formait au second plan du château comme un verdoyant rideau.

Ce fond solitaire et agreste du jardin établissait la limite de la seconde moitié du parc, la plus accidentée, la plus pittoresque, qui s'étendait sur le versant de la colline située à gauche du château et dominant la plaine.

Toute cette pente était couverte d'un magnifique bois de haute futaie, entourant d'un cercle de peupliers et de platanes un réservoir naturel où se réunissaient, après avoir serpenté sous la voûte des branches entrelacées, les sources du sommet. Là, leur fusion engendrait le ruisseau principal chanté par Delille, qui descendait vers le jardin, au milieu d'une double haie de marronniers séculaires, remplis de chants d'oiseaux.

De ce lieu mystérieux et tranquille, propice à la méditation, et dont le doux murmure et les moëlleux bancs de mousse donnaient l'idée de ces nymphes antiques chères à la promenade philosophique et épicurienne, on pouvait, tournant le dos au château, prendre le chemin de l'étang de Saint-Cucuphat entre deux colines plantées d'arbres verts. On découvrait à droite la bergerie qui existe encore. et au milieu du bois, sur le bord de l'étang, les bâtiments de la vacherie groupés à la façon d'un hameau suisse.

Joséphine aimait à égarer de ce côté si favorable à la rêverie sa promenade habituelle; elle avait fait élever sur le bord de l'étang un pittoresque chalet où elle se reposait des ardeurs du jour, quand elle ne préférait pas s'asseoir sous les arbres exotiques, mêlés par ses soins aux indigènes ombrages, ou prier sur les ruines de l'antique chapelle, et suivre les traces du pélérinage dont l'ermitage bénédictin fut jusqu'à la Révolution le traditionnel rendez vous. De là, elle allait visiter la vacherie, qui renfermait les plus belles espèces de Normandie, de Suisse et d'Allemagne, et qu'entretenait avec beaucoup de soins une famille suisse, qui retrouvait dans ces lieux l'image saisissante du pays natal et y portait sans dissonance le costume de Berne.

Dans la bergerie, après le Consulat, fut habité un superbe troupeau de mérinos, présent du roi Joseph, dont la vente se faisait régulièrement tous les ans, et dont le prix rivalisait avec ceux de Rambouillet.

C'est dans ce système d'un éclectisme original, compromis heureux entre les ressources de la tradition de Le Nôtre et les hardiesses de la nouvelle école, que furent conçues et réalisées, sous l'inspiration de Joséphine et les soins intelligents de Bertaut, la disposition et la décoration de ce jardin justement fameux, où la régularité solennelle et monotone des principes français fut intrépidement désertée pour les nouveautés, les libertés, et les fantaisies, plus conformes au génie prime-sautier de la nature, de l'ordonance anglaise. Le parc de la Malmaison devint, comme parti tiré des elements naturels, le rival des parcs modèles de Windsor et de Bleuheim, et dut même, de l'aveu des voyageurs britaniques, à la perfection de l'installation intérieure du château, à sa galerie, à sa serre, à ses tours de force de culture artificielle, à sa collection d'animaux non parqués dans les cages et sous les numéros d'une ménagerie, mais errant indépendants, à la fois apprivoisés et sauvages, et animant les jardins de leurs libres ébats, une supériorité incontestée. M. Lenoir, émule et auxiliaire de M. Bertaut, fut chargé par Joséphine de parer et de décorer le plan tracé par son ingénieux collègue, et d'y inaugurer l'alliance des motifs chantés par l'abbé Delille, avec les ressources nouvelles du romantisme.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Un visiteur de retour depuis quelques jours du champ de bataille de la Bohême raconte ce qui suit au sujet du bois de Sadowa, de la possession duquel, on le sait, a dépendu le sort de la bataille de Königgratz : Toute la forêt fourmille d'ouvriers qui sont occupés à abattre les arbres. Le bruit des coups de hache, le fracas causé par la chûte des arbres, les groupes animés que l'on rencontre et les feux de bivouac rappellent vivement les scènes de la lutte gigantesbue de 1866. La lisière du bois, dont il a été tant parlé, est presque entièrement rasée, surtout du côté de Liepa. Il semblerait presque que le déboisement s'étend à toute la forêt et que l'on veut faire disparaître toute trace du malheureux combat. Du reste plus avant dans la forêt on dirait que des bandes entières de voleurs de bois sont venues exercer leur métier. Le regard rencontre partout des invalides de la forêt qui, sous le feu meurtrier, ont perdu leur tête ou leurs bras ou dont les troncs renferment des quantités de balles.

—

Voici un nouvel accident causé par l'huile de pétrole, et qui témoigne des minutieuses précautions que réclame la conservation de ce liquide dans les lieux habités. Dernièrement, la dame F..., demeurant rue des Nonnains-d'Hyères, 12, au troisième étage, venait d'allumer une bougie, lorsqu'elle jeta, par mégarde l'allumette dont elle s'était servie et qui n'était pas complétement éteinte, sur un tampon de linge qui fermait une cruche remplie de pétrole. Le linge imbibé communiqua le feu à la masse huileuse qui, s'enflammant instantanément, fit voler en éclats le vase qui la renfermait.

Au bruit de l'explosion, des habitants de la maison, MM. Landelgolp et Cournon, ainsi qu'un sapeur-pompier, nommé Best-Bernard, qui s'y trouvait momentanément, se précipitèrent au secours de la dame F..., et réussirent à comprimer les flammes qui allaient gagner les meubles de l'appartement. Malheureusement ils ne purent se préserver des atteintes du liquide incandescent, et l'un des trois sauveteurs reçut en différentes parties du corps des brûlures assez graves pour nécessiter son transport à l'Hôtel-Dieu. Lorsque les sapeurs-pompiers arrivèrent sur le lieu de l'accident, tout danger avait disparu.

—

Voici le prologue qui a été récité par le fils du docteur Conneau, médecin de l'Empereur, à la fête de bienfaisance de St Joseph :

PROLOGUE.

Sur la tombe où fleurit la rose
L'insecte butine les fleurs,
Et l'abeille qui s'y repose
Boit la rosée avec nos pleurs.

Ainsi tout naît, tout vit, tout passe...
Le bonheur, fantôme joyeux
Qu'on croit saisir, soudain s'efface
Après avoir charmé nos yeux.

Nous demandons votre indulgence
Car notre théâtre est en deuil,
Et plus d'un pleurait en silence
Quand on a franchi notre seuil.

C'étaient des hôtes ordinaires,
Nos bons amis les malheureux
Qui réclamaient pour leurs misères
Mieux que nos larmes ou nos vœux.

A chacun son rôle en ce monde ;
Aux petits qui tendent la main
Les grands font l'aumône à la ronde
Et Dieu la leur rendra demain.

Vous connaissez tous notre zèle
Et notre bonne volonté,
Mais la troupe a besoin pour elle,
Messieurs, de votre charité.

Car pour ceux dont le cœur se brise
Sous l'étreinte de la douleur
La solitude est bien permise.
Et nous sommes.... sans directeur !

L'auteur de ce prologue est M. Derrien.

Pour bien comprendre le sens de ces strophes, il faut se souvenir que l'Œuvre de Saint-Joseph, au profit de laquelle cette fête est donnée ce soir, a pour directrice et présidente madame la duchesse de Tascher de la Pagerie, qu'une grande douleur vient de frapper. Elle a perdu, il y a deux mois à peine, madame l'Epine, sa fille.

Cependant il fallait organiser cette fête de bienfaisance, qui, chaque année, rapporte à l'Œuvre charitable une somme importante.

M. le marquis de Chavannes a bien voulu se charger de remplacer madame la duchesse de Tarcher.

Ainsi s'explique le dernier vers du prologue, qui sans cette explication serait peut être inintelligible pour la majorité de nos lecteurs.

—

Au château royal de Berlin, il y a 40,000 bougies qu'on allume avec une seule allumette. Voici comment : Toutes les mèches des bougies sont reliées entre elles par un fil enduit de poudre-coton ; on met le feu au bout de la ficelle, et le palais s'illumine jusqu'à l'extrémité du sept centième appartement.

Ce procédé, si simple qu'on s'étonne de ne pas le voir employé plus généralement, est également usité en Russie, principalement pour l'illumination des églises.

—

On débattait la question de la députation des femmes chez madame de X..., qui prétendait que le jour où les femmes pourraient être députées, la position ne serait plus tenable pour les hommes, et qu'au bout de dix ans la Chambre législative ne serait composée que de femmes.

— Ce ne serait, dit à demi-voix un vieillard qui abuse de sa surdité pour dire des choses monstrueuses, ce ne serait plus qu'une chambre à coucher !

—

Où observerait-on plus scrupuleusement que chez notre Saint-Père le Pape les prescriptions de l'Eglise relatives au carême ? Si pénibles que soient, au point de vue de la table, les rigueurs de ce temps de jeûne et de macération, elles sont courageusement supportées par le chef et par les princes de l'Eglise. Quelques fruits, des légumes et du poisson, voilà toute leur nourriture. On peut s'en convaincre d'ailleurs par la lecture du menu ci-après, qui est celui du dîner servi au Vatican, à Rome, le jeudi-saint dernier :

Potage maigre aux herbes;
Meunier (sorte de poisson), sauce mayonnaise ;
Vol-au-vent de turbot du Tevere;
Artichauts garnis d'épinards ;
Salade d'écrevisses;
Fromages, nèfles du Japon, fraises, cerises, oranges, ananas ;
Petits fours ;
Vins de Velletri et de Castel-Gandolfo : rouges et blancs.

—

La *Gazette de Breslau* prête à M. le comte de Bismarck la répartie suivante. Un des amis du ministre lui demandait si l'on aurait la paix ou la guerre : — Je n'en sais rien, mon ami ; je n'ai pas encore eu le temps, aujourd'hui, d'ouvrir un journal.

—

UNE PREMIÈRE AU *Charivari*. — Le *Charivari* avait essayé de mordre le rédacteur en chef de l'*Univers*. M. Veuillot lui rend la monnaie de sa pièce et commence un éreintement soigné par ce début piquant:

Le *Charivari*, que nous n'avions pas lu depuis sept ans, est absolument ce qu'il était alors. Il n'a pas rajeuni. Il a de nouveaux rédacteurs, mais c'est le même style qui n'est pas un style, et le même esprit qui n'est pas de l'esprit. C'est aussi la même impiété basse et morne. Les dignes successeurs de MM. Delord et Caraguel nous rappellent ces libres penseurs qui ont la bricole au cou le dimanche comme les autres jours, et qui traînent quelque charette de décombres, bien fiers de n'avoir pas été à la messe et de n'aller pas à vêpres.

Je doute que le *Charivari* y revienne.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 17 mai	34 10
Clôture du 17 mai	33 29

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 16 Mai.

TAGANROK, bat. à vap. ang. *Ashfard*, cap. White, div. marchandises.
SALONIQUE, bat. à vap. fr. *Clyde*, cap. Danielle, ayant touché Dardanelles et Galipoli, div. marchandises et 300 passagers.

DEPARTS des bat. à vap. du 16 mai.

ALEXANDRIE, bat. à vap. egyp *Tanlah*, cap. Suleyman, div. march.
FALMOUTH, bat. à vap. ang. *Ashfard*, cap. White, div. marchandises.
VARNA, bat. à vap. otto. *Touna*, cap. G. Seiglio, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 14 Mai.

MARSEILLE. br. hel. *Kimon*, cap. Parisis, lest.
— bar. ital. *Lido*, cap. Nozo, lest.
— br. hel. *Alexandros*, cap. Musuris, lest.
— br. ital. *Gloria*, cap. Sabia, lest.
NAPLES, bar mek. *Ribnitz*, cap G. Fretwurt, lest
SYRA. br. hel. *Despina*, cap. Podaras, lest.
br. hel. *A. Nicolas* cap Zialikis, lest.
NEWCASTLE. brik norveg. *Hans Gude*, cap. O. Dne, char. de terre.
LIVERPOOL. brik fran *Angelique*, cap. A. Minaud. div. marchandises.
GENES. bar. ital. *C. Cassanova*, cap. Grasso, lest.
TARANTO. br. ang. *Lady Beatrice*, cap. Thomson, charbon de terre.
LIVOURNE, bar. aut. *Ortodoxia*, cap. Sbutega, lest
CARDIFF. br. prus. A. *Matilde*, cap. Grunwald, lest
NEWCASTLE bark mekl. *Argus*, cap. P. Gorgek, charbon de terre.
NAPLES br. ang. *Suters*, cap. Pryde. lest.

Du 15 mai.

MARSEILLE, bark ital. *Stefano*, cap. Cravieto, lest
CETTE br. ital. *San Franciseo da Sis* cap. Giuta, l.
GENES bark ital. *Australia*, cap. Chiapello, lest
— bark ital. *Maria Serafino*, cap. Bartoro, lest.
— bark ital *Zoita*, cap. Solari, lest.
— br. ital. *Francesco Anto a*, cap. Olivari, lest
PALERME. brik, ital. *L. Donavaro*, cap. Razetto. l.
MARSEILLE. bark ital. *Madalena*, cap. Repeto, l.
— br. ital. *Pietrino* cap. Umani, lest.
NEWCASTLE. bark anglais *T. Wend*, cap. Tomas Driver, charbon de terre,
— bark norweg. *Minerva*, cap. John Anderson, charbon de terre.
TRAPANI, br. rus *A. Costandinos*, c. Papadopulos
— br. rus. *Italia*, cap. Psara, sel.
— br ital. *Calipso*, cap Longobardi, sel.
CETTE, br. ital. *Gulielmo*, cap. Trapani, lest.
GENES, bark ital. *Fido*, cap. Mortola, lest.
— bar. ital. *Lavarello*, cap. Peragalo, lest.
— bark ital. *Splendito*. cap. Schiafino, lest.
MESSINE. br. hel. *Evaughelistria*, c. Camenos, sel

DÉPARTS des batiments à voil.

Du 14 mai.

MARSEILLE. br. hell. *Georgios*, cap. Calafatis, blé.
— br. ital. *Societa*, cap. Chiesa, blé.
— br. ital. *Dedalo*, cap. Ravena, blé.
DANUBE, br. hell. *Lisandros*, cap. Collmatias. lest.
— br. hel. *Yerassimos*, cap. Cutula, lest.
— br. hel. *P. Mirtidiotissa*, cap. Andipa, lest.
MER-NOIRE, trois-m. ang, *Indipendenza*, c. Fleri,
— br. ang. *B. Star*, cap. Lelliolt, lest.
ODESSA, bar. ital. *Cesare*, cap. Vianello, lest.
— bark ital. C. *Casanova*, cap. Grasso, lest.
— bark ital. *Cornocopia*, cap. Priscich, lest.
GALATZ. br. angl. *Catherine . Fulerson*, capitaine, Herghen, div. marchandises,
TAGANROK gab, hel. *Taxiarhis*, cap. Sante, lest.
— br. hel. *Stefano*, cap. Andrea, div. march.
— goel. hel. *Alexandra*, cap. Merairis, div. m.
— br. hel. *Smyrne*, cap. Micoros, div. mareh.
gab. hel. *Ellas*, cap. Camenos, div. march.
— br. hell. *T. Mihail*, cap. Focas. carupes,
— sch. aut. *Carlotta*, cap. Vragello. div. march
DANUBE, br. ital. *Archimede*, cap. Loncobardo, l.
— br. hell. *Penelopi*, cap. Hanos, lest.
— br. hell. *Sotir*, cap. Cipuras, lest.
— br. hel. *Haralambos*, cap Arvanitis, lest.
— br. hel. *Panelinion*, cap. Arghiropulos, lest.
ANGLETERRE. br. ita. *Maria*, cap. Gazolo, blé.
— br. ital. *Immaculata*, cap. Moglio, ble.
ODESSA, bark aut. *Tom*, cap. Poirato, lest.
— br. ital. *Flisco*, cap. Vianello, lest.
— br. mek. *Rebnitz*, cap. Fretwart lest.
— brik mek *Brillant*, capitaine. F. H. Brandes. charbon de terre.
MARSEILLE, brik italien, *Speranza di Dio*, capitaine P. Mignone. blé.
— br. ital. *Carlotta*, cap. Giov. Cigniani, blé
AZOFF. br. tal. *Laureto*, capitaine, Bottino, blé.
ANVERS, bark. nor. *Nouedis*, c. Christensen, seig.

NAVIRES *qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.*

Du 5 Mai.

MARSEILLE. bar. aut. *Anna M.* cap. Grilich, lest
— bark fran. *Mars*, cap. Ardel, lest.
— bark ital. *B. Cerotti*, cap. Marchese, lest.
— bark aut. *Giulia D.* cap. Mariano, ch. de t.
— btik ital. *Goribaldi*, cap Pentola, lest.
GENES. bark aut. Maro, eap. Imertinich, lest.
— brik ital. *Italo*, cap Girardi, lest.
— brik ital. *Archimedis*, cap. Longobardo, lest
— bark aut. *Mercede*, cap Radovani, lest.
CARDIFF. bark autrichien, *Adamo*, capitaine, S. Stuz, charbon de terre.
CASTELMARE. br. ital *Giulia*, cap. Stinga, lest.
MALTE. br. ital. G. *Anneta*, cap. Corta, lest.
ANVERS, bark norw. *Victor*, capitaine Chiessen, fer et rails.
— bark belge, *Duchesse de Braban*, capitaine, Brook, fer et rails,
ALEXANDRIE, br. ital. *P. di Venezia*, c. Nicolich, l.
PORT-SAID, bark ang. *Kirkwood*, cap. Kirkwood, l.
GENES, bark angl, *Camelia*, cap. Hemy, lest.
— br. ital. *Mordocheo*, cap. Repeto. lest.
— br. ital. *C. Madre*, capitaine, Chichero, lest.
SYRA, br. hel. *Panelinion*, cap. Arghiroputos, lest.
— br. hel. A. *Nicolaos*, capit. Zannis, lest.
CASTELMARE. br. hel. *Tessaresadhelfe* cap. Maloucas, lest.
SMYRNE, br. hel. *Stefanos*, cap. Papandrea, lest.

6 Mai.

MALTE, br. hel. *I Papandi*, cap. Pittas, pierres.
PORT-SAID, bark ital. G. *Ferrari*, cap. Schiafino,
LONDRES, bar. rus. *Kave*, cap. Green, march div
MAETE. bark ang. *M. Armstrong*, c. Armstrong, l.
ANVERS bark ang. *J. Book*, cap. Kelly, fer et rails
ALEXANDRIE, ba.k ang. *Ada*, cap, Haslett, lest.

du 7 mai.

LIVERPOOL. goel. fran. *Angelique*, cap. Minno, l.

du 9 mai.

NEWCASTLE. bar. russe, *Ukko*, cap. Lagerstain, charbon de terre.
VENISE, bar. ang. *L. Franklin*, cap. Hallwell, lest.
CORK, bar. ang. *Peder aneas* cap. Boukold, fer.

Du 10 mai.

GENES. bark italien *Agitatore*, cap. Mezzano, lest
MESSINE. br. hel. *Spiridhon*, cap. Vergoti, soufre'
FALMOUTH. br. hel. *Athina*, cap. Pautazi charb'

Du 11 Mai.

MARSEILLE, bar. ital. *N. di Maria*, cap. Pozzo, l.
— bark ital. *Lido*, cap. Bozzo, lest.
LIVOURNE, brik autri. *Boudoua*, cap. Marassi, l.
NEW-CBSTLE, bark norw. *Haus Gude*, capitaine, O. Due, charbon de terre.
TBIESTE. br. autr. *Doussao*, cap. Cordich, div.m.
VENISE, bark ang. *L. Flower*, cap. Donnald, lest.
— bark ang. *Erramanga*, cap. Gotchyld, lest.
GENES, bark ital. *Europa*, cap. R. Orso. lest.

AVIS

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
DES IMMEUBLES

Situés à Andramiti, Sandjak et Balukissar

(ANATOLIE)

Mise en prix Liv. T. 10800

Ces immeubles consistent en 4 *Chifliks* appelés Hadji Ahmet aga, Murazadi chiflik, Frenkioï et Touzla, de l'étendue d'ensemble 5432 *donoums* environ avec bâtisse, terrains d'un bon produit, un moulin à eau pour farine loué pour 15,000 pias. par an. En outre 6000 environ Oliviers d'un plein rapport, et 2000 environ jeunes, gréffés depuis 4 ans, le tout conforme à une description détaillée qui est à la disposition du public.

La vente se fera en trois enchères successives : la 1er aura lieu le 18 avril n. s. simultanément à Andramiti, Smyrne et Constantinople. La 2de aura lieu le 6 mai n. s. également à Andramiti Smyrne et Constantinople. La 3me et dernière aura lieu le 20 mai n. s. à Constantinople seulement, et elle s'ouvrira par la criée de l'offre la plus fortet obtenue dans les enchères précédentes soit à Andramiti, soit à Smyrne et Constantinople, et l'adjudication de ces propriétés aura lieu le même jour au plus offrant et dernier enchérisseur contre payement immédiat de 20 pour cent à titre d'arrhes, et le restan au moment du transfert régulier devant l'autorité compétente au nom de l'acheteur ou de la personne qu'elle indiquera.—Les enchères auront lieu les jours sus indiqués de midi à 3 heures, dans le local de Haviar han à Galata.

Pour prendre connaisance de la description détaillée des terrains, magasins, oliviers etc. etc. s'adresser à M. Yanni Comnenos à Andrami, à M G. Constantinidi à Smyrne, et à M. I. de Castro à Constantinople.

AVIS.

L'adjudication de la viande pour les troupes Impériales de la Capitale aura lieu au Ministère de la guerre Samedi 6 Mai (v. s.)

Les personnes qui voudraient y concourir sont invité à se rendre au Dari-Choura le jour sus-énoncé à 6 heures à la turque.

Séraskérat 3|15 Mai, 1867.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

A LA TRICOTEUSE

Rue de Péra 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marche exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonnetterie et lingerie
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.
» fil Ecosse depuis 150.
Chaussette coton cru extra-fine depuis 80.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150
Gilets flanelle depuis 35.
Pantalons croisée et percale depuis 15.
» toile, depuis 32.

Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
» de femme brodé et unis depuis 23.
Caleçons de femme depuis 23.
Camisoles depuis 30.
Jupons, depuis 45.
Ombrelles, parapluies, confections ganterie, parfumerie, flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.

N.B.— Maname Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de daah Han à Galata.

H. KLARFELD.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Hue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIEL Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

Kurort Gleichenberg

(Steiermark, Oesterreich)

mit der Constantins- und Klausenstahlquelle und des Johannisbrunnen, zunæchst der Südbahnstation Spielfeld, ungemein reizend gelegen und rühmlichst bekannt durch die ausgezeichneten Heilerfolge seiner Mineralwæsser, — insbesondere bei skrofulösen und tuberkulösen Krankheiten der Athmungs-Verdaunungs,—der Harn- und Geschlects-organe bei mangelhafter Bluterzeugung, Bleichsucht etc, etc. Ausgezeichnete, von einem Appenzeller Sennen bereitete Ziegenmolke, — vorzügliches Klima, mit einer ausserordentlich milden, wind- und staubfreien Luft, confortable Wohnungen, — Kur- und Lesesalons, — gute Restaurationen und Musikcapelle, etc. —

Die Communication mit den Eisenbahnstationen Grætz und Spielfeld vermitteln tægliche, doppelte Postverbindungen, Stellwagen und bequeme Lohnkutscher. Saison vom Mai bis October.

Mineralwæsser - Bestellungen sind an die gefertigte Direction oder an die Brunnen-Verwaltung in Gleichenberg zu richten; Wohnungs—Bestellungen — mit einer Darangabe — jedoch nur an Letztern.

Bücher — Brochüren sind durch alle grösseren Buchhandlungen der œsterr. Monarchie unentgeltlich zu beziehen, sowie auch durch die Herren Haasenstein et Vogler in Frankfurt a. M. und Berlin; durch Herrn T. Hirt's Hofbuchhandlung in Breslau u. Herrn Gustav Braun's in Leipzig und etc.

Direction des Gleichenberger-Actien-Vereins in Grætz (*Steiermark*).

HANDELSREGISTER

der kœniglichen Preussischen Gesandschafts-Kanzlei zu Constantinopel.

In das Geselschafts-Register ist unter N°. 12 zufolge Verfügung vom heutigen Tage eingetragen die Handels-gesellschaft

« **Koffmeier et Keller** »

zu Constantinopel und als deren Mitglieder :

1., der Kaufmann Theodor Wilhelm Koffmeier zu Constantinopel,

2., der Kaufmann Ernst Keller zu Constantinopel.

Constantinopel den 13 Mai 1867.

DER KÖNIGLICHE GESANDSCHAFTS- KANZLER,
von TWARDOWSKI.

AVIS.

Vis-à-vis de la Bourse de Commerce au khan de M. Emmanuel Cavafian, au premier étage se trouvent trois chambres à louer sous les N° 3, 4 et 5.

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où it n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui on assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

A VENDRE OU A LOUER.

Une maison en bois située au Téké, rue *Djerah*, propriété d'Ahmet Zemdji Effendi, composée de 26 chambres, de 4 puits et 3 citernes d'eau courante, de 3,027 archines de jardin et de 7 magasins au-dessous de la maison. S'adreser au propriétaire habitant la dite maison.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 70 ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boîte et sur la notice qui se distribue gratis, *la signature :* **A. Rouvière**, *les initiales* **A. R.**, *et la marque de fabrique.* **Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.**

A Paris, à la pharmacie **LEROY**, 45, rue Neuve-St-Augustin. — *A Constantinople*, dépôt chez **L. MEIFFRÉDY**, — **DELLA-SUDDA**, — **OTTONI**, — **CALLEJA**, etc.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE (Saison de printemps 1867.)

SERVICE DES DIMANCHES

OBSERVATIONS.

Le signe (⊛) indique que l'échelle est desservie.
Le signe (—) indique que l'échelle n'est pas desservie.

Côte d'Europe

VOYAGES DE DESCENTE

HEURES A LA TUR.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	ANATOL KAVAK.	JENI-MAHALÉ	BUYUKDÉRÉ	THÉRAPIA	JÉNI-KIOÏ.	STÉNIA.	EMIRGHIAN.	R. HISSAR.	BÉBEK	ARNAOUT-KIOY	KOUROU-TCHESMÉ	ORTAKIOY	BÉCHIKTACH	KABATACH
1 30		8 34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛
4 —		8 4	—	⊛	⊛	⊛		—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—
3 15		10 19	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—
8 45		3 19	—	—	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—
9 30		4 34	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—		⊛	⊛

Côte d'Asie

VOYAGES DE DESCENTE.

H. A LA TURQUE.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	BUYUK-DÉRÉ.	THÉRAPIA.	BEICOS.	PACHABAKCÉ.	TCHIBOUKLI.	KANLIDJA.	ANATOL-HISSAR	KANDILI	VANIKIOY	TCHENQUELKIOY	BEYLERBEY	KOUSCOUNDJOUK	SCUTARI
12 45		7 49	—	—	—	—	—	—	—	—	Ark.	⊛	⊛	⊛	
3 15		10 19	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛
8 45		3 49	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—

Ce service aura lieu aussi les vendredis.

Côte d'Europe

VOYAGES DE MONTÉE.

HEURES ALA TUR	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	KABATACH.	BÉCHIKTACH.	ORTAKIOY.	KURU-CESMÉ.	ARNAOUT-KIOY.	BÉBEK.	RUMÉLI-HISSAR.	EMIRGHIAN.	STÉNIA.	JÉNI-KIOY.	THÉRAPIA.	BUYUK-DERÉ.	JÉNI-MAHALÉ.	A. KAVAK.
		8 49	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
3 30		10 34	—	⊛	⊛	—	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	—	
9 45		4 19	—		⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	
10 45		5 59	—	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛		
11 15		6 19	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40		6 44	—	⊛	⊛	—		—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie

VOYAGES DE MONTÉE.

H. A LA TURQUE.	Nos DES BATEAUX.	H. A LA FRANQUE.	SCUTARI.	KOUSGOUNDJUK.	BEYLERBEY.	TCHENGHEL-KIOY.	VANI-KIOY.	KANDILLI.	A. HISSAR.	KANDILI	TCHIBOUKLU.	PACHABAKCÉ.	BEYCOS	THÉRAPIA.	BUYUK-DERÉ.
3		10 4	⊛	⊛	⊛	⊛		⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	⊛	⊛
10 30		5 34	—	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	⊛	—	⊛	⊛	—	⊛

Ce service aura lieu aussi les vendredis.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 112.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la lige
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 20 mai

—

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

—

(Agence Havas.)

—

Londres, 17 mai.

Consol. Turc clôture. { offre 30 7/8 ; demand. 31 1/8

—

Paris, 17 mai 5 h. 30 m. soir

Consol. turcs (clôture) { ouvert. 31 95 ; clôture 31 60

Emprunt Ott. 1865.. { ouvert. 240 ; clôture 240

Rente Française 3 0/0 { ouver. 69 35 ; clôture 69 45

Londres, 17 mai.

Consol. turcs ouvert.. { ouvert. 30 3/4 ; clôture 30 7/8

—

Bruxelles, 18 mai.

Le roi de Prusse a signé hier la ratification du traité arrêté par la conférence de Londres et réglant la situation du Luxembourg.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

La reine Marie-Sophie, de Naples, et le prince de Bavière, son frère, sont arrivés à Marseille, sur un bâtiment de guerre espagnol. Ils ont traversé la ville incognito et sont repartis pour Zurich, où la Reine va résider avec sa sœur pour le rétablissement de sa santé. *(Havas.)*

Un grand dîner a été donné hier en l'honneur du roi de Grèce. La famille royale, M. de Bismark, le personnel des légations de Grèce et de Danemark, les hauts fonctionnaires de la cour y assistaient.

L'ordre de l'Aigle-Noir a été conféré au roi de Grèce.

S. M. la reine de Portugal est arrivée à Paris.

S. A. I. Mme la grande-duchesse Marie Nicolaïevna, sœur de l'empereur de Russie, est attendue à Paris. (*Moniteur* du soir)

Des avis de Saint-Pétersbourg portent que les membres du clergé catholique polonais, qui avaient été déportés en Sibérie à la suite des derniers événements, ont été autorisés à retourner dans leurs diocèses respectifs à l'exception de deux d'entre eux.

On écrit de Madrid, en date du 9 mai, que le budget présenté à la Chambre constate un déficit de 70 millions. On propose la suppression de quatre universités et un impôt de cinq pour cent sur les rentes et assignations.

——

Les nouvelles de la Plata ne signalent aucune amélioration dans la situation de ces contrées. La guerre du Paraguay est toujours au même point, et de part et d'autre on ne se presse pas d'en venir aux mains; par contre les affaires de la république Argentine s'embrouillent chaque jour davantage, et le président Mitre est menacé à la fois par le soulèvement des provinces de l'intérieur et par la mutinerie de ses propres soldats. Le pays est épuisé et fatigué par une guerre étrangère sans aucun intérêt pour lui et que les désastres de la guerre civile rendent plus odieuse encore. Dans ces circonstances, on a de la peine à comprendre comment le gouvernement argentin, comme celui de la république orientale, persiste à décliner les offres de médiation du représentant des Etats Unis La responsabilité de ce refus semble revenir surtout au Brésil qui conserve encore l'illusion de briser la résistance du Paraguay

——

Un amendement sur le projet de loi de la presse a été aussi déposé par M. Belmont et renvoyé à la commission.

Cet amendement, qui constitue un projet complet, est ainsi conçu :

Art. 1er La presse est indéfiniment libre dans toutes les parties de l'Empire français.

Art. 2. Tout citoyen jouissant de ses droits civils peut imprimer ou faire imprimer ce qu'il veut, sauf la responsabilité personnelle et légale après la publication.

(Acte additionnel de 1815.)

Art. 3. Tout citoyen, en publiant ses pensées signées de lui, est responsable devant la loi :

1° Des injures faites ou du préjudice porté aux particuliers ;

2° De ce qui peut nuire à la paix intérieure de l'Etat, à ses intérêts politiques, aux mœurs et aux droits du souverain non discutables.

(Conseil d'Etat présidé par l'Empereur à Saint-Cloud en 1809.)

Art. 4. La liberté de la presse exempte les journaux de tout cautionnement.

Art. 5. Le timbre est obligatoire pour toutes les feuilles publiant des annonces, des réclames et tous actes judiciaires.

Art. 6. Tout journal ou feuille politique contenant des faits ou des opinions contraires à la vérité sera tenu d'insérer immédiatement les réponses communiquées par le gouvernement ou par les administrations publiques.

Art. 7. Les anciennes lois sur la presse sont abrogées.

——

Une assemblée nombreuse d'habitants de la ville d'Offenbach a pris la résolution que voici :

« Nous exprimons toute notre satisfaction de ce que nonobstant les instigations d'un petit parti, le peuple français fait des efforts énergiques pour conserver la paix entre les nations allemande et française. Nous déclarons du fond de nos cœurs que le droit et la morale nous ordonne d'empêcher la guerre entre la France et l'Allemagne, afin que nous travaillions au développement matériel et politique de l'Europe et, par conséquent, de l'humanité dans le sens du progrès, de la liberté et de la fraternité des nations. Nous sommes convaincus que, grâce à son caractère noble et chevaleresque, le peuple français ne soutiendra aucune prétention portant préjudice à l'honneur et à l intégrité de l'Allemagne, et de même nous assurons que nul homme raisonnable en Allemagne ne songe à nuire à l'honneur et à l'intégrité de la France. *(Ind. belge)*

——

On nous écrit du Caire, 19 avril. Le vice-roi continue de faire tout ce qui peut assurer la prospérité de l'Egypte; il s'occupe beaucoup aujourd'hui de l'éducation à donner à son peuple. Il a donné des ordres pour la création d'écoles pour les filles et de pensionnats pour les demoiselles. Ces derniers sont de trois classes différentes. La première destinée aux princesses, recevra 150 jeunes filles; la seconde, 150; la troisième 300. Une telle mesure est évidemment un grand progrès.

Les derniers avis de Syrie présentent la situation des récoltes comme excellente; le commerce reprend un peu; l'argent, qui était devenu rare, abonde aujourd'hui. Les affaires politiques de l'Europe entravent seules les transactions commerciales.

(Correspondance Havas.)

——

Mon cher Ratazzi,

Puisque le moment est venu de pourvoir à la situation des finances par de sages économies, et alors que le ministre des finances va proposer au parlement de nombreuses et importantes réductions dans les dépenses de toutes les branches d'administration, je désire moi-même le premier en donner l'exemple à la nation, et je me suis décidé à réduire de 4 millions la liste civile qui m'a été assignée en vertu d'une loi. (Applaudissements unanimes et prolongés.)

J'espère que les administrations de l'Etat, suivant mon exemple, se résigneront volontiers aux sacrifices que les nécessités financières exigent du pays, et j'ai la confiance que, de cette façon, et grâce aux mesures financières qui seront bientôt soumises à la sanction du Parlement, on pourra, dans un temps peu éloigné, atteindre dans le budget de l'Etat cet équilibre qui est si justement désiré.

Je dois pourtant vous faire connaître que, par les raisons que je vous ai exposées de vive voix et que je vous autorise, quand vous le croiriez nécessaire, à communiquer au Parlement, que la liste civile a été obligée, dans ces dernières années, de contracter certaines dettes qui peuvent porter son passif à six millions.

Je vous exprime, à cette occasion, le désir de voir le montant de ce passif disparaître, afin que l'on puisse, pour l'année prochaine, établir un budget normal et régulier de la liste civile.

Vous pouvez formuler ma pensée à cet égard dans un projet de loi que je vous autorise à présenter en mon nom au Parlement. (Applaudissements.)

Je suis, avec les sentiments de la plus sincère amitié, votre très affectionné,

VICTOR-EMMANUEL.

Cette lettre est importante à un double point de vue : d'abord elle montre que le roi est disposé à faire lui-même tous les sacrifices possibles pour venir en aide aux finances ; puis elle répond d'une façon péremptoire aux calomnies qui avaient été, il y a deux mois, répandues et colportées dans le royaume ; on était allé jusqu'à dire que les dettes de la liste civile s'élevaient à 30 millions! ...

La *Gazette de Moscou* contient les données suivantes sur l'armée russe :

» Au commencement de la guerre de Crimée l'armée russe se composait de 28 divisions mobiles, aujourd'hui elle en a 47 ; elle comptait en 1853 112 régiments d'infanterie, aujourd'hui elle en a 188. A cette époque l'effectif de l'armée mobile était de 580,000 hommes, aujourd'hui 800,000 hommes. Au commencement de l'année courante l'armée russe comptait 26, 600 officiers, 705,799 soldats et 29,632 serviteurs (deuchetchik). Au premier signal cet effectif, selon les calculs du ministre de la guerre, pourra être porté à 1,180000 hommes. L'effectif des troupes irrégulières, fixé à trois cent mille hommes, portera toutes les forces armées de la Russie à 1,500,000 combattans.»

M. Katkoff insiste sur l'organisation permanente de la levée en masse.

UN MOT SUR LE MEXIQUE.

—

Si jusqu'à ce jour nous nous sommes abstenu de parler dans nos bulletins de l'affaire du Mexique, nous n'en avons pas moins assisté avec une sollicitude anxieuse aux dernières phases d'un drame dont une collaboration personnelle, quoique bien obscure, nous avait mis à même de connaître tous les arcanes et de prévoir toutes les péripéties.

Il y aurait un livre bien curieux à écrire sur cette matière. Celui qui tient cette plume tentera peut-être un jour de rassembler ses souvenirs; en attendant il laisse à d'autres le privilège des indiscrétions prématurées.

Outre qu'il est impossible d'entrer au vif de la question mexicaine, sans se trouver aux prises avec des personnalités, — quelques-unes plus aveugles que coupables, — le souvenir d'une des plus nobles intelligences de femme frappée d'une éclipse cruelle, d'un jeune prince s'obstinant dans une lutte sans résultat possible, et jetant sa vie en pâture à tous les hasards, est fait pour commander la discrétion et le respect, sinon l'admiration.

L'expédition du Mexique est certainement une grande faute comme toutes les entreprises qui n'obtiennent pas la consécration du succès. Cependant, tout irréalisable qu'il était en principe et dans l'application, le plan primordial de cette expédition reposait sur une idée d'une grande profondeur politique que l'avenir se chargera de mettre au jour en un relief éclatant. Ce plan a échoué dès son début par la retraite du contingent anglo-espagnol, mais surtout, parce que la France révolutionnaire en Europe a méconnu sa mission providentielle pour se faire au Mexique l'instrument d'une réaction.

Dès ce moment, le doute n'était plus possible sur un résultat fatal, et le Mexique ne pouvait plus être qu'un immense vésicatoire appliqué dans le dos de la France pour aspirer le plus pur de son sang et de ses trésors, et pour paralyser son influence en Europe.

Le reste n'est que détails, et tous ceux qui connaissent l'histoire d'après Montesquieu et Bossuet, qui sont habitués à la philosophie des événements, partageront notre avis.

Cependant, les situations les plus désespérées imposent des devoirs, et, de même que le soldat accepte une mort certaine par dévouement à sa consigne, de même les hommes qui se chargent de porter à 3,000 lieues le poids des destinées de leur pays doivent faire à l'avance le sacrifice d'une popularité passagère, et s'apprêter à poser devant l'histoire avec l'appareil d'une conscience intacte et d'une responsabilité noblement encourue.

Ce n'est pas une petite chose que la fondation d'un empire, et tout le monde conviendra que cela ne se fait pas avec le sabre tout seul.

Or, il est incontestable que le sabre a largement accompli son œuvre ; jamais peut-être le principe de la domination de l'intelligence sur le nombre et sur la force n'a reçu à la guerre une plus évidente application.

Une armée de 25,000 hommes, réduite à 17,000 combattants, éparpillée sur un territoire plus vaste que la Russie, combattant sans cesse, sans jamais être vaincue, bravant tous les obstacles et toutes les fatigues à travers des espaces déserts et des populations hostiles, s'embarquant avec tout son matériel sans tirer un coup de fusil à son arrière-garde, non-seulement échappe à la critique militaire, mais se recommande à l'admiration des hommes spéciaux.

Hélas! si les sillons sont restés stériles, ce n'est pas faute d'engrais, mais faute d'un semeur.

Il est vrai que la besogne était rude, et que l'homme de la circonstance aurait dû réunir l'énergie indomptable de Robespierre au génie créateur de Napoléon.

L'expédition du Mexique n'a pas produit un seul homme; en revanche tous ceux qui ont eu l'honneur de voir de près l'Impératrice Charlotte sont restés frappés des qualités éminemment gouvernementales de la souveraine du Mexique, de sa vaste érudition, de son jugement droit, de sa volonté inflexible, de son dévouement sans bornes à l'œuvre ingrate de son mari, et de l'incomparable majesté qui formait le cachet de sa personne.

Nous tenons pour certain, que si le Mexique avait pu être sauvé, il l'eût été par l'Impératrice.

Son départ a précipité la crise et entraîné bien des défaillances.

Combien d'hommes parmi les adversaires politiques de l'empire qui, à l'heure du danger, se seraient ralliés à la voix de la souveraine, et auraient répondu à l'ennemi par le cri de guerre des Hongrois à une certaine époque : « *Moriamur pro rege nostro... Carlotta!* »

L'histoire impartiale en confirmant ce jugement (faible mais véridique hommage rendu à une noble infortune) saura placer à une hauteur convenable une des figures souveraines les plus intéressantes, en même temps que les poëtes chanteront sa dramatique odyssée.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XXVI

(Suite de l'audience du 3 mai 1862.)

L'ivresse qui provient de l'usage immodéré du vin, par exemple, n'est pas une excuse ; elle laisse subsister les fautes qu'elle entraîne ; mais tous les criminalistes sont d'accord pour le reconnaître, si elle n'efface pas, elle amoindrit le degré de responsabilité. Eh bien ! pourquoi n'en serait-il pas ainsi de cette ivresse des sens et du cœur, de cette dépravation, de cet énervement moral qui a été communiqué à Furbice par cette femme ?

Voir le numéro du 18 mai

Si donc cet homme était sous l'impression violente, s'il n'a pas agi à froid, s'il a été entraîné par une femme perverse, qui lisait de mauvais livres et oubliait le devoir et le travail, oh ! Furbice, le maquignon aux prises avec cette Locuste doublée de Messaline, comme a dit M. l'avocat général, avait-il bien toute sa liberté ?

La défense aborde alors ses moyens les plus puissants. « Le ministère public, dit Me B..., a fait cette concession que les aveux de l'accusé devaient militer en sa faveur, lorsqu'ils sont utiles et spontanés. Eh bien ! ils l'ont été ! C'est une erreur de dire que Furbice n'avoué que lorsqu'il s'est vu sous le coup de preuves accablantes. Au moment de ses aveux il n'y avait même pas contre lui de présomptions suffisantes pour qu'on maintint son arrestation. Quant aux lettres, s'il ne l'avait pas voulu, jamais on ne les aurait découvertes.

Tenez-lui donc compte de ces aveux. Je vous en conjure avec des larmes et des supplications ; il y a, dans le jury français, trop de générosité pour qu'un semblable appel ne soit pas entendu !

Et ici, messieurs les jurés ma cause s'agrandit et s'élève. Le ministère public vous disait encore : Votre pouvoir est illimité, » et on le limitait aussitôt. Non ! à vous seuls il appartient de résoudre ce problème qui enveloppe ces deux accusés.

On vous a rappelé l'affaire Léonard. Est-il donc nécessaire que le sang coule toujours sur nos places publiques ? Et n'ai-je pas le droit d'intervenir, de m'abriter derrière cette femme, d'invoquer le nom de ces enfants, innocentes victimes ? Est-ce que la justice exige un sacrifice complet ? Cela ne répugne-t-il pas à vos consciences ? Mais ce fils ! il portera toujours un nom déshonoré, flétri... Voulez-vous encore qu'il soit le fils du supplicié ?

La prière est toute puissante auprès de Dieu. Serait-elle donc sans efficacité devant la justice des hommes? Seigneur, Seigneur, s'écriait le prophète, s'il y avait cent justes dans la ville, serait-elle sauvée ? — Oui. — Et s'il n'y en avait que dix, le serait-elle encore ? — Oui, elle serait sauvée. — Et s'il n'y en avait qu'un ? — Oui, elle le serait encore.

Eh bien ! messieurs, au nom des deux deux justes qui m'assistent ce n'est pas le salut de Furbice que je viens demander, mais un verdict qui accordera une ample satisfaction aux intérêts sociaux, et qui ne sera pas une cause de désespoir pour sa famille. Ah ! s'il m'était donné de franchir la distance qui me sépare de l'organe de l'accusation, je pourrais vous demander, au nom de la société, ce que je sollicite à cette barre comme organe modeste d'un intérêt privé. »

Me B... termine ainsi :

« Messieurs, j'ai fini, et je vais céder la parole à un des plus vigoureux athlètes du barreau français. Il va consacrer à la défense de Margaï Pascoul sa noble intelligence et les brillantes facultés que la nature lui a départies. Sa puissante parole complètera au besoin la partie de la tâche qui nous est commune. Si, au nom de ses confrères de Carpentras, je suis heureux de lui souhaiter la bienvenue à cette barre, sa présence pour moi est aussi un grave danger. Placé entre deux éloquentes paroles, celle de M. l'avocat général et celle de Me X..., je crains que ma parole froide et décolorée ne s'efface de votre souvenir. Mais je me rassure : ma faiblesse sera ma force. Dans la délicatesse de vos consciences, vous voudrez rétablir l'équilibre entre les deux défenses ; et plus la mienne aura été insuffisante, plus vous suppléerez à l'insuffisance du défenseur. »

Cette plaidoirie, dont nous n'avons pu donner que de courts extraits, a duré plus de deux heures. Tout l'auditoire l'a écoutée avec recueillement.

Lorsque Me B... s'assied, plusieurs de ses collègues du barreau de Carpentras, et d'autres avocats, venus des villes voisines pour assister à ces débats, se pressent autour de lui et le félicitent. Me X..., qui après la suspension de l'audience, va prendre la parole en faveur de Margaï Pascoul, est un des premiers à serrer la main de son éloquent confrère.

Pendant l'échange de ces politesses, une scène des plus touchantes attire tout à coup l'attention de l'auditoire.

Le fils de Furbice, un enfant de cinq à six ans au plus, a quitté la place où il était assis auprès de sa mère depuis le commencement de ces débats ; il s'est traîné sur ses mains et sur ses genoux, sans qu'on y prit garde, jusqu'au banc des accusés ; et là, se relevant avec vivacité, il s'est jeté au cou de son père.

Furbice, étonné d'abord, prend l'enfant dans ses bras, le regarde, et fond en larmes. Aucun des témoins de cette scène n'ose s'y mêler ; le gendarme chargé de veiller sur l'accusé, et de l'empêcher de communiquer avec le public, n'a pas le courage d'intervenir. Il porte la main à sa moustache pour se donner une contenance et peut-être pour cacher son émotion.

Mais le bruit d'une sonnette annonce que l'audience va être reprise : un jeune avocat s'avance, sourit à l'enfant, l'enlève dans ses bras et le rapporte à sa mère qui sanglotte.

Cet incident parait avoir produit une émotion sur Margaï. Le fils de Furbice lui a sans doute rappelé l'enfant qu'elle vient de perdre.

Calme et impassible jusque-là, on peut apercevoir maintenant des larmes dans ses yeux.

La cour rentre en séance et le défenseur de Margaï Pascoul prend la parole.

Avant de dire au lecteur le dernier mot de ces débats, nous reproduirons quelques pas-

Nous extrayons du journal *La Grèce* publié à Athènes l'article suivant que nous tenons à reproduire *in extenso*. On verra par cet article, que la tolérance religieuse n'est qu'un mot que les Hellènes savent admirablement exploiter auprès des libres-penseurs d'Occident, et que le prétendu *fanatisme turc* est, en réalité, bien plus près de la liberté que la tolérance grecque :

« Nous apprenons qu'un employé du consulat hellénique à Chio, M. Della Décima, a été destitué. C'est là un de ces faits si fréquents dans notre pays, depuis la révolution d'octobre, qu'on n'y fait ordinairement aucune attention. Les pauvres fonctionnaires, au milieu de cette indifférence générale, ont peine à faire entendre leurs plaintes, et il est bien rare qu'ils obtiennent justice. La presse élève parfois la voix en leur faveur, mais ce n'est guère que par leurs relations avec les hommes du pouvoir qu'ils parviennent à faire réparer le tort qu'on leur a fait.

» Éloignés par principe des puissants du jour, quels qu'ils soient, nous ne prenons jamais la peine inutile de plaider pour aucun de ces malheureux qui, ayant cru trouver une carrière dans les emplois publics, sont devenus victimes de leur illusion. Aussi n'aurions-nous point parlé aujourd'hui de la destitution de M. Della Decima, si des circonstances d'une nature particulière ne nous en faisaient un devoir. Cet honorable citoyen, élevé à Corfou dans les principes larges d'un libéralisme éclairé avait cru qu'il pouvait sans danger épouser une catholique, quoique professant lui-même la religion orthodoxe. Et il est vrai que s'il s'était abstenu de demander des emplois publics en Grèce, s'il s'était borné à vivre comme simple particulier dans les îles Ioniennes ou ailleurs, nul ne l'aurait inquiété. Mais, né avec une certaine ambition, bien légitime d'ailleurs dans un jeune homme plein de mérite, qui appartient à une des premières familles de Céphalonie, il voulut suivre la carrière consulaire. Mal lui en prit, car il attira sur lui les yeux de tous les intrigants, de tous les gens de bas étage qui aspiraient à le supplanter, et son mariage avec une hétérodoxe lui fut imputé à crime. Par malheur pour lui il arriva qu'une de ses sœurs, Mlle Della Décima voulut embrasser le catholicisme. En homme bien élevé, il respecta la conscience de cette jeune fille qui dans une entière indépendance d'esprit et de cœur, et en présence d'une populace furieuse, excitée contre l'évêque catholique par le consul hellène à Chio, M. Pervéli, avait déclaré qu'elle était inébranlable dans sa résolution. On ne devait point pardonner à M. Della Décima son impuissance à la ramener dans le giron de l'église orthodoxe. On ne lui laissait qu'un moyen d'expiation, c'était de tuer cette sœur infidèle à la foi de ses pères et de répudier sa femme.

» Le ministre des affaires étrangères, qui se vante pourtant d'appartenir à une génération éclairée et exempte de tout préjugé, se montra empressé à servir les vengeances des fanatiques et des ennemis de M. Della Décima. Nous le disons avec regret, mais nous ne pouvons cacher la vérité : la destitution de M. Della Décima, qui servait depuis cinq ans avec une probité exemplaire, n'est qu'un chatiment qu'on lui inflige parce qu'une de ses sœurs a embrassé le catholicisme. M. Charilaos Tricoupis pourra bien prétexter, pour se disculper, que d'autres raisons l'ont décidé à cette mesure, mais la succession des faits ne permet point de considérer cet acte autrement que comme un acte d'intolérance religieuse, d'autant plus condamnable qu'il frappe *le coupable* dans la personne d'un autre.

» Si M. le ministre avait fait procéder à une enquête sur les circonstances fâcheuses qui ont accompagné le fait de la conversion au catholicisme de Mlle Julie Della Décima, il se serait convaincu qu'il n'y a eu de coupable dans toute cette affaire qu'un seul homme, M Perveli. Il n'aurait pas manqué alors de punir, comme il le mérite, ce fonctionnaire indigne. Il lui aurait appris qu'il n'aurait point dû jouer le rôle d'inquisiteur et chercher, par la force et la menace, à retenir dans l'orthodoxie une personne qui n'y croyait plus, lui si indifférent auparavant aux nombreuses apostasies de jeunes filles qui avaient embrassé l'islamisme. Il en aurait fait un exemple pour avoir agité la populace de Chio comme un vrai meneur et avoir donné à l'étranger une si mauvaise idée de nous. Il aurait fait voir que les principes de tolérance religieuse, que le peuple hellène se vante à bon droit de professer, ne sont point impunément enfreints par ceux à qui le pouvoir public est confié. »

REVUE DES JOURNAUX

Les *insignes de la couronne hongroise*.— Le prochain couronnement du roi de Hongrie appelle forcément l'attention sur les destinées romantiques qui ont rendu célèbre la couronne hongroise, laquelle n'a peut-être de rivale au point de vue historique que dans la couronne de fer des Lombards.

La couronne hongroise date de l'an 1000. Après la bataille de Vesprim. qui a été décisive par le triomphe du christianisme en Hongrie, le duc Etienne envoya son confident Astricus abbé du couvent des bénédictions de Martinsberg à Rome, et fit connaître au pape ce qu'il avait déjà fait et espérait de faire encore pour la propogation du christianisme en même temps il sollicita le titre de roi et une couronne. Sylvestre II déféra à cette double demande avec l'assentiment de l'empereur Othon III, et Etienne, surnommé le saint, fut couronné le 15 août de l'an 1000, à Ganr avec la couronne qu'Astricus avait rapporté de Rome. Lors de la conquête de Belgrade en 1073, un second insigne, un diadème d'or fut ajouté à la couronne. Le diadème avait été envoyé par l'empereur Byzantin Michel Dukas au duc Geysa, l'un des fils de Bela en reconnaissance de la clémence a ec laquelle Geysa avait traité les Grecs prisonniers.

Les vingt trois rois de la dynastie d'Arpad que la Hongrie a eus, à commencer par St-Etienne, ont tous été couronnés, et plusieurs d'entre eux ont même fait couronner de leur vivant leurs successeurs pour éviter tout conflit relativement à la succession du trône. Lorsque la ligne masculine d'Arpad s'éteignit en 1301 dans la personne d'André III, la Hongrie se divisa en deux partis, dont l'un se prononça pour Charles Robert, de Naples, l'autre pour Wenceslas le jeune, de Bohême. Ce dernier fut couronné dans le courant même de l'année 1301 à Albe royale, mais trois ans plus tard il fut forcé par le parti adverse de quitter la Hongrie. La couronne qu'il avait emportée, il la remit à Brunn au duc Othon de la Basse-Bavière, qui avait été élu dans l'intervalle par l'ancien parti de Wenceslas. Pour parvenir en Hongrie Othon se déguisa, en passant par l'Autriche, en marchand, avec les gens de sa suite, parce que l'empereur Albert et Rodolphe d'Autriche lui étaient hostiles et guettaient son arrivée. On cacha la couronne dans un vase de bois, une esutora, dont on se sert aujourd'hui en Hogrie. C'est ainsi que la couronne arriva heureusement en Hongrie.

En 1439 mourut l'empereur Albert II, le premier roi de ce nom en Hongrie et laissa sa femme Elisabeth enceinte. Celle-ci fit déposer la couronne du roi de Hongrie et en même temps celle des reines dans sa chambre à coucher, et plus tard, après que ces deux trésors eurent failli être détruits par un incendie, elle les fit reporter dans un solide caveau du château fort de Vissegrad. Au parlement de l'année suivante (1440), lequel fut ouvert le 1 janvier, les états decidèrent que Wladislaw, de Pologne, deviendrait roi et qu'il devait épouser la reine Elisabeth. Elle était âgé de 30 ans, lui de 50 et elle ne consentit qu'à contre-cœur à cette union et que pour le cas où elle n'enfanterait pas un fils. Mais elle avait résolu en secret de s'emparer, avec l'assistance du comte Ulrich Cilly, de la couronne, pour en faire couronner le fils qu'elle espérait mettre au monde. Dans un voyage de Nissegrad à Komorn elle accomplit une tâche plus facile qui consistait à se saisir de la couronne des reines; la gouvernante de la princesse Elisabeth avait à côté d'elle, dans un traîneau la couronne qu'elle couvrait de sa robe. Cette même femme devait un mois plus tard chercher la couronne des rois. Elle rend compte elle même de sa mission de conduire à Komorn la princesse qui était restée à Wissegrad et était accompagnée d'un fidèle magyar, qui avait caché sous son habit une serrure et dans chacun de ses souliers de feutre une lime. La gouvernante portait le petit sceau de la reine et les clés ouvrant les trois portes qui précédaient celle du caveau. A Vissegrad le magyar cacha ses limes sous un tas de bois placé devant un poêle. Les domestiques découvrirent là les instruments suspects qu'il fallut cacher ailleurs. On découvrit aussi et une main inconnue enleva les bougies que la gouvernante s'était fait donner sous un prétexte plausible, pour que le magyar pût travailler à la lumière. Lorsque tout le monde dormait, la gouvernante appela le magyar et son domestique, apporta de nouvelles bougies, donna au magyar et à son domestique les serrures qu'ils devaient replacer, leur remit les clés et le sceau de la reine et leur enjoignit de se mettre à l'œuvre. Bien que les coups de marteau et le grincement des limes fissent beaucoup de bruit, les gardes n'entendirent rien. La gouvernante ne se possédait pas de peur, aussi fit-elle en faveur de son œuvre le vœu de se rendre pieds-nus en pélérinage à Maria-Zell, de ne point coucher chaque samedi sur un lit de plumes avant d'avoir accompli ce vœu et d'adresser chaque samedi pendant toute sa vie une prière spéciale à la Vierge. Les portes furent enfin ouvertes, mais la caisse dans laquelle se trouvait la couronne avait des serrures si solides qu'il fut impossible de les limer. On fut forcé d'ouvrir la caisse à l'aide du feu, ce qui produisit une odeur si forte que la gouvernante craignit de nouveau qu'on se fut enfin saisi de la couronne. On apposa d'autres serrures aux portes qu'on scella avec le sceau de la reine, et l'on appliqua de nouveau à la porte extérieure, à laquelle le burgrave avait scellé son mouchoir avec son sceau, ce mouchoir dans l'état où on l'avait trouvé. Le magyar prit ensuite un coussin de velours rouge le décousut et y cacha la couronne, puis on recousut soigneusement le coussin. Celui-ci le fit placer ensuite dans un traîneau et la gouvernante s'assit dessus ; toutes les fois qu'elle s'arrêtait dans une auberge, elle plaçait le coussin devant elle sur une table afin de ne pas le perdre de vue. Dans la nuit même où elle arriva auprès de la reine, celle-ci accoucha d'un garçon bien portant, qui reçut au baptême le nom de Ladislas. (21 février 1440)

(*A suivre*).

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

On nous écrit de Crète le 11 mai :

L'armée Impériale a battu les insurgés dans trois engagements qui ont eu lieu successivement dans les districts de Kéramia, d'Apocorona et de Rethymo ; ces derniers ont essuyé des pertes considérables.

—

On sait que chaque année durant le mois de Mouharem le Sultan se rend à la S. Porte pour y entendre la lecture du compte-rendu des travaux du Grand Conseil. Nous apprenons que cettte fois la cérémonie en question aura lieu avec plus de solennité qu'à l'ordinaire et qu'elle coincidera avec la promulgation des réformes annoncées depuis quelque temps. On assure qu'au nombre de ces nouvelles dispositions gouvernementales, figurera l'imposition d'une nouvelle taxe sur tous les immeubles *vacoufs*. Cette redevance sera assez forte pour la première année mais dans la seconde, elle ne s'élèvera qu'à 2 0/0 du revenu annuel de l'immeuble taxé.

(*Levant-Herald.*)

—

Vessim pacha précédemment ministre de la marine vient d'être nommé membre du Grand Conseil. On croit que ce fonctionnaire sera bientôt appelé à diriger l'administration du Tersané. On assure également que le vice-amiral Ibrahim Pacha qui se trouve en Crète sera prochainement nommé aux fonctions de Président du Conseil de l'Amirauté, poste que Rassim Pacha occupe actuellement *ad interim*. (*Levant-Herald.*)

—

Avant-hier Son Excellence l'ambassadeur de Russie, accompagné de l'interprète de la mission, est allé rendre visite à S. A. le ministre de la guerre et à S. E. le ministre du commerce et des travaux publics.

Le général Ignatieff a été reçu à ces deux départements avec tous les honneurs dus à sa haute position.

—

Dans la rue, derrière Galata-Sérail, vers les 2 heures après minuit, un voleur accompagné de deux autres, monta sur un bec de gaz qui correspond à une fenêtre à l'effet d'entrer dans une maison. Un voisin l'ayant aperçu se mit à crier, et les voleurs décampèrent.

—

Hier, à Tophana, un Grec s'arrêta devant le magasin d'un Turc pour faire ses petits besoins. Le propriétaire lui adressa une observation à ce sujet ; alors le Grec sortit un couteau et en frappa le Turc ; l'individu été arrêté et envoyé à la grande police.

—

Un repris de justice qui était en prison pour cause d'assassinat conseilla à sa femme de présenter une requête à l'effet d'obtenir la permission pour lui de visiter son domicile ; il alla même jusqu'à simuler une maladie. La permission fut accordée sous toutes les réserves de précaution. Arrivé chez lui l'individu mourut par suite de quelque drogue qu'il avait prise sans doute pour se rendre malade.

CHRONIQUE.

La Malmaison.

—

(*Suite.*)

M. Lenoir s'acquitta de son mieux de cette difficile mission, il distribua, suivant le goût régnant en pareille matière, à travers le réseau des chemins en labyrinthe, sous l'abri des bosquets embaumés et au fond des vertes collonades, les petites surprises traditionnelles : la grotte sombre, le temple blanc, le mausolée solitaire, la fontaine murmurante, la frissonnante statue, la chapelle gothique et rustique, relevant autant que possible, par l'imprévu des situations et des détails, tout cet appareil un peu conventionnel et factice des jardins anglais, tels que l'ont pratiqué Walpole et le prince de Ligne.

Dans la futaie, sur un grand rocher, où vomissait, par une bouche factice, une source naturelle, il établit le petit temple voulu, abritant sous sa redoute octogone l'indispensable Eros ; mais il avait emprunté le porche et les huit colonnes ioniques de marbre rouge dont il était décoré, aux plus précieux débris de cet immense bazar des épaves du naufrage révolutionnrire appelé le Musée des Petits-Augustins.

Devant la serre, dont nous parlerons tout à l'heure, s'éléva la fontaine coulant du sein d'un monolithe de granit ancien, de quatorze pieds de haut. La grotte obligée fut du moins habitée, et dans ce but M. Lenoir trouva fort à propos un Saint François en habit de capucin, sorti, pour quelque église conventuelle, du ciseau de Germain Pilon. Un bas-relief funéraire, fouillé dans le marbre par Girardon, fournit à point le tombeau, sur lequel un saule laissa pleurer ses feuilles. La mytologie, reléguée avec raison loin de ces voisinages chrétiens sur la colline, dans le lointain qui lui est favorable, fut représentée, aux bords de la grande pièce d'eau servant de réservoir aux sources du bois, par une statue colossale de Neptune. signée par un Puget et acquise à la vente de l'amateur Donjeux. Le dieu déchu agitait, devant ces flots sans tempête, entre deux colonnes rostrales en marbre sérancolin, provenant du château de Richelieu, l'ironie de son trident inutile. Rien ne manqua aux amateurs romantiques non plus qu'aux classiques visiteurs, pas même le monument gothique qui formait le pendant et le contraste de l'antique temple. M. Lenoir fit venir de Metz la façade d'une chapelle des Grands-Carmes, haute de douze mètres, véritable chef-d'œuvre de dentelle de pierre, mais, par des scrupules inspirés en même temps par le respect et le goût, on n'infligea point à ce précieux débris de l'art naïf et pieux du moyen âge l'affront de figurer dans la promiscuité insouciante de cette décoration toute profane, et le tact de Joséphine imposa à ce zèle qui ne connaissait point d'obstacles, le veto, d'une légitime répugnance. Nous ne citons que pour mémoire les fabriques élégantes ou rustiques, les pavillons, kiosques, ponts de pierre et de bois, belvédères aériens et les salons de verdure, les lacs peuplés de cygnes blancs et noirs et les cascades en miniature qui complétaient l'ensemble et variaient partout les aspects de ce jardin théatral, nouvaux panoramas, aux inépuisables surprises. Pour terminer notre description extérieure de Malmaison, et avant d'entrer au château, nous devons dire quelques mots de la création la plus originale de ce jardin original, de celle qui constitue, avec la *Galerie*, le plus éloquent témoignage de l'influence de Joséphine et de son goût également passionné pour les chefs d'œuvre de la nature et pour ceux de l'art, pour les statues, les tableaux et les fleurs, les fleurs surtout. Fraîche comme la rose dont elle portait le nom, superbe, quand elle voulait briller d'un étrange attrait et d'un fulgurant éclat, la tête couronnée du madras bariolé des Antilles et la taille enveloppée de l'écharpe de cachemire, comme la plus coquette tulipe, mais cherchant surtout à plaire et y réussissant toujours, avec la douceur et la modestie de la violette, l'émotion de la sensitive ou la tendre gaieté du muguet, Joséphine semblait avoir avec ces fleurs qu'elle aimait d'une sorte d'idolatrie, des sympathies mystérieuses et des affinités fraternelles. La construction de la grande serre chaude de la Malmaison est le triomphe et le monument de cette intelligente et délicate religion. Le plan fut tracé par M. Trihaut, de l'Institut, mais inspiré visiblement par Joséphine. Une femme seule, avec son imaginaiion et son sentiment, a pu songer au supplice de l'arbre expatrié, manquant d'air sous un brûlant vitrage, ou arrêté dans les élans de sa croissance et les expansions de sa vie par l'inflexible obstacle des nervures de fer de la voûte. Une femme seule a pu essayer de rendre, par un miracle de combinaison et de sollicitude, à la plante exilée et prisonnière l'illusion du ciel natal, les apparences de la liberté, les voisinages amis, les aspects familierrs. De là les vastes proportions et l'aérienne hauteur de cette maison de fleurs aux nouveautés hardies, type des progrès réalisés plus tard par le Jardin des Plantes, rendu à l'émulation par la Malmaison. Pour le système de chauffage et d'entretien, on avait pris modèle sur les magnifiques établissements de Kiew et de Schœnbrünn, en relevant l'imitation par l'inimitable élégance française.

Vers le milieu de la serre, pour vivre et habiter en pleine société de ses amis et entrer dans les plus intimes manifestations de leur existence, la femme qui trouvait à voir fleurir pour la première fois une plante acclimatée par elle une ineffable et presque maternelle volupté, et conservait, par la plume et le pinceau, comme celle d'une naissance importante, la trace de cet épanouissement victorieux, cette femme avait imaginé de faire établir un salon qui n'était séparé de la serre que par une espéce de portique ouvert, soutenu par deux riches colonnes de marbre buèche violette de douze pieds de hauteur, avec base et chapiteaux dorés. De ce salon, décoré à l'antique avec un goût exquis, on jouissait de la vue et du parfum de ces milliers de plantes exotiques, rangées en amphithéâtre et semblant jouer cette symphonie de couleurs et d'odeurs dont un tel arrangement inspire invinciblement l'idée. Joséphine, malgré l'éloignement relatif de ce lieu de délices intimes dont le

---

sages de la brillante plaidoirie de Me X... Mais nous ne pouvons malheureusement reproduire la physionomie si expressive, l'accent passionné, le geste éloquent de l'éminent avocat que son confrère, Me B..., a appelé avec raison un des plus vigoureux athlètes du barreau français.

Le défenseur de l'accusée. — «Messieurs, ces deux têtes doivent-elles tomber ? Telle est la question terrible qui se débat devant vous. Et comment ne serais-je pas effrayé de l'immense responsabilité qui pèse sur ma parole, ma parole dont on a exagéré la puissance, je ne dirai pas pour en atténuer la portée, mais par une bienveillance dont je remercie ceux qui m'entourent, et qui s'adresse bien plus qu'à moi au nom que je porte, et dont on a voulu honorer les nobles qualités et les vertus traditionnelles.

» Que de dangers m'entourent ! Un crime horrible a été commis, et quel jour ! Quelques heures avant celle où l'Homme Dieu descendit sur la terre pour racheter les péchés et les crimes des mortels, on semblait vouloir ajouter un crime aux crimes que le sang du juste venait encore expier.»

Le défenseur développe ensuite avec une grande hauteur de vue les principes de la responsabilité et de l'imputabilité pénales. Pour juger, ajoute-t-il, nous nous laissons tous aller à la balance de notre conscience et de notre personnalité ; il faut au contraire se défier des jugements à première vue, se rabaisser au niveau des criminels, et descendre à eux sans se dépouiller des sentiments de sa conscience.

Il examine à son tour le caractère des accusés. Sa cliente a eu une jeunesse ordinaire : elle avait, dit-on, une imagination ardente. La justice a fouillé ses cahiers de pension, elle y a trouvé des projets de jeune fille, des lettres d'amour, à treize ans, à quatorze ans.

« Ah ! continue l'orateur, si la justice se permettait de semblables indiscrétions sur bien des pensionnaires, elle risquerait fort d'y trouver des égarements de plume dont pour ma part je n'oserais pas leur faire un péché. La faute et le malheur de Margaï, c'est d'avoir rencontré Furbice, ce maquignon sans scrupule, ce don Juan de village, faisant claquer son fouet au physique comme au moral, homme à caprices et à bonnes fortunes qui a révélé tout le cynisme de son cœur, en parlant de la beauté de Margaï. »

Me X..., après s'être livré à cet examen du caractère des deux accusés, recherche jusqu'à quel point sa cliente a encouru la responsabilité de ses actes, placée comme elle l'était sous l'influence criminelle de Furbice. Il pourrait soutenir que sous l'empire de cette influence la volonté de Margaï s'est totalement anéantie ; la perception de ses actes n'a pas été seulement oblitérée ; livrée désormais à son séducteur corps et âme, elle a confondu le bien et le mal, les deux conditions constitutives de l'imputabilité ou responsabilité ; la raison morale et la liberté lui ont manqué, et elle doit ainsi échapper à toute répression. »

Mais il ne porte pas si haut ses prétentions. Il ne croit pas que l'influece de Furbice ait totalement absorbé cette volonté de fer et détruit en elle la connaissance absolue de ce qui est bien et de ce qui est illicite ; seulement cette influence a lourdement pesé sur les déterminations de l'accusée, a obscurci les lumières de sa raison et a concouru par conséquent à rendre sa culpabilité moins grande.

Et le défenseur, avec un remarquable talent d'analyse, examine une à une les lettres que Margaï a écrites à Furbice.

Après avoir lu aux jurés celles qui portent les numéros 1, 2, 6, 9, 10, 17 et 19 que nous ne pourrons pas reproduire dans ces colonnes, il semble s'adresser directement à M. l'avocat général et lui dit :

« Vous croyez avoir toute cette correspondance, eh bien, non ; nous qui l'avons écrite, nous savons qu'elle n'est pas complète. Il y avait d'autres lettres ; par un infâme et machiavélique calcul, Furbice a détourné ou détruit toutes celles qui l'accusaient directement. »

Après avoir démontré l'amour et la passion aveugle de sa cliente pour Furbice, il lit dans chaque lettre les passages qui nous la montrent se donnant à lui sans réserve (lettres 3, 6, 14), se faisant sa propre chose, Elle a bien essayé de lui venir en aide dans l'exécution de ses projets ; mais bientôt fatiguée, révoltée de son rôle, elle l'a rejeté sur Furbice.

« Elle a, dit-on, reprend l'orateur, administré des poisons, et pour vous en convaincre, vous avez fait venir des médecins qui vous ont dit que l'opium faisait dormir, que le sublimé corrosif donnait la mort. Mais tous les jours les médecins emploient des poisons. Il faut considérer le résultat possible, ou vous allez faire des empoisonneurs de tous les médecins, et ils ne le sont pas toujours.

Après avoir discuté le point de savoir si l'accusation a prouvé la complicité de sa cliente dans le crime d'assassinat, Me X... termine ainsi :

Il a plu à Dieu que la lumière se fît, les coupables se sont dévoilés ; quelle sera la peine que vous ferez peser sur ces deux têtes ? Nous avons dû avec peine séparer pour un instant les deux causes. Nous devons maintenant les confondre. Furbice, comme Margaï, peut attendre aussi les circonstances atténuantes, non pas pour avoir été entraîné par sa complice, mais pour avoir subi je ne sais quelle mystérieuse puissance qui l'a maîtrisé.

Quand j'ai vu pour la première fois Margaï, Pascoul, je lui ai dit : J'ai lu votre correspondance, je connais les preuves qui vous accablent, voulez vous me donner du courage ? Au pied du grabat de votre prison, agenouillez-vous, priez, demandez à Dieu de vous inspirer une bonne résolution, et à moi le zèle et la liberté, avec la conviction qu'il me faut pour aceomplir mon devoir.
Son orgueil a d'abord résisté, mais bientôt elle m'a fait appeler, et me prenant les mains; « J'ai prié, s'est-elle écriée, et Dieu m'a entendue.»

Je voulais la réconcilier avec Dieu avant de vous demander pitié pour elle ; et elle a avoué, et elle n'est sortie de son humilité que pour se lever devant la colomnie. Ah ! la nuit et le remords l'avaient vieillie, et elle vient à vous le deuil dans le cœur et sur ses habits.

Elle avait de l'orgueil, de l'amour ; elle s'est humiliée, sacrifiée dans tous ses sentiments. Elle était fière de sa beauté, et les rides du remords sillonnent son front, telle que Madeleine après s'être livrée à ses péchés enivrants !

Elle était mère et elle a perdu son enfant ! L'Ecriture l'a dit : *Cor contritum et humiliatum Deus non despicies*.

Ah ! messieurs, croyez-en les leçons de cette audience, sa désillusion sur l'homme qu'elle aimait, sa longue douleur. Frappez fort ; mais ne supprimez pas le coupable, quand ce coupable est encore digne de votre indulgence !

(*Sera continué demain.*)

vaste vaisseau n'eût pu entrer dans le cadre étroit des constructions du château, venait chaque jour voir ses fleurs des tropiques apprivoisées par elle à la France, surveiller leurs besoins, assister à leurs muets ébats et assouvir, dans une rêverie enivrée, ce goût des couleurs et des parfums qui semble avoir été à la fois un plaisir de son esprit et un besoin de sa riche nature.

Elle avait des tulipes et des jacinthes doubles de Hollande de la plus grande beauté. Un jour de printemps que je me trouvais avec elle dans les jardins, elle s'arrêta devant les plants des tulipes et des jacinthes qui étaient prêtes à fleurir ; les larmes lui vinrent aux yeux et elle me dit : Je suis malheureuse, mon ami, voilà deux ans que je me suis privé de les voir en fleur, Bonaparte m'appelle toujours auprès de lui dans ce moment-là.

Et maintenant, si nous voulons pénétrer dans l'intérieur du château et le voir tel qu'il se présentait aux regards de ses hôtes, nous n'avons qu'à nous placer par la pensée aux nombres des compagnons de villégiatures du Premier Consul, et à nous mêler à ce joyeux cortège de généraux intimes, d'aides de camp et de secrétaires favoris, de jeunes femmes et de jeunes filles amies de Joséphine ou d'Hortense, parmi lesquels se glissent quelques sévères costumes et quelques graves visages de conseillers d'État ou de diplomates invités à partager les travaux et les ébats de ce décadi ou de primidi consacrés régulièrement à la Malmaison, et que Bonaparte appelait en riant *ses jours de congé*. Nous voici arrivés, dans les voitures consulaires, sans appareil et sans escorte, au terme d'un court voyage, rendu plus rapide encore par la conversation, pleine de cordialité et d'abandon, qui anime le groupe de cette suite qui fut une famille avant d'être une cour.

Les postillons s'arrêtent avant d'arriver aux deux pavillons d'ordre dorique qui servent de corps de garde aux troupes de service de chaque côté de l'entrée principale du parc, sur la route de Paris.

Un peu avant cette grille, du côté de Rueil, à l'angle du parc, à l'endroit où l'on voit aujourd'hui une maison appartenant il y a quelques années à M. Chardin, se trouvait le corps de garde des guides : le plus souvent, Napoléon entrait à la Malmaison par la grille qui se trouve encore près de cette maison, et les équipages enfilaient l'avenue de tilleuls qui conduit à la grille principale pour se diriger, par une longue allée de platanes qui existe encore, vers le chateau qui détachait sur le fond clair sa blanche façade au triple pignon.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

On écrit du Quesnoy à l'*Echo du Nord* :

« La mission que prêchent en ce moment dans notre ville les RR. PP. Rédemptoristes a donné lieu, ces jours derniers, à un petit épisode qui a été un moment le sujet de toutes les conversations.

Une bonne marchande avait un fils qu'elle craignait beaucoup de se voir enlever cette année par la conscription. Elle avait entendu dire quelquefois que plusieurs avaient su se rendre le sort favorable en ayant recours à certaines pratiques de dévotion. Elle fit donc appel à tous ses souvenirs, et résolut, pour plus de sûreté, d'employer tous ceux en usage.

Elle chargea notre pèlerin-omnibus Laurent, dit *Poilu*, d'aller faire une neuvaine à la chapelle de Bon-Secours, envoya une autre personne visiter sept calvaires la veille du tirage, fit allumer quantité de bougies à la chapelle du faubourg et dire plusieurs messes à la paroisse.

Quant à elle, le jour du tirage, ayant mis ses sabots en croix et s'étant agenouillée devant un crucifix autour duquel brûlaient sept chandelles, elle attendit pleine de confiance, le retour de son fils.

O déception cruelle ! il revint avec un bas numéro.

De ce moment, elle changea du tout au tout ; elle était bonne, polie et croyante ; en un instant, elle devint méchante et incrédule.

Aussi, quand l'un des missionnaires se présenta, ces jours derniers, chez elle, fut-il reçu très mal et crut-il devoir se retirer devant les menaces de notre concitoyenne. Le mari, qui était intervenu pour calmer sa trop irascible moitié, fut moins heureux, une quinzaine de coups de manche à balai lui ont appris à se mêler des affaires des femmes en colère. »

On lit dans l'*Athenæum* :

« On nous écrit de Naples : Je vous ai informé, il y a quelques jours, de la découverte faite à Pompéi d'un navire plein d'eau. Cette eau vient d'être analysée par le signor de Lucca, professeur de chimie à notre Université, qui a trouvé qu'elle contenait la même proportion d'oxygène et d'hydrogène que celle qui coule actuellement dans les fontaines. Il n'y a pas de doute que cette eau ne séjourne dans ce navire depuis le règne de Titus, et qu'elle ne s'y soit très bien conservée.

Des faits à peu près semblables se sont rencontrés plusieurs fois. En 1862, on découvrit dans la cour d'une maison une fontaine décorée de sangliers, de serpents, de chiens et de masques, le tout en bronze. Ces figures sont aujourd'hui dans la galerie des Bronzes, au Muséum.

Au moment de la catastrophe, le robinet de la fontaine se trouva fermé, et l'eau qui était tombée dans la vasque y est restée. Il en est resté aussi dans les corps des animaux en bronze transportés au muséum ; lorsqu'on a voulu les y accrocher, on a fait malheureusement un trou à la poitrine de l'un d'eux, et une qnantité d'eau s'en est échappée.

Toutes les personnes qui ont visité le muséum national ont remarqué sans doute une grosse clef qui a appartenu à un aqueduc de la place de Tibère, dans l'île de Caprée. Dans l'intérieur est une certaine quantité d'eau. L'une des surprises que le gardien réserve au visiteur, c'est de remuer fortement cette clef et de lui faire entendre le bruit de l'eau agitée.

On n'avait pas encore trouvé de vin dans les ruines de Pompeï ; mais la semaine dernière on a découvert une amphore de verre contenant trois ou quatre doigts de vin dans le fond, non liquide, mais condensé, à l'état gélatineux. Ce vin a été porté immédiatement au professeur de Lucca, et nous pouvons espérer de connaître sous peu de jours l'une des qualités des vins qui étaient servis sur les tables des patriciens romains. »

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 18 mai	33 25
Clôture du 18 mai	33 35

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.«

Marseille, 11 mai.

Céréales — A ce que l'on pensait la hausse ne s'est pas produite à Marseille sur les *blés*, que la belle apparence de la prochaine recolte maintient dans des prix bas, et l'on pense aujourd'hui que la baisse se produira jusqu'à la fin de l'été. Il est arrivé ces jours derniers une quantité importante de navires qui ont alimenté le stock sans que les ordres d'achats fussent en proportion de ces arrivages. Odessa 130|126 40 fr. 50 cent.— Irka, 123|121 39 fr.— Pologne 128|124 42 33 c. disponible, 40 fr à livrer.— Enos, 123|119 34 fr. 25 à 34 fr, 75 c.— Excepté 1 0|0 les 180 litres à l'entrepôt.

Le calme se maintient sur les *Graines Oléagineuses*.; sans affaires : Colza 32 fr. disponibles gr. de lin de Constantinople 37 fr. 50 à 38 fr ; ce sont là plutôt des cours nominaux.

Stock très peu important, en *Suif* et *Saindoux*.; Et cependant les prix sont bas et il n'y a pas d'acheteurs.; Russie, 108 fr. les 0|0 kil en frêts.; Consomation de douane, entrepôt d'octroi.

Pas d'affaires non plus en *Laines*, dont le stock est considérable, et va être encore augmenté par les prochains arrivages.; Salonique 100 fr.; Andrinople fine 162 fr. 50.; Salonique grise 55 fr. à 60 fr les 50 kil. en suint.;

Laines lavées. Odessa blanche 2 fr. 85 à 3 fr. le kil. ainsi que celles de Taganrock.

Laines pelades.; Andrinople 80 à 115 suivant qualité.; Constantinople, 45 à 90.

Même calme sur les *Cuirs* et *Peaux* ; Constantinople et Levant, 20 à 30 fr. la douzaine Mer-Noire 32 fr à 40 fr.; Peaux de moutons en laine Constantinople 40 à 52 fr. 50 la douzaine suivant que la vente a lieu à l'entrepôt ou à la consommation.Mais ce ne sont là que des prix nominaux.

Quant aux affaires en *Soies* et *Cocons*, elles sont de même, nulles : on attend la prochaine récolte qui se présente sous les plus belles apparences, et si elles tiennent ce qu'elles promettent, il faudra voir baisser encore les prix actuels qui sont ainsi côtes: Soies Perse 39 a 40 fr.; Cocons Volo rend. 4. 25 fr. 50.; Les Cotons sont le seul article lequel il y ait eu, depuis mon dernier courrier. quelque activité à Marseille : ces 2 ou 3 dernières bourses ont été très animées et hier il y a eu hausse de 2 à 3 fr. ce mouvement sera continué la semaine prochaine.; Salonique 112 fr. 50 à 115.; Volo 115 fr.; Trebisonde 100 a 102 fr. 50.

Les allures pacifiques de la politique commencent à faire renaître la tranquilité et la confiance, et je crois que,la paix étant certaine, nous verrons se produire généralement un mouvement très accentué et que les affaires reprendront largement.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 10 mai.

Encore une semaine si exclusivement livrée aux préoccupations politiques qu'on peut considérer le mouvement général des affaires comme à peu près nul, et il en sera ainsi juspu'à ce qu'on soit absolument fixé sur l'issue de la question pendante.

En céréales, sur le marché de Paris, les affaires sont fort calmes ; on remarque beaucoup moins de vendeurs que la semaine précédente. Les farines de consommation sont en baisse, et l'on cite les prix extrêmes de 73 à 75 fr. le sac de 159 kil. net hors ville, octroi de 2 fr. en sus.

Cours commercial. Six marques disponible et courant du mois. 72 50 à 71 75; juin 72 50; juillet et août, 73.

Typ. Paris. Courant du mois, 45 24 ; juin, 45 50 ; juillet et août. 45 50. le sac de 101 kil. brut pour net.

Cours officiel. Six marques, disponible, 71 75 les 157 hil. net.

Type. Paris, disponible 44 75 le sac de 101 kil.

Les blés de 37 à 43, 50, les 120 kil. en gare.

Sur le marché de Bordeaux, les affaires sont fort calmes, les vendeurs se montrent fort traitables, et l'on obtient les belles qualités à 28 50 les 80 kil.

En boulangerie, pour trouver preneurs, il faut descendre jusqu'à fr. 25 50 pour le Po de Nésar, et à 24 50 pour les sortes de la ville.

On écrit des divers marchés du Nord que les ventes sont lentes, et les affaires très-calmes.

Huiles et graines.—Cours officiel. Huiles, les 100 kil. hors barrière entrée, 75 50 par 100 kilk. Colza, disponible en tons fûts, 91, en tonnes 92 ; épurée en tonnes, 101. Lin en fûts, 100, en tonnes 101 50.

Cours commercial. Colza, disponible, 91, juin 92, juillet et août 92, 4 derniers mois, 92 50 par 100 kil.

Graines, l'hectolitre.—Colza, 22 à 24 50; œillette, 44 à 46 ; cameline, 16 à 19 ; chanvre, 14 ; lin, graines indigènes, 26 à 27 ; graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux (les 100 kil.) — Colza, 15 75 à 16 75 ; œillette, 18 à 18 50 ; cameline, 15 à 15 50 ; chanvre, 13 à 14 ; lin, graines du pays, 28 à 28 50 ; graines étrangères, 26 à 27.

Sucres.— Paris. Cours officiel. — Sucre brut indigène, 54, le tout aux 100 kil. entrepôt de Paris.

Cours commerciaux : les sucres bruts indigènes, disponible, 54 50, juin 55 50 ; les 3 mois d'octobre, 57 à 57 50 les 100 kil. type N° 2, au droit de 42 fr. Les raffinés très fermes, de 124 50 à 127 50 les 100 kil., selon la nuance, sans escompte.

Sur le marché de Bordeaux. Martinique, à 47 fr. 50 la bonne qualité.

Au Havre. Antilles 55, Havane 3 50 le N° 12.

A Nantes. Réunion, de 55 60 à 56 25. Les provenances de nos Antilles sont demandées pour la raffinerie. Il s'est traité plusieurs affaires en Guadeloupe, sur la base de fr. 46 75 la bonne qualité, au quai, poids de douane.

Cafés. — On vend, au Havre, le Saint-Marc, 86 ; Gonaïves, 83 ; Cap, 79 : entrepôt.

A Nantes. Haïti du Cap, à fr. 82 les 50 kil. entrepôt.

A Bordeaux, le Rio lavé, 75.

Métaux et Charbons.— Les affaires sont d'une nullité désespérante sur le marché belge. Le consommateur continue à ne commander qu'au jour le jour, et les charbonniers préfèrent voir accroître le stock que de diminuer les prix. La saison d'été va ôter beaucoup de bras à l'industrie et surtout aux mines et dès lors une réduction devant se produire facilemenı dans l'extraction, les charbonniers sont plus assurés d'écouler le stock et s'en effraient moins. La situation, du reste, est remplie d'incertitudes. A Liège on cite, le tout-venant gras, à fr. 11.

Pour Paris, quelques velléités de hausse n'ont pu être maintenues.

Dans l'industrie métallurgique, il y a du mieux dans la situation en ce qui regarde la confiance.Mais c'est là tout le mieux qu'on puisse enregistrer et le marché est toujours aussi dénué d'intérêt et d'activité. Bien que les stocks en fonte s'accumulent, il n'y a pas de modification dans les cours ; car pour arriver à vendre par fortes quantités, il faudrait pousser la baisse jusqu'au dessous du prix coûtant.

Si la physionomie générale du marché métallurgique anglais se ressent directement des événements politiques qui tiennent encore en suspens la généralité des affaires commerciales, il est cependant pour l'industrie sidérurgique des symptômes de reprise dont il convient de tenir compte. Ainsi, la compagnie des chemins de fer des Indes Orientales, par suite, sans doute de la reconstitution de la banque Agra, a commandé 21 mille tonnes de rails à deux établissements gallois. Le Statsferdshire, de son côté, est bien commissionné de tôles, de bavres et de blindages, et l'Ecosse se trouve encore avoir chargé cette année 5722 tonnes de fonte de plus que l'année dernière à pareille époque. Pourtant, il y a sur la place de Glascow, une baisse de 3 d. par tonne de fonte, par suite de la vente de 45,000 tonnes que detenait une maison de Liverpool. Cette grande masse, représentée par des warans de Cormal a été mise aux enchères par lots de 500 tonnes mélangées. Le tout a été enlevé en une heure, les meilleures qualités atteignent de 52 s. à 55 s. 3 d.

Soies. — Le dernier numéro des soies et bobines du mois, sur la place de Lyon, a été de 496.

Dernier numéro des ballots pesés, 100.

Les espérances de paix ont rendu un peu de courage et de confiance, et quelques achats ont pu s'effectuer, dans les parties secondaires, au prix de fr. 75 et 80 le kil. Le mois qui vient de s'écouler s'est fortement ressenti des fluctuations politiques ; sur 25,557 kilos portés en conditions, les grèges ne figurent que pour 13,000 kil., contre 17,000 passés au mois de mars.

La récolte s'annonce bien partout, les vers sont en général de la deuxième à la troisième maladie, quelques chambrées plus précoces s'endorment à la quatrième. Quelques plaintes ont eu lieu sur les graines de reproduction. Il en est même qui ont été obligées de se remplacer par de nouvelles graines difficiles à trouver en ce moment.

On écrit de Milan que les articles fins sont toujours très-recherchés et continuent de faire défaut, mais l'absence d'affaires en soies est largement compensée par l'animation des contrats de cocons. Les cartons d'origine marchent toujours à la satisfaction des éducateurs ; quant aux autres provenances, les nouvelles sont très-partagées, mais, en fin de compte tout porte à craindre un mauvais résultat.

On écrit de Gênes qu'il serait possible de signaler une légère tendance vers une petite reprise, à mesure que le calme se fait dans les esprits au sujet des évènements politiques, on se remet un peu aux affaires; aussi, n'étaient les prétentions pas trop élevées des détenteurs, se traiterait-il quelque chose. En somme l'avenir est moins sombre. Quant à la récolte, les nouvelles qu'on reçoit de plusieurs côtés sont favorables ; les éclosions se sont toutes accomplies dans les meilleures conditions possibles; mais on a de fortes craintes dans l'avenir pour les reproductions et les races jaunes.

Cotons. — Sur le marché du Havre, la demande se ralentit dans l'attente du résultat des conférences de Londres, et le marché est très calme pour très ordinaire Louisiane disponible. A terme, il s'est fait du septembre, à 13750. On est vendeur à 250 audessous des cours précédents. Par navires, on fait du Louisiane en charge, ressortant dans l'ensemble. un peu mieux que, strict good ordinary, à 130, et du strict lord middling aussi en charge à 135. Le dernier avis télégraphique porte une vente de 400 balles, avec un marché très-calme et faible.—Louisiane, 13750 et 135 fr. le 50 kil.

Le marché de Liverpool est satisfaisant ; la dernière vente a été de 10,000 balles Middling, 11 à 11 3|8.

On écrit de New-York 24 avril, que la baisse a fait de nouveaux progrès. Les marchés du Sud, pendant la huitaine écoulée, ont été déprimés sous l'influence des avis politiques de Liverpool, et l'on y est tombé, avec peu d'affaires, autour de 23 à 24 cents papier, parité de 17 cents or, pour le Middling-Upland et Mobile, et pour le Lord-Middling, New-Orleans. Le change est naturellement en hausse ; aussi les négociations sont difficiles, et la réduction du stock dans les ports du Sud y laisse une plus forte proportion de coton inférieur, ce qui devra tendre à rendre les affaires encore plus pénibles.

L'administration de nos douanes vient de publier d'intéressants documents sur le commerce de la France pendant les trois premiers mois de cette année, et il résulte de la comparaison faite avec la période correspondante de 1866, que le total général de la valeur des marchandises importées a diminué de 62,818,000 fr. La diminution du commerce d'exportation est pour le même temps, de 141 millions sur le premier trimestre de 1865.

Enfin, ces documents constatent une diminution de 15 millions dans les perceptions opérées par les douanes et les contributions indirectes qui, enfin de mars 1865, donnaient un excédant libre pour le trésor de 183 millions 561 mille francs, d'après déduction des primes ou drawbacks pour l'exportation.

—

Quoique, à notre bourse, les cours se soient considérablement relevés depuis une douzaine de jours, quoiqu'aucune atteinte sérieuse n'eût été portée à la hausse qui a fini par vaincre la baisse dont on a dû pendant si longtemps s'alarmer, on ne peut pas dire cependant, que la confiance soit tout-à-fait revenue, et si j'avais maintenant à signaler une tendance, non pas dans les cours de nos valeurs, mais dans l'esprit des spéculateurs, ce serait plutôt au doute et à l'anxiété qu'à la certitude du maintien de la paix. En dépit de la réunion de la conférence et des heureuses promesses faites par tous les gouvernements, la Bourse semble toute disposée à croire à la guerre, et n'accepte que sous bénéfice d'inventaire les démentis officieux donnés au bruit d'un prochain emprunt de 500 millions qui ne serait nullement appliqué à des travaux pacifiques. On s'inquiète aussi beaucoup de la situation de l'Espagne, et toutes ces causes créent une situation fort tendue qui, au moindre cri d'alarme, pourrait aboutir à un nouveau mouvement en baisse. Cependant, et comme aucune nouvelle ne se produit, comme le marché jouit au moins du bénéfice de l'attente et du secret gardé par les membres de la conférence et qui ne permet à la spéculation aucune prétendue indiscrétion, la hausse se maintient. les affaires ont une certaine animation. Cependant si l'on en juge par le dernier bilan de la Banque qui constate une nouvelle progression de dix millions dans l'encaisse de cet établissement, on doit conclure qu'on se tient généralement sur la réserve.

La Rente française fait au plus bas cours, 68 50, et au plus haut 68 75 ; la Rente italienne, va, de 50 25 à 50 80. Le Mobilier est coté à 367 50, et fait 368. Il atteint même un instant 375.

La rente Turque se fixe à 30. Quant aux autres valeurs, et notamment les chemins, les cours s'en maintienne en hausse. Les obligations mexicaines, dont on commence à s'occuper de nouveau depuis l'évacuation complète du Mexique , sont demandées à fr. 140 et même 146. Je ne me charge pas d'expliquer cette dernière hausse sur une valeur aussi discréditée.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 17 Mai.

TRIESTE. bat. à vap. aut. *America*, cap. Grubicich ayant touché Gorfou, Syra, et Dardannelles, div. march. et 180 pass.
LIVERPOOL, bat à vap. ang. *Milan*, cap A. Milor ayant touché Malte Syra et Dardanelles div. march. et 40 pass.
MESSINE, bat. a vap. ital. *Sorentino*, cap Riciarti, ayant touché, Dardanelles et Galipoli, divers marchandises et 7 prss.

DEPARTS des bat. à vap. du 17 mai.

MARSEILLE, bat. à vap. fr. *Isere*, cap. Thumin, divers marchandises.
ALEXANDRIE, bat. à vap. egyp. *Nezille*, capitaine Ismail, div. marchandises.
TREBIZONDE, bat. à vap. aut. *Carlotta*, cap. G. Lombardi, div. march.
— bat. à vap. ang. *Ellen Costance*, cap. Gumming, div. marchand.
VARNA, bat. à vap. aut. *Pluto*, cap. G. Remedelli, div. marchandises.
SALONIQUE, bat. à vap. fr. *Gheliff*, cap. Benigni, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 15 Mai.

NAPLES. br. ital. *Ersilio*, cap M. Fabro, lest.
— bark ital *Calcuta*, cap. F. Cacace. lest.
MARSEILLE, bark ital. *C. America*, c. Schiacaluga.
— bark aut. *Vellimiro*, cap. M. Vocassovich, l.
— br. ital. *Sori*, cap Antola, lest
SMYRNE, br. br. *Elizabeth*, cap. Rede, lest.
CARDIFF, bar. prus *Helius*, cap. Ziomar. ch. de t.
— br mek. *Archimedes*, cap. Fretwurt, lest
ALEXANDRIE, bar. dan. *G. Lowe*, cap. Mathiesen.
— bar. nor. *Ulrikken*, cap. Errikson, lest.
— bar. ang. *W. Harper*, cap. Gemson, lest.
LIVOURNE, br. rus. *C. Mimbelli*, cap. Glaspalo. l.
MALTE. br. russe, *Olimpia*, cap. D. Columbi, lest.
— bark ang. *Interprise*, cap. Smith. lest.
WEXFORT, br ang. *Kate*, cap. Ed. Bell, lest.
TRAPANI. br hel. *Cali Tihi* cap. L. Cocali, lest.
PALERME. ba. ital. *F. Ferrari*, cap. Montano, lest,

du 16 mai.

MARSEILLE. br. hel. *Enossis*, cap. Kipriotis, lest.
— bark nor. *Lindesness*, cap. D. Olsen, lest.
— br. ital. *Ardita*, cap C. Ghezza, div. march.
— br. hel. *Elisa*, cap. Svoronos, char. de ter.
GENES, br. ital. *Peppino*, cap. A. Oneto, lest.
— br. italien, *Pandora*, cap. G. Brignetti. lest.
— br. italien, *Fillipo*, cap. Bertolotto, lest.
— br. ital. *L. Donavaro*, cap. F. Marengo, lest.
— br. ital. *Fortuna*, cap. E. Stagno, lest.
MESSINE, br. hel. *A. Trias*, cap. Xanthis, sel.
CASTELMARE. br. ital. *Domenico*, cap. Marchese,
NEWCASTLE, brik prus. *Wilhelmina*, cap. Knuth, charbon de terre.
SWANSEA, br. ital. *Carmelo*, cap. A. Cafiero, lest.
PORT-SAID, br. aut. *Volascano*, cap. G. d'Ancona, divers marchandises.
ALEXANDRIE. bar. mek. *M. Queen*, cap Mundt, l.
CURZOLA, sch. aut. *Fratelanza*, cap. G. Zuviteo, chaux et vin.

du 17 mai.

GENES bar. ital. *C. Jenny*, cap. Rutini lest.
— br. ital. *Filadelfia*, cap. C. Dasti, lest.
— bar. ital. *Mary* cap. A. Leato, riz.
ALEXANDRIE, br. otto. *Omonia*, cap. Mavrudi, cb.
MESSINE. br. otto. *Dodheka Apos*. cap. Zecaria lest.
TRAPANI, br. hel. *P. Mirtidiotissa*, cap. Praciulis,
CASTELMARE, br. hel. *Angelico*, cap. Zervos, lest,
CARDIFF. bark prus. *Elwina Creplin*, cap. Ott. Fischer, charb. de terre.
— bark norw. *Herald Halfayer* capitaine, G. Eeg, charbon de terre.

DÉPARTS des batiments à voile.

Du 15 mai.

AZOFF br. ital. *Cilli*, cap. G. Chiozza, lest.
— trois-m. ital. *F. Gotorno*, cap. Vassallo, lest.
— br. ital. *Australia*, cap. Chiapella, lest.
— br. prus. *A. Matilde*, cap. Krimsvard, lest.
— br. hell. *Crimea*, cap. Jauitza, lest,
ODESSA. trois-m. ital. *Stefono*, cap. Cravietto, lest
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Camenos, lest
— br. mek. *Archimedes*, cap. *Fretwurst*, lest.
— bark prus. *Helias*, cap. Zeiremer, ch. de ter.
— br. russe *A. Georgios* cap. Mazalldis, lest.
— br. aut. *Orsola*, cap. T. Boncarcich, lest.
— br. aut. *Leone*, cap. G. Ivancich. lest.
MARSEILLE, bark ital. *Concordia*. cap Dalorso blé.
— brik hellen, *Ellas*, cap. Petru blé.
— br. hell. *Anna*, cap Mussuri, blé.
— br hell. *Theano*, cap. Svsrono, blé.
ANGLETERRE. bark ital. *Argentina*, cap. Mortola,
TAGANROK, br, hel *Epta Adelfi*, cap. Savas, lest.
— br. hel. *Neos Leonidas* cap St. Palledis, lest.
DANUBE, br. ital. *Calipso*, cap Longobardo, sel.
— br. hell. *A. Spiridhon*, cap. M. Condorgo, l.
ODESSA, bark aut. *Anna M.* cap. A. Grogney, lest.
— bark aut. *Ortodoxia*, cap N. Sbutega, lest.
— bark aut *Adamo*, cap. S. Stuck, ch. de ter.
SOULINA, br. ang. *Kote*, cap. J. Bell, lest.
— bark ang. *Entreprise*, cap. J. Smith, lest.
AZOFF, br. hel *Georgios*, cap. P. Criticos, lest.
— br. hel. *Themistoclis*, cap. Moniatis, lest.
— br. ital *F. Ferrari*, cap. Pietro Montone les
FALMOUTH, bark aut. *Fanny*, cap. Randich, blet
MARSEILLE, br. hel. *Dhimitrios*, cap. Soko, lest

NAVIRES destinés pour l'Archipel.

Du 9 Mai.

d'AZOFF pour Marseille, brik ital. *Lauro*, capit. Razetto, blé.
de BERDIANSKA pour Genes brik ital. *Sfinge*, cap. Corvetto blé.
de NICOLAEFF, pour Falmouth bark ital. *Giuseppe*, cap. Volpe, blé.
— ponr Marseille, bark mek. *W Weissi von Hes*. cap. Olevic, blé.
d'ODESSA, pour Marseille, brik ital. *Giovannino*, cap. De Janni, blé.
— pour Marseille, bark aut. *Gregorius*, capt. A. Ratcovich. blé.
— pour Falmouth, bark brem. *Marie*, capt. Mayer. maïs.
— pour Falmouth, bark ital. *Perseverante*, cap. Schiffino, blé.
de MARIANOPOL, pour Marseille, br ital. *Registro Italiano*, cap. Repetto, blé.
— pour Livourne, bark russe *B. S. Mimbelli*, cap. Dobrillovich, blé.
de TAGANROK, pour Marseille, brik ital. *Ulisse*, cap. Fco. Pace, blé.
— pour le Pyrée br. hel *Sofia*, cap Tingri, blé.
— pour Gêne, br. ital. *Orso II*. cap. Erata, blé.
d'IBRAILE, pour Anvers, brik ital. *Nuova Aularia*, cap. G. Schiaffino, blé.
— pour Marseille, brik ital. *Antonnietta*, cap. Ferrari, blé.
de CONST. pour Enos, à charger du blé, brik ang. *Envoy*, cap. Glassingen.
— pour Marseille,br. hel. *Diomidis*, c. Hiotis,b.
de GALATZ, pour Syra, br. hel. *Anastassios*, capit. H. Janniu, blé.
d'ODESSA, pour Falmouth bark ang. *Wibing*, cap. Wallace, graines.
— pour Rotterdam, goel. hol. *Margarita Alcida* cap. Duin, seigle.
— pour Marseille, brik hell. *Taxiarchis*, cap. Lazarou, blé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Des Contributions Indirectes.

COMMUNICATION OFFICIELLE.

L'année financière pour la perception du droit de patente établi sur le débit des tabacs, devant commencer au 1|13 juin prochain, l'Administration Générale des Contributions Indirectes porte à la connaissance du public les dispositions suivantes relatives au mode de la perception de ce droit :

1° Les propriétaires ou locataires des boutiques ou magasins où se débitent, soit exclusivement, soit avec d'autres marchandises, du tabac à fumer, à priser ou à chiquer, du tumbéki ou des cigares, ainsi que les marchands ambulants ou étalagistes de ces mêmes articles, sont tenus de se rendre au bureau de la Douane des tabacs pour payer le droit de patente établi par le règlement, et de se munir d'un teskéré, dans le délai de trois mois, à partir du 1|13 juin prochain, jusqu'au 31 août (12 septembre).

2° L'Administration de la Douane des tabacs, procédera dès le 1|13 septembre prochain, à la vérification des teskérés. Ceux des débitants, sujets ottomans ou étrangers qui ne se trouveraient pas nantis du teskéré, dans le délai prescrit de trois mois, auront leur boutique ou magasin fermé, à moins qu'ils ne paient, comme pénalité, le triple du droit de patente, conformément aux dispositions du règlement en vigueur. La même pénalité sera encourue par les marchands ambulants ou étalagistes qui ne se conformeraient pas aux présentes dispositions.

5° Ceux qui se permettraient d'ouvrir des boutiques ou magasins de tabac, de même que les marchands ambulants ou étalagistes qui entreprendraient à nouveau le débit de cet article, postérieurement au délai sus-indiqué et sans être muni d'un teskéré constatant l'acquittement préalable du droit de patente, seront également passibles de la pénalité mentionnée dans le paragraphe précédent.

Constantinople, le 3|15 mai 1867.

MAISON DEMILLEVILLE

Rue de Péra, N° 424 en face le palais de Russie

Saison d'Eté

Ouverture de la Vente ; 23 Avril.

NOUVEAUTÉS

Modes, Soieries, Confections, Lingerie,

Comptoir spécial de blanc.

FABRIQUE DE GANTS, TROUSSEAUX DE MARIAGE

CHEMISES SUR MESURE, CRAVATES.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

A LA TRICOTEUSE

Rue de Péra 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marche exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonnetterie et lingerie
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.
» fil Ecosse depuis 150.
Chaussette coton cru extra-fine depuis 80.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150
Gilets flanelle depuis 35.
Pantalons croisée et percale depuis 15.
» toile, depuis 32.

Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
» de femme brodé et unis depuis 23.
Caleçons de femme depuis 23.
Camisoles depuis 30.
Jupons, depuis 45.
Ombrelles, parapluies, confections, ganterie, parfumerie, flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.

N.B.— Maname Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de daah Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

HANDELSREGISTER

der kœniglichen Preussisch Gesandschafts-Kanzlei zu Constantinopel.

In das Geselschafts-Register ist unter N°. 12 zufolge Verfügung vom heutigen Tage eingetragen die Handels-gesellschaft

« **Kottmeier** et **Keller** »

zu Constantinopel und als deren Mitglieder :

1., der Kaufmann Theodor Wilhelm Kottmeier zu Constantinopel,
2., der Kaufmann Ernst Keller zu Constantinopel.

Constantinopel den 13 *Mai* 1867.

DER KÖNIGLICHE GESANDSCHAFTS- KANZLER.
von TWARDOWSKI.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Hue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

AVIS.

Vis-à-vis de la Bourse de Commerce au khan de M. Emmanuel Cavafian, au premier étage se trouvent trois chambres à louer sous les N° 3, 4 et 5.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin-d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les geucives et lespréserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites local lités et il existe peu villes en Allemagne où it n'ait été introduit par les dépôts, mis en usaige et obtenu l'approbation de ceux qui on assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous es pays.

A VENDRE OU A LOUER.

Une maison en bois située au Téké, rue *Djerah*, propriété d'Ahmet Zemdji Effendi, composée de 26 chambres, de 4 puits et 3 citernes d'eau courante, de 3,027 archines de jardin et de 7 magasins au-dessous de la maison. S'adreser au propriétaire habitant la dite maison.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspar icipation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sep' ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par dn sur la somme assurée, durant les quinze ernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFI EL Pestilmadji sokak rue de la Quarantained Galata,

---

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 113.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	30 fr.	20 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	70 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction à M. N. Bordeano Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

INSERTIONS :
3me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue [illegible] considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 21 mai

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*)

Paris, 18 mai minuit.

Consol. turcs (clôsse)	ouvert.	32
	clôture	32
Emprunt Ott. 1865	ouvert.	241 25
	clôture	240
Rente Française 3 0/0	ouver.	69 60
	clôture	69 80

L'empereur Napoléon et le roi Guillaume ont ratifié le traité de Londres.

Londres, 18 mai.

Consol. turcs ouvert.	offre	31 3/8
	demand.	31 5/8

Londres, 18 mai.

Consol. Turc clôture.	offre	31 1/4
	demand.	31 1/2

Paris, 20 mai 5 h. 10 m. soir.

Consol. turcs (coul.)	ouvert.	32 05
	clôture	32 10
Emprunt Ottom. 1865	ouvert.	242 50
	clôture	238 75
Rente Française 3 0/0	ouvert.	69 75
	clôture	69 97 1/2

Londres, 20 mai.

Consol. turcs ouver.	offre	31 1/4
	demand.	31 1/2

Londres 20 mai.

Consol. turcs clôture.	offre	31 1/2
	demand.	31 3/4

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le public apprendra avec plaisir que le ministre des finances a présenté aujourd'hui un projet de loi ayant pour objet la fabrication de 20 millions de monnaie de bronze de la valeur nominale de 1, 2, 5 et 10 centimes.

Ce projet de loi arrive à propos pour mettre un terme aux embarras que nous avons signalés et qui commençaient à inquiéter sérieusement le public. (*Italie.*)

—

A la chambre des députés de Portugal, des interpellations ont été faites au gouvernement sur l'état du pays. Le député Silva a dit que dans quelques districts du Nord des cris absolutistes avaient été poussés ; à Oporto, on parlait de conspiration. M. Fontes a nié que ces faits eussent aucune importance. Ils ont été amenés, a-t-il ajouté, par l'opposition constitutionnelle de la chambre qui a été la première à protester contre toute espèce de désordres. Le ministre de la guerre a dit que les soldats espagnols émigrés avaient été transférés à Madère, parce qu'on avait remarqué parmi eux des symptômes d'indiscipline et de désordre. (*Epoca.*)

—

VIENNE 7 mai. — L'empereur a adressé la lettre suivante au président du ministère hongrois, comte Andrassy :

Mon cher comte Adrassy,

Comme c'est ma ferme volonté que les rapports politiques réciproques entre la Hongrie, la Croatie et l'Esclavonie soient réglés le plus tôt possible dans le sens de la pragmatique sanction et d'une manière parfaitement rassurante pour les deux parties, et comme les députations nationales élues en vue du règlement de ces rapports sont tombées d'accord sur ce point, qu'un règlement satisfaisant des rapports politiques non encore déterminés facilite et simplifie aussi beaucoup la question territoriale; considérant, en outre, que ces vues ont été exprimées aussi dans la résolution du parlement hongrois du 9 avril, résolution destinée à être communiquée à la Diète croate, je charge le chef de ma chancellerie croate d'inviter la ville et le district de Fiume à se faire représenter dans la Diète croate déjà convoquée, en même temps que je vous charge, par la présente, de prendre les mesures nécessaires pour que la ville et le district désignés prennent part au couronnement ainsi qu'aux délibérations indiquées, relativement à la participation de Fiume et de son district aux séances du parlement hongrois, dans mon rescrit royal à adresser à la Diète croate. Ces mesures prises par moi ne doivent pas d'ailleurs préjuger de quelque manière que ce soit le résultat de l'entente réciproque à établir à l'avenir sur la position de Finme au point de vue du droit.

Vienne, 27 avril 1867.

FRANÇOIS-JOSEPH *m. p.*

(*Gaz. de Vienne*).

—

A la suite d'explications sur les évènements du 22 avril à Porto, fournies par le ministère portugais à la chambre des pairs du royaume, le gouvernement a obtenu dans cette assemblée un vote de confiance à la majorité de 42 voix contre 7.

—

Le grand-duc Michel de Russie a présidé en personne, le 6 avril dernier, à Tiflis, l'inauguration d'une statue en bronze consacrée à la mémoire du prince Woronzoff, lieutenant de l'empereur dans les provinces du Caucase. Ce monument s'élève à l'extrémité du pont construit sous l'administration du prince pour relier les deux principaux quartiers de la ville.

—

On écrit de *Madrid* le 30 avril :

La discussion du bill d'indemnité, qui s'est terminée à la chambre des députés par un vote favorable au ministère, se poursuit en ce moment au sénat. Il s'agit, comme vous le savez, d'approuver les divers actes du cabinet présidé par le maréchal Narvaez pendant la période de suspension des garanties constitutionnelles. Il importe au gouvernement lui-même que cette question soit étudiée avec le plus grand soin par le sénat, et que la décision de cette assemblée ne soit prise qu'après des débats approfondis. La lenteur de la discussion témoigne de l'intérêt que prend le sénat aux faits soumis à son appréciation. La reine vient du reste de signer un décret qui prouve une fois de plus les sentiments de clémence qui l'animent. Sa Majesté désirait depuis longtemps faire usage de son droit de grâce. Jusqu'à ce jour les ministres n'avaient pas cru devoir proposer une telle mesure ; mais la situation générale du pays étant meilleure, le cabinet a consenti volontiers à conseiller à la reine une amnistie, restreinte cependant aux sous-officiers et aux soldats compromis dans les derniers troubles.

Le gouvernement a pris deux decisions du plus haut intérêt pour les communications de l'Espagne avec ses colonies : récemment il a autorisé la compagnie internationale des télégraphes océaniques à relier par un câble sous-marin l'île de Cuba à l'Etat de la Floride et ainsi, par la voie des Etats-Unis, l'Espagne pourra bientôt communiquer avec la plus riche de ses provinces d'outre-mer. Mais cette disposition n'a point paru encore suffire aux besoins du pays, et il désirerait voir établir des câbles sous-marins qui relieraient entre elles Cuba et Porto-Rico, ces deux îles aux Etats de l'Isthme et de l'Amérique méridionale, puis directement à la péninsule en passant par les Canaries. La reine a donc signé un décret qui met au concours les propositions ayant pour objet l'établissement de ce réseau télégraphique. (*Moniteur.*)

—

On écrit de Genève le 4 mai :

On sait qu'un procès a été intenté récemment par la société des gens des lettres de Paris au journal de Genève *la Nation suisse* qui soutenait que le traité littéraire conclu entre la France et le gouvernement fédéral n'était pas applicable dans le canton. Le tribunal de Genève a fait justice d'nne doctrine aussi peu fondée. La chambre de commerce de cette ville, dont l'attention est constamment éveillée sur toutes les questions qui se rattachent de près ou de loin à l'objet de son institution, a cru devoir faire également connaître son avis sur le point en discussion, afin d'exercer, comme elle l'a elle-même déclaré, une salutaire influence sur l'opinion publique en l'empêchant de s'égarer sur un sujet qui ne lui semble pas avoir été présenté sous son véritable aspect.

Voici comment s'exprime le rapport adressé à l'assemblée générale de la chambre de commerce de Genève le 12 mars 1867 :

« A l'occasion du traité de commerce avec la France et des discussions qui ont eu lieu dernièrement dans la presse suisse au sujet des procès intentés à Genève par des Français pour la protection de leur propriété littéraire, la chambre croit devoir déclarer que dans son opinion, le traité de commerce de 1864 forme un tout indivisible obligatoire dans toutes ses parties, aussi bien pour la Suisse que pour la France.

« Les chambres fédérales ont discuté, avant l'adoption du traité, la compétence de la Confédération à le conclure, quoiqu'il portât sur des questions qui ne rentraient pas dans les objets centralisés par la constitution de 1848 : *cette question de compétence a été résolue affirmativement*. Personne n'a réclamé contre cette décision ; les cantons l'ont admise, tacitement il est vrai. La signature de la Suisse a été apposée au traité, et aujourd'hui il ne saurait être question de manquer à nos engagements.

« Nous avons demandé l'exécution des articles du traité qui donnaient satisfaction à nos intérêts ; nous l'avons obtenue sur la plupart des points, et ce serait vouloir nous empêcher de l'obtenir sur d'autres, si la Suisse venait de contester la validité de quelqu'une des parties du traité. Cette contestation, du reste n'arriverait pas au résultat désiré, parce que, soit les autorités fédérales soit la France elle-même, ne permettraient pas cette invalidation de conventions internationales. » (*Patrie.*)

—

On travaille activement à compléter l'ensemble des douze grandes voies qui rayonnent du rond-point de l'Etoile dans toutes les directions. Il ne reste plus à ouvrir que deux de ces avenues, qui sont : le boulevard du Prince-Jérôme d'une part, et le boulevard d'Essling de l'autre. L'opération entraîne la suppression de la rue de l'Arc-de-Triomphe et de la cité de l'Etoile, où les démolitions sont fort avancées. Sa réalisation aura pour résultat d'établir de faciles communications entre le quartier des Ternes et la place de l'Etoile et de permettre de continuer sur cette place la ligne des hôtels symétriques qui occupent déjà une grande partie de sa circonférence.

Voici les dénominations des douze avenues du rond-point de l'Etoile, leurs aboutissants et leur longueur :

Avenue des Champs-Elysées : longueur, 1700 mètres. — Avenue de Friedland, aboutissant au boulevard Haussmann : longueur, 1200 mètres.—Avenue de la reine Hortense, aboutissant au parc Monceaux : longueur, 870 mètres. — Avenue de Wagram, aboutissant au boulevard Malesherbes : longueur, 1540 mètres. — Avenue du Prince-Jérôme, aboutissant à l'avenue des Ternes : longueur, 610 mètres.—Avenue d'Essling, même aboutissant : longueur, 540 mètres.—Avenue de la Grande-Armée, aboutissant aux fortifications, porte de Neuilly : longueur, 800 mètre.—Boulevard de l'Impératrice : longueur, 1240 mètres.—Avenue d'Eylau, aboutissant à la porte de la Muette (bois de Boulogne) : longueur, 2,200 mètres. — Avenue du Roi-de-Rome, aboutissant à la place de ce nom (Trocadero) : longueur, 1200 mètres. — Avenue d'Iéna, aboutissant à l'avenue de l'Empereur : longueur, 900 mètre.—Avenue Joséphine, aboutissant au pont de l'Alma : ongueur 1600 mètres. (*Monitenr.*)

TRAVAUX PUBLICS.

III

Dans notre dernier article, nous avons avancé que les Américains ont construit le chemin de fer de Charleston à Augusta, soit 419 kilomètres au prix de 6 millions, ce qui fait par kilomètre un peu plus de 28,000 francs.

Les promoteurs de cette entreprise qui avait pour but l'exploitation à bon marché d'une magnifique région cotonnière n'avaient que très-peu de capitaux. Il n'y avait donc pas lieu de songer à des travaux de terrassement et comme il fallait traverser d'immenses forêts vierges les arbres avaient été ici abattus, ailleurs dressés en échafaudage, pour soutenir la voie. Il n'arrivait pourtant pas d'accidents, et peu à peu avec les profits qu'elle a obtenus, la compagnie a substitué des remblais à ces appuis périssables.

Il n'est pas rare de rencontrer aux Etats-Unis des chemins de fer établis sur pilotis, comme perchés sur des échasses.

Les travaux de maçonnerie se font également dans des conditions exceptionnelles de bon marché; ainsi M. Honcure Robinson, a élevé à Richmond pour le chemin de cette ville à Pétersbourg un pont à deux voies, de 867 mètres entre les culées, qui n'a coûté que 586,000 fr. soit 676 fr. par mètre courant. Sur le chemin de fer qui relie Philadelphie aux mines de charbon du Schuylkill, le même ingénieur a dû ériger divers ponts d'une extrême solidité, afin de résister à des convois de charbon mus avec une certaine vitesse, et sur piles en bonne maçonnerie ; l'un, celui des écluses de Peacok a entre les culées 205 mètres ; ce pont, dont le tablier est à 18 mètres au-dessus de l'étiage, est à deux voies et n'a coûté que 186,000 fr. dont 112,090 fr, pour la maçonnerie seule ; c'est en tout 811 fr. 77 c. par mètre entre les culées.

On a beaucoup exagéré, pour blâmer la hardiesse des constructeurs américains, le nombre des accidents.

Il y a aux Etats-Unis 45,000 kilomètres de chemins de fer, trois fois plus qu'en Angleterre, quatre fois et demie de plus qu'en France ; il n'est donc pas extraordinaire que les accidents soient plus fréquents, mais ils sont moindres en réalité, relativement au développement kilométrique et à la moyenne de vitesse en usage.

Il n'y a pas de raison pour que l'économie américaine ne soit pas introduite dans la construction des chemins en Turquie où la terre a une valeur moindre et où le salaire de l'ouvrier libre si élevé qu'il soit n'atteindra jamais à 5 fr. 40 c. par jour, minimum d'une journée de manœuvre en Amérique.

Les faits que nous venons d'exposer et les réflexions dont nous les avons accompagnés nous ont paru indispensables pour démontrer que, si modestes qu'elles soient, les évaluations de M. Zagorowsky n'arrivent guères à une dépense kilométrique moindre que les chemins allemands, bien supérieure par conséquent à la moyenne américaine.

Cependant nous n'avons d'autre but en faisant connaître au public la pratique américaine en matière de construction de chemins de fer que de suggérer aux hommes spéciaux et aux personnes dont l'attention se porte sur les chemins de fer des idées dont tout le monde a intérêt à favoriser l'application. Il en est des chemins de fer comme des chemins ordinaires et des rues des villes. L'essentiel c'est que la circulation puisse avoir lieu le plus tôt et le plus économiquement que possible ; plus tard il sera temps de faire des chemins et des boulevards satisfaisant à la fois aux nécessités économiques et aux exigences raffinées de l'art.

Nous publierons successivement, avec l'autorisation de l'auteur, le projet de construction de M. Zagorowsky à l'aide des ouvriers recrutés militairement.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS
DE
GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XXVII.

(*Suite de l'audience du 3 mai 1862.*)

Lorsque Me X... se rassied l'audience se trouve suspendue de fait, sans que le président ait prononcé cette suspension. Mais l'émotion que l'illustre avocat de Margaï vient de faire passer dans tous les cœurs se trahit de tous côtés par des marques extérieures.

On se regarde, on se serre la main, on essuie ses larmes prêtes à couler.

Les juges eux-mêmes se penchent l'un vers l'autre et se disent quelques mots à l'oreille.

Les jurés se sentent ébranlés, touchés, troublés. Les éloquentes paroles de l'orateur résonnent encore à leurs oreilles ; ils se demandent où est la vérité, où est le devoir; s'ils doivent punir au nom de la raison, ou pardonner au nom du cœur. Leur souveraineté les effraie, et ils feraient volontiers, en ce moment, abandon de leur toute-puissance.

Quant à celui qui cause une si vive impression, il est encore plus ému que son auditoire. Tout ce qu'il vient de dire, il le pensait, il le sentait, il le souffrait. On n'est éloquent qu'à la condition d'être convaincu. Aussi, Me X... a-t-il vécu pendant deux heures de la vie de l'accusée, il s'est identifié avec elle, il a partagé ses passions, il a commis ses crimes, il a connu ses remords, il a souffert de ses souffrancas ; c'est pour lui-même qu'il a pleuré, qu'il a crié, qu'il a demandé grâce.

Ses confrères qui ont souvent éprouvé les mêmes sensations, comprennent toutes les fatigues qu'il éprouve, se tiennent à l'écart et se réservent de lui témoigner plus tard leur admiration.

Du reste, il ne leur appartient pas en ce moment ; Margaï a pris les mains de son défenseur, elle se presse contre lui, elle pleure dans ses bras.

Et Moulinet est là, par derrière ; le pauvre homme, ne sachant de quelle façon témoigner sa reconnaissance, trop ému pour parler, a saisi la robe de l'avocat et la presse sur ses lèvres.

Peu à peu le calme se rétablit ; la voix de l'huissier réclame le silence. Le président prend la parole.

— Accusé Furbice, demande-t-il, avez-vous quelque révélation à faire, quelque chose à dire pour votre défense ?

— Non, répond Furbice d'une voix étouffée.

— Accusée Margaï Rivarot, veuve Pascoul, reprend le président, avez-vous quelque chose à ajouter aux paroles de votre défenseur ?

Margaï fait signe que non.

Alors le président après avoir prononcé ces paroles sacramentelles : les débats sont clos, résume ces débats avec une grande clarté et une impartialité que tout le monde s'est empressé de reconnaître.

Lorsqu'il a terminé ce résumé, il invite le jury à passer dans la salle de ses délibérations.

Les jurés se lèvent, et lorsqu'ils vont sortir, ils aperçoivent les deux petits enfants de Furbice qui leur tendent les bras et semblent demander grâce pour leur père.

Pendant la délibération du jury, le public, chacun le sait, est pour ainsi dire livré à lui-même : la cour s'est retirée, et les accusés ont été conduits dans une salle d'attente qui leur est toujours affectée près de la chambre des assises.

C'est alors qu'il se produit dans l'auditoire une vive agitation ; on est inquiet, tourmenté, pressé de connaître le dénoûment du drame qui vient de se dérouler ; on partage l'anxiété des malheureux dont l'existence est en ce moment discutée.

Dans l'affaire qui nous occupe, personne ne doute de la réponse des jurés. Leur chef se lèvera et conformément à l'article 348 du code d'instruction criminelle, la main sur son cœur, il prononcera ces paroles :

« Sur mon honneur et ma concience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est : Oui, les deux accusés sont coupables. »

Mais leur accordera t on des *circonstances atténuantes* ou sera-t-on muet sur ce point ?

Toute la question est là, et personne dans l'andience n'ignore sa gravité, puisqu'il s'agit pour Margaï et pour Furbice des travaux forcés à perpétuité ou de la peine de mort.

Ainsi, chacun discute-t-il avec animation. Pour ceux-ci le jury voudra frapper un grand coup dans l'intérêt du pays où plusieurs meurtres viennent de se commettre, il essaiera de terrifier ceux qui seraient tentés de devenir criminels à leur tour. Pour ceux-là, au contraire, le jury se laissera toucher par l'éloquence des défenseurs ; impuissants à savoir qui est le plus coupable de Furbice ou de Margaï ; dans l'impossibilité de disjoindre leurs causes, il reculera à l'idée de faire rouler deux têtes sur l'échafaud.

Moulinet, pâle, agité, fiévreux, se glisse dans tous les groupes et recueille ces diverses opinions. Tantôt, une phrase lui donne du courage ; tantôt un mot l'épouvante.

Une sorte de vide s'est fait, au fond de la salle, autour de Brigitte ; personne n'ose s'approcher d'elle et lui apporter quelque consolation, car elle s'est agenouillée et elle prie.

La nuit est venue peu à peu, et quelques lumières éparses dans la grande salle des assises éclairent de leurs pâles lueurs ces tristes scènes.

Un bruit sinistre, répandu sans doute par quelque gardien de la prison, circule aussi, depuis un instant, et augmente le trouble de l'auditoire. On assure que Furbice a depuis deux jours refusé de prendre toute espèce de nourriture. Il semble résolu à se laisser mourir de faim si une condamnation capitale vient le frapper.

Enfin, toutes les incertitudes vont cesser.

Une sonnette a retenti ; elle annonce que les jurés ont rempli leur tâche, et qu'ils vont rentrer en séance.

La cour prend place sur ses siéges, et le président demande au chef du jury de faire connaître son verdict.

Ce verdict fut affirmatif sur toutes les questions, mais mitigé par l'admission de circonstances atténuantes.

C'est l'emprisonnement éternel, mais c'est la vie pour les deux accusés. Moulinet pousse

Voir le numéro du 20 mai.

REVUE DES JOURNAUX

LA COURONNE DE HONGRIE.

Suite et fin.

Le 16 mai 1440 le petit Ladislas fut couronné à Albe royale avec la sainte couronne. Les adversaires de la reine gardèrent malgré cela la prépondérance et il fut bientôt nécessaire de sauver le roi et la couronne. On voulut d'abord enterrer celle-ci dans un jardin, mais on résolut enfin de ne pas séparer le roi de la couronne. On plaça la couronne dans le berceau du roi et la gouvernante y mit en même temps une grande cuillère d'enfant, pour qu'on crût, si l'on fouillait par hasard la main dans le berceau et qu'on sentît un corps dur, que la couronne était un vase servant à cuire la bouillie.

Après la mort de Louis II (dans la bataille de Mohacz, 29 août 1526) Jean Zapolya devint roi et remit après le couronnement la couronne à Pierre Pereny. Mais celui-ci fit défection et la livra à Ferdinand, archiduc d'Autriche et roi de Bohême, qui se fit couronner avec cette couronne à Albe royale, en 1527. Ce couronnement est le dernier qui ait été accompli dans cette ville.

Le roi Ferdinand fit transporter la couronne à Prague, où elle resta pendant cinquante ans, pour ne servir durant ce laps de temps qu'une seule fois en Hongrie même, pour le couronnement de Rodolphe. Cette longue absence de la couronne a été très sensible aux Hongrois, et le précieux héritage de St-Etienne eut à peine passé, par la renonciation de Rodolphe, entre les mains de son frère Mathias, qu'on promulgua une loi portant: Que la sainte couronne serait conservée désormais à Presbourg, par des Hongrois indigènes et laïques, qu'elle serait remise ouvertement aux gardiens de la couronne et déposée dans la caisse en présence du palatin, de trois prélats et d'autant de barons.

Plus tard, de 1746-1715, d'autres lois furent promulguées relativement à la couronne; il fut statué, par exemple, que le gardien de la Couronne serait choisi parmi quatre candidats, sans distinction de religion, ce que dans la pratique on interpréta dans ce sens qu'un gardien de la Couronne devait être catholique, l'autre protestant. Un gardien au moins de la Couronne devait se trouver en tout temps auprès de la Couronne; celle-ci était conservée à Presbourg, et ne pouvait être enlevée de là, à des époques dangereuses, qu'au su du palatin.

Depuis la paix de Nikolsbourg jusqu'à Joseph II la Couronne resta constamment à Presbourg. Le 7 avril 1784 l'empereur donne au gouverneur de Presbourg l'ordre de faire transférer la Couronne hongroise avec tous les insignes du royaume dans la trésorerie à Vienne. Le gouverneur fit des représentations, mais l'empereur réitera son ordre. En conséquence, la couronne fut transportée à Vienne le 28 avril 1784. Six ans plus tard, lorsque Joseph II révoqua ses réformes, il restitua aussi la Couronne à la Hongrie (le 21 février 1790.)

Lorsque le prince de Windischgraetz se trouva devant Bude avec son armée vers la fin de 1848, Kossuth et Ladislas Madarasz se rendirent dans la chapelle du château royal et se firent remettre la sainte-couronne par le gardien de la couronne; Joseph Ucmenyil. Mais l'époque révolutionnaire n'avait pas affaibli le respect pour le vénérable trésor, car, lorsque le gardien de la couronne livra celle-ci en prononçant ces paroles: « Je vous remets la sainte couronne avec laquelle cinquante rois ont été couronnés depuis 800 ans,» le peuple força Kossuth et Madarasz à se découvrir en criant avec humeur: « chapeau bas »! La couronne suivit le dictateur dans sa retraite à Debreczin et avait disparu sans laisser de traces après la révolution. Déjà la légende s'était emparée de cette disparition, et on se racontait dans les rangs du peuple que la couronne avait été portée par des anges dans le tombeau d'Arpad, et que quiconque voudrait ouvrir le tombeau pour en enlever la couronne devrait ceindre le glaive du grand héros Kinizss. Dans les régions gouvernementales on croyait d'abord que Kossuth avait emporté dans l'exil les insignes royaux que le peuple vénérait tant pour donner à sa cause le prestige de la légitimité. On finit toutefois par se convaincre qu'il avait été impossible à Kossuth d'emporter les insignes royaux, et cela par la simple raison que sur le territoire turc Ferik pacha surveilla avec un fort détachement de troupes le passage de Kossuth et avait enlevé aux Hongrois qui avaient mis le pied sur le sol turc tout leur matériel de guerre, ainsi que tous les autres objets appartenant à l'Autriche. Par suite le gouvernement autrichien chargea une commission spéciale de faire des investigations en Hongrie pour découvrir les insignes de la couronne, mais cette commission commit tant d'actes d'imprudence qu'il fallut la dissoudre, après que des personnes privées eurent déjà organisé des recherches. Dans cette commission se trouvait, entre autres, l'auditeur Karger, qui retourna alors à son poste à Trieste. A partir de ce moment les recherches furent guidées par le lieutenant feldmaréchal Kempen.

Il advint qu'au printemps de 1853 la contrée où la couronne était enfouie sous terre fut inondée par le Danube. Le lieu où elle se trouvait était situé au bas du mont Allion, à environ une lieue de Vieux Orsova, sur le territoire du régiment des Roumains du Banat, près de la route conduisant en Valachie. Or, lorsque Kossuth eut connaissance à Londres de l'inondation, il craignit que l'eau ne détruisît les insignes de la couronne hongroise et confia à un agent la mission de lever le trésor et de le transporter en cachette à Londres. Mais la police autrichienne paraît avoir eu vent de ce projet. La contrée située près du mont Allion fut surveillée, et lorsque l'agent de Kossuth se mit en route il était déjà signalé au gouvernement autrichien et les Seressans parcouraient en tout sens la contrée.

Dans l'intervalle, le dessein de Kossuth de s'emparer de la couronne avait transpiré à Paris et lorsqu'un émigré hongrois en entendit parler il déclara qu'il préférait faire rentrer sa patrie en possession de la couronne plutôt que de la laisser tomber entre les mains de l'homme qui avait précipité la Hongrie dans le malheur. M. de Kempen avait eu connaissance de ce propos et noué des intelligences avec l'émigré, qui désigna exactement l'endroit où les insignes étaient enfoncés. Dans l'intervalle, l'auditeur Karger avait été mandé à Vienne, et comme il avait été chargé précédemment d'investigations relatives à la couronne, il fut envoyé à Vieux-Orsova. Il y arriva le 5 septembre 1853, et dès le 6 septembre il télégraphiait à Vienne que l'endroit désigné par l'émigré hongrois avait été reconnu; le 8 septembre au matin les insignes étaient découverts, et cet événement remplit de joie toute la Hongrie. Le 20 septembre la couronne arriva à Vienne, pour être remise à l'empereur et le lendemain elle retournait à Bude.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 2 mai.

Moi qui naguères, sur mes pipeaux champêtres, chantais le lilas nouveaux, c'est la Muse tragique que j'invoque pour chanter la pluie et les autans. En avons-nous reçu, de ces ondées, depuis huit jours, et qu'il est temps que la lune rousse finisse! Notre ciel est affecté d'une banquise chronique, c'est évident. Je vous ai déjà parlé de cette fameuse banquise égarée l'année dernière sur les côtes de l'Amérique, le soleil la faisait fondre et pompait ses vapeurs qui, condensées en sombres nuées, nous étaient apportées sur l'aile du vent, et nous étaient servies, chaque jour, à hautes doses. Eh! bien, la voilà revenue, cette aimable banquise. Le soleil, le vent et les nuées ont repris leur service, et voilà pourquoi nous avons des pluies torrentielles. Ce n'est pas plus malin que ça à expliquer. D'autres vous diront: c'est la lune rousse, ci-dessus mentionnée; moi je dirai: c'est la banquise. Affaire de goût.

Vous ne pouvez du reste, vous figurer quel charme cette persistance d'ondée prête au pompage, surtout par un jour de courses; tel que dimanche. Ah! vous croyez que la pluie est un obstacle et un empêchement! C'est un attrait de plus, et je ne sais rien de plus agréable que d'assister sous un parapluie aux évolutions de *Fleurette*, de *Puebla* ou d'*Atalante*. Ces nobles coursiers, stimulés par la cravache, glissaient, s'alongeaient sur le sol détrempé, et se demandaient sans doute si on ne les trichait pas et pourquoi une course plate se changeait en steaple-chase, avec tous les agréments attachés à la chose; mais ils couraient, emportés par leur ardeur, et la pluie tombait toujours. Les jockeys ruissellaient, s'inclinaient sous l'eau et sous le vent; leurs vestes et leurs toques perdaient toute forme et toute couleur et semblaient demander grâce, mais les spectateurs entassés sous leurs parapluies, criaient hurrah et applaudissaient: l'honneur du sportét ait sauvé. Voilà certes, une course fortement arrosée qui doit compter pour deux, et j'estime que plus qu'une autre, elle concourra à l'amélioration de la race chevaline.

Ah! par exemple, s'il est doux et glorieux de recevoir la pluie sur le terrain des courses, ils est moins agréable, en sortant de l'Exposition, de ne savoir comment traverser les flaques d'eau qui forment comme une suite de défenses autour du bâtiment. Tous les infortunés visiteurs sont là, s'alongeant en longues files, et semblent attendre, grelottants et mélancoliques, que la pluie cesse de tomber, à l'instar de ce paysan qui, arrêté sur le bord d'un fleuve, attendait, pour passer, que l'eau cessât de couler. Tout autour circulent omnibus et voitures de place; mais il faut les attendre, et chacun n'a pas les moyens de se payer une course en fiacre. Il est certains jours où les voitures font prime, et trop heureux, dimanche, était celui qui pouvait, moyennant cinquante francs], obtenir un véhicule. On a cependant multplié, en vue de l'Exposition, les moyens de locomotion, et si j'en crois un journal, le nombre maximum de voyageurs qu'on peut transporter en ce moment, est de 11,000 par heure. Ce n'est passuffi-, sant, paraît-il, et un chercheur vient, dit-on de trouver le moyen d'en transporter 40,000 par heure, au prix de 15 centimee par tête. Je ne demande pas mieux; je ne suis paégoiste; mais, en somme, cela m'est parfaitement égal, et je ne vais à l'Exposition que quand il fait beau et quand je puis disposer, sans inconvénient, des moyens de locomotion dont la nature, *alma parens*, m'a doté.

C'est vous dire que j'y vais rarement, mais assez néanmoins pour pouvoir vous annoncer que ces charmantes miss qui faisaient la gloire et la fortune de certaines buvettes anglaises, at qui servaient pale ale et sandwich avec une grâce enchanteresse, ont disparu. On les retrouvera, gardez vous d'en douter; on les retrouvera autour du lac du bois de Boulogne, ou dans les salons de la maison Dorée, se faisant servir à leur tour, entre minuit et deux heures du matin, non pas sandwich et pale ale, mais écrevisses à la bordelaise et champagne, en compagnie de jeunes et fringants cocodès.

Mais si l'Exposition n'a plus les blondes miss anglaises, elle va, sans désemparer, les remplacer par les *mourmis* japonaises. Ce n'est pas elle qu'on prend sans vert, et elle trouvera toujours dans la plus belle moitié des cinq parties du monde, l'appat qui peut seul attirer au Champ-de-Mars notre vaillante jeunesse de *petits crevés*. Ces *mourmis* sont d'aimables citoyennes de Yeddo, belles comme une lune chinoise, élégantes et rieuses, appelées à l'honneur de nous servir, dans un *public house* japonais installé dans le parc de l'Exposition, le thé sans sucre, et à la rigueur, le potage aux nids d'hirondelle et la tranche de requin, sauce hollandaise.

N'est-ce pas qu'il est heureux de faire ainsi du cosmopolitisme culinaire, et que nous sommes de bien fortunés coquins, d'avoir, pour nous initier aux mystères de la cuisine de chaque nation, d'appétissantes créatures très-disposées elles-mêmes à se laisser croquer! Va donc pour les mourmis, en attendant les bayadères indiennes, couleur de bronze-artistique, les chinoises, couleur de gomme-gutte, et les océaniennes, couleur chocolat. Quel joli arc-en ciel animé, l'on pourra faire en disposant en haie, selon la gamme des couleurs, toutes ces beautés féminines!

Pourvu, cependant qu'elles soient bon teint, car voyez-vous l'une d'elles s'exposant inprudemment à la pluie et perdant peu à peu, sous le lavage des ondées, les teintes qui font son plus grand charme. Mais, me direz-vous, le ciel y a pourvu, et leur épiderme est aussi solidement coloré que celui de vos parisiennes. Sans doute, c'est ce que je veux dire. Le teint de lys et de roses de nos parisiennes, craint un peu le grondain, chaucun sait ça, comme dit la chanson, et j'ai bien peur que celui de ces exotiques beautés ne soit pas plus brave sous la pluie. Croyez-vous qu'il soit plus difficile de se peindre en jaune ou en chocolat, qu'en rose et en blanc? Et je crains, je vous le dis franchement, que quelques-unes de nos belles exhibées ne soient des bayadères de la rue Mouffetard et des chinoises de Montvait sur les traits de Theresa, ils ont pensé qu'ils avaient assez de grands hommes et d'hommes d'esprit, tels que Thiers, Autran, Mery et tant d'autres, sans parler des anciens, tels que Puget et qu'il n'était pas besoin d'ajouter à la nomenclature le nom de Theresa. Je ne saurais les en blâmer. Bref, on annonce un concert, et cent personnes s'y présentent. Le reste de la population ne s'était pas laissé émouvoir par les affiches, les annonces, les réclames et les coups de grosse caisse. Or Theresa, comme tous les grands génies, a des habitudes et des manies, et entre autres, celle de ne se sentir en voix et de ne paraître devant le public que quand la salle est pleine. Le public marseillais ignorait cette habitude sans doute; car, sans cela, il eut évidemment envahi l'Alcazar phocéen; car enfin si Theresa chante mal, elle est femme, dit-on, et Marseille s'est toujours piqué de galanterie. Donc. Theresa ne voulut pas se déranger pour une centaines de personnes; elle ne parut pas; on se fâcha. Les Marseillais ont mauvaise tête. Il y eut du tapage; la foule. celle qui n'avait pas voulu entrer à l'Alcazar, s'en mêla, et enfin de compte, Theresa quittait Marseille, en s'écriant, comme Scipion: Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os!

La diva a voulu sevenger par la publication d'une lettre qui affecte les allures les plus aristocratiques, palsembleu! Mais la morale de la chose, c'est que décidément, avec ou sans Canebière, Marseille vaut mieux que Paris, et que les Marseillais ont plus d'esprit que les Parisiens.

Certes, ce n'est pas à la Patti qu'ils eussent fait l'accueil dont se plaint amèrement la Thérésa. Si l'engouement du public parisien impose une sorte de rapprochemenentre ces deux virtuoses, on peut les comparer l'une à l'autre, comme on compare la nuit au jour. Et puis enfin, il faut des voix pour tous les goûts, et l'on ne doit pas oublier que dans le monde des chanteurs ailés, la nature a mis une infinie variété. Le rossignol chante, et le corbeau aussi, sans oublier le merle qui siffle.

Cependant, ne soyons pas injuste, et reconnaissons que si Paris s'est engoué de Thérésa, il n'a pas moins brillamment fêté la Patti dont la saison théâtrale vient de finir pour cette année. Elle a donné deux cent trente représentations qni ont rapporté, 2,564,500 fr., soit 11,150 fr. par soirée. L'éloquence des chiffres, monsieur! Quel est le chef-d'œuvre musical qui rapporterait la moitié de cette somme?

Ce ne sera pas évidemment le *Romeo et Juliette* que Gounod vient de donner au Théâtre Lyrique. Les avis sont partagés sur le mérite de cette œuvre dont le sujet, je n'ai pas besoin de vous le dire, est emprunté au célèbre drame de Shakspeare, ainsi qu'un opéra de Bellini que votre public doit connaître sans aucun doute. Il sait donc sur quelle donnée est bati le scenario de la partition de Gounod. Quant à cette partition, elle contient de charmantes parties mélodiques; quoiqu'elles soient, en général, un peu ternes de couleur. S'il m'était permis de me servir d'un terme qui convient à la peinture, je dirais que Gounod *fait gris*. Les motifs n'ont pas suffisamment d'ampleur et de relief. Enfin, pour juger et apprécier Gounod il faut oublier Verdi. Quant à la partie harmonique, elle est magistralement traitée.

On a vu, dans ce damné Paris, des choses plus étranges; mais en somme. je suis en cela de l'avis de nos cocodès, et quand je vais à l'Exposition, j'en conviens sans vergogne, j'aime mieux contempler ces minois étrangers frelatés ou réels que le colossal canon dont la Prusse fait étalage en son compartiment. Y a-t-il quelque secret dessein d'intimidation dans l'exhibition de cet immense engin de guerre? C'est bien possible; toujours est-il que la Prusse a mal calculé; car nous n'avons pas peur, mais pas du tout, de son énorme canon, et en le regardant, la seule réflexion qui vienne aux visiteurs, c'est qu'il faut beaucoup de monde, beaucoup de peine et beaucoup de temps pour le charger et le faire partir. C'est un canon qui part tous les dimanches, disait un artilleur, homme compétent s'il en fût.

Ce que l'on voit partir avec plus de regret, c'est la musique de nos régiments. Par mesure économique. le gouvernement vient de décider que nos soldats n'auraient plus, pour soutenir leur marche, que le son mâle du tambour et du clairon. Adieu donc ces concerts que l'armée donnait à certains jours, dans les villes de garnison, adieu les aubades et les sérénades. proie et bonheur des citadins oisifs; adieu les promenades et les marches en musique, que les gamins accompagnaient d'un pas si relevé! Plus de trombone et de clarinette! Plus de grosse-suisse et de chapeau chinois! Le haut bois est banni de l'armée; le triangle est dégradé, et le fifre n'a plus le droit de verser son sang pour sa patrie. C'est une économie, sans doute, une économie de près de dix mille hommes et d'une vingtaine de millions par an. La chose en vaut la peine, et l'on pourra remplacer ces harmoniques inutilités de l'armée par quelques bons canons de plus qui vaudront bien celui de la Prusse. Sans compter que la musique ne sera pas absolument proscrite dans l'armée et que par chaque régiment on pourra convertir quelques centaines de soldats en Orphéonistes. Mais qu'ils chantent ou ne chantent pas, avec ou sans musique, ils ne se battront pas moins bien, et sur le champ de bataille. le tambour suffit amplement. Ce n'est pas sur un air du *Prophète* que l'on a pris la *tour de Malakoff*, et je ne crois pas qu'à Magenta ou à Solferino les soldats s'arrêtaient à écoûter une fantaisie sur le *Prèaux Clercs* ou la *Favorite*.

Euterpe ne sera pas contente, mais elle se consolera en pensant à vengeance que Marseille vient de lui offrir, Theresa, la diva Theresa, *née native*, dit on des Bouches-du-Rhône, eut la malecontreuse idée de se rendre dans les murs pe l'antique Phocée. Il lui semblait, à cette célébrité de l'Alcazar, qu'elle devait à sa gloire, d'honorer sa patrie da sa présence. Hélas! nul n'est prophète en son pays: Theresa vient de l'apprendre. Les Marseillais se sont montrés très peu fiers de la gloire qui leur arritée et digne de l'auteur de *Faust*. De toutes les façons, quoiqu'en disent les critiques sévères, et sans partager l'enthousiasme des critiques bienveillants, on peut dire que *Romeo et Juliette* constitue un très-beau succès, et que le Théâtre Lyrique n'a plus à s'occuper de sa saison d'été.

L'activité la plus fièvreuse règne, du reste, dans tous les théâtres, c'est une véritable cause, un steaple-chase à qui arrivera le plus vite, et malgré tous les obstables. Il en est qui, pour gagner le prix, ne se fient qu'aux coureurs qui n'ont pas encore paru sur le turf, d'autres, mieux avisés peut-être, confient leur fortune à des lutteurs éprouvés depuis longtemps par de nombreux succès. C'est ainsi que la Porte-Saint-Martin fait succéder à la *Tour de Nesle* d'Alexandre Dumas, la *Closerie des Genets*, de feu Frédéric Soulié, un maître-drame tiré d'un de ses romans, corsé, charpenté et etoffé de main de maître, et né au bon temps du mélodrame, ce bon temps où le public, facile complice de l'auteur, croyait toujours que *c'était arrivé*, cet heureux temps où Alexandre Dumas régnait despotiquement sur tous éditeurs et sur tous les directeurs, où le public battait des mains à toutes ses fantaisies, à tous ses caprices, à toutes ses lubies même.

Ce qui se vendait bien cher, et ce qui ne se vendra plus. c'est la corde de pendu. Les cordiers se sont mis en grève; ils ne fabriquent plus de corde, et sans corde, pas de pendu. Il est vrai que les gens bien décidés à en finir avec l'existence, vont avoir un moyen plus expéditif encore de passer de vie à trépas. On vient d'inventer un sabre-revolver, de telle sorte qu'en se passant la lame au travers du corps, on pourra simultanément et en même temps, comme disent les troupiers, y ajouter un appoint de six balles. Très joli! Moi qui suis de mœurs

---

un cri de joie. Quant à Brigitte, elle n'ose croire à son bonheur. Peut-être n'a-t-elle pas compris la signification de ces mots: Circonstances atténuantes. L'avocat de Furbice, ravi de son succès, quitte son banc pour les lui expliquer.

Pendant ce temps, le président donne l'ordre de faire rentrer les accusés.

En pareil cas, il leur suffit d'un seul coup d'œil jeté sur l'auditoire, pour connaître leur sort.

Une condamnation à mort se lit sur tous les visages; on se détourne, on évite de regarder le malheureux qui vient d'entrer. Quel que soit son crime, on le plaint. Ce n'est plus un coupable, c'est un mourant.

Mais s'il est acquitté, ou bien s'il a obtenu des circonstances atténuantes lorsqu'on pouvait craindre qu'il n'en eût pas, on se penche vers lui, on lui fait des signes, on lui sourit; au banc des avocats, qu'il est parfois obligé de traverser pour gagner sa place on murmure à ses oreilles: Vous êtes acquitté, ou bien vous avez la vie sauvé.

Un président d'assises serait impuissant à empêcher ces généreuses manifestations.

Du reste, il n'y songe pas; il est homme avant d'être magistrat.

Furbice n'avait pas fait un pas dans la salle qu'il connaissait déjà le verdict du jury.

Alors il ne fut pas maître de lui; il laissa éclater sa joie.

Ceux qui l'avaient vu affaissé pendant ces longs débats, et qui avaient pu croire à ses remords furent détrompés. Furbice n'avait eu qu'une crainte depuis le moment de son arrestatiou: la crainte de l'échafaud!

C'était cette crainte qui avait ridé son front, creusé ses joues, blanchi ses cheveux. S'il refusait obstinement depuis deux jours toute nourriture, c'est qu'il redoutait une condamnation capitale, et qu'il préférait le supplice de la faim au couperet de la guillotine.

Il respirait enfin; le poids qui l'oppressait venait de disparaitre, et derrière son cou il ne sentait plus à chaque instant le froid du fer, supplice intolérable qu'un condamné à mort nous a expliqué.

Que lui importait l'autre condamnation dont il allait être frappé? Que lui importait le bagne? Le bagne c'était pour lui la vie, c'était peut-être la liberté; il n'y a pas de forçat qui n'espère s'évader.

S'il n'eût pas été contenu par un gendarme, Furbice, sans respect pour la majesté de l'audience, se fût en ce moment livré à une pantomime des plus animées. N'a-t-on pas vu, en pleine cour d'assises, un homme acquitté lancer tout à coup, en signe d'allégresse, sa casquette à la tête des magistrats? Il fut, il est vrai, pour cette irrévérence, condamné à quelques jours de prison; mais il avait donné carrière à sa joie; il avait, à sa manière, témoigné sa reconnaisaance.

Margaï connut aussi vite que Furbice le verdict du jury. Dès son entrée dans la salle, son défenseur et Moulinet lui avaient fait un signe qu'elle comprit aussitôt. Mais elle sut se contenir; la fermeté de son caractère ne se démentit pas; une légère coloration vint animer son visage, et ce fut tout.

Peut-être ne redoutait-elle pas la mort comme Furbice? La honte et la captivité l'effrayaient sans doute autant que l'échafaud.

Elle se dirigea lentement vers son banc, et ne put s'empêcher de jeter un regard de dédain sur Furbice, qui laissait trop bruyamment éclater sa joie.

Alors, conformément à l'article 357 du Code d'instruction criminelle, le greffier lut aux accusés la déclaration du jury et le ministère public requit aussitôt l'application de la peine.

Puis, la Cour, après s'être retirée pour en délibérer, dans la chambre du conseil, rendit, quelques minutes après, un arrêt qui condamnait Furbice et Margaï à la peine des travaux forcés à perpétuité.

L'audience fut ensuite levée; et la foule se retira profondément émue.

Dans les groupes qui s'étaient formés sur les places publiques, on s'entretint fort avant dans la nuit des différentes péripéties de ce procès, dont les habitants du Midi gardent encore le souvenir.

Quant à Me X..., non content d'avoir sauvé la tête de sa cliente, il alla le soir même voir Margaï dans sa prison et lui donner quelques conseils pour l'avenir; il avait obtenu l'autorisaton de se faire accompagner de Moulinet: « C'est la meilleure soirée que j'ai passée de ma vie, » a dit bien souvent depuis le pauvre homme.

Rien ne pouvait le détacher de Margaï, ni ses rigueurs envers lui, ni ses fautes, ni ses crimes. Il n'y avait dans son cœur pour elle qu'indulgence et pardon. Il ne raisonnaît pas le sentiment qu'il éprouvait, il se contentait de le subir. Il avait aimé Margaï innocente; il l'aimait criminelle.

De son côté, le défenseur de Furbice obtint que Brigitte pût communiquer avec son mari.

Que se dirent-ils durant les deux heures qu'ils passèrent ensemble? on l'a toujours ignoré, mais cet entretien dut faire une certaine impression sur l'esprit de Furbice, et décida sans doute d'un incident que nous aurons plus tard à raconter.

Quelques jours après sa condamnation, une voiture cellulaire emportait Margaï dans la maison centrale de Montpellier.

Quant à Furbice, on le conduisit dans la maison d'arrêt d'Avignon, d'où il fut bientôt dirigé sur le bagne de Toulon.

Le lecteur, un peu incrédule de sa nature, est maintenant persuadé, nous osons cette fois l'espérer, que, loin d'avoir mis en scène des heros de roman, nous ne lui avons présenté que des personnages réels, vivants et connus. Aussi s'intéressera-t-il sans doute au récit qui va suivre.

Il contient des épisodes encore plus dramatiques peut-être que ceux publiés jusqu'à ce jour, et tous les détails qu'on va lire seront puisés aux sources les plus officielles.

D'ordinaire, après avoir lu avidement tous les incidents d'un procès, on perd de vue les condamnés, et on ignore absolument ce qu'ils deviennent; la prison et le bagne se referment sur eux; ils ne font plus partie des vivants. Aussi nous a-til paru original et nouveau d'être initiés à l'existence de Margaï et de Furbice, depuis leur condamnation, qui a eu lieu le 3 mai 1862, jusqu'à ce jour; plusieurs magistrats et hauts fonctionnaires, des employés spéciaux de deux ministères, un inspecteur des prisons, des commissaires au bagne de Toulon, ont bien voulu nous aider dans nos recherches, dont nous allons communiquer le résultat aux lecteurs.

(*Sera continué demain.*)

paisible, j'aime mieux, en fait d'invention nouvelle, l'epingle-piano qu'un bijoutier italien vient de trouver. Il a adapté à l'épingle qui tient le nœud de la cravate, un petit instrument de musique gros, comme la tête d'une épingle, c'est le cas de le dire. N'est-ce pas ingénieux ?

Ces chefs d'œuvre de la mécanique moderne ont facheusement détourné mon attention de cette grosse machine qu'on nomme l'Académie et où l'on fabrique des immortels, sans garantie du gouvernement. M. Jules Fvare sera-t-il appelé à l'Immortalité, de par l'Académie ? La question se débat à l'heure qu'il est. Les uns se demandent s'il suffit d'être le plus grand orateur de France pour être *dignus intrare in docto corpore* ; les autres estiment que M. Jules Favre possède des titres suffisants à cet honneur, et qu'une bouche éloquente vaut bien une plume médiocre. C'est mon avis, mais je n'ai pas voix au chapitre. Cette question fait presque concurrence à celle du Luxembourg ; pourvu qu'on ne le confonde pas ! Si la Conférence de Londres allait demander la neutralisation de M. Jules Favre et l'évacuation de l'Académie par les Prussiens !

Enfin, M. Jules Favre a été nommé en même temps que le père Gratry.

TIBERGE

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

M. le colonel Bogoslawski 1er drogman de l'ambassade russe, a été promu au grade de général.

—

Le gouvernement impérial vient de résoudre la question de l'armement des troupes, question qui est aujourd'hui à l'ordre du jour dans presque tous les Etats de l'Europe. Après huit mois d'études et d'expérience faites par une commission technique instituée à cet effet et présidée par le ministre de la guerre en personne, le gouvernement, au lieu de faire une commande de fusils neufs qui aurait été très dispendieuse, a préféré la transformation des fusils dont les troupes sont déjà armées, en adoptant le système anglais et les cartouches métalliques.

A cet effet, il a passé un contrat avec la maison Tilkin-Tasset de Liège, dont le représentant se trouve ici depuis assez longtemps, pour la transformation de 30,mille fusils d'abord. Aux termes du contrat, la dite maison s'engage à faire cette transformation ici même et à livrer ces armes dans le plus bref délai possible. Si l'opération présente toutes les garanties voulues, le gouvernement fera transformer tous les fusils de l'armée.

—

On dit que l'amirauté doit envoyer très prochainement un pyroscaphe dans l'Archipel pour donner la chasse aux pirates.

—

Une dépêche télégraphique de Kesanlik en date du 16 courant adressée à une maison de commerce de notre ville annonce que les fortes chaleurs ont compromis la récolte.

—

Des correspondances qui nous parviennent de Kezanlik nous informent que la récolte des rosiers est entièrement détruite.

—

Samedi, dans la nuit, le gardien d'un magasin de bijouteries situé à Galata, étant sorti pour un moment pour se procurer un peu d'eau, des voleurs se sont entrés par le moyen de fausses clés et ont enlevé des bijoux de la valeur de 5.000 francs.

—

M. P.... se plaint que la Police de Péra, avertie à temps, n'a pas encore mis la main sur le filou qui lui a enlevé une montre de la valeur de 3,000 piastres.

—

Hier, vers les 8 heures, une dizaine de pompiers entrèrent dans un café à Kil Bournu. Après quelques libations ils se prirent de dispute et en vinrent aux mains avec leurs couteaux. Il y eut deux hommes blessés assez grièvement. Quatre individus ont été arrêtés ; les autres s'enfuirent. La police est à leur recherche. Les blessés ont été conduits chez eux.

—

Un jeune garçon de 17 ans fit une chûte de cheval en se rendant à Karakeuï. Il eut le bras démis et la tête fortement contusionnée. On dût le transporter chez lui sur un brancard.

CHRONIQUE.

La Malmaison.

—

(*Suite.*)

Rien que de très-ordinaire comme apparence dans cette villa sans caractère seigneurial et dont la distribution intime, combinée en vue d'un séjour indépendant et d'une hospitalité cordiale, ne donnait rien à une vaine ostentation et à un superflu de parade.

On accédait au chateau par un porche en forme de tente, sans doute en souvenir du camp, cette seconde partie de tout Français d'alors, et servant de pérystile. Pendant les premiers temps du retour du héros d'Egypte on put remarquer de chaque côté de la porte opposée donnant sur le parc et en tête du pont-levis qui la défendait, deux petits obélisques en marbre rouge de quatorze pieds de haut, chargés d'hiéroglyphes dorés, proven ant de l'ancien chateau de Richelieu en Poiou. L'inspiration délicate de Joséphine se retrouve dans le style et le motif de cette double décoration, offrant de chaque côté de sa maison au maître victorieux une image de la demeure du soldat et un trophée des conquêtes du général.

Le grand vistibule qui prolongeait sur toute la largeur du rez de-chaussée sa voûte soutenue par quatre fortes colonnes de stuc. ouvrait à l'œil, dès l'entrée, la perspective du jardin. Sur chacune de ses ailes se groupaient d'un côté les salons de reception, la salle de billard et une galerie, de l'autre la salle à manger, la salle du conseil, le cabinet de travail, disposé en forme de tente militaire, et meublé avec une héroïque simplicité.

Rien, on le voit, ne donne moins l'idée d'une résidence de parade et de gala, avec les orgueilleux perrons et les marquises déployant en éventail le dais d'étoffe des Indes; mais en revanche quelle méthodique distribution, quelle symétrie harmonieuse et quelle entente du confort et de l'hospitalité dans ce plan, étalant successivement, d'un côté la pièce de présentation et de bienvenue, le rendez-vous de conversation et de délassement, la galerie pour l'entretien tranquille avec le nouveau venu et l'échange rapide, ou deux tours de promenade isolée, des ordres et des nouvelles ; de l'autre, la partie de l'habitation réservée au repas commun; familier, animé, et enfin à la délibération et à l'expédition des affaires, au sortir de sanctuaire inviolable de solitude, de méditation, de travail ou de repos.

Dans la seconde phase de la Malmaison, on ajouta à chaque extrémité de la façade deux pavillons avançant sur le coup d'arrivée, et formant, pour l'habitation et la commodité des gens de service, comme les deux bras du corps de logis.

Au premier étage se trouvaient, à la fois séparés et unis, les appartements particuliers du Premier Consul et de Madame Bonaparte, la maison conjugale et familiale, la chambre unique, les cabinets jumeaux, le sanctuaire de repos, d'intimité, de confidance, de toilette, ce que les Romains appelaient *cablcula venereum*, les Grecs *thalamos, istônes*, les Français du moyen âge l'appartement de *retrait*. Cette partie mystérieuse et réservée de l'habitation était reliée par une vaste galerie d'apparat, pleine d'air et de lumière, qui s'épanouisait sur toute la longueur du bâtiment, au demi-étage formant le couronnement de l'édifice, et distribué en une série d'appartements ou de chambres uniques pour les aides de camp, les sécrétaires et les invités.

Outre MM. Le Noir et Berthault, il est juste de mentionner, parmi les collaborateurs de l'installation intérieure et de l'extérieure décoration de la Malmaison, MM. Percier, et Fontaine. C'est par les soins du conservateur du Musée des Petits Augustins, également chargé de la garde des antiquités de la Malmaison, que la façade donnant sur la cour d'honneur ou d'arrivée fut ornée d'une suite de statues en marbre copiées fut d'après l'antique et mises à l'encan par le sieur Audrianne, adjucataire du parc et du château de Marly. Le péristyle et le vistibule reçurent de la même main, habile à fouiller aux butins de la dépouille monarchique, une double haie de bustes en marbre et en bronze, panthéon recueilli dans la démolition du château de Richelieu en Poitou, avec les obélisques de quatorze pieds en marbre rouge de Givet, trophée de la porte du château ouverte sur le parc.

La décoration de la plupart des pièces intérieures fut l'œuvre de M. Charles Percier. Il orna la salle du conseil de panoplies et de sujets militaires, et il fit peindre dans la salle à manger, par Laffite, des figures allégoriques et pacifiique dansant sur un fond de stuc. Le salon qui précédait cette piéce et le grand salon réçurent un ameublement d'un goût sobre et d'un style sévère digne de la grandeur récente et prêt pour la grandeur future. Dans la première de ces pièces caractéristiques, on admirait sous l'Empire deux beaux tableaux de Gérard, représentant, l'un. l'impératrice Josephine assise sur un divan de velours jaune, l'autre, la reine Hortense et ces enfants.

«Dans le salon de réception figurèrent, dès le Consulat, deux autres peintures de premier ordre, dont le sujet était emprunté aux poésies d'Ossiam, alors la passion littéraire de Bonaparte, et dues aux pinceaux rivaux de Gérard et de Girodet. »

Ce fut égalemeut sur les dessins et sous la direction de M. Percier que la bibliothèque attenant au cabinet du Premier Csnsul fut constrnite et disposée.

« L'intérieur de cette bibliothèque, dit M. Lenoir, d'un style sévère et orné de colonnes, le tout en bois d'accajou, fut confié à M. Démalterre, qui s'en acquitta avec la pureté et le goût qu'il met dans tout ce qu'il fait en ébénisterie... »

C'est dans cette bibliothèque, entre autres raffinements intellectuels, que commençait cet échelonnage de tables qui se succédaient dans la galerie, et sur lesquelles Bonaparte trouvait, sans interrompre sa promenade, dans les cartes déployées, les renseignements immédiats et précis qni servaient de jalons à ses démonstrations et à ses discussions ou au travail muet et solitaire de ses méditations. Nons aurons à reparler de ces entretients ambulants, de ces recherches errantes, et de cette curiosité insatiable, de cette prodigieuse mémoire, qui exigeaient un perpétuelle renouvellement de la bibliothèque. Nous coutinuons notre reconnaissance et nous arrivons à la galerie, œuvre, ainsi que le théâtre, de Bertant, meilleur architecte de jardins que d'habitations. La galerie de la Malmaison, spacieuse et bien éclairée, ne fit point honte à son talent ; mais elle fit surtout honneur au goût libéral et original, fait de divination plus que d'expérience, de Joséphine, inspirée, en cala comme en tout le reste, par ce culte de la nature, cette religion des animaux, des oiseaux et des fleurs, cet amour des cieux élevées, des larges perspectives et des grands horizons qui caractérisent une intelligence faite surtout d'imagination et de sentiment.

L'école flamande et hollandaise étaient surtout représentées dans ce choix de chefs-d'œvre. *La ferme d'Amsterdan*, de Paul Potter, avec sa vache si naïvement oublieuse des règles de la civilité puérile et honnête ; le tableau du même représentant si dramatiquement, dans une double scène contigüe, comme en une fable au pinceau, la guerre faite aux animaux par l'homme et les répressailles des animaux coutre le roi parfois peu paternel de la création ; *l'Entrée de forêt*, de Berghen, et le *Tire à l'arquebuse*, de David Téniers, remarquable par le nombre et les proportions inusités des figures, formaiant comme le fonds classique de cette admiration, portée de préférence vers ce qui peut s'aïmer et s'admirer en même temps, donnér à la fois un plaisir des yeux et du cœur, et surtout amoureuse de l'art inspiré par la nature, patriarcal, pastoral, moral et même un peu sentimental.

L'école française n'était pas exilée ; (les Quatre heures du jour,) de Claude Lorrain, et (le pacha faisait prendre sa maîtresse) de Carle Vanloo, attestaient la nationalité d'un choix que des préférences étrangères ne rendaient pas exclusifs. Mais si Joséphine a pu paraître, dans ses prédilections hollandaises, indifférente à l'art français du seizième et du dix septième siècle, son goût, ranimé par ce sentiment du devoir de la protection qu'elle avait à un si haut et si délicat degré, avait multiplié à la Malmaison, pour les meilleurs morceaux de l'école française contemporaine et vivante, les honneurs de l'hospitalité et les témoignages d'encouragement.

Parmi ces nombreuses marques de la protection généreuse de celle qui s'honora du titre d'élève d'Isabey, des Gros, des Prudhon et des Redouté, fit de ces leçons le prétexte de ses bienfaits, et les prit pour maîtres afin de les avoir pour pensionnaires, on peut citer le Granet : *le peintre français Stella dans les prisons de l'inquisition à Pome* ; *la mort de Raphael*, de Bergeret ; *les Nymphes*, de mademe Mayen ; *l'intérieur de la salle du XIII siècle au Musée des monuments français*, chef-d'œuvre de Bouton.

La galerie de la Malmaison ne contenait pas seulement des tableaux, on y remarquait encore des statues et des antiques de toutes sortes, grecs, étrusques, égyptiens. Au milieu de cette collection brillaient une belle suite de bronzes et une série de vases peints, tribut des exhumations d'Herculanum et de Pompeï, ainsi que dix petits tableaux sur un enduit de ciment recouvert de stuc représentant Apollon Musagète et les neuf Muses ; ce spécimen unique de l'ar grec avait été offert en présent par le roi de Naple à madame Bonaparte à son passage en Italie Pour obéir à une mode dont elle encourageait la délicate flatterie. Josephine avait aussi réuni, par les soins et sur le choix de M. Denon, tout un gronpe de ces dieux étranges, de ces idoles grotesques, de ces mystérieux hiérographes de l'Egypte dont la nouveauté byzarre, mise en vogue par la gloire, avait pour elle l'attrait d'une sorte de souvenir. (*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

On vient de constater une nouvelle variété de vol : c'est le vol à la rage. Voici dans quelles circonstances il a été accompli : Un vieux bonhomme, assis dimanche sur un banc du bois de Boulogne, contemplait le riant tableau qu'on appelle le réveil de la nature. Une de ces grosses chaînes dites gourmettes s'étalait sur son ventre, qu'emprisonnait un gilet de moire ; ses mains s'appuyaient sur une canne à pomme d'or.

Vint à passer un jeune homme, dont les longs cheveux flottaient sur une redingote étriquée.

Il s'assit à côté du vieillard et la conversation ne tarda pas à s'engager.

— La belle journée ! n'est-ce pas, monsieur ? fit le vieillard d'une voix gaillarde, comme on se sent heureux de vivre !

— La belle journée, repliqua le jeune homme d'une voix sourde, et dire qu'il me faut mourir !...

— Mourir ! qui parle de mourir ? fit le vieillard. Mourir, à votre âge ! Vous avez vingt ans à peine ! etc.

— Je sais, je sait bien, monsieur, répondit le jeune homme, et c'est ce qui m'afflige. Mais... (ici, il fit une pause) mais, je suis en proie à un mal terrible, affreux...j'ai...tenez, vous allez savoir toute la vérité...Ce mal qui me dévore, c'est la rage... Oui, monsieur, j'ai été mordu par un chien enragé, et je sens courir dans mes veines le fatal poison... Vous voyez bien que je dois mourir !

Le vieillard voulut se lever et balbutia quelques paroles de commisération. Le jeune homme le retint et lui dit avec un triste sourire ;

— Rassurez-vous, monsieur, le mal n'est pas à son dernier période, et la vue de mes semblables ne m'inspire aucune horreur. Ce qui me fait mal, un mal atroce, voyez-vous, c'est tout ce qui brille (ici ses yeux s'injectèrent, sa bouche se contracta comme s'il avait eu des convulsions ...) !Quelle torture ... Oh ! cette canne ! cette canne ! comme je souffre ! (et la prenant entre ses dents, il se mit à la mordre avec fureur), et cette chaîne, cette chaîne !

Tout en disant cela, il prit la chaîne et la broyante ses dents.

Le vieillard, en proie à une terreur sans nom, voulut fuir, mais il n'osait. Tout à coup, le jeune homme se mit à rouler des yeux effrayants ; il prononça des paroles inarticulées, et, entre deux aboiements ranqués qui semblaient lui déchirer le gosier, il s'écria : Sauvez vous ! je vais vous mordre !

Et il fit mine de s'élancer sur le vieillard qui n'en écouta pas d'avantage et prit la fuite.

De son côté le jeune homme allait se retirer lorsqu'il se trouva face à face avec un garde témoin muet de cette scène. Le garde pria le jeune homme de le suivre chez le commissaire de police, afin de s'expliquer sur l'étrange maladie qui le portait à respecter son semblable, mais à devorer les objets brillants.

— Il faut qu'une autruche vous ait mordu et non un chien, disatt le garde.

La vérité est que le voleur, car c'en était un un, n'avait été mordu par autre chose que le désir de s'approprier le bien d'autrui. il a été mis en aarestation.

—

Le capitaine Cadou, du brick français *Sirius*, de Nantes, entré le 26 au Havre, venant de Carthagène (Espagne), a adressé au *Journal du Havre* l'intéressante note qu'on va lire :

Le 5 avril, étant dans la baie de Cadix, un poisson monstre vint mordre à la ligne ; mais sa grosseur énorme nous fit renoncer à tenter de l'embarquer à l'aide de notre seul hamoçon. Il mesurait, en effet, plus de trois mètres de long, et était gros comme une barrique. Enfin, un harpon bien lancé lui coupa les reins, et, à l'aide d'un nœud coulant et d'un calliorne, nous pûmes le mettre à bord. Lui ayant ouvert le ventre, à notre grande surprise, nous en vîmes sortir trente deux petits en pleine vigueur et longs environ de 60 centimètres Ce monstre avait deux ou trois suçons dans les joues ; il était suivi de six pilotes, dont un subit le sort du monstre, qui était un peau-bleu magnifique.

Le peau-bleue ou squale bleu, appartient à la grande famille des requins. Il est vivipare, ce qui esxplique le phénonmène de parturition dont le capitaine Cadou a été témoin. Les suçons dont il est parlé plus haut sont connus en ichthyologie sous le nom d'icheneldes naucrates de Linné. Ce sont de petits poissons pourvus, à la partie de la tête, un puissant appareil pneumatique, à l'aide duquel ils se fixent sur la peau des gros poissons, et principalement des squales, qui leur servent de véhicules et les transportent à de grandes distances. Enfin, les pilotes sont des scomberoïdes appartenant également appartenant également à la famille des naucrates. Bomme les requins, ils accompagnent les navires souvent pendant des traversées entières, attendant toujours leur proie, et si rapide est leur course qu'elle leur permet de se dérober aux atteintes de leurs passants ennemis.

Nouvelles Commerciales. et Financières.

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 20 mai	34 17
Clôture du 20 mai	34 26

—

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 20 mai.

Londres 3 m. d. p Liv. st.	110 5[8 110
Marseille, 3 m. date 1 Liv. T.	22 75 22 85

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 18 Mai.

MARSEILLE, bat. à vap. fran. *Nil*, cap. Brounet ayant touché Messine, Pyrée et Dardanelles

DEPARTS des bat. à vap. du 18 mai.

div. march. et 62 pass.

TBIESTE. bat. à vap. aut. *Aquila Impériale*, cap. Druscovich, mareh. div.

SALONIQUE, bat. à vap. otto. *Peiki-Cherif*, cap.

DANUBE, bat. à vap. aut. *Danubio*, cap. G. Marussich, div march.

GALATZ. bat. à vap. angl. *Champion*, cap. Darnell. div. marchandises,

BATOUM, bat. à vap. russe, *Ceres*, cap. Milonas, div. marchandises.

DEPARTS des batiments à voile du 16 mai.

ODESSA, bark ital. *Zita*, cap. L. Solari, lest.
— brik ital, *Sori*, cap. Antola, lest.

ANGLETERRE. bark. ital. *Adelaide Maria*, cap. G. Penco, orge.
— bark ital. *Margarita Borzone*, c. D. Valle, blé.

DANUBE, goel. aut. *Fratellanza*, cap. Zoiteo, chaux

AZOFF, br. russe, *Fancy*, cap. Sbutega, lest.

FALMOUTH. bark sued. *Wendenlyelm*, capitaine, L. Nenzen, blé

MARSEILLE. br. hel. *Possidhon*, cap. M. Radicopoulos, blé.
— br. ital. *Marino*, cap D. Casabrono, blé.

Du 17 mai.

GALATZ, brik ital. *Ardita*, cap. Chezza, lest.

ODESSA, bark ang *Mary Queen*, cap. Mouch. lest.
— brik aut. *Carlotta*, cap. Catalinich, A. lest.

SOULINA, brik aut. *Vallemire*, cap. Vucassovich. l.

DANUBE. br. hell. *Ibraila*, cap. D. Caviglia, lest.
— br. hell. *Marizza*, cap. P. Cuculi, lest.
— br. hell. *Galatzi*, cap. Coucioyani, blé.
— br. aut. *Ero*, cap. G. Sopranich, lest.

MARSEILLE, pol. ital. *Confidenza*, c. Stagnio, blé.
— br. ital. *Cenna*, cap. Montabio, blé.
— br. hell. *A. Nicolaos*, cap. T. Raptis, ble.

FALMOUTH, trois-mats aut. *Giuseppe Giuppa*, cap. A. Gaurich, blé.

Note des batiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyukdéré

du 13 mai.

de TAGANROK, pour Falmouth, brik hel. *Enossis* capit. Sotiriu, blé.
— pour Marseilie, bik hellen, *Taxiarchis*, cap. Velliotis, blé.
— pour Falmouth, bark russe *Auto*, capitaine, Ramstron, blé.

d'ISMAIL, pour Const. et Ordu, bom. russe, *Ayos Nicolaos*, cap. Nicolaou, blé.

de MARSEILLE. pour Constantinople et Ordu, bark aut. *Notham*, cap. Cosolich. blé.
— pour Constantinople et Ordu, br. aut. *Ero*. cap. Sopranich, lest.

de BERDIANSKA pour Falmouth brik ital. *Immacolata*, cap. Moglia., blé.

de CARDIFF. pour Odessa, bark aut. *Adamo*, cap. cap. Stuch, char. de terre.

Du 14 Mai.

de BOURGAS, pour Marseille, br. ital. *Societa*, cap C. Chiessa, blé.

d'IBRAILE pour Constantinople et Ordu, brik ital. *Carlotta*, cap. G. Cignogni. blé.

de TAGANROK pour Anvers, bark ital. *Amor Patrin* cap. P. Didom, blé.
— pour Gênes, bark ital. *Concordia*, cap. D. Dallorsso, blé.

d'ISMAIL, pour Constentinople et Ordu, bom. rus. *Catterina*, cap. Cuppas, blé.

Du 15 mai.

de SYRA, pour Taganrok br. hell. *Evanghelismos*, cap. J Sarris, lest.

de TAGANROK, pour Castelmare, br. hell. *Possidhon*, cap. Radicopoulos, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bark ang. *Ahsford*, cap. Waitt, blé.

d'IBRAILE, pour Const. et Ordu, goel. hell. *Ayos Yorghios*, cap. Jannis, ble
— pour Cork ou Falmouth, bark ital. *Adelalde Maria*, cap. Penco, orges.

d'ODESSA. pour Falmouth, bark ital. *Margarila Borsone*, cap. D. Valle, seigle.

du 16 mai.

de BERDIANSKA, pour Livourne, br. italien Morino, cap. Casabruna, blé.

d'IBRAILE pour Constantinople et Ordu. bark hel. *Sofia*, cap. Francesco, mais.
— pour Marseille, brik ital. *Anna*, capitaine, L. Montobbio, blé.
— pour Livourne, brik itail. *Confidenza*, cap. A. Stagno, blé.

d'ISMAIL, pour Constantinople et Ordu, brik hel. *Nea Tichi*, cap. Elefteriou, blé.

de NICOLAEFF pour Cork ou Falmouth, bark it. *Perche*, cap. G. B. Penco, orges.
— ponr Cork ou Falmouth, bark ital. *Gendo*, cap. Schiappacasi, blé.

du 17 mai.

d'IBRAILE, pour Constantinople et Ordu goel. hel. *Yorghios I.* cap. Polemis, blé.
— pour Marseille brik hell. *Ermilios*, cap. P. Peristianos, blé.

GALATZ, pour Constantinople et Ordu, brik hell. *Evanghelistria*, cap. Platzoukas, blé.

de TAKANROK, pour Falmouth, bark angl. *James Rogus*, cap. Herineton, gr. de lin.

de NICOLAEFF, pour Falmouth, bark ital. *Tre-Sorelle*, cap. F. Consiglieri, gr. de lin.

18 Mai.

de BERDIANSKA, pour la Mediterranée, br. russe, *Victor*, cap. V. Sbutega, blé.

de TAGANROK pour Marseille bark ital. *Ottavina*, cap. E. Schiafino, ble.

d'IBRAILE, pour Const et Ordu, sch. hell. *Anghelico*, cap. Nicolaou, blé.

d'ISMAIL, pour Constantinople et Oordu, brik hell. *Ayos Spiridhon*, cap. Colimonis, lest.

de KUSTENDJE pour l'Angleterre, br. aut. *Fanny*, cap. G. Raudich, orge.

ODESSA, pour Falmouth, trois-mâts, sued. *Weindenfielm*, cap. Z. Nenzem, ble.

d'IBRAILE. pour Marseille, br. hel. *Ayos Nicolaos*, cap. Raftis, ble.

de SOULINA, pour Falmout. hark ang. *Woudbine*, cap. J. Colvin, orge.

deNEWCASTLE. a ordre, bark russe, *Neptune*, cap Silfoort, lest.

d'ALEXANDRIE, a ordre brik aut. *Kate*, cap. Em. Grisillo, lest.

NAVIRES destinés pour l'Archipel.

Du 9 Mai.

d'ODESSA. pour Marseille, br. hel. *Micra. Elleni* capt. Ghionis, ble.
— pour Marrseille brk hell, *Prodromos*, capit. Yannussas, blé.

de MARIANOPOL, pour Marseille, brik ital. *Galatea* cap. Schiafino, ble.

de MARIANOPOL, pour Marseille, brik hellen, *Spezia*, capitain Andoniou, blé et gras.

de BERDIANSKA, pour Marseille, br. hel. *Panaia*, capitain Manolessos, blr.

de NICOLAEFF, pour Hollande brik italien, *S. G. Battista*, capitain Massone, ble.
— pour Hollande, brik italien, *Vero*, capitain, Cassarello, seigle.
— pour Falmouth, brik italien, *Boccacio*, capitain Lorenzo Penco, ble.

de BERDIANSKA pour Marseille, brik bel. *Adhelfotis*, cap. Rosolimos, ble,
— pour Marseille, brik italien, *Rosa Donavaro* cap. Brigaute, ble.

du 10 mai.

de GALATZ, pour Falmouth, goel. ang. *Pride o the Whest*, cap. James.' blé.

de MARIANOPOL, pour Marseille, bark fran. *Unique*, cap. Hele, ble.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Des Contributions Indirectes.

—

COMMUNICATION OFFICIELLE.

L'année financière pour la perception du droit de patente établi sur le débit des tabacs, devant commencer au 1[13 juin prochain, l'Administration Générale des Contributions Indirectes porte à la connaissance du public les dispositions suivantes relatives au mode de la perception de ce droit :

1° Les propriétaires ou locataires des boutiques ou magasins où se débitent, soit exclusivement, soit avec d'autres marchandises, du tabac à fumer, à priser ou à chiquer, du tumbéki ou des cigares, ainsi que les marchands ambulants ou étalagistes de ces mêmes articles, sont tenus de se rendre au bureau de la Douane des tabacs pour payer le droit de patente établi par le règlement, et de se munir d'un teskéré, dans le délai de trois mois, à partir du 1[13 juin prochain, jusqu'au 31 août (12 septembre).

2° L'Administration de la Douane des tabacs, procédera dès le 1[13 septembre prochain, à la vérification des teskérés. Ceux des débitants, sujets ottomans ou étrangers qui ne se trouveraient pas nantis du teskéré, dans le délai prescrit de trois mois, auront leur boutique ou magasin fermé. à moins qu'ils ne paient, comme pénalité, le triple du droit de patente, conformément aux dispositions du règlement en vigueur. La même pénalité sera encourue par les marchands ambulants ou étalagistes qui ne se conformeraient pas aux présentes dispositions.

5° Ceux qui se permettraient d'ouvrir des boutiques ou magasins de tabac, de même que les marchands ambulants ou étalagistes qui entreprendraient à nouveau le débit de cet article, postérieurement au délai susindiqué et sans être muni d'un teskéré constatant l'acquittement préalable du droit de patente, seront également passibles de la pénalité mentionnée dans le paragraphe précédent.

Constantinople, le 3[15 mai 1867.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérati douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye ... quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

A LA TRICOTEUSE

Rue de Péra 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marche exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonnetterie et lingerie
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.
» fil Ecosse depuis 150.
Chaussette coton cru extra-fine depuis 80.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150
Gilets flanelle depuis 35.
Pantalons croisée et percale depuis 15.
» toile, depuis 32.

Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
» de femme brodé et unis depuis 23.
Caleçons de femme depuis 23.
Camisoles depuis 30.
Jupons, depuis 45.
Ombrelles, parapluies, confections ganterie, parfumerie, flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.

N.B.— Maname Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10 ,000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de daah Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

AVIS.

Vis-à-vis de la Bourse de Commerce au khan de M. Emmanuel Cavafian, au premier étage se trouvent trois chambres à louer sous les N° 3, 4 et 5.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspar icipation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par dn sur la somme assurée, durant les quinze ernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIEL Pestilmadji sokak rue de la Quarantaineu Galata,

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Hue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

Kurort Gleichenberg

(Steiermark, Oesterreich)

mit der Constantins- und Klausenstahlquelle und des Johannisbrunnen, zunæchst der Südbahnstation Spielfeld, ungemein reizend gelegen und rühmlichst bekannt durch die ausgezeichneten Heilerfolge seiner Mineralwæsser, — insbesondere bei skrofulösen und tuberkulösen Krankheiten der Athmungs- Verdanungs, —der Harn- und Geschlects-organe bei mangelhafter Bluterzeugung, Bleichsucht etc, etc. Ausgezeichnete, von ienem Appenzeller Sennen bereitete Ziegenmolke, — vorzügliches Klima, mit einer ausserordentlich milden, wind- und staubfreien Luft, confortable Wohnungen, — Kur- und Lesesalons, — gute Restaurationen und Musikcapelle, etc. —

Die Communication mit den Eisenbahnstationen Grætz und Spielfeld vermitteln tægliche, doppelte Postverbindungen, Stellwagen und bequeme Lohnkutscher. Saison vom Mai bis October.

Mineralwæsser - Bestellungen sind an die gefertigte Direction oder an die Brunnen-Verwaltung in Gleichenberg zu richten; Wohnungs—Bestellungen — mit einer Darangabe — jedoch nur an Letztern.

Bücher — Brochüren sind durch alle grösseren Buchhandlungen der œsterr. Monarchie unentgeltlich zu beziehen, sowie auch durch die Herren Haasenstein et Vogler in Frankfurt a. M. und Berlin; durch Herrn T. Hirt's Hofbuchhandlung in Breslau u. Herrn Gustav Braun's in Leipzig und etc.

Direction des Gleichenberger-Actien- Vereins in Grætz (*Steiermark*).

ONGUENT HOLLOWAY.

es Propriétés pénétrantes et curatives de ce Onguent sont connues et reconnues dans le monde entier.

Le nombre d'années écoulées depuis que ce précieux Onguent jouit de la faveur publique (et plus il est connu, mieux il est apprécié) est une preuve de ses réelles et merveilleuses propriétés, plus convaincantes que tout ce qu'on pourrait écrire en sa faveur. Pour les guérisons des maux de jambes, des maux de seins, des plaies, blessures et ulcères, ses effets sont merveilleux. Pour l'impétigo, la tiegne, les scrofules, et les maladies cutanées en général, il n'y a point de remède qu'on puisse lui comparer. Par de fortes frictions sur la peau, qu'il faut préalablement bien fomenter avec de l'eau tiède, cet Onguent pénétrera promptement dans tout le système et nettoiera en passant chaque partie sur laquelle il sera appliqué.

Gonflements Glandulaires, Bronchites, Oreillons, Esquinancies, Maux de gorge et Diphtérite.

Pour chacune des affections ci-dessus, on peut obtenir un soulagement immédiat et permanent, en se frictionnant bien avec cet Onguent détergent, deux fois par jour, autour du cou, sur la poitrine, et sur le dos. Il agit particulièrement sur les principaux ressorts de la vie, parce que la nouvelle matière nécessaire pour la reconstitution du corps passe à travers les glandes, ainsi que toute celle qui pourrait nuire à sa conservation. L'Onguent Holloway, combiné avec ses Pilules, agira d'une façon aussi salutaire que certaine, pour la guérison des cas les plus désespérés.

Rhumatismes, Lumbago, Articulations Raides et Contractées

Les milliers de martyrs des maladies ci-dessus trouvent l'eyisteuce insupportable; mais siavec l'Onguent Holloway, on se frotte activement et avec persévérance les parties aff ées, on peut compter sur une guérison c taine surtout si préalablement, les pores de la peau sont ouverts par des fomentations avec de l'eau tiède. Il fau chasser du système les grosses humeurs; il est par conséquent, necessaire d'avoir recours aux admirables Pilules Holloway qui purifien il fortifient le système, secondent l'action de l'Onguent facilitent et assurent la guérison.

Maux de Jambes, Maux des Seins, et Ulcérations de toutes sortes

Il n'y a point, dans le monde, de préparations médicales plus dignes de confiance pour la guérison des maladies ci-dessus, que l'Onguent Holloway. Aucune n'est aussi facile à employer, aucune n'agit aussi sûrement, à la fois sur la partie malade et sur la constitution entière. L'Onguent frotté sur la partie affectée entre dans les pores, exactement comme le se dans la viande. Il pénètre promptement à 1 source du mal, et le déracine du système.

Erésipèle et Plaies Scrofuleuses.

Pour toutes les irritations de la peau, les plaies, ulcères, brûlures ou gonflements scrofuleux de toute sorte, l'Onguent Holloway est un remède rapide et facile. Il manifeste son pouvoir particulier en restreignant l'inflammation, empêchant la stagnation calmant le sang échauffé, et en arrêtant toutes les déjections acrimonieuses et malsaines.

Maladies particulières aux Enfants.

Les maladies particulières aux enfants son plutôt du ressort des mères que des médecins L'Onguent Holloway doit, en conséquence, être régardé par elles comme un « Trésor de Famille, » parce qu'il n'a jamais manqué de triompher de la rougeole et de la scarlatine, et dans toutes les maladies de peau, son effe est miraculeux. Pour la coqueluche et le croup cet inestimable Onguent devra être frotté, deu fois par jour, autour du cou et sur la poitrin les jeunes malades en éprouveront bientôt l plus doux soulagement. Deux ou trois des fa meuses Pilules Holloway, reduites en poudr augmenteront les pouvoirs curatifs de c Onguent.

Itinéraire des bateaux du Chirket-i-Haïrié. — Δρομολόγιον τῶν ἀτμοπλοίων τοῦ Σιρκὲ τ-Ι-Χαϊ

Apartir de lundi 10[22 Avril 1867, jusqu'à nouvel avis. — *Ἀπὸ τῆς δευτέρας 10/22 ἀπριλίου μέχρι νεωτέρας εἰδοποιήσεως*

SERVICE DES JOURS ORDINAiRES. — ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΑ ΤΑΞΕΙΔΙΑ.

Côte d'Europe, voyages de descente.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη. Κατάπλοι εἰς Γέφυραν.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί.	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ.	Yéni-Mahallé. Γενί-Μαχαλέ.	Buyukdéré. Βουγιουκ Δερέ.	Thérapia. Θεραπεῖα.	Yéni Keui. Νεοχώριον.	Sténia. Στένη.	Emirghian. Ἐμιργιάν.	R. Hissar. Ῥουμ. Ἱσσάρ.	Bébek. Βεβέκ.	Arnaut-Keuy. Ἀρναουτ-χιοϊ.	Kouru-Tchesmé. Κουρού-Τσεσμέ.	Ortakeuy. Ὀρτά Κιοϊ.	Béchicktach. Βεσικ-Τάς.	Kabatach. Καμπά-Τάς.	OBSERVATIONS. Le signe («») indique que l'échelle est desservie Le signe(—) indique que l'échelle n'est pas desser.
12	7 15	**16**	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	
1	8 15	**17**	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	«»	«»	—	
3 45	11	**2**	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	«»	—(1)	De Thérapia il passera à la côte d'Asie excepté les vendredis.
3 15	10 30	**11**	—	—	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12 15	7 30	**14**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
1	8 15	**8**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	
1 45	9	**4**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	—	
3	9 15	**14**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	—	—	
4	11 11	**8**	—	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de Buyukdéré.
9 30	4 45	**4**	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	—	«»	«»	«»	
10	5 15	**14**	—	—	—	—	—	—	—	—	«»	—	—	«»	«»	—	

Côte d'Europe, voyages de montée. Départs du pont.— Εὐρωπαϊκὴ ὄχθη Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Kabatach. Καβὰ-Τὰς	Bechiktach. Βεσὶκ-Τὰς	Ortakeuy. Ὀρτὰ-Κιοϊ	Kouru-Tchesme. Κουρού Τσεσμέ	Arnaoutkeuy. Ἀρναούτ Κιοϊ	Bebek. Βεβέκ	R. Hissar. Ρ. Χισάρ	Emirghian. Ἐμιργιὰν	Sténia. Στένια	Ienikeuy. Νεοχώριον	Therapia. Θεραπεῖα	Buyukdere. Βουϊ ...	IENI MAHALE. Γενί-Μαχαλέ	Anatoli-Kavak. Ἀνατολ-Καβάκ.	Observations
1 30	8 45	**4**	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2	9 15	**2**	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	—	—	Les vend. à Canlin. aussi
3 30	10 45	**4**	«»	«»	«»	—	—	—	—	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	Les vend. à Bebek aussi
2 45	10	**8**	—	«»	«»	—	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
9 30	4 45	**17**	—	«»	«»	Beilerg	Vanik.	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	
10 15	5 30	**16**	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
11	6 15	**2**	—	—	—	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	Retour au pont touchera Ortakeuy, Becchiktach
9	4 15	**14**	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	
10 45	6	**8**	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 15	6 30	**14**	«»	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 40	6 55	**4**	—	«»	«»	«»	«»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Côte d'Asie, voyages de descente.— Ἀσιατικὴ ὄχθη. Κατάπλοι.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί	H. à la Franque. Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλ.	Buyuk-déré. Βουγιοὺκ-Δερέ	Thérapia. Θεραπεῖα.	Beykos. Βεϊκός	Pacha-backtché. Πασσᾶ-Μπαχτζέ	Chibouli. Τζιμπουκλί	Kanlidjia. Κανλιτζά	A. Hissar. Α. Χισάρ.	Kandilli. Κανδυλλί	Vani-keuy. Βανὶ-Κιοϊ	Tchenghe-keuy. Τσεγγέλ-Κιοϊ	Beyler-bey. Βειλέρ-Μπεη	Kouskoudjouk. Κουζγουντζουκ	Scutari. Σκούταρι	Observations
11 45	6 40	**2**	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
1 30	8 45	**3**	—	—	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	
3 15	10 30	**11**	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	Excepté les vendredis.
8 45	4	**3**	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	«»	

Côte d'Asie, voyages de montée. Départ du pont. —Ἀσιατικὴ ὄχθη. Ἀπόπλοι. Ἐκ τῆς Γεφύρας.

H. à la Turque. Ὥρ. Τουρκιστί.	H. à la Franque, Ὥρ. Εὐρωπαϊστί	Nos des Bateaux. Ἀρ. Ἀτμοπλοίου	Scutari. Σκούταρι	Kouskoundjouk. Κουζγουντζιοὐκ	Beiler-Bey, Βειλέρ-βεϊ	Tcenghelkey. Τσεγγέλ Κιοϊ	Vanikeuy. Βανί-Κιοϊ	Candilli. Κανδυλλί	A. Hissar. Α. Χισάρ	Canlitja. Κανλιτζά	Tchibouldi. Τζιμπουκλί	Pacha - Bakiché. Πασσᾶ Μπαχτζέ	Beicos. Βεϊκός	Therapia. Θεραπεῖα	Buyukdere. Βουγιοὺκ Δερέ.		Observations
10 30	5 45	**11**	—	—	«»	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	—	Excepté les vendredis.
11	6 15	**2**	—	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	—	—	—	Les vendredis aussi Pacha-Bakchè.
1	10 45	**3**	«»	«»	«»	«»	«»	—	«»	«»	—	«»	«»	«»	«»	—	

(1) Les vendredis il touchera en outre Arnaut-keui, Kouru-tchesmé, Orta-keui et Cabatasch.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Jourual.

JEUDI, 23 MAI 1867. | 19 MUHARREM 1284 de l'Hégire. | JEUDI, 23 MAI 1867

2me Année. — N° 115.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	70 fr.	40 fr.	24 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. [illegible] Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS
4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considéré comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, *le 23 mai*

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Raguse, 21 mai.

Un conflit a eu lieu entre les habitants de la frontière et les sujets turcs aidés par les bachi-bouzouks. Il y a eu quelques blessés. Le régiment de Deutschmeister est intervenu pour apaiser le tumulte qui a été occasionné par des contestations au sujet des pâturages limitrophes du cordon sanitaire.

Paris, 21 mai 6 h. soir.

A Berlin on assure que le roi de Prusse n'ira à Paris, qu'après le départ de l'Empereur de Russie.

Les lettres particulières de Roumanie signalent une agitation particulariste ; on demande l'union personnelle de la Moldavie et de la Valachie sous le Prince Charles.

Les journaux de Paris, disent que le roi des Hellènes a adressé de Pétersbourg aux cours de Paris, de Vienne et de Berlin, un mémoire explicatif détaillé, sur la question Orientale.

—

Londres, 21 mai.

Consol. Turc clôture.	offre	31 3/8
	demand.	31 5/8

—

Paris, 21 mai 5 h. 20 m. soir.

Consol. turcs (coul.)	ouvert.	32 20
	clôture	32 30
Emprunt Ottom. 1865	ouvert.	241 25
	clôture	240
Rente Française 3 0/0	ouvert.	70 40
	clôture	69 90

—

Londres, 21 mai.

Consol. turcs ouvert..	offre	31 1/8
	demand.	31 3/8

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Une lettre de Belgrade que j'ai sous les yeux confirme ce que je vous ai dit au sujet du changement opéré dans la conduite politique du prince Michel depuis son retour de Constantinople.

En voici un extrait :

« Le voyage du prince Michel à Constantinople a positivement amené un rapprochement complet entre la Porte et la Servie.

« Le cabinet de Belgrade est disposé, je le tiens de source sûre, à reconnaitre et au besoin à défendre le principe de l'intégrité de l'empire ottoman ; il prêtera son concours à la Porte pour régénérer les populations chrétiennes ; il remplira enfin loyalement tous les devoirs d'un ami et d'un allié ; il n'y met qu'une condition, bien naturelle d'ailleurs, c'est que la Porte fera, elle aussi, quelque chose pour les chrétiens et leur accordera les satisfactions reconnues indispensables.

« A cette condition, la Porte pourra compter sur l'appui de la Servie, au lieu de l'avoir pour adversaire. Je n'ai pas besoin d'insister pour faire comprendre à vos lecteurs que cette attitude du gouvernement serbe fait entrer la question d'Orient dans une phase toute nouvelle et lui enlève en partie le caractère de gravité qu'elle a eue jusqu'à ce jour.

« Je crois savoir que le cabinet de Saint-James est particulièrement satisfait des résultats inespérés du voyage du prince Michel à Constantinople. » (*Ind. belge.*)

——

Nous trouvons dans une correspondance de Vienne de nouveaux renseignements sur la nature et l'étendue des récentes innovations introduites dans la loi militaire en Autriche. L'acte important où elles sont énumérées ne contient pas moins de cinquante paragraphes. La nouvelle loi, qui se rapproche sous beaucoup de rapports du système français en pareille matière, a surtout en vue de faciliter l'avancement et d'en modifier les conditions.

A l'avenir, le grade de sous-lieutenant ne pourra être obtenu par le sous-officier cadet sortant des écoles militaires qu'à la suite d'un examen sévère sur des matières scientifiques et pratiques. D'un autre côté, la limite d'âge fixée pour la mise à la retraite dans chaque grade a été avancée. Cette mesure présente le double avantage de rendre l'avancement plus rapide et d'éliminer une certaine catégorie de militaires qui se voyaient, par suite de leur âge, forcés d'abandonner le service au moment d'une entrée en campagne.

Enfin, l'ensemble de la nouvelle organisation de l'armée est empreint de cet esprit libéral dont le cabinet de Vienne ne cesse de faire preuve dans l'accomplissement du plan de ses réformes intérieures.

——

Un des passages de l'exposé financier présenté par M. Ferrara, que la Chambre des députés de Florence a accueilli avec les plus grandes marques de faveur, est celui dans lequel le ministre a repoussé énergiquement toute pensée de manquer directement ou indirectement aux engagements de l'Etat. Si la Chambre et le pays sont convaincus de la nécessité de sortir, même au prix de nouveaux sacrifices, des embarras financiers qui ne pèsent que depuis trop longtemps sur l'Italie, et de combler le gouffre du déficit, le pays et le Parlement ne sauraient oublier la solidarité profonde qui existe entre l'honneur national et le respect absolu des contrats. La Chambre, en applaudissant aux déclarations de M. Ferrara, n'a laissé aucun doute sur ces dispositions du sentiment public.

Nous avons parlé dernièrement du traité qui faciliterait pour le Trésor italien la rentrée des 600 millions que le ministre des finances demande aux biens ecclésiastiques. Ce projet soulève, nous le savons, les scrupules de consciences religieuses, scrupules qu'on ne se fait pas faute de faire naitre et même d'exagerer. Nous nous croyons en mesure de pouvoir affirmer, pour rassurer ces inquiétudes, surexcitées à dessein, que les honorables chefs de maisons de banques, françaises ou étrangères, signataires du traité dont nous parlons, n'auraient pas donné leur adhésion à une convention qui consacrait la spoliation des biens du clergé, pas plus que le gouvernement italien n'aurait réclamé leur concours pour une combinaison financière reposant sur une semblable base.

——

La *Gazette de la Croix* annonce que le départ du roi de Prusse et de l'empereur de Russie pour Paris est fixé au 1 juin. C'est dit ce journal, la date qui avait été arrêtée entre les deux souverains par suite d'invitations spéciales qui leur avaient été adressées par l'empereur Napoléon III, avant que la question du Luxembourg ne fut soulevée. Le depart du prince royal pour Paris. ajoute la *Gazette de la Croix*, aurait lieu très prochainement.

——

L'*Italie* fixe au commencement du juin la date du voyage de Victor-Emmanuel à Paris où se renderaient également le duc et la duchesse d'Aost.

——

Il s'est produit, au sein du 10e groupe du jury de l'Exposition universelle, une discussion assez curieuse. L'empereur Napoléon est le principal exposant de la classe 93, pour des dessins d'habitations destinées aux classes nécessiteuses.

Il parait devoir réunir toutes les chances pour le grand prix dans cette classe, toutefois beaucoup de motifs faisaient incliner la majorité du jury pour le parti de déclarer le souverain hors de concours.

Il en est beaucoup qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer et l'on était surtout frappé de cette considération que l'œuvre impériale, méritât-elle bien la médaille, on soupçonnerait toujours le jury d'avoir voulu faire acte de courtoisie envers le souverain. L'exclusion du concours avait donc chance d'être décidée en ce qui concernait l'exposant impérial, lorsque des considérations présentées par le commissaire prussien ont paru faire grande impression sur les délibérants.

Ce commissaire. nommé, je crois, le docteur Faucher, aurait fait observer que ces questions d'amélioration du sort des classes nécessiteuses avaient été l'objet constant des études et des préoccupations du prince Louis, qu'il avait encore poursuivi ses travaux pendant sa captivité de Ham, et que par conséquent il n'était ni juste ni logique d'exclure un passé tout entier d'études privées de peur de paraître tenir trop de compte de la haute situation où était arrivé l'auteur des dessins qui forme le n° premier de la classce 93. Il paraît donc probable que l'Empereur sera maintenu dans le concours et dès lors il est indubitable que son œuvre, d'ailleurs matériellement la plus considérable de la classe, obtiendra le grand prix.

L'Empereur a reçu en audience particulière M. le comte de Falloux, directeur de l'Académie française, qui a présenté à son acceptation les deux choix récemment faits par cette illustre compagnie, de MM. Jules Favre et du père Gratry.

« L'Académie, a dit l'Empereur, a voulu donner un témoignage de charité chrétienne, quand elle a uni, dans un même vote, deux hommes si bien faits pour rester séparés partout ailleurs. — Sire, a répondu M. de Falloux, l'Académie est la république des lettres ; elle est un terrain neutre où de tout temps les opinions les plus contraires ont fraternisé. Elle nommait des frondeurs sous Louis XIV, des philosophes sous Louis XV. »

S. M. n'a répondu que par un sourire bienveillant, puis elle a donné son agrément à la double élection de l'Académie. Quand viendra l'époque de la double réception, c'est M. Vitet qui répondra à M. l'abbé Gratry succédant à M. de Barante ; M. de Rémusat recevra le successeur de M. Cousin.

——

Suivant le *Mémorial diplomatique*, le chef de l'état-major prussien, le général de Moltke, souhaiterait un conflit avec la France :

Je suis prêt, dit-il ; nous aurons tôt ou tard à nous mesurer avec nos voisins. Mieux vaut aujourd'hui que plus tard. — Les troupes sont aguerries, encouragées par nos récents succès ; la dernière guerre a rempli nos caisses, nos arsenaux ; elle nous a enrichis sous tous les rapports au lieu de nous épuiser ; — il faut en profiter ; sans quoi les deux classes de la landwehr, qui se sont magnifiquement battues, ne verront pas, après un an, dans la guerre contre la France, « le complément de l'œuvre ; » les bourgeois sont rentrés chez eux depuis longtemps ; il sera beaucoup plus difficile de les en faire sortir. Bref, nous sommes prêts, les Français ne le sont pas.

——

Nous annoncions dernièrement qu'une amélioration s'était produite dans l'état de santé du ministre des Etats-Unis à Berlin, M. J. A. Wright, atteint d'hydropisie depuis plusieurs mois. Le malade se sentait assez bien, dans le courant de la semaine dernière, pour pouvoir prendre l'air pendant plusieurs heures à son balcon. Samedi matin, vers huit heures, il succombait à une crise instantanée. Ses restes mortels doivent être ramenés en Amérique. (*Corresp. belge.*)

LE VOYAGE A PARIS DE S. M. LE SULTAN.

Un évènement capital, sans précédent dans l'histoire de l'Islamisme, vient de se produire.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, S. M. le Sultan a accepté l'invitation que l'Empereur Napoléon lui a fait parvenir par le canal de son ambassadeur, de visiter Paris, et, dans un délai rapproché, le Souverain de l'Empire Ottoman, le successeur du prophète sera dans les Etats du fils aîné de l'église romaine.

S. E. l'ambassadeur de France accompagnera l'auguste voyageur, et l'escadre française du Levant, sous les ordres de M. le comte-amiral Simon, fera l'escorte du convoi impérial, depuis la sortie des eaux turques jusqu'aux rivages de la France.

N'y a-t-il pas dans l'énonciation pure et simple de ce fait une des plus grandes victoires de l'esprit moderne, en même temps qu'un programme fertile en résultats complexes, dont il serait difficile de déterminer exactement la portée ?

C'est pour la première fois depuis que l'empire existe que son Souverain se soit décidé à franchir la limite de ses Etats pour faire visite à un prince chrétin.

Et quand on songe que le Sultan est en même temps chef politique et religieux, qu'il est le Calife des Osmanlis, le commandeur des croyants, ce voyage prend tous les caractères d'une révolution complète des mœurs orientales.

Quelle éloquente réponse, que ce voyage, à tous les préjugés entrenus en Occident sur le fanatisme turc, sur l'incompatibilité de la religion musulmane avec la civilisation moderne, sur les obstacles et les entraves imposés par des traditions routinières et des mœurs immobiles à l'accès du progrès et à la libre manifestation de la volonté souveraine !

Quoi ! la chose la plus extraordinaire se produit : le Sultan quitte ses Etats pour visiter un prince chrétien, et l'Empire reste debout sur ses bases, et Stamboul n'est pas en insurrection ; au contraire, l'ordre le plus parfait subsiste ; pas une protestation ne s'élève ; les ulémas s'inclinent, les derviches se taisent.

Qui donc oserait soutenir encore, que le progrès n'est qu'un mot en Turquie, et que l'Islamisme est systématiquement hostile aux innovations ?

L'opinion publique de l'Europe habilement exploitée dans un sens hostile à l'Empire, à ses institutions et à son gouvernement ne tardera pas à faire justice des mensonges et des calomnies.

La présence du Sultan à Paris arrachera bien des illusions et fera tomber bien des préjugés.

C'est là un fait dont il est impossible de mesurer l'importance, à moins de se représenter le Pape venant à Constantinople, en visite amicale chez le Sultan.

D'autre part, comment ne pas attribuer à ce voyage la part d'influence qui lui reviendra sur les destinées ultérieures de l'Empire ottoman ?

Quel sera l'effet produit sur un souverain dont sa naissance, les préceptes de la religion musulmane et son rang suprême par les mille sensations diverses qui viendront assaillir son cœur et son esprit, à l'aspect de toutes les merveilles de Paris et de ces autres merveilles que le monde entier a entassées dans le palais de l'Exposition ?

Quelles conséquences découleront de ses entretiens avec les principaux souverains de l'Europe dont plusieurs se rencontreront à Paris en même temps que lui ?

Cette civilisation occidentale qu'on lui avait tant de fois vantée et qu'il n'avait pu juger qu'imparfaitement sur des spécimens disparates, il en verra les effets sous les formes les plus variées ; et, comme le Souverain de l'Empire ottoman est doué, au dire de tous ceux qui ont eu l'honneur de sa conversation, d'un sens droit, d'un esprit intelligent et éclairé, il des effets aux causes, et connaitre par quels moyens tant de brillants résultats peuvent être obtenus.

Le voyage du Sultan nous n'en doutons pas, sera pour la Turquie le point de départ d'une ère nouvelle, de conceptions fécondes en résultats civilisateurs, libéraux et bienfaisants.

Outre S. A. Fuad pacha ministre des affaires étrangères, voici les noms des personnages qui auront l'honneur d'accompagner S. M.

S. E. Emin bey, premier secrétaire du Sultan ;

S. E. Djémil bey, premier chambellan ;

S. E. Kiamil bey, grand maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs ;

S. E. Arifi bey, premier interprète du Divan Impérial ;

Aali bey, fils de S. A. le Grand Vizir est attaché à la suite Impériale, en qualité de secrétaire de S. A. le ministre des affaires étrangères ;

S. E. Kiamil bey, partira probablement mardi prochain. voie de Varna pour se rendre en France où il attendra l'arrivée de S. M.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

—

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

—

XXVIII

« Je suis bien jeune encore ; ma santé est des plus robustes, ainsi que le constate le certificat du médecin. Le malheur a mûri ma raison. J'ai appris à connaître mes devoirs envers Dieu et la société ; il serait donc bien triste pour moi d'être obligée de passer ma vie en prison, et de ne pouvoir bénéficier de la mansuétude du gouvernement qui me fournit le moyen de reconquérir une liberté relative dont je connais tout le prix et de laquelle, je l'assure, je n'abuserai pas. »

Voir le numéro du 22 mai

Cette lettre partie, on vit le caractère de Margaï changer tout à coup. De sombre et taciturne, elle devint enjouée ; dans le mois de juin 1865, elle comparut deux fois devant le tribunal de la maison centrale, et fut condamnée à des peines disciplinaires pour dissipation dans l'atelier.

Enfin, dans les premiers jours de juillet, elle apprit que sa demande avait reçu un accueil favorable. Elle était désignée pour faire partie du plus prochain convoi des déportées. Le mois suivant, elle quitta la maison centrale de Montpellier.

— Soyez heureuse, lui dit son amie l'institutrice, en l'embrassant avec tendresse ; moi, je reste. On ne veut pas de moi là-bas. J'ai le désagrément d'être mariée.

Le 12 août 1865, un navire de la marine impériale, le *Cacique*, sortait, dès le matin, de la rade de Rochefort, à destination de la Guyane française. Le *Cacique* est un bâtiment mixte, c'est-à-dire qu'il peut naviguer à la voile ou à la vapeur; il effectuera avec trois autres, qui sont l'*Alecton*, l'*Amazone* et la *Cérès*, le transport des condamnés qu'on expédie dans les pénitenciers de Cayenne.

Il emportait des armes, des vivres, des étoffes en pièce destinées à l'habillement des transportés, plusieurs soldats d'infanterie de marine qui allaient rejoindre leur corps, des religieuses de l'ordre de Saint-Joseph de Chartres, trois pères jésuites envoyés dans la colonie en qualité d'aumôniers, et enfin quarante femmes jusque-là détenues dans diverses maisons d'arrêt ou de force, et qui, d'après leur demande, étaient dirigées sur la Guyane.

Parmi ces femmes se trouvait Margaï Pascoul.

A midi, le *Cacique* était au large. Les côtes de France disparaissaient dans une sorte de brume lumineuse, et les passagers, groupés à l'avant où à l'arrière, disaient à la patrie un dernier adieu.

Le commandant ordonna de faire monter les transportées sur le pont afin de leur permettre de saluer aussi la terre.

Les pauvres femmes obéirent ; on les relégua au centre du navire, près de la machine. Margaï prit place sur un rouleau de câbles, et regarda l'horizon.

Montpellier, Avignon, Gordes, Fontblanche, la Bastide-Neuve, tout cela était déjà bien loin.

Tout son passé disparaissait ; il ne lui restait plus rien ; pas même son pays, pas même le droit de le revoir.

— Quelle solitude j'ai faite autour de moi! ne put-elle s'empêcher de murmurer.

— Je suis là, dit tout à coup une voix à son oreille.

Elle se retourna brusquement.

Un homme, qu'elle reconnut aussitôt, s'était glissé derrière elle.

XXIX.

C'était Monlinet.

Me X... ressentait une certaine sympathie pour cet homme qui l'avait autrefois choisi, entre tous, pour défendre la cause de Margaï, lui avait à plusieurs reprises témoigné sa reconnaissance de la façon la plus touchante, et lui avait enfin confessé son invincible amour et son long martyr,

Aussi, bienveillant et bon, comme tous les gens d'une grande valeur intellectuelle, il s'était fait tenir au courant des démarches de Margaï pour se rendre à Cayenne. Il avait appris le départ de Montpellier et le prochain embarquement à Rochefort, et il s'était empressé d'en aviser son protégé.

Moulinet réunit toutes ses économies, quitta Gordes et fit son entrée dans Rochefort trois jours avant le départ du *Cacique*.

Il s'agissait de s'embarquer sur ce navire, mais ce n'était pas chose facile ; son *cadre* était rempli, et, du reste Moulinet n'avait plus l'âge de s'engager comme matelot.

Pendant deux jours ses démarches restèrent sans résultat. Enfin, grâce à une lettre de recommandation de Me X..., il parvint à intéresser à sou sort un officier supérieur d'infanterie de marine qui, devant prendre passage sur le *Cacique*, consentit à s'attacher comme domestique l'ancien garçon de ferme.

Il allait donc suivre Margaï dans son exil ! Rien ne pouvait plus le séparer d'elle.

Moulinet raconta brièvement à Margaï tou ce que nous venons de dire.

— Ai-je eu tort ? demanda-t-il en terminant.

— Non, fit-elle ; merci.

Et elle lui tendit furtivement la main. Il se baissa, mit un genou en terre comme s'il voulait ramasser quelque chose, embrassa la main de Margaï et courut à l'arrière du navire où son service le réclamait.

Les bâtiments de l'Etat qui transportent à Cayenne les détenues des maisons d'arrêt ou des maisons de force et les galériens du bagne de Toulon (c'est le seul bagne qui reste en France ; ceux de Brest et de Rochefort ont disparu depuis plusieurs années) sont emménagés de la façon suivante :

Tout le long de l'entrepont, de l'avant à l'arrière, et des deux côtés, à babord et à tribord, règnent deux grilles en fer, scellées dans le parquet et dans le plafond.

Les transportés ont pour logement l'espace compris, de chaque côté, entre les sabords et la grille. L'espace libre, entre les deux grilles, est réservé à des sentinelles choisies parmi les matelots, placées de cinq pas en cinq pas, et ayant toujours le sabre au poing. Ces sentinelles ont ordre d'empêcher les forçats de s'appuyer contre les grilles qui poussées par une centaine de mains vigoureuses pourraient très facilements s'ébranler. Aussi la sentinelle est-elle autorisée à frapper de son sabre tout homme qui ne

Personne n'imaginait sans doute, avant la polémique de ces derniers jours, quel vieux fond de chauvinisme et d'esprit militaire sommeillait sous la politique, notoirement pacifique et libérale, de M. de Girardin et de ses disciples. On s'aperçoit aujourd'hui que chacun d'eux avait l'étoffe de plusieurs Belmontet. Certes, ils ont bien caché leur jeu ! Qui pouvait deviner, sous le costume des apôtres de la paix, de la paix systématique, de la paix jusqu'à l'utopie, les vieilles ardeurs, les vieilles rancunes, les vieilles moustaches des grognards du premier empire ? Qui s'attendait à trouver sous la plume de ces économistes à outrance les refrains du *Vieux sergent?* Ils en sont là pourtant : « Le Rhin, lui seul, peut retremper leurs armes.....» et, jusqu'à nouvel ordre, on n'en tirera pas autre chose. Ne leur demandez pas du reste : Pourquoi le Rhin ? Ils ne s'expliquent pas plus là-dessus que Béranger. Nous cesserons donc de les questionner à cet égard ; mais nous ferons seulement observer à la *Liberté* qu'elle roule vite sur toutes les pentes. Naguère elle laissait à cette pauvre France, qu'elle nous peint abreuvée d'outrages et d'humiliation, une alternative : la gloire, disait-elle, ou la liberté. Aujourd'hui, elle en vient à dire : la conférence de Londres, c'est l'humiliation ; c'est le prestige de la France évanoui; c'est l'unité allemande reconnue,et par suite, les traités de 1815 aggravés : c'est la France mâtée. Ne sera-ce pas du moins la liberté reconquise ? Non, répond M. Duvernois, car ce serait « la liberté dans la boue, » car on ne nous rendra pas la liberté « au moment où les fautes commises et les défaites morales l'auront rendue plus dangereuse, » car « les peuples libres sont les peuples contents d'eux-mêmes, et fiers de leur situation. » De sorte qu'il n'y a plus qu'une solution : la guerre — qu'un objectif : la gloire. Et comme cette guerre et cette gloire ne doivent avoir pour limites que le Rhin et la mer, la politique de la guerre à outrance, de la conquête à tout prix, de la gloire préférable à la liberté, cette politique enfin, qu'un seul nom caractérise : l'ancienne politique napoléonienne.

Du moins, puisque vous y êtes, restez-y. Vous l'avez dit cent fois : Entre la politique qui a pour but la conquête et celle qui a pour but la liberté, l'incompatibilité est absolue. Résignez-vous donc à la dictature. S'il vous faut la frontière du Rhin, c'est-à-dire dix ans de guerre avec l'Allemagne, ajournez à dix ans la liberté. Pour cette lutte à outrance des deux races, également nombreuses, également vaillantes, également organisées, arrière les penseurs, les orateurs, les journalistes, les hommes de parole et de liberté ! ce ne sont pas des hommes d'Etat, ce sont des hommes de guerre qu'il nous faut. La France est un camp : qu'elle n'aspire à rien de plus qu'à obéir, combattre, et se taire, comme on doit faire devant l'ennemi. Quelle fasse des généraux, et non des citoyens. Qu'elle se résigne à rencontrer de nouveau, au détour de la victoire, la main de fer du soldat heureux. Puisqu'on veut la guerre, comme au temps du premier empire, qu'on en reprenne tout le système, qu'on en fasse revivre tout les rouages : le silence de la presse, la centralisation sans frein, le régime du sabre ; il faut tout cela pour faire la guerre, la guerre longue, la guerre de conquête, la guerre européenne. Une nation en armes doit être une nation silencieuse. Une nation qui joue tous les jours son existence sur une bataille, doit être une nation obéissante ; une nation qui veut, au dehors, régner par les armes, doit sacrifier sans hésiter la liberté à la victoire.

C'est là que mène nécessairement la politique de conquête. L'histoire lui a, de longue date, tracé son chemin dans le despotisme et la servitude. C'est pour cela que nous détestons les fausses théories, les faux points d'honneur, les fausses colères sous lesquels se déguise de notre temps, la politique de conquête ; c'est pour cela que cette guerre d'Allemagne, qui ne peut avoir pour raison d'être, pour but et pour terme que la conquête, nous inspire une anxiété si vive et une si profonde détestation. Nous n'oublions pas les leçons de l'histoire, que d'autres croient refaire à leur fantaisie. Nous savons que la victoire a toujours été en France l'implacable ennemie de la liberté. Nous savons aussi que les peuples ne se reposent des défaites militaires, que les gouvernements ne se rachètent des défaites diplomatiques que par la pratique des institutions libres. Il y a pour la France deux sortes de grandeurs : une grandeur agressive, dominatrice, conquérente, qui l'a rendue trop souvent odieuse à l'Europe, insupportable à ses voisins : celle-là est finie, l'affaire du Luxembourg en est, nous l'espérons, la clôture définitive. Mais il y a une autre grandeur, que la France aussi a connue, celle de la liberté et celle de la paix, celle qui, au lendemain de 1789, brilla d'un si pur éclat, celle qui, au lendemain de 1815, guérit le pays de ses plaies, le consola de ses désastres. Nous n'en voulons, nous n'en rêvons plus d'autre pour notre patrie Et non-seulement nous la voulons, mais nous ne l'avons jamais vue si proche : bien sûr qu'il faut à la France l'une ou l'autre grandeur : ou la gloire militaire ou la gloire libérale, et que les gouvernements qui ne peuvent plus donner l'une, sont condamnés par les lois de l'histoire, de la nature et du bon sens à cesser de refuser l'autre.

VALEUR DU TRAVAIL EXECUTÉ PAR 30,000 OUVRIERS DANS UNE ANNÉE.

En Turquie la terre est à très bon marché et la plus grande partie appartient au gouvernement, il est donc plus avantageux de laisser en dépôt le déblais en excès et de faire des emprunts pour le rembiais, que de les transporter au tombereau. Ordinairement le transport de terre se fera à un relais de brouette. Les emprunts serviront à la fois pour les fossés et garantiront les chemins de fer des bestiaux. Le transport au tombereau sera seulement fait dans les gorges entre des montagnes et dans les passages par des marais ; en général, partout, où l'emprunt de terre sera impossible.

20me en cas de maladies, pour le service d'administration et les études, on pourra avoir tout le jour 28,500 manœuvres à occuper.

Dans une année et en été, du 1er avril au 30 novembre, pendant 9 mois, après déduction des jours de fêtes et de mauvais temps, on aura 200 journées, et pendant l'hiver de 3 mois, pour les Musulmans par rapport au Ramazan 30 et pour les Chrétiens 45 journées de travail.

Un ouvrier fera en moyenne par jour et en été 1 m. 68 cent. et en hiver 1,00 cube de terrassement, s'il travaille à la tâche et s'il a les outils nécessaires.

On emploie ordinairement, pour régalage définitif, dressement des talus des routes et des talus de fossés de *un vingt cinquième à un vingtième de journées* occupées pour les terrassements. Donc, en faisant abstraction de 28,500 un 20me pour les travaux en question, ou 1425, on aura 27,075 manœuvres journellement, pour la fouille, le transport et le régalage primitif de la terre.

En supposant que 7/8 du cube entier de la terre soit transporté à la brouette et 1/8 au tomberau, on arrivera au résultat suivant, pendant l'été :

23,691 manœuvres à 1 m. 68 cent. feront par jour avec transport à la brouette .	39,801	
en 20 journées		7,960,200
3,384 travailleurs avec transport au tombereau à 1 m. 50 cent. par l'homme, exécuteront journellement	5,076	
et en 20 journées		1,15,2000
En hiver, 23,691 manœuvres feront par jour avec transport à à la brouette	23,691	
et en 45 journées		1,066,095
Et 3,384 ouvriers avec transport au tombereau exécuteront par jour	3,384	
et en 45 journées.		155,000
Ensemble . . .		10,193,775

Les chemins de fer ont ordinairement la largeur nécessaire pour placer 2 paires de rails de 7 mètres, et pour une paire de 3 m. 50 centimètres. Dès le commencement et pendant plusieurs années, une paire de rails sera suffisante. En faisant la supposition que la hauteur moyenne de déblais et de remblais soit de 1 m. 00 cent. en Europe, et de 2 m. 00 cent. en Asie-Mineure où le terrain est plus montagneux, elle sera moyennement de 1 m. 50 c. ; et la base de talus de 1 m. 50 c. sur 1 m. de hauteur, on aura besoin de 8 m. 63 cent. cubes de terre pour 1 m. courant de chemin. Donc, 10,193,775 mètres cubes, divisés par 8,631 nous donne 1181 kilomètres, 202 mètres courants de chemin fait dans une année et en 3 ans 3,543 kilomètres, 606 mètres.

Un mètre cube de terrassement, coûtera en moyenne, en Turquie d'Europe, comme il est démontré plus bas en détail, 10 piastres 21 centipiastres, quand il sera exécuté par des ouvriers ordinaires payés 9 piastres par jour, y compris toutes les dépenses, ainsi que l'intérêt du capital dépensé et son amortissement pendant six ans. Car le travail sur une grande ligne, exécuté par les compagnies, peut durer cinq ans et le bénéfice de la première année, après l'ouverture à l'exploitation du chemin de fer, est douteux.

Le cube de la terre multiplié par le prix d'un mètre cube, nous donne comme ci-dessus dans les détails 104,070,762 piastres pour la valeur du terrassement dans une année.

ZAGOROWSKY.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Hier matin, une femme sujette italienne demeurant à Serbet Chana (rue) étant montée sur la terasse pour étendre du linge, son pied a glissé et elle est tombée dans la rue. La mort a été instantanée.

—

Un Hellène, nommé Spiro, connu par ses mauvais antécédents a été arrêté et remis à la Chancellerie Hellénique comme étant un des auteurs du vol qui a été commis à la poste hellénique, il y a quelques jours.

—

La Police a fait arrêter ces jours-ci deux repris de justice qui ont été envoyés à la Grande Police.

—

Dernièrement un Croate est venu à la Police de Péra pour voir un prisonnier. L'allure de cette personne paraissant suspecte on l'a arrêté et après l'avoir fouillé on a trouvé sur lui un pistolet chargé à balle. Cette personne a été envoyée à la Grande Police qui l'a fait expulser du territoire ottoman.

—

D'après une nouvelle qui nous parvient de l'intérieur deux collecteurs d'impôt revenant de Bourgas s'arrêtèrent dans un village du nom de Silimnia pour passer la nuit.

Le lendemain les cadavres de ces deux hommes furent découverts à quelque distance du village. Ils portaient la trace de nombreuses blessures faites au moyen d'armes de fer et d'armes blanches.

Néanmoins comme aucune trace de sang n'a été aperçue ni sur les vêtemens de ces hommes ni sur le sol on suppose qu'ils ont été étranglés pendant leur sommeil et traînés hors du village où on les aurait criblés de coup pour faire supposer qu'ils avaient été attaqués en route.

On nous promet des détails plus circonstanciés sur ce funeste évènement que jette dans le deuil deux familles réduites à la misère par la privation de leurs chefs.

—

SOCIÉTÉ « L'AMIE DU TRAVAIL. »

Note des prêts et donnés sans intérêt par le Comité d'Administration à divers ouvriers nécessiteux, présenté à la Société pendant le mois d'août et jugés digne d'être recours.

—

Extrait du compte-rendu mensuel lu à la Séance du 7|19 mai 1867.

Dates des Prêts	Noms prénoms, professions et Domicile.	Sommes prêtées.	Amotissement que les ouvriers sont tenus de payer chaque mois à la Société.
20 avril.	R. Jean Dessipri, cordonnier, de l'île de Tinos, domicilié à Galata, pour acheter des fournitures premières et des outils . . .	P. 1000	Piastres 40
22 »	R. Nicolas Kel-Andrea, menuisier, domicilié à Galata, pour acheter des outils	» 150	» 20
22 »	R. Costi Bakaloghlou, jardinier de Scutari, pour acheter des semences et des plantes . . .	» 1000	» 40
29 »	R. Cara Osman, de Chibin Cara-Hissar, bâtelier à l'échelle de Cassim-Pacha, pour acheter 1 caïk . . .	» 1000	» 50
29 »	R. Stephan Keuropé, fabricant de bouquins pour cigarettes, domicilié à Guedik-Pacha pour acheter des fournitures premières	» 500	» 15
	TOTAL :	P. 3650	

Le secrétaire-général, C. ANTHOPOULO.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.«

Andrinople, le 18 mai.

L'assemblée générale de ce villayet a été solennellement ouverte lundi le 13 courant par S. E. le gouverneur-général Hourchid pacha. A cette occasion ce haut fonctionnaire, en sa qualité de président de l'assemblée, a prononcé un discours de circonstance, discours qui a été le jour même imprimé en langue turque et distribué parmi les fonctionnaires publics du villayet, et des différents districts de ce gouvernement.

Voici les noms de tous les membres qui font partie de l'assemblée :

Président, S. E. HOURCHID PACHA.

Vice-président, MUSTAPHA BEY, (directeur des télégraphes et postes.)

Représentants du sandjak d'Andrinople : Cherif bey, Izet bey, Hadji Demir oglou, Hadji Anastas Tasdji.

Représentants du sandjak de Gallipoli : Mehmet bey, Mehmet éfendi, Anagnostis Logothediathis.

Représentants du sandjad de Philipopoli : Ahmet pacha, Ghiorgaki éfendi, Hadji Stavri.

Représentant du sandjak de Rodosto : Muchtar bey, Nichan aga, Christophoros Marodoglous.

Dito du sandjak de Silimia : Hadji Ibrahim aga, Ibrahim aga, Spiridon Mavromati, Ghiorghi Dussi.

L'assemblée a déjà tenue trois séances, et continuera à s'occuper des affaires publiques du villayet ayant rapport au développement des ressources du pays, et au progrès général des populations pendant 40 jours, terme qui d'après les règlements du villayet ne doit pas être dépassé. L'assemblée s'occupe aussi entre autres choses de la nécessité pressante de développer les voies de communication, surtout des besoins urgents qu'a le pays d'une voie ferrée. Il paraîtrait d'après ce qu'on m'a dit que tous les membres de l'assemblée, musulmans et chrétiens, ont été chargés par leurs mandataires de donner des assurances positives au gouvernement que les populations des différents districts sont prêts à contribuer à une partie des fonds, et de la main-d'œuvre nécessaires à la construction d'une voie ferrée légère d'après le système américain, entre Philipopoli et Rodosto.

Dans ma dernière correspondance, de parlant de la célébration par les Grecs en leurs Pâques, j'ai oublié de vous dire que les ordres des autorités relativement à l'usage des armes à feu, ont été respectés : effectivement durant toute cette fête pas un seul coup de fusil ou d'autres armes à feu n'a été déchargé. Les chefs des communautés et les consuls de Grèce et de Russie pour leurs sujets et protégés ont veillé à ce que cette interdiction fût scrupuleusement maintenue ; en rendant ce témoignage sur l'esprit tranquille de la population chrétienne dans cette ville, je ne dois pas oublier d'inclure la population mahométane qui aussi pendant les fêtes du Ramazan et Baïram a donné des preuves de bon ordre, et d'obéissance aux lois du pays.

—

Beyrouth, 12 mai.

Sa grandeur Mgr le Patriarche maronite a quitté sa résidance du Liban pour se rendre à Rome. Monseigneur, en passant par Beyrouth, visita les deux établissements des filles de Charité de St-Vincent de Paul.

Depuis plus d'un siècle, aucun Patriarche maronite n'avait mis le pied à Beyrouth La venue de ce prélat a donc presque le caractère d'un évènement pour cette ville. Entre les personnes qui ont bien voulu lui rendre hommage pendant son court séjour ici, je remarquai S. E. Kiamil pacha, caïmakam de notre ville.

Sa grandeur a pris passage hier à bord de l'*Amérique*, paquebot des Messageries Impériales, avec deux évêques et une nombreuse suite.

Les travaux pour la construction d'une route carossable qui reliera Beit-eddid, résidence du gouverneur-général du Liban, avec Beyrouth, sont commencés. S. Exc. va aussi établir des lignes télégraphiques entre sa résidence et les divers *mudirats* de son administration. Enfin, le Liban va entrer dans une véritable voie de progrès dont elle avait été jusqu'à présent détournée par les égarements du parti Karamiste.

Le journal *Le Liban* continue de publier les règlements pour la formation du Tribunal. Le but de ce journal qui est répandu dans toute la montagne est de faire connaître aux habitants, (qui jusqu'à présent n'avaient aucune idée ni de la loi ni d'une administration régulière), quelle est la tache que le gouvernement se propose et tout ce à quoi les populations peuvent s'attendre de la part d'une administration bien éclairée, et en premier lieu en ce qui concerne la partie judiciaire.

L'état commercial de notre place ne sort pas de son inactivité. Toutes les affaires sont arrêtées, et l'on se sent plongé dans le découragement. Les pluies de ces jours passés ont mis une forte appréhension sur le résultat de la récolte des soies dans la plaine. Heureusement les dommages ne sont pas de grande importance. Partout quelques plaintes commencent à se faire entendre. La graine d'Egypte ne paraît pas promettre grand, chose, tandis qu'on est mieux satisfait de celle de Crète. Les cultivateurs ont adopté la bonne précaution de faire éclore une quantité double de graine de celle que l'importance de leurs terrains leur permet. Les dommages causés par la maladie sont par là un peu conjurés.

Les blés et les orges sont à présent plus beaux que l'on ne les avait vus depuis longtemps. La récolte des céréales promet donc beaucoup. Dieu sait si le pays en a besoin.

L'état sanitaire de la Syrie est très bon.

CHRONIQUE.

La Malmaison.

(Suite.)

Pendant les quatre ou cinq premiers jours que Bonaparte passa à la Malmaison, il s'amusait, après son déjeuner, à calculer le revenu de cette terre. Il n'oubliait ni le foin du parc ni les légumes du potager ; il trouvait dans ses comptes 8,000 francs de revenu. Ce n'est pas mal, me disait-il, mais, pour l'habiter, il faudrait avoir 30,000 livres de rente. Je riais beaucoup de le voir très sérieusement appliqué à ce travail.

Il n'y persévéra point, les prodigalités décoratives, horticoles, artistiques et charitables de Joséphine ne lui laissant aucune il-

---

tiendrait pas compte d'un premier avertissement.

En pleine mer, les sabords sont verrouillés extérieurement pendant la nuit, mais on les laisse ouverts durant le jour. En cas de relâche dans un port, des embarcations armées cicrulent le long de chaque bord, pour empêcher les évasions. Tous les hommes de l'équipage ont aussi, sur ces navires de transport, des poignards avec lesquels ils doivent coucher.

Pendant une heure, chaque jour, les détenus peuvent sortir de leurs bagnes. C'est le nom donné aux espèces de cages que nous avons décrites. Ils montent sur le pont, en passant à travers une double haie de matelots rangés sur les escaliers. Puis ils se rendent à babord, en avant du grand mât. Des sentinelles les empêchent de franchir cette limite.

Toutes ces mesures de prudence n'étonneront personne, lorsq'on songe qu'il se trouve quelquefois à bord jusqu'à deux ou trois cents transportés, qu'il existe, parmi eux, des gens déterminés à faire un mauvais parti à l'équipage, s'ils en trouvaient l'occasion ; et qu'enfin, par suite d'une mesure des plus généreuses, tout forçat, du moment où il quitte Toulon, pour se rendre dans les colonies pénitentiaires, n'a plus de fers aux pieds.

Les punitions infligées pendant la traversée, sont le cachot à fond de cale et les coups de garcette. Le malheureux, condamné à cette dernière punition, est attaché sur une banc de voilier (où les voiliers s'assieyent pour travailler), et c'est d'ordinaire un de ses compagnons d'infortune, un forçat comme lui, qui est chargé de le frapper.

A côté du châtiment, il y a la récompense; ceux des transportés que leur dossier signale pour s'être bien conduits à Toulon, ou qui se font remarquer à bord par leur obéissance, sont libres de circuler à l'avant du navire, sont employés à certains services et reçoivent parfois, comme l'équipage, une ration de vin.

Nous avons cru devoir donner ces détails, qui nous ont paru intéressants et entièrement inconnus, et qui concernent également les forçats et les femmes transportées ; mais ces dernières, dans le voyage dont il est question ici, occupaient seules les bagnes du *Cacique*. Aussi, le règlement n'était-il pas appliqué dans toute sa rigueur. L'équipage semblait prendre en pitié les malheureuses, et les officiers fermaient les yeux sur certains écarts de discipline. C'est ainsi qu'on autorisait peu à peu les prisonnières à rester sur le pont, durant la journée, lorsque le temps et les manœuvres le permettaient.

Moulinet se rapprochait alors de Margaï et s'entretenait avec elle.

Ce paysan, à l'esprit inculte, avait toutes les délicatesses de l'homme le mieux élevé. Il ne parlait jamais du passé, des fautes et des crimes commis ; il semblait avoir oublié les noms de Fréderic Borel, de la Valbray, de Pascoul et de Furbice. Il ne se souvenait plus de Gordes, de Fontblanche, de la cour d'assises et de Montpellier. On aurait dit que Margaï était pour lui une femme nouvelle qu'il rencontrait à bord pour la première fois, et dont il s'était subitement épris. Il essayait de l'intéresser au pays qu'elle allait habiter ; il le lui décrivait de son mieux, il lui donnait une foule de détails qu'il avait recueillis de tous côtés pour les lui rapporter.

Quelquefois seulement, lorsque la mer était calme, l'heure propice, lorsqu'il y avait une sorte de mélancolie et de poésie répandues autour d'eux, il lui parlait de son dévouement, de son affection à toute épreuve, de l'adoration qu'il avait pour elle.

Elle l'écoutait en silence, sans l'interrompre, les yeux fixés sur l'horizon.

Moulinet n'en demandait pas plus, il était heureux, il ne se plaignait pas des lenteurs de la marche, et n'aspirait pas au port.

Cependant, il eut aussi des heures mauvaises. Une femme comme Margaï ne saurait demeurer inaperçue nulle part. Sa beauté, qui menaçait de s'évanouir entre les murs de la prison de Montpellier, renaissait au grand air et sous les rayons du soleil. Son teint s'était animé, ses yeux avaient plus d'éclat, ses lèvres devenaient plus vermeilles, et sous le grossier corsage qui la couvrait, on devinait des formes adorables arrivées à leur complet développement. Lorsqu'elle montait sur le pont, les officiers qui se promenaient à l'arrière, s'arrêtaient pour la regarder, et chuchottaient entre eux.

D'abord le sentiment de leur dignité et les ordres sévères du commandant les empêchèrent de s'approcher de leur belle prisonnière ; mais la vie est si monotone à bord, l'air si enivrant, les âcres parfums de la mer ont un tel empire sur l'imagination, que peu à peu quelques-uns de ces messieurs entrèrent en arrangement avec la dicipline, transigèrent avec leur dignité, et firent quelques tentatives pour voir Margaï de plus près.

Qu'en advint-il ? Nous l'ignorons. L'un des officiers du *Cacique*, un enseigne de vaisseau qui a bien voulu nous donner ces détails, nous a assuré que, pour son compte, il n'avait pas eu à se louer de l'aménité de la Vénus de Gordes.

Dès les premiers mots gracieux qu'il essayâ de lui glisser, un soir, au soleil couchant, elle l'arrêta, en lui disant, avec un sourire qu'il n'oubliera jamais ;

— Je comprends, monsieur, que vous avez de moi la plus mauvaise opinion du monde ; il serait difficile qu'il en fût autrement ; mais je suis votre prisonnière, ayez pitié de mon infortune et n'essayez pas de me la rendre encore plus pénible en me traitant avec légèreté.

Le jeune homme fut touché par ces paroles émues. Il s'éloigna et se tint pour battu.

Il n'a pas pu nous dire si ses collègues, à bord du *Cacique*, eurent plus de succès auprès de Margaï ; il ne le pensait pas, car on ne se serait pas cru tenu à une grande discrétion à l'égard d'une transportée, et quelque anecdote aurait circulé, à son sujet, au carré des officiers, ou à la table des élèves.

Il se rappelait seulement qu'un aspirant de seconde année, un fort beau garçon, haut en couleur et d'une belle tenue, avait été surpris un certain soir, par le commandant du *Cacique*, au moment où il essayait de se glisser dans l'entre pont, du côté des *bagnes*.

Avait-il un rendez-vous, ou bien essayait-il de tenter la fortune ?

Sans s'expliquer à cet égard, il s'était contenté de faire huit jours d'arrêt qu'on lui avait infligés. Mais tout le monde, à bord, s'était toujours imaginé que cette malheureuse expédition avait été dirigée contre Margaï; car on avait vu l'officier supérieur d'infanterie de marine, dont Moulinet était le serviteur, s'entretenir avec le commandant, au moment où ce dernier descendit dans l'entre-pont du navire pour surprendre le coureur d'aventures.

(Sera continué demain.)

lusion à l'égard de ces chimériques revenus et de ces paradoxales colonies. La Malmaison ne devait rapporter au Premier Consul que des roses et de la santé, et à Joséphine que des occasions de satisfaire son goût pour les fleurs et son goût pour les bonnes actions. Quel plus beau revenu, après tout, que celui de ces hospitalières et charmantes dépenses : des amis au mari, des clients à la femme ? Ne nions pas de cette stérilité des villégiatures, riches en souvenir pour l'histoire et en intérêts pour le ciel.

Parcourons maintenant successivement, en faisant leur histoire après avoir fait leur portrait, et en les racontant après les avoir décrits, les lieux qui furent le théâtre et quelquefois la cause ou l'occasion de ces prodigalités heureuses, de ces dépenses fécondes, de ces débauches de gaîeté, d'éloquence, de cœur et d'esprit. Dans le parc, le jardin, la bibliothèque, le théâtre, la galerie, partout nous trouverons la trace d'un personnage ou d'un évènement, et nous ne pourrons avancer d'un pas sans faire lever, comme une alouette, quelque sémillante anecdote.

Le parc et le jardin rappellent surtout le génie féminin du lieu. Joséphine, son cœur, son esprit, sa grâce, sa bonté, et les innocents défauts qu'elle mêlait à tant de qualités, tout cela revit et respire en quelque sorte dans ces lieux si pleins d'elle, de ses promenades nonchalantes, de ses attentes inquiètes, dont l'attentat de nivôse et ceux qui le suivirent ne justifiaient que trop la sollicitude parfois importune, que Bonaparte se faisait un jeu d'émouvoir, de ses bonnes fortunes de charité, de ses conquêtes et de ses victoires d'acclimatation.

C'est dans ce parc qu'on vit à la fois des troupeaux de mérinos sur la colline, des vaches suisses dans les vallées, des gazelles broutant au cytise, des ibis juchés dans les roseaux et, glissant gracieusement sur la rivière, des cygnes noirs de la Nouvelle-Hollande, espèce inconnue à Buffon, et avant lui, si rare, au dire satirique de Juvénal, qu'il n'y avait de plus rare qu'une femme sage.

C'est dans ce jardin dans cette serre, qu'ont fleuri pour la première fois des plantes dont Joséphine a la gloire charmante d'avoir apprivoisé la sauvagerie, fortifié la délicatesse et popularisé l'élégance : non point toutefois (l'hortenzia) où la grange des jardins, connu depuis longtemps des Hollandais et des Anglais qui l'avaient apporté du Japon, et que Commerson, qui l'a décrit le premier, baptisa également du nom de la femme de son amie, le célèbre horloger Lepaute, mais bien d'autres plus importantes et plus authentiques conquêtes.

Parmi les fleurs introduites et propagées par les cultures de la Malmaison, on peut citer de nombreuses bruyères, l'hibulus, le pilox, de belles variétés de myrtes, de géraniums, de mimosas, de cactus et de rhododendrons. Une des plus belles variétés de dahlias porte le nom significatif de « coquette de Rueil ». C'est aussi la gracieuse protection de Joséphine qui a signé et le brevet du catalpa et du Camélia, et le voyage bien antérieur à M. Latour Mezeray, dont tout le mérite consiste avoir inauguré la mode passagère de l'exhiber à la boutonnière de l'habit de gala.

Si l'on veut apprécier à sa véritable valeur la curiosité féconde, la libérale initiative de Joséphine et ses heureux résultats pour les progrès de la botanique et l'encouragement des arts, il faut feuilleter ce magnifique recueil chef-d'œuvre de la plume de Ventenat et du crayon de Redouté, monument vraiment digne de sa dédicace et de son sujet : (le Jardin de la Malmaison.

Cette collection du (Jardin de la Malmaison) comprend, pour les trois volumes, cent quatre-vingt quatre numéros ou espèces différentes, la plupart entièrement nouvelles, et ayant fleuri pour la première fois dans les serres magnifiques dont le Jardin des Plantes ne pouvait être que le plagiaire. Chaque notice est accompagnée d'une planche reproduisant en grandeur naturelle, d'après le dessin de Redouté, chacune de ces plantes, tribut de la flore des cinq parties du monde, surtout des maternelles Antilles, dont Joséphine garda toujours la secrète nostalgie, entourant de préférence tous ses séjours des couleurs familières et des odeurs typiques du pays natal absent. Les fleurs n'ont pas été ingrates envers celle qui les aima tant, et plus d'une d'elle, choisie par des botanistes reconnaissants, porte traditionnellement à la postérité, avec un parfum, le nom béni de la bienfaitrice des plantes. MM. Pavon et Ruiz, dès la première année du siècle, avaient dédié tout un genre, dans leur (Flore du Brésil et du Chili,) à madame Bonaparte, sous le nom de (Lapagerie.) Dans son second volume, M. Ventenat s'empresse de suivre un exemple qu'il n'a pas osé devancer.

Et il baptise solennellement du titre *Joséphinia Impératricis* une charmante fleur de la famille des bignonées, qui venait de fleurir pour la première fois de graines apportées de la Nouvelle-Hollande.

Joséphine, qui ne voyait le bonheur qu'à le partager, ne voulut point d'un honneur solitaire, et elle désigna elle-même au botaniste, pour porter le nom de son glorieux époux, une espèce curieuse, également originaire de la Nouvelle-Hollande, dont les feuilles répandaient l'odeur de la sauge, et dont les fleurs roses retombaient en gracieux panache, comme la tige du maïs. Mais ce nom lui-même n'était plus disponible.

Déjà MM. Pavon et Ruiz avaient introduit dans la flore du Pérou le nom de *Bonapartea* et déjà celui de *Napoleona* s'épanouissait dans la flore d'Oware et de Bénin, pour les soins de M. Palissot-Beauvais. Le jardin des étiquettes latines étant, par ces deux priorités importunes, fermé au nomenclateur, force lui fit de recourir au grec et de voiler d'un pénible rébus son tardif hommage. Et voilà comment sortit, après une laborieuse gestation, de son cerveau aux abois, le nom de *Calomeria* (*calo*. bon ; *meris*, partie), L'embarras d'un savant est souvent tout un comique poëme.(*A suivre.*)

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA FLANDRE OCCIDENTALE

Présidence de M. le conseiller VERBAERE.

AFFAIRE DU COLLÈGE ÉPISCOPAL DE COURTRAI. — TENTATIVE D'ASSASSINAT PAR UN ÉLÈVE SUR UN DE SES CONDISCIPLES.

Acte d'accusation.

Le procureur général près la cour d'appel de Gand expose que par un arrêt en date du 30 mars 1867, la chambre d'accusation de cette cour a renvoyé devant la cour d'assises de la Flandre occidentale, pour y être jugés, conformement à la loi :

1° Edmond Notte, fils de Joseph et de Stéphanie Henderick, âgé de vingt-sept ans, étudiant, né à Marck et domicilié à Courtrai ;

2° Marcellin Vandesteene, fils de François et de Angèle Delporte, âgé de quarante-neuf ans, colporteur, né à Lauwe et domicilié à Courtrai ;

Déclare le procureur général que des pièces et de l'instruction résultent les faits suivants :

L'accusé Edmond Notte aspirait à la prêtrise.— Quoique âgé de vingt-sept ans, il était encore élève de rhétorique au collège épiscopal de Courtrai. Il fréquentait cet établissement depuis un grand nombre d'années. Etant demi-pensionnaire, il y passait presque tout son temps. Sa conduite était dictée, dit-il lui-même, par un double motif : s'éloigner de ses parents et de ses frères, qui lui reprochaient sans cesse de ne pouvoir se suffire, et vivre dans une plus étroite intimité avec un jeune élève, Julien Houdez.

Aujourd'hui le principal et un des surveillants du collège déclarent que Notte était incapable ; qu'il n'avait aucun espoir d'entrer jamais au séminaire, et que le conseil lui avait été donné plus d'une fois de cesser ses études que le succès ne couronnerait jamais. Cependant, jusque dans les derniers temps, des prêtres, des religieux le recommandaient aux personnes charitables comme un jeune homme digne de tout intérêt, appartenant à une famille pauvre, d'une nature studieuse, et animé du désir de se consacrer à l'état ecclésiastique : car il devait obtenir de la charité la somme nécessaire pour payer la demi pension au collège, ses parents ne lui donnant que le logement et le vêtement. Au mois de septembre dernier, il avait encore fait une tournée à Roubaix, accompagné d'un prêtre, qui paraissait être un de ses professeurs. Ce prêtre avait promis ses prières aux bienfaiteurs de Notte, en le leur recommandant chaleureusement comme un sujet digne du bien qu'ils lui faisaient. Aussi Notte était-il pourvu d'argent bien au delà de la somme de trois cent cinquante francs, qu'il payait au collège pour la demi-pension. Il ne dédaignait pas même d'accepter la modique aumône que les domestiques de ses bienfaiteurs ajoutaient à celle de leurs maîtres.

La charité des personnes pieuses qui venaient en aide à Notte était surprise : il en était tout-à-fait indigne. Non-seulement son incapacité l'excluait à tout jamais des ordres, mais il était encore livré à la plus détestable des passions. Depuis quatre ans, il avait un amour violent pour un jeune élève du collège, Julien Houdez, aujourd'hui âgé de dix-sept ans. Il ne le quittait presque pas, le conduisait tous les soirs du collège à la maison, et passait ses vacances avec lui à la campagne. Il l'épiait jusque dans ses moindres démarches : il s'assurait même de l'heure à laquelle Julien Houdez, dont la chambre à coucher donne sur la rue, se mettait au lit. Lorsque Julien Houdez eut contracté amitié avec un autre compagnon d'étude, Benoit Paret, âgé de quinze ans. Notte en conçut la plus profonde jalousie. Depuis lors, il se montra irrité chaque fois que Houdez, s'était trouvé avec Paret. Souvent il reprocha à Houdez sa froideur, l'attribua à son amitié pour Paret, et au milieu de ces reproches, s'écria un jour : « Si ce vilain diable était ici, je lui » donnerais des coups à le faire rouler par terre, » car quand j'en veux à quelqu'un, c'est sérieux. » Quand il savait que Houdez était avec Paret à Deerlyk, à la campagne de ses parens, Notte, traversant les champs et les prairies, rôdait autour du jardin, pour voir à travers la haie ce que ces deux jeunes gens faisaient ensemble. Le charpentier Auguste Pauwels l'a surpris plus d'une fois dans cet espionnage.

Dans ces entretiens avec Barbe Bostyn, servante des parents de Julien Houdez, Notte a laissé souvent percer la jalousie qui le tourmentat ; il lui demandait fréquemment : « Paret est sans doute venu » de nouveau dîner ? Je le sais ; car chaque fois » que Paret a été dans la maison de Julien celui-ci » a été moins amical envers moi ; c'est Paret qui » le détourne de moi. » L'année dernière, la servante était allée prendre à la station Julien Houdez, qui venait d'Iseghem, où il avait passé plusieurs jours chez les parents de Paret. Notte s'y rencontra avec elle. Il l'aborda en s'exclamant : « Vous voilà ! » --- « Oui, répondit-elle, j'attends Julien, » qui retourne d'Iseghem. » --- « Il y aura de nou» veau du changement, répliqua Notte ; chaque » fois que Julien a été quelques jours avec Paret, » il ne fait plus aucun cas de moi. » --- « Ce vi» lain diable, ajoute-t-il, s'il était ici, je ne pour» rais m'empêcher de le jeter à terre. » Et il s'éloigna en s'écriant : « Je vais sauter dans le con» voi, pour me mettre tout cela hors de la tête, si» non je ferais un malheur. » Aux dernières grandes vacances, quittant la campagne, où il avait séjourné quelque temps avec Julien Houdez, Notte mécontent, dit à la servante, que c'était la faute de Paret, si Julien ne l'y retenait pas plus longtemps, et dans son emportement il ajouta : « Si j'avais Pa» ret sous la main, je le tuerais. »

Depuis un an, Notte répétait sans cesse à la mère de Julien Houdez, Me Renier, que Paret ne convenait pas à son fils. Il s'était même permis un jour d'insinuer que les mœurs de Paret n'étaient pas irréprochables ; mais Me Renier, le voyant au point de faire une confidence qu'elle aurait rougi d'entendre, l'avait interrompu. Notte aurait voulu qu'elle forçat son fils de rompre avec Paret.

Pendant les dernières grandes vacances, Julien Houdez reçut d'Iseghem une lettre signée Benoit Paret, dans laquelle on lui écrivait que « s'il n'in» vitait pas Albert Benoit, en même temps que le » signataire, à venir à la campagne, il s'en repen« tirait. » Cette lettre, dont l'écriture était contrefaite, était l'œuvre d'Edouard Notte. Il l'avait écrite pour empêcher Julien Houdez d'être seul avec Paret, en lui imposant comme compagnon Albert Benoit.

Dans son épouvantable égoïsme, Notte chercha même à étouffer, dans le cœur de Julien Houdez, l'amour filial Me Renier s'en aperçut et lui défendit d'avoir dorénavant aucune relation avec son fils. Notte écrivit le 1 septembre dernier, une lettre pour se justifier ; il y proteste de n'avoir inculqué à Julien que la crainte de Dieu et l'amour de ses parents. Mais Me Renier, maintenant sa résolution, ne le reçut plus chez elle. Il n'en continua pas moins d'être fort assidu auprès de Julien Houdez ; le soir, à la sortie du collège, il persista à l'accompagner jusqu'à la porte de la maison, puis il s'empressait de prendre la fuite pour ne pas être vu.

Notte ne paraît point avoir lutté contre l'envahissement de cette affection déréglée. Ni le sentiment de la vraie religion, qui, en élevant l'homme à Dieu, le maintient au-dessus des mauvais penchauts, ni la conscience de la dignité humaine, qui, elle aussi, aurait pu le préserver d'une dégragation aussi abjecte, ne semblent avoir fait entendre leur voix dans son âme. Soit qu'il fut né insensible à ces grandes et salutaires inspirations du cœur humain ; soit plutôt, car la créature ne sort pas ainsi pervertie des mains du Créateur, qu'un milieu délétère en eût tari la source en lui, il ne se souleva jamais contre sa honteuse passion. Vivant dans la mendicité, dans la paresse, dans une dévotion toute extérieure, qui, à leurs yeux remplace toutes les vertus, il est de ceux où le vice ne rencontre aucune résistance.

Aussi résolut-il de se défaire par le crime de celui qu'il croyait son rival heureux.

Déjà, au mois de février de l'année dernière, Paret, ayant mangé d'un gâteau que Notte lui avait donné, eut des vomissements pendant toute la journée et dut rester au lit le lendemain. Les élèves imputèrent alors à Notte d'avoir empoisonné Paret ; et Notte, s'étant mis à pleurer, répondit qu'il ne pouvait savoir ce qu'il avait eu dans sa poche.

Quoi qu'il en soit de ce fait étrange, toujours est-il qu'au mois de janvier dernier. Notte n'eut plus d'autre pensée que de préparer l'assassinat de Paret. Il avait sous la main un homme qui ne devait point répugner à l'aider dans l'exécution de son projet. Marcellin Vandesteene habitait une petite maison appartenant aux parents de Notte. Il vivait dans la détresse, il avait une peine extrême à payer son modique loyer. Il avait été condamné en France, par le tribunal de Lille, à six mois de prison, pour exercice illégal de l'art de guérir. Et le 6 juillet 1864, le tribunal correctionnel de Courtrai avait prononcé contre lui une peine de deux ans d'emprisonnement, comme convaincu d'avoir procuré l'avortement à Julie Vandenberghe, et, par suite, causé la mort de celle-ci. Il avait été gracié en 1865. C'était lui qui déjà, au mois d'août dernier, avait jeté à la poste à Iseghem, la lettre fabriquée par Notte au nom de Paret.

Notte s'était procuré un pistolet depuis longtemps. Le 20 janvier dernier, il acheta de la poudre. Il avait chez lui, dans un tiroir, du plomb ; il en coupa plusieurs morceaux. Avec cette poudre et ces morceaux de plomb, il chargea son arme.

Le lundi, 21 janvier dernier, il ordonna à Marcellin Vandesteene, vers les six heures du soir, d'aller prendre une voiture chez Edouard Pringiers, aubergiste à Courtrai, et lui donna, pour se déguiser, son pardessus et son chapeau. Il l'accompagna jusque près de la maison de Pringiers, lui remit trois francs cinquante centimes, et se tint à peu de distance, pour être averti du résultat de la démarche de son complice. La femme de Pringiers fit observer à Vandesteene, qu'un certain temps était nécessaire pour pouvoir mettre une voiture à sa disposition ; que les chevaux devaient d'abord être ferrés à glace ; une neige abondante était tombée.. Vandesteene répondit qu'il ne pouvait attendre, qu'il était pressé ; et il partit. Notte, informé de ce contre-temps, s'en montra fortement contrarié.

Le samedi, 26 janvier dernier, Notte vint de nouveau, vers les 6 heures du soir, chercher Vaudesteene, qui avait été prévenu le jour précédent. Comme la première fois, il lui prêta son pardessus et son chapeau, le chargea d'aller prendre une voiture chez Pringiers, et lui donna trois francs et demi pour payer le cocher. Il lui donna pour instructions de se mettre, déguisé avec son pardessus et son chapeau, dans la voiture, d'aller sonner à la porte du collège, de faire venir auprès de lui Paret, et de lui remettre, au nom d'un parent, deux paquets de gauffres. Il lui recommanda de ne point sortir de la voiture et de la faire tourner, avant de laisser sonner au collège. Vaudesteene suivi ces instructions et ces recommandations. Il obtint une voiture de Pringiers ; la voiture s'arrêta devant la porte du collège, et le condacteur la tourna avant de sonner à la porte ; Vandesteene y resta et fit venir le portier auprès de lui ; il le pria d'appeler Paret pour lui transmettre une commission. Paret vint, causa quelques instants avec Vaudesteene, qui lui remit au nom d'un cousin les deux paquets de gauffres, et il rentra bientôt au collège. Vingt minutes après son départ, Vaudesteene était de retour chez Pingiers : il paya et partit.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Ceci me rappelle un autre *mot* par lequel il battit son interlocuteur, qui croyait l'avoir cloué.

Alexandre Dumas avait arboré un nouveau ruban à sa boutonnière.

— Quelle est au juste la couleur de votre ruban ? lui demanda un jeune indiscret.

— Celle des raisins de la fable, fit l'auteur d'*Antony*.

L'autre se mordit les lèvres et attendit le moment de reprendre sa revanche. Il n'attendit pas longtemps.

Quelques jours plus tard, il rencontra de nouveau Dumas à une matinée dansante à la campagne. Notre jeune curieux donnait le bras à une femme qui avait précisément des raisins artificiels à son chapeau. Comme Dumas suivait le couple pour voir la dame en question, le jeune homme se retourne et dit à l'écrivain :

— Inutile, mon cher, c'est toujours comme la fable : *Ils sont trop verts !*...

— Et bons pour des goujats, ajoute tout bas Dumas, se penchant à son oreille.

—

L'anecdote suivante est raconté par l'*Echo du Parlement* :

Il y a quelques jours, M. X..., marchand de grains à Liége, et une dame de Verviers revenaient de Bruxelles par le train de nuit. Il faisait assez chaud, et M. X..., qui malgré son petit pied, cherche à le rendre encore plus mignon, souffrait dans ses bottines. — Tiens, se dit-il, nous sommes deux dans ce compartiment, cette dame dort ; à quoi bon me gêner ? Si je me déchaussais. Aussitôt dit, aussitôt fait ; puis, à l'exemple de la dame sa voisine, il s'endormit.

Mais pendant leur sommeil, le train avançait rapidement. M. X... ne s'éveilla qu'à l'arrivée du Haut-Pré.

— Diable ! fit-il il est temps de remettre ces satanées chaussures ; et se baissant, il les chercha sous la banquette. Le pied gauche fut chaussé assez rapidement. Mais, ô malheur ! le pied droit de M. X... semblait avoir grandi et ne pouvoir plus rentrer dans la gaîne de cuir. Il tire, il pousse ; enfin après un courageux et dernier effort, mais non sans craquement. M. X... atteint son but. Il était temps. on était à Liége.

La dame dormait toujours. M. X... saute de voiture ; il veut marcher, mais impossible ; heureusement un fiacre se présente ; il est sauvé.

Rentré chez lui, qu'elle est la surpise de M. X... — Il avait le pied droit dans une bottine de femme.

Est-ce un tour du garde train ?

La dame s'était-elle aussi déchaussée ?

Voilà ce que se demande le marchand de grains.

Mme X .. elle, de son côté, ne croit pas à l'aventure telle que son mari la raconte et telle que nous l'avons reproduite. On dit même qu'il y a brouille dans le ménage. L'échange malencontreux, qui s'est opéré dans le train en a causé un autre plus désagréable encore dans les conversations des deux époux.

Jusqu'ici, nous ne connaissons qu'une des faces de cet imbroglio. Comment la dame de Verviers se sera-t elle arrangée de la chaussure masculine ? Et surtout qu'en aura pensé son mari.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 22 mai	35 07
Clôture du 22 mai	35 15

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 21 Mai.

ODESSA, bat. à vap. russe *Pilade*, cap. Navarey, div. marchandise.
VOLO, bat. à vap. otto. *Humai Tefik*, cap. Dobrilovich, ayant touché Salonique Cavala Logos Dardanelles et Galipoli. div. march. 145 pas

DEPARTS des bat. à vap. du 21 mai.

ODESSA, bat à vap. aut. *Lucifer*, cap. Steiskal, d. marchandises.
— bat. à vap. russe, *Pillade*, cap. Navrays, div. marchandises.
ALEXANDRIE, bat. a vap. egyp. *Chabir*, cap. Ahmet, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 20 Mai.

CASTELMARE br. ital. *Aristodemo*, cap. Morteo.
MALTE. br. ital. G. *Anneta*, cap. Corta, lest.
ANVERS, bark norw. *Victor*, capitaine. Chiessen, fer et rails.
CARDIFF. bar. pr. *B. Muller*, cap. Kading, lest.
— bark mek. *Albatros*, cap. Dade, lest.
— bark aut. *F. Tenne*, cap. Srichio, lest.
CASTELMARE. br. ital *Giulia*, cap. Stinga, lest.
GENES. br. aut. *Vierni*, cap. Lazzarovich, riz.
— bar. ital. *G. Lavarello*, cap. Schiafino, lest.
— br. ital. *Battinin*, cap. Accame, lest.
— bark ital. Carmine, cap. Degregori, lest.
— br. ital. *affezione*, cap. Barro, lest.
— bark ital. *C. Eugenia*, cap Tixi, lest.
— br. it. *Solari*, cap. Solari, lest.
— br. it. *Ernesto*, cap. Schipffino, lest.
MAETE. ba. ang. *Lida*, cap. Hegg, lest.
— bark ang. *Centaur*, cap Edwards, lest.
ARGOSTOLI, br. bel. *Evanghelistria*, c. Camilatos,
MARSEILLE. br. ital. *Caterina*, cap. G. N. Drago, div, marchandises.
PORT-SAID br. ang. *Isaballa*, cap. Thompson lest..
SWANSEA, bark russe, *Toivo*, cap. W. Haggstron, charbon de terre
VENISE. bark norw. *Pripensdet*, cap. Westerguard

Du 21 Mai.

TRAPANI, br. aut. *Francesco*, cap. Petrovich, sel.
ZANTE, goel. hel. *A. Nicolaos*, cap. Mitropulos, l.

DEPARTS des batiments à voile du 18 mai.

ARGOSTOLI, br. aut. *Dussan*, cap G. Cardich div. marchandises,
— br. hell. *Taxiarhis*, cap. P Baba. lest.
SOULINA, bar. aut. *Elpi*, cap. Martinolich, lest.
— br. aut. A. *Angelica*, cap Herovich, lest.
ISMAIL, br. rus. *Olimpio*, cap. Columbis, lest.
DANUBE. br. hel. *A. Trias*, cap. Xanthos, lest.
ODESSA. br. aut. *Budua*, cap. Marussi lest.
SYRA, goel. hel. *Theoskepasii*, cap. Karkakis, lest.
ANGLETERRE, bark italien, *Fratelli Cerrutti*, cap. G. Bealle, ble.
— br. ital. *Tre Sorelle* cap. Consiglio. blé.
— br. ital. *F. Lavarello*, cap. Dellacosa, mais.
— br. ital. *F. Uniti*, cap. Pastorino, seigle.
FALMOUTH, bark aut. *Guida* cap. Schiapacca, blé.
AZOFF. br. aut. *Natham*, cap. Cosulich, lest.
— eoel. hell. *Penelopi*, cap. Francescu, huil.

du 19 mai.

MARSEILLE. br. ital. *Romolo*, cap. Montobio, blé.
— br. ital. *Costantino*, cap Valle, blé.
— bark ital *Ottavia*, cap, Schiafino, blé.
— br. ital *F. Parodi*, cap. Trapani, blé.
— br. hell. *Ermila*, cap. Beristiano, blé.
EUPATORIA, br. russe *Anna*, cap. Cazandji, lest.

Du 20 mai.

ANGLETERRE bar. ita. *Caliagno*, capitaine Aug. Cassazelo, blé
— br ital. *Solone*, cap. Descovich, blé.
— bark ital. *Tevere*, cap. Olivari, blé.
— brik italien, *Andrea Danvaro*, capit. Antonio Campadone, blé.
— br. ital. *Geronimo*, cap Ferarri, blé.
— br. ital. *Ricordo*, cap. A. Valle, blé.
— brik ital. Convenzione, cap. A Parulo. blet
— br. italien, *Trionfo*, cap. Cacace, blé
— br. ital. *Indipendenza*, cap. Castelauo, blé.
MARSEILLE, br. ital. *Prospero*, cap. Olese, blé.
— brik ital. *Sirena*, cap. chichero, blé.
— brik hellen, *Ayos Spiridhonas*, capit. Nicolaos, Mitropulos, blé.
— brik hell. *Evanghelistra*. cap. Zahariadis, blé
— brkik italien, *Maria Lodovica*, cap. Fancesco Scarpa, charbon de terre.

Note des batiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyukdere

Du 18 mai.

de TAGANROK pour Falmouth. bark aut. *Margarita*, cap. Soppa, blé.
d'ODESSA, pour Falmouth, brik. ital. *Miro*, capit. Greglidi. blé.
— pour Falmouth, bark aut. *Antonio S.* capt. E. Cattarinich, blé.
de GALATZ, pour Marseille, brik ital. *Consolazione*, cap. Simonnetti, ravison.
de TAGANROK, pour Messine bark ital. *Indipendente*, cap. Messorociy. blé.
— pour Livourne, br. ital. *Errini*, cap. Pastori,
— » br. ital. *Ristori*, c. Vlaudini. b.
de MARIANOPOL, pour Marseille, br. hell. *Evanghelistria*, cap. Fruttas, blé.
— pour Marseille, br. hell *Lissimahos*, capit. G. Gourgouris, blé.
— pour Livourne, brik ital. *Precorsore*, capit. Ant. Figarri, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille br. hellen, *Panaia Maltesa*, cap. Deimessis, blé.
de SOULINA, pour Falmouth, bar. ital. *Lavarello*, cap, Dellacasa, mais.
d'ODESSA, pour Falmouth, br. ang. *Morning Star* cap Brown. blé.
d'IBRAILE. pour Naples br. ital. *Fortunato Parodi*, cap. Trappani, blé.
— pour London, schoo. ang. *Fanny Fern*, cap W. Decent, blé.
— pour Marseille, bri. hellen, *Ayos Nicolaos*, cap. E. Psalidas, blé.
BOURGAS, Constantinople et Ordu, br. hell. *Kefalonia*, cap. Kipriotis, blé.

19 Mai.

d'IBRAILE, pour Falmouth, schoo. ital. *Flora*, c. Em. Ligueri, blé.
— pour Marseille, brik hellen, *Evanghelistra*, cap. Zaharakis, blé.
de TAGANROK, pour Marseille, bark fran. *Saint Antoine*, cap. Mudur, suif.
de GALATZ, pour Constantinople et Ordu, br. aut. *Giovannino*, cap. Ghelchik, mais.
d'IBRAILE, pour Cork ou Falmouth, br. italien, *Nuova Elisa*, cap. Trapani, blé.
de NICOLAEFF, pour Constantinople et Ordu, br. hell. *Omonia*, cap. Tatachis, blé.
— pour Naples et Castelmare, brik hell. *Malo*, cap. D. Carayanopulos, blé.
de TAGANROK, pour Livourne, brik italien, *Adelfide*, cap. F. Demarchi, blé.
— pour Cork ou Falmouth, br. ital. *Andrea Donavara*. cap. Campodonico, blé.
— pour Cork ou Falmout, br. ital. *Ricardo*, cap. Ant. Valle seigle.
de IBRAILE, pour Falmouth, brrik ital. *Trionfo*, c. A. Cacaci, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Romolo*, c. Montobo,
de BERDIANSKA pour Marseille, brik hell. *Cassondi*, cap. Couzouritti, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bar. ital. *Tevere*, cap. F. Olivari, blé.
d'ISMAIL, pour Marseille, br. hell. *Ayos Spiridhonos*, cap. N. Mitropulos, blé.
— pour Constantinople et Ordu. br. hell. *Ayos Nicolaos*, cap. Cosmakis, blé.
d'ODESSA. pour Marseille, br. ital. *Constantini*, cap. A. Vaveth. blé.
— pour Marseille, br. ital. *Maria Ludovica*, c. J Scarpa, blé.
— pour Cork ou Falmouth. brik ital. *Calcanio*,
de NICOLAEFF, pour Falmouth, brik ital. *Geronimo*, cap. G. Ferrari, blé.
cap. A Cassanelo. blé.
de MARIANOPOL, pour Falmouth, brik ital. *Aurelia*, cap. Olivari, blé
— pour Marseille, br. hell. *Evanghelistria*, cap. A. Mihopulos, blé.
— pour Marseille br. ital. *Sirena*, c. Chichero, b.
— pour Cork ou Falmouth, bark ang. *Tancredo* cap. Fil. Cecaci. blé.
de TAKANROK, pour Livourne, br. ital. *Prospero*, cap. B. Ooseze, blé.
de SOULINA, pour Cork ou Falmouth, br. ang. *Atkinson*, cap. R. Tarest, orge.
d'ODESSA, pour Falmouth, bark ital. *Recco*, capt. F. Cherseto, blé.
de BOURGAS pour Const. et Ordu, br. hel. *Aya Trias*, cap. Hadjakos, blé.
d'ODESSA, pour Falmouth, bark autr. *Trino*, cap. Ant. Cosulich, blé.

du 20 mai.

de BERDIANSKA pour Marseille, br. ital. *Vergine*, cap. Costa Rocco, blé.
— pour Marseille. br. ital. *Eugenio II*, cap. J. Gazzolo, blé.
de SOULINA, pour Falmouth, bark ang *Hellen Whitt*, cap. R Giddes, blé.
— pour Anvers, bar. ang. *Geraldini*, cap. Thom. Hutchinnen, orges.
— pour Falmouth, br. angl. *Saint Bedi*, cap. James Abernetz, blé.

AVIS.

L'adjudication de la viande pour les troupes Impériales de Constantinople aura lieu au Ministère de la guerre samedi 13 mai v. s.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-énoncé, à 6 heures à la turque.

Seraskérat, 9/21 mai 1867.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Des Contributions Indirectes.

COMMUNICATION OFFICIELLE.

L'année financière pour la perception du droit de patente établi sur le débit des tabacs, devant commencer au 1/13 juin prochain, l'Administration Générale des Contributions Indirectes porte à la connaissance du public les dispositions suivantes relatives au mode de la perception de ce droit :

1° Les propriétaires ou locataires des boutiques ou magasins où se débitent, soit exclusivement, soit avec d'autres marchandises, du tabac à fumer, à priser ou à chiquer, du tumbéki ou des cigares, ainsi que les marchands ambulants ou étalagistes de ces mêmes articles, sont tenus de se rendre au bureau de la Douane des tabacs pour payer le droit de patente établi par le règlement, et de se munir d'un teskéré, dans le délai de trois mois, à partir du 1/13 juin prochain, jusqu'au 31 août (12 septembre).

2° L'Administration de la Douane des tabacs, procédera dès le 1/13 septembre prochain, à la vérification des teskérés. Ceux des débitants, sujets ottomans ou étrangers qui ne se trouveraient pas nantis du teskéré, dans le délai prescrit de trois mois, auront leur boutique ou magasin fermé, à moins qu'ils ne paient, comme pénalité, le triple du droit de patente, conformément aux dispositions du règlement en vigueur. La même pénalité sera encourue par les marchands ambulants ou étalagistes qui ne se conformeraient pas aux présentes dispositions.

3° Ceux qui se permettraient d'ouvrir des boutiques ou magasins de tabac, de même que les marchands ambulants ou étalagistes qui entreprendraient à nouveau le débit de cet article, postérieurement au délai sus-indiqué et sans être muni d'un teskéré constatant l'acquittement préalable du droit de patente, seront également passibles de la pénalité mentionnée dans le paragraphe précédent.

Constantinople, le 3/15 mai 1867.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ

—

Services de la ligne des îles des Princes.

A partir du samedi prochain 13/25 mai, jusqu'à nouvel avis, il y aura le soir deux départs du Pont pour les îles des Princes :

1° A 9 h. 1/2 pour Halki, Prinkipo, Kartal et Pendik.

2° A 10 h. pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.

A partir du lundi, 15/27 mai, il y aura le matin également des départs des îles des Princes pour le Pont :

1° A 11 h. 1/2 de Pendik, touchant Kartal, Prinkipo et Halki.

2° A 1 h. 1/2 de Prinkipo, touchant Halki, Antigone et Proti.

ITINÉRAIRE DES BATEAUX DU CHIRCHET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir de Lundi 1/13 mai 1867 jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Horloge de Jénidjami H. à la T.		N° du bateau	
11	20	2	de Yenimahallé, Buyukderé, Thérapta, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek
12	20	18	de Yénimahallé, Buyuderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach.
1	20	17	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kurucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
3	20	2	de Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroucesme, Ortakeui, Cabatach.*
11	30	3	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja. A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui Beylerbey, Kusgundjuq.
1	10	14	de Yénimahallé, Buyukderé, Beïcos, Pachabaqtché Tchibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tcheghelquei, Beylerbey, Kusgundjuq.
3		12	de Antol-kavaq, Buyuqderé, Thérapia Beicos, Pachabaqtché Kanligia, A. Hissar, Candili, Vaniquei, Tchenghelquei, Beylerbey, Cousgsudjuq, (excepté les Veudredis.)
11	30	5	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechitach.
12	20	8	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatech.
1	10	4	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach.
2		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei Béchiqtach, Cabatach.
4		5	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligue de Buyuqderé.
8	30	3	de Buyuqderé, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniquei, Tchenghel. Beylerbey, Kousgoudjuq, Scutari.
9		4	de Yénimahallé, Buyuqdere, Thérapia, Yéniquei. Emirghian, R. Hissar, Arnaoutquei, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)

Départ du Pont.

Horloge de Jénidjami H. à la T.		N° du bateau	
1		5	pour Bechiqtach, Beylerbey, Arnaoutquei.
1	30	2	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bébeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré.
3	30	5	pour Arnaoutqeui, directement (*excepté les vendredis*).
3		4	pour Cabatach, Becbiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Hissar, Emirghian, Yéniqeui. Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)
2		3	pour Scutari, Kusgoundjuq, Beylerbey, Tcheguelqeui, Vaniqeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Béicos, Thérapia, Buyuqdéré.
8	30	14	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
9	30	5	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui, (*retour touchant Beylerbey Becheklach.*)
9	30	12	pour Beilerbey, Vaniqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé, Anatol cavaq.
10	15	18	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Kouroucesmé, Arnaoutqeui, R.Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
11		2	pour Bebeq, Hissar, Emirghian. Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
11		8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui. Couroucesmé, Arnaoutqeui,
11	30	5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui.
10	20	17	pour Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuqli Pacha-baqtché, Béicos. Buyuqdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
10	45	3	pour Cosgundjouq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pacha-baqtché, Béicos.
11	30	4	pour Bechiqtach, Kusgundjuq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui

SERVICE DES DIMANCHES

à partir du 7/19 mai.

Voyage pour le Pont.

12	15	de Béicos, Pacha baqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniqeui, Tchenghelqeui Beylerbey, Cousgoundjouq
12	30	d'Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach, Cabatach.
12	30	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Stenia, Emirghian, R.-Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
5	15	de Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Candili, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey et Cousgoundjouq.
8	15	de Buyuqdéré, Thérap. Yéniq. Emirgh. Hissar, Arnaoutq. et Bechiqtach.
8	45	de Buyuqdéré, Thérapia, Beicos, Pacha baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey, Cosgoundjeuq et Scutari.
9	30	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Ortaqeui, Bechiqtach et Cabatach.

Départ du Pont.

1		pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui, R. Hissar, Emirghian, Therapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
2		pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Yhérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
2	15	pour Scutari, Cousgoundjouq, Beylerbey, Tchenguelqeui, Vaniquei, Hissar, Canlidja, Pacha-baptché, Beycos, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	pour Béchiqtach Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
9	30	pour Béchiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Aanaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yéni-mahallé.
10	30	pour Cousgoundjouq, Beylerbey Tchenghelqeui, Vaniqeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pacha-baqtché, Beycos et Buyuqdéré.
10	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Stenia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré
11	15	pour Cabatach, Béchiqtach, Ortaqeui, Couroutcehsmé et Arnaoutqeui.
11	40	pour Bechiqtach, Ortaqeui et Arnaoutqeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes

Service Journalier.

Voyage du Pont.

11	30	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont

10		pour Proti, Antigoni, Halki, Prinkipo, Cartal et Pandik.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

1		de Cartal, Prinkipo, Halki. Antigone et Proti.

Départ du Pont

10		pour Proti, Antigoni, Halki, Prinkipo et Cartal.

Les dimanches à 2 h. 1/2 il y aura un départ du pont pour Proti, Antigoni, Halki et Prinkipo, avec retour à 9 h. 1/2 de Prinkipo en touchant Halki, Antigoni et Proti. (N° du bateau 16)

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE À VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ALGERIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE lundi 27 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

A LA TRICOTEUSE

Rue de Péra 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marche exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonnetterie et lingerie
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.
» fil Ecosse depuis 150.
Chaussette coton cru extra-fine depuis 80.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150
Gilets flanelle depuis 35.
Pantalons croisée et percale depuis 15.
» toile, depuis 32.

Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
» de femme brodé et unis depuis 23.
Caleçons de femme depuis 23.
Camisoles depuis 30.
Jupons, depuis 45.
Ombrelles, parapluies, confections, ganterie, parfumerie, flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.

N.B.— Maname Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérati douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auque. est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye ... quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de daa h Han à Galata. H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Hue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin-d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

AVIS.

Vis-à-vis de la Bourse de Commerce au khan de M. Emmanuel Cavafian, au premier étage se trouvent trois chambres à louer sous les N° 3, 4 et 5.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

MM. les Actionnaires sont prévenus que l'Assemblée Générale du 2 courant (n. s) à fixé la somme de Liv. T. 100,000 à repartir sur 100,000 Actions de la Société comme dividende pour la seconde année sociale terminée le 31 décembre 1866.

Ce dividende de Piastres 100 par action (a 109 1/2 Liv. S. 0. 18. 3 1/6) sera payé à la caisse de la Société Générale Camondo-Han, à Galata, à partir du 1er juillet prochain conformément aux statuts.

Constantinople, le 22 mai 1867.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspar icipation aux bénefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par du sur la somme assurée, durant les quinze ernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIEL Pestilmadji sokak rue de la Quarantainen Galata,

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les geucives et lespréserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où li n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, *francs* 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures a toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous es pays.

PHOSPHATE DE FER DE LERAS DOCTEUR ÈS-SCIENCES. GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Il n'existe pas de médicament ferrugineux aussi remarquable que le Phosphate de fer liquide de Leras, aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal dans les annales de la science. Les *pâles couleurs*, les *maux d'estomac*, les *digestions pénibles*, l'*anémie*, les *convalescences difficiles*, l'*âge critique*, les *pertes blanches* et l'*irrégularité de la menstruation chez les dames*, les *fièvres pernicieuses*, l'*appauvrissement du sang*, le *lymphatisme* sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé reconnu le conservateur par excellence de la santé, le préservatif certain des épidémies et déclaré supérieur dans les hôpitaux et par les académies, à tous les ferrugineux connus, car c'est le seul qui convienne aux estomacs délicats, qui ne provoque pas de constipation et le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents.

Dépositaires : a *Constantinople*, Della-Sudda ; a *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

VENDREDI, 24 MAI 1867. 20 MUHARREM 1284 de l'Hégire. VENDREDI, 24 MAI 1867

2me Année. --- N° 116

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	70 fr.	40 fr.	24 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction [illegible] à M. N. [illegible] Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

LES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 24 mai*

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Londres 22 mai.

Consol. turcs clôture.	offre	31 1/2
	demand.	32

Paris, 22 mai 6 h. soir.

Le *Moniteur* confirme que le czar arrivera à Paris le 1er juin et y séjournera jusqu'au 11.

Le *Globe* dit que lord Straithwairm aurait refusé l'ambassade de Constantinople et qu'il serait actuellement question de sir Elioth.

Le discours de l'Empereur d'Autriche à l'ouverture du Reichsrath a été conçu dans un sens pacifique et conciliant.

Paris, 22 mai 5 h. soir.

Consol. turcs (coul.)	ouvert.	32 40
	clôture	32 50
Emprunt Ottom. 1865	ouvert.	242 50
	clôture	241 25
Rente Française 3 0/0	ouvert.	69 80
	clôture	69 87 1/2

Londres, 22 mai.

Consol. turcs ouvert..	offre	31 5/8
	demand.	31 7/8

Paris, 22 mai 10 h. soir.

Les avis de Berlin confirment que le roi de Prusse viendra à Paris plus tard que le bruit en avait couru ; Probablement après la pentecôte.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

L'empereur François-Joseph a sanctionné la loi d'immunité rendue en faveur des membres de la Diète croate. Si, malgré cette sanction, la Diète de Croatie persistait dans son attitude de résistance, le couronnement du roi de Hongrie aurait lieu, même sans que la Diète croate y fût représentée.

Les imprimeurs et éditeurs signent des pétitions aux Cortès contre la proposition des députés de la Catalogne, tendant à élever les droits d'entrée sur le papier étranger.

M. Ferrara a présenté le 14 mai à la Chambre des députés le projet concernant le patrimoine ecclésiastique. Voici la substance de ce projet :

Sur le patrimoine ecclésiastique seront prélevés 600 millions en faveur de l'Etat. La rente publique inscrite en faveur du culte et les 12 millions formant la subvention accordée aux établissements ecclésiastiques seront pris à titre d'à-compte de cette somme, ce qui fera un total de 170 millions. Le reste sera réparti, à titre d'impôt extraordinaire, sur les biens ecclésiastiques, dans la proportion de 25 0/0 du capital. Le paiement de cet impôt extraordinaire sera effectué en huit semestres à dater du 1er janvier 1868.

Tous les réglements établissant l'inaliénabilité des biens ecclésiastiques seront supprimés. Le restant desdits biens, déduction faite de l'impôt extraordinaire, sera destiné aux pensions ecclésiastiques et aux dépenses du culte. Les opérations prescrites par la présente loi pourront être confiées à une société de commerce, qui prélèvera une commission maxim m de 3 0/0.

Ler 1er avril, à cinq heures du matin, les impérialistes donnèrent l'assaut à la colline de San Gregorio, pour déloger les assiégeans. Mais ils furent repoussés avec perte.

Le 3, ils revinrent à la charge, et furent encore battus par le colonel Zepeda.

Le 5, les impérialistes tentèrent encore une sortie en masse, mais ils furent rejetés dans la ville. C'est dans ce combat que Miramon aurait reçu un coup de feu dans les deux jambes, blessure que l'on considérait comme mortelle. En outre, il paraît qu'à la suite du combat malheureux du 1er avril, les généraux impérialistes Mendez et Castillo s'étaient accusés réciproquement d'incapacité, et qu'ils étaient depuis lors en très mauvaise intelligence.

L'empereur Maximilien, d'après les lettres de Monterey. du 7 avril, avait envoyé l'évêque de Queretaro au général Escobedo pour lui demander une capitulation. Escobedo avait refusé de rececoir l'évêque. Alors l'empereur avait envoyé trois commissaires, à qui le général dissident n'avait voulu faire aucune réponse. mais qu'il avait expédiés à Juarez, pour qu'ils pussent s'entendre directement avec lui.

On prédisait l'oecupation définitive de Queretaro par les juaristes et la reddition de Maximilien et de son armée pour le 10 ou le 15 avril.

Une correspondance de Bucharest signale à la *Nouvelle presse libre* de Vienne l'active propagande des agents russes dans les principautés moldo-valaques. Dans toute la Moldavie, dit cette correspondance, il y a des comités secrets favorables à la Russie. »

Ces comités ont leur hiérarchie, leurs bureaux de recrutement, leur organisation intérieure. Ils correspondent entre eux et avec la Russie par l'intermédiaire d'un assez grand nombre d'émissaires, et chaque comité a une certaine étendue de pays où il travaille à une séparation de la Valachie et à l'annexion à la Bessarabie. Beaucoup de ces comités disposent de ressources importantes. Dans la Valachie, la propagande russe, quoique moins bien organisée, est tout aussi active, et les agents moscovites s'y promettent le même succès.

C'est un fait incontestable, la nouvelle de la paix signée à Londres a été très-froidement reçue en France au Sénat et au Corps Législatif, et les journaux ne lui font pas meilleur accueil. La chose est triste à dire pour l'honneur de la France moderne, mais il ne servirait à rien de la taire.

Il en est qui critiquent l'arrangement conclu, les uns parce qu'ils voyaient dans la guerre un moyen de raffermir les idées autoritaires contre le réveil des idées libérales, les autres parce qu'ils espéraient au contraire qu'une lutte avec l'étranger, lutte terrible et prolongée, aboutirait à l'effondrement complet du second empire et de sa dynastie. Mais du sang humain versé, des ruines accumulées en Europe, des peuples sneccombant sous le poids de leurs malheurs, personne ne s'en inquiète, et c'est à peine si les amis de la paix eux-mêmes, retenus par un étroit sentiment de faux patriotisme ou un orgueil national mal compris, osent se réjouir et élever la voix pour rendre justice au grand résultat obtenu par la modération des gouvernements en conflit, le courage dont ils ont dû faire preuve l'un et l'autre pour réagir contre l'impopularité qui pouvait frapper leurs résolutions et l'heureuse intervention des Etats qui, après avoir interposé leurs bons offices, sont parvenus à faire accepter une transaction honorable pour toutes les parties.

Le moindre inconvénient de cette appréciation injuste d'une solution qui ne devrait rencontrer que des approbateurs, c'est de perpétuer des méfiances qui n'ont pas de raison d'être, d'exciter des susceptibilités qui peuvent engendrer des complications nouvelles et de retarder ainsi l'époque où une proposition de désarmement général poursuivie par l'Angleterre pourrait devenir le corollaire des résolutions adoptées à Londres. *(Ind. belge.)*

Il y a eu grand dîner aux Tuileries en l'honneur du prince de Galles. Le duc d'Edimbourg, frère puiné de l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, doit arriver d'ici à quelques jours à Paris. *(Moniteur.)*

Tout le barreau de Paris se dispose à donner un grand banquet à M. Jules Favre pour le féliciter de son élection à l'Académie française. M. Guizot, qui était venu à Paris pour prendre part au dernier scrutin, vient de repartir pour le Val Richer. C'est M. Vitet (directeur de l'Académie française au moment de la mort de M. de Barante) qui devra répondre au père Gratry, et M. de Rémusat (qui occupait les mêmes fonctions au moment de la mort de M. Cousin) recevra M. Jules Favre. Cette double réception n'aura lieu, du reste, que dans le courant de juillet. *(Patrie.)*

M. Kéhaya, ministre des finances de Grèce, vient de présenter à la chambre hellénique un projet de loi sur la modification du système monétaire en vigueur en Grèce, d'après celui adopté en France par la convention internationale de 1865.

Le titre de 835 millièmes est adopté pour les monnaies divisionnaires.

Ces monnaies seront frappées en France à l'effigie de Georges Ier, roi des Hellènes.

Le nouveau système monétaire entrera en vigueur à partir du 1er janvier 1869.

L'accession de la Grèce au système adopté par la France, l'Italie, la Suisse et la Belgique, est appelé à donner de grandes facilités au commerce de la Méditerranée. Le pavillon grec flotte en effet dans tous les ports du littoral français, italien et ottoman. *(Ind. belge.)*

L'Empereur a eu une très longue conférence avec lord Cowley. Il se confirme que le successeur de ce dernier diplomate, comme ambassadeur à Paris, est lord Lyons, qui a déjà représenté le gouvernement britannique auprès des Etats-Unis. *(Ind. belge.)*

Un journal allemand, sous la direction du célèbre poëte M. Hartmann et du Dr Guillaume Vollmer, raconte que l'Impératrice aurait appuyé le ministre d'Etat dans la campagne qu'il avait entreprise en faveur de la paix. Il n'est pas jusqu'au prince impérial lui-même qui n'ait été appelé à donner son avis dans ce vrai conseil de famille. « Faut-il faire la guerre aux Prussiens? lui demanda-t-on un jour. — La guerre est un grand malheur, répondit l'enfant. — D'accord, nous le savons, mais quelle est ton opinion à toi? Faut-il faire la guerre ou la paix? — La guerre est un grand malheur ! » — répondit encore une fois le petit prince. On ne pouvait tirer de lui autre chose. Enfin, à force de le questionner, il finit par dire: « Il faut que les Prussiens quittent le Luxembourg. — C'est très-bien, lui répondit-on, mais s'ils refusent d'évacuer la forteresse? — Il faut qu'ils s'en aillent. — Tu l'as déjà dit. Mais s'ils s'obstinent à rester? — Alors nous devons faire la guerre. » *(Ind. belge.)*

On écrit de Massouah, le 31 mars, qu'une lutte sanglante venait d'avoir lieu entre les troupes de l'Empereur Théodoros et les rebelles de l'intérieur, qui s'étaient avancés jusqu'au centre du Tigre. Les principaux chefs de l'insurrection ont été mis à mort ou faits prisonniers par les impérialistes, restés maîtres du champ de bataille.

LA CIVILISATION ET LA GUERRE.

L'Europe est travaillée en ce moment par un besoin de la paix dont l'influence sur les conseils des gouvernements est attestée par les résultats obtenus dans la conférence de Londres.

Afin de se rendre un compte exact des probabilités encore reservées à la guerre il n'est peut être pas inopportun de soumettre aux réflexions de nos lecteurs le résultat d'une enquête qui a été faite aux Etats-Unis sur les causes de la guerre. La société de la paix du Massachussets s'est livrée à ce sujet à des recherches qui portent ces causes au nombre de 286.

Il serait trop long de reproduire *in extenso* le résultat de cette enquête. Les guerres qui s'y trouvent énumérées peuvent d'ailleurs, en dernière analyse, être ramenées à quatre divisions :

Guerres religieuses
» commerciales
» politiques
» civiles.

En procédant par élimination, et en tenant un compte rigoureux des intérêts et des nécessités qui, seuls, peuvent déterminer les gouvernements à entreprendre la guerre, et les peuples à se faire les complices des gouvernements, il sera facile de circonscrire mathématiquement le domaine que les très-rares partisans de la guerre pourront exploiter dans l'avenir.

Et d'abord, il convient d'éliminer les guerres religieuses qui ont disparu de fait depuis longtemps. On s'est dit : que m'importe que mon voisin pratique ou ne pratique pas telle religion ? J'ai intérêt à le laisser faire à charge de réciprocité.

Quant aux guerres commerciales, la liberté du commerce les rendra bientôt impossibles. La France et l'Angleterre, qui se sont disputées pendant des siècles la suprématie commerciale, les armes à la main, ont détruit entre elles le germe de la guerre, et la même cause, qui les avait tenues en état d'incompatibilité hostile, les réunira dorénavant en une action confraternelle.

Les guerres politiques, celles qui ont pour objet la conquête ou l'acquisition d'un territoire ont reçu dans l'affaire du Luxembourg terminée par la conférence de Londres une atteinte terrible, on pourrait dire le coup de grâce. En définitive le principe de la liberté finira par prévaloir. Les populations seront consultées. Quelle puissance voudrait prendre à sa charge l'entretien d'une Vénétie hostile et coûteuse ? Cela est tellement vrai, que si elle avait à recommencer le partage de la Pologne, la Russie ne s'en soucierait certainement pas.

Restent les guerres civiles.

Ici la liberté et l'intérêt se trouvent naturellement aux prises, et cependant tous deux conduisent à une solution identique.

Supposons que le fénianisme fût assez fort pour continuer la guerre et pour entretenir les charges de l'Angleterre ; qu'arriverait-il ? Les Anglais finiraient par se dire : il nous en coûte trop de réduire l'Irlande, et le bénéfice que nous avons à la maintenir sous notre domination ne compense pas l'inquiétude qu'elle nous cause et les dépenses dont elle nous écrase : que les Irlandais soient au diable et qu'ils se gouvernent selon leur bon plaisir.

Avec un bon traité d'alliance offensive et défensive, et grâce au libre échange, il n'y aura absolument rien de changé dans nos relations.

Ce que nous venons d'exposer suffit pour établir l'ascendant chaque jour plus grand de la raison économique sur la raison politique, en face de la solidarité inévitable qui résulte pour les différentes nations, non seulement d'un continent, mais du monde entier, d'un conflit, de quelque nature qu'il soit.

La Russie, c'est-à-dire la seule puissance à laquelle on puisse attribuer des intentions conquérantes a prouvé par la façon dont elle a opéré ses dernières acquisitions de territoire en Asie qu'elle a compris la valeur des engins économiques.

Sa politique européenne depuis quelques années démontre également, que c'est par la désagrégation naturelle, qui se produira chez les nations voisines, de tous les éléments hétérogènes, et par l'attraction de ces éléments vers le grand foyer slave et orthodoxe qu'elle complétera les conquêtes qu'elle juge nécessaires, bien plus sûrement, que par la raison brutale des victoires de la force ; car dans ce cas, la volonté populaire se trouvant d'accord avec l'intérêt politique, l'Europe se rencontrera en face d'un fait légal irrévocablement accompli.

Chose bizarre, et bonne à remarquer dès à présent : avec la disparition des probabilités de guerre et la domination du règne économique sur l'ancien règne politique, les nations n'auront plus d'autres frontières que celles de leur bien-être et de leur intérêt, le cosmopolitisme se substituera nécessairement au patriotisme, de même que le principe des nationalités est venu prendre la place du principe des frontières naturelles.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XXIX.

Le *Cacique*, frégate de soixante-dix canons, est un des plus mauvais marcheurs de la marine française ; par une belle brise, toutes voiles dehors, avec toutes ses *bonnettes*, il file de sept à huit *nœuds*, ce qui est peu de chose à une époque où plusieurs bâtiments de l'Etat sont arrivés à une vitesse de douze nœuds à l'heure. Il est vrai que le *Cacique* se servait fort rarement de sa machine : les navires affectés aux transports, qui sont presque tous des bâtiments mixtes, ne se servent de la vapeur qu'en temps de calme plat ou de vent entièrement contraire ; c'est une économie qui profite à l'Etat et dont nous ne saurions nous plaindre. Mais les passagers, les transportés surtout, dont la vie matérielle laissait à désirer, eurent beaucoup à souffrir de cette lenteur.

Voir le numéro du 23 mai

Enfin au bout d'une traversée de quarante-deux jours on aborda aux îles du Salut, qui sont comme les avant-postes de nos possessions.

Le lendemain, les transportées passaient du *Cacique* sur un *Stationaire* (petit bâtiment à vapeur qui fait le service des côtes) et remontaient, à son bord, le fleuve du *Manori*, qui sépare la Guyane française de la Guyane hollandaise.

Bientôt elles arrivaient à Saint-Louis et on les conduisait, sous escorte, dans l'établissement qui leur est destiné jusqu'à l'époque de leur mariage, et que dirigent les sœurs de Saint-Joseph de Chartres.

Dès ce moment commença pour Margaï une vie nouvelle.

XXX.

Il est indispensable, dans l'intérêt même de ce récit, de donner, dès à présent, une place à quelques renseignements sur la colonie pénitentiaire fondée à Cayenne par le gouvernement français. Nous les avons puisés dans des documents officiels du ministre de la marine, et dans le beau récit d'un voyage à la Guyane, publié dans le *Tour du monde*.

A l'extrémité des terres qui entourent Cayenne, capitale de la Guyane française, et dans les îles qui l'environnent, ont été fondés des pénitenciers où sont envoyés, depuis plusieurs années, sauf de très rares exceptions, tous les individus condamnés aux travaux forcés pour plus de huit années.

Aux termes d'une loi récente, une fois entrés dans la colonie, ils ne peuvent plus en sortir. Tant qu'ils sont considérés comme condamnés, ils habitent soit des pénitenciers flottants mouillés dans la rade de Cayenne, soit des pénitenciers sur terre ferme, qui consistent en une réunion de cases pouvant contenir trente personnes, et autour desquelles se trouvent les exploitations agricoles qui leur sont confiées. Des officiers d'infanterie de marine sont chargés de diriger leurs travaux.

Dans ces pénitenciers, la vie est douce pour les forçats, si on la compare à celle que leur crée le régime adopté dans les bagnes de France. Ils jouissent d'une liberté relative et quelle que soit la longueur de leur condamnation, ils peuvent l'abréger par leur bonne conduite.

Leur peine terminée, ils deviennent *des libérés*. A ce titre, ils ont droit à une concession de terres, à une maisonnette toute meublée, et à leur nourriture quotidienne pendant deux années. A l'expiration du délai d'épreuve, et l'homme que la patrie a chassé de son sein, est maintenant un *colon*, libre de se réhabiliter par le travail, trouvant, chez les autorités du pays, indulgence, secours et sympathie, et pouvant faire venir auprès de lui sa famille, ou se marier, s'il justifie de ses moyens d'existence.

C'est là, comme on peut le voir, une œuvre essentiellement moralisatrice. Elle est encore à ses débuts, mais elle a déjà porté d'heureux fruits. Les criminels repentants qui, en France, auraient été honteusement chassés de tous les lieux où ils se seraient présentés et amenés peut-être par le découragement à commettre de nouveaux crimes, se mettent courageusement à la tâche dans l'espoir de revenir au bien et de reconquérir la considération. Les Anglais nous avaient déjà précédés dans cette voie. Cayenne n'est autre chose qu'une reproduction de Botany-Bay.

On doit aussi à la colonie pénitentiaire de la Guyane française d'avoir débarrassé notre sol de malfaiteurs qui plus tard seraient devenus peut-être un danger, et d'avoir assaini et pour ainsi dire vivifié des possessions importantes que les intempéries du climat et le manque de bras nous auraient mis, un jour, dans la nécessité d'abandonner.

Il y a trois ans, on se trouva en présence d'une difficulté grave. Les femmes manquaient à la colonie, et les libérés étaient dans l'impossibilité de se marier. C'est alors qu'on fit demander, en France, dans les maisons centrales, dans les dépôts de l'assistance publique, et dans les maisons de correction, des filles ou des jeunes femmes, disposées à quitter la mère patrie, pour aller s'établir à la Guyane.

On en trouva un grand nombre qui se décidèrent à partir, et deux maisons furent fondées pour elles, sur les bords du Maroni : l'une à Saint-Laurent, l'autre à Saint-Louis, où existaient déjà des groupas importants de libérés concessionnaires. Depuis, toutes les années, plusieurs convois de femmes sont dirigés sur ce point. Margaï, nous l'avons vu, avait fait partie d'un de ces convois et était entrée dans l'établissement de Saint-Laurent.

Le matin, à quatre heures, la cloche la réveillait. Elle descendait à la chapelle avec ses compagnes, et, après une courte prière, on la dirigeait vers les ateliers de couture, dans lesquels les femmes sont employées à confectionner des vêtements pour les condamnés. De dix heures, c'est-à-dire pendant la grande chaleur, elle était libre de se livrer au repos ou de travailler pour son compte.

A partir de quatre heures, le travail recommençait et durait jusqu'au repas du soir, immédiatement suivi du coucher.

Margaï cherchait dans le sommeil l'oubli de ses peines. Mais la chaleur, le bourdonnement et la piqure des moustiques, la tenaient souvent éveillée. Alors elle songeait à la destinée qui lui été réservée : épouser un

TRAVAUX PUBLICS,

DÉPENSES GÉNÉRALES.

1. La dépense pour la nourriture et le payement de 30.000 ouvriers recrutés s'élève, dans une année, à .	32,850,000
2. L'habillement de ces ouvriers, estimé comme ci-dessous dans les détails à .	9,500,000
3. Les frais de voyage aux ateliers des travaux et de retour à leur domicile montent à	1,800,000
4. Administration financière .	366,000
5. Traitement du personnel technique, y compris les frais de déplacements, de découcher, de voyage, de bureaux et supplément accordé aux sous-officiers surveillants	6,346,040
6. Acquisition des outils, leur réparation et leur transport aux lieux des travaux . . .	1,327,565
7. Achat et nourriture des chevaux pour le transport de la terre	2,346,667
Ensemble . .	54,536,272
En déduisant cette dépense de la valeur du terrassement estimé à	104,070,762
On aura un bénéfice net, chaque année, sur les travaux de terrassement exécutés par les ouvriers recrutés de	49,534,470

En outre, prenant en considération que, n'importe de quelle manière on construise les chemins de fer, soit par les gouvernements soit par les compagnies, on sera toujours obligé de subir les dépenses pour l'administration financière, le personnel technique, l'acquisition des outils, l'achat et la nourriture des chevaux, etc. ; et ici ce sont les ouvriers qui payent ces dépenses. Par conséquent, pour trouver un bénéfice réel, il faut ajouter ces dépenses irrégulières au profit ci dessus indiqué, ou 30,386,272 à ajouter à 49 534 490 et on aura un bénéfice net de 59.920,764 dans une année.

Il est impossible d'estimer sans études préalables sur le terrain, même approximativement, la valeur des travaux d'art, qu'on pourra construire dans une année. Il faudrait faire au moins une reconnaissance sur les lieux, pour connaître leur quantité et les matériaux desquels ils seront construits. C'est pourquoi la dépense pour l'entretien des maîtres ouvriers dans ce but, ne doit figurer que dans la somme à avancer.

Si on voulait ouvrir les dépenses par les actions il faudrait ajouter à la somme de	54,536,009
L'intérêt triennal avec amortissement de la valeur du terrassement à 6 pour cent ou	18,732,737
On aura ensemble à couvrir la somme de	73,269.009

En vendant 1,040,708 actions à 70,41 cent. on couvrira toutes les dépenses et on aura le terrassement des chemins de fer promptement exécuté, sans donner un para du trésor de l'Etat.

Pour faciliter l'achat des actions, on pourra déduire de leur prix, l'intérêt triennal et l'intérêt de l'intérêt ou 16 50 de 70.41. L'acheteur payera donc seulement 53,91, autrement 53 piastres, 37 paras, pour *cent* en action.

Dans les pays, où le crédit public existe on peut payer toutes les dépenses ci-dessus citées en papier-monnaie, assuré sur la valeur des travaux exécutés. Ce papier-monnaie serait amorti par l'intérêt que les chemins de fer en exploitation rapporteront chaque année.

ZAGOROWSKI.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 9 mai.

Paris commence à prendre une agréable physionomie. C'est bien là le Paris que les économistes et les philosophes avaient rêvé, et ma foi, je ne puis savoir mauvais gré aux philosophes et aux économistes de la réalisation de leur rêve. Il nous en a bien coûté, cependant, et il nous en coûtera bien encore quelque chose. Paris ne nous appartient plus, à nous autres Parisiens, l'invasion est complète, et pour un peu les étrangers daigneraient nous faire les honneurs de cette ville qu'ils ont conquise. C'est le Parisien qui est aujourd'hui l'intrus, et quand il entre timidement, en homme qui se sent indiscret, dans un établissement public, restaurant, café, théâtre, musée, les regards les plus hautains tombent sur lui et semblent dire : Pourquoi ce faquin se mêle-t-il à nous? Le Parisien ne trouve plus un garçon pour le servir, un cocher pour le voiturer. Ah ! bien oui, les garçons, les cochers et autres chevaliers du pour boire sont bien trop malins pour aller perdre leur temps à servir ce Parisien parcimonieux et pour qui la *carotte* n'a plus de secret. Qu'il aille à pied, et qu'il mange et boive chez lui. Le macadam lui suffit, et le pot au feu lui convient. Ne croyez pas que j'exagère, et tout cela est si vrai qu'en songeant à la façon dont les étrangers nous regardent dans les rues, j'en suis à me demander pourquoi ils nous y tolèrent.

Mais en échange de toutes ces vexations que l'invasion multiplie tous les jours en façon de coups d'épingle, le Parisien, qui coudoie un étranger dans la rue, peut se dire avec un juste orgueil : cet homme avec qui je viens d'échanger un coup de coude, c'est peut-être un roi ou tout au moins un prince.

Jamais, en effet, depuis *Candide*, on n'avait vu tant de souverains réunis dans une même cité. Hâtons-nous d'ajouter que, différents en cela des rois de *Candide*, ce n'est pas l'exil, mais une simple curiosité qui les a conduits à Paris. Oui, les rois sont aussi curieux que leurs plus humbles sujets, et ce petit voyage à l'Exposition leur semble une sorte de vacances qu'ils se sont octroyée et qui les repare des fatigues de la grandeur. Il est si agréable, par exemple, d'être roi de Grèce et de se promener en marquis de Sparte. Mais, soit dit sans intention de déplaire à S. M. le roi Georges, je me demande ce qui a pu l'ammener à rapprocher ces deux mots et à créer, pour son incognito, le marquisat de Sparte. Voilà qui sent furieusement les romans de Mlle de Scudéry. Marquis de Sparte, palsembleu ! Il ne manque plus que le duc de Marathon, le comte de Corinthe, le vicomte de Missolonghi, le baron des Thermopyles, le chevalier de Cérigo, et le petit volume de Céphalonie.

Et l'on dit que la noblesse s'en va !

Mais ce n'est pas le roi Georges, marquis de Sparte, qu'on peut considérer comme le lion de Paris, en ce moment, et sans lui dénier un certain intérêt de curiosité qu'il a su exciter par le titre dont il a voilé son incognito, convenons qu'on s'occupe bien plus du jeune frère du taïkoum du Japon et son ambassadeur à Paris, S. A. Min-Bou-Taïou, qui aurait pu, en venant à Paris, prendre tout au moins, le titre de duc de Nangasaki et qui s'est modestement contenté d'une kyrielle de noms que l'on réduit pour l'usage du vulgaire, à ceux que je viens d'écrire. Il est très-gentil, ce jeune frère du taïkoum, mais là, très-gentil. Ce n'est pas que je veuille le dire qu'il est joli ; il est peut-être très-bien pour un japonais, mais en Europe on a de tout autres idées sur la plastique, et si l'altesse japonaise n'avait d'autres titres à notre intérêt que le charme de sa figure, il se pourrait bien qu'il n'eut de succès qu'auprès de ces cinules de Monna Belcolore qui, en fait de beauté, ne demandent à un homme que de l'argent, et ne l'aiment qu'à tant par baiser, selon le tarif considérablement augmenté en ce moment.

Ce qui prête un singulier attrait au jeune Min Vron Tuïou, c'est une vertu que prisent peu ces dames cependant, c'est une excessive modestie qu'il pousse jusqu'à l'exagération et qui le porte à faire des compliments peu flatteurs pour ceux à qui il parle ; car vous savez qu'en s'amoindrissant lui-même, on amoindrit souvent les gens avec lesquels on est appelé à se trouver en contact. Ce n'est qu'à l'Académie qu'il est permis de dire en langage pompeux et officiel : « Je suis un drôle, un ignare, indigne de me trouver parmi vous. » Car que conclure d'un pareil aveu ? Deux choses. La première, c'est qu'il est peu flatteur pour les gens de leur dire : Je vaux moins que rien et voilà pourquoi, je viens vous demander à faire partie de votre compagnie. La seconde, c'est qu'il est encore moins flatteur de conclure ainsi : Malgré toute l'indignité de votre très humble serviteur, vous l'avez fait des vôtres, ce qui prouve que vous rendez vous-même justice à votre propre indignité. Donc embrassons-nous ! Nous sommes faits pour nous comprendre.

Le jeune Taicoun s'est donc un peu conduit en académicien, mais il ne faut pas lui en vouloir, et la modestie est si rare aux environs du trône, qu'il faut la saluer bien bas, quand on l'y rencontre. sans rechercher comment elle s'exprime.

Quoiqu'il en soit, et grâce à la présence de tant de têtes couronnées ou destinées un jour à l'être, le roi de Grèce, la reine de Portugal, et puis des princes suédois, des princes russes, des princes japonais, et bientôt le roi de Prusse, l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, des princes anglais, des princes italiens, des princes belges, etc, etc., etc.. Grâce à tant d'augustes personnages, nos théâtres vont avoir ce fameux parterre de rois dont il n'était plus parlé depuis le premier Empire. Aussi, je vous demande un peu s'il en est aujourd'hui question, de ce parterre de rois, dans les feuilles qui se piquent d'une certaine littérature. Notez que le susdit parterre n'exista jamais, et que c'est là une figure de rhétorique qui, comme tous ses tropes, a l'inconvénient de ne pas répondre à ce qu'on lui demande. Les rois et princes qui, en d'autres temps, honoraient nos théâtres de leur présence, y occupaient de belles et bonnes loges, et il fallait qu'ils se crussent attirés d'un incognito plus solide encore que celui que donne un marquisat de Sparte, pour se hasarder dans un parterre parisien.

Mais voilà près de soixante ans qu'*un parterre de rois* est accepté par la fatuité française, et nous aurions mauvaise grâce à la chicaner sur une expression qui la caresse doucement. Car, est-il, de par le monde, un autre peuple qui puisse se vanter d'un parterre de rois?

L'arrivée de toutes ces majestés, altesses et excellences a donné le signal des fêtes internationales. Car ne l'oublions pas, tout est international aujourd'hui à Paris. Pendant tout cet hiver, les ministères ont donné des bals et des dîners auxquels assistaient autant d'étrangers qu'il peut en assister aux fêtes données aujourd'hui en ces mêmes ministères, mais ces bals et ces dîners n'étaient pas internationaux. Ceci ne demande ni explication, ni commentaires. Ils n'étaient pas internationaux, voilà qui est évident.

Maintenant, aux Tuileries, au ministère d'Etat, au ministère des travaux publics, au ministère de l'intérieur, on reçoit internationalement, on dîne de même, on donne de petites représentations, qui sont plus internationales encore que théâtrales ; on donne des concerts moins vocaux et instrumentaux qu'internationaux, et enfin l'on organise de petites sauteries qui revêtent promptement le même caractère.

Mais où ce caractère s'accentue avec une saisissante énergie, c'est dans les banquets que messieurs les commissaires de l'Exposition échangent entre eux. Jadis nous avions les agapes patriotiques avec veau et salade, et manifestations du plus pur chauvinisme national. Aujourd'hui l'on banquette à plus de frais, le baron Brisse ne désavouerait pas un de ces menus officiels dont le grand hôtel a le privilège ; et le chauvinisme enrichissant son épithète de deux syllabes de plus, de national s'est fait international. Jamais on n'a tant bu de Rœderer de Clicquot à la fraternité des peuples, à la paix universelle, aux luttes pacifiques du progrès et de l'industrie. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer qu'on n'a jamais, en même temps aussi généralement, parlé de guerre et de prochaines batailles. Mais si l'homme était conséquent avec lui-même, serait-il homme? Et puis pourquoi chicaner tous ces braves discoureurs internationaux?? Ils sont de l'école de Vertot : leur siège était fait depuis longtemps. Il ne s'agissait pas plus du Luxembourg que du marquisat de Sparte, lorsque déjà ils se disaient : Nous irons à Paris, nous y représenterons nos pays à l'Exposition, nous y boirons du Rœderer, et jamais occasion plus belle ne nous sera offerte de toaster à la fraternité des peuples, aux luttes pacifiques de l'industrie. Nous serons éloquents, nous serons pathétiques ; les peuples s'attendriront et les rois nous décoreront.

(*A suivre.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

D'après des nouvelles reçues de Trébizonde on venait d'apporter dans cette ville, au moment du départ de la *Néva*, les corps de M. Bagdasard et de son fils qui avaient été assassinés à trois lieues d'Oglou. Ces messieurs étaient tous deux ingénieurs français engagés sur le chemin d'Erzeroum. On suppose qu'ils ont été mis à mort par des travailleurs sous leurs ordres. Le consul français, Feizi pacha et tous les ingénieurs sont partis pour Izir à l'effet d'ouvrir une enquête.

—

On parle d'un trésor évalué à 50 millions de francs qui aurait été trouvé dans un ancien couvent cophte dans la province de Fayoam en Egypte.

Le *Nil* d'Alexandrie se demande si ce trésor ne serait pas celui d'Amenopolis XXXVII que ce monarque a perdu dans un de ses voyages et dont il est fait mention sur l'obélisque de Luxor.

—

Ce matin près du Pont de Kara-keuï, des pêcheurs ont retiré de la mer le cadavre d'un homme noyé. C'était un portefaix du quartier qui depuis quelque temps se trouvait atteint d'aliénation mentale.

—

A Psemathia un jeune homme était assis tranquillement dans un café près de la mer, lorsque tout-à coup il se leva et se précipita dans l'eau. Des bateliers l'ayant retiré il avoua que c'était par suite de chagrins violents qu'il avait pris cette funeste résolution.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

Salonique, 17 mai.

A plusieurs reprises on a fait des efforts pour créer une municipalité chez nous. On a même nommé une commission devant fonctionner comme conseil municipal avec pleins pouvoirs de la part de l'autorité locale d'agir. On couvre de signatures maintenant encore une requête au Gouvernement pour obtenir la création d'une municipalité. Rien de plus utile, rien de plus absolument nécessaire que l'institution de la municipalité, et même sans avoir des Haussmann on pourrait obtenir en très-peu de temps des résultats extraordinaires (notre ville deviendrait une petite bombonnière). Cependant pour ma part je ne me fais pas d'illusions et je crois que la municipalité ne pourra jamais marcher ou du moins elle n'aura jamais ses coudées franches. Le Gouvernement ne veut pas diviser les impôts ainsi que cela se fait partout en droits de douane et droits d'octroi. L'octroi n'existe pas, tout est douane. Sans revenus que pourrait faire une municipalité? Les légumes en entrant en ville ne payent pas de droits ; ils devraient être taxés. Les farines payent par contre un droit dont le fermage est vendu par le Gouvernement et cette année les enchères ont produit plus de cent mille piastres. Notre population est très-disposée à avoir une municipalité car la nécessité s'en fait sentir, mais la requête qui circule en ce moment est incomplète, car il faudrait demander en même temps que la municipalité, la création de l'octroi. Une municipalité sans revenus c'est tout comme une machine à vapeur sans combustible. Aussi, la commission dont il a été question au commencement de ma lettre, a dû donner sa démission car elle n'avait pas de fonds disponibles et l'autorité locale ne lui a pas donné faculté de mettre quelques petits impôts d'octroi.

Il y a quelques jours on a fait circuler une souscription en faveur des malheureux de Mételin. Dans une seule première tournée on a obtenu une somme assez importante mais malheureusement les personnes qui avaient pris l'initiative de cette œuvre de bienfaisance se sont déjà fatiguées et tout en conservant précieusement l'argent recueilli ces Messieurs ne songent guère à compléter leur tournée. Il faut moins d'apathie dans la bienfaisance.

Dans un village du Mont-Athos il y avait un zaptié qui paraissait avoir une certaine aisance. Trois prêtres se lièrent d'amitié avec lui et parvinrent à gagner sa confiance. Un beau matin le zaptié se trouva assassiné. Naturellement les soupçons se portèrent sur les trois prêtres. Amenés à Salonique on instruisit leur procès par devant le grand medjliss et en présence de l'archevêque qui, je dois le dire à son honneur, ne manque jamais à une séance de ce tribunal pour prendre en main la défense de ses coréligionnaires. Les trois prêtres finirent par avouer leur crime, ils avaient été tentés par une somme de sept mille piastres que le zaptié cachait soigneusement. Ainsi qu'il est d'usage on envoya le dossier à Constantinople. Or, il y a une loi en Turquie qui se trouve en opposition avec celles du même genre de tout l'Occident. S. M. le Sultan n'a pas le droit de grâce, ce droit appartient à la famille de la personne assassinée et plus particulièrement aux membres qui ont porté plainte. S'il y a plusieurs plaignants, il suffit que l'un d'eux accorde la grâce du condamné pour que la sentence de mort ne s'exécute plus. Il est même dit dans les firmans : «*Après avoir épuisé toutes les voies de conciliation entre les parties..... vous ferez justice.....* »

Comme on devait s'y attendre le firman avec la sentence de mort arriva. Les membres de la famille plaignante qui sont albanais ont été très-satisfaits de la mise en vigueur de la loi du talion. Bien que ces prêtres aient quitté l'habit monacal, d'après les ordres de l'archevêque, pour ne pas émouvoir la population, notre gouverneur-général Akif pacha, dont le cœur répugne à verser le sang, même des plus criminels, a prié quelques personnes charitables d'entrer en relation avec la famille et de l'amener, moyennant une certaine somme, à se désister de la demande du supplice. Depuis hier les démarches ont parfaitement réussi. La famille a accepté vingt-cinq mille piastres et cet argent sera donné par le couvent auquel appartenaient ces prêtres. Ainsi donc nous n'aurons pas le lugubre spectacle d'une triple décapitation.

Je vais vous donner quelques nouvelles de la Thessalie, elles ne sont peut-être pas de toute fraîcheur mais elles sont exactes. Il est très-difficile d'avoir promptement des nouvelles précises, je préfère donc vous les donner moins souvent et en retard, plutôt que de vous dire des monstruosités.

Dernièrement, Rendrina (d'Agrapha) se trouvait bloquée par les insurgés. On a fait venir sur ce point quelques troupes campées aux environs de Demokos. A l'approche de la troupe régulière, les insurgés ont trouvé plus prudent de battre en retraite et il n'y a eu qu'une petite fusillade de part et d'autre avec 3 ou 4 hommes de tués. Ce village se trouve libre maintenant mais les insurgés en se retirant ont emporté 300 moutons et passant par le village de Pezoula ils l'ont réduit en cendres. Il y a un très-grand mécontentement sur la frontière, ces braves villageois préfèrent avoir un peu moins de cette liberté tant promise et dont ils ne ressentent pas le besoin plutôt que tant d'incendies, de vols, de meurtres et de prisonniers rançonnés. Craignant pendant les fêtes de Pâques une descente des insurgés dans le district de Volo, le maréchal Abdul Kérim pacha forma un cordon de troupes entre Armirò, Volo, Velestino et un autre cordon a été établi entre Kassourna et Kerassià. Grâce à ce déploiement de forces, on n'a rien eu à déplorer, les insurgés ayant probablement jugé plus prudent de se tenir tranquilles.

CHRONIQUE.

La Malmaison.

—

(*Suite.*)

Le bon Ventenat, patriarche de la section des sciences de l'Institut, se relève de cette petite mésaventure par la gravité concise et la noble galenterie de cette épître dédicatoire, vraiment bien tournée :

«Madame,

« Vous avez pensé que le goût des fleurs ne devait pas être une étude stérile. Vous avez réuni sous vos yeux les plantes les plus rares du sol français. Plusieurs même. qui n'avaient point encore quitté les déserts de

---

libéré, un ancien forçat, un de ces hommes que, dans son voyage à Toulon avec Pascoul, lorsque celui ci l'avait enlevée, elle avait aperçus dans l'arsenal, en vareuse rouge, en pantalon jaunâtre, coiffés d'un bonnet vert numéroté et marchant deux à deux, des fers aux pieds !

Elle se rappelait aussi les confidences de Moulinet pendant leur longue traversée. Il ne s'était jamais bien clairement expliqué, mais elle n'avait pas eu de peine à deviner ses projets et ses secrètes espérances. Il voulait l'épouser. Elle n'en pouvait douter.

Pourquoi s'y refuserait-elle?

A tous ces hommes qui allaient s'offrir à elle et dont le passé présentait peu de garanties, il fallait en convenir, n'était-il pas naturel de préférer cet ami dévoué, cet honnête homme, qui l'aimait ardemment, qui s'était exilé à cause d'elle et qui lui avait pardonné jusqu'à ses crimes?

Elle l'attendait, elle l'espérait, ou plutôt elle n'espérait rien ; elle était indécise.

Oui, par moment, la Margaï d'autrefois reparaissait, et il lui arrivait de se dire : « Moulinet est bien vieux pour moi. »

Elle oubliait le long martyre de cet homme, son dévouement, son abnégation, son profond amour, pour songer à son âge, à sa figure, à sa conformation physique.

Le dimanche apportait quelque diversion à l'existence monotone des transportées ; elles avaient le droit le sortir et de se rendre sur les promenades publiques qui entourent Saint Laurent.

Les libérés, desireux de se marier, avaient alors l'occasion de les voir, de leur parler et de choisir une compagne parmi ces femmes que la sollicitude du gouvernement leur avait envoyées.

L'amour, en cette circonstance, ne revêtait point de formes exquises et raffinées. Un colon voyait une femme à sa convenance, et s'il plaisait lui-même le mariage était immédiatement décidé. Quelques jours après la double célébration civile et religieuse avait lieu, et la colonie comptait un ménage de plus. Dans ces rencontres hebdomadaires, se sont conclues la plupart des unions à laquelle Saint-Laurent-du-Maroni doit son importance et sa population. Tout se passe sous les yeux d'une autorité vigilante et sévère, et jamais on n'a entendu parler d'intrigue coupable.

Lorsque Margaï se montra pour la première fois sur la promenade publique, il n'y eut qu'un cri d'admiration. Les libérés n'étaient pas accoutumés à voir au milieu d'eux des creatures si parfaites. Ils passaient et repassaient devant elle ; mais les plus hardis n'osaient s'arrêter, tant il est vrai que la beauté exerce toujours, et sur tous, son prestige.

A les voir s'avancer puis s'éloigner, la regarder puis baisser les yeux, on eût dit un groupe de danseurs se pressant autour de la reine d'un bal et n'osant l'inviter de peur d'être repoussés.

Un jeune homme pourtant se montra plus audacieux que ses compagnons. Grand et svelte, il était vêtu de l'uniforme des condamnés libérés : pantalon de toile grise, chemise de laine, chapeau de paille. Il y avait de l'intelligence dans sa physionomie. Assurément cet homme n'avait pas commis froidement et par calcul, la faute qui l'avait conduit à Cayenne. Il devait avoir agi sous l'empire de quelque violente passion.

En effet, le malheureux subissait une condamnation prononcée contre lui pour crime d'assassinat. Il était Corse, et dans un mâquis de son pays, il avait tué d'un coup de fusil l'unique héritier d'une famille avec laquelle la sienne était en *vendetta* depuis deux siècles. Esclave d'un odieux préjugé, il expiait les erreurs de son éducation.

Après s'être croisé avec Margaï à plusieurs reprises, il sembla se décider à l'aborder, et marchant à sa rencontre :

— Seriez-vous disposée, lui demanda-t-il, à vous promener un moment avec moi ?

Cette scène se passait sur la belle route qui va de Saint-Laurent à Saint-Louis, autre pénitencier situé à une lieue de là. Le chemin est tracé au milieu d'une forêt dont le feuillage épais protége contre le soleil. De tous côtés s'étend, à perte de vue, cette luxuriante végétation des tropiques, si souvent admirée et chantée.

Margaï regardait son interlocuteur sans lui répondre.

— Ne soyez pas surprise de la façon dont je vous ai abordée, reprit-il, c'est conforme aux usages du pays. Nous sommes tous ici dans le même but : les femmes pour chercher un mari, les hommes pour chercher une femme. Pas moyen de se faire longtemps la cour. Vous me convenez ; si j'avais le bonheur de vous convenir, nous pourrions nous entendre.

Elle le regardait toujours, rougissante et troublée. A première vue, il ne lui déplaisait pas ; depuis qu'elle avait pris l'engagement de se marier, il lui était arrivé, dans ses longues insomnies, de prêter à ses futurs maris les qualités qu'elle trouvait réunies chez sa nouvelle conquête.

Mais les paroles que le jeune homme venait de prononcer faisaient trop cruellement sentir à Margaï son abaissement, et lui rappelaient d'une façon trop significative qu'elle avait passé avec l'Etat un contrat qu'il fallait exécuter sans retard. Son orgueil, que trois ans d'emprisonnement n'avaient pas encore pu abattre, allait lui dicter quelque réponse compromettante dans sa position de déportée, lorque tout à coup elle aperçut un homme qui s'avançait vivement de son côté. Elle le reconnut aussitôt, s'élança vers lui, et s'adressant à son premier interlocuteur :

— L'Etat, lui dit-elle, exige que je me marie, mais il me donne le droit d'épouser qui me plait. Voici celui que j'ai choisi.

Le jeune homme regarda le nouvel arrivé, et s'apercevant au costume de celui-ci qu'il avait affaire à un colon libre, il s'éloigna prudemment, mais on l'entendit murmurer en levant les épaules :

— Si les étrangers viennent prendre ici les femmes qu'on nous envoie, que nous restera-t-il ?

Moulinet, on l'a déjà reconnu, ne pouvait croire à son bonheur. Quoi ! son long martyre avait enfin cessé ! Son dévouement allait avoir sa récompense. Ah! qu'importait le passé? Qu'importait l'époux trahi, le sang versé?

Pouvait-il regretter un crime auquel il devait aujourd'hui d'épouser Margaï? Innocente et honorée, jamais il n'aurait pu s'élever jusqu'à elle. Coupable et perdue d'honneur elle se jetait dans ses bras et il bénissait cet abaissement et cette honte.

Ils marchaient côte à côte ; elle toujours un peu rêveuse jetant un regard de compassion sur le jeune Corse, lorsque les hasards de la promenade le ramenaient auprès d'elle. Lui, tout fier de se promener avec cette reine de beauté.

(*Sera continué demain.*)

l'Arabie et les sables brûlants de l'Egypte, se sont naturalisées par vos soins, et maintenant, classées avec ordre, viennent présenter à nos regards, dans les beaux jardins de la Malmaison, le plus doux souvenir des conquêtes de votre illustre époux, et la preuve la plus aimable de vos studieux loisirs.

Vous avez bien voulu me choisir, Madame, pour décrire ces différentes plantes et faire connaître au public les richesses d'un jardin qui égale déjà ce que l'Angleterre, l'Allemagne et l'Espagne nous offrent de plus curieux en ce genre. Daignez agréer l'hommage d'un travail entrepris par vos ordres. Si dans le cours de cet ouvrage, je viens à décrire quelqu'une de ces plantes modestes et bienfaisantes, qui semblent ne s'élever que pour répandre autour d'elles une influence aussi douce que salutaire, j'aurai bien de la peine, Madame, à me défendre d'un rapprochement qui n'échappera point sans doute à mes lecteurs.

Ce délicat éloge de l'historiographe scientifique du jardin fameux de M. Cels, rival un moment de celui de la Malmaison, mais bientôt glorieusement éclipsé, était doublement mérité, car Joséphine non-seulement étendait sur les fleurs et sur les maîtres de l'art de les connaître et de l'art de les peindre, Ventenat et Redouté, une délicate et généreuse protection : mais encore, ce qui est plus rare, elle consacra à ce goût, à ce culte plutôt, une sollicitude constante, une activité infatigable et exceptionnelle. Dans l'intérêt de ses chères collections, sa joie et son orgueil, elle fit trêve à ses habitudes de nonchalance et d'insouciance qu'excusaient l'influence d'un sang créole et les nécessités d'un rang qui fait parfois un devoir de l'indifférence et un besoin de l'oubli.

C'était devenu aux Tuileries et à la Malmaison une chose proverbiale, et un mot d'ordre des convives et des hôtes. Il était deux moyens excellents de faire sa cour à la maîtresse de la maison : seconder son goût pour les fleurs, ou servir les intérêts de ses pensionnaires et de ses pauvres, moyennant quoi on était sûr de lui être agréable. Si l'on avait de l'instruction et de l'esprit pardessus le marché, tout était pour le mieux. Elle aimait mieux une fleur qu'un bijou, et n'en portait guère d'autres, naturel ornement de sa grâce, plus belle encore que la beauté. Une plante inconnue en France, dont on lui offrait à propos la surprise, une acclimation hardie dont on favorisait la conquête, une racine, une graine, apportée de loin et transportée soigneusement à son intention à travers les fatigues d'un long voyage : c'étaient là, vis-à-vis d'elle, les présents bien venus, les hommages distingués, les plus agréables flatteries. Elle ré compensait le ressaisissement ou le don du plus gracieux sourire et du touchant spectacle de son attendrissement au souvenir du pays natal ou de l'éclat d'une joie enfantine. Aussi il ne passait guère de jour sans que quelque voyageur payât à cette passion si féminine à la fois et si royale, à cette noble manie le tribut de la reconnaissance de la science, et fût à honneur de décorer la serre de la Malmaison d'un trophée odorant de ses découvertes lointaines. Pas un marin ne mettait à la voile pour une expédition sans recevoir de son ministre, à la suite des instructions officielles, une recommandation pour la collection privilégiée. La maternelle Martinique ne laissait point partir un bâtiment sans envoyer des arbustes, des graines, des fleurs et des fruits à son illustre fille. La guerre même suspendait ses rigueurs en faveur de ce goût inviolable, et le prince régent d'Angleterre faisait galamment parvenir à leur adresse tous les envois de plantes expédiées à Joséphine de tous les points du globe qui tombaient entre les mains de ses croiseurs. J'ai reçu pour toi de Londres écrit le Premier Consul à sa femme, alors aux eaux de Plombières, des plantes que j'ai envoyées à ton jardinier « et c'était un ennemi qui renvoyait courtoisement à leur destination ces plantes égarées, que Vientenat enregistrait et que peignait Redouté ! Le premier volume de la description de toutes ces merveilles florales parut en 1803, avec cette épigraphe des plus justifiées :

« Si canimus sylvæ, sylvæ sint consule dignæ. »

Le second parut l'année suivante, à l'aube de l'Empire, dont le rayonnement transforma les modestes fonctions de Ventenat en ce titre éclatant de (botaniste de S. M. l'Impératrice et Reine.) Chargé de travail et d'honneurs, le bon savant n'avait plus qu'à mourir, et la mort en effet, glaça aux premières pages du tome III sa main enorgueillie. Son successeur, par le choix de la récente impératrice, fut M. Aimé Coujaud Bompland, compagnon de voyage de M. de Humboldt, qui publia en 1813 le troisième et dernier volume du Recueil consacré aux serres de la Malmaison, en sa qualité (d'intendant des jardins impériaux) et de directeur de ses collections, accrues successivement d'un cabinet d'histoire naturelle, d'une ménagerie d'animaux non féroces, et d'une bergerie modèle.

Au sortir de la serre, dont nous n'aurons plus à parler, une autre belle publication, due au comte Alexandre de la Borde, et inspirée en partie par le souvenir reconnaissant de l'hospitalité de la Malmaison, nous offre l'image exacte du parc et des jardins en 1807, et va nous servir de guide dans cette flânerie aux réminiscences anecdotiques, où après la promenade d'ensemble et la visite sommaire, nous entraînons, le lecteur sur les traces illustres et les vestiges du passé.

C'est dans le parc que se concentrait, durant ces longs séjours champêtres de 1800 à 1803 animés par la triple ivresse de la jeunesse, de la gloire et de l'amour, la vie extérieure de ces hôtes parfois folâtres dont Bonaparte, s'arrachant à ses pensées souveraines, ne dédaignait pas de partager les conversations, les promenades et même les jeux. Chaque allée a sa trace illustre qu'aucun vent n'a pu effacer, chaque arbre à sa légende toujours verte, de chaque roche sort un mot célèbre à l'éternel écho. Ces murs, ces prés, ces bois, ces eaux, ce livre de marbre, de verdure et d'azur, il contient l'histoire domestique et familière du Consulat à cette époque charmante du renouvellement des idées, des modes et des mœurs. On remplirait un volume de ces souvenirs sur lesquels on marche à chaque pas, de ces images qu'évoque la pensée, de ces confidences que murmure la brise, de ces traditions qu'on respire avec le parfum des fleurs, dans ces lieux où il restera toujours quelque chose de Bonaparte et de Joséphine, dont la solicitude est pleine de leur présence et où le silence parle d'eux.

(A suivre.)

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA FLANDRE OCCIDENTALE

Présidence de M. le conseiller VERBAERE.

AFFAIRE DU COLLÈGE ÉPISCOPAL DE COURTRAI. — TENTATIVE D'ASSASSINAT PAR UN ÉLÈVE SUR UN DE SES CONDISCIPLES.

Acte d'accusation.

(Suite et fin.)

Le but de Notte, en faisant ainsi appeler Paret, était de lui faire traverser les cours et les jardins du collège, pour que, le rencontrant seul, il pût le tuer d'un coup de pistolet ; car avant que la voiture s'arrêta devant la porte, son intention était de s'introduire furtivement dans le collège

Mais ce jour, s'il faut l'en croire, le courage lui manqua ; l'énormité du crime qu'il allait commettre lui inspira de l'effroi. Parti avec son pistolet pour le collège, il revint sur ses pas et rentra chez lui.

Cet effroi ne dura pas longtemps. Le mercredi, 30 janvier dernier, il reprit les dispositions nécessaires pour l'exécution de son plan. Pringiers fournit de nouveau une voiture à Vandesteene et remarqua que celui-ci était très troublé. Vers les six heures du soir Vandesteene était pour la seconde fois avec une voiture devant la porte du collège. Il portait le pardessus de Notte, mais non plus son chapeau. Cette fois, probablement, parce que la pluie ne permettait pas d'avoir l'entrevue avec Paret dans la rue même, il sortit de la voiture, sonna à la porte et pria lui-même le portier d'appeler au plus vite Paret. Pendant que le portier s'éloignait pour aller le chercher, deux ouvriers, qui étaient occupés dans sa loge à peler des pommes de terre, invitèrent Vandesteene à y entrer. C'est là, en présence du portier et de ces deux ouvriers, que Vandesteene remit à Paret un petit paquet cacheté, au nom du même cousin, qui lui avait déjà fait parvenir des gauffres.

Comme à la première visite, Paret demanda quel était ce cousin, et Vandesteene donna pour réponse qu'il en ignorait le nom, qu'il l'avait rencontré dans une auberge à Iseghem. Paret demanda aussi à Vandesteene quel était son nom; et Vandesteene prétendit qu'il était Delvaux, de Roulers, qu'il était né en France, dans un village près de Lille.. Vandesteene s'exprimait en français, mais il était aisé de s'apercevoir que la langue flamande lui était beaucoup plus familière. Après ce court échange de paroles, Vaudesteene se retira. Paret s'empressa d'ouvrir le paquet cacheté et constata à son grand étonnement que l'intérieur n'en contenait qu'un jeu de cartes. Il courut immédiatement après Vandesteene. Celui-ci était déjà en voiture. Paret l'interpella sur la mystification dont il se voyait victime ; Vandesteene risposta : « Contre la force, point de résistance ; » et fit avancer la voiture.

Vandesteene devait être à temps de retour du collège pouv pouvoir partir à 6 1|2 heures, par le chemin de fer, pour Mouscron. Notte avait vers les 5 1|2 heures, pris à la station un coupon pour cette localité et l'avait remis à Vandesteene. Les coupons pour le train de 5 1|2 heures sont valables aussi pour le train de 1 1|2 heures. Notte voulait ménager à son complice une espèce d'alibi. Soit que Vandesteene eût pris mal ses mesures, soit que Paret, en tardant à venir, lui eût fait perdre quelques instants dans la loge du portier, le plan de Note fut déjoué: Vandesteene arriva trop tard à la station pour le convoi de 6 1|2 heures et dut rentrer chez lui.

Avant l'arrivée de la voiture à la porte du collège, Notte, porteur de son pistolet chargé, s'y introduit, en passant par la première place de la loge du portier ; il avait traversé la cour des externes, et, arrivé dans la cour des internes, il s'était promené là dans le jardin. Il avait vu le portier conduire Paret auprès de Vandesteene. Il attendit que Paret revint seul. Il portait une écharpe et avait son chapeau enfoncé sur la tête. Il était impossible de le reconnaitre à la première vue. Au retour de Paret, il passa d'abord à côté de lui, s'avança de deux ou trois pas et arma son pistolet Le bruit qu'il fit en tendant le ressort qui met le chien de la batterie en état de s'abattre, fut entendu par Paret qui tourna la tête. Au même instant, Notte lâcha la détente : le coup partit. Paret reçut une partie de la charge dans l'œil gauche, le reste se dispersa, un projectile marqua de son passage un arbre voisin. Malgré la gravité de sa blessure, Paret eût encore la force de se réfugier dans la salle d'étude, d'où il fut transporté dans son lit.

Après la perpétration de son crime, Notte prit la fuite, traversa de nouveau la cour des externes, passa encore une fois par la loge du portier et se rendit en toute ha e à pied à Tourcoing. Là il logea au café de l'*Union*. Il demanda au garçon de coucher dans la même chambre, où il y avait deux lits; mais le garçon refusa. Le lendemain, il revint à Courtrai, se mit au lit en proie à la fièvre et appela un prêtre pour faire sa confession.

La justice étant parvenue à connaître, du moins vaguement, l'animosité de Notte contre Paret, se rendit à son domicile le 7 février dernier. Notte était alité et en conversation avec deux religieux. Son interrogatoire confirmant les premiers soupçons il fut arrêté. Pendant plusieurs jours il se renferma dans un système de dénégation absolu. Il prétendait pouvoir établir son alibi. Il avait été à cinq heures et demie prendre un coupon pour la France. Il comptait faire croire que s'étant trouvé à cette heure à la station, il était parti alors avec le train. Son calcul était habile. Si de sa présence à la station, on avait induit son départ, et l'induction s'offrait naturellement à l'esprit, il devenait impossible qu'il eût commis un crime à Courtrai vers les six heures. Aussi ne cessa-t-il d'écrire d'abord à ses parents, au principal et au surveillant du collège, que son innocence ne tarderait pas à éclater, puisqu'il était parti de Courtrai à cinq heures et demie.

Dans une lettre au principal, il dit: « Si on ne » me donne pas encore aujourd'hui la liberté et » si on ne me refuse pas un prêtre demain, je » communierai pour me consoler. » Et pour mieux en imposer, il termine cette lettre par cette invocation : « O Marie, je suis votre enfant, délivrez-» moi de cette prison, délivrez-moi aujourd'hui, je » consacre depuis des années et des années ce jour » en votre honneur ; encore dans cette cellule étroite, je ne vous oublie pas ; et le reste de mes » jours seront consacrés en votre honneur. »

Peu s'en est fallu que grâce à l'habileté du système de défense qu'il avait combiné à l'avance, grâces à ses hypocrites protestations, Notte ne parut une victime abandonnée par les vues impénétrables de la Providence aux rigueurs de la justice humaine égarée.

L'instruction menaçait de ne point aboutir. Paret n'avait point reconnu son assassin, celui-ci ayant eu soin de cacher sa figure. Au collège personne n'apprit à la justice que Notte, ou du moins un inconnu ayant la tête enveloppée dans une écharpe, l'avait traversé à deux reprises ; au contraire, en faisant le dénombrement des élèves, on assure que Notte, étant malade, n'y était pas venu depuis plusieurs jours ; on indiqua comme le seul auteur possible du crime un domestique, repris de justice, récemment congédié ; bientôt il fut démontré que ce domestique était à Iseghem au moment de la perpétration du crime.

Tout cela venait en aide à Notte;et l'attentat commis sur Paret serait peut-être impuni, si la lumière n'était pas venu d'ailleurs. Le jour du crime, pendant qu'on préparait la voiture, Vandesteene avait eu l'imprudence de dire à la femme Pingiers que, dans cette même après-dinée, il s'était rendu chez le curé-doyen, et qu'il avait eu une discussion assez vive avec le domestique. De ce domestique, le juge d'intsruction apprit que l'individu qu'il cherchait comme complice de l'assassin demeurait à Courtrai, hors de la porte de Gand, près le cabaret le *Soufflet*, et qu'il était asthmatique. La justice se rendit, le douze février dernier, au lieu indiqué, et le signalement qu'elle avait obtenu lui fit découvrir Vandesteene.

Celui-ci ne put nier les divers faits qui lui étaient imputés, mais rejeta toute la responsabilité du crime sur Notte, dont il prétendait n'avoir été qu'un instrument aveugle. Alors Notte fut réduit lui-même à faire des aveux. Il contesta son ombrageuse et jalouse affection pour Houdez, soutint qu'elle était néanmoins restée pure, et reconnut qu'elle avait engendré dans son cœur une haine profonde contre Paret, son rival. Il raconta comment il avait prémédité et préparé de longue main l'assassinat de Paret. Il déclara qu'il n'était qu'à sept ou à huit pas de Paret, quand il avait tiré sur lui et que son pistolet était chargé de plusieurs morceaux de plomb. Il expliqua une circonstance qui avait paru singulière. Près de l'endroit où la tentative d'assassinat avait eu lieu, on avait trouvé le pistolet qui avait servi au crime et sur lequel était collé un morceau de papier portant au haut *B. P.* et au bas *Iseg.* C'était la moitié d'une estampille dont l'inscription complète était *B. Paret, Iseghem.* Notte avait pris cette estampille parmi les papiers de Paret et en avait collé uue sur le pistolet. Espérant bien réussir dans ses sinistres projets, il comptait, dit-il lui-même, qu'en trouvant cette arme avec cette adresse près du cadavre, on aurait cru à un suicide. La prévoyance criminelle n'avait rien omis, pas plus pour s'assurer l'impunité que pour donner la mort à sa victime.

Il était difficile d'admettre que Notte, si rusé jusque là, acceptât avec résignation l'expiation de son crime. Un piège était à craindre : anx criminels confondus qu'on veut néanmoins soustraire à l'œuvre de la justice, il reste la simulation de la folie; cette folie se produit alors subitement à l'audience, pour jeter le trouble dans l'esprit du jury. Cette ressource du désespoir n'a pas été laissée à l'accusé. Bien que la longue préparation du crime atteste elle-même sa parfaite intelligence, sa volonté persévérante dans le mal, il a, par une précaution surabondante, été mis en observation dans sa prison, et, à la suite de cet examen, le médecin affirme que le sentiment, la mémoire, le jugement et la coordination des idées s'exercent régulièrement chez Notte, que celui-ci jouit en un mot de l'intégrité de ses facultés intellectuelles.

Son complice Vandesteene, sans nier les faits mis à sa charge, persiste à se prétendre innocent. A l'en croire, il a constamment agi d'après les ordres de Notte, et à aucun moment, il n'a songé à lui demander la moindre explication, quoique sa conduite lui parût étrange. Notte déclare que Vandesteene a ignoré son dessein, et que pour en obtenir le concours, il lui a donné l'assurence qu'il s'agissait seulement d'une farce. Mais Vandesteene contredit Notte sur ce point: il avoue que ce langage rassnrant ne lui a pas été tenu. Si, comme il doit le reconnaitre lui-même, Vandesteene n'a pas cru jouer un rôle dans une mystification, il ne reste qu'à le considérer comme le confident de Notte. Et, en effet, il résulte de la déposition de sa femme qu'une grande intimité régnait entre lui et Notte : ils causaient souvent ensemble. A cet égard, Vandesteene a même fait un aveu important: il reconnait que peu de temps avant le crime, Notte lui a déclaré n'avoir qu'un seul ennemi sur la terre.

Pour prouver sa bonne foi, Vandesteene a soutenu dans ses divers interrogatoires que chaque fois sa femme avait eu connaissence des démarches qu'il faisait pour Notte. Mais celle-ci a opposé une dénégation absolue à l'allégation de son mari : elle déclare les avoir ignorées complètement. Le jour du crime Vandesteene, interpellé par sa femme sur le motif de la sortie, se garda bien de lui dire qu'il devait se rendre avec une voiture au collège ; à son retour, interrogé de nouveau par elle, il la trompa, en lui racontant qu'il était allé avec Note auprès d'une demoiselle que celui-ci courtisait. En un mot, il ne s'entourait pas de moins de mystère que Notte lui-même.

Ainsi toute la conduite de Vandesteene, le trouble qu'il ne put cacher le jour du crime, en demandant une voiture à Pringiers, le faux nom qu'il s'attribua en parlant à Paret. le dessein qu'il a eu de se créer un alibi, en voulant partir immédiatement après le crime pour Mouscron, les mensonges qu'il a inventés pour tromper sa femme sur ses démarches, démontrent qu'il était initié au projet de Notte; ses antécédants ne le représentent point comme un homme qui s'associe difficilement à l'exécution d'un pareil projet.

Si la victime à laquelle les deux accusées voulaient la mort n'a point succombé elle a perdu l'œil gauche, après de longues sauffrances : et son incapacité de travail n'est pas encsre terminée Dans leur rapport au 1er février dernier, les médecins prévoyaient ce triste résultat. Ils avaient trouvé les paupières de cet œil fort tuméfiées, ecchymosées et collées ensemble par du sang figé entre les cils. En les écartant doucement, ils avaient pu constater un épanchement de sang intra oculaire considérable et un bourrelet formé autour de la cornée transparente par la sclérotique, tout à fait injectée. Ils n'avaient pu pousser les investigations plus loin Toutefois, il leur avait déjà été permis d'affirmer que les lésions observées étaient très graves ; qu'elles prédisposaient à des inflammations de nature à entraîner la perte de la vue et à retomber sur le cerveau lui même.

En conséquence, Edmond Notte et Marcelin Vandesteene, ci-dessus qualifiés, sont accusés : le premier, d'avoir à Courtrai, le 30 janvier 1867, commis avec préméditation ou guet-apens une tentative d'homicide volontaire sur la personne de Benoit Paret, laquelle tentative, manifestée par des actes extérieurs et suivie d'un commencement d'exécution, n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances fortuites ou indépendantes de la volonté de l'auteur, le second de s'être rendu complice de ce crime, pour avoir, avec connaissance aidé ou assisté le premier daus les faits qui ont préparé ou facilité ou daus ceux qui ont consommé l'action ; faits prévus et punis comme crime par les articles 295, 296, 297, 298, 302, 2. 50 et 60 du Code pénal. Sur tout quoi la cour d'assises de la Flandre occidentale aura à statuer.

Fait à Gand, le 29 avril 1867.

Pour le procureur général.

POLYDOR PAEPE.

VARIÉTÉS.

LES PHOTOGRAPHIES NOUVELLES.

Air: *Tout le long de la rivière.*

Passage des Panoramas,
L'ai-je bien vu! quoi! c'est Dumas!
Oui, c'est lui, c'est de Dumas père
La face joyeuse et prospère.
Près du grand maître est miss Menken
Qu'il presse sur son abdomen.
En vérité, cela me stupéfie:
Ah! rien n'est sacré pour la photographie!
Pas de frein pour la photographie!

Ce groupe est fort joli, d'ailleurs;
Car, vu la grève des tailleurs,
Un habit n'étant plus de mise,
Dumas s'est fait faire en chemise,
Quand à miss Menken, sans façon,
Elle est en simple caleçon.
Que de secrets sa pose nous confie!
Ah! rien n'est sacré pour la photographie!
Pas de frein pour la photographie!

A Dumas, qui prend l'air coquin,
Adah fait l'œil américain.
C'est d'une tendresse infinie;
On dirait Paul et Virginie.
Sur son dos dodu l'œil d'Adah
Semble dire: « Allons à dada!
Le sens commun chez nous se raréfiie,
Et rien n'est sacré pour la photographie!
Pas de frein pour la photographie!

Parmi tous nos hommes d'esprit,
Je voudrais que la mode en prît;
Les mœurs en deviendraient plus souples,
On ne verrait plus que des couples;
Les célébrités, deux à deux,
Iraient alors comme les bœufs.
Il ne faut pas que l'on nous en défie;
Car rien n'est sacré pour la photographie!
Pas de frein pour la photographie!

Soyez y donc, quel double attrait!
Sur la même carte on verrait
Thérésa près de Lamartine,
Ponsard auprès de Clémentine,
Et puis Schneider, en camargo,
Enlacée à Victor Hugo.
Allons, messieurs, de la photographie!
Car rien n'est sacré pour la photographie!
Pas de frein pour la photographie!

Pourtant Dumas, dit mon journal,
Vient de se plaindre au tribunal.
Il ne veut plus, c'est grand dommage,
Que l'on expose cette image.
Bref, du soleil, Monte-Christo
Veut obtenir l'incognito.
Il est bien tard pour faire sa Sophie,
Et rien n'est sacré pour la photographie!
Pas de frein pour la photographie!

EUGÈNE GRANGÉ.

—

On lit dans le *Nouvelliste vaudois* : L'influence du printemps ne se fait jusqu'ici nullement sentir sur les Alpes du canton de Glariz, Là, on voit encore, comme au nouvel an, dix et douze pieds de neige. Les habitants du Braunwald, dont le sommet domine la belle vallée de la Linth, aujourd'hui resplendissante de verdure, conduisent leur bétail à l'abreuvoir entre deux murs de neige de dix pieds de hauteur.

Nouvelles Commerciales, et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 23 mai	35 15
Clôture du 23 mai	35 22

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 22 Mai.

TREBIZONDE, bat à vap. fr. *Tamise*, cap. Baren' divers marchanhises.
SYRA. bat à vapeur aut. *Jonio*. cap Giurovich, ay. touché Velo, Salonique, Cavalla, Lagos, Dardanelles et Galipoli, div. march. et 100 pass.

DEPARTS des bat. à vap. du 22 mai.

MARSEILLE, bat à vap. fr. *Nil*, cap. Brunet, div. m.
ALEXANDRIE, bat. à vap. russe, *Junon*, cap. Tomilovich, march. div.
SMYRNE, bat. à vap. aut. *Neptun*, cap. A Leva, div marchandises.
TREBIZONDE, bat. à vap. ottom. *Vassilai Tijaret*, cap. Rupcich. div. marchh.

DEPARTS des batiments à voile du 21 mai.

DANUBE, gol. hel. *A. Nicolaos*, cap. Mitropulos, l.
— br. hel. *A. Yoryios*, cap. Focas, lest.
ODESSA, bark aut. *Giovanni*, cap. Francich, lest.
— br. aut. *Giovanni*, cap. G. Ivancich, lest.
MARSEILLE. brik ital. *Eugenio, II*, cap. Francesco, Gazzolo, blé.
— br. hell. *Strunga*, cap. Svoronos, blé.
— brik hell. *Eftihia*, cap. G. Brescos. blé.
— brik hell. *Marrusso*, cap. G. Kodjas, blé.
FALMOUTH. bar. aut. *Treno*, cap. Cosulich, blé.
— brik pru. C. *Korchs*, cap. Bubareth, ble.
— bark russe *Gloria*, eap. Molin, blé.
— bark russe, *Lowisa*, cap. A. Torweck, blé.
— bark aut. *Blodino*. cap. Stefanovich, ble.
TAGANROK, brik hell. *D. Ciamados*, cap. Carpuzis
AZOFF, br. ital. *Agostino*, cap. Repeto, lest.
MER-NOIRE, bark ang. *Nicolino*, cap. Messina, l
ANGLETERRE, brik ital. *Marianopoli*, capit. Luigi Casta, ble
— bark ital. *M. Corlotta*, cap. Em Gazzolo, blé
SYRA, brik hell. *Omonia*, cap. Fotakis, ble.

Note des batiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyukdéré

Du 20 mai.

de KUSTENDJE pour Const. et Ordu, brik hellen *Evanghelistria*, cap. Frangatis, blé.
d'ODESSA, pour Cork ou Falmouth, br. angl. *Albatros*, cap. T. Brook, blé.
— pour Falmouth. bark autr, *Blandina*, capt. Stefannovich. ble.
— pour Marseille schon. autr. *Diana*, cap. Cavalieri, div. marchandises.
— pour Cork ou Falmouth, bark russe *Gloria*, cap. T. Malin, blé.

du 21 mai.

de NICOLAEFF, pour Odessa bark ital. *Mariana-Carlotta*, cap. Cazzoli, blé
d'ODESSA, pour Marseille. br. autr. *Ermina*, capt. C. Glavan, ble.
de KUSTENDJE pour Castelmare, br. hell. *Eftihia*, cap. Brescas, blé.

NAVIRES *qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.*

du 12 mai.

NEWCASTLE, bar. ang. *Mary Anne*, c. Johnson, l.
— bark ang. *Freed*, cap. Driver, ch. de terre.
GENES, br ital. *Confido*, cap. Senno, lest.
BARCELONE, bar. ang. *Aurora*, cap. Nezbitt, lest.
— bark russe, *Neptune*, cap. Silfoost, lest.
— br. prus. *A. Matilde*, cap. Grunwaldt, lest.
— br. ital *Am. Ida*, cap. Costa. lest..
LIVOURNE, bar. aut. *Ortodoxia*, cap. Sbutega, lest
MARSEILLE, br. ital. *Gloria*, cap. Sabbia, lest.
CASTELMARE, bark ital. *Calcutta*, cap. Gacace, l.
TRAPANI. br. ital. *Calipso*, cap. Longobardo, lest.
CETTE, brik ital. *San Francesco d'Assiso*, capitain R. Guida, lest.
PALERME. br. ital. *L. Donoraro*, cap. Razetto, lest.
MARSEILLE. br. ital. *Sorri*, cap. Autola, leat.
— br. hel. *Enossis*, cap. Kiprioti, lest.
MALTE. br. hell. *Cali Tihi*, cap. Cocolis, lest.
MESSINE. br. hel. *D. Apostoli*, cap. Zacaria, lest.
NEW-CBSTLE, bark prussien, *Ilios*, cap. Ziesner, charbon de terre.
GENES, bark ital. *Bacicin*, cap. Peragalo. lest.
FALMOUTH, bark rus. *Mimbelli M.* cap. Marcevich.
VENISE, bark ital. *F. Feraro*, cap. Montano, lest.

Du 13 Mai.

MESSINE, bark. ital. C. *America*, cap. Schiacaluga.
ALEXANDRIE, br. ang. *Orion*, cap. Giacometo, lest.
— bark norv. *Ulriken*, cap Eriksen, lest.
MALTE, br. russe, *Olimbia*, cap. Columbi, lest.
MARSEILLE, br. ital. *Pietrino*, cap Umani, lest.
— bark ital. *Stefano*, cap. Cravtotto. let.
— br. ital. *Madalena*, cap. Repetto, lest.
GENES, br. ital. *F. Mortola*, cap. Olivari, lest.
— bar. ital. *Zita*, cap. Solari lest.
— br. ital. *M. Serafina*, cap. Bertora, lest.
— br. ital. *Fido*, cap. Mortola, lest.
— br. ital. *Pandora*, cap. Brignetti, lest.
TRAPANI, brik russe, *Ayos Costandinos*, capitaine, Pappadopoulos, lest.
SMYRNE, br. brem. *Elizabeth*, cap. Rode, lest.
NAPLES, br. ang. *Sisters* cap. Pride, lest.
— br. ital. *Cilli*, cap. Ciozza, lost.
ALEXANDRIE, br. aut. *Cate*, cap. Gresillo, lest.
— br. ang. *W. Harter*, cap. Jamson lest.
ARGOSTOLI, br. hell. *Octo Adhelfi*, cap. Rossolimos, lest.
MARSEILLE, br. hel. *Eliza*, cap. Svoronos, lest.
— br. ital. *Ardita*, cap. Ceso, lest.
NEWCASTLE. bark norv. *Minerva*, cop. Anderson, charbon de terre.
— bark norw. *Herald Haafager*, cap. Eek ch. t.
MALTE, brik ang. *Entreprise*, cap. Smith, lest.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Des Contributions Indirectes.

COMMUNICATION OFFICIELLE.

L'année financière pour la perception du droit de patente établi sur le débit des tabacs, devant commencer au 1|13 juin prochain, l'Administration Générale des Contributions Indirectes porte à la connaissance du public les dispositions suivantes relatives au mode de la perception de ce droit :

1° Les propriétaires ou locataires des boutiques ou magasins où se débitent, soit exclusivement, soit avec d'autres marchandises, du tabac à fumer, à priser ou à chiquer, du tumbéki ou des cigares, ainsi que les marchands ambulants ou étalagistes de ces mêmes articles, sont tenus de se rendre au bureau de la Douane des tabacs pour payer le droit de patente établi par le règlement, et de se munir d'un teskéré, dans le délai de trois mois, à partir du 1|13 juin prochain, jusqu'au 31 août (12 septembre).

2° L'Administration de la Douane des tabacs, procédera dès le 1|13 septembre prochain, à la vérification des teskérés. Ceux des débitants, sujets ottomans ou étrangers qui ne se trouveraient pas nantis du teskéré, dans le délai prescrit de trois mois, auront leur boutique ou magasin fermé, à moins qu'ils ne paient, comme pénalité, le triple du droit de patente, conformément aux dispositions du règlement en vigueur. La même pénalité sera encourue par les marchands ambulants ou étalagistes qui ne se conformeraient pas aux présentes dispositions.

5° Ceux qui se permettraient d'ouvrir des boutiques ou magasins de tabac, de même que les marchands ambulants ou étalagistes qui entreprendraient à nouveau le débit de cet article, postérieurement au délai sus-indiqué et sans être muni d'un teskéré constatant l'acquittement préalable du droit de patente, seront également passibles de la pénalité mentionnée dans le paragraphe précédent.

Constantinople, le 3|15 mai 1867.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ

Voyages Supplémentaires.

A partir du lundi, 8|20 mai, jusqu'à nouvel avis, le bateau, N° 2, partira tous les soirs (les vendredis et les dimanches excepté) à 10 h. à la turque, du Pont pour Béchiktach et Ortakeuï, avec retour direct au Pont.

—

A partir du samedi prochain, 13|25 mai, jusqu'à nouvel avis, il y aura tous les samedis soir à 10 h. un départ supplémentaire pour le Haut-Bosphore, touchant Emirghian, Jenikeui, Thérapia et Buyukdéré avec retour direct au Pont.

AVIS.

L'adjudication de la mouture du blé pour le pain des troupes impériales aura lieu pour la toute dernière fois, au Ministère de la Guerre, samedi 13 mai v. s. Passé ce jour, aucune offre ne sera plus admise.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, le jour sus-indiqué, à six heures à la turque.

Seraskérat 10|22 mai 1867.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRCHET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir de Lundi 1/13 mai 1867 jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Horloge de Jénidjami H.	à la T.	N° du bateau	
11	20	2	de Yenimahallé, Buyukderé, Thérapla, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek
12	20	18	de Yénimahallé, Buyuderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach.
1	20	17	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kurucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
3	20	2	de Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroucesme, Ortakeui, Cabatach.*
11	30	3	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja. A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui Beylerbey, Kusgundjuq.
1	10	14	de Yénimahallé, Buyukderé, Beïcos, Pachabaqtché Tchibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tcheghelquei, Beylerbey, Kusgundjuq.
3		12	de Antol-kavaq, Buyuqderé, Thérapia Beicos, Pachabaqtché Kanligia, A. Hissar, Candili, Vaniquei, Tchenghelquei, Beylerbey, Cousgsudjuq, (excepté les Vendredis.)
11	30	5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechitach.
12	20	8	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
1	10	4	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach
2		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei Béchiqtach, Cabatach.
4		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyuqderé.
8	30	3	le Buyuqderé, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Canlidja, A Hissar, Vaniquei, Tchenghel. Beylerbey, Kousgoudjuq, Scutari.
9		4	de Yénimahalle, Buyuqderé, Thérapia, Yéniquei. Emirghian, R. Hissar, Arnaoutquei, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)

Départ du Pont.

1		5	pour Bechiqtach, Beylerbey, Arnaoutquei.
1	30	2	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bébeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré.
3	30	5	pour Arnaoutqeui, directement (*excepté les vendredis*).
3		4	pour Cabatach, Becbiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)
2		3	pour Scutari, Kusgoundjuq, Beylerbey, Tcheguelqeui, Vaniqeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Béicos, Thérapia, Buyuqdéré.
8	30	14	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
9	30	5	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui, (*retour touchant Beylerbey Becheklach.*)
9	30	12	pour Beilerbey, Vaniqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqderé, Yénimahallé, Anatol cavaq.
10	15	18	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Kouroucesmé, Arnaoutqeui, R.Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
11		2	pour Bebeq, Hissar, Emirghian. Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
11		8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui. Couroucesmé, Arnaoutqeui,
11	30	5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui.
10	20	17	pour Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuqli Pacha-baqtché, Béicos. Buyuqdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
10	45	3	pour Cosgundjouq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui. Kandili, Hissar, Kanlidja, Pacha-baqtché, Béicos.
11	30	4	pour Bechiqtach, Kusgundjuq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui

SERVICE DES DIMANCHES

à partir du 7/19 mai.

Voyage pour le Pont.

12	15	de Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniqeui, Tchenghelqeui Beylerbey, Cousgoundjouq.
12	30	d'Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach, Cabatach.
12	30	de Yénimahallé, Buyuqdére, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	de Yénimahallé, Buyuqdére, Thérapia, Yéniqeui, Stenia, Emirghian, R.-Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
5	15	de Buyuqdére, Thérapia, Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Candili, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey et Cousgoundjouq.
8	15	de Buyuqdéré, Thérap. Yeniq. Emirgh. Hissar, Arnaoutq. et Bechiqtach.
8	45	de Buyuqdére, Thérapia, Beicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey, Cosgoundjeuq et Scutari.
9	30	de Yénimahallé, Buyuqdére, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Ortaqeui, Bechiqtach et Cabatach.

Départ du Pont.

1		pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqnei, R. Hissar, Emirghian, Therapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
2		pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqnei, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Yhérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
2	15	pour Scutari, Cousgoundjouq, Beylerbey, Tchenguelqeui, Vaniquei, Hissar, Canlidja, Pacha-baptche, Beycos, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	pour Béchiqtach Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
9	30	pour Béchiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Aanaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yéni-mahallé.
10	30	pour Cousgoundjouq, Beylerbey· Tchenghelqeui, Vaniqeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pacha-baqtché, Beycos et Buyuqdéré.
10	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdére
11	15	pour Cabatach, Béchiqtach, Ortaqeui, Couroutcehsmé et Arnaoutqeui.
11	40	pour Bechiqtach, Ortaqeui et Arnaoutqeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes

Service Journalier.

Voyage du Pont.

11	30	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont

10		pour Proti, Antigoni, Halki, Prinkipo, Cartal et Pandik.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

1		de Cartal, Prinkipo, Halki. Antigone et Proti.

Départ du Pont.

10		pour Proti, Antigoni, Halki, Prinkipo et Cartal.

Les dimanches à 2 h. 1/2 il y aura un départ du pont pour Proti, Antigoni, Halki et Prinkipo, avec retour à 9 h. 1/2 de Prinkipo en touchant Halki, Antigoni et Proti. (N° du bateau 16)

COMPAGNIE DE NAVIGATION À VAPEUR MARSEILLAISE

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ALGERIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE lundi 27 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

A LA TRICOTEUSE

Rue de Péra 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marche exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonnetterie et lingerie
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.
» fil Ecosse depuis 150.
Chaussette coton cru extra-fine depuis 80.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150
Gilets flanelle depuis 35.
Pantalons croisée et percale depuis 15.
» toile, depuis 32.

Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
» de femme brodé et unis depuis 23.
Caleçons de femme depuis 23.
Camisoles depuis 30.
Jupons, depuis 45.
Ombrelles, parapluies, confections, ganterie, parfumerie, flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.

N.B.— Madame Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérat douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000. etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de daa h Han à Galata. H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Hue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

AVIS.

Vis-à-vis de la Bourse de Commerce au khan de M. Emmanuel Cavafian, au premier étage se trouvent trois chambres à louer sous les N° 3, 4 et 5.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

MM. les Actionnaires sont prévenus que l'Assemblée Générale du 2 courant (n. s) a fixé la somme de Liv. T. 100,000 à repartir sur 100,000 Actions de la Société comme dividende pour la seconde année sociale terminée le 31 décembre 1866.

Ce dividende de Piastres 100 par action (a 109 1/2 Liv. S. 0. 18. 3 1/6) sera payé à la caisse de la Société Générale Camondo-Han, à Galata, à partir du 1er juillet prochain conformément aux statuts.

Constantinople, le 22 mai 1867.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par dn sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIEL Pestilmadji sokak rue de la Quarantainen Galata,

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les geucives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où li n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents· creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous es pays.

PHOSPHATE DE FER DE LERAS DOCTEUR ÈS-SCIENCES, GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Il n'existe pas de médicament ferrugineux aussi remarquable que le Phosphate de fer liquide de Leras, aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal dans les annales de la science. Les *pâles couleurs*, les *maux d'estomac*, les *digestions pénibles*, l'*anémie*, les *convalescences difficiles*, l'*âge critique*, les *pertes blanches* et l'*irrégularité de la menstruation chez les dames*, les *fièvres pernicieuses*, l'*appauvrissement du sang*, le *lymphatisme* sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé reconnu le conservateur par excellence de la santé, le préservatif certain des épidémies et déclaré supérieur dans les hôpitaux et par les académies, à tous les ferrugineux connus, car c'est le seul qui convienne aux estomacs délicats, qui ne provoque pas de constipation et le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents.

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 117.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BOIDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS
4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considéré comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 25 mai

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 23 mai 4 h. 40 m. soir.

Consol. turcs (coul.)	ouvert.	32 50
	clôture	32 65
Emprunt Ottom. 1865	ouvert.	241 25
	clôture	242 50
Rente Française 3 0/0	ouvert.	69 80
	clôture	69 77 1/2

L'*Etendard* confirme que Sir Elliot est nommé ambassadeur d'Angleterre à Constantinople.

Londres, 23 mai.

Consol. turcs ouvert..	offre	32
	demand.	32 1/4

Paris, 24 mai 5 h. 50 m. soir.

Consol. turcs (clôtre)	ouvert.	32 65
	clôture	32 75
Emprunt Ott. 1865..	ouvert.	241 25
	clôture	243 75
Rente Française 3 0/0	ouver.	69 70
	clôture	69 82 1/2

Londres, 24 mai.

Consol. turcs ouver..	offre	32 1/8
	demand.	32 3/8

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Cinquante brigands se sont spontanément constitués prisonniers à Rome. Deux ont été fusillés. De nombreuses troupes ont été envoyées pour détruire la bande qui parcourt le territoire de Carneto. Partout des mesures énergiques ont été prises.

Dans un consistoire secret tenu dernièrement, le Pape a préconisé quatre évêques. Il n'y a pas eu d'allocution.

On écrit de Fiume le 16 mai :

Des pandours de Buccarie ont pénétré ici et ont lacéré le pavillon impérial et le pavillon hongrois.

M. Matcovich a préservé les perturbateurs de la fureur du peuple.

Une enquête a été commencée.

A Vienne la modification ministérielle projetée donne le portefeuille des finances dans le ministère cisleithanien à M. Herbst. Le baron Beck serait chargé des finances dans le ministère de l'empire. M. Berger deviendrait ministre de la justice.

On sait que l'*Autriche* a oujourd'hui outre les huit frégates cuisassées qui ont pris part au combat de Lissa, un vaisseau de ligne cuirassé le «Kaiser». Un autre vaisseau de ligne cuirassé «Oesterreich» lequel est en voie de construction, et près d'être terminé.

D'après la *Gazette militaire*, ce vaisseau est destiné à l'abordage : La cuirasse a 8 pouces d'épaisseur et l'armement se compose de 120 canons et de mortiers et d'un éperon-monstre. En outre quatre autres navires cuirassés «le Tegetthoff» et les trois frégates que la Hongrie offrira à son roi comme cadeau du couronnement, seront terminés dans quelques semaines. L'Autriche disposera donc au mois de juillet au plus tard de 14 navires cuirassés, c'est-à-dire d'autant de navires cuirassés que la Russie. La carcasse de la frégate cuirassée «Lissa» en construction à Trieste, sur les chantiers du constructeur de navires M. Tonello, coûtera, d'après le contrat passé avec la marine, 150,000 flor. lesquels seront payés en six termes. Ce navire devra être cuirassé et équipé au mois de novembre au plus tard. Il sera ce qu'on appelle un navire cuirassé à casemates, de la force de 1000 chevaux, et 53,000 quintaux de fer serviront à sa construction. Il sera armé de 11 pièces de 300 livres, lesquelles seront livrées par la maison Armstrong et Ce à Newcastle et dont chacune coûtera 1218 livres sterling.

La Patrie annonce qu'aussitôt après la cession aux Etats-Unis de l'Amérique russe, des rumeurs persistantes ont circulé à Washington au sujet d'un nouvel agrandissement du territoire de la république américaine. M. Seward aurait offert à l'Angleterre de renoncer aux dommages-intérêts qu'il réclame pour les déprédations du corsaire l'*Alabama* si on cédait aux Etats Unis la partie Occidentale de la Colombie britannique.

On sait que cette région, qui est située sur les bords de l'océan Pacifique, sépare les Etats-Unis du territoire russe qu'ils viennent d'acheter. Les possessions de la république fédérale éprouvent donc, sur la côte du Pacifique, une solution de continuité que l'on cherche tout naturellement à faire disparaître, afin que, depuis le détroit de Behring jusqu'à la mer Vermeille, c'est-à-dire du pôle nord au cercle des Tropiques, les Etats de l'Union puissent tous se toucher les uns aux autres.

Le jugement si longtemps ajourné de l'ancien président de la Confédération du Sud va enfin avoir son cours ; le procès de M. Jefferson Davis commencera le 13 mai devant la cour de circuit de la Virginie. Cette cour a rendu à l'égard du prévenu, un acte d'*habeas corpus*, et le gouvernement fédéral, par un décret récent, vient d'ordonner qu'il soit fait droit à cette sommation.

Le général Salnave a été élu président de la république d'Haïti. Il devait entrer en fonctions le 1er mai. En attendant, le gouvernement provisoire se livre à des actes de proscription à l'égard de l'ex-président Geffrard et de ses adhérents. Leurs biens ont été confisqués et un décret bannit à perpétuité M. Geffrard et sa famille, d'anciens ministres et le général Coquière, commandant de sa garde, hors du territoire de la république.

Le *Daguebladt* journal de Copenhague, annonce de nouveau et avec instance l'accomplissement de la clause du traité de Prague, relative au Schleswig nord. A son avis, le vote de la population stimulé par ce traité ne pourra que confirmer ce que tout le monde connait déjà et ce qu'ont prouvé encore les élections au Parlement allemand et les protestations des deux représentants danois du Schleswig. On sait que les feuilles ministérielles de Berlin prétendent qu'il est inopportun de consulter les Dano-Scheswigois avant l'établissement définitif de la réorganisation politique de l'Allemagne. La feuille danoise craint que la Prusse ne veuille profiter de cet ajournement indéfini pour arranger si bien les choses dans le Schleswig qu'elle ne risque plus de voir tourner contre elle le résultat du vote.

Les traités de commerce conclus tout récemment entre les grandes nations européennes avaient fait espérer que la Russie à son tour allait abandonner les vieilles traditions protectionnistes pour entrer dans une voie plus libérale de politique commerciale. On s'est trompé, car, dans une occasion récente, elle s'est déclarée franchement protectionniste et adversaire du libre échange. Répondant à une pétition de fabricants et d'ouvriers émus des bruits d'une réduction prochaine de tarifs douaniers, le ministre des finances a affirmé, au nom du gouvernement, qu'aucun changement ne serait apporté aux tarifs actuels quand même ces changements faciliteraient les relations de la Russie avec les pays étrangers.

—

Le camp de Châlons, créé en 1857, est ouvert aujourd'hui pour la onzième fois.

Inauguré, en 1857, par la garde impériale, commandée par l'Empereur en personne, et n'ayant alors qu'un casernement en quelque sorte restreint, il est assez vaste aujourd'hui, et les établissements militaires sont assez considérables pour permettre la réunion d'une armée de 60 à 70,000 hommes.

En 1858, il fut occupé par deux divisions d'infanterie et une de cavalerie (maréchal Canrobert commandant). En 1869, une partie de l'armée d'observation, sous les ordres du duc de Malakoff, se réunit au camp du commencement de juin à la fin de septembre. Deux divisions d'infanterie et une de cavalerie légère y passèrent quatre mois. En 1860, on put déjà donner place à trois divisions d'infanterie, dont une sous la baraque, et à une division de cavalerie (duc de Magenta, commandant en chef). Le maréchal de Mac-Mahon commanda encore ce camp l'année suivante, 1861. Il eut sous ses ordres, outre les trois divisions d'infanterie et celle de cavalerie habituellement installées au camp, la division venant de Lunéville, tout organisée, pour prendre part pendant un mois aux grandes manœuvres. Depuis, cet usage s'est perpétué. En 1862, l'organisation fut la même, et le maréchal Canrobert commanda pour la seconde fois à Châlons, où il eut trois divisions d'infanterie, une de cavalerie et celle de Lunéville.

Le maréchal Baraguay-d'Hilliers fut à la tête du camp en 1863 avec la même composition qu'en 1862. En 1864, même composition ; commandant, le duc de Magenta. En 1865, le maréchal Niel prit le commandement, mais avec deux divisions d'infanterie seulement.

Les trois divisions de la garde impériale étaient, en 1866, sous les ordres du maréchal Regnault de Saint Jean d'Angély.

Cette année, le camp sera commandé par le général de l'Admirault, ayant sous ses ordres quatre divisions d'infanterie (Douay, de Labadie d'Aydren, Bataille, Blanchard), une division de cavalerie (de Mirandol), celle de Lunéville (Desvaux).

A la fin du camp de 1867, tous les corps de l'armée, infanterie, cavalerie, artillerie, à de très-rares exceptions près, auront reçu l'éducation pratique du camp Châlons.

MEETING DE NEW-CASTLE AU SUJET DE LA TURQUIE.

—

Nous traduisons l'extrait suivant du *Journal de Newcastle* que nous trouvons dans la *Diplomatic Review* et qui est de nature à intéresser vivement nos lecteurs.

Un Meeting public provoqué par l'association de Newcastle pour les affaires étrangères a été tenu dans le salon de lecture du Club des travailleurs, Nelson-street, à l'effet d'examiner l'ingérance illégale et malencontreuse des puissances dans les affaires intérieures de la S. Porte. La Présidence était tenue par M. Adam Carse.

Voici le discours prononcé par M, Stobart :

Il y a treize ans, la presse de ce pays soutenait avec unanimité la nécessité de faire les plus grands sacrifices pour tenir en échec l'agression de la Russie, et pour garantir ce qu'on appelait alors l'intégrité de la Turquie. N'est-ce pas une chose extraordinaire que la presse ait oublié ses devoirs envers le public et sa propre dignité au point de faire chorus à des clameurs qui produisent un effet désastreux, non-seulement sur notre alliée la Porte, mais encore sur nous-mêmes ? Quiconque jette un regard sur la carte s'apercevra que la situation de la Turquie est des plus favorables, que son climat est bienfaisant, son sol fertile et que la contrée possède peut-être les plus magnifiques centres productifs du monde. Ces considérations ont été reconnues vraies par beaucoup d'Anglais, et un de nos compatriotes, dès l'année 1840, prit un chaleureux intérêt dans des études commerciales sur la Turquie par rapport à l'Angleterre.

Je fais allusion à feu William Cargill, qui était un des négociants les plus considérables de notre ville et qui a publié une brochure pour attirer l'attention sur la grande fertilité de la Turquie.

M. Urquhart, qui a fait des affaires étrangères l'étude de toute sa vie, dès 1833-34, lors de son voyage en Moldavie et en Valachie, est resté frappé de la richesse du sol, de l'étendue des terres arables et de la quantité de grains récoltée dans ces provinces. A cette époque l'Angleterre ne tirait pas de grains de cette région, et M. Urquhart dépensa beaucoup de temps à réaliser un traité de commerce. En 1834 il y avait un droit de sortie sur les articles variés que la Turquie exportait dans différentes parties du monde ; M. Urquhart attendait les plus grands résultats d'un traité ; il voyait bien que si les restrictions commerciales pouvaient cesser, un commerce étendu naîtrait immédiatement entre la Turquie et l'Angleterre. En 1838, un traité fut négocié par les ministres de l'Angleterre, mais malheureusement, ce traité, qui avait été d'abord négocié et conclu par M. Urquhart et qui avait l'assentiment des ministres de la Porte, fut frauduleusement altéré, (fraudulently altered) durant les négociations par feu lord Palmerston, et au lieu de l'abolition du droit de sortie comme il était proposé, une clause fut insérée frappant d'un droit de 12 0/0 les articles embarqués en Turquie à destination de notre pays : ce traité resta en vigueur jusqu'en 1861. Si le traité primitivement conclu avait été mis à exécution, le commerce entre l'Angleterre et la Turquie serait double de ce qu'il est aujourd'hui ; le traité aurait pu être modifié tous les 7 ans. On modifia le traité en 1861, et depuis lors il y a eu augmentation incessante de notre commerce avec la Turquie, et en 1866 les exportations de l'Angleterre pour ce pays se sont élevées non loin de 15,000,000 de livres — plus de 8,000,000 de livres pour la Turquie, et près de 7,000,000 de liv. pour l'Egypte qui dépend de la Turquie.

A l'exception de notre commerce avec les Etats-Unis et nos propres colonies, la Turquie a consommé davantage de nos produits que quelque pays du monde que ce soit. Tandis que nous achetons pour plus de 20,000,000 de livres à la Russie, cet empire ne prend que 3,000,000 de marchandises en retour. Des faits se produisent actuellement qui permettent de croire, qu'à moins que le peuple anglais ne se montre très-vigilant et que notre gouvernement ne prenne une attitude ferme, des résultats déplorables découleront de notre ingérance dans les affaires intérieures de la Turquie. Beaucoup de gens s'imaginaient après la conclusion du traité de paix de Paris de 1856, qui place sous la garantie de l'Europe l'intégrité de l'Empire ottoman que tout était pour le mieux. Mais que s'est-il passé depuis en ce qui regarde la Moldavie et la Valachie, Belgrade et Candie ? Les travailleurs de l'Angleterre désirent-ils que la Turquie devienne une seconde Pologne ? Je n'en crois rien quant à moi ; mais il est temps d'aviser.

Les résolutions suivantes furent prises à l'unanimité à ce meeting.

Nous nous rejouissons d'apprendre par le *Board of Trade* que notre commerce avec la Turquie augmente rapidement, et nous émettons l'opinion que la stabilité et la tranquillité de cet empire est de la plus haute importance pour la prospérité de l'Angleterre.

Nous sommes d'avis que les suggestions du gouvernement anglais relativement à la Servie et à Candie sont un acte illégal et désastreux pour les affaires intérieures de la Turquie.

L'expérience du passé démontre que le profit de toutes les ingérances étrangères est exclusivement réservé à la Russie.

En conséquence, pour préserver nos intérêts et dégager notre honneur compromis par de tels procédés, il est nécessaire, 1° que dans toutes ses relations avec la Porte le gouvernement britannique suive les règles indiquées par le droit des gens ; et 2° que le chef du Foreign Office, se conforme aux anciennes pratiques du royaume qui exigent que ses conférences avec les ambassadeurs d'une cour étrangère soient tenues à l'abri du secret, et aient lieu en présence des conseillers de la Souveraine.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS DE GORDES

—

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

—

XXX.

Il lui disait ce qu'il était devenu depuis leur séparation : après avoir suivi jusqu'à Cayenne l'officier d'infanterie de marine auquel il devait sa traversée à bord du *Cacique*, il s'était rapproché de Saint-Laurent où il la savait établie, il y avait obtenu la concession d'un terrain, et il y construisait maintenant la demeure que Margaï viendrait bientôt habiter.

Sous ce beau ciel, au milieu de cette riche nature, ils pourraient, à l'aide d'un peu de travail, se faire une existence tranquille et heureuse.

Voir le numéro du 24 mai.

Elle l'écoutait maintenant avec sympathie. Elle souriait à ses projets d'avenir, mais en même temps, le passé flottait parfois devant ses yeux, avec tout son cortége de souvenirs.

— Qu'est devenu Furbice ? se demandait-elle alors.

Nous allons répondre à cette question.

XXXI.

Une visite au bagne suffit pour faire apprécier la haute utilité des établissements que le gouvernement a fondés à la Guyane française. Au bagne, tout révèle chez le forçat l'existence d'un levain de colère et de révolte que rien ne peut apaiser. La sévérité des règlements, l'usage de la chaîne, l'absence absolue de liberté, impriment à la physionomie des condamnés un caractère bas et vil. On lit dans leurs traits flétris le désespoir qui les pousse parfois à de nouveaux crimes, sans provoquer jamais en eux un repentir sincère.

A la Guyane, ils peuvent caresser l'espérance d'une réhabilitation relative. La liberté se dresse devant eux comme la récompense d'une conduite irréprochable. Pas de chaîne et, par conséquent, point de ces humiliations quotidiennes qui rejettent plus profondément dans le gouffre du mal ces natures égarées. On ne leur dit pas sans cesse qu'ils sont les parias d'une société qui les a chassés de son sein et que leur vie ne saurait plus avoir de but honorable. On leur tend, au contraire, une main compatissante. On provoque leurs efforts vers le bien, en leur montrant dans l'avenir la possibilité d'une existence où tout est apaisement. Le repentir et le travail porteront des fruits et le plus criminel de tous peut se dire qu'un jour, il aura l'œuvre de sa fortune et de sa famille à fonder.

L'arrivée de Furbice à Toulon eut lieu, par une chaude journée d'été, pendant la première quinzaine du mois de juin 1862. Tous les forçats étaient au travail, dans les ateliers et dans les chantiers, selon leurs aptitudes et leurs forces. On fit entrer l'encien maquignon dans une salle et l'on procéda au ferrement qui consiste à entourer la jambe d'une *manille*, ou, pour mieux dire d'un anneau de fer auquel est attachée une chaîne de neuf maillons. Il endossa l'uniforme du bagne, et on coupa ses cheveux en échelons, marque d'infamie fréquement renouvelée et qui empêche souvent les évasions de réussir.

Durant trois jours, il lui fut permis de goûter un repos absolu, après lequel on l'accoupla, au moyen de la chaine, avec un de ses pareils, et il fut dirigé sur les travaux de l'arsenal. Alors, il connut toutes les horreurs de la vie du bagne.

Sa nourriture se composait quotidiennement de 915 grammes de pain, de 48 centilitres de vin et d'une soupe de fèves distribuée à midi pendant l'été, à la fin des travaux pendant l'hiver. Il couchait dans l'un des bagnes flottants qui sont rangés, en rade, le long de l'Arsenal ; ce sont de vieux bâtiments de l'Etat, désarmés et sans mâture qui rappellent, en tous points, les pontons où l'Angleterre retenait ses prisonniers, durant les guerres de l'Empire.

Le matin, une barque amenait à l'arsenal Furbice et ses compagnons. A la tombée de la nuit, elle les rame à réunir nait à bord. Un lit de camp et une couverture de laine composaient le *couchage*. Lorsque tous les malheureux étaient étendus sur planche, un garde-chiourme réunisait toutes les chaînes à l'aide d'une tringe de fer dite *borre de ramasse* qui traversait la batterie du navire dans toute sa longueur.

Les premières semaines de cette vie nouvelle abattirent Furbice. Mais il ne se préoccupait que de ses souffrances physiques, sans tenir compte de la dégradation morale dans laquelle il était tombé. Son abjecte position ne lui inspirait ni horreur ni honte. Lorsqu'il passait à travers les chantiers de l'arsenal encombrés de marins, d'ouvriers et de visiteurs, dans son costume de réprouvé, alourdi par le poids de sa chaîne, écrasé sous le bonnet vert des condamnés à perpétuité, il ne baissait pas les yeux.

Qui le connaissait ? Il n'était plus Furbice, le maquignon de Gordes. Il était le numéro 5,344.

Du reste, comme la plupart de ses compagnons, il caressait secrètement l'espoir de reconquérir bientôt sa liberté. En face d'une telle perspective, sans cesse devant ses yeux, le remords ne pouvait avoir de prise sur lui. Dans tout le passé, il ne regrettait qu'une chose, la maladresse avec laquelle il s'était laissé prendre, en fournissant lui-même et de plein gré, de terribles armes à l'accusation.

Quant à Margaï, y songeait-il encore ?

Oui, il se rappelait les joies qu'elle lui avait données, et ce souvenir, loin d'alléger ses peines, lui causait parfois de longues et cruelles insomnies.

Sa robuste santé eut bientôt raison des premiers malaises qu'il avait pressentis, son audace naturelle lui revint, et, avec elle, l'orgueil de son crime.

Ses aventures, son procès et sa condamnation, avaient eu trop de retentissement dans le Midi pour n'être pas connus au bagne de Toulon. Sans être officiellement abonnés à la *Gazette des Tribunaux* au *Droit* et au *Figaro* quotidien, les forçats aiment à se tenir au courant des crimes qui se commettent sur le territoire français, afin d'applaudir aux prouesses de leurs chers confrères,

Si les gens du monde s'occupent de steeple-chase, les auteurs dramatiques de première représentation, les boursiers du cours de la Bourse, il est bien naturel que les habitants des bagnes s'intéressent au crime. N'est-ce pas leur partie ?

Furbice, par la passion qu'il avait inspi-

Dans son numéro du 22 mai, le journal grec *Néologos*, nous prend à partie, au sujet d'un article de la *Grèce*, feuille hellène, qui blâme l'intolérance dont le gouvernement d'Athènes a fait preuve en destituant un honorable fonctionnaire pour avoir contracté mariage avec une femme catholique et n'avoir pas combattu la vocation de sa sœur pour le catholicisme.

A ce propos nous avions émis la réflexion suivante que toutes les feuilles occidentales n'auront pas manqué de faire «*que le prétendu fanatisme turc est plus près de la liberté que la tolérance grecque.*»

Malgré toute la rhétorique du *Néologos* il en sera pour ses insinuations, et personne ne voudra croire que nous ayons voulu attaquer les Grecs sujets du Sultan ni la religion orthodoxe. Nous avons extrait d'un journal grec un fait dont l'éloquence brutale n'avait vraiment pas besoin de commentaires. Mais en le commentant nous avons usé de notre droit ; droit légitime, en présence des accusations dont les feuilles hellènes sont remplies à l'adresse de la *barbarie et de l'intolérance musulmanes.*

Le *Néologos* est trop bien placé pour ne pas convenir que nous avons raison. Il a pu voir les soldats turcs faire la haie les jours des cérémonies religieuses des chrétiens,et il n'a pas pu se défendre, dans son impartialité, de faire cette réflexion, qu'il est plus que douteux que, dans un cas pareil,le gouvernement hellènique, envoie des soldats pour prendre part à la cérémonie du Baïram.

Qui ne sait que malgré,sa constitution libérale, la Grèce pousse l'intolérance de fait jusqu'aux dernières limites ? A l'acte officiel sur lequel nous avons appelé l'attention de l'Europe, nous pourrions joindre les difficultés inextricables que tous les étrangers trouvent en travers de leurs projets d'installation dans ce pays. De toutes les tentatives qui ont été faites pour introduire en Grèce l'industrie étrangère, une seule a réussi, nous pourrions dire au prix de quels sacrifices.

Mais c'est se donner trop de peine,en vérité, que de chercher à démontrer ce qui est connu comme un axiôme, à savoir : que parmi les différentes communautés religieuses de l'Empire, il n'y en a pas une qui ne préférât la domination musulmane, et cela, parce qu'elle est plus paternelle, plus effectivement libérale et plus tolérante.

Voilà ce que nous avions à dire au *Néologos*, qui s'est fait le défenseur officieux d'un gouvernement étranger;seulement ce n'est pas à nous qu'il aurait dû s'en prendre de la révélation indiscrète d'un acte d'intolérance du gouvernement hellénique,mais au journal *La Grèce* à qui nous l'avions emprunté.

TRAVAUX PUBLICS

SOMMES A AVANCER POUR UNE ANNÉE.

Si l'on considère la nourriture, la solde, l'habillement et les voyages des ouvriers recrutés, comme une dépense ordinaire du ministère de la guerre pour l'entretien des troupes, on n'aura à avancer, que pour les dépenses suivantes :

1. Pour l'administration financière des chemins de fer . .	366,000
2. Pour le traitement du personnel technique et supplément à accorder aux sous-officiers	6,346,040
3. Pour l'acquisition, les réparations et le transport des outils aux lieux des travaux	1,327,565
4. Pour le salaire des maîtres ouviers de la construction des travaux d'art	1.360,800
5. Pour l'achat et la nourriture des chevaux servant au transport de la terre	2,346,667
Ensemble	11,747,072
6. Un dixième pour les dépenses imprévues et oubliées .	1,174,707
Total des dépenses à faire	12,921,779
Si on veut couvrir cette somme par des actions, il faut y ajouter l'intérêt triennal avec amortissement à 6 pour cent ou	2,325,920
On aura la somme totale à avancer et à couvrir de	15,237.699

En vendant 304,954 actions assurées sur la valeur du terrassement, supposons à 50 piast. l'argent comptant une, pour 100 en action, on obtiendra la somme nécessaire pour couvrir la dépense annuelle et l'intérêt triennal avec amortissement des actions vendues.

Dans ce dernier cas, je le repète, si on considère la nourriture des ouvriers, leur payement, l'habillement et les voyages, comme dépense ordinaire pour l'entretien des soldats, en déduisant la somme avancée indispensable de 15,247.699
de la valeur du terrassement de 104,070,762

On aura . . 88.823,063

piastres de bénéfice net chaque année, sur les travaux exécutés par 30,000 ouvriers recrutés. Ou autrement, le profit réel est de 104,070,762 piastres, attendu, qu'on ne doit pas compter les dépenses ci-dessus indiquées à la charge des travailleurs.

Dans les pays, où l'entretien des soldats et autres dépenses coûtent moins et la journée d'un manœuvre davantage qu'en Turqui, ce profit sera plus considérable.

Le bénefice net sur les travaux faits par le même nombre de soldats dans le même temps est de . . . . 41.953 696.

Il est donc évident, que les travaux exécutés par les ouvriers recrutés rapportent plus que deux fois autant de profit, que ceux, faits par les soldats.

Le résultat de la construction de chemins de fer, par le moyen ci-dessus indiqué. est tellement avantageux, pour tout Gouvernement, que le bénéfice net sur les travaux de terrassement, dans des conditions favorables, peut couvrir toutes les autres dépenses pour les travaux d'art et la voie ferrée avec tout son matériel.

Pour éviter le doute et l'incertitude sur ce résultat et pour qu'on ne dise pas, que j'ai pris les chiffres à volonté, je place à la fin de cet exposé tous les détails de construction et des dépenses.

Après une année ou deux de travail, quand le terrassement sera terminé, on aura la concurrence des Compagnies pour poser les rails, fournir les machines, les wagons et organiser l'administration de l exploitation. Parce que la dépense pour tout matériel ferré avec traverses, balastre et stations, est connue et s'élève moyennement à 100,000fr. par kilomètre.

Le Gouvernement peut fournir les traverses de bois de ses forêts, ainsi que le ballastre y compris la main d'œuvre et accorder des concessions aux Compagnies, soit pour 30 ou 45 ans, en leur cédant les travaux exécutés ou pour 90 ans, en se réservant le capital en actions, assuré sur le terrassement et les travaux d'art, qu'il peut émettre en cours, après chaque année de travail.

Ce dernier moyen est plus avantageux pour le Gouvernement, vu qu'il ne donnera pas de garantie d'intérêt du capital en actions, dont il sera propriétaire.

Le présent exposé, ayant pour but le bien public général, est écrit, de manière, qu'il soit clair et accessible à toutes les intelligences.

J'ai la conviction, que les Gouvernements sages et éclairés, adopteront mon système pour la construction de tous les travaux d'utilité publique et surtout des chemins de fer, pour lesquels on a déjà dépensé des millions et des milliards. Car dorénavant, au lieu de charges, on aura du profit sur ces constructions.

ZAGOROWSKI.

REVUE DES JOURNAUX

Les journaux de Paris continuent à commenter l'arrangement conclu à Londres. Voici comment s'exprime à ce sujet le *Temps* :

« Quant à nous, nous constatons le coup que vient de recevoir la politique territoriale, nous comptons les déceptions de la diplomatie occulte, nous notons le mouvement qui paraît s'opérer dans les conseils de l'Europe vers la constitution d'un arbitrage européen : et comme nous n'avons ni amour-propre diplomatique à sauver, ni passions annexionnistes à assouvir, nous ne trouvons, dans la leçon d'histoire et de politique qui nous est offerte, aucune raison de nous mettre en deuil.Et si quelque chose nous afflige et nous surprend, c'est qu'il puisse se rencontrer, sur un sujet de cette gravité, deux opinions, deux camps dans le parti libéral.

« Quoi ! lorsque les chances de paix s'accroissent dans le monde, vous n'y voyez pas grandir, du même coup, les chances de la liberté ? Où donc est la politique guerrière qui ait trouvé le secret d'être en même temps la politique de la liberté ? La Révolution française fit un jour ce rêve, un jour elle embrassa cette fatale chimère. Quand elle eut glorieusement, magnifiquement, triomphalement achevé son œuvre défensive, elle voulut prendre l'offensive à son tour, à son tour envahir et conquérir, — et elle se mit à poursuivre cette stérile et sanglante utopie de la frontière du Rhin, que certains libéraux d'aujourd'hui font figurer dans leur programme. Elle eut le Rhin, mais elle perdit sa liberté, et elle ne fut plus, vingt années durant, que le coursier docile d'un soldat heureux.

« La politique terrritoriale, elle n'a produit pour la France que le despotisme et l'invasion. C'est en voulant nous faire grands qu'on nous a empêchés d'être libres. N'est-ce donc rien que de savoir que cette politique de la fausse grandeur est désormais condamnée à l'impuissance ? N'est-ce donc rien que d'ôter à l'absolutisme sa raison d'être et sa fonction ? N'est-ce donc rien que de rompre une tradition funeste, de secouer le joug d'un rêve historique, le plus funeste, le plus mensonger, le plus oppresseur de tous les rêves !

« Laissez donc, ô libéraux impatients, à une situation nouvelle le temps de produire ses nouveaux fruits. La paix que nous avons est, dîtes-vous, une paix précaire, une paix armée, une paix coûteuse ? Pourquoi ? Parce qu'il reste encore,dans les affaires européennes, une trop grande prise à la politique territoriale et à la diplomatie occulte, à l'esprit de conquête et au gouvernement personnel. Restreignez le gouvernement personnel, faites la guerre à l'esprit de conquête, c'est le seul moyen d'avoir la paix durable, la paix féconde, la paix désarmée. Revenez à cette prédication, la seule saine, la seule honnête, la seule qui puisse convenir à des âmes droites et libres ; brisez vos nouvelles idoles, retournez à vos dieux d'hier, ceux qui vous ont fait ce que vous êtes. Cessez de vous débattre péniblement dans ce sophisme, si mal placé sous votre plume, d'une liberté fondée sur la victoire, d'une guerre européenne aboutissant au désarmement européen.

« Quant aux libéraux qui se font belliqueux, non par impatience, par désespoir, par fantaisie, mais par calcul ; à ces libéraux pleins de malices, qui n'admettent pas qu'en politique on aille droit son chemin, et qui traitent d'oppositions candides les oppositions qui tiennent à leur principe, nous admirons leur esprit non moins que leur souplesse, nous vénérons leur machiavélisme. Il y a chez eux des hauteurs que nous désespérons de jamais atteindre. Nous leur rappellerons seulement qu'il y a quelques quarante ans, des libéraux aussi, — des libéraux de leur école — habillèrent des défroques du despotisme militaire la statue de la liberté, apprirent aux générations nouvelles les refrains de l'esprit de conquête, associèrent aux revendications libérales les revendications territoriales. Qu'arriva-t-il ? La France oublia et perdit la liberté. Le libéralisme guerroyant fut pris à son propre piége. Parlementaires de 1867, relisez cette leçon, et voyez ce qu'il en peut coûter aux partis pour avoir manqué de candeur ! »

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

CHRONIQUE PARISIENNE.

(Suite et fin.)

Paris, 9 mai.

Les conditions de ce programme se sont quelque peu modifiées; mais les commissaires internationaux n'ont pas voulu en tenir compte. Rien de plus entêté qu'un commissaire qui a son discours à placer, son Rœderer à boire, et sa poitrine à enrubaner. Et voilà pourquoi l'on banquette, au grand Hôtel, plus internationalement que jamais. Voir aux journaux le compte-rendu de la fête, le menu du dîner, les toasts et les discours. Voir aussi, au *Moniteur*. la réception officielle par l'Empereur et l'Impératrice des commissaires étrangers. Par une charmante attention, la musique qui n'a cessé de se faire entendre pendant la cérémonie, a joué, entre autres morceaux, une sorte de *pot-pouri* de tous les airs nationaux officiellement admis, bien entendu, de telle sorte que la *Brabansonne* y coudoyait la *reine Hortense*, et que le *God save the Queen* y donnait un *shake-hands* à l'hymne russe.

Espérons que si ce pot-pourri a fait battre le cœur des augustes hôtes des Tuileries et des commissaires étrangers, il ne produira pas moins d'effet sur les visiteurs moins illustres, mais non moins sensibles sans doute, qui encombrent nos promenades publiques et assistent aux concerts que donnent chaque soir, de cinq à six heures, les musiques militaires, musiques d'infanterie de ligne, bien entendu, car Euterpe ne chausse plus l'éperon, comme vous le savez. Rien ne donne une idée plus complète du goût de notre nation pour la musique que ces concerts militaires en plein vent, et leur suppression laissera une forte lacune dans l'existence de nos dilettanti amis de la gratuité en matière de plaisirs.

Mais leurs beaux jours sont encore loin d'être finis, et avant que la musique militaire ait cessé de les charmer, ils auront de nombreuses occasions de satisfaire leur goût ; car on organise une foule de solennités musicales, je n'ose dire de fêtes, car fête implique l'idée de distraction, de plaisir, et pour mon compte personnel, j'ai toujours considéré un concert comme une des plus ennuyeuses coudées que la civilisation impose à ses victimes, et je pense qu'on paie toujours trop cher, même avec une entrée gratuite, son droit de présence à l'une de ces petites débauches de croches et de doubles-croches et dont le *summum* sera évidemment réalisé par la fête des récompenses fixée au 16 juillet. Doit-on considérer comme faisant partie desdites récompenses l'obligation d'entendre toute espèce de chœurs chantés par toute espèce de voix, sans distinction de sexe, ni hommes, ni femmes, tous orphéonistes ? Et un exposant se trouvera-t-il suffisamment récompensé par le droit d'entendre exécuter par toutes les sociétés chorales de France et de Navarre, la cantate de la paix ? Oui, la cantate de la paix commandée pour la circonstance par la commission de l'Exposition, afin de glorifier la fraternité des peuples (voir plus haut). Cette cantate mise au concours a amené en présence un millier de versificateurs, notez que je ne dis pas *poètes*, désireux d'apporter leur offrande à la grande œuvre du dix-neuvième siècle, et de gagner la médaille d'or offerte au vainqueur. Je suis tout d'abord heureux de constater que nous avons en France un millier d'individus qui visent encore à la cantate, qui désirent la paix et savent en chanter les bienfaits, et qui ne craignent pas de devoir une médaille d'or à l'expréssion rythmée des sentiments les plus pacifiqus, tandis qu'il en est tant d'autres qui tuent et risquent de se faire tuer pour obtenir une médaille également en or et suspendue à un joli petit ruban.

Or, la cantate est si bien cultivée en France, qu'il a fallu donner deux prix, c'est-à-dire deux médailles, car il s'est trouvé, pour chanter la paix, deux poètes d'une force égale, *primi inter pares*, M. Poppée et M. Chouquet. L'un chante les blonds épis, l'autre chante les épis blonds ; car il faut remarquer que toutes les fois qu'on célèbre la paix, il est question de blé et de moissons, ce qui prouve que ce que l'homme ait de plus avantageux dans le maintien de la paix, c'est la perspective d'avoir du pain sur la planche et de manger à sa faim. Je n'oserai l'en blâmer ; mais n'est-il pas curieux, que la poésie, si détachée par sa nature des choses de la terre et des besoins de cette guenille qu'on appelle corps, et habituée à se nourrir d'ambroisie, n'emprunte son lyrisme qu'à des idées matérielles ? Va donc pour les blonds épis, d'autant plus qu'après eux, et pour les besoins de la rime, rien n'empêche de chanter les verts tapis. Ah ! parbleu, ce n'est pas moi qui chercherai noise pour si peu aux faiseurs de cantate, et j'estime qu'il n'y a pas de genre de poésie où il soit plus facile d'aligner en vers ce qu'on n'oserait dire en prose ; car les vers d'une cantate sont immédiatement mis en musique, et vous savez que ce qu'on ne peut dire, on le chante.

J'en parle avec d'autant plus de désinvolture et de détachement que moi qui ne suis ni roi, ni prince et qui n'ai besoin d'aucun marquisat spartiate pour abriter mon incognito, je ne serai nullement forcé d'assister à la fête du 16 juillet et d'ouïr la cantate, ce qui me constitue une immense supériorité sur les têtes couronnées. Le fabuliste avait bien raison : ni l'or, ni la grandeur ne nous rendent heureux, et bien des déboires sont attachés au rang suprême, témoin ce roi des îles sous le vent qui n'a pu obtenir que les Chambres l'autorisassent à boire aussi souvent et en quelque endroit qu'il le voudrait. C'est tout simplement un bill d'ivrognerie que ce monarque altéré demandait à son Parlement. Celui-ci, ami du décorum, a voté une loi en vertu de laquelle Sa Gracieuse Majesté ne pourra se griser que deux fois par semaine et dans l'intérieur de son palais. Ah ! vous croyez que je ris et que je me raille de la dignité royale en inventant une bourde de ce calibre ; lisez les feuilles publiques, et vous verrez que rien n'est plus sérieux. La preuve, c'est que le roi proteste, et qu'on s'attend,soit à un coup d'état, soit à une révolution dans ce pays où un monarque ne peut pas librement jouir d'un des deux privilèges qui distinguent l'homme de la bête, selon l'expression de Beaumarchais, celui de boire sans soif. On parle même de l'imminence d'une intervention étrangère dans les îles sous le vent.

Mais ne parlons pas politique. Il fait chaud, oui, beaucoup trop chaud. Le mois de mai a débuté par un coup de maître, et du jour au lendemain, il a fait succèder aux ondées glaciales d'avril, un soleil tropical et un azur sans nuage. Ce qui est pour le Parisien une nouvelle occasion de se plaindre ; car je ne connais pas d'être qui se plaigne plus facilement que le Parisien. Il est dans sa nature de toujours fronder et protester, et jamais Dieu lui même n'aura raison avec lui. Ah ! Seigneur Dieu, est-il possible qu'il fasse si froid ! Ah ! sacrebleu, c'est ridicule qu'une pareille chaleur !

Il faut reconnaître, que si le temps est beau pour la saison, comme dit le brigadier de la chanson, le soleil pourrait être moins ardent ; mais la dévotion gagne beaucoup à cet excès de chaleur, et jamais le mois de Marie n'a été plus assidûment fêté dans les églises. Il fait si bon, il fait si frais sous les grands arceaux de nos églises gothiques, que la piété, qui est d'abord un devoir de l'âme, y devient un plaisir du corps, et qu'à ce point de vue tout profane, je ne connais rien de comparable à l'*Angelus* du soir que les concerts des Champs-Elysées réouverts depuis dimanche, en face du Cirque de l'Impératrice et tout près du Palais de l'Industrie. De grands arbres, des fleurs, de bons sièges, de belles allées bien sablées, le droit de s'asseoir et de se lever, de se promener et de s'arrêter, de causer et de fumer à sa fantaisie, un excellent orchestre, des solistes du premier mérite, les plus récentes nouveautés musicales ces chef-d'œuvres connus des grands maîtres, une société toujours distinguée, exclusion du monde interlope, certitude de ne jamais se fourvoyer en mauvaise compagnie, profusion de lumières, les plus élégantes toilettes, les femmes les plus jolies, quoique honnêtes, tout cela, tous les soirs, pour un franc ! On devient facilement dilettante et même mélomane, dans ces conditions.

Vous ai-je annoncé la nomination de Jules

---

rée à Margaï, son profond cynisme et l'espèce de célébrité qu'il s'était acquise, avait mérité l'estime du bagne, et on eut pour lui, dès son entrée dans la maison, les égards réservés habituellement aux condamnés qui ont vieilli sous le bonnet numéroté.

Les voleurs, les faussaires, les incendiaires, ceux mêmes qui n'avaient sur la conscience qu'un ou deux assassinats sans préméditation, enfin le fretin des condamnés à cinq, dix ou vingt ans de travaux forcés, ne pouvaient s'empecher d'admirer ce héros de l'adultère, de l'empoisonnement et du meurtre, qui venait, sans orgueil, partager leur fortune, et s'installer pour la vie dans leur petit établissement.

Furbice, à défaut d'autres succès, se réjouit de ceux qu'il obtint ; il se carra dans sa gloire et s'enivra de l'encens qu'on lui prodiguait. Si les gardes-chiourmes le désignaient de loin à quelque visiteur, on le voyait se dandiner agréablement comme pour dire :

— Oui, oui, c'est bien moi le célèbre Furbice, le meurtrier de Pascoul, l'amant de la Vénus de Gordes, on vend ma photographie, à Paris, avec celle de Dumolard ! Vous savez. le fameux Dumolard, à qui, du reste, je ne le cède en rien.

Les commissaires du bagne eux-mêmes, paraissaient avoir eu des égards pour leur nouveau pensionnaire ; au lieu de lui donner, pour compagnon de chaîne, un vulgaire condamné, on l'avait accouplé à une autre célébrité du bagne, un ancien voltigeur dans la garde impériale, condamné par un conseil de guerre, aux travaux forcés à perpétuité, pour vol et assassinat.

On le nommait Pradeilles. Il venait d'avoir trente ans. Son visage était énergique et sombre. La violence de son tempérament, secondée par une force herculeenne se cachait mal sous la feinte douceur de son langage. En l'examinant avec attention, on devinait sans peine un de ces êtres, décidés à tout et ne reculant jamais devant les conséquences les plus extrêmes d'une faute nouvelle.

Furbice ne pouvait trouver, autour de lui, un homme mieux fait pour le comprendre, toutes les fois qu'il s'agirait de commettre un mauvais coup. Ils se ressemblaient par plus d'un côté. Au fond du cœur, même bassesse; dans le cerveau, même audace ; dans les bras, même vigueur ; dans le passé, même infamie.

— Si c'était un espion ! s'était dit dès le premier moment Pradeilles.

Furbice avait eu la même pensée.

Pendant longtemps chacun d'eux se tint sur ses gardes, et se contenta d'échanger avec ses compagnons les paroles que rendait nécessaires leur vie commune. Puis vint un jour où ils se racontèrent leur histoire. Ce fut un premier pas. Une autre fois, sous leurs yeux, un forçat tenta de s'évader. Tout le bagne était d'accord pour favoriser sa fuite. La peur et la maladresse la firent manquer.

— L'imbécile ! s'écria Furbice, si j'avais été à sa place !

Pradeilles le regarda en souriant. Ils s'étaient compris.

Mais la surveillance est telle, surtout pour les individus de cette catégorie, qu'ils furent longtemps sans pouvoir faire aucune tentative. D'ailleurs on était en hiver, et ils voulaient attendre les beaux jours.

Ceux qui ont entendu parler des mœurs du bagne savent que la conspiration y est à l'état permanent. Elle a pour but de favoriser l'évasion de ceux que le sort a désignés.

Il est rare cependant que ces tentatives réussissent. Mais, rien n'abat la patience des forçats. Vingt fois ils échouent et ils sont toujours prêts à recommencer. L'attrait de la liberté leur fait trouver douces les peines qu'ils se donnent pour la reconquérir. Pour la plupart d'entre eux, condamnés à ne réussir jamais, la vie se passe ainsi dans ces alternatives émouvantes, jusqu'au jour de la délivrance suprême : la mort.

Ce qui empêchera toujours d'avoir raison de l'espèce de ligue, formée dans les bagnes, au profit des évasions, c'est que les forçats se savent soutenus au dehors. Il y a autour d'eux, quoique séparés d'eux, des êtres dévoués à l'œuvre commune.

Il existe un fonds commun destiné à fournir les premières ressources aux évadés. Tous cela est combiné, organisé, placé entre les mains d'un chef inconnu, qui est on ne sait qui, un on plusieurs, qui vit on ne sait où. Peut-être n'a-t-il qu'une tête, peut-être aussi s'appelle-t-il légion.

Quelques jours après son arrivée, Furbice connut ces secrets qui lui furent révélés, sous la menace d'un coup de couteau, s'il les trahissait. Il ne songeait pas à les trahir, mais à en profiter et il agit avec tant d'habileté, il sut si bien se servir de Pradeilles, qu'un jour, il fut désigné pour s'enfuir avec son compagnon.

A dater de ce moment, le bagne entier devint leur complice. Ils avaient renoncé à toute tentative par eau, Furbice ne sachant pas nager, c'est donc à terre qu'on chercha des occasions à leur profit. On les leur faisait connaître et ils décidaient s'il était avantageux d'en profiter. Avec les réglements du bagne, il n'était pas possible de fixer à l'avance,le jour et l'heure de l'évasion. Les incidents de la vie quotidienne devaient les fournir. Il s'agissait de trouver le défaut de la cuirasse. Il fallait éveiller la vigilance des gardiens sur un point, afin de la détourner de celui où le coup devait être fait. Telle est la préoccupation constante des forçats. Il y a toujours entr'eux et la *chiourme* une lutte dont les péripéties demeurent secrètes. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer de la patience des prisonniers ou de la surveillance des agents préposés à leur garde.

Furbice et Pradeilles connurent toutes les émotions de ces alternatives. Chaque matin, lorsque la barque les amenait à terre, ils pouvaient se dire :

— C'est pour aujourd'hui.

Mais le soir venait. Il fallait rentrer. De nouveau les rames frappaient l'eau en cadence et tout espoir de fuite devait être remis au lendemain. C'étaient là de terribles journées.

Plusieurs mois s'écoulèrent ainsi. Furbice et Pradeilles parlaient peu. Entièrement absorbés par une idée fixe, ils n'osaient se communiquer leurs impressions. Ils redoutaient d'être entendus.

Le mois d'août arriva.

— Il faut en finir, disait quelquefois Pradeilles qui savait que l'hiver n'est pas favorable aux évasions.

Un jour, ils étaient de corvée dans la première cour de l'Arsenal. Cette cour n'est séparée de la rue que par une double grille placée entre deux corps de bâtiments et par un vestibule. A cette grille est une cloche.

— Tu vois cette cloche, dit Pradeilles.

— Oui, répondit Furbice.

(*A suivre*).

Favre à l'académie? Sans aucun doute, la chose a fait assez de bruit, mais par un inconcevable oubli, je ne crois pas avoir parlé du choix que nos immortels ont fait, en même temps, du père Gratry, de l'oratoire, pour un des deux fauteuils restés vacants, celui-là même qu'occupa en son temps le fort peu dévot Voltaire. Ce rapprochement est bizarre, n'est-ce pas? Je n'ai pas besoin de vous dire quels titres avait Voltaire à faire partie de l'académie, quant à son successeur le père Gratry, de l'oratoire il est savant, il est écrivain, il est orateur, il est théologien, il est surtout catholique, et il a été nommé en même temps que Jules Favre, et par les mêmes voix. Expliquez cela, si vous pouvez! Les partisans de celui-ci, et les partisans de celui-là qui, certes, n'appartiennent pas au même public, ont formé une alliance offensive et défensive en faveur de leurs candidats respectifs, et l'on a vu M. de Montalembert, malade, mais fidèle au traité conclu, se faire transporter à l'académie, pour donner sa voix à M. Jules Favre. Ah! cette politique! où ne se glisse-t-elle pas? Tout lui est matière à démonstration, protestation et manifestation.

Je ne dis pas cela, bien entendu, pour ceux qui ont fêté le 5 mai, jour anniversaire de la mort du grand Empereur, je ne connais rien de plus touchant que cette manifestation des vieux soldats du premier empire qui, à cette date funèbre, héroïques débris flétris, courbés, desséchés par l'âge, entrent dans les uniformes des grandes batailles, et vont, sous la pelisse du hussard, sous le tricorne du voltigeur, sous la veste du dragon, déposer la couronne d'immortelles à la colonne de la place Vendôme, au tombeau des Invalides. Chaque année, ils se font plus cassés, et plus rares, ces vétérinaires de l'empire, et comme avec leurs pauvres corps flottant dans leurs vieux uniformes délabrés, ils seraient ridicules, s'ils n'étaient héroïques!

A l'Exposition, un grand artiste italien a exposé une statue de l'Empereur, qui est tout simplement un chef-d'œuvre. Cette statue qui représente Napoléon sur son lit de mort, a été, lundi, littéralement couverte de couronnes et de bouquets. Le grand empereur est toujours populaire en France, et il est certaines époques où le culte dont on entoure sa mémoire multiplie les manifestations. C'est lorsque le sentiment national s'éveille en présence d'un danger à combattre, d'une gloire à conquérir, et l'on crie alors Vive l'Empereur comme on chantait jadis la Marseillaise et comme on la chante bien encore quelquefois sur le champ de bataille. En face de l'ennemi, la *Marseillaise* n'est plus une menace, ni une protestation, ni le chant de l'émeute, c'est une fanfare qui éclate sur les lèvres du soldat, et qui l'exalte plus que tous les clairons et toutes les musiques. Mais assez de politique. Vous voyez que j'avais raison, et qu'elle se fourre partout, même dans cette chronique qui, cependant, ne l'aime que médiocrement et fraie peu avec elle.

TIBERGE.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Au moment où le retour de la peste bovine menace l'Europe, nous ne saurions trop attirer la vigilance de l'autorité sur la nécessité de conjurer l'invasion de ce terrible fléau en redoublant de zèle et d'activité pour la propreté des rues de la ville de Constantinople et de ses faubourgs.

Ainsi des cadavres de chiens assommés ou empoisonnés qu'on rencontre presque journellement devraient être soigneusement ramassés et de l'eau de chaux devrait être répandue à la place occupée par les cadavres.

Des précautions devraient être prises également pour le transport des cadavres afin que le fait suivant ne pût jamais se reproduire.

Une dizaine de *hamals* traversaient il y a quelques jours les principales rues de Stamboul, portant le cadavre d'un bœuf mort d'une infection purulente, sans doute, car des flots de matière sans nom s'échappaient d'une large ouverture, et une troupe de chiens se disputait cet horrible repas.

—

Dans une maison de la rue Beizadé Sokak à Péra, une femme de mauvaise vie s'étant querellée avec un individu, celui-ci lui donna un coup de couteau et prit la fuite sans qu'il fût possible de l'arrêter.

—

Dans la même rue de Beizadé Sokak cinq individus en l'état d'ivresse en vinrent aux mains. Un d'entr'eux fût blessé grièvement d'un coup de couteau, les quatre autres individus furent immédiatement arrêtés et conduits à la Police.

—

Un autre cadavre noyé a été trouvé près du Pont de Galata. On dit que c'est celui d'un marin anglais.

Réthymo, 30 avril.

Le commandant des troupes du district de La Canée, le général Hassan pacha a marché le lundi 29 avril, avec son détachement et un canon de montagne contre Kéramia. Il poursuivit quelques centaines de volontaires, qui parurent sur la montagne de Cabos, et un engagement eut lieu où les insurgés perdirent 7 hommes. Le lendemain, mardi, un combat un peu plus vif fut livré, où les volontaires eurent également le dessous; mais une bande de ces derniers s'étant cachée derrière des rochers, Abdoullah agha, chef d'un escadron de chasseurs, s'élança avec ses hommes contre cette bande, qui fut presque entièrement mise hors de combat. Les insurgés laissèrent plus de 80 cadavres sur le champ de bataille, le nombre de leurs blessés est encore plus grand. Du côté des troupes impériales il n'y eut que 3 hommes de tués et une dizaine de blessés.

Le général Mehmed pacha, commandant du détachement militaire de Réthymo, a marché le mercredi, 19 avril vers Episcopi, où il est arrivé le soir. Il a envoyé un capitaine au village d'Arcadia pour dépister les volontaires, qui, dans un léger engagement, ont perdu 5 hommes. Le jeudi, 20 avril, les troupes divisées en deux colonnes, se dirigèrent, l'une vers le village de Kalaka, et l'autre vers Sphakia, pour couper le passage aux volontaires. Elles les poursuivirent et s'emparèrent de plusieurs villages de ce district. Dans tous ces engagements, les volontaires ont perdu 27 hommes, et les troupes impériales, eurent 1 mort et 4 blessés

Le Serdar-Ekrem, avec les troupes stationnées à Apocorona, s'est dirigé vers le village de Vrissès, dans le défilé d'Episcopi. Les insurgés, assemblés à Kastallos, tentèrent de résister aux troupes; mais ils furent chassés jusqu'aux hauteurs les plus inaccessibles, et les troupes impériales avancèrent jusqu'au village de Stamboul, dans le défilé de Kalicrati.

L'orage et un froid, ordinaires dans cette saison, ont régné ces jours-ci, et les sommets des montagnes ont blanchi de neige. Les insurgés refugiés dans les montagnes ne pouvant résister à la rigueur de la température sont venus auprès du Serdar-Ekrem pour implorer le pardon du Gouvernement impérial et demander la permission de retourner, avec leurs familles et leurs bestiaux, dans leurs villages. Ils ont été tous reçus avec humanité, et il leur fut dit qu'on ne leur demandait qu'une soumission complète au Sultan, et qu'ils n'avaient à craindre ni pour leur vie ni pour leurs biens.

Le village de Stamboul n'étant point dans une situation favorable pour servir de base aux opérations, le Serdar-Ekrem éloigna les troupes de ce village où l'on avait trouvé de 40 à 50,000 ocques d'huile, et d'autres objets, qui furent intégralement laissés à la disposition des habitants.

Mehmed pacha commandant du détachement militaire d'Apocorona, se dirigea, le dimanche 1er avril, vers les hauteurs, situées entre Prosnéro et Alicambi, et il attaqua les insurgés, qui se trouvaient à l'ouest d'Askifo. Mais dans la crainte que ces derniers ne se refugiassent encore dans les montagnes, Mehmed pacha plaça en embuscade une partie de ses soldats derrière les montagnes. Cette opération réussit complétement, grâce à l'intrépidité des soldats, et les volontaires subirent une nouvelle et sérieuse défaite. Leurs pertes ont dépassé 70 hommes, et ils ont eu autant de blessés. Des troupes impériales, il y eut 2 hommes de tués et 7 blessés.

CHRONIQUE.

La Malmaison.

(*Suite.*)

Voilà le carrefour du chemin de la Malmaison où pour peu que Bonaparte fût en retard, Joséphine inquiète envoyait à sa rencontre une avant-garde d'amis et de serviteurs dévoués, chargés d'éclairer son arrivée et de surveiller les abords du château. Bonaparte n'accueillait pas toujours avec un sourire goguenard les manifestations de cette sollicitude parfois importune et de ce zèle parfois indiscret et l'escorte officieuse, chargée de la protéger par l'appréhension d'une femme trop impressionnable, ne tremblait pas chaque fois devant le froncement de sourcil du Consul mécontent. Le plus souvent le maître de la Malmaison, heureux de se retrouver dans cette atmosphère sereine, amie, fidèle, prenait en riant ce qu'il considérait comme une erreur et non plus comme une faute, et punissait Joséphine de ses terreurs exagérées en la raillant avec toute la verve facétieuse et toute la malicieuse bonhomie qu'il mettait, quand il le voulait dans ces scènes improvisées, conduites et mimées par lui avec une perfection d'acteur. La comédie finissait par les larmes de Joséphine, qui sentait vivement le reproche de cette clémente ironie dont Bonaparte, lui-même attendri, abrégéait le supplice en embrassant la belle boudeuse et en la remerciant ainsi d'un dévouement respectable jusque dans ses écarts. Pouvait-il exister une religion trop vigilante de cette précieuse vie, et n'était-il pas permis d'entourer de gardiens, au risque de lui déplaire, cet homme providentiel que la haine aveugle des parties environnait d'ennemis? La conspiration de l'affection ne devait-elle pas contrebalanncer celle de la haine? Comme pour justifier ces craintes et ces précautions, la découverte d'un complot récent n'avait-elle pas établi le rôle fatal que de sinistres projets réservaient à cette chère Malmaison dont l'innocent attrait devait offrir aux conjurés un appât d'autant plus irrésistible qu'il ne pouvait être suspecté? Ainsi dans leur infernale audace, ces misérables, acharnés à frapper dans la vie de son sauveur la vie même de la France, abusaient par une multiple trahison, des occasions les plus sacrées et rendaient la pacifique nature et la tutélaire maison elle-même complices de leur fureur, poursuivant heureusement toujours en vain, leur victime désarmée par la sécurité, jusqu'à travers les ombrages familiers, cherchant jusque dans son jardin un poste favorable et aiguisant le poignard aux pierres de son abri.

D'autres souvenirs plus honorables pour l'humanité, et dont rien ne trouble la gaieté ou n'empoisonne l'émotion, ce sont ceux de ces promenades à travers la campagne environnante, si variée d'aspects, si coquette de points de vue, d'une physionomie si provoquante et toujours nouvelle, promenades à l'aventure, au plaisir d'aller sans savoir où, que Joséphine ne goûtait pas moins que Rousseau, et d'où il était rare qu'elle revînt sans la découverte d'une misère à soulager, la trouvaille d'une infortune imméritée, le butin d'une bonne action. La mémoire des lieux, demeurée fidèle, à travers le malheur et le temps, à la bienfaitrice du pays, a conservé mille anecdotes de ces promenades caractéristiques où la recherche d'un point de vue pittoresque, d'une figure originale, servait de prétexte à une préoccupation charitable, où une curiosité insouciante dissimulait une impatience généreuse, où le besoin de se bien porter couvrait le besoin de faire le bien. Ici, c'est une course matinale à Saint-Germain qui s'arrête à point à moitié chemin pour sauver un fermier de l'encan ou un industriel de la banqueroute. Crochard, le menuisier de Croissy, patron de *l'apprenti* Eugène de Beauharnais, trouvant aux jours de la Terreur un asile dans une boutique, cachant sous le tablier de serge de l'atelier son innocente aristocratie et apprenant, en faisant un métier, à faire son devoir. Une autre fois, c'est la mésaventure de la mort d'un porc vagabond, écrasé par mégarde par son cocher et exposé à dessein peut-être par un garde spéculateur à un accident toujours lucrativement réparé. Joséphine paye sans marchander les vingt-cinq louis expiatoires qui lui sont demandés, et gronde le lendemain son intendant qui a fait rendre gorge au plaignant. Pour « la bonne Joséphine, » comme ses ennemis eux-mêmes l'appeleront plus tard, un abus vaut mieux qu'une rigueur; l'illusion du bien lui suffit, à défaut de sa réalité, et, quoi qu'il en coûte à sa bourse, elle ne veut pas avoir perdu sa journée dans ces excursions salutaires pour sa santé, mais surtout douces à son cœur.

C'est dans le parc et les jardins de la Malmaison, surtout sur le vert champ de bataille de la pelouse, propice à ces malignes stratégies et à ces souples manœuvres, qu'avaient lieu ces fameuses parties de barres auxquelles la cour naissante du Premier Consul se livrait avec l'élan folâtre d'un pensionnat en vacances, et où Bonaparte lui-même, quittant un moment les combinaisons où s'agitait le sort du monde, délassait son corps et distrayait son génie à la poursuite d'une victoire qui lui était librement disputée. Toute la société de la Malmaison prenait parti activement ou comtemplativement dans ces joûtes juvéniles. Mme de Montesson, tout étonnée, malgré l'habitude que sa vie avait dû lui faire de ne s'étonner de rien, de voir lutter pour le prix de la course celui sur le front duquel elle avait posé, dans une visite à Brienne, sa première couronne et qui allait ceindre celle du monde; Mme Campan, surveillant dans leurs plaisirs ces charmantes élèves, dont la plupart lui avaient déjà échappé par le mariage; Mme de Pernon, Mme de Vaines, Mme de Vergennes, Mme Méchin, Visconti, Hamelin, de Chastulé, de la Rochefoucauld, de Lucay et quelques généraux trop rudes ou quelques conseillers d'Etat trop graves, qui ne savaient plus s'amuser et craignaient de paraître trop jeunes, prenaient place sur les bancs de gazon réservés aux juges du camp. Et la partie s'engageait entre les adversaires dont chaque décadi variait le personnel, mais dont la tête comprenait d'un côté Mme Baciocchi et et Leclerc, la belle et vive Caroline, femme depuis 1800, du général Murat; Désirée Clary, mariée au général Barnadotte, dont Bonaparte, au retour d'Egypte, avait tenu aux fonts baptismaux le fils aîné; Mme Lannes (née de Guéhenneuc), Mme Junot (née de Pernon), Mme Duroc, fille du riche banquier espagnol Hervas: Mme Davoues (née Leclerc) Mme Savary, de la famille de Faudoas, alliée de Joséphine; Mme Bessières, Lavalette, (Emile de Beauharnais), Lauriston, Mortier Bourienne, Marmont, mariées dès avant l'expédition d'Egypte.

Dans le groupe des plus alertes, des plus joyeuses, des plus heureuses de vivre de rire et de sauter, on distinguait Hortense, en qui s'épanouissait, avec un charme printanier, la triple supériorité de la beauté, de l'esprit et du cœur, Hortense, la meilleure élève de Mme Campran, la filiale pupille du paternel Bonaparte, la première au théâtre quand elle jouait Esther au milieu des applaudissements, la première aussi aux barres où son corps semblait avoir des ailes et, faisant un amical cortège à cette grâce au front de Muse, ses compagnons préférées: Charlotte Bonaparte, fille de Lucien, plus tard princesse Gabrielli, Eglé et Adèle Auguier, les deux nièces de Mme Campam, toutes destinées à être, comme leur mère, les touchantes victimes d'un sort tragique, Eglé qui devait être la maréchale Ney, princesse de Moskowa; sa sœur, Mme de Broc, précocement ensevelie dans un abîme des des Pyrénées, et tant regrettée de tous et surtout d'Hortense; Me Cochelet, Sophie de Barbé-Marbois, future duchesse de Plaisance; Anna Leblond, future belle-sœur de l'infortuné général Duphot; Mlle Charke de Lally-Tollendal, Victorine Victor, Nancy, Macdonald, les petites-filles de Mme de Genis, qui devaient s'appeller l'une Mme de Celles, l'autre la maréchale Génard; Mlle Isabey, Mlle Elisa Monroë, fille du futur président des Etats-Unis.

Le côte des hommes se composait de Lucien, déjà ministre, auquel le devoir et le péril n'avaient rien fait perdre d'un esprit prime-sautier et d'une gaieté pleine de saillies, et qui au Pleissis Chamant, aidait lui-même ses aides de camp à faire au bon d'Offre-ville; Louis, fait colonnel du 5e régiment de dragons, nature douce et grave qu'effarouchaient quelque peu ces bruyants ébats; le pétulant et pétillant Jérôme, en qui éclatait avec une fougue toute juvénile la sève de sa race Eugène, déjà chevaleresque et patriarcal à la foi et mêlant déjà les palmes d'Egypte aux lauriers d'Italie; MM. de Lauriston, Isabey, Didelot, de Lucay, Bourrienne, et la plupart des maris ou des futurs maris ou des jeunes femmes ou des jeunes filles que nous avons nommées.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

En raccontant le naufrage de la chaloupe de pêche *la Maris Stella* sur la barre d'Audierne, nous avons annoncé que le bateau de sauvetage était arrivé trop tard sur le lieu du sinistre. La société centrale de sauvetage des naufragés, a qui appartient le bateau, nous communique à ce sujet la note suivante:

La Maris Stella entrait dans le port d'Audierne par un temps à grains, vent d'ouest-nord-ouest et grosse mer, lorsque chargée par un grain en passant la barre, elle chavira et sombra immédiatement. Aussitôt l'alarme donnée, le côtre garde-pêche *le Copelan*, mouillé en avant du port, amena ses deux baleinières qui se dirigèrent vers le lieu du sinistre, en même temps qu'une chaloupe de pêche de Poulgoazec se trouvant près de là. Ces trois embarcations devancèrent nécessairement le canot de sauvetage remisé sous son abri, dans le port même, et dont le lancement exigeait dix minutes environ. En arrivant près de la barre, l'une de baleinières recueillit le patron de *la Maris Stella*, et la chaloupe de pêche trouva un autre naufragé. Ce dernier ne tarda pas à expirer malgré les soins qui lui furent donnés dans la maison de secours de la société centrale. Le canot de sauvetage arriva sur la barre quelques instants après les autres canots, se joignit à eux pour rechercher le troisième naufragé, et pour secourir leurs équipages, en cas d'accident. Après les avoirs vus rentrer au port, il est allé dans les brisants renflouer *la Maria Stella* qui se trouvait échouée et menacée d'une perte totale. Il est parvenu à la tirer de cette situation et à la ramener dans le port, conservant ainsi au patron sauvé par la baleinière du *Capelan* tout son avoir et le gagne-pain de sa famille.

Nous ajouterons qu'il est très rare, lorsqu'un bateau chavire dans un grain, que des secours de terre arrivent assez à temps pour sauver l'équipage, surtout lorsque les hommes qui le composent ne savent pas nager. La société centrale de sauvetage s'efforce de propager parmi les pêcheurs l'emploi de ceintures de sauvetage en liége, qu'elle fait confectionner à ses frais et qu'elle leur cède au prix de revient (6 fr. 50); dans certaines localités, tous le marins en sont déjà pourvus. Revêtus de ce précieux appareil, les hommes de *la Maris Stella* se seraient certainement sauvés tous. L'enseignement donné par cet triste événement paraît d'ailleurs à la connaissance du comité central, le comité de sauvetage d'Audierne a demandé l'envoi immédiat de 15 centures réclamées par des marins de cette localité.

—

Voici un acte de dévouement auquel on n'est pas habitué, surtout de la part d'une femme, dit le *Nouvelliste* de Marseille. La dame Fanny Costa se promenait, ayant son enfant au bras, sur la jetée des ports de la Joliette, lorsqu'elle vit au large un homme qui se débattait dans l'eau, sur le point de se noyer. N'écoutant que son dévouement elle quitte son enfant, se jette dans les flots et arrive au secours de cet infortuné. Une lutte s'engage entre l'homme et cette courageuse femme au milieu de la mer, lutte dans laquelle elle eût infailliblement péri sans le secours apporté par le préposé des douanes Laporte, qui avait été témoin de l'accident.

—

La liberté des caleçons. — A ce qu'il paraît, les Anglais en résidence à Nice refusent d'exécuter le règlement municipal qui impose le caleçon aux baigneurs.

Plusieurs meetings sans caleçon auraient eu lieu sur la plage, et le journal de Nice nous apprend que la police n'a pu que difficilement les dissiper.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 24 mai	35 24
Clôture du 24 mai	35 15

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 25 Mai.

TRIESTE. bat. à vap. aut. *Jupiter*, cap. M. Calvi, ayant touché Corfou Syra et Dardanelles div. marchandises et 152 pass,
MARSEILLE. bat. à vap. aut *Marco Polo*, cap. Billafer, ayant touché Renkioi, div. march.
BATOUM, bat à vap. russe *Grand duc Constantip*, Titchenco, march. div.

DEPARTS des bat. à vap. du 23 mai.

SMYRNE, bat. à vap. fr. *Mitidja*, cap. Trebuchet, div. marchandises.
VARNA, bat. à vap. otto. *Omer Pacha*, cap. Malossevich, div. march.
CRETE. bat. à vap. otto. *Tuna*, cap. Seiglio, div. marchandises.

DEPARTS des batiments à voile du 22 mai.

ODESSA. brik ital. *G. Battista*, cap. Scarpa, lest.
— bark aut. *Dampier*, cap. Poschich, lest.
— br. aut. *Voloscano*, cap. D'Ancona, lest.
— bark aut. *Drago*, cap. Persich, lest.
— br. aut. *Kate*, cap. Grillo, lest.
AZOFF, br. ital. *N. S. Michele*, cap. Palumba, lest.
— br. ital. *Allessandro II*. cap. Rallo, lest.
— br. hel. *A. Nicolaos*, ccp. Lorenzato, huil.
MARSEILLE. br. hel. *Cassandra*. cap. Cusovich, b
ANGLETERRE. br. ital. *Aurelia*, cap. Olicari, blé.

25 Mai.

MARSEILLE, br. ital. *Due Fratelli*, cap. Giaffre. b.
— bark ital. *G. Paris*, cap. P. Paris, blé.
ANGLETERRE, bark ital. *Paolino*, cap. Chiapela,
— bark. ital. *R. Donavaro*, cap. Grego, blé.
ANVERS, br. ital. *Moderazione*, cap. Casta, blé.
ISMAIL, br. russe, *A, Nicolaos*, cap. Nicolaou, lest
DANUBE. br. hel. *Epaminondas*, cap. Palermo, l.

NAVIRES *qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.*

du 14 mai.

VENISE, bark ang. *Hypathia*, cap. Brough, lest.
GENES, br. italien *Fortuna*, cap. Stagno, lest,
CARDIFF, bark prus. *Elvin Kreplin*, cap. Fisher, charbon de terre.
GENES, br. ital. *Leonida Donavaro*, capitaine G. Marengo, lest.
— br. ital. *Filipqo*, cap. Bertolotto, lest.
PORT-SAID, br. aut. *Voloscano*, cap. D'Acona, lest
— br. ang. *Isabellas*, cap. Thomson, lest,
SMYRNE, br. sam. *Panaya*, cap. Travlo, lest.
ALEXANDRIE. bark mek. *M. Queen*, cap. Mund, l.
CARDIFF. bark pruss. *Prinz Erederik Carl*, capit. Runge, charbon de terre.
MARSEILLE, bark norv. *Lindesnæs*, cap. Olsen, l.
CASTELMARE br. ital. *Domenica*, cap. Marchese.
SMYRNE, br. ital. *Carmelo*, cap. Caffiero, lest.
GENES br. ital. *Filadelfia*, cap. D'Aste, lest.
— bark ital. *C. Jenni*, cap. Bottini, lest.
— bark ital. *Mary*, cap. Scotto, lest.

Du 15 Mai.

MALTE, br. ang. *Leda*, cap. Hugg, lest.
— bark ang. *Centaur* cap. Edwards, lest.
PALERME. brik ital. *Arcangelo*, cap. Jogema lest.
BARCELONE, bark pruss, *B. Muller*, cap. Kading charbon de terre.
— bark mekl. *Albatros*, cap. Beklem, lest.
MARSEILLE, brik ott. *Dicran*, cap. Costantinidis,
MESSINE, br. ital. *Catterina*, cap. Barbaro, lest.

Du 17 mai.

CASTELMARE, brik ital. *Aristodemo*, cap. Morteo,
TRAPANI, brk aut. *Francesco*, cap. Petrovich, sel.
ARGOSTOLI, bk hell. *Evanghelistria*, c. Camiloto,
— brk hel. *A. Petros*, cp. Sclavunos, lest.
— br. hell. *A. Nicolas*, cap. Ambatielo, lest.
— gol. ital. *Giuseppe*, capt. Carigliano, lest.

Du 18 Mai.

MESSINE. br. otto. *affrica*, cap. G.eorge. lest.
ALEXANDRIE, bark aut. *Due Fratelli*, cap. Giaja,
— bar. angl. *Dleuhim*. cap. Hundler, lest.
— bark ang. *War Clood*, cap Irvine, lest,
NEWCASTLE. bark pruss. *Sophie*, cap. Schuchard, charbon de terre.
CASTELMARE, brk hell. *Emilia*, cap. Caffiero, l.
GENES, bark italien, C. *Eugenia*, cap Tigi, lest.
— bark ital. *Ernesta*, cap. Schiaffino. lestr
— bark ital. *Carmine*, cap Degregori, lest.
— brik ital. *Affezione*, cap. Posso, lest.
— brik ital. *Battincin*, cap. Accame, lest.
— bark ital. *Solari*, cap. Solari. lest.
CIVITA-VECHIA bark ital. *Allessandro II*. c. Rola,

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Des Contributions Indirectes.

COMMUNICATION OFFICIELLE.

L'année financière pour la perception du droit de patente établi sur le débit des tabacs, devant commencer au 1|13 juin prochain, l'Administration Générale des Contributions Indirectes porte à la connaissance du public les dispositions suivantes relatives au mode de la perception de ce droit:

1° Les propriétaires ou locataires des boutiques ou magasins où se débitent, soit exclusivement, soit avec d'autres marchandises, du tabac à fumer, à priser ou à chiquer, du tumbéki ou des cigares, ainsi que les marchands ambulants ou étalagistes de ces mêmes articles, sont tenus de se rendre au bureau de la Douane des tabacs pour payer le droit de patente établi par le règlement, et de se munir d'un teskéré, dans le délai de trois mois, à partir du 1|13 juin prochain, jusqu'au 31 août (12 septembre).

2° L'Administration de la Douane des tabacs, procédera dès le 1|13 septembre prochain, à la vérification des teskérés. Ceux des débitants, sujets ottomans ou étrangers qui ne se trouveraient pas nantis du teskéré, dans le délai prescrit de trois mois, auront leur boutique ou magasin fermé, à moins qu'ils ne paient, comme pénalité, le triple du droit de patente, conformément aux dispositions du règlement en vigueur. La même pénalité sera encourue par les marchands ambulants ou étalagistes qui ne se conformeraient pas aux présentes dispositions.

5° Ceux qui se permettraient d'ouvrir des boutiques ou magasins de tabac, de même que les marchands ambulants ou étalagistes qui entreprendraient à nouveau le débit de cet article, postérieurement au délai sus-indiqué et sans être muni d'un teskéré constatant l'acquittement préalable du droit de patente, seront également passibles de la pénalité mentionnée dans le paragraphe précédent.

Constantinople, le 3|15 mai 1867.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ

Services de la ligne des îles des Princes.

A partir du samedi prochain 13|25 mai, jusqu'à nouvel avis, il y aura le soir deux départs du Pont pour les îles des Princes:

1° A 9 h. 1|2 pour Halki, Prinkipo, Kartal et Pendik.

2° A 10 h. pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.

A partir du lundi, 15|27 mai, il y aura le matin également des départs des îles des Princes pour le Pont:

1° A 11 h. 1|2 de Pendik, touchant Kartal, Prinkipo et Halki.

2° A 1 h. 1|2 de Prinkipo, touchant Halki, Antigone et Proti.

AVIS.

L'adjudication de la mouture du blé pour le pain des troupes impériales aura lieu pour la toute dernière fois, au Ministère de la Guerre, samedi 13 mai v. s. Passé ce jour, aucune offre ne sera plus admise.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, le jour sus-indiqué, à six heures à la turque.

Seraskérat 10|22 mai 1867.

MAISON DEMILLEVILLE

Rue de Péra, N° 424 en face le palais de Russie

Saison d'Eté

Ouverture de la Vente ; 23 Avril.

NOUVEAUTÉS

Modes, Soieries, Confections, Lingerie,

Comptoir spécial de blanc.

FABRIQUE DE GANTS, TROUSSEAUX DE MARIAGE

CHEMISES SUR MESURE, CRAVATES.

COMPAGNIE DE **NAVIGATION** **MARSEILLAISE** A **VAPEUR**

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ALGERIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE lundi 27 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE **RUSSE,**

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

A LA TRICOTEUSE

Rue de Péra 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marche exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonnetterie et lingerie
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.
» fil Ecosse depuis 150.
Chaussette coton cru extra-fine depuis 80.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150
Gilets flanelle depuis 35.
Pantalons croisée et percale depuis 15.
» toile, depuis 32.

Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
» de femme brodé et unis depuis 23.
Caleçons de femme depuis 23.
Camisoles depuis 30.
Jupons, depuis 45.
Ombrelles, parapluies, confections ganterie, parfumerie flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.

N.B.— Maname Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérat douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de daah Han à Galata. H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

AVIS.

Vis-à-vis de la Bourse de Commerce au khan de M. Emmanuel Cavafian, au premier étage se trouvent trois chambres à louer sous les N° 3, 4 et 5.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

MM. les Actionnaires sont prévenus que l'Assemblée Générale du 2 courant (n. s.) à fixé la somme de Liv. T. 100,000 à repartir sur 100,000 Actions de la Société comme dividende pour la seconde année sociale terminée le 31 décembre 1866.

Ce dividende de Piastres 100 par action (a 109 1/2 Liv. S. 0. 18. 3 1/6) sera payé à la caisse de la Société Générale Camondo-Han, à Galata, à partir du 1er juillet prochain conformément aux statuts.

Constantinople, le 22 mai 1867.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspar icipation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par dn sur la somme assurée, durant les quinze ernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIEL Pestilmadji sokak rue de la Quarantaineo Galata,

---

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- No 118.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Redaction l'Administration à M. N. BORRFANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLI[illegible]MERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 27 mai

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Londres 23 mai.

Consol. turcs clôture.	offre	32 1/4
	demand.	32 1/2

Paris, 25 mai 6 h. 10 m. soir.

Le prince royal et la princesse royale de Prusse arriveront ce soir à Paris. Il est positif que le Schah de Perse n'y viendra pas.

Paris, 25 mai 4 h. matin.

D'après les lettres de Mexico du 5 mai, Maximilien était dans le Queretaro; il continuait à se défendre. Les assiégeants n'avaient fait aucun progrès.

Paris, 25 mai 5 h. 50 m. soir.

Consol. turcs (clisse)	ouvert.	32 75
	clôture	32 65
Emprunt Ott. 1865..	ouvert.	247 50
	clôture	245
Rente Française 3 0/0	ouver.	69 75
	clôtur.	69 60

Londres, 25 mai.

Consol. turcs ouver..	offre	32 1/8
	demand.	32 3/8

Londres, 25 mai.

Consol. Turc clôture.	offre	32
	demand.	32 1/2

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

A Madrid le Sénat a autorisé le gouvernement à augmenter les forces navales, si les circonstances l'exigeaient.

Maintenant que la question du Luxembourg, qui a faillit mettre l'Europe en feu, est amiablement résolu, l'opinion publique en Angleterre voit dans ce triomphe pacifique de la diplomatie l'acheminement vers un désarmement général, et je ne serais pas étonné s'il devait en être question de nouveau à la dernière séance que tiendront les plénipotentiaires pour échanger les ratifications. Cette séance aura lieu à la fin de la semaine prochaine.

Le *Times*, qui suit toujours le courant de l'opinion publique, consacre aujourd'hui à cette question du désarmement général, la plus importante qui ait surgi depuis longtemps, un premier-Londres qui a été accueilli dans notre monde politique et à la Cité avec faveur unanime. Voici la conclusion de ce *teader* : « Evidemment, ils passent, ces temps où les nations pouvaient être excitées et plongées dans la furie des guerres par quelques appels à leurs préjugés ou à leurs passions. Les monarques pourraient faire d'action plus gracieuse et plus populaire en inaugurant une ère de désarmement. Le premier d'entre eux qui prendrait sérieusement cette initiative acquerrait à la fois un titre à l'amour et au respect de ces propres sujets, et une influence dans les affaires de l'Europe qu'aucune autre action ne saurait conférer. Qu'il réussisse ou non, il marquerait sa place à la tête des meilleurs sentiments, des aspirations les plus justes de notre époque, et il ferait plus pour la stabilité de sa dynastie que s'il portait le fer et le feu dans tous les coins de l'Europe, et rentrait dans sa capitale après avoir gagné vingt batailles acharnées, mais stériles. »

Le *Times*, vous le savez, reçoit souvent des communications privilégiées. Cet article, auquel tous les sincères amis de la paix, de la liberté et de la civilisation doivent applaudir, réflète-t-il l'idée que l'initiative d'un désarmement général doit revenir au chef de l'une des grandes puissances continentales ?— Je réponds hardiment : *oui*.

La *Gazette de Vienne* (journal officiel) annonce que le prince d'Auersperg a été nommé président de la Chambre des Seigneurs, et le docteur Giskra président de la Chambre des députés du Reichsrath.

Le représentant du Luxembourg, avait demandé que les frais pour la détermination de la forteresse fussent supportés par l'Allemagne ou les grandes puissances. Mais cette demande a été formellement rejetée. C'est le grand duc, comme on sait, qui est chargé par le traité de démolir la forteresse. Ses deux plénipotentiaires, MM. de Tornaco et Servais, ont signé le traité sans réserve et les frais demeurent à la charge du grand-duché.

On écrit de Pesth, — La patente de septembre 1859 contre l'autonomie des protestants a été révoquée.

Les ministres Andrassy et Horvat ont été réélus députés au Reichsrath dans leurs districts respectifs.

Dans la dernière séance de la Chambre basse le ministère a présenté six projets de loi.

Le premier traite des affaires communes conformément à la proposition du comité des 67.

Les cinq autres abrogent les articles de la Constitution de 1848 relatifs à la dignité de palatin. — à la nomination du ministère par le ministre président du conseil, — à la garde nationale, — à l'interdiction de dissoudre la Diète avant la discussion du budget et à l'incorporation des confins militaires.

L'élection du palatin sera ajournée jusqu'à ce que ses attributions soient précisées.

Les ministres ne seront pas nommés par le ministre-président mais par l'Empereur en personne.

La loi relative à la garde nationale est abrogée jusqu'à ce que la réorganisation de l'armée soit accomplie.

La Diète pourra être dissoute avant que le budget soit voté, mais, dans ce cas, elle devra être invoquée de nouveau dans le courant de la même année.

Les confins militaires ne seront pas incorporés jusqu'à ce que la réorganisation militaire y soit introduite.

On lit dans le *Moniteur* :

« LL. MM. le roi et la reine des Belges sont arrivés aujourd'hui à Paris, à deux heures et demie, venant de Belgique.

L'Empereur, accompagné du grand écuyer, d'un de ses aides de camp et d'un officier d'ordonnance de service, s'est rendu à la gare du chemin de fer du Nord pour y recevoir Leurs Majestés Royales. Le maréchal commandant le premier corps d'armée, le général commandant supérieur de la garde nationale de la Seine, le préfet de la Seine et le préfet de police attendaient Leurs Majestés à la gare.

Un bataillon d'infanterie de ligne, avec drapeau et musique, formait une double haie dans la cour jusqu'à la grille extérieure.

Le cortège était composé de cinq berlines de la cour attelées chacune de deux chevaux, précédées et suivies de pelotons de cavalerie de la garde impériale commandés par un chef d'escadron.

Dans la première berline sont montés le roi et la reine des Belges et l'Empereur :

Le premier écuyer de l'Empereur se tenant à la portière de droite, le chef d'escadron commandant l'escorte, à la portière de gauche.

Dans la seconde berline ont pris place Mme la comtesse d'Hanins de Moerkerke, dame du palais de la Reine ; le comte Van der Straten Ponthoz, grand-maréchal de la cour ; le général Fleury, grand écuyer de l'Empereur, et le général Lebœuf, aide de camp de l'Empeureur, de service ;

Dans la troisième berline, Mme la vicomtesse de Namur d'Elzée, dame du palais de la Reine ; le comte de Lannoy, grand maître de la maison de la Reine ; le baron Beyens, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique, et le général de Waubert de Genlis, aide de camp de l'Empereur, attaché au roi des Belges ;

Dans la quatrième berline, le général comte de Moerkerke, aide de camp du roi ; M. Jules Devaux, chef du cabinet du roi ; le vicomte du Manoir, chambellan de l'Empereur, et le marquis de Castelbajac, écuyer de l'Empereur, attachés à Leurs Majestés Royales ;

Enfin, dans la cinquième berline, le major baron Prisse, adjudant général du palais et officier d'ordonnance du Roi ; le baron Wyckerslooth de Royesteen et M. Brewer, officier d'ordonnance du Roi ; et M. Castaigne, officier d'ordonnance de l'Empereur, de service.

Le cortège a suivi la rue Lafayette, les boulevards, la rue de la Paix et la rue de Rivoli.

Leurs Majestés Impériales et Royales sont entrées au palais des Tuileries par l'arc de triomphe.

Un bataillon d'infanterie de la garde impériale bordait la haie, de la grille d'honneur au pavillon de l'Horloge. La troupe a présenté les armes et les tambours ont battu aux champs.

Les cent-gardes se tenaient dans le grand escalier et la galerie de la paix.

Au bas du grand escalier se trouvaient les grands-officiers de la Couronne, le commandant en chef de la garde impériale, l'adjudant général du Palais et les officiers de service de la maison de l'Empereur qui n'avaient pas accompagné Sa Majesté à la gare du chemin de fer.

S. M. l'Impératrice est descendue à la rencontre de LL. MM. le roi et la reine des Belges. Sa Majesté était suivie de la gouvernante des enfants de France, de la dame d'honneur de l'Impératrice, des dames du palais, des demoiselles d'honneur et des officiers de service de sa maison.

Leurs Majestés Impériales et Royales sont montées ensemble et se sont rendues dans le salon du Premier Consul, où ont eu lieu les présentations au roi et à la reine des Belges, à l'Empereur et à l'Impératrice.

Le Roi et la Reine, après ces présentations, ont été conduits à leur hôtel avec le cortège qui les avait amenés au palais des Tuileries. »

LA QUESTION D'ORIENT.

Il semblerait que les puissances de l'Europe ont atteint le summum de la perfection politique et matérielle, à en juger d'après leur attitude et leur langage en présence de la Question d'Orient. La sollicitude qu'elles éprouvent pour la prospérité de l'empire ottoman est indubitablement justifiée par l'intérêt qui s'attache pour elles à sa conservation. Mais il est à craindre que leur impatience, manifestée par des immixtions intempestives dans les affaires intérieures de la Turquie, leur fasse perdre de vue les exigences de la justice comparative et du droit international. En continuant à se faire les complices involontaires de tous les éléments d'agitation; en gaspillant leurs sympathies pour des aventuriers obscurs qui affluent toujours là où l'absence de toute discipline permet la libre satisfaction des appétits subversifs et pervers; en souffrant que l'opinion publique soit incessamment corrompue par une presse vénale et des rapports mensongers ; en s'affranchissant d'une règle politique inflexible pour trébucher dans toutes les ornières, et adopter une marche titubante d'un côté à l'autre de la route, que l'instinct de la conservation, sinon la voix de la raison et les traditions de l'histoire commandent de suivre énergiquement, ne craignent-elles pas de justifier ce mot d'un diplomate anglais : « les cabinets et les hommes d'Etat de l'Europe sont les instruments dont la Russie se sert pour accomplir son œuvre ?»

La Turquie est systématiquement battue en brèche et sourdement minée ; elle cherche à se défendre, et, chose incroyable ! on lui recommande la modération. Depuis quand donc est-il de mise d'encourager l'agresseur en recommandant la modération à la victime ?

Il est vrai que la morale gouvernementale n'est pas celle des particuliers. La politique respecte les forts et les puissants ; elle laisse accomplir le massacre et la déportation en masse de la Pologne, parce qu'on ne joue pas avec la Russie. Quelle plus belle occasion cependant de recommander la modération, la pitié pour la faiblesse et l'infortune, qu'à ce moment, où Mourawieff accomplissait son œuvre de destruction systématique, et mitraillait à la barbe de l'Europe les femmes et les enfants !

On dit que le despotisme règne en Turquie, et, en même temps, qu'elle ne peut pas lever l'impôt nécessaire pour faire face à ses dépenses. Comment peut-on qualifier de despotique un gouvernement qu'on accuse d'être incapable de faire rentrer dans les caisses publiques le produit des impôts ?

On dit qu'elle meurt d'inanition causée par une administration ruineuse et par l'absence de ressources, et il est démontré que son commerce avec l'Angleterre a acquis un développement inouï. Durant les cinq dernières années les exportations pour ce pays ont doublé, les importations ont triplé.

On dit que les Turcs sont fanatiques et intolérants, et les soldats turcs forment la haie devant les processions et présentent les armes au sacrement des Chrétiens !

On dit que l'Islamisme est condamné à l'immobilité, et le Souverain-Pontife de l'Islamisme s'apprête à quitter ses Etats pour visiter un Empereur chrétien !

On dit que la Turquie reste dans les ténèbres de l'ignorance, et, tout récemment, la *Gazette de Moscou* publiait un tableau comparatif d'où elle tirait elle-même la conclusion que l'instruction publique est plus répandue en Turquie qu'en Russie !

On dit que les Turcs sont barbares, et ils prodiguent leurs dernières ressources pour secourir les victimes du tremblement de terre de Mételin et de l'insurrection crétoise! De quel nom appellera-t-on ces chrétiens qui, dans le Monténégro, ont coupé les nez et les oreilles à trois cents soldats musulmans prisonniers de guerre avant de les renvoyer à leur drapeau? Et ces autres chrétiens de Candie qui ont coupé les mains et arraché le cœur d'un soldat musulman avant de lui trancher la tête?

On dit que les Turcs sont sans foi. Ceux-là peuvent proclamer à la face de l'Europe la fausseté de cette assertion qui connaissent l'étendue des sacrifices que le gouvernement s'impose pour faire honneur à ses engagements et assurer le service de la dette.

On dit qu'il n'y a pas d'organisation, et la commune fonctionne plus librement qu'en aucun pays de l'Europe. Toutes les améliorations communales peuvent se produire sans qu'il soit besoin de la permission d'un préfet ou du bon plaisir d'un ministre.

On dit qu'il n'y a pas de liberté. Mais il faut aller dans la libre Amérique pour rencontrer une liberté aussi complète dans le mal comme dans le bien.

Est-ce à dire que tout soit parfait en Turquie?

Certainement non ! prise en soi, la situation de la Turquie est difficile, précaire même, mais elle n'a qu'à gagner à la comparaison avec la plupart des Etats européens. La Turquie est en droit de s'appliquer cette parole de l'abbé Maury : «quand je me considère je suis bien peu de chose, quand je me compare je m'estime valoir beaucoup.»

Espérons que les puissances de l'Europe finiront par revenir au sentiment de la justice et de leur propre intérêt, et qu'elles ne voudront pas permettre, que les hommes d'Etat russes disent de la Turquie ce que César Borgia disait de l'Italie: «C'est un artichaut qu'il faut manger feuille par feuille.»

Or, en persistant dans la politique actuelle, elles transforment la Turquie en artichaut. Quand viendra l'heure de le manger, l'Europe occidentale fournira l'assaisonnement.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XXX.

— Eh bien ! certain soir, un des nôtres a grimpé à la corde sans faire sonner la cloche. Il a enveloppé le battant dans un linge. Puis, il est allé chercher huit de ses compagnons, les a fait monter devant lui, les a suivis et tous les neuf se sont élancés sur la toiture.

— Ils se sont sauvés ? demanda Furbice haletant.

— Lui seul. Ils étaient à cinq pas de la sentinelle. Elle a crié aux armes, mais pas assez tôt pour empêcher de disparaître celui qui était sorti le dernier. On a repincé les autres.

Furbice resta longtemps silencieux. Cette histoire redoublait à la fois ses craintes et ses espérances. Il admirait l'homme audacieux dont Pradeilles venait de lui raconter l'aventure.

— Bah ! nous réussirons ! s'écria-t-il.

— Tais-toi, lui dit Pradeilles sans le regarder.

Un garde chiourme venait à leur rencontre.

Ils passèrent devant lui silencieusement, tête baissée, marchant lourdement sous le poids de la chaîne qui les unissait.

XXXII.

Le 21 août 1863, on désigna Furbice et Pradeilles pour aller travailler au chantier de la mâture. Ce chantier est en quelque sorte un arsenal dans l'arsenal. On y fabrique les mâts des navires de l'Etat, et jamais on ne vit, sur un seul point, semblable réunion de bois de toute espèce et de tout calibre.

Ils travaillèrent pendant une partie de la journée sous la surveillance d'un *cap*, journalier chargé de diriger les travaux d'un certain nombre de forçats. Autour d'eux allaient et venaient des ouvriers libres, charpentiers et menuisiers, que l'administration maritime emploie en grand nombre.

Vers six heures, au moment où le jour commence à baisser, et quelques instants avant la clôture des travaux, Pradeilles, qui guettait sans cesse autour de lui, vit deux ouvriers disparaître derrière un amoncellement énorme de bois.

Ces deux hommes mesuraient des poutres qui devaient être équarries le lendemain.

— Attention, dit Pradeilles.

Aussitôt il poussa un cri singulier qui fut immédiatement compris de ses compagnons réunis dans le chantier ; ils s'agitèrent, firent des signes équivoques, et attirèrent sur eux l'attention de la *chiourme*.

Pendant ce temps Furbice et Pradeilles disparaissaient derrière les poutres, se rapprochaient des deux ouvriers qu'ils avaient remarqués, et d'un commun accord, sans avoir prononcé un mot, s'élançaient sur eux, les terrassaient et brandissaient sur leurs têtes un compas et un marteau de fer qu'ils venaient de leur arracher.

— Ne nous faites pas de mal, dit l'un des ouvriers en joignant les mains.

— Soit, mais hâtez-vous, répliqua Pradeilles. Faites sauter la *clavette*.

Et il tendait à l'ouvrier son pied ferré. Furbice en fit autant.

Chaque condamné, comme nous l'avons dit porte à la jambe un anneau de fer, appelé *manille* ; cet anneau est fermé par un boulon à l'extrémité duquel se trouve une clavette rivée sur une enclume. C'est à la manille que les chaînes sont attachées. Il suffit donc, pour *déferrer* un forçat, de limer la clavette ou de la briser. Les deux ouvriers, à genoux devant les condamnés qui les tenaient par la nuque, les débarrassèrent en cinq minutes de leurs fers.

— Maintenant, dit Furbice toujours menaçant, déshabillez-vous.

Sans répondre, les deux ouvriers obéirent, Furbice et Pradeilles les imitèrent et se vêtirent des habits des pauvres diables qui durent, à leur tour, endosser l'uniforme du bagne et adapter, tant bien que mal, les manilles à leurs jambes.

Durant cette opération, le jour avait tout à fait baissé. La cloche se fit entendre.

— Vous allez rejoindre nos camarades, reprit alors Pradeilles, en posant son bonnet et celui de Furbice sur la tête des ouvriers. Vous ne direz rien sur ce qui vient de se passer, et si la chiourme ne vous reconnait pas, vous resterez au milieu des amis jusqu'à demain matin. Alors vous vous expliquerez comme vous l'entendrez ; mais, pas un mot d'ici là, ou bien gare aux couteaux.

Tout cela s'était accompli avec tant de rapidité, que les ouvriers, frappés de stupeur et d'effroi, ne recouvrèrent la parole qu'au bout d'un moment, et lorsque les deux forçats eurent disparu.

— Si nous attendons jusqu'à demain, dit l'un d'eux, on nous croira leurs complices.

— Si nous parlons à présent, répondit l'autre, nous serons massacrés comme des chiens.

Il y eut un silence.

Les malheureux se regardaient, encore tremblants, effarés, stupides, n'ayant pas même la pensée de faire tomber les chaînes dont leurs jambes étaient chargées, et qui ne tenaient que par miracle.

Tout à coup l'un d'eux prit son parti, et cria de toutes ses forces : Au secours ! à l'aide !

Aux cris poussés par les deux ouvriers métamorphosés en forçats, les gardes chiourmes accoururent, comprirent ce qui s'était passé et se précipitèrent vers les grilles.

Elles venaient de se fermer sur le dernier ouvrier. Il n'y avait pas à en douter : Furbice et Pradeilles n'étaient plus dans l'arsenal.

Aussitôt, tandis qu'une troupe d'agents se répandait dans la ville, visitant les rues obscures et les maisons suspectes, l'éveil fut donné selon l'usage adopté en pareil cas. Six coups de canon tirés des forts, trois pour chacun des forçats, prévinrent de leur fuite les autorités de tous les ordres et les habitants de Toulon.

Le signalement des fugitifs fut envoyé au préfet maritime, au major général, à la gendarmerie des départements les plus voisins, aux commissaires de police et à l'inspecteur des douanes. Enfin, le lendemain, dès le matin, on placardait dans la campagne des affiches destinées à mettre les paysans en garde contre les vagabonds et les rôdeurs de nuit.

Voir le numéro du 25 mai

REVUE DES JOURNAUX

Il y a des gens qui pensent que la guerre entre la France et la Prusse est seulement reculée ; il faut que l'exposition soit menée à bonne fin et alors le duel entre le nouvel engin français et le fusil à aiguille devra se livrer.

Nous ne sommes pas certains. Si Napoléon avait voulu la guerre à tout prix avec la Prusse, il aurait dû la commencer cette année. Encore une année d'attente et le midi de l'Allemagne sera si bien organisé au point de vue militaire que les chances seront défavorables à la France. L'évacuation du Luxembourg est le prix moyennant lequel la France renonce à toute protestation ultérieure contre l'absorption du Hanovre et contre la ligne du Mein. Mais le comte de Bismark lui même ne voulait pas sérieusement la guerre. S'il l'eût désirée, il aurait autrement répondu à l'interpellation de Bennigsen. Le Reichstag du Nord de l'Allemagne et les chambres prussiennes sont loin de blâmer la prudence de Bismark. C'est dénaturer l'histoire du jour que de prétendre que ces assemblées ont été prises au dépourvu. Pourquoi ne s'est-il pas présenté d'autre interpellateur que Binningsen pour appeler la discussion parlementaire sur l'affaire de Luxembourg pendant les plusieurs semaines que cette affaire a duré?

Il semble que la Prusse et la France se soient déjà donné la main sous la table de la conférence. Le médiateur complaisant a été la Russie. On attend pour le 25 de ce mois l'arrivée du prince Gortschakoff à Paris. C'est une nouvelle aussi importante que la venue des souverains. C'est ce vieux diplomate qui, on le sait, s'est donné le plus de peine pour maintenir la paix entre la France et la Prusse. Probablement qu'il a raisonné ainsi : « Si la Prusse et la France en viennent aux mains, la Russie n'a plus d'espérances à concevoir en Orient, car l'Angleterre, l'Autriche et l'Italie réunies peuvent facilement mettre une barrière à l'ambition moscovite. Il a fait en outre la combinaison suivante : nous devons amener la France et la Prusse à transiger et tâcher de les rendre favorables à nos projets en Orient; si nous y parvenons, nous sommes les plus forts ; l'Autriche doit, bon gré mal gré, s'accomoder de la grande combinaison franco russo-prussienne, et quant à l'Angleterre elle pourrait se retirer les mains vides. L'Orient pourrait être divisé et en même temps l'Europe pourrait désarmer.

Nous croyons avoir deviné à peu près les pensées secrètes da la diplomatie russe. Inépuisable dans ses évolutions les plus surprenantes, elle poursuit pourtant sans cesse le but consistant à faire sortir la Russie des mers entre lesquelles elle est enfermée pour lui faire atteindre la Mediterranée. Ce serait faire injure à l'orgueil national russe que de lui contester la volonté et les moyens de réaliser un jour cette pensée,Mais y at il un prix moyennant lequel la Russie et la France peuvent s'entendre? La Russie demande que la France renonce pour toujours à l'idée de la restauration de la Pologne.

Mais où trouver l'équivalent de l'abandon à la Russie des côtes du Bosphore? A quel prix la France pourrait elle souffrir cet abandon ? Dans le cas peut-être où la possibilité lui serait offerte d'acquérir la Syrie ou l'Egypte, un des pays les plus riches de la terre, comme complément de ses possessions algériennes. Une semblable combinaison serait sans contredit dirigée directement contre l'Angleterre. Mais depuis que l'Amérique du Nord penche d'une manière prononcée pour les combinaisons anti-britanniques de la Russie,on ne craint pas beaucoup l'opposition de l'Angleterre. Quant à l'Autriche, les hommes d'Etat de la Russie espèrent qu'elle se montrera accommodante et qu'elle se contentera de compensations.

Mais, dira-t-on quel serra le prix pour la Prusse ? Ce prix serait peut-être la Hollande avec ses richesses et ses colonies, et c'est un prix qu'elle recherche certainement plus que de s'emparer du lion de Bohême aux mugissements ultra-tchèques.

Tels sont les contours avec lesquels la question d'Orient se présentera de nouveau à l'ordre du jour en Europe. Les velleités dans ce sens existent et il est impossible de les démentir sincèrement. En ce qui concerne l'Autriche, cette puissance ne pourra subir heureusement l'épreuve fatale qui lui est réservée qu'en observant à l'extérieur la plus grande réserve, et en ne se liant pas par des engagements plus tôt qu'elle ne le doit, et que lorsque l'union et la liberté auront rajeuni l'intérieur.

(*Presse.*)

——

L'empereur Napoléon; sentiments que ce journal lui prête envers l'Allemagne. — Le jugement porté sur Napoléon III, en Allemagne, a souffert, dès le début, des préjugés passionnés que réveilla le retour de la dynastie napoléonienne. On s'imagina notamment que l'empereur n'aurait rien de plus pressé que d'envahir l'Allemagne, pour chercher à nous imposer de nouveau le joug sous lequel nous avait tenus son oncle et que nous avions secoué au prix de tant de sacrifices. Au bout de sept ans, quand éclata la guerre d'Italie, ce préjugé tenait encore. Il est impossible, aujourd'hui, de n'en pas reconnaitre l'erreur. Louis-Napoléon a reçu une éducation allemande, lui même est un demi-savant allemand, et l'on peut dire sans exagération, que la France, dans tout le cours de son histoire, n'a jamais eu de souverain plus bienveillant pour l'Allemagne et la comprenant mieux. C'est ce que montre surtout l'histoire des trois ou quatre dernières années.

Assurément, nous pouvons reprocher au gouvernement impérial d'avoir engagé sous main cette triste affaire du Luxembourg ; mais on atteste, aux Tuileries, qu'on n'a pas cru qu'il en put surgir un danger de guerre. ...... Quoiqu'il en soit, la faute commise en brocantant avec le roi de Hollande a été réparée du mieux qu'on a pu, et, malgré les clameurs du parti qui poussait à la guerre, le gouvernement impérial a donné un témoignage de modération et d'amour de la paix.

En France, on ne considère pas comme une victoire l'issue donnée à la question du Luxembourg. Le Sénat a reçu froidement, et le Corps législatif presque avec humeur, les communications de M. de Moustier. Le coq gaulois chante asez haut, pourtant, quand il croit avoir remporté une victoire. M. de Girardin et ses amis crient à la honte, à l'abaissement, et les feuilles impériales ont beaucoup à faire pour tranquilliser l'opinion.

Qne peut donc signifier le mécontentement non moins bruyant de nos chauvinistes ? L'aigreur est sincère, nous en convenons, chez ceux-là qui, s'attendant à voir la Prusse prise entre la France et l'Autriche, espéraient qu'elle rendrait gorge de ses conquêtes de l'été passé. On doit conclure du mécontentement égal des têtes chaudes, en France et en Allemagne, qu'on a trouvé un biais équitable ; et la *Gazette de Mayence* a raison, assurément, quand elle dit que les quatre-vingt-dix-neuvièmes du peuple allemend ne se sentent nullement atteints dans leur honneur et approuvent de tout cœur l'issue pacifique donnée à un conflit insignifiant dans son objet.

Mais ce n'est pas à l'Allemagne seule,c'est à la France,c'est au monde entier à s'applaudir d'une solution pareille ; car si les mauvaises passions se sont contenues, si les diplomates, soldats de la paix, n'ont pas laissé tomber de leurs mains le règlement de la question , le mérite en renvient surtout aux peuples, qui ont proclamé hautement leur désir de voir la paix maintenue. Nous puisons là d'heureuses espérances pour l'avenir. Les passions belliqueuses ne sont plus aussi faciles à enflammer qu'autrefois : c'est là un heureux progrès de l'humanité.

(*Gazette de Cologne.*)

——

On dit que M. le baron de Becke, ministre des finances, sera nommé ambassadeur à Constantinople, ou il avait déjà rendu de grands services avant et durant la guerre de Crimée. Ce changement sera uniquement la conséquence attardée de la retraite du cabinet Belcredi-Larisch, auquel M. de Becke a été attaché comme directeur politique des finances. La nouvelle situation parlementaire exigera un nouveau ministre des finances, aux fonctions duquel, ainsi que pour le portefeuille du commerce, M. de Becke a été nommé provisoirement, sur la proposition de M. de Beust. On n'oubliera pas sitôt les immenses difficultés vaincues ou tournées, par M. de Becke, qui possède le coup-d'œil, la rapidité et le courage des grandes résolutions. On pourra le critiquer, mais on ne saurait pas nier qu'il est un homme d'action et qu'il a maintenu nos finances en des conditions relativement bonnes jusqu'au moment où le Reichsrath pourra y rétablir une situation normale.

C'est lui qui a fait l'emprunt parisien de 1865, avant la guerre, et a trouvé, du jour au lendemain, les moyens nécessaires à la guerre contre la Prusse, *qui n'avait pas été prévue par le cabinet Belcredi.* Il a réalisé, après la guerre, l'emprunt avec le Foncier, qui contribuait considérablement à empêcher la spéculation excessive sur l'agio. C'est vrai qu'il a rétabli résolument le mal inévitable du papier-monnaie; mais, il a le très-grand mérite d'avoir su appliquer ce remède extrême en des proportions et conditions *salutaires*. Or, il a su payer à des populations souffrantes d'énormes indemnités de guerre, provoquer et faciliter de nouvelles entreprises de travaux publics, ranimer la circulation, le mouvement des affaires et la confiance des capitaux et de l'industrie. C'est encore lui qui a puissamment aidé M. de Beust dans l'œuvre de la reconciliation avec la Hongrie, en pratiquant la meilleure methode de régler le dualisme financier et sa subordination sous la direction centrale des finances de l'Empire. (*Presse de Vienne.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Dans notre numéro du 24 avril dernier, nous avons fait mention de la perte d'un group qui avait été assuré par Risk Allah bey à l'office de la Compagnie anglaise d'assurances. Le public n'ignore pas que cette assurance avait été effectuée par l'entremise d'une maison honorable de Galata ; il serait de plus,inutile d'entrer au sujet de cette affaire dans des détails que tout le monde connait. Toutefois, ce n'est pas sans étonnement que nous avons trouvé dans le *Levant Herald* l'assertion que les polices contractées par les agents locaux de la Compagnie d'assurances sont d'une médiocre valeur pratique; alors que nous savons que des réclamations portant sur des milliers de livres ont été accueillies et les sommes payées sans conteste par les agents de cette compagnie à Constantinople.

Il n'y a pas lieu d'être surpris qu'une réclamation se soit produite à l'occasion d'un group assuré et perdu dans les circonstances spéciales de l'affaire Risk Allah bey, ni que l'agence se soit refusée à payer le montant de la perte sans essayer de tirer au clair par l'entremise du tribunal consulaire des faits qui apparaissent sous un jour bien mystérieux ; et quand nous entendons dire que le tribunal consulaire déploie la plus grande activité pour établir sa conviction sur cette affaire, nous pensons que M. Barfield, agent de la Compagnie d'assurances, a suivi la véritable marche que comporte sa solution.

La critique acerbe de notre confrère peut être attribuée uniquement à l'ennui qu'a dû lui causer l'ordre de son tribunal consulaire national de démentir ses assertions et de rétracter dans son édition anglaise de vendredi, l'annonce qu'il avait faite dans son bulletin de lundi que le jugement serait rendu le 7 du mois prochain.

En somme nous pensons que M. Barfield a agi entièrement dans les intérêts du public, en soumettant à la justice l'affaire de ce group, et qu'il aurait pu difficilement prendre une autre détermination.

CHRONIQUE.

La Malmaison.

(*Suite.*)

Un témoin oculaire a raconté, avec cette vivacité de la première impression que rien ne remplace, ces tournois irréguliers de vigueur et d'adresse aux incidents imprévus aux passagers conflits, aux chutes étourdies tachant de vert les robes blanches et poudrant les cheveux de poussière, aux gageures comiques, aux espiègles pénitences, aux triomphes couronnés de fleurs :

La lutte est engagée : bientôt deux filles de prisonniers se déroulent de part et d'autres ; mais le nombre est égal, la victoire indécise;c'est le moment de frapper le grand coup : la garde va donner, Bonaparte s'élance, avec quelle vigueur, quelle impétuosité ! Hortense est poursuivie, elle s'épuise en détours, en roses de guerre ; mais voilà perdue...quand le Premier Consul, rencontrant sous ses pieds une racine cachée dans l'herbe, s'étend tout de son long sur le champ de bataille, un cri s'élève mais Bonaparte se relève avec de grand éclats de rire, et se livre aux vainqueurs. Les chutes imprévues l'arretaient presque toujours au milieu du triomphe, et devenaient une source de plaisanteries aussi bruyantes qu'inoffensives.

« Venait alors l'échange des prisonniers : de la grande querelle. Il fallait deux ennemis pour le rachat du Premier Consul, et trois au moins pour Hortense, dont l'intrépidité connaissait peu de bornes. »

Ces différences constituaient, à proprement parler, toute l'aristocratie de la Malmaison.

Puis c'était, après les haltes à l'ombre des lutteurs essoufflés et essuyant à leur front la sueur du combat, et les cercles des belles rieuses s'asseyant toutes palpitantes et éventant leur visage empourpré, une collation en plein vent,patriarcale, frugale, joviale, dont le lait et les fruits faisaient tous les frais.

L'année 1802 ne vit point se renouveler les parties de barres et de colin-maillard de 1801, ou du moins le Premier Consul, retenu malgré lui à l'écart par les soucis de son gouvernement, les scrupules de sa grandeur naissante et la pudeur de son génie, ne prit plus part que d'un sourire toujours bienveillant, mais d'un coup d'œil distrait, à ces ébats trop familiers, incompatibles avec les inexorables nécessitées du rang. La loi d'un respect dont ses plus proches devaient donner l'exemple ne pouvait se plier même à ces inoffensives suspensions, durant lesquelles celui qui gouvernait la France était exposé comme un autre à être fait prisonnier par la main d'un aide de camp ou à perdre pied, au rire des jeunes filles.

Alors sans doute commença la vogue de ces bals intimes ou champêtres, amusement plus tranquille, ou la galanterie et la décence reprenaient tous leurs droits, sans que la gaieté perdît un seul des siens. Accepté comme une compensation par Hortense, il le fut comme une revanche par Joséphine, dont la danse, animée de la grâce créole unie à la vivacité française, attirait des applaudissements qu'elle ne repoussait pas, heureuse et fière de ce triomphe qui la faisait l'unique rivale de sa fille et l'embellissait au point de la faire paraître sa sœur.

La duchesse d'Abrantès nous a laissé un léger croquis, animé du frémissement des souvenirs personnels, des *sauteries* du dimanche, qui s'agitaient le plus souvent sur le tapis vert de la pelouse, sous ce bouquet d'arbres à gauche, tour à tour salle de bal et salle à manger ou salle de concert avec la lune pour lustre, les étoiles pour bougies, le jardin pour cadre, et son orchestre domestique jetant dans la brise parfumée ses bouffées d'harmonies mêlées au rire des jeunes filles.

« Rien n'était charmant à voir comme un bal de Malmaison, composé de cette foule de jeunes femmes que la famille militaire du Premier Consul venait de mettre dans le monde, et qui formaient dès lors, sans qu'elle en eût encore le nom, la cour de Mme Bonaparte. Toutes étaient jeunes, beaucoup étaient jolies, et lorsque cette belle troupe était vêtue de robes de crêpe blanc, garnies de fleurs, coiffée de guirlandes aussi fraîches que le teint de ces jeunes visages riants, gracieux et beaux de gaieté et de bonheur, c'était un charmant et remarquable coup d'œil de voir la danse animée et joyeuse de ces salles, que parcouraient, en même temps le Premier Consul et les hommes avec lesquels il pesait la destinée de l'Europe. »

Tout en favorisant ces ébats et ces jeux, image et récompense de la sécurité publique, et tout en encourageant cette restauration sociale dans ses manifestations les plus futiles, Bonaparte ne négligeait aucun de ces côtés plus sévères de son œuvre qui touchaient à l'éducation et aux mœurs. Il voulait des femmes aimables, mais il les voulait estimables aussi, d'une grâce capable de gravité et toujours gardées par la pudeur. Le mot d'ordre des réceptions du Premier Consul, propagé courageusement par l'exemple de Joséphine, et qui fit reculer dans l'ombre l'archaïsme prétentieux et les nudités effrontées du Directoire, fut celui-ci : la soie et les modes décentes; et c'est en voyant danser ces jeunes filles que le témoin bienveillant et pensif de leurs innocents divertissements songeait à l'avenir et formulait en deux mots d'un éloquent laconisme tout le programme de cette éducation des femmes suivant les besoins nouveaux, que Mme Campan devait s'illustrer à réaliser à Ecouen.

« Ce sont des mères que je vous prie de m'élever ; elles seules forment les hommes et assurent les mœurs d'un pays. »

C'est la reine Hortense qui nous a répété ce précepte, dont elle devait être l'exemple.

Cette courte et grave conversation avec Mme Campan, au bruit des rires et des violons, nous rappelle cet autre entretien fameux, familièrement commencé et solennellement achevé. Un soir que le Premier Consul se promenait avec Thibaudeau dans l'allée des marroniers en fleurs, il se sentit peu à peu entraîné par cet enivrement d'harmonie et de paix que respire la nature au clair de lune : *per amica silenta lunæ*, à ces souvenirs et à ces impressions d'enfance, dont le tintement d'une cloche lointaine accompagne si bien la mélancolique douceur. Ils marchaient tous deux lentement dans cette sérénité parfumée à la fois par les girandoles roses des marronniers qui s'égrenaient sur leurs têtes, et par la tendre odeur des violettes qui mouraient sous leurs pieds.

« J'étais ici dimanche dernier, me promenant dans cette solitude, dans ce silence de la nature. Le son de la cloche de Rueil vint tout à coup frapper mon oreille ; je fus ému, tant est forte la puissance des premières habitudes et de l'éducation ! Je me dis alors : Quelle impression cela ne doit il pas faire sur les hommes simples et crédules? Que vos philosophes, que vos idéologues répondaient à cela : Il faut une religion au peuple !

Mais nous voici rentrés au château et parcourant ces appartements historiques pour leur demander le secret de cette vie intérieure si libre, si familière, si gaie, de 1800 à 1803. Ce ne sera pas sans avoir jeté sur le panorama verdoyant des jardins et du parc, par les yeux mêmes de M. de La Borde, un dernier coup d'œil d'ensemble.

Il est dans les jardins, comme dans les autres ouvrages des hommes, un certain ordre, un certain plan qui plaît à l'œil de même qu'un raisonnement juste, satisfait l'esprit. Si ces qualités n'existent pas, quelque belle que soit d'ailleurs une habitation, on éprouve à sa vue un mécontentement vague, dont on découvre bientôt le principe. C'est là l'effet que produisait à la Malmaison toute la partie du parc qui avoisinait le château, avant les changements qui viennent d'avoir lieu et qui ne laissent plus rien à désirer. La vue, interceptée jadis par des massifs lourds et épais, n'est plus aujourd'hui arrêtée que par de légères plantations, qui laissent deviner ce qu'elles voilent. La superbe futaie, dégagée de brousailles et d'arbres jusqu'au sommet de la montagne, découvre à ses pieds un gazon superbe, qui ne pouvait croître lorsqu'il était privé d'air. L'œil pénètre à travers ces quinconces naturels de grands arbres, où le soleil produit mille effets différents: telles sont les belles parties des parcs anglais, qui ménagées de la sorte, paraissent doubles de ce qu'elles sont. Au milieu de ce tableau, s'élève un temple d'où partent toutes les sources qui circulent dans le parc. Cette fabrique est composée de quatre colonnes de marbre brun et rappelle, par sa forme et sa structure, le joli temple de *Clitumnus*, au pied duquel sortent les eaux du fleuve qui baigne les belles campagnes de l'Ombrie. A droite on découvre les coteaux situés sur l'autre rive de la Seine, et dans le lointain l'aqueduc de Marly, qui couronne à l'horizon tout ce tableau. Je doute qu'on puisse réunir à une vue plus étendue des effets de plantation agréables... »

(*A suivre.*)

Tandis que ce réseau aux mailles inextricables se tendait tout autour des deux fugitifs, qu'étaient-ils devenus ?

Avec un bonheur des plus rares, ils s'étaient mis hors d'atteinte. La simplicité, l'imprévu, l'audace de leur plan, en avaient fait le succès. Après avoir terrassé les deux ouvriers et revêtu leurs habits, ils avaient rejoint un groupe d'ouvriers, et grâce à leur déguisement, ils étaient parvenus à sortir de l'arsenal sans attirer l'attention des inspecteurs de police qui se tiennent toujours devant la porte.

A partir de ce moment Furbice, qui ne connaissait pas Toulon, se laissa guider par Pradeilles, dans les rues de la ville, qu'ils traversèrent rapidement pour gagner la campagne.

Ils longèrent quelque temps la petite rivière de l'Eygoutier, arrivèrent dans un champ et s'arrêtèrent pour se consulter.

Au bagne, on leur avait indiqué une maison dans laquelle, en se faisant reconnaître, il leur serait possible de se procurer quelques secours. Mais la crainte d'être trahis les empêcha de s'y rendre. D'ailleurs, ils avaient trouvé de l'argent dans les poches des vêtements volés par eux, et cette somme pouvait suffire à leurs premiers besoins.

— Gagnons les bois d'Ollioules, dit Pradeilles. Là seulement, nous serons en sûreté.

Quelques instants après, comme ils passaient derrière le fort Lamalgue, qui domine la ville, ils entendirent gronder le canon.

— On connaît notre fuite, dit Furbice.

— Oui, répondit son complice, et nous n'avons qu'à hâter le pas.

Il faut avoir vécu parmi les populations qui avoisinent Toulon pour se rendre compte de la terreur causée par l'évasion d'un forçat.

La nouvelle se répète de village en village. Les cultivateurs arment leur fusil de chasse. Le soir, ils ferment les portes de leur maison plus soigneusement que de coutume. Sans cesse en garde contre une surprise, ils reçoivent de fort mauvaise grâce les mendiants et les voyageurs. Chacun redoute le forçat fugitif, comme on redoute un chien enragé. Et, cependant, le malheureux, qui a eu tant le peine à conquérir sa liberté, n'a qu'un seul but en ce moment : se cacher. Il est loin de songer à attaquer et à surprendre. Il cherche les routes les plus désertes ; il a tout à redouter des pays habités. Plus tard, seulement, il se hasardera à y faire une apparition, lorsque la faim le chassera des solitudes qui lui ont d'abord servi de refuge.

Au lever du jour, c'est-à-dire dix heures après leur fuite, Furbice et Pradeilles étaient engagés dans les bois d'Ollioules.

A partir de Toulon, on trouve, sur un parcours de plusieurs lieues, des forêts de chênes-lièges et de pins. Celles d'Ollioules, plantées au milieu des rochers, au sein d'une nature sauvage, offrent aux individus qui en connaissent les détours, plus d'un asile sûr.

Pendant quinze jours les deux évadés vécurent là, comme des bêtes fauves, couchant à la belle étoile, se cachant le jour et se glissant quelquefois, la nuit, jusqu'aux abords des petits villages jetés sur la lisière du bois, pour y dérober des poules ou des œufs, dont ils se nourrissaient.

Contrairement à ce qui arrive en général, ils purent échapper à toutes les poursuites. Il y eut deux battues dans les bois ; mais on les poursuivait sans avoir la certitude de leur présence sur ce point, et on négligea de visiter une grotte où ils s'étaient réfugiés.

Quand ce dernier danger fut passé, ils se communiquèrent leurs intentions. Pradeilles voulait se rendre à Paris, la ville du monde où on se cache le plus sûrement, et où son beau-frère, qui habitait la Lozère, devait lui faire passer des secours et des papiers. Quant à Furbice, son plan était également arrêté. La Camargue lui offrait un sûr refuge.

Au bout de quinze jours, les deux forçats étaient meconnaissables. Leurs cheveux et leur barbe avaient suffisamment poussé pour assurer leur incognito, et un matin, ils se séparèrent.

Pradeilles se dirigea vers Paris.

Furbice prit la route de Marseille. De là, il pouvait facilement gagner la ville d'Arles et entrer en Camargue.

Maintenant, nous ne saurions mieux prouver l'authenticité de ce récit qu'en empruntant aux journaux du temps, comme nous l'avons fait déjà, des détails positifs sur les aventures de Pradeilles. Bien que se triste personnage n'ait eu que par contre-coup une place dans cette histoire, le lecteur s'intéressera, nous le croyons, au court résumé des événements auxquels il fut mêlé.

Le 6 octobre 1864, la cour d'assises de la Saine eut à juger un malfaiteur de la pire espèce. Lacte d'accusation dressé contre cet individu est ainsi conçu :

« Le 2 aoû. 1864, l'accusé, porteur d'un livret délivré à Marvejols, au nom de Jean-Pierre Daudé, se présenta à la préfecture de police pour en demander un autre en échange. Un individu de ce nom avait été condamné par défaut, le 29 mars 1864, par le tribunal correctionnel de la Seine, à deux années d'emprisonnement, à la suite d'un vol d'une somme de 600 fr.

» Prévenu de ce fait. le chef de la police de sûreté chargea l'inspecteur Brisset de lui amener l'accusé. Celui-ci déféra sans difficulté à l'invitation de l'inspecteur et monta avec lui les deux étages qui les séparaient du bureau où ils étaient appelés. Mais, arrivé à la porte, sur laquelle il put lire : « Service de sûreté, » il se retourna brusquement et prit la fuite en descendant rapidement l'escalier.

» L'inspecteur s'élança à sa poursuite, et l'ayant atteint entre le second et le premier étage, il le saisissait à l'épaule, lorsque l'accusé, lui faisant face vivement, éleva la main à la hauteur de la tête, et déchargea un pistolet de poche dont il était armé. La balle, heureusement passa à côté de la tête de l'agent, et alla s'aplatir contre le plafond de l'escalier.

» Arrêté aussitôt, l'accusé continua de se donner le nom de Jean-Pierre Daudé, et soutint qu'il avait agi sous l'influence de l'ivresse, sans calculer les conséquences que pouvait avoir l'usage qu'il avait fait du pistolet dont il s'était d'ailleurs muni sans but, et en ignorant même s'il était chargé.

» Mais bientôt ces allégations tombèrent d'elles-mêmes.

» Quelques soupçons, en effet, firent soumettre l'accusé à l'examen des gardiens de la maison d'arrêt militaire, et là, on apprit qu'il n'était autre que le nommé Pradeilles, ancien soldat au 3e régiment de voltigeurs de la garde, qui, condamné le 11 décembre 1862, par le conseil de guerre, aux travaux forcés à perpétuité, pour tentative d'assassinat et de vol sur un chemin public, s'était évadé le 21 avril 1863, du bagne de Toulon.

(*Sera continué demain.*)

VARIÉTÉS.

Nos lecteurs savent ce que nous pensons de la guerre ; mais notre aversion pour ce fléau ne nous empêche pas d'aimer les beaux vers. Le petit chef-d'œuvre que nous publions aujourd'hui était destiné à servir de Marseillaise, aux soldats français dans la campagne sur le Rhin.

LE CHANT DU RHIN.

Ah ! la belle nuit ! la belle nuit !
Qui passe là-bas? C'est la France !
Des lourds canons l'acier reluit.
Le fantassin marche en silence,
Le cavalier léger le suit.
Ah ! la belle nuit ! la belle nuit !
Hourra !

Ah! le beau soleil ! le beau soleil !
La terre frémit enivrée.
Jamais plus éclatant réveil !
Le Rhin arrose la contrée
Qu'éclaire un horizon vermeil.
Ah ! le beau soleil ! le beau soleil !
Hourra!

Ah! les beaux sillons ! les beaux sillons !
Quelle récolte se prépare!
Hissez vcs rouges pavillons !
C'est l'ennemi. Sonnez, fanfare !
Lancez vos ardents bataillons.
Ah ! les beaux sillons les beaux sillons !
Hourra !

Ah! les beaux épis ! les beaux épis !
C'est la Prusse qui les vît naître.
Fauchez, moisonnez, mes amis!
En les voyant tomber, le maître
Verse des pleurs. pousse des cris.
Ah! les beaux épis ! les beaux épis !
Hourra !

Ah! les beaux ruisseaux ! les beaux ruisseaux !
Comme ils cculent dans la prairie!
Du Rhin ils rougissent les eaux.
Sur la rive le milan crie.
Déjà s'y baignent les corbeaux.
Ah! les beaux ruisseaux ! les beaux ruisseaux !
Hourra !

Ah ! les beaux combats ! les beaux combats !
Quand l'ennemi fuit dans la plaine,
Que les murs volent en éclats
Et que la France dit en reine :
Le *Rhin coule dans mes Etats.*
Ah ! les beaux combats ! les beaux combats !
Hourra !

—

Voici un curieux tour de filou. Un jour qu'il se promenait dans le bois de Vincennes M. D..., négociant entendit ces mots partant d'un taillis : « Ah ! mon Dieu ! la malheureuse ! Au secours ! ... » Pénétrant aussitôt dans le taillis, il vit étendue sur l'herbe une femme assez bien mise, âgée d'une quarantaine d'année, à demi évanouie. Auprès d'elle se tenait un homme en blouse paraissant être un paysan, qui, en apercevant le négociant, lui dit : « Elle venait de se pendre, je suis arrivé à temps pour couper la corde. » Quelques personnes survinrent ; l'une d'elles avait un flacon contenant des sels, qu'on fit respirer à l'inconnue, qui revint promptement à elle. Son air respectable, sa mise décente, excitèrent la sympathie des assassins ; ils la questionnèrent ; elle leur raconta les malheureuses circonstances qui avaient causé la mort de son mari, la perte de sa fortune l'ayant réduite à la misère, et par suite au désespoir.

Une abondante collecte fut faite, la pendue la reçut en rougissant.

— Ne vous découragez pas, lui dit M.D... Venez me voir ; voici mon adresse, je m'occuperai de vous.

Le négociant n'avait pas revu cette femme et ne songeait plus à ce petit évènement, lorsque avant-hier, il s'approcha d'un groupe de personnes qui, dans le bois de Boulogne entouraient nne femme qui, disait-on, venait de se pendre. M. D... vit alors se renouveler lascène du bois de Vincennes. Voulant pénétrer ce mystère, il ne se montra pas, suivit la femme et l'homme à la blouse, son complice. et les fit arrêter dans le faubourg du Roule. Cette femme et cet individu avaient imaginé, pour exciter la commisération publique, le singulier moyen que nous venons de raconter. Ils ont, parait-il, pratiqué une vingtaine de fois avec le succès qu'ils en attendaient.

—

Une anecdote plaisante à propos de l'Expsition est signalée par le correpondant parisien de l'*Indépendance belge*:

« Quand on arrive par l'Ecole militaire, on rencontre à gauche dans la section allemande, un, deux, trois, dix étalages identiques. Chacun a son jet d'eau de Cologne, chacun ses flacons en pyramides, chacun, miracle plus grand, arbore sur son enseigne le nom de Farina. Avec cela autant d'adresses différentes.

» Ce spectacle m'a rappelé la célèbre histoire du monsieur qui va à Cologne, entre dans un magasin, achète une caisse d'eau aromatique, paie, puis demande au marchand:

» Maintenant que j'ai réglé, vous seriez bien aimable de me dire sincèrement si c'est vous le vrai Farina !

» Non, monsieur, répond notre homme avec candeur, c'est la boutique en face.

» L'acquéreur touché s'empresse de traverser la rue et de faire une seconde emplette, après quoi retournant à son hôtel :

» Ma foi, dit-il à l'hôtelier, j'ai rencontré chez vous un honnête commerçant, qui m'a ait un aveu dont j'ai été touché.

» Et il lui raconte se qui s'est passé, mais l'hôtelier, souriant narquoisement:

» La boutique en face, c'était sa succursale... »

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 25 mai	35 16
Clôture du 25 mai	35 06

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

Marseille, ce 18 mai.

La baisse que vous signalait sur les *blés* ma dernière correspondance s'est continuée et se continuera encore longtemps, croit-on : le marché de Paris est décidément à la baisse et celui de Marseille le suit : mes renseignements cependant me portent à croire que dès l'automne la hausse reviendra : en Algerie, soit par les sauterelles soit par la sécheresse, la récolte est déjà perdue.— Blé de Pologne 25 fr. 15 cent. Marianopoli Berdianska 25 62.— Salonique 20 fr. 62 Ibraila 21 fr. 87 - à l'entrepot.

Graines Oléagineuses.— Cet article continue à être très calme : sésames du Levant, 66 fr. 50.— Ravison du Danube, 21 50.

La baisse se produit toujours sur les *laines* et on ne prévoit pas la fin. Les fabriques ne transmettent pas d'ordre et le Stock augmente tous les jours. Perse suint 85 fr. Crimée suint 25 fr.

Il est arrivé des quantités de *suifs* et *saindoux*, fort considérables. La semaine prochaine sans doute auront lieu des transactions nombreuses.

Il s'est fait quelques affaires en *soies*, sur la nouvelle que la récolte est très mauvaise tant en Georgie qu'en Syrie et dans le Levant. Andrinople 107 fr. Perse de 35 à 70 fr. Cocons, à livrer. ; Volo 26 fr. 30. rendement 4 kil.

Quant à l'activité que je vous signalais sur les transactions en *cotons* elle s'est un peu ralentie cette dernière huitaine. Salonique 115 à 117 fr Constantinople (Kuttais) 130 fr Trebisonde. 102 à 105 fr

Point d'affaires en *Cuirs* et *Peaux*. Cet article est tout à fait sans mouvement depuis huit jours.— Il en est de même pour les *métaux* qui, en outre, ont même subi une petite baisse.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 17 mai.

La solution pacifique de la question luxembourgoise a ramené un peu d'animation sur nos divers marchés, mais on ne peut considérer encore l'équilibre comme tout-à-fait rétabli, et il faut maintenant l'action réparatrice du temps pour guérir toutes les plaies que ces longs mois d'angoisse et d'incertitude ont faites.

Céréales.— Les prix subissent peu de variation sur le marché de Paris. Les farines de consommation se cotent de 72 à 74 et 75 francs, le sac de 157 kil. net, hors ville.

Cours officiel. — dix marques, disponible, fr. 73 50 les 150 kil. net.

Type Paris, disponible, 46 95 le sac de 101 kil. net.

Cours commercial, dix marques, disponible, et courant, 72 à 73 25 ; juin, 73 50 à 73 25 ; juillet et août 73 50 ; 4 derniers mois, 68 à 68 50.

Type-Paris, disponible et courant, 46 ; juin, 46 25 ; juillet et août 47.

En blés, on cote, Choix, 43, 1ère qualité 41, 2e qualité 39, les 120 kil. nets.

Affaires calmes et prix sans variation sur les autres marchés.

Huiles et Graines.— Cours officiel : Huiles, les 100 kil. hors barrière, entrée 27 50 par 100 kil ; Colza, disponible en tous fûts 90 50, en tonnes 99 ; épurée en tonnes 100. Lin 99, juin, juillet et août, 98 50, 4 derniers mois, 97 50.

Cours commercial : Colza, disponible et courant du mois 90 50, juin, 91, juillet et août 91, 4 derniers mois, 91 50, par 100 kil.

Lin brute, disponible en tous fûts de toute provenance. 100, courant du mois, 99, 3 mois chauds 98 50, 4 derniers 68.

Graines. (l'hectolitre.) — Colza, 22 à 24 50, œillette, 44 à 46, cameline 16 19, chanvre 14. — Lin, graines indigènes, 26 à 29, graines étrangères 24 à 26 50.

Tourteaux. — Les 100 kil. Colza, 15 75 à 16 75 ; œillette, 18 à 18 50 ; cameline, 15 à 15 50 ; chanvre, 13 à 14 ; Lin, graines indigènes, 28 à 28 50 ; graines étrangères, 26 à 27.

Sucres. — Paris, cours officiels. Sucre brut indigène, 55 : le tout aux 100 kil. entrepôt.

Cours commerciaux. Les sucres bruts indigènes disponibles, 56 50 à 57 ; juin. 57 50 ; 4 mois d'octobre, 57 50 à 59, les 100 kil ; type N° 12, un droit de 42 fr.

A Nantes, il s'est fait de l'ex Pierre, à fr. 51 la bonne 4e, pour la fabrique de candi, et de l'ex-Mocq Builly pour le dehors. Les provenances de nos Antilles ont eu la vente, Guadeloupe d'usine, au prix de fr. 61 sur échantillon pour l'épicerie. En sucres étrangers, on a vendu pour Paris du Havane, à fr. 30 37 1|2 le N° 12, conditions du Havre, livrable dans ce port.

Cafés. — Au Havre, le Genaïde, à 84 fr. entrepôt ; Rio à 60 et 51 50, suivant qualité, Babia, à 56.

Soies et soieries. — Dernier numero des soies et bobines du mois, à Lyon, 254.

Dernier numéro des ballots pesés, 298.

On écrit d'Avignon que les vers-à-soie, dans les environs de cette ville, ont dépassé la troisième mue, et quelques-unes même la quatrième sans donner de grandes plaintes, ce qui dénote une diminution de la maladie comparativement aux mêmes périodes des années précédentes où l'on éprouvait des échecs dès les premiers âges. La période la plus critique, il est vrai, n'est pas entièrement atteinte, mais, de l'avis de nombreux éducateurs, il y a réellement amélioration et l'on peut sans trop s'aventurer, prévoir un résultat sinon supérieur, au moins égal à l'an passé, ce qui n'empêchera pas les fileurs de faire des folies. Une température splendide favorise depuis quelques jours la végétation en donnant une feuille saine et abondante et permet d'aérer les magnaneries. Ajoutons, sous forme d'acquit, que les résultats démentent encore une fois les pronostics des essayeurs de graines, et que telle graine frappée d'interdit marche très-bien, tandis que telle autre, hautement patronée, fait fiasco.

On écrit d'Aubenas que les soies du pays sont devenues tellement rares sur ce marché, qu'il est assez difficile de coter un cours. On a fait cependant le prix de fr. 81, pour une ou deux jolies parties qu'on a présentées à la vente. Il s'est aussi vendu quelques parties inférieures dans les prix de fr. 75 à 80, mais c'est très peu de chose. Ces sortes de soies sont à peu près épuisées, et les marchés ne sont quelque peu alimentés que par de petites parties venant de Joyeuse ou des Vans. La récolte marche bien dans les environs d'Aubenas : les vers sont en général de la 3e à la 4e maladie. Il y a très peu de plaintes pour les cartons d'importation directe. Il n'en est pas de même des graines de reproduction, qui échouent presque par tout. Aussi voit-on sur le marché un grand nombre de propriétaires venir se remplacer en graines ou en vers éclos. La feuille est abondante, et elle se vend de fr. 5 à 6 les 100 kil. Il y en a peu de ramassée encore.

On écrit de Milan que les bonnes nouvelles reçues de Londres sur l'issue de la Conférence ont rendu un peu d'animation à ce marché ; quelques affaires en ouvrées ont été traitées; dans les trames seules on estime les ventes à un millier de kilogrammes. Ainsi il s'est payé pour

Trames bonnes courantes			20/24 fr.	112
»	»	»	22/26 »	110
»	»	»	24/28 »	108
»	»		14/30 fr.	104, 105 à 106

On signale aussi quelques affaires en organsins à des prix soutenus. On a payé pour des qualités sublimes 18/22 à 135 fr. ; pour du Milan beaux courants 20/26 à 119 fr., valeur légale, pour des Trentins, 22/28 110 fr., or.

Cotons. — Les avis reçus au Havre par la dernière malle des Etats-Unis parlent en détail de la continuation des inondations dans le Sud. Non seulement dans les derniers jours d'avril, il n'y avait encore aucun symptôme de retrait des eaux, mais au contraire, de nouvelles crevasses s'étaient produites dans les digues des fleuves, et une immense étendue de terrain dans la Louisiane, le Mississipi et l'Askansas sera probablement impropre à la culture du coton pour cette année. La saison étant trop avancée maintenant.

Au Havre même, le retour à la confiance dans l'article est de plus en plus marqué ; la demande est très soutenue et les prix très fermes ; le très ordinaire Louisiane se rapproche de 142 50, et l'on a payé en légère hausse quelques lots de l'Inde. A terme, on fait du très ordinaire Louisiane sur juillet et août, à 140 du septembre à 142 50.

A Liverpool, les tendances du marché s'améliorent chaque jour. Il s'est fait, dans la seule journée du 15, des ventes s'élèvant à 20,000 balles. Middling upland, 11 1/4 à 11 3/8 ; Middling New-Orléans. 11 5/8 à 11 3/4 ; fair égyptien, 14 1/4 ; Broach, 9 1/2 ; Oomrawattee, 9 1/2 ; Smyrne, 10 ; Pernambuco, 12 1/4 : Maccio, 11 1/4, la livre anglaise (453 grammes).

—

Je vous ai envoyé dans mon dernier bulletin quelques chiffres extraits du compte-rendu trimestriel de l'administration de nos douanes. Je les compléterai aujourd'hui que la place me fait moins défaut, par un nouveau résumé que j'emprunte à une feuille spéciale, relativement aux états comparatifs des importations et des exportations du premier trimestre 1867. La situation qui s'en dégage n'est rien moins que satisfaisante, selon cette feuille ; il n'est que trop vrai que les incertitudes politiques en se prolongeant, ont déjà porté un grave préjudice à l'activité intérieure du pays, et causé un trouble profond dans toutes nos relations.

Les importations des trois premiers mois se sont élevées à 716.9 millions savoir :

Objets d'alimentation, . . .	147.6
Matières premières et produits naturels, ...	465.3
Objets fabriqués, ...	67.4
Autres marchandises, . . .	36.6
Total égal :	716.9

En 1866, pour la même période de trois mois, la valeur totale des marchandises importées était de 654.1 millions, savoir :

Objets d'alimentation, . . .	96.4
Matières premières et produits natuels, ...	470.5
Objets fabriqués, ...	60
Autres marchandises, . . .	27.4
Total égal :	654.1

Il ressort de ces chiffres que les importations ont dépassé, en 1867, de 62.8 millions le chiffre de 1866. La première chose qui frappe dans ce résultat, c'est la part qu'il faut faire aux importations spéciales qui ont pour objet les nécessités de l'alimentation publique et pour raison d'être l'insuffisance de la récolte de 1866. L'entrée des objets d'alimentation s'est acrue de plus de 51 millions. Sur ce chiffre, nous avons importé en grains et farines 32 millions de plus que l'année dernière. Pour le surplus de l'augmentation réalisée en 1867, il faut compter les sucres pour un peu plus de 3 millions, les cafés pour 2 1|2 millions, les bestiaux pour 4 millions, les graisses pour 5 1|2 millions.

Le mouvement des importations, en ce qui touche les matières premières employées pour l'industrie se résume en une diminution de 5 millions.

Il y a diminution de 3 millions sur les soies, de 30 millions sur le coton, d'un peu plus de 2 millions sur les houilles, de 2 millions sur les produits chimiques, de 1 million sur le cuivre.

Il y a augmentation, au contraire, de 21|2 millions sur les laines, de 7 1|2 millions sur le lin, de 4 1|2 millions sur les engrais, de 1 1|2 million sur les fontes.

L'importation des fers étrangers est insignifiante (à peine 1|2 million pour les trois mois), celles des fontes ne dépasse 2 1|2 millions.

Ces chiffres rapprochés des progrès que fait chaque jour la consommation, et de l'emploi de plus en plus répandu du fer et de la fonte dans les constructions des villes, montrent à quel point a été développée la production des nos usines ; cette production suffit à tous les besoins, et l'abaissement des prix éloigne de notre marché la concurrence étrangère.

Les tableaux de la douane montrent qu'il y a sur les objets fabriqués un accroissement de 7 1|2 millions pour les trois mois.

Les tissus de laine ont gagné 2 1|2 millions, les tissus de coton 2 millions, les tissus de soie 1 1|2 millions, les verres et cristaux un peu moins de 1 million. Les machines et mécaniques ont perdu environ 2 millions. Nous relevons encore une diminution de 4 1|2 millions sur un article qui, les circonstances et les gouvernements aidant, tend cependant à devenir partout d'une grande consommation courante. L'article en question est désigné : *bâtiments de mer en fonte.*

Enfin, sous cette vague désignation *autres marchandises*, se trouve comprise à l'importation une valeur de 36 1|2 millions, dont il est assez difficile de préciser l'origine.

Nous avons importé, dans les trois premiers mois de 1866, en or, argent et billon, une valeur de 189 millions. Les importations du premier trimestre de 1867 s'élèvent à 229 millions et demi. L'augmentation d'une année à l'autre, est de 40 millions et demi.

La valeur totale des exportations a été, pour le premier trimestre de 1867, de 773.4 millions, non compris le mouvement des métaux précieux. En 1866, nous avions, dans la même période de trois mois, exporté une valeur totale de 915 millions. La diminution d'une année à l'autre est de plus de 141 millions ; le seul mois de mars a perdu 51 millions et demi.

La diminution du trimestre se répartit ainsi :

Objets fabriqués, 51.4 millions ; matières premières et produits naturels, 88.8 millions ; autres marchandises, un peu plus de 1 million.

Dans la catégorie des objets fabriqués, on remarque une réduction de près de 32 millions sur les tissus de soie, les tissus de laine ont perdu 9 millions, les tissus de coton 1 1|2 million ; les confections, 3 millions ; les modes, 2 millions ; les machines et mécaniques et autres ouvrages en métaux, environ 2 millions ; les meubles, 1 million ; les glaces, 400,000 fr. ; les verres et cristaux, 700,000 fr., etc.

En ce qui touche les matières premières et les produits du sol, les diminutions les plus considérables sont celles qui se produisent à la sortie des grains et farines (58 millions), et à la sortie des vins (20 1/2 millions). Il y a perte encore de plus de 4 millions sur les eaux-de-vie et les esprits, de plus de 3 1/2 millions sur les sucres bruts indigènes, de 1 million sur les bois à construire.

Le mouvement des métaux précieux est représenté à l'exportation par une valeur de 79.3 millions en 1867, contre 111 millions en 1866. Diminution d'une année à l'autre, 31.7 millions. Toute balance faite entre les importations et les exportations, il se trouve que la valeur à l'entrée des métaux spécieux dépasse encore de 150.1 millions la valeur de la sortie. (Entrée 229.4 millions, sortie 79.3 millions).

L'importance générale de notre commerce extérieur était représenté en 1866 :

A l'importation . . par .	654.1	millions
A l'exportation . . par .	914.9	»
Total .	1,569	»

Pour 1867, nous avons :

A l'importation	716.9	millions
A l'exportation	773.4	»
Total .	1,490.3	»

La diminution pour ce premier trimestre de l'année courante est de 78.7 millions.

En 1866, l'exportation avait dépassé l'importation de 260.8 millions :

En 1867, le rapport, s'il n'est pas renversé, est du moins sensiblement modifié ; l'excédant d'exportation n'est plus que de 50.5 millions.

—

A notre Bourse, depuis la signature du traité de Londres, la hausse ne cesse de s'accentuer, sous de grands élans, mais par une progression lente qui, si elle n'indique pas un vif enthousiasme, n'en est que plus sûre. En fait de nouvelles, on ne s'entretient guère que de bruits de complications intérieures dans la Confédération du Sud, et du traité financier conclu entre le gouvernement italien, d'une part, et de l'autre, M. de Rothschild, le Crédit foncier et d'autres établissements, et relatif à l'achat des biens ecclésiastiques. On ne mettait jusqu'à présent en question que le plus ou moins de chance de ratification du traité par le Parlement italien, mais voici maintenant que certains nouvellistes affirment que l'affaire rencontre de sérieuses difficultés, de la part de M. de Rothschild, qu'elle a même échoué. Aussi l'Italien est il fort agité à notre Bourse. Néanmoins, il se tient encore en hausse.

La liquidation de quinzaine s'est bien passée, et l'on voit qu'elle s'est effectuée sous l'impression des bonnes nouvelles de Londres.

Voici les cours des diverses valeurs :

La Rente fraînçaise ferme en hausse de 65 centimes, à fr. 69 40. La Rente italienne, 51 70. La Dette turque, 31 50.

Les chemins se tiennent bien.

On constate, dans le dernier bilan de la Banque de France, une augmentation de 9 millions, dans l'encaisse métallique, et une réduction de 8 millions dans le portefeuille qui n'est plus, cette semaine, que de 516 millions. Le compte-courant du trésor a subi une augmentation de 10 millions, et les comptes courants des particuliers, une diminution de 6 millions à Paris, et une augmentation de 1 million dans les départements.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 24 Mai.

MARSEILLE, bat. à vap. fr. *Algerie*, cap. Bohler, ayant touché Messrne Volo, Salonique Dardanelles et Galipoli, div. marchand. et 240 passagers.

VOLO, bat. à vap. ott. *Peiki-Cheriff*, cap. Tomasetovich, ayant touché Salonique, Dardanelles et Galipoli, div. march et 40 passagers.

DEPARTS des bat. à vap. du 24 mai.

SMYRNE, bat. à vap. ang. *Milan*, cap. Milne, div. marchandises.

SALONIQUE, bat. a vap. fran. *Clyde*, cap. Daniel div. marchandises.

TREBIZONDE, bat. à vap. aut. *Malta*, cap. Colombo, div. marchandises.

VARNA, bat. à vap. aut. *Pluto*, cap. G. Remedelli, div. marchandises.

DEPARTS des batiments à voile du 24 mai.

MARSEILLE, bark ital. *Principio*, cap. Belendo, b.
— brik. ital. *Providenza*, cap. Baccone. blé.
— brik ital. *Enock*, cap. G. Ollivari, blé.
— brik ital. *Costituzione*, cap. Olivari, blé.
— brik ital. *Tevere*, cap. Cuneo. blé.
— brik ital. *M. Gotorno*, cap. Bonsignore, blé.
— br. hell *Enossis*, cap. Svorono, ble.
ANGLETERRE, bark ital. *Maria Donavaro*, cap. M. Speich, blé.
— bark ital. *Giuseppe Schiaffino*, cap. Giuseppe Schiaffino, ble.
— b. ital. *St Nicola*, cap. Cardeglia, blé.
ODESSA, br. aut. *Maylath*, cap. Mahovich. lest.
DANUBE br. hel. *Evanghelistria*, cap. Camilato, d. marchandises.
— br. hel. *A Nicolaos*, cap. Abatielo, lest.
AZOFF, bark aut. *Jesse*, cap. Capponi, lest.
MALTE. goel. hel. *A. Nicolas*. cap. Petaculi, lest.
SYRA, gol. hel. *Elpis*, cap. Zeonaridis, blé.
— br. hel. *Emmanuil*, cap. Pappa, lest.
— br. hel. *Yeorghios I.* cap. Polemis, blé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Des Contributions Indirectes.

—

COMMUNICATION OFFICIELLE.

L'année financière pour la perception du droit de patente établi sur le débit des tabacs, devant commencer au 1|13 juin prochain, l'Administration Générale des Contributions Indirectes porte à la connaissance du public les dispositions suivantes relatives au mode de la perception de ce droit :

1° Les propriétaires ou locataires des boutiques ou magasins où se débitent, soit exclusivement, soit avec d'autres marchandises, du tabac à fumer, à priser ou à chiquer, du tumbéki ou des cigares, ainsi que les marchands ambulants ou étalagistes de ces mêmes articles, sont tenus de se rendre au bureau de la Douane des tabacs pour payer le droit de patente établi par le règlement, et de se munir d'un teskéré, dans le délai de trois mois, à partir du 1|13 juin prochain, jusqu'au 31 août (12 septembre).

2° L'Administration de la Douane des tabacs, procédera dès le 1|13 septembre prochain, à la vérification des teskérés. Ceux des débitants, sujets ottomans ou étrangers qui ne se trouveraient pas nantis du teskéré, dans le délai prescrit de trois mois, auront leur boutique ou magasin fermé, à moins qu'ils ne paient, comme pénalité, le triple du droit de patente, conformément aux dispositions du règlement en vigueur. La même pénalité sera encourue par les marchands ambulants ou étalagistes qui ne se conformeraient pas aux présentes dispositions.

3° Ceux qui se permettraient d'ouvrir des boutiques ou magasins de tabac, de même que les marchands ambulants ou étalagistes qui entreprendraient à nouveau le débit de cet article, postérieurement au délai susindiqué et sans être muni d'un teskéré constatant l'acquittement préalable du droit de patente, seront également passibles de la pénalité mentionnée dans le paragraphe précédent.

Constantinople, le 3|15 mai 1867.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ

—

Voyages Supplémentaires.

A partir du lundi, 8|20 mai, jusqu'à nouvel avis, le bateau, N° 2, partira tous les soirs (les vendredis et les dimanches excepté) à 10 h. à la turque, du Pont pour Béchiktach et Ortakeuï, avec retour direct au Pont.

—

A partir du samedi prochain, 13|25 mai, jusqu'à nouvel avis, il y aura tous les samedis soir à 10 h. un départ supplémentaire pour le Haut-Bosphore, touchant Emirghian, Jenikeui, Thérapia et Buyukdéré avec retour direct au Pont.

AVIS.

L'adjudication de la mouture du blé pour le pain des troupes impériales aura lieu pour la toute dernière fois, au Ministère de la Guerre, samedi 13 mai v. s. Passé ce jour, aucune offre ne sera plus admise.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, le jour sus-indiqué, à six heures à la turque.

Seraskérat 10|22 mai 1867.

I.INERAIRE DES B TEAUX DU CHIRCHET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir de Lundi 1/13 mai 1867 jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Horloge de Jénidjami H.	à la T.	N° du bateau	
11	20	2	de Yenimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek
12	20	18	de Yénimahallé. Buyuderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach.
1	20	17	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghiau, Hissar, Arnaoutkeui, Kurucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
3	20	2	de Buyukderé. Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroucesme, Ortakeui, Cabatach.*
11	30	3	de Beïcos. Pachabaqtché, Kanlidja. A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui Beylerbey, Kusgundjuq.
1	10	14	de Yénimahallé, Buyukderé, Beïcos, Pachabaqtché Tchibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tcheghelquei, Beylerbey, Kusgundjuq.
3		12	de Antol-kavaq, Buyuqderé, Thérapia Beicos, Pachabaqtché Kanligia, A. Hissar, Candili, Vaniquei, Tchenghelquei, Beylerbey, Cousgsudjuq. (excepté les Veudredis.)
11	30	5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechitach.
12	20	8	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
1	10	4	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach.
2		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei Béchiqtach, Cabatach.
4		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyuqderé.
8	30	3	le Buyuqderé, Thérapia. Beicos. Pachabaqtché, Canlidja, A Hissar, Vaniquer, Tchenghel: Beylerbey, Kousgoudjuq, Scutari.
9		4	de Yénimahallé, Buyuqderé, Thérapia, Yéniquei, Emirghian, R. Hissar, Arnaoutquei, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)

Départ du Pont.

1		5	pour Bechiqtach, Beylerbey, Arnaoutquei.
1	30	2	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bébeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré.
3	30	5	pour Arnaoutqeui, directement (*excepté les vendredis*).
3		4	pour Cabatach, Becbiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Hissar, Emirghian, Yéniqeui. Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)
2		3	pour Scutari, Kusgoundjuq, Beylerbey, Tcheguelqeui, Vaniqeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Béicos, Thérapia, Buyuqdéré.
8	30	14	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
9	30	5	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui, (*retour touchant Beylerbey Becheklach*)
9	30	12	pour Beilerb y, Vaniqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé, Anatol cavaq.
10	15	18	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Kouroucesmé, Arnaoutqeui, R.Hissar, Emirghian, Yeniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
11		2	pour Bebeq, Hissar, Emirghian. Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqderé.
11		8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui,
11	30	5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui.
10	20	17	pour Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuqli Pacha-baqtché, Béicos. Buyuqdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
10	45	3	pour Cosgundjouq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pacha-baqtché, Beicos.
11	30	4	pour Bechiqtach, Kusgundjuq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui

SERVICE DES DIMANCHES

à partir du 7/19 mai.

Voyage pour le Pont.

12	15	le Béicos, Pacha baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vaniqeui, Tchenghelqeui Beylerbey, Cousgoundjouq.
12	30	l'Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach, Cabatach.
12	30	le Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	le Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Stenia, Emirghian, R. Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
5	15	le Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Candili, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey et Cousgoundjouq.
8	15	le Buyuqdéré, Thérap. Yéniq. Emirgh. Hissar, Arnaoutq. et Bechiqtach.
8	45	le Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey, Cosgoundjeuq et Scutari.
9	30	le Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Ortaqeui, Bechiqtach et Cabatach.

Départ du Pont.

1		pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqnei, R. Hissar, Emirghian, Therapia, Buyuqderé, Yénimahallé.
2		pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Ythérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
2	15	pour Scutari, Cousgoundjouq, Beylerbey, Tchenguelqeui, Vaniquei, Hissar, Canlidja, Pacha-baptché, Beycos, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	pour Béchiqtach Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
9	30	pour Béchiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Aanaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yéni-mahallé.
10	30	pour Cousgoundjouq, Beylerbey Tchenghelqeui, Vaniqeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pacha-baqtché, Beycos et Buyuqdéré.
10	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bébeq, Hissar, Emirghian, Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré
11	15	pour Cabatach, Béchiqtach, Ortaqeui, Couroutcehsmé et Arnaoutqeui.
11	40	pour Bechiqtach, Ortaqeui et Arnaoutqeui.

Service de la ligne des Iles des Princes.

A partir du samedi 13/25 mai, jusqu'à nouvel avis, il y aura le soir deux départs :

Du pont pour les îles des Princes

9	30	pour Halki, Prinkipo, Kartal et Pendik.
10		pour Proti, Antigone Halki et Prinkipo

A partir du Lundi, 15/27 mai il y aura le matin également des départs :

Des îles des Princes pour le pont.

11	30	le Pendik, touchant Kartal, Prinkipo et Halki.
1	30	de Prinkipo, touchant Halki, Antigone et Prati.

(N° du bateau 16)

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ALGERIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE lundi 27 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMce Cie

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaiff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne. Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

A LA TRICOTEUSE

Rue de Pera 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marche exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonnetterie et lingerie
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.
» fil Ecosse depuis 150
Chaussette coton cru extra fine depuis 80.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150
Gilets flanelle depuis 35.
Pantalons croisée et percale depuis 15.
» toile, depuis 32.

Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
» de femme brodé et unis depuis 23.
Caleçons de femme depuis 23.
Camisoles depuis 30.
Jupons, depuis 45.
Ombrelles, parapluies, confections ganterie, parfumerie flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.

N. B.— Maname Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de daah Han à Galata.

H. KLARFELD.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 95 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Hue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune spèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices repartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIEL Pestilmadji sokak rue de la Quarantainen Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE

HUILE D'HONNEUR — BREVETÉE S. G. D. G. — GOÛT AGRÉABLE — SAVEUR SUCRÉE

SIMPLE ET FERRUGINEUSE.

La seule dans le commerce qui soit facile à prendre, et qui n'ait ni le goût ni l'odeur du poisson. — Recommandée par tous les médecins de la Faculté de Paris, ainsi que l'*Huile de foie de morue ferrugineuse*, indiquée dans toutes les maladies où le fer est employé. — A Paris, chez l'inventeur Chevrier, 21, rue du Faubourg-Montmartre.

A *Constantinople*, chez Della Sudda, pharmacien.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 119.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	24 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'administration à M. N. Berlfano Directeur-Rédacteur en chef. —Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considéré comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, *le 28 mai*

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 27 mai 9 h. 50 m. matin.

On assure que la convention de l'Italie avec Monsieur Erlanger et le comptoir d'escompte, tendant à escompter pour 430 millions les biens ecclésiastiques, a été signé hier à Turin.

Paris, 27 mai 11 h. matin.

Monsieur Balatchano a donné sa démission par suite du dissentiment survenu entre lui et le ministre Roumain. Le motif officiel serait relatif aux instructeurs français à Bucharest. Plusieurs journaux attaquent le gouvernement Roumain à cette occasion.

Paris, 27 mai 4 h. 30 m. soir.

Consol. turcs (coul.)	ouvert.	32 60
	clôture	32 65
Emprunt Ottom. 1865	ouvert.	246 25
	clôture	247 50
Rente Française 3 0/0	ouvert.	69 52 1/2
	clôture	69 60

L'*Etendard* dit que l'empereur Napoléon a exprimé au prince de Roumanie ses regrets sur la persécution des Israélites.

Londres, 27 mai.

Consol. turcs ouver..	offre	32
	demand.	32 1/4

Londres, 27 mai.

Consol. Turc clôture.	offre	32
	demand.	32 1/4

Paris, 27 mai 8 h. 35 soir.

La *Patrie* dit que le départ de la mission militaire française de Roumanie a été retardé seulement par des formalités budgétaires.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

En général on attribue à l'entrevue simultanée des trois souverains de Prusse, de Russie et de France une portée beaucoup plus grande que celle qu'elle pourrait avoir réellement. Et c'est surtout à l'égard de la question d'Orient qu'on attend les résultats importants des conversations de ces têtes couronnées. A Vienne surtout on semble ne pas douter qu'il ne faille voir dans cette réunion le symptôme d'une alliance naissante entre la Prusse, la Russie et la France. C'est pour éviter de telles suppositions qui pourraient alarmer l'Angleterre avec laquelle on a fort à cœur de ne pas se brouiller, que l'empereur Napoléon s'est décidé à recevoir le roi de Prusse et le Czar l'un après l'autre.

On comprend très bien ici que l'Angleterre est encore la plus précieuse, et après tout ce qu'elle a fait dans ce dernier incident du Luxembourg, on désire plus que jamais ne pas la mécontenter. (*Ind. belge.*)

On a reçu des nouvelles de San-Francisco qui vont jusqu'au 7 mai :

Le *Victoria Colonist*. dans son numéro du 30 avril, dit que neuf hommes sur dix de la colonie de Victoria, vu leur état de misère excessive, verraient avec satisfaction l'annexion de cette colonie aux Etats-Unis.

Ces remarques sont occasionnées par le bruit qui circule que l'Angleterre est sur le point de vendre à l'Amérique ses possessions du Nord-Ouest.

Les fiançailles du roi des Hellènes avec la grande-duchesse Olga, fille du grand-duc Constantin et nièce de l'empereur Alexandre, ont été célébrées le 16 à Saint-Pétersbourg, avec les solennités d'usage à la cour de Russie. (*Indép. belge.*)

Le câble atlantique de 1866 a été endommagé par une montagne de glace.

La communication électrique est interrompue ; on espère qu'elle sera bientôt rétablie.

Le câble de 1865 fonctionne. (*Havas.*)

Le télégraphe grec vient encore de remporter en Crète une immense victoire sur les troupes turques. Les statisticiens s'étonnent qu'il reste encore des musulmans au monde, malgré l'horrible carnage qu'en fait depuis six mois l'électricité greco-russe.

(*Débats*).

Un télégramme qui nous est adressé de Luxembourg, confirme les inquiétudes de la population que le démantèlement de la forteresse va priver des ressources qu'elle trouvait dans le séjour d'une garnison considérable. On semble même redouter des troubles parmi la classe ouvrière après le départ des Prussiens ; il faut espérer que ces craintes qui se ressentent d'une première impression ne se réaliseront pas.

(*Indép. belge.*)

On étudie au ministère de la guerre un plan de camp retranché qui serait établi vers Nancy, entre Metz et Strasbourg, et qui pourrait contenir 150 mille hommes. On se rappelle qu'aux dernières invasions l'ennemi passa entre ces deux places fortes et c'est cette trouée qu'il s'agit de combler. Ces études n'ont qu'une portée purement théorique et n'auraient pas plus de valeur pour diminuer les chances de la paix que l'établissement d'une grande forteresse prussienne du côté de Trèves, après que cette puissance aura évacué le Luxembourg.

(*Pays.*)

On écrit de Pesth :

« Neuf cents personnes faisant partie de la suite de Sa Majesté étaient annoncées le 13, comme devant séjourner à Pesth-Bude pendant le couronnement, mais il est probable que ce nombre s'accroîtra encore considérablement. Le programe des fêtes du couronnement a été arrêté comme suit :

« 1er journée : arrivée, entrée, *Te Deum*. — 2e journée : réception de toute la noblesse masculine, des membres de la Diète, des officiers généraux et du corps des officiers. Dans l'après-midi : translation de la *Cista* avec les insignes de la couronne dans les appartements de S. M. Dans la soirée : réunion des dames chez S. M. — 3e journée : réception du corps diplomatique, translation des insignes de la couronne dans l'église du couronnement. Dîner à la cour. — 4e journée : couronnement de Leurs Majestés. Dîner à la cour pour les dames du palais. Translation des insignes de la couronne dans l'église du couronnement, où ils seront exposés pendant trois jours. Cortége aux flambeaux. — 5e journée : banquet dans la salle de la Redoute, à Pesth. Illumination. — 6e journée : remise du cadeau du couronnement et plus tard remise des dons en produits naturels de la municipalité. Bal à la cour. — 7e journée : dans la matinée, translation de la *Cista* de l'église du couronnement dans les appartements de Sa Majesté, vérification des insignes et translation de ces derniers dans le local de la Couronne. Grand dîner à la cour. Théâtre paré. »

La ville de Fiume menace de devenir la pomme de discorde entre la Hongrie et la Croatie. La population de cette ville, qui est un important port de commerce sur l'Adriatique, paraît préférer l'union avec les Hongrois à celle des Croates ; elle a bien accueilli le commissaire que le gouvernement hongrois y a envoyé. Par contre, les autorités instituées par le gouvernement d'Agram, en vertu des droits dont l'avait investi la cour d'Autriche après la révolution de 1848, usaient de tous les moyens de rigueur pour comprimer à Fiume les tendances favorables à la Hongrie. De là des tiraillements incessants qui ont contribué beaucoup à aigrir la Diète d'Agram. (*Ind. Belge*).

La *Nord-deutsche Allgemeine Zeitung*, feuille ministérielle de Berlin du 20 mai, annonce que l'échange des ratifications du traité de Londres aura lieu le premier jour. Ce traité sera alors livré à la publicité. Relativement à la nouvelle d'une proposition de l'Angleterre, relative au désarmement, cette feuille répète que cette propostion n'a pas été faite à Berlin.

La *Correspondance provinciale* de Berlin voit dans les circonstances mêmes dans lesquelles le conflit éminent a été si heureusement conjuré un gage de plus pour la politique de la paix. Elle ajoute que cette politique recevra une nouvelle consécration par les visites que le roi de Prusse et les autres souverains se proposent de faire à Paris.

Le prince royal et la princesse royale de Prusse partiront, dans les derniers jours de cette semaine, pour aller visiter l'Exposition universelle de Paris.

La *Presse* annonce que la Conférence de Londres tiendra encore une séance, de pure formalité, pour l'échange des ratifications.

M. Jefferson Davis, mis en liberté sous caution, est parti de Richmond pour venir à New-York.

On est toujours ici on ne peut plus préoccupé de la grosse affaire de la loi de l'armée. M. Rouher avait prévu ce résultat et avait eu à ce sujet plusieurs discussions déjà avec le maréchal Niel; mais il est positif que l'Empereur ne veut pas entendre parler de retirer le projet. On assure même que S. M. ne reculerait pas, au besoin, devant l'extrémité de la dissolution du Corps Législatif.

Ce ne serait peut-être pas là un moyen très-sûr d'obtenir le succès de la loi, car il n'est pas difficile de prévoir que le suffrage universel renverrait au Palais-Bourbon une nouvelle assemblée encore moins disposée que celle-ci à voter un projet de loi très-impopulaire, dans les campagnes qui font, comme on sait, la majorité du corps électoral français ; mais il est possible que la perspective d'une rupture complète avec le gouvernement et de la perte de toute attache officielle pour les prochaines élections déterminent la commission et les députés à de concessions nouvelles vis-à-vis du pouvoir.

Le bruit court aujourd'hui avec une certaine persistance que M. de Moustier serait remplacé au ministère des affaires étrangères, par M. de la Tour d'Auvergne ; les mêmes nouvellistes envoient à l'ambassade de Londres M. de Lavalette, et M. Benedetti à Florence. Je ne vois pas beaucoup la raison d'être de ces rumeurs et je ne vous les transmets qu'à cause de leur caractère inattendu ce qui ne veut pas dire qu'elles soient plus probables.

De même que le gouvernement prussien, le gouvernement français a fait remercier le gouvernement de l'empereur François-Joseph de l'excellente attitude et de son intervention amicale dans tous ces derniers incidents qui se sont terminés par la paix de Londres. On croit également que l'attitude de la Russie n'a pas été sans influence pour la solution d'une question qu'on a cru un moment désespérée à Paris comme à Berlin, et qui causait non moins d'émotion dans cette dernière capitale que dans la nôtre.

Le fait de l'arrivée de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche à Paris, douteux hier, est beaucoup plus probable aujourd'hui. Le prince et la princesse de Matternich ont rayés deux jeudis de ce mois de la liste de leurs réceptions pour se réserver plus de liberté. On prépare à l'ambassade d'Angleterre une fête pour le prince de Galles. Jeudi doit avoir lieu à l'hôtel de ville un très-grand dîner suivi d'une soirée en l'honneur du roi et de la reine des Belges. C'est au jeudi 6 juin qu'est fixée la date de la grande représentation gala de l'Opéra ; elle sera composée de deux actes de l'*Africaine* et de deux actes de ballet.

Une partie de ces joyeux préparatifs pourrait bien être contremandée si une triste nouvelle, qui circulait aujourd'hui, se vérifiait ; on disait que Maximilien, pris par les juaristes, avait été fusillé ; mais. bien que malheureusement le fait n'ait rien d'improbable, j'ajoute qu'à la fin de cette journée rien n'était venu le confirmer et j'espère que d'ici à peu de temps il pourra être démenti.

(*Corresp. de l'Ind. belge.*)

BULLETIN POLITIQUE.

On a bien raison de dire que les traités de 1815 n'existent plus. L'œuvre du congrès de Vienne, dont M. Thiers faisait naguère le palladium de la paix, est anéantie, et la vieille Europe cherche son centre de gravité entre le droit divin qui se débat et les principes nouveaux qui s'affirment. Ces traités ont vécu cinquante ans. C'est bien assez pour une œuvre qui était due aux élucubrations mystiques de l'Empereur Alexandre et dont les dispositions avaient été réglées dans des conférences où la gastronomie disputait le pas à la diplomatie.

L'époque actuelle est une époque de transition. On le sent bien à l'anxiété secrète qui travaille tous les hommes de ce temps. Tous ceux qui ont intérêt à se préoccuper du lendemain hésitent indécis devant l'inconnu.

Une lecture attentive des journaux et des correspondances reçus hier nous apprend que, pour beaucoup de gens, la paix de Londres est une paix boiteuse, halte de quelques mois à peine qui permettra de terminer l'exposition et de donner quelque répit au monde financier si rudement éprouvé à la dernière liquidation. En présence de la question du Luxembourg la situation était bien claire ; la conduite des gens de bourse était toute tracée : vendre quand même, vendre à tout prix, afin d'avoir de l'argent disponible, soit pour participer à l'emprunt en cas de guerre, soit pour acheter de la rente si elle tombait au-dessous de 60 fr. La baisse était donc indiquée ; elle eût lieu, irrésistible, malgré les achats de la caisse d'amortissement, du crédit mobilier et de quelques spéculateurs optimistes. En fin de mois survient la conférence ; personne ne croit à la paix, mais les nouvelles arrivent toutes à la fois, les personnes bien informées achètent sur toute la ligne : en liquidation, en quelques jours, la baisse d'un mois est effacée et la rente monte de 6 fr. Le désastre était complet comme lors de la crise de Sadowa.

Aujourd'hui la hausse est faite ; elle a été escomptée d'avance. En consultant les tableaux des cours tels qu'il nous sont présentés par le télégraphe, on peut s'assurer qu'ils sont fermes par manque d'affaires, et que la Bourse, cette sensitive, ne subira que d'insignifiants mouvements de hausse ou de baisse, d'après le sens des télégrammes Havas-Bullier. La confiance manque faute de sécurité. Les affaires sont enrayées ainsi que le constate l'augmentation incessante de l'encaisse métallique de la Banque de France et à la première nouvelle alarmante la baisse des fonds prendrait les proportions d'une déroute.

La situation reste grave évidemment; d'autant plus grave que l'anarchie est dans la politique tout autant que dans l'esprit des masses. Les idées les plus opposées sont tour à tour adoptées puis rejetées par les hommes les plus renommés pour leur calme habituel et leur volonté de parti pris. Les armements continuent à la sourdine. Il y a un siècle la France seule présentait des symptômes alarmants. Aujourd'hui c'est l'Europe qui est en travail de révolution.

Une chose nous rassure: c'est la tendance manifestement accusée de résoudre pacifiquement toutes les questions à mesure qu'une solution ne pourra plus être ajournée. Cette tendance, résultat des dispositions morales et de la lassitude guerrière, trouve un auxiliaire puissant dans la diffusion des richesses et des intérêts. Le nombre de ceux qui ont tout à perdre dans un bouleversement général est beaucoup plus considérable qu'en aucun temps.,

Le cas échéant, les passions subversives trouveraient devant elles la ligue des intérêts conservateurs : c'est ce qui nous fait croire à la sincérité des dispositions pacifiques adoptées par les gouvernemens, et envisager le lendemain sinon avec la confiance qui résulte de la certitude, du moins avec le calme qui naît de la conviction.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XXX.

» Ainsi reconnu, Pradeilles n'a pu nier son identité ; il a, de plus, avoué être l'auteur du vol pour lequel il a été condamné par défaut sous le nom de Daudé. En même temps, la procédure établissait que ce nom est celui de son beau-frère, fermier à Marvejols, par l'intermédiaire de qui il a pu, sans doute, après son évasion du bagne, se procurer les papiers propres à dissimuler son individualité.

» En outre du pistolet, qu'il ne quittait pas, et qu'il portait évidemment dans le but d'en faire, en cas d'arrestation, un mauvais usage, on a trouvé sur lui une boite de cartouches à revolver et, à son domicile, des balles et des capsules. »

Après la lecture de l'acte d'accusation, Pradeilles interrogé reconnut l'exactitude des faits relevés contre lui et il fut de nouveau condamné aux travanx forcés à perpétuité.

Ceci dit, nous nous hâtons de revenir à Furbice.

XXXIII.

La Camargue, dont tous nos lecteurs ont entendu parler et que si peu connaissent, est une petite île située entre les deux principales branches du Rhône, non loin de son embouchure et un peu au-dessous d'Arles. L'une de ses extrémités baigne dans la mer.

A peine séparée d'une grande ville par un bras étroit du fleuve, la partie supérieure de l'île renferme plusieurs élégantes maisons de campagne et des terres parfaitement cultivées. Mais si l'on pénètre dans l'intérieur du pays, on trouve une nature vierge et sauvage, des prairies marécageuses peuplées de taureaux et de cavales, de pauvres hameaux habités par des pêcheurs et jetés comme par hasard sur le bord de la mer.

Rien n'est plus mystérieux et plus pittoresque. Il y a là de petits déserts couverts d'un sable gris que le vent sec et brûlant de l'été soulève et jette aux yeux. Puis, tout à coup, ce sont des savanes couvertes de hautes herbes et, au milieu desquelles, se rencontrent parfois de fraîches oasis qui offrent, comme en Afrique, un repos bienfaisant au voyageur fatigué.

Au sein de ces solitudes sont répandues quelques fermes, dont les habitants vivent enfouis, ignorés, ignorants, comme s'ils étaient séparés, par un monde, de tout centre de civilisation.

Des vents impétueux se disputent l'empire de cette contrée. Le mistral se venge, comme il peut, sur la vaste étendue des terres basses de n'avoir pas de hautes cîmes à briser. Il tord la frêle tige des roseaux, couche l'herbe qu'il ensevelit sous le sable et boit l'eau des fossés profonds, dans lesquels il laisse cependant assez d'humidité pour permettre aux algues marines d'y pourrir et d'y couver le germe des fièvres. Cependant, quelles que soient ses fureurs, il est encore un bienfait. Quand il souffle, il donne au ciel une inaltérable pureté et permet aux chauds rayons du soleil de féconder le sol.

Mais au mistral succède le siroco. C'est pendant les soirs d'été que l'influence pernicieuse de ce vent redouté se fait sentir. Son haleine, quoique échauffée, répand dans l'air une humidité malsaine qui communique à tous les corps la langueur et l'apathie. Le ciel perd sa limpidité, et vers le couchant, le soleil s'obscurcit sous de sombres nuages formés par les vapeurs des marais.

Telle est la Camargue, et elle restera telle jusqu'au jour où la civilisation et la science auront tracé de grandes voies à travers cette île au sol fertile, mais inculte, comblé les ornières, desséché les marais, fouillé la terre et répandu la vie dans ce désert.

C'est là que Furbice, décidé à se faire oublier, avait cherché un asile.

Un soir, il vint frapper à la porte d'une ferme non loin de la mer.

Son visage et ses vêtements portaient la trace des fatigues qu'il avait subies depuis sa sortie du bagne. Ses traits étaient altérés, ses joues sans couleur; on eût dit un fantôme,

— Que désirez-vous? lui démanda le *bayle*, individu chargé de l'exploitation des fermes et de la derection des travaux.

— Un asile pour la nuit, répondit-il.

Cette dimande ne causa aucune surprise. En Camargue, l'hospitalité s'exerce largement, et jamais nul n'a songé ni à la refuser, ni à la violer.

— Entrez, répliqua le bayle, vous mangerez une écuellée de soupe, puis, vous irez dormir dans la grange.

Furbice obéit. C'était l'heure du repas. Il prit place à la table commune et mangea avec avidité.

Nul ne l'interrogea. Le repas fini, il alla dormir en compagnie des pâtres sur la paille fraîche des étables.

Le lendemain il s'approcha du bayle.

—Ne pouvez-vous pas me donner de l'ouvrage? demada-t-il.

— Que savez-vous faire ?

— On peut m'employer à tout.

— Quel est votre nom ?

— Marius Franc.

(Nous donnons ici le véritable nom de guerre pris par Furbice, et qui vient de nous être envoyé.)

— Avez-vous des certificats? reprit le bayle.

— Non ; mais je vous servirai honnêtement. Mettez-moi à l'épreuve, et si je ne vous satisfais point, je partirai.

— Il nous faut un gardeur de taureaux. Mais, peut-être, ne savez-vous pas monter à cheval ?

— Oh ! les chevaux, ça me connaît, répondit l'ancien maquignon avec un sourire.

— Peut-être avez-vous été soldat ? demanda le bayle d'un air fin et discret. Vous avez servi dans la cavalerie ?

Furbice ne répondit pas.

— Vous êtes déserteur ?

Même silence.

— Eh bien, vous me convenez, je vous garde. Vous aurez trente écus de gages par an, une veste à la Noël, et un manteau tous les trois ans. Ça vous va-t-il ?

— Ça me va.

Le marché se trouva ainsi conclu.

En attendant mieux, Furbice était assuré de ne pas mourir de faim.

Voir le numéro du 27 mai.

Les étudiants de Strasbourg ont adopté à l'unanimeté la réponse suivante à l'adresse injurieuse des étudiants de Berlin:

Les étudiants de Strasbourg à la Burschenschaft de Berlin.

« En nous adressant à nos collègues d'un pays où brillent en ce moment les Jacobi, les Schultze-Delitzsch, les Waldeck et tant d'autres illustres champions de la liberté, nous espérions trouver chez vous une étroite communion des idées larges et généreuses que doivent surtout professer les jeunes gens éclairés de tous les pays.

« Grande fut notre méprise ! A nos paroles de paix, de liberté et de fraternité, vous avez répondu par des injures et des menaces qu'il nous répugne de qualifier, et si vos objurgations ne s'adressaient qu'à nous, étudiants d'Alsace et de Lorraine, nous vous répondrions, par un silence PLEIN DE DEGOUT ET DE MEPRIS. Mais comme vous vous attaquez à la France entière, NOUS NOUS LEVONS EN MASSE pour protester.

« Nous gardons votre Altesse comme le meilleure modèle de ce qu'à jamais dicté la grossièreté. Nous vous renvoyons aux ouvriers de Berlin : apprenez d'eux comment on répond à des paroles de fraternité !

« Quolle dérision ! Vous, Prussiens, vous venez parler de liberté et d'indépendance, à nous les fils de la Grande Revolution! vous qui COURBEZ LES ALLEMANDS VOS FRERES, sous le joug du despotisme !

« Oui, *nous méconnaissons* votre refrein : *Allemagne au dessus de tout. Allemagne au-dessus de tout dans le monde !* car c'est dans nos murs qu'à été entonné pour la première fois l'hymne guerrier de la France, la *Maseillaise*, au chant de laquelle nos pères ont repoussé l'invasion !

« Si vous ignorez encore pourquoi l'Alsace est française, apprenez qu'elle l'est depuis les jours de 89, où elle a secoué le joug de la féodalité, pour se rallier à la nation qui venait de proclamer la liberté !

« Il n'y a ici ni Lorrains, ni Alsaciens ; nous SOMMES TOUS FRANÇAIS et fiers de l'être.

« VIENNE LE JOUR DE LA LUTTE ! Dignes fils de nos glorieux pères, nous saurons répondres à des insultes et à de ridicules bravades par d'ECLATANTES VICTOIRES.

« Au nom de tous les étudiants,
« Le comité :
(*suivent les signatures*)

Les deux derniers mots de cette adresse ont besoin d'une explication. Ils appartiennent au général Kléber, enfant de Strasbourg, qui, se trouvant à la tête de l'armée d'Egypte après le départ de Bonaparte, fut sommé par l'amiral anglais Keith de se rendre. Kléber fit afficher dans les camps la propositon de l'ennemi en y ajoutant ces paroles laconiques ;

« Soldats !

« A de pareilles insultes, on ne répond » que par des *victoires éclatantes*: Pré- » parez-vous à combattre ! »

Le lendemain la France enrégistrait la vitoire d'Héliopolis. »

REVUE DES JOURNAUX

L'attitude embarassée des journaux du gouvernement dans les jugements qu'ils portent sur la question du Luxembourg produit le plus mauvais effet. Ce langage alambiqué peu sincère, qui veut tromper le public et faire croire à une victoire quand il s'agit en réalité d'une transaction, ne peut inspirer que de la méfiance.

A qui fera-t-on croire, par exemple, que la France n'a pas cherché dans l'affaire du Luxembourg un agrandissement territorial ? Et que veulent dire les paroles du *Constitutionnel* de ce matin en faveur des petits Etats lorsque le gouvernement français lui-même a fait dans une solennelle occasion, l'eloge des grandes agglomérations de territoires ?

Tous les pavés d'ours de la part de maladroits amis ne servent qu'à mieux faire ressortir la faute du gouvernement, car tout le monde reconnait que cette dernière affaire a été une faute, et très grave, plus grave même que celle de l'expedition du Mexique, ce qui n'est pas peu dire.

Ce n'est pas que la France tînt au Luxembourg; ce n'est pas non plus que le peuple fraaçais voulût la guerre avec l'Allemagne. L'appétit territorial et la haine contre les Allemands n'ont jamais travaillé les populations de la France au point d'amener une guerre entre les deux pays. Ce qu'on reproche au gouvernement et avec raison, c'est de s'être imprudemment avancé plus qu'il ne fallait et d'avoir reculé ensuite. Le peuple français a reçu là une de ces blessures d'amour-propre qu'il pardonne difficilement. Le mieux serait donc maintenant de se taire pour lui faire oublier, au lieu de remettre du vinaigre sur la blessure en niant maladroitement l'échec qu'on vient de subir.

Si le gouvernement était bien inspiré, il n'aurait qu'une chose à faire, ce serait d'accepter franchement la situation comme elle est, de s'appliquer à faire voir qu'elle n'est pas aussi mauvaise qu'on le croit, en s'en rapportant au témoignage même des Allemands.

La presse de l'autre côté du Rhin est en effet unanime à voir dans l'abandon du Luxembourg un échec pour la Prusse. Certains journaux vont même jusqu'à écrire que M. Rouher avait raison devant les Chambres de dire qu'il considérait l'agrandissement de la Prusse comme un affaiblissement de l'Allemagne. Car, en effet, ajoutent-ils, jamais la France n'eût osé exiger de la Confédération germanique cette évacuation du Luxembourg qu'elle a demandée à la Prusse.

Il me semble qu'en se bornant à mettre en relief les manifestations de l'opinion publique en Allemagne, on consolerait bien mieux la France. Pourquoi parler de victoire lorsqu'il s'agit d'une transaction, c'est à dire d'un compromis où les deux parties ont dû se résigner à abandonner chacune quelque chose de leurs prétentions.

Ce malaise des esprits fait qu'on ne compte pas encore généralement sur la durée de la paix qui vient d'être signée. Je vous ai déjà dit que je considérais ce doute comme une erreur. On ne saurait trop le répéter, le fait seul que la guerre a été empêchée par l'opinion publique qui ne la désirait pas, et d'un autre côté, par l'unanimité des puissances à faire entendre des paroles de paix, ce fait seul est suffisant pour établir solidement la nouvelle situation. M. de Moustier, dans sa dernière communication aux Chambres, ne croyait pas si bien dire lorsqu'il parlait des nouvelles tendances des cabinets européens.

L'Empereur lui-même a été très frappé de cette entente si extraordinaire de toutes les puissances. Il n'est pas besoin de dire que moins qu'un autre il a été satisfait de sa renonciation obligée au Luxembourg, mais il en a pris maintenant bravement son parti, et il fait des efforts sérieux pour arriver à la réunion d'un congrès. Il veut prendre sa revanche sur un terrain pacifique, sur le terrain des grandes entreprises qui font honneur à la civilisation, de l'échec qu'il vient de subir dans la politique de l'agrandissement territorial. On croit ici qu'il pourra réussir à réaliser ce grand et magnifique projet. (*Temps*.)

La *Gazette de France* croit faire connaître, que le traité qui vient d'être signé peut avoir les plus graves conséquences pour notre avenir, surtout si la communication d'hier traduit fidèlement et dans toutes ses parties la politique du gouvernement.

Cette communication contient un mot qui est en quelque sorte une déclaration de principes, un programme. Elle dit que « *le* » *point capital pour nous*, était que la » Prusse, *dans la condition nouvelle que* » *lui avaient faite les derniers change-* » *ments européens*, ne conservât pas la for- » tesse du Luxembourg. »

Cela veut évidemment dire que la France n'avait à revendiquer que la suppression de cette place pour assurer la sécurité de ses frontières vis-à-vis de l'Allemagne prussifiée, vis-à-vis des trois tronçons allemands réunis par des traités offensifs et défensifs, et soudés entre eux par la puissante initiative de la Prusse.

Ainsi la neutralisation du grand duché de Luxembourg serait la seule compensation que le gouvernement français trouverait juste de revendiquer ! Moyennant cette solution que la Prusse s'est empressée, comme on l'a vu, de trouver conforme à ses intérêts on n'aurait plus rien à blâmer dans la condition nouvelle qu'avaient faite à ces puissances les derniers changements européens.

Ce serait avoir assuré ses annexions, ses agglomérations à peu de frais, il faut en convenir. Et si c'est là, en effet, le sens qu'il y a lieu de se réjouir d'obtenir si promptement, et sans plus de frais, cette légalisation solennelle de sa nouvelle fortune et de ses acquisitions par voie d'extorsion.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

BULLETIN POLITIQUE.

Paris, 17 mai.

Le télégraphe vous a, sans aucun doute, transmis jour par jour les informations relatives à la solution de la question luxembourgeoise, la note du *Moniteur*, la communication du gouvernement lue au Sénat et au Corps Législatif par M. le marquis de Moustier, les principales dispositions du traité de Londres, etc. Je n'ai donc, pour mon compte, qu'à vous faire connaître l'impression produite par ces derniers faits ; je le ferai avec toute la réserve, que m'impose une semblable tâche, mais aussi avec toute la sincérité que vous êtes en droit de me demander.

Si l'on considère l'attitude de nos Chambres en présence de la communication officielle, si l'on lit avec soin les journaux de Paris et de la province, on doit se résoudre à constater que l'opinion publique a subi comme une sorte de désappointement. On devait s'y attendre. La Conférence de Londres a mis une telle hâte à adopter un mode quelconque d'arrangement, et elle a tellement circonscrit la question qu'on en a généralement conclu qu'il était temps de s'entendre, et que si l'on avait attendu quelques jours de plus, la guerre était inévitable. On s'appuie surtout, pour arriver à cette conclusion, sur des paroles prononcées par lord Stanley et exprimant cette pensée. Or, on se demande si, la guerre étant aussi impérieusement imposée par les intérêts de la France et de la Prusse, par l'irritation qui n'a fait que croître des deux côtés du Rhin, la solution diplomatique trouvée à Londres est de nature à satisfaire pour toujours ces intérêts et à calmer de telle sorte cette irritation que nous ne puissions plus nous trouver en face de l'imminence d'une guerre. Enfin, pour me servir d'une locution vulgaire, on se demande si l'on n'a reculé que pour mieux sauter. Après de longues hésitations, le sentiment général avait fini par s'habituer si bien à la pensée de dénouer par les armes les questions d'intérêt et de rivalité qui divisent la France et la Prusse, qu'on ne veut considérer que comme provisoire une solution qui ne touche qu'à un point de ces multiples questions. La neutralisation du Luxembourg, le démantèlement de sa forteresse, dans qnelque délai qu'il s'accomplisse, ne répondent qu'à un fait local, à l'opposition mise par la Prusse à la cession du grand-duché primitivement convenue entre la Hollande et la France qui voulait ainsi, sur ce point, protéger sa frontière. Mais cette protection, par suite du traité de Londres, s'étendra-t-elle à tous les autres points que peut menacer la Prusse ? Les divers Etats qui bordent notre frontière du Nord au Sud, et qui nous séparent de la Prusse, sont-ils tous neutralisés ? Toutes les questions de rivalité ont elles été écartées ? Voilà ce que se demande l'opinion publique, et forcée de reconnaître que le traité de Londres n'a timidement abordé qu'un point de la question, elle conclut que la question reste à peu près intacte, c'est-à-dire que sinon dans le grand duché du Luxembourg, du moins sur des points tout aussi importants de la ligne qui va de la mer du Nord à l'Italie, nous nous trouvons toujours en présence d'une Prusse ambitieuse et jalouse de la prédominance que nous exerçons en Europe. Enfin, depuis la Conférence de Londres, la Hollande est-elle moins menacée qu'elle ne l'était, il y a quinze jours ?

On répondra que la question du Luxembourg ayant été seule soulevée, la Conférence de Londres n'en avait pas d'autre à résoudre. Oui, disent ceux qui ne sont pas satisfaits de la solution; mais oui; la question du Luxembourg n'était qu'un incident, qu'un prétexte: ce qui fallait empêcher, puis qu'on voulait assurer le maintien de la paix, c'est que de nouveaux incidents pussent se produire, que la Prusse pût trouver de nouveaux prétextes. C'est là certainement le difficile, l'on pourrait presque dire l'impossible, et s'il est vrai que les aspirations nationales et sa propre ambition imposent à la Prusse la nécessité de faire la guerre à la France, reconnaissons que la Conférence de Londres n'a abouti en effet qu'à une solution provisoire. L'avenir n'est donc pas assuré, et dans quelques semaines, dans quelques mois, il faut surgir tel incident qui remette tout en question. Pour être juste, il faut convenir que ce n'est pas sans danger que la Conférence eût pu moins circonscrire son œuvre, et ce qu'on lui demandait, ce qu'on eût voulu qu'elle fit, ne pouraient être confié qu'à un Congrès. En soulevant d'autres questions, pour arriver à une solution complète, les plénipotentiaires pouvaient craindre que, si l'entente ne se faisait pas au sein de la Conférence, elle dût se séparer après avoir fait naître elle-même les complications qu'elle avait mission d'écarter. Un Congrès aurait-il plus d'autorité ? Sans aucun doute, s'il se trouvait en présence d'un programme parfaitement arrêté et comprenant pour le présent et pour l'avenir toutes les questions qui intéressent la paix générale, mais ce programme, on doit le craindre, ne sera rédigé qu'après de nouvelles secousses, qu'après de nouveaux tiraillements, et peut-être même après une guerre. Quoiqu'il en soit, l'idée napoléonienne a fait du chemin, et j'ai tout lieu de croire qu'aujourd'hui plus d'un gouvernement se repent de ne l'avoir pas tout d'abord acceptée.

S'il m'était permis de tout dire, je mentionnerais ici les raisons que l'on attribue à la hâte avec laquelle on a en quelque sorte transigé dans l'affaire du Luxembourg; mais d'un côté, je ne crois pas que ces raisons soient vraies, et d'un autre côté, le fussent-elles, il y aurait danger à les révéler.

Un officier, du camp de Châlons, me disait ceci : « Il n'est personne dans l'armée française qui ne désire la guerre ; les impatiens, les cerveaux brûlés la veulent tout de suite et prétendent que rien n'est plus aisé que d'entrer sur le champ en campagne. N'en croyez rien. Les militaires sensés qui jugent de sang-froid n'hésiteront pas à déclarer qu'il faut attendre et que nous ne sommes pas suffisamment prêts. Si braves que nous soyons, quelque désir que nous ayons de faire la guerre, nous ne devons pas négliger de mettre de bonnes chances de notre côté. »

Enfin, pour résumer mon appréciation de l'opinion publique, il en est qui croient si peu à l'efficacité de l'acte de Londres, qu'à leur avis, la Prusse ne tiendra pas ses engagements et multipliera les prétextes pour ne pas évacuer la forteresse et ne pas surtout la démanteler. Je pense qu'ils se trompent à cet égard, car toutes les nouvelles reçues du Luxembourg annoncent que le gouvernement prussien y a déjà envoyé des mineurs et quelques milliers de poudre pour faire sauter la forteresse. Les frais de démantèlement sont estimés à une trentaine de millions ; mais les officiers du génie profiteront de la circonstance pour faire de curieuses expériences.

Enfin, nous allons jouir de quelques jours de répit, à moins que la question d'Orient ne revienne sur le tapis. Vous savez qu'elle a le privilège de servir d'intermède; apprêtez-vous donc à soutenir la lutte ; car déjà nos journaux, qui ne peuvent rester inactifs, s'occupent de nouveau des Crétois, de la Grèce et d'Omer pacha? Ne vaudrait il pas mieux, pour le bien de l'humanité, qu'ils étudiassent la proposition de lord Stanley, relative à un désarmement général? Mais en pareil cas, ce qui fait tout échouer, c'est que personne ne veut avoir l'honneur de l'initiative. Il en sera de cette fois comme des autres, et l'Angleterre elle même, qui fait la proposition, attendra qu'on lui donne l'exemple. La Prusse arme toujours; la France ne désarme pas. Le *Moniteur* annonce bien qu'on renvoie dans leurs foyers les militaires de la classe de 1860, mais on ne cesse d'appeller la réserve sous les drapeaux. Concluez.

La Chambre, rendue à ses travaux, regagnera sans doute le temps perdu ; mais on ne sait trop quand elle sera appelée à discuter les lois sur la presse, sur le droit de réunion et sur la réorganisation militaire. M. Glais-Bizim a fait dernièrement à ce sujet, une question à laquelle le président M. Schneider n'a pu répondre d'une façon catégorique. Il faut néanmoins se garder de croire que ces projets soient enterrés, et les commissions chargées de les étudier ne cessent de recevoir des amendements. Quant à la loi sur l'armée, une grave nouvelle circule à son égard. On dit que la commission a repoussé le projet du gouvernement, à une très grande majorité, et notamment le chiffre de 800,000 hommes, qui est l'une des principales bases de la nouvelle loi. On doit espérer que malgré tous ces retards et cette succession de difficultés, la Chambre sera saisie de tous ces importants projets avant la fin de la présente session. Elle vient déjà de voter le projet de loi sur la révision des procès criminels et correctionnels, dont je vous ai parlé, après une intéressante discussion où les principaux orateurs ont été MM. Baroche, Nogent Saint-Laurens, Jules Favre et Emile Ollivier.

On va prochainement s'occuper du budget, et tous les éléments de la discussion sont à peu près réunis ; les commissaires du gouvernement ont été désignés par l'Empereur, et l'on annonce déjà que plusieurs questions politiques seront soulevées par les orateurs de la gauche, pendant le cours de la discussion. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le public l'attend avec la plus vive impatience; car tout en sachant gré au gouvernement de faire aux Chambres des communications sur les faits qui intéressent la nation, il compte sur des débats législatifs pour en faire sortir la lumière et être pleinemeut édifié.

Un amendement important vient d'être déposé, relativement à une réduction de 50 0/0 des droits d'octroi sur le vin et autres boissons à leur entrée à Paris. Il est certain que ces droits sont actuellement énormes; ils s'élèvent à la somme de 20 centimes par litre environ, si je ne me trompe.

Actuellement, le Corps Législatif poursuit la discussion sur le projet de loi relatif aux conseils municipaux. Elle n'offre qu'un intérêt tout spécial et rien qui soit de nature à émouvoir l'opinion publique. Il n'en est pas de même de la loi sur la contrainte par corps qui est actuellement soumise à l'examen du Sénat et qui, comme je vous l'ai déjà dit, pourrait bien être renvoyée au Corps Législatif. Il faut reconnaître que ce ne sont pas seulement nos sénateurs qui montrent une vive répugnance à accepter l'abolition de la contrainte par corps ; le commerce, en général, y est tout-à fait opposé, et il se signe. notamment à Rouen, un pétition pour demander le maintien de l'ancienne loi. Le Sénat, qui veut s'entourer de toutes les lumières dans cette grave question, vient de nommer une commission chargée de prendre, à ce sujet. l'avis du tribunal de Commerce, de la Banque de France et de la Cour de Cassation, trois autorités compétentes, s'il en fut, en cette matière. Il est à craindre que les portes de Clichy ne soient pas encore ouvertes cette année aux détenus qui en seront pour leurs frais d'illumination.

Les rédacteurs de nouvelles de hight-life sont dans la joie, ils ne paient plus qu'avec les noms les plus augustes. Ils publient à l'envi les plus minutieux détails sur l'arrivée et la réception du roi et de la reine des Belges, sur les préparatifs de réception de la reine Victoria, des souverains de Russie, de Prusse et d'Italie, du vice-roi d'Egypte qui arrive demain, du shah de Perse attendu en juillet, du prince et de la princesse de Prusse, du prince et de la princesse d'Aoste, etc., etc., etc.; sur les faits et gestes du prince de Galles et autres augustes personnages déjà présents à Paris. On annonce des fêtes, des revues, des dîners, des bals, que sais-je encore ? tous les enchantements de la vie parisienne. Je glisse provisoirement là-dessus; car tout cela n'aura lieu que dans un mois au plus tôt, et je dois dire qu'en ce moment on s'occupe peu à Paris, de tous ces visiteurs qui passent inaperçus dans la foule. Les commissaires de l'Exposition banquettent et toastent, de leur côté, au succès du grand amour de la paix, mais il n'est pas aussi productif qu'on l'espérait. Il faudrait une recette quotidienne de cent mille francs pour couvrir les frais, et la moyenne n'est encore que de cinquante mille francs. Le conseil supérieur du jury international vient de décider que le nombre des récompenses serait élevé à neuf cents médailles, trois

---

A huit jours de là, il était déjà fait à sa nouvelle existence. Les journées s'écoulaient dans les pâturages aux bords du Rhône, au milieu des troupeaux de taureaux dont il avait la surveillence.

Monté sur un de ces petits chevaux camargues qui ont emprunté à ceux de la race arabe leur élégance et leur agilité, il parcourait la savane, un trident à la main pour ramener les bêtes égarées et pour les empêcher de fuir. A sa selle étaient accrochés un sac de cuir destiné aux provisions et un grand manteau de bure dont il s'enveloppait le soir, lorsque le vent fraîchissait. Le plus souvent, son lit consistait en une botte de paille humide, ramassée au milieu des champs et jetée à côté de son cheval. Les taureaux broutaient paisiblement autour de lui, émus seulement lorsqu'un troupeau de cavales passait tout à coup au milieu d'eux, semant de grandes taches blanches la masse de leurs robes noires et luisantes.

Parfois, lorsqu'il manquait de tabac ou lorsqu'il était las du silence et de la solitude, Furbice s'avançait jusqu'à la mer. Il ne tardait pas à rencontrer, le soir près du rivage, quelques contrebandiers revenant d'une expedition sur Marseille, Toulon ou Saint-Tropez.

On allumait un grand feu à l'abri d'un rocher, on y préparait le repas du soir ; Furbice s'asseyait à côté de ces hommes et partageait leur nourriture. Durant la veillée, ils parlaient longuement des bénéfices de la journée, des difficultés du métier, et le maquignon se retrempait pour quelques jours dans leur compagnie. En entendant des voix humaines, il reprenait un peu de courage pour aller affronter de nouveau l'effroyable tristesse de son isolement.

Certes, en cet endroit et sous ce costume, personne n'aurait reconnu ni l'élégant maquignon de Gordes ni l'audacieux compagnon de chaîne de Pradeilles. Il était en sûreté, s'il voulait toujours vivre dans sa solitude. Mais combien était dure sa vie !

Toujours seul, toujours placé en face de lui-même, n'ayant, pour secouer sa tristesse, que les courses folles à travers la savane ou la compagnie des pêcheurs et des contrebandiers.

Il en éprouvait de terribles colères. Il pleurait son avenir détruit, ses espérances brisées. Mais ce qu'il regrettait par dessus tout, c'était la fortune.

« J'aurais pu être riche, se disait-il, jouir, goûter aux bonnes choses de la vie, me faire place au soleil ! »

Parfois, lorsque ses taureaux paissaient le long des prairies qui bordent la mer et qu'il voyait au loin se détacher sur l'horizon, la blanche voile d'un navire, il lui prenait des envies folles de fuir dans des pays où il serait inconnu, où il pourrait marcher le front haut et tenter la fortune, sans avoir rien à cacher ni à redouter. Mais ces envies ne duraient pas. La longue contemplation de la mer finissait par le troubler. L'abîme l'épouvantait ; ses désirs de voyage s'affaiblissaient, et le cœur plein de rage, il obligeait son cheval à se retourner et à l'entraîner au loin.

Deux années s'écoulèrent sans apporter aucun changement dans la situation de Furbice et sans aucune incident digne d'être rapporté.

Bien qu'il fût devenu tout à fait méconnaissable, il tremblait toujours et avait peur d'être découvert. Aussi, tandis que ses camarades demandaient et obtenaient tous les mois un jour de congé, qu'ils allaient passer dans les cabarets de Saint-Gilles ou d'Arles, en compagnie de quelque belle fille; tandis que pendant les dimanches d'été ils accompagnaient les taureaux de la *manade* dans les villages de Provence et du bas Languedoc, Furbice restait toujours auprès de son troupeau, refusant de partager des plaisirs qui pouvaient mettre la gendarmerie sur ses traces.

A la fin de 1864, un journal, raporté de Marseille par un contrebandier, lui tomba dans les mains et il apprit que son ancien compagnon de chaîne, Pradeilles, avait été arrêté à Paris et condamné de nouveau aux travaux forcés à perpétuité. Cette nouvelle lui remplit l'âme de terreur. Il se demanda même s'il ne quitterait pas la Camargue. N'avait-il pas dit autrefois à Pradeilles en quels lieux il comptait se cacher, et celui-ci, qu'on ne manquerait pas d'interroger à son sujet, ne serait-il pas tenté de le trahir ?

Cependant, il ne partit pas, soit qu'il eût confiance dans son ancien compagnon de chaîne, soit qu'il obéit au sentiment nouveau qui s'était emparé de lui.

Oui, la solitude et l'isolement avaient porté leurs fruits ; le temps avait eu enfin raison, par un côté, de cette âme pervertie ; quelque chose d'humain s'était peu à peu infiltré dans ce cœur gangrené. Furbice, le croirait-on, était, depuis plusieurs mois, pénétré de l'ardent désir d'embrasser sa femme et ses enfants.

Qui pourra expliquer ce phénomène singulier ?

Aspirer au bonheur de presser sur sa poitrine des enfants qu'on semblait à peine aimer ; brûler de revoir sa femme qu'on voulait empoisonner.

Peut-être serait-il curieux d'entreprendre une étude à ce sujet et de se livrer à une analyse approfondie. Mais notre cadre ne nous le permet pas. Dans un récit aussi véridique, dans tous ses détails, que celui-ci, nous devons nous borner à signaler les faits qui nous ont été rapportés, et à dire : le phénomène dont nous parlons, quelque étrange qu'il paraisse, s'est produit.

Pendant la dernière année de son séjour en Camargue, cent fois déjà Furbice avait été sur le point de partir tout à coup, d'éviter les villes, de traverser les campagnes et les bois et d'aller, la nuit, frapper à sa maison de Fontblanche.

Brigitte vivait-elle encore ? Ses enfants étaient-ils auprès d'elle ? Qui les nourissait tous maintenant ? Etaient-ils obligés de mendier leur pain ?

Ces questions, il se les posait sans cesse ?

Dans son isolement, il n'y avait plus qu'une idée fixe : savoir ce qu'étaient devenus les siens.

Peu à peu l'image de Margaï, belle, enivrante, voluptueuse, s'était évanouie.

Il ne voyait plus que la douce figure de Brigittte.

Il se rappelait son amour pour lui, son inaltérable patience, sa bonté, sa miséricorde infinie.

Elle lui apparaissait lorqu'elle était venue lui faire ses adieux le soir de sa communication qui l'avait frappé.

Il ne s'était échappé de ses lèvres ni reproches, ni plainte ; elle lui avait dit :

— Tu vas beaucoup souffrir, j'élèverai tes enfants et je prierai pour toi.

Et elle avait pleuré sur son cœur.

Il revoyait aussi son fils aîné, au moment où, dans la salle des assises, il s'était glissé vers lui, et l'avait pressé dans ses petits bras.

(*Sera continué demain.*)

mille médailles d'argent, quatre mille médailles de bronze et cinq mille mentions honorables. Total, douze mille neufs cents récompenses, sans compter les grands prix, ce qui constituent, en moyenne, une récompense par quatre exposants. Il n'y aura pas trop de jaloux, et cela ressemblera quelque peu à ces pensionnats de demoiselles où, pour plaire aux parents, on donne des prix à toutes les élèves.

La santé du prince Impérial s'améliore chaque jour; il réside à Saint-Cloud où il fait de longues et salutaires courses dans le Parc et où l'Impératrice va passer toutes les après-midi.

Le bataillon égyptien s'est embarqué mercredi pour retourner dans son pays, après avoir eu un véritable succès de curiosité et d'intérêt à Paris.

On dit que vers la fin de ce mois, lord Cowley se retirera définitivement de la carrière diplomatique. Sa retraite donnera lieu à des changements dans lesquels l'ambassade anglaise à Constantinople sera comprise. On donne déjà plusieurs noms, mais rien de définitif à cet égard.

On annonce une nouvelle Conférence chargée de régler la situation commerciale du Luxembourg qui fait encore partie du Zolvereiu, mais qui en sortirait et ferait des traités de commerce séparés avec la France, la Prusse et la Belgique. Les plénipotentiaires des puissances signataires du dernier acte de Londres, vont se réunir très prochainement. Ce n'est évidemment pas de cette Conférence que sortira la guerre que les pessimistes voient toujours poindre à l'horizon et à laquelle le langage toujours violent des journaux allemands leur donne lieu de croire.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Le *Neologos* demande du temps pour répondre à notre article de samedi. En attendant il trahit sa colère par des invectives; tant il est vrai que pour des esprits prévenus il est plus facile d'injurier que de répondre.

Espérons que le *Neologos* reprendra son calme et que pour faire la réponse annoncée il trempera sa plume dans une encre limpide au lieu de la charger des eaux grasses de sa cuisine.

On nous communique un deuxième opuscule du colonel Fayk bey (G. Della-Sudda); l'un est une monographie des opiums de l'Empire ottoman envoyés à l'Exposition universelle de Paris. L'objet de cette monographie est de faire connaître la culture, la récolte, la fabrication et la transformation en pains de l'opium, et les transactions auxquelles ce produit donne lieu. Suit un tableau de la collection des opiums de l'Empire, avec des indications sur le mode d'analyse. Puis vient un tableau synoptique des capsules, semences et terres par rapport à leur opium, un tableau faisant connaître la collection des instruments. Le travail se termine par des considérations générales et un petit tableau d'où il résulte que dix-huit localités ont exporté en 1866 pour une somme de 36 à 40 millions de piastres d'opium.

L'opuscule du colonel Fayk bey renferme des détails intéressants pour la science et dont le commerce pourra faire son profit.

Le cadavre d'un pendu a été découvert dans une maison située rue Zaaghir, à Top Hané. Après constatation le cadavre fut reconnu pour être celui d'un ancien *luledji* qui était entré au service de la police en qualité de *mulazim*. Cet homme ne paraissait pas jouir de toute sa raison et donnait des inquiétudes depuis longtemps.

Nous avons annoncé par erreur l'arrestation du matelot qui avait assassiné un capitaine hellène. Ce n'est que vendredi à une heure de la nuit que la police de Péra est parvenue à s'emparer de ce malfaiteur qui est un jeune homme de 21 ans nommé Hristo Xagraminaki, d'origine maganiote. Il résulte de ses déclarations au Bey de la police de Péra, qu'il a tué le capitaine parce que celui-ci le maltraitait et refusait de lui payer son compte échu; qu'il avait l'intention de tuer aussi 2 matelots mais que la crainte d'être arrêté l'a empêché d'aller jusqu'au bout. Cet homme est enfermé à la grande police.

Une des principales maisons de Galata a été victime d'une escroquerie dans les circonstances suivantes: un individu se présente à la poste et retire une lettre adressée à cette maison par un de ses correspondants de Bourgas. Profitant des détails contenus dans cette lettre, l'individu en question se fait délivrer à l'aide d'un faux mandat une somme de 400 livres au nom du correspondant. Ce n'est que plus tard que le négociant de Galata s'aperçut qu'il avait été dupe d'une manœuvre frauduleuse, mais il était trop tard. Le coupable n'a pas pu encore être arrêté.

Des voleurs sont entrés dans un caïk izektirmé et ont enlevé 4,000 piastres en argent.

Hier, la police de Péra a arrêté un repris de justice des plus dangereux, porteur d'un yatagan et d'un pistolet chargé. On a envoyé cet homme à la grande police.

La Société de l'Histoire de France a tenu mardi dernier, 7 mai, sa séance annuelle aux Archives de l'Empire. Quand elle a perdu, il y a quelques mois, l'homme éminent et excellent qui la dirigeait depuis son origine, la Société de l'Histoire de France a pensé qu'elle ne pouvait pas donner à M. de Barante un successeur plus autorisé que M. Guizot. C'est M. Guizot, en effet, qui a présidé la séance du mardi dernier; mais il a fait en sorte que M. de Barante y fût encore présent, et tandis qu'il racontait en paroles émues les études et les convictions qui leur furent communes pendant le cours d'une amitié à demi séculaire, on eût dit qu'il voulait rendre une dernière fois M. de Barante à la Société de l'Histoire de France et partager avec lui l'honneur qu'il recevait d'elle. Voici le discours que M. Guizot a prononcé à cette occasion :

« Messieurs,

» Vous m'avez fait un honneur qui m'a pénétré de reconnaissance en me laissant pénétré de tristesse. Quoi de plus honorable que d'être appelé, par vos suffrages unanimes, à remplacer M. de Barante! Quoi de plus triste que de succéder à un ami à un ami de plus de cinquante ans, sympathique et fidèle pendant plus de cinquante ans, au milieu des crises et des vicissitudes qui, de nos jours, dans les idées comme dans les situations, ont si profondément agité les personnes comme les Etats! C'est un bonheur rare qu'une amitié persistante et immuable quand tout chancèle et change autour d'elle. Et les sources de l'amitié qui nous a unis M. de Barante et moi sont de celles dont on se complait à retrouver à chaque pas la trace dans le long cours des années; une constante et intime anologie a existé dans nos goûts et nos travaux, dans nos idées et nos carrières. Nous avons l'un et l'autre sérieusement aimé et servi les lettres et les affaires publiques. Nous leur avons l'un et l'autre donné et partagé notre vie. Et dans ces deux carrières nous nous sommes attachés l'un et l'autre aux mêmes études, à la même cause. Dans les lettres, l'histoire; dans la politique, le régime constitutionnel et libre ont été les objets préférés de nos pensées et de nos efforts. Quand M. de Barante, en 1808, publiait son *Tableau de la Littérature française au dix-huitième siècle*, je retraçais les débuts poétiques du dix-septième et les chefs-d'œuvre de Corneille, portant tout à coup si haut la gloire dramatique de la France. Quand, en 1821, je traduisais Shakspeare, M. de Barante accomplissait pour Schiller le même travail, et il prenait même quelque part au mien, car il me donnait la traduction de *Hamlet*. Quand, de 1820 à 1830 je m'adonnais à l'étude des origines et du cours de notre civilisation, M. de Barante écrivit l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, ressuscitant, sous ses traits natifs, l'une des grandes époques de cette série de siècles que j'essayais d'expliquer en les parcourant. Et, lorsqu'à partir de 1830, la politique a tenu pour l'un et pour l'autre la principale place dans notre vie, nous y avons soutenu les mêmes principes, poursuivi le même but, et tour à tour concouru aux mêmes succès ou subi les mêmes revers.

» Vous ne vous étonnerez pas, je l'espère, Messieurs, et vous me pardonnerez si je m'arrête avec quelque complaisance sur ces témoignages de la sympathie, je pourrais dire de l'harmonie dans laquelle ont vécu les deux hommes que vous avez successivement appelés à l'honneur de vous présider. Je prends un mélancolique plaisir à m'unir encore ainsi, en approchant de ma tombe, à l'ami déjà descendu dans la sienne; et les souvenirs de cette longue union sont pour moi la plus douce explication, comme ils ont sans doute été pour vous le principal motif de votre choix.

» Quand, il y a trente et un ans, Messieurs, vous avez pris M. de Barante pour président de votre Société naissante, vous avez eu un juste et profond sentiment du caractère de ses travaux et de la parfaite convenance qui les unissait à votre dessein. Vous vouliez remettre sous les yeux de la France d'aujourd'hui, dans leur forme correcte et complète, les principaux monuments historiques de la France d'autrefois, ceux où nos pères ont fortement empreint les traits originaux de leur vie, de leur âme et de leur sort. Vous pensiez, à bon droit, que la connaissance familière de ces monuments a, pour la France nouvelle, un grand intérêt à la fois de curiosité et d'enseignement. C'est l'honneur du genre humain, c'est le privilège qu'il a reçu de son Créateur d'avoir seul une histoire, d'être une série de générations héritières les unes des autres et intimement unies entre elles par un lien général et permanent, non par une succession de créatures isolées qui s'ignorent et s'oublient complètement à mesure qu'elles passent sur cette terre. Mais pour que ce sublime privilège brille de tout son éclat et porte tous ses fruits, il faut que les générations humaines qui se succèdent se connaissent et se comprennent véritablement. Je dis plus: il faut qu'elles se portent un sentiment affectueux, et que chacune d'elles, en faisant librement, dans l'héritage de ses pères, le choix de ce qui lui convient, se souvienne fidèlement de ce qu'elle leur doit et leur rende une justice reconnaissante. C'est précisément là, Messieurs, le sentiment qui a constamment animé M. de Barante dans ses travaux historiques: Il avait toujours présentes à l'esprit la France ancienne et la France nouvelle; ils les connaissait, il les comprenait, il les respectait, il les aimait l'une et l'autre, et il avait à cœur que les fils connussunt, comprissent, respectassent, aimassent aussi leurs pères. L'ancienne France, Messieurs, a bien droit, de notre part, à de tels sentimens; elle a eu des destinées bien orageuses, bien mêlées, bien incomplètes; elle a désiré et tenté plus qu'elle n'a accompli; elle a été plus féconde qu'heureuse et plus brillante que prévoyante; mais elle n'a jamais manqué ni de génie, ni de vertu, ni de puissance, ni de gloire; et si elle n'a pas promptement atteint à toutes les conditions de liberté et de bonheur des peuples, elle a toujours offert de beaux et abondants modèles des qualités supérieures qui, dans les voies les plus diverses, grandissent et illustrent les hommes. M. de Barante était vivement frappé de cette activité de cette richesse intellectuelle et morale de notre vieille France à travers toutes ses épreuves; et, soit qu'il l'étudiât dans les aventures héroïques du moyen-âge, ou dans les luttes du seixième siècle, ou dans les splendeurs du dix-septième, ou dans les ambitions du dix-huitième, il prenait un noble plaisir à lui rendre hommage et à faire ressortir ses mérites, tout en retraçant ses fautes et ses douleurs. Mais sa large sympathie nationale était pure de toute complaisance prolongée pour des souvenirs favoris, de toute préoccupation exclusive, de tout entêtement de classe ou de parti; et quand il passait de la France d'autrefois à la France d'aujourd'hui, quand il avait à raconter l'histoire et à apprécier les œuvres de la société nouvelle qui, depuis 1789, s'élève si laborieusement sur les ruines de l'ancienne société française, il portait dans ses impressions et dans ses jugements le même instinct patriotique, la même indépendance d'esprit, le même soin et la même habileté à démêler le bien du mal, à sentir vivement le beau sous ses plus variables aspects, et à espérer toujours beaucoup de notre patrie sans jamais la flatter.

» On peut mettre ses divers ouvrages historiques à une difficile épreuve: qu'en face de l'*Histoire des ducs de Bourgogne* et du *Tableau de la Littérature française au dix-huitième siècle*, on place *les Histoires de la Convention nationale et du Directoire exécutif*, *les Mémoires de Mme de La Rochejaquelein* et la *Vie de M. Royer-Collard*, on ne trouvera, entre ces récits et ces appréciations de temps et de faits si différents, aucune contradiction, aucune dissonance; partout éclate un filial et respectueux amour pour la France dans toutes ses fortunes et pour tous ses illustres enfans; partout règnent un sens moral supérieur à toutes les illusions comme à tous les subterfuges, une haute et souple intelligence politique, une équité sans sceptique indifférence, et une inébranlable résolution de maintenir envers tous la justice et de dire en tous cas la vérité.

» Je ne parle et ne dois parler ici que de l'historien; je dirai ceci seulement de l'homme lui-même: M. de Barante était de ceux qui prennent au sérieux ce qu'ils disent comme ce qu'ils font, et qui ont besoin de mettre toujours l'accord entre leur pensée et leur vie. A travers les complications et les transformations précipitées de notre temps, et soit qu'il fallût parler ou se taire, agir ou s'abstenir, entrer dans l'arène ou en sortir, M. de Barante a constamment obéi à cette loi de l'honnête homme et du penseur convaincu. En toute matière et en toute occasion, en politique comme en littérature, en religion comme en politique, sa foi a gouverné sa conduite; sa conduite a rendu témoignage de sa foi. Après plus de quarante ans de vie publique, il a passé ses vingt dernières années dans une retraite pleine de dignité, à son foyer natal, au sein de sa famille, fidèle à ses idées, à ses affections, à ses souvenirs, et uniquement occupé de répandre dans la population qui l'entourait les bonnes œuvres et les bons exemples. La population lui a dignement répondu; elle est accourue, elle s'est pressée autour de son cercueil, et ses obsèques ont été un hommage spontané que toute la contrée qui l'avait vu naître, vivre et mourir a voulu rendre à sa vie et à sa renommée.

» Il vous convenait, Messieurs, il vous appartenait d'appeler un tel homme à l'honneur de présider à vos travaux. Il a joui pendant trente et un ans de cet honneur comme d'une juste récompense pour les services qu'il avait rendus à l'histoire de notre patrie; et aujourd'hui, puisqu'il vous a plu de transporter cet honneur de sa tête sur la mienne, je placerai ici, pour justifier votre choix, des paroles que M. de Barante a écrites lui-même dans son testament; « Je ne terminerai pas ces pages, aux-
» quelles sont confiées mes dernières pensées, sans
» nommer les amis qui me restent. Je veux qu'ils
» sachent combien leur amitié m'a été douce, et
» qu'ils ne m'oublient pas lorsque je ne serai plus.
» Je prie donc que ce témoignage soit transmis à
» M. le duc de Broglie et à M. Guizot. »

» A cette dernière expression d'une si constante amitié, je n'ajouterai qu'un mot, Messieurs, un seul mot que M. de Barante se plaisait à entendre: Son vœu sera satisfait; il ne sera pas oublié. »

CHRONIQUE.

La Malmaison.

(*Suite.*)

Voulez-vous maintenant avoir une idée des habitudes de ce séjour et de cet attrait original imprévu, contraste avec le prestige de son génie, de son pouvoir et de sa gloire, de Bonaparte heureux, souriant, familier, se plaisant à tout et plaisant à tout le monde? Voici à cet égard le témoignage de M. de Meneval, son second secrétaire, qui venait d'entrer en fonctions à la place de M. de Bourienne:

« Cette vie patriarcale avait de l'attrait pour lui; il paraissait vraiment un père au milieu de sa famille. Cette abnégation de sa grandeur, ses formes simples et nobles, les manières séduisantes et la gracieuse affabilité de Mme Bonaparte, avaient un charme inexprimable. Je ne revenais pas de ma surprise en voyant cette simplicité de mœurs dans un homme qui de loin paraissait si imposant. Je m'attendais à des brusqueries, à des inégalités d'humeur. Au lieu de cela, je trouvais Napoléon patient, indulgent, facile à vivre, nullement exigeant, d'une gaieté assez souvent bruyante et railleuse, et quelquefois d'une bonhomie charmante; mais cette familiarité n'éveillait pas l'idée de la réciprocité. Il voulut que je me misse tout à fait à mon aise. Aussi, dès les premiers jours, je n'éprouvai plus avec lui la moindre gêne; je n'avais plus peur de lui. J'étais entretenu dans cette disposition d'esprit par tout ce que je voyais de ses manières enjouées et affectueuses avec Joséphine, du dévouement empressé de ces officiers, de la bienveillances de ses rapports avec les consuls et les ministres... »

C'est le même témoin, si intime, si honnête et si sûr, qui nous rend compte de l'emploi ordinaire des journés à la Malmaison pendant la première moitié du Consulat, et du programme habituel de « cette vie de chateau ».

La première condition d'une bonne hospitalité, c'est le respect absolue de la liberté de l'hôte. Jusquu'à onze heures, moment du déjeuner commun, présidé par Mme Bonaparte et sa fille, chaque invité se conduisait suivant son humeur et sa fantaisie, affranchi de toute obligation importune de représentation, de tout joug indiscret d'étiquette. On restait chez soi à humer l'air du printemps ou on allait errer à travers « le thym et la rosée », selon son gré. La réunion du matin gardait encore un certain sans-façon familier. Le Premier Consul déjeunait seul dans son appartement. On ne le voyait guère avant l'heure du diner à moins que l'après-midi ne fut consacrée à ces promenades à cheval ou en barque qu'affectionnaient Joséphine et Hortense, intrépides et gracieuses amazones, et non moins gracieuses et intrépides batelières, empressées à faire à leur cortège les honneurs de quelqu'un des sites voisins, dont la variété ne permet que l'embarras du choix. Bougival, l'île de Croissy, Chatou, Luciennes, Nanterre, Colombes, Saint-Germain, les bois de la Celle, l'étang du Butard ou de Saint-Cucuphat, le château de Buzenval, les restes du palais et des jardins de Richelieu, étaient tour à tour le but de ces excursions équestres ou nautiques à travers les beautés de la nature, les souvenirs de l'histoire et les débris de l'art.

Pendant ce temps, Bonaparte travaillait, délibérait avec ses conseillers, dictait des ordres et des lettres, lisait assis sur le seuil de son cabinet, ou, les mains derrière le dos, méditait péripatétiquement en arpentant son petit jardin particulier, où se jouaient au soleil ses gazelles apprivoisées vivant souvenir de la campagne d'Egypte.

Si l'on ne quittait point le parc et les jardins, les nombreuses visites à recevoir, une conversation sans cesse renouvelée par les arrivants, empressés autour du cercle des belles lectrices ou des belles brodeuses, faisaient doucement couler le temps au bruit de la cascade.

Le diner était régulièrement servi à six heures précises, soit dans la salle à manger soit sur la pelouse, et réunissait autour de la même table tous les hôtes du château, et ces aides de camp et secrétaires qui, avant de faire partie de la cour, firent, pour ainsi dire, partie de la famille. Le mercredi était réservé au diner d'apparat, auquel assistaient les deux Consuls les ministres et les diplomates ou voyageurs désignés. Au sortir de table, on se dispersait dans le parc par groupes amis, par bandes sympathiques. On rentrait à la tombée de la fraîcheur et de l'ombre, et la conversation, le concert ou le jeu, offraient à chacun un délassement suivant son goût.

On s'installait tantôt, si la société avait un caractère exclusivement intime, au premier étage, dans ce salon de Joséphine, au meuble brodé de sa main, qui avait tracé, sur un fond de soie blanche, sa double initiale en forme d'ancre, enlacée de roses pompons; tantôt, aux soirs plus cérémonieux, dans la galerie aux Potter, aux Téniers, aux Berghem, aux Claude, où rayonnaient de la beauté antique le *Paris* et la *Danseuse* de Canova.

VARIÉTÉS.

Les journaux de Pesth affirment que, d'après les dernières solutions, le couronnement sera célébré le lundi, de la Pentecôte ou le dimanche de la Trinité. Nous pouvons également ajouter que l'éclat de la procession de la Fête-Dieu à Pesth sera rehaussée par la présence de Leurs Majestés. Des personnes bien informées prétendent, au sujet du séjour à Bude, que chaque année la cour y passera quatre mois, dont deux mois d'automne exclusivement à Bude; ensuite des dispositions sont prises pour que LL. MM. passent le carnaval alternativement à Vienne et à Bude. Ces mêmes personnes ajoutent qu'en vertu d'un ordre de Sa Majesté, les bois de Gœdœllœ doivent être peuplés de toutes sortes de bêtes fauves tirées des parcs impériaux. On dit enfin que quelques jours avant le couronnement, un grand concert sera donné à la cour dans lequel, en dehors de Liszt et de Remenyi, on n'entendra que des artistes hongrois.

Un journal de Pesth raconte également: Le jour du sacre, la couronne est, comme on sait, remise par le Palatin au Primat qui ensuite la remet à Sa Majesté. Or, comme il n'y a pas de Palatin pour assister au prochain couronnement, le *Judex-Curiæ*, en sa qualité de représentant du Palatin, a voulu accomplir cet acte, mais on s'y est opposé parce que le *Judex-Curiæ* est un employé nommé mais non élu. On convint de charger un homme éminent du pays de remettre la couronne et naturellement le choix tomba tout d'abord sur Deak. Sa Majesté avait déjà approuvé ce choix, mais le sage du pays fut informé de l'honneur qui lui était réservé et il refusa avec sa modestie devenue proverbiale. De nouveaux pourparlers furent engagés et il est probable que le comte Andrassy sera chargé de la mission. Nous apprenons de bonne source que chaque Député de la Diète actuelle reçoit trois médailles du couronnement, dont une en or et les deux autres en argent, en souvenir des fêtes.

La légende de la femme. — Un journal américain raconte la légende suivante:

Suivant la tradition d'une certaine contrée de l'Inde, la création de la femme se serait effectuée ainsi qu'il suit: Dieu ayant extrait une côté de l'homme endormi, la posa près de lui, afin d'avoir les mains libres pour refermer le corps ou du moins la plaie; tandis qu'il était ainsi occupé, un singe s'approcha et déroba la côte. Dieu envoya de suite l'ange Gabriel après le ravisseur qui s'en fuyait avec son larcin.

Quelques instants après, Gabriel revint d'un air piteux tenant une queue de singe à la main. Aux interrogations du Créateur, l'ange répondit qu'au moment où il allait atteindre le singe, celui-ci avait escaladé le tronc d'un arbre, que tout ce que Gabriel put faire fut de saisir la queue du ravisseur, mais que l'élan du singe avait été si fort que l'appendice caudal resta seul dans la main de Gabriel.

Dieu prit cette dépouille, la regarda en tous sens et, poussant un soupir, il dit: « Il faudra bien se contenter de cela. » Et de cette queue il forma la première femme!! —Balzac connaissait-il cette légende, lorsqu'il faisait dire à l'illustre de Marsay: « Il y a toujours un fameux singe dans la plus jolie et la plus angélique des femmes.

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 27 mai	55 05
Clôture du 27 mai	55 11

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 27 mai.

Londres 3 m. d. p Liv. st.	109 3/4	109 1/4
Marseille, 3 m. date 1 Liv. T.	22 85	23

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 25 Mai.

SOULINA, bat. à vap. ang. *Macedonia*, cap. Fillne, div. marchandises

MARSEILLE, bat. à vap. fran. *Tibre*, cap. Pellisot, ayant touché Messine, Pyrée, et Dardanelles, div. march. et 56 passag.

LONDRES, bat à vap. rus. *Carniloff*, cap Giurovich, ayant touehe aux Dardanelles div. m.

ALEXANDRIE, bat. à vap. russe. *Vladimir*, cap. Serafinoff, ayant touché, Por-Said, Jaffa, Acri, Beyrouth, Tripoli, Attaquie, Alexandrette, Mersina, Rhodes, Chio, Smyrne, Macaronia, et Dardanelles, div. march. et 607 passagers.

Du 26 Mai.

NAPLES, bat. à vap. ang. *Foster*, cap. Glover, ay. touché aux Dardanelles, lest.

DEPARTS des bat. à vap. du 25 mai.

TRIESTE. bat. à vap. aut. *America*, cap. Grupsich, div. marchandises.

SALONIQUE, bat. à vap. otto *Humai Tefik*, capit. Dobrilovich, march. div.

GALATZ, bat à vap ang. *Normamby*, cap. Morton, div. marchandises.

DANUBE, bat. à vap. aut. *Tibesco*, cap. Lazarich, div. marchandises,

MALTE, bat. à vap. ang. *Macedonia*, cap. R. Flive, div. marchandises.

ODESSA. bat. à vap. russe, *Carmiloff*, cap. Giurovich, div. marchandises.

AATOUM, bat. à vap. russe, *Grand duc Constantin*, cap Tistchenco, div. maachandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 22 Mai.

MARSEILLE. brik ita *G. Battista*, cap. Scarpa div

GENES. br. hell. *A. Apostoli*, cap. Carrussos, lest.

Du 23 mai.

SYRA. br. hel. *Epaminondas*, cap. D. Polemis, lest
— br. russe, *Dimitrios*, cap Lanzatta, lest

du 24 mai.

GENES, br ital. *Due Fratelli*, cap. Delcanto, lest.

MALTE, brik hell *Nicolaos Avgherinos*, capit. A. Mallandrachis, lest.

Du 25 Mai.

BERDIANSKA br. ital. *Cara*, cap C. Lavarello, b.

ALEXANDRIE, bar. ang. *Wareloud*, cap. Irvine, l.

26 Mai.

GENES, bark ang. *Dale*, cap. G. Bell, lest.
— br. hell. *Lulas*, cap. Criticos, riz
— br. aut. *Orobe*, cap. Poschich, div. march.

BEYROUTH. br. ital. *Buoni Amici*, c. Biazzio, lest
— br. ital. *Salvatore*, cap. Balestrino, lest.

PORT-SAID br. ital. *Stella del Mare*, cp. Marono, l.

ALEXANDRIE, bark ang. *Blenhein*, cap. Huntley, l
— bark ang. *Sangeen*, cap. Sholton, lest.

NEWCASTLE. bark pruss. *Sophia*, capt. Edward Schuchard, charbon de terre.

CARDIFF. bark ang. *Athenian*, capit. W. Pottinger charbon de terre.

MALTE, bark ital. *Vederemo*, cap. Garziglia, lest.

LIVOURNE, bark itai. *Maria Francesea*, cap. Giacomo Frogoni, huil.
— bark autr. *Cerere*, cap. A. *Cattarinich*, lest.

ALEXANDRIE, bark autr. *Z Maria*, c. Martinolich.
— bark aut. *Due Fratelli*, cap. Giaya, lest.

ANVERS, tris-mâts autr. *Giulieta*. cap. Cosulich.
— bark ital. *Mary*, cap. Scotto, lest.

MALTE, br. ang. *Leda*, cap. Hugg, lest.
— bark ang. *Centaur* cap. Edwards, lest.

FENES br. hell. *Solon*, cap. Sacturis, riz.

SYRA, br. hell *Tris Adhelfi*, cap. Elefteriu, lest.
— br. hell. *Enossis*, cap. Castriotis, div. marc.
— br. hell. *Maria*, cap. Aardavanis, lest.

CORFOU, br. aut. *Slava O*, cap Chersanach, lest.

NAPLE bar. aut. *Ann*, cap. Pooscich, lest.

DEPARTS de bat. à voile du 25 mai.

MARSEILLE. bar aut. *N. Klass*, c Dabinovich, blé
— br. aut. *Suttora*, cap. Cossulich, blé.
— br. aut. *Unioue*, cap. Moricich. blé.
— br. itat. *Narciso*, cap. Leonardi. blé.
— bark ital. *C. Jenni*, cap. Bottini, blé.
— sch. ital. *Maria Vittoria*. cap. Capola, blé.
— bark ital *Affezione*, cap. Gabriele, blé.
— br. hel. *Evanghelista*, c. Dandimopulo, blé.
— br hell. A. *Trias*, cap C. Gabrielis, blé.

ANGLETERRE pol. ital *Geronimo*, cap. Peroglu, blé

FALMOUTH br. ital. *Tadcredi*, cap. Cacace, blé.

MAETE. br. mek. *Nichels*, cap. Nierman, blé.

ODESSA, bark aut. *Costante*, cap. Streglich, lest
— br. hell. *Ayos Spiridhon*, cap. Lazarou, sel.
— br. hell. *Angelico*, cap. Zervos, carubes.

TAGANROK, gab. hell. A. *Apostoli*, cap. Carusso,

AZOFF, bark aut. *Mercede*, cap. A. Radovani, lest.

MER-NOIRE, br. ital. *Intrepide*, cap. Spenpinetti.

Note des batiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyukdéré

Du 22 mai.

de TAGANROK, pour Falmouth. bark ital. *Paolina*, cap. Chiapello, blé.

d'ODESSA, pour Mesine, br. ital. *Due Fratelli*, c. Giufre, blé.
— pour Marseille, bark ital. *Giulia Pari*, cap. L. Parisi, blé.

de BERDIANSKA pour l'Italie, br. ital. *Innocenza*, cap. Sanguinetti, blé.

de NICOLAEFF, pour Amsterdam, br. ital. *Ridolf Donavaro*, cap, P. Cacace, seigle.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Des Contributions Indirectes.

COMMUNICATION OFFICIELLE.

L'année financière pour la perception du droit de patente établi sur le débit des tabacs, devant commencer au 1/13 juin prochain, l'Administration Générale des Contributions Indirectes porte à la connaissance du public les dispositions suivantes relatives au mode de la perception de ce droit:

1° Les propriétaires ou locataires des boutiques ou magasins où se débitent, soit exclusivement, soit avec d'autres marchandises, du tabac à fumer, à priser ou à chiquer, du tumbéki ou des cigares, ainsi que les marchands ambulants ou étalagistes de ces mêmes articles, sont tenus de se rendre au bureau de la Douane des tabacs pour payer le droit de patente établi par le règlement, et de se munir d'un teskéré, dans le délai de trois mois, à partir du 1/13 juin prochain, jusqu'au 31 août (12 septembre).

2° L'Administration de la Douane des tabacs, procédera dès le 1/13 septembre prochain, à la vérification des teskérés. Ceux des débitants, sujets ottomans ou étrangers qui ne se trouveraient pas nantis du teskéré, dans le délai prescrit de trois mois, auront leur boutique ou magasin fermé, à moins qu'ils ne paient, comme pénalité, le triple du droit de patente, conformément aux dispositions du règlement en vigueur. La même pénalité sera encourue par les marchands ambulants ou étalagistes qui ne se conformeraient pas aux présentes dispositions.

3° Ceux qui se permettraient d'ouvrir des boutiques ou magasins de tabac, de même que les marchands ambulants ou étalagistes qui entreprendraient à nouveau le débit de cet article, postérieurement au délai susindiqué et sans être muni d'un teskéré constatant l'acquittement préalable du droit de patente, seront également passibles de la pénalité mentionnée dans le paragraphe précédent.

Constantinople, le 3/15 mai 1867.

AVIS.

L'adjudication de la mouture du blé pour le pain des troupes impériales aura lieu pour la toute dernière fois, au Ministère de la Guerre, samedi 13 mai v. s. Passé ce jour, aucune offre ne sera plus admise.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, le jour sus-indiqué, à six heures à la turque.

Seraskérat 10/22 mai 1867.

ITINÉRAIRE DES BATEAUX DU CHIRCHET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir de Lundi 1/13 mai 1867 jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Horloge de Jénidjami H.	à la T.	N° du bateau	
11	20	2	de Yenimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek
12	20	18	de Yénimahallé, Buyuderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach.
1	45	12	de Cavaq, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kurucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
3	20	2	de Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroucesme, Ortakeui, Cabatach.*
11	45	3	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja. A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui Beylerbey, Kusgundjuq.
1		11	de Yénimahallé, Buyukderé, Beïcos, Pachabaqtché Tchibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tcheghelquei, Beylerbey, Kusgundjuq.
3	15	17	de Buyuqderé, Thérapia Beicos, Pachabaqtché Kanligia, A. Hissar Candili, Vaniquei, Tchenghelquei, Beylerbey, Cousgsudjuq, (excepté les Vendredis.)
11	45	5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechitach.
12	30	8	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
1	15	4	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach
2		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei Béchiqtach, Cabatach.
4		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyuqderé.
8	30	3	le Buyuqderé. Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniquei, Tchenghel. Beylerbey, Kousgoudjuq, Scutari.
9		4	le Yénimahallé, Buyuqderé, Thérapia, Yéniquei, Emirghian, R. Hissar, Arnaoutquei, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)

Départ du Pont.

H.		N°	
1		5	pour Bechiqtach, Beylerbey, Arnaoutquei.
1	30	2	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bébeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	5	pour Arnaoutqeui, directement (*excepté les vendredis*).
3		4	pour Cabatach, Becbiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)
2		3	pour Scutari, Kusgoundjuq, Beylerbey, Tcheguelqeui, Vaniqeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Béicos, Thérapia, Buyuqdéré.
8	15	11	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
9	15	8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui, (*retour touchant Beylerbey Becheklach*)
9	30	12	pour Beilerbey, Vaniqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé, Anatol cavaq.
10		5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Kouroucesmé, Arnaoutqeui, R.Hissar, Emirghian, Yeniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
10	15	18	pour Bebeq, Hissar, Emirghian. Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
11		8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui,
11	30	5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui.
10	20	17	pour Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuqli Pacha-baqtché, Béicos. Buyuqdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
10	45	3	pour Cosgundjouq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pacha-baqtché, Béicos.
11	15	4	pour Bechiqtach, Kusgundjuq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui

SERVICE DES DIMANCHES

à partir du 7/19 mai.

Voyage pour le Pont.

H.		
12	15	de Béicos, Pacha baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vaniqeui, Tchenghelqeui Beylerbey, Cousgoundjouq.
12	30	d'Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach, Cabatach.
12	30	de Yenimahallé, Buyuqdére, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	le Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Stenia, Emirghian, R. Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
5	15	le Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Candili, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey et Cousgoundjouq.
8	15	le Buyuqdéré, Thérap. Yéniq. Emirgh. Hissar, Arnaoutq. et Bechiqtach.
8	45	le Buyuqdéré, Thérapia, Beicos, Pacha baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey, Cosgoundjeuq et Scutari.
9	30	le Yénimahallé, Buyuqdére, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Ortaqeui, Bechiqtach et Cabatach.

Départ du Pont.

H.		
1		pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqnei, R. Hissar, Emirghian, Therapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
2		pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
2	15	pour Scutari, Cousgoundjouq, Beylerbey, Tchenguelqeui, Vaniquei, Hissar, Canlidja, Pacha-baptche, Beycos, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	pour Béchiqtach Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
9	30	pour Béchiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Aanaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yéni-mahallé.
10	30	pour Cousgoundjouq, Beylerbey Tchenghelqeui, Vaniqeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pacha-baqtché, Beycos et Buyuqdéré.
10	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bébeq, Hissar, Emirghian, Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqderé
11	15	pour Cabatach, Béchiqtach, Ortaqeui, Couroutcehsmé et Arnaoutqeui.
11	40	pour Bechiqtach, Ortaqeui et Arnaoutqeui.

Service de la ligne des Iles des Princes.

A partir du samedi 13/25 mai, jusqu'à nouvel avis, il y aura le soir deux départs :

Du pont pour les îles des Princes

H.		
9	30	pour Halki, Prinkipo, Kartal et Pendik.
10		pour Proti, Antigone Halki et Prinkipo.

A partir du Lundi, 15/27 mai il y aura le matin également des départs :

Des îles des Princes pour le pont.

H.		
11	30	de Pendik, touchant Kartal, Prinkipo et Halki.
1	30	de Prinkipo, touchant Halki, Antigone et Prati.

(N° du bateau 16)

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1. 11 et 21
» *de Constantinople le* 7. 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ALGERIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE lundi 27 mai à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DÉPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

A LA TRICOTEUSE

Rue de Péra 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marche exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonnetterie et lingerie	Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.	» de femme brodé et unis depuis 23.
» fil Ecosse depuis 150	Caleçons de femme depuis 23.
Chaussette coton cru extra fine depuis 80.	Camisoles depuis 30.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150	Jupons, depuis 45.
Gilets flanelle depuis 35.	Ombrelles, parapluies, confections ganterie, parfumerie flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.
Pantalons croisée et percale depuis 15.	
» toile, depuis 32.	

N.B.— Madame Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

POUR CAUSE DE DÉPART

Vente aux enchères de meubles de maison, comme Lits en bronze, en fer, Bureaux, Tables, Piano, et tout ce qu'il faut pour monter une maison

La visite est ouverte dans la maison située dans la rue *Cumbaradji* descente des 4 rues pour aller à Tophana, presque en face de la Légation grecque N° 14, en commençant de Jeudi 18/30 mai et les jours suivants de Vendredi et Samedi, dès dix heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi.

L'encan aura lieu dans la même maison, Dimanche 2 juin (n.s.) à dix heures du matin.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Hue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune spèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIEL estilmadji sokak rue de la Quarantainen Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

MÉDAILLE D'HONNEUR — HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE — BREVETÉE S.G.D.G. — GOÛT AGRÉABLE — SAVEUR SUCRÉE

SIMPLE ET FERRUGINEUSE.

La seule dans le commerce qui soit facile à prendre, et qui n'ait ni le goût ni l'odeur du poisson. — Recommandée par tous les médecins de la Faculté de Paris, ainsi que l'*Huile de foie de morue ferrugineuse*, indiquée dans toutes les maladies où le fer est employé. — A Paris, chez l'inventeur **Chevrier**, 21, rue du Faubourg-Montmartre.

A *Constantinople*, chez Della-Sudda, pharmacien.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

MERCREDI, 29 MAI 1867. 25 MUHARREM 1284 de l'Hégire. MERCREDI, 29 MAI 18

2me Année. --- N° 120.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BULLFANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 29 mai

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 28 mai 5 h. soir.

Consol. turcs (cons.)	ouvert.	32 70
	clôture	32 75
Emprunt Ottom. 1865	ouvert.	248 75
	clôture	247 50
Rente Française 3 0/0	ouvert.	69 72 1/2
	clôture	69 77 1/2

Le vice-roi d'Egypte arrivera à Paris du 15 au 20 juin.

Londres, 28 mai.

Consolid. turcs. Ouverture 32 à 32 1/4

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Une dépêche particulière de Brest du 19 nous apprend que la corvette à vapeur *Magellan*, ayant à bord M. le contre-amiral Cloué, a mouillé sur rade à Brest, venant en dernier lieu de la Havane et de la Martinique.

M. le contre-amiral Cloué remplissait les fonctions de commandant de la subdivision navale française du golfe du Mexique. Il a quitté la Vera Cruz avec les bâtiments sous ses ordres à l'époque du départ de la flotte de transport, et on annonce que la subdivision navale dont il a eu le commandement va être supprimée.

La France n'aura plus devant la Vera Cruz qu'un ou plusieurs navires de guerre détachés pour la protection de ses nationaux. C'est la corvette à vapeur le *Phlégéton*, mouillée à Sacrificios, qui est chargée en ce moment de ce service. *(Patrie).*

—

Un très-grand nombre d'évêques continuent à passer par Paris, se rendant à Rome pour les fêtes annoncées. On cite dans le nombre des prélats américains, l'évêque de Baltimore et celui du Texas, plus un évêque d'origine bretonne, Mgr Ducosquer, qui arrive d'Haïti.

—

Le duel annoncé entre M. Rattazzi, président du conseil des ministres à Florence, et M. le marquis Pepoli, allié, comme on sait, à la famille impériale, a eu lieu ces jours derniers ; M. Pepoli a été légèrement blessé au bras.

—

Cinq cents émigrés, qui ont accepté les conditions de l'amnistie, sont arrivés à Irun.

Une communication du gouverneur de Madrid, affichée à la Bourse, dément les désordres de Barcelone.

—

Nous apprenons que l'empereur de Russie restera dix jours à Paris, et qu'il destine 5 millions à ce voyage et à cette visite, ce qui fait 500,000 fr. par jour.

—

M. Mirès a gagné en appel le procès qu'il soutenait contre ses co intéressés de la Caisse des actionnaires.

—

Le gouvernement de Madrid a communiqué aux députés une pétition par laquelle des porteurs anglais de la dette espagnole lui demandent de ne pas en retarder le règlement.

—

Passage d'une lettre écrite de Paris à ce journal par M. Frédéric Pecht, *correspondant de la* Gazette *pour l'Exposition universelle.* — En vérité, la folie qu'il y aurait à laisser se déchaîner entre ces deux grands peuples (France et Allemagne) une guerre qui anéantirait pour plus d'un quart de siècle toutes les conquêtes de la civilisation, sans amener, les forces étant égales de part et d'autre, de résultat décisif, — cette folie est si prodigieuse, que l'on commence à la sentir ici non moins vivement que vous-mêmes dès le début. La France et l'Allemagne peuvent faire la guerre avec tout autre peuple, sans que nos intérêts vitaux y fussent jamais compromis au même point que dans une querelle armée entre ces deux puissances. Toute autre guerre peut laisser l'Europe neutre.

Plus je vis ici, plus je vois combien l'élément français et l'élément germanique se complètent l'un l'autre, — divers au degré suprême, et, cependant, d'une importance, d'une nécessité égale pour la civilisation. Au trésor de la civilisation, l'Allemand apporte ses élans vers l'idéal, son génie fantaisiste, l'intimité profonde de sa nature, sa gaîté simple et douce, son goût de la famille ; le Français, son esprit étincelant, sa finesse, son goût infini, sa raison claire et pratique, sa décision prompte, ses entraînements chevaleresques et hardis. Rien ne peut être perdu de ces qualités ; aussi commencé je moi-même à trouver d'autant plus insensé que nous nous mesurions sur les champs de bataille, au lieu de nous en tenir aux luttes pacifiques et fécondes du progrès.

(Gazette universelle allemande.)

—

On est menacé dans le Midi de la France d'un très grand désastre. Un bassin, dit de Realtart, qui amène les eaux de la rivière de l'Arc à Marseille, menace de crever. Si le fait se produisait, toute la vallée de l'Arc serait inondée et dévastée. On a suspendu le service du chemin de fer dans le voisinage et l'on prend en hâte des mesures pour tâcher de prévenir la catastrophe.

—

Lisbonne, 19 *mai*. — La chambre de commerce, après une longue discussion, a voté une Adresse aux Cortès pour leur demander d'accueillir favorablement le traité de commerce proposé avec la France.

L'infante Isabella Maria partira demain pour Rome avec sa suite. *(Havas.)*

—

Les journaux de Paris confirment le sens de la transaction qui a été arrêtée entre le Conseil d'Etat et la commission du Corps législatif par rapport à la loi de l'armée. Ainsi qu'on nous l'avait fait prévoir, on s'est fait des concessions mutuelles : l'art. 1er du gouvernement, fixant la force de l'armée à 800 mille hommes, est accepté par la commission ; de son côté, le gouvernement accepte l'art. 2 formulé par la commission et qui déclare que « la force du contingent à appeler sous les drapeaux sera déterminé chaque année par une loi, ce qui laisse au Corps-Législatif la faculté de restreindre ou d'augmenter cette force annuelle, selon les circonstances. Une loi serait également nécessaire pour l'appel de la réserve dans l'armée active.

—

La triste nouvelle donnée hier à propos de l'empereur Maximilien n'est pas confirmée ; cependant, il faut l'avouer, les inquiétudes sont grandes. Ce qui est plus positif, c'est que les nouvelles de l'impératrice Charlotte sont désolantes et qu'une consultation de médecins réunis à Trieste a déclaré l'état mental de la malheureuse princesse à peu près désespéré. Rarement une expédition se sera résumée par tant de désastres et de fatalité.

—

On écrit de Florence que le Roi est arrivé à Turin.

L'*Opinione* dit que, dans la matinée, le Roi a reçu une députation de la Chambre des Députés qui est venue le féliciter à l'occasion du mariage du prince Amédée, et lui exprimer la reconnaissance de l'Italie pour sa renonciation à quatre millions de sa liste civile.

—

Si la mort tragique de l'empereur Maximilien n'est pas confirmée, elle est toutefois, il faut l'avouer, malheureusement trop probable. Il est avéré que les derniers courriers du Mexique ne peuvent donner aucun renseignement sur son sort. On dit que les dernières paroles de ce malheureux prince (qui aurait dû avant l'expédition mieux réfléchir sur l'imprudence de sa conduite, et l'inanité de ses droits) ont été celles adressées à des hauts fonctionnaires de Mexico à qui il faisait ses adieux en quittant sa capitale « On m'a mis dans l'alternative du déshonneur ou de la mort et mon choix est fait. »

(Patrie.)

—

Le roi d'Italie a reçu la députation chargée de lui présenter les félicitations de la Chambre des Députés pour le prochain mariage du prince Amédée.

Le roi s'est entretenu, suivant l'usage, avec les membres de la députation sur la situation générale. Il a manifesté toute sa satisfaction pour le traité de Londres et pour la part que l'Italie a prise au maintien de la paix. Néanmoins il a ajouté qu'il ne fallait pas se faire de grandes illusions et que des événements imprévus pourraient troubler encore la paix de l'Europe. Dans cet intervalle de tranquillité, l'Italie devait faire son possible pour arriver à réorganiser ses finances dont l'état, malgré sa gravité, est loin d'être désespérée.

Une partie de la maison du roi est déjà partie pour Turin pour le prochain mariage du prince Amédée. Le roi s'y rendra le 25 et sera de retour à Florence dans les premiers jours du moi de juin.

Garibaldi est à Florence, et ceux qui le visitent assurent que sa santé est assez bonne. Aussitôt arrivé, il a adressé une lettre aux journaux de son parti pour recommander au public la souscription aux bons du comité central de l'émigration romaine nommé par lui. Ces bons sont au porteur et seront payables à Rome le jour où le gouvernement provisoire sera installé.

Vous aurez vu par les dernières nouvelles que le brigandage s'est énormément developpé dans le territoire romain. C'est un embarras de plus pour la petite armée pontificale, qui va être bientôt entièrement absorbée par la guerre du brigandage.

La plupart des évêques récemment nommés viennent de prendre possession de leurs sièges. L'installation du nouvel archevêque de Turin a eu lieu le 19 mai.

Tout ce qui a été écrit au sujet du retour de M. Tonello à Rome est inexact. Il n'est aucunement question de renvoyer à Rome ce conseiller d'Etat, au moins jusqu'à la votation de la loi sur les biens ecclésiastiques.

La Chambre n'a pas fait bon accueil au projet du ministre de la guerre sur la réorganisation de l'armée. Ce projet devra être retiré ou profondément modifié.

—

« Le *Courrier des Etats Unis* du 7 mai termine par les lignes suivantes son bulletin politique sous la date du 6 :

« Le général Hancock paraît être décidé à user de rigueur contre les Indiens Sioux et Cheyennes, dont il occupe en ce moment les réserves.

« Toutes leurs tribus sont maintenant en armes, et le massacre des blancs a commencé sur toute la ligne. Le 29 avril, la station télégraphique de Fossil Creek a été attaquée, et les hommes qui la défendaient ont été tués et scalpés. Le 1er mai, plusieurs établissements situés sur la route de Santa Fé, au sud de la rivière Arkansas, ont été saccagés, et une dixaine de pionniers ont été impitoyablement massacrés.

« Dans le territoire de l'Arizona, les Apaches s'agitent et font mine de suivre l'exemple de leurs frères du Kansas, de l'Arkansas et des réserves. Une lettre de la Paz annonce qu'ils ont attaqué une diligence près de Date Creek et ont tué trois des voyageurs qu'elle contenait. Quelque temps après, ils ont attaqué une voiture d'express sur la même route et ont tué tous les voyageurs. »

A cette même date, on était sans nouvelles positives de l'expédition dirigée contre les Indiens des territoires de l'Ouest. Les Peaux-Rouges paraissaient décidés à opposer une résistance désespérée aux attaques des Américains, et tout semblait présager une lutte acharnée.

LA DÉCLARATION DU CONGRÈS DE PARIS SUR LE DROIT MARITIME, DU 16 AVRIL 1856.

—

En parvenant à faire signer à l'Angleterre la déclaration du 16 mars, la diplomatie russe a remporté, sans contredit, un triomphe signalé, en même temps qu'elle a trouvé une compensation suffisante à toutes les concessions qu'elle a dû faire sur d'autres points. La déclaration du 16 avril vaut à elle seule, pour la Russie, tous les frais de la guerre de Crimée, et il est difficile de comprendre comment elle a pû être signée.

Voici le texte de cette déclaration :

1°. La course est et demeure abolie ;

2°. Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre ;

3°. La marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre, n'est pas saisissable sous pavillon ennemi ;

4°. Les blocus, pour être obligatoires, doivent être effectifs, c'est-à-dire maintenus par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du littoral de l'ennemi.

Nous ne voulons pas contester le côté philantropique de cette déclaration qui a pour but de mettre la propriété privée à l'abri des vicissitudes de la guerre, et d'appliquer à la guerre maritime les principes du droit des gens en usage dans les guerres continentales ; bien qu'il soit impossible d'appliquer ces principes d'une façon absolue. L'année dernière, par exemple, lors de la campagne de Bohême, des propriétés particulières ont été détruites pour une valeur de 30 millions de francs, ainsi qu'il résulte des réclamations en indemnité adressées au gouvernement autrichien.

Ce que nous voulons établir, c'est que l'altération introduite dans les règles de la guerre maritime profiteront à la Russie seule dans une guerre contre les puissances maritimes ; et, à cet égard, la France, en poussant l'Angleterre à donner sa signature à la déclaration de 1856, a commis une faute aussi grande que celle commise par son alliée en la signant.

Le mobile de la France, en se faisant l'organe et le défenseur des revendications russes, tirait son origine des craintes qui pouvaient subsister à cette époque à l'endroit d'un conflit avec l'Angleterre ; conflit impossible aujourd'hui en présence de la situation européenne, et, en cela, les diplomates français ont manqué de clairvoyance : l'alliance anglo-française admise en principe, étant indissoluble par nature.

Nous aurions compris la nécessité de la déclaration du 16 avril, si, d'autre part, on avait obtenu des garanties certaines pour la paix européenne, et si le principe de l'arbitrage avait été admis en même temps ; si enfin, toutes les questions litigieuses avaient pu trouver une solution préalable à la satisfaction de toutes les parties intéressées.

Mais dans l'état actuel de l'Europe et avec les inquiétudes justifiées qu'inspire la question d'Orient, il est permis de regretter la signature de cette déclaration.

En faisant la guerre conformément aux anciennes pratiques, l'Angleterre, en 1800 et en 1807, amena la Russie à composition sans tirer un coup de canon, sans faire mouvoir un homme.

En 1854, la France et l'Angleterre dépensèrent 1 milliard 500 millions, et firent massacrer 150 mille hommes pour obtenir le résultat qu'on connaît. C'était payer trop cher un sacrifice aux principes nouveaux de la guerre.

La guerre étant admise, il faut la pousser jusque dans ses dernières conséquences, et, comme la destruction est une arme, il faut la conserver, surtout lorsqu'on est seul à pouvoir s'en servir.

Mieux vaut encore brûler des flottes marchandes et confisquer des marchandises que de sacrifier des milliers de vies humaines.

En signant la déclaration de 1856, la France et l'Angleterre se sont dessaisies d'une arme devant laquelle, le cas échéant, la Russie aurait mâché son frein, et enrayé ses projets de conquête. Dorénavant, la Russie est invulnérable sur mer, tandis que la France et l'Angleterre ont rendu leurs côtes accessibles à toutes les diversions.

En cas de guerre avec la Russie, ces deux puissances auront fourni à l'ennemi le moyen de détruire leurs propriétés terriennes, tout en lui garantissant sa seule propriété saisissable : son commerce maritime.

Les considérations précédentes nous paraissent dignes d'être méditées par les hommes d'Etat français et anglais.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS
DE
GORDES

—

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

—

XXXIII.

Tous ces souvenirs, longtemps oubliés, se redressaient maintenant sans cesse devant lui, et le torturaient. Est-ce à dire que les remords avaient pénétré dans son âme ? Non, mais la nature avait repris ses droits n'étant plus dominé par sa passion pour Margaï calmé et apaisé par l'isolement, Furbice redevenait époux et père.

Une nuit le désir de retourner à Fontblanche le tourmenta plus impérieusement que jamais, et il s'enfuit tout à coup, sans prévénir personne laissant son troupeau à la garde de Dieu.

Voir le numéro du 28 mai

XXXIX.

Depuis la condamnation de son mari, Brigitte n'avait pas quitté Gordes. Plus de trois années s'étaient coéulées, et les péripéties du drame sanglant auquel elle survivait, et dont elle était la plus intéressante victime, étaient sans cesse présentes à son esprit, mais elle n'avait pas succombé sous le poids d'une si grande infortune.

Privée de son mari, devenue veuve en quelque sorte, elle avait tiré d'elle-même des trésors d'énergie et elle s'était courageusement mise au travail. Ne fallait-il pas faire vivre les enfants ?

En ces tristes circonstances la sympathie publique était venue à son aide. Autour d'elle, on avait cherché à lui faire gagner honorablement son pain. Les familles les plus aisées du village l'employaient volontiers. L'école s'était ouverte aux deux enfants, et au sein de ses malheurs, Brigitte avait trouvé une tranquillité relative. Ce n'était pas le bonheur qu'elle rêvait autrefois, lorsqu'elle confiait sa destinée à Furbice ; mais, c'était l'existence assurée à ceux qu'elle aimait. En ce moment, il ne lui était pas permis de porter plus haut ses ambitions.

Les deux petits êtres grandissaient.

L'un avait neuf ans, l'autre six. Ils étaient vigoureux, intelligents.

L'aîné surtout se faisait remarquer par le précoce développement de son esprit et par la tendresse de son cœur. A l'école, il était toujours le premier pour le travail, la conduite et l'assiduité. A la maisson, il prodiguait à sa mère des caresses charmantes, entremêlées de ces bonnes petites paroles dont le cœur des enfants a seul le secret.

On le trouvait grave et sérieux pour son âge, un peu taciturne, peu empressé à se mêler aux jeux de ses camarades. et tenant toujours un livre à la main lorsqu'il ne jouait pas avec son jeune frère, pour lequel il avait des soins pour ainsi dire paternels, et qu'il couvrait déjà de sa petite protection.

On eût dit que cet enfant avait pressenti ou deviné les malheurs de sa mère, ou peut-être subi quelque douloureux froissement.

En effet, son enfance n'a-t-elle pas en quelque sorte participé au drame qui le privait de son père ? Les larmes de sa mère avaient coulé sur ses petites mains, et les baisers dont elle le couvrait, lui avaient communiqué quelque chose de la fièvre maladive qu'elle ressentait elle-même. Au contact des douleurs profondes, les jeunes cerveaux arrivent vite à un degré surprenant de maturité.

Puis il y avait, dans ses plus récents souvenirs, une scène qui avait jeté sur son enfance comme un voile de tristesse.

Le jour où pour la première fois il dut aller à l'école que les bons offices du curé de Gordes lui avaient fait ouvrir, sa mère le prit dans un coin et lui dit :

— Mon Etienne, quoique tu ne sois encore qu'un enfant, me voilà obligée de te traiter en homme, Ton père ne viendra plus parmi nous. J'aurai seule maintenant le souci de te faire vivre et de faire vivre ton frére. On t'accorde une place sur les bancs de l'école. Il faudra travailler, afin d'être bientôt à même de te suffire. Si je venais à mourir l'enfant [c'est ainsi qu'on nommait le plus jeune), n'aurait d'autre soutien que toi.

Etienne n'osa pas demander pourquoi son père n'était plus là, alors que la mort n'était pas entrée dans la maison. Mais, les paroles de sa mère se gravèrent profondément dans son esprit. Les pleurs de la pauvre femme devinrent pour lui un encouragement éloquent et douloureux.

Une fois à l'école, il en apprit bien long sur le compte de son père. Il entendit raconter qu'un jour les gendarmes l'avaient emmené loin du pays, et qu'il demeurerait toute sa vie dans un cachot. Etienne protesta, traita ses camarades de menteurs, les battit et fut surtout battu.

Mais en rapprochant les pleurs de sa mère, des propos le toutes sortes tenus à l'école et au village, il ne tarda pas à comprendre qu'il avait dû se passer, au temps où il était encore un tout petit enfant, de vilaines choses qui pesaient sur lui et sur les siens.

A dater de ce jour, il eut la pudeur de son infortune. On le vit peu à peu cesser de jouer avec les enfants de son âge, le soir, sur la place de l'église, et le dimanche sur les promenades. Il conduisait son petit frère dans la campagne, ramassait des cailloux, cueillait des fleurs et dénichait des oiseaux, afin de le distraire et de lui faire oublier qu'il y avait autour d'eux des garçons de leur âge, avec lesquels ils auraient pu s'amuser.

A une courte distance du hameau de Fontblanche aux bords d'une petite rivière qu'on appelle le Calavon se trouve un vallon, bordé de collines couvertes de chênes, et au pied desquelles sont des grottes cachées par d'épaisses broussailles.

Rien de plus sauvage que cette retraite où tout est silence, ombre et mystère.

L'abbaye de Sénanque s'élève non loin de là, au milieu des arbres et des rochers. Cette construction romane est dans un tel état de conservation, que des moines de l'ordre de Cîteaux ont pu s'y installer. Leur présence donne seule un peu d'animation à ce coin perdu et en quelque sorte inaccessible.

C'est de ce côté que les enfants de Furbice aimaient à se promener, Etienne marchait avec gravité, surveillant son frère, qui s'abandonnait sans contrainte à sa joie enfantine.

Ils arrivaient ainsi jusqu'au couvent.

Quelquefois ils entraient dans la belle église abbatiale, et écoutaient, si c'était l'heure de l'office, le chant des moines retirés derrière les grilles du chœur. Le plus souvent, ils étaient vus par quelque frère lai

UNE PRÉDICTION DU « TIMES ».

Que vaut la paix maintenue? Quelle garantie le traité signé à Londres donne-t-il au repos des peuples? L'évacuation du Luxembourg ferme-t-elle l'ère de la politique de la paix armée, de l'épuisement universel et la défiance générale? A ces questions, le *Times* répond :

» Tant que la politique de l'Europe sera virtuellement entre les mains des souverains, au lieu d'être une question nationale pour chaque peuple; tant que les nations seront conduites comme des troupeaux là où leurs gouvernants le voudront soit au pâturage, soit à la mort; tant que de fausses idées d'honneur et des aspirations romanesques de nationalités suffiront pour enflammer les esprits les plus modérés; tant que l'étude et la pratique de l'art de la destruction seront plus honorées et plus appréciées que la culture des arts de la paix, nous n'aurons aucune solide garantie qu'il ne se rencontrera pas encore un nouveau Luxembourg dans quelque autre petite forteresse, pierre d'achoppement d'autres petites susceptibilités nationales, à propos de quelque traité à moitié oublié et de quelque Etat à moitié inconnu. »

Le *Times* parle bien.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. A. Fuad pacha a donné hier à sa maison de campagne un grand dîner en l'honneur du général Ignatieff auquel assistaient S. Ex. ainsi que tout le personnel de l'ambassade russe.

Le général de brigade Mahmoud pacha en dernier temps commissaire impérial dans la haute Albanie, après avoir heureusement pacifié la montagne, a été appelé par le gouvernement à Constantinople, S. E. est arrivé ces jours ci dans la capitale.

Nous espérons de pouvoir donner à nos lecteurs des détails intéressants sur les événements qui ont eu lieu dans l'Albanie.

Un vapeur anglais venant de la mer Noire chargé de blé a échoué à la pointe d'Arnaout-keuï. On s'occupe de renflouer ce navire.

On raconte un trait singulier du fameux voleur de grand chemin Manoli. Comme il passait dans un village près de Brousse, il vit un prêtre qui bêchait son jardin. « Comment ne rougissez-vous pas de compromettre la dignité de votre caractère dans ce travail obscur? » dit le bandit. « Hélas! je suis pauvre, répondit le prêtre, j'ai des filles à doter, et il faut bien que je travaille pendant les loisirs de mon ministère pour faire face à tous mes engagements. » Manoli ne répondit rien, mais il tire 30 livres de sa bourse et les remit au prêtre; puis il manifesta le désir de visiter l'église. Le prêtre l'accompagna. Voyant la pauvreté et l'état délabré de l'église, Manoli remit au prêtre une nouvelle somme de 20 livres.

Des voyageurs arrivés de Brousse annoncent que l'éducation des vers-à-soie se présente pour le moment sous un bon aspect. On espère que cette année la récolte des soies aura un bon résultat.

Errata.—Dans la reproduction du travail de M. Zagorowski sur les travaux publics, il s'est introduit plusieurs erreurs typographiques qu'il importe de rectifier.

Voici les rectifications :

Au N° 109, du 16 mai.

	Lisez :
Francs 69575475	Piastres 59575475
Au lieu de lire francs	piastres.

Au N° 115, du 23 mai.

	Lisez :
En 20 journées	Et en 200 journées
Et en 20 journées 1152000	Et en 200 journées 1015200
Et en 45 journées 155000	Et en 45 journées 152280
Divisés par 8651	Divisés par 865

Au N° 116, du 24 mai.

	Lisez :
Par les ouvriers recrutés de 49534470	Par les ouvriers recrutés de 49534490
Indiqué, ou 10586272	Indiqué, ou 10586272
bénéfice net de 59920764	bénéfice net de 59920762
Si on voulait couvrir à la somme de 54536009	Si on voulait couvrir à la somme de 54536272

Au N° 117, du 25 mai.

	Lisez :
Et à couvrir de 15257699	Et à couvrir de 15247699

On écrit de Candie, le 20 mai :

Dans ma correspondance du 14 mai dernier, je vous mandais que Koronéos l'un des chefs des grecs le plus actif et le plus intelligent, avait rallié les hellènes qui disputent au Serdar Ekrem le passage d'Askyfos.

Koronéos n'a point quitté le district de Candie. Les Moriotes qui combattaient sous ses ordres sont allés seuls renforcer les volontaires qui couronnent les hauteurs de ce défilé. Les dernières dépêches reçues de la Canée ne mentionnent aucun fait relatif à l'agression de l'armée ottomane. Le bruit du canon dont le grondement s'était fait entendre à Réthymo dans les journées des 9, 10, 11 et 12 n'était point le signal d'un combat de l'armée d'opération comme on a eu lieu de le croire; le feu de l'artillerie du Serdar avait pour but de protéger les travaux des sapeurs inquiétés par les tirailleurs hellènes. La lutte est donc ajournée sur ce terrain par suite de l'insuffisance des moyens, dont le Serdar dispose. Omer pacha attend pour prendre l'offensive les renforts qu'il a demandés à Constantinople. Avec ce supplément de forces il sera à même de porter aux insurgés un coup décisif à Askifos et à Omalos.

Les Candiotes au nombre de 2500 hommes ont attaqué le 9 à Assithès, le sandjak de Deli-Hussein. Déli Hussein était en ville depuis quelques jours pour cause d'indisposition. Le sandjak ne comptait pas plus de 350 bachibozouks. Koraka et Romano commandaient les insurgés.

Koronéos s'occupait d'autre chose au monastère de Jérusalem. Quoiqu'ils fussent numériquement très inférieurs, les Musulmans ont défendu de pied ferme pendant quatre heures leurs positions. La partie était cependant inégale; le sandjak se repliait donc en bon ordre sur Ayo-Mirou avec ses bagages, lorsque Réchid effendi se présenta sur le terrain avec cent-cinquante bachibozouks. Le sandjak acclama la présence de ce chef si cher aux crétois. Sous sa conduite la milice chargea avec impétuosité les rebelles. Les grecs sont repoussés. Cependant leur feu devient extrêmement vif à Ghorgobidi, mais leurs coups portaient de trop loin. Un bataillon d'infanterie vint appuyer à ce moment le sandjak. Réchid effendi engage l'officier du bataillon à poursuivre avec lui l'ennemi en fuite. L'officier décline sa coopération sous prétexte d'accidents de terrain fort dangereux en cet endroit. De plus le jour était à son déclin. Réchid effendi admit ces raisons dictées évidemment par un excès de prudence, mais il ne voulut pas s'y conformer pour sa part. Il reprit sa marche sur les traces des insurgés qu'il poursuivit jusqu'à Ghouniès, au-dessus de Sclavocambo, à six milles de distance d'Assithès. Réchid revint alors sur ses pas et rentra en ville; il était deux heures après minuit.— Le sandjak campe encore aujourd'hui à Assithès.

Cinq vapeurs de l'escadre ottomane, qui formaient l'escorte d'Omer pacha, étaient venus, le 16, au mouillage de Candie. Le Serdar suivant de près cette flottille, s'était arrêté momentanément à Bali. Mais comme le généralissime ne parut pas ce jour-là dans les eaux de Candie, l'*Ismaïl* chauffa le lendemain pour aller à sa rencontre. Il en est revenu le même jour sans Omer pacha toutefois et porteur d'une dépêche pour Réchid effendi. Le Serdar donnait, sous la date du 14 rendez-vous à Réchid effendi près d'un village aux environs de Damastra. Damastra est à une demi journée de Candie sur le chemin de Réthymo. Omer pacha s'y est rendu d'Almiro où il s'était fait débarquer.

Réchid est donc parti immédiatement avec un bataillon d'infanterie trois mille bachibozouks et cent cinquante tirailleurs à cheval. On ignore le but de cette expédition; les événements ne tarderont pas à nous le faire connaître.

L'*Arcadi* a tenté de débarquer le 17 des volontaires et des munitions près de Tibaki à Messara. Mais la présence d'Abdil pacha qui occupe cette province a mis obstacle à l'entreprise du corsaire. Lors de l'expédition dont je vous ai parlé dans ma lettre du 14, l'*Arcadi* avait débarqué 669 volontaires, 2 mille carabines et 200 fusils à aiguille seulement. L'esprit de parti, afin de frapper l'imagination au premier moment, avait élevé le total de cet engin meurtrier au chiffre de 2000 fusils. Il a été question aussi d'un débarquement opéré simultanément par le *Panhellénion* et par un autre pyroscaphe à Mirabello. C'était encore une erreur; les agents des comités ont sous ce rapport l'imagination bien fertile et ils m'induisent moi-même à vous faire dire une chose pour une autre.

(*Imp.*)

—

On nous écrit encore de Candie, le 20 mai :

On vient de recevoir à l'instant une dépêche datée du camp du Serdar Ekrem. C'est le bulletin du combat que Rechid effendi, aujourd'hui Rechid pacha, a livré aux insurgés à Damastra. Rechid a été promu *miri-miran* par le généralissime; juste récompense des services rendus par ce Garibaldi ottoman.

Rechid pacha était parti le 15 de Candie se dirigeant sur Damastra par ordre d'Omer pacha. Ses forces s'élevaient à mille deux cents hommes : soldats réguliers et bachi-bozouks; mille cinq cents indigènes qui devaient suivre Réchid pacha ont rebroussé chemin, n'ayant pu rejoindre leur chef dans sa marche rapide. La colonne de Rechid, formée de douze cents braves, s'engagea bravement dans des defilés impraticables bordés d'ennemis. Les volontaires, dûment prévenus par leurs émissaires, s'étaient éparpillés sur les hauteurs le long de la route que Réchid pacha devait parcourir. Ils préludèrent le 16 au combat par de légères escarmouches. Rechid pacha demeura impassible aux efforts d'un ennemi dont la fusillade acquerrait insensiblement de la consistance. Elle était même devenue assez vive près du village de Panhéleoumenos. L'agression toutefois n'était pas encore devenue très sérieuse. Les insurgés devaient se concentrer à Damastra; ils avaient désigné d'avance ce village pour théâtre d'une action définitive. Réchid pacha les y suivit. Il y eut à combattre Koronéos à la tête de 5 000 volontaires. La lutte commença à une heure de l'après midi : elle fut opiniâtre. Les hellènes avaient pour eux l'avantage de la position et la supériorité du nombre : cinq contre un. Ils se battirent avec courage et acharnement. Ils firent même des prodiges de valeur. Réchid ne se laissa pas toutefois émouvoir ni par le nombre, ni par la contenance de ses ennemis, ni par les coups terribles, qu'ils portaient. Il voulut vaincre; il vainquit. Les volontaires prirent la fuite et rentrèrent dans leurs montagnes. Il était six heures du soir. Réchid pacha fut soutenu à la fin du combat par un détachement que le Serdar-Ekrem lui avait expédié de son camp de Prosnéro Réchid, après ce brillant fait d'armes, y a rejoint le généralissime. (*Imp.*)

TRIBUNAUX.

La 1re chambre de la cour impériale a rendu hier à l'ouverture de son audience un arrêt qui semble destiné à clore la série des difficultés judiciaires de la Caisse des chemins de fer. La cour, rejetant les demandes d'actionnaires dissidents, a maintenu la liquidation aux mains de M. Mirès, et lui a donné acte de ce qu'il abandonnait à sa société la somme dont il avait été reconnu créancier.

1er CONSEIL DE GUERRE DE PARIS.

Présidence de M. Arnaud de Saint-Sauveur, colonel du régiment de gendarmerie de la garde impériale.

Audience du 17 mai

VOLS DE BIJOUX COMMIS DANS DES LOGES D'ACTRICES PAR UN SAPEUR-POMPIER. — QUARANTE-TROIS VOLS.

Depuis quelque temps on avait remarqué, dans divers théâtres, que des objets élégants, plus ou moins précieux, tant en bijouterie qu'en effet de toilette appartenant aux artistes, disparaissaient de leur loge, sans qu'on pût découvrir la main mystérieuse qui opérait ces soustractions. De vagues soupçons planaient sur les personnes employées aux théâtres, et plus particulièrement sur celles attachées au service des actrices. Mais les bons antécédents de ces personnes, antécédents dont les administrations s'occupent avant de les admettre à remplir leurs utiles fonctions, ne permettaient pas de faire peser sur aucune d'elles l'accusation positive du vol. Du reste, il est bon de dire que les victimes de ces larcins, cédant à un sentiment généreux, aimaient mieux se résigner à la perte des objets soustraits que de porter une plainte régulière au commissaire de police. Cependant, au Théâtre-Français, on eut à constater la disparition d'une broche en or, garnie de perles et de diamants, dont la valeur pouvait être de 7 à 800 francs, au préjudice d'une actrice qui la veille avait joué dans une pièce.

L'actrice, qui s'était parée de ce bijou pour la représentation du soir, avait déclaré qu'en reprenant sa toilette de ville, elle avait laissé par mégarde la précieuse broche sur la cheminée de sa loge. Bien qu'aucun soupçon ne s'élevât, en réalité, contre la personne faisant le service de cette loge, le fait seul était par lui-même très pénible pour celle dont la responsabilité morale se trouvait ainsi compromise. Sur sa demande on fit des recherches actives, mais elles furent complètement infructueuses; on les abandonna, pensant qu'un jour ou l'autre l'actrice retrouverait la broche perdue. Ce fut un acte de plus à ajouter à tous ceux dont une main habile et mystérieuse s'était rendue coupable dans les autres théâtres; on n'en parla plus.

Or, voici que tout récemment, par un concours de circonstances fort singulières, le hasard a fait mettre la main sur le voleur de ces dames, quand on ne le cherchait pas. Ce voleur, on ne s'en serait jamais douté, n'était autre qu'un militaire appartenant à un corps dont la probité est proverbiale. C'était un jeune sapeur-pompier qui se rendait coupable de tous ces vols et cachait les objets dérobés dans une cassette parfaitement fermée et cadenassée, qui lui servait de cachette et de magasin. Il se croyait en sûreté. Mais le 15 février dernier, le directeur du théâtre du Luxembourg s'aperçut qu'une personne peu délicate avait enlevé des bureaux de l'administration deux ou trois billets de spectacle, dit billet d'échange.

Supposant qu'ils seraient vendus à des tiers, M. Gaspari signala le fait à ses employés. Ceux-ci eurent l'œil au guet, et lorsque les porteurs se présentèrent, le contrôleur les arrêta au passage, et, au lieu de leur donner l'entrée du spectacle, l'agent de l'administration les invita fort poliment à passer au bureau du commissaire de police qui avait à leur parler.

Ils obéirent sans difficulté.

Questionnés par ce magistrat sur la possession de ces billets, les porteurs dirent franchement comment ils les avaient obtenus; et, fort heureusement ayant pu justifier sur-le-champ de leur honorabilité, ils furent laissés en liberté. Sur les renseignements qu'ils donnèrent, la police se mit en quête pour trouver la personne qui avait mis les billets en circulation; et quoique le directeur de Bobino, M. Gaspari, refusât de porter plainte, le commissaire de police crut de son devoir de continuer les recherches. Il eut la main heureuse; non seulement il découvrit le voleur des billets, mais il se trouva que ce même individu était aussi le voleur mystérieux qui explorait les loges des actrices. C'était le nommé Boiret, sapeur-pompier.

La police, croyant toujours n'avoir affaire qu'à l'auteur du vol des billets de spectacle, se rendit à la caserne de ce pompier, pour reprocher à Boiret son acte d'indélicatesse au préjudice du théâtre du Luxembourg.

Mais le capitaine de la compagnie ayant fait venir Boiret devant le délégué de la justice, voulut l'interroger lui-même : le sapeur répondit que ces billets il les avait achetés la veille à un inconnu pour la somme de 7 fr., afin de les revendre à un prix plus élevé. L'officier ne trouvant pas cette explication suffisante, allait pour toute répression l'envoyer à la salle de police, lorsqu'il se rappela qu'on avait déjà parlé de certaines soustractions commises dans les théâtres, et pensant que ce sapeur pouvait ne pas y être étranger, il ordonna qu'on le mit provisoirement en prison, et qu'une fouille fut faite dans ses effets. Le sous-officier, chargé de cette mission trouva dans la cassette du pompier, cachée sous ses vêtements d'uniforme, des bijoux de toutes sortes, ainsi que des effets non militaires, comme dit le rapport, et dont Boiret ne put justifier la légitime possession. C'était des mouchoirs de batiste, avec chiffre; des rubans variés, des voilettes de dentelles de tous les prix, et autres chiffres façonnés pour la parure des actrices, et non pour le service d'un pompier.

A côté de ces objets, il y avait des lorgnons et des lorgnettes de toute espèce, depuis la jumelle duchesse jusqu'au simple binocle; on trouva des boucles d'oreilles en quantité et aussi de grosses boucles de ceinture; enfin, on trouva divers autres objets dont la nomenclature serait trop longue à rapporter ici; le tout, renfermé dans la fameuse cassette, a été déballé aujourd'hui par le sergent de service pour être exposé comme pièces de conviction devant le conseil de guerre; le tribunal s'est ainsi trouvé avoir à délibérer devant un véritable bazar, où tous les objets étaient classés par catégorie, non des espèces de production, mais des lieux de leur provenance, indiqués en grande partie par des étiquettes posées par le pompier lui-même et portant ces mots : « Ceci provient des Italiens ..., ceci vient du Théâtre-Français, ceci a été trouvé au Vaudeville, ceci a été ramassé aux Bouffes ou à l'Odéon, et ainsi de suite des autres théâtres. Sur une de ces annotations, on lisait: Ces boucles d'oreilles blanches et noires sortent de la loge de Mlle Thuillier, de l'Odéon. Nous arrêterons ces détails qui sont applicables à d'autres théâtres; il n'est pas jusqu'à la salle Valentino qui n'ait fourni à Boiret son contingent de broches trouvées; l'Alcazar n'a pas été exploité par l'accusé; et cependant là rien n'était sacré pour un sapeur. Il est vrai que Boiret n'y a jamais été commandé de service.

Nous venons de donner sur l'ensemble de cette affaire assez exceptionnelle une analyse succincte des faits tels qu'ils résultent de l'instruction et du rapport dressé en forme d'acte d'accusation par M. le capitaine Thibaud, concluant à la mise en jugement du sapeur Boiret, sous l'inculpation d'avoir, depuis moins de trois ans, commis de nombreuses soustractions frauduleuses dans plusieurs théâtres de Paris, délits prévus par l'article 401 du code pénal ordinaire.

M. le président ordonne de faire l'appel des témoins. La liste n'est pas aussi longue qu'on aurait pu le penser; parmi ceux appelés, on ne voit figurer que les noms de quatre actrices: Mlle Jane Essler, du théâtre de l'Odéon : Mlle Juliette Samuel, du même théâtre; Mme Henriette Ramelli, du théâtre-Français, Mme Thuillier, de l'Odéon, n'a pas été trouvée à son domicile. Les actrices qui ont répondu à l'appel se retirent dans la salle qui leur est destinée, elles y sont suivies par un égal nombre de sapeurs, cités aussi comme témoins.

Quoique le nombre des vols commis par Boiret s'élève à quarante-trois, d'après les objet trouvés à sa possession, le ministère public n'a fait citer, pour l'audience, que le nombre des témoins qu'il a cru nécessaire pour établir et prouver suffisamment la culpabilité du sapeur-pompier, tous les faits ayant entre eux une analogie parfaite. (*A suivre.*)

CHRONIQUE.

La Malmaison.

(*Suite.*)

A partir de 1804, l'histoire de ce séjour des premiers jours d'amour, de gloire et de bonheur, redevient toute intime, toute domestique, toute privée, bornée à son enceinte et à son horizon rétréci. Le monde ne tourne plus autour de la résidence progressivement éclipsée par le retour à la faveur et à l'éclat des grandes demeures monarchiques, dont le cadre sied mieux à l'Olympe impérial; c'est elle maintenant qui suit le déclin de l'unique affection qui soit demeurée fidèle, et qui s'efface dans la modestie des maisons sans maître et des destinées sans avenir. Joséphine, dont ces préludes prophétiques, bientôt couverts par les aclamations qui la saluaient sur le trône, de la future disgrâce, avaient mûri l'esprit sans lui rien faire perdre de la grâce de son visage et de la bonté de son cœur, se montra aux premières réceptions des Tuileries, enfin rouvertes aux étrangers de distinction, plus affable, plus élégante et plus aimable, que jamais. Sa beauté, rehaussée par cette teinte de mélancolie qui ne la quitta plus, d'une sorte de majesté attendrie, sembla même augmentée, agrandie à ceux qui, ignorants du chagrin secret qui en rongeait mystérieusement les sources, la virent alors passer comme une demi déesse sous le rayonnement des lustres, ses blanches épaules épanouies au milieu des bouillons et des nœuds du corsage de sa robe de mousseline rose semée de fleurs.

A partir de l'automne de 1802, qui fut passé à Saint Cloud au milieu de l'appareil renaissant des formes royales, audience du dimanche, messe solennelle à la chapelle, etc., le jardin et le parc de la Malmaison, sans être délaissés, ne jouirent plus que de visites de plus en plus rares, de séjours de plus en plus courts, dérobés non aux préférences, mais aux obligations nouvelles de celui qui avait illustré leurs ombrages. Pour Joséphine, elle profita souvent du voisinage et de l'occasion pour consoler par sa présence cette résidence toujours sa favorite, où la cour se montra moins, mais dont les malheureux prirent plus que jamais le chemin.

Et à ce propos, on a beaucoup parlé du budget de Joséphine, et le (Mémorial de Ste-Hélène) lui-même a conservé la trace de certains reproches d'imprévoyance et de prodigalité qui se retrouvent dans la correspondance de Napoléon, dans la bouche duquel, avec les éloges dus à ses qualités, M. de Las Cases, confident de l'exil, a mis plus d'une fois la critique de ce défaut proverbial d'équilibre entre les dépenses et les recettes. Cette assertion a été rectifiée depuis, au moins quant aux chiffres involontairement mais fâcheusement exagérés des unes et des autres, sur la protestation de l'homme le plus compétent pour édifier là dessus la postérité, le propre intendant de Joséphine, M. Ralloubey. C'est à lui que nous devons la vérité vraie sur l'actif des revenus de l'Impératrice, et c'est aux registres de sa comptabilité, aujourd'hui déposés à la biblio-

---

qui les conduisait à la cuisine, dans le verger, et alors ils revenaient à Gordes, chargés de provisions, de pain et de fruits.

Durant un bel après midi du mois de septembre, les deux enfants étaient venus comme de coutume dans le vallon de la Sénancole; ils longeaient la rive droite de la rivière, dont le lit était à sec, et cherchaient sous leurs pieds les cailloux ronds et polis.

Tout à coup, un bruit les fit tressaillir. Ils se retournèrent.

Un homme venait de sortir des rochers qui longent la rive gauche, et à la base desquels, ainsi que nous l'avons dit, se trouvent plusieurs grottes.

Cet homme était effrayant à voir. Ses vêtements tombaient en haillons ses pieds nus sortaient de ses souliers usés jusqu'à l'empeigne, sa barbe et ses cheveux incultes cachaient à moitié ses joues hâlées par le soleil et amaigries par la misère.

— J'ai peur, dit le plus jeune des enfants en se pressant contre son frère.

Il y avait de quoi.

L'homme venait d'entrer dans le lit de la rivière, en se dirigeant de leur côté.

— Ne crains rien, lui répondit Etienne, qui lui prit la main et hâta le pas afin de gagner au plus vite le couvent dont on apercevait les murailles noircies à travers les arbres.

Mais, l'homme marchait toujours vers eux et, comme il allait plus vite, il les eut bientôt atteints.

Aussitôt, ils se rejetèrent instinctivement de l'autre côté de la route.

— N'ayez pas peur, dit il brusquement. Je ne vous veux pas de mal.

Etienne ralentit son pas. En même temps, il fixait le visage de l'inconnu.

— Ai-je donc l'air si méchant, que je vous effraie autant qu'un loup qui sortirait du bois? demanda l'homme en mettant à dessein dans sa voix, une grande expression de douceur.

— Je n'ai pas eu peur, répondit fièrement Etienne, encore un peu tremblant. Mais vous avez bien effrayé le petit.

— Je suis bon pour les enfants, très bon même. Voulez vous répondre à mes questions?

— Sans doute, monsieur, puisque vous ne voulez pas nous faire du mal.

Etienne s'arrêta tout à fait, mais il ne quitta pas la main de son frère et il attendit.

L'inconnu parut réfléchir un moment, il regarda, avec inquiétude tout autour de lui, à plusieurs reprises, puis il dit à Etienne :

— Voudriez vous venir de l'autre côté de la rivière? Nous serons plus tranquilles pour causer.

— Il ne passe personne sur la route, répondit vivement Etienne devenu de nouveau soupçonneux. Puis il ajouta comme par prudence : il n'y a que des moines qui pourraient passer, en rentrant à l'abbaye.

L'homme demeura silencieux et triste. Il jeta sur lui même un regard inquisiteur.

Puis, il ajouta :

— Décidement, je leur fais peur!

Et ils purent voir une larme dans ses yeux.

— Êtes vous de Gordes? demanda-t-il tout à coup aux enfants.

— Oui, du hameau de Fontblanche.

— De Fontblanche! s'écria-t-il. Connaissez-vous Brigitte Furbice? La connaissez-vous?

— C'est notre mère!

— Votre mère! mais alors..

Il n'acheva pas.

Debout sur la route, les bras croisés sur sa poitrine, absorbé dans une muette contemplation, il les regardait fixement, et l'expression de son regard était tellequ'ils ne songèrent plus à avoir peur.

La contemplation dura plusieurs minutes; ensuite, il ouvrit les bras, tomba à genoux, et tout à coup attirant vivement les enfants à lui, il les couvrit de baisers et de larmes.

On n'entendait que deux mots sortir de ses lèvres.

— Mes enfants! mes enfants!

Il passait ses mains calleuses dans leurs blonds cheveux, il palpait leurs membres frêles, il fixait ses yeux sur leurs yeux, et eux, comme s'ils eussent compris qu'un étroit lien les unissait à cet inconnu, se montraient dociles et l'embrassaient lorsqu'il les en priait d'une voix émue et caressante.

— Aimez-vous votre mère? demanda-t-il, lorsque la fièvre des premiers embrassements se fut un peu calmée.

— Autant qu'elle nous aime, répondit Etienne.

— Vous parle t-elle quelquefois de votre père?

— Jamais.

Ses yeux se remplirent encore de larmes, mais elles furent soudain séchées par ces mots qu'Etienne s'empressa d'ajouter :

— Mais, tous les soirs, elle nous fait prier pour lui.

— Personne ne vous a-t-il parlé de celui pour qui votre mère vous fait prier?

— Quelquefois.

— Et que vous en a-t-on dit?

— Beaucoup de choses. Ma mère nous a défendu de les répéter.

Furbice écoutait avec ravissement cette voix enfantine; il eût voulu l'entendre toujours.

Il éprouvait à cette heure une joie infinie. Ses enfants s'étaient présentés à lui d'une manière si imprévue, qu'il goûtait le double bonheur de les avoir revus, et de les avoir revus lorsqu'il croyait être encore loin d'eux.

Sa fatigue, ses malheurs, les plaies de son corps meurtri par les chemins, tout était oublié.

Depuis deux ans il attendait cette heure avec une impatience tous les jours accrue.

Il lui semblait que son long supplice était fini.

Lorsque Furbice (chacun l'a reconnu) eut épuisé toute sa joie, lorsqu'il fut enfin las d'avoir tant serré ses enfants sur sa poitrine, il se rappela qu'il avait plusieurs choses à dire à Etienne.

Il se releva et il allait prendre place sur un tronc d'arbre renversé au bord de la route, mais tout à coup il entendit le bruit d'une sonnette.

Un moine venait à eux, marchant à côté d'une charrette attelée d'un seul cheval et chargée de foin. Il s'avançait, la tête baissée, ayant un fouet pendu à son cou, et dans ses doigts un chapelet dont il comptait longuement les grains.

— Ecoute, dit Furbice en s'adressant à Etienne, je ne dois pas être vu. Il faut que je retourne de l'autre côté de la rivière où il est plus facile de se cacher. J'ai à te parler longuement. Auras-tu encore peur de venir me rejoindre?

— Oh! non, répondit l'enfant.

— Alors, suivez-moi.

(*Sera continué demain.*)

thèque publique de Gray, que nous devons aussi la vérité sur son passif, et le secret, si honorable pour la mémoire de Joséphine des prodigalités charitables qui le justifie. Joséphine, dont le cœur généreux n'avait vu dans le pouvoir que le droit de faire plus de bien, achetait sans marchander et donnait sans compter, et si elle payait fort cher ses chapeaux et ses robes, et ne regardait pas au prix d'un beau bijou, et elle ne lésinait pas davantage quand il ne s'agissait d'un bienfait, et ne refusait pas plus que ceux de l'élégance les plaisirs de la charité. Envisagés à ce point de vue, les comptes sur lesquels l'historien et le moraliste ont le droit de jeter un coup d'œil la louent, bien loin de l'accuser, et font un mérite de son désordre et et une vertu de son imprévoyance.

Sur cette liste de ses pensionnaires particuliers, dont les spoliations de la Révolution et les déchéances de l'émigration avaient multiplié le nombre, on retrouve les meilleurs noms de France, qu'on trouve aussi parmi ses fournisseurs, et nous le disons à la fois à l'éloge de Joséphine et des nobles protégés dont cette Impératrice, qui avait traversé les mêmes épreuves et connu la prison et la gêne, soulageait la misère ou encourageait le travail. Son goût savait choisir comme sa générosité ; c'est donc un titre d'honneur d'avoir eu part aux bienfaits qu'elle n'accordait qu'aux plus indignes dans cette foule de nobles délassés, dont le malheur immérité faisait une élite, et nous ne sommes pas étonné que la publicité donnée a des curieux et touchants détails du budget de Joséphine n'ait excité aucune susceptibilité ni soulevé aucune réclamation.

Il résulte des comptes de M. Ballonhey que depuis le commencement de l'an XI (1802) jusqu'à la fin de 1809, c'est-à-dire pendant sept ans, le budget de l'Impératrice Joséphine ne dépassa pas le chiffre de 5.354, 435 fr. 44 c., sur lequel il lui était assez difficile d'économiser les 50 à 60 millions que le passage hyperboliquement erroné du *Mémorial*, contre lequel protesta jusqu'à rectification, le fidèle intendant avocat de sa mémoire, lui reprochait de n'avoir pas laissés. La vérité est que l'Impératrice ne connut jamais ce vain et stérile équilibre réservé aux gestions égoïstes ; qu'elle considéra toujours comme le nécessaire de son rang superflu de l'aumône et du bienfait auquel se rapportent ces prodigalités qui furent surtout de généreux sacrifices ; qu'elle s'oublia elle même à force de se souvenir des autres, et que si elle ne laissa pas aux siens un héritage de millions, elle leur légua du moins un capital de bénédictions et de reconnaissance, dont la postérité reconnaissante leur paye les intérêts avec usure. La vérité est enfin qu'après le divorce, elle se trouva réduite à restreindre encore ses libéralités, à abandonner avec le trône à Marie-Louise sa feuille de charité, et à abdiquer ses pensionnaires en même temps que ses sujets, unique et innocente vengeance dont la nouvelle souveraine eut le bon goût d'accepter l'hommage, remplaçant en cela comme en tout le reste Joséphine, sans le faire oublier.

(A suivre.)

VARIÉTÉS.

Voici une strophe charmante du nouvel opéra *Roméo et Juliette*, poëme de Jules Barbier et Michel Carré, Musique de Gounod.

Mab la reine des mensonges
Préside aux songes ;
Plus légère que le vent
Décevant,
A travers l'espace,
A travers la nuit
Elle passe,
Elle fuit !
Son char que l'atome rapide
Entraîne dans l'éther limpide
Fut fait d'une noisette vide
Par Ver-de-Terre le charron.
Les harnais, subtile dentelle,
Ont été découpés dans l'aile
De quelque verte sauterelle
Par son cocher le Moucheron ;
Un os de grillon sert de manche
A son fouet dont la mèche blanche
Est prise au rayon qui s'épanche
De Phœbé rassemblant sa cour ;
Chaque nuit dans cet équipage
Mab visite sur son passage
L'époux qui rêve de veuvage
Et l'amant qui rêve d'amour.
. . . .

—

Nous résumons, d'après la *Gazette de Varsovie*, un terrible événement qui a dernièrement ensanglanté l'une des localités du palatinat de Plock. Il a eu lieu sur la lisière d'un bois, non loin de la cabane habitée par un garde-forestier et sa famille.

Vers les huit heures du matin, le père du garde, s'étant apperçu qu'un loup emportait le chien de la maison, se mit résolument à sa poursuite. Mal lui en prit, car le loup, lâchant le chien, se rua sur le malheureux vieillard et lui fit de graves blessures.

Sur ces entrefaites, arriva sa femme, que le loup attaqua à son tour. La jetant par terre, il la scalpa, l'étrangla et dévora une partie de son corps. Au même moment, le garde, ne sachant rien de ce qui se passait, retournait tranquillement vers sa maison, après avoir terminé sa tournée habituelle. En l'apercevant, le loup se jeta sur lui, le terrassa et lui enleva une partie de la joue d'un seul coup de dent.

Au cris du garde sa fille, âgée de seize ans à peine, et sa femme quittèrent précipitamment la cabane et se ruèrent sur le loup La jeune fille, lui serrant fortement le cou, s'efforçait de l'étrangler, tandis que sa mère le frappait à la tête avec un morceau de bois. La bête paraissait assommée ; mais à peine les courageuses femmes eurent-elles enlevé les blessés, que le carnassier, revenu de son étourdissement, s'élança à leur poursuite. Heureusement elles purent s'enfermer dans la maison et en barricader la porte, que le loup ébranlait avec furie. Enfin, voyant l'insuccès de ses efforts il étrangla un porc et en mangea une partie.

Le féroce animal attaqua encore un paysan, qui réussit à lui échapper; puis il égorgea encore une poule, deux jeunes chiens, et engloutit un énorme morceau de porc. Enfin rassasié, il se coucha devant la chaumière, observant avec une terrible vigilence tous les mouvements de ses habitants.

Ne pouvant sortir par la porte les femmes arrachèrent une planche du toit et demandèrent par là du secours. Comme il avait compris leur appel, le loup essaya de nouveau de forcer la porte, malgré les morceaux de bois et autres objets dont on le criblait.

Tout à coup, Il s'attaqua à la fenêtre, en fit voler les carreaux en éclats, essaya de pénétrer dans l'intérieur de la maison.

Reçu à coups de hache par le garde, qui avait repris ses sens, le hideux animal se retira lentement. En ce moment passa le journalier L... chargé de fagots; le loup s'élança sur lui et le blessa à la jambe et au bras. L... lui asséna un terrible coup sur la nuque et l'étendit raide mort.

La lutte avait duré quatre heures.

Nouvelles Commerciales. et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 28 mai	35 06
Clôture du 28 mai	35 06

Constantinople, le 27 mai

Coloniaux — Les transactions ont été bien limitées il s'est vendu pour la consommation locale environ 300 sacs café et 350 barriques sucre aux prix de la côte, nos dépôts sont d'environ 4,500 barriques sucre.

Cotons. Stock 2,000 balles Adana et 300 balles Georgie.—

Alcools. Les alcools aussi n'ont subi aucune variation et les affaires ont été bien limitées, il a été placé à livrer 1,500 barriques alcool américain les 17 oques à 1 livre turque.

Malgré que les céréales manquent sur notre place nous avons eu dans cette huitaine une baisse, il s'est vendu environ 70 mille kilé blé dur et tendre pour la consomation locale aux prix suivants.

Stock kilés 40 mille, maïs et orges manquent.

Prix des céréales.

	Pias.	en Mét
Blés durs Kustendjé	34 1|2	36
» » Burgas	30	32
» » Baltchik	30	32
» » Samsoun	—	—
» » Anatolie	27	30
» » Ismaïl	34	36
» » Azoff	37	38
« » Bessarabie	—	—
» » Galatz	—	—
» » Matzin	34	
» tend. Roumélie	29	35
» » Odessa	35	—
» » Ibraila	28	32
» » Galatz	30	31
» » Bourgas	28	32
» » Varna	30	32
» » Baltchik	30	31
» » Taganrok	—	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumélie	17	
» Anatolie	16 20	17
Maïs Danube	19	21
» Roumélie	19	21
» Anatolie	21	
Seigle	—	—

Les prix des farines sont les suivants :

Les farines d'Odessa	160—152—145
Stenia	145
Ghioksouyou	140
Samsoun	135

Stock. 10,000 balles, y compris 4,000 balles arrivées par le dernier bateau d'Odessa, il s'est vendu environ 250 balles.

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 27 mai.

Les arrivages continuent à arriver de la Méditerranée, les navires disponibles sont bien peu et les demandes limitées Dans cette huitaine les suivants affrètements se sont pratiqués.

Taganrok p. Bremen directement sch. 55 ton. suif.
Azoff, pour le R. U. sch. 37 à 38 |6 ton. blé.
Idem pour le R. U. sch. 51 à 53 ton. suif.
[Estaries du 10 au 15 juin s. n.]
Idem. p. Méditerranée fr. 3 a 3 1|2 Alger Oran fr. 3 [1|2 3 3|4 la charge.
Odessa et Nicolaeff p. Méditerranée fr. 2 1|2 a 2 [3|4 la charge
Idem Idem pour le R. U. sch. 42 |6 à 43 [ton grosse portée, estaries 13|25 juin.
Danube p. le R.U. sch. 42 t. os d'animaux 5 |6 2. 1.
Bourgas p Const. parà 50 le kil. Méditerranée fr. [2 a 2 1|4 la charge.
Poti et Anacria p. Const. sch. 3 ou R. U. sch. 7 qr [estaries 1|13 juin.

Odessa, 15| 13 mai.

Vu la grande quantité de navires et le manque de marchandises, le nolis sont nominaux, on peut côter fr. 2 1|2 pour la Méditerranée et sch 37 |6 pour le R. U. Azoff également nominaux fr 3 1|4 pour la Méditerranée et sch. 47 |6 à 50 pour le R. U préférence donnée aux petits navires, point d'offre pour les navires de grosse portée, on espère pourtant une amélioration aussitôt que la marchandise commencera à descendre.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 27 Mai.

TREBIZONDE. bat. à bap. otto. *Kars*, cap. Zanelli div. marchandises.
ODESSA, bat. à vap. russe, *Oleg*, cap. Enghelman. div. marchandises.
VARNA. bat. à vap aut. *Pluto*, capit. Remedelli, div marchandises.
ALEXANDRIE, bat. à vap. aut. *Stamboul*, cap. C. Hesse, ayant touché Metelin, Tenedos, Dardanelles et Gallipoli, div. merch. et 395 p.
— bat. à vap. egyp. *Missir*, cap. Mehemet, ay. touché Smyrne, Dardanelles et Galipoli, div. marchandises, et 300 pass.

DEPARTS des bat. à vap. du 27 mai.

MARSEILLE, bat à vap. fr. *Algerie*. cap. Bohler, div marchandises.
SYRA. bat. à vap. ang. *Paraguay*, cap. Jh. Carter, div. marchandises.
ROTTERDAM. bat. à vap. angl. *Sea Queen*, cap W. Seymour. div. march.
DANUBE, bat. à vap. fran. *Balkan*, cap. Gaid, div marchandises.
TREBIZONDE, bat a vap. fran. *Neva*, cap. Manarino, div. marchandises.

Note des batiments arrivés qui ont pris pratque à Cavak et à Buyukdéré

Du 23 Mai.

de BERDIANSKA à ordre, br. ital. *Tavere*, cap. N. Connio. blé.
de TAKANROK, pour Falmouth, bark ital. *Giuseppe Schiaffino*, cap G. Schiafino, blé.
— pour Messine, bark ital. *Providenza*, cap. T. Baccone, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Costituzione*, cap. A Olivari, blé.
— pour Constantinople et Ordu, br. hell. *Enonossis*, cap. Svoronos, blé.
d'ODESSA, pour Falmouth, bark aut. *Suttora*, cap. cap. G. Cosulich, blé.
— pour Falmouth, bark ital. *Maria Donavaro*, cap. M Steich, blé
de MARIANOPOL, pour Livourne, br. ital. *Enock*, cap. Olivari, blé.
d'ODESSA, pour Marseille. br. autr. *Ermina*, cap.. C. Glavan, blé.
— pour Marseille bark aut. *Unione*, cap. G. A. Morrissich, blé.
de KUSTENDJE pour Castelmare, br. hell. *Eftihia*, cap. Brescas, blé.

du 24 mai.

de BERDIANSKA pour Const. et Ordu, brik ital. *San Nicolo*, cap. Cordiglia. blé.
— pour Constantinople et Ordu, br. ital. Narciso, capit. G. Leonardi, blé.
de MARIANOPOL, pour Marseille trois-mâts ital. *Marietta Gotorro*, cap. Buonsignore, blé.
— pour Marseille br. ital. *Affezionne*, capit. G. Gabrielli. blé.
de NICOLAEFF bour Falmouth, bark ital. *Geronima*, cap. Peragalo. blé.
d'ODESSA, pour Messine, schoo. ital. *Maria Vitoria*, cap. F. Copola, blé.

du 25 mai.

de BOURGAS pour Marseille, bark aut. *Nova Klass* cap. Dabinovich, blé.
— pour Constantinople et Ordu, br. hell. *Tesseri Adhelfi*, cap. N. Maluco, blé.
— pour Messine brik ital. *Teresa Prima*, capit. Tomaso Drago, blé.
— pour Falmouth, brik anglais, *Gipsen*, cap. Lamb. blé
d'ISMAIL, pour Constantinople et Ordu, brik russe *Ahiabi*, cap Rokini, blé.
— pour Marseille br. hell. *Costanzia*, cap. F. Boulougouris, blé.
d'IBRAILE, pour Marseille, br. hell. *Yorghios I.* cap. P Focas, blé.
— pour Cork or Falmouth, brki ital. *H. Pook*, cap. D. Tiengo, blé.

Du 26 mai.

d'ODESSA, pour Falmouth bark ital. *Patrochino*, capitain B. Onio, blé.
d'ISMAIL, pour Const. et Ordu, brik russe, *Evanghelistra*, cap. Chrustilias, blé.
de SOULINA, pour Falmouth. bark ang. *Redgane let*, cap. L. Dalh, maïs.
de GALATZ, pour Constant. et Ordu, brik hell. *Periclis*, cap. Marcutis, blé
de TAGANROK, pour Falmouth, br. ital. *Giovanni* cap. G B. Moriola. blé.
— pour Anvers, bark norv. *Heildel*, cap. Heinderken, seigle.

Navires destinés pour la mer-Blanche.

Du 16 mai.

de TAGANROK, pour Marseille, br. hell. *Lissimahos*, cap. Gourgouris, blé
— pour Livourne. br. ital. *Precorsore*, capitain G Figari, blé.
— pour Livourne br. ital. *Irini*, c. Pasterino blé.
— pour Livourne, br. Ital *Ristori*, c. Vlandini.
— pour Messine, bark ital. *Indipendente*, cap. Miserochi, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille br hell. *Evanghelistria*, cap. Fruttas, blé.

Du 18 Mai.

de TAGANROK, pour Falmouth, bar. aut. *Margarita*, cap. Soppa, blé.
de ODESSA. pour Falmouth, bark aut *Antonio*, cap Catarrich, blé.
— pour Falmouth, br. aut. *Mirro*, c. Ergelich, b
— pour Angleterre, bar. aut. *Gmo. Mortola*, cpt Mortola, blé.
— pour Italie. bar. ital. *Carlotta*, capit. E. Tignoni. blé.
— pour Falmouth, bark norw. *Undino*, cap. Moller. blé.
de GALATZ. pour Marseille, br. ital. *Consolazione*, cap S monetti, ravison
de BERDIANSKA pour Marseile, brik ital. *Elettra*, capit. Maggiolo, blé.
— pour l'Angleterre, bark ital. *Sefora*, capit. Chiapel a, blé.
de NICOLAEFF, pour l'Angleterre brik ital. *Stella* capit. Ferraro, blé.
— pour Messine, brik ital. *Risoruzionne*, cap. Giov. Moglia, blé.
de CONST. pour Enos, a charger, br. aut *Nerosinato Imo*, cap. Zorovich, blé.
de TAGANROK, pour Malte, bark aut. *Grazia*, cap Premuda, blé.
— pour Marseille brik russe, *Prodromos*, cap. Geroyanis, blé.
— pour Genes, br. ital. *Oriente*, c. Bozzo, blé.
de EERDIANSKA pour Marseille, brik hell. *Ayos Nicolaos*, cap. N. Forros, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Arcangelo*, cap. E. Drago, blé.
— pour Marseille br. hell. *Caliopi*. cap. Diacoyannis, blé.
— pour Falmouth, brik anglais, *Alpine Gray*, cap. Stassy, graine de lin.
de NICOLAEFF, pour Falmouth, bar. ital. *Nuovo Socorso*, cap. G. Drago, blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Vnrita*, c. Cuneo,
— pour Falmouth, bark italien, *Vittorio*, cap. Bisso, blé.
de ODESSA, pour Falmouth, bar. russe. *Alliance* cap. Thetwitts, blé.

19 Mai.

de MARIANOPOL, pour Marseille, bar. russe *Fratelli Mimbelli*, cap. Mercevich, blé.
— pour Marseille, bar. russe, *Madre Mimbelli*, cap. Fiscovich, grraine de lin.
— pour Marseille, br. hel. *Ayos Nicolaos*, cap. Couvalas, blé.
de SOULINA, pour Falmouth, bar. angl. *F. West.* cap. Willson, blé
de ODESSA, pour Amsterdam, bark ital. *Filomena*, capit. Antola , blé.
— pour Falmouth, bark ital. *Assunta*, capit D'Agostino, blé.
— pour Marseille, bark aut. *Nipote Artista*, c. capit. Savoldelli . blé.
MARIANOPOL, pour Gênes bark ital. *Girolamo*, capit. B Scarzolo, blé
— pour Livourne, brik ital. *Emilia*, capit. Lorenzo Bozzo, blé.
de TAGANROK, pour Falmonth. br. ital. *Elettrico*, cap. G. B. Chiessa, blé.
— pour Livourne, br. ital. *Italia*, c. Scarzol blé.
— pour Messine, brik ital. *Emilia*, capit. G. B. Molfino, blé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Des Contributions Indirectes.

—

COMMUNICATION OFFICIELLE.

L'année financière pour la perception du droit de patente établi sur le débit des tabacs, devant commencer au 1|13 juin prochain, l'Administration Générale des Contributions Indirectes porte à la connaissance du public les dispositions suivantes relatives au mode de la perception de ce droit :

1° Les propriétaires ou locataires des boutiques ou magasins où se débitent, soit exclusivement, soit avec d'autres marchandises, du tabac à fumer, à priser ou à chiquer, du tumbéki ou des cigares, ainsi que les marchands ambulants ou étalagistes de ces mêmes articles, sont tenus de se rendre au bureau de la Douane des tabacs pour payer le droit de patente établi par le règlement, et de se munir d'un teskéré, dans le délai de trois mois, à partir du 1|13 juin prochain, jusqu'au 31 août (12 septembre).

2° L'Administration de la Douane des tabacs, procédera dès le 1|13 septembre prochain, à la vérification des teskérés. Ceux des débitants, sujets ottomans ou étrangers qui ne se trouveraient pas nantis du teskéré, dans le délai prescrit de trois mois, auront leur boutique ou magasin fermé, à moins qu'ils ne paient, comme pénalité, le triple du droit de patente, conformément aux dispositions du règlement en vigueur. La même pénalité sera encourue par les marchands ambulants ou étalagistes qui ne se conformeraient pas aux présentes dispositions.

3° Ceux qui se permettraient d'ouvrir des boutiques ou magasins de tabac, de même que les marchands ambulants ou étalagistes qui entreprendraient à nouveau le débit de cet article, postérieurement au délai susindiqué et sans être muni d'un teskéré constatant l'acquittement préalable du droit de patente, seront également passibles de la pénalité mentionnée dans le paragraphe précédent.

Constantinople, le 3|15 mai 1867.

AVIS.

Par décision de l'administration de l'artillerie Impériale, environ 100 tonnes de vieux bronzes de canon devant être vendues aux enchères. Ceux qui désireraient y participer, doivent se rendre au conseil des travaux du matériel de guerre à Tophané, lundi 22 et jeudi 25 mai (v. s.) de 5 à 9 h. à la turque. Ce dernier jour aura lieu la clôture des dites enchères.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 28 MAI 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	950	—
» 2me qualité	»	820	920
» Moka, l'oke	»	15	15 20
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	285	290
» pilé id.	»	228	—
» pilé de Hollande	»	229	230
» d'Havane en caisse	»	205	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 10	—
Girofles	»	5 15	—
Canelle	»	25 20	—
Indigo Bengale	»	120	—
» Madras	»	75	—
Cochenille Argentine	»	64	65
» morellane	»	64	—
» humide	»	47	48
Noix muscade	»	25 20	—
Camphre	»	24	—
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	40	80
Bois de Campêche, le quint.	»	50	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	120	—
» id. 2e id.	»	94	—
Charbon, New-Castle . tonneau	Sh.	30	—
» Liverpool	»	27	28
» Cardiff	»	30	31
Etain, le quintal	P.	675	680
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	6	—
Vitres	Fr	17	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	142	—
Grenailles assorties anglais	»	164	165
» France, Belgique et Trieste	»	160	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	325	330
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	165	—
Acier 0	»	174	175
» 0 0	»	174	175
Fil de fer de Trieste	»	130	135
Fer en barres assorties	P.	63	—
» masses pour clous	»	73	—
» en feuilles 1/14	»	105	104

Fer en cercles	P.	87	88
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog.	P.	95	—
Soufre d'Italie le quintal		55	56
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	53	54
» de Belgique	»	35	35 20
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	14	—
» id. de 22 poids	»	12	—
» d'Amérique les 13 1|2 galons.	L. t.	1	—
Alcool américain les 16 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse.	»	60	—
» qualité inférieure	»	10	—
Vin de France la bordelaise	»	80	100
» en caisse	»	12	80
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	46	—
» des Indes	P.	205	210
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	115	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	125	124
» de Trieste (manque)	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9 10	9 20
Suif	»	9 20	—
Beurre de Russie	»	11	—
Caviar, 1re qualité	»	26	—
» 2e qualité	»	23	—
Semelle de France, Chat. Ren femelle l'ok.	Fr.	5 80	—
» » mâle	»	5 50	
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 10	5 15
» » 2e qual.	»	5	
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	—
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	75	—
» Veaux cirés de (4 kilog.)	»	10 50	—
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	72	75
» id. 12/20 id.	»	80	85
» id. 16/24 id.	»	90	92
» id. 20/30 id.	»	98	105
» id. 8/14 id.	»	68	70
» id. 12/20 id.	»	75	80
» id. 16/24 id.	»	85	90
» id. 20/30 id.	»	94	98

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11|12.	L. t.	—	—
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—	—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

—

Exportation.

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	35	37
» mince	»	21	22
» Turquie 3 à 4.	»	20	—
» mince	»	15	16
Galles noires, l'oke	»	15 20	16
» vertes et blanches	»	10	11
Graine jaune Angora	»	12	—
Skilip	»	7	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	12	12 20
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	7 10	7 20
» de Cesarée.	»		—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	6 20	—
» de Mouton les 2 pièces	»	13 20	—
» d'Agneau secs la pair	»	11	—
Laines de Chevron d'Angora	»	34	—
» de Bey-Bazar	»	35	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	18	—
Scammonée 1re qual.	»	450	

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	P.	210	220
Gomme Adragante, assortie	»	34	36
» Adragante en feuilles	»	45	50
» Arabique assortie	»	25	—
Cuivre de Tocat	»	9	9 20
» de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trebizonde	»	24	—
» d'Anatolie	»	21	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 20	—
Graine de lin de Roumélie	»	29	30
» d'Anatolie	»	30	—
Huile d'olive Métélin, Aïvali, l'oke	»	7 20	8
» de Crète	»		
Raisins Carabournou rouges	»	5	—
» de Vourla	»	6	—
» de Tcesmé, noir	»	5	—
» de Sultanine	»	6	—
Mastic de Chio	»	100	—
Coton Georgie	»	9 20	9 50
» Adana	»	9 10	
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
Noisettes de Trébizonde	»	1 20	—
Encens, quint.	»	—	—
Safranum l'oke	»	315	320
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 20	3 30
» Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 20	4
» des Iles (Comandaria de Chypre).	»	8	—
Savon de Candie	»	6	—
» de Métélin	»	5 20	—

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRCHET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir de Lundi 1/13 mai 1867 jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Horloge de Jenidjami H à la T.		N° du bateau	
11	20	2	le Yenimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek
12	20	18	le Yénimahallé, Buyuderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach.
1	45	12	de Cavaq, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kurucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
3	20	2	le Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroucesme, Ortakeui, Cabatach.*)
11	45	3	le Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui Beylerbey, Kusgundjuq.
1		11	le Yénimahallé, Buyukderé, Beïcos, Pachabaqtché Tchibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tcheghelquei, Beylerbey, Kusgundjuq.
3	15	17	de Buyuqderé, Thérapia Beicos, Pachabaqtché Kanligia, A. Hissar Candili, Vaniquei, Tchenghelquei, Beylerbey, Cousgsudjuq, (excepté les Vendredis.)
11	45	5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechitach.
12	30	8	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
1	15	4	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach
2		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei Béchiqtach, Cabatach
4		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyuqderé.
8	30	3	le Buyuqderé. Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Canlidja, A Hissar, Vaniquei, Tchenghel. Beylerbey, Kousgoudjuq, Scutari.
9		4	le Yénimahallé, Buyuqderé, Thérapia, Yéniquei, Emirghian, R. Hissar, Arnaoutquei, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)

Départ du Pont.

1		5	pour Bechiqtach, Beylerbey, Arnaoutquei.
1	30	2	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bébeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	5	pour Arnaoutqeui, directement (*excepté les vendredis*).
3		4	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)
2		3	pour Scutari, Kusgoundjuq. Beylerbey, Tcheguelqeui, Vaniqeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Béicos, Thérapia, Buyuqdére.
8	15	11	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
9	15	8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui, (*retour touchant Beylerbey Becheklach*)
9	30	12	pour Beilerbey, Vaniqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé, Anatol cavaq.
10		5	pour Bechiqtach. Ortaqeui, Kouroucesmé, Arnaoutqeui, R.Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
10	15	18	pour Bebeq. Hissar, Emirghian. Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
11		8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui,
11	30	5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui.
10	20	17	pour Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuqli Pacha-baqtché, Béicos. Buyuqdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
10	45	3	pour Cosgundjouq. Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pacha-baqtché, Beicos.
11	15	4	pour Bechiqtach, Kusgundjuq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui

SERVICE DES DIMANCHES

à partir du 7/19 mai.

Voyage pour le Pont.

12	15	de Béicos, Pacha baqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniqeui, Tchenghelqeui Beylerbey, Cousgoundjouq.
12	30	d'Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach, Cabatach.
12	30	le Yenimahallé, Buyuqderé, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	le Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Sténia, Emirghian. R. Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
5	15	le Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Candili, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey et Cousgoundjouq.
8	15	le Buyuqdéré, Thérap. Yéniq. Emirgh. Hissar, Arnaoutq. et Bechiqtach.
8	45	le Buyuqdéré, Thérapia, Beicos, Pacha baqtché, Canlidja, A Hissar, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey, Cosgoundjeuq et Scutari.
9	30	le Yénimahallé, Buyuqderé, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Ortaqeui, Bechiqtach et Cabatach.

Départ du Pont.

1		pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqnei, R. Hissar, Emirghian, Therapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
2		pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Yhérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
2	15	pour Scutari, Cousgoundjouq, Beylerbey, Tchenguelqeui, Vaniquei, Hissar, Canlidja, Pacha-baptché, Beycos, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	pour Béchiqtach Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Therapia et Buyuqdéré.
9	30	pour Béchiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Aanaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yéni-mahallé.
10	30	pour Cousgoundjouq, Beylerbey Tchenghelqeui, Vaniqeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pacha-baqtché, Beycos et Buyuqdéré.
10	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré
11	15	pour Cabatach, Béchiqtach, Ortaqeui, Couroutcehsmé et Arnaoutqeui.
11	40	pour Bechiqtach, Ortaqeui et Arnaoutqeui.

Service de la ligne des Iles des Princes.

A partir du samedi 13/25 mai, jusqu'à nouvel avis, il y aura le soir deux départs :

Du pont pour les îles des Princes

9	30	pour Halki, Prinkipo, Kartal et Pendik.
10		pour Proti, Antigone Halki et Prinkipo.

A partir du Lundi, 15/27 mai il y aura le matin également des départs :

Des îles des Princes pour le pont.

11	30	le Pendik, touchant Kartal, Prinkipo et Halki.
1	30	le Prinkipo, touchant Halki, Antigone et Prati.

(N° du bateau 16)

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine. Alexandrette, Lattaquié Tripoli. Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

A LA TRICOTEUSE

Rue de Péra 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marché exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonnetterie et lingerie
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.
» fil Ecosse depuis 150
Chaussette coton cru extra fine depuis 80.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150
Gilets flanelle depuis 35.
Pantalons croisée et percale depuis 15.
» toile, depuis 32.

Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
» de femme brodé et unis depuis 23.
Caleçons de femme depuis 23.
Camisoles depuis 30.
Jupons, depuis 45.
Ombrelles, parapluies, confections ganterie, parfumerie flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.

N.B.— Madame Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÈRA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ. recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

POUR CAUSE DE DÉPART

Vente aux enchères de meubles de maison, comme Lits en bronze, en fer, Bureaux Tables, Piano, et tout ce qu'il faut pour monter une maison

La visite est ouverte dans la maison située dans la rue *Cumbaradji* descente des 4 rue pour aller à Tophana, presque en face de la Légation grecque N° 14, en commençant de Jeudi 15|30 mai et les jours suivants de Vendredi et Samedi, dès dix heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi.

L'encan aura lieu dans la même maison, Dimanche 2 juin (n.s.) à dix heures du matin.

MARGHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 95 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

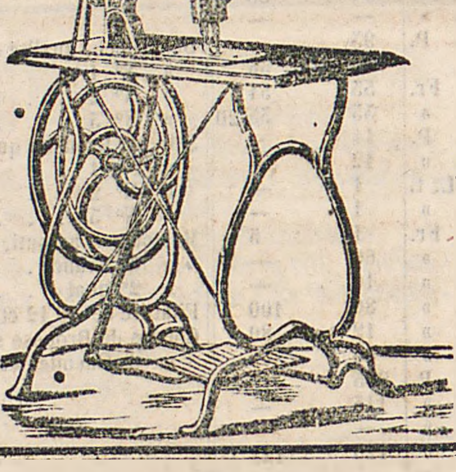

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus.* légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, *francs* 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste a Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hebreu ancien.

S'adresser au bureau.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux benéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD *Es tilmadji sokak rue de la Quarantaine Galata,*

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

MÉDAILLE D'HONNEUR — BREVETÉE S.G.D.G.

HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE

GOÛT AGRÉABLE — SAVEUR SUCRÉE

SIMPLE ET FERRUGINEUSE.

La seule dans le commerce qui soit facile à prendre, et qui n'ait ni le goût ni l'odeur du poisson. — Recommandée par tous les médécins de la Faculté de Paris, ainsi que l'*Huile de foie de morue ferrugineuse*, indiquée dans toutes les maladies où le fer est employé. — A Paris, chez l'inventeur Chevrier, 21, rue du Faubourg-Montmartre.

A Constantinople, chez Della-Sudda, pharmacien.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

JEUDI, 30 MAI 1867. — 26 MUHARREM 1284 de l'Hégire. — JEUDI, 30 MAI 1867

2me Année. --- N° 121.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BEDFANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 30 mai

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 28 mai 1 h. 43 m. soir.

On n'est pas encore fixé sur la date de l'arrivée du roi de Prusse à Paris.

New-York, 27 mai.

On assure que les Juaristes se sont emparés de Queretaro le 15 mai et que *Mexicain* (probablement Maximilien) a été fait prisonnier.

Londres, 28 mai.

Consolid. turcs. Clôture 31 3|4 à 32

Paris, 28 mai 5 h. 45 m. soir.

A la suite des démarches de la France et de l'Autriche les mesures de la Prusse contre les Israélites moldaves ont été rapportées.

Paris, 29 mai 5 h. 20 m. soir.

Consol. turcs (coul.)	ouvert.	32 80
	clôture	32 85
Emprunt Ottom. 1865	ouvert.	250
	clôture	250
Rente Française 3 0/0	ouvert.	69 87 1|2
	clôture	69 92 1|2

Londres, 29 mai.

Consilidés turcs ouver. 31 7|8 à 32 1|8
Consolidés anglais... 92 5|8

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On écrit de Brest :

« La *Svetlana*, frégate d'instruction de l'Ecole navale de Russie, se trouve depuis quelques jours mouillée sur la rade. Les élèves de l'Ecole navale impériale se sont empressés d'inviter leurs camarades à un banquet qui a eu lieu à bord du *Borda*.

« Des trophées d'armes et des pavillons russes et français ornaient la batterie du vaisseau dans laquelle près de trois cents convives se trouvaient réunis.

« Les commandants des deux écoles ont successivement porté la santé de l'Empereur de Russie et de l'Empereur des Français : ces toasts ont eté acclamés avec enthousiasme.

« La plus franche cordialité a régné pendant cette fête, qui laissera les plus agréables souvenirs dans l'esprit des jeunes gens des deux marines. »

On assure que la reine Victoria sera à Paris le 22 mai. La reine a annoncé à lord Derby son intention d'aller visiter l'Exposition universelle.

On lit dans le *Times* :

S'il manquait encore quelques traits pour faire le tableau de l'Etat que Maximilien avait entrepris de réorganiser, nous les trouverions dans les détails des événements actuels. Il n'y a plus du tout de gouvernement au Mexique.

Aucune administration n'a pris la place de celle qui est tombée avec le malheureux empereur. Juarez, le dernier président de la republique, est à la tête des troupes par lesquelles Maximilien a été défait ; mais Juarez n'est point reconnu par tout le peuple, et un chef rival nommé Ortega, est déjà en train d'organiser une faction contre lui. Pendant ce temps, les chefs militaires se livrent aux excès les plus terribles, sans pitie ni remords.

A la prise de Puebla, le chef juariste fit massacrer de sang-froid tous les officiers d'un grade supérieur à celui de lieutenant. Il était si douteux que la vie de Maximilien lui-même fût épargnée dans de semblables circonstances, que le gouvernement américain a cru devoir intervenir pour demander que l'empereur, s'il venait à être fait prisonnier, fût au moins traité comme prisonnier de guerre. Maximilien n'était pourtant pas un flibustier. Il représentait une cause que nous-mêmes nous avons patronnée.

L'expédition qui eut pour résultat final de le placer sur le trône avait été concertée d'abord d'un commun accord entre l'Angleterre, la France et l'Espagne. Si l'œuvre commencée fut en dernier lieu abandonnée aux soins de la France, il ne faut attribuer cette situation qu'aux circonstances, et il y avait au Mexique d'amples et justes raisons pour intervenir, quoique la forme même de l'intervention ne fût peut-être pas le chef-d'œuvre de la politique.

Par la chute de l'Empire, le Mexique a perdu une chance de civilisation de plus. L'état actuel de ce malheureux pays est pire, s'il est possible, qu'il n'était avant l'arrivée des alliés. L'anarchie revêt des apparences plus désespérées ; la lutte est plus sanglante et plus horrible. Ajoutez à cela qu'il n'y a aucune perspective de pacification, car Juarez, s'il est capable de détruire un gouvernement, est incapable d'en fonder ou d'en soutenir un. On paraît croire, en outre, que les Etats-Unis, après avoir entravé et fait échouer l'intervention des autres puissances, veulent essayer de leur intervention personnelle.

Les Mexicains sont incapables de se gouverner eux-mêmes. Si la vie humaine et la propriété doivent trouver une sauvagarde dans ce pays, s'il doit entrer dans la communauté des Etats civilisés, il faut que le bras puissant d'un Etat étranger exécute ce que Maximilien a laissé à faire. C'est toujours la même œuvre à exécuter, mais par d'autres instruments. La tâche n'est certes pas facile, et l'on comprend que les Américains hésitent à l'entreprendre, mais c'est une tâche qu'ils se sont mise sur les bras.

L'*Italie* donne les renseignements suivants sur le traité relatif à l'emprunt de 600 millions des biens ecclésiastiques :

Les arrangements intervenus entre le gouvernement et M. de Rothschild paraissent souffrir quelques difficultés de détail, relativement, nous dit-on, aux délais des paiements et au mode d'intervention des établissements italiens.

Il y a cependant lieu de croire que ces difficultés seront aplanies, puisqu'un traité a été signé par les mandataires de MM. de Rothschild et Frémy. Nous croyons savoir que les contractants avaient, par avance, accepté les bases essentielles. Dès lors, il ne peut rester à régler que certains détails secondaires, mais qui peuvent néanmoins exiger un léger délai, tout en étant important dans un traité aussi considérable.

L'équipage d'un croiseur anglais, l'*Antilope*, qui parcourt l'Afrique occidentale au nord du Rio-Lilundo, a eu, le 23 février dernier, une escarmouche avec les nègres de la côte, précisément à l'endroit nommé Mangue Grande, où les Portugais ont établi quelques factoreries de commerce. Le jour suivant, quatre ou cinq canonnières anglaises, complétement armées, s'approchèrent de la côte et, sans autre explication, ouvrirent un feu terrible, bombardant et décimant la population. Les Portugais, qui dès la veille avaient déclaré leur neutralité, ont souffert des pertes immenses.

Après l'incendie du village, les Anglais ont effectué un débarquement et achevé de le détruire. Les Portugais habitant les factoreries ont dû, pour se sauver, recourir à la fuite et abandonner le peu que le feu anglais avait épargné, les indigènes les poursuivant aussi de leur côté avec acharnement. Le gouverneur de la possession portugaise a adressé des réclamations au consul anglais qui réside dans la capitale de la colonie. Celui-ci s'est embarqué à bord d'un steamer pour se rendre immédiatement sur le théâtre de l'événement. Le résultat des réclamations n'est pas encore connu.

(*Correspondance* de Madrid.)

Notre correspondant de Berlin rectifie à certains égards les versions qui courent sur le voyage du roi de Prusse à Paris. Le prince royal, qui est président d'honneur de la commission allemande pour l'exposition, a dû partir hier avec la princesse Victoria pour la capitale française, où son séjour sera probablement de quelque durée. Le roi Guillaume s'y rendra dans les premiers jours de juin, et bien que, probablement, son départ ne doive pas coïncider avec celui de l'empereur de Russie, ces deux souverains se trouveront à Paris en même temps. Vers la mi-juin l'empereur Alexandre retrouvera le roi son oncle à Berlin et retournera à Saint-Pétersbourg en passant par Varsovie.

Le traité de Londres du 11 mai doit être communiqué au Sénat et au Corps législatif très prochainement.

Le gouvernement acceptera le débat sur la situation réglée par le traité.

M. le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères, sera délégué par l'Empereur pour soutenir la discussion devant les chambres. (*Pays.*)

M. Glais Bizoin a déposé l'amendement suivant au projet du budget de 1860 :

A partir du 1er janvier 1868.

Le prix des dépêches télégraphique de 25 mots sera de vingt centimes pour toute la France.

A partir du 1er janvier 1860.

Les bureaux de tabac seront mis en adjudication.

A partir du 1er janvier 1868.

Il sera vendu dans tous les bureaux de tabac du tabac dit de cantine, au prix de deux francs cinquante centimes le demi-kilogramme. (*Presse*)

Une lettre de Luxembourg, adressée au *Temps*, dit qu'un officier d'état-major, venant de Berlin, est arrivé dans cette ville, porteur d'instructions du ministre de la guerre, relatives à l'évacuation de la forteresse.

On pense qu'à la fin de cette semaine le gros de la garnison prussienne aura quitté la forteresse (*Pays.*)

Le Sénat doit se réunir aujourd'hui dans ses bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner la loi relative à la révision des procès criminels et correctionnels.

Une séance générale aura lieu à deux heures et porte à son ordre du jour des rapports sur des pétitions et sur des lois d'intérêt local. (*Pays.*)

La commission du Sénat chargée d'examiner la loi relative à la contrainte par corps s'est réunie hier à une heure. Ainsi que nous l'avons annoncé, on augure favorablement du résultat de ses longs travaux.

(*Pays*)

La commission sur la presse a nommé comme rapporteur M. Nogent Saint-Laurens.

(*Pays.*)

La commission de la loi sur l'armée a accepté le principe d'un effectif normal de 200,000 hommes, en réservant le vote annuel du contigent.

L'accord se trouve donc établi entre la commission et le gouvernement.

(*Pays.*)

Quelques journaux parlent de la reprise des négociations entre la Prusse et le prince de Waldeck, sur l'abandon proposé par ce dernier de ses droits de souveraineté au roi de Prusse.

Ce renseignement est démenti par les correspondances de Berlin. Les négociations rouleraient seulement sur la réorganisation administrative de la principauté de Waldeck.

(*Presse.*)

Des lettres de Trieste démentent d'une manière catégorique les nouvelles alarmantes qui ont couru ces jours-ci sur la santé de l'impératrice Charlotte. Elles signalent, au contraire, une amélioration sensible constatée par un échange suivi de lettres avec les cours de Vienne et de Bruxelles. (*Presse.*)

L'*Italie* assure que la majorité des bureaux de la Chambre a résolu de ne pas examiner le projet de loi sur la liquidation de la propriété de l'Eglise avant que la convention stipulée avec la société qui doit fournir les fonds ait été publiée.

Mais ce journal ajoute qu'il y a lieu de croire que d'ici à peu de jours toutes les incertitudes au sujet de l'emprunt de 600 millions auront disparu et que, de façon ou d'autre, les dificultés qui ont un moment retardé la marche de cette affaire seront levées.

RÉPONSE AU « NÉOLOGOS. »

Le journal *La Turquie* répond ici au journal *Le Néologos*. Le Rédacteur de *La Turquie* répondra ailleurs d'une façon brève mais catégorique à l'attaque inqualifiable et inouïe dont il a été l'objet.

Nous ne suivrons pas le *Néologos* dans les mille circonvolutions auxquelles il se livre pour faire connaître son amour pour sa religion, son culte pour sa nationalité et son *dévouement?..* au gouvernement paternel du Sultan.

Nous n'avons pas davantage à nous préoccuper de ce qu'il dit à l'adresse des calomniateurs de la communauté grecque et de la religion orthodoxe.

Nous n'avons jamais, que nous sachions, pris à partie telle ou telle communauté comprise parmi les sujets du Sultan. La seule distinction toute personnelle que nous nous permettions est entre les gens honnêtes et ceux qui ne le sont pas, entre les gens bien élevés et les gens mal appris, et cela, par la raison fort simple qu'il est ennuyeux de se mettre à l'abri d'un garde-crotte pour discuter une question dans un journal, bien que nous ayons pour principe de maintenir les thèses que nous soutenons à une certaine hauteur et de nous abstenir de toute personnalité.

Notre programme est très simple : il a pour base la vérité ; pour mobile la conviction de grands intérêts à sauvegarder ; pour limites la modération. *La Turquie* n'est pas l'organe de telle ou telle coterie, de telle ou telle faction. Les articles qu'elle publie n'engagent que la Rédaction qui est responsable au même titre que les autres journaux envers le gouvernement comme envers les particuliers.

Le drapeau que nous défendons est assez hautement maintenu pour que nous ne craignions pas de le faire flotter au vent et de combattre à visage découvert. Tant de sympathies et tant d'intérêts sont de notre côté que nous sommes fiers de concourir à une œuvre que nous considérons comme éminemment civilisatrice et anti-révolutionnaire.

En défendant les intérêts de l'Empire ottoman, ce sont les intérêts de l'Europe entière que nous défendons avec la haute conviction que ceux qui prétendent résoudre la question d'Orient par le principe des nationalités sont victimes d'une généreuse illusion qui, si elle venait à se réaliser, serait fatale à ceux-là même qu'on voudrait favoriser, fatale à l'Europe.

Pour en venir à l'objet spécial du débat : nous répétons que nous n'avons fait que reproduire un article du journal *La Grèce* qui attribue à une intention d'intolérance la destitution d'un fonctionnaire hellène, et si nous avons tiré de cet acte les conséquences qu'on nous reproche, c'est uniquement pour répondre aux accusations de fanatisme que les journaux de la Grèce ne cessent de prodiguer au Gouvernement Ottoman. Encore une fois, il n'est jamais entré dans nos vues de semer la discorde parmi les sujets du Sultan des divers rites ; au contraire nous avons toujours prêché la conciliation.

Le *Neologos* nous accuse de dénoncer sa prose à l'administration : c'est là une question de voirie dont nous n'avons pas à nous occuper.

Quant aux distinctions subtiles, aux jeux de mots à l'aide desquels le *Neologos* cherche à faire appel aux passions et aux rancunes, personne ne s'y laissera prendre, et nous avons l'habitude de dire notre pensée assez clairement pour que nous n'ayons pas à nous défendre contre les insinuations malveillantes et les fausses interprétations.

Nous n'avons pas à rechercher la popularité, mais en aucun cas, nous n'en voudrions à ce prix.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XXXIV.

Furbice sauta dans le lit desséché du Calavon, arriva de l'autre côté et disparut derrière les arbres avant que le moine eût relevé la tête.

Etienne et son frère se tenant par la main, prirent, à leur tour, la même route, mais plus lentement, avec prudence, de peur de tomber. Ils en avaient fait la moitié, lorsqu'ils s'entendirent appeler.

C'était le moine Bernardin qui les regardait avec inquiétude.

— Revenez donc, petits, s'écria le religieux. Vous allez vous rompre les côtes.

— N'ayez pas peur, mon révérend ; nous allons dénicher des mésanges.

Ayant ainsi parlé, Etienne reprit sa route. Le bon moine continua la sienne, en levant les épaules et en égrenant son chapelet.

Sur l'autre rive, et derrière les arbres, ils trouvèrent Furbice.

Celui-ci fit quelques pas devant eux et s'arrêta enfin au bord d'un trou creusé sous un rocher.

Dans ce trou, il y avait une botte de paille et sur la botte de paille, une couverture.

— Asseyons-nous sur mon lit, dit Furbice qui, après y avoir pris place, attira doucement ses enfants sur ses genoux.

— C'est là votre lit. Il n'est pas beau.

— La maison n'est pas plus belle. Tout le monde ne peut pas habiter des palais.

Et en disant ces mots, Furbice sourit tristement. Puis, de nouveau, il se mit à contempler ses enfants avec amour, ne s'interrompant que pour les serrer contre sa poitrine.

— Parle-moi de ta mère, dit-il tout à coup à son fils.

Il peignit ses chagrins, ses larmes, son courage. Il parla des incidents quotidiens d'une existence où tout était incident, en raison même de sa monotonie et de son obscurité.

Furbice écoutait en silence. Le plus jeune de ses enfants avait quité la place qu'il occupait sur ses genoux et s'amusait à planter des brins de paille dans la terre humide.

Etienne parlait toujours. Mais de temps en temps, il quittait son père pour aider le petit à remuer une grosse pierre, qui gênait ses plantations. Furbice passa ainsi une heure, la plus douce de sa vie depuis trois ans.

— J'ai faim, dit le petit en revenant vers eux.

Furbice regarda tristement Etienne, puis tirant d'un mauvais sac un morceau de pain noir il l'offrit à l'enfant., en lui disant :

— C'est tout ce qui me reste.

— Pourquoi n'êtes-vous pas venu à la maison ? demanda mystérieusement Etienne.

— Es-tu raisonnable ! Peut-on te parler comme à un homme ?

— Comme à un homme, répondit-il fièrement.

— Eh bien ! reprit Furbice, je ne suis pas allé à la maison, parce que j'ai craint d'être vu par des yeux qui ne doivent pas me voir.

— Mais, la nuit ?

— Oui, la nuit, répondit-il avec embarras, j'aurais pu y aller, mais je suis arrivé hier, et j'étais si fatigué, que je me suis endormi jusqu'au matin.

Il ne disait qu'une partie de la vérité.

Il était bien arrivé la veille, mais il n'avait pas donné sa nuit au sommeil.

Venu en deux jours de la Camargue il n'avait pas osé aller directement chez lui. Il s'était arrêté dans le vallon de la Sénancole et trouvant un asile dans les grottes il s'était fait un lit avec une botte de paille qu'il avait lestement enlevée sur l'aire du couvent.

Le soir, il s'était dirigé vers Gordes, et pendant une heure il avait rôdé autour de sa maison, sans oser y entrer.

Il craignait d'affronter l'inconnu.

Brigitte vivait-elle encore ?

N'avait-elle pas cherché dans les bras d'un autre, à se consoler de son veuvage ?

Qu'étaient devenus les enfants ?

Allait-il trouver la misère ou l'aisance ?

Sa maison renfermait pour le malheureux un mystère qui lui en défendait l'entrée.

Ses indécions durèrent longtemps.

Enfin, il se dirigea vers la Bastide Neuve avec l'espérance d'apercevoir Moulinet auquel il pouvait se confier sans crainte. Moulinet était alors bien loin, mais Furbice ne le savait pas.

En approchant de la ferme, il tremblait comme une feuille.

Ignorant ce qu'était devenue Margaï, il lui semblait, à chaque instant, dans son trouble, qu'elle allait apparaître à ses yeux.

Par le trou qui lui avait servi autrefois à tuer Pascoul et qui subsistait encore dans la porte de plus en plus vermoulue, il vit Frédéric Borel traverser la cour, en donnant des ordres. Il se rejeta brusquement en arrière et tourna autour de la ferme, avec le dessein d'interroger quelque jeune valet pour qui il serait un inconnu.

Mais, tout à coup, il entendit du bruit derrière la grille du jardin.

Il se rejeta instinctivement en arrière.

La voix de Frédéric Borel retentit brusquement à ses oreilles.

— Qui va là ?

Furbice ne répondit pas.

Les chiens aboyèrent.

Heureusement, une obscurité profonde le protégeait.

Pendant quelques instants, il resta dans l'immobilité la plus complète.

Mais, devant cette maison où il avait commis de si grands crimes, il ne put conserver longtemps son sangfroid.

Une sueur glacée le saisit dans le dos. Ses yeux se troublèrent et comme si un éclair eût illuminé toute la campagne, il lui sembla qu'il voyait distinctement la scène du meurtre.

— Ciel ! s'écria-t-il, Pascoul !

Et il s'enfuit comme un fou, sans répondre aux gens qui tout à coup étaient sortis de la ferme et aux yeux desquels il eut bientôt disparu.

Voilà pourquoi, dès la première nuit de son arrivée, il n'était pas allé dans sa maison. Mais il ne pouvait confier ses impressions à Etienne. Maintenant, il savait, grâce à lui, tous les détails qu'il avait voulu connaître. Il pouvait se présenter à Brigitte.

— Ecoute bien, continua-t-il en s'adressant à l'aîné de ses enfants, tu diras à ta

Voir le numéro du 29 mai.

REVUE DES JOURNAUX

Le Conseil d'Etat siégeant au contentieux, sous la présidence de M. Marchand, a rendu sa décision approuvée par décret impérial du 9 mai dans l'affaire du duc d'Aumale et de M. Michel Lévy, dont nous avons déjà parlé.

Il en résulte que ce n'est point au Conseil d'Etat, mais à l'autorité judiciaire, de statuer sur l'action intentée par l'auteur et l'éditeur d'un livre non encore publié, à l'effet d'obtenir la restitution de ce livre qu'ils prétendent avoir été saisi et indûment retenu par l'administration.

Il en résulte également que le Conseil d'Etat au contentieux n'est pas compétent pour connaître des actes politiques du gouvernement alors même qu'il s'agirait d'excès de pouvoirs.

Au surplus, voici le texte même de cette importante décision :

« Napoléon, etc.,

» Vu la requête présentée par le prince Henri d'Orléans, duc d'Aumale, contre une décision, en date du 18 juin 1866, par laquelle notre ministre de l'intérieur a rejeté les demandes formées en son nom et en celui du sieur Michel Lévy, à l'effet d'obtenir l'annulation d'une mesure prise à leur égard, le 19 janvier 1863, par le préfet de police, et consistant dans la saisie des feuilles d'impression d'un ouvrage dont le duc d'Aumale est l'auteur, et le sieur Michel Lévy l'éditeur; ladite requête tendant à ce qu'il nous plaise : annuler, pour excès de pouvoir, la décision ministérielle et l'acte du préfet de police précités ; ordonner en conséquence, la restitution des objets indûment saisis par ce fonctionnaire, en sorte que le duc d'Aumale puisse exercer le droit qu'il aurait de faire achever l'impression de son ouvrage conformément aux lois ;

» Vu la requête présentée par le sieur Michel Lévy, éditeur, contre la décision précitée de notre ministre de l'intérieur, en date du 18 juin 1866, et par laquelle le sieur Michel Lévy conclut aux mêmes fins que le duc d'Aumale, pour qu'il soit statué sur les deux pourvois par un seul décret ;

» Vu la décision ministérielle attaquée ;

» Vu les observations de notre ministre de l'intérieur, en réponse à la communication qui lui a été donnée des requêtes ci-dessus visées, et tendant au rejet de ces requêtes par le motif que l'acte dont se plaignent le duc d'Aumale et le sieur Michel Lévy est une mesure de haute police qui ne pourrait donner lieu à un recours devant nous en notre conseil d'Etat au contentieux ; ensemble une dépêche du préfet de police en date du 13 décembre 1866, dans laquelle il expose que, peu de temps après la saisie des exemplaires de l'ouvrage du duc d'Aumale, il a fait connaître à l'imprimeur, le sieur Claye, et à l'éditeur, le sieur Michel Lévy, qu'il était disposé à remettre les feuilles saisies à la frontière, soit à l'éditeur lui-même, soit à un chargé de pouvoirs ; qu'il a même offert au sieur Michel Lévy de lui confier les feuilles saisies à titre de sequestre et dans l'intérêt de la conservation de ces feuilles déposées aux archives de la préfecture ; que le sieur Michel Lévy, après avoir pris les instructions du duc d'Aumale, a refusé de souscrire à ces conditions ;

» Vu les autres pièces jointes au dossier ;

» Vu la loi des 16 24 août 1790 (titre II, art. 13) et celle des 7-14 octobre 1790 ;

» Considérant que le pourvoi du duc d'Aumale et celui du sieur Michel Lévy ont le même objet ; que, dès lors, il y a lieu de les joindre pour y statuer par un seul décret ;

» Considérant, d'une part, que les questions relatives à la validité de la saisie d'un livre ne sont pas au nombre de celles dont il peut nous appartenir de connaître en notre Conseil d'Etat au contentieux ;

» Que dès lors, les requérants ne sont pas recevables à poursuivre devant nous, et notre Conseil d'Etat au contentieux, la restitution des exemplaires de l'ouvrage du duc d'Aumale qui ont été saisis par ordre du préfet de police ;

» Considérant, d'autre part, que la mesure par laquelle le préfet de police a prescrit, le 19 janvier 1863, la saisie desdits exemplaires, et la décision de notre ministre de l'intérieur, en date du 18 juin 1866, qui a confirmé cette mesure, sont des actes politiques qui ne sont pas de nature à nous être déférés pour excès de pouvoir, en notre Conseil d'Etat, par la voie contentieuse ;

» Notre conseil d'Etat, au contentieux, entendu,

» Avons décrété et décrétons ce qui suit :

» Art. 1er. — Les pourvois du duc d'Aumale et du sieur Michel Lévy sont rejetés. »

—

La *Correspandance de Berlin* publie l'article suivant :

« Tout le monde s'occupe, aujourd'hui, des traités de 1839, mais, généralement, on n'en connaît guère que la date et l'objet principal, c'est-à-dire le règlement territorial entre la Hollande et la Belgique.

« Il existe, cependant, à côté des traités qui fixent les conditions de paix et les frontières des deux Etats hollandais et belge, un autre traité corollaire, lequel peut avoir son importance, au moment où l'examen des droits de souveraineté est soumis à la diplomatie. Nous croyons utile de mettre ce traité, comme pièce au procès, sous les yeux du public, et d'en résumer les dispositions.

« Rappelons d'abord que la dynastie qui occupe présentement le trône de Hollande est la branche Othon de Nassau, branche cadette. Les traités de Vienne (1815) avaient réservé expressément les droits de la branche aînée de Nassau, branche Walram, sur le grand-duché de Luxembourg, en cas d'extinction de la branche Othon.

« Lorsqu'en 1839, le roi de Hollande se vit contraint de céder à la Belgique une portion du grand-duché, il ne put faire cette cession, sans avoir le consentement de ses agnats. C'est alors qu'intervint entre les deux branches de Nassau le traité du 27 juin 1839, ratifié, à Wiesbaden, le 9 juillet de la même année. En voici la teneur :

« Arrticle 1er. La branche Walram de Nassau renonce formellement aux droits de sa maison sur la partie du Luxembourg qui est cédée à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

« Art 2. S. M. le roi de Hollande ne pouvant donner aux aînés de sa famille aucune compensation ni en argent, ni en territoire, s'oblige à leur payer la somme de 750,000 thalers.

« Art. 3. Le paiement de cette somme devra s'effectuer, à Wiesbaden ou à Francfort s/M., à trois mois de date de la signature du traité, et la renonciation faite par le duc de Nassau ne sera définitive qu'après l'exécution de cette clause.

« Art. 4. Les droits de la ligne Walram de la maison de Nassau sur « *la partie du* « *grand duché de Luxembourg dont la* « *couronne de Hollande conserve la posses-* « *sion, — y compris la ville et la forte-* « *resse de Luxembourg, — restent dans* « *leur force originaire, et sous les mêmes* « *garanties stipulées par le congrès de* « *Vienne.* »

« Or, personne n'ignore qu'à la suite des événements de 1866, le dernier duc de Nassau a cédé tous ses droits de souveraineté à S. M. le roi de Prusse, — qui se trouve ainsi substitué, en ce qui concerne le grand duché de Luxembourg, à l'agnat légitime du roi de Hollande, et pourrait réclamer contre un projet de cession le bénéfice de l'article 4 du traité de Wiesbaden, ci-dessus. »

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 16 mai.

Il faut avouer que le Parisien est le plus singulier des êtres, et franchement, le philosophe qui se piquerait de connaître à fond le cœur humain, perdrait son latin et donnerait vite sa langue aux chiens, s'il lui fallait dire toutes les contradictions dont le cœur de mes compatriotes nous offre le curieux spectacle. Je ne voudrais pas parler politique en cette causerie, ce qui n'est ni dans mes habitudes, ni dans mes goûts, car je suis en cela de l'école du brave Porthos, l'un des *Trois Mousquetaires* qui étaient quatre, comme chacun sait. Le brave Porthos, qui ne craignait ni Dieu, ni diable, avait peur de la politiqne, et moi qui ne suis pas le brave Porthos, je crains Dieu, je crains aussi le diable, et je crains surtout la politique. Je ne voudrais donc pas vous en parler, mais elle s'est mêlée si intimement, pendant tous ces derniers temps, à toute notre existence, qu'il est impossible de passer outre. Donc, le Parisien qui avait tant de moyens de distraction, l'Exposition, les étrangers, les théâtres, les courses de printemps, les régates, la pluie, le beautemps, les concerts et les boulevards, n'a pas su dérober à l'étreinte de cette pieuvre qu'on nomme la politique, et est devenu sa proie comme le plus vulgaire et le moins distrait des mortels.

Pendant les premies jours, ennuyé de cette obsession, le Parisien disait : question du Luxembourg, que me veux-tu ?

Et il faisait la mine, le Parisien ; car il en coûtait à sa paresse d'apprendre ce que c'était que le Luxembourg. Les organes de publicité se chargèrent de faire son éducation, et bientôt en lisant son journal entre un cigare et une absinthe, il sut l'alpha et l'oméga de la question ; il s'intéressa même à ces Luxembourgeois dont on lui révélait l'existence, et se dit qu'il y aurait bien quelque chose à faire pour eux, et que tout au moins il était gênant pour nous d'avoir dans un si proche voisinage les fusils à aiguille de la Prusse.

Le Parisien ne demandait donc pas mieux qu'on l'en débarassât, mais pacifiquement, en douceur sans trouble aucun pour son repos et ses plaisirs.

Cependant la question s'envenime. Le Parisien apprend, toujours par son journal, qu'on lui dit une foule de choses désagréables de l'autre côté du Rhin ; cela l'agace. Le Parisien est bon enfant, mais il n'aime pas qu'on lui dise des gros mots. Ah ! mais, se dit-il, cela ne va donc pas finir ? si l'on ne veut pas nous céder le Luxembourg, nous le prendrons, parbleu ! Ah ! les Prussiens ont des fusils à aiguille ! En avant le fusil Chassepot ! sacrebleu, ventrebleu !

Le Parisien se monte la tête ; il prend goût à la chose, le voilà déjà parti en guerre, il fredonne les refrains les plus belliqueux ; il renvoie de l'autre côté du Rhin quelques-unes des aménités qu'il en avait reçues ; il fait son plan de campagne, il s'équipe, il ne parle plus que fusils Chassepot, Bonin, canons de poche, armes perfectionnées. Il lui faut le Luxembourg, coûte que coûte, le Luxembourg manque à son bonheur, il est perdu s'il n'a pas le Luxembourg.

En ce moment, des amis, inquiets de l'agitation fébrile où l'a jetée cette question, interviennent et trouvent un dénouement pacifique, celui-là même que tout d'abord avait rêvé le Parisien.

Ah! mais, non ce n'est plus cela. Le Parisien s'est mis en frais, et il ne veut pas en être pour ses frais. On lui a promis le Luxembourg, il lui faut le Luxembourg. Qu'est-que c'est que cette Conférence de Londres ? de quoi se mêle-t-elle ? Une solution pacique, la belle affaire ! Une cote mal taillée tout au plus !

Donc, le Parisien n'est plus content, et j'entends de toutes parts d'honnêtes et paisibles citoyens, bons pères et bons époux, qui dans le commencement, ne redoutaient rien tant qu'une guerre, déclarer nettement à leurs amis et connaissances que cela ne peut pas finir ainsi. Un mot grave dans la bouche du parisien, car, lorsqu'il dit que cella ne peut pas finir ainsi, il faut se garer

Sérieusement parlant, savez-vous où l'on peut se donner une idée exacte des sentiments du peuple parisien ? C'est autour du comptoir d'étain du marchand de vin. Surprenez sa clientèle au moment où elle ingurgite son dixième verre de *bleu*, et écoutez ce qui se dit entre deux hoquets.

Tenez, pas plus tard que dimanche soir, il pleuvait à torrents. Je passais devant la boutique d'un marchand de vin. Sur le seuil, se tenait un brave homme qui en avait jusque par dessus les oreilles, de cette *purée septembrale* chantée par Rabelais. Le vin lui sortait par les yeux, il vacillait et ne pouvait trouver le moyen de mettre un pied devant l'autre. L'avant du magasin fesait gouttière sur sa tête, et mêlait l'eau du ciel à son vin ; grave et l'œil perdu dans l'espace, il disait : « Oùs, qu'est les Prussiens ? Ah ! on veut nous embêter ! Oùs qu'est les Prussiens ? Vive l'Empereur ! »

Si j'étais un homme politique, je dirais : voilà le mot de la situation. Samedi, on signe à Londres une solution pacifique ; dimanche, le *Moniteur* en donne officiellement la nouvelle, et le soir, un homme du peuple, interprête du sentiment général, s'écrie : Oùs, qu'est les Prussiens?

Enfin, le Parisien finira par en prendre philosophiquement son parti ; et demain, il pensera à autre chose. Que lui faut-il, pour le distraire? Moins que rien. Un spectacle nouveau, et les représentations nouvelles tombent aujourd'hui plus dru que la pluie, sans compter l'ouverture du théâtre international situé dans le parc même de l'Exposition. A vrai dire, en ce théâtre, toutes les pièces jouées sont françaises, jusqu'à présent du moins, où ont la prétention d'être françaises, et l'on n'y voit d'international que le corps du ballet recruté dans tous les pays fortunes qui ont le privilège de produire des danseuses. Franchement, je vous avouerai que je ne connais pas ce théâtre ; je n'ai même pas eu la curiosité de visiter l'Exposition, le soir ; car elle reste maintenant ouverte dans la soirée, jusqu'à onze heures, ou plutôt le parc est laissé à la disposition du public. On y dîne, on s'y promène, on va de brasserie en brasserie, étudier la question des bières, et faire une étude comparative entre les produits de Londres, de Strasbourg, de Munich et de Vienne. On va de l'orchestre chinois à l'orchestre tunisien ; on se bouche les oreilles à l'un comme à l'autre, et sur le coup de onze heures, on se demande comment on franchira l'immense espace qui sépare le Champ de Mars du Paris civilisé, des boulevards où la vie ne commence qu'à cette heure-là.

Je crois vous avoir déjà dit combien il était difficile de se rendre à l'Exposition, autrement qu'à pied, et surtout d'en revenir. La locomotion parisienne est devenue une véritable calamité publique, et j'estime que les cochers de fiacre rendent un fier service à la paix européenne en détournant l'attention de Paris de la question Luxembourgeoise, et en la concentrant sur eux mêmes.

Non, jamais il ne vous sera possible de vous faire une idée de l'insolence et des exigences de ces automédons changés en autocrates. Du haut de leur siège, ils règnent despotiquement sur tout Paris, et c'est littéralement le fouet à la main qu'ils imposent leurs conditions. Vous trouvez un véhicule vide ; il va au pas ; le cocher est à son poste, le nez en l'air, l'œil à demi fermé. Vous le hélez ; il vous toise et passe, en vous qualifiant d'une épithète qui résume en un mot ultrà énergique son mépris pour votre personne.

Admettons qu'il daigne s'arrêter. Votre physique ne lui a pas trop déplu ; il a soudé du regard les profondeurs de votre gousset. Vous allez monter dans la voiture.— Halte là ! — Tout n'est pas dit encore. — L'automidon vous fait subir un interrogatoire en règle. N'essayez pas de vous y soustraire. Le gaillard n'est pas désarmé par l'humilité de votre attitude, et si vous tentez de le prendre de haut avec lui, c'est à coups de fouet qu'il terminera la conférence.

Vous croyez que j'exagère? Demandez alors des renseignements à ce monsieur dont l'œil vient d'être crevé par la mèche de ce fouet impitoyable.

Ah! mais, cela finira mal, j'en ai peur. Paris se lèvera comme un seul homme, contre les cochers de fiacre, et bientôt, on ne dira plus : Oùs, qu'est les Prussiens? On dira : Oùs, qu'est les cochers ?

Les terribles gaillards savent combien ils sont indispensables à l'heure qu'il est; ils ont le ciel pour eux, et la pluie pour complice.

(*A suivre*).

NOUVELLES DE L'INTERIEUR

Mon cher Directeur,

Pour un écrivain qui se respecte, il n'y a qu'une seule manière de répondre à l'attaque directe et anonyme publiée par le *Néologos* : c'est de déposer sa plume et de châtier celui qui l'a écrite, en ayant soin de mettre des gants pour ne pas salir ses mains.

Tout à vous

CHARLES MISMER.

—

Vendredi après sa prière le Sultan a quitté les Eaux Douces pour établir sa résidence au palais de Dolma Baktsé.

—

Lord Lyons a quitté Péra avant-hier pour aller à Thérapia.

Hier soir à Tophana deux sujets hellènes se prirent de querelle. L'un d'eux tira son couteau et en porta trois coups dans le dos de son camarade qui s'affaissa. Il allait s'enfuir lorsque des zaptiés l'arrêtèrent et le conduisirent à Galata Sérail d'où il fût transféré le lendemain à sa chancellerie. Le blessé est hors de danger.

—

Deux individus entrèrent hier dans une taverne où après s'être enivrés ils cherchèrent dispute au tavernier et le frappèrent à coup de tabouret. Ces individus ont été arrêtés.

—

On écrit de Rhôdes, le 20 mai :

Le 14 du courant, Hassan pacha, le nouveau gouverneur de Rhôdes, est arrivé en cette île à bord d'une frégate de l'Etat que le gouvernement ottoman a mise à sa disposition. Le 16, le firman d'usage a été lu, en présence de tous les employés du gouvernement, des chefs des corporations et d'un grand concours de monde. Cette lecture achevée, le pacha a prononcé un discours des mieux sentis. En de termes tout paternels il a exhorté le peuple à s'adonner au travail, à respecter les lois et à faire naître cette entente cordiale qui doit régner parmi les hommes, sans distinction de race ni de religion.

Hassan pacha parle très couramment les langues grecque et française. Il a été précédé à Rhôdes de la meilleure réputation ; tout le monde a donc lieu de croire que le pays et ses dépendances n'auront qu'à gagner sous un administrateur aussi sage et aussi éclairé.

Le 17 de ce mois le corps consulaire a fait ses visites officielles à S. Exc. qui les lui rend aujourd'hui.

Hassan pacha, avant de venir à Rhôdes s'était arrêté à Calymnos, où il avait rencontré le *Forbin* rendu dans les eaux de cette île pour donner un terme au différend dont j'ai déjà entretenu vos lecteurs. J'ai donc la satisfaction de vous annoncer aujourd'hui que cette affaire a été entièrement terminée. Les Calymniotes ont payé les dommages qu'ils avaient occasionné injustement. Il faut espérer que la punition qui vient d'être infligée à ces insulaires servira d'exemple pour l'avenir tant dans leur propre intérêt que dans celui du commerce en général.

Assim bey, ex-gouverneur de Rhôdes, s'embarque pour Constantinople à bord du paquebot russe. Il est généralement regretté.

Les pluies tombées vers la fin du mois d'avril et le commencement de mai, ont été une véritable manne pour nos récoltes; aussi sont-elles magnifiques aujourd'hui et promettent-elles une brillante moisson à nos malheureux cultivateurs si éprouvés depuis plusieurs années par la sécheresse qui a désolé le pays.

La stagnation des affaires dans ces parages est complète. Partout du malaise. Espérons cependant un meilleur avenir avec l'apparition sur le marché du produit des nouvelles récoltes. (*Imp.*)

—

On écrit de Mételin, le 23 mai :

Le travail souterrain qui a occasionné la catastrophe du 6 mars, et qui n'a cessé de nous alarmer pendant tout ce mois-là et tout le mois d'avril, semble être enfin arrivé à son terme. Les dernières secousses que nous avons ressenties dans les premiers jours de mai étaient à peine sensibles, et depuis plus de dix jours, la terre a cessé de trembler. Aussi a-t-on commencé à déblayer les rues et à reconstruire des maisons. Dans le bazar, le petit nombre de boutiques qui avaient résisté au tremblement de terre, ont été déjà réparées et occupées par leurs propriétaires. J'ai donc tout lieu de croire que quant à la ville, les ruines seront bien vite remplacées par de nouvelles constructions; mais pour les villages, la réparation, je le crains fort, sera lente et difficile.

La frégate la *Renommée*, portant le pavillon de l'amiral Simon, commandant en chef la division navale du Levant, est venue prendre le mouillage de Mételin le 18 à 4 heures et demie de l'après-midi. Deux heures après, l'amiral et son état-major ont fait une excursion dans la ville. Le lendemain à 11 heures, M. l'amiral accompagné de son aide-de-camp et du vice-consul de France, a fait une visite à Husni pacha, qui la lui a rendu le même

---

mère, que celui auquel elle pense, ira la voir ce soir.

— Alors, vous êtes mon...

— Tais-toi, s'écria Furbice en mettant la main sur la bouche d'Etienne.

Il reprit :

— Surtout, ne dis à personne autre, que vous avez rencontré un homme dans les bois de Sénanque, et qu'il vous a longtemps embrassés. Ne le dis pas.

Et pour s'assurer le silence d'Etienne en l'effrayant, il ajouta :

— Si tu parles de moi à âme qui vive, si ce n'est à ta mère, je viendrai la nuit te tirer par les pieds.

— Vous ne m'aimez pas, dit l'enfant, puisque vous voulez me faire peur.

Cette réponse provoqua de nouveau les baisers et les larmes de Furbice. Mais il fallut enfin se séparer. Le maquignon aida les enfants à repasser le lit du Calavon, et après les avoir encore embrassés, il les suivit longtemps des yeux.

Puis, il regagna sa grotte, et se jetant sur son grabat de paille, il essaya de dormir.

Quant à Etienne, lorsqu'il cessa de voir son père, il se mit à marcher rapidement, traînant après lui son frère, qui le suivait avec peine.

Ils arrivèrent rouges et couverts de sueur, à Fontblanche. Brigitte les voyant revenir ainsi s'élança audevant d'eux.

— Que vous est-il arrivé ? s'écria-t-elle.

— Etienne se jeta à son cou. Puis se penchant vers son oreille, il lui dit :

— Mère, je l'ai vu.

— Qui ? demanda-t-elle.

— Celui pour qui tu nous fais prier tous les soirs, mon petit frère et moi. Il viendra nous rejoindre ici à la nuit.

A ces mots, Brigitte divint subitement très pâle, elle ferma les yeux et s'appuya contre le mur, afin de ne pas rouler à terre.

XXXV.

La nuit venue, Brigitte coucha ses enfans.

Etienne fit quelques difficultés pour se mettre au lit. Il prétendait qu'il était assez raisonnable pour être initié aux événements qui allaient s'accomplir dans la maison.

— Il faut dormir, dit la mère avec douceur. Je le veux.

— Mais il va venir.

— Tu le retrouveras à ton réveil.

— Dis-lui, ajouta Etienne, en s'endormant, qu'il ne fait plus peur au petit.

Bientôt on n'entendit dans la chambre que la respiration paisible des deux enfants.

Alors Brigitte s'approcha d'une petite glace placée près de la croisée, et élevant la lampe au-dessus de sa tête, elle se regarda longuement.

Elle n'avait jamais eu d'autre beauté que l'éclat de ses yeux et la fraîcheur de son teint. Hélas ! ses traits étaient maintenent flétris, une sorte de pâleur jaunâtre avait envahi son visage, et autour de ses yeux rougis par les larmes, elle put remarquer des rides profondes.

Elle poussa un long soupir, puis elle quitta les vêtements de deuil qu'elle portait depuis plus de trois ans, et chercha parmi ces modestes atours, si longtemps relégués dans un coin, de quoi se parer.

Et pourtant ce n'était pas la joie qui remplissait son âme, mais une terreur dont il faut ici expliquer les causes.

Au temps où son mari vivait à Fontblanche, elle avait perdu l'une après l'autre les plus chères de ses illusions sans cesser de l'aimer. La vie de débauche de ce misérable, sa liaison adultère avec Margaï n'avaient pas eu raison de ce profond attachement.

Du jour où Farbice devint criminel l'amour s'envola ; mais le lien mystérieux qui attache certaines femmes de cœur à l'homme qui les a rendues mères, ne put se briser.

Malgré ses fautes, malgré ses crimes, Furbice restait pour Brigitte le père de ses enfants.

Certes, elle ne souhaitait pas son retour, elle avait trop souffert par lui. Mais puisqu'il revenait elle ne croyait pas avoir le droit de le traiter en étranger.

Elle s'apprêtait à le recevoir dignement, sans reproche et sans faiblesse ; mais lui, dans quelles intentions revenait-il ?

Aurait-il sur les lèvres des paroles de colère ou des paroles d'excuses ?

Ne voudrait-il pas dépouiller sa femme et ses enfants afin de se créer des ressources nouvelles ?

N'était-elle pas autorisée à tout craindre de lui ?

Puis, s'il apparaissait ainsi à l'improviste, c'est qu'il s'était enfui du bagne ; on devait être alors à sa poursuite.

Ces pensées remplissaient de terreur l'âme de Brigitte. Elle redoutait de nouveaux orages. Ce n'était pas de l'égoïsme. Elle ne craignait rien pour elle, mais tout pour ses enfants.

A neuf heures, elle entendit frapper deux coups à la porte et elle alla ouvrir en tremblant.

— C'est moi, dit Furbice, qui entra brusquement et referma la porte avec soin.

Elle lui prit la main et l'entraîna rapidement dans la chambre.

Là, entre les berceaux des enfants, à la lueur de la lampe, qui jetait autour d'eux une douce clarté, elle le regarda.

Ce n'était plus le Furbice arrogant et fier qu'elle avait connu. Il revenait humble, confus, abattu ; il ne voulait rien, ne demandait rien qu'un peu de tendresse et un peu de pardon.

Il ne parlait pas, mais son attitude embarrassée, le piteux état de son costume, l'altération de ses traits, ses yeux baissés, disaient clairement ce qui se passait en lui.

Brigitte sentit son cœur envahi par une immense pitié. Elle oublia en une seconde tout ce qu'elle avait souffert pour songer aux souffrances gravées sur les traits de Furbice. Elle ne vit plus en lui un coupable, mais un malheureux ; elle lui ouvrit ses bras et il s'y précipita comme s'il était affammé de pardon et de tendresse.

Ils gardèrent longtemps le silence, puis Furbice raconta sa vie depuis le jour où le bagne s'était ouvert devant lui, ses tortures, son évasion, son séjour à la Camargue, son départ précipité et son arrivée à Fontblanche.

— J'ai longtems hésité à revenir, disait-il, je n'osais plus paraître devant toi. Mais sans toi, sans les enfants, je ne pouvais plus vivre. Loin de vous, je me sentais envahi d'un sombre désespoir qui m'aurait conduit à des fautes nouvelles. Alors, j'ai tout laissé, je suis accouru. Hier, j'ai embrassé mes enfants, aujourd'hui je t'embrasse, et je me sens moins désespéré.

Il était à genoux devant Brigitte, qui le regardait et l'écoutait en silence.

— J'ai été bien coupable, continua-t-il ; tu peux m'aider à devenir meilleur. J'ai resolu de me créer une existence nouvelle, une existence honorable, mais il faut que tu la partages avec moi, il faut consentir à t'expatrier ?

(*Sera continué demain.*)

jour. Le gouverneur-général de l'Archipel ottoman a été reçu à bord de la frégate avec tous les honneurs dûs à son rang. En quittant la *Renommée*, il a été salué de 19 coups de canon.

M. l'amiral Simon a bien voulu procurer aux malheureux habitants de cette ville quelques moments de douce distraction, en envoyant à terre sa musique. Le jardin du vice-consul d'Autriche, admirablement situé et qui offre à l'œil enchanté la vue d'un paysage aussi riant que varié, a servi pour l'installation des musiciens, qui ont exécuté avec beaucoup de mesure et de goût plusieurs partitions de choix. Tout le monde a accouru pour entendre la musique et en voyant le contentement peint sur toutes les figures, on aurait pu penser que la ville entière célébrait par les sons mélodieux de cette fanfare l'oubli de sa catastrophe. Le commandant en chef qui a honoré par sa présence cette réunion, en passant quelques moments dans le jardin de M. le vice-consul d'Autriche, avec plusieurs officiers de la frégate, doit avoir éprouvé, nous n'en doutons pas, un sentiment de satisfaction, en voyant combien son aimable courtoisie d'envoyer sa musique à terre, était appréciée. La *Renommée* a quitté la rade de Métélin pour se rendre à Foglieri le 20 à 7 heures du matin.

(*Impartial*).

TRIBUNAUX.

1er CONSEIL DE GUERRE DE PARIS.

Présidence de M. Arnaud de Saint-Sauveur, colonel du régiment de gendarmerie de la garde impériale.

Audience du 17 mai

VOLS DE BIJOUX COMMIS DANS DES LOGES D'ACTRICES PAR UN SAPEUR-POMPIER. — QUARANTE-TROIS VOLS.

(*Suite et fin.*)

Interrogé par M. le président, l'accusé déclare se nommer Alphonse-Désiré Boiret, jeune soldat du département d'Eure-et-Loir, et maintenant sapeur-pompier de première classe au corps de la ville de Paris.

M. le président.— Aviez-vous servi dans un autre régiment avant d'entrer dans le corps auquel vous appartenez ?

L'accusé. — Oui, mon colonel, dans le 7e de ligne. C'est par décision ministérielle qu'on m'a envoyé aux sapeurs-pompiers de Paris.

D. Approchez vous du bureau du conseil et regardez cette foule d'objets de toute sorte qui ont été trouvés dans votre cassette; les reconnaissez-vous ? —R. Tous ces objets sont bien les mêmes que j'avais dans ma cassette ; il y en a quelques uns qui m'avaient été confiés pour les réparer, parce qu'avant d'être militaire je travaillais dans l'horlogerie et la bijouterie, mais j'ai été arrêté avant d'avoir pu faire les réparations demandées.

D. Et les autres, d'où vous proviennent-ils ? — R. Il y en a que j'ai trouvés et ramassés dans le foyer ou dans les couloirs des théâtres, où j'étais appelé pour faire mon service. Quand je les ai trouvés, j'avais bien l'intention de les rendre, mais j'ai négligé de le faire.

D. J'en vois là un certain nombre portant des étiquettes qui indiquent les lieux d'où ils proviennent. Ainsi cette jumelle-duchesse paraît avoir été prise au Théâtre-Italien. Est-ce exact? — R. Je l'ai trouvée dans une loge après la représentation.

D. Mais tout ce bazar ne se compose pas seulement d'objets trouvés, il y en a qui ont été volés dans les loges des actrices. Comment faisiez-vous pour y pénétrer?—R. C'était quand je voyais la porte ouverte ; la curiosité me faisait entrer, et puis, une fois là dedans, j'avais devant moi un tas de bibelots qui me faisaient envie. J'en prenais un que je gardais comme souvenir de l'actrice, ou bien pour me faire un mérite de le rendre.

D. Vos raisons ne sont point admissibles. Voilà une broche qui porte l'étiquette comme venant du Théâtre-Français ; elle est garnie de pierreries et de diamants d'un prix assez élevé. Dans quelle loge l'avez-vous prise ? Etait-ce un souvenir de la propriétaire ? — R. Je l'ai trouvée dans la loge de Mlle Henriette (Mme Ramelli), qui joue aux Français. En faisant ma ronde, j'ai vu que la loge avait été laissée ouverte ; alors, pour voir s'il n'y avait rien qui menaçât de feu, j'ai regardé, et c'est en regardant partout que j'ai vu briller cet objet. Je l'ai ramassé et gardé pour le rendre plus tard à l'actrice.

D. Puisque la broche était dans la loge, il fallait l'y laisser. Mme Ramelli l'aurait trouvée le lendemain ; mais vous en saviez la valeur.—R. Lorsqu'on me l'a montrée dans l'instruction, je l'ai estimée de 7 à 800 fr. environ.

M. le président. — Voilà des rubans, des bas, des gants et d'autres objets de toilette pour les femmes. Vous les avez pris dans divers théâtres. Il paraît que le théâtre où vous aimiez à exercer votre coupable industrie était l'Odéon ; vous lui donniez la préférence.

M. le commandant Simonnot, commissaire impériale. — C'était le théâtre où il était de service le plus fréquemment, à cause de la proximité de sa caserne ; le théâtre du Luxembourg se trouve dans le même cas que l'Odéon, mais là les objets avaient moins de valeur ; et c'est là où il s'est fait prendre pour avoir visité le bureau du directeur.

M. le président présente à l'accusé plusieurs bijoux qui sont aux pièces de conviction. Boiret ne peut préciser leur provenance ; cependant il se rappelle que la croix en faux brillants et montée sur argent a été prise dans la loge de Mlle Juliette Samuel, de l'Odéon. Le sapeur affirme qu'il avait bien l'intention de la lui rendre, en lui écrivant un billet pour lui peindre ses sentiments pour elle.

Une voix.—C'est très flatteur pour Mlle Juliette.

L'interrogatoire se continue sur les objets dérobés aux Vaudevilles, aux Bouffes et à Bobino, et aux théâtres où l'accusé a fait son service de pompier ; il a tout trouvé ou pris dans des loges ouvertes.

M. le président, avec sévérité, à Boret. — Vous êtes sous le coup d'une accusation très grave; vous appartenez à un corps d'élite qui doit inspirer toute confiance aux citoyens ; il faut que la population de Paris puisse dire en vous voyant passer avec votre uniforme comme elle dit pour le corps de la gendarmerie: Voilà un honnête homme ! Ces deux corps doivent être sans tâche, car les gendarmes et les pompiers peuvent être appelés de jour et de nuit à pénétrer dans le domicile des habitants. Vous comprenez que vous vous êtes rendu indigne de toute confiance en commettant cette série de vols dont vous vous êtes fait une spécialité.

L'accusé. — Je le comprends très bien maintenant, mon colonel; c'était une passion.

D. Tout ce que vous avez volé n'est pas sur ce bureau ; vous avez dû opérer la vente de ceux qu'on n'a pas saisis. Pourquoi gardiez-vous ceux-ci? — R. Je gardais tout cela pour quand je me marierais à la fin de mon congé. Je l'avais confié à mon camarade le sapeur Antoinetta qui j'ai fait citer.

On passe à l'audition des témoins.

M. Sercleyrat, lieutenant, expose qu'ayant reçu l'ordre de son capitaine de faire opérer une fouille dans les effets du sapeur Boiret, sur lequel s'élevaient de graves soupçons, il désigna le sergent Martine qui, assisté de deux autres sapeurs, se mit à l'œuvre en présence de l'accusé. Le capitaine lui avait dit qu'il désirait surtout savoir si Boiret, déjà convaincu d'avoir dérobé les billets de spectacle à la direction du théâtre du Luxembourg, n'avait pas d'autres soustractions à se reprocher. Alors le sous-officier Martine se fit remettre par l'inculpé les clefs de sa cassette ; on l'ouvrit, et en soulevant la tunique d'uniforme on mit à découvert une parure et un bracelet appartenant à Mlle Jane Essler, de l'Odéon. Puis, poussant plus loin les recherches, on trouva sous le pantalon la broche garnie de pierreries fines qui avait été enlevée de la loge de Mme Ramelli, des Français.

Le témoin déclare qu'à chaque effet militaire qu'on retirait de la cassette, on faisait de nouvelles découvertes. Cette fouille amena la saisie de tous les objets qui sont déposés devant le Conseil. Le lieutenant ajoute qu'il n'a aucune connaissance personnelle des moyens employés par Boiret pour commettre ces soustractions.

Le sergent Martine et les deux sapeurs qui l'ont aidé à faire la fouille font des dépositions qui confirment celle du lieutenant.

Mlle Jane Essler est appelée; elle déclare que les bijoux qu'elle reconnaît pour lui appartenir ont disparu de sa loge le 9 février dernier, mais elle ne peut dire à quel moment précis ils lui ont été volés.

Mlle Juliette Samuel, de l'Odéon, et Mme Ramelli, des Français, viennent, à leur tour, faire des dépositions à peu près semblables, sans rien préciser sur les circonstances du vol. Elles reconnaissent les objets qui leur ont été sonstraits, et dans lesquels se trouve la broche enrichie de perles et de diamants, de l'actrice du Théâtre-Français.

Un ami se présente devant le Conseil au nom de Mlle Périga, de l'Odéon. Ce témoin déclare reconnaître les pendants d'oreilles avec camée qui appartiennent à cette actrice.

L'accusé ne fait aucune observation sur ces dépositions.

M. le commandant Simonnot, commissaire impérial, soutient avec force l'accusation, qui est combattue par Me Pelvey.

Le Conseil déclare, à l'unanimité des voix, le sapeur pompier coupable sur toutes les questions, et condamne Boiret à cinq ans de prison, maximum de la peine.

(*Gazette des Tribunaux*).

CHRONIQUE.

La Malmaison.

(*Suite.*)

Ces secours, ces pensions, ces bienfaits d'éducation et de protection ne furent pas pour Joséphine le seul moyen d'acquitter la dette du souvenir et du rang envers cette aristocratie dépouillée dont elle s'était constituée la Providence. Quand elle ne donnait pas son argent aux anciens compagnons de la bonne et de la mauvaise fortune, elle leur donnait par son cœur, étendant jusque sur les avecgles, les coupables, les ingrats, l'éloquence de son intercession, le bienfait de de ses prières, le pouvoir de ses larmes ; rendant la vie, après l'arrêt de mort, à ces conspirateurs comdamnés qui s'appelaient M. de Polignac ou M. de Rivière ; sauvant les biens de Moreau , à défaut de l'honneur qu'elle ne pouvait lui rendre ; demeurant jusqu'au bout, pendant le Consulat et pendant l'Empire, à l'admiration de Napoléon, désarmé par sa médiation tutélaire, à la reconnaissance universelle, la Clémence à côté de la Justice, la Pitié à côté de la Force, et éteignant sans cesse des larmes du pardon les foudres vengeresses.

Ces dramatiques scènes de supplication et de grâce, les voyages triomphaux de Normandie, des côtes de la Manche, de Belgique, où Joséphine partagea en l'embellissant la gloire de son époux, les conflits domestiques, les intimes orages soulevés, dans une famille que la grandeur de son chef remplissait d'ambitions et de rivalités, par l'approche de la proclamation de l'Empire, et la pensée du divorce éclatant par la seconde fois, par une ironique fatalité, la veille même du sacre; tous ces événements toutes ces émotions remplissent de leur contraste de joies et de douleurs, d'espérance et de déception, de défaite et de victoire, pendant l'année 1804, le cœur et la vie de celle dont l'histoire est l'histoire même de la Malmaison. Dans le cours souvent troublé de cette vie agitée, ce n'est plus la maison de retraite et de sérénité qui réfléchit son image. Les jours de solicitude et de paix sont passés ! Désormais Saint-Cloud aux solennels ombrages, bientôt Fontainebleau aux olympiennes beautés, enfin les sombres Tuileries forment le fond grandiose et sévère de cette existence vouée à la majesté. La Malmaison porte la peine de son intimité chère aux modesties du Consulat, incompatible avec le juste orgueil de l'Empire. Pendant cet intervalle de six ans qui séparent pour Joséphine l'élévation de la chute et le triomphe de la disgrâce, c'est à peine si les annales jadis si remplies de la première résidence de Bonaparte se pourraient rouvrir pour quelques anecdotes privées comme celle de la petite mésaventure dont Bouilly fut le héros et plus tard le narrateur. Un dernier éclat de gloire jeté sur cette déchéance est dû à la délicate et paternelle sollicitude du pape Pie VII, qui, dans ses présents de bienvenue au couple impérial qu'il venait sacrer, n'oublia point la Malmaison, qu'il sembla consacrer aussi du don de deux vases antiques d'un admirable travail, l'honneur de sa galerie.

O leçon des fortunes humaines ! Rien ne sépare, dans le cadre logique de cette histoire de la Malmaison, l'épisode de son avénement de celui de sa chute. Ces sept années, stériles pour elle, n'y ont pas laissé de trace. Le malheur sera plus fécond que la prospérité, et nous allons retrouver à la fois rapprochées par la disgrâce Joséphine et la Malmaison,

C'est à la Malmaisou que Joséphine vivait tristement, en 1809, en proie aux craintes, aux soupçons, aux pressentiments qui l'avaient déjà agitée lors de la campagne de Pologne en 1807 et de l'entrevue d'Erfurth, et sentait se rouvrir la blessure faite à son cœur, à Fontainebleau, par l'indiscrète ingratitude de Fouché, négociateur sans mandat d'un divorce dont la paix triomphante de Tilsitt et la sécurité qu'elle créait pou l'avenir avaient permis d'ajourner la néces sité. Mais en 1809, Napoléon, victorie encore et en paix enfin avec l'Autriche, cor me il l'était avec la Russie, sentait pour ai si dire changer déjà la fortune. Le perm nent avertissement des dangers de la guer ou des tentatives de la trahison lui avait fa sentir enfin le néant de cette vie, dont poignard peut trancher le fil, et pour la pr mière fois, devant l'image, évoquée par s veilles, de la France rassasiée de gloire épuisée de sang, de l'Europe vaincue m non domptée, il avait senti la nécessité i placable, inexorable, pressante, d'assu l'avenir de son œuvre, de rassurer le p inquiet, de fournir des gages à la famille rois en faisant de la paix une alliance, et s'en donner à lui-même, en se donnant un hymen politique et fécond, la joie d fils pour son cœur, et pour son esprit la curité d'un héritier. Le 21 octobre, de M nich, l'Empereur, enfin décidé à la ch qui lui coûta le plus au monde, affliger c qui ne lui donna jamais de chagrin et d la gloire conjugale peut être formulée d cet éloge de Napoléon lui même, lui é vait ce court et sec billet, digne avis rendez-vous de mauvaise nouvelle, où J phine arrivait en effet déjà désolée :

«Mon amie, je pars dans une heure serai arrivée à Fontainebleau du 26 au Tu peux t'y rendre avec quelques dame

« NAPOLÉON. »

Le récit détaillé de ce pathétique ép de du divorce, déjà effleuré par nous anticipation, n'entre point dans le c étroit et le ton familier d'un travail du g re du nôtre. Il nous a suffi de signaler un rapide coup d'œil les circonstances im rieuses et les motifs sacrés qui rendi cette douloureuse épreuve inévitable restituer ainsi son vrai caractère à une paration imposée uniquement par la ra d'Etat et qui honore les deux parties au qu'elle les affligea, nous montrant Napo aussi bon que ferme, aussi doux que gr et Joséphine poussant jusqu'à l'héroï l'effort du sacrifice et la vertu de la résig tion, et grandissant de toute la hauteur d telle chute.

L'apparition de Joséphine, intrépiden résignée, et cachant les traces de la dou intérieure sous un héroïque sourire, au *Deum* solennel du 3 décembre 1809 actions de grâces de la paix de Vienne au bal du même jour à l'Hôtel de Ville déclaration solennelle du divorce le 15 cembre, l'émotion sincère et le regret a dri qui interrompirent plus d'une fois l' pereur lisant la formule d'un sacrifice coûtait tant à son cœur, le courage et négation pleine de dignité de la vict s'immolant à la fois comme épouse, co reine et comme femme, sans un reproc sans une défaillance, les marques de m elle affection survivant à la séparation lontaire, qui suivirent cette abdication, c tituent les scènes du drame le plus nobl le plus émouvant qui ait jamais été agité e des têtes couronnées. Nous ne les dé rerons pas d'un récit incomplet ; nous je rons sur ces nobles douleurs et sur ces blimes tristesses un voile de respect, et n suivrons au dénoûment, courtisan de la p touchante des retraites et de la plus maje tueuse des déchéances, Joséphine à la Malmaison.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Les assises de Zurich viennent de terminer, après trois jours de débats, le jugement d'une cause devenue presque célèbre. Il y a deux ans, un marchand de cuirs, nommé Meyer, avait été déclaré coupable d'acte de faux et condamné à la prison, forcé de payer un dédommagement de 1,027 fr. à son accusateur, et tout son commerce avait été liquidé juridiquement. Meyer protesta toujours de son innocence ; après 769 jours de prison, il est parvenu en effet à prouver qu'il n'était pas coupable, et a été acquitté. Son avocat réclamait 20,000 fr. de dommages-intérêts. Le tribunal a ordonné la restitution de l'amende de 800 fr. à laquelle Meyer avait été condamné, 4,000 fr. *d'indemnité de la part de l'Etat*, la restitution par sa partie adverse des 1,027 fr. reçus et 400 fr. d'indemnité de procès.

—

Empoisonnement d'une demi-compagnie de chasseurs.—Une correspondance adressée de Rome à la *Patrie* contient ce qui suit :

« Il n'est bruit que de l'empoisonnement d'une demi-compagnie de chasseurs étrangers appartenant à la garnison de Tivoli. Depuis le 24 avril, jour de l'accident, dix-huit hommes ont succombé ; neuf autres sont plus ou moins gravement malades à l'heure qu'il est. Le soir même on se disait dans Rome que le typhus avait éclaté dans une caserne de Tivoli. Dès le lendemain, le docteur Rudel, professeur à l'Université, se rendait sur les lieux, procédait à l'autopsie des premiers morts et découvrait dans leurs intestins de l'oxyde de cuivre absorbé à haute dose: de là, la première version adressée aux journaux par le télégraphe.

» Le 26, à la suite d'une autopsie plus minutieuse, un autre professeur, le docteur Ratti, constatait la présence d'une certaine quantité d'acide arsénieux. Une enquête fut ouverte, et l'on arrêta le clairon de la compagnie, qui est indigène, le pharmacien et le médecin de la ville. Depuis lors, la justice informe. Les prévenus sont dans les prisons de Rome, à la disposition du tribunal criminel suprême de la consulte, qui connaît de tous les crimes politiques ou réputés tels.

LIVERPOOL. bat. à vap. angl. *Thessalia*, cap. Al Filner, ayant touché Malte, Syra et Dardanelles, div. marchandises et 17 passagers.

DEPARTS des bat. à vap. du 28 mai.

ODESSA, bat. à vap. russe, *Vladimir*, cap. Serafinoff, div. marchandises.
VARNA bat a vap. aut. *Mercur*, cap. Biscuchia, div. marchandises.
ALEXANDRIE, bat. à vap. egyp. *Mahallé*, cap. Hibrahim, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 27 Mai.

BARCELONE, bark ang. *Belle Flawer*, cap. Wood. l.
MARSEILLE, bark norv. *Lindesnæs*, cap. Olsen, l.
MESSINE. br. hel. *Costantinos*, cap. Paizis, lest.
ALEXANDRIE, trois-màis aut. *Massimiliano*, cap. N. Duimich, lest
— brik mekl. *Gallile*, cap. D. Voss, lest.
— bark pruss. *Asia*, cap. W. Pens, lest.
— brik aut. *Soko*, cap. N. Gozza lest.
— bark ang *Febo*, cap. V. Lasco, lest.
— bark prus. *Usco*, cap. Lofberg, lest.
— bark prussien *Delfine*, cap. H. Larson, lest.
— bark pru. *Carl Stemarth*. cap. Lineas, lest.
— bark angl. *Ceres*, cap. F. Metcalf, lest.
— bark angl. *Patriote*, cap. W. Hooper, lest.
— bark ital. *Eugenia*, cap. Mich. Scotte, lest.
DANUBE. br. hel. *Epaminondas*, cap. Palermo, l.
SMYRNE, br. ital. *Carmelo*, cap. Caffiero, lest.
GENES br ital. *Filadeifia*, cap. D'Aste, lest.
CASTELMARE br. ital. *Domenica*, cap. Marchese.
CASTELMARE, brik hell. *Themistoclis*, capit. Ilias Giusepis, lest.
— br. ital. *Emilia*, cap. G. Cafiero, lest.
MARSEILLE bark ital. *A. Pelegrino*, cap. Vacarese,
PORT-SAID br. aut. *Fidente*, cap. G. Mariani. lest.
— trois-mâts aut *Marietta*, cap. Berberovich, l.
CIVITA-VECHIA br. ang. *Coronella*, cap. Cook, lest

Du 28 mai.

SALONIQUE br. otto. *Dervich*, cap. Emir. lest.
ALEXANDRIE, br. russe, *Kalka*, cap. Liablonc, l.
CATANIA, br. hell. *A Spiridhon*, cap. D. Dasses, sel et div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 26 mai.

MARSEILLE. br. ital. *Teresa I.* cap. Drago, ble.
— br. ital *Caro*, cap. G. Lavarello, ble.
— brik ital. *Maria*, cap. Sardi, ble.
— brik ital. *Chieco*, cap. M. Morello, ble.
— brik hell. *Tesseris Adhelfi*, cap. Milonas, ble.
FALMOUTH br. ital *Polagnia*, cap. G. Bozzo, ble.
ANGLETERRE br. ital. *II. Pook*, cap. Fienga, ble.
— bark ital. *Patrimonio*, cap. B Ogno, ble,
— bark ital. *Giovanni*, cap. G. Mortola, ble.
— bark ital *Ottavia*. cap Schiaffino, ble.
AZOFF, br. ital *Vederemo*, cap G. Corziglio, lest.
— br. ital *Fartuna*, cap. Em. Stagno, lest.
— br. ital. *Catterina*, cap. Drago, lest.
ODESSA, br. ital. *Maria Francesca*. cap. Fruzani,
— bark mek *Gallile*, cap. D. H Voss, lest.
— bark prus. *Clara Carl*, cap. F. Golpe, lest.
— bark pruss. *Asia*, cap. Williams Pens, lest.
— br. ital. *Francesco Paolo*, cap Feraro, lest.
DANUBE, br. hel. *Sofia*, cap. Zezimos, lest.

8° Ceux qui se permettraient ... boutiques ou magasins de tabac, de même que les marchands ambulants ou étalagistes qui entreprendraient à nouveau le débit de cet article, postérieurement au délai susindiqué et sans être muni d'un teskéré constatant l'acquittement préalable du droit de patente, seront également passibles de la pénalité mentionnée dans le paragraphe précédent.

Constantinople, le 3|15 mai 1867.

AVIS.

La Direction Générale des Douanes prévient le public, que la vente aux enchères des marchandises délaissées dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'une année, et dont la liste a déjà été publiée dans les journaux, aura lieu tous les Lundis, de 5 à 10 heures (à la turque), à partir de la date du présent avis, contre paiement comptant en medjidiés d'argent.

Les personnes qui désireraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre, aux jours et heures susindiquées, à la Grande Douane de Stamboul.

Le 16/28 Mai 1867.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ

Voyages Supplémentaires.

A partir du lundi, 8|20 mai, jusqu'à nouvel avis, le bateau, N° 2, partira tous les soirs (les vendredis et les dimanches excepté) à 10 h. à la turque, du Pont pour Béchiktach et Ortakeuï, avec retour direct au Pont.

—

A partir du samedi prochain, 13|25 mai, jusqu'à nouvel avis, il y aura tous les samedis soir à 10 h. un départ supplémentaire pour le Haut-Bosphore, touchant Emirghian, Jenikeui, Thérapia et Buyukdéré avec retour direct au Pont.

AVIS.

Par décision de l'administration de l'artillerie Impériale, environ 100 tonnes de vieux bronzes de canon doivent être vendues aux enchères. Ceux qui désireraient y participer, doivent se rendre au conseil des travaux du matériel de guerre à Tophané, lundi 22 et jeudi 25 mai (v. s.) de 5 à 9 h. à la turque. Ce dernier jour aura lieu la clôture des dites enchères.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DÉPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caïffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

A LA TRICOTEUSE

Rue de Péra 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marché exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonneterie et lingerie
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.
» fil Ecosse depuis 150
Chaussette coton cru extra fine depuis 80.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150
Gilets flanelle depuis 35.
Pantalons croisé et percale depuis 15.
» toile, depuis 32.

Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
» de femme brodé et unis depuis 23.
Caleçons de femme depuis 23.
Camisoles depuis 30.
Jupons, depuis 45.
Ombrelles, parapluies, confections ganterie, parfumerie flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.

N. B.— Madame Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du Dr PELEZ,* récompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

POUR CAUSE DE DÉPART

Vente aux enchères de meubles de maison, comme Lits en bronze, en fer, Bureaux, Tables, Piano, et tout ce qu'il faut pour monter une maison

La visite est ouverte dans la maison située dans la rue *Cumbaradji* descente des 4 rues pour aller à Tophana, presque en face de la Légation grecque No 14, en commençant de Jeudi 16|30 mai et les jours suivants de Vendredi et Samedi, dès dix heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi.

L'encan aura lieu dans la même maison, Dimanche 2 juin (n. s.) à dix heures du matin.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople No 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

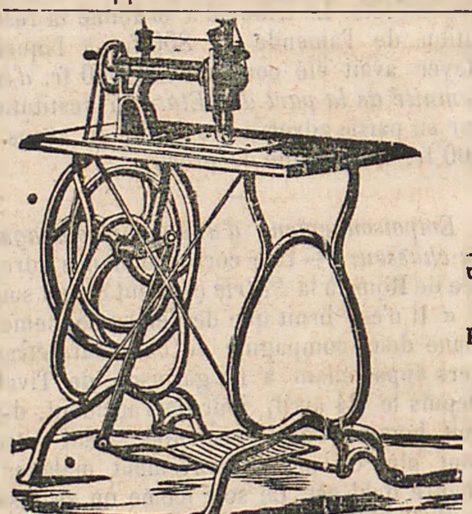

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, Rue de Péra, 184.

GROS ET DÉTAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires,

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMÉRIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre la perte sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre végétale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIEL 4me Tilmadji sokak rue de la Quarantaine Galata.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE

MÉDAILLE D'HONNEUR — BREVETÉE S.G.D.G. — GOUT AGRÉABLE — SAVEUR SUCRÉE

SIMPLE ET FERRUGINEUSE.

La seule dans le commerce qui soit facile à prendre, et qui n'ait ni le goût ni l'odeur du poisson. — Recommandée par tous les médecins de la Faculté de Paris, ainsi que l'*Huile de foie de morue ferrugineuse*, indiquée dans toutes les maladies où le fer est employé. — A Paris, chez l'inventeur Chevrier, 21, rue du Faubourg-Montmartre.

A Constantinople, chez Della Sudda, pharmacien.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

SERVICE DES DIMANCHES

à partir du 7/19 mai.

Voyage pour le Pont.

12	15	de Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vaniqeui, Tchenghelqeui Beylerbey, Cousgoundjouq.
12	30	d'Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach, Cabatach.
12	30	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Stenia, Emirghian, R.-Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
5	15	de Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Candili, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey et Cousgoundjouq.
8	15	de Buyuqdéré, Thérap. Yéniq. Emirgh. Hissar, Arnaoutq. et Bechiqtach.
8	45	de Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey, Cosgoundjeuq et Scutari.
9	30	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Ortaqeui, Bechiqtach et Cabatach.

Départ du Pont.

1		pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui, R. Hissar, Emirghian, Therapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
2		pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
2	15	pour Scutari, Cousgoundjouq, Beylerbey, Tchenguelqeui, Vaniquei, Hissar, Canlidja, Pacha-baqtché, Beycos, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	pour Béchiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
9	30	pour Béchiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Aanaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yéni-mahallé.
10	30	pour Cousgoundjouq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pacha-baqtché, Beycos et Buyuqdéré.
10	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré
11	15	pour Cabatach, Béchiqtach, Ortaqeui, Couroutcehsmé et Arnaoutqeui.
11	40	pour Bechiqtach, Ortaqeui et Arnaoutqeui.

Service de la ligne des Iles des Princes.

A partir du samedi 13/25 mai, jusqu'à nouvel avis, il y aura le soir deux départs :

Du pont pour les îles des Princes

9	30	pour Halki, Prinkipo, Kartal et Pendik.
10		pour Proti, Antigone Halki et Prinkipo

A partir du Lundi, 15/27 mai il y aura le matin également des départs :

Des îles des Princes pour le pont.

11	30	le Pendik, touchant Kartal, Prinkipo et Halki.
1	30	de Prinkipo, touchant Halki, Antigone et Proti.

(No du bateau 16)

VENDREDI, 31 MAI 1867. 27 MUHARREM 1284 de l'Hégire. VENDREDI, 31 MAI 1867

2me Année.--- N° 122.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir,

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p, la ligne

AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la lige

FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considéré comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 31 mai

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Londres, 29 mai.

Consolid. turcs. Clôture 32 1/8 à 32 3/8

Paris, 29 mai 6 h. 10 m. soir.

Le roi Guillaume et M. de Bismark arriveront à Paris le 5 juin.

Le bruit court que Juarez a ordonné de fusiller Maximilien. Ce bruit mérite confirmation.

Paris, 30 mai 8 h. 30 m. soir.

Consol. turcs (coul.)	ouvert. / clôture	Bourse fermée.
Emprunt Ottom. 1865	ouvert. / clôture	Bourse fermée.
Rente Française 3 0/0	ouvert. / clôture	Bourse fermée.

Le Bey de Tunis est attendu prochainement à Toulon.

Londres, 30 mai.

Consol. turcs. Ouver. 32 1/2 à 32 3/4

L'escompte à Londres a été réduit à 2 1/2.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Les prophéties du parti démocratique.

1re *prophétie*. — L'idée d'un Parlement du Nord, invention du cuirassier prussien Bismarck, sera repoussée avec mépris par le peuple allemand, et ne se réalisera pas.

Tout le monde court aux urnes électorales, et le Parlement se réunit.

2me *prophétie*. — Le projet de Constitution fédérale est inacceptable; on ne le discutera même pas. Bismarck dissoudra le Parlement.

Le projet de Constitution est débattu point par point. Le Parlement délibère en paix.

3me *prophétie*. — Cette écume de *Reichstag*, ces pleurards beaux parleurs seront contraints d'adopter le Projet en bloc, sans y changer un iota.

Le projet de Constitution fédérale est amendé dans ses principaux articles.

4me *prophétie*. — Le Pouvoir fédéral rejettera les amendements du *Reichstag*.

Le Pouvoir fédéral a accepté les principaux amendements du *Reichstag*.

5me *prophétie*. — Les Diètes particulières, notamment celle de Saxe et probablement celle de Prusse, n'accepteront pas la Constitution fédérale.

Les Diètes particulières, notamment celles de Saxe et de Prusse, ont adopté la Constitution fédérale.

Conclusion. — Les prophéties du parti démocratique sont un guide excellent. Il suffit de les prendre à contre-pied.

(*Gaz. popul. de Souabe*).

Le *Messager du Tyrol* mande de Cortina qu'à la place de la ruine de Peitelsein, ainsi que sur deux autres points, il est question d'élever des forts avec magasins, casemates, etc. Des ouvrages seront également établis dans la vallée de Landro, à Ponte di Méloro, non loin de Rienz. Les travaux seront prochainement commencés avec sept à huit cents ouvriers. (*Pays*.)

Le grand-duc héritier de Russie et la cesarewna, que le roi des Hellènes doit accompagner, sont attendus prochainement à Copenhague pour assister *aux noces d'argent* du roi et de la reine de Danemark. S. M. la reine, qui était restée jusqu'ici à Londres auprès de sa fille, Mme la princesse de Galles, a quitté l'Angleterre le 15 mai et est attendue aujourd'hui même à Copenhague. (*Presse*.)

Le traité de Londres sera très prochainement communiqué au Sénat et au Corps Législatif. Au dire de la *France*, le gouvernement acceptera la discussion de ce traité, qui sera soutenue par M. de Moustier dans les deux Chambres.

On écrit de Londres à l'agence Bullier :

Nous avons eu hier à la chambre des communes une nouvelle preuve du manque de tact et de jugement du ministère tory.

Toute l'Europe sait que notre législation est un composé inextricable de vieux statuts de vieilles lois, de vieilles formules souvent en contradiction avec le bon sens et presque toujours avec nos usages nouveaux. On en a vu tout récemment un exemple dans l'accusation portée contre les feniaus et la sensentence prononcée contre ceux qui ont été condamnés : pour satisfaire aux définitions de ces lois, il a fallu les accuser du crime d'attentat à la vie de la reine.

Les fenians ont franchement avoué qu'ils voulaient établir la république en Irlande, et par conséquent détruire l'autorité de la reine. Mais est-il un homme de bon sens dans les Trois-Royaumes qui puisse croire que ces mêmes accusés aient voulu mettre à mort la reine Victoria. Personne ne croit cela ; et cependant il s'est trouvé des avocats de la couronne pour porter et soutenir une pareillle accusation ; des jurés pour l'entendre et pour l'appuyer, des juges pour prononcer une sentence capitale accompagnée de mesures monstrueuses, notamment l'exposition des cadavres aux quatre portes principales de la ville.

Cette révoltante barbarie était déjà tombée en désuétude du temps de la reine Marie la Sanglante. Tels sont cependant les termes du jugement prononcé par le chef justice contre Buck et Dorew, il y a quelques jours à peine ; mais n'est-il pas encore plus monstrueux qu'un ministre de la couronne vienne en plein parlement résister à la motion d'un membre de la représentation nationale demandant la disparition du texte de cette loi.

Eh bien ! lord Reuss s'est opposé à la prise en considération de cette motion, en disant qu'il n'y avait pas nécessité de changer la formule de la loi, parce que l'exécution de la sentence ne sera pas acceptée avec toutes ses circonstances ; parce que la couronne peut toujours modifier telle partie de la sentence qui lui convient, et qu'il n'y a pas à craindre que l'Angleterre, l'Irlande ou l'Ecosse soient jamais appelées à voir un pareil spectacle.

Pourquoi donc en tolérer la honte et l'horreur dans le texte de notre loi !

La *Gazeta Naradowa*, de Lemberg, publie l'article suivant sur l'Exposition ethnographique de Moscou :

« Nos frères slaves vont décidément à Moscou ; ils vont assister à cette comédie officielle d'une exposition soi-disant ethnographique ; ils vont recevoir les baisers et les compliments de la Russie qui compte trouver en eux des aides dociles pour la conquête des pays slaves.

» Frères slaves! Nous vous souhaitons un bon voyage et de joyeux amusements ! Nous ne doutons pas que vous ne vous divertissiez bien, car tout sera en fête pour votre réception. Mais permettez-nous de vous donner quelques conseils et quelques indications sur les curiosités que vous devriez visiter dans votre voyage.

» Arrêtez vous d'abord à Varsovie et allez jeter un coup d'œil sur la place où les Russes ont mitraillé le peuple désarmé ; visitez les églises profanées par la soldatesque et les Cosaques ; demandez la permission de voir la citadelle et les prisons où on détient les patriotes polonais avant de les pendre ou de les envoyer en Sibérie aux travaux forcés. Ensuite, sur le parcours de Varsovie à Vilna, examinez bien nos villes saccagées et nos villages brûlés ; entrez dans une école et écoutez comment on enseigne aux enfants polonais la haine de leur patrie et le mépris de leur religion.

» A Vilna, demandez ce que sont devenus la célèbre Université, la Bibliothèque et le Musée archéologique ? Allez voir la place où l'on a fouetté et pendu nos martyrs Konarski, Sievakowski, etc.

» A Saint-Pétersbourg, vous trouverez aussi beaucoup d'objets curieux. Allez donc d'abord à la prison où fut détenu Kosciusko, ensuite la place où furent pendus Pestel et ses compagnons, où furent mitraillés les étudiants, et où Mourawieff fut porté en triomphe.

» Sur le chemin de Moscou, observez les collines qui recouvrent les corps des prisonniers polonais morts de froid et de misère en route pour la Sibérie, et songez que cette route, vous pourrez bien la prendre aussi à votre tour.

» A Moscou, visitez le Kremlin, où Pierre-le-Grand a daigné décapiter de ses propres mains les strelitz ; rendez une visite à Katkoff, l'apologiste du meurtre et de la rapine, et au métropolitain Philarète, l'apologiste de la peine corporelle.

» Visitez enfin toutes les autres curiosités, et vous saurez ce que Moscou fut jadis et ce qu'elle est aujourd'hui. Permettez-nous seulement de vous donner ce dernier conseil : En serrant dans vos bras ceux qui vous fêteront, faites bien attention de ne pas vous souiller du sang de vos frères slaves les Polonais, car ce sang, il n'a pas encore séché sur les mains de vos convives. »

Contre les détracteurs du traité de Londres en Allemagne et en Autriche. — En critiquant le résultat de la Conférence de Londres, les feuilles prussiennes démocratiques savent à merveille qu'elles dissimulent sous un manteau cousu de fil blanc leurs ressentiments contre le gouvernement prussien ; nous ne nous étions pas attendus à mieux de leur part.

En s'échauffant tout à coup pour l'honneur des armes prussiennes, compromis, dit on, dans cette affaire du Luxembourg, quelques feuilles d'Autriche se griment d'un masque de carnaval qui nous amuse. Le gouvernement prussien est assez grand garçon pour sauvegarder son honneur militaire, et n'a aucun besoin, pour cela, de l'appui de certaines plumes israélites de Vienne.

Enfin, quand la démocratie de l'Allemagne du Sud se prend à gémir, tantôt à demi-voix, tantôt avec éclat, sur la perte d'un pays du sang allemand le plus antique, nous savons très bien, *nous*, à quoi nous en tenir C'est la vieille jalousie, la vieille rancune, étroite et bornée, qui reparaît sous une forme nouvelle contre la Prusse...rien de plus.

Oui, dans les camps que nous venons d'énumérer, l'on aurait vu avec plaisir la Prusse mise par une grande guerre à deux doigts de sa perte. Ces « coryphées populaires » d'au delà du Mein oublient qu'ils eussent été les premiers à pâtir de la lutte, que le premier choc de la France eût frappé le midi de l'Allemagne sans défense ; mais ils savent bien que si l'invasion française eût forcé leurs frontières, ils auraient, eux, poussé les plus hauts cris sur la « trahison de la Prusse, » sur « l'ambition de Bismarck, etc., etc. »

Ils ne peuvent comprendre encore qu'un ennemi systématique de la Prusse ne peut être un patriote allemand !

(*Corresp. de Berlin*.)

Voici ce que dit la *Gazette des Tribunaux* de l'accident dont nous avons parlé hier.

« Un triste accident a eu lieu hier à l'Exposition universelle, dans la galerie où sont exposées les machines fabriquées en France. Un ouvrier cloutier, le sieur Pierre Robert, âgé de trente huit ans, passait auprès d'une machine à imprimer qui, alors, était en mouvement ; il allongea le bras pour prendre un des prospectus déposés, près de l'appareil, sur une tablette ; à l'instant même il fut saisi par un engrenage, et, avant qu'il eût été possible de lui porter secours, le malheureux avait une partie de l'avant-bras droit complétement broyée.

Il a eu le courage de revenir à pied jusqu'au bureau médical, où il a été pansé, puis on l'a transporté à l'hôpital Necker.

On nous affirme qu'après avoir été informé de ce malheur, M. le commissaire général près l'Exposition universelle aurait donné les ordres les plus précis pour que des toiles métalliques fussent placées devant les machines, aux endroits dangereux, afin de prévenir le retour d'accidents de cette nature. »

Tout en rendant hommage à l'idée de M. le commissaire général, on reconnaîtra qu'elle n'aurait rien perdu à être appliquée plus tôt.

LE RÉVEIL DE LA RUSSIE.

Il est certain que les affaires d'Orient sont en ce moment non-seulement une cause de préoccupation pour le public, mais l'objet du travail diplomatique le plus actif des grandes puissances.

Au milieu des préoccupations générales concernant les probabilités d'une lutte imminente entre la France et l'Allemagne, l'attention avait pu se détourner momentanément de l'Orient, et, grâce à l'effarement universel, les bruits les plus absurdes, les calomnies les moins fondées, les menées les plus audacieuses, avaient pu se faire jour et trouver un certain crédit parmi les esprits les plus indépendants et les plus impartiaux.

Nous avons devant nous aujourd'hui une période où sont réunies les assemblées représentatives de la plupart des peuples européens, où des hommes politiques autorisés pourront étudier publiquement les difficultés dont l'obscurité alarme les foules déconcertées, où les vrais sentiments des nations pourront se faire entendre par de sages et éloquents organes, où la force des intérêts économiques pourra se faire sentir.

Si l'on a ainsi le temps de se reconnaître, d'examiner de près les choses, de calculer la portée des actes, de faire face aux évènements, on saura se soustraire aux fatalités dont on se laisse vaguement obséder; la raison, le bon sens, l'humanité, reprendront certainement leur empire sur la marche des choses.

L'Exposition universelle est là d'ailleurs pour rappeler les hommes dont l'influence sur les évènements sera décisive, au sentiment réfléchi de la situation européenne.

Cette situation est bien simple aujourd'hui que le conflit franco-prussien se trouve conjuré.

Que l'Europe se retourne et se tienne ferme contre la Russie.

C'est là qu'est le danger.

Nous savons qu'il y a en Europe des prétendus hommes d'État qui nient les intentions conquérantes de la Russie.

A ceux-là il n'y a rien dire.

Nous savons également que, parmi les Russes, il en est des plus intelligents qui résistent aux tentatives d'agrandissement et voient un danger pour leur pays, là où d'autres voient un accroissement de puissance.

A ces derniers nous répondrons : qu'ils sont victimes d'une illusion généreuse et que la Russie est condamnée à la guerre et aux conquêtes jusqu'au jour lointain encore où l'instruction aura pénétré dans les profondeurs sociales et où la liberté contrôlera le despotisme à l'aide de la machine constitutionnelle.

En attendant nous nous fions à l'expérience historique qui nous apprend que, toutes les fois que la politique russe a soulevé une question d'Orient, elle avait en vue quelque entreprise qui était pour elle d'un intérêt européen.

A l'heure présente elle est dans la situation d'un gourmet qui se trouve en présence de deux plats également à son goût.

L'Autriche disloquée, amoindrie, occupée à résoudre la quadrature du cercle dans ses tentatives d'établissement d'un dualisme impossible, paraît la tenter vivement, s'il nous est permis de préjuger sa politique par les efforts d'attraction exercés sur les Slaves de l'Empire.

Il y a là une Galiicie qui est une bouchée de roi.

En Asie, l'Arménie semble cuite à point.

De quel côté pencheront ses préférences?

L'avenir nous le dira.

Quant à nous, fort des leçons de l'histoire, de l'observation des faits et des symptômes, et de l'instinct des populations, nous considérons l'état actuel de l'Orient comme le réveil de la Russie ; de la Russie qui s'est recueillie depuis 11 ans, et qui, semblable au boa qui sort de sa léthargie, s'apprête à revendiquer son repas périodique.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS

DE

GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XXXV.

— M'expatrier ! s'écria Brigitte ; et les enfants ?

— Ils viendront avec toi, est-ce que je puis me passer d'eux, maintenant que je les connais !

— Où irons-nous ?

— Les contrebandiers que j'ai connus en Camargue, continua Furbice, m'ont dit que sur les côtes d'Espagne il me serait possible de me créer une position. Là, nous serons inconnus. Je n'aurai ni à redouter les gendarmes, ni à rougir devant qui que ce soit. Je pourrai travailler à mon aise. Me suivras-tu ?

Voir le numéro du 30 mai

Brigitte ne répondit pas.

— Je réparerai tout le mal que je t'ai fait, reprit Furbice avec chaleur. Je saurai te rendre heureuse. Le malheur m'a corrigé. Aie confiance en moi. Ne refuse pas de me suivre.

Brigitte le regardait toujours sans répondre, se demandant si les protestations qu'elle entendait étaient sincères.

— Je veux te croire, dit-elle enfin, et si je ne devais disposer que de moi, demain nous partirions ensemble. Mais je pense à nos enfants. Je ne puis les condamner aux fatigues et aux aventures. Pars pour l'Espagne, et le jour où tu auras assuré notre vie à tous, écris-moi. Je te jure que je te rejoindrai.

Il réfléchit un instant. Un combat sembla se livrer en lui. Puis il répondit avec douceur :

— Tu as raison ; je partirai seul, demain.

— Demain ? fit-elle.

— Oui. Il le faut.

— Déjà ?

— Je ne saurais sans danger, reprit Furbice, rester ici plus longtemps. Si quelqu'un de nos voisins me reconnaissait, je serais perdu.

— Lorsque tu t'es approché de la Bastide-Neuve, demanda Brigitte, subitement alarmée, es-tu certain de n'avoir pas été vu par Frédéric Borel ?

— Il faisait presque nuit ; et du reste, j'avais eu le soin de mettre mon mouchoir sur mon visage. Je vais me reposer durant vingt-quatre heures, continua-t-il, et la nuit prochaine je retournerai en Camarque, d'où il me sera facile de gagner l'Espagne.

— Tu seras prudent et tu m'écriras ?

— Je te le promets.

— Maintenant, il faut songer à prendre du repos.

— Je voudrais manger, dit doucement Furbice.

— Folle que je suis, je n'y songeais pas, s'écria Brigitte.

Elle descendit en courant dans la cuisine, et remonta bientôt avec les restes du souper et une bouteille de vin.

Elle trouva Furbice devant le berceau où dormait Etienne ; il contemplait son fils aîné.

— Mes chers enfants ! murmura-t-il, en revenant s'asseoir devant la table que sa femme avait servie.

Il mangea et but, tandis que Brigitte le regardait avec extase.

Elle était rassurée maintenant : son mari lui était rendu corrigé par l'infortune. Elle ne désespérait plus de retrouver une vie meilleure ; elle se voyait avec lui dans un coin perdu du monde, l'aidant à supporter le remords des fautes passées et élevant ses enfants, qui ignoreraient toujours l'infamie de leur père.

Le matin, de bonne heure, Brigitte était sur pied.

— Tu resteras ici tout le jour, dit-elle à son mari. Les enfants te tiendront compagnie. Je ne les enverrai pas à l'école.

En se réveillant, les enfants furent bien surpris de trouver l'homme de l'abbaye, étendu sur un matelas, dans la chambre où ils avaient dormi.

— Viens ici, Etienne, dit Furbice.

L'enfant s'empressa de rejoindre son père qui le pris à ses côtés.

— Je veux y aller aussi, cria l'autre.

Etienne alla le chercher, et lorsqu'ils furent tous les trois réunis, les baisers succédèrent aux baisers.

— Tu sais donc qui je suis ? dit Furbice à son fils aîné.

— Oh ! oui, père, je l'ai deviné.

— Mais il ne faudra jamais parler de moi à personne.

— Vous me l'avez déjà dit, répliqua l'enfant, redevenu sérieux.

Ce fut une adorable journée pour Furbice. Il joua avec les enfants et s'amusa de leur gracieux babil. Brigitte venait à chaque instant les embrasser tous les trois. Depuis longtemps le maquignon n'avait pas été à pareille fête. Au milieu de ces êtres dont il appréciait maintenant la tendresse, il se sentait meilleur. Il perdait le souvenir de ses malheurs et de ses fautes. L'irritation qui en était résultée, disparaissait.

A plusieurs reprises, dans l'après-midi, des voisins vinrent frapper à la porte de la maison. Brigitte craignit d'éveiller leurs soupçons en ne leur ouvrant pas ; mais elle trouva un prétexte pour les éloigner. Elle aperçut aussi Frédéric Borel, qui rôdait dans les environs, un fusil de chasse à la main ; elle s'alarma et fit part de ses craintes à Furbice.

— N'a-t-il pas l'habitude de chasser de ce côté ? demanda le maquignon.

— Si, je le vois souvent ; hier encore il traversait la luzerne qui est en face de nous, mais aujourd'hui tout m'inquiète.

— Je t'assure qu'il n'a pu apercevoir mon visage.

— Oui, mais il connaît ta démarche. On m'a répété le propos suivant qu'il aurait tenu, il y a un mois, dans un cabaret de Gordes : Si jamais Furbice se sauve de Toulon, il reviendra ici, un jour ou l'autre, et je jure bien que je le ferai prendre.

— Le misérable ! s'écria Furbice, je ne lui souhaiterais pas alors de se trouver sur mon passage.

Ses yeux lançaient des éclairs, son visage avait une expression farouche. Ce n'était plus le mari de Brigitte, le père d'Etienne, qui parlait en ce moment ; c'était le repris de justice, le compagnon de Pradeilles, le forçat en rupture de ban,

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

CHRONIQUE PARISIENNE.

(*Suite et fin.*)

Paris, 16 mai.

L'Exposition a pour principal objet de réunir sous les regards du monde entier les produits de tous les pays. Pour faire honneur au programme, nous fournissons avec la plus touchante abnégation un échantillon des variations de notre climat parisien et nous montrons aux étrangers comment la pluie tombe chez nous. C'est fort bien, mais par réciprocité, l'Orient ne pourrait-il nous envoyer, à titre d'échantillon, quelques rayons de son soleil et un fragment de son ciel bleu? Car, véritablement, si cette recrudescence de mauvais temps doit se prolonger, quelle triste idée donnerons-nous de nous aux souverains qui daignent devenir nos hôtes et qui viennent dans nos murs former ce parterre de rois dont je vous ai parlé? Ils trouveront sans aucun doute, des voitures pour les transporter et planeront fort haut au-dessus de notre macadam fangeux. Ils ne se douteront pas qu'il y a une société secrète instituée pour l'extermination des Parisiens, une sorte d'association de Thugs déguisés en cochers de fiacre. Tous ces dangers ne sont pas pour eux, tous ces tristes mystères de l'existence parisienne leur resteront inconnus, mais, si couronnés qu'ils soient, ils auront la pluie, comme le commun des martyrs, et la pluie n'est pas clémente. Elle est féconde en bronchites et en rhumatismes. Ne craignons-nous pas d'assumer une lourde responsabilité vis-à-vis de l'Europe en recevant, sous un pareil climat, les rois et princes qu'elle nous confie? Si nous renvoyons un jour à la Russie son czar enrhumé, ne pourra-t elle pas nous demander compte de ce rhume impérial? Et si le roi de Prusse, retourne à Berlin, en possession d'un rhumatisme contracté sous le ciel inclément de Paris, n'avons-nous pas à craindre que les Prussiens ne se fâchent et ne disent : Voyez ces Parisiens! Ils n'ont pu avoir le Luxembourg, et pour se venger, ils nous rendent un souverain impotent.

Il y a là tout plein de *casus belli*. On est si prompt à chercher querelle aux Français, et il est si bien convenu, à l'étranger, qu'on ne peut rien attendre de bon de nous autres! Et cependant, en dépit de toutes les questions politiques qui ont menacé, en ces temps derniers, la paix du monde, on se fait une fête de bien accueillir tous ces souverains qui viennent nous rendre visite. L'empereur de Russie est attendu avec deux de ses fils, et l'on dispose, pour sa résidence, le palais de l'Elysée en y déployant des magnificences qui éclipseront le luxe du palais des Tuileries. Le roi de Prusse occupera une aile de ce dernier palais et aura ainsi pour demeure la traditionnelle résidence de nos souverains.

Le roi d'Italie se fera l'hôte du prince Napoléon, son gendre, au Palais Royal.

En ce moment, le prince de Galles habite l'hotel de l'ambassade anglaise, et y a trouvé la duchesse douairière et le duc de Cambrige. N'oublions pas dans cette auguste nomenclature le roi et la reine des Belges.

Je vous ai déjà parlé également de tous les princes, nés sur les marches du trône, (style académique) arrivés ou attendus à Paris. Ils ne viennent pas seuls, ils sont accompagnés d'une foule de courtisans, d'officiers et d'aides de camp, et comme tout ce monde élégant est riche et ne vient ici que pour voir et connaître, je vous demande un peu s'il y a de l'émoi dans le demi-monde, et si les sociétés, grues et biches de haute et petite volée se mettent fièvreusement sous les armes et déploient leurs grâces. Les parfumeurs et les coiffeurs sont sur les dents, les pommades, les essences, les poudres, les teintures et les cheveux sont hors de prix. Mais, sapristi, que nos impures sont donc belles, et qu'elles font bien la roue sous les regards illustres dont elles briguent les suffrages!

Vous connaissez Mabille! Qui ne connait Mabille? Eh bien, ce célèbre établissement chorégraphique et...ésotique, aura bientôt le droit de se dire brêveté de plusieurs têtes couronnées et de coller à sa porte des écussons royaux, à l'instar des fournisseurs attitrés des souverains. Figurez-vous que les plus illustres voyageurs le croient tenus avant toute chose, comme qui disait au débotté, de faire acte de présence au bal Mabille, et ma foi, si l'on s'enfie à la médisance, ils s'y amusent comme de simples commis de nouveautés. Dernièrement, parmi les curieux qui faisaient cercle autour des quadrilles où s'ébattaient les plus hardies cascadeuses, celles qui ont créé l'art de lever le pied à la hauteur de l'œil, on remarquait (cette indiscrétion n'aura, je l'espère, aucune fâcheuse conséquence politique, et ne soulèvera aucun *casus belli*) on remarquait, dis je, le prince Alfred d'Angleterre et le prince Oscar de Suède. Est-on heureux d'être jeune, d'être prince et de savoir s'amuser! Et pourtant, généralement parlant et sans application aucune, que de princes, jeunes et adulés, s'ennuient en ce bas-monde, et qui saurait dire ce qu'un cœur princier peut contenir d'ennuis et d'amertume?

Qui saurait le dire? Et par Dieu, cet inventeur américain qui vient de trouver un élixir au moyen duquel il fait du corps humain le plus opaque, le plus massif, un cristal transparent à travers lequel le regard plonge et pénètre jusque dans les plus intimes profondeurs. Quel est donc le sage qui voulait habiter une maison de verre? Grâce à cette découverte...américaine, c'est un corps de verre que nous habitons. Et que faut-il pour donner à notre corps cette translucidité qui ne permettra plus le mystère? Cinq goutes de l'élixir, oui, messieurs, cinq gouttes, pour la bagatelle de vingt dollars!

Vous croyez que je plaisante? Pas du tout, la chose est sérieuse, très sérieuse, et j'y crois comme on doit croire à tout ce qu'annoncent les journaux. Ah! l'admirable découverte, et comme elle laisse bien loin derrière elle tous ces fusils Chassepot et autres, tous ces engins meurtriers dont l'invention fera un jour donner à notre temps le nom d'âge de fer! On prétend que rien n'est plus difficile à deviner que la pensée d'un diplomate, et s'il faut en croire un homme d'Etat qui a fait quelque bruit en son temps, la parole n'aurait été donné à l'homme que pour déguiser sa pensée. Cet homme d'Etat n'avait pas prévu la découverte américaine. Supposons une nouvelle question du Luxembourg; les notes diplomatiques s'échangent, les dépêches succèdent aux dépêches; on invoque les traités, on remonte jusqu'à celui de Westphalie, s'il le faut; Vatel et Grotius même sont appelés à la rescousse. On cite les textes; le parc et le centre sont débattus avec les mêmes arguments tirés du même tonneau. La question s'embrouille et se complique d'articles de journaux. Où est la vérité! Où la chercher, où la trouver? Au moment d'arriver à l'*ultima ratio regum, au droit canon*, on se dit : si pour mieux embrouiller l'écheveau, nous tenions une Conférence? Va pour une Conference, et là dessus plusieurs diplomates, habiles en l'art de ne rien dire, se réunissent autour d'un tapis vert et se regardent comme on dit, entre *quatre z'yeux*. Où est la vérité? Prétendez-vous la chercher sous ces fracs boutonnés jusqu'au menton? Que faire, que faire, ô mon Dieu? Les diplomates ne cessent de se regarder; mais voici l'américain qui arrive. Un petit verre de ma liqueur, messieurs les diplomates, rien qu'un petit verre! Messieurs les diplomates boivent de confiance, et soudain, ô miracle, ils se lisent réciproquement dans le cœur comme dans un livre ouvert. Pour tout dire, leur cœur ressemble à un précieux manuscrit mis sous verre, à l'abri des mains profanes; on y lit couramment, on le feuillette du regard; mais on n'y touche pas. Qu'importe, si le texte n'a plus de mystère pour vous. Vous cherchiez la vérité : la voilà dans ce petit flacon; la vérité mise en bouteille, à quatre dollars la goutte, plus cher que du Johannisberg authentique, mais quelle précieuse liqueur! La panacée universelle! Plus de guerre, plus de question luxembourgeoise! Plus de mensonge officiel! Plus de raison d'Etat! La paix universelle, la vérité reine, du monde, le tout pour vingt dollars par tête!

C'est à ce point de vue éminemment social et philosophique que j'envisage la découverte américaine. Au point de vue de la matière, elle n'est pas moins importante, cependant! La médecine est loin d'avoir dit son dernier mot, je ne sais même pas si elle a encore balbutié son premier, quoique les médecins, sauf leur respect, parlent beaucoup *de omni re subili* et *quibus dam aliis*. Donc, voici un pauvre diable qui souffre ici et qui souffre là : il indique vaguement son buste : c'est le foie, dit le docteur Tant Pis; c'est le cœur dit le docteur Tant Mieux. Pas du tout, dit le docteur Sangrado, c'est l'estomac. Arrive l'Américain! Avalez-moi ces cinq gouttes! O miracle! Nos trois docteurs lisent dans l'intérieur de ce corps souffrant; pas un coin qui échappe à leur analyse. La discussion est impossible; le mal est là palpable, visible, et pour la première fois, trois médecins en consultation se tiennent d'accord.

Sublime, la découverte, tout simplement sublime! Tenez, on va reprendre à l'Opéra Comique, un chef-d'œuvre de Mayerbeer, l'*Etoile du Nord*. Cette reprise a été jusqu'à present retardée par l'indisposition d'un chanteur qui a dû céder son rôle à un camarade! Supposez qu'à la première représentation, une des cantatrices refuse de jouer sous prétexte de maladie. — Docteur, impossible de chanter. J'ai un chat dans la gorge! — Prenez moi d'abord ces cinq gouttes! — Le docteur regarde : ce chat n'est qu'une envie de souper à la maison Dorée!

Merveilleux, n'est-ce pas! Ah! si cette invention avait déjà quelques années d'existence, un des favoris du public féminin de Paris aurait pu éviter les écueils de l'hyménée et les ennuis d'un procès en nullité de mariage. Ce favori, c'est Léotard, le célèbre Léotard, le héros du tremplin qui vient de faire sa rentrée au Cirque de l'Impératrice, Léotard, la coqueluche, le rêve. le caprice, la passion de toutes les vierges folles de Breda-street. Oui il est entré, ce Léotard qui se maria un jour, sans tenir compte de toutes les Arianes en pleurs que son mariage fesait, et que les tribunaux ont séparé de l'épouse de son choix. Le voilà rendu au célibat et au tremplin : Roméo n'a plus de Juliette, et il ne se sert de l'échelle de soie que pour atteindre les frises du Cirque et s'élancer dans l'espace.

J'ai comparé Léotard à Roméo; je ne pouvais, en effet, choisir un terme de comparaison plus à la mode. Les Romeo et Juliette font prime sur la place! Après l'opéra de Gounod, voilà celui de Berlioz, voilà celui de M. Yrvid, un pseudonyme qui cache un marquis, un vrai marquis. L'opéra du noble compositeur a pour titre les *Amants de Vérone*, paroles et musique du même auteur. Un essai de cette œuvre s'est fait chez Duprez, l'ancien artiste de l'Opéra, aujourd'hui directeur d'une école de chant, et l'on dit, même après le succès de la partition de Gounod, le plus grand bien des *Amants de Vérone*. Espérons qu'après cette dernière œuvre, il n'y aura plus qu'à tirer l'échelle, et que personne n'essaiera plus d'escalader le balcon de Juliette.

TIBERGE.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Une correspondance de Constantinople du 10 mai insérée par l'*Indépendance Belge* prétend que les représentants de la France, de l'Italie, de la Russie et de la Prusse auraient conseillé à la S. Porte de prendre en Crète l'initiative d'un armistice.

Nous sommes en mesure d'affirmer que cette nouvelle est entièrement controuvée.

—

Réponse de la *Gazette de Moscou* à l'*Etoile d'Orient* :

« De tous les pays européens sans exception, la Russie est celui où on fait le moins pour les écoles populaires, c'est-à dire pour l'instruction la plus utile et la plus féconde.

» D'après la statistique, la Turquie, en 1865, possédait 15000 écoles, fréquentées par 600000 enfants, sur une population de 25 millions d'âmes. — En Russie, pour une population triple (75 millions d'habitants,) on ne compte que 20000 écoles et 8 à 900 mille écoliers. » (*Gazette de Moscou.*)

Nous tenons à publier aujourd'hui la lettre que M. Barfield nous adresse en réponse aux attaques du *Levant Herald*. Le temps nous manque pour donner cette lettre en français. Nous en traduirons demain les principaux passages.

TO THE EDITOR OF THE "TURQUIE."

Sir,

From the paragraph in the Bulletin of the *Levant Herald* of to day I observe its Editor attributes the article given in your edition of yesterday to my pen, as though after the indiscreet manner in which he has thought proper to attack the Marine Insurance Company I represent here, as well as the other Insurance Companies generally having Agencies in this city, it were at all strange that any other local paper than his own, should he imbued with the impression as that which is so universally entertained by the public with regard to the uncalled for behaviour he has displayed through the medium of his columns, in connection with Risk Allah Bey and the group.

That such a paragraph or something similar was to appear I was quite prepared for on receipt of a letter of which I send you a copy.

(Copy) "Pera, Tuesday.

"My dear Barfield,

"Your ill advised paragraph in yester-
"day's *Turquie* compels me to answer to
"day in a way which will I fear not do
"your Company good. I regret but if
"such be the result you cannot in fair play
"blame me—under all the circumstances.

Very truly yours,

(Signed) J. C. Mc COAN."

"P. S. — As an old friend I may say that
"you have gone the wrong way about this
"business from the first."

To such a letter as this no reply was necessary and none was sent. I am at a loss to understand what my "old friend" means by the proscript to his letter but I must leave your readers to draw their own inferences, though it is quite possible I have committed a great mistake in not having put myself under his protection or chosen him for my Advocate; had I done so it may perhaps be a question with many as to whether the same advice would have been given me as to the grounds on which he has more than once suggested I should defend my action. With reference to that part of the paragraph which alludes to one of the rules of the Supreme Consular Court, Mr. Mc Coan has now given a totally different version as to its interpretation to what he gave in his paper of the 22nd inst., and in consequence the only conclusion I can arrive at, is that he, though for many years a practitioner at that very Court, does not yet understand it's rules. Further, I may mention that an "absolute order" was granted by the Court to stay proceedings *for a time* for the reasons stated by Mr. Mc Coan, which occasioned his writing differently on the 22nd to what he did in his Bulletin of the previous Monday; this order, however, staying proceedings *for a time only*, and in no way obliging the Plaintiff to take his case to England as his Counsel, Mr. Mc Coan, now represents, such a course not depending simply on the "*bonne volonté*" of Agents of Insurance Companies; "the practical value therefore of Policies locally effected" by them is not in the least diminished by the Plaintiff in the present instance himself carrying his cause to England which he is at liberty to do if he thinks proper, he going there quite voluntarily and probably to suit his own convenience as well as that of his Counsel.

As the writer in the Bulletin of yesterday alludes to "fair play towards the Plaintiff" in connection with the true ultimate interests of the Company," it is only to he regretted that he does not himself have a greater regard to such, the complete absence of which has been only too glaring in the announcements he has recently published. There has been no attempt at (evading a full investigation) into the matter of the group on the spot, as must he obvious to all from the course I have taken throughout.

I had not intended taking any notice of the comments which have hitherto appeared in the *Levant Herald* simply setting them down for what they may be worth, but in the interests of the public, as much as of myself, I feel it only right to come forward on the present occasion, and, whilst apologising for the length of this letter, am constrained to trouble you with it as probably the notions of "fair play" entertained by the Editor of the *Levant Herald* would not admit of his publishing it in is journal.

I remain, Sir,

Your very obedient servant,

EDWARD BARFIELD,

Agent of the "British and Foreign" Marine Insurance Co. (limited).

Galata, 28th May 1867.

On écrit d'Alep, le 15 mai :

Un drame lugubre a ému vivement ces derniers jours la population d'Alep. A une lieue environ de la ville, il existe une carrière de pierres au fond d'un étroit vallon. L'entrée en est basse et l'excavation se prolonge dans les flancs de la colline jusqu'à près de 200 mètres. Les ouvriers y travaillent à la lampe et y sont complètement isolés du monde extérieur.

Le 1er de ce mois, vers quatre heures de l'après-midi, un violent orage éclate; la pluie, une pluie torrentielle, tombe sans interruption une heure durant : soit que des torrents se soient formés sur les collines qui bordent ce vallon, soit que, ce qui est plus probable, une trombe y ait crevé, une énorme quantité d'eau se précipite vers l'entrée de la carrière qu'elle couvre entièrement, la dépassant même de la hauteur d'un mètre. Les malheureux qui se trouvaient ainsi ensevelis vivants dans cet horrible tombeau étaient au nombre de 10 personnes, dont neuf tailleurs de pierres et un chevrier qui, en voyant éclater l'orage s'y étaient réfugié avec son troupeau. Les parents des victimes ne connurent ce désastre que dans la soirée lorsqu'ils se sont rendus à la carrière à la recherche de ces infortunés. Eperdus, ils courent chez notre caïmakam qui habite la campagne; ils supplient S. Exc. Pertew pacha de donner les ordres nécessaires pour que de prompts secours soient dirigés sur le lieu du sinistre, malheureusement, S. Exc. était en train de se coucher et elle jugea sans doute que la vie d'une dizaine de misérables artisans n'était pas digne de troubler son repos. Aussi fit elle dire à ces malheureux suppliants qu'on aviserait le lendemain. Ah! si parmi ces gens désolés il se fût trouvé un seul homme maître de lui-même qui se fût avisé de faire appel aux hommes de bonne volonté, on aurait pu encore organiser les secours nécessaires sans la participation de l'autorité : mais l'heure était avancée : ces malheureux abîmés dans leur douleur, découragés par l'accueil de l'autorité ne surent que pleurer et gémir. Le lendemain le caïmakam se borna à envoyer sur les lieux quelques zaptiés avec ordre de tenir la foule des curieux en respect et de prévenir tout rassemblement; de sorte que si un homme généreux se fût avisé de faire un appel à tous les désœuvrés que la curiosité attirait sur le lieu du désastre afin de travailler à dégager l'entrée de la carrière ou à pratiquer une issue d'un autre côté, les agents de l'autorité étaient là pour y mettre bon ordre.

Mme Skene, femme du consul d'Angleterre que l'on est toujours sûr de trouver partout où il y a un bien à faire ou une infortune à soulager et à consoler, se rendit sur les lieux aussitôt qu'elle eût connaissance du malheureux événement. Elle fut indignée de l'apathie de l'autorité devant une pareille catastrophe. Elle écrivit une lettre à Pertew pacha le suppliant de porter secours à ces malheureux qui étaient peut-être encore vivants. Ce ne fut qu'alors que notre caïmakam se décida à agir. Il était midi, lorsque des soldats de la garnison se rendirent sur les lieux et commencèrent à vider l'eau avec des seaux. Ce travail fut continué quelques heures et il fut arrêté bien avant le coucher du soleil sans que l'on fût parvenu à dégager l'entrée du souterrain. Le matin du lendemain, c'est-à-dire le 3 mai, l'entrée de la carrière était dégagée. L'eau avait été absorbée par le terrain très poreux en cet endroit. On put enfin pénétrer dans la carrière. Les corps de deux cents chèvres noyées en obstruaient l'entrée : plus loin on trouva le cadavre du chevrier noyé aussi. On arriva enfin au fond du souterrain où se trouvaient les tailleurs de pierres. Là le spectacle était navrant : un père et ses deux fils se tenaient étroitement embrassés; un autre groupe était formé de quatre frères. L'eau précipitée

---

Il reprit avec plus de calme :

— Du reste, dans ma position, je dois me défier de tout et de tous. Je ne veux pas te perdre encore. J'ai été si heureux aujourd'hui que j'avais songé à ne partir que demain. Mais je te dirai adieu cette nuit, c'est plus prudent.

Lorsque le jour tomba. Brigitte, comme la veille, coucha les enfants. Puis, tandis que son mari, après les avoir embrassés, essayait de prendre un court repos, elle s'occupa des préparatifs du départ.

Elle mit du vin dans la gourde de Furbice, des provisions et du linge dans son sac, et, vers une heure du matin, elle le réveilla.

— C'est l'heure, fit-elle.

En même temps, des larmes vinrent mouiller les yeux de la pauvre femme.

— Ne pleure pas. lui dit-il en la serrant contre sa poitrine. Dans quelques semaines, nous serons reunis pour toujours.

Elle essaya de lui glisser un peu d'argent dans la main, en lui disant :

— Tiens, prends cela, je ne suis pas riche, mais tu as une longue route à faire...

Il l'arrêta.

— Non, non, s'écria t il, je ne veux pas que ma visite soit pour toi et les enfants une cause de gêne. J'ai encore quelques écus. C'est plus qu'il ne m'en faut pour regagner la Camargue.

Il marcha vers le lit des enfants, les contempla longtemps, et, sans les réveiller, il déposa un long baiser sur le front de chacun d'eux.

Pandant ce temps, Brigitte avait ouvert la porte. La nuit était obscure et la campagne plongée dans une solitude profonde.

— Aime moi, dit Brigitte, et surtout n'oublie pas tes enfants.

— Aie confiance, fit-il.

Ce fut son dernier mot. Il s'arracha aux étreintes de sa femme et s'éloigna rapidement.

Mais il avait à peine fait une dizaine de pas, que plusieurs hommes cachés derrière un mur firent irruption sur la route.

Un coup d'œil suffit à Furbice pour reconnaître à qui il avait affaire. Six gendarmes l'entouraient. Plus loin, les blouses d'une dizaine de paysans, armés de fourches et de fusils, se détachaient dans l'ombre.

Furbice voulut se jeter de côté, il n'en eut pas le temps il était enveloppé de toutes parts.

Alors le sous-officier qui commandait aux gendarmes ouvrit son manteau, sous lequel il cachait sa lanterne, et dirigea la lumière sur la figure du maquignon.

— Au nom de la loi, dit il, je vous arrête. Vous êtes le nommé Furbice, forçat évadé du bagne de Toulon en 1863.

A ces paroles répondit un cri épouvantable.

Brigitte, qui avait tout entendu, venait de tomber sans connaissance sur le seuil de la porte.

Furbice voulut courir à son secours; d'un bond, il renversa deux gendarmes et franchit le cercle qui l'enfermait.

Mais aussitôt on s'élança sur lui. Une lutte terrible s'engagea. Le maquignon, dont la colère décuplait les forces, tint ses ennemis plus de dix minutes en échec.

Enfin, on parvint à le terrasser, on lui lia les bras et les jambes, et on l'emporta du côté de Gordes.

Brigitte ne reprit ses sens que plus d'une heure après cette terrible scène. Plusieurs personnes l'entouraient, et parmi elles Frédéric Borel. Comme elle fixait sur lui des yeux égarés, il crut lire un reproche dans son regard.

— Plus tard, dit il, vous me remercierez de ce que j'ai fait. J'avais reconnu votre mari, lorsqu'il est venu rôder du côté de la Bastide-Neuve, et j'ai cru devoir vous débarrasser, ainsi que le pays, d'un pareil malfaiteur. Mais, soyez sans inquiétude, j'aurai soin de vos enfants et de vous même.

D'abord, elle ne répondit pas. Puis elle se leva, étendit les bras comme pour saisir un objet qui lui échappait.

— Ah! mes enfants! murmura-t-elle.

Et tout à coup elle eut un immense accès de fou rire. On essaya de la calmer.

— Je veux partir pour l'Espagne, s'écria-t elle en se débattant.

— Ciel! elle est folle! dit Borel.

Elle était folle, en effet. Sa pauvre tête, déjà si faible, n'avait pu résister à ces dernières émotions. Quelques jours plus tard, elle était admise à l'hospice des aliénés de Saint Rémy, où elle est encore aujourd'hui.

Au commencement de l'année 1866, Furbice fut réintégré au bagne de Toulon. Il y subit la punition réglementaire infligée à tous les individus évadés et repris : trente coups de garcette. Il fut ensuite conduit dans les casemates du bagne.

Lorsqu'il se trouva seul, enchaîné comme une bête fauve, il fut pris d'une rage effroyable. Il se jetait la tête contre les murs; il se roulait sur le sol, il poussait des cris terribles. Après deux ans de liberté, il était retombé dans une position pire que celle qu'il n'avait pu supporter. Il est difficile d'expliquer comment lui aussi ne devint pas fou.

A ces fureurs succéda une mélancolie noire qui dura plusieurs jours, et qui le conduisit, par la force des choses, à des idées plus calmes. Il en arriva à envisager froidement sa position, et comprit qu'elle était désespérée. Désormais, il était rangé parmi ceux qu'on appelle au bagne les indociles. Il ne devait plus compter sur le bénéfice de sa bonne conduite dans l'avenir pour voir améliorer sa situation.

Il allait se trouver soumis à la plus rigoureuse des surveillances, et être obligé de renoncer à tout espoir de fuite. C'est alors qu'il demanda son transfèrement à Cayenne.

Peut-être savait-il y retrouver Margaï?

XXXVI.

L'existence régulière et tranquille à laquelle Margaï était soumise depuis son arrivée à Saint-Laurent de Maroni, les soins persévérants et dévoués de Moulinet, les bons avis des religieuses et les exhortations de l'aumônier du pénitencier, avaient provoqué en elle une réaction salutaire.

Elle envisageait l'avenir avec moins de tristesse qu'autrefois; il ne lui paraissait plus impossible de se créer une vie heureuse, dans ce pays où elle retrouvait un soleil encore plus chaud que celui de la Provence, et où tout le monde, autour d'elle, semblait concourir à lui faire oublier la condamnation qui l'avait frappée.

Aussi Moulinet la trouvait-il docile à ses projets. Il la voyait souvent dans les promenades, au parloir du pénitencier, et il était toujours bien accueilli. Avec la nature essentiellement matérielle que nous avons connue à Margaï, sa promptitude à s'éprendre de la forme et à ne tenir aucun compte des qualités morales, il était difficile qu'elle reniât tout d'un coup son passé et qu'elle ressentît de l'amour pour Moulinet.

(*Sera continué demain.*)

subitement vers l'entrée de la carrière avait fermé toute issue à l'air ambiant et celui-ci avait empêché l'eau de pénétrer jusqu'aux ouvriers. Ces malheureux avaient été étouffés par le manque d'air respirable et leur mort paraissait récente puisque quelques-unes des victimes saignaient encore du nez et de la bouche et les cadavres n'étaient pas encore froids. Ma plume est impuissante à vous peindre la scène de désolation qui s'offrit aux regards des assistants lorsque ces dix cadavres furent déposés sur un tertre voisin. Des femmes échevelées, des enfants en pleurs remplissaient l'air de leurs cris déchirants. La journée était superbe. L'atmosphère purifiée par l'orage était transparente et le soleil resplendissant. La nature en fête semblait vouloir par un cruel contraste, faire un cadre riant à ce lugubre tableau.

A l'émotion générale se joignit l'indignation qu'inspirait la conduite de l'autorité. Il est indubitable aujourd'hui que S. Exc. Pertew pacha eût sacrifié son repos à son devoir dès la nuit du 1er mai, s'il eût donné ordre à la garnison de se rendre sur les lieux; s'il eût fait un appel aux hommes de bonne volonté, si en un mot il eût tenté de sauver les malheureux; si le lendemain même ces mesures eussent été prises énergiquement dès le matin, et les travaux conduits avec intelligence, l'entrée de la carrière eût été dégagée dans la journée du 2 mai, et les victimes eussent été trouvées vivantes. Tout le monde croit que, vu l'état des cadavres, la mort a dû les frapper dans la nuit du 2 mai seulement. Je dois dire pour être impartial qu'une grande part du blâme retombe sur les évêques chrétiens d'Alep. Les neuf tailleurs de pierres étaient chrétiens. Pourquoi leurs évêques n'ont-ils pas fait un appel à leurs ouailles, au corps consulaire et à tous les hommes de bonne volonté et, prêchant d'exemple, ne se sont-ils pas mis en avant pour sauver ces dix victimes d'une incroyable incurie. *(Impartial)*

CHRONIQUE.

La Malmaison.

(Suite et fin.)

Elle dut quitter bientôt ces lieux témoins de tant de bonheur, et reculant devant l'épreuve trop forte pour les premiers temps d'un séjour où tout renouvelait la tristesse de la renonciation, elle porta successivement et tour à tour son exil à l'Elysée, à Navarre, à Aix en Savoie, sur les bords du lac de Genève, jusqu'à ce que, le lis du calice bu jusqu'à la dernière goutte, il n'y demeura plus que ce miel du devoir accompli qui est au fond de tout les sacrifices. Alors forte de la sympathie universelle, refraîchie, rajeunie, vivifiée par cette grâce d'apaisement et d'harmonie qui suit tous les orages vaillamment supportés, Joséphine revint à la Malmaison, au milieu d'une cour faite de ses enfants et de ses amis, et consolée par la nature, l'art et la charité, elle porta dignement, courageusement, presque gaiement, le deuil d'un sublime veuvage, adouci par la confiance de Napoléon. Ses délicates prévenances, ses lettres, parfois même ses visites, attestent la permanence de son estime et la fidélité de son amitié. Plus forte même contre l'épreuve de son malheur que sa légitime rivale ne le fut contre celle de son bonheur, Joséphine poussa l'intrépidité de l'abnégation jusqu'à vouloir connaître, embrasser, aimer le roi de Rome, né de cette union qui l'avait détrônée, ne lui laissant que la couronne de sa popularité et la royauté du bienfait, tandis que Marie-Louise n'osa jamais affronter le spectacle de la Malmaison, pleine du pouvoir d'un autre et rayonnante d'un passé qui ne lui appartenait pas.

A partir de la fin de 1811, Joséphine vécut tranquille, honorée, dans une condition à la fois royale et privée, tantôt à Navare, qu'elle passa trois années à restaurer et à embellir avec ce goût exquis dont elle avait déjà fait preuve à la Malmaison; tantôt dans cette dernière résidence, augmentée alors de la bergerie modèle, et devenue le rendez-vous habituel de ses artistes favoris et de ses fidèles savants, Isabey, Redouté, Le Noir, Bonpland. Elle y faisait préparer sous ses yeux, dans le perpétuel encouragement de sa bonté, la perpétuelle inspiration de sa grâce, le troisième volume de la collection des *Jardins de la Malmaison et de Navarre*, et un recueil gravé de ses antiques, notamment de ses beaux vases étrusques, dont les matériaux avaient été réunis par M. Le Noir, et qui n'a jamais vu le jour. La reine Hortense, dont l'affection filiale s'augmentait encore de la similitude de sa destinée, éprouvée aussi par la séparation et l'abdication, avec la destinée maternelle, et ses deux enfants, qui passaient souvent des semaines entières à la Malmaison; les parents et alliés de sa double famille, Tascher et Beauharnais; son voisin Masséna, qui avait acheté et fait réparer à son usage l'aile encore debout du château de Richelieu; l'archichancelier Cambacérès, qui avait combattu le divorce; les artistes que nous avons précédemment nommés, les jeunes filles dont Joséphine aimait à s'entourer, qu'elle faisait élever par les meilleurs maîtres dans l'art du chant, et qui lui donnaient le soir de petits concerts accompagnés par le piano ou la harpe, au bruits desquels elle veillait délicieusement : tels étaient les hôtes qui formaient les fonds habituels de la société de la Malmaison ou l'animaient de leurs visites. Tous étaient témoins de cette religion de souvenir, de ce culte d'admiration dont Joséphine entourait, à défaut de lui-même, l'image de celui dont l'absence était la douleur de la Malmaison, comme sa présence avait été son orgueil. Quelques passages des *Souvenirs* d'une femme attachée à sa personne nous ferons apprécier cette touchante et poétique sollicitude si digne du cœur d'une femme ; pieuse illusion, généreuse vengeance :

« L'Impératrice avait conservé pour l'Empereur, même après le divorce, un véritable culte. Elle n'avait point permis que l'on dérangeât une chaise de l'appartement occupé par lui, et, au lieu de l'habiter, elle avait préféré être fort mal logée au premier. Tout était resté exactement dans le même état que lorsque l'Empereur avait quitté son cabinet : un livre d'histoire, posé sur son bureau, marqué à la page où il s'était arrêté ; la plume dont il se servait conservait l'encre qui, une minute plus tard, pouvait dicter des lois à l'Europe; une mappemonde, sur laquelle il montrait aux confidents de ses projets les pays qu'il voulait conquérir portait les marques de quelques mouvements d'impatience, occasionnés peut-être par une légère contradiction. Joséphine seule s'était chargée du soin d'ôter la poussière qui souillait ce qu'elle appelait *ses reliques* et rarement elle donnait la permission d'entrer dans ce sanctuaire. Le lit romain de Napoléon était sans rideaux ; des armes étaient suspendues aux murailles, et quelques pièces de l'habillement d'un homme éparses sur les meubles. Il semblait qu'il fût prêt à entrer dans cette chambre d'où il s'était banni pour toujours.... »

L'histoire de Joséphine n'est plus mêlée à celle de Napoléon, à l'heure des revers et des désastres, que par son anxiété, sa douleur, son patriotisme, l'héroïque fidélité d'Eugène et le touchant dévouement d'Hortence échos de ses propres sentiments. L'appel si éloquent adressé au vice-roi d'Italie par par ordre de Napoléon, le 9 Février 1814, est écrit de la Malmaison et signé de Joséphine, qui se résigna à l'absence de son fils avec la même abnégation, lorsque la victoire du Mincio et les succès de Champaubert, de Montmirail, de Château Thierry, de Vauchamps et de Monterau firent croire l'Empereur à l'apaisement de la fatalité, au retour de sa fortune, à la possibilité de vaincre et de triompher par ses propres forces et modifièrent ses premiers projets. Le 28 la lutte, un moment suspendue par les préliminaires avortés de Chatillon, recommençait désormais implacable, et les armées coalisées enveloppaient les environs de Paris resserant à marches forcées ce réseau d'investissements. La capitale sans Napoléon, dont l'absence laissait ce grand corps sans âme, trompait ses prévisions en n'arrêtant l'invasion que par une molle défense, sur laquelle tranche le désespoir héroïque de quelques résistances isolées, et malgré les exhortations de la reine Hortense, courageusement obstinée à attendre et à espérer une diversion de salut, malgré l'instinctive opiniâtreté avec laquelle le roi de Rome refusait de quitter son palais, le conseil du gouvernement prenait le parti d'envoyer à Blois l'Impératrice régente et son fils. Ce départ prématuré entraînait la capitulation fatale, et au moment où Napoléon arrivait à Fontainebleau pour dégager Paris, les alliés y faisaient leur entrée.

L'Impératrice Joséphine, retirée à Navarre y fut rejointe enfin par la reine Hortense, et c'est là que toutes deux apprirent par M. de Maussion, envoyé par le duc de Bassano de la part de l'Empereur, puis por Mlle Cochelet, les suites successives de la catastrophe qu'il n'avait pu prévenir, ses vaines tentatives pour reprendre la capitale trahie par la défection de Marmont, qui avait trouvé trop d'imitateurs, l'abdication, l'exil à l'île d'Elbe. Joséphine trouva au milieu de sa douleur une sorte de joie secrète à ces tristes nouvelles. Napoléon devenu malheureux lui semblait plus à elle ; elle allait pouvoir l'aimer pour lui-même. L'impatience de son dévouement, qu'il fallut arrêter, donnait à l'indifférence d'une autre un exemple qu'elle ne suivit pas, mais dont la leçon reste à l'honneur de Joséphine, prête à suivre le chemin de l'exil, tandis que Marie-Louise prenait la route de Vienne. C'est le cœur plein de l'amertume de cette dernière déception, adoucie par l'impuissante fidélité de celle qu'il avait abandonnée, que Napoléon, en partant le 21 avril pour l'île d'Elbe, s'écriait, en proie à un regret qui ressemble à un remords : « Elle avait raison ; de l'avoir quittée m'a porté malheur ! » L'Impératrice Joséphine retourna vers le même temps à la Malmaison, où la rappelaient le vœu de ses amis et l'espoir d'être utile, et où elle fut rejointe par la reine Hortense, dégagée, par la froideur de l'accueil de Marie Louise à Rambouillet, de sa fidélité à toute autre cause qu'à celle de la gloire et du malheur.

Cependant les vainqueurs, inexorables contre un seul homme, cherchaient autant que possible à atténuer, en adoucissant les conséquences pour une famille innocente et populaire l'effet d'un succès fait de désastres, et à réhabiliter en quelque sorte leur triomphe. Des propositions détournées, bientôt converties en directes avances, témoignèrent de l'estime des souverains alliés, surtout de l'empereur Alexandre, pour celle qu'il appelait avec tout le monde « la bonne Joséphine, » et pour ces enfants si dignes d'elle et toujours supérieurs à la fortune. Une première entrevue à la Malmaison, acceptée par Joséphine dans l'unique intérêt de l'époux que le malheur lui permettait de défendre, et où la reine Hortense se montra d'une réserve dont la délicate fierté redoubla l'estime et la sympathie du monarque, eut lieu, bientôt suivie de plusieurs autres. Dans ces visites à la Malmaison, puis à Saint Leu, inspirées par le même désir de réparation, le courtois empressement d'Alexandre finit par triompher des susceptibilités d'un désintéressement qui préférait la pauvreté à un bienfait et l'exil à un service, mais qui ne pouvait refuser ce qui était offert, non comme une grâce, mais comme un droit.

Les généreuses intentions d'Alexandre, contrariées par la réaction royaliste, trompées par des scrupules diplomatiques décevants ou des intrigues intéressées, n'aboutirent guère qu'à des stériles promesses ou avortèrent dans de dérisoires effets, et l'empereur de Russie, le roi de Prusse, les princes et les grands-ducs leurs fils, après avoir donné l'exemple d'un hommage qui honore encore plus ceux qui en furent l'objet que ses auteurs, ne surveillèrent pas assez l'exécution de ce contrat spontané de leur bienveillance. De là pour le prince Eugène, pour la reine Hortense, pour Joséphine surtout, une incertitude d'abord et des déceptions ensuite, dont le poids, chaque jour augmenté, devait flétrir et briser sourdement l'organisation vivace, mais délicate, de cette dernière. A la voir empressée, affable, toujours aisée, toujours souriante, promener les conquérants dont elle avait fait la conquête à travers les enchantements de son hospitalité, nul n'eût pu soupçonner les profonds et déjà irréparables ravages, dissimulés avec une coquetterie héroïque, de cette triple angoisse de la reine, de l'épouse, de la mère, qui allaient tuer Joséphine.

M. DE LESCURE.

VARIÉTÉS.

On raconte dans les cercles parisiens une histoire aussi extraordinaire qu'invraisemblable.

Raousset — Boulbon ne serait pas mort, dit-on, et l'on affirme qu'après être rentré en France, il y a quelques années, sous un faux nom, il aurait l'intention de revendiquer aujourd'hui ses droits sur la Sonora. Tout cela est hors de sens, l'illustre aventurier a été réellement fusillé à Guayomas, c'est un fait indiscutable.

Voici, croyons nous, ce qui a donné naissance aux bruits qui courent à ce sujet :

Un gentilhomme breton très connu du monde artistique, le comte de V..., allié par les femmes à la famille des Raousset, est sur le point d'entreprendre une expédition du même genre que celle qui coûta la vie à son malheureux cousin.

M. de V... nourissait depuis longtemps ce projet ; mais l'état de sa fortune l'empêchait de le réaliser. Un procès récemment gagné à l'étranger--il s'agit de plusieurs millions de francs -- vient de le mettre à même de réaliser son rêve.

Notre compatriote a gardé le secret de son entreprise jusqu'au dernier moment; il a fait tous ses préparatifs en Angleterre et n'attend plus pour partir que la livraison de 2,000 carabines Winchester, livraison qui doit lui être faite au commencement de mai. Il emmène avec lui 1.200 personnes appartenant à toutes les nations du globe et à toutes les classes de la société. Les Français y sont en majorité. »

—

Le *Salut public*, de Lyon, fait un curieux tableau du retour d'un train de plaisir.

« Au départ, train complet,—pas une place vide.—On rit, on chante, on hurle même quelque peu ; aux stations, on prend d'assaut les buffets. Cette gaieté et cet entrain ne sont pas calmés par quatorze heures de route ; — c'est en chantant que les Lyonnais sont entrés à Paris.

» Le retour ne s'est pas positivement effectué dans les mêmes conditions, et a offert un curieux contraste avec le départ.

» En premier lieu, le nombre des voyageurs était considérablement diminué : les absens avaient préféré faire le sacrifice de leurs coupons de retour pour prolonger de quelques jours leur séjour à Paris.

» La physionomie du train était loin de ressembler à celle du train de départ : les voyageurs, accablés de fatigue, se regardaient tristement les uns les autres sans échanger une parole. Quant aux buffets, loin d'être pris d'assaut, c'est à peine si l'on jetait un regard. Hélas ! tous les porte-monnaie étaient à sec !

» Quelle est, en somme, l'impression rapportée de ce voyage? Cette impression, le voyageur de qui le *Salut public* tient les renseignements qu'on vient de lire l'a résumée dans cette phrase:

»—Bien éreinté, bien harassé, bien volé, bien écorché, mais bien content et bien ravi. »

—

Voici une nouvelle intéressante, surtout pour les gens de mer.

Il se prépare une petite révolution dans le système universellement adopté pour mesurer la marche des navires.

On sait qu'on l'obtient jusqu'ici à l'aide d'un instrument nommé *loch*, sorte de planchette triangulaire en bois dont un des côtés est bordé de plomb, et du milieu duquel part un câble qu'on laisse dérouler, le navire étant en marche, ce câble, muni de *nœuds*, indique selon l'expression maritime, que le navire file tant de *nœuds*.

Mais ce moyen un peu naif est plein d'inconvénients pratiques, et la routine est obligée de céder devant les avantages du *loch* nouveau, produit ingénieux du mariage de l'hélice avec l'électricité !

L'hélice, de petite dimension, est jetée à la mer, le navire en marche, elle pivote autour d'un manche de cuivre muni d'un ressort isolé qui, à chaque tour de l'hélice, forme le circuit d'un courant électrique ; le second fil conducteur s'en roule autour du câble, au bout duquel pend l'instrument. Sans se déranger de sa chambre, le commandant, à l'aide d'un cadran dont l'aiguille marque le nombre des tours faits par l'hélice, proportionnel à la marche du navire, peut en observer la vitesse sans le secours d'aucun matelot.

Cet appareil si ingénieux a été inventé par M. Anfonso, chef de station des lignes télégraphiques qui a, parait-il, longtemps habité des ports de mer; l'amiral Pâris, membre de l'Institut, l'a pris sous sa protection et, après lui avoir fait donner une place à l'exposition de la marine, a promis à l'inventeur de donner au *loch* électrique celle qu'il mérite dans sa nouvelle édition de l'*Art Naval*.

L'Angleterre et l'Amérique, jalouses de tous les progrès dont la France donne l'élan, expérimentent déjà cet appareil qui doit détrôner ce vieux *loch* de bois qui a tant de fois fait le tour du monde: une corvée de moins pour le marin, un avantage de plus pour l'officier.

Nous sommes heureux d'être le premier à inscrire ce progrès, qui intéresse la marine de tous les pays.

Nouvelles Commerciales.
et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 30 mai	34 27
Clôture du 30 mai	35 01

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 29 Mai.

LONDRES, bat. à vap ang. *W. Cary*, cap. Donaldson, ayant touché aux Dardanelles, divers marchandises, et 1 pas.

DEPARTS des bat. à vap. du 29 mai.

DANUBE, bat. à vap aut. *Amiraglio Emo*, cap. F. Soldere, div. marchandises.
TREBIZONDE, bat. à vap. otto. *Kars*, cap. Zanelli, div. marchandises.
ODESSA, bat. à vap. angl *W. Cary*, cap. Donaldson, div. marchandises.
SMYRNE, bat. à vap. ang. *Olympus*, cap. J. Miur, div. marchandises.
— bat. à vap. aut. *Stamboul*, cap. Hesse. divers marchandises.
MARSEILLE, bat. à vap. franç. *Tibre*, cap. Pellisot div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 27 mai.

AZOFF, br. ital. *Emilia*, cap. Lauro, lest.
— br. ital. *Due Fratelli*, cap. Giazo, lest.
DANUBE, gol. hell. *A. Dhionissios*, cap. Rombos,
— br. hell. *Evanghelistria*, cap. Matzubas, lest
ISMAIL, br. russe, *Esther*, cap Mavromatis, lest.
IBRAILE, br. aut. *Oreb*, cap. Pascich, div. march.
ODESSA. br. aut *Ann*. cap. Pascich, lest.
— bark aut. *Cerere*, cap. A. Cattarinich, lest.
ANGLETERRE bar ital. *Camelia*, cap. Avegnia ble.
— br. ital. *Grano*, cap. Maglione ble.
MARSEILLE. br. hel. *Costanza*, c. Boulougouris b.
— br. hell. *Atromitos*, cap. Mihalaki, blé.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Dictas, blé.
— br. russe *Enossis*, cap. Carayorghi. blé.
— br. hell. *Aristides*, cap. T Iliadis, blé.
— br. hel. *Melpomeni*, cap. Mihail Papala, blé.

du 28

MARSEILLE, bark ital. *Casimiro è Enrico*, capit. L Lombardi, lest.
— br aut. *Carlo* C. cap. Bajanovich, blé.
— bark aut. *Ortensia*, cap. L Kertizza, blé.
— br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Diacrussos, blé.
— br. hell. *Periclis*, cap. T Masketis, blé.
— br. hell. *Yeorghios I.* cap. P. Focas, blé.
ODESSA, trois-mâts aut. *Civilta*. cap. Cosulich, fer.
— br. hell. *Persifoni*, cap. C. Cavilias, lest.
— brik italien, *Stella dell Mare*, capitaine Fco. Maroni, lest.
DANUBE. br. hell. *Tris Adhelfi*, cap. Elefteriu, blé
— br. hell. *Aya Trias*, cap. Garofalos, lest.
— br. hell. *Ayos Nicolaos*, cap. N. Bura, lest.
FALMOUTH, br. aut. *Virtu*, cap. *Persich*, blé.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique aux Cavaks et à Buyuk-déré.

du 26

de BOURGAS pour Malte bom. hell. *Ayos Nicolas*, cap Nikitas, blé.
— pour Marseille, bark aut. *Carlo* C. capit. M. Bojanovich, blé.
— pour Marseille, brik russe, *Evanghelistria*, cap. Cutuffa. blé.
de MARIANOPOL, pour Marseille, brik ital. *Chicco* cap. Marco Morello, blé.
— a ordre, br. mek. *Michels*, cap. Mimans, blé
d'ODESSA, pour Falmouth, bark russe, *Rauka*, cap C. Lundelin, seigle.
— pour Marseille, bar aut. *Ortensia*, c. Segota.
— pour Falmouth, bark ital. *Ottavia*, capit. E. Schiaffino, blé.
de TAGANROK, pour Rotterdam, bark angl. *Queen of the Sea*, cap Glark, seigle.
de NICOLAEFF, pour Anvers, brik ital. *Moderazione*, cap. C. Fortunato, seigle.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 21

de ODESSA, pour Falmouth, br. ital. *Margarita Bruzzone*, cap. Valle, seigle.
— pour Falmouth, bark angl. *Morrning Star*, capit. Brown, blé.
SOULINA pour Falmouth, bark angl. *Woobinne*, capit. Colvin, orge.
de GALATZ, pour Falmouth, bark norw. *Columba*, capit. Ramsland, blé.
— pour Malte, bark ital. *Confidenza*, c. Stagnio
— pour Marseille, brik. ital. *Romolo*, capitaine Montobio, blé.
— pour Marseille brik italien *Anna*, capitpine, Montobio, blé.
de TAGANROR, pour Anvers, br. ital. *Amor Patrio* cap. Didone, seigle.
— pour Marseille, bark italien *Ottavia*, capit. Schiaffino, blé.
— pour Amsterdam, bark ital. *Fratelli Uniti*, cap. Pastorino, blé.
de GALATZ. pour Marseille brik hell. *A. Policerpos* cap Kiriakis, blé.
de SOULINA, pour Falmouth, bark ital. *Francesco Lavarello*, cap Consiglieri, blé.
de NICOLAEFF pour Falmouth, bark ital. *Tre Sorelle*, cap. Della Casa, graine de lin.
— pour Marseille, brik ital. *Morina*, capitaine M. Gasabruno, blé.
de MARIANOPOL, pour Marseille, brik ital. *Francesca Drago*, cap. Drago. blé.
— pour Marseille, brik ital. *Speranza in Dio*, capit. Migone, blé.

du 22

de BERDIANSKA pour Marseille brik hell. *Anna*, cap. Moussouris, blé.
de TAGANROK, pour Falmouth, bark ital. *Ricordo* cap. G. B. Valle, blé.
d'IBRAILE, pour Marseille, brik ital. *Francesco Parodi*, cap. Trapani, blé.
de NICOLAEFF, pour Falmouth bar ital. *Fratelli Cerutti*, cap. Biale, blé.

du 23

de ODESSA, pour Marseille, brik ital. *Costantinos*, capit. Valle, blé.
— pour Falmouth, bark ang. *Albatrus*, capit. Williams Brooks blé.
— pour Falmouth brik ital. *Carcano*, capitaine Cassanello, blé.
— pour Marseille, brik ital. *Maria Lodovica*, capit. B. Scarpa, blé.
de TAGANROK, pour Livourne, br. ital. *Adelfide*, capit. Demarchy, blé.
de SOULINA, pour Falmouth, bark angl. *Hellen White*, cap. Gedis, blé.
de IBRAILE, pour Castelmare, brik ital. *Stefano*, capit. Capurro, blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 23

de CASTELMARE, br. hell. *Themistoclis*, capitaine Giuseppe, lest.
de LIVOURNE, brik. ital. *Maria Francesca*, capit. Trougone. lest.
de NAPLES, bark ital. *A. Pelegrina*, c. Vacaresa l.
de MALTE. bar. ital. *Vederemo*, cp. Gorsiglia, lest.
d'ALEXANDRIE, br. ital. *Eugenio*, c. Scotto. lest.
— br. mek. *Gallilei*, cap. H. D. Voss, lest.
— bark prus. *Asia*, cap. W. Pens, lest.
— bark angl. *Febo*, cap. Lasco, lest.
ARGOSTOLI. br. hell. *Sofia*, cap Zizimos. lest.
de BARCELONE bark ang *Belly Flower*, cp. Wood
de BRINDISI bark prus. *Clara et Carl*, cp. Sachs.
de GENES. bark ang. *Zillah*, cap. Bell. lest.
— bark ang. S. *Bede*, cap. Hunter, lest.
ALEXANDRIE, bark russe, *Delphin*, cap. Larsen,
— br. russe, *Kolka*, cap. Sublan, lest.
PORT-SAID goel ital. *Stella di Mare*, cap. Morena
— bark aut. *Marietta*, cap. Berberovich, lest.
NAPLES. bark aut. *Ann*, cap Poscich, lest.
ALEXANDRIE, bark aut. *Massimiliano*, capitaine, Duimich, lest.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Des Contributions Indirectes.

—

COMMUNICATION OFFICIELLE.

L'année financière pour la perception du droit de patente établi sur le débit des tabacs, devant commencer au 1|13 juin prochain, l'Administration Générale des Contributions Indirectes porte à la connaissance du public les dispositions suivantes relatives au mode de la perception de ce droit :

1° Les propriétaires ou locataires des boutiques ou magasins où se débitent, soit exclusivement, soit avec d'autres marchandises, du tabac à fumer, à priser ou à chiquer, du tumbéki ou des cigares, ainsi que les marchands ambulants ou étalagistes de ces mêmes articles, sont tenus de se rendre au bureau de la Douane des tabacs pour payer le droit de patente établi par le règlement, et de se munir d'un teskéré, dans le délai de trois mois, à partir du 1|13 juin prochain, jusqu'au 31 août (12 septembre).

2° L'Administration de la Douane des tabacs, procédera dès le 1|13 septembre prochain, à la vérification des teskérés. Ceux des débitants, sujets ottomans ou étrangers qui ne se trouveraient pas nantis du teskéré, dans le délai prescrit de trois mois, auront leur boutique ou magasin fermé, à moins qu'ils ne paient, comme pénalité, le triple du droit de patente, conformément aux dispositions du règlement en vigueur. La même pénalité sera encourue par les marchands ambulants ou étalagistes qui ne se conformeraient pas aux présentes dispositions.

3° Ceux qui se permettraient d'ouvrir des boutiques ou magasins de tabac, de même que les marchands ambulants ou étalagistes qui entreprendraient à nouveau le débit de cet article, postérieurement au délai susindiqué et sans être muni d'un teskéré constatant l'acquittement préalable du droit de patente, seront également passibles de la pénalité mentionnée dans le paragraphe précédent.

Constantinople, le 3|15 mai 1867.

AVIS.

La Direction Générale des Douanes prévient le public, que la vente aux enchères des marchandises délaissées dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'une année, et dont la liste a déjà été publiée dans les journaux, aura lieu tous les Lundis, de 5 à 10 heures (à la turque), à partir de la date du présent avis, contre paiement comptant en medjidiés d'argent.

Les personnes qui désireraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre, aux jours et heures susindiquées, à la Grande Douane de Stamboul.

Le 16/28 Mai 1867.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ

—

Voyages Supplémentaires.

A partir du lundi, 8|20 mai, jusqu'à nouvel avis, le bateau, N° 2, partira tous les soirs (les vendredis et les dimanches excepté) à 10 h. à la turque, du Pont pour Béchiktach et Ortakeuï, avec retour direct au Pont.

—

A partir du samedi prochain, 13|25 mai, jusqu'à nouvel avis, il y aura tous les samedis soir à 10 h. un départ supplémentaire pour le Haut-Bosphore, touchant Emirghian, Jenikeui, Thérapia et Buyukdéré avec retour direct au Pont.

AVIS.

L'adjudication du beurre et des bougies Sparmacette pour les troupes Impériales aura lieu au Ministère de la Guerre lundi 22 Mai v. s.

Les personnes qui voudraient concourir sont invitées à se présenter au Dari Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque,

Séraskérat, 18/30 mai 1867,

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRCHET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Horloge de Jenidjami H. à la T.		N° du bateau	
11	30	2	de Yenimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek
12	30	18	de Yénimahallé, Buyuderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach.
1	45	12	de Cavaq, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kurucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
3	30	2	de Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroucesme, Ortakeui, Cabatach.*
11	45	3	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja. A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui Beylerbey, Kusgundjuq.
1		11	de Yénimahallé, Buyukderé, Beïcos, Pachabaqtché Tchibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tcheghelquei, Beylerbey, Kusgundjuq.
3	15	17	de Buyuqderé, Thérapia Beicos, Pachabaqtché Kanligia, A. Hissar Candili, Vaniquei, Tchenghelquei, Beylerbey, Cousgsudjuq, (excepté les Vendredis.)
11	45	5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechitach.
12	30	8	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
1	15	4	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach.
2		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei Béchiqtach, Cabatach.
4		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyuqderé.
8	30	3	le Buyuqderé, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Canlidja, A Hissar, Vaniquei, Tchenghel. Beylerbey, Kousgoudjuq, Scutari.
9		4	le Yénimahallé, Buyuqderé, Thérapia, Yéniquei, Emirghian, R. Hissar, Arnaoutquei, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)

Départ du Pont.

1		5	pour Bechiqtach, Beylerbey, Arnaoutquei.
1	30	2	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bébeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	5	pour Arnaoutqeui, directement (*excepté les vendredis*).
3		4	pour Cabatach, Becbiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)
2		3	pour Scutari, Kusgoundjuq, Beylerbey, Tcheguelqeui, Vaniqeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Béicos, Thérapia, Buyuqdéré.
8	15	11	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
9	15	8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui, (*retour touchant Beylerbey Bechektach*)
9	30	12	pour Béilerbey, Vaniqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé, Anatol cavaq.
10		5	pour Bechiqtach, Ortaq., Kourouc., Arnaout. (*retour direct au pont*)
10	15	18	pour Bebeq. Hissar, Emirghian. Sténia, Yéniqeui, Thérapia Buyuqdéré et Yénimahallé.
10	45	2	pour Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutquei, Hissar, Emirghian, Yeniquei, Thérapia, Buyuqdéré.
11		8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui,
11	30	5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui.
10	20	17	pour Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuqli Pacha-baqtché, Béicos. Buyuqdéré. (*Les vendredis exceptés*)
10	45	3	pour Cosgundjouq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pacha-baqtché, Béicos.
11	15	4	pour Bechiqtach, Kusgundjuq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui.

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq. R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retonr direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

à partir du 7/19 mai.

Voyage pour le Pont.

11		de Buyuqdéré, Thérapia, Yeniquei, Emirghian, R.-Hissar.
12		de Béicos, Pacha baqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniqeui, Tchenghelqeui Beylerbey, Cousgoundjouq.
12	30	d'Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach, Cabatach.
12	30	le Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, R. Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	le Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Stenia, Emirghian, R. Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
5	15	le Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar Candili, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey et Cousgoundjouq.
8	15	le Buyuqdéré, Thérap. Yéniq. Emirgh. Hissar, Arnaoutq. et Bechiqtach.
8	45	le Buyuqdéré, Thérapia, Beicos, Pacha baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey, Cosgoundjeuq et Scutari.
9	30	le Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Ortaqeui, Bechiqtach et Cabatach.

Départ du Pont.

1		pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqnei, R. Hissar, Emirghian, Yéni-qeui, Therapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
2		pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Yhérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
2	15	pour Scutari, Cousgoundjouq, Beylerbey, Tchenguelqeui, Vaniquei, Hissar, Canlidja, Pacha baptche, Beycos, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	pour Béchiqtach Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
6	30	pour Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutquei, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Therapia Buqudéré *(avec retour direct au pont)*
9	30	pour Béchiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Aanaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yéni-mahallé.
10	30	pour Cousgoundjouq, Beylerbey Tchenghelqeui, Vaniqeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pacha-baqtché, Beycos et Buyuqdéré.
10	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré
11	15	pour Cabatach, Béchiqtach, Ortaqeui, Couroutcehsmé et Arnaoutqeui.
11	40	pour Bechiqtach, Ortaqeui et Arnaoutqeui.

Service de la ligne des Iles des Princes.

A partir du samedi 13/25 mai, jusqu'à nouvel avis, il y aura le soir deux départs :

Du pont pour les iles des Princes

9	30	pour Halki, Prinkipo, Kartal et Pendik.
10		pour Proti, Antigone Halki et Prinkipo.

A partir du Lundi, 15/27 mai il y aura le matin également des départs :

Des iles des Princes pour le pont.

11	30	de Pendik, touchant Kartal, Prinkipo et Halki.
1	30	de Prinkipo, touchant Halki, Antigone et Prati.

(N° du bateau 16)

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *EUXENE* cap. Fabre, partira pour MARSEILLE vendredi 7 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

A LA TRICOTEUSE

Rue de Péra 389.

Liquidation pour cessation de Commerce.

Monsieur Hugues prévient son honorable clientèle que désirant quitter Constantinople, liquide dans des conditions de bon marche exceptionnel. Cette liquidation est sérieuse on pourra s'en assurer par la modicité des prix :

Bonnetterie et lingerie
Bas coton blanc depuis 60 Piastres.
» fil Ecosse depuis 150
Chaussette coton cru extra fine depuis 80.
» fil Ecosse blanc et couleur, 150
Gilets flanelle depuis 35.
Pantalons croisée et percale depuis 15.
» toile, depuis 32.

Chemises d'homme depuis 25 Piastres.
» de femme brodé et unis depuis 23.
Caleçons de femme depuis 23.
Camisoles depuis 30.
Jupons, depuis 45.
Ombrelles, parapluies, confections ganterie, parfumerie, flanelle en pièce, madampolam, soieries, etc., etc.

N.B.— Maname Hugues pendant toute la durée de la liquidation fera les modes et y apportera comme toujours tous ces soins.

La Vente sera faite au comptant.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérat douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible]nts quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 ☞ *Rue Terziman* ☜ 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de daah Han à Galata.

H. KLARFELD.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Rue d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

NAVIGATION A VAPEUR DU

LLOYD AUTRICHIEN.

Le public est prévenu que le pyroscaphe du Lloyd autrichien *le Jupiter*, cap. M. Calvi, de 2000 tonneaux et de 400 chevaux de force partira le 6 juin pour LIVERPOOL, touchant à Syra et Gibraltar.

Pour marchandises, groups et passagers, s'adresser à l'agence du Lloyd autrichien sise à Moum-hané, Cité française.

Constantinople, le 30 mai, 1867.

NAVIGATION A VAPEUR DU

LLOYD AUTRICHIEN.

Le public est prévenu que les départs pour la ligne de Salonique par les bateaux du Lloyd autrichien, touchant à Gallipoli, Dardanelles, Port-Lagos, La Cavalle, Volo et Syra, qui depuis peu de temps avaient lieu le lundi, commenceront à avoir lieu de nouveau le samedi, ainsi qu'il se pratiquait par le passé, en touchant aux échelles susdites, tant à l'aller qu'au retour.

Comme toujours, ces départs auront lieu chaque quinzaine, et le premier bateau pour ladite ligne partira le samedi, 1er juin.

Constantinople, le 30 mai, 1867.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin d'allemand et d'hebreu ancien.

S'adresser au bureau.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BAKFIEL tilmadji sokak rue de la Quarantaine Galata,

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 123.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction [illegible] à M. N. BORDIANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la lige
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-inserés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 [illegible]
et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 1er Juin

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 31 mai 1 h. 40 m. soir.

On nous écrit de Vienne et de Berlin que les nouvelles concernant Maximilien ne sont pas confirmées.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

La direction centrale de la police prussienne s'est vue obligée d'envoyer un employé supérieur dans l'ancien royaume de Hanovre pour dépister les bureaux secrets de recrutement qui y fonctionnent au profit du roi Georges V. Ces bureaux engagent des jeunes réserves, moyennant une prime de 40 florins ou 100 francs, et les expédient par détours sur Vienne, où l'ex-roi fait enrôler une légion de volontaires. *(Presse.)*

—

La nomination de sir Henri Elliot, comme ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, en remplacement de lord Lyons, se confirme.

Lord Lyons succède à lord Cowley à l'ambassade de Paris. *(Indép.)*

—

Le sénat de Belgique a voté le projet de loi relatif à la mise à la retraite obligatoire des magistrats. *(Pays.)*

—

La diète hongroise doit offrir en cadeau à l'empereur d'Autriche trois navires cuirassés.

L'Autriche posséderait ainsi une flotte de quinze navires cuirassés; à Lissa elle n'en avait que huit. *(Opinion)*

—

LL. AA. RR. le prince royal de Prusse et la princesse Victoria, partis le 23 mai de Potsdam, sont arrivés à Paris. *(Pays.)*

—

On assure que la reine d'Angleterre invitera le Sultan à venir à Londres, après avoir terminé sa visite à Paris. *(Ind. belge.)*

—

Les neuf bureaux du Corps législatif ont repoussé la demande d'interpellation faite par M. Picard et plusieurs de ses collègues, sur la question de savoir si le gouvernement est disposé à appliquer dès à présent, dans les élections partielles au Corps législatif et dans les élections prochaines au conseil général, le principe de la liberté des réunions électorales. *(Presse.)*

—

Les commissions de l'enseignement professionnel et technique, et des comptes de l'exercice 1864, se sont réunies Elles ont entendu les commissaires du gouvernement. *(Constitutionnel.)*

—

La commission du projet de loi fixant de nouvelles limites aux communes de Montrouge, Châtillon et Bagneux, est également convoquée. *(Débats.)*

—

Le rapport supplémentaire fait par M. Mathieu au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les sociétés civiles et commerciales a été déposé. Les dernières délibérations de la commission ont porté sur les amendements déposés par plusieurs députés. La commission a introduit dans le projet quelques-uns des amendements, et son rapporteur insiste pour leur adoption, quoiqu'ils aient été rejetés par le conseil d'Etat. *(Mém. dip.)*

—

Un nouvel amendement à la loi de la presse vient d'être déposé ; il est ainsi conçu :

Ajouter à l'article 3 un paragraphe ainsi conçu :

« Le droit de timbre, fixé par l'article 6 du décret du 17 février 1852, est réduit à 5 centimes dans les départements de la Seine et de Seine et Oise, et à 2 centimes partout ailleurs. » *(Liberté.)*

—

L'honorable M. de Royer s'occupe en ce moment du rapport qu'il doit présenter au Sénat au nom de la commission chargée de l'examen de la loi sur la contrainte par corps.

Nous croyons savoir que le rapport conclut à l'adoption de la loi.

Ce qui nous revient des dispositions de la haute assemblée ne nous laisse aucun doute sur un vote dans le sens des conclusions du rapport. *(Patrie.)*

—

On croit généralement que la chambre des lords rejettera le projet de loi sur la réforme électorale.

—

D'après une dépêche de New-York, du 23 mai, les féniens prépareraient une nouvelle invasion du Canada, mais les troupes étaient concentrées sur la frontière pour s'opposer à leur passage.

—

Le *Moniteur prussien* publie une ordonnance royale abolissant, en faveur des nations dont les vaisseaux sont admis au cabotage sur les côtes des anciennes provinces prussiennes, les restrictions résultant de la législation danoise pour le cabotage dans le Sleswig-Holstein.

—

On nous annonce que l'ancien ministre hanovrien, comte Bories, a été arrêté à la gare de Cassel, qu'il traversait pour se rendre à Vienne. *(Pays.)*

—

Dans le courant de la semaine prochaine aura lieu, à Munich, une réunion des ministres des divers Etats de l'Allemagne du Sud, pour délibérer sur les bases des relations futures des Etats du Sud avec l'Union de l'Allemagne du Nord. *(Ind. belge.)*

—

On s'attend à Vienne à la dissolution de la Diète de Croatie et à la nomination par les comitats de la députation à envoyer au couronnement qui aura lieu, dit-on, à Pesth, entre le 8 et le 12 juin. *(Mém. Dip.)*

—

Un grand nombre d'officiers prussiens viennent, dit-on, d'arriver en Pologne. Ces officiers sont destinés à diriger l'instruction des troupes russes dans le maniement du fusil à aiguille. *(Presse.)*

—

Un ordre du ministre de la guerre en Belgique vient de faire suspendre les achats de chevaux pour les régiments de cavalerie. En conséquence, les commissions réglementaires chargées de ces achats ont été dissoutes. *(Pays.)*

—

La *Correspondencia* dit que le gouvernement espagnol a déclaré que la commission du budget présentera très prochainement aux Chambres un projet de loi relatif à la dette puplique.

Dans la séance des cortès du 22, le député Nougues a déposé une motion portant qu'à l'avenir les cours martiales ne pourraient prononcer une sentence de mort qu'après avoir préalablement consulté le gouvernement.

—

Le Corps législatif a adopté par 231 voix contre 15, le projet de loi relatif à la naturalisation, et dont voici le texte :

Art. 1er.

Les articles 1er et 2 de la loi du 3 décembre 1849 sont remplacés par les dispositions suivantes :

Art. 1er. L'étranger qui, après l'âge de vingt et un ans accomplis, a, conformément à l'article 13 du Code Napoléon, obtenu l'autorisation d'établir son domicile en France, et y a résidé pendant trois années, peut être admis à jouir de tous les droits de citoyen français.

Les trois années courront à partir du jour où la demande d'autorisation aura été enregistrée au ministère de la justice.

Est assimilé à la résidence en France le séjour en pays étranger pour l'exercice d'une fonction conférée par le gouvernement français.

Il est statué sur la demande en naturalisation, après enquête sur la moralité de l'étranger, par un décret de l'Empereur, rendu sur le rapport du ministre de la justice, le conseil d'Etat entendu.

Art. 2. Le délai de trois ans, fixé par l'article précédent, pourra être réduit à une seule année en faveur des étrangers qui auront rendu à la France des services importants, qui auront introduit en France soit une industrie, soit des inventions utiles, qui y auront apporté des talents distingués, qui y auront formé de grands établissements ou créé de grandes exploitations agricoles.

Aujourd'hui, réunion dans les bureaux à une heure et ensuite séance publique pour la reprise de la discussion du projet de loi sur les conseils municipaux. *(Presse).*

—

Le rapport du projet de loi sur l'armée n'a pu être déposé. Le conseil d'Etat délibérait encore à trois heures sur un nouvel amendement qui lui avait été renvoyé. *(Patrie).*

—

Le travail des commissions du Corps législatif avance et permet d'espérer que les questions importantes seront résolues dans la session. Déjà la commission relative aux réunions publiques a, dans sa séance du 22 mai, nommé son rapporteur, M. Peyrusse.

On attend le rapport de la commission de la presse. On croit que M. Nogent Saint-Laurens pourra lire dans la huitaine son rapport à la commission. *(Pays).*

—

On a tout lieu de croire que le Sénat, malgré les bruits contraires qui ont couru, acceptera la loi sur l'abolition de la contrainte par corps. *(Ind. belge).*

—

LL. AA. II. Monseigneur le Prince Napoléon et Madame la Princesse Marie-Clotilde sont partis de Paris pour Turin, afin d'assister au mariage de S. A. R. le prince Amédée de Savoie, duc d'Aoste.

Le prince et la princesse voyagent incognito.

—

Le prince royal de Prusse, subitement remis de l'indisposition que les dépêches présentaient encore hier comme grave, est parti de Potsdam avec la princesse Victoria, et est arrivé à Paris.

Le roi de Prusse n'est attendu qu'après les fêtes de la Pentecôte.

—

C'est sur une invitation personnelle de l'empereur Napoléon que le Sultan s'est décidé, à venir à Paris. Le Sultan partira à la fin de juin. Il sera accompagné de Fuad pacha, de son fils aîné Izzedin, de deux fils du Sultan défunt et d'une suite peu nombreuse, contrairement à ce qui avait été annoncé. Cette suite ne sera composée que de trois ou quatre aides-de-camp, de trois chambellans et du personnel secondaire fixé par l'étiquette européenne. *(Presse)*

—

On annonce à nouveau l'arrivée prochaine du roi de Portugal. *(Pays)*

—

L'empereur d'Autriche est attendu pour le mois de juillet. Il paraît certain qu'il se rencontrera avec le roi d'Italie. *(Débats.)*

—

L'empereur de Russie a adressé à l'Empereur des Français une lettre autographe par laquelle il lui annonce sa prochaine arrivée à Paris. M. de Budberg, ambassadeur de Russie, s'est rendu aux Tuilleries, accompagné du maître de cérémonies, porteur de cette lettre, pour la remettre entre les mains de l'impérial destinataire. *(Indép.)*

—

Outre l'escadre russe, on attend à Cherbourg une escadre anglaise, une escadre danoise, une escadre suédoise et même une escadre prussienne. *(Patrie)*

LE DÉSARMEMENT.

Le bruit s'accrédite que des propositions sérieuses de désarmement ont été présentées à l'issue de la conférence de Londres par Lord Stanley.

Cette idée d'un désarmement général en Europe est fille de l'idée d'un Congrès de la Paix émise il y a quatre ans par l'Empereur Napoléon.

Ce n'est pas un des moindres symptômes du changement introduit dans la politique anglaise depuis la mort de Lord Palmerston. On se souvient que le Congrès de la Paix ne trouva pas crédit en Angleterre au moment où il fût proposé.

Il appartenait au jeune et intelligent ministre qui dirige aujourd'hui la politique de la Grande-Bretagne de reprendre en sous-œuvre une idée que le temps a mûrie et dont l'application réclamée par la force des choses ne peut plus être retardée indéfiniment.

Tout le monde sait de quelles charges écrasantes le budget des armées accable les finances des Etats ; quel vide produit dans la population et dans la production par le maintien sous les drapeaux de la portion la plus vigoureuse et la plus saine des nations européennes. A part les petits Etats neutralisés, la Prusse, la Suède et la Hollande ont seules un budget parfaitement en équilibre; le budget de l'Angleterre est l'unique qui se solde par un excédant.

La France voit s'augmenter le chiffre de sa dette flottante; l'Autriche, la Russie, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Turquie et la Grèce s'enfoncent chaque jour dans la voie du déficit.

Cependant le crédit a des limites, et, pour les nations qui ne peuvent faire face aux dépenses qu'exige l'entretien de nombreuses armées qu'en grossissant le chiffre de leurs dettes, il faudra choisir à un moment donné entre le désarmement et les conquêtes. Or, il n'est plus de mode de rançonner les pays conquis et les conquêtes se transforment très-souvent en sources de dépenses ; donc il faudra désarmer tôt ou tard.

Mais pour qu'un désarmement général soit pratique, il faut au préalable que les puissances s'entendent d'une façon précise sur *le tien et le mien* : problème épineux ! dont la solution est beaucoup plus difficile aujourd'hui qu'il y a quatre ans.

La Prusse a un immense avantage sur les autres nations du continent : grâce à une organisation militaire qui ne permet pas de distinguer au juste où finit le citoyen, où commence le soldat, elle peut à son gré, du jour au lendemain, licencier son armée ou mettre en ligne de combat toute sa population valide.

En adoptant l'organisation prussienne, l'Allemagne toute entière participera aux bénéfices d'une institution militaire qui a pour elle la consécration du temps et de la victoire. Au point de vue économique, l'Allemagne prussienne aura le temps d'user les nations voisines qui craindraient d'être prises au dépourvu dans une opération aussi délicate et aussi complexe que celle d'une réforme de leur organisation militaire selon le système prussien. Il y a là une difficulté inextricable qu'il ne sera donné qu'à l'audace d'un homme de génie ou à la nécessité des exigences budgétaires de franchir; à moins qu'un Congrès européen ne règle une fois pour toutes, les questions pendantes.

Mais jusque là, la Paix ne sera qu'un leurre, puisqu'il suffira d'un ordre télégraphique pour mettre en branle des millions d'hommes préparés à la guerre et brûlant de l'envie de se distinguer dans les combats.

La proposition de désarmement attribuée à Lord Stanley vaudra à ce ministre une grande popularité : tous ceux qui contribuent aux charges publiques soit de leur corps soit de leur argent sentent très-bien combien le désarmement est nécessaire pour mettre fin à la paix armée, qui n'est pas la guerre, mais qui n'offre pas les sécurités véritables de la paix.

Si cette proposition aboutit, l'Empereur Napoléon, à qui appartient l'idée-mère, regagnera largement ce qu'il a pu perdre de sa renommée de sagesse et de profondeur politique : la révolution anti-guerrière qu'il a commencée en faisant appel au crédit des masses et en admettant les coupures de rente de 50 francs sera accomplie ; et il a aura mérité très sincèrement le titre de César de la paix.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS DE GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

—

XXXVI.

Mais, mortifiée dans sa chair, calmée et apaisée par la régularité de sa vie, et l'éloignement de toutes les choses qui l'avaient autrefois troublée, elle était plus apte à comprendre certaines délicatesses, et à laisser parler son cœur au détriment de son imagination et de ses sens, qui seuls l'avaient guidée jusque-là.

De son côté, à force d'aimer et d'affirmer son amour par des sacrifices sans nombre, Moulinet avait revêtu une sorte de prestige sous lequel disparaissaient son âge et son imperfection physique, et Margaï ne pouvait se défendre d'un peu de pitié et de reconnaissance pour cet homme, toujours méconnu, et toujours dévoué, qui cherchait encore maintenant à la retirer de son abjection.

Voir le numero du 31 mai.

Quant à lui, il goûtait un bonheur sans limites, d'autant plus grand qu'il ne voyait entre ce bonheur et lui-même que sa propre volonté.

Margaï lui avait dit :

— Je serai votre femme, lorsque vous l'exigerez. Cependant, si vous êtes bon, vous attendrez encore. Le délai que je vous demande donnera une force de plus à mes résolutions et ne servira qu'à vous rendre plus cher à celle pour qui vous avez tant fait.

Ce n'était pas sans difficulté que Moulinet avait obtenu de l'administration supérieure d'épouser Margaï. Les femmes qui consentent à partir de France pour la Guyane française sont destinées aux déportés, et il n'y avait pas d'exemple qu'un colon libre eût cherché parmi elles sa compagne. Mais dans ce pays, où l'autorité militaire a une grande influence, les protections que s'était acquises Moulinet devaient aplanir bien des obstacles.

De même qu'autrefois il avait pu conquérir les sympathies de Me X..., le célébre avocat du Midi, de même il acheva de s'acquérir les bonnes grâces de l'officier supérieur d'infanterie de marine dont nous avons déjà parlé.

Son nouveau protecteur écrivit de Cayenne aux autorités de Saint-Laurent, et parvint, grâce à son influence, à avoir raison des réglements.

Moulinet avait donc obtenu de se marier avec Margaï, mais il dut consentir à vivre de la vie des individus qui l'entouraient, à se contenter de la cabane réglementaire et à s'engager à ne jamais rentrer en France, tant que sa femme vivrait.

Il accepta toutes ces conditions sans hésiter. Que lui faisait la France ! La vraie patrie de cet amoureux exalté, de ce fou, n'était-elle pas la contrée habitée par la femme aimée ?

Sur la limite du pénitencier, et non loin du Maroni, se trouvent les terrains concédés aux déportés et les cabanes qu'ils habitent.

Moulinet eut pour demeure une de ces cabanes construites en bois et sur un modèle uniforme. Au rez-de-chaussée, se trouvent les magasins destinés à enfermer les provisions et les outils. Au premier étage auquel on arrive par un escalier extérieur, il y a deux vastes pièces. Le mobilier est simple, mais il est permis aux concessionnaires de l'augmenter s'ils en ont les moyens.

Avant de quitter la France, Moulinet avait fait part de ses projets à Frédéric Borel, et celui-ci lui avait remis pour Margaï une somme d'argent provenant des fermages de la Bastide-Neuve. Cette somme, Moulinet refusa de l'employer à l'embellissement de son domaine. Il préféra y consacrer le reste de ses économies, et comme il ne les ménageait pas, comme la riche nature qui l'entourait le servait à merveille, il parvint à rendre sa pauvre cabane digne de la Vénus de Gordes.

Ainsi, l'avenir semblait leur sourire à l'un et à l'autre. La vie nouvelle qu'ils s'étaient préparée se présentait sous d'heureux auspices. Après toutes les tempêtes qu'ils avaient essuyées, le port s'ouvrait devant eux, et rien ne faisait présager qu'ils n'y pourraient entrer.

Notre récit, sur le point d'être terminé, nous a conduits au dimanche 16 septembre 1866.

La veille, Moulinet était allé voir Margaï au parloir du pénitencier.

— Je suis souffrante, lui avait-elle dit ; j'éprouve des douleurs de tête intolérables, et, malgré ce soleil brûlant, j'ai froid dans tout le corps. Aurais-je pris une de ces mauvaises fièvres auxquelles tous les Européens sont, dit on, sujets dans ce pays ?

Ces paroles attérèrent Moulinet : la fièvre jaune avait fait d'assez grands ravages la semaine précédente à Cayenne, et on commençait à s'en inquiéter à Saint-Louis et à Saint Laurent. Mais il se garda bien de donner cette nouvelle à Margaï ; il essaya au contraire de la rassurer, et à la fin de sa visite, il y était parvenu.

— Venez de bonne heure demain, lui dit-elle, c'est mon jour de sortie et nous ferons une longue promenade qui me remettra sans doute.

Malgré cette bonne promesse, Moulinet ne ferma pas les yeux pendant la nuit du samedi au dimanche ; il était inquiet et ne pouvait se défendre de songer à cette terrible fièvre jaune, si redoutée sous les Tropiques.

Au matin, il commençait à s'endormir lorsqu'il fut réveillé par le bruit du canon.

Il courut aux informations, et il apprit qu'un transport de l'Etat, l'*Amazone*, était arrivé pendant la nuit. Cinq cent quarante condamnés qui se trouvaient à bord devaient débarquer dans la journée à Saint-Louis et à Saint-Laurent.

Cette nouvelle que le canon venait de confirmer causait une certaine émotion dans la colonie : Sa population se composant en grande partie d'anciens habitants des bagnes ou des prisons de France, ne peut se défendre de prendre un grand intérêt à l'arrivée de tous les convois de déportés. Chacun espère retrouver parmi les nouveaux venus quelqu'ancien collègue, quelque compagnon de chaîne qui le renseignera sur le sort des camarades restés en France.

Moulinet, pour qui le monde commençait et finissait à Saint-Laurent, ne partageait pas l'émotion générale. Il ne s'inquiétait que de savoir si Margaï était mieux portante et si elle pourrait sortir.

Dès l'ouverture des portes, il pénétra dans

Nous sommes heureux d'enrégistrer l'adresse suivante que les étudiants de Berlin ont envoyée aux étudiants de Paris et de Strasbourg. Dès le premier moment nous avons partagé l'opinion du *Temps* sur l'adresse insultante qu'on avait attribuée aux étudiants de Berlin, et ce n'est qu'après avoir lu la réponse des étudiants de Strasbourg que notre conviction s'est trouvée ébranlée.

Le langage des étudiants de Berlin répond quant au fond et à la forme au jugement que nous avions porté en tout temps sur le caractère allemand.

« Frères de France !

» Animés des sentiments d'une véritable grandeur, vous nous avez, alors qu'une triste guerre menaçait nos deux peuples, adressé des paroles de paix, de nobles paroles. Vous avez renié, résolument, les tendances conquérantes d'égoïstes ennemis de la liberté. — Merci ! — Les conditions de notre Université nous ont empêchés de vous faire une réponse plus prompte. Aujourd'hui, les nuages de guerre sont dissipés, la paix semble assurée. Nous n'en devons pas moins, même aujourd'hui, le déclarer avec vous : il est temps que les peuples fassent entendre leur voix, quand il s'agit de leurs biens les plus précieux, les plus sacrés.

» L'Allemagne unie dans la liberté et la France libre ne peuvent jamais avoir un motif *véritable* de prendre les armes l'une contre l'autre.

» La guerre n'a été que trop souvent la source du despotisme ; l'intérêt des peuples reclame la paix ; les bénédictions de la paix font prospérer le travail et la science : telle est l'arène où nous devons lutter.

» Frères de France !

» Fidèles à la haute vocation de la jeunesse éclairée, faisons d'ardents efforts pour répandre ces idées, et l'avenir est à nous !

» Recevez notre salut le plus cordial. Puisse ce premier échange de nos idées être le commencement de relations intellectuelles entre les jeunesses éclairées de France et d'Allemagne !

. . . .

Cette Adresse a dû être envoyée aux sénats universitaires de Paris et de Strasbourg, aux étudiants de ces deux villes et à M. Garnier Pagès.

En même temps, la *Burschenschaft* ou Corps d'étudiants de Berlin (*Brandenburgia*) a envoyé à la *Gazette d'Augsbourg* une déclaration qui dément la fausse Adresse aux étudiants de Strasbourg, publiée par cette feuille.

REVUE DES JOURNAUX

La *Gazette de Cologne* publie le texte de la convention de Londres du 11 mai. Voici cette pièce :

« Au nom de la Très-Sainte et Indivisible Trinité.

» S. M. le roi des Bays-Bas, grand-duc de Luxembourg, prenant en considération le changement apporté à la situation du grand-duché par suite de la dissolution des liens qui l'attachaient à l'ancienne confédération germanique, a invité LL. MM. l'empereur des Français, l'empereur d'Autriche, la reine d'Angleterre, le roi des Belges, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, à réunir leurs représentants en conférence à Londres, afin de s'entendre avec les plénipotentiaires de S. M. le roi grand-duc sur les nouveaux arrangements à prendre dans l'intérêt général de la paix.

» Et LL. dites MM. après avoir accepté cette invitation, ont résolu d'un commun accord de répondre au désir que S. M. le roi d'Italie a manifesté de prendre part à une délibération destinée à offrir un nouveau gage de sûreté au maintien du repos général.

» En conséquence, LL. MM., de concert avec S. M. le roi d'Italie, voulant conclure dans ce but un traité, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

(Suivent les noms des plénipotentiaires et leurs titres), lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants ;

» Art. 1er S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, maintient les liens qui attachent ledit grand-duché à la maison d'Orange-Nassau, en vertu des traités qui ont placé cet Etat sous la Souveraineté de S. M. le roi grand-duc, ses descendants et successeurs.

» Les droits que possèdent les agnats de la maison de Nassau sur la succession du grand-duché, en vertu des mêmes traités, sont maintenus. Les hautes parties contractantes acceptent la présente déclaration et en prennent acte.

» Art. 2. Le grand-duché, dans les limites déterminées par l'acte annexé au traité du 19 avril 1839, sous la garantie des cours d'Autriche, de France, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, formera désormais un Etat perpétuellement neutre. Il sera tenu d'observer cette même neutralité envers tous les autres états.

» Les hautes parties contractantes s'engagent à respecter le principe de la neutralité stipulé par le présent article. Ce principe est et demeure placé sous la sanction de la garantie collective des puissances signataires du présent traité, à l'exception de la Belgique qui est elle-même un Etat neutre.

» Art. 3. Le grand-duché de Luxembourg étant neutralisé aux termes de l'article précédent, le maintien ou l'établissement des places fortes sur son territoire devient sans nécessité comme sans objet. En conséquence il est convenu d'un commun accord que la ville de Luxembourg, considérée par le passé, sous le rapport militaire, comme forteresse fédérale, cessera d'être une ville fortifiée.

» S. M. le roi grand-duc se réserve d'entretenir dans cette ville le nombre de troupes nécessaires pour y veiller au maintien du bon ordre.

» Art. 4. Conformément aux stipulations contenues dans les articles 2 et 3, S. M. le roi de Prusse déclare que ses troupes, actuellement en garnison dans la forteresse de Luxembourg, recevront l'ordre de procéder à l'évacuation de cette place immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité. On commencera simultanément à retirer l'artillerie, les munitions et tous les objets qui font partie de la dotation de la dite place forte. Durant cette opération, il n'y restera que le nombre de troupes nécessaire pour veiller à la sûreté du matériel de guerre et pour en effectuer, l'expédition qui s'achèvera dans le plus bref délai possible.

» Art. 5. S. M. le roi grand-duc en vertu des droits de souveraineté qu'il exerce sur la ville et la forteresse de Luxembourg, s'engage de son côté à prendre les mesures nécessaires afin de convertir la dite place forte en ville ouverte, au moyen d'une démolition que S. M. jugera suffisante pour remplir les intentions des hautes parties contractantes, exprimées dans l'article 3 du présent traité. Les travaux requis à cet effet commenceront immédiatement après le retrait de la garnison. Ils s'effectueront avec tous les ménagements que réclament les intérêts des habitants de la ville.

» S. M. le Roi grand-duc promet en outre que les fortifications de la ville de Luxembourg ne seront pas retablies à l'avenir, et qu'il n'y sera maintenu ni créé aucun établissement militaire.

» Art. 6. Les puissances signataires du présent traité constatent que la dissolution de la Confédération germanique ayant également amené la dissolution des liens qui unissaient le duché de Limbourg collectivement avec le grand-duché de Luxembourg de ladite Confédération, il en résulte que les rapports dont il fait mention aux articles III, IV et V du traité du 19 avril 1839, entre le grand-duché et certains territoires appartenant au duché de Limbourg, ont cessé d'exister, lesdits territoires continuant à faire partie intégrante des Pays-Bas.

» Art. 7. Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Londres dans l'espace de quatre semaines ou plus tôt si faire se peut.

» En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes.

» Fait à Londres, le 11 mai 1867.

«STANLEY. APPONYI, LA TOUR D'AUVERGNE, D'AZEGLIO. BENTINCK, VAN DE WEYER, TORNACO, SERVAIS, BERNSTORFF, BRUNNOW.

Déclaration.

»Il est bien entendu que l'article 3 ne porte point atteinte aux droits des autres puissances neutres de conserver et au besoin d'améliorer leurs places fortes et autres moyens de défense. »

(Suivent les mêmes signatures.)

Je vous signalais l'espèce d'attention quelque peu irritée avec laquelle, dans certaines sphères, on suit le centre d'action qui s'est formé dans la rue de l'Arcade. Pourquoi ne vous écrirais-je pas ce que tout le monde pense, ce que tout le monde dit, à savoir qu'une réunion parlementaire aussi absorbante ne peut pas être toujours et en toute circonstance bien venue de l'autorité gouvernementale. Celle ci ne peut elle pas avoir à craindre que la majorité puisse, à un moment donné, se retourner contre elle, par l'effet même de la discipline que cette majorité s'est imposée. L'orateur du gouvernement, quelque puissant qu'il soit, n'a t-il pas à redouter que son éloquence ne vienne parfois échouer devant une opinion, devant une conviction qui se sont formées d'avance, qui se sont soudées pour ainsi dire dans l'esprit de ses auditeurs, dans la discussion, ou, si l'on aime mieux, dans la conversation qui a eu lieu la veille à la rue de l'Arcade, précisément sur la matière que le ministre aura à traiter au Palais Bourbon.

Eh bien je suis tenté de penser que ces réflexions, sinon ces appréhensions, sont venues à l'esprit de nos gouvernants, à propos du conflit véritable qui s'est établi sur le projet de réorganisation militaire, entre la commission du Corps Législatif et le Conseil d'Etat.

L'accord a fini par s'établir sans doute, mais ce n'est pas sans qu'il se soit rencontré çà et là quelques deboires, sans qu'il se soit échangé quelques paroles un peu vives. Ainsi, quand des membres de la commission, avertis du mauvais effet que produisait chez nos hommes d'Etat, l'équivoque qu'on pouvait appliquer au mot *complet*, se sont rendus auprès de M. Rouher pour reconnaître les impressions qui existaient en haut lieu, ils ont pu, à la réserve du ministre, se convaincre des sentiments qu'inspirait l'attitude de la commission.

C'est à la suite de cette démarche que ces messieurs se rendirent auprès de M. Schneider comme auprès d'un intermédiaire conciliateur, et dans cette entrevue on adopta, au lieu du terme «complet,» le mot «effectif» qui fut agréé par tout le monde.

Chose assez singulière, cette première désignation, qui pouvait paraître cacher un piége, ne se retrouve que dans les legislations de 1818 et de 1824 sur l'armée.

En résumé, l'incident qui a occupé si fortement nos sphères politiques, est clos maintenant, mais non sans avoir laissé quelque amertume et sans avoir en même temps introduit quelques germes de dissolution dans l'édifice de la rue de l'Arcade.

Le gouvernement croyait avoir des motifs pour penser que la commission législative avait l'intention de le forcer à ne jamais, en aucun cas, dépasser le chiffre de 800 mille hommes, à l'état de grand complet. Or, avec les non-valeurs, c'est en réalité moins de 700 mille soldats que l'Etat aurait pu compter. Et, comme sous le régime de la législation actuelle, notre effectif peut être porté à 700 mille hommes, plus n'était besoin d'une réorganisation nouvelle, puisque si l'on était lié par la volonté de la commission, l'armée active devenait, par le fait, inférieure en nombre de beaucoup à celle qu'on peut avoir aujourd'hui sous les armes.

C'est là une des considérations que fit valoir très-nettement M. Rouher, en déclarant que si la commission persistait, le gouvernement retirerait le projet de loi.

(*Ind. belge.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Quarante-heures se sont écoulées et personne n'est venu se présenter au nom du *Néologos*.

Le public appréciera.

Jeudi le Conseil des Ministres s'est réuni extraordinairement au Grand-Vizirat.

A propos de la résolution prise par le Sultan de se rendre en France, voici des détails qui, je crois, ont un certain intérêt. Nous les tenons de l'*Indépendance belge :*

A la soirée de vendredi, à l'ambassade anglaise, où se trouvait l'Empereur, une dépêche de M. Bourée fut remise à M. de Moustier. Dans cette dépêche, notre ambassadeur traduisait les dispositions dans lesquelles se trouvait le Sultan de visiter Paris, mais il ajoutait que le désir d'Abd-ul-Aziz était vivement combattu par un grand nombre de ses conseillers. L'Empereur, auquel M. de Moustier s'était empressé de remettre la dépêche de M. Bourée, s'approcha de Djémil pacha, ambassadeur de Turquie, lequel était au nombre des invités de lord Cowley. Il lui fit part de la nouvelle qu'il venait de recevoir, et montra tant de désir de voir ce souverain, que Djémil pacha, le soir même, expédiait à Constantinople le résumé de la conversation qu'il avait eue avec l'Empereur.

A la réception de cette dépêche fort détaillée, le Sultan réunit ses ministres, et malgré l'opposition de ceux d'entre eux qui appartiennent au parti des vieux Turcs, son voyage fut décidé. Le dimanche matin, l'ambassadeur ottoman apprenait cette résolution par le télégraphe et la communiquait, quelques instants plus tard, à notre ministre des affaires étrangères.

Le Gouvernement a autorisé la construction d'une route macadamisée de Bergame au port de Macaronia. Cette route se reliera à Aïvali. On dit également que le port de cette dernière ville sera réparé et agrandi de manière à en faire une échelle maritime aussi importante que celle de Smyrne.

L'assassin du capitaine hellène dont nous avons annoncé l'arrestation a fait, paraît-il, les aveux les plus complets. La chancellerie hellénique a ordonné de transporter cet homme à Syra pour subir un jugement. Il sera sans doute condamné à la peine capitale.

Un prêtre grec venu du Mont-Oros à Constantinople pour régler des affaires concernant les monastères, a été victime d'un chevalier d'industrie, pour une somme de 200 livres dans les circonstances suivantes : Cet individu s'offrit au prêtre pour arriver à une conclusion avantageuse de ses affaires par l'entremise d'amis puissants, à la condition d'un *bakchich* dont le montant serait fixé après réussite ; en attendant il se fit donner les 200 livres pour entrer en matière. L'argent empoché, l'homme disparut ; heureusement la police eut la chance de l'arrêter.

Hier, vers minuit, deux voleurs entrèrent dans la maison d'un Croate et en son absence. Ils prirent tous ses effets, plus 18 livres qu'il avait dans sa malle. Après avoir fait un paquet des objets volés, ils allaient s'enfuir, lorsque le propriétaire rentra chez lui à l'aide d'un passe-partout. Ayant rencontré les deux voleurs dans les escaliers, le Croate saisit au collet celui qui portait le butin et l'arrêta, tandis que l'autre rebroussa chemin et sauta par la fenêtre. Celui qui vient d'être arrêté a été conduit à la police où il déclare que son compagnon avait pris les livres ; il désigna son domicile. La police est à la recherche de cet individu.

Hier, à la nuit tombante, un individu entra dans un *zebil* situé à Tophané. C'est un lieu où se trouve une horloge entourée de grilles. Lorsque le mollah jardinier du zebil arriva il fit arrêter cet homme par les voisins et conduire à la police, où l'on constata qu'il n'avait pas de profession et qu'il était entré dans cet endroit réservé avec l'intention de voler.

Les nouvelles reçues du Hedjaz annonçent que le pèlerinage des Lieux-Saints, s'est accompli cette année avec la plus grande régularité et dans les conditions hygiéniques les plus satisfaisantes. L'état sanitaire des pèlerins n'a rien laissé à désirer. Toutes les mesures dictées par la prévoyance ont été prises par les autorités Impériales. Treize abattoirs ont été construits et on a creusé un grand nombre de fosses pour y jeter les restes des animaux sacrifiés. A Djeddah, des mesures hygiéniques ont également préservé la santé publique de toute atteinte provenant de l'agglomération des pèlerins.

Nous croyons savoir que le consul de France à Djeddah a écrit au gouverneur-général du Hédjaz pour le féliciter des heureux résultats obtenus cette année par les soins du Gouvernement Impérial, et de l'autorité locale qui n'a rien négligé pour prévenir le retour de l'épidémie.

A L'ÉDITEUR DE « LA TURQUIE. »

Monsieur,

Par un paragraphe inséré dans le *Levant Herald* de ce jour, je remarque que le rédacteur de cette feuille attribue à ma plume l'article publié dans votre édition d'hier, comme si, après la façon indiscrète avec laquelle il a cru convenable d'attaquer la Compagnie d'assurances maritimes que je représente ici, ainsi que les autres Compagnies d'assurances dont le siège est à Constantinople, il était extraordinaire, qu'un autre journal de la localité, en dehors du sien, pût partager l'impression universellement ressentie par le public, en ce qui concerne la conduite étrange (uncalled for) qu'il (M. Mc Coan) a tenue par l'organe de son journal en présence de l'*affaire* Risk-Allah-Bey et de *son* group.

J'étais tout à fait préparé à l'article du *Levant Herald*, ou à quelque chose d'analogue après avoir reçu la lettre dont je vous envoie copie.

(*Copie*) Péra, Jeudi.

« Mon cher Barfield,

» Le paragraphe imprudent que vous avez fait insérer dans la *Turquie* d'hier me force à répondre aujourd'hui dans un sens qui, je le crains, ne fera pas de bien à votre compagnie. Je le regrette, mais si tel en est le résultat, vous ne pouvez pas en bonne guerre (fair play) me blâmer,—en tenant compte de toutes les circonstances.

Bien à vous,

(Signé): J. C. Mc. COAN. »

P.S. Ma qualité de *vieil ami* m'autorise à vous dire que vous avez pris, dès le principe, le plus mauvais parti dans cette affaire.

Il n'y avait pas de réponse à faire à une pareille lettre et il n'en a été envoyé aucune. Je ne comprends pas ce que mon *vieil ami* entend dire dans son post-scriptum, mais il faut que j'abandonne à vos lecteurs le soin d'en tirer eux-mêmes les conséquences; bien qu'il soit tout-à-fait possible que j'aie commis une grande faute en ne me plaçant pas sous la protection de M. Mc Coan, ou en ne le choisissant pas pour mon avocat.

L'eussé-je fait, il y aurait lieu de débattre la question à savoir : s'il m'eût donné le même conseil, quant aux bases sur lesquelles il m'a engagé plus d'une fois à défendre mon procès.

En ce qui concerne cette partie du paragraphe faisant allusion à une des règles de la cour consulaire suprême, M. Mc Coan, a donné maintenant une interprétation tout-à-fait différente de celle qu'il a donnée dans son n° du 22 courant. En conséquence, la seule conclusion que je puisse tirer, est que M. Mc Coan, malgré qu'il soit avocat à cette même cour depuis plusieurs années, n'en comprend pas encore les règles.

De plus, je peux dire qu'une décision formelle (absolute ordre) a été rendue par cette cour à l'effet d'arrêter la procédure *momentanément* pour les raisons données par M. Mc Coan et qui ont occasionné les différentes versions relevées dans son journal du 22 et dans son bulletin du lundi précédent. Cependant cette décision qui enraye la procédure *momentanément* n'oblige en rien le plaignant de porter son procès à Londres ainsi que son avocat, M. Mc Coan l'insinue à présent : une pareillle marche ne dépendant pas seulement de la *bonne*

---

le pénitencier des femmes, et s'adressant à une des sœurs qui avaient fait avec lui la traversée de Rochefort à la Guyane et qui semblait avoir pris Margaï sous sa protection.

— Comment va-t-elle, ce matin ? lui demanda-t-il.

— Je viens de la voir, répondit la sœur Marie, elle prétend avoir passé une bonne nuit, mais elle m'a paru agitée, fiévreuse. Je n'aime pas la couleur de son teint depuis deux jours. Si elle sort aujourd'hui, prenez garde à la chaleur qui est accablante.

Moulinet courut au parloir. Il remarqua en effet une certaine altération dans les traits de Margaï.

— Peut-être feriez-vous mieux de ne pas sortir, lui dit-il.

— Pourquoi, s'écria-t elle avec animation ; n'est-ce pas aujourd'hui dimanche ? Je veux profiter de mon jour de liberté ; je suis prête, venez.

Il voulut la conduire à la promenade habituelle.

— Non, non, fit-elle, allons du côté du port.

— Mais vous serez en plein soleil.

— Peu importe. Ne suis je pas habituée au soleil de la Provence ? On m'a assurée que le port serait intéressant aujourd'hui. Je veux le voir.

XXXVII.

Toute la population de Saint-Laurent semblait s'être donné rendez-vous sur le port.

Les colons libres, les condamnés libérés, les femmes des pénitenciers, des soldats d'infanterie de marine, des matelots formaient différents groupes et attendaient le débarquement des passagers de l'*Amazone*.

Margaï, que ses forces trahissaient à chaque instant, s'assit à côté de Moulinet, sur des bois de construction. Une cabane en planches, placée derrière eux, les abritait un peu des rayons trop ardents du soleil.

Bientôt on entendit un grand bruit de voix ; trois chaloupes pouvant contenir chacune une cinquantaine d'hommes abordaient au rivage du Maroni. Les condamnés saluaient de leurs chants la terre d'exil.

A peine débarqués les gendarmes de la marine les firent ranger deux à deux sur une longue file, afin de les conduire aux pénitenciers qui leur étaient d'avance désignés et où ils devaient prendre un peu de repos.

On ne peut se faire une idée de la tristesse qu'inspirait la vue de tous ces hommes, dont les traits altérés, les membres fatigués attestaient les souffrances d'une longue et pénible traversée. Quelques uns se soutenaient à peine et étaient forcés de s'appuyer sur les épaules de leurs camarades ; d'autres élevaient leurs mains au-dessus de leurs têtes, pour se mettre à l'abri de l'implacable soleil qui les inondait de ses rayons ; celui-ci traînait sa jambe endolorie comme s'il était encore aux fers, et celui-là, après avoir inutilement cherché dans la foule une figure amie, qu'il espérait y voir, baissait tristement les yeux ; enfin ces derniers affectaient de chanter et de rire, et leur joie faisait mal.

Ce premier convoi, après avoir passé lentement devant Margaï, disparut dans la ville.

— Le spectacle auquel nous assistons est bien triste, hasarda timidement Moulinet ; nous ferions mieux d'aller sur la promenade. chercher un peu d'ombre et de fraîcheur.

— Non, fit-elle, je ne partirai que lorsqu'ils auront tous passé.

D'autres chaloupes venaient d'aborder ; une seconde file de condamnés se formait et prenait la même direction que la première.

Tout à coup Moulinet vit Margaï se lever et regarder fixement devant elle.

Au dernier rang de la colonne un homme s'avançait ; pâle, maigre, voûté, se traînant plutôt qu'il ne marchait. Sa barbe, qui avait démesurément poussé pendant la traversée, était à moitié grise ; ses lèvres étaient décolorées et ses yeux éteints ; on aurait dit un vieillard.

C'était Furbice.

Voilà ce qu'était devenu en quelques années cet homme autrefois si fier de ses avantages physiques.

La perte de sa liberté, si difficilement reconquise, la pensée qu'il ne pourrait jamais plus s'évader, le désespoir qui s'était emparé de lui, la vie du bagne, les casemates de Toulon, les fatigues de la traversée, la fièvre et peut-être le remords, avaient eu raison de sa santé, de sa jeunesse et de sa force.

Il se trouvait dans l'état où le poison avait autrefois mis Pascoul.

— Et c'est lui que j'ai aimé ! dit Margaï sans cesser de regarder Furbice.

Il s'avançait toujours, machinalement, suivant sa file, la tête baissée. Un peu plus il aurait passé devant Margaï sans la voir.

— Ah ! la belle fille ! s'écria tout à coup le condamné qui marchait à côté de Furbice.

Ces mots le réveillèrent de son engourdissement.

Par un vieux reste d'habitude il leva la tête et aperçut son ancienne maîtresse.

Mais ses yeux, à jamais éteints, restèrent sans expression et son sang appauvri ne colora même pas son visage.

Cependant il voulut s'arrêter, mais ceux qui marchaient derrière lui le poussèrent, et sans force pour leur résister, il continua à se traîner en avant.

Margaï le suivit des yeux jusqu'à ce qu'il eût entièrement disparu, et alors, se tournant vers Moulinet, elle lui dit avec un triste sourire :

— Pour le coup, je suis bien guérie.

Aucune parole de pitié ne monta de son cœur à ses lèvres.

La femme qui n'aime plus est implacable, et Margaï ne pouvait plus aimer Furbice. Elle l'avait choisi entre tous à cause de sa jeunesse, de sa vigueur, de ses airs de conquérant et de matamore, maintenant il était usé, affaibli ; il marchait l'oreille basse ; elle n'avait que faire de cet invalide de l'amour.

Elle pouvait lui avoir autrefois pardonné ses trahisons et sa lâcheté ; elle ne lui pardonnait pas aujourd'hui de n'être plus que l'ombre de lui même.

Lorsque le cœur n'a été pour rien dans une liaison, il suffit quelquefois d'un regard pour qu'elle se brise.

A l'heure réglementaire, Margaï se fit reconduire au pénitencier. Le malaise dont elle souffrait depuis la veille semblait s'être dissipé. En quittant Moulinet, elle lui dit :

— Je savais que Furbise allait arriver ici.

C'est pourquoi je retardais notre mariage. Maintenant vous n'avez plus rien à craindre de moi et je serai votre femme quand il vous plaira.

Le surlendemain, c'est-à-dire le mardi 18 septembre (il y a trois mois), Moulinet qui s'était occupé, la veille, des préparatifs de son mariage, se présenta vers les trois heures de l'après-midi au pénitencier des femmes et demanda l'autorisation de voir Margaï.

Il attendait au parloir depuis un instant, loursque la porte s'ouvrit.

(*A suivre*)

volonté des agents des compagnies d'assurances; par conséquent *la valeur pratique des polices locales effectuées par la Compagnie* n'est en rien diminuée pour le plaignant. Dans l'affaire qui nous occupe, le plaignant lui-même transporte sa cause en Angleterre ce qu'il est en droit de faire, puisqu'il le juge convenable. Il y va de son propre mouvement et probablement pour satisfaire à sa convenance et à celle de son avocat.

Comme le rédacteur fait allusion dans son bulletin d'hier *« de bonne guerre* (fair play) *à l'égard du plaignant »* en ce qui concerne les véritables intérêts de la Compagnie, il y a simplement lieu de regretter qu'il n'en fasse pas plus de cas lui-même. On n'a que trop remarqué la complète absence de ces bonnes dispositions dans les articles qu'il a récemment publiés.

Il n'y a eu *de ma part* aucune intention d'éviter un éclaircissement sur les lieux de l'affaire de ce group; chose dont personne ne doute par ma façon d'agir en tout point. Je n'avais pas l'intention de donner la moindre attention aux commentaires qui ont paru jusqu'à présent dans le *Levant Herald* pour ne pas leur donner plus de valeur qu'ils n'en méritent. Mais dans l'intérêt du public, aussi bien que dans le mien, je considère comme un droit strict de sortir de ma réserve à cette occasion; et, tout en demandant l'indulgence pour cette longue lettre, je me vois dans la nécessité de vous envoyer parce qu'il est probable que l'expression de *bonne guerre* (fair play) dont s'est servi le rédacteur du *Levant Herald* ne lui aurait pas permis de la publier dans son journal.

Agréez, etc.

EDWARD BARFIELD
Agent de la Cie d'Assurance Maritime, (limité). British and Foreign.
Galata, 28 mai 1867.

Le journal *La Turquie* est généreux et ne veut pas abuser de ses avantages. La lettre de M. Barfield suffit à tous égards à la plus complète édification du public.
Vous êtes orfèvre M. Josse.

On écrit de Beit Eddin, le 18 mai:

L'organisation de la milice régulière libanaise a fait de grands progrès. Elle se compose déjà de huit compagnies formant un bataillon de 800 hommes disciplinés et équipés. Cet effectif tient alternativement garnison dans différentes localités de la Montagne; les compagnies sont périodiquement relevées. Il y a, en outre, une gendarmerie irrégulière dans les arrondissements du Liban, laquelle compte 400 hommes environ, et elle va recevoir, à son tour, l'organisation qu'elle comporte.

On éprouve vraiment de la satisfaction en voyant le pays doté d'un corps militaire qui est une puissante garantie d'ordre et de sécurité. L'organisation de la gendarmerie régulière semble d'autant plus digne d'attention qu'elle s'est accomplie à travers de nombreuses difficultés dont la principale était la répugnance que les libanais avaient montrée, dans le principe, de s'engager au service militaire. Cette aversion tenait à des préjugés que le temps et l'expérience ont vaincus. Les libanais ayant constaté que l'art militaire est une noble carrière et qu'elle n'est pas moins féconde que les autres en avancements et en récompenses, n'hésitent plus à l'embrasser et s'initient en peu de temps à la tactique.

La gendarmerie libanaise compte aujourd'hui dans ses rangs de bons officiers formés à l'école d'un instructeur qui se distingue par son zèle et son intelligence, et le Liban possède aujourd'hui une force militaire qui a déjà fait ses preuves.

Les céréales promettent, cette année, une récolte abondante, et selon les apparences, celle de la soie sera également bonne. Cette heureuse perspective a fait baisser le prix du blé. Les sauterelles, ce fléau redoutable, n'ont pas paru cette année, et plaise à Dieu qu'elles ne viennent plus désoler le pays!

Le gouvernement a fait un essai de la production du colza. C'est un plant dont la graine produit de l'huile servant à la nourriture et à l'éclairage et dont la paille est très-utile, comme fourrage aux animaux. Il se plaît dans tous les terrains, mais plus la terre est compacte et perméable aux influences de l'air et de la chaleur, mieux ce plant réussit. On le sème en graines vers la mi-octobre, avant les premières pluies, et on le récolte à la fin mai de la même manière que les céréales, c'est-à-dire, on le coupe avec une faucille et on l'entasse en gerbes. Sa graine fournit de l'huile en abondance; sur cent ocques de graines on obtient 75 ocques d'huile et à un prix de revient de beaucoup inférieur à celui de l'huile d'olive.

Le colza trouve un débouché avantageux sur tous les marchés de l'Europe; c'est un article important de commerce. L'expérience faite prouve que le sol du Liban est très-favorable à la culture de ce plant.

CHRONIQUE.

Le Khamsin.

Depuis quelques jours nous sommes entrés dans la période du Khamsin. L'étude suivante aura donc au moins le mérite de l'actualité.

Le Khamsin est un vent chaud du sud-ouest, qui se déclare le plus souvent au mois de mai, et se fait sentir habituellement pendant l'espace de cinquante jours (cela ne veut pas dire qu'il dure 50 jours sans interruption), ce qui lui a valu son nom, qui en arabe signifie *cinquante*. On ne peut se faire une idée du Khamsin, si l'on en n'a pas éprouvé les effets. Il s'annonce presque toujours brusquement comme un ouragan, par un désordre général dans l'atmosphère. Le ciel, de pur et serein qu'il était, se rembrunit tout à coup; c'est à peine si l'on aperçoit le disque du soleil; des nuages d'un jaune terne s'amassant dans une partie du ciel, roulent, s'étendent, s'aplanissent et se fixent; un bruit sourd les accompagne; toute la nature prend une teinte uniforme, qui a quelque chose de sinistre. Si on lève les yeux pour chercher le soleil, on voit flotter, dans une colonne oblique d'atomes lumineux, la poussière impalpable que le Khamsin enlève du désert. Les arbres de haute futaie, placés à une distance qui permettrait de distinguer les feuillages et les fruits, ne paraissent plus que comme une silhouette plus sombre dans l'atmosphère grisâtre. Le thermomètre monte de 10 ou 15 degrés dans l'espace de quelques heures; la chaleur devient étouffante et plonge le corps dans un état complet de prostration; la respiration est courte et laborieuse, la peau se dessèche et se crispe; la transpiration s'arrête, et l'on se sent dévoré par une chaleur ardente qu'aucune boisson ne semble pouvoir apaiser. Ce qu'on éprouve est d'autant plus pénible, que le Khamsin succède très-souvent à une belle soirée de printemps.

Un silence effrayant règne partout; les travaux et le mouvement de la vie cessent, les animaux se cachent, et l'on n'entend que le bruit de l'ouragan. Les habitants des villes et des villages se réfugient à la hâte dans leurs maisons, où ils se jettent sur des divans ou sur des nattes, après avoir fermé portes et fenêtres, pour se garantir de la poussière fine et pénétrante que soulève le tourbillon. Le Bédouin, si indifférent aux vicissitudes de l'atmosphère, attend prudemment sous sa tente, enveloppé de son ample burnous de laine, la fin du Khamsin. Malheur à celui qu'un tel vent surprend au milieu du désert! Le sable, en recouvrant les traces des caravanes, l'empêche de reconnaître la route qu'il doit suivre, il lui faut camper à la hâte là où il se trouve. Les végétaux souffrent encore plus que les êtres du règne animal. Les premières rafales du Khamsin hâtent la maturité des fruits, lorsqu'elles ont lieu à l'époque ordinaire; mais si ces ouragans commencent trop tôt, il cause un dessèchement anticipé qui diminue quelquefois d'un tiers la valeur de la récolte. En 1838, plus de quarante mille pélerins musulmans étaient campés dans le désert, près du but de leur voyage, lorsque le Khamsin se déchaîna tout à coup; les tentes furent déchirées et jetées au loin, beaucoup de voyageurs furent frappés d'apoplexie, et d'autres, déjà fatigués d'une longue route, présentèrent bientôt les symptômes cholériques les plus alarmants; ceux qui survécurent précipitèrent leur marche en désordre vers la *Kaaba*, et, frappés de terreur, s'empressèrent d'offrir un sacrifice pour désarmer la colère d'Allah.

La poussière impalpable envoyée par le désert est peut être ce qui est le plus pénible à supporter dans les ouragans du Khamsin; elle provoque des éternuments, fatigue le gosier et dessèche la bouche, donne des maux de tête et amène le sommeil. L'odorat est frappé d'une odeur de terre semblable à celle qui se développe au début d'un orage après une longue sécheresse.

Le Khamsin n'est point particulier à l'Egypte, puisqu'on le retrouve dans le désert sur la côte de Syrie, en Arabie et dans le Diarbékir. Des vens chauds analogues au Khamsin règnent aussi en Perse, sur divers points de l'Afrique et en Espagne, mais ils soufflent dans des directions différentes suivant les localités. En Egypte, le plus violent vent vient du S.S.O; à la Mecque, il vient de l'E.; à Surate, du N.; à Barsa, du N. O.; à Bagdad, de l'O.; et en Syrie, du S. E.

Voici comment Volney explique ces différences :

«Examinant les sites géographiques, on trouve que c'est toujours des continents déserts que vient le vent chaud : et en effet, il est naturel que l'air qui couvre les immenses plaines de la Lybie et de l'Arabie, ne trouvant ni ruisseaux, ni lacs, ni forêts, s'y échauffe par l'action d'un soleil ardent, par la réflexion des sables, et prenne le dégré de chaleur et de sécheresse dont il est capable. S'il survient une cause quelconque qui détermine un courant à cette masse, elle s'y précipite et porte avec elle les qualités étonnantes qu'elle a acquises. Il est si vrai que ces qualités sont dues à l'action du soleil sur les sables, que ces mêmes vents n'ont point dans toutes les saisons la même intensité. »

On peut en outre déduire de cette explication la raison pour laquelle les mêmes vents du sud sont très froids pendant les mois de décembre et de janvier.

Nous empruntons encore à Volney le passage suivant, qui donne une idée bien précise de la direction la plus ordinaire des vents pendant l'année.

« En Egypte, lorsque le soleil s'approche de nos zônes, les vents qui se tenaient dans la partie de l'est passent aux rhumbs du nord et s'y fixent. Pendant juin, ils soufflent constamment nord-ouest. Ils continuent en juillet à souffler nord, variant à droite et à gauche du nord-ouest au nord-est. Sur la fin de juillet et la moitié de septembre, ils se fixent nord pur, et ils sont plus modérés, plus vifs le jour, plus calmes la nuit.

«Sur la fin de Septembre, lorsque le soleil repasse la Ligne, les vents reviennent vers l'est, et sans y être fixés ils en soufflent plus que d'aucun autre rhumb, le nord seul excepté. A mesure que le soleil passe à l'autre tropique, les vents deviennent plus variables, plus tumultueux; leurs régions les plus constantes sont le nord, le nord-ouest et l'ouest. Ils se maintiennent tels en décembre, janvier et février, qui, pour l'Egypte comme pour nous, sont la maison d'hiver. Alors les vapeurs de la Méditerranée, entassées et appésanties par le poids de l'air, se rapproche de la terre et forment les brouillards et les pluies. Sur la fin de février et de mars, quand le soleil revient sur l'équateur, les vents viennent plus que dans aucun temps des rhumbs du midi. C'est dans ce dernier mois et pendant celui d'avril, qu'on voit régner le sud pur, le sud-est et le sud-ouest, ils sont mêlés d'ouest, de nord et d'est. Celui-ci devient le plus habituel sur la fin d'avril, et pendant mai il partage avec le nord l'empire de la mer. »

A cette explication de l'illustre voyageur nous n'ajouterons que quelques mots. Au sud du bassin de la Méditerranée s'étend l'immense Sahara, dépourvu d'eau et composé uniquement de sable ou de cailloux roulés; le désert s'échauffe donc fortement sous un soleil presque vertical, tandis que la Méditerranée conserve sa température ordinaire. Il en résulte qu'en été l'air s'élève au dessus du Sahara avec une grande rapidité et s'écoule surtout vers le nord, tandis que le bas les vents du nord s'étendent jusqu'en Italie. Dans le nord de l'Afrique, au Caire, à Alexandrie, on ne trouve que des vents du Nord.

Tous les navigateurs savent que la traversée est moins longue que le retour, quand on va d'Europe en Afrique, durant l'été. En hiver, ou le sable rayonne fortement, l'air du désert est plus frais que celui de la Méditerranée, et un vent du sud très-froid se fait sentir en Egypte, mais il est infiniment moins fort que celui du nord ne l'est en été. Le vent du nord prédomine toujours dans la partie orientale du bassin de Méditerranée; du 16 mai au 15 octobre les vents soufflent constamment du nord au nord est. En hiver, la direction est moins constante, mais la prédominance des vents du nord est encore trop marquée. Depuis avril jusqu'à juillet, ces vents chassent de gros nuages qui parcourent lentement la longue vallée du Nil et semblent menacer continuellement de la pluie. Ces nuages épais, qu'on croirait destinés à se résoudre en pluies abondantes sur les montagnes boisées de l'Abyssinie, décroissent peu à peu dans leur marche au-dessus des déserts et sont complétement dissipés dans le voisinage des frontières de cette contrée, qu'ils atteignent rarement. Aussi ne pleut-il presque jamais dans la Haute Egypte.

VARIÉTÉS.

Des lettres de la Nouvelle-Calédonie du 8 mars nous apprennent que le navire anglais *Challenge*, arrivé la veille à Nouméa avec des émigrans, avait remis aux autorités de la colonie un rapport, dont il résulte que deux navires, le *Carlew*, venant des îles Sandwich, et le *Mury-Ira*, parti de Sydney, avaient été le théâtre de révoltes à bord.

Au milieu de ces actes de violence, les équipages européens de ces navires qui se livraient à des opérations d'immigration ont été massacrés et les bâtiments détruits.

Depuis quelque temps, on signale un certain nombre de faits de ce genre arrivés sur différents points du globe.

—

On cite ce petit fait assez amusant, pour se passer d'être vrai, si par hasard il était moins authentique qu'on me le dit. On sait qu'à l'exposition universelle il y a un établissement qui improvise des cartes de visite. S.M. Napoléon III en a fait faire séance tenante un certain nombre portant ce seul mot : «l'Empereur.» Ces cartes ont été distribuées à tous les visiteurs qui se trouvaient là. L'un d'eux, un négociant, en a pris deux ou trois pour les montrer à sa famille. De là, il passe chez un ami, chez qui il veut laisser sa carte. Mais il se trompe en fouillant dans sa poche et donne, en style familier, au dos de la carte qui portait gravé l'Empereur...—Un rendez-vous à cet ami. Si le rendez-vous était par hasard aux Tuileries, cet ami a dû se trouver quelque peu surpris et perplexe. On me dit, je le répète, que le fait est exact. En tout cas, on n'est pas difficile pour un canard dominical.

—

En 1862, l'Empereur, pendant son séjour au camp de Châlons, voulut s'assurer par lui-même de l'effet de la jambière. Des ordres furent donnés pour qu'une compagnie de voltigeurs lui fut présentée; le maréchal Canrobert, qui commandait le camp à cette époque, assista nécessairement à cette revue, qui fut passée entre les baraques, sans aucune cérémonie, ce qui fût cause d'un pêle-mêle général entre les officiers et les soldats. Pendant que l'Empereur interrogeait quelqu'un par-ci par-là sur la commodité ou l'incommodité de la nouvelle tenue, le maréchal Canrobert aperçut un voltigeur fort mal guêtré; il s'approche de lui, lui relève le pantalon et voit que la jambière, au lieu d'être bouclée au-dessus du mollet, l'était au milieu; de plus, le calçon mal attaché passait par-dessus, ce soldat était, comme l'on dit mal fagoté; le maréchal Canrobert le regarde et lui dit :

— A toi, je t'enverrai ma bonne pour t'habiller.

— Ce n'est pas la peine, monsieur le maréchal, répond le voltigeur, je la vois tous les soirs.

—

Les femmes du Soudan. — Leur corps est une mixture de la nuit; on le dirait plaqué d'ébène, Leurs seins sont des boules d'opium... Ces visages ressemblent à la flamme de mes soupirs; ces joues ont la noirceur de mon infortune. Peindrai-je leur chevelure? Fi! des ténèbres dans des ténèbres! Ces créatures sont indignes de partager la couche. Elles ne doivent pas bouger de la cuisine; à moins qu'elles ne marchent à la suite des dames, car le contraste accuse les choses. Loin du sot ignare qui étreint cette Nuit opaque. Son lendemain sera assombri avec ce noir visage pour flambeau.

—

Commerce de tabac à la Nouvelle Orléans. — On se préoccupe beaucoup de ramener à la Nouvelle Orléans les produits de l'Ouest qui y étaient expédiés avant la guerre, et qui ont été, depuis lors, spécialement dirigés sur le marché de New-York, et les tabacs qui, autrefois, donnaient lieu à des transactions si importantes, figurent en première ligne parmi les branches de commerce que l'on s'efforce de recouvrer.

Ce n'est, à proprement parler, que l'année dernière que les affaires ont repris à la Nouvelle Orléans, et dès cette année (1865—66), les quantités de tabac reçues sur ce marché ont été de 15,412 boucauts. Sans doute ce chiffre est loin de ceux d'autrefois, puisque les recettes des tabacs à la Nouvelle-Orléans pendant les quatre années qui ont précédé la guerre ont été, en moyenne, de 80,000 boucauts; mais il n'en a pas moins son importance et autorise à penser que les expéditions dont il s'agit reprendront promptement le chemin de la Nouvelle-Orléans, port qui est bien, par sa situation, le marché naturel des produits de l'Ouest.

New-York pourra, pendant quelque temps encore, à l'aide des capitaux dont il dispose, faire sous ce rapport à la Nouvelle-Orléans une concurrence sérieuse; mais il parait très-probable que cette concurrence ne pourra pas durer en présence des avantages qu'offrent au marché de la Nouvelle-Orléans l'économie et la facilité des transports par la voie fluviale. C'est en envoyant sur les lieux de production, dans le Kentucky et le Tennessee, des agents chargés d'acheter des tabacs sur pied, ou de faire aux planteurs qui, par suite du préjudice que la guerre leur a causé, n'ont plus l'indépendance dont ils jouissaient autrefois, des avances considérables à la condition qu'ils expédieront leurs récoltes à la métropole du Nord, que New-York a reçu les tabacs de l'Ouest. Après les pertes qu'elle a éprouvées, la Nouvelle-Orléans ne peut pas employer les mêmes moyens, mais elle a pour elle sa situation privilégiée.

Les envois dirigés sur New-York sont expédiés par chemins de fer, mode de transport coûteux, et par suite duquel, parait-il, les tabacs arrivent à destination dans un assez mauvais état. La voie du Mississipi est au contraire économique, et les tabacs sont reçus à la Nouvelle-Orléans dans les meilleures conditions.

On ne doute pas, dès lors, qu'en raison des avantages naturels qu'elle possède, la métropole du sud ne triomphe, dans un avenir peu éloigné, de la concurrence de New-York, et on compte qu'il sera expédié, cette année, sur le marché de la Nouvelle-Orléans 35 à 40,000 boucauts; New-York en recevrait autant. Les 75 à 80,000 boucauts, notamment destiné à l'exportation, que ces deux villes se partageraient ainsi, représenteraient la moitié de la nouvelle récolte des tabacs de l'Ouest, qui est évalué à cent soixante mille boucauts, chiffre d'une récolte moyenne avant la guerre. L'autre moitié serait consommée aux Etats-Unis.

Les nouveaux tabacs sont, d'ailleurs, d'une bonne qualité. Des temps défavorables paraissent en avoir retardé la manipulation sur les plantations, et il n'en a encore été expédié à la Nouvelle-Orléans que des quantités insignifiantes; mais on s'attend à ce que les envois augmentent prochainement, et on pense qu'en avril et en mai les tock dont ce marché disposera, pourra permettre d'y effectuer des transactions d'une certaine importance.

Nouvelles Commerciales. et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 31 mai	35 27
Clôture du 31 mai	35 37

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 29 Mai.

TREBISONDE, bat à vap. fr. *Simois*, cap. Boubee, div. marchandises.
VARNA, bat. à vap. aut. *Pluto*, cap. G. Remedelli, div. marchandises

du 30

SMYRNE, bat. à vap. fr. *Mitidja*, cap. Trébuchet, ayant touché Metelin Dardanelles et Galipoli div. marchandises, et 90 passagers.
SALONIQUE, bat. à vap fr. *Clyde*, cap. Danniel, ayant touché Dardanelles et Gallipoli divers marchandises et 370 passagers.
BATOUM, bat. à vap. russe, *Ceres*, cap. Millonas, div. marchandises.

DEPARTS des bat. à vap. du 30 mai.

ALEXANDRIE, bat. à vap. egyp. *Mansourah*, capit. Osman, div. marchandises.
VARNA, bat. à vap. otto. *Omer Pacha*, cap. Malosevich, div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 29 mai.

FALMOUTH bark ital. *Adelaidi Chiavari*, capit. A. Dall'Orso, ble.
— bark aut. *Libourno*, cap. M. Stuparich, blé.
ANGLETERRE br. ital. *Cariotta*, cap. Schiafino, blé.
— bark italien, *Attilio*, capit. Nassardi, blé
MARSEILLE br. russe, *Evanghelistra*, cap. Parioti.
— br. hell. *Ayos Nicolas*, cap. Caaadjas, blé.
DANUBE. br. hell. *Enossis*, cap. Castriotis, lest.
— gab. hell. *Vassilissa*, cap. M. Scourios, lest.
SYRA, goel. hell. *Repandi*, cap. Speranza, div. m.

du 30

FALMOUTH, bark mekl. *Adam von Koss*, capit C. F. Witt, blé.
— br. ital. *Giuseppe II*. cap. G. Molfino, blé.
— br. ital. *Sylvio*, cap. C. Chiessa, ble.
— bark ital. *l'Amico*, cap. Schiaffino, blé.
— bark ang. *Valetta*, cap. Wil. Forsche, blé.
— bark ital. *Generoso*, cap. A. Chiesa, blé.
— bark russe, *Pahjola*, cap. L. Lolin. blé.
MARSEILLE. brik mekl. *Lohengriu*, capit William F Fretwutst, blé.
— brik ital *l'Ebe*, cap. G. Simonetti, blé.
— brik ital. *Elemondo*, cap. A. Chiessa, blé.
— brik ital. *Regalo*, cap. G. Olivari, blé.
— brik aut. *Temi*, cap. A Sterk. blé.
— brik hell. *P Hydra*, cap. A. Stromboli, blé.
— brik ital. *Memphis*, cap. D. Zuane, blé.
— brik hell. *M. Arganghelos*, cap. Nomicos. blé
ANGLETERRE br. ital. *Antoncei*, cap. Esposito, b.
— bark ital. *Giulietta* cap. G. Fevola, blé.
— bark ital. A. *Mignoni*, cap. P. Mozzella, blé.
— br. ital. *Evangelista*, cap. V. Palumbo, blé.
— bark aut. *M, Gallatola*, cap Manzini, blé.
— bark ital. *Rolando*, cap. A. Repeto, blé.
— br. ital. S. *Giuseppe*, cap. A. Sanguinetti, b.
— bark ital *Speme*, cap. G. B. Degregori, blé.
— br. ital. *Conte Serra*, cap. A. Decesare, blé.
— br. ital. *Bernice*, cap. N. Schiaffino, blé.
— br. ital. *Bernardo*, cap. G. Schiaffino, blé.
— br. ital. S. G. *Battista*, capit. Chetti, blé.
MARSEILLE. bark russe, *Akkera*, cap. Richards b.
— br. ital. *Giuditta*, cap. Scolto, blé.
DANUBE, brik hell. *Irini*, cap. Jer. Panas, lest.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 24

CIVITA-VECHIA, bark ang. *Coronella*, c. Cook, l.
MARSEILLE, bark ital. *Si*, cap. Cuneo, lest.
GENES, br. aut. *Oreb*, cap. Poscich, riz et marbr.
MALTE, br. ital. *Buon Padre*, cap. capitaine Vianello, ch. de pierres.
SMYRNE, br. prus. *Carl Constantin*, cap. Harde, l.
ALEXANDREI, br. mek *Epping*, cap Bullon, lest.
— br. mek. *Ostsee*, cap. Permien, lest.
— bark angl. *Prtriotes*, cap. Hooper, lest.
BARCELONE, bark ang. *Athinian*, cap. Pottinger l.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique aux Cavaks et à Buyuk-déré.

du 27

de BERDIANSKA pour Marseille br. hell. *Melpomeni*, cap. M. Popola, blé.
de ODESSA, pour Marseille bark ital. *Cuzino Enrico*, cap. Lombardo, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bark anglais *Flarwest*, cap. Thompson, lest.

du 28

de TAGANROK, pour Falmouth, br. italien *Carlota* cap. Schiofino, seigle.
— pour Marseille, bark aut. *Temi*, capit. Ant. Sterich, blé.
— pour Falmouth, pol. italien. *San Giuseppe*, cap. Sanguinetti, orge.
de ODESSA, pour Falmout, br. italien *Antonuci*, cap. Esposito, blé.
— pour Marseille bark mekl, *Lohengrin*, capit. Williams Fredwirst, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bark italien *Speme*, cap. G. Degregori, seigle.
de BERDIANSKA pour Marseille, br. ital. *Giuditta* cap. M. Scotti, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bark mekl. *Adam von Coss*, cap. Whitt. blé.

du 29

TAGANROK, pour Falmouth bark aut. *G. Collich*, cap. Ant Tauro, seigle.
— pour Cork ou Falmouth, brik ital. *Conte Sera*, cap. Decesare, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Regolo*, cap. Olivari

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Des Contributions Indirectes.

—

COMMUNICATION OFFICIELLE.

L'année financière pour la perception du droit de patente établi sur le débit des tabacs, devant commencer au 1|13 juin prochain, l'Administration Générale des Contributions Indirectes porte à la connaissance du public les dispositions suivantes relatives au mode de la perception de ce droit :

1° Les propriétaires ou locataires des boutiques ou magasins où se débitent, soit exclusivement, soit avec d'autres marchandises, du tabac à fumer, à priser ou à chiquer, du tumbéki ou des cigares, ainsi que les marchands ambulants ou étalagistes de ces mêmes articles, sont tenus de se rendre au bureau de la Douane des tabacs pour payer le droit de patente établi par le règlement, et de se munir d'un teskéré, dans le délai de trois mois, à partir du 1|13 juin prochain, jusqu'au 31 août (12 septembre).

2° L'Administration de la Douane des tabacs, procédera dès le 1|13 septembre prochain, à la vérification des teskérés. Ceux des débitants, sujets ottomans ou étrangers qui ne se trouveraient pas nantis du teskéré, dans le délai prescrit de trois mois, auront leur boutique ou magasin fermé, à moins qu'ils ne paient, comme pénalité, le triple du droit de patente, conformément aux dispositions du règlement en vigueur. La même pénalité sera encourue par les marchands ambulants ou étalagistes qui ne se conformeraient pas aux présentes dispositions.

3° Ceux qui se permettraient d'ouvrir des boutiques ou magasins de tabac, de même que les marchands ambulants ou étalagistes qui entreprendraient à nouveau le débit de cet article, postérieurement au délai susindiqué et sans être muni d'un teskéré constatant l'acquittement préalable du droit de patente, seront également passibles de la pénalité mentionnée dans le paragraphe précédent.

Constantinople, le 3|15 mai 1867.

AVIS.

La Direction Générale des Douanes prévient le public, que la vente aux enchères des marchandises délaissées dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'une année, et dont la liste a déjà été publiée dans les journaux, aura lieu tous les Lundis, de 5 à 10 heures (à la turque), à partir de la date du présent avis, contre paiement comptant en medjidiés d'argent.

Les personnes qui désireraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre, aux jours et heures susindiquées, à la Grande Douane de Stamboul.

Le 16/28 Mai 1867.

AVIS.

L'adjudication du beurre et des bougies Sparmacette pour les troupes Impériales aura lieu au Ministère de la Guerre lundi 22 Mai v. s.

Les personnes qui voudraient concourir sont invitées à se présenter au Dari Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

Séraskérat, 18/30 mai 1867.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Horloge de Jénidjami H. à la T.	N° du bateau	
		Voyage pour le Pont.
11 30	2	de Yenimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek
12 30	18	de Yenimahallé, Buyuqderé, Thérapia, Yénik, Emir, Hissar, Bébek,
1 45	12	de Cavaq, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kurucesmé, Ortakeui, Béchiktach, Cabatach.
3 30	2	de Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Bechiktach. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroucesme, Ortakeui, Cabatach.*
11 45	3	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja. A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui Beylerbey, Kusgundjuq.
1	11	de Yenimahallé, Buyukderé, Beïcos, Pachabaqtché Tchibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchegbelqueï, Beylerbey, Kusgundjuq.
3 15	17	de Buyuqdéré, Thérapia Beicos, Pachabaqtché Kanligia, A. Hissar Candili, Vaniquei, Tchenghelqueï, Beylerbey, Cousgsudjuq, (excepté les Vendredis.) ——
		de Arnaoutqueï, Couroucesmé, Ortaqueï, Bechitach.
11 45	5	de Arnaoutqueï, Couroucesmé, Ortaqueï, Bechiqtach, Cabatach.
12 30	8	de Arnaoutqueï, Couroucesmé, Ortaqueï, Bechiqtach.
1 15	4	de Arnaoutqueï, Couroucesmé, Ortaqueï Bechiqtach, Cabatach.
2	5	de Arnaoutqueï, Couroucesmé, Ortaqueï, Béchiqtach, Cabatach.
4	5	(Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyuqdéré. ——
		de Buyuqdéré, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniquei, Tchenghel. Beylerbey, Kousgoudjuq, Scutari.
8 30	3	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniquei, Emirghian, R. Hissar, Bebeq Arnaout, Ortaqueï, Bechiqtach, Cabatach.
9	4	
		Départ du Pont.
		pour Bechiqtach, Ortaqueï, Arnaoutqueï.
1	5	pour Arnaoutqueï, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqueï, Thérapia, Buyuqdéré.
1 30	2	
		pour Arnaoutqueï, directement *(excepté les vendredis).*
3 15	5	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqueï, Arnaoutqueï, Hissar, Emirghian, Yéniqueï, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé. *(Les vendredis touchant aussi à Bébeq.)*
3	4	
		pour Scutari, Kusgoundjuq, Beylerbey, Tcheguelqueï, Vaniqueï, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Béicos, Thérapia, Buyuqdéré.
2	3	
		pour Bechiqtach, Ortaqueï, Arnaoutqueï, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqueï, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
8 15	11	
		pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqueï, Couroucesmé, Arnaoutqueï, *(retour touchant Bechektach.)*
9 15	8	
		pour Beilerbey, Vaniqueï, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqueï, Therapia, Buyuqdéré, Yénimahallé, Anatol cavaq.
9 30	12	
		pour Bechiqtach, Ortaq., Kourouc., Arnaout. *(retour direct au pont)*
10	5	pour Bebeq, Hissar, Emirghian, Sténia, Yéniqueï, Thérapia Buyuquéré et Yénimahallé.
10 15	18	
		pour Bechiqtach, Ortaqueï, Arnaoutqueï, Hissar, Emirghian, Yeniquei, Thérapia, Buyuqdéré.
10 45	2	
		pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqueï, Couroucesmé, Arnaoutqueï,
11	8	pour Bechiqtach, Ortaqueï, Couroucesmé, Arnaoutqueï.
11 30	5	
		pour Beylerbey, Tchenghelqueï, Vaniqueï, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuqli Pacha-baqtché, Béicos, Buyuqdéré. *(Les vendredis exceptés.)*
10 20	17	
		pour Cosgoundjouq, Beylerbey, Tchenghelqueï, Vaniqueï, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pacha-baqtché, Béicos.
10 45	3	
		pour Bechiqtach, Kusgundjuq, Beylerbey, Tchenghelqueï, Vaniqueï.
11 15	4	*Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retour direct au pont.*

SERVICE DES DIMANCHES

	Voyage pour le Pont.
11	de Buyuqdéré, Thérapia, Yeniquei, Emirghian, R.-Hissar.
12	de Béicos, Pacha baqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniqueï, Tchenghelqueï Beylerbey, Cousgoundjouq.
12 30	d'Arnaoutqueï, Couroucesmé, Ortaqueï, Bechiqtach, Cabatach.
12 30	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqueï, Emirghian, R. Hissar, Bebeq, Arnaoutqueï, Couroucesmé, Ortaqueï, Bechiqtach.
5 15	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yeniqueï, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebeq, Arnaoutqueï, Couroucesmé, Ortaqueï, Bechiqtach,
5 15	de Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Candili, Vaniqueï, Tcheghelqueï, Beylerbey et Cousgoundjouq.
8 15	de Buyuqdéré, Thérap. Yéniq. Emirgh. Hissar, Arnaoutq. et Bechiqtach.
8 45	de Buyuqdéré, Thérapia, Beicos, Pacha baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vaniqueï, Tcheghelqueï, Beylerbey, Cosgoundjeuq et Scutari.
9 30	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yeniqueï, Emirghian, Hissar, Bebeq, Arnaoutqueï, Ortaqueï, Bechiqtach et Cabatach.
	Départ du Pont.
1	pour Bechiqtach, Ortaqueï, Couroucesmé, Arnaoutqueï, R. Hissar, Emirghian, Yéni-queï, Therapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
2	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqueï, Arnaoutqueï, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqueï, Thérapia, Buyuqdéré et Yenimahallé.
2 15	pour Scutari, Cousgoundjouq, Beylerbey, Tchenguelqueï, Vaniqueï, Hissar, Canlidja, Pacha-baqtché, Beycos, Thérapia, Buyuqdéré.
3 15	pour Béchiqtach. Ortaqueï, Arnaoutqueï, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqueï, Thérapia et Buyuqdéré.
6 30	pour Bechiqtach, Ortaqueï, Arnaoutqueï, Hissar, Emirghian, Yéniqueï, Therapia Buqudéré *(avec retour direct au pont)*
9 30	pour Béchiqtach, Ortaqueï, Couroucesmé, Aanaoutqueï, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqueï, Thérapia, Buyuqdéré et Yéni-mahallé.
10 30	pour Cousgoundjouq, Beylerbey Tchenghelqueï, Vaniqueï, Candili, Hissar, Canlidja, Pacha-baqtché, Beycos et Buyuqdéré.
10 45	pour Bechiqtach, Ortaqueï, Arnaoutqueï, Bébeq, Hissar, Emirghian, Sténia, Yéniqueï, Thérapia et Buyuqdéré
11 15	pour Cabatach, Béchiqtach, Ortaqueï, Couroutcehsmé et Arnaoutqueï.
11 40	pour Bechiqtach, Ortaqueï et Arnaoutqueï.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

		Voyage pour le Pont.
11 30	10	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
11 45	16	de Prinqipo, touchant Villa Giacomo, Halqi.
		Départ du Pont.
9 45	10	pour Proti, Antigoni, Prinkipo, Cartal et Pandik.
10 15	16	pour Halki, Villa Giacomo et Prinqipo.
		Service des Dimanches.
	un	**Voyage pour le Pont.**
12 30	bateau	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
9 30		de Prinqipo, Halqi, Antigone et Proti.
		Départ du Pont.
2 30		pour Proti, Antigoni, Halqi et Prinqipo.
10		pour Proti, Antigoni, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

COMPAGNIE MARSEILLAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *EUXENE* cap. Fabre, partira pour MARSEILLE vendredi 7 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guéris sant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) et conservation garantie.

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) nouveau système inaltérable du Dr PELEZ, reçou pensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer ...... quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de daah Han à Galata. H. KLARFELD.

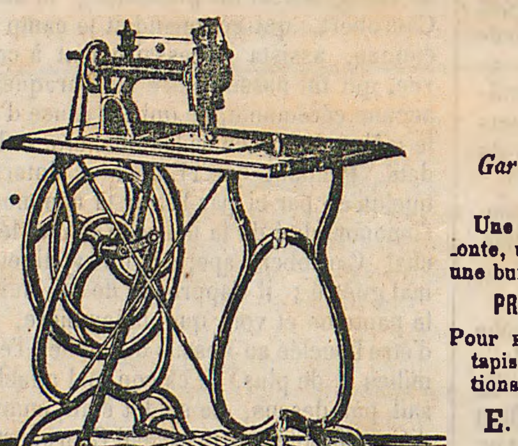

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industri els en France et en Angleterre procure une toiture ininflammable par dessus, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité française

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

l'âte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

NAVIGATION A VAPEUR DU

LLOYD AUTRICHIEN.

Le public est prévenu que le pyroscaphe du Lloyd autrichien *le Jupiter*, cap. M. Calvi, de 200 tonneaux et de 400 chevaux de force partira le 6 juin pour LIVERPOOL, touchant à Syra et Gibraltar.

Pour marchandises, groups et passagers, s'adresser à l'agence du Lloyd autrichien sise à Moum hané, Cité française.

Constantinople, le 30 mai, 1867.

NAVIGATION A VAPEUR DU

LLOYD AUTRICHIEN.

Le public est prévenu que les départs pour la ligne de Salonique par les bateaux du Lloyd autrichien, touchant à Gallipoli, Dardanelles, Port-Lagos, La Cavalle, Volo et Syra, qui depuis peu de temps avaient lieu le lundi, commenceront à avoir lieu de nouveau le samedi, ainsi qu'il se pratiquait par le passé, en touchant aux échelles susdites, tant à l'aller qu'au retour.

Comme toujours, ces départs auront lieu chaque quinzaine, et le premier bateau pour ladite ligne partira le samedi, 1er juin.

Constantinople, le 30 mai, 1867.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux benefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de ans ou plus tôt en cas de prédécés.

7° Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien be. sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIEL ilmadji sokak rue de la Quarantaine Galata,

Le Directeur-gérant, N. BORDEANO

Imprimerie Centrale *Rue du Journal.*

2me Année. --- No 124.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
Péra	50 fr.	26 fr.	14 fr.
Provinces	60 fr.	32 fr.	18 fr.
Etranger	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction ... à M. N. ... Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 3 Juin

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 31 mai 9 h. 10 m. soir.

Consol. turcs	ouvert.	33 30
	clôt.	34 20
Emprunt Ott. 1865.	ouvert.	257 50
	clôture	265
Rente Française 3 0/0	ouver.	70 25
	clôtur.	70 50

L'Escompte en France a été réduit à 2 1/2.

Londres, 31 mai.

Consol. turcs	33 1/2	— 33 3/4
Clôture.	33 5/8	— 33 7/8
Consol. anglais	93 5/8	— 93 7/8

« TRADUCTION. »

LOI relative à l'extension du droit d'hérédité sur les biens-fonds dits Emirié et Mevcoufé.

Rescrit Impérial.

« Qu'il soit fait en conformité du contenu. »

Dans le but de faciliter les transactions sur la propriété foncière, de développer l'agriculture et le commerce, et par conséquent, la richesse et la prospérité du pays, les dispositions législatives suivantes ont été octroyées par Sa Majesté Impériale le Sultan au sujet de la transmission des biens de main-morte et des biens domaniaux possédés jusqu'à présent par *tapou*.

ARTICLE PREMIER.

Sont maintenues les dispositions du code de la propriété foncière (*Erazi Kanounnaméci*) qui établissent le droit de succession au profit des enfants de l'un et de l'autre sexe, par portions égales, sur les biens *Emirié* et *Mevcoufé*.

A défaut d'enfants de l'un ou de l'autre sexe, constituant le 1er degré, la succession de ces biens sera dévolu aux héritiers des degrés subséquents, par portion égale, et sans aucune charge en retour, savoir :

2me degré : Aux petits enfants, c'est-à-dire aux fils et aux filles des enfants du premier degré de l'un et de l'autre sexe ;

3me degré : Au père et à la mère ;

4me degré : Aux frères germains et aux frères consanguins ;

5me degré : Aux sœurs germaines et aux sœurs consanguines ;

6me degré : Aux frères utérins ;

7me degré : Aux sœurs utérines ;

A défaut d'héritiers, aux degrés ci-dessus :

8me degré : A l'époux survivant ou à l'épouse survivante.

ART. II.

L'héritier à l'un des degrés établis plus haut exclut tous les héritiers appartenant aux degrés subséquents. Par exemple, les petits enfants ne pourront hériter des biens-fonds, s'il existe des enfants, et le frère et la mère seront également exclus de l'hérédité par les petits-enfants existant, et ainsi de suite.

Toutefois les enfants des fils et filles prédécédés se trouvant au lieu et place des dits fils et filles, hériteront, par droit de représentation de la part revenant à leur père et mère prédécédés, dans sa succession de leur grand-père et de leur grand-mère. Seulement, l'époux survivant ou l'épouse survivante aura droit à une part d'héritage sur les biens-fonds transmis par succession aux héritiers de tous les degrés, à partir du 3e degré (succession des père et mère) inclusivement, jusqu'au 7e degré (succession des sœurs utérines) inclusivement.

ART. III.

Le régime de *Firaghi bil véfa* usité pour constituer le bien-fond en garantie sans dette, et les conditions dans lesquelles les biens-fonds non-hypothéqués pourront être affectés au paiement des dettes du propriétaire ainsi que la procédure à suivre à cet effet, soit durant la vie, soit apres le décès du propriétaire, seront déterminés par des règlemens.

ART. IV.

Les règles applicables aux biens-fonds *Emirié* et *Mevcoufé* seront entièrement appliquées aux fermes et biens-fonds, possédés en vertu du titre dit *Mulknamé*. Mais la redevance annuelle payée par ces fermes et biens-fonds continuera à être perçue suivant les règles qui y sont propres.

ART. V.

Sont également maintenues les disposition édictées par le code de la propriété foncière (*Erazi Kanounnaméci*) à l'égard des plantations d'arbres et des constructions existant sur les biens-fonds *émirié* et *mevcoufé*.

ART. VI.

La présente loi sera mise en vigueur à partir du jour de sa promulgation. Il sera publié une nouvelle édition du *Kanounnaméi-Erazi* et de *nizamnamé* (règlement) du *Tapou*, conforme aux nouvelles dispositions souveraines édictées ci-dessus.

Le 17 Mouharrem 1284 (21 Mai 1867.)

Dispositions fiscales relatives à l'application de la loi précédente.

Rescrit Impérial.

« Qu'il soit fait en conformité du contenu. »

Le droit de succession sur les biens-fonds E*mirié* et *Mevcoufé* relevant du domaine de l'Etat *(beit-ul-mal)* était limité jusqu'à présent aux enfants et aux père et mère du propriétaire. Dans le but de renforcer le droit de propriété sur ces biens-fonds entre les mains de leurs possesseurs, le cercle de l'hérédité sur les dits biens-fonds a été élargi en vertu de la nouvelle loi promulguée par Iradé Impérial en date de ce jour.

En raison des avantages que les possesseurs de ces biens-fonds retireront de cette concession et en compensation de la perte causée au trésor par la suppresion du droit de déshérence *(mahlul)*, enfin, en retour du nouveau droit concédé aux propriétaires terriens, il est arrêté que l'Etat percevra l'équivalent d'une dîme et demie (15 pour 100) du produit annuel de la terre. Toutefois comme l'acquittement, en une seule fois, et le paiement en numéraire pourraient être onéreux aux propriétaires terriens, le montant de cette perception sera réparti sur cinq années et payable en nature sur les produits annuels, ou en argent, au choix du propriétaire de la terre.

Cette répartition sur les cinq années aura lieu de la manière suivante :

La première année (1283) le paiement sera du tiers de la dîme et demie ; c'est-à-dire, de la moitié de la dîme perçue jusqu'ici sur les produits des terres *Emirié* et *Mevcoufé*. Par exemple, le propriétaire terrien qui verse actuellement un kilé à titre de dîme, versera, en sus de ce *kilé*, un demi kilé.

La deuxième année, le paiement sera du quart de la dîme ; c'est-à-dire que le propriétaire terrien qui paie actuellement un kilé de dîme, paiera, en sus de ce kilé, un quart de kilé.

La troisième, quatrième et cinquième années, la perception sera d'un quart, comme pour la deuxième année. A l'expiration de la cinquième année, le propriétaire terrien n'aura plus à acquitter que la dîme normale.

La dîme et demie à percevoir, comme il est dit plus haut, en retour du nouveau droit, ne sera exigible que des propriétaires des biens-fonds *émirié* et *mevcoufé*. Quel que soit le produit de la terre cultivée, le prélèvement de la dîme et demie, même dans le cas où le bien-fond serait affermé, sera mis à la charge du propriétaire.

Cette perception est restreinte aux terres *émirié* et *mevcoufé* possédés par *tapou* ; elle ne sera pas exigible sur le produit des oliviers, des mûriers, de la vigne et des autres arbres fruitiers.

Une taxe de 15 pour 100 sera perçue, en cinq termes répartis sur une période de cinq années, et dans les mêmes conditions et proportions que pour les terres cultivées, sur les produits ou recettes des terres non-cultivées, telles que les terres à hivernage (*kichelak*) et à pâturage (*yaï ak*) possédées par *tapou*.

Il sera procédé à l'égard des terres possédées par *mulknamé* (concession impériale) de la même manière que pour les autres terres *émirié* ; toutefois, des dispositions ultérieures seront prises, en ce qui concerne la redevance annuelle qui pèse sur les terres comprises dans la catégorie des *emlaki-humayoun*.

Le 17 Mouharrem 1284 (21 mai 1867).

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

La télégraphie privée nous signale un triste accident dont l'archiduchesse Mathilde, fille de l'archiduc Albert, vient d'être victime. Par suite d'une circonstance jusqu'ici inconnue, le feu ayant pris aux vêtements de l'archiduchesse, Son Altesse Impériale et Royale aurait été gravement atteinte, sans cependant que ses jours soient en danger. (*Indép.*)

On disait en bourse de Paris que des lettres des Etats-Unis faisaient présager comme possible, même comme probable, un voyage en France de M. Seward. Ce haut fonctionnaire des États-Unis viendrait en quelque sorte officiellement et à bord d'un bâtiment de guerre. C'est vers la fin de la première quinzaine de juillet qu'il s'embarquerait.

(*Ind. belge.*)

COMMENT ON ÉCRIT L'HISTOIRE.

Bazile.—La calomnie, monsieur? vous ne savez pas ce que vous dédaignez; j'ai vu les plus honnêtes gens prêts d'en être accablés. Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde, qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville en s'y prenant bien ; et nous avons ici des gens d'une adresse !..... D'abord, un bruit léger, rasant le sol comme l'hirondelle avant l'orage, *pianissimo*, murmure et file et sème en courant le trait empoisonné. Telle bouche le recueille, et *piano, piano* vous le glisse en l'oreille adroitement. Le mal est fait, il germe, il rampe, il chemine, et *rinforzando* de bouche en bouche il va au diable; puis, tout à coup, ne sais comment, vous voyez calomnie se dresser siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil. Elle s'élance, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache éclate et tonne, et devient, grâce au ciel, un cri général, un *crescendo* public, un chorus universel de haine et de proscription. Qui diable y résisterait ?

Beaumarchais.

(Barbier de Séville, acte II scène VIII.)

Combien de gens sont des Bazile ? Combient ne sont que des perroquets ?

Bazile! les artistes en nouvelles fausses, les distillateurs de venin, les corrupteurs de l'opinion publique.

Perroquets ! les radoteurs, les colporteurs de cancans, les porte-voix de Bazile.

Bazile est quelquefois un homme de génie.

Perroquet ne sera jamais que le bouc émissaire, la chair à canon de Bazile.

N'insistons pas trop.

Le journal le *Nord* (*Bazile*) a entrepris de déconcerter les statisticiens et rien ne lui coûte pour arriver à son but. Ainsi, en faisant le compte des victoires des insurgés Crétois, enrégistrées par ce journal, on arrive à un total de 160 batailles rangées et de 872 combats ou escarmouches. D'autre part, en additionnant le chiffre des pertes éprouvées par les Turcs on arrive à un total de 1,111,640. Les insurgés n'ont perdu que 73 hommes. En revanche les Turcs ont massacré 27,900 femmes et enfants. Le nombre des opérations césariennes pratiquées à coups de *cimeterre* est de 1453. Impossible de compter les malheureux morts de froid et de faim : ils sont nombreux comme les sables de la mer et les étoiles du firmament.

En outre c'est un magnifique pays que la Crète, d'après le *Nord*. Quelle végétation ! Là il n'est pas besoin de serres-chaudes pour faire venir les asperges et les petits pois au mois de janvier. Les blés jaunissent au mois de décembre, et le *farouche Osmanli* brûle les moissons en Crète au moment où la rédaction du *Nord* écrit les pieds sur les chenêts et prend des laits de poule pour guérir son rhume.

Lorsque par hasard l'évidence des faits oblige le *Nord* à ne pas confondre défaite avec victoire, voici comment il s'y prend (no du 21 mai :) « C'est sans doute (comme ce *sans doute* est joli !) la retraite prudente des deux petits corps de Candiotes, à la vue des secours nombreux arrivés à leurs adversaires, que les Turcs ont transformée en défaite. »

Le cauchemar du *Nord* : c'est Omer Pacha.

Omer Pacha ! le vainqueur de Silistrie, l'ancien commandant en chef de l'armée d'Eupatoria, l'ami de Lord Raglan et de Canrobert, ce vieux soldat dont la réputation de bravoure et de capacité est européenne, devient sous la plume du *Nord* : « le rénégat hongrois dont la froide et impitoyable cruauté fait regretter ses prédécesseurs ;... on dirait qu'Omer Pacha veut épuiser sur la Crète toute la série des excès dont il a été plus d'une fois le généreux dispensateur. » Le *Nord* qui se pique sans doute d'une connaissance approfondie du cœur humain devrait savoir que rien n'est incompatible comme la bravoure et la cruauté, et que ceux-là seuls massacrent de sang froid et assassinent par derrière qui sont incapables de regarder en face le visage d'un ennemi.

Le *Nord* a beau faire : les généraux russes qui ont combattu Omer Pacha sur le Danube et ailleurs ne croiront pas à ses accusations. La réputation d'Omer Pacha est faite depuis longtemps et, s'il était besoin qu'elle fût défendue, les alliés de Crimée et les officiers russes se chargeraient de ce soin.

Il y a pourtant une foule de braves gens (lisez perroquets) qui disent tous les matins en prenant leur chocolat, sur la foi des correspondances du *Nord* : Quels héros que ces Candiotes ! Quels barbares que ces Turcs ! Jusqu'aux mamans qui oublient Croque-mitaine pour menacer les marmots qui piaillent du massacreur d'enfants d'Omer Pacha.

Et quand on songe que c'est ainsi qu'on écrit l'histoire, on serait tenté de dire avec un misanthrope espagnol :

« Que differençia hay entre les hombres et los carneros ? Ay ! la differençia qué entre la yerba verde y la imaginacion. »

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA VÉNUS DE GORDES

PAR L'AUTEUR

Du Drame de la Rue de la Paix.

XXXVII.

Au lieu de Margaï, qu'il croyait voir apparaître, la sœur Marie s'avance vers lui.

— Votre amie ne peut vous rejoindre, lui dit-elle, avec émotion, elle est malade.

—Ah ! mon Dieu ! qu'a-t-elle ?

— Elle est très malade, reprit la sœur, sans vouloir s'expliquer. On l'a transportée depuis hier à l'infirmerie.

— Alors qu'on m'y conduise. On me permettra bien de la voir.

— Non, c'est impossible. Notre directrice a donné des ordres sévères à cet égard. Les personnes de la ville ne peuvent communiquer avec la malade.

— Elle est donc atteinde de quelque maladie contagieuse. La fièvre jaune, peut-être ! s'écria-t-il tout à coup, en se rappelant ses inquiétudes de la veille.

La sœur Marie garda le silence.

Alors, sans parler, Moulinet traversa le parloir, entra dans la cour du pénitencier, se dirigea vers une porte au-dessus de laquelle on voyait écrit : *Bureau de la sœur directrice*, ouvrit la porte, se trouva en présence d'une religieuse d'une cinquantaine d'années et, s'agenouillant devant elle, tandis que deux grosses larmes coulaient de ses yeux :

— Ma sœur ! dit-il d'une voix brisée par l'émotion, une femme que j'adore, que j'allais épouser, se meurt dans votre maison. Je vous supplie de me permettre de la voir, et je m'engage à ne pas sortir d'ici tant qu'elle sera malade. Je serai votre infirmier, votre serviteur, votre prisonnier ; je n'aurai aucun contact avec les gens de la ville. De grâce, laissez-vous toucher ; je serai si malheureux loin d'elle.

— Venez avez moi, mon fils, dit la sœur en le rele vant.

XXXVIII.

Avant d'entrer dans la pièce où reposait Margaï, la sœur directrice dit à Moulinet :

— Armez vous de courage pour la regarder, et tâchez surtout qu'elle ne s'aperçoive pas de la douleur que vous éprouverez en la trouvant si changée.

Malgré cet avertissement, Moulinet ne put retenir un cri lorsqu'il s'approcha du lit de Margaï.

Cette terrible maladie que nous appelons fièvre jaune et à laquelle on donne aussi le nom de *vomito negro* ou de *typhus fever*, avait depuis la veille fait d'affreux ravages sur le visage de la malheureuse femme.

Ses traits si fins s'étaient démesurément gonflés ; sur les joues apparaissaient de grandes taches bleuâtres. On aurait dit que le sang allait sortir de ses yeux autrefois si limpides, et à travers ses lèvres décolorées et desséchées on entrevoyait ses dents déjà jaunies.

— Je n'espérais pas vous voir, dit-elle à Moulinet d'une voix affaiblie.

Il ne put répondre. L'émotion lui serrait la gorge.

— Je vous avais demandé hier, reprit-elle, lorsque je me suis vue tout à coup si malade, et on m'a répondu qu'on ne permettrait à personne de venir jusqu'à moi. On craint sans doute que je ne communique mon mal.

Il fit un effort et parvint à dire :

— On ne craint plus rien, puisque me voilà.

— *Ah* ! c'est que vous avez remué ciel et terre. Je vous connais... Eh bien ! mon pauvre seul ami, je vais donc vous quitter.

— Me quitter ! pourquoi ?

— Parce que je vais mourir.

— Vous, mourir allons donc ! s'écria-t-il.

Il leva les épaules et esseya de rire, mais il fondit en larmes.

— Vous voyez bien, dit-elle, vous me pleurez déjà.

Il fit un brusque mouvement, se pencha sur le lit de Margaï, mit ses deux mains sur ses épaules, et la regardant bien en face, il s'écria :

— Moi ! vous pleurer, si vous mouriez ! Vous plaisantez. Est-ce que j'en aurais le temps ? Mais, je mourrais de votre mort, moi, un instant après vons.

— Non, fit-elle, il faudra vous rappeler combien j'étais laide, à mes derniers moments... Oui, je dois être affreuse ; je me suis aperçue hier dans un miroir, et je me suis fait peur... Aujourd'hui je dois être encore plus horrible. On ne meurt pas d'amour pour une femme si laide.

— Lorsque le cœur est pris, dit doucement Moulinet, on ne fait pas attention à tout cela.

Après avoir réfléchi un instant, elle murmura :

— Mon cœur n'a donc jamais aimé Furbibe... Après tout, c'est possible.

Elle ferma ses yeux dont les paupières se gonflaient et qui ne pouvaient plus supporter l'éclat du jour.

Il se fit un long silence.

Assis au pied du lit, l'œil fixe, Moulinet suivait le progrès du mal sur le visage de la mourante.

Les taches bleuâtres qu'il avait déjà remarquées, s'étendaient et se violençaient peu à peu ; de ses yeux et de sa bouche coulaient des gouttes de sang. Au travers de tous les pores de la peau le sang paraissait transpirer.

Il ne songeait pas alors à s'attendrir sur le sort de Margaï et sur le sien. Il était comme pétrifié par le terrible spectacle auquel il assistait. Le corps de Margaï vivante se décomposait, comme se décompose un cadavre.

Tout à coup, la sœur directrice qui, après avoir introduit Moulinet dans l'infirmerie s'était retirée, revint accompagnée d'un médecin.

Il s'approcha de la malade, examina la face, souleva les couvertures du lit et regarda le corps, puis il dit :

— Allons, la nature et nos remèdes ont triomphé du mal. Je suis content.

— Que faut-il faire ? demanda la sœur.

— Rien, ma sœur ; le repos suffira.

Il sortit, et Moulinet, s'élançant derrière lui, s'écria :

— Est-ce que vous pensez ce que vous venez de dire ?

— Non, répondit le docteur ; à vous qui êtes un homme, je dois la vérité ; elle n'a pas

Voir le numéro du 1er juin.

REVUE DES JOURNAUX

Quand je songe à la guerre, je me rappelle toujours Candide attablé avec les deux hommes habillés de bleu, qui veulent absolument l'enrôler parmi les héros bulgares. « N'aimez-vous pas tendrement?... — Oh, oui, répondit Candide, j'aime tendrement Mlle Cunégonde. — Non, dit l'un de ces messieurs, nous vous demandons si vous n'aimez pas tendrement le roi des Bulgares? — Point du tout, dit-il, car je ne l'ai jamais vu. »

Quand Gulliver est dans le pays des Houyhnhnms, le sage cheval qu'on lui a donné pour maître de langue, le questionne sur les causes les plus ordinaires des guerres qui éclatent parmi nous autres animaux de l'espèce *homme*. Gulliver répond : « Souvent, c'est l'ambition de certains princes qui ne croient jamais posséder assez de terre ni gouverner assez de peuples. Quelquefois, c'est la politique des ministres, qui veulent donner de l'occupation aux sujets mécontents. Un peuple est ignorant, simple et faible ; on l'attaque, on en massacre la moitié, on réduit l'autre à l'esclavage, et cela pour le civiliser. Une guerre fort glorieuse est lorsqu'un souverain généreux vient au secours d'un autre qui l'a appelé, et qu'après avoir chassé l'usurpateur, il s'empare lui-même des Etats qu'il a secourus. » Puis, Gulliver explique à son professeur comment ces causes ont pour effets des garnisons passées au fil de l'épée, des membres sautant en l'air, des plaines couvertes de cadavres, des vaisseaux coulés à fond, la mer ensanglantée. Sur quoi le cheval, être doué de raison, est saisi d'horreur, et s'étonne qu'il puisse y avoir dans le monde des animaux à ce point méchants et bêtes.

J'ignore si l'espèce humaine est destinée à sortir de l'enfance ; mais si jamais pareille chose arrive, les générations futures seront comme les chevaux du pays des Houyhnhnms : elles auront peine à comprendre que des peuples aient mis leur honneur à s'entr'égorger pour donner du prestige à leurs maîtres, savoir l'amour-propre de tel ou tel diplomate fourvoyé, et couvrir des fautes commises soit à leur insu, soit même contrairement à leur opinion bien connue.

En attendant, et jusqu'à ce que le monde en vienne à trouver inconcevable ce qu'il paraît trouver aujourd'hui tout simple, ne soyons pas surpris d'apprendre que le résultat des travaux de la conférence n'ait causé ni une émotion bien profonde, ni une satisfaction bien générale.

Pourquoi, en Angleterre par exemple, tant de gens ne croient-ils qu'à une paix honteuse? Ce n'est pas seulement parce qu'ils jugent le gouvernement impérial peu capable de se résigner jusqu'au bout à la situation amoindrie que lui ont faite les erreurs de sa politique, c'est aussi parce qu'ils savent combien il lui serait facile, dans un moment donné, de mettre en mouvement l'enthousiasme subalterne et les passions myopes dont il pourrait avoir besoin.

Qu'importe, en effet, qu'on griffonne sur un parchemin quelques conclusions pacifiques, si les âmes ne s'élèvent pas jusqu'à la haine de la guerre fanfaronne et spoliatrice? Qu'importe qu'on évacue ou qu'on démolisse des forteresses, si ceux qui demandent la potence pour les voleurs continuent de tresser des couronnes pour les conquérants?

Ce qui produit la guerre, c'est l'esprit guerrier. C'est donc cet esprit qu'il faut combattre, dans ce qu'il a d'agressif, de dominateur et de bêtement farouche. Il faut décrier cette gloire imbécile qui consiste à tuer sans savoir qui l'on tue, ni pourquoi l'on tue. Il faut, non pas certes prêcher la paix à tout prix, mais dire bien haut à tous les peuples que leur honneur n'est pas engagé par des actes sur lesquels on ne les a pas consultés, et qu'ils auraient désapprouvés, s'ils les eussent connus. Il faut que les nations cessent d'endosser au hasard les traités d'une diplomatie occulte — seul moyen d'empêcher que les plus effroyables querelles ne soient produites par les motifs les plus futiles : « le macquerellages de Paris, » comme dit Montaigne, « un d'esprit, un plaisir, une jalousie domestique, causes qui ne debvroient pas esmouvoir deux harengières à s'esgratinier ; » car comme dit encore ce grand philosophe : « les armes des empereurs et des savatiers sont iectees à mesme moule : considérants l'importance des actions des princes, et leur poids, nous nous persuadons qu'elles soient produictes par quelques causes aussi poisantes et importantes ; nous nous trompons.,. La mesme raison qui nous faict fouetter un laquay, tumbant en un roy, luy faict ruyner une province ; ils venleet aussi legièrement que nous, mais ils peuvent plus; pareils appétits agitent un ciron et un elephont. »

Malheureusement, nous n'en sommes pas encore à comprendre, en France, ce que de telles pensées ont d'élevé, ce qu'un tel langage a de fier. Nous sommes tous plus ou moins dupes de l'orgueil servile qui alimente l'esprit guerrier. C'est ce que les Anglais n'ignorent pas. Comment n'auraient-ils pas été frappés, pour ne citer qu'un fait, du mauvais accueil fait, à la *Ligue de la paix* par la plupart des journaux de France ? Il est donc naturel qu'on entende ici beaucoup de gens dire en hochant la tête quand on leur parle du succès de la conférence: «Qui vivra verra. »

Et non-seulement ils s'abstiennent d'applaudir comme philanthropes ; mais comme Anglais, ils murmurent. Ils blâment lord Stanley d'avoir de nouveau lancé l'Angleterre dans la politique de l'imprévu. Ils lui reprochent, avec une amertume mêlée de stupeur, d'avoir cédé à la manie de faire les affaires d'autrui, lui l'homme d'Etat réservé par excellence, lui le principe de non-intervention incarné.

Où nous conduira, s'écrient-ils, l'engagement téméraire qui vient d'être pris? A une guerre avec la France, si c'est la France qui viole la neutralité du Luxembourg, garanti par nous ; et, si c'est la Prusse, à une guerre avec la Prusse ! Belle perspective !

Lord Stanley avait prévu ces attaques, et il y avait répondu d'avance en ces termes, dans sa déclaration du 9 mai : « La Chambre sait que l'Angleterre, de concert avec les autres puissances signataires du traité d'avril 1839, a, par ce traité, garanti formellement le grand duché de Luxembourg au roi de Hollande. Cet engagement, nous ne l'avons pas créé, nous l'avons trouvé (*found*.) Nous ne pouvions le répudier, et n'avons fait que l'adapter aux circonstances... Loin d'étendre notre responsabilité, nous l'avons définie et circonscrite. »

Ce n'était pas répondre. Le traité d'avril 1839 garantit au roi de Hollande la possession *territoriale* du grand-duché, rien de plus. En fait de neutralité, il ne garantit que celle de la Belgique et de la portion du Luxembourg qui lui a été cédée. Or, ce n'est pas la *possession territoriale* du grand-duché par le roi de Hollande qui peut jamais devenir une pomme de discorde. La question brûlante, c'est l'*occupation militaire* soit par la France, soit par la Prusse. Le traité de 1839 trouva la forteresse entre les mains de la Prusse et l'y laissa. La conférence, au contraire, prescrit l'évacuation de la forteresse, elle en prescrit la démolition ; elle étend au grand-duché ce caractère de sol *neutre*, que le traité de 1839 ne reconnaissait qu'à la Belgique : impossible de nier l'énorme extension que des stipulations semblables donnent à la garantie consentie par l'Angleterre.

Jusqu'à ce jour, elle était tenue seulement de protéger la Belgique, qu'en tout état de cause et sans y être obligée par aucun traité, elle aurait défendue, parce que son intérêt le lui commande. Quelle différence, aujourd'hui ! Ce qu'elle vient de s'obliger à maintenir, c'est l'inviolabilité d'un territoire où elle n'a rien à voir, quant à elle, et qu'on peut supposer convoité, à cause de son importance stratégique, par deux puissances rivales, par deux puissances formidables l'une et l'autre, et qui se touchent !

Mais — faisait observer, lundi dernier, dans la Chambre des lords, le chef du cabinet, lord Derby — la garantie dont il s'agit est une garantie collective ; elle n'engage séparément personne.

Que signifie ceci ? Quoi ! s'il arrivait qu'en dépit de sa neutralité solennellement reconnue, le Luxembourg fût envahi par une des puissances contractantes, l'Angleterre s'estimerait quitte de tout engagement ; elle dirait : « Puisque d'autres violent ce qu'avec eux j'ai déclaré inviolable, cela ne me regarde plus, » et, les bras croisés, elle assisterait tranquillement au spectacle de sa garantie foulée aux pieds ! Il est clair qu'entendu de la sorte, l'engagement pris serait dérisoire, et, pour nommer les choses par leur nom frauduleux. Franchement ce serait trop jouer la comédie, même pour des diplomates.

Lord Derby et lord Stanley ont beau dire : l'Angleterre se trouve par eux bel et bien engagée.

Est-ce un mal ? L'Angleterre aurait-elle tort de ne plus prendre pour point de départ de sa politique cette maxime des avares et des égoïstes : « Qui répond paie ? » Ici, je me sépare complétement des critiques de lord Stanley.

Sans doute, le principe d'intervention ne doit pas être recommandé indépendamment du but et des circonstances. Il y a des actes d'intervention qui sont stupides ; il y en a qui sont criminels. De ce nombre fut l'intervention de l'Angleterre pour étouffer la Révolution française. Mais suit-il de là qu'on doive d'avance, absolument, systématiquement, se prononcer contre toute intervention, alors même qu'il s'agirait de faire triompher la justice, de sauvegarder le droit, et de donner raison à la raison ?

Cette politique ne manque pas de générosité seulement elle manque de sens pratique. Quoi de plus absurde que l'idée de condamner une nation à vivre comme Robinson Crusoé dans son île? Et cela, dans l'âge de l'électricité, de la vapeur, des chemins de fer !

Pour qu'un peuple eût intérêt à ne jamais se mêler de ce que font ses voisins, au moins faudrait il qu'il fût en état de se suffire Est-il aujourd'hui un peuple qui soit dans cette condition? Eh ! la Chine elle-même ne peut plus s'emprisonner chez elle. La civilisation a renversé décidément les murailles de Chine et tout ce qui y ressemble.

Et combien la politique de l'isolement n'est elle pas plus absurde, appliquée au peuple anglais, à ce peuple anglais qui, par l'Océan qu'il domine, touche à chaque point du globe, à ce peuple anglais qui s'étudie à produire pour tous les peuples, à gouverner tous les marchés, à chercher ou à conserver partout les consommateurs, à être partout ?

Ah ! l'Angleterre n'a pas besoin de consulter une autre histoire que la sienne, pour savoir comment une question d'industrie peut être enveloppée dans une question de morale, et combien il est difficile d'échapper à la solidarité des intérêts. Que lui faisait, à elle, que, par de là l'Atlantique, il y eût des esclaves ! C'était un mal, d'accord, mais enfin, elle n'était pas chargée de la police de l'univers. On raisonna de la sorte jusqu'au jour où, l'esclavage ayant déchaîné le Sud contre le Nord, on s'aperçut que, pour chaque homme qui, de l'autre côté de l'Océan, mourait d'un coup de fusil, il y avait dans le Lancashire un homme qui mourait de faim !

Non, la politique de l'isolement ne saurait être celle d'un peuple tel que le peuple anglais. Une politique pareille ne convient pas plus à la sécurité de l'Angleterre qu'à sa grandeur ; elle n'est pas moins contraire à ses intérêts qu'à sa dignité. Félicitons lord Stanley de l'avoir compris ; mais, pour Dieu, qu'il n'ait pas la faiblesse de s'en défendre !

(*Temps*) LOUIS BLANC.

—

Voici comment la *Presse* de Vienne décrit la physionomie de la première séance de la Chambre des Députés :

« Depuis bientôt deux ans la Chambre des Députés n'avait pas eu un aspect aussi animé qu'aujourd'hui. Dans les salons et les corridors règne de nouveau le mouvement d'autrefois ; les galeries sont occupées par un auditoire aussi nombreux que choisi.

« La physionomie de la salle a subi des modifications essentielles ; l'enceinte législative a perdu quelques siéges Par contre elle a gagné en confort : elle semble être considérablement agrandie. Aujourd'hui il n'est naturellement plus question de siéges vides appartenant à des députés qui ne se montrent jamais ; tous les siéges sont occupés, il n'y a plus de défaillants.

« Le banc des ministres est à son ancienne place ; il s'est raccourci seulement depuis la dernière session ; deux fauteuils ont disparu. Au lieu de dix places comme naguère, il n'en compte plus que huit. Mais ici aussi il y a compensation. En échange, deux siéges destinés aux orateurs du gouvernement sont placés de chaque côté de la tribune. Jadis ces orateurs occupaient également le banc des ministres.

« Le bureau des sténographes est maintenant placé entre ce banc et les siéges des députés. Autrefois ce bureau se trouvait sous celui du greffier, des deux côtés de la tribune sur l'estrade ; aujourd'hui les sténographes siégent dans la Chambre même.

« La répartition des députés dans la salle est restée en général la même. La plupart des membres qui faisaient partie de la Chambre précédente occupent leurs anciennes places. Les Polonais siégent de nouveau à l'extrême droite. les rares représentants du fédéralisme au centre gauche.

« A midi, 20 minutes, le ministre-président M. de Beust, les ministres MM. Taaffe, Becke et les membres du bureau, MM. Giskra, de Hopfen et Ziemialkowski entrent dans la salle. Ils se placent devant le banc des ministres.

« M. de Beust prend alors la parole et dit : « S. M. l'Empereur a daigné nommer M. le député Giskra, président, et MM. R. de Hopfen et Ziemialkowski, vice-présidents de la Chambre des Députés. J'ai été chargé de la mission de présenter le président et les vice-présidents à la haute assemblée.

« Je prie ces messieurs de prendre possession de leurs fauteuils. »

—

Le *Globe*, de Londres, journal ministériel, publie un article très-sympathique à la Pologne. Nous y remarquons les lignes suivantes :

Il y a dans la nationalité polonaise une vitalité qui commande le respect et l'admiration. Malgré les épouvantables injustices, les malheurs incessants que les Polonais ont eu à supporter, ils semblent aussi chèrement attachés que jamais au sentiment national et garder, en outre, leurs aspirations vers une résurrection de leur indépendance.

—

Le bey de Tunis vient de faire hommage au roi Victor-Emmanuel d'un colossal et magnifique canon de bronze qui avait été pris autrefois par les pirates barbaresques sur les galères des Médicis. Cet hommage est donc en quelque sorte une restitution gracieuse. Le canon dont il s'agit n'a guère moins de cinq mètres de long sur quatre-vingt centimètres de diamètres à la culasse, et pèse 27,500 livres. Il est couvert sur toute sa longueur de ciselures représentant des trophées d'armes, des chimères, des figures imaginaires ou allégoriques. A la culasse est sculptée une tête de Saint Paul. L'orifice de la bouche de ce canon est de 24 centimètres. Cette pièce rare, qui porte le millésime de 1838, est l'œuvre du fondeur florintin Cosino Cenni.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Le rédacteur de la *Turquie* nous provoque ouvertement au duel pour lui avoir dit la vérité. Nous ne pouvons pas accepter son défi, parce qu'en notre qualité de Grecs, nous avons notre sang pour notre nation et notre réligion, et notre plume pour ceux qui les médisent. Pour celui qui tient une plume c'est un signe de faiblesse que d'avoir recours aux armes. D'ailleurs, c'est la première fois que nous avons su que M. Mismer est rédacteur de la *Turquie* ; par conséquent ce n'est pas à lui que nous nous adressions, mais à la rédaction, c'est-à-dire à la *Turquie* elle-même, et nous n'avons aucun compte à régler avec lui. Nous l'avertissons donc que nous ne lui repondrons jamais, parce que notre journal fait cas des principes et non pas des personnes. (*Néologos*.)

Nous donnons cette réponse sans commentaires. Après l'avoir lue, nous n'avons qu'un regret c'est d'avoir pris un instant au sérieux des gens dont nous n'aurions pas dû même nous occuper.

—

Quelques journaux et agences de publicité étrangère ont répandu le bruit que des troubles auraient éclaté dans la Moldavie.

Bien qu'il n'y ait personne qui ne se doute que de semblables bruits ne soient complètement dénués de fondement, toutefois le Gouvernement croit de son devoir de le démentir afin de détromper l'opinion publique sur des nouvelles qui pourraient l'égarer.

La malveillance qui a pu enfanter de pareilles faussetés n'a pas manqué d'inventer les absurdités les plus évidentes et de dénaturer les faits les plus innocents, dans l'intention de noircir les tendances politiques extérieures du pays aux yeux des Puissances Amies et aliéner leurs sympathies et particulièrement celles de l'Empereur Napoléon III le défenseur du principe des nationalités auquel la Roumanie doit sa plus grande reconnaissance.

La fausseté de pareilles assertions amplement démontrée par toute la politique du Gouvernement de S. A. Sérénissime ; Cette politique fidèle au programme du Ministère actuel s'est toujours restreinte dans la plus stricte neutralité. Tous les actes du Gouvernement ne sont qu'une preuve éclatante de ses sentiments de gratitude envers les Puissances garantes.

(*Moniteur officiel des Principautés-Unis*).

—

A partir de demain *La Turquie* donnera en feuilleton, en remplacement de la Vénus de Gordes dont nous publions la fin aujourd'hui, la Succession Chavanel, par M. Ernest Daudet.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur offrir l'occasion de lire une œuvre émoullante et dramatique dont toutes les péripéties sont empruntées à un fait de l'histoire contemporaine. M. Daudet n'a d'autre mérite que d'avoir fourni à l'interprétation de cette œuvre sa plume éloquemment taillée.

—

On nous écrit d'Aïdin, le 20 mai :

Le chef de police de Kélès, Hodja Arap, que son courage et son énergie rendaient la terreur des brigands, ayant su que dans un village situé non loin de Nazli des malfaiteurs se trouvaient rassemblés, arma plusieurs villageois et une dizaine de gardes et marcha contre eux. Malheureusement, au moment où il s'engageait dans une gorge étroite, des centaines de coups de fusil se firent entendre et Hodja Arap ainsi que ses compagnons tombèrent frappés à mort. Un des gardes cependant, tout mortellement blessé qu'il était, put en réchapper et donner cette triste nouvelle. Nous avons appris aussi que les agents de la force publique avaient seuls péri et qu'ils avaient eu les têtes coupées. Pourtant, on accuse les villageois qui accompagnaient Hodja Arap de connivence avec les brigands dont le nombre s'accroît tous les jours par suite de défection parmi les rédifs.

Le fait tragique qui précède ayant été porté à la connaissance de Sureya pacha, nous avons vu arriver ces jours derniers Mehmet effendi, commandant de la gendarmerie à cheval, escorté par un piquet de 20 cavaliers. Mehmet effendi s'est immédiatement mis à la poursuite des meurtriers de Hodja Arap qu'il a pu arrêter. Les assassins sont au nombre de 8.

La nouvelle que le chef-lieu du vilayet sera Aïdin a produit la meilleure impression dans toute la province. Aïdin est en effet le seul point central d'où un vali peut faire régner l'ordre et la tranquillité, ces deux sources de la prospérité publique. Les affaires seront ainsi terminées avec plus de facilité : le brigandage pourra être réprimé et les abus administratifs deviendront sans doute plus rares.

Nous avons l'expérience des temps passés : la misère, les vexations, les abus ne datent que depuis une quinzaine d'années, époque où le chef-lieu de la province fut transféré à Smyrne par Halil pacha ; depuis lors le bien-être a disparu d'Aïdin et des autres districts ; le pauvre n'a pu plus faire entendre sa voix ; des lacunes immenses et regrettables se sont introduites dans la juridiction et une foule d'impôts qui n'ont jamais été sanctionnés par le gouvernement ont pesé et pèsent sur le pays.

Ce changement dans l'administration de la province offrira aussi des avantages, à la ville de Smyrne. Un caïmakam est facile à aborder, il est plus traitable qu'un gouverneur-général ; les questions les plus délicates pourront comme par le passé être résolues, sans recourir au gouvernement central.

Nos récoltes, à la suite de pluies bienfaisantes, ont un aspect magnifique. Nous n'en avons pas eu de pareilles depuis quatre

---

deux heures à vivre.

— Mais on ne guérit donc pas de cette maladie ?

— Si, quelquefois, comme du choléra, mais il s'agit ici d'un cas foudroyant ; la science n'y peut rien.

Moulinet revint s'asseoir auprès du lit de Margaï.

— Eh bien, lui dit-elle, vous savez à quoi vous en tenir ? Il a dû vous avouer la vérité à vous. Je suis perdue... Oh ! n'essayez pas de me donner du courage, c'est inutile ; vous en avez plus besoin que moi. Vous m'avez connue toute petite, et vous savez que j'ai toujours été brave ; c'était peut-être ma seule qualité, je ne la perdrai pas en ce moment.

Sa respiration devenait pénible, sa voix était rauque, embarrassée. Il ne sortait plus de ses lèvres que des lambeaux de phrase, des paroles sans suite. Cependant on pouvait y démêler un sens. Elle semblait surtout préoccupée de l'idée de se voir défigurée :

— C'est justice, disait elle, je suis frappée dans ma beauté, dont j'ai abusé... Elle ne m'a servi qu'à commettre des fautes... des crimes... Je suis laide... je suis horrible... C'est bien fait... Pascoul est vengé et Moulinet l'est aussi... Moulinet qui m'a tant aimée.., et que j'ai tant fait souffrir. Où es-tu, Moulinet ? Es-tu là près de moi ?... Oui, je te vois encore... Ah ! tu n'as pas de chance, pauvre ami !... je meurs lorsque j'allais enfin te rendre heureux... Tiens, voici ma main ; c'est tout ce que je puis te donner.. prends-la, si elle ne te fait pas horreur.

Elle se tut ; puis, au bout d'un long instant, Moulinet l'entendit ricaner.

— Et c'est moi qu'on appelait la Vénus de Gordes ! disait-elle ; ah ! si l'on me voyait maintenant !

A partir de ce moment, son agonie commença. Cependant on assure que sa raison ne l'abandonna même pas à sa dernière heure. On la vit coller ses lèvres sur le crucifix que lui présentait l'aumônier du pénitencier et, en expirant, elle murmurait encore ces mots :

— Pascoul, vous tous, pardon, pardon.

Lorsqu'elle fut morte, Moulinet, dont les yeux étaient secs et qui semblait des plus calmes, s'avança vers la sœur Marie :

— Ma sœur, lui demanda-t-il, quand aura lieu l'enterrement ?

— Demain matin, répondit-elle ; avec un climat comme le nôtre, on ne peut attendre davantage.

— Où se trouve situé le cimetière de la ville ?

— Nous n'en avons pas. On transporte les morts jusqu'au fleuve, on les met sur une barque qui descend le courant et à quelques lieues d'ici la mer leur sert de sépulture.

— Je voudrais, dit Moulinet, un cercueil en plomb pour celle qui vient de mourir. Rendez-moi le service de le commander, ma sœur. Voici de l'argent, n'épargnez rien ; mais que le cercueil soit en plomb, je vous prie, j'y attache une grande importance.

Il passa la nuit à genoux à contempler Margaï, prés de qui brûlait un cierge.

Le lendemain, il l'ensevelit lui-même dans le cercueil ; aida à la descendre jusqu'à la chapelle et il entendit la messe sans donner aucune marque d'émotion. Puis il accompagna le corps jusqu'au fleuve, et il voulut monter dans la barque qui contenait tout ce qu'il avait aimé.

A deux lieues de la ville, l'homme qui conduisait la barque cessa de ramer, rangea ses avirons et dit :

— Il est inutile d'aller plus loin, le fleuve est assez profond, voulez-vous m'aider à jeter le corps ?

— Oui, dit Moulinet.

— Tenez, voici la corde, passez-la dans l'anneau qui est de votre côté ; et de cette façon le cercueil coulera plus facilement.

Moulinet se baissa et resta un instant agenouillé, sans que le batelier, qui le croyait en prière, prît garde à ce qu'il faisait.

Alors ils poussèrent le cercueil hors de la barque, et le firent glisser sur la corde.

Il toucha l'eau, on le vit descendre et s'enfoncer, puis tout à coup entraîner Moulinet qui avait roulé la corde autour de ses pieds.

Le pauvre homme, ne voulant pas survivre à Margaï, avait imaginé de mourir comme il avait vécu, enchaîné à ses côtés. A la place du pavé ou du boulet qu'on attache à un cadavre pour qu'il descende au fond de l'eau et qu'il y reste, Moulinet s'était mis aux pieds un cercueil en plomb, le cercueil de Margaï qu'il n'allait plus quitter.

Furbice est toujours au pénitenier de Saint-Laurent.

FIN.

M. Arthur de Boissieu raconte une anecdote curieuse que justifiera — si vous tenez à l'actualité — la prochaine inauguration de la statue de l'impératrice Joséphine :

C'était en 1796 : Joséphine, avant d'épouser le général Bonaparte, vint consulter Me Raguideau, son notaire, sur l'opportunité d'un mariage qui allait unir une expérimentée au jeune vainqueur de Saint-Roch. C'est une folie, répondit le sage tabellion, que d'épouser un officier sans fortune et sans avenir. Joséphine, qui ajoutait plus de foi aux oracles de la devineresse Lenormant qu'à ceux du notaire Raguideau, n'en fit qu'à sa tête et fit bien.

Bonaparte, qui avait entendu l'opinion émise sur son compte, fit son chemin pardevant le notaire.

Comme chacun sait, de général il devint consul et de consul empereur. Toutefois, s'il avait beaucoup avancé, il n'avait rien oublié. Quelques années plus tard, peu avant de partir de Notre-Dame, au moment où il revêtait le costume du sacre, il cria d'une voix tonnante :

— Qu'on aille me chercher Raguideau.

Raguideau arriva plus tremblant qu'une feuille de papier timbré et convaincu qu'il était arrivé au jour de son dernier contrat.

— Eh bien ! lui dit l'Empereur du plus loin qu'il l'aperçut : Est-ce que je suis sans fortune? Est-ce que je n'ai pas d'avenir ?

Puis, laissant, selont l'expression de Tallemant des Réaux, l'homme de loi tout déferré, il ajouta :

— Je vous nomme notaire de la famille

ans. Nos cotons promettent beaucoup : les plantations de ce textile s'étendent à perte de vue ; les villageois qui se sont nourris depuis plusieurs mois d'herbes et de son, se réjouiront dans peu, car malgré le froid et le temps toujours à la pluie, les orges de la nouvelle récolte ont paru sur place.

Les figuiers, oliviers, vignes, etc., ont la plus belle apparence ; les maïs et les sésames viennent bien, et l'abondance succèdera bientôt à la misère.

Les fêtes de Pâques se sont passées sans désordre, la voix du prélat grec a été persuasive ; l'exemple donné par les Turcs à leur Courban-Baïram a été suivi par beaucoup de Grecs, et on peut espérer de voir disparaître l'usage des armes à feu pendant les fêtes de Pâques.

Beaucoup de voyageurs nous arrivent par les trains de plaisir. La réception qu'on leur fait dans le pays ne doit pas les tenter de renouveler leurs excursions ; cependant j'espère qu'après les récoltes ils pourront s'assurer que les populations de l'Orient sont généreuses, hospitalières, douées aussi de tous les nobles sentiments qui distinguent les peuples les plus civilisés. (*Imp.*)

VARIÉTÉS.

Un père et une mère viennent devant la 6e Chambre répondre à une prévention de mauvais traitements exercés sur leur fille âgée de cinq ans.

M. le président s'adresse d'abord au père :

— La prévention vous reproche, à vous et à votre femme, d'avoir été les bourreaux de votre enfant. Au défaut absolu des soins, à l'insuffisance de nourriture, vous auriez ajouté des mauvais traitements et vous auriez amené le dépérissement du corps et l'affaiblissement de l'intelligence. Vous, Salmon, le père, vous eussiez dû arrêter les mains de la mère quand elles châtiaient rudement l'enfant ; vous avez, au contraire, enchéri ses sévérités.

— Je n'ai pas traité celle-là autrement que les autres.

— Il paraît que vous éleviez l'enfant en l'air, que vous la jetiez par terre et qu'elle rebondissait sur le sol, c'est votre femme elle-même qui l'a dit.

— Non, je n'ai rien fait de pareil.

S'adressant à la mère :

— Votre conduite a été, s'il se peut, plus odieuse encore que celle de votre mari. Vous battez votre enfant moins souvent que votre mari, qui la bat toutes les fois qu'il est ivre—et il l'est toujours—mais vous faisiez pire peut-être. Votre petite fille avait des angelures aux pieds et aux mains, vous n'en preniez nul soin. Les sœurs, à l'école, en avaient pris pitié et appliquaient des compresses sur ses angelures pour prévenir le mal blanc, maladie fort dangereuse à ce qu'il paraît et presque incurable. Eh bien ! vous, sa mère, vous aviez la cruauté d'enlever les compresses au risque de ce qui pouvait arriver ?

Pour toute réponse, la mère sanglotte, la tête appuyée dans ses mains.

— Il est trop tard pour pleurer. Est-ce vrai ce que je vous rappelle?

— L'enfant avait bien besoin d'être corrigée ; elle m'injuriait quelquefois.

— Une enfant de cinq ans! Où donc aurait-elle appris de mauvais propos, si ce n'est chez vous? ... Mais, répondez, est-il vrai que vous lui arrachiez le pansement pour faire arriver le mal blanc?

— Est-ce présumable ? ... Ne voyez-vous pas que j'ai de mauvaises voisines qui m'en veulent parce que je ne les fréquente pas?

— Ah ! c'est là la réponse de toutes les mauvaises mères ; elles ont toujours des voisines qui leur en veulent.

On entend en effet ces terribles voisines : elles sont indignées, et leur indignation ne se conçoit que trop. Elles ont vu la pauvre petite Celina se réfugier chez elles en pleurant pour se soustraire aux coups qu'elle recevait. L'enfant dépérissait à vue d'œil, disent-elles toutes.

« Tous les matins, dit une femme Coulon, j'entendais la mère crier ; « Allons, petite rosse ! lève-toi. » Je ne sais ce qui se passait après, mais l'enfant ne cessait de pleurer. Un jour, la mère lui brûla le doigt avec le tisonnier, après avoir enlevé la compresse dont les sœurs avaient enveloppé le doigt. Celina a cessé d'aller à l'école ; je restai près de deux mois sans la voir; quand je l'ai revue, elle était dans un état pitoyable. Je n'ai jamais vu rien de si navrant.

La pauvre enfant a été, depuis les poursuites, admise à l'hospice Saint Louis. Là, à force de bons soins et de sollicitude éclairée, elle a repris un peu de forces. M. le président ordonne qu'elle soit amenée à l'audience.

Le magistrat l'interrogeant alors de sa voie la plus douce :

— Quand vous étiez chez vos parents, vous avez été bien malade? votre maman vous battait ?

L'enfant répond par un geste affirmatif.

— Votre papa vous jetait par terre ?

Nouveau geste affirmatif.

— Qui vous a brûlé les doigts avec un tisonnier ?

L'enfant indique sa mère et détourne vivement la tête.

— Qui arrachait le linge que les sœurs avaient mis sur votre doigt?

L'enfant n'ose répondre.

— C'est encore votre maman, n'est-ce pas ?

L'enfant regarde de nouveau sa mère et baisse la tête en pleurant.

Aussi se levant vivement de son siège : « Rien de plus terrible, de plus affreux, s'écrie M. l'avocat impérial Lepelletier, que la déposition muette de cette enfant.

Voilà un père, une mère, à qui le ciel avait donné un enfant bien portant. Qu'en ont-ils fait? Les témoins vous l'ont dit : Le père la faisait rebondir sur le plancher ! la mère lui brûlait le doigt et arrachait le baume que des mains pieuses y avaient appliqué. Si ces faits n'étaient prouvés, il ne faudrait pas y croire tant est grave l'insulte faite à la nature. Ah ! quelle que soit votre justice, s'il reste à cette femme une seule fibre du cœur maternel, elle ne sera jamais punie autant que par ce geste de son enfant qui, sans le vouloir, sans le savoir, l'a marquée au front d'une tache indélébile.

Nous épargnons à nos lecteurs le procès-verbal du docteur Legrand du Sault qui constate dans quel état il a reçu cette enfant à à l'hospice de Sainte-Eugénie.

Le tribunal a condamné la mère à deux ans de prison et le père seulement à six mois.

(*Gazette des Tribunaux.*)

—

Un excellent mot d'ivrogne. — Canne, ivrogne de profession et portefaix à ses heures, est rencontré *très-ému* à la porte d'un cabaret, dès huit heures du matin. Ses pieds semblent rivés au trottoir, mais tout son corps se balance comme un peuplier sous une rafale. Il chante ... n'importe quoi.

— Eh bien, Canne ! déjà gris ? Nous avons donc tué et retué le ver, ce matin ?

Canne, de la voix « ... dont Jean Hiroux parlait à la justice » et se donnant une énorme claque sur l'abdomen,

— C'ui-là! le tuer ! çui-là ! Allons donc ! c'est mon ver salutaire ! ! !

Nouvelles Commerciales. et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 1er Juin	36 27
Clôtur du 1er Juin	36 17

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Marseille le 25 mai.

Le bulletin n'est certes pas satisfaisant: il prouve du moins que les inquiétudes et le malaise que ressent le commerce par suite des préocupations politiques n'ont pas été dissipés par la conférence de Londres. L'encaisse de la Banque de France augmente de 20 millions par semaine et atteindra bientôt un miliard, de telle sorte que les transactions sont loin d'être animées et l'argent reste sans emploi.

Aussi les cours sont-ils bas sur tous les articles et je n'ai à vous signaler par ce courrier une légère reprise que sur les *blés*. Encore n'est elle due qu'aux mouvaises nouvelles de l'intérieur : le froid et la neige nous ramènent depuis trois jours en janvier et fevrier et la récolte en souffrira sans aucun doute. Cependant l'on pense que comme ce n'est là qu'une cause accidentelle, cette reprise ne durera pas.

Danube 127 34 fr. Salonique 124 32 fr 50 cent. Irka Odessa 128 39 fr. Pologne 128 39 à 39 50 c. Enos 123 33 fr. Escompte 1 0|0 à l'entrepôt. *Graines Oléagineuses.* affaires très-calmes. Graines de lin d'Odessa 36 fr. 50 de Russie 37 fr. à livrer Ravison du Danube, 21 fr. 50 disponible.

Propension à la baisse sur les suifs, une partie Russe au debarquement a été vendue à 104 fr. les 0|0 ko. à l'entrepôt.

Sur les *laines*, la baisse continue en raison directe de l'augmentation toujours croissante du Stock qui s'accumule depuis six mois, et elle continuera encore longtemps. C'est l'article le plus malade de notre marche On a fait 40 balles Galatz2e à 72 fr. 50 centimes.

Il y a eu quelque reprise sur les *soies* et *cocons*, on a fait quelques affaires à livrer, sur les nouvelles persistantes de la mauvaise récolte. Perse 45 à 70 Bengale Coddah 85 fr. Volo, rendement 4, 26 75 c.

Les prix sont assez fermement tenus sur les *cotons*, dont le stock s'élève à 12,300 balles. Salonique indigène 120 à 117 fr. 50. Dardanelles 120 fr. Trebizonde 105 fr. à 97 fr. 50.

Point d'affaires à signaler en *cuirs* et *peaux* : prix nominaux : Odessa Taganrok, 70 à 85 fr. à l'entrepôt les 50 klo. Peaux de lièvre de Constantinople et Levant, de 20 à 30 fr. la douzaine. Samsoun Mer-Noire, de 32 à 40 fr. Peaux de moutons en laine, de Constantinople 40 à 52 fr. 50 les 50 kilos.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER:

Paris, 24 mai.

Les transactions commerciales de toute nature ne reprennent que lentement un peu d'activité, et les spéculateurs persistent à se tenir sur la réserve.

Céréales. — La farine de consommation est tenue aujourd'hui de 71 à 74 et 75 fr., le sac de 157 kil., net, avec affaires ordinaires en boulangerie.

Cours commercial. Six marques, disponible 71 à 71 25 ; juin 71 25 ; juillet et août 71 ; 4 derniers, 67 à 67 25 ; le sac de 157 kil.

Type Paris, disponible et courant 45 ; juin, 45 25 ; juillet et août 45 75, le sac de 101 kil.

Cours officiel. Six marques, disponible, fr. 71 75 les 157 kil. net.

Type Paris, disponible, 45 le sac de 101 kil. net.

Les blés, 44 à 38 fr. les 120 kil. réglés.

Le marché de Bordeaux reste fort calme avec des prix purement nominaux de 27 50 à 28 50, les 80 kil. pour toutes les sortes. Les vendeurs auraient peut-être consenti à faire quelques concessions ; mais le temps continue à être pluvieux et peu favorable aux blés en terre.

Sur les autres marchés les plus importants de France et de l'étranger on constate généralement une baisse sur les prix.

Huiles et graines. — Cours officiel. Huiles Colza, disponible en tous fûts, 90, courant en tonnes 91 50, épurée en tonnes, 99 50. Lin, en fûts; 99 en tonnes 100 50 l'hectolitre, hors barrière, entrée 27 50 par 100 kil.

Cours commercial. Colza, disponible, 90; juin, 90 50 ; juillet et août, 91 ; 4 derniers mois 92 ; épurée en tonnes, 99 50 les 100 kil. Lin brute, disponible, 99 ; courant, 98 50 ; juin, 97 50 ; juillet et août, 97 ; 4 derniers mois, 97 les 100 kil. tous fûts entrepôt.

Graines. — Colza, 22 à 24 50 ; œillette 44 à 46 ; cameline, 16 à 19 ; chanvre, 14. Lin, graines indigènes, 26 à 29 ; graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux. — Colza, 15 75 à 16 75 ; œillette, 18 à 18 50 ; cameline, 15 à 15 50; chanvre, 13 à 14. Lin, graines indigènes, 28 à 28 50 ; graines étrangères, 26 à 27.

Sucres.—Cours officiels. Sucre brut indigène, 57, le tout aux 100 kil., entrepôt de Paris.

Cours commerciaux. Sucres bruts indigènes, disponibles et courant 56 50; juin 57 50; les 4 mois d'octobre, 58, les 100 k., type no 12, au droit de 42 fr.

Sur le marché de Nantes, la raffinerie s'est pourvue de 15 33 sacs Mayotte, sur la base de fr. 48 la bonne 4e. Dans les provenances de nos Antilles, l'épicerie a empléte du Martinique usines à 55 fr. sur échantillon, et du Guadeloupe à 52 75.

A Bordeaux, le bon Ruinieu à livrer fait fr. 52.

Au Havre, Antilles, de 47 50 à 57 et 59 75; Havane vieux, 29 25 le type no 12.

Cafés. — Rien à marquer sur cet article que quelques ventes de Haïti, de fr. 73 à 73 50, et de Rio, à 70, en entrepôt.

Métaux et Charbons.— La situation du charbonnier n'a subi aucun changement depuis mon dernier bulletin. La baisse s'est arrêtée, il est vrai; mais aucune reprise ne s'est manifestée encore dans les transactions. En Belgique, les ouvriers des campagnes et les briquetiers commencent à déserter les charbonnages pour d'autres travaux; aussi l'extraction diminue-t-elle dans presque tous les bassins. Cette diminution est vue d'un assez bon œil par les extracteurs, parce qu'elle a pour conséquence de diminuer un peu le développement trop considérable des stocks ; or l'influence de ceux-ci sur les prix est importante et très redoutée des exploitants. Quelques affaires en coke se sont traitées dans le bassin de Liége; c'est le seul mouvement qui se soit produit cette semaine sur le marché charbonnier; dans tous les autres bassins, le calme est absolu, et les prix restent les mêmes.

Aucun mouvement ne s'est encore produit sur le marché sidérurgique, qui reste ce qu'il était. Il est vrai, par contre, que la certitude récemment acquise de la conservation de la paix en Europe tient en éveil l'attention des industriels, qui attendent la reprise avec un dévorant besoin de travail. Le stock en fontes est toujours considérable, de même qu'en fers ébauchés, et malgré les nombreuses extinctions de hauts fourneaux, qui ont eu lieu depuis le commencement de cette crise, il augmente toujours.

La physionomie de l'industrie métallurgique, en Angleterre, ne s'est pas modifiée depuis huit jours. Les stocks accumulés de l'Ecosse s'épuisent à quelques bons marchés. On a vendu plus de 6,000 tonnes en une semaine. L'ensemble de l'exportation du trimestre s'élève à près de 51,500 tonnes, et celle de la semaine sont de plus de 13,000 tonnes.

Soies et soieries. — Le dernier numéro placé des soies et bobines du mois a été à Lyon, de 1937.

Dernier numéro des ballots pesés, 515.

Même situation sur le marché lyonnais. On constate une rareté de plus en plus grande pour les bonnes grèges de France et d'Italie. Par contre, les grèges courantes restent assez abondantes et saus grande demande.

Dans le rayon d'Alais, les soies sont en général à la bruyère ; la marche continue à en être satisfaisante pour ceux provenant des cartons d'importation directe ; on ne peut pas en dire autant des graines de reproduction qui donnent toujours lieu à des plaintes plus ou moins sérieuses de la part des éducateurs. Quant aux graines à cocons jaunes, les craintes qui se manifestaient à leur sujet, au début de la récolte ont été malheureusement fondées, sauf pourtant quelques provenances. En somme, il est à craindre que le résultat de la récolte ne soit moins bon qu'on ne l'avait présumé d'abord. Voici le cours des prix pratiqués sur ce marché :

Fr. 4	à 4 75	pour cocons Japon blancs ;
» 5	à 6 40	» » » verts ;
» 6 50	à 7 25	» » jaunes et blancs ou jaunes et verts ;
» 7 50	à 9	pour cocons jaunes.

D'après les avis reçus de Cavaillon, les plaintes sur la nouvelle récolte sont devenues plus générales, de sorte qu'on met en doute aujourd'hui si l'on aura autant que l'an passé. On paie les beaux jaunes de fr. 7 à 8 (ils seront rares) ; les verts Japon, fr. 6 à 6 25 ; les blancs, suivant leur bonté. En général, les races jaunes vont partout mal ; il n'y aura que les reproductions vertes et les bons Japons qui donneront des cocons. Ce qui est sûr, c'est que la feuille ne vas pas et que le bois pour vers-à-soie ne se vend pas. Il se fait quelques affaires en soies courantes de 90 à 91. Il reste peu de soies dans les magasins.

On écrit de Trans que la récolte est compromise; beaucoup de mauvais cocons. Prix des cocons: 8 fr. 50.

Le marché de Londres est actif; les prix se soutiennent. Tratlées 3e 30 s. 6 p.; 3 1|2 à 4e, 27 à 28 s. 9 pence.

On mande de Milan que les affaires sont également actives, et les prix bien soutenus avec tendance à baisser. La marche de la récolte laisse bien à désirer. Les graines de reproduction vont en général mal. Cocons, de livres 7 à 7 80. La température est des plus mauvaises.

On écrit de Gênes que la semaine a été signalée par une certaine reprise des affaires: La fabrique commence à faire des demandes ; la spéculation, bien qu'encore timide et réservée, cherche à secouer sa longue inertie Si les existences n'étaient pas aussi réduites, il y aurait certainement un bon courant d'affaires; malheureusement, malgré les bonnes nouvelles de la récolte, les prix restent toujours fermes et soutenus.

On écrit de Valence (Espagne) qu'on y voit avec le plus grand étonnement que les entrées de cours sur les divers marchés, dans le moment où elles devraient être les plus fortes, ont tellement diminué que sous peu, contre toute attente, la récolte de cocons sera terminée ; ainsi l'on aura moins de cocons que l'an dernier, bien que leur qualité soit supérieure.

Cotons. — Sur le marché du Havre, les prix sont faibles pour les très-ordinaires Louisiane disponible, qu'il faut voir de 135 à 135 50. A terme, on paie de 136 50 à 137 fr. sur septembre et août.

La dernière vente effectuée à Liverpool était de 10,000 balles, dont 2,000 pour la spéculation ou l'exportation. Les importations s'élévaient à 14,500 balles.

On écrit de New-York, à la date du 7 mai que le marché a été calme et déprimé pendant la semaine écoulée, avec baisse de 1 à 2 cts par livre. La demande n'a guères portée que sur le middling et les quaiités au des sus pour lesquels on paie des prix relativement plus élevés que pendant les derniers mois. Les ventes de la semaine comportent en résumé 10,000 balles, dont la majeure partie est destinée pour l'exportation ou pour remplir des contrats à livrer qui arrivent à l'échéance.

Recettes de la semaine, sur place, 8,000 balles; exportations, dito, 14,436 b. dont 1,267 pour le Havre. Stock sur place et à bord des navires non encore expédiés, 160,000 b. Recettes de la semaine dans tous les ports du Sud, 18,000 b., contre 30,000 en 1866 même période; exportations, do, 43,000, dont 5,000 pour la France, contre 44,000, dont 4,000 pour la France, l'an dernier.

Les Recettes de la huitaine écoulée ont été de 17,000 balles. D'après les télégrammes du Sud, celles de la semaine qui devait suivre la date du 7 mai, devait être moindre. Le chiffre des arrivages dans les ports est maintenant si limité que l'on n'y prête plus grande attention.

Dans le Sud, écrit-on, la semaine expirée (au 3 mai) s'était ouverte assez calme, sur la base de 24 à 25 b. pour le low middling New-Orléans, et le middling mobile et upland; mais après réception d'avis favorables d'Europe, il y a eu reprise subite de 2 1/2 à 3 c., avec beaucoup d'entrain et des affaires considérables. Des nouvelles postérieures de Liverpool sont venues, ensuite, provoquer une réaction, et l'on est revenu progressivement au cours du début. « La semaine où nous entrons s'ouvre avec meilleur ton. » L'or étant à 136, le low middling New Orléans et le middling mobile et upland coûtent environ la parité de 9 1/2 d. ou 11 1/4, coût, fret et commission, soit à peu près le pair des dernières cotes reçues de Londres. »

On écrit de Bombay: « Les recettes de l'intérieur sont assez suivies, mais le Dhollerah, dans son ensemble, ne présente pas encore des qualités bien satisfaisantes Les Oomra et Ibinghelhant de qualité *fair* sont excessivement rares ; mais le mois prochain nous aurons quelques milliers de balles Dhawar Sawginned, dont un petit lot est déjà arrivé. On a chargé cette quinzaine 109,095 balles, et 74,323 ont quitté le port. Nous cotons Broach, R. 215 à 218 le candy; Oomrawatte, 210; Dhollerah, 215 à 218; Sawginned, 240; Ibinghelhant, 225 à 230. A livrer ces mêmes sortes s'obtiennent de R. 5 à 10 de moins, suivant que la livraison doit se faire dans quinze jours ou un mois.

—

La Bourse continue son mouvement ascentionnel qui, pour la rente française, a pu atteindre pendant quelques heures, 70. Si la réaction vient de temps à autre retarder la marche de la hausse, il n'en est pas moins vrai que l'ensemble de la semaine se chiffre par des cotes fort satisfaisantes.

En fait de nouvelles, on parle beaucoup de la prochaine retraite de M. Rouher, comme ministre des finances, après quelques jours de congé, il reviendrait à Paris, et ne conserverait que le portefeuille de ministre d'Etat.

Le traité financier italien est une véritable énigme dont personne n'a encore trouvé le mot. On se demande s'il est bien vrai que ce soient la maison Rotschild et le Crédit foncier qui aient signé ce traité ; si les difficultés dont on parle proviennent de leur fait, ou tout simplement de la demande faite par les banquiers italiens de s'associer à l'opération et à laquelle on s'occuperait de satisfaire ; si, en somme le traité a été réellement signé, ou si la maison Rothschild attendrait, pour signer, que le Parlement eut voté la loi, tandis que le Parlement ne voudrait la discuter qu'après la signature du traité. Voilà autant de questions auxquelles on a trouvé une telle variété de réponses que l'énigme n'en est devenue que plus obscure. Pour mon compte, j'ai sous les yeux une dépêche privée adressée à l'une de nos meilleures maisons et d'après laquelle c'est à tort que la presse s'obstinaient à désigner la maison Rothschild, le crédit foncier, etc., comme signataires du traité, attendu que ce serait uniquement la maison Langrand-Dumonceau qui serait à la tête de l'entreprise. — Attendons qu'un peu de lumière se fasse dans ce chaos.

Le bilan de la Banque de France accuse, cette semaine, une agmentation de vingt millions dans l'encaisse métallique, et une diminution de onze millions dans le portefeuille.

La rente française se tient à 69 75 ; l'italien, à 52 40, la dette turque 33. Le mobilier fait un instant jusqu'à 397 50 avec un remarquable mouvement d'affaires attribué au bruit qui court que cet établissement succéderait à la maison Rothschild et consorts dans le traité italien. Je crois ce bruit mal fondé.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 30 Mai.

TRIESTE. bat. à vap. aut. *Trebisonde*, cap. Lombardini ayant touché Corfou Syra et Dardanelles, div. march. et 105 pass.

du 31

MARSEILLE, bat. à vap. fr. *Eunin*, cap. Fabre ay. touché Messine Pyré Salonique Dardanelles et Gallipoli. div. march. et 30 pass.

DÉPARTS des bat. à vap. du 31 mai.

MESSINE. bat. a vap. russe *Vesta*, cap. Pavlovich, div. marchandises.
SALONIQUE bat. à vap. fr. *Tamise*, cap. Baron, div. marchandises.
TREBIZONDE. bat. à vap. aut. *A. Carlotta*, cap. G Lombardini, div. march.
SOULINA, bat à vap. angl. *Thessalia*, cap. Pernie, div. marchandise.

DÉPARTS des bat. à voile du 31 mai.

MARSEILLE. brik ital. *Paolina*, cap. G. Carsagno,
— bar ital. *Teodoro*, cap. L. Tesi, blé.
— bark aut *Fides*. cap. Franovich, blé.
— brik ital. *Giuseppino*, cap. Trabuca, blé.
— br. ital. *Geronimo Bocro*, cap. E. Bocro. blé
ANGLETERRE trois-mats aut. *Bacinino*, capitaine, cap. Luetto, blé.
— bark ital *Revolto* cap Sanguinetti, blé.
— bark ital. *Fortuna*, cap. Oneto, seigle.
— a ordre, br. mek. *Michels*, cap. Mimans, blé
DANUBE, baik hel. *Mihail*, cap. Pierou. lest.
— br. hel. *Costandinos*, cap F. Praisi, lest.
ODESSA, br. heli *Angelico*, cap. Cipriotis. lest.
SOULINA, gol aut. Giovanino, cap Gelcich, lest.
ANGLETERRE trois mats ital. *Andrea Padre*, cap. Fossino, blé.
MARSEILLE, brik hel, A. *Trias*, cap. Rado. blé.
— br. hel. A. *Nicolas*, cap. Camenos, blé.
— br russe *Nilicno*. cap. And Lucovich.
— br. ital. *Dei* cap. C. Mursi, blé.
— brik hel *Dionisios*, cap. Luciotis.
BERDIANSKA brik meklembourgeois, *Effing*, cap. H. Bulow lest.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique aux Cavaks et à Buyuk-déré.

du 30

de MARIANOPOL, pour Genes, brik ital. *Giusep-pe II.* cap. Molfino, blé.
d'ODESSA, pour Amsterdam, bork italien *Generoso* capt A. Chiessa, blé.
— pour Cork ou Falmout, bark ital. *Giulietta*. cap. Favella, blé.
— pour Cork ou Falmouth. gol. hell *Etihia*, cap. Alexandru. blé
— pour Marseille, brik ital. *Speranza in Dio*, capit. Migone, blé.
de IBRAILE, pour Constontinople et Ordu, brik hell. *Yoanis*, cap. Hardarella, blé.
— pour Marseille, bark aut. *Carlo* C. capit. M. Bojanovich, blé.
ODESSA, ponr Falmouth, bark russe, *Rauka*, cap. C. Lundelin, seigle.
— pour Marseille, brik russe, *Evanghelistria*, cap. Cutuffa. blé.
MARIANOPOL, ponr Marseille, brik ital. *Chicco* cap. Marco Morello, blé.
BOURGAS pour Malte bom. hell. *Ayos Nicolas*, cap Nikitas, blé.
de BERDIANSKA psur Marseille brik ital. *Polina* cap. Corsanago, blé.
— pour Marseille, brik ital. *Lebe*, cap. Simoneti
— pour Naples, sch. autrichien, *Tçhachmin*, cap. Pescutti, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bark italien *Dei*, cap. G. Mursi, blé.
— pour Messine, br. hell. *Ayos Haralambos*, cap. Goulandris, blé.
de TAGANROK, dour Marseille, brik hell. *Yorghios* cap. Xenis, blé.
— pour marseille, br. ital. *Geronimo Boero*, cap. Boero, blé.
— pour Marseille, br. hellen *Ayos Nieolaos*, cap. Camenos, blé.
— pour Marseille, brik ital. *San Prospero*, cap Sanguinetti blé.
— pour Genes brik hellane, *Ayos Dhimitrios*,
— pour Marseille, brik ital. *Morina*, capitaine M. Gasabruno, blé.
— pour Cork ou Falmouth br. ital. *Italiana Fortura*, cap. Onetto, blé.
— pour Marseille br. ital. *Theodoro*, cap. L. Tesei, div. march.
d'ISMAIL, pour Constantinople et Ordu brik hell. *Ayos Spiridhon*, cap. Galimenos, blé.
d'IBRAILE, pour Constantinople et Ordu, brik hel. *Alexandros*, cap. Mihalinos, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Aya Trias*, capitain Andreas Rados, blé.
de GALATZ, pour Constantinople et ordu br. hell. *A. Marcos*, cap. Dracopulos, blé.
de MARIANOPOL, pour Falmouth, brik italien, *Rivorto*, cap. Sanguinetti, blé.
de ODESSA. pour Falmouth br. angl *Thomas et Marie*, cap. Tompson, grain de lin.
— pour Marseille bark aut. *Fides*, capitain Francovich, blé.
— pour Falmout, bar. russe, *Payola* cap. Loling, C. blé.
de SOULINA, pour Falmouth, bar angl. *Tirenzia* capit. Wiggins mais
— pour Cork ou Falmouth bar. autrichien *Fa*, cap. E. Smarda, blé.
de TAGANROK, pour Anvers br. angl. *City of the Wally*, cap. Cotes. seigle.
— pour Falmouth, bark angl. *Valletta*. capitain Forster, mais.

AVIS.

La Direction Générale des Douanes prévient le public, que la vente aux enchères des marchandises délaissées dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'une année, et dont la liste a déjà été publiée dans les journaux, aura lieu tous les Lundis, de 5 à 10 heures (à la turque), à partir de la date du présent avis, contre paiement comptant en medjidiés d'argent.

Les personnes qui désireraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre, aux jours et heures susindiquées, à la Grande Douane de Stamboul.

Le 16/28 Mai 1867.

AVIS.

A LOUER le magasin du gouvernement situé à Balat et servant de dépôt pour le bois de chauffage.

Les personnes qui voudraient le louer et qui en offriraient au delà de dix mille piastres par an, somme déjà offerte, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, jusqu'au 15 juin (v. s.) Passé ce jour, aucune offre ne sera plus admise.

Séraskérat, 1er juin (n.s.) 1867.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journallier.

Voyage pour le Pont.

Horloge de Jénidjami H.	à la T.	N° du bateau	
11	30	2	le Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek
12	30	18	le Yenimahallé. Buyudéré,Thérapia, Yénik,Emir, Hissar,Bébek,
1	45	12	le Cavaq, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kurucesmé, Ortakeui, Béchiktach, Cabatach.
3	30	2	le Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroucesme, Ortakeui, Cabatach.*)
11	45	3	le Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja. A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui Beylerbey, Kusgundjuq.
1		11	le Yénimahalle, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché Tchibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tcheghelqueï, Beylerbey, Kusgundjuq.
3	15	17	le Buyuqdéré, Thérapia Beicos, Pachabaqtché Kanligia, A. Hissar Candili, Vaniqueï, Tchenghelquei, Beylerbey, Cousgsudjuq, (excepté les Vendredis.) ——
11	45	5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechitach.
12	30	8	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
1	15	4	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach.
2		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei Béchiqtach, Cabatach.
4		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyuqdéré. ——
		3	le Buyuqdéré, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Canlidja, A Hissar, Vaniquei, Tchenghel. Beylerbey, Kousgoudjuq, Scutari.
8	30	4	le Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniquei, Emirghian, R. Hissar, Bébeq Arnaout, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
9			

Départ du Pont.

H.	m.	N°	
1		5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui.
1	30	2	pour Arnaoutqeui, Bébeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	5	pour Arnaoutqeui, directement (*excepté les vendredis*).
3		4	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)
2		3	pour Scutari, Kusgoundjuq, Beylerbey, Tcheguelqeui, Vaniq Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beicos, Thérapia, Buyuqdéré.
8	15	11	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
9	15	8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui, (*retour touchant Bechektach*)
9	30	12	pour Béilerbey, Vaniqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé, Anatol cavaq.
10		5	pour Bechiqtach, Ortaq., Kouroue., Arnaout. (*retour direct au pont*)
10	15	18	pour Bebeq, Hissar, Emirghian. Sténia, Yéniqeui, Thérapia Buyuqdéré et Yénimahallé.
10	45	2	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Hissar, Emirghian, Yeniquei, Thérapia, Buyuqdéré.
11		8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé,Arnaoutqeui,
11	30	5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui.
10	20	17	pour Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuqli Pacha-baqtché, Béicos. Buyuqdéré. (*Les vendredis exceptés*)
10	45	3	pour Cosgoundjouq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pacha-baqtché, Béicos.
11	15	4	pour Bechiqtach,Kusgundjuq,Beylerbey,Tchenghelqeui,Vaniqeui.

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retour direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

H.	m.	
11		de Buyuqdéré, Thérapia, Yeniquei, Emirghian, R.-Hissar.
12		de Beïcos, Pacha baqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniqeui, Tchenghelqeui Beylerbey, Cousgoundjouq.
12	30	d'Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach, Cabatach
12	30	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, R. Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yeniqeui, Stenia, Emirghian, R.-Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach,
5	15	de Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Candili, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey et Cousgoundjouq.
8	15	de Buyuqdéré, Thérap. Yéniq. Emirgh. Hissar, Arnaoutq. et Bechiqtach.
8	45	de Buyuqdéré, Thérapia, Beicos, Pacha baqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniqeui, Tchegheleqeui, Beylerbey, Cosgoundjeuq et Scutari.
9	30	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Ortaqeui, Bechiqtach et Cabatach.

Départ du Pont.

H.	m.	
1		pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqnei, R. Hissar, Emirghian, Yéni-qeui, Therapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
2		pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
2	15	pour Scutari, Cousgoundjouq, Beylerbey, Tchenguelqeui, Vaniqueï, Hissar, Canlidja, Pacha-baqtché, Beycos, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	pour Béchiqtach Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
6	30	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Therapia Buqudéré (*avec retour direct au pont*)
9	30	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui, R. Hissar, Emirghien, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yéni-mahallé.
10	30	pour Cousgoundjouq, Beylerbey Tchenghelqeui, Vaniqeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pacha-baqtché, Beycos et Buyuqdéré.
10	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré
11	15	pour Cabatach, Béchiqtach, Ortaqeui, Couroutcehsmé et Arnaoutqeui.
11	40	pour Bechiqtach, Ortaqeui et Arnaoutqeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H.	m.	N°	
11	30	10	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
11	45	16	de Prinqipo, touchant Villa Giacomo, Halqi.

Départ du Pont

H.	m.	N°	
9	45	10	pour Proti, Antigoni, Prinkipo, Cartal et Pandik.
10	15	16	pour Halki, Villa Giacomo et Prinqipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H.	m.	N°	
12	30	un bateau	de Cartal, Prinkipo, Halki. Antigone et Proti.
9	30		de Prinqipo, Halqi, Antigone et Proti.

Départ du Pont

H.	m.	N°	
2	30		pour Proti, Antigoni, Halqi et Prinqipo.
10			pour Proti, Antigoni, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *EUXENE* cap. Fabre, partira pour MARSEILLE vendredi 7 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne. Chio, Rhôdes. Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÈRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL), suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du Dr PELEZ, récompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 95 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000. etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de daa Han à Galata. H. KLARFELD.

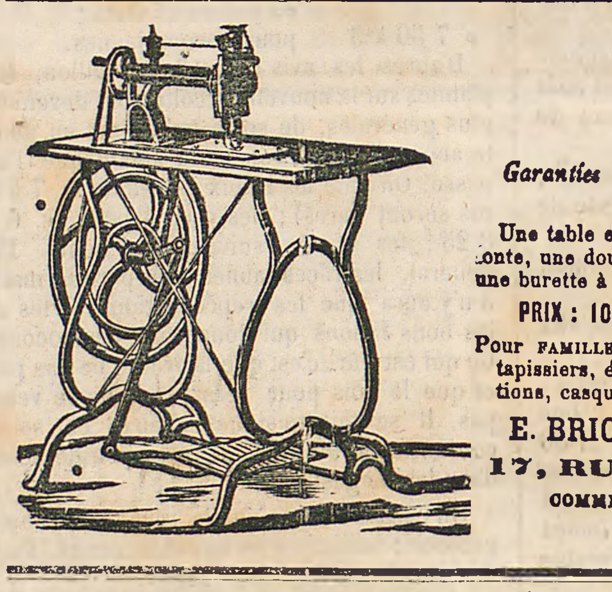

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DÉTAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE **L'EMPIRE OTTOMAN.**

MM. les Actionnaires sont prévenus que l'Assemblée Générale du 2 courant (n. s.) a fixé la somme de Liv. T. 100,000 à repartir sur 100,000 Actions de la Société comme dividende pour la seconde année sociale terminée le 31 décembre 1866.

Ce dividende de Piastres 100 par action (à 109 1/2 Liv. S. O. 18. 3 1/6) sera payé à la caisse de la Société Générale Camondo Han, à Galata, à partir du 1er juillet prochain conformément aux statuts.

Constantinople, le 22 mai 1867.

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur de. iste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et lespréserve contr les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; et son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

NAVIGATION A VAPEUR DU

LLOYD AUTRICHIEN.

Le public est prévenu que le pyroscaphe du Lloyd autrichien *le Jupiter*, cap. M. Calvi, de 2000 tonneaux et de 400 chevaux de force partira le 6 juin pour LIVERPOOL, touchant à Syra et Gibraltar.

Pour marchandises, groups et passagers, s'adresser à l'agence du Lloyd autrichien sise à Moum hané, Cité française.

Constantinople, le 30 mai, 1867.

NAVIGATION A VAPEUR DU

LLOYD AUTRICHIEN.

Le public est prévenu que les départs pour la ligne de Salonique par les bateaux du Lloyd autrichien, touchant à Gallipoli, Dardanelles, Port-Lagos, La Cavalle, Volo et Syra, qui depuis peu de temps avaient lieu le lundi, commenceront à avoir lieu de nouveau le samedi, ainsi qu'il se pratiquait par le passé, en touchant aux échelles susdites, tant à l'aller qu'au retour.

Comme toujours, ces départs auront lieu chaque quinzaine, et le premier bateau pour ladite ligne partira le samedi, 1er juin.

Constantinople, le 30 mai, 1867.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donnedes leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspar ticipation aux benefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne à vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles,immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIEL ilmadji sokak rue de la Quarantaine Galata,

Le Directeur-gérant.

N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 125.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'A[illegible] à M. N. BERDFANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 [illegible] et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 4 Juin*

DPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*)

Paris, 1er juin 6 h. 10 m. soir.

Consolidés turcs.....	ouvert.	34 25
	clôture	34 50
Emprunt Ott. 1865..	ouvert.	262 50
	clôture	265
Rente Française 3 0/0	ouver.	70 75
	clôtur.	70 60

Londres, 1er juin 11 h. matin.

Consolidés turcs.. 34 1|2 — 34 3|4

Londres, 1er juin 2 h. soir.

Consol. turcs...... 34 1|8 — 34 3|8
Consol. anglais..... 94 1|2

Paris, 1er juin 7 h. 40 m. soir.

La *Gazette de Vienne* publie la dépêche suivante :

WASHINGTON, 30 mai.—Les rapports de Campbell et d'Escobedo annoncent que Queretaro a été capturé le 15 mai et que Maximilien a capitulé sans conditions.

Paris, 2 juin 7 h. 50 m. soir.

Le *Moniteur* publie le traité du Luxembourg.

Il raconte la réception faite hier au Czar. Sa Majesté a reçu les ovations les plus enthousiastes.

Paris, 3 juin, 5 h. 30 m. soir.

Consol. turcs.......	ouvert.	34 20
	clôt.	33 75
Emprunt Ottom. 1865	ouvert..	265
	clôture.	267 50
Rente Française 3 0/0	ouvert.	70 65
	clôtur.	70 40

On annonce de Saint-Pétersbourg une amnistie partielle pour les Polonais.

Londres, 3 juin 1 h. 30 m. soir.

Consolidés turcs... 34 — 34 1|2

Londres, 3 juin, 5 h. 50 m. soir.

Consolidés turcs... 33 3|4 — 34

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

L'éminent peintre de paysage anglais, Clarkson Stanfield, est mort le 21 mai. Il était né en 1793 ; il avait commencé sa carrière comme marin. (*Presse.*)

On parle de la possibilité d'un conflit entre les cours de Berlin et de Stockholm. Il paraît que, dans la prévision d'une guerre prochaine, l'ambassadeur de France à la cour de Suède aurait réussi à obtenir un traité d'alliance offensive et défensive entre la Suède et la France : de là la mauvaise humeur de M. de Bismark. (*Const.*)

Les travaux des fortifications de Vienne sont commencés. D'après le projet adopté, il s'agirait d'entourer la capitale d'une ceinture de forts détachés dont le nombre ne s'élèverait pas à moins de quarante-deux et qui seraient reliés entre eux par une tranchée de circonvallation ; il n'y aurait pas de mur d'enceinte continu. (*Pays.*)

Il résulte d'une communication émanée de l'ambassadeur de France à Berlin que le gouvernement prussien vient de donner son adhésion au code international de signaux maritimes.

Une traduction officielle du code de signaux sera prochainement publiée en Prusse; elle sera recommandée aux navigateurs, à l'exclusion de toute autre.

Le cabinet de Berlin s'efforcera en outre de faire adopter par les autres Etats maritimes de l'Allemagne une traduction uniforme. (*Débats.*)

M. Emile de Girardin a donné dans son hôtel de la rue Pauquet-Villejust, un grand dîner et une grande soirée aux représentants de la presse étrangère arrivés à Paris ; il a convoqué également un grand nombre de journalistes français.

Des modifications se produisent dans le personnel de *la Liberté*, menacée déjà de perdre M. Clément Duvernois; M. Virmaître ne fait plus partie de la rédaction du journal, et M. Paulin Capron cessera à la fin du mois de traiter les questions financières, se consacrant tout entier à son journal le *Moniteur industriel*. (*Epoque*)

On donne comme très-probable la nomination de M. Rothschild, de Francfort, à la dignité de membre de la chambre des seigneurs de Prusse. (*Presse.*)

La *Wiener Abendpost* contient, au sujet des événements du Mexique, une série de correspondances que nous reproduisons dans l'ordre des dates :

Washington, 26 avril.

La chûte de Puebla et, avant tout, la situation précaire de Vera-Cruz sont par elles-mêmes et au point de vue militaire des événements des plus défavorables. Ce qui les complique davantage, ce sont les plans que l'on attribue à Santa-Ana qui, dit-on, veut se rendre à Mexico, où il compte de nombreux partisans, afin d'y rassembler autour de lui la majorité du parti libéral et faire une diversion en faveur de l'Empereur, dont le départ pour l'Europe serait ainsi facilité. Le général a acheté trois vapeurs et se propose d'y embarquer plusieurs milliers de gens sur lesquels il peut compter. On dit aussi qu'il est disposé à céder éventuellement aux Etats-Unis les provinces de la Basse-Californie et de la Sonora sur lesquelles ils jettent depuis longtemps des regards d'envie.

Washington, 30 avril.

Le plan dont je vous ai dernièrement parlé à propos des affaires du Mexique, et dont l'exécution doit produire une diversion favorable pour l'Empereur du Mexique, qui est dans une situation si difficile, semble être arrivé à maturité et doit, à moins d'événements imprévus, être exécuté en partie dans le courant de cette semaine. Il s'agira avant tout de savoir si on peut encore entreprendre quelque chose à l'égard de Puebla. Contrairement aux bruits répandus ici, d'après lesquels Puebla aurait été pris par les républicains le 2 de ce mois, une lettre de Puebla, en date du 16, prétend le contraire. Cette lettre dit entre autres : Le 22 mars, Porfirio Diaz, venant de la province d'Oajaca, est arrivé devant Puebla à la tête de 5,000 hommes environ ; le 28, il occupait Amazoc, situé à trois milles anglais de distance, et transformait en quelque sorte ce point en un faubourg. L'occupation de cet endroit a donné naissance au bruit de la prise de Puebla. Sur ces entrefaites Porfirio Diaz reçut l'ordre de rejoindre Escobedo, qui assiége Queretaro. Ce plan parvint à la connaissance du quartier impérial, et le commandant de Puebla fut chargé d'arrêter Porfirio Diaz et d'empêcher sa jonction avec Escobedo. Le commandant apprit que Diaz n'emmènerait que 2,000 hommes, et il détacha 1500 hommes pour lui couper le chemin sur Queretaro.

Les deux corps se rencontrèrent à Piedos Niegras, à trois milles anglais de distance de Puebla ; malheureusement les forces des républicains étaient de beaucoup supérieures, car Diaz avait avec lui non pas 2,000, mais 5,000 hommes. Après une lutte acharnée, dans laquelle les impérialistes eurent le dessous, eurent 400 hommes tués ou blessés et perdirent presque autant de prisonniers. Porfirio Diaz fit fusiller 52 des prisonniers impérialistes.

Washington, 10 mai.

D'après des nouvelles particulières, l'empereur Maximilen aurait réussi à sortir de Queretaro et à rentrer dans la capitale. On évalue à 11,000 le chiffre des forces qui s'y trouvent concentrées. La nouvelle de la mort de Miramon est confirmée. Le 23 avril, Porfirio Diaz est parvenu à s'emparer de Puebla après une résistance acharnée. Le général impérialiste Tabunda a évacué la ville et s'est dirigé avec ses troupes vers la capitale. Vera-Cruz est toujours occupé par les impérialistes.

On prétend qu'un officier supérieur républicain, qui joue en ce moment un rôle principal, est favorable au plan mentionné dans mes correspondances antérieures On s'occupe constamment de l'exécution de ce plan et, s'il réussit, la question mexicaine sera résolue d'ici à un mois de la manière indiquée par moi.

Comme il y a tout lieu de supposer que les gouvernements de France et de Prusse se trouvent en opposition malgré les allégations contenues dans certaines feuilles touchant une alliance prusso franco-russe, il est nécessaire d'examiner de quel côté les intérêts autrichiens gravitent.

La politique actuelle de la Prusse vis-à-vis de l'Autriche nous paraît caractérisée par la malhonnêteté, par le désir d'exploiter l'Autriche et par la tentative de la pousser à la réaction. La malhonnêteté consiste d'abord dans le fait que la Prusse cherche à rompre tous les fils de nos relations possibles avec la France. La Prusse est obligée de s'efforcer d'isoler la France pour conduire à fin sa politique de violence en Allemagne. Quand l'Autriche sera de nouveau séparée de la France, quand il y aura refroidissement entre les cours de Vienne et de Paris, la Prusse aura la faculté ou de menacer la France ou de lui faire accepter un arrangement quelconque.

D'autre part, la politique prussienne cherche à exploiter les succès des armes de la Prusse de manière à [annexer complétement les conquêtes faites et à obtenir une position prépondérante. Mais l'Autriche ne gagnerait rien à avoir à côté d'elle au centre de l'Europe une puissance envahissante, que nous avons appelée le Gengis Khan prussien.

En troisième lieu, la politique prussienne veut ramener l'Autriche à la réaction. Si le régime de M. de Bismarck était le plus libéral, il aurait intérêt à monopoliser le libéralisme pour empêcher l'Autriche de se concilier des sympathies dans le monde. C'est pourquoi on voit d'un mauvais œil à Berlin que la politique de l'Autriche surpasse en libéralisme la politique prussienne, qui n'a jamais été franchement libérale et ne peut concilier le système de violence adopté avec les tendances libérales. La Prusse voudrait surtout faire de l'Autriche une Russie méridionale et conclure une alliance avec cette Russie, comme avec celle du Nord.

Voyons maintenant quels sont nos rapports avec la France. Tandis qu'à Berlin on ne trouve de louable dans le discours du trône que la déclaration qu'on ne songe pas à Vienne à se venger relativement aux événements de 1866, tous les organes français depuis le *Moniteur* jusqu'aux journaux les plus populaires, se réjouissent des progrès intérieurs qu'accuse le discours du trône et de la reconciliation entre les nationalités et partis, par suite de laquelle l'Autriche peut reprendre des forces et parvenir à assurer son existence et à accomplir sa mission. Quelle que soit l'organisation intérieure de la France ensuite de sa situation toute spéciale, on désire sincèrement en France le progrès et la liberté sans restriction en Autriche comme des conditions de la guérison et de la régénération de l'Autriche. Il nous paraît incompréhensible qu'il puisse y avoir chez nous des journaux qui traitent avec une malice rancuneuse les chaleureux articles que le *Moniteur* ne cesse de consacrer à nos améliorations intérieures. Ces journalistes passionnés et aveugles ne voient-ils pas que le gouvernement français a à cœur de réhabiliter l'Autriche aux yeux de la nation française, de concilier à ce pays le respect et des sympathies pour rendre la nation française sensible à une union sur laquelle l'Autriche ne pouvait plus compter, chez un peuple quelconque, ensuite de ses vieux péchés. Cette façon d'agir sur la nation française en faveur de l'Autriche prouve que le gouvernement français est prêt à conclure avec l'Autriche une union honnête et durable. En Prusse on se garde bien de rendre l'Autriche populaire, on est plutôt tenté de discréditer par la presse quotidienne et par des brochures tout ce qui se passe en Autriche.

(*Nouveau Frenden-Blatt*).

LE PROGRÈS EN TURQUIE.

Il est à la mode de dire, parmi certaines gens incapables d'envisager un fait dans son ensemble, c'est-à-dire en tenant compte des causes passées et des effets futurs aussi bien que des circonstances présentes, que la Turquie est restée stationnaire; que les Musulmans sont par caractère et par religion rebelles au progrès et qu'il faut rechercher en dehors de la race conquérante les éléments d'une rénovation. C'est prendre la lorgnette par le gros bout et faire du rétrécissement systématique. Ne dirait-on pas qu'on change le passé d'une nation, sa religion, ses mœurs, ses traditions historiques, tout le bagage des préjugés et des croyances que les pères transmettent à leurs enfants, aussi facilement qu'un décor d'opéra?

Ceux qui se plaignent le plus sont précisément ceux qui n'ont rien appris et qui croupissent dans un mercantilisme interlope et un fanatisme irréfléchi. La liberté les séduit non pour elle-même, mais pour les profits qu'elle promet et les vengeances qu'elle permettra d'exercer.

Il est évident qu'en Turquie tout n'est pas pour le mieux, et qu'il y a énormément à faire pour élever ce pays au niveau de la Belgique et des Etats-Unis.

Mais s'ensuit-il qu'en adaptant immédiatement à la Turquie les institutions des pays les mieux dotés, on changera les conditions générales de la vie de chacun? Sera-t-on plus libre, plus heureux?

Les pauvres seront-ils riches, les ignorants instruits? la magistrature sera-t-elle moins vénale, les fonctionnaires moins rapaces, les traitants plus humains, les usuriers moins exigeants?

Poser la question de cette façon c'est la résoudre.

Pour tout homme sensé, il n'y a que les progrès lentement conquis qui profitent à la masse des citoyens.

Les œuvres violentes ne profitent qu'aux minorités et aux despotes, et encore jusqu'à un certain point. Robespierre est mort sur l'échafaud et Bonaparte à Ste-Hélène.

En supprimant César, Brutus a valu à Rome, Claude et Néron.

Supposons que pour satisfaire aux désirs des ultra-progressistes de l'Orient on proclame la république, le suffrage universel, et tout ce qui s'en suit: se figure-t-on le chaos? Où serait le contre-poids?

Ici nous nous adressons aux hommes sages, à ceux qui ont assez de raison pour comprendre qu'un arbre ne peut porter des fruits aussitôt planté. Il faut que les racines s'étendent et puisent au loin la sève nécessaire à la croissance. Les feuilles viennent plus tard, puis la fleur, puis les fruits. Les fruits eux-mêmes ne valent qu'autant que la terre est généreuse, le ciel clément, le climat favorable. Malgré tous ces éléments réunis il faut du temps. L'essentiel c'est que la transformation désirable s'opère, et qu'on puisse prévoir presque à coup sûr l'époque des grandes modifications.

Cet élément de prévision manque-t-il en ce qui concerne la Turquie? Qui oserait l'affirmer? En face de ses détracteurs la Turquie imite ce philosophe qui se mit à marcher pour affirmer le mouvement : elle marche. Cherchez le point de départ, il est bien en arrière déjà et pour les esprits clairvoyants il est facile d'entrevoir à l'extrême horizon le point d'arrivée.

Nous avons publié hier la Loi relative à l'extension du droit d'hérédité sur les biens-fonds dits *Emirié* et *Mevcoufé*.

Cette loi est encore un pas dans la voie du progrès et ce ne sera pas le dernier.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA
SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

I.

Vers la fin de 1843, un jeune homme appelé Frédéric Laffrey, s'engagea dans le 12e léger qui tenait garnison à Valence. Il appartenait à une famille honorable et riche, et avait, au lendemain de sa majorité, si rapidement et si follement dissipé son patrimoine, que l'extrême parti auquel il s'arrêta lui parut seul susceptible de réparer sa faute. Il eut le courage ou l'habileté de choisir un régiment éloigné de Paris, et de ne pas se faire recommander au colonel comme un fils de famille dans l'embarras. Il arriva modestement, ne se montra pas fier et ne chercha pas à se faire exempter des corvées du service.

Durant les premiers jours, on le traita avec quelque dureté. Mais il avait vingt-deux ans, il était patient et se plia sans mot dire aux rigueurs de la discipline. Elles furent allégées pour lui, dès qu'on lui en eut fait sentir le poids. Une année après son arrivée au régiment, son instruction, ses bonnes manières, ses aptitudes, tout l'avait si bien désigné à l'attention de ses chefs, qu'il obtint le grade de sergent.

C'est à la suite de ces circonstances que dans le courant du mois de septembre 1844, Frédéric se trouvait sur la route de Valence à Privas. Son bataillon avait été désigné pour aller renforcer les garnisons du département de l'Ardèche, devenu l'objet d'une surveillance spéciale, à la suite de certains événements politiques étrangers à ce récit.

Ce voyage se faisait à pied. Les chemins de fer ne sillonnaient pas encore la France. Ils n'avaient pas encore commencé leur trouée à travers ce pays de montagnes. C'était pour les soldats le temps des longues étapes, des billets de logement, des marches forcées, toutes choses de plus en plus rares aujourd'hui. Ils allaient par les routes à la débandade, le fusil sur l'épaule ou sous le bras, le sac au dos, surmonté d'une gamelle et d'un pain noir, vêtus de la grande capote grise dont les pans étaient relevés sur leurs genoux afin de ne pas gêner leur marche. Les uns chantaient, les autres rêvaient. Ceux-là traînaient la jambe, ceux-ci s'arrêtaient pour cueillir des mûres au bord des chemins.

Tout à coup, un roulement de tambour se faisait entendre, et signalait l'approche d'un village ou d'une petite ville. Aussitôt, on reprenait les rangs et on faisait une entrée triomphante, digne de la première armée du monde. Toute cette poésie est aujourd'hui perdue. Il n'en faut plus parler que comme d'un souvenir déjà lointain et à demi-effacé.

Après avoir traversé le Rhône sur le pont du Pouzin, le bataillon dont Frédéric Laffrey faisait partie, venait de s'engager dans les gorges de l'Ardèche.

En cet endroit prend naissance la double chaîne de montagnes qui, se réunissant d'un côté à celles de la Loire, et de l'autre aux Cévennes, couvre de ses développements une partie de la France. La route est des plus pittoresques, encaissée, sur un assez long parcours, entre des roches élevées. Puis, elle s'élargit peu à peu jusqu'au moment où les collines, de plus en plus éloignées, donnent place au milieu d'elles à la vallée de l'Ouvèze, qui vient mourir non loin de Privas, le chef-lieu du département.

Cette vallée est couverte de mûriers, dont le feuillage uniforme, un peu sombre est à peine égayé, çà et là, par les façades blanches de quelques fermes, ou par les eaux de la petite rivière qui arrose le pays et lui a donné son nom. Les collines qui entourent la plaine, comme une muraille d'inégale hauteur, n'ont point le triste aspect auquel on pourrait s'attendre, car partout où la roche est couverte de quelques centimètres de terre, la main courageuse des paysans les a fertilisées. Ici, c'est du blé ; là, de la vigne, si bien que grâce aux mille nuances de la végétation leurs flancs semblent couverts d'un tapis bariolé.

Au centre de la vallée de l'Ouvèze, se trouve un village important nommé Chomérac. Dans la matinée du troisième jour de ce long voyage, le détachement du 12e léger s'y arrêta. Sur la place de l'église, on mit les fusils en faisceaux, les fourgons firent halte et on alluma un grand feu qui servit à faire la soupe pour les sept cents hommes dont se composait ce détachement. Quant aux officiers et sous officiers, ils allèrent prendre leur repas dans l'unique auberge du village dont le propriétaire s'était empressé de mettre un tonneau en perce, en les voyant arriver. Il suffit d'une heure pour donner satisfaction à tous ces gens affamés et fatigués. Il se rangèrent ensuite sur deux rangs et le commandant procéda à l'inspection et à l'appel.

A ce moment, une lourde diligence attelée de cinq chevaux déboucha brusquement sur la place et s'arrêta devant l'écurie de la poste. Le postillon et le conducteur sautèrent lestement à terre.

— Pressons-nous, dit le second, j'ai deux heures de retard.

En même temps, on changeait les chevaux. Ce fut l'affaire de cinq minutes. Il n'y avait dans la diligence que trois voyageurs, un sur l'impériale, deux dans la rotonde. On ne leur permit pas de descendre, et après un court arrêt la voiture s'ébranla et repartit dans la direction de Privas. Mais, si rapidement que tout cela se fut passé, Frédéric avait pu jeter sur les deux voyageurs de la rotonde un regard interrogateur et curieux. C'étaient des femmes. Il les avait à peine vues, et maintenant qu'elles n'étaient plus là, il gardait comme le souvenir d'une vision évanouie, le souvenir de la plus jeune d'entre elles, dont il avait admiré au passage les épaisses tresses blondes et les grands yeux noirs.

— Attention au commandement! Fusil sur l'épaule gauche? Pas accéléré ! En avant, marche !

Les tambours battirent et le bataillon se remit en route. A la sortie du village, ils cessèrent de battre, et les rangs furent rompus. On devait être à Privas à quatre heures.

Avec le sergent Ribert, Frédéric était à l'avant-garde. Il parlait peu. Son visage trahissait une indicible mélancolie. Ses yeux erraient de çà et de là, sur le paysage admirable qu'il traversait, sans qu'il se montrât sensible à ses beautés. Assurément son cœur ou son esprit était vivement préoccupé. C'est,

OUVERTURE SOLENNELLE DU REICHSRATH.

Aujourd'hui, 22 mai, à midi, le Reichsrath au complet s'est réuni dans le grand appartement du Palais impérial et s'est rangé dans la salle des cérémonies, les membres de la Chambre des Seigneurs, à droite, les membres de la Chambre des députés à gauche conformément à l'usage.

Après avoir été prévenue que tout était en ordre, Sa Majesté précédée des ministres, des Archiducs, du remplaçant du Grand Maître de la Cour suivi de l'Etat-major, du Grand-Maréchal du Palais portant le glaive, a quitté ses appartements particuliers pour se rendre dans la salle des cérémonies.

Sa Majesté était accompagnée des capitaines des gardes, du remplaçant du Grand-Chambellan, et du remplaçant du premier-aide-de-camp.

Au moment où Sa Majesté sortait de ses appartements particuliers, une salve fut tirée par une brigade d'infanterie placée sur la place du Palais. En même temps les cloches furent mises en branle, et leur sonnerie dura pendant toute la solennité.

Dans la salle, les ministres prirent place à gauche de l'estrade sur laquelle s'élève le trône; les Archiducs se placèrent sur l'estrade même ; les dignitaires de la Cour, les capitaines des gardes et l'aide-de-camp général occupèrent les marches du trône et l'estrade. Puis Sa Majesté l'Empereur monta sur le trône, s'assit, se couvrit, et lut le discours d'ouverture suivant :

Honorables Messieurs des deux Chambres du Reichsrath.

C'est avec joie et satisfaction que je vois de nouveau le Reichsrath assemblé autour de moi. Répondant à mon appel, les royaumes et les pays que j'y avais invités ont envoye leurs députés et j'attends avec confiance de leur concours patriotique de nouvelles garanties de la prospérité de l'Empire et de tous les pays que la Providence a placés sous mon sceptre.

Ce que j'ai promis lorsque j'ai salué pour la première fois le Reichsrath à cette place est resté invariablement le but de mes efforts ; le rétablissement d'institutions constitutionnelles sur de fermes bases est le but que j'ai eu constamment en vue.

Mais il n'était pas possible d'atteindre ce but sans établir entre l'ancien droit constitutionnel de mon royaume de Hongrie et les lois fondamentales décrétées par mon diplôme du 20 Octobre 1860 et ma patente du 26 février 1861 une harmonie dont la reconnaissance sincère par ce royaume pouvait seule donner aux autres royaumes et pays la garantie de l'entier dévouement de la Hongrie à l'Empire, tout en leur assurant à eux-mêmes la jouissance tranquille des droits et libertés qui leur avaient été conférés par lesdites lois fondamentales, ainsi que le développement de ces droits et de ces libertés conformément aux besoins du temps.

Les rudes coups du sort qui avait frappé l'Empire étaient un sérieux avertissement qu'il importait de tenir compte de cette nécessité.

Mes efforts n'ont pas été stériles. Il a été pris un arrangement satisfaisant pour les pays de ma Couronne de Hongrie lequel assure leur union avec l'ensemble de la monarchie, la paix intérieure de l'Empire et sa puissance à l'égard du dehors.

Je me livre à l'espoir que le Reichsrath ne refusera pas son adhésion à cet arrangement, qu'une appréciation impartiale de toutes les circonstances respectives fera disparaître dans son sein des inquiétudes, qui me causeraient de graves soucis si je n'avais la ferme conviction que la bonne volonté qu'on montrera de toutes parts rendra prospère la nouvelle organisation de l'état des choses.

Le passé, le présent et l'avenir nous avertissent qu'il faut activement mettre la main à l'achèvement de l'œuvre commencée. Le Reichsrath, — je l'attends de son dévouement patriotique,—dédaignera, en présence des nécessités pressentes de l'époque, de se soustraire à la tâche, de régler promptement notre situation politique sur la base offerte et de poursuivre, au lieu de cela, un but qu'on chercherait en vein à atteindre, en sorte qu'on ferait bien de nouvelles expériences mais sans obtenir des résultats. Le Reichsrath,—je l'attends de sa justice, saura apprécier les avantages qui se font déjà sentir, dans la voie où je me suis engagé, relativement à la position de l'Autriche dans le concert des Etat européens. Le Reischsrath,—sa circonspection éprouvée me le garantit encore, — ne méconnaitra pas enfin que le nouvel état de choses, en entourant de nouvelles garanties inviolables les droits et libertés constitutionnels de mes pays de la Couronne de Hongrie, a forcément pour conséquence une égale sécurité pour les autres royaumes et pays.

Mais la réalisation de ces vues dépend surtout de la consolidation des lois fondamentales du 28 octobre 1860 et du 26 février 1861 dans les pays dont les représentants sont de nouveau réunis en ce moment. C'est pourquoi l'envoi sans conditions de députés au Reichsrath était aussi commandé par la nécessité.

Mais de même que j'ai été loin de songer à restreindre les droits appartenant aux différents royaumes et pays, de même j'ai l'intention d'accorder aux royaumes et pays tout elargissement de leur autonomie qui répondra à leurs vues et pourra être consenti sans danger pour l'ensemble de la monarchie.

En conséquence, il vous sera soumis avant tout,—eu égard à l'arrangement passé avec la représentation de la Hongrie, en tant qu'il concerne les affaires communes, —les modifications nécessaires à apporter à ma patente du 26 février 1861, ainsi qu'une loi sur la responsabilité ministérielle et un projet de loi modifiant le paragraphe 13 conformément aux besoins constitutionnels. Il vous sera présenté ensuite d'autres projets de loi, notamment ceux que j'ai promis dans ma résolution du 4 février, laquelle a été communiquée dans le temps aux Diètes.

Les affaires financières solliciteront à un haut degré votre attention et votre concours constitutionnel.

Vous serez saisis de communications étendues sur les mesures extraordinaires prises depuis la dernière période législative et qui étaient devenues une impérieuse nécessité par suite d'une guerre désastreuse.

Il a été pourvu d'une manière rassurante aux dépenses de l'année courante, en sorte que le Reichsrath pourra, sans avoir à se préoccuper de besoins ou d'embarras du moment, vouer ses efforts à la solution des grandes et durables tâches financières qui lui incombent en raison des arrangements à prendre avec les pays de ma couronne de Hongrie, sa tâche principale sous ce rapport consistera à veiller à ce qu'aucune partie n'ait à se plaindre de charges relativement trop lourdes.

Honorables Messieurs des deux Chambres du Reichsrath,

Jetons, aujourd'hui que nous nous proposons de fonder une œuvre de paix et de concorde, le voile de l'oubli sur un proche passé qui a fait de profondes blessures à l'Empire. Prenons à cœur les enseignements résultant de ce passé, mais puisons dans un courage inébranlable la force et la volonté de rendre à l'Empire la tranquilité et la prospérité à l'intérieur, la considération et la puissance au dehors. Ce but sera atteint, j'en ai pour garantie la fidélité dont mes peuples ont donné des preuves au moment des plus graves perils. Que ce ne soit pas l'arrière-pensée du talion qui guide nos pas, nous trouverons une satisfaction plus noble si nous réussissons, par nos actes et nos œuvres, à transformer de plus en plus la défaveur et l'hostilité en respect et en sympathie. Alors les peuples d'Autriche, à quelque race qu'ils appartiennent et quelque langue qu'il parlent, se grouperont autour de la bannière impériale et auront foi, avec joie et confiance, dans ces paroles de mon Aïeul : « L'Autriche existera et fleurira jusque dans les temps les plus reculés sous la protection du Tout-puissant. »

La seconde moitié surtout de ce discours a été accueillie par de nombreuses marques d'approbation, et Sa Majesté a quitté la salle au milieu d'enthousiastes acclamations,

Le corps diplomatique au grand complet avait assisté à la cérémonie.

(*Corresp. autrichienne.*)

REVUE DES JOURNAUX

Faible importance stratégique du Luxembourg. — Les deux lignes naturelles d'opération, dans une guerre entre la France et la Prusse, sont : d'abord celle de Paris sur Berlin, par la Belgique (Namur, Bruxelles), vers le Rhin (Cologne, Dusseldorf), — et *vice versâ ;* en second lieu, celle de Paris sur Berlin par le Palatinat (Metz), vers le Rhin (Mayence, Coblence), — et *vice versâ.* Luxembourg occupe le flanc de ces deux lignes et pourrait servir de point d'appui dans des operations de flanc contre des armées françaises s'avançant par l'une ou l'autre ligne. En cela consisterait l'importance de Luxembourg dans la stratégie défensive de l'Allemagne.

Mais une marche des Français par la ligne du Nord, à travers la Belgique, supposerait la fin de la neutralité de ce pays, sa conquête ou son annexion à la France. Cette dernière hypothèse est des plus vraisemblables, dans le cas d'une guerre entre la France et la Prusse; en effet, eu égard à l'énormité des masses qui se choqueraient, à la grandeur des questions en jeu, la neutralité d'un petit pays, placé, comme la Belgique, entre les deux belligérants, serait une barrière trop faible, trop artificielle, pour empêcher le mouvement naturel des forces contraires.

On passerait outre de part et d'autre, sans longue réflexion Les rencontres des masses, les batailles décisives seraient inévitables.

De grandes opérations *de flanc* s'interdisent par là d'elles-mêmes; des opérations secondaires demeureraient sans effet sur la rencontre décisive. Une armée française s'avançant par la Belgique sur le Rhin aurait avec sa base une jonction trop large, les lignes de chemin de fer seraient trop nombreuses, pour que les attaques de flanc les plus hardies et les plus heureuses, parties de Luxembourg, pussent causer à l'ennemi autre chose que quelques incommodités.

Pour des opérations de flanc dirigées contre une armée française poussant vers le Rhin à travers le Palatinat, l'importance de Luxembourg serait moindre encore, parceque Metz, — pour ne pas parler de Thionville,—surveille et borne, de ce côté, les mouvements prussiens.

Enfin, comme point stratégique offensif, Luxembourg n'a qu'une valeur insignifiante. La place n'est point située sur l'une des routes principales conduisant vers Paris ; elle en est éloignée, au contraire, et ne peut former le point central de mouvements décisifs d'offensive. On en pourrait faire la base d'opérations spéciales contre la Champagne, mais avant que l'ennemi eût pu sentir les effets de ces opérations, les batailles décisives auraient eu lieu. Si le caractère des guerres, à notre époque, est la prompte réunion de toutes les forces disponibles, que l'on emploie pour porter des coups puissants, toutes les entreprises secondaires, notamment sur le même théâtre, ne sont qu'un gaspillement de force, parce qu'elles en sont un éparpillement.

(*Gazette d'Augsbourg*).

——

Des lettres de Berlin prétendent que le motif réel du retard que vient encore de subir le voyage du prince royal est le *froid* récemment survenu dans les rapports diplomatiques de la France avec la Prusse, à la suite de nouvelles demandes d'explication que cette dernière aurait formulées sur les prétendus armements de la France. Nous reproduisons ce bruit en ne lui attribuant aucune confiance. (*Patrie*).

——

D'après les plans élaborés au ministère de la guerre, les fortifications projetées de la capitale de Vienne (Autriche) devront se composer d'un camp retranché pouvant abriter au besoin 80,000 hommes et de 41 forts détachés, le tout couvrant une surface d'à peu près 25,000 hectares et entraînant une dépense de près de 300 millions de francs. On comprend facilement que la population viennoise manifeste un certain effroi en face d'une dépense si considérable pour les finances déjà si épuisées de l'Autriche. (*Liberté*).

——

Le prince de Waldeck, qui s'était rendu à Berlin pour y négocier la cession de sa principauté à la couronne de Prusse, vient de repartir pour son pays, ces négociations ayant échoué sur le refus du roi de Prusse. ((*Ind. Belge*).

——

Le prince Charles de Roumanie vient d'instituer une légation ambulante composée de trois membres qui séjourneront alternativement dans les différentes cours d'Europe. Elle assistera d'abord au couronnement de l'empereur François Joseph à Pesth, et viendra alors à Paris, d'où, après un séjour de trois mois, elle partira pour Londres. (*Pays*).

L'agitation augmente dans le Hanovre, où la haine de la population pour les Prussiens devient de jour en jour plus menaçante. (*Temps*).

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

LE SULTAN

PARENT DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III.

—

A quel degré? nous n'en savons rien. Mais nous nous rappelons avoir lu dans l'histoire de la Martinique de M. Daney l'histoire que voici: En 1788, Mlle Dubuc de Rivry, jeune créole de 16 ans, venait d'achever son éducation en France et avait pris passage à bord d'un navire appartenant à l'un des ports français de l'Océan et qui se rendait à la Martinique. Battu par des vents contraires le navire dût franchir Gibraltar pour réparer quelques avaries et renouveler sa provision d'eau. Aussitôt qu'il remit à la voile, il fut capturé par des corsaires et emmené à Alger. Mlle de Rivry était d'une beauté au-delà de toute expression : c'était un de ces magnifiques types créoles dont les latitudes tropicales sont si prodigues et dont la distinction pleine de grâce royale et de morbidezza langoureuse impose l'amour. Le Bey d'Alger se jugea indigne de régner sur le cœur d'une créature aussi parfaite, et Mlle de Rivry fut réservée au Sultan. Sélim III régnait alors. La créole martiniquaise sut captiver son cœur ; mais comme en entrant au harem, elle n'avait pas abdiqué ses qualités de cœur et d'esprit, elle acquit un grand ascendant sur le Sultan à qui elle inspira ses meilleures résolutions. Lorsque le général Sébastiani vint à Constantinople en qualité d'ambassadeur, vers 1802, la flotte anglaise franchit les Dardanelles et vint s'embosser devant la Corne-d'Or. La consternation régnait partout. Alors Mlle de Rivry était sultane-Validé ; elle souffla son énergie à Sélim : les travaux de défense furent entrepris sous l'influence de l'ambassadeur de France et la flotte anglaise dût se retirer devant les batteries formidables qui lui furent opposées.

Mlle Dubuc de Rivry était cousine germaine de Mlle Tascher de la Pagerie qui devint l'Impératrice Joséphine ; la fille de Joséphine, Hortense, est la mère de Napoléon III, et comme le Sultan actuel remonte à Sélim, la parenté existe.

Certes l'influence de la Sultane-Validé a dû développer l'esprit réformateur de son fils Mahmoud. C'est donc à une Française que la Turquie est redevable de ses premiers pas dans la voie du progrès.

La Martinique est fière d'avoir donné le jour à deux femmes qui sont devenues les compagnes de deux souverains puissants et les Négresses du pays chantent encore :

Outi temps Joséphine
I Sultane-Validé
Oui temps-là ca passer.

Par ordonnance Impériale :

Izzet Effendi, membre du bureau de Mektoubdji au ministère des affaires étrangères, a été nommé mouavin du gouverneur général d'Erzeroum, en remplacement de Kémal Bey.

Ahmed Bey, ancien directeur des contributions indirectes de la province d'Andrinople, vient d'être nommé aux mêmes fonctions à Chypre.

—

Par ordonnance impériale :

Hadji Emin pacha est nommé gouverneur des Villes Saintes ;

Kiamil pacha, caïmakam de Beyrout, est élevé au rang de Beyler-bey de Roumélie ;

Halil bey, secrétaire-général, et Vassa effendi, directeur-adjoint des affaires politiques du vilayet d'Alep sont promus au grade de fonctionnaires de 2e classe 2e rang ;

Echnaf bey est nommé directeur des contributions indirectes de Koniah. (*Impar.*)

—

M. A. Golesco, agent des Principautés-Unies, part aujourd'hui pour Bucarest en vertu d'un congé de son gouvernement.

M. Viana, secrétaire, récemment arrivé ici, gérera les affaires de l'Agence pendant l'absence de M. Golesco.

—

La frégate à hélice *Muhbiri-Surur*, commandée par le capitaine Moustapha Bey, est arrivée hier dans notre port, venant de la Canée (île de Crète.)

—

Un Persan de ceux qui vendent dans une boîte différents objets, sortit le matin de sa maison située à Top Hané en laissant sa boîte. Au retour il trouva sa chambre ouverte et le contenu de sa boîte volé.

La Police informe.

—

A la place du morceau de drap blanc que les zaptiés avaient au colet, l'administration vient de faire placer une étoile en acier.

—

Dans un café au Taksim des loueurs de chevaux se sont battus entre eux avec des tabourets. Il y a eu de part et d'autres quelques blessures légères.

Ces hommes ont été arrêtés.

—

On nous écrit d'Enos, 27 mai:

Le 24 du courant, la fête de S. M. la reine d'Angleterre a été célébrée ici avec un éclat inusité. Dès le matin les navires anglais sur rade étaient pavoisés et la ville prenait un air de fête. Le soir, M. Rossy, vice-consul d'Angleterre en cette ville, réunissait en un banquet toute la société anglaise ainsi que les agents consulaires des différentes puissances. Des toasts furent portés à tous les souverains de l'Europe et la plus franche gaité ne cessa de règner.

M. Rossy s'est rendu populaire ici en se mettant à la tête d'une société de négociants dans le but de contribuer par des souscriptions à la réparation du Monastère appelé St-Pantaléon, édifice byzantin, situé à trois quarts de lieu d'Enos et dont la situation salubre et romanesque attire chaque année un grand nombre de familles. M. Rossy préside lui-même aux travaux à la grande satisfaction de la population d'Enos.

—

Le vapeur à hélice anglais *Milan*, de la compagnie John Biby Sons et Ce, de Liverpool, venant de Constantinople, a échoué dimanche sur les bancs de sable qui sont en face du château de Smyrne. Le second du navire étant venu en donner avis à M. le directeur de la Banque Impériale ottomane de la compagnie, M. F. La Fontaine en informa immédiatement M. l'amiral Simon qui s'empressa d'expédier sur les lieux la corvette à vapeur le *Forbin* et l'aviso de guerre le *Prométhée*. Après avoir travaillé toute la journée de lundi, ces deux navires de la division française sont parvenus à remettre à flot mardi matin le vapeur à hélice anglais.

M. le directeur de l'agence qui s'est rendu sur le lieu de l'échouement fait le plus grand éloge du dévouement et de l'intelligence avec lesquelles les marins du *Forbin* et du *Prométhée* ont tiré le *Milan* du grave danger qu'il courait. (*idem.*)

—

Les concessionnaires de la route d'Ismidt à Sabandja ont obtenu du gouvernement l'autorisation de relier Macaronia et Aïvali à Pergamme par une route macadamisée. Les travaux de cette nouvelle route seront prochainement entrepris. (*Impart*).

---

du moins, ce que pensait son camarade, accoutumé à le voir toujours en belle humeur. Mais il respectait son silence et se serait bien gardé de l'interroger.

La vérité, c'est que Frédéric commençait à être las de son existence. La vie militaire n'est enviable qu'en campagne. Elle devient monotone et triste dans les garnisons. Que veut-on que fasse en temps de paix un homme jeune, ardent, embarrassé par une discipline, un règlement et un uniforme qui lui imposent des devoirs sans nombre, confiné dans le fond d'une caserne? Cette question suffit pour expliquer les habitudes que prennent en général les militaires. Le café, le billard, les cartes, finissent par absorber les plus intelligents, les meilleurs, car tous cherchent dans la tyrannie d'une habitude contractée d'abord avec répugnance un moyen de chasser l'ennui qui les dévore.

Frédéric, qui avait connu Paris et le monde, goûté les bienfaits de la fortune et de l'éducation, acquis à ces divers contacts, une sensibilité et des délicatesses plus faciles à comprendre qu'à définir, s'était dès le début trouvé dépaysé au régiment. Mais il était alors dans toute l'ardeur de ses résolutions et de son repentir, animé surtout par le désir d'atteindre au plus vite à un grade qui le mettrait à l'abri de certaines corvées et de certaines humiliations. Il avait donc peu souffert du changement parce qu'il travaillait pour échapper à ses conséquences.

Une fois sergent, il put raisonnablement caresser l'espérance de devenir officier. Mais, il fallait attendre peut être plusieurs années, à moins de circonstances fortuites. On ne faisait plus la guerre qu'en Algérie. Là, seulement étaient les chances d'un avancement rapide. Or, le régiment avait pris part à la campagne d'Afrique, et on ne pouvait supposer qu'il fût renvoyé de si tôt dans ce pays qui était vers cette époque le but de toutes les ambitions militaires. Frédéric avait demandé à passer dans l'un des corps qui combattaient les Arabes. On ne lui avait pas répondu. L'ennui était venu ; puis les habitudes de garnison, plus pesantes encore que l'ennui, surtout dans une petite ville. Aller de Valence à Privas, c'était tomber de mal en pis, et Frédéric voyait avec horreur se préparer plusieurs mois, sinon plusieurs années, d'une incurable monotonie, dont il connaissait toutes les souffrances.

Tandis qu'il marchait à l'avant garde de son bataillon, il pensait à toutes ces choses. De là, sa tristesse qui engendrait des reflexions faites pour l'accroître et non pour la dissiper. Il se trouvait sot de s'être ruiné. Avoir, en deux ans, gaspillé sa fortune aux pieds d'une femme éperdument aimée, s'être compromis pour elle, au point de se voir fermer toutes les carrières que la vie offre à un homme du monde ruiné, l'administration, la magistrature, la diplomatie, c'est là, de nos jours, une chose assez commune. Ce qui se voit moins, c'est le désir de se faire oublier et de réparer ses fautes, dont Frédéric avait été soudainement saisi, et la fermeté avec laquelle il avait accompli ses résolutions. Mais tout cela n'était pas fait pour amoindrir ses regrets, alors qu'il comparait sa vie présente à ce qu'elle aurait pu être, s'il se fût montré plus sage.

— Eh bien, songeur, dit tout à coup son camarade impatienté, vas-tu longtemps garder le silence?

— Oui, Ribert, je songeais, répondit Frédéric, qui releva la tête en souriant.

— A quoi, s'il est permis de le demander?

— Au passé.

— Laisse donc là le passé, s'il n'a pas de bons souvenirs à te donner. Pourquoi en rêver lorsque l'avenir est devant nous?

— Je n'en rêverais pas, si la vie que nous menons nous apportait quelques aventures.

Ces mots révélaient le mal qui rongeait Frédéric.

— Je conviens, répondit Ribert en riant, que les aventures étaient rares à Valence, et il est à penser qu'elles le seront plus encore à Privas. Après ça, ajouta-t-il, que sait on? Peut être sommes nous destinés à en voir ici de fort curieuses.

— Je n'en attends pas, dit tristement Frédéric.

— Si tu les attendais, ce ne seraient plus des aventures.

Ils en étaient là de leur entretien, lorsqu'à un détour de la route, un spectacle inattendu vint frapper leurs regards. La diligence qui avait traversé Chomérac, tandis qu'ils se trouvaient encore sur la place de l'église, était arrêtée au millieu du chemin sans doute par un accident, car, dans l'impossibilité où elle était de continuer son voyage, le postillon dételait les chevaux et se préparait probablement à retourner au village, afin d'en ramener des secours. Quant aux voyageurs, ils n'avaient aucun mal puisqu'on les voyait tous les trois autour du conducteur, qui gesticulait avec une grande animation.

— Mais c'est la petite blonde de tout à l'heure! s'écria Frédéric subitement soustrait à ses reflexions, en reconnaissant le frais visage qui avait passé auprès de lui quelques instants avant, rapide comme une apparition.

— De quoi te plains-tu donc? lui dit le sergent Ribert. Tu voulais une aventure, en voilà une. Allons voir ce que s'est.

Ils pressèrent le pas. Le bataillon venait à environ cinq cents mètres derrière eux.

— Tenez, s'écria le conducteur en les voyant approcher, je fais appel au jugement de ces militaires. L'essieu de ma voiture est rompu, dit il en s'adressant à ces derniers. Il est impossible d'aller plus loin. Nous ne pourrons repartir que ce soir, et nous n'arriverons à Privas que dans la nuit. C'est un grand malheur, car nous manquerons la correspondance d'Aubenas et de Largentière. J'en suis désolé ; mais je n'y suis pour rien. La voiture a été inspectée au départ. Eh! bien, ce monsieur et ces dames veulent me rendre responsable de l'accident et du retard qu'ils subissent.

— Mais puisque je vous répète que nous sommes des artistes, des malheureux artistes, répondit d'une voix forte et larmoyante l'individu que Frédéric avait vu sur l'impériale de la diligence et qui se nommait Chibrac.

— Nous sommes attendus ce soir-même à Saint Etienne de Boulogne, pour le concert! ajouta la plus âgée des deux femmes.

Le conducteur laissa échapper un geste d'impatience et de désespoir.

— Qu'y puis je faire? Allez à pied jusqu'à Privas. Si, quand vous arriverez, la diligence de Saint-Etienne est partie, vous louerez une voiture et vous arriverez à temps.

— Aller à pied d'ici à Privas! quatre lieues! Pour qui prenez-vous ces dames? demanda fièrement Chibrac d'une voix de plus en plus forte et de plus en plus larmoyante.

(*Sera continué.*)

CHRONIQUE.

COMPTES RENDUS

De l'Exposition Universelle.

EMPIRE OTTOMAN.

Parmi les produits manufacturés, figurent en première ligue, dans l'exposition ottomane, les tapis et autres étoffes d'ameublement, appartenant à la classe 18 Depuis des siècles, ces magnifiques produits de l'industrie orientale étaient l'objet de nombreuses transactions avec l'Angleterre ; mais la France en était privée ; les droits d'entrée dont ils étaient frappés, et qui ne s'élevaient pas à moins de cent pour cent, formaient comme une sorte de prohibition. Aujourd'hui, grâce aux nouveaux traités de commerce, qui ont réduit ces droits à quinze pour cent, les tapis turcs trouveront sans doute un écoulement considérable sur les marchés français, car leurs dessins originaux, leurs harmonieuses et solides couleurs, et leurs prix mêmes relativement inférieurs, ne sauraient manquer de leur faire obtenir partout une préférence bien méritée.

Il est permis certainement d'en augurer ainsi. En effet, l'étiquette *vendu*, apposée de toutes parts sur les tapis qui garnissent encore les parois des salons turcs, à l'Exposition, après même qu'une quantité égale à celle qui vient de la remplacer en a été tout récemment enlevée pour être livrée, semble justifier cette supposition aussi pleinement que possible. D'ailleurs, les noms des acheteurs, inscrits sur les étiquettes en signe de prise de possession, sont de ceux qui portent bonheur infailliblement.

L'industrie du tissage des tapis de laine est répandue dans tout l'Empire Ottoman. Il n'est point de localité, si petite soit-elle, aussi bien en Europe qu'en Asie et en Afrique, où cette fabrication ne fasse l'occupation principale des familles. Partout les hommes préparent les couleurs, teignent la laine, et les femmes travaillent au métier, dans les villes, dans les villages et jusque sous la tente des tribus nomades. Toutefois on peut indiquer trois grands centres de production: Smyrne et ses environs d'abord, puis Koniah et le *vilayet* entier du Danube.

On fabrique à Constantinople ces belles étoffes veloutées pour tentures, à fond violet rehaussé de larges fleurons d'or, qui garnissent la première vitrine de gauche en entrant dans le premier salon, du côté où domine le buste de S. M. I. le Sultan, par M. Garnier. C'est de la même ville que viennent aussi, pour la plupart, les tapis de soie blanche ou cerise et de drap rouge cramoisi, dont les broderies d'argent et d'or sont destinées à recouvrir les *safras* de cuivre jaune sur lesquels on sert le café, ou bien les guéridons légers qui enjolivent les kiosques d'été.

Les étoffes pelucheuses dites *ehram*, dont le ton rouge, mat et puissant, faisait un si charmant effet sur les *sofas* du pavillon élevé dans le parc du Champ de Mars par M. Léon Parvillée, sont fabriquées principalement à Philippopoli. Toutes celles qui figuraient à l'Exposition sont devenues la propriété de S. A. I. la princesse Mathilde.

Quant aux feutres (*ketché* et *kébe*) pour tapis de pied ou pour teintures de portes, les échantillons semblables à celui qui orne la deuxième vitrine de gauche du premier salon viennent de Brousse. Cette ville a la spécialité des broderies sur feutre. Les produits en ce genre sont très-remarquables par la régularité du travail et la richesse de l'ornementation ; aussi ces sortes de teintures sont-elles fort recherchées par tout l'Orient. Les feutres unis sont envoyés de Trébizonde et de Koniah. Quelques tribus de *Yuruks* (nomades) ont aussi fourni à l'Exposition universelle leur contingent d'objets du même genre, ainsi que de tapis rayés de noir et de blanc, dont la matière première est le poil de leurs chèvres et de leurs chameaux.

On peut diviser les tapis turcs en quatre principales catégories, dont les noms indiquent soit la qualité des tissus, soit la disposition des dessins qui les ornent, soit enfin l'usage auquel ils sont destinés: ce sont les *sofrali*, les *duchemé*, les *sirali* et les *sedjadé*.

Hadji A'ali Effendi, directeur de l'une des grandes fabriques établies à Ouchak, près Smyrne, a envoyé à Paris une forte partie de *sofrali*. Les couleurs de ces tapis, peu variées, mais remarquables par leur belle harmonie, se réduisent à cinq: bleu turquoise, vert, jaune et orangé, sur un fond bleu d'outre mer. Ces couleurs sont précisément les mêmes que celles des anciens émaux de Kutahiah, employés à la décoration des mosquées de Brousse, et dont des imitations parfaitement réussies, sortant des ateliers de la maison Flandrin, Labbé, de Caranza et Parvillée, ont servi pour le *mihrab* de la mosquée du Champ de Mars, pour la porte du bain et pour la façade de la galerie ottomane.

Des tapis *sofrali* ont été également envoyés par M. Schiffmann, directeur d'une seconde fabrique très-importante, située comme celle d'A'ali Effendi, à Ouchak. Ces derniers produits, de plus grandes dimensions, comportent aussi plus de couleurs diverses, et le rouge y domine, comme dans ceux de Koniah. On y remarque aussi un large emploi de la couleur blanche, qu'il était fort rare autrefois de rencontrer dans la confection des tapis turcs. De nouveaux dessins, d'un goût moderne, ont été introduits dans l'industrie ottomane par la même maison. Ces innovations produisent des effets assez heureux. Toutefois les tapis d'A'ali Effendi, qui ont conservé, par la simplicité antique de leurs dessins et la sévérité harmonieuse de leurs couleurs, le véritable cachet oriental, nous semblent pour cela même préférables, et la majorité des acheteurs paraît être de notre avis. On donne à ces tapis le nom de *sofrali*, parce qu'autrefois ils portaient tous uniformément, à leur point central, une rosace destinée à indiquer la place de la table (*sofra*).

Les *sirali* sont des tapis rayés, comme leur nom l'indique; les plus beaux viennent de Syrie ; ils sont de six couleurs régulièrement alternées: blanc, violet, noir, vert, rouge et jaune. Un très bel échantillon, resté longtemps dans la mosquée du Champ de Mars, a été acheté par un notable musulman, qui a fixé sa résidence à Paris.

Ce sont les tribus nomades, campées sous des tentes, dans toute la province d'Aïdin, en Asie Mineure, qui fabriquent les *duchémé*, tapis de laine courte et rase, généralement peu épais, et dans le tissage desquels le poil de chèvre entre pour beaucoup. C'est pour cela que ces tapis sont aussi nommés *yuruk*, du nom des producteurs ; *yuruk* signifie marcheur.

Saroukhan, petit village situé à peu de distance de Smyrne, est le principal centre de production des *sedjadés*, tapis de petites dimensions, pour descentes de lit. Les dessins de ces échantillons, imités, suivant l'usage, des vieux tapis de Perse, sont très-variés. Ils représentent généralement des portiques ouverts sur un large fond blanc, vert, ou bleu turquoise, et autour desquels courent, en s'entrelaçant, des rinceaux d'or chargés de fleurs et de fruits, aux couleurs brillantes. Des oiseaux fantastiques, qu'on dirait échappés des jardins du Djinnistan, posés sur les feuillages, mordent à plein bec dans les fruits vermeils, déchiquètent les pétales roses des fleurs, ou prennent capricieusement leur volée à perte de vue dans le bleu du ciel.

On tisse les tapis, en Turquie, au moyen de métiers en bois, d'une grossière construction, semblables à celui que Myktar Hassan Agha, de Koniah, a exposé dans la galerie des machines, entre l'espace réservé aux Principautés danubiennes et celui qu'occupe l'Egypte. Sur ce métier, tout monté, on voit le tapis en cours d'exécution, et l'on peut ainsi se rendre compte du mode de fabrication ordinaire, lequel est de la plus grande simplicité. Toutes les étoffes d'ameublement et autres tissus compris dans la classe 18 sont également exécutés sur des métiers à bras sauf quelques rares exceptions.

Cependant, comme on l'a dit plus haut, il existe depuis longues années aux environs de Smyrne, et notamment à Ouchak, à Koulé et à Saroukhan, des maisons considérables dirigées, pour la plupart, par des Européens. Dans ces grandes fabriques, sans subir de ces changements essentiels qui n'auraient pu que mettre l'industrie des tapis dans une voie mauvaise, la fabrication matérielle s'est améliorée par l'introduction d'appareils au moyen desquels la production est devenue plus large. Les résultats principaux : épaisseur et moelleux du tissu, éclat et solidité des couleurs, durée indéfinie du produit, sont restés les mêmes que par le passé ; mais des dessins nouveaux composés suivant le goût du jour, et une grande variété d'effets divers ont paru aux chefs de ces maisons devoir rendre leurs tapis d'un usage plus répandu.

Dans une seule de ces maisons, il se fabrique annuellement environ 84,375 mètres carrés de tapis de toutes dimensions et qualités. On y emploie 300 métiers, sur lesquels travaillent constamment 3,000 femmes. Ces ouvrières, placées à 75 centimètres l'une de l'autre, peuvent ainsi prendre part, dix à la fois, à la confection d'un tapis de 7m 50 de largeur. On en emploie simultanément un plus ou moins grand nombre, et toujours dans les mêmes proportions, suivant que le tapis à fabriquer est d'une dimension plus ou moins grande. Là, comme dans les maisons particulières ou sous la tente du nomade, ce sont les hommes qui s'occupent seuls de la teinture des laines.

On paye les ouvrières, dans les fabriques d'Ouchak, à raison de 33 centimes par jour selon les renseignements fournis par M. Schiffmann.

En prenant pour base du calcul le prix de vente d'un tapis, divisé par le nombre de jours employés à sa confection, et en diminuant ensuite du chiffre ainsi obtenu la valeur de la laine et des matières tinctoriales qui entrent dans la composition du produit, on trouve une somme d'environ 4 francs par jour, qui doit être répartie entre les deux producteurs, mari et femme, au premier pour fabrication de couleurs, lavage et teinture de laines, à la seconde pour tissage du tapis.

La différence serait donc, ci ce calcul est juste, de 1 fr. 67 par jour et par personne en faveur du travail en famille.

Ce qui fait le principal mérite des tissus ottomans, c'est surtout, comme on le sait, la grande solidité des couleurs. Voici, en preuve de cette assertion, un fait déjà cité dans le compte rendu officiel de l'exposition nationale ottomane de 1863 à Constantinople :

Un marchand du grand Bezestein proposait l'achat d'un tapis à une dame, moins convaincue en apparence de l'inaltérabilité de ses couleurs que de leur évidente beauté. Elle hésitait toujours et ne pouvait se décider à faire son emplette, lorsque le marchand, voulant frapper un grand coup, prit un citron à l'étalage du fruitier voisin, coupa le fruit en deux, et le pressant avec force, aspergea copieusement de son jus toute la surface du tissu, qu'il abreuva ainsi d'acide citrique, l'un des acides, on ne l'ignore pas qui attaquent le plus fortement les couleurs. La dame, qui d'abord avait jeté les hauts cris, resta tout émerveillée en voyant toutes ces brillantes et délicates nuances demeurer parfaitement intactes, et elle s'empressa de s'exécuter en déliant les cordons de sa bourse.

Il faut citer en première ligne, parmi les matières tinctoriales qui servent à donner aux tapis ottomans ce bon et beau *teint*: la garance ou *alizari*, le sumac rouge, le *hermèz*, l'indigo et la graine jaune ou *djehri*. On les paie, en moyenne et sur place, dans toutes les provinces de l'empire :

La garance, de 72 à 89 cent. le kilogr.;
Le sumac rouge, 72 cent. le kilogr.;
Le djehri, ou graine jaune d'Avignon, 1 fr. 70 le kilogr.

Le kermès, principalement fourni par la province de Tirhala, en Albanie, dont l'exportation annuelle, pour la seule destination de Tunis, s'élève à la quantité de 6,250 kilogr. vaut sur le lieu de production 4 fr, 49 c. Ainsi l'exportation du kermès de Tirhala pour Tunis représente annuellement une somme de 28,000 francs.

Quant aux matières premières employées au tissage des tapis et étoffes d'ameublement, ainsi qu'à la confection des feutres pour portières, elles valent à Koniah, d'où l'on tire toutes les quantités nécessaires à la fabrication dite de Smyrne :

La laine non lavée, 0 f. 89 le kilog.
» lavée, 1 f. 80 »
Le poil de chèvre, 1 f. 44 »

A Constantinople, d'où l'on fait venir, dans chaque province, la soie et l'or tiré pour la broderie sur feutre, la première se vend 99 fr., et la seconde 2.000 fr. le kilogramme.

En outre de la laine longue dont les prix sont énoncés ci-dessus, on emploie, dans les fabriques dirigées par des Européens, pour faire la chaîne des tapis, une laine de courte tonte dont le prix de revient est plus bas de moitié environ que celui de la sorte ordinaire. Ainsi une fabrique du village d'Ouchak, qui dépense annuellement 486 mille fr. en achats de laine longue pour la trame de ses tapis, ne dépense pas plus de 225,000fr. pour la laine courte qui forme la chaîne de ces mêmes tapis. De telle façon, sur la valeur totale de l'achat de la matière première, cette maison réalise un bénéfice annuel de 261,000 fr., soit environ un quart de la dépense totale que doit faire sur une échelle très-réduite, il est vrai, le producteur indigène.

Un dixième environ de la production générale de l'empire ottoman en tapis, étoffes d'ameublement et autres produits manufacturés compris dans la même classe, représente la consommation locale. Tout le reste, soit les neuf dixièmes, est destiné à à l'exportation. L'importation, dont le chiffre est tout à fait insignifiant, ne consiste qu'en tapis de qualité inférieure et d'un très-bas prix, venant d'Angleterre et de France.

La production annuelle peut être actuellement décomposée comme il suit :

Smyrne et environs (fabriques européennes et indigènes réunies). . .	9,000,000 fr.
Tout le reste de l'empire ottoman (fabriques indigènes, travail manuel). . .	4,500,000
Total . . .	13,500,000
Consommation locale, égale à un dixième . . .	1,350,000
Différence. .	12.150,000 fr.

Cette différence de 12.150,000 fr. représente la moyenne actuelle du chiffre de l'exportation annuelle des tapis et étoffes d'ameublement de la Turquie.

VARIÉTÉS.

Depuis une quarantaine d'années vit en dehors d'une des barrières de Vienne un marchand italien de fromage et de saucisson qui s'est amassé une assez jolie fortune. La semaine dernière, la femme de cet Italien est décédée et comme il venait justement de vendre sa maison, il se mit en devoir, après l'enterrement de son épouse, d'occuper son nouveau logement. Il est curieux d'apprendre le nombre d'effets, ayant appartenu à la femme, que l'on a découvert depuis 12 jours et qu'il a fallu emporter. On a trouvé, — l'exactitude des chiffres nous est garantie,— 700 vêtements, dont 200 robes de soie à la mode des 50 dernières années, qui étaient accumulées dans différentes caisses ; puis 80 chapeaux de toutes les formes et de toute nature, depuis le plus beau chapeau de velours jusqu'au plus fin chapeau de paille d'Italie ; 15 vêtements de fourrure, près de 1000 paires de bas, plus de 90 pièces et demi-pièces de toiles, 24 moulins à café, plus de 100 chemisettes et manchettes, et enfin le trousseau complet de 13 enfants, que cette femme avait mis au monde et dont pas un n'avait survécu ou ne fut jamais marié. En outre on a trouvé tous les ustensiles nécessaires dans un ménage, mais en quantité incroyable, en sorte que, par exemple, la batterie de cuisine comprend plus de 500 objets en cuivre. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que cette femme n'a jamais fait usage de ces vêtements ou de ces ustensiles, car elle était toujours simplement habillée et cachait soigneusement dans des armoires toute sa garde-robe. Les murs des chambres qu'elle habitait étaient ornées de 90 saintes images toutes du même genre. Naturellement lorsque tous les effets d'habillement et de lingerie ont été découverts, ils étaient détériorés et hors d'état d'être utilisés, car ils n'avaient pas été mis à l'air depuis des années. D'après les déclarations du mari, celui-ci n'avait pas le moindre pressentiment de la présence de la plupart de ces effets, ainsi que des différents objets d'or et d'argent.

—

Les mouches de *Columbacs*, dont nous avons récemment annoncé l'apparition en Hongrie, ont été remarquées aussi dans la Transylvanie, où elles inquiétaient vivement la population vers la fin d'avril. A Deva et aux environs on tenait les bestiaux renfermés dans les étables ou écuries, afin de les préserver des terribles piqûres de ces mouches, et l'on entretenait de grands feux dans les cours des métairies. On labourait la nuit avec des lanternes en ayant soin de répandre sans cesse de la fumée autour de l'attelage. Les hommes mêmes avaient de la peine à se préserver des attaques des mouches venimeuses ; pour les chasser ils exhalaient de fortes bouffées de fumée de tabac. Plus de cent pièces de gros bétail, notamment des buffles, ont succombé aux piqûres de ces mouches, qui voyagaient par essaims. Les dommages qu'elles ont causés dans les environs de Deva sont évalués à 4,500 florins.

Le 6 mai une pluie abondante tomba et les mouches disparurent par suite du refroidissement de la température, mais elles reparurent en masses vers le 15 de ce mois et l'on annonce qu'elles ont tué un grand nombre des bestiaux à Sebashely Kukues, à Kudsier, à Izereka et à Varosviza, où l'on brûle du goudron et du pétrole pour tenir les mouches à distance.

—

On annonce de Fumay (Adrennes) la mort d'une vieille fille, la nommée D..., bien connue par son avarice, dont elle était vraiment un type rare.

Cette femme vivait misérablement et seule, était couverte de haillons et se refusait le nécessaire. Quelques jours avant sa mort, elle avait fait vendre ses draps de lit pour acheter du pain. Cependant elle passait pour être riche, et une rumeur accréditée prétendait qu'elle avait un trésor caché dans sa cave. Aussi-fit-on de minutieuses recherches après sa mort.

Après maints bouleversements, l'on trouva, en effet, une sommes de 60,000 francs, en espèces, dans une cachette parfaitement dissimulée sous la voûte de la cave. C'était là sans doute le trésor avec raison supposé.

Cette trouvaille était déjà fort jolie pour la succession d'une sorte d'indigente ; mais cela n'était rien à côté de la surprise réservée aux héritiers ébahis.

On a découvert, dans une autre partie du logement occupé par la défunte, deux caisses toutes pleines de pièces d'or, et si lourdes que le juge de paix et le greffier, venus pour apposer les scellés sur les meubles vermoulus, n'ont pu les soulever.

On évalue à près de 200,000 fr. la fortune qu'elle laisse ainsi à des parents éloignés et pour la plupart dans une position voisine de la gêne.

Toute cette fortune était là entassée chez elle dans sa cave. Elle voulait avoir tout sous ses yeux et en sa possession. Rien n'était placé, rien ne produisait. Avare singulière qui se privait de revenu par amour de l'argent.

On cite de cette femme une foule de particularités bizarres. En voici une qui est authentique et qui n'est pas la moins curieuse : Elle a légué par testament une somme de 20,000 fr. à sa femme de ménage, à qui elle avait refusé tout récemment une augmentation de 1 fr. sur son salaire mensuel.

—

On sait que, aussitôt son arrivée à Brest, le *Great Eastern* s'est dirigé sur Liverpool, où il devait, disait-on, s'approvisionner de charbon. Ce n'était là, paraît-il, qu'un prétexte destiné à cacher une véritable retraite.

Une feuille spéciale, le *Paquebot*, nous apprend, en effet, que la compagnie française, effrayée par les résultats de la première traversée, a résilié l'affrètement du navire-géant.

Les droits de tonnage payés à New-York se sont élevés à la somme de 6,046 dollars, qui, ajoutés aux autres dépenses moindres, telles que le pilotage, les droits de timbre, les permis, etc., ont fait monter les frais d'entrée à New-York à la somme totale de sept mille piastres. Le *Creat-Eastern* a amené à Brest 191 passagers, payant 100 dollars chacun, soit 19,000 dolars, ce qui laisse un solde de 12,000 dollars pour payer les dépenses du voyage, le traitement des officiers, de l'équipage et des autres employés du bord

Peut-être s'est-on trop tôt découragé; mais, en tout cas, voilà bien le *Creat-Eastern* retombé sous l'influence de la malencontreuse étoile qui présida à ses premiers ébats.

—

Le jour de Pâques on voit à Moscou un spectacle aussi singulier qu'intéressant. Des paysans spéculateurs apportent en ville toutes sortes de petits oiseaux, tels que mésanges, alouettes, pinsons, etc., qui sont enfermés dans des cages en bois, rangées par douzaines le long de hautes perches. L'oiseleur se poste d'ordinaire avec ses prisonniers sur une promenade fréquentée, et immédiatement le public fait cercle autour de lui.

Quelques négociants à longue barbe et à la tenue respectacle forment ordinairement le noyau de l'attroupement; ils s'enquièrent du prix des oiseaux, qui est généralement de 15 copecks par pièce. On tire les bourses, et plus d'un de ces notables dépense cinq à six roubles, non pas pour entrer en possession des petits prisonniers, car après avoir empoché son argent, le marchand passe l'un après l'autre les oiseaux à l'acquéreur qui, aux applaudissements frénétiques de la foule, les lance lentement dans l'espace pour leur rendre la liberté. C'est en gazouillant que les chanteurs ailés se répandent dans les airs, tandis que vendeur et acheteur les suivent du regard avec un sourire de satisfaction.

Le premier a reçu le prix de ses peines ; le second vient d'accomplir un acte religieux ; en effet, il a été, le saint jour de la résurrection du Sauveur, le libérateur de pauvres captifs, ce qui doit lui être compté — il l'espère fermement — pour une bonne œuvre dans l'autre monde.

—

Le 10 mai, 122e anniversaire de la bataille de Fontenoy, fournit à M. d'Audigier (*Constitutionnel*) l'occasion de dire la vérité vraie sur le mot devenu célèbre :

Messieurs les Anglais, tirez les premiers.

C'est le marquis de Valfons qui parle :

— Monsieur, venait de dire Maurice de Saxe à un officier qui, voyant les Hollandais vaincus, pensa la partie gagnée, allons aux Anglais, ils seront de plus dure digestion !

« L'engagement (je cite le marquis de Valfons, qui suivait le général en chef) se fit à distance si rapprochée que les officiers anglais, au moment d'arrêter leur troupe, *nous saluèrent*, le chapeau à la main. Les nôtres ayant *répondu* de même à cette courtoisie, un capitaine des gardes anglaises, lord Charles Hay, sortit de son rang et s'avança. Le comte d'Anteroche, lieutenant de grenadiers, se porta alors au-devant de lui :

— Monsieur, dit le capitaine, faites donc tirer vos gens.

— Non monsieur, répondit d'Anteroche, *nous ne tirons jamais les premiers*.

» Et s'étant de nouveau salués, ils rentrèrent chacun à leur rang. Le feu des Anglais commença aussitôt, et d'une telle vivacité qu'il nous en coûta plus de *mille hommes du coup...* »

N'eût-il pas mieux valu s'épargner un mot historique et ne pas perdre ces mille hommes ?

Nouvelles Commerciales, et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 3 Juin	36 38
Clôture	du 3 Juin	36 31

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 3 Juin

Londres 3 m. d. p. Liv. st.	109	109 1/2
Marseille, 3 m. date 1 Liv. T.	22 90	23 10

NOLIS.

Les affaires en nolisements ont été tout-à-fait calmes depuis notre dernier numéro, et parsuite de l'arrivée d'un bon nombre de navires, le taux des nolis en général a encore fléchi.

Nous avons eu dans les divers ports de notre fleuve, pendant cet intervalle, tant pour le Royaume Uni que pour les ports de la Méditerranée, une soixantaine d'affrètements.

Voici nos prix actuels : Soulina pour le R. U. 5 à 5 3/4 par qr. Pour Méditerranée fr. 2 à 2 1/4 par charge.

Danube pour le R. U. 7/3 à 7/6 par qr. Pour Marseille fr. 3 à 3 1/4 par ch. et proportionellement pour les autres ports de la Méditerranée.

Changes. Bourse d'aujourd'hui. 3/m Londres 97. 10 à 97. 30 Marseille 3 34 à 3. 34 1/4 Italie (domicile) 3. 33 1/4 à 3. 34.

Etat des profondeurs du fleuve.

A l'embouchure de Soulina, pieds Anglais 17— Aux petits Argagnis 18 3/4.— Aux Argagnis 18 1/4 —Aux Tchatal de Sr Georges 11 1/4.

(Echo danubien)

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 1er Juin.

MARSEILLE, bat. à vap. fr. *Niemen*, cap. Giost, ayant touché Messine, Pyrée et Dardanelless div. marchandises et 54 pass.

DÉPARTS des bat. à vap. du 1er Juin.

TBIESTE. bat. à vap. aut. *Vulcan*, cap. C. Florio, div. marchandises.
GALATZ, bat. à vap. ang, *Samson*, cap. Wil. Hell. div. marchandises.
BATOUM, bat. a vap. russe, *Oleg*, cap. Enghelman, div marchandises.
SALONIQUE bat. à vap. otto, *Peiki Cheriff* cap. Tomasetovich, div. marchandises.
— bat. à vap. aut. *Jonio*, cap Giurovich, divers marchandises.
DANUBE. bat. à vap. aut. *Sultan*, cap. Inchiostri, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à voile du 1er Juin.

FALMOUTH. bark aut. *Fa*, cap. Smorda, blé.
— br. nor. *Balder*, cap. Thomson, ble.
— br ital. *M. Bellagamba*, cap. Bellacamba, blé
— brik aut. *Tauro*, cap. Colich, seigle.
— brik angl. *Unicos*, cap. T. Genles, blé.
ANGLETERRE bark. ital. *Po*, cap. Fero. blé.
— bark ital. *Due Chechi*, cap. Ghiozza, blé.
— bark russe, *Ebe*, cap. Lenfstadius blé.
— br. ital. *S. G. Battista*, cap. Marini, blé.
— bark ital. *Campodonico*, cap. Mariani, blé.
— bark ital. *Angelico*, cap. Bellondo, blé.
MARSEILLE. br. ital. *Providenza*, cap. Razzeto, blé.
— brik italien, *Giuda*, cap. Cavassa, blé.
— bark ital *Lauro*, cap. Consiglieri, blé.
— brik ital. *Due Sorelle*, cap. G. Lengano, blé.
— brik hell. *A. Nicolaos*, cap. Curzulis, ble.
— brik hell. *A. Yorghios*, capt. Manolessos, blé.

du 2

NAPLES, schooner aut. *Ciosni*, cap. Possineti, blé.
SOULINA, bark angl. *Blenhienne*, cap Huntley,
ODESSA, bark aut. *Epidavro*, cap. cap. Bonzone, l.
AZOFF, br. hell. *Evanghelistra*, cap. Angeli, carub
SYRA, br. hell. *Calliopi*, cap. Coulandris, seigle.

AVIS.

La Direction Générale des Douanes prévient le public, que la vente aux enchères des marchandises délaissées dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'une année, et dont la liste a déjà été publiée dans les journaux, aura lieu tous les Lundis, de 5 à 10 heures (à la turque), à partir de la date du présent avis, contre paiement comptant en medjidiés d'argent.

Les personnes qui désireraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre, aux jours et heures susindiquées, à la Grande Douane de Stamboul.

Le 16/28 Mai 1867.

AVIS.

A LOUER le magasin du gouvernement situé à Balat et servant de dépôt pour le bois de chauffage.

Les personnes qui voudraient le louer et qui en offriraient au delà de dix mille piastres par an, somme déjà offerte, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, jusqu'au 15 juin (v. s.) Passé ce jour, aucune offre ne sera plus admise.

Séraskérat, 1er juin (n.s.) 1867.

ITINÉRAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journallier.

Voyage pour le Pont.

Horloge de jénidjami H. à la T.		N° du bateau	
11	30	2	de Yenimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek
12	30	18	de Yenimahallé, Buyuderé, Thérapia, Yénik, Emir, Hissar, Bébek,
1	45	12	de Cavaq, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kurucesmé, Ortakeui, Béchiktach, Cabatach.
3	30	2	de Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroucesme, Ortakeui, Cabatach.*)
11	45	3	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja. A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui Beylerbey, Kusgundjuq.
1		11	de Yénimahallé, Buyukderé, Beïcos, Pachabaqtché Tchibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tcheghelquei, Beylerbey, Kusgundjuq.
3	15	17	de Buyuqderé, Thérapia Beicos, Pachabaqtché Kanligia, A. Hissar Candili, Vaniquei, Tchenghelquei, Beylerbey, Cousgsudjuq, (excepté les Vendredis.)
11	45	5	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechitach.
12	30	8	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
1	15	4	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach
2		5	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei Béchiqtach, Cabatach.
4		5	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyuqderé.
		3	de Buyuqderé, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Canlidja, A Hissar, Vaniquei, Tchenghel. Beylerbey, Kousgoudjuq, Scutari.
8	30	4	de Yénimahallé, Buyuqderé, Thérapia, Yéniquei, Emirghian, R. Hissar, Bébeq Arnaout, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
9			

Départ du Pont.

1		5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutquei.
1	30	2	pour Arnaoutqeui, Bébeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	5	pour Arnaoutqeui, directement (*excepté les vendredis*).
3		4	pour Cabatach, Becbiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Hissar, Emirghian, Yeniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)
2		3	pour Scutari, Kusgoundjuq, Beylerbey, Tcheguelqeui, Vaniquei, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Béicos, Thérapia, Buyuqdéré.
8	15	11	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
9	15	8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui, (*retour touchant Becheklach*)
9	30	12	pour Beilerbey, Vaniqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé, Anatol cavaq.
10		5	pour Bechiqtach, Ortaq., Kourouc., Arnaout. (*retour direct au pont*)
10	15	18	pour Bebeq, Hissar, Emirghian. Sténia, Yéniqeui, Thérapia Buyuqderé et Yénimahalle.
10	45	2	pour Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutquei, Hissar, Emirghian, Yeniquei, Thérapia, Buyuqdéré.
11		8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui,
11	30	5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui.
10	20	17	pour Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuqli Pacha-baqtché, Béicos. Buyuqdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
10	45	3	pour Cosgundjouq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pacha-baqtché, Beicos.
11	15	4	pour Bechiqtach, Kusgundjuq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui.

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retour direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

11		de Buyuqdéré, Thérapia, Yeniquei, Emirghian, R.-Hissar.
12		de Béicos, Pacha baqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniqeui, Tchenghelqeui Beylerbey, Cousgoundjouq.
12	30	l'Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach, Cabatach.
12	30	de Yénimahallé, Buyuqderé, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, R. Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach,
5	15	de Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Candili, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey et Cousgoundjouq.
8	15	de Buyuqdéré, Thérap. Yéniq. Emirgh. Hissar, Arnaoutq. et Bechiqtach.
8	45	de Buyuqdéré, Thérapia, Beicos, Pacha baqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey, Cosgoundjeuq et Scutari.
9	30	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Ortaqeui, Bechiqtach et Cabatach.

Départ du Pont.

1		pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqnei, R. Hissar, Emirghian, Yéni-qeui, Therapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
2		pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar. Emirghian, Yéniquei, Yhérapia, Buyuqdéré et Yénimahalé.
2	15	pour Scutari, Cousgoundjouq, Beylerbey, Tchenguelqeui, Vaniquei, Hissar, Canlidja, Pacha baptche, Beycos, Thérapia, Buyuqderé.
3	15	pour Béchiqtach Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
6	30	pour Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutquei, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Therapia Buqudéré (*avec retour direct au pont*)
9	30	pour Béchiqtach, Ortaqeui, Couroucesme, Aanaoutqeui, R. Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yéni-mahallé.
10	30	pour Cousgoundjouq, Beylerbey Tchenghelqeui Vaniqeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pacha-baqtché, Beycos et Buyuqdéré.
10	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré
11	15	pour Cabatach, Béchiqtach, Ortaqeui, Couroutcehsmé et Arnaoutqeui.
11	40	pour Bechiqtach, Ortaqeui et Arnaoutqeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

11	30	10	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
11	45	16	de Prinqipo, touchant Villa Giacomo, Halqi.

Départ du Pont

9	45	10	pour Proti, Antigoni, Prinkipo, Cartal et Pandik.
10	15	16	pour Halki, Villa Giacomo et Prinqipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

12	30	un bateau	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
9	30		de Prinqipo, Halqi, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

2	30	pour Proti, Antigoni, Halqi et Prinqipo.
10		pour Proti, Antigoni, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *EUXENE* cap. Fabre, partira pour MARSEILLE vendredi 7 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caifla, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer [illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARGHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000. etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

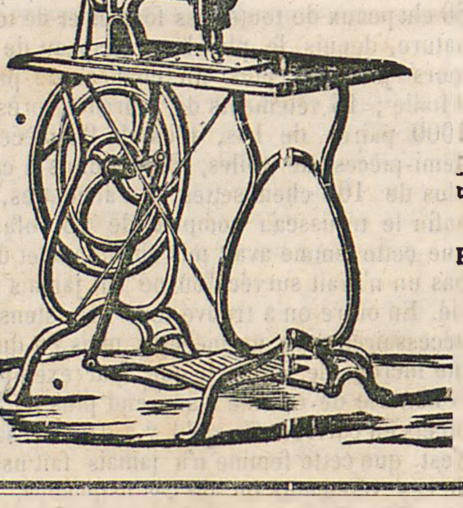

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184. *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.il

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits,

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité françases.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les geucives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, *francs* 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

NAVIGATION A VAPEUR DU

LLOYD AUTRICHIEN.

Le public est prévenu que le pyroscaphe du Lloyd autrichien *le Jupiter*, cap. M. Calvi, de 2000 tonneaux et de 400 chevaux de force partira le 6 juin pour LIVERPOOL, touchant à Syra et Gibraltar.

Pour marchandises, groups et passagers, s'adresser à l'agence du Lloyd autrichien sise à Moum-hané, Cité française.

Constantinople, le 30 mai, 1867.

NAVIGATION A VAPEUR DU

LLOYD AUTRICHIEN.

Le public est prévenu que les départs pour la ligne de Salonique par les bateaux du Lloyd autrichien, touchant à Gallipoli, Dardanelles, Port-Lagos, La Cavalle, Volo et Syra, qui depuis peu de temps avaient lieu le lundi, commenceront à avoir lieu de nouveau le samedi, ainsi qu'il se pratiquait par le passé, en touchant aux échelles susdites, tant à l'aller qu'au retour.

Comme toujours, ces départs auront lieu chaque quinzaine, et le premier bateau pour ladite ligne partira le samedi, 1er juin.

Constantinople, le 30 mai, 1867.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Un professeur français, muni de diplômes, donne des leçons de français, de latin, d'allemand et d'hébreu ancien.

S'adresser au bureau.

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien be sur la VIE s'adresser à EDWARD [illegible]ARFIEL [illegible]ilnadji sokak rue de la Quarantaine Galata,

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 126.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr,	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. BORBRANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p, la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE , le 5 Juin

DPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 3 juin 3 h. 20 m. soir.

LONDRES. — Lord Stanley répondant à M. Griffith dit :

Qu'il n'adhère à aucune note des grandes puissances à la Porte concernant la Crète.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

L'empereur et l'impératrice des Français ont adressé à la reine Isabelle l'invitation de se rendre à Paris durant l'exposition universelle : mais je crois savoir que cette invitation sera éludée. Du moins on m'assure que S. M. ne croit pas pouvoir s'éloigner de Madrid.

S'il faut s'en rapporter à la *Gazette*, 800 soldats émigrés en France ou en Portugal se seraient présentés aux autorités pour jouir des bénéfices de la dernière amnistie.

Les rumeurs les plus alarmantes ont circulé dernièrement sur la situation de Barcelone ; on disait qu'une révolution avait éclaté dans cette ville. Le gouverneur civil de Madrid a dû faire démentir officiellement cette nouvelle à la bourse.

Vingt-cinq archevêques espagnols comptent se rendre à Rome à l'occasion de la fête centenaire de Saint-Pierre. Le gouvernement espagnol met à la disposition de ces prélats un vapeur de guerre.

(Ind. belge.)

——

La *Norddeutsch Allgemeine Zeitung* publie un article sur les principes du désarmement général. Ce journal dit :

« Nous ne connaissons qu'un seul moyen d'y arriver: c'est que l'une des grandes puissances qui veulent introduire une diminution dans la force de leurs armées se mette en avant. Les autres puissances déclareraient alors quelle diminution elles pensent pouvoir faire de leur côté. »

La feuille ministérielle croit que c'est à la France qu'appartient l'initiative. Elle doute cependant que la France y soit disposée.

(Ind. belge.)

——

Il parait que les instances de la France et de l'Autriche, au sujet de la persécution dirigée contre les israélites de Roumanie, ne sont pas restées sans effet. La *Patrie*, de Paris, annonce que les mesures dont les juifs moldaves avaient à se plaindre ont été rapportées. *(Idem.)*

——

Un télégramme de New York en date du 27 mai, au soir, annonce que la ville de Queretaro, le dernier refuge de l'empire mexicain, a été prise le 13 mai. L'empereur Maximilien et les généraux Mejia et Miramon sont au pouvoir des Juaristes. Le rideau tombe sur la scène où s'est jouée la terrible tragédie du Mexique ; espérons que le dénoûment ne sera pas compliqué d'un incident dont l'humanité aurait à s'affliger.

(Pays.)

——

Nous avons annoncé la détermination prise par le gouvernement anglais de grâcier les fénians condamnés à mort.

Tous les journaux de Londres quelle que soit leur couleur, avaient unanimement pris parti contre l'exécution. « Il ne s'agit pas seulement de Burke, disait le *Times*, mais de tous ceux qui se trouveront dans le même cas. Si Burke et ses complices sont exécutés, d'autres exécutions suivront. » Le *Daily News*, plus sévère encore pour le gouvernement, lui reprochait de céder imprudemment à la crainte d'encourir l'accusation de faiblesse. « Mais , ajoutait-il , si le gouvernement regarde chez les étrangers, après une telle exécution, il pourra constater que, tandis que les Américains ont terminé leur guerre civile sans exécution politique, nous, nous aurons pendu un homme pour une révolte où personne n'a péri. »

Du reste, l'idée de l'abolition de la peine de mort en matière politique surgit de ce débat, ce qui fait dire au *Morning Post* «que « la commutation de la peine de Burke consacrera le principe de l'abolition de la » peine capitale en matière politique, ce qui » est le désir de toute la nation. »

C'est une raison de plus pour féliciter l'opinion publique de l'heureuse victoire qu'elle vient de remporter.

L'affaire de la réforme touche, par suite des dernières concessions du cabinet, à une solution qui paraît devoir satisfaire le parti libéral. Dans un nouveau meeting tenu samedi à Saint-James Hall, et auquel assistaient encore un certain nombre de membres du Parlement, on a adopté une résolution de remercîment aux réformistes pour l'esprit de conciliation dont ils ont fait preuve et qui a permis d'amener la question au point où elle en est. Cette résolution a été appuyée par M. Stuart Mill. *(Indép. belge.)*

——

Ce sont toujours les visites impériales et royales attendues à Paris qui y occupent presque exclusivement l'attention publique. L'empereur de Russie et l'héritier du trône, arriveront positivement le 30 mai à Berlin et seront à Paris le 1er juin.

Quant à la date précise de l'arrivée du roi Guillaume de Prusse, ses versions diffèrent encore toujours. Les journaux de Paris désignent le 4 ou le 5 juin comme le jour où Sa Majesté Prussienne se rencontrera à Paris avec l'empereur Napoléon et l'empereur Alexandre; on assure que le comte de Bismark, ainsi que le général Moltke, l'auteur du plan de la campagne de Bohême, accompagneront leur souverain. Cependant l'*Etendard* persiste toujours à dire que rien n'est changé dans les projets de voyage du roi de Prusse, qui n'arriverait pas à Paris avant la date déjà annoncée du 14 juin.

(Ind. belge.)

——

Le couronnement de l'empereur François-Joseph comme roi de Hongrie est définitivement fixé au 8 juin prochain , le ministre-président l'a annoncé à la Diète de Pesth. Cette assemblée après avoir voté successivement toutes les lois politiques présentées par le gouvernement, a nommé la commission qui doit rédiger le diplôme inaugural ou le pacte solennel par lequel le souverain et le pays scellent leurs engagements mutuels. *(Patrie).*

——

Les deux Chambres de la Diète autrichienne ont nommé leurs commissions d'Adresses. Le choix de M. Herbst, comme rapporteur de la commission de la Chambre des Députés, indique suffisamment l'esprit dans lequel sera conçue cette manifestation et les dispositions, favorables au gouvernement, de la majorité parlementaire. Dans la Chambre des Seigneurs, au contraire, M. de Beust rencontre une opposition qu'il lui sera plus difficile de se concilier. Cependant le gouvernement espère faire tomber le choix de l'assemblée sur le prince d'Auersperg, comme rapporteur de la commission d'Adresse; ce serait la preuve que la coalition clérico-féodale a dû renoncer à entraîner la majorité dans ses tendances réactionnaires.

Jusqu'à présent, selon toute apparence, les choses sont en faveur de la politique inaugurée par M. de Beust.

La vive répulsion que soulève la résolution du gouvernement d'entourer la ville de Vienne d'une ceinture de forts et qui s'est produite par une pétition du corps municipal de la capitale et par une interpellation au sein du Reichsrath, a donné à réfléchir au ministre de la guerre. Dans la commission des pétitions, le ministre, tout en établissant la haute importance de protéger le côté nord, le plus vulnérable de la capitale, par des ouvrages de défense, a néanmoins promis de ne pas dépasser les limites des travaux les plus nécessaires qui se réduisent à la construction de quatre forts formant la tête de pont de Florisdorf. Les travaux n'imposeront pas, du reste, de nouvelles charges au trésor, car les dépenses en seront couvertes par l'excédant de l'idemnité à payer par l'Italie pour la cession des fortifications de la Vénétie. *(Presse).*

——

La *Gazette de Vienne* publie le *communiqué* suivant :

Par suite de la nouvelle répandue par une feuille étrangère, d'après laquelle l'empereur Maximilien aurait été fait prisonnier par les juaristes et aurait subi un sort déplorable, les informations les plus sûres ont été prises. Le résultat de ces informations nous permet d'assurer que cette nouvelle est dénuée de tout fondement. Cependant nous devons ajouter qu'on n'a pas ici, pour le moment, de nouvelles positives sur le sort et le séjour actuel de l'empereur Maximilien. *(Pays.)*

——

La France, l'Italie et l'Autriche, dès le commencement de la question luxembourgeoise, avaient applaudi à l'intention manifestée par la Suisse de maintenir sa neutralité, même par les armes. Plus tard, la Prusse elle-même a joint ses félicitations à celles des autres puissances. Voici le texte même de la Note russe: le gouvernement russe prendra un intérêt décidé à la neutralité de la Suisse et appuiera autant qu'il lui sera possible les efforts qu'elle fera pour la maintenir. La Russie considère cette neutralité comme étant non-seulement dans l'intérêt suisse, mais aussi dans l'intérêt européen.

Le gouvernement prussien s'exprimait ainsi : « La Prusse attache le plus grand prix à l'intégrité et à l'indépendance de la Suisse ; elle l'envisage comme un élément important dans les rapports des Etats européens entre eux. Aussi la Suisse peut compter sur le respect de sa nationalité de la part de la Prusse. »

Ces déclarations, bien que la chaude alarme soit passée, sont toujours bonnes à enregistrer. *(Epoque.)*

——

Il y a eu un peu plus de froideur que d'habitude dans l'accueil qui a été fait à l'empereur des Français au bois de Boulogne, ce qu'on a attribué à la présence du prince de Prusse, contre lequel personnellement on n'a aucun grief, mais qui représente la succession au trône chez une nation qui n'a rien fait pour atténuer les chances d'antagonisme que le sort avait fait naître récemment entre elle et la France. On dit même que les rapports administratifs continuent à laisser craindre quelques manifestations contre le roi et la famille royale de Prusse : mais il est à espérer qu'un peu de réflexion fera tomber ces excitations inhospitalières.

L'espoir perdu de voir arriver ici S. M. la reine d'Espagne peut tenir en partie à la pénurie de ses ressources personnelles. On assure que la Reine aurait dû récemment vendre un bijou pour payer une note de couturière. *(Ind. belge.)*

——

Nous recevons la liste des personnes qui accompagneront en France l'empereur de Russie. Sa Majesté arrivera samedi à Paris, à quatre heures du soir.

Liste des personnes formant la suite de S. M. l'empereur de Russie, celle du czarewitch et celle de S.A. I. le grand-duc Vladimir.

L'Empereur ;
Le grand-duc héritier ;
Le grand-duc Vladimir ;
S. E. le prince Basile Dolgorouki, aide-de-camp général de l'empereur, grand chambelan ;
S. Exc. le prince Gortschakoff, vice-chancelier de l'empire ;
S. Exc. le comte Adlerberg, aide-de camp général commandant le quartier général ;
S. Exc. le comte Schouvaloff, aide-de-camp général commandant en chef du corps des gendarmes ;
M. le colonel Rileiw, aide-de-camp de l'empereur ;
M. le colonel Vokow, aide-de-camp de l'empereur ;
M. de Dr Karel, médecin de l'empereur.

Suite du grand duc Vladimir.

Le comte Perowski, aide-de-camp général; le contre-amiral Boch.

Chancellerie du quartier général.

Chef: S. E. M. Kirline, conseiller d'Etat, sous-directeur de la chancellerie de campagne de S. M. l'empereur ;

M. le colonel Soltikoff, sous-directeur de la chancellerie de campagne.

Escorte.

Un sous-officier de cosaques, un cosaque.

Service de la table.

Un maître d'hôtel, M. Thion (Français), quinze domestiques.

Suite du czarewitch.

Conseiller privé, Scariatine, maréchal de la cour du grand-duc;

Capitaine Kosloff, aide-de-camp du grand-duc;

Lieutenant. Prince Bariatinski, aide de camp du grand-duc.

LA LOI DU 21 MAI SUR LA PROPRIÉTÉ.

La loi relative à l'extension du droit d'hérédité dont nous avons donné le texte avant-hier ouvre la marche des réformes annoncées depuis trois mois.

Cette loi étend, aux termes de l'article premier, le droit d'hériter aux branches directes et collatérales jusqu'au huitième degré : elle nous donne raison par conséquent sur les correspondants de journaux qui avaient cru pouvoir affirmer contrairement à nos renseignements que la faculté d'hériter s'arrêterait au 4e degré.

A ne considérer cette loi qu'au point de vue restreint de l'influence que la propriété, dans son sens le plus absolu, exercera nécessairement sur les mœurs, dans un avenir donné, la réforme dont nous nous occupons est un bienfait inappréciable dès aujourd'hui. Jusqu'à ce jour, la propriété n'existait pas en Turquie, s'il est vrai que la faculté de disposer des choses est un des éléments essentiels de la propriété.

Dès lors, où était la valeur de la propriété? Où était le stimulant qui fait que les pères travaillent, construisent, plantent, ensemencent, améliorent dans le but de léguer à leur descendance le fruit de leurs labeurs et de leurs économies? Les droits de l'hérédité consacrés ; mais c'est une incitation perpétuelle vers la solidarité, la responsabilité, le libre-arbitre; c'est la création de la famille et de la patrie; c'est le fatalisme supprimé!

Jusqu'alors les Turcs construisaient des maisons de bois et c'était suffisant pour des hommes qui ne pensent qu'à eux, à se mettre à l'abri durant leur existence, s'en rapportant pour leurs enfants aux arrêts du hasard. Dorénavant les maisons seront de pierre, et en les bâtissant, on songera à leur donner le plus de solidité possible, afin que la descendance du père de famille n'ait pas à réédifier sur de nouvelles bases. Cette observation très-simple , donne lieu à de nombreuses déductions.

A un autre point de vue, avec la constitution de la propriété finit la vie patriarcale et commence effectivement l'entrée dans la vie des sociétés civilisées.

On s'est plaint jusqu'ici qu'il n'y avait pas de lois, pas de justice, sans songer que la justice n'a presque pas de raison d'être là où la propriété n'existe pas.

« La propriété et la loi sont nées ensemble et mourront ensemble » a dit Bentham dans son traité de législation. Jusqu'à présent les différentes races qui peuplent l'Empire Ottoman vivaient d'une sorte d'existence indépendante du sol; elles n'habitaient pas, elles ne faisaient que camper puisque la propriété terrienne n'existait pas.

De là une société artificielle , plus ou moins nomade ou cosmopolite, passant d'une nationalité à l'autre suivant la convenance et l'occasion. Il devait en être ainsi: sans propriété il n'y a pas de famille, pas de patrie, pas de nation.

On peut dire également que la propriété équivaut à la constitution du crédit.

Le crédit repose sur la confiance, dit-on souvent. Il serait plus exact de dire qu'il repose sur le gage, et que le crédit, dans, les sociétés arriérées où le capital n'est pas très-considérable, est toujours plus ou moins hypothécaire. En Turquie la propriété sera long-temps encore l'instrument principal du crédit. Les arrangements multiples auxquels donne lieu la propriété exigent des lois précises, et il est aisé de prévoir qu'une législation complète et détaillée sur la matière s'imposera d'urgence.

Contentons-nous de constater pour aujourd'hui la constitution de la justice et du crédit comme la conséquence inévitable de la constitution de la propriété.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

I.

Pendant qu'avait lieu cette scène assez ridicule, la jeune fille blonde que Frédéric observait attentivement, suivait la discussion, sans gaieté, ni tristesse, d'un regard plein d'indifférence. Ses grands yeux noirs allaient de la diligence à Chibrac et de Chibrac au paysage dont elle semblait vouloir sonder les perspectives.

—Te sens-tu le courage de faire la route à pied, Serverette? lui dit tout à coup le chanteur.

— Je ferai comme vous, mon oncle, répondit-elle d'une voix douce.

— Et toi, madame Héloïse ? demanda encore Chibrac en s'adressant à sa femme.

— Il faudra bien, fit celle-ci avec colère.

Chibrac poussa un soupir de satisfaction. Mais, tout à coup, on le vit lever les yeux au ciel.

— Non ! non ! s'écria-t il pathétiquement, j'avais espéré l'impossible. Nous ne pouvons emporter nos malles, et dans nos malles, il y a nos costumes ! Sort fatal !

— Tiens ! c'est vrai, je l'avais oublié, dit madame Héloïse, presque enchantée d'une impossibilité qui lui évitait de faire quatre lieues à pied.

Serverette n'ouvrit pas la bouche. Elle ne parut éprouver ni plaisir ni peine. C'est alors que Frédéric intervint.

— Il y aurait peut-être un moyen de tout arranger, dit-il. Notre bataillon que voici se rend à Privas. Nous mettrons vos malles dans les fourgons où sont les bagages des officiers et des sous-officiers. Quant à ces dames, elles trouveront place dans la voiture de la cantinière.

— Il n'avait pas encore achevé sa proposition, que Chibrac, transporté d'enthousiasme, tomba dans ses bras et l'embrassa sur les deux joues, en ajoutant ces mots, à l'expression de sa reconnaissance :

— Vous sauvez la vie à un artiste, à un malheureux artiste.

Fréderic se dégagea doucement de cette étreinte.

— Prends la tête de l'avant- garde, dit-il à Ribert, je vais parler au commandant.

— Tu t'es trop vite engagé, répondit le sergent. Si le commandant refusait ?

— Je voudrais bien voir qu'il refusât.

En disant ces mots, Frédéric, subjugué et enhardi par la beauté de Serverette, courut au devant de son chef afin de lui exposer sa requête. Comme la plupart des militaires, le commandant, s'il était sévère pour les hommes, était galant pour les femmes. Il fit droit à la demande de Frédéric et ajouta même ces mots qui comblèrent de joie ce dernier :

— Chargez-vous d'arranger cette affaire. Dites à madame Paul que je lui recommande ces dames.

Madame Paul était la cantinière du second bataillon du 12e léger.

Lorsque le commandant, à la tête de ses soldats, entouré de ses officiers, passa devant la diligence, les bagages de la famille Chibrac étaient déjà descendus, prêts à être chargés sur les fourgons. Devant les bagages se tenaient l'artiste, le malheureux artiste, madame Héloïse et Serverette, celle-ci fort impatientée sans doute d'avoir à subir au passage l'inspection de sept cents soldats, car, lorsque le bataillon arriva auprès d'elle, elle tourna la tête de l'autre côté et contempla de nouveau les beautés du paysage.

Madame Héloïse appela sur ses lèvres le plus gracieux des sourires pour répondre au salut du commandant. Quant à Chibrac, il fit trois pas en avant, si brusquement que le cheval de l'officier se cabra, et d'une voix de stentor :

— Je ne suis qu'un artiste, dit-il, un malheureux artiste. Mais il m'est du moins permis de fraterniser avec un soldat. Votre main, commandant !

Déjà courroucé par la ruade de son cheval, le commandant fut désarmé par l'attitude de Chibrac, au moment où il allait gronder. Il lui prit la main, la serra et passa sans mot dire. A quelques pas de là, un large rire vint illuminer sa face rubiconde. Il regarda son état-major et il y eut, autour de lui, un grand accès de gaieté.

Pendant ce temps, Chibrac faisait mettre ses malles sur les fourgons du bataillon et madame Héloïse prenait place à côté de madame Paul. Serverette avait déclaré qu'elle voullait faire la route à pied.

Cinq minutes après, tout le monde était en marche. Chibrac fraternisait avec les soldats. Madame Héloïse racontait ses malheurs à madame Paul et Serverette marchait toute seule derrière le bataillon. De l'autre côté de la route, Frédéric allait, seul aussi, la tête baissée, le cœur gros d'émotions, regardant de temps en temps la jeune fille, et se demandant comment il arriverait à oser lui adresser la parole.

Le soldat tremblait devant cette enfant.

II.

La généalogie de la famille Chibrac se perd dans la nuit des temps. La naissance du dernier héritier de cette race ne produisit aucune émotion dans le monde. Lui-même, devenu homme, ne put donner de renseignements sur les hauts faits de ses aïeux, dont l'un cependant avait été, parait-il, pape des fous dans la cour des Miracles, à Paris, vers l'an 1400. D'où sortait cette famille ? Par quelles circonstances singulières son unique descendant végétait-il, à l'époque où commence ce récit, sur les rives du Rhône, entre Valence et Avignon ? C'est ce qu'on ignore. Toutes nos recherches sur ce point sont demeurées sans résultat.

Ce qui est certain toutefois, c'est que les populations de ce pays connaissaient, aimaient et admiraient le chanteur Chibrac. Il était né, vers la fin du siècle dernier, sur une grande route, au fond d'une de ces voitures qui transportent d'une ville à l'autre les saltimbanques et leur fortune. Sa mère mourut en lui donnant le jour. Quant à son père, les terroristes du Midi lui coupèrent le cou à Orange, afin de le punir d'avoir eu la fantaisie de faire dire une messe pour le repos de l'âme de sa femme, par un prêtre insermenté. A cette époque, la mort ne choi-

Voir le numéro du 4 juin

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

BULLETIN POLITIQUE.

Paris, 24 mai.

Sans qu'il se soit produit cette semaine beaucoup de ces faits qui s'imposent à l'attention publique, j'en trouve une si grande abondance dans mes notes que je ne sais par où commencer.

La question du Luxembourg nous préoccupe moins, en ce sens que, pour ce qui la concerne directement, nous n'avons plus à attendre que l'exécution du traité de Londres ratifié depuis le commencement de la semaine par l'Angleterre, la France, la Prusse et les autres puissances. On dit que lord Stanley ayant invité les gouvernements d'Espagne et de Suède à se joindre à la garantie collective de la neutralité du Luxembourg, ces gouvernements auraient accepté l'invitation d'y participer. Quant à la forteresse du Luxembourg, je vous ai dit que son démantèlement coûterait une trentaine de millions. La Prusse reculerait, dit-on, devant cette dépense et se bornerait à détruire les ouvrages avancés et à ouvrir plusieurs brèches dans la citadelle. Quant à ses troupes, elles ont déjà commencé leur évacuation.

Voilà donc une affaire réglée qui ne sollicitera de nouveau notre attention que lorsque le traité sera publié dans le *Moniteur*, ce qui ne saurait plus tarder. Il semblerait, en présence de tous ces faits, que nous devrions être plus tranquilles que nous ne l'avons été de longtemps, et cependant s'il est une croyance qui persiste généralement, c'est que nous aurons la guerre dans un avenir prochain. C'est en vain que notre gouvernement vient d'abaisser le taux de l'exonération militaire de 3,000 à 2,500 francs; le public ne voit partout que des armements. La Prusse se tient prête; la Russie active ses préparatifs. Il est vrai, dit-on, que les Allemands seraient moins disposés qu'on ne l'a jusqu'à présent cru, à nous faire la guerre, et l'on parle d'une profonde agitation dans le Hanovre qui pourrait donner de fortes inquiétudes au gouvernement prussien.

Comme symptôme de l'état des esprits en France, et surtout sur la frontière, il convient de mentionner l'échange d'adresses qui vient d'avoir lieu entre les étudiants de Berlin et ceux de Strasbourg. Jamais le patriotisme n'inspira plus d'éloquence qu'à ces fils de l'Alsace dont les Allemands voudraient faire des sujets prussiens, et s'il est un des Français fiers de leur nom et des glorieux souvenirs qu'il éveille, ce sont bien des Alsaciens et ces Lorrains qui ont du reste fait leurs preuves.

Le sentiment national est tout-à-fait surexcité en France, et je crois qu'on a fini par regretter que l'affaire du Luxembourg ait eu un dénoûment pacifique. Je ne sais pas si l'on ne saurait point gré à la Prusse de soulever un nouveau conflit, et l'on s'intéresse fort à un différend qui vient, dit-on, de surgir entre elle et la Suède. Il y a quelques semaines, pour être prêt à tout événement, le gouvernement français avait conclu un traité d'alliance offensive et défensive avec la Suède, et c'est ce que la Prusse reprocherait aigrement à cette dernière.

Pour vous dire mon sentiment, je ne crois pas que les affaires se compliquent de nouveau cette année, et j'attribue aux tendances belliqueuses qui ont peu à peu fini par s'éveiller en France et qui n'ont pas encore eu le temps de s'assoupir, le soin avec lequel on relève toutes les circonstances qui donneraient lieu de croire à de nouveaux conflits. Aussi, le plus ou moins de probabilité du voyage du roi de Prusse à Paris, est-il examiné et discuté comme s'il s'agissait de la plus grande question internationale. Pour mon compte, j'ai tout lieu de croire que le roi de Prusse viendra à Paris, et même qu'il y amènera le comte de Bismarck. Demain, le prince royal de Prusse et la princesse, fille de la reine Victoria, sont attendus par M. de Goltz. Leur arrivée avait été différée jusqu'à présent par le *froid*, dit la dépêche. Quel froid ? Elle ne s'explique pas à cet égard. Enfin ce jeune prince, héritier de la couronne de Prusse, arrive, quoique la température ne se soit pas adoucie ; au contraire. Il précédera de quelques semaines son auguste père. Il avait d'abord été dit que le roi Guillaume viendrait avec son neveu l'Empereur de Russie ; mais des raisons d'étiquette ne permettraient pas de faire coïncider ces deux visites ; l'âge et la parenté exigeraient que le czar cédât le pas au roi Guillaume, et le czar ne peut céder le pas à personne. Ceci me paraît un prétexte, et je suis plutôt d'avis que l'Empereur de Russie ne veut pas se trouver ici en même temps que son oncle, afin de pouvoir s'ouvrir plus franchement avec l'Empereur Napoléon sur certaines questions qui intéressent la politique des deux Etats. La Russie est l'alliée de la Prusse; mais je crois qu'elle ferait facilement quelques sacrifices pour troquer cette alliance contre celle de la France. Quoiqu'il en soit, l'Empereur Alexandre se fera accompagner du prince Gortchakoff qui demande déjà et qui demandera plus instamment alors la révision des traités de 1856.

Le roi de Grèce désire se trouver à Paris, en même temps que l'Empereur de Russie. Il ne soulève aucune question d'étiquette et ne songe pas, pour l'instant, à disputer le pas au czar. Mais on pense que ce désir de l'accompagner à Paris n'est pas tout-à fait désintéressé et qu'il se pourrait bien que le roi Georges posât la question de la cession de Candie. Vous ai je déjà dit qu'il avait demandé la main de la princesse Marguerite, fille de la duchesse de Gênes, et nièce du roi Victor-Emmanuel ?

On annonce déjà que l'Empereur Alexandre arrivera le 2 juin à Paris où il restera dit-on une dizaine de jours ; tous les préparatifs faits à ce palais de l'Elysée pour le recevoir sont terminés. On avait parlé de la prochaine venue de la reine Victoria. Il ne faut plus y compter, pour le mois de juin, du moins, car Sa Majesté vient de partir avec toute sa famille pour l'Ecosse où elle compte passer cinq à six semaines.

On est moins certain aujourd'hui que le Shah de Perse se rende à l'invitation qui lui a été adressée. Mais une nouvelle qui a produit la plus vive sensation, c'est bien celle de la prochaine venue de S. M. le Sultan. Il y aurait un très-vif mécompte à Paris, s'il renonçait à ce voyage, ce qui n'est pas probable, si nous en croyons les dépêches de Constantinople. Tant mieux, car je considère comme une excellente chose pour la Turquie que la France connaisse son généreux Souverain. Déjà tous nos journaux, sans distinction d'opinion, lui souhaitent la bienvenue, et d'après tout ce que je vois, je puis affirmer que le peuple français lui fera le plus sympathique accueil. Je ne parle pas de la réception officielle qui aura un caractère exceptionnel de courtoisie : on dit que la flotte de la Méditerranée ira à la rencontre du Sultan jusqu'à Malte et lui servira d'escorte d'honneur jusqu'au port français. On pense que la résidence destinée à Sa Majesté Impériale sera le palais de l'Elysée, car le Sultan n'arrivera à Paris qu'après le départ du czar.

Je renonce à énumérer ici toutes les fêtes que l'on annonce à l'occasion de ces visites souveraines. Aux Tuileries, à l'Hôtel de Ville, au Corps Législatif, dans les ambassades et les ministères ; dîners, bals, revues, représentation de gala à l'Opéra, etc., etc. Vous trouverez dans le *Moniteur* et dans tous nos journaux le compte-rendu des fêtes qui ont déjà eu lieu en l'honneur du roi et de la reine des Belges, de la reine de Portugal et des princes présents à Paris. Je reviens à nos questions politiques qu'il importe de ne pas oublier au milieu de toutes ces distractions et de ces magnificences.

La presse parisienne vient de publier deux dépêches de Fuad pacha au représentant de la Sublime Porte en Grèce. Je ne vous analyserai pas ces deux pièces que vous connaissez aussi bien que nous et que, dans le cas contraire, vous trouverez dans tous nos journaux. Ce que je tiens à vous dire, c'est l'excellent effet qu'elles ont produit. L'opinion publique, en France, ne se rendait pas toujours un compte exact des faits, et hésitait entre la version turque, et la version grecque. Vous savez tous les efforts tentés par le gouvernement grec pour donner le change ; mais que répondre aux arguments nets, précis, serrés, à l'exposé si clair, si logique des deux dépêches de Fuad pacha? Il en ressort avec la plus complète évidence une situation mal définie jusqu'à présent, parce qu'elle était mal connue. La plupart de nos journaux reviennent de leurs préventions et s'accordent à déclarer qu'il y a là un point très important du droit des gens à régler, en faveur de la Sublime Porte. Que la Grèce ait encouragé la révolte de Candie, ceci est incontestable, que des hommes, des munitions, des vivres et de l'argent partent journellement des ports grecs pour la Crète, le gouvernement grec ne songe même pas à le nier. Mais l'opinion publique en France n'allait pas plus loin, s'en fiant aux déclarations et aux protestations du gouvernement grec, elle disait avec lui que la constitution hellénique ne lui permettait pas d'empêcher ces entreprises privées, et le laissait dans l'impuissance de réprimer les tentatives faites par ses sujets contre un Etat voisin. Les dépêches de Fuad pacha réduisent à néant tout le système de défense du gouvernement grec et pour tous nos journaux aujourd'hui, il est clair que c'est lui qui a porté une grave atteinte au droit des gens, puisqu'il est prouvé, contrairement à ses assertions, que la loi lui donnait les moyens d'empêcher ces tentatives. Je puis donc le répéter, ces deux pièces ont produit un immense effet, et l'on peut dire qu'aujourd'hui en France, la cause est entendue et jugée.

Il fallait que ces deux dépêches fussent réellement éloquentes pour se faire écouter au milieu de ce bruit de fêtes, et des questions intérieures auxquelles nous commençons à reprendre intérêt. Le Corps Législatif poursuit ses travaux, et quelque soit son activité, ils sont si nombreux qu'on parle d'une prorogation jusqu'au 10 juillet. Elle ne pourrait aller au-delà, à cause de la réunion des conseils généraux qui a lieu le 15 de ce même mois.

Je vous ai dit, dans ma dernière lettre, qu'un grave désaccord avait surgi entre le gouvernement et la commission chargée d'examiner la loi sur la réorganisation de l'armée. Une tentative de conciliation fut faite aussitôt par M. Schneider, président du Corps Législatif, et elle vient d'être couronnée de succès. La commission adopte le chiffre normal de 800,000 hommes, mais à condition que le Corps Législatif votera chaque année le contingent. C'est une question de pure forme; car il est évident que si le chiffre est accepté d'avance, le vote législatif n'a pas grande signification. Cependant, on doit se féliciter de cette solution; car le gouvernement ne sera pas réduit à en appeler directement à la Chambre de la décision de la commission. Le fait était grave, car c'est la première fois qu'un désaccord aussi nettement exprimé se produisait entre le gouvernement et une fraction de la Chambre, et remarquez que cette fraction appartient à la majorité. Le rapporteur de cette commission est M. Gressier, et c'est hier même qu'il a déposé son rapport. On dit que lors de la discussion, M. Thiers prendra la parole pour examiner notre situation politique vis-à-vis des autres Etats.

M. Nogent Saint Laurens vient d'être nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la presse. La commission a fini par débrouiller le chaos de tous les amendements qui lui avaient été remis.

M. Chadenet vient de remettre son rapport sur la naturalisation. Il y a quelques mois, je vous parlais d'un nouveau projet de loi relatif à cette naturalisation, et je vous disais qu'il réduisait à trois ans le temps de résidence imposé aux étrangers, et même à un an, pour ceux d'entre eux qui rendraient d'éminents services à la France, ou qui y fonderaient de grands établissements. Les conclusions du rapport sont conformes au projet de loi. Un étranger, remplissant toutes les conditions voulues d'honorabilité, pourra, non plus au bout de dix ans, mais après trois ans et même un an de séjour, solliciter et obtenir des lettres de naturalisation; il le pourra même, sans avoir jamais habité la France, mais à condition qu'il aura rempli certaines fonctions officielles au service de notre pays.

La Chambre s'occupe en ce moment d'un projet de loi sur les conseils municipaux et sur leurs attributions. La discussion qu'elle poursuit a donné lieu à un important amendement de MM. Glais Bizoin et Pelletan, qui a trait à la suppression totale des octrois. C'est radical, trop radical peut être, et d'une application difficile. Il est vrai que ces députés remplacent le revenu des octrois par l'impôt personnel et mobilier, par l'impôt des portes et fenêtres, par l'impôt des patentes, par l'impôt sur les chiens et en cas de manque d'équilibre entre les recettes et les dépenses, par le droit qu'auraient les villes et communes de voter des centimes additionnels à ces contributions, ou un impôt sur le revenu.

La Chambre a, il y a quelques jours, repoussé une demande d'interpellation de M. Picard sur le taux de l'exonération fixé à 3,000 francs. Cette interpellation n'a plus sa raison d'être, aujourd'hui qu'un décret réduit ce taux à 2,500 francs.

Une interpellation, qui a bien sa raison d'être, est celle que M. Jules Favre a présentée sur les mesures que réclame, dans l'intérêt de l'industrie séricicole, la maladie épidémique et contagieuse des vers-à soie. On s'est étonné qu'un orateur politique se fit l'interprète d'une semblable interpellation; il me paraît, à moi, très juste et très logique qu'un homme aussi libéral que M Favre, prête l'appui de son éloquence à une question aussi importante pour les intérêts français. Je vous engage à lire les débats qu'elle a soulevés à la Chambre; ils ne sont pas moins instructifs pour l'Orient que cette question intéresse autant que la France.

La commission de l'enquête agricole vient de profiter de la présence de plusieurs agronomes étrangers appelés à Paris par l'Exposition, pour leur demander des notions sur l'étude de l'agriculture dans leurs pays respectifs. Ces agronomes, sont MM. de Tcherninoff, russe, de Morcau, prussien, Aureliano, roumain, et de Sambuy, italien.

Le maréchal Mac Mahon vient d'avoir plusieurs audiences de l'Empereur avec lequel il a travaillé à un projet de réorganisation de l'administration en Algérie. On créérait pour la garde des villes une milice citoyenne, et les possessions du Sahara seraient divisées en plusieurs grands commandements confiés à des chefs indigènes.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

On nous assure que S. M I. le Sultan quittera Constantinople pour se rendre à Paris le 22 du courant.

—

Lord Lyons, accompagné de M. Pisani, premier drogman de l'ambassade britannique, s'est rendu avant-hier lundi au Palais Impérial de Dolma-Baghché où il a été reçu en audience privée par le Sultan.

L'Ambassadeur de la Grande Bretagne a eu l'honneur de remettre à S. M. I. une lettre autographe de la Reine qui l'invite à aller à Londres.

Nous croyons savoir que le Sultan a accepté avec empressement la gracieuse invitation de son auguste allié.

—

L'Ambassadeur de Russie donne ce soir à son palais de Buyuk déré un grand dîner diplomatique auquel sont invités les ministres du Sultan et plusieurs hauts dignitaires de l'Empire.

—

Kiamil bey, grand maître des cérémonies et introducteur des ambassadeurs, s'embarque aujourd'hui à bord du paquebot des Messageries Impériales pour se rendre à Paris.

—

Monseigneur Brunoni, archevêque catholique à Constantinople, vient d'être décoré du Médjidié de 1re classe.

—

Hier le trésor a payé un mois d'appointements aux fonctionnaires.

—

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 7 juin, à 1 heure précise de l'après-midi.

Le Secrétaire-Général,

Dr J. DE CASTRO.

—

Errata. — On nous communique les *errata* ci-joints qui se sont glissés dans la loi sur la propriété.

Art. II, 6me ligne, au lieu de « le *frère* et la mère » lisez « le *père* et la mère. »

Art. III, 2me ligne, à la place de « en garantie *sans* dette, » lisez « en garantie *d'une* dette. »

Ajoutez le mot *spéciaux* à la fin de cet article et lisez « seront déterminés par des réglemens *spéciaux*. »

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

Situation au 28 février 1867.

ACTIF	Piastres	
Actions-Versements non appelés. . .	226180535	—
Caisse à Constantinople	24648693	32
Caisse dans les succursales	14980391	23
Valeurs en portefeuille	211144934	02
Comptes courants du Trésor Imp. . .	35442092	33
Comptes courants divers - Débiteurs.	97830387	12
Avances sur valeurs publiques et marchandises.	37972530	01
Immeubles et mobilier.	2388503	16
Divers	6592521	38
	656980589	37

PASSIF	Piastres.	
Capital	445500000	—
Billets de banque en circulation à Constantinople.	4800	—
Billets de banque en circulation aux succursales .	3069900	—
Effets à payer	65831178	10
Comptes courants du Trésor Imp.	23095112	39
Comptes courants divers-Créditeurs.	60217169	39
Dépôts à échéances fixes	36985498	13
Réserve.	6464966	29
Dividendes à payer	1259310	—
Divers	14552653	27
	656980589	37

Certifié conforme aux écritures

Mis DE PLOEUC.
E. GILBERTSON.

On nous écrit de Candie, le 28 mai :

Le corps de milice que la lenteur de ses mouvements avait empêché de rejoindre le drapeau de Réchid pacha est rentré en ville dans la nuit du 21. Le lendemain, le vapeur de l'Etat le *Méreh* a mouillé dans notre rade venant de Balli, et ayant à son bord les blessés du combat de Damastra. Ces blessés étaient au nombre de 28. Leurs rapports au sujet du combat dont il s'agit s'accordent exactement avec les détails que j'ai consignés dans ma correspondance du 20. Koronéos, qui épiait les mouvements de Réchid, avait choisi une position stratégique avantageuse sur le chemin que ce dernier devait parcourir. De ce point élevé, l'habile chef des volontaires dominait la route qui serpentait au-dessous de lui. Il connaît les habitudes de son adversaire entreprenant et qui défie tout le danger.

Il savait que Réchid pacha accélérait sa marche pour arriver à bref délai au camp d'Omer pacha. Il ne doutait pas par conséquent qu'il ne suivît la voie la plus courte, celle sur laquelle les candiotes surplombaient en quelque sorte. C'était déjà un avantage considérable qu'ils avaient sur le détachement impérial. Les grecs l'auraient même facilement écrasé dans cette position périlleuse ; ils l'y eussent enserré d'un cercle de feu. Cependant Réchid pacha déjoua le plan de son adversaire : il gravit la montagne par la pente opposée au versant où s'agitaient les carabines de quatre mille insurgés. Le combat s'engagea alors sur le même niveau. On se dispute pied à pied le terrain. Koronéos aspire à anéantir les milices ; il en fait contourner la position. Réchid fait face aux assaillants par une manœuvre rapide, en divisant sa troupe en deux pelotons : deux fronts de fer. La lutte devient acharnée et tourne enfin à l'avantage des Turcs.

Les volontaires ont fait preuve dans ce combat de beaucoup de constance, de bravoure, de courage ; ils empruntaient sans doute ces nobles vertus à leur chef héroïque. Mais cette constance et cette bravoure ont subi le sort que la fatalité a toujours infligé à leurs armes. Ils ont dû ployer sous l'impétuosité du choc des bachibozouks : ils ont fui devant un ennemi d'une force numérique quatre fois inférieure à la leur. C'est la loi de leur destinée ; c'est le prix des maux qu'ils ont fait souffrir au pays et du sang qu'ils ont versé dans cette guerre injuste.

Omer pacha est entré le 22 dans le district de Candie, suivi par 6,000 hommes de troupes, sans compter les bachibozouks. Il avait dressé sa tente à Délisso ; le 25, les troupes défilaient en face de Candie sur le chemin de Pédhiadha. Le Serdar s'est rapproché de la ville jusqu'auprès des retranchements ; il a rejoint ses corps après avoir jeté un coup d'œil sur les fortifications tombées dans un état déplorable. Omer pacha marche en ce moment sur Mirabello actuelle-

---

sissait pas ses victimes. Toutes lui étaient bonnes.

La commune vendit la voiture et le cheval de guillotine, et en affecta le montant à faire nourrir l'orphelin qu'elle avait adopté, afin de l'élever en sans-culotte, mais la nourrice du dernier des Chibrac était une brave femme. Dans ses mains, l'enfant devint un aimable enfant et un honnête homme. A la chute de l'empire, profitant de ce que les remplaçants étaient à bas prix, elle employa ses économies à racheter son fils adoptif du service militaire; mais elle ne put elle même se racheter de la mort qui l'emporta vers ce temps.

Chibrac touchait alors à sa vingtième année. C'était un beau garçon, plein de cœur et doué d'une admirable voix de basse. On avait fait de lui un serrurier. Durant le jour, il restait devant son établi, travaillant avec ardeur. Mais le soir, il allait aux bords du Rhône, et là, tout seul, il chantait de pathétiques romances que lui avaient apprises les échos des rues. Il était assurément la preuve qu'il y avait eu des artistes dans sa famille. Longtemps endormi, le génie de ses aïeux se réveillait en lui.

Lorsque le froid ou la pluie mettait obstacle à ses nocturnes promenades, il entrait dans un cabaret, où les amateurs du pays se réunissaient le soir pour entendre des artistes ambulants.

C'est là que Chibrac connut madame Héloïse, jeune chanteuse qui donnait déjà de belles espérances. L'amour de la musique perdit le serrurier, en lui inspirant un amour plus grand encore pour madame Héloïse. Il en souffrit pendant six mois ; alors il se déclara. C'est là que la chanteuse l'attendait.

— Vos intentions sont-elles pures ? lui demanda-t-elle.

— Pures comme le ciel, répondit-il.

Madame Héloïse leva les yeux. Le ciel n'avait pas un nuage.

— Alors, vous voulez m'épouser ?

— Dès à présent, si cela se peut.

A cette réponse qui témoignait d'un amour exalté, madame Héloïse regarda son interlocuteur des pieds à la tête. Puis avec un soupir :

— Une artiste ne peut épouser un serrurier, dit-elle. Et comme elle le vit pâlir, elle ajouta :

— Mais si vous vouliez suivre mes conseils, vous pourriez devenir un excellent chanteur ; alors je consentirais à vous épouser. Nous continuerions ensemble le métier que je fais seule. En hiver, nous habiterions Orange. Dans la belle saison, nous irions chanter dans les fêtes du pays. C'est ce que je fais depuis l'âge le plus tendre. On ne roule pas toujours sur l'or. Mais, partout, on est bien reçu, fêté, choyé, et il y a encore de bons moments dans cette vie de liberté consacrée à l'art.

Cette proposition n'effaroucha pas Chibrac. Il était jeune, il aimait. Et puis, un homme qui allait roucouler des romances seul, le soir, sur les bords du Rhône, ne pouvait avoir que des instincts bohêmes. Ces choses-là sont dans le sang.

Donc, il accepta. Son mariage fut célébré à la fin de 1823. Dès le lendemain, madame Chibrac devint maîtresse absolue dans la maison. Selon une expression vulgaire, mais saisissante de vérité, elle porta les culottes, et les porta si bien toujours, que jamais Chibrac n'eut une minute la pensée de l'en déposséder.

Il convient de dire aussi que, dès qu'il eut commencé à chanter dans les cafés de village et goûté la saveur des applaudissements, il devint un homme nouveau, au physique comme au moral.

Au physique, il affecta des allures étranges, laissa croître ses cheveux, porta des chapeaux à forme extravagante et ne parla plus qu'un langage imagé, comme il convient aux dieux ou à ceux qui les approchent. Il débitait des phrases comme celles-ci : «Nous autres artistes, condamnés au malheur par d'iniques préjugés, nous sommes cependant les prêtres de l'art.» Ou bien : «L'art est un sacerdoce. Pour le comprendre, il faut être initié.» Il refusait le droit de critique à tous ceux qui n'avaient pas passé par l'initiation. Il aimait à jeter sur la foule des regards où la pitié le disputait au mépris. Il traitait de haut les paysans ses auditeurs, et ne leur savait aucun gré d'une approbation « que leurs sens inspiraient, mais que leur conscience n'avait pas dictée. » Si quelque commis voyageur lui parlait d'une œuvre nouvelle qu'il ne connaissait pas, il hochait gravement la tête et répondait en soupirant : «Il faudra revenir aux classiques. L'avenir de l'art est là. » Enfin, il en était arrivé à donner à sa voix une expression solennelle et toujours émue, au point de ne pouvoir plus dire simplement les choses les plus simples.

Mais ces travers légers et inoffensifs, résultat de ses rapides succès et d'une trop prompte confiance en lui-même, furent rachetés par la transformation intellectuelle et morale qui s'opéra en lui. Son art, encore qu'il n'en connût pas tous les secrets, devint bientôt suffisant à remplir sa vie. Son instruction musicale se développa, son goût se perfectionna. Sa nature révéla des ressources inattendues.

Si cet homme eût été mis en bonnes mains et dans un autre milieu, il aurait pu devenir un chanteur illustre. Sa voix nourrie, stridente, bien posée, sortait sans efforts d'une poitrine vigoureuse et était admirablement servie par une belle figure brune entourée de longs cheveux noirs qui frisaient naturellement. Lorsqu'il chantait, Chibrac mettait toute âme dans son jeu. Il éprouvait des émotions réelles, il pleurait de vraies larmes.

On sait que les populations du Midi sont merveilleusement douées au point de vue artistique. Les paysans devant lesquels Chibrac se révélait peu à peu, en se perfectionnant, ne tardèrent pas à lui vouer une admiration sans bornes. Dans tous les villages de Vaucluse, de la Drôme et de l'Ardèche, entre Valence et Avignon, son nom devint populaire. Les cabaretiers le payaient jusqu'à dix francs par soirée, prix énorme pour le temps, et lorsqu'il devait chanter *Les plaintes de Chactas sur la fosse d'Atala*, on refusait du monde à la porte.

Il est à remarquer que madame Héloïse ne se montra jamais jalouse des succès de son mari, bien que les siens en fussent amoindris. D'abord elle se plaisait à dire : — Voilà le fruit de mes leçons. Puis elle y trouvait un repos dont sa voix épuisée avait grand besoin. Enfin, l'aisance régnait dans le ménage et jamais elle n'avait eu moins qu'alors le souci des choses matérielles de la vie. Coquette, vaniteuse, elle pouvait satisfaire ses désirs, porter de jolies toilettes et faire pâlir d'envie les femmes avec lesquelles elle se rencontrait quelquefois sur les estrades des cabarets. Du reste, ses défauts se bornaient là, et jamais son mari n'eut rien à craindre d'elle pour son honneur.

(*Sera continué.*)

ment en fermentation par suite du débarquement effectué le 12 par l'*Arcadi*. La guerre avait épargné cette province lointaine. Les troupes impériales ne s'en étaient approchées qu'à la fin de la dernière campagne. Les villages de Mirabello s'étaient gardés de se défendre contre les troupes impériales et avaient fait leur soumission à leur approche. Cet état avait sauvé leurs champs, leurs récoltes, leurs biens. Les calamités de la guerre ont été ainsi détournées de leurs foyers : ils n'ont subi aucun désastre, les évènements avaient concouru plutôt à les enrichir Si le même bon sens les éclaire dans les circonstances actuelles, s'ils y prennent la même sagesse pour guide, ils abaisseront sans résistance leurs fusils devant le Serdar, abandonnant aux Moriotes la poursuite d'un projet insensé. La lutte leur serait fatale. Omer pacha dispose de forces suffisantes pour les soumettre, pour les anéantir au besoin. L'on croit en effet ici que ces hommes, détournés de leur devoir par les instigations des Moriotes dont ils appréhendaient les rigueurs, préféreront le pain à la guerre, un joug facile et bienfaisant à des spéculations politiques incertaines. Mais ce n'est là qu'une hypothèse dont les manœuvres des hellènes diminuent énormément la valeur.

Nous attendons avec impatience des nouvelles d'Omer pacha.

Le corps d'infanterie égyptienne a été embarqué hier sur deux vapeurs de l'Etat et transporté dans le port de Spinalonga ; il se compose d'environ mille huit cents hommes commandés par le colonel Réchid bey. Il était en garnison à Ayo-Miron. Débarqué sur la plage de Mirabello, il se réunira au sandjak de Réchid pacha pour agir avec les bachibouzouks contre les insurgés de cette province.

Le *Général-Amiral* a mouillé le 25 dans notre rade. Il sera remplacé bientôt dans cette station, étant rappelé à Cronstadt.

Aucune nouvelle de Réthymo ni de la Canée. (*Impartial*).

CHRONIQUE.

Le paquebot parti d'Alexandrie le 9 mai, et arrivé avec retard à Marseille, nous apporte nos dernières nouvelles d'Egypte sous la date d'Ismaïlia le 7 et d'Alexandrie le 9.

Les travaux continuaient à se maintenir et à se développer avec une grande énergie, et nous pensons que la meilleure manière de convaincre les lecteurs de cette vérité, c'est de placer sous leurs yeux les résultats obtenus pendant le mois d'avril.

A Port Saïd, voici quel a été le travail de MM. Dussaud frères.

Ils ont fabriqué 8,596 mètres cubes de blocs et la fabrication est arrivée à un total de 125,000 mètres cubes, c'est-à-dire à la moitié de toute la fabrication nécessaire pour les jetées.

Il a été immergé 7,976 mètres cubes de blocs dans le même mois, dont voici la répartition :

Jetée Ouest	7,167
Jetée Est	809

Le total de l'immersion effectuée était à fin avril de 107,760 mètres cubes. Il restait à immerger en nombre rond, pour le complet achèvement des jetées, 142,000 mètres cubes.

Les déblais exécutés sur la ligne du canal maritime pendant le mois d'avril se résument comme suit :

Entreprise Borel et Lavalley.	
Chenal et bassins de Port-Saïd....	121,166
Canal maritime jusqu'au kil. 43....	143,832
Id. du kil. 43 à El-Ferdane....	149,648
Id. du lac Timsah aux lacs Amers....	205,889
Canal maritime des lacs Amers à Suez....	229,931
Port de Suez....	6,786
	857,202
Entreprise Couvreux :	
Canal maritime....	161,000
Chantier de régie d'El-Ferdane.	
Canal maritime....	23,718
Cube total.....	1,041,920

On compte pour le 20 mai sur le complément du remplissage du lac Timsah, nécessaire au passage des dragues qui doivent aller s'installer dans la tranchée de Toussoum.

On annonce aussi que l'inauguration de la navigation du lac par la Société des régates de Port-Saïd a dû être célébrée le 12 mai, et cette Société avait déjà publié pour cette date, dans le journal l'*Egypte*, le programme des courses et des prix.

Mentionnons encore que l'on procédait avec activité au creusement du port et de la darse de Suez. Les dragues y ont déjà creusé deux passes de 25 mètres de large, l'une d'une profondeur de 2m,50, et l'autre de 3m,50.

Voici au surplus, sur l'ensemble de l'exécution, ce que nous mande d'Ismaïlia une correspondance dans laquelle nous avons la plus complète confiance :

« Les travaux sont dans un excellent état, les totaux du cube enlevé mensuellement en disent plus que tous les récits. Chaque jour le nombre des dragues en fonctionnement augmente. Les entrepreneurs comptent atteindre, à une époque prochaine, le chiffre de 1,500,000 mètres cubes par mois.

« J'espère que les grands résultats, acquis cette année, ont dû encore affermir les convictions en France. Les nombreux voyageurs qui ont visité l'isthme dans ces derniers temps ont emporté une impression qu'ils ont dû répandre à leur retour. Il serait impossible, en voyant les moyens puissants dont on dispose et l'activité qui règne sur toute la ligne, que le visiteur le plus superficiel ne crût pas à l'achèvement des travaux dans un délai relativement rapproché. Pour moi, j'ai acquis sur ce point une foi robuste, et je n'admets pas un seul instant que le canal ne soit fini en 1869. »

(*Isthme de Suez.*)

VARIÉTÉS.

On lit dans *Pilote dunkerquois* :

« La goëlette Virginie, de Saint-Malo, coulée dans la passe du port par le bateau à vapeur Zingari, a été démolie en partie hier à midi par l'explosion d'une torpille placée sous l'eau, dans la cale, par M. François Tixier, qui avait entrepris cette opération, qu'il a menée à bonne et complète réussite.

» Les phases par lesquelles devait passer l'explosion, et jusqu'au laps de temps qui devait s'écouler entre la mise de feu (par la mèche Bickford), et le résultat lui-même, avaient été indiquées à l'avance avec une précision remarquable que les faits ont pleinement confirmée, et qui ont été constatés par de nombreux spectateurs, parmi lesquels se trouvaient : MM. le ministre de l'instruction publique et des cultes, le recteur de l'Academie et le sous-préfet.

» Les spectateurs ont salué de leurs acclamations la projection des débris et du sable à la surface de l'eau qui bouillonnait, indiquant le résultat de l'opération et confirmant toutes les données de l'entrepreneur. Cette expérience prouve aujourd'hui que nous avons un élément utile de plus pour débarrasser, en cas opportun, le port ou la passe où il peut arriver d'autres sinistres du genre de ceux que nous avons été appelés à enregistrer trop souvent depuis quelque temps. Nous ne devrons plus avoir recours à nos voisins d'outre-mer ; nous saurons à quelle porte, chez nous, il faudra frapper en cas de nécessité. La partie restante du navire sera enlevée aujourd'hui, vers une heure, par le même moyen, et l'entrée du port sera complétement débarrassée de cet écueil qui a failli causer de graves accidents aux navires qui sont entrés depuis son échouement, le mauvais temps, du reste, ayant empêché cette opération d'avoir lieu plus tôt. »

—

On dort beaucoup à la chambre des communes d'Angleterre. Le jour où il y a d'intéressants débats, le représentant qui veut s'assurer de sa place doit s'y trouver à trois heures de l'après-midi.

Les séances durant ordinairement jusqu'à deux heures du matin, il est littéralement impossible de rester à écouter ces discussions interminables sans dormir pendant une partie du temps. Tous dorment, à partir du ministre jusqu'au nouveau membre. Aucun représentant ne cherche à s'occuper de toutes les questions, chacun se borne à attendre la discussion de celle qui le regarde, et lorsqu'elle arrive, il vaut mieux être endormi qu'absent, nul ne sachant à quel moment on passera aux voix ; c'est pourquoi on dort à son poste plutôt que de le quitter.

M. Stuart Mill, le célèbre agitateur, dort pendant des heures entières, la tête appuyée dans ses mains ; il y a eu la précaution de choisir une place qui lui permet de se reposer ainsi. C'est à la même intention que le comte Russel a introduit à la Chambre la coutume de porter un chapeau à larges bords. Lord Palmerston suivait son exemple. M. Gladstone étend ses deux jambes et dort couché tout de son long ; les représentants qui se dirigent vers le président de la Chambre pour lui parler trébuchent souvent sur leur corps. Lord Halifax, ancien ministre des Indes, appuyait la tête en arrière, ouvrait la bouche et ronflait assez fort, disait-on plaisamment, pour qu'on l'entendit jusqu'au Bengale.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 1 Juin	36 12
Clôture	du 4 Juin	36 06

Constantinople le 4 Juin.

Coloniaux.— Dans cette huitaine, nous n'avons aucune variation à signaler sur les coloniaux Les transactions continuent à être limitées et nos prix sont plutôt à la baisse. Il a été placé environ 600 sacs café de différentes qualités et 800 barriques sucre au prix de la côte.

Stock café sacs 3,500 barriques sucre 4,600

Cotons —.Manque d'affaires sur les cotons il s'est vendu environ 100 balles Adana. Dépot 2,500 balles Adana et 350 balles Georgie.

Alcools — Ventes insignifiantes, dépôt Rhum d'Amérique barrils 3,000 alcool américain bar. 1,000.

Bois de buis.— Il y a eu une hausse sur le bois de buis à cause que la marchandise manque sur place Dans cette semaine il s'est vendu un petit chargement qualité d'Abasie à P. 48 le quintal en destination d'Angleterre.

Constantinople le 4 juin.

Céréales.— Les blés tendent toujours à la baisse et c'est par suite des nouvelles défavorables d'Europe. Il s'est vendu pour la consommation locale environ 40 m. kilés blés tendre et dur au prix suivants

Stok. kilés 30 m. maïs et orges manquent :

Prix des céréales.

		Pias.	en Mét
Blés durs	Kustendjé	29	31
» »	Burgas.	29	30
» »	Baltchik	28	29
» »	Samsoun	—	—
» »	Anatolie	30	32
» »	Ismaïl	—	—
» »	Azoff	—	—
» »	Bessarabie . . .	34	33
» »	Galatz	—	—
» »	Matzin	32	36
» tend.	Roumélie	29	33
» »	Odessa.	—	—
» »	Ibraila	26	30
» »	Galatz	26	30
» »	Bourgas	29	30
» »	Varna	28	29
» »	Baltchik	26	27
» »	Taganrok	—	—
» »	Berdianska . . .	—	—
Orges	Roumélie	16	16 1/2
»	Anatolie	16	16 20
Maïs	Danube	—	—
»	Roumélie	18	19
»	Anatolie	18	19
Seigle	. . . . . .	—	—

Les prix des farines sont les suivants :

Les farines d'Odessa	160—152—140
Stenia	137 20
Ghioksouyou	—
Samsoun	132 20

Stock 14 m. balles environ, ventes environ balles 3,000

NOLISSEMENTS.

Le vent est au nord, les arrivages de la Méditerranée sont peu nombreux, par conséquent peu de navires disponibles et les nolis restent invariables. Dans cette huitaine se sont pratiqués les affrètements suivants :

Poti ou Redout-kalé pour le R. U sch 6 1/8 le qr la moitié de nolis déchargement à Constple.
Taganrok pour le R. U. sch. 32 1/6 le ton. Estaries du 15 au 27 court.
Solina pour le R. U. sch. 5 1/6 et 6 grosse portée, et sch 5 qr. JEI.
Kustendjé pour le R. U sch. 36 ton. os d'animaux
Bourgas, pour le R. U. sch. 5 1/10 qr. pour la Med. sch. 4 1 1/2 qr.
Varna pour le R. U. sch. 6 qr. avec 2/3 p. Méditer.
Constantinople pour Liverpool sch 6 qr. par vap.
Enos pour Méditerranée fr. 2 la charge.

Odessa. 19/31 mai.

Dans le courant de cette huitaine notre marché aux Céréales, a passé par plusieurs alternatives d'animation et de calme, suivant les nouvelles de Londres qui venaient et qui continuent encore a venir tantôt en hausse tantôt en baisse. Depuis deux jours notre marché est en calme.

Prix sans variation sensible. Descente des grains de l'intérieur.

Nous continuons à manquer de pluie.

	Ventes du 25 avril au 21 mai.			Cote selon qualité.	
Blé tendre	57700 chtv.	de R. 11	à 15 45	R. 11 50	à R. 15 25
Sandomirca	4100 »	» 12 57 1/2	à 15 45	» 12 75	à » 15 50
Ghirca	13650 »	» 10 25	à 15 45	» 11 50	à » 15 25
Blé dur	5500 »	» 11 25	à 15 —	» 11 50	à » 12 50
Seigle	15100 »	» 6 5	à 6 40	» 6 —	à » 6 75
Maïs	— »	» —	à —	» —	à » —
Orge	— »	» —	à —	» 5 75	à » 6 —
Avoine	— »	» —	à —	» —	à » —
Graine de lin, nette, id. chargée, environ 14 %, 20% corps étrangers	1115 »	» 12 75	à —	» 12 —	à » 12 50
Ravison	— »	» —	à —	» —	à » —
Millet	— »	» —	à —	» —	à » —
Colza	— »	» —	à —	» —	à » —

Laines mérinos lavées se côtent. R. 29 1/2 pour les bonnes bergeries et R. 29 pour les bergeries de renommée. Les laines en suint pour la toute 1867 se côtent R. 8. 50 9. 50 suivant qualité et finesse.

Les suifs se côtent R. 4. 65 et pour la livraison octobre R. 4 30 avec R. 3 avances.

Frêts faibles sans variation sensible. se côtent schel. 37/6 pour le R U et fr. 2 1/4 3/8 pour la Méditerranée. Nous avons de 80 a 90 navires disponibles dans ls port.

Bourse de ce jour.

Londres	739	740
Paris Marseille	339 1/2	

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 2 Juin.

ODESSA, bat. à vap. russ. *Nahimoff* cap. Rihiter, div. marchandises.

TREBIZONDE, bat. à vap. otto. *Vassitai Tidjaret*, cap. Rupicich, div. march.

du 3

VARNA, bat. à vap. otto. *Poursoud*, cap. C Bava, div. marchandises.

— bat à vap. aut. *Pluto*, cap. Remedelli, div. marchandises.

ALEXANDRIE, bat. à vap. egyp. *Tauta*, cap. Suleyman, ayant touché Smyrne, Dardanelles et Gallipoli, div. march. et 217 pass.

— bat. à vap. aut. *A. Massimiliano*, cap. Marinich, ayant touché Jaffa, Caiffa, Beyrouth, Larnaca, Rhodes Smyrne, Metelin, Tenedos, Dardanelles et Gallipoli, div. marchandises, et 170 pass

CARDIFF. bat à vap. ang *J Fenwick*, cap. Jones, ayant touché Malte et Dardanelle, diverses marchandises.

LIVERPOOL. bat. à vap. ang. *Grecian*, cap. Rob. Joy, ayant touché Gibraltar, Malte, Syra et Dardanelles, div. march. et 15 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 3 Juin.

MESSINE, bat. à vap. russe, *Nahimoff*, cap. Rihiter div. marchandises.

DANUBE, bat. à vap. fr. *Taurus*, cap. Lallemand, div. marchandises,

TREBISONDE, bat. a vap. fr *Simois*, cap. Boubé, div marchandises

SMYRNE, bat. à vap. fran. *Pericles*, cap. Connar, div marchandises

ANVERS, bat. à vap. ang. *Golden Horn*, cap. J. Ferrara, d v marchand

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 24

de GALATZ, pour Falmouth schoon, ang. *Fanny Fir*, capit. Decent. blé,

MARIANOPOL, pour Marseille brik hell. *Evanghélistria*, cap. Zahariadis, blé.

— pour Marseille br. aut. *Dianna*, capitaine, Cavolliere, blé.

MER-NOIRE, pour Marseille, goel. fran. *St-Antoin* capit. Aimediere, gr. de lin.

de ODESSA. pour Falmouth br. ital. *Solone*, cap. Descovich, blé.

de SOULINA, pour Falmouth br. ang. Atkinson, capit. Forrest.

du 25

de BERDIANSKA, pour Marseille, br. hell. *Pan. Maltesa*, cap. Deimesio, blé.

— pour Marseille, brik hell. *Kefalonia*, capit. Kipriotis, blé.

— pour Marseille br. russe *Victor*, capitaine, Sbutega, blé.

d'IBRAILE, pour Castelmare, br. hell. *Anghelico*,

— pour Marseille, br. hell. *Ayos Spiridhon*, cp. Dhimitropoulos, blé.

du 26

de TAGANROK, pour Marseille br. hell. *Marousso* cap. Cotzias, blé.

— pour Roterdam, br. ital. *Andrea Donavaro*, cap. Campodonico, seigle.

de NICOLAEFF pour Falmouth, bark ital. *Marianopoli*, capit. Costa, blé.

— pour Falmouth, br. ital. *Maria Carlotta*, capit. Gazzolo, blé.

de ODESSA, pour Falmouth bark aut. *Trino*, cap. Cossoulich, blé.

— pour Falmouth, bark ital. *Reco*, cap. Cerveto

de TAGANROK, pour Falmouth, bark ital. *Paolino*, cap. Chiapella, blé.

— pour Merseille, br. ital. *Costituzione*, cap. Olivari, blé.

— pour Messine, bark ital. *Providenza*, capit. Ant. Buccone, blé.

d'IBRAILE, pour Falmouth, br. ital. *Nuova Elisa*, cap. Trapani, blé.

— pour Falmouth, br. ital. *Flora*, capitaine, De Liguori, blé.

— pour Falmouth, brik italien, *Cleomfo*, capit. A. B. Cacace, blé.

MARIANOPOL, pour Marseille, bark ital *Marietta Gottorno*, cap. Buonsignore, blé.

— pour Falmouth, brik italien, *Orelia*, capit. Giovanni Olivari, blé.

du 27

de BERDIANSKA pour Falmouth, bark ital. *Tevere* cap. Olivari, blé.

— pour Falmoui. brik ital. *La Convenzione*, cap. Porcella, blé.

— pour Marseille brik ital. *Eugenia*, cap. Gazzola. blé.

d'IBRAILE. pour Falmouth, barik italien, *Indipendenza*, capit. Castellano, blé.

— pour Marseille brik hellen, *Yeorghios I.* cap. Polemis, blé.

— pour Castelmare, brik hellen, *Mchaho*, cap And Carayanopoulos, blé.

de TAGANROK, pour Marseille brik hellen, *Enossis* capit C. Svoronos, blé.

AVIS.

L'administration des voitures de remise de Péra, maison *Massé* au Taxim, a l'honneur d'informer le public que le nommé Edouard, ex-commis encaisseur, n'est plus à son service, et reste sans relations avec l'établissement.

J. Massé.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 4 JUIN 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité .	P.	950	—
» 2me qualité	»	810	880
» Moka, l'oke	»	15	—
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à . . .	»	285	290
» pilé id.	»	228	—
» pilé de Hollande	»	230	—
» d'Havane en caisse	»	210	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 20	—
Girofles	»	5 10	5 20
Canelle	»	25	24
Indigo Bengale	»	120	—
» Madras	»	75	—
Cochenille Argentine	»	64	65
» morellane	»	64	—
» humide	»	47	48
Noix muscade	»	25 20	—
Camphre	»	24	—
Thé congon	»	21	—
» pekoe flower	»	40	80
Bois de Campèche, le quint.	»	50	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	118
» id. 2e id.	»	94	—
Charbon, New-Castle . tonneau . . .	Sh.	30	31
» Liverpool	»	27	28
» Cardiff	»	30	—
Etain, le quintal	P.	680	—
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	6	—
Vitres	Fr	17 20	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	142	—
Grenailles assorties anglais	»	164 20	—
» France, Belgique et Trieste . . .	»	160	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	325	—
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok. . .	Fr.	105	—
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	175	—
Fil de fer de Trieste	»	132	—
Fer en barres assorties	P.	65	64
» masses pour clous	»	75	75
» en feuilles 1/14	»	105	—

Fer en cercles	P.	88	—
» de Russie asc. et Zingl. . . .	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog	P.	95	96
Soufre d'Italie le quintal		56	—
Céruse de Gênes, les 2 caisses . . .	Fr.	55	—
» de Belgique	»	35	36
Rhum anglais, le gallon de 26 poids . .	P.	14	—
» id. de 22 poids . .	»	12	—
» d'Amérique les 15 galons. . .	L. t.	1	—
Alcool americain les 17 okes . . .	»	1	—
Cognac en barriques, le litre . . .	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse. . . .	»	60	—
» qualité inferieure	»	10	—
Vin de France la bordelaise . . .	»	80	100
» en caisse	»	12	80
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes . .	»	46	46 20
» des Indes	P.	210	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	115	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog. . .	»	125	124
» de Trieste (manque)	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9 10	9 20
Suif	»	9	9 20
Beurre de Russie	»	11	—
Caviar, 1re qualité	»	25	—
» 2e qualité	»	23	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 75	—
» » mâle	»	5 45	5 50
» Boucherie battuées 1re qual. . .	»	5 10	—
» » 2e qual. . .	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	—
» Chagrinées (12) (6 kilog.) . . .	»	73	—
» Veaux cirés de 14 kilog.) . .	»	10 50	—
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet . .	P.	72	75
» id. 12/20 id. . .	»	80	85
» id. 16/24 id. . .	»	90	92
» id. 20/30 id. . .	»	98	105
» id. 8/14 id. . .	»	68	70
» id. 12/20 id. . .	»	75	80
» id. 16/24 id. . .	»	85	90
» id. 20/30 id. . .	»	94	98

T. 105

Exportation.

SOIES.			
Demirdech, qualité supérieure . . .	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure. .	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie . . .	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11 12. . .	L. t.	—	—
Cocons de Brousse secs le kil. . . .	»	—	—
» de Ghemlek et Muhalitz. . . .	»	—	—

ARTICLES DIVERS.			
Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql. . .	P.	48	—
» mince	»	—	—
» Turquie 3 à 4.	»	40	—
» mince	»	30	—
Galles noires, l'oke	»	15 30	16 30
» vertes et blanches	»	10 10	11 10
Graine jaune Angora	»	12 20	15
Skilip	»	7 20	—
Laines d'Angora, lavées l'oke. . . .	»	12	12 20
» Yerli des 7 Tours Deredji . . .	»	7 20	—
» de Cesarée.	»		—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke . .	»	6 20	—
» de Mouton les 2 pièces . . .	»	15	—
» d'Agneau secs la pair . . .	»	11	12
Laines de Chevron d'Angora . . .	»	34	35
» de Bey-Bazar	»	35	—
Huile de Rose pure le metico surfin . .	»	18	20
Scammonée 1re qual.	»	450	

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité. . .	P.	220	230
Gomme Adragante, assortie	»	35	36
» Adragante en feuilles	»	45	50
» Arabique assortie	»	25	—
Cuivre de Tocat	»	9	10
» de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	25	—
» d'Anatolie	»	21	22
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 20	3 30
Graine de lin de Roumélie	»	30	—
» d'Anatolie	»	30	—
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke . .	»	7 20	8
» de Crète	»	7 20	
Raisins Carabournou rouges	»	5	—
» de Vourla	»	6	—
» de Tcesmé, noir	»	5	—
» de Sultanine	»	6	—
Mastic de Chio	»	100	110
Coton Georgie	»	9 20	9 30
» Adana	»	9 10	
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
Noisettes de Trébizonde	»	1 20	—
Encens, quint.	»	—	—
Safranum l'oke	»	315	320
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 30	—
» Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles . . .	»	1 20	4
» des Iles (Comandaria de Chypre). .	»	8	—
Savon de Candie	»	6	—
» de Mételin	»	5 20	—

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journallier.

Voyage pour le Pont.

Horloge de Jénidjami H. à la T.		N° du bateau	
11	30	2	de Yenimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek
12	30	18	de Yenimahallé, Buyuderé, Thérapia, Yénik, Emir, Hissar, Bébek,
1	45	12	le Cavaq, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghiau, Hissar, Arnaoutkeui, Kurucesmé, Ortakeui, Béchiktach, Cabatach.
3	30	2	le Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroucesme, Ortakeui, Cabatach.*)
11	45	3	de Beïcos, Pachabaqtché, [illegible] ja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui Beylerbey, Kusgundjuq.
1		11	le Yénimahallé, Buyukderé, Beïcos, Pachabaqtché Tchibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tcheghelquei, Beylerbey, Kusgundjuq.
3	15	17	de Buyuqderé, Thérapia Beicos, Pachabaqtché Kanligia, A. Hissar Candili, Vaniquei, Tchenghelquei, Beylerbey, Cousgsudjuq, (excepté les Vendredis.)
11	45	5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechitach.
12	30	8	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
1	15	4	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach
2		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei Béchiqtach, Cabatach.
4		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyuqderé.
		3	de Buyuqderé, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Canlidja, A Hissar, Vaniquei, Tchenghel. Beylerbey, Kousgoudjuq, Scutari.
8	30	4	de Yénimahallé, Buyuqderé, Thérapia, Yéniquei, Emirghian, R. Hissar, Bébeq Arnaout, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
9			

Départ du Pont.

1		5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutquei.
1	30	2	pour Arnaoutqeui, Bébeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	5	pour Arnaoutqeui, directement (*excepté les vendredis*).
3		4	pour Cabatach, Becbiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq*)
2		3	pour Scutari, Kusgoundjuq, Beylerbey, Tcheguelqeui, Vaniquei, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beicos, Thérapia, Buyuqdéré.
8	15	11	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
9	15	8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui, (*retour touchant Bechektach*)
9	30	12	pour Beilerbey, Vaniqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé, Anatol cavaq.
10		5	pour Bechiqtach, Ortaq., Kourouc., Arnaout. (*retour direct au pont*)
10	15	18	pour Bebeq, Hissar, Emirghian. Sténia, Yéniqeui, Thérapia Buyuqdéré et Yénimahalle.
10	45	2	pour Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutquei, Hissar, Emirghian, Yeniquei, Thérapia, Buyuqdéré.
11		8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui,
11	30	5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui.
10	20	17	pour Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, A-Hissar, Kanlidja, Tchibuqli Pacha-baqtché, Béicos. Buyuqdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
10	45	3	pour Cosgundjouq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pacha-baqtché, Béicos.
11	15	4	pour Bechiqtach, Kusgundjuq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui.

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retour direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

11		de Buyuqdéré, Thérapia, Yeniqeui, Emirghian, R.-Hissar.
12		de Béicos, Pacha baqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniqeui, Tchenghelqeui Beylerbey, Cousgoundjouq.
12	30	d'Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach, Cabatach
12	30	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, R. Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
5	15	le Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Candili, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey et Cousgoundjouq.
8	15	de Buyuqdéré, Thérap. Yéniq. Emirgh. Hissar, Arnaoutq. et Bechiqtach.
8	45	de Buyuqdéré, Thérapia, Beicos, Pacha baqtché, Canlidja, A Hissar, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey, Cosgoundjeuq et Scutari.
9	30	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Ortaqeui, Bechiqtach et Cabatach.

Départ du Pont.

1		pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqnei, R. Hissar, Emirghiau, Yéni-qeui, Therapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
2		pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar. Emirghian, Yéniquei, Thérapia, Buyuqdére et Yénimahalié.
2	15	pour Scutari, Cousgoundjouq, Beylerbey, Tchenguelqeui, Vaniquei, Hissar, Canlidja, Pacha baptché, Beycos, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	pour Béchiqtach Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
6	30	pour Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutquei, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Therapia Buqudéré (*avec retour direct au pont*)
9	30	pour Béchiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Aanaoutqeui, R. Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yéni-mahallé.
10	30	pour Cousgoundjouq, Beylerbey Tchenghelqeui Vaniqeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pacha baqtché, Beycos et Buyuqdéré.
10	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdére
11	15	pour Cabatach, Béchiqtach, Ortaqeui, Couroutcehsmé et Arnaoutqeui.
11	40	pour Bechiqtach, Ortaqeui et Arnaoutqeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

11	30	10	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
11	45	16	de Prinqipo, touchant Villa Giacomo, Halqi.

Départ du Pont

9	45	10	pour Proti, Antigoni, Prinkipo, Cartal et Pandik.
10	15	16	pour Halki, Villa Giacomo et Prinqipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

12	30	un bateau	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
9	30		de Prinqipo, Halqi, Antigone et Proli.

Départ du Pont

2	30		pour Proti, Antigoni, Halqi et Prinqipo.
10			pour Proti, Antigoni, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *EUXENE* cap. Fabre, partira pour MARSEILLE vendredi 7 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serai disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meubles.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 .000 etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

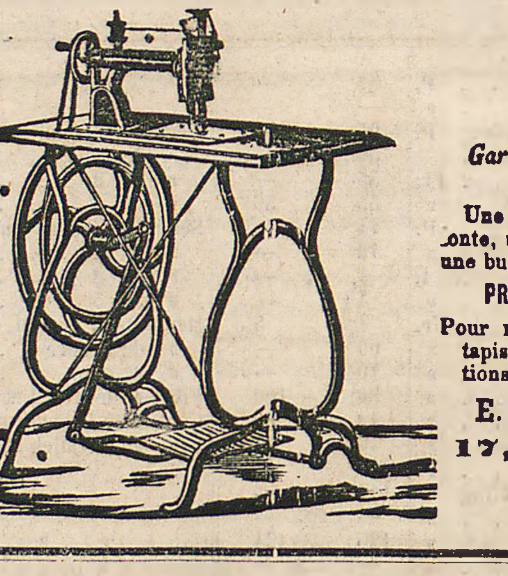

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION
5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L et A. BERTIN FRÈRES Cité françases.

AVIS.

Le public est prévenu que trois Billets au Porteur, en date du 17 mai (v. s.) signés par nous, et s'élévant chacun à la somme de 3,132 50 sont nuls et d'aucune valeur.

ESSOUN SANDANGIAN et Cie.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune spèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où'la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

NAVIGATION A VAPEUR
DU
LLOYD AUTRICHIEN.

Le public est prévenu que le pyroscaphe du Lloyd autrichien *le Jupiter*, cap. M. Calvi, de 2000 tonneaux et de 400 chevaux de force partira le 6 juin pour LIVERPOOL, touchant à Syra et Gibraltar.

Pour marchandises, groups et passagers, s'adresser à l'agence du Lloyd autrichien sise à Moum-hané, Cité française.

Constantinople, le 30 mai, 1867.

NAVIGATION A VAPEUR
DU
LLOYD AUTRICHIEN.

Le public est prévenu que les départs pour ligne de Salonique par les bateaux du Lloyd autrichien, touchant à Gallipoli, Dardanelles. Port-Lagos, La Cavalle, Volo et Syra, qui depuis peu de temps avaient lieu le lundi, commenceront à avoir lieu de nouveau le samedi, ainsi qu'il se pratiquait par le passé, en touchant aux échelles susdites, tant à l'aller qu'au retour.

Comme toujours, ces départs auront lieu chaque quinzaine, et le premier bateau pour ladite ligne partira le samedi, 1er juin.

Constantinople, le 30 mai, 1867.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIEL Almadji sokak rue de la Quarantaine Galata,

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 127.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction Administration à M. N. BORDEANO Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir,

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la lige
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non inserés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaqeme et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considéré comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 6 Juin

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 4 juin 3 h. 30 m. soir.

Traités Vienne, Berlin signés (*sic.*)
(Signification probable de la dépêche:) Un traité a été signé entre Vienne et Berlin.

Paris, 4 juin, 5 h. 50 m. soir.

Consolidés turcs..... { ouvert. 33 90 / clôture 33 65
Emprunt Ott. 1865.. { ouvert. 263 75 / clôture 270

Londres, 4 juin 11 h. 20 m. soir.

Consolidés turcs.. 33 3|4 — 34

Londres, 4 juin, 3 h. 40 m. soir.

Consolidés turcs.. 33 1|2 — 33 3|4

Paris, 5 juin 5 h. 10 m. soir.

Consol. turcs....... { ouvert. 33 65 / clôt. 33 50
Emprunt Ottom. 1865 { ouvert. / clôture. } 265
Rente Française 3 0/0 { ouver. 70 25 / clôtur. 70 35

Le roi Guillaume est arrivé à Paris.

Londres, 5 juin 3 h. 20 m. soir.

Consol. turcs...... 33 1|4 — 33 1|2
33 3|8 — 33 5|8

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Les persécutions religieuses dont les juifs domiciliés en Moldavie sont l'objet de la part des autorités roumaines ont éveillé l'attention du gouvernement français. Averti par une démarche directe de l'alliance israélite 1 a pris en mains les intérêts de cette population persécutée au nom de préjugés barbares qui ne sont plus de notre époque et qu'un peuple dont l'émancipation est de si fraîche date ne devrait point tolérer chez lui. *L'Etendard* assure que l'empereur Napoléon a fait exprimer au prince Charles de Roumanie les regrets qu'il éprouvait de voir le gouvernement roumain se laisser entraîner dans une voie aussi déplorable. Il est donc à prévoir que les mesures rigoureuses dont les juifs moldaves sont victimes seront incessamment rapportées.

L'Autriche, du reste, s'est associée à cette généreuse intervention de la France. La *Gazette de Vienne* dit que les consuls impériaux à Jassy et à Bucharest ont reçu l'ordre d'agir en commun avec M. d'Avril, représentant de la France, pour faire revenir le gouvernement roumain à des principes plus justes de liberté constitutionnelle et de civilisation moderne. *(L'Etendard.)*

Ainsi qu'on le prévoyait, la Diète d'Agram, récalcitrante à toutes les instances du gouvernement pour la rapprocher de la Diète hongroise, a été dissoute. On supposait que désespérant de voir sortir des nouvelles élections une majorité plus traitable, le gouvernement avait l'intention de faire nommer les députés croates pour le couronnement au moyen d'élections directes. Il n'en sera pas ainsi, car le décret de dissolution annonce de nouvelles élections dans les formes ordinaires, au terme le plus rapproché. *(Pays).*

Le gouvernement anglais, grâce aux efforts pressents et multipliés des hommes politiques aussi bien que de l'opinion publique, est heureusement revenu sur la résolution, à laquelle il paraissait décidé, de faire exécuter la sentence capitale rendue par la cour d'assises de Dublin contre les féniens. M. Disraëli a annoncé ces jours-ci à la Chambre des Communes que, cédant aux sollicitations si nombreuses et si autorisées qui se sont produites en faveur de Burke, l'un des chefs féniens, le cabinet s'était décidé à le recommander à la clémence de la Reine. *((Ind. Belge).*

Discours de Sa Majesté le Roi de Suède et de Norvège à la clôture de la Diète Suédoise.

Messieurs!

La nouvelle représentation a passé par sa première épreuve. Après avoir attendu, dans une vive sollicitude, l'époque de sa convocation, la nation a suivi avec une attention soutenue la marche de ses travaux. Avec moi elle reconnaîtra sans doute vos efforts consciencieux pour le bien d'une patrie chérie.

Vos délibérations ont embrassé des questions d'une grande importance, et si vous n'avez pu parvenir à les décider en leur entier, vos travaux préparatoires ne manqueront cependant pas de porter des fruits à l'avenir.

Pendant le courant de la Diète, vous m'avez annoncé, en demandant ma sanction, l'adoption de votre part, et dans l'ordre voulu par la loi fondamentale, d'une modification dans la loi sur la liberté de la presse, au sujet de la faculté de livrer à la publicité des documens jusqu'ici réservés. Sur l'avis de mon Conseil d'Etat, j'ai jugé à propos d'accéder au projet que vous m'aviez soumis.

En traitant la question des dépenses de l'Etat et celle de la continuation du réseau de nos chemins de fer, vous avez jugé convenable et conforme aux ressources actuelles du pays d'opérer des retranchements à l'égard d'une partie des allocations que je vous avais proposées. Appréciant les difficultés qui se sont opposées à fournir des moyens suffisants à tous les besoins de l'Etat, je remplis un devoir cher à mon cœur en vous exprimant ma reconnaissance d'avoir voté l'augmentation de quelques impôts, pour rétablir la balance du budget, plutôt que de recourir encore, dans ce but, à la voie des emprunts.

Ce n'est que grâce à votre travail assidu qu'il est devenu possible de terminer la session actuelle dans le terme indiqué par la constitution. Ces efforts vous honorent en même temps qu'ils ont été de la plus haute importance pour établir la confiance publique dans le nouvel ordre des choses. Une plus longue expérience de l'application de vos règlements et de la nécessité de circonscrire l'action principale de la Diète à un nombre plus restreint des grandes questions sociales, qui ne sauraient trouver simultanément une solution complète, prouveront, — je l'espère, — que le temps assigné aux Diètes suffira dorénavant plus facilement à l'accomplissement de ses travaux.

En adressant au Tout-Puissant les prières les plus ferventes, pour qu'Il daigne étendre sur la Suède et sa population une main protectrice, et nous accorder en tout Ses bénédictions, je déclare clôse la session actuelle, et en vous autorisant, Messieurs, à rentrer dans vos foyers, je vous renouvelle les assurances de mon affection et de ma bienveillance.

Stockholm, 16 Mai 1867.

Voici d'après les *feuilles militaires* de Berlin, quel est, en ce moment, le pied de paix de l'armée prussienne, non compris les contingents fédéraux :

Infanterie de Ligne : 5,629 officiers, 160,168 hommes ; chasseurs à pied, 286 officiers, 6942 hommes.

Infanterie de la landwehr, 279 officiers, 2,064 hommes.

Total de l'infanterie 6,194 officiers, 169,174 hommes, plus 309 payeurs, 306 arquebusiers et 2 932 chevaux.

Cavalerie : 1806 officiers 45,583 hommes, en outre 65 payeurs, 390 vétérinaires, 64 arquebusiers, 64 selliers et 48,373 chevaux.,

Artillerie de campagne : 995 officiers, 19,073 hommes.

Artillerie des forteresses : 514 officiers, 9,097 hommes.

Artificiers : 12 officiers, 331 hommes.

En tout, pour l'artillerie : 1,521 officiers, 28,491 hommes, plus 22 payeurs, 97 vétérinaires et 8,344 chevaux.

Pionniers : 216 officiers, 6,036 hommes, plus 12 payeurs, 12 arquebusiers et 84 chevaux.

Train : 144 oficiers, 2.726 hommes, plus 12 payeurs, 12 vétérinaires et 1,476 chevaux.

Invalides : 54 officiers, 1,123 hommes.

Sections particulières, telles que la garde du château, les compagnies disciplinaires, etc. : 23 officiers, 235 hommes.

Officiers n'appartenant pas à des régiments : 1,151 officiers et 2 203 chevaux.

Total général : 11,169 officiers, 253. 468 hommes, outre les payeurs, etc., et 63.432 chevaux.

Par suite des nouvelles acquisitions, l'armée a été augmentée de 2,140 officiers, 46,809 hommes et 15,571 chevaux.

(Epoque).

Le *Globe* résume ainsi la situation de l'Espagne :

La condition politique de l'Espagne est extrêmement critique depuis le commencement de l'année. Elle ne donne aucun signe d'amélioration probable. L'histoire, depuis cinquante ans, est là pour prouver qu'il n'y a pas de puissance en Espagne capable de renverser le gouvernement, si ce n'est l'armée. Tant que l'armée sera fidèle, le gouvernement n'a rien à craindre. Mais la fidélité de l'armée espagnole pourrait être révoquée en doute. Le bruit court qu'il a été découvert des conspirations militaires sur divers points du royaume, à Gibraltar et en Catalogne. La révolution qui couve en Espagne, jointe aux émotions populaires en Portugal, indique un état de choses menaçant pour la condition politique actuelle de la Péninsule. *(idem,)*

M. Outrey, premier drogman de l'ambassade, vient d'être promu d'emblée au rang de conseiller d'ambassade, sans passer par la position intermédiaire de secrétaire d'ambassade. Cet honneur n'avait été conféré, par exception, qu'à M. Rouffin, secrétaire interprète et chargé d'affaires à Constantinople de 1790 à 1814. M. Outrey est ainsi désigné à remplacer l'ambassadeur en cas d'absence ou de maladie : c'est une distinction qu'il mérite à tous égards. Elle montre à quel point on apprécie à Paris les services passés, et quelle importance on attache à s'en assurer aussi en Orient pour l'avenir. La voix publique désigne M. Outrey comme devant un jour occuper à Constantinople le poste éminent d'ambassadeur. Les intérêts de la France dans le Levant ne sauraient être confiés à de meilleures mains. *(Monde).*

La *Correspondenzia* de Madrid annonce que l'empereur du Brésil vient de signer un décret déclarant l'esclavage aboli dans tout l'empire du Brésil. Le décret sera exécutoire à partir du 8 avril prochain, et un délai de vingt-ans est fixé pour l'accomplissement de cette mesure d'une immense importance pour le Brésil, afin d'atténuer le préjudice qui en résultera d'abord pour la propriété. Nous désirons que, cette fois, la grande réforme qu'annonce la feuille espagnole puisse se réaliser. *(Liberté)*

On s'occupe activement à l'état-major de l'armée de Paris de la grande revue qui doit être passée par l'Empereur au bois de Boulogne, sur le terrain des courses, à l'occasion et pendant le séjour de l'empereur de Russie.

On nous assure que pour cette solennité militaire plus de cinquante bataillons, cinquante escadrons et seize à dix-huit batteries d'artillerie de la garde et de la ligne, seront appelés à Paris et massés sur un même emplacement, sur plusieurs lignes en masse, afin que le coup d'œil puisse embrasser facilement l'ensemble de ce déploiement de forces, un des plus considérables de tous ceux que l'on aura encore vus à Paris. *(Patrie).*

La *Liberté* citait d'après l'*Union de l'Ouest*, un mot attribué à M. Thiers. En voici un autre que l'*Union de l'Ouest* pourra citer d'après la *Liberté*. Un député passait en revue les ministres successifs du second Empire... L'interrompant avec sa vivacité ordinaire, M. Thiers lui dit : « Vous oubliez les deux plus importants qui lui devront leur renommée ! — Lesquels ? — Mais, le comte de Cavour et le comte de Bismark. Sans l'empereur Napoléon III, qu'eussent-ils été? »

LES CORRESPONDANCES DE CONSTANTINOPLE.

En lisant les correspondances de Constantinople publiées par divers journaux de l'Europe nous ne pouvons qu'envier à MM. les Correspondants la facilité merveilleuse avec laquelle ils se procurent des renseignements.

Pour eux les ministères et les ambassades n'ont pas de secrets ; on dirait vraiment en parcourant certaines de leurs correspondances qu'ils ont assisté aux pourparlers les plus intimes, tant leur style est plein de vie et d'intérêt palpitant.

Le palais du Sultan est un palais de verre : les mystères du sérail sont décrits avec un scrupule d'exactitude à faire envie aux Dangeau et aux chroniqueurs de l'Œil de Bœuf.

Ils connaissent par leurs noms la chienne favorite et le coq vainqueur ; ils ont compté les plats sur la table et les écus dans les coffres et savent au juste le nombre de coups de rame qu'ils faut pour transporter la pirogue du Sultan de Dolma-Baghché au Vieux-Sérail.

Il n'y a pas de mal à tout cela, et si nous en avons parlé c'est uniquement pour comparer la situation d'un journaliste à court de nouvelles à celle de correspondants bien informés.

Cependant, MM. les correspondants sont tous plus ou moins solutionnistes, et chacun a dans son encrier la recette infaillible qui transformera l'Empire ottoman en un pays des mille et une nuits.

Pour quelques-uns, le meilleur moyen de conserver la Turquie vivante c'est de la couper par morceaux. Cette solution peut avoir du bon pour..... la bourse des correspondants.

D'autres voient le salut de la Turquie dans une assemblée nationale, un grand conseil mixte qui serait à la fois pouvoir législatif et contrôle souverain.

Nous nous souvenons bien avoir lu de très-jolies choses sur ce sujet, notamment dans les conseils que Don Quichotte de la Manche donna à son écuyer Sancho avant son départ pour le gouvernement de certaine île. Mais nous l'avouons à notre honte, nous ne trouvons pas qu'il suffise du régime parlementaire pour que les aveugles voient et que les sourds entendent, ni même pour transformer les coquins en honnêtes gens et les graines de rhubarbe en glaces à la vanille.

Le gouvernement parlementaire règne en Autriche, en Espagne, en Italie, en Grèce et il est impuissant à produire même ce que Robert Houdin produit très-bien avec sa baguette.

Pas loin d'ici, par exemple, la liberté est complète, et le grand conseil existe sous la forme des deux chambres. Hélas ! le bonheur de ce pays ne fait pas précisément envie. Les chambres siègent mais pour pérorer et se quereller ; l'ordre ressemble au désordre, la justice à l'injustice, l'administration à la désorganisation, la gendarmerie au brigandage, et la république à l'anarchie. Les coffres publics sont remarquables par leur vacuité ; pas le moindre de *grain de mil* pour les pauvres créanciers ; en revanche la tribune aux harangues s'use sous les efforts des rhéteurs, et des cargaisons de chef-d'œuvres oratoires font voile pour la postérité.

En tous cas, les solutions recommandées (nous en passons des meilleures) s'entendent à merveille pour faire les affaires de la Russie.

La bonne volonté de certains journalistes et de leurs correspondants permettra sans doute au prince Gortschakoff de réaliser de notables économies sur le budget des affaires étrangères. La diplomatie officielle n'aura plus rien à faire en présence de tant de zèle gratuit.

A part la Russie, personne n'a rien à gagner à toutes ces solutions, car elles manquent de la collaboration du temps qui, seul, a la puissance de modifier les mœurs et de les mettre en rapport avec les lois.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

II.

Dix ans s'écoulèrent ainsi. Chibrac eût été parfaitement heureux s'il avait pu goûter les joies de la paternité. Il n'avait pas d'enfant. C'était son unique chagrin, que d'ailleurs ne partageait pas madame Héloïse. Elle redoutait une grossesse qui aurait pu déformer sa taille et altérer sa voix, — prétention des plus absu des dont son âge et son embonpoint avaient tous les jours raison.

Vers cette époque, un frère de madame Héloïse, machiniste au théâtre d'Orange, mourut subitement, laissant sans ressources une petite fille âgée de huit ans. C'était Serverette. Chibrac recueillit l'enfant et le fit avec joie. Il n'en fut pas de même de madame Héloïse, qui s'éleva en termes fort durs contre le destin, en voyant arriver une bouche de plus dans la maison. Chibrac n'apaisa sa femme qu'en lui disant :

— Nous en ferons une artiste et plus tard, loin de nous être à charge, elle aidera à notre fortune.

C'est ainsi que Serverette prit place à ce foyer auquel un enfant avait manqué jusque là. C'était une mignonne créature, blonde, avec des yeux noirs, et douée du cœur le plus tendre et le plus fin qu'on puisse voir à cet âge. Elle savait déjà lire et écrire. Chibrac voulut qu'elle allât encore à l'école pendant deux ans.

— Une artistre, disait-il, n'est jamais trop instruite.

Ce délai expiré, il s'occupa de l'éducation musicale de l'enfant, dont la voix douce et mélodieuse se développa comme par miracle. A quinze ans, elle commença à chanter, d'abord des petites romances, puis des duos avec son oncle, dont la promesse se trouva ainsi réalisée, car partout où il allait, il faisait engager avec lui et à d'excellentes conditions.

Pendant ce temps, la beauté de Serverette s'était formée, son caractère aussi. Cette jeune fille, grande et forte comme une plante sur laquelle le soleil aurait arrêté les plus doux de ses rayons, était fière et presque toujours silencieuse. Les sévérités de madame Héloïse à son égard avaient comprimé les tendresses de son cœur, à ce point qu'elle n'osait même témoigner à son oncle l'affection qu'elle éprouvait pour lui. Madame Héloïse la détestait plus encore pour sa jeunesse et sa grâce que pour ses succès, dont cependant elle était autant jalouse qu'elle l'avait été peu de ceux de son mari.

Serverette n'était donc pas heureuse. Chibrac, absorbé par le fanatisme qu'il mettait dans son culte pour la musique, de plus en plus étouffé sous les despotiques volontés de sa femme, ne pouvait rien pour elle. La jeune fille enferma son cœur sous une triple enveloppe. En apparence, elle regardait tout, jugeait tout avec indifférence ; mais, au fond, elle sentait vivement. Ses impressions bonnes ou mauvaises laissaient en elle de fortes et longues traces. Il y avait en un mot, sous cet aspect froid jusqu'au dédain, une nature riche, délicate, tendre, virilement-trempée que personne ne soupçonnait.

Est-ce un pressentiment de ces choses qui frappa Frédéric Laffrey au moment où il rencontra Serverette sur la route ? Peut-être. En tous cas, les dispositions de son esprit que nous avons essayé de décrire dans le chapitre précédent, et la beauté de la jeune fille suffiront à expliquer ses préoccupations.

Tandis que le bataillon continuait sa route vers Privas, emmenant dans ses rangs Chibrac, qui s'était mis à chanter des chansons patriotiques, et madame Héloïse, qui avait trouvé dans la cantinière du 12e léger une confidente sensible, Frédéric et Serverette marchaient isolément chacun de son côté.

La jeune fille était modestement vêtue d'une robe de mousseline dont les claires couleurs, quoique déjà fanées, jetaient sur elle comme un air de fête, et coiffée d'un chapeau de paille orné d'une plume grise. Un châle léger couvrait ses épaules. Un sang rose courait sous la peau délicate de ses joues que le voile de son chapeau abritait contre le soleil et la poussière. Enfin ses yeux, animés par l'excitation de la marche, regardaient tout avec curiosité, le ciel, les arbres, les rochers, les herbes, la mousse, les fleurs, tout excepté Frédéric.

— Parle lui donc, triple sot ! se disait le sergent. N'es-tu pas honteux, toi qui as particulièrement connu les demoiselles de Paris, de n'oser adresser la parole à cette petite cabotine ?

Serverette ne méritait guère ce nom. Mais il faut excuser les impatiences de Frédéric.

— Vous verrez, continuait-il en se parlant à lui-même, qu'elle ne se retournera pas de mon côté.

— Mademoiselle, lui dit-il — et sa voix tremblait — ne craignez-vous pas que la marche vous fatigue ? Peut-être feriez-vous mieux de monter dans la voiture ?

— Non ! monsieur, non ! répondit-elle. Je suis très heureuse d'aller à pied. Le ciel est si pur, l'air si doux !...

Elle s'interrompit et regarda de l'autre côté : ce n'était pas le compte de Frédéric. Il trouvait, après tout, qu'on lui devait un remerciement pour le service qu'il avait rendu en donnant place aux gens et aux bagages dans la voiture du bataillon.

En ce moment, Serverette s'arrêta pour cueillir une belle fleur bleue qui s'épanouissait dans une fente de rocher au-dessus de sa tête. Elle leva la main, se dressa sur la pointe des pieds et laissa échapper une exclamation de dépit, en se voyant trop petite. Frédéric passa derrière elle, éleva la main à son tour et prit la fleur. Un joli sourire d'enfant joyeux vint illuminer le visage de Serverette. Alors Frédéric, transporté, baisa la fleur cause de cette joie, et la lui offrant :

— Voulez-vous, dit il doucement, la garder en souvenir de moi ?

Serverette tourna vers lui ses beaux yeux dans lesquels se lisait l'étonnement.

— Mais, monsieur, je ne vous connais pas, répondit elle.

— Vous apprendrez à me connaître. En attendant, prenez. Cela ne vous engage guère.

— Il faut que cela ne m'engage pas du tout. A cette condition, j'accepte.

Elle accepta la fleur, en effet, et la mit à son corsage.

La glace fut ainsi rompue entre eux. Ils

Voir le numéro du 5 juin

Le *Times* consacre l'article suivant à la visite des souverains de l'Europe à l'Exposition universelle. Cet article est une peinture remarquable du Paris nouveau, de l'esprit français et des tendances universelles à faire de la capitale de la France la Mecque du monde civilisé :

Il y eut un temps où un grand monarque regardait comme un événement dans son règne qu'un simple doge vînt se promener dans les salons fraîchement décorés de Versailles et en contempler les merveilles, en s'émerveillant surtout du simple fait de s'y voir lui-même.

Aujourd'hui ce n'est plus un prince seulement qui va s'étonner de voir sa propre image réfléchie dans les glaces splendides des Tuileries ; ce sera tout un concours de souverains: têtes à couronne et têtes à turban vont défiler en ordre dans le panorama.

Avant la fin de juin, ce sera par douzaines que l'on comptera les empereurs et les rois à Paris ; princes royaux et grands-ducs, tout le personnel enfin de l'*Almanach de Gotha*, chevauchent déjà à l'envi sur toutes les voies qui y conduisent.

Les rois de l'ancien droit rivalisent dans leur empressement avec les rois du fait accompli. C'est un rendez-vous de vainqueurs et de vaincus où les monarques en possession pourront coudoyer dans la foule leurs frères découronnés. Il n'y a pas de ville comme Paris pour un semblable concours. Il peut se faire que quelque autre cité prétende au titre de capitale du monde, mais aucune certainement ne peut contester à Paris le droit de se dire la capitale de l'Europe.

Nous avons beau faire, Londres n'est point Paris. Londres est fait pour les Anglais, et parmi eux encore en est-il bien peu qui viennent y vivre, quand ils peuvent vivre ailleurs. Quant à ceux qui y sont fixés pour leurs affaires, ils s'ingénient à vivre autant que possible en dehors de ses murs.

Paris, lui, se présente toujours à l'esprit comme un rendez-vous. C'est là seulement que le Français est chez lui ; c'est aussi, dans son opinion et dans celle de bien des gens, le foyer commun où l'humanité tout entière peut s'asseoir. C'est la ville à voir, le spectacle par excellence. Tous ses monarques, depuis Catherine de Médicis jusqu'à Napoléon III, ont prodigué leurs trésors et ont mis à contribution leur propre génie, celui de la France et celui du monde entier, pour en faire la reine des cités.

On se demande comment Paris a pu avoir la fantaisie de faire une autre Exposition que de sa beauté superbe. Cette grande foire du monde qui s'appelle l'Exposition universelle n'est guère, après tout, qu'un simple prétexte. Ce que l'on suppose avoir un si grand attrait disparaît à la vue des multitudes séduites, car il n'y a pas d'homme, encore moins de femme, pour qui Paris ne soit un séjour préféré.

Ce n'est pas seulement aux avantages de sa position géographique, ni à la beauté sans rivale de son site et de ses monuments, que Paris doit cette popularité qui fait que tout homme y trouve une seconde patrie.

Francfort et Bruxelles sont aussi des centres géographiques ; Vienne et Berlin sont aussi les capitales de grands Etats ; mais Paris seul est à la tête d'une grande nation. C'est la rare homogénéité des Français, ce sont leurs facultés d'absorption et d'assimilation qui les placent à l'avant-garde de la civilisation européenne ; c'est leur instinct centralisateur qui donne à leur capitale un caractère à la fois profondément national et largement cosmopolite.

C'est une phrase trop vulgaire pour la répéter que de dire: « La France, c'est Paris, » mais il n'est pas moins exact de dire que Paris, c'est l'Europe. Les Français ne constituent pas la plus grande inventive des races humaines. L'initiative dans la science, dans l'art, dans les choses utiles comme dans les choses d'ornement, appartient bien plutôt aux Allemands, aux Italiens, aux Anglais, qu'aux Français. Mais ce que ceux-ci possèdent au plus haut degré, c'est la faculté d'adopter et de perfectionner l'instinct du progrès, l'amour de l'expérience, l'esprit d'émulation et de recherche.

Ils ne peuvent prétendre non plus ni à l'originalité ni à la justesse du goût. Les Italiens, les Espagnols, les Flamands, ont eu le pas sur eux pour la reproduction du beau. Ils ont enlevé d'un côté, ajouté de l'autre. Leur art spécial est celui de composer et de choisir. Le changement perpétuel est devenu leur loi constante: à force de reproduire l'antique, ils sont tombés pour ainsi dire par hasard dans le nouveau.

Une activité incessante, une aspiration toujours inquiète vers l'innovation leur a tenu lieu de l'inspiration native et les a conduits à ces résultats qui leur ont donné le premier rang parmi des races également bien douées, mais qui n'ont pas autant de force progressive ni de persévérance.

C'est cette énergie collective et centralisée qui donne à la nation française sa puissance merveilleuse d'assimilation et et son ascendant sur le monde. Tout ce que le Français touche, il le rend français. Il a suffi à la langue française de s'affirmer pour devenir la langue universelle, et c'est sur le boulevard que la mode a placé son trône. Où se trouve la France, la nationalité même perd ses droits consacrés par la naissance.

Nous autres pauvres pionniers que nous sommes, nous avons accordé aux Ioniens le libre choix de leur langage ; nous avons encouragé leur ambition d'avoir leurs lois, leurs institutions, leur existence propre, et ils se sont détournés de nous, ils ont aspiré à devenir Grecs.

Les Français s'emparent des lourds Alsaciens, des Corses sauvages, des Niçois et des Bédouins eux-mêmes, ils en font leurs compatriotes, et tous se glorifient du nom de Français. Pour nous, pendant une centaine d'années, nous avons formé et discipliné des troupes d'indigènes dans l'Inde, et notre jaquette est jusqu'à ce jour en abomination aux yeux des plus dévoués d'entre eux.

L'uniforme français, au contraire, trouve grâce aux yeux mêmes du taïcoun, et, avant la fin de l'année, cet uniforme sera le costume officiel de tous les Japonais. Que dire de plus? C'est avec la tunique française et sous le képi français que l'Yankee du Nord et le rebelle du Sud se sont livré de furieux combats ; New-York, oubliant son origine à la fois anglaise et hollandaise, ne veut devoir qu'à la France sa cuisine et ses modes ; le Luxembourg enfin, quels que soient les doutes qui puissent s'élever sur la question de race et de langue, montre des tendances irrésistibles pour devenir français. Ses enfants ont Cologne et Francfort presque à leurs portes. Mais leur capitale, c'est Paris, et quelles que soient leurs obligations à l'égard de l'Allemagne, ils sont prêts à voter pour la France comme un seul homme.

Il n'est pas facile de dire en quoi consiste le charme qui opère ainsi, mais ce que l'on peut dire, c'est que les Français donnent franchement ce qu'ils ont ; ils convient de bon cœur n'importe lequel de leurs voisins à prendre sa part de la somme de gloire dont ils jouissent eux-mêmes. C'est là l'esprit qui a dicté la loi de neutralisation qui est en ce moment en discussion au sein du Corps législatif.

Quelque grande que soit la nation française, elle ne dédaigne point de se joindre aux petits et aux faibles. Les simples dehors de la courtoisie et de l'affabilité, le simple vernis d'une cordialité apparente, le simple brillant des belles manières et de la bonne éducation sont beaucoup pour la généralité des hommes.

Or, les Français ont une réputation de longue date pour la manière dont ils excellent dans ces qualités sociales. On les cite comme la race civilisée par excellence.

Ce n'est pas dans le cœur du bon Luxembourgeois seul, mais bien aussi dans celui de l'Italien, de l'Allemand, du Russe, que la plus chère aspiration de toute une vie, c'est de voir Paris. L'Exposition de 1867 fournira l'occasion de satisfaire un désir si longtemps caressé du cœur. Rien de mieux ni de plus immédiatement fait pour convaincre la France de l'étendue de sa puissance que la grande Exposition du Champ-de-Mars.

Le culte des arts de la paix lui assure un triomphe plus complet qu'elle n'en eût pu avoir par une série non interrompue de victoires. C'est à la France à tracer elle-même le contraste de l'agglomération des nations chez elle en 1867 et en 1814.

A la fin du premier Empire, la vieille femme de Victor Hugo revenait de voir le cortège qui avait accompagné le roi aux Tuileries, en faisant cette remarque dédaigneuse : « De mon temps, j'en ai vu, des rois ! »

Mais qu'est-ce que le cortège de rois du premier Napoléon lui-même auprès du nombre des hôtes royaux de l'Empereur Napoléon III, à commencer par un Sultan et à finir par un Shah de Perse? Il y a des gens, nous le savons, qui comptent sur de grands résultats politiques de la réunion de tant de monarques, nous attendrons, pour juger, les événements qui se dérouleront devant nous. En attendant, czar, empereur, shah, padishah et tout l'Olympe des potentats de la terre se groupent pour voir une Exposition ; en voilà assez, selon nous, pour fournir matière à réflexion.

Le *Morning-Post* considère le voyage de S. M. I. le Sultan, à Paris comme une tentative heureuse. Il présente la situation de la Turquie comme non moins favorable que celle d'autres puissances européennes, et cite l'exemple de l'Autriche, de la Russie, de l'Espagne et de l'Italie, comme ayant autant de soucis que l'Empire Ottoman. Constantinople ne serait pas plus en danger que Paris ou Berlin, il y a quelques semaines, car si la guerre eût éclatée, la paix n'aurait été signée que dans une de ces deux capitales.

Selon le *Post*, les Turcs ne sont pas campés en Europe, comme les Autrichiens l'étaient en Italie ; ils y sont fixés comme les Saxons en Irlande, et avec cette différence qu'ils n'y ont même pas une religion de minorité. L'organe anglais croit que le Sultan n'a entrepris ce voyage que dans le but de faire sentir aux Souverains de l'Europe, sa résolution de maintenir intactes, l'indépendance et l'intégrité de son Empire, pour la défense desquelles les puissances occidentales ont entrepris la guerre de Crimée.

Il serait d'ailleurs monstrueux, ajoute le *Post*, de supposer que la Turquie cède, à la Grèce, la Crète avec ses quatre-vingt mille habitants musulmans, parce que des flibustiers alimentent la sédition dans cette île, ou bien, parce que cette île formerait une jolie dot pour le mariage du roi Georges.

La même feuille parle des grandes ressources de la Turquie et cite la campagne glorieuse d'Omer pacha, sur le Danube, longtemps avant l'arrivée des armées anglo-françaises, de même que la défense héroïque de Kars ; elle dit que si le traité de Paris doit être anéanti, comme les autres traités, les Turcs en subiront absolument les conséquences.

Mais le journal anglais doute que les alliés de la Turquie l'abandonnent. Le *Post* termine en exprimant l'espoir que le voyage du Sultan produira les plus heureux résultats, et qu'une entente de nature à faciliter la solution des questions pendantes pourra avoir lieu en vue d'assurer une paix durable en Orient.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 23 mai.

Si le marquis de Dangeau, l'inventeur des chroniques du *hight-life*, revenait parmi nous, il ne se tiendrait pas d'aise, et en voyant revivre toutes les magnificences souveraines qu'il décrivait avec tant de soin et de patience, il se croirait encore en plein siècle de Louis XIV, du roi Soleil qu'on surnomma le Grand, et qui n'eut de véritablement grand que sa perruque et son faste.

Nous voilà entrés dans la série des fêtes officielles, et l'intérêt, savamment développé, ira toujours croissant jusqu'au départ du dernier des hôtes augustes, qui se pressent dans nos murs (style officiel).

Samedi, l'Empereur et l'Impératrice ont inauguré cette série par une fête qui restera dans l'histoire sous le nom de bal des souverains. Je ne suis ni le marquis de Dangeau, ni M. Adrien Marx qui lui a succédé .. au *Moniteur*, je fais tout simplement partie de ce public... payant, qui a le droit de rester à la porte, et de regarder, les pieds sur le trottoir, défiler les trois mille invités des Tuileries ; il me serait donc impossible de vous décrire *de visu* les splendeurs de la fête.

Le bal devait avoir lieu au palais de l'Elysée, et l'on avait parlé de surprises féériques, mais le temps qui n'est pas courtisan, n'a pas voulu faire à nos hôtes la gracieuseté d'un rayon de soleil, et ce bal n'a pu être donné qu'aux Tuileries. Il n'en était pas moins beau ; sur seize siéges dorés et disposés en estrade ont pris place l'Empereur et l'Impératrice, le roi et la reine des Belges, la reine de Portugal, le prince de Galles et le duc d'Edimbourg, le prince Oscar de Suède, la grande duchesse Marie de Russie, le prince et la princesse de Leuchtenberg, le frère de l'empereur du Japon, le prince Napoléon, la princesse Mathilde, le prince et la princesse Murat.

Peu de jours avant. l'ambassade d'Angleterre avait donné un bal diplomatique qui ne réunissait pas moins d'augustes personnages et d'illustres danseurs parmi lesquels on remarquait, au nombre des plus intrépides et des plus infatigables, le prince de Galles et son frère le duc d'Edimbourg. Ces deux princes anglais sont décidément, à l'heure qu'il est, les lions de Paris, et ils ont partout le plus grand succès.

Ils le méritent, car il est difficile de trouver réunis plus de distinction, d'affabilité et et en même temps de bonne humeur et de cet air qu'on appelerait un air de bon garçon, s'il s'agissait de simples mortels.

Pour mon compte, je m'applaudis doublement de l'accueil fait par le peuple parisien aux deux fils de la reine Victoria ; j'aime qu'on sache fêter tout ce qui est jeune, élégant et beau, et j'y vois la preuve de la franche amitié qui unit maintenant les deux nations. Nous sommes enfin bien loin de ces haines irraisonnées qui ne nous permettaient pas de nommer l'Angleterre autrement que la perfide Albion et qui nous faisaient nous tordre de rire aux grotesques caricatures par lesquelles on prétendait représenter les Anglais et surtout les Anglaises. Il est vrai que nos voisins d'outre-manche savaient fort bien nous rendre la feuille, et que pour eux, tous les Français étaient danseurs et mangeurs de grenouilles.

Je le dis sincèrement, je ne connais rien de plus gentleman qu'un véritable gentleman anglais, et pour donner à nos petits crevés une autre tournure et d'autres airs que ceux dont ils nous offrent ce triste et peu patriotique spectacle sur les bords du lac du Bois de Boulogne, je les enverrais volontiers si j'en avais le droit, suivre un cours de belles manières et de distinction sur les bords de la Tamise.

Mon amour propre national souffre trop souvent de la comparaison, et je ne me console qu'en pensant que nos visiteurs ont trop de bon sens et de loyauté pour voir en tous ces petits crevés les vrais représentants de la jeunesse française. Pour en revenir aux augustes personnages qui représentent actuellement à Paris leurs nations respectives, les sympathies que nous vouons aux deux princes anglais ne doivent pas nous rendre injustes pour les autres augustes personnages, et en regardant le roi des Belges, un petit fils du roi Louis Philippe, le prince Oscar de Suède, un petit fils de Bernadotte, l'ancien soldat de la république qui devint roi, et le prince de Leuchtenberg, un petit fils du prince Eugène qui fut le fils adoptif de l'empereur Napoléon, nous pouvons être fiers de rappeler leur origine française.

La reine des Belges, princesse autrichienne, est une charmante femme, gracieuse et vive, qui adore la musique et l'équitation.

La reine de Portugal, fille du roi Victor Emmanuel et belle sœur du prince Napoléon, est une beauté douce et pleine d'un charme délicat.

Je ne voudrais pas faire ici de la flatterie à la manière du marquis de Dangeaux cidessus mentionné, mais il est évident, à voir les échantillons de races souveraines que nous avons sous les yeux, que les princes doivent au sang, à la tradition, à une excellente éducation physique et intellectuelle, et peut être aussi à l'idée de se savoir princes, une distinction, une grâce et une fermeté d'allures qu'il est impossible de méconnaître.

Aujourd'hui que les fêtes officielles ont été inaugurées, ce que l'on attend avec une fiévreuse impatience, c'est le dîner offert ce soir par l'hôtel de Ville à nos augustes visiteurs et dont on dit déjà des merveilles. On peut, du reste, s'en fier à nos édiles, et ces fêtes sont, par une tradition qui n'a jamais été oubliée, les plus belles qu'on puisse voir. Sans être le baron Brisse, je prévois déjà quel sera le menu du dîner, et certes en le méditant, nous pourrons nous estimer heureux et fiers d'appartenir au dix-neuvième siècle, à cet âge de progrès et de perfectionnement continu. N'a-t-on pas dit que le siècle de François Ier était celui de la Renaissance? Osez donc comparer à nos menus modernes celui d'un fortin qui lui fut offert par la Ville et qu'on disait composé pour un repas de corps de maîtres-maçons. Lisez un peu cet état de frais que j'emprunte au *Mémorial de Chronologie*:

Pour 15 douzaines de pain .	1 liv.	10 sols.	
» perdrix, canars, rognons de coqs, pluviers chapons	7 »	15	»
Deux moutons	1 »	12	»
Quatre gigots de moutons. .	» »	10	»
Six tartes	» »	18	»
Huit livres de lard.	» »	16	»
Une douz. de verres à pied .		9	»
Cinquante sept gallons de vin à 2 sous 6 deniers le pot .	14 »	5	»
Un pouchon de vin clairet d'Orléans.	8 »	»	»
Total . .	35 »	15	»
De plus au fourrier	8 »		
Aux laquais du roi	6 »		
Total de la dépense .	49 »	15	»

Que pensez-vous de cela ? Mais de cinquante livres pour fêter un roi, et quel roi ! Le vainqueur de Minignon, le roi-chevalier, le restaurateur des lettres, le créateur des merveilles de Fontainebleau ! Que dites vous de ces huit livres de lard ! Comme cela fait bien dans un menu royal ! Et le vin à deux sous le litre ! Ah ! fi ! Ah ! fi !

Voilà un menu que je donne à méditer aux *laudatores temporis acti*. Revenons au présent.

Tous ces banquets, tous ces festins, tous ces menus savamment combinés dont notre heureux âge a le doux privilége, n'ont qu'un défaut, c'est qu'ils font renchérir les vivres, c'est incontestable. Les dames de la Halle sont aujourd'hui inabordables, et pour un peu, elles ne voudraient vendre leurs chères denrées qu'aux princes en personne. Ce côté économique de la question n'a pas été assez étudié et dans quelque temps, lorsque tous les

---

firent le reste du chemin côte à côte, et la conversation ne s'arrêta pas un seul moment. Ce qu'ils purent se dire, on le devine. Entre un jeune homme de vingt-trois ans et une jeune fille de dix-sept, la confiance est prompte à s'établir. Il raconta son histoire en l'embellissant peu être un peu. Elle raconta la sienne dans toute sa simplicité. Ils se convinrent et ce ne fut pas sans déplaisir qu'ils virent apparaître tout à coup, au sommet d'une colline élevée, la petite ville de Privas, accrochée là comme un nid d'aigle et qui devait être témoin de leur séparation.

— Mademoiselle, dit Frédéric, nous arrivons. Tout à l'heure, il faudra nous quitter. Si je vous connaissais depuis longtemps, j'oserais vous dire que je vous aime. Mais, peut être, ne croyez-vous pas à la spontanéité en amour. Je me contenterai donc de vous faire savoir que vous laissez en moi une impression profonde. Quel que soit le nom qu'il vous plaise de lui donner, elle ne s'effacera plus. Dans ces deux heures, je vous ai si complétement appréciée, que je ne saurais plus m'empêcher de m'intéresser à vous, avec l'espoir de n'être plus le premier venu dans votre vie. J'ignore si nous nous reverrons; mais je ferai tous mes efforts pour me retrouver auprès de vous. Me permettrez vous de chercher à vous rencontrer ?

Si ce petit discours, prononcé gravement par Frédéric, eut surtout un mérite, ce fut lecui de la sincérité. Serverette l'avait écouté sans l'interrompre et les yeux baissés.

— Savez-vous, répondit-elle doucement, que c'est fort joli ce que vous venez de me dire là et qu'il y aurait de quoi tourner la tête à une fillette plus naïve. Je ne suspecte pas la franchise de vos sentiments. Mais, nous sommes bien jeunes l'un et l'autre pour parler de choses si graves, alors surtout que tout nous sépare. Vous voilà soldat, et votre avenir peut être brillant. Mais moi, pauvre petite chanteuse, je ne suis destinée à rien de bien gai. Ma vie s'écoulera ici: il n'y faut pas mettre d'ambitieuses visées, si je veux la rendre supportable. J'ai bien réfléchi. J'ai une volonté... sérieuse, ajouta-t elle en souriant, et je suis résolue à suivre ma voie, sans chercher à en sortir.

— Mais, cette vie n'est pas faite pour vous, s'écria Frédéric que cette réponse charmait et affigeait à la fois.

— Pourquoi ? Qu'était mon père ? Qu'est mon oncle ? Cette vie, madame Héloïse l'a bien menée. A-t-elle été malheureuse ?

— Mais, si un honnête homme venait vous y prendre, et vous offrir son amour, s'il vous plaisait, lui répondriez-vous par un refus, sous le prétexte de ne pas changer votre destinée ?

— J'ignore ce que je ferais, répondit Serverette.

— Alors, laissez-moi espérer.

— Je ne puis vous enlever l'espérance, reprit-elle en l'interrompant. Mais je ne vous en donne aucune. Ce serait vous accorder un droit. Vous m'avez posé une question. Je refuse d'y répondre. Laissons à l'avenir le soin de la résoudre et avant tout, connaissons-nous mieux.

Frédéric cherchait une phrase éloquente, lorsque tout à coup un roulement de tambour se fit entendre. On arrivait aux portes de Privas, et le bataillon se groupait pour entrer en ville.

— Je vous quitte, mademoiselle, dit alors Frédéric: Nous nous aimerons, j'en suis sûr. Il y a des pressentiments qui ne trompent pas, et si nous ne devions pas nous retrouver de si tôt, n'oubliez pas que vous avez ici un ami dévoué.

Ces derniers mots émurent Serverette.

— Adieu, dit-elle. Soyez heureux, vous le méritez.

— Je ne le serai qu'avec vous, si vous voulez un jour...

Ayant dit ces mots, Frédéric, sans achever sa phrase, s'échappa pour rejoindre ses camarades, laissant silencieuse et pensive Serverette, que Chibrac interpella tout à coup.

— Allons, fillette, dit-il, hâtons nous. La diligence de Saint Etienne va partir. Nous arrivons à temps.

A ce moment, madame Héloïse s'approcha et s'adressant à Serverette :

— Ma société vous déplaît donc, mademoiselle, que vous lui avez préféré celle d'un soldat ?

Le visage de la jeune fille devint pourpre. Mais elle ne répondit pas.

— Nous gronderons plus tard, murmura timidement Chibrac, en entraînant les deux femmes vers la diligence.

De l'endroit où il était, Frédéric put voir son amie monter dans la voiture. Il la regarda autant que ses yeux purent la suivre, et lorsque la voiture eut disparu, il essaya de connaître ce qui se passait en lui-même. L'examen auquel il se livra lui arracha ce cri:

— Suis je donc amoureux ? Déjà.

A ce moment, le bataillon entrait tambour battant dans la petite ville, dont tous les habitants étaient dans les rues ou aux croisées.

III.

Au delà de Privas, la route va toujours en s'élevant jusqu'au moment où elle arrive au col de l'Escrinet, l'un des points culminants de la chaîne du Coiron. En cet endroit le voyageur peut s'arrêter quelques instants et admirer le panorama qui se déroule sous ses yeux. Derrière lui se trouve la vallée de l'Ouvèze qu'il vient de quitter et à l'extrémité de laquelle il voit se perdre dans un horizon brumeux les montagnes du Dauphiné.

Devant lui, le spectacle n'est pas moins grandiose. Tandis qu'il peut découvrir au loin, vers le Nord, le haut sommet du Mézenc, à ses pieds s'étend une plaine couverte de collines accidentées, semblable à une mer pétrifiée. C'est dans l'un des vallons formés par ces collines que se trouve, à droite de la route, Saint Etienne de Boulogne.

Ce petit village est situé au milieu de prairies, plantées de châtaigniers centenaires dont l'ombrage devient, pendant l'été, une des merveilles de la contrée. Les maisons sont blanches et mieux tenues que celles des autres villages de l'Ardèche. Tel quel Saint-Etienne-de-Boulogne est un adorable pays, plus favorisé que ceux qui l'entourent, autant par la belle route qui le met en communication avec le chef-lieu du département que par la fertilité de son sol.

Le soir du jour où le sergent Frédéric Laffrey, à la tête de son bataillon, avait rencontré sur la route de Privas la famille Chibrac, le village célébrait sa fête votive, qui, à huit heures, était dans tout son éclat. La population, en habit de gala, encombrait les rues, accrue encore par les gens venus des environs. Sur les promenades s'élevaient des baraques de saltimbanques ; les chevaux de bois tournaient, au son monotone et bruyant d'un orgue de barbarie ; ici, on jouait aux quilles ; là, les jeunes gens, une carabine à la main, envoyaient des balles de carton dans la poitrine d'un Charlemagne en bois peint, qui ouvrait les bras chaque fois qu'il était frappé au cœur.

(*Sera continué.*)

souverains attendus seront à Paris avec leurs suites respectives, on ne trouvera plus un seul cuisinier en disponibilité, et les Parisiens seront réduits à se nourrir de la lecture des menus du baron Brisse ou à se porter devant les cuisines de l'Hôtel-de-Ville et des Tuileries, pour en humer les appétissantes vapeurs. Ils se repaîtront de fumée, ce qui est assez souvent leur lot, soit dit sans application maligne.

Tout cela me porte à croire que nous n'avons pas encore atteint en ce siècle de progrès, ce temps où tout français pourra le dimanche mettre la poule au pot.

Ce serait, en ce moment-ci, un luxe ruineux, à moins d'avoir trouvé ce trésor des Pharaons. Avez-vous jamais entendu parler du trésor des Pharaons, de cet amas d'or et d'argent, de lingots et de diamants que les Sésostris et les Rhamsès augmentaient chaque année de leurs épargnes? Eh bien, s'il faut en croire une feuille bien informée, il vient d'être découvert, dans la haute Egypte, près d'Assouan, par un prêtre cophte ! Le susdit prêtre avait d'abord eu l'indélicatesse de garder pour lui seul la trouvaille et de n'en souffler mot ; mais il se livrait à des dépenses si peu conformes à sa position que l'autorité prit l'éveil, et le prêtre cophte, au lieu de partir clandestinement avec son trésor et de se rendre à Paris où nul ne l'aurait chicané sur la provenance de ses pièces à l'éffigie de Rhamsès ou de Sésostris, et où l'on trouve des changeurs pour toutes les monnaies possibles et même impossibles, se décida à faire des aveux, comme on dit en langue judiciaire.

Le trésor des Pharaons! Brrr ! cela donne le frisson, et il vous passe devant les yeux, des milliers de soleils ! Et dire que ce cophte n'a pas eu le bon esprit de venir à Paris. Mais avec son trésor renouvelé des Pyramides, il pouvait tout y faire, tout y entreprendre même un cirque américain.

Vous croyez que je plaisante. Il faut être très-riche, à ce qu'il paraît, pour monter un cirque américain, et nous en avons un en ce moment, gouverné par cinq directeurs, dont chacun jouit en son particulier d'un nombre incalculable de dollars de rente. Tous les écuyers y sont archi-millionnaires; les clowns y possèdent quelques centaines de mille francs, et les garçons d'écurie eux-mêmes y jouissent d'une modeste aisance que leur envieraient bien des généraux en retraite. Ce sont les annonces et les réclames qui disent cela, il est vrai, mais il paraît qu'il est bon de le dire et que rien n'attire mieux le public que la perspective de voir un millionnaire se casser le cou, un rentier se disloquer les membres, et un propropriétaire étriller des chevaux. Donc ce *circus american* établi au Cirque du prince impérial, a la prétention de faire une rude concurrence à nos écuyers de l'Hippodrome ou des Champs-Elysées, non pas seulement par le talent, mais par la fortune. Au point de vue financier, c'est un public d'agents de change et de notaires qui, carnet en main, pourrait seul établir la différence. Mais, pour le talent, j'ai le droit de dire que malgré l'illustre écuyer Robinson et son fils, malgré les pharumineux tableaux enluminés que le *circus american* étale sur tous les murs de Paris, tant que nous aurons des Léotard et des Blondins, il y aura encore des beaux jours pour la France.

Je dis cela aussi bien pour Paris que pour cette pauvre Marseille menacée si brusquement de périr par immersion, Marseille si fière de son abondance d'eau et qui, comme tous les superbes de ce monde, a failli être punie par où elle avait péché. Marseille avait, à grand renfort de bras et d'argent, détourné la Durance de son cours naturel, elle avait creusé des bassins et réuni là plus d'eau qu'il n'en fallait pour mettre une flotte à flot. Le seul bassin de Réaltar contenait trois milliers de mètres cubes de cet élément si précieux à l'air de Provence ; tout était prévu, le génie avait fait des merveilles ; mais Dieu seul peut dire à l'élément liquide : tu n'iras pas plus loin. Peu s'en est fallu qu'il n'allât trop loin, et que ces trois millions de mètres cubes ne noyassent Marseille. Mais enfin, logiquement parlant, il vaut mieux être submergé par l'eau que par le sable, et c'est là le sort qui menace deux villages du départementde l'Isère. Une montagne, ennuyée du poste sédentaire que la Providence lui avait confié s'est avisé de descendre dans la plaine et n'a donné aux habitants des deux villages, que le temps de déguerpir au plus vite.

On invente bien des choses de nos jours. On montre à l'Exposition des machines qui prennent de la laine et de la soie, font du feutre, et en cinq minutes, le rendent à l'état de chapeau. Il en est une autre qui prend le grain, le nétoie, le brise, le réduit en farine, et le rend presque instantanément à l'état de pain cuit. Voilà qui est merveilleux. Mais ne trouvera-t-on pas une machine de taille à mater le sable et l'eau et à empêcher ces frasques qui se soldent par quelques millions de perte, sans compter le déchet humain, le plus facile à réparer, il est vrai, si l'on consulte les statistiques qui constatent à l'envi un notable accroissement de la population?

N'en inventera-t-on pas une qui maintienne la terre dans une sage immobilité, et qui, par une heureuse combinaison, de crampons et d'étais, l'empêche d'osciller sous nos pas, comme elle vient de le faire à Bordeaux et sur divers autres points du Midi?

Enfin, ne saurait-on trouver un parapluie assez vaste pour abriter Paris contre les ondées et la grêle qui, depuis quelques jours, nous font cruellement expier l'innocent orgueil que nous mettions à vanter à nos hôtes les douceurs et les charmes de notre climat?

Que diable! En ce temps de machines, ne pourrait-on un peu proprement machiner et la terre et le ciel, et n'avoir, comme au théâtre, pluie, tempête, tonnerre et tremblement de terre qu'au sifflet du machiniste en chef?

La réalité nous fait regretter la fiction, et quand, dans une bonne stalle, nous assistons aux trucs des pièces en vogue, nous regrettons qu'il n'en soit pas ainsi dans la vie, et que la nature n'obéisse pas aux fantaisies de notre volonté aussi docilement que le drame ou la comédie.

Si le ciel et la terre étaient sous notre dépendance, quelle belle hospitalité nous offririons aux étrangers! Nous nous entendons si bien en gracieuses flatteries! Tenez, puisque je viens parler de théâtre, examinez un peu les affiches de nos divers spectacles. Est-il possible de voir un ensemble plus international? C'est du plus pur éclectisme historique. Ici, la *Bouquetière des Innocents*: la scène se passe sous Louis XIII et Marie de Médicis; la France et l'Italie, Bassompière et Coucini. Plus loin, voici le *testament d'Elisabeth*, drame en cinq actes, l'Angleterre avec la reine immortelle que Shakspeare a tant célébrée.

Allons encore plus loin: voyez la *Dame Blanche*, un opéra comique avec toute espèce de montagnards écossais qui donnent l'hospitalité et ne la vendent jamais. Au Palais Royal, la *Vie Parisienne* dont le principal héros est un baron suédois venu à Paris pour s'enfourrer jusque-là. A l'opéra-comique déjà cité, prochainement la reprise de l'*Etoile du Nord*, c'est-à-dire le Czar Pierre le Grand et la Czarine Cathérine. Aux Variétés, la *Grande duchesse de Girolstein*, pseudonyme transparent de la Seconde Catherine de Russie. Enfin, au Chatelet, Cendrillon, avec le roi Hurlubulu qui est de tous les temps et de tous les pays.

N'est-ce pas un véritable cours d'histoire que le théâtre actuel, de l'histoire universelle, non pas à la façon de Bossuet, mais à la façon de Boribi, mon ami.

Puis ne me demandez pas comment s'est comporté dimanche le Derby français, ce derby de Chantilly? On ne peut en faire que des éloges. Il pleuvait à torrents, mais la foule était immense, et non moins illustre et élégante que nombreuse. La piste était fort glissante, mais *Patricien*, à M. Delamane, a battu à plate centure son concurrent *Trocadero*, et a remporté le prix du jockey-club.

Et les régates du Ruvissyllul? Egalement dimanche, sur le lac du bois de Boulogne. Fort brillantes, mais fort mouillées. Vive emulation, grand déplacement de force musculaire sous une pluie battante.—Eau dessus et eau dessous: tous les plaisirs à la fois.

Mais ce n'est rien que tout cela, et l'on ne fait que piloter en attendant partie. C'est au mois de juin, lorsque tous les chevaux les plus internationaux, viendront disputer le prix de cent mille francs, que la fête sera complète. Mon cœur bat quand je pense que l'an passé, nous fûmes battus par l'Angleterre! Ah! que Dieu protége la France!

Et les régates internationales ! Elles vont avoir lieu. Tout le monde sur le pont ! — L'Angleterre et l'Amérique sont unies contre nous ! Mais nous nous souviendrons de Tourville, Dugay-Trouin, Jean Bart et Duquesme !

J'allais finir sans vous annoncer une résurrection, celle de la *Dame aux Camélias*, au vaudeville qui l'a vit naître, il y a une quinzaine d'années ! Elle reprend goût à l'existence, la brave dame, et chaque soir le public lui fait fête. On pleure comme jadis, à ce drame poitrinaire, et c'est toujours Mme Doche qui tousse. Mais qu'elle tousse bien !

TIBERGE.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

On annonce que M. Outrey, consul-généd'Alexandrie se rendra en Europe en vertu d'un congé: son départ aurait lieu à l'époque du voyage du Vice-Roi.

L'intérim du Consulat général serait confié à M. de Vienne qui a déjà géré le Consulat de Chypre à la mort du comte de Maricourt.

(*Nil.*)

—

Les dernières nouvelles d'Andrinople, annonçent que la récolte des rosiers n'est que du tiers des autres années et que déjà les prix de l'huile de rose ont subi une hansse dans quelques villages situés près des Balkans qui n'ont pas souffert de la sécheresse à cause de la fraicheur de l'atmosphère ; et la récolte étant plus tardive on espère un meilleur résultat.

—

Hier des bateliers s'étant pris de querelle au milieu du Port, l'un d'eux est tombé dans la mer. Des secours apportés par d'autres bateliers présents ont permis de le sauver.

—

Un fait grave s'est produit avant-hier derrière le Khan de la Municipalité. On s'est battu à coups de couteaux et à coups de revolver jusqu'à l'arrivée de la police qui a arrêté 4 individus. La cause de cette rixe est dans les empêchements élevés par les parents d'un jeune Hellène contre son mariage avec une demoiselle Céphaloniote.

Bien qu'il n'y ait pas à déplorer de blessures graves, il est regrettable que de pareilles scènes puissent avoir lieu en pleine rue et il est désirable que leurs auteurs soient sévérement punis.

—

Un mois d'appointements a été payé hier aux zaptiés.

—

Hier la police a fait une perquisition dans une maison mal famée à Emin Djamisi et a trouvé plusieurs objets volés. L'auteur du vol est un Arabe, qui est déjà en prison.

—

Un jeune garçon a grièvement blessé un de ses camarades en le poursuivant à coups des pierres. Le coupable a été arrêté.

Des nouvelles de Larisse du 11 mai nous apprennent que des insurgés et des volontaires sous le commandement de Karaouli et Alessandri se sont concentrés à Aspropotamos. On suppose que de Klinovo ils dirigeront quelque nouveau coup sur les deux versants. On raconte aussi qu'il se trouve parmi eux un étranger à longue barbe noire. Il tient constamment des lunettes d'approche, ne connaît pas le grec, se sert par conséquent d'un interprète pour transmettre ses ordres ou donner des conseils aux insurgés rangés autour de lui et paie cher tout ce qu'il se procure des villages.

Ethem pacha et Abdul Kérim pacha qui étaient allés le 7 mai à Kalabaka à la rencontre du muchir Husséin Abni pacha, pour se concerter avec lui sur des mesures stratégiques à prendre contre les insurgés d'Agrafa (Aspropotamos) sont retournés à Larisse le 10 mai.

Husséin Abni pacha vient de Crète ; il s'est fait débarquer à Prévésa et s'est rendu de là à Janina et à Kalabaka. Lui aussi est rentré à Larisse. Husséin pacha est le commandant en second des troupes échelonnées en Thessalie. Le commandant en chef est Abdul Kérim pacha. L'effectif des forces concentrées dans la province se compose de 5 batteries d'artillerie de campagne ; 4 escadrons de cavalerie et 26 bataillons d'infanterie. Une partie de l'artillerie, un escadron de cavalerie et 3 battaillons d'infanterie se trouvent à Larisse et à Tournovo ; quelques soldats sont en garnison à Volo ; le reste des troupes est dispersé à Armiro, Pharsale, Velestiro (ancienne Pœrès), Dhomoco, Cardhitza, Pheneri et Tricala ; mais des changements constants s'opèrent à chaque moment suivant les besoins et les dispositions des agresseurs.

Une personne venue d'Agrafa me rapporte que les bandes placées sous les ordres de Karaouli et d'Alessandri étaient campées jusqu'au 11 mai dans la vallée d'Aspropotamos. Elles restaient inactives depuis trois semaines. C'est cette inactivité qui fait craindre qu'elles méditent quelque coup plus sérieux que l'enlèvement de troupeaux.

Dans le district de Dhémoco à Nechori et à Chilladhou, un corps de 150 à 200 hellènes sous le commandement—on suppose—des fils de Calamata—Calamata père était un des héros de 1821—a enlevé 800 bestiaux. Des « Gheca-bachibozouks » ont été envoyés pour les attaquer, mais les insurgés occupant une très bonne position ont pu repousser les Ghéca-bachibozouks qui, après avoir perdu 14 d'entre eux, ont cru à propos de se retirer et de laisser les troupeaux entre les mains des hellènes. Parmi ces bestiaux il y en avait qui appartenaient à des chrétiens. Ceux-ci s'étant rendus près des insurgés et s'étant fait reconnaître pour grecs ont pu reprendre ceux qui leur avaient été enlevés.

Depuis que quatre-vingts chrétiens font la garde dans le district de Volo nous n'avons à signaler qu'un cas de brigandage, et encore les brigands sont-ils venus par mer. Ils sont aussi repartis par le même chemin. Toutefois quatre-vingts gardes ne suffisent pas pour veiller à la sûreté de vingt-quatre villages. On nous en avait promis de 120 à 150 et nous espérons qu'on nous les donnera. Alors, on pourra aussi surveiller la côte baignée par la mer. Dans les autres districts les brigands ont beau jeu, car les Derbends opèrent de compte a demi avec eux et se partagent les rançons. Il y a très longtemps que ce commerce existe. Il fleurit depuis qu Ismaïl pacha, petit fils d'Ali de Janina, albanais lui-même, confia les postes les plus importants à des Albanais. Ces derniers font donc cause commune avec les brigands.

A l'époque d'Ismaïl pacha le brigandage prit des proportions effrayantes. On allait dans les écoles des villages enlever les enfants pour faire payer une rançon aux parents. Il est évident que ceci ne pouvait se faire sans complicité des gardes. A Karabassi, un jeune homme ayant eu le courage d'accuser un des gardes d'entretenir des relations avec le brigand Tzami, natif du village précité, ce jeune homme fut tué par le garde sous pretexte que celui-ci l'avait surpris avec des malfaiteurs ; tout le monde savait que c'était au contraire le jeune homme qui avait surpris le garde avec les brigands.

Il y a quatre ou cinq jours, une rencontre a eu lieu dans le district de Pharsale, près du village Moussoufachli, entre les troupes régulières et les brigands que commandait Démir-Ago. Ce chef de bandes et un de ses acolytes ont trouvé la mort dans cette collision ; trois malfaiteurs ont été aussi faits prisonniers ; les autres ont pu s'échapper.

J'apprends à l'instant que Kiriaco se trouve à la tête de 200 insurgés entre Fourca et Rendina. Karaouli et Alessandri sont toujours à Aspropotamos, Dhimitri et Calamata à Dhémoco. (*Imp.*)

VARIÉTÉS.

Parmi les trésors artistiques qui font partie de la célèbre galerie de Pommersfelden, dont la vente excite depuis quelques jours une si vive curiosité dans le monde des amateurs, se trouvait un Rubens très remarquable.

Deux connaisseurs, très riches l'un et l'autre, avaient un désir égal d'acquérir cette toile ; c'étaient lord Hertfort et M. Naritschine.

Tous deux assistèrent à la vente et se disputèrent par des enchères successives le Rubens convoité.

A 30,000 fr., il n'y avait plus d'autres enchérisseurs qu'eux deux.

— 35,000, dit lord Hertfort.

— 40,000, répliqua M. Naritschine.

— 45,000, riposta le premier.

— 50,000, répondit le second sans s'émouvoir le moins du monde.

Il y eut un moment de silence, puis.

— 55.000 dit le lord.

— 60,000.

Le jeune Russe était toujours aussi calme.

— 61,000, cria son compétiteur, faisant un dernier effort.

— Alors 62,000 dit M. Naritschine.

Et le tableau lui fut adjugé.

— Mais, lui dit un de ses amis, certes, ce tableau est superbe et vaut ce que vous l'avez payé, mais, du train que vous y alliez, jusqu'à quel prix vous proposiez-vous d'enchérir ?

— Je ne sais pas. J'en avais très envie.

— Mais encore ? auriez-vous continué longtemps ?

— Moi ? mais... TOUJOURS !

—

Ce *toujours*, si simplement dit par un des hommes les plus colossalement riches de ce temps, rappelle l'anecdote du soldat suisse qui avait un si effroyable appétit :

— Combien mangeriez-vous de moutons? lui demandait-on.

— Un.

— Et d'agneaux ?

— Deux.

— Et d'oies ?

— Quatre.

— Et de poulets.

— Huit.

— Et de pigeons ?

— Vingt.

— Et d'alouettes ?

— Ah ! des alouettes... ! TOUJOURS !

—

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Samuel B. Wing a été soldat, et blessé à Spoltsylvania. Il a reçu à bras tendu une balle dans le coude. La balle a filé le long de l'humérus et a pénétré dans la poitrine, entraînant avec elle des lambeaux de vêtement. Depuis lors il souffrait toujours et il avait des accès de toux qui ont fait croire qu'il était poitrinaire. Il n'en était rien ; ce qui l'enrhumait, c'était la présence d'un corps étranger et même de plusieurs corps étrangers dans le poumon droit.

Dix mois après sa blessure, il a craché, dans une quinte, un morceau de flanelle d'un pouce de long, sur un demi-pouce de large. Un an et deux mois plus tard, il a éjecté de la même manière un morceau de doublure, une esquille d'os de trois quarts de pouce de long, un chiffon portant encore des traces de saleté, et qui devait être un débris de chemise, et un lambeau de blouse. Enfin, il y quatre jours, il y craché le projectile, qui était une balle conique de celles employées pour les fusils de Springfield ; ces balles, comme on sait, pèsent un peu plus d'une once. Wing, depuis la guerre, n'avait pu quitter la chambre.

Aussitôt qu'il a été débarrassé du dernier poids qu'il avait sur la poitrine, il s'est senti allègre et aussi bien portant qu'à aucune époque de sa vie. Il est immédiatement sorti pour aller visiter ses amis, et depuis il ne quitte plus les cabarets de son endroit, où il est fêté comme un phénomène. Il y a de quoi, en effet, et bien des gens sont devenus *lions* qui ne l'avaient pas si bien mérité.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 5 Juin	56 02
Clôture	du 5 Juin	56 10

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 4 Juin.

TREBISONDE, bat. à vap. otto. *Malacoff*, cap. M. Cetinich, div marchand.
— bat à vap aut. *Malte*. cap F. Colomba, div. marchandises.
ALEXANDRIE, bat. à vap. egyp. *Dagalie*. capit. Hafouz, ayant touché aux Dardanelles div. marchandises.
VOLOS bat à vap. otto. *Humai Tefik*, cap. Dobrilovich ayant touché, ayant touché Salonique, Cavalla, Lagos, Dardanelles et Galipoli, div. marchandises et 77 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 4 Juin.

ODESSA, bat. à vap. russe, *Gunibe*, cap. Durnieff, div. marchandises.
VARNA. bat. à vap. aut. *Lucifer*, cap. Seyskal, div marchandises.
ALEXANDRIE, bat. à vap. egyp. *Galioup*, capitain Kiamil, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à voile du 3 Juin.

FALMOUTH, brik, néerl. *Sophie*, cap. Von blé.
— schon. aut. *Uniane*, cap. A. Zappar, blé.
ANGLETERRE. br. ital. *Amalia*, cap. Fortunato Degregori, blé.
— brik ital. *Due Fratelli*, cap. G. Costa, blé.
— br. ital. *B. Salvatore*, cap. Lebaffe, blé.
MARSEILLE, schon. aut *Giuseppe*, cap. Bonticich,
— br. hel. *Yoanis*,, cap Andriopulos, ble.
— schon ital *Corriere di Trieste*, cap. Fran. Grecco, blé.
— brik mekl. *L. Bovrchard*, cap. Karffe, ble.
TAGANROK, gol. hel. *Evanghelistra*. c. Iliadis blé
IBRAILE, br. hel. *A Nicolaos*. cap. D Papas, lest
MALTE, schon. mek. *Moss*, cap. Zeplin, blé.
ANGLETERRE trois-mâts fr. *St-Cloud*, capitaine, B. Rinesi, blé.
— br. ital. *Andrea*, cap. Chiesa, blé.
TAGANROK, br. nor. *Rivalen*, cap. Laersen, blé.
— bark ital. *Azardoso*, cap. Fassa blé.
— br. ang. *Ined*, cap, Pearson, ble.
MARSEILLE. br. hel. *Hartemis*, cap. Caludhi, blé.
— br. hel. *Elleui*, cap. Belalis, blé.
— br. hel. *Pende Adhelfi*, cap, Mihaliziano, blé
SOULINA, bark angl. *Melpomeni*, cap. Rhutem, lest

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique aux Cavaks et à Buyuk-déré.

le 31 mai.

de GALATZ. pour Constantinople et Ordu, brik hel *Calliopi*, cap. Landris, ble.
— pour Constantinople et Orrdou, brik hellen, *Possidhon*, cap. Becatoros, ble.
— pour Syra, gol. hell. *Ti se meli*, capitaine L. Dessolumos, blé.
de BERDIANSKA pour Syra, br. hell. *Ayos Yeorghios*, cap. Manolessos, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bar. ang. *Darling*, cap John Menhood blé.
— pour Cork ou Falmouth, bar. ital. *Matilda Bellagamba*, cap. Bellagamba, blé.
— pour Constantinopls et Ordu, brik aut. *Terzo* cap. Bacich, seigle.
de SOULINA, pour Cork ou Falmouth, bark angl. *Ancas*, cap Centles, seigle.
de TAKANROK, pour Cork ou Falmouth, bark ital. *Po*, capit. P. Ferro, seigle.
— pour Cork ou Falmouth, bark ital. *Flora Camoli*, capit. Olivari, seigle.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches Blanches et destinés pour Constantinople.

le 28 mai.

de GENES. bar. ital. *Magnolia* cap. Stagno, lest.
de MESSINE. brik ital. *Michele*, cap. Oliva, lest.
— bark ital. *Ebe*, cap, Lavagna, lest.

du 29

PORT-SAID, br. ant. *Voloscano*, cap. D'Acona, lest
— br ang. *Isabellas*, cap. Thomson, lest,
SMYRNE, br sam. *Panaya*, cap. Travlo, lest.
ALEXANDRIE. bark mek. *M. Queen*, cap. Mund, l.
CARDIFF. bark pruss. *Prinz Frederik Carl*, capit. Runge, charbon de terre.
de LIGURE bark ital. *Italia libera*, cap. Olivari, les

du 1er juin.

de MARSEILLE, brik ang. *Edith Mary*, c. Jonson.
— bark ital. *Cinque Fratelli*, c. Tambousso, lest
MALTE, br. hel. *Mari Vagliano*, cap. Cambizi, lest
de NEW-YORK, goel. amer. *Mary Stewart*, capit. Dennison, div. marchandises.

du 30

de TAGANROK, paur Anvers bark ang. *Queen of the Sea*, cap. Clare. seigle.
— pour Castelmare, br. Ital. *Propero*, capitain Bartolomeo, ble.
— pour Falmouth, br. ang. *Enyptian*, capitain cap. Laubert, ble.
de ODESSA, pour Falmouth, br. ang. *H. D. Pook*, cap. Fienga, ble
— Falmouth, br ital *Polonia*, cap. Bozzo, blé.
— bar. aut. *Suttora*, cap. Cosulich, blé.
de MARIANOPOL, pour Marseille br. mek. *Michels* capit. Niemen, blé.
— pour Marseile brik ital. *Taucredi*, cap. Cacaci.
de BERDIANSKA pour Marseille, br. ital. *Flora*, cap Lavarello, blé.
— ponr Marseille, br ital. *Maria*, cap. Sardi.
d'ISMAIL, pour Marseille, br. hellen *Evanghelistra* cap. Dictas, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Costanza*, capitaine Boulougouris blé.
de ODESSA pour Falmouth bark ital. *Camelia*, capit. Avegni.

du 31

de TAGANROK, pour Anvers. br. norv. *Helldall*, cap. Heinrinksen, seigle.
— pour Falmouth, bark ital. *Adelaide Chiavari* capit Dall'Orso, blé.
d'ISMAIL, pour Zante brik hellen, *Periclis*, capit. Marcandonios, blé.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 28

de NICOLAEFF, pour Messine br. italten, *Principio*, cap. Bellando, blé.
— pour Falmouth, bark italien, *Geronima*, cap G. Ferraro, blé.
— pour Cefalonie brik hellen, *Omonia*, capit. And. Tatakis, blé.
— pour Frlmouth, bark ital. *Rodolfo Donovaro* cap. P Croco, gr. de lin.
de BERDIANSKA pour Malte, brik ital. *Vergine*, cap. Rocco Costa, blé.
— pour Livourne, brik hellen. *Cassandra*, cap. Cousovich, blé.
— pour Livourne, br. ital. *Enok*, c. Olivari blé.
dé ODESSA, pour Faimouth, bark ital. *Geronima*, cap. Peragallo, blé.
— pour Falmouth brik russe, *Charles Chorsik* cap. Rubarth, blé.
— pour Falmouth, bar. russe, *Roha*, capitaine Lundelin, seigle.
— pour Falmouth, bark russe, *Louisa*, capit. Fornwick, blé.
— pour Messine, brik ital. *Due Fratelli*, capit Lorenzo, ble.
— pour Falmouth, bark ital. *Maria Danovaro*, cap. Speich, gr. de lin.
— pour Falmouth, bark russe *Gloria*, capitaine Francesco Malm, blé.
de MARIANOPOL, ponr Falmouth, bark ital. *Sirena*, cap. Cichero. ble.
de TAGANROK, pour Falmouth, bar. ital. *Giuseppe Schiaffino*, cap Schiaffino. blé.
— pour les sept îles goel hel. *Ayos Nicolaos*, cap. Pittaoulis, blé.

AVIS.

A LOUER le magasin du gouvernement situé à Balat et servant de dépôt pour le bois de chauffage.

Les personnes qui voudraient le louer et qui en offriraient au delà de dix mille piastres par an, somme déjà offerte, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, jusqu'au 15 juin (v. s.) Passé ce jour, aucune offre ne sera plus admise.

Séraskérat, 1er juin (n.s.) 1867.

AVIS.

La Direction Générale des Douanes prévient le public, que la vente aux enchères des marchandises délaissées dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'une année, et dont la liste a déjà été publiée dans les journaux, aura lieu tous les Lundis, de 5 à 10 heures (à la turque), à partir de la date du présent avis, contre paiement comptant en medjidiés d'argent.

Les personnes qui désireraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre, aux jours et heures susindiquées, à la Grande Douane de Stamboul.

Le 16/28 Mai 1867.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ

AVIS.

Pour la facilité des personnes qui veulent se rendre aux lieux de promenade du Bosphore (tels que les Eaux-Douces d'Asie, Sultanié, Hunkiar-Iskélessi, Kestané-Soyou et le Jardin d'Acclimatation à Buyuk-déré), il y aura tous les vendredis, à partir du vendredi prochain, à 3 h. 1/2, un départ extraordinaire du Pont pour Scutari, Kousgoundjouk, Beïlerbey, Kandilli, Anatol hissar, Pacha-bagtché, Beïcos, Buyuk-déré et Jeni-Mahallé. Le retour de Jéni Mahallé aura lieu à 10 h. 1/2 touchant les mêmes échelles.

Constantinople, le 3 juin 1867.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journallier.

Voyage pour le Pont.

Horloge de énidjam H	à la T.	N° du bateau	
11	30	2	de Yenimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek
12	30	18	de Yenimahallé, Buyuderé, Thérapia, Yénik, Emir, Hissar, Bébek,
1	45	12	de Cavaq, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kurucesmé, Ortakeui, Béchiktach, Cabatach.
3	30	2	de Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroucesme, Ortakeui, Cabatach.*
11	45	3	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja. A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui Beylerbey, Kusgundjuq.
1		11	de Yénimahallé, Buyukderé, Beïcos, Pachabaqtché Tchibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tcheghelquei, Beylerbey, Kusgundjuq.
3	15	17	de Buyuqderé, Thérapia Beicos, Pachabaqtché Kanligia, A. Hissar Candili, Vaniquei, Tchenghelquei, Beylerbey, Cousgsudjuq, (excepté les Vendredis.)
11	45	5	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechitach.
12	30	8	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
1	15	4	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach.
2		5	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei Béchiqtach, Cabatach.
4		5	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyuqderé.
		3	de Buyuqderé, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Canlidja, A Hissar, Vaniquei, Tchenghel. Beylerbey, Kousgoudjuq, Scutari.
8	30	4	de Yénimahallé, Buyuqderé, Thérapia, Yéniquei, Emirghian, R. Hissar, Bébeq Arnaoût, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
9			

Départ du Pont.

H	T	N°	
1		5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutquei.
1	30	2	pour Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	5	pour Arnaoutqeui, directement (*excepté les vendredis*).
3		4	pour Cabatach, Becbiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Hissar, Emirghian, Yéniqeui. Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)
2		3	pour Scutari, Kusgoundjuq, Beylerbey, Tcheguelqeui, Vaniquei, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Béicos, Thérapia, Buyuqdéré.
8	15	11	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
9	15	8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui, (*retour touchant Becbektach.*)
9	30	12	pour Beilerbey, Vaniqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé, Anatol cavaq.
10		5	pour Bechiqtach, Ortaq., Kourouc., Arnaout. (*retour direct au pont*)
10	15	18	pour Bebeq, Hissar, Emirghian. Sténia, Yéniqeui, Thérapia Buyuqdéré et Yénimahallé.
10	45	2	pour Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutquei, Hissar, Emirghian, Yeniquei, Thérapia, Buyuqdéré.
11		8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui,
11	30	5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui.
10	20	17	pour Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuqli Pacha-baqtché, Béicos. Buyuqdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
10	45	3	pour Cosgundjouq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pacha-baqtché, Béicos.
11	15	4	pour Bechiqtach, Kusgundjuq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui.

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retonr direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

H	T	
11		de Buyuqdéré, Thérapia, Yeniquei, Emirghian, R.-Hissar.
12		de Béicos, Pacha baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vaniqeui, Tchenghelqeui Beylerbey, Cousgoundjouq.
12	30	d'Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach, Cabatach.
12	30	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, R. Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Stenia, Emirghian, R.-Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
5	15	de Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Candili, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey et Cousgoundjouq.
8	15	de Buyuqdéré, Thérap. Yeniq. Emirgh. Hissar, Arnaoutq. et Bechiqtach.
8	45	de Buyuqdéré, Thérapia, Beicos, Pacha baqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey, Cosgoundjeuq et Scutari.
9	30	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Ortaqeui, Bechiqtach et Cabatach.

Départ du Pont.

H	T	
1		pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqnei, R. Hissar, Emirghian, Yéni-qeui, Therapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
2		pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar Emirghian, Yéniquei, Yhérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
2	15	pour Scutari, Cousgoundjouq, Beylerbey, Tchenguelqeui, Vaniquei, Hissar, Canlidja, Pacha-baptché, Beycos, Thérapia, Buyuqderé.
3	15	pour Béchiqtach Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
6	30	pour Bechiqach, Ortaquei, Arnaoutquei, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Therapia Buqudéré (*avec retour direct au pont*)
9	30	pour Béchiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Aauaoutqeui, R. Hissar, Emirghien, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yéni-mahallé.
10	30	pour Cousgoundjouq, Beylerbey Tchenghelqeui, Vaniqeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pacha baqtché, Beycos et Buyuqdéré.
10	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaouqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré
11	15	pour Cabatach, Béchiqtach, Ortaqeui, Couroutcehsmé et Arnaoutqeui.
11	40	pour Bechiqtach, Ortaqeui et Arnaoutqeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H	T	N°	
11	30	10	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
11	45	16	de Prinqipo, touchant Villa Giacomo, Halqi.

Départ du Pont.

H	T	N°	
9	45	10	pour Proti, Antigoni, Prinkipo, Cartal et Pandik.
10	15	16	pour Halki, Villa Giacomo et Prinqipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H	T	N°	
12	30	un bateau	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
9	30		de Prinqipo, Halqi, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H	T	
2	30	pour Proti, Antigoni, Halqi et Prinqipo.
10		pour Proti, Antigoni, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *EUXENE* cap. Fabre, partira pour MARSEILLE vendredi 7 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÈRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata. H. KLARFELD.

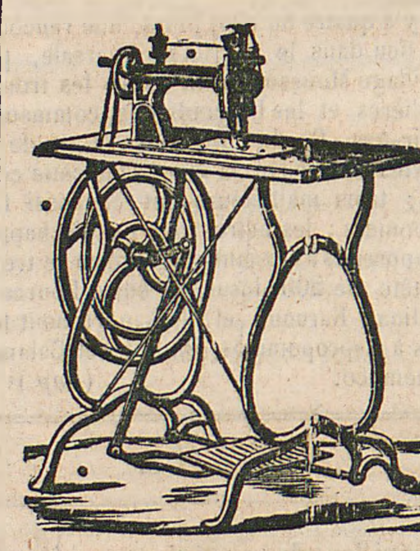

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité françases.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

NAVIGATION A VAPEUR DU

LLOYD AUTRICHIEN.

Le public est prévenu que le pyroscaphe du Lloyd autrichien *le Jupiter*, cap. M. Calvi, de 2000 tonneaux et de 400 chevaux de force partira le 6 juin pour LIVERPOOL, touchant à Syra et Gibraltar.

Pour marchandises, groups et passagers, s'adresser à l'agence du Lloyd autrichien sise à Moum-hané, Cité française.

Constantinople, le 30 mai, 1867.

NAVIGATION A VAPEUR DU

LLOYD AUTRICHIEN.

Le public est prévenu que les départs pour la ligne de Salonique par les bateaux du Lloyd autrichien, touchant à Gallipoli, Dardanelles, Port-Lagos, La Cavalle, Volo et Syra, qui depuis peu de temps avaient lieu le lundi, commenceront à avoir lieu de nouveau le samedi, ainsi qu'il se pratiquait par le passé, en touchant aux échelles susdites, tant à l'aller qu'au retour.

Comme toujours, ces départs auront lieu chaque quinzaine, et le premier bateau pour ladite ligne partira le samedi, 1er juin.

Constantinople, le 30 mai, 1867.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une somme A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD ltmadji sokak rue de la Quarantaine Galata,

HUILE DE FOIE DE MORUE naturelle, seule brevetée s. g. d. g. *pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm.* HOYER. R. ST-MARTIN. 225. [illegible] EXPOSITION 1855

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

VENDREDI, 7 JUIN 1867. 5 SEPHER 1284 de l'Hégire. VENDREDI, 7 JIN 1867

2me Année. --- N° 128.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction [illegible] à M. N. [illegible] Directeur-Rédacdeur en chef.—Affranchir,

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la lige
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaqcmo et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pasaccompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est co déré comme nulle.

CONSTANTINOPLE , le 7 Juin

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 5 juin 10 h. 30 m. soir.

Quelques cris de « Vive la Pologne » ont été poussés sur le passage du Czar.

Le Vice-Roi d'Egypte partira le 9 juin se rendant à Paris.

Les avis de Queretaro du 21 mai annoncent que Maximilien n'a pas été fusillé.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Nous avons toujours tenu nos lecteurs au courant des différentes phases suivies par les négocations de l'emprunt egyptien, en dernier lieu avec le mandataire de la banque Langrand Dumonceau.

Aujourd'hui, nous sommes informés que ces négociations paraissent toucher à leur terme, avec deux honorables maisons, Donon, Aubry et Gauthier, de Paris, et Robinson-Heming, de Londres.

Le Vice-Roi aurait accepté l'offre de ces deux maisons, d'un prêt à fonds perdus de 100 millions de francs, avec faculté de porter ce chiffre à 200 millions dans un délai rapproché. L'émission aurait lieu à 85 francs, selon nos informations, à 88 selon celles de notre confrère de l'*Avvenire d'Egitto*, avec 11 0|0 d'intérêts et prélévement sur ces intérêts de la quotité nécessaire à l'amortissement intégral en 30 ans : on ne dit pas que des garanties spéciales pour hypothèque ou privilége, aient été promises comme pour les emprunts précédents.

Le gouvernement égyptien n'est pas encore engagé; mais il doit donner réponse définitive dès que avis officiel lui aura été transmis par le ministère français et par le consulat-général, que la société Donon-Robinson a déposé à la banque de France un premier versement de 15 millions de francs. Dès à présent le projet de contrat est arrêté et déposé au ministère des finances égyptien; et les signatures seront échangées dès que le Vice-Roi aura donné sa ratification, ce qui paraît de plus en plus probable.

Le représentant des financiers souscripteurs, M. Légolival, est parti pour Paris.

On sait que M. Donon est consul-général de Turquie à Paris.

Si l'emprunt dont il s'agit réussit, nous ne pourrons nous empêcher de faire ressortir combien les liens de l'Egypte avec la France se trouveront resserrés par l'appui que les capitaux français auront prêté au gouvernement égyptien en ces circonstances. (*Nil.*)

Il parait que certains journaux de Paris s'étaient trop pressés d'annoncer la démission de l'agent diplomatique du Prince Charles à Paris, M. Balatchano, à cause de la substitution d'une mission militaire prussienne à celle qui avait été concertée avec le gouvernement français pour l'organisation de l'armée roumaine. La *Patrie* assure que rien n'est changé dans les arrangements pris à ce sujet avec la France et que le départ de la mission française n'a été retardé qu'à cause de certaines difficultés budgétaires. (*Pays*)

La *France* publie sur la présence du prince royal de Prusse à Paris, un article destiné évidemment à mieux disposer l'opinion publique en faveur du vainqueur de Sadowa. Le prince aurait été si satisfait de l'accueil cordial qu'il a reçu en France qu'il en aurait fait part à son père le roi Guillaume. Ainsi, annonce-t-on maintenant, que le souverain de Prusse rejoindra son fils à Paris et l'on fixe la date de son arrivée au 5 juin. Contrairement à ce qu'on avait annoncé, l'empereur de Russie et le roi Guillaume se trouveront simultanément à Paris. Un de nos correspondants nous transmet, au sujet de ce revirement, des renseignements qui ne manquent pas d'intérêt.

Il est certain que des négociations se poursuivent, relativement à la rétrocession éventuelle des districts septentrionaux du Schleswig, entre les cabinets de Berlin et de Copenhague.

La *Norddeutsch Zeintung* nous apprend que le gouvernement prussien a fait connaître au Danemark les conditions qu'il mettrait à cette restitution, ainsi que les garanties qu'il exigerait en faveur de la population allemande disséminée dans la zone limitrophe du Jutland. En outre, la Prusse voudrait mettre à la charge du trésor danois une partie de la dette du Schleswig proportionnée à l'importance du territoire qui pourrait être cédé. Ces négociations, suivant la feuille ministérielle n'auraient encore qu'un caractère confidentiel.

(*Ind. belge*).

ÉLARGISSEMENT DE JEFFERSON DAVIS.

Voici les détails que donne le *Courier des Etats-Unis* du 13 :

« A sept heures du matin, vendredi, le *John-Sylvester*, paquebot de la ligne régulière de Norfolk à Richmond, accostait au quai de la forteresse Monroëet prenait à son bord M. Jefferson Davis, sa femme, l'ex-juge Ould, le docteur Cooper, le général Burton, commandant du poste, et deux marshals des Etats-Unis.

Tous les habitants civils de la forteresse avaient tenu à honneur de se porter sur le passage du prisonnier pour lui faire leurs adieux. La brusque rupture de relations qui dataient déjà de deux ans a été particulièrement sensible à M. Davis, qui l'a exprimé à plusieurs reprises à ceux dont la gracieuse hospitalité l'avait aidé à supporter les rigueurs de sa captivité.

« A bord du steamer, M. Davis a été laissé entièrement libre et assimilé à un simple passager. Une foule considérable s'était portée aux différentes stations qui séparent la forteresse Monroë de la capitale virginienne, pour manifester ses sympathies pour l'ex-président ; mais nulle part ces manifestations n'ont eu le caractère d'une ovation inopportune.

» Un incident regrettable a marqué la traversée ; une dame de Norfolk, nommée Mary Davis, a été prise d'une indisposition subite et est morte dans l'espace de quelques heures.

« A cinq heures et demie, le *Sylvester* est arrivé à Richmond ; un fort détachement de cavalerie stationnait aux abords du débarcadère pour maintenir l'ordre et escorter le prisonnier à l'hôtel Spottswood. Une foule énorme, composée en grande partie de nègres qui habitent ce quartier, encombrait toutes les avenues qui conduisent au débarcadère et couronnait les toits des maisons. Peu de blancs étaient présents au débarquement. Malgré tout ce qui s'est dit sur le radicalisme des nègres de Richmond et la haine qu'ils portent à tout ce qui rappelle l'ancienne confédération du Sud, ils ont fait un accueil des plus enthousiastes à M. Davis.

« C'est au milieu de leurs hourrahs que le débarquement s'est opéré. Aussitôt à terre, M. Davis et sa suite sont montés dans les voitures qui les attendaient et ont été conduits au galop à l'hôtel Spottswood. La traversée de Main street, la rue principale de la ville, a été triste, funèbre même. Sur les trottoirs, se tenaient découverts, silencieux et dans une attitude de navrante résignation, les principaux citoyens de Richmond. Au-dessus d'eux, aux fenêtres des maisons, les femmes, dont un assez grand nombre étaient en deuil, regardaient passer les larmes aux yeux le nuage épais et bruyant qui enveloppait le cortége. Pas un cri, pas un hurrah. Rien que le bruit du roulement des voitures, le galop précipité des lourds cavalliers-artilleurs et l'entrechoquement des fourreaux de sabre...

« M. Davis est descendu à l'hôtel Spottswood, où il occupe l'appartement de la fenêtre duquel il harangua jadis le peuple de Richmond et lui promit la prise prochaine de Washington. Dès son arrivée, une foule de notabilités virginiennes, le maire Mayo, entre autres, sont venues le voir et ont eu avec lui de longs entretiens. Tous paraissaient certains que M. Davis sera mis en liberté cette semaine. La santé de l'ex-président ne laisse rien à désirer, dit-on, mais quels affreux ravages sa longue captivité a opéré sur sa physionomie autrefois si vive et si intelligente ! M. Davis n'est plus lui-même aujourd'hui et l'impression que sa vue a produite sur ses amis a été pénible à l'extrême. »

Le télégraphe nous signale la reprise de la question du Schleswig Nord. Il s'agit toujours du fameux article 5 du traité de Prague relatif à la consultation des districts septentrionaux de ce duché sur leurs vœux en faveur de l'une ou de l'autre nationalité. La Prusse, on le sait, différait indéfiniment cette consultation, en prétendant qu'elle avait le droit de choisir le moment le plus opportun pour y procéder. Suivant un télégramme de Berlin, le cabinet prussien aurait jugé que ce moment était venu, et il aurait fait à cet effet des ouvertures à Copenhague.

Les journaux de Vienne, au contraire, assurent que c'est le Danemark qui a pris l'initiative de rappeler la Prusse à ses engagements. Le gouvernement danois aurait adressé aux puissances signataires du traité de Prague et aux puissances une circulaire dans laquelle il insisterait sur la prompte exécution du traité, en ce qui concerne le Schleswig septentrional.

Le ministre du commerce de Prusse prépare un nouveau projet de loi pour l'abaissement du port des lettres, le projet présenté dans le courant de la dernière session législative n'ayant pas été adopté. Le nouveau projet propose de fixer le port, selon les distances, à six, douze et vingt-cinq centimes.

Les deux Chambres du Reichsrath autrichien ont chargé des commissions de la rédaction des Adresses destinées à répondre au discours du Trône. Ces documents, on le prévoit d'après les dispositions des deux assemblées, auront généralement un caractère conciliant qui fait de nécessité loi, mais on y retrouvera cependant formulée en termes précis la double condition, à savoir : la juste répartition des charges publiques entre les deux moitiés de la monarchie et la même somme de libertés constitutionnelles. Le gouvernement a tout intérêt à se rallier à ces demandes ; mais le plus grand écueil à redouter, c'est la répugnance qu'éprouveront les Hongrois à se dessaisir de leur prérogative en matière de finances.

L'opinion publique se préoccupe vivement en Angleterre de l'exécution de la sentence capitale rendue contre les fénians. De toutes parts on fait des démarches pour engager les conseillers de la Couronne à faire usage du droit de grâce ou du moins à suspendre l'exécution du jugement. Non-seulement des personnages politiques influents pressent le gouvernement d'user de clémence, mais encore une députation de 60 membres de la Chambre des Lords s'est rendue auprès de lord Derby pour solliciter de la Couronne la grâce des condamnés. Malheureusement il a été décidé dans un conseil des ministres que la loi aurait son cours. A toutes les sollicitations le gouvernement paraît avoir opposé un refus inflexible. (*Ind. belge*)

TROP D'ÉLOQUENCE NUIT.

Nous trouvons dans le journal *Le Nord* le texte d'une lettre adressée par le gouvernement provisoire candiote aux ambassadeurs des grandes puissances à Constantinople. Voici la fin de cette lettre :

« D'un autre côté, la recrudescence du fanatisme turc et le nombre sans cesse croissant des massacres d'individus inoffensifs, faibles et désarmés comme ceux que l'on a égorgés à Miura, Gonia et à Métochia de Réthymo, à Saint-Jean de Saint-Basile, à Carynès, à Sainte-Paraskewi, à Rixika, à Abadia d'Amarion, à Timbaki, à Calyves, à Nipos, à Zizéré d'Apocorona, à Topolia et à Saint-Jean de Kissamo et en plusieurs autres endroits ; enfin les incursions, les dévastations, les sacrilèges, les viols monstrueux commis sous les yeux de mères demi-mortes, de pères égorgés, d'époux mutilés, tous ces funestes effets de l'obstination de la Porte et de son refus d'adhérer à vos propositions, nous confirment dans l'opinion où nous sommes que nous serons efficacement secourus par l'Europe et nous engagent à vous prier instamment que vous vouliez bien, en attendant que la Porte mette à exécution le projet formulé par vous, prendre sous votre protection directe tous les individus inoffensifs et sans défense de la population crétoise qui se trouvent exposés à la férocité des Turcs, à toutes les privations, aux horreurs de la faim et aux atteintes du choléra dont quelques symptômes ont commencé à se manifester d'après les rapports des médecins au gouvernement, par suite de la putréfaction de *millions de cadavres* exhumés par les Turcs. »

L'ombre de Démosthènes a dû tressaillir d'aise en entendant ce morceau d'éloquence, à moins que la *putréfaction de millions de cadavres exhumés par les Turcs* ne l'ait forcé à boucher ses narires. Il est permis de se moquer du public, mais pas de cette façon. Du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas : ce pas le comité insurrectionnel l'a franchi; déjà les Américains commencent à crier au humbug, et Barnum, qui a inventé la réclame se prépare à intenter un procès en dommages et intérêts à tous les héros orateurs qu'il accuse de plagiat.

On a bien raison de dire que l'imagination est la folle du logis. Il faut être timbré pour évoquer un pareil spectacle de dévastations, de sacrilèges, de viols monstrueux, de mères demi-mortes. Ce pathos horrible est dans le cas de troubler les femmes en couche et de donner naissance à un genre de littérature qui laissera bien loin en arrière les Nuits d'Arthur Yung et les débauches d'Hoffmann. Les insurgés font l'effet de souffrir d'une démangeaison de langue, bien plus que de la privation de la liberté. Semblables aux héros d'Homère, qui se haranguaient et s'insultaient pendant des années avant d'en venir aux mains, ils profitent de toutes les occasions pour faire de la haute éloquence et inonder l'Europe de lettres, d'adresses, et de protocoles. Un mauvais plaisant nous dit que cette conduite est dictée par la nécessité, et que l'*Arcadi*, arrivant en Crète chargé à couler bas de volontaires, de fusils à aiguille et de sympathies, a besoin d'un lest de retour. Alors le général en Chef fait battre la générale; les insurgés accourent ; les idées sont mises à contribution, et du haut des montagnes coulent dans les flancs de l'*Arcadi* les lourds produits de l'imagination cosmopolite.

Mais c'est bien autre chose, lorsqu'il s'agit de rendre compte d'un engagement de guerre. Tite-Live ne s'y entendait pas mieux, sans contredit.

Les armées sont en présence; d'un côté les janissaires en masses rouges et confuses tremblent devant le courroux des héros volontaires.

Quant à eux, ils se forment en ligne de bataille : les éléphants au centre, l'infanterie derrière, la cavalerie sur les ailes avec la mission d'envelopper l'ennemi.

Le général en chef passe devant les rangs et d'une voix de Stentor: «braves héros! le moment est venu de venger les épouses violées..... suit la tirade consacrée. Souvenez-vous que vous êtes les fils du vaillant Ulysse, d'Achille au pied léger, et de tous ces braves rois qui, . . . qui. . . assiégèrent la superbe Troie! . . . etc., etc.»

Quand on a vu la Belle-Hellène d'Offenbach il est impossible de ne pas rire de tout ce dévergondage.

C'en est fait décidément de la raison et du bon sens. Les mœurs du roman, de la légende et du vaudeville sont descendues dans la vie pratique. Les comparses et les marcheuses aspirent aux premiers rôles. La grenouille se fait bœuf. Thérésa éclypse Patti, Mlle Cornélie supplante Rachel, et une compagnie d'aventuriers, rebut de toutes les armées et de tous les pays, affecte les grands airs des héros de l'Iliade.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

II.

Plus loin, sous une tente, on dansait, et de tous côtés des cris, des rires, des bruits de pétards, de viroulets, de fusées et autres pièces d'artifice adoptées pour la circonstance. Une illumination générale ajoutait encore à la singularité de ce spectacle. Des lampions dans des verres de couleur, des chandelles dans des lanternes vénitiennes, jetaient sur tout ce mouvement leur pâle clarté qui luttait en vain contre les rayons d'une lune blanche, tremblant au fond d'un ciel sans nuages.

Voir le numéro du 6 juin

Mais, ce n'est pas sur les promenades de Saint-Etienne que la foule se portait avec le plus d'empressement. Les gens se bousculaient en criant aux portes d'un cabaret, surmontées d'une enseigne où se lisaient ces mots en lettres coloriées :

Café Barbusse

CE SOIR

GRAND CONCERT

Donné par la famille Chibrac.

Tout le monde voulait entrer à la fois. C'est en vain que le garde champêtre s'efforçait de retentr la foule. On ne l'entendait pas.

— Messieurs, criait-il, il n'y a plus de place.

On lui répondait par des murmures, et les portes du café Barbusse menaçaient à chaque instant d'être enfoncées.

Dans l'intérieur, le tumulte était aussi à son comble. Au milieu d'un épais nuage formé par deux cents fumeurs, hommes et femmes étaient assis ou plutôt entassés autour de tables chargées de bouteilles pleines ou vides et de verres vides ou pleins.

Ceux qui n'avaient pas trouvé de chaises s'étaient accroupis sur les chambrales des croisées. La bière et la limonade gazeuse mêlées faisaient les frais de cette orgie. Les garçons se frayaient avec peine un passage à travers les consommateurs qui les interpellaient bruyamment. Ne pouvant répondre à tous, ils avaient pris le parti de ne répondre à personne. La patience n'est pas la vertu des paysans du Midi. Le bruit des verres frappant les tables en était bien la preuve.

Au fond de la salle, éclairée par la lueur fumeuse d'une douzaine de quinquets, s'élevait une estrade recouverte d'une grande toile blanche et garnie de buis et de bruyères dont la chaleur de cette atmosphère chargée de miasmes avait en quelques heures absorbé la fraicheur et terni l'éclat. Sur l'estrade aux pieds de laquelle se trouvaient deux musiciens — flûte et violon — madame Héloïse et Serverette avaient pris place.

La première était vêtue d'une robe en satin rose dont les états de service se lisaient sur l'étoffe fanée en maintes déchirures mal dissimulées.

Les épaules et les bras de madame Héloïse sortaient nus et avec abondance, au grand ébahissement des spectateurs qui les dévoraient du regard, de cette robe belle autrefois comme la femme qui la portait. Madame Héloïse avait en outre des fleurs dans les cheveux, aux oreilles des boucles en strass, et aux doigts une douzaine de bagues. Ni le bruit, ni la fumée ne paraissaient la troubler. Elle trônait triomphalement, jétant des sourires à droite et à gauche, comme pour dire à ses admirateurs : « Regardez-moi, je suis ici pour le plaisir de vos yeux. »

A son côté, Serverette était assise, vêtue d'une robe blanche montante, n'ayant pour toute parure que les belles tresses de ses blonds cheveux, ses dix sept ans et sa beauté. Elle ne souriait pas ; elle était pâle, au contraire, et serrait convulsivement dans ses mains un flacon de sels, dont elle aspirait l'odeur à chaque instant. De telles soirées étaient pour elle un supplice. Délicate, distinguée, nerveuse elle ne supportait qu'avec peine le contact des gens au milieu desquels elle était condamnée à vivre.

Quant à Chibrac, on pouvait le voir auprès d'une table, au milieu d'une demi-douzaine de paysans qui le regardaient avec curiosité, heureux et fiers d'avoir pu lui faire accepter un verre de bière.

Tout d'un coup, l'individu qui jouait du violon et qui dirigeait l'*orchestre* l'appela.

— Monsieur Chibrac ! c'est votre tour.

Chibrac essuya ses lèvres et gagna l'estrade dont il gravit solennellement les degrés, au milieu des applaudissements. Le silence se fit comme par miracle.

— Qu'allez-vous chanter, monsieur ? lui dit le chef d'orchestre à voix basse.

Chibrac regarda sa montre. Elle marquait neuf heures.

— *Les plaintes de Chactas sur la fosse d'Atala*, répondit-il.

L'homme au violon chercha la musique, l'homme à la flûte en fit autant, et ils préludèrent. Puis, de sa belle voix, Chibrac entonna la romance. Tous les bruits avaient cessé, non-seulement dans la salle, mais encore au dehors d'où l'on entendait le chanteur. Il était maintenant dans son triomphe, subjuguant ses auditeurs, sur lesquels il promenait un regard froid et assuré. Il avait grandi de vingt coudées. Son habit noir étriqué, son pantalon trop court, son gilet blanc chiffonné s'étaient transformés, pour lui, en une tunique éclatante faite d'azur et d'or. Il n'était plus sur la terre. Il nageait dans l'idéal.

Une triple salve d'applaudissemenis le rappela à la réalité. Il s'inclina légèrement ; mais on l'obligea à recommencer le dernier couplet, et ce ne fut que lorsqu'il eut fini qu'il s'éloigna brusquement pour aller respirer un air plus pur. Alors Serverette dit simplement une romance simple. Mais tant est grande l'influence des choses vraies, qu'elle obtint un succès complet, au grand déplaisir de madame Héloïse qui, par deux fois, lui cria assez haut pour que tout le monde entendit :

— Saluez donc le public, mademoiselle.

Ayant terminé sa romance, elle prit une petite sébille pour faire la quête selon l'usage. Mais sa tante la lui arracha des mains, en

REVUE DES JOURNAUX

L'Europe officielle a ses fêtes — L'Europe démocratique a aussi les siennes.

Ces fêtes,— les fêtes de l'exil, — sont le plus souvent les fêtes de la mort. Et cependant, quand les vaincus du droit se réunissent autour de la tombe d'un martyr, chacun de nous sent que cette tombe, où dort une nationalité, où sommeille une liberté, est un sillon d'où doivent germer et jaillir, toujours plus drues et plus vigoureuses, les moissons de l'avenir.

La Pologne a, depuis vingt-cinq ans, choisi le 21 mai pour célébrer la fête de ses morts dans l'exil. C'est donc le 21 mai que, dans le cimetière de Montmorency, a été inauguré le monument élevé par la démocratie européenne au poète de la Pologne, à l'un des trois amis qui ont enseigné, au Collége de France, le dogme des nationalités, constitutives des Etats-Unis d'Europe, à Adam Mickiewictz.

Les Hongrois étaient là, — Louis Kossuth, Daniel Iranyi, et les autres. Les Tchèques et les Serbes y étaient aussi. M. Petrovitch est venu affirmer que, pour la Serbie, appelée à grouper autour d'elle les Slaves du Danube, pour la Serbie, ce futur Piémont d'une race opprimée, il n'y avait de sûreté et de salut que dans le rétablissement de la nationalité polonaise. M. Fric, qui parlait au nom de la jeunesse tchèque, a paru, comme une protestation vivante, contre le pélérinage impie que les hommes d'Etat de la Bohême vont accomplir dans la ville sainte de la Moscovie, pour y mendier l'appui du Tartare, ennemi de la race slave.

M, Daniel Iranyi a proclamé la fraternité de la Hongrie et de la Pologne, qui remonte pour ainsi dire à la fondation des deux Etats :

« Un jour viendra, a-t-il dit, où, par la main de Dieu et les bras de ses enfants, les membres épars du peuple martyr seront réunis ; où la Pologne, comme jadis, viendra prendre place à côté de la Hongrie indépendante, pour servir encore de bouclier à la civilisation occidentale. Puisse-t-il ne pas être loin ! »

Nous ne pouvons citer tous les discours éloquents qui ont été prononcés sur cette tombe. N'oublions pas cet hommage rendu par M. Wolowski à la mémoire du poète de la Pologne :

Le poète sublime était un homme de bien; il puisait toujours à la source du grand et du beau, il savait charmer, en élevant la pensée. Pour emprunter la parole de Saint-Augustin, occupé non du corps périssable, dont notre âme est appesantie, mais de l'âme qui donne l'immortalité aux nations comme aux hommes, Mickiewicz sut réveiller les fortes aspirations.

Les peuples vivent par la pensée des philosophes, des écrivains, des poètes, dont le trésor préserve l'âme de la patrie. Si l'Allemagne arrive aujourd'hui à former une nation, elle le doit aux chants de Schiller et de Gœthe, plus qu'à l'épée de Sadowa. La Pologne n'est pas morte ; au moment où l'on croyait la faire descendre dans la tombe, Niemcewicz, Zaleski, Krasinski, et le plus grand de tous, Adam Mickiewicz, l'entourèrent d'un brillant cortége. De leurs vers harmonieux, s'exhale l'arome, gardien fidèle d'une impérissable nationalité.

Les passions mauvaises expirent aux portes de cette solennelle enceinte ; l'âme du poète ne les connaissait point, elle ne donnait aucun accès à la haine ; fidèle à sa pensée, nous n'invoquerons ici que l'harmonie qui est *la justice*, la justice pour tous les hommes, la justice pour tous les peuples. Mickiewicz n'avait jamais oublié la noble devise inscrite sur le drapeau de notre révolution de 1830 : « Pour votre liberté et pour la nôtre. » S'il revient des jours meilleurs, la Pologne est prête à rendre le bien pour le mal, en montrant combien elle est digne de la liberté.

Les paroles de M. Wolowski retentiront comme un reproche funèbre aux oreilles des traîtres de la race slave, qui s'assoient aux banquets de Moscou.

Au moment où nous parlons, Moscou s'apprête à recevoir un Congrès slave ; quelle main tendra-t-elle à ses hôtes ? Le spectre de la Pologne ne viendra-t-il point, comme l'ombre de Gustave, dans les poëmes des *Aieux*, prendre place au banquet :

Immobile, il ne dit rien,
Mais de sang la coupe est pleine.

Le génie de Mickiewicz planera sur l'assemblée ; puisse-t-il avertir les uns et corriger les autres.

M. Carnot a parlé, comme Français et comme ami de la liberté. « Ceux qui aiment et qui servent la liberté, a-t-il dit, forment ensemble une grande famille ; mais entre les Polonais et les Français, il existe un lien de parenté plus intime : le sang de ces deux peuples est de la même couleur. Demandez plutôt à la terre qui en a bu si souvent, versé sur les mêmes champs de bataille. »

M. Carnot a conclu tout son discours en ces termes :

Bientôt la politesse des cours va préparer ses fêtes les plus brillantes pour les puissants de la terre qui, d'un seul mot, pourraient sécher tant de larmes. Eh bien ! c'est à ce moment que nous éprouvons le besoin d'honorer le malheur, cette chose sacrée. C'est ce moment que nous voulons choisir pour envoyer au loin un témoignage de notre chaude sympathie aux martyrs de l'indépendance nationale.

M. Fouché de Careil a dit que ce tombeau même était une promesse d'immortalité. « Courage, a-t-il ajouté, Polonais qui m'écoutez ! Ce pacte sacré qui vous unit à la France et qui fut scellé de votre sang, ne saurait être à la merci du caprice ou du hasard. Il subsiste, malgré les éclipses et malgré les défaillances de la liberté. »

M. Armand Lévy a développé avec énergie la pensée qui formait la conclusion du discours de M. Carnot.

Gloire à vous, ses compagnons d'infortunes. Mais malheur sur nous-mêmes, ô Français !

Il a été dit autrefois : Malheur à toi, Jérusalem, qui lapides tes prophètes. Comment ne dirais-je pas aujourd'hui : Malheur à toi, France, qui tue les prophètes par la désespérance et le dégoût. Que d'espérances, en effet, n'a-t-on pas placées en nous ! Et combien peu en avons-nous satisfaites ! En ce moment même où la Pologne est en deuil, que voyez-vous dans cette grande cité que, durant si longtemps, les peuples s'étaient accoutumés à regarder comme une cité sainte et qu'on nommait la capitale de la civilisation ? On y prépare des fêtes à votre bourreau ! Pardonne donc, ô mon Dieu, pardonne et détourne de nous, de ta France, cette malédiction, et aide-nous enfin à sauver la Pologne, car seulement ainsi nous serons sauvés nous-mêmes. Vive la Pologne !.

Victor Hugo, Mordini avaient envoyé des lettres. — Victor Hugo a prédit le jour où les peuples-unis d'Europe diront à la Pologne : Lève-toi ! — Mordini a rappelé le sang que la Pologne a versé pour la cause italienne dans les mauvais jours de 1849. « Depuis lors, a-t-il dit, la fortune a souri à l'Italie. C'est une raison de plus pour qu'elle conserve dans toute sa pureté le culte du grand principe de la solidarité des nations, et pour qu'elle fuie à toujours cet égoïsme qui est le vice dont meurent moralement les peuples, même les plus puissants. »

Enfin, M. Paul Bataillard, au nom de la génération qui se pressait il y a vingt ans au Collége de France, autour de ce que l'on a si bien nommé « la triple chaire de l'Unité moderne, » a rappelé tout ce que la jeunesse d'alors avait puisé de force morale et d'élan dans les trois cours de Michelet, Quinet et Mickiewicz.

M. Bataillard a retracé cette belle journée du 6 mars 1848, où M. Carnot, ministre de la République, installait de nouveau au Collége de France les professeurs bannis de leur chaire par le libéralisme de la quasi-légitimité.

Trois siéges avaient été placés sur l'estrade : deux furent occupés par MM. Michelet et Quinet. Le troisième était vide, car Mickievicz se trouvait alors en Italie, mais ses deux collègues, ses deux frères de cœur, avaient voulu que sa place restât marquée auprès d'eux ; et voici comment Michelet interprétait dans son discours ce touchant symbole :

« ... Ce fauteuil resté vide, c'est celui de la Pologne, celui de notre cher et grand Mickiewicz, le poète national de cinquante millions d'hommes, celui dont la parole semblait une alliance du monde, une fédération de l'Orient et de l'Occident, qui, au collége de France, s'étendait jusqu'en Asie.

» Ce fauteuil est celui de la Pologne.

» Mais la Pologne, qu'est ce que c'est ?

» Le représentant le plus général des souffrances universelles. En elle, je vois le peuple souffrant.

» Oui, messieurs, tous les drapeaux de l'Europe, je les vois flotter sur ce siége. J'y vois dix nations en pleurs, qui sortent de leurs tombeaux. »

C'est également M. Bataillard qui a donné lecture de deux lettres, écrites par M. Michelet et par M. Quinet :

Mon souvenir durable et immortel, dit Michelet, ce fut l'ouverture de son cours.

Nombre de martyrs y étaient, mais nul plus abîmé que nous, Quinet et moi, de cette immense douleur.

De sublimes éclairs s'échappaient de ses yeux sanglants et nous, Français, nous étions noyés de larmes. Je n'avais jamais vu pareils éclairs, et ceux-ci me resteront toujours.

La lettre de Quinet est comme le dernier mot de cette douloureuse et consolante cérémonie :

Pour Mickiewicz, la Pologne serait debout avec vous.

Il dirait que les peuples ne se suppriment pas par un ukase, comme un objet de contrebande, tant qu'ils s'obstinent à vivre ;

Que la mémoire des grands morts est une puissance invincible pour les vivants ;

Que l'on peut bien enlever par effraction à un peuple ses lois, ses foyers, mais qu'on ne peut lui ôter ses aïeux Et tant qu'une parcelle subsiste de cette poussière sacrée, elle engendre dans les tombeaux la vie nouvelle et jette le défi aux déprédateurs des nations et aux ukases qui décrètent le néant.

Nous avons vu de nos jours trois peuples que tout le monde disait morts, et qui sont ressuscités sous nos yeux : la Grèce, la Roumanie, l'Italie.

Ne doutez pas que le même miracle se fasse pour la Pologne. Elle n'est pas plus enfouie dans la mort. Il n'est pas permis de ne pas croire à son réveil.

Voilà ce que dirait Adam Mickiewicz. Et nous, que dirons-nous de lui ?

Qu'il a laissé à sa patrie une armure invincible, pour la couvrir et la protéger dans le sépulcre.

Et cette armure, quelle est-elle ? Les œuvres de son génie, une langue immortelle qui, de générations en générations, résonnera dans le cœur des hommes et bravera la dent des siècles et des czars.

Ils ne pourront l'abolir cette langue, plus durable que les empires. Tant que les paroles du poète survivront, on entendra dans le monde une voix d'airain répéter sur toute la terre :

« Non ! la Pologne n'est pas morte ! »

Non ! la Pologne n'est pas morte : Car il n'y a pas de droit contre le droit ; et la justice de Dieu peut attendre : ainsi que l'a dit le poète, elle vient d'un pied boiteux ; mais tôt ou tard de sa verge de fer, elle châtie le coupable.

C'est le 22 septembre — quatre mois après la fête des morts de la Pologne — que l'Italie, indépendante et libre, recevra, dans Venise, les dépouilles de Manin, et célébrera la fête de sa délivrance et de son émancipation.

Avions-nous tort en disant que toute tombe est un berceau ?

Manin, par son agonie, par l'agonie de sa fille a fait Venise libre. Le martyr, qui dort à Montmorency, aura aussi son heure de réveil, le jour où la Pologne, ensanglantée et souriante, tendra sa main, meurtrie par les chaînes et toute pleine de pardon, aux peuples ses frères, enfin réunis dans la liberté, l'égalité et la fraternité des Etats-Unis d'Europe.

(*Opinion nationale*).

Ordinairement on se figure que l'introduction des nouvelles armes dans l'armée serait assez facile pour être effectuée en peu de temps. Cependant l'expérience de la Prusse témoigne le contraire.

C'est depuis 1828 que les expériences avec le fusil à aiguille ont commencé, et ce n'est que depuis 1848, que toute l'armée prussienne en a été pourvue ; de même, ce n'est que depuis l'introduction du service de trois ans qu'on peut dire que le soldat prussien est réellement familiarisé avec le maniement de cette arme. Pour le fusil ordinaire, il suffit d'user de 30 à 40 cartouches pour en connaître le tir ; avec le fusil à aiguille, la moyenne des cartouches à user est de 300 par soldat.

La balle lancée par le fusil à aiguille décrit une courbe très élevée. Il en résulte que, pour atteindre le but, il faut non-seulement connaître exactement la hauteur à laquelle on doit viser, mais il faut savoir évaluer d'une manière certaine les distances, parce qu'à chaque distance cette hauteur varie. Les Prussiens ont établi à cet égard tout un système ; pour chaque décharge, l'officier ou le sous officier désigne la hauteur à laquelle il faut viser et ces points, pour la plus grande facilité, sont désignés par *tête*, *épaules*, *poitrine*, *ventre*, *cuisse*, *genou*.

La moindre faute sous ce rapport, la moindre inattention ou erreur de la part des officiers ou sous-officiers peut avoir de graves conséquences, puisqu'alors les balles ne peuvent atteindre le but voulu. De la part des soldats, il faut un calme, une impassibilité exemplaires qui, même chez les hommes froids du Nord, chez les Prussiens, ne peuvent être obtenus et maintenus que par une discipline extrêmement rigoureuse.

Partout où les officiers prussiens, dans la dernière guerre, n'ont pas suffisamment contenu l'élan des soldats, les suites ont été désavantageuses pour les Prussiens. Dans quelques engagements avec les Bavarois, des négligences semblables ont eu lieu, et ont une fois permis aux Bavarois, de reprendre une position d'où ils avaient été délogés par les Prussiens.

Ordinairement les Prussiens laissaient approcher leurs ennemis à une distance de 200 à 300 pas avant de commencer le feu, qu'ils ouvraient alors avec une véhémence extraordinaire, et qui ne manquait jamais son effet désastreux. Mais avant que l'ennemi se fût approché à cette distance donnée, il devait avoir tiré sur les Prussiens, auxquels il fallait tout le sang-froid et toute la rigueur de la discipline pour ne pas répondre immédiatement, et user ainsi leurs munitions trop vite et sans effet certain. Avec le fusil à aiguille, les divers détachements d'un corps d'armée prussien ne doivent être et ne sont que des lignes, des murailles de feu, manœuvrant avec une précision rigoureuse et automatique. La tactique prussienne, parfaitement appropriée à l'armement, n'est absolument qu'une application rigoureuse des mathématiques. La dernière guerre a été une grande expérience pour l'armée prussienne dont l'armement n'a pu encor trouver son application la plus dangereuse. Le maréchal Benedeck avait fort bien compté avec le fusil à aiguille, en ayant toujours eu grand soin de placer ses hommes sur les hauteurs où ils étaient couverts par les sinuosités du terrain, et où le fusil à aiguille n'avait guère de prise et devenait même un embarras, puisqu'il ne porte qu'à une distance assez restreinte. Dans cette position, Benedeck avait l'avantage de son excellente artillerie, qui mitraillait les Prussiens avec succès. A Sadowa, ses dispositions étaient fort bien prises sous ce rapport ; mais la pluie avait amolli la terre au point que sur cinq bombes lancées par les Autrichiens, il n'en éclatait qu'une seule. Si les Autrichiens avaient eu l'imprudence de risquer une bataille en plaine, par exemple au Marchfeld, près Vienne, l'effet en aurait été encore bien plus désastreux qu'à Sadowa. (*Ind. belge*.)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Il a été tenu hier à la S. Porte un conseil extraordinaire des Ministres sous la présidence du Grand-Vizir.

Par ordonnance Impériale en date du 6 juin :

Hadji Vessim pacha a été nommé Président du Conseil de l'Amirauté ;

Husni pacha, gouverneur-général des îles de l'Archipel, a été nommé gouverneur général du nouveau vilayet de Hudavendiguiar, chef lieu Brousse ;

Ahmed pacha, gouverneur de Yanina, a été nommé gouverneur général du nouveau vilayet des îles de l'Archipel, chef-lieu Dardanelles ;

Moukhlis pacha, gouverneur-général de Syrie, a été nommé gouverneur général du nouveau vilayet de Trébizonde, chef lieu Trébizonde ;

Sabri pacha, caïmakam de Widdin, a été élevé au rang de vézir, et nommé gouverneur-général du nouveau vilayet d'Aïdin, chef lieu Smyrne ;

Hadji Ali pacha, gouverneur-général de Trébizonde, a été nommé gouverneur-général du nouveau vilayet d'Angora, chef-lieu Angora ;

Moustapha pacha, gouverneur-général de Kurdistan, a été nommé gouverneur général du nouveau vilayet de Kurdistan, formé des provinces de Harpout et de Kurdistan, chef-lieu Diarbékir ;

Izzet pacha, gouverneur-général de Harpout, a été nommé gouverneur-général du nouveau vilayet de Sivas, chef-lieu Sivas ;

Tevfik pacha, gouverneur général de la province de Roumelie, a été nommé gouverneur-général du vilayet de Kastamouni, chef-lieu Kastamouni ;

Akif pacha, gouverneur général de Salonique, a été nommé gouverneur général du nouveau vilayet de Salonique, formé des provinces de Roumélie et de Salonique, chef-lieu Salonique ;

Ahmed Tevfik pacha, gouverneur-général d'Angora, a été nommé gouverneur-général du nouveau vilayet de Konia, chef lieu Konia ;

Edhem pacha, gouverneur-général de Thessalie, a été nommé gouverneur-général du nouveau vilayet de Yanina, formé des provinces de Yanina et de Tirkala, chef lieu Yanina ;

Ismaïl pacha, gouverneur-général de Presrin, a été nommé gouverneur-général du nouveau vilayet d'Uscup, chef-lieu Presrin ;

Ismaïl pacha, gouverneur-général de Scutari (d'Albanie), a été nommé gouverneur-général du nouveau vilayet de Scutari, formé de la province du même nom et du sandjak de Zadridja.

Par ordonnance à la même date :

Micaël Effendi, Portaucal, membre du Bureau de Traduction au ministère des affaires étrangères, qui a accompagné S. A. Moustapha Naïli pacha en Crète en qualité de secrétaire-interprète, a été nommé fonctionnaire de second rang 2me classe.

On nous assure qu'en vertu d'un décret impérial, les appointements des fonctionnaires et employés des diverses administrations ont été réduits de 16 pour cent environ. Cette mesure qui a un caractère général est motivée par les exigences budgetaires qu'il importe de prendre en sérieuse considération. Abandonnant depuis quelque temps le système des emprunts à longue échéance qui avaient l'inconvénient de créer une nouvelle charge annuelle au Trésor, le gouvernement impérial s'est efforcé de puiser en lui même les ressources nécessaires pour établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. A cet effet, loin de recourir à de nouveaux impôts dont l'opportunité n'était pas évidente, il a cru devoir réaliser des économies pour arriver au même résultat. La réduction donc opérée sur les appointements est la conséquence de cette combinaison qui a, dit-on, un caractère provisoire et cessera dès que les revenus de l'Etat obtiendront un accroissement à la suite des réformes projetées ou déjà promulguées.

---

disant qu'elle quêterait elle-même. Elle voulait un succès aussi et l'obtint, en allant promener ses bras et ses épaules à travers la foule des consommateurs qui purent les apprécier de près.

Avait-elle cru punir Serverette ? Dans ce cas, elle se trompait étrangement, car la jeune fille souffrait beaucoup de l'obligation qu'on lui faisait d'aller tendre la main aux consommateurs. Un peu plus tard, elle chanta un duo avec son oncle. Madame Héloïse se fit entendre aussi dans les *Trois maris de Jeanne*, chansonnette qui n'avait guère alors que vingt cinq ans d'existence.

Cependant, tandis que dans l'intérieur du cabaret la soirée s'écoulait ainsi, au dehors la fête perdait peu à peu son éclat.

L'heure était avancée déjà.

Les bougies dans leurs lanternes de papier colorié, les lampions dans leurs godets aux trois quarts vides ne jetaient plus qu'une clarté mourante.

Sous la main qui lui arrachait des sons criards et discordants, l'orgue de Barbarie semblait demander grâce.

Les chevaux de bois ne tournaient plus qu'avec peine autour du pivot qui les mettait en mouvement.

Les marchands forains et les saltimbanques se préparaient à fermer leurs baraques et comptaient la recette de la journée, représentée par des piles de gros sous.

Sous la tente qui abritait les danseurs, il ne restait que quelques couples intrépides qui s'étaient promis de clore le bal et d'épuiser la patience et les forces des musiciens.

Egayés par les plaisirs de la soirée, et aussi par de copieuses libations, les gens qui rentraient chez eux se livraient à mille folies. Les uns criaient, les autres sautaient, et, avant de se séparer, les amoureux profitaient de l'obscurité de la nuit pour échanger une dernière confidence.

A ce moment un personnage, jeune encore, vêtu avec une certaine recherche, traversait les groupes, marchant lentement, la tête basse, les mains derrière le dos, sans rien voir sans rien entendre, et livré tout entier à des réflexions complétement étrangères au spectacle que nous avons essayé de décrire. Il semblait s'appliquer à chercher les endroits plongés dans l'ombre, comme s'il eût craint d'être reconnu. Néanmoins, malgré ses précautions, de temps en temps, quelques chapeaux se levaient devant lui, mais il ne répondait pas aux saluts dont il était l'objet.

Tout à coup, au moment où il déboucha sur la principale place du village, une vive clarté vint frapper ses yeux et l'obligea à lever la tête. En face de lui, le café Barbusse était ouvert.

Par les fenêtres et la porte, on pouvait voir tout ce qui se passait dans l'intérieur de la salle. La robe rose de madame Héloïse, la robe blanche de Serverette, attirèrent son regard. Machinalement, il s'avança jusqu'à l'une des croisées entr'ouvertes. Abrité par l'ombre de la maison, il examina les deux femmes avec des regards singuliers, comme si, libertin condamné à la vertu, il eût flairé la possibilité d'une débauche secrète.

Chibrac chantait au milieu d'un silence profond. Madame Héloïse comptait machinalement les bagues dont ses doigts étaient chargés, cherchant à lutter contre le sommeil. Quant à Serverette, soit effet de ses efforts pour résister à la fatigue, soit qu'elle fût absorbée par des tristes pensées, ses yeux largement ouverts regardaient devant elle, nageant dans l'infini ; son visage avait une touchante expression. Ainsi posée, elle était idéalement belle.

A son aspect, l'inconnu demeura pétrifié de surprise et d'admiration.

Jamais il n'avait rien vu d'aussi gracieux, rien rêvé d'aussi complet que cette jeune fille au visage pâle, aux yeux noirs, dont la tête semblait plier sous le poids de sa chevelure blonde et abondante. Sous sa robe, moins chaste qu'elle, on devinait un corps pétri de jeunesse et de santé, amoureusement taillé par la nature, et devenu sous la main de cette artiste divine, un chef-d'œuvre éclatant.

Le mystérieux personage était en extase. Ses yeux, allumés par un désir aussi violent qu'imprévu, dévoraient Serverette.

Ses lèvres frémissaient.

Dans ses veines, son sang subitement réchauffé, coulait plus vite, montant à son front en brulantes effluves. Ses mains crispées s'appuyaient contre le mur comme pour s'y enfoncer.

Il resta longtemps ainsi. Autour de lui, quelques curieux également attirés par le spectacle, s'efforçaient de voir son visage, afin de le reconnaître. Mais l'ombre le protégeait et sa contemplation ne fut pas troublée.

— Suis-je fou ! se dit-il tout à coup. Si Agathe me savait là, je pourrais renoncer au testament.

Et comme pour échapper à la tentation qui l'obsédait il quitta la place et s'enfuit ; mais l'image charmeresse dont il venait de repaître ses yeux le poursuivait comme un séduisant fantôme dont il pouvait faire une réalité plus séduisante encore.

— Ah ! s'écria-t-il, n'être pas libre ! Vivre dans le luxe et n'avoir rien ! Toucher la fortune du doigt, avec elle toutes les jouissances, tous les plaisirs, et tout attendre d'une sotte qui peut vivre trente ans !...

Il s'arrêta effrayé par le son de sa propre voix, car il avait parlé tout haut, et chercha à se calmer avant d'arriver chez lui. Mais ses sens étaient déchaînés, le désir aveuglait son regard ; tout ce qu'il refoulait dans sa poitrine de passions violentes cherchait une issue. Serverette était devant lui sans qu'il pût la saisir. Il étendait les bras. On eût dit un fou.

— Le sort en est jeté ! Je veux la revoir.

Et il revint en courant vers la porte du cabaret, et sans réfléchir, sans hésiter, il en franchit le seuil.

Pour la première fois, il entrait dans cette salle. Mais Barbusse le connaissait aussi bien que toutes les personnes présentes. Tous les yeux se dirigèrent vers lui, non sans étonnement. Il soutint hardiment ces regards curieux. Un grand nombre de gens saluèrent. Il fit comme eux, et marcha d'un pas sûr vers une table vide placée à côté de l'estrade sur laquelle siégeaient les artistes. Barbusse s'avança et tout en essuyant la table, il dit :

— Vous venez très tard, monsieur Chavanet. Il n'y a plus qu'un morceau. Nous allons bientôt fermer. Mais, si vous désirez entendre les chanteurs, demain, ils donneront un autre concert.

Pendant que Barbusse parlait, celui qu'il venait d'appeler Chavanet avait recouvré toute sa présence d'esprit.

— Je ne goûte guère les spectacles de ce genre, vous le savez, répondit-il, et ce n'est point pour la musique que je suis entré. Je meurs de soif. Apportez-moi de la bière.

Barbusse fit la grimace et se mit en devoir d'obéir.

(*Sera continué.*)

NOTIFICATION.

Le Conseil Municipal à peine constitué s'est occupé des mesures à prendre pour l'amélioration de l'état du cercle, mais, devant un arriéré considérable, l'exécution de ses projets rencontre de difficultés sérieuses.

Aussi, croit-il de son devoir de faire appel aux contribuables en les invitant à régler le compte de leurs taxes sans attendre que les percepteurs se présentent à domicile.

A cet effet, un terme expirant le 1/13 juillet prochain est accordé aux contribuables pour qu'ils aient à s'exécuter; passé ce terme, le Conseil Municipal avisera à l'encaissement des arriérés dus par tous les moyens dont il dispose et notamment par le refus de donner cours à toute demande des contribuables qui n'auraient déjà acquitté leurs taxes.

Hôtel Municipal, ce 24/5 juin 1867.

Le président ad intérim,
(Signé) MEHEMMED.
Le secrétaire-général,
D. YÉNIDUNIA.

—

Nous avons été étonné de trouver hier dans une lettre publiée par le *Courrier d'Orient* la mise à notre charge d'une appréciation d'un discours de M. de Bismark en réponse aux députés polonais.

Le journal *La Turquie* n'éprouve aucun embarras à rappeler au Correspondant du *Courrier d'Orient* que le discours en question et l'appréciation dont il est suivi ont été reproduits textuellement d'après la *Correspondance de Berlin.*

Le journal *La Turquie* comme tous les journaux de Constantinople n'est moralement responsable que des articles qui paraissent sans signature d'origine.

L'armée française en 1867.

—

En dehors du mouvement de pétitions, qui a pris en France le caractère d'une agitation contre la nouvelle loi d'organisation militaire, il a paru sur ce sujet plusieurs publications dont l'effet a été très-puissant: c'est d'abord et surtout un livre intitulé *l'Armée Française* en 1867, sans nom d'auteur, mais attribué à l'honorable général Trochu qui s'y fait deviner à chaque page. Ce livre a produit une grande sensation dans le monde politique et compte déjà plusieurs éditions. Ensuite est venu le livre de M. Ch.-L. Chassin, *l'Armée et la Révolution.* Enfin un article écrit par le général Changarnier, dans la *Revue des Deux-Mondes*, article dont les appréciations ne diffèrent pas essentiellement de celles du général Trochu. Bornons-nous aujourd'hui à quelques citations de l'ouvrage de l'ancien aide-de-camp et ami du maréchal Bugeaud, et commençons par un passage saillant que le *Courrier français* entoure des réflexions suivantes :

C'est un lieu commun que les inconvénients, au point de vue de la liberté et de l'économie sociale, de l'armée permanente telle qu'elle est organisée en France; mais il appartenait à un homme du métier, dont la compétence ne peut pas davantage être suspectée que les sentiments, de montrer que ce système est encore si mal entendu que possible au point de vue de la défense nationale.

« Si l'on peut, à la rigueur, sacrifier les intérêts de la liberté à ceux de l'indépendance, quel intérêt y aurait-il à conserver et à développer un système qui menace les uns sans garantir les autres ?

» Un autre point remarquable qui ressort de l'ouvrage du général Trochu, c'est que le service militaire ne peut pas devenir un métier. C'est l'erreur contraire qui a faussé toute notre organisation, surtout dans les mesures récemment prises relativement à l'exonération et à la dotation.

On ne peut pas faire un tableau plus saisissant que celui que trace le général des inconvénients de la vie de caserne :

« Chez le vieux soldat, les sentiments de délicatesse s'altèrent, et ses scrupules s'évanouissent de plus en plus. Il convoite beaucoup, et pour s'approprier les objets de sa convoitise, il descend graduellement à des rôles peu dignes et peu avouables.

Des moins-values morales successives de ce vieux soldat, celle qui vient la première et qui s'en va la dernière, ou plutôt qui ne s'en va plus, c'est l'ivrognerie. Elle commence chez lui par de légers écarts que les moyens ordinaires de répression suffisent à contenir. Puis, ces écarts deviennent plus fréquents, plus compromettants, et dégénèrent souvent en de funestes habitudes, devant lesquelles tous les avertissements et toutes les punitions restent impuissants. Quand cette heure a sonné pour le vieux soldat, il est, même en dehors de l'ivresse, dans une sorte de désarroi permanent que j'appelle *l'état alcoolique*, qu'il est plus facile de comprendre que de définir.

Il faut gémir de cette altération graduelle des qualités professionnelles et des facultés morales d'un soldat qui, la plupart du temps, n'était pas destiné à cette chute. Elle est due à la vie de caserne prolongée ; à l'oisiveté de la garnison; à l'exemple des autres vieux soldats; à l'absence des contacts, par les quels dans la vie ordinaire, ce même homme aurait pu voir se réveiller le sentiment de son honorabilité et de sa dignité.

« Si le corps de la gendarmerie française observe M. le général Trochu, est si respectable, et si les individus peuvent y vieillir impunément dans le service, sans aucune altération de leurs sentiments d'honorabilité et de dignité personnelles, ce n'est pas seulement parce qu'ils ont été choisis avec des soins attentifs, mais parce qu'ils échappent aux influences délétères de la caserne, parce qu'ils sont en contact journalier avec la population, parce que leur mission, toute d'ordre public et de dévouement, les relève incessamment à leurs propres yeux.

» Rendre le soldat citoyen et faire que le citoyen soit soldat, voilà le point essentiel de toute bonne organisation militaire. »

—

Voici quelques esquisses d'épisodes de la guerre extraits du livre du général Trochu et saisissants de vérité :

« Quand quelques hommes frappés les premiers tombent ça et à, les bataillons se hâtent dans une agitation silencieuse, mais déjà difficilement contenue, et qui motive un commencement de conviction dans les rangs... Le son mat, sourd, sinistre du boulet pénétrant dans un groupe serré d'infanterie, même le son d'une balle arrêtée dans sa course bruyante, quand ils sont entendus de près, produisent sur l'oreille et sur tout l'appareil nerveux un effet d'angoisse indéfinissable, bien plus profond que l'effet produit par les sifflements qui annoncent le passage de ces projectiles.

« Là (au moment du combat,) les hommes bien trempés et réellement braves, montrent avec éclat cette qualité à laquelle le sentiment public militaire ne manque jamais de rendre hommage. On en voit qui, ordinairement loquaces sur la guerre et ardents à la parole, tombent dans un silence morne et accablant. Des matamores qui ont, dans la paix, l'épée toujours prompte, et qui se sont acquis une réputation théorique de vaillance, se montrent profondément troublés; quelques-uns même, incapables de céler leur émotion et d'en mesurer les effets, disparaissent honteusement...

» Des hommes froids, doux, jugés timides dans la garnison, montrent un courage entraînant et sont du meilleur exemple. Des étourdis, dont on tient la tête pour mal équilibrée, font preuve d'un calme, d'une solidité de jugement, d'une aptitude directrice inattendue. En tout, le combat est un infaillible *criterium.*

» Après le combat... un spectacle nouveau s'offre alors à l'observation philosophique. Chacun, dans la mesure de sa situation, *s'efforce d'attirer à soi le bénéfice du succès* ou d'écarter de soi les responsabilités de la défaite. L'amour-propre, l'orgueil, l'ambition s'engagent dans des agissements qui ne sont pas toujours sincères, ni avouables... *C'est actuellement la bataille des intérêts personnels.* Plus d'un habile se présente avec un masque devant l'opinion, et cherche à tenir d'elle une part de ses faveurs, avec une place au *bulletin* et dans les récompenses. Aussi, que d'actions d'éclat douteuses qui ont les honneurs de la publicité? Que d'actes vrais de bravoure et de dévouement que les auteurs n'ont pas trompettés ou qu'ils ont payés de leur vie...

» Ces choses, je les ai souvent vues, et toujours j'en ai été attristé. *C'est l'exploitation de la guerre*, où les morts, les blessés disparus et les modestes ont tort, pendant que les survivants, les présents et les audacieux ont raison. »

L'auteur a écrit, sous la dictée du maréchal Bugeaud, le récit d'un engagement entre Français et Anglais, pendant les guerres du premier Empire en Espagne. Le caractère des deux nations est pris là sur le fait. C'est le maréchal qui parle :

« Les Anglais occupaient le plus habituellement des positions défensives, bien choisies... Sans prendre le temps de reconnaître les voies par lesquelles on aurait pu tenter des attaques latérales ou tournantes, nous marchions à l'ennemi, *prenant*, comme on dit, *le taureau par les cornes.*

» Parvenus à mille mètres de la ligne anglaise, nos soldats s'agitaient, échangeaient entre eux leurs idées, et précipitaient leur marche qui montrait un commencement de décousu. Les Anglais silencieux, l'arme au pied, offraient dans leur impassible immobilité, l'aspect d'une longue muraille rouge, ensemble imposant qui ne laissait pas que d'impressionner les novices.

» Bientôt, les distances se rapprochant, les cris répétés de *vive l'Empereur ! en avant la baïonnette au bout des fusils*, la marche tournait à la course, les rangs tendaient à se confondre, l'agitation devenait tumulte, beaucoup tiraient en marchant. La ligne anglaise, toujours silencieuse et immobile, et toujours l'arme au pied, alors même que nous n'en étions qu'à trois cents mètres, semblait ne pas apercevoir l'orage qui allait fondre sur elle.

» Le contraste était saisissant. Plus d'un, parmi nous, trouvait en son fond que l'ennemi était bien lent à faire feu, et calculait que ce feu si longtemps contenu, serait tout à heure très incommode. Nos ardeurs s'attiédissaient.

» A ce moment de pénible attente, la muraille anglaise fait un quart de conversion (elle apprêtait les armes). Une impression indéfinissable fixait sur place bon nombre de nos soldats, qui commençaient un feu incertain. Celui de l'ennemi, plein d'ensemble et de précision, nous foudroyait. Décimés, nous tournions sur nous-mêmes, et enfin, trois *hurrahs* formidables rompaient le silence de nos adversaires. Au troisième, ils étaient sur nous, pressant notre retraite désordonnée. Mais, à notre grand étonnement, ils ne poussaient pas leur avantage au-delà d'une centaine de mètres, et rentraient avec calme dans leurs lignes. »

Mais reprenons avec le livre la physiologi du jeune soldat :

« Les jeunes gens...arrivent presque tous au régiment avec un esprit où le trouble et le chagrin dominent. Ils n'ont pas volontairement aliéné leur liberté ; ils ont gardé tous les sentiments naturels au cœur de l'homme, toutes les passions inhérentes à leur condition de citoyen ; ils regrettent la famille, leurs amours, le clocher du village ou l'atelier...

» Puis les habitudes se forment; le métier proprement dit leur devient familier et n'a plus de mystères pour eux... D'un autre côté, la vue du drapeau et les traditions qui s'y rattachent ; les récits de la chambrée sur les affaires de guerre où le drapeau a figuré ;... tout enfin concourt à frapper leur imagination en l'élevant, et ils s'accoutument à considérer comme une autre famille le régiment dont le numéro leur devient cher.

» .... L'ensemble de leurs dispositions se résume dans ce que j'appellerai *l'esprit régimentaire*, premier degré chez le soldat français, et commencement de *l'esprit militaire*, qui est plus généralisé, plus profond.

. . . .

» Le bon vouloir de ces braves gens, dit il, se traduit souvent à la guerre par des naïvetés charmantes.

» Le 2e régiment de hussards, tout frais débarqué de France, avait rallié la petite armée du maréchal Bugeaud, la veille de la bataille d'Isly. Ces jeunes cavaliers, absolument novices, et fort empruntés pour bivaquer, faire la soupe, etc., eurent beaucoup d'attitude pendant l'action qu'éclairait un soleil d'août brûlant à trente-huit degrés centigrades. La journée était terminée, et pendant que s'élevaient les tentes, nous nous étions couchés, anéantis de fatigue et sommeillant, aux pieds de nos chevaux que tenaient quelques cavaliers de ce régiment. Ils devisaient entre eux des événements, nous croyant endormis. L'un d'eux, un Alsacien, dit :

— C'hai eu choliment beur d'afoir beur, mais ché n'ai bas eu beur.

Le maréchal rit aux larmes.

C'est alors qu'apparaît le *vieux soldat* , non pas celui que rêve l'imagination populaire, qu'on crée artificiellement, en le faisant vieillir sous le drapeau, *et que tout à l'heure je définirai à mon tour.* Non, mon vieux soldat est un jeune homme. Il a, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, tous les ressorts de la jeunesse, *et il en a les croyances et les illusions.* Il est plein de forces, et il est plein d'honneur. Il n'entend pas donner au pays un jour au-delà des années qu'il lui doit aux termes de la loi, car des devoirs antérieurs et supérieurs le rappellent dans la famille...

Dans la paix, il est l'homme de la règle et des bons exemples ; dans la guerre, il est l'homme du dévouement... C'est lui qui travaille énergiquement, et qui, près de rentrer dans ses foyers, ne demande, au terme et pour prix de ses efforts, qu'un *certificat de bonne conduite.*

Et, quand ce vieux soldat, qui est jeune, revient à la maison paternelle, avec les sentiments et les affections dont son âme est remplie, il a beaucoup gagné sans avoir rien perdu... Il reste donc au pays où il est né, au lieu d'aller augmenter dans la grande ville le groupe des déclassés. Il se marie en cet état, il fonde sa famille, et, propageant autour de lui les traditions d'obéissance, de respect de bon ordre, qu'il a recueillies au régiment, il rend encore à la société, sans y prétendre, de nouveaux et précieux services. »

VARIÉTÉS.

L'Exposition ethnographique de Moscou.

—

La Russie occupe la septième partie des terres habitables de tout le globe.

Elle est cinquante et une foi grande comme la France.

Elle compte 82 millions 272,000 habitants.

La Russie s'est déjà rapprochée de moitié de Paris.

De Moscou, la ville des bourreaux, à Varsovie, la ville des martyrs, il y a 149 myriamètres.

De Varsovie, devenue le quartier-général de la barbarie moscovite, à Paris, qui est encore la capitale de la civilisation gallo-romaine, il n'y a que 145 myriamètres.

Il n'y a que 98 myriamètres de Varsovie à Strasbourg, moins loin que de Paris à Nice.

Les chemins de fer ont mis la Russie à vingt-cinq heures de nos frontières (grande vitesse).

A la petite vitesse de cinq lieues à l'heure quarante-neuf heures séparent l'avant-garde russe du pont de Kehl.

——

Les lignes qui précèdent forment la conclusion d'un excellent livre de M. Edouard Talbot, intitulé: *l'Europe aux Européens.*

L'auteur de ce livre nous est inconnu. Mais nous le remercions cordialement. Il a fait acte de courage et de clairvoyance :

« L'Europe et la Russie, dit-il, sont désormais face à face. —

Il y a de plus très bien déterminé le point capital du problème, qui est celui-ci :

Les Russes ne sont pas des Slaves.

Ce sont des Tartares.

Les Russes ne sont pas des Européens.

Ce sont des Asiatiques.

Le livre de M. Edouard Talbot coïncide d'une façon tout à fait singulière avec l'Exposition ethnographique de Moscou.

Le grand mensonge, inventé par les écrivains, à la solde de la *fangeuse Catherine*, pour nous servir de l'expression de Michelet, — le grand mensonge, qui représente la Russie, Finnoise, Tartare, Hunnique, Touranienne, en un mot, comme la tête des peuples slaves, — le mensonge qui fait du czar, — du czar, successeur légitime et direct d'Attila et de Gengis-Khan, — la tête du slavisme, — ce mensonge sanglant, et démenti donné à l'histoire, à la civilisation, à l'humanité, va recevoir, dans quelques jours, une consécration suprême.

Les députés des peuples slaves, trahis, vendus, vont à Moscou, baiser la botte du Tartare ; ils vont fraterniser avec l'invasion asiatique ; les fils des chevaliers chrétiens, des compagnons de Jean Hunyade, de Scanderberg et de Mathias Corvin, vont jurer alliance et amitié aux fils d'Attila ; et, pour accomplir ce pèlerinage impie, il leur faudra passer sur le cadavre de la Pologne.

Les journaux polonais, hongrois et autrichiens, la *Presse*, de Vienne, la *Nouvelle Presse libre*, le *Wanderer*, la *Gazeta Narodowa*, ont signalé le piège; ils ont constaté le danger, ils ont dénoncé à l'Europe le complot formé par le czarisme contre la grande famille européenne.

Nous sommes persuadés que les hommes politiques de l'Occident ont entendu ce cri d'alarme. Puissent les Slaves de Prague, les Slaves du Danube, les Slaves des bouches du Cattaro, entendre également l'avertissement que leur donnent non-seulement les Magyars et les Allemands, mais aussi leurs frères de Posen et de Gallicie ! Puissent-ils s'arrêter à temps dans une voie funeste !

La situation est grave.

La Russie a fait, depuis trois ans, une double besogne.

Vers l'Occident, elle a ouvert la brèche. Varsovie, devenue sa forteresse, est enfoncée comme un coin, au cœur même de la Germanie ; et, de là, la Barbarie menace le Rhin, le Danube et l'Adriatique.

Du côté de l'Orient la Russie est remontée vers les sources même dont elle est sortie. Par la conquête du Turkestan, elle a commencé à discipliner ces hordes païennes qu'elle compte peut-être lancer demain sur l'Europe, comme le simoun jette les sauterelles sur un champ de blé. De Boukhara, elle menace les Indes anglaises, elle prend la Perse à revers, la Perse, berceau de la race Aryenne ; de notre race : elle tient la Turquie enfermée dans un cercle de fer, entre les regiments du Pruth, les régiments du Caucase, et les purs tartares de la Boukharie ; et si demain la Turquie s'écroulait, elle serait en état de prouver à la Grèce toute l'énergie de son amour, en l'étouffant dans ses embrassements.

Tout cela ne serait rien encore, si l'Europe était sûre d'elle même. Les Européens, unis entre eux, n'auraient besoin que de vouloir écarter le danger, pour que le mauvais rêve s'évanouît aussitôt, Le cauchemar moscovite ne pèse sur notre poitrine que parce que nous sommes endormis.

Malheureusement, ce ne sont pas seulement les Slaves du Sud qui pactisent avec les Asiatiques, conquérants des Slaves du Nord. Deux grands peuples, l'un en Europe, l'autre en Amérique, deux peuples civilisés, chrétiens et tous deux imbus du principe moderne de la liberté, quoiqu'à un degré différent, tendent la main, ouvrent les voies aux ennemis de la civilisation, du christianisme et de toute liberté, se font leurs éclaireurs et leurs guides.

On connaît les sympathies que nous avons manifestées en plus d'une occasion pour la Prusse et pour les Etats-Unis. Nous avons défendu ces deux Etats, tous deux protestants, l'un républicain et l'autre constitutionnel, dans leurs mauvais jours, dans les jours d'épreuve, alors que la Prusse paraissait prête à succomber sous les coups de la réaction cléricale, alors que les esclavagistes assiégeaient les républicains de la Nouvelle-Angleterre, jusque dans leur capitale fédérale.

Mais il est un crime que l'histoire ne pardonnerait jamais ni à la Prusse, ni aux Etats-Unis : ce serait une alliance de ces deux nations avec le czarisme. Déjà la grande république a consenti à accepter, du czar, l'Amérique russe comme gage d'amitié. Et l'on sait qu'à Berlin, dans les conseils du roi, les choses, en sont venues à ce point, que M. de Bismark lui-même jouerait son portefeuille, s'il manifestait une trop grande tiédeur pour l'alliance moscovite.

Que la Prusse et les Etats-Unis y songent; qu'ils ne sacrifient pas, l'une, l'avenir de l'Allemagne, l'autre, l'avenir du principe républicain, en contractant avec la Russie un pacte de trahison, en vue de quelques avantages passagers et de quelques conquêtes fragiles.

Les Etats-Unis gardent rancune à la France et à l'Angleterre pour leur attitude pendant la rébellion. La Prusse, un peu étourdie par ses récents triomphes, descend la pente funeste qui mène aux entreprises folles. Mais ni les rancunes du gouvernement de Washington, ni les ambitions du cabinet de Berlin ne sauraient justifier à aucun degré leur alliance avec cet Etat qui rayonne, en détruisant, de la Vistule au détroit de Behring, comme la peste et comme le choléra.

Et quant aux Slaves de Bohême, nous leur adresserons une dernière prière, et nous les supplions de l'écouter.

Qu'ils aillent à Moscou, puisqu'ils le veulent, mais, une fois dans la ville sainte, qu'ils regardent autour d'eux, et, comme le disait si bien une correspondance du journal le *Mouvement*, — en voyant les pommettes saillantes, les nez aplatis et les larges nuques de leurs terribles hôtes, — qu'ils comprennent enfin qu'ils ont devant eux, non pas des Slaves (car les Slaves n'ont jamais compté parmi eux un seul Mourawieff) mais des Tartares, non pas des Européens, mais des Asiatiques. Qu'ils comprennent qu'ils sont dans la tanière du loup, et qu'ils disent, comme le petit Chaperon-Rouge, pris au piège :

« Pourquoi avez-vous de si longues dents, grand'mère ? »

Et la Russie leur répondra :

« C'est pour mieux vous croquer, mes enfants. »

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS
Coupon détaché

Ouverture	du 5 Juin	56 02
Clôture	du 5 Juin	56 10

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.
Arrivées dans le port du 5 Juin.

TREBIZONDE, bat à vap. fran. *Neva*, cap. Manarino. div march.
SALONIQUE bat. à vap. aut. *Smyrne*, cap. Fabiane ayant touché Volo Cavala Lagos Dardanelles et Galipoli, div. march. et 65 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 5 Juin.

ALEXANDRIE, bat. à vap. russe, *Ceres*, capit. N. Milonas, div. march.
MARSEILLE, bat. à vap. fr. *Niemen*, capit. Giost,
TREBISONDE, bat. à vap angl. *Ellen Costance*, cap. Coming, div. marchaedises.
— bat a vap otto. *Vassitai Tidjaret*, cap Rubicich, div. marchandises.
SMYRNE, bat. a vap. aut. *Trebisonde*, cap. Lombardich, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à voile du 5 Juin.

FALMOUTH. bark angl *Delwere* c. W. Capare, blé.
— br. ang. *Margaret Nilson*, cap. Monday, »
— br. ang. *J. Pitcairn*, cap. Stacey. »
— br. aut. *Andrina*, cap. A. Geletich, »
— br. russe, *Turku*, cap. F Fogerlund, »
MARSEILLE. br. russe. *Ricuperato*, cap. Dubé, »
— br. hell. *A Nicolaos*, cap, Ambulielo, »
— br. ital. *Paleocapa*, cap. G. Dodero, »
— br. hell *Cassiani*, cap. Caznello, »
— br hell. *A. Nicolaos*, cap Buldi. »
— bark ital. *La Benta*, cap. D. Covino, »
ANGLETERRE bar. ita. *A. Donavaro*, c. Polino. »
— br. ital S. *Paolo*, cap. F. Mortola, »
MALTE, br hel. *Alexandros*, cap. Mihalinos, »
SYRA. brik hellen, *Ayos Nicolaos*, capit. Nicolaos Sparos, div. marchandises,
DANUBE, brik hell. *Dhespina*, cap. Levandino lest.
SOULINA, bark aut. *Ariel*, cap. Pittorich, »
DANUBE. goel. hell. *Fouta*, cap Matzuki, »

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique aux Cavaks et à Buyuk-déré.

du 1er

de TAGANROK, pour Messine, br. ital. *Corriere di Trieste*, cap. Gregho. blé.
d'IBRAILE. pour Cork ou Falmouth schon. oll. *Sophia*, cap. Tanvod. blé.
— pour Castelmare, brik hell. *Ayos Nicolaos*, cap. Coutroulis, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille *due sorelle*, capit. C. Lagana, blé.
— pour Livourne brik ital. *Laura*, capitaine, Em Consigheri, blé.
de ODESSA, pour Marseille bark aut. *Unione*, cap Morinich, blé.
— pour Marseille bark ital. *affezione*, capitaine Ricaudo, blé.
— pour Cork ou Falmouth bark ital. *Moderazione*, cap. Costa blé.
de BERDIANSKA pour Messine, brik italien, *Teresa Prima*, cap. Roco, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Narciso*, cap. Leon.
d'IBRAILE, pour Gephalonie, br. hel *Elpis*, cap. Iconomidis, blé.
de TAGANROK, pour Gênes, br. ital. *Providenza*, cap. Piaret, blé.
— pour Marseille, br. italien, *Gerida*, capitain, E. Fortunato, blé.
— pour Cork ou Falmouth, br. mekl. *E. Moas*, capit. D. Zefliens, blé.
— pour Cork ou Falmouth, br. italien. San G. *Btlista*, cap. Marini, blé.
— pour Marseille, br. mek. cap. Barchaud, blé
— pour Malte, brik ang. *Marietta*, capit. Mich. Rosignaou, blé.
de ODESSA, pour Falmouth, bark italen *Angelica*,
— pour Cork ou Falmouth, bark italien *Campodonico*, cap Marciani, blé.
de NICOLAEFF, pour Cork ou Falmouth, br. ang. *Delowari*, cap Will Esson, blé.
— pour Breme brik meklem. *Hedvik* capitaine William Badhering, seigle,

du 2

de IBRAILE, pour Constantinople et Ordu brik hel *Ayos Nicolaos*, cap Boulda, blé.
de MARIANOPOL, pour Falmouth, br. angl *Margaret*, cap. Henry Boord, blé.
— pour Messine, schon. aut. *Giuseppe*, capit. N. Gantlich, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille brik hellen *Andonis*, capit. Caloudhis, blé.
de TAGANROK, pour Marseille br. hellen. *Ayos Nicolaos*, cap. Andrianoupolos, blé.
de NICOLAEFF pour Flesinjen, bark prus *Bolchi*, capit Herniez, seigle.
— pour Rotterdam brik prussien, *Victoria*, cap A. Schultz, seigle.
— pour Falmouth, brik ang *Enid*, cap. Pearso,
— pour Falmouth brik aut. *Andrina*, cap. A. Geletich, blé.
de TAGANROK, pour Corh ou Falmouth, brik ang *Gresse Greche*, cap. Erabb, blé.
— pour Cork ou Falmouth, brik hellen, *Pende Adhelfi*, cap. Hagi Savas, blé.
de SOULINA, pour Cork ou Falmouth, bark aut. *Fa*, cap. G. Smarda, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bark angl. *Tirentia*, capit. R. Wiggins, maïs.
de ODESSA pour Cork ou Falmouth, bark russe, *Finland*, cap. E vast, blé.
— pour Falmouth bark nerwegien, *Rivolen*, cap Peter, Latsen, blé.
de GALATZ, pour Messine sch. aut. *Union*, capit. Giovanni Zuppar, blé
de BERDIANSKA pour Falmouth brik italien *San Paolo*, cap F. Mortola, blé.
— pour Anvers, brik ital. *Mosé*, c. Romano, blé.

du 3

de CONST. pour Ordu. br. hell. *Ayos Dhimitrios*, cap. Iparos, planches.
de SOULINA, pour Cork ou Falmouth, bark aut. *Angelica*, cap. Ragusin, orges.

AVIS.

A LOUER le magasin du gouvernement situé à Balat et servant de dépôt pour le bois de chauffage.

Les personnes qui voudraient le louer et qui en offriraient au delà de dix mille piastres par an, somme déjà offerte, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, jusqu'au 15 juin (v. s.) Passé ce jour, aucune offre ne sera plus admise.

Séraskérat, 1er juin (n.s.) 1867.

AVIS.

La Direction Générale des Douanes prévient le public, que la vente aux enchères des marchandises délaissées dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'une année, et dont la liste a déjà été publiée dans les journaux, aura lieu tous les Lundis, de 5 à 10 heures (à la turque), à partir de la date du présent avis, contre paiement comptant en medjidiés d'argent.

Les personnes qui désireraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre, aux jours et heures susindiquées, à la Grande Douane de Stamboul.

Le 16/28 Mai 1867.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journallier.

Voyage pour le Pont.

Horloge de Jénidjami H.	à la T.	N° du bateau	
11	15	2	de Cavaq, Yenimaballé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek
12	30	18	de Yenimahallé, Buyuderé,Thérapia, Yénik,Emir, Hissar,Bébek,
2		12	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kuruçesmé, Ortakeui, Béchiktach, Cabatach.
3	30	2	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroucesme, Ortakeui, Cabatach.*)
11	45	3	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja. A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui Beylerbey, Kusgundjuq.
1		11	de Yénimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché Tchibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui,Tcheghelqeui, Beylerbey, Kusgundjuq.
3	15	17	de Buyuqderé, Thérapia Beicos, Pachabaqtché Kanligia,A. Hissar Candili, Vaniquei, Tchenghelquei, Beylerbey, Cousgsudjuq, (excepté les Vendredis). ——
11	45	5	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechitach.
12	30	8	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
1	15	4	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach.
2		5	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei Béchiqtach, Cabatach.
4		5	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyuqdéré. ——
		3	de Buyuqdéré, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Canlidja, A Hissar, Vaniquei, Tchenghel. Beylerbey, Kousgoudjuq, Scutari.
8	30	4	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniquei, Emirghian, R. Hissar, Bébeq Arnaout, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
9			

Départ du Pont.

Horloge de Jénidjami H.	à la T.	N° du bateau	
1		5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutquei.
1	30	2	pour Arnaoutqeui, Bébeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	5	pour Arnaoutqeui, directement (*excepté les vendredis*).
3		4	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)
2		3	pour Scutari, Kusgoundjuq, Beylerbey, Tcheguelqeui, Vaniquei, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Béicos, Thérapia, Buyuqdéré.
8	15	11	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
9	15	8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui, (*retour touchant Bechektach*)
9	30	12	pour Béilerbey, Vaniqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé, Anatol cavaq.
10		5	pour Bechiqtach, Ortaq., Kourouc., Arnaout. (*retour direct au pont*)
10	15	18	pour Bebeq. Hissar, Emirghian. Sténia, Yéniqeui, Thérapia Buyuqdéré et Yénimahallé.
10	45	2	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutquei, Hissar, Emirghian, Yeniquei, Thérapia, Buyuqdéré.
11		8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé,Arnaoutqeui,
11	30	5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui.
10	20	17	pour Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuqli Pacha-baqtché, Béicos. Buyuqdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
10	45	3	pour Cosgundjouq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pacha-baqtché, Béicos.
11	15	4	pour Bechiqtach,Kusgundjuq,Beylerbey,Tchenghelqeui,Vaniqeui.

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq. R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retonr direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

H.	T.	
11		de Buyuqdéré, Thérapia, Yeniquei, Emirghian, R.-Hissar.
12		de Béicos, Pacha baqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniqeui, Tchenghelqeui Beylerbey, Cousgoundjouq.
12	30	d'Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach, Cabatach.
12	30	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, R. Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroncesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Stenia, Emirghian, R.-Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	de Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Candili, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey et Cousgoundjouq.
8	15	de Buyuqdéré, Thérap. Yéniq. Emirgh. Hissar, Arnaoutq. et Bechiqtach.
8	45	de Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey, Cosgoundjeuq et Scutari.
10	15	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Ortaqeui, Bechiqtach et Cabatach.

Départ du Pont.

H.	T.	
12	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqnei, R. Hissar, Emirghian, Yéni-qeui, Therapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
2		pour Cabatach, Bchiqtach, Ortaquei, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Yhérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
2	15	pour Scutari, Cousgoundjouq, Beylerbey, Tchenguelqeui, Vaniquei, Hissar, Canlidja, Pacha-baptché, Beycos, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	pour Béchiqtach Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
6	30	pour Bechiq ach, Ortaquei, Arnaoutquei, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Therapia Buqudéré (*avec retour au pont touchant Thérapia Yénikeui.*)
9	30	pour Béchiqtach, Ortaqeui, Couroucesme, Aanaoutqeui, R.-Hissar, Emirghien, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqderé et Yéni-mahallé.
10	30	pour Cousgoundjouq, Beylerbey· Tchenghelqeui, Vaniqeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pacha-baqtché, Beycos et Buyuqdéré.
10	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré
11	15	pour Cabatach, Béchiqtach, Ortaqeui, Couroutcehsmé et Arnaoutqeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H.	T.	N°	
11	30	10	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
12		16	de Prinqipo, touchant Villa Giacomo, Halqi.

Départ du Pont

H.	T.	N°	
9	45	10	pour Proti, Antigoni, Prinkipo, Cartal et Pandik.
10	15	16	pour Halki, Villa Giacomo et Prinqipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H.	T.	N°	
12	30	un bateau	de Cartal, Prinkipo, Halki. Antigone et Proti.
9	30		de Prinqipo, Halqi, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H.	T.	N°	
2	30		pour Proti, Antigoni, Halqi et Prinqipo.
10	15		pour Proti, Antigoni, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *EUXENE* cap. Fabre, partira pour MARSEILLE vendredi 7 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sa... douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

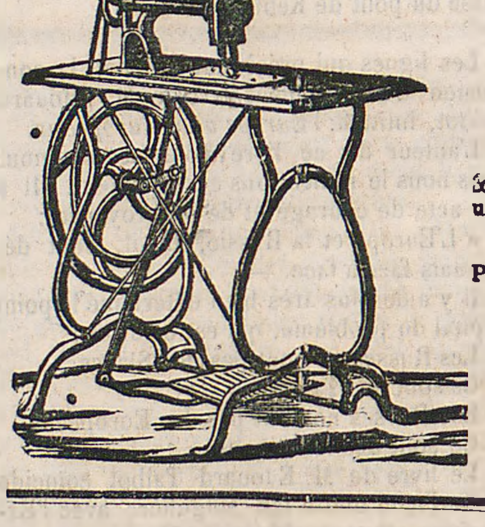

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION.

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée. Les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité françases.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les geucives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

NAVIGATION A VAPEUR DU

LLOYD AUTRICHIEN.

Le public est prévenu que le pyroscaphe du Lloyd autrichien *le Jupiter*, cap. M. Calvi, de 2000 tonneaux et de 400 chevaux de force partira le 6 juin pour LIVERPOOL, touchant à Syra et Gibraltar.

Pour marchandises, groups et passagers, s'adresser à l'agence du Lloyd autrichien sise à Moum-hané, Cité française.

Constantinople, le 30 mai, 1867.

NAVIGATION A VAPEUR DU

LLOYD AUTRICHIEN.

Le public est prévenu que les départs pour la ligne de Salonique par les bateaux du Lloyd autrichien, touchant à Gallipoli, Dardanelles, Port-Lagos, La Cavalle, Volo et Syra, qui depuis peu de temps avaient lieu le lundi, commenceront à avoir lieu de nouveau le samedi, ainsi qu'il se pratiquait par le passé, en touchant aux échelles susdites, tant à l'aller qu'au retour.

Comme toujours, ces départs auront lieu chaque quinzaine, et le premier bateau pour ladite ligne partira le samedi, 1er juin.

Constantinople, le 30 mai, 1867.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIEL Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine. Galata,

HUILE DE FOIE DE MORUE

BOYER. R. ST-MARTIN. 225.

Exposition 1855 naturelle, seule brevetée s. g. d. g. *pour l'usage médical.* Ne se trouve qu'à la pharm.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

SAMEDI, 8 JUIN 1867. 6 SEPHER 1284 de l'Hégire. SAMEDI, 8 JUIN 1867

2me Année. --- N° 129.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction [illegible] à M. N. [illegible] Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS
4me PAGE, — Annonces, 3 p. la ligne
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considéré comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 8 Juin

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 6 juin 9 h. 10 m. soir.

Consol. turcs .... (ouvert. 33 50 / clôt. 33 95)

Emprunt Ottom. 1865 (ouvert. / clôture.) 265

Rente Française 3 0/0 (ouver. 70 37 1/2 / clôtur. 70 50)

Londres, 6 juin 11 h. 25 m. matin.

Consol. turcs........ 33 3/8 — 33 5/8

Londres, 6 juin, 3 h. 10 m. soir.

Consolidés turcs.. 34 1/4 — 34 1/2

Paris, 6 juin, 10 h. 55 m. soir.

Après la revue du bois de Boulogne un polonais de 20 ans s'est jeté sur la voiture impériale a tiré sur le czar, mais le pistolet trop chargé a éclaté. Les deux Empereurs n'ont pas été blessés. La foule voulait pendre le polonais et a acclamé le czar.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le passage suivant du *Mémorial diplomatique* est un tableau d'histoire qui mérite d'être reproduit :

« L'empereur Maximilien s'est vu, presque à l'heure suprême, forcé d'accepter l'appui de cette faction cléricale qui, après l'avoir désiré, appelé d'Europe, n'a travaillé qu'à amonceler des obstacles sur son chemin une fois qu'il fut débarqué au Mexique ; des généraux d'une réputation sanglante et flétrie, l'ex-président Miramon, Marquez, l'exécuteur des massacres de Tacubaya, sont devenus ses principaux conseillers, les chefs des débris de son armée ; les représailles sont dès lors à l'ordre du jour ; plus de merci, plus de pitié de la part des dissidents pour leurs prisonniers de guerre, mais des exécutions sommaires, de véritables hécatombes, des barbaries dignes des hordes les plus sauvages.

» Les troupes qui investissent Queretaro s'étant emparées de Cerro-San-Gregorio, point important dans le voisinage de la ville, le général Guzman, dans le rapport qu'il adresse à cette occasion au gouvernement de Juarez, rend compte dans ce langage laconique du traitement qu'ont subi les prisonniers : « Ils sont pendus sur la route de Queretaro à Celoya. » Et une pareille façon d'agir semble être érigée en règle de conduite, en système politique permanent !

—

L'escadre cuirassée française de la Méditerranée sortira de Toulon pour aller à Gênes escorter la famille royale d'Italie. De là elle se rendra à Malte pour aller à la rencontre du Sultan.

—

On écrit à l'*Abendpost* de Vienne, au sujet de l'époque du couronnement, que l'on hâte énergiquement tous les travaux qui se rapportent à la solennité, et que la célébration de l'acte important aura lieu dans la première moitié du mois de juin. Cet acte pourrait être accompli dans le premier tiers de ce mois, mais alors sa célébration aurait lieu pendant les fêtes de la Pentecôte c'est ce que l'on veut éviter. Le couronnement aura donc probablement lieu le 12 ou le 16 juin au plus tard.

Voici la curieuse liste de cadeaux qui devront être offerts, selon la tradition, au roi et à la reine de Hongrie à leur couronnement : 1° quatre paniers ornés de fleurs et remplis de gâteaux dits *golatschen*; 2° quatre brebis blanches, ornées de fleurs et de rubans ; 3° des échantillons des produits du corps de métier des boulangers ; 4° quatre pains hongrois ; 5° deux veaux bruns ornés de fleurs; 6° quatre bœufs blancs, dont les cornes doivent porter des guirlandes ; 7° une voiture chargée d'un tonneau de vin blanc et d'un autre de vin rouge : le premier de ces tonneaux doit être peint en blanc et entouré de cercles d'argent, le second est peint en rouge et entouré de cercles en vermeil ; 8° trente sacs d'avoine ; les sacs sont en toile blanche et portent les armes de la ville. Ces cadeaux sont portés en cortége au palais. Le couple royal les offre à son tour à des établissement de charité, après les avoir payés au moyen de jetons frappés pour la circonstance.

—

S. M. l'empereur de Russie vient d'arriver à Paris.

S. M. l'Empereur Napoléon III, entouré des ministres, des maréchaux commandant la garde impériale et l'armée de Paris, est allé le recevoir à la gare du chemin de fer du Nord.

En sortant de la gare, le cortége a suivi le boulevard Magenta, le boulevard de Strasbourg, les boulevards jusqu'à la rue de la Paix, les rues de la Paix, de Castiglione et de Rivoli, jusqu'à la colonnade du vieux Louvre. Il est entré par la porte du vieux Louvre qui fait face à Saint-Germain-l'Auxerrois et s'est rendu droit aux Tuileries par la cour Carrée, la cour Napoléon III et la place du Carrousel, en passant sous l'arc de triomphe.

Après la réception aux Tuileries, le czar s'est rendu au palais de l'Elysée par la grande avenue du jardin des Tuileries, la place de la Concorde, l'avenue des Champs-Elysées et l'avenue Marigny.

Les voitures impériales avaient une escorte de cent-gardes et de lanciers de la garde. Des cris de Vive la Pologne se sont fait entendre plusieurs fois pendant le parcours.

—

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Le départ du roi et de la reine des Belges, quoi qu'on en ai dit, est fixé dès maintenant. LL. MM. quitteront Paris lundi prochain, le lendemain des courses de Longchamps, auxquelles elles doivent assister avec les autres souverains étrangers : l'empereur de Russie et ses deux fils, la grande-duchesse Marie, le duc et la duchesse de Leuchtenberg, le prince royal de Prusse et la princesse Victoria, le grand-duc de Saxe-Weimar.

» L'arrivée du roi de Prusse suivra de 5 jours celle du Czar qui arrive comme on sait demain samedi, à quatre heures et demie.

» Le Czar descendra au palais de l'Elysée où les appartements de l'Empereur lui sont destinés. Le grand héritier occupera ceux de l'Impératrice, et le grand-duc Wladimir ceux du prince impérial.

» Un grand nombre de chevaux et de voitures de la cour ont été mis à la disposition de l'empereur de Russie et de sa maison; en outre, S. M. a envoyé de Saint-Pétersbourg, pour son usage personnel, trois chevaux qu'elle monte de préférence et qui sont arrivés à Paris dès hier.

» La présence des souverains sera l'occasion de nouvelles fêtes aux ambassades. La fête donnée par M. le comte de Goltz suivra de près le bal de M. le baron de Budberg, toujours fixé au 6 juin.

» On parle de grands préparatifs, mais il sera fort difficile, non de surpasser, mais seulement, d'égaler les magnificences de l'ambassade d'Autriche, qui a su, en ce temps de splendeurs extraordinaires, réunir des conditions tout exceptionnelles de richesse, d'élégance et de bon goût. »

—

S'il pouvait rester quelques doutes sur le voyage du roi Guilaume, ils seraient levés aujourd'hui. Le prince de Prusse, dans une longue lettre qu'il a adressée à son père, s'est montré si enchanté, de l'accueil qu'il a reçu, de la réception qui lui a été faite, en un mot, de tout ce qu'il a vu et entendu, que le roi de Prusse, non-seulement l'a chargé de traduire personnellement sa satisfaction, mais encore a fait dire par M. le comte de Goltz qu'il lui tardait de partir et qu'il avancerait l'époque de son voyage.

Puisque j'en suis aux voyages princiers, c'est le cas de vous dire que l'incognito conservé pendant son voyage par l'empereur de Russie cessera à Creil, station où il sera reçu et complimenté officiellement par le général Fleury, grand écuyer.

M. de Budberg, ayant témoigné d'un véritable embarras, pour se procurer dans Paris les équipages nécessaires à son souverain et aux quatre personnages qui l'accompagnent, le princes Gortchakoff et Dolgorowki, les comtes Schuwaloff et d'Adlerberg, l'Empereur a fait mettre à sa disposition 60 chevaux du service impérial et un nombre proportionné de voitures de la cour.

Ainsi que je vous disais dans ma dernière correspondance, on parle d'un rapprochement entre les cours de France et de Russie On met au nombre des conjectures, la probabilité d'une demande de révision du traité de 1856, spécialement en ce qui concerne la zone de Bessarabie, riveraine du Danube, et qui, enlevée à la Russie par ledit traité, l'a en quelque sorte privée des avantages de la navigation du fleuve. Il y a longtemps du reste, je vous l'ai déjà dit, qu'on a reconnu ici que l'article en question avait été plus qu'une surprise, c'est-à-dire une injustice envers le gouvernement russe. *(Pays.)*

—

Le *Journal des Débats* dans son bulletin politique signé de M. P. David, secrétaire de la rédaction, s'exprime ainsi au sujet de l'insurrection candiote :

« Le *Nord*, après avoir enregistré avec orgueil un télégramme de Corfou annonçant de nouveaux succès des insurgés candiotes, se retourne vers nous et nous demande, avec beaucoup de courtoisie d'ailleurs si le *Journal des Débats* s'imagine que le maintien de l'insurrection crétoise est dû aux victoires des troupes ottomanes. La question n'est pas aussi embarrassante que le *Nord* semble le croire. Nous nous sommes toujours également méfiés des bulletins grecs et des bulletins turcs ; ils usent tous avec le même sans gêne de la permission accordée par notre proverbe français aux gens qui viennent de loin. Enfin le *Nord* est-il bien sûr qu'il emploie une expression exacte en nous parlant des insurgés candiotes! Il nous a si souvent parlé lui-même de l'horrible barbarie des Turcs acharnés à égorger tout être vivant dans l'île de Candie ; il nous a tant de fois montré, dans les tableaux les plus touchants, des femmes, des enfants, des vieillards et des blessés candiotes s'embarquant pour Athènes à bord des navires russes, qu'il ne doit évidemment pas rester dans l'île un seul être qui y soit né. Sous peine de ne pas prendre au pied de la lettre les récits des journaux grecs et russes, nous devons croire que les combattants qui viennent de remporter cette nouvelle victoire, joyeusement annoncée par le télégraphe de Corfou et orgueilleusement enregistrée par le *Nord*, appartenaient tous à ces armées de volontaires dont les mêmes journaux et les mêmes télégrammes nous annoncent chaque semaine l'heureux débarquement. Nous voudrions seulement savoir ce qu'aurait dit et fait la Russie, si, pendant l'insurrection polonaise de 1863, l'Autriche s'était permis d'agir envers elle comme elle agit elle-même aujourd'hui envers la Turquie. »

—

Le prince royal de Prusse et la princesse royale, sa femme, fille de la reine d'Angleterre, sont venus au Palais de Justice. M. de Marnas, procureur-général à la Cour impériale, a reçu le prince et la princesse à leur arrivée et les a conduits dans les différentes parties du Palais, à la Sainte-Chapelle, haute et basse, à l'ancienne grand'chambre du Parlement, (chambre civile de la Cour de Cassation), à la Cour impériale et enfin à la Conciergerie. En visitant le cachot de Marie-Antoinette, la princesse royale de Prusse, qui se rappelait avec beauconp de précision les particularités du séjour de l'infortunée reine dans ces tristes lieux, a paru vivement et profondément émue.

LES VILAYET.

L'extension des *vilayet* à tout l'Empire venant immédiatement après la loi des *vacouf* met fin à toutes les incertitudes, rassure les amis de l'Empire, et anéantit les bruits qui mettaient en doute la sincerité et la bonne foi du Gouvernement, quant à ses promesses de réformes.

La loi sur les vilayets contient en principe, ainsi que nous l'avons démontré dans les colonnes de ce journal, tous les éléments de liberté en usage dans les pays les plus avancés. Il dépend des populations d'en rendre l'application plus ou moins radicale suivant qu'elles auront à un degré plus ou moins élevé le sentiment de leurs droits et de leurs devoirs.

La décentralisation administrative qui fait la base du vilayet remet entre les mains des différents conseils issus du suffrage populaire la gestion de tous les intérêts locaux et la répartition des charges publiques. La justice aux divers degrés est rendue par des magistrats tirés de l'élection auxquels viennent s'adjoindre les chefs des communautés religieuses.

L'autorité n'intervient que pour les questions d'ordre public et politique. Son rôle est de sauvegarder les intérêts généraux et nationaux, de centraliser l'administration et de maintenir la force du lien qui rattache le vilayet à l'Empire.

Si les populations étaient, par leur niveau moral et intellectuel, à la hauteur des droits qui leur sont conférés par la nouvelle loi; si elles étaient capables de comprendre que la responsabilité du citoyen augmente à mesure qu'il a plus de liberté; si, surtout, elles étaient disposées à abdiquer dans la discussion de la chose publique cet esprit de jalousie étroite, d'intolérance barbare, et d'égoïsme honteux dont elles ont acquis la triste réputation, le sort de la Turquie ne tarderait pas à faire envie.

La loi existe : il dépend de tous qu'elle soit appliquée puisqu'elle s'adresse au suffrage de tous pour le choix des administrateurs et des magistrats.

Mais, nous objectera-t-on, le gouverneur-général imposera aux électeurs des hommes de son choix.

—Tant pis, pour les électeurs, répondrons-nous, qui n'auront pas suffisamment de caractère et d'indépendance pour ne pas savoir se tenir à égale distance d'un servilisme poltron et de l'opposition systématique.

—Mais le gouverneur foulera la loi aux pieds et emprisonnera les récalcitrants. Cela s'est vu; cela se verra.

—Soit; cependant vous aurez le droit de vous plaindre. Si ces plaintes sont fondées, les journaux s'en feront l'écho, le gouvernement prêtera l'oreille et le gouverneur courra le risque d'être cassé.

Il arrive tous les jours dans les pays les plus avancés qu'un fonctionnaire public abuse de son pouvoir et viole la loi. Il ne suit pas de là, que la loi soit mauvaise, et que le gouvernement soit complice.

A-t-on songé jamais à rendre responsable le président Lincoln des actes arbitraires du général Buttler à la Nouvelle-Orléans, et l'Empereur Alexandre des atrocités de Mourawieff?

Le sort des populations est entre leurs mains : il dépendra d'elles qu'il soit amélioré. Qu'elles s'instruisent, qu'elles s'enrichissent, qu'elles se moralisent surtout. Qu'elles repoussent des immixtions souterraines toujours prêtes à créer desembarras et à favoriser le désordre, ce compagnon inséparable de toutes les ruines, ce précurseur des conquêtes; et, grâce à une situation commerciale privilégiée, à un sol fertile, et à une constitution libérale, la Turquie reprendra en Europe la place qui lui revient par son importance stratégique et économique qui en fait le centre du monde. Mais l'union fait la force, et, au moment où les plus grandes nations recherchent des alliances et augmentent leur force de résistance, il serait prudent que les petites nationalités, qui perdent leur temps à rêver la constitution d'autonomies microscopiques, se dévouâssent sincérement à l'avancement d'une patrie assez riche et assez grande pour fournir à toutes les aspirations et à toutes les énergies un champ d'action digne d'elles.

Cela n'est pas impossible. Ne voit-on pas dans une ménagerie de New-York, véritable arche de Noë, tous les animaux de la création vivre en paix dans là même cage, se nourrir du même repas et prêts à opposer à toute attaque extérieure un effort unanime?

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

III.

Quant à Chavanet, tout en s'efforçant de paraitre indifférent à ce qui se passait autour de lui, il regardait Serverette. Il était assis de telle sorte qu'en étendant la main, il pouvait toucher le bas de la robe de la jeune fille. Il la voyait respirer, il pouvait compter ses dents blanches et fines, admirer sa bouche admirablement dessinée, et ses mains, un peu brunes peut-être, — car le soleil les avait caressées, — mais d'une forme irréprochable.

Voir le numéro du 7 juin

Vue de près, Serverette était plus belle encore que lorsqu'il l'avait examinée du dehors. Perdu dans sa contemplation, il ne voyait qu'elle. Il aurait voulu s'approcher, lui parler, toucher ses cheveux.

Il ne songeait ni à l'heure qui s'avançait, ni aux questions que lui ferait sa femme lorsqu'il rentrerait, ni aux explications qu'il devrait fournir le lendemain si elle savait qu'il avait osé s'asseoir dans un cabaret hanté par des chanteurs. Son être entier s'absorbait dans un désir de plus en plus excité, qu'il voulait satisfaire.

Cependant, s'il avait pu détailler la beauté de Serverette, il n'avait pas entendu sa voix; mais, elle chanta et il la trouva plus séduisante encore. Ce morceau marquait la fin du concert. La foule se retira. Madame Héloïse et Serverette, aidées par Chibrac, ramassèrent les cahiers de musique. Puis, ayant salué les personnes qui restaient encore dans le café, elles disparurent pour aller goûter un repos chèrement acheté.

Alors, Chavanet se leva et sortit. Le village était plongé dans le silence et l'ombre.

A l'extrémité nord de Saint-Etienne, on voyait à cette époque une très belle maison moderne, adossée contre une colline dont son parc couvrait tout un versant. Cette maison, que les paysans appelaient très justement le château et qui fut détruite plus tard dans des circonstances que révélera ce récit, était la demeure de M. et madame Chavanet, riches propriétaires de la contrée.

C'est vers le château que Chavanet se dirigea.

Au moment où il y rentrait, il entendit sonner minuit. Sur le perron, il rencontra une servante.

— Ah ! monsieur, dit-elle, madame vous a attendu jusqu'à onze heures. Elle s'est couchée alors, mais elle était triste et irritée de ne pas vous voir.

Chavanet ne répondit pas et monta au premier étage. Il entra en marchant sur la pointe des pieds dans la chambre de sa femme. A la lueur d'une veilleuse suspendue au plafond, celle-ci étendue dans un grand lit entouré de rideaux de couleur brune, dormait d'un sommeil paisible.

Chavanet poussa un soupir de soulagement. Il était bien aise de pouvoir penser à Serverette.

IV.

L'histoire du ménage Chavanet est, à elle seule, une comédie dans le drame que nous racontons. En même temps, elle s'y lie d'une manière si étroite que nous sommes obligés d'interrompre ici le fil de notre narration, afin de résumer certains faits qui serviront à la rendre plus intéressante et en éclairciront les détails.

Vers la fin de la Restauration, le château de Saint-Etienne de Boulogne appartenait à un vieux gentil-homme nommé le baron de Mériat. Ruiné par la Révolution qui lui avait tout pris, sauf cette propriété, le baron, après une existence des plus aventureuses, était rentré en France, au commencement de l'Empire. Eclairé par ses propres malheurs sur les besoins et les influences de son temps, il se maria avec la fille d'un paysan, enrichi par l'achat de biens d'émigrés payés en assignats, et qui couvrit sa fille d'or, afin de la rendre digne de devenir baronne.

Ce mariage ne fut pas heureux. Humilié dans sa femme, créature des plus insignifiantes et assez mal élevée, la baron la délaissa dans son splendide château où elle mourut en donnant le jour à une fille qui fut nommé Agathe. L'enfant ramena le père dans la maison désertée par lui et devint l'objet de toute sa sollicitude. Comme elle devait être fort riche, il résolut de faire d'elle une demoiselle accomplie.

La nature contraria ses résolutions. Agathe devint laide en grandissant et fut affligée de la plus terrible de toutes les laideurs, la laideur bête. A seize ans, elle était maigre comme un échalas, ignorante comme un enfant et superstitieuse comme une Espagnole. Sa figure plate, ses gros yeux bleus ne révélaient aucune intelligence. Elle avait des cheveux en si petite quantité qu'elle dut renoncer à se coiffer comme les femmes, ce qui lui donna l'air d'un écolier travesti.

En dépit de tant d'imperfections, les prétendants ne lui manquèrent pas. Sa dot était d'un million et il devait lui en revenir deux autres à la mort de son père. Elle fut donc traitée comme si elle eût été jolie, jusqu'au jour où elle déclara formellement qu'elle ne se marierait pas. Elle était tombée dans une dévotion exagérée et caressait l'espoir d'entrer un jour dans une communauté religieuse à laquelle elle ferait don du château de de Mériat qu'on transformerait en couvent.

Le baron mourut en 1823, et la jeune fille se trouva seule au monde à vingt ans, maîtresse de sa fortune et de son sort. Dès le lendemain, elle manifesta l'intention d'entrer sur-le-champ aux carmélites de Lyon. Néanmoins, elle crut devoir faire part de son projet au curé de Saint-Etienne de Boulogne, dont son père lui avait ordonné, avant de mourir, de prendre les conseils en toutes circonstances.

Cet ecclésiastique se nommait Peretty. Après avoir été soldat et fait les guerres de la République, l'abbé Peretty s'était jeté dans les ordres à la suite d'une aventure terrible dans laquelle il avait causé la mort de son meilleur ami. Il touchait alors à la cinquantaine et conservait de ses habitudes passées la taille droite, le geste rapide, la parole brève. C'était un excellent homme et un saint prêtre qui n'avait d'autre défaut que la faiblesse de son caractère, résultat d'une extrême bonté. Néanmoins, lorsqu'il connut la

REVUE DES JOURNAUX

M. Victor Hugo, sollicité par une prière irrésistible et qu'il explique lui-même, a écrit les lignes qu'on va lire. Cette fois, du moins nous sommes heureux de le constater, l'humanité l'aura emporté avant même la généreuse intervention du grand poëte. On sait, en effet, depuis deux jours déjà, que la grâce des fénians condamnés à mort a été accordée par la reine Victoria. Mais on n'en lira pas moins avec intérêt cette éloquente protestation contre les exécutions politiques :

» L'angoisse est à Dublin. Les condamnations à mort se succèdent, les grâces annoncées ne viennnent pas. Une lettre que nous avons sous les yeux dit : « ... La potence va se dresser; le général Burke d'abord ; viendront ensuite le capitaine M., Afferty, le capitaine M'Clure, puis trois autres ... il n'y a pas une minute à perdre .., des femmes, des jeunes filles vous supplient.. Ma lettre vous arrivera-t-elle à temps ? » Nous lisons cela, et nous n'y croyons pas. On nous dit : l'échafaud est prêt. Nous répondons : cela n'est pas possible. Calcraft n'a rien à voir à la politique. C'est déjà trop qu'il existe à côté. Non, l'échafaud politique n'est pas possible en Angleterre. Ce n'est pas pour imiter les gibets de la Hongrie que l'Angleterre a acclamé Kossuth ; ce n'est pas pour recommencer les potences de la Sicile que l'Angleterre a glorifié Garibaldi. Que signifieraient les hourras de Londres et de Southampton ? Supprimez alors tous vos comités polonais, grecs, italiens. Soyez l'Espagne.

» Non, l'Angleterre, en 1867, n'exécutera pas l'Irlande. Cette Elisabeth ne décapitera point cette Marie Stuart.

» Le dix-neuvième siècle existe.

» Pendre Burke ! impossible! Allez-vous copier Tallaferro tuant John Brown. Chacon tuant Lopez, Geffrard tuant le jeune Delorme, Ferdinand tuant Pisacane?

» Quoi ! après la révolution anglaise ! Quoi ! après la révolution française ! Quoi ! dans la grande et lumineuse époque où nous sommes ! il n'a donc été rien dit, rien écrit, rien pensé, rien proclamé, rien fait depuis quarante ans!

» Quoi ! nous présents, qui sommes plus que de spectateurs, qui sommes des témoins, il se passerait de telles choses! Quoi, les vieilles pénalités sauvages sont encore là ! Quoi ! il se prononce de ces sentences : « Un tel, tel jour, vous serez traîné sur la claie au lieu de votre supplice, puis votre corps sera coupé en quatre quartiers, lesquels seront laissés à la disposition de S. M. qui en ordonnera selon son bon plaisir ! » Quoi ! un matin de mai ou de juin, aujourd'hui, demain, un homme, parce qu'il a une foi politique ou nationale, parce qu'il a lutté pour cette foi, parce qu'il a été vaincu, sera lié de cordes, masqué du bonnet noir, et pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive ! Non ! vous n'êtes pas l'Angleterre pour cela !

» Vous avez actuellement sur la France cet avantage d'être une nation libre. La France, aussi grande que l'Angleterre, n'est pas maîtresse d'elle-même, et c'est là un sombre amoindrissement. Vous en tirez vanité. Soit. Mais prenez garde. On peut en un jour reculer d'un siècle. Rétrograder jusqu'au gibet politique vous l'Angleterre! Alors élevez une statue à Jeffryes.

» Pendant ce temps-là nous élèverons une statue à Voltaire.

» Y pensez-vous ? Quoi ! Vous avez eu Sheridan et Fox qui ont fondé l'éloquence parlementaire, vous avez Howard qui a aéré la prison et attendri la pénalité, vous avez Wilberforce qui a aboli l'esclavage, vous avez Rowland-Hill qui a vivifié la circulation postale, vous avez Cobden qui a créé le libre échange, vous avez donné au monde l'impulsion colonisatrice, vous avez fait le premier câble transatlantique, vous êtes en pleine possession de la virilité politique, vous pratiquez magnifiquement sous toutes ses formes le grand droit civique, vous avez la liberté de la presse, la liberté de la tribune, la liberté de la conscience, la liberté de l'association, la liberté de l'industrie, la liberté domiciliaire, la liberté individuelle, vous allez par la réforme arriver au suffrage universel. Vous êtes le pays du vote, du poll, du meeting, vous êtes le puissant peuple de l'*habeas corpus*. Eh bien, à toute cette splendeur ajoutez ceci, Burke pendu, et précisément parce que vous êtes le plus grand des peuples libres, vous devenez le plus petit !

» On ne sait pas le ravage que fait une goutte de honte dans de la gloire. De premier, vous tomberiez dernier ! Quelle est cette ambition en sens inverse ? quelle est cette soif de déchoir ? Devant ces gibets dignes de la démence de Georges III, le continent ne reconnaîtrait plus l'auguste Grande-Bretagne du progrès. Les nations détourneraient leur face. Un affreux contresens de civilisation aurait été commis, et par qui ? par l'Angleterre ! Surprise lugubre. Stupeur indignée. Quoi de plus hideux qu'un soleil d'où tout à coup il sortirait de la nuit !

» Non, non, non ! je le répète, vous n'êtes pas l'Angleterre pour cela.

» Vous êtes l'Angleterre pour montrer aux nations le progrès, le travail, l'initiative, la vérité, le droit, la raison, la justice, la majesté de la liberté ! Vous êtes l'Angleterre pour donner le spectacle de la vie et non l'exemple de la mort.

» l'Europe vous rappelle au devoir.

» Prendre à cette heure la parole pour ces condamnés, c'est venir au secours de l'Irlande ; c'est aussi venir au secours de l'Angleterre.

» L'une est en danger du côté de son droit, l'autre du côté de sa gloire.

» Les gibets ne seront point dressés.

» Burke, M'Clure, M'Afferty, Kelly, Joice, Cullinane ne mourront point. Epouses et filles, qui avez écrit à un proscrit, il est inutile de vous couper des robes noires. Regardez avec confiance vos enfants dormir dans leur berceaux. C'est une femme en deuil qui gouverne l'Angleterre. Une mère ne fera pas des orphelins, une veuve ne fera pas des veuves.

» VICTOR HUGO.

» Hauteville House, 28 mai 1867. »

Le *Monde* a bien quelque regret de voir les souverains mettre de côté l'ancien *décorum;* de sorte que les sceptres, les trônes et les couronnes ne sont plus que de la mythologie ; il se montre juste envers la France et lui reconnaît le beau rôle.

A la royauté féodale succède la royauté démocratique ou populaire. Les princes veulent paraître en représentants de nationalités. Il est certain que leur puissance s'en accroît...

L'Europe semble désormais une famille. Et s'il en est ainsi, chaque nation particulière entrant en communauté perd de sa nationalité.

L'Exposition universelle, rassemble les produits du monde entier et leur impose une unité factice. L'occasion est donc naturelle pour recevoir les potentats de l'Europe.

Le Sultan lui-même se prépare au grand voyage, ce qui est inouï dans les annales de l'islamisme. Il est incontestable que c'est la France qui prend la tête de ce mouvement de transformation. Ces visites de souverains sont un hommage à sa puissance intellectuelle. Il est possible que cette gloire nous coûte cher, et qu'elle soit achetée par de graves inconvénients. Elle est visible comme le soleil, et c'est en vain qu'on essaierait de la nier. (*Monde.*)

La *France* constate ce qu'a de flatteur cette rencontre à Paris de tant de têtes couronnées : mais dans ce fait inoui jusqu'à présent elle voit autre chose que des banquets, des bals et des revues:

Il est difficile d'admettre que les premiers souverains de l'Europe se rencontreront à Paris et resteront ensemble des journées entières sans échanger un mot sur les grandes questions qui sont à l'ordre du jour de la politique européenne.

Il n'y a plus aujourd'hui de rois de droit divin. Les princes à qui incombe la grande et difficile tâche du commandement représentent la souveraineté nationale, et s'ils n'ont pas cessé d'être responsables devant Dieu, ils le sont, dès ici-bas, devant l'opinion des peuples qu'ils gouvernent. Les témoignages de courtoisie qui s'échangent entre eux ne doivent être qu'un symbole du rapprochement qui s'opère entre les nations. Ce sont les intérêts, la prospérité, l'honneur de celles-ci, qui doivent tenir la première place dans leur esprit et dans leurs résolutions.

Voilà pourquoi, sans exagérer, au point de vue diplomatique, la portée des manifestations auxquelles nous assistons, nous pensons qu'il n'est ni juste ni politique de l'amoindrir.

Ces voyages, ces visites, ces entrevues, ne peuvent rester stériles pour la paix, pour le progrès, pour l'humanité. Nous repoussons, quant à nous, cette pensée. Ce qui se passe aujourd'hui répond au sentiment qui inspirait, il y a trois ans, une proposition généreuse, et que de difficultés, peut-être, que de malentendus ne verrons-nous pas s'aplanir et se dissiper dans ces rencontres et ces entretiens ! Pour les princes, en effet, comme pour bien des gens, le plus difficile, souvent, n'est pas de s'entendre, c'est de se réunir. (*France.*)

Le *Moniteur prussien*, publie l'ordonnance suivante, motivée par les derniers événements de Havre :

« Nous, Guillaume, etc.

» Le jour de la publication du présent numéro du *Recueil des lois*, la loi prussienne du 25 avril 1853 acquérera force de loi dans les pays réunis à notre monarchie par les lois du 20 septembre et du 24 décembre 1866, et le tribunal de la chambre de Berlin remplacera, à partir de ce jour, les autorités chargées de l'instruction et du jugement des crimes politiques dans ces pays. En foi de quoi, etc.

» Donné à Berlin, le 23 mai 1867.

» GUILLAUME.

» Contresigné par tous les ministres.»

Voici les principaux passages de l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, concernant le projet de désarmement général :

« Il faudrait examiner d'abord la question de savoir ce que l'on entend par désarmement général. Il est clair qu'on ne songe point à une dissolution des armées permanentes ; il ne pourra donc s'agir que de leur diminution. Mais sur quel principe celle-ci sera-t-elle fondée ? On ne pourra certes pas adopter celui qui consiste à proportionner l'armée au chiffre de la population de chaque pays. Car, de cette façon, le plus grand Etat disposerait de l'armée permanente la plus nombreuse.

» On pourrait admettre plutôt que chaque armée, réellement active, fut réduite d'un chiffre déterminé général. La force des divers Etats, en tant qu'elle repose sur le nombre d'hommes, ne serait alors point modifié. Mais, dans ce cas, il faudrait supposer, contrairement à la réalité, que les systèmes de défense des divers pays soient identiques.

« La logique des chiffres ne peut être exacte que lorsque ceux-ci reposent sur un état de choses absolument identique. Il faudra donc renoncer complétement à l'idée d'un désarmement d'après des proportions arithmétiques.

» Nous avouons toutefois franchement que nous connaissons un moyen par lequel on pourra arriver tout ou moins à une diminution des charges millitaires actuelles. Qu'un des grands Etats produise une offre positive concernant la réduction de son armée. Les autres puissances feraient alors connaître la réduction qu'elles pourraient opérer en présence de cette offre ? Chaque Etat aura ainsi déclaré lui-même quel est le nombre des soldats dont il peut se passer sans porter atteinte à sa position.

» Qu'on se rappelle que, sauf des événements peu importants, l'Europe n'a pas vu de guerre depuis 1815, jusqu'à ce que celles de l'Orient et la guerre italienne éclatèrent par l'initiative de la France. C'est donc à cette puissance qu'incombe la tâche de prêcher d'exemple.

» La France, laquelle fut forcée par sa mission civilisatrice de faire les deux guerres dont nous venons de parler ; la France, que la civilisation réclama en Chine, dans la Cochinchine et au Mexique, sera-t-elle disposée à donner une garantie de ce genre à l'Europe. La réorganisation de l'armée française, qui est poussée avec tant de vigueur, laisse à peine supposer que la réponse-à cette question puisse être affirmative. Au reste, cette question fera partie des utopies humaines aussi longtemps qu'une organisation politique et sociale qui diffère encore énormément de la nôtre, sortira de la société humaine. »

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Lundi prochain (6 sefer) 10 juin, à l'occasion de la fête de S. M. Nasr Eddin-Chah, S. E. le Ministre de Perse recevra les sujets et protégés persans à son yali d'Emirghian.

Le retour des pélerins de la Mecque s'est opéré dans de bonnes conditions sanitaires; les caravanes ayant été la plupart dirigées par les déserts où elles ont laissé leurs morts et se sont purgées peu à peu de leurs germes de maladie. Quelques convois de pèlerins algériens sont retournés directement d'Alexandrie dans notre colonie, sans toucher aux ports de France. Il n'y a de traces de choléra qu'à Tunis et dans les provinces napolitaines. Les lettres de Marseille rapportent qu'un paquebot des Messageries impériales, le *Thabor*, arrivé dans ce port, a eu trois cas de choléra dans sa traversée ; que deux des passagers ont succombé et ont été jetés à la mer et que l'autre malade, qui était un enfant, a succombé dans le Lazaret. Mais l'autorité ayant soumis *le Thabor* à une quarantaine de sept jours, après le débarquement de ses passagers et de son équipage dans le lazaret des îles de la rade, la population s'est rassurée. On parle aussi de mettre en observation des provenances de Tunis et de Naples, afin d'ôter tout prétexte aux rigueurs des intendances sanitaires de l'étranger contre les navires français. Les communications resteraient libres entre la France et tous les autres points de la Méditerranée.

Il vient de mourir à Milan un sieur Brasseur, Maximilien-François-Joseph, né à Milan le 16 janvier 1805, fils de Brasseur, Maximilien-François, et de Laurant, Rosalie-Joséphine.

Les personnes qui pourraient fournir des renseignements sur cette famille sont priées de vouloir bien les adresser à M. le marquis Paul Rescali à Milan, Corso Veneza, n° 70 (affranchir).

Encore un émoi à Galata. Hier, vers les 4 heures du soir, dans la grand'rue de Kara-keuï, un bufle furieux s'étant évadé des mains de son conducteur, entreprit une course à toute vitesse à travers les rues encombrées de passants. L'effroi était général, mais heureusement il fut possible d'arrêter l'animal sans qu'il eût le temps de causer aucun mal.

Deux incendies se sont déclarés mardi et mercredi dernier à Stamboul (le premier sans importance) dans un khan à Mahmoud Pacha, le second près de la Police a dévoré 8 maisons.

NOTIFICATION.

Le Conseil Municipal à peine constitué s'est occupé des mesures à prendre pour l'amélioration de l'état du cercle, mais, devant un arriéré considérable, l'exécution de ses projets rencontre de difficultés sérieuses.

Aussi, croit-il de son devoir de faire appel aux contribuables en les invitant à régler le compte de leurs taxes sans attendre que les percepteurs se présentent à domicile.

A cet effet, un terme expirant le 1/13 juillet prochain est accordé aux contribuables pour qu'ils aient à s'exécuter; passé ce terme, le Conseil Municipal avisera à l'encaissement des arriérés dus par tous les moyens dont il dispose et notamment par le refus de donner cours à toute demande des contribuables qui n'auraient déjà acquitté leurs taxes.

Hôtel Municipal, ce 24/5 juin 1867.

Le président ad intérim,
(Signé) MEHEMMED.
Le secrétaire-général,
D. YÉNIDUNIA.

Tribunaux.

COURS D'ASSISES DE FLORENCE (Italie).
Présidence de M Metaca.
Audience du 21 mai.

AFFAIRE BUGGIANI. — EXTORSIONS D'ARGENT ET TENTATIVES DU MÊME CRIME A L'AIDE DE LETTRES COMMUNICATOIRES. — CURIEUX DÉTAILS.

C'est aujourd'hui que les débats du procès Buggiani ont commencé. Leur importance avait attiré dès le matin une foule énorme aux environs du lieu où siége la cour d'assises.

A neuf heures et demie la cour entre en séance. Le fauteuil du président est occupé par M. le chevalier Metaca; celui du ministère public par M. de Foresta. Mes Mancini et Sanminiatelli sont au banc de la défense.

Après les formalités relatives à la composition du jury, l'audience est déclarée ouverte. La salle est comble.

L'accusé Orazio Buggiani est assis sur le banc à lui destiné, entre deux carabiniers. Il est âgé d'environ 50 ans; son attitude est calme et empreinte d'une certaine noblesse; sa mise, sans être recherchée, est presque élégante; il est ganté de noir. Il répond d'une voix claire aux questions de M. le président relatives à son identité. Voici un résumé de l'acte d'accusation dressé contre lui :

Une industrie, heureusement rare dans notre cité, celle des lettres menaçantes à fin d'obtenir à leurs auteurs des sommes d'argent de ceux à qui elles étaient adressées, s'exerçait depuis quelque temps à Florence, au préjudice, surtout, de ceux que leur âge avancé ou que leurs antécédents politiques faisaient croire plus faibles et plus faciles à intimider. La première victime fut le professeur Mazzoni, vieillard plus qu'octogénaire, qui reçut par la poste, le 23 décembre 1863, une lettre qui, sous les plus affreuses menaces, lui enjoignait de déposer un billet de banque de cent livres à l'entrée du tuyau de conduite de la fontaine qui se trouve sous l'arcade des Carrozze de la rue des Archibusieri, où l'on devait le venir prendre.

Le pauvre vieillard, effrayé des menaces de mort et de pillage qui accompagnaient cette demande, fit ce qu'on exigeait de lui, et fit porter par son frère le billet de banque en question dans la fontaine qu'on lui désignait. A peine le frère de M. Mazzoni avait-il fait sa commission (on était alors dans la nuit du 23 au 24), qu'il entendit une voix d'homme s'écrier sous l'arcade : « Nous sommes là ! » Il se retourna vers la droite, mais bien qu'il apperçût une forme humaine dans l'ombre, il faisait trop nuit pour qu'il pût la distinguer assez de façon à la reconnaître plus tard. La même tentative fût renouvelée dans les mêmes circonstances sur M. Mazzoni le 20 et le 28 juillet 1863. Mais il ne se laissa pas intimider cette fois, et alla remettre les deux lettres à la police qui, cependant, ne put rien découvrir, les lettres ayant été remises trop tard.

M. Rafaello Benvenuti, propriétaire et lieutenant des gardes du corps, en retraite, reçut par la poste, le 12 août 1863, une lettre de menaces, écrite au nom des émigrés et de la même écriture, du même style, de la même forme que celles adressées au professeur Mazzoni : on y demandait de déposer 400 fr. dans un trou existant sous la grille de la villa qu'habite M. Benvenuti, et on menaçait ce dernier des plus grandes calamités, et entre autres de l'incendie, s'il n'obéissait pas. M. Benvenuti ne se laissa pas intimider; il remit la lettre à la police qui fit surveiller la villa ; mais l'auteur ou les auteurs de la lettre en eurent vent, et, quelques jours après, M. Benvenuti reçut une seconde lettre dans laquelle les mêmes menaces étaient renouvelées et l'argent de nouveau exigé. Mais M. Benvenuti ne s'étant pas laissé intimider, les choses n'eurent pas de suite

L'acte d'accusation mentionne des lettres identiques, écrites en octobre 1863 au conseiller Montellini et à l'avocat Silvestro Fei, délégué de la sûreté publique, en retraite ; on lui demandait 1,000 fr. La lettre fut encore remise à la police, qui résolut de tout faire pour en découvrir l'auteur.

La lettre écrite à M. S. Fei indiquait le bassin de la fontaine de la place Santissima-Annunziata, en face de l'hôpital degl'Innocenti, comme le lieu où l'on devait déposer la somme demandée. On plaça, au jour et à l'heure convenus, des agents et des officiers de police derrière les persiennes de l'hôpital d'où ils pouvaient apercevoir distinctement la fontaine qui faisait face à la grand'porte.

Onze heures venaient à peine de sonner, poursuit l'accusation quand on vit un individu venant de l'arcade de la rue della Colonna, où il s'était placé évidemment pour examiner ce qui se passait dans la rue Laura (où habite M. Fey). L'inconnu s'avança vers la fontaine, dès qu'un agent en habits bourgeois et venant de la rue Laura, eut déposé dans le bassin un petit sac rempli de terre, destiné à représenter l'argent demandé dans la lettre L'inconnu fut bientôt rejoint par deux autres individus. Ils tinrent conseil, puis, les deux derniers venus s'étant éloignés, le premier s'approcha de la fontaine avec mille précautions, écoutant, regardant de tous côtés, surtout à l'entrée des rues avoisinantes, mais ramenant toujours ses regards sur le lieu où devait se trouver l'argent.

Rassuré par le silence qui régnait autour de lui, et peut-être aussi par la surveillance que ses complices devaient exercer dans le voisinage, cet homme se décida à entrer dans la balustrade de fer qui entoure la fontaine, puis il sortit et rentra de nouveau, regardant toujours autour de lui. Alors il gravit le premier degré de l'escalier conduisant au bassin, s'arrêtant pour écouter, puis le second, s'arrêtant encore, et enfin le troisième et dernier ; déjà il mettait la main dans le bassin, quand les agents, croyant le moment venu de l'arrêter, sortirent à l'improviste de leur retraite et accoururent vers la

---

résolution d'Agathe de Mériat, il la combattit vivement.

— Pourquoi, lui dit-il, réaliseriez-vous un projet qui n'aurait jamais eu l'assentiment de votre père ? Sa mort ne vous a pas faite libre à ce point que vous ayez le droit de transgresser ses volontés.

— J'obéis à celles de Dieu, répondit froidement la jeune exaltée.

— Par quelle voix Dieu vous les a-t-il communiquées ? demanda l'abbé Peretty. Par la voix de quelques fanatiques qui croient servir la religion, en enrichissant les communautés religieuses. Dites-leur que vous êtes ruinée, et vous verrez s'ils persisteront à vous reconnaître une vocation aussi entrainante.

— Eh quoi ! monsieur le curé, c'est vous qui me détournez de notre sainte mère l'Eglise à laquelle je voudrais me consacrer ?

— Je ne vous en détourne pas. Je veux seulement que vous réfléchissiez plus longtemps, avant de prendre une résolution sur laquelle vous ne seriez pas libre de revenir plus tard. Et, comme il vit la jeune fille ébranlée par ses paroles, il ajouta : — Si vous entrez en religion, si vous donnez vos biens à une communauté, savez-vous ce qui arrivera ? C'est que les ennemis de l'Eglise, si acharnés contre elle en ce moment, s'élèveront encore contre les empiétements des congrégations. Ils vous présenteront comme victime d'un odieux manége. Ils accuseront l'ordre dans lequel vous entrerez d'avoir exploité votre faiblesse, votre position, et vous aurez fait à la religion plus de mal que de bien, car on croira nos ennemis et on ne vous croira pas, alors même que vous prouverez l'énormité de leurs mensonges.

— Il ne m'est donc pas permis de me consacrer à Dieu ? s'écria Agathe.

— Rien ne vous en empêche. Mais restez dans le monde où vous pouvez accomplir plus de bien que dans un couvent. Il y a tant de misères à soulager, tant de bonnes œuvres à créer ! Vous vouliez faire de ce château un couvent. Eh bien ! vous pourriez en consacrer une partie à recevoir quelques-unes des orphelines du pays. Vous affecteriez à cette œuvre une somme relativement insignifiante, dont le revenu servirait à élever vos filles adoptives et à les doter plus tard. C'est une idée que je vous donne en passant. On pourrait en trouver beaucoup d'autres. Pensez-vous que Dieu ne vous saura pas autant de gré du bien que vous ferez ainsi, que d'une retraite prématurée ?

Ces paroles laissèrent une vive impression dans l'esprit d'Agathe. Elle reconnut sans peine que la sagesse avait parlé par la bouche de l'abbé Peretty et, avec l'ardeur d'un esprit inoccupé jusque là, elle adopta avec enthousiasme le projet d'un orphelinat à fonder dans le village. On traça plusieurs plans, dont l'un fut adopté. Une aîle du château et cinq cent mille francs furent consacrés par l'héritière à cette bonne œuvre, et un an plus tard, douze jeunes filles étaient élevées à ses frais, par deux religieuses que Mgr. de Viviers lui avait envoyées avec empressement.

L'administration de l'orphelinat suffit pendant quatre années aux besoins intellectuels d'Agathe. En se consacrant à cette œuvre, elle avait définitivement éloigné tous les prétendants, et sa vie s'écoulait uniforme entre les soins qu'exigeaient la gestion de ses biens et les pratiques d'une dévotion étroite et minutieuse. C'est à cette époque que survint un événement qui devait bouleverser le cours de son existence.

La plupart de ses intérêts se trouvaient entre les mains d'un notaire de Privas qui, ne pouvant un matin se rendre auprès d'elle pour lui faire signer des pièces importantes, lui envoya l'un de ses clercs nommé Gabriel Chavanet. C'est ainsi qu'un hasard vulgaire fut l'origine des événements dont nous avons entrepris le récit.

Ce Chavanet était le fils d'un imprimeur de Privas qui, après avoir, comme on dit, tiré toute sa vie le diable par la queue, s'était livré sur ses vieux jours à une heureuse spéculation. Il avait fondé dans le chef-lieu du département de l'Ardèhe un journal politique, destiné à défendre les intérêts du clergé. Malheureusement son fils ne devait guère profiter de bénéfices si promptement acquis. L'imprimeur avait des vices coûteux qui absorbaient tout, et jamais il ne lui vint à l'idée de faire participer son fils au bonheur de sa spéculation.

Jusqu'à sa majorité, ce dernier travailla dans l'atelier de son père, sans recevoir un sou de lui. Alors, désespéré de voir se gaspiller une fortune dont il avait pu légitimement espérer la possession, désireux de se créer des ressources plus abondantes que celles qu'il pouvait raisonnablement attendre de son père, Gabriel Chavanet accepta un emploi de troisième clerc dans l'étude du principal notaire de Privas Me, Auberteau, qui lui promit de l'avancement. Il recevait soixante francs par mois ; et moyennant quelques articles destinés au journal, qu'il bâclait à l'étude entre un testament et un contrat, son père continua à le nourrir et à le loger.

Il semble que Gabriel dût être moins malheureux que la plupart des jeunes gens qui croupissent dans les petites villes de province, sans avenir, sans position. Mais, c'était un ambitieux. Il voulait être riche, car il avait soif de toutes les jouissances que la vie peut donner à ceux qui ont la fortune. Il était intelligent, audacieux, souple d'échine, fin de langage, en un mot fait pour réussir. Depuis un an qu'il était clerc de notaire, il n'avait d'autre but qur d'économiser la somme nécessaire pour se rendre à Paris et y tenter la fortune. Il avait résolu de partir le jour où il posséderait mille francs et calculé qu'en s'imposant des privations de toutes sortes, il lui faudrait deux ans pour réunir cette somme.

Il vivait donc d'une vie misérable, honteuse presque, comme le plus crasseux des avares, n'ayant pas un camarade, fuyant par calcul les cafés, les femmes, le jeu, en un mot toutes les choses qu'il aimait et dont son père ne se privait pas, — n'ayant que le désir de quitter au plus vite une ville qu'il détestait.

Il avait à peine vingt-deux ans ; mais il paraissait plus âgé, grâce à une épaisse barbe blonde qui donnait à sa physionomie un caractère très accusé. Il était de taille moyenne, bien pris, avec de beaux yeux, un joli pied et des mains très blanches qu'il soignait, parce qu'il pouvait le faire sans dépenses.

Malheureusement, ces avantages propres à séduire une jeune fille mieux douée que lui sous le rapport de la fortune, ressortaient mal sous ses vêtements étriqués, usés, grossièrement coupés. On eût dit Apollon habillé en clerc de notaire. Tel était le jeune homme qu'on annonça un matin à mademoiselle Agathe de Mériat, au moment où elle allait se mettre à table pour déjeûner.

(*A suivre.*)

fontaine. Au bruit qu'ils firent, l'inconnu redescendit rapidement les marches; mais il fut arrêté alors qu'il n'était pas encore sorti de la balustrade. Dans cet inconnu, sur lequel on avait mis la main de la façon qu'on vient de dire, les agents reconnurent Orazio Buggiani.

Aux questions qui lui furent adressées sur les motifs de sa conduite il répondit d'abord qu'il ne se croyait pas obligé de dire pourquoi et comment il se trouvait là ; ensuite il pensa à vouloir faire croire qu'il était allé à la fontaine pressé par un besoin naturel. On trouva sur lui, lorsqu'on le fouilla, 28 centimes, une mauvaise montre en argent, une chaîne de laiton et une lettre de l'un de ses créanciers, demeurant à Bologne, et dans laquelle il lui réclamait une somme d'argent que malgré ses promesses l'accusé n'avait pas payée. Au verso se trouvait la réponse de Buggiani, promettant de payer dans les quinze premiers jours du mois.

Des informations prises il résultait, d'après l'acte d'accusation, que l'accusé, bien que le fils d'un riche commerçant, ne possédait rien en propre; qu'il n'exerçait aucune profession ou aucun emploi lucratif, et qu'il ne recevait de sa famille, outre la pension et l'entretien, qu'une somme mensuelle de cent cinquante livres (cent cinquante francs). Et, cependant, avec des ressources bornées, il vivait presque somptueusement, fréquentant les cafés et les restaurants à la mode, ayant pour maîtresse une jeune fille dont il avait eu un enfant, et qu'il entretenait avec la mère et une servante dans une villa aux environs de Florence; il lui avait donné des professeurs de piano et de chant, et deux jours après celui où il avait été arrêté, il devait donner, dans la villa, une grande fête champêtre. Il n'avait donc, pour subvenir à toutes ces dépenses, que la ressource des lettres de change.

Les diverses lettres saisies furent soumises à une expertise minutieuse, et il fut reconnu 1° que toutes étaient de la même main; 2° qu'elles avaient été toutes écrites par Buggiani; d'ailleurs, toutes sont du même style, toutes contiennent le même genre de menaces, toutes indiquent les bassins des fontaines comme lieu de dépôt de l'argent demandé; et puis le fait de l'arrestation de l'accusé, la place Santissima Annunziata, qui était l'endroit désigné à M. Fei, vint singulièrement à la charge de Buggiani. Une autre petite circonstance qui viendrait à l'appui des charges graves recueillies contre lui, c'est que le frère de M. Mazzoni a déclaré que la personne qui lui avait crié : « Nous sommes là ! » était un homme de haute taille, comme l'est Buggiani. Enfin, le jour de l'arrestation, personne autre que l'accusé ne s'est présenté à la fontaine, ni avant ni après.

L'accusé nie être l'auteur des lettres saisies, il nie tout, même d'être entré derrière la balustrade de la fontaine de la place de l'Annunziata et d'en avoir gravi les degrés le jour de son arrestation, bien que les faits soient affirmés par huit témoins qui n'ont aucun intérêt à mentir. Non content de cela, et ne craignant pas de compromettre une femme honorable et honorée, Buggiani a laissé tomber entre les mains du magistrat instructeur trois lettres et une correspondance en chiffres qu'il aurait entretenue avec cette dame, et il aurait déclaré que le jour où on l'avait arrêté, s'il avait gravi les degrés conduisant à la fontaine, c'était pour découvrir les fenêtres de la dame, qui habite près de la place de l'Annunziata, d'où un signal devait lui être fait.

Le ministère public croit pouvoir dire que les relations auxquelles l'accusé voulait faire croire ne résultent pas de la correspondance que la justice a entre les mains ni des autres éléments de la cause, et se concilieraient mal avec les rapports que Buggiani continuait d'entretenir avec la maîtresse dont il a été parlé plus haut, et de chez laquelle il sortait quand il s'est rendu à la place de l'Annunziata. Mais en tous cas, Buggiani dit-il la vérité sur ce point, cela ne changerait rien aux charges que l'accusation a relevées. Quant à la question du signal que l'accusé prétend avoir voulu apercevoir en montant sur la fontaine, il était parfaitement inutile d'y avoir recours alors que, d'après les lettres mêmes de la dame, des moyens bien plus aisés et bien plus clairs de correspondance étaient à leur disposition.

Buggiani a mis en scène une troisième femme qu'il accuse d'avoir ourdi toute une trame afin de le perdre et de se venger ainsi de ce qu'il l'avait abandonnée. Nous verrons, au cours des débats, ce que vaut ce moyen, ainsi que le précédent.

Enfin, en dernier lieu, l'accusé a voulu mettre en doute la confiance due aux assertions de M. Fei.

Orazio Buggiani est donc accusé d'avoir fait parvenir, le 4 septembre 1866, par la voie de la poste, une lettre à l'avocat Silvestro Fei, dans laquelle, à l'aide de menaces, il lui enjoignait d'avoir à déposer, dans la nuit du 7 du même mois, une somme de 1,000 fr. dans le bassin de la fontaine se trouvant sur la place de la Santissima-Annunziata, du côté de l'hôpital, où il fut surpris et arrêté en train de poursuivre l'exécution de son délit, qui n'a échoué que par une circonstance indépendante de sa volonté ; d'avoir adressé au professeur Mazzoni des lettres semblables à l'effet de se faire remettre de l'argent, tentative qui réussit une fois ; enfin, d'avoir adressé une lettre semblable à M. Raffaelo Benvenuti, à l'effet d'en obtenir une somme d'argent, sous les menaces d'incendie et de meurtre, délits prévus et punis par les articles 392, 393, 394, 48 et 80 du Code pénal italien.

Durant la lecture de l'acte d'accusation que nous venons de résumer, l'accusé a donné des signes d'impatience : il suivait des yeux chaque dame qui entrait dans la salle et passait devant son banc. Son impatience fut plus grande et plus visible quand on en vint à parler de ses dépenses et des ressources qu'il avait pour y faire face, et surtout quand il fut question de ses relations avec une dame de Florence.

On procède à l'appel des témoins. Le professeur Mazzoni ne comparait pas, par suite du mauvais état de sa santé; pour la même raison, Mme Cesira Bettini ne répond pas à l'appel de son nom. Le professeur F. Zanetti, sénateur du royaume, demande à être dispensé de comparaître, à cause de ses nombreuses occupations à l'hôpital de Santa-Maria-Nova; enfin, sont absents MM. Barzelotti et l'honorable député Acquaviva.

L'interrogatoire de l'accusé commence.

M. le président. — Où vous trouviez-vous dans la soirée du 7 septembre 1866, à onze heures?

L'accusé. — Sur la place de l'Annunziata; je venais d'une villa située hors la Porte de Pinti, et je me dirigeais vers le café *Dei Risorti*, où j'avais l'habitude d'aller.

D. Vous êtes-vous arrêté à la grille entourant la fontaine qui se trouve sur la place? — R. Oui, pour prendre le frais, comme le temps invitait à le faire, du reste.

D. Mais êtes-vous allé derrière la grille? — R. Non. Tandis que j'étais à prendre l'air, j'entendis derrière moi des gens qui faisaient du bruit et je me vis entouré par cinq ou six personnes dont une armée de deux pistolets. Ces gens me demandèrent ce que je faisais là; ce à quoi je répondis que je n'avais pas à le leur dire.

D. Vous fûtes fouillé? — R. Oui. et l'on trouva dans mes poches 28 c., une montre en argent et une chaîne en or.

D. On trouva aussi deux lettres, dans une desquelles on vous demandait le paiement de 1,000 fr. — R. Oui, monsieur.

D. Quels sont vos ressources, vos moyens d'existence?

— R. Je reçois environ 400 francs par mois, qui servent à tous mes petits besoins, puisque je demeure et je prends mes repas avec mon père.

D. Alors, comment aviez-vous contracté cette dette de 1,000 francs? — R. J'avais emprunté cette somme en 1860 pour entreprendre un voyage en Lombardie, où je voulais voir les lieux qui, deux ans auparavant, avaient été le théâtre des actions d'éclat de l'armée italienne combattant pour l'indépendance du pays.

Après une suspension, l'audience est reprise.

M. le président. — Pourquoi n'aviez-vous pas remboursé les mille francs dont vous nous avez expliqué l'emploi ?

L'accusé. — Parce qu'on ne me les avait pas réclamés avant 1865 ; mais j'aurais payé le 15 septembre.

D. Comment? avec quel argent? — R. Avec l'argent dont dispose la caisse Buggiani, puisque mon père m'a toujours donné l'argent dont j'avais besoin, et qu'il est loin d'être avare, comme l'a prétendu l'acte d'accusation.

D. Reconnaîtriez-vous la lettre dans laquelle on vous réclamait ces mille francs ! — R. Si on me la montrait, je la reconnaîtrais certainement.

La lettre montrée à l'accusé est reconnue par lui.

M le président. — Les témoins ont déclaré et répèteront que vous ne vous êtes pas borné à vous appuyer contre la grille de la fontaine, mais que vous avez gravi les marches qui conduisent au bassin. Vous avez dit, dans votre troisième interrogatoire que c'était pour apercevoir une fenêtre d'où certaine dame devait vous faire un signal que vous attendiez. Or, les témoins disent n'avoir vu personne à la fenêtre en question ; de plus, il est certain que vous étiez reçu chez la dame dont il s'agit, et qu'elle n'avait pas besoin d'employer ce moyen pour faire savoir ce qu'elle avait à vous apprendre.

L'accusé. — Messieurs, j'en ai peut-être trop dit sur ce point dans l'instruction. A présent, je ne dirai plus un mot, et plutôt que de compromettre la réputation d'une femme que je respecte je me soumettrai à tout (Sensation générale.)

Le ministère public demande la lecture du troisième interrogatoire.

Le défenseur Mancini déclare que l'accusé n'a point voulu prononcer le nom de la dame dont il est question ; que la défense ne peut s'opposer à la lecture de cet interrogatoire. mais qu'elle entend laisser la responsabilité de cette lecture à celui qui la demande.

Le ministère public déclare prendre la responsabilité de la lecture; l'accusé a essayé d'insinuer que quelques-unes de ses réponses avaient été altérées par le juge d'instruction : il faut que la lumière, toute la lumière se fasse ; quand au nom propre, il n'exige pas qu'il soit prononcé ; on peut le remplacer par des initiales.

M Mancini, un des défenseurs de Buggiani, soutient que l'accusé n'a rien insinué contre la bonne foi du juge d'instruction. L'accusé, interrogé sur ce point, déclare n'avoir jamais mis cette bonne foi en doute.

On lit la lettre reçue par l'avocat Fei et qui a motivé l'arrestation de Buggiani : la défense demande que les fautes d'orthographe dont fourmille cette lettre soient indiquées, et fait observer que l'accusé n'a jamais pu en avoir communication. Un huissier la fait passer sous les yeux de l'accusé.

M le président.— Cette lettre est-elle de votre écriture ?

L'accusé. – Jamais, Monsieur, jamais !

On lit la lettre émanant d'un créancier et trouvée sur l'accusé, puis le rapport de la question donnant de fâcheux renseignements sur Buggiani, qui est encore sous la tutelle de son père.

M. Mancini déclare s'opposer à la lecture de documents émanant de fonctionnaires de la sûreté publique et parlant d'après leur information secrète ; il croit devoir faire observer que les procès-verbaux ont été rédigés sans la présence d'aucun témoins ; il y reviendra, mais il appelle l'attention de la cour sur cette illégalité.

On lit la lettre reçue, par le professeur Mazzoni; l'accusé dit la voir pour la première fois.

L'avocat Sanminiatelli demande que les lettres lues soient montrées aux jurés afin qu'ils se rendent compte de l'enquête qui a été faite.

M. Biozzi, juré, demande, au nom de ses collègues, qu'avant l'audience de demain ou avant l'audition des témoins communication soit faite au jury des documents dont se compose le procès.

On donne lecture d'une lettre anonyme adressée à la questure et dans laquelle il est dit que Buggiani est innocent.

Une discussion très-vive s'engage entre le défenseur et le ministère public à propos des rapports de police auxquels l'accusation consent à renoncer.

Diverses lettres de Buggiani sont lues, et entre autres une intitulée : *Télégraphie conventionnelle* : « Une fenêtre ouverte, avec une lumière, signifiera que je puis monter de suite; deux, que je dois attendre un quart-d'heure. » (L'accusé donne des marques d'une vive impatience.)

Me Sanminiatelli. — Cela n'est pas une lettre, et ce qu'on y dit n'est de rien dans la cause.

L'audience est levée à cinq heures et demie et renvoyée à demain. (*Gaz. des Tribunaux.*)

CHRONIQUE.

L'Instruction publique dans le Liban.

La prospérité d'un peuple est en raison du degré de son instruction ; aussi les pays les plus savants, sont les plus florissants et les mieux organisés tant au point de vue politique qu'au point de vue économique.

L'instruction dans le Liban est malheureusement encore à l'état d'enfance : la majorité de la population ne sait ni lire ni écrire, et ce qui est encore plus à regretter, c'est que la jeunesse syrienne renonce à l'étude avant d'avoir acquis une instruction suffisante. Les parents laissent rarement leurs enfants à l'école pendant tout le temps qu'exige un cours complet d'études. A leurs yeux trois ou quatre ans passés dans un collége ou une autre école, sont un brevet de perfectionnement dans les lettres et les sciences. Cette illusion les détermine à retirer leurs enfants au moment où ils commencent à faire des progrès et à les livrer prématurément au commerce ou à l'industrie. Les jeunes gens entrant ainsi dans la carrière qui leur est ouverte, ne songent plus qu'à l'acquisition de biens matériels. Doués d'une instruction incomplète qui s'affaiblit de jour en jour, car ils ne consacrent pas leurs moments de loisir à la lecture au moyen de laquelle on entretient et on augmente ses connaissances, ils prennent pour règle de conduite la routine que leur donne, au bout d'un certain temps, la pratique des affaires. Leurs calculs manquent donc de données théoriques qui sont indispensables à tout art. Les notions littéraires et scientifiques sont aussi utiles et nécessaires que les fondements le sont à un édifice ; de même que celui-ci s'écroule tôt ou tard lorsqu'il n'est pas assis sur une base solide et durable, de même les calculs dont le seul point de départ est la routine, aboutissent souvent à la déception ou à la ruine. Sans doute on ne saurait soutenir d'une façon absolue que l'instruction décide de la bonne issue des entreprises ; le succès est entre les mains de Dieu, mais l'homme instruit est plus à l'abri de l'erreur que celui qui ne l'est pas,

Le Liban possède des écoles cléricales et laïques. Il y a huit grands séminaires dont cinq pour les maronites, Aïn-Warca, Marabda, Reffoun, Roumié, dans le Kesravan, et Mar-Youhanna Maroun dans l'arrondissement de Batroun ; un pour les arméniens catholiques, à Bzoummar ; un pour les grecs catholiques, à Aïn-Teraz, situé dans l'arrondissement du Chouf ; et un pour les syriens, à Deir-Cherfé dans le Kesravan. L'instruction est gratuite dans ces séminaires, et leurs élèves se destinent pour la plupart à la prêtrise. On y enseigne l'arabe littéral, le latin, l'italien, le français, la philosophie, la logique, la morale et la théologie. Il en sort des jeunes gens instruits dont les uns se consacrent à l'éducation de la jeunesse libanaise, et les autres, après leur entrée dans le sacerdoce, vont exercer leur ministère partout où l'intérêt de la religion les appelle. En outre deux établissements d'instruction française sont à la fois des colléges et des séminaires: ce sont les colléges d'Antoura et de Gazir, le premier fondé par les RR. Pères Lazaristes et le second par les RR. Pères Jésuites. Ils reçoivent en pension des enfants de différents pays ; le collége de Ghazir a aussi des externes. Les jeunes gens qui se destinent soit au commerce ou à toute autre industrie, soit au sacerdoce trouvent dans ces deux établissements tous les éléments nécessaires à leur éducation. La diffusion de la langue française en Syrie est due incontestablement aux RR. Pères Lazaristes et Jésuites. Aujourd'hui dans un grand nombre de villes et de villages on sait parler et écrire en français. Par une aptitude toute particulière, les syriens se familiarisent en peu de temps avec cette langue, et il est à regretter que malgré cette facilité d'apprendre, ils se retirent de l'école avant d'avoir achevé leurs études. A Ghazir et à Antoura, on enseigne aussi l'anglais, l'italien, l'arabe et le turc, mais les études en français ne permettant de consacrer aux autres langues que peu de temps, il n'y a pas de progrès dans ces dernières.

Les petites écoles sont plus nombreuses. On en trouve dans la plupart des villages. Le corps enseignant de ces écoles se compose d'ecclésiastiques et de laïques ; ils apprennent aux enfants des villages la lecture, l'écriture et le catéchisme. Ces maîtres d'écoles sont des élèves des différents établissements d'instruction dont il vient d'être fait mention. Il y a des localités, où l'on trouve plus d'une école, comme à Deir-El-Kamar ; cette ville en compte déjà cinq : 2 pour les maronites, une des RR. Pères Jésuites, une pour les grecs-catholiques, une pour les protestants. Il vient d'être établi une sixième pour l'éducation des filles qui est confiée aux sœurs de l'ordre de St Joseph.

A Souk-El-Gharbe, village du district du Chouf, les grecs-orthodoxes ont fondé une école, où plusieurs langues sont enseignées, entre autres le français.

Les Protestants ont plusieurs écoles, dont la plus notable est celle d'Abey où l'on enseigne la langue anglaise, l'arabe et des sciences.

Pendant que tous les éléments chrétiens de la population avaient des écoles primaires et secondaires les Druses n'en possédaient aucune qui fût digne d'attention. Le gouvernement actuel, dans l'intérêt qu'il porte à la propagation des lumières, a pourvu à ce besoin moral de la nation drusse par l'établissement à Abey d'une école générale destinée à recevoir des enfants de chaque famille drusse. Cette école a pris le nom de son fondateur, et s'appelle Davoudié. Sur la proposition du gouverneur-général les druses ont affecté à l'entretien de cette école les revenus de leurs biens de main-morte (Vakoufs.)

Tous ces établissements produisent d'heureux résultats, et il est à espérer que l'instruction qu'ils répandent, finira par triompher des préjugés qui règnent encore sur les intelligences. (*Liban.*)

VARIÉTÉS.

Voici de jolis vers qui feront regretter la Parisienne à ceux qui la connaissent, qui la feront désirer à ceux qui ne la connaissent pas.

. . . .

Devant moi, lorsqu'elle trottine,
Dame, ouvrière ou cabotine,
J'aime son châle, sa bottine,
Son air provocant et vainqueur,
Son orgueil presque militaire,
Ses petits pieds pleins de mystère,
Qui semblent marcher sur la terre
Et qui vous marchent sur le cœur.
Brodequin, soulier, mule ou socque,
Toute chaussure au mieux lui sied.
Qui dira les cœurs qu'elle escroque
Par la cambrure de son pied ?
Autant que toute sa personne,
Ce talon qui claque et qui sonne
Vous met à bas, vous désarçonne ;
Terrasser les gens est son lot.
En quelque quartier qu'il voyage,
Ce n'est que sac et que pillage;
Trotte-menu dans son village,
Met tout en feu comme un brûlot.
Je ne voudrais autre carrière
Si j'avais encor mes vingt ans,
Que d'accompagner par derrière
Les promeneuses de mon temps.
Pour l'amateur des belles filles,
En quête de choses gentilles
Et de galantes peccadilles,
Quel spectacle jamais vaudra
Un jupon bouffant que lutine
La brise indiscrète et mutine
Qui vous découvre et la bottine
Et le bas blanc...et cætera ?

—

Menu servi dans le banquet offert à l'hôtel de ville au roi des Belges.

Potages.

A la Bisque.—A la Brunoise.

Relevés.

Truites (deux-sauces).—Turbots, id.
Filets de bœuf aux truffes. — Jambons d'York (épinards).

Entrées.

Filet de Présalet au Sauterne.—Suprêmes de Canetons.—Rougets de la Méditerranée. —Faisans à la Toulouse.—Chauxfroids d'Ortolans. — Timbales portugaises. — Sorbets italiens.

Entremets.

Asperges en branches.—Truffes au champagne.— Fondus à la fraise.— Petits pois à l'anglaise.— Suprêmes d'ananas.— Gâteaux napolitains.

Dessert.

Fruits, raisins, ananas, compôtes, pâtisseries, etc.

Vins.

Madère frappé.—Château d'Issan.— Château-Montroze. — Rudesheimer. — Château d'Yquem frappé.—Romanée.—Chambertin. —Xérès. — Champagne frappé.— Léoville-Poyféré—Malaga—Château-Laffitte—Porto.

—

Le dernier numéro de la *Lune* publiait la charge de M. Victor Hugo : la lettre d'autorisation est curieuse à rapprocher du refus de M. de Lamartine et de l'incident Veuillot. L'auteur des *Misérables* écrit à M. Lévy. directeur de la *Lune* :

Hauteville-House, 2 mai 1867.

Monsieur et cher collègue (en quoi, s. v. p. ?)

J'habite loin de la terre, il est tout simple que le succès de la *Lune* soit venu jusqu'à moi. Je suis presque hors de ce monde. Vous êtes une légion d'écrivains charmants et d'artistes étincellants. Je me livre tout entier à M. Gill, qui m'a tant de fois enchanté. Il y a un peintre dans ce caricaturiste, il y a un penseur dans ce parodiste. J'autorise ma charge, et d'avance j'applaudis.

Je vous envoie les deux lignes que vous désirez.

Croyez bien à ma vive cordialité.

Victor Hugo.

M. Gill, qui a beaucoup d'esprit, a dû sourire en se voyant traité de penseur, comme cela sans préparation, et le sceptique se rappelle la fameuse lettre du maître à M. Alexandre Dumas fils.

Votre livre n'est pas un livre, c'est un volume. Il est blanc et triste ; il m'a rappelé deux choses : Dieu et votre père.

La rédaction de la *Lune* avait demandé à M. de Lamartine l'autorisation de publier sa caricature ; M. de Lamartine a répondu à cette demande par la lettre suivante :

Monsieur,

Quelle que soit ma reconnaissance pour l'article biographique dont vous me parlez, je ne puis autoriser sur ma personne une dérision de la figure humaine qui, si elle n'offense pas l'homme, offense la nature et prend l'humanité en moquerie.

Je vous l'ai dit et je vous le répète, cette fausse magnanimité de ma part autoriserait contre d'autres la même offense à la dignité de créature de Dieu. Je ne veux pas m'en rendre complice.

Je vous l'ai dit quand vous m'avez fait l'honneur de venir chez moi à ce sujet, ma figure appartient à tout le monde, au soleil comme au ruisseau ; mais telle qu'elle est, je ne veux pas la profaner volontairement, car elle représente un homme et elle est un présent de Dieu.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération. LAMARTINE.

P. S. — Je vous autorise parfaitement à imprimer cette lettre.

—

Comme pendant à la lettre de M. de Lamartine, nous citerons quelques mots de l'*Univers*, à propos du *portrait-charge* de M. Louis Veuillot.

Les rédacteurs lui avaient demandé l'autorisation. M. Veuillot leur a dit de faire à leur guise ; « que, désapprouvant leur art, il ne voulait pas néanmoins les empêcher de l'exercer à ses dépens, s'ils en attendaient quelque profit ; qu'il ne les inquiéterait point. »

—

Les rédacteurs ayant insisté pour obtenir une autorisation par écrit, M. Veuillot a répondu que « ses principes là-dessus primaient tout à fait son désir de les obliger ; que l'autorisation écrite lui semblait plus avilissante que la caricature elle-même ; qu'il pouvait tolérer, non pas concéder, et qu'encore une fois il leur promettait de ne les point faire punir. »

Nous ignorons pourquoi, après cette réponse, le journal a tenu à publier la caricature du rédacteur en chef de l'*Univers*. Il eût été facile de s'abstenir. Toujours est-il qu'il l'a fait paraître, et de façon, dit l'*Univers*, à «affliger le chrétien encore plus qu'à injurier l'écrivain. »

C'est alors que M. Veuillot a prié la censure, par l'organe de son journal, « de ne plus laisser insulter que sa personne. » — Le mot est sévère. Mais aussi !.

—

Une naïveté d'enfant :

Hier, un modeste convoi montait rue Notre-Dame-de-Lorette, se rendant au cimetière Montmartre. Une des habitantes du quartier Bréda vint à passer ayant à la main un gracieux baby de quatre à cinq ans.

Quand le funèbre cortége fut en face d'elle, elle fit le signe de la croix, et ne remarquant pas que l'enfant était sans coiffure:

— Salue, Georges, dit-elle.

— Mais, ma mère, répondit l'espiègle, je ne peux pas retirer mes cheveux ; je ne suis pas comme toi.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 7 Juin	35 32
Clôture	du 7 Juin	36 12

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 6 Juin.

VARNA, bat. à vap. aut. *Mercur*, cap. Biscuchia, div. marchand.
MARSEILLE bat. a vap. russe, *Moguai*, cap. D. Comneno, ayant touché Messine et Dardanelles. div. marchand. et 10 passagers.
LONDRES bat à vap. russe. *Odessa*, cap. Cingria, ayant touché, aux Dardanelles div. march. et 3 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 6 Juin.

DANUBE. bat. à vap. ang. *Champion*, cap. Darnell div. marchandises.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 4

D'AZOFF, pour Constantinople et Ordu bark autr. *Nensere*, cap. Ridolic, blé.
du DANUBE, pour Livourne, br. russe, *Ricuperato*, cap. A. Duba, blé.
— pour Syra, gol. hell. *Ti se meli*, capitaine L. Dessolumos, blé.
de TAGANROK pour Marseille, br. hel. *Zakinthos*, capit. Bostas, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bark Italien, *Ad. Danovaro*, cap. Palma, blé.
— pour Marseille, br. ital. Salvo, cap. Pastorino, blé.
— pour Syra, br. hell. *Maria*, cap. Berghotis, blé.
— pour Constantinople et Orrdou, brik hellen, *Possidhon*, cap. Becatoros, blé.

du 5

de ODESSA, pour Cork ou Falmouth bark angl. *Cambrian*, cap. Reed. blé.
de IBRAILE, pour Castelmare, brik hell. *Magdalini*, cap. Petro Mavri, blé.
de GALATZ. pour Constantinople et Ordu, brik hel *Calliopi*, cap. Dandria, blé.
— pour Constantinople et Ordu br. hel. *Ayos Ilias*, cap. N. Ghimi, planches,
du DANUBE, pour Falmouth, brik ital. *Accame*, capit. Mancino, seigle.
de ODESSA. pour Falmouth, bark italien *San Blod* capit. B. Renese.
— pour Marseille, bark ital. *Palcocapa*, capit. Giov. Dodero. blé.
de SOULINA. pour Falmouth bark ang. *Excelsior*, capit. Sexton orges.
MARIANOPOL pour Falmouth bark ital. *Azardoso*, capit. A. Fossa, blé et orge.
de IBRAILE, pour Livourne bark hell. *Ayos Dhionissios*, cap. Levandis, blé.
de NICOLAEFF pour Falmouth, brik angl. *Liggi Adda*, cap. Ennigton, blé.
— pour Falmouth. bark italien, *Amalia*, capit. F Degregori, blé.
— pour Falmout br. ang. J. *Petham*, capit. Peter Steceg, blé.
d'ISMAIL, pour Livourne, brik hellen *Pondora*, capit. P. Stamatis, blé.
de BOURGAS pour Constantinople et Ordu, brik hell. *Ayos Nicolaos*, cap. Abatellos, blé.
de ODESSA, pour Falmouth bar. russe. *Turco*, c. W. Figerland, blé.
— pour Havre, bark russe *Libertas*, capit, Silander blé
— pour Marseille, bar. norveg *Abbadin*, capit. J. Holzt, blé.
— pour Falmouth bar. russe. S. *Constantin*. cap. H. Store, gr. de lin.
de TAGANROG pour Anvers. bark suéd. *Nicolina*, cap. Delmar, seigle.
de TAGANROK, a ordre, brik aut. *Ricordati*, cap Bolinarich, blé.
— pour Marseille, brik ital. *Francesco di Paolo*, cap. Cambardella, blé.
— pour Amsterdam, brik autrich. *Pietro*, cap. A. Vlassich, seigle.
de AZOFF, pour Fleessing, bark ang. *Pride of the Wear*, cap. Nicholson, seigle.

AVIS.

A LOUER le magasin du gouvernement situé à Balat et servant de dépôt pour le bois de chauffage.

Les personnes qui voudraient le louer et qui en offriraient au delà de dix mille piastres par an, somme déjà offerte, sont invitées à se rendre au Dari-Choura, jusqu'au 15 juin (v. s.) Passé ce jour, aucune offre ne sera plus admise.

Séraskérat, 1er juin (n.s.) 1867.

AVIS.

La Direction Générale des Douanes prévient le public, que la vente aux enchères des marchandises délaissées dans les magasins des Douanes de la Capitale depuis plus d'une année, et dont la liste a déjà été publiée dans les journaux, aura lieu tous les Lundis, de 5 à 10 heures (à la turque), à partir de la date du présent avis, contre paiement comptant en medjidiés d'argent.

Les personnes qui désireraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre, aux jours et heures susindiquées, à la Grande Douane de Stamboul.

Le 16/28 Mai 1867.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ

AVIS.

Pour la facilité des personnes qui veulent se rendre aux lieux de promenade du Bosphore (tels que les Eaux-Douces d'Asie, Sultanié, Hunkiar-Iskélessi, Kestané-Soyou et le Jardin d'Acclimatation à Buyuk-déré), il y aura tous les vendredis, à partir du vendredi prochain, à 3 h. 1/2, un départ extraordinaire du Pont pour Scutari, Kousgoundjouk, Beilerbey, Kandilli, Anatol-hissar, Pacha-bagtché, Beicos, Buyuk-déré et Jeni-Mahallé. Le retour de Jéni Mahallé aura lieu à 10 h. 1/2 touchant les mêmes échelles.

Constantinople, le 3 juin 1867.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journallier.

Voyage pour le Pont.

Horloge Jénidjami. H. à la T.		N° du bateau	
11	15	2	de Cavaq, Yenimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg hian, Hissar, Bébek
12	30	18	de Yenim ahallé, Buyuderé,Thérapia, Yénik,Emir, Hissar,Bébek,
2		12	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kurucesmé, Ortakeui, Béchiktach, Cabatach.
3	30	2	de Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroucesme, Ortakeui, Cabatach.*)
11	45	3	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja. A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui Beylerbey, Kusgundjuq.
1		11	de Yénimahallé, Buyukderé, Beïcos, Pachabaqtché Tchibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui,Tcheghelquei, Beylerbey, Kusgundjuq.
3	15	17	de Buyuqderé, Thérapia Beicos, Pachabaqtché Kanligia, A. Hissar Candili, Vaniquei, Tchenghelquei, Beylerbey, Cousgsndjuq, (excepté les Vendredis.) ——
11	45	5	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechitach.
12	30	8	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
1	15	4	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach.
2		5	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei Béchiqtach, Cabatach.
4		5	de Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyuqderé. ——
		3	de Buyuqderé, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Canlidja, A Hissar, Vaniquei, Tchenghel. Beylerbey, Kousgoudjuq, Scutari.
8	30	4	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniquei, Emirghian, R. Hissar, Bébeq Arnaout, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
9			

Départ du Pont.

1		5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui.
1	30	2	pour Arnaoutqueui, Bébeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	5	pour Arnaoutqeui, directement (*excepté les vendredis*).
3		4	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Hissar, Emirghian, Yéniqeui. Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)
2		3	pour Scutari, Kusgoundjuq, Beylerbey, Tcheguelqeui, Vaniquei. Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Béicos, Thérapia, Buyuqdéré.
8	15	11	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
9	15	8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui, (*retour touchant Bechektach.*)
9	30	12	pour Béilerbey, Vaniqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé, Anatol cavaq.
10		5	pour Bechiqtach, Ortaq., Kourouc., Arnaout. (*retour direct au pont*)
10	15	18	pour Bebeq. Hissar, Emirghian. Sténia, Yéniqeui, Thérapia Buyuqdéré et Yénimahallé.
10	45	2	pour Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutquei, Hissar, Emirghian, Yeniquei, Thérapia, Buyuqdéré.
11		8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui. Couroucesmé,Arnaoutqeui,
11	30	5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui.
10	20	17	pour Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuqli Pacha-baqtché, Béicos. Buyuqdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
10	45	3	pour Cosgundjouq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pacha-baqtché, Béicos.
11	15	4	pour Bechiqtach,Kusgundjuq,Beylerbey,Tchenghelqeui,Vaniqeui.

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq. R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retonr direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

11		de Buyuqdéré, Thérapia, Yeniquei, Emirghian, R.-Hissar.
12		de Béicos, Pacha baqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniqeui, Tchenghelqeui Beylerbey, Cousgoundjouq.
12	30	d'Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach, Cabatach.
12	30	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, R.Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Stenia, Emirghian, R.-Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	de Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Candili, Vaniqeui, Tchegh elqeui, Beylerbey et Cousgoundjouq.
8	15	de Buyuqdéré, Thérap. Yéniq. Emirgh. Hissar, Arnaoutq. et Bechiqtach.
8	45	de Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey, Cosgoundjeuq et Scutari.
10	15	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Ortaqeui, Bechiqtach et Cabatach.

Départ du Pont.

12	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqnei, R. Hissar, Emirghian, Yéni-qeui, Therapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
2		pour Cabatach, Bchiqtach, Ortaquei, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Yhérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
2	15	pour Scutari, Cousgoundjouq, Beylerbey, Tchenguelqeui, Vaniquei, Hissar, Canlidja, Pacha-baptché, Beycos, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	pour Béchiqtach Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
6	30	pour Bechiq ach, Ortaquei, Arnaoutquei, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Therapia Buqudéré *(avec retour au pont touchant Thérapia Yénikeui.)*
9	30	pour Béchiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Aanaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yéni-mahallé.
10	30	pour Cousgoundjouq, Beylerbey· Tchenghelqeui. Vaniqeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pacha-baqtché, Beycos et Buyuqdéré.
10	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Bébeq, Hissar, Emirghian, Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré
11	15	pour Cabatach, Béchiqtach, Ortaqeui, Couroutcehsmé et Arnaoutqeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

11	30	10	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
12		16	de Prinqipo, touchant Villa Giacomo, Halqi.

Départ du Pont.

9	45	10	pour Proti, Antigoni, Prinkipo, Cartal et Pandik.
10	15	16	pour Halki, Villa Giacomo et Prinqipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

12	30	un bateau	de Cartal, Prinkipo, Halki. Antigone et Proti.
9	30		de Prinqipo, Halqi, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

2	30		pour Proti, Antigoni, Halqi et Prinqipo.
10	15		pour Proti, Antigoni, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *EUXENE* cap. Fabre, partira pour MARSEILLE vendredi 7 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opé douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DE 1864

Tirage le 1er juin 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 25,000, 15,000, 10,000 5,000. etc. Une promesse coûte p. 30.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

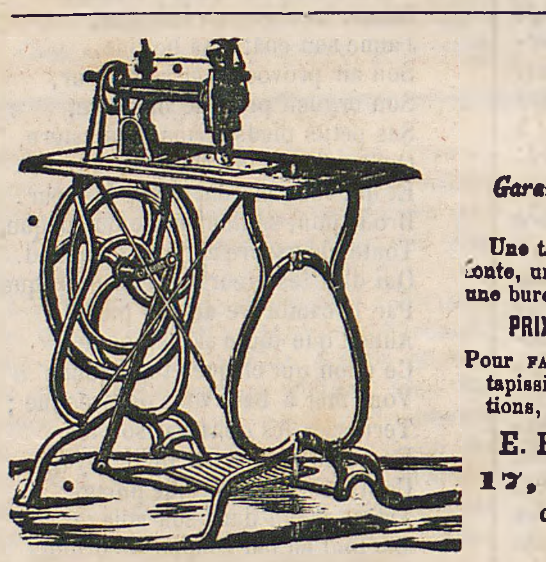

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité françases,

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les geucives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui on assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIEL Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine.

Galata,

COLLODION LAVERDET

INSTANTANÉ, IODURÉ, INALTÉRABLE

Conservation indéfinie dans tous les climats, se développant comme tous les Collodions connus.

Admis à l'Exposition Universelle de Londres de 1862, pour son *instantanéité* et son *inaltérabilité*. — *Réussite certaine* en suivant les explications (du volume de 16 pages) jointes à l'envoi. 2e *édition, revue et augmentée.*

PRIX : Trois francs LE FLACON.

N° 1. Le plus sensible, coloré en jaune vif. — N° 2. Incolore. — *Expédition* pour la France et l'étranger après encaissement de mandat de la poste, ou à vue sur Paris.

Médaille d'argent de la Société des Sciences industrielles.

A PARIS, chez Gustave LAVERDET, rue Meslay, 54 près la Porte Saint-Martin.

Se trouve aussi chez tous les marchands de produits chimiques, d'objets spéciaux pour la photographie, pharmaciens, commissionnaires en marchandises, etc., de la France et de l'étranger.

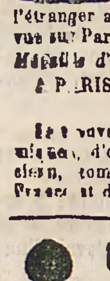

COLLODION LAVERDET

INSTANTANÉ, IODURÉ, INALTÉRABLE

Conservation indéfinie dans tous les climats, se développant comme tous les Collodions connus.

Admis à l'Exposition Universelle de Londres de 1862, pour son *instantanéité* et son *inaltérabilité*. — *Réussite certaine* en suivant les explications (du volume de 16 pages) jointes à l'envoi. 2e *édition, revue et augmentée.*

PRIX : Trois francs LE FLACON.

N° 1. Le plus sensible, coloré en jaune vif. — N° 2. Incolore. — *Expédition* pour la France et l'étranger après encaissement de mandat de la poste, ou à vue sur Paris.

Médaille d'argent de la Société des Sciences industrielles.

A PARIS, chez Gustave LAVERDET, rue Meslay, 54 près la Porte Saint-Martin.

Se trouve aussi chez tous les marchands de produits chimiques, d'objets spéciaux pour la photographie, pharmaciens, commissionnaires en marchandises, etc., de la France et de l'étranger.

HUILE DE FOIE

EXPOSITION 1867 naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour *l'usage médical*. Ne se trouve qu'à la pharm.
HOYER ... 225.

Le Directeur-gerant.

N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

LUNDI, 10 JUIN 1867. 8 SEPHER 1284 de l'Hégire. LUNDI, 10 JUIN 1867

2me Année. --- N° 130.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS — Corps du Journal. 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 10 Juin

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.

Paris, 7 juin 5 h. soir.

Le *Moniteur* confirme l'attentat contre le czar près de la cascade du bois de Boulogne.

Aucune personne n'a été blessée.

L'assassin a déclaré se nommer Berezowski natif de Volhynie.

Paris, 7 juin 11 h. 50 m. matin.

L'assassin déclare être venu de Belgique pour tuer le czar. Il avait acheté la veille un pistolet à deux coups.

Quand l'assassin fit un mouvement, l'écuyer de l'Empereur s'interposa avec son cheval. La balle traversa les naseaux du cheval, passa entre l'Empereur et les Ducs et blessa une dame de l'autre côté de la voiture Le sang du cheval jaillit sur les vêtements des Empereurs et des Ducs.

On croit qu'il n'y a pas de complices.

Paris, 7 juin, 6 h. 10 m. soir.

Consolidés Turcs (c^{lisse}). { ouvert. 34 25 / clôture 34 05

Londres, 7 juin 11 h. matin.

Consolidés turcs.... 34 — 34 1|4

Londres, 7 juin, 3 h. 35 m. soir.

Consolidés turcs.... 33 7|8 — 34 1|8

Emprunt Ott. 1865.. { ouvert. 265 / clôture

Rente Française 3 0/0 { ouver. 70 30 / clôtur. 70 27 1|2

Les journaux sont unanimes à flétrir Berezowski.

Paris, 8 juin 4 h. 10 m. soir.

Consolidés turcs (C^{lisse} { ouvert. 34 / clôt. 33 80

Londres, 8 juin 11 h. 15 m. matin.

Consolidés turcs... 33 5|8 — 33 7|8

Londres, 8 juin 2 h. 20 m soir.

Consolidés turcs... 33 5|8 — 33 7|8

Emprunt Ottom. 1865 { ouvert. 263 75 / clôture.

Rente Française 3 0/0 { ouvert. 70 35 / clôtur. 70 45

Paris, 9 juin 6 h. 15 m. matin.

Le *Moniteur* dément les bruits de conspiration et d'arrestations à Constantinople publiés hier par l'*Etendard* et la *Liberté.*

Vendredi soir, à Paris et dans les autres villes de France on a illuminé.

De nombreux conseils municipaux votent pour l'adresse.

Le Czar répondant aux félicitations des ministres français dit que l'événement ne pourra servir qu'à resserrer ses liens avec l'Empereur Napoléon et la France.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On lit dans le *Messager franco américain*: On écrit de la capitale que le président Johnson est sorti sans escorte pour la première fois depuis l'assassinat de M. Lincoln. Nos confrères considèrent ce fait comme une nouvelle preuve du rétablissement définitif de la paix.

—

La chambre d'appel du tribunal de Berlin vient de condamner le directeur-gérant du *Kladderadatsch* à quinze jours d'emprisonnement pour avoir attaqué les doctrines de l'Eglise catholique et notamment le dogme de l'Immaculée conception. *(Patrie)*

—

Une correspondance de Hanovre, que publie la *Gazette nationale*, rapporte que dans la soirée du 27 mai, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'ex-roi, de nouveaux désordres ont eu lieu dans la ci-devant capitale. Les agents de police ont dû faire usage de leurs sabres. On a opéré quelques arrestations. A Gœttingue des perturbateurs ont brisé les carreaux d'un hôtel, dont le locataire est connu pour être grand partisan de la domination prussienne. Ici encore la force armée a dû intervenir. *(Presse)*

—

Les médecins de l'archiduchesse Mathilde annoncent dans leur dernier bulletin, en date du 29 mai, que la fièvre a diminué, il est vrai, mais qu'en présence de la grande étendue et de la profondeur des brûlures, le danger n'a nullement disparu jusqu'ici.

—

On annonce que l'Empereur a détaché auprès de l'empereur de Russie :

Le général Le Bœuf, aide-de-camp ; le baron de Bourgoin, écuyer ; le vicomte de Lauriston, officier d'ordonnance ;

Auprès de S. A. I. le grand-duc héritier Alexandrowitch :

Le général Pavé, aide-de-camp ;

Auprès de S. A. I. le grand-duc Wladimir:

Le comte de Chersey, officier d'ordonnance. *(Epoque)*

—

D'après une note de *la Presse* de Vienne, ce serait dans la première quinzaine de juillet que l'empereur d'Autriche se rendrait Paris. La même feuille assure aussi que le Sultan, en revenant de son voyage à Paris, passerait par Berlin et Vienne pour retourner dans ses Etats. La légation ottomane à Vienne en aurait déjà reçu l'avis provisoire.

Le czarevitch de Russie et sa jeune femme, sœur de la princesse de Galles, sont attendus à Londres la semaine prochaine. On avait pensé un moment que l'empereur Alexandre, se trouvant à Paris, pourrait bien passer également le détroit et faire une visite à la cour de Saint-James, mais cette rumeur ne s'est pas confirmée.

En attendant que le vote de la loi étendant le droit du suffrage combinée avec un bill contenant de nouvelles dispositions contre les fraudes électorales purifie les bourgs pourris qui donnent à l'Angleterre indignée le spectacle des plus scandaleux trafics de siéges parlementaires, la Chambre des communes vient de priver quatre de ces circonscriptions, les plus compromises dans ces derniers temps, du privilége de se faire représenter. Ce sont les bourgs de Totness, de Lancaster, de Great Yarmouth et de Regate.

Le soir la même assemblée, par 308 voix contre 179, malgré l'opposition du gouvernement, a décidé qu'aucun bourg ayant moins de dix mille habitants ne pourrait avoir plus d'un représentant. Cet amendement, qui se rapporte à la partie de la loi électorale relative à la distribution de la représentation, a été proposé par M. Laing, du parti libéral modéré, et fortement appuyé par M. Gladstone. *(Ind. belge.)*

—

La Chambre des Députés prussienne s'est réuni pour procéder au vote définitif de la Constitution fédérale. Elle a vidé d'abord un incident assez grave, celui d'un juge hanovrien déplacé par mesure administrative et au sujet duquel une motion, condamnant sévèrement la conduite du gouvernement, avait été déposée avant l'ajournement de la Chambre. Un membre du parti libéral avait présenté un ordre du jour destiné à aplanir le différend. Mais les dispositions de la Chambre étaient très-défavorables au ministre de la justice dont le nom se rattache à beaucoup de mesures réactionnaires. La motion conciliante a été repoussée, et la proposition Assmann déclarant que la mesure prise par le ministre de la justice était un acte inconstitutionnel, a été adoptée à une forte majorité. Dans les circonstances actuelles, ce vote a une importance qui n'échappera à personne. C'est le conflt constitutionnel entre le gouvernement et la Chambre, qui menace de renaître sous une nouvelle forme.

Les troupes prussiennes ont complètement évacué la Saxe, sauf les localités déterminées par le traité de paix et où la Prusse s'est réservé le droit d'une occupation permanente. Les relations entre les régiments prussiens et la population saxonne ont été dans ces derniers temps très-cordiales et aucun incident fâcheux n'est venu les troubler. *(Ind. belge.)*

—

La *Patrie* de Paris prétend que tous les bruits qui circulent depuis quelque jours concernant le Corps-Législatif, la durée de sa session et aussi la durée de sa législature sont dénués de fondement. Quoique la feuille officieuse ne le dise pas, elle fait évidemment allusion aux bruits d'après lesquels le gouvernement songerait à prononcer la dissolution de l'assemblée. Une de nos correspondances croit ce démenti trop absolu. D'après ses informations, il y aurait, comme pour toutes les grandes questions, deux courants autour de l'Empereur, l'un réclamant le *statu quo*, l'autre favorable à la dissolution. En tout cas, ce qu'on ne saurait nier ce sont les sourdes résistances que la majorité continue à opposer au vote des lois sur la presse, le droit de réunion et la réorganisation militaire.

L'empereur de Russie est arrivé à Berlin. Le Roi, qui était allé à sa rencontre jusqu'à la gare l'a conduit à Potsdam, où ont eu lieu les présentations. Un banquet, un spectacle gala et enfin un souper ont rempli la soirée. L'Empereur continuera sa route pour Paris après avoir assisté à une revue et à un déjeuner.

—

Le bill de réforme a fait un pas de plus à la Chambre des Communes. M. le chancelier de l'Echiquier a renoncé à la velleité de faire un pas retrograde et de faire revivre le *Compand house holder* pour lequel personne ne demandait grâce. Cette fois le Compead householder qui a causé tant de soucis et d'embarras au ministère et à la chambre des Communes est bien enseveli avec ses dangereuses prétentions, c'est le principe du household suffrage qui triomphe.

La Chambre a réglé non seulement les conditions du droit d'élection pour les villes, mais même pour les campagnes. L'année dernière il était question d'une rente de 20 liv. st. pour être électeur ; le cabinet a proposé cette année 15 livres seulement; un membre de la chambre des communes avait proposé un amendement pour abaisser le loyer ou la rente à 10 liv. st.; mais on s'est mis d'accord sur le chiffre de 12 liv.

Les principales clauses du bill sont enfin réglées, après bien de vicissitudes dans lesquelles les libéraux ont plus gagné que perdu.

Selon la coutume, la liquidation des pertes et des gains des courses d'Epsom s'est faite. On craignait qu'en raison de la véritable catastrophe qui a signalé le Derby de cette année il y eut des difficultés, mais il en a été autrement. Les paiements se sont faits avec beaucoup plus d'exactitude qu'on ne croyait. Les manquants à l'appel ont été fort rares. Le jeune duc qui a été le plus maltraité et qui a perdu des sommes considérables avait payé par anticipation et les agents soldaient tous les paris par lui perdus.

Du reste ceux qui avaient à payer étaient bien plus nombreux que ceux qui avaient à recevoir, parceque les souteneurs d'Hermit tenaient tout ce que l'on offrait contre leur favori, et plus ils y mettaient de froide obstination, plus les paris se multipliaient et s'éxageraient jusqu'au point d'aller à 100 contre 1. Ce sont messieurs Chaplus, le capitaine Mashell, Sir Frederik Johnston et deux ou trois autres membres du Jockey club qui ont ramassé le gros enjeu.

(Correspondance Bulher)

CONCLUSION

Des rapports fournis au foreign-office par l'Ambassadeur d'Angleterre et 26 consuls de S.M. britannique pour donner suite à une demande d'informations officielles, sur le sort des sujets chrétiens en Turquie, adressée à la Reine par le parlement anglais.

Les jérémiades et les lamentations dont l'Europe retentit périodiquement sur la situation calamiteuse des affaires orientales commencent à rencontrer en Occident un sentiment de lassitude et de défiance que ne justifie que trop une exagération déplorable et systématique des faits et des griefs si minimes qu'ils soient.

Le *Journal des Débats* dans un article de polémique contre le journal *le Nord* s'est fait l'organe de l'opinion publique, et a fait justice, en quelques lignes, de toutes les victoires des insurgés candiotes, de tous les massacres de femmes et d'enfants par les Turcs, dont les télégrammes de Crète fatiguent la mémoire de l'Europe depuis un an.

Mais voici qu'un témoignage officiel d'une authenticité indiscutable vient fournir aux arguments en faveur de l'avancement de la Turquie un renfort d'une haute valeur.

Le *Standard* nous annonce la publication des rapports adressés au foreign-office par l'ambassadeur de la Reine à Constantinople et par les consuls d'Angleterre en Turquie touchant le sort des populations chrétiennes de l'Empire. Ces rapports ont été fournis en réponse à une adresse de la chambre des communes demandant que des renseignements officiels fussent recueillis à l'effet de constater dans quelle mesure les stipulations convenues entre le gouvernement britannique et la Porte relativement aux sujets chrétiens sont respectées.

L'adresse est du 6 mars de cette année, et la dernière dépêche reçue est en date du 6 mai, en sorte que les informations publiées sont les plus récentes et les plus authentiques parmi celles en circulation. Ces dépêches émanent de 26 agents consulaires et elles ont été rédigées spécialement dans le sens des informations demandées.

Malgré la diversité des points de vue, la conclusion générale de ces dépêches met en évidence ce fait que, la situation des Chrétiens, pour l'amélioration de laquelle il reste beaucoup à revendiquer, a fait un pas considérable dans la voie du progrès et de la liberté.

Dans les provinces éloignées du centre de l'Empire où l'élément chrétien est en minorité, l'esprit de réforme est aux prises avec de sérieuses difficultés ; mais sur le littoral et partout où les populations sont en contact avec l'élément européen, les chrétiens sont placés sur le même pied que les musulmans.

Tous les rapports s'accordent à établir que les effets du Hatti-Humayoun se font sentir partout.

M. le Consul Rogers dit « que la situation des Chrétiens a été *immensément améliorée*.

Relativement aux persécutions religieuses, M. le Consul Skene dit que la tolérance gouvernementale existe *à un degré inusité dans toutes les contrées de l'Europe*; et il observe, ce qui est confirmé par d'autres autorités, que les disputes provenant de causes religieuses naissent invariablement à l'instigation des églises chrétiennes dont l'hostilité réciproque offre *un contraste affligeant avec l'impartialité des autorités turques.*

Plus nous examinons (dit le *Standard*) les témoignages inattaquables contenus dans les rapports des agents officiels du gouvernement britanique, plus nous sommes porté à penser que les griefs des sujets Chrétiens ont été exagérés de façon absurde ; et, tout en reconnaissant que les privilèges dont ils jouissent ont besoin d'être élargis et consolidés, nous pensons quil n'y a pas lieu d'employer ces remèdes violents si instamment recommandés par les cabinets d'Athènes et de St-Petersbourg.

La loi sur l'hérédité, l'extension du régime des vilayet à toutes les provinces de l'Empire, déjà proclamés, la loi sur le droit de propriété accordé aux étrangers, dont la promulgation est imminente, répondent aux *desiderata* exprimés dans les rapports des agents de S. M. Britannique et les dernières réclamations avouables présentées par les puissances ont reçu la plus complète satisfaction,

---

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

IV.

— Qu'on le fasse entrer au salon. Je vais le recevoir, dit-elle à sa femme de chambre, créature dévouée qui l'avait vue naître.

— Eh ! mademoiselle, répondit celle-ci, il serait bien plus simple de le recevoir à table, et de lui offrir à manger. Il a l'air exténué, le pauvre garçon !

— Y penses-tu, Manette ? Puis-je déjeûner avec un jeune homme ?

— Il ne vous mangera pas, allez ! reprit Manette avec une liberté familière qui lui était habituelle et qu'Agathe tolérait. Et elle ajouta : — Ce n'est pas un amoureux, soyez-en sûre ! Nous ne sommes plus accoutumées à des visites de ce genre.

Mademoiselle de Mériat baissa les yeux en grondant Manette dont les plaisanteries la faisaient rougir; puis, avec un soupir elle donna l'ordre de faire entrer M. Chavanet. Il apparut suant, couvert de poussière. On était au mois de juillet, et le malheureux venait de faire quinze kilomètres à pied, afin de ne pas débourser les six francs que son patron lui avait donnés pour louer une voiture.

— Monsieur, lui dit rapidement Agathe sans le regarder, vous devez être fatigué. Faites-moi l'honneur de partager mon repas. Nous causerons d'affaires lorsque vous aurez réparé vos forces.

Gabriel Chavanet s'inclina sans répondre, prit place à table et se mit à manger silencieusement.

Comme beaucoup de vieilles filles dévotes, mademoiselle de Mériat, bien qu'elle fût encore jeune, était gourmande et aimait la table. Aussi Chavanet fit-il un succulent repas. Sa faim apaisée, il leva la tête, jeta les yeux autour de lui et demeura émerveillé.

La table, luxueusement servie, chargée de mets recherchés et d'une vieille argenterie de famille, était dressée au milieu d'une vaste salle à manger, garnie de boiseries en vieux chêne sculpté. Quatre grands buffets occupaient les angles de cette pièce qu'éclairaient autant de croisées ouvertes en ce moment et par lesquelles entrait un air frais et parfumé. De sa place, Chavanet voyait s'étendre, à perte de vue, un parc admirable, rempli de fleurs rares et d'arbres exotiques. Les dépenses fabuleuses faites par le baron de Mériat dans cette propriété, se devinaient d'un seul coup d'œil.

Le clerc porta ensuite son examen sur la maîtresse de tant de belles choses, qui, silencieuse et le nez dans son assiette, semblait ne pas s'occuper de lui. A l'aspect de cette fille de vingt cinq ans, laide, mal faite, maigre, coiffée comme un paysan, vêtue d'une simple robe de laine brune, il crut rêver, s'être trompé, et déjeuner avec une femme de charge. Mais un mot prononcé par Manette lui prouva que c'était bien la baronne qui mangeait de l'autre côté de la table.

— Voilà donc, se dit-il, la propriétaire de trois millions !

Alors, il crut devoir prendre la parole et s'exprima en ces termes :

— Je vous remercie, mademoiselle, de votre complaisance. J'étais véritablement affamé, et ce déjeuner m'a fait grand bien. Maintenant, je suis à vos ordres et vous entretiendrai de vos affaires quand il vous plaira.

— Mais tout de suite, répondit Agathe qui ne savait plus quelle contenance tenir en face de ce jeune homme.

Elle fit deux pas pour passer dans le salon où le café était servi. Mais quel ne fut pas son trouble lorsqu'elle vit Chavanet s'avancer vers elle et lui offrir son bras ! Elle s'y appuya en tremblant et son émotion fut telle que le clerc s'en aperçut. C'est que, pour la première fois, elle venait de toucher un homme jeune et qu'elle n'avait pu éviter cette réflexion, qui traversant son cerveau, s'était imposée à elle: — Il en serait ainsi tous les jours, si j'étais mariée. Je ne mangerais plus seule. J'aurais un compagnon et je pourrais m'appuyer sur lui sans craindre les tentations de l'esprit malin.

Au salon, Chavanet exposa l'objet de sa mission, fit mettre les signatures là où elles devaient être apposées et Agathe ne put encore s'empêcher de remarquer qu'en dépit de la pauvreté de son costume, il avait d'excellentes manières et un langage choisi. La conférence dura une heure. Il semblait que le clerc n'eût alors qu'à se retirer. Mais, tout un plan venait de surgir dans sa cervelle. Il avait deviné cette femme.

— Mademoiselle, dit-il, je ne sais si j'aurai l'honneur de revenir à Saint-Etienne. Ne voudriez-vous pas me permettre de visiter l'orphelinat dont vous êtes la fondatrice ? J'en ai entendu parler avec beaucoup d'éloges et je ne voudrais pas partir sans avoir vu ce que peut la vertu alliée à la fortune.

Pour le coup, Agathe le trouva charmant. Elle se leva et, d'une voix presque gracieuse, lui répondit :

— Votre demande me flatte et m'est agréable. Je vais vous conduire moi-même.

Ils descendirent ensemble et traversèrent la grande cour pour se rendre dans l'aile du château affectée aux orphelines. Tout à coup, mademoiselle de Mériat trébucha contre une pierre.

— Veuillez prendre mon bras, lui dit Chavanet pour la seconde fois.

C'est ainsi qu'elle lui fit visiter ce qu'il désirait connaître : réfectoire, dortoir, lingerie, infirmerie, classes ; tout l'établissement, de la cave au grenier. Chavanet ne partit qu'après le coucher du soleil, plein d'enthousiasme apparent.

— Ce jeune homme est fort bien.

Telle fut l'impression d'Agathe qui la confia le même soir à Manette. Celle-ci ne manqua pas de répondre que les hommes avaient du bon et qu'eux seuls pouvaient compléter le bonheur d'une maison.

A la même heure, Chavanet à demi-mort de fatigue, mais plein de joie, comptait, retiré dans sa chambre ses économies.

— J'ai là cinq cents francs, pensait-il, la moitié de la somme qui me permettrait de m'en aller à Paris. Dois-je les engager dans une partie que je peux perdre ? Bah ! le sort en est jeté. Je me lance.

Et il se mit au lit. Le lendemain il renouvela sa garde-robe. A huit jours de là, il

Voir le numéro du 8 juin

LES FINANCES EN TURQUIE.

La Turquie est sans contredit un des pays qui, dans ces derniers temps, ont fait le plus pour améliorer l'état de leurs finances.

A l'avénement du Sultan actuel (1861), le déficit du budget s'élevait de 300,000 à 600,000 bourses (la bourse vaut 115 francs en monnaie française). Pour subvenir autant que possible aux besoins sans cesse croissants de la situation, le gouvernement ne trouvait pas d'expédient plus prompt et plus commode que d'émettre des bons d'Etat ou *kaïmés*. Cependant, malgré la facilité et la surabondance de ce papier-monnaie, la dette flottante augmentait dans une progression effrayante; l'armée, la marine et les fonctionnaires réclamaient des arriérés de traitement qui remontaient, dans certains cas, à plus de vingt mois; la livre turque de 100 piastres ne s'échangeait plus que contre 200 à 300 piastres en papier-monnaie; de sorte que la dette flottante avait atteint la somme de 3,000,000 bourses environ, et le papier-monnaie en circulation celle de 2 millions.

On a d'abord mis fin à l'émission du papier-monnaie, et l'on a cherché à retirer de la circulation celui qui y était répandu et qui ne valait pas plus de 30 à 50 0/0. A cet effet, on a contracté un emprunt, on a payé en or 40 0/0 à la présentation des titres et soldé le surplus de 60 0/0 avec des consolidés rapportant 8 0/0 d'intérêt par an et remboursable en 22 ans.

Afin d'éteindre la dette flottante, on a grevé annuellement le budget de plus de 500,000 bourses, de sorte que les dépenses se sont élevées à 3 millions de bourses ou 15 millions de livres turques.

Les emprunts étaient la seule voie ouverte au gouvernement turc pour faire face à ces dépenses; mais les emprunts qu'il a contractés ne l'ont pas été à fonds perdus et n'ont imposé à son budget qu'une charge temporaire.

Ensuite la prospérité matérielle du pays est venue en aide aux efforts du gouvernement. En effet, les revenus de l'empire n'ont pas cessé de suivre une progression ascensionnelle :

En 1840, ils s'élevaient à	1 million		58 bourses	
1850,	»	1	» 504,000	»
En 1860,	»	2	» 418,000	»
En 1865,	»	3	» 10,000	»
En 1864,	»	3	» 205,000	»
En 1866,	»	3	» 210,000	»
En 1867,	»	3	» 210,000	»

C'est donc, en 23 ans, une augmentation de 300 0/0. Or cette augmentation a cela de remarquable, qu'elle n'est causée ni par la création de nouveaux impôts, ni par l'élévation de ceux qui existent déjà. Les mesures adoptées tout récemment relativement au sel, aux tabacs, au timbre et à quelques autres sources de revenus publics, n'ont pu encore contribuer dans une proportion sensible à l'accroissement des recettes.

Malheureusement le gouvernement turc ne réalise pas toujours complètement l'encaissement des recettes prévues par les budgets. Cela résulte surtout de ce que la Turquie étant un pays essentiellement agricole, la majeure partie des revenus de l'Etat provient de contributions perçues sur les produits de la terre; il suffit que les récoltes soient mauvaises pour que le budget des recettes accuse un déficit; en second lieu, ce n'est qu'à une certaine époque de l'année que les contribuables peuvent disposer des moyens suffisants pour payer leurs quote-part d'impositions. Il s'ensuit que les services publics se font irrégulièrement et partant les dépenses publiques se liquident avec embarras.

Quoi qu'il en soit, avec des ressources relativement insuffisantes et malgré les circonstances défavorables que la Turquie a eu à traverser, le retrait du papier-monnaie a fini par s'effectuer, et la plus grande partie de la dette flottante est aujourd'hui éteinte.

Maintenant, si l'on envisage les avantages naturels que possède cet empire, d'une étendue de deux millions de kilomètres carrés, renfermant des mines et des forêts immenses, offrant un grand développement de côtes à la marine et au commerce, réunissant des terrains et des climats variés et propres à toute espèce de productions; si l'on réfléchit que ni le trésor ni les spéculateurs n'ont pas tiré encore parti de ces richesses, de cette précieuse situation, on comprendra que la Turquie sortira de la gêne qui l'obère depuis tant d'années, dès qu'elle saura donner le développement convenable à ses ressources, et à toutes les branches de son administration publique l'extension commandée par les besoins de la civilisation.

Voici comment se balance le budget de 1867 :

Le budget des dépenses et celui des recettes ont été préparés à la fin de l'exercice de 1866, époque où les résultats accomplis en 1866 étaient pour la plupart connus.

Les crédits ouverts pour les dépenses générales du budget de 1867 sont fixés à 3,411,496 bourses 44 p.

Ils s'appliquent :

1° A la dette publique et à l'amortissement	1097055 b.	060 p.
2° Aux dotations	627468	215
3° Aux services généraux des ministères	1450608	032
4° Aux dépenses diverses.	211717	478
3° Aux dépenses extraordinaires	44738	259
Somme égale.	3411496 b.	044 p.

L'évaluation des recettes se décompose suivant leur origine, de la manière suivante :

1er section, contribution directes	757445 b.	698 p.
2me section, contribution indirectes	2202508	185
3me section, produits divers et revenus des sevices publics	82550	445
4e section, domaines . . .	24245	006
5e section, tribut	165544	400
	5210092 b.	150 p.

Le budget des dépenses pour 1865 s'élevait à bourses.	3411496	et piastres	44
Celui des recettes	3210092	—	152
Différence . . .	201405	—	414

Il y a conséquemment un découvert de 201405 bourses 414 piastres :

En vue de combler ce vide, la Porte vient de réduire sa liste civile de quarante huit mille bourses par an. Le ministère élabore un projet de réduction des traitements de tous les fonctionnaires publics, lequel produira une économie de plus de 120,000 bourses par an.

Depuis qu'il a établi son budget des recettes, le ministère des finances annonce une plus-value de 20,000 bourses sur l'impôt des moutons, et de quinze mille bourses sur les produits provenant du cadastre et d'autre part; de sorte que les ressources que nous venons d'énumérer pouvant procurer plus de 201,403 bourses 414 piastres, il sera aisé d'équilibrer le budget de 1867.

A la fin de l'exercice 1866 la dette flottante montait à 806,038 bourses 415 piastres, sur lesquels le remboursement de 465,700 bourses 106 piastres peut être ajourné, mais la liquidation de 340,338 bourses 389 piastres est nécessaire dans le cours de l'exercice actuel.

Pour parer à cette nécessité, la Porte, outre le recouvrement des revenus arriérés, calculé à 400,000 bourses, peut disposer de :

1° 1,334,630 livres turques de titres de la dette générale en dépôt au crédit foncier ;

2° 3,053,589 livres de titres de la dette générale en dépôt à Constantinople même.

Or, en évaluant à 30 piastres chaque livre turque des titres de la dette générale, on aurait 1,316.465 liv. sterl. ou 263,293 bourses.

3° 78,784 actions de la Société financière, qui ne sont pas mises en circulation, et dont l'intérêt et l'amortissement sont compris dans le budget. Chaque action ayant une valeur nominale de 500 fr., en réduisant les 78,784 actions en livres turques, à raison de 320 fr. l'action, nous aurons 1 million 102,705 liv. st., ou 220,541 bourses.

Ces trois groupes de valeurs réunis donneront un total de 483,834 bourses, au moyen desquelles il sera possible de solder 465,70) bourses 106 piastres de dette flottante.

Au résumé, le trésor impérial est donc en état d'équilibrer son budget de 1867, d'éteindre sa dette flottante, et de réserver une somme assez considérable de revenus arriérés pour faire face aux éventualités. (*Mémor. diplomatique.*)

REVUE DES JOURNAUX

LETTRE PARISIENNE.

—

Monsieur et cher correspondant !

Le moment approche où l'expositon de Paris mettra ses plus beaux habits de fête, dressera sa plus somptueuse table, prendra dans sa cave les vins les plus exquis et allumera toutes les girandoles pour recevoir celui que d'une commune voix, il y a dix ans à peine la presse anglaise, la presse autrichiene et la presse française, baptisait du nom d'ours du nord. A cette époque son représentant le comte Orloff était aussi venu à Paris, mais dans des conditions un peu différentes. Je me souviens l'avoir vu quand il descendait le perron du ministère des affaires étrangères où se tenait le congrès, la tête haute, le regard assuré, le grand cordon bleu en bandoulière, il gagnait sa voiture, le dernier des plénipotentiaires avant le turc et l'italien, se consolant par quelques mots spirituels à l'adrese d'Aali Pacha de n'être que le superbe ambassadeur d'une puissance vaincue. Le peuple de Paris si rompu aux panaches et aux habits brodés, voyait défiler avec son indifférence narquoise ordinaire tous ces pontifes chamarrés de la diplomatie sortant du concile de la paix perpétuelle qui a été suivi de deux courtes, mais grandes guerres, du remaniement de l'Italie et du remaniement de l'Allemagne de l'abaissement de l'Autriche et des bonds victorieux de la Presse.

C'est après des événements si divers que le Czar en personne a consenti à venir nous faire une visite officielle à propos de l'exposition. En 1857 Alexandre II n'accepta l'entrevue avec Napoléon III qu'à Stuttgardt, il se contenta d'envoyer son frère le grand duc Constantin aux Tuileries pour y être couronné des fleurs du vaincu. Plus tard quand il traversa la France pour aller recueillir le dernier souffle de son fils à Nice, il a voulu rester dans la pénombre d'un religieux incognito, mais en 1867 Alexandre II consentit d'être salué par les parisiens dans tout l'appareil d'un successeur de Nicolas, de Catherine et de Pierre-le-Grand. Le moment sera curieux et solennel. Certes et Dieu merci l'entrée d'Alexandre II ne sera pas à comparer à celle d'Alexandre 1er logé à l'hôtel du Prince de Talleyrand en 1814 et disposant des destinées de la France abattue aux pieds de la coalition; mais nous verrons en lui, il est impossible de n'en pas convenir, un souverain qui a montré une grande habileté dans le rétablissement de ses affaires. Vous connaissez ma sympathie pour les polonais, et ce n'est pas moi qui me dérangerai de mes occupations pour aller me découvrir devant le maître victorieux de Berg et de Mourawieff. Je me borne ici à peser le Czar dans la balance impartiale de l'histoire, et c'est à ce point de vue purement politique que je constate son habileté relative.

Il a parfaitement justifié le pronostic de M. de Lustine qui a du voir dans le jeune et insignifiant héritier de Nicolas les indices assurés d'un esprit de conduite qui ne devait se manifester que dans le plein exercice du pouvoir suprême. En fait le czar sans avoir pris sa revanche de Sébastopol nous arrive cependant dans cette attitude confiante et haute qui semble l'autoriser à demander en 1867 la révision du traité de 1856, qu'il a subi. Qu'arrivera-t-il ? La révision sera-t-elle obtenue? A première vue un résultat pareil semble indifférent ou même profitable à la politique de la France qui obtiendrait sans doute de bonnes concessions en retour et une alliance en vue d'un avenir continental plus ou moins problématique. Quant à moi je ne crois pas à ces bruits de révision du traité de 1856. L'Angleterre et l'Autriche signataires n'y consentiraient pas plus que la Turquie. Déjà le vaincu de Sébastopol n'a que trop relevé la tête ; si on lui accordait l'annulation de tous les engagements par lesquels il s'est lié dans le traité de Paris, le prince Gortschakoff pourrait se vanter d'avoir à son tour vaincu l'occident sans brûler une amorce. Je sais bien qu'en fait le traité de 1856 ne gêne guère la Russie. C'est un ruban de St-Etienne qui attache et retient la massue d'Hercule. On sent la main dominatrice du czar à Constantinople et à Athènes, tout comme si Nicolas n'était pas mort, il n'y manque qu'une réédition du manifeste Mentschikoff, que nous soyons engagés dans une guerre avec l'Allemagne et nous ne tarderons pas à comprendre pourquoi le cabinet de St-Pétersbourg conseille au Sultan de s'amputer de Candie pour sauver le reste, afin que d'amputation en amputation, il ne reste pas même au pauvre malade, un kiosque sur le Bosphore.

Ce n'est pas l'Allemagne qui est le grand danger de l'occident, c'est la Russie qui remue l'unité et la nationalité panslave bien autrement menaçante que l'unité germanique. C'est un grand problème à cheval qui s'avance à cette heure de St-Pétersbourg vers Paris. Le czar ne vient pas uniquement pour voir tricoter des bas à l'Exposition et couler l'eau d'une turbine. La France entière aura les yeux sur M. Rouher disant au prince Gortschakoff: Comment se porte votre excellence ?... Pas mal et la vôtre ?

(*Ind. belge.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Par Ordonnance Impériale J. Dominian Effendi, membre du Secrétariat Général du Ministère des Affaires Etrangères et vice-consul de Turquie à Gorfou, a été nommé consul de la S. Porte à Saint-Maurice.

—

Son Exc. Ali pacha, ex-gouverneur de Belgrade, a été nommé vice-président du Dari-Chourà (ministère de la guerre).

—

Le colonel Moustapha bey, membre du Conseil du Dari-Chourà, est parti hier en mission pour la Crète.

—

Samedi un Te Deum a été chanté à la chapelle de l'Ambassade de Russie pour remercier le ciel d'avoir conservé les précieux jours de l'Empereur Alexandre.

Le général Ignatieff, entouré de tout le personnel de l'ambassade, ainsi que les sujets russes résidans ici, assistaient à cette cérémonie religieuse.

—

Le bateau à vapeur égyptien *Mansoura* de la compagnie Azizié, est arrivé hier dans notre port ayant à son bord le général de division Hassan pacha et sa suite.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

Scutari d'Albanie, 28 mai.

Décidément le choléra plane au-dessus de nous, et comme ces hideux oiseaux de proie, il n'attend qu'un moment favorable pour se jeter sur sa victime déjà marquée. Il y a 15 jours il était tout près de Scutari, dans un village situé sur la Boyanna. Aujourd'hui il a quitté cet endroit pour aller faire ses tristes ravages au Monténégro et en Dalmatie. J'apprends qu'à Raguse comme à Cettigne il y a eu plusieurs cas dont un grand nombre mortels, la maladie est donc sur l'ascendant, je vous tiendrai au courant de sa marche.

Confirmant en entier ce que je vous ai dit au sujet des relations entre l'autorité locale et le Monténégro, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'une rencontre vient d'avoir lieu entre notre gouverneur-général, S. Exc. Ismaïl pacha, et S. A. le prince Nicolas. On n'a qu'à applaudir à un si heureux résultat qui vient une fois de plus prouver que Son Altesse est animée des meilleurs sentiments.

Cet incident inattendu pour beaucoup de personnes consolidera d'une manière durable les rapports futurs entre les deux pays (si je puis m'exprimer ainsi) et dorénavant les questions en litige recevront leur solution immédiatement, et sans l'intervention de qui que ce soit.

Les plus grands éloges sont dus à notre gouverneur pour sa part dans cet agréable événement, d'un autre côté mon impartialité m'oblige de constater les bonnes intentions de S. A. le prince qui n'a d'autre désir que celui de défendre ses droits et de continuer d'être dans la plus grande harmonie avec le Gouvernement suzerain.

L'entrevue a eu lieu à Pieka sur le territoire monténégrin, au bord du lac. Ismaïl pacha est allé au rendez-vous en bateau à vapeur accompagné de deux ou trois personnes seulement. Sa réception a été des plus cordiales. Son Altesse avait déjà préparé un magnifique déjeuner.

Dans une conversation qui a suivi le repas plusieurs questions pendantes ont été discutées et réglées. Avant de se séparer S. A. le prince a serré amicalement la main de notre gouverneur qui s'est aussitôt embarqué pour revenir à Scutari.

J'apprends que l'assassin du cavass du consulat de Russie a été condamné à mort par le grand Conseil de notre ville, la sentence devant être confirmée par les autorités suprêmes de la capitale, l'exécution n'aura pas lieu pour quelques semaines.

En attendant, le misérable fatigué de faire le fou, paraît enfin comprendre le terrible châtiment qui l'attend, il passe tout son temps à genoux implorant de Dieu ce qui n'appartient pas aux hommes de lui accorder, le pardon de son vil forfait.

Le commerce de notre place a pris un certain mouvement depuis quelque temps. L'exportation qui consiste en grande partie en laines et soies a sensiblement augmenté, de grandes commandes étant venues de Trieste et des différents ports de la côte d'Italie. Les cocons sont plus chers cette année, ils se vendent à piastres 30 l'ocque. C'est avec plaisir que je vous annonce qu'il n'y a pas eu de maladie cette année en Albanie, les cocons sont grands et très-solides, les verres ont atteint leur maturité sans le moindre signe de maladie.

Espérons que ce bien continuera et que nous verrons recommencer la grande activité qui a toujours existé sur notre marché pour cet article.

La nouvelle ligne télégraphique de Podgoritza vient d'être achevée et sera bientôt livrée au public.

P. S. — On m'assure que trois vaisseaux de guerre autrichiens se sont présentés à l'entrée de la Boyanna. Après une station de quelques heures pendant lesquelles il y a eu des pourparlers avec le stationnaire ottoman arrivé assez à propos, cette petite flotille a continué sa marche vers le sud.

CHRONIQUE.

La rage.

—

Voici un excellent article que nous empruntons à la *France médicale*, et qui est tout d'à propos. M. le docteur Lheureux y démontre les inconvénients d'une publicité excessive accordée à des cas le plus souvent imaginaires d'hydrophobie.

Je veux étudier au point de vue médical les avantages ou les inconvénients qui peuvent résulter pour l'espèce humaine du paroxysme de publicité hydrophobologique qui parait posséder la presse française en général. Pour le choléra et les maladies épidémiques, la presse comprend les inconvénients désastreux que peut avoir la publicité : n'a-t-elle pas besoin aussi qu'on fasse ressortir à ses yeux les tristes conséquences que peut souvent avoir une publicité désordonnée des exemples d'hydrophobie ?

était complétement transformé et apparut alors ce qu'il était vraiment, un beau garçon.

Un matin, mademoiselle de Mériat, qui était abonnée au journal du père Chavanet, resta frappée de surprise en voyant ces mots écrits en grosses lettres sur la première page du journal : *Une Visite à l'Orphelinat de Saint-Etienne-de-Boulogne*. Sous ce titre, qui tirait l'œil, il y avait un article sans signature où était racontée l'histoire de cette fondation. On y parlait de l'héroïque jeune fille qui sacrifiait sa vie à élever de pauvres enfants, alors qu'elle aurait pu la passer dans le monde, au sein des plaisirs. On louait ses vertus. On la citait comme la bienfaitrice de la contrée. Toutes ces choses étaient racontées sous une forme délicate et discrète. Il y avait aussi des éloges pour le vénérable curé Peretty, pour les religieuses, autant de traits qui touchèrent vivement Agathe.

— Ce ne peut être que ce jeune homme, se dit-elle.

Et sur-le-champ, elle fit atteler et se rendit chez son notaire, à Privas, où elle espérait trouver Chavanet. Son espoir ne fut pas trompé. Le clerc était là, superbe, élégant, et ce n'est qu'en tremblant qu'elle lui adressa ces mots :

— Bien que vous m'ayez traitée mieux que je ne mérite, monsieur, vous m'avez causé une grande joie. Je ne l'oublierai pas.

Puis, elle l'invita à dîner pour le dimanche suivant.

Ce jour-là, elle s'était faite belle. Une robe en soie avait remplacé la robe de laine. Ses cheveux étaient frisés, et soit que la toilette l'eût embellie, soit qu'une émotion inaccoutumée eût mis des couleurs sur ses joues, Chavanet la trouva presque jolie. L'abbé Peretty vint dîner. Il avait, lui aussi, des remerciements à adresser au jeune homme, et crut devoir lui donner un conseil.

— Avant de vous compromettre pour nous, mesurez vos forces et réfléchissez. Vous serez vivement attaqué. Les robes noires n'ont pas beau jeu, en ce moment.

— J'obéis à des convictions, répondit gravement Chavanet.

Un regard d'Agathe le remercia.

Le même soir, la pauvre fille dut s'avouer qu'elle était follement amoureuse de ce jeune homme. Depuis huit jours, elle dormait mal, pensait sans cesse à lui et éprouvait des émotions inconnues.

Elle passa cette nuit dans les larmes, car elle se croyait bien coupable de l'aimer et de subir des sensations délicieuses et cruelles à la fois, en se le rappelant. Ses scrupules et ses remords devinrent tels qu'elle crut devoir se confier au curé Peretty. Ce dernier la rassura et lui conseilla le mariage.

— Je sais que M. Chavanet est pauvre, mais vous êtes riche pour deux, et s'il est honnête, vous pouvez faire son bonheur et le vôtre.

Telle fut la réponse du bon prêtre.

— Je voudrais savoir s'il remplit ses devoirs religieux, dit timidement mademoiselle de Mériat.

— Je le saurai, reprit l'abbé. En tous cas, il a de bons sentiments.

La semaine suivante, Chavanet eut à répondre à un journal de Lyon qui, après avoir cité son article, comme la preuve des empiètemens constants du clergé disait : «Si l'abbé P*** n'est pas un intrigant, mademoiselle de M*** est une niaise. Voilà ce qui ressort pour nous de l'histoire de l'orphelinat de Saint-Etienne-de-Boulogne. »

La réplique de Chavanet fut foudroyante.

— Vous avez défendu la bonne cause, lui dit le lendemain mademoiselle de Mériat, sans oser le regarder en face, malgré l'envie qu'elle en avait. Les partisans du trône et de l'autel sont tenus de récompenser vos efforts. Si vous désirez quelque chose, faites-le connaître.

— Je n'ambitionne aucune récompense, répondit Chavanet, car je n'ose aspirer à la seule chose qui assurerait mon bonheur.

— Qu'est-ce donc ?

— Je vous aime murmura-t-il, en tombant à genoux.

A cette déclaration désirée mais imprévue, Agathe fut si troublée qu'elle se laissa prendre les mains que son amoureux couvrit de baisers.

— Ah ! monsieur, que faites-vous ? s'écria-t-elle tout à coup. N'offensons pas Dieu! Laissez-moi ! Relevez-vous ! Sachez avant tout que je ne veux d'autre époux qu'un chrétien fervent, fidèle observateur des pratiques de notre sainte religion.

— Je suivrai vos exemples.

— Eh bien ! s'écria-t-elle en s'enfuyant, honteuse et rougissante, dans trois jours, l'abbé Peretty vous fera connaître, ma réponse.

La réponse fut affirmative.

C'est ainsi que Chavanet devint le mari d'Agathe. On vera dans le prochain chapitre ce qu'il fit après son mariage.

V.

Le mariage ne donna pas à Chavanet les avantages qu'il avait cru en retirer. Son existence se trouva assurée, mais personnellement, il ne fut pas enrichi d'une obole. Cédant aux conseils de son notaire qui peut-être avait deviné les arrière-pensées de son ancien clerc, Agathe s'était mariée séparée de biens, de telle sorte que Chavanet, obligé de tout attendre d'elle, fut placé sous sa dépendance. Elle en abusa cruellement. Tyrannique comme une femme dévote et mariée tard, Agathe, loin de se plier aux volontés et aux désirs de son mari, le plia aux siens.

Elle n'y eut d'ailleurs aucune peine. Dès le premier moment, elle le trouva docile, soumis empressé. Ses exigences s'en accrurent, mais elle ne parvint pas à le lasser. Voici pourquoi.

Huit jours avaient suffi à Chavanet pour connaître sa femme tout entière. Il avait deviné les faiblesses de ce caractère sot et entêté, de cet esprit étroit, de ce cœur sans horizon, complétement livré aux calculs chimériques d'une religion mal entendue. Il avait compris l'inutilité des efforts qu'il pourrait tenter pour ramener sa femme dans des voies plus justes. Il n'essaya donc pas de la lutte et s'appliqua au contraire à flatter Agathe par tous les moyens qui lui parurent bons à lui faire obtenir d'elle ce qu'il en attendait. Or ce qu'il en attendait était considérable. Madame Chavanet n'avait pas encore fait son testament, et Gabriel savait que ce testament ne serait en sa faveur qu'autant qu'il se montrerait fidèle à toutes les choses qu'elle adorait.

C'est pour ces motifs qu'au lendemain de son mariage, loin de contrarier les goûts d'Agathe, il devint son humble valet et se fit en quelque sorte son reflet. Il s'était promis de faire un voyage à Paris. Il y renonça parce que sa femme lui fit observer que, dans cette ville corrompue, il s'exposerait à des tentations qui compromettraient son salut.

(*Sera continué.*)

Je le crois, et ceci pour plusieurs raisons, dont la principale, et celle surtout qui doit faire réprouver cette publicité, c'est que la rage, qu'elle soit considérée comme une maladie spécifique, comme le résultat du contact d'un virus, ou comme celui d'une affection particulière de l'encéphale ou d'autres organes, est avant tout une névrose et par conséquent une de ces terribles affections sur lesquelles l'imagination exerce l'influence la plus dangereuse.

Est-il besoin, d'après cela, de faire ressortir les conséquences dont je parle plus haut? Oui, car on peut me répondre que cette publicité a pour résultat d'exciter à la défiance des animaux qui sont reconnus contracter spontanément cette affection et d'encourager les mesures destinées à prévenir les ravages.

A ceci je répondrai que toute mesure de sûreté publique, très bonne en elle-même, peut parfaitement être mise en pratique sans un concert d'articles, lus par tout le monde, et qui mettent quotidiennement sous les yeux de leurs lecteurs des peintures qui sèment une terreur intempestive et qui, dans certaines circonstances, peuvent devenir notoirement préjudiciable.

Un exemple entre mille :

Un chien de petite espèce entre dans une maison. Un enfant de cinq ans veut jouer avec lui et est mordu. Le père survient, veut prendre le chien par le cou pour le mettre à la porte, le chien le mord, et enfin, en se sauvant, il rencontre dans le corridor une petite fille de quatre ans qu'il mord à la main, croyant sans doute qu'elle veut lui disputer le passage. Le chien, du reste, avait plutôt l'air affamé que furieux. Quel a été le résultat? Près de trois mois après, le père succombait dans les affreuses convulsions de la rage, après avoir été longtemps d'une tristesse qui était diamétralement opposée à son caractère ordinaire ; quant aux deux enfants, l'un a été tué en Italie et l'autre est mère de famille.

Et le père avait été mordu après l'un et avant l'autre. Quant au chien, on ne s'en est même pas occupé, et, certes, la conviction de tout homme sensé sera que, s'il eût été enragé, le premier enfant eût contracté la maladie : s'il le fût instantanément devenu après avoir mordu le premier enfant, le second s'en fût ressenti, à moins d'admettre que les dents s'étaient essuyées dans les tissus du père.

Voici encore un autre exemple et qui a eu, à l'époque, plus de retentissement, car il a eu lieu chez un haut fonctionnaire de la Restauration :

Le cocher de la maison avait un petit chien avec lequel jouaient souvent les enfants de ses maîtres. Un jour, ce chien, après avoir mordu son maître dans la matinée, mord deux des enfants de la maison. Le premier, le cocher, court après le chien et l'enlève en subissant des morsures nombreuses, et dans un mouvement de colère tue l'animal. Peu de jours après, il quitte la maison pour une cause ou une autre, tout à fait indépendante, et va au loin.

Plus d'un an après, ce cocher apprend qu'un des enfants mordus avait succombé dans les convulsions hydrophobiques. Il est immédiatement pris d'une tristesse invincible, et peu de jours après il succombait à son tour à la même maladie.

Ici, pour moi, le chien était bien réellement enragé, et cependant, voyez cet homme qui, pendant plus d'une année, s'est admirablement porté, et qui succombe à la nouvelle qu'il a été mordu par un chien enragé. Qui ne pensera que, s'il n'en avait pas entendu parler, il aurait probablement, continué à se bien porter, car, si partisan qu'on puisse être d'une incubation prolongée, il est difficile d'admettre qu'un virus ne manifeste son action que plus d'une année après son introduction dans l'organisme. Nous retombons donc dans cette déplorable influence du moral sur la physique.

Or, d'après cela, ne peut-il pas être plus nuisible qu'utile de voir dans les journaux, et cela presque tous les jours, des articles disant qu'un chien, l'œil hagard, l'écume à la bouche, etc., etc., a été longuement poursuivi dans tel ou tel endroit et finalement mis à mort.

Mais le chien eût-il mordu cinquante personnes et autant de chiens, cela prouve-t-il qu'il est enragé? Mais non, cela peut prouver qu'il est affamé, cela peut prouver qu'il est méchant, mais cela ne prouve nullement qu'il est enragé. Notez que je ne dis pas qu'il ne peut pas l'être, et je crois qu'il est au moins inutile d'affirmer des faits de ce genre tant qu'ils ne sont que douteux.

De plus, j'ajouterai une chose qui peut passer pour une naïveté et qui, cependant, ne manque pas d'une certaine importance relative. La rage est un état pathologique. Quelle que soit la cause d'un état pathologique quelconque, du moment où il manifeste ses effets, il est difficile d'admettre que ces effets sont subordonnés à la volonté de l'individu. Qui pourrait garder son sérieux devant quelqu'un qui viendrait vous dire que tel ou tel, atteint de paraplégie bien confirmée, se met à courir si on le menace d'un bâton ou d'un pistolet? Eh bien! vous admettez qu'un animal, atteint d'une affection qui le pousse à se jeter sur tout être qui l'approche pour chercher à le mordre, va se sauver quand il comprend qu'on veut s'emparer de lui? Mais c'est inadmissible ; au contraire, c'est lui qui poursuivra et non pas qui se fera poursuivre.

De plus, on prétend aussi, dans les mêmes narrations, que l'animal a le poil hérissé, etc. Quel est celui qui a vu des chiens enragés, qui leur a vu le poil hérissé? C'est tout au plus s'ils ont le poil peu lisse de l'animal malade.

Si je n'avais pas peur de passer pour plaisanter sur un sujet sérieux, je demanderais aussi comment et à quels signes on peut s'apercevoir qu'un animal qu'on poursuit et qui fuit devant vous peut avoir l'œil hagard?

En résumé, je dirai ceci :

Nos pères avaient plus de chiens que nous, et certes les cas d'hydrophobie n'étaient pas plus fréquents qu'à notre époque, au contraire; peut-être parce qu'ils passaient plus inaperçus, mais peut-être aussi parce qu'on en faisait moins un épouvantail et que les imaginations étaient moins frappées.

Du reste, en procédant par analogie, voyez dans certains pays chauds comme l'Afrique et la Turquie, par exemple, où les chiens errants pullulent. Est-ce qu'on s'y préoccupe de la rage? Pas le moins du monde. Y a-t-il pour cela plus de cas d'hydrophobie? Je ne le crois pas, et je pencherais plutôt pour croire le contraire, et certes, je suis certain que ceux qui ont voyagé dans ces pays seront de mon avis.

Pourquoi donc alors remplit-on en France tant de colonnes de journaux et cela quotidiennement, pour donner à penser à ceux qui réfléchissent peu (et ce sont, hélas! les plus nombreux) que la rage est à l'état d'épidémie permanente? Je n'y vois d'autre résultat bien positif, je le répète, que celui de semer et d'entretenir parmi les populations une terreur inutile, souvent ridicule et plus souvent nuisible, ainsi que je l'ai démontré.

En cela, comme en bien d'autres choses, l'autorité voit, juge et agit ; mais elle juge inutile aussi de donner une publicité intempestive à une infinité de petits faits dont la réaction sur les imaginations ne peut qu'être dangereuse.

Il serait bon, je crois, que la presse l'imitât, car, dans ce cas surtout, on peut dire : « Trop parler nuit. »

Pardonnez, monsieur et honoré confrère, cette longue digression sur un sujet si rebattu, et, si vous croyez, comme moi, que certaines narrations ne doivent être, dans un intérêt général bien entendu, que l'apanage de la presse scientifique, c'est-à-dire de celle qui ne court pas les rues et ne va pas dans les mains de tout le monde, je vous autorise à publier ces réflexions d'un voyageur, si toutefois vous les jugez dignes des honneurs de la publicité.

Recevrez, monsieur et honoré confrère, l'assurance de mes sentiments de considération et de parfaite confraternité.

VARIÉTÉS.

On lit dans l'*Athenæum* :

»Un curieux incident dans l'histoire moderne du Luxembourg est rapporté par le *Kreutz-Zeitung* et par d'autres journaux allemands, en faisant observer que si les Luxembourgeois eussent été vendus par leur souverain, ce n'eut été pour eux qu'un juste retour des choses d'ici-bas, puisqu'ils ont vendu un de leurs souverains à très bas prix. Voici comment la chose est racontée:

Il y avait dans la ville de Luxembourg, il y a une trentaine d'année, sur la place Guillaume, une très ancienne église, la plus ancienne du pays. Elle tombait en ruines ; aussi fut-elle démolie. Les reliques et les vases religieux furent portés dans l'église Subfranen, qui était tout près. Les monuments historiques ne furent pas traités avec autant d'égards, et, chose étrange, ils tombèrent sous le marteau d'un commissaire-priseur et furent vendus presque pour rien.

Un avocat acheta le corps et le cercueil de Jean l'*Aveugle*, comte de Luxembourg et roi de Bohème. Cette fantaisie lui coûta la modeste somme de *dix francs*. Après avoir satisfait sa curiosité, il relégua le corps et le cercueil royal dans un coin du grenier de sa maison. Plus tard, ils furent, avec d'autres objets, transportés sur le territoire prussien, et devinrent la propriété d'un manufacturier sur les bords de la Saar, qui laissa très irrespectueusement les restes du roi chevalier sur la route devant l'usine.

» Quelques années après, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, visitant ses provinces du Rhin, entra dans cette manufacture, qui avait été jadis une magnifique abbaye. Après lui avoir montré tout ce qu'il y avait de curieux, le propriétaire lui dit en plaisantant « qu'il donnait aussi l'hospitalité à un autre roi, » et il raconta à Sa Majesté les aventures du corps du roi Jean. Frédéric-Guillaume en fut indigné, et le propriétaire de la manufacture ne calma sa colère qu'en lui offrant respectueusement les restes de l'ancien comte de Luxembourg.

» Si le grand-duché de Luxembourg, si les Luxembourgeois n'avaient pu réserver six pieds de terre pour servir de sépulture à leurs vieux souverains, le roi de Prusse leur donna un tombeau royal tel qu'on n'en peut voir de plus beau. Sur un haut rocher, au bord de la Saar, était une vieille chapelle appelée la Klause (l'Ermitage); le roi la fit restaurer magnifiquement et y fit déposer le corps de Jean l'aveugle. »

Jean Ier, dit l'*Aveugle*, comte de Luxembourg, fut un grand homme de guerre. Et 1346, quoiqu'il fût aveugle, il conduisit de puissants renforts à Philippe de Valois, et s'illustra à la bataille de Crécy, contre les Anglais, par une mort héroïque. »

—

L'avis suivant, que nous trouvons dans un journal de Londres, laisse bien loin derrière lui les annonces les plus fantaisistes des feuilles parisiennes. Jugez en :

La personne qui a écrit cet avertissement a perdu toute sa fortune et a à lutter, pour se procurer les plus simples moyens d'existence. Elle a confiance qu'il existe de par le monde bien des gens riches sans parents, et peut-être sans amis, et qui seraient heureux de l'adopter pour leur fils. Il est gentilhomme de naissance, d'éducation et de profession. Il est marié et a *sept enfants*! Il serait heureux de connaître son bienfaiteur et de lui témoigner sa reconnaissance par tous les moyens en son pouvoir.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 8 Juin	36 16
Clôture	du 8 Juin	36 16

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Merseille 1er Juin.

Le calme que vous signalait sur les *blés* ma dernière dépêche a dégénéré en baisse tant par les nombreux arrivages qu'à cause de la baisse pratiquée à Paris et des quantités considérables de navires passés récemment à Constantinople et attendus dans notre port.— Salonique dur 126|122 33 fr. Pologne 127|123 39 à 38 fr. 50 cent. Danube 127 |123 34 fr. — 126|122 33 fr. 75. Enos 123|119 a 31 fr. 50 Les 160 litres excepté 1 0|0 à l'entrepôt.

La hausse par contre s'est produite sur les *Graines Oléagineuses* surtout sur les graines de lin : de Roumélie, 38 fr. 75 disponible de Russie, 37 fr 50 et 37 fr. 75 et à livrer. Ravison du Danube 21 fr. 50. Colza d'Odessa, 31 fr. disponible. Sésames du Levant 66 fr. 50 à 67 fr.

La hausse pratiquée sur les *Soies* et *Cocons* ne s'est pas maintenue dans les derniers jours de cette semaine, sur les nouvelles meilleures de la récolte. Bengale 65 fr. à 70. Perse 45. 67. Cocons de Salonique et Volo rendement de 4 kil. pour un. 26 62 1|2 à livrer.

Baisse également sur les *Colons*, qui n'ont pas su se maintenir l'activité que vous indiquait ma dernière correspondance : Saloniqne indigène 115 fr. à 117 fr. 50. Trebizonde 95 fr. à 100 fr. Tarsous 90 à 107 fr. 50 les 50 kil. disponible.

La situation sur notre marché, des *Laines*, devient chaque semaine plus mauvaise : le stock augmente tous les jours, sans que les fabricants augmentent leurs ordres, loin de là, de telle sorte que de longtemps encore les prix ne se relèveront : Bagdad, lavée 3 fr. Georgie 55 fr. à 70 fr. suivant qualités.

Les prix se tiennent fermes sur les *suifs* avec une légère hausse sur les cours de mon dernier bulletin. Russie 105 fr. disponible. comptant.

Point d'affaires sur les *Cuirs* et *Peaux* du Levant. Cet article est fort calme depuis quelque temps.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 31 mai.

La fête de l'Ascension a interrompu pendant toute la journée d'hier les transactions commerciales qui se renouent difficilement aujourd'hui, il faut dire que, même au commencement de la semaine. elles avaient peu d'animation.

Céréales. — Sur le marché de Paris. la vente des farines de consommation est toujours très difficile et strictement limitée à la consommation particulière de la boulangerie.

Les cotes extrêmes se cotent à 72 et 73 fr., le sac de 157 kil. net, hors ville.

Cours commercial : Six marques, courant du mois, 68. juin, 68 25, juillet et août 69, le sac de 157 kil. net.

Type-Paris, courant du mois, 43 75, juin, 43 75, juillet et août, 44 50 à 43 75, le sac de 101 kil. brut pour net.

Cours officiel : six marques, disponible, 69 50, les 157 kil. net.

Type-Paris, disponible, 44 50 le sac de 101 kil, net.

Affaires très-calmes sur les autres marchés.

Blés de choix, 43, ordinaires, 40, médiocres, 37.

Huiles et graines.—Cours officiel : Huiles (les 100 Kil, hors barrière, entrée 27 50 par 100 kil) Colza, disponible, en tons fûts, 90 50; en tonnes. 92, épurée en tonnes, 100. Lin, en fûts, 101 50, en tonnes 103.

Cours commercial : Colza, disponible et courant du mois 90, juin, 90, juillet et août, 91, quatre derniers mois, 92 50, quatre premiers 92, par 100 kil.

Lin brute disponible en tous fûts de toute provenance, et courant du mois, 101, juin, 98 50, juillet et août 98, 4 derniers mois 98.

Graines (l'hectolitre).—Colza 22 à 2450, œillette 44 à 46, cameline 16 à 19, chanvre 14, lin, graines indigènes 26 à 29, graines étrangères 24 à 26 50.

Tourteaux.— Colza 15 75 à 16 75, œillette 18 à 18 50, cameline 15 à 15 50, chanvre 13 à 14, lin, graines indigènes, 28 à 28 50, graines étrangères 26 à 27.

Sucres.— Sucre brut indigène, 57 50 à 58, le tout aux 100 kil., entrepôt de Paris. Raffinés, belles sortes, 128 ; bonnes sortes, 126 50 à 127 ; ordinaires, 126.

Cours commerciaux : Sucres bruts indigènes, disponibles et courant du mois, 58 ; juin, 58 à 58 50 ; 4 derniers mois d'octobre, 58, les 100 kil., type N° 12, au droit de 42 fr.

Sur la place du Havre, vente dernière de 102 barriques antilles à 48 fr., acq.; 35 caisses Havane, pavillon anglais, à 31 50, ent., le type N° 12.

Sur le marché de Nantes on a vendu le 28, pour Paris, 2,227 caisses Havane, à livrer par le navire prussien *J. T. Mann*, à des conditions réservées.

Cafés. — Au Havre, le Haïti, 73; Santos lavés, 85 ; Rio, à livrer 63 50.

A Bordeaux, le Rio à 67 50.

On télégraphie de la Havane que le n° 12 est ferme à 7 1/4 l'arrobe.

On mande de Nantes qu'il se traite depuis quelque temps sur place des affaires majeures par spéculation ; mais elles sont tellement tenues secrètes qu'il est impossible de connaître au juste les quantités vendues et les prix payés. S'il faut en croire les bruits qui circulent, une quarantaine de mille balles Réunion seraient sorties du marché sur la base de fr. 50 à 50 50 la bonne 4e.

Soies et soieries. — Dernier numéro placé des soies et bobines du mois, à Lyon, 2913.

Dernier numéro des ballots pesés, 939.

On écrit d'Aubenos qu'une amélioration sensible s'est manifestée cette semaine sur les résultats de la récolte dans ce canton, malgré la température excessivement froide qui a régné jusqu'au 26 et 27 du mois. On remarque que la feuille qui était en grande partie sur les arbres la semaine dernière a été ramassée le long de l'Ardèche presque partout. Elle est aujourd'hui assez recherchée surtout du canton de Joyeuse, et on la paie de fr. 3 à 10 les 100 kil. Les plaintes sur les graines de reproduction sont toujours nombreuses, cependant toutes les éducations qui en proviennent n'auront pas échoué. Il existe quelques jolies chambrées. La plus grande partie des éducations est en ce moment en bruyère. D'autres un peu plus en retard sortent de la 4e maladie. Les renseignements sur les cartons d'importation directe sont toujours excellents. Il a paru quelques montres de cocons verts dont on a payé 6 fr. le kil. ; plus le choix de deux ou trois marchés. On n'a fait aucun prix pour les jaunes, qui seront du reste peu de chose. Il n'a pas paru de soies sur le marché d'Aubenos.

On écrit de Florence que les cocons haussent sur tous les marchés. On a payé à Montevaschi de 9 à 10 57. Les derniers mauvais temps ont causé de grands ravages.

A Milan, les affaires sont actives et les prix à la hausse. Les nouvelles de la province sur la récolte laissent beaucoup à désirer.

On mande de Parme que les jaunes supérieurs se vendent de 6 70 à 70 ; les ordinaires, de 5 20 à 6 ; inférieurs, 3 50.— Japons supérieurs, de 5 50 à 6 ; communs, de 4 à 5 20 ; inférieurs, de 2 20 à 3 50 (doubles et tachées écartés.)

Les nouvelles continuent à être très-satisfaisantes dans la province de Vicence. Les vers sont bien près de la quatrième mue ; si, à cet instant toujours critique, il n'arrive rien, tout porte à espérer une récolte supérieure à celle de l'année passée. Jusqu'ici ce sont toujours les Japons d'origine qui promettent le meilleur résultat.

On mande de Vérone que le froid provenu depuis quelques jours a apporté quelque retard à la montée des vers. On peut à ce sujet découvrir une certaine appréhention chez les éducateurs de cette province. En somme, si ce danger n'est pas suivi d'une douloureuse réalité, la récolte sera passable.

On écrit d'Alexandrie (Italie) que les nouvelles sont favorables ; jusqu'ici les reproductions et les races jaunes ne donnent pas de craites sérieuses.

Cotons. — Sur le marché du Havre, les affaires ont été, cette semaine, modérées, en disponible, sans variation dans les cours du livrable, qui ne donne lieu qu'à de faibles transactions.

Les ventes en bourse ont été, le 28, de 1285 balles dont 455 à livrer.

Le Louisiane à 135 fr. les 50 kil.

Les ventes ont été, sur le marché de Liverpool, le 28 mai, de 12,000 balles, dont 3,000 pour la spéculation ou l'exportation, et le 29, de 15,000 balles. Les importations s'élevaient à 53,950 balles. Le marché était ferme. Middling Upland 11, Middling New Orléans 11 1|8, fair égyptien 15 1|2, Drouch 9 1|4, Oomrawattee 9 3|8, Smyrne 10, Maranham 12 1|4, Maccio 11 3|8, Bahia 11 1|2, Pérou, 12 1|4, ven. la livre anglaise (453 grammes).

On écrit de New-York, 15 mai, que le stock dans les ports américains diminuait rapidement et que les détenteurs avaient confiance dans des prix plus élevés. Le marché new-yorkais était au dessus de la parité de Liverpool, et il paraissait devoir en être de même jusqu'à la fin de la campagne. Les ventes de la semaine avaient été de 11,000 balles ; les recettes, de 8,500 ; les exportations de 7,500 balles dont 567 pour le Havre. En somme les recettes de la huitaine ont été un peu plus fortes qu'on ne s'y attendait. Les marchés du Sud pendant ce laps de temps n'ont présenté que peu de changement. Les avis successif reçus de Liverpool étant si variables que la baisse s'était à peine établie qu'une reprise se faisait aussitôt, il s'y est traité d'importantes affaires à des prix qui, dans l'ensemble, ne laissent pas de pertes, comparativement aux cours de Liverpool. Les belles sortes sont devenues très rares, et obtiennent dans tout le Sud des prix relativement plus élevés. D'après une dépêche officielle reçue de New-York en date du 25 mai et rédigée d'après les dernières télégrammes du Sud, voici quel a été le mouvement du marché cotonnier pendant la semaine expirant à cette date :

Recettes de la semaine.....	bal.	16000
Exportations de la semaine pour l'Angleterre.............	»	28000
Exportations, idem. pour le continent	»	9000
Stock dans tous les ports de l'Union	»	300000
Recettes totales depuis le 1er septembre.................	»	1740000
Exportations totales depuis le 1er septembre pour l'Angleterre.......................	»	1059000
Exportations, idem. pour le continent.....................	»	254000
Cours du middling Liverpool à News-Orléans.........		27
Cours du middling Liverpool à Mobile................		24
Cours du middling Uplond à New-York..................		27

—

A notre bourse, il y a eu, ces jours-ci, un certain ralentissement dans les affaires, et les cours ont subi un instant de recul. Mais on ne peut dire qu'il y ait eu baisse, et la hausse continue son mouvement avec une persistance de confiance qui permet de reprendre haleine.

En fait de nouvelles, on s'entretient toujours de la prochaine retraite de M. Rouher, comme ministre des finances, et de son remplacement probable par une notabilité financière.

La nouvelle de la capture de l'empereur Maximilien n'a produit que fort peu d'effet ; on s'y attendait de jour en jour, et voilà longtemps que le Mexique est tout-à-fait délaissé par la spéculation.

On s'est beaucoup plus occupé de la question financière italienne et de la nouvelle de la conclusion d'un nouveau traité entre le gouvernement de Florence et plusieurs banquiers parmi lesquels on cite MM. d'Erlonger et Oppenheim. Pour mieux dire, ces nouveaux contracteurs ont tout simplement succédé aux premiers qui avaient rompu les négociations au moment de la signature et à l'un desquels (M. Rothschild) l'on prête ce mot peu flatteur pour l'affaire : « Je ne veux pas, aurait-il dit en refusant de signer, je ne veux dire ma carrière par une infâmie. »

Infâme ou non, l'opération est entreprise par de fort considérables maisons ; mais voici que M. Langrand-Dumonceau, dont je vous parlais dans mon dernier bulletin, intentente aujourd'hui au gouvernement italien une action en dommages-intérêts pour une somme de 800,000 fr. Ce banquier, se chargeant d'abord de la liquidation des biens du clergé, avait dû verser un dépôt de 8 millions. L'affaire ne se faisant pas, le dépôt lui fut restitué, mais quand il avait opéré le versement, la rente était à 58 et quand la restitution se fit, la rente était à 48, d'où un écart pour lequel M. Langrand demande cette indemnité de 800,000 francs.

On mande de Londres que l'emprunt grec 8 0|0 n'a pu y trouver un seul souscripteur, pas plus parmi les maisons anglaises que dans la colonie hellénique, et l'on dit même qu'il aurait été déclaré aux négociateurs de l'emprunt que le marché de Londres resterait ferme à tout emprunt grec jusqu'au complet désintéressement des créanciers anglais du gouvernement d'Athènes.

Nos derniers cours ont été de 69 90 et même 70 pour la rente française. Italien, 52 50. Dette turque, 33.

Le crédit foncier est recherché à 14 70, et le crédit mobilier s'est élevé jusqu'à 402 50.

Les chemins de fer français continuent à avoir une tenue excellente.

Le nord, notamment, dépasse le cours de 12 10.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 7 Juin.

BARCELONE, bat. à vap fran. *Tamise*, cap. Baron ayant touché athaqui et Gallipoli, div. marmarchandises et 310 passagers .

TBIESTE. bat. à vap. aut. *Austria*, cap. Rassol ay. touché Corfou, Syra et Dardanelles div. mar. et 140 passagers.

du 8

ALEXANDRIE, bat. à vapeur russe *Elborous* capit. Gerard, ayant touché Port-Said, Yaffa, Acri, Beyrouth. Tripoli, Latiquie, Alexandrette, Mersine, Rhodes, Chio, Smyrne, Macaronia et Dardanelles, div. march et 125 passag.

MARSEILLE bat. à vap. fr. *Erridan*, cap. Varengot, ayant touché, Messine, Pyrée et Dardanelles, div. marehandises et 70 pass.

VOLO, bat. à vap. otto. *Peiki-Cherif*, cap. Tomasetovich, ayant touché, Salonique, Dardanelles et Gallipoli, div. march. et 30 pass.

DÉPARTS des bat. à vap. du 7 Juin.

MARSEILLE. bat. à vap. fr. *Euxine*, cap. Fabre, div. marchandises.

SALONIQUE, bat. à vap. fr. *Mitidja*, cap. Trébuchet, div. marchandises.

ODESSA, bat. à vap. russe, *Magulchi*, cap. Comneno, div. marchandises.

VARNA, bat. a vap. aut. *Pluto*, cap. G. Remedelli, div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 6 Juin.

MARSEILLE, br. aut. *Ricordate*, c. Balmorich, blé.
— brik italien *Salvo*, cap. Pastorino, »
— brik italien *Emilia*, cap. Palestrino, »
— brik ital. *N. S. delle Grazie*, cap. Matilde, »
ANGLETERRE br it *Pomona*, cap L. Ferro, »
— bark ital. *Santino*, cap. G. Bozzo, »
— bark. mck. *Margaratte*, cap. Muller, »
— br. ital. *Providenza*, cap Cafferona, »
— br. ital. *P. Lavarello*, cap. Repetto, »
— bark ital. *Costantino*, cap. G. Falo, »
— br. ital. *Dori*, cap. F. Peragalo, »
— br. ital. *Culla*, cap. Lavisa. »
— bark ital. *N. Schiaffino*, cap. G. Genaro, »
— br. ital. *Concezione*, cap. B. Bozzo, »
— bark ital. *Vittorio*, cap. G. Schiallno, »
— bark ital. *Catterina*, cap. Cardiglia, »
— bark. ital. *Savona*. cap. Pachetto, blé. »
— br. mek. *C. von Trefeld*, cap. Mohn, »
— bark pruss. *N[e] Tenf* cap. Albrech, »
— bark ital. *Maritimo*, cap. A Villa. »
— brik ital. *Unione*, cap. G. Bertoletti, »
FALMOUTH, bark prus. *Leopold*, cap. Fisher, »
— br. ital. *Colombo*, cap. Regetto, »
— br. ital. *Eraclio*, cap. Figari, »
— br. ital. *Mio Cognato*, cap. P. Olivari, »
— br. ital. *Adele*, cap Schiaffino, »
— br ital. *Amalia*, cap. G. Ferrari, »
— br. ital. *Messagiero*, cap. Ambrossano, »
— br. ital. *Eva*, cap. Salvo Mancini, «
MALTE, bark italien, *Franeesco di Paolo*, capit A. Gambardella, »
ROTTERDAM, bark angl. *William Hunter*, capit. Thomar Smails, »
— brih italien, *Prudenza*, cap. Gazolo, »
— br. ital. *Grovetto*, cap. Balestrino, »
ANVESS bar. sued. *Nicols*, cap. Delmor, seigle.
KUSTENDJE br. ang. *Plasson*, cap. Chaston, lest.

AVIS.

La Direction générale des Douanes, prévient le public, que la vente aux enchères des marchandises délaissées dans les magasins des douanes de la capitale depuis plus d'une année, et dont la liste a déjà été publiée dans les journaux, aura lieu les Lundis et les Mardis de chaque semaine, de 5 à 10 heures (à la turque) à partir de la date du présent avis, contre paiement comptant en medjidiés d'argent.

Les personnes qui désireraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre, aux jours et heures sus-indiqués à la grande douane de Stamboul.

Le 10 juin (n. s.) 1867.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journallier.

Voyage pour le Pont.

Horloge Jénidjami H. à la T.		N° du bateau	
11	15	2	le Cavaq, Yenimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg hian, Hissar, Bébek
12	30	18	le Yenim ahallé. Buyuderé,Thérapia, Yénik,Emir, Hissar,Bébek,
2		12	le Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kurucesmé, Ortakeui, Béchiktach, Cabatach.
3	30	2	le Buyukderé. Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroucesme, Ortakeui, Cabatach.*)
11	45	3	le Beïcos. Pachabaqtché, Kanlidja. A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui Beylerbey, Kusgundjuq.
1		11	le Yénimahallé, Buyukderé, Beïcos, Pachabaqtché Tchibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui,Tcheghelquei, Beylerbey, Kusgundjuq.
3	15	17	de Buyuqderé, Thérapia Beicos, Pachabaqtché Kanligia, A. Hissar Candili, Vaniquei, Tchenghelquei, Beylerbey, Cousgsudjuq, (excepté les Vendredis.) ——
11	45	5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechitach.
12	30	8	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
1	15	4	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach.
2		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei Béchiqtach, Cabatach.
4		5	le Arnaoutquei, Couroucesmé, Ortaquei, Béchiqtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyuqderé. ——
		3	le Buyuqderé, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Canlidja, A Hissar, Vaniquei, Tchenghel. Beylerbey, Kousgoudjuq, Scutari.
8	30	4	le Yénimahallé, Buyuqderé, Thérapia, Yéniquei, Emirghian, R. Hissar, Bébeq Arnaout, Ortaquei, Bechiqtach, Cabatach.
9			

Départ du Pont.

1		5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutquei.
1	30	2	pour Arnaoutqeui, Bébeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré.
3	15	5	pour Arnaoutqeui, directement (*excepté les vendredis*).
3		4	pour Cabatach, Becbiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bébeq.*)
2		3	pour Scutari, Kusgoundjuq, Beylerbey, Tcheguelqeui, Vaniquei, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Béicos, Thérapia, Buyuqdéré.
8	15	11	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
9	15	8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui, (*retour touchant Bechektach.*)
9	30	12	pour Béilerbey, Vaniqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré, Yénimahallé, Anatol cavaq.
10		5	pour Bechiqtach, Ortaq., Kourouc., Arnaout. (*retour direct au pont*)
10	15	18	pour Bebeq. Hissar, Emirghian. Sténia, Yéniqeui, Thérapia Buyuqdéré et Yénimahallé.
10	45	2	pour Bechiqtach, Ortaquei, Arnaoutquei, Hissar, Emirghian, Yeniquei, Thérapia, Buyuqdéré.
11		8	pour Cabatach, Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé,Arnaoutqeui,
11	30	5	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqeui.
10	20	17	pour Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuqli Pacha-baqtché, Béicos, Buyuqdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
10	45	3	pour Cosgundjouq, Beylerbey, Tchenghelqeui, Vaniqeui, Kandili, Hissar, Kaulidja, Pacha-baqtché, Béicos.
11	15	4	pour Bechiqtach,Kusgundjuq,Beylerbey,Tchenghelqeui,Vaniqeui.

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retonr direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

11		de Buyuqdéré, Thérapia, Yeniquei, Emirghian, R.-Hissar.
12		de Béicos, Pacha baqtché, Canlidja, A. Hissar, Vaniqeui, Tchenghelqeui Beylerbey, Cousgoundjouq.
12	30	d'Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach, Cabatach.
12	30	de Yénimahallé, Buyuqderé, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, R. Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Stenia, Emirghian, R.-Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Couroucesmé, Ortaqeui, Bechiqtach.
3	15	de Buyuqdéré, Thérapia, Béicos, Pacha-baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Candili, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey et Cousgoundjouq.
8	15	de Buyuqdéré, Thérap. Yéniq. Emirgh. Hissar, Arnaoutq. et Bechiqtach.
8	45	de Buyuqdéré, Thérapia, Beicos, Pacha baqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vaniqeui, Tcheghelqeui, Beylerbey, Cosgoundjeuq et Scutari.
10	15	de Yénimahallé, Buyuqdéré, Thérapia, Yéniqeui, Emirghian, Hissar, Bebeq, Arnaoutqeui, Ortaqeui, Bechiqtach et Cabatach.

Départ du Pont.

12	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Arnaoutqnei, R. Hissar, Emirghian, Yéni-qeui, Therapia, Buyuqdéré, Yénimahallé.
2		pour Cabatach, Bchiqtach, Ortaquei, Arnaoutqeui, Bebeq, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Yhérapia, Buyuqdéré et Yénimahallé.
2	15	pour Scutari, Cousgoundjouq, Beylerbey, Tchenguelqeui, Vaniquei, Hissar, Canlidja, Pacha-baptché, Beycos, Thérapia, Buyuqderé.
3	15	pour Béchiqtach Ortaqeui, Arnaoutqeui, R.-Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré.
6	30	pour Bechiqach, Ortaquei, Arnaoutquei, Hissar, Emirghian, Yéniquei, Therapia Buqudéré (*avec retour au pont touchant Thérapia Yénikeui.*)
9	30	pour Béchiqtach, Ortaqeui, Couroucesmé, Aanaoutqeui, R. Hissar, Emirghian, Yéniqeui, Thérapia, Buyuqdéré et Yeni-mahallé.
10	30	pour Cousgoundjouq, Beylerbey Tchenghelqeui. Vaniqeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pacha-baqtché, Beycos et Buyuqdéré.
10	45	pour Bechiqtach, Ortaqeui, Arnaouqeui, Bébeq, Hissar, Emirghian, Sténia, Yéniqeui, Thérapia et Buyuqdéré
11	15	pour Cabatach, Béchiqtach, Ortaqeui, Couroutcehsmé et Arnaoutqeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

11	30	10	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
12		16	de Prinqipo, touchant Villa Giacomo, Halqi.

Départ du Pont.

9	45	10	pour Proti, Antigoni, Prinkipo, Cartal et Pandik.
10	15	16	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinqipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

12	30	un bateau	de Cartal, Prinkipo, Halki. Antigone et Proti.
9	30		de Prinqipo, Halqi, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

2	30	pour Proti, Antigoni, Halqi et Prinqipo.
10	15	pour Proti, Antigoni, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *EUXENE* cap. Fabre, partira pour MARSEILLE vendredi 7 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opé douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau systeme inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARGHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000. etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata. H. KLARFELD.

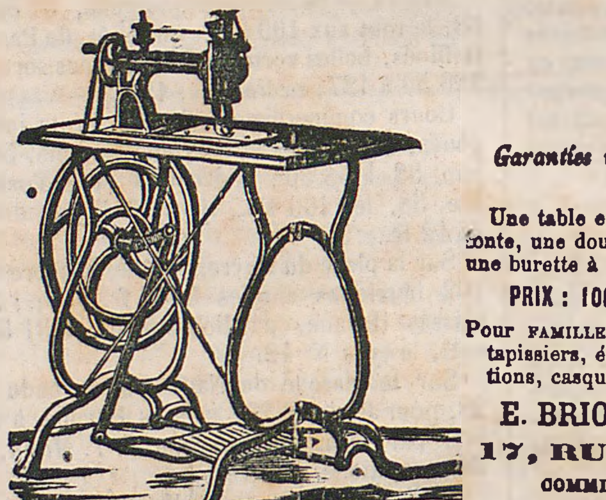

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité françases.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les geucives et lespréserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où'la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui on assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

SOCIETE GENERALE DE **L'EMPIRE OTTOMAN.**

MM. les Actionnaires sont prévenus que l'Assemblée Générale du 2 courant (n. s.) à fixé la somme de Liv. T. 100,000 à repartir sur 100,000 Actions de la Société comme dividende pour la seconde année sociale terminée le 31 décembre 1866.

Ce dividende de Piastres 100 par action (a 109 1/2 Liv. S. 0. 18. 3 1/6) sera payé à la caisse de la Société Générale Camondo-Han, à Galata, à partir du 1er juillet prochain conformément aux statuts.

Constantinople, le 22 mai 1867.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspart icipation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une sonne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIE Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine. Galata.

COLLODION LAVERDET

INSTANTANÉ, IODURÉ, INALTÉRABLE

Conservation indéfinie dans tous les climats, se développant comme tous les Collodions connus.

Admis à l'Exposition Universelle de Londres de 1862, pour son *instantanéité* et son *inaltérabilité. — Réussite certaine* en suivant les explications (du volume de 16 pages) jointes à l'envoi. *2e édition, revue et augmentée.*

PRIX : Trois francs LE FLACON.

N° 1. Le plus sensible, coloré en jaune vif. — N° 2. Incolore. — *Expédition* pour la France et l'étranger après encaissement de mandat de la poste, ou à vue sur Paris.

Médaille d'argent de la Société des Sciences industrielles.

A PARIS, chez Gustave LAVERDET, rue Meslay, 54 près la Porte Saint-Martin.

Se trouve aussi chez tous les marchands de produits chimiques, d'objets spéciaux pour la photographie, pharmaciens, commissionnaires en marchandises, etc., de la France et de l'étranger.

EXPOSITION 18.. naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. — N° 131.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal. 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 11 Juin

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.

Paris, 8 juin, 2 h. 5 m. soir.

Au Corps Législatif, le président témoigne de l'indignation profonde que soulève l'abominable tentative ; il exprime ses respectueuses sympathies pour l'hôte auguste de la France. (Applaudissements prolongés).

Même manifestation au Sénat.

Interrogatoire de Berezowski ; il est calme, il voulait tuer le Czar et non Napoléon ; il reconnait avoir manqué à l'hospitalité française, mais il regrette de n'avoir pas réussi. Il assure n'avoir aucun complice.

Un *Te Deum* a été chanté à l'église russe.

Une lettre du général Zamoïski proteste énergiquement au nom des Polonais contre l'attentat.

Paris, 10 juin soir.		
Consolidés turcs (Clôture)	ouvert.	34
	clôt.	34
Londres, 8 juin soir.		
Consolidés Turcs	ouvert.	Bourse fermée.
	clôture	
Emprunt Ott. 1865..	ouvert.	263 75
	clôture	

M. de Moustier est nommé Grand-croix.

Le Czar partira demain.

ALEXANDRIE 10. — Le vice-roi est parti dans la matinée.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le 3 juin, le pape a tenu au Vatican un consistoire public auquel assistaient vingt évêques déjà arrivés à Rome. L'avocat du consistoire, M. Marsigli, a plaidé la cause de la canonisation des martyrs Josaphat, Polonais, Pierre d'Arbues, inquisiteur espagnol, et des dix-neuf martyrs de Gorcum. *(Patrie.)*

On donne comme certaine la nomination de M. le docteur Nélaton à la dignité de sénateur. L'illustre chirurgien a donné des soins particulièrement assidus au Prince Impérial. L'Empereur lui avait dit : « Je vous confie mon fils. » Le savant opérateur a rempli avec succès cette haute mission de confiance. *(Epoque.)*

On assure que Mgr Darboy va se rendre auprès de S. S. Pie IX. Le voyage de l'illustre prélat, s'il se réalise, sera à Rome l'objet de vives préoccupations. *(Epoq.)*

Le couronnement de l'empereur François-Joseph comme roi de Hongrie est définitivement fixé au lundi de la Pentecôte, 10 du mois courant. La cérémonie aurait même dû avoir lieu la veille du dimanche de la Pentecôte, si le jeûne et l'abstinence prescrits ce jour-là par l'Eglise n'avaient empêché le banquet du sacre, auquel le haut clergé hongrois est invité de droit, à cause de la haute position qu'il occupe à la diète de Pesth. *(Indép. belge.)*

Le frère du taïcoun a loué pour neuf ans l'hôtel de la princesse Radziwill, avenue de l'Impératrice, moyennant 40,000 francs par an. Il a fait expressément demander à sa nouvelle propriétaire l'autorisation de marcher sur le gazon. *(Op. nat.)*

On lit dans le *Moniteur* :

« L'Empereur a passé en revue, dans la cour des Tuileries, les cinq compagnies de francs-tireurs des Vosges.

Sa Majesté a félicité sur leur belle tenue et leur air martial ces nobles enfants de la Lorraine, chez qui brillent dans toute leur énergie et leur pureté les traditions de cet ardent patriotisme dont leurs pères et leurs ancêtres ont signé les pages de notre histoire.

Avant le défilé, l'Empereur a daigné attacher la croix d'officier de la Légion-d'honneur sur la poitrine du commandant, M. Bourgeois, ancien capitaine, amputé d'une jambe au siége de Sébastopol.

Le prince impérial avait déjà passé en revue sur la place du Roi de Rome les cinq compagnies des francs tireurs des Vosges, venus à Paris pour offrir à Son Altesse Impériale les armes, l'équipement et les insignes du commandement de leur Société.

Après avoir reçu la carabine des mains de M. le capitaine Robert, le prince a remercié les francs-tireurs et, leur rappelant qu'il les avait déjà vus à Nancy, leur a exprimé ses regrets de ne pouvoir prendre part au banquet auquel il les conviait, après le défilé qui s'est exécuté aux cris répétés de Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le prince impérial !

Une foule nombreuse assistait à cette revue, saluant le prince impérial de ses acclamations enthousiastes.

Les francs-tireurs, précédés de M. le marquis de Fleury, préfet des Vosges, et de M. de Lauriston, officier d'ordonnance de l'Empereur, se sont rendus au palais de l'exposition où leur avait été préparé un banquet de 350 couverts. »

Son Altesse Grand-Ducale le prince Louis de Hesse et Son Altesse Royale Madame la princesse Louis de Hesse, princesse de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ont eu l'honneur d'être reçus par Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice. *(Opinion nationale).*

On sait que lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre près de la Porte, doit remplacer lord Cowley à l'ambassade de Paris. On annonce qu'il sera lui-même remplacé à Constantinople par M. Elliot, ambassadeur à Florence, qui aura pour successeur sir Paget, ministre d'Angleterre à Lisbonne. *(Débats.)*

Le prince de Talleyrand, ambassadeur de S. M. l'empereur des Français à Saint-Pétersbourg, a passé par Bruxelles, se rendant à Paris. *(Epoque)*

Le gouvernement russe vient de céder à une compagnie étrangère le chemin de fer entre Saint-Pétersbourg et Moscou, combinaison qui semble devoir servir à effectuer plus promptement la réunion de cette dernière capitale avec le réseau européen, par Smolensk et Witepsk. *(Presse).*

Il est avéré que la Russie, qui protégeait le grand-duché de Hesse-Darmstadt et couvrait de son influence l'autonomie de cet Etat allemand, à cause des liens de parenté qui unissaient les familles princières, retire aujourd'hui cette protection, de telle sorte que l'on peut s'attendre dans un délai déterminé à une nouvelle annexion à la Prusse.

Cette perspective peut être considérée comme fort grave. *(Ind. belge).*

On annonce que le gouvernement prussien s'est déclaré prêt à entamer des négociations avec les Etats du Sud, au sujet du règlement des rapports douaniers. Les gouvernements du Nord qui font partie du Zollverein sont invités à participer à ces négociations. Aussitôt que les déclarations des divers gouvernements seront arrivées ici, l'époque de l'ouverture des négociations sera fixée. *(Patrie).*

Le roi de Danemark vient d'adresser une proclamation à son peuple pour le remercier de toutes les preuves de fidélité et de dévouement qu'il a reçues et qui ont d'autant plus de valeur qu'elles se sont manifestées d'abord dans les temps douloureux. *(Pays)*

Un grand bal a été donné par le prince et la princesse de Metternich dans l'hôtel de l'ambassade d'Autriche, en l'honneur de Leurs Majestés.

Plus de 2,000 invités se pressaient dans les salons du représentant de S. M. François-Joseph.

Sur une partie du jardin de l'hôtel, une immense salle de danse a été construite, où les invités furent admis aussitôt après l'arrivée de l'empereur et de l'impératrice.

Aux quatre angles de cette salle figuraient les armes d'Autriche et huit lustres magnifiques où se mêlaient alternativement, les fleurs et les cristaux avec un goût exquis. En face de l'entrée principale, s'élevait une gigantesque glace sans tain, qui séparait la salle du reste du jardin, en laissant voir des statues, des massifs de fleurs, ainsi que des rochers d'où jaillissait une cascade sur laquelle la lumière électrique répandait les plus éblouissantes couleurs.

L'orchestre, placé à droite de cette salle, était presqu'entièrement dissimulé sous des arbustes et des fleurs. C'est l'illustre Iohann Strauss, de Vienne, qui le conduisait avec une vigueur et un talent incomparables.

Une galerie reliait à la salle à manger de l'hôtel, deux tentes contenant chacune des tables de dix couverts ; le buffet pour les rafraîchissements se trouvait entre les deux tentes.

Leurs Majestés sont arrivées à 11 heures et demie et ont pénétré dans le bal, accompagnées du prince et de la princesse de Metternich. En ce moment, l'orchestre a joué l'air de la Reine Hortense.

Le bal a ensuite été ouvert par un quadrille dans lequel figuraient l'impératrice avec le prince royal de Prusse, et l'empereur avec la reine des Belges.

Dans ce même quadrille on remarquait la princesse royale de Prusse avec le roi des Belges, la princesse Mathilde, le duc d'Edimbourg, le prince et la princesse de Metternich.

LL. MM. ayant pris place, les danses ont immédiatement continué. Vers minuit et demie, LL. MM. ont fait le tour des salons, adressant à plusieurs personnes des paroles gracieuses avec leur affabilité ordinaire.

Le souper impérial, servi à une heure, avait été dressé au premier étage ; deux tables, présidées par LL. MM. étaient composées ainsi qu'il suit :

La table de l'empereur (ornée d'un magnifique surtout doré) de :

S. M. la reine des Belges, la princesse royale de Prusse, la princesse Mathilde, la marquise de Moustier, la baronne de Budberg, la maréchale Mac-Mahon, la duchesse de Bassano, M. Forcade de la Roquette, le duc d'Edimbourg, le prince royal de Leuchtemberg, l'ambassadeur d'Angleterre, l'ambassadeur de Prusse, l'ambassadeur d'Espagne, le prince Murat, le maréchal Niel.

La table de l'impératrice, de :

La grande duchesse Marie de Russie, la princesse de Leuchtenberg, la princesse Murat, la duchesse de Mouchy, lady Cowley, la maréchale Niel, la comtesse Pourtalès, S. M. le roi des Belges, le prince royal de Prusse, le prince de Saxe-Weimar, le ministre des affaires étrangères, l'ambassadeur de Russie, l'ambassadeur de Turquie, le maréchal Mac-Mahon, Mme Forcade de la Roquette.

LL. MM. se sont retirées vers 2 heures, après avoir complimenté le prince et la princesse sur la magnificence et le bon goût de la fête à laquelle elles venaient d'assister. A leur départ comme à leur arrivée, l'orchestre a joué l'air de la Reine Hortense.

On remarquait parmi les invités, tout le corps diplomatique, les ministres, plusieurs maréchaux et les principaux personnages du monde politique.

Après ce compte-rendu malheureusement trop sommaire, car il faudrait plusieurs colonnes pour le rendre complet, nous constaterons qu'il n'y a qu'une voix parmi ceux qui ont eu l'honneur d'assister à cette fête, pour déclarer qu'elle est l'une des plus brillantes qui ait été donnée depuis longtemps à Paris et reconnaître combien l'accueil empressé et gracieux du maître et de la maîtresse de la maison ajoutait encore à l'éclat de leur réception. *(Ind. Belge.)*

UNE PAGE DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

Pour tout homme qui n'a pas absolument perdu le sens moral, la politique, depuis quelques années, offre un spectacle qui remplit le cœur de tristesse et de dégoût. Ce que la conscience publique a toléré de tripotages, de manœuvres clandestines, de procédés malsains, d'escamotages subtils, de caresses félines, de trahisons machiavéliques, de récriminations tardives, de compensations éludées, de principes bafoués, de droits imprescriptibles violemment spoliés, de ruines et de scandales, est vraiment inouï. Ce que les titans n'avaient pu faire les pygmées l'ont accompli. Le vaisseau européen qui avait résisté au canon du premier empire a sombré sous l'action des termites. Le naufrage est complet. Il ne reste plus ni voile ni boussole. La nuit est faite. Au tonnerre lumineux de la révolution a succédé le brouillard de l'anarchie. Nous renvoyons à l'histoire des huit dernières années et à l'étude attentive de l'histoire présente ceux qui seraient tentés de mettre en doute la fidélité de ce tableau.

Ne voit-on pas, à l'heure où nous écrivons ces lignes, une nation voisine de celle-ci, enfant gâtée de l'Europe, en faveur de laquelle il a été créé un majorat suffisant pour récompenser l'illustration de ses ancêtres et pour satisfaire à ses fantaisies d'indépendance, se livrer en pleine paix, sans déclaration de guerre préalable, à une série d'attaques et de manœuvres hostiles, d'actes de brigandage et de piraterie contre une puissance indépendante et régulièrement constituée, sans qu'une voix parte d'un des cabinets de l'Europe pour rappeler cet enfant terrible au sentiment de son impuissance et mettre fin à ses convoitises désordonnées? Un pareil fait, inexcusable au point de vue de la justice et du droit, est une honte pour l'Europe, car c'est en vain qu'on voudrait invoquer en sa faveur le bénéfice des circonstances atténuantes. Quoi! au lieu de faire de votre patrimoine un usage raisonnable et modéré, au lieu de l'améliorer et de le mettre en rapport, vous avez gaspillé vos ressources à tous les vents ; vos terres sont en friche ; vos bâtiments d'exploitation croûlent de toutes parts, la ruine et la stérilité se promènent en compagnie du désordre et de la misère, et vous osez élever de nouvelles prétentions, réclamer des faveurs et porter l'incendie chez votre voisin! Une seule chose l'emporte sur vos procédés coupables, c'est l'apathie et la complicité des gendarmes qui se croisent les bras et laissent faire sans avoir même la pudeur de détourner la face et de faire semblant d'ignorer.

Ah! si, au fort du sentiment d'indignation que doit éprouver tout cœur honnête à la vue de l'injustice, nous avions eu un conseil à donner à la puissance qui, depuis un an, se contente de défendre son bien sur place, et use ses forces contre un ennemi sans cesse renaissant, nous lui aurions dit: ce n'est pas là-bas dans ce coin obscur qu'il faut faire la guerre. Prenez l'offensive. Donnez l'ordre à votre meilleur général d'embarquer ses troupes et de les jeter sur le continent. Là il fera mettre l'arme sous le bras, et, tambour battant, enseignes déployées il entrera dans la capitale ennemie. Dans 24 heures la question sera résolue. Quant à l'Europe, elle se taira, car elle a pris l'habitude de se taire et de s'incliner devant le fait accompli.

Qu'a fait cependant la nation victime d'une agression inouie? Docile aux conseils de l'Europe, elle a fermé les yeux sur des procédés dont le moindre justifiait une déclaration de guerre. Elle s'est contentée de la défensive et d'opposer les soldats aux bandes sans déplacer le champ de bataille.

Lui saura-t-on gré de sa sagesse et de sa modération?

Nous n'en voulons pas douter malgré les précédents fâcheux de ces dernières années.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

V.

Il n'alla jamais au bal, même à Privas, parcequ'elle prétendait que les femmes qui osaient se décolleter dans ce monde, seraient certainement damnées dans l'autre, avec ceux qui auraient encouragé leur immoralité.

En revanche, elle exigea que tous les matins, il l'accompagnât à la messe, et que le dimanche, il assistât à tous les offices ; qu'il s'affiliât à un tiers-ordre de franciscains ; qu'il fit maigre le vendredi et le samedi ; qu'il s'imposât des jeûnes rigoureux.

Voir le numéro du 10 juin

Certes, ce sont là de louables pratiques, lorsqu'elles ont une conviction profonde, une grande exaltation et la foi pour mobiles. Mais, en les ordonnant à son mari, sans comprendre l'intérêt qui le poussait à les subir, en l'enfermant dans le cercle étroit d'une dévotion intolérante, Agathe ne réussit qu'à faire de lui un chef-d'œuvre d'hypocrisie, rôle pour lequel il avait d'ailleurs d'excellentes dispositions, ainsi que le prouve l'histoire de son mariage.

Au fond, tout son être se révoltait contre ce qu'il appelait des singeries. Marié à vingt-deux ans, sans avoir rien goûté des choses de la vie, dont il pressentait les douceurs ; convaincu, depuis, que sa femme ne lui donnerait jamais aucune des satisfactions qu'il souhaitait ; comprimé sans cesse dans sa chair et dans son esprit ; obligé de mettre un masque sur son visage pour cacher ses colères, il avait le cœur rempli de mauvaises passions, déchaînées, irritantes, résultats de ses désirs inassouvis et de ses appétits non satisfaits. Mais il les refoulait dans son sein, se consolant par la pensée qu'un jour, il leur donnerait le champ libre, car il espérait que sa femme mourrait avant lui, en le faisant héritier de son immense fortune.

Une fois qu'il eut accepté ce rôle, il ne chercha pas à s'y soustraire. Il le remplit au contraire jusqu'au bout. Il devint l'ami le plus intime du curé Peretty qui ne devina rien de tant d'odieux calculs. L'orphelinat n'eut pas d'administrateur plus zélé et plus habile que lui. Il se laissa nommer fabricien de l'église de Saint-Etienne, président d'une société charitable de Privas, fraya surtout avec les prêtres de la contrée et ne manqua jamais de se rendre à Viviers une fois l'an, afin d'y présenter ses hommages à son évêque qui descendait au château de madame Chavanet, lorsque les tournées pastorales l'amenaient au village. Il passa bientôt pour un saint homme et tandis que, par la conduite la plus religieuse, il flattait l'orgueil de sa femme, d'autre part, il l'entoura de soins et lui donna des gages nombreux d'une respectueuse tendresse.

Jamais, Tartufe, — s'il est vrai que Tartufe ait existé, tel que l'a dépeint Molière, — ne déploya plus d'art et de ressources pour faire croire à des sentiments qu'il ne professait pas. Il n'y eut entre Chavanet et lui qu'une différence, c'est que Tartufe était repoussant et que le mari d'Agathe resta séduisant, — ce qui le rendit plus dangereux encore.

Il affectait une tenue sévère, mais élégante, soignait comme par le passé ses mains, sa barbe, ses cheveux, fumait beaucoup, mangeait bien et se montrait passionnément épris de sa femme. La religion sanctifiait toutes ces choses et l'abbé Peretty disait que la présence dans les rangs des fidèles, d'un homme supérieur et bon vivant tel que M. Chavanet, était d'un bel exemple. Dans son honnêteté native, le pauvre curé ne pouvait croire à une hypocrisie aussi complète.

Cette comédie dura huit ans, pendant lesquels Agathe, quoique n'ayant pas d'enfant, fut parfaitement heureuse. A cette époque, Chavanet la décida à le laisser aller à Paris, à l'effet de se mettre en relations avec le président général des orphelinats de France. Ce voyage fut un événement dans la vie de Chavanet. Il avait alors trente ans, et durant un mois, vécut comme un fou, dans les plaisirs les plus raffinés, en homme longtemps désireux de tous, avant d'en avoir goûté aucun.

A son retour, qui fut fêté comme celui de l'enfant prodigue, il déploya pour sa femme plus de tendresse que par le passé. Il en fut récompensé par ces paroles qu'elle lui dit un soir :

— En vous laissant aller à Paris, j'ai voulu vous soumettre à une épreuve. Le séjour de la capitale pouvait vous perdre. Vous y avez conservé la sainteté de votre âme et la chasteté de votre corps, au prix de combats que je devine et qui veulent une récompense. Je vous promets qu'à ma mort tout mon bien vous reviendra. Je vais faire mon testament en votre faveur.

— Que dites-vous là, chère amie? s'écria Chavanet, en feignant la plus vive tristesse. Vous m'affectez douloureusement, en parlant ainsi, vous vivrez longtemps.

— Je ne le crois pas, répondit elle en secouant la tête. En votre absence, j'ai consulté les médecins sur certains malaises que j'éprouve depuis longtemps. J'ai tous les symptômes d'une maladie de foie.

Elle les avait tous, en effet, et le plus apparent de tous, une pâleur jaune qui couvrait son visage, en s'accusant de plus en plus.

— Nous vous guérirons, dit Chavanet.

— Dieu me trouvera prête, ajouta-t-elle, en levant les yeux au ciel, et j'irai en paix vous attendre là-haut. Et comme il s'avançait pour l'embrasser, elle l'éloigna doucement par ces mots : — Prions, afin que la Providence nous réunisse un jour.

En dépit de ces sinistres pressentiments, madame Chavanet ne mourut pas et négligea de faire son testament. Son mari n'osait lui rappeler sa promesse et dut reprendre la vie monotone et hypocrite que le voyage de Paris avait interrompue. Mais, c'est en vain qu'il fit appel à la patience qui jusqu'à ce moment l'avait servi.

Un séjour d'un mois au sein des plaisirs parisiens, loin de calmer ses passions, les avait déchaînées plus fort que par le passé. Alors, pour être assuré de les pouvoir satisfaire promptement, si sa femme vivait longtemps encore ou si elle ne lui laissait rien, il résolut de se faire une fortune.

Chargé des intérêts d'Agathe, de la gestion de ses biens, de la vente des récoltes, composées surtout de vers à soie et de châtaignes, il avait en main tous les revenus de la maison Chavanet, qui s'élevaient à environ

REVUE DES JOURNAUX

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE A JASSY.

Paris, 27 mai.

A M. le rédacteur en chef de la Patrie.

Monsieur,

Le premier, il y a quatre jours, vous avez annoncé, sans y ajouter foi, tant elle vous paraissait incroyable, la persécution dirigée par les ordres de M. Bratiano, ministre de l'intérieur, contre les israélites de la Moldavie. Ouvrez, je vous supplie, les colonnes de votre journal aux dépêches que j'ai reçues de mes infortunés coreligionnaires, et que le récit de cette lâche agression contre une population inoffensive soulève contre son auteur l'indignation publique.

Le jeudi 22 mai 1867, à huit heures du soir, m'arrivait de Séreth le télégramme que voici :

Monsieur Adolphe Crémieux à Paris.

Le ministre de l'intérieur Bratiano, interprétant faussement, par circulaire adressée aux préfets, des lois et dispositions réglementaires depuis longtemps en désuétude, abrogées du reste par la Constitution et le nouveau Code civil, ordonne que tous nos coreligionnaires soient immédiatement expulsés des fermes, auberges et cabarets des villages, au mépris du droit public et privé, annulant d'un seul trait de plume les contrats que le gouvernement pour les domaines de l'Etat, ainsi que des particuliers, ont conclu avec des fermiers israélites.

Le même ministre a marqué son arrivée depuis peu à Jassy par une ordonnance plus barbare encore, prescrivant à la police de faire une razzia sur les juifs, sous prétexte de vagabondage, et la police, sous les yeux du ministre, ramasse depuis quelques jours dans les rues de nombreuses masses de juifs, sans aucun contrôle judiciaire, sans distinction d'état et d'âge, avec une brutalité inouïe, les charge de fers et les fait déporter par troupes au delà du Danube.

Ce triste spectacle, accompagné, d'une part de la risée de la populace et, de l'autre, des cris de détresse poussés vers le ciel par les femmes et les enfans de ces malheureux coreligionnaires déportés, se répète à chaque instant dans les rues de Jassy et prend de jour en jour des dimensions plus menaçantes. En face d'une persécution pareille, émanée du ministre Bratiano, en face d'excitations de quelques chefs de partis, animant le fanatisme de la populace, nous nous trouvons menacés d'un massacre général. Nous implorons votre protection et vous supplions d'intervenir en notre faveur par le moyen que vous jugerez convenable, pour arracher vos malheureux coreligionnaires de Jassy au triste sort qui les menace.

Cette dépêche vous parviendra de Séreth, l'expédition directe de Jassy n'étant pas possible.

La communauté israélite de Jassy.

J'étais absent de Paris ; la dépêche fut transmise à M. Eugène Manuel, vice-président de l'*Alliance israélite universelle*, qui fit convoquer le comité central pour le lendemain samedi, à huit heures du soir, dans mon cabinet. En même temps, il se rendit, avec M. Jules Carvallo, auprès du ministre des affaires étrangères et du ministre de l'intérieur. Ils apportèrent à notre réunion les réponses des deux ministres, qui faisaient connaître leur sollicitude et l'empressement qu'ils avaient mis à transmettre immédiatement des instructions énergiques au consul-général à Bucharest.

A cet instant même, neuf heures du soir, me parvenait un second télégramme, que je transcris :

25 mai, 2 h. 30 du soir.

Depuis notre dernier télégramme, l'état des choses est empiré. Dans toutes les rues, on n'entend que des cris de détresse poussés par les femmes et les enfants des pauvres déportés. On continue à nous faire la chasse. On enchaîne les vieillards et les infirmes, et on les traîne sans miséricorde vers un lieu de déportation inconnu. Toutes nos réclamations aux autorités d'appliquer les lois sont repoussées. Nous sommes mis hors de la loi. On excite la populace à nous exterminer. Ce n'est qu'un secours prompt et efficace qui pourrait nous sauver de la catastrophe affreuse qui nous menace. Nos regards sont dirigés vers vous, illustre coreligionnaire. Sauvez, sauvez vos malheureux frères de la Moldavie !

La communauté israélite de Jassy.

A la lecture de cette déchirante missive, grande fut notre consternation ! Unanimement, le comité décida que je me rendrais auprès de l'Empereur. A l'instant même j'adressai à M. le duc de Bassano une dépêche, le priant de demander pour moi à l'Empereur une audience pour le lendemain dimanche ; dimanche matin, je reçus des Tuileries une audience pour une heure de l'après-midi. J'ai vu l'Empereur. Il était parfaitement au courant de cette tragédie ; il avait eu des dépêches conformes aux miennes ; je lui communiquai la dernière, les détails lui étaient connus. Je trouvai l'Empereur aussi indigné que surpris. Tout en lui disant que ses ministres avaient pris l'initiative auprès de notre consul-général à Bucharest, je lui demandai son intervention personnelle :

A l'instant même, me répondit-il, je vais écrire par le télégraphe au prince Charles, c'était mon projet aujourd'hui même. C'est se mettre au ban des nations que de tolérer une telle persécution dans notre Europe.

Je lui dis : Le prince Charles est animé des intentions les plus libérales, il m'a déclaré qu'il mettrait son honneur à faire proclamer l'égalité civile pour les juifs de ses Etats, il a payé de ses deniers une somme importante pour relever la synagogue démolie dans les troubles de l'année dernière. Celui qu'il faut mettre au ban des nations, c'est le ministre Bratiano, qui se dit pourtant libéral et démocrate, mais à qui l'indignation publique demandera compte de cette barbarie.

L'empereur me fit cette question : D'où peut donc provenir un événement aussi incroyable ?

Je répondis : Sire, il y a tant d'intérêts que serviraient des troubles en Roumanie ! Ce que je puis dire à Votre Majesté, c'est que le peuple roumain ne savait pas, il y a quelques années, ce qu'étaient les haines religieuses. En 1848, l'égalité de tous les cultes fut reconnue sans contestation.

— Je vous promets, a repris l'Empereur, une intervention immédiate.

— Sire, la convention de 1858, garantie par les hautes puissances, assure aux Moldaves et aux Valaques de tous les cultes les mêmes droits civils, la même admission à tous les emplois civils et militaires. Qui donc peut ravir ce droit aux israélites roumains? Il est vrai qu'on ne s'occupe dans ces grands traités que des populations chrétiennes, auxquelles seules sont conférés tous les droits politiques; il faut pourtant espérer que l'on comprendra la nécessité de mettre au même niveau les sectateurs de tous les cultes. La Chambre des communes, sur une interpellation de M. Goldsmid, s'est vivement occupée des juifs de la Serbie, traités en parias, malgré les conventions, et lord Stanley, après leur avoir donné les témoignages publics de la sympathie du gouvernement, a transmis à ses agents les instructions les plus énergiques, et à l'ambassadeur anglais à Constantinople, où se trouvait le prince de Serbie, la mission expresse de lui rappeler que l'Angleterre donnait son appui aux chrétiens opprimés, mais que les chrétiens devaient se garder d'opprimer les juifs.

L'Empereur a dit :

Cette oppression ne peut se tolérer ni se comprendre. Je vais le témoigner au prince.

— Et moi, sire, je vais transmettre à mes infortunés coreligionnaires de la Roumanie les bonnes paroles de Votre Majesté. Elles seront leur consolation et leur espérance. Et si l'Empereur fait connaître publiquement son opinion et le blâme dont il flétrit ces barbaries du moyen-âge, elles s'arrêteront et la réparation viendra. Je vais, de mon côté, m'adresser à la presse ; je sais que toutes ses sympathies viendront à notre aide et que toutes les voix s'élèveront contre cette odieuse persécution soulevée par un ministre d'un gouvernement constitutionnel.

L'Empereur a dit :

Mes sympathies sont acquises à de si grandes infortunes.

Voilà, monsieur, où en est en ce moment ce désolant épisode des passions religieuses.

L'*Alliance israélite* s'est immédiatement adressée au gouvernement anglais par l'intermédiaire de notre coreligionnaire, M. Francis-H. Goldsmid, membre de la Chambre des communes, et aux autres gouvernemens de l'Europe. Je ne doute pas que les gouvernemens n'interviennent sans retard par leurs agens. Mais, enfin, cette persécution contre les juifs, dont nous voyons éclater les fureurs de temps en temps sur divers points de notre Europe civilisée, ne cessera t-elle pas? De toutes parts, n'entendrons-nous pas s'élever un cri de réprobation qui deviendra le signal d'une mesure générale pour prévenir ces sanglantes tragédies?

Quoi donc? En 1848, le gouvernement, dont un juif faisait partie, émancipait les nègres esclaves dans les possessions françaises, en faisait des hommes libres, égaux de ceux qui, la veille encore, étaient leurs maîtres. Tout à l'heure, encore, une guerre fratricide vient d'ensanglanter pendant trois ans la république américaine, un grand carnage de braves a souillé cette terre de liberté pour conquérir l'abolition de l'esclavage des noirs, et l'année suivante les juifs sont attaqués en Bohême, traités en Serbie comme des parias, pillés à Bucharest, et, en ce moment, traqués en Moldavie comme des bêtes fauves ! Qu'est-ce donc que ces haines religieuses dans la soixante-septième année du dix-neuvième siècle ? Est-il besoin de redire pour la millième fois que si, dans certaines contrées, il existe encore des juifs qui ne s'élèvent pas au niveau de leurs concitoyens, c'est que les juifs ont été pendant quinze cents ans foulés aux pieds et dégradés à plaisir?

Pour relever ceux que vous avez avilis, tendez-leur la main et le niveau se rétablira. Comment ! la France, l'Angleterre, l'Italie, la plus grande partie de l'Allemagne, la Hollande, la Belgique ne connaissent plus cette distinction odieuse entre les religions, la Turquie met les sectateurs de tous les cultes sous la même protection, et la Serbie, la Roumanie persécuteront les juifs ! Et quelques autres Etats se refuseront à leur conférer même les droits civils ! Est-ce donc que dans toutes les contrées où l'égalité les élève, ils ne se montrent pas, dans toutes les carrières, les dignes émules de leurs concitoyens ? Il faut que cet infâme préjugé tombe devant les lumières de notre temps. Il n'y a pas ici de questions politiques, il y a une question de philosophie et d'humanité. C'est la presse que nous invoquons, c'est à elle que nous demandons un appui de tous les jours. Oh ! les écrits, les écrits ! Qu'étiez-vous donc, il y a cent ans aujourd'hui, Français du tiers-état ? Il fallut un demi-siècle à nos écrivains du siècle dernier pour amener cette admirable révolution de 1789, qui vous a faits ce que vous êtes, qui a répandu chez toutes les nations le germe de toutes les libertés. Quelques luttes de la presse en faveur des juifs, quelques écrits noblement inspirés, et cette cause, qui n'a plus contre elle que des armes impuissantes, sera gagnée partout ! En attendant, la Serbie et la Roumanie sont constituées par des conventions qui consacrent, pour tous, les droits civils, la liberté individuelle : ces conventions, les hautes puissances les ont garanties. Qu'elles en exigent la loyale exécution, c'est leur droit, c'est leur mission.

Au moment où ils foulent notre terre de France, hospitalière et confiante, puissent tous ces princes réunis dans cette capitale y recevoir le souffle inspirateur des grandes et généreuses pensées !

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de ma haute estime.

A. Crémieux.

Nous avons publié déjà la note du *Moniteur officiel roumain* qui dément les persécutions.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

BULLETIN POLITIQUE.

Paris, 31 mai.

Les dernières nouvelles du Luxembourg confirment les renseignements que je vous avais déjà transmis: les Prussiens ont en effet, commencé l'évacuation de la forteresse, et c'est aujourd'hui même que la Conférence de Londres tient une dernière séance dans laquelle sera opéré l'échange des ratifications du traité. Donc voilà un nuage tout à-fait écarté de notre ciel politique; mais s'il faut en croire certaines personnes qui se disent bien informées, qui ont la primeur des nouvelles et qui les devancent même parfois, voici un point noir qui poindrait à l'horizon et qui ne tarderait pas à grossir pour se changer en tempête. Vous savez que la Prusse met garnison dans la forteresse de Rastadt qui appartient au grand duché de Bade, et qui n'est pas moins voisine de nos frontières que Luxembourg. Le gouvernement français, aurait, dit-on, adressé des observations à cet égard au gouvernement prussien, qui aurait répondu en s'appuyant sur une convention particulière conclue entre lui et le duc de Bade, et constituant pour lui un droit qui n'était pas contraire au traité de Prague. La discussion, ajoutent les nouvellistes, se poursuivrait sur ce terrain jusqu'à l'année prochaine, époque à laquelle, le prétexte étant suffisant, on se déclarerait la guerre.

J'ai lieu de croire que cette nouvelle fournit plutôt l'appréciation de la situation qu'un fait exact. Il est évident, en effet, que tôt ou ou tard, la France et la Prusse se feront la guerre, et que si ce n'est pas aujourd'hui, c'est demain que leurs intérêts se trouveront en collision ; mais je ne crois pas que ce soit au moment où le roi de Prusse se propose de venir à Paris que cette question ait été soulevée.

Le prince et la princesse de Prusse sont depuis quelques jours ici, et ils ont été si charmés de l'accueil qui leur a été fait, qu'ils en ont immédiatement fait part à leur père, en l'engageant à se rendre à l'invitation que lui avait adressé l'Empereur Napoléon. Le roi Guillaume a donc accepté, et il est attendu le 5 juin à Paris où il se rencontrera avec l'Empereur de Russie qui arrive demain. Toutes les difficultés d'étiquettes qui s'offraient à ce qu'ils se trouvassent ensemble à Paris, ont donc été aplanies, ou plutôt les deux souverains se sont assez bien entendus sur toute question politique pour ne plus craindre d'en causer l'un devant l'autre avec l'Empereur.

Quant à la crainte manifestée par le roi Guillaume d'être mal accueilli à Paris, elle était réelle, et l'on dit même qu'elle a été quelque peu partagée par l'Empereur de Russie. Ai-je besoin de vous dire qu'elle était peu fondée, et que ceux qui l'avaient inspirée à ces deux souverains connaissaient bien mal le peuple français ou se plaisaient à le calomnier ? Je ne vous dirai pas que notre population se portera avec enthousiasme à leur rencontre pour semer des fleurs sous leurs pas et qu'elle pavoisera en leur honneur. Le roi de Prusse ne sera pas reçu à Paris comme il fut à Berlin au retour de Sadowa ; mais si ce n'est pas une ovation qui l'attend ici, il peut être certain qu'aucune démonstration ne sera faite contre lui, et que le peuple parisien saura respecter et même honorer en lui l'hôte de l'Empereur.

Quand à l'Empereur de Russie, je ne vais pas jusqu'à dire qu'il sera acclamé ; mais il ne s'apercevra pas, à l'accueil de la population, qu'elle a très-bien compris le rôle que jouait la Russie dans notre différend avec la Prusse, et qu'elle n'a pas oubliée les derniers malheurs de la Pologne.

L'Empereur et l'Impératrice d'Autriche ont également accepté l'invitation de Napoléon, et viendront dans une quinzaine de jours à Paris. Il se pourrait qu'ils s'y rencontrassent avec le Sultan.

Abdel-Khader doit venir lui-même visiter l'Exposition avec ses fils.

Le Sultan, comme je vous l'ai déjà dit, occupera pendant son séjour, selon toute probabilité, le palais de l'Elysée et y succèdera au Czar qui n'aura pas d'autre résidence, quoi qu'en aient dit quelques journaux.

Le roi de Prusse habitera le pavillon de Marsan aux Tuileries, et invitera lui-même notre Empereur à lui rendre sa visite à Berlin. Vous voyez que cet échange de courtoises politesses et de témoignages d'amitié n'indiquent pas qu'on soit prêt à prendre les armes. Cependant il ne faut pas s'y fier outre mesure, et bien des gens croient plus à l'imminence d'une guerre qu'ils n'y croyaient avant le traité de Londres.

Mardi, le prince et la princesse de Metternich ont donné, en l'honneur du roi et de la reine des Belges, un bal splendide, on pourrait dire vraiment féérique auquel assistait, avec l'Empereur, l'Impératrice et plusieurs princes, tout ce que Paris renferme de notabilités indigènes et étrangères. Or, pendant ce bal, certains personnages politiques exprimaient fort librement leurs appréhensions au sujet du maintien de la paix. Comme vous le voyez, du reste, la politique se mêle à nos fêtes, ou plutôt, nos fêtes sont politiques, et c'est à ce titre que j'en parle à cette place.

L'Empereur de Russie arrive demain avec ses deux fils, le prince Gortschakoff, et une suite nombreuse. L'Empereur Napoléon ira lui-même le prendre en grande cérémonie à la gare du Nord, et après la présentation à l'Impératrice et un déjeuner aux Tuileries, le conduira lui même au palais de l'Elysée. Le Czar quittera Paris le 9, après avoir assisté dimanche aux courses de Longchamp, puis à des dîners, à des bals, à des représentations de gala, et à une grande revue qui aura lieu au bois de Boulogne. Cinquante bataillons d'infanterie, cinquante escadrons de cavalerie et dix-huit batteries d'artillerie, y prendront part.

On avait fait courir le bruit que l'escadre russe viendrait à Cherbourg, et que le Czar la passerait en revue avec les deux escadres françaises de l'Océan et de la Méditerranée. Je ne crois pas que le renseignement soit exact.

Toujours est-il qu'on s'occupe beaucoup, dans le monde politique, du voyage du Czar, et qu'on y rattache toute sorte de questions parmi lesquelles se présente en première ligne celle d'Orient. La prolongation de la lutte à Candie a donné lieu à une puissance de proposer qu'on intervint auprès de la S. Porte pour l'engager à renoncer à la continuation des opérations militaires, et je crois que cette proposition sera fortement appuyée par la Russie, que, si elle n'en a pas eu l'initiative, saura cependant s'en faire un mérite en Orient. Mais l'Angleterre est d'avis que l'Europe doit continuer à rester neutre. Cette neutralité pourra-t-elle être observée, lorsque le roi de Grèce, pendant son séjour à Paris, pousse officiellement la question de l'annexion de Candie à son royaume?

Soyez bien convaincu que si aucune nouvelle question ne surgit entre la France et la Prusse, pendant le cours de cet été, les affaires d'Orient reviendront sur le tapis et qu'on leur cherchera une solution. La visite du Sultan à Paris pèsera d'un grand poids dans la balance, et c'est, je crois, à la suite de son voyage que l'attitude du gouvernement français se dessinera nettement. Je ne veux pas insister davantage sur ce point délicat; mais je le recommande à votre attention. En Angleterre, on espère que le Sultan en quittant Paris, ira rendre visite à la reine Victoria, et on fait, croyez-le bien, de ce voyage plus qu'une question de courtoisie.

En attendant de nouveaux incidents diplomatiques, on désarme partiellement en France, et le ministre de la guerre vient d'ordonner la mise sur le pied de paix de tous les régiments d'artillerie. Ces dispositions pacifiques n'ont pas empêché notre population de faire un accueil enthousiaste aux francs-tireurs des Vosges, venus en visite à Paris avec leur uniforme et leurs armes. Cette institution date depuis de longues années, et sous la première république, les Francs-

---

cent quatre-vingt mille francs. Il commença à prélever un bénéfice sur les contrats qu'il fut chargé de conclure et les sommes qu'il dut recouvrer. Bien qu'il se renfermât dans le cercle d'une stricte prudence, tous les moyens lui furent bons pour s'enrichir. Il vola sa femme avec l'aplomb d'un intendant du siècle dernier. Certains bénéfices furent réalisés ainsi. Il en demanda de nouveaux à de sages spéculations, que ses premiers capitaux lui permirent de tenter. Sept ans après son retour de Paris, il possédait, à l'insu de sa femme, une réserve de cent cinquante mille francs. C'est encore à l'insu d'Agathe qu'il connut à Privas, dans le même temps, une femme nommée madame de Pélussin, qui devint son amie, et auprès de laquelle il trouva des distractions et des plaisirs dont il sera parlé plus tard.

Mais ces diverses circonstances ne parvinrent pas à le rendre heureux. Rongé par une ambition démesurée qui s'accroissait en raison des obstacles qu'elle rencontrait, vivant dans l'espérance d'un testament qui n'arrivait pas et qui d'ailleurs, ne pouvait trouver sa consécration définitive que dans la mort d'Agathe ; obligé de flatter toujours celle-ci, de feindre des sentiments contraires à ceux qu'il professait en réalité, de se livrer à des pratiques religieuses dont il était las, de vivre au sein d'un monde qui lui faisait horreur, il souffrait cruellement.

Rempli de passions excessives, il n'en pouvait satisfaire aucune, sans s'exposer au ressentiment de sa femme de laquelle il attendait tout et à perdre le fruit d'efforts surhumains qui duraient depuis tant d'années. Hypocrisie et colères sourdes, ainsi se résumait son existence dans le cours de laquelle ses forces plusieurs fois pensèrent le trahir.

C'est ainsi que, lassé de ce lourd fardeau, il se laissa aller à faire la cour à une paysanne fort belle dont le mari découvrit cette intrigue. Chavanet ne sauva son honneur qu'en achetant à un prix très-élevé le silence de cet homme. Jamais, durant un espace de quinze années, il ne fut plus près d'être compromis. Il trembla en pensant aux résultats qu'aurait eus son imprudente conduite si sa femme l'avait connue.

Cet événement le rendit circonspect. Plus que jamais il fréquenta l'église, les prêtres, les gens dévots. Il entreprit des pélerinages dans toute la contrée, n'ayant d'autre but que de maintenir sur les yeux de sa femme le bandeau si habilement posé par lui. Il y réussit. Les explications qui précèdent ont dit au prix de quels sacrifices.

Ces explications que le lecteur aura peut-être trouvées longues étaient cependant nécessaires autant pour faire connaître l'un des principaux personnages de ce récit que pour expliquer les événements qui vont maintenant se dérouler avec la rapidité de l'imprévu.

A l'heure même où la famille Chibrac donnait son concert au café Barbusse, on célébrait au château Chavanet le quinzième anniversaire du mariage des maîtres de cette opulente demeure. Dans un pays où la société élégante n'abonde pas, dans une maison livrée à la dévotion la plus exagérée, les plaisirs de la table sont les seuls qu'on puisse se permettre pour célébrer dignement une fête de famille.

Autour d'une table somptueuse, dans cette salle à manger où quinze ans avant, le clerc de notaire Chavanet était entré sordidement vêtu, couvert de sueur et de poussière, douze personnes avaient pris place. C'étaient Chavanet, sa femme et dix invités, tous choisis dans la plus haute société du pays et parmi lesquels se trouvaient l'abbé Peretty et Me Auberteau, notaire à Privas. On était au dessert, le meilleur moment d'un repas, s'il faut en croire ceux qui aiment la table. Les estomacs sont rassasiés, la digestion commence, et c'est pour l'unique plaisir de savourer telle ou telle friandise préférée que les mains touchent aux plats, que les lèvres touchent aux verres.

Comme on était au mois de septembre, toutes le fenêtres de la salle à manger donnant sur le parc restaient ouvertes. Des odeurs saines et fraiches entraient par vives bouffées, combattant non sans avantage, la chaleur qui avait peu à peu saisi les cerveaux, ainsi que cela arrive à la fin de tout repas trop copieux. En même temps, des sons lointains de voix et de musique arrivaient jusqu'aux convives, comme pour leur faire savoir qu'ils n'étaient pas seuls en liesse et que le village célébrait sa fête votive.

La conversation était bruyante. Tout le monde y prenait part. La béatitude se lisait dans les yeux de toutes les personnes présentes, à l'exception cependant de Chavanet, qui semblait livré à de vives préoccupations, et du vénérable curé Peretty qui, par égard pour l'habit qu'il portait et le caractère dont il était revêtu, se faisait un devoir de garder le silence et de ne manger qu'avec une extrême sobriété. Quant à madame Chavanet, l'animation inaccoutumée de son visage ordinairement pâle, indiquait qu'en ménagère bien entendue, elle s'était crue obligée de goûter de tous les plats, afin d'apprécier les talents de son cuisinier.

Tandis qu'autour d'elle, on se livrait à une discussion politique très-animée, elle causait à voix basse avec son notaire, maitre Auberteau, assis à sa gauche. C'est cet entretien qui paraissait absorber l'attention de Chavanet, bien qu'il ne pût en entendre un mot. On s'expliquera ses préoccupations lorsqu'on connaîtra la conversation qui avait lieu en face de lui.

— J'y suis bien décidée, mon cher Auberteau, disait madame Chavanet. Vous rédigerez ce testament dans la forme que je vous indique. Je lègue toute ma fortune à Chavanet, sous la seule réserve qu'il continuera à donner asile à mes orphelines dans l'aîle du château qui leur est affectée aujourd'hui et dont je leur laisse la location gratuite pendant trente ans, à dater du jour de mon décès.

— Décidément, toutes ces dévotes ont le vin triste, pensa le notaire. Et tout haut il reprit : — Mais, madame, rien ne presse. Vous ne voulez pas mourir encore. A quoi bon un testament dont le moindre inconvénient sera de vous faire assister au mécontentement de vos autres parents qui comptent hériter.

— Nous sommes tous sous la main de Dieu, répondit gravement Agathe. Je puis mourir ce soir, demain, cette nuit. Je ne veux pas qu'après moi, un homme qui m'a si tendrement aimée et comprise pendant quinze ans, se trouve sans ressources par un effet de ma négligence. Je suis résolue à lui laisser tout mon bien. Autant mettre les affaires en règle dès à présent. Si je vis, j'aurai du moins donné à mon mari une preuve d'affection.

—Nous avons donc été heureux? demanda indiscrètement maître Auberteau.

Agathe ne lui sut pas maivais gré de cette question. Elle le regarda et d'un geste, lui montrant son mari :

— C'est un saint ! dit-elle.

— Je ferai selon vos désirs, madame.

(*Sera continué.*)

tireurs des Vosges tournirent d'héroïques volontaires, de même qu'en 1814 et 1815, ils défendirent avec le plus admirable courage la frontière envahie. Tous ces souvenirs et la martiale tournure de ces soldats citoyens ont fort impressionné nos Parisiens. Les Vosgiens ont eu les honneurs de la semaine. Passés en revue par l'Empereur et le prince Impérial qu'ils ont nommé membre honoraire de leur association, ils sont partout fêtés, et l'on se propose d'imiter leur exemple. Il serait question de la formation de vingt bataillons créés sur leur modèle, pour commencer. Il faut avouer que l'idée est bonne, et que ce serait là la vraie garde nationale mobile de la France, appelée à concourir énergiquement à la défense, en cas d'attaque.

L'autre garde nationale mobile, celle dont il est parlé dans le projet de loi sur la réorganisation militaire, a donné lieu, avant d'être créé, à un nouveau conflit entre la commission et le conseil d'Etat. Ce pauvre projet aura de la peine à toucher au port. Ce sont quelques points de détail relatifs à la formation de cette milice civique, qui ont amené le conflit aujourd'hui, dit-on, en voie d'apaisement.

Mais avec toutes ces lenteurs et tous ces retards, la session législative s'avance, et les députés ont encore tant de projets de loi à discuter qu'il est impossible qu'ils aient tout terminé au mois de juillet, époque du renouvellement des conseils généraux. En ce moment la Chambre discute un important projet de loi sur les sociétés commerciales. Ce projet était à l'étude depuis 1865, et il ne comprend pas moins de soixante-quatre ou soixante-sept articles. Les débats, auxquels ont déjà pris part MM. Jules Favre, Jules Simon, Picard, Emile Ollivier, etc.. sont fort animés et prêtent à de longs développements.

On ne pense pas que la loi puisse être votée avant le 15 juin. Après elle, viendront le budget, et les fameux projets de loi sur la presse, le droit de réunion et l'armée. En considérant le peu de temps qui reste à la Chambre, on se demande si l'on n'a pas l'intention de renvoyer à l'année prochaine la discussion de ce projet; mais cet ajournement produirait un fort mauvais effet, et d'un autre côté, il est impossible que la session se prolonge sans interruption, jusqu'à que la Chambre n'ait plus de travaux à terminer. Si l'on craint l'ajournement, ce n'est pas de la part du gouvernement qui a à cœur de faire honneur aux engagements, pris par l'Empereur, mais c'est de la part du corps législatif dont la majorité résiste au courant d'idées libérales dans lequel nous sommes entrés depuis quelques mois. Quoi qu'il en soit, il faut que le corps législatif achève sa tâche, et pour tout concilier, on proposerait une sesion supplémentaire qui ouvrirait après les vacances de septembre ou d'octobre.

Quant à la loi sur l'armée, vous en trouverez sinon le texte même *in extenso* du moins toutes les dispositions dans nos journaux quiles reproduisent d'après l'*Etendard*, si je ne me trompe.

Quand vous recevrez cette lettre, vous serez déjà fixé vraisemblablement par le télégraphe sur le sort de l'empereur Maximilien. S'il faut en croire des dépêches récentes, il a été fait prisonnier; mais il en est qui révoquent en doute ces renseignements qui n'ont aucune source officielle. En tous cas, la position de l'empereur Maximilien, est désespérée; mais on croit que l'influence des Etats-Unis suffira à empêcher qu'il lui soit infligé un traitement rigoureux. Vous savez que les Mexicains, en prenant pour devise: *malheur aux vaincus*, s'efforcent de se surpasser dans l'art d'affirmer la victoire par la cruauté; mais, en ce qui touche Maximilien, on espère qu'ils le laisseront libre de retourner en Europe.

Je ne vous signale qu'en passant les affaires d'Irlande, et la généreuse et fort politique commutation de peine octroyée par la Reine au chef fénian Burke. Je ne m'étends davantage sur la conspiration hanovrienne où, d'après le gouvernement prussien, serait fortement compromise l'ex-reine de Hanovre, et sur la nouvelle phase dans laquelle la question du Schleswig septentrional vient d'entrer. Le gouvernemont prussien vient de se montrer disposé à le céder au Danemark, mais à des conditions qui paraissent assez dures à celui-ci pour le faire hésiter à rentrer en possession de cette ancienne province. On croit que la chose s'arrangera cependant; car la l russe tient, en ce moment, à faire preuve de loyauté et à témoigner de son respect des traités.

Voici un curieux renseignement que j'emprunte à un journal ordinairement bien informé: On sait, dit-il, tout le bruit qu'ont fait au congrès ethnographique de Moscou, M. Rieger, député tchèque à la diète de Bohême, et son beau-père M. Franz Palaczky, l'illustre historien tchèque. Avant de se rendre en Russie, ces messieurs sont venus à Paris pour se concerter avec l'émigration polonaise. Ils n'ont pas été très heureux dans leurs efforts pour la convertir au Panslavisme. Entre les émigrés polonais et eux, la conversation a été très-vive; elle a roulé sur le principe des nationalités qui, suivant le raisonnement de MM. Palaczky et Rieger, doit aboutir à l'union de tous les Slaves. Les Polonais ont allégué leurs antiques et légitimes griefs contre la Russie. MM. Palaczky et Rieger ont répondu que c'était là de « la politique de sentimentalité (textuel); qu'ils ne voulaient pas faire, eux, du sentiment; que ce qu'ils voulaient, c'était d'éviter à tout prix la germanisation des Tchèques de Bohême; que cette germanisation était imminente, non pas tant du fait de l'Autriche que du fait de la Prusse qui engloberait, dans un avenir très-prochain, la Bavière et le Wurtemberg, après le nord de l'Allemagne, et la Bohême, après la Bavière et le Danemark. Il n'y avait donc de salut à espérer, selon eux, pour le slavisme, que du côté de la Russie.» En vain, ont-ils ajouté, les Polonais allégueront tout ce qu'ils ont souffert de la part du gouvernement russe. Nous ne voulons pas nous adresser à la cour de Saint-Petersbourg; elle est elle-même foncièrement suspecte de germanisme; nous voulons, ce qui est bien différent, nous adresser au peuple fière de Russie.» MM. Franz Palaczky et Rieger ont terminé en offrant leurs bons services à l'émigration polonaise, pour amener une réconciliation entre elle et le cabinet de Saint-Petersbourg. C'est avec une véritable indignation que les chefs polonais présents à cet entretien ont rejeté la proposition de ces deux Tchèques trop zélés.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR

Ministère Impérial des Finances.

AVIS.

Le règlement des intérêts des Serghis de dix ans, échus le 1|13 juillet 1866, ayant été effectué en grande partie, les porteurs des mandats relatifs à ces intérêts, et encore en circulation, sont invités à se présenter dans le plus bref délai, à l'Administration de la Dette Générale au Ministère des Finances, pour opérer le règlement de leur créance.

Le 29 mai (10 juin) 1867.

—

Par ordonnance impériale, datée du 5 sefer, S. M. le Sultan a bien voulu conférer le titre de Prince à S. E. Aristarchi bey, membre du Grand Conseil de Justice, en récompense de ses fidèles et loyaux services.

—

Sawas Effendi est arrivé jeudi dernier à Constantinople en vertu d'un congé qui lui a été accordé. On sait que ce fonctionnaire a été envoyé en Crète avec la mission de secourir, au nom du Gouvernement, les familles Candiotes victimes de l'insurrection.

Nous avons lu avec plaisir dans le journal turc *Djeridei Havadis* les instructions données par Sawas Effendi, avant son départ de Candie, au sujet de la marche ultérieure du service de bienfaisance dans l'île. Nous publierons incessamment une traduction de ce document que nous croyons d'autant plus important qu'il interprète fidèlement les généreuses intentions de S. M. I. le Sultan.

—

Dimanche prochain, 16 courant, aura lieu la bénédiction de l'église catholique latine à St-Stephano. Les personnes qui désirent assister trouveront au pont deux bateaux dont l'un partira à 7 1/2 et l'autre à 8 1/2 heures du matin à la franque; ainsi que pour le retour, le premier quittera St-Stephano à 4 1/2 et l'autre à 5 1/2 heures du soir.

—

A Caliondji-Kouluk, un boucher et un marchand de volaille se sont querellés et l'un d'eux a reçu une blessure à la tête; on est à la recherche du coupable.

—

Cette nuit des voleurs sont entrés par une fenêtre, dans une maison située dans la rue Sou-Terazi. Ils étaient en train de prendre les objets empaquetés; mais un domestique se mit à crier et ils sont partis sans rien prendre. La police informe.

—

Deux grecs se sont présentés chez une femme en disant qu'ils avaient besoin de 40 livres pour 8 jours et promettant de donner 3 livres d'intérêt une broche en diamants, et une paire de boucles d'oreilles de la valeur de 100 livres. La femme après avoir vu les objets, dit qu'elle n'avait que 25 livres. Les voleurs acceptèrent 25 livres faute de plus. Une heure après le mari de la femme rentre et elle lui dit qu'elle a donné 25 livres contre des bijoux pour 8 jours avec 3 livres d'intérêt Les ayant fait voir au mari celui-ci reconnut que les diamants étaient faux. La police a été informée et s'est mise à la recherche des voleurs.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

Situation au 31 mars 1867.

ACTIF	Piastres	
Actions-Versements non appelés.	226180535	—
Caisse — à Constantinople	35952009	10
Caisse — dans les succursales	14420061	33
Valeurs en portefeuille	199973110	13
Comptes courants du Trésor Imp.	33318020	05
Comptes courants divers - Débiteurs.	101348511	04
Avances sur valeurs publiques et marchandises	27821408	01
Immeubles et mobilier	2392715	16
Divers	6913053	08
	648319224	10

PASSIF	Piastres.	
Capital	445500000	—
Billets de banque en circulation — à Constantinople.	4800	—
Billets de banque en circulation — aux succursales	5346000	—
Effets à payer	55259531	—
Comptes courants du Trésor Imp.	36662457	22
Comptes courants divers-Créditeurs.	44366100	29
Dépôts à échéances fixes	38850001	13
Réserve	6464966	29
Dividendes à payer	833160	—
Divers	15032206	37
	648319224	10

Certifié conforme aux écritures

Mis DE PLŒUC.
E. GILBERTSON.

Salonique, 5 juin.

On avait tout d'abord des craintes sur la récolte des cocons, car l'année passée nous avons eu la maladie dans les vers-à-soie. Il paraît cependant que cette maladie a diminué fortement et je dirai presque disparu car loin d'avoir des plaintes de la part des éducateurs, on entend les paysans louer le Seigneur pour la bonne récolte. Ajoutez à cela les prix soutenus des marchés consommateurs des cocons et vous verrez qu'il y a là un grand élément de richesse cette année pour notre province.

La récolte des blés est déjà assurée, celle des orges commence déjà à être fauchée. D'après les informations exactes que j'ai pu recueillir, il paraît que depuis longues années nous n'avons pas eu une récolte en céréales aussi abondante. D'après ce que l'on me dit, il y a surtout en orges des quantités fabuleuses, aussi les dîmes se vendent à des prix exorbitants; naturellement la spéculation s'en est mêlée et l'on paye des primes exorbitantes sur les prix de l'année dernière malgré le 5 0[0 additionnel. Probablement dans ma prochaine correspondance je vous parlerai plus longuement sur les prix de vente des dîmes comparés à ceux de l'année dernière qui, si je ne me trompe, s'est élevé à 31,000,000 de piastres pour les provinces de Macédoine et Thessalie.

En Thessalie les insurgés menacent de brûler les récoltes, mais le Gouvernement a fait mettre des troupes dans tous les villages d'Armirôs, de Démokos et de Carditra situés au pied de la chaîne de montagnes de la frontière de la Grèce, de manière qu'il n'y a plus rien à craindre, moins quelque petite escarmouche sans importance. En effet il y a eu des petits faits d'armes, à Zadjelli, Baclali, Kasadjendali, Caleler et Jenidjek qui n'ont eu d'autre résultat que de semer la misère et le deuil dans ces villages.

Aujourd'hui nous avons la nouvelle officielle que notre pachalik va être transformé en vilayet et S. Exc. Akif pacha en sera le gouverneur. Cette nouvelle a fait un grand plaisir à toute la population car ce haut fonctionnaire par sa douceur, son droit jugement et son intégrité a su se conquérir l'estime générale. Il suffira de vous dire qu'il n'a pas un ennemi, tout le monde en dit un grand bien et l'estime. Ce nouveau système de décentralisation sera très-profitable pour notre province car maintenant les affaires auront promptement une solution.

CHRONIQUE.

On lit dans le *Derby* auquel nous nous faisons un plaisir d'emprunter l'article suivant, dû à la plume de M. de Rivoire; nos lecteurs se rappelleront sans doute que nous avons déjà publié sous la même signature une intéressante relation extraite du même journal:

Nous recevons la lettre suivante, que nous nous faisons un devoir de reproduire *in extenso*:

Mon cher directeur,

L'intérêt légitime qu'a excité et qu'excite encore aujourd'hui le sort des prisonniers européens du Négus d'Abissinie, Théodoros, me permet de supposer que le public accueillera peut-être avec plaisir quelques nouveaux détails que je reçois à l'instant, tant sur leur situation personnelle et sur l'état actuel de l'Abyssinie. Ils me sont fournis sous la date de Massoah, 7 avril, 1867, par le seul Européen — à part quelques missionnaires — vivant d'une manière continue dans ces pays qu'il habite depuis plus de quatorze ans, et où il exerce des fonctions consulaires. Vous en citer l'origine, c'est en affirmer la parfaite authenticité dont mieux qu'aucun autre, mes voyages là-bas me mettent à même de contrôler le caractère. Si j'insiste là-dessus c'est que je tiens avant tout à faire ressortir, en ce qui nous concerne, une qualité qui trop souvent fait défaut aux renseignements venus de loin. Voici ce que m'écrit mon correspondant:

« Il n'y a pas de changements en Abyssinie chez les prisonniers, si ce n'est que leur nombre a été augmenté de cinq: Makrer, Schiller et Essler, chasseurs allemands; Brandeis et Staiger, missionnaires allemands. Ces pauvres gens, éprouvant une très-légitime nostalgie, avaient tenté de s'évader dans la nuit du 25 janvier, quand un certain B... (j'indique simplement l'initiale du nom parce que c'est malheureusement un Français), qui avait été du complot, les trahit. Ils se trouvent à présent chargés de chaînes, et seront probablement envoyés à Magdala.

» Il est probable que c'est l'empereur lui-même (Théodoros) qui leur a suggéré, avec sa politique infernale, l'idée de s'évader. Il leur a donné, au moins, toutes les facilités pour les y faire penser.

» Théodoros est toujours au même endroit.

» Dans le Tigré, il y a eu un grand combat entre les gouverneurs et partisans de l'empereur et ceux du rebelle Gobesié, dans lequel ces derniers ont subi une complète défaite. Le Tigré est, par suite de ce combat, rendu pour le moment à l'empereur.

» Gobesié lui-même ne fait pas beaucoup parler de lui, il est dans le midi... »

Et maintenant deux mots d'explication pour éclaircir ce qui peut paraître obscur.

Théodoros a la bonne habitude de retenir auprès de lui tout européen qui passe à portée de sa main. Il s'est constitué par ce procédé, en quelques années, une petite colonie européenne de vingt à trente membres à peu près qui, poussés les uns par esprit d'aventures ou le désir de tenter la fortune, les autres par le zèle évangélique, se sont risqués jadis auprès de cette Majesté noire. Ils sont d'ordinaire assez bien traités, lorsqu'ils ne veulent pas se mêler d'intrigues politiques, mais il leur est formellement interdit de s'éloigner des limites de la domination de l'empereur, c'est-à-dire, soit de l'enceinte de son camp soit de celle de l'endroit qu'il leur a assigné pour résidence.

La première tentative d'évasion est punie, comme vous voyez: le coupable est mis aux fers, mais d'une manière atroce: une même chaîne assez courte, qui le tient presque courbé en deux, relie à l'autre les extrémités de la jambe et du bras droits, tandis que du bras gauche il est solidement rivé à un gardien dont il ne peut se séparer ni le jour, ni la nuit, sous aucun prétexte. C'est le supplice auquel depuis plus de trois ans le consul anglais a été condamné. Quand j'ai quitté l'Abyssinie, on venait de lui ôter ses fers ainsi qu'à ses compagnons, mais ils étaient toujours retenus prisonniers à Magdala, montagne escarpée que dans le pays on appelle une forterese et où se trouve l'arsenal du Négus... On leur avait même adjoint, comme vous savez, les envoyés chargés de traiter de leur délivrance.

Quant à ce B... c'est un ancien soldat qui, après avoir un peu fait tous les métiers, parvint jusqu'en Abyssinie, et trouva moyen de se glisser dans la faveur impériale jusqu'à un jour où il la lassa et en devint victime. Enchaîné longtemps comme les autres, puis relâché, c'est sans doute pour reconquérir tout à fait les bonnes grâces du souverain qu'il n'a pas reculé devant une trahison...

Avant de terminer, je ne puis résister au désir de citer un dernier paragraphe de la même lettre, qui nous concerne tout spécialement...

« Quant au comte de Bisson, m'écrit-on, je ne pense pas qu'il puisse attaquer sérieusement et le *Derby* et le *Figaro*, Si oui, vous n'aurez qu'à en appeler à mon témoignage. Je ne trouve, du reste, pas un mot dans votre article du 29 janvier qui ne soit la stricte vérité. »

Vous voyez, cher directeur, que le *Derby* est allé jusqu'à Massouah.

Denis de Rivoire.

VARIÉTÉS.

Un fait curieux. — Un négociant de la rue de Rivoli, M. R., avait à l'occasion du prochain mariage de son fils invité à dîner plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouvait Adrienne C... jeune fille de dix-huit ans. Cette fête de famille s'étant prolongée fort tard, Adrienne, qui d'ailleurs se sentait mal à l'aise et très-fatiguée, préféra coucher chez M. R...que de rentrer chez ses parents, qu'on envoya prévenir par un garçon de magasin.

Le lendemain matin, vers dix heures, Mme R., ne voyant pas paraître la jeune fille, entra dans sa chambre; elle la vit encore au lit, ne bougeant pas. Croyant qu'elle dormait, Mme R. se retira doucement. A midi, elle retourna dans la chambre, Adrienne était toujours dans la même attitude. Mme. R. s'en approcha, lui mit la main sur le visage et le trouva froid comme marbre.

Aux cris de Mme R... épouvantée, on accourut, et grande fut la douleur de toute la famille en reconnaissant qu'Adrienne était morte et que déjà ses membres avaient la rigidité cadavérique qui se manifeste peu après la cessation de la vie.

On se hâta d'appeler un médecin qui tout d'abord crut à une mort par apoplexie ou rupture d'un anévrisme; mais ayant, en homme habile, examiné le corps inanimé, il douta de la mort et ordonna de surseoir à la déclaration de décès qu'on se disposait de faire à la mairie. Le docteur, pensant qu'il s'agissait d'un cas de catalepsie, pratiqua une opération qui permet de distinguer la mort réelle de la mort apparente, et qui consiste à déterminer sur un point du corps une brûlure au second degré. S'il y a vie, il se forme toujours une ampoule; si la mort est réelle, l'ampoule ne se forme pas.

Ayant touché au bras avec un fer chauffé le bras d'Adrienne et ayant vu peu après le symptôme sauveur apparaître, le docteur s'écria: Elle vit! attendons.

Vingt quatre heures après, c'est-à-dire hier, la jeune fille se réveillait et recevait les caresses de sa famille à l'heure où peut-être, sans la science du médecin, on l'eût portée en terre.

—

Un exploiteur d'enfants. — La *Charente-Inférieure* raconte l'impitoyable dureté d'un exploiteur d'enfants.

Tout le monde, dit ce journal, voit dans les villes, dans les bourgs, partout, de jeunes Italiens danser avec leurs costumes pittoresques, faire une musique barbare, jouer d'instruments atroces et mendier la menue-monnaie des passants, qu'ils vont porter à des patrons qui les battent en retour. C'est l'enfant exploité par l'homme.

Un de ces exploiteurs n'avait pas moins de dix de ces petits pauvres infortunés sous sa direction à Bordeaux; il se défit de l'un d'eux et le passa à un de ses compatriotes, qui se dirigeait vers la Charente-Inférieure; l'enfant était atteint d'une maladie mortelle, et cependant il fallait qu'il travaillât, qu'il sourît, qu'il dissimulât sa souffrance pour plaire à ses bienfaiteurs et apporter la curée à son maître. Il fallait qu'il s'attelât à la Charrette sur les grands chemins, et, en voyageant pour se rendre à Marans, il était mourant; en arrivant, il était mort. Son maître a été arrêté et mis en prison.

Nouvelles Commerciales. et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 10 Juin	36 12
Clôture	du 10 Juin	36 12

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 9 Juin.

ANGLETERRE, bat. à vap. egy. *Chebin*, cap. Ahmet, ayant touché Smyrne, Dardanelles et Gallipoli, div. marchand. et 54 passa.
— bat. à vap. aut. *Mansoura*, cap. Osman, ay. touché aux Dardanelles, div. march. et 7 p.
SONDA. bat. à vap. otto. *Chahper*, cap. Haizi bey, ayant touché aux Dardanelles div. march. et 4 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 8 Juin.

TRIESTE. bat. à vap. aut. *A. Massimiliano*, capit. G. Marinich, div. march.
ANGLETERRE, bat. à vap. ang. *G. Forster*, capit. Th. Glower, div. march.
LIVERPOOL. bat. à vap, aut. *Jupiter*, cap. Calvi, div. marchandises.
ODESSA, bat. à vap. russe, *Odessa*, capit. Cingria, div. marchandises.
BATOUM, bat. à vap. russe, *Grand duc Constantin*, cap. Tikenko, div. marchandises.
DANUBE. bat à vap. aut. *Malte*, cap. Colombo, div. marchandises.
SALONIQUE bat. à vap. otto. *Omer pacha*, capit. Malossevich, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 1er Juin.

MARSEILLE. br. aut. *Fiumano*, c. Stefanovich, lest.
— br. aut. *Emulo*, cap. Zach, lest.
YDRA, br. hel. *Eleonora*, cap. Bouchlas, lest.

du 3

GENES br. ital. *Italia libera*, cap. Olivari, lest.

du 4

LIVERPOOL, bark ang. *Ann Donn*, c. Benington, l.

du 5

NEW-YORK, bark amer. *Mary Steward*, capt. Wil. Dennisson, div. marchandises.

du 6

SOULINA. bark ang. *Jannet*. cap. Shielcs, mais.

du 7

NEW-CASTLE, bar. prus. *Fanny Sanlfeld*, capit. Hoge, char. de terre.
MALTE, br. hel. *Maria Vagliano*, cap. Cambici lest

du 8

FALMOUTH, bark ang. *Brezilian*, cap. J. Jacobs, div. marchandises.
GENES bark ital. *Magnolia*, cap. Stegno, lest.
— bark ital. *Ebe*, cap. Lavegna, lest.
MARSEILLE, bark ital. *Cinque Fratelli*, capit. Ant. Tambusso, lest.
VENICE bark ang. *Ribsten*, cap. Wilson, lest.

du 9

CARDIFF. bark ang. *Ayten*, cap. James Harrisson, charbon de terre.
BARI, brik ital. *Carolina*, cap. Cilento, lest.
SAVONA, bar. ital. *Pietro*, cap. P. Bosta, lest.

DÉPARTS des bat. à voile du 7 Juin.

ANGLETERRE bar. ital. *Onorato*, c. Griffano, blé.
— bark ital. *Monillo*, cap. Gazzolo, blé
— brik ital, *D. Garibaldi*, cap. Bozzo, blé.
— bar. ital. *Catterina Doze*, cap. Schiafino. blé
— bark ital. *Atalante*, cap. Gianino, blé.
— br. ital. *Cicilia*, cap. Lauro, blé.
— bark ital. *Peppo*. cap. Bepetto, blé.
— br. prus. *Wodoard*. cap. Schivelbin, blé.
— br. ital. *Salvo*, cap. Devoto, scigle.
— br. ital. *S. d'Italia*, cap. Braschi, blé.
MARSEILLE, br. hel. *Magdalini*, cap. Mari, blé.
— br. ital. *N. S. del Boschetto*, c. Ognio, blé.
— brik ital. *Adelaide* cap Roux, blé.
— brik hell. *Ayos Nicolaos*, cap. Zanis, blé.
— brik hell. » cap. Soriga, »
— brik hell. *Ayos Yeorghios*, cap. Manolis »
— brik hell. » cap. Levanti »
— krik hell. *Pan. Kimissis*, cap. Dargenti, blé.
— bark hel. *Italia*, cap. Calogheros. blé.
— br. hell. *Elefteria*, cap. Romeo, blé.
— br. hell. *Zakinthos*, cap. Bosta, blé.
— brik hell. *Costantinos*, cap. Svoronos, blé.
— brik hell. *Maria*, cap. Vergoti, blé.
— barh russe *Actif*, capr Wiconder. blé.
— br. hell. *A. Matrona*, cap. Barbarigo, blé.
MESSINE, br. ital *Ropallo*, cap Schiafino. blé.
FALMOUTH. bark ital, *Dapelli*, cap. Dapello, blé.
— bark mekl. *K. Neuchoff* cap. Klatt. lest.
— bark russe *S. Constantin*, cap. Store, blé.
— br. angl. *Juanita*, cap. Smith, blé.
— br. angl. *Fides*, cap. Schield, blé.
ODESSA. br, ital. *Buon Padre*, cap, Vianello, blé.
— bark prus. *Fanny Sanfilds*, cap. G. Hodge, charbon de terre.
DANUBE, br. hel A. *Nicolas*, cap. Calinicos, blé.
— bark russe *Italia*, cap. Psara lest
— br. hell. *Maria*, cap. Ardavanis. lest.

du 8

MARSEILLE. br. ital. *Principe di Moldavia*, capit. Schiafino, blé.
— br. ital. *San Giuseppe*, cap. Feraro, blé.
— br. ital. *Coswopolita*, cap. Demartino, blé
— brik hell. *Sofia*, cap. Vlassopulos, blé
— br. ital. *Alfa*, cap. Malatesta, blé.
— br. aut. *Egle*, cap. Cosulich, blé.
— brik hell. *P. Maltesa*, cap. Sirigo, blé.
— brik hell. *Mery*, cap. Mazavino, blé.
— br. hel *Paleon*, cap. Stravolemis, blé.
ANGLETERRE brik mek. *Anna Carl*, capt. Vogt,
— bark ital *Baron Barate*, cap. F. Oneto, blé.
— brik ital. *Mentore*, cap. Schiafino, blé.
— brik ital. *Minarka*, cap. Gazolo, blé.
— bar. ital. *Pedro*, cap. Risso, blé.

AVIS.

La Direction générale des Douanes, prévient le public, que la vente aux enchères des marchandises délaissées dans les magasins des douanes de la capitale depuis plus d'une année, et dont la liste a déjà été publiée dans les journaux, aura lieu les Lundis et les Mardis de chaque semaine, de 5 à 10 heures (à la turque) à partir de la date du présent avis, contre paiement comptant en medjidiés d'argent.

Les personnes qui désireraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre, aux jours et heures sus-indiqués à la grande douane de Stamboul.

Le 10 juin (n. s.) 1867.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ

AVIS.

LIGNE DES ILES DES PRINCES.

SERVICE DES DIMANCHES.

A partir du Dimanche 4/16 Juin, jusqu'à nouvel avis.

Départs pour le Pont.

à 12 h. de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone, Proti.
à 7 h. 3/4 de Prikipo, Halki.
à 9 h. 1/2 de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone, Proti.

Départs du Pont.

à 1 h. pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.
à 2 h. 1/2 pour Halki et Prinkipo.
à 10 h. 1/4 pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

A cause de la fête grecque de la Sainte-Trinité, il y aura lundi et mardi prochains, à 1 h. 1/2 à la turque, un départ extraordinaire du Pont pour Halki et Prinkipo avec retour de Prinkipo à 9 h. 1/2, touchant Halki.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DÉPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS [illegible] les dents, mais les conserver en guérissant sans opé douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye [illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARGHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

PILULES DE BLANCARD

A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg

EXPÉRIMENTÉES DANS LES HOPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.

Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'iode et du fer, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre scrofuleux (*tumeurs, engorgements, humeurs froides, etc.*), genre d'affection contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la chlorose (*pâles couleurs*), la leucorrhée (*pertes blanches*), l'aménorrhée (*menstruation nulle ou difficile*), la phthisie, la syphilis constitutionnelle, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions lymphatiques, faibles ou débilitées.

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des véritables Pilules de Blancard, exiger notre cachet d'argent réactif et notre signature ci-jointe apposée au bas d'une étiquette verte. — Se défier des contrefaçons.

Blancard

Se trouvent dans toutes les Pharmacies.

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40

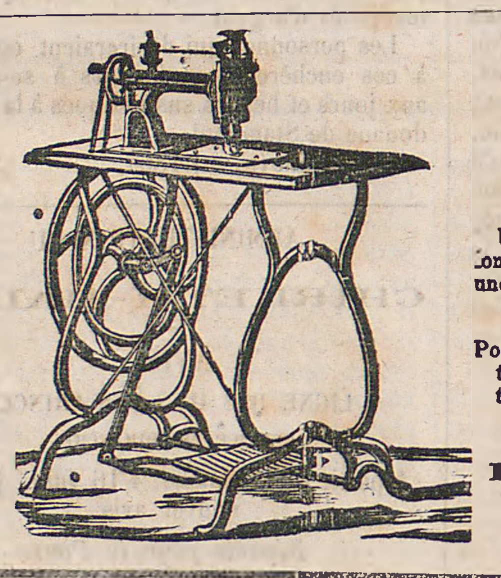

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits,

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L et A. BERTIN FRÈRES Cité françases.

COMPAGNIE UNIVERSELLE

DU

CANAL MARITIME DE SUEZ

Assemblée-Générale des Actionnaires.

Conformément aux articles 46, 47, 56, 57 des Statuts, MM. les Actionnaires de la Compagnie Universelle du canal maritime de Suez sont convoqués en assemblée générale pour le 1er août prochain.

D'après l'article 48 des Statuts, pour avoir droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, les actionnaires propriétaires de vingt-cinq actions nominatives ou au porteur doivent justifier au domicile administratif de la société *Square Clary*, 9, à Paris, du dépôt dans la caisse centrale de leurs titres libérés de 500 francs.

Le lieu de la réunion, à Paris, sera ultérieurement indiqué.

Paris, le 29 mai 1867.

Le secrétaire-général,
PAUL MERRUAU.

N° 9234, Compagnie Universelle du canal maritime de Suez.— Assemblée Générale.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui on assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIE Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine. Galata,

---

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est envoloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous es pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journallier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jenidjami (H. à la T.)	
6 40	2	11 15	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
7 55	18	12 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9 25	12	3	de Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kuru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10 55	2	3 30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
7 10	3	11 45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
8 25	11	1	de Yénimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Tehibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgundjuq.
10 40	17	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (excepté les Vendredis.)
7 10	5	11 45	de Arnaoutketi, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 55	8	12 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8 40	4	1 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
9 25	5	2	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11 25	5	4	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré.)
3 55	3	8 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcôs, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4 23	4	9	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jenidjami (H. à la T.)	
8 25	5	1	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8 55	2	1 30	pour Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
10 40	5	3 15	pour Arnaoutkeui, directement (*excepté les vendredis.*)
10 25	4	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9 25	3	2	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
3 40	11	8 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4 10	8	9 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.*)
4 55	12	9 30	pour Beylerbey, Vanikeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5 25	5	10	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (*retour direct au pont.*)
5 40	18	10 15	pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé
6 10	2	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré. (*)
6 25	8	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
6 25	5	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5 45	17	10 20	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6 10	3	10 45	pour Cousgundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hisaar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*)
4 40	4	11 15	pour Bechiktach, Cousgundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retonr direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	Horloge de Jenidjami	
6 28	11	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar.
7 28	12	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk.
7 58	12 50	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7 58	12 50	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 43	3 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 43	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kousgoundjouk.
3 44	8 15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4 13	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Cosgoundjouk, Scutari.
5 43	10 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	Horloge de Jenidjami	
8 15	15 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9 28	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9 40	2 15	pour Scutaai Cougoundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10 43	3 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1 58	6 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour au pont touchant Thérapia, Yénikeui.*
4 58	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissaa, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5 58	10 30	pour Cousgoundjouk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
5 10	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6 43	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jenidjami	
6 55	10	11 50	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 25	16	12	de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.

Départ du Pont

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jenidjami	
5 10	10	9 45	pour Proti, Antigone, Prinkipo, Cartal et Pandik.
5 40	16	10 15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	Horloge de Jenidjami	
7 58	12 30	de Cartal, Prinkipo, Helki, Antigone et Proti.
4 58	9 30	de Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	Horloge de Jenidjami	
9 58	2 30	pour Proti, Antigone, Aalki et Prinkipo.
5 43	10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

[illegible]
LERAS DOCTEUR ÈS-SCIENCES.
[illegible] PHARMACIEN À PARIS

Il n'existe pas un médicament ferrugineux aussi remarquable que le Phosphate de fer liquide de Loras. aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal dans les annales de la science. *Les pâles couleurs*, les *maux d'estomac*, les *digestions pénibles*, *l'anémie*, les *convalescences difficiles*, *l'âge critique*, les *pertes blanches* et *l'irrégularité de la menstruation chez les dames*, les *fièvres pernicieuses*, *l'appauvrissement du sang*, le *lymphatisme* sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé reconnu le conservateur par excellence de la santé, le préservatif certain des épidémies et déclaré supérieur dans les hôpitaux et par les académies, à tous les ferrugineux connus car c'est le seul qui convienne aux estomacs délicats, qui ne provoque pas de constipation et le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents.

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Gaiatti ; au *Caire*, Bardy.

NOUVELLE GLACIÈRE A BASCULE, brevetée donnant de la glace en 6 minutes, avec tous les réfrigérants et à toute température. Expérience publique à la fabrique, rue de l'Arbre-Sec, 60, le jeudi, de 2 à 4,

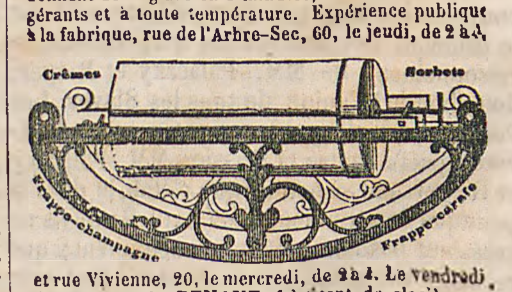

et rue Vivienne, 20, le mercredi, de 2 à 4. Le vendredi de 8 à 10, soir. PENANT, fabricant de glacières et cafetières dont la lampe s'éteint d'elle-même. Récompense et médaille [illegible] Expositions de Paris et Londres.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 132.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	8 mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 12 Juin

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

VIENNE, 3 juin. — Dans la séance de ce jour, la Chambre des Députés a continué les débats sur l'Adresse. M. Toman parle contre l'Adresse. Il défend la politique qui a suspendu la Constitution et considère le Reichsrath actuel comme inconstitutionnel. Il exprime sa satisfaction au sujet de la sortie de l'Autriche de l'Allemagne.

M. Tschabuschnigg parle en faveur de l'Adresse. Il espère que l'entente avec la Hongrie servira les intérêts de la liberté et du bien-être dans les deux parties de l'empire.

M. Suetec parle dans le même sens que M. Toman, contre l'Adresse.

M. Kremer repousse les tendances slaves qui font cause commune avec le parti clérical. Cet orateur désire qu'on porte remède au paupérisme qui va en augmentant ; il désire que l'instruction publique soit améliorée et que le concordat soit revisé.

M. Skene combat le dualisme.

Le député polonais Krzeczungwic se réserve de présenter des amendements au sujet de l'autonomie qui n'est pas assez clairement mentionnée dans l'Adresse.

Il assure que lui et son parti ont des intentions honnêtes à l'égard de la prospérité et de la puissance de l'Autriche.

M. Plener attaque les mesures financières prises pendant la période où la Constitution était suspendue. Il insiste sur l'unité de l'empire et se prononce en faveur du diplôme d'octobre et de la patente de février.

Les débats continueront demain.

SAINT-PÉTERSBOURG, 3 juin.— Le grand duc Alexis est parti pour Moscou. Il se rend de là, par Nicolaieff et Odessa, à Constantinople, et visitera probablement ensuite Athènes, l'île de Malte et Cadix. Dans ce port, le prince s'embarquera à bord d'un bâtiment de guerre russe, à l'effet de traverser l'Atlantique. Ce voyage s'étendra, peut-être jusqu'en Amérique.

Le grand-duc reviendra au mois d'octobre par la Méditerranée et la Mer-Noire, à Sébastopol.

FLORENCE, 3 juin. — M. Ferrara a présenté à la Chambre une convention relative aux biens ecclésiastiques conclue avec MM. Erlanger de Paris et de Francfort et Schroder de Londres.

FIUME, 3 juin. — M. Radich a été élu député à l'unanimité. Un grand enthousiasme règne dans la ville qui est toute pavoisée. Des cortéges la parcourent. M. Radich partira demain pour Pesth.

NEW-YORK, 23 mai. — M. Jefferson Davis est arrivé à Montréal.

Les féniens se remuent et tiennent de nombreux meetings. Ils organisent leurs forces pour faire invasion dans le Canada.

Le bombardement de Mexico a commencé.

Les nouvelles relatives au projet de voyage en France de la reine Isabelle se contredisent.

Un télégramme de Madrid nous informe que la reine Isabelle a écrit à l'Empereur qu'elle avait le regret de ne pouvoir, cette année, se rendre à Paris. (*Ind. belge.*)

Une dépêche télégraphique de Madrid annonce que la reine d'Espagne se rendra à Paris.

Sa Majesté partira vers le 20 de ce mois. (*Siècle.*)

Le prince Napoléon est arrivé à Venise le 3 juin. Il a été accueilli par de chaleureuses acclamations. (*Pays.*)

Le voyage de l'empereur d'Autriche à Paris aura lieu vers la fin du mois.

L'empereur et l'impératrice arriveront en France accompagnés d'une suite nombreuse. Parmi les personnages qui en feront partie, le *Mémorial diplomatique* cite le président du conseil et ministre des affaires étrangères baron de Beust ; le prince de Hohenlohe, premier grand-maître de la cour ; le comte de Crenneville, premier aide-de camp de l'empereur (qui pendant la guerre de Crimée, avait été chargé d'une mission spéciale auprès de l'Empereur Napoléon) ; la comtesse de Kœnigsegg-Aulendorf, grande-maîtresse de l'impératrice, etc., etc.

Les augustes voyageurs arriveront par Strasbourg, et s'arrêteront à Nancy pour visiter les tombeaux des ducs de Lorraine, les illustres aïeux de l'empereur d'Autriche. (*Siècle.*)

S. M. le roi de Prusse est arrivé à Paris, gare du chemin de fer du Nord.

L'Empereur s'est rendu à la gare pour le recevoir. Sa Majesté est accompagnée de S. A. le prince Joachim Murat, de S. Exc, le général Fleury, grand-écuyer, et du vice-amiral Jurien de la Gravière, aide-de-camp de service.

De la gare du Nord, le cortége se dirigera vers les Tuileries, en passant par les boulevards de Magenta, de Strasbourg, de Sébastopol, la rue de Rivoli, la rue du Louvre, la cour carrée du Louvre, la place Napoléon III et l'arc de triomphe du Carroussel.

Nous donnerons des détails. (*Presse.*)

Le roi des Hellènes est parti le 4 juin de Copenhague pour retourner à Saint-Pétersbourg par Riga. (*Patrie.*)

Le départ du Sultan pour la France aura lieu le 22 juin.

Sa Majesté arrivera à Paris avant le 5 juillet et pourra assister à la distribution solennelle des récompenses. (*Constitutionnel.*)

Le shah de Perse a accepté l'invitation de l'Empereur des Français. Pour se rendre en Europe il suivra la route des caravanes par Bayazid et Erzeroum. Il a disposé son départ de manière à se trouver à Paris en même temps que le Sultan. (*Ind. belg.*)

L'empereur de Russie a visité l'Exposition. Il s'est rendu ensuite au musée de Cluny et à la Sainte-Chapelle.

Sa Majesté Impériale assistait à la représentation de gala qui a été donné à l'Opéra en son honneur. (*Epoque.*)

Il semble se confirmer que l'Empereur Napoléon et l'Empereur Alexandre se rendront le 9 à Cherbourg pour y passer en revue les escadres française et russe réunies.

L'escadre russe doit arriver le 5 ou le 6 dans ce port. (*Pays.*)

On annonce également la prochaine arrivée en France de Muley-Abbas, frère-aîné de l'empereur du Maroc.

Muley-Abbas, chargé de représenter son frère, partira, dit-on, de Tanger, dans lès premiers jours du mois de juillet, avec une suite très-brillante. (*Pays.*)

Le couronnement de l'impératrice Elisabeth comme reine de Hongrie aura lieu en même temps que celui de son auguste époux. La Hongrie possédera donc trois reines vivantes, savoir : l'impératrice douairière Caroline, l'impératrice Marie Anne, épouse de l'empereur Ferdinand, qui a abdiqué en 1848, et la jeune impératrice Elisabeth. (*Opin. nat.*)

PARIS, lundi, 3 juin. — Le docteur Nélaton a été élu membre de l'Académie des sciences.

LONDRES, 4 juin. — Lord Stanley a fait à la Chambre des Communes les déclarations suivantes :

Le gouvernement anglais n'a pas reçu de nouvelles officielles concernant Maximilien.

Des instructions ont été données au consul général britannique à Bucharest pour qu'il proteste contre les persécutions dont les israélites ont été victimes.

Le gouvernement anglais n'a adhéré à aucune Note au gouvernement ottoman au sujet de l'île de Crète.

BERLIN, 3 juin.— Les ministres présidents du Wurtemberg, de la Bavière, de la Hesse et de Bade sont arrivés ici ce matin pour prendre part à la conférence qui doit avoir lieu avant le départ du Roi et de M. de Bismark pour Paris.

Ils ont été reçus en audience par le Roi dans l'après-midi.

M. de Savigny a ajourné son voyage pour assister à cette conférence.

Le départ du Roi aura lieu demain à 3 heures 1/2 de l'après-midi.

Il arrivera à Paris mercredi à 4 h. 20 m. de l'après-midi, après avoir traversé la Belgique incognito.

Le conseiller intime docteur Stieber, le directeur de la police Seyfried et le conseiller de police M. Goldsheim, feront partie de la suite du Roi.

M. de Nardenslycht a été nommé premier président (oberpresident) et M. Hardenberg président du gouvernement (Regierungspresident) de la province de Hanovre.

BERLIN. 3 juin. — M. Benedetti est parti hier.

La *Gazette de la Croix* annonce que M. de Bismark partira pour Paris en même temps que le Roi.

Une conférence de ministres se réunit aujourd'hui pour régler les bases des rapports douaniers avec les Etats du Sud.

BERLIN, 3 juin. — La *Bank-und Handelszeitung* annonce que les invitations adressées aux gouvernements du Nord qui font partie du Zollverein pour les engager à entamer les négociations relativement au règlement des rapports douaniers, sont faites d'après une forme identique. Vis-à-vis des Etats du Sud, le gouvernement prussien s'est déclaré prêt à entamer les négociations convenues dans les traités de paix.

Il y a aujourd'hui d'assez tristes nouvelles; le Czar, se rendant au musée de Cluny et au palais de justice, a été l'objet d'une double manifestation fort peu sympathique, A l'hôtel de Cluny, ces démonstrations se sont traduites par des cris de *Vive la Pologne* ! venant, assure-t-on, d'étudiants qui s'étaient rassemblés en certain nombre devant l'hôtel.

Au palais de justice, la manifestation a eu lieu à l'intérieur, dans les rangs des avocats. On me dit, du reste, que le groupe d'où elles partaient n'était guère composé que de trois ou quatre personnes, mais, dans l'intérieur de ces salles sonores, la maifestation n'en a pas produit moins d'effet, et il m'est affirmé que le Czar s'arrêtant, dans sa visite, est revenu immédiatement dans sa voiture.

Ce n'est pas ici le lieu de traiter les questions dont le souvenir a donné ce caractère à la réception qu'ont faite au Czar les étudiants et quelques membres du barreau de Paris. Sur ce point il y aurait sans doute beaucoup à dire, mais il est incontestable que la population parisienne devrait avant tout se souvenir que le Czar, qui n'a point été notre antagoniste dans les derniers incidents qui ont agité l'Europe, est en ce moment notre hôte.

On parle également d'un incident assez pénible qui se serait passé à la chapelle russe ; le Czar attendait sa voiture à la porte de l'édifice et négligeait de répondre à quelques vivats que peut-être il ne comprenait pas trop. Les personnes qui se trouvaient là, accoutumées à voir les souverains presque répondre avec empressement à tous les saluts de la foule, ont manifesté un peu d'impatience. Le Czar a salué enfin et l'on a pris acte de cette déférence.

Les dispositions de la population parisienne font redouter à bien plus forte raison que le roi de Prusse, représentant d'une nation qui a bien autrement froissé les susceptibilités de la France que le gouvernement russe, ne soit assez mal reçu demain. Espérons que Paris, qui s'est souvenu peut-être un peu trop exclusivement qu'elle est la ville de la démocratie, se rappellera demain qu'elle est surtout considérée comme le siége de la civilisation européenne et de la courtoisie internationale. (*Ind. belge.*)

LA FIN DE L'EMPIRE DU MEXIQUE.

Au moment où Paris est en fêtes et où les souverains de l'Europe viennent, tour à tour, visiter l'Exposition universelle et rendre au génie de la France l'hommage qui lui est dû ; au moment où l'empereur d'Autriche se prépare à recevoir à Pesth la consécration de la royauté hongroise, de l'autre côté de l'Océan vient de s'accomplir probablement le dernier acte d'un grand drame.

La *Pall mall gazette* annonce que Juarez a refusé la requête du gouvernement américain en faveur de l'empereur Maximilien, et a donné l'ordre à ses officiers de soumettre l'empereur à la loi martiale, dans le cas où il serait fait prisonnier.

Bien que la raison se refuse de croire à une pareille atrocité, le fait annoncé n'a rien d'improbable pour quiconque connaît le caractère mexicain et la nature particulière de la lutte dont le Mexique a été le théâtre depuis cinq ans.

Maximilien lui-même savait à quel sort il se vouait en se rendant à Queretaro pour y prendre le commandement des corps de Miramon, Marquez et Mejia. On veut que j'opte entre le déshonneur et la mort: —dit-il,— mon choix est fait.

Il savait que le décret du 3 octobre 1865 qui condamnait à être fusillé sur le champ tous les individus pris les armes à la main, décret qui avait reçu en diverses occasions une application rigoureuse, l'exposerait, le cas échéant, à la peine du talion, sans grâce ni merci.

L'empereur a préféré se sacrifier plutôt que de revenir en Europe se mettre à la suite des souverains en disponibilité. Il est permis de déplorer une généreuse résolution qui fait trop d'honneur à la situation mexicaine.

En abdiquant purement et simplement au moment où l'armée française évacua le Mexique, l'empereur aurait pris le parti le plus sage, sinon le plus glorieux. Un arrangement aurait pu être conclu entre la France et le parti libéral à l'effet de sauvergarder contre la vengeance et les excès des bandes les populations paisibles et les étrangers. La transition se serait faite moins brusquement et des calamités inutiles auraient été évitées.

Eh bien ! non ; pour faire pièce à la France qui, dans toute cette aventure, a été abusée tout autant, au moins, que Maximilien, L'Empereur, qui n'avait jamais paru devant l'armée, même pour la passer en revue, et qui avait perdu un temps précieux à faire des collections archéologiques et à apprendre à laçer des taureaux à la façon mexicaine, se crut, au dernier moment, les vertus d'un général ; sans se rendre compte, que sa présence serait plutôt un embarras qu'un avantage au milieu d'une armée dont toute la supériorité était dans la rapidité des marches et l'imprévu des coups de main.

Le résultat est connu.

Au lieu de tenir la montagne on fut obligé de se renfermer dans Queretaro : double faute, par la raison que les fortifications de cette ville sont beaucoup trop étendues pour être défendues avec des troupes en nombre limité. Maximilien dans Queretaro, c'était le chat dans la souricière. L'événement l'a prouvé.

Jusqu'à présent l'histoire mexicaine était dans une phase correspondante au prologue de la Révolution française. Les Mexicains qui ont imité servilement toutes les phases de la Révolution ne reculeront pas devant un acte d'atrocité pour rendre la ressemblance complète. Cependant le châtiment est proche. Pour ceux qui connaissent le pays, thermidor même n'est pas loin, et déjà il est possible d'apercevoir le 18 brumaire.

Pour nous, la disparition de Maximilien équivaut à sa perte; voilà pourquoi nous avons enregistré l'information de la *Pall Mall Gazette*.

Maximilien sera diversement jugé.

On pourra dire de lui que sa réputation de caractère et de capacité avait été surfaite, mais on ne pourra pas s'empêcher de lui accorder l'orgueil des races nobles joint à un certain libéralisme politique et l'obstination jusqu'au sacrifice.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA.

SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

V.

Au moment ou Auberteau prononçait ces paroles, on annonçait que le café était servi. On se leva afin de passer au salon. Le notaire en profita pour s'approcher de Chavanet, et s'exprimant avec une familiarité qu'autorisaient son âge et le souvenir des relations passées :

— Eh bien ! heureux coquin, dit-il à son ancien clerc, vous êtes donc né coiffé ! Vous voilà maître de tout le magot !

— Que voulez-vous dire ? demanda Chavanet, bien qu'il sût de quoi il s'agissait.

— Que votre femme vient de m'ordonner de rédiger un testament aux termes duquel vous devenez son légataire universel. C'est une résolution bien arrêtée. Elle veut que cela soit ainsi. Je vous en félicite, et, pour ma parf, je suis ravi.

— Voilà donc de quoi ma femme vous parlait. En vérité, le moment est singulièrement choisi.

— C'est ce que j'ai pensé. Mais elle m'a paru frappée de pressentiments sinistres. Depuis quelque temps, elle parle beaucoup de sa fin prochaine.

— Hélas ! je ne le sais que trop, s'écria Chavanet. Il baissa la tête, comme frappé de douleur, puis il reprit :

— Mon cher monsieur Auberteau, faites le testament, puisqu'elle l'exige; mais ne le lui donnez à signer que si elle le demande. Je ne veux pas être une cause de chagrin pour elle. Avant de tenir à sa fortune, je tiens à son bonheur, et je l'aime trop pour pouvoir envisager froidement l'éventualité douloureuse qu'elle pressent, et qui, je l'espère, ne se produira pas. J'ai confiance dans la bonté de Dieu.

Ayant ainsi parlé, Chavanet, sans laisser au notaire le temps de lui répondre, tourna sur ses talons et alla rejoindre ses invités.

— Ah ! ça ! me serais-je trompé jusqu'ici? se demanda maître Auberteau, que les paroles prononcées par Chavanet jetaient dans un étonnement profond. Serait-ce un saint, comme le dit sa femme ?

Une heure plus tard, tous les convives étaient partis, sauf le curé. Chavanet sortit, sous prétexte de le ramener au presbytère, mais, en réalité, afin de pouvoir rêver, sans être troublé, à ce qu'il venait d'apprendre. Agathe allait tester en sa faveur ; elle l'avait promis, et Chavanet pouvait maintenant espérer la possession de cette fortune qui devait lui permettre de satisfaire ses caprices et de réaliser ses projets.

Cependant, il n'éprouvait aucune joie. C'est qu'il se disait que ses maux n'etaient pas encore finis. Agathe pouvait vivre longtemps, plus longtemps que lui, peut être, et tant qu'elle vivrait, il était condamné à la prudence hypocrite à laquelle il devait une première victoire, sous peine de voir sa femme annuler le testament qu'il avait eu tant de peine à obtenir.

Or, nous l'avons dit, la tâche qu'il s'était imposée devenait chaque jour plus lourde. Ses passions accrues sans cesse se montraient de plus en plus exigeantes. Il voulait jouir de la vie, donner carrière à ses vices, faire sa trouée sur un théâtre plus vaste où tout lui viendrait à souhait, le jour où il aurait affermi sa puissance par l'étalage de sa fortune. Voilà ce qu'il avait désiré pendant quinze ans, ce qu'il désirait encore plus énergiquement. Mais la mort d'Agathe devait être le prix de toutes ces choses, et le misérable l'appelait de tous ses vœux, en maudissant le ciel qui restait sourd à ses prières.

Dans son cerveau surexcité, derrière toutes ces pensées qui montaient du fond de son être, comme la vase qui, dans les jours de tempête, monte à la surface des eaux agitées, il entrevoyait bien la possibilité d'en finir avec cette situation intolérable en se débarrassant d'Agathe. Mais le crime l'épouvantait, non pour ce qu'il a de hideux, mais pour les conséquences qu'il pouvait entraîner.

C'est dans ces circonstances que Serverette s'offrit à ses regards, sur l'estrade du café Barbusse. Nous avons dit au troisième chapitre de cette histoire, quelle impression elle produisit en lui. Nous allons suivre maintenant les progrès effrayants, mystérieux de cette violente passion.

VI.

Chavanet dormit mal. Néanmoins, l'agitation à laquelle il était en proie s'apaisa. La nuit, le repos, le silence provoquèrent en lui une réaction bienfaisante, grâce à laquelle il put examiner les choses avec sangfroid. Il voulait connaître Serverette ; mais il voulait aussi ne pas éveiller les soupçons de sa femme. Il avait hâte de donner satisfaction à ses désirs, mais il tenait à ne pas compromettre la position que ses constants efforts lui avaient faite auprès d'Agathe.

C'est à chercher les moyens de vaincre ces difficultés qu'il consacra la plus grande partie de la nuit. Mille pensées assiégeaient son cerveau ; mille projets se présentèrent à son imagination. Il ne s'arrêta à aucun d'eux et, en définitif, résolut de ne rien faire sans avoir pris conseil de son amie, madame de Pélussin, dont le nom à été prononcé dans le chapitre précédent.

Il se leva avec le jour et descendit aux écuries pour donner l'ordre de seller son son cheval. Dans la cour, il rencontra Manette.

— Vous préviendrez madame, lui dit-il, qu'une affaire imprévue et pressée, que je lui expliquerai, m'appelle à Privas. Je serai de retour pour le dîner.

Quelques instants après, il était à cheval sur la route.

On approchait alors des derniers beaux jours. Dans le Midi et surtout au sein des montagnes, il n'est pas de saison plus charmante que le commencement de l'automne. La nature revêt toutes les graces du printemps, mais d'un printemps attristé par l'approche de l'hiver. Le ciel est doux, l'air calme, le soleil encore chaud, et cependant les feuilles tombent, les bruyères se flétrissent et l'herbe qui couvre la crête des collines jaunit. On dirait le dernier sourire d'une femme condamnée à mourir, quoique belle toujours.

Mais rien dans ce spectacle ne pouvait émouvoir Chavanet. C'est en vain que les oiseaux chantaient en passant sur sa tête,

Voir le numéro du 11 juin

Un de nos abonnés, légiste par état, nous adresse l'article suivant qui lui est inspiré par la loi sur l'hérédité dont nous avons donné le texte. Les observations contenues dans cet article nous paraissent fondées : à ce titre nous les recommandons à l'attention du Gouvernement.

QUELQUES MOTS SUR LA LOI DU 17 MOUHAREM.

La nouvelle loi sur la propriété est sans contredit, un nouveau pas fait vers le progrès, mais nous sommes loin d'admettre, que c'est par cette seule loi que la propriété commence à prendre une existence en Turquie. Le principe de la propriété a été de tout temps sacré pour les Musulmans, qui ont eu toujours en horreur le prêt à intérêt, préférant à tout autre bien la fortune immobilière.

Le respect pour la propriété immobilière était même poussé si loin, que l'expropriation forcée était une chose inconnue à la législation musulmane, encore qu'il se fût agi de l'utilité publique.

L'extension du droit d'hériter améliore un peu la condition du propriétaire, mais nous ne croyons pas que cette réforme seule donne une plus grande valeur aux immeubles en Turquie.

Nous avons eu toujours le droit d'héritage pour les biens *mulk* beaucoup plus étendu que ne l'est la nouvelle loi, et, pourtant, les biens mulks n'étaient ni plus estimés ni plus recherchés que les biens *vacouf* ; et en maintes circonstances on préférait aux immeubles mulks les vacoufs, parce que ces derniers étaient régis par une législation plus simple et plus protectrice.

Or, ce qui est incontestablement un véritable progrès, c'est la promesse contenue dans l'article III de la loi du 17 mouharem sur la formation de règlements spéciaux *pour constituer les bien-fonds en garantie d'une dette et pour les conditions dans lesquelles les biens-fonds non hypothéqués pourront être affectés au payement des dettes du propriétaire, ainsi que la procédure à suivre à cet effet, soit durant la vie, soit après le décès du propriétaire.*

Nous ne savons pas encore sur quelles bases seront rédigés ces règlements spéciaux, mais nous pouvons dès à présent prédire que de ces règlements dépend l'avenir de la propriété en Turquie, et principalement du crédit foncier.

La valeur d'un capital augmente en raison de la facilité avec laquelle il circule et de la liberté qu'a son possesseur de l'utiliser. C'est sur ces deux conditions que se base le crédit, et c'est précisément ces conditions qui manquent aujourd'hui à la propriété immobilière.

Le commerçant qui a changé une partie de sa fortune en bien-fonds doit considérer cette partie comme un capital mort ; car, la loi des vacoufs n'admettant pas l'hypothèque, et les biens immeubles n'étant pas, d'après cette même loi, saisissables pour dettes, ni du vivant de leur propriétaire ni après sa mort, il arrive que le commerçant propriétaire ne peut ni emprunter sur ses immeubles, ni se prévaloir de cette partie de sa fortune pour augmenter son crédit.

Pour les biens mulks la loi admet, il est vrai, l'hypothèque, mais les formes à remplir sont si difficiles, et la procédure à suivre pour obtenir le payement des sommes dûes ou la vente de l'immeuble hypothéqué est tellement compliquée et longue, que peu de personnes se décident à prêter sur de pareils gages ; et encore il faudra se faire payer les intérêts d'avance et s'assurer pour les intérêts à courir postérieurement à l'échéance, parce que, la loi régissant cette matière, considère le taux de l'argent comme illicite.

Pour mettre en gage les biens vacoufs, on élude encore la loi, et, ne pouvant pas faire légalement une inscription hypothécaire, on fait des ventes simulées. Mais dans ce cas-ci encore on court les dangers qui sont la suite naturelle de tout acte clandestin et illégal; on risque de se voir exproprier par un prêteur de mauvaise foi qui aura la loi pour lui, ou de se voir contester son argent par un emprunteur retors ou tout au moins, on est obligé de payer pour droits d'inscription, de la vente simulée et ensuite du rachat, une somme de six pour cent sur la valeur totale de de l'immeuble, tandis qu'on n'a emprunté souvent que la moitié ou le tiers de cette valeur.

Le second inconvénient dans la législation actuelle sur la propriété, et auquel l'art. III de la loi du 17 mouharem promet de remédier, est que les biens vacoufs ne répondent pas des dettes personnelles de leurs propriétaires, ni durant leur vie, ni après leur mort. Aussi les millionnaires en bien immeubles et leurs héritiers, pourvu qu'ils aient une petite dose de mauvaise foi, peuvent se dispenser de payer leurs dettes, quelques minimes qu'elles soient, s'abritant derrière l'axiome légal : « le vacouf ne répond pas des dettes; » tandis que d'honnêtes gens, si pénétrés qu'ils soient de leurs devoirs moraux, se voient privés du crédit, auquel ils ont droit de prétendre, malgré leur immense fortune foncière.

L'ancien législateur avait en vue les intérêts des fondations pieuses, et voulait prévenir que les immeubles qui deviendraient mahlul ne fussent grevés de dettes au préjudice des mosquées et des imarets. Mais le droit de déshérence une fois aboli, aucune raison ne s'oppose plus à ce que le crédit public se développe sur une large échelle par des nouvelles et utiles institutions.

Nous avons la certitude que les véritables intérêts économiques seront pris en considération dans la rédaction des règlemens spéciaux annoncés, et c'est ce qui nous fait applaudir à la loi du 17 mouharem et à l'esprit qui a dicté l'art. III de cette même loi.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR

On parle depuis quelques jours d'arrestations par centaines qui auraient eu lieu à Constantinople. Les bruits absurdes mis en circulation à ce sujet ne sont pas dignes d'une réfutation sérieuse. Il suffit de faire connaître que le nombre des individus arrêtés est de 15 seulement, et que, parmi eux, il n'y a pas un seul Uléma. Les individus arrêtés ne s'occupaient pas précisément de la pierre philosophale ; il est donc presque inutile d'ajouter que l'idée d'un conseil national qui leur a été attribuée et dont la notion n'existe probablement pas chez eux, est étrangère à la mesure d'ordre que la police a cru devoir prendre à leur égard.

—

On dit que deux navires cuirassés du Gouvernement impérial sont partis pour Crête.

—

Ces jours derniers un bateau à vapeur venant de la mer Noire a coulé dans le port une mahone chargée de 218 barriques sucre. Les hommes qui la montaient ont été sauvés, mais les barriques complétement perdues.

—

Les dernières nouvelles de Russie annoncent que par suite de sècheresse on craint pour la nouvelle récolte.

—

Dimanche prochain, 16 courant, aura lieu la bénédiction de l'église catholique latine à St-Stephano. Les personnes qui désirent assister trouveront au pont deux bateaux dont l'un partira à 7 1/2 et l'autre à 8 1/2 heures du matin à la franque; ainsi que pour le retour, le premier quittera St-Stephano à 4 1/2 et l'autre à 5 1/2 heures du soir.

—

Dimanche dernier la nation arménienne accourait en foule dans la belle plaine de Hunkiar-Iskelessi, où une fête brillante a été donnée par la communauté à l'occasion de la constitution arménienne.

—

Hier, vers les huit heures du soir un individu de bonne famille, habitant à Tatavla, a mis fin à ses jours en se brûlant la cervelle. On attribue ce suicide à la perte qu'il avait faite d'environ 2000 livres en spéculant sur les consolidés.

—

Dimanche a été pendu près du pont à Stamboul un nègre qui avait assassiné, il y a trois ans, son père et sa mère.

—

Hier, à 4 heures du matin, le feu s'est déclaré dans la fabrique de chandelles de Hadji Ahmet effendi, à Kassim-Pacha, Sinan-Pacha mahalessi. Il n'y a eu que la fabrique qui a été brûlée.

—

Un des filous qui ont vendu dernièrement pour 25 livres de faux diamants vient d'être arrêté cette nuit.

—

Un portefaix courant bride abattue du côté de Pancaldi a heurté contre un mur et a eu le pied démis.

—

Un tailleur de Péra envoya par un portefaix chez une pratique pour 400 francs d'habits. Chemin faisant un individu suit le portefaix et entre dans la maison avec lui. L'individu dit en grec à la servante : je devais remettre ces habits dans une maison ici près, mais il parait que les gens sont à la campagne. Gardez-les jusqu'au soir; je viendrai les prendre. Le portefaix ne connaissant pas le grec laissa les habits. Une heure après l'individu retourne et dit à la servante : je me suis assuré qu'ils ne retourneront pas ce soir, donnez-moi les habits que je les porte à la boutique, nous les enverrons à la campagne. Il prend les habits et s'en va. Le lendemain le propriétaire rencontre le tailleur et se plaint de ne pas avoir reçu les habits. Le tailleur dit qu'il les a envoyés la veille. Après explications les deux parties acquirent la certitude qu'elles avaient été victimes d'une filouterie. La police informe.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

Andrinople, le 6 juin 1867.

L'assemblée générale du vilayet va bientôt terminer ses travaux, car S. E. le Valy pacha se prépare de faire une tournée d'inspection dans la province de Gallipoli.

Un grand nombre de familles circassiennes établies dans la plaine historique de Cossova Polla se révoltèrent, une partie s'achemina vers le Danube, et une autre à la province de Philippopoli. Le valy télégraphia au gouverneur de Philippopoli d'aller à leur rencontre et de les forcer à rebrousser chemin. Le gouverneur sitôt que cet ordre lui était parvenu prit un escadron de cavalerie avec lui et marcha à Tatar Bazargik où les Circaciens étaient campés au nombre de 160 familles. Il les somma à retourner à Cassova. Ils refusèrent ; alors sur son ordre la troupe impériale courant le campement, et sans coup férir est parvenu à saisir et à enchaîner dix des principaux chefs. Ceci fait, toute la bande se rendit et fut escortée par la cavalerie jusqu'à la frontière de la province de Prezrend, où se trouve la plaine de Cossova. On loue beaucoup la conduite d'Atta bey gouverneur de Philippopoli. Son Excellence s'occupe sincèrement de l'état du pays soumis à sa juridiction et depuis son arrivée à son poste, il y a déjà un an, il a toujours déployé une grande activité pour maintenir l'ordre public. Le Sandjak n'a jamais joui de la tranquillité parfaite qu'il y règne à l'heure qu'il est.

Dernièrement un bâteau pirate s'est montré à Enos, et avait même molesté un bâtiment ottoman. Le valy informa la Porte de cet incident, et celle-ci expédia à cette importante rade un petit bateau à vapeur de guerre pour protéger la navigation.

La récolte des vers à-soie va mieux qu'on ne s'attendait et les éleveurs espèrent obtenir de bons résultats. Dieu fasse, car cette industrie est la principale source de bien-être du sandjak d'Edirné.

Il y a neuf ans, quand la maladie n'avait pas encore attaqué les vers, la valenr de cocons du sandjak était montée presque à 360,000 livres turques pour une seule année! ... Vous pouvez vous former une idée des dégâts que cette maladie a causé à cette industrie du fait que la dime des cocons du sandjak se vendaient neuf ans avant pour 3,500,000 piastres, tandis que maintenant à peine on offre 400,000.

La construction de la route macadamisée d'ici à Rodosto se poursuit avec grande activité et on espère en compléter la moitié avant la fin de l'année. L'ingénieur en chef M. Julien est chargé de la direction de cette route importante.

Tribunaux.

COURS D'ASSISES DE FLORENCE (Italie).

Présidence de M Metaca.

Audience du 21 *mai*.

AFFAIRE BUGGIANI. — EXTORSIONS D'ARGENT ET TENTATIVES DU MÊME CRIME A L'AIDE DE LETTRES COMMINATOIRES. — CURIEUX DÉTAILS.

(Suite.)

Aujourd'hui encore, la salle est encombrée d'une foule impatiente d'assister aux débats de cette curieuse affaire ; toutes les places réservées sont occupées : beaucoup de dames assistent à l'audience.

A dix heures précises l'audience est ouverte.

L'accusé montre la même impassibilité, le même calme qu'hier.

On procède à l'appel nominal des jurés.

M. le président annonce que, vu l'indisposition persistante de Mme Cecira Bettini, cette dame sera interrogée à son domicile ; un des défenseurs pourra être présent à l'interrogatoire. Il ajoute que tous les témoins, sauf MM Fei et Benvenuti, plaignants, seront interrogés sous la foi du serment. Faisant droit à la demande de la défense, les témoins assignés par elle sont dispensés de comparaître à l'audience d'aujourd'hui.

Me Mancini, l'un des défenseurs, demande qu'il soit donné lecture d'une des lettres trouvées sur l'accusé au moment de l'arrestation, lettre signée du marquis Alfieri, de Turin, et dans laquelle on lui annonce l'envoi prochain d'une somme de deux mille francs. Elle est adressée à « M. Buggiani, propriétaire. » Le ministère public fait observer qu'il n'est pas clairement indiqué que cette lettre soit adressée à Orazio Buggiani, accusé.

M. le président. — A qui était adressée ceete lettre?

L'accusé. — A moi.

M. le président. — Qui l'a reçue ?

L'accusé. — Moi.

D. Comment était-elle adressée ainsi ? R. — A Turin, le secrétaire de la maison Alfieri ne savait pas, sans doute, que je m'appelais Orazio.

M. Silvestro Fei est introduit. Un grand silence se fait à l'arrivée de ce témoin qui est l'un des principaux personnages du drame qui se dénoue sous les yeux des assistants.

Avant l'audition de ce témoin, un des messieurs les jurés se fait expliquer que les 2,000 francs, dont il est parlé dans la lettre du marquis Alfieri sont le prix d'un loyer d'un appartement loué à celui-ci par l'accusé, avec qui le bail avait été passé, ainsi que le prouve le contrat signé du marquis et d'Orazio Buggiani

M le président, à M. Fei. — Veuillez raconter dans quelles circonstances vous avez reçu une lettre comminatoire.

M. Fei. — Comme je rentrais chez moi, ma femme me remit une lettre anonyme arrivée en mon absence. On m'y enjoignait, sous peine de mort, d'avoir à déposer 1,000 francs dans la fontaine de Santissima Anunziata. J'en parlai à quelques amis et, le soir, j'allai porter la lettre à la Sûreté publique.

D. Que pensait-on de cette lettre ? — R. Que c'était une tentative d'extorsion.

D. Avez-vous soupçonné particulièrement quelqu'un ?

— R. Personne.

D. Savez-vous ce qu'il advint ? — R. Le lendemain je fus mandé à la sûreté publique. Je demandais si l'on avait arrêté quelqu'un. — Oui, me répandit-on. — Oui ? — Un certain Buggiani.

D. Le connaissiez-vous ? — R. Non, monsieur.

Aviez-vous la réputation d'un homme riche ? — R. Oh ! non, monsieur ; d'ailleurs l'apparence ne l'indique guère.

D. Quels sont vos revenus ? R. Oh ! une pension de 200 fr. environ, plus ma fortune mobilière, la dot de ma femme et quelques petites choses de mon côté.

D. Quand le fait se produisit, aviez-vous reçu quelque argent. — R. Non, Monsieur, j'en ai touché plus tard.

D. Savait-on que vous deviez en recevoir ?

R. Quelques amis à moi, oui, mais voilà tout.

D. Passiez-vous quelquefois sur la place Santissima Annunziata — R. Tous les soirs.

D. Y avez-vous jamais aperçu quelqu'un entre onze heures et minuit, auparavant ? — Q. Jamais.

M. le président, tendant une lettre au témoin. — Connaissez vous cette lettre ?

M. Fei. — C'est celle que j'ai reçue.

D. Avez-vous des ennemis ?... Soupçonnez-vous quelqu'un ? — R. Aucun, je ne soupçonne personne.

M. le président à l'accusé. — Avez-vous des obrvations à faire sur cette déposition ?

L'accusé. — Aucune, c'est la première fois que je vois M. Fei.

D. Vous avez entendu que M. Fei a dit n'avoir jamais vu personne sur la place de l'Annunziata. — R. Mais moi, je n'y allais pas plus tard que onze heures et demie, et puis je ne m'y rendais pas tous les soirs.

M. le président au témoin. — Avez-vous éprouvé quelques craintes en reçevant la lettre en question ?

M. Fei. — Certes, les menaces qu'elle contenait étaient terribles, mais je n'en fus pas effrayé ; ma femme en fut fort impressionnée.

D. Comment se fait-il qu'ayant reçu la lettre le 4, vous ne soyez allé à la police que le 7 ? — R. D'abord, je voulais demander le conseil de mes amis, et puis je voulais éviter une surveillance importune autour de ma maison, ce qui n'aurait pas manqué.

D. Vous parliez d'argent que vous avez reçu après la réception de la lettre. A quelle époque le touchâtes-vous ? — R. En décembre 1866, l'affaire qui devait me le rapporter fut conclue; je touchais quelques mois après.

Un juré — Je voudrais savoir à quelle époque M. Fei changea de maison.

M, Fei. — En 1866.

Le juré. — Aviez-vous en caisse les 1,000 fr. qu'on vous demandait ?

M Fei — Tout, non; mais j'aurai pu les recueillir

Le juré. — Aviez-vous déjà vu Orazio Buggiani?

M. Fei. — Jamais ! jamais !

M. Fei est autorisé à se retirer. On introduit le témoin Giuseppe Peruzi, garde de la sûreté publique, qui prête serment.

M. le président. — Connaissiez-vous Orazio Buggiani?

Le témoin. — Non, monsieur.

D. Et M. Fei ? — R. Je le connais de vue.

D. Vous rappelez-vous avoir été chargé de porter, le 7 septembre, un paquet dans le bassin de la fontaine de la place de l'Annunziata ? — R. C'était un sac de sable.

D. Racontez ce que vous savez à ce propos.

— R. M. Oreste Bandelloni me chargea de porter le sac de sable dans le bassin.

A quelle heure ? — R Je ne me rappelle pas exactement, mais je crois que c'était après dix heures du soir.

D Avez-vous rencontré quelqu'un dans la rue? — — R. Personne. Du reste, je ne regardais ni à droite ni à gauche ; j'allais droit mon chemin.

D. Quand on arrêta Buggiani, comment était-il vêtu ? — Je ne m'en souviens pas.

D. Etait-il vêtu d'habits clairs ? — R. Je ne puis le dire.

D. Ne l'aviez vous pas vu sur la place de l'Annunziata — R. Non, monsieur.

D. Vous etiez plus explicite dans l'instruction, vous précisiez l'heure. — R. L'affaire était toute fraîche, alors.

D. Vous disiez encore qu'il portait des vêtements clairs, que ses souliers étaient luisants. — R. Je l'ai dit parce que, sans doute, je me le rappelais.

Quelques autres questions sont posées par la défense au témoin, qui n'y répond pas avec plus de précision.

M. Mancini, défenseur, demande qu'il soit donné lecture de la déposition écrite de Peruzi, dans laquelle il disait : «qu'il y avait de la lune et qu'on voyait très-bien »

M. Mancici. — Pour preuve de l'inexactitude de cette déposition, je demande qu'on vérifie le calendrier de cette époque, et l'on constatera qu'il n'y avait pas de lune ce jour-là.

Le témoin Peruzi se retire.

Plusieurs témoins sont entendus ensuite ; ce sont des agents de la sûreté publique que déposent de faits que l'acte d'accusation a fait connaître, à savoir : la plainte portée par M Fei, l'envoi d'agents dans l'hôpital degl'Innocenti, et l'arrestation d'Orazio Buggiani par eux. Un juré ayant demandé si, au moment de son arrestation, Buggiani était à l'intérieur ou à l'extérieur de la balustrade, le témoin, agent de sûreté, répond qu'il était en dehors, mais tous s'accordent à dire qu'il monta sur les marches conduisant à la fontaine, et qu'il chercha dans le bassin. L'accusé déclare n'avoir aucune objection à faire.

Me Sanminiatelli, défenseur, demande qu'il soit donné acte des contradictions qu'il prétend rencontrer dans les dispositions des agents, et ajoute qu'il laisse à la perspicacité du président et des jurés le point de savoir si ces témoins n'ont pas subi une influence quelconque.

Le ministère public. — Il me semble qu'on suit une mauvaise route. Les dépositions des agents qui viennent ici comme citoyens ne sauraient être l'objet d'un doute, je proteste contre les insinuations qui viennent d'être faites.

L'audience est suspendue pendant quelques instants, et reprise à deux heures et demie.

Après l'audition de quelques agents, on introduit M. Antonio Burzi, qui dépose que sa femme a été créancière, de 1850 à 1864, d'Orazio Buggiani pour une somme de 1,198 fr. En 1865, il alla trouver Buggiani pour règler le compte ; celui-ci lui promit de le payer dans un an. Quand ce terme arriva, il lui demanda un nouveau délai de quatre mois. Le témoin dit que le père d'Orazio ignorait cette dette.

L'accusé fait demender au témoin si ce n'est pas lui qui le premier a parlé de remboursement.

M. Burzi confirme le fait.

M. Marco Mazzoni est introduit.

M. le président. — Vous avez reçu une lettre comminatoire de l'accusé?

M. Mazzoni. — Moi ? non.

D. Vous ne vous rappelez pas avoir reçu une lettre adressée à Giovanni Mazzoni, dans laquelle ou demandait de l'argent ? R. Oui, monsieur.

D. Cet argent fut-il envoyé ? — R. Oui.

D. Qui le porta ? — R. Moi.

D En déposant l'argent, avez-vous entendu parler ? — On a dit : « Nous sommes là. »

D Vous ne vîtes personne ? — R. Je vis quelqu'un de grand, mais je ne le reconnaîtrais pas.

---

en vain que la terre rafraîchie exhalait des parfums sains et vivifiants. Courbé sur son cheval lancé au galop, il ne cherchait des émotions qu'en lui-même et en trouvait assez pour demeurer insensible à la grandeur et à l'éclat du paysage qu'il traversait.

Au bout d'une heure, il se trouvait aux portes de Privas. Il s'arrêta devant une auberge où il était connu, confia son cheval aux mains du palefrenier et poursuivit à pied son chemin.

Sauf une promenade qui s'étend au-dessus de la vallée de l'Ouvèze, Privas n'a que des rues étroites et mal pavées, des maisons d'une architecture lourde et disgracieuse, recouvertes d'une poussière rouge qui révèle le voisinage des mines de fer qu'on exploite à quelques kilomètres de là.

Chavanet traversa la ville à peine éveillée. Puis, ayant passé devant le jardin de la préfecture, il se trouva sur une vaste place bornée d'un côté par les murs de ce jardin, et de l'autre par une longue grille en fer forgé, tapissée de lierre, au-dessus de laquelle on apercevait le pignon d'une maison construite en briques, comme un château du temps de Louis XIII. Une porte avait été ménagée dans la grille. C'est vers cette porte que Chavanet se dirigea.

Au bruit qu'il fit en agitant la sonnette, on accourut, on lui ouvrit, et il se trouva en face d'une grande fille au regard effronté, jeune encore, bien découplée, véritable type de soubrette parisienne.

— Vous ! monsieur, s'écria-t-elle en voyant Chavanet. A cette heure ! c'est à peine si je viens de me lever !

Chavanet commença par l'embrasser avec une familiarité riche en sous entendus. Puis il répondit :

— Léocadie, il faut que je parle sur-le-champ à ta maîtresse.

— Madame n'a pas encore sonné. Mais je vais cependant, à cause de vous, entrer dans sa chambre.

— S'est elle couchée tard ?

— A trois heures. On a joué durant la moitié de la nuit.

Tout en parlant Chavanet et Léocadie se dirigeaient vers la maison, à travers une double haie de buis embaumés, surmontés de lilas que l'automne avait privés de leurs fleurs.

Cette maison avait un étage et cinq croisées de façade. Au rez-de-chaussée se trouvait la salle à mangar, un grand et un petit salon, et sur le derrière, la cuisine et l'office. Les chambres étaient au-dessus.

Chavanet attendit pendant dix minutes environ. Tout à coup, la porte s'ouvrit, Léocadie apparut et lui dit :

— Madame vous prie de monter chez elle.

Chavanet la suivit. Quelques minutes après, il était assis au pied du lit dans lequel reposait encore madame de Pélussin.

C'était une de ces femmes dont l'âge est éternellement un problême. Elle n'avait plus vingt-cinq ans. Mais elle n'en avait pas quarante. On ne pouvait rien dire de plus précis, en recherchant l'époque de sa naissance. Même à cette heure matinale, si terrible pour les femmes qui vieillissent, parce qu'elles ne peuvent alors dissimuler l'altération de leurs traits contractés et gouflés, celle-ci était jolie. Son front n'avait pas de rides. Ses beaux cheveux bruns mal attachés, descendaient audacieusement sur ses épaules dont ils faisaient ressortir la blancheur et la fermeté. Tout, d'ailleurs, autour d'elle, dans cette chambre digne du salon, était habilement disposé pour flatter le caractère un peu sombre de sa physionomie et Chavanet, bien qu'accoutumé à voir fréquemment son amie, fut surpris de la trouver si belle.

Madame Pauline de Pélussin habitait Privas depuis quelques années seulement. Elle y était arivée, à la suite d'un célèbre personnage politique, entraîné dans la chûte du cabinet de 183***, et obligé d'accepter un poste relativement infime dans l'une des plus petites préfectures de France, après avoir rempli d'importantes fonctions à Paris.

Au milieu de ses malheurs, madame de Pélussin, dont il avait assuré le sort, en l'honorant de son amour devenu plus tard une douce habitude, ne voulut pas l'abandonner. Il n'y eut pas grand mérite. Demeurée veuve après deux années de mariage, repoussée par sa famille aux conseils de laquelle elle restait sourde et qui ne pouvait lui pardonner sa conduite, elle n'avait plus que ce protecteur. Elle le suivit donc à Privas et s'en trouva si bien que lorsqu'il mourut, quelques mois plus tard, elle résolut de ne pas se presser pour retourner à Paris.

Sa fortune, médiocre dans une grande ville, lui assurait à Privas une existence tranquille. En outre, elle tenait des générosités de son protecteur, une maison et un riche mobilier. Il lui fut donc facile de consentir, dans son propre intérêt, à seule fin de réaliser des économies et d'attendre les événements, à un exil momentané.

Mais elle s'efforça d'en charmer les longueurs, en ouvrant son salon, non pas aux femmes de la ville, qui jamais ne se seraient décidées à y venir, mais à quelques fonctionnaires moins scrupuleux, heureux de trouver chez elle, avec des distractions qui leur manquaient ailleurs, certaines allures libres qu'on n'eût tolérées dans aucun autre salon. Elle sortait peu, ne faisait pas parler d'elle, et menait une vi si retirée que quelques gens curieux et désœuvrés, comme on l'est en province, cherchèrent à découvrir s'il n'y avait pas dans sa maison un amant mystérieux, qu'elle y tenait caché et auprès duquel elle restait toujours. On ne découvrit rien de semblable, parce que rien de semblable n'existait.

La vérité, c'est que le cercle des amis de madame de Pélussin était fort restreint. Pour y être admis, il fallait avoir fait preuve d'intelligence, d'esprit, d'élégance, avoir connu la vie de Paris et même révélé certains vices qui, dans cette singulière maison comptaient comme autant de titres d'honneur. Le secrétaire-général de la préfecture était le roi de ce salon et ne l'était que parce qu'il avait été assez vicieux pour se laisser ruiner par le jeu et par les femmes.

La maîtresse du logis se montrait surtout difficile à l'endroit des présentations nouvelles, si difficile qu'après un séjour de plusieurs années à Privas, sa société ne se composait que d'une douzaine d'hommes, les uns militaires, les autres magistrats de divers ordres, tous célibataires et étrangers au pays, qui se faisaient une loi de ne jamais ouvrir la bouche sur les causes de leur assiduité auprès de madame de Pélussin, ni sur ce qui se passait chez elle.

Aucun d'eux n'était son amant. Mais tous pouvaient caresser l'espoir de le devenir. Peut-être aussi, ne le désiraient-ils pas. Madame de Pélussin mettait dans ses amitiés une tendresse et une ardeur qui ne laissaient chez ceux qui en subissaient l'influence, aucune place pour un autre sentiment. En un mot il était plus agréable d'être de ses amis que d'être son amant.

(*Sera continué.*)

D. Votre frère Giovani reçut-il d'autres lettres ? —R. Je ne m'en souviens pas.

D Dans l'instruction, vous avez dit qu'on en avait reçu deux autres ; les reconnaîtriez-vous, si on vous les montrait!—R. Oui.

L'huissier fait passer au témoin des lettres : Il en reconnait deux. Une autre sans date n'est pas reconnue par lui.

M. Benvenuti est introduit. Il raconte qu'en 1865 il reçut une lettre comminatoire, dans laquelle on lui demandait de l'argent 400 fr. ; il porta la lettre à la police. On guetta, mais on ne put rien découvrir.

Une autre lettre, adressée au conseiller Mantellini, n'a pu être retrouvée. Une discussion assez vive s'engage à ce sujet entre la défense et le ministère public, qui proteste que l'accusation n'a qu'un but, rechercher la vérité, et que les pièces qu'on ne peut produire n'ont pu être retrouvées.

Lecture est donnée de la déposition du professeur Giovanni, interrogé à domicile, vu son état de maladie. Aucun fait nouveau n'est révélé par cette déposition.

La *Gazette des Tribunaux* donne le résumé de la séance du 25 et le jugement. Les experts ont été unanimes pour attribuer les lettres comminatoires à l'accusé. Les avocats ont plaidé, le procureur du roi a requis. Le 25, les jurés ont répondu *non* sur toutes les questions qui leur ont été soumises. En conséquence, Buggiani a été immédiatement mis en liberté.

CHRONIQUE.

Les mines de Plomb DANS LE TAURUS CILICIEN (Asie Mineure).

Le gouvernement ottoman, animé du désir de développer les richesses minérales que renferme le sol de la Turquie, avait chargé, il y a deux ans, un ingénieur du corps impérial des mines de France, M. Béral, de visiter les mines de plomb qui existent sur le revers septentrional de la chaîne principale du Taurus cilicien, non loin du défilé, si fameux dans l'antiquité, des portes ciliciennes, connu aujourd'hui sous le nom de Kulek Boghaz.

M. Béral a rendu compte de sa mission dans un rapport officiel, dont le ministre du commerce et des travaux publics du Sultan l'a autorisé à publier une grande partie. Cet intéressant travail a paru récemment à Constantinople, sous le titre de *Notes sur les mines de plomb argentifère et non argentifère de Bulgar-Dag-Mahden, Kulek-Mahden et Bereketly*. Nous croyons devoir en extraire les faits et les observations qui suivent.

Mines de Bulgar-Dag.—Le minerai est du carbonate de plomb terreux, mélangé de galène. Les gangles sont du fer et des argiles rouges ferrugineuses. Le quartz fait presque entièrement défaut.

Pour extraire le minerai, il faut abattre en même temps une assez grande quantité de roches stériles qui restent intimement mélangées. Aussi, bien qu'il soit impossible d'évaluer la puissance réelle du minerai utile, il faut compter sur une épaisseur d'au moins 0m 30 de roche abattue, considérée comme minerai à fondre sans préparation mécanique préalable. On n'a pu procéder à une analyse complète de ces minerais ; mais de plusieurs essais par voie sèche faits à l'hôtel des monnaies de Constantinople, il résulte que le minerai renferme 21 0|0 de plomb, contenant 428 grammes d'argent et 428 grammes d'or par 100 kilogrammes.

Il existe aux environs de Bulgar-Dag 13 galeries actuellement exploitables, ouvertes à peu près sur la ligne de contact des calcaires et des schistes, sur un développement d'au moins 8 kilomètres. D'autres galeries, aujourd'hui délaissées à cause de leur éloignement, existent aussi, dans les mêmes conditions, sur la rive droite de la vallée et ont donné le même minerai.

Si l'on tient compte qu'une mine d'Arpa-Ontchouraumi, dépendant de Kulek-Mehden, la veine métallifère, quoique séparée par la valée de Cozanti, se trouve dans des conditions identiques, avec la même direction et précisément sur le prolongement de la vallée de Bulgar-Dag, on voit que la veine métallique peut être considérée comme suivant une ligne qui, sensiblement parallèle à la valée, et à une faible distance de la séparation des calcaires et des schistes, se développe sur une étendue d'au moins 30 kilomètres. Mais comme cette veine présenterait de fréquentes interruptions, on se bornera à admettre un développement bien reconnu et continu de 10 kilomètres de Kizil Sépé à Bulgar Dag.

Les galeries les plus basses en cours d'exploitation sont à une hauteur de 300 mètres au moins au-dessus du fond de la vallée, les plus élevées dépassent 800. En s'arrêtant à une moyenne de 400 mètres comme hauteur fertile du filon, prenant pour l'épaisseur moyenne du minerai à abattre 0m 20 seulement (cette épaisseur est habituellement de 0m 30, et dépasse un mètre sur certains points), le volume de la matière du filon, considérée comme minerai, serait au-dessus de la vallée seulement.

100,000 sur 400 sur 0,20 font 800,000 mètres cubes.

Depuis quarante ans l'extraction annuelle a, au plus, atteint 1,000 mètres cubes. Il y aurait donc à soustraire 40,000 mètres cubes, quantité qu'il convient peut-être d'abaisser jusqu'à 700 mille pour tenir compte de ce qui a pu être extrait dans les temps anciens. Or, la densité de ce minerai brut est au minimum de 2,500 kilogrammes au mètre cube, les 700,000 mètres cubes représentant ainsi 700,000 sur 2,500, font 1,750,000 kilogrammes, qui, avec une extraction annuelle de 12,000 tonnes, suffiraient à l'exploitation pendant près de 150 ans.

Les mines de Kulek-Nahden et Bereketly, ont une importance bien inférieure à celles de Bulgar-Dag, et l'on ne peut que renvoyer au mémoire de M. Béral les personnes qui voudraient prendre connaissance des détails fournis par cet ingénieur.

A l'égard des premières, dont le gisement exploité est situé à Arpa Outchouroumi, un peu à l'est de Bozanti, les conditions géologiques sont absolument les mêmes qu'à Bulgar-Dag : la nature du minerai est aussi identique. Seulement sa teneur paraît être beaucoup plus faible.

Quant aux mines de Bereketly, elles ne produisent que du plomb pauvre ou, du moins considéré comme tel jusqu'à présent. Le minerai est également identique en apparence avec celui de Bulgar-Dag, mais ne semble pas renfermer d'argent.

Quoiqu'il en soit, les trois gisements explorés par M. Béral, formant un ensemble complet, ne sauraient donner lieu qu'à une seule et même concession. On évitera ainsi pour la main-d'œuvre et le combustible toute chance de concurrence, qui serait très-nuisible à une bonne exploitation.

Le gouvernement impérial a décidé que la concession de ces mines serait offerte à l'industrie privée pour une période de quatre-vingt-dix ans. Les compagnies étrangères qui se présenteront devront s'associer comme membres quelques sujets ottomans.

VARIÉTÉS.

On cite une réponse d'assez d'à-propos faite par le taïkoun du Japon à lord Cowley, qui dans une soirée lui faisait demander si, en présence de fêtes nombreuses auxquelles il devrait assister, il comptait apprendre a danser. Le prince japonais aurait répondu qu'il aurait bien autre chose à apprendre à Paris avant de songer à celle-là.

DUMAS FILS ET COVIELLE. — M. Covielle, du *Nord*, avait blâmé M. Alexandre Dumas fils d'avoir donné à sa petite fille le nom de Jeannine, qui rappelait le succès de la *fille mère* des *Idées de Mme Aubray*. M. Dumas fils a écrit la lettre suivante au *Figaro* :

Monsieur le rédacteur en chef,

« Je lis dans le *Figaro* de ce soir quelques lignes empruntées au *Nord*, signées Covielle, où il est question de ma fille et du nom que je lui ai donné. Je m'étonne, avec le *Figaro*, que M. Covielle se soit cru le droit de m'admonester publiquement, et je me demande où il a acheté ce droit. Mais puisque, à ce qu'il paraît, les enfants de huit jours sont déjà justiciables du journal le *Nord*, je veux bien accorder à celui-ci une première satisfaction.

J'ai appelé ma fille Jeannine pour plusieurs motifs. Je n'en dirai qu'un, le meilleur : cela m'a plu ainsi.

Quant à l'inquiétude que manifeste M. Covielle sur la manière dont je m'y prendrai plus tard pour expliquer à ma fille ce nom de Jeannine qu'elle portera, il peut y mettre un terme tout de suite. J'apprendrai très-facilement à ma fille l'origine de son nom, si elle désire le connaître ; mais, en revanche, je défie M. Covielle d'apprendre proprement à ses enfants l'étymologie du sien.

Du reste, ceci n'est pas à craindre. Quand M. Covielle aura, quelque temps encore, signé son nom sous la littérature qu'il exerce, il renoncera de lui-même à ce nom, et il aura de fières raisons pour ça. »

Agréez, monsieur, etc.

A. DUMAS fils.

«Je ne sais ce que M. Covielle répondra. Mais à sa place, je dirais : « Si vous n'aviez pas tous la manie de raconter vos affaires de famille au public, et de consacrer dans le *Figaro* et ailleurs deux colonnes à la naissance de vos enfants; si vous défendiez aux journaux de s'occuper du nom que vous leur donnez, tout cela n'arriverait pas.

« Raconter ses affaires au public, ou les laisser raconter, c'est la même chose : alors le public et les journaux se mêlent à la discussion, et ils ont raison.

« J'ai lu l'autre jour toute la description de la présentation à la mairie de la petite fille de M. Dumas fils. Si vous voulez qu'on vous laisse tranquille, restez chez vous.

« La vie privée doit être murée, c'est évident, mais, si vous vivez en plein air, tant pis pour vous ! »

— Voilà ce que je dirais, si j'étais M. Covielle, mais je ne suis pas embarrassé pour lui : il a assez d'esprit pour se tirer tout seul d'affaire.

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS
Coupon détaché

Ouverture	du 11 Juin	36 8
Clôture	du 11 Juin	36 16

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 11 Juin

Londres 11 m. d. p. Liv. st.	108 3/8 108
Marseille, 11 m. date 1 Liv. T.	23 15 23 35

Constantinople 11 Juin.

Coloniaux.— Aucune variation. Il a été vendu dans la huitaine environ 600 sacs café et 500 bar. sucre aux prix de la côte nos depoôts sont d'environ 3,000 sacs café et 2,500 bar. sucre.

Cotons. — Ventes limitées. Stock. 2,000 balles Adana, manque d'autres provenances.

Alcools.— dépôt rhum d'Amérique bar. 5,500 alcool 1,500 bar.

Céréales.— Notre marché continue a être à la baisse et les transactions insignifiantes. il s'est vendu dans la huitaine pour la consommation locale environ 30,000 kilés blés de différentes qualités aux prix de la côte.

Stock blés durs et tendres environs 100 m. kil. maïs et orges manquent.

Prix des céréales.

		Pias.	en Met
Blés durs	Kustendjé	32	—
» »	Burgas.	28	—
» »	Baltchik	28	—
» »	Samsoun	—	—
» »	Anatolie	26	27
» »	Ismaïl	34	—
» »	Azoff	—	—
« »	Bessarabie	—	—
» »	Galatz	30	34
» »	Matzin	30	—
» tend.	Roumélie	29	35
» »	Odessa.	32	33
» »	Ibraila	25	26
» »	Galatz	25	26
» »	Bourgas	28	—
» »	Varna	28	—
» »	Baltchik	27	27 2/1
» »	Taganrok	—	—
» »	Berdianska	—	—
Orges	Roumélie	17	—
»	Anatolie	—	—
Maïs	Danube	18	—
»	Roumélie	18	—
»	Anatolie	—	—
Seigle		—	—

Les prix des farines sont les suivants :

Les farines d'Odessa		160—150—140
	Stenia	140 135
	Ghioksouyo	132 20
	Samsoun	130

Ventes de la semaine environ 8,000 sacs de différentes qualités. Stock à Scutari et Galata, 14,000 sacs.

NOLISSEMENTS.

Les arrivages de la Méditerranée continuent à diminuer et les navires disponibles manquent. Frêts pratiques dans cette huitaine.

Roumelie ou Odessa pour Alexandrie fr. 3 de Ni-[colaeff 3 1|4 la charge

Bourgas pour Lisbone sch. 8|6 le quarter.

Constantinople pour Liverpool sch. 3|6 a 5 qter. [par vapeur

Sulina, pour le R. U. sh. 5 qr. JE.

Kustendje id sh. 5 qr. Afrique sh 3|4 qter [5|6 2. 1.

Varna id sh. 4|9 nav. en fer.

Constantinople p. R. U. sch 4|4 pav. jerusalemitain

Lagos pour Fiume. fr. 1 25 0|0 le quintal de tabac.

Salonique pour le R. U. sh. 5|6 qter.

Odessa le 8|28 juin.

Durant la semaine qui vient de s'écouler les demandes pour tonnage ont été un peu plus actifs mais par suite de nombreux disponibles qui se trouvent dans le port, les nolis n'ont subi aucune variation.

Odessa, pour le R. U. sch. 36 à 40.

id pour la méditer fr. 2 selon portée et qté.

Nicolaeff pour le R. U. sch. 40 42 |6.

Azoff pour le R. U. sch. 30 nom.

id pour la méditerranée fr. 3

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 10 Juin.

ODESSA, bat à vap. russe, *Vladimir*, csp. Serafinoff, div. marchandises.

TEBIZONDE, bat. à vap. otto. *Kars*, cap. Zanelli. div. marchandises.

ALEXANDRIE, bat. à vap. aut. *Neptun*, cap. Levatinich, ayant touché. Smyrne, Metelin Tenedos, Dardanelles et Calipoli, div. march. et 720 passagers.

SMYRNE, bat. à vap fr. *Pericles*, cap. Connar, ay. touché Metelin Dardanelles et Galipoli, div. marchandises et 52 passahers.

LIVERPOOL, bat. à vap. angl. *Marathon*, cap. Dublin, ayant touché Gibraltar, Malte, Syra et Dardanelles. div. marchand. et 55 pass.

DÉPARTS des bat. à vap. du 10 Juin.

TREBISONDE, bat. à vap. fr. *Clyde*, cap. Daniel, div marchand

DANUBE, bat à vap. fr. *Balcan*, cap. Gain. divers marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 10 Juin.

MARSEILLE, bark ital *Temis*, cap. Raffo. lest.
— brik ang. *Edith Mary*, cap Johnson, lest.
MESSINE, br. ital. *Miceli*, cap. Oliva, lest.
— schon. ital. *Genova*, cap. Romeo, d. march.
NAPLES, br. hell. *Ecaterina*, cap Corantino, lest.
— bark ang. *Elleray*, cap E. Folkan. lest.
— br. ital. *Michele*, cap. Scalese, div. march.
PALERME br. ang. *Fair Way*. cap. Rees, lest.
— bar. ang. *Orient*. cap. Anderson, lest.
CARDIFF. br. norw. *Andret*, cap. Hill. ch. de ter.
— bark angl. *Quichilep*, cap. Jam. Fahey, ch. de terrre.
NEWCASTLE, bark norw. *Frein*, cap. E. G. Lind. charb. de terre.
— trois-mâts norw, *Erling*, cap. Meling, char. charb. de terre.
GENES, br. ital. *Eden*, cap. Ant. Fasce, lest.
LIVOURNE, bark ital. *E. Donavaro*, cap. Schiafino,
ARGOSTOLI br. bel. *Karaiskakis*, cap. Couvialas.

DÉPARTS des bat. à voile du 10 Juin.

FALMOUTH. bark ital. *Giuseppe*, cap. Schiaffino, blé.
— brik ital. *Luchino*, cap. Dellacasa, blé.
ANVERS. bark ital. *A. Rizzo*, cap. Rizzo, blé.
AZOFF, bark ang. *Danvellon*, cap. Hassich, blé.
— trois-mâts ang. *Osborne Husse*, capit. Will. Freear, blé.

du 9

MARSEILLE, br. ital. *Pettone*, cap. M. Merello, blé
ANGLETERRE, bark ital. *Razelo*, cap. Mortola, »
AZOFF, bark ital. *Ginque Fratelli*, cap. Antonio, Tambugo, blé.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 1er Juin.

de NICOLAEFF, pour Falmouth, brik ital. *Attilio* capit. Lossardi, blé.
de TAGANROK, pour Falmouth, bark ital. *Giovanni*, capit. G. Mortola, blé.
— pour Marseille, brik hell, *Ayos Nicolaos*, capit. And Caragias, blé.
de IBRAILA, pour Naples, brik hell. *Yeorghios*, capit. Phocas, blé.

du 2

de BERDIANSKA pour Genes, brik ital. *Elemondo*, capit. Chiesa, blé.
de ODESSA pour Marseille, bark mekl. *Lohengrin* capit. Fretmist, blé.
— pour Falmouth bark ang. *Harvest*, capit H. capit. Thompson, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Ortensia*, capit. E. Segotta, blé.
— pour Cork ou Falmouth, br. angl. *Thomas and Mary*, capit Thompson, blé.
de SOULINA, pour Falmouth, bark angl. *Valleta*, cap. Foster, mais
de MARIANOPOL, pour Marseille, br, hel. *Panaya Hydra*, cap. Stramboulas, blé.
de KUSTENDJE pour Falmouth, bar. aut. *Virtu*, cap. Persich, blé.
de BOURGAS pour Marseille, bark autr. *Carlo C.* capit. Boyanovich, blé.
— pour Messine, br. aut. *Novi Class.* capit. L. Dabinovich, blé.

de 3

de ODESSA, pour Falmouth, bark ital. *Speme*, capit. De Gregori, seigle.
— pour Genes, brik ital. *Giuseppe II*, capitaine Molfino, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bar. ital. *Generoso* cap. A. Chiessa, seigle.
de TAGANROK, pour Falmonth, bark ital. *Andrea Padre*, cap. Dossini, blé.
— pour Marseille brik ital *Ebe*, capit. G. B. Simonetti, blé.
— pour Marseille br. hel. *Michail Archanghelos* capit. Nomicos, blé.
— pour Messine. goel. hell. *Evanghelistria*, capit. Cellentis, blé.
— pour Falmouth, bark ital. *San Giuseppe*, capit. Sanguinetti, blé.
— pour Marseille, bark ital. *Theodoro*, cap. Luigi Tesei, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bark ital. *Fortuna*, capit. Onnetto, seigle.
— pour Cork ou Falmouth, br. ital. *Sylvio*, capit. Chiessa, blé.
— pour Malte, br. au. Themi, cap. Sterk, blé.
— pour Cork ou Falmouth, brik ital. *Amico*, cap. Schiaffino, blé.
— pour Cork ou Falmouth, br. ital. *Rollando* cap Repetto, blé.
de ODESSA pour Cork ou Falmoutb, bar. italien, *M. Galotola*, capit. Marcella blé.
— pour Marseille, bar. ital. *Andrea Mignone*, capit. Marcella, blé.
— pour Cork ou Falmouth. br. ital. *Antonuci* cap. Esposito, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bark ital. *Giulietta* capit. Fevola, blé.
— pour Cork ou Falmouth. bar. angl. *Onyx*, capit. Hatch, blé.
— pour Cork ou Falmouth, br. ital. *Evangelista*, cap. Palumbo, blé
de MARIANOPOL, pour Falmouth, br. itai. *Dominico*, cap. Schiaffino, blé
de BERDIANSKA pour Marseille, brik ital. *Giudita*, cap. Scotto, blé.
— pour Ville-franque, br. ital. *Milienco*, cap. M. Luccovich. blé.
de SOULINA, pour Cork ou Falmouth, bar. angl. *Torentia*, cap. Wiggins, mais.

AVIS.

N'étant pas en relations commerciales avec mon fils Paraskeva Schilizzi, je préviens le public que je ne reconnais aucune espèce de dette contractée ou à contracter de sa part.

Constantinople, le 11 juin 1867.

G. M. SCHILIZZI.

AVIS.

La Direction générale des Douanes, prévient le public, que la vente aux enchères des marchandises délaissées dans les magasins des douanes de la capitale depuis plus d'une année, et dont la liste a déjà été publiée dans les journaux, aura lieu les Lundis et les Mardis de chaque semaine, de 5 à 10 heures (à la turque) à partir de la date du présent avis, contre paiement comptant en medjidiés d'argent.

Les personnes qui désireraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre, aux jours et heures sus-indiqués à la grande douane de Stamboul.

Le 10 juin (n. s.) 1867.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 11 JUIN 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	950	—
» 2me qualité	»	820	850
» Moka, l'oke	»	15	15 20
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	275	285
» pilé id.	»	226	—
» pilé de Hollande	»	228	229
» d'Havane en caisse	»	200	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 10	—
Girofles	»	5 20	—
Canelle	»	25	—
Indigo Bengale	»	120	125
» Madras	»	75	—
Cochenille Argentine	»	65	—
» morellane	»	64	—
» humide	»	45	47
Noix muscade	»	22	25
Camphre	»	24	—
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	40	80
Bois de Campêche, le quint.	»	50	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	116
» id. 2e id.	»	94	—
Charbon, New-Castle tonneau	Sh.	30	—
» Liverpool	»	28	—
» Cardiff	»	32	—
Etain, le quintal	P.	680	—
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	6	—
Vitres	Fr.	17 50	18
Plomb en Saumon le quintal	P.	145	—
Grenailles assorties anglais	»	164	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	325	130
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	105 20
Acier 0	»	170	175
» 0 0	»	170	175
Fil de fer de Trieste	»	135	—
Fer en barres assorties	P.	64	65
» masses pour clous	»	73	—
» en feuilles 1/14	»	104	—

Fer en cercles	P.	88	89
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog.	P.	95	96
Soufre d'Italie le quintal		56	—
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	55
» de Belgique	»	35	36
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	14	—
» id. de 22 poids	»	12	—
» d'Amérique les 15 galons.	L. t.	1	—
Alcool américain les 17 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse	»	60	—
» qualité inférieure	»	10	—
Vin de France la bordelaise	»	80	100
» en caisse	»	10	80
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	45 50	46
» des Indes	P.	205	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	114	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	124	—
» de Trieste (manque)	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9 20	—
Suif	»	9	9 20
Beurre de Russie	»	11 10	—
Caviar, 1re qualité	»	25	—
» 2e qualité	»	23	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 75	—
» » mâle	»	5 50	—
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 10	5 15
» » 2e qual.	»	5	
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	—
» Chagrinées (12) (6 kilog.)	»	75	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 50	—
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	72	75
» id. 12/20 id.	»	80	85
» id. 16/24 id.	»	90	92
» id. 20/30 id.	»	98	105
» id. 8/14 id.	»	68	70
» id. 12/20 id.	»	75	80
» id. 16/24 id.	»	85	90
» id. 20/30 id.	»	94	98

Exportation.

SOIES.			
Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	-
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11 12.	L. t.	—	—
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—	—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

ARTICLES DIVERS.			
Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	48	50
» mince	»	—	—
» Turquie 3 à 4.	»	40	42
» mince	»	30	31
Galles noires, l'oke	»	15 50	16
» vertes et blanches	»	10	11
Graine jaune Angora	»	12 20	14
Skilip	»	7 20	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	12 20	—
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	7 20	—
» de Cesarée.	»		—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	6 10	6 20
» de Mouton les 2 pièces	»	15	16
» d'Agneau secs la pair	»	12	—
Laines de Chevron d'Angora	»	35	—
» de Bey-Bazar	»	35	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	18	20
Scammonée 1re qual.	»	450	

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	P.	220	230
Gomme Adragante, assortie	»	35	35 20
» Adragante en feuilles	»	45	50
» Arabique assortie	»	25	—
Cuivre de Tocat	»	9	10
» de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	25	—
» d'Anatolie	»	22	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	5 20	5 30
Graine de lin de Roumélie	»	31	—
» d'Anatolie	»	30	31
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	7 20	8
» de Crète	»	8	
Raisins Carabournou rouges	»	5	—
» de Vourla	»	6	—
» de Tcesmé, noir	»	5	—
» de Sultanine	»	6	—
Mastic de Chio	»	—	—
Coton Georgie	»	9 20	—
» Adana	»	9 10	
» Gheive	»	12	—
» Baluk-Issar	»	9	—
Noisettes de Trébizonde	»	1 20	—
Encens, quint.	»	—	—
Safranum l'oke	»	315	320
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 20	3 30
» Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 20	4
» des Iles (Comandaria de Chypre).	»	8	—
Savon de Candie	»	5 20	6
» de Mételin	»	5 20	6

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ISÈRE* cap. Thumin, partira pour MARSEILLE lundi 17 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS [illegible] les dents, mais les conserver en guérissant sans op[illegible] douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata. H. KLARFELD.

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRERES Cité françases.

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU

CANAL MARITIME DE SUEZ

Assemblée-Générale des Actionnaires.

Conformément aux articles 46, 47, 56, 57 des Statuts, MM. les Actionnaires de la Compagnie Universelle du canal maritime de Suez sont convoqués en assemblée générale pour le 1er août prochain.

D'après l'article 48 des Statuts, pour avoir droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, les actionnaires propriétaires de vingt-cinq actions nominatives ou au porteur doivent justifier au domicile administratif de la société *Square Clary*, 9, à Paris, du dépôt dans la caisse centrale de leurs titres libérés de 500 francs.

Le lieu de la réunion, à Paris, sera ultérieurement indiqué.

Paris, le 29 mai 1867.

Le secrétaire général,
PAUL MERRUAU.

N° 9234, Compagnie Universelle du canal maritime de Suez.— Assemblée Générale.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation es dents et inventée par M. le docteur dendste J. G. POPP. de Vienne attire depuis tius de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique dl nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué' aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites loic lités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui on assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux benefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une sonne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIE Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine. Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubebe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous es pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journallier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jenidjami H. à la T		
6	40	2	11	15	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
7	55	18	12	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	25	12	3		de Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kuru-tchesmé, Ortakeui, Béchiktach et Cabatach.
10	55	2	3	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach, *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.)*
7	10	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
8	25	11	1		de Yénimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Tehibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgundjuq.
10	40	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (excepté les Vendredis.)
7	10	5	11	45	de Arnaoutketi, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	55	8	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	40	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
9	25	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	25	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	55	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	25	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jenidjami H. à la T		
8	25	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	55	2	1	30	pour Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
10	40	5	3	15	pour Arnaoutkeui, directement *(excepté les vendredis.)*
10	25	4	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. *(Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
9	25	3	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
3	40	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
4	40	8	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour touchant Bechiktach.)*
4	55	12	9	30	pour Beylerbey, Vanikeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	25	5	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui *(retour direct au pont.)*
5	40	18	10	15	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé
6	10	2	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré (*)
6	25	8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
6	25	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	45	17	10	20	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtehé, Beïcos, Buyukdéré. *(Les vendredis exceptés.)*
6	10	3	10	45	pour Cousgundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*)
4	40	4	11	15	pour Bechiktach, Cousgundjuk, Beylerbey, Téhenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retonr direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

6	28	11		de Buyukdéré, Thèrapia, Yénikeui, Emirghian, R -Hissar.
7	28	12		de Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoudjuk.
7	58	12	50	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	58	12	30	de Yenimahalle, Buyukdere, Therapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	45	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	45	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kousgoundjouk.
3	44	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	13	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Cosgoundjouk, Scutari.
5	43	10	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

8	13	13	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
9	28	2		ponr Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdére et Yenimahallé.
9	40	2	15	pour Scutaai Cougoundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	43	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1	58	6	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour au pont touchant Thérapia, Yénikeui.*
4	58	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissaa, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
5	58	10	30	pour Cousgoundjouk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	13	10	45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	43	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

		un bateau			
6	55	10	11	30	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	25	16	12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.

Départ du Pont.

5	10	10	9	46	pour Proti, Antigone, Prinkipo, Cartal et Pandik.
5	40	16	10	15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

7	58		12	30	de Cartal, Prinkipo, Helki, Antigone et Proti.
4	58		9	30	de Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

9	58		2	30	pour Proti, Antigone, Aalki et Prinkipo.
5	43		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

PHOSPHATE DE FER DE LERAS DOCTEUR ÈS-SCIENCES. GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Il n'existe pas de médicament ferrugineux aussi remarquable que le Phosphate de fer liquide de Leras, aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal dans les annales de la science. Les *pâles couleurs*, les *maux d'estomac*, les *digestions pénibles*, l'*anémie*, les *convalescences difficiles*, l'*âge critique*, les *pertes blanches* et l'*irrégularité de la menstruation chez les dames*, les *fièvres pernicieuses*, l'*appauvrissement du sang*, le *lymphatisme* sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé reconnu le conservateur par excellence de la santé, le préservatif certain des épidémies et déclaré supérieur dans les hôpitaux et par les académies, à tous les ferrugineux connus, car c'est le seul qui convienne aux estomacs délicats, qui ne provoque pas de constipation et le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents.

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

NOUVELLE GLACIÈRE A BASCULE, brevetée donnant de la glace en 6 minutes, avec tous les réfrigérants et à toute température. Expérience publique à la fabrique, rue de l'Arbre-Sec, 60, le jeudi, de 2 à 4,

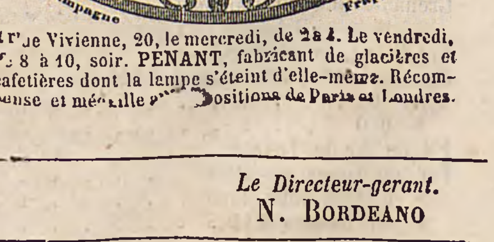

et rue Vivienne, 20, le mercredi, de 2 à 4. Le vendredi, de 8 à 10, soir. PENANT, fabricant de glacières et cafetières dont la lampe s'éteint d'elle-même. Récompense et médaille [illegible] positions de Paris et Londres.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 132.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	8 mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 12 Juin

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

VIENNE, 3 juin. — Dans la séance de ce jour, la Chambre des Députés a continué les débats sur l'Adresse. M. Toman parle contre l'Adresse. Il defend la politique qui a suspendu la Constitution et considère le Reichsrath actuel comme inconstitutionnel. Il exprime sa satisfaction au sujet de la sortie de l'Autriche de l'Allemagne.

M. Tschabuschnigg parle en faveur de l'Adresse. Il espère que l'entente avec la Hongrie servira les intérêts de la liberté et du bien-être dans les deux parties de l'empire.

M. Suetec parle dans le même sens que M. Toman, contre l'Adresse.

M. Kremer repousse les tendances slaves qui font cause commune avec le parti clérical. Cet orateur désire qu'on porte remède au paupérisme qui va en augmentant ; il désire que l'instruction publique soit améliorée et que le concordat soit revisé.

M. Skene combat le dualisme.

Le député polonais Krzeczungwic se réserve de présenter des amendements au sujet de l'autonomie qui n'est pas assez clairement mentionnée dans l'Adresse.

Il assure que lui et son parti ont des intentions honnêtes à l'égard de la prospérité et de la puissance de l'Autriche.

M. Plener attaque les mesures financières prises pendant la période où la Constitution était suspendue. Il insiste sur l'unité de l'empire et se prononce en faveur du diplôme d'octobre et de la patente de février.

Les débats continueront demain.

—

SAINT-PÉTERSBOURG, 3 juin.— Le grand duc Alexis est parti pour Moscou. Il se rend de là, par Nicolaïeff et Odessa, à Constantinople, et visitera probablement ensuite Athènes, l'île de Malte et Cadix. Dans ce port, le prince s'embarquera à bord d'un bâtiment de guerre russe, à l'effet de traverser l'Atlantique. Ce voyage s'étendra, peut-être jusqu'en Amérique.

Le grand-duc reviendra au mois d'octobre par la Méditerranée et la Mer-Noire, à Sébastopol.

—

FLORENCE, 3 juin. — M. Ferrara a présenté à la Chambre une convention relative aux biens ecclésiastiques conclue avec MM. Erlanger de Paris et de Francfort et Schroder de Londres.

—

FIUME. 3 juin. — M. Radich a été élu député à l'unanimité. Un grand enthousiasme règne dans la ville qui est toute pavoisée. Des cortéges la parcourent. M. Radich partira demain pour Pesth.

—

NEW-YORK, 23 mai. — M. Jefferson Davis est arrivé à Montréal.

Les fénians se remuent et tiennent de nombreux meetings. Ils organisent leurs forces pour faire invasion dans le Canada.

Le bombardement de Mexico a commencé.

—

Les nouvelles relatives au projet de voyage en France de la reine Isabelle se contredisent.

Un télégramme de Madrid nous informe que la reine Isabelle a écrit à l'Empereur qu'elle avait le regret de ne pouvoir, cette année, se rendre à Paris. (*Ind. belge.*)

—

Une dépêche télégraphique de Madrid annonce que la reine d'Espagne se rendra à Paris.

Sa Majesté partira vers le 20 de ce mois. (*Siècle.*)

—

Le prince Napoléon est arrivé à Venise le 3 juin. Il a été accueilli par de chaleureuses acclamations. (*Pays.*)

—

Le voyage de l'empereur d'Autriche à Paris aura lieu vers la fin du mois.

L'empereur et l'impératrice arriveront en France accompagnés d'une suite nombreuse. Parmi les personnages qui en feront partie, le *Mémorial diplomatique* cite le président du conseil et ministre des affaires étrangères baron de Beust ; le prince de Hohenlohe, premier grand-maître de la cour ; le comte de Crenneville, premier aide-de camp de l'empereur (qui pendant la guerre de Crimée, avait été chargé d'une mission spéciale auprès de l'Empereur Napoléon) ; la comtesse de Kœnigsegg-Aulendorf, grande-maîtresse de l'impératrice, etc., etc.

Les augustes voyageurs arriveront par Strasbourg, et s'arrêteront à Nancy pour visiter les tombeaux des ducs de Lorraine, les illustres aïeux de l'empereur d'Autriche. (*Siècle.*)

—

S. M. le roi de Prusse est arrivé à Paris, gare du chemin de fer du Nord.

L'Empereur s'est rendu à la gare pour le recevoir. Sa Majesté est accompagnée de S. A. le prince Joachim Murat, de S. Exc, le général Fleury, grand-écuyer, et du vice-amiral Jurien de la Gravière, aide-de-camp de service.

De la gare du Nord, le cortége se dirigera vers les Tuileries, en passant par les boulevards de Magenta, de Strasbourg, de Sébastopol, la rue de Rivoli, la rue du Louvre, la cour carrée du Louvre, la place Napoléon III et l'arc de triomphe du Carroussel.

Nous donnerons des détails. (*Presse.*)

—

Le roi des Hellènes est parti le 4 juin de Copenhague pour retourner à Saint-Pétersbourg par Riga. (*Patrie.*)

—

Le départ du Sultan pour la France aura lieu le 22 juin.

Sa Majesté arrivera à Paris avant le 5 juillet et pourra assister à la distribution solennelle des récompenses. (*Constitutionnel.*)

—

Le shah de Perse a accepté l'invitation de l'Empereur des Français. Pour se rendre en Europe il suivra la route des caravanes par Bayazid et Erzeroum. Il a disposé son départ de manière à se trouver à Paris en même temps que le Sultan. (*Ind. belg.*)

—

L'empereur de Russie a visité l'Exposition. Il s'est rendu ensuite au musée de Cluny et à la Sainte-Chapelle.

Sa Majesté Impériale assistait à la représentation de gala qui a été donné à l'Opéra en son honneur. (*Epoque.*)

—

Il semble se confirmer que l'Empereur Napoléon et l'Empereur Alexandre se rendront le 9 à Cherbourg pour y passer en revue les escadres française et russe réunies.

L'escadre russe doit arriver le 5 ou le 6 dans ce port. (*Pays.*)

—

On annonce également la prochaine arrivée en France de Muley-Abbas, frère-aîné de l'empereur du Maroc.

Muley-Abbas, chargé de représenter son frère, partira, dit-on, de Tanger, dans lès premiers jours du mois de juillet, avec une suite très-brillante. (*Pays.*)

—

Le couronnement de l'impératrice Elisabeth comme reine de Hongrie aura lieu en même temps que celui de son auguste époux. La Hongrie possédera donc trois reines vivantes, savoir : l'impératrice douairière Caroline, l'impératrice Marie Anne, épouse de l'empereur Ferdinand, qui a abdiqué en 1848, et la jeune impératrice Elisabeth. (*Opin. nat.*)

—

PARIS, lundi, 3 juin. — Le docteur Nélaton a été élu membre de l'Académie des sciences.

—

LONDRES, 4 juin. — Lord Stanley a fait à la Chambre des Communes les déclarations suivantes :

Le gouvernement anglais n'a pas reçu de nouvelles officielles concernant Maximilien.

Des instructions ont été données au consul général britannique à Bucharest pour qu'il proteste contre les persécutions dont les israélites ont été victimes.

Le gouvernement anglais n'a adhéré à aucune Note au gouvernement ottoman au sujet de l'île de Crète.

—

BERLIN, 3 juin.— Les ministres présidents du Wurtemberg, de la Bavière, de la Hesse et de Bade sont arrivés ici ce matin pour prendre part à la conférence qui doit avoir lieu avant le départ du Roi et de M. de Bismark pour Paris.

Ils ont été reçus en audience par le Roi dans l'après-midi.

M. de Savigny a ajourné son voyage pour assister à cette conférence.

Le départ du Roi aura lieu demain à 3 heures 1/2 de l'après-midi.

Il arrivera à Paris mercredi à 4 h. 20 m. de l'après-midi, après avoir traversé la Belgique incognito.

Le conseiller intime docteur Stieber, le directeur de la police Seyfried et le conseiller de police M. Goldsheim, feront partie de la suite du Roi.

M. de Nardenslycht a été nommé premier président (oberpresident) et M. Hardenberg président du gouvernement (Regierungs-president) de la province de Hanovre.

—

BERLIN. 3 juin. — M. Benedetti est parti hier.

La *Gazette de la Croix* annonce que M. de Bismark partira pour Paris en même temps que le Roi.

Une conférence de ministres se réunit aujourd'hui pour régler les bases des rapports douaniers avec les Etats du Sud.

—

BERLIN, 3 juin. — La *Bank-und Handelszeitung* annonce que les invitations adressées aux gouvernements du Nord qui font partie du Zollverein pour les engager à entamer les négociations relativement au règlement des rapports douaniers, sont faites d'après une forme identique. Vis-à-vis des Etats du Sud, le gouvernement prussien s'est déclaré prêt à entamer les négociations convenues dans les traités de paix.

—

Il y a aujourd'hui d'assez tristes nouvelles; le Czar, se rendant au musée de Cluny et au palais de justice, a été l'objet d'une double manifestation fort peu sympathique, A l'hôtel de Cluny, ces démonstrations se sont traduites par des cris de *Vive la Pologne* ! venant, assure-t-on, d'étudiants qui s'étaient rassemblés en certain nombre devant l'hôtel.

Au palais de justice, la manifestation a eu lieu à l'intérieur, dans les rangs des avocats. On me dit, du reste, que le groupe d'où elles partaient n'était guère composé que de trois ou quatre personnes, mais, dans l'intérieur de ces salles sonores, la maifestation n'en a pas produit moins d'effet, et il m'est affirmé que le Czar s'arrêtant, dans sa visite, est revenu immédiatement dans sa voiture.

Ce n'est pas ici le lieu de traiter les questions dont le souvenir a donné ce caractère à la réception qu'ont faite au Czar les étudiants et quelques membres du barreau de Paris. Sur ce point il y aurait sans doute beaucoup à dire, mais il est incontestable que la population parisienne devrait avant tout se souvenir que le Czar, qui n'a point été notre antagoniste dans les derniers incidents qui ont agité l'Europe, est en ce moment notre hôte.

On parle également d'un incident assez pénible qui se serait passé à la chapelle russe ; le Czar attendait sa voiture à la porte de l'édifice et négligeait de répondre à quelques vivats que peut-être il ne comprenait pas trop. Les personnes qui se trouvaient là, accoutumées à voir les souverains presque répondre avec empressement à tous les saluts de la foule, ont manifesté un peu d'impatience. Le Czar a salué enfin et l'on a pris acte de cette déférence.

Les dispositions de la population parisienne font redouter à bien plus forte raison que le roi de Prusse, représentant d'une nation qui a bien autrement froissé les susceptibilités de la France que le gouvernement russe, ne soit assez mal reçu demain. Espérons que Paris, qui s'est souvenu peut-être un peu trop exclusivement qu'elle est la ville de la démocratie, se rappellera demain qu'elle est surtout considérée comme le siége de la civilisation européenne et de la courtoisie internationale. (*Ind. belge.*)

LA FIN DE L'EMPIRE DU MEXIQUE.

Au moment où Paris est en fêtes et où les souverains de l'Europe viennent, tour à tour, visiter l'Exposition universelle et rendre au génie de la France l'hommage qui lui est dû ; au moment où l'empereur d'Autriche se prépare à recevoir à Pesth la consécration de la royauté hongroise, de l'autre côté de l'Océan vient de s'accomplir probablement le dernier acte d'un grand drame.

La *Pall mall gazette* annonce que Juarez a refusé la requête du gouvernement américain en faveur de l'empereur Maximilien, et a donné l'ordre à ses officiers de soumettre l'empereur à la loi martiale, dans le cas où il serait fait prisonnier.

Bien que la raison se refuse de croire à une pareille atrocité, le fait annoncé n'a rien d'improbable pour quiconque connaît le caractère mexicain et la nature particulière de la lutte dont le Mexique a été le théâtre depuis cinq ans.

Maximilien lui-même savait à quel sort il se vouait en se rendant à Queretaro pour y prendre le commandement des corps de Miramon, Marquez et Mejia. On veut que j'opte entre le déshonneur et la mort: —dit-il,— mon choix est fait.

Il savait que le décret du 3 octobre 1865 qui condamnait à être fusillé sur le champ tous les individus pris les armes à la main, décret qui avait reçu en diverses occasions une application rigoureuse, l'exposerait, le cas échéant, à la peine du talion, sans grâce ni merci.

L'empereur a préféré se sacrifier plutôt que de revenir en Europe se mettre à la suite des souverains en disponibilité. Il est permis de déplorer une généreuse résolution qui fait trop d'honneur à la situation mexicaine.

En abdiquant purement et simplement au moment où l'armée française évacua le Mexique, l'empereur aurait pris le parti le plus sage, sinon le plus glorieux. Un arrangement aurait pu être conclu entre la France et le parti libéral à l'effet de sauvergarder contre la vengeance et les excès des bandes les populations paisibles et les étrangers. La transition se serait faite moins brusquement et des calamités inutiles auraient été évitées.

Eh bien! non; pour faire pièce à la France qui, dans toute cette aventure, a été abusée tout autant, au moins, que Maximilien, L'Empereur, qui n'avait jamais paru devant l'armée, même pour la passer en revue, et qui avait perdu un temps précieux à faire des collections archéologiques et à apprendre à laçer des taureaux à la façon mexicaine, se crut, au dernier moment, les vertus d'un général ; sans se rendre compte, que sa présence serait plutôt un embarras qu'un avantage au milieu d'une armée dont toute la supériorité était dans la rapidité des marches et l'imprévu des coups de main.

Le résultat est connu.

Au lieu de tenir la montagne on fut obligé de se renfermer dans Queretaro: double faute, par la raison que les fortifications de cette ville sont beaucoup trop étendues pour être défendues avec des troupes en nombre limité. Maximilien dans Queretaro, c'était le chat dans la souricière. L'événement l'a prouvé.

Jusqu'à présent l'histoire mexicaine était dans une phase correspondante au prologue de la Révolution française. Les Mexicains qui ont imité servilement toutes les phases de la Révolution ne reculeront pas devant un acte d'atrocité pour rendre la ressemblance complète. 'Cependant le châtiment est proche. Pour ceux qui connaissent le pays, thermidor même n'est pas loin, et déjà il est possible d'apercevoir le 18 brumaire.

Pour nous, la disparition de Maximilien équivaut à sa perte; voilà pourquoi nous avons enregistré l'information de la *Pall Mall Gazette*.

Maximilien sera diversement jugé.

On pourra dire de lui que sa réputation de caractère et de capacité avait été surfaite, mais on ne pourra pas s'empêcher de lui accorder l'orgueil des races nobles joint à un certain libéralisme politique et l'obstination jusqu'au sacrifice.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA.

SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

V.

Au moment ou Auberteau prononçait ces paroles, on annonçait que le café était servi. On se leva afin de passer au salon. Le notaire en profita pour s'approcher de Chavanet, et s'exprimant avec une familiarité qu'autorisaient son âge et le souvenir des relations passées :

— Eh bien ! heureux coquin, dit-il à son ancien clerc, vous êtes donc né coiffé ! Vous voilà maître de tout le magot !

— Que voulez-vous dire ? demanda Chavanet, bien qu'il sût de quoi il s'agissait.

Voir le numéro du 11 juin

— Que votre femme vient de m'ordonner de rédiger un testament aux termes duquel vous devenez son légataire universel. C'est une résolution bien arrêtée. Elle veut que cela soit ainsi. Je vous en félicite, et, pour ma part, je suis ravi.

— Voilà donc de quoi ma femme vous parlait. En vérité, le moment est singulièrement choisi.

— C'est ce que j'ai pensé. Mais elle m'a paru frappée de pressentiments sinistres. Depuis quelque temps, elle parle beaucoup de sa fin prochaine.

— Hélas ! je ne le sais que trop, s'écria Chavanet. Il baissa la tête, comme frappé de douleur, puis il reprit :

— Mon cher monsieur Auberteau, faites le testament, puisqu'elle l'exige; mais ne le lui donnez à signer que si elle le demande. Je ne veux pas être une cause de chagrin pour elle. Avant de tenir à sa fortune, je tiens à son bonheur, et je l'aime trop pour pouvoir envisager froidement l'éventualité douloureuse qu'elle pressent, et qui, je l'espère, ne se produira pas. J'ai confiance dans la bonté de Dieu.

Ayant ainsi parlé, Chavanet, sans laisser au notaire le temps de lui répondre, tourna sur ses talons et alla rejoindre ses invités.

— Ah ! ça ! me serais-je trompé jusqu'ici? se demanda maître Auberteau, que les paroles prononcées par Chavanet jetaient dans un étonnement profond. Serait-ce un saint, comme le dit sa femme ?

Une heure plus tard, tous les convives étaient partis, sauf le curé. Chavanet sortit, sous prétexte de le ramener au presbytère, mais, en réalité, afin de pouvoir rêver, sans être troublé, à ce qu'il venait d'apprendre. Agathe allait tester en sa faveur ; elle l'avait promis, et Chavanet pouvait maintenant espérer la possession de cette fortune qui devait lui permettre de satisfaire ses caprices et de réaliser ses projets.

Cependant, il n'éprouvait aucune joie. C'est qu'il se disait que ses maux n'etaient pas encore finis. Agathe pouvait vivre longtemps, plus longtemps que lui, peut être, et tant qu'elle vivrait, il était condamné à la prudence hypocrite à laquelle il devait une première victoire, sous peine de voir sa femme annuler le testament qu'il avait eu tant de peine à obtenir.

Or, nous l'avons dit, la tâche qu'il s'était imposée devenait chaque jour plus lourde. Ses passions accrues sans cesse se montraient de plus en plus exigeantes. Il voulait jouir de la vie, donner carrière à ses vices, faire sa trouée sur un théâtre plus vaste où tout lui viendrait à souhait, le jour où il aurait affermi sa puissance par l'étalage de sa fortune. Voilà ce qu'il avait désiré pendant quinze ans, ce qu'il désirait encore plus énergiquement. Mais la mort d'Agathe devait être le prix de toutes ces choses, et le misérable l'appelait de tous ses vœux, en maudissant le ciel qui restait sourd à ses prières.

Dans son cerveau surexcité, derrière toutes ces pensées qui montaient du fond de son être, comme la vase qui, dans les jours de tempête, monte à la surface des eaux agitées, il entrevoyait bien la possibilité d'en finir avec cette situation intolérable en se débarrassant d'Agathe. Mais le crime l'épouvantait, non pour ce qu'il a de hideux, mais pour les conséquences qu'il pouvait entraîner.

C'est dans ces circonstances que Serverette s'offrit à ses regards, sur l'estrade du café Barbusse. Nous avons dit au troisième chapitre de cette histoire, quelle impression elle produisit en lui. Nous allons suivre maintenant les progrès effrayants, mystérieux de cette violente passion.

VI.

Chavanet dormit mal. Néanmoins, l'agitation à laquelle il était en proie s'apaisa. La nuit, le repos, le silence provoquèrent en lui une réaction bienfaisante, grâce à laquelle il put examiner les choses avec sangfroid. Il voulait connaître Serverette ; mais il voulait aussi ne pas éveiller les soupçons de sa femme. Il avait hâte de donner satisfaction à ses désirs, mais il tenait à ne pas compromettre la position que ses constants efforts lui avaient faite auprès d'Agathe.

C'est à chercher les moyens de vaincre ces difficultés qu'il consacra la plus grande partie de la nuit. Mille pensées assiégeaient son cerveau ; mille projets se présentèrent à son imagination. Il ne s'arrêta à aucun d'eux et, en définitif, résolut de ne rien faire sans avoir pris conseil de son amie, madame de Pélussin, dont le nom à été prononcé dans le chapitre précédent.

Il se leva avec le jour et descendit aux écuries pour donner l'ordre de seller son son cheval. Dans la cour, il rencontra Manette.

— Vous préviendrez madame, lui dit-il, qu'une affaire imprévue et pressée, que je lui expliquerai, m'appelle à Privas. Je serai de retour pour le dîner.

Quelques instants après, il était à cheval sur la route.

On approchait alors des derniers beaux jours. Dans le Midi et surtout au sein des montagnes, il n'est pas de saison plus charmante que le commencement de l'automne. La nature revêt toutes les graces du printemps, mais d'un printemps attristé par l'approche de l'hiver. Le ciel est doux, l'air calme, le soleil encore chaud, et cependant les feuilles tombent, les bruyères se flétrissent et l'herbe qui couvre la crête des collines jaunit. On dirait le dernier sourire d'une femme condamnée à mourir, quoique belle toujours.

Mais rien dans ce spectacle ne pouvait émouvoir Chavanet. C'est en vain que les oiseaux chantaient en passant sur sa tête,

Un de nos abonnés, légiste par état, nous adresse l'article suivant qui lui est inspiré par la loi sur l'hérédité dont nous avons donné le texte. Les observations contenues dans cet article nous paraissent fondées : à ce titre nous les recommandons à l'attention du Gouvernement.

QUELQUES MOTS SUR LA LOI
DU 17 MOUHAREM.

La nouvelle loi sur la propriété est sans contredit, un nouveau pas fait vers le progrès, mais nous sommes loin d'admettre, que c'est par cette seule loi que la propriété commence à prendre une existence en Turquie. Le principe de la propriété a été de tout temps sacré pour les Musulmans, qui ont eu toujours en horreur le prêt à intérêt, préférant à tout autre bien la fortune immobilière.

Le respect pour la propriété immobilière était même poussé si loin, que l'expropriation forcée était une chose inconnue à la législation musulmane, encore qu'il se fût agi de l'utilité publique.

L'extension du droit d'hériter améliore un peu la condition du propriétaire, mais nous ne croyons pas que cette réforme seule donne une plus grande valeur aux immeubles en Turquie.

Nous avons eu toujours le droit d'héritage pour les biens *mulk* beaucoup plus étendu que ne l'est la nouvelle loi, et, pourtant, les biens mulks n'étaient ni plus estimés ni plus recherchés que les biens *vacouf*; et en maintes circonstances on préférait aux immeubles mulks les vacoufs, parce que ces derniers étaient régis par une législation plus simple et plus protectrice.

Or, ce qui est incontestablement un véritable progrès, c'est la promesse contenue dans l'article III de la loi du 17 mouharem sur la formation de règlements spéciaux *pour constituer les biens-fonds en garantie d'une dette et pour les conditions dans lesquelles les biens-fonds non hypothéqués pourront être affectés au payement des dettes du propriétaire, ainsi que la procédure à suivre à cet effet, soit durant la vie, soit après le décès du propriétaire.*

Nous ne savons pas encore sur quelles bases seront rédigés ces règlements spéciaux, mais nous pouvons dès à présent prédire que de ces règlements dépend l'avenir de la propriété en Turquie, et principalement du crédit foncier.

La valeur d'un capital augmente en raison de la facilité avec laquelle il circule et de la liberté qu'a son possesseur de l'utiliser. C'est sur ces deux conditions que se base le crédit, et c'est précisément ces conditions qui manquent aujourd'hui à la propriété immobilière.

Le commerçant qui a changé une partie de sa fortune en biens-fonds doit considérer cette partie comme un capital mort ; car, la loi des vacoufs n'admettant pas l'hypothèque, et les biens immeubles n'étant pas, d'après cette même loi, saisissables pour dettes, ni du vivant de leur propriétaire ni après sa mort, il arrive que le commerçant propriétaire ne peut ni emprunter sur ses immeubles, ni se prévaloir de cette partie de sa fortune pour augmenter son crédit.

Pour les biens mulks la loi admet, il est vrai, l'hypothèque, mais les formes à remplir sont si difficiles, et la procédure à suivre pour obtenir le payement des sommes dues ou la vente de l'immeuble hypothéqué est tellement compliquée et longue, que peu de personnes se décident à prêter sur de pareils gages ; et encore il faudra se faire payer les intérêts d'avance et s'assurer pour les intérêts à courir postérieurement à l'échéance, parce que, la loi régissant cette matière, considère le taux de l'argent comme illicite.

Pour mettre en gage les biens vacoufs, on élude encore la loi, et, ne pouvant pas faire légalement une inscription hypothécaire, on fait des ventes simulées. Mais dans ce cas-ci encore on court les dangers qui sont la suite naturelle de tout acte clandestin et illégal; on risque de se voir exproprier par un prêteur de mauvaise foi qui aura la loi pour lui, ou de se voir contester son argent par un emprunteur retors ou tout au moins, on est obligé de payer pour droits d'inscription, de la vente simulée et ensuite du rachat, une somme de six pour cent sur la valeur totale de de l'immeuble, tandis qu'on n'a emprunté souvent que la moitié ou le tiers de cette valeur.

Le second inconvénient dans la législation actuelle sur la propriété, et auquel l'art. III de la loi du 17 mouharem promet de remédier, est que les biens vacoufs ne répondent pas des dettes personnelles de leurs propriétaires, ni durant leur vie, ni après leur mort. Aussi les millionnaires en bien immeubles et leurs héritiers, pourvu qu'ils aient une petite dose de mauvaise foi, peuvent se dispenser de payer leurs dettes, quelques minimes qu'elles soient, s'abritant derrière l'axiome légal : « le vacouf ne répond pas des dettes; » tandis que d'honnêtes gens, si pénétrés qu'ils soient de leurs devoirs moraux, se voient privés du crédit, auquel ils ont droit de prétendre, malgré leur immense fortune foncière.

L'ancien législateur avait en vue les intérêts des fondations pieuses, et voulait prévenir que les immeubles qui deviendraient mahlul ne fussent grevés de dettes au préjudice des mosquées et des imarets. Mais le droit de déshérence une fois aboli, aucune raison ne s'oppose plus à ce que le crédit public se développe sur une large échelle par des nouvelles et utiles institutions.

Nous avons la certitude que les véritables intérêts économiques seront pris en considération dans la rédaction des règlemens spéciaux annoncés, et c'est ce qui nous fait applaudir à la loi du 17 mouharem et à l'esprit qui a dicté l'art. III de cette même loi.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR

On parle depuis quelques jours d'arrestations par centaines qui auraient eu lieu à Constantinople. Les bruits absurdes mis en circulation à ce sujet ne sont pas dignes d'une réfutation sérieuse. Il suffit de faire connaître que le nombre des individus arrêtés est de 15 seulement, et que, parmi eux, il n'y a pas un seul Uléma. Les individus arrêtés ne s'occupaient pas précisément de la pierre philosophale ; il est donc presque inutile d'ajouter que l'idée d'un conseil national qui leur a été attribuée et dont la notion n'existe probablement pas chez eux, est étrangère à la mesure d'ordre que la police a cru devoir prendre à leur égard.

—

On dit que deux navires cuirassés du Gouvernement impérial sont partis pour Crète.

—

Ces jours derniers un bateau à vapeur venant de la mer Noire a coulé dans le port une mahone chargée de 218 barriques sucre. Les hommes qui la montaient ont été sauvés, mais les barriques complétement perdues.

—

Les dernières nouvelles de Russie annoncent que par suite de sécheresse on craint pour la nouvelle récolte.

—

Dimanche prochain, 16 courant, aura lieu la bénédiction de l'église catholique latine à St-Stephano. Les personnes qui désirent assister trouveront au pont deux bateaux dont l'un partira à 7 1/2 et l'autre à 8 1/2 heures du matin à la franque; ainsi que pour le retour, le premier quittera St-Stephano à 4 1/2 et l'autre à 5 1/2 heures du soir.

—

Dimanche dernier la nation arménienne accourait en foule dans la belle plaine de Hunkiar-Iskelessi, où une fête brillante a été donnée par la communauté à l'occasion de la constitution arménienne.

—

Hier, vers les huit heures du soir un individu de bonne famille, habitant à Tatavla, a mis fin à ses jours en se brûlant la cervelle. On attribue ce suicide à la perte qu'il avait faite d'environ 2000 livres en spéculant sur les consolidés.

—

Dimanche a été pendu près du pont à Stamboul un nègre qui avait assassiné, il y a trois ans, son père et sa mère.

—

Hier, à 4 heures du matin, le feu s'est déclaré dans la fabrique de chandelles de Hadji Ahmet effendi, à Kassim-Pacha, Sinan-Pacha mahalessi. Il n'y a eu que la fabrique qui a été brûlée.

—

Un des filous qui ont vendu dernièrement pour 25 livres de faux diamants vient d'être arrêté cette nuit.

—

Un portefaix courant bride abattue du côté de Pancaldi a heurté contre un mur et a eu le pied démis.

—

Un tailleur de Péra envoya par un portefaix chez une pratique pour 400 francs d'habits. Chemin faisant un individu suit le portefaix et entre dans la maison avec lui. L'individu dit en grec à la servante : je devais remettre ces habits dans une maison ici près, mais il parait que les gens sont à la campagne. Gardez-les jusqu'au soir ; je viendrai les prendre. Le portefaix ne connaissant pas le grec laissa les habits. Une heure après l'individu retourne et dit à la servante : je me suis assuré qu'ils ne retourneront pas ce soir, donnez-moi les habits que je les porte à la boutique, nous les enverrons à la campagne. Il prend les habits et s'en va. Le lendemain le propriétaire rencontre le tailleur et se plaint de ne pas avoir reçu les habits. Le tailleur dit qu'il les a envoyés la veille. Après explications les deux parties acquirent la certitude qu'elles avaient été victimes d'une filouterie. La police informe.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

Andrinople, le 6 juin 1867.

L'assemblée générale du vilayet va bientôt terminer ses travaux, car S. E. le Valy pacha se prépare de faire une tournée d'inspection dans la province de Gallipoli.

Un grand nombre de familles circassiennes établies dans la plaine historique de Cossova Polla se révoltèrent, une partie s'achemina vers le Danube, et une autre à la province de Philippopoli. Le valy télégraphia au gouverneur de Philippopoli d'aller à leur rencontre et de les forcer à rebrousser chemin. Le gouverneur sitôt que cet ordre lui était parvenu prit un escadron de cavalerie avec lui et marcha à Tatar Bazargik où les Circaciens étaient campés au nombre de 160 familles. Il les somma à retourner à Cassova. Ils refusèrent ; alors sur son ordre la troupe impériale courant le campement, et sans coup férir est parvenu à saisir et à enchaîner dix des principaux chefs. Ceci fait, toute la bande se rendit et fut escortée par la cavalerie jusqu'à la frontière de la province de Prezrend, où se trouve la plaine de Cossova. On loue beaucoup la conduite d'Atta bey gouverneur de Philippopoli. Son Excellence s'occupe sincèrement de l'état du pays soumis à sa juridiction et depuis son arrivée à son poste, il y a déjà un an, il a toujours déployé une grande activité pour maintenir l'ordre public. Le Sandjak n'a jamais joui de la tranquillité parfaite qu'il y règne à l'heure qu'il est.

Dernièrement un bâteau pirate s'est montré à Enos, et avait même molesté un bâtiment ottoman. Le valy informa la Porte de cet incident, et celle-ci expédia à cette importante rade un petit bateau à vapeur de guerre pour protéger la navigation.

La récolte des vers à-soie va mieux qu'on ne s'attendait et les éleveurs espèrent obtenir de bons résultats. Dieu fasse, car cette industrie est la principale source de bien-être du sandjak d'Edirné.

Il y a neuf ans, quand la maladie n'avait pas encore attaqué les vers, la valenr de cocons du sandjak était montée presque à 360,000 livres turques pour une seule année! ... Vous pouvez vous former une idée des dégâts que cette maladie a causé à cette industrie du fait que la dime des cocons du sandjak se vendaient neuf ans avant pour 3,500,000 piastres, tandis que maintenant à peine on offre 400,000.

La construction de la route macadamisée d'ici à Rodosto se poursuit avec grande activité et on espère en compléter la moitié avant la fin de l'année. L'ingénieur en chef M. Julien est chargé de la direction de cette route importante.

Tribunaux.

—

COURS D'ASSISES DE FLORENCE (Italie).
Présidence de M Metaca.
Audience du 21 mai.

AFFAIRE BUGGIANI. — EXTORSIONS D'ARGENT ET TENTATIVES DU MEME CRIME A L'AIDE DE LETTRES COMMINATOIRES. — CURIEUX DÉTAILS.

(Suite.)

Aujourd'hui encore, la salle est encombrée d'une foule impatiente d'assister aux débats de cette curieuse affaire ; toutes les places réservées sont occupées : beaucoup de dames assistent à l'audience.

A dix heures précises l'audience est ouverte.

L'accusé montre la même impassibilité, le même calme qu'hier.

On procède à l'appel nominal des jurés.

M. le président annonce que, vu l'indisposition persistante de Mme Cecira Bettini, cette dame sera interrogée à son domicile ; un des défenseurs pourra être présent à l'interrogatoire. Il ajoute que tous les témoins, sauf MM Fei et Benvenuti, plaignants, seront interrogés sous la foi du serment. Faisant droit à la demande de la défense, les témoins assignés par elle sont dispensés de comparaître à l'audience d'aujourd'hui.

Me Mancini, l'un des défenseurs, demande qu'il soit donné lecture d'une des lettres trouvées sur l'accusé au moment de l'arrestation, lettre signée du marquis Alfieri, de Turin, et dans laquelle on lui annonce l'envoi prochain d'une somme de deux mille francs. Elle est adressée à « M. Buggiani, propriétaire. » Le ministère public fait observer qu'il n'est pas clairement indiqué que cette lettre soit adressée à Orazio Buggiani, accusé.

M. le président. — A qui était adressée ceete lettre?

L'accusé. — A moi.

M. le président. — Qui l'a reçue ?

L'accusé. — Moi.

D. Comment était-elle adressée ainsi ? R. — A Turin, le secrétaire de la maison Alfieri ne savait pas, sans doute, que je m'appelais Orazio.

M. Silvestro Fei est introduit. Un grand silence se fait à l'arrivée de ce témoin qui est l'un des principaux personnages du drame qui se dénoue sous les yeux des assistants.

Avant l'audition de ce témoin, un des messieurs les jurés se fait expliquer que les 2,000 francs, dont il est parlé dans la lettre du marquis Alfieri sont le prix d'un loyer d'un appartement loué à celui-ci par l'accusé, avec qui le bail avait été passé, ainsi que le prouve le contrat signé du marquis et d'Orazio Buggiani

M le président, à M. Fei. — Veuillez raconter dans quelles circonstances vous avez reçu une lettre comminatoire.

M. Fei. — Comme je rentrais chez moi, ma femme me remit une lettre anonyme arrivée en mon absence. On m'y enjoignait, sous peine de mort, d'avoir à déposer 1,000 francs dans la fontaine de Santissima Anunziata. J'en parlai à quelqnes amis et, le soir, j'allai porter la lettre à la Sûreté publique.

D. Que pensait-on de cette lettre ? — R. Que c'était une tentative d'extorsion.

D. Avez-vous soupçonné particulièrement quelqu'un ?

— R. Personne.

D. Savez-vous ce qu'il advint ? — R. Le lendemain je fus mandé à la sûreté publique. Je demandais si l'on avait arrêté quelqu'un. — Oui, me répandit-on. — Oui ? — Un certain Buggiani.

D. Le connaissiez-vous ? — R. Non, monsieur.

Aviez-vous la réputation d'un homme riche ? — R. Oh ! non, monsieur ; d'ailleurs l'apparence ne l'indique guère.

D. Quels sont vos revenus ? R. Oh ! une pension de 200 fr. environ, plus ma fortune mobilière, la dot de ma femme et quelques petites choses de mon côté.

D. Quand le fait se produisit, aviez-vous reçu quelque argent. — R. Non, Monsieur, j'en ai touché plus tard.

D. Savait-on que vous deviez en recevoir ?

R. Quelques amis à moi, oui, mais voilà tout.

D. Passiez-vous quelquefois sur la place Santissima Annunziata — R. Tous les soirs.

D. Y avez-vous jamais aperçu quelqu'un entre onze heures et minuit, auparavant ? — Q. Jamais.

M. le président, tendant une lettre au témoin. — Connaissez vous cette lettre ?

M. Fei. — C'est celle que j'ai reçue.

D. Avez-vous des ennemis ?... Soupçonnez-vous quelqu'un ? — R. Aucun, je ne soupçonne personne.

M. le président à l'accusé. — Avez-vous des obrvations à faire sur cette déposition ?

L'accusé. — Aucune, c'est la première fois que je vois M. Fei.

D. Vous avez entendu que M. Fei a dit n'avoir jamais vu personne sur la place de l'Annunziata. — R. Mais moi, je n'y allais pas plus tard que onze heures et demie, et puis je ne m'y rendais pas tous les soirs.

M. le président au témoin. — Avez-vous éprouvé quelques craintes en reçevant la lettre en question ?

M. Fei. — Certes, les menaces qu'elle contenait étaient terribles, mais je n'en fus pas effrayé ; ma femme en fut fort impressionnée.

D. Comment se fait-il qu'ayant reçu la lettre le 4, vous ne soyez allé à la police que le 7 ? — R. D'abord, je voulais demander le conseil de mes amis, et puis je voulais éviter une surveillance importune autour de ma maison, ce qui n'aurait pas manqué.

D. Vous parliez d'argent que vous avez reçu après la réception de la lettre. A quelle époque le touchâtes-vous ? — R. En décembre 1866, l'affaire qui devait me le rapporter fut conclue ; je touchais quelques mois après.

Un juré — Je voudrais savoir à quelle époque M. Fei changea de maison.

M, Fei. — En 1866.

Le juré. — Aviez-vous en caisse les 1,000 fr. qu'on vous demandait ?

M Fei — Tout, non ; mais j'aurai pu les recueillir

Le juré. — Aviez-vous déjà vu Orazio Buggiani?

M. Fei. — Jamais ! jamais !

M. Fei est autorisé à se retirer. On introduit le témoin Giuseppe Peruzi, garde de la sûreté publique, qui prête serment.

M. le président. — Connaissiez-vous Orazio Buggiani?

Le témoin. — Non, monsieur.

D. Et M. Fei ? — R. Je le connais de vue.

D. Vous rappelez-vous avoir été chargé de porter, le 7 septembre, un paquet dans le bassin de la fontaine de la place de l'Annunziata ? — R. C'était un sac de sable.

D. Racontez ce que vous savez à ce propos.

— R. M Oreste Bandelloni me chargea de porter le sac de sable dans le bassin.

A quelle heure ? — R Je ne me rappelle pas exactement, mais je crois que c'était après dix heures du soir.

D Avez-vous rencontré quelqu'un dans la rue? — — R. Personne. Du reste, je ne regardais ni à droite ni à gauche ; j'allais droit mon chemin.

D. Quand on arrêta Buggiani, comment était-il vêtu ? — Je ne m'en souviens pas.

D. Etait-il vêtu d'habits clairs ? — R. Je ne puis le dire.

D. Ne l'aviez vous pas vu sur la place de l'Annunziata — R. Non, monsieur.

D. Vous étiez plus explicite dans l'instruction, vous précisiez l'heure. — R. L'affaire était toute fraîche, alors.

D. Vous disiez encore qu'il portait des vêtements clairs, que ses souliers étaient luisants. — R. Je l'ai dit parce que, sans doute, je me le rappelais.

Quelques autres questions sont posées par la défense au témoin, qui n'y répond pas avec plus de précision.

M. Mancini, défenseur, demande qu'il soit donné lecture de la déposition écrite de Peruzi, dans laquelle il disait : «qu'il y avait de la lune et qu'on voyait très-bien »

M. Mancici. — Pour preuve de l'inexactitude de cette déposition, je demande qu'on vérifie le calendrier de cette époque, et l'on constatera qu'il n'y avait pas de lune ce jour-là.

Le témoin Peruzi se retire.

Plusieurs témoins sont entendus ensuite ; ce sont des agents de la sûreté publique que déposent de faits que l'acte d'accusation a fait connaître, à savoir : la plainte portée par M Fei, l'envoi d'agents dans l'hôpital degl'Innocenti, et l'arrestation d'Orazio Buggiani par eux. Un juré ayant demandé si, au moment de son arrestation, Buggiani était à l'intérieur ou à l'extérieur de la balustrade, le témoin, agent de sûreté, répond qu'il était en dehors, mais tous s'accordent à dire qu'il monta sur les marches conduisant à la fontaine, et qu'il chercha dans le bassin. L'accusé déclare n'avoir aucune objection à faire.

Me Sanminiatelli, défenseur, demande qu'il soit donné acte des contradictions qu'il prétend rencontrer dans les dispositions des agents, et ajoute qu'il laisse à la perspicacité du président et des jurés le point de savoir si ces témoins n'ont pas subi une influence quelconque.

Le ministère public. — Il me semble qu'on suit une mauvaise route. Les dépositions des agents qui viennent ici comme citoyens ne sauraient être l'objet d'un doute, je proteste contre les insinuations qui viennent d'être faites.

L'audience est suspendue pendant quelques instants, et reprise à deux heures et demie.

Après l'audition de quelques agents, on introduit M. Antonio Burzi, qui dépose que sa femme a été créancière, de 1850 à 1864, d'Orazio Buggiani pour une somme de 1,198 fr. En 1865, il alla trouver Buggiani pour régler le compte ; celui-ci lui promit de le payer dans un an. Quand ce terme arriva, il lui demanda un nouveau délai de quatre mois. Le témoin dit que le père d'Orazio ignorait cette dette.

L'accusé fait demender au témoin si ce n'est pas lui qui le premier a parlé de remboursement.

M. Burzi confirme le fait.

M. Marco Mazzoni est introduit.

M. le président. — Vous avez reçu une lettre comminatoire de l'accusé?

M. Mazzoni. — Moi ? non.

D. Vous ne vous rappelez pas avoir reçu une lettre adressée à Giovanni Mazzoni, dans laquelle on demandait de l'argent ? R. Oui, monsieur.

D. Cet argent fut-il envoyé ? — R. Oui.

D. Qui le porta ? — R. Moi.

D En déposant l'argent, avez-vous entendu parler ? — On a dit : « Nous sommes là. »

D Vous ne vîtes personne ? — R. Je vis quelqu'un de grand, mais je ne le reconnaîtrais pas.

---

en vain que la terre rafraîchie exhalait des parfums sains et vivifiants. Courbé sur son cheval lancé au galop, il ne cherchait des émotions qu'en lui-même et en trouvait assez pour demeurer insensible à la grandeur et à l'éclat du paysage qu'il traversait.

Au bout d'une heure, il se trouvait aux portes de Privas. Il s'arrêta devant une auberge où il était connu, confia son cheval aux mains du palefrenier et poursuivit à pied son chemin.

Sauf une promenade qui s'étend au-dessus de la vallée de l'Ouvèze, Privas n'a que des rues étroites et mal pavées, des maisons d'une architecture lourde et disgracieuse, recouvertes d'une poussière rouge qui révèle le voisinage des mines de fer qu'on exploite à quelques kilomètres de là.

Chavanet traversa la ville à peine éveillée. Puis, ayant passé devant le jardin de la préfecture, il se trouva sur une vaste place bornée d'un côté par les murs de ce jardin, et de l'autre par une longue grille en fer forgé, tapissée de lierre, au-dessus de laquelle on apercevait le pignon d'une maison construite en briques, comme un château du temps de Louis XIII. Une porte avait été ménagée dans la grille. C'est vers cette porte que Chavanet se dirigea.

Au bruit qu'il fit en agitant la sonnette, on accourut, on lui ouvrit, et il se trouva en face d'une grande fille au regard effronté, jeune encore, bien découplée, véritable type de soubrette parisienne.

— Vous ! monsieur, s'écria-t-elle en voyant Chavanet. A cette heure ! c'est à peine si je viens de me lever !

Chavanet commença par l'embrasser avec une familiarité riche en sous entendus. Puis il répondit :

— Léocadie, il faut que je parle sur-le-champ à ta maîtresse.

— Madame n'a pas encore sonné. Mais je vais cependant, à cause de vous, entrer dans sa chambre.

— S'est elle couchée tard ?

— A trois heures. On a joué durant la moitié de la nuit.

Tout en parlant Chavanet et Léocadie se dirigeaient vers la maison, à travers une double haie de buis embaumés, surmontés de lilas que l'automne avait privés de leurs fleurs.

Cette maison avait un étage et cinq croisées de façade. Au rez-de-chaussée se trouvait la salle à mangar, un grand et un petit salon, et sur le derrière, la cuisine et l'office. Les chambres étaient au-dessus.

Chavanet attendit pendant dix minutes environ. Tout à coup, la porte s'ouvrit, Léocadie apparut et lui dit :

— Madame vous prie de monter chez elle.

Chavanet la suivit. Quelques minutes après, il était assis au pied du lit dans lequel reposait encore madame de Pélussin.

C'était une de ces femmes dont l'âge est éternellement un problême. Elle n'avait plus vingt-cinq ans. Mais elle n'en avait pas quarante. On ne pouvait rien dire de plus précis, en recherchant l'époque de sa naissance. Même à cette heure matinale, si terrible pour les femmes qui vieillissent, parce qu'elles ne peuvent alors dissimuler l'altération de leurs traits contractés et gonflés, celle-ci était jolie. Son front n'avait pas de rides. Ses beaux cheveux bruns mal attachés, descendaient audacieusement sur ses épaules dont ils faisaient ressortir la blancheur et la fermeté. Tout, d'ailleurs, autour d'elle, dans cette chambre digne du salon, était habilement disposé pour flatter le caractère un peu sombre de sa physionomie et Chavanet, bien qu'accoutumé à voir fréquemment son amie, fut surpris de la trouver si belle.

Madame Pauline de Pélussin habitait Privas depuis quelques années seulement. Elle y était arivée, à la suite d'un célèbre personnage politique, entraîné dans la chûte du cabinet de 183***, et obligé d'accepter un poste relativement infime dans l'une des plus petites préfectures de France, après avoir rempli d'importantes fonctions à Paris.

Au milieu de ses malheurs, madame de Pélussin, dont il avait assuré le sort, en l'honorant de son amour devenu plus tard une douce habitude, ne voulut pas l'abandonner. Il n'y eut pas grand mérite. Demeurée veuve après deux années de mariage, repoussée par sa famille aux conseils de laquelle elle restait sourde et qui ne pouvait lui pardonner sa conduite, elle n'avait plus que ce protecteur. Elle le suivit donc à Privas et s'en trouva si bien que lorsqu'il mourut, quelques mois plus tard, elle résolut de ne pas se presser pour retourner à Paris.

Sa fortune, médiocre dans une grande ville, lui assurait à Privas une existence tranquille. En outre, elle tenait des générosités de son protecteur, une maison et un riche mobilier. Il lui fut donc facile de consentir, dans son propre intérêt, à seule fin de réaliser des économies et d'attendre les événements, à un exil momentané.

Mais elle s'efforça d'en charmer les longueurs, en ouvrant son salon, non pas aux femmes de la ville, qui jamais ne se seraient décidées à y venir, mais à quelques fonctionnaires moins scrupuleux, heureux de trouver chez elle, avec des distractions qui leur manquaient ailleurs, certaines allures libres qu'on n'eût tolérées dans aucun autre salon. Elle sortait peu, ne faisait pas parler d'elle, et menait une vi si retirée que quelques gens curieux et désœuvrés, comme on l'est en province, cherchèrent à découvrir s'il n'y avait pas dans sa maison un amant mystérieux, qu'elle y tenait caché et auprès duquel elle restait toujours. On ne découvrit rien de semblable, parce que rien de semblable n'existait.

La vérité, c'est que le cercle des amis de madame de Pélussin était fort restreint. Pour y être admis, il fallait avoir fait preuve d'intelligence, d'esprit, d'élégance, avoir connu la vie de Paris et même révélé certains vices qui, dans cette singulière maison comptaient comme autant de titres d'honneur. Le secrétaire-général de la préfecture était le roi de ce salon et ne l'était que parce qu'il avait été assez vicieux pour se laisser ruiner par le jeu et par les femmes.

La maîtresse du logis se montrait surtout difficile à l'endroit des présentations nouvelles, si difficile qu'après un séjour de plusieurs années à Privas, sa société ne se composait que d'une douzaine d'hommes, les uns militaires, les autres magistrats de divers ordres, tous célibataires et étrangers au pays, qui se faisaient une loi de ne jamais ouvrir la bouche sur les causes de leur assiduité auprès de madame de Pélussin, ni sur ce qui se passait chez elle.

Aucun d'eux n'était son amant. Mais tous pouvaient caresser l'espoir de le devenir. Peut-être aussi, ne le désiraient-ils pas. Madame de Pélussin mettait dans ses amitiés une tendresse et une ardeur qui ne laissaient chez ceux qui en subissaient l'influence, aucune place pour un autre sentiment. En un mot il était plus agréable d'être de ses amis que d'être son amant.

(Sera continué.)

D. Votre frère Giovani reçut-il d'autres lettres ? —R. Je ne m'en souviens pas.

D. Dans l'instruction, vous avez dit qu'on en avait reçu deux autres ; les reconnaîtriez-vous, si on vous les montrait ! —R. Oui.

L'huissier fait passer au témoin des lettres : Il en reconnait deux. Une autre sans date n'est pas reconnue par lui.

M. Benvenuti est introduit. Il raconte qu'en 1865 il reçut une lettre comminatoire, dans laquelle on lui demandait de l'argent 400 fr. ; il porta la lettre à la police. On guetta, mais on ne put rien découvrir.

Une autre lettre, adressée au conseiller Mantellini, n'a pu être retrouvée. Une discussion assez vive s'engage à ce sujet entre la défense et le ministère public, qui proteste que l'accusation n'a qu'un but, rechercher la vérité, et que les pièces qu'on ne peut produire n'ont pu être retrouvées.

Lecture est donnée de la déposition du professeur Giovanni, interrogé à domicile, vu son état de maladie. Aucun fait nouveau n'est révélé par cette déposition.

La *Gazette des Tribunaux* donne le résumé de la séance du 25 et le jugement. Les experts ont été unanimes pour attribuer les lettres comminatoires à l'accusé. Les avocats ont plaidé, le procureur du roi a requis. Le 25, les jurés ont répondu *non* sur toutes les questions qui leur ont été soumises. En conséquence, Buggiani a été immédiatement mis en liberté.

CHRONIQUE.

Les mines de Plomb
DANS LE TAURUS CILICIEN
(Asie Mineure).

Le gouvernement ottoman, animé du désir de développer les richesses minérales que renferme le sol de la Turquie, avait chargé, il y a deux ans, un ingénieur du corps impérial des mines de France, M. Béral, de visiter les mines de plomb qui existent sur le revers septentrional de la chaîne principale du Taurus cilicien, non loin du défilé, si fameux dans l'antiquité, des portes ciliciennes, connu aujourd'hui sous le nom de Kulek Boghaz.

M. Béral a rendu compte de sa mission dans un rapport officiel, dont le ministre du commerce et des travaux publics du Sultan l'a autorisé à publier une grande partie. Cet intéressant travail a paru récemment à Constantinople, sous le titre de *Notes sur les mines de plomb argentifère et non argentifère de Bulgar-Dag-Mahden, Kulek-Mahden et Bereketly*. Nous croyons devoir en extraire les faits et les observations qui suivent.

Mines de Bulgar-Dag.—Le minerai est du carbonate de plomb terreux, mélangé de galène. Les gangles sont du fer et des argiles rouges ferrugineuses. Le quartz fait presque entièrement défaut.

Pour extraire le minerai, il faut abattre en même temps une assez grande quantité de roches stériles qui restent intimement mélangées. Aussi, bien qu'il soit impossible d'évaluer la puissance réelle du minerai utile, il faut compter sur une épaisseur d'au moins 0m 30 de roche abattue, considérée comme minerai à fondre sans préparation mécanique préalable. On n'a pu procéder à une analyse complète de ces minerais ; mais de plusieurs essais par voie sèche faits à l'hôtel des monnaies de Constantinople, il résulte que le minerai renferme 21 0/0 de plomb, contenant 428 grammes d'argent et 428 grammes d'or par 100 kilogrammes.

Il existe aux environs de Bulgar-Dag 13 galeries actuellement exploitables, ouvertes à peu près sur la ligne de contact des calcaires et des schistes, sur un développement d'au moins 8 kilomètres. D'autres galeries, aujourd'hui délaissées à cause de leur éloignement, existent aussi, dans les mêmes conditions, sur la rive droite de la vallée et ont donné le même minerai.

Si l'on tient compte qu'une mine d'Arpa-Ontchouraumi, dépendant de Kulek-Mehden, la veine métallifère, quoique séparée par la valée de Cozanti, se trouve dans des conditions identiques, avec la même direction et précisément sur le prolongement de la vallée de Bulgar-Dag, on voit que la veine métallique peut être considérée comme suivant une ligne qui, sensiblement parallèle à la valée, et à une faible distance de la séparation des calcaires et des schistes, se développe sur une étendue d'au moins 30 kilomètres. Mais comme cette veine présenterait de fréquentes interruptions, on se bornera à admettre un développement bien reconnu et continu de 10 kilomètres de Kizil Sépé à Bulgar Dag.

Les galeries les plus basses en cours d'exploitation sont à une hauteur de 300 mètres au moins au-dessus du fond de la vallée, les plus élevées dépassent 800. En s'arrêtant à une moyenne de 400 mètres comme hauteur fertile du filon, prenant pour l'épaisseur moyenne du minerai à abattre 0m 20 seulement (cette épaisseur est habituellement de 0m 30, et dépasse un mètre sur certains points), le volume de la matière du filon, considérée comme minerai, serait au-dessus de la vallée seulement.

100,000 sur 400 sur 0,20 font 800,000 mètres cubes.

Depuis quarante ans l'extraction annuelle a, au plus, atteint 1,000 mètres cubes. Il y aurait donc à soustraire 40,000 mètres cubes, quantité qu'il convient peut-être d'abaisser jusqu'à 700 mille pour tenir compte de ce qui a pu être extrait dans les temps anciens. Or, la densité de ce minerai brut est au minimum de 2,500 kilogrammes au mètre cube, les 700,000 mètres cubes représentant ainsi 700,000 sur 2,500, font 1,750,000 kilogrammes, qui, avec une extraction annuelle de 12,000 tonnes, suffiraient à l'exploitation pendant près de 150 ans.

Les mines de Kulek-Nahden et Bereketly, ont une importance bien inférieure à celles de Bulgar-Dag, et l'on ne peut que renvoyer au mémoire de M. Béral les personnes qui voudraient prendre connaissance des détails fournis par cet ingénieur.

A l'égard des premières, dont le gisement exploité est situé à Arpa Outchouroumi, un peu à l'est de Bozanti, les conditions géologiques sont absolument les mêmes qu'à Bulgar-Dag : la nature du minerai est aussi identique. Seulement sa teneur paraît être beaucoup plus faible.

Quant aux mines de Bereketly, elles ne produisent que du plomb pauvre ou, du moins considéré comme tel jusqu'à présent. Le minerai est également identique en apparence avec celui de Bulgar-Dag, mais ne semble pas renfermer d'argent.

Quoiqu'il en soit, les trois gisements explorés par M. Béral, formant un ensemble complet, ne sauraient donner lieu qu'à une seule et même concession. On évitera ainsi pour la main-d'œuvre et le combustible toute chance de concurrence, qui serait très-nuisible à une bonne exploitation.

Le gouvernement impérial a décidé que la concession de ces mines serait offerte à l'industrie privée pour une période de quatre-vingt-dix ans. Les compagnies étrangères qui se présenteront devront s'associer comme membres quelques sujets ottomans.

VARIÉTÉS.

On cite une réponse d'assez d'à-propos faite par le taïkoun du Japon à lord Cowley, qui dans une soirée lui faisait demander si, en présence de fêtes nombreuses auxquelles il devrait assister, il comptait apprendre a danser. Le prince japonais aurait répondu qu'il aurait bien autre chose à apprendre à Paris avant de songer à celle-là.

DUMAS FILS ET COVIELLE. — M. Covielle, du *Nord*, avait blâmé M. Alexandre Dumas fils d'avoir donné à sa petite fille le nom de Jeannine, qui rappelait le succès de la *fille mère* des *Idées de Mme Aubray*. M. Dumas fils a écrit la lettre suivante au *Figaro* :

Monsieur le rédacteur en chef,

« Je lis dans le *Figaro* de ce soir quelques lignes empruntées au *Nord*, signées Covielle, où il est question de ma fille et du nom que je lui ai donné. Je m'étonne, avec le *Figaro*, que M. Covielle se soit cru le droit de m'admonester publiquement, et je me demande où il a acheté ce droit. Mais puisque, à ce qu'il paraît, les enfants de huit jours sont déjà justiciables du journal le *Nord*, je veux bien accorder à celui-ci une première satisfaction.

J'ai appelé ma fille Jeannine pour plusieurs motifs. Je n'en dirai qu'un, le meilleur : cela m'a plu ainsi.

Quant à l'inquiétude que manifeste M. Covielle sur la manière dont je m'y prendrai plus tard pour expliquer à ma fille ce nom de Jeannine qu'elle portera, il peut y mettre un terme tout de suite. J'apprendrai très-facilement à ma fille l'origine de son nom, si elle désire le connaître ; mais, en revanche, je défie M. Covielle d'apprendre proprement à ses enfants l'étymologie du sien.

Du reste, ceci n'est pas à craindre. Quand M. Covielle aura, quelque temps encore, signé son nom sous la littérature qu'il exerce, il renoncera de lui-même à ce nom, et il aura de fières raisons pour ça. »

Agréez, monsieur, etc.

A. DUMAS fils.

« Je ne sais ce que M. Covielle répondra. Mais à sa place, je dirais : « Si vous n'aviez pas tous la manie de raconter vos affaires de famille au public, et de consacrer dans le *Figaro* et ailleurs deux colonnes à la naissance de vos enfants ; si vous défendiez aux journaux de s'occuper du nom que vous leur donnez, tout cela n'arriverait pas.

« Raconter ses affaires au public, ou les laisser raconter, c'est la même chose : alors le public et les journaux se mêlent à la discussion, et ils ont raison.

« J'ai lu l'autre jour toute la description de la présentation à la mairie de la petite fille de M. Dumas fils. Si vous voulez qu'on vous laisse tranquille, restez chez vous.

« La vie privée doit être murée, c'est évident, mais, si vous vivez en plein air, tant pis pour vous ! »

— Voilà ce que je dirais, si j'étais M. Covielle, mais je ne suis pas embarrassé pour lui : il a assez d'esprit pour se tirer tout seul d'affaire.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS
Coupon détaché

Ouverture	du 11 Juin	36 8
Clôture	du 11 Juin	36 16

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 11 Juin

Londres 11 m. d. p. Liv. st.	108 5/8	108
Marseille, 11 m. date 1 Liv. T.	23 15	23 35

Constantinople 11 Juin.

Coloniaux.— Aucune variation. Il a été vendu dans la huitaine environ 600 sacs café et 500 bar. sucre aux prix de la côte nos depoôts sont d'environ 3,000 sacs café et 2,500 bar. sucre.

Cotons. — Ventes limitées. Stock. 2,000 balles Adana, manque d'autres provenances.

Alcools.— dépôt rhum d'Amérique bar. 3,500 alcool 1,500 bar.

Céréales.— Notre marché continue a être à la baisse et les transactions insignifiantes, il s'est vendu dans la huitaine pour la consommation locale environ 30,000 kilés blés de différentes qualités aux prix de la côte.

Stock blés durs et tendres environs 100 m. kil. maïs et orges manquent.

Prix des céréales.

		Pias.	en Mét
Blés durs	Kustendjé	32	—
» »	Burgas	28	—
» »	Baltchik	28	—
» »	Samsoun	—	—
» »	Anatolie	26	27
» »	Ismaïl	34	—
» »	Azoff	—	—
« »	Bessarabie	—	—
» »	Galatz	30	34
» »	Matzin	30	—
» tend.	Roumélie	29	33
» »	Odessa	32	33
» »	Ibraila	25	26
» »	Galatz	25	26
» »	Bourgas	28	—
» »	Varna	28	—
» »	Baltchik	27	27 2/1
» »	Taganrok	—	—
» »	Berdianska	—	—
Orges	Roumélie	17	—
»	Anatolie	—	—
Maïs	Danube	18	—
»	Roumélie	18	—
»	Anatolie	—	—
Seigle		—	—

Les prix des farines sont les suivants :

Les farines d'Odessa	160—150—140	
Stenia	140	135
Ghioksouyo	132	20
Samsoun	130	

Ventes de la semaine environ 8,000 sacs de différentes qualités. Stock à Scutari et Galata, 14,000 sacs.

NOLISSEMENTS.

Les arrivages de la Méditerranée continuent à diminuer et les navires disponibles manquent. Frêts pratiques dans cette huitaine.

Roumelie ou Odessa pour Alexandrie fr. 3 de Nicolaeff 3 1/4 la charge.
Bourgas pour Lisbone sch. 8/6 le quarter.
Constantinople pour Liverpool sch. 3/6 a 3 qter. par vapeur
Sulina, pour le R. U. sh. 5 qr. JE.
Kustendjé id sh. 5 qr. Afrique sh 3/4 qter 5/6 2. 1.
Varna id sh. 4/9 nav. en fer.
Constantinople p. R. U. sch 4/4 pav. jerusalemitain
Lagos pour Fiume. fr. 1 25 0/0 le quintal de tabac.
Salonique pour le R. U. sh. 5/6 qter.

Odessa le 8/28 juin.

Durant la semaine qui vient de s'écouler les demandes pour tonnage ont été un peu plus actifs mais par suite de nombreux disponibles qui se trouvent dans le port, les nolis n'ont subi aucune variation.

Odessa, pour le R. U. sch. 36 à 40.
id pour la méditer fr. 2 selon portée et qté.
Nicolaeff pour le R. U. sch. 40 42 /6.
Azoff pour le R. U. sch. 50 nom.
id pour la méditerranée fr. 3

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 10 Juin.

ODESSA, bat à vap. russe, *Vladimir*, csp. Serafinoff, div. marchandises.
TÉBIZONDE, bat. à vap. otto. *Kars*, cap. Zanelli. div. marchandises.
ALEXANDRIE, bat. à vap. aut. *Neptun*, cap. Levatinich, ayant touché. Smyrne, Metelin Tenedos, Dardanelles et Calipoli, div. march. et 720 passagers.
SMYRNE, bat. à vap fr. *Pericles*, cap. Connar, ay. touché Metelin Dardanelles et Galipoli, div. marchandises et 52 passahers.
LIVERPOOL, bat. à vap. angl. *Marathon*, cap. Dublin, ayant touché Gibraltar, Malte, Syra et Dardanelles. div. marchand. et 55 pass.

DÉPARTS des bat. à vap. du 10 Juin.

TREBISONDE, bat. à vap. fr. *Clyde*, cap. Danlel, div marchand
DANUBE, bat à vap. fr. *Balcan*, cap. Gain. divers marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 10 Juin.

MARSEILLE, bark ital *Temis*, cap. Raffo. lest.
— brik ang. *Edith Mary*, cap Johnson, lest.
MESSINE, br. ital. *Miceli*, cap. Oliva, lest.
— schon. ital. *Genova*, cap. Romeo, d. march.
NAPLES, br. hell. *Ecaterina*, cap Corantino, lest.
— bark ang. *Elleray*, cap E. Folkan. lest.
— br. ital. *Michele*, cap. Scalese, div. march.
PALERME br. ang. *Fair Way*. cap. Rees, lest.
— bar. ang *Orient*. cap. Anderson, lest.
CARDIFF. br. norw. *Andret*, cap. Hill. ch. de ter.
— bark angl. *Quichilep*, cap. Jam. Fahey, ch. de terrre.
NEWCASTLE, bark norw. *Frein*, cap. E. G. Lind. charb. de terre.
— trois-mâts norw, *Erling*, cap. Meling, char. charb. de terre.
GENES, br. ital. *Eden*, cap. Ant. Fasce, lest.
LIVOURNE, bark ital. *E. Donavaro*, cap. Schiafino,
ARGOSTOLI br. bel. *Karaiskakis*, cap. Couvialas.

DEPARTS des bat. à voile du 10 Juin.

FALMOUTH. bark ital. *Giuseppe*, cap. Schiaffino, blé.
— brik iial. *Luchino*, cap. Dellacasa, blé.
ANVERS. bark ital. *A. Rizzo*, cap. Rizzo, blé.
AZOFF, bark ang. *Danvellon*, cap. Hassich, blé.
— trois-mâts ang. *Osborne Husse*, capit. Will. Freear, blé.

du 9

MARSEILLE, br. ital. *Pettone*, cap. M. Merello, blé
ANGLETERRE, bark ital. *Razelo*, cap. Mortola, »
AZOFF, bark ital. *Ginque Fratelli*, cap. Antonio, Tambugo, blé.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 1er Juin.

de NICOLAEFF, pour Falmouth, brik ital. *Attilio* capit. Lossardi, blé.
de TAGANROK, pour Falmouth, baik ital. *Giovanni*, capit. G. Mortola, blé.
— pour Marseille, brik hell, *Ayos Nicolaos*, capit. And. Caragias, blé.
de IBRAILA, pour Naples, brik hell. *Yeorghios*, capit. Phocas, blé.

du 2

de BERDIANSKA pour Genes, brik ital. *Elemondo*, capit. Chiesa, blé.
de ODESSA pour Marseille, bark mekl. *Lohengrin* capit. Fretmist, blé.
— pour Falmouth bark ang. *Harvest*, capit H. capit. Thompson, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Ortensia*, capit. E. Segotta, blé.
— pour Cork ou Falmouth, br. angl. *Thomas and Mary*, capit Thompson, blé.
de SOULINA, pour Falmouth, bark angl. *Valleta*, cap. Foster, mais
de MARIANOPOL, pour Marseille, br, hel. *Panaya Hydra*, cap. Stramboulas, blé.
de KUSTENDJE pour Falmouth, bar. aut. *Virtu*, cap. Persich, blé.
de BOURGAS pour Marseille, bark autr. *Carlo C.* capit. Boyanovich, blé.
— pour Messine, br. aut. *Novi Class*. capit. L. Dabinovich, blé.

de 3

de ODESSA, pour Falmouth, bark ital. *Speme*, capit. De Gregori, seigle.
— pour Genes, brik ital. *Giuseppe II*, capitaine Molfino, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bar. ital. *Generoso* cap. A. Chiessa, seigle.
de TAGANROK, pour Falmonth, bark ital. *Andrea Padre*, cap. Dossini, blé.
— pour Marseille brik ital *Ebe*, capit. G. B. Simonetti, blé.
— pour Marseille br. hel. *Michail Archanghelos* capit. Nomicos, blé.
— pour Messine. goel. hell. *Evanghelistria*, capit. Cellentis, blé.
— pour Falmouth, bark ital. *San Giuseppe*, capit. Sanguinetti, blé.
— pour Marseille, bark ital. *Theodoro*, cap. Luigi Tesei, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bark ital. *Fortuna*, capit. Onnetto, seigle.
— pour Cork ou Falmouth, br. ital. *Sylvio*, capit. Chiessa, blé.
— pour Malte, br. au. Themi, cap. Sterk, blé.
— pour Cork ou Falmouth, brik ital. *Amico*, cap. Schiaffino, blé.
— pour Cork ou Falmouth, br. ital. *Rollando* cap Repetto, blé.
de ODESSA pour Cork ou Falmoutb, bar. italien, *M. Galotola*, capit. Marcella blé.
— pour Marseille, bar. ital. *Andrea Mignone*, capit. Marcella, blé.
— pour Cork ou Falmouth. br. ital. *Antonuci* cap. Esposito, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bark ital. *Giulietta* capit. Fevola, blé.
— pour Cork ou Falmouth. bar. angl. *Onyx*, capit. Hatch, blé.
— pour Cork ou Falmouth, br. ital. *Evangelista*, cap. Palumbo, blé
de MARIANOPOL, pour Falmouth, br. itai. *Dominico*, cap. Schiaffino, blé
de BERDIANSKA pour Marseille, brik ital. *Giudita*, cap. Scotto, blé.
— pour Ville-franque, br. ital. *Milienco*, cap. M. Luccovich. blé.
de SOULINA, pour Cork ou Falmouth, bar. angl. *Torentia*, cap. Wiggins, mais.

AVIS.

N'étant pas en relations commerciales avec mon fils Paraskeva Schilizzi, je préviens le public que je ne reconnais aucune espèce de dette contractée ou à contracter de sa part.

Constantinople, le 11 juin 1867.

G. M. SCHILIZZI.

AVIS.

La Direction générale des Douanes, prévient le public, que la vente aux enchères des marchandises délaissées dans les magasins des douanes de la capitale depuis plus d'une année, et dont la liste a déjà été publiée dans les journaux, aura lieu les Lundis et les Mardis de chaque semaine, de 5 à 10 heures (à la turque) à partir de la date du présent avis, contre paiement comptant en medjidiés d'argent.

Les personnes qui désireraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre, aux jours et heures sus-indiqués à la grande douane de Stamboul.

Le 10 juin (n. s.) 1867.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 11 JUIN 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	950	—
» 2me qualité	»	820	850
» Moka, l'oke	»	15	15 20
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	275	285
» pilé id.	»	226	—
» pilé de Hollande	»	228	229
» d'Havane en caisse	»	200	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 10	—
Girofles	»	5 20	—
Canelle	»	25	—
Indigo Bengale	»	120	125
» Madras	»	75	—
Cochenille Argentine	»	65	—
» morellane	»	64	—
» humide	»	45	47
Noix muscade	»	22	23
Camphre	»	24	—
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	40	80
Bois de Campêche, le quint.	»	50	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	116
» id. 2e id.	»	94	—
Charbon, New-Castle . tonneau	Sh.	30	—
» Liverpool	»	28	—
» Cardiff	»	32	—
Etain, le quintal	P.	680	—
Sel ammoniaque angl. l'oke	»	6	—
Vitres	Fr.	17 50	18
Plomb en Saumon le quintal	P.	145	—
Grenailles assorties anglais	»	164	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	325	150
Zinc en feuilles No 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	105 20
Acier 0	»	170	175
» 0 0	»	170	175
Fil de fer de Trieste	»	135	—
Fer en barres assorties	P.	64	65
» masses pour clous	»	73	—
» en feuilles 1/14	»	104	—

Fer en cercles	P.	88	89
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties no 15 à 48 les 50 kilog.	P.	95	96
Soufre d'Italie le quintal		56	—
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	55
» de Belgique	»	55	56
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	14	—
» id. de 22 poids	»	12	—
» d'Amérique les 15 galons.	L. t.	1	—
Alcool américain les 17 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse	»	60	—
» qualité inférieure	»	10	—
Vin de France la bordelaise	»	80	100
» en caisse	»	10	80
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	45 50	46
» des Indes	P.	205	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	114	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	124	—
» de Trieste (manque)	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9 20	—
Suif	»	9	9 20
Beurre de Russie	»	11 10	—
Caviar, 1re qualité	»	25	—
» 2e qualité	»	23	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 75	—
» » mâle	»	5 50	—
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 10	5 15
» » 2e qual.	»	5	
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	—
» Chagrinées (12) (6 kilog.)	»	75	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 50	—
Coton filé, Water No 8/14 le paquet	P.	72	75
» id. 12/20 id.	»	80	85
» id. 16/24 id.	»	90	92
» id. 20/30 id.	»	98	105
» id. 8/14 id.	»	68	70
» id. 12/20 id.	»	75	80
» id. 16/24 id.	»	85	90
» id. 20/30 id.	»	94	98

(L. T. 105)

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» No 1	»	—	—
» No 2	»	—	-
» No 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» No 1	»	—	—
» No 2	»	—	—
» No 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11 12.	L. t.	—	—
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—	—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	48	50
» mince	»	—	—
» Turquie 3 à 4.	»	40	42
» mince	»	30	31
Galles noires, l'oke	»	15 30	16
» vertes et blanches	»	10	11
Graine jaune Angora	»	12 20	14
Skilip	»	7 20	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	12 20	—
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	7 20	—
» de Cesarée.	»		—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	6 10	6 20
» de Mouton les 2 pièces	»	15	16
» d'Agneau secs la pair	»	12	—
Laines de Chevron d'Angora	»	35	—
» de Bey-Bazar	»	35	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	18	20
Scammonée 1re qual.	»	450	

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	P.	220	230
Gomme Adragante, assortie	»	35	35 20
» Adragante en feuilles	»	45	50
» Arabique assortie	»	25	—
Cuivre de Tocat	»	9	10
» de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	25	—
» d'Anatolie	»	22	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 20	3 30
Graine de lin de Roumélie	»	31	—
» d'Anatolie	»	30	31
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	7 20	8
» de Crête	»	8	
Raisins Carabournou rouges	»	5	—
» de Vourla	»	6	—
» de Tcesmé, noir	»	3	—
» de Sultanine	»	6	—
Mastic de Chio	»	—	—
Coton Georgie	»	9 20	—
» Adana	»	9 10	
» Gheive	»	12	—
» Baluk-Issar	»	9	—
Noisettes de Trébizonde	»	1 20	—
Encens, quint.	»	—	—
Safranum l'oke	»	315	320
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 20	3 30
» Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 20	4
» des Iles (Comandaria de Chypre).	»	8	—
Savon de Candie	»	5 20	6
» de Mételin	»	5 20	6

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ISÈRE* cap. Thumin, partira pour MARSEILLE lundi 17 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS [illegible] les dents, mais les conserver en guérissant sans opé[ration] douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[r] [illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

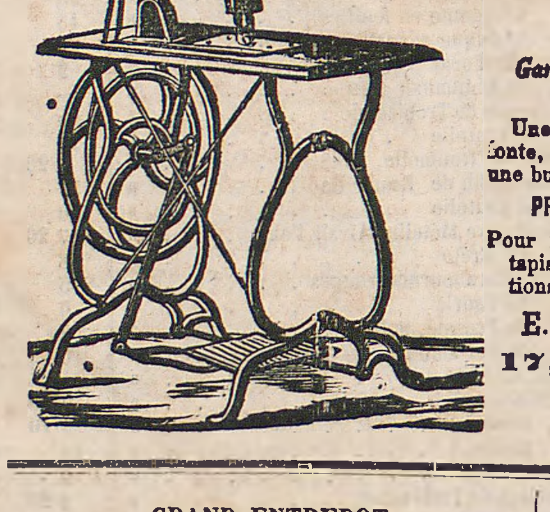

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité françases.

COMPAGNIE UNIVERSELLE
DU

CANAL MARITIME DE SUEZ

Assemblée-Générale des Actionnaires.

Conformément aux articles 46, 47, 56, 57 des Statuts, MM. les Actionnaires de la Compagnie Universelle du canal maritime de Suez sont convoqués en assemblée générale pour le 1er août prochain.

D'après l'article 48 des Statuts, pour avoir droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, les actionnaires propriétaires de vingt-cinq actions nominatives ou au porteur doivent justifier au domicile administratif de la société *Square Clary*, 9, à Paris, du dépôt dans la caisse centrale de leurs titres libérés de 500 francs.

Le lieu de la réunion, à Paris, sera ultérieurement indiqué.

Paris, le 29 mai 1867.

Le secrétaire général,
PAUL MERRUAU.

N° 9234, Compagnie Universelle du canal maritime de Suez.— Assemblée Générale.

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation es dents et inventée par M. le docteur deudste J. G. POPP. de Vienne attire depuis tius de 15 ans de plus en plus l'attention des plrsonnes qui souffrent des dents. Quoique dl nombreuses analyses chimiques aient étab i que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué' aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les geucives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publ icité, il a éveillé l'attention des petites loic lités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usat ge et obtenu l'approbation de ceux qui on assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspart icipation aux benefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une sonne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0] par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIE Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine. Galata,

---

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est envoloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubebe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Deuis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous es pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journallier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami H.	à la T	
6	40	2	11	15	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
7	55	18	12	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	25	12	3		de Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kuru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	55	2	3	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
7	10	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
8	25	11	1		de Yénimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Tehibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgundjuq.
10	40	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (excepté les Vendredis.)
7	10	5	11	45	de Arnaoutketi, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	55	8	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	40	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
9	25	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	25	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	55	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	23	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami H.	à la T	
8	25	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	55	2	1	30	pour Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
10	40	5	3	15	pour Arnaoutkeui, directement (*excepté les vendredis.*)
10	25	4	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	25	3	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
3	40	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	40	8	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.*)
4	55	12	9	30	pour Beylerbey, Vanikeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	25	5	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (*retour direct au pont.*)
5	40	18	10	15	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé
6	10	2	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré (*)
6	25	8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
6	25	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	45	17	10	20	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtéhé, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	10	3	10	45	pour Cousgundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*)
4	40	4	11	15	pour Bechiktach, Cousgundjuk, Beylerbey, Téhenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retour direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami H.	à la T	
6	28	11			de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar.
7	28	12			de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoudjuk.
7	58	12	50		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	58	12	30		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	43	3	15		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	43	3	15		de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kousgoundjouk.
3	44	8	15		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	13	8	45		de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Cosgoundjouk, Scutari.
5	43	10	15		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami H.	à la T	
8	13	13	45		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	28	2			ponr Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	40	2	15		pour Scutaai Cougoundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	43	3	15		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1	58	6	30		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour au pont touchant Thérapia, Yénikeui.*
4	58	9	30		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissaa, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	58	10	30		pour Cousgoundjouk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	13	10	45		pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	43	11	15		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami H.	à la T	
6	55	10	11	30	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	25	16	12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami H.	à la T	
5	10	10	9	46	pour Proti, Antigone, Prinkipo, Cartal et Pandik.
5	40	16	10	15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		un bateau	Horloge de Jénidjami H.	à la T	
7	58		12	30	de Cartal, Prinkipo, Helki, Antigone et Proti.
4	58		9	30	de Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		un bateau	Horloge de Jénidjami H.	à la T	
9	58		2	30	pour Proti, Antigone, Aalki et Prinkipo.
5	43		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkivo en t. Halki.

PHOSPHATE DE FER
DE LERAS DOCTEUR ÈS-SCIENCES.
GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Il n'existe pas de médicament ferrugineux aussi remarquable que le Phosphate de fer liquide de Leras. aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal dans les annales de la science. Les *pâles couleurs*, les *maux d'estomac*, les *digestions pénibles*, l'*anémie*, les *convalescences difficiles*, l'*âge critique*, les *pertes blanches* et l'*irrégularité de la menstruation chez les dames*, les *fièvres pernicieuses*, l'*appauvrissement du sang*, le *lymphatisme* sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé reconnu le conservateur par excellence de la santé, le préservatif certain des épidémies et déclaré supérieur dans les hôpitaux et par les académies, à tous les ferrugineux connus, car c'est le seul qui convienne aux estomacs délicats, qui ne provoque pas de constipation et le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents.

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

NOUVELLE GLACIÈRE A BASCULE, brevetée donnant de la glace en 6 minutes, avec tous les réfrigérants et à toute température. Expérience publique à la fabrique, rue de l'Arbre-Sec, 60, le jeudi, de 2 à 4,

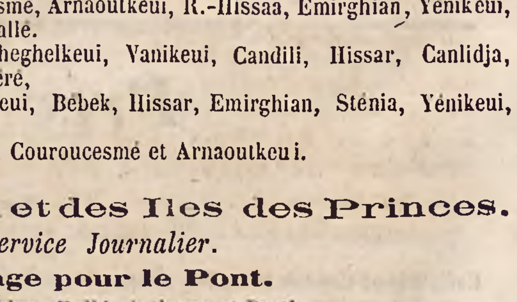

et rue Vivienne, 20, le mercredi, de 2 à 4. Le vendredi, de 8 à 10, soir. PENANT, fabricant de glacières et cafetières dont la lampe s'éteint d'elle-même. Récompense et médaille [aux Ex]positions de Paris et Londres.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 133.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	6 mois	3 mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS :

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 13 Juin

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.

New-York, 11 juin.

Escobedo a ordonné à un tribunal de guerre de juger Maximilien.

Paris, 11 juin 5 h. 40 m. soir.

Consolidés turcs (Clôture) { ouvert. 34 50 / clôt. 34 45

Londres, 11 juin 11 h. 40 m. matin.

Consolidés turcs.... 34 3/8 — 34 5/8

Londres, 11 juin, 1 h. 50 m. soir.

Consolidés turcs.... 34 3/8 — 34 5/8

Emprunt Ott. 1865.. { ouvert. 265 / clôture 261 25

Paris, 12 juin 11 h. 25 m. matin.

Le Czar a quitté Paris hier. Avant de se séparer les deux Empereurs s'embrassèrent cordialement.

Le roi de Prusse part vendredi.

(Service particulier de LA TURQUIE.)

Marseille, 12 juin.

Le bateau des Messag. Imp. est arrivé ce matin. Cotons, peaux, sésames calme. Soies, cocons, stocks, presque nul. Laines, mauvaise position. Blé, baisse. Lin, hausse.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Un avis, affiché aux mairies de Paris, annonce qu'à l'avenir nul ne recevra de secours au bureau de bienfaisance s'il refuse à envoyer ses enfants à l'école et à les faire vacciner. *(Débats,)*

SAINT-PETERSBOURG, 2 juin.

Le *Nord Post* publie un ukase, en date du 29 mai, portant que toutes les procédures politiques encore pendantes, relatives aux dernières révoltes, sont anéanties, et qu'une amnistie est accordée aux personnes impliquées dans ces révoltes, à l'exception des personnes accusées de crimes ordinaires.

Il ne sera pas intenté de nouveaux procès à l'occasion de ces révoltes.

Les Polonais internés en Russie et dont la conduite a été satisfaisante, seront autorisés à retourner dans leurs pays.

Les ecclésiastiques polonais sont également autorisés à rentrer

Les habitants des provinces occidentales qui ont été éloignés de leur patrie par mesure administrative, et qui peuvent produire des certificats satisfaisans, pourront aller s'établir en Pologne. Les ecclésiastiques de ces provinces auront besoin d'une autorisation du lieutenant de l'empereur en Pologne. *(Pays)*

L'analyse des premières séances du Reichsrat autrichien commence à nous arriver. La discussion s'est ouverte sur le projet d'Adresse. Dans la Chambre des députés, le débat nous semble s'être égaré à travers une grande diversité de sujets; ainsi pendant que quelques députés slaves ont attaqué le système de dualisme et revendiqué l'unité de la monarchie, d'autres députés ont appuyé le système en demandant même une extension dans le sens fédéraliste, à savoir un développement encore plus étendu de l'autonomie des provinces.

A ces questions générales se sont déjà mêlées des questions plus spéciales; on a critiqué les mesures financières prises pendant la dernière période, on a réclamé des dispositions contre le paupérisme, un système d'instruction publique, l'indépendance de la magistrature et la révision du concordat.

La variété et l'esprit de désordre de cette discussion prouvent l'inexpérience parlementaire des députés de l'empire autrichien. Mais nous sommes persuadés qu'on aurait tort d'y chercher la manifestation d'un esprit d'opposition. Il est fort probable que le plan de M. de Beust triomphera devant le Reichsrath comme il a déjà triomphé devant l'opinion et dans les faits.

A la chambre des seigneurs, la discussion a présenté plus d'unité. Le projet d'Adresse, plus long, plus développé que ne le sont d'habitude les documens de ce genre, aborde avec une grande franchise tous les dangers de la situation; il ne cherche à pallier aucune des difficultés léguées par le passé au présent, mais il n'en indique la solution que dans une entente avec la couronne.

Le discours prononcé par M. Hasner dans cette chambre résume parfaitement les sentiments qui semblent y prédominer. Après diverses critiques qui portent sur le côté juridique de la constitution nouvelle, l'honorable député, se plaçant au point de vue de l'avenir tel que les derniers événemens permettent de le prévoir, conclut en disant qu'il faut dire adieu à la vieille Autriche, mais que dans cette nouvelle Autriche en voie de se former, la Chambre des seigneurs doit se grouper loyalement comme autrefois autour de la personne de l'empereur. *(Patrie.)*

La représentation d'hier, à l'Opéra, a été d'une splendeur incomparable. Le grand escalier avait été transformé en bosquet de fleurs. Quand les deux Empereurs et l'Impératrice, accompagnés des deux czarewitchs, et suivis d'une cour éblouissante de princes, princesses, ministres, maréchaux, en grand uniforme, sont venus occuper l'immense loge improvisée pour eux et tenant tout le fond du théâtre, ils ont trouvé devant eux toute une salle debout, une salle composée de l'élite de Paris, et dans l'attitude de la plus respectueuse sympathie.

Nous ne pouvons encore donner que quelques détails sur cette soirée qui va occuper tous les journaux de l'univers.

L'Empereur avait cédé sa loge ordinaire au corps diplomatique. On y remarquait Mme de Metternich, dont la toilette a eu un succès général, le prince de Metternich, M. de Budberg, Djemil pacha, M. Mon, etc.

Le duc et la duchesse de Mouchy occupaient un entrecolonnement.

La famille entière de Rothschild était dans la loge de M. de la Riboissière.

Ce qu'il y avait de diamants et de dorure est inexprimable.

A l'entrée des souverains, l'orchestre a exécuté l'hymne russe.

La représentation se composait du quatrième acte de l'*Africaine* et du ballet de *Giselle*, avec Mlle Granzow pour danseuse principale et tous les chefs de service pour corps de ballet. Ainsi, Mlle Fiocre était dans le corps de ballet. On peut se figurer ce qu'a été un ballet dansé de cette sorte.

Deux cent-gardes étaient comme des cariatides aux deux extrémités de la scène. Il a fallu les changer souvent, à cause de la chaleur, et comme on a dû les relever plus d'une fois pendant la représentation, cela a causé quelque hilarité.

Comme la représentation était *par ordre*, l'étiquette la plus stricte y a été observée, et le public s'y est conformé avec une déférence spontanée dont il n'y avait peut-être pas encore eu d'exemple à Paris. Jamais les applaudissements n'ont éclaté qu'après le signal en quelque sorte donné par le czar. En reconnaissance de la visite qu'il nous a faite, on a voulu qu'Alexandre II pût se croire chez lui.

Notre hôte auguste et aimé a pu se convaincre que la France, dans cette circonstance comme dans toutes, s'associait au sentiment de l'Empereur.

VIENNE, 3 juin. — Dans la séance d'aujourd'hui de la Chambre des Députés, le président a annoncé que le ministre des finances, M. de Becke, communiquera au président les pièces demandées par M. Skène et consorts, savoir :

Un extrait du compte courant suivant les arrangements conclus avec l'administration des finances hongroises et un état des impôts arriérés.

M. Skène a demandé que la communication de ce document fût faite directement à la Chambre, et il s'est réservé de faire une proposition à ce sujet.

Le ministre de la guerre, interpellé au sujet des fortifications de Vienne, a répondu que le gouvernement n'a pas l'intention de convertir la capitale de l'empire en forteresse et que les inquiétudes au sujet des entraves qui pourraient en résulter pour le commerce, sont complétement dénuées de fondement.

Sur l'avis conforme d'autorités compétentes, on se propose de construire à une distance de deux lieues dix forts qui serviront comme point d'appui pour les remparts dont la construction pourrait être nécessaire plus tard.

Quatre de ces forts seront construits dans le courant de cette année.

Les frais de construction de ces forts s'élèveront à 11 millions de florins.

Jusqu'à présent 200,000 fl. ont été dépensés. Cette somme a été prélevée sur l'indemnité italienne.

Le gouvernement demandera le surplus des fonds d'après la forme constitutionnelle.

Les débats de l'Adresse ont commencé. M. Toman a parlé contre l'Adresse.

Les débats de l'Adresse ont également commencé aujourd'hui à la Chambre des Seigneurs.

M. Wickenburg a parlé en faveur de l'Adresse et il a terminé son discours en établissant la nécessité de régler les affaires ecclésiastiques.

M. Hasner a critiqué dans un long discours le projet de comité des 67, au point de vue exclusivement juridique et politique.

Cependant il a terminé en disant que l'Autriche nouvelle se serrera toujours autour de son souverain avec la même loyauté.

On lit dans l'*Etendard* :

C'est demain 5 juin que le roi de Prusse doit faire son entrée dans Paris.

Dès demain matin, le prince royal et la pricesse Victoria quitteront Paris pour se rendre à Compiègne : ils emploieront une partie de la journée à visiter le fort et le château de Pierrefonds, et, vers deux heures et demie, ils se rencontreront avec le Roi, qui séjournera une demi-heure à Compiègne pour se reposer.

L'arrivée à la gare du Nord aura lieu à quatre heures et un quart.

L'Empereur s'y trouvera pour le recevoir.

Le prince de Prusse montera avec son auguste père dans la voiture impériale. Quant à la princesse, on pense qu'elle s'abstiendra de figurer dans le cortége.

On assure que la voiture impériale sera découverte sur la demande expresse du Roi.

Sa Majesté Prussienne habitera, on le sait, le pavillon Marsan.

Quant au prince royal, il ne quittera pas l'hôtel de l'ambassade, rue de Lille, où il est fixé depuis son arrivée.

M. le comte de Bismark habitera également à l'ambassade de Prusse.

Voici la liste complète des personnes qui accompagnent le roi de Prusse :

M. le comte de Bismark

M. le général de Moltke.

M. le comte Puckler, grand maréchal de la Cour.

M. le général de Treskow.

M. le comte de Goltz, général de brigade frère de l'ambassadeur.

M. le comte Lehendorff, major, aide-de-camp du Roi.

Le prince Ratziwill, major, aide-de-camp du Roi.

L'emploi du temps que le roi de Prusse doit passer en France n'est pas encore complétement réglé.

Arrivé le 5, il assistera le 6 à la grande revue du bois de Boulogne; le 7, Sa Majesté ne prendra part à aucune réunion officielle, en raison de l'anniversaire de la mort du roi Frédéric-Guillaume III, son père.

Le grand bal de l'ambassade de Prusse est bien définitivement fixé au 12, ainsi que nous l'avons annoncé depuis plusieurs jours.

De grands préparatifs sont faits à la gare du Nord pour la réception de S.M. le roi de Prusse.

A l'intérieur, une vaste tribune divisée en cinq travées, garnie de velours rouge, orné de crépines d'or, borde le quai d'arrivée.

Une seconde tribune a été disposée sur l'attique qui s'étend au-dessous de l'horloge.

Deux salons richement meublés ont été préparés dans les salles d'attente qui s'étendent sur la façade principale des bâtiments de la gare.

La décoration est complétée par des faisceaux de drapeaux aux couleurs de France et de Prusse.

LA FARCE BULGARE.

La nouvelle nous est parvenue que des bandes ont fait irruption dans quelques villages turcs du vilayet du Danube, essayant de se livrer à l'égard des habitants et de leurs propriétés à des actes de déprédation et de cruauté.

Avons-nous besoin de dire que l'apparition de ces bandes ne nous étonne pas, et que nous nous attendions depuis plusieurs jours à leurs exploits? Ce n'est un mystère pour personne, qu'il y a deux mois, des conciliabules avaient lieu tous les jours au centre de Péra où l'on discutait le plan d'un soulèvement en Bulgarie. Le bruit courait même que le gouvernement avait connaissance de ces réunions et que des raisons d'une gravité exceptionnelle l'ont seules empêché de mettre main basse sur les fauteurs du complot.

On connait les instructions données. Elles sont semblables à celles qu'un régisseur de théâtre donne aux figurants dans un drame.

Attention ! vous êtes chargés de représenter un soulèvement en Bulgarie. Le peuple bulgare est un brave peuple qui préfère labourer ses champs et gagner son pain à la sueur de son front plutôt que de lester son estomac de constitutions fantastiques et d'utopies. Il n'a pas envie, que des intriguants et des aventuriers étrangers viennent, comme en Crète, ruiner le pays et brûler les villages pour forcer les habitants à s'expatrier ou à prendre les armes dans le paroxysme du désespoir. Il faut donc jouer serré et rendre l'illusion complète. Vous descendrez dans les villages chrétiens déguisés en turcs et dans les villages turcs déguisés en bulgares. Tuez! brûlez! pillez! saccagez! violez ! vous avez carte blanche.

Le spectacle des épouses violées sous les yeux des époux mutilés fera très-bien dans le tableau. Tâchez qu'il y en ait beaucoup. En cas d'impossibilité absolue ayez recours à l'imagination des bandes crétoises.

Si vous voulez être tout-à-fait adroits, tâchez de faire croire aux bulgares, qu'ils sont victimes du fanatisme turc; tâchez de faire croire aux turcs que les chrétiens ont juré leur extermination. Surtout faites beaucoup de bruit pour que le parterre (l'*Europe*) vous entende. Demain les journaux enregistreront vos hauts faits; vous serez des braves, des héros luttant pour leur indépendance, et tous les jobards du continent ouvriront des souscriptions dont le produit vous servira à vivre de vos rentes. En attendant voici dix livres pour les frais de la mise en scène........ A propos, n'oubliez pas les fausses barbes; cela servira votre déguisement et fera peur aux femmes et aux enfants. Nous aurons un chorus général où ne manqueront pas les voix de soprani. . . . .

Ceci n'est pas une plaisanterie : des discours analogues ont été tenus dans les conciliabules de Péra. Bien que les auteurs de cette pièce où il y aura du sang *pour de bon* aient visé à garder l'incognito, l'opinion les connait, et quand le moment de siffler sera arrivé, car la pièce est mauvaise et on la sifflera, le régisseur pourra se dispenser de proclamer leurs noms.

Une chose nous étonne, c'est la crédulité de l'Europe à l'endroit de toutes les bourdes qu'il plait à une officine experte en pareille matière de lui faire avaler.

Cependant, comme tout dans ce monde a une fin, et qu'il n'est pire colère, que celle d'honnêtes gens dont on a surpris la bonne foi, au jour de la réaction, les sentiments de bienveillance se changeront en exigences vengeresses, et peut-être, verra-t-on alors le parterre enjamber la scène et forcer au repentir les auteurs d'une exécrable mystification.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE » [1]

LA SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

VI.

Elle donnait à tous une égale part d'affection et les avait groupés autour d'elle, non-seulement par la puissance de son charme personnel, mais encore par l'espérence qu'elle faisait sans cesse luire à leurs yeux de devenir un jour la cause de leur fortune ou de leur avancement.

— Je retournerai plus tard à Paris, leur disait-elle. Alors, grâce à l'influence que je saurai reconquérir, je vous y ferai venir tous l'un après l'autre et nous nous retrouverons là-bas, tels que nous sommes ici.

En attendant la réalisation de ce beau projet, on s'efforçait de passer agréablement le temps.

Tous les soirs, on jouait chez madame de Pélussin, et souvent jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. Ses invités étaient autorisés à amener leur maîtresse si elle était jeune, jolie et assez intelligente, pour que Pauline consentît à la former aux belles manières. Car — c'était encore un trait distinctif de son caractère, — elle ne dédaignait pas de s'intéresser aux amours de ses amis, au besoin même de les favoriser, en donnant des conseils à celle qui en était l'objet.

C'est ainsi qu'elle avait pu se former une société de trois ou quatre femmes, en quelque sorte dresées par elle, non qu'elle les aimât, mais afin d'ajouter encore à l'attrait de son salon, en mettant en relief par la comparaison, ses propres qualités, son élégance et sa beauté.

Parfois on soupait. La soirée prenait alors toute la physionomie d'une fête de la Régence. On se livrait à ces petites orgies, dans l'intimité, sans que personne songeât à en révéler le secret au dehors, tous ayant également intérêt à le garder. Madame de Pélussin aurait impitoyablement chassé les bavards. Ils auraient ainsi perdu par leur faute les douceurs du présent et les espérances de l'avenir.

On peut donc s'expliquer maintenant que Pauline eût, malgré tout, dans la ville, la réputation d'une femme presque honorable. Certaines lui reprochaient avec amertume d'avoir vécu maritalement avec un homme qui n'était pas son mari ; mais la manière dont elle portait son deuil semblait indiquer qu'elle avait aimé sincèrement.

On croyait que depuis la mort de son amant, elle menait une vie irréprochable, et ses pires ennemis ne soupçonnaient rien de ce qui se passait chez elle. Ils croyaient avoir tout dit, lorsqu'ils donnaient à entendre que, si madame de Pélussin restait à Privas, c'était que, grâce à ses petits revenus, elle n'y manquait de rien, tandis qu'à Paris, elle aurait été obligée pour vivre, d'affronter de nouvelles aventures.

Ainsi, voilà ce qu'avaient pu l'habileté de Pauline et la discrétion de ses amis. Au sein d'une petite ville, parmi des gens curieux, bavards, indiscrets, rien de ce qui se passait dans sa maison n'avait jamais transpiré au dehors. On la croyait isolée, sans amis, sans relations, sans plaisirs. Le lecteur sait maintenant quelle erreur c'était là.

Trois ans après la mort de son protecteur, Pauline de Pélussin fit la connaissance de Gabriel Chavanet. Si nous avons eu le bonheur de peindre fidèlement et clairement le caractère de ces deux personnages, il est facile de comprendre quelle sympathie les rapprocha l'un de l'autre. Privé de toutes les choses qu'il désirait, condamné à une vie monotone et à la société d'une femme laide et dévote, Chananet s'éprit de Pauline. A son tour, elle devina sa nature ambitieuse, mais comprimée, sous l'existence qu'il s'était imposée par calcul. Elle admira ses efforts, apprécia son énergie, pressentit l'éclat de son avenir et résolut de s'attacher à sa fortune, de façon à retourner à Paris, avec lui, assurée du rang qu'elle y voulait y tenir.

Elle se montra facile, mais à de rares intervalles, en faisant comprendre à Gabriel qu'elle ne pouvait ni ne voulait s'engager dans une liaison qui aurait pour effet d'exciter la jalousie de ses amis. En même temps, elle lui expliqua les douceurs de son amitié.

— Tous mes amis, dit-elle, ont commencé par être amoureux de moi. Je ne pouvais cependant être à tous. Je les ai donc apaisés peu à peu. Aujourd'hui, ils m'adorent platoniquement, se contentant de me voir, de m'entendre et de jouir de mon être intellectuel et de mon cœur. Il faudra que vous en veniez là. J'ai pu, dans un moment de surprise, me livrer à vous. Ce n'était pas de l'amour, cependant, car, sur ce chapitre, ma vie est close. Sans éprouver aucun regret de m'être donnée, je dois vous dire que je ne saurais plus faire ce que j'ai fait.

— Mais je vous aime ! s'écria Chavanet.

— Non, ce n'est pas moi que vous aimez. Vous n'aimez aucune femme. Vous ne ressentez que des aspirations. Vous les prenez pour de l'amour, parce que vous ignorez les divers degrés d'affection qu'un homme peut éprouver. Essayez d'être pour moi ce que sont mes autres amis, et il vous sera facile de vous contenter de mon amitié.

Ces paroles laissèrent une trace profonde dans l'esprit de Chavanet. Il comprit de quel secours pouvait lui être madame de Pélussin. Elle avait discrètement parlé de ses relations de Paris, démontré la possibilité d'y recouvrer son influence dont profiteraient ceux-là qui lui auraient été fidèles. Chavanet ne parla plus d'amour. Quant à Pauline, elle manœuvra si bien qu'en quelques mois il devint son esclave, mais un esclave fier de sa chaine et heureux d'en moutrer les marques.

L'introduction de Chavanet dans l'entourage de madame de Pélussin ne laissa pas que d'y causer quelques troubles. Les favoris s'alarmèrent en voyant Pauline accepter les soins d'un nouveau venu qui n'avait encore donné aucune preuve de son affection. Mais, elle leur expliqua ses projets et demanda pour lui le secret qu'ils avaient gardé jusque-là, sur toutes les choses qui la concernaient.

— C'st un dévot, dit l'un d'eux. Il est affilié à toutes les sociétés religieuses.

— Et c'est par là qu'il est plus fort que vous tous, répondit-elle, en révélant en quelques mots la conduite de son ami.

On accepta donc Chavanet qui, d'ailleurs, se rencontrait rarement avec les intimes de la maison. N'ayant pas la libre disposition de ses soirées, il venait dans la journée, consultait Pauline sur ses affaires, lui faisait part de ses plans d'avenir, mettait devant elle son cœur à nu.

[1] Voir le numéro du 12 juin.

REVUE DES JOURNAUX

Sous ce titre : *le roi de Prusse à Paris*, la *France* publie l'article suivant :

« Le roi Guillaume arrive demain à Paris.

» Nous entendons dire autour de nous qu'après avoir si chaleureusement acclamé l'empereur de Russie, la population parisienne se montrerait disposée à faire un accueil beaucoup moins sympathique au roi de Prusse et au célèbre ministre qui l'accompagne.

» Nous ne croyons pas à la possibilité d'une manifestation discourtoise qui serait à la fois un manque de tact et un manque de sens politique, et, de même que nous disons tout haut les bruits qui circulent tout bas, nous dirons franchement les motifs qui nous font un devoir d'accueillir avec déférence le prince qui sera pendant quelques jours l'invité de l'Empereur et l'hôte de la France.

» Nous nous piquons d'être, parmi les peuples modernes, celui chez qui les lois de la politesse et les nobles pratiques de l'hospitalité sont le plus rigoureusement observées. Quand un étranger vient s'asseoir avec confiance à notre foyer national, nous oublions si, la veille, il a pu être notre adversaire ; nous ne voulons pas savoir s'il peut le devenir le lendemain. Nous ne nous rappelons qu'une chose, c'est qu'il est aujourd'hui notre hôte, c'est-à-dire, selon la belle tradition de nos aïeux un être inviolable et sacré.

» Le roi Guillaume et M. de Bismark n'ignorent pas les sentiments de défiance et de mécontentement que la politique prussienne a naguère excité en France dans presque toutes les classes de la société. Malgré les préventions qui s'y sont manifestées, ils n'ont pas hésité à se rendre à Paris, parce qu'ils connaissent la délicatesse et l'esprit chevaleresque de cette population d'élite, tête et cœur de la civilisation moderne. Nous ne donnerons pas un désaveu public à ce témoignage de confiance, ni un démenti éclatant à notre vieille réputation de courtoisie.

» Le roi Guillaume représente autre chose aujourd'hui que les ambitions de la Prusse ; il représente l'Allemagne du Nord, transformée, il est vrai, par les armées prussiennes sur les champs de bataille de Kœniggrætz et de Sadowa, mais l'Allemagne amie de la France, l'Allemagne des grands penseurs et des grands hommes d'Etat, un grand pays qui marche vers de grandes destinées et qui est digne sous tant de rapports d'associer ses efforts aux nôtres pour le triomphe des immortels principes dont nous avons été les initiateurs et dont nous sommes encore les plus énergiques représentants.

» Un fatal malentendu, un conflit provoqué par d'injustes défiances, ont failli déterminer naguère une lutte sanglante entre ces deux peuples si bien faits, au contraire, pour se comprendre et s'entr'aider. La sagesse des grandes puissances et la modération des gouvernements intéressés ont détourné l'orage prêt à éclater sur l'Europe. Les excitations qui, des deux côtés du Rhin, soulevaient le sentiment national, sont tombées devant une appréciation plus calme de la situation. Pourquoi les réveiller encore: Pourquoi risquer de froisser la susceptibilité de cette noble nation allemande, que nous ne pouvons rendre responsable de la politique violente qui a prévalu, l'année dernière, à Berlin, et pour qui le roi Guillaume n'est plus le souverain de la Prusse, mais le chef de la confédération du Nord.

» Cette confédération, dans les limites que lui font les traités et les conditions nécessaires de l'équilibre général, n'a rien qui puisse inquiéter nos intérêts ni amoindrir notre légitime influence. La présence à Paris des plus puissants monarques de l'Europe dit assez hautement que la France garde toujours son rang élevé dans les conseils des Etats modernes.

» Nous disions hier encore que le roi de Prusse, en se rendant à Paris au moment même où l'empereur de Russie y vient d'arriver, ne peut y apporter que des pensées de modération et de justice, et nous ajoutions qu'à moins de démentir tous les présages, c'est la paix, une paix honorable et féconde, qui doit nécessairement sortir de cette réunion de rois.

» Cette paix, qui est dans les vœux de tous les esprits honnêtes et de tous les bons citoyens, cette paix que l'Empereur s'efforce si loyalement de maintenir, cette paix qui est la base même du progrès des institutions et du développement des libertés publiques, sera fortifiée, nous n'en doutons pas, par la courtoisie avec laquelle, dominant nos propres impressions, nous accueillerons le souverain d'un pays dont bien des raisons politiques peuvent nous rapprocher.

» Hier, le télégraphe nous annonçait qu'au départ du roi Guillaume on a fait, dans les églises de Berlin, des prières publiques, non-seulement pour l'heureux voyage du souverain, mais aussi pour le maintien de la paix générale par l'entente personnelle des monarques réunis en ce moment à la cour des Tuileries.

» Tandis qu'en Prusse on s'adresse ainsi au Dieu bienfaisant qui éclaire le cœur des rois et inspire les peuples, ce n'est pas à Paris, dans la ville de la civilisation, de l'urbanité et de toutes les idées généreuses, qu'on répondra par des sentiments hostiles à ces vœux de concorde et de paix. »

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* publie, au sujet de la visite de l'empereur Alexandre à Paris, l'article suivant :

« Au milieu d'un règne signalé déjà par tant d'actes considérables, ce n'est pas, il faut le reconnaître, un ordinaire événement que ce voyage, qui, dans l'espace d'un mois, va mettre S. M. Alexandre II en rapport personnel et direct avec plusieurs souverains, et ce séjour dans une capitale où le monde entier est, en ce moment, représenté par les manifestations choisies de son activité matérielle et morale.

Les arts et l'industrie ont répondu avec empressement à l'appel qui leur avait été adressé. Les œuvres et les produits de la Russie occupent, d'un aveu unanime, leur place glorieuse dans le palais de la civilisation universelle. La visite de l'Empereur sera pour ses sujets qu'il trouvera près des fruits de leurs travaux une grande joie ; elle sera accueillie certainement aussi avec bonheur par tous les autres exposants dont les produits rivalisent avec ceux de la Russie ou dont l'industrie plus ancienne sert d'exemple à notre jeune essor.

La présence de l'empereur Alexandre à cette grande fête des arts et de l'industrie, prouvera que le souverain qui a consacré au bonheur intérieur de ses Etats une application si constante et si féconde ne reste étranger à rien de ce qui touche à la prospérité et à la grandeur des nations.

Que des esprits soupçonneux et jaloux dont le parti pris est irremédiable ne voient pas, au dehors, ce voyage sans concevoir on ne sait quel pressentiment dont la réalisation justifierait leurs accusations ou leurs craintes permanentes, cela importe peu. Des déclamations aux faits, Dieu merci, la distance est grande. Sans s'exposer à être démenti par l'événement, quiconque connaît bien le règne sous lequel la Russie se développe et prospère depuis douze années, quiconque a étudié en recherchant avec une complète connaissance de cause, avec suite et avec impartialité, les actes du souverain, peut prédire que si le voyage actuel est destiné à créer — par une entente plus intime entre les gouvernements, par un échange d'idées large, loyal, et complet, — des résultats qui influent puissamment sur le présent et sur l'avenir, ces résultats seront favorables à la paix, étant conformes aux principes éternels de la justice, du respect mutuel de l'indépendance des Etats, conformes, en outre, aux intérêts généraux.

Félicitons-nous donc hautement de voir les souverains se rencontrer, comme leurs sujets s'y rencontrent, à la grande solennité dont Paris est le théâtre ; de les voir réunis, sans y être contraints par un péril immédiat, dans des conditions d'amitié réciproque et de quiétude sereine que leur permettent d'envisager sans trouble la situation actuelle et d'éclairer celle qui peut se produire.

Certes nous ne sommes pas dans le secret des intentions souveraines, cela va de soi, et il serait superflu d'insister sur cette assertion ; mais, comme tout le monde, nous sentons nos réflexions attirées sur un fait important dont la nouvelle, dès qu'elle s'est répandue, a partout impressionné vivement tous ces esprits. Nulle part on n'admet que des souverains se rencontrent sans que leurs entrevues les éclairent mutuellement bien plus vite et plus complétement que les plus longues relations suivies dans la voie des communications écrites. Ils ont évidemment en ces rencontres tout à gagner, car il en doit jaillir pour chacun deux des notions plus précises, plus étendues et plus exactes sur leur pensée politique et, pourquoi ne pas l'ajouter ? sur leur caractère. C'est pourquoi, ce nous semble, l'on ne peut attendre du voyaye actuel de l'Empereur que des conséquences dont l'Europe se félicitera avec la Russie si Dieu daigne inspirer au cœur de tous les monarques la même générosité de sentiments, et à leur conscience la même probité loyale ; si tous, comme il est permis de l'espérer, ont un égal désir de voir les peuples marcher dans les voies paisibles que protégerait la concorde internationale, — chacun selon leurs aptitudes, leurs mœurs et les besoins de leur individualité, — vers les progrès réguliers qui doivent augmenter et assurer leur bien être, à l'abri des catastrophes nées d'ambitions mauvaises, de jalousies funestes, d'empiétements sur l'indépendance d'autrui.

Ce n'est pas la première fois que nous le disons, mais nous aimons à le répéter : — après une guerre fatale évitée, grâce à une entente qui marquera dans l'histoire son originalité heureuse, puisqu'elle a réglé sans combat une question qui semblait grosse de passions et de batailles, l'exposition universelle sera digne de la renommée la plus haute et la plus durable si l'année où elle a étalé sa splendeur devient la date initiale d'une époque où le rapprochement intime — opéré entre les gouvernements et les nations par les chemins de fer et la télégraphie — aura pour complément l'établissement de rapports politiques fondés sur des bases telles que la lutte armée ne pourra plus être jamais que le recours extrême, — reconnu bien légitimement nécessaire, — du droit méconnu contre une opinâtreté fatalement poussée au choc qui devra la briser, cette opinâtreté aveugle étant seule contre tous.

Il est des gens qui, lorsqu'on parle de paix maintenue, se raillent de la résurrection de cette utopie de la *paix perpétuelle*. C'est pour eux un rêve fantaisiste qui se dissipe bientôt en vaine fumée au contact des réalités de l'honneur national et des susceptibilités patriotiques. — A les entendre il semblerait que la société a perdu quelque chose de son honneur et de ses susceptibilités légitimes, depuis que la massue et l'épée ne tranchent plus les différends. Pour eux c'est comme une honte que des Etats consentent sans bataille à accepter le jugement éclairé de leurs pairs. Ayons meilleure opinion de notre temps, qui ne doit pas se décorer sans justification du noble titre de siècle du progrès. Ne nous refusons pas à croire que la justice pacifique peut régir les gouvernements comme elle règne sur les individus. Osons croire qu'il n'y a qu'une seule équité et qu'une justice, qu'il s'agisse d'un homme ou qu'il s'agisse d'une nation.

Ne nous refusons pas à admettre qu'un conflit international peut se règler comme un procès civil, les parties entendues, et qu'il n'est pas impossible aux Etats de vivre en paix, comme vivent en paix les particuliers, dans les pays civilisés, chacun étant maître chez soi, — à la condition de ne pas abuser de sa liberté pour troubler le repos de ses voisins. Oui, croyons à la possibilité de la paix et de son maintien. La raison est là ; les ironies ne sauraient prévaloir contre elle.

Pour atteindre à ce but si désirable, les rapports directs entre les chefs des gouvernements sont assurément le moyen le meilleur, puisse-t-il être efficace !

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 30 mai.

Quoiqu'on veuille, quoiqu'on dise, il faut en revenir sans cesse aux visites souveraines qui sont la grande préoccupation des Parisiens. Ils ont d'abord esssayé de résister, de faire les fiers et les dédaigneux. Bast, semblaient-ils dire ! Nous sommes blasés ! Nous en avons tout un passé sous nos yeux, de ces rois, depuis 1815, sans compter ceux qui passaient sans aucun espoir de retour !

Et quand la chronique relatait minutieusement les faits et gestes des premiers arrivés, le Parisien n'avait qu'un regard distrait pour ces récits de *hight life*.

Mais aujourd'hui, essayez donc de vous dérober à l'entraînement général ? Croyez-vous qu'il s'agisse encore de simples princes ou des souverains de seconde ou troisième catégorie ? C'est un Empereur, ce sont deux Empereurs, ce sont trois Empereurs qu'on nous annonce, sans compter le roi de Prusse qui n'est encore qu'aspirant à ce grade suprême.

Donc, samedi, le premier attendu de ces souverains, le czar Alexandre fera sont entrée à Paris. Ce sera déjà toute une solennité. A la gare du Nord, sera dressée une estrade sur laquelle trois cents personnes pourront prendre place, et c'est là que l'Empereur Napoléon viendra en personne recevoir le Czar et ses deux fils aînés, pour les conduire et les installer lui-même au palais de l'Elysée. Voici, du reste, le programme des fêtes données pendant le séjour du Czar à Paris, tel que le publient nos feuilles les mieux informées. Il a un cachet officiel qui ne permet pas de douter de son exactitude.

1er juin. Arrivée à Paris, déjeuner aux Tuileries et installation au palais de l'Elysée.

Toute cette partie du programme peut, en effet, compter comme une fête, et pour un Empereur aussi bien que pour un simple mortel, c'est un jour à marquer d'une pierre blanche que celui où l'on entre et où l'on s'installe à Paris, sans compter le déjeuner aux Tuileries. Notre amour-propre parisien ne nous permet pas d'admettre qu'il y ait la moindre corvée et que tout ne soit pas joie et plaisirs dans cette première journée.

2 juin. Courses à Longchamp ; visite à l'Exposition ; représentation de *Galilée* au théâtre français.

Cette journée me paraît moins complétement heureuse. J'accepte les courses de Longchamp comme une puissante distraction. On s'y disputera le prix de l'Empereur de 100,000 francs. J'accepte encore la visite à l'Exposition ; puisque c'est là le prétexte au voyage des souverains, il est logique qu'ils se rendent au Champ de Mars, sans compter qu'on peut y trouver un certain plaisir, et que les objets attractifs n'y manquent pas, depuis le canon prussien dont chaque coup ne coûte pas moins de mille francs, jusqu'aux charrues à vapeur.

Mais *Galilée*, au théâtre français ! Est-ce vraiment hospitalier que d'imposer à l'Empereur Alexandre ce cours d'actionomie en alexandrins ? On devrait au moins lui laisser le choix, et m'est avis que s'il était libre, il donnerait la préférence soit à la *Vie Parisienne*, soit à la grande duchesse de *Gérolstein*. Après cela, il peut se faire que le Czar ait la passion des alexandrins ; mais dans ce cas, ne pourrait-on lui faire entendre ceux des meilleurs feseurs, Racine ou Corneille ?

3 juin. Visite des Musées et de l'Hôtel des Invalides.

Rien à dire là-dessus. Cette dernière visite est traditionnelle, et je pourrais moi-même en régler déjà le cérémonial. Le Czar visitera en détail tout l'Hôtel des Invalides, jusqu'aux cuisines et aux réfectoires. Il arrivera à l'heure du repas ; ce qui lui fournira l'occasion de goûter la soupe qu'il trouvera excellente, et de boire un verre de vin à la santé de l'armée française et des braves invalides qu'il appelera peut-être ses camarades. Après cette cérémonie, le Czar sera tout-à-fait populaire à Paris. Avez-vous, en effet, remarqué que rien ne semble au peuple lui donner une meilleure idée du bon caractère d'un souverain et de l'excellence de son cœur, que cette dégustation de la soupe du soldat et ce verre de vin bu à sa santé ? Comprenez donc : un souverain qui a de si bonnes choses à manger, et qui goûte de la soupe militaire et qui la trouve excellente ! Ceci donnerait à penser que l'homme est avant tout gourmand, et qu'il sait plus gré à un souverain de sa sobriété et de la modestie de ses goûts, que de toutes les qualités du cœur et de l'esprit. On pourrait aussi en conclure que la soupe du soldat n'est généralement considérée que comme une affreuse médecine à avaler, puisqu'on applaudit avec tant d'enthousiasme au courage du souverain qui en prend une cuillerée. Mais assez de philosophie et passons à la quatrième journée.

4 juin. Grand dîner aux Tuileries. Représentation de gala à l'Opéra.

Le spectacle est commandé par l'Empereur lui-même qui retient un certain nombre de loges. La salle est superbement éclairée et décorée, et le service intérieur est fait par les cent gardes. Mais généralement le public a accès dans le théâtre, et l'on pense qu'il en sera ainsi le 4.

5 juin. Seconde visite à l'Exposition. Dîner offert aux commissaires français et étrangers dans la partie du Champ de Mars affectée aux produits et constructions moscovites.

Rien à dire, à ce sujet. Une simple observation pourtant. Le public a, moyennant un franc, le droit de circuler partout à l'Exposition, et de tout visiter. Lui interdira-t-on, le 5, la partie moscovite ? Mais dans ce cas, il serait en droit de réclamer une réduction du prix d'entrée ? Lui laissera-t-on un libre accès dans la partie moscovite ? Mais alors, que deviendront l'Empereur Alexandre et ses invités, au milieu de la foule qui se penchera sur leur assiette et comptera les coups de fourchette ?

6 juin. Revue des troupes au Carrousel. Bal à l'ambassade russe. Je copie textuellement le programme ; ou, d'après mes propres informations, cette revue aura lieu à Longchamp. De nombreuses troupes y prendront part, et il leur serait impossible de se développer et de présenter un imposant ensemble, dans l'étroite cour du Carrousel.

7 juin. Excursion à Fontainebleau. Fête à l'Hôtel de Ville. (*A suivre.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Ministère Impérial des Finances.

AVIS.

Le règlement des intérêts des Serghis de dix ans, échus le 1|13 juillet 1866, ayant été effectué en grande partie, les porteurs des mandats relatifs à ces intérêts, et encore en circulation, sont invités à se présenter dans le plus bref délai, à l'Administration de la Dette Générale au Ministère des Finances, pour opérer le règlement de leur créance.

Le 29 mai (10 juin) 1867.

Nous apprenons avec plaisir que S. A. Méhémmed Ruchdi Pacha, ministre de la guerre, voulant profiter du séjour parmi nous du Dr Manuhardt, occuliste distingué, dont nous avons déjà parlé, a établi à l'hôpital de Gumuch-souiou, près de Dolma-Bagtché, une clinique ophtalmologique destinée à recevoir gratuitement tous ceux qui souffriraient des yeux sans distinction de race et de religion.

La direction de cette clinique a été confiée à M. le Dr Manuhardt, que l'opinion publique désignait naturellement comme devant être appelé à ces fonctions. Aussi grâce au concours qui lui a été prêté par les autorités le célèbre occuliste est déjà parvenu à monter cette clinique de façon à pouvoir être placée à côté des plus renommées de l'Europe.

Nous ne saurions assez féliciter le Gouvernement Impérial et Méhémed Ruchdi pacha d'avoir pris l'initiative d'un établissement si utile et dont nous manquions jusqu'ici.

Le yacth impérial *Izeddin*, commandé par le capitaine Hassan bey, est entré hier dans notre port venant de Crète et ayant à son bord Hussein pacha.

La corvette russe *Mercur* est arrivée avant hier de Nicolaeff et a mouillée devant Buyuk-déré. Ce bâtiment se rendra incessamment à Candie.

Les membres de la Société *L'Amie du Travail* sont convoqués en séance ordinaire, qui aura lieu dimanche prochain, 4/16 juin, vers 1 heure après midi, dans son local, Grand'rue de Péra, maison Green, No 373.

Le Secrétaire-général,
C. ANTHOPOULOS.

Dimanche prochain, 16 courant, aura lieu la bénédiction de l'église catholique latine à St-Stephano. Les personnes qui désirent assister trouveront au pont deux bateaux dont l'un partira à 7 1/2 et l'autre à 8 1/2 heures du matin à la franque ; ainsi que pour le retour, le premier quittera St-Stephano à 4 1/2 et l'autre à 5 1/2 heures du soir.

Au moment où commence ce récit, leurs relations duraient déjà depuis quatre ans, à l'insu de madame Chavanet qui ne devait jamais les connaître. Pauline y gagna de riches présents, car Gabriel se plaisait à l'en accabler. Mais, lui-même n'eut pas à se repentir de sa confiance. Son amie ne lui donna que de bons conseils. Il aimait à l'appeler son Egérie, et elle remplissait si bien son rôle qu'en toutes circonstances, il la consultait avec fruit.

Il n'y a donc plus à s'étonner qu'il eût voulu lui parler de Serverette. Il raconta ses impressions de la veille, et peignit avec éloquence la fougue de ses désirs.

— C'est une belle et bonne passion qui fond sur vous, répondit Pauline, intéressée par son récit. J'espère qu'elle n'enlèvera rien à l'attachement que vous me portez et que je m'efforce de vous rendre.

— Elle ne pourra que l'accroître, s'écria Chavanet. Car, je veux que cet amour qui peut me rendre heureux après tant d'infortunes, grandisse à votre ombre.

— Il faut surtout que votre femme ne puisse rien en deviner.

— Comment faire ! murmura Chavanet. J'aime cette fille ; il me la faut, je l'aurai, ajouta-t-il en se levant, les mains frémissantes et l'œil enflamé.

— Eh ! sans doute, pauvre cher, vous l'aurez. Il ne s'agit que d'être prudent. Nous allons voir.

Ayant dit ces mots, Pauline baissa la têta et se mit à chercher un moyen de vaincre les difficultés qui s'opposaient aux désirs de Chavanet.

VII.

La famille Chibrac avait été engagée pour trois soirées par le propriétaire du café Barbusse. Le matin du jour où devait avoir lieu le second concert, à l'heure où Chavanet se rendait auprès de madame de Pélussin, Serverette réveilla son oncle de bonne heure et lui dit :

— La journée s'annonce merveilleusement belle. Le ciel est radieux ; le soleil va se lever. Ne voulez-vous pas faire comme lui et venir courir les champs avec moi ?

Les désirs de Serverette étaient des ordres pour Chibrac. Il fut habillé en un clin d'œil, et quelques instants après, laissant derrière eux, les dernières habitations du village, ils étaient en pleine campagne.

Serverette se livrait à des ébats dignes d'un enfant. Elle était si heureuse de se trouver en liberté, loin de madame Héloïse qui dormait encore, qu'elle manifestait sa joie en sautant, en riant, en chantant, en embrassant Chibrac qui ne s'était jamais trouvé à plus jolie fête.

Elle s'arrêtait aux bords des fossés pour cueillir les fleurs des bruyères qui jetaient leur dernier éclat. Elle trempait ses mains dans l'eau pure des sources qui descendaient en cascades du haut des rochers. Elle s'élançait étourdiment à la poursuite des oiseaux qui fouillaient la poussière, posés au milieu de la route, et qui fuyaient à son approche.

C'est en jouant qu'elle arriva, suivie de son oncle au pied d'une montagne, située non loin de Saint Etienne, qui dresse fièrement son front dans les cieux et qu'on appelle la roche du Gourdon. Elle proposa à Chibrac d'en tenter l'ascension.

— Tu veux gravir le Gourdon ? s'écria le chanteur. Mais c'est de la folie !

— Mon cher oncle, je vous en prie, ne me refusez pas.

Chibrac ne savait pas résister.

— Allons ! dit-il. Puisque tu le veux, en route !

Ce n'est qu'après une longue marche qu'ils arrivèrent au sommet de la montagne. En posant le pied sur le dernier plateau de cet amoncellement de roches, Serverette poussa un cri de joie et de victoire !

— Que c'est beau ! s'écria-t-elle en regardant le paysage qui se déroulait à ses pieds.

Son visage avait une animation singulière. Ses yeux brillaient de plaisir. Le vent, qui règne toujours à ses hauteurs, passait dans ses cheveux qu'il dénouait sans cesse. Elle était si belle ainsi, que son oncle lui-même le remarqua.

— Que te voilà jolie, ma Serverette ! Est-ce le contentement ?

— Oui, répondit-elle, je suis bien heureuse.

Bientôt, il fallut songer à redescendre, et la descente ne s'opéra pas aussi facilement que la montée. Dix fois, Chibrac dut prendre sa nièce dans ses bras. La jeune fille ne pouvait plus marcher. Les pierres meurtrissaient ses pieds. Elle était redevenue sérieuse et son oncle n'était plus aussi content ; il se reprochait d'avoir cédé au caprice de l'enfant. Il redoutait un accident, fort posble sur les flancs escarpés de la montagne, et ne redoutait pas moins les remontrances que ne manquerait pas de lui adresser madame Heloïse, si quelque chose de cette équipée revenait à ses oreilles.

Cependant, ils arrivèrent sans accident au point d'où ils étaient partis, et, en s'y retrouvant, Chibrac poussa un long soupir de soulagement. Quant à Serverette, soit qu'elle eût éprouvé quelque émotion trop vive, soit que le sentiment du danger qu'elle venait de courir lui fût révélé tout à coup, elle se sentit faiblir et perdit connaissance, sous les yeux de son oncle qui vola à son secours, en poussant un cri de terreur.

— En voici bien d'une autre, murmura-t-il. S'aviser de s'évanouir en un pareil moment, elle à qui pareille chose n'est jamais arrivée.

Et, la prenant dans ses bras, il essaya de la rappeler à la vie.

A ce moment un individu apparut devant lui. C'était un jeune homme de trente ans environ, vêtu comme un paysan ou un braconnier, portant un fusil en bandoulière et un sac de chasse sur l'épaule. Son visage brun, encadré de cheveux noirs, respirait à fois la douceur et l'énergie. Sa taille était haute, ses épaules carrées, ses mains nerveuses ; tout en lui révélait une dose particulière de vigueur physique. On eût dit un athlète.

A l'aspect de Chibrac et de Serverette évanouie, il ne put retenir une exclamation de surprise.

— Qu'est-il donc arrivé à cette demoiselle ? demanda-t il.

Chibrac le mit en deux mots au fait de la situation.

— Alors, ne vous inquiétez pas, ajouta l'individu. Foi de Barbassous, ce malheur va se dissiper. C'est l'effet de l'émotion, un peu de faiblesse. Peut-être n'avez vous pas encore déjeuné ?

— C'est vrai, répondit Chibrac à qui cette question rappela que depuis longtemps son estomac criait famine.

(*Sera continué.*)

On nous écrit de Candie, le 3 juin soir :

Un courrier vient d'arriver, porteur de nouvelles du quartier-général. L'armée ottomane a attaqué les insurgés à Kastamonitza. Kastamonitza est un village du district de Pedhiadha. Il est situé sur une montagne escarpée d'un accès extrêmement difficile. Dans cette situation les rebelles avaient sur les troupes du gouvernement un avantage considérable. La lutte aurait dû être meurtrière, acharnée. Les rebelles ne pouvaient sans doute espérer de vaincre, mais ils pouvaient faire beaucoup de mal à l'ennemie et lui vendre son succès bien cher. Les Candiotes n'ont pas eu cette chance; après deux heures de combat, ils ont pris la fuite, démoralisés, épouvantés. Ils ont voulu chercher un abri sur les hauteurs de Lassiti dont ils prenaient la direction. Le Serdar donna ordre à Réchid de contourner la montagne et de la gravir du côté opposé pour couper la retraite aux Candiotes. Le sandjak apparut bientôt sur les hauteurs. Les rebelles se virent placés entre le feu de l'infanterie et celui des bachibozouks : ils lâchèrent pied et se dispersèrent dans toutes les directions. Ces résultats ont mis les insurgés des provinces de l'Est dans une position critique.

Koronéos, ainsi que je vous l'ai déjà mandé, était parti pour Ayo-Vassili, mais il est revenu sur ses pas. Zimbracaki a quitté aussi Omalos et se trouve actuellement à Kroussona avec l'épitropie du district de Candie. L'épitropie centrale a élu son siége provisoire à Ghorgalaïni.

Les Hellènes ont donc abandonné leurs positions respectives et sont venus concentrer leurs forces dans l'Epitropie de Candie. Omer pacha, par ses dispositions stratégiques et son prestige, a inspiré, à ce qu'il paraît, des craintes sérieuses aux chefs des grecs. Ils réunissent leurs efforts pour opposer une digue capable de résister au torrent. Mais le Serdar renversera cette barrière dans son passage, obstacle longtemps funeste à ces malheureuses populations.

(*Impartial.*)

Loi constitutive du département formé sous le nom de Vilayet du Danube.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1er L'administration générale du *vilayet* est confiée aux autorités constituées d'après les dispositions suivantes ; elle a pour centre le chef-lieu du vilayet.

Art. 2. Le vilayet se divise en sept *sandjaks* (arrondissements) y compris celui où se trouve le siége de l'administration centrale. Chaque sandjak est placé sous l'administration d'un *caïmacam* (gouverneur) qui réside au chef-lieu du sandjak.

Art. 3. Le sandjak se subdivise en plusieurs *cazas* (cantons) formant chacun la juridiction d'un mudir (sous-gouverneur). Le mudir a sa résidence dans le bourg principal du caza.

Art. 4. Le caza se divise en plusieurs communes dont chacune est pourvue d'une administration communale, conformément aux dispositions de la présente loi. Les groupes de petits villages qui ne peuvent former des cazas indépendants, à cause de leurs positions topographiques, sont incorporés aux cazas les plus proches, sous le nom de *nahiè*.

Art. 5. Dans les villes et villages, cinquante maisons, au moins, forment un quartier et chaque quartier forme une circonscription communale.

TITRE PREMIER
Gouvernement Général.

CHAPITRE Ier
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

Art. 6. La direction supérieure des affaires administratives, financières et politiques, ainsi que de la police du vilayet, et l'exécution des sentences rendues par le pouvoir judiciaire sont confiées à un *vali* (gouverneur-général) nommé par S. M. le Sultan. Le vali est chargé de l'exécution des lois générales de l'Empire et, dans la limite des pouvoirs qui lui sont attribués, des lois qui régissent le vilayet.

Art. 7. Les finances et la comptabilité du vilayet sont confiées à un fonctionnaire du ministère des finances portant le titre de *mouhassebedji* (directeur des finances). Il représente l'autorité dans tout ce qui concerne les finances du vilayet : placé lui-même sous les ordres du vali, il est directement responsable envers le ministre des finances.

Art. 8. Un réglement spécial déterminera les attributions respectives du vali et du directeur des finances, en matière de finances et de comptabilité.

Il sera créé un bureau de comptabilité, placé sous les ordres du mouhassebedji et devant fonctionner d'après les instructions réglementaires du ministère des finances.

Art. 9. Un fonctionnaire nommé par ordonnance impériale et ayant le titre de *mektoubdji* (directeur des correspondances) est chargé de la correspondance générale du vilayet. Il a sous ses ordres un bureau chargé de toute la correspondance officielle et de la conservation des archives du vilayet. La direction de l'imprimerie du gouvernement général est confié au mektoubdji.

Art. 10. Un fonctionnaire nommé par ordonnance impériale, sur la proposition du ministre des affaires étrangères, veille à l'exécution des traités et dirige les affaires extérieures du vilayet. Il est l'organe du gouvernement pour les rapports, écrits ou verbaux, entre l'autorité locale et les agents des puissances étrangères, dans les affaires qui concernent ces derniers.

Art. 11 La direction des travaux publics est confiée à un fonctionnaire nommé par Ordonnance Impériale, sur la proposition du ministre des travaux publics. Il étudie, avec les ingénieurs placés sous ses ordres, les projets relatifs aux voies de communication et autres entreprises d'utilité publique et en dirige l'exécution.

Art. 12. Le soin de veiller aux intérêts de l'agriculture et du commerce, de préparer les tableaux de production, d'importation du *Vilayet* est confié à un fonctionnaire nommé par Ordonnance Impériale, sur la proposition du ministre de commerce et de l'agriculture.

Art. 13. Le *vali* est assisté d'un conseil d'administration composé du chef de la magistrature (*mufettichi-hukkiami-chériè !*) nommé conformément aux dispositions du chapitre II, du directeur des finances, du directeur des correspondances, du directeur des affaires étrangères et de six autres membres dont trois sont élus par la population musulmane et les trois autres par la population non musulmane. Le conseil est présidé par le vali et, à son défaut, par le fonctionnaire qu'il délègue à cet effet.

Art. 14. Le conseil d'administration délibère sur tout ce qui concerne l'exécution des mesures relatives à l'administration générale, aux finances, aux affaires étrangères, aux travaux publics et à l'agriculture. Il n'exerce aucune intervention dans les affaires judiciaires.

La forme des délibérations du conseil et le mode d'exécution de ses décisions seront déterminés par un règlement spécial.

Art. 15. La haute administration de la police du Vilayet appartient au vali, qui en répartit la force armée entre les sandjaks et les cazas de sa juridiction, et en ordonne au besoin le déplacement. Un chef de la police (*Alaï Beyi*), officier du grade de colonel, est placé sous les ordres du vali et chargé de l'exécution des règlements de la police.

CHAPITRE II.
JUSTICE.

Art. 16. Le chef de la magistrature nommé par S. M. le Sultan, sur la proposition du Cheikh-ul-Islam- a l'inspection de tous les tribunaux du *chéri* (civil-religieux), fonctionnant dans le Vilayet. Il se prononce sur les décisions et sentences rendues par ces tribunaux et destinées à être soumises à l'autorité judiciaire supérieure.

Art. 17. Les pouvoirs dont l'exercice est confié au chef de la magistrature, ainsi que le détail de ses attributions sont déterminés par un réglement spécial élaboré par le Cheikh-ul-Islam.

Art. 18. Il est institué dans le chef-lieu du Vilayet une haute cour civile ayant pour attribution de statuer sur les affaires que les tribunaux civils d'appel dans les sandjaks sont tenus de lui référer, ainsi que sur les appels interjetés par les parties, conformément à la loi.

Art. 19. La cour civile, présidée par le chef de la magistrature, se compose de six *muméiz* (conseillers) dont trois musulmans et trois non-musulmans, élus conformément aux prescriptions énoncées au titre V. Un fonctionnaire spécial, désigné par le Gouvernement Impérial, assiste aux audiences de la cour.

Art. 20. La haute cour civile connaît de toutes causes, à l'exclusion : 1° des contestations entre musulmans ressortissant des tribunaux du chér'i, ou entre non-musulmans, ressortissant de la juridiction speciale des communautés non-musulmanes; 2° des matières de la compétence des tribunaux criminels et 3° de celles qui sont du ressort exclusif des tribunaux du commerce.

Art. 21. Les jugements rendus par la cour civile, sont consignés dans un procès-verbal, lequel, revêtu des signatures du chef de la magistrature et des conseillers, est présenté au *vali*. Le *vali* le met à exécution, dans la mesure des pouvoirs qu'il a reçus du gouvernement Impérial et réfère à la décision des autorités centrales, les sentences dont l'exécution dépasse les limites de sa compétence.

COUR CRIMINELLE.

Art. 22. Il est institué au chef-lieu du vilayet une haute cour criminelle, ayant pour attribution de statuer sur les causes que les tribunaux d'appel criminels dans les sandjaks sont tenus de lui référer et sur les appels interjetés par les parties, conformément à la loi.

Art. 23. Le chef de la magistrature préside également la cour criminelle, qui se compose de six conseillers (mumeïz) dont trois musulmans et trois non-musulmans, élus conformément aux prescriptions énoncées au titre V. Un fonctionnaire spécial, désigné par le gouvernement, assiste aux audiences de la cour.

Art. 24. Les jugements rendus par la cour criminelle sont consignés dans un procès-verbal, lequel, revêtu des signatures du chef de la magistrature et des conseillers, est présenté au gouverneur-général. Le gouverneur-général les met à exécution, dans la mesure des pouvoirs qu'il a reçu du gouvernement Impérial, et soumet à la décision de l'autorité supérieure de la capitale les sentences dont l'exécution dépasse les limites de sa compétence.

COUR DE COMMERCE.

Art. 25. Il est institué au chef-lieu du vilayet une haute cour de commerce ayant son président spécial et composée de plusieurs membres. Elle est constituée dans les formes prescrites par le code de commerce et investie de pouvoirs qu'elle exerce dans les limites fixées par ce code. Elle connaît des appels des tribunaux de commerce dans les sandjaks.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU CHEF-LIEU DU VILAYET.

Art. 26. Le sandjak central a un caïmakam et, à l'instar des autres sandjaks, un conseil d'administration, un tribunal civil, un tribunal criminel et un tribunal de commerce. Ces institutions ont dans leurs attributions, outre les fonctions dévolues aux conseils et tribunaux de sandjak, toutes les affaires administratives et judiciaires du caza central. Le caïmakam du sandjak central assiste le vali dans la gestion des affaires générales du vilayet et préside, à défaut du vali, les conseils dont la présidence est attribuée à ce dernier.

CHAPITRE III,
ADMINISTRATION DU VILAYET.

Art. 27. Il est institué un conseil-général du vilayet, composé de membres, élus, au nombre de quatre, par chaque sandjak, conformément aux dispositions du titre V ; savoir : deux musulmans et deux non-musulmans. Le conseil-général est présidé par le vali, qui nomme un vice-président pris parmi les fonctionnaires du vilayet.

Art. 28. Le conseil-général est convoqué une fois par an au chef-lieu du vilayet. La durée de chaque session ne doit pas dépasser quarante jours.

Art. 29. — Le conseil-général du Vilayet a pour mission : 1° d'étudier les questions relatives à l'exécution, à l'entretien et à la police des routes impériales du Vilayet et à la voirie dans les cazas et les communes, ainsi qu'à la construction, réparation et entretien des édifices municipaux, et d'examiner les demandes des sandjaks et des cazas, relatives à ces mêmes objets ; 2° de délibérer sur les mesures qui concernent la police des routes ; 3° de discuter les moyens propres à étendre et à favoriser l'agriculture et le commerce ; 4° d'étudier les questions relatives à la péréquation des impôts dans les sandjaks, cazas et communes.

Art. 30. — Chaque membre du conseil-général a la mission de lui communiquer les requêtes présentées soit par les sandjaks dont il est le délégué, soit par l'un des cazas qui en dépendent. Il doit les présenter au préalable, au Vali qui décide de celles qui doivent être soumises au conseil-général. Le conseil discute également toutes les questions d'intérêt général qui lui sont soumises directement par le Vali. Le conseil-général se borne à voter sur les matières qu'il a mission de discuter ; la mise à exécution du résultat de ses délibérations appartient au Gouvernement Impérial. Les résolutions du conseil-général, consignées dans des procès-verbaux, sont transmises par le Vali au Gouvernement Impérial, et sont appliquées sur l'ordonnance Impériale qui les sanctionne.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE.

Sport. — Grand prix de 100,000 fr.

Paris n'est pas une ville où le sport soit en grand honneur, ni où ses émotions spéciales soient bien appréciées ni bien comprises. Néanmoins, le grand prix de 100 mille francs aura marqué la première période de complète splendeur de la cité cosmopolite depuis l'ouverture de l'exposition.

Sans être un attrait suffisant pour augmenter d'une manière appréciable, dans les années ordinaires, la population de la ville, la course internationale, jointe au concours de tant de monarques et à l'arrivée tardive du beau temps, a servi d'occasion et de prétexte à la première grande fournée d'étrangers qui nous est arrivée de tous les points de l'Europe. La place ne manque pas encore, mais déjà elle se fait rare; déjà l'on voit des familles anglaises se livrer à des colloques animés sur le trottoir de l'hôtel où, par une série de gestes expressifs, le patron fait comprendre qu'il ne lui reste plus une chambre — plus une. Déjà l'on voit quelques sacs de nuit inquiets, arpenter, le nez en l'air, les rues qui étaient constellées partout d'écriteaux jaunes, il y a à peine un mois.

Ce grand prix de Paris qui, comme je viens de le dire, a été la raison déterminante d'un si grand mouvement, n'en est pas moins, au point de vue du sport lui-même, un *fiasco* absolu. Par une incroyable fatalité, l'un après l'autre, les deux seuls concurrents sérieux que pût fournir l'Angleterre, *Vauban*, puis *Marksman*, déjà arrivés en France, ont été atteints d'accidents légers, mais qui ne permettaient pas néanmoins de les faire courir sans mettre en péril leur avenir. Tous deux ont été retirés.

Les chevaux anglais restant dans la course, d'*Estournel* et *Vautour* n'avaient rien dans leur passé qui pût leur faire attribuer la moindre chance, et le Grand-Prix est devenu, en tous points, une course française. Envisagée ainsi, il faut reconnaître que la lutte a été superbe, et qu'elle a donné un résultat qu'il était à peu prè impossible de prévoir.

Dès deux heures et demie, le roi et la reine des Belges arrivaient sur l'hippodrome avec leur suite, dans deux de leurs voitures, armoriées au lion belge. Une demi-heure plus tard, dix voitures de la cour impériale amenaient l'Empereur, l'impératrice et leurs hôtes.

L'empereur de Russie et le grand-duc Alexandre étaient à cheval. Les voiture, contenaient, outre les personnages que j'ai déjà nommés : le prince impérial, le grand-duc Wladimir, la grande duchesse Marie, le prince Albert de Prusse et la princesse Victoria, le duc de Leuchtenberg, la duchesse de Leuchtenberg, le duc de Saxe-Weimar et les princes japonais.

Fervacques, à M. de Montgoméry — que je n'ai pas encore nommé. — *Fervacques*, le héros de la journée, est le seul virtuose contemporain qui pourra se vanter d'avoir été applaudi par un parterre de rois. *Fervacques* est le fils d'une jument de haute valeur, *Stapsdash*, que M. de Montgomery a achetée à un prix très-élevé en Angleterre, alors qu'elle était pleine par *Unterhand*, du poulain qui a été vainqueur du grand prix de 100,000 fr. Dix chevaux s'étaient présentés, et après une lutte splendide, *Fervacques*, à M. de Mongoméry, et *Patricien*, à M. Delamarre, sont arrivés en *dead-heat*. A une encolure, suivait *Ferragus*, à M. le major Fricolin qui, à son tour, battait d'une égale distance *d'Estournel*, à M. Savile. Non placés : *Début* au major Fridolin, *Vautour*, à M. Basly, *Géant des Batailles*, à M. Lunel, *Cerf Volant* et *Trocadéro*, au comte de Lagrange, et *Honolulu*, à M. Delamarre. Dans l'épreuve définitive, *Fervacques* l'a emporté d'une tête seulement.

Les performances antérieures de *Fervaques* étaient loin de permettre l'espoir d'une pareille victoire. Toutefois son propriétaire devait connaître le grand progrès qui s'était manifesté dans sa forme depuis les dernières courses, car il avait fait venir pour le monter G. Fordham, le premier jockey d'Angleterre.

Le temps a tout à fait favorisé la journée du grand Prix ; à part une chaleur étouffante et la menace d'un orage qui a heureusement passé sans autre mal que quelques gouttes de pluie, la journée n'a rien laissé à désirer. Malgré la concurrence de l'exposition, jamais la foule n'avait été plus nombreuse sur l'hippodrome de Longchamps, jamais les toilettes n'avaient été plus brillantes.

VARIÉTÉS.

Voici un crime qui rappelle celui de madame Olive, et qui se répète souvent au fond des campagnes.

Jean Humblot, propriétaire à Talmay, non loin de Dijon, avait eu le tort, étant déjà âgé, d'épouser une femme qui se mariait pour la troisième fois. Humblot eût pu savoir ce que tout le monde disait, à savoir que cette femme était méchante et qu'elle ne méritait pas d'estime ; mais, comme il l'a dit depuis, le diable le poussait. Il lui en a coûté cher d'écouter le diable. Humblot avait des enfants d'un premier mariage. En butte aux violences et aux mauvais traitements de leur belle-mère, ils durent quitter la maison. Le frère d'Humblot dut aussi s'en aller, si bien que le malheureux mari resta seul avec sa femme et un domestique, qui, en toutes choses, devait être le complice de cette dernière.

C'est alors que pour lui la maison devint un enfer. La nuit sa femme s'amusait a le piquer avec des épingles pour le réveiller ; elle lui marchait sur les mains alors qu'il les avait appuyées en descendant une échelle : « S'il pouvait, disait-elle, tomber et se tuer ...et pourvu qu'il se tue raide. »

Le domestique suivant l'exemple de sa maîtresse en faisait autant ; il injuriait et menaçait son maître : « Si tu ne travailles pas, lui disait-il, je te jetterais au fond de l'eau. » Ils en firent tant à eux deux qu'un jour on trouva le cadavre du pauvre mari étendu à plat ventre dans la grange ; il avait tout simplement été assommé.

On s'écria tout d'une voix qu'il n'y avait que sa femme et son domestique qui avaient pu faire le coup. Arrêtés l'un et l'autre, ils se chargent réciproquement, et arrivent à ce résultat de faire rendre contre eux un même verdict de culpabilité.

La femme et le domestique ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

On lit dans le *Montreal Herald* : « Une belle jeune fille habitant Jacksouville (Illinois) allait se marier avec celui qu'elle aimait. Un jour on la trouva dans son lit complètement inanimée. Des médecins l'examinèrent et déclarèrent qu'elle était morte. Elle avait fait usage du chloroforme pour une douleur de dents ; on ne douta pas que la dose n'eût été trop forte. Ses parents et son fiancé versèrent d'abondantes larmes sur elle, puis on l'enterra.

» Il y a un mois environ, son père et sa mère, qui se rendaient dans une autre partie de l'Amérique, voulurent emporter avec eux les restes de leur fille. On ouvrit la bière et on s'aperçut avec horreur que le corps était retourné. Les deux mains crispées tenaient des poignées de cheveux ; les vêtements étaient déchirés en lambeaux. Le chloroforme avait plongé la malheureuse dans un état d'insensibilité, dont elle ne s'était réveillée que pour se trouver dans un cercueil... enterrée vivante ! »

Nouvelles Commerciales, et Financières

COURS DES FONDS
Coupon détaché

Ouverture	du 12 Juin	36 27
Clôture	du 12 Juin	37 10

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 11 Juin.

IBRAILE, bat. à vap. fr. *Taurus*, cap. Lallemand, divers marchandises.
GALATZ, bat. à vap. aut. *Amiraglio Emo*, capitaine Sonda, div. marchandises.
SOULINA. bat. à vap. angl. *Thessalia*, capit. A. Pirnie, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 11 Juin.

LONDRES bat. à vap. ang. *Thessalia*, capitaine A. Pirnie div. marchandises.
ODESSA. bat. à vap. aut. *Mercur*, cap. Biscuchia, div. marchandises.
— bat. à vap. ruse. *Elborus*, cap. Girard div. marchandises.
ALEXANDRIE, bat. à vap. egyp, *Tanta*, cap. Suleyman, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à voile du 10 Juin.

(*Suite*)

FALMOUTH. bark aut. *Iro*, cap. Martinolich, seigle
MARSEILLE, br. hel. Lafkos, cap. Garofalo, blé.
— bark russe *Setome*, cap. Lefberg. blé.
— br. hell. *Ayos Dhimitrios*, cap. Denaxas, blé
— br. ital. *Cosmopolita*, cap. Demartino, blé
· br. hell. *Odhisefs*, cap. Saliaris, blé.
— br. ital. *San Giuseppe*, cap. Feraro, blé.
ANGLETERRE, bark ital. *Ligure*, cap. Revello, blé
— br. ital. *Mirra*, cap. Romano. blé.
AZOFF, trois mats ital. *Themis*, cap. Raffo, lest.
— br ital. *Clarinda*, cap. Maresco, lest.
— br. ital. *Miceli*, cap. Oliva, lest.
— br. ital. *Carolina*, cap. Celenti, lest.
DANUBE, br. hell. *Ecaterina*, cap Carantinos, lest.
GALATZ, bar. ang. *Itival*, cap. Richards. lest.
— schoo. norw. *Adret*, cap. Hill, ch. de terre.

du 11

MARSEILLE. br. russ. *A. Yorghios*. cap. Platis. ravison,
— br. hell. *Panaya Hidra*, cap. Celentzis, blé.
— brik aut. *E. Covacevich*. cap. Grelich, blé.
FALMOUTH, bark aut. Melchiore, cap. Gurrich blé.
— trois-mats, russe *Franceseo Luca*, capit. A. Bolta, blé.
MER-NOIRE bark ang. *Invincibile*, c. Famolaro, lest.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 4

de ODESSA, pour Cork ou Falmouth bar. russe, *Payola*, cap. Lalin, blé.
— pour Genes. br. ital *Paolina*, cap. Corsanigo
— pour Falmouth, bar. ital. *Po*, cap. Fero. blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Bernardo*, capit. Ant. Schiafino, blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Gerolamo Buro*, capit Em. Boro. blé.
— pour Falmouth, bar. italien, *Gampodonico*, capit. Marini. blé.
de TAGANROK pour Marseille, br. hell. *Yeorghios I.* cap. Xenos, blé.
— pour Falmouth, br. ital. *Due Chechi*, cap. G. B. Ghiozza, blé.
— pour Falmouth. br. ital *Carlotta*, capitaine B. Schiafino, blé.
— pour Falmouth. br. ital. S. *Prospero*, capit. Simmonetti. seigle.
— pour Falmouth, br. italien. *Rivolto*, capit. Sanguinetti, blé.
de GALATZ. pour Marseille, br. hell. *Evanghelistria*, cap. Salaminios, blé.
de CONST. pour Enos a charger br. autr. *Corvino* cap. S. Malle, blé.
de SOULINA, pour Falmonth, br. ang. *Grace Darling*, cap. Manood, orges.
de BERDIANSKA pour Marseille br. ital. *Due Sorelle*, cap. Gaifré, blé.

du 5

de SOULINA, pour Falmsuth bar. aut. *Fa*, capit. Schmarda, blé.
— pour Cork or Falmouth, brik italien, *Tauro*, capit Calich, blé.
— bar. angl. *Uncas*, cap. Gentles, mais.
de BERDIANSKA pour Messine schoo. aut. *Ciasni*,
— pour Cork or Falmouth, bar. mckl. *Adam Von Koss*, cap. Witt, blé.
— pour Cork or Falmout, br. ital. *Matilde*, cap. Bellagamba, blé.
— pour Livourne, bark ital. *Flora*, cap. Consiglieri, blé.
de ODESSA, pour Marseille, bar. aut. *Fides*, cap. And. Francowich. blé.
— pour Cork or Falmouth, bark italien, *Angelica*, capit. Belaudo, blé.
— pour Castelmars, bark italien, *Prudenza*, G. Razzetto, blé.
— pour Cork ou Falmouth bark russe *Hebbe*, capit Leufstadius, blé.
de TAGANROK, pour Cork or Falmouth, brik ital. *San G. Battista*, cap. Marcini, blé.
— pour Cork or Falmouth, bark italien, *Dei*, capit. Mourci, klé.

du 6

— pour Messine goel. ital. *Corriere di Trieste*, cap. Greco, blé.
— pour Livourne, br. ital. *Andrea*, cap. Chieca
— pour Marseille br. hell. A. Yoanis, capitaine Andropoulos, blé.
de NICOLAEFF. pour Falmouth, br. italien *Amalia*, cap. Degregori, bie.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ

LIGNE DES ILES DES PRINCES.

SERVICE DES DIMANCHES.

A partir du Dimanche 4/16 Juin, jusqu'à nouvel avis.

Départs pour le Pont.

à 12 h. de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone, Proti.
à 7 h. 3/4 de Prikipo, Halki.
à 9 h. 1/2 de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone, Proti.

Départs du Pont.

à 1 h. pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.
à 2 h. 1/2 pour Halki et Prinkipo.
à 10 h. 1/4 pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

A cause de la fête grecque de la Sainte-Trinité, il y aura lundi et mardi prochains, à 1 h. 1/2 à la turque, un départ extraordinaire du Pont pour Halki et Prinkipo avec retour de Prinkipo à 9 h. 1/2, touchant Halki.

AVIS.

N'étant pas en relations commerciales avec mon fils Paraskeva Schilizzi, je préviens le public que je ne reconnais aucune espèce de dette contractée ou à contracter de sa part.

Constantinople, le 11 juin 1867.

G. M. SCHILIZZI.

AVIS.

La Direction générale des Douanes, prévient le public, que la vente aux enchères des marchandises délaissées dans les magasins des douanes de la capitale depuis plus d'une année, et dont la liste a déjà été publiée dans les journaux, aura lieu les Lundis et les Mardis de chaque semaine, de 5 à 10 heures (à la turque) à partir de la date du présent avis, contre paiement comptant en medjidiés d'argent.

Les personnes qui désireraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre, aux jours et heures sus-indiqués à la grande douane de Stamboul.

Le 10 juin (n. s.) 1867.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, ISÈRE cap. Thumin, partira pour MARSEILLE lundi 17 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS [illegible] les dents, mais les conserver en guérissant sans opé[ration] douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[r] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000. etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

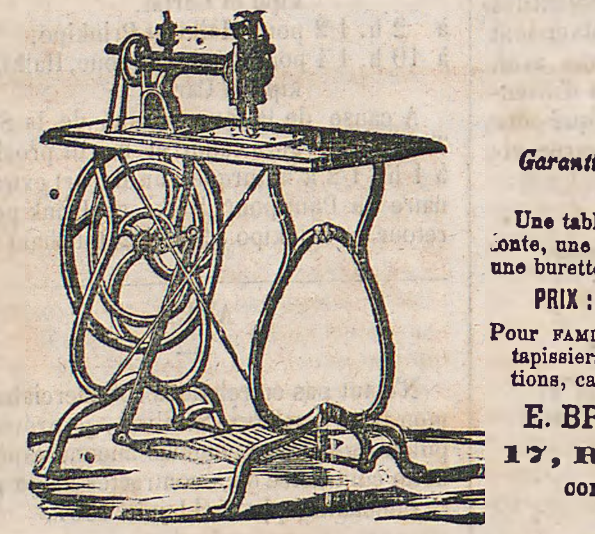

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité françaises.

COMPAGNIE UNIVERSELLE
DU
CANAL MARITIME DE SUEZ

Assemblée-Générale des Actionnaires.

Conformément aux articles 46, 47, 56, 57 des Statuts, MM. les Actionnaires de la Compagnie Universelle du canal maritime de Suez sont convoqués en assemblée générale pour le 1er août prochain.

D'après l'article 48 des Statuts, pour avoir droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, les actionnaires propriétaires de vingt-cinq actions nominatives ou au porteur doivent justifier au domicile administratif de la société *Square Clary*, 9, à Paris, du dépôt dans la caisse centrale de leurs titres libérés de 500 francs.

Le lieu de la réunion, à Paris, sera ultérieurement indiqué.

Paris, le 29 mai 1867.

Le secrétaire général,
PAUL MERRUAU.

N° 9234, Compagnie Universelle du canal maritime de Suez.— Assemblée Générale.

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui on assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre végétale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une sonne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIE Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine. Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous es pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journallier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami H. à la T		
6	40	2	11	15	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek.
7	55	18	12	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	25	12	3		de Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kuru-tchesmé, Ortakeui, Béchiktach et Cabatach.
10	55	2	3	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach, *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.)*
7	10	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
8	25	11	1		de Yénimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukly, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgundjuq.
10	40	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (excepté les Vendredis.)
7	10	3	11	45	de Arnaoutketi, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	55	8	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	40	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
9	25	3	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach.
11	25	3	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	55	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	25	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami H. à la T		
8	25	3	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	55	2	1	30	pour Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
10	40	3	3	15	pour Arnaoutkeui, directement *(excepté les vendredis.)*
10	25	4	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. *(Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
9	25	3	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
3	40	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	40	8	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour touchant Bechiktach.)*
4	55	12	9	30	pour Beylerbey, Vanikeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	25	3	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui *(retour direct au pont.)*
5	40	18	10	15	pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé
6	10	2	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapie' Buyukdéré. (*)
6	25	8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
6	25	3	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3	45	17	10	20	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. *(Les vendredis exceptés.)*
6	10	3	10	45	pour Cousgundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*)
4	40	4	11	15	pour Bechiktach, Cousgundjuk, Beylerbey, Tehenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq. R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retonr direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		Horloge		
6	28	11		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar.
7	28	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoudjuk.
7	58	12	50	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	58	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	43	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	43	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kousgoundjouk.
3	44	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	13	8	45	de Buyukdéré. Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Cosgoundjouk, Scutari.
5	43	10	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		Horloge		
8	13	13	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	28	2		ponr Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	40	2	15	pour Scutaai Cougoundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	43	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1	58	6	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour au pont touchant Therapia, Yénikeui.*
4	58	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissaa, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yénimahallé.
5	58	10	30	pour Cousgoundjouk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	13	10	45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	43	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge		
6	55	10	11	30	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	25	16	12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.

Départ du Pont

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge		
5	10	10	9	45	pour Proti, Antigone, Prinkipo. Cartal et Pandik.
5	40	16	10	15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge		
7	58	un bateau	12	30	de Cartal, Prinkipo, Helki, Antigone et Proti.
4	58		9	30	de Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge		
9	58		2	30	pour Proti, Antigone, Aalki et Prinkipo.
5	43		10	15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

PHOSPHATE DE FER DE LERAS DOCTEUR ÈS-SCIENCES. GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Il n'existe pas de médicament ferrugineux aussi remarquable que le Phosphate de fer liquide de Leras, aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal dans les annales de la science. Les *pâles couleurs*, les *maux d'estomac*, les *digestions pénibles*, l'*anémie*, les *convalescences difficiles*, l'*âge critique*, les *pertes blanches* et l'*irrégularité de la menstruation chez les dames*, les *fièvres pernicieuses*, l'*appauvrissement du sang*, le *lymphatisme* sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé reconnu le conservateur par excellence de la santé, le préservatif certain des épidémies et déclaré supérieur dans les hôpitaux et par les académies, à tous les ferrugineux connus, car c'est le seul qui convienne aux estomacs délicats, qui ne provoque pas de constipation et le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents.

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

NOUVELLE GLACIÈRE A BASCULE, brevetée donnant de la glace en 6 minutes, avec tous les réfrigérants et à toute température. Expérience publique à la fabrique, rue de l'Arbre-Sec, 60, le jeudi, de 2 à 4,

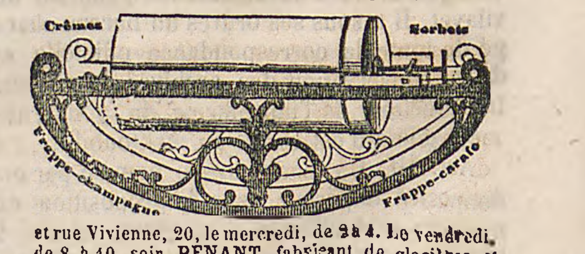

et rue Vivienne, 20, le mercredi, de 2 à 4. Le vendredi, de 8 à 10, soir. PENANT, fabricant de glacières et cafetières dont la lampe s'éteint d'elle-même. Récompense et médaille [aux Ex]positions de Paris et Londres.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 134.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 14 Juin

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 12 juin 8 h. 50 m. soir

Consolidés turcs (Clôture) ouvert. 34 75
clôt. 34 85

Londres, 12 juin 11 h. 37 m. matin.

Consolidés turcs.... 34 3/8 — 34 5/8

Londres, 12 juin, 3 h. 27 m. soir.

Consolidés turcs.... 34 3/8 — 34 5/8

Emprunt Ott. 1865.. ouvert. 263 75
clôture

Le *Moniteur* dit que l'attentat contre le Czar rassurera les liens de confiance et d'amitié entre les deux empires et les deux souverains.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

NEW-YORK, vendredi, 7 juin.— Des nouvelles de Mexico annoncent que les libéraux ont quitté Queretaro pour se diriger vers la capitale.

Maximilien a été emmené à Mexico comme prisonnier de guerre.

Un télégramme de Vienne nous a apporté hier la nouvelle de la mort de l'archiduchesse Mathilde. On était loin de prévoir cette triste solution de l'accident dont elle avait été la victime, les derniers renseignements étant des plus rassurants. La jeune princesse a succombé hier matin, au château de Hetzendorff, près de Vienne, où l'on venait de la transporter. Elle était fille de l'archiduc Albert, commandant en chef des armées autrichiennes. Née en 1849, elle n'avait encore que dix-huit ans. On sait qu'il avait été question de son mariage avec le prince Humbert, héritier du trône d'Italie.

BRUXELLES, 2 juin. — L'*Indépendance belge* publie un télégramme de Berlin, en date du 2 juin, annonçant qu'il sera tenu prochainement une conférence de ministres allemands à l'effet de préparer les bases de la reconstruction du Zollverein. Les ministres de Bavière, de Wurtemberg, de Bade et de Hesse-Darmstadt, participeraient à ces Conférences, dont les travaux seraient destinés à servir de guide aux hommes spéciaux qui seront chargés plus tard de régler définitivement la question douanière.

Un autre télégramme dit que la conférence susmentionnée sera tenue lundi. M. de Bismark y assistera. Il ne partira que mardi soir pour Paris.

Le roi des Belges a acquis à l'exposition horticole de Paris vingt magnifiques orangers qui coûtent chacun, dit-on, 4,000 fr. Ces arbustes viennent d'arriver à Laeken; ils sont destinés à orner le nouveau parc royal. *(Opin.)*

La reine Victoria, suivant en cela l'exemple donné par l'Empereur et par l'Impératrice, va dit on, faire élever, sur sa cassette particulière, un hôpital qui ne coûterait pas moins de 500,000 livres sterling (12 millions 500 mille francs.)

Sa Majesté, qui, depuis cinq ans, avait mené une vie très retirée, va employer l'argent qu'elle a économisé à cette œuvre charitable. Cet hôpital sera bâti dans les environs de Londres, afin que les malades puissent jouir du bon air de la campagne.

On dépenserait, dit l'*International*, 200 mille liv. sterl. pour l'achat du terrain et la construction de cet établissement, et le reste de la somme servirait pour les premiers besoins de l'hôpital. *(Pays.)*

La députation qu'il y a quelque temps, avait eu l'honneur d'être reçue par l'Empereur afin de prier Sa Majesté d'user de sa haute influence pour obtenir certaines concessions qui puissent permettre aux ouvriers anglais de venir visiter l'Exposition universelle, vient de recevoir une lettre du duc de Bassano, dans laquelle le grand-chambellan déclare que l'Empereur a fait les démarches nécessaires pour obtenir les concessions demandées, et même celle sur laquelle il n'avait aucun contrôle, c'est-à-dire la réduction du prix de chemin de fer. Sa Majesté, ajoute le duc de Bassano, espère que bientôt les ouvriers anglais, viendront grossir le nombre de ceux qui sont déjà venus des autres pays pour visiter la grande Exposition internationale de 1867. *(Epoque)*

On écrit de Hanovre le 28 mai à la *Gazette nationale* :

« La soirée d'hier ne s'est pas passée sans quelques excès commis dans les rues par la population de notre ville. Des attroupements se sont formés devant les maisons habitées par les marchands qui achètent et vendent des effets militaires. D'autres bandes ont parcouru la ville en courant ou en chantant. La police a dû intervenir, et, dans quelques cas, elle a dû faire usage de l'arme blanche. On a procédé à quelques arrestations.

» A Gœttingue, il y a eu également hier soir quelques désordres, un attroupement considérable s'était formé devant la demeure de l'ex-sénateur Bug, connu pour ses sympathies prussiennes. Le peuple a brisé quelques vitres ; une patrouille militaire est accourue et est parvenue à rétablir l'ordre. Les étudiants n'ont pris aucune part à ces scènes de désordre. »

Cérémonies du mariage du prince Amédée.

TURIN, 1er juin. — Je ne vous ai pas envoyé immédiatement les détails des fêtes de Turin parce que j'attendais que toutes les cérémonies fussent terminées. La célébration du mariage du prince Amédée avec la princesse de la Cisterna a eu deux actes : le premier a eu lieu le mardi 28 ; c'était le jour de la signature du contrat; le second a eu lieu jeudi 30, jour consacré à la célébration du mariage civil et religieux.

Mardi, à huit heures du soir, une voiture de gala de la cour est allée chercher la jeune princesse au palais de sa famille. A son arrivée, les corps de musique militaires et les tambours lui ont rendu les honneurs dus aux princes royaux. Leurs Altesses les princes se sont portés à la rencontre de la princesse.

La cérémonie a été célébrée dans la grande salle de bal, resplendissante de lumières et de l'éclat de ses dorures. Dès que S. M. le roi fut entré dans la salle, accompagné de S. M. la reine du Portugal, de LL. AA. II. le prince et la princesse Napoléon, de S. A. R. la duchesse de Gênes, du prince Humbert, du prince de Savoie-Carignan, commença la lecture du contrat de mariage, à laquelle assistaient les chevaliers de l'ordre de l'Annonciade, les présidens du Sénat et de la Chambre des députés, Mgr l'archevêque de Turin, les évêques d'Alba et de Biella, les ministres secrétaires d'Etat, les grands officiers et dignitaires de l'Etat et de la cour, le général de division, le préfet, le syndic, les dignitaires et les officiers des maisons civiles et militaires de Sa Majesté et des princes royaux.

La famille royale occupait une des extrémités de la salle ; à droite se tenaient en hémicycle les chevaliers de l'Annonciade, les évêques et les grands dignitaires de la cour; à gauche, se tenaient les ministres et les présidens des grands corps de l'Etat ; puis, chaque partie de l'hémicycle était prolongée par les places réservées aux dames des excellences et aux dames de la cour. La richesse des toilettes, la variété des costumes et l'éclat des uniformes resplandissant de la lumière que projetaient sur le velours, l'or et la soie des ornements, les innombrables bougies de la salle, donnaient à cette solennité une splendeur sans égale.

Sa Majesté, les princes royaux et les dames de la cour ont signé au contrat de mariage. S. Exc. le général de Sonnaz et le marquis Alfieri de Sostegno ont signé comme témoins, et après eux tous les assistans appelés dans l'ordre de leur grade par les maîtres des cérémonies. La signature a duré près d'une heure ; il y avait environ trois cents assistans, dont quatorze dames seulement.

On a beaucoup remarqué la bienveillance toute particulière que S. M. la reine de Portugal a témoignée à Mme Ratazzi, avec qui elle s'est entretenue pendant un temps assez long ; S. M. Victor-Emmanuel a daigné adresser aussi à la femme du président du conseil de vives félicitations sur la dignité nouvelle qui vient d'être conférée à M. Ratazzi qui, ainsi que vous le savez, a reçu le collier de l'Annonciade.

A dix heures et demie, après la cérémonie, Sa Majesté reconduisit l'auguste épouse sur le seuil des appartemens royaux, et S. A. R. la princesse Clotilde, ainsi que les princes royaux l'accompagnèrent au palais de la Cisterna. La population, qui se pressait sur la place, devant le palais, a salué par de vifs applaudissements le cortége sur son passage.

Jeudi, à dix heures du matin, la jeune princesse revenait au Palais Royal, accompagnée de la princesse Clotilde et du prince de Carignan, qui s'étaient rendus, dans une voiture de gala, au palais de la Cisterna, pour conduire à l'autel la royale fiancée. La haie était faite par la garde nationale et par le régiment des guides, qui s'est conduit si noblement à Custozza, alors qu'il s'agissait de dégager des mains des Autrichiens le prince Amédée, frappé d'une balle au milieu de la mêlée.

La jeune princesse fut reçue au pied du grand-escalier par les princes royaux; à l'entrée des appartemens se tenaient Victor-Emmanuel, la reine de Portugal, le prince Napoléon et la duchesse de Gênes.

Le mariage civil fut célébré dans la grande salle de bal, en présence de Sa Majesté, de toute la famille royale et des grands dignitaires de la cour et de l'Etat. Ce fut par une erreur, sans doute, que le président du Sénat, au lieu du ministre des affaires étrangères, fit le mariage. Le comte Casati remplit toutes les formalités de rigueur, en y comprenant même la lecture des articles du code relatifs aux droits et aux devoirs des futurs époux ; puis il adressa au jeune couple quelques paroles de félicitations.

Le général de Sonnaz, témoin du prince Amédée, retenu par une indisposition, avait été remplacé par le général Della Rocca. La mère de la princesse, alitée depuis longtemps, était représentée par la princesse Clotilde.

Le mariage civil terminé, les jeunes époux, suivis de la famille royale et du cortége des grands dignitaires, se rendirent dans la chapelle de la cour, ornée de tentures roses sur lesquelles les cierges projetaient leur douce lumière. La messe fut dite par un chapelain du roi ; un orchestre nombreux exécutait pendant l'office divin des symphonies sacrées dont la gravité imprimait à la solennité un caractère d'une imposante grandeur. La bénédiction nuptiale fut donnée par l'archevêque de Turin, assisté des évêques d'Aoste, de Mantoue, de Bulla et d'Asti.

A midi, toutes les cérémonies étaient terminées, et les royaux époux, après avoir reçu les hommages des grands dignitaires, se rendirent dans leurs appartemens, où les attendaient les officiers de la garde nationale et de l'armée, qui déposèrent à leurs pieds des masses de fleurs que l'on avait fait venir de Florence et de Gênes.

A sept heures, un dîner de gala réunissait 130 convives, et à neuf heures et demie le prince et la princesse quittaient Turin pour se rendre à Stupusigi. Sur le parcours des voitures royales, des illuminations avaient été préparées; elles permettaient à la foule de voir la joie dont resplendissait le visage des jeunes époux que la population tout entière attendait au passage pour les saluer de ses vivats et de ses acclamations.

L'arrivée à Stupusigi fut signalée par une catastrophe aussi terrible qu'inattendue; le comte Verasis de Castiglione, chef du cabinet particulier de Victor-Emmanuel, qui l'honorait d'une affection tout à fait spéciale, faisait partie du cortége accompagnant le couple royal ; il était à cheval aux côtes du prince Humbert, qui causait gaiement avec lui. Tout à coup le jeune prince vit son compagnon de route chanceler sur sa selle ; il s'approcha de lui pour le soutenir, puis il le vit tomber. On accourut et l'on ne releva plus qu'un cadavre. Le comte de Castiglione, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, était mort sans prononcer une parole et sans faire un mouvement. Inutile de dire combien fut grande la désolation de tous ; le comte de Castiglione était universellement aimé, et le roi perd en lui un ami dans lequel il avait une confiance illimitée. *(La Nazione.)*

EN RÉPONSE A UNE INSINUATION.

Il est de mode parmi certains journaux de la localité de faire de la *Turquie* l'organe semi-officiel, voire même l'organe officiel du Gouvernement impérial et de passer au laminoir les articles publiés par cette feuille au jour le jour et au courant de la plume, comme on ferait de documents diplomatiques mûrement étudiés et savamment formulés en vue de combinaisons politiques préconçues dont le secret doit être garanti contre l'élasticité d'un mot.

Nous n'ignorons pas qu'il y a des gens capables de jouer le rôle d'un chien de garde hongré, bien doucet, bien propret pour les maîtres de la maison, et prêt à happer les jambes des passants au moindre cri de : pille ! pille ! Azor.

On nous dit même qu'il en est de plus complaisants qui changent de maître tous les jours et qui ne se gênent pas pour mordre la main qui les a nourris la veille.

Avons-nous besoin de dire qu'un pareil rôle n'est pas le nôtre ?

A notre avis, c'est méconnaître d'une façon étrange les difficultés d'une tâche, qui n'est comparable qu'à celle de Sysiphe roulant sans cesse son rocher roulant, que de supposer des sous entendus derrière chaque mot et d'échaffauder sur une phrase d'un journal, ce journal fût-il semi-officiel, les résolutions d'un cabinet et les destinées d'un empire.

Qui dit journaliste dit journalier : personne ne le sait mieux que nos confrères de la presse locale.

Prendre le fait tout frais éclos, palpitant, le tourner, le retourner, dans tous les sens, l'examiner, le palper, l'ausculter, l'entailler avec le scalpel, fouiller dans ses entrailles, analyser, remuer, condenser tous les éléments dont il se compose, prévoir toutes les conséquences, toutes les conclusions auxquelles il peut donner lieu, le recomposer sous la forme la plus vivante et la plus inçisive et le lancer dans le public avec un grelot au cou : voila à notre sens l'idéal du journalisme tel que l'ont réalisé Armand Carrel, Louis Veuillot et Emile de Girardin, par exemple.

Il y a plus d'une similitude entre le journalisme et l'épigramme, les deux mots pris dans le sens absolu. A ce titre, on pourrait appliquer aux articles d'un journal la règle suivante, qu'un poëte allemand applique à l'épigramme : tantôt c'est un glaive qui entaille et qui tranche; tantôt c'est une flèche qui traverse l'épiderme et qui pénètre jusqu'aux viscères de la cupidité, de l'amour propre et de la sottise; tantôt,—les Grecs anciens l'aimaient sous cette forme,—c'est un flambeau qui brûle pour éclairer et non pas pour incendier.

Nous ajouterons : tantôt c'est la main audacieuse qui démasque les traitres et les faux amis et qui arrache tous les voiles pour mettre à nu des manœuvres perfides.

Nous n'avons pas la prétention de dire : voilà ce que nous faisons ; mais on nous accordera bien le droit de dire : voilà ce que nous essayons de faire sans recevoir d'autre inspiration que celle que nous tirons des nouvelles qui nous parviennent et des bruits qui circulent dans le public.

Nous n'avons ni intérêts à compromettre, ni ordres à exécuter en vue de préparer l'opinion publique à quoi que ce soit; ni à conseiller, ni à louer, ni à blâmer personne de parti pris.

Accuser la *Turquie* d'écrire ses articles sous la dictée officielle, c'est lui enlever toute responsabilité ; c'est exactement comme si l'on imputait certains articles de l'*Etoile d'Orient*, notamment celui du 11 juin en réponse à notre article intitulé *une page de l'histoire contemporaine* à une inspiration diplomatique.....

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

VII.

Barbsasous enleva délicatement la jeune fille, toujours inanimée dans les bras du chanteur, et la déposa au pied d'un châtaignier. Puis, ayant trouvé dans son sac de chasse, une gourde pleine d'eau, il mouilla les mains et les tempes de Serverette, avec une sollicitude touchante. Elle rouvrit les yeux.

— Mademoiselle est guérie, reprit-il, tandis que par prudence, il passait sur les lèvres de la jolie malade un mouchoir imbibé de rhum.

Elle fut bientôt sur pied, et allant à son oncle, elle se pencha à son cou, en murmurant à son oreille ces seuls mots ?

— Me pardonnez-vous la peine que je vous ai causée ?

— Oui, petite, je te pardonne tout, bien que tu m'aies terriblement effrayé. Voilà le brave garçon qu'il faut remercier. Il t'a mise sur pied en cinq minutes.

— Monsieur, je vous remercie de tout mon cœur, dit chaleureusement Serverette.

Barbassous interloqué ne put répondre et se contenta de faire deux pas en avant.

— Maintenant, s'écria Chibrac, en route, et à la prochaine auberge, un bon déjeuner!

Cette fois, Barbassous prit la parole.

— Si mon intérêt me guidait, dit-il, je pourrais vous envoyer chez ma mère, qui donne à boire et à manger, à quelques minutes d'ici, non loin du village. Mais vous avez besoin de réparer vos forces avant de vous remettre en route, et vous me feriez beaucoup d'honneur, si vous vouliez partager mes provisions... Vous déjeunerez moins bien, mais vous n'attendrez pas.

— Votre offre est faite de si bon cœur, que nous l'acceptons, répondit Chibrac.

En cinq minutes, Barbassous eut vidé son sac. Il contenait un pain noir, trois harengs et un perdreau froid, qui arracha à Chibrac un cri de surprise.

— Je vis de ma chasse, dit Barbassous, en montrant son fusil, et je mange le gibier que ma mère ne peut pas vendre.

Chibrac cessa d'être étonné et le déjeuner commença.

— Tout est bien qui finit bien, dit le chanteur lorsqu'il eut enfin sa bouche pleine. Savez-vous que vous nous avez rendu un fier service, ajouta t-il en s'adressant à Barbassous. Comment allons-nous le reconnaître?

— J'en parlerai à mademoiselle, lorsqu'elle aura mangé, répondit le braconnier, en regardant la jeune fille qui laissa échapper un geste d'étonnement. Déjeunez en paix, reprit-il. Nous avons le temps.

On parla d'autre chose.

— J'ai fini, s'écria tout à coup Serverette. Que voulez-vous de moi, monsieur ?

Barbassous se gratta le front.

— C'est bien hardi ce que j'ai à vous demander. Hier je vous ai entendue au concert..

— Vous nous avez donc reconnus ? s'écria Chibrac.

— Sans doute, et je serais bien heureux si mademoiselle voulait chanter pour moi ce qu'elle a chanté hier.

— Je le veux et de tout mon cœur, répondit-elle, plus flattée par cet hommage rendu à sa grâce et à son talent que par les louanges de la foule.

— C'est bien ! jeune homme, vous avez du goût ! Moi aussi, je vous ferai entendre un morceau. Je vous dirai les *plaintes de*...

Barbassous interrompit Chibrac.

— Mademoiselle commence ! dit-il,

Serverette, en effet, venait d'entonner la romance de la veille. Sa voix douce et frêle envoyait aux échos une musique que les échos renvoyaient et qui parut divine à Barbassous, dont l'émotion se lisait dans ses yeux fixés sur la jeune fille. Il semblait boire, comme une liqueur savoureuse, les sons qui s'échappaient du gosier de Serverette, et déjà elle avait fini qu'il l'écoutait encore, sans changer d'attitude, car il ne savait comment exprimer son admiration.

— Vous allez maintenant m'entendre, s'écria Chibrac qui venait de se lever brusquement. Je vous dois bien cette preuve de mon estime. Un malheureux artiste ne saurait vous en donner d'autre.

Il y eut trois minutes de silence. L'artiste se recueillait. Puis, tout à coup sa voix s'éleva, forte et stridente, comme un coup de canon et troubla, pour un moment, la paix de cette solitude. Mais, tant d'efforts ne devaient pas être appréciés, car Barbassous absorbé dans une muette contemplation, ne voyait rien, n'entendait rien autour de lui.

Il regardait toujours Serverette, et devant la fixité de son mâle et beau regard, la jeune fille baissa plusieurs fois les yeux. Pendant ce temps, Chibrac chantait toujours, les bras pathétiquement tendus vers un tertre gazonné placé à ses pieds et qui figurait la fosse d'Atala. Il était complétement entré dans la peau de Chactas, et s'il eût été moins vêtu et coiffé de quelques plumes d'oiseaux sauvages, son illusion eût été complète.

Tout à coup, tandis qu'il adjurait en vain la bien-aimée couchée sous le tertre de revenir à la vie, un élégant cavalier qui ne parut pas moins surpris que lui, se montra au détour de la route et s'arrêta subitement. Le chanteur en fit autant.

— Continuez, monsieur, dit le cavalier. Les grands chemins sont à tout le monde. On doit y être libre, et je serais désolé d'interrompre votre romance. Vous avez une admirable voix et j'aime les arts.

— J'aurai donc un auditeur de plus, répondit en s'inclinant Chibrac, qui montra, par un geste plein de noblesse, Barbassous et Serverette assis derrière lui.

En même temps, il reprit de plus belle, en ayant soin cependant de recommencer le couplet.

Quant à Chavanet, — car c'était lui qui venait de surgir ainsi sur le théâtre des événements que nous racontons, — à l'aspect de Serverette, il sentit tout son sang monter à son front, et dut se cramponner à sa selle pour ne pas être renversé de cheval. Il revenait de Privas, la tête remplie d'un plan machiavélique que lui avait suggéré madame de Pélussin. La rencontre de la jeune fille, en cet endroit, avait quelque chose de si imprévu, qu'il y vit le symptôme d'une réussite complète. Il lui suffit du temps que Chibrac consacra à terminer sa romance pour se calmer et lorsque ce dernier s'arrêta, il descendit de cheval et s'avança pour le féliciter.

Voir le numéro du 13 juin

REVUE DES JOURNAUX

La Patrie publie les détails suivants sur l'attentat contre l'empereur de Russie:

De nombreux renseignements nous parviennent sur les circonstances de l'attentat, sur les antécédents de l'accusé et sur les premiers interrogatoires auxquels il a été soumis.

Nous croyons devoir donner à nos lecteurs tous ces renseignements, sans chercher à éviter un double emploi et tels qu'ils nous parviennent de diverses sources:

L'accusé, qui est né en Volhynie, a quitté son pays natal il y a deux ans. Il avait dix-huit ans. Il s'est rendu en France, où il a appris bientôt le métier d'ajusteur-mécanicien. Il a été ouvrier chez MM. Gouin et Cº et dans les ateliers de MM. Cail et Cº.

Il a quitté son dernier atelier le 4 mai, et a déclaré avoir vécu depuis lors de ses économies, augmentées des subsides — 35 fr. par mois — qu'il recevait du gouvernement français comme réfugié polonais.

Pourquoi avait-il cessé de travailler? Bereyouski ne l'explique pas. Comment et à quel moment l'idée lui est-elle venue de tirer sur l'empereur de Russie? — « *En y pensant*, a-t-il répondu, depuis le jour où j'ai » appris que le Czar devait visiter Paris. »

Son premier projet a été de commettre son crime dans la soirée de mardi, à la représentation de l'Opéra.

Mais il n'avait pris aucune disposition. Il s'est rendu seulement, le soir, sur les boulevards et la rue Le Peletier. Au coin de cette rue, il était au premier rang des curieux. Il a vu le Czar et il prétend qu'Alexandre l'a reconnu comme étant Polonais. Il a entendu les cris proférés alors de *Vive la Pologne!* mais il ne s'y est point associé. Dès ce moment, toutefois, il était décidé à attenter à la vie du Czar.

Dans la matinée du lendemain, mercredi, il s'est rendu au boulevard de Sébastopol, chez un armurier, et a marchandé des pistolets à deux coups. Plusieurs lui ayant été montrés du prix de 8 francs, il a demandé s'ils étaient bons et solides. — Oui, lui a dit le marchand, mais en voici un qui a été éprouvé.— Donne-le-moi.— Il vaut 9 fr.— Je le prends alors, puisqu'il est meilleur!

Berezowski a payé, et dit être rentré chez lui pour charger ses armes. Le soir, il a cru remarquer que les balles qui lui avaient été remises par l'armurier jouaient trop dans les deux canons, et il a essayé d'en fondre d'autres; mais il s'est borné à grossir celles qu'il avait.

Le lendemain, c'est-à-dire hier, jeudi, Bereyouski s'est levé à sept heures et est sorti de sa chambre après s'être rapidement habillé. Il avait son pistolet chargé dans une de ses poches. Il a déjeuné d'une manière très-frugale, a-t-il dit: d'un pain de seigle, d'un morceau de saucisson et d'une demi-bouteille de vin environ. Le reste de sa bouteille a été mis par lui dans une petite fiole, qu'il a placé dans l'autre poche de son pantalon, et il est parti lentement dans la direction du champ de courses.

— Je songeais, a-t-il dit, à tirer sur l'Empereur à son arrivée à la revue. Mais je ne savais pas exactement la route qu'il devait prendre, et je n'ai pu me trouver au passage de sa voiture.

Après la revue, il avait appris que le cortége impérial reviendrait par la cascade; il s'est tenu au premier rang des curieux, à l'angle des deux routes. Un moment le cortége impérial a hésité sur le chemin à suivre, l'une des routes étant occupée par un régiment de dragons. La marche ayant été rétablie, Berezowski s'est trouvé du côté pris par le cortége, et, au moment où la voiture, occupée par l'empereur Napoléon, l'empereur Alexandre et les deux grands-ducs passait devant lui, il est sorti des rangs de la foule, tenant son pistolet des deux mains, les deux *index* accrochés aux deux détentes.

M. Rainbeaux, écuyer de service, voyant un homme ayant les bras en l'air courir à la voiture, a cru que cet homme voulait jeter quelque petition, car le jeune écuyer de l'empereur avoue n'avoir pas eu la pensée qu'il allait déjouer une tentative criminelle. Il a piqué son cheval, qui a fait un bond dans la direction de l'assassin, et, juste au moment où la tête du cheval touchait Bereyouski, celui-ci lâchait les deux détentes.

Une détonation assez forte retentit. Le cheval de M. Rainbeaux, frappé à la tête, se cabra, en se secouant vivement, et le sang de l'animal jaillit dans la voiture. Ce cheval est mort dans la nuit.

Ici, nous interrompons le récit résultant de l'interrogatoire de Berezowski, pour retracer la scène qui s'est passée à l'intérieur de la voiture impériale:

L'empereur Napoléon, apercevant le jeune prince Vladimir couvert de sang, se pencha vers lui vivement, en lui disant:

— Prince, vous êtes couvert de sang! Vous êtes blessé?

— Non, Sire; mais vous-même?

Et, en effet, l'uniforme de l'empereur était également taché de sang, ainsi que ceux du Czar et du czarewitch.

Chacun des augustes personnages remarqua alors que le sang avait rejailli dans toute la voiture, mais qu'aucun d'eux n'était blessé.

Tout cela s'était passé en quelques secondes. Le cortége impérial avait repris sa marche, après que l'Empereur eut annoncé à la foule que personne n'avait été atteint par les projectiles. Mais on entourait M. Rainbeaux, obligé de quitter sa monture, et l'on se précipitait sur l'assassin, qui n'opposait d'ailleurs aucune résistance.

Bereyouski avait la main gauche pleine de sang. L'un des canons du pistolet avait éclaté, et l'arme était tombée à terre, après avoir blessé l'assassin au pouce, qui a été brisé à la première phalange et à l'index, qui est déchiré également à la première phalange.

Des cris d'indignation étant poussés par la foule, et d'énergiques efforts étant faits pour l'arracher des mains d'honnêtes citoyens qui voulaient le frapper dans l'excès de leur colère, de gardes de Paris parvinrent à s'emparer de Berezowski, qui, jeté dans une voiture de place, fut immédiatement conduit à la préfecture de police.

Les premières questions posées à Berezowski ont eu trait à sa nationalité. Il a dit aussitôt d'un accent très-calme qu'il était Polonais, et il a fait connaître sans hésitation le lieu de sa naissance et son âge.

— Comment, lui a-t-on dit, avez vous pu tirer sur un souverain qui était l'hôte de la France, l'hôte de l'Empereur, du gouvernement qui vous a accueilli, protégé, nourri?

— Oui, c'est vrai, a répondu alors Bereyouski, j'ai commis un grand crime contre la France!

Et il a fondu en larmes.

L'interrogatoire ayant repris, on lui a dit.

— Mais en tirant sur le Czar, vous risquiez de tuer l'empereur Napoléon.

— Oh! non; la balle d'un Polonais ne pouvait s'égarer, elle devait aller droit au Czar! Je voulais délivrer le monde et l'empereur Alexandre lui-même des remords qui doivent l'accabler!

Et après cette réponse, empreinte de ce fanatisme qui conduit à l'assassinat, Bereyouski a longtemps gardé le silence.

Indépendamment des principaux représentants de l'autorité judiciaire qui se sont rendus hier, dans l'après-midi, au palais de justice, S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat, qui, à la première nouvelle de l'événement, se trouvait aux Tuileries pour y recevoir l'empereur et prendre les ordres de Sa Majestés est venu au palais adresser plusieurs questions à Bereyouski.

Le comte; Schouvaloff s'était également rendu au Palais de Justice, mais par un scrupule exagéré peut-être, mais respectable, ce fonctionnaire n'avait pas cru devoir demander à voir et à interroger l'assassin. S. Exc. M. Rouher a invité, au contraire, le comte Schouvaloff a recueillir lui-même les premiers aveux de Bereyouski.

Le fonctionnaire russe a posé de nombreuses questions à l'assassin, en langue russe, en langue polonaise et en français. Il l'a interrogé sur sa famille, sur ses antécédents, et Berezowski, après avoir fait connaître qu'à seize ans il avait pris le mousquet insurrectionnel, a assuré que, depuis deux ans, il avait quitté le foyer de sa famille.

— N'êtes vous pas resté, lui a-t-on demandé, en correspondance avec votre père?

— Non! je ne lui ai jamais écrit, et quand j'ai quitté mon père, il m'a dit que « si j'entrais dans la révolution, il me maudirait! »

Bereyouski, dont toutes les affirmations seront naturellement contrôlées, a déclaré à plusieurs reprises et avec un très grand sang-froid, qu'il n'avait fait part de son projet à personne, « de peur d'être trahi. »

L'assassin, blessé comme nous l'avons dit, a été l'objet d'un premier pansement Sa main gauche, enveloppée de charpie, reste baignée dans un bassin dont l'eau est renouvelée d'heure en heure.

Il est calme et fait preuve d'une grande intelligence. Il a signé tous les procès-verbaux d'interrogatoire, en les relisant avec soin, et il n'est pas jusqu'à la cédule attestant que le pistolet est bien l'arme dont il s'est servi qu'il n'ait voulu relire, et dont il n'ait fait modifier l'inscription. Les mots « retrouvé sur le lieu du crime » ont été scrutés par Berezowski, qui a demandé si le mot *ramassé* n'était pas plus exact.

L'arme est brisée près de la culasse. Dans un des canons, on a retrouvé une des balles qui n'a pu partir.

—

Voici des renseignements empruntés à la *Gazette des Tribunaux*:

Les informations recueillies aujourd'hui confirment les détails que nous avons donnés sur l'attentat de Bérézowski. Nous devons seulement rectifier une erreur qui s'était accréditée dans le premier moment. Il n'est pas exact que Bérézowski fût revenu de Belgique il y a trois jours. Depuis plus de deux ans il habitait Paris, et il avait travaillé comme ouvrier ajusteur dans les ateliers de l'usine Gouin en premier lieu, du 1er février au 11 avril 1866, et après avoir travaillé dans d'autres ateliers, il était rentré chez MM. Gouin, le 13 août 1866, où il gagnait 5 fr. par jour. Il y est resté jusqu'au 30 avril 1867. Depuis ce moment, il avait à peu près cessé de travailler.

Les interrogatoires subis par Bérézowski se sont prolongés jusqu'à une heure avancée de la soirée. L'accusé a protesté contre toute pensée d'avoir voulu frapper l'Empereur Napaléon; il ne pouvait avoir, a.t-il dit, qu'un profond sentiment de reconnaissance pour la France qui lui avait donné l'hospitalité. Son but était de frapper le czar, et il aurait avoué qu'il méditait son crime depuis plusieurs jours. Après s'être placé sur le passage d'Alexandre II le jour de son arrivée pour le bien reconnaître, il l'avait revu une seconde fois sur le boulevard des Italiens lorsqu'il se rendait à l'Opéra. C'est là qu'il aurait acheté le pistolet avec lequel il a commis son attentat. Il a acheté ce pistolet 9 francs.

Bérézowski n'a cessé de déclarer qu'il n'avait pas de complice et qu'il n'avait confié à personne le projet qu'il méditait.

Bérézowski est âgé de vingt ans; il est blond, de taille moyenne, mais d'une forte constitution. Il parle le français peu correctement. Avant de venir à Paris, il avait pendant quelques mois combattu en Pologne dans les bandes de volontaires organisées en 1863.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR

Les dépêches reçues de Crète par la S. Porte, en date du 6 juin, ont apporté les nouvelles suivantes:

S. A. Omer pacha a marché, le 3 juin, sur le district de Lasethe, situé dans une vallée fermée de tous côtés de montagnes escarpées et presque inaccessibles, et n'ayant d'autre issue qu'un étroit défilé les troupes imperiales ont pénétré simultanément dans cette vallée par le défilé et par l'une des hauteurs qui la défendent; elles ont attaqué les insurgés dans leurs retranchemens d'Aïa Fotia, de Peschero et d'Afédi Christo et les ont délogé de toutes ces positions, où ils avaient concentré leurs forces. Dans les différens combats livrés durant cette journée, les insurgés ont eu plus de 200 morts et environ 500 hommes mis hors de combat. Du côté des troupes imperiales il y a eu 10 morts et une soixantaine de blessés.

Nous publierons demain le détail de ces importantes opérations.

—

Blaque bey, ministre plénipotentiaire de la S. Porte près la république des Etats-Unis, ainsi que Mme Blaque se sont embarqués, avant-hier, à bord du paquebot des Messageries pour se rendre en France et de là en Amérique.

—

Des lettres particulières de Brousse annoncent que le résultat des cocons se présentant bien pour le moment. On espère que cette province pourra fournir cette année environ 2,000 balles de soie.

—

Ministère Impérial des Finances.

AVIS.

Le règlement des intérêts des Serghis de dix ans, échus le 1|13 juillet 1866, ayant été effectué en grande partie, les porteurs des mandats relatifs à ces intérêts, et encore en circulation, sont invités à se présenter dans le plus bref délai, à l'Administration de la Dette Générale au Ministère des Finances, pour opérer le règlement de leur créance.

Le 29 mai (10 juin) 1867.

Loi constitutive du département formé sous le nom de Vilayet du Danube.

—

Cette loi est applicable dans tous les Vilayets qui viennent d'être formés, c'est à dire à tout l'Empire.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

(*Suite et fin.*)

TITRE II.

Administration des Sandjak.

—

CHAPITRE Ier.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU SANDJAK.

Art. 31. Chaque sandjak, dont l'administration civile, les finances et la police demeurent placées sous la haute autorité du vali, a un caïmakam nommé par ordonnance impériale et chargé de pourvoir à l'exécution de tous les ordres émanant du gouvernement impérial et des instructions qui lui sont transmises ou adressées par le vali, relativement à sa juridiction. Il exerce, en outre, le pouvoir exécutif dans le sandjak, dans les limites de ses attributions.

Art. 32. La direction des affaires financières et de la comptabilité du sandjak est confiée à un sous-directeur (mal-mudiri) nommé par le gouvernement impérial, sur la proposition du ministre des finances, et placé sous la haute autorité du directeur des finances du vilayet.

Art. 33. Les attributions respectives du caïmakam et du mal-mudiri pour ce qui concerne les finances et la comptabilité, seront définies par un réglement spécial.

Un bureau, placé sous la direction du mal-mudiri, est chargé de la comptabilité du sandjak et doit fonctionner conformément au mode indiqué par le directeur des finances du vilayet.

Art. 34. Le secrétariat du sandjak est confié à un fonctionnaire nommé par le gouvernement impérial en qualité de directeur de la correspondance officielle, des enregistrements et des archives.

Art. 35. Le caïmakam est assisté d'un conseil d'administration, composé du cadi du caza central, du mufti du chef-lieu, des chefs spirituels de la population non-musulmane, du sous-directeur des finances, du directeur de la correspondance du sandjak, et de six membres permanents, dont trois musulmans et trois non-musulmans. Le conseil est présidé par le caïmakam et à son defaut par celui des membres qu'il désigne pour le représenter.

Art. 36. Le conseil d'administration est chargé de tout ce qui concerne l'exécution des mesures relatives à l'administration civile, aux finances et à la perception des impôts, aux travaux publics, aux redevances des vakoufs, au revenu du tapou et à l'agriculture. Il n'exerce aucune intervention dans les affaires judiciaires.

La forme des délibérations et le mode d'exécution des décisions de ce conseil, seront déterminés par un réglement spécial.

Art. 37. Le caza dans lequel le chef-lieu du sandjak est situé, a un mudir. Les affaires judiciaires qui surgissent dans le caza sont portées devant les tribunaux du sandjak. Le mudir est chargé de l'administration civile du caza et assiste en même temps le caïmakam dans l'administration générale. Il a le titre d'adjoint (moavin) du caïmakam.

Art. 38. Les forces de la police du sandjak relèvent du caïmakam, qui les répartit entre les différents cazas, conformément aux ordres qu'il reçoit du vali et peut, au besoin, les déplacer pour les porter sur un autre point du caza. L'officier de police du rang le plus élevé commande la police du sandjak; il agit en conformité du règlement de la police, sous les ordres du caïmakam.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE DU SANDJAK.

Art. 39. — Dans chaque sandjak, un cadi est chargé de prononcer sur tout procès du ressort du *cher'i* et à l'exclusion des affaires dépendant des lois civiles. Le cadi est nommé par Ordonnance Impériale, sur la proposition du Cheikh-ul-Islam.

Art. 40. — Un tribunal civil est institué dons le chef-lieu du sandjak. Il statue sur les causes qui excèdent la compétence des tribunaux civils des cazas et sur les appels interjetés par les parties contre les jugements de ces tribunaux, conformément à la loi.

Art. 41. — Le tribunal civil du sandjak est présidé par le cadi et composé de trois membres musulmans et de trois non-musulmans, en qualité de juges (mumeïz), élus conformément aux dispositions du Titre V.

Un fonctionnaire spécial désigné par le Gouvernement Impérial, assiste aux audiences de ce tribunal.

Art. 42. — Le tribunal civil connaît de toutes causes, à l'exclusion: 1° des contestations entre musulmans, du ressort spécial des tribunaux du *cher'i* et entre non-musulmans, du ressort de la juridiction spéciale des communautés non musulmanes; 2° des matières de la compétence des tribunaux criminels et 3° de celles qui sont du ressort exclusif des tribunaux de commerce.

Art. 43. — Les jugements du tribunal civil du sandjak sont consignés dans un procès-verbal qui, revêtu des signatures du cadi et des mumeïz, est présenté au caïmakam. Celui-ci exécute les sentences du tribunal dans la mesure de ses pouvoirs et réfère celles dont l'exécution dépasse la limite de sa compétence à l'autorité centrale du vilayet.

Art. 44.—Le tribunal criminel du sandjak, formé sous la présidence du cadi du sandjak, est composé de six membres dont trois musulmans et trois non-musulmans, élus en qualités de juges (mumeïz) d'après les prescriptions du Titre V.

Art. 45. — Les jugements du tribunal criminel du sandjak sont consignés dans un procès verbal, lequel, revêtu des signatures du cadi du chef-lieu et des mumeïz, est présenté au caïmakam, qui le transmet au vali.

Art. 46. — Chaque sandjak a un tribunal de commerce constitué dans les formes prescrites par le code de commerce. Il est composé d'un président spécial et d'un certain nombre de membres, et fonctionne dans la limite des attributions fixées par le code de commerce.

TITRE III.

Administration des Cazas.

—

CHAPITRE 1er

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU CAZA.

Art. 47. — Dans chaque caza, un mudir nommé par le Gouvernement Impérial, est chargé de l'administration civile, des finances et de la police; il relève directement du caïmakam du sandjak. Ses fonctions consistent à mettre à exécution les ordres émanant du Gouvernement Impérial, les instructions qui lui sont adressées par le vali et le caïmakam et à appliquer toutes les décisions de la justice, dans la limite de ses pouvoirs.

Art. 48.— Les affaires financières du caza, consistant dans la perception et la remise, au chef-lieu du sandjak, des revenus de l'Etat et l'emploi des sommes allouées aux dépenses du caza, font partie des attributions du mudir.

Art. 49. — La comptabilité et la correspondance du caza sont confiées à un, ou, s'il y a lieu, à deux secrétaires.

Art. 50. — Le mudir est assisté de deux membres musulmans et de deux autres non-musulmans, du conseil d'administration, lesquels seront élus conformément aux prescriptions du Titre V.

Art. 51. — Le caza a un conseil d'administration présidé par le mudir et composé du cadi du chef-lieu, des chefs religieux des communautés non-musulmanes, du secrétaire du caza et de quatre membres.

Art. 52. Le conseil d'administration est chargé de tout ce qui concerne l'éxéution des mesures relatives à l'Administration civile et financière, à la police, à la perception des

---

Au même moment Barbassous se leva, se découvrit, et s'inclina profondément devant Chavanet.

— Vous connaissez ce monsieur? lui demanda Serverette à voix basse.

— Je le crois bien. C'est monsieur Chavanet, le plus riche propriétaire du département. C'est un saint! ajouta-t il, en saluant de nouveau.

Décidément, Chavanet devait être un saint pour tout le monde, excepté pour madame de Pélussin. Serverette, pour sa part, trouva que les saints du pays avaient de singulières allures, des yeux dont l'expression n'offrait rien de sympathique. Elle se rappela même avoir vu celui-là la veille au soir, dans le café. Ce n'étaient pas là des gages de sainteté. Néanmoins, elle n'eut aucune peine à ajouter foi aux affirmations de Barbassous.

Après avoir adressé ses compliments au chanteur, Chavanet s'avança vers le braconnier et lui tendit la main, marque de bienveillance à laquelle celui-ci répondit par de nouveaux saluts.

— Eh bien! mauvaise graine, lui dit le saint en riant, on mène donc toujours une vie d'aventures?

Barbassous s'excusa, en racontant par suite de quelles circonstances, il se trouvait en compagnie de la famille Chibrac.

— Mademoiselle a été indisposée?... s'écria Chavanet avec sollicitude, désireux de gagner les bonnes grâces de la jeune fille. Je regrette de n'avoir pas été là pour lui donner des soins.

— J'en ai reçu de ce brave garçon, répondit Serverette, en regardant avec reconnaissance Barbassous, qui ne se doutait guère qu'à ce moment l'opulent M. Chavanet enviait son sort.

Tout à coup un éclair de joie passe sur le visage de celui-ci. Il venait de trouver le moyen de rendre un service à la jeune fille.

— Mademoiselle, lui dit-il, si vous retournez à Saint-Etienne, il serait peut-être dangereux pour vous de faire la route à pied, après votre indisposition de tout à l'heure. Je mets mon cheval à votre service. Il est doux comme un agneau. D'ailleurs, vous pourrez vous asseoir sur la selle, et je le mènerai moi-même, afin que vous ne couriez aucun danger. Cette proprosition déplut à Serverette. Mais son oncle ne lui laissa pas le temps d'exprimer son embarras et s'adressant à Chavanet:

C'est de grand cœur, monsieur, que j'accepte votre offre pour ma nièce. La pauvre petite est brisée de fatigue. Elle chante ce soir et vous nous tirez d'un grand embarras.

— Mais mon oncle, j'irai bien à pied, objecta Serverette mécontente de la facilité avec laquelle Chibrac acceptait la proposition d'un inconnu.

— Après ce qui vous est arrivé, mademoiselle, je ne souffrirai pas que vous commettiez une telle imprudence. Vous pouvez sans crainte tolérer que je vous rende ce petit service.

Ayant ainsi parlé, Chavanet se mit en devoir d'arranger la selle de son cheval qui piaffait d'impatience. Alors, Serverette reconnaissant qu'elle aurait mauvaise grâce à refuser, s'avança vers Barbassous qui se tenait timidement à l'écart.

— Je n'oublierai jamais, lui dit-elle, ce que vous avez fait aujourd'hui pour moi. Je ne veux pas vous dire adieu, mais au revoir.

— Oui! oui! murmura le braconnier en proie à une émotion dont il n'était plus maître, je vous reverrai.

Il ne put rien ajouter à ces paroles, et ramassant tristement son sac et son fusil, il s'éloigna à pas lents, tandis que Chibrac aidait Serverette à se mettre en selle.

Chavanet prit la bride et accompagné du chanteur qui marchait à ses côtés, il se dirigea vers Saint-Etienne-de-Boulogne, tout en lui parlant à voix basse.

Une fois en route, Serverette brisée de fatigue, ainsi que l'avait dit son oncle, s'absorba si complétement dans ses réflexions, qu'elle perdit peu à peu le sentiment de ce qui se passait autour d'elle. Elle pensait à Frédéric, et, sans oser s'avouer encore qu'elle l'aimait, elle se disait qu'il serait doux de vivre avec lui, dans une maisonnette, au sein du beau pays qu'elle traversait. Cela serait assurément un sort meilleur que celui auquel les circonstances l'avaient condamnée. Elle n'était faite ni pour les aventures, ni pour être admirée par les gens auxquels elle se donnait tous les soirs en spectacle, tantôt dans un pays, tantôt dans un autre. Elle n'était pas faite pour subir les caprices de madame Héloïse, pour courir les grands chemins ainsi qu'une bohémienne.

Son pauvre petit cœur se serrait à la pensée qu'il y avait des projets qui lui étaient interdits, parce que jamais elle ne pourrait les réaliser. Elle n'osait regarder au-delà de l'horizon tracé devant elle. Ainsi qu'elle l'avait dit à Frédéric, elle ne devait pas mettre de visées ambitieuses dans sa vie. Elle devait imposer silence à tous ses désirs, si bornés qu'ils fussent. Ayant soif de paix et d'idéal, elle était condamnée à toujours se trouver en contact avec une tumultueuse et brutale réalité.

Ces pensées qui depuis longtemps dormaient en elle, orageusement soulevées ce jour-là, par la contemplation d'une nature éternellement sereine, amenèrent dans son âme une tristesse profonde. Au moment où, rappelée à elle par la voix de son oncle qui parlait avec animation, elle releva la tête, ses yeux étaient baignés de larmes.

— Monsieur, disait Chibrac, tout ce que vous venez de me confier au sujet de ma nièce, me touche et m'émeut. Elle sait combien je l'aime. Cependaet je n'hésiterais pas à m'imposer et à lui imposer le chagrin d'une séparation, si l'assurance de son bonheur devait en être le prix.

A ces mots, Serverette surprise prêta l'oreille.

— Pauvre chère enfant, continua son oncle, savoir qu'elle ne manquera de rien, que ma mort ne la laissera pas dans la misère et l'isolement, n'y a-t-il pas là de quoi me faire consentir aux plus cruels sacrifices?

— De quoi s'agit-il, mon oncle? s'écria Serverette saisie tout à coup d'une âpre curiosité.

— Tout à l'heure, monsieur vient de faire à ton sujet certaines propositions. Ma Serverette, nous allons peut-être nous séparer.

— Nous séparer?

Chavanet prit à son tour la parole.

— Mademoiselle, j'ai entretenu en effet votre oncle d'une combinaison propre à assurer votre sort. Il vous en parlera. L'endroit ni l'heure ne sont propices pour causer de choses aussi graves. Nous nous reverons et vous serez alors instruite des choses qui vous concernent.

A ce moment ils arrivaient aux portes du village. Sans rien ajouter à ce qu'il venait de dire, Chavanet arrêta son cheval. Serverette, intriguée, se laissa descendre par son oncle, qui l'embrassa tendrement avant de la déposer à terre. Puis ils entrèrent tous les trois dans le village, se séparant, diversement émus, Chavanet pour retourner au château, Chibrac et Serverette pour revenir au café Barbusse.

(*Sera continué.*)

impôts, aux travaux publics, aux revenus du tapou et à l'agriculture, dans le caza, sans toutefois intervenir dans les affaires judiciaires. La forme des délibérations et le mode de la mise à exécution des décisions de ce conseil seront déterminés par un règlement spécial.

Art. 53. La force armée préposée à la police du caza est placée sous les ordres du mudir qui en dispose suivant les instructions du caïmakam et conformément aux prescriptions du règlement général de la police.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE DU CAZA.

Art. 54. Dans chaque caza, un cadi statue sur toutes les questions du ressort du chér'i. sans intervenir dans les procès régis par les lois civiles. Le cadi est nommé par Sa Majesté le Sultan sur la proposition du Cheikh-ul-Islam.

Ar. 55. Dans chaque chef-lieu de caza, il est formé, sous la présidence du cadi, un tribunal composé de deux membres musulmal et de deux non-musulmans. Les membres de ce tribunal, qui ont le titre de juges (mumeïz) sont élus d'après les prescriptions du Titre V.

Art. 56. Le tribunal du caza connaît de toutes causes à l'exception: 1° des contestations entre musulmans et particulièrement du ressort des tribunaux de la loi musulmane ou entre non-musulmans et du ressort particulier de la juridiction spéciale des communautés non-musulmanes; 2° des matières de la compétence des tribunaux criminels; 3° de celles qui sont du ressort exclusif des tribunaux de commerce du sandjak. Il prononce aussi sur tous délits et contraventions dont le jugement n'excède pas sa compétence.

Art. 57. Les jugements du tribunal du caza sont consignés dans un procès-verbal, lequel, revêtu des signatures du cadi et des mumeïz, est transmis au mudir; celui-ci les met à exécution dans la mesure de ses pouvoirs et réfère au caïmakam les sentences dont l'exécution dépasse la limite de ses attributions.

TITRE IV.

Administration de la Commune.

Art. 58. Dans chaque commune, deux moukhtars sont élus par chaque communauté, conformément au prescriptions du Titre V.

Toute communauté contenant moins de vingt maisons n'a droit d'élire qu'un seul moukhtar.

Art. 59. L'élection des moukhtars est portée à la connaissance du mudir et confirmée par lui.

Art. 60. Les moukhtars sont, dans les communes, les agents de l'autorité pour la perception des impôts et pour les autres actes de l'administration.

Les affaires municipales, dans les communes, font partie des attributions des moukhtars, chacun en ce qui concerne la communauté dont il est le délégué.

Art. 61. Les préposés à la garde des communes, tels que begdjis (gardes champêtres), coroudjis (gardes forestiers) et autres, sont placés sous la direction des moukhtars, lesquels doivent se conformer au règlement spécial qui les concerne.

Art. 62. Il sera formé dans les communes et pour chaque communauté, un conseil des anciens, dont le nombre ne doit pas dépasser douze, ni être moindre de trois. Les membres de ce conseil sont élus d'après le mode prescrit au Titre V. Les imams et les chefs religieux non-musulmans, dans les communes, font, de droit, partie du conseil des anciens de leurs communautés respectives.

Art. 63. Les conseils des anciens ont pour mission de veiller à la répartition, d'après la loi, des impôts, entre les communautés qu'ils représentent; de délibérer sur les questions relatives à la police de la voierie dans les communes, à la salubrité publique et aux intérêts de l'agriculture, et de résoudre à l'amiable tout différend qui peut être terminé par la conciliation des parties, dans les limites tracées par la loi.

Art. 64. Toute question d'édilité ou d'agriculture qui touche aux intérêts-généraux des communes mixtes est discutée par les conseils des anciens réunis. Les contestations entre parties appartenant à des communautés différentes sont résolues à l'amiable par les soins d'un conseil mixte, composé de six anciens au moins, et de douze au plus, des communautés auxquelles appartiennent les contestants. Dans ce cas, les membres de ce conseil de paix, appartenant à l'une ou à l'autre communauté siègent en nombre égal. La présidence des conseils des anciens revient, de droit, au plus âgé des moukhtars de la commune.

Art. 65. Les moukhtars recevront de l'autorité locale des instructions tant pour ce qui concerne leurs fonctions d'agents de cette autorité, que les affaires intérieures de la commune. Chaque communauté répond solidairement des opérations fiscales confiées à ses moukhtars.

Art. 66. Les moukhtars et les anciens sont élus pour un an. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Ils peuvent être destitués en cas de manquement à leurs devoirs ou sur la plainte du conseil des anciens.

TITRE V.

CHAPITRE Ier

DES ÉLECTIONS DANS LES COMMUNES.

Art. 67. Tout sujet ottoman à quelque communauté qu'il appartienne, âgé de dix-huit ans accomplis, ayant des intérêts dans la commune, et payant cinquante piastres au moins de contributions directes par an, fait partie du collége qui se réunit annuellement dans chaque commune pour l'élection des moukhtars et des anciens.

Art. 68. Tout sujet ottoman âgé de trente ans accomplis, ayant des intérêts dans la commune et payant cent piastres, au moins, de contributions directes par an, peut être élu moukhtar ou ancien.

Art. 69. Le résultat des élections est consigné chaque année dans un acte signé par les électeurs communaux et transmis au mudir du caza.

Art. 70. Les moukhtars et les membres du conseil des anciens sont élus pour un an, mais ils peuvent être réélus les années suivantes. En cas de vacance, par suite de la destitution d'un moukhtar, pour un des motifs prévus à l'art. 66, ou de décès soit d'un membre du conseil des anciens, les électeurs du village se réunissent en assemblée extraordinaire pour procéder à une nouvelle élection.

Art. 71. Tous les deux ans, le mudir du caza, le cadi, le mufti, les chefs religieux de toutes les communautés non-musulmanes et les secrétaires du caza se réunissent en comité électoral. Le comité, sur la liste des sujets ottomans résidant tant au chef-lieu du caza que dans les autres communes, payant annuellement cent cinquante piastres de contributions directes et âgés de trente ans accomplis, et en donnant autant que possible la préférence à ceux qui savent lire et écrire, choisira:

1° Pour le conseil d'administration, un nombre de candidats égal au triple de celui des membres du conseil, dont la moitié appartenant à la population non-musulmane, ces derniers devant être répartis, s'il y a lieu, entre les différentes communautés non-musulmanes; c'est-à-dire douze candidats pour la première année; ce nombre sera réduit à six pour les élections qui suivent la première période biennale; 2° pour le tribunal du caza, des candidats en même nombre et dans les mêmes conditions.

Art. 72. Les noms des candidats désignés par le comité électoral, dans les conditions spécifiées à l'art. précédent sont inscrits en tête d'une feuille imprimée, d'après le modèle annexé à la présente Loi; cette feuille est revêtue d'une attestation, au bas de laquelle est apposé le sceau du caza, et une expédition en est transmise à chaque commune du caza.

A la réception de cette feuille, lecture en est donnée, dans l'assemblée générale des conseils d'anciens réunis de la commune. L'assemblée élit, sur cette liste, un nombre de personnes égal au double des membres à nommer au conseil d'administration et au tribunal du caza, c'est-à-dire, huit sur douze éligibles et inscrit leurs noms sur la même liste, qui après avoir été revêtue de son attestation et du sceau, est renvoyée au chef-lieu du caza.

Art. 73. En outre des listes sus-mentionnées, le comité électoral et l'assemblée générale des anciens dresseront et signeront le procès-verbal de leurs opérations respectives, lesquels seront déposés aux archives du conseil d'administration du caza.

Art. 74. A leur réception au chef-lieu du caza, les listes des éligibles dressées par les communes sont dépouillées par le secrétaire du caza, en présence des membres réunis du comité électoral. Le nombre de douze éligibles inscrits sur la liste primitive est réduit aux deux tiers, en retranchant, pour chaque communauté, les noms qui auront obtenu le moins de voix dans les communes, et un procès-verbel des opérations électorales, indiquant les noms qui auront la majorité relative des voix, et qui doivent être en nombre égal au double des membres à nommer par l'autorité, est adressé au caimakam.

Chaque commune est considérée comme possédant une seule voix, et les individus qui ont les suffrages du plus grand nombre de communes sont considérés comme réunissant la majorité des voix.

Art. 75. Le caimakam nomme parmi les personnes élues par le caza, les conseillers communaux d'administratian et les mumeiz du tribunal de la commune. Il a la faculté de prendre l'avis du conseil d'administration du sandjak concernant ces nominations.

Art. 76. Des bouiroultis constatant l'élection et la nomination, par le caimakam des conseillers et des mumeiz communaux, leur seront transmis par l'intermédiaire des mudirs.

CHAPITRE III,

DES ÉLECTIONS DANS LES SANDJAKS.

Art. 77. Il est formé dans chaque sandjak, un comité électoral, composé du caïmakam, du cadi, du mal-mudiri et du mufti du chef-lieu, des chef religieux des communautés non-musulmanes et du secrétaire-général du sandjak. Ce comité, sur la liste des éligibles résidant tant au chef-lieu du sandjak que dans les cazas compris dans la même circonscription, choisit, pour le conseil d'administration, des personnes en nombre égal au triple de celui des membres à nommer à ce conseil, la moitié représentant la population musulmane, et les autres les communautés non-musulmanes, et pour le tribunal civil, un nombre proportionnel de personnes choisies dans les mêmes conditions. La liste des personnes désignées par le comité, dressée conformément aux règles prescrites pour les cazas, est distribuée aux différents cazas formant le sandjak.

Le conseil d'administration et le tribunal réunis, de chaque caza, élisent sur cette liste un nombre d'éligibles égal au double de celui des membres à nommer au conseil et au tribunal civil du sandjak, et transmet la liste des élections, revêtue de leurs sceaux, au chef-lieu du sandjak.

Art. 78. A leur réception au chef-lieu du sandjak, les listes des éligibles dressées par les cazas, sont dépouillées par le directeur de la correspondance du sandjak, en présence des membres réunis du comité électoral. Le nombre des éligibles inscrits sur la liste primitive est réduit aux deux tiers, en retranchant, pour chaque communauté, les noms qui ont obtenu le moins de voix dans les cazas, et un procès-verbal, indiquant les noms qui réunissent la majorité relative des voix et qui doivent être en nombre égal au double de celui des membres à nommer par l'autorité est adressée au vali.

Chaque caza n'a qu'une voix, et les individus qui réunissent le suffrage du plus grand nombre de cazas sont considérés comme ayant obtenu la majorité des voix.

Art. 79. Le vali nomme parmi les personnes élues dans le sandjak les conseillers et les mumeiz du tribunal civil du sandjak.

Il a la faculté de prendre l'avis du conseil d'administration centrale, concernant ces nominations.

Art. 80. Les *bouiroultis* constatant l'élection et la nomination, par le vali, des membres du conseil d'administration et des mumeiz du tribunal civil, leur sont transmis par l'intermédiaire du caïmakam.

CHAPITRE IV.

DES ÉLECTIONS AU SIÉGE DU GOUVERNEMENT CENTRAL.

Art. 81. Le chef de la magistrature, le contrôleur-général, le directeur de la correspondance, les fonctionnaires attachés aux cours civile et criminelle, le mufti, le cadi et les chefs religieux des communautés non-musulmanes, siégeant au chef lieu du chef-lieu du vilayet, se réunissent en comité électoral sous la présidence du vali. Ce comité choisit sur la liste des sujets ottomans résidant tant aux chef-lieux du vilayet et des sandjaks que dans les chefs-lieux des cazas, payant cinq cents piastres au moins, de contributions directes, jouissant de crédit et de considération dans le vilayet et sachant lire et écrire, des personnes en nombre égal au triple de celui des membres à nommer au conseil d'administration centrale et à la cour civile.

La liste des éligibles est réduite dans les chefs-lieux des sandjaks, conformément aux prescriptions relatives à l'élection des conseillers et des mumeiz des sandjaks et des cazas.

Les procès-verbaux contenant le résultat de ces opérations électorales et transmis par les chef-lieux des sandjaks, sont adressés au vali qui soumet à la Sublime Porte les noms des personnes qu'il aura choisies, d'après les règles établies aux articles précédents. Les élections sont confirmées par lettres vézirielles.

Art. 82. Les quatre conseillers des cazas de chaque sandjak se réunissent au chef-lieu du sandjak, un mois avant la convocation du conseil-général qui sera tenu chaque année au centre du vilayet pour procéder à l'élection, sur la liste des habitants tant des chef-lieux du sandjak que de ses cazas, de trois personnes réunissant les conditions d'éligibilité des conseillers et appelées à faire partie du conseill-général. Elles se rendent au siége du gouvernement central sur l'invitation du caïmakam.

Les conseillers des cazas, qui se sont rendus au chef-lieu du sandjak pour y élire les membres du conseil-général, leur remettent et font parvenir, par leur intermédiaire, au vali, toutes les demandes des cazas relatives aux travaux d'utilité publique, à l'agriculture, au commerce et autres matières pouvant faire l'objet des délibérations du conseil.

ARTICLE SPÉCIAL.

Les membres du conseil d'administration, ainsi que les mumeiz des cours civile et criminelle, seront renouvelés par moitié à l'expiration de deux ans. Les élections recommenceront chaque année pour la moitié des conseillers et des mumeiz qui pourront être réélus.

Le conseil-général se renouvellera entièrement chaque année. Les membres de ce conseil seront également rééligibles.

VARIÉTÉS.

On lit dans le *Scotsman*:

Encore un de ces drames maritimes qui font naître de profondes émotions. Le brick *Ancient-Promise*, de Blyth, est arrivé hier (4 mai) à Arbroath, venant de Memel. Il avait à bord le capitaine Currie, commandant le brick *Ocean-Queen*, perdu en décembre dernier.

Au commencement de décembre, *l'Ocean-Queen* fit voile de Riga pour Hartlepool, avec un équipage de huit hommes et un chargement de bois de sapin. Dès le premier jour de son départ il éprouva de violentes tempêtes, et vers le 12 une voie d'eau se déclara. Les hommes travaillèrent courageusement aux pompes, et le capitaine fit route pour Dantzig. L'eau gagnait rapidement cependant, et la mer était si mauvaise que l'équipage eut à pourvoir à sa sûreté. Le navire n'obéissait plus à son gourvernail.

Une autre voie d'eau se déclara le jour suivant, et le navire, à moitié plein d'eau, chavira. Deux hommes se noyèrent; les autres parvinrent à s'accrocher au navire. Deux heures après, toute la mâture supérieure fut enlevée, et tout ce qui était sur le pont, de l'avant à l'arrière, fut balayé par la mer, ce qui fit que le navire se redressa droit sur sa quille.

Les six survivants de l'équipage se retrouvèrent à bord, mais sans vivres et sans eau. Le cuisinier mourut deux jours après d'épuisement et de faim. Le surlendemain de la mort de celui-ci, un autre homme succomba. Plusieurs navires passèrent en vue; mais aucun, par suite de la grande distance, ne fit attention à *l'Ocean-Queen*.

Le quatrième jour, deux autres navires passèrent à portée de la voix de l'équipage de *l'Ocean-Queen*, et continuèrent leur route, sans s'inquiéter du sort de ces malheureux, réduits à la plus déplorable situation, à la triste nécessité, à peu de distance des côtes européennes, de manger un des hommes qui venait de mourir. Pour calmer leur soif, ils suçaient des morceaux de glace et buvaient de l'eau de mer, ce qui leur occasionna une fièvre ardente et les réduisit à un état complet d'insensibilité. Le septième jour, le maître d'équipage mourut; le lendemain, ce fut le tour du mousse.

Le 21 décembre, le navire fut poussé à la côte, près d'un village de pêcheurs nommé Neddin, à 45 milles de Memel (Prusse). Des huit hommes partis de Riga trois semaines avant, il n'en restait plus que deux, le capitaine Currie et un matelot nommé J. Forts. Ces deux hommes se trouvaient dans le plus piteux état, mourant de faim et de soif et dévorés par une forte fièvre. On ne sait comment Fortis a pu gagner la terre. Le capitaine s'était mis à califourchon sur une pièce de bois. Ils étaient tous les deux étendus insensibles sur le sable, lorsqu'ils furent aperçus par des villageois. Quand le capitaine reprit connaissance, il était avec Fortis, chacun sur un cheval, conduits par des pêcheurs qui les transportaient à Neddin. Tous les habitants du village leur prodiguèrent les soins les plus empressés, et envoyèrent un exprès à Memel pour instruire le consul anglais de ce cruel événement.

Le consul arriva le lendemain avec un médecin; et, sur la demande du capitaine Currie, on s'occupa de les transporter à Memel. Ces deux infortunés souffrirent d'affreuses douleurs dans ce trajet fait à cheval et par des routes défoncées. Fortis fut envoyé à l'hôpital, où il fut question de lui amputer les deux pieds et les mains, complétement gelés. Il est resté à Memel. Le capitaine eut un logement particulier. Le dessous d'un de ses pieds se trouvant gelé, il subit une opération douloureuse. Il souffre encore de son pied, mais sa santé, si fortement éprouvée par tant de privations et de froid, s'est rétablie.

—

Une des plus grosses topazes que l'on connaisse a été déposée hier à la Banque de France. C'est une topaze du Brésil, mesurant 18 centimètres 2 milimètres de long sur 11 centimètres 2 milimètres de largeur et d'épaisseur. Elle pèse 1 kilogramme 784 grammes.

Si, précieuse que soit cette pierre par son éclat et son poids, elle est rendue plus précieuse encore par ses qualités artistiques. En effet, on voit sur une de ses surfaces un Christ à mi corps rompant l'eucharistie. Cette composition a été gravée au burin et à la poudre de diamant par le propriétaire de ce bijou si rare, le célèbre André Cariello, ancien directeur de la Monnaie de Naples.

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 13 Juin	57 19
Clôture	du 13 Juin	57 17

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 12 Juin.

TEBIZONDE, bat. à vap. fr. *Simois*, capit. Baubée, div. marchandises.
SONDA, bat. à vap. otto. *Touna*, cap. Scilio, ay. touché aux Dardanelles, div march.
— bat. à vap. otto. *Izzedin*, cap. Ahmet ayant touché, aux Dardanelles div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 12 Juin.

MARSEILLE, bat. à vap. fr. *Erridan*, cap. Varengo div. marchandises.
SMYRNE, bat. à vap. aut. *Neptun*, cap. Ant Leva, div. marchandises.
MESSINE, bat. à vap. russe *Carniloff*, cap. Ciurovich, div. marchandises.
ALEXANDRIE bat. a vap. egyp. *Mansourah*, cap. Osman, div. marchandises.
TREBISONDE, bat. à vap. otto. *Kars*, cap. Zanelli div. marchandises,
SMYRNE, bat. à vap. otto. *Malacoff*, cap Cetinich, div. marchandises.
— bat. à vap. otto. *Humai Tefik*, cap. Dobrilovich, div. marchandises.
— bat. à vap. otto. *Poursoud*, cap. G. Bava, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à voile du 12 Juin.

MARSEILLE, br. hell. *Ayos Nicolaos*, cap. P. Costandopoulos, blé.
— brik hell. *Alexandra*, cap. Malandraki, blé.
— br. ital. *Alfa*, cap. Malatesta, blé.
— brik hell. *Trini*, cap. Panas, blé.
— brik hell. *M. Hydra*, cap. And. Svorono, blé.
— br. aut. *Egle*, cap. Cosulich, blé.
— brik hell. *Ayos Nicolaos*, cap. Diacrussi. blé.
— brik hell. *Pappandi*, cap. Peta, blé.
ANGLETERRE bark ital. *Ernesto Parodi*, capit. F. Dall'Orso, blé
— br. mekl. *Anna*, cap. Roggensak, blé.
— bark ital. *G. Accame*, cap. P. Ballarino, blé
SALONIQUE, br. hell. *Arieta*, cap. Vretos, lest.
MARSEILLE. br. ital. *Principe di Moldavia*, capi. Schialino, blé.
— brik hell. *Sofia*, cap. Vlassopulos, blé
SYRA. br. ital. *Paolino*, cap. Pienga, blé.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.
du 7

d'IBRAILA, pour Marseille, br. hell. *A. Nicolaos*,
de BERDIANSKA pour Syra. br. hell. *Artemis*, cap. Caloudhis, blé
— pour Castelmare. brik hell. *Cassiani*, cap. A. Cornellos blé.
de TAGANROK, pour Marseille, brik. hell. *Pende Adhelfi*, cap. Mibalizianos, blé.
— pour Marseille br. hell. *Ellena*, cap. Bilalis,
— pour Marseille, br. mek, *Ludwih Barchard*, capit. Errington, blé.
de NICOLAEFF pour Falmouth bark angl. Dilanart, capit. Easson, blé.
— pour Rotterdam. br. pruss. *Victoria*, cap. Pet Schultz, seigle.
de ODESSA, pour Masseille brik italien, *Salvatore*, capit. Bianco, blé
— pour Marseille, brik italien, *Paleocapa*, csp. Giov. Dodero, blé.
— pour Cork ou Falmouth, schoo. autrich. *Unionne*, cap. Zuppa, blé.
de MARIANOPOL, pour Messine, schoo. autrich. *Giuseppe*, cap Bontiglich, blé.
— pour Cork ou Falmouth, brik ital. *Adamo*, capit. Maggis, blé.
de SOULINA, pour Falmouth, bark anglais *Excelsor*, capit. Sexton, orge.
— pour Cork ou Falmouth. bark autr. *Angellica*, capit. Ragusin, orges.
— pour Wexford bark angl. *Entreprise*, capit. Smyth, blé.
de NICOLAEFF, pour Falmouth, brik angl. *Enid*, capit. Pearson, blé
— pour Messine, bark pruss. *Baltic*, capitaine Herving, seigle.
— pour Falmouth, brik aut. *Andrina*, capit. Francesco Geletich, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bark prussien, *Leopold*, capit. Fisher, blé.
de ODESSA pour Cork ou Farlmouth brik anglais, *Margaret Nixon*, cap. Moody, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Ereland* capit. Will. Larsen, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. angl. *Cumbrian*, capit. Jam. Ried, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. russe *Tureo*, capit. Fagerlund, blé.
de TAGANROK, pour Malte, bar. mekl. *E. F. Maas*, capit. Leplien. blé.
— pour Messine, brik ital. *Guida*, capit. Cavassa, blé.
— pour Malte, brik anglais, *Marietta*, capit. Michele Rosignaud, blé.
— pour Cork ou Falmouth. bark ang. *Aurora*, capit. Cnthbert, seigle.
— pour Livourne, bar. russe, *Ricuperato*, cap. Girol. Dubbas, blé.
d'AZOFF, pour Messine, brik italien, *Due Fratelli* capit. Ant. Costa, blé.
de ODESSA, pour Marseille bar italien, *Lebouta* capit. Vavivo, blé.
de KUSTENDJE pour Marseille, bar. italien, *Amalia*, capit. Ferraro, blé.
— pour Marseille, bark ital. *Santa Croce*, cap. Onetto, blé
de SOULINA, pour Falmouth, bar. ang. *William Huntom*, cap Smails, blé.
— pour Falmouth, bark angl. *Fame*, capitaine Thomas Sheilds, blé.

du 8

de TAGANROK pour Falmouth, bark ital. *Alessandro Donavaro*, capit. Palma, orges.
— pour Cork ou Falmouth, bark angl. *Lowslofs* capit. Johnston, blé.
— pour Anvers bar. sued, *Nicolino*, capitaine Delmar, seigle,
— pour Marseille, br. ital. *Francesco Dibovo*, capit. Gambardella, blé.
— pour Cork ou Falmouth, br. ital. *Unione*, capit. Bertolotto blé.
— pour Falmouth, bri. *Pubura*, cap. Ferro, blé
— pour Rotterdam, br. ital. *Concezione*, cap. A. Bozzo, blé.
— pour Rotterdam, bar. ital. *Nina Schiafino*, capit. Gerollamo, seigle.
— pour Cork ou Falmouth, br. ital. *Constantino*, capit. Aug. Folle blé.
— pour Falmouth, barque italien, *Columba*, capit. Razzetto, blé.
— pour Cork or Falmouth, bark ital. *Santina* capit. G. B. Bozzo, blé.
— pour Rotterdam bar. ital. *Crvetto*, capit. Ballestrino, seigle.
— pour Falmouth. brik italien *Mio Gugnato*, capit Olivari, blé.
du DANUBE, pour Falmouth bark ital. *Eraclio*, capitaine Figari, blé.

du 9

de IBRAILE. pour MARSEILLE, brik hell. *Magdalini*, cap. Moris, blé
— pour Messine, br. ital. *N. S. delle Grazzie*, capit Moltedo, blé.
de BERDIANSKA pour Castellano, br. ital. *Salvo* capit. F. Pastorino,
de ODESSA pour Marseille, br. italien, *Fulla*, capit. Glaviosa, blé.
— pour Marseille, brik ital. *Messager* cap. Ambrosseno, blé.
— pour Marseille, barq. sued. *Alladdin*, cap. Th. Holsten, blé.
MARIANOPOL, pour Falmouth, bark italien, *Caterina*, cap. Cordiglia, blé.
MER-NOIRE pour Falmouth, br. ital. *Adele*, cap. Schiaffino, blé
de SOULINA, pour Wexford. br. ang. *Kate*, cap. Ed. Bell. maïs.
de TAGANROK, pour Mersine, brik aut. *Ricordati* cap. Bolmarich, blé.
— pour Marseille, brik italien, *Emilia*, capit. Balestrino, blé.
— pour Cork or Falmouth. brik ital, *Prospero*, *Lavarello*, capit. Repetto, blé.
— pour. Anvers, brik ital. *Providenza*, cap. Cappareno, seigle.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ

LIGNE DES ILES DES PRINCES.

SERVICE DES DIMANCHES.

A partir du Dimanche 4/16 Juin, jusqu'à nouvel avis.

Départs pour le Pont.

à 12 h. de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone, Proti.
à 7 h. 3/4 de Prikipo, Halki.
à 9 h. 1/2 de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone, Proti.

Départs du Pont.

à 1 h. pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.
à 2 h. 1/2 pour Halki et Prinkipo.
à 10 h. 1/4 pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

A cause de la fête grecque de la Sainte-Trinité, il y aura lundi et mardi prochains, à 1 h. 1/2 à la turque, un départ extraordinaire du Pont pour Halki et Prinkipo avec retour de Prinkipo à 9 h. 1/2, touchant Halki.

AVIS.

La Direction générale des Douanes, prévient le public, que la vente aux enchères des marchandises délaissées dans les magasins des douanes de la capitale depuis plus d'une année, et dont la liste a déjà été publiée dans les journaux, aura lieu les Lundis et les Mardis de chaque semaine, de 5 à 10 heures (à la turque) à partir de la date du présent avis, contre paiement comptant en medjidiés d'argent.

Les personnes qui désireraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre, aux jours et heures sus-indiqués à la grande douane de Stamboul.

Le 10 juin (n. s.) 1867.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ISÈRE* cap. Thumin, partira pour MARSEILLE lundi 17 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS [illegible] les dents, mais les conserver en guérissant sans opé douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité françases.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
L'EMPIRE OTTOMAN.

MM. les Actionnaires sont prévenus que l'Assemblée Générale du 2 courant (n. s.) à fixé la somme de Liv. T. 100,000 à repartir sur 100,000 Actions de la Société comme dividende pour la seconde année sociale terminée le 31 décembre 1866.

Ce dividende de Piastres 100 par action (a 109 1/2 Liv. S. 0. 18. 3 1/6) sera payé à la caisse de la Société Générale Camondo-Han, à Galata, à partir du 1er juillet prochain conformément aux statuts.

Constantinople, le 22 mai 1867.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation es dents et inventée par M. le docteur dentste J. G. POPP. de Vienne attire depuis us de 15 ans de plus en plus l'attention des plrsonnes qui souffrent des dents. Quoique dl nombreuses analyses chimiques aient étabi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune spèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué' aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les geucives et lespréserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites loic lités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usatge et obtenu l'approbation de ceux qui on assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspart icipation aux benefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une sonne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIE Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine.
Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous es pays.

MACHINES A COUDRE

RUE RAMBUTEAU, 30, A PARIS.

Nous recommandons spécialement les **Machines à coudre** de la maison **WATSON ET Ce**. Ces admirables machines sont organisées pour tous les travaux de tailleurs, chapeliers, cordonniers, lingères, couturières, soieries, corsets, robes, manteaux, confections, etc., etc. Le point obtenu est la piqûre des deux côtés de l'étoffe et entièrement indécousable.

No **1** : 250 f. — N° **2** : 350 f. — Nos **3** et **4** : 350 à 400 f.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journallier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami H. à la T		
6	40	2	11	15	le Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
7	55	18	12	30	le Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	25	12	3		le Buyuk-déré, Thepapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kuru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	55	2	5	30	le Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
7	10	3	11	45	le Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
8	25	11	1		le Yénimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Tehibukli, Kanlidja, Hissar Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusguundjuq.
10	40	17	3	15	le Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	10	5	11	45	le Arnaoutketi, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	55	8	12	30	le Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	40	4	1	15	le Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	25	5	2		le Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	25	5	4		le Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré.)
3	55	3	8	30	le Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	23	4	9		le Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami H. à la T		
8	25	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	55	2	1	30	pour Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
10	40	5	3	15	pour Arnaoutkeui, directement (*excepté les vendredis.*)
10	25	4	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	25	3	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
3	40	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	40	8	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.*)
4	55	12	9	30	pour Beylerbey, Vanikeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	25	5	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (*retour direct au pont.*)
5	40	18	10	15	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé
6	10	2	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapie' Buyukdéré. (*)
6	25	8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
6	25	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	45	17	10	20	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	10	3	10	45	pour Cousgundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*)
4	40	4	11	15	pour Bechiktach, Cousgundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq. R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retonr direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		Horloge H. à la T		
6	28	11		de Buyukdéré, Thèrapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar.
7	28	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoudjuk.
7	58	12	50	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	58	12	50	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	43	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	43	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kousgoundjouk.
3	44	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	13	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Cosgoundjouk, Scutari.
5	43	10	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		Horloge H. à la T		
8	13	13	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	28	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
9	40	2	15	pour Scutaai Cougoundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	43	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1	58	6	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour au pont touchant Thérapia, Yénikeui.*
4	58	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissaa, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	58	10	30	pour Cousgoundjouk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	13	10	45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré.
6	43	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge H. à la T		
6	55	10	11	30	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	25	16	12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.

Départ du Pont

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge H. à la T		
5	10	10	9	46	pour Proti, Antigone, Prinkipo, Cartal et Pandik.
5	40	16	10	15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge H. à la T		
7	58	un bateau	12	30	de Cartal, Prinkipo, Helki, Antigone et Proti.
4	58		9	30	de Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge H. à la T		
9	58		2	30	pour Proti, Antigone, Aalki et Prinkipo.
5	43		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

PHOSPHATE DE FER
DE LERAS DOCTEUR ÈS-SCIENCES.
GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Il n'existe pas de médicament ferrugineux aussi remarquable que le Phosphate de fer liquide de Leras, aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal dans les annales de la science. Les *pâles couleurs*, les *maux d'estomac*, les *digestions pénibles*, l'*anémie*, les *convalescences difficiles*, l'*âge critique*, les *pertes blanches* et l'*irrégularité de la menstruation chez les dames*, les *fièvres pernicieuses*, l'*appauvrissement du sang*, le *lymphatisme* sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé reconnu le conservateur par excellence de la santé, le préservatif certain des épidémies et déclaré supérieur dans les hôpitaux et par les académies, à tous les ferrugineux connus, car c'est le seul qui convienne aux estomacs délicats, qui ne provoque pas de constipation et le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents.

Dépositaires ; à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

NOUVELLE GLACIÈRE A BASCULE, brevetée donnant de la glace en 6 minutes, avec tous les réfrigérants et à toute température. Expérience publique à la fabrique, rue de l'Arbre-Sec, 60, le jeudi, de 2 à 4,

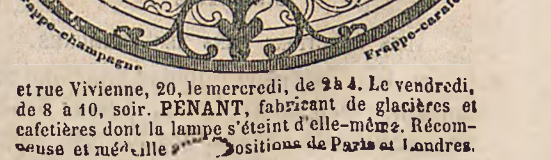

et rue Vivienne, 20, le mercredi, de 2 à 4. Le vendredi, de 8 à 10, soir. PENANT, fabricant de glacières et cafetières dont la lampe s'éteint d'elle-même. Récompense et médaille [illegible] Expositions de Paris et Londres.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

SAMEDI, 15 JUIN 1867 — 13 SEPHER 1284 de l'Hégire. — SAMEDI, 15 JUIN 1867

2me Année. --- N° 135.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS —Corps du Journal. 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 15 Juin*

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.

Paris, 13 juin 6 h. 10 m. soir

Consolidés turcs (Clisse) ouvert. 34 75 — clôt. 34 60

Londres, 13 juin 11 h. 10 m. matin.

Consolidés turcs.... 34 3|8 — 34 5|8

Londres, 13 juin, 3 h. 30 m. soir.

Consolidés turcs.... 34 1|4 — 34 3|8

Emprunt Ott. 1865.. ouvert. 263 75 — clôture 262 50

Paris, 14 juin 5 h. 30 m. matin.

Consolidés Turcs coul. ouvert. 34 45 — clôt. 34 55

Londres, 14 juin 11 h. 10 m matin.

Consolidés turcs.... 34 3|8 — 34 5|8

Londres, 14 juin 1 h. 50 m. soir.

Consolidés turcs.... 34 — 34 1|2

Le roi Guillaume a quitté Paris.

NEW-YORK.— Castillo et Mejia ont été fusillés.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

MADRID, 3 juin. — Une crise ministérielle a failli éclater avant-hier : le maréchal Narvaez, désireux de favoriser autant que possible son pays natal, avait décidé depuis quelque temps la translation à Grenade de l'école d'artillerie qui est actuellement à Ségovie. Ce projet allait être mis à exécution et déjà un ancien couvent ayant appartenu aux moines dominicains était prêt à recevoir l'école en question.

Le général Pezuela possède de grandes propriétés à Ségovie et l'arrangement projeté par le président du conseil ne lui convenait sous aucun rapport : il fit venir quelques habitants de cette ville, se mit à leur tête et alla trouver la Reine pour lui exposer le dommage qu'occasionnerait aux intérêts de Ségovie la réalisation du projet du chef du cabinet. S. M. donna au général Pezuela sa parole que le *statu quo* serait maintenu et que l'école d'artillerie resterait où elle est.

Le maréchal Narvaez, apprenant ce qui se passait, se rendit immédiatement au palais pour dire à la Reine que les intérêts du service exigeaient la translation de l'école à Grenade et qu'aux habitants de cette dernière ville il avait donné sa parole, que les dépenses pour l'installation étaient faites et qu'il n'était plus possible de revenir sur cette mesure.

S. M. répondit tout simplement : « Tu as engagé ta parole, mais j'ai aussi engagé la mienne ; entre les deux je suppose que tu dois me donner la préférence. » Le maréchal se retira fort mécontent de l'échec que lui faisait éprouver le général Pezuela et voulut donner sa démission, mais ses collègues l'en empêchèrent, et, pour lui donner quelque satisfaction, on examine maintenant la question de la translation à Grenade de l'école d'état-major actuellement à Madrid.

Tous ces petits incidents sont de nature à faire croire que le général Pezuela accroît de plus en plus son influence au palais et, pour ce motif sans doute, le président du conseil vient de prononcer au Sénat un discours que pourrait signer le plus chaleureux partisan des idées constitutionnelles.

Il s'agissait de la loi sur le remplacement militaire ; le maréchal a terminé un discours prononcé sur ce sujet par les paroles suivantes : « Sur ce point comme sur tous les autres, le gouvernement fera tous ses efforts pour servir les intérêts du pays et pour défendre les institutions. Le gouvernement fera respecter la Constitution ; il veillera à ce que les Cortès jouissent de toute l'indépendance nécessaire et des attributions qui leur appartiennent. Le gouvernement ne fera pas un pas en dehors du Parlement, n'agira pas sans compter avec son concours et il s'opposera à ce qu'il soit porté la plus légère atteinte, directe ou indirecte, à ce que nous avons tous défendu, à ce qui nous a coûté tant de sang. »

Vous savez que la base du programme politique du général Pezuela est une réforme de la Constitution dans le sens absolutiste ; ceci vous fera comprendre la portée des paroles du maréchal Narvaez.

(Indép. belge.)

——

Nous avons annoncé l'heureuse nouvelle de l'amnistie des Polonais. Voici le texte de l'ukase relatif à cet acte de clémence ; nous l'extrayons du *Journal officiel de Varsovie* du 2 juin :

Au conseil administratif du royaume de Pologne.

S. M. l'Empereur a daigné ordonner, en date du 29 mai :

1° Toutes les procédures politiques relatives à la dernière insurrection et aux désordres dont elle a été la cause, qui ne sont pas encore terminées, tant dans les tribunaux que dans les commissions d'enquêtes, seront annulées, et les inculpés seront mis en liberté s'ils ne se sont pas rendus coupables de crimes ordinaires, comme le meurtre, l'incendie, etc.;

2° On n'intentera pas de nouveaux procès pour participation à l'insurrection, et les personnes qui seront soupçonnées de cette participation ne seront pas poursuivies :

3° Les personnes natives du royaume de Pologne et envoyées, par suite des derniers troubles politiques dans différentes localités de la Russie par mesure administrative, peuvent rentrer dans le pays, si leur conduite est jugée satisfaisante par les autorités locales. Cette mesure ne s'étend pas aux ecclésiastiques, dont le retour dépendra de l'avis personnel du lieutenant de l'Empereur en Pologne ;

4° Il est également permis de rentrer en Pologne aux personnes natives des gouvernements de l'ouest et qui ont été éloignées de leur domicile par mesure administrative, si leur conduite a été certifiée satisfaisante par les autorités locales, et s'ils déclarent expressément vouloir s'établir dans le royaume de Pologne.

Cette mesure ne s'étend pas aux ecclésiastiques qui auront besoin, pour rentrer en Pologne, d'une autorisation spéciale du lieutenant de l'Empereur.

Je fais donc part au conseil administratif du royaume de cette volonté suprême, afin que les mesures conformes soient prises.

Le lieutenant du royaume, général feld-maréchal,
Comte DE BERG.

——

Arrivée du roi de Prusse.

L'Empereur se rendait pour la troisième fois depuis trois semaines à la gare du Nord. C'était d'abord le rois des Belges, samedi dernier le czar du Russie, hier c'était le roi de Prusse qu'allait recevoir l'Empereur. La décoration de la gare était la même qu'il y a cinq jours; un grand nombre de dames en toilette occupait les tribunes construites sur le quai de la gare. Nous avons remarqué des sénateurs, des députés, des hommes d'Etat, des magistrats, et plusieurs personnages marquans de la haute société prussienne à Paris.

A trois heures et demie, une voiture de gala amenait à la gare l'Empereur, accompagné du prince Joachim Murat. Sa Majesté portait le grand cordon de l'Aigle-Noir. Une demi heure devait s'écouler avant l'arrivée du train royal. La musique des chasseurs à pied a joué l'air de la *Reine Hortense*. L'Empereur est resté longtemps le centre d'un groupe, autour duquel on distinguait le prince Charles de Prusse, en uniforme de colonel de lanciers, les maréchaux Canrobert et Regnault de Saint-Jean-d'Angély, les ministres, les préfets de la Seine et de police, M. le baron de Rothschild, les généraux Fleury et Mellinet, le personnel de l'ambassade prussienne et divers officiers de l'état-major prussien.

L'Empereur s'est entretenu avec Mme la comtesse de Goltz, avec le prince royal de Prusse, se détachant d'un groupe pour se rendre à un autre. Une demie heure s'est ainsi écoulée.

A quatre heures, le train royal, le même train d'honneur qui avait amené l'empereur de Russie, entrait en gare. Un officier de service ayant ouvert l'entrée du wagon royal, le roi de Prusse est descendu, et comme l'Empereur lui tendait la main, le roi Guillaume a laissé retomber la sienne avec un abandon qui a été fort remarqué.

La suite du roi se composait du prince Frédéric-Guillaume, qui avait été au devant de son père jusqu'à Compiègne, du comte de Goltz, ambassadeur de Prusse, du comte de Bismark, du comte de Pückler, et de divers officiers d'état-major.

L'accueil réservé par l'Empereur au roi de Prusse a été empreint de la même courtoisie qui avait signalé l'arrivée d'Alexandre II. Sa Majesté était souriante et semblait heureuse à faire en personne les honneurs de Paris à un hôte illustre.

Fréderic-Guillaume est d'une stature élevée. Il porte fièrement ses soixante-dix ans ; sa démarche est décidée ; ses yeux brillants respirent la finesse de l'intelligence, et toute sa personne révèle une volonté énergique.

L'Empereur avait le roi à sa droite. Frédéric-Guillaume était révêtu d'un brillant uniforme avec les insignes du grand-cordon de la Légion-d'Honneur. Il portait à la main son casque, sur lequel flottaient de longues aigrettes blanches. En s'entretenant avec l'Empereur, sa vue s'arrêtait avec complaisance sur le bataillon de chasseurs qui formait la haie sur le passage de Leurs Majestés.

Derrière les deux souverains, venait le comte de Bismark, portant l'uniforme de général. Sur son grand habit blanc, se détachait le grand cordon rouge. Le comte, aussi grand que le roi, marchait entouré de M. de Moustier et du maréchal Niel.

Le cortège est arrivé sur la place et est monté dans six voitures de la cour, attelées chacune de deux chevaux.

Dans la voiture impériale sont montés : le roi de Prusse, l'Empereur, le prince royal de Prusse et le prince Louis de Hesse.

Le cortège a suivi les boulevards de Magenta, de Strasbourg et de Sébastopol, la rue de Rivoli, la rue du Louvre, la place Saint-Germain-l'Auxerrois, la cour du Louvre, la place Napoléon III et la place du Carrousel, et est entré dans la cour du palais des Tuileries par l'arc de triomphe et la grille d'honneur.

Deux régimens d'infanterie et deux escadrons de cavalerie formaient la haie depuis la porte de la Colonnade, dans la cour du Louvre, sur la place Napoléon III, sur la place du Carrousel et dans la cour des Tuileries.

La troupe a présenté les armes et les tambours ont battu aux champs.

Le grand escalier et la galerie de la Paix étaient bordés par deux rangs de cent-gardes.

L'Impératrice, accompagnée de la princesse Mathilde, précédée des grands officiers de la couronne, du maréchal commandant en chef de la garde, et des officiers et dames de service des maisons impériales, et suivie des officiers et dames non de service des maisons de Leurs Majestés, s'était rendue au devant du roi de Prusse, au pied du grand escalier.

Leurs Majestés et le prince Frédéric de Prusse et la princesse Mathilde ont monté dans le salon du Premier Consul, où les maisons impériales se sont successivement groupées avec la suite du roi de Prusse.

Après les présentations d'usage, l'Empereur a conduit le roi de Prusse dans les appartements qui lui avaient été préparés au pavillon Marsan, et est rentré à pied au pavillon de l'Horloge. *(Patrie).*

L'ATTENTAT DU 6 JUIN.

Les journaux arrivés par le packet nous ont apporté des détails que nous avons reproduits hier sur l'inqualifiable attentat dont l'hôte sacré de la France, l'empereur Alexandre de Russie, a été l'objet de la part d'un jeune fanatique polonais.

A part quelques hommes parmi ceux qui ont voué un culte à Brutus et proclamé la sainteté de l'assassinat politique, en justifiant Orsini et en jetant des couronnes sur la tombe d'Agésilas Milano, l'opinion publique du monde entier sera unanime pour flétrir le plus exécrable des forfaits.

Une science positive enseigne que tous les assassins sont des fous : il faut bien qu'il en soit ainsi ; car comment expliquer, si ce n'est par un acte de folie, une tentative désastreuse à tous égards, mais principalement pour la cause qu'elle a prétendu servir ?

Tuer l'empereur de Russie, ce n'est pas tuer l'empire russe, et la politique russe dont le czar n'est que la représentation sans en être l'instrument.

La politique russe obéit à des traditions historiques et à des nécessités géographiques. Sa ligne de conduite lui est fatalement imposée ; cela est tellement vrai que la politique russe est la moins occulte de toutes, en ce sens qu'aucun agent de cette politique n'a besoin, même dans les circonstances les plus graves, de consulter le télégraphe ; ses instructions sont écrites dans son cœur et il n'a besoin que de s'inspirer à la source de son patriotisme et de l'intérêt national pour ne jamais faire fausse route et ne pas craindre un désaveu.

Tuer l'empereur de Russie : est-ce servir la Pologne ?

Non, certes ; et si les sentiments personnels du czar n'étaient pas universellement connus, si son caractère n'était pas à l'abri du soupçon de représailles, nous pourrions dire que c'en est fait de la Pologne, que le soleil du 6 juin 1867 a éclairé son dernier jour.

La Pologne peut espérer l'amnistie du Czar, mais les Français, abstraction faite de toute conviction politique, qui ont le souci de l'honneur national, ne sauront plus désormais prononcer le nom de Pologne sans que le rouge leur monte au visage au souvenir de l'hospitalité nationale doublement violée.

Cependant, il y a une leçon dans cet événement, et cette leçon la voici : c'est qu'en vain on dressera des échafauds pour les assassins ; en vain la conscience publique se récriera contre des maximes tendant à justifier l'assassinat politique ; tant que les souverains s'obstineront à vivre en dehors de la loi commune et à se mettre au-dessus des principes qui régissent les autres hommes, de pareils actes ne pourront pas être évités.

Qu'est-ce que la guerre si ce n'est l'assassinat en masse d'une nation par une autre nation ?

Un général embusque un corps d'armée et guette au passage l'armée ennemie qu'il détruit grâce à un moment de surprise.

Voilà un acte glorieux, dit-on.

Cependant, au point de vue de la morale stricte, ce n'est qu'un assassinat avec préméditation et guet-apens.

Mais ce n'est pas tout.

La guerre entraîne avec elle l'incendie, le pillage, le viol, le massacre d'innocentes victimes. Elle autorise les représailles.

Quoi d'étonnant dans ce cas, que le fils d'une famille ruinée, le frère de sœurs outragées, fasse au fond du cœur un serment de vengeance contre le souverain qu'il croit, à tort ou à raison, l'auteur des calamités de sa patrie et du déshonneur de sa famille ?

Nous ne savons pas jusqu'à quel point ce raisonnement peut être appliqué au fanatique auteur de la tentative contre le Czar. Il suffit de constater qu'il est conforme à la logique, et que, pour le philosophe, le sang des soldats qui rougit les champs de bataille est aussi précieux que celui des souverains ; que le deuil des cités ravagées par la guerre, la spoliation, la confiscation, la déportation en masse, inspire autant de commisération, que celui d'une famille impériale tragiquement privée de son chef.

Les actes de violence attirent les actes de violence. Guerre pour guerre ; œil pour œil ; dent pour dent : voilà la loi des sauvages et des gouvernements despotiques, et l'Evangile lui-même proclame que celui qui se sert de l'épée périra par l'épée.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

VII.

Cette première aventure de Chavanet causa dans Saint-Etienne une vive émotion dont il eut connaissance avant même de rentrer au château. On l'avait rencontré sur la route, tenant en laisse son cheval sur lequel se trouvait une jolie fille. La veille, on l'avait vu au cabaret où sa présence avait pris les proportions d'un événement. On ne causa pas d'autre chose le soir dans le village. Les ennemis du châtelain disaient, non sans ironie, que les gens les plus vertueux, ont leurs faiblesses. Ses amis essayaient de répondre en rappelant la parabole du bon samaritain qui, rencontrant un malheureux dans un fossé, étancha le sang qui coulait de ses blessures et le ramena à sa maison.

Ces propos injurieux autant pour Serverette que pour Chavanet n'auraient guère inquiété ce dernier s'il les avait connus. Il travaillait au même moment, à faire réussir le plan inpiré par madame de Pélussin, dont la réalisation allait réduire à néant les calomnies et accroître sa réputation de bienfaisance et de sainteté.

Voir le numéro du 14 juin

VIII.

Durant toute cette journée, madame Chavanet avait été en proie à une agitation extraordinaire. Elle ne s'expliquait pas la conduite de son mari. Pour la première fois depuis quinze ans il avait passé une soirée loin d'elle, sans qu'elle en connût l'emploi, et fait un voyage à Privas, sans lui en avoir préalablement exposé le but.

Cette femme désœuvrée ou occupée simultanément de petites choses, auxquelles elle donnait une importance excessive, et de grandes choses qu'elle rapetissait à plaisir, exagérait outre mesure les résultats de ce qu'elle appelait un manque de confiance.

Manette, la fidèle Manette reçut la confidence de ses chagrins, et s'fforça de consoler sa maîtresse dont elle connaissait les travers.

— Monsieur a promis qu'il reviendrait pour le dîner, dit-elle. Il reviendra et vous expliquera alors les affaires qui l'ont obligé à partir à l'improviste. Soyez patiente jusque là.

— Non ! non ! répondit Agathe, tout est fini, bien fini. Il a cessé de m'aimer. C'est la première fois qu'il m'abandonne ainsi pour si longtemps, sans m'avoir prévenue. Hier, il a mis les pieds au cabaret, et il n'a pas même entendu la messe ce matin.

— Oh ! il n'ira pas en enfer pour ça ! objecta irrespectueusement la vieille servante.

A cette observation, Agathe leva la tête, et s'efforçant de mettre une grande sévérité dans son langage :

— Manette, dit-elle, je vous ai défendu déjà de tourner en ridicule les choses de notre sainte religion...

— Moi ! interrompit Manette, je tourne en ridicule ?...

Agathe continua sans l'entendre :

— Bien que vous n'ayez pas cette ferveur que je souhaiterais chez tous les gens qui me servent, je vous garde, en souvenir de mon père, et par égard pour votre âge. Ne m'obligez pas à user de rigueur envers vous.

Cela fut dit sévèrement. Manette leva les épaules et sortit pour ne pas être tentée de se jeter dans une querelle. Elle aimait sa maîtresse mais ne supportait qu'impatiemment le rigorisme que celle-ci prétendait exercer autour d'elle.

Restée seule, Agathe s'abandonna au plus violent désespoir. Puis, elle tomba à genoux et pria Dieu de ne pas la soumettre à d'aussi cruelles épreuves, ajoutant cependant qu'elle était prête à les supporter pour l'amour de lui.

Fort heureusement, l'arrivée de Chavanet vint mettre un terme au débordement de cette douleur folle et ridicule. Lorsqu'en entrant dans le salon qui en avait été le témoin, il vit sa femme plus laide encore que de coutume, ses yeux étant rougis et gonflés par les larmes, il ne put retenir un mouvement de surprise, accompagné de ces mots :

— Que vous arrive-t-il, chère amie ?

Pour toute réponse, Agathe se jeta sur lui, et sans l'embrasser, sans lui parler, elle le saisit par le bras et l'entraîna dans sa chambre. Cette chambre était froide et sévère. Ni les plaisirs de l'amour, ni les joies de la maternité, ne l'avaient égayée jamais. A côté du lit, se trouvait un prie-dieu, en vieux chêne, surmonté d'un crucifix en ivoire. C'est vers ce prie-dieu qu'elle conduisit son mari.

— Jurez-moi, dit-elle alors, que votre conscience ne vous reproche rien et que vous êtes toujours digne de moi.

A cette apostrophe inattendue, Chavanet regarda sa femme, comme pour pénétrer la cause de son exaltation.

— Oserez-vous jurer ? reprit-elle.

— Je jurerai tout ce que vous voudrez, s'écria-t-il impatienté, bien que je ne comprenne pas un mot à tout ceci.

Ces paroles furent un baume bienfaisant pour Agathe.

— Je veux vous croire, dit-elle d'une voix plus calme. Je vous sais incapable d'un faux serment. Mais alors, m'expliquerez-vous votre rentrée tardive de cette nuit et votre départ précipité de ce matin ?

Un sourire passa sur le visage de Chavanet.

— C'est donc cela. Mais, en vérité, je suis désespéré d'avoir été la cause d'un semblable tourment, alors que je cherchais à vous procurer une douce surprise. Si vous voulez savoir à quoi j'ai employé mon temps, depuis hier, je vais vous le dire ; mais dès à présent je n'ai aucune peine à affirmer que je l'ai bien employé.

Tout à fait apaisée par ce ton de franchise si parfaitement joué, Agathe revint vers le salon où son mari la suivit. Là, s'asseyant dans un fauteuil et lui en montrant un autre en face d'elle, elle ne prononça que trois mots :

— Je vous écoute.

Depuis qu'il avait quitté madame de Pélussin, Chavanet avait pu, durant plusieurs heures, arranger dans son esprit la fable sur laquelle il comptait pour avoir raison des difficltés que rencontraient ses vues sur Serverette. Agathe le trouva donc prêt à répondre, et il s'exprima en ces termes :

— Hier, après le dîner, j'ai accompagné, comme vous le savez, l'abbé Peretty jusqu'au presbytère. En revenant, assez lentement

REVUE DES JOURNAUX

REVUE AU BOIS DE BOULOGNE.

Soixante et quelques mille hommes des plus belles troupes qu'il soit possible de voir ont été passés en revue le 7 juin par les empereurs de France et de Russie et par le roi de Prusse. Cette fête militaire rappelait la grande revue de Tilsitt, en 1807, à laquelle assistaient, sur les bords du Niémen, les trois souverains des mêmes grandes puissances, lorsque Napoléon Ier, après les préliminaires de la paix, voulut montrer son armée victorieuse à ses nouveaux alliés.

Aujourd'hui, vingt-trois régiments d'infanterie, dont neuf de la garde et quatorze de la ligne, cinq bataillons de chasseurs à pied, et le beau bataillon des élèves de Saint-Cyr ; seize batteries attelées, dont huit de la garde et huit de la ligne ; quatorze régimens de cavalerie, dont six de la garde et huit de la ligne, et l'escadron de Saint-Cyr, ont pris part à ce déploiement de forces militaires.

Le total de ces troupes peut être évalué à 50,000 hommes d'infanterie, 6,000 de cavalerie et 4,000 d'artillerie. Répartition : 58 bataillons, 56 escadrons et 16 batteries, avec leur matériel de 96 bouches à feu de campagne.

Le terrain des courses du bois de Boulogne, choisi comme emplacement, est une sorte de parallélogramme quasi régulier sur l'un des grands côtés duquel se trouvent les tribunes du Jokey-Club.

C'est sur ce grand côté et adossé à ces tribunes, et se prolongeant, par la droite, sur l'un des petits côtés du polygone, que l'infanterie a pris position sur une ligne brisée et formée par bataillons en masse.

Vingt-huit têtes de colonne s'étendaient ainsi jusqu'à la hauteur du moulin dit du Champ. Ces colonnes étaient composées : du bataillon et de l'escadron de Saint-Cyr ; du bataillon de chasseurs à pied de la garde; de douze bataillons des quatre régimens de voltigeurs ; des treize bataillons de la 2e division de la garde, zouaves, gendarmes et grenadiers ; de vingt-sept des trois divisions d'infanterie de l'armée de Paris, 1er, 8e, 20e de chasseurs à pied, 14e, 25e, 31e, 58e, 24e, 64e, 93e 94e, 4e, 9e, 43e, 99e de ligne, et enfin des quatre beaux bataillons de la brigade de réserve (gardes de Paris et pompiers), placés entre la garde impériale et la ligne.

L'artillerie, sur deux lignes, en retour et perpendiculairement à l'infanterie, faisait face à Boulogne, adossée au moulin du champ et présentait en huit têtes de colonnes ses seize batteries et ses quatre-vingt-seize bouches à feu.

Enfin, la cavalerie occupait le grand côté opposé à celui des tribunes, présentant quatorze têtes de colonnes, une par régiment, chaque régiment formé en masse par escadron.

A la droite, la division de la garde, guides, chasseurs, lanciers, dragons de l'Impératrice, cuirassiers et carabiniers.

La garde de Paris, la gendarmerie de la Seine, la gendarmerie d'élite, qui devaient former une quatorzième colonne, ont été distraites de la ligne de bataille, pour être employées au service d'ordre public tout autour du vaste terrain des courses et pour maintenir la foule qui, dès le matin, se pressait autour de cet emplacement.

Après la cavalerie de la garde, étaient deux divisions de cavalerie de la ligne formées des 1er de chasseurs venant de Provins, 2e venant de Chartres et Châteaudun ; 9e et 10e de dragons à Paris ; 5e, 8, 9e et 10e de cuirassiers venant de Versailles.

Les régimens de la garde en garnison à Melun, Compiègne et Fontainebleau, et la brigade de chassseurs à cheval, ont dû cantonner autour de Paris.

Les troupes, d'après l'ordre qu'elles en avaient reçu, sont arrivées sur le terrain vers onze heures, précédées par les officiers d'état-major chargés de les établir. A onze heures et demie, elles occupaient leurs positions, en sorte qu'elles ont pu prendre un peu de repos avant le moment fixé pour la revue. Cette précaution n'était pas inutile pour certains corps, ayant eu à parcourir 12,16 et 20 kilomètres pour se rendre au bois de Boulogne et qui allaient avoir également à parcourir les mêmes distances pour rentrer dans leurs quartiers.

Deux autres précautions, fort judicieuses à notre avis, ont été prises dans cette circonstance par l'état-major général du 1er corps d'armée.

La première, c'est de faire emporter aux hommes de troupes une ration de pain et de viande cuite, afin qu'ils ne restassent pas une journée entière sans prendre de nourriture, et de leur faire distribuer une ration de vin également à emporter.

La seconde, c'est d'établir, dès neuf heures du matin, aux quatre angles du champ de course quatre ambulances avec tout le personnel et matériel suffisant pour donner aux militaires malades, blessées, et, au besoin, à la population, les secours qui peuvent toujours devenir nécessaires, d'un moment à l'autre, dans une telle agglomération.

Chacune de ces ambulances était composée de deux médecins militaires, dont un médecin major, d'un officier d'administration du service des hôpitaux, de deux infirmiers de visite et de dix autres infirmiers. Outre les médicamens et caisses à pansement, outre un approvisionnement de vin et d'eau-de-vie, chaque poste avait à sa disposition trois voitures d'ambulance pour le transport et l'évacuation sur les hôpitaux du Val-de-Grâce et du Gros-Caillou.

La foule, comme on pense, était grande au bois de Bologne, et on ne saurait l'évaluer, car certainement plus de la moitié de la population de Paris s'était portée sur ce point. Dès onze heures, les tribunes, pour lesquelles des cartes avaient été distribuées, se trouvaient encombrées.

Un peu avant deux heures, les voitures des souverains et des princes débouchant par l'avenue de Boulogne sur la porte de ce nom, sont arrivées à celle dite de l'Hippodrome, où les chevaux de celle attendaient les augustes hôtes de la France.

L'Empereur est monté à cheval, ayant à sa droite l'empereur de Russie, à sa gauche le roi de Prusse et précédé d'un peleton de centgardes, de ses officiers d'ordonnance, écuyers, aides-de-camp ; il a débouché sur le terrain, prenant la droite de la ligne d'infanterie, aux acclamations de la foule mais non des troupes, qui avaient reçu l'ordre de rester muettes.

Autour de l'Empereur, nous avons remarqué les maréchaux Niel, Randon, de Mac-Mahon, Bazaine, et une foule de généraux membres des comités ou en résidence à Paris, qui avaient été invités à se joindre au cortége. Autour de l'empereur de Russie et de ses deux fils, le czarewitch et le grand-duc Wladimir, se trouvaient les généraux princes Dolgorouki et Wittgenstein, comtes d'Adlerberg, Schouwaloff et Woronzoff, les généraux français Lobœuf et Favé, détachés près de l'empereur de Russie et des princes. Autour du roi de Prusse et du prince royal, les comtes de Bismark, les généraux de Moltke, chef d'état-major général en 1866, et auquel on attribue les plans de la dernière campagne, de Goltz, de Treskow, le major prince Radziwil, le comte de Pückler, maréchal du palais, les généraux français de Failly et Reille, détachés près les rois et le prince de Prusse.

Plusieurs autres officiers étrangers et français se trouvaient également dans le cortége, où, près des souverains, on voyait encore les princes Louis de Hesse, duc de Weimar, et de Hesse-Cassel.

Il serait difficile d'imaginer un plus brillant cortége que celui qui accompagnait les trois souverains et les princes.

Au moment où nous quittons le terrain des courses, présentant un si admirable coup d'œil, les souverains viennent de se présenter devant la cavalerie. L'infanterie rompt en colonnes, déboîte pour laisser libre la piste que doivent suivre les régimens, et se prépare au défilé, qui s'effectuera en colonne serrée par bataillons ; l'artillerie également a rompu en colonne et se porte rapidement, en passant derrière la cavalerie, pour gagner la gauche de l'infanterie, après laquelle elle doit défiler par batterie et au pas.

Nous savons que ces troupes, après leur défilé, doivent gagner le terrain dit d'entraînement, et de là se diriger sur leurs garnisons respectives, tandis que la cavalerie, après avoir fait deux fois tête de colonne à droite, opérant un à droite par peloton dans chaque escadron, fournira une charge qui viendra s'arrêter à soixante pas des souverains, placés pour le défilé en avant des tribunes du Jockey-Club.

Nous regrettons que l'heure avancée et les nécessités de l'impression du journal ne nous permettent pas d'assister à ce dernier acte de cette fête splendide, qui laissera, nous le croyons, une belle et juste impression de nos troupes dans l'esprit des souverains et princes étrangers en ce moment à Paris.

(*Pays*).

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 30 mai.

(Suite.)

Ce sera là une journée admirablement remplie, et je ne regrette à ce sujet qu'une chose pour mon compte, c'est de ne pas faire partie, ce jour-là, du cortège impérial.

8 juin. Grande fête à Versailles. Dîner de gala et bal aux Tuileries. Même observation que ci-dessus.

9 juin. Départ de Paris.

Ah ! par exemple, ici, je proteste. C'est, dit-on, le *programme des fêtes* qui auront lieu pendant la présence du Czar à Paris, et l'on y comprend le départ ! Je proteste ! S'il est si agréable de venir à Paris, si du 1er au 8 juin inclusivement, si les fêtes succèdent aux fêtes, si tout n'est qu'enchantement, doit-on s'estimer assez heureux de partir le 9, pour inscrire ce jour dans le programme des fêtes ?

Sans doute, me direz-vous, mais il faut songer que le Czar dépensera pendant son séjour à Paris, cinq cent mille francs par jour, et à ce prix qui ne pourrait longtemps se soutenir, si empereur et si russe que l'on soit, on doit être heureux de quitter une ville où il faut, pour vivre, un demi-million chaque jour, que Dieu fasse.

Dernièrement un journaliste accusait l'Orient de venir rendre la vie impossible à Paris, en y semant l'argent, ou plutôt en le jetant au vent de tous ses caprices. C'était un réquisitoire en règle contre certains riches ottomans qu'on accusait de gâter le métier, comme on dit vulgairement, et de rendre la concurrence impossible à tous nos pauvres seigneurs d'Europe avec leurs quelques milliers d'écus de rente. Mais voilà l'erreur. Cette éternelle question d'Orient reparaît même sur ce terrain, et l'on impute, ici comme ailleurs, à la Turquie, ce que l'on devrait reprocher à la Russie.

Voilà d'abord le Czar qui dépense carrément un demi-million par jour à Paris, soit cinq millions pour toute la durée de son séjour. Mais pour cette somme, je consentirais moi à y résider, jusqu'à extinction de chaleur naturelle, et à y vivre avec autant de faste que d'agrément, sans demander jamais le moindre centime additionnel ! Et ce qu'il y a de plus fort, c'est que le Czar ne fait, en cela, que se modeler sur ses sujets. Les boyards sont passés à l'état de nababs, et il serait à croire que la question de l'antagonisme de la Russie et de l'Angleterre en Asie, a été clandestinément tranchée par l'annexion des Indes Orientales à l'Empire moscovite. Les Russes résidant à Paris ne comptent que par millions de rente, et l'on en cite un, entre autres, qui jouit d'un simple revenu annuel de quatre-vingt millions de francs. Voilà ce qu'on peut appeler un gâte-métier. Essayez donc d'acheter quelque chose là où ce boyar a passé ! Mais d'abord il ne doit jamais souffrir qu'on lui rende de monnaie, et une impériale d'omnibus, qui coûte trois sous, il doit la payer cent francs, chiffre rond en billet de banque et sans escompte. Pensez donc un peu à la mine que doit faire un conducteur à la vue de ses trois sous plus ou moins oxydés, lorsque le boyard russe a passé par l'impériale où vous vous juchez. Vous me diriez qu'il n'y passe jamais. Qui sait ? Les souverains trouvent bien un vif plaisir à goûter la soupe du soldat.

Je vous ai longuement parlé de la future visite de l'Empereur de Russie ; c'est qu'elle peut, en quelque sorte, servir de programme à toutes celles qui se succèderont. La saine politique ne permettrait pas qu'il en fût autrement, et qu'on ne fit pas, point par point, à chaque souverain l'accueil fait à celui qui l'aurait précédé. Donc ce programme se reproduira autant de fois qu'un nouveau souverain arrivera à Paris, l'Empereur d'Autriche et l'Impératrice Elisabeth, le roi Guillaume, le Sultan, le roi d'Italie, etc., etc. Pourquoi non ! Les bonnes choses ne doivent pas craindre de se répéter.

Un détail curieux avant de terminer cette chronique de *hight-life*, c'est qu'à la représentation de gala donnée à l'Opéra assisteront dix-sept souverains ou princes. Ah! qu'on est fier d'être Français quand on contemple ce chiffre ! Dix-sept, oui dix-sept venus tout exprès pour nous rendre visite et tout admirer chez nous ; car il ne leur est plus permis de faire autre chose que d'admirer.

Ce qu'ils ne pourront pas voir, et ce sera dommage, car le spectacle eut été instructif, c'est un défilé du bataillon des Francs-tireurs des Vosges, qui est arrivé ces jours-ci à Paris pour visiter l'Exposition, échanger une poignée de main avec les carabiniers de Paris, en recevoir la coupe d'honneur et offrir au Prince Impérial la carabine et l'uniforme de leur corps, les Francs-tireurs sont en ce moment les liens de Paris, et notre population les accueille partout avec la sympathie la plus enthousiaste. Ce sont des Français du Nord, de ceux qui au-delà du Rhin on appelle allemands. Simples citoyens, excellents patriotes, ils se sont formés en société de tireurs, comme les rifle-men anglais. Ils ont adopté un costume bien simple, le feutre non avec la plume de faisan et la cocarde tricolore, la blouse grise serrée à la taille par un ceinturon, les guêtres de toile, la carabine et la gibecière suisse. Mais ce costume presque rustique, ils le portent avec une tournure si militaire, avec tant de bonne grâce, que les Parisiens leur portent envie, et qu'il est question de former à Paris quelques compagnies semblables. Ces francs tireurs sont des soldats volontaires, qui ne relèvent que d'eux-mêmes, mais qui, le cas échéant, feraient joliment le coup de fusil sur la frontière.

Ils vont quitter Paris et se rendre en Angleterre pour y disputer le prix du tir. Nos braves amis de Londres leur feront, j'en suis sûr, bon accueil, et porteront avec eux un toast sincère à l'union des deux peuples, union que ne trouble plus aucune rivalité, pas même celle du sport et du turf.

Et cependant, nos voisins d'outre-manche se disposent à nous disputer chaudement le prix de Longchamp et à perpétuer entre leurs mains la victoire qu'ils ont remportée l'année dernière, sous le nom du duc de Beaufort. Les principaux lutteurs du derby anglais, *Masksman* et *Vauban* entre autres, sauf le vainqueur lui-même *Hermit*, sont attendus à Paris. Ils auront pour rivaux *Patricien* et *Trocadero* qui se sont si vaillamment disputés le prix du derby français, et les chevaux de l'écurie du *major Fridolin* dont l'un a, dimanche, gagné le prix du *Cèdre*. Vous savez que le major Fridolin est un être de raison ou plutôt une raison sociale sous laquelle s'abritent M. Charles Laffitte, le baron Nivière et Khalil bey. *Patricien* est à M. Delamarre; *Trocadero*, à M. de Lagrange; *Masksman*, au marquis de Hartinys, et *Vauban*, au duc de Beaufort.

Maintenant que tous les personnages vous sont présentés et connus, attendez qu'ils entrent en action, mais attendez avec plus de patience que nous ne le faisons, car cette course, avec son prix de cent mille francs et cette lutte soutenue par les représentants hippiques de la France et de l'Angleterre, offre tout l'intérêt d'un combat où l'honneur national serait intéressé, et vous ne pouvez vous figurer ce qu'elle attire de gens dont les goûts sont peut sportiques cependant. Dès à présent, dans les ateliers comme dans les clubs, on s'occupe de cette course, et l'on pèse le mérite respectif des concurrents.

Ne sommes-nous pas quelque peu enfants de confier au galop d'un cheval le soin de soutenir l'honneur national ? Mais si enfants que nous le soyons, nous le serons moins, s'il faut en croire certain organe de la justice, qu'Alexandre Dumas père, avec son procès contre son photographe. Le ministère public a feint de le prendre pour un timide mineur, insouciant et irresponsable de ses actes, et lui a donné gain de cause, en appel, contre le photographe. J'ai donc l'idée que dans ces conditions, Alexandre Dumas aurait préféré perdre. Est-ce pour se relever de ce petit échec, qu'il vient de publier une étude sur l'*Ernani* de Victor Hugo ? Fidèle à sa manière, le père Dumas parle un peu d'*Ernani*, et beaucoup de lui-même et fait entre lui et Victor Hugo un parallèle dont sa modestie doit fortement souffrir. Mais aussi pourquoi l'a-t-on traité de mineur ? Tant pis pour Victor Hugo.

Puisque je nomme ce dernier, que je vous recommande un magnifique ouvrage dont il a fait l'introduction, *Paris-Guide* en deux volumes, avec un texte qui embrasse tout Paris, arts, sciences, curiosités, études pittoresques, humoristiques, descriptions, etc. etc., et des dessins qui accompagnent le texte. Les écrivains sont MM. Saint-Beuve, Renan, Louis Blanc, Eugène Pelletan, Michelet, Peyronnet, Perdonnet, Laboulaye, Fréderic Morin, Beulé, de Lasteyrie, Quinet, Emile Augier, Alexandre Dumas deuxième de nom, Taine, Alexandre Dumas premier de nom, Jules Janin, Edmond About, Villemot. Ici, pour clore cette nomenclature, ajoutez une quarantaine d'*etc.*, et vous n'avez qu'une liste à peu près complète des rédacteurs du Paris-Guide, toutes les meilleures plumes de Paris, et surtout toutes les plumes compétentes.

Les dessinateurs sont Ingress, Meissonnier, Baryo, Rosa Bonheur, Gérôme, Chum, Flumeng, Fronsais, Nanteuil, Pavis de Chavannes. J'en passe et des meilleurs.

Cette œuvre sera un véritable monument élevé à la gloire de Paris, et l'on ne pouvait choisir un meilleur temps pour la publier. On peut la considérer comme une annexe de l'Exposition universelle, et l'apport à ce concours international de la littérature et de l'art français, et de l'*humour* parisien. Tous les côtés de la vie de Paris y sont étudiés ; tous les mystères de cette existence de la grande ville y sont dévoilés, depuis les plus gais jusqu'aux plus sombres ; car le drame y cotoie à chaque instant le vaudeville et la charge, et les plus sinistres problèmes s'y imposent à chaque instant à l'examen de l'observateur. Mais il n'en est pas qui puisse solliciter plus vivement tout à la fois l'intérêt et la terreur que celui qu'on appelle déjà l'affaire de Fontainebleau.

Deux dames, l'une grande, jeune et jolie ; l'autre petite, moins jeune et moins jolie, se présentent un soir dans un hôtel de Fontainebleau, y passent la nuit, y déjeunent le matin, prennent une calèche et vont se promener dans la forêt. Le soir, revient seule la petite dame, pâle, agitée tremblante demandant si l'on a revu sa compagne. Elle dîne cependant, règle le compte commun et fuit pour ne plus revenir. Quelques jours après, on trouve dans la forêt, le cadavre de l'autre femme. Elle était assise contre un arbre et tenait son ombrelle ouverte au-dessus de sa tête. Sa figure avait été dévorée par des bêtes du bois. On cherche, on s'informe. Le linge de cette femme n'a pas de marque ; il a été acheté à Fontainebleau. Les deux voyageuses ont même donné de faux noms à l'hôtel, on le devine sans peine. Le cadavre ne porte aucune trace de violence ? Comment croire à un crime ou à un suicide ? Mais si la mort est le résultat d'un accident, pourquoi la compagne de la morte n'a-t-elle rien dit, pourquoi est-elle revenue toute troublée, et s'informant de son amie? Mystère de tous côtés. On fait toute sorte de suppositions ; je m'abstiens de les rapporter. Tout ce que je puis dire, c'est que tout Paris s'occupe de cette sanglante énigme et qu'on en attend le mot avec une anxieuse impatience.

TIBERGE.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Nous publions ci-après les détails des derniers engagements qui ont eu lieu en Crète et dont nous avons publié hier le résumé :

S. A. le Serdar-Ekrem avait quitté Candie le 1er juin pour disperser les volontaires réunis à Lassèthe et à Mirabella. Arrivées à Castel-Pédiada, en face des montagnes hautes et escarpées de Lassèthe, les troupes impériales trouvèrent le défilé par où elles devaient pénétrer dans la vallée garnie de travaux de défense par les insurgés. Le lendemain, de grand matin, on apprit que de nouveaux renforts arrivaient de Sphakia aux bandes qui s'étaient retranchées dans la vallée de Lassèthe.

Une partie des troupes simula une attaque contre le défilé, tandis que Réchid effendi,

---

d'ailleurs, car j'aime à gouter les douceurs d'une belle soirée, j'ai passé devant les croisées du café Barbusse. Elles étaient ouvertes, et j'ai pu voir dans l'intérieur du café, sur une estrade, deux femmes, deux malheureuses comédiennes, l'une fort mûre déjà, l'autre toute jeune, une enfant presque, dont la physionomie délicate attira mes regards. Assurément, ce n'était point là sa place. Il n'y avait qu'à la regarder pour s'en convaincre. Je pensai aussitôt que ce serait peut-être une bonne action à accomplir que de retirer cette jeune fille du bourbier dans lequel elle roulera tôt ou tard, si on ne soustrait son âme à la perdition. Je ne sais comment cette inspiration me vint. Mais je sais qu'elle ne vint pas, seule, car, en même temps, je me dis que nous n'avions par d'enfant et que cette petite chanteuse, recueillie par nous, et placée d'abord à l'orphelinat, pourrait un jour devenir pour ma chère Agathe une compagne dévouée, pour moi une fille aimée, si les qualités de son esprit et de son cœur ressemblent à celles de son visage. Qu'ajouterai-je encore ? Que j'aie été entraîné à entrer dans le café pour voir de plus près la jeune fille qui avait éveillé en moi de telles pensées, que, convaincu qu'elle vous plairait, j'aie voulu aller ce matin à Privas recueillir des renseignements sur elle vous le comprenez maintenant sans peine. Je désirais, en vous exposant l'idée qui m'était venue, pouvoir vous dire qu'il ne tenait qu'à nous de la réaliser.

— Et vous avez réussi ? demanda madame Chavanet aux yeux de laquelle son mari avait grandi de cent coudées.

— Complétement. La jeune fille est honnête, les renseignements excellents, son oncle, — car elle vit avec son oncle, — disposé à nous la confier. Voyez mon amie, si vous voulez accomplir cette belle action. Je vous le dis sans exagération, mais avec certitude : c'est une âme à sauver, et peut-être une fille chère à nous donner pour nos vieux jours.

Pour toute réponse, Agathe, transportée d'enthousiasme, tomba à genoux:

— Mon Dieu ! s'écria-t-elle, je vous rends grâce à vous qui m'avez donné un tel mari. Je vous demande pardon pour les odieux soupçons que j'avais conçus. — Puis, se relevant, elle ajouta :

— Venez, j'ai hâte de réaliser vos généreux projets.

— Eh ! doucement, mon amie, repondit Chavanet. Ce soir, mademoiselle Serverette est tout entière à son public. Elle chante encore, et vous ne pourrez la voir que demain matin, à moins qu'il ne vous convienne d'aller au café Barbusse.

Agathe témoigna par un geste de l'horreur qu'elle éprouvait pour ce lieu maudit.

— N'en disons pas de mal, objecta son mari en souriant, si nous faisons quelque bien à cette jeune fille nous ne devrons pas oublier que c'est là que nous l'avons trouvée.

Sur ces mots, ils passèrent dans la salle à manger. A voir le bon appétit des deux époux, on ne se fût jamais douté que l'un tramait un horrible complot contre une innocente jeune fille, au nom des sentiments les plus sacrés et que l'autre avait souffert, pendant les heures précédentes, les tortures de l'attente et de la jalousie.

Cependant, tout se préparait au café Barbusse pour le second concert de la famille Chibrac. Bien avant l'heure où les portes devaient être ouvertes aux consommateurs, madame Heloïse se promenait en lançant des roulades propres à exercer sa voix, dans la salle presque vide du café, au grand ébahissement des trois ou quatre privilégiés auxquels on en avait permis l'accès. Elle était déjà parée pour la soirée. Elle avait remplacé la robe rose de la veille, par une robe jonquille non moins endommagée. Pour le lendemain, elle en réservait une verte et grise qui devait faire pâmer d'aise ses adorateurs.

Dans un coin, Chibrac s'entretenait avec Barbassous qui venait d'arriver et le suppliait de ne rien révéler des incidents de la journée à madame Héloïse à laquelle on les avait soigneusement cachés pour éviter ses remontrances.

Quant à Serverette, retirée dans sa chambre, située au-dessus du café, elle attendait l'heure du concert, en se livrant à un repos dont elle avait le plus grand besoin. La pauvre petite était pâle, oppressée, préoccupée, livrée aux plus terribles indécisions, car elle pressentait un grand changement dans son existence, dont les conséquences pouvaient se résumer ainsi : d'une part, il fallait qu'elle renoncât à vivre avec son oncle, qu'elle aimait ; mais, d'autre part, elle se voyait soustraite à jamais à sa vie errante et pouvait raisonnablement espérer de devenir la femme de Frédéric Laffrey.

S'il était interdit à se dernier d'épouser Serverette la chanteuse, rien ne l'empêchait d'épouser Serverette devenue la pupille de M. Chavanet.

La jeune fille en était là de ses réflexions, lorsque tout à coup on frappa brusquement à la porte et la voix de madame Heloïse se fit entendre.

— Allons mademoiselle, vous ne serez jamais prête. Voilà la foule qui arrive. Vous devriez être en bas.

— Je descends, ma tante, repondit Serverette.

Elle s'habilla à la hate, mit comme la veille une robe blanche et rejoignit madame Héloïse qui l'accueillit en grondant.

Cette mauvaise humeur laissa Serverette insensible.

En entrant dans la salle, elle venait d'éprouver une vive joie intérieure. Elle avait reconnu, au premier rang, parmi les spectateurs, entre Barbassous et Chibrac, le sergent Frédéric Laffrey.

En la voyant apparaître, Frédéric lui adressa un léger sourire qu'elle seule put saisir et qui amena sur ses joues pâlies, de légères couleurs rosées.

Mais, au même moment, une tristesse soudaine s'empara de son cœur. Par un sentiment de pudeur facile à comprendre, elle regrettait que Frédéric la vit ainsi, sur les planches, obligée d'être aimable et gaie pour cette foule de gens inconnus, grossiers pour la plupart.

Heureusement cette pénible impression fut de courte durée. Bientôt elle livra sans arrière-pensée au plaisir de voir son ami. Lui même la regardait aussi souvent qu'il le pouvait faire sans attirer l'attention des gens qui l'entouraient. Il était assis devant la même table que Barbassous et causait beaucoup avec lui.

En voyant ces deux hommes qui lui avaient également rendu service et témoigné déjà leur sympathie, Serverette se sentit rassurée sur son avenir. N'avait-elle pas là deux protecteurs ? Sa confiance en eux était si grande qu'elle résolut de leur demander conseil, si elle était mise en demeure d'avoir à choisir entre sa position présente et une position nouvelle.

(*A suivre.*)

caïmakam de Candie, se dirigeait, à la tête de 800 volontaires et de troupes régulières, vers la montagne infranchissable de Castel-Pediada. Des insurgés cachés au bas d'un monastère sis sur des rochers taillés à pic, de 5300 pieds de hauteur, commencèrent à faire feu sur les troupes qui leur ripostaient d'en bas. Bientôt les troupes impériales, tournant la montagne, attaquèrent les insurgés avec la plus grande impétuosité et parvinrent à les déloger et à s'emparer de la forte position du couvent. L'attaque fut ensuite dirigée contre les bandes postées sur les hauteurs d'Afedi Christo, les dispersèrent et occupèrent également cette position.

Des volontaires ottomans descendus de ces sommets dans la vallée de Lasseth e, ayant été assaillis par les insurgés, plusieurs détachements de troupes régulières furent successivement envoyés à leur secours; les sommets et les gorges situés en face d'Afedi-Christo furent en même temps occupés; et dans le combat dont la vallée fut le théâtre, les troupes infligèrent des pertes considérables aux insurgés.

Une heure avant le coucher du soleil, quelques bandes qui venaient renforcer les insurgés de Lassèthe, parurent encore dans la vallée d'Aya-Fotia; mais elles furent assaillies avec vigueur par les troupes qui en tuèrent un grand nombre et forcèrent le reste à se disperser.

La position d'Afedi Christo, une des plus importantes du district, fut choisie pour le campement des troupes qui y passèrent la nuit du dimanche.

Le surlendemain, 4 juin, les troupes impériales franchirent la chaîne d'Afedi-Christo et pénétrèrent dans la vallée de Lassethe par le défilé d'Aféti. Rechid pacha arriva au sommet le plus élevé des montagnes situées à l'ouest de la vallée et voyant les insurgés postés en grand nombre sur la montagne d'Aya Fotia, marcha contre eux et les expulsa de cette hauteur qui fut occupée par les troupes, ainsi que le défilé de Tcholi. Avant de descendre dans la vallée, les deux derniers bataillons attaquèrent d'autres ouvrages qui avaient été élevés par les insurgés sur la chaîne d'Aya Fotia, du côté de l'est. En même temps le général de brigade Arif pacha vint les rejoindre avec deux bataillons de troupes régulières qui se trouvaient dans la vallée. Les retranchements furent emportés d'assaut et occupés par les troupes.

Au moment où se livrait ce dernier combat, des bandes nombreuses essayèrent de pénétrer dans le village de Peschero qui avait été occupé par les troupes irrégulières. Adil pacha, à la tête de deux bataillons de troupes turques et égyptiennes, tomba sur les insurgés et les força à la fuite. Dispersées sur la montagne rocheuse à laquelle est adossé le village, ces bandes y furent encore harcelées et poursuivies par Arif pacha.

Dans tous ces engagements qui durèrent jusqu'à une heure après le coucher du soleil, les troupes impériales commandées par S. A. Omer Pacha ont montré un irrésistible élan. Les pertes des insurgés ont été considérables: On a compté plus de deux cents restés morts sur le champ de bataille. Le nombre total des insurgés qui ont été mis hors de combat doit dépasser cinq cents: Les troupes impériales ont eu dix morts et plus de soixante blessés.

M. Bertinatti, ministre plénipotentiaire du Roi d'Italie près la S. Porte, est arrivé hier aux Dardanelles à bord du bateau à vapeur autrichien *America* venant de Trieste.

S. E. a quitté ce paquebot pour s'embarquer sur le stationnaire italien de la Légation *Sirena* qui avait été envoyé aux Dardanelles pour recevoir le nouveau ministre d'Italie. Aujourd'hui S. E. arrivera à Constantinople.

A Sténia au yali du vice-roi un jardinier croate avait été renvoyé. Deux ou trois jours après il se présente au yali et demande à un autre jardinier croate pourquoi on l'avait renvoyé. Le croate lui répond: Ce n'est pas moi qui vous ai renvoyé. Peu satisfait de cette réponse, le croate sort un pistolet et fait feu sur son compatriote qui eut le bras traversé. Non content, le croate sort un second pistolet tire, et casse la jambe de la victime puis il se met à courir. Les zaptiés s'efforcent de l'attraper. L'un d'eux, ne sachant pas même si les pistolets étaient chargés, saute sur lui, l'arrête, et le conduit ensuite à la grande police. Ce zaptié a reçu une augmentation de grade. Le croate blessé est dans un état alarmant.

Hier à 10 heures de la nuit un bacal revenait à pied de Buyuk-Déré, lorsqu'à un quart d'heure de Zinzirlikeuy, un individu s'approcha de lui et lui proposa de faire route ensemble jusqu'à Péra. Chemin faisant, l'inconnu sort un couteau et frappe le bacal, puis il lui prend sa montre, l'argent qu'il avait sur lui et un parapluie et s'enfuit, le bacal malgré sa blessure a pu arriver jusqu'au corps de garde de Zinzirlikeuy, où il a fait sa déposition; le chef du corps de garde a fait sortir une patrouille mais sans qu'il fut possible de découvrir le coupable. Le bacal a été transporté chez lui dans une voiture, sa blessure n'est pas mortelle.

Aux quatre rues un filou a enlevé la montre d'un passant. La police informe.

La *Gazette des Tribunaux* résume dans les termes ci-après un arrêt de la Cour de Cassation qui intéresse les Français du Levant :

« Aucune disposition de loi n'ayant déclaré le Code de procédure et les autres lois de procédure française applicable aux juridictions consulaires dans les échelles du Levant, ces juridictions ne sont régies que par l'édit de 1778. Il en résulte que si les juges peuvent se conformer aux règles speciales de la loi de procédure française, ils ne sont pas tenus de le faire, et que leur décision ne pourrait être cassée pour inobservation des formes spéciales qu'elle prescrit. Il en est ainsi notamment en matière de reddition de comptes, bien que l'édit soit muet sur ce point.

» Rejet, en ce sens, au rapport de M. le conseiller Henriot, et conformément aux conclusions de M. l'avocat général Paul Fabre, du pourvoi formé par les héritiers Crespin contre un arrêt rendu le 15 novembre 1866, par la Cour impériale d'Aix, au profit de Mme Crespin. »

A propos des troubles fomentés en Bulgarie, le *Courrier d'Orient* récapitule dans son numéro d'hier les articles qu'il a écrits pour informer l'opinion publique et l'Europe des manœuvres détestables employées à l'égard de la nation bulgare. Nous empruntons au *Courrier d'Orient* dont nous partageons entièrement la manière de voir, la relation des faits extraite du *Journal Touna* :

En poursuivant les bandits, les troupes ont tué Kabaktchioglou Petri, de Sistovo, et lui ont coupé la tête; Dimitri, de Sophia, a été pris vivant, ainsi que Todor, de Sistov, et Nicola, de Sophia. Les autres ont été successivement mis sous la main de la justice.

Les prisonniers ont fait des aveux complets: ils disent qu'ils ont été entraînés par l'*ennemi*. (Le *Touna* se sert de ce mot pour désigner les patrons des bribands.)

L'heure de la justice ne s'est pas fait attendre: Tzoni, d'Eski Zaara, Kolio, de Sophia, ont été pendus à Ternovo.

L'autre bande qui a été vue près de Troyano, a été également détruite: ceux qui en faisaient partie ont été tués ou faits prisonniers.

Outre les individus déjà nommés, la force publique a capturé les nommés Siméon, Ivan, un autre Siméon qui a passé les brigands dans son caïque d'une rive à l'autre du Danube, l'épicier Anghel, du village de Litchen, qui leur a porté du vin et du raki, Kior Todor, de Sistov, l'*abadji* (tailleur) Todor, Iordan et l'épicier Nicolas, qui ont servi d'escorte aux brigands.

Les villageois turcs et bulgares ont montré beaucoup d'ardeur à poursuivre les bandits. Quand les brigands ont été attaqués dans le bois de Poustia, les bulgares des villages environnants sont accourus armés de gourdins pour aider à les exterminer, les paysans de la montagne font d'actives recherches pour découvrir les bandits et les livrer à la justice.

Des nouvelles postérieures à celles qu'on vient de lire annoncent que Totio, chef de bande, et Kostaki Dimitroff, de Roustchouk, ont été arrêtés. Ce dernier qui était venu de Giurgevo (Valachie) où il séjournait depuis quelque temps, a été pendu à Ternovo.

Un autre brigand, nommé Avraam, de Gabrovo, a été pris et pendu dans cette dernière ville.

Il résulte d'informations venues de Moldavie, qu'un Bulgare nommé Petrovitch, domicilié à Ismail, était chargé de l'enrôlement des brigands. Il avait déjà recruté trente hommes. On lui avait donné 4,000 ducats pour l'organisation du brigandange. Il se rendrait à Bolgrad (Bessarabie-Moldavie). Chemin faisant il fut abordé par deux Hellènes qui lui offrirent de s'enrôler. Petrovitch accepta et continua sa route en leur compagnie. Avant d'arriver à Bolgrad, ces deux hommes lui coupèrent la tête, massacrèrent le cocher, s'emparèrent de 4,000 ducats, montèrent sur les cheveaux et prirent la fuite.

Une des bandes de brigands qui se sont organisées en Valachie, dans le but de venir exciter la révolte dans les provinces bulgares a franchi dernièrement le Danube et s'est rendue dans les Balkan, près de Troyano (petite ville du district de Ternovo), où elle attaqua une maison. L'autorité ottomane ayant reçu avis de ce fait, envoya de Lovecth un détachement de zaptiés, qui mit la main sur un des brigands, nommé Colio.

Grâce au zèle des autorités de Philippopoli on a arrêté le nommés Ilia et Sebotinn, natifs de Panaghuriste, Athanase, grec natif d'Andrinople, Nédu, du village de Chipka, et Nicola, de la petite ville d'Orkan.

Dans la nuit du 26 mai, environ trente brigands, partis de Zimnich (Valachie), ont passé le Danube et ont débarqué un peu audessus de Sistovo. De là ils se sont avancés à une lieue dans l'intérieur. Ayant rencontré trois enfants turcs et deux enfants circassiens, ils les ont tués. Et marchant en avant, ils ont assassiné un paysan turc dans le village de Verbovka (district de Ternovo.)

Les paysans des environs ayant appris ce crime, ont cerné les brigands, puis les troupes régulières sont arrivées et le combat a commencé.

Ayant appris que ces bandits avaient des complices à Sistovo parmi les gens les plus méprisables du pays, le gouverneur-général du vilayet, accompagné de deux bataillons, est monté, le 21 mai, sur le bateau à vapeur *Soulina* et s'est rendu à Sistovo puis à Ternovo.

On a su que la bande en question était composée de vingt-cinq hommes : accompagnée de sept mauvais sujets de Sistovo, elle s'est rendue dans les environs de Tukfur ; près de ce village se trouvent des pâturages où trois turcs âgés de dix-huit à vingt ans, et deux circassiens âgés de douze ans avaient conduit leur bétail. Les brigands les ont attaqués à l'improviste, les ont garottés, entraînés dans des broussailles et égorgés avec un petit couteau.

Encouragés par ce forfait, ils se dirigèrent vers le grand Balkan; mais comme tous les passages étaient gardés, ils ne purent avancer, et ils furent obligés d'aller passer la nuit dans le bois de Verbovka, village qui se trouve entre Sielievo et Ternovo. Pendant qu'ils concertaient une attaque contre ce village, un turc qui travaillait dans les champs, les aperçut et se mit en route pour aller donner l'alarme : chemin faisant, il rencontre le nommé Mehemmed agha, qui se rendait à son moulin: il l'informa de la présence des brigands, et tous deux allèrent avertir la population.

Aussitôt une dizaine de villageois prirent les armes et coururent dans le bois. Quoique moins nombreux que les brigands, et pourvus de fusils moins bons (les brigands ont reçu des carabines de précision), ils n'hésitèrent pas à les attaquer. Bientôt leurs munitions furent épuisées : alors ils se jetèrent sur les brigands le couteau à la main. Un des turcs fut tué, deux furent blessés. Au moment où les brigands allaient achever un de ces derniers, Mehemet agha, de Verbovka, tua un des assassins et sauva aussi le blessé.

Dans ce combat, Stoïtcho, de Verbovka fut frappé d'une balle. Il était arrivé depuis peu de Valachie, où il s'était réfugié, après avoir commis un crime, il y a quatre ans. Tzoni, d'Eski Zaara, fut pris vivant.

Pendant cette lutte inégal, arrivèrent des zaptiés, des troupes et des paysans : ils auraient exterminé les brigands, si Totou, chef de la bande, et Philippe qui étant brigand depuis quatre ans et qui connait tous les ravins du Balkan, ne s'étaient sauvés par des sentiers détournés, dans le bois de Poustia. Les troupes les y suivirent et tuèrent Ghiorghi fils d'Aleco, tchorbadji de Sistovo, Ivan, du village de Chipka ; Ivan Kior Dontchef, de Sistovo, et Ivan de Kizanlik, furent pris vivants.

Tribunaux.

Affaire Vandenbeck de Chateaubriant. — Demande en interdiction formée par un fils contre son père et sa mère.

Le procès qui commence aujourd'hui devant le tribunal civil de Fontenay nous paraît par tout ce que nous en savons, par l'émotion qu'il jette dans cette contrée, un des plus curieux et — encore bien qu'il ne s'agisse ici que d'un débat civil — un des plus dramatiques qui se puissent dérouler devant la justice.

M. Vandenbeek de Chateaubriant appartient à une noble famille de l'Anjou, d'origine hollandaise sans doute, mais qui depuis des siècles habite près d'Angers. M. de Chateaubriant est catholique de religion, légitimiste d'opinion. Après avoir été garde du corps et officier de la garde royale, il épousa vers 1820 la fille d'une ancienne et riche famille de la Vendée, Mlle Marie-Estelle Pichard du Paty, dont le père occupa longtemps les fonctions de président du tribunal de Fontenay-le Comte. Mlle de Paty était une des plus belles personnes de cette contrée, où la beauté n'est certes pas rare.

Quant à M. de Chateaubriant, c'était un gentilhomme lettré, doué de toutes sortes d'agréments, peintre distingué, musicien et poète; il a gardé toute sa vie un vif amour des arts. Les jeunes époux allèrent s'établir près de Fontenay, au château de la Motte, belle résidence située en plein bocage, vrai nid d'amoureux M. de Chateaubriant avait 25 ans; Mlle Estelle du Paty en avait 18.

Cette union donna naissance à neuf enfants. Faut-il dire pour cela — selon une vieille et touchante tradition populaire et biblique — que cette union fut bénie du ciel ? Nous serions plutôt tentés de dire qu'elle était déjà maudite et prédestinée à l'inexorable sort qui l'attendait et dont toutes les misères et les hontes qu'il nous faudra raconter font involontairement songer à l'antique épopée des Aerides.

Si Mme de Chateaubriant eut neuf enfants, elle eut treize grossesses. De ces neuf enfants deux moururent en bas âge, sept survécurent; trois garçons: Gaspard, Alphonse et Henri; quatre filles: Clotilde Saintes, Estelle et Louise. Saintes mourut vers dix-huit ans ; faut-il plaindre? Non, car elle échappa ainsi aux turpitudes qui s'agitent au fond de cette sombre et mystérieuse affaire.

Vers 1847, les époux Chateaubriant quittent le château de la Motte. Pourquoi? La succession des faits qui vont se dérouler peut seule le faire pressentir. Ce qui n'est pas douteux c'est qu'ils fuient le foyer domestique, qu'ils en brisent la pierre et n'y reviennent plus. Depuis lors ils mènent une vie errante, parcourant toutes les grandes villes de l'Europe et laissant le plus souvent ignorer leur adresse. Faut-il accepter l'explication qu'en donne Mme de Chateaubriant? Je suis artiste, dit-elle, et j'ai voulu admirer tout ce que les arts ont produit de beau en France et en Europe.

A cette époque il lui restait encore sept enfants. Il est vrai qu'ils étaient dispersés sur tous les points ; les uns étaient dans des collèges ou des séminaires; l'un d'eux à Brugelette, en Belgique; un autre au séminaire Dupanloup; un autre au collège de Tours; les filles dans des couvents différents.

Qu'advient-il de cette nombreuse famille? Voyons d'abord pour les filles: Saintes meurt et c'est la plus heureuse; Clotilde, l'aînée, après avoir éprouvé tous les orages d'une existence plus agitée que celle de Lelia, a trouvé enfin un port où elle s'abrite et se recueille... Les deux autres filles sont entrées au couvent: Estelle, après avoir été blessée par un amour malheureux; Louise; au contraire, comme une blanche brebis qui, elle du moins, n'a rien laissé de sa toison aux buissons du chemin.

Voyons maintenant pour les garçons :

Gaspard à 17 ans fuit tout à coup la maison paternelle. Pourquoi ... Ah ! c'est encore là un des mystères que le débat doit éclaircir. Il s'engage, entre aux spahis; en Afrique, se bat comme un lion, conquière la croix et meurt bientôt des suites de ses blessures. De son lit d'hôpital il écrit une lettre dont la lecture donne le frisson; il supplie son père de lui retirer sa malédiction? Pourquoi L'avait-il méritée ? Tous ces points d'interrogation forment la substance même du débat. Enfin il meurt; mais son nom mêlé à toutes les intrigues, à tous les soupçons, à toutes les ignominies de cette affaire, aura bien de la peine ce nous semble, à en sortir pur, malgré les certificats des généraux Lamorcière, Herbillon, etc.

Alphonse est celui qui forme aujourd'hui contre son père et sa mère la demande en interdiction, qui est l'objet de ce débat sans précédents. Il s'est fait renvoyer de tous les colléges. Aujourd'hui, soutenu par d'autres parents, il demande à la justice de reconnaître son père et sa mère atteints de démence et d'imbécilité.

Quant à Henri de Chateaubriant, il est dans la misère comme son autre frère, mais il ne se joint pas ouvertement à la demande, et d'après les lettres contradictoires qui sont produites, on sent qu'il voudrait bien recueillir le bénéfice qui peut résulter de ce procès, sans avoir la franchise de s'y associer complètement.

Les filles s'abstiennent également d'appuyer la demande en interdiction. Dans d'autres temps, cependant, Clotilde de Chateaubriant s'est montrée la plus acharnée et avait chargé un avoué d'intenter en son nom un procès à ses parents.

La loi veut, pour que l'interdiction puisse être prononcée, qu'il ait *démence*, *imbécillité* ou *fureur*.

Ce sont les termes dont elle se sert Or, dans l'acceptation ordinaire de ce mot, il est bien évident que ni de Chateaubriant ni sa femme ne sont atteints de démence ou d'imbécillité. Ils sont fort intelligents l'un et l'autre, et l'interrogatoire qu'ils ont subi l'établit surabondamment. Seulement par induction morale on entend faire résulter cette démence de faits abominables, monstrueux, et on dit : un père ne peut être aussi dénaturé, à moins d'être fou.

Me Lachaud se présente pour le père et la mère.

Me Ricard, du barreau de Niort, avocat d'un vrai talent, pour les enfants. Avant d'entrer dans les détails si curieux de cette affaire, il convient d'abord de dire que le conseil de famille a été d'avis de l'interdiction. C'est en vertu d'une délibération de ce conseil de famille que le tribunal a procédé à l'interrogatoire des époux de Chateaubriant.

Nous rapportons ces interrogatoires qui complètent l'aperçu que nous nous bornons à donner aujourd'hui de cette affaire. On interroge d'abord le père.

— Je me nomme Gaspard Vandenbeek de Chateaubriant, propriétaire à Saint-Germain-en-Laye. 70 ans.

— A quelle époque avez-vous épousé Mlle Pichard du Paty?.

— En 1819.

— Combien avez-vons eu d'enfants de ce mariage?

— J'en ai eu neuf dont cinq seulement sont survivants.

— Est-il vrai que vous avez élevé vos enfants avec une excessive dureté ?

— Je n'ai jamais usé de dureté à l'égard de mes enfants. Ma position pécuniaire étant gênée dans les premières années de mon mariage, Mme de Chateaubriant et moi, nous avons été obligés de faire l'éducation de nos enfants, et il en est résulté la nécessité d'une sévérité qui n'a été que ce qu'elle devait être.

On vous reproche d'avoir renfermé votre fils Gaspard dans une barrique que vous auriez fait rouler en le piquant avec un morceau de bois; de l'avoir enveloppé dans un sac pour le tourmenter, et de l'avoir, par une nuit d'hiver, laissé attaché pendant plusieurs heures à un arbre.

Je dénie formellement tous ces faits. J'ai pu mettre l'enfant en pénitence, mais je n'ai jamais commis les actes de barbarie qu'on me reproche. Cet enfant était on ne peut plus difficile et avait les plus mauvaises dispositions. Il est sorti de la maison paternelle à l'âge de onze ans pour aller dans les divers colleges finir son instruction, et il s'en est fait successivement chasser.

— Pourquoi ce jeune homme s'est-il engagé aussitôt qu'il a eu l'âge réglementaire?

— C'est lui qui l'a voulu.

— Lorsqu'il est revenu à la Motte pour vous voir, ne l'avez-vous pas forcé, en le menaçant d'un fusil à quitter la maison?

— Non ; il n'est jamais revenu à la Motte depuis son entrée au service.

— N'avez-vous pas tenu vos enfants dans un dénûment complet qui les a forcées à recourir à la générosité de leur frère et à celle de la famille de leur mère ?

— Mon fils Gaspard était depuis 1842 donataire entre vifs de Mlle de Chateaubriant, ma sœur; il n'avait donc aucun besoin de mes secours, car il était là comme chez lui. Quant à tous mes enfants, jamais éducation ne fut plus soignée, jamais soins plus paternels et maternels ne furent donnés dans leur première enfance. Ils furent placés ensuite successivement dans les meilleures institutions et les plus coûteuses Ou comprendra que là rien ne pouvait leur manquer. Plus tard j'ai donné des pensions aux uns, et lorsque mes filles se sont faites religieuses, j'ai dû pour les éprouver différer des secours dont le couvent seul aurait profité.

— Avez-vous eu la crainte d'être empoisonné par vos enfants?

— Si j'ai eu des craintes à cet égard, ou plutôt si j'avais pu en avoir, elles sont dénuées de preuves et je n'ai rien à dire.

— Avez-vous fait signer à un ou plusieurs d'entre eux les lettres dans lesquelles ils ne reconnaissaient avoir eu de pareilles intentions.

— Jamais.

Expliquez-vous sur les faits qui nous sont imputés relativement à vos filles et par suite desquels deux auraient été obligées d'entrer en religion, tandis que l'autre aurait été jetée dans une vie de désordre.

L'éducation d'Estelle et de Louise après leur première enfance a été faite au couvent: elles ne sont point restées dans la maison paternelle; ce ne sont donc point les mauvais traitements ni les mauvais exemples de cette maison qui ont pu les déterminer à entrer en religion. Clotilde était au couvent de la Nativité; c'est de là quelle est partie pour faire des escapades, si tant est qu'elle en ait fait.

— Pourquoi avez-vous refusé votre consentement au mariage de Clotilde avec l'homme qui l'avait compromise.

— A cet égard, comme père, je crois devoir me taire.

— Avez-vous été, en 1830, pour cause d'opinion politique, l'objet de poursuites, ou tout au moins de persécutions de police qui vous ont forcé de vous cacher.

— Je crois qu'en fait d'opinion politique, je dois garder le silence.

— Connaissiez-vous alors L. Delamarre, journaliste et député ?

M. Delamarre était banquier et il avait des fonds à moi ; je ne l'ai pas connu intimement.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

On écrit de Paris, le 10 mai:

Le jury de groupe des beaux-arts s'est réuni jeudi pour proclamer les résultats des travaux des différentes classes. Pour la peinture, la Belgique a eu un beau succès, bien mérité du reste,

M. Leys a obtenu une grande médaille d'honneur, MM. Stevens et Willems un premier prix et M. Clays un second prix. Pour apprécier la valeur de ces récompenses, il faut savoir qu'il n'y avait en tout que 67 médailles à la disposition du jury et quinze nations se les disputaient. A la dernière exposition universelle de 1855, à Paris, le nombre des médailles s'élevait à 168, *soit* 107 *de plus*, et il n'y avait que trois pays, la France, l'Angleterre et la Belgique, qui eussent envoyé un contingent sérieux de tableaux. Le jury de cette année a réclamé à deux reprises, et avec les plus vives instances, l'augmentation du nombre des médailles qui, manifestement, était beaucoup trop restreint. Différents membres ont même voulu donner leur démission pour échapper à la tâche ingrate qui leur était imposée. La commission impériale n'a cru devoir rien faire pour les beaux arts; elle est restée inflexible et cependant le nombre des récompenses va être augmenté pour l'industrie. Il en est résulté que des artistes d'un renom européen ont dû se contenter d'un second prix et que d'autres même, qui en méritaient certainement, n'en ont point obtenu du tout.

Ainsi pour ne citer que des noms bien connus Hebert, l'auteur de *la Malaria* et directeur de l'Ecole française à Rome, Jalabert, Corot, Rosa Bonheur n'ont eu que des seconds prix; Belly, Bougereau, des troisièmes, et Paul Huet et Cabat, dont les œuvres sont au Luxembourg, n'ont pas été nommés.

La Hollande n'a pu avoir qu'un second prix pour Alma Tadema, et un troisième pour Israels. La Russie comptait trois artistes qui méritaient une médaille, de l'avis de tous: Simmler, Gué et Péroff; mais il n'en restait pas à donner. La Suisse, dont l'exposition occupe toute une annexe, n'a eu qu'une seule médaille; ni Bodmer, ni Meuron, ni Berthoud, noms bien connus pourtant et talents incontestés, ne sont arrivés. Achenbach, le premier peintre de marine de l'Allemagne, n'a pu qu'à grand'peine trouver place dans les troisièmes prix.

Sur les 67 récompenses la France en a gardé plus de la moitié, et c'était encore très-insuffisant. Restait donc environ 30 prix pour 14 pays. Tout cela explique comment plusieurs de nos artistes, dont les œuvres avaient attiré l'attention générale, n'ont point obtenu de récompenses. Il était matériellement impossible qu'ils y arrivassent ; le nombre des médailles, même doublé, aurait encore été insuffisant, Aussi, le mécontentement à ce sujet est-il très-grand, non seulement parmi les étrangers, mais même parmi les Français qui, cependant, ont été les moins maltraités. Après la France, c'est encore la Belgique qui a eu le moins à se plaindre, et les palmes qu'elle à conquises sont d'autant plus glorieuses pour ses artistes qu'il était plus difficile d'être agréé parmi le très-petit nombre des élus.

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 14 Juin	37 20
Clôture	du 14 Juin	37 7

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 13 Juin.

LIVERPOOL, bat. à vap angl. *Smyrna*, cap. Even ayant touché Canée Syra, Smyrne et Sitel-Bahar, div. march. et 1 pass.
BATOUM, bat à vap. russe, Oleg, cap. Engelman, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 13 Juin.

SMYRNE, bat. à vap. angl. *Grecian*, cap. R. Joy,
— bat. à vap. fr. *Pericles*, cap. Connar, divers marchandises.
VARNA, bat. à vap. otto. *Eregli*, cap. Ismail divers marchandises.

DÉPARTS des bat. à voile du 13 Juin.

FALMOUTH, bark aut. *Descovich*, cap. Mohovich blé
— br. mekl. *Nardstern*, cap. Galle, blé.
— bark aut. *Equita*, cap. Dulcich, blé.
— br. ang. *Margaret*, cap. F. Brien, blé.
— br ital. *Pellegro*, cap G. Oneto, blé
ANGLETERRE br. ital. *Archimede*, cap. Longobar-
— br. pruss. *Dr Enghelbrik*, cap. Witt, mais,
— br. ital. *Franco*, cap. Cavassa, blé.
— brik ital. *Camellia*, cap. Ferro, blé.
— bark ital. *Orto*, cap. Dellacasa, blé.
— bar. ital. *Pietrino*, cap. Malioca, blé.
MARSEILLE. br. ital. *Paffaelle* cap. G. Muro, blé.
— br. ital. *Archimede*, cap Muro, blé.
— br. ital. *Filomena*, cap. Gambardella, blé.
— br. ital. *Europa*, cap. Orso, blé.
MALTE, bar. ital. *Marino Faliero* cap. Balestrino,

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 10

de TAGANROK, pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Liguro*, cap. Rongatto, blé.
de CONST. pour Ordu, br. hell. *Irini*, cap. Panas

du 11

de TAGANROK pour Malte, br. hel. *Alexandros*, cap. Malandrakis, blé.
— pour Marseille, br. hell. Taxiarhis, capit. Samton, blé.
d'IBRAILE, pour Norwege, schoo. norw. *Johan Lodovik*, cap. Gullaksen, orges.
— pour Cork ou Falmouth, br. ital, *Camillia*, cap. Ferro, blé.
de BOURGAS pour Constantinople et ordu, brik ang. *Armstrong* cap. Armstrong, blé.

du 21

de ODESSA, pour Syra, br. ital. *Paolina*, cap. Fienga, blé.
— pour Cork ou Falmouth bark italien *Parodi* cap. Dallorso, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. ital. Obliigo, cap Repetto, blé.
— pour Anvers, br. ital. *Transilvania*, capit. Serculino, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar angl. *Mary Ann* capit. Jamson, blé.
— pour Falmouth, bark italien *Orto*. capitaine Dellacassa, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille, bar. aut. Lupi, capit. Rado, blé.
de GALATZ. pour Falmouth brik ang. *Jepci*. cap. Tiffet, blé.

Ministère Impérial des Finances.

AVIS.

Le règlement des intérêts des Serghis de dix ans, échus le 1|13 juillet 1866, ayant été effectué en grande partie, les porteurs des mandats relatifs à ces intérêts, et encore en circulation, sont invités à se présenter dans le plus bref délai, à l'Administration de la Dette Générale au Ministère des Finances, pour opérer le règlement de leur créance.

Le 29 mai (10 juin) 1867.

AVIS.

La Direction générale des Douanes, prévient le public, que la vente aux enchères des marchandises délaissées dans les magasins des douanes de la capitale depuis plus d'une année, et dont la liste a déjà été publiée dans les journaux, aura lieu les Lundis et les Mardis de chaque semaine, de 5 à 10 heures (à la turque) à partir de la date du présent avis, contre paiement comptant en medjidiés d'argent.

Les personnes qui désireraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre, aux jours et heures sus-indiqués à la grande douane de Stamboul.

Le 10 juin (n. s.) 1867.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21

» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ISÈRE* cap. Thumin, partira pour MARSEILLE lundi 17 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS [illegible] les dents, mais les conserver en guérissant sans opé[ration] douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[r les aliments] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

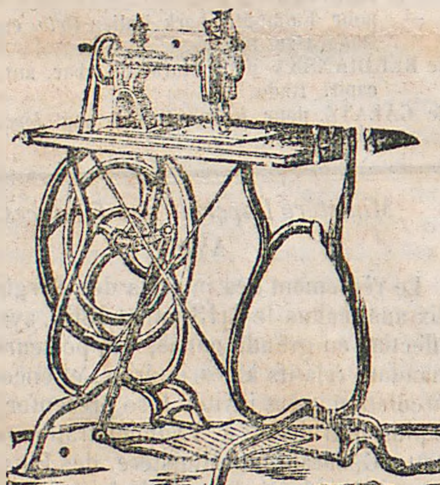

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six [navettes], une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité françases.

AVIS

La vente aux enchères de la Bibliothèque de l'Orientaliste feu Henri Cayol, continuera le Lundi, Jeudi et Vendredi de chaque semaine.

Les enchères auront lieu de 10 h. à 1 h. après-midi, et de 2 à 5 h. du soir.

Le jeudi 13 juin, on mettra envente les livres et traités de Politique, Diplomatie, Histoire, Géographie et Voyages.

312 — Grand'rue de Péra — **312**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE **L'EMPIRE OTTOMAN.**

MM. les Actionnaires sont prévenus que l'Assemblée Générale du 2 courant (n. s.) à fixé la somme de Liv. T. 100,000 à repartir sur 100,000 Actions de la Société comme dividende pour la seconde année sociale terminée le 31 décembre 1866.

Ce dividende de Piastres 100 par action (a 109 1/2 Liv. S. 0. 18. 3 1/6) sera payé à la caisse de la Société Générale Camondo-Han, à Galata, à partir du 1er juillet prochain conformément aux statuts.

Constantinople, le 22 mai 1867.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation les dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a eveillé l'attention des petites loiclités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui on assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une sonne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIE Pestilmadji sokak rue de a Quarantaine. Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous es pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami H. à la T		
					Service Journallier. **Voyage pour le Pont.**
6	43	2	11	15	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
7	58	18	12	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek.
10	28	12	3		de Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kuru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	58	2	3	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
7	13	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
8	28	11	1		de Yenimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusguundjuq.
10	43	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	13	3	11	45	de Arnaoutketi, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	58	8	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	43	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	28	3	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	28	3	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré.)
3	58	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	26	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
					Départ du Pont.
8	28	3	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	58	2	1	30	pour Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
10	43	3	3	15	pour Arnaoutkeui, directement (*excepté les vendredis.*)
10	28	4	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	28	3	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
3	43	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	43	8	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.*)
4	58	12	9	50	pour Beylerbey, Vanikeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	28	3	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (*retour direct au pont.*)
5	43	18	10	15	pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé
6	13	2	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapie Buyukdéré. (*)
6	28	8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
6	58	3	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	48	17	10	20	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	13	3	10	45	pour Cousgundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*)
4	43	4	11	15	pour Bechiktach, Cousgundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq. R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retour direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franque		Horloge de Jénidjami H. à la T		
				Voyage pour le Pont.
6	28	11		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar.
7	28	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoudjuk.
8	18	12	50	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	58	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	43	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	43	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kousgoundjouk.
3	43	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
3	43	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Cosgoundjouk, Scutari.
5	43	10	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
				Départ du Pont.
8	13	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	28	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	43	3	15	pour Scutari Cousgoundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	43	5	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1	58	6	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour au pont touchant Thérapia, Yénikeui.*
4	58	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	58	10	30	pour Cousgoundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
6	13	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Sténia, Thérapia, Buyukdéré.
6	43	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami H. à la T		
					Service Journalier. **Voyage pour le Pont.**
6	58	10	11	50	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	28	16	12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.
					Départ du Pont
5	13	10	9	48	pour Proti, Antigone, Prinkipo, Cartal et Pandik.
5	43	16	10	15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
					Service des Dimanches. **Voyage pour le Pont.**
7	58		12	30	de Cartal, Prinkipo, Helki, Antigone et Proti.
4	58		9	50	de Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
					Départ du Pont.
9	58		12	30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.
5	43		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

PHOSPHATE DE FER

DE LERAS DOCTEUR ÈS-SCIENCES.

GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Il n'existe pas de médicament ferrugineux aussi remarquable que le Phosphate de fer liquide de Leras, aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal dans les annales de la science. Les *pâles couleurs*, les *maux d'estomac*, les *digestions pénibles*, l'*anémie*, les *convalescences difficiles*, l'*âge critique*, les *pertes blanches* et l'*irrégularité de la menstruation chez les dames*, les *fièvres pernicieuses*, l'*appauvrissement du sang*, le *lymphatisme* sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé reconnu le conservateur par excellence de la santé, le préservatif certain des épidémies et déclaré supérieur dans les hôpitaux et par les académies, à tous les ferrugineux connus, car c'est le seul qui convienne aux estomacs délicats, qui ne provoque pas de constipation et le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents.

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castelli ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

NOUVELLE GLACIÈRE A BASCULE, brevetée donnant de la glace en 6 minutes, avec tous les réfrigérants et à toute température. Expérience publique à la fabrique, rue de l'Arbre-Sec, 60, le jeudi, de 2 à 4

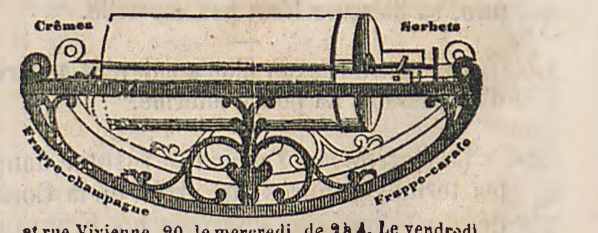

et rue Vivienne, 20, le mercredi, de 2 à 4. Le vendredi, de 8 à 10, soir. PENANT, fabricant de glacières et cafetières dont la lampe s'éteint d'elle-même. Récompense et médaille [aux Ex]positions de Paris et Londres.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. — N° 136.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Pera

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur rédacteur en chef — Affranchir.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 17 Juin

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*)

Paris, 15 juin 4 h. 30 m. soir.

Consolidés Turcs coul. { ouvert. 34 35 / clôt. 34 30

Londres, 15 juin 11 h. 10 m. matin.

Consolidés turcs.... 34 1|4 — 34 1|2

Londres, 15 juin 1 h. 40 m. soir.

Consolidés turcs.... 34 — 34 1|8

Emprunt Ottom. 1865 { ouvert. 262 50 / clôture. 261 25

Le Vice-Roi d'Egypte est arrivé à Toulon.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Un déplorable évènement qui vient de se passer au bois de Boulogne a jeté une vive émotion dans la capitale.

A la suite d'une des plus brillantes revues dont on ait gardé le souvenir, les illustres personnages qui y avaient assisté quittèrent leurs chevaux de selle pour remonter dans les voitures de la cour.

L'une de ces voitures, occupée par l'empereur Napoléon III et l'empereur de Russie, venait d'arriver près de la cascade quand s'est fait entendre la détonation d'une arme à feu. C'était un individu posté à une quinzaine de pas sur le chemin de LL. MM. qui venait de tirer un coup de pistolet contre l'empereur de Russie. L'arme, trop fortement chargée, avant éclaté et avait blessé à la main le coupable. Une dame placée près de lui avait été également atteinte, mais d'une façon fort légère.

Au bruit de la détonation, on s'était précipité vers l'homme qui, par ses mouvements, s'était révélé comme l'auteur de l'attentat et s'était emparé de sa personne. On l'a fait monter immédiatement dans une voiture de place. L'arrivée à la préfecture de ce véhicule escorté de gardes de Paris et de sergents de ville l'épée nue a produit une grande sensation.

L'inculpé a été conduit devant M. le juge d'instruction de Gonet, qui a procédé sur-le-champ à son interrogatoire. C'était un jeune homme originaire de Pologne, ouvrier mécanicien. Il avait acheté la veille chez l'un de nos principaux armuriers le pistolet à deux coups dont il s'est servi. Il paraît très-exalté. Son attentat semble avoir eu pour mobiles les passions politiques et une haine personnelle contre le Czar ; on ne croit pas qu'il ait de complices.

L'accusation qui a été portée contre l'inculpé, qui vient d'être placé sous la main de la justice, nous interdit toute observation sur l'attentat dont il s'est rendu coupable. Cependant nous devons dire que la nouvelle de ce crime, rapidement répandue dans Paris, a soulevé des sentiments unanimes d'indignation contre son auteur. Heureusement, cette lâche tentative n'a pas eu de résultat funeste. S. M. l'empereur de Russie assiste ce soir au bal donné par l'ambassadeur russe.

(*Patrie*).

Le *Moniteur du soir* rapporte et complète ainsi qu'il suit un épisode dont nous avons déjà parlé.

L'empereur de Russie, voyant du sang sur les habits de son fils assis devant lui, crut que le grand-duc avait été atteint. Ce fut un moment de cruelle anxiété. Heureusement on reconnut bien vite que personne n'avait été touché par le projectile.

L'Empereur Napoléon se tourna alors du côté de l'empereur Alexandre et lui dit, en souriant, ces mots : « Sire, nous avons été au feu ensemble. » L'empereur de Russie répondit : « Nos destinées sont dans les mains de la Providence. »

Voici, dit la *Gazette des Etrangers*, un mot recueilli dans la foule, au bois de Boulogne, à côté du meurtrier dont on voyait la main ensanglantée par l'éclat de son arme :

— Tiens ! la Providence lui applique la peine des parricides.

——

Une histoire étrange et dont on n'a pas encore le sens exact s'est passée, rue Montmartre, au coin du boulevard.

Sur les deux heures du matin, les cris de: Au secours ! à l'assassin! ont retenti dans la rue et ont attiré la foule.

Un jeune homme, les mains et la figure ensanglantées, sortait de l'hôtel du Tyrole, et se démenait comme un homme en démence.

Le docteur M..., qui habite en face, se présenta immédiatement, lui donna les premiers soins et reconnut que les blessures provenaient d'éclats de vitres brisées à la suite d'un accès de folie furieuse.

Le jeune homme fut conduit chez M. Loyseau, commissaire de police, et on essaya avec beaucoup de ménagements, en profitant des moments lucides, de procéder à un interrogatoire

On parvint à savoir qu'il s'appelait Knoll, qu'il était Polonais, âgé de vingt et un ans et étudiant en médecine.

Après avoir quitté son logement habituel de la rue Saint-François, il était venu demander dans la nuit une chambre à l'hôtel du Tyrol.

Les agents lui ont demandé s'il était allé à la revue, et s'il se trouvait à la cascade. Il a répondu que oui. Mais, quand on allait plus loin dans les questions, la folie le reprenait et il s'écriait : « Oui, les seigneurs russes m'ont donné un million ! Mais je dirai tout au czar. »

Le malheureux a été transporté dans un hôpital.

Nous garantissons l'exactitude des faits racontés, et les lecteurs remarqueront que nous nous abstenons de toute réflexion.

Mais ce fait étrange, arrivant le soir même de l'attentat, et dans les conditions que l'on a vues, pourrait donner à entendre que le dernier mot n'est pas encore dit sur le drame d'avant-hier. (*Patrie.*)

——

On écrit de Paris, le 5 juin, à l'*Indépendance belge*:

Le roi de Prusse est arrivé aujourd'hui à quatre heures et un quart et il a été reçu à la gare du Nord avec le même cérémonial que l'empereur de Russie. Cette fois l'itinéraire du souverain étranger a été modifié. Comme on n'avait aucune raison de ne pas lui faire prendre le boulevard de Sébastopol, son trajet de la gare du Nord aux Tuileries en a été de beaucoup raccourci. Il a passé par le boulevard de Strasbourg, le boulevard de Sébastopol et la rue de Rivoli jusqu'au château. Sur son passage même accueil glacial que pour le Czar, mais aussi aucune de ces manifestations hostiles qu'on craignait.

A côté de moi, sur le boulevard, un homme criait la « biographie du roi de Prusse pour un sou. »

La représentation-gala à l'Opéra a été magnifique. Le Czar, assis sur une espèce de trône, avait à sa droite l'Empereur et à sa gauche l'Impératrice. Toutes les loges reliées entre elles, formaient une grande estrade qui dominaient les trois trônes. Mais les prix des places étaient pour le moins aussi extraordinaires que le spectacle, avant la représentation, on parlait de stalles louées quatre à cinq cents francs, au dernier moment; j'apprends qu'on en a payé jusqu'à 1,400 fr.

Ainsi qu'on vous l'a déjà dit, la plupart des membres de l'émigration polonaise ont quitté Paris en apprenant l'arrivée du Czar. Le gouvernement français a favorisé cette seconde émigration... à l'intérieur de la France en allouant des secours, des frais de route à ceux qui ont manifesté l'intention de s'en aller de Paris. Plusieurs ont été dirigés, me dit-on, sur Vichy.

Au point de vue des résultats politiques qui sont à espérer de ces visites successives des souverains, je n'ai guère aujourd'hui qu'à vous répéter ce que je vous disais hier. M. de Girardin a appelé cela une *partie de paix*. L'avenir seul nous dira si son expression pittoresque était juste. En attendant, le *Moniteur du soir* paraît partager cette opinion :

« Dans ces visites si flatteuses, dit la feuille officielle, pour la France et pour le souverain qui préside à ses destinées, l'opinion publique voit autre chose qu'une série de fêtes magnifiques. Elle y trouve une garantie de paix durable, une promesse pour l'avenir de la civilisation générale, une consécration des idées de progrès et de solidarité qui sont l'honneur de notre époque. »

On sent que pour un peu le *Journal officiel de l'empire français* prononcerait le mot de congrès. Il y viendra, soyez-en persuadé, mais pour le moment la prudence l'oblige à ne pas hasarder trop tôt le grand mot, qu'il ne faut pas prodiguer parce qu'il contient de grandes choses.

——

L'empereur Alexandre n'a pas été blessé, l'empereur Napoléon s'est immédiatement levé et a rassuré la foule émue en signifiant que lui-même n'avait pas été atteint. Les cris de vive l'Empereur ! ont éclaté aussitôt et ont accompagné LL. MM. jusqu'aux Tuileries. L'assassin est, dit-on, un Polonais. Le pistolet a crevé dans ses mains et lui a enlevé trois doigts. Une femme aussi a été blessée. Un cheval a eu la tête déchirée par une balle. Dans la soirée, une foule de personnes de tous les rangs ont été s'inscrire aux Tuileries et à l'Elysée. (*Débats.*)

——

On lit dans le *Constitutionnel* au sujet de l'attentat dirigé contre le czar :

« Nous écrivons sous le coup d'une profonde et douloureuse émotion : une odieuse tentative d'assassinat a été dirigée, après la revue, dans une allée du bois de Boulogne, contre l'empereur Alexandre II, l'hôte de la France. Bénissons Dieu deux fois : personne n'a été atteint et l'assassin n'est pas Français !

» Avant de quitter son empire et au moment de devenir l'hôte de la France et de l'Empereur, S. M. Alexandre II avait signé un décret d'amnistie qui pouvait être le commencement d'une ère nouvelle pour la Pologne ; et c'est au lendemain de ce décret qu'au nom de la Pologne on a voulu le frapper ! Par un sentiment digne d'un grand cœur et d'un grand souverain, le czar n'avait voulu prendre aucune précaution personnelle, il n'avait pas craint de se montrer seul, la poitrine découverte, sous la sauvegarde de cette loyauté, qui est une des vertus traditionnelles de notre pays. Attenter à sa vie dans de telles conditions n'est pas seulement le plus odieux des crimes, c'est la plus abominable des lâchetés. Le peuple, témoin de l'attentat, l'a ainsi compris, et c'est à grand'peine qu'on a pu arracher l'assassin à sa colère.

» Quel remords et quelle leçon pour ces hommes qui enflamment les imaginations et passionnent les esprits, en sachant se mettre à l'abri de tout danger pour leur propre compte ; pour ces hommes qui, il y a deux jours, poussaient le même cri qui a été aujourd'hui le mot d'ordre de l'assassinat !

» Tout Paris est indigné ce soir ; toute la France sera indignée demain. »

——

On lit dans la *France* :

« Notre correspondant de New-York nous signale un fait qui quoique d'une date déjà. un peu éloignée, montre que toutes les opinions s'étaient accordées, à Washington, pour intervenir en faveur de l'empereur Maximilien à l'heure du péril.

» Le 25 avril dernier, une motion a été présentée au Congrès dans le but de sauvegarder la vie de l'empereur Maximilien, ainsi que la vie et la fortune des Français résidant au Mexique.

» Les signataires de cette motion étaient MM. Horace Greely, le chef le plus populaire du parti radical, directeur de la *Tribune* ; Raymond, l'un des chefs du parti conservateur, éditeur du *New-York-Times* ; N. G. Taylor, ami du président Johnson ; Campbell, représentant du Tennessee ; colonel Ramsey, ami de M. Seward.

» Notre correspondant, après avoir rappelé ce fait, assure que la Banque des Etats-Unis (*the United States Bank*), dont les relations financières avec Juarez sont notoires, a insisté énergiquement pour que les résidents français fussent traités selon le droit des gens, et que la vie de l'empereur Maximilien fut respectée. »

UN SYMPTÔME DE L'OPINION PUBLIQUE.

Il a été remarqué que la réception du roi de Prusse et de M. de Bismark à Paris a eu lieu, malgré les appréhensions contraires qu'on avait dans les sphères gouvernementales, sans qu'un cri discordant ou hostile se fît entendre. L'accueil a été sans enthousiasme mais respectueux et digne d'un pays renommé pour son hospitalité.

La réception du roi de Prusse se passant sans encombre, alors que le Czar est accueilli sur les boulevards, au Palais de Justice et jusque dans Notre-Dame par des cris de Vive la Pologne, au moins désobligeants, voilà qui est fait pour donner à penser aux hommes d'Etat.

On n'apprend rien à personne en disant qu'en France le Prussien n'est pas sympathique; de plus les évènements de l'an passé n'étaient pas faits pour corriger un sentiment peu favorable.

Au contraire, il n'est pas un Français qui n'ait pour les Russes au moins de l'estime. Paris fait grand cas, de leur élegance, de leurs qualités sociales et de leurs procédés irréprochables.

L'armée de Crimée a rapporté la plus haute idée de leurs qualités militaires et les adversaires d'une campagne de deux ans se sont séparés sans arrière-pensée de revanche et en manifestant le plaisir qu'ils auraient à fortifier à Paris des relations ébauchées sur les champs de bataille.

D'où vient donc que le voyage du Czar ait été en somme — à part l'attentat de Bérézowski dont la responsabilité ne saurait peser sur la France — moins satisfaisant que celui du roi Guillaume ? Le peuple aurait-il des instincts?

Il est incontestable que malgré les sympathies qui existent entre les Français et les Russes, l'alliance russe n'est pas populaire en France. Tout le monde comprend que cette alliance ne pourrait avoir des bases solides et durables qu'à la condition de sacrifier à jamais la Pologne et la Turquie.

Il n'en est pas de même en ce qui touche à une alliance avec l'Allemagne.

L'Allemagne est le boulevard naturel de l'Occident et l'avant-garde de l'Europe dans une guerre contre l'ambition moscovite. Il y a identité d'intérêts entre la France et l'Allemagne et il faudrait beaucoup de mauvaise volonté pour trouver entre les deux nations même un prétexte de guerre.

Les provinces rhénares sont allemandes et veulent rester allemandes. La France aurait mauvaise grâce à se les annexer : ce serait se créer l'embarras d'une Vénétie sans aucun avantage, même au point de vue militaire et défensif. Tout ce que la France peut exiger raisonnablement, c'est le démentèlement des forteresses de la rive gauche du Rhin qui peuvent sembler aujourd'hui une menace contre son indépendance.

En tous cas, pour quiconque a le sentiment des ressources de la France, il n'y a pas lieu de rêver des agrandissements territoriaux qui seraient pour d'autres un prétexte à compensations.

La France libre, forte de son unité, des avantages de son génie civilisateur, adossée contre l'alliance anglaise, peut entrer en arrangements avec l'Allemagne sans que ni sa dignité, ni son amour-propre, ni ses intérêts en souffrent; au contraire, une alliance avec l'Allemagne mettrait le comble à sa sécurité et assurerait la paix de l'Europe

Voilà ce que pense le gros du public français, et voilà pourquoi il a laissé passer M. de Bismark dans les rues de Paris sans lui jeter un cri de colère ou de haine. Lui qui n'a été pour rien dans la politique de son gouvernement, il n'a pas voulu par une attitude inconsidérée retirer au gouvernement le moyen de tirer de la situation actuelle de l'Europe la seule conséquence favorable pour le repos général : une alliance avec l'Allemagne.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

VIII.

Le concert se divisait en deux parties séparées par un entr'acte de vingt minutes. A la fin de la première, Frédéric et Barbassous quittèrent leur place et suivirent Serverette dans une salle voisine, où ils se trouvèrent seuls tous les trois.

— Il était écrit que nous devions nous revoir, dit en souriant Serverette à Frédéric. Je vous remercie d'être venu et vous aussi, ajouta-t-elle, en s'adressant à Barbassous.

— Je suis heureux de me trouver auprès de vous, répondit Frédéric, surtout après votre aventure de ce matin, dont j'ai connu les détails par votre sauveur. Je lui ai exprimé ma reconnaissance pour le secours qu'il vous a donné, et puisqu'il vous aime, je veux faire de lui mon ami, s'il y consent.

Barbassous ne trouva rien à répondre. Mais, on put comprendre à l'expression de son visage qu'il n'était pas moins heureux que Frédéric.

— Vous parlez de mon aventure de ce matin, réprit alors Serverette en s'adressant à ce dernier. Mais, il m'en est survenu une autre depuis. Je veux même, à ce sujet, vous consulter tous les deux.

— Qu'est-ce donc ? demandèrent-ils ensemble.

La jeune fille leur fit connaître les propositions de Chavanet, dont son oncle lui avait communiqué tous les détails, et leur posa ensuite cette question :

— Si demain ces propositions sont renouvelées, que dois-je répondre ?

— Il faut accepter, répondit Barbassous.

— Qu'est-ce que ce Chavanet ? demanda Frédéric.

Barbassous, qui connaissait le châtelain de longue date, et qui croyait le bien connaître, donna sur son compte des renseignements dignes de la réputation que celui-ci avait eu l'habileté de se faire dans le pays. Il parla de sa femme dans les mêmes termes. Auprès d'eux, Serverette serait heureuse et peut-être un jour hériterait-elle de leur fortune, puisqu'ils n'avaient pas d'enfants.

— S'il en est ainsi, répondit Frédéric, je suis de l'avis de Barbassous. Vous devez accepter.

A ce moment Chibrac entra dans la salle où les trois jeunes gens s'entretenaient, et s'approchant de sa nièce, il lui dit à voix basse :

— Monsieur Chavanet vient d'entrer dans le café et m'a pris à part, pour m'annoncer qu'il nous attendait demain matin au château. Il faudra donc que ce soir nous révélions tout à ta tante.

— O mon oncle, vous le lui direz vous-même.

— Seul, je n'oserai jamais ! avec toi, je serai plus fort.

Cependant, la seconde partie du concert allait commencer.

— Je voudrais vous voir demain, dit Serverette à ses nouveaux amis.

— Cela se trouve bien, répondit Frédéric. J'ai une permission de ving-quatre-heures à partir de ce soir. Barbassous m'offre un lit dans la maison de sa mère. Je l'accepte. Demain, nous nous trouverons ici pour vous dire adieu, avant que vous franchissiez le seuil de votre vie nouvelle.

— A demain.

Elle courut reprendre sa place à côté de madame Héloïse, tandis qu'eux-mêmes sortaient par une autre porte, afin de rentrer dans la salle du concert, sans qu'on pût deviner qu'ils venaient de rester vingt minutes avec Serverette.

Chavanet, assis à la même place que la veille, et, cette fois, avec l'autorisation de sa femme qui avait eu beaucoup de peine à ne pas le suivre, fut ce soir-là, sans s'en douter, l'objet d'un examen attentif de la part de Serverette. La jeune fille, bien que sa première impression, ainsi que nous l'avons dit, n'eût pas été favorable à son futur protecteur, était trop touchée et trop reconnaissante des offres qu'il avait faites, pour ne pas le regarder avec sympathie. Il résulta de ce nouvel examen abordé par elle, dans ces dispositions, une impression meilleure. Elle se promit de rendre à Chavanet et à sa femme, par une affection profonde et dévouée, tout le bien qu'ils voulaient lui faire.

Puis, son regard se porta sur Frédéric et Barbassous. Elle avait sous les yeux trois hommes qui ne la connaissaient que depuis deux jours et qui déjà l'aimaient chacun à sa manière : Chavanet en libertin, Frédéric par caprice et Barbassous avec un fanatisme mêlé de respect.

IX.

En apprenant le même soir les offres brillantes dont Serverette était l'objet, madame Héloïse entra dans une violente colère. Sa jalousie depuis longtemps excitée par la jeunesse, la beauté, les succès de sa nièce, s'accrut encore et s'exhala en plaintes amères. Elle accusa celle-ci d'ingratitude, et après une scène terrible que les efforts de Chibrac ne purent calmer, elle déclara que sa nièce n'obtiendrait jamais son consentement. Serverette riche, tandis qu'elle-même végétairait dans la médiocrité! Voilà ce qu'elle ne voulait pas !

— Vous oubliez, ma tante, que vous ne pouvez rien contre ma volonté, dit vivement Serverette impatientée et blessée par les injures dont on venait de l'accabler. Vous n'êtes pas ma mère. Je ne dépends que de mon tuteur, mon oncle que voici. Je sais qu'il ne refusera pas de ratifier tout projet propre à assurer mon bonheur. Il sait bien que je ne suis pas une ingrate.

Sur ces mots, elle sortit, au grand ébahissement de sa tante qui, se trouvant seule avec son mari, prit le parti d'avoir une attaque de nerfs. Mais, Chibrac était fait à ces bruyantes manifestations d'un doux caractère, et comme il était minuit, il s'alla coucher, après avoir arrosé d'un peu d'eau fraîche le visage contracté de sa chère moitié.

La nuit, qui porte conseil, dit-on, ramena madame Héloïse à des sentiments plus calmes, et la disposa à entendre les excellents conseils que lui donna son mari. Le lendemain matin, lorsqu'elle vit sa nièce, elle essaya de balbutier quelques excuses.

— Pas un mot de plus, ma tante, s'écria Serverette en l'embrassant affectueusement.

Voir le numéro du 15 juin.

REVUE DES JOURNAUX

Nous empruntons à la *Correspondance générale autrichienne* la version française du discours que M. de Beust a prononcé dans la séance de la Chambre des Députés du Reichsrath du 4 juin, et dont le télégraphe nous a déjà fait connaître la haute importance :

« Très-honorables messieurs, c'est aujourd'hui la première fois que je prends la parole dans cette haute assemblée, et en le faisant je sais parfaitement que ce n'est pas une tâche facile que celle à laquelle je dois suffire. Ce n'est pas depuis des années, mais depuis quelques mois seulement que j'appartiens au gouvernement que j'ai l'honneur de représenter ici, et à l'empire auquel je m'estime heureux aujourd'hui d'appartenir et à la représentation duquel je suis déjà appelé à adresser la parole après un si court espace de temps. Est-il besoin seulement de mentionner les difficultés de la situation politique au milieu desquelles cette tâche m'est assignée ?

Très-honororables messieurs, veuillez ne pas interpréter faussement cette allocution, par laquelle je crois devoir en quelque sorte m'introduire auprès de vous ; ce n'est ni une fausse modestie ni de la présomption qui me fait débuter ainsi. La pensée qui me guide est l'idée qu'il me faut désirer ne pas voir souffrir le gouvernement que je représente et la cause que j'ai à défendre ici par suite des conséquences inévitables de rapports personnels.

J'ai été appelé dans ce grand et bel empire pour en diriger la politique extérieure. La conviction que je n'ai pas tardé à acquérir, en poursuivant cette tâche, que la position de l'Autriche à l'égard du dehors, son influence et son crédit ne pouvaient être rétablis et consolidés que si l'entente préparée, mais encore fort douteuse avec la Hongrie, se trouvait réalisée, et qu'un état de choses constitutionnel assuré se trouvait rétabli simultanément dans les autres pays de la monarchie et qu'un régime libéral fût mis en vigueur, voilà, messieurs, ce qui a surtout contribué au revirement qui s'est opéré depuis, revirement que l'Europe a salué respectueusement et que le projet d'Adresse accepte dans son ensemble comme un changement nécessité par les circonstances et nullement vain. Car, messieurs, si la haute Chambre blâme, comme le lui conseille le projet d'Adresse, des choses accomplies, et formule de sérieux avertissements et des demandes pour l'avenir, je vois dans ce fait un programme qui porte : « Non en arrière, mais en avant. » (Vifs applaudissements de toutes parts.)

Le gouvernement ne repousse pas ce programme. Il faudra toutefois que le gouvernement et la représentation de l'empire s'entendent sur la manière d'exécuter ce programme, ce qui nécessite avant tout la création d'un ministère complet, condition préalable que le gouvernement a sincèrement cherché à remplir.

Vous demanderez à quel prix le rétablissement de la Constitution de février a été obtenu. Eh bien, messieurs, je ne l'ai jamais dissimulé : ce prix est l'entente avec la Hongrie, et je me souviens fort bien qu'à l'époque où s'est accompli le récent revirement en Autriche, on n'a pas trouvé ce prix trop élevé, et pourtant on connaissait le travail de la commission des 67, on savait que le ministère hongrois était nommé et que la Constitution hongroise serait rétablie.

Alors, je m'en souviens fort bien, il régnait dans les cercles auxquels appartient la majorité de cette chambre plus de joie que de douleur, plus d'espérance que de crainte. Je ne me plains pas du changement qui s'est produit dans ces dispositions ; il est conforme à la nature des choses qu'on oublie vite le bien et qu'on éprouve chaque jour davantage ce qui est onéreux, mais ce que je demande, c'est une appréciation impartiale de ce qui a été fait, une prise en considération impartiale des circonstances au milieu desquelles ce changement a eu lieu.

J'ai certainement moins que personne pour mission de me prononcer sur ce qui a été fait en Autriche à des époques antérieures, mais si je dois rendre compte de ce que j'ai fait moi-même ou ai contribué à faire, je ne saurais passer sous silence les mobiles qui m'ont guidé et les circonstances au milieu desquelles j'ai agi. En un mot, je ne puis ignorer la marche de l'histoire. — J'ai donc le droit de demander : Etait-ce ma faute ou celle du ministère actuel si l'on n'a pas profité des dix années qui se sont écoulées après la répression du soulèvement de la Hongrie, et pendant lesquelles la convocation d'une Diète hongroise eût suffi pour satisfaire la Hongrie d'une manière avantageuse pour les autres parties de la monarchie? (Fort bien ; c'est vrai.) Est-ce ma faute si quatre années d'une nouvelle vie constitutionnelle en Autriche n'ont eu d'autre résultat dans la question hongroise que de faire ressortir alors déjà ce dualisme tant honni aujourd'hui, de telle manière que l'une des parties de l'empire, la partie occidentale, vivait constitutionnellement, tandis que l'autre, la partie hongroise, n'avait pas de Constitution? (Applaudissements à droite.)

Eh bien, messieurs, après ces phases que je viens d'indiquer on n'avait plus le choix des moyens, et j'ai le droit de considérer comme un heureux revirement, comme un mérite du gouvernement, le fait que les choses ont été arrangées de telle sorte que la couronne a conservé l'avantage de la libre initiative, et que le nouvel ordre de choses en Hongrie a pu être inauguré avec un ministère qui, appuyé sur la grande majorité nationale, est un ministère modéré et dévoué à la dynastie (bravos à droite), un ministère franchement hongrois, mais aussi franchement autrichien. (Applaudissements.)

Je ne puis que désirer vivement que vous remplissiez aussi consciencieusement et aussi scrupuleusement que possible les tâches que l'Adresse même a tracées, mais ne vous placez pas de nouveau sur le terrain de l'attente. Par là on ne gagnerait peu de chose. (Bravos! Fort bien !)

Le travail de transformation européenne n'attend pas, et les Etats qui veulent conserver leur position en présence de ce travail doivent compter avec les circonstances données, non pas avec de simples théories et vœux. (Bravos ! Bien !)

Encore une prière, Messieurs. Ne permettez pas que vos délibérations et à la discussion de ces questions se mêle la défiance érigée en principe et en règle.

D'après les expériences que j'ai faites, vous réussirez mieux vis-à-vis du gouvernement hongrois et de la Diète hongroise avec une confiance circonspecte basée sur la réciprocité qu'avec une défiance disolvante.

Et permettez-moi de rattacher à cela une considération. Peu après que l'arrangement eut été conclu avec la hongrie, le conflit luxembourgeois a éclaté, comme vous savez. Eh bien, Messieurs, croyez-vous qu'une puissance médiatrice eût atteint son but dans une pareille question en faisant ressortir aux yeux des parties en litige, dans des notes plus ou moins réussies, les avantages de la paix et les désavantages de la guerre, ou qu'elle atteigne son but en sachant trouver une forme convenable pour le point en litige ? Non, le principal levier est la question de savoir si l'Etat médiateur est un élément que les parties en litige doivent faire entrer dans leurs calculs au sujet de la paix ou de la guerre. (Bravos ! Fort bien !) Nous n'aurions jamais pu remplir cette condition, si nous avions eu une question intérieure brûlante, comme la question hongroise l'était encore il y a peu de mois. Et je vous prie de ne pas faire trop peu de cas de cet avantage de l'arrangement conclu.

Je vais plus loin, j'exprimerai avec une profonde conviction l'opinion que, si les choses, n'avaient pas été dans la question hongroise au point où elles en étaient, l'Autriche n'aurait pas pu se charger du rôle efficace de médiateur et que probablement la guerre aurait déjà éclaté à l'heure qu'il est.

Quelques mots encore en réponse aux assertions des honorables députés de la Carniole. Je voudrais appeler l'attention des messieurs de ce côté (« le ministre se tourne vers la droite) sur la situation telle qu'elle existe de fait. On a beaucoup écrit et parlé au sujet de la tournure que prendraient finalement les choses, et l'on a beaucoup écrit et exprimé de doutes sur la question de savoir si un Reichsrath constitutionnel ou un Reichsrath sans nom se réunirait.

Le Reichsrath s'est réuni, il s'est constitué, il se consolidera, et un gouvernement constitutionnel se consolidera de même. (Bravos à gauche.) Voilà ce que ces honorables messieurs ne devraient pas oublier;ils ne devraient pas oublier non plus que des vœux et des espérances ne peuvent être satisfaits que si ces messieurs cherchent ici la place où il s'agira de lutter ouvertement et loyalement et d'exposer tout grief.

Il me reste à vous faire une observation. Le gouvernement, comme le Reichsrath, vouera une bienveillante attention à tout trouble des esprits qui viendrait du for intérieur, mais il vouera, comme aussi le Reichsrath, une attention sévère à tout trouble des esprits qui serait provoqué par des événements extérieurs : (Applaudissements de tout côtés.)

L'un des honorables orateurs a dit : La question des nationalités, qui agite toute l'Europe, doit-elle donc passer sans laisser de traces en Autriche ? Je crois, messieurs, que nous n'avons pas besoin d'être inquiets à ce sujet (hilarité), mais nous devons veiller à ce que cette question passe sans qu'il en résulte des dangers pour l'Autriche. Echangeons de toutes parts des poignées de mains en signe de réconciliation (bravos à gauche et au centre), et l'Europe nous saura gré du fait que ce sera peut-être l'Autriche qui dépouillera la question des nationalités des principaux dangers qu'elle implique, et qui fera en sorte qu'elle ne soit plus la cause d'armements inquiétants, mais un élément de tranquillité. « (Longs et bruyants applaudissements).

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

AVIS OFFICIEL.

Le commerce est prévenu qu'en vertu d'une décision supérieure, l'importation des Revolvers est interdite dans l'Empire Ottoman, à compter de ce jour 1/13 Juin 1867.

Sont exceptés de cette prohibition :

1° Les revolvers déjà rendus à leur destination ;

2° Les revolvers qui, à la date du 4/16 du présent mois de juin, seraient en cours de voyage, c'est-à-dire auraient déjà quitté le lieu d'expédition.

Le destinataire qui voudra profiter de cette réserve, devra prouver, par les connaissements et papiers de bord et autres preuves authentiques, qu'à la date du 4/16 juin les revolvers dont il demandera l'introduction étaient chargés et que le navire qui les transportait avait quitté le port d'embarquement.

Les revolvers qui, en dehors de ces conditions transitoires, seraient présentés à l'importation, seront rigoureusement refusés et des mesures seront prises par l'Administration pour s'assurer de leur réexpédition hors de l'Empire Ottoman.

Constantinople, le 1/13 Juin 1867.

—

Un journal de la localité a annoncé que le Gouvernement Impérial a conclu mardi dernier, avec la Banque Impériale Ottomane et la Société Générale, un emprunt de 400,000 livres turques destiné au paiement du prochain coupon de la Dette Générale échéant le 1/13 juillet. Nous sommes autorisés à démentir formellement cette nouvelle.

Personne n'ignore du reste, que le Trésor s'est mis en mesure d'opérer le service de la dette publique au moyen d'affectations spéciales dont les rentrées s'effectuent régulièrement et suffiront pour faire face aux exigences de ce service. Les fonds nécessaires pour le paiement des titres amortis et des coupons du 1er semestre des emprunts extérieurs ont déjà été expédiés à Londres et à Paris.

D'ailleurs, le tableau que nous publions ci-après suffit à lui seul pour confirmer d'une manière péremptoire ce que nous avançons.

Banque Impériale Ottomane.

Tableau des encaissements effectués par la Banque Impériale ottomane du 1/13 mars 1867 au 12 courant (n. s.) sur les affectations du service des Emprunts Extérieurs et de la Dette Générale pour le 1er semestre de l'exercice 1283 (1867-68) *publié en exécution de l'article 4 de l'Iradé du 27 Rebi-ul-akhir* 1282.

RECOUVREMENTS.

	ANTÉRIEUR		MOIS C		TOTAL.	
Contributions Indirectes	39453166	25	23650171	12	63103337	37
Taxes diverses de Constantinople			1939048	06	1939048	06
Taxes sur le moutons	9553377		40952049	04	50505426	04
Taxes diverses des provinces	382677		1150797		1533474	
Total	49389220	25	67692065	22	117081286	07
Remises en Europe pour le service des Emp. Exté.					103359864	27
Solde disponible					13721421	20
Effets à encaisser jusqu'au 12 juillet (n. s.) inclusivement					26931506	20
Total					40652928	
Effets à recevoir à échéances postérieures au 12 juillet (n. s.)					25528886	

N B — Les versements faits aux succursales et agences sont compris dans la somme ci-dessus jusqu'aux dates suivantes : Larnaca 25 mai, Beyrouth 29 mai, Salonique 5 juin, Aïdin 4 juin, Magnésie 7 juin, Smyrne 8 juin, Cara-Hissar 30 mai.

Le Directeur-Général,
Mis DE PLŒUC.

Le Directeur-Général adjoint,
E. GILBERTSON.

Constantinople, le 14 Juin 1867.

—

D'après nos informations puisées aux meilleures sources, les droits d'Aghnam et divers autres revenus affectées aux provinces et dont le montant est payable aux caisses de ces provinces, ainsi qu'une partie du tribut additionnel d'Egypte, ne figurent point dans le tableau ci-dessus.

Le recouvrement de ces revenus devant être effectué dans le courant du mois de juin, ces sommes seront également ajoutées au dit tableau.

—

Un incendie qui a éclaté le 1er juin à Tharchambah, province de Sinope, vers les 12 heures à la turque a réduit en cendres la plus grande partie de notre ville et notamment les quartiers où se trouvait le Bazar. Plus de 400 boutiques et les marchandises qu'elles contenaient sont devenues la proie des flammes. La plupart des boutiquiers s'étaient déjà retirés dans leurs maisons sises de l'autre côté de la rivière. C'est pour cette raison qu'ils n'ont pu sauver que trop peu de leurs marchandises, car le pont était détruit et il a fallu passer l'eau en caïk, ce qui a fait perdre un temps précieux. Ceux mêmes qui sont arrivés sur le lieu du sinistre n'ont pu maîtriser le feu par suite du manque de pompes et autres engins nécessaires. Il y a eu aussi beaucoup de vols durant cette nuit. L'incendie a duré 4 heures ; les pertes qu'il a causées s'élèvent à 40,000 livres environ.

(*Levant Herald*).

—

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Gallipoli, 10 juin.

Depuis l'arrivée à Gallipoli de S. E. Hassan Taksim Pacha comme gouverneur de cette province, notre ville prend de jour en jour un meilleur aspect et les rues autrefois mal pavées sont presque toutes réparées et devenues plus commodes. Par des ordres sévères et des fortes amendes qui sont infligées aux contrevenants, l'autorité a réussi à y faire maintenir autant que possible la propreté et garantir ainsi l'hygiène publique.

Il faut aussi avouer que l'énergie et l'activité que notre Gouverneur emploie pour le bien et la sécurité du pays a contribué pour beaucoup à délivrer ses environs des nombreuses bandes de voleurs qui les infectaient depuis longtemps. Aujourd'hui l'on peut avec plus d'assurance se hasarder à entreprendre un voyage dans l'intérieur, et si quelquefois il arrivait le moindre vol la police à peine informée ne tarderait pas à s'emparer de l'auteur.

En effet, ces jours derniers, un voiturier turc nommé Hadji Mehémed accompagné de son fils Youssouf et d'un grec nommé Grégoire venant d'Andrinople à Gallipoli, furent attaqués et saisis tous les trois par quelques Bulgares gardiens de vaches, dans la plaine de Massaki Bournar près du village dit Youzoun Kiouprou et par un coup de pistolet ils ont blessé le nommé Youssouf et tué son cheval. Les voleurs voulant enlever l'argent de leurs trois captifs n'ont trouvé que la somme de 3 piastres et 1/2 sur la personne du grec et rien sur les autres. Heureusement pour ces derniers que les Bulgares n'en voulaient qu'à leur argent seulement et comme leur sort ne les av it pas trop favorisés ils ont laissés libres les voitures, lesquels à peine arrivés à Gallipoli en ont fait part à la justice. 6 individus ont été immédiatement arrêtés par le lieutenant chef de la police et dans l'interrogatoire qu'ils ont subi ont avoué leur crime.

Le manque de pluies a détruit en grande partie l'espoir des cultivateurs pour les prochaines récoltes. Les blés et les orges cependant se présentent assez satisfaisants, les cotons aussi ne sont pas mal jusqu'aujourd'hui. Les graines de lin et les alpistes ont complètement manqué et les sésames n'ont pas pu être encore semées. Aujourd'hui le temps parait disposé à la pluie, espérons que cela ne puisse tarder à arriver pour le bien de nos campagnes.

L'épizootie qui existait dans les villages voisins est presque disparue. La santé publique est bonne.

Il serait à désirer que le Gouvernement veuille aussi s'occuper de rendre au moins carrossables nos routes avec l'intérieur, afin de faciliter le transport des produits, ce qui serait très-avantageux au point de vue du commerce du pays,

Tribunaux.

Affaire Vandenbeck de Chateaubriant. — Demande en interdiction formée par un fils contre son père et sa mère.

(*Suite.*)

— Quels sont les motifs de la vie errante que vous menez depuis plusieurs années ?

— J'ai eu trois motifs principaux; les réparations à mon hôtel St-Germain, qui ne me permettaient pas de l'habiter, la santé de Mme de Chateaubriant, les hivers du Nord, et enfin la recherche d'une terre dans le Midi.

— Ceci n'explique pas cependant le soin avec lequel vous avez caché autant que possible le lieu de vos résidences successives.

— Je n'ai jamais caché ma résidence et mes correspondants connaissent mon adresse pour les choses importantes.

— Pourquoi avez-vous fait étudier l'agriculture à votre fils Henri, sous pretexte de lui confier l'exploitation d'une terre que vous disiez vouloir acheter? Et pourquoi, au moment où il s'était rendu apte à cette exploitation, l'avez-vous dirigé vers le droit ?

— Mon désir était qu'Henri devint un agronome distingué; c'est pour cela que je l'avais placé à Grignon; je voulais aussi qu'il suivit un cours de droit comme connaissance accessoire et nécessaire à un agriculteur, mais il n'a pas plus appris l'agriculture que le droit, et je n'ai pas pu suivre mes premiers projets par ces motifs et parce que je n'ai pas pu acheter la propriété que je marchandais. J'ajoute que sur ces entrefaites une liaison immorale avec une femme mariée a refroidi ma bonne volonté à son égard.

— Dans quel but avez-vous aliéné une partie de la fortune de votre femme et de la vôtre ?

— Le premier motif de ces aliénations a été la gêne que j'éprouvais; le second était l'avantage de tirer de ces ventes un capital hors de toute proportion avec le revenu des objets vendus.

— N'avez-vous pas emprunté des sommes très-importantes à différentes fois ?

— J'ai emprunté, en effet, mais dans l'intérêt d'opérations avantageuses qui devaient être réalisées plus tard.

— Quel emploi avez-vous fait des fonds réalisés par ces ventes et ces emprunts ?

— J'en ai acheté des propriétés et des valeurs de bourse, parmi les plus solides, presque toutes en obligations et actions de chemins de fer, et aujourd'hui même je puis à l'instant reproduire une valeur plus considérable que celle des aliénations.

— Quel est l'état actuel de votre fortune ?

— Ma dernière réponse répond suffisamment à votre demande.

— En 1864, quand votre fils Alphonse s'est réfugié à la Motte, vous êtes-vous jeté sur lui l'épée à la main ?

— Non, monsieur. J'ai trouvé Alphose installé à la Motte à mon insu: il avait agi en maître, enfoncé les armoires, pillé et mis toute la maison en désordre. J'avais, d'ailleurs, contre lui les motifs de crainte

---

Sur le coup de huit heures, exacte au rendez-vous fixé par Chavanet, la famille se mit en route pour se rendre au château.

Le château Chavanet datait du commencement du siècle dernier. C'était une construction un peu massive, surmontée d'une terrasse à balustres élégants. Des extrémités de ce corps de logis partaient deux ailes, entre lesquelles se trouvait une vaste cour pavée et que du côté de la route un grand mur reliait entre elles. Les écuries et les logements des domestiques occupaient l'une de ces ailes. L'orphelinat fondé par madame Chavanet était installé dans l'autre.

Le parc était derrière le château. Situées de ce côté, les chambres des maîtres et les salons jouissaient de la vue merveilleuse du parterre et des bois qui s'étendaient au-delà jusqu'au sommet d'une colline qui protégeait l'habitation contre le vent du nord.

L'intérieur de cette somptueuse demeure, dans laquelle on aurait pu loger plusieurs familles, était surtout remarquable par un escalier en marbre blanc orné d'une balustrade en fer forgé, chef-d'œuvre de l'art florentin.

Au sein de ces froides splendeurs, une femme élégante aurait été heureuse de ce créer une retraite plus intime à l'aide de toutes les merveilles de l'industrie moderne habilement alliées aux souvenirs du passé. Mais Agathe n'avait rien changé à l'état des choses, en dépit des efforts de son mari. Elle couchait dans un grand lit de forme antique qui, surmonté d'un immense baldaquin, ressemblait d'autant plus à un autel que la chambrette elle-même avec ses sculptures ressemblait à une chapelle. L'appartement de Chavanet avait la même physionomie.

La famille Chibrac fut invitée à se rendre auprès de madame Chavanet.

Madame Héloïse avait arboré, malgré la chaleur du jour et les avis de Serverette, une toilette grâce à laquelle elle espérait et devait faire sensation. C'était une robe noire en velours de coton et un crêpe de Chine blanc à ramages brodés. Le chapeau était également noir, mais orné de plumes blanches. Aussi la pauvre femme ressemblait-elle à un corbillard, ressemblance que la majesté de ses allures ne pouvait guère dissiper.

Serverette était telle que Frédéric Laffrey l'avait rencontrée sur la route de Privas. Sous cette toilette modeste, elle resplendissait de jeunesse et de santé.

Quant à Chibrac, il se drapait dans son habit noir avec la noblesse d'un grand d'Espagne, et marchait avec une solennité compassée digne de la grave affaire qu'il allait traiter.

En traversant les salons d'où les plaisirs étaient depuis si longtemps bannis, Serverette, qui suivait Chibrac et madame Héloïse, sentit son cœur se serrer, à la pensée que sa vie s'écoulerait peut-être entre ces tristes murailles. Heureusement, en passant devant l'une des croisées entr'ouvertes, elle aperçut le parc vert et embaumé, et son âme se rasséréna.

Madame Chavanet reçut ses visiteurs dans sa chambre, étendue sur une chaise longue où les émotions de la veille l'avaient clouée. Son mari était à sa gauche ; à sa droite l'abbé Peretty, appelé dans cette grave circonstance pour donner un conseil que Chavanet savait déjà devoir être favorable à ses desseins.

A l'aspect des artistes, Agathe ne put retenir un mouvement de surprise.

— Ils n'ont pas leurs costumes ! dit-elle naïvement à son mari.

Elle croyait les voir vêtus tous les trois comme les saltimbanques qui font la parade dans les foires, sur le devant de leurs baraques.

— Ceux-ci sont des gens simples et qui exercent modestement leur profession, répondit Chavanet en souriant. Ils ont des mœurs douces et honnêtes et s'habillent comme tout le monde.

Cependant, Chibrac et madame Héloïse s'étaient avancés en saluant les personnes présentes. Serverette se tenait discrètement à l'écart. Chavanet fit quelques pas à sa rencontre.

— Veuillez vous approcher, mademoiselle, dit-il. Ma femme tient à vous voir de près.

Serverette obéit. Agathe, frappée par l'éclatante beauté de la jeuns fille, se releva lourdement sur ses coussins, et s'adressant à l'abbé Peretty :

— Qu'en pensez-vous, monsieur le curé ? demanda-t-elle. Tant de beauté dans une position déjà si pleine de périls, n'est-elle pas un malheur ?

L'abbé ne répondit pas. Mais il trouvait dans la physionomie de Serverette un charme pénétrant.

Chavanet, comme pour s'excuser de la conduite de sa femme, qui n'adressait pas la parole à ses visiteurs, leur offrit des siéges.

— Mademoiselle, dit alors Agathe, mon mari qui est doué d'une âme pieuse et charitable.

Chavanet fit un geste pour couper court à son éloge.

— Ne m'interrompez pas, mon ami, reprit Agathe, je ne sais pas mentir. Et, revenant à Serverette, elle continua. — Mon mari m'a communiqué les projets qu'il avait formés à votre endroit. Vous devez les connaître, et puisque vous voilà ici, c'est que vous y adhérez. Je les approuve aussi, et il ne tiendra qu'à vous qu'ils se réalisent. Veuillez d'abord répondre à mes questions.

— Je vous écoute, madame, répondit Serverette.

— Etes-vous catholique ?

— Oui, madame.

— Avez-vous fait votre première communion ?

— Sans doute, madame.

— Observez-vous vos devoirs religieux ?

A cette troisième question, Chibrac se leva, et, de sa forte voix, à laquelle il n'avait jamais donné une expression plus pathétique :

— Ma nièce à été élevée dans la religion de ses pères, s'écria-t-il.

Sans lui répondre, Agathe se tourna vers l'abbé Peretty.

— Je croyais, dit-elle, que tous les artistes étaient excommuniés.

— Mais, madame, reprit Chibrac, nous ne jouons pas la comédie.

— D'ailleurs, ajouta timidement l'abbé, on peut travailler à son salut dans toutes les professions.

Rassurée sur ce premier point, Agathe continua.

— Puisqu'il en est ainsi, il me reste à vous demander s'il vous convient de vivre auprès de nous. Je n'ai pas d'enfant, ajouta-t-elle, en baissant les yeux. Parmi les orphelines que j'élève, il n'en est pas une à laquelle j'aie osé donner dans cette maison une éducation et un rang qui plus tard, l'exposeraient peut-être à tous les dangers du monde. Pour vous, je n'aurai pas les mêmes scrupules, puisque je vous retire d'un bourbier dans lequel vous auriez pu croupir toute votre vie.

Ici Agathe fut violemment interrompue :

(*Sera continué.*)

les plus graves. Il avait fait beaucoup de dépenses; il avait touché pour lui une somme de près de 22,000 fr. de la succession de son frère. Je le priai de passer la porte; il fut insolent et me menaça; je ne répondis à ces menaces par aucune espèce de violence; la preuve est qu'il est resté et que je suis parti.

L'interrogatoire de Mme de Chateaubriant n'est pas moins curieux et achève de donner un aperçu de l'ensemble de cette affaire.

— Je me nomme Marie-Estelle Pichard du Paty, épouse du Gaspard Vanderheez de Chateaubriant, propriétaire à Saint-Germain-en-Laye. J'ai eu, dit-elle, neuf enfants; il m'en reste cinq, deux garçons et trois filles. J'ai eu treize grossesses.

— M. de Chateaubriant n'a-t-il pas montré vis-à-vis de ses enfants plus que de la sévérité?

— Il ne m'appartient pas de juger mon mari, parce que s'il était sévère à leur égard, je ne l'étais pas assez et je les gâtais; aussi ne les corrigeait-il pas devant moi.

— Avez-vous su que votre mari avait enfermé votre fils Gaspard dans une barraque qu'il faisait rouler et que pendant une nuit d'hiver il l'avait attaché demi-nu à un arbre?

— Je ne veux pas jouer ici le rôle d'accusateur contre mon mari.

— Avez-vous des reproches à adresser à vos enfants.

— J'aurais des reproches à leur adresser que je n'en formulerais aucun ici.

— N'avez-vous pas eu la crainte qu'ils eussent formé un complot entre eux pour vous empoisonner?

— Non, je n'ai jamais dit à personne; j'ai même défendu mes enfants à cet égard vis-à-vis de mon mari.

— Vous connaissez-vous des ennemis?

— Non, aucun! cependant j'ai reçu de mon fils Gaspard une lettre dans laquelle il me donnait l'avis que des personnes étaient payées pour me nuire et que je n'avais qu'à prendre garde. Je n'ai rien compris à cette lettre.

— Avez-vous écrit à votre fils Henri une lettre où vous manifestez vos craintes en ces termes: « Adieu Henri, j'ai grand peur. Oh! que je crains de ne plus te revoir. Prie Dieu pour moi, méfie-toi du jeune homme de Lyon. »

— Je ne me souviens pas d'avoir écrit cela ni d'avoir eu des raisons de l'écrire.

— Quels motifs ont fait entrer deux de vos filles en religion?

— Estelle, l'aînée, n'a pas été élevée par moi, mais par ma tante, Mme de Germon, chez laquelle elle est toujours restée jusqu'au moment où elle est entrée au couvent comme pensionnaire. Un mariage manqué a déterminé sa vocation. Louise n'a quitté la maison paternelle que pour entrer au couvent de la Nativité, à Saint-Germain. A dix-sept-ans, elle a déclaré vouloir se faire religieuse et a persisté dans sa vocation.

— Pour quel motif avez-vous refusé la main de votre fille Clotilde à l'homme qui l'avait compromise?

— Je ne sache pas que Clotilde se soit jamais compromise. Sa main a, en effet, été demandée; mais mon mari la refusa par le motif que le prétendant ne vivait pas de principes religieux. Cependant, voyant sa fille très-affligée, il revint sur ce premier refus. Les choses se renouèrent, et tout n'ait pret lorsque M. de Chateaubriant déclara qu'il ne donnerait à sa fille en dot que 200 fr. de rentes.

M de C..... se considéra comme insulté, et se retira. Plus tard encore un rapprochement eut lieu, mais Clotilde, cette fois, renonça au mariage; elle avait pris de l'attachement pour une autre personne.

— N'a-t-il pas eu un commencement de poursuites en séparation de corps entre vous et votre mari?

— Je n'ai pas à parler de cela, puisque je suis restée avec mon mari?

— Pourquoi depuis plusieurs années changez-vous si souvent de résidence?

— Etant artiste et pour voir les monuments répandus en France et à l'étranger, — mes enfants d'ailleurs étant en pension, — j'ai désiré voyager! Nous sommes allés en Espagne, en Italie, dans presque toute la France. M. de Chateaubriant a en cela cédé à mes désirs et ce n'est pas à lui qu'il faut reprocher ces voyages. Plus tard ma santé a exigé le climat du Midi; cela est si vrai que cet hiver j'ai été malade à Paris.

— Une partie de vos biens personnels a été aliénée; pour quels motifs?

— Dans les premiers temps de notre mariage nous étions gênés; quand mon père mourut nous eûmes un peu plus d'aisance, mais il fallait pourvoir à l'éducation de huit enfants. M. de Chateaubriant, qui est un homme capable et rangé, jugea nécessaire de vendre quelques immeubles en détails et nous procura ainsi un revenu bien plus considérable; du reste, je l'ai laissé faire sans m'en occuper, sachant que cela serait bien fait.

— Quel emploi a-t-il été fait de la vente de ces biens?

— Je ne sais rien, si ce n'est qu'il a sur lui des valeurs qu'il porte en voyageant, et s'il venait à mourir je serais fort embarrassée.

— Croyez-vous que, dans les circonstances actuelles, il ne serait pas dans vos intérêts et dans celui de vos enfants qu'une interdiction fût prononcée contre M. de Chateaubriant ou tout au moins qu'il vous fût donné à tous deux un conseil judiciaire.

— Mon autorité est si peu de chose qu'on peut m'interdire, si l'on veut, sans que je me plaigne; mais mon mari ne mérite pas cette humiliation qui le ferait mourir.

L'interrogatoire de M. et Mme de Chateaubriant ne révèle pas au premier abord la moindre *démence*, condition qui seule peut rendre l'interdiction possible, mais il semble indiquer en un point une idée fixe chez eux: c'est la crainte d'être empoisonné par leurs enfants. Ce serait là de la monomanie, disait l'avocat du fils demandeur en interdiction et cette monomanie expliquerait les défiances du père et de la mère, leur désertion du foyer domestique et le besoin qu'ils éprouvaient non-seulement de s'éloigner de leurs enfants, mais de les éloigner les uns des autres, et de susciter entre eux la jalousie et la haine pour les empêcher de s'unir à un jour donné contre leurs parents.

On ne saurait, d'ailleurs, attribuer qu'à la folie certains faits qui, autrement, accuseraient une perversité et une dépravation qui ne sauraient entrer dans le cœur d'un père et d'une mère. Ne vaut-il pas mieux croire à de malheureux insensés que de croire à des monstres?

Il a d'abord été relevé dans la requête un certain nombre de faits qu'on serait porté à croire imaginaires et même invraisemblables, si le conseil de famille, en se prononçant pour l'interdiction, n'avait déclaré que ces faits étaient à sa connaissance personnelle. C'est ainsi qu'un jour M. de Chateaubriant s'avise d'enfermer son enfant dans une barrique défoncée, de faire rouler la barrique en piquant le corps de son enfant jusqu'à ce qu'il fût tout meurtri et ensanglanté. Gaspard de Chateaubriant, qui a subi ce traitement, avait huit ans.

Un autre jour, il l'attache dans un sac, puis attachant le sac autour du cou saisit l'enfant par les pieds et le trempe dans des matières fécales, ou bien le descend dans une cave bien noire et l'y enferme en lui faisant croire que la cave est remplie de crapauds et de rats.

C'est le même enfant que, par une sombre et froide nuit d'hiver, il a attaché demi-nu à un arbre. L'enfant fut détaché au bout de plusieurs heures par un paysan du voisinage qui le ramena tout transi et grelottant au château; les parents étaient couchés et ne s'étaient plus occupés de leur enfant.

Il paraît, du reste, qu'il entrait dans le système d'éducation de M. de Chateaubriant père de recourir aux corrections manuelles; il obligeait même les aînés à exercer ces corrections sur les plus jeunes.

Les filles n'auraient pas été élevées moins cruellement que les garçons. Voilà pour la première enfance.

Plus tard, M. de Chateaubriant, préoccupé d'éloigner ses enfants les uns des autres, les envoya dans des collèges et des institutions différentes; plus tard encore, leur refusa tous secours, de sorte que plusieurs d'entre eux furent réduits à mendier quelque argent auprès des parents de leur mère, quelquefois même d'emprunter aux anciens domestiques de leur famille.

La haine de M. de Chateaubriant s'était surtout portée contre Gaspard, l'aîné des fils, parce qu'il avait voulu prendre en main la défense de ses sœurs.

Or voici, en ce qui concerne Gaspard, des faits qui ne manquent pas d'intérêt.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE.

Le bilan de M. de Lamartine.

Le vote du Sénat vient d'assurer définitivement à M. de Lamartine la récompense nationale de 500 mille francs. Le *Paris Magazine* publie aujourd'hui de curieux détails sur le bilan de la fortune de M. de Lamartine, détails qui prouvent qu'avec un peu d'ordre, de prudence et d'habileté, l'illustre poéte aurait pu s'épargner tous les embarras qui ont attristé sa vieillesse. En 1848, la fortune personnelle de M. de Lamartine s'élevait à 150,000 fr. de rente, grevés, il est vrai, de légitimes charges en faveur des membres de sa famille. En vertu de stipulations indiquées seulement, une transmission directe fut faite à l'héritier du nom, d'immeubles évalués plus de 3 millions de francs dépendant des successions paternelle et collatérale. Des actes authentiques attestent qu'une somme supérieure à un million de francs fut formée par la vente de Milly, sa terre natale, et par la cession d'un vignoble important recueilli dans l'héritage de l'abbé de Lamartine. A cette date, le Crédit foncier fut remboursé déjà de 700,000 francs. Enfin, du chef de Mme de Lamartine les revenus produits par dot et par des legs considérables, se montent au minimum à 50,000 francs de rente.

En 1850, M. de Lamartine a reçu du Sultan une concession territoriale dans l'Asie-Mineure, mais cette faveur a encore très-mal tourné pour le poète; la concession a été retirée, mais, à titre d'indemnité et de remboursement des capitaux déboursés, une annuité est servie à M. de Lamartine.

L'édition de ses œuvres complètes et de son *Cours de littérature* a produit 2,500,000 francs, absorbés par les frais pour égale somme. Depuis 1849, il a touché 1 million provenant, d'une part, du versement opéré par la Société de ses œuvres; d'autre part. de la vente du *Conseiller du peuple* et de plusieurs manuscrits. Son ouvrage, le *Voyage en Orient* a été payé 400,000 fr.; le poéme de *Jocelyn*, 500,000 fr.; l'*Histoire des Girondins*, 250,000 francs.

M. de Lamartine a dépensé 200,000 fr. en frais de nolissement de trois navires pour son voyage en Orient; une autre somme de 200,000 fr. pour deux ans de séjour hors de France, 500,000 fr. en acquisitions d'étalons, d'armes et de voitures de Vienne. La cession des objets importés a permis de rentrer dans le déboursé des achats.

En 1849, le déficit dans la fortune de M. de Lamartine était déjà évalué à 1,800,000 fr., par suite, en partie, d'une distribution faite, au mois de mars 1848, dans les ateliers nationaux; puis les bonnes œuvres de Mme de Lamartine absorbaient des sommes importantes. Les pertes faites par l'illustre poète dans ses opérations viticoles sont évaluées à 1,500,000 fr. Enfin, le passif du bilan de M. de Lamartine s'élève aujourd'hui à 2,000,000 de francs, lesquels se dédoublent par parties presque égales en obligations hypothécaires et en dettes chirographaires. Dans la première colonne, le Crédit foncier figure pour 800,000 fr., arrérages compris. Dans l'autre, les vignerons du Mâconnais sont portés pour 500,000 fr.

Voici comment est évalué l'actif, mobilier et immobilier, de M. de Lamartine:

Le domaine de Monceaux,	1,000,000 fr.
Le terre de Saint-Point,	250,000
La nue propriété d'une récompense nationale votée par le Corps législatif,	500,000
Mobilier et livres,	100,000
Ensemble.	1,850,000 fr.

VARIÉTÉS.

Banditisme américain. — Quand nous arrive le journal français de New-York, le *Courrier des Etats Unis*, nous y trouvons une moisson de faits qui ont une saveur d'autre monde. Voici d'abord une histoire de bandits:

Deux agents de police de Hudson City, nommés Landen et Hass, faisant leur patrouille dans Montgoméry avenue, près d Hudson Grove, ont rencontré deux hommes lourdement chargés.

Ces deux hommes étaient des Allemands, nommés John Miller, dit Menken, et Joseph Wedner, habitant tous deux à Vest Hoboken. Les policemens voulurent savoir ce qu'ils portaient à cette heure avancée; l'un des paquets contenait des vêtements d'homme et de femme, l'autre un tapis.

Les porteurs de ces objets ne pouvant donner des explications satisfaisantes sur leur origine, les agents leur ordonnèrent de les suivre à la station. La petite troupe se mit en marche en conséquence. Mais elle avait à peine fait quelques pas que Wedner jeta son fardeau dans les jambes des policemens et prit la fuite. Landen le poursuivit; mais, voyant que son prisonnier, plus leste que lui, allait lui échapper, il déchargea à la course les six canons de son revolver. A la fin, Widner disparut dans un taillis.

Tandis que Landen perdait la piste de son homme, son camarade, Haas, était mis à une rude épreuve. Miller, qui l'avait suivi un instant sans faire aucune démonstration menaçante, se tourna subitement contre lui; doué d'une force athlétique, il abîma de coups le malheureux policemen, qui n'eut même pas le temps de riposter avec son gourdin, et, pour l'empêcher de crier, lui remplit la bouche de boue et d'herbe, au point de l'étouffer.

Un habitant du voisinage avait cependant entendu la lutte. Il se leva, et sans perdre le temps de mettre ses cullotes, courut au secours de l'agent, dont la position était devenue des plus critiques. Miller alors décampa. Mais le nouveau venu se mit à sa poursuite, armé du casse tête de l'agent, et le serra de près. Au moment où il allait l'atteindre, une autre personne se mit en travers avec un révolver, et Miller se trouva prix entre deux feux. Force lui fut de se rendre, et il n'essaya plus de lutter jusqu'à ce qu'il fut mis en sûreté à la station.

Haas a été transporté à son domicile. Malheureusement, il a été fort maltraité, et l'on craint qu'il ne perde au moins un œil.

Toute la nuit, la police, accompagnée de plusieurs citoyens, s'est mise à la recherche de Wedner, mais il n'a été trouvé que le matin. On a appris par le docteur Talson qu'il était blessé mortellement. L'agent Landen, en le poursuivant le revolver au poing, lui avait logé dans le dos une balle qui avait pénétré dans le poumon droit. Il n'y a aucune chance qu'il en revienne.

Mina Ellen Bunget, d'Hudson Grove, a reconnu le tapis pour lui avoir été volé mardi soir; elle a aussi reconnu Miller pour l'avoir aperçu dans sa cour vers neuf heures et demie du soir,

On croit que ces deux bandits sont les auteurs de nombreux vols commis depuis quelque temps dans les parcs d'Hudson-City.

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 15 Juin	36 39
Clôture	du 15 Juin	37 2

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille le 8 juin.

Les nouvelles des récoltes ainsi que tous bruits politiques qui sont de nature à influer sur les cours modifient presque toujours la situation de notre marché dans les quelques jours qui s'écoulent entre mon télégramme et mon courrier hebdomadaires. Aussi mes lettres vous donnent-elles souvent des avis contraires à ceux de mes dépêches, la hausse arrivant après la baisse et vice-versâ, car chaque jour de Bourse a sa physionomie spéciale. Ainsi, pour les *cotons*, le marché est actuellement fort animé, et les prix tenus très fermes, Salonique indigène 117 fr. 35 cent. Trébisonde 95 à 100 fr. Volo 117 fr. 50. les 50 kil. disponible, tandis qu'il y a plutôt baisse sur les *soies* et *cocons*. Les nouvelles de la récolte en France et en Italie étant meilleures toujours, on a fait 1,000 kil. filature Syrie à 106 fr. Salonique et Volo. 80 à 105 fr. Brousse et Andrinople 100 à 112 fr. cocons rendant 4 pour un, 26 fr. Caucasse et Arménie. 10 à 19 fr. 35. Salonique et Volo de 22 à 26 fr. 30.

Quant aux affaires en *blés*, elles sont calmes, surtout *à livrer*. Des arrivages considérables ont paralysé l'essor que prenait notre marché au commencement de la semaine, et l'on pense d'ailleurs généralement qu'il y aura de la baisse jusqu'en automne, graduellement, quelle que soit l'activité et l'animation du marché, car la hausse a dépassé, ces temps derniers, les limites normales. On côte Enos, 125|119 à 32 fr. Marianopol 128|124 à 38 fr. 50. Berdianska, 128|123 38 fr. 75 c. 130|126 39 fr. à 40 fr Salonique supérieur 124|120 à 35 fr. Excépté un 0|0 les 160 litres à l'entrepôt.

Suifs. — Bien tenus à 105 fr. disponible (Russie).

Graines Oléagineuses, calme, la fabrication des huiles étant elle-même fort peu animée. Sésames, 66 fr. Metelin 67 fr très peu d'affaires

De mêmes que sur les *laines*, dont le stock est toujours considérable. Salonique non cernée 95 fr. grise. 52 fr. 50 à 55; on ne sait comment l'on sortira de cette crise qui se prolonge au delà de toutes prévisions.

Aucune affaire en *cuirs et peaux*. Prix nominaux qui n'ont pas subi de changements.

Il y aurait quelque reprise sur *métaux* en ce qui concerne les étains dont les prix sont tenus assez fermes, mais il y a tendance à la baisse sur les plombs et les cuivres.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 7 juin.

La semaine a été si complétement remplie par les fêtes de réceptions des souverains étrangers qu'il n'y a pas eu place, pour ainsi dire, pour les transactions commerciales et financières, et que le mouvement des affaires s'est considérablement ralenti.

Céréales. — Les farines de consommation sont cotées de 69 à 70 francs, le sac de 157 kil. net.

Les cours des farines de commerce ont éprouvé une petite réaction par suite de la pluie et du retour du beau temps: mais ils ont vite repris et se cotent: six Marques, courant du mois. 70 50; juillet et août, 71 50; quatre derniers mois 69 50, le sac de 157 kil. net.

Type-Paris, courantdu mois, 44 75, juillet et août, 44 50, le sac de 101 kil. brut pour net.

Cours officiel: Six Marques disponible, 69 50 les 157 kil. net.

Type-Paris, disponible, 43 75, le sac de 101 kil. net.

Les blés sont cotés ainsi qu'il suit:

Choix	fr. 42 50 à 43
1re qualité . . .	» 40 50 à 41 50
2e qualité . . .	» 38 50

Huiles et graines. — Cours officiel: Colza les 100 kil. hors barrière, disponible en tous fûts, 89; en tonnes, 90 50; épurée en tonnes 98 50. Lin en fûts, 100; en tonnes, 101 50.

Cours commercial: Colza, disponible et courant du mois 89, juillet et août 90, quatre derniers mois, 91 50; quatre premiers, 91 50, par 100 kil.

Lin brute, disponible en tous fûts de toute provenance 100; courant du mois 99, juillet et août, 98 50; 4 derniers mois 96.

Graines (l'hectolitre) Colza 22 à 24 50, œillette 44 à 46, cameline 16 à 19, chanvre 14; Lin, graines du pays, 26 à 29, graines étrangères 24 à 26 50

Tourteaux (les 100 kil.) Colza 15 75 à 16 75, œillette 18 à 18 50, cameline 15 à 15 50, chanvre 13 à 14; Lin, graines du pays, 28 à 28 50, graines étrangères, 26 à 27.

Sucres. — Paris, sucre brut indigène: cours officiels, 57 50, le tout aux 100 kil. entrepôt.

Cours commerciaux, disponible et courant 57 50, juillet et août 59, les 4 mois d'octobre 58 les 100 kil. Type N° 12, au droit de 42 francs.

Sur le marché du Havre, les raffinés sont assez recherchés; les sucres pilés pour l'exportation font jusqu'à 80 fr. les 50 kil.

A Nantes, Antilles usine sur échantillon, 54 et 56 les 50 kil. en entrepôt.

Cafés. — Marché du Havre, Rio lavé 94 entrepôt. Bahia 52 id.

Bordeaux: Mysore 112 fr.; Guayra, 98, 93 et 95.

Métaux et Charbons. — L'allure du marché charbonnier n'a pas varié depuis nos dernières informations. L'extraction est fort restreinte; cependant les prix ont atteint un taux qui ne peut plus faire obstacle à l'activité des transactions; mais les besoins sont sans importance pour le moment; c'est ce qui produit cet état de langueur que l'on remarque depuis quelques semaines. Il est vrai qu'aucun approvisionnement ne s'est fait encore, ce qui entretient chez les extracteurs l'espoir qu'une reprise doit inévitablement succéder au calme actuel. En attendant, les stocks sont considérables sur les rivages de tous les bassins, et les expéditions peu nombreuses.

Dans le bassin de Charleroi, quelques marchés ont été traités sur lesquels il a été fait des concessions importantes. Il convient d'ajouter, qu'il s'agissait de qualités inférieures.

La situation du marché sidérurgique n'a pas non plus varié; la demande fait totalement défaut, aussi l'offre ne connait plus ces limites de prix particulières du reste aux jours d'activité. Les hauts fourneaux sont les plus à plaindre; non-seulement ils se disputent entre eux les rares commandes qui paraissent sur le marché avec l'acharnement qu'engendre le manque de travail; ils ont encore à lutter contre l'envahissement des fontes anglaises qui se présentent aux consommateurs en concurrence avec les fontes belges, à des prix qu'on ne peut atteindre sans perte. Quant aux laminoirs, les ordres pour la Russie entretiennent chez les principaux établissements une activité qui fait contraste avec la stagnation générale des affaires.

En Angleterre, on peut aujourd'hui considérer la plus mauvaise période de l'industrie métallurgique comme passée. Une certaine activité se manifeste dans les divers districts et les travaux reprennent. De nouveau, les chargements de fer de la semaine ont dépassé, en Ecosse, ceux de la semaine correspondante de 1866, et les canonnières de fer que les chantiers de la Clyde auront à livrer à l'amirauté d'ici à quelques mois, achèveront d'épuiser les stocks de fonte accumulés depuis si longtemps dans les entrepôts écossais.

Soies et soieries. — Dernier numéro placé des soies et bobines du mois, à Lyon, 300.

Dernier numéro des ballots peses, 97.

La situation du marché est à peu près la même; cependant il y a peut-être moins de demandes, mais les prix restent toujours fermes.

On écrit de Cavaillon que malgré la baisse qui s'est produite, on est toujours d'avis que la récolte sera inférieure à celle de 1866. Qualité meilleure pour les vers de reproductions. Il s'est vendu quelques paquetailles vapeur à fr. 105 et 105; des courantes isolées à 91 et 92. Quant à l'inférieure, elle est délaissée complétement. Cocons jaunes, de 8 à 8 25; verts, de 7 a 7 50.

On mande de Romans que les cocons jaunes (très rares) se vendent de 8 à 8 50; les verts, purs annuels, de 6 à 6 50; les blancs annuels, 6 50 à 6; verts mélangés de blancs, 5 75 à 6 25; trivaltins et autres, 4 à 5; selon mérite.

A mesure que la récolte avance vers son terme, écrit-on de Gênes, le marché prend une physionomie de plus en plus animée; il est facile de voir que ce résultat, déjà connu en grande partie et estimé satisfaisant, eu égard aux années précédentes, va promptement influer sur les transactions. Toutefois, pour le moment, point d'affaires en soie, les prix restent on ne peut plus fermes.

Cotons. — Le marché du Havre est assez calme, mais avec des prix très-fermes dans la parité acquise pour le disponible. On ne cite pas d'affaires à livrer par navires. A terme, on reste ferme et même plus raide pour les mois prochains; on a payé du juillet à 136 fr., de l'août et du septembre de 136 50 à 137.

De Liverpool, des dépêches cotent le middling Louisiane à 11 1|2, middling New-Orléans, 11 5|8; fais égyptien, 15 1|2; Broack, 95 1|4; Oomravattee, 9 1|4, Smyrne 10; Pernambuco, 12 1|4; Maranham, 12 1|2; Maccio, 11 3|4; Bahia, 11 den. la livre anglaise (453 grammes).

Les dernières ventes se sont élevées à à 12,000 balles d'une part, et 15,000 d'une autre, qui ont suivi une vente de 20,000 balles effectuée le 3.

On écrit de New-York, 21 mai: « La semaine a été assez active; mais les prix ont été irréguliers, selon la nature des nouvelles reçues de Liverpool; le middling a varié entre 28 et 28 c. 1|2 pour Upland et 29 à 29 c. 1|2 pour Orléans. Ces prix étaient assez généralement demandés hier; mais on a pu acheter un peu au-dessous. Ce matin, Liverpool nous arrive calme, à la date de 11 à 11 d. 1|8, ce qui arrête les affaires chez nous et fait coter nominalement le middling de toute sorte 28 c. à 29 c; le low middling, 26 à 27. Ventes de la semaine, 15,000 balles; recettes, 8,281 b., dont 1,691 directement de l'intérieur. On évalue le stock à 14,500 b. Voici le mouvement total du coton dans tous les ports depuis le 1er septembre jusqu'à ce jour:

	1867	1866
Exportations pour l'Angleterre . . b.	918,000	1,096,000
» pour France . »	151,000	191,000
» » autres pays »	101,000	61,000
Exportat totales . »	1,260,000	1,328,000
Recettes dans tous les ports . . . . »	1,687,000	1,835,000
Stocks disponible. »	354,000	385,000

La semaine qui vient de finir est représentée par les chiffres suivants:

	1867	1866
Export. pour l'Angl. . . b.	18,000	20,000
» » France . . »	6,000	3,000
» » autres pays »	4,000	1,000
Totales . »	28,000	24 000
Recettes pour tous pays »	17,000	21,000

Notre Bourse n'est pas très-satisfaisante de la semaine qui vient de s'écouler; autant elle considérait la venue des souverains étrangers comme un gage du raffermissement de la paix, autant elle s'alarme de certaines manifestations dont le Czar a été l'objet et dont elle exagère l'importance et la gravité. Il n'en est pas moins vrai que, par suite des commentaires auxquels elles ont donné lieu, elles ont acquis une réelle portée politique, de telle sorte que le monde financier s'en occupe et s'en inquiète.

En somme, le marché est calme, et les affaires restent à peu près nulles; car les fêtes auxquelles la présence de ces souverains donne lieu ont créé partout une sorte de vacances dont en profite généralement.

Les cours sont à peu près stationnaires. La Rente française a définitivement franchi le cours de 70 fr., et se tient entre 37 et 47.

L'Italien fait moins bonne contenance qu'on n'était en droit de l'espérer, après la conclusion de l'affaire des biens ecclésiastiques à laquelle notre monde financier se montre moins favorable qu'il ne l'aurait peut-être été à une émission de rente 5 0/0. Cependant, il se tient à 52 30.

La Dette turque, 34.

Le Crédit Mobilier, de 395 est descendu à 390.

Les chemins de fer n'ont que des cours nominaux.

L'encaisse de la Banque de France a augmenté de 28 millions; son portefeuille a diminué de 58 millions.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 14 Juin.

TRIESTE. bat. à vap. aut. *America*, cap. Grubicih ayant touche Corfou, Syra, et Dardanelles div. marchandises, et 120 passagers.

ODESSA, bat. à vap. aut. *Lucifer* cap. Steiskal, div marchandises.

IBRAILE. bat. à vap. ang. *Champion*, cap. Darnell,

DÉPARTS des bat. à vap. du 14 Juin.

SALONIQUE, bat. à vap. fr. *Tamise*, cap. Baron, div. marchandises.

TREBISONDE, bat. à vapeur aut. *Sultan*, cap. Inchiostri, div. marchandises.

VARNA, bat. à vap. aut. *Pluto*, cap. Remedelli, div marchandises.

GALATZ, bat. à vap. angl. *Normanby*, cap. Morton div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à voile du 13 Juin.

(*Suite*)

ANGLETERRE. bar, ital. *Carolina Cassanova*, cap G. Grasso ble.

FALMOUTH. brik ital. *Emma*, cap Scaborne, blé,
— br. ang. *M. Amstrong*, cap. W. Amstrong, blé.
— bark ang. *Walsaken*, J. Box, blé.
— brik angl. *Soffronie*, cap. W. Jambson

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 2

MARSEILLE, br. aut. *Nadesta*, cap. Giurovich, d. marchandises.
— br. ital. *Carlina*, cap. Valle, div. marchand.
ALEXANDRIE, bar russe, *Solon*, cap Londguist. l.

de 3

NAPLES, bar. ang. *Eleri*, cap. Folkner, lest.
MALTE, brik angl. *Anderson*, cap. Kork, lest.
GENES, br. ital. *Belvedere*, cap. Antola marbres.
— br. ital. *Eden*, cap. Fasce, lest.

du 4

FALMOUTH. bark ang. *Brazilian*, cap. Jacobs. ch. de terre.
NEWCASTLE, bar. pruss. *Fanny Salfed*, cap. Boger, charb. de terre.

AVIS.

Les produits tinctoriaux provenant de la fabrication du gaz, à l'établissement impérial de Dolma-Bahtché, se vendaient jusqu'ici au prix de 20 paras l'ocque; ce prix paraissant quelque peu élevé, l'administration de Top-Hané a décidé de le réduire, dès ce jour, à 10 paras l'ocque afin de faciliter l'écoulement de ce produit dans le commerce, et de sauvegarder les intérêts de l'établissement précité.

AVIS.

Jeudi 8 juin v. s. aura lieu au ministère de la guerre l'adjudication de la fourniture du beurre pour les troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, le jour sus énoncé, à six heures à la turque.

Séraskérat, 3|15 juin 1867.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ISÈRE* cap. Thumin, partira pour MARSEILLE lundi 17 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye ... dents quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER
19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata.
H. KLARFELD.

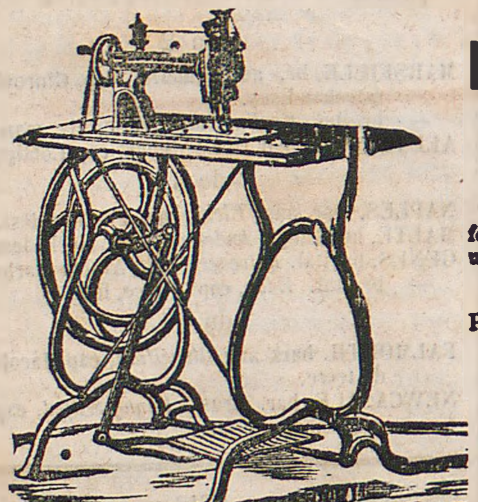

NOUVELLES
MACHINES A COUDRE
A NAVETTES
Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six navettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien
17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17
COMMISSION — PARIS — EXPORTATION
5e Année.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc. Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité françases.

AVIS

La vente aux enchères de la Bibliothèque de l'Orientaliste feu Henri Cayol, continuera le Lundi, Jeudi et Vendredi de chaque semaine.

Les enchères auront lieu de 10 h. à 1 h. après-midi, et de 2 à 5 h. du soir.

Le jeudi 13 juin, on mettra envente les

DENTIFRICE - ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTÉ
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation les dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les geucives et lespréserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites loicalités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui on assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP
Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspart icipation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une sonne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIE Pestilmadji sokak rue de a Quarantaine. Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, ratanhia, matico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous es pays.

COLLODION LAVERDET
INSTANTANÉ, IODURÉ, INALTÉRABLE

Conservation indéfinie dans tous les climats, se développant comme tous les Collodions connus.

Admis à l'Exposition Universelle de Londres de 1862, pour son *instantanéité* et son *inaltérabilité*. — *Réussite certaine* en suivant les explications (du volume de 16 pages) jointes à l'envoi. 2e *édition, revue et augmentée*.

PRIX : Trois francs LE FLACON.

N° 1. Le plus sensible, coloré en jaune vif. — N° 2. Incolore. — *Expédition* pour la France et l'étranger après encaissement de mandat de la poste, ou à vue sur Paris.

Médaille d'argent de la Société des Sciences industrielles.

A PARIS, chez Gustave LAVERDET, rue Meslay, 54 près la Porte Saint-Martin.

Se trouve aussi chez tous les marchands de produits chimiques, d'objets spéciaux pour la photographie, pharmaciens, commissionnaires en marchandises, etc., de la France et de l'étranger.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jenidjami (H. à la T.)		
6	43	2	11	15	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek.
7	58	18	12	50	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
10	28	12	3		de Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kuru-tchesmé, Ortakeui, Béchiktach et Cabatach.
10	58	2	3	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Bechiktach, *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach)*
7	13	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8	28	11	1		de Yénimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
10	43	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	13	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	58	8	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	43	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	28	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
11	28	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré.)
3	58	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	26	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

8	28	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui.
8	58	2	1	30	pour Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
10	43	5	3	15	pour Arnaoutkeui, directement *(excepté les vendredis.)*
10	28	4	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé. *(Les vendredis touchant aussi à Bébek.)*
9	28	3	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré.
3	43	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	43	8	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour touchant Bechiktach).*
4	58	12	9	30	pour Beylerbey, Vanikeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	28	5	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui *(retour direct au pont.)*
5	43	18	10	15	pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé
6	13	2	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapie Buyukdéré (*)
6	28	8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
6	58	3	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	48	17	10	20	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. *(Les vendredis exceptés.)*
6	13	3	10	45	pour Cousgundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*)
4	43	4	11	15	pour Bechiktach, Cousgundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retour direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

6	28		11		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar.
7	28		12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoudjuk.
8	18		12	50	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	58		12	30	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	43		3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	43		3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kousgoundjouk.
3	43		8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	13		8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Cosgoundjouk, Scutari.
5	43		10	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

8	13		12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	28		2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	43		2	15	pour Scutari Coulgoundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	43		3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia e Buyukdéré.
1	58		6	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour au pont touchant Thérapia, Yénikeui.*
4	58		9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	58		10	30	pour Cousgoundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	13		10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	43		11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

6	58		11	30	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	28		12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.

Départ du Pont

5	13	10	9	46	pour Proti, Antigone, Prinkipo. Cartal et Pandik.
5	43	16	10	15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

7	58	un bateau	12	30	de Cartal, Prinkipo, Helki, Antigone et Proti.
4	58		9	30	de Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

9	58		2	30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.
5	43		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

PLUS D'HUILE DE FOIE DE MORUE!
SIROP DE RAIFORT IODÉ.
GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Le plus puissant *dépuratif végétal* connu, le meilleur succédané de l'huile de foie de morue et le plus remarquable modificateur des humeurs est, de l'avis de toutes les Facultés, le Sirop de Raifort iodé de MM. GRIMAULT et Cie, *pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon*. Demandez le prospectus de cet excellent médicament! vous y verrez les suffrages les plus honorables de tous les grands médecins de Paris. Par suite de son usage, vous serez certain de guérir ou de modifier les affections les plus graves de la poitrine de détruire chez vos enfants, même les plus jeunes et les plus délicats, le germe des affections scrofuleuses, l'engorgement des glandes disparaîtra, la pâleur, la molesse des chairs et la faiblesse de constitution feront place à la santé, la vigueur et l'appétit. Les grandes personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des ulcères, provenant soit d'hérédité, soit des funestes conséquences des maladies secrètes, obtiendront rapidement un soulagement immédiat, car il n'y a pas de Rob, de Salsepareille et de dépuratif qui approchent de l'efficacité du *Sirop de Raifort iodé.*

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

POUDRE ET ÉLIXIR
DIGESTIFS
DE PEPSINE
De GRIMAULT et Ce, à PARIS.

La Pepsine est la plus remarquable et la plus récente des découvertes scientifiques; elle possède la propriété de faire digérer les aliments, sans aucune fatigue pour l'estomac et les intestins : sous son influence les *mauvaises digestions*, les *nausées, pituites, renvois de gaz, inflammations de l'estomac et des intestins* cessent presque par enchantement. Les *gastrites et gastralgies* les plus rebelles sont modifiées rapidement, et les *migraines et maux de tête* provenant des mauvaises digestions disparaissent aussitôt. Les dames seront heureuses d'apprendre que sous son influence, les vomissements auxquels elles sont sujettes au commencement de chaque grossesse disparaissent, et les vieillards et convalescents y trouveront l'élément réparateur de leur estomac et la conservation de leur vie et leur santé.

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

LUNDI, 17 JUIN 1867 — 15 SEPHER 1284 de l'Hégire — LUNDI, 17 JUIN 1867

2me Année. --- N° 136.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ET NGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

O 'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra
S dresser pour tout ce qui concerne la Rédaction t l'Administration à M. N BORDEANO, Directeur Rédacteur en chef — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 17 Juin

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.

Paris, 15 juin 4 h. 30 m. soir.

Consolidés Turcs coul. { ouvert. 34 35 / clôt. 34 30

Londres, 15 juin 11 h. 10 m matin.

Consolidés turcs.... 34 1|4 — 34 1|2

Londres, 15 juin 1 h. 40 m. soir.

Consolidés turcs.... 34 — 34 1|8

Emprunt Ottom. 1865 { ouvert. 262 50 / clôture. 261 25

Le Vice-Roi d'Egypte est arrivé à Toulon.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Un déplorable évènement qui vient de se passer au bois de Boulogne a jeté une vive émotion dans la capitale.

A la suite d'une des plus brillantes revues dont on ait gardé le souvenir, les illustres personnages qui y avaient assisté quittèrent leurs chevaux de selle pour remonter dans les voitures de la cour.

L'une de ces voitures, occupée par l'empereur Napoléon III et l'empereur de Russie, venait d'arriver près de la cascade quand s'est fait entendre la détonation d'une arme à feu. C'était un individu posté à une quinzaine de pas sur le chemin de LL. MM. qui venait de tirer un coup de pistolet contre l'empereur de Russie. L'arme, trop fortement chargée, avant éclaté et avait blessé à la main le coupable. Une dame placée près de lui avait été également atteinte, mais d'une façon fort légère.

Au bruit de la détonation, on s'était précipité vers l'homme qui, par ses mouvements, s'était révélé comme l'auteur de l'attentat et s'était emparé de sa personne. On l'a fait monter immédiatement dans une voiture de place. L'arrivée à la préfecture de ce véhicule escorté de gardes de Paris et de sergents de ville l'épée nue a produit une grande sensation.

L'inculpé a été conduit devant M. le juge d'instruction de Gonet, qui a procédé sur-le-champ à son interrogatoire. C'était un jeune homme originaire de Pologne, ouvrier mécanicien. Il avait acheté la veille chez l'un de nos principaux armuriers le pistolet à deux coups dont il s'est servi. Il paraît très-exalté. Son attentat semble avoir eu pour mobiles les passions politiques et une haine personnelle contre le Czar ; on ne croit pas qu'il ait de complices.

L'accusation qui a été portée contre l'inculpé, qui vient d'être placé sous la main de la justice, nous interdit toute observation sur l'attentat dont il s'est rendu coupable. Cependant nous devons dire que la nouvelle de ce crime, rapidement répandue dans Paris, a soulevé des sentiments unanimes d'indignation contre son auteur. Heureusement, cette lâche tentative n'a pas eu de résultat funeste. S. M. l'empereur de Russie assiste ce soir au bal donné par l'ambassadeur russe.
(*Patrie*).

Le *Moniteur du soir* rapporte et complète ainsi qu'il suit un épisode dont nous avons déjà parlé.

L'empereur de Russie, voyant du sang sur les habits de son fils assis devant lui, crut que le grand-duc avait été atteint. Ce fut un moment de cruelle anxiété. Heureusement on reconnut bien vite que personne n'avait été touché par le projectile.

L'Empereur Napoléon se tourna alors du côté de l'empereur Alexandre et lui dit, en souriant, ces mots : « Sire, nous avons été au feu ensemble. » L'empereur de Russie répondit : « Nos destinées sont dans les mains de la Providence. »

Voici, dit la *Gazette des Etrangers*, un mot recueilli dans la foule, au bois de Boulogne, à côté du meurtrier dont on voyait la main ensanglantée par l'éclat de son arme :

— Tiens ! la Providence lui applique la peine des parricides.

—

Une histoire étrange et dont on n'a pas encore le sens exact s'est passée, rue Montmartre, au coin du boulevard.

Sur les deux heures du matin, les cris de: Au secours ! à l'assassin! ont retenti dans la rue et ont attiré la foule.

Un jeune homme, les mains et la figure ensanglantées, sortait de l'hôtel du Tyrole, et se démenait comme un homme en démence.

Le docteur M..., qui habite en face, se présenta immédiatement, lui donna les premiers soins et reconnut que les blessures provenaient d'éclats de vitres brisées à la suite d'un accès de folie furieuse.

Le jeune homme fut conduit chez M. Loyseau, commissaire de police, et on essaya avec beaucoup de ménagements, en profitant des moments lucides, de procéder à un interrogatoire

On parvint à savoir qu'il s'appelait Knoll, qu'il était Polonais, âgé de vingt et un ans et étudiant en médecine.

Après avoir quitté son logement habituel de la rue Saint-François, il était venu demander dans la nuit une chambre à l'hôtel du Tyrol.

Les agents lui ont demandé s'il était allé à la revue, et s'il se trouvait à la cascade. Il a répondu que oui. Mais, quand on allait plus loin dans les questions, la folie le reprenait et il s'écriait : « Oui, les seigneurs russes m'ont donné un million ! Mais je dirai tout au czar. »

Le malheureux a été transporté dans un hôpital.

Nous garantissons l'exactitude des faits racontés, et les lecteurs remarqueront que nous nous abstenons de toute réflexion.

Mais ce fait étrange, arrivant le soir même de l'attentat, et dans les conditions que l'on a vues, pourrait donner à entendre que le dernier mot n'est pas encore dit sur le drame d'avant-hier. (*Patrie.*)

—

On écrit de Paris, le 5 juin, à l'*Indépendance belge*:

Le roi de Prusse est arrivé aujourd'hui à quatre heures et un quart et il a été reçu à la gare du Nord avec le même cérémonial que l'empereur de Russie. Cette fois l'itinéraire du souverain étranger a été modifié. Comme on n'avait aucune raison de ne pas lui faire prendre le boulevard de Sébastopol, son trajet de la gare du Nord aux Tuileries en a été de beaucoup raccourci. Il a passé par le boulevard de Strasbourg, le boulevard de Sébastopol et la rue de Rivoli jusqu'au château. Sur son passage même accueil glacial que pour le Czar, mais aussi aucune de ces manifestations hostiles qu'on craignait.

A côté de moi, sur le boulevard, un homme criait la « biographie du roi de Prusse pour un sou. »

La représentation-gala à l'Opéra a été magnifique. Le Czar, assis sur une espèce de trône, avait à sa droite l'Empereur et à sa gauche l'Impératrice. Toutes les loges reliées entre elles, formaient une grande estrade qui dominaient les trois trônes. Mais les prix des places étaient pour le moins aussi extraordinaires que le spectacle, avant la représentation, on parlait de stalles louées quatre à cinq cents francs, au dernier moment; j'apprends qu'on en a payé jusqu'à 1,400 fr.

Ainsi qu'on vous l'a déjà dit, la plupart des membres de l'émigration polonaise ont quitté Paris en apprenant l'arrivée du Czar. Le gouvernement français a favorisé cette seconde émigration... à l'intérieur de la France en allouant des secours, des frais de route à ceux qui ont manifesté l'intention de s'en aller de Paris. Plusieurs ont été dirigés, me dit-on, sur Vichy.

Au point de vue des résultats politiques qui sont à espérer de ces visites successives des souverains, je n'ai guère aujourd'hui qu'à vous répéter ce que je vous disais hier. M. de Girardin a appelé cela une *partie de paix*. L'avenir seul nous dira si son expression pittoresque était juste. En attendant, le *Moniteur du soir* paraît partager cette opinion :

« Dans ces visites si flatteuses, dit la feuille officielle, pour la France et pour le souverain qui préside à ses destinées, l'opinion publique voit autre chose qu'une série de fêtes magnifiques. Elle y trouve une garantie de paix durable, une promesse pour l'avenir de la civilisation générale, une consécration des idées de progrès et de solidarité qui sont l'honneur de notre époque. »

On sent que pour un peu le *Journal officiel de l'empire français* prononcerait le mot de congrès. Il y viendra, soyez-en persuadé, mais pour le moment la prudence l'oblige à ne pas hasarder trop tôt le grand mot, qu'il ne faut pas prodiguer parce qu'il contient de grandes choses.

—

L'empereur Alexandre n'a pas été blessé, l'empereur Napoléon s'est immédiatement levé et a rassuré la foule émue en signifiant que lui-même n'avait pas été atteint. Les cris de vive l'Empereur ! ont éclaté aussitôt et ont accompagné LL. MM. jusqu'aux Tuileries. L'assassin est, dit-on, un Polonais. Le pistolet a crevé dans ses mains et lui a enlevé trois doigts. Une femme aussi a été blessée. Un cheval a eu la tête déchirée par une balle. Dans la soirée, une foule de personnes de tous les rangs ont été s'inscrire aux Tuileries et à l'Elysée. (*Débats.*)

—

On lit dans le *Constitutionnel* au sujet de l'attentat dirigé contre le czar :

« Nous écrivons sous le coup d'une profonde et douloureuse émotion : une odieuse tentative d'assassinat a été dirigée, après la revue, dans une allée du bois de Boulogne, contre l'empereur Alexandre II, l'hôte de la France. Bénissons Dieu deux fois : personne n'a été atteint et l'assassin n'est pas Français !

» Avant de quitter son empire et au moment de devenir l'hôte de la France et de l'Empereur, S. M. Alexandre II avait signé un décret d'amnistie qui pouvait être le commencement d'une ère nouvelle pour la Pologne ; et c'est au lendemain de ce décret qu'au nom de la Pologne on a voulu le frapper ! Par un sentiment digne d'un grand cœur et d'un grand souverain, le czar n'avait voulu prendre aucune précaution personnelle, il n'avait pas craint de se montrer seul, la poitrine découverte, sous la sauvegarde de cette loyauté, qui est une des vertus traditionnelles de notre pays. Attenter à sa vie dans de telles conditions n'est pas seulement le plus odieux des crimes, c'est la plus abominable des lâchetés. Le peuple, témoin de l'attentat, l'a ainsi compris, et c'est à grand'peine qu'on a pu arracher l'assassin à sa colère.

» Quel remords et quelle leçon pour ces hommes qui enflamment les imaginations et passionnent les esprits, en sachant se mettre à l'abri de tout danger pour leur propre compte ; pour ces hommes qui, il y a deux jours, poussaient le même cri qui a été aujourd'hui le mot d'ordre de l'assassinat !

» Tout Paris est indigné ce soir ; toute la France sera indignée demain. »

—

On lit dans la *France* :

« Notre correspondant de New-York nous signale un fait qui quoique d'une date déjà un peu éloignée, montre que toutes les opinions s'étaient accordées, à Washington, pour intervenir en faveur de l'empereur Maximilien à l'heure du péril.

» Le 25 avril dernier, une motion a été présentée au Congrès dans le but de sauvegarder la vie de l'empereur Maximilien, ainsi que la vie et la fortune des Français résidant au Mexique.

» Les signataires de cette motion étaient MM. Horace Greely, le chef le plus populaire du parti radical, directeur de la *Tribune* ; Raymond, l'un des chefs du parti conservateur, éditeur du *New-York-Times* ; N. G. Taylor, ami du président Johnson ; Campbell, représentant du Tennessee ; colonel Ramsey, ami de M. Seward.

» Notre correspondant, après avoir rappelé ce fait, assure que la Banque des Etats-Unis (*the United States Bank*), dont les relations financières avec Juarez sont notoires, a insisté énergiquement pour que les résidents français fussent traités selon le droit des gens, et que la vie de l'empereur Maximilien fut respectée. »

UN SYMPTÔME DE L'OPINION PUBLIQUE.

Il a été remarqué que la réception du roi de Prusse et de M. de Bismark à Paris a eu lieu, malgré les appréhensions contraires qu'on avait dans les sphères gouvernementales, sans qu'un cri discordant ou hostile se fît entendre. L'accueil a été sans enthousiasme mais respectueux et digne d'un pays renommé pour son hospitalité.

La réception du roi de Prusse se passant sans encombre, alors que le Czar est accueilli sur les boulevards, au Palais de Justice et jusque dans Notre-Dame par des cris de Vive la Pologne, au moins désobligeants, voilà qui est fait pour donner à penser aux hommes d'Etat.

On n'apprend rien à personne en disant qu'en France le Prussien n'est pas sympathique; de plus les évènements de l'an passé n'étaient pas faits pour corriger un sentiment peu favorable.

Au contraire, il n'est pas un Français qui n'ait pour les Russes au moins de l'estime. Paris fait grand cas, de leur élégance, de leurs qualités sociales et de leurs procédés irréprochables.

L'armée de Crimée a rapporté la plus haute idée de leurs qualités militaires et les adversaires d'une campagne de deux ans se sont séparés sans arrière-pensée de revanche et en manifestant le plaisir qu'ils auraient à fortifier à Paris des relations ébauchées sur les champs de bataille.

D'où vient donc que le voyage du Czar ait été en somme — à part l'attentat de Bérézowski dont la responsabilité ne saurait peser sur la France — moins satisfaisant que celui du roi Guillaume? Le peuple aurait-il des instincts?

Il est incontestable que malgré les sympathies qui existent entre les Français et les Russes, l'alliance russe n'est pas populaire en France. Tout le monde comprend que cette alliance ne pourrait avoir des bases solides et durables qu'à la condition de sacrifier à jamais la Pologne et la Turquie.

Il n'en est pas de même en ce qui touche à une alliance avec l'Allemagne.

L'Allemagne est le boulevard naturel de l'Occident et l'avant-garde de l'Europe dans une guerre contre l'ambition moscovite. Il y a identité d'intérêts entre la France et l'Allemagne et il faudrait beaucoup de mauvaise volonté pour trouver entre les deux nations même un prétexte de guerre.

Les provinces rhénares sont allemandes et veulent rester allemandes. La France aurait mauvaise grâce à se les annexer : ce serait se créer l'embarras d'une Vénétie sans aucun avantage, même au point de vue militaire et défensif. Tout ce que la France peut exiger raisonnablement, c'est le démentèlement des forteresses de la rive gauche du Rhin qui peuvent sembler aujourd'hui une menace contre son indépendance.

En tous cas, pour quiconque a le sentiment des ressources de la France, il n'y a pas lieu de rêver des agrandissements territoriaux qui seraient pour d'autres un prétexte à compensations.

La France libre, forte de son unité, des avantages de son génie civilisateur, adossée contre l'alliance anglaise, peut entrer en arrangements avec l'Allemagne sans que ni sa dignité, ni son amour-propre, ni ses intérêts en souffrent; au contraire, une alliance avec l'Allemagne mettrait le comble à sa sécurité et assurerait la paix de l'Europe

Voilà ce que pense le gros du public français, et voilà pourquoi il a laissé passer M. de Bismark dans les rues de Paris sans lui jeter un cri de colère ou de haine. Lui qui n'a été pour rien dans la politique de son gouvernement, il n'a pas voulu par une attitude inconsidérée retirer au gouvernement le moyen de tirer de la situation actuelle de l'Europe la seule conséquence favorable pour le repos général : une alliance avec l'Allemagne.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

VIII.

Le concert se divisait en deux parties séparées par un entr'acte de vingt minutes. A la fin de la première, Frédéric et Barbassous quittèrent leur place et suivirent Serverette dans une salle voisine, où ils se trouvèrent seuls tous les trois.

— Il était écrit que nous devions nous revoir, dit en souriant Serverette à Frédéric. Je vous remercie d'être venu et vous aussi, ajouta-t-elle, en s'adressant à Barbassous.

— Je suis heureux de me trouver auprès de vous, répondit Frédéric, surtout après votre aventure de ce matin, dont j'ai connu les détails par votre sauveur. Je lui ai exprimé ma reconnaissance pour le secours qu'il vous a donné, et puisqu'il vous aime, je veux faire de lui mon ami, s'il y consent.

Barbassous ne trouva rien à répondre. Mais, on put comprendre à l'expression de son visage qu'il n'était pas moins heureux que Frédéric.

— Vous parlez de mon aventure de ce matin, réprit alors Serverette en s'adressant à ce dernier. Mais, il m'en est survenu une autre depuis. Je veux même, à ce sujet, vous consulter tous les deux.

— Qu'est-ce donc? demandèrent-ils ensemble.

La jeune fille leur fit connaître les propositions de Chavanet, dont son oncle lui avait communiqué tous les détails, et leur posa ensuite cette question ;

— Si demain ces propositions sont renouvelées, que dois-je répondre?

— Il faut accepter, répondit Barbassous.

— Qu'est-ce que ce Chavanet? demanda Frédéric.

Barbassous, qui connaissait le châtelain de longue date, et qui croyait le bien connaître, donna sur son compte des renseignements dignes de la réputation que celui-ci avait eu l'habileté de se faire dans le pays. Il parla de sa femme dans les mêmes termes. Auprès d'eux, Serverette serait heureuse et peut-être un jour hériterait-elle de leur fortune, puisqu'ils n'avaient pas d'enfants.

— S'il en est ainsi, répondit Frédéric, je suis de l'avis de Barbassous. Vous devez accepter.

A ce moment Chibrac entra dans la salle où les trois jeunes gens s'entretenaient, et s'approchant de sa nièce, il lui dit à voix basse :

— Monsieur Chavanet vient d'entrer dans le café et m'a pris à part, pour m'annoncer qu'il nous attendait demain matin au château. Il faudra donc que ce soir nous révélions tout à ta tante.

— O mon oncle, vous le lui direz vous-même.

— Seul, je n'oserai jamais ! avec toi, je serai plus fort.

Cependant, la seconde partie du concert allait commencer.

— Je voudrais vous voir demain, dit Serverette à ses nouveaux amis.

— Cela se trouve bien, répondit Frédéric. J'ai une permission de ving-quatre-heures à partir de ce soir. Barbassous m'offre un lit dans la maison de sa mère. Je l'accepte. Demain, nous nous trouverons ici pour vous dire adieu, avant que vous franchissiez le seuil de votre vie nouvelle.

— A demain.

Elle courut reprendre sa place à côté de madame Héloïse, tandis qu'eux-mêmes sortaient par une autre porte, afin de rentrer dans la salle du concert, sans qu'on pût deviner qu'ils venaient de rester vingt minutes avec Serverette.

Chavanet, assis à la même place que la veille, et, cette fois, avec l'autorisation de sa femme qui avait eu beaucoup de peine à ne pas le suivre, fut ce soir-là, sans s'en douter, l'objet d'un examen attentif de la part de Serverette. La jeune fille, bien que sa première impression, ainsi que nous l'avons dit, n'eût pas été favorable à son futur protecteur, était trop touchée et trop reconnaissante des offres qu'il avait faites, pour ne pas le regarder avec sympathie. Il résulta de ce nouvel examen abordé par elle, dans ces dispositions, une impression meilleure. Elle se promit de rendre à Chavanet et à sa femme, par une affection profonde et dévouée, tout le bien qu'ils voulaient lui faire.

Puis, son regard se porta sur Frédéric et Barbassous. Elle avait sous les yeux trois hommes qui ne la connaissaient que depuis deux jours et qui déjà l'aimaient chacun à sa manière : Chavanet en libertin, Frédéric par caprice et Barbassous avec un fanatisme mêlé de respect.

IX.

En apprenant le même soir les offres brillantes dont Serverette était l'objet, madame Héloïse entra dans une violente colère. Sa jalousie depuis longtemps excitée par la jeunesse, la beauté, les succès de sa nièce, s'accrut encore et s'exhala en plaintes amères. Elle accusa celle-ci d'ingratitude, et après une scène terrible que les efforts de Chibrac ne purent calmer, elle déclara que sa nièce n'obtiendrait jamais son consentement. Serverette riche, tandis qu'elle-même végétairait dans la médiocrité! Voilà ce qu'elle ne voulait pas !

— Vous oubliez, ma tante, que vous ne pouvez rien contre ma volonté, dit vivement Serverette impatientée et blessée par les injures dont on venait de l'accabler. Vous n'êtes pas ma mère. Je ne dépends que de mon tuteur, mon oncle que voici. Je sais qu'il ne refusera pas de ratifier tout projet propre à assurer mon bonheur. Il sait bien que je ne suis pas une ingrate.

Sur ces mots, elle sortit, au grand ébahissement de sa tante qui, se trouvant seule avec son mari, prit le parti d'avoir une attaque de nerfs. Mais, Chibrac était fait à ces bruyantes manifestations d'un doux caractère, et comme il était minuit, il s'alla coucher, après avoir arrosé d'un peu d'eau fraîche le visage contracté de sa chère moitié.

La nuit, qui porte conseil, dit-on, ramena madame Héloïse à des sentiments plus calmes, et la disposa à entendre les excellents conseils que lui donna son mari. Le lendemain matin, lorsqu'elle vit sa nièce, elle essaya de balbutier quelques excuses.

— Pas un mot de plus, ma tante, s'écria Serverette en l'embrassant affectueusement.

Voir le numéro du 15 juin.

REVUE DES JOURNAUX

Nous empruntons à la *Correspondance générale autrichienne* la version française du discours que M. de Beust a prononcé dans la séance de la Chambre des Députés du Reichsrath du 4 juin, et dont le télégraphe nous a déjà fait connaître la haute importance :

« Très-honorables messieurs, c'est aujourd'hui la première fois que je prends la parole dans cette haute assemblée, et en le faisant je sais parfaitement que ce n'est pas une tâche facile que celle à laquelle je dois suffire. Ce n'est pas depuis des années, mais depuis quelques mois seulement que j'appartiens au gouvernement que j'ai l'honneur de représenter ici, et à l'empire auquel je m'estime heureux aujourd'hui d'appartenir et à la représentation duquel je suis déjà appelé à adresser la parole après un si court espace de temps. Est-il besoin seulement de mentionner les difficultés de la situation politique au milieu desquelles cette tâche m'est assignée ?

Très-honorables messieurs, veuillez ne pas interpréter faussement cette allocution, par laquelle je crois devoir en quelque sorte m'introduire auprès de vous ; ce n'est ni une fausse modestie ni de la présomption qui me fait débuter ainsi. La pensée qui me guide est l'idée qu'il me faut désirer ne pas voir souffrir le gouvernement que je représente et la cause que j'ai à défendre ici par suite des conséquences inévitables de rapports personnels.

J'ai été appelé dans ce grand et bel empire pour en diriger la politique extérieure. La conviction que je n'ai pas tardé à acquérir, en poursuivant cette tâche, que la position de l'Autriche à l'égard du dehors, son influence et son crédit ne pouvaient être rétablis et consolidés que si l'entente préparée, mais encore fort douteuse avec la Hongrie, se trouvait réalisée, et si un état de choses constitutionnel assuré se trouvait rétabli simultanément dans les autres pays de la monarchie et qu'un régime libéral fût mis en vigueur, voilà, messieurs, ce qui a surtout contribué au revirement qui s'est opéré depuis, revirement que l'Europe a salué respectueusement et que le projet d'Adresse accepte dans son ensemble comme un changement nécessité par les circonstances et nullement vain. Car, messieurs, si la haute Chambre blâme, comme le lui conseille le projet d'Adresse, des choses accomplies, et formule de sérieux avertissements et des demandes pour l'avenir, je vois dans ce fait un programme qui porte : « Non en arrière, mais en avant. » (Vifs applaudissements de toutes parts.)

Le gouvernement ne repousse pas ce programme. Il faudra toutefois que le gouvernement et la représentation de l'empire s'entendent sur la manière d'exécuter ce programme, ce qui nécessite avant tout la création d'un ministère complet, condition préalable que le gouvernement a sincèrement cherché à remplir.

Vous demanderez à quel prix le rétablissement de la Constitution de février a été obtenu. Eh bien, messieurs, je ne l'ai jamais dissimulé : ce prix est l'entente avec la Hongrie, et je me souviens fort bien qu'à l'époque où s'est accompli le récent revirement en Autriche, on n'a pas trouvé ce prix trop élevé, et pourtant on connaissait le travail de la commission des 67, on savait que le ministère hongrois était nommé et que la Constitution hongroise serait rétablie.

Alors, je m'en souviens fort bien, il régnait dans les cercles auxquels appartient la majorité de cette chambre plus de joie que de douleur, plus d'espérance que de crainte. Je ne me plains pas du changement qui s'est produit dans ces dispositions ; il est conforme à la nature des choses qu'on oublie vite le bien et qu'on éprouve chaque jour davantage ce qui est onéreux, mais ce que je demande, c'est une appréciation impartiale de ce qui a été fait, une prise en considération impartiale des circonstances au milieu desquelles ce changement a eu lieu.

J'ai certainement moins que personne pour mission de me prononcer sur ce qui a été fait en Autriche à des époques antérieures, mais si je dois rendre compte de ce que j'ai fait moi-même ou ai contribué à faire, je ne saurais passer sous silence les mobiles qui m'ont guidé et les circonstances au milieu desquelles j'ai agi. En un mot, je ne puis ignorer la marche de l'histoire. — J'ai donc le droit de demander : Etait-ce ma faute ou celle du ministère actuel si l'on n'a pas profité des dix années qui se sont écoulées après la répression du soulèvement de la Hongrie, et pendant lesquelles la convocation d'une Diète hongroise eût suffi pour satisfaire la Hongrie d'une manière avantageuse pour les autres parties de la monarchie ? (Fort bien ; c'est vrai.) Est-ce ma faute si quatre années d'une nouvelle vie constitutionnelle en Autriche n'ont eu d'autre résultat dans la question hongroise que de faire ressortir alors déjà ce dualisme tant honni aujourd'hui, de telle manière que l'une des parties de l'empire, la partie occidentale, vivait constitutionnellement, tandis que l'autre, la partie hongroise, n'avait pas de Constitution ? (Applaudissements à droite.)

Eh bien, messieurs, après ces phases que je viens d'indiquer on n'avait plus le choix des moyens, et j'ai le droit de considérer comme un heureux revirement, comme un mérite du gouvernement, le fait que les choses ont été arrangées de telle sorte que la couronne a conservé l'avantage de la libre initiative, et que le nouvel ordre de choses en Hongrie a pu être inauguré avec un ministère qui, appuyé sur la grande majorité nationale, est un ministère modéré et dévoué à la dynastie (bravos à droite), un ministère franchement hongrois, mais aussi franchement autrichien. (Applaudissements.)

Je ne puis que désirer vivement que vous remplissiez aussi consciencieusement et aussi scrupuleusement que possible les tâches que l'Adresse même a tracées, mais ne vous placez pas de nouveau sur le terrain de l'attente. Par là on gagnerait peu de chose. (Bravos ! Fort bien !)

Le travail de transformation européenne n'attend pas, et les Etats qui veulent conserver leur position en présence de ce travail doivent compter avec les circonstances données, non pas avec de simples théories et vœux. (Bravos ! Bien !)

Encore une prière, Messieurs. Ne permettez pas qu'à vos délibérations et à la discussion de ces questions se mêle la défiance érigée en principe et en règle.

D'après les expériences que j'ai faites, vous réussirez mieux vis-à-vis du gouvernement hongrois et de la Diète hongroise avec une confiance circonspecte basée sur la réciprocité qu'avec une défiance disolvante.

Et permettez moi de rattacher à cela une considération. Peu après que l'arrangement eut été conclu avec la hongrie, le conflit luxembourgeois a éclaté, comme vous savez. Eh bien, Messieurs, croyez-vous qu'une puissance médiatrice eût atteint son but dans une pareille question en faisant ressortir aux yeux des parties en litige, dans des notes plus ou moins réussies, les avantages, de la paix et les désavantages de la guerre, ou qu'elle atteigne son but en sachant trouver une forme convenable pour le point en litige ? Non, le principal levier est la question de savoir si l'Etat médiateur est un élément que les parties en litige doivent faire entrer dans leurs calculs au sujet de la paix ou de la guerre. (Bravos ! Fort bien !) Nous n'aurions jamais pu remplir cette condition, si nous avions eu une question intérieure brûlante, comme la question hongroise l'était encore il y a peu de mois. Et je vous prie de ne pas faire trop peu de cas de cet avantage de l'arrangement conclu.

Je vais plus loin, j'exprimerai avec une profonde conviction l'opinion que, si les choses, n'avaient pas été dans la question hongroise au point où elles en étaient, l'Autriche n'aurait pas pu se charger du rôle efficace de médiateur et que probablement la guerre aurait déjà éclaté à l'heure qu'il est.

Quelques mots encore en réponse aux assertions des honorables députés de la Carniole. Je voudrais appeler l'attention des messieurs de ce côté ci (le ministre se tourne vers la droite) sur la situation telle qu'elle existe de fait. On a beaucoup écrit et parlé au sujet de la tournure que prendraient finalement les choses, et l'on a beaucoup écrit et exprimé de doutes sur la question de savoir si un Reichsrath constitutionnel ou un Reichsrath sans nom se réunirait.

Le Reichsratht s'est réuni, il s'est constitué, il se consolidera, et un gouvernement constitutionnel se consolidera de même. (Bravos à gauche.) Voilà ce que ces honorables messieurs ne devraient pas oublier ; ils ne devraient pas oublier non plus que des vœux et des espérances ne peuvent être satisfaits que si ces messieurs cherchent ici la place où il s'agira de lutter ouvertement et loyalement et d'exposer tout grief.

Il me reste à vous faire une observation. Le gouvernement, comme le Reichsrath, vouera une bienveillante attention à tout trouble des esprits qui viendrait du for intérieur, mais il vouera, comme aussi le Reichsraht, une attention sévère à tout trouble des esprits qui serait provoqué par des événements extérieurs : (Applaudissements de tout côtés.)

L'un des honorables orateurs a dit : La question des nationalités, qui agite toute l'Europe, doit-elle donc passer sans laisser de traces en Autriche ? Je crois, messieurs, que nous n'avons pas besoin d'être inquiets à ce sujet (hilarité), mais nous devons veiller à ce que cette question passe sans qu'il en résulte des dangers pour l'Autriche. Echangeons de toutes parts des poignées de mains en signe de réconciliation (bravos à gauche et au centre), et l'Europe nous saura gré du fait que ce sera peut-être l'Autriche qui dépouillera la question des nationalités des principaux dangers qu'elle implique, et qui fera en sorte qu'elle ne soit plus la cause d'armements inquiétants, mais un élément de tranquillité. « (Longs et bruyants applaudissements).

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

AVIS OFFICIEL.

Le commerce est prévenu qu'en vertu d'une décision supérieure, l'importation des Revolvers est interdite dans l'Empire Ottoman, à compter de ce jour 1/13 Juin 1867.

Sont exceptés de cette prohibition :

1° Les revolvers déjà rendus à leur destination ;

2° Les revolvers qui, à la date du 4/16 du présent mois de juin, seraient en cours de voyage, c'est-à-dire auraient déjà quitté le lieu d'expédition.

Le destinataire qui voudra profiter de cette réserve, devra prouver, par les connaissements et papiers de bord et autres preuves authentiques, qu'à la date du 4/16 juin les revolvers dont il demandera l'introduction étaient chargés et que le navire qui les transportait avait quitté le port d'embarquement.

Les revolvers qui, en dehors de ces conditions transitoires, seraient présenté à l'importation, seront rigoureusement refusés et des mesures seront prises par l'Administration pour s'assurer de leur réexpédition hors de l'Empire Ottoman.

Constantinople, le 1/13 Juin 1867.

—

Un journal de la localité a annoncé que le Gouvernement Impérial a conclu mardi dernier, avec la Banque Impériale Ottomane et la Société Générale, un emprunt de 400,000 livres turques destiné au paiement du prochain coupon de la Dette Générale échéant le 1/13 juillet. Nous sommes autorisés à démentir formellement cette nouvelle.

Personne n'ignore du reste, que le Trésor s'est mis en mesure d'opérer le service de la dette publique au moyen d'affectations spéciales dont les rentrées s'effectuent régulièrement et suffiront pour faire face aux exigences de ce service. Les fonds nécessaires pour le paiement des titres amortis et des coupons du 1er semestre des emprunts extérieurs ont déjà été expédiés à Londres et à Paris.

D'ailleurs, le tableau que nous publions ci-après suffit à lui seul pour confirmer d'une manière péremptoire ce que nous avançons.

—

Banque Impériale Ottomane.

Tableau des encaissements effectués par la Banque Impériale ottomane du 1/13 mars 1867 au 12 courant (n. s.) sur les affectations du service des Emprunts Extérieurs et de la Dette Générale pour le 1er semestre de l'exercice 1283 (1867-68) publié en exécution de l'article 4 de l'Iradé du 27 Rebi-ul-akhir 1282.

RECOUVREMENTS.

	ANTÉRIEUR	MOIS C	TOTAL
Contributions Indirectes	39455166 25	25650171 12	65105337 37
Taxes diverses de Constantinople.		1959048 06	1959048 06
Taxes sur le moutons	9553377	40952049 04	50505426 04
Taxes diverses des provinces	382677	1150797	1533474
Total	49589220 25	67692065 22	117081286 07
Remises en Europe pour le service des Emp. Exté.			105359864 27
Solde disponible			15721421 20
Effets à encaisser jusqu'au 12 juillet (n. s.) inclusivement.			26931506 20
Total.			40652928
Effets à recevoir à échéances postérieures au 12 juillet (n. s.)			25528886

N B — Les versements faits aux succursales et agences sont compris dans la somme ci-dessus jusqu'aux dates suivantes : Larnaca 25 mai, Beyrouth 29 mai, Salonique 5 juin, Aïdin 4 juin, Magnésie 7 juin, Smyrne 8 juin, Cara-Hissar 30 mai.

Le Directeur-Général,
Mis DE PLŒUC.

Le Directeur-Général adjoint,
E. GILBERTSON.

Constantinople, le 14 Juin 1867.

—

D'après nos informations puisées aux meilleures sources, les droits d'Aghnam et divers autres revenus affectées aux provinces et dont le montant est payable aux caisses de ces provinces, ainsi qu'une partie du tribut additionnel d'Egypte, ne figurent point dans le tableau ci-desus.

Le recouvrement de ces revenus devant être effectué dans le courant du mois de juin, ces sommes seront également ajoutées au dit tableau.

Un incendie qui a éclaté le 1er juin à Tharchambah, province de Sinope, vers les 12 heures à la turque a réduit en cendres la plus grande partie de notre ville et notamment les quartiers où se trouvait le Bazar. Plus de 400 boutiques et les marchandises qu'elles contenaient sont devenues la proie des flammes. La plupart des boutiquiers s'étaient déjà retirés dans leurs maisons sises de l'autre côté de la rivière. C'est pour cette raison qu'ils n'ont pu sauver que trop peu de leurs marchandises, car le pont était détruit et il a fallu passer l'eau en caïk, ce qui a fait perdre un temps précieux. Ceux mêmes qui sont arrivés sur le lieu du sinistre n'ont pu maîtriser le feu par suite du manque de pompes et autres engins nécessaires. Il y a eu aussi beaucoup de vols durant cette nuit. L'incendie a duré 4 heures ; les pertes qu'il a causées s'élèvent à 40,000 livres environ.

(*Levant Herald*).

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Gallipoli, 10 juin.

Depuis l'arrivée à Gallipoli de S. E. Hassan Taksim Pacha comme gouverneur de cette province, notre ville prend de jour en jour un meilleur aspect et les rues autrefois mal pavées sont presque toutes réparées et devenues plus commodes. Par des ordres sévères et des fortes amendes qui sont infligées aux contrevenants, l'autorité a réussi à y faire maintenir autant que possible la propreté et garantir ainsi l'hygiène publique.

Il faut aussi avouer que l'énergie et l'activité que notre Gouverneur emploie pour le bien et la sécurité du pays a contribué pour beaucoup à délivrer ses environs des nombreuses bandes de voleurs qui les infectaient depuis longtemps. Aujourd'hui l'on peut avec plus d'assurance se hasarder à entreprendre un voyage dans l'intérieur, et si quelquefois il arrivait le moindre vol la police à peine informée ne tarderait pas à s'emparer de l'auteur.

En effet, ces jours derniers, un voiturier turc nommé Hadji Mehémed accompagné de son fils Youssouf et d'un grec nommé Grégoire venant d'Andrinople à Gallipoli, furent attaqués et saisis tous les trois par quelques Bulgares gardiens de vaches, dans la plaine de Massaki Bournar près du village dit Youzoun Kiouprou et par un coup de pistolet ils ont blessé le nommé Youssouf et tué son cheval. Les voleurs voulant enlever l'argent de leurs trois captifs n'ont trouvé que la somme de 3 piastres et 1|2 sur la personne du grec et rien sur les autres. Heureusement pour ces derniers que les Bulgares n'en voulaient qu'à leur argent seulement et comme leur sort ne les avait pas trop favorisés ils ont laissés libres les voitures, lesquels à peine arrivés à Gallipoli en ont fait part à la justice. 6 individus ont été immédiatement arrêtés par le lieutenant chef de la police et dans l'interrogatoire qu'ils ont subi ont avoué leur crime.

Le manque de pluies a détruit en grande partie l'espoir des cultivateurs pour les prochaines récoltes. Les blés et les orges cependant se présentent assez satisfaisants, les cotons aussi ne sont pas mal jusqu'aujourd'hui. Les graines de lin et les alpistes ont complètement manqué et les sésames n'ont pas pu être encore semées. Aujourd'hui le temps parait disposé à la pluie, espérons que cela ne puisse tarder à arriver pour le bien de nos campagnes.

L'épizootie qui existait dans les villages voisins est presque disparue. La santé publique est bonne.

Il serait à désirer que le Gouvernement veuille aussi s'occuper de rendre au moins carrossables nos routes avec l'intérieur, afin de faciliter le transport des produits, ce qui serait très-avantageux au point de vue du commerce du pays,

---

Tribunaux.

Affaire Vandenbeck de Chateaubriant. — Demande en interdiction formée par un fils contre son père et sa mère.

(Suite.)

— Quels sont les motifs de la vie errante que vous menez depuis plusieurs années ?

— J'ai eu trois motifs principaux ; les réparations à mon hôtel St-Germain, qui ne me permettaient pas de l'habiter, la santé de Mme de Chateaubriant, les hivers du Nord, et enfin la recherche d'une terre dans le Midi.

— Ceci n'explique pas cependant le soin avec lequel vous avez caché autant que possible le lieu de vos résidences successives.

— Je n'ai jamais caché ma résidence et mes correspondants connaissent mon adresse pour les choses importantes.

— Pourquoi avez-vous fait étudier l'agriculture à votre fils Henri, sous pretexte de lui confier l'exploitation d'une terre que vous disiez vouloir acheter ? Et pourquoi, au moment où il s'était rendu apte à cette exploitation, l'avez-vous dirigé vers le droit ?

— Mon désir était qu'Henri devint un agronome distingué : c'est pour cela que je l'avais placé à Grignon ; je voulais aussi qu'il suivit un cours de droit comme connaissance accessoire et nécessaire à un agriculteur, mais il n'a pas plus appris l'agriculture que le droit, et je n'ai pas pu suivre mes premiers projets par ces motifs et parce que je n'ai pas pu acheter la propriété que je marchandais. J'ajouteque sur ces entrefaites une liaison immorale avec une femme mariée a refroidi ma bonne volonté à son égard.

— Dans quel but avez-vous aliéné une partie de la fortune de votre femme et de la vôtre ?

— Le premier motif de ces aliénations a été la gêne que j'éprouvais ; le second était l'avantage de tirer de ces ventes un capital hors de toute proportion avec le revenu des objets vendus.

— N'avez-vous pas emprunté des sommes très-importantes à différentes fois ?

— J'ai emprunté, en effet, mais dans l'intérêt d'opérations avantageuses qui devaient être réalisées plus tard.

— Quel emploi avez-vous fait des fonds réalisés par ces ventes et ces emprunts ?

— J'en ai acheté des propriétés et des valeurs de bourse, parmi les plus solides, presque toutes en obligations et actions de chemins de fer, et aujourd'hui même je puis à l'instant reproduire une valeur plus considérable que celle des aliénations.

— Quel est l'état actuel de votre fortune ?

— Ma dernière réponse répond suffisamment à votre demande.

— En 1864, quand votre fils Alphonse s'est réfugié à la Motte, vous êtes-vous jeté sur lui l'épée à la main ?

— Non, monsieur. J'ai trouvé Alphose installé à la Motte à mon insu : il avait agi en maître, enfoncé les armoires, pillé et mis toute la maison en désordre. J'avais, d'ailleurs, contre lui les motifs de crainte

---

Sur le coup de huit heures, exacte au rendez-vous fixé par Chavanet, la famille se mit en route pour se rendre au château.

Le château Chavanet datait du commencement du siècle dernier. C'était une construction un peu massive, surmontée d'une terrasse à balustres élégants. Des extrémités de ce corps de logis partaient deux ailes, entre lesquelles se trouvait une vaste cour pavée et que du côté de la route un grand mur reliait entre elles. Les écuries et les logements des domestiques occupaient l'une de ces ailes. L'orphelinat fondé par madame Chavanet était installé dans l'autre.

Le parc était derrière le château. Situées de ce côté, les chambres des maîtres et les salons jouissaient de la vue merveilleuse du parterre et des bois qui s'étendaient au-delà jusqu'au sommet d'une colline qui protégeait l'habitation contre le vent du nord.

L'intérieur de cette somptueuse demeure, dans laquelle on aurait pu loger plusieurs familles, était surtout remarquable par un escalier en marbre blanc orné d'une balustrade en fer forgé, chef-d'œuvre de l'art florentin.

Au sein de ces froides splendeurs, une femme élégante aurait été heureuse de se créer une retraite plus intime à l'aide de toutes les merveilles de l'industrie moderne habilement alliées aux souvenirs du passé. Mais Agathe n'avait rien changé à l'état des choses, en dépit des efforts de son mari. Elle couchait dans un grand lit de forme antique qui, surmonté d'un immense baldaquin, ressemblait d'autant plus à un autel que la chambrette elle-même avec ses sculptures ressemblait à une chapelle. L'appartement de Chavanet avait la même physionomie.

La famille Chibrac fut invitée à se rendre auprès de madame Chavanet.

Madame Héloïse avait arboré, malgré la chaleur du jour et les avis de Serverette, une toilette grâce à laquelle elle espérait et devait faire sensation. C'était une robe noire en velours de coton et un crêpe de Chine blanc à ramages brodés. Le chapeau était également noir, mais orné de plumes blanches. Aussi la pauvre femme ressemblait-elle à un corbillard, ressemblance que la majesté de ses allures ne pouvait guère dissiper.

Serverette était telle que Frédéric Laffrey l'avait rencontrée sur la route de Privas. Sous cette toilette modeste, elle resplendissait de jeunesse et de santé.

Quant à Chibrac, il se drapait dans son habit noir avec la noblesse d'un grand d'Espagne, et marchait avec une solennité compassée digne de la grave affaire qu'il allait traiter.

En traversant les salons d'où les plaisirs étaient depuis si longtemps bannis, Serverette, qui suivait Chibrac et madame Héloïse, sentit son cœur se serrer, à la pensée que sa vie s'écoulerait peut-être entre ces tristes murailles. Heureusement, en passant devant l'une des croisées entr'ouvertes, elle aperçut le parc vert et embaumé, et son âme se rasséréna.

Madame Chavanet reçut ses visiteurs dans sa chambre, étendue sur une chaise longue où les émotions de la veille l'avaient clouée. Son mari était à sa gauche ; à sa droite l'abbé Peretty, appelé dans cette grave circonstance pour donner un conseil que Chavanet savait déjà devoir être favorable à ses desseins.

A l'aspect des artistes, Agathe ne put retenir un mouvement de surprise.

— Ils n'ont pas leurs costumes ! dit-elle naïvement à son mari.

Elle croyait les voir vêtus tous les trois comme les saltimbanques qui font la parade dans les foires, sur le devant de leurs baraques.

— Ceux-ci sont des gens simples et qui exercent modestement leur profession, répondit Chavanet en souriant. Ils ont des mœurs douces et honnêtes et s'habillent comme tout le monde.

Cependant, Chibrac et madame Héloïse s'étaient avancés en saluant les personnes présentes. Serverette se tenait discrètement à l'écart. Chavanet fit quelques pas à sa rencontre.

— Veuillez vous approcher, mademoiselle, dit-il. Ma femme tient à vous voir de près.

Serverette obéit. Agathe, frappée par l'éclatante beauté de la jeuns fille, se releva lourdement sur ses coussins, et s'adressant à l'abbé Peretty :

— Qu'en pensez-vous, monsieur le curé ? demanda-t-elle. Tant de beauté dans une position déjà si pleine de périls, n'est elle pas un malheur ?

L'abbé ne répondit pas. Mais il trouvait dans la physionomie de Serverette un charme pénétrant.

Chavanet, comme pour s'excuser de la conduite de sa femme, qui n'adressait pas la parole à ses visiteurs, leur offrit des siéges.

— Mademoiselle, dit alors Agathe, mon mari qui est doué d'une âme pieuse et charitable.

Chavanet fit un geste pour couper court à son éloge.

— Ne m'interrompez pas, mon ami, reprit Agathe, je ne sais pas mentir. Et, revenant à Serverette, elle continua. — Mon mari m'a communiqué les projets qu'il avait formés à votre endroit. Vous devez les connaître, et puisque vous voilà ici, c'est que vous y adhérez. Je les approuve aussi, et il ne tiendra qu'à vous qu'ils se réalisent. Veuillez d'abord répondre à mes questions.

— Je vous écoute, madame, répondit Serverette.

— Etes-vous catholique ?

— Oui, madame.

— Avez-vous fait votre première communion ?

— Sans doute, madame.

— Observez-vous vos devoirs religieux ?

A cette troisième question, Chibrac se leva, et, de sa forte voix, à laquelle il n'avait jamais donné une expression plus pathétique :

— Ma nièce à été élevée dans la religion de ses pères, s'écria-t-il.

Sans lui répondre, Agathe se tourna vers l'abbé Peretty.

— Je croyais, dit-elle, que tous les artistes étaient excommuniés.

— Mais, madame, reprit Chibrac, nous ne jouons pas la comédie.

— D'ailleurs, ajouta timidement l'abbé, on peut travailler à son salut dans toutes les professions.

Rassurée sur ce premier point, Agathe continua.

— Puisqu'il en est ainsi, il me reste à vous demander s'il vous convient de vivre auprès de nous. Je n'ai pas d'enfant, ajouta-t-elle, en baissant les yeux. Parmi les orphelines que j'élève, il n'en est pas une à laquelle j'aie osé donner dans cette maison une éducation et un rang qui plus tard, l'exposeraient peut-être à tous les dangers du monde. Pour vous, je n'aurai pas les mêmes scrupules, puisque je vous retire d'un bourbier dans lequel vous auriez pu croupir toute votre vie.

Ici Agathe fut violemment interrompue :

(*Sera continué.*)

les plus graves. Il avait fait beaucoup de dépenses; il avait touché pour lui une somme de près de 22,000 fr. de la succession de son frère. Je le priai de passer la porte; il fut insolent et me menaça; je ne répondis à ces menaces par aucune espèce de violence; la preuve est qu'il est resté et que je suis parti.

L'interrogatoire de Mme de Chateaubriant n'est pas moins curieux et achève de donner un aperçu de l'ensemble de cette affaire.

— Je me nomme Marie-Estelle Pichard du Paty, épouse du Gaspard Vanderheez de Chateaubriant, propriétaire à Saint-Germain-en-Laye. J'ai eu, dit-elle, neuf enfants; il m'en reste cinq, deux garçons et trois filles. J'ai eu treize grossesses.

— M. de Chateaubriant n'a-t-il pas montré vis-à-vis de ses enfants plus que de la sévérité?

— Il ne m'appartient pas de juger mon mari, parce que s'il était sévère à leur égard, je ne l'étais pas assez et je les gâtais; aussi ne les corrigeait-il pas devant moi.

— Avez-vous su que votre mari avait enfermé votre fils Gaspard dans une barraque qu'il faisait rouler et que pendant une nuit d'hiver il l'avait attaché demi-nu à un arbre?

— Je ne veux pas jouer ici le rôle d'accusateur contre mon mari.

— Avez-vous des reproches à adresser à vos enfants.

— J'aurais des reproches à leur adresser que je n'en formulerais aucun ici.

— N'avez-vous pas eu la crainte qu'ils eussent formé un complot entre eux pour vous empoisonner?

— Non, je ne l'ai jamais dit à personne; j'ai même défendu mes enfants à cet égard vis-à-vis de mon mari.

— Vous connaissez-vous des ennemis?

— Non, aucun! cependant j'ai reçu de mon fils Gaspard une lettre dans laquelle il me donnait l'avis que des personnes étaient payées pour me nuire et que je n'avais qu'à prendre garde. Je n'ai rien compris à cette lettre.

— Avez-vous écrit à votre fils Henri une lettre où vous manifestez vos craintes en ces termes: « Adieu Henri, j'ai grand peur. Oh! que je crains de ne plus te revoir. Prie Dieu pour moi, méfie-toi du jeune homme de Lyon. »

— Je ne me souviens pas d'avoir écrit cela ni d'avoir eu des raisons de l'écrire.

— Quels motifs ont fait entrer deux de vos filles en religion?

— Estelle, l'aînée, n'a pas été élevée par moi, mais par ma tante, Mme de Germon, chez laquelle elle est toujours restée jusqu'au moment où elle est entrée au couvent comme pensionnaire. Un mariage manqué a déterminé sa vocation. Louise n'a quitté la maison paternelle que pour entrer au couvent de la Nativité, à Saint-Germain. A dix-sept-ans, elle a déclaré vouloir se faire religieuse et a persiste dans sa vocation.

— Pour quel motif avez-vous refusé la main de votre fille Clotilde à l'homme qui l'avait compromise?

— Je ne sache pas que Clotilde se soit jamais compromise. Sa main a, en effet, été demandée; mais mon mari la refusa par le motif que le prétendant n'avait pas de principes religieux. Cependant, voyant sa fille très-affligée, il revint sur ce premier refus. Les choses se renouèrent, et tout était prêt lorsque M. de Chateaubriant déclara qu'il ne donnerait à sa fille en dot que 200 fr. de rentes.

M. de C..... se considéra comme insulté, et se retira. Plus tard encore un rapprochement eut lieu, mais Clotilde, cette fois, renonça au mariage; elle avait pris de l'attachement pour une autre personne.

— N'a-t-il pas eu un commencement de poursuites en séparation de corps entre vous et votre mari?

— Je n'ai pas à parler de cela, puisque je suis restée avec mon mari?

— Pourquoi depuis plusieurs années changez-vous si souvent de résidence?

— Etant artiste et pour voir les monuments répandus en France et à l'étranger, — mes enfants d'ailleurs étant en pension, — j'ai désiré voyager! Nous sommes allés en Espagne, en Italie, dans presque toute la France. M. de Chateaubriant a en cela cédé à mes désirs et ce n'est pas à lui qu'il faut reprocher ces voyages. Plus tard ma santé a exigé le climat du Midi; cela est si vrai que cet hiver j'ai été malade à Paris.

— Une partie de vos biens personnels a été aliénée; pour quels motifs?

— Dans les premiers temps de notre mariage nous étions gênés; quand mon père mourut nous eûmes un peu plus d'aisance. mais il fallait pourvoir à l'éducation de huit enfants. M. de Chateaubriant, qui est un homme capable et rangé, jugea nécessaire de vendre quelques immeubles en détails et nous procura ainsi un revenu bien plus considérable; du reste, je l'ai laissé faire sans m'en occuper, sachant que cela serait bien fait.

— Quel emploi a-t-il été fait de la vente de ces biens?

— Je ne sais rien, si ce n'est qu'il a sur lui des valeurs qu'il porte en voyageant, et s'il venait à mourir je serais fort embarrassée.

— Croyez-vous que, dans les circonstances actuelles, il ne serait pas dans vos intérêts et dans celui de vos enfants qu'une interdiction fût prononcée contre M. de Chateaubriant ou tout au moins qu'il vous fût donné à tous deux un conseil judiciaire.

— Mon autorité est si peu de chose qu'on peut m'interdire, si l'on veut, sans que je me plaigne; mais mon mari ne mérite pas cette humiliation qui le ferait mourir.

L'interrogatoire de M. et et Mme deChateaubriant ne révèle pas au premier abord la moindre *démence*, condition qui seule peut rendre l'interdiction possible, mais il semble indiquer en un point une idée fixe chez eux: c'est la crainte d'être empoisonné par leurs enfants. Ce serait là de la monomanie, disait l'avocat du fils demandeur en interdiction et cette monomanie expliquerait les défiances du père et de la mère, leur désertion du foyer domestique et le besoin qu'ils éprouvaient non-seulement de s'éloigner de leurs enfants, mais de les éloigner les uns des autres, et de susciter entre eux la jalousie et la haine pour les empêcher de s'unir à un jour donné contre leurs parents.

On ne saurait, d'ailleurs, attribuer qu'à la folie certains faits qui, autrement, accuseraient une perversité et une dépravation qui ne sauraient entrer dans le cœur d'un père et d'une mère. Ne vaut-il pas mieux croire à de malheureux insensés que de croire à des monstres?

Il a d'abord été relevé dans la requête un certain nombre de faits qu'on serait porté à croire imaginaires et même invraisemblables, si le conseil de famille, en se prononçant pour l'interdiction, n'avait déclaré que ces faits étaient à sa connaissance personnelle. C'est ainsi qu'un jour M. de Chateaubriant s'avise d'enfermer son enfant dans une barrique défoncée, de faire rouler la barrique en piquant le corps de son enfant jusqu'à ce qu'il fut tout meurtri et ensanglanté. Gaspard de Chateaubriant, qui a subi ce traitement, avait huit ans.

Un autre jour, il l'attache dans un sac, puis attachant le sac autour du cou saisit l'enfant par les pieds et le trempe dans des matières fécales, ou bien le descend dans une cave bien noire et l'y enferme en lui faisant croire que la cave est remplie de crapauds et de rats.

C'est le même enfant que, par une sombre et froide nuit d'hiver, il a attaché demi-nu à un arbre. L'enfant fut détaché au bout de plusieurs heures par un paysan du voisinage qui le ramena tout transi et grelottant au château; les parents étaient couchés et ne s'étaient plus occupés de leur enfant.

Il parait, du reste, qu'il entrait dans le système d'éducation de M. de Chateaubriant père de recourir aux corrections manuelles; il obligeait même les aînés à exercer ces corrections sur les plus jeunes.

Les filles n'auraient pas été élevées moins cruellement que les garçons. Voilà pour la première enfance.

Plus tard, M. de Chateaubriant, préoccupé d'éloigner ses enfants les uns des autres, les envoya dans des collèges et des institutions différentes; plus tard encore, leur refusa tous secours, de sorte que plusieurs d'entre eux furent réduits à mendier quelque argent auprès des parents de leur mère, quelquefois même d'emprunter aux anciens domestiques de leur famille.

La haine de M. de Chateaubriant s'était surtout portée contre Gaspard, l'aîné des fils, parce qu'il avait voulu prendre en main la défense de ses sœurs.

Or voici, en ce qui concerne Gaspard, des faits qui ne manquent pas d'intérêt.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE.

Le bilan de M. de Lamartine.

Le vote du Sénat vient d'assurer définitivement à M. de Lamartine la récompense nationale de 500 mille francs. Le *Paris Magazine* publie aujourd'hui de curieux détails sur le bilan de la fortune de M. de Lamartine, détails qui prouvent qu'avec un peu d'ordre, de prudence et d'habileté, l'illustre poéte aurait pu s'épargner tous les embarras qui ont attristé sa vieillesse. En 1848, la fortune personnelle de M. de Lamartine s'élevait à 150,000 fr. de rente, grevés, il est vrai, de légitimes charges en faveur des membres de sa famille. En vertu de stipulations indiquées seulement, une transmission directe fut faite à l'héritier du nom, d'immeubles évalués plus de 3 millions de francs dépendant des successions paternelle et collatérale. Des actes authentiques attestent qu'une somme supérieure à un million de francs fut formée par la vente de Milly, sa terre natale, et par la cession d'un vignoble important recueilli dans l'héritage de l'abbé de Lamartine. A cette date, le Crédit foncier fut remboursé déjà de 700,000 francs. Enfin, du chef de Mme de Lamartine les revenus produits par dot et par des legs considérables, se montent au minimum à 50,000 francs de rente.

En 1850, M. de Lamartine a reçu du Sultan une concession territoriale dans l'Asie-Mineure, mais cette faveur a encore très-mal tourné pour le poète; la concession a été retirée, mais, à titre d'indemnité et de remboursement des capitaux déboursés, une annuité est servie à M. de Lamartine.

L'édition de ses œuvres complètes et de son *Cours de littérature* a produit 2,500,000 francs, absorbés par les frais pour égale somme. Depuis 1849, il a touché 1 million provenant, d'une part, du versement opéré par la Société de ses œuvres; d'autre part, de la vente du *Conseiller du peuple* et de plusieurs manuscrits. Son ouvrage, le *Voyage en Orient* a été payé 400,000 fr.; le poéme de *Jocelyn*, 500,000 fr.; l'*Histoire des Girondins*, 250,000 francs.

M. de Lamartine a dépensé 200,000 fr. en frais de nolissement de trois navires pour son voyage en Orient; une autre somme de 200,000 fr. pour deux ans de séjour hors de France, 500,000 fr. en acquisitions d'étalons, d'armes et de voitures de Vienne. La cession des objets importés a permis de rentrer dans le déboursé des achats.

En 1849, le déficit dans la fortune de M. de Lamartine était déjà évalué à 1,800,000 fr., par suite, en partie, d'une distribution faite, au mois de mars 1848, dans les ateliers nationaux; puis les bonnes œuvres de Mme de Lamartine absorbaient des sommes importantes. Les pertes faites par l'illustre poète dans ses opérations viticoles sont évaluées à 1,500,000 fr. Enfin, le passif du bilan de M. de Lamartine s'élève aujourd'hui à 2,000,000 de francs, lesquels se dédoublent par parties presque égales en obligations hypothécaires et en dettes chirographaires. Dans la première colonne, le Crédit foncier figure pour 800,000 fr., arrérages compris. Dans l'autre, les vignerons du Mâconnais sont portés pour 500,000 fr.

Voici comment est évalué l'actif, mobilier et immobilier, de M. de Lamartine:

Le domaine de Monceaux,	1,000,000 fr.
Le terre de Saint-Point,	250,000
La nue propriété d'une récompense nationale votée par le Corps législatif,	500,000
Mobilier et livres,	100,000
Ensemble.	1,850,000 fr.

VARIÉTÉS.

Banditisme américain. — Quand nous arrive le journal français de New-York, le *Courrier des Etats Unis*, nous y trouvons une moisson de faits qui ont une saveur d'autre monde. Voici d'abord une histoire de bandits:

Deux agents de police de Hudson City, nommés Landen et Hass, faisant leur patrouille dans Montgoméry avenue, près d Hudson Grove, ont rencontré deux hommes lourdement chargés.

Ces deux hommes étaient des Allemands, nommés John Miller, dit Menken, et Joseph Wedner, habitant tous deux à Vest Hoboken. Les policemens voulurent savoir ce qu'ils portaient à cette heure avancée; l'un des paquets contenait des vêtements d'homme et de femme, l'autre un tapis.

Les porteurs de ces objets ne pouvant donner des explications satisfaisantes sur leur origine, les agents leur ordonnèrent de les suivre à la station. La petite troupe se mit en marche en conséquence. Mais elle avait à peine fait quelques pas que Wedner jeta son fardeau dans les jambes des policemens et prit la fuite. Landen le poursuivit; mais, voyant que son prisonnier, plus leste que lui, allait lui échapper, il déchargea à la course les six canons de son revolver. A la fin, Widner disparut dans un taillis.

Tandis que Landen perdait la piste de son homme, son camarade, Haas, était mis à une rude épreuve. Miller, qui l'avait suivi un instant sans faire aucune démonstration menaçante, se tourna subitement contre lui; doué d'une force athlétique, il abîma de coups le malheureux policemen, qui n'eut même pas le temps de riposter avec son gourdin, et, pour l'empêcher de crier, lui remplit la bouche de boue et d'herbe, au point de l'étouffer.

Un habitant du voisinage avait cependant entendu la lutte. Il se leva, et sans perdre le temps de mettre ses cullotes, courut au secours de l'agent, dont la position était devenue des plus critiques. Miller alors décampa. Mais le nouveau venu se mit à sa poursuite, armé du casse tête de l'agent, et le serra de près. Au moment où il allait l'atteindre, une autre personne se mit en travers avec un révolver, et Miller se trouva prix entre deux feux. Force lui fut de se rendre, et il n'essaya plus de lutter jusqu'à ce qu'il fut mis en sûreté à la station.

Haas a été transporté à son domicile. Malheureusement, il a été fort maltraité, et l'on craint qu'il ne perde au moins un œil.

Toute la nuit, la police, accompagnée de plusieurs citoyens, s'est mise à la recherche de Wedner, mais il n'a été trouvé que le matin. On a appris par le docteur Talson qu'il était blessé mortellement. L'agent Landen, en le poursuivant le revolver au poing, lui avait logé dans le dos une balle qui avait pénétré dans le poumon droit. Il n'y a aucune chance qu'il en revienne.

Mina Ellen Bunget, d'Hudson Grove, a reconnu le tapis pour lui avoir été volé mardi soir; elle a aussi reconnu Miller pour l'avoir aperçu dans sa cour vers neuf heures et demie du soir,

On croit que ces deux bandits sont les auteurs de nombreux vols commis depuis quelque temps dans les parcs d'Hudson-City.

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 15 Juin	36 59
Clôture	du 15 Juin	37 2

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille le 8 juin.

Les nouvelles des récoltes ainsi que tous bruits politiques qui sont de nature à influer sur les cours modifient presque toujours la situation de notre marché dans les quelques jours qui s'écoulent entre mon télégramme et mon courrier hebdomadaires. Aussi mes lettres vous donnent-elles souvent des avis contraires à ceux de mes dépêches, la hausse arrivant après la baisse et vice-versâ, car chaque jour de Bourse a sa physionomie spéciale. Ainsi, pour les *colons*, le marché est actuellement fort animé, et les prix tenus très fermes, Salonique indigène 117 fr. 35 cent. Trébisonde 95 à 100 fr. Volo 117 fr. 50. les 50 kil. disponible, tandis qu'il y a plutôt baisse sur les *soies* et *cocons*. Les nouvelles de la récolte en France et en Italie étant meilleures toujours, on a fait 1,000 kil. filature Syrie à 106 fr. Salonique et Volo. 80 à 105 fr. Brousse et Andrinople 100 à 112 fr. cocons rendant 4 pour un, 26 fr. Caucasse et Arménie. 10 à 19 fr. 35. Salonique et Volo de 22 à 26 fr. 30.

Quant aux affaires en *blés*, elles sont calmes, surtout *à livrer*. Des arrivages considérables ont paralysé l'essor que prenait notre marché au commencement de la semaine, et l'on pense d'ailleurs généralement qu'il y aura de la baisse jusqu'en automne, graduellement, quelle que soit l'activité et l'animation du marché, car la hausse a dépassé, ces temps derniers, les limites normales. On côte Enos, 125|119 à 32 fr. Marianopol 128|124 à 38 fr. 50. Berdianska, 128|123 38 fr. 75 c. 130|126 39 fr. à 40 fr Salonique supérieur 121|120 à 35 fr. Excépté un 0|0 les 160 litres à l'entrepôt.

Suifs. — Bien tenus à 105 fr. disponible (Russie).

Graines Oleagineuses, calme, la fabrication des huiles étant elle-même fort peu animée. Sésames, 66 fr. Métclin 67 fr très peu d'affaires

De mêmes que sur les *laines*, dont le stock est toujours considérable. Salonique non cernée 95 fr. grise. 52 fr. 50 à 55; on ne sait comment l'on sortira de cette crise qui se prolonge au delà de toutes prévisions.

Aucune affaire en *cuirs et peaux*. Prix nominaux qui n'ont pas subi de changements.

Il y aurait quelque reprise sur *métaux* en ce qui concerne les étains dont les prix sont tenus assez fermes, mais il y a tendance à la baisse sur les plombs et les cuivres.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 7 juin.

La semaine a été si complétement remplie par les fêtes de réceptions des souverains étrangers qu'il n'y a pas eu place, pour ainsi dire, pour les transactions commerciales et financières, et que le mouvement des affaires s'est considérablement ralenti.

Céréales. — Les farines de consommation sont cotées de 69 à 70 francs, le sac de 157 kil. net.

Les cours des farines de commerce ont éprouvé une petite réaction par suite de la pluie et du retour du beau temps: mais ils ont vite repris et se cotent: six Marques, courant du mois. 70 50; juillet et août, 71 50; quatre derniers mois 69 50, le sac de 157 kil. net.

Type-Paris, courant du mois, 44 75, juillet et août, 44 50, le sac de 101 kil. brut pour net.

Cours officiel: Six Marques disponible, 69 50 les 157 kil. net.

Type-Paris, disponible, 43 75, le sac de 101 kil. net.

Les blés sont cotés ainsi qu'il suit:

Choix	fr. 42 50 à 43
1re qualité	» 40 50 à 41 50
2e qualité	» 38 50

Huiles et graines. — Cours officiel: Colza les 100 kil. hors barrière, disponible en tous fûts, 89; en tonnes, 90 50; épurée en tonnes 98 50. Lin en fûts, 100; en tonnes, 101 50.

Cours commercial: Colza, disponible et courant du mois 89, juillet et août 90, quatre derniers mois, 91 50; quatre premiers, 91 50, par 100 kil.

Lin brute, disponible en tous fûts de toute provenance 100; courant du mois 99, juillet et août, 98 50; 4 derniers mois 96.

Graines (l'hectolitre) Colza 22 à 24 50, œillette 44 à 46, cameline 16 à 19, chanvre 14; Lin, graines du pays, 26 à 29, graines étrangères 24 à 26 50

Tourteaux (les 100 kil.) Colza 15 75 à 16 75, œillette 18 à 18 50, cameline 15 à 15 50, chanvre 13 à 14; Lin, graines du pays, 28 à 28 50, graines étrangères, 26 à 27.

Sucres. — Paris, sucre brut indigène: cours officiels, 57 50, le tout aux 100 kil. entrepôt.

Cours commerciaux, disponible et courant 57 50, juillet et août 59, les 4 mois d'octobre 58 les 100 kil. Type Nº 12, au droit de 42 francs.

Sur le marché du Havre, les raffinés sont assez recherchés; les sucres pilés pour l'exportation font jusqu'à 80 fr. les 50 kil.

A Nantes, Antilles usine sur échantillon, 54 et 56 les 50 kil. en entrepôt.

Cafés. — Marché du Havre, Rio lavé 94 entrepôt. Bahia 52 id.

Bordeaux: Mysore 112 fr.; Guayra, 98, 93 et 95.

Métaux et Charbons. — L'allure du marché charbonnier n'a pas varié depuis nos dernières informations. L'extraction est fort restreinte; cependant les prix ont atteint un taux qui ne peut plus faire obstacle à l'activité des transactions; mais les besoins sont sans importance pour le moment; c'est ce qui produit cet état de langueur que l'on remarque depuis quelques semaines. Il est vrai qu'aucun approvisionnement ne s'est fait encore, ce qui entretient chez les extracteurs l'espoir qu'une reprise doit inévitablement succéder au calme actuel. En attendant, les stocks sont considérables sur les rivages de tous les bassins, et les expéditions peu nombreuses.

Dans le bassin de Charleroi, quelques marchés ont été traités sur lesquels il a été fait des concessions importantes. Il convient d'ajouter, qu'il s'agissait de qualités inférieures.

La situation du marché sidérurgique n'a pas non plus varié; la demande fait totalement défaut, aussi l'offre ne connait plus ces limites de prix particulières du reste aux jours d'activité. Les hauts fourneaux sont les plus à plaindre; non-seulement ils se disputent entre eux les rares commandes qui paraissent sur le marché avec l'acharnement qu'engendre le manque de travail; ils ont encore à lutter contre l'envahissement des fontes anglaises qui se présentent aux consommateurs en concurrence avec les fontes belges, à des prix qu'on ne peut atteindre sans perte. Quant aux laminoirs, les ordres pour la Russie entretiennent chez les principaux établissements une activité qui fait contraste avec la stagnation générale des affaires.

En Angleterre, on peut aujourd'hui considérer la plus mauvaise période de l'industrie métallurgique comme passée. Une certaine activité se manifeste dans les divers districts et les travaux reprennent. De nouveau, les chargements de fer de la semaine ont dépassé, en Ecosse, ceux de la semaine correspondante de 1866, et les canonnières de fer que les chantiers de la Clyde auront à livrer à l'amirauté d'ici à quelques mois, achèveront d'épuiser les stocks de fonte accumulés depuis si longtemps dans les entrepôts écossais.

Soies et soieries. — Dernier numéro placé des soies et bobines du mois, à Lyon, 300.

Dernier numéro des ballots peses, 97.

La situation du marché est à peu près la même; cependant il y a peut-être moins de demandes, mais les prix restent toujours fermes.

On écrit de Cavaillon que malgré la baisse qui s'est produite, on est toujours d'avis que la récolte sera inférieure à celle de 1866. Qualité meilleure pour les vers de reproductions. Il s'est vendu quelques paquetailles vapeur à fr. 105 et 105; des courantes isolées à 91 et 92. Quant à l'inférieure, elle est délaissée complétement. Cocons jaunes, de 8 à 8 25; verts, de 7 à 7 50.

On mande de Romans que les cocons jaunes (très rares) se vendent de 8 à 8 50; les verts, purs annuels, de 6 à 6 50; les blancs annuels, 6 50 à 6; verts mélangés de blancs, 5 75 à 6 25; trivaltins et autres, 4 à 5; selon mérite.

A mesure que la récolte avance vers son terme, écrit-on de Gênes, le marché prend une physionomie de plus en plus animée; il est facile de voir que ce résultat, déjà connu en grande partie et estimé satisfaisant, eu égard aux années précédentes, va promptement influer sur les transactions. Toutefois, pour le moment, point d'affaires en soie, les prix restent on ne peut plus fermes.

Cotons. — Le marché du Havre est assez calme, mais avec des prix très-fermes dans la parité acquise pour le disponible. On ne cite pas d'affaires à livrer par navires. A terme, on reste ferme et même plus raide pour les mois prochains; on a payé du juillet à 136 fr., de l'août et du septembre de 136 50 à 137.

De Liverpool, des dépêches cotent le middling Louisiane à 11 1|2, middling New-Orléans, 11 5|8; fais égyptien, 15 1|2; Broack, 95 1|4; Oomravattee, 9 1|4, Smyrne 10; Pernambuco, 12 1|4; Maranham, 12 1|2; Maccio, 11 3|4; Bahia, 11 deu. la livre anglaise (453 grammes).

Les dernières ventes se sont élevées à 12,000 balles d'une part, et 15,000 d'une autre, qui ont suivi une vente de 20,000 balles effectuée le 3.

On écrit de New-York, 21 mai: « La semaine a été assez active; mais les prix ont été irréguliers, selon la nature des nouvelles reçues de Liverpool; le middling a varié entre 28 et 28 c. 1|2 pour Upland et 29 à 29 c. 1|2 pour Orléans. Ces prix étaient assez généralement demandés hier; mais on a pu acheter un peu au-dessous. Ce matin, Liverpool nous arrive calme, à la date de 11 à 11 d. 1|8, ce qui arrête les affaires chez nous et fait coter nominalement le middling de toute sorte 28 c. à 29 c; le low middling, 26 à 27. Ventes de la semaine, 15,000 balles; recettes, 8,281 b., dont 1,691 directement de l'intérieur. On évalue le stock à 14,500 b. Voici le mouvement total du coton dans tous les ports depuis le 1er septembre jusqu'à ce jour:

	1867	1866
Exportations pour l'Angleterre . . b.	918,000	1,096,000
» pour France . »	151,000	191,000
» » autres pays »	101,000	61,000
Exportat totales . »	1,260,000	1,328,000
Recettes dans tous les ports . . . . »	1,687,000	1,835,000
Stocks disponible. »	354,000	385,000

La semaine qui vient de finir est représentée par les chiffres suivants:

	1867	1866
Export. pour l'Angl. . . b.	18,000	20,000
» » France . . »	6,000	3,000
» » autres pays »	4,000	1,000
Totales . »	28,000	24 000
Recettes pour tous pays »	17,000	21,000

Notre Bourse n'est pas très-satisfaisante de la semaine qui vient de s'écouler; autant elle considérait la venue des souverains étrangers comme un gage du raffermissement de la paix, autant elle s'alarme de certaines manifestations dont le Czar a été l'objet et dont elle exagère l'importance et la gravité. Il n'en est pas moins vrai que, par suite des commentaires auxquels elles ont donné lieu, elles ont acquis une réelle portée politique, de telle sorte que le monde financier s'en occupe et s'en inquiète.

En somme, le marché est calme, et les affaires restent à peu près nulles; car les fêtes auxquelles la présence de ces souverains donne lieu ont créé partout une sorte de vacances dont en profite généralement.

Les cours sont à peu près stationnaires. La Rente française a définitivement franchi le cours de 70 fr., et se tient entre 37 et 47.

L'Italien fait moins bonne contenance qu'on n'était en droit de l'espérer, après la conclusion de l'affaire des biens ecclésiastiques à laquelle notre monde financier se montre moins favorable qu'il ne l'aurait peut-être été à une émission de rente 5 0/0. Cependant, il se tient à 52 30.

La Dette turque, 34.

Le Crédit Mobilier, de 395 est descendu à 390.

Les chemins de fer n'ont que des cours nominaux.

L'encaisse de la Banque de France a augmenté de 28 millions; son portefeuille a diminué de 58 millions.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 14 Juin.

TRIESTE. bat. à vap. aut. *America*, cap. Grubicih ayant touche Corfou, Syra, et Dardanelles div. marchandises, et 120 passagers.

ODESSA, bat. à vap. aut. *Lucifer* cap. Steiskal, div marchandises.

IBRAILE. bat. à vap. ang. *Champion*, cap. Darnell,

DÉPARTS des bat. à vap. du 14 Juin.

SALONIQUE, bat. à vap. fr. *Tamise*, cap. Baron, div. marchandises.

TREBISONDE, bat. à vapeur aut. *Sultan*, cap. Inchiostri, div. marchandises.

VARNA, bat. à vap. aut. *Pluto*, cap. Remedelli, div marchandises.

GALATZ, bat. à vap. angl. *Normanby*, cap. Morton div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à voile du 13 Juin.

(*Suite*)

ANGLETERRE. bar, ital. *Carolina Cassanova*, cap G. Grasso blé.

FALMOUTH. brik ital. *Emma*, cap Scaborne, blé,
— br. ang. *M. Amstrong*, cap. W. Amstrong, blé.
— bark ang. *Walsaken*, J. Box, blé.
— brik angl. *Soffronic*, cap. W. Jambson

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 2

MARSEILLE, br. aut. *Nadesta*, cap. Giurovich, d. marchandises.
— br. ital. *Carlina*, cap. Valle, div. marchand.
ALEXANDRIE, bar russe, *Solon*, cap Londguist. l.

de 3

NAPLES, bar. ang. *Eleri*, cap. Folkner, lest.
MALTE, brik angl. *Anderson*, cap. Kork, lest.
GENES, br. ital. *Belvedere*, cap. Antola marbres.
— br. ital. *Eden*, cap. Fasce, lest.

du 4

FALMOUTH. bark ang. *Brazilian*, cap. Jacobs. ch. de terre.
NEWCASTLE, bar. pruss. *Fanny Salfed*, cap. Boger, charb. de terre.

AVIS.

Les produits tinctoriaux provenant de la fabrication du gaz, à l'établissement impérial de Dolma-Bahtché, se vendaient jusqu'ici au prix de 20 paras l'ocque; ce prix paraissant quelque peu élevé, l'administration de Top-Hané a décidé de le réduire, dès ce jour, à 10 paras l'ocque afin de faciliter l'écoulement de ce produit dans le commerce, et de sauvegarder les intérêts de l'établissement précité.

AVIS.

Jeudi 8 juin v. s. aura lieu au ministère de la guerre l'adjudication de la fourniture du beurre pour les troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, le jour sus énoncé, à six heures à la turque.

Séraskérat, 3|15 juin 1867.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ISÈRE* cap. Thumin, partira pour MARSEILLE lundi 17 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] dents quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

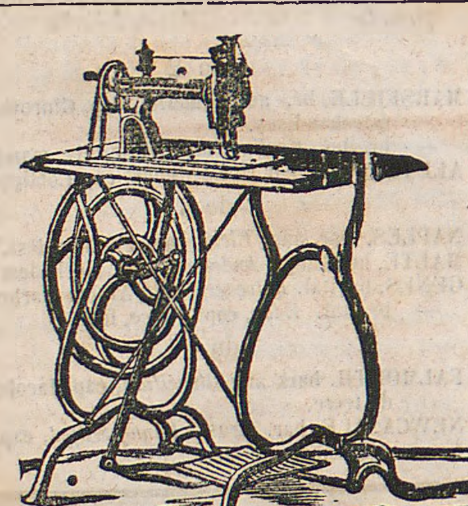

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six navettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

AVIS

La vente aux enchères de la Bibliothèque de l'Orientaliste feu Henri Cayol, continuera le Lundi, Jeudi et Vendredi de chaque semaine.

Les enchères auront lieu de 10 h. à 1 h. après-midi, et de 2 à 5 h. du soir.

Le jeudi 13 juin, on mettra envente les

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation les dents et inventée par M. le docteur dendiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les geucives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui on assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, *francs* 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, *francs* 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une sonne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIE Pestilmadji sokak rue de a Quarantaine. Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous es pays.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité françases.

COLLODION LAVERDET

INSTANTANÉ, IODURÉ, INALTÉRABLE

Conservation indéfinie dans tous les climats, se développant comme tous les Collodions connus.

Admis à l'Exposition Universelle de Londres de 1862, pour son *instantanéité* et son *inaltérabilité*. — *Réussite certaine* en suivant les explications (du volume de 16 pages) jointes à l'envoi. *2e édition, revue et augmentée.*

PRIX : Trois francs LE FLACON.

N° 1. Le plus sensible, coloré en jaune vif. — N° 2. Incolore. — *Expédition* pour la France et l'étranger après encaissement de mandat de la poste, ou à vue sur Paris.

Médaille d'argent de la Société des Sciences industrielles.

A PARIS, chez Gustave LAVERDET, rue Meslay, 54 près la Porte Saint-Martin.

Se trouve aussi chez tous les marchands de produits chimiques, d'objets spéciaux pour la photographie, pharmaciens, commissionnaires en marchandises, etc., de la France et de l'étranger.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami		
			H.	à la T.	
6	45	2	11	15	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek.
7	58	18	12	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
10	28	12	3		de Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kuru-tchesmé, Ortakeui, Béchiktach et Cabatach.
10	58	2	3	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Bechiktach, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourouktchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8	28	11	1		de Yénimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
10	43	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	15	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	58	8	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	43	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	28	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	28	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré.)
3	58	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	26	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

8	28	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui.
8	58	2	1	30	pour Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
10	43	5	3	15	pour Arnaoutkeui, directement (*excepté les vendredis.*)
10	28	4	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	28	3	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré.
3	43	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	43	8	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.*)
4	58	12	9	30	pour Beylerbey, Vanikeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	28	5	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (*retour direct au pont.*)
5	43	18	10	15	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé
6	13	2	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapie Buyukdéré (*)
6	28	8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
6	58	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	48	17	10	20	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	13	3	10	45	pour Cousgundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*)
4	43	4	11	15	pour Bechiktach, Cousgundjuk, Beylerbey, Tehenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retour direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

6	28		11		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar.
7	28		12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoudjuk.
8	18		12	50	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	58		12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	43		3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	43		3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kousgoundjouk.
3	43		8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	13		8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Cosgoundjouk, Scutari.
5	43		10	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

8	13		12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	28		2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	43		2	15	pour Scutari Coulgoundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	43		3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia e Buyukdére.
1	58		6	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour au pont touchant Thérapia, Yénikeui.*
4	58		9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	58		10	30	pour Cousgoundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	13		10	45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	43		11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

6	58		11	30	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	28		12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.

Départ du Pont

5	13	10	9	46	pour Proti, Antigone, Prinkipo. Cartal et Pandik.
5	43	16	10	15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

7	58	un bateau	12	30	de Cartal, Prinkipo, Helki, Antigone et Proti.
4	58		9	30	de Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

9	58		2	30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.
5	43		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkivo en t. Halki.

PLUS D'HUILE DE FOIE DE MORUE !
SIROP DE RAIFORT IODÉ.
GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Le plus puissant *dépuratif végétal* connu, le meilleur succédané de l'huile de foie de morue et le plus remarquable modificateur des humeurs est, de l'avis de toutes les Facultés, le Sirop de Raifort iodé de MM. GRIMAULT et Cie, *pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon.* Demandez le prospectus de cet excellent médicament! vous y verrez les suffrages les plus honorables de tous les grands médecins de Paris. Par suite de son usage, vous serez certain de guérir ou de modifier les affections les plus graves de la poitrine de détruire chez vos enfants, même les plus jeunes et les plus délicats, le germe des affections scrofuleuses, l'engorgement des glandes disparaîtra, la pâleur, la molesse des chairs et la faiblesse de constitution feront place à la santé, la vigueur et l'appétit. Les grandes personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des ulcères, provenant soit d'hérédité, soit des funestes conséquences des maladies secrètes, obtiendront rapidement un soulagement immédiat, car il n'y a pas de Rob, de Salsepareille et de dépuratif qui approchent de l'efficacité du *Sirop de Raifort iodé.*

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

POUDRE ET ÉLIXIR

DIGESTIFS

DE PEPSINE

De GRIMAULT et Ce, à PARIS.

La Pepsine est la plus remarquable et la plus récente des découvertes scientifiques ; elle possède la propriété de faire digérer les aliments, sans aucune fatigue pour l'estomac et les intestins : sous son influence les *mauvaises digestions*, les *nausées*, *pituites*, *renvois de gaz*, *inflammations de l'estomac et des intestins* cessent presque par enchantement. Les *gastrites et gastralgies* les plus rebelles sont modifiées rapidement, et les *migraines et maux de tête* provenant des mauvaises digestions disparaissent aussitôt. Les dames seront heureuses d'apprendre que sous son influence, les vomissements auxquels elles sont sujettes au commencement de chaque grossesse disparaissent, et les vieillards et convalescents y trouveront l'élément réparateur de leur estomac et la conservation de leur vie et leur santé.

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 137.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 18 Juin*

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.

Paris, 17 juin 5 h. 50 m. matin.

L'Empereur est légèrement indisposé. Il n'a pas pu assister aux réceptions qui ont eu lieu hier aux Tuilleries.

Le vice-roi d'Egypte est arrivé hier à Paris. Il est logé au pavillon de Marsan. (*Moniteur.*)

Paris, 17 juin, 5 h. 50 m. soir.

L'Empereur est rétabli.

Paris, 17 juin 5 h. 50 m. soir

Consolidés turcs (Clsse { ouvert. 34 10 / clôt. 33 90

Londres, 17 juin 11 h. 10 m. matin.

Consolidés turcs.... 34 — 34 1|4

Emprunt Ottom. 1865 { ouvert. 261 25 / clôture. 263 75

LOI SUR LES VACOUFS.

Rescrit Impérial

« Qu'il soit fait en conformité du contenu. »

Le 7 Sépher 1284.

Les dispositions législatives suivantes ont été octroyées par S. M. I. le Sultan pour étendre la transmission héréditaire des immeubles vacoufs, dits *mussaccafat* (1) (litt. couverts de toits) et *mustéghellat* (2) (litt. productifs de revenus) qui s'acquièrent par *idjarétein* (3) (location à double paiement), sans préjudice des dispositions relatives aux fondations pieuses et sans porter atteinte aux principes qui régissent les biens *mustéghellat* et aux stipulations des fondateurs de ces œuvres.

ARTICLE PREMIER.

Est maintenu le droit d'hérédité existant au profit des enfants, de l'un et de l'autre sexe, par portions égales, sur les biens vacoufs appelés *mussacaffat* et *musteghéllat*, acquis par *idjarétein*.

A défaut d'enfants de l'un ou de l'autre sexe, constituant le 1er degré successible, la succession de ces biens sera dévolue aux héritiers des degrés subséquents, par portions égales entre les héritiers du même degré, savoir :

2me degré : Aux petits enfants, c'est-à-dire aux fils et aux filles des héritiers du 1er degré, de l'un et de l'autre sexe ;

3me degré : Au père et à la mère ;

4me degré : Aux frères germains et aux sœurs germaines ;

5me degré : Aux frères consanguins et aux sœurs consanguines ;

6me degré : Aux frères utérins et aux sœurs utérines ;

7me degré : A l'époux survivant ou à l'épouse survivante.

ART. II.

L'héritier à l'un des degrés établis plus haut, exclut tous les héritiers appartenant aux degrés subséquents. Par exemple, les petits enfants ne pourront hériter des biens *mussaccafat* et *mustéghellat* s'il existe des enfants et le père et la mère seront également exclus de l'hérédité par les petits enfants existant, et ainsi de suite.

Toutefois, les enfants des fils et filles prédécédés se trouvant au lieu et place des dits fils et filles, hériteront, par droit de représentation, de la part revenant de leurs père et mère prédécédés, dans la succession de leur grand-père et de leur grand'mère. Seulement l'époux survivant ou l'épouse survivante aura droit à une part d'héritage sur les biens transmis par succession aux héritiers de tous les degrés, à partir du 3me degré (succession des père et mère) inclusivement jusqu'au 6me degré (succession des frères utérins et des sœurs utérines) inclusivement.

ART. III.

En compensation des avantages dont sera privé l'Evcaf par suite de l'extension du droit d'hérédité et de la suppression des déshérences, la redevance annuelle *Idjaréi-Mueddjilé* des immeubles *mussaccafat* et *mustéghellat* sera augmentée dans une proportion rationnelle, suivant la valeur des immeubles; et cette proportion sera établie par un règlement spécial.

ART. IV.

Seront perçus comme par le passé le droit de 30 pour 1000 (3 0/0) sur la vente des immeubles *mussaccafat* et *mustéghellat* et le droit de 15 pour 1000 (1 1/2 0/0) sur la succession du 1er degré.

Un règlement spécial fixera les droits à percevoir sur les successions dévolues aux degrés d'hérédité subséquents.

ART. V.

Le régime du *kiraghi bil vefa* (hypothèque) usité pour affecter l'immeuble en garantie d'une dette subsistera comme par le passé. Les conditions de l'hypothèque et la procédure y relative seront déterminées par des règlements spéciaux.

ART. VI.

Les dispositions de la présente loi sont facultatives. Les détenteurs des biens *mussaccafat* et *mustéghellat* qui voudront en profiter, auront à faire renouveler les titres des biens qu'ils possèdent par *idjaretein*, dans les formes qui seront ultérieurement arrêtées.

ART. VII.

La présente loi n'est applicable qu'aux vacoufs fondés par les Sultans ou les membres de la famille Impériale et à tous les vacoufs, qui par l'extinction des descendants de leurs fondataires sont administrés par l'Etat et dont la disposition appartient à Sa Majesté le Sultan, représenté en cette matière par le *mutévelli*, (administrateur des vacoufs). Cependant les particuliers fondateurs de vacoufs et jouissant de la capacité légale pour modifier les conditions de la fondation sont également autorisés à le faire, conformément à la présente loi.

ART. VIII.

Les biens *moussaccafat* et *mustéghellat* dont le sol est possédé sous forme de *moukataa* (1) et sur lesquels sont élevées des constructions *mulk*, resteront soumis aux règles qui leur sont actuellement applicables.

Le droit de *Moukataa* perçu sur l'achat, la vente et la transmission par voie héréditaire des immeubles *mussaccafat* et *mustéghellat* sera augmenté dans une juste mesure.

ART. IX.

La présente loi sera exécutoire à partir de sa promulgation.

Constantinople, le 18 juin 1867.

(1) On entend sous cette dénomination les terrains *vacoufs*, sur lesquels sont élevées des constructions de toute nature.

(2) *Mustéghellat*, immeubles urbains qui n'ont pas des constructions, mais qui rapportent un produit ou une rente.

(3) L'*Idjaretein*, qui signifie littéralement « deux loyers,» constitue le caractère essentiel de la propriété *vacouf*. Le premier loyer dit *Idjaréi Monaddjélé*, « loyer anticipé,» est acquitté au moment de la prise de possession, et le second *Idjarei muédjélé* ou « loyer à échéance,» constitue la redevance que doit acquitter chaque année, le possesseur du bien vacouf.

(1) *Moukataa* signifie location à forfait. Sans cette forme, le possesseur du vacouf s'affranchit de toute obligation envers l'Administration de l'Evcaf, autre que la redevance annuelle, et les constructions qui se trouvent sur ces terres vacoufs sont considérées comme *mulk*.

LOI concédant aux étrangers le droit de Propriété Immobilière dans l'Empire Ottoman.

Rescrit Impérial

« Qu'il soit fait en conformité du contenu.»

Le 7 Sépher 1284.

Dans le but de développer la prospérité du pays, de mettre fin aux difficultés, aux abus et aux incertitudes qui se produisent au sujet de l'exercice du droit de propriété par les étrangers dans l'Empire Ottoman et de compléter, au moyen d'une réglementation précise, les garanties dues aux intérêts financiers et à l'action administrative, les dispositions législatives suivantes ont été arrêtées sur l'ordre de Sa Majesté Impériale le Sultan :

ART. Ier.

Les étrangers sont admis, au même titre que les sujets ottomans et sans autre condition, à jouir du droit de propriété des immeubles urbains ou ruraux dans toute l'étendue de l'Empire, à l'exception de la province de l'Hédjaz, en se soumettant aux lois et règlements qui régissent les sujets ottomans eux-mêmes, comme il est dit ci-après.

Cette disposition ne concerne point les sujets ottomans de naissance qui ont changé de nationalité, lesquels seront régis en cette matière par une loi spéciale.

ART. II.

Les étrangers, propriétaires d'immeubles urbains ou ruraux, sont, en conséquence assimilés aux sujets ottomans, en tout ce qui concerne leurs biens immeubles.

Cette assimilation a pour effet légal :

1° De les obliger à se conformer à toutes les lois et à tous les règlements de police ou municipaux qui régissent dans le présent et pourront régir dans l'avenir la jouissance, la transmission, l'aliénation et l'hypothèque des propriétés foncières ;

2° D'acquitter toutes les charges et contributions, sous quelque forme et sous quelque dénomination que ce soit, frappant ou pouvant frapper par la suite les immeubles urbains ou ruraux ;

3° De les rendre directement justiciables des tribunaux civils ottomans, pour toutes les questions relatives à la propriété foncière, et pour toutes actions réelles, tant comme demandeurs que comme défendeurs, même lorsque l'une et l'autre partie sont sujets étrangers ; le tout au même titre, dans les mêmes conditions et dans les mêmes formes que les propriétaires ottomans, et sans qu'ils puissent en cette matière se prévaloir de leur nationalité personnelle ; mais sous la réserve des immunités attachées à leur personne et à leurs biens meubles, aux termes des Traités.

ART. III.

En cas de faillite d'un étranger propriétaire d'immeubles, les syndics de sa faillite se pourvoiront devant l'autorité et les tribunaux civils ottomans pour requérir la vente des immeubles possédés par le failli et qui, par leur nature et suivant la loi, répondent des dettes du propriétaire.

Il en sera de même lorsqu'un étranger aura obtenu contre un autre étranger propriétaire d'immeubles un jugement de condamnation devant les tribunaux étrangers.

Pour l'exécution de ce jugement sur les biens immeubles de son débiteur, il s'adressera à l'autorité ottomane compétente afin d'obtenir la vente de ceux de ces immeubles qui répondent des dettes du propriétaire ; et ce jugement ne sera exécuté par les autorités et tribunaux ottomans qu'après qu'ils auront constaté que les immeubles dont on requiert la vente appartiennent réellement à la catégorie de ceux qui peuvent être vendus pour payer la dette.

ART. IV.

Le sujet étranger a la faculté de disposer par donation ou par testament de ceux de ses biens immeubles dont la disposition sous cette forme est permise par la loi.

Quant aux immeubles dont il n'aura pas disposé ou dont la loi ne lui permet pas de disposer par donation ou testament, la succession en sera réglée conformément à la loi ottomane.

ART. V.

Tout sujet étranger jouira du bénéfice de la présente Loi, dès que la Puissance de laquelle il relève aura adhéré aux arrangements proposés par la Sublime Porte pour l'exercice du droit de propriété.

Constantinople, le 18 juin 1867.

Protocole.

La loi qui accorde aux étrangers le droit de propriété immobilière ne porte aucune atteinte aux immunités consacrées par les traités et qui continueront à couvrir la personne et les biens meubles des étrangers devenus propriétaires d'immeubles.

L'exercice de ce droit de propriété devant engager les étrangers à s'établir en plus grand nombre sur le territoire ottoman, le Gouvernement Impérial croit de son devoir de prévoir et de prévenir les difficultés auxquelles l'application de cette Loi pourrait donner lieu dans certaines localités. Tel est l'objet des arrangements qui vont suivre.

La demeure de toute personne habitant le sol ottoman étant inviolable et nul ne pouvant y pénétrer sans le consentement du maître, si ce n'est en vertu d'ordres émanés de l'autorité compétente et avec l'assistance du magistrat ou fonctionnaire investi des pouvoirs nécessaires, la demeure du sujet étranger est inviolable au même titre, conformément aux traités; et les agents de la force publique ne peuvent y pénétrer sans l'assistance du Consul ou du délégué du Consul dont relève cet étranger.

On entend par demeure la maison d'habitation et ses attenances, c'est-à-dire les communs, cours, jardins et enclos contigus, à l'exclusion de toutes les autres parties de la propriété.

Dans les localités éloignées de moins de neuf heures de la résidence consulaire, les agents de la force publique ne pourront pénétrer dans la demeure d'un étranger sans l'assistance du consul, comme il est dit plus haut. De son côté, le consul est tenu de prêter son assistance immédiate à l'autorité locale, de telle sorte qu'il ne s'écoule pas plus de six heures entre l'instant où il aura été prévenu et l'instant de son départ ou du départ de son délégué, afin que l'action de l'autorité ne puisse jamais être suspendue durant plus de 24 heures.

Dans les localités éloignées de neuf heures ou de plus de neuf heures de marche de la résidence de l'agent consulaire, les agents de la force publique pourront, sur la réquisition de l'autorité locale et avec l'assistance de trois membres du Conseil des anciens de la commune, pénétrer dans la demeure d'un sujet étranger, sans être assistés de l'agent consulaire, mais seulement en cas d'urgence et pour la recherche ou la constatation du crime de meurtre, de tentative de meurtre, d'incendie, de vol à main armée ou avec effraction ou de nuit dans une maison habitée, de rébellion armée et de fabrication de fausse monnaie; et ce, soit que le crime ait été commis par un sujet étranger ou par un sujet ottoman et soit qu'il ait eu lieu dans l'habitation de l'étranger ou en dehors de cette habitation et dans quelque autre lieu que ce soit.

Ces dispositions ne sont applicables qu'aux parties de la propriété qui constituent la demeure telle qu'elle a été définie plus haut. En dehors de la demeure, l'action de la police s'exercera librement et sans réserve; mais dans le cas où un individu prévenu de crime ou de délit serait arrêté et que ce prévenu serait un sujet étranger, les immunités attachées à

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

IX.

— L'art, un bourbier ! s'écria Chibrac en bondissant.

— Je veux dire, reprit-elle un peu embarrasée, que l'âme de mademoiselle était vouée à la perdition éternelle — car dans votre profession, il est bien difficile de se sanctifier.

Les bras de Chibrac s'agitaient comme pour démentir de telles paroles. Madame Héloïse regardait avec impassibilité sa robe de velours noir. Serverette versait des larmes de honte, en se voyant l'objet d'une scène aussi grotesque. Heureusement, l'abbé Peretty mit un terme à cette pénible situation,

Voir le numéro du 17 juin

— Vous vous méprenez, ma charitable amie, dit-il doucement à Agathe. Voulez-vous me permettre de parler à mademoiselle ?

Chavanet entendit ces mots et d'un regard remercie l'abbé. Ce dernier alla vers Serverette, l'entraina dans l'embrasure d'une croisée, et pendant quelques instants l'entretint à voix basse. Le silence le plus complet régnait parmi les autres personnages.

— Voilà qui est fait, s'écria joyeusement l'abbé en revenant vers eux, suivi de Serverette. Puis, s'adressant à Agathe : J'ai fait part de vos projets à mademoiselle : sauf le consentement de son oncle et tuteur, elle les accepte avec reconnaissance.

— Mon consentement est acquis, murmura Chibrac dont la voix tremblait.

— Je n'oublierai jamais, madame, ce que vous faites pour moi, dit alors Serverette qui, par un mouvement plein de grâce enfantine, vint s'agenouiller devant sa bienfaitrice. Je m'efforcerai de vous aimer comme si vous étiez ma mère. Voulez-vous me permettre de vous embrasser ?

Agathe fut séduite tout à fait et avança son front que Serverette embrassa.

— Bien !bien ! mon enfant, murmura t-elle.

Alors, Chavanet tendit la main à la jeune fille qui ne la prit pas.

— Et moi, mademoiselle ?

— Ma reconnaissance pour vous égalera l'affection que je vouerai à madame.

Chavanet fit la grimace. Il attendait mieux.

— Mademoiselle sait, reprit alors l'abbé Peretty, qu'elle passera un an à l'orphelinat en qualité de pensionnaire. Si, à l'expiration de ce délai, sa bienfaitrice a toujours à se louer de sa conduite et de son caractère, elle prendra sa place dans cette maison et sera adoptée par M. et madame Chavanet, ici présents.

— C'est bien cela répondit Chavanet.

A ce moment, Chibrac qui pendant tout cet entretien, avait senti croître son émotion, s'avança vers sa nièce.

— Chère enfant, s'écria-t-il, en fondant en larmes, il faut donc nous séparer!

Serverette entoura de ses bras le cou de son oncle et, le couvrant de baisers. elle lui dit :

— C'est pour notre bonheur à tous que j'accepte. Mais, nous nous reverrons souvent.

— Vous pourrez venir autant que vous voudrez, ajouta l'abbé Peretty. On ne veut pas vous empêcher de voir votre nièce.

Ces bonnes paroles diminuèrent la douleur de Chibrac.

Pendant ce temps, madame Héloïse, immobile jusque-là, avait pris Chavanet à l'écart:

— Monsieur, dit-elle piteusement, vous vous chargez de la fortune de ma nièce, et nous ne saurions trop vous remercier. Mais, nous autres, qu'allons-nous devenir ? Elle était presque notre gagne-pain.

— J'ai tout prévu, répondit Chavanet. A dater de ce jour, vous recevrez une rente annuelle et viagère de douze cents francs.

— Vous serez donc notre bienfaiteur à tous ! reprit madame Héloïse, subitement rassérénée à la pensée que désormais elle n'aurait plus à courir les villages et les cabarets, et pourrait vivre en grande dame à Orange.

Tous les arrangements étant arrêtés ainsi, il fut convenu que Serverette entrerait huit jours plus tard à l'orphelinat, mais, que dès ce moment, elle ne chanterait plus au café Barbusse, ni dans aucun autre. Madame Chavanet lui donna quelques conseils, et la famille Chibrac, après avoir exprimé sa reconnaissance, se retira, suivie de Chavanet qui l'accompagna jusqu'au bout de l'escalier.

Arrivé là il dit à Serverette :

— Mademoiselle, vous avez embrassé madame Chavanet en l'appelant: Ma mère. Vous allez donc devenir ma fille. Ne me permettrez-vous pas de vous donner un baiser paternel ?

Serverette rougit, un peu décontenancée par cette proposition ; mais elle tendit son front sur lequel Chavanet eut l'audace de poser ses lèvres qui frémirent au contact de ce visage chaste et virginal.

Le même jour la famille Chibrac repartit pour Orange. Frédéric et Barbassous l'accompagnèrent jusqu'à Privas. En quelques heures, le sergent et le braconnier s'étaient étroitement liés, à la faveur de leur mutuelle affection pour Serverette. Avant de la quitter, ils lui prodiguèrent de tendres adieux.

— Vous voilà bien près de devenir une grande dame, lui dit Frédéric. N'allez pas oublier vos amis ?

— Je n'oublierai pas, répondit Serverette. Puis, s'adressant à Barbassous : Nous devons vivre l'un près de l'autre, dit-elle, venez me voir souvent. Si j'avais besoin d'un protecteur, c'est à vous que j'irais.

— Mademoiselle ! s'écria Barbassous, ému jusqu'aux larmes, l'heure où je vous ai connue restera la plus belle de ma vie ; mon bras et mon cœur sont à vous.

Il était sincère autant que désintéressé, en parlant ainsi. La veille, dans un moment d'exaltation, Frédéric lui avait avoué qu'il aimait Serverette, et Barbassous, un moment séduit par la beauté de la jeune fille, s'était empressé de refouler ses propres sentiments, décidé à n'en parler jamais, comprenant quels obstacles le séparaient d'elle.

Serverette continua, en s'adressant au sergent Laffrey :

— Il ne m'est pas permis de vous parler de mon amitié. Après ce qui s'est passé entre nous, ce serait trop ou trop peu. Il y a quelques heures, je n'aurais jamais consenti à vous laisser croire que je pourrais être un jour votre femme. Mais les circonstances ont changé. Serverette devenue la fille adoptive

sa personne devraient être observées à son égard.

Le fonctionnaire ou officier chargé de l'accomplissement de la visite domiciliaire, dans les circonstances exceptionnelles déterminées plus haut, et les membres du Conseil des anciens qui l'assisteront, seront tenus de dresser procès-verbal de la visite domiciliaire et de le communiquer immédiatement à l'autorité supérieure dont ils relèvent qui la transmettra elle-même et sans retard à l'agent consulaire le plus rapproché.

Un réglement spécial sera promulgué par la Sublime Porte pour déterminer le mode d'action de la police locale dans les différents cas prévus plus haut.

Dans les localités distantes de plus de neuf heures de la résidence de l'agent consulaire et dans lesquelles la loi sur l'organisation judiciaire du vilayet sera en vigueur, les sujets étrangers seront jugés, sans l'assistance du délégué consulaire, par le conseil des anciens remplissant les fonctions de juge de paix et par le tribunal du caza, tant pour les contestations n'excédant pas mille piastres que pour les contraventions n'entraînant que la condamnation à une amende de cinq cents piastres au maximum.

Les sujets étrangers auront dans tous les cas le droit d'interjeter appel par devant le tribunal du sandjak des sentences rendues comme il est dit ci-dessus ; et l'appel sera suivi et jugé avec l'assistance du consul, conformément aux traités.

L'appel suspendra toujours l'exécution.

Dans tous les cas l'exécution forcée des sentences rendues dans les conditions déterminées plus haut ne pourra avoir lieu sans le concours du consul ou de son délégué.

Le Gouvernement Impérial édictera une loi qui déterminera les règles de procédure à observer par les parties dans l'application des dispositions qui précèdent.

Les sujets étrangers, en quelque localité que ce soit, sont autorisés à se rendre spontanément justiciables du conseil des anciens ou des tribunaux des cazas, sans l'assistance du consul, dans les contestations dont l'objet n'excède pas la compétence de ces conseils ou tribunaux, sauf le droit d'appel pardevant le tribunal du sandjak où la cause sera appelée et jugée avec l'assistance du consul ou de son délégué.

Toutefois le consentement du sujet étranger à se faire juger comme il est dit plus haut sans l'assistance du consul, devra être donné par écrit et préalablement à toute procédure.

Il est bien entendu que toutes ces restrictions ne concernent point les procès qui ont pour objet une question de propriété immobilière, lesquels seront poursuivis et jugés dans les conditions établies par la loi.

Le droit de défense et la publicité des audiences sont assurés en toute matière aux étrangers qui comparaîtront devant les tribunaux ottomans, aussi bien qu'aux sujets ottomans.

Les arrangements qui précèdent resteront en vigueur jusqu'à la révision des anciens traités, révision sur laquelle la Sublime Porte se réserve de provoquer ultérieurement une entente entre elle et les Puissances amies.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Tous les renseignements que nous avons pu recueillir aux sources les plus autorisées confirment les espérances que nous avons exprimées depuis quelques jours sur le sort de l'empereur Maximilien. Ils s'accordent à annoncer la capture du courageux et infortuné souverain, et aucun ne donne lieu de penser que les juaristes aient accompli l'attentat que certaines dépêches américaines pouvaient faire redouter. (*Pays*).

—

Une dépêche de Miramar datée du 5 juin, porte qu'aucun changement ne s'est opéré dans l'état moral et physique de l'impératrice Charlotte, et dément ainsi les tristes nouvelles qui ont circulé sur la prétendue aggravation de sa maladie. (*Presse*).

—

Avant son départ pour la Belgique, le roi des Belges a eu une longue conversation avec le prince Gortchakoff.

Le premier ministre de l'empereur de Russie a eu l'honneur d'être reçu en audience particulière par l'empereur Napoléon.

On annonce également qu'il y a eu déjà un échange de visites entre le prince Gortchakoff et M. le comte de Bismark.

—

Le cimier blanc qui surmonte le casque du czar a été touché par un éclat.

—

Bérézowski, qui est détenu à la Conciergerie, a passé une nuit fiévreuse et fort agitée, malgré les soins qui dès le premier moment lui avaient été donnés. L'état de sa blessure avait fort empiré ce matin, et l'amputation du pouce gauche a été jugée nécessaire. Il y a été procédé par le chirurgien de la Conciergerie. (*Pays.*)

—

Le choléra sévit depuis le commencement du mois dernier dans le cercle de Beuthen, en Silésie. Du 4 mai au 5 juin, sur 110 cas de maladie, 54 ont été mortels.

(*Corresp. de Berlin.*)

—

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Un odieux attentat a été commis aujourd'hui sur la personne du Czar. Hâtons-nous de dire que le crime n'a pas réussi, et que l'assassin n'est pas un Français. Voici les détails que nous avons pu recueillir :

Aujourd'hui, à cinq heures, après le défilé des troupes qui a suivi la revue passée sur l'hippodrome de Longchamps, l'empereur et les souverains étrangers étaient montés en calèche pour retourner à Paris. Le cortège s'était mis en marche dans l'ordre suivant : Dans la première calèche se trouvaient l'empereur Napoléon et le Czar : sur le devant étaient le prince héritier et son frère le grand duc Vladimir. Le roi de Prusse et le prince son fils occupaient la seconde voiture.

Au moment où la première calèche passait près du rocher de la grande cascade, entre les rangs pressés de la population qui ne permettaient aux chevaux de marcher qu'au pas, un jeune homme se détacha brusquement de la foule, se rapprocha et en-t'ouvrant vivement son gilet, en tira un pistolet à deux coups qu'il déchargea sur la voiture. Un des écuyers de l'empereur, M. Raimbaud, qui avait vu le mouvement de cet homme, fit faire un bond violent à son cheval, pour se placer entre l'assassin et les souverains.

Une balle traversa les naseaux du cheval, passa entre les empereurs et les grands-ducs et alla blesser une dame qui était au premier rang de la foule, de l'autre côté de la voiture. Les distances étaient si rapprochées que le sang de la blessure du cheval jaillit jusque sur les vêtements du grand-duc héritier et de l'empereur de Russie. La seconde balle n'avait point été projetée hors du second canon, qui avait crevé entre les mains de l'assassin. Celui-ci, immédiatement saisi et terrassé, fut avec peine arraché vivant par trois gardes de Paris aux mains de la foule, qui proférait contre lui des cris de mort. Au même moment d'énergiques acclamations : Vive l'empereur ! vive le czar ! se firent entendre de toutes parts. Les voitures ne s'étaient point arrêtées et les deux souverains, dont le calme et le sang-froid n'avaient pas été un moment altérés, donnèrent l'ordre de continuer à marcher au pas.

L'assassin avait été relevé presque sans connaissance : il avait le pouce de la main gauche mutilé par l'explosion de son arme. Ce n'est qu'une heure après qu'il a repris complètement l'usage de ses sens. Lorsqu'il est arrivé au dépôt de la Préfecture, après qu'un médecin lui eut donné les premiers soins que nécessitait sa blessure, il a été interrogé par M. le préfet de police. Cet homme est Polonais, né en Volhynie, et il est âgé de vingt trois ans. Il paraît qu'il a exercé pendant plusieurs années la profession de mécanicien. D'après ses déclarations, il serait arrivé de Belgique à Paris il y a deux jours, dans l'intention d'attenter à la vie du Czar. C'est hier seulement qu'il aurait acheté le pistolet dont il a fait usage.

Ce soir M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction de Gonet ont commencé l'information.

—

Voici un mot attribué au Czar au moment même de l'attentat du Bois de Boulogne qui prouverait de la part de son auteur une rare présence d'esprit. La détonation entendue, l'Empereur Napoléon dit au Czar : à l'adresse de qui ce coup de feu? Sire, répondit Alexandre, si le coupable est Italien, cela vous regarde; s'il est Polonais, cela s'adresse à moi.

(*Patrie.*)

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ AUX ÉTRANGERS.

—

Nous cédons aujourd'hui la première page du journal à l'insertion de la loi concédant aux étrangers le droit de propriété immobilière dans l'Empire ottoman et à la loi sur les *vacoufs*. Ces deux lois complètent la série des importantes réformes dont nous avions annoncé l'élaboration il y a trois mois. Le protocole qui accompagne la loi accordant le droit de propriété aux étrangers ajoute à ses dispositions en les commentant. C'est une sorte de guide pratique de la loi.

Ou nous nous trompons du tout au tout, ou cette loi fera plus pour l'avancement de la Turquie que toutes celles qui ont déjà été édictées. Désormais l'immigration européenne n'aura pas besoin d'aller chercher dans le far West américain un théâtre pour son ambition et pour son activité.

Il y a en Turquie des territoires immenses qui n'attendent que les bras de l'homme pour donner les plus riches moissons. Nulle part le sol n'est plus fertile, le climat plus favorable. Le bois et les matériaux de construction sont à portée de la main. Des rivages étendus doués de ports sûrs attendent l'écoulement des produits. Où trouver des terres plus propices pour le coton et des paturages plus plantureux pour l'éducation en grand des bêtes à laine? A quoi bon désormais s'exposer aux longueurs d'un voyage en Australie ou aux fièvres paludéennes de la Virginie et de la Géorgie quand on a sous la main une terre d'or et une nature splendide ? Avec l'établissement des lignes ferrées, la Turquie deviendra la maison de campagne de l'Europe. Voilà pour l'agriculture.

L'industrie n'offre pas un champ moins vaste à l'exploitation intelligente du capital et du travail européens. Des mines riches en produits de toutes sortes sollicitent l'entreprise; sans compter la manufacture d'une masse d'objets de consommation qui pourrait s'éxécuter, dans des conditions exceptionnelles de bon marché.

Et, par exemple, l'industrie meunière nous paraît appelée à un grand avenir. Les cours d'eau ne manquent pas, et rien n'empêche la Turquie d'imiter la pratique des Américains qui exportent leur blé en farine.

Le gouvernement pourrait aider la création d'établissements très utiles par une différence de taxation qui serait un appât pour les hommes entreprenants.

Au point de vue politique, la Turquie a tout à gagner à l'immigration européenne sur une large échelle. L'Européen, arrivant dans le pays avec ses idées de tolérance et d'avancement individuel, avec les traditions d'une civilisation supérieure et la conviction de la nécessité de la domination musulmane en Orient, ne tardera pas à jeter le désarroi au milieu de tous les éléments plus remuants qu'intelligents qui se disputent la fortune publique et l'ambition de la prédominance. Difficilement accessible à la propagande étrangère, essentiellement conservateur, il offrira très-promptement au gouvernement un point d'appui.

En attendant que les bienfaits de l'instruction publique pénètrent la société musulmane, le pouvoir trouvera parmi les étrangers tous les éléments dont il aura besoin pour activer l'avancement du pays. L'élément européen en Orient fournira au progrès le contingent de son expérience pratique; il sera en même temps la douche d'eau froide qui calme les aspirations fébriles ; le ciment qui réunira les populations de l'Empire.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, le 7 juin.

La chronique s'est tellement mêlée à la politique cette semaine que je me verrai forcé de les unir dans cette correspondance, et en mentionnant toutes les fêtes, toutes les cérémonies auxquelles donne lieu la présence des souverains de Russie et de Prusse, de faire ressortir le fait dominant qui s'en dégage.

Nul ne peut nier que cette présence ne soit un grand évènement, le plus important peut-être du règne de Napoléon; il en est qui la considèrent comme une victoire, et qui satisfaits de ce triomphe, veulent qu'on oublie le passé, qu'on mette de côté tout souvenir, toute préoccupation politique et qu'on n'ait que des sourires et des acclamations pour les hôtes de l'Empereur.

Le Czar est arrivé samedi, et tous les journaux, à commencer par le *Moniteur*, vous décriront la cérémonie de son entrée. La foule était immense sur le parcours du cortége. Au passage de l'Empereur Napoléon qui se rendait à la gare, elle l'avait acclamé avec enthousiasme. Les cris furent moins nombreux, lorsqu'il repassa avec son hôte. Il faut dire que la foule n'était occupée qu'à essayer de voir les traits du Czar presque cachés dans la berline impériale.

Cependant nos boulevards, nos grandes rues étaient pavoisées, et le soir illuminés ; la ville entière était en fête, et si l'on ne peut dire qu'il y eut vive sympathie, il y avait tout au moins curiosité bienveillante.

Ces bonnes dispositions du public s'affaiblirent lorsqu'on apprit que le Czar et ses deux fils avaient passé leur première soirée aux Variétés et au bal Mabille. Les appréciations, je dois le dire, cessèrent d'être bienveillantes, et le lendemain, lorsque le Czar se rendit aux courses de Longchamp avec l'Empereur, l'accueil que lui fit la foule fut très réservé, et il n'y eut de démonstration affectueuse que pour Napoléon.

Je dois dire que le Czar ne semblait pas se faire illusion. Il se tenait immobile et froid jusqu'à la glace et laissait tomber un regard morne sur la foule.

Cependant, le télégraphe nous apportait le fameux décret d'amnistie destiné à payer la bienvenue du Czar à Paris. Ce décret qui, si l'on veut bien l'examiner, ne renferme aucune amnistie, devient aussitôt dans le public et dans les journaux, l'objet d'une très-vive critique. On faisait remarquer que le Czar promettait simplement d'user du droit de grâce envers ceux des Polonais déportés que la police signalerait à sa bienveillance. Il faut, en un mot, *avoir été bien sage* pour obtenir le droit de rentrer dans sa patrie et d'y mourir de faim; car le décret ne promet aucune restitution des biens.

Les critiques allèrent si loin que le prince Gortchakoff, qui a accompagné son maître à Paris, dut faire quelques démarches auprès de nos journaux, afin d'essayer d'obtenir leur silence, tandis que l'administration française priait, de son côté, ces journaux de suspendre tout commentaire sur le décret d'amnistie jusqu'au départ du souverain russe; en faisant remarquer qu'il était de bon goût de tenir assoupies les passions politiques, pendant toute la durée du séjour de l'hôte de l'Empereur.

Voilà, en effet, comment est fixé la question au sujet de l'attitude du peuple français vis-à-vis des souverains qui visitent Paris en ce moment. Les convenances et le bon goût exigent qu'il n'y ait envers eux que des manifestations sympathiques. Je ne me prononce pas à cet égard, je constate les faits, et j'arrive au plus grave, en glissant sur l'emploi des journées du czar à Paris, dont vous trouverez dans tous les journaux un compte rendu aussi exact que possible, depuis le jour des courses, dîner aux Tuileries, visites à l'Exposition, fête à l'ambassade russe, etc., etc.

Le Czar avait exprimé le désir de voir nos magistrats réunis en séance solennelle ; vous savez sans doute, en effet, qu'il n'y a rien de beau, rien d'imposant comme le spectacle de nos cours réunies. Tous les souverains qui viennent à Paris, veulent y assister, de même qu'avant 89, ils assistaient à une séance du Parlement. Le Czar Alexandre restait donc fidèle à la tradition que lui avait léguée Pierre le Grand venu à Paris sous la Régence et pendant la minorité de Lous XV.

Donc, toute notre magistrature attendait le Czar. Celui-ci s'était d'abord rendu au musée de Cluny; mais avant d'y entrer, il avait trouvé devant la grille du square qui l'entoure, un groupe d'étudians qui poussèrent le cri de *Vive la Pologne*! Le Czar visita le musée, remonta promptement en voiture et se rendit au palais de Justice. Il descendait à la grille et se disposait à monter le grand escalier de pierre, lorsqu'un autre groupe, au milieu duquel on distinguait des avocats en robe, s'approcha de lui et fit de nouveau entendre le cri de *Vive la Pologne*!

Le Czar tourna sur lui-même, et au lieu d'entrer au palais de Justice, il fut à gauche et entra dans la Sainte Chapelle d'où il sortit presque immédiatement après, pour remonter en voiture et s'éloigner, tandis que les cours réunies attendaient sa visite.

Je vous donne là la version la plus axacte du fait qui s'est produit. L'émotion fut grande à Paris, dès qu'on le connut. Il fut très diversement apprécié, et l'on prétend que l'ordre des avocats doit se réunir pour infliger un blâme aux membres de la corporation qui ont crié *Vive la Pologne!*

Cependant la police prenait ses mesures, et plusieurs des étudians du musée de Cluny étaient arrêtés. En outre le soir, le cri de *Vive la Pologne!* s'étant de nouveau fait entendre, sur le passage du Czar qui se rendait à la représentation de Gala de l'Opéra, de nouvelles arrestations ont eu lieu. Toutes les personnes incarcérées ont été conduites de la Conciergerie à la prison de Mazas, et elles passeront en police correctionnelle sous l'inculpation d'avoir troublé l'ordre public.

Maintenant, les journaux se demandent si le cri de *Vive la Pologne* peut être raisonnablement considéré comme délictueux et pourquoi c'est faire injure à l'empereur de Russie que de souhaiter la prolongation de l'existence de la Pologne. Que l'intention ne puisse être jugée bienveillante, je le conçois ; mais n'est-ce pas la Russie elle-même qui la constitue telle, par les rigueurs que son gouvernemeut a exercées contre les Polonais? Si la Pologne existe, le Czar ne peut se formaliser qu'on souhaite prospérité et longue existence à l'une des provinces de son empire? Si elle n'existe plus, c'est qu'il l'a détruite, et l'on doit avouer que sans tenir compte des convenances et des exigences du bon goût, la conscience d'un peuple comme le nôtre peut protester contre la destruction, l'anéantissement d'une nation qui vivait, il y a cinq ans encore. Je vois en cela plutôt une question d'humanité qu'une question politique, et l'on doit, en somme, con, venir que la protestation est douce et ne revêt aucune forme acerbe. Enfin, si le peuple français n'approuve pas la destruction, le martyre de la Pologne, quelle autre occasion lui sera-t-il donnée de protester? Son gouvernement, retenu par des considérations politiques non seulement ne proteste pas, mais fait du Czar l'hôte de l'Empereur; les journaux ne représentent, en pareil cas, que l'opinion de leurs rédacteurs. La voix

---

de madame Chavanet sera digne du lieutenant Frédéric.

Ces mots furent dits avec une grâce inexprimable. Frédéric y vit une preuve nouvelle de la délicatesse de cette charmante fille qui, tout en cherchant à intéresser son ami à son propre bonheur, ne voulait pas cependant lui imposer un engagement prématuré.

— Je me demande si tout ceci n'est pas un rêve, répondit le sergent. Il y a trois jours encore, ma vie était faite de tristesse et de regrets. Je vous ai connue et aimée, et désormais mon ambition a un mobile si puissant, qu'il me semble que tout va me réussir. Je ne tromperai pas votre confiance. Le jour où l'épaulette me sera donnée, ce jour-là, je viendrai chercher ma femme. J'en fais ici la promesse solennelle, et j'en prends Barbassous à témoin.

— On peut donc se connaître et s'aimer en même temps ? s'écria Serverette livrée à une joie infinie.

— C'est une jouissance réservée aux âmes d'élite, dit gravement Barbassous.

— Que d'événements en quelques jours ! ajouta la jeune fille en se laissant embrasser par ses deux amis.

Durant les huit jours qui suivirent, la famille Chibrac, de retour à Orange, ne s'occupa que des préparatifs du départ de Serverette. Madame Héloïse, soit qu'elle sût gré à sa nièce d'être la cause de sa nouvelle fortune, soit qu'au moment de se séparer d'elle, elle voulût lui faire oublier les souffrances du passé, se montra pleine de tendresse et de sollicitude.

— Tu nous as porté bonheur, lui disait-elle, dans le transport de sa reconnaissance. Grâce à toi, la vie nomade est finie, au moins pour moi, car je ne sais si ton oncle voudra y renoncer.

— Jamais ! répondit Chibrac qui avait entendu ces paroles. Je n'aurais pas assez de courage pour supporter la perte de Serverette et abandonner ma carrière artistique. Le culte de l'art seul pourra me consoler de ne plus vivre auprès de mon enfant.

— Vous viendrez me voir, dit la jeune fille qui cherchait à consoler son oncle.

Il répondit affirmativement, mais, en même temps, il se rappelait que Chavanet lui avait donné à entendre qu'il ne serait pas convenable, en raison de sa profession qu'il se montrât trop souvent à Saint-Etienne-de-Boulogne.

A l'expiration du délai fixé par les bienfaiteurs de Serverette, la jeune fille se mit en route pour revenir au château. Son oncle seul l'accompagnait. En embrassant pour la dernière fois madame Héloïse, elle sentit son cœur se serrer. Sa vie passée n'avait pas été toujours heureuse. Mais elle avait trouvé un dédommagement dans l'affection de son oncle. Cette affection allait manquer à sa vie. Il fallait plaire à des visages nouveaux. Sortirait-elle victorieuse de cette épreuve ? Ces pensées maintinrent longtemps une tristesse indicible que ne pouvait diminuer l'attitude désolée du malheureux Chibrac.

Enfin, un matin du mois d'octobre, douze jours après les événements racontés dans les premiers chapitres de ce récit, Serverette vint prendre possession de sa nouvelle demeure.

Les adieux de Chibrac furent déchirants. Le pauvre homme sanglotait à fendre l'âme. Il fallut que Barbassous, qui l'avait accompagné jusque-là, l'entraînât pour mettre un terme à cette scène cruelle. Serverette n'était pas moins émue.

— Monsieur, dit son oncle à Chavanet, je vous laisse ma fille et je vous la confie.

Ce fut son dernier mot. Il repartit pour Orange le même soir.

Désormais sa nièce se trouvait seule, au milieu de gens qu'elle se promettait d'aimer, mais qui lui étaient encore inconnus.

Quant à Chavanet, il était radieux. Serverette était en son pouvoir.

X.

Six moins seulement s'étaient écoulés depuis l'entrée de Serverette dans la maison Chavanet, et déjà la plus grande partie du programme dont madame Agathe Chavanet avait exigé d'elle l'exécution avant d'en faire sa compagne et sa fille, était remplie. Le noviciat qu'on lui avait imposé touchait à son terme.

Placée d'abord à l'orphelinat au même titre que les pensionnaires qui s'y trouvaient alors, la jeune fille avait abrégé l'apprentissage de la vie nouvelle à laquelle on la destinait.

Dès son arrivée, les religieuses s'étaient aperçues qu'elles n'avaient plus rien à apprendre à leur nouvelle recrue. Grâce à la sollicitude bien entendue de Chibrac, elle savait tout ce qu'une femme doit raisonnablement savoir.

Elle fut donc regardée bientôt non comme une élève, mais comme une maîtresse. On lui confia la surveillance de ses petites camarades, et elle apporta dans ses fonctions tant de douces qualités que les enfants ne tardèrent pas à l'aimer comme une sœur dont l'âge et la supériorité devaient inspirer autant de respect que d'affection.

Partout elle se prodigua. Dans les classes, à l'infirmerie, dans les ateliers, on la vit toujours et partout donner l'exemple de l'aménité, de la patience, de la soumission. Cette nature fière et cruellement éprouvée s'humanisa, si l'on peut dire ainsi.

Il est vrai que dans son âme chaste, de grands changements s'étaient opérés. Quelques mois d'une vie faite de retraite et de repos l'avaient en quelque sorte transformée.

Après avoir longtemps vécu d'une existence bruyante, livrée surtout aux inpressions extérieures, Serverette, guidée par les directrices de l'orphelinat et par l'abbé Peretty, s'était vouée plus assiduement aux pratiques religieuses qui, sagement observées, ont pour effet d'apaiser l'exaltation des âmes jeunes et ardentes. Ne goûtant que de pures et calmes joies, elle n'avait plus comme autrefois, à comprimer ses aspirations. Par conséquent, plus de révoltes intérieures, plus de ces colères sourdes qui font tant de mal et ouvrent l'esprit au dédain et à l'orgueil. Se contentant de s'abandonner aux élans de sa belle nature, elle n'avait qu'à se laisser aimer, recueillant ainsi tous les bénéfices d'un aimable caractère auquel on se plait à rendre ce qu'il donne ou veut donner.

Agathe fut séduite par le bon cœur, l'intelligence et l'esprit de Serverette. Elle avait d'abord voulu que la jeune fille passât une année entre les mains des religieuses, afin qu'on pût à loisir étudier son caractère et au besoin le réformer. Mais l'inutilité de ces précautions fut bientôt démontrée, et madame Chavanet ayant reconnu que sa petite amie était digne d'affection, il fut décidé que Serverette prendrait, sans attendre l'expiration du délai d'un an primitivement fixé, la place qu'on lui destinait dans l'avenir.

La chambre de Serverette fut instalée à côté de celle d'Agathe, et dès ce jour commença pour elle une existence plus conforme à ses goûts et à ses qualités.

(*Sera continué.*)

du peuple s'est fait entendre de la seule fureur qui lui était possible si les convenances exigeaient qu'on se tût en présence du Czar, il fallait renoncer pour toujours à protester, je ne dis pas en faveur de la Pologne, je dis en faveur des droits de l'humanité.

Voilà comment on apprécie généralement cette démonstration ; elle eût été blâmée, sans les arrestations dont je viens de parler et qui, en cherchant à convertir en délit ce qui n'était jusqu'alors considéré que comme un manque de goût, ont forcé le public à reconnaître que le cri de *Vive la Pologne* ne violait en aucune façon la légalité, et qu'il pouvait avoir sa raison d'être.

Cependant, on craignait que le roi de Prusse, qui arrivait le lendemain, ne fût l'objet de quelque manifestation fâcheuse. Il n'en a été rien heureusement. Le roi de Prusse a été notre adversaire sur le terrain diplomatique, il le sera peut-être un jour sur le champ de bataille, et nous savons estimer et respecter nos adversaires. Nous n'avons à lui reprocher que son ambition qui se heurte aux intérêts de la France ; mais nous sommes assez forts pour ne pas craindre la lutte, quand l'heure en sera venue. En attendant, et jusqu'à ce qu'on se retrouve l'épée à la main, on peut fêter le roi Guillaume et son ministre, M. de Bismark qui, je dois le dire, est plus populaire plus connu en France que son souverain. C'est lui que la foule cherchait à voir avant tout autre. A l'arrivée du roi de Prusse, cette foule était, du reste, bien moins nombreuse qu'à celle du czar ; mais le lendemain, c'est-à-dire hier, je ne puis vous dire l'immense quantité de monde qui s'était portée à Longchamp pour assister à la revue. A midi, tous les ouvriers quittaient les ateliers, et sacrifiant une demi-journée de travail et de paie, se rendaient au bois de Boulogne par bandes innombrables. Les voitures se pressaient dans l'avenue de Longchamp. La place de l'Etoile et les Champs-Elysées étaient pavoisés. Enfin c'était partout une fête, une très-grande fête, et comme une démonstration. La France allait montrer au roi de Prusse quelques uns de ses soldats

Il y avait cinquante mille hommes environ réunis sur le terrain de l'Hippodrome. Les trois souverains accompagnés de princes et d'officiers généraux, en occupaient le centre. Des manœuvres, la revue et le défilé se sont rapidement succédé ; mais il n'y a eu aucun cri. La foule est restée silencieuse, comme elle l'avait été la veille, à l'arrivée du roi de Prusse. Les troupes ont dû également par ordre, garder le silence. En somme, si vous voulez avoir mon sentiment sur l'attitude de notre population, je vous dirai qu'à part la démonstration de Cluny et du Palais de Justice, elle est froide, digne ; elle se porte avec empressement aux endroits où elle verra les souverains, mais devant eux elle garde le silence. Le silence des peuples est la leçon des rois. Est-ce là le cas de répéter cette vieille formule ?

Vous comprenez que les affaires politiques chôment un peu au milieu de toutes ces fêtes assez politiques, du reste elles-mêmes pour défrayer la curiosité des gens sérieux. Le Corps législatif néanmoins poursuit ses travaux, il discute et vote successivement les articles du projet de loi sur les sociétés commerciales en attendant les grosses discusssions qu'on nous promet depuis si longtemps. Nos journaux font de la polémique au sujet d'un bruit relatif à la dissolution de la Chambre. Je crois qu'ils discutent dans le vide, et que le gouvernement n'a nullement l'intention d'en venir à cette extrême mesure qui serait motivée par l'attitude de la majorité dans la question de la réorganisation de l'armée. La commission de la Chambre et le conseil d'Etat n'ont pu décidément s'entendre sur le dernier point qui les divisait, et c'est la Chambre elle-même qui sera appelée à prononcer entre eux.

Le baron de Blixen-Tinecke, beau-frère du roi de Danemark, vient d'arriver à Paris, avec la mission de régler, d'accord avec M. de Bismark et en présence des représentants des autres puissances, la question relative au Schleswig septentrional et à l'interprétation du traité de Prague. Toutes les questions vont du reste, à peu près se discuter de cette façon, c'est-à-dire qu'on profitera du séjour des divers souverains à Paris pour examiner, en quelque sorte sous la présidence de leur hôte l'empereur Napoléon, tous les intérêts qui concernent leurs pays respectifs.

C'est ainsi que l'on prépare en ce moment la question d'Orient et qu'on parle d'une Note collective adressée à la S. Porte au sujet de la Crète. Je ne m'étendrai pas davantage sur un sujet que vous possédez mieux que moi. Mais remarquez qu'on fait coïncider la présence à Paris du Czar, bientôt celle du roi de Grèce, et plus tard celle du Sultan, avec un projet de révision des traités de 1856 et du règlement de la question crétoise. Tout cela confirme ce que je vous disais dans ma dernière lettre. N'est-il pas juste alors que puisque les gouvernements, qui savent si bien songer à la question d'Orient, oublient la question polonaise, le peuple français s'en souvienne pour eux? C'est ce que disent quelques-uns de nos journaux, en citant une lettre fort remarquée d'un des anciens journalistes d'Orient, M. François Noguès. Il développe cette thèse et s'attache à démontrer que si l'on touche à la Crète pour satisfaire l'ambition de la Grèce, c'est à la Russie que l'on sacrifie l'Orient, en perpétuant cette éternelle question, jusqu'à ce que la convoitise moscovite n'ait plus rien à désirer. Du reste, s'il faut en croire certaines informations, lord Cowley aurait reçu pour instructions de son gouvernement de considérer la mer Noire et la Bessarabie comme les seules frontières possibles entre la Turquie et la Russie, c'est-à-dire d'opiner en faveur du maintien des traités de 1856.

Le roi de Prusse, avant de se rendre à Paris, avait invité l'Empereur Napoléon à venir à son tour a Berlin, invitation qui a été aussitôt acceptée.

Le roi de Suède est très-prochainement attendu à Paris.

L'Empereur et l'Impératrice d'Autriche s'y rendront vers la fin de ce mois et s'y trouveront à peu près à la même époque que le Sultan, de même que le roi de Prusse et l'Empereur de Russie s'y trouvent ensemble actuellement.

La reine d'Espagne a dû décliner l'invitation qui lui avait été adressée et annoncer qu'elle remettait à l'année prochaine sa visite à Paris.

On commence à parler d'un voyage que le Pape ferait lui-même en France après les fêtes du mois d'août.

N'ai-je oublié personne dans cette liste? Mentionnons la prochaine venue du frère de l'Empereur du Maroc, Muley Abbas qui nous arrivera dans quelques jours avec une suite nombreuse pour représenter son souverain à Paris.

Toujours même incertitude sur le sort de Maximilien. A-t-il été fusillé? Est-il traité en prisonnier de guerre? Les dépêches officielles se taisent à cet égard, faute de renseignements suffisants. Ce qui est malheureusement trop vrai, c'est que l'Impératrice Charlotte est absolument condamnée par les médecins! Triste destinée que celle de ces deux jeunes princes, nés pour être heureux et dont cette question mexicaine a fait si promptement ses victimes!

Le 17 ce mois, aura lieu à Paris une conférence monétaire à laquelle assisteront les représentants d'Angleterre, de Suisse, d'Italie, de Portugal et d'Espagne.

J'hésitais à vous parler de l'attentat dirigé contre l'empereur de Russie. Je me trouvais moi-même dans le bois de Boulogne, lorsque le bruit se répandit qu'un Polonais venait de tirer sur le czar. On crut à l'une de ces plaisanteries que le Parisien aime à faire circuler, quand il y a de grands rassemblements de peuple, et l'on passa outre. On en parlait hier au soir encore, mais sans y croire. Ce matin, le *Moniteur* a parlé ; ce doute même n'est plus permis.

Au moment où la voiture impériale qui ramenait les deux empereurs passait au tournant de la grande cascade, un polonais, juché, dit-on, sur un arbre, a tiré un coup de pistolet qui a atteint à la tête le cheval d'un des écuyers. L'arme a éclaté et blessé à la main le meurtrier qui a été aussitôt arrêté. « — Malheureux, lui dit-on, vous pourriez atteindre l'empereur Napoléon ! — Je l'aime et je le vénère, a-t-il répondu, je n'en voulais qu'au czar ! qu'on ne me cherche pas de complice, a-t-il ajouté, je n'en ai pas ! »

Ce malheureux avait oublié que l'assassinat déshonore les plus saintes causes, et qu'il violait par le crime l'hospitalité de la France ! Comment, en présence d'un tel forfait, le peuple français pourra-t-il dorénavant protester en faveur de la Pologne ? N'osera-t-on pas dire que ce sont les cris de mardi qui ont excité l'assassin ? Je ne puis le croire, et je suis convaincu que, quelle qu'ait été l'attitude de la population parisienne, il n'en eût pas moins commis cet attentat.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Il suffit de lire la lettre publiée hier soir par le *Levant Herald* pour la classer parmi cette masse de documents dont l'Europe est inondée depuis le commencement de l'affaire de Candie et qui n'ont d'autre but que d'émouvoir l'opinion par le récit de faits imaginaires, où le viol, l'incendie, le massacre des vieillards jouent le principal rôle. L'abus qui est fait de ce genre de réclame ne peut avoir d'autre résultat que de fatiguer l'attention des gens impartiaux. Il n'y a qu'à lire les journaux de l'Europe pour se rendre compte que la lassitude et l'incrédulité ont succédé à un premier engouement.

—

M. le ministre d'Italie est arrivé samedi matin à bord du stationnaire italien la *Sirena*. Son Excellence est descendu à la légation de Péra.

—

Avant-hier dimanche, sur l'initiative des sujets Russes de l'orthodoxie arménienne, à l'occasion de l'attentat du 6 juin, un *Te Deum* solennel a été chanté en l'église de Sainte Trinité à Péra, au milieu d'une nombreuse assistance profondément recueillie pour rendre grâce à Dieu de la préservation des précieux jours de S. M. l'Empereur de Russie.

—

La *Patrie* rend compte en ces termes de la haute récompense que l'Empereur des Français a accordée à M. le marquis de Moustier pour les services qu'il a rendus à son pays dans les négociations concernant le Luxembourg. Le public oriental qui a eu l'occasion de juger à l'œuvre l'ancien ambassadeur de France à Constantinople nous saura gré de lui donner la primeur d'une bonne nouvelle.

Le *Moniteur* enregistre la nomination de M. le marquis de Moustier au grade de grand-croix de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

Cette récompense était bien due au diplomate qui, en prenant possession, il y a huit mois, du ministère des affaires étrangères, y a révélé aussitôt l'habileté profonde de l'homme de l'Etat.

Mais elle devra paraître d'autant plus précieuse à M. de Moustier, qu'elle lui est décernée dans les circonstances actuelles, c'est-à-dire au moment où la politique défendue par le ministre de Sa Majesté est consacrée par la présence à Paris des souverains et des principaux hommes d'Etat de l'Europe.

Tout le personnel diplomatique français et étranger s'est empressé, nous dit-on, d'exprimer à M. le ministre des affaires étrangères la satisfaction que lui a causée la décision de l'Empereur.

—

Samedi matin, vers les neuf heures, un banquier arménien, Ussep Marcovoglou, s'était embarqué à Top-Hané sur un caïk à deux paires de rames pour se rendre à Constantinople près de Sali-Bazar. Un bateau à vapeur remorquant une mahone chargée de blé venait en sens contraire. Les bateliers se mirent à côté d'un bâtiment pour laisser passer le bateau, mais le courant jeta la mahone sur le caïk et l'écrasa. Le banquier a été tué sur le coup. L'un des bateliers eut les doigts coupés, l'autre eut le temps de sauter sur la mahone.

—

Dans la nuit de vendredi deux musiciens étrangers s'étant querellés, l'un d'eux fendit la tête de son camarade. Ces hommes ont été envoyés à leurs chancelleries respectives.

—

Un officier turc passa la nuit dernière dans un hôtel en face de Galata-Seraï. Vers minuit, un individu frappa à sa porte en disant qu'il était l'interprète de l'hôtel. Après qu'on lui eut ouvert, cet homme profita de la permission pour enlever à l'officier, tout en causant avec lui, 25 livres turques.

La police est à la recherche du filou.

—

Samedi matin, à Top-Hané, une négresse en sortant de voiture est tombée frappée d'une attaque d'apoplexie.

—

Un domestique d'un hôtel de Péra, s'étant pris de querelle avec un épicier, ce dernier reçut un coup qui lui creva un œil. Le domestique a été arrêté et conduit à la police.

CHRONIQUE.

L'Industrie Allemande

ET LE ZOLLVEREIN

A propos de l'Exposition Universelle.

Première Partie.

La réunion, dans la capitale de la France, des plus remarquables produits de l'industrie manufacturière de tous les pays, est un fait qui marquera comme l'un des événements les plus solennels de notre époque, même après les trois grandes expositions qui l'ont précédé. Il n'est donné qu'à la civilisation moderne, aidée par la vapeur et les chemins de fer, d'offrir, sous les dehors splendides d'un spectacle qui n'a jamais eu d'égal pour la variété comme pour la magnificence, un pareil champ d'observation à tous les hommes que le génie des travaux pacifiques pousse en avant dans les voies larges et salutaires du progrès. L'émulation que provoque un pareil concours est d'un heureux augure et plus féconde pour l'humanité que la gloire des batailles.

A côté de l'intérêt technique des comparaisons, facilitées par l'heureuse ordonnance de l'Exposition, entre tous les produits entassés, dans l'enceinte du Champ-de-Mars, se pose une question d'une haute importance; il convient d'apprécier le rôle économique de l'industrie manufacturière, d'examiner les conditions, la marche, le mode et les caractères particuliers de son développement dans chacune des contrées exposantes. C'est à cette étude que nous nous appliquerons exclusivement ici, pour arriver autant que possible à une juste idée des résultats généraux de ce développement progressif. A ce point de vue surtout, les trois grands pays qui marchent à la tête de la civilisation contemporaine, la France, l'Angleterre et l'Allemagne, sont aussi les premiers qui attirent l'attention générale. Ce qui les place hors ligne, ce n'est pas seulement l'importance respective de leur marché intérieur pour l'industrie nationale, ou celle de leur production manufacturière pour le commerce extérieur, mais surtout le caractère d'universalité qu'y a pris cette industrie en attirant dans son domaine toutes les branches du travail manufacturier. Toutes les trois, malgré l'inégalité encore persistante des forces et des ressources, malgré de notables différences dans le style, la qualité et la perfection de leurs produits, jouissent plus ou moins d'un même avantage ; fabriquant au delà des besoins de leur consommation propre, elles ont une exubérance de production qui leur permet d'en répandre l'excédant, en fortes quantités, sur tous les marchés du globe. Cette facilité d'écoulement, due en partie au bon marché, en partie à la supériorité de leur fabrication, a développé entre elles les rapports multiples d'une très active et sérieuse concurrence, qui les oblige à faire des efforts constants pour ne rester en dehors du progrès en aucune branche. Cette émulation leur est commandée par l'intérêt de leur consommation propre non moins que par celui de leurs débouchés extérieurs. Aussi, le développement des grandes industries a-t-il acquis dans ces mêmes pays, par la force de l'exemple, sur tout le monde industriel et commercial, une influence à laquelle il ne saurait encore prétendre au même degré dans les contrées dont la production manufacturière continue à être presque entièrement absorbée par les besoins de l'intérieur. Nous ne confondrons certainement pas avec celles ci certains foyers d'industrie pleins de vitalité comme la Belgique et la Suisse, qui, l'une et l'autre, travaillent même principalement pour l'exportation et ne le cèdent à aucun pays du monde dans les branches de manufacture qui les occupent ; mais il ne faut pas perdre de vue qu'elles ont dû toutes les deux, en raison de l'exiguité même de leur territoire, s'appliquer de préférence à plusieurs grandes spécialités qui leur sont plus particulièrement dévolues, telles que la draperie, la confection de la dentelle, la haute métallurgie, ou la fabrication des mousselines unies et brodées, des cotonnades fines, des tissus et rubans de soie légers, enfin l'horlogerie. L'industrie de ces petits Etats intermédiaires reproduit d'ailleurs, dans son aspect général, tous les traits essentiels du génie manufacturier de chacune des trois grandes nations qui figurent sur la première ligne, et entre lesquelles, sous l'influence des liens de consanguinité multiples et de rapports de voisinage constants, ils marquent en quelque sorte la transition sur le champ de la concurrence industrielle comme à bien d'autres égards. Si de là nous passons outre à de vastes contrées, telles que les Etats-Unis, l'Autriche, la Russie, nous sommes loin de méconnaître ce qu'il y a déjà de grandiose dans le développement des tendances industrielles de la première surtout, et ne doutons nullement que toutes les trois ne soient appelées à jouer, dans un avenir plus ou moins prochain, un rôle d'une importance promptement croissante ; mais il faut constater que, pour le moment, l'intérêt agricole, qui, chez les Américains du Nord en particulier, marche de front avec une prodigieuse expansion du génie commercial et maritime, n'y permet encore à l'intérêt manufacturier de se déployer qu'au second plan. Du reste, il saute aux yeux que l'industrie américaine est la fille, mais une fille émancipée certainement, robuste et pleine d'énergie, de l'industrie britannique, et l'industrie autrichienne, de son côté, n'est pas moins allemande, bien que le contact et la fusion partielle avec des éléments hétérogènes aient tant soit peut modifié ou affaibli le cachet primordial de son origine toute germanique. Quant à la Russie, son éducation industrielle, aussi bien que tout ce qui regarde son développement intérieur, dérive en majeure partie d'emprunts fait à la civilisation des pays plus avancés, auquels elle a demandé ses modèles. De même ni l'Italie, ni l'Espagne, déchues de leur ancienne prospérité manufacturière, ne sont encore rentrées dans le mouvament de l'industrie moderne avec assez de succès pour se placer au rang des trois grandes nations qui y président aujourd'hui.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

On lit dans le *Nouvelliste*, de Marseille :

De nombreuses compagnies de thons ont été aperçues ces jours derniers dans nos madragues. Une pêche dont le résultat a répondu à l'attente générale des pêcheurs a été faite par ceux qui sont au quartier de l'Estaque. Un de nos amis qui avait organisé une partie de pêche au thon avec des dames nous adresse la narration suivante qui est fort intéressante :

Je regrette fort de n'avoir pas pu te faire assister à notre pêche au thon, qui a eu lieu mardi dernier au quartier de l'Estaque. Les compagnies que les pêcheurs avaient aperçues avaient été cernées par eux dans plusieurs rangs de filets appelés *thonailles*. Dès le matin, mames et messieurs se trouvaient au rendez-vous. Monter dans l'embarcation et voguer vers le lieu indiqué fut fait dans un rien de temps. Mais on avait compté sans la pluie et le vent qui taquina fort nos voyageurs.

C'est alors que les regrets se firent entendre, et les souffrances vinrent jeter un voile sombre sur cette partie de plaisir. Beaucoup bravèrent cependant regrets et malaises pour assister aux incidents de cette pêche qui nous rappela la fameuse pêche miraculeuse. En effet, c'était beau à voir vingt solides gaillards retirant de la mer des files retenait près de 300 thons, dont chacun pesait de 20 à 50 kilos.

Depuis plusieurs jours, le travail se continue en donnant le même résultat ; ces braves et honnêtes travailleurs remercient Dieu de leur avoir envoyer un *coup du sort* qui laisse plus de 20 000 francs à partager entre trois familles.

—

Les pick-pockets anglais à Paris.

Il y a environ un mois, un inconnu se présente dans un magasin du boulevard et commande dix-huit casquettes d'un modèle original, avec prière de les lui livrer dans les vingt-quatre heures. L'homme à la casquette avait toutes les allures d'un homme du monde. Interrogé par le chapelier sur l'emploi qu'il comptait faire de ces dix-huit casquettes, l'inconnu répondit qu'il voyageait beaucoup, qu'il perdait en moyenne en route une casquette par jour, et qu'il ne s'embarquait jamais sans sa petite douzaine et demie.

Le lendemain il vint prendre les dix-huit casquettes.

Mais le chapelier, en homme très-intelligent, avait fabriqué une dix-neuvième casquette d'après le modèle qu'on lui avait confié, et il exhibait cet exemplaire surnuméraire à sa devanture.

Un bon bourgeois de Bruxelles, qui était venu avec sa famille visiter l'Exposition, passe devant le magasin, s'arrête et :

— Voilà une bien belle casquette ! dit-il. J'ai bien envie de l'acheter.

Et le voilà parti avec sa casquette sur la tête. Il se rend au Champ-de-Mars pour visiter une dernière fois l'Exposition avant de retourner à Bruxelles et parcourt les différentes galeries en société avec madame son épouse.

Tout à coup un individu qui passe dit au bourgeois de Bruxelles quelques mots anglais et disparaît, mais l'honnête Belge a senti une main s'introduire dans la poche de son paletot. Plus de doute, il a eu affaire à un pick-pocket qui vient de lui pincer son mouchoir.

Il porte vivement la main à sa poche et y trouve... deux tabatières, cinq chaînes, onze montres.

Après une courte hésitation l'homme de Bruxelles demande le bureau du commissaire de police, mais il n'a pas encore fait dix pas dans cette direction quand un agent de la police de sûreté le prend par le collet et lui dit tout bas :

— Ne faites pas une résistance inutile !

Le Belge pâlit ; sa femme chancelle.

— Pas de bruit, dit l'agent, et suivez-moi !

Chez le commissaire de police, tout s'explique. La casquette d'un nouveau modèle que le bourgeois avait achetée dans le magasin du boulevard était tout simplement le signe de ralliement des pick-pockets anglais, et c'est ce qui explique pourquoi les voleurs à la tire, surpris, en flagrant délit, avaient, en se sauvant, fourré les objets volées dans la poche de cet honnête homme qu'ils avaient pris pour un *camarade*.

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 15 Juin	36 39
Clôture	du 15 Juin	37 2

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 15 Juin.

MARSEILLE. bat. à vap. fr. *Isère*, cap. Thennin, ayant touché Messine Volo Salonique Dardanelles et Galipoli, div. marchan. et 35 p.
— bat. à vap. fr. *Nil*, cap. de Gerard ayant toutché Messine Pyrée et Dardanelles divers marchandises et 60 passagers.
SALONIQUE bat. à vap. fr *Mitidja*, cap. Trébuchet, ayant touché Dardanelles et Gallipoli. div. marchandises et 180 passagers

DÉPARTS des bat. à vap. du 15 Juin.

SALONIQUE, bat. à vap. otto. *Peiki Cheriff* cap. Tomasetovich, div. marchandises.
— bat. à vap. aut *Smyrne*, cap. Fuglieri, div. marchandises.
DANUBE, bat. à vap. aut. *Tibesco*, cap. Lazarovich div. marchandises.
LISBONE, bat à vap. otto. *Fuadie*, cap. S. Lemi, div. marchaddises.
BATOUM, bat. à vap. russe, *Wladimir*, cap. Serafinoff, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 16 Juin.

MARSEILLE, brik ital. *Belvedere*, cap. G. Atala, marbres.
— bark fran. *Jolie Marie*, cap. Villemore, lest.
— br. ital. *Mercurio*, cap. Mortola, lest.
GENES br. ital. *Carlino*, cap. Valle, march. divers.
— bark ital. *Anna Olivari*, cap. L. Olivari, lest
— bark. ital. *Foscolo*, cap. G. Costa, lest.
CARDIFF. bark mek. *Johane Frederik* cap. Niemen charbon de terre.
MESSINE, bark ital. *Abraam Lincel*, c. Benfanti, l.

DÉPARTS des bat. à voile du 14 Juin.

MARSEILLE, bark aut. *Rado*, cap. Lupi, blé.
— bark ital. *Agitatore*, cap, Matt. Mezone, blé.
— br. ital. *Favorite*, cap. P Oneto, blé.
ANGLETERRE bark ital *Lodio*. cap Gazzone, blé.
— br. ital. *Obligo*. cap. L. Repetto, blé.
— bark ital. *Margarita L.* cap. Marchese, blé.
— bark ital. *Gerolamo I.* cap. Cervetto, blé,
— br. ital. *E. Pratolenza*, cap. Moruci, blé.
— br ital. *G. Giberti*, cap Sanguinetti, blé.
— bar. ital *Volonta di Dio*, cap. Ciessa, blé.
SYRA, brik hell. *Pandeleimon*, cap Iconomos, blé.
— goel hell. *Omonia*, cap. Xenatos, blé.
MALTE, br. hell. *Partalissa*, cap. Mihalinos. blé.
FALMOUTH, br ang. *Mary*, cap. J. Richards, blé.
— » » *Endeawone*, cap. Thompson,
— » » *Stranger*, cap. Willson blé.
— br. aut. *Amisto*, cap. Regnalo. blé
DANUBE, br hell. *A. Dhionissios*, cap. Comnenos,
TAGANROK, brik hell. *Jenissis Christou*, cap. Th. Coucis, lest.
— gab hell. *Maro*, cap. Ivanou, blé.
ANVERS. trois-mats belge, *Pauline et David*, cap. H. Heanson, graine de lin.
— br. ital. *Luigi*, cap. Filip. Cardone, blé.
AZOFF, br. ital, *Eufemia*, cap. Gianoni, lest.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches Blanches et destinés pour Constantinople.

du 6

CARDIFF. goel. norv. *Adret*, cap. Hill, char de t.
NEW-CASTLE, bar. nor. *Erling*, cap. Meling, ch. de terre.
LIVOURNE, br, ital. *Eufemia*, cap. Giaconi, lest.
MARSEILLE. bar. russe, *Gravosa*, cap. Gheghich,
MALTE. br. ang. *Olga*, cap. *Azzopardi*, lest.
LIVOURNE, bar. ital. *Eufemia Donavaro*, capit. Schiafino, lest.
MALTE, br. ang. *Presidente* cap. Decandia, lest.

AVIS.

Les produits tinctoriaux provenant de la fabrication du gaz, à l'établissement impérial de Dolma-Baltché, se vendaient jusqu'ici au prix de 20 paras l'ocque; ce prix paraissant quelque peu élevé, l'administration de Top-Hané a décidé de le réduire, dès ce jour, à 10 paras l'ocque afin de faciliter l'écoulement de ce produit dans le commerce, et de sauvegarder les intérêts de l'établissement précité.

AVIS.

Jeudi 8 juin v. s. aura lieu au ministère de la guerre l'adjudication de la fourniture du beurre pour les troupes impériales.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus énoncé, à six heures à la turque.

Séraskérat, 3|15 juin 1867.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERC

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

PILULES DE BLANCARD

A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg

EXPÉRIMENTÉES DANS LES HÔPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.

Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'iode et du fer, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre scrofuleux (*tumeurs, engorgements, humeurs froides*, etc.), genre d'affections contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la chlorose (*pâles couleurs*), la leucorrhée (*pertes blanches*), l'aménorrhée (*menstruation nulle ou difficile*), la phthisie, la syphilis constitutionnelle, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions lymphatiques, faibles ou débilitées.

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des véritables Pilules de Blancard, exiger notre cachet d'argent réactif et notre signature ci-jointe apposée au bas d'une étiquette verte. — Se défier des contrefaçons.

Blancard

Se trouvent dans toutes les Pharmacies.

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.

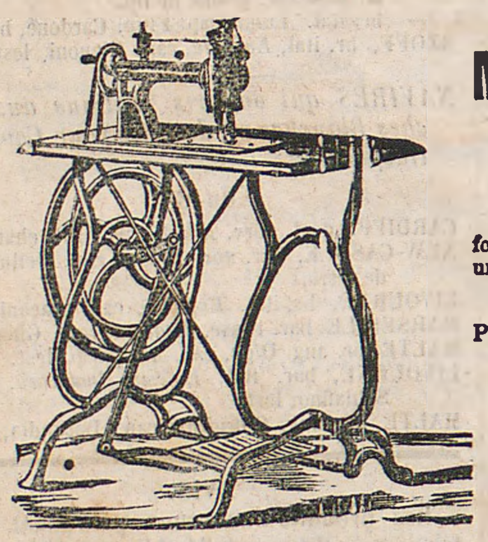

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six navettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L et A. BERTIN FRÈRES Cité françases.

AVIS

La vente aux enchères de la Bibliothèque de l'Orientaliste feu Henri Cayol, continuera le Lundi, Jeudi et Vendredi de chaque semaine.

Les enchères auront lieu de 10 h. à 1 h. après-midi, et de 2 à 5 h. du soir.

312 — Grand'rue de Péra — **312**

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation les dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué' aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ou assayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux benefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux tétes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une sonne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 29 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresse à EDWARD BARFIE Pestilmadji sokak rue de a Quarantaine. Galata,

---

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

COLLODION LAVERDET

INSTANTANÉ, IODURÉ, INALTÉRABLE

Conservation indéfinie dans tous les climats, se développant comme tous les Collodions connus.

Admis à l'Exposition Universelle de Londres de 1862, pour son *instantanéité* et son *inaltérabilité*. — *Réussite certaine* en suivant les explications (du volume de 16 pages) jointes à l'envoi. *2e édition, revue et augmentée.*

PRIX : Trois francs LE FLACON.

N° 1. Le plus sensible coloré en jaune vif. — N° 2. Incolore. — *Expédition* pour la France et l'étranger après encaissement de mandat de la poste, ou à vue sur Paris.

Médaille d'argent de la Société des Sciences industrielles.

A PARIS, chez Gustave LAVERDET, rue Meslay, 54 près la Porte Saint Martin.

Se trouve aussi chez tous les marchands de produits chimiques, d'objets spéciaux pour la photographie, pharmaciens, commissionnaires en marchandises, etc., de la France et de l'étranger.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami H.	à la T	
					Service Journallier.
					Voyage pour le Pont.
6	43	2	11	15	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
7	58	18	12	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
10	28	12	3		de Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kuru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	58	2	3	30	de Buyuk déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
7	13	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8	28	11	1		de Yenimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusguundjuq.
10	43	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	13	5	11	45	de Arnaoutketi, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	58	8	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	43	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
9	28	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	28	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré.)
3	58	3	8	50	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	26	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
					Départ du Pont.
8	28	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	58	2	1	30	pour Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
10	43	5	3	15	pour Arnaoutkeui, directement (*excepté les vendredis.*)
10	28	4	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	28	3	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
3	43	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	43	8	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.*)
4	58	12	9	50	pour Beylerbey, Vanikeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	28	5	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (*retour direct au pont.*)
5	43	18	10	15	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
6	13	2	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapie' Buyukdéré. (*)
6	28	8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
6	58	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	48	17	10	20	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	13	3	10	45	pour Cousgundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*)
4	43	4	11	15	pour Bechiktach, Cousgundjuk, Beylerbey, Téhenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retour direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franque		Horloge de Jénidjami H.	à la T	
				Voyage pour le Pont.
6	28	11		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar.
7	28	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoudjuk.
8	18	12	50	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	58	12	30	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	43	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	43	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kousgoundjouk.
3	43	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	13	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Cosgoundjouk, Scutari.
5	43	10	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
				Départ du Pont.
8	13	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	28	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	43	2	15	pour Scutari Coutgoundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	43	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia e Buyukdéré.
1	58	6	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour au pont touchant Thérapia, Yénikeui.*
4	58	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	58	10	30	pour Cousgoundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	13	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	43	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami H.	à la T	
					Service Journalier.
					Voyage pour le Pont.
6	58		11	30	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	28		12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.
					Départ du Pont
5	13	10	9	45	pour Proti, Antigone, Prinkipo, Cartal et Pandik.
5	43	16	10	15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
					Service des Dimanches.
					Voyage pour le Pont.
7	58	un bateau	12	30	de Cartal, Prinkipo, Helki, Antigone et Proti.
4	58		9	30	de Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
					Départ du Pont.
9	58		2	30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.
5	43		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

PLUS D'HUILE DE FOIE DE MORUE !

SIROP DE RAIFORT IODÉ.

GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Le plus puissant *dépuratif végétal* connu, le meilleur succédané de l'huile de foie de morue et le plus remarquable modificateur des humeurs est, de l'avis de toutes les Facultés, le Sirop de Raifort iodé de MM. GRIMAULT et Cie *pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon.* Demandez le prospectus de cet excellent médicament! vous y verrez les suffrages les plus honorables de tous les grands médecins de Paris. Par suite de son usage, vous serez certain de guérir ou de modifier les affections les plus graves de la poitrine de détruire chez vos enfants, même les plus jeunes et les plus délicats, le germe des affections scrofuleuses, l'engorgement des glandes disparaîtra, la pâleur, la molesse des chairs et la faiblesse de constitution feront place à la santé, la vigueur et l'appétit. Les grandes personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des ulcères, provenant soit d'hérédité, soit des funestes conséquences des maladies secrètes, obtiendront rapidement un soulagement immédiat, car il n'y a pas de Rob, de Salsepareille et de dépuratif qui approchent de l'efficacité du *Sirop de Raifort iodé.*

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

POUDRE ET ÉLIXIR

DIGESTIFS

DE PEPSINE

De GRIMAULT et Ce, à PARIS.

La Pepsine est la plus remarquable et la plus récente des découvertes scientifiques; elle possède la propriété de faire digérer les aliments, sans aucune fatigue pour l'estomac et les intestins : sous son influence les *mauvaises digestions*, les *nausées, pituites, renvois de gaz, inflammation de l'estomac et des intestins* cessent presque par enchantement. Les *gastrites et gastralgies* les plus rebelles sont modifiées rapidement, et les *migraines et maux de tête* provenant des mauvaises digestions disparaissent aussitôt. Les dames seront heureuses d'apprendre que sous son influence, les vomissements auxquels elles sont sujettes au commencement de chaque grossesse disparaissent, et les vieillards et convalescents y trouveront l'élément réparateur de leur estomac et la conservation de leur vie et leur santé.

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

MERCREDI, 19 JUIN 1867 — 17 SEPHER 1284 de l'Hégire. — MERCREDI, 19 JUIN 1867

2me Année. --- N° 138.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS —Corps du Journal. 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pa accompagnée d'un mandat à vue sur Constsantinople est considérée comme nulle.

A l'occasion de la solennité de la Fête-Dieu, nos ateliers étant fermés, la Turquie *ne paraîtra pas demain.*

CONSTANTINOPLE , le 19 Juin

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Berlin, 17 juin.

Le Czar est parti pour Varsovie.

Londres, 17 juin 6 h. soir.

Consolidés turcs.... 33 5/8 — 33 3/4

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le roi de Prusse a longuement visité le musée impérial du Louvre. Sa Majesté était accompagnée de quelques officiers de sa maison, de M. le général de Failly, aide-de-camp de l'Empereur, et de M. le lieutenant-colonel Stoffel, officier d'ordonnance, détachés l'un et l'autre auprès du roi.

M. le sénateur, surintendant des Beaux-Arts, assisté des hauts fonctionnaires du service des musées, a reçu Sa Majesté au pied de l'escalier de Henri II, et l'a guidée dans les salles du Louvre, où le roi est resté plus de deux heures.

Au même moment, le prince royal de Prusse visitait incognito les parties du musée qu'il n'avait pas vues lors d'une visite antérieure. *(Etendard)*

On dit que l'empereur de Russie a demandé au général Lebœuf, l'aide-de-camp attaché à son service, une notice sur les hospices, hôpitaux et autres établissements de bienfaisance de la capitale, et la liste de tous les fonctionnaires préposés aux établissements et aux lieux visités par Sa Majesté.

Il est question de cadeaux d'une grande magnificence et d'une abondante distribution de décorations russes. *(Gazette des Etrangers.)*

Une correspondance parisienne, adressée au *Nord*, donne les détails suivants sur le séjour du czar à Paris :

« Sa Majesté se lève de grand matin. Il trouve dès la première heure, à son service, l'écuyer et les officiers que l'empereur Napoléon a attachés à sa personne. L'empereur Alexandre remercie d'ordinaire ces attachés, et, montant dans une des voitures qui sont toujours attelées devant le perron de l'Elysée, il se fait conduire avec sa suite dans tous les endroits de Paris qu'il désire visiter. Ces visites durent jusqu'à trois heures environ.

» L'empereur Alexandre a, assure-t-on, dans sa suite un personnel chargé de noter les visites et les incidents et observations qui les ont marquées. Un compte rendu quotidien de la journée impériale à Paris est envoyé à l'impératrice de Russie; un autre est remis au czar, et un troisième exemplaire est conservé pour les archives personnelles de Sa Majesté. » *(Ind. Belge)*

Une dépêche nous apprend qu'Escobedo avait ordonné l'exécution de Mendez et la mise en jugement de l'empereur Maximilien par un conseil de guerre.

Mendez était un des généraux qui ont soutenu avec le plus de vigueur la cause impérialiste au Mexique. C'est lui que les journaux américains désignaient comme ayant remplacé Marquez dans les fonctions de chef d'état-major de Maximilien, quand Marquez réussit à s'échapper de Queretaro pour aller prendre le commandement de la capitale.

Les mêmes journaux de New-York ne sont pas d'accord sur les conjectures auxquelles ils se livrent, relativement au sort réservé à l'empereur Maximilien. Certaines feuilles américaines prétendent qu'il faut s'attendre à ce que ni Juarez ni son conseil de guerre ne pardonneront à l'empereur. Cette éventualité ne semble pas effrayer beaucoup certains *politiciens* américains.

Ceux ci pensent, en effet, que si le Sénat de Washington a refusé dernièrement de s'interposer en faveur de Maximilien, c'est parce qu'on comptait bien que Juarez ferait exécuter l'empereur, et qu'alors l'Europe serait d'avis qu'une intervention américaine deviendrait nécessaire au Mexique.

Cette opinion n'est heureusement que celle d'un petit groupe aux Etats-Unis. D'autres hommes politiques pensent au contraire, à Washington, que Juarez imitera Porfirio Dias, qui vient de mettre en liberté plusieurs officiers impérialistes tombés entre ses mains. *(Epoque.)*

Des correspondances de Londres parlent d'un projet de réforme de la Chambre des lords, dépourvue, aux yeux de la population, du prestige moral qui lui serait nécessaire pour contrebalancer l'autorité des communes. Voici quelles seraient les bases de cette réforme :

1° Le vote serait donné en personne et non par procuration, comme cela a lieu d'habitude; 2° il faudra la présence d'au moins quarante membres pour que la chambre tienne séance; 3° il sera créé des pairies à vie.

On pense qu'à l'aide de ces changements la chambre des lords retrouvera sa vitalité perdue et qu'elle partagera en réalité, avec la chambre des communes, la direction et l'expédition des affaires publiques. *(Presse.)*

Un des spectateurs qui assistaient à la représentation de l'Ambigu nous écrit: L'indignation excitée par l'horrible attentat de Bérézowski se fait jour partout de toutes les manières. A l'Ambigu, on donnait la *Bouquetière des Innocents*. Lacressonnière jouait le rôle de Louis XIII. Il y a un moment où il dit en parlant de son père, assassiné par Ravaillac! *Le régicide* est doublement infâme! *Qui frappe le souverain assassine le pays!*

Encore sous l'impression des sentiments d'horreur qui a soulevé tout Paris, Lacressonnière communiqua à ses paroles un accent insuité que la foule ressentit comme une impulsion électrique, et elle éclata en applaudissements, en hurrahs. Du parterre au paradis, c'était un tonnerre de trépignements qui menaçaient de faire écrouler la salle. *(Patrie.)*

Les visites de monarques à Paris. — Dans les sept ou huit dernières années, Napoléon III s'est conduit en membre si accommodant et si affable de l'aréopage européen, que les autres monarques sont presque tous avec lui sur un bon pied. Qu'il ait détourné vers des côtes éloignées la soif d'exploits et l'ambition de son peuple, c'est là ce dontdes voisins européens seront les derniers à lui faire un crime. Qu'il ait ressenti quelques *angoisses*, quand la Prusse, après de si rapides et si puissantes victoires, arrivait aux portes de Vienne, qui lui en fera un reproche ? Quoi qu'il en soit, ses relations actuelles avec les princes, grands et petits, de l'Europe sont, pour le moment, si amicales, que ni le roi de Prusse, ni l'empereur de Russie, ni le roi des Belges, ni le Sultan lui-même, ni les princes anglais n'ont refusé l'invition de venir à Paris, et l'ont bien plutôt acceptée avec empressement.

Si, dans cette réunion des puissants monarques, Napoléon peut trouver une compensation pour le Congrès des princes qu'il proposait il y a quelques années, on devrait, certes, ne pas lui envier cette satisfaction. Nous désirons, de tout notre cœur, que cette auréole d'éclat, de force et de magnificence, élève aussi haut l'empereur, aux yeux des Français que pourrait le faire le plus beau succès politique ; nous désirons que sa dynastie s'en affermisse....

Le «Congrès» actuel ne sera certainement aucun congrès de haute politique, ou congrès *ad hoc*, mais tous les monarques réunis éprouveront cette impression, et se la communiqueront sans doute, que ce spectacle brillant de la réflexion et du travail humains, spectacle donné par la civilisation de ce siècle, ne peut prospérer qu'au millieu des bénédictions de la paix, et qu'il vaudra mieux, en tout temps, aplanir les différends entre peuples par une entente ou des explications amiables, qu'en recourant à *l'ultima ratio*. *(Gazette de Spener.)*

MADRID, 11 juin.— Des bruits malveillants ont été répandus au sujet de la Catalogne. Ces bruits n'ont aucun fondement. La tranquillité n'a pas cessé de régner dans cette province, ainsi que dans le reste de l'Espagne.

M. le comte Plater et le général Langiewicz, viennent d'adresser aux journaux la protestation suivante :

Villa-Proelberg, près Zurich, le 8 juin.

En Suisse comme dans chaque pays où se trouve l'émigration polonaise, l'attentat du 6 juin contre le czar est considéré par les émigrés comme l'œuvre d'un malheureux égaré par la douleur et le fanatisme, œuvre qui n'a rien de commun avec les nobles armes au service de la sainte cause de la Pologne. Il est certain que son long martyre et de grandes souffrances peuvent exaspérer un homme au point de lui faire perdre la raison ; mais il est également vrai qu'après avoir tant souffert, les Polonais sont à la hauteur de leur patriotisme et qu'ils repoussent comme indignes d'eux tout acte flétri par la conscience publique.

Cet attentat est d'autant plus à déplorer qu'il a eu lieu dans un pays qui se distingue par sa généreuse hospitalité envers l'émigration polonaise et par ses vives sympathies pour la cause qu'elle représente. Mais l'opinion publique ne se laissera pas induire en erreur, et elle ne rendra pas responsables les Polonais pour un acte qu'ils condamnent tous sans exception, quelles que soient leurs opinions politiques.

Signé : Comte Ladislas PLATER.
M. LANGIEWICZ.

M. Merson, rédacteur en chef de l'*Union bretonne*, envoie de Paris à son journal les quatre portraits contenus dans le passage suivant :

Paris, 7 juin.

« Monsieur le rédacteur en chef,

» La *Gazette des Tribunaux* d'hier 6 juin constate que le barreau entier proteste contre la scandaleuse manifestation de quatre avocats sans talent et sans causes dont je vais vous tracer les silhouettes.

» Le plus important des quatre n'a pas plaidé 20 affaires civiles dans sa vie. S'il porte peu la robe, c'est qu'il a un amour effréné pour son chapeau à la Robespierre et pour des gilets de la même mode.

» Il écrit aussi mal qu'il parle peu.

» Le second court les plus mauvaises affaires correctionnelles et les plaide avec une extrême humilité devant la magistrature qui condamne ses clients.

» Le troisième, doué d'orgueil, gère l'étude d'un avoué incapable.

» Le quatrième ne plaide pas, n'écrit pas, ne fait rien. Son inconvenance a peiné ceux qui avaient eu pour lui des sympathies mal justifiées.

» L'empereur Alexandre, s'il connaît ces détails n'attachera que peu d'importance à la manifestation de ces quatre prétendus avocats.

» L'odieux attentat d'hier a réuni, dans un même sentiment de réprobation, tous les hommes honnêtes, etc. »

Ces portraits sont peu flattés.

UNE ADRESSE AU SULTAN.

Une adresse extrêmement curieuse a été envoyée au Sultan par le comité des affaires étrangères de la petite ville de Keighley dans le Yorkshire. La *Diplomatic Review* du 5 juin donne le texte de cette adresse que son étendue nous empêche de publier *in extenso*.

Les signataires ont pour but de soustraire leurs familles et leur pays aux souffrances et aux convulsions qui emporteront tout «à moins que Votre Majesté persévère dans la conduite politique qu'elle a adoptée, qu'elle mette fin d'une façon énergique aux perturbations et aux révoltes intérieures, qu'elle refuse d'écouter les conseils insolents et perfides qui lui viennent du dehors et qu'elle revendique dans toute son intégrité et toute sa plénitude l'exercice de son droit souverain sur les provinces renfermées dans les délimitations géographiques qui constituent l'Empire Ottoman. »

Nous avons vu la Pologne écrasée, la nationalité circassienne éteinte, le grand empire autrichien jeté à terre en un jour ; d'autres états et royaumes ont disparu ; ceux qui restent sont dans l'incertitude du lendemain. Les races qui sont sacrifiées étaient des obstacles directs à la marche de la Russie. L'empire qui a été abattu et transformé était l'antagoniste de ses desseins.

Si les sentiments de religion et de philantropie, étaient réellement bien qu'illégalement des motifs pour troubler l'empire, il y a longtemps qu'ils se seraient fait jour ouvertement à l'égard de la Pologne où 20 millions de chrétiens endurent non pas l'oppression, mais la torture, pour sauver leurs croyances de la confiscation qui a déjà frappé leurs droits et leurs propriétés. Les droits religieux de la Pologne ont été stipulés et garantis par le traité de Vienne qui donne la Pologne à la Russie, et c'est la Russie, qui sans avoir rencontré dans sa marche violente l'opposition des autres puissances, guide aujourd'hui l'action de ces puissances dans une intervention en Turquie.

Les nombreuses populations de l'Europe qui ont à gagner leur pain par leur labeur, seraient trop heureuses d'obtenir de leur propre gouvernement un système gouvernemental tel que celui que les législateurs turcs ont donné à leurs peuples, et nous conjurons le Sultan de conserver le système de jurisprudence et d'administration basé sur la commune qu'un des derniers gouverneurs de l'Inde appelait *« le plus grand effort du génie humain »* non-seulement pour le bonheur du peuple turc, mais comme un modèle et une espérance pour les classes ouvrières oppressées et souffrantes de l'Europe.

Nous avons donné la substance de cette adresse qui concorde avec une foule de documents concernant la Turquie dont les journaux anglais sont remplis, pour constater une fois de plus l'unanimité des préoccupations soulevées en Angleterre par la question d'Orient.

On sent, en lisant les journaux anglais, que l'avenir de l'Angleterre est rivé à celui de la Turquie.

Le jour où la Russie prendrait Constantinople, que l'Empereur Alexandre Ier appelait *la clef de sa maison*, ce jour serait un jour de deuil pour l'Angleterre.

Les conditions d'existence de ce pays ont énormément changé depuis quelques années. La transformation des vieux vaisseaux en bois en navires cuirassés a rendu inutile la force navale que l'Angleterre a créée au prix de sacrifices immenses poursuivis à travers les générations.

Le traité de 1856 qui modifie le droit maritime entre belligérants, lui a enlevé la meilleure arme de guerre. M. de Bismark a résumé la nouvelle situation issue de ce traité en un mot caractéristique : l'Angleterre : qui donc parle de l'Angleterre depuis 1856 ?

Dans les complications qui naîtront tôt ou tard en Amérique à propos du Canada et des Antilles, l'Angleterre perdra ses colonies des Indes occidentales. La possession de Constantinople par la Russie serait la ruine de l'Empire britannique dans la péninsule asiatique. L'opinion publique est unanime en Angleterre sur l'enchaînement fatal de ces évènements et de leurs conséquences.

Nous ne pensons pas que le gouvernement anglais consente jamais volontairement à s'unir aux autres puissances dans des démarches qui auraient pour but de précipiter la course des évènements. En réponse à une interpellation, lord Stanley vient de déclarer qu'il n'avait accédé en rien à des mesures d'ingérance en Turquie à propos de Candie. Nous le croyons sans peine.

Toute atteinte à la souveraineté ottomane équivaudrait immédiatement pour l'Angleterre à une diminution de puissance.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

X.

Agathe n'avait pas une mauvaise nature. L'isolement de son enfance, la mélancolie de sa jeunesse, l'absence des baisers maternels, les terreurs que lui causait son père qui ne comprenait la tendresse que mitigée de sévérité, enfin la stérilité de son mariage, l'avaient jetée et maintenue dans une existence toujours dominée par la crainte de l'enfer. Ce n'est pas Chavanet qui pouvait, — tel qu'on le connaît maintenant, — apporter dans cette vie froide et sans issue, la lumière et la chaleur. Quant à l'abbé Peretty, c'est en vain qu'il avait essayé d'en élargir les horizons.

Serverette ouvrit le cœur d'Agathe aux rayons du soleil. Elle communiqua à ce cœur presqu'éteint, bien qu'il n'eût jamais vécu, quelque chose des feux qui brûlaient en elle. Sa gaîté, ses sourires, l'égalité de son humeur, eurent raison des préjugés entassés dans cet esprit borné, et si la conversion ne fut pas complète, du moins Agathe trouva dans ce premier changement, une gaîté et un repos d'esprit, inconnus pour elle jusque-là. La présence de cette jeune fille dans sa maison lui donna-t-elle quelque chose des douceurs de la maternité dont elle avait été privée ? Qui le sait ? Mais, ce qu'on peut dire, c'est qu'elle éprouva pour la première fois un sentiment qui ressemblait à l'amour maternel.

La vie de Serverette fut donc une vie heureuse, car, en devenant la joie de cet intérieur, en sachant plaire à tous, elle se vit entourée, choyée, honorée, comme si elle avait été véritablement la fille de madame Chavanet.

On la laissait libre d'agir à sa guise. Loin d'exiger d'elle les efforts qu'elle avait exigés de son mari, Agathe la traitait en enfant gâtée. Le matin, elle l'eût laissé dormir jusqu'à dix heures, si Serverette n'eut pris l'habitude, dans le but de lui plaire, de l'accompagner à la messe. A table, les meilleurs morceaux étaient pour elle, Manette avait ordre de céder à tous ses caprices, ordre bien inutile, car Serverette n'en avait pas.

Plusieurs fois, elle fut chargée d'aller répandre, au nom de madame Chavanet, des bienfaits parmi les pauvres familles de la contrée. La manière dont elle s'acquitta de cette tâche la fit chérir par tous ceux qu'elle approchait. Il ne fut bientôt question dans le pays que de la fille adoptive des châtelains. Elle ne l'était pas encore ; mais on se plaisait à la parer de ce titre, car il semblait qu'elle eût attiré sur eux des bénédictions sans nombre et fait succéder à la dévotion rigide et hautaine qu'on pratiquait au château, une dévotion tolérante, féconde en bons exemples et en bons conseils, aimable jusqu'en ses leçons.

Le dimanche, aux offices, elle charmait les fidèles par d'harmonieux cantiques qu'elle chantait avec toute la ferveur extatique dont son âme était remplie, et l'abbé Peretty, ravi de l'entendre et de la voir, la comparait à sainte Cécile.

Enfin, elle avait appris à monter à cheval et sortait tous les jours, soit avec Chavanet, soit avec un domestique. Agathe se mettait alors à la croisée de sa chambre pour voir partir « sa fille. » Celle ci était charmante dans sa longue robe noire, coiffée d'un chapeau de feutre, orné d'une plume. On la mettait en selle. Sa jument blanche piaffait.

— Prends garde, mon enfant, s'écrait Agathe alarmée.

Pour toute réponse, Serverette envoyait un baiser à sa bienfaitrice et son cheval s'élançait au galop, par la grille ouverte de la grande cour.

Au sein de sa nouvelle vie, Serverette n'avait pas oublié ses amis. Trois fois en six mois, elle était allée à Orange voir son oncle Chibrac et sa tante madame Héloïse. Celle-ci vivait maintenant dans une heureuse oisiveté, grâce à la rente viagère constituée par Chavanet ; l'autre chantait toujours dans les concerts des villages « par amour de l'art. »

La jeune fille dirigeait souvent ses promenades du côté de la maison de Barbassous qui, de son côté, venait fréquemment apporter son gibier au château. Elle aimait cet homme doux et bon comme s'il n'eût pas été doué d'une irrésistible énergie et d'une force athlétique. Se doutait-elle alors qu'il devait occuper dans sa vie la plus grande place ?

Quant à Frédéric qui était toujours en garnison à Privas, n'ayant pas osé parler de lui à madame Chavanet, elle n'avait voulu, par un sentiment d'honnêteté facile à comprendre, ni lui écrire, ni le revoir. Mais elle lui faisait fréquemment savoir par Barbassous, qu'elle songeait toujours à lui et qu'aucune de ses idées sur l'avenir ne s'était modifiée.

Telle était sa vie, six mois après les événements racontés dans nos précédents chapitres. Elle touchait alors à sa dix-huitième année. Sa beauté s'épanouissait tous les jours, dans le bonheur, comme une fleur qui s'ouvre peu à peu sous les larmes bienfaisantes de la rosée et sous les chauds rayons du soleil. La santé se lisait en fraîches couleurs sur sa chair douce et ferme. Ses yeux noirs éclairés par une flamme intérieure, et noyés dans un fluide impalpable, brillaient ainsi que deux perles à la surface de la mer. Ses belles formes, délicates comme un chef-d'œuvre, se devinaient à la pureté des traits de son visage, à l'exquise longueur de ses mains, à l'ondulation et à la noblesse de sa démarche.

Chavanet assistait patiemment à ce travail de la nature, n'ayant rien changé dans sa manière d'être et de parler. Il semblait heureux des joies d'Agathe, se félicitait auprès d'elle d'avoir apporté une aussi puissante distraction à sa vie monotone et témoignait à Serverette l'affection d'un père pour sa fille.

Mais ces apparences tranquilles cachaient d'horribles tempêtes. De même que dans la belle saison, il allait tous les jours sous les arbres de son parc pour épier la prochaine maturité des fruits afin de les cueillir, de même il attendait que l'heure sonnât de se révéler à Serverette.

Les manifestations enfantines de cette âme innocente, la pudeur qui s'en dégageait comme un délectable parfum, le spectacle de cette pure jeunesse, épanouie dans sa puberté, étaient, pour ce libertin, autant d'attraits irritants.

Il vivait auprès d'elle, l'embrassant tous les

Voir le numéro du 18 juin

pacha, vient d'obtenir la juste récompense des éminents services qu'il a rendus ici. Le Gouvernement impérial en lui confiant le vilayet de Brousse agrandi de plusieurs territoires, montre assez le cas qu'il fait de ce haut fonctionnaire qui peut être considéré à bon droit comme un des administrateurs les plus capables de l'Empire. Nous perdons en lui l'homme qui aurait pu faire marcher ce pays dans la voie de la civilisation en substituant aux us et coutumes anciens toujours en vigueur parmi nous, l'application intelligente de la législation moderne.

Il n'y avait que très-peu de temps que cet habile administrateur était ici, et déjà la sagesse de son administration commençait à porter ses fruits. On lui doit la répression d'un grand nombre d'abus dont quelques-uns tendaient à faire vivre les classes moyennes sous un despotisme intolérable. Je veux parler surtout de l'usure qui exerce dans notre pays des ravages à peine croyables, et les hommes qui se livraient à ce honteux trafic siégeaient dans le medjliss! Husni pacha a épuré ces conseils représentés par toutes les immoralités. Donnant à la loi sa véritable interprétation, il a élargi le cercle de la représentation en appelant tous les habitants de l'île à nommer leurs délégués.

De la sorte, la représentation ou la composition du medjliss, aura son vieux caractère, en ce que tout les cazas y seront représentés, partout les intérêts du pays mieux connus et plus efficacement protégés.

Quelques intrigants attachés aux vieux errements et pour cause, ne trouveront pas les réformes d'Husni pacha de leur goût. Mais les populations clairvoyantes garderont un long souvenir du passage de cet administrateur parmi elles et les regrets, qu'elles témoignent de son départ prochain, sont une preuve qu'il avait leur sympathie.

Faisons des vœux pour que son successeur nous arrive animé du même esprit.

M. Marinucci, vice-consul d'Italie en cette ville, a été nommé en la même qualité à Bône (Algérie). Ce digne représentant du roi d'Italie, est vivement regretté de toute la population. L'aménité de ses manières et l'honorabilité de son caractère lui avaient concilié la sympathie générale. Il emporte une distinction que ses services lui ont fait obtenir. S. M. le Sultan vient de lui conférer la décoration du Médjidié.

Le vice-consulat d'Italie est supprimé, l'agence consulaire sera gérée par M. Fedeli Nesi, chancelier de ce même vice-consulat.

CHRONIQUE.

L'Industrie Allemande

ET LE ZOLLVEREIN

A propos de l'Exposition Universelle.

Première Partie.

Si l'on ne considère que la production en masse dirigée dans un sens purement utilitaire, la Grande-Bretagne, comme puissance industrielle, domine sur le monde entier, et personne ne songe à lui contester le premier rang. Si, d'une part, elle n'entend travailler pour le luxe que dans un cercle nettement tracé par la fashion ou l'exigence des habitudes nationales, de l'autre, elle s'est mise en mesure de pouvoir, sur la plus grande échelle, à la fabrication de tous les articles qui répondent au nécessaire dans les besoins des peuples encore trop peu avancés pour y suffire par eux-mêmes. C'est elle qui a, comme chacun sait, pris l'initiative et donné l'exemple de la grande révolution opérée par l'emploi de la vapeur et des machines dans presque toutes les branches du travail manufacturier. La prééminence de l'industrie française, sous un autre rapport, n'est pas moins incontestable; ses produits l'emportent sur ceux de toutes les autres nations par la variété, l'élégance, la richesse et le fini. Une inépuisable fécondité d'imagination assure à la France cet empire de la mode, dont le sceptre, après avoir passé dans ses mains, au siècle de Louis XIV, y est resté jusqu'à nos jours. L'art et ce bon goût dont le cachet précieux vaut, à tout ce qui sort de ses ateliers une faveur spéciale; le secret, qu'aucun autre peuple ne possède au même degré, de rajeunir continuellement, par d'inimitables fantaisies, la forme, le dessin, la disposition des couleurs et l'apprêt, ce don créateur de nouveauté, parfois si frivole en apparence, tels sont, avec beaucoup de solidité, les élémens de succès les plus décisifs de l'industrie française. Le luxe est son domaine. L'Allemagne n'est entrée dans la carrière que la troisième, après avoir appris d'abord la division du travail en fabrique de la France, puis emprunté, comme celle-ci, à l'Angleterre, le secours des machines. Elle ne prétend pas rivaliser en puissance avec l'industrie britannique, pas plus qu'elle ne conteste la supériorité du goût à l'industrie française, qu'elle a même imitée mal à propos dans certaines branches.

En général, l'intervention de l'art dans la production industrielle de l'Allemagne est, comparativement, encore très restreinte, mais, dans l'ensemble, le développement de l'industrie allemande n'en a pas moins été des plus remarquables sous le rapport de la quantité comme sous le rapport de la qualité, de la multiplication et du perfectionnement des produits, ainsi que de leur débit croissant à l'extérieur et dans le pays même. Ces progrès méritent d'autant plus d'être étudiés qu'ils sont dus principalement à l'esprit d'ordre et d'économie, à la persévérance et à l'intelligence commerciale de la nation. N'oublions pas les difficultés de toutes sortes qu'a dû surmonter un pays complétement dépourvu de colonies, et réduit aux seules forces de sa marine marchande.

Un autre fait non moins digne de remarque, c'est que la transformation ou, pour mieux dire, la restauration de l'industrie nationale s'est opérée, dans la majeure partie de l'Allemangne, sans cet abri commode et si longtemps réputé tutélaire d'un régime de douane quasi prohibitif, comme celui de l'Angleterre avant sir Robert Peel, et celui de la France jusqu'à la réforme de 1860; car les tendances de la législation prussienne n'ont jamais été que médiocrement protectionnistes. Cette facilité de la concurrence étrangère dans le zollverein n'a pas permis qu'il s'y formât beaucoup de ces grandes fortunes industrielles, comme on en a vu tant surgir en France, à la faveur du monopole, depuis la Restauration; cependant l'industrie allemande, bien qu'elle eût ainsi, dans les commencements, beaucoup plus de peine à lutter, n'en a pas moins toujours gagné du terrain. A ce que lui manquait de capitaux au début elle suppléa de son mieux, en se prévalant de son côté du bas prix de la main d'œuvre. A défaut du grand outillage, du goût et d'habileté consommée nécessaires pour concourir, sur les marchés étrangers, avec la production colossale de l'industrie cotonnière anglaise, par exemple, ou avec la perfection de beaucoup d'articles français, elle s'est créé diverses spécialités ayant pour objet de satisfaire à ce qu'on pourrait appeler le luxe des petites bourses, c'est-à-dire, d'un très-grand nombre de consommateurs.

Nous insistons d'autant plus sur cette direction particulière d'une partie notable de l'industrie d'un pays où la plupart des manufacturiers sont en même temps des négociants connaissant très-bien leurs intérêts, que les articles de cette espèce, malgré leur importance commerciale reconnue, sont le plus faiblement représentés à l'Exposition universelle, sans doute parce que, ne prétendant à la haute perfection, ils ne se recommandent que par le bon marché. Nous avons du moins cherché vainement dans les vitrines de la rotonde du Champ de Mars des spécimens de velours de Créfeld, d'étoffes de soie et mi-soie d'Elberfeld-Barmen ou de bijouterie d'or à bas titre de Pforzheim, bien que ces fabrications aient notoirement contribué le plus à fonder la prospérité de ces villes.

Les diverses phases, tant anciennes que modernes, du développement de la grande industrie en Angleterre et en France, sont bien connues dans leurs généralités; la marche qu'il a suivie jusqu'à présent en Allemagne l'est certainement beaucoup moins hors de ce pays. Le sujet aura donc le mérite de la nouveauté. Nous chercherons à esquisser en quelques traits l'historique de l'industrie allemande, depuis son origine jusqu'à nos jours, en observant que ces antécédents, presque oubliés, ont conservé, sur la détermination du cours de ses destinées nouvelles, une influence locale beaucoup plus grande que l'on ne pouvait le supposer. Nous examinerons ensuite quelle situation l'établissement du zollverein a faite en dernier lieu à l'industrie manufacturière des Etats qu'il embrasse, en particulier à celle de l'Allemagne du Nord. Nous indiquerons les foyers, les conditions et les circonstances dans lesquelles elle a repris son essor, et nous constaterons les progrès observés dans son ensemble et dans chacune de ses branches les plus importantes.

A cet exposé se rattacheront naturellement les considérations économiques et politiques d'un ordre plus général, auxquelles il conduit et par lesquelles se termine notre aperçu. (*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

La Question du pôle Nord. Projet d'exploration des mers arctiques, par M. Gustave Lambert.

Le capitaine anglais Sherard Osborne et le docteur allemand Auguste Patermann ont présenté, dans ces derniers temps, de célèbres plans d'expéditions au pôle Nord. A son tour, M. G. Lambert, ancien élève de l'Ecole polytechnique, attaché au dépôt des cartes et plans de la marine, membre de la Société de géographie, et qui, navigateur exercé, a déjà l'expérience des explorations arctiques, a conçu un remarquable projet pour atteindre ce point du globe, et il vient de l'exposer dans deux mémoires pleins d'intérêt : l'un sous la forme de quatre lettres insérées dans l'*Economiste français*, l'autre lu dans une séance générale de la Société de géographie.

Il croit que le pôle Nord est beaucoup moins froid qu'on ne le suppose, et il s'appuie, pour l'affirmer, sur des lois d'*insolation* (c'est-à-dire de la quantité de chaleur versée par le soleil), qu'il développe scientifiquement et qu'il a communiquées à l'Académie des sciences; il admet la probabilité ou même la certitude d'une mer libre dans la zone boréale, d'après l'observation des courans et des glaces, et d'après la découverte qu'en ont faite en partie Kane et Morton dans leur célèbre voyage de 1854. Il considère la passe du détroit de Beering comme préférable à toute autre, par le fait de l'absence de terres à glaciers et de hautes glaces dans cette portion de la mer Arctique. Il pense enfin qu'une expédition scientifique dans ces parages devrait être en même temps industrielle, et que les frais seraient amplement compensés par les produits de la pêche de la baleine, très abondante dans cette mer.

Les raisonnements de M. Lambert nous paraissent très-nets, très-logiques, appuyés sur des faits de géographie physique positifs, et nous ne pouvons qu'applaudir à ses vues toutes patriotiques d'une *expédition française au pôle Nord*.

—

Un petit garçon de treize ans, nommé Zimmerman, demeurant chez ses parents, route de Flandre, à Aubervilliers, se rendait un matin à Pantin, quand il fut appelé par deux petites filles qui lui montrèrent une tête d'enfant qu'elles venaient d'apercevoir au bord d'un champ. Le jeune garçon se rendit aussitôt à la caserne de gendarmerie et y fit part de cette découverte. Le maréchal des logis et un gendarme se transportèrent sur les lieux et firent fouiller le terrain, mais sans obtenir aucun résultat.

Il résulte des constatations que cette tête a été détachée du tronc à l'aide d'un instrument tranchant; que l'enfant à qui elle appartient est venu à terme et a vécu, et que sa mort remonte à quelques jours.

A la suite de ce premier examen, le commissaire de police de Pantin a envoyé ce débris humain à la Morgue et a commencé une information.

Nouvelles Commerciales, et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 18 Juin	36 28
Clôture	du 18 Juin	36 11

—

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 18 Juin

Londres 11 m. d. p. Liv. st.	108 1/4 107 3/4
Marseille, 11 m. date 1 Liv. T.	23 25 23 44

Constantinople 18 juin.

Coloniaux.— Les transactions continuent à être insignifiantes et les prix invariables.

Cotons. — Il s'est vendu 250 balles Georgie au prix de la côte. Stock, 2,500 Adana, Gheive et Baluk-Issar manquent.

Tifliks.— 1,000 balles se sont vendus à piastres 34 à 36.

Alcools.— Dépôt Rhum, d'Amérique 3,000 bar. Alcool 600 barriques.

Céréales,— Dans cette huitaine ont éprouvé une hausse, il a été placé pour la consommation locale, environ, 50,000 kilés blés durs et tendres, et il en existe dans les Stocks environ 120 m. kilés, orges et maïs manquent.

Prix des céréales.

		Pias.	en Mét
Blés durs	Kustendjé	31	33
» »	Burgas	28	30
» »	Baltchik	29	—
» »	Samsoun	—	—
» »	Anatolie	28	—
» »	Ismaïl	34	—
» »	Azoff	35	37
» »	Bessarabie	—	—
» »	Galatz	34	—
» »	Matzin	—	—
» tend.	Roumélie	—	—
» »	Odessa	—	—
» »	Ibraila	26	27
» »	Galatz	29	30
» »	Bourgas	28	30
» »	Varna	28	—
» »	Baltchik	29	—
» »	Taganrok	—	—
» »	Berdianska	—	—
Orges	Roumélie	16	16 20
»	Anatolie	—	—
Maïs	Danube	18	20
»	Roumélie	—	—
»	Anatolie	18	19
Seigle		—	—

Les prix des farines sont les suivants :

Les farines d'Odessa	160—150—140
Stenia	130 135
Ghioksouyo	—
Samsoun	130

Ventes de la semaine environ 3,000 sacs de différentes qualités. Stock à Scutari et Galata, 25,000 sacs.

NOLISSEMENTS.

Le vent est au Sud, les arrivages continuent de la Méditerranée et point de demandes pour des navires. Les nolis pratiqués dans cette huitaine sont les suivants :

Azoff pour le R. U. sch. 51 à 52 16 ton. estaries 15 [/27 court. et 19|1er juillet.

Echelles de la Mingrelie, Marseille fr 17,000 en [bloc de charges 5,800.

Nicolaeff Anvers et Rotterdam, sch. 65 p. ton

Const. p. Liverpool sch. 5 le qr. par. vapeur.

Salonique p Alger ou Oran, fr 2 55/100 fr. 2 80/100 [le qll met. d'orges.

Smyrne pour Alger ou Mediterranée jusqu'à Marseille fr. 2 1/2 la charge avec tarif pour la Baltiq.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Odessa, le 3|15 juin.

Les transactions en cérérales sont de peu d'importance, par suite des nouvelles défavorables des places de consommation et les navires sans demandes L'état des récoltes inspire des craintes à cause de la sécheresse

Odessa, pour le R. U. sch. 40 par ton.
id. pour Marseille fr 2 la charhe.
Nicolaeff pour le R. U. sch 43 pan ton.
Azoff pour le R. U. sch. 48|50 par ton.
Méditerranée sans affaires.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 16 Juin.

NEWCASTLE. bat. à vap. ang. *C. Michel*, cap. Elliot, div. march.
TREBIZONDE, bat. à vap otto. *Vassitai Tijaret*, cap. F. Rupicich, div. march.
ALEXANDRIE, bat. à vap egyp. *Negile*, cap. Ismail, div. march. et 250 passag.

du 17

VARNA, bat à vap aut. *Pluto*, cap. Remedelli, div. marchandises.
— bat. à vap. otto. *Eregli*, cap. Ismail, divers marchandises.
ALEXANDRIE, bat a vap aut. *Stamboul*, cap. Esse, ayant touché Yaffa, Caiffa, Beyrouth, Chypre Rhodes Smyrne Mételin, Tenedos. Dardanelles et Calipoli. div. march. et 151 pass.
NEWPORT. bat. à vap. ang *May Queen* cap. Millet ayant touché aux Dardanelles, div marchand
— bat. à vap. ang. *Fair Fax*, cap. Cooper, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 16 Juin.

NEW-YORK, bat à vap. ital. *Sorentino*, cap. Riciardi, div. march.

du 17

PORT-SAID bat. à vap. egyp. *Missir*, cap. Ahmet, div. marchandises.
TREBISONDE, bat. à vap. *Neva*, cap. Manarino, div. marchandises.
DANUBE bat à vap. fr. *Taurus*. cap Trébuchet,
MARSEILLE. bat. à vap. fr. *Isere*, cap. Thumin, div. marchandises.
GALATZ. bat à vap. ang *Heaton Hell*, cap. Willis
KUSTENDJE bat. à vap. ang *May Queen*, cap. G. Brown. div. marchand.
— bat. à vap. ang *Fair Fax*, cap, H. Cooper, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 16 Juin.

(*Suite*)

NEWCASTLE. br. ang. *Hamilton*, cap. Gaston, ch de terre.
ALEXANDRIE. bark ang. *Martha*, cap. Bagbey, div marchandises.
— bark ang *James Walls*, cap. Jam. Herbert,
MARSEILLE, brik russ. *Lvchiano*, cp. Surmeli sel.
— br. hel. *A. Spiridhon*, cap. Papadaki, lest.
GENES br. ital *G, Sorri*. cap Rezetto, lest.
— bark ital. *Due Fratelli*, cap. Costa, lest.
PYRE. br hel. *Sofia*, cap. Cingri, lest.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 8

de TAGANROK, pour MARSEILLE. brik hellen; *P. Kimissis*, blé.
— pour Marseille br. bell. *Aya Matrona*, capit. Barbarigos, blé.
— pour l'Angleterre bar. angl. *Commodore*, c. Beath, orges
— pour l'Angleterre, br. ang. Fides, capitaine Schields. maïs.
— pour Marseillé, *N. S. del Boschetto*, capitain Cuneo, blé.
— pour Messine, br. ital. *Letterio*, cap. Romeo,
— pour l'Angleterre, bark ital. *Manilla*, capit. Gazolo, blé.
— pour l'Angleterre. bar. ital. *Solon*, cepitain Devetto, seigle.
de BERDIANSKA pour Marseille, brk hellen, *A. Veorghios*, cap Manolessos, blé.
— pour Marseille, br. hell. *A. Nicolaos*, capit. Sirighos, blé.

du 9

de NICOLAEFF pour l'ANGLETERRE, brik italien *Peppo*, cap. Repetto, blé.
— pour l'Angleterre, br. italien, *San Giacomo* cap. Trapani, seigle,
de TAGANROK pour Marseille, br. hell. *Adhelfi Vagliano*, cap. Cambizis, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Italia*, capitaine, Calogheros, blé.
— pour Marseille br. helleu, *Maria*, capitaine Vergotti, blé
— pour l'Angleterre, bar. ang. *Arturuz*, capit. Guerio, blé.
— pour l'Angleterre, brk. hell. *Eveline*, capit. Shearar, seigle.
— pour l'Angleterre, bar. ang. *Scaramanga*, c. Goleihtly, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bar. ital. *Savona*, cap. Pescetti, blé.
— pour Cork ou Falmout, bark inal. *Remo*, c. Schiafino, seigle.
— pour Cork or Falmouth, brik ital. *Maria*, cap. Peragalo, blé.
— pour Falmouth, bark italien, *Maria Dage*, cap. Schiafino, blé.
— pour Cork or Falmouth, bark ital. *Giuseppe*, cap. Schiafino, blé
— pour Syra, br. hell. *Haralambos*, cap. Cokinis. blé.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 18 JUIN 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	880	930
» 2me qualité	»	840	—
» Moka, l'oke	»	15	—
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	286	287
» pilé id.	»	224	225
» pilé de Hollande	»	227	—
» d'Havane en caisse	»	200	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 10	—
Girofles	»	5 10	5 20
Canelle	»	23	—
Indigo Bengale	»	120	—
» Madras	»	72	73
Cochenille Argentine	»	65	—
» morellane	»	62	—
» humide	»	43	—
Noix muscade	»	22 20	—
Camphre	»	24	—
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	40	80
Bois de Campèche, le quint.	»	50	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	—
» id. 2e id.	»	94	—
Charbon, New-Castle tonneau	Sh.	30	31
» Liverpool	»	27	28
» Cardiff	»	30	31
Etain, le quintal	P.	680	—
Sel ammoniaque angl. l'oke	»	6	—
Vitres	Fr.	17 50	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	143	145
Grenailles assorties anglais	»	104	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	325	—
Zinc en feuilles No 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	—
Acier 0	»	173	—
» 0 0	»	170	—
Fil de fer de Trieste	»	140	—
Fer en barres assorties	P.	65	—
» masses pour clous	»	72	—
» en feuilles 1/14	»	104	105

Fer en cercles	P.	90	—
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties no 15 à 48 les 50 kilog.	P.	95	—
Soufre d'Italie le quintal		56	—
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	—
» de Belgique	»	35	35 20
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	14	—
» id. de 22 poids	»	12	—
» d'Amérique les 12 1/2 galons.	L. t.	1	—
Alcool américain les 16 1/2 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse	»	60	—
» qualité inférieure	»	11	—
Vin de France la bordelaise	»	80	110
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	46	—
» des Indes	P.	205	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	115	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	123	124
» de Trieste (manque)	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9 20	—
Suif	»	9 20	9 30
Beurre de Russie	»	15	—
Caviar, 1re qualité	»	24	25
» 2e qualité	»	23	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 75	—
» » mâle	»	5 50	—
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 10	5 20
» » 2e qual.	»	5	
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 80	—
» Chagrinées (12) (6 kilog.)	»	73	—
» Veaux cirés de 14 kilog.)	»	10 50	—
Coton filé, Water No 8/14 le paquet	P.	72	75
» id. 12/20 id.	»	80	85
» id. 16/24 id.	»	90	92
» id. 20/30 id.	»	98	105
» id. 8/14 id.	»	68	70
» id. 12/20 id.	»	75	80
» id. 16/24 id.	»	85	90
» id. 20/30 id.	»	94	98

L. T. 103

Exportation.

SOIES.			
Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» No 1	»	—	—
» No 2	»	—	-
» No 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» No 1	»	—	—
» No 2	»	—	—
» No 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11 12.	L. t.	—	—
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—	—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—
ARTICLES DIVERS.			
Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	50	—
» mince	»	—	—
» Turquie 3 à 4.	»	42	—
» mince	»	30	—
Galles noires, l'oke	»	15	15 20
» vertes et blanches	»	11	—
Graine jaune Angora	»	13	14
Skilip	»	7 20	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	12	12 20
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	7 20	—
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	3 30	4
» de Mouton les 2 pièces	»	16	—
» d'Agneau secs la pair	»	9 20	10
Laines de Chevron d'Angora	»	34	36
» de Bey-Bazar	»	—	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	20	—
Scammonée 1re qual.	»	450	

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	P.	220	—
Gommé Adragante, assortie	»	35	—
» Adragante en feuilles	»	45	50
» Arabique assortie	»	22 20	23
Cuivre de Tocat	»	9	10
» de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	25	—
» d'Anatolie	»	23	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 30	—
Graine de lin de Roumélie	»	31	32
» d'Anatolie	»	30	31
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	7 20	8
» de Crète	»	7 30	
Raisins Carabournou rouges	»	8	—
» de Vourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	6	—
» de Sultanine	»	3	—
Mastic de Chio	»	80	100
Coton Georgie	»	9	9 20
» Adana	»	8 25	8 30
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	»	78	92
Encens, quint.	»	—	—
Safranum l'oke	»	326	—
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 30	—
» Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 20	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	—
Savon de Candie	»	5 20	6
» de Mételin	»	5 20	5 30

REVUE DES JOURNAUX

FÊTES DU COURONNEMENT DU ROI DE HONGRIE.

Dresde, 8 juin.

Le couronnement solennel vient d'avoir lieu. Dès six heures du matin, les gardiens de la couronne, comte Karolyi et baron Vay, s'étaient rendus à l'église et avaient exposé les insignes de la couronne. Peu après, les membres de la Diète qui ne faisaient point partie du cortége, les députations des deux chambres du Reichsrath, les dames du palais, portant des toilettes éblouissantes, et le corps diplomatique, occupèrent les tribunes qui leur étaient destinées. Dans l'intervalle, les personnes composant le cortége s'étaient toutes réunies à cheval au château royal, d'où le cortége se rendit peu après sept heures, tandis que toutes les cloches sonnaient dans l'église paroissiale de la ville.

En tête marchait un escadron de hussards puis venaient la domesticité, les pages, les états, les écuyers tranchants et les chambellans, les conseillers intimes, les barons de l'empire, les ministres, les commandeurs d'ordres et les grand'-croix, les chevaliers de la Toison-d'Or, le président du ministère comte Andrassy, la garde des trabans, les hérauts de Bohême, de l'archiduché d'Autriche et de Hongrie, le remplaçant du grand-maître hongrois de la cour, les archiducs Charles Louis, Louis Victor, Joseph, Léopold et Jean de Toscane, l'évêque portant la croix, le remplaçant du grand écuyer hongrois comte Edmond Zichy, avec le glaive, puis Sa Majesté en uniforme de feld-maréchal hongrois, qu'on saluait par d'enthousiastes applaudissements et en agitant les drapeaux et les chapeaux.

Sa Majesté portait le kalpak et montait un étalon blanc; elle était entourée par les capitaines des gardes, le grand-chambellan hongrois, le comte Cziraky et le premier aide-de-camp général feuldzeugmestre comte Crenneville. Aux côtés de Sa Majesté marchaient les magistrats de Bude et de Pesth, tête nue; six gardes du corps hongrois à pied servaient d'escorte.

Puis venait Sa Majesté l'impératrice, que saluaient aussi des cris d'allégresse. Elle portait aussi une robe hongroise et était assise dans une voiture de gala, traînée par huit chevaux; des gardes du corps l'entouraient, et le grand-maître de la cour, comte Kœnigsegg, marchait derrière la voiture avec le chambellan et les pages. Les « banderiums » suivaient en tête le « banderium » de Pesth en costume blanc bleu, environ 220 Jazyges et Camaniens; puis les « banderiums » des comitats avec des drapeaux, et portant les uns des costumes du moyen âge; 200 cavaliers, environ 220 magnats, environ 20 évêques et prélats. Les costumes étaient magnifiques.

Pendant le défilé du cortége, tous les carrosses des ambassadeurs et la voiture de gala du bourgmestre de Vienne stationnaient devant l'église du couronnement. La grande-maîtresse de la cour, comtesse de Kœnigsegg et douze dames du palais occupaient cinq voitures de cour attelées de six chevaux. La garde du corps hongroise, la gendarmerie de la garde, des hussards et de l'infanterie fermaient la marche du brillant cortége qui s'arrêta devant l'église paroissiale de la ville, sous le portail de laquelle le prince-primat reçut avec beaucoup d'évêques Leurs Majestés.

Après que tout le monde fut descendu de cheval et de voiture, le cortége se rendit, au son des trompettes, et tandis qu'on battait la grosse caisse, dans la chapelle, puis près du grand autel, où l'acte solennel eut lieu selon l'usage traditionnel — Sa majesté prêta à genoux le serment pontifical, reçut l'onction, fit mettre sur ses épaules le manteau du couronnement, ceignit le glaive et frappa avec ce dernier trois coups en croix.

En ce moment des salves d'artillerie furent tirées, et le peuple y répondit par de bruyantes acclamations. Puis le comte Andrassy et le primat passèrent la sainte couronne d'Etienne sur la tête du monarque agenouillé, qui prit le sceptre et le globe impérial, et monta sur le trône du côté de l'Evangile, pendant que les canons grondaient, que les cloches sonnaient, que les fanfares retentissaient au loin, et que toute l'assemblée éclata en applaudissements, que répétèrent des milliers de voix hors de l'église.

Puis eut lieu le couronnement de Sa Majesté la reine.

Le primat oignit Sa Majesté au bras droit et entre les deux épaules. L'évêque de Vesprim remit sur la tête de Sa Majesté la couronne privée qu'elle avait déposée avant la cérémonie, puis le comte Andrassy et le prince primat élevèrent la sainte couronne d'Etienne au-dessus de l'épaule droite de Sa Majesté l'impératrice, mais la replacèrent aussitôt sur la tête du roi. Sa Majesté l'impératrice prit place ensuite à côté de Sa Majesté l'empereur et l'on célébra un *Te Deum*. Les cloches sonnèrent, des salves d'artillerie et de mousqueterie furent tirées et la grand'-messe commença.

Pendant l'Offertoire, Leurs Majestés donnèrent chacune comme offrande une grande pièce d'or. Après la grand'messe, la procession se rendit à pied dans l'église de la garnison, dont les marches étaient couvertes de drap blanc, vert, rouge. S. M. le roi portait les ornements royaux et était accompagné du primat et de l'archevêque de Kalocsa; le reste du clergé suivait. Derrière la procession venait le ministre des finances, M. Longai, à cheval, jetant de l'argent à la foule qui poussait des cris d'allégresse

Sa Majesté retourna au château en voiture avec son cortége, puis la suite de Sa Majesté se rendit également dans l'église de la garnison.

Sa Majesté frappa ensuite chevaliers de l'Éperon d'Or, avec l'assistance du comte Festetics et de M. Maylath, vingt trois comtes et barons.

Le cortége se rendit alors au milieu des acclamations de la foule à Pesth dans l'église paroissiale de la ville, où Sa Majesté prononça du haut de la tribune le serment dit décrétal en présence du peuple assemblé.

Le prince primat lut la formule du serment. Sa Majesté éleva vers l'Orient trois doigts de la main droite en guise de serment, en tenant le crucifix de la main gauche. (Longs et bruyants applaudissements.) On se dirigea ensuite à cheval vers le tertre du couronnement. Tout le cortége fit le tour du tertre jusqu'à ce que Sa Majesté, sortant des rangs, montât au galop sur le tertre où elle frappa plusieurs coups en croix avec le saint glaive dans la direction des quatre points cardinaux, faisant tourner rapidement son cheval à chaque coup.

A ce moment le canon fut tiré. Sa Majesté retourna alors, au milieu d'indicibles démonstrations de joie de la foule qui occupait toutes les rues, richement décorées, et les tribunes, au château de Bude, où eut lieu le festin du couronnement. Leurs Altesses Impériales le prince Rodolphe et l'archiduchesse Gisela avaient vu la cérémonie dans l'église du haut de la tribune, et la cérémonie sur le tertre du haut d'un balcon du bâtiment du Lloyd.

Le président du conseil, M. le baron de Beust, précédait à cheval les prélats, et a été salué par des vivats, partout où il avait été reconnu. La marche du cortége avait duré jusqu'à une heure et demie. Le temps était excellent. L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner partout; malgré la grande affluence de monde, aucun accident n'a eu lieu. Des bourgeois et des trabans veillaient au maintien de l'ordre. (*Patrie.*)

Pièces Diplomatiques.

Voici les protocoles des conférences tenues à Londres au sujet du grand-duché de Luxembourg, lesquels ont été déposés sur le bureau de la Chambre des Communes.

PROTOCOLE N° I.

Après les formalités ordinaires de la vérification des pouvoirs des membres et autres requises pour la constitution de la conférence, lord Stanley dit qu'il pense que la meilleure manière de procéder serait l'examen d'un texte de traité. C'est avec cette idée qu'il a fait préparer un projet de traité qu'il a déjà eu l'honneur de communiquer à MM. les plénipotentiaires.

MM. les plénipotentiaires du Luxembourg, arrivés de la veille à Londres, ayant déclaré n'avoir aucune connaissance de cette pièce, M. Fane, sur la proposition des plénipotentiaires de la France et de la Russie, en donne lecture à la conférence. La voici :

ARTICLE 1.

Sa Majesté le roi des Pays Bas, grand duc de Luxembourg, maintient les liens qui attachent ledit grand-duché à la maison d'Orange-Nassau, en vertu des traités qui ont placé cet Etat sous la souveraineté de Sa Majesté le roi grand-duc, ses descendants et successeurs.

Les hautes parties contractantes acceptent la présente déclaration et en prennent acte.

ARTICLE 2.

Le grand-duché de Luxembourg, dans les limites déterminées par l'acte annexé aux traités du 19 avril 1839 sous la garantie des cours de la Grande-Bretagne, d'Autriche, de France, de Prusse et de Russie, formera désormais un Etat perpétuellement neutre.

Il sera tenu d'observer cette même neutralité envers tous les autres Etats.

Les hautes parties contractantes s'engagent à respecter le principe de neutralité stipulé par le présent article.

ARTICLE 3.

Le grand-duché de Luxembourg étant neutralisé, aux termes de l'article précédent, le maintien ou l'établissement de places fortes sur son territoire devient sans nécessité comme sans objet.

En conséquence, il est convenu d'un commun accord que la ville de Luxembourg, considérée par le passé, sous le rapport militaire, comme forteresse fédérale, cessera d'être une ville fortifiée, et restera uniquement le chef-lieu de l'administration civile du pays.

Sa Majesté le Roi grand duc promet de n'entretenir dorénavant dans cette ville que le nombre de troupes nécessaires pour y veiller au maintien du bon ordre.

ARTICLE 4.

Conformément aux stipulations contenues dans les art. 2 et 3, Sa Majesté le roi de Prusse déclare que ses troupes actuellement en garnison dans la forteresse de Luxembourg recevront l'ordre d'évacuer cette place dans un délai de   que Sa Majesté a jugé suffisant pour retirer de ladite forteresse le méteriel de guerre y contenu. Le délai susmentionné comptera du jour de

ARTICLE 5.

Sa Majesté le Roi grand-duc, en vertn des droits de souveraineté qu'il exerce sur la ville et forteresse de Luxembourg, s'engage de son côté à prendre les mesures nécessaires afin de convertir ladite place forte en ville ouverte, au moyen d'une démolition que Sa Majesté jugera suffisante pour remplir les intentions des hautes parties contractantes exprimées dans l'art. 3 du présent traité. Les travaux requis à cet effet commenceront immédiatement après la retraite de la garnison.

Sa Majesté le Roi grand duc promet en outre que les fortifications de la ville de Luxembourg ne seront pas rétablies à l'avenir, et qu'il n'y sera maintenu ni créé aucun établissement militaire.

ART. 6.

Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Londres dans l'espace de   semaines, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes.

M. le plénipotentiaire de la Prusse prend la parole pour dire qu'il n'a en général pas d'objection à faire contre le projet de traité présenté par lord Stanley, mais qu'il y remarque une omission au programme sur la base duquel son gouvernement avait accepté l'invitation à la conférence, c'est-à-dire la garantie européenne de la nentralité du grand-duché de Luxembourg; que, cependant, comme toutes les puissances représentées dans la conférence ont admis et accepté ce programme, il se croit fondé à espérer qu'il sera suppléé à cette omission lors de la discussion de l'art. 2.

Les plénipotentiaires de l'Autriche, de la France, des Pays-Bas et de la Russie constatent que, comme vient de le déclarer M. le plénipotentiaire de la Prusse, les puissances ont accepté comme base de négociation la neutralité du Luxembourg sous une garantie collective.

Lord Stanley fait remarquer qu'en vertu des traités du 19 avril 1839, le grand-duché de Luxembourg se trouve déjà sous la garantie européenne. Quant aux termes qui, dans le projet de traité qu'il a eu l'honneur de communiquer à la conférence, portent sur la neutralité à établir pour le grand-duché de Luxembourg, ils sont identiques avec ceux qui constatent la neutralité de la Belgique dans l'art. 7 de l'Annexe au traité signé à Londres le 19 avril 1839, entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse, la Russie d'une part, et les Pays-Bas de l'autre.

M. le comte de Bernstorff fait observer que le traité de 1859, bien qu'il place le territoire du Luxembourg sous la garantie des puissances, n'en garantit pas la neutralité. Or, la différence entre cette garantie et celle accordée à la Belgique est très-importante, et il émet l'espoir de voir donner par les puissances à la neutralité du Luxembourg la même garantie dont jouit celle de la Belgique.

Là-dessus il est convenu entre MM. les plénipotentiaires de procéder à l'examen du projet de traité, article par article.

Le préambule est adopté avec quelques changements de rédaction.

Sur l'art. 1er, MM. les plénipotentiaires des Pays Bas et du Luxembourg déclarent vouloir, avant d'y donner leur adhésion, référer au gouvernement de Sa Majesté le Roi grand duc.

Sur l'article 2, M. le comte de Bernstorff propose l'amendement suivant :

Ajouter à la fin de l'article les mots : « Ce principe est et demeure placé sous la sanction de la garantie collective (ou commune) des puissances signataires du présent traité, à l'exception de la Belgique, qui est elle-même un Etat neutre. »

M. le baron de Brunnow dit qu'il est autorisé par sa cour à adhérer entièrement au principe de placer la neutralité du grand-duché de Luxembourg sous une garantie collective. Il espère que ce principe sera admis et adopté à l'unanimité, comme le meilleur gage qu'on puisse offrir au maintien de la paix de l'Europe.

M. le comte Apponyi déclare que son gouvernement a accepté également la neutralité garantie du Luxembourg comme base de négociation.

M. le prince de la Tour d'Avergne dit qu'il n'a pas, en ce qui le concerne, d'instructions spéciales relativement à la question de la garantie collective, mais qu'il est obligé de convenir que cette garantie a été présentée jusqu'ici comme le complément de la neutralisation du grand-duché de Luxembourg, et bien qu'en fait l'engagement que prennent les puissances de respecter la neutralité du Luxembourg ait, suivant lui, dans la situation donnée, une valeur presque égale à une garantie formelle, il ne saurait nier que M. l'ambasadeur de Prusse ne soit fondé dans ses observations.

M. van de Weyer, qui est également sans instructions spéciales sur ce point, émet l'opinion que dans un large esprit de conciliation, on peut considérer la garantie de la neutralité du Luxembourg comme devant ressortir de l'ensemble des traités conclus en 1839.

M. le marquis d'Azeglio dit qu'il n'est pas encore autorisé par son gouvernement à adhérer au principe de la garantie collective de la neutralité du Luxembourg. Il demandera des instructions à ce sujet.

Lord Stanley déclare qu'il préférerait l'article 2 comme il existe dans le projet de traité ou même article complété par l'amendement de M. le comte de Bernstorff. Il doit cependant constater que la grande mojorité de MM. les plénipotentiaires appuie l'idée énoncée par M. le plénipotentiaire de la Prusse. Dans ces circonstances, il référera aux membres du cabinet de la Reine la proposition qui a été faite, et il espère pouvoir informer la conférence à la prochaine séance de la décision qui aurait été prise.

(*A suivre.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

La note adressée par les cabinets de France, de Russie, de Prusse et d'Italie à leurs représentants à Constantinople et que ceux-ci ont communiqué samedi dernier à S. A. le ministre des affaires étrangères, n'a point la portée que le *Levant Herald* lui a attribuée dans son bulletin du 17.

Ce document a simplement pour objet, croyons-nous, de conseiller à la S. Porte de prendre l'initiative d'une enquête qui puisse faire connaître les véritables besoins de l'administration locale en Crète.

—

Par ordonnance impériale :

Vullich Effendi, consul-général à Gênes, est nommé en la même qualité à Naples en remplacement de Blaque Bey, nommé ministre plénipotentiaire aux Etats Unis ;

Artin Effendi, ancien consul-général à Tiflis, passe en la même qualité à Gênes ;

Aristarchi Bey, ci-devant secrétaire de 2e classe à l'ambassade de Paris, est nommé 1er secrétaire à la Légation impériale à Florence.

—

M. Bertinatti, ministre plénipotentiaire du Roi d'Italie, accompagné de M. le comte Della Croce, qui remplissait jusqu'ici les fonctions de chargé d'affaires, et de M. Vernoni 1er drogman de la Légation Royale, s'est rendu hier en tenue à la S. Porte et a fait ses visites officielles au Grand Vizir et au ministre des affaires étrangères.

S. Exc. a rendu visite le même jour aux ministres de l'Empire.

M. Bertinatti aura l'honneur d'être reçu en audience solennelle par le Sultan jeudi à 5 heures à la turque pour présenter les lettres qui l'accréditent auprès de Sa Majesté Impériale en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi d'Italie.

Le même jour, une heure après, le Sultan recevra, à l'occasion de son départ, le corps diplomatique, les ministres de S. M. I. ainsi que les hauts dignitaires de l'Empire.

—

Nous apprenons que par décret de S.A.S. le Prince Charles I. de Roumanie, en date du 17/29 mai, Monsieur Jean Balaceano Agent Roumain à Paris est destitué du poste qu'il occupait et Monsieur P. Carp a été chargé de gérer l'Agence.

—

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 21 juin, à 1 heure précise de l'après-midi.

Le Secrétaire-Général,
Dr J. DE CASTRO.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Mételin, 10 juin.

Notre ville ressemble à un vaste chantier où des milliers d'ouvriers travaillent nuit et jour. Néanmoins la reconstruction de la ville ne sera pas achevée de sitôt, et l'œil sera encore attristé pour longtemps de la vue des plus tristes ruines qu'il y ait dans le monde.

Pour les journaliers de toute profession le tremblement de terre de Mételin aura été une bonne aubaine. Aussi le nombre de ces gens qui de tous les pays environnants sont venus fondre ici, est il incalculable. On ne rencontre dans les rues, ou plutôt sur les décombres que des maçons et des charpentiers. Ce sont les seuls êtres humains qui ne s'attristent point du spectacle qui les entoure.

Comme compensation aux dommages soufferts, la récolte cette année s'annonce sous les meilleurs auspices, et d'après le dire de tous on n'aura jamais eu de plus amples moissons. Les oliviers qui constituent la principale richesse de l'île promettent un rendement exceptionnel. Notre port, d'ordinaire si calme, offre en ce moment une animation inaccoutumée. C'est que les matériaux propres à la reconstruction des maisons nous viennent du dehors. Le gouverneur général des îles de l'archipel, Husni

---

jours, — car un père embrasse sa fille, — se grisant de ses paroles, la sentant appuyée confiante à son bras, se faisant ainsi toujours et de toutes choses, un nouveau mobile à ses désirs, mais les transformant, par sa continence même, en d'âcres et pénétrantes voluptés ; lutte de tous les jours, de toutes les heures, de tous les instants, dans laquelle il ne mâtait ses sens déchaînés qu'en se créant des espérances coupables qu'il leur donnait en pâture, afin de les apaiser.

Il n'avait renoncé à rien. Le but qu'il avait voulu poursuivre était toujours devant ses yeux, mais il guettait son heure ; car s'il était vicieux, il était aussi patient. Pendant quinze ans, il avait attendu, au prix des plus rudes sacrifices, le testament de sa femme. Il pouvait bien attendre quelques mois la chute de Serverette.

Tout d'ailleurs lui commandait la prudence. Une proposition mal accueillie, un éclat trop tôt provoqué pouvaient le perdre à jamais dans l'esprit d'Agathe. Il avait à cet égard, des résolutions si bien arrêtées que lorsque ces tentations devenaient trop fortes, il s'enfuyait à Privas, chez madame de Pelussin, qui avait le don de la contenir, tout en l'encourageant dans ses misérables desseins.

— Patience ! lui disait-elle, tout viendra à souhait, la fille et l'argent. Comme je vous l'ai souvent répété, il ne s'agit que d'être prudent.

En principe, Serverette avait eu comme un vague pressentiment de ce qui se passait dans l'âme de Chavanet. Ce pressentiment datait du jour où, sous le péristyle du château au moment où elle en sortait pour la première fois, il avait voulu l'embrasser. Depuis, elle avait parfois surpris ses regards attachés sur elles avec une expression singulière, inexplicable pour elle, mais qui la faisait involontairement pâlir.

Avec le temps et les habitudes d'une vie quotidienne, cette impression s'effaça. Les arrière-pensées, d'ailleurs toujours mal définies, s'évanouirent. Agathe parlait de son mari comme du meilleur des hommes. A l'église, Serverette était témoin de la piété de Chavanet ; au château, elle le voyait tous les soirs à genoux au milieu des serviteurs, récitant la prière conformément à une vieille et touchante coutume. Elle connaissait sa charité. L'abbé Peretty le traitait avec les égards dûs à la vertu. Enfin il ne s'était jamais départi d'une affection toute paternelle, toujours respectueusement exprimée. Que pouvait elle redouter ?

La pauvre enfant se livra donc tout entière avec lui, au plaisir qu'elle éprouvait de plaire à tous ceux qui lui faisaient du bien et de se montrer reconnaissante. Hélas ! cette confiance devait la perdre.

Depuis son arrivée au château, elle avait vu venir l'automne, s'écouler l'hiver et commencer le printemps.

Le printemps, c'est la saison bénie ! Tout renaît, tout revit. La terre se réchauffe, les arbres reverdissent, les oiseaux, chassés par les froids, reviennent à tire-d'aile au nid abandonné, les prairies sont en fleurs, et les lilas secouent, dans l'air qu'ils parfument, leurs panaches roses dont les pétales détachés par la brise, tombent en fine pluie sur l'herbe qui croît à leurs pieds.

A ce renouveau, l'âme de Serverette s'épanouissait avec la nature. Elle aimait à se promener dans le parc, à gravir les montagnes, pour assiter à la pousse des bruyères et au dégel des sources, à courir à cheval sur les routes blanches qui sillonnent le pays. Tous les jours, elle entreprenait quelque excursion nouvelle, n'ayant d'autre regret que de ne pouvoir entraîner sur ses traces madame Agathe, que le pauvre état de sa santé, de plus en plus compromise, retenait dans sa chambre.

— J'ai une envie folle, dit-elle un soir à Chavanet.

— Laquelle ? demanda celui-ci.

— Je voudrais... mais vous allez rire.

— Dites toujours.

— Je voudrais aller déjeuner demain à l'auberge de Barbassous.

— Rien n'est plus facile, répondit Chavanet en souriant.

— Mais tu n'y veux pas aller seule, apparemment ? dit Agathe avec inquiétude.

— Non, sans doute.

— Je vous accompagnerai, Serverette, si vous voulez de moi, reprit Chavanet avec empressement.

— Vous êtes complaisant et je vous remercie. J'accepte. Nous partirons de bonne heure, afin de pouvoir faire le grand détour.

— Vous partirez après la messe, ajouta madame Chavanet.

Ce que Serverette appelait faire le grand détour, consistait à passer par un pauvre hameau qu'on appelle les Moulins, qui se trouve de l'autre côté de la route d'Aubenas, sur la droite de Saint-Etienne. En prenant ce chemin, il y avait, pour arriver à la maison de Barbassous, quinze kilomètres environ à parcourir.

Cette maison était située, comme on le sait déjà, au pied de la montagne que domine le col de l'Escrinet. Barbassous demeurait là avec sa mère, veuve d'un ancien facteur rural. Cette brave femme, déjà fort âgée, vivait d'une petite pension due aux services de son mari, et du produit assez lucratif de son auberge avantageusement connue par les rouliers, et les paysans qui s'y arrêtaient dans le jour pour manger, boire et y coucher, lorsqu'en hiver la nuit les surprenait en cet endroit.

La veuve Barbassous n'avait plus qu'une passion au monde, et c'était pour son fils. Afin de ne pas se séparer d'elle, ce dernier qui la vénérait, ne s'était ni marié, ni fixé dans une des villes voisines, où il aurait pu facilement s'employer, étant armurier de son état.

Pendant la saison de la chasse, il était toujours sur la route ou dans la montagne, le fusil sur l'épaule et le sac au dos. C'est pour cela que, dans le pays, on l'appelait le braconnier, nom qu'il ne méritait pas, car il ne chassait qu'en temps opportun et avec un permis. On ne pouvait, en vérité, appeler braconnage les rares coups de fusil qu'il tirait en temps prohibé pour apporter à sa mère quelques-unes des perdrix rouges du pays, si fort prisées par les gourmets. Lorsqu'il ne poursuivait pas le gibier, il travaillait dans les fermes des environs.

Ainsi, la mère et le fils vivaient tranquillement n'ayant des nouvelles des villes que par les voyageurs qui s'arrêtaient chez eux. Cette existence leur suffisait, à la mère puisqu'elle entrait dans sa soixante et dixième année, au fils parce qu'il savait borner ses désirs, dans le but de donner à celle-ci une vieillesse heureuse.

C'est dans cette maison, dont elle connaissait l'honnêteté, que Serverette avait eu la fantaisie d'aller déjeuner. Elle y trouvait toujours dans la bouche d'un ami des nouvelles de Frédéric ; elle y était reçue comme une reine, autant de raisons qui la lui faisaient aimer.

(*Sera continué.*)

AVIS.

Les créanciers du failli nommé Stépan Papas Oglou, sont invités dans le terme de 21 jours, à partir d'aujourd'hui, à se rendre au comité des faillis, chaque mardi et jeudi, pour constater en présence des syndics leurs créanciers d'après la loi.

Le 5/17 Juin 1867.

HUILE DE FOIE DE MORUE naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm. HOGG... Exposition 1855. BROYER ... St-Martin 225.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Ὀχανὲς Μαρκὰρ Ὀγλοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν ἐν τῇ ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῇ καθ' ἑκάστην δευτέραν ἐνώπιον τῶν Συνδίκων τῆς πτωχεύσεως καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρατορ. Ἐμποροδικείου
τὴν 30 Μαΐου 1867
8 Σεφὲρ 1284.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Στεφάνου Παπὰς Ὀγλοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιάζονται καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐν τῇ ἐπὶ τῆς Πτωχεύσεως Ἐπιτροπῇ ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρατ. Ἐμποροδικείου
Τὴν 5 Ἰουνίου 1867.
14 Σεφὲρ 1284.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERC

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer ... quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHI

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000. etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

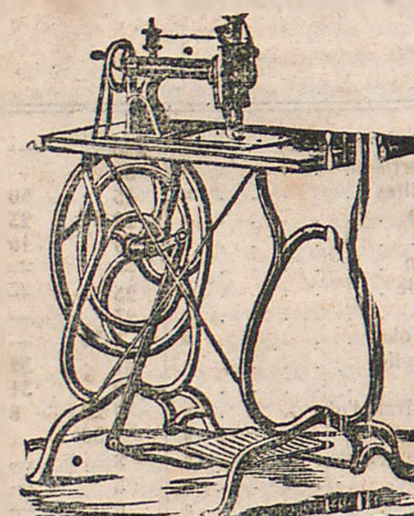

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six navettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION.

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité françases.

AVIS

La vente aux enchères de la Bibliothèque de l'Orientaliste feu Henri Cayol, continuera le Lundi, Jeudi et Vendredi de chaque semaine.

Les enchères auront lieu de 10 h. à 1 h. après-midi, et de 2 à 5 h. du soir.

312 — Grand'rue de Péra — **312**

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation les dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune spèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a eveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents. francs 3. 10.
Poudre vegetale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une sonne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

7° Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices repartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIE Pestilmadji sokak rue de a Quarantaine.

Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, ratanhia, matico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous es pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journallier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami (H. à la T.)		
6	45	2	11	15	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek.
7	58	18	12	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
10	28	12	3		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kuru-tchesmé, Ortakeui, Béchiktach et Cabatach.
10	58	2	3	30	de Buyuk déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Bechiktach. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.)*
7	13	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8	28	11	1		de Yénimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuq.
10	43	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	43	3	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	58	8	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	43	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	28	3	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	28	3	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré.)
3	58	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Candlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	26	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

8	28	8	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui.
8	58	2	1	30	pour Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
10	43	3	3	15	pour Arnaoutkeui, directement *(excepté les vendredis).*
10	28	4	3		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé. *(Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
9	28	3	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré.
3	43	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	43	8	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour touchant Bechiktach.)*
4	58	12	9		pour Beylerbey, Vanikeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yenimahallé, Anatol-cavak,
5	28	3	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui *(retour direct au pont.)*
5	43	18	10	15	pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé
6	13	2	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapie, Buyukdéré (*)
6	28	8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
6	58	3	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	48	17	10	20	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. *(Les vendredis exceptés.)*
6	13	3	10	45	pour Cousgoundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*)
4	43	4	11	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutq R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retour direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

6	28	11			de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar.
7	28	12			de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoudjuk.
8	18	12	50		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	58	12	30		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	43	3	15		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	43	3	15		de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kousgoundjouk.
3	43	8	15		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	13	8	45		de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Cosgoundjouk, Scutari.
5	43	10	15		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

8	13	12	45		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	28	2			pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	43	2	15		pour Scutari Coulgoundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukdéré.
10	43	3	15		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia e Buyukdéré.
1	58	6	30		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour au pont touchant Thérapia, Yénikeui.*
4	58	9	30		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	58	10	30		pour Cousgoundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	13	10	45		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré
6	43	11	15		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

6	58		11	30	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	28		12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.

Départ du Pont

5	13	10	9	46	pour Proti, Antigone, Prinkipo, Cartal et Pandik.
5	43	16	10	15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

7	58	un bateau	12	30	de Cartal, Prinkipo, Helki, Antigone et Proti.
4	58		9	30	de Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

9	58		2	30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.
5	43		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

PLUS D'HUILE DE FOIE DE MORUE !
SIROP DE RAIFORT IODÉ.
GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Le plus puissant *dépuratif végétal* connu, le meilleur succédané de l'huile de foie de morue et le plus remarquable modificateur des humeurs est, de l'avis de toutes les Facultés, le Sirop de Raifort iodé de MM. GRIMAULT et Cie, *pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon.* Demandez le prospectus de cet excellent médicament! vous y verrez les suffrages les plus honorables de tous les grands médecins de Paris. Par suite de son usage, vous serez certain de guérir ou de modifier les affections les plus graves de la poitrine de détruire chez vos enfants, même les plus jeunes et les plus délicats, le germe des affections scrofuleuses, l'engorgement des glandes disparaîtra, la pâleur, la molesse des chairs et la faiblesse de constitution feront place à la santé, la vigueur et l'appétit. Les grandes personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des ulcères, provenant soit d'hérédité, soit des funestes conséquences des maladies secrètes, obtiendront rapidement un soulagement immédiat, car il n'y a pas de Rob, de Salsepareille et de dépuratif qui approchent de l'efficacité du *Sirop de Raifort iodé.*

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

POUDRE ET ÉLIXIR

DIGESTIFS

DE PEPSINE

De GRIMAULT et Ce, à PARIS.

La Pepsine est la plus remarquable et la plus récente des découvertes scientifiques; elle possède la propriété de faire digérer les aliments, sans aucune fatigue pour l'estomac et les intestins : sous son influence les *mauvaises digestions*, les *nausées*, *pituites*, *renvois de gaz*, *inflammation de l'estomac et des intestins* cessent presque par enchantement. Les *gastrites et gastralgies* les plus rebelles sont modifiées rapidement, et les *migraines et maux de tête* provenant des mauvaises digestions disparaissent aussitôt. Les dames seront heureuses d'apprendre que sous son influence, les vomissements auxquels elles sont sujettes au commencement de chaque grossesse disparaissent, et les vieillards et convalescents y trouveront l'élément réparateur de leur estomac et la conservation de leur vie et leur santé.

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. — N° 139.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS — Corps du Journal. 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pa accompagnée d'un mandat à vue sur Constsantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 21 Juin

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 18 juin, 5 h. 50 m. soir.

On croit que Maximilien sera expulsé.

Paris, 19 juin 5 h. 45 m. matin.

La *Gazette de Vienne* dément que la Russie ait décliné la proposition de l'Autriche concernant la révision des traités de 1856.

La question fut abordée dans une dépêche du 1er janvier adressée à M. de Méternich mais la proposition n'agréant pas aux puissances n'a pas été renouvellée.

A Londres l'amendement de Disraëli concernant la réforme électorale a été rejeté par 234 contre 226.

Paris, 18 juin 5 h. 30 m. soir.

Consolidés turcs (Clôt.) { ouvert. 33 90 / clôt. 34 05 }

Londres, 18 juin 11 h. matin.

Consolidés turcs... 33 3|4 — 34

Londres, 18 juin 1 h. soir.

Consolidés turcs.... 33 7|8 — 34 1|8

Emprunt Ott. 1865.. { ouvert. 263 75 / clôture }

Vienne, 19 juin.

La *Presse* dit que la conférence qui a eu lieu entre M. de Moustier, le prince Gortschakoff, M. de Bismark, Lord Cowley et le prince de Méternich, pendant leur séjour à Paris, n'a pas eu pour objet de préparer une entente commune sur les moyens propres à améliorer la situation de la Turquie ; mais que ce fut simplement pour convenir d'attendre l'effet que produiraient les mesures prises par le Sultan. A la suite de cette résolution les ambassadeurs des puissances présenteront à la Porte le 15 juin une proposition sous forme d'une note identique.

Paris, 19 juin, 6 h. 35 m. soir.

Consolidés Turcs coul. { ouvert. 34 10 / clôt. 34 15 }

Londres, 19 juin, 11 h. 10 m. matin.

Consolidés turcs.... 34 1|8 — 33 3|8

Londres, 19 juin 12 h. 40 m. soir.

Consolidés turcs..... 33 5|8 — 33 7|8

Londres, 19 juin 3 h. soir.

Consolidés turcs.... 33 3|4 — 34

Emprunt Ottom. 1865 { ouvert. 262 50 / clôture. }

Paris, 20 juin 5 h. 20 m. soir.

Consolidés turcs..... { ouvert. 34 20 / clôture 34 20 }

Londres, 20 juin 11 h. 10 m. matin.

Consolidés turcs.... 33 3|4 — 34

Londres, 20 juin, 3 h. 30 m. soir.

Consolidés turcs.... 33 3|4 — 34

Emprunt Ott. 1865... { Ouvert. 262 50 / Clôture. 263 75 }

(Service particulier de LA TURQUIE.)

Marseille, 19 juin.

Le bateau des Messag. Imp. est arrivé à midi. Blé, sésames calme. Lins ferme. Demandes cotons, bien tenus affaires rares. Laines, soies, cocons, baisse.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

LE BAL DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

Nous avons tous, tant que nous sommes, si fort abusé, à tort ou à raison, du mot *féerie*, que nous n'osons nous en servir quand il serait le plus utile. Il définirait à merveille le bal donné à l'Hôtel-de-Ville.

Cet édifice, si richement décoré pour les bals ordinaires, paraissait transformé. On y avait ajouté, au milieu de la façade principale, un avant-corps imitant d'une façon surprenante, par le ton de vétusté et les motifs architecturaux, le corps même de l'édifice. Le trompe œil était parfait.

Du côté de la place Lobau, on avait construit une longue galerie, bordée d'une colonnade, toute tapissée de feuillage, et qui avait le double avantage et de faciliter la circulation et d'entretenir une température moins élevée que celle de la salle de bal.

La cour d'honneur, surtout, était superbe. Avec son vélum rose qui lui servait de plafond, ses fontaines, ses cascades, son double escalier, son lustre gigantesque, ses treillages d'or, ses guirlandes de fleurs, ses plantes grimpantes, ses arbustes rares, son riche tapis, ses myriades de lumières, ses deux cordons de fenêtres auxquelles se pressaient des milliers de curieux, comme les spectateurs aux loges de théâtre.

Dans la salle des Fêtes, dans les salles contiguës, dans les nombreux salons, aux deux étages, partout, c'étaient de riches tentures, des lustres innombrables, d'immenses corbeilles, des jets d'eau, des fleurs à couvrir des jardins, des plantes exotiques à remplir vingt serres.

Partout aussi la musique, le chant des chœurs, l'éclat des lumières, le parfum des fleurs, le murmure des cascades, la fraîcheur de l'air et des milliers d'invités aux costumes les plus riches et les plus divers, des milliers de femmes aux toilettes éblouissantes.

A dix heures et un quart, le cortége impérial, précédé d'un piquet de lanciers et suivi d'un détachement de cent-gardes, s'est dirigé vers l'Hôtel-de-Ville. Immédiatement après les cent-gardes venaient les deux carrosses où étaient l'Empereur Napoléon, le czar, le roi de Prusse, l'Impératrice, les grands-ducs Alexandre et Wladimir, et le prince royal de Prusse.

Les carrosses étant éclairés à l'intérieur, la foule qui se pressait le long du parcours a pu parfaitement distinguer les souverains et les princes, et les acclamer à leur passage. Les cris de vive l'Empereur ! vive le Czar ! vive l'Impératrice ! ont accompagné Leurs Majestés depuis les Tuileries jusqu'à l'Hôtel-de-Ville.

Le préfet de la Seine, accompagné du secrétaire général et du président du conseil de préfecture, le préfet de police et son secrétaire général, le président du conseil municipal et le secrétaire du conseil étaient descendus sous la marquise élevée devant la porte Henri IV pour recevoir Leurs Majestés.

Les membres du conseil de préfecture étaient rangés en haie à droite à gauche, sous le péristyle situé en haut de l'escalier Henri IV, précédant la cour d'honneur.

Les membres du conseil municipal se trouvaient à la droite de cette cour, et à gauche étaient les maires et les adjoints, tous en uniforme.

Immédiatement après l'entrée de Leurs Majestés et après la présentation collective, tout le personnel municipal s'est rendu dans le même ordre à la salle des Fêtes.

Les dames et les demoiselles du corps municipal, portant leurs insignes (le médaillon ou bijou dont nous avons à plusieurs reprises entretenu nos lecteurs), attendaient dans la salle du conseil qu'elles fussent présentées, et, après le passage de Leurs Majestés, se sont rendues à leur tour dans la salle des Fêtes.

Les lois de l'étiquette ont été énergiquement, chaleureusement et courtoisement violées par les cris de : Vive l'Empereur ! vive le czar ! vive l'Impératrice ! que les invités ont fait entendre à l'arrivée des souverains, et qu'ils ont répétés à plusieurs reprises pendant la fête sur le passage de Leurs Majestés, quand elles ont fait le tour des salons.

Trois orchestres, composés de 250 musiciens et organisés par M. Strauss, jouaient dans les différentes salles.

A minuit et demi, les souverains sont entrés dans la salle de la Paix, où le buffet impérial était servi, et dont MM. le préfet de la Seine, le préfet de police et le président du conseil municipal faisaient à leur tour les honneurs.

Dans deux salles contiguës au salon de la Paix, des buffets étaient dressés pour les personnes de la suite des souverains et des princes. MM. les secrétaires généraux des deux préfectures en faisaient les honneurs.

D'autres buffets étaient dans diverses salles *ad hoc* pour les invités.

Leurs Majestés ont quitté l'Hôtel-de-Ville à une heure et demie, aux acclamations réitérées des invités ; les musiques jouaient à leur départ, comme elles l'avaient fait à leur arrivée, les hymnes nationaux.

Les danses ont continué jusqu'au jour. 8,000 invités avaient été conviés à cette fête.

Et comme dans toute belle chose ici-bas il y a un petit point noir, plusieurs dames ont été obligées de regagner à pied leur domicile, les deux incendies qui avaient éclaté pendant la soirée, ayant obligé les agens à établir des cordons qui ont empêché quelques voitures de se diriger vers l'Hôtel de Ville.

Quelques journaux ont affirmé que la fête a coûté 900,000 fr. Nous ne serons pas étonné de lire demain une rectification. Ce chiffre est évidemment exagéré, puisque la fête donnée à la reine Victoria en 1855. et qui était magnifique, n'a coûté que 300,000 fr. Le bal de samedi a pu coûter davantage, mais de 300 à 900,000 fr., il y a un trop grand écart.

Voici quelques détails que nous ajoutons, au hasard de la mémoire et sans ordre.

Le czar portait le costume de hussard, avec pelisse rouge.

Son escorte, quand il s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, se composait de quelques Tcherkesses et de deux cosaques du Don.

Le grand-duc Alexandre avait un costume pareil à celui du czar.

Le roi de Prusse portait la tunique rouge et le pantalon blanc.

Les regards se portaient avec curiosité sur M. de Bismarck, qui avait un uniforme blanc de major des cuirassiers, avec la grand' croix de la Légion d'Honneur, qu'il a depuis cinq ans.

La grande-duchesse Marie de Russie avait une robe rose vif, collier, ceinture, nœud de ceinture, tout en diamants.

On remarquait beaucoup une princesse de Mingrélie habillée à l'Européenne.

A huit heures et demie, les augustes voyageurs rentraient à Paris par un temps magnifique. (*Idep. belge.*)

LE DÉPART DU SULTAN.

Les canons du Bosphore retentiront dans quelques heures et les échos des deux rives annonceront à l'Europe et à l'Asie, qu'un grand événement s'accomplit et qu'une nouvelle ère a commencé dans l'histoire de la Turquie.

Dans l'après-midi de ce jour, le Sultan montera à bord du yacht impérial le *Sultanié* pour se rendre à Marseille et de là à ce grand caravansérail des souverains et des peuples qui a nom Paris ; S. M. sera accompagnée des princes Murad Effendi, Izzedin Effendi et Hamid Effendi.

S. A. Fuad Pacha ministre des affaires étrangères et plusieurs hauts personnages composent la suite impériale.

S.E.M. Bourée ambassadeur de France montera en même temps à bord du *Forbin* qui voyagera de concert avec le *Sultanié*.

L'escadre française du Levant, l'escadre anglaise stationnée à Malte, des navires détachés de la flotte italienne et l'escadre cuirassée de Toulon, feront tour à tour l'escorte d'honneur de la flottille impériale.

La France se prépare à renouveler pour le Sultan la réception splendide qui a été faite au Czar et au roi de Prusse, et à livrer à l'œil étonné de son hôte le secret de sa force, de sa richesse, de sa magnificence et de sa gloire ; tandis que de l'autre côté du détroit, la plus fidèle alliée de la Turquie, la vieille Angleterre veut donner au Sultan une idée complète de son génie commercial et industriel, de la force de ses institutions et de sa liberté, et rallie à Spithead son escadre cuirassée, la plus formidable du monde, pour prouver une fois de plus que le trident de Neptune n'est pas tombé de ses mains.

Onze années se sont écoulées depuis la guerre de Crimée, la situation de l'Europe n'est plus la même, et, cependant, l'opinion publique en France et en Angleterre n'a pas encore pu s'habituer au revirement qui s'est fait dans la politique à l'endroit de la Turquie. Un proverbe vulgaire dit qu'on aime ses enfants et ses amis en raison des sacrifices qu'ils nous coûtent. Les peuples de France et d'Angleterre n'ont pas eu le temps d'oublier les sacrifices que leur a imposés la guerre de Crimée, et ils ont peine à comprendre que la politique ébranle aujourd'hui l'édifice que les armes ont consolidé naguère.

Les dernières réceptions souveraines prouvent bien que l'opinion publique n'a pas abdiqué et qu'elle sait admirablement, malgré les constitutions et les règlements administratifs, trouver une issue légale à ses sympathies ou à ses antipathies. Nous ne doutons pas quant à nous que le Sultan ne reçoive à Paris et à Londres un accueil chaleureusement significatif.

Nous espérons très sincèrement de ce voyage un changement favorable pour les destinées ultérieures de l'Empire. Le fait du voyage du Sultan est en lui-même une dérogation flagrante à la loi religieuse. Or, l'histoire nous apprend, qu'en matière religieuse, les concessions amènent d'autres concessions, les transgressions entraînent d'autres transgressions; ce qui est acquis reste acquis; on marche en avant sans espoir de revenir sur ses pas. Pour ne citer que deux exemples Luther et Henri VIII ne se doutaient certainement pas des conséquences auxquelles les entraînerait une première atteinte à l'orthodoxie romaine. Dans un pays surtout où le souverain est chef religieux en même temps que chef politique, les conséquences de la conversion du souverain à un ordre de choses nouveau s'appliquent à toute la nation. Mahmoud l'a bien prouvé, et si imparfaite que soit son œuvre, elle a passé toute entière entre les mains de ses descendants.

Les différentes sectes chrétiennes sont bien plus rebelles au progrès que les Musulmans : il suffit pour s'en convaincre d'avoir étudié les obstacles qui entravent la civilisation des républiques de l'Amérique du Sud où le fanatisme et l'intolérance n'ont rien perdu de leur intensité depuis l'inquisition.

Dans le monde musulman, l'action légale du Sultan s'étend sur tous et partout. Que l'instruction publique se développe; que les prêtres de l'Islam aillent passer quelques années de leur jeunesse à Paris; que quelques centaines de jeunes filles musulmanes reçoivent une éducation européenne avant d'être mariées aux principaux fonctionnaires, et l'on verra la réforme prendre des ailes. Quelques-uns trouveront peut-être alors qu'elle va trop vite et trop loin.

Quand nous attribuons au voyage du Sultan des conséquences incalculables, nous ne perdons pas de vue que ce n'est pas un souverain qui voyage mais un principe : l'Islamisme tout entier. L'identité est telle entre le souverain et le principe qu'il représente, que toutes les impressions qu'il subira exerceront immédiatement une influence prolongée sur les institutions.

Bien des illusions disparaîtront pendant ce voyage. Bien des réflexions naîtront. Bien des projets seront conçus. Le tumulte sera grand dans le cerveau du Souverain. Tant de choses à peine entrevues se heurteront. La conflagration intime sera violente. Mais précisément pour toutes ces raisons, nous sommes porté à conclure à une crise salutaire pour les destinées ultérieures de l'Empire.

Ici comme partout la lumière se dégagera du chaos.

Tous les amis de la Turquie s'associeront à nous pour souhaiter bon et heureux voyage au Sultan et pour attendre son retour avec confiance et espoir.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

X.

Le matin, elle fut sur pied de bonne heure et entendit, selon l'usage, la messe avec M. et madame Chavanet.

Un palefrenier amena les chevaux à la porte de l'église, de telle sorte que Serverette et son compagnon purent se mettre immédiatement en route.

A neuf heures, ils étaient déjà loin du village.

Encore, à ce moment, la jeune fille pouvait croire que l'ère de son bonheur ne finirait jamais.

Voir le numéro du 19 juin.

XI.

Quelle matinée radieuse ! Jamais plus pure lumière n'était descendue du ciel. Jamais plus saines émanations n'étaient sorties de la terre. Dans l'air clair et embaumé, une brise fraîche et douce passait, effleurant la cime des arbres qui rendaient un harmonieux bruissement.

L'âme de Serverette goûtait une sérénité sans mélange et une quiétude absolue. Dans les joies de la nature reverdie, elle retrouvait l'image des siennes, comme dans un miroir l'image de sa beauté. Tout semblait lui sourire. C'est pour la saluer que les branches des arbres oscillaient sur leurs troncs noueux ; pour faire entendre à ses oreilles une harmonieuse musique que l'eau jaillissait des rochers et que les oiseaux modulaient leurs chansons ; pour réjouir ses yeux que les fleurs s'ouvraient sur son passage, que le gazon des prairies permettait au soleil de transformer les gouttes blanches, dont la rosée l'avait couvert, en autant de perles transparentes et irisées.

Le cheval de Serverette lui-même paraissait fier de son fardeau. Il dressait sa longue crinière, en relevant la tête et marchait noblement. Quant à la jeune fille, elle se livrait tout entière au charme suave de ce beau jour, et l'éclat de son visage révélait la grandeur de ses impressions et l'étendue de ses jouissances. Comme cela arrive toujours, lorsque l'âme subit une heureuse émotion, elle gardait le silence.

Chavanet, non moins silencieux, allait à ses côtés, absorbé dans une contemplation secrète dont elle était lobjet. Lui aussi était ému, mais seulement par le trouble singulier qu'il éprouvait. Il aurait voulu parler, avouer ses sentiments à la jeune fille. Il n'osait pas, et l'effort qu'il faisait pour se contenir, amenait sur son visage l'expression des combats qui se livraient en lui.

Ils avaient ainsi marché une heure et demie environ et ne se trouvaient plus qu'à un kilomètre de la maison de Barbassous, lorsque Serverette manifesta le désir de s'arrêter un moment pour se reposer. Chavanet mit pied à terre et aida sa compagne à descendre de cheval.

Ils étaient en ce moment dans l'un des plus jolis sites du vallon de Luol. Après s'être engagés dans un petit sentier qui s'ouvre à droite de la route, ils venaient d'arriver au milieu d'une vaste prairie couverte de châtaigniers, qui se continue jusqu'à la cime des collines qui l'entourent et aux pieds desquelles coule un ruisseau. On ne pouvait rien rêver de plus mystérieux, de plus caché, de plus solitaire que ce coin perdu au milieu des montagnes.

Tandis que Chavanet attachait les chevaux à un arbre, Serverette réunissant sur son bras droit les plis de sa robe, traversa la prairie pour cueillir des pâquerettes et des narcisses qui s'épanouissaient dans l'espace laissé vide par les châtaigniers. Puis, lorsqu'elle eut fait une ample provision de ces modestes fleurs, elle alla s'asseoir sur les premiers degrés de la colline.

De loin, Chavanet avait suivi tous ces gracieux mouvements. Il la vit quitter son chapeau, qui laissa ses beaux cheveux en désordre, et y déposer ses fleurs, dont elle se mit à faire un bouquet, en les prenant l'une après l'autre et en les arrangeant dans sa main.

A ce moment, une idée diabolique traversa le cerveau du misérable. Ils étaient seuls; elle, sans défiance, toute entière à lui. L'heure n'était-elle pas propice pour parler enfin de cette passion si longtemps contenue? Qui le saurait ? Ce n'est pas Serverette qui oserait le dire. D'ailleurs, peut être ne repousserait-elle pas ses aveux.

En vain, la prudence conseillait à Chavanet de se contenir encore, d'attendre, de se soumettre aux conseils de madame de Pélussin. Le désir parlait plus haut que la prudence. Dans cette âme pervertie, les vertus de Serverette, sa jeunesse, son innocence, sa chasteté, devenaient autant d'aiguillons qui l'excitaient. Jamais il ne l'avait vue belle comme ce jour là. Jamais, non plus, elle ne s'était montrée plus confiante. Toutes ces raisons le déterminèrent, et tandis que Serverette ignorante de ce qui se passait en lui, le regardait venir en souriant et en lui montrant son bouquet qu'elle venait de terminer, il s'avançait vers elle, excité par toutes les inspirations de son cerveau dévergondé.

— J'ai fini, dit-elle, lorsqu'il fut à ses côtés, en attachant les fleurs à son chapeau. Allons chez Barbassous.

— Rien ne presse, répondit-il, en tremblant comme un criminel. Cet endroit est si beau qu'on ne voudrait jamais le quitter,

— Nous partirons lorsque cela vous fera plaisir.

Il s'avança encore, se mit lentement à genoux devant elle, et comme elle le regardait avec surprise.

— O Serverette, dit il, que vous êtes belle !

Elle croyait avoir mal entendu. Il continua.

— N'aurez-vous pas pitié de moi, Serverette ? Ne mettrez vous pas un terme à mon supplice ? Ne verrez vous pas enfin que je vous aime ?

— Vous ! vous ! vous !

Elle répéta ce mot trois fois, clouée à sa place par une douloureuse stupéfaction.

— Depuis que je vous connais, reprit-il, je porte en moi un amour profond qui me tuera si vous ne me permettez de vous en parler.

Et il tendit vers elle ses mains suppliantes.

REVUE DES JOURNAUX

Il s'est trouvé un membre du Corps législatif français pour dresser un réquisitoire contre les sommités financières de son pays, et pour leur faire un crime d'avoir détourné les capitaux de la France vers de grandes entreprises étrangères, en Russie, en Espagne, en Autriche.

L'accusateur, M. Pouyer-Quertier, est un de ces économistes retrospectifs, attardés sous la bannière protectionniste et prohibitionniste, un de ces esprits étroits et jaloux qui ne rêvent, en toutes choses, que des frontières, un de ces douaniers-doctrinaires qui voudraient fermer la France par une autre muraille chinoise.—Pour un tel homme nous ne sommes pas surpris que la solidarité des intérêts modernes et que l'initiative aujourd'hui de la France dans les grandes affaires européennes, comme autrefois dans l'ordre des idées, soient des principes et des faits également déplorables. Il ne faut pas oublier que, vers 1840, ces esprits-forts de l'immobilité, auxquels se rattache le député Pouyer, considéraient l'entreprise des chemins de fer comme une œuvre sans avenir, qu'une première expérience ferait bientôt avorter.

Ce qui nous étonne un peu plus, c'est que le ministre orateur d'Etat, M. Rouher se soit contenté, dans sa vive réplique, de déplorer ces violences de paroles, ces accusations personnelles, — au-dessus desquelles le caractère, l'honorabilité et les grands talents de ceux qui en étaient l'objet se tiennent aisément, — et qu'il n'ait pas cru digne de son éloquence de venger le génie français lui-même et ses libérales traditions, méconnus, ici, par un des caudataires du vieil égoïsme anti-national.

S'il est vrai, comme l'a dit Napoléon III, que la France se glorifie d'être la seule puissance «*qui fasse la guerre pour une idée*,» comprendrait-on qu'elle fût plus avare, quand il s'agit du progrès universel, — plus avare de son épargne qu'elle ne l'a été de son sang même, versé pour si belle cause sur tous les champs de bataille de notre siècle ?—Lorsqu'à l'ère des idées militantes a succédé une autre évolution dans le monde moderne, et que les peuples, redevenus maîtres, d'eux-mêmes, se sont proposé comme tâche nouvelle d'améliorer, avec le concours de la science, leur condition matérielle, c'est encore l'honneur de la France de ne s'être pas contentée, chez elle, de ses progrès en ce genre, mais d'avoir eu à cœur de prêter aux nations amies le surcroît de ses forces, de son activité féconde, de ses ressources infinies.

Economistes à grandes vues, financiers à la hauteur de leur siècle, les hommes éminents qui ont donné au capital et au crédit de la France un tel caractère d'universalité, se sont montrés les dignes continuateurs de l'œuvre française, dont la grandeur est précisément d'avoir été toujours universelle. S'il se voient en butte, maintenant, à des dénigrements et à des injustices, ils ont pour eux les immenses services rendus à la même cause, au dehors comme au dedans, et la conscience d'avoir servi la France elle-même ainsi qu'elle veut l'être, en attachant son nom et son patronage à tant d'utiles et de grandes choses créées par toute l'Europe . . .

(*Corresp. de Berlin*).

Pièces Diplomatiques.

—

(Suite et fin.)

—

A l'occasion de la lecture de l'art. 3, MM. les plénipotentiaires du Luxembourg déclarent qu'ils ne peuvent se prononcer dès aujourd'hui sur toutes les dispositions du projet de traité, et qu'il demandent à pouvoir présenter dans la prochaine séance les observations auxquelles ce projet pourrait donner lieu de leur part.

M. l'ambassadeur de Russie a exprimé à MM. les plénipotentiaires du grand-duché de Luxembourg le désir qu'ils soient en mesure de faire connaître dans le plus bref délai les intentions de leur gouvernement; il a appuyé cette demande sur l'importance que tous les membres de la conférence attachent à arriver à une conclusion aussi prompte que possible, hautement réclamée par toutes les puissances dans l'intérêt général de la paix.

M. l'ambassadeur de France s'associe au vœu exprimé par M. le plénipotentiaire de la Russie.

Il est convenu de remettre la discussion de l'art. 3 à la prochaine séance.

Il en est de même pour l'art. 4, M. le plénipotentiaire de la Prusse désirant prendre les ordres de son gouvernement relativement aux termes de sa rédaction.

Les art. 5 et 6 ne provoquent aucune discussion.

—

PROTOCOLE N° II.

Séance du 9 mai 1867.

M. le plénipotentiaire de l'Italie annonce à la conférence qu'ayant demandé les instruction de son gouvernement, il est autorisé à adhérer au principe de placer la neutralité du grand-duché de Luxembourg sous une garantie collective.

Lord Stanley, se référant à la déclaration qu'il a faite à la dernière séance, dit que le gouvernement de Sa Majesté Britannique ayant pris en considération le désir unanime des autres puissances, et ne voulant pas s'opposer à la stipulation qui seule paraît offrir une garantie sûre au maintien de la paix de l'Europe, adhère aussi au principe de placer le grand-duché de Luxembourg sous une garantie collective. Il accepte par conséquent l'amendement proposé par M. le plénipotentiaire de la Prusse à l'art. 2 du projet de traité.

M. le plénipotentiaire de la Prusse exprime la satisfaction avec laquelle il a entendu la déclaration que vient de faire lord Stanley. Il est convaincu que l'Europe, saura gré au gouvenement de Sa Majesté britannique des dispositions conciliantes qui ont motivé son adhésion aux désirs des autres puissances.

MM. Les plénipotentiaires s'associent unanimement à cette déclaration de M. l'ambassadeur de Prusse.

Le plénipotentiaire de la Belgique fait observer qu'il avait déjà constaté à cette occasion que la neutralité de la Belgique est placée à un autre titre sous la garantie de chacune des puissances signataires des traités de 1839.

M. le baron Bentinck exprime le désir d'ajouter après le mot « successeurs, » à l'article 1er du projet de traité, ces paroles :

« Les droits que possèdent les agnats de la maison de Nassau sur la succession du grand duché, en vertu des mêmes traités, sont maintenus. »

Cet amendement est approuvé à l'unanimité.

L'art. 2 ayant été complété par l'amendement proposé par M. l'ambassadeur de Prusse. M. le baron de Tornaco exprime le désir d'y introduire un paragraphe pour sauvegarder les droits commerciaux du grand duché et sa faculté de conclure avec un Etat voisin une union douanière.

M. l'ambassadeur de Prusse croit que la question soulevée par M. le baron de Tornaco est étrangère au sujet des délibérations de la conférence. Il est d'avis que l'article dont il s'agit ne porte aucune atteinte ni au traité d'union douanière qui existe déjà, ni en général aux droits commerciaux du grand-duché.

MM. les plénipotentiaires de l'Autriche, de la France et de la Russie sont également d'avis que la neutralité dont parle le projet de traité est une neutralité essentiellement militaire, et qu'il n'y a rien dans les dispositions de l'art. 2 qui s'oppose à la faculté du grand-duché de conclure un traité de commerce avec un Etat voisin.

Là-dessus M. le baron de Tornaco se déclare prêt à retirer l'amendement qu'il a proposé, considérant les opinions émises comme donnant à l'art. 2 une interprétation satisfaisante, et cet article est adopté.

M. l'ambassadeur de Russie croirait utile de modifier la rédaction du dernier paragraphe de l'art 3. Les termes dans lesquels il est conçu sembleraient imposer aux droits de S. M. le Roi grand-duc une certaine restriction en limitant le nombre de troupes que le gouvernement grand ducal entretiendrait dans la ville de Luxembourg. Cette restriction semblerait contraire aux intérêts des habitants de la ville. D'après ces considérations, M. le baron de Brunnow propose de substituer au texte actuel la rédaction suivante :

« S. M. le Roi grand-duc se réserve d'entretenir dans cette ville le nombre de troupes nécessaires pour y veiller au maintien du bon ordre. »

M. le baron de Tornaco fait observer que l'exécution de l'art. 3 occasionnerait à la ville de Luxembourg d'immenses préjudices. Il est d'avis qu'il serait équitable qu'une compensation fût procurée aux habitants dont les intérêts seraient compromis. Il croit que les mots, « et restera uniquement le chef-lieu de l'administration civile du pays, » pourraient être retranchés, puisqu'il y aurait toujours une administration militaire dans le grand-duché, quoique les troupes qu'il possède soient peu nombreuses, et il n'y a pas de motif pour défendre que le siège en soit à Luxembourg. Quant au dernier paragraphe il désire le voir modifier dans le sens indiqué par M. le plénipotentiaire de la Russie.

On fait observer à M. le baron de Tornaco que les mots qu'il vient d'indiquer comme pouvant être retranchés ont déjà été supprimés à la rédaction du texte.

Lord Stanley croit devoir exprimer son opinion que la question, d'une compensation à accorder aux habitants de la ville de Luxembourg ne peut être posée dans la conférence.

M. le comte de Bernstorff s'associe à l'opinion énoncée par lord Stanley.

M. le baron de Brunnow exprime la conviction que les habitants de la ville de Luxembourg pourront compter sur les bonnes dispositions de Sa Majesté le Roi grand-duc à sauvegarder le plus possible leurs intérêts dans l'exécution des stipulations du traité.

Les autres plénipotentiaires déclarent partager la conviction que vient d'exprimer M. le baron de Brunnow.

L'art. 3 est adopté avec l'amendement proposé par M. le plénipotentiaire de la Russie.

Sur l'art. 4, M. le comte de Bernstorff annonce à la conférence qu'il n'a pas encore reçu de son gouvernement les ordres nécessaires pour le mettre à même de remplir les lacunes qui s'y trouvent par des dates précises ; mais il a tout lieu de croire qu'on ne mettra au retrait des troupes prussiennes, et du matériel de guerre qui se trouvent actuellement dans la forteresse de Luxembourg, que le délai strictement nécessaire pour l'effectuer.

M. le baron de Brunnow croit devoir exprimer le désir que ce délai soit aussi bref que possible, et que Sa Majesté le roi de Prusse daigne satisfaire aux vœux de l'Europe en facilitant la solution la plus prompte de cette question.

Il est convenu de réserver la rédaction du texte de l'art. 4 à la prochaine séance.

Sur l'art. 5, M. le baron de Brunnow propose d'ajouter aux paroles: « Les travaux requis à cet effet commenceront immédiatement après la retraite de la garnison, » les paroles : « Ils s'effectueront avec tous les ménagements que réclament les intérêts des habitants de la ville. » Il croit, d'après les représentations qui lui ont été faites que cet amendement sera propre à calmer les inquiétudes des personnes dont les intérêts pourraient être menacés.

M. le baron de Tornaco dit que la démolition de la forteresse inquiète de nombreux intérêts. Les dépenses que le démentèlement de la forteresse occasionnera seront très-considérables, et il ne croit pas que cette dépense, qu'on peut considérer comme étant faite dans l'intérêt commun des parties contractantes, doive être supportée par le grand-duché. Il propose d'ajouter après les paroles, « les travaux requis à cet effet commenceront immédiatement après la retraite de la garnison, » une stipulation conçue dans les termes suivants : « les dépenses qu'ils occasionneront seront supportées par les hautes parties contractantes. »

Lord Stanley émet l'opinion que la stipulation proposée par M. le baron de Tornaco ne saurait être acceptée par les puissances. De sa part, il n'hésite pas à la déclarer inadmissible.

M. le comte de Bernstorff s'associe à l'opinion de lord Stanley, et en même temps donne son adhésion à l'amendement proposé par M. le baron de Brunnow.

M. le prince de la Tour d'Auvergne dit qu'il trouve la proposition de M. le baron de Brunnow propre à satisfaire aux vœux exprimés par M. le baron de Tornaco, et il donne également son adhésion.

L'art. 5 est adopté avec l'amendement proposé par M. le plénipotentiaire de la Russie.

L'art. 6 est adopté avec un texte qui fixe à quatre semaines le délai dans lequel les ratifications du traité seront échangées à Londres.

M. le baron Bentinck présente à la conférence un projet de déclaration concernant les rapports entre le Luxembourg et le Limbourg, qui est conçu dans ces termes :

« Les puissances signataires du présent traité constatent que la dissolution de la Confédération germanique, ayant également amené la dissolution des liens qui unissaient le duché de Limbourg, collectivement avec le grand-duché du Luxembourg, à ladite Confédération, il en résulte que les rapports, dont il est fait mention aux articles 3, 4 et 5 du traité du 19 avril 1839, entre le grand-duché et certains territoires appartenant au duché du Limbourg, ont cessé d'exister, lesdits territoires continuant à faire partie intégrante du royaume des Pays-Bas. »

Il demande que cette pièce soit annexée au traité, ou comme article additionnel, ou sous une autre forme dont on conviendrait.

M. le plénipotentiaire de la Prusse ayant pris connaissance de cette pièce, dit qu'il n'a pas d'objection à faire à la demande de M. le baron Bentinck.

M. le plénipotentiaire de l'Autriche appuie la demande que vient de faire M. le plénipotentiaire des Pays-Bas.

Cette demande est également agréée par MM. les plénipotentiaires de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie, et la conférence décide que la pièce présentée par M. le baron Bentinck sera annexée au traité.

MM. les plénipotentiaires procèdent ensuite à parafer le projet de traité avec les amendements adoptés ; sauf l'art. 4, dont la rédaction est réservée.

La prochaine séance est fixée à vendredi, le 10 mai, à une heure.

PROTOCOLE N° III.

Séance du 10 *mai* 1867.

Le protocole de la première séance est lu et approuvé.

Sur la proprosition de MM. les plénipotentiaires de la France et de la Prusse, il est décidé de remettre la rédaction du texte de l'article 4 à la prochaine séance.

MM. le plénipotentiaires conviennent que la déclaration concernant les rapports entre le Luxembourg et le Limbourg, présentée à la séance d'hier par M. le baron Bentinck, formera l'art. 6 du projet du traité, et y apposent leurs parafes.

M. le plénipotentiaire des Pays-Bas dit que, d'après le désir de son gouvernement, il lui serait agréable qu'il fût inséré au Protocole que les obligations que le Roi grand-duc a contractées pour le Luxembourg en sa qualité de grand-duc concernent exclusivement le gouvernement du grand duché, et que le gouvernement néerlandais y est et désire rester complétement étranger.

Sur l'invitation de lord Stanley, qui résume les observations faites par plusieurs membres de la conférence, et particulièrement par M. l'ambassadeur de Prusse, M. le baron Bentinck constate qu'il demande uniquement que cette déclaration soit insérée au protocole sans inviter MM. les plénipotentiaires à émettre une opinion à son égard.

Il est convenu que la prochaine séance aura lieu le samedi, 11 mai, à cinq heures.

PROTOCOLE N° IV.

Séance du 11 *mai* 1867.

Les protocoles de la deuxième et troisième séance sont lus et approuvés.

Le plénipotentiaire de la Belgique demande qu'il soit bien entendu que l'art 3 du projet de traité ne porte point atteinte aux droits des autres puissances neutres de conserver, et au besoin d'améliorer leurs places fortes et autres moyens de défense.

Cette demande est adoptée à l'unanimité, et il est convenu qu'une déclaration à cet effet sera revêtue de la signature des plénipotentiaires des puissances représentées à la conférence.

En se référant au terme fixé par l'article 7 pour l'échange des ratifications, MM. les plénipotentiaires du Luxembourg font observer que, d'après la Constitution du grand-duché, l'assentiment des Etats est nécessaire pour la ratification du traité ; mais ils constatent qu'il n'y aura pas de difficulté à convoquer les Etats en session extraordinaire pour l'accomplissement de cet acte.

Lord Stanley prend ensuite la parole et dit :

« Messieurs, nous sommes tombés maintenant d'accord sur tous les paragraphes du traité, à l'exception de l'article 4. Quant à cet article, je tiens entre les mains un texte de rédaction qui réunira, j'ai lieu de le croire, les suffrages de tous les plénipotentiaires. J'ai l'honneur de vous le proposer, conçu dans ces termes :

» Conformément aux stipulations contenues dans les art. 2 et 3, Sa Majesté le roi de Prusse déclare que ses troupes actuellement en garnison dans la forteresse de Luxembourg recevront l'ordre de procéder à l'évacuation de cette place immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité. On commencera simultanément à retirer l'artillerie, les munitions, et tous les objets qui font partie de la dotation de la dite place forte. Durant cette opération il n'y restera que le nombre de troupes nécessaire pour veiller à la sûreté du matériel de guerre et pour en effectuer l'expédition, qui s'achèvera dans le plus bref délai possible. »

MM. les plénipotentiaires adoptent à l'unanimité l'article 4 ainsi rédigé, et y apposent leurs parafes.

Le projet de traité, composé des sept articles parafés par MM. les membres de la conférence, ayant été revêtu de la forme de traité, collationné sur l'instrument parafé, et trouvé en due forme, un seul exemplaire de cet acte (celui de la Grande-Bretagne) est signé par MM. les plénipotentiaires, qui en même temps apposent leurs parafes à la déclaration proposée par M. Van de Weyer, qui est conçue dans les termes suivants :

» Il est bien entendu que l'art. 3 ne porte point atteinte au droit des autres puissances neutres de conserver et, au besoin, d'améliorer leurs places fortes et autres moyens de défense. »

Il est convenu que MM. les membres de la conférence se réuniront lundi prochain, à trois heures, pour signer les autres exemplaires du traité et apposer à tous le sceau de leurs armes.

Le baron de Brunnow s'exprime en ces termes :

« A titre de doyen d'âge, je vous demande la permission, messieurs, de prendre la parole pour remercier notre président des témoignages de confiance et d'égards qu'il a bien voulu nous offrir durant le cours de nos délibérations. En exprimant ce sentiment, en votre nom, je suis certain d'obtenir votre approbation unanime. Dans cette conviction, je remplis un devoir agréable en priant lord Stanley d'être bien persuadé que nous aimons à reconnaître l'assistance qu'il nous a si cordialement prêtée pour conduire nos travaux à une conclusion favorable, résultat pacifique que toutes les puissances de l'Europe ont appelé de leurs vœux. »

MM. les plénipotentiaires s'associent avec empressement aux sentiments exprimés par M. l'ambassadeur de Russie, dont il est convenu, sur la proposition de M. le plénipotentiaire de la Belgique, de citer les paroles dans le protocole.

Lord Stanley dit :

« Messieurs, je suis très-sensible à l'honneur que vous voulez bien me faire en vous associant aux sentiments de bienveillance envers moi qui ont trouvé dans les paroles de M. le baron de Brunnow une si gracieuse expression. Si le résultat de nos travaux a répondu à nos espérances il est dû, messieurs, aux bonnes et conciliantes dispositions qui ont été témoignées de toute part, et au concours que vous m'avez prêté pour mener nos délibérations à bonne et heureuse fin. Je vous félicite sincèrement d'avoir atteint le but proposé à vos efforts, et j'espère que chacun de nous aura lieu de se réjouir de la part qu'il a prise à l'œuvre que nous venons d'accomplir. (*Suivent les signatures*),

—

ANNEXE AU PROTOCOLE N° IV.

DÉCLARATION.

Il est bien entendu que l'art. 3 ne porte

Mais elle était déjà debout. Son chapeau avait roulé à ses pieds. Les plis de sa robe étaient réunis sous son bras. Sa main droite serrait fiévreusement une mignonne cravache.

— Vous êtes fou, dit elle sévèrenement, ou vous êtes ivre. Revenez à vous. Partons. Venez.

— Oui, fou d'amour, ivre de désirs. Je t'aime Serverette. Ne m'entends-tu pas ? N'as-tu donc jamais deviné ce feu qui me dévore? Ma voix tremblante, lorsque je t'approche ; mes lèvres frémissantes lorsque je t'embrasse, mes yeux égarés lorsque je te regarde, ne t'ont-ils pas révélé la puissance de ma passion ?

Elle reculait toujours, tremblante, atterrée?

— Ne t'enfuis pas. Laisse-moi te parler. Ecoute-moi. Je t'aimai le soir où je te vis pour la première fois au café Barbusse. Tu étais belle alors, mais depuis que de grâces nouvelles tu m'as révélées. Cependant, j'ai eu le courage de me taire. Je craignais de t'effaroucher. J'ai souffert cruellement. Tu ne connais pas encore cette fièvre que le désir allume en nous. Tu n'as pas sondé la profondeur de ce supplice. T'aimer, te voir, t'entendre, et toujours s'imposer silence, quelle torture ! Aujourd'hui, je n'y tiens plus.

— Taisez-vous, malheureux ! s'écria t-elle.

Et elle voulut fuir.

Mais à son tour, il s'était levé. Ce n'est plus à genoux et humblement qu'il parlait, mais debout et en maître.

— Cet amour fondit sur moi lorsque je te vis. Un seul de tes regards l'alluma. J'aurais mieux fait de te le dire ; mais je n'osai. Alors, j'eus l'idée de t'obliger à vivre à mes côtés. Je proposai à ma femme de t'adopter. Je pensais qu'ainsi, en me voyant tous les jours, tu apprendrais à me connaître et tu me comprendrais. Tu n'as rien deviné, cruelle enfant, ou tu as feint de ne rien deviner. Il a donc fallu que je te parle. C'est fait. Vas-tu me maudire ?

Il y eut un moment de solennel silence. Ils entendaient battre leur cœur dans leur poitrine soulevée.

— Ainsi, dit lentement Serverette, voilà l'abîme vers lequel vous m'entraîniez ; voilà le prix que vous vouliez exiger de vos bienfaits ?

— Est-ce donc un crime de t'aimer ? pourquoi. Dieu t'a-t-il faite si belle ? pourquoi te plaisais-tu à m'exciter sans cesse ?

— Moi ! s'écria-t elle.

Il continua :

— Sans le vouloir, j'en conviens. Mais je n'en ai pas moins bu le doux poison que me versaient tes yeux et ta bouche. Ton regard m'enivre ! Ta parole me bouleverse, et ma vie auprès de toi n'a été qu'un âcre et voluptueux martyre.

— Ah ! vous me faites horreur !

En disant ces mots, elle essayait de s'éloigner de lui ; mais il se rapprochait sans cesse, la poursuivant comme s'il eût voulu l'enlacer dans ses bras frémissants.

— Tu ne sais pas ce qu'à été ma vie depuis quinze ans. Je ne veux te rien cacher. Je me suis marié sans amour, par ambition, par calcul. Je voulais être riche, et j'attends encore cette fortune que je croyais tenir alors, et que j'ai vainement poursuivie depuis. Pour l'obtenir, j'ai été vil, lâche, menteur, hypocrite. J'ai feint des sentiments que je n'avais pas, défendu des croyances qui n'étaient pas les miennes. J'ai refoulé mes passions. Je me suis étouffé à plaisir. Eh bien ! vois si je t'aime. C'est au moment où je touche au terme de mes efforts, où je vais posséder la fortune qui doit en être le prix, c'est à ce moment qu'au risque de tout compromettre, n'y tenant plus, je tombe à tes pieds. Serverette ! Serverette ! aies pitié de moi ! Ne me repousses pas.

Serverette avait écouté cette confession rapide, saisie d'horreur, comme elle l'avait dit, d'horreur et d'épouvante, en voyant d'un seul coup la grandeur de cette infamie. Elle ne pouvait en croire ni ses yeux, ni ses oreilles.

Non, ce n'était pas son bienfaiteur qui lui parlait ainsi, ce n'était pas le mari d'Agathe ; ce n'était pas ce chrétien dont elle avait admiré la piété et envié la ferveur. Un trouble affreux s'était emparé d'elle ; pour la première fois, elle entendait ce langage de la passion folle dont elle n'avait connu les échos que par quelques livres ouverts par hasard et refermés aussitôt.

— Mon Dieu ! s'écria-t elle, éperdue, ouvrez les yeux de ce malheureux ! faites cesser son égarement ! — Et s'adressant à lui : — J'en ai trop entendu, dit-elle ; vous auriez pu vous épargner des aveux qui vont mettre entre nous une insupportable contrainte et m'obliger peut-être à fuir votre maison. Chavanet tressaillit.

— Fuir ma maison ! et pourquoi ? Mon amour est-il donc si monstrueux ? Suis-je votre père ? Suis-je un vieillard ? Non ! vous pouvez m'aimer sans rougir. Nous sommes jeunes tous les deux. J'ai trente-huit ans, et jamais mon cœur n'avait été chaud comme à présent. Aimez-moi, ou du moins, laissez-moi vous aimer. Mon affection sera douce, tendre, bonne. Elle égalera ma reconnaissance, car vous aurez mis un terme à mes maux. Mon âme ulcérée, vous pourrez la régénérer, la guérir. Je ne vous demande rien que de me laisser devenir votre esclave et d'abaisser sur moi, avec sympathie votre doux regard.

— Que dit-il, grand Dieu ? mais c'est monstrueux ce que vous me proposez ; vous aimer, moi ! Suis je votre femme ?

— Non ; mais un jour tu pourras l'être. Agathe ne vivra pas. Crois tu qu'alors j'oublierai ? Je ne veux jamais cesser de te chérir.

C'en était trop. Ce langage après avoir épouvanté Serverette l'irrita, et c'est d'une voix sévère, qu'elle répondit :

— Vous avez donc pu croire que je trahirais ma bienfaitrice. Vous avez pu croire que je deviendrais votre complice ; que je lui volerais sa place dans votre vie ; que j'installerais l'adultère, presque l'inceste à son foyer ! Vous m'avez mal jugée, monsieur ; connaissez-moi mieux. Dans la pauvreté, j'avais juré de ne rien faire jamais dont j'eusse à rougir. Ma vie nouvelle n'a pas changé mes résolutions, et ce n'est pas parce que j'ai entrevu la fortune que je manquerais à mon serment. Maintenant cessez un langage qui m'offense, car si vous persistiez, je n'aurais plus qu'à m'enfuir et à ne plus vous revoir.

— Exciter ton courroux et t'aimer tant ! murmure le misérable.

Elle continua :

— Je ne vous en veux pas ; je vous plains seulement, car, si vous tenez, comme vous semblez le dire, à l'opinion que je puis avoir de vous, je ne puis vous cacher que vous vous êtes fait bien du mal. Votre conduite ne laisse en moi qu'un sentiment. le mépris. Vous vous êtes tristement révélé, et quand je songe aux sentiments religieux que vous affichez, aux devoirs que vous pratiquez ouvertement, je me demande comment vous pouvez les allier aux horreurs que vous venez de me dire.

(*Sera continué.*)

atteinte au droit des autres puissances neutres de conserver, et au besoin d'améliorer leurs places fortes et autres moyens de défense.

Fait à Londres, le 11 mai 1867.

—

PROTOCOLE N° V.

Séance du 13 mai 1867.

(Cette séance n'a été consacrée qu'au collationnement des divers exemplaires du traité et de la déclaration proposée par M. le plénipotentiaire de la Belgique sur les instruments signés et parafés par eux dans la précédente séance).

Procès-verbal d'échange.

Les plénipotentiaires se sont réunis le trente et un mai, pour procéder à l'échange des ratifications du traité relatif au grand-duché du Luxembourg.

Les instruments de ratifications dudit traité ayant été trouvés en bonne et due forme, l'échange en a été effectué dans les formes usitées.

Il a été convenu en même temps que la déclaration mentionnée dans le protocole N° IV, du 11 mai, resterait annexée audit protocole.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Voici les noms des navires qui feront partie de l'escadrille impériale :

Le yacht impérial *Sultanié*, portant Sa Majesté et Sa suite ;

Le yacht impérial *Pertew Pialé* ;

La frégate à hélice *Azizié* ;

La frégate cuirassée *Orhanié* ;

La corvette *Forbin*, de la marine française, portant M. Bourée ambassadeur de France.

—

Le stationnaire français *le Corse* est parti avant-hier pour l'Archipel.

—

Par ordonnance Impériale :

Sawas effendi, dont nous avons annoncé l'arrivée dans notre ville, a été nommé, en récompense des services rendus pendant sa mission de Crête, membre du grand conseil de la police et promu à cette occasion au rang de Oulah.

Par Ordonnance Impériale sont élevés au grade de Sanié-Mutémaizi:

Mrs les Drs Bartoletti et Marchand intendants sanitaires.

Ali bey chef du bureau de l'administration sanitaire.

Ohannès effendi membre du conseil de santé.

Ces promotions venant immédiatement après la promulgation des réformes prouvent que le gouvernement pratique l'admission des chrétiens aux emplois publiques et récompense les services rendus.

—

Des examens préparatoires ont eu lieu samedi et dimanche au collège byzantin, dirigé par Mr. et par Mme Persichetti. Les garçons ont été examinés samedi et les filles dimanche. Tous les élèves ont bien répondu aux diverses questions qui leur ont été posées, et ont fait honneur aux professeurs qui dirigent cet établissement.

Dimanche soir il y a eu, à la societé operaja italienne, une réunion pour les familles Dans cette réunion outre un acte d'Esther que les demoiselles ont récité avec une perfection remarquable, plusieurs élèves ont déclamé divers morceaux de morale avec un sentiment que l'on trouve rarement dans leur âge; enfin les parents en ont été vivement frappés et sont partis enchantées de l'enseignement que l'on reçoit au collège byzantin.

En voyant le grand nombre d'élèves qui fréquentent ce collège depuis quelques mois et les progrès à la fois rapides et solides qu'ils y ont faits en si peu de temps, nous ne pouvons qu'engager les familles à visiter elles-mêmes cet établissement scolaire, afin de s'assurer par leurs propres yeux de l'excellente direction des études.

—

Des passagers arrivés de Smyrne annoncent que les récoltes offrent un bon résultat, l'exportation de cette année serait environ de 150,000 balles de coton, 3,000,000 kilés de céréales et 50,000 couffes d'opium.

Tribunaux.

Affaire Vandenbeck de Chateaubriant. — Demande et interdiction formée par un fils contre son père et sa mère.

(Suite.)

A dix-sept ans, il avait dû quitter, comme nous l'avons dit, le foyer paternel pour s'engager. En Afrique, il se distingua et devint capitaine de dragons. Pendant qu'il était au 3e de spahis, il sauva la vie au général Herbillon dans des circonstances que celui-ci fait ainsi connaître.

« Ce jeune homme se trouvant à mes côtés, à 25 ou 30 pas de l'oasis, où je m'étais porté pour examiner un endroit favorable à l'attaque, me prevint qu'on allait tirer sur moi, en me criant : « Général, prenez garde, on vous vise ! Au même instant il me couvrit de son corps et reçut à la jambe la blessure qui m'était destiné... »

Souffrant des suites de cette blessure à l'hôtel de Batna, Gaspard écrivit à son père une lettre touchante pour le supplier de lui retirer sa malédiction

«...Prenez-moi en pitié, mon père... Le passé » me tue, vous m'avez maudit, mon père, et votre » malédiction me tue; je suis si malheureux que vingt » fois j'ai voulu me faire tuer, et je n'ai réussi qu'à » attraper d horribles blessures Je sais trop que » toute relation est impossible entre nous ; aussi je » ne vous demande qu'une chose, ne me maudissez pas,.. »

Eh bien, sous ce pardon imploré en ces termes, se cacherait, selon le père, une action des plus honteuses, un crime; et il produit entre autres pièces un document d'un de ses autres fils, qui a écrit que son frère aîné a voulu commettre sur lui un acte inqualifiable. Il est bien vrai que Henri a déclaré plus tard que son père lui avait fait faire cet écrit le pistolet sur la gorge; mais, dit l'avocat, le fait serait-il vrai, qu'il serait cent fois moins infâme que celui du père de famille obligeant ses enfants à signer leur déshonneur ; cela ne peut pas s'expliquer que par de la démence.

Ainsi se justifie contre le père la demande en interdiction. Subsidiairement on conclut à un conseil judiciaire, mesure justifiée par la dilapidation du patrimoine.

A l'égard de la mère, la demande d'interdiction se justifie par des faits non moins odieux.

Me de Chateaubriant a été longtemps sous une influence hystérique; elle était atteinte de la nymphomanie. Sous les excitations funestes de ce tempérament, elle se serait livrée à tous les déportements. C'est ainsi qu'à Poitiers, pendant plusieurs mois, elle persuada à son mari de se cacher pour échapper aux recherches de la police, et alors pendant que son mari la croyait souffrante, elle recevait chez elle des Espagnols, s'habillait le soir en toilette de bal, avec des fleurs et des diamants dans les cheveux, et se livrait à des débauches sans nom. Elle avait alors avec elle sa jeune fille Saintes. Plus tard, elle aurait initié sa fille Clotilde aux pratiques amoureuses et l'aurait jetée dans les bras d'un laquais, puis dans ceux d'un homme distingué qui avait été son amant.

Telles sont les abominables accusations dirigées par un fils contre sa mère et qui se trouvent consignées dans une lettre écrite de la main même de Clotilde, qui, depuis, a retracté une partie de ces horreurs, accusant son frère Gaspard de l'avoir poussé dans cette voie de calomnies.

Tels sont très en résumé les arguments qui ressortent du plaidoyer de Me Ricard dans l'intérêt d'Alphonse de Chateaubriant.

Il nous reste à faire connaître les récriminations que le père dirigera à son tour contre ses enfants.

Ce qui achève de donner à cette affaire une physionomie particulière, c'est qu'on y surprend un mélange étrange d'exaltation religieuse, de fanatisme politique, de vices et de vertus qui semble n'appartenir qu'à cette contrée mystérieuse et féconde en contraste qui s'appelle la Vendée.

Nous avons indiqué la physionomie générale de ce procès. Il nous reste à entrer dans les détails. Chacun des enfants de Chateaubriant offrait un sujet digne d'étude.

Celui de tous qui a été le plus discuté, le plus chaudement défendu et le plus amèrement attaqué est Gaspard de Chateaubriant, celui auquel un de ses cousins — le riche protecteur de tous les enfants de Chateaubriant, à leurs moments de détresse—reprochait de trop cabaler.

C'est Gaspard, en effet, qui aurait fomenté le premier la révolte contre le père de famille. Ce serait aussi le plus coupable, sans qu'on précise au juste le crime impardonnable dont on l'accuse et qui l'aurait obligé à quitter le foyer domestique pour n'y plus revenir.

Or, voici ce que l'avocat d'Alphonse nous apprend sur Gaspard, mort aujourd'hui des suites d'une blessure reçue en Afrique.

Il s'était engagé dans le 3e spahis et avait fait partie de l'expédition contre les Kabyles. Voici, du reste, en quels termes le général Herbillon rend compte lui-même de la belle conduite de Gaspard de Chateaubriant :

« Bivac d'Ouled-Djellah, 17 janvier 1867.

» Il est de mon devoir de signaler la belle conduite du maréchal de logis de Chateaubriant, du 3e spahis.

» Ce brave jeune homme, se trouvant à mes côtés à 25 ou 30 pas de l'oisis où je m'étais porté pour examiner un endroit favorable à l'attaque, me prevint qu'on allait tirer sur moi en me criant : « Général, prenez garde, on vous vise ». Au même instant il me couvrit de son corps et reçut à la jambe une balle qui m'était destinée

» On me fait craindre que ce digne sous-officier ne soit amputé; je ne puis que le recommander à votre bienveillance sollicitude; la belle conduite qu'il vient de tenir et qui a été remarquée de toute la colonne le rend bien digne de votre faveur.

» Le maréchal de camp,

» P. HERBILLON. »

Et le colonel Bouscary, du 3° spahis, écrit à Clotilde de Chateaubriant une longue lettre où il fait l'éloge du frère, ajoutant qu'il ne demande qu'une chose, c'est qu'on laisse dans un régiment un officier qu'il pourra présenter comme un modèle de nobles sentiments et de brillante valeur.

Le colonel comte de la Tour du Pin atteste à son tour dans les termes les plus vifs la délicatesse de sentiments et l'élévation de caractère du jeune de Chateaubriant: « Il est un de ceux, écrit-il, qui auront contribué par leurs exemples, leurs actions et » leurs paroles à ramener dans l'armée ces principes » d'honneur, de désintéressement, ainsi que de bon » ton et de bonnes manières qui n'auraient jamais dû » en être exilés. »

Pour compléter ce caractère voici ce qu'écrivait Gaspard à sa sœur Clotilde :

« . Ma mère est pour moi le plus grand monstre, » le génie le plus infernal, la femme la plus rusée qui » ait jamais existé. Quand elle ne fait pas le mal » par plaisir infâme, elle le fait pour le plaisir de le » faire... Je vous assure que je déteste, que je hais » profondément mon père et ma mère, et, ajoutait-il, » j'en ai le droit. »

C'est ce même Gaspard, qui, de son lit de souffrance à l'hôpital de Batna, implore de son père, à genoux, un pardon qu'il n'espère pas.

« ... Vous m'avez maudit, mon père, lui écrit-il, et » votre malédiction me tue; vingt fois j'ai voulu me » faire tuer, et je n'ai réussi qu'à avoir d'horribles » blessures . . Je suis trop malheureux ... et cependant je ne vous demande pas de m'écrire, je ne » sais que trop que toute relation entre nous est désormais impossible ; je ne vous demande qu'une » chose : Ne me maudissez pas ... Je meurs à petit » feu sur mon lit d'hôpital ... Et vous, ma mère, intercédez pour moi; dites à mon père de ne pas me » repousser, de retirer sa malédiction. Dieu vous en » tiendra compte. »

Faut-il croire que Gaspard s'occupe de crimes imaginaires? N'y a-t-il pas là un mystère qui peut expliquer la désertion du foyer, la dispersion de la famille. Il y a sans doute une histoire abominable, un acte inqualifiable que Gaspard aurait commis sur son frère Henri, âgé de 8 ans, et dont le père de famille a voulu avoir la constatation par écrit de la main même d'Henri Mais cet acte, fut-il vrai, serait-il lui-même une explication suffisante? Henri, après l'avoir attesté par écrit, l'a démenti et a dit que son père lui avait dicté la lettre un pistolet sur la gorge.

M. de Chateaubriant n'a pas pardonné à Gaspard, et il n'hésite pas à le représenter comme le promoteur de la guerre intestine, comme un dangereux hypocrite.

L'histoire la plus curieuse est celle d'Alphonse, de celui-là même qui a pris l'initiative de la demande en interdiction; là le comique se mêle au tragique. Le père de Chateaubriant avait pensé qu'il se devait à lui-même, à son nom, à ses opinions, d'envoyer un de ses fils au secours du Pape; il choisit mal et ce ne fut pas un héros qui lui envoya. Alphonse déserta à Castelfidardo, et bien que M. de Mérode et l'abbé guerrier de Falloux eussent voulu le retenir, non à cause de sa valeur, mais sans doute à cause de son nom, Alphonse n'accepta pas le pardon qu'on lui offrait et revint en France, en guenilles et sans le sou. Il aurait même, au dire de son père, commis à Marseille, un petit faux au préjudice d'un hôtelier.

Si le père de Chateaubriant n'avait pas été désarmé par les succès et la gloire de Gaspard, il fut en revanche très-humilié d'avoir fourni au Pape un zouave aussi piteux. Ajoutez à cela qu'Alphonse qui n'avait jamais eu de vocation pour défendre le Pape et qu'on n'avait pas consulté pour l'envoyer à Gaspard raconta t toutes sortes de choses irrévérencieuses sur son séjour à Rome; il prétendait qu'étant de planton à l'hôtel d'un certain cardinal Mattei, il avait reçu pour consigne de ne laisser entrer que les femmes. Ces récits exaspéraient son noble père, qui écrivait que c'étaient là des propos de cabaret, bons tout au plus à amuser les lecteurs des feuilles démocratiques. Alphonse devait lui donner d'autres sujets de chagrin, puisqu'il devait entamer ce procès avec l'assentiment des parents du côté de sa mère.

Quant à Coltilde, l'avocat d'Alphonse de Chateaubriant a démontré que si elle n'avait pas épousé l'homme qui l'avait compromise et si elle s'était par suite jetée dans le désordre, la faute en était à son père, qui avait refusé de la marier à son amant, gentilhomme qui avait même consenti à la prendre sans dot. Clotilde, pervertie alors par sa mère, telle est du moins son assertion, serait tombée dans la fange et n'en serait sortie que pour entrer au Bon-Pasteur de Poitiers, maison de filles repenties. Abandonnée pendant plusieurs années, elle aussi a enduré toutes sortes de privations, de misères. La supérieure du Bon-Pasteur dut mendier pour elle auprès d'un de ses parents.

« Mlle Clotilde, lui écrit-elle, supporte des privations bien pénibles pour une fille de son rang; depuis plusieurs mois elle est sous l'influence d'une » maladie qui a nécessité un traitement fort coûteux » et son père refuse de payer les mémoires de l'apothicaire et du médecin .. Veuillez donc m'adresser ce que vous lui destinez; je pourrai lui procurer le plus urgent....du bois pour cet hiver. »

Quand à Henri de Chateaubriant, sa misère a été telle qu'il a été obligé d'implorer à Niort des écritures à faire chez les avoués.

En face de cette misère, Me Ricard met en avant les immeubles dilapidés, 600 mille francs dissipés et la perspective de voir dissiper le patrimoine qui reste. Il conclut donc à ce que le tribunal adopte l'avis du conseil de famille et prononce l'interdiction ou à tout le moins nomme à M. et Mme de Chateaubriant un conseil judiciaire.

Il me reste à faire connaître l'histoire des enfants présentée sous un aspect tout opposé par le père et la mère, et c'est dans ce plaidoyer que nous retrouvons les faits les plus curieux sur cette étrange famille. [A suivre.]

CHRONIQUE.

L'Industrie Allemande
ET LE ZOLLVEREIN
A propos de l'Exposition Universelle.

—

Première Partie.

—

I.

S'il est vrai que l'établissement des premières fabriques en Allemagne ne date que du XVIIIe siècle, les premiers rudiments d'une organisation industrielle y remontent beaucoup plus haut, jusqu'aux temps barbares qui suivirent le démembrement de l'empire de Charlemagne. Dès le Xe siècle, le travail des mines de métaux précieux et communs avait commencé à donner de beaux résultats dans le Harz, le Fichtelgebirge et l'Erzgebirge, ainsi qu'en Bohême. Les mines d'argent et d'or de ces pays étaient, dans ces temps reculés, incomparablement plus productives qu'elles ne le sont aujourd'hui. Il est aussi déjà fait mention des salines de Halle et de celles de la Bavière. Pendant que l'agriculture gagnait du terrain par les vastes défrichements qui se poursuivaient en pays saxon, les arts et métiers aussi prirent naissance. Ils s'émancipèrent peu à peu de l'oppression féodale en s'établissant dans les villes de fondation nouvelle qui se multiplièrent surtout sous les auspices des empereurs de la maison de Saxe. Cet affranchissement des communes, que ces princes dotèrent de priviléges importants, fit de grands progrès, notamment depuis le règne de l'empereur Henri V, qui l'érigea en mesure générale. L'origine des principaux corps de métiers et de leurs statuts remonte à la même époque.

L'importance de la production industrielle des villes d'Allemagne augmenta surtout à partir du XIIIe siècle, quand elles vinrent à former entre elles les grandes confédérations qui figurent dans l'histoire sous les noms de ligue rhénane, de ligue de Souabe et de ligue hanséatique. Des tissus de laine et des toiles de fabrication allemande allaient dès lors par le Danube jusqu'en Orient où l'on envoyait aussi, depuis les croisades, des armes et des machines de guerre. Le district wallon de Liége se distingua de bonne heure dans cette branche de l'industrie métallurgique, qui, de là, ne tarda pas à se répandre dans les provinces adjacentes. D'autres envois des mêmes tissus franchissaient les Alpes et se plaçaient en Italie ; mais leurs principaux débouchés étaient les pays du nord est, le nord scandinave et l'Angleterre, où ils trouvaient leurs chemins par l'entremise des Hanséates. C'étaient sans doute encore, pour la plupart, des toiles et des lainages très ordinaires. Cependant, il paraît que les tisserands qui les fabriquaient jouirent de bonne heure d'une certaine réputation d'habileté, puisque, vers l'an 960, le comte Baudouin III appela, non-seulement de la Frise, le plus ancien foyer de l'industrie lainière dans les Pays-Bas mêmes, mais aussi d'Allemagne, beaucoup de ces ouvriers en Flandre, où la fabrication des lainages et l'art de tisser en général arrivèrent ensuite à la plus haute perfection qu'il fût possible d'atteindre au moyen âge. Or, c'est des Flandres, comme on sait, que la manufacture de la laine a été introduite de la même façon en Angleterre, par les soins d'Edouard III, et s'est également communiquée aux provinces du nord de la France les plus voisines de la Belgique.

Pour revenir à l'Allemagne, la grande fabrication, autant du moins qu'il est possible de la concevoir avec la faible échelle de production et le peu de variété que comportaient les habitudes de la vie du temps, y établit dès l'origine son siége de préférence dans le centre et dans le nord ouest. Le penchant des populations du sud de l'Allemagne pour l'agriculture n'était pas moins prononcé que de nos jours, à cette époque même où l'industrie manufacturière était cependant toute manuelle et individuelle.

La fabrication et le commerce de la toile avaient, il est vrai, prospéré de bonne heure dans les villes de la Souabe, mais c'était là une industrie domestique plutôt que professionnelle, puisqu'elle a été de tout temps exercée en Allemagne au sein de la famille, dont elle occupe utilement les loisirs. L'exportation de ces toiles, de Ratisbonne et d'Augsbourg en Italie et dans les pays du Levant par le Danube, les Alpes et Venise, n'eût d'ailleurs jamais l'importance de celle de leurs similaires et du débit des autres produits manufacturés de la Westphalie, de la Saxe et de la Silésie. Mais, sous un autre rapport, le développement du génie industriel dans les villes de la haute Allemagne était favorisé, comme il le fut plus tard aussi dans le midi de la France, par le voisinage de l'Italie, alors si florissante et si avancée, d'où beaucoup d'habiles ouvriers vinrent s'y établir; et ces villes surent si bien profiter de cet avantage, qu'elles ne tardèrent pas à occuper une place éminente dans beaucoup de spécialités, notamment dans celles qui touchent aux beaux-arts.

C'est toutefois au cœur même de l'Allemagne, à Nuremberg en Franconie, que l'industrie nationale trouva son véritable berceau et grandit le plus vite. Elle y était secondée par l'esprit inventif des habitants et par la proximité du Danube, du Mein et du Rhin, qui aidaient à porter les produits de cette industrie à la Hongrie et à la Pologne d'une part, aux Flandres, à la Hollande et à la France de l'autre. Nuremberg devint ainsi de bonne heure l'entrepôt central d'un commerce intermédiaire très-animé et très-productif. Aussi avait-elle, dès avant l'établissement régulier des relations d'Augsbourg et d'Ulm avec l'Italie, trouvé moyen d'écouler dans tous ces pays, sur une assez grande échelle, les produits multiples de son industrie manufacturière et même artistique.

Nurnberger Tand geht durch alle Land (les babioles de Nuremberg trouvent marché en tous pays). disait un vieux dicton. Cet autre: *Nurnberger Witz, Strassburger Geschuetz* (rien ne vaut l'esprit de Nuremberg ni l'artillerie de Strasbourg), témoigne aussi hautement du cas que l'on faisait, encore à la fin du moyen âge, de la sagacité des bourgeois de Nuremberg. Peut être même les principales branches de manufacture y étaient-elles déjà montées sur le pied de fabriques. Le fait est que les métiers y furent de bonne heure soumis à une police excellente et pourvus de statuts qui servirent de modèles. A Nuremberg furent établies les premières écoles industrielles, dans lesquelles on enseignait l'application de sciences aux arts. Une multitude de petites industries dans le genre de la bimbeloterie, de la mercerie, de la tabletterie, de la quincaillerie fine et de l'horlogerie y sont nées. Elle avait aussi la spécialité de la fabrication d'une infinité de petites mécaniques, d'ustensiles, d'instruments de travail et d'autres menus objets usuels, comme les petits miroirs d'Allemagne et les premières perruques (*Haaratzeln*); enfin, dans un ordre plus relevé, la gravure sur bois, qui a fait presque autant que la peinture pour la gloire du plus célèbre enfant de Nuremberg, de l'immortel Albert Durer. Pierre Hellé, au commencement du XVIe siècle, y fit le premier des montres de poche, que leur forme fit d'abord appeler *œufs de Nuremberg*. Bref, les articles de cette ville remplissaient à la fin du moyen âge, dans les habitudes de la bourgeoisie, à peu près le rôle que les articles de Paris jouent dans celles du monde élégant de nos jours.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Dans une commune à Gargnano non loin de Brescia, habitait avec sa femme, alors enceinte, sa cœur et quatre enfants, le docteur Salvetti ; il exerçait là les fonctions de médecin municipal, et venait de remplacer un certain docteur Feltrinelli, dont la commune n'vait pas été satisfaite.

Le docteur Salvetti avait depuis peu de temps à son service une fille Catherine Bertolotta ; elle avait des allures étranges mais semblait aimer beaucoup les enfants du docteur. Au bout de peu de temps les enfants tombèrent malades ou furent victimes d'accidents étranges : l'un vomit des épingles et des aiguilles ; chez un autre on constata les signes évidents d'un empoisonnement par le cuivre ; un troisième était tombé trois fois dans le lac de Garde : les deux plus jeunes furent pris d'indispositions sérieuses. Le docteur n'y comprenait rien, et bien que médecin, et à ce titre tant soit peu esprit fort, il se croyait poursuivi par une main ennemie, et se demandait qui avait pu lui jeter le mauvais œil.

On finit par découvrir que Catherine avait des relations coupables précisément avec ce Feltrinelli, qui habitait à quelques kilomètres de Gargnano. On se défia alors de la Bertolotta; elle finit par avouer qu'elles s'était faite l'instrument de la vengeance de Feltrinelli et qu'elle lui avait promis de faire mourir chacun des enfants de ses maîtres; à l'un d'eux, en effet, elle avait fait avaler des épingles; à un autre, elle avait donné du pétrole; à un troisième, une dissolution de cuivre; le quatrième, elle avait à plusieurs reprises cherché à le noyer dans le lac; il n'est pas jusqu'à l'enfant que la Signora Salvetti portait dans son sein qu'elle n'ait cherché à atteindre en se conformant aux instructions minutieuses qu'elle avait reçues.

Sur ces aveux, cette fille fut traduite devant la cour d'assises de Brescia ; elle y vint avec le docteur Feltrinelli et une vieille duègne qui trempait dans cette odieux complot. Tous trois furent condamnés aux galères.

Le docteur Feltrinelli, qui n'avait cessé de protester de son innocence, vit l'arrêt cassé par la cour de cassation pour vice de forme, mais seulement en ce qu'il le concernait.

Traduit de nouveau devant la cour d'assises de Milan, il a bien confessé avoir conçu quelque ressentiment contre le médecin, qui l'avait remplacé à Gargnano, mais il proteste que jamais ce ressentiment ne lui a inspiré les idées horribles qu'on lui a imputées, et se dit victime d'une affreuse machination dont il ne peut expliquer le mobile.

La Bertolotta a soutenu ses premières déclarations avec une incroyable énergie. Feltrinelli n'en a pas moins été acquitté.

Nouvelles Commerciales. et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 19 Juin	36 14
Clôture	du 19 Juin	37

Mouvement du port.
PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 18 Juin.

ODESSA, bat. à vap russe, *Govnik*, cap. Darnieff div. marchandises.
— bat. à vap. russe, *Mogai*, cap. Comneno, div marchandises.
— bat. à vap. aut. *Marco Polo*, cap. Billafer, div. marchandises.
GALATZ, bat. à vap. aut. *Malta*, cap. Colombo, div marchandises.
— bat. à vap fr. *Balcan*, cap. Gain, div. mar.
LIVERPOOL, bat. à vap. ang. *Albania*, cap. Emerson, ayant touché Malte, Syra et Dardanelles, div marchandises.
VOLO, bat. à vap. otto. *Omer Pacha*, cap. Malosevich, ayant touché Salonique Cavala Lago, Dardanelles et Galipoli, div. march. et 150.

DÉPARTS des bat. à vap. du 18 Juin.

SMYRNE, bat. à vap. aut *Amiraglio Emo*, capit. Solderer, div. marchandises.
ODESSA bat. à vap. russe *Gunik*. cap. Durnieff, div. marchandises.
MESSINE, bat. a vap russe, *Magutchi*, cap. Comneno, div marchandises.
ANVERS, bat. à vap. aut. *Marco Polo*, Bilaffer, div. marchandises,
VARNA, bat. à vap aut. *Lucifer*, cap. Steiskal, div. marchandises.
ALEXANDRIE, bat. à vap. *Chibin*, cap. Ahmet, div marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 17 Juin.

GENES, br. hel. *Apolon*, cap. Silias, lest.
— bark ital. *Christina*, cap Capuro, riz.
— bar ital. *Lida*, cap. Palleri. lest.
— br. hell. *Marigo*, cap Calighas, riz.
— bark ital. *Unita Italiana*, cap. M. Pilatti, lest
— bar. ital. *Aguila*, cap. Repetto. blé.
— bark norw. *Duina Lizzie*, cap. Amsen, lest.
MARSEILLE, br hel. *Orodaria*, cap. Theodossiu,
— br. hell *Dhimitro*, cap. Apostolu, div. mar.
LIVERPOOL. bark old. *Evon Beaulion*, cap. Will. Fesenfeldt.
MESSINE, br. hell *Europi*, cap. Ziacalis, lest.
— br hell. *Argentina*, cap Zanis, lest.
PORT-SAID trois mats ang. *Trebisonde* cap. Davies
— bark ang *Ponoma*, cap Bicholson, lest.
MALTE, bark ang. *Brothers Sciclunа*, cap. Zarb, l.

de 18

MARSEILLE. bark ital. S. *Giovanni*, cap. *Scgiafino*
— br. aut. *Bach*, cap Novay, lest.
— bark mek. *Mentor*, cap. Duvall. lest.
CARDIFF. br. ital. *due Amici*, cap Giozza, charb. de terre.
— bark autr *Baron Etvies*, cap. G. Paicurich charbon de terre.
NAPLES, bark ital. *St Giovani*, cap. Demartino,
MALTE, bar ang Syracuse, cap J. Wulth. lest.
— bark ang. *George Melly*, cap. Harvy, lest.
— bark ang *Gotredo*. cap. Callus, pierres.
— bark angl. *Raven*, cap. Harrison, lest.
NEWCASTLE, bark ang. *Rival*, cap. Taylor, charbon de terre,
PORT-SAID bark aut *Oreste*, cap. Ragusin, lest.
— bar. ang. *Sarad Lowe*, cap. Johnson, char. de terre
CIVITA-VECHIA, bark ang. *Zillah*, cap. Wart, l.
ALEXANDRIE, trois-mâts norw. *Thitis*. c. Hamre,
— trois-mâts, m k. *Alma Carr*, cap. Bergman,
CARDIFF. bark ang. *Olive Branch*, cap Falconet. l.
MALTE. bark ang. *Portia*, cap. M. Devaux lest.
— br hell. Angelico, cap. Caranalakis, lest.
— br ang. *Industria*, cap Nivelli. lest.
— br. hel. *Merto*, cap. Maruca, lest.
MARSEILLE, brik aut. *Gemma*, cap. Branchetti, div. marchandises.
— br. pruss Bugmester, cap. Moos, lest.
NEW-CASTLE, bark mekl. *Goahend*, cap. Harrens, charbon de terre.
CASTELMARE, br. ital. *Pietrino*, cap. Romano.
— bark ital. *Dinorah*, cap. Nielson, ch. de ter.
ALEXANDREI, bark aut *Trident*, cap. Zatavich, l.
— bark aut. *Antonio Luca*, cap. Costantini, l.
— bark aut. *Egio*. cap. Soppa, lest.
LIVOURNE, brik norwegies. *Telegraph*, capitaine, Nicolaisen, div. marchandises.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 9

de ODESSA pour Angleterre, bar. russe *S. Constantin*, cap. Store, grain de lin.
— pour Havre, bark russe, *Libertas*, capit. E Silauder, blé.
— pour Marseille, bark russe, *Active*, capit. Wikauder, blé.
— pour Marseille, br. fr. *Adelaide*, capit Roux
de MARIANOPOL, pour Falmouth, br. ital. *Cosmopolita*, cap. Demortino, blé.
— pour Londre br ang. *Wynyard*, capitaine Becket, grain de lin.
de BERDIANSKA pour Angleterre, brik mek. *Carl von Freurfeld*, cap. Mohn, blé.
— pour Falmouth, bar. mekl. *Margaret*, cap. Muller, seigle, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Palios*, cap Stravolemos, blé.

du 10

de MARIANOPOL pour MARSEILLE, br. hell, *Sofia*, capit. Vlassopulos, blé.
— pour Messine, br. ital *Alfa*, cap. Malatesta
— » » *Polonia*, c. Morelo. b.
de BERDIANSKA, pour Messine, br. hell. *Panaya Maltesa*, cap. Sirighos, blé.
— pour Falmouth, br. ital. *Sicilia*, capitaine Giova. Lauro, blé.
— pour Falmouth bar. ital. *Stella d'Idalia*, cap. Braschy, blé.
— pour Anvers, br. ital. *Minorka*, capit. Pietro Gazzolo, marchand. divers.
— pour Marseille, brik italien, capitaine. Vincenzo, Scalla, blé.
— pour Falmouth, bar. ang. *Steinhagen Neuhoff*, capit. Clat . seigle.
de IBRAILE, pour Falmout, br. ital. *Atalante*, capit Vacarino, blé.
de GALATZ. pour Messine, brik italien, *Giuseppe*, capit Ant. Ferraro, blé.

du 11

pe TAGANROK pour MARSEILLE br. hell. *Zakitho*, capitaine Bastas, blé.
— pour Malte br. ital. *Principe di Moldavia*, capit. Schiafino, blé.
— pour l'Angleterre bark ital *Achille*, cp. Magi
— pour l'Angleterre, br. ital. *Mentore*, capit. Schiafino, blé.
— pour l'Angleterre, brik ital. *Ermengilda Donavaro*, cap. Revelio, blé.
— pour Amsterdam, br. autrich. *Pietro*, capit. Vlassich, seigle.

AVIS.

Les créanciers du failli nommé Stépan Papas Oglou, sont invités dans le terme de 21 jours, à partir d'aujourd'hui, à se rendre au comité des faillis, chaque mardi et jeudi, pour constater en présence des syndics leurs créanciers d'après la loi.

Le 5/17 Juin 1867.

Exposition 1855. naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm...

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Ὀχανὲς Μαρκὰρ Ὀγλοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν ἐν τῇ ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῇ καθ' ἑκάστην δευτέραν ἐνώπιον τῶν Συνδίκων τῆς πτωχεύσεως καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρατορ. Ἐμποροδικείου
τὴν 30 Μαΐου 1867
8 Σεφὲρ 1284.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERC

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrive M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible]ts quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER
19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

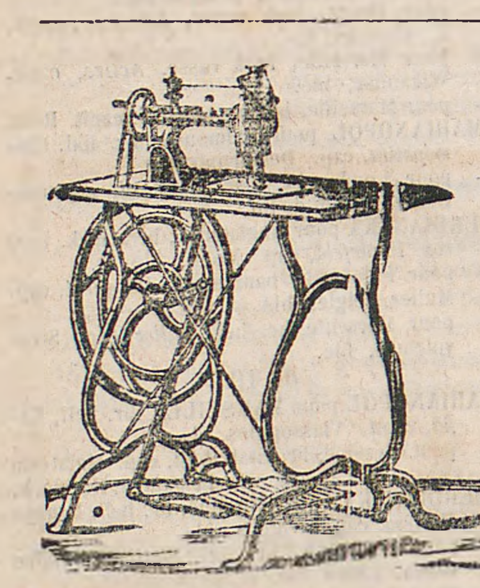

NOUVELLES
MACHINES A COUDRE
A NAVETTES
Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six navettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien
17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17
COMMISSION — PARIS — EXPORTATION
5e Année.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L et A. BERTIN FRÈRES Cité françases.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Στεφάνου Παπᾶς Ὀγλοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιάζονται καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐν τῇ ἐπὶ τῆς Πτωχεύσεως Ἐπιτροπῇ ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρατ. Ἐμποροδικείου
Τὴν 5 Ἰουνίου 1867.
14 Σεφὲρ 1284.

AVIS.

Quatre obligations de la Dette Générale de 50 L. Sterl. numéros 206,391, 232,949, 272,677 et 344,779, ont été soustraites au soussigné et le public en est prévenu pour ne pas les acheter.

KIRISDGI ALI, de Samatia, Beasgedid Mahallé.

DENTIFRICE - ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTE
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune spèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegetale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP
Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux benefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une sonne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIE Pestil madji sokak rue de a Quarantaine. Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, ratanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journallier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami H. à la T.		
6	45	2	11	15	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek.
8		18	12	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
10	30	12	3		de Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
11		2	3	30	de Buyuk déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach, *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach)*
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8	30	11	1		de Yénimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	45	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	15	3	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8		8	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	45	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10		3	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach.
11	30	3	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré.)
4		3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	28	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jénidjami H. à la T.		
8	30	3	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
9		2	1	30	pour Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
10	45	3	3	15	pour Arnaoutkeui, directement *(excepté les vendredis.)*
10	30	4	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. *(Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
9	30	3	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré.
3	45	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	45	8	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour touchant Bechiktach.)*
5		12	9		pour Beylerbey, Vanikeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	30	3	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui *(retour direct au pont.)*
5	43	18	10	15	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé
6	15	2	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré (*)
6	30	8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
7		3	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	50	17	10	20	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. *(Les vendredis exceptés.)*
6	15	3	10	45	pour Couskoundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos (*)
4	45	4	11	15	pour Bechiktach, Couskoundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retour direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

6	30	11		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar.
7	30	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
8	20	12	50	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8		12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	45	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	45	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	45	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	15	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	45	10	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

8	15	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	30	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	45	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	45	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2		6	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour au pont touchant Thérapia, Yénikeui.*
5		9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
6		10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	15	10	45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	45	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

		un bateau			
7			11	30	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	28		12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.

Départ du Pont

		un bateau			
5	15	10	9	45	pour Proti, Antigone, Prinkipo, Cartal et Pandik.
5	45	16	10	15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

8		12	30	de Cartal, Prinkipo, Helki, Antigone et Proti.
5		9	30	de Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

10		2	30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.
5	43	10	15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

PLUS D'HUILE DE FOIE DE MORUE ! SIROP DE RAIFORT IODÉ. GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Le plus puissant *dépuratif végétal* connu, le meilleur succédané de l'huile de foie de morue et le plus remarquable modificateur des humeurs est, de l'avis de toutes les Facultés, le Sirop de Raifort iodé de MM. GRIMAULT et Cie, *pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon.* Demandez le prospectus de cet excellent médicament! vous y verrez les suffrages les plus honorables de tous les grands médecins de Paris Par suite de son usage, vous serez certain de guérir ou de modifier les affections les plus graves de la poitrine de détruire chez vos enfants, même les plus jeunes et les plus délicats, le germe des affections scrofuleuses, l'engorgement des glandes disparaîtra, la pâleur, la molesse des chairs et la faiblesse de constitution feront place à la santé, la vigueur et l'appétit. Les grandes personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des ulcères, provenant soit d'hérédité, soit des funestes conséquences des maladies secrètes, obtiendront rapidement un soulagement immédiat, car il n'y a pas de Rob, de Salsepareille et de dépuratif qui approchent de l'efficacité du *Sirop de Raifort iodé.*

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

POUDRE ET ÉLIXIR
DIGESTIFS
DE PEPSINE
De GRIMAULT et Ce, à PARIS.

La Pepsine est la plus remarquable et la plus récente des découvertes scientifiques; elle possède la propriété de faire digérer les aliments, sans aucune fatigue pour l'estomac et les intestins : sous son influence les *mauvaises digestions*, les *nausées, pituites, renvois de gaz, inflammation de l'estomac et des intestins* cessent presque par enchantement. Les *gastrites et gastralgies* les plus rebelles sont modifiées rapidement, et les *migraines et maux de tête* provenant des mauvaises digestions disparaissent aussitôt. Les dames seront heureuses d'apprendre que sous son influence, les vomissements auxquels elles sont sujettes au commencement de chaque grossesse disparaissent, et les vieillards et convalescents y trouveront l'élément réparateur de leur estomac et la conservation de leur vie et leur santé.

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 140.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pa accompagnée d'un mandat à vue sur Constsantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 22 Juin

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Les souverains de Russie et d'Autriche vont être investis de l'ordre de la Jarretière. Les insignes, dit-on, leur seront apportés par des envoyés extraordinaires. Quant au Sultan, il ira les recevoir à Londres des mains mêmes de la reine Victoria. (*Epoq.*)

—

Un bruit fâcheux s'est répandu à Paris dans le monde le mieux informé. On dit que l'impératrice Charlotte du Mexique se serait tuée dans un accès de folie furieuse. Mais on n'a pas tardé à démentir cette triste nouvelle. (*Indép. belge.*)

—

Le bruit court (et nous le reproduisons sous toute réserve) que le président Johnson accompagné du secrétaire Seward, doit visiter bientôt Paris et Londres. Ce sera la première fois qu'un président des Etats Unis aura visité l'Europe. En France et en Angleterre, ce premier fonctionnaire d'un grand pays peut compter sur un accueil sympathique et cordial.

Assurément, si M. Johnson, se décidait au voyage dont on parle ici, il n'est pas douteux qu'il ne trouvât parmi nous un accueil sympathique ; la population française ne voudrait se souvenir, en recevant le premier magistrat de la république américaine, que de la fermeté avec laquelle, au sortir de la plus effroyable guerre civile, il a lutté pour imposer au parti victorieux la modération et la clémence. (*Patrie.*)

M. Thiers, en apprenant l'attentat, s'est montré fort attristé : « Les souverains, dit-il, s'en retourneront de Paris et de France avec cette funeste impression *que le cratère bout toujours.* » (*Epoque.*)

—

On lit dans l'*Etendard* :

« *La France* annonce la convocation d'un concile général de l'Eglise catholique.

» Cette nouvelle n'est pas sans fondement, mais elle est présentée, pensons-nous, sous une forme un peu trop affirmative.

» On assure, en effet, qu'un véritable évêque du midi de la France aurait reçu il y a peu de jours, de S. S. le pape Pie IX une lettre particulière dans laquelle le Saint-Père énonçait la pensée de profiter du séjour des évêques à Rome pour les inviter à un concile œcuménique, mais ce concile n'aurait pas lieu avant l'année 1869. »

—

Le gouvernement hollandais, désirant maintenir ses bonnes relations avec la Prusse, a interdit le séjour d'Arnheim aux émigrés hanovriens. (*International.*)

—

L'*Italie* dément dans ces termes les assertions contenues dans les lettres de M. Brasseur, représentant de M. Langrand-Dumonceau, à M. Rattazzi, au sujet de la convention des biens du clergé :

« Il est inexact que M. Rattazzi ait jamais conseillé de partager en deux un des articles de la loi et cela dans le but de masquer la vérité.

« Nous devons ajouter que, dans les rares entrevues que le président du conseil a eues avec M. Brasseur, il lui a constamment déclaré que le gouvernement ne se préoccupait nullement de ce qui pouvait plaire ou déplaire à Rome, et qu'il n'avait absolument en vue que les intérêts du pays.

» Du reste, à propos de l'interpellation de M. Torrigiani, qui a eu lieu aujourd'hui, le gouvernement a déjà rétabli la vérité des faits, et il la rétablira plus complétement encore dans la discussion de la loi. »

Les journaux italiens annoncent d'autre part que M. Ferrara a fait citer M. Brasseur devant les tribunaux pour diffamation.

—

Le roi de Prusse est parti le 14 juin à dix heures. Il a été conduit au chemin de fer par l'Empereur, qui a pris congé cordialement de son hôte. On a remarqué que les deux souverains se sont simplement serré les mains sans s'embrasser, tandis que le Czar avait embrassé Napoléon III à plusieurs reprises. (*Ind. belge.*)

—

A la Conciergerie, Bérézowski est gardé à vue. Il est enfermé dans l'une des trois chambres qui servent spécialement pour les hommes accusés de grands crimes et pour les condamnés à mort. Celle qu'habite en ce moment Bérézowski est située juste au-dessus de la partie de la chapelle qui devint, en 1793, le dernier cachot de la reine Marie-Antoinette. Cette chambre, qui est très-spacieuse, a été celle du maréchal Ney. Elle a renfermé, plus tard, Verger et Orsini. (*Union.*)

—

La garnison prussienne de Luxembourg fait ses apprêts de départ : le général Herwarth de Bittenfeld les surveille. Luxembourg sera évacué vers le 20 juin. Pour dédommager cette place des pertes (1 million 267.454 thalers) que lui occasionne le départ des troupes prussiennes, le roi grand-duc a l'intention de donner en propriété à la ville le terrain et les édifices de la forteresse. Une telle donation ne pouvant être faite sans qu'une loi l'approuve, les chambres sont convoquées à cette fin pour le 20 de ce mois. (*Moniteur.*)

—

Le couronnement du roi de Hongrie a eu lieu à Pesth.

La fête a été très-brillante.

L'impératrice, le prince héritier et le prince Rodolphe, tous deux en costume hongrois, ont été, à leur arrivée sur la terrasse de Lloyd, salués par des acclamations enthousiastes.

Au moment où le roi, sur la colline du couronnement, au son retentissant des salves et des cloches, a frappé quatre coups d'épée, l'enthousiasme a été indescriptible.

A la Chambre des députés, le président s'est écrié, au moment du départ pour la cérémonie :

« Maintenant nous allons au couronnement avec le vœu ardent que ce jour apporte à LL. MM. comme à la patrie la plus grande somme de bonheur possible. »

Ces paroles ont été accueillies par des *eljen* ! enthousiastes. (*Pays.*)

—

Le deuil de la cour d'Autriche aura son contre-coup en Italie. L'archiduchesse Mathilde, qui vient de mourir dans d'horribles douleurs, était désignée, dans les projets des deux cours, comme la future fiancée du prince Humbert. Evidemment, cette union pouvait avoir pour l'Italie une grande importance. Elle rétablissait entre la maison de Savoie, devenue maîtresse de l'Italie, et l'Autriche, un lien sinon rompu, du moins fort endommagé par les derniers événements. C'est une occasion perdue ; peut être se retrouvera-t-elle difficilement. La mort de l'archiduchesse est pour la cour de Vienne un malheur de famille ; c'est un malheur politique pour la cour de Florence. (*Monde*)

—

L'insurrection féniane ne paraît avoir dit son dernier mot ni en Irlande ni au Canada.

En Irlande, une nouvelle échauffourée sanglante vient de se produire à Cork. — L'*Evening Standard* raconte le fait dans ces termes :

« Quatre officiers américains de la troupe qui a débarqué à Helwick Head ont été conduits à la prison de Waterford. Pendant le trajet de la gare à la prison une foule énorme a attaqué la garde de police pour sauver les prisonniers.

Plus de 30 policemen ont été blessés.

La police a chargé à la baïonnette. Un homme a été tué sur place, et six ont été blessés. On a fait des prisonniers. Les officiers américains sont en prison. »

Au Canada le gouvernement anglais envoie des renforts pour se mettre en garde contre un coup de main prévu.

—

BERLIN, 13 juin. — S. M. le roi Guillaume a reçu de la population parisienne l'accueil le meilleur et les plus vifs témoignages, en tous lieux, d'une respectueuse sympathie. Il a suffi au Roi de se montrer, pour se concilier ainsi les sentiments du public français : la véritable royauté moderne, unissant l'affabilité, la simplicité à la grandeur, visiblement sympathique aux intérêts et aux idées de son temps, respire en sa personne ; souverain puissant et glorieux, il y a chez lui comme une autre majesté naturelle, accessible et sans faste, celle du chef vénéré d'un grand peuple libre. — Le digne héritier de son trône, S. A. le Prince Royal, devait, aux mêmes titres, être accueilli de même par cette population parisienne, dont les impressions sont si vives et si sûres, et qui sait d'autant mieux apprécier les hautes qualités et les grandeurs personnelles qu'elles s'attachent à un rang plus élevé.

Après les augustes visiteurs, l'homme d'Etat éminent qui les accompagne, le ministre dont la Prusse et l'Allemagne ont le droit d'être fières, M. le comte de Bismarck s'est vu l'objet de l'attention la plus flatteuse et la plus sympathique. On est trop patriote en France, pour ne pas applaudir, chez un illustre étranger, les grands talents, l'admirable constance, le dévouement sans bornes, mis au service d'un autre patriotisme.

Mieux encore que les fêtes et les magnificences de l'hospitalité parisienne, ces témoignages publics, spontanés et chaleureux, retentissent dans toute l'Allemagne et y causent la plus vive satisfaction.

On y voit un démenti éclatant de cet esprit d'hostilité que certains journaux prêtaient encore au peuple français contre une nation qui se sent portée plutôt envers lui à l'estime et à la sympathie ; on accueille ces applaudissements, donnés aux représentants souverains de la nation allemande, comme les marques des dispositions amicales de la France pour l'Allemagne ; et l'on veut espérer que, de ces manifestations généreuses, il restera, entre les deux peuples, un souvenir bienveillant, une pensée de concorde et de fraternité, plus efficaces, sans doute, pour le maintien de la paix, que les efforts diplomatiques et le texte des traités.

(*Corresp. de Berlin*).

LA LOI DES VACOUFS.

—

Nous n'éprouvons aucun scrupule à avouer qu'il nous est très-difficile de faire sur la loi des *vacoufs* un commentaire de quelque valeur pratique. Outre que nous n'avons aucune prétention à l'omniscience, rien n'est aride à déchiffrer comme une loi qui n'est pas accompagnée d'un exposé des motifs qui ont sollicité sa mise en vigueur. Nos efforts se borneront en conséquence à une analyse sommaire des dispositions particulières de la loi et à la mise en relief des principales conséquences qui en découlent, laissant aux hommes familiarisés avec le droit musulman qui, entre parenthèse, a plus d'un rapport avec le droit canon, le soin de l'interpréter avec compétence.

Le paragraphe qui sert d'exposé des motifs nous dit que l'extension du droit d'hérédité des biens *vacoufs* n'infirme en rien les droits réservés qui distinguent les *vacoufs* des autres catégories de biens ; en un mot, les *vacoufs* resteront assujettis à perpétuité au double loyer.

L'art. Ier établit l'ordre de succession jusqu'au 7e degré inclusivement.

L'art. II sert de commentaire à l'art. Ier. Il est question dans cet article d'une part qui sera affectée à l'époux survivant où à l'épouse survivante sur les biens transmis par succession.

L'art. III sauvegarde les intérêts de l'*Evcaf* en augmentant dans une proportion qui sera déterminée par le réglement spécial la redevance annuelle de façon à ce que cette augmentation tienne lieu du profit des deshérences.

L'art. IV confirme les droits de mutation et de succession jusqu'au 1er degré seulement, laissant à un réglement spécial le soin de tarifer les droits de succession aux degrés subséquents.

L'art. V consacre l'hypothèque dont la forme sera ultérieurement déterminée.

L'art. VI laisse aux détenteurs actuels des biens la faculté de profiter des dispositions de la nouvelle loi sous la condition de faire renouveler les titres de propriété dans la forme qui sera indiquée par réglement spécial.

L'art. VII restreint aux *vacoufs* fondés par les Sultans et la famille impériale et aux *vacoufs* administrés par l'Etat les dispositions de la nouvelle loi, laissant aux fondateurs de *vacoufs* existants et jouissant de la capacité légale la faculté de modifier les conditions de la fondation.

L'art. VIII réserve à l'administration des vacoufs le droit d'augmenter dans *une juste mesure* le droit de location à forfait.

L'application de la loi se trouve provisoirement suspendue jusqu'à ce que les dispositions spéciales dont il est fait mention soient édictées. Nous croyons savoir que ces dispositions d'où dépend l'économie de la loi seront publiées sous peu.

Parmi ces dispositions il en est une qui sera comme la clef de voûte de la loi ; nous entendons parler de l'hypothèque qui se trouve mentionnée dans l'art. V.

Il n'est pas nécessaire d'être un jurisconsulte émérite pour attribuer à l'hypothèque le rôle qui lui appartient dans la confection d'un code civil. C'est à l'hypothèque, suivant la manière dont elle sera traitée, que se rattacheront toutes les transactions sur la fortune mobilière et immobilière des citoyens. C'est de l'hypothèque que dépendra la vie et le mouvement du crédit public si la loi qui se prépare est conçue dans le sens d'une garantie complète et d'une grande rapidité d'opérations. La loi des hypothèques devra être faite pour mettre les créances à l'abri de la fraude et des lenteurs judiciaires. La pratique commerciale offre un modèle à suivre. Ici, pas d'incertitudes, pas de lenteurs ; l'échéance arrive : il faut payer ou être exécuté sans retard. L'argent circule, parce qu'on est sûr de rentrer dans ses fonds à jour fixe. La loi d'expropriation sommaire qui existe en France au profit du crédit foncier devrait servir de modèle pour la Turquie où tout doit être tenté pour rassurer complétement le créancier sur la solidité du gage et la possibilité d'une prompte réalisation du prêt.

Tout ce qui peut contribuer à amener dans un délai, le plus court possible, une identité d'intérêts entre les diverses races qui occupent le sol de l'Empire, tout ce qui peut profiter à l'élément conservateur se recommande d'urgence à la sollicitude du Gouvernement. De la loi sur l'hypothèque dépendra l'établissement d'un crédit foncier et d'un crédit agricole. L'intérêt de l'avenir est dans la possibilité de procurer au sol des capitaux à très-long terme, qui, seuls, ont la faculté de créer des améliorations financières et de régénérer la production agricole. Pour résumer notre pensée sur la loi des Vacoufs nous dirons qu'il est difficile d'apprécier tous les bienfaits qui découlent de cette loi, tant que les réglements spéciaux en élaboration n'auront pas été promulgués, notamment celui sur le régime de l'hypothèque dont parle l'article 5 qui, s'il est rédigé de façon à déconcerter la chicane et la mauvaise foi et à donner en tout temps satisfaction immédiate aux intérêts du prêteur, aura une influence décisive sur l'avenir économique de la Turquie.

Bien que l'art. III de la loi concédant aux étrangers le droit de propriété immobilière, et qui statue que les immeubles répondent de la dette, n'ait pas son équivalent dans la loi sur les Vacoufs, il nous semble évident que l'art. V de la loi des Vacoufs résout complétement les doutes qui existent sur ce point. L'hypothèque étant admise, le principe de la responsabilité des immeubles pour la dette passe tout entier.

La loi sur les Vacoufs telle que nous le comprenons est un progrès considérable dont les avantages seront rendus sensibles immédiatement après la promulgation des réglements spéciaux. Avec le temps, son influence agira sur les mœurs tout autant que sur le crédit public.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

—

PREMIÈRE PARTIE

—

TARTUFE AU VILLAGE.

X.

— On ne commande pas à son cœur, répondit-il.

— Tout vous faisait un devoir de vous taire, mon ignorance des choses dont vous avez parlé, mon âge, le respect que vous me devez, puisque votre femme m'appelle sa fille. Et vous me donnez une triste preuve de l'estime que vous avez pour moi. Si vous ne m'aviez pas connue sur des planches, me parleriez-vous ainsi ?

Il ne répondit pas.

— Maintenant, dit-elle, partons. Je retourne au château. Soyez sans crainte, ajouta-t-elle, en devinant sa pensée à un geste. Je feindrai une indisposition, je vous promets de ne jamais rappeler, ni à vous ni à d'autres, cette scène dont vous vous repentirez, je l'espère encore pour vous.

Voir le numéro 21 juin.

En disant ces mots, elle fit un pas en avant pour partir. Mais ce n'était point le compte de Chavanet. Au point où en étaient les choses, il n'avait plus à redouter de se compromettre davantage. Autant les pousser plus loin. Laisser partir Serverette sans rien obtenir d'elle, c'était la perdre à jamais. Cette réflexion fut si rapide qu'au moment où, se croyant débarrassée de ses obsessions, elle allait rejoindre son cheval, il se trouva devant elle. Elle ne dit que trois mots :

— Laissez-moi passer.

Mais, il avait pris ses résolutions.

— Pas avant que vous m'ayez prouvé que vous pardonnez à mon délire.

— Si c'est du délire, répondit-elle avec effort, je vous pardonne.

— Alors, embrassez-moi.

Et il tendit les mains vers elle.

— Oh ! jamais!

— Tu vois bien, s'écria-t-il, que tu m'en veux, que tu ne comprends pas l'effervescence de ma passion. Tu ne me pardonnes pas Eh bien ! si je dois emporter d'ici la marque de ton courroux, je veux le mériter tout à fait. M'as-tu compris ?

— Misérable !

— Un baiser, Serverette, un seul !

Comme en même temps qu'il parlait, il suivait tous les mouvements de la jeune fille, en la serrant de près, elle devina où il en voulait venir ; la colère monta à son cerveau, et reculant vivement :

— Si vous avez cru, dit-elle, avoir raison de moi par la force mieux que par les menaces, vous vous êtes trompé.

Mais il n'entendait plus. Son visage était pourpre, ses yeux injectés de sang, ses cheveux dressés sur son front, ignoble et terrible à la fois.

— Tu seras à moi ! hurla-t-il.

Pour son malheur, son bras effleura la taille de Serverette qu'il cherchait à saisir.

— Coquin ! s'écria-t-elle.

Et, par un geste rapide, sa main droite s'avança brutalement. Dans cette main, se trouvait sa cravache dont l'extrémité cingla par deux fois le visage de Chavanet avec tant de force et de telle sorte, qu'il en fut pendant dix minutes littéralement aveuglé. Il tomba sur ses genoux, en jurant.

Sans attendre qu'il pût rouvrir les yeux, Serverette prit la fuite dans la direction de l'auberge, et pendant un moment, le misérable entendit la voix éplorée de la jeune fille, qui implorait du secours en criant :

— Barbassous ! Barbassous !

—

XII

Le même jour, la mort était entrée dans la maison de Barbassous. Sa mère venait de rendre le dernier soupir à la suite d'une courte maladie à laquelle la vieillesse avait rapidement donné un caractère dangereux.

L'abbé Peretty, après avoir assisté la mère et consolé le fils jusqu'au suprême moment, était retourné à Saint-Etienne, laissant le malheureux garçon agenouillé dans la maison solitaire, devant ce lit sur lequel reposait le corps enseveli déjà par lui.

Si le vénérable prêtre était sorti une heure plus tard, il aurait entendu les cris de Serverette et rencontré la jeune fille qui marchait, affolée de terreur et de colère, vers la maison de Barbassous.

Ces cris éplorés, ce dernier les entendit d'abord, sans les comprendre. Ils devinrent plus distincts ; son propre nom résonna à ses oreilles, prononcé par une voix qu'il crut reconnaître. Il se releva et courut au dehors. Alors il aperçut Serverette, les yeux égarés, les cheveux en désordre, marchant rapidement. Il s'élança à sa rencontre et, préoccupé de sa seule douleur, il lui dit :

— Ah ! mademoiselle, c'est le ciel qui vous envoie. J'avais besoin de vous voir ; ma mère est morte !

Mais, au même moment, en se trouvant plus près de la jeune fille, il la vit telle qu'elle était bouleversée, pâle à faire peur.

— Ciel ! s'écria t il, qu'avez vous ? qu'arrive t-il ?

Mais, frappée de stupeur par la nouvelle que Barbassous venait de lui apprendre, elle ne répondit pas.

— Votre cheval s'est emporté ? reprit-il. Etes-vous blessée ?

— Non, répondit-elle, je suis blessée, mais dans le cœur, et ma blessure, personne ne la connaîtra. Mon pauvre ami, j'ignorais ce fatal événement. Ce n'est pas en ce moment que j'irai vous entretenir de mon malheur.

En disant ces mots, elle était arrivée devant la maison. Là, ses forces l'abandonnèrent. Elle tomba sur un banc de pierre placé à côté de la porte, et pour la première fois depuis le commencement de l'horrible scène, des larmes jaillirent de ses yeux.

La douleur de Barbassous ne tint pas devant le spectacle de celle de son amie.

— Mademoiselle, lui dit il, je veux connaître ce malheur qui vous frappe. Le mien est consommé. Mes larmes ne feront pas revenir celle qui n'est plus. Je l'ai pieusement soignée jusqu'à la mort. Elle m'a béni. Son âme s'est envolée et j'ai cousu son cadavre dans un linceul. Elle n'a donc plus besoin de moi. Je puis vous servir sans manquer à mes devoirs. Elle vous aimait, et c'est lui plaire par delà la mort que de vous donner le secours dont vous avez besoin. Parlez, je vous en prie.

REVUE DES JOURNAUX

Il vient de paraître à Cassel, sous ce titre : *Nos nouveaux corps d'armée, et leur organisation au mois d'avril* 1867, une intéressante brochure, due à la plume d'un officier prussien, et montrant avec quelle rapidité merveilleuse les forces militaires des pays incorporés sont venues se fondre, tout en s'y retrempant, dans l'armée prussienne. Ces pages sont bien faites pour éclairer ceux qui, en France, demandaient la guerre en prétendant qu'on ne pourrait saisir de moment plus favorable, attendu qu'on surprendrait la Prusse en plein travail d'organisation militaire, les anciens corps d'armée se trouvant ébranlés encore, sans que les nouveaux pussent ou être mobilisés ou entrer en campagne en même temps que les autres.

Si la France eût écouté ces conseillers aveugles, elle eût commis la même faute que l'Autriche, l'année dernière.

Six mois se sont écoulés à peine depuis que les cadres de l'armée prussienne ont dû s'élargir pour recevoir les contingents des territoires nouveaux, et déjà la fusion est complète.

L'auteur ne s'occupe que du 11ème corps d'armée, recruté dans la Hesse, le Nassau, l'ancien landgraviat de Hombourg et Francfort. Mais, sa brochure n'en est pas moins probante pour les 9me et 10me corps, formés en Hanovre, puisque la réorganisation militaire a marché partout du même pas dans les provinces nouvelles.

On a d'abord dissous les contingents de l'électeur, du duc, du landgrave, de la ville libre, pour les réformer aussitôt après, en assurant la prépondérance, pendant les premières années, à l'élément prussien.

Plus de la moitié du corps des officiers, tout le corps des sous-officiers, et les deux tiers des hommes, dans les régiments des nouveaux pays, appartiennent aux vieux régiments prussiens. Cette souche excellente ne pouvait manquer de s'assimiler, dans un bref délai, tous les autres éléments. C'est ce qui a eu lieu, en effet. Les commandants des diverses troupes n'ont rien négligé, surtout pendant la dernière saison d'hiver, pour initier à l'esprit, comme pour instruire dans la lettre du règlement prussien les officiers et sous-officiers devenus leurs compagnons, d'armes, après avoir été leurs ennemis de la veille.

Une activité prodigieuse régnait dans les ateliers; cordonniers, selliers, tailleurs, travaillaient sans relâche pour en avoir complètement fini, au 1 avril, avec l'équipement des troupes nouvelles. Quand les ouvriers militaires ne suffisaient pas, on s'adressait aux ouvriers civils. « Aujourd'hui toutes les troupes de toutes les armes sont munies de vêtements, d'armes et d'objets d'équipement pour leur plein effectif de guerre, pour leurs troupes de réserve et pour leurs sections hors rang.»

Ce n'est pas tout ; on a organisé, réparé ou complété, en même temps, les hôpitaux, casernes, poudrières, casinos d'officiers, champs d'exercice, écoles de tir, de gymnastique, de natation, d'équitation, etc.

Enfin, sous aucun rapport, la situation militaire des provinces nouvelles n'est inférieure aujourd'hui à celle des anciennes.

L'auteur de la brochure arrive à cette conclusion qu'en moins de trois semaines, les douze corps d'armée prussiens peuvent être mis sur le pied de guerre complet, et que quinze jours après, 360—380,000 hommes peuvent être concentrés à la frontière, prêts à toute éventualité.

(*Corresp. de Berlin.*)

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, le 6 juin.

Quelle est la Muse que j'invoquerai ? J'ai besoin de son aide pour décrire tout ce qui se passe sous nos yeux depuis samedi, tout ce qui fait ressembler en ce moment Paris à une pièce féerique, quelque chose comme *Cendrillon* ou la *Lanterne magique*. J'ai les oreilles qui me bourdonnent, j'ai les yeux pleins de bluettes : drapeaux flottant à toutes les fenêtres, longs défilés de soldats, cliquetis des sabres, roulement des voitures, fourmillement de la foule, des rois qui passent, des peuples qui les acclament, voilà notre existence depuis près de huit jours.

Voyons, respirons et essayons de mettre un peu d'ordre dans mes notes. Ce sera difficile ; car je sors d'une revue d'où je rapporte pour mon compte un joli cas d'insolation. Mais procédons avec méthode.

Je vous avais envoyé, dans ma dernière chronique, un programme des fêtes dont l'empereur Alexandre devait être le héros, jusqu'à son départ inclusivement. Ce programme s'est quelque peu modifié, il s'est même alongé de deux jours, mais il ne diffère pas essentiellement de sa teneur primitive. L'empereur Alexandre en est le héros ; mais le roi de Prusse est venu lui disputer cette gloire, et notre programme a maintenant deux héros, sans compter les demi héros, tels que princes du sang et héritiers présomptifs.

Vous décrirai-je l'entrée officielle du czar Alexandre ? Vous trouverez cette description un peu partout, mais il en est certains détails qu'il me sera agréable de relever, et je ne serai pas fâché de vous faire connaître la physionomie du peuple parisien.

Donc, c'est à la gare du chemin de fer du Nord que l'empereur Napoléon était venu recevoir l'auguste hôte de la France (formule de rigueur qui ferait croire que tous les Français majeurs ont signé une supplique au czar pour le prier de les honorer de sa présence).

Une estrade avait été disposée pour recevoir les souverains, leur suite et quelques invités, trois cents personnes environ; mais vous savez le proverbe: quand il y en a pour un...., de telle sorte que l'estrade fléchissait sous le poids et menaçait de s'effondrer.

A quatre heures et demie, le Czar arrivait en gare avec ses deux fils, le prince Gortchakoff, sa suite et les officiers français mis à sa disposition et envoyés à sa rencontre par l'Empereur.

Le Czar avait la physionomie sérieuse, impassible et presque renfrognée qui ne l'a pas quittée depuis son arrivée à Paris? Lui est-elle habituelle? Je l'ignore. Ce souverain est-il bon, comme on le prétend ? Je n'ai à cet égard aucune donnée personnelle ; mais je connais quelques Polonais auprès de qui je m'en informerai.

Notre empereur avait la figure rayonnante. Les deux souverains s'abordèrent et après un échange de paroles courtoises que ma discrétion et surtout mon ignorance ne me permettent pas de répéter, ils montèrent dans une berline. Non pas une calèche ou une voiture découverte quelconque, mais j'ai bien dit, une berline fermée.

Pourquoi cette berline ? on s'en étonne sans se l'expliquer, mais nous avons bien d'autres étonnements à subir sans nous arrêter à celui-là. Les troupes forment la haie depuis la gare du Nord jusqu'aux Tuileries. Une foule immense, telle qu'on ne peut comprendre qu'une ville puisse la contenir, se presse aux abords, s'entasse dans toutes les rues, sur tous les boulevards que le cortége traversera, et en certains points, elle est si compacte et si tumulteuse qu'elle brise la haie des troupes ; mais aucun désordre ne s'en suit, et la berline suivie de plusieurs autres voitures, poursuit sa route, avec une escorte de cent-gardes et de lanciers de la garde que la foule prend pour des Polonais.

Second étonnement ! On se se demande ce que font là les Polonais et si le czar a été sensible à l'épigramme. Après explication, on apprend qu'il n'y a eu ni malice, ni intention d'être désagréable au czar, mais désir de lui plaire en choisissant les lanciers pour lui servir d'escorte. Le czar a une passion pour les lanciers. Il est colonel d'un ou deux régiments de lanciers, et partout où il va, on s'occupe pour lui faire voir des lanciers. Ce que c'est que de s'expliquer!

La berline impériale passe rapidement ; la foule toujours grossissante crie : « Vive l'Empereur ! » à toutes les fenêtres flottent des drapeaux de tout pays, des banderolles, des pavillons. Arrivée en vue du boulevard Sébastopol, le cortége se détourne brusquement, par une délicate attention pour le czar qui retrouverait sans doute avec peine ce souvenir, glorieux pour nous, de la guerre d'Orient.

Enfin, toujours passant à travers des flots de curieux, sous des pavois qui vont partout se multipliant, sortant rue de la Paix, le cortége atteint les Tuileries où nous le laisserons se reposer un instant. L'impératrice reçut ces hôtes, et nous n'avons aucun droit de nous mêler à ces effusions souveraines et à ces augustes épanchements.

Le cortége quitte les Tuileries. C'est l'empereur qui va lui-même installer ses hôtes à l'hôtel de l'Elysée, sa résidence favorite, dont l'architecture, le parc donnant sur les Champs Elysées, la distribution et l'ameublement constituent un magnifique palais.

L'Empereur, dans cette première sortie en voiture avec le Czar, lui cède la place d'honneur et n'occupe que la gauche dans la voiture. Il en sera de même aux jours suivants, au grand désappointement de bien des curieux qui ne connaissent pas encore l'Empereur et regardant dans la voiture impériale, ne retrouvant pas dans cette figure barbue et glaciale, la moustache et le bon sourire si populaires de notre souverain. Ils prennent le Czar Alexandre pour Napoléon.

Cependant le Czar a dîné avec ses deux fils. Il a une longue soirée à passer. Que faire! Eh! pardieu, ce que font tous les étrangers qui viennent à Paris pour leur plaisir. Aller rire un peu, ce que les gens du peuple appellent *régaler*. Où peut on mieux *régaler* qu'aux Variétés où l'on joue *la grande duchesse de Gésolstein*. Ce sera une pièce de circonstance pour le Czar qui y retrouvera un de ses ancêtres, l'impératrice Cathérine, tournée en charge, il est vrai; mais basta! le Czar ne s'informera pas. Et puis en voyage, vous savez, on est indulgent. Donc le Czar et ses deux fils vont aux Variétés où l'on avait télégraphié de Cologne pour leur retenir des places. Je dirai même plus; c'est qu'afin que les augustes visiteurs ne fussent pas forcés, faute de place, d'ajourner leur envie de *régaler*, on en avait retenu, par dépêche télégraphique, dans trois théâtres différents, théâtres gais et poussant au rire ; car le Czar, en fait de littérature, aime surtout ce que nous appelons les pièces à cascade, c'est-à-dire le répertoire dont le Palais Royal offre les plus joyeux specimen.

Après le spectacle, que faire ! On ne peut finir la soirée ainsi : Les trois augustes spectateurs ont ri comme de simples mortels ; pendant les entr'actes, ils se sont promenés sur le boulevard qui ignorait l'honneur qui lui était fait ; ils ont admiré ce coin si animé et si curieux de Paris, qui va de la rue Montmartre à la rue Richelieu.

Iront-ils maintenant, sur le coup de minuit, se coucher comme de braves bourgeois qui ont fait un petit extra?

Que non, que non ! Le Czar et ses deux fils ont plus que jamais envie de rire. La *grande duchesse* les a mis en appétit, et ils s'en vont bravement finir leur soirée au bal de Mabille.

Troisième étonnement ! Les Parisiens sont surpris, mais surtout vexés. Ils ne comprennent pas qu'après une si brillante réception, le Czar, ayant le choix entre tant de plaisirs délicats que Paris met à la portée des étrangers qui tiennent à passer agréablement leur soirée, ait été choisir la *grande duchesse* et le bal Mabille. Quoi ! se disent ils, veut il prétendre par là que Paris est une ville futile qu'on ne peut prendre au sérieux et où l'on ne va que pour s'ébattre?

Je trouve les Parisiens sévères, et je ne reprocherai au Czar ni la *grande duchesse* ni Mabille. Il s'est amusé; tant mieux ; j'aime mieux constater en lui une petite débauche de gaîté que de lui reprocher d'avoir baillé à Paris.

Voilà donc une journée bien remplie. Il est tard, chacun reste chez soi. Il n'y a que les drapeaux et les pavois qui ne restent pas. Ils sont fixés à demeure aux fenêtres qu'ils ornent, et ils n'en disparaîtront que lorsque Paris n'aura plus de royale visite à recevoir. Les illuminations s'éteignent; car on avait illuminé sur certains points. Bref, comme dit la chanson Malbrough,

> La cécémonie faite
> Mironton, mironton, mirontaine,
> La cérémonie faite
> Chacun s'en fut coucher.
> Les uns avec leurs femmes
> Et les autres tout seuls.

Le lendemain dimanche, vers onze heures, toute la colonie moscovite se rendait à la chapelle russe qui dresse ses clochetons dorés dans le faubourg St-Honoré et dont l'entrée est interdite aux profanes avec une rigidité de consigne que, pour d'autres religions, on qualifierait de fanatisme. Mais le Parisien est bon enfant, et puisque la dévotion russe lui interdit la vue intérieure de la chapelle, il se contente d'en admirer les dorures extérieures. C'est ce qu'il ferait dimanche, pendant que le Czar priait au milieu de ses sujets. Du reste, ne croyez pas que je vais suivre l'Empereur de Russie dans tous les actes de sa vie à Paris. Je le laisse donc en prière pour le retrouver aux courses de Longchamp.

Le temps est lourd; le soleil quelque peu voilé par les nuages. Il y a de l'orage dans l'air. Tout Paris (la formule est exacte) tout Paris valide s'est porté au bois de Boulogne. Je ne sais si les journaux ont raison de dire qu'il y avait à Longchamp quatre cent mille personnes; mais pour mon compte, je n'ai jamais vu tant de monde réuni dans un espace quelconque. Impossible aux tard-venus de trouver une place dans les tribunes dont la toiture même supporte plusieurs rangées de spectateurs. Toute l'enceinte est pleine; on disait à une certaine distance, une véritable fourmillière ; c'est à peine si la foule respecte les cordes qui protègent la piste, et si les chevaux engagés auront assez d'espace pour courir. En dehors de l'enceinte, le long du bois, sur les rochers de la cascade, de la foule, de la foule et encore de la foule. Il en arrive par toutes les avenues, par toutes les issues, il en arrive encore, il en arrive toujours. Et que de voitures! Celles qui n'entrent pas dans l'enceinte, stationnent dans les allées latérales, par quatre et cinq de front, et toutes ces files de véhicules se prolongent ainsi jusqu'aux ponts de Turénes, de Saint-Cloud et de Neuilley, sur une longueur de plusieurs kilomètres.

Les courses commencent ; mais l'intérêt se réserve pour la quatrième, qui est celle du grand prix de cent mille francs.

A trois heures, grande agitation dans la foule. Les souverains arrivent; dans une première daumont, l'Empereur de Russie, l'Empereur Napoléon, et en face d'eux les deux jeunes grands-ducs. La foule crie : Vive Napoléon ! Notre Empereur salue en souriant; le Czar reste impassible et immobile.

Quatre ou cinq autres voitures renferment les personnes de la suite impériale.

Un peu plus tard arrivent le roi des Belges ; puis le prince de Prusse, le duc de Leuchtenberg, la grande duchesse Marie, la princesse Eugénie. Au milieu de toutes ces voitures que l'encombrement force d'aller au pas, on remarque celles de l'aristocratie française et étrangère et du corps diplomatique, la livrée jaune de la princesse de Metternich, la livrée sombre de lord Cowley, avec jocheys et valets de pied poudrés. A quatre heures, tout le monde est arrivé; la cloche du départ se fait entendre; la foule disséminée dans l'enceinte, se promenant en assise sur le tas de foin fauché la veille, s'arrête et se place. Les sergents de ville essaient de mettre un peu d'ordre, mais ils sont débordés, les cordes sont rompues, les poteaux renversés, et le public forme, par sa double haie, une piste étroite où les concurrents du grand prix devront courir.

L'orage gronde sur l'hippodrome. De gros nuages passent, chassés par un vent violent. De larges gouttes de pluie tombent. La foule ne s'en émeut pas, et elle a raison ; car au moment où les chevaux s'élancent sur la piste, l'orage s'éloigne pour ne plus revenir.

La lutte est commencée. Silence haletant dans toute la foule ! Les Anglais ont retiré leurs meilleurs lutteurs, *Marshman* et *Vauban* ; il ne reste pour soutenir l'honneur britannique, que *Destournel* dont on dit beaucoup de bien. Les champions français sont *Trocadero*, *Patricien*, *Debut* et *Fervasques*, au comte de Montgomery.

La longueur est de trois mille mètres franchis en un clin d'œil. *Patricien* et *Fervacques* arrivent égaux. Une seconde épreuve est nécessaire. *Destournel* et *Début* sont restés fort en arrière. De toutes les façons, la victoire appartient à la France qui prend la revanche de sa défaite de l'année dernière. L'Angleterre est battue ! La foule n'a pas assez de mains pour applaudir. Des paris s'engagent de toutes parts, et l'on ne prête qu'une attention distraite à la dernière course. Dans la tribune impériale, le duc de Leuchtenberg parie pour *Patricien* contre les deux grands-ducs, ses cousins, qui tiennent pour *Fervacques*. Enfin la seconde épreuve a lieu, *Fervacques* est vainqueur, mais cette dernière lutte l'a épuisé, et le vaillant cheval succombe le lendemain, dit-on, à un excès de fatigue, *sic transit gloria mundi* !

Bref, les courses sont finies. Laissons les propriétaires de voitures, courir d'allée en allée, à la recherche de leurs véhicules, et s'en retourner à pied. Plaçons-nous sur ce tertre, et faisons comme les souverains dont la voiture s'est arrêtée dans une courte allée, assistant au défilé de toute cette foule animée, riant et chantant, qui revient des courses, heureuse de cette victoire hippique.

Le lendemain, le czar commence son métier de touriste, et mardi, il se rend à l'hôtel de Cluny pour en examiner les curiosités. Devant la grille, il se rencontre avec un groupe d'étudiants, et il en résulte une manifestation dont on est encore ému à Paris. De là, le czar va au Palais de Justice ; il avait exprimé le désir de voir toutes les Chambres réunies. Notre magistrature l'attend. Le czar s'arrête à la grille du Palais de Justice, il va la franchir ; quand le même cri se fait entendre. Le czar fait volte face, et au lieu de se rendre dans la salle des séances, il visite rapidement la sainte chapelle et remonte en voiture sans voir comment procédait la justice française. Peut-être avait-il vu assez.

Mon rôle de chroniqueur ne me permet pas d'apprécier le plus ou moins d'opportunité et de bon goût de ce cri de *vive la Pologne* qui a salué mardi le Czar, et de vous dire l'effet qu'il a produit à Paris. Je laisse ce soin à votre correspondant politique qui vous dira sans doute aussi ce qu'on y pense de l'amnistie accordée aux Polonais.

Tout ce qu'il m'appartient de dire, c'est que ce cri s'est fait encore entendre, le soir, au moment où le Czar entrait à l'Opéra, et l'on dit qu'à la sortie, on a opéré quelques arrestations. Passons et ne mêlons pas cette ombre à la splendeur de la représentation de gala.

La salle de l'Opéra avait été métamorphosée en une sorte de temple féerique. Des fleurs, et puis des fleurs mêlées aux draperies et aux drapeaux. Une immense loge contenait les augustes spectateurs au nombre de dix-huit, y compris le frère du Taïcoum du Japon.

Les invités occupaient l'orchestre et les loges. Les rangées supérieures avaient été réservées au public payant, et l'on cite un amateur qui a donné *huit cents francs* pour une seule place.

Quant à la représentation en elle-même, composée d'actes séparés et du ballet du Willis, pour lequel on avait coupé, dans le bois de Boulogne, des roseaux du milieu desquels sortaient, sur la scène, les fées dansantes, elle a été froide, comme toute représentation de gala en grande toilette, en uniforme ou en cravate blanche. Il y avait, certes plus d'entrain, dans la foule qui stationnait sur le boulevard pour voir entrer et sortir les illustres spectateurs.

La représentation a commencé par l'hymne national russe.

Hier, je passe sans transition à un autre sujet, hier le roi de Prusse a fait son entrée à Paris. Même chemin de fer que l'empereur de Russie, même réception à la gare par l'empereur Napoléon, même escorte de cent-gardes et de lanciers..... français, même berline. Le cortége prend cette fois le boulevard de Sébastopol, et remonte la rue de Rivoli pour se rendre aux Tuileries où le roi de Prusse occupera le pavillon Marsan. La foule est moins nombreuse, moins empressée ; si elle n'acclame pas le roi de Prusse, du moins ne se livre-t-elle à aucune manifestation qui puisse le contrarier. Somme toute, et si fait les cris de mardi dernier, les deux souverains ne peuvent que se louer de la courtoisie de la population parisienne.

Il y a bien eu quelques taches au soleil, mais si légères, si légères, que l'astre n'en a pas moins brillé de tout son éclat.

Vous parlerai-je de la revue qui vient d'avoir lieu ? Je demande grâce; je suis harassé. Il y avait de magnifiques soldats d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie ; il y avait trois souverains à cheval, une foule de princes et une nuée de généraux et d'officiers ; il y avait une foule immense de curieux dans

---

Pour toute réponse, Serverette entraîna Barbassous dans l'intérieur de la maison.

— Etes-vous seul ? demanda-t-elle.

— Seul avec la morte, répondit-il. La servante est au village pour faire constater le décès. le valet à Privas où je l'avais envoyé, afin d'avoir un médecin qui viendra trop tard. Vous pouvez parler.

— J'avais promis de ne rien dire, reprit Serverette. Mais ce secret m'étoufferait si je ne vous le confiais. D'ailleurs, j'aurai besoin de vous.

Et la pauvre petite raconta avec une éloquente indignation la lâche agression de Chavanet et ce qui s'en était suivit.

Barbassous demeure stupéfait.

— Si vous ne me racontiez pas vous-même ces choses, je ne voudrais pas y croire, dit-il.

Il réfléchit un moment, puis il ajouta :

— Cependant, mademoiselle, malgré l'horreur de sa conduite, il faut être indulgente, Les hommes ne sont pas toujours les maîtres de leur cœur, on doit les plaindre.

— Je serais indulgente, répliqua vivement Serverette, s'il s'était contenté de me parler de son amour et de vouloir me le faire partager. Mais, il m'a révélé l'infamie de sa conduite et de ses calculs. Il a osé me dire qu'il ne croyait pas à cette religion dont il se prétend l'apôtre. Tout cela n'est que de l'hypocrisie. Je ne veux pas me venger. Je ne dirai rien à sa femme. Mais, je ne resterai pas dans sa maison. Je rejoindrai mon oncle Chibrac, je recommencerai ma vie d'autrefois..

Et, en présence de tant d'énergiques résolutions à prendre, elle sentit l'étendue de sa faiblesse, et de nouveau fondit en larmes.

— Ah ! s'écria-t-elle, que je suis malheureuse. Je voudrais voir Frédéric.

Barbassous, profondément ému par le spectacle de ce chagrin, cherchait vainement des expressions propres à l'apaiser. Il flottait irrésolu. Que pouvait-il pour Serverette ? La venger de Chavanet ! mais, par quel moyen ? Et puis, quel serait le résultat de cette vengeance ?

— Mademoiselle, dit-il enfin, vous verrez Frédéric. Je vais le faire appeler. Il viendra, soyez en sûre. Où et quand voulez-vous le voir ?

— Demain, dans le soirée, à dix heures, dans le parc du château, près de la pièce d'eau. Là, nous serons en sûreté. Il pourra entrer dans le parc par les bois.

— Il y sera, j'en prends l'engagement pour lui. Maintenant, continua Barbassous, laissez-moi vous donner un conseil qu'inspire mon attachement. Ne changez rien à votre position ; vous devez à l'amour que vous témoigne votre bienfaitrice de ne pas l'abandonner. Elle est bien malade, la pauvre femme, je le sais ; elle ne vivra pas longtemps. Prouvez-lui votre reconnaissance, en adoucissant les derniers jours qu'elle doit encore passer ici-bas.

— Mais Chavanet me poursuivra de ses obsessions. Il me tendra peut être quelque piége. Je le connais maintenant ; il est capable de tout.

— Je veillerai sur vous. D'ailleurs, vous n'avez plus rien à redouter de lui. Vous le tenez par la crainte des révélations que vous pourriez faire et qui le perdraient. Il sera prudent. Ne vous trouvez jamais seule avec lui. La présence de sa femme suffira à vous protéger.

— Mais si elle meurt ?

— Il est probable qu'alors elle vous laissera une petite part de sa fortune et, devenue libre, vous pourriez le fuir. Croyez-moi, ne lui cédez pas maintenant la place. Il s'agit de votre bonheur, de celui de Frédéric que vous ne pourriez jamais épouser si vous retombiez dans la position d'où Chavanet vous à tirée.

Serverette était indécise. Mais cette dernière considération l'emporta.

— Vos conseils sont excellents, dit elle à Barbassous. Je les suivrai. Mais je suis bien malheureuse, mon ami ! J'ai besoin d'être aimée, entourée, protégée. J'ai besoin surtout d'avoir confiance dans Frédéric. Oh ! n'est-ce pas qu'il viendra demain ?

— Je l'ai promis, répondit Barbassous.

Pendant cet entretien, Serverette s'était calmée. Elle avait réparé le désordre de sa toilette.

— Qui aurait cru, murmura-t-elle, que cette journée si heureusement commencée finirait ainsi ?

Alors, elle se rappela que Barbassous aussi était cruellement éprouvé.

— Je suis bien égoïste, reprit-elle, je ne vous ai parlé que de moi. Parlons de vous, parlons de votre mère.

Barbassous, ému jusqu'aux larmes, raconta les derniers moments de celle qu'il avait perdue. Puis, il conduisit Serverette, sur son désir, auprès du lit. La jeune fille souleva le drap, baisa respectueusement le front de la morte, et s'agenouillant, elle pria. Ils revinrent ensuite dans la première pièce.

C'est alors que, par la croisée ouverte, ils aperçurent Chavanet sur la route. Il était remonté sur son cheval, et menait en laisse celui de Serverette. Lorsqu'il fut plus près de la maison, Barbassous put voir sur son visage les sillons rouges encore de la cravache de la jeune fille.

— Vous devez ignorer, dit rapidement celle-ci en allant à la rencontre de Chavanet.

Puis, afin de laisser croire à ce dernier qu'elle avait tenu parole, elle lui dit :

— J'étais inquiète de vous ! J'ai raconté à Barbassous les détails de cet accident ; ma chute, la fuite de mon cheval et votre course pour le rattraper.

— Le voilà, répondit audacieusement Chavanet, qui, espérant encore gagner le cœur de celle qu'il avait si odieusement insultée, eut l'audace de la remercier de son mensonge.

— Grâce à Dieu, ajouta-t-il, à voix basse en se penchant vers elle, il n'y a pas eu de scandale ; c'est ce que je redoutais.

Ce n'est qu'avec peine que Serverette put dissimuler l'horreur qui lui inpsira cet hypocrite propos. Elle fit connaître à Chavanet le malheur qui avait frappé Barbassous ; puis, après avoir de nouveau remercié celui-ci, en lui prodiguant de douces consolations, elle remonta à cheval.

Barbassous lui avait proposé de la suivre à distance jusqu'au chateau, proposition qu'elle refusa. Mais elle ne voulait plus se retrouver en tête-à-tête avec Chavanet. Lorsqu'elle fut solidement en selle, elle appliqua sur la tête de sa jument, un violent coup de cravache. L'animal, qui n'était pas accoutumé à être frappé, partit à fond de train, tandis que Chavanet, qui avait mis pied à terre, se hâtait de remonter afin de la suivre. Mais, durant toute la route, Serverette conserva sur lui une longue avance.

Vingt minutes plus tard, Agathe la vit entrer comme un ouragan, dans la cour du château. Le cheval était couvert d'une écume blanche.

(*Sera continué.*)

les tribunes, dans la plaine et sur les hauteurs; il y avait de la poussière, de la chaleur et des coups de soleil. On a acclamé, on a admiré, et ventrebleu, tout ce qu'il y avait là de Français s'est senti fier de pouvoir montrer à nos hôtes de Russie et de Prusse d'aussi beaux échantillons de notre armée.

Quel dommage que la fête se soit terminée par un crime !

Un peu de statistique pour finir.

La fête donnée par le prince de Metternich la semaine passée, n'a coûté que cent quinze mille francs. L'ambassade de Russie en prépare une pour ce soir, dont les frais seront aussi modestes. Cent quinze mille fr. ! Une misère.

L'Hôtel-de-Ville n'a dépensé que trois cent mille francs pour donner à dîner au roi et à la reine des Belges. C'est de la lésinerie : trois cent mille francs pour un dîner, fi donc !

L'Hôtel-de Ville prendra sa revanche pour la fête qu'elle offrira samedi prochain au Czar, au roi Guillaume et à nous autres augustes hôtes.

Il n'y aura que huit mille invités ; mais tous de choix, et cela coûtera neuf cent mille francs !

Et le bal dont on fait les apprêts aux Tuileries et pour lequel on renouvelle toutes les dispositions intérieures du palais !

Et les fêtes dans toutes les ambassades, dans tous les salons aristocratiques !

On dit que le luxe et les plaisirs des grands font aller le commerce. Sapristi, si le commerce ne marche plus cette fois, c'est qu'il aura perdu ses deux jambes !

Voilà certes une chronique de *hight-life.*

Ce ne sera pas trop la déparer n'est-ce pas que d'annoncer que les Variétés vont donner *Barbe-Bleue* et *la Belle Hélène* en l'honneur et peut-être sur la demande de l'empereur de Russie, et que la Porte-Saint-Martin prépare une nouvelle reprise de *la Biche au Bois* dont les féeries feront concurrence aux splendeurs officielles. Il y aura une exhibition de cinq magnifiques lions avec Batty leur dompteur, intercalée dans la pièce dont on a renouvelé non pas seulement les décorations et les traces, mais encore le *dialogue*. Il était usé à ce qu'il paraît. Dame ! jugez un peu ! quatre ou cinq cents représentations ! TIBERGE.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Hier vers midi, le Sultan accompagné d'une brillante escorte, s'est rendu à la mosquée de Orta-keuï et a fait sa prière.

Rentrée au palais de Dolma-Bagtché, S. M. a reçu en audience privée le grand duc Alexis Alexandrievitch qui est arrivé hier d'Odessa à bord du bateau à vapeur *Olga*. S. A. I. était accompagnée du général Ignatieff et du personnel de l'ambassade de Russie.

Vers quatre heures de l'après-midi tout était prêt pour le départ. Des salves d'artillerie partant de tous les navires de guerre et des batteries de terre annonçaient aux habitants de la Capitale que l'escadrille impériale prenait la mer.

Outre M. Bourée, ambassadeur de France, qui accompagne S. M. I., comme nous l'avons déjà dit, jusqu'à Paris, les autres représentants des puissances étrangères, à bord de leurs stationnaires, ont escorté le Sultan jusqu'à la mer de Marmara.

—

M. Outrey, conseiller d'Ambassade reste chargé des affaires de la France pendant l'absence de S. Exc. M. Bourée.

—

Nous apprenons qu'Omer pacha a remporté en Crète un succès signalé. Lassithi qui est considéré comme la clef de la côte orientale est tombé en son pouvoir. Les bandes ont perdu 400 hommes tués. L'insurrection aux abois en est réduite à la portion de Sphakia sur la côte occidentale. Cette nouvelle se trouve confirmée en partie dans un supplément au journal hellène *Mellon.*

—

L'imagination crétoise continue à défrayer la curiosité des gens qui ont du goût pour l'horrible. Qu'on en juge par la pièce suivante.

Il y a sans doute en Crète des octogénaires et des vierges de rechange pour suffire à la consommation pantagruélique des Turcs, à moins que les choses ne se passent comme au théâtre où trois pelés et un tondu figurent une armée à la condition de traverser et de retraverser la scène :

LE COMITÉ DE LA PROVINCE DE RHETHYMNE.

A MM. les agents des trois puissances protectrices France, Angleterre et Russie et à leurs alliés.

Messieurs les agents,

Nous, humbles soussignés, représentants des quatre districts, de la province de Réthymne, protestons devant vous contre les excès inouis, les cruautés, les attentats, les profanations et tous les actes de barbarie commis par les troupes d'Omer pacha dans leur passage à travers ce district, du 3 courant au 8.

Après avoir reçu de nous la réponse que nous ne déposerions point les armes et que notre mot d'ordre était *la liberté ou la mort*, il s'est mis à parcourir les villages, les brûlant tous sur son passage; il a détruit et profané tous les temples, a brûlé vivants des vieillards et des femmes octogénaires, a déshonoré inhumainement des jeunes gens et des jeunes filles, entr'autres une jeune enfant de huit ans, a fait arracher les yeux aux jeunes gens, et les a fait brûler vivants, a coupé les oliviers, enfin a fait de tout le district un désert. Le spectateur frémit à ces atroces barbaries.

Nous protestons donc, Messieurs, et nous vous prions de faire connaître ces faits à vos augustes gouvernements, pour qu'ils voient sous quel gouvernement barbare ils laissent assujetti le malheureux peuple de Crète.

Les humbles soussignés représentants des quatre districts de la province de Réthymne.

District de Mylopotamos, 14 mai 1867.

MARINOPOULOS, CONTOYANNAKIS, MANUEL BORTALIOS, MAYAKIS, TZERVAKIS, MARCOULAKIS, MAROULIS, DOROTHÉOS, moine.

Le secrétaire: JEAN CHOURDAKIS.

—

Les bureaux de la Banque Impériale et ceux de la Dette Publique seront fermés mardi 25 juin à l'occasion de l'anniversaire de l'avénement au trône de S. M. I. le Sultan.

—

Des lettres particulières de Brousse annoncent que le commencement de l'éducation des vers-à-soie promet une bonne réussite, mais dernièrement les apparences ont changé dans certaines localités de la province et l'on craint un mauvais résultat.

—

Avant-hier un individu en traversant la rue de Moumhané, a reçu un coup-de-pied de cheval qui l'a terrassé; fort heureusement il en a été quitte pour une petite contusion. De pareils faits arrivent presque journellement par suite de l'incurie des conducteurs de chevaux, de l'insuffisance de surveillance et des moyens de répression. Pour mettre fin à des risques aussi fâcheux, il suffirait de frapper d'une forte amende les propriétaires des animaux et au besoin de les mettre en prison.

CHRONIQUE.

L'Industrie Allemande
ET LE ZOLLVEREIN
A propos de l'Exposition Universelle.

Première Partie.

I.

Le développement de l'industrie d'Augsbourg suivit l'essor de Nuremberg. L'industrie linière y occupait beaucoup de bras, ainsi que dans les villes du voisinage, parmi lesquelles, Memmingen, Kempten et Kaufbeuren y excellaient surtout. A Augsbourg même, les Fugger, ces grands banquiers de l'époque de Charles Quint, avaient commencé leur fortune dans le tissage du lin. Indépendamment de la toile de Souabe et des articles de Nuremberg, Augsbourg expédiait encore en Italie des draps fins de Flandre, des tissus divers, des armes et d'autres ouvrages en métaux, provenant non-seulement des Pays-Bas, mais en partie aussi des contrées rhénanes, de la Westphalie et de la Saxe. De même Ulm, dont le commerce était également très-important, exportait, entre autres marchandises, de produits de son industrie propre, tels que futaines, damas, ouvrages en bois sculpté, certaines préparations alimentaires, etc. Enfin, il y avait encore en Souabe d'autres villes plus ou moins industrieuses, qui le sont restées jusqu'à nos jours, comme Heilbronn, Reutlingen, Esslingen, Gmund et Halle, par exemple, toutes appartenant, ainsi qu'Ulm, au royaume actuel de Wurtemberg.

L'industrie manufacturière de l'Allemagne du moyen âge, mais surtout celle de l'Allemage du Nord, trouvait certainement un grand débit dans les villes de la Hanse, qui en rallia dans la seconde moitié du XVe siècle, à son apogée, jusqu'à quatre-vingts, tant à l'intérieur que sur le littoral. Cependant cette ligue célèbre, avec l'esprit de monopole qui y dominait exclusivement, s'occupa peu de frayer à cette industrie l'accès des marchés d'outre-mer, comme l'ont fait depuis, avec tant de succès, les places de Hambourg et de Brême, mais après avoir pris pour devise et pour règle le principe de la plus entière liberté de concurrence. Dans les exportations de l'ancienne Hanse, les produits du sol de l'Allemagne du Nord prédominaient ; les produits de ces manufactures ne venaient qu'après ceux de l'étranger. Les villes qui la composaient alors possédaient elles-mêmes des fabriques de draps communs, mais, quant aux draps fins, qui formaient un des objets principaux de son trafic, ce fut d'abord en Flandre, puis en Angleterre, qu'elle dut se les procurer.

Une organisation pédantesque, dictée par un esprit aussi étroit qu'exclusif, et qui s'opposait au libre emploi du capital et du travail, comprimait l'activité manufacturière au sein de ces villes essentiellement marchandes ; aussi ne purent-elles jamais rivaliser, à cet égard, ni avec leurs sœurs des Pays-Bas, ni même avec celles de la Haute-Allemagne, où le régime industriel avait une base plus libérale. La véritable et presque unique industrie des villes du littoral allemand était déjà l'industrie maritime, c'est-à-dire la navigation quoique dans un cercle borné, avec la construction navale et la pêche.

Il parait cependant qu'on y fabriquait aussi des ouvrages en fonte, mais que le commerce hanséatique ne trouvait à placer ces articles très imparfaits qu'à la faveur du monopole qu'il s'était arrogé dans les pays étrangers, ceux du Nord surtout, dont l'industrie était encore moins avancée, et où il pouvait forcer la vente. La fabrication de bières, dont quelques-unes, comme la *mumme* de Brunswick et la *gose* de Goslar, assez estimées, étaient expédiées dans le Nord, était la seule qui méritât encore d'être signalée dans les villes de l'ancienne Hanse. Les vins du Rhin et de la Moselle, que l'on s'appliqua de bonne heure à traiter avec soin, trouvaient un débouché à l'étranger par l'entremise de Cologne et des villes du bas Rhin, ainsi que la toile de Westphalie. La toile de Saxe s'exportait généralement par les villes du nord-est. C'était, de tous les produits de l'industrie nationale, celui dont les envois représentaient la plus forte valeur et allaient toujours en augmentant, pendant que l'exportation des autres diminuait. C'est à Brunswick que le rouet à filer, longtemps si utile à l'industrie linière, fut inventé par le sculpteur Jurgens. Après la toile il ne reste plus à mentionner que les ouvrages en fer et autres produits métallurgiques de la Westphalie et les articles de Nuremberg. Telle était la situation de l'industrie allemande à la fin du moyen âge.

II.

Les grands événements par lesquels souvrit l'âge moderne ne pouvaient, dans leurs effets immédiats, être favorables aux progrès de l'industrie allemande. La découverte de l'Amérique fit tout d'abord rétrograder l'exploitation des mines d'argent de l'Allemagne, qui, trés-productives autrefois, mais commançant à s'épuiser en partie, ne purent soutenir la concurrence avec celles du Mexique. Cette exploitation, abandonnée sur beaucoup de points, ou restreinte sur d'autres, comme trop dispendieuse, ne se maintint sur une grande échelle qu'en Saxe.

Le changement de route dans le commerce de l'Inde, depuis la découverte de l'itinéraire par le cap de Bonne-Espérance, la décadence de Venise qui s'ensuivit, et le rapide accroissement de la domiation turque, en fermant la voie du Danube, entraînèrent, pour les villes de la Haute-Allemagne la perte de leurs principaux débouchés. Cependant l'industrie ingénieuse de ces villes ne périt pas d'un seul coup, mais continua pendant quelque temps à subsister, surtout à Nuremberg, où elle se maintint dans l'état relativement le plus prospère. La ville libre impériale d'Augsbourg ne fut jamais plus florissante que du temps de Charles Quint ; elle excellait encore dans la fabrication des tissus fins et des objets de luxe, articles d'orfèvrerie, d'argenterie et de bijouterie, vases de bronze moulés et ciselés, sculptures en bois, etc ; mais l'heure du déclin approchait, et par suite des encouragements donnés aux industries d'art par François Ier, cette ville fut éclipsée par la France, comme elle le fut bientôt aussi par la Holande pour les toiles fines, ces deux pays ayant sur elle l'avantage de travailler pour un marché beaucoup plus étendu en plus riche que l'Allemagne. Les guerres de religion qui suivirent la réforme de Luther furent encore plus fatales. L'expulsion des Hanséates d'Angleterre, sous Elisabeth, et l'avénement de la Hollande, avaient ruiné en même temps le commerce maritme de l'Allemagne du Nord, où les Anglais, se substituant eux-mêmes à la Hanse, firent de Hambourg leur entrepôt principal. Les persécutions religieuses amenèrent aussi de grands déplacements dans l'industrie. Aix-la-Chapelle en souffrit le plus. Les industriels que l'intolérance condamnait à l'exil passèrent en Hollande, pour la plupart ; d'autres, sur la rive droite du Rhin, en Westphalie et dans le pays de Berg, où ces migrations profitèrent notamment à Elberfeld. En général, on peut dire que depuis la réformation jusqu'à la fin de la guerre de Trente ans, le commerce et l'industrie dépérirent rapidement dans toute l'Allemagne. On remarqua surtout la décadence de la fabrication des draps, qui dans les qualités communes et moyennes, avaient fini par se faire une place dans les exportations des Hanséates. La concurrence de plus en plus forte des Pays-Bas et de l'Angleterre, surtout celle des comptoirs formés en Allemagne même par la société dite des *Aventuriers marchands*, pour la vente des draps anglais, détermina la ruine de cette branche, ruine qui entraîna celle des teintureries où précédemment de grandes quantités de draps étrangers, importées en écru par le commerce hanséatique, recevaient aussi la couleur et l'apprêt. Les marquis de Brandebourg furent les seuls princes allemands qui prirent dès lors des mesures pour soutenir contre ces redoutables concurrences la manufacture nationale, et en favoriser le développement dans leurs propres Etats.

L'industrie linière seule dédommagea jusqu'à un certain point des pertes essuyées ; elle fut, sans contredit, la plus florissante, et resta commercialement aussi la plus importante de l'Allemagne pendant les trois derniers siècles.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Deux Czars à Paris.
Souvenirs Historiques.

I.

PIERRE Ier (1717).

Au moment où Paris souhaite à l'hôte couronné venu de Saint Pétersbourg une respectueuse bienvenue, il nous a paru curieux et opportun de chercher dans l'histoire les traces des deux voyages fameux qui ont, depuis un siècle, conduit dans la capitale deux des prédécesseurs de l'auguste visiteur qui s'appelle Alexandre II Pierre Ier et Paul Ier. Une semblable recherche, dont l'intérêt se comprend, n'a pas besoin d'être justifiée au point de vue de la convenance et de la courtoisie, car elle est le plus naturel et le plus délicat des hommages.

Arrivons immédiatement, et sans phrases à cet illustre voyageur qui ne les aimait guère, leur préférant les actions : Pierre Ier. Nous avons la bonne fortune de posséder, pour le récit détaillé de son voyage en France, les deux guides les plus français qu'on puisse désirer, Saint-Simon et Duclos, qui, tous deux, malgré leur habitude de critique et d'ironie, emportés à l'admiration par un prince qu'on ne voyait pas impunément et dont il était difficile d'éviter l'attrait impérieux et l'étrange séduction, ont rendu à ses qualités, si originales pour des contemporains de la Régence, une haute et éloquente justice.

Ecoutez cette introduction presque caressante de l'âpre duc et pair, si sévère d'habitude pour tant d'autres grandeurs et tant d'autres renommées :

« Pierre Ier, czar de Moscovie, s'est fait, avec justice, un si grand nom chez lui et par toute l'Europe et l'Asie, que je n'entreprendrai pas de faire connaître un prince si grand, si illustre, comparable aux plus grands hommes de l'antiquité, qui a fait l'admiration de son siècle, qui sera celle des siècles suivants, et que toute l'Europe s'est si fort appliquée à connaître. La singularité du voyage en France d'un prince si extraordinaire m'a paru mériter de ne rien oublier. »

Saint-Simon, que plus tard Duclos amplifiera en l'aiguisant, n'oublie aucun, en effet, des détails de ce voyage. Il frappa vivement l'imagination de ses contemporains, attentifs comme lui aux moindres évolutions de cet homme extraordinaire et de cet empire nouveau, qui surgissaient météoriquement, en quelque sorte, des brumes obscures et silencieuses jusque là du Nord, sillonnées depuis lors d'éclairs de gloire et de tonnerres victorieux, rendus plus éclatants par la décadence de la monarchie de Louis XIV. Voltaire, en écrivant, peu d'années après, son immortelle histoire de Charles XII, et plus tard celle de Pierre Ier lui-même, ne faisait qu'obéir, en l'aiguillonant encore, à cet entraînement de curiosité et d'admiration dont la visite du grand czar donna pour ainsi dire le signal à l'opinion en France. C'est depuis lors que la Russie fut à la mode, faveur que la Russie sut reconnaître en prenant dans l'Europe politique, commerciale et militaire la place que l'on sait, et en opposant à la stérilité de grands hommes, dont se plaignait Louis XV, cette fécondité qui s'illustre, aux deux bouts du siècle, par un Pierre le Grand et par une Catherine le Grand.

Le czar Pierre 1er arrivait en France, où il venait faire consacrer sa gloire, tout en poursuivant le triple but de ses infatigables et féconds voyages : voir comparer, juger, précédé d'une sorte de réputation légendaire. On savait vaguement, car tout ce qui venait de Russie demeurait encore marqué d'un caractère fabuleux et de cette exagération qui semble l'étiquette de provenance de tout histoire orientale ; on y savait vaguement, puisque Saint-Simon ne l'ignorait pas, que Pierre Ier régnait sur la Russie depuis 1689 ; on connaissait les vicissitudes dramatiques des premières années de ce règne militant, et l'héroïque apprentissage par lequel le charpentier de Saardam était allé en Hollande refaire son éducation avant de faire celle de son peuple lui-même, si rapidement et si énergiquement poursuivie. La chronique des cours avait montré le prince réformateur, qui avait voulu obéir pour mieux apprendre à commander, paraissant tour à tour, sous cet incognito original qui donnait à ses visites le piquant du mystère, à Londres, à Vienne, annonçant l'espoir de voir Venise et Rome, mais surtout le désir de connaître la France et son roi. Louis XIV, sondé discrètement à cet égard, se montra peu disposé à seconder les ouvertures qui lui furent faites. Cette répugnance du grand roi à recevoir celui qui n'était pas encore tout à fait le grand czar s'expliquait, sans se justifier entièrement, par l'inopportunité des circonstances, la délicatesse des rapports avec un prince qui n'avait aucune des vanités de son rang, mais qui en avait les orgueils, et auquel il eût été difficile d'offrir une hospitalité à son goût, mêlant à l'appareil familier à l'étiquette du temps des libertés qu'elle ne connaissait point à Versailles. Enfin, car nous avons à cœur d'écarter de ce refus toute apparence certainement calomniatrice d'égoïsme ou de parcimonie, Louis XIV, vieillissant et lassé, et qui commençait, sans cesser d'être grand, à n'être plus heureux, voulut éviter le voisinage toujours embarrassant d'une majesté plus jeune et plus hardie que la sienne, d'une fortune prospère et d'une gloire nouvelle. Tels sont sans doute les scrupules d'étiquette et d'hospitalité et les préjugés de traditions qui firent éluder, par Louis XIV, les avances prématurées d'un confrère et d'un rival qu'il ne pouvait pas bien connaître.

Le duc d'Orléans, régent, se montra, conformément au caractère de la nation et à son propre caractère, plus empressé, plus hospitalier, et sentant plus l'honneur d'une telle visite que les inconvénients qu'elle pouvait avoir pour sa politique, étroitement liée à celle de l'Angleterre, qui n'était pas, vis-à-vis de la Russie, sans quelque jalousie et quelque hostilité.

Quoi qu'il en soit, le Régent ayant fait le meilleur accueil aux ouvertures dont le czar attendait, dans les Pays-Bas, le résultat, Pierre Ier, sur le compte que lui en rendit son ambassadeur à la Haye, en ce moment à Paris, le prince Kurakin, se mit en route et débarqua à Dunkerque le 30 avril 1717. Alors commença ce voyage dont nous allons brièvement raconter les principaux épisodes, et qui, depuis le 7 mais jusqu'au 21 juin, fournit aux Parisiens de si nombreux sujets d'étonnement et d'admiration.

Le Règent, dès qu'il fut informé de la prochaine arrivée du czar par le côté maritime, envoya les équipages du roi, chevaux, fourgons, tables et chambres sous la conduite de M. du Lybois, gentilhomme de la chambre, au devant de l'auguste voyageur. Ce délégué de la cour avait pour mission d'attendre le czar, de le recevoir au débarquement, de le défrayer sur la route, et de lui faire rendre partout, sur son passage, les honneurs souverains.

(*A suivre.*)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 21 Juin	37 09
Clôture	du 21 Juin	37 12

Mouvement du port.
PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 19 Juin.

TREBIZONDE, bat. à vap. fr. *Clyde*, cap. Daniel, div marchandises
— bat. à vap. ang. *Ellen Costance*, cap Coming div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 19 Juin.

ALEXANDRIE, bat. à vap. russe, *Oleg*, cap. Engelman, div. marchandises
SMYRNE bat. à vap. ant. *A. Carlotta*, cap. Lombartini, div. marchandises.
— bat a vap. ang. *Marathon*, cap. Dabbins, div marchondises.
MARSEILLE. bat à vap. fr. Nil, cap. Gerard div. marchandises.
TREBISONDE, bat. à vap. otto. *Vassitai Tijaret*, cap. Rupsich. div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 19 Juin.

MARSEILLE, br. aut. *Pia*, cap. B. Maricich, lest.
— br. ital. *Doge*, cap. P. Reppetto, »
— trois-mâts aut. *Urano*, cap. Ivancich, »
— br. hell. *Angelico*, cap. Papacostandi, »
— br. aut. *Igenio*, cap. Randich, »
— br. ital. *Socrate*, cap. Enrigo, »
— br. mek. *A. Sophie*, cap Leber, »
— br. mek. *Sevogel*, cap. Langhedtik, »
— bark norv. *Neptun*, cap. Einersen, »
— bar. mek *Mathilde*, cap. Kregien, »
— br. aut. *Sofia*, cap. Daglianiza, div march.
— bar. russe, *Laine*, cap. Landos. »
— br. aut. *Adelaide*, cap. Baminarevich »
NAPLES. bark aut *Medeo*, cap. Cosulich, lest.
— bar. norv. *Boreas*, cap. Christiansen, »
— bark ang *Leander*, cap. Jop. Parson, »
— bark aut. *Leopoldino*, cap Lucovich, »
— br. ital *Russo*, cap. Ant. Russo, »
— barh ital. *Perseverenza*, cap cap. Cacace, »
LIVOURNE br. ital. *Angiolina*, cap. Coradino, »
— br ang. *Hedon*, cap. Dougbtay, »
— brik ital. *Rinovamento*, cap. Fesei, »
GENES ba. aut. *Duc Luigi*, cap. Chiozza, »
— bark ang. *Aldebarn*, cap. Ellis, »
— bark ital. *Severo*, cap. P. Crafinone, »
— br. ital. *Pelicano*, cap. N. Dallorso. »
— bark mek. *Hebe*, cap. Korow, »
— bark mek, *Fides*, cap. Obetlander, »
MESSINE, br. ital. *Nina Carlota*, cap. Rapalo, »
CARDIFF. br. fr. *Marie*, cap. Versaille, »
— bark ital. *Mio Padre*, cap. Ansaldo, ch. de ter.
— br norv. *Herkla* cap Johansen, »
— br. aut. Jane, cap. Belinich, »
— br. aut. *Francesco*, cap C Rudano, »
— br. aut. *Thetis*, cap. Martinolich. »
SWANSEA, br. ang. *Galilé*, cap. Wood, lest.
— bar. norv. *Forseter*, cap. Evertson, »
NEWCASTLE. br. nor. *Tordenskol*, c. Lund, charb.
— bar. aut. *Amalia*, cap. M. Soich, »
— bark ang. *Chepchaes* cap. J Herd, »
— bar. ang. *Sarah Wosko*, cap. Messer, »
— bar. nor *Constitution*, cap. Gard, »
— bar. ang. *Alswold* cap. A. Simpson, »
PORT-SAID br. aut. *Reca*, cap Sarinich, lest.
— br. aut. *Cattina*, cap. sepich, »
ALEXANDRIE. br. aut. *F. Penelope*, c Nikitich, »

DÉPARTS des bat. à voile du 15 Juin.

MARSEILLE. br. ital. *Filesco*, cap Vianello, blé.
— br. hel *N. Samson*, cap. A. Muscos, »
— br. aut *Gratitudine*, cap. Leca, »
FALMOUTH. bar. ital. *Simonetti*, c. Simonetti, blé.
— br. aut. *Maria Moteo*, cap Zoti, »
— bark russe. *Phenix* cap. Motson, gr. de lin.
ANGLETERRE brik ital. *Nuova Riforma*, cap. Molfina, blé.

du 16

ANGLETERRE br. ital. *Pensiero*, c. Demarchi, blé.
— bark ital. *I. Mille*, cap. Delbaco, blé.

du 17

ANGLETERRE bar. ital. *Madalena*, capit. Stefano Reppetto, blé.
MARSEILLE. br. ital. *Alessandro*, capit. Giovanni Ulese, blé.
FALMOUTH. bark italien, *Amalia*, cap. Francesco Montessi, blé.
ODESSA, br. ital. *Eugenia*, cap Scotto, lest.
— br. ital. *Abraam Lincoln*, cap. Benfante, lest
— bark italien, *Aquila dell'Andes*, capit. Antoni Reppetto, lest.
— br. ital. *Anna Olivari*, cap. Olivari, lest.
— bark aut. *Padre*, cap. Stanger, fer.
— br. aut. *Ermilo*, cap. Zach, lest.
AZOFF, brik aut *G. Sori*, cap. Rozetto, lest.
— br. ital. *Sideo*. cap. F Solari, lest.
— br. ital. *Rifsrma*, cap. Molfino, lest.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 17

de ODESSA, pour Cork or Falmouth bark autrich. *Ydra*, cap. Scopinich, blé.
de ANVERS pour Odessa, bark aut. *Nicolo Despota* cap. M. Pederin, terre.
de BERDIANSKA pour Rotterdam br. angl. *Cumbra*, cap. Podick, seigle.
d'ISMAIL, pour les Iles Ionnieus, br. hell. *Ayos Spiridhon*, cap. Vucinas, blé.
de BOURGAS pour Const. et Ordu br. hell. *Olga*, cap. Tandarias, blé.

de 18

de IBRAILE, pour Marseille br. hell. *Aya Trias*, cap. Karopato, blé.
de ODESSA, pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Spring*, cap. Crowferd, blé.
— pour Falmouth. bar. italien *Esther*, capitain G. Chiappe, blé.
de MARIANOPOL, pour Marseille br. italien *Amore* cap Gemelli, blé.
de CARDIFF, pour Trebisonde bar. russe, *Stefano Covacevich*, cap. Stuch, char. de terrre.
de MARSEILLE, pour Odessa, br. ital. *Unione*, capit. Ghezzo, div. marchpndises
de LIVERPOOL, pour Galatz br. angl. *Elisabeth*, cap. Lesly, div. marchand.
de ODESSA, pour Falmouth, bar. sued. *Kronau*, capit. Stitsberg, blé.
— pour Falmouth, bar sued. *Charlotte*, cap. capitaine Rinman. blé
de TAGANROK, pour Corfou, br. hell. *A. Spiridhon*, cap. Focas, blé
— pour Malte, br. hel. *Arghcrinos*, cap. Marcopoulos, blé.
— pour Falmouth, bar. russe *Harmonie*, cap. G. Vellenius, blé.
de MESSINE. pour Taganrok, bar. angl. *Castor*, cap. Aquilina, lest.

AVIS.

Les créanciers du failli nommé Stépan Papas Oglou, sont invités dans le terme de 21 jours, à partir d'aujourd'hui, à se rendre au comité des faillis, chaque mardi et jeudi, pour constater en présence des syndics leurs créanciers d'après la loi.

Le 5/17 Juin 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Ὀχανὲς Μαρκὰρ Ὀγλοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν ἐν τῇ ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῇ καθ' ἑκάστην δευτέραν ἐνώπιον τῶν Συνδίκων τῆς πτωχεύσεως καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρατορ. Ἐμποροδικείου
τὴν 30 Μαΐου 1867
8 Σεφὲρ 1284.

HUILE DE FOIE DE MORUE Exposition 186[illegible], naturelle, seule brevetée s.g.d.g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm. ROYER, [illegible] 225. [illegible]

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Στεφάνου Παπὰς Ὀγλοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιάζονται καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐν τῇ ἐπὶ τῆς Πτωχεύσεως Ἐπιτροπῇ ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρατ. Ἐμποροδικείου
Τὴν 5 Ἰουνίου 1867.
14 Σεφὲρ 1284.

AVIS.

Quatre obligations de la Dette Générale de 50 L. Sterl. numéros 206,391, 232,949, 272.677 et 344,779, ont été soustraites au soussigné et le public en est prévenu pour ne pas les acheter.

KIRISDGI ALI, de Samatia,
Beasgedid Mahallé.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR OESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer [illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six [illegible]ettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vemouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité françaises.

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune spèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui on assayé ses effets.

Zahnplomb (Dentoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux benefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une sonne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIE Pestilma dji sokak rue de a Quarantaine.

Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe. ratanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journallier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami (H.)	(à la T)	
6	45	2	11	15	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8		18	12	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
10	30	12	3		de Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
11		2	3	30	de Buyuk déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach*)
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8	30	11	1		de Yénimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	45	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	15	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8		8	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	45	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10		5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach.
11	30	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré.)
4		3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	28	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

8	30	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui. Arnaoutkeui,
9		2	1	30	pour Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
10	45	5	3	15	pour Arnaoutkeui, directement (*excepté les vendredis.*)
10	30	4	3		pour Cabatach, Bechictach. Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	30	3	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
3	45	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
4	45	8	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.*)
5		12	9		pour Beylerbey, Vanikeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	30	5	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (*retour direct au pont.*)
5	45	18	10		pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Sténia, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé
6	15	2	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré (*)
6	30	8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
7		5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	30	17	10	20	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés*).
6	15	3	10	45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché. Beïcos. (*)
4	45	4	11	15	pour Bechiktach. Couskundjuk, Beylerbey, Téhenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retour direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

6	30	11		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar.
7	30	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
8	20	12	50	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8		12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	45	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	45	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	45	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	15	8	45	de Buyukdéré. Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	45	10	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

8	15	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	30	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	43	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	45	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2		6	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour au pont touchant Thérapia, Yénikeui.*
5		9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
6		10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	15	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	45	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

7			11	30	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	28		12		de Prinkipo, touchant Villa-Giaçomo, Halki.

Départ du Pont.

5	15	10	9	45	pour Proti, Antigone, Prinkipo. Cartal et Pandik.
5	45	16	10	15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

8		un bateau	12	30	de Cartal, Prinkipo, Helki, Antigone et Proti.
5			9	30	de Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

10			2	30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.
5	43		10	15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

PLUS D'HUILE DE FOIE DE MORUE !
SIROP DE RAIFORT IODÉ.
GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Le plus puissant *dépuratif végétal* connu, le meilleur succédané de l'huile de foie de morue et le plus remarquable modificateur des humeurs est, de l'avis de toutes les Facultés, le Sirop de Raifort iodé de MM. GRIMAULT et Cie, *pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon*. Demandez le prospectus de cet excellent médicament! vous y verrez les suffrages les plus honorables de tous les grands médecins de Paris. Par suite de son usage, vous serez certain de guérir ou de modifier les affections les plus graves de la poitrine, de détruire chez vos enfants, même les plus jeunes et les plus délicats, le germe des affections scrofuleuses, l'engorgement des glandes disparaîtra, la pâleur, la molesse des chairs et la faiblesse de constitution feront place à la santé, la vigueur et l'appétit. Les grandes personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des ulcères, provenant soit d'hérédité, soit des funestes conséquences des maladies secrètes, obtiendront rapidement un soulagement immédiat, car il n'y a pas de Rob, de Salsepareille et de dépuratif qui approchent de l'efficacité du *Sirop de Raifort iodé.*

*Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne* Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Harden.

ROB LAFFECTEUR

SEUL APPROUVÉ EN FRANCE ET EN RUSSIE

Le Rob végétal du docteur BOYVEAU-LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature du docteur GIRAUDEAU DE SAINT-GERVAIS, est bien supérieur aux sirops de Cuisinier, de Larrey et de Salsepareille. Il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les accidents provenant des couches, de l'âge critique et de l'âcreté des humeurs. Ce Rob est surtout recommandé contre les maladies syphilitiques recentes, invéterées ou rebelles au copahu, au mercure ou à l'iodure de potassium. Ce sirop, concentré à 36 degrés, se conserve indéfiniment et peut s'employer en toutes saisons.

Le Rob se trouve chez tous les pharmaciens et notamment à Constantinople, chez MM. Della-Sudda, droguiste, agent général ; Matteo et Zitterer, droguistes, et dans les pharmacies de MM. Caleja, Ottoni, Sinapian ; — à Smyrne, Icard et Giudici ; — à Alexandrie, Nicolai, Perini ; — au Caire, Tilche ; — à Athènes, Basilio ; — à Odessa, Kockerkling ; — à Bucharest, Steege, Kœning ; — à Jassy, Lochmann ; — à Ibraila, Arghir, Angelo ; — à Vienne, Moll — à Saint-Petersbourg, Bergolz frères.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 141.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pa accompagnée d'un mandat à vue sur Constsantinople est considérée comme nulle.

A l'occasion de l'anniversaire de l'avènement au trône de S. M. le Sultan, la Turquie *ne paraîtra pas demain.*

CONSTANTINOPLE, le 24 Juin

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Londres, 21 juin matin.

Lord Stanley répondant à Griffith, dit qu'il n'a reçu aucune confirmation qu'Omer pacha après l'échec d'Héraclion ait commis des atrocités.

Florence, 20 juin

200 Garibaldiens ont essayé d'envahir le territoire romain près de Terni. 47 ont été arrêtés, les autres sont en fuite.

Paris, 21 juin 5 h. soir.

Consolidés turcs Clôture... { ouvert. 34 25 / clôture 34 30

Londres, 21 juin 11 h. matin.

Consolidés turcs.... 33 7/8 — 34

Londres, 21 juin, 5 h. 30 m. soir.

Consolidés turcs.... 33 5/8 — 33 7/8

Emprunt Ottom. 1865 { ouvert. 262 50 / clôture. 263 75

L'Empereur d'Autriche arrivera à Paris le 15 juillet.

Le procès de Maximilien a lieu aujourd'hui.

Paris, 22 juin 5 h. 30 m. soir.

Consolidés turcs (Clôture) { ouvert. 34 15 / clôt. 34 25

Londres, 22 juin 11 h. 15 m. matin.

Consolidés turcs.... 33 3/4 — 33 7/8

Londres, 22 juin 2 h. soir.

Consolidés turcs.... 33 3/4 — 34

Emprunt Ott. 1865.. { ouvert. 262 50 / clôture 267 50

(Service particulier de LA TURQUIE.)

Londres, 21 juin 1 h. 30 m. soir.

A la séance d'hier de la chambre des lords, lord Derby répondant à une interpellation du duc l'Argyle a dit que les prétendus actes de cruautés et massacres attribués aux troupes ottomanes en Crète n'avaient leur origine que dans l'imagination des nouvellistes; que le gouvernement Britannique, quoique désireux autant que tout autre de mettre fin à cette guerre, n'avait pas cru devoir s'associer aux représentations des autres puissances auprès de la Porte; qu'il n'avait cessé de recommander au gouvernement ottoman avec succès des mesures d'amélioration pour ses sujets chrétiens et qu'il lui avait conseillé d'accorder une autonomie à la Crète, mais que la Porte n'avait pas déféré à ce conseil; et qu'il n'avait pas cru devoir faire au gouvernement ottoman des propositions sous la forme d'une note identique à moins qu'il n'eut lieu d'espérer que la Porte serait disposée à les accueillir favorablement. Il a ajouté qu'il croyait que les autres puissances avaient adressé à Constantinople une telle note identique mais que jusqu'au moment où il parlait on n'avait reçu aucune réponse de la S. Porte.

Hier à la chambre des communes une semblable interpellation a été faite par un membre qui en outre avait suggéré l'idée de saisir l'occasion de la prochaine visite du Sultan pour obtenir la cessation des hostilités. Lord Stanley a fait une déclaration presque analogue à celle de lord Derby et a ajouté au milieu des applaudissements de la chambre, qu'il y a un temps pour tout, et qu'il ne croit pas que la première fois que le Sultan recevra l'hospitalité de ce pays soit un moment opportun pour lui infliger une remontrance ou lui donner une leçon sur les affaires de la Crète.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le *Times* s.en annonçant que le Sultan viendra en personne recevoir l'ordre de la Jarretière, se demande si la reine le lui conférera elle même, et, à ce sujet, le journal anglais croit devoir faire quelques observations sur l'empire plus grand qu'on ne pense du sentiment monarchique en Angleterre, sur les satisfactions qu'il réclame et sur les besoins de représentation qui est inhérent à l'exercice du pouvoir suprême.

A cet égard, il exprime respectueusement le regret, éprouvé par beaucoup d'Anglais, de la retraite à peu près absolue où a vécu la reine depuis la mort du prince Albert.

Suivant le *Times*, des théoriciens comme Siéyès trouveront bien vite quelque rouage pour tenir la place, dans le gouvernement de l'Etat, de la personne royale; mais ce rouage, ce mécanisme politique, quelque ingénieux qu'il puisse être, ne comblera pas le vide laissé par le représentant du pouvoir monarchique, et ne suppléera pas à cette présence et à cette intervention, dans la vie publique d'une nation, de la personne qui est la première du pays.

Ces assertions du *Times*, dans un pays aussi parlementaire que l'Angleterre, ont une importance qu'on ne peut pas méconnaître et un caractère monarchique qui mérite d'être signalé. (*Presse.*)

Le conseil de la ville de Liverpool a voté à lord Derby une statue qui sera élevée à Saint-George's-Hall. (*Patrie.*)

Malgré le démenti donné à la nouvelle de la mort de l'impératrice Charlotte, plusieurs journaux persistent à affirmer que cette malheureuse souveraine s'est jetée à la mer dans un accès de folie furieuse.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* : Nous publions sans commentaire la dépêche suivante, adressée de Washington à la presse associée :

Washington, 31 mai.

« La pétition adressée par M. Seward à Juarez pour le prier d'user de clémence à l'égard de Maximilien a provoqué une réponse des plus défavorables de la part du Mexicain vainqueur. Celui-ci revendique la tête de son illustre prisonnier en vertu du *principe* des représailles. »

La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* (feuille ministérielle) dit :

« La présence des souverains de la Prusse et de la Russie à Paris, leurs relations d'intimité avec l'empereur des Français, enfin les pourparlers des ministres respectifs ne sont pas seulement des événements d'une importance historique, mais aussi des événements par lesquels l'accord des gouvernements est assuré définitivement et de nouvelles garanties acquises pour le maintien de la paix. »

Je veux appeler votre attention sur la belle répartie dont un incident a fourni l'occasion à M. Picard. C'est bien vraiment une chose dont on peut s'entretenir après deux jours, d'autant plus qu'après avoir (comme le *Moniteur* le constate) été cause d'un grand mouvement dans la Chambre, elle produit une légitime impression dans le public. Comme le député de Paris, appuyant la proposition de M. Lanjuinais, expliquait la nécessité d'obtenir des documents complets sur les affaires du Mexique, M. Schneider l'interrompt : « N'allons pas au Mexique, M. Picard. — Votre observation, répond aussitôt l'orateur, de cette voix pleine et mordante que vous lui connaissez, votre observation aurait été plus juste il y a cinq ans, monsieur le président. » Voilà une réponse dont on peut dire ce que monsieur Jourdain disait du Turc : que de choses en deux mots ! et combien la majorité devrait encourager ce genre d'éloquence qui économise ainsi le temps, enfermant tant de sens en peu de paroles. *Imperatoria brevitas*, dirait monsieur Troplong. (Corresp. de l'*Ind. belge.*)

Jules Favres a accepté quoique souffrant de défendre Berezowski; 36 avocats avaient sollicité cette défense.

On lit dans la *Gazette de Turin* : Nous savons que le ministère de l'intérieur a, dès à présent, décrété une réduction considérable du corps des gardes de la sûreté publique ; elle sera effectuée le 1er janvier 1868. La force des compagnies de ces gardes, stationnés dans les chefs lieux de province, sera de beaucoup diminuée.

On supprimera entièrement les détachements de gardes dans les chefs-lieux d'arrondissement. On ne laissera près des sous-préfectures que deux gardes pour la constatation des contraventions et pour aider les officiers de la sûreté publique dans le service actif. On nous annonce, en outre, que l'on a déjà pris les dispositions nécessaires pour que les enrôlements et les promotions desdits gardes soient dès à présent suspendus.

Un tableau comparatif des recettes des gabelles, publié par la direction générale, présente les résultats suivants :

Recet. du mois d'avril 1867..	20,422,717 57
Mois précédents............	61,036,947 25
Total........	81,459,664 82
Recet. du mois d'avril 1866..	18,562,472 49
Mois précédents............	57,809,228 51
Total........	76.371,701 »
Différ. en plus pour 1867...	5,087,963 82

Provinces de Venise et de Mantoue.

Recet. du mois d'avril 1867..	2,900,221 13
Mois précédents............	8,211,683 15
Total........	11,111,904 28
Recet. du mois d'avril 1866..	2,202,626 32
Mois précédents............	6,868,907 31
Total........	9,071,533 73
Differ. en plus pour 1867...	2,040,370 65

LA TURQUIE ET L'EUROPE.

Nous avons à enregistrer aujourd'hui l'apparition d'une brochure intitulée : *La Turquie et l'Europe*, dont le dernier packet nous a apporté un exemplaire.

L'auteur de la brochure se demande au nom de quel droit les puissances interviendraient dans les rapports du Sultan avec ses sujets.

Une immixtion des puissances dans les affaires intérieures de la Turquie trouverait-elle sa justification dans les précédents historiques?

Non, répond l'auteur de la brochure. Lors de l'insurrection polonaise de 1863, la France, l'Angleterre et l'Autriche se réunirent en une action diplomatique commune dans la pensée de mettre un terme aux massacres (véridiques ceux-là!) dont la Pologne a été le théâtre. La Russie dont les glandes lacrymales se dessèchent aujourd'hui à pleurer sur les malheurs imaginaires des Crétois, trouva *qu'une ingérance directe se rattachant aux détails les plus intimes de son administration intérieure n'était ni dans l'esprit ni dans la lettre des traités.*

Dans une dépêche en date du 7 septembre, elle accentua davantage encore son attitude en face des réclamations des puissances et invoqua le droit public pour résister à leurs représentations.

Ce droit dont la Russie invoquait le bénéfice pour elle en 1863, serait-il prescrit en 1867?

La Turquie serait-elle exclue du droit commun, ou bien, pourrait-on appuyer une ingérence dans les affaires turques sur le texte des traités?

Loin de là.

Le traité de 1856, en admettant la Turquie dans le concert européen, l'a admise au bénéfice de toutes les garanties internationales qui ont cours parmi les puissances européennes; en outre, il y a dans ce même traité un article 9 qui dit en propres termes : *Il est bien entendu qu'elle ne saurait, en aucun cas, donner le droit aux dites puissances de s'immiscer, soit collectivement, soit séparement, dans les rapports de Sa Majesté le Sultan avec ses sujets, ni dans l'administration intérieure de son empire.* Ajoutons que la guerre de Crimée a eu principalement pour but d'arracher la Turquie aux immixtions incessantes de la Russie dans ses affaires intérieures, et que la fin du 2e paragraphe de l'art. 9 renferme la clause la plus importante du traité de Paris.

Candie est-elle une île grecque?

Encore non; Candie a appartenu un peu à tout le monde excepté à la Grèce, si ce n'est du temps de la guerre de Troie. Semblable à certaines vertus faciles, elle a ouvert ses bras à tous ceux qui ont bien voulu de ses faveurs : elle a été aux Phéniciens, aux Romains, aux Arabes, aux Vénétiens et aux Turcs.

S'il était possible de trouver un motif à une révolte qui n'existerait pas indépendamment des *Arcadi* et des *Panhellinion*, il faut convenir qu'il serait impossible de l'avouer tout haut.

La seule chose que les 200,000 Chrétiens de Candie pourraient reprocher aux 120,000 Musulmans qui peuplent l'île, c'est que la fortune immobilière est en grande partie entre les mains de ces derniers, et que les propriétés des Chrétiens sont généralement hypothéquées pour les deux tiers de leur valeur, au profit de prêteurs musulmans.

Il n'est pas mauvais de noter ce détail pour savoir à qui imputer les incendies qui ont détruit les habitations et les récoltes. Ce ne sont pas les Musulmans, à coup sûr, qui, propriétaires des villages dévorés par les flammes, ont consommé leur propre ruine!

La Crète avait-elle à souffrir de la domination musulmane?

Non, car de 1830 à 1866, nous avons vu sa population s'augmenter et son commerce s'agrandir : preuve irréfragable en faveur de son gouvernement.

Lors de l'insurection de 1858, la Porte fit droit à quelques réclamations isolées et l'île se pacifia promptement.

La religion est-elle pour quelque chose dans l'insurrection crétoise?

Cela n'est pas possible après la déclaration faite par vingt-six consuls anglais que la Turquie est au premier rang, entre les nations pour la tolérance religieuse.

Parmi les griefs qu'on place dans la bouche des Crétois il en est que l'Europe civilisée aura de la peine à adopter.

Tous les peuples payent l'impôt, et avant de soulager les Crétois de la dime il faudrait songer à diminuer les charges publiques dans les autres contrées de l'Europe.

Quant aux plaintes à l'encontre des traités de commerce on aura bien de la peine à les admettre dans les pays où fleurit le libre échange.

Le seul grief plausible serait l'inadmission des chrétiens aux témoignages devant les tribunaux. C'est là en effet le point sur lequel porte la critique de tous les consuls anglais. Ce grief ne doit pas être fondé en Crète où les efforts les plus sérieux ont été faits depuis 1856 pour appliquer le Hatti-Houmayoun dans toute sa teneur.

En résumé, dit la brochure, les troubles de Crète sont l'effet d'agitations révolutionnaires qui ont leur foyer en Grèce.

Voilà en effet le dernier mot à dire sur l'insurrection candiote.

L'affaire de Candie est une intrigue, une œuvre de perfidie et de mensonge, le chef-d'œuvre du chantage moderne.

Espérons avec l'auteur de la brochure que l'Europe ne profitera pas du moment où la Turquie entre à pleine vapeur dans le sillon du progrès pour donner raison sur elle à l'intrigue révolutionnaire, et que la France et l'Angleterre, soucieuses des convenances internationales ne voudront pas faire payer au Sultan l'hospitalité qu'elles lui ont offerte au prix d'une des plus belles provinces de l'Empire.

Félicitons l'auteur de la brochure *La Turquie et l'Europe*, du talent qu'il a mis au service de sa thèse et tenons lui compte de son courage, car il en faut par le temps qui court pour oser prendre la défense de la vérité et de la justice.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

X.

— Maudite bête! s'écria Serverette. Elle s'est emportée deux fois, au risque de me tuer. Je ne la monterai plus.

— Et j'en serai très heureuse, répondit Agathe... Je tremble toujours lorsque je te sais dehors avec elle.

En disant ces mots, madame Chavanet ouvrit ses bras à la jeune fille qui s'y précipita, désireuse d'épuiser dans les caresses, l'émotion fiévreuse de cette journée ; mais ce fut pour y perdre connaissance, exténuée de fatique et de besoin.

Voir le numéro 22 juin.

— Manette! Manette! elle se meurt, s'écria madame Chavanet.

On dut mettre la chère petite dans son lit, A peine couchée, elle revint à elle, sourit à son amie, et s'endormit sous son regard.

Chavanet rentra quelques instants après, confirma les détails donnés par Serverette, et, ce jour-là, il ne fut pas autrement question de cette aventure.

Mais lui n'en devait pas perdre le souvenir.

Durant la nuit, il en repassa tous les détails et dut s'avouer qu'il avait été maladroit.

— J'aurais dû, se disait-il, me contenter de faire connaître mes sentiments.

Mais, même dans ses regrets, il y avait un certain contentement. Serverette s'était révélée à lui dans toute la fougue de son tempérament, avec sa vivacité d'impressions, son orageuse beauté, l'ardeur de son âme, et, dans ces manifestations d'une honnête créature révoltée, le misérable ne voyait que les qualités propres à parer et à rendre plus séduisante la jeune fille sur laquelle il avait jeté son dévolu.

Il n'éprouva d'autre repentir que celui de sa précipitation, d'autre remords que celui de son insuccès. Toute la nuit, Serverette fut devant ses yeux avec son visage éclatant d'indignation. Ses yeux brillaient, ses blonds cheveux étaient épars sur ses épaules, ses belles mains blanches tendues en avant pour le repousser. Il se disait sans cesse : — « Elle était admirable ainsi. » Enfin il bénissait le coup qu'il avait reçu d'elle et dont à plusieurs reprises il examina les traces dans une glace, en souriant avec fatuité.

Il est des scélérats qui se font gloire de leur scélératesse. Ainsi Chavanet, en repassant l'une après l'autre les mauvaises actions de sa vie, se félicitait d'être un rude et fieffé coquin.

Le lendemain, dès le matin, il prétexta une affaire importante et se rendit à Privas, afin de faire connaître à sa confidente ces nouveaux événements. Madame de Pélussin ne les jugea pas comme lui.

— Vous vous êtes conduit en sot, en véritable sot, mon cher. Voilà mon sentiment, et je vous le dis tout net. Comment, vous allez parler d'amour à cette petite sauvage, avant de connaître le degré de sa confiance en vous! Puis, non content de cette première imprudence, vous poussez à l'excès vos déclarations ; vous vous montrez brutal, et cela, sur un grand chemin, au risque d'être surpris et dévoilé. Vous vous glorifiez de votre patience ; mais, elle vous a manqué tout à fait en cette circonstance. Cette fillette est exaltée. Il fallait la prendre par de grands côtés, devenir un héros pour elle, l'obliger à vous aimer, et profiter en temps opportun de sa faiblesse et de sa confiance. Au lieu d'agir ainsi, vous avez eu recours à des procédés de soudard! Elle vous a cravaché et vous le méritiez.

Tel fut l'avis de madame de Pélussin.

— J'étais fou! dit piteusement Chavanet.

— Vous avez compromis vos affaires, continua sa digne amie. Serverette va vous fuir comme un pestiféré et vous n'aurez sur elle aucun moyen d'influence. La partie était si belle! ajouta-t-elle avec un soupir de regret.

— Je saurai remettre les atouts dans mon jeu, répondit Chavanet. J'obligerai cette pécore à me revenir.

— Si vous en arrivez là, vous aurez réparé votre maladresse et alors, je vous prédis le succès, si vous voulez suivre mes conseils.

Ce fut le dernier mot de cet édifiant entretien.

Le même jour, à l'heure du dîner, Chavanet se retrouva en face de Serverette, qu'il trouva comme toujours belle et calme, comme si, voulant suivre les conseils de Barbassous, il lui avait suffi d'une nuit de repos, pour revenir à des sentiments moins sévères. Dans leur attitude mutuelle, il n'y eut rien de changé, si ce n'est du côté de Serverette, qui ne tendit pas son front à Chavanet, ainsi qu'elle en avait l'habitude. Agathe le remarqua.

— Tu n'embrasses pas ton ami? dit-elle à la jeune fille.

— Elle m'a embrassé, reprit vivement Chavanet, qui fit ainsi un premier pas vers son pardon.

Après le dîner, Serverette fit la partie de sa tante. Chavanet était allé à la cure, afin de voir l'abbé Peretty. A neuf heures, la dévote monta dans sa chambre pour se coucher. La jeune fille s'enferma dans la sienne et ouvrit la croisée qui donnait sur le parc. Elle attendait Frédéric.

La nuit était calme ; des nuages légers couraient dans le ciel, voilant par instants la lune sans éteindre sa clarté. La brise chantait dans les sapins des collines. Au loin, la pièce d'eau resplendissait comme un vaste plateau diamanté. L'odeur des lilas embaumait l'air ; des vers luisants scintillaient sur les roses ; les belles de nuit s'entrouvraient comme pour sourire aux étoiles ; les grillons criaient sous l'herbe des pelouses, et dans le fond du parc, on voyait, comme un rideau fréquemment agité, les masses brunes des châtaigniers qui semblaient écraser de leur majesté séculaire, la jeune végétation qui montait à leurs pieds.

Tout était joie et amour dans l'âme de Serverette rassérénée. Elle ne voulait se rappeler ni les événements douloureux de la veille, ni ses cruelles appréhensions. Elle était dans la douce attente du rendez-vous et en savourait toute la douceur.

N'est-ce pas un des priviléges de la jeunesse d'oublier vite les impressions mauvaises et de goûter longuement les bonnes? A cette heure solennelle et émue, Serverette croyait à tout ce qui est beau, noble, grand. Elle attendait le repentir de Chavanet, elle

LES SOUVERAINS A PARIS.

La Rochefoucauld a dit une vérité qui s'applique merveilleusement aux temps présents et aux entrevues des souverains, « c'est qu'on aime beaucoup à deviner les autres, mais qu'on n'aime pas être deviné. »

Nous ne chercherons donc pas à deviner ce qui se passe dans les conseils intimes de tous ces princes qui sont venus ou qui viendront encore visiter la France, cette puissante souveraine à laquelle il a suffi de convertir son champ de Mars en champ d'industrie pour faire venir à elle, comme dans les assemblées d'Homère, un peuple de rois. Les princes surtout n'aiment pas que le vulgaire se permette de rechercher leur but.

Nous ne nous demanderons pas non plus, pour aujourd'hui du moins, ce qui sortira de ce congrès permanent que la politique active n'avait pas réussi à réunir, et qui a eu lieu tout à coup sans effort et comme un fait naturel.

Dans le vieux langage et les vieilles idées, on disait : « Quand les aigles se rassemblent, « c'est bataille » ; et autrefois, en effet, presque toujours les entrevues des souverains annonçaient de grands conflits.

Mais, dans ces sortes d'affaires politiques, il importe d'abord de considérer l'origine et la cause des rencontres. Il n'y a aujourd'hui à l'horizon aucun projet semblable à ceux dont s'occupait l'Europe quant Talma jouait devant un parterre de rois. Il n'y a pas non plus de peuples à contenir ou de dépouilles à partager, comme à l'époque plus récente des entrevues de Varsovie et de Vienne.

La France a allumé un immense foyer commun auquel chacun accourt spontanément. La crainte, la menace, l'intérêt politique ne jouent pas de rôle. Lorsque chaque nation, chaque gouvernement envoyait ses délégués à l'Exposition universelle, pourquoi les souverains n'auraient-ils pas voulu juger par eux-mêmes, non pas seulement des progrès généraux et mutuels des divers pays, mais surtout de ceux de cette France si féconde, qui improvise à son heure les merveilles les plus variées et les plus splendides de l'industrie aussi facilement qu'elle improvise les grandes armées et les grandes victoires ?

Eh bien ! qu'ils jugent ! La voici sous leurs yeux la nation aux idées généreuses, aux saillants contrastes, aux populations mouvantes. A voir l'agitation de ses flots pressés et l'activité de ses tourbillons mêlés aux tourbillons étrangers, qui croirait qu'elle est pourtant dans une phase de sommeil politique ! Elle a mis de côté ses principales préoccupations. Tout entière à son triomphe industriel, elle ne songe pas en ce moment à d'autres victoires. Mais si, dans ses heures de calme et de repos relatifs, elle présente déjà des spectacles si étonnants et si variés, que serait-ce si une idée l'agitait ? Quelle force partout, quelle abondance de moyens !

S'il fallait que cette science qui a produit ces admirables machines pacifiques fut appelée à produire des machines de guerre pour défendre ou sauver le pays attaqué, que ne produirait pas le génie d'invention aidé par des études arrivées à point si précis ! Voyez-vous toutes ces masses, qui vont au plaisir et au travail aujourd'hui, courant vers les frontières menacées ! Quelles armées pourraient les vaincre ; de quels canons, de quels fusils puissants ne triompheraient-elles pas ?

Et si c'est sous l'empire de la liberté commerciale et de l'initiative individuelle seulement que la France étonne le monde en ce moment, combien ne l'étonnerait-elle pas davantage encore sous l'empire de la liberté politique ? Quelle puissance irrésistible !

Nous le disions en commençant, il ne faut pas chercher à deviner ce qui se passe dans le for intérieur des princes, mais ils doivent connaître l'histoire et apprécier les transformations qui se sont opérées dans ce pays, par lequel ils ont été si irrésistiblement attirés.

Quels changements depuis les époques où les princes de passage à Paris ou à Versailles n'avaient à contempler que la décrépitude de Mme de Maintenon. Les Invalides, les Gobelins, l'Académie ne sont plus les seules splendeurs à visiter. Quels changements depuis les jours funestes où ce n'étaient pas en hôtes que les souverains passaient chez nous ! Paris fortifié, Paris rempli jusqu'à la pléthore d'une population vigoureuse, vaut à la France plusieurs armées. Quelles masses ennemies pourraient entamer cette réserve. (*Opinion Nationale*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Nous trouvons dans une correspondance du *Courrier d'Orient* le paragraphe suivant que nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« Le 11 du courant, Omer pacha, voulant épuiser tous les moyens de conciliation avant de recourir à des mesures décisives, a dépêché vers les insurgés rassemblés à Lassiti un messager chrétien, porteur de paroles de paix et chargé de les inviter à la soumission. Pour toute réponse, les insurgés se sont emparés du parlementaire *et lui ont coupé le nez, les oreilles et la langue.* »

On nous a entretenu si souvent de la mansuétude et de la tolérance des héros de l'insurrection candiote qu'il nous est impossible de mettre à leur compte la mutilation lâche autant qu'atroce dont a été victime le parlementaire d'Omer pacha.

Le nez et les oreilles de cet homme seront restés accrochés aux broussailles de la route ; quant à la langue, il est probable qu'il l'aura avalée.

—

M. le Comte della Croce, après avoir rempli dans des circonstances très délicates, les fonctions de Chargé d'Affaires d'Italie pendant deux ans environ, part samedi prochain pour Florence, où il aura, nous assure-t-on, en récompense de ses services, une position importante dans le Ministère des Affaires Etrangères.

M. le Comte della Croce emporte les regrets unanimes de la colonie italienne dont il a si bien défendu les intérêts durant sa gestion et de toute la société qui a eu l'occasion d'apprécier ses qualités personnelles.

—

Nous sommes en mesure d'opposer le démenti le plus formel aux détails donnés par le *Levant Hérald* sur l'accueil fait au Ministre de Grèce par le Sultan lors de la réception diplomatique de Vendredi. M le Premier Secrétaire de la Légation Hellène dans une lettre que le *Levant Hérald* a reproduite dans son bulletin de Samedi, en rétablissant les faits relatifs au Ministre de Grèce a fait justice en même temps de *ces deux ou trois mots* adressés à l'ambassadeur de France dont parle le *Levant Hérald*. Nous n'insistons pas sur des insinuations malveillantes dont la haute inconvenance n'a même pas pour excuse la vérité.

—

A propos des difficultés qui ont entravé momentanément la construction d'une église grecque à Bosna-Séraï parce que le clocher de cette église devait dominer les minarets des mosquées, le même journal parle des *sentiments rétrogrades qui sont encore profondément enracinés chez les Turcs haut placés.*

Les rapports officiels de l'ambassadeur et de 26 consuls de S. M. la Reine, s'accordant unanimement à constater la tolérance la plus large en matière religieuse, dispensent de toute rectification.

Quant au fait particulier dont il s'agit, gageons que dans la libre Angleterre pas plus qu'à Saint-Pétersbourg, l'érection de minarets dépassant les coupoles des églises chrétiennes ne se ferait pas sans réveiller *des sentiments rétrogrades*, non seulement dans le peuple, mais dans le sein même des gouvernements. Nous voudrions bien savoir ce que deviendraient dans ce cas *les remontrances* d'un ambassadeur du Sultan ?

Notification Officielle.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Dans le but de faciliter aux cultivateurs et éleveurs de bestiaux l'achat du sel dont ils ont besoin, le Gouvernement Impérial vient de décider qu'une réduction générale de 20 paras par ocque sera opéré sur le prix de vente de tous les sels extraits des salines et des mines de sel de l'Empire.

Ainsi, le prix du sel de roche qui se vend actuellement à 50 paras l'ocque, sera réduit à 30 paras ; celui des sels de mer, de lacs et de puits qui sont livrés au commerce à 40 paras l'ocque ne sera plus que de 20 paras.

Les sels de mer, de lacs et de puits de Tripoli de Barbarie seront également réduits au prix de 20 paras l'ocque, pour la consommation locale, et de 17 paras pour l'exportation par mer dans les autres parties de l'Empire. Le sel de roche de la même province sera vendu à 30 paras pour la consommation intérieure, et à 27 paras pour l'exportation.

Une réduction de 20 paras par ocque sera également effectuée sur le prix des sels de roche moldo-valaques vendus sur les bords du Danube par le Major-Micha, en vertu d'un contrat passé avec le Gouvernement Impérial.

Cette réduction ne sera mise en vigueur qu'à l'expiration d'un délai de 31 jours, à partir de la date de la présente publication.

Pourtant comme cette réduction de prix ne regarde que les campagnes, un droit d'entrée de 20 paras par ocque sera perçu dans les villes et les bourgs sur tous les sels qui, achetés aux salines de l'Empire et nantis d'un teskéré en règle, seraient introduits dans ces localités.

Les sels introduits dans les villages moyennant un teskéré valable, devant être exempts, comme il est dit plus haut, du droit d'entrée, les individus qui les auront achetés aux salines seront tenus de les porter directement à destination.

Dans le cas où ils seront obligés de passer la nuit près d'une ville ou un bourg situé sur leur trajet, ils ne pourront le faire que dans un endroit sis en dehors de ces localités. Il leur sera également défendu de faire passer leurs sels dans les villes et les bourgs qu'ils seraient dans le cas de traverser pendant le jour, et devront, par conséquent suivre une route extérieure.

Les sels introduits clandestinement dans les villes et les bourgs seront confisqués, ainsi que les teskérés qui les accompagnent, et les contrevenants seront passibles d'une amende égale ou double du droit d'entrée, soit 40 paras par oque, sur la quantité totale de ces sels, quelle qu'en soit la qualité ou l'espèce.

Si les sels introduits dans une ville ou un bourg, moyennant l'acquittement du droit d'entrée, étaient ultérieurement réexpédiés dans toute autre localité, fût-elle même un village, le droit qu'ils auront payé ne sera plus restitué à leur propriétaire.

Constantinople 12/24 juin 1867.

PRINCIPAUTÉS-UNIES.

Nous croyons devoir éclairer l'opinion publique sur quelques mesures de police qui ont été prises dernièrement à Jassi à l'égard des vagabonds, parmi lesquels il se trouvait un certain nombre du rite Israelite, mesures contre lesquelles des coreligionnaires de ces derniers ont fait insérer des récriminations dans une partie de la presse.

Voici donc les informations que nous avons puisées dans le *Moniteur de Bucharest* sur les mesures en question :

« Les autorités administratives et communales ont pris toujours des mesures de police tendantes à éviter aux localités placées sous leur juridiction l'agglomération des gens sans aveu, ces mesures appliquées à tous ces gens sans distinction de nationalité et de rite ont pour effet de leur interdire le séjour dans la commune et de les renvoyer dans leurs foyers ; en présence donc des inquiétudes manifestées par la Chambre ainsi que par le pays entier sur les vols nombreux, effractions et incendies, etc., commis il y a quelque temps, le gouvernement a recommandé aux dites autorités d'être plus scrupuleuses dans leur surveillance et dans l'application des mesures de la sécurité publique, placée par la loi sous leur sauvegarde ; il les a invitées à prendre des précautions pour préserver leurs communes respectives d'agglomérations d'individus qui n'offrent aucune garantie soit par leur travail soit par leur moralité.

» Ces mesures ayant été appliquées à tous les gens sans aveu également et par suite à des Israélites de la même catégorie, quelques hommes leur ont donné une interprétation erronée et malveillante. Elles ont été représentées comme une persécution contre les Juifs et comme un empiètement de la part des autorités administratives sur les attributions judiciaires.

» Le gouvernement n'a persécuté ni ne persécute aucune religion. Les Israélites ont trouvé et trouveront toujours en Roumanie une pleine liberté pour l'exercice de leur culte et protection pour tous leurs intérêts légitimes. S'il y a encore des pays où ils ne trouvent pas la même tolérance et la même protection, la Roumanie ne peut être condamnée en récompense de son hospitalité à créer un privilège spécial, une exemption dont les indigènes ne profitent pas, en faveur des Israélites qui arrivent sur son territoire, même de ceux qui privés de tout moyen d'existence deviennent une plaie pour la société et une menace pour la sécurité des autres habitants. De là ils sont et doivent être soumis aux effets des ordonnances et règlements relatifs à leur séjour dans les communes, à l'instar de tous les autres individus qui s'y trouvent dans une position semblable. Les mesures prises pour renvoyer dans leurs foyers les individus sans occupation quel qu'ils soient ne constituent d'aucune manière un empiètement sur les attributions judiciaires de la part des autorités administratives. Celles-ci se sont maintenues dans les limites de leur compétence qui est de veiller au bien être et à la sécurité de leurs administrés. Elles n'ont prononcé ni des sentences qui puisse entacher quelqu'un d'infamie ni aucune pénalité contre qui que ce soit. Ceci est de la compétence exclusive des tribunaux. Mais l'administration générale et communale, nous le répétons, avait comme elle a le droit de prendre toutes les mesures et de faire tous les règlements de police que peut réclamer la tranquilité et la sécurité des communes. Elle n'a usé que de ce droit et les interprétations mal intentionnées ne changeront point le caractère de ses travaux. »

CHRONIQUE.

L'Industrie Allemande

ET LE ZOLLVEREIN

A propos de l'Exposition Universelle.

Première Partie.

II.

Depuis l'établissement de nombreuses colonies dans le Nouveau-Monde, la demande des toiles, indispensables à l'Européen sous les tropiques, s'était accrue dans d'énormes proportions. On avait commencé à s'adresser pour la fourniture de ces tissus à la Hollande. Celle-ci, ne parvenant plus à y suffire seule, recourut à l'Allemagne. Déjà des réfugiés de la Flandre et du Brabant avaient introduit en Westphalie de meilleurs procédés de culture et de braquage du lin. Ces procédés facilitèrent beaucoup le perfectionnement de la fabrication des toiles dans cette province, où Bielefeld en est resté le centre, puis se propagèrent aussi dans la Saxe, où il y avait une population très laborieuse, et dont le gouvernement ne manquait pas d'ailleurs de sollicitude pour l'économie rurale, non plus que pour l'industrie et pour l'exportation des mines ; de là, ils passèrent en Bohême et en Silésie, provinces qui finirent même par devenir les sièges principaux de cette branche du tissage. Le bas prix de la main d'œuvre et l'habitude persistante de filer et tisser le lin dans les familles étaient très favorables à l'extension de cette industrie, et permirent à l'Allemagne d'y prendre l'avantage sur tous les autres pays.

La métallurgie, la fabrication d'armes et d'outils surtout, déjà mentionnée comme ayant aussi de très bonne heure alimenté l'exportation allemande, avait son siége dans la partie méridionale de la Westphalie, autour d'Iserlohn, et jusqu'en Thuringe. Toutefois, pour la petite quincaillerie et les articles de Nuremberg, cette dernière ville était restée sans rivale, et il en est certainement peu qui puissent se vanter d'avoir conservé durant des siècles, dans une même branche de travail, une vogue aussi persistante et des avantages aussi marqués. Les guerres de religion furent naturellement encore plus désastreuses pour les campagnes que pour les villes, pour l'agriculture que pour l'industrie manufacturière. L'éducation des bêtes à laine fut négligée plus que jamais. Signalons cependant le progrès de quelques industries rurales, comme la fabrication de la bière et la distillation des eaux-de-vie de grains, qui se développa surtout au XVIIe siècle. Dans les villes du nord, l'activité des brasseries avait, au contraire, diminué, l'exportation, jadis considérable, de leur bière n'ayant fait que décroître, à mesure que les acheteurs étrangers faisaient eux-mêmes des progrès dans cette fabrication. Quant à l'eau-de-vie de grains offerte en concurrence avec les eaux-de-vie de vin français et les spiritueux des colonies, elles ne pouvaient entrer dans le commerce extérieur que comme alcool.

La décadence économique de l'Allemagne atteignit son dernier période à la fin de la guerre de Trente Ans. La paix de Westphalie consacra dans le droit public européen l'affaiblissement irrémédiable de l'autorité impériale, réduite à un fantôme ; le morcellement territorial de l'Allemagne ; la désagrégation politique et religieuse, ainsi que l'intervention constante des puissances étrangères dans ses affaires intérieures. Nombre de villes avaient été saccagées ; le marchand et l'artisan n'y retrouvaient que la plus humble clientèle ; le sens du confort, ce principal stimulant de leur activité, avait disparu avec l'appauvrissement général ; un esprit étroit et mesquin s'était emparé de la bourgeoisie. Elle se complaisait à vivre dans l'isolement, sur un vieux fonds de traditions surannées. C'est ce travers que la malice de la jeunesse des universités allemandes a persiflé dans le type du Philistin (*Philister*), et caricaturé plus vivement encore dans celui de bourgeois de *Kraehwinker*. Dans les hautes classes, la France de Louis XIV donnait le ton. L'affectation du luxe et du faste des petits princes d'Allemagne, s'efforçant d'imiter les magnificences de la cour de Versailles, ne fit que préjudicier davantage encore à l'industrie du pays. Elle était trop déchue, ou du moins trop méprisée, pour que l'on daignât s'occuper d'elle, en lui procurant des commandes et des salaires. On ne goûtait, on n'estimait que ce qui venait de l'étranger, surtout de France, ou bien aussi d'Angleterre. L'exemple des cours était suivi par tous ceux qui vivaient dans leur orbite et possédaient quelque fortune. De plus, l'industrie nationale avait à souffrir de la manière même dont étaient payés les subsides que les princes d'Allemagne recevaient de temps en temps d'Angleterre ; car les Anglais en fournissaient souvent plus de la moitié en marchandises, et le numéraire qu'ils envoyaient la somme pour compléter la somme rentrait bien vite dans leurs mains par l'encouragement qu'il procurait à l'achat d'autres de leurs produits, tandis que l'industrie allemande était paralysée jusque dans les branches de travail les plus importantes pour l'économie nationale, dans celles qui pourvoient à la grande consommation.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Deux Czars à Paris.

Souvenirs Historiques.

I.

PIERRE Ier (1717).

En même temps, le Régent délibérait avec le duc de Saint-Simon sur le choix du grand seigneur le plus propre à être placé comme guide, intermédiaire et représentant de la cour de la noblesse frnçaise auprès de Pierre Ier. Son choix, très-bien inspiré par le duc, s'arrêta fort heureusement sur le maréchal

---

avait foi dans Frédéric, elle bénissait Dieu. Pauvre Serverette !

Lorsque dix heures sonnèrent à l'horloge de l'église, elle jeta un châle sur ses épaules, un fichu sur sa tête et descendit à pas de loup.

XIII

Le presbytère de Saint-Etienne est une petite maison blanche entourée d'un jardin. C'est là que l'abbé Peretty, encore dans la maturité de son âge, vivait comme un anachorète. Son existence cachait de grands sacrifices. Il était entré dans les ordres, à trente ans, au lendemain d'une aventure qui avait coûté la vie, ainsi que nous l'avons dit, à son meilleur ami. Celui-ci aimait éperdument. Par jalousie, Peretty lui laissa croire que lui même avait seul les faveurs de la belle. L'amant se crut trompé et se tua, au grand désespoir de la femme qui perdit la raison.

Terrifié par le double malheur qu'il avait causé, Peretty se fit prêtre dans la plénitude de sa force, de sa vie, de ses passions.

Il soutint d'abord de terribles luttes pour contenir l'effervescence de son tempérament. La nuit, après s'être retourné dans son lit, troublé dans son sommeil par les révoltes de sa chair, il se levait et durant des heures se promenait les pieds nus dans sa chambre, priant, méditant, écrasant, sous les aspirations de son âme résolue au repentir et au sacrifice, les tentations les plus violentes.

Au moment où nous le présentons à nos lecteurs, l'abbé Peretty en était arrivé à cet état d'apaisement contre lequel les passions ne sauraient prévaloir. Comme autrefois dans les armées de la République, dans son presbytère il couchait sur un lit de camp, dormait six heures, se nourrissait frugalement, ne buvait jamais de vin et consacrait sa vie à l'étude, à la prière et aux soins qu'exigeaient ses ouailles

Il n'avait d'autre famille que ses pauvres. Il est vrai que l'entretien de celle-là était fort coûteux. Le plus clair de son revenu y passait, et c'est en vain que depuis vingt ans, il se promettait chaque année d'acheter la collection des œuvres des pères de l'église. Vingt fois il avait mis de côté, sou par sou, la somme nécessaire à cet achat. Au dernier moment, il distribuait son argent entre les plus nécessiteux des habitants de sa commune.

A cette vie, le curé Peretty avait gagné d'angéliques vertus. Mais, il n'avait pu apprendre à connaître les hommes.

De la vie, il ne savait rien que ce que sa propre histoire et l'étude du caractère de ses paroissiens lui en avaient laissé deviner. Cette particularité peut suffire à expliquer comment il avait donné sa confiance à Chavanet sans rien deviner de la perversité de ce dernier.

A l'heure où Serverette attendait l'arrivée de Frédéric, Chavanet se trouvait dans la chambre de l'abbé Peretty, meublée comme une cellule de moine. Dans un coin une couchette en fer. Au-dessus du lit, un crucifix en ébène, cadeau de madame Chavanet ; devant la croisée une grande table en sapin. Deux chaises complétaient cet ameublement.

L'abbé était assis sur son lit, regardant d'un œil attristé Chavanet, qui se promenait fiévreusement dans la chambre.

— Je ne sais, disait celui-ci, quelles folles pensées ont inspiré mes paroles. Mais, j'ai osé tenir à Serverette un langage coupable. Je lui ai parlé d'amour. Je me suis transformé, moi dont vous connaissez la vie et la conduite, en un vulgaire séducteur. J'ai fait pénétrer dans cette âme chaste et timide, l'idée du mal. J'ai été lâche, emporté, misérable. Mon père, Dieu me pardonnera-t-il ?

Chavanet, on l'a deviné, venait de raconter au curé la terrible scène qui avait eu lieu la veille, comme s'il eût éprouvé le besoin violent de confier à un ami cette preuve de faiblesse. Puis, sa narration terminée, il avait prononcé des paroles qui exprimaient son repentir et posé à l'abbé terrifié cette question : Dieu me pardonnera-t-il ?

— Dieu pardonne toujours, répondit Peretty, lorsqu'une contrition sincère est descendue dans le cœur qui implore. Vous avez été bien coupable. Mais votre repentir efface déjà votre faute.

— Elle pèsera longtemps sur ma vie, murmura Chavanet avec découragement.

Le curé reprit :

— Il ne faut en conserver le souvenir que pour la regretter. Dieu ne nous a pas créés infaillibles. Dans ses divins décrets, il a voulu que l'homme ne put jamais légitimement s'énorgueillir, et lorsqu'il le voit approcher de la perfection, il l'humilie, afin d'affirmer sa propre puissance, en prouvant à sa créature sa faiblesse. Il faut s'incliner sous cette humiliante leçon, mais ne pas se décourager. Puisque vous avez le regret de vos actions, vous serez pardonné. C'est la seule chose que vous deviez considérer. N'allez pas vous croire à jamais perdu parce que vous avez péché. N'en sommes-nous pas tous là ? Relevez la tête. Pleurez la faute, mais ayez foi dans la clémence céleste qui jamais n'a été refusée au repentir.

— Vos paroles me font du bien. Elles me réhabilitent à mes propres yeux. J'ai été trop fier de la pureté de ma vie, de la sincérité de mes croyances, de la paix de mon âme. J'ai été humilié, j'ai été puni ; mon crime a porté lui même son châtiment. J'ai donc confiance dans la miséricorde dont vous me parlez. Mais Serverette voudra-t-elle me pardonner ?

L'abbé réfléchit un moment.

— Je la verrai, dit-il, je lui parlerai. Elle oubliera ses légitimes griefs.

— Si vous m'obtenez mon pardon, s'écria Chavanet, je vous bénirai éternellement.

En disant ces mots, il s'était rapproché du prêtre et son attitude humble, triste, ses yeux éteints, ses mains tremblantes, tout semblait dire que le mal avait quitté cette âme qu'il s'était plu à ravager un moment.

— Ma confidence est terminée, ajouta Chavanet. Maintenant, mon père, voulez-vous m'entendre en confession ?

Pour toute réponse, l'abbé alla prendre un surplis accroché au mur, s'en revêtit et s'étant assis sur l'une des deux chaises qui meublaient la chambre.

— Je suis prêt, mon enfant, dit-il.

Chavanet s'agenouilla devant lui et la confession commença. Pendant dix minutes environ, on n'entendit dans cette chambre que le son doux et grave de leurs voix. Le pénitent avouait sa faute. Le prêtre donnait des conseils qui se terminèrent par ces sublimes paroles :

— Allez en paix et ne péchez plus.

Chavanet se leva, et, sous le coup d'une émotion violente, il sortit, marchant d'un pas vif, semblable à un homme allégé d'un lourd fardeau, portant la tête haute, comme si maintenant son front, naguère courbé, eût été digne de toucher les cieux.

Lorsqu'il fut parti, l'abbé pria longtemps.

Le lecteur nous accuserait d'inventer à plaisir d'horibles scènes dans l'unique but de l'intéréresser, si nous n'interrompions parfois notre récit pour lui en affirmer la véracité.

(*Sera continué.*)

de Tessé, diplomate plus encore que général, dont des fragments de *mémoires* et de *correspondances*, publiés en 1806, donnent une très-haute idée, et dont les lettres conservées au Dépôt de la guerre et publiées par M. Roussel, comme sait le faire l'historien de Louvois, mettront bientôt en lumière la valeur réelle et l'originale physionomie. Saint Simon, qui ne connaissait du maréchal que le superficiel, déduit assez lestement les motifs de son indication.

» Je lui conseillai le maréchal de Tessé, comme un homme qui n'avait rien à faire, qui avait fort l'usage et le langage du monde, fort accoutumé aux étrangers par ses voyages de guerre et de négociations en Espagne, à Turin, à Rome, en d'autres cours d'Italie, qui avait de la douceur et de la politesse, et qui sûrement y ferait fort bien. »

Aussitôt qu'on apprit que le czar approchait de Dunkerque, le Régent envoya le marquis de Nesle le recevoir à Calais et l'accompagner jusqu'à l'arrivée du maréchal de Tessé, qui ne devait aller que jusqu'à Beaumont au devant de lui.

Puis, dans la crainte, justifiée par l'évènement, que le czar ne préférât à l'hospitalité somptueuse mais gênante du Louvre la commodité et la liberté d'une habitation particulière où il pût avoir tout son monde groupé autour de lui, à portée et sous sa main, on disposa en même temps un logement au Louvre, à tout hasard, l'hôtel de Lesdiguières, grand et beau, touchant à l'Arsenal, sur le bord de la rivière, voisinage toujours cher à un prince grand marin, et que le duc de Villeroy, auquel il appartenait, avait quitté pour prendre aux Tuileries ses fonctions de gouverneur du jeune roi. On le meubla entièrement et très-magnifiquement de meubles du roi.

Le marquis de Nesle était un grand seigneur, avec tout ce que cette situation, dans les mœurs et les usages du temps, comportait de magnificence, d'élégance, de courtoisie, d'esprit et de frivolité. Il remplit sa mission à merveille, et son urbanité exquise fut appréciée du czar, qui ne rendit pas la même justice au nombre et au choix peut-être excessifs des habits de cet ambassadeur, si coquet qu'il en changeait tous les jours. En voyant défiler une à une les pièces de cette garde robe trop variée, Pierre Ier ne put s'empêcher de sourire, et, cachant son ironie sous une forme bienveillante, il affecta de plaindre M. de Nesle d'avoir un si mauvais tailleur qu'il ne pût trouver un habit fait à sa guise. C'était déjà parler en vrai Français, c'est-à-dire avec gaieté, finesse et malice.

Donnant tout le premier l'exemple du détachement des vaines formes et des embarrassements préjugés, le czar, de Calais à Beaumont, se montra aux populations dans un équipage qui le peignait tout entier. Egalement incommodé par les carrosses du roi, dans lesquels il étouffait, et par les chaises à deux roues, dont l'état de sa santé lui rendait les cahots trop pénibles, Pierre Ier avait imaginé de se fabriquer lui-même une voiture de son gré, en homme habitué à manier la hache, la règle et le compas.

» Ayant rencontré sous une remise la caisse vermoulue d'une espèce de phaéton, il la fit lier avec des cordes sur deux longues solives et en chargea des chevaux en forme de litière. Il se plaça lui même sur ce siège élevé et totalement découvert. »

C'est dans ce véhicule original, plus commode, mais plus dangereux peut être, que le czar, indifférent aux présentations fondées sur l'étiquette et sur le soin de sa sécurité, arriva à Beaumont, assis sur ce siège élevé et découvert, d'où il pouvait jouir du paysage, et dont les valets de pied et des piqueurs, chargés de soutenir les chevaux et les brancards, maintenaient l'équilibre.

Le maréchal de Tessé devança d'un jour le czar à Beaumont, préférant attendre que d'être attendu par un homme qui passait pour n'attendre guère. Pierre I. arriva sur les midi, le vendredi 7 mai. Le maréchal lui fit la révérence à la descente de son fruste carosse, et eut l'honneur de dîner avec lui. Le même jour, sur les neuf heures du soir, l'empereur entrait dans Paris, dans un carrosse du maréchal, mais sans lui, avec trois des personnages de sa suite, ayant tenu à jouir de la liberté de ses impressions et à apparaître sans intermédiaire aux yeux des Parisiens. Le maréchal suivait dans un autre carrosse. On fit au palais souverain une courte halte que le czar employa à inspecter les appartements qui lui étaient réservés. Il trouva trop magnifiquement tendues et éclairées ces superbes pièces, ancienne résidence de la reine-mère, et, impatient de se reposer, remonta en carrosse et se rendit à l'hôtel de Lesdiguières, où le même luxe offusqua ses yeux. Alors, prenant son parti, il fit tirer d'un fourgon et monter dans une garde-robe son lit de camp accoutumé, au grand étonnement de sa suite française, peu habituée à voir ainsi militariser et spartiatiser son hospitalité. Mais quoique spirituels tous deux et difficiles à étonner, le maréchal de Tessé, chargé de faire les honneurs de la maison et de la table et d'accompagner partout le czar, et M. de Verton, maître d'hôtel du roi qui dirigeait le service de la table impériale et des tables de la suite, n'étaient pas au bout de leurs surprises et de leurs mésaventures. Le premier, qui ne devait point quitter l'empereur d'un pas et répondait de sa sécurité, passa son temps à courir après l'infatigable et fantasque promeneur, qui allait au gré de son humeur, et ne souffrait ni programme ni cortège autrement que les jours de cérémonie, où il était imposant sans effort et naturellement majestueux. Pour M. de Verton, garçon d'esprit, fort d'un certain monde, homme de bonne chère et de grand jeu, » il eut moins de peine à s'accommoder de ces perpétuels imprévus d'un esprit primesautier, ennemi de la contrainte, de la monotonie et de l'ennui. Il prit vite son pli, joua son rôle à merveille et reçut, au départ de l'empereur, de même d'ailleurs que le maréchal de Tessé, des marques de satisfaction et de gratitude qui n'avaient rien de banal, et qui firent oublier à tous deux quelques tribulations dont le czar ne dédaignait pas de rire avec eux, après les avoir mis aux champs par ses fugues et ses plongeons, pour parler le langage de Saint-Simon.

C'est à ce dernier maître peintre à la plume qu'il faut emprunter la vivante esquisse de cette figure énergique, une des grandes têtes de l'histoire, qui posa devant lui à l'époque décisive de la maturité (Né en 1672, le czar avait alors quarante-cinq ans.)

« C'était un fort grand homme, très-bien fait, assez maigre, le visage assez de forme ronde ; un grand front, de beaux sourcils, le nez assez court sans rien de trop, gros par le bout, les lèvres assez grosses ; le teint rougeâtre et brun, de beaux yeux noirs, grands, vifs, perçants, bien fendus, le regard majestueux et gracieux quand il y prenait garde, sinon sévère et farouche, avec un tic qui ne revenait pas souvent, mais qui lui démontait les yeux et toute la physionomie et qui donnait de la frayeur. Cela durait un moment avec un air égaré et terrible et se remettait aussitôt. Tout son air marquait son esprit, sa réflexion et sa grandeur, et ne manquait pas d'une certaine grâce. Il ne portait qu'un col de toile, une perruque ronde brune, comme sans poudre, qui ne touchait pas ses épaules, un habit juste au corps, uni, à boutons d'or, veste, culotte, bas, point de gants ni de manchettes ; l'étoile de son ordre sur son habit et le cordon par dessous ; son habit souvent déboutonné tout à fait, son chapeau sur une table et jamais sur sa tête, même dehors. Dans cette simplicité, quelque mal voituré et accompagné qu'il put être, on ne s'y pouvait méprendre à l'air de grandeur qui lui était naturel. » (*A suivre.*)

Le grand tournoi international d'échecs se poursuit très régulièrement tous les jours dans les salons du Cercle international, au Champ-de-Mars. Voici la liste exacte des champions en présence, parmi lesquels sont plusieurs joueurs célèbres. Il est toutefois regrettable qu'il y manque le nom de M. Paul Murphy, jeune américain qui a visité l'Europe, il y a quelques années, et qui a remporté de grandes victoires sur les principaux maitres du vieux monde ; celui de Anderssen, joueur prussien, qui fut vainqueur dans les tournois de Londres, de 1851 et 1862 ; celui de Paulsen, de Boden, et maints autres qui n'ont pu prendre part sans doute à la grande lutte de 1867 — ce qui ne l'empêche pas d'être fort belle, d'ailleurs, et de fournir de magnifiques parties. »

Le tournoi a commencé le 2 juin, entre :

MM. le baron d'André	Français
Arnous de Rivière	id.
Czarnowski	Polonais
Devinck	Français
From (de Copenhague)	Danois
Jolmayo	Espagnol
Kolisch	Hongrois
Loyd	Américain
Neumann	Prussien
Rosenshal	Polonais
Rousseau	Français
Steinitz	Autrichien
De Vere	Anglais
Winaver	Polonais

Voici maintenant le résumé des parties faites jusqu'au moment où nous écrivons.

M. le baron d'André a gagné *une*, perdu *six*, annulé *une* ;
M. Arnous de Rivière a gagné *trois*, perdu *deux*, annulé *une* ;
M. Czarnowski a gagné *une*, perdu *trois*, annulé *une* ;
M. Devinck n'a pas encore joué ;
M. From a gagné *une*, perdu *six* ;
M. Jolmayo a gagné *quatre*, perdu *une* ;
M. Kolisch a gagné *deux* ;
M. Loyd a gagné *une*, perdu *quatre* ;
M. Neumann a gagné *cinq*, perdu *une* ;
M. Rosenthal a gagné *trois*, perdu *deux* ;
M. Rousseau a perdu *quatre* ;
M. Steinitz a gagné *quatre*, annulé *une* ;
M. de Vere a gagné *trois*, perdu *une* ;
M. Winaver a gagné *trois*, perdu *une*.

Le règlement de ce tournoi est des plus simples : chaque joueur doit faire deux parties avec tous les autres joueurs et, quand la tournée sera terminée, celui qui aura gagné le plus grand nombre de parties sera proclamé vainqueur du tournoi et remportera le premier prix, qui consiste en un objet d'art donné par S. M. l'Empereur et une somme d'argent donnée par le comité du Congrès des échecs, dont le président d'honneur est S. A. le prince Murat.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 22 Juin	37 11
Clôture	du 22 Juin	37 15

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille le 15 juin.

Blés.— Le marché est très-calme : à Paris il y a eu baisse très accentuée et nous nous sommes ressentis à Marseille de ce mouvement si prononcé. Les nombreux arrivages attendus, en outre, dans notre port, maintiendront cette baisse et je crois bien que de quelque temps je ne pourrai vous annoncer une reprise.

Danube 128|124. 35 fr. 75 Pologne 128|124 39 fr. 25
» 126|122. 34 f. — » 127|123 40 f. —
Enos des 124|120 31 fr. Salonique 124|120 36 fr. 62 1|2 Berdianska 128|124 de 38 fr. 50 à 39 fr.

Graines Oleagineuses — Il ne s'est fait quelques affaires qu'en graines de lin ; les autres graines sont dans une situation très-calme : Lin de Roumelie, 39 fr. de Russie 37 fr. 50 pour livrer d'octobre à novembre. Sesames de Roumélie côtés 66 fr. Ravison 21 fr. 65 on croit qu'il y aura hausse sur les lins, car les huiles de cette graine sont en excellente situation, prix très fermement tenus.

Soies.— Les nouvelles de la recolte sont décidément bonnes, et bien que notre stock soit très peu important les transactions sont fort calmes. Salonique 60 fr. Bengale 57. Syrie à livrer 102 à 106 fr. cocons Volo 26. Syrie 26 fr. 50. rendement de 4 pour un

Métaux.— Point d'affaires. Avis de baisse sur les marchés d'Angleterre et de Belgique.

Suifs.— Toujours bien tenus : on a fait diverses parties de suifs de Russie à 105 fr. et 105 fr. 50

Cuirs et *Peaux* — Calme complet. Les petites peaux seules trouvent preneurs aux derniers prix indiqués et l'on ne prévoit pas de changement de quelque temps.

Laines.— Position toujours mauvaise : Pas de demandes des fabriques, tandis que le stock augmente toujours même en baissant les prix on ne trouve pas d'acheteurs : on a fait cependant des Andrinople fine à 160 fr Basse à 142 fr. 50 et 2me à 92 fr. 50 c. mais cet article est malade pour longtemps encore. On côte Salonique non cernie, 90 à 95 fr 2de 75 à 80 grise 50 à 55 noire 60 à 65. Galatz fine 120 à 125 non cernie de 110 à 115 fr. mérinos de Russie 110 à 120 En laines lavées, Odessa blanche 2 85 à 3 10 le kilogramme. Taganrok blanche même prix Laines pelades, Constantinople longue 90 à 85 fr. les 50 kil. demi longue, 75 à 70 fr. noire, 55 à 60. grise 45 à 50.

Cotons.— Peu d'affaires, cette semaine, et baisse sur mes dernières indications : Salonique indigène 115 fr. au lieu de 117 fr. 50. Volo 115 Trébisonde 90 à 97 fr. 50 au lieu de 100.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 14 juin.

Céréales. — Les farines de consommation sont toujours bien tenues par la meunerie, et les cours cotés de 69 à 71 et 72 fr. le sac de 157 kil. net, hors ville.

Cours commercial : Six marques, disponible et courant 68 75 à 69 ; juillet et août, 69 25 à 69 50 ; 4 derniers, 69, le sac de 157 kil.

Type Paris, disponible et courant, 42 75 ; juillet et août 43 50, quatre derniers mois, 41, le sac de 101 kil.

Cours officiel, six marques, disponible, 68 75 ;

Type Paris, 42 50.

Bons blés, 42 à 43 50 ; blés inférieurs, 36 à 38 fr. les 120 kil.

Sur le marché de Bordeaux les détenteurs tiennent encore les cours de 28 à 27 fr. les 80 kil pour les blés ; mais il n'y a pas acheteur à ces conditions. Les farines sont délaissées par la boulangerie qui ne veut pas faire de grandes provisions aux prix actuels, faibles de 25 50 à 24 fr. et même 23 50 pour les sortes secondaires.

Huiles et graines. — Cours officiel. Huiles (les 100 kil., hors barrière, les 100 kil., (entrée 27 50 par 100 kil). Colza, disponibe en tous fûts 89 : courant, 89 ; en tonnes, 90 50 ; épurée en tonne, 98 50. Lin en fûts, 101 ; en tonnes, 102.

Cours commercial. Colza, disponible et courant du mois, 89 ; juillet et août, 90 ; 4 derniers mois, 91 ; 4 premiers 91 50 par 100 kil. Lin brute disponible en tous fûts de toute provenance 101 ; courant du mois 101 ; juillet et août, 99 ; 4 derniers mois, 97.

Graines (l'hect.). Colza, 22 à 21 50, œillette, 41 à 46 ; cameline, 16 à 19 ; chanvre, 14 ; lin, graines indigènes 28 à 29 ; graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux (les 100 kil.). Colza, 15 75 à 16 75 ; œillette, 18 à 18 50 ; caméline, 15 à 15 50 ; chanvre, 13 à 14 ; Lin, graines indigènes, 28 à 28 50 ; graines étrangères, 26 à 27.

Sucres. — Cours officiels, sucre brut indigène, 57 50, le tout aux 100 kil. entrepôt de Paris.

Cours commerciaux : Sucres bruts indigènes, disponible et courant 57 50 ; juillet et août, 57 50 ; 4 mois d'octobre, 57 50, les 100 kil., type n° 12, au droit de 42 fr. Les raffinés, de 126 à 127 les 100 kil., sans escompte.

Sur la place du Havre, Antilles usine, bruts à fr. 53, les 50 kil. à l'entrepôt.

Sur le marché de Nantes, cette douceur est recherchée pour le dehors à des prix qui se sont raffermis Réunion, bonne 4e, 51 fr.

Cafés. — Sur le marché du Havre, Cap, fr. 75 50 les 50 kil. ; Rio, 56 et 54, suivant qualité.

Métaux et charbons. — Le marché charbonnier ne présente pas cette semaine une situation uniforme dans tous les bassins belges ; celui de Liége, par exemple, présente de sérieux symptômes de reprise. Le mouvement des affaires y est assez actif et les prix bien tenus, sans tendance de hausse cependant ; ainsi, on traite les tout-venant de charbon métallurgique à fr. 11 la tonne ; le cocke lavé 24, non lavé 22.

Les expéditions sont nombreuses ; mais leur importance n'a pas encore nécessité le développement de l'extraction qui est maintenu, au contraire, dans des limites fort restreintes, et le stock qui est assez important, ne diminue pas, mais il est vrai qu'il n'augmente pas davantage.

Dans le bassin de Charleroi, au contraire, l'état languissant du marché n'a pas varié. Le stock, qui est considérable, s'augmente tous les jours, malgré les importantes diminutions qui sont généralement apportées dans l'extraction. Les prix sont très variables. Les acheteurs continuent à être hésitants. Les prix sont vivement disactés pour la conclusion des marchés importants ; on croit cependant pouvoir déterminer le chiffre de 15 fr. pour la tonne de tout-venant de composition ordinaire.

La situation du bassin du couchant de Mons reste également la même ; le stock y est considérable, l'extraction fut réduite, les expéditions peu importantes et les affaires fort insignifiantes. Les prix s'y maintiennent cependant, sauf pour les qualités inférieures sur lesquelles on accorde facilement des concessions qui varient suivant l'importance des marchés.

La crise que traverse l'industrie métallurgique est toujours aussi intense en Belgique, tandis qu'en Angleterre la situation générale continue à s'améliorer. Dans le stuffordshire les ordres ne sont pas nombreux ; mais le mouvement commercial se maintient dans de bonnes conditions. La demande de certains fers spéciaux et de tôles est meilleure ; on attend une reprise sérieuse du commerce des fers pour constructions navales.

Dans le pays de Galles, les ordres ne sont guères nombreux malgré la réduction du taux de l'escompte ; on recommence partout quelques chargements en destination des Etats Unis.

Soies et soieries. — La condition des soies sur le marché de Lyon, a enregistré 52,625 kil. contre 31 454 de la semaine correspondante de 1866. Ces kilos forment ensemble un total de 784 balles.

Le marché sans présenter une grande animation, a conservé cependant un bon courant d'affaires pendant toute la semaine qui vient de s'écouler. Il semblerait même qu'on est à la veille de constater une amélioration en fabrique.

Le stock en marchandises prêtes n'a rien d'exceptionnel ; les acheteurs sur place sont assez nombreux si les achats jusqu'à ce jour n'ont point eu plus d'importance on ne doit l'attribuer qu'à la cherté excessive de la matière. On comprend facilement qu'aux prix actuels, fabricants et commissionnaires hésitent avant de traiter des affaires considérables, et surtout à longue échéance. Heureusement, pour le marché lyonnais, les besoins de la consommation commencent à surgir. Il faut espérer qu'ils prendront encore plus de consistance et finiront par constituer pour les affaires une base sérieuse, sinon très brillante. On trouve la preuve de ce mouvement régulier de la consommation dans les chiffres même de la condition. Ce sont les organtins et les trames qui l'emportent cette semaine.

Les grèges ont joué relativement un rôle secondaire. Il est vrai de dire qu'on est très-occupé en ce moment par les achats des cocons, et que l'attente des nouvelles soies empêche les mouliniers de faire des approvisionnements en grèges. On n'achète que pour les besoins urgents qui ne permettent pas d'attendre plus longtemps.

On écrit de Romans que la récolte des cocons touche à sa fin plus tôt qu'on ne s'y attendait avec des prix bien soutenus. Cocons verts, 6 50 à 6 70 ; dito blancs annuels, 6 à 6 50 ; dito trivoltins, 4 à 4 50 selon mérite.

La récolte est médiocre, dans la campagne de Grenoble, inférieure en qualité avec des prix supérieurs de plus d'un quart. Cocons blancs Japon, 4 50 à 5 50 ; dito verts 6 à 6 50 ; jaunes, 7 75 à 8 50.

Les achats sont terminés à Anduze ; quantité du tiers au quart en moins sur l'an dernier.

Sur le marché d'Alais, peu de marchandise et hausse sur les prix. Japons, 1re qualité, fr. 6 90 à 7 15 ; jaunes, dito, 8 25 à 8 75. Les qualités sont en général inférieures à celles du début ; on en attribue la cause aux intempéries de la saison.

On mande de Cavaillon que les cocons tirent à leur fin ; le peu d'échantillons qu'on voit laisse beaucoup à désirer, aussi les prix baissent. On paie les verts fr. 6 50, les jaunes Portugal, fr. 6 50 et 6 75 chargés de doubles ; les faibles ou chiqués de 3 à 5 suivant mérite. Il reste toujours avéré que la récolte est inférieure à 1866. Il a paru quelques paquetailles basses qu'on a payées de 75 à 79 ; les petits partis colorés, 84 à 86 et jusqu'à 90. Peu de chose encore à la vente.

Cotons. — Le marché du Havre reste depuis quelques jours, dans un certain état de langueur et de dépression ; il ne se traite que quelques lots de disponible à prix faibles, autour de 130 fr. pour très ordinaire Louisiane. On a fait de magnifiques Hingenghaut à 120, des Madras moyens de 105 à 107 50.

A Liverpool, les dernières ventes ont été de 7,000 et de 10,000 balles.

On écrit de New York, 29 mai, que les ventes de la huitaine écoulée ont été de 9,000 balles, prises principalement par la filature et la spéculation. Les détenteurs, quoique montrant beaucoup de confiance dans l'article n'ont pu cependant réussir à relever le marché, qui a fermé en baisse de 1 cent par livre, sur la précédente cote hebdomadaire. Les exportations se montrent bien suivies, eu égard à la saison avancée et à la diminution graduelle du stock dans toute l'Union. D'après les nouvelles du Sud, les marchés étaient partout fort calmes et sans changement. Les facteurs auront dû expédier une partie de leurs stocks, vu la grande difficulté de négocier des traités basées sur le coton, par suite du manque de confiance résultant des dernières faillites de Liverpool et de la suspension de quelques-unes des banques de New-Orléans. En ce qui concerne la prochaine récolte, elle paraît se présenter favorablement ; les noirs affranchis travaillent généralement d'une manière assez satisfaisante ; c'est tout ce qu'on peut en dire jusqu'à présent.

D'après une dépêche officielle de New-York, 8 juin, voici le tableau hebdomadaire du marché cotonnier :

Recettes de la semaine en cotons	bal.	14,000
Exportations de la semaine pour l'Angleterre	»	10,000
Export. de la semaine pour le continent	»	11,000
Stocks dans tous les ports de l'Union	»	260,000
Recettes totales depuis le 1er septembre	»	1,792,000
Export. totales depuis le 1er 7bre pour l'Angleterre	»	1,079,000
Exp. d° d° pour le continent	»	282,000
Cours du middling Liverpool à New Orléans		26
Cours du middling Liverpool à Mobile		24 1/2
Cours du middling Upland à New-York		27

Les affaires sont d'une nullité désespérante à notre bourse, quoique l'émotion causée par l'attentat du 6 juin se soit aussi vite évanouie que produite. La spéculation ne fait rien, et les transactions deviennent chaque jour de moins en mois nombreuses, sans qu'on puisse attribuer une cause sérieuse à cette stagnation. La Bourse, politiquement parlant, se montre cependant rassurée, et en fait de renseignements d'une nature grave, on ne s'y entretient que de nouvelles complications qui menacent l'affaire des biens ecclésiastiques d'Italie. On doute que la combinaison Erlanger aboutisse, car le Parlement italien se montre peu disposé à ratifier le contrat signé par le gouvernement ; celui ci, d'un autre côté, a sur les bras un procès avec la maison Langrand-Dumonceau, et il échange en même temps de vives récriminations avec MM. Rothschild et Frémy. Ce n'est pas cette affaire, néanmoins, qui a pu réagir un instant contre la marche ascentionnelle de nos cours ; du reste, la hausse, arrêtée pendant deux ou trois jours, a repris le dessus, et l'on cote le 3 0/0 français à 70 50 ; l'italien à 52 60 ; la Dette turque, à 34, 60. Le Crédit Mobilier se soutient avec assez de peine au-dessus de 400 fr. Le bilan hebdomadaire de la banque constate une augmentation de 2 millions dans l'encaisse métallique, et une diminution de moins d'un million dans le portefeuille ; ainsi qu'une augmentation d'un peu plus de deux millions dans le compte-courant du Trésor.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 21 Juin.

MARSEILLE. bat. à vap. fran. *Tibre*, cap. Pellisot, ayant touché Messine Syra et Dardanelles, div marchandises, et 140 pass.
TRIESTE. bat. à vap. aut. *Vulcan*, cap. G. Florio, ayant touché Corfou, Syra et Dardanelles, div. marchand. et 59 pass.
SCHILDS, bat à vap ang. *Gonnet*, cap. Wryght ayant touché Malte et Dardanelles, div. mar.

DÉPARTS des bat. à vap. du 21 Juin.

TREBISONDE, bat. à vap aut. *Malta*, cap F. Colombo, div. marchandises
VARNA, bat. à vap. aut. *Pluto*, cap Remedelli, div. marchandises.
SALONIQUE, bat. à vap. fr. *Mitidjâ*, cap. Daniel, div. marchandises.
DANUBE bat. à vap ang. *Champion*, cap. Darnell, div. marchandises.
— bat. à vap. ang *Gannet*, cap. Wright, div. marchandises.
LONDRES bat à vap. ang *W. Corry*, cap. Donaldson, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 20 Juin.

GENES br. ital. S. *G. Battista*, cap. Pietrurco, lest
— bark pr *Augusta*, cap. Ehrhardt, lest.
— br. hell. *Penelopi*, cap Pitaraki, iz.
— br. hell. *Marigo*, cap Calighas, riz.
— bark ital. *Christina*, cap Capuro, riz.
ANVERS, bark aut. *Iva*, cap. Descovich, rails,
— bark aut. *Gilda*, cap. Gladulich, rails.
— schon. holl *Hellena*, cap. Pybes, fer.
— bark norw. *Dvina Lizzie*, cap Amsen, lest.
CARDIFF. bark autrich. *Colombus*, cap. Em. Florio chambon de terre
— bark autrichien *Jozich*, capit. Eugenio Perini, charbon de terre.
— bark pruss. *Ida Matilda*, capitaine Gronow, charbon de terre.
— br. ang. *Frio*, cap. Galas, charb. de terre.
— brik autrichien, *Suplice*, capit. E. Morrini, charb. de terre.
LIVERPOOL. bark old. *Evon Beaulion*, cap. Will. Fesenfeldt.
MALTE, bark ang. *Brothers Scicluna*, cap. Zarb, l.
NAPLES, br. ital. *Trionfo*, cap. Benvenuto, lest.
MESSINE, br. hell *Europi*, cap. Ziacalis, lest.
EWCASTLE, brik norv. *Ludvig Holberg*, capitaine Somm, charb. de terre.
— brik mekl *Die Geschweister*, cap. Zepplien, hharbon de terre.
— bar. mek. *Erwin*, cap. Langenrech. ch de ter.
— bark prussien, *Metter*, capitaine H. Schultz, charbon de terre.
— brik norv. *Brodrene*, capit. Ed. Willemson, charbon de terre.
— bark angl *Starbeam*, capit. And. Midleton, charbon de terre.
— schoo. holl. *Webrundus Udo*, cap. A Kiers, divers marchannises.
— br. hell *Dhimitro*, cap. Apostolu, div. mar.
— bark anglais, *Victoria*, capit. Th. Cubby, charbon de terrre.
— brik ang. *Evergrun*, capitaine James Jolis, charbon de terre.
— bark ang. *Ponoma*, cap Bicholson, lest.
MARSEILLE, br. hel. *Orodaria*, cap. Theodossiu,
— br. russe. *Lalervo*, cap. G Nyman, lest.
— bark russe *Argo*, cap. Lendman, lest.
— bark aut. *N. Pepino*, cap. Lazarich, lest.
— bar. ital. *Aguila*, cap. Repetto, lest.
— br hell. *Argentina*, cap Zanis, lest.
PORT-SAID trois mats ang. *Trebisonde* cap. Davies
ALEXANDRIE bt ang. *T Englise*, cap. Willems,
— bark itrl. *Unita Italiana*, cap. M. Pilatti, lest
— brik russe, *Nord*, cap. G. Appelgren, lest.
SYRA. br. hell. *Nicolaos*, cap Papanicoli, lest.
— bar ital. *Lida*, cap. Pallari. lest.
LIVERPOOL, schoo. ang. *Constance*, capit. Sam. Wood, div marchandises.
— br. ang. *Qeen Emma*, capitaine, H. Kenyon, marchandises divers.
ARGOSTOLI gol russe, *Emilia*, cap. Focas, lest.
MALTE br hell. *Prodromos*, cap. Janussas, lest.
— br. hel. *Apolon*, cap. Silias, lest.
— br. hell. *Maria*. cap. M. Calavris, lest.

DPARTS des bat. à voile du 18 Juin.

MARSEILLE, trois-mâts russe *Margarita Mimbelli*, cap. G. Bacanovich, blé.
— br. hel *Evanghelistra*, cap. Grigoropulo, blé.
— br. hell. *Nuovo Gioachino*, capit. Giovanni Viacava, blé
ODESSA bark ital. *Due Amici*, capitaine, Pietro Chiozza, charbon de terre
— brik mek *Mentor*, cap. G. Dewell, lest.
— bark mek. *Ocean Core* cap. Bergman. lest.
— br hann. *Bourgermersters Glive*, capitaine, C. Hans, lest
AZOFF bark ital. *Federico lo Svevo*, cap. Grasi, lest
— bark ital *S. Giovanni*, capit. Demartino, lest
DANUBE br. hell *Dhimitrios*, cap. Comninos, lest
— br hel. *Theologos*, cap. Nestoros, div. marc.
TAGANROK br. hell. *Georgios*, cap Georgiu, lest.
— brik hell *Sofia*, cap. Cinnris, lest.
— br. hell *A. Spiridhon*, cap. Feredino, lest.
FALMOUTH bar aut. *Rosa*, cap. G. Musanich, blé
— bar. aut. *Idra*, cap Scopinich, blé.
— bark russe *Harmonie*, cap. Velenius, blé.
MARSEILLE, br. ital. *Amore*, cap. A. Gimelli, blé.
— br. hell. *Avierinos*, cap. Marcopulos, blé.
— br. hell. *A. Spiridon*, cap P. Focas, blé.
— br hell *Olga*. cap. Theodoro blé
— br. hell *A Trias*, cap Horo, blé.
— br. hellen, *Elleni*, cap. Vuccinas, blé.
MALTE. bark sued. *Carlotta*, cap. Binman, lest.
ANGLETERRE bar. ital. *Esther*, cap. Chiape, blé.
— bark ital. *Venezia*, cap. Vianello, blé.

AVIS.

Les créanciers du failli nommé Stépan Papas-Oglou, sont invités dans le terme de 21 jours, à partir d'aujourd'hui, à se rendre au comité des faillis, chaque mardi et jeudi, pour constater en présence des syndics leurs créanciers d'après la loi.

Le 5/17 Juin 1867.

HUILE DE FOIE DE MORUE

EXPOSITION 186.. naturelle, seule brevetée s. g. d. g pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm

BROYER, ... 225 ...

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Ὀχανὲς Μαρκὰρ Ὀγλοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν ἐν τῇ ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῇ καθ' ἑκάστην δευτέραν ἐνώπιον τῶν Συνδίκων τῆς πτωχεύσεως καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρατορ. Ἐμποροδικείου
τὴν 30 Μαΐου 1867
8 Σεφὲρ 1284.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERC

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer ... quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 95 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sohadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

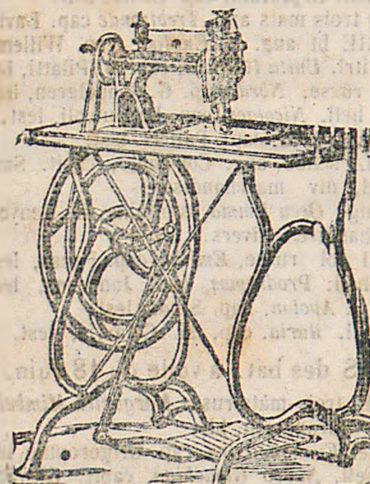

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six navettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vemouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité françases.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Στεφάνου Παπὰς Ὀγλοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιάζονται καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐν τῇ ἐπὶ τῆς Πτωχεύσεως Ἐπιτροπῇ ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρατ. Ἐμποροδικείου
Τὴν 5 Ἰουνίου 1867.
14 Σεφὲρ 1284.

AVIS.

Quatre obligations de la Dette Générale de 50 L. Sterl. numéros 206,391, 232,949, 272,677 et 344,779, ont été soustraites au soussigné et le public en est prévenu pour ne pas les acheter.

KIRISDGI ALI, de Samatia,
Beasgedid Mahallé.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la constinuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui on assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénefices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIE Pestilma dji sokak rue de a Quarantaine.

Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ITINÉRAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jeni djami H. à la T.		
					Voyage pour le Pont.
6	45	2	11	15	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8		18	12	50	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
10	30	12	3		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui, Béchiktach et Cabatach.
11		2	3	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourouichesmé, Ortakeui et Cabatach*)
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8	30	11	1		de Yénimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar Candili, Vanikeui, Tchelgheikeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10	45	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	15	3	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8		8	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	45	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
10		3	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
11	30	3	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré.)
4		3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	28	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
					Départ du Pont.
8	30	3	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
9		8	1	30	pour Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
10	15	3	3	15	pour Arnaoutkeui, directement (*excepté les vendredis.*)
10	30	3	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bébek.*)
9	30	3	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré.
3	45	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	45	8	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour tuchant Bechiktach.*)
5		12	9		pour Beylerbey, Vanikeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yenimahallé, Anatol-cavak,
5	30	10	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (*retour direct au pont*)
5	45	18	10	15	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé
6		3	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré (*)
6	30	8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
7		11	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	30	17	10	20	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	15	3	10	45	pour Couskoundjouk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, (*)
4	45	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Thérapia et Buyuqdéré, avec retour direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		Horloge H. à la T.		
6	30	11		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar.
7	50	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
8	20	12	50	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8		12	50	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	45	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	45	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	45	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	15	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	45	10	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
				Départ du Pont.
8	15	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	30	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	45	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	45	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2		6	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour au pont touchant Thérapia, Yénikeui.*
5		9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
6		10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdéré,
6	15	10	45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	45	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge H. à la T.		
					Voyage pour le Pont.
7			11	30	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	28		12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.
					Départ du Pont
5	15	10	9	45	pour Proti, Antigone, Prinkipo. Cartal et Pandik.
5	45	16	10	15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
					Service des Dimanches.
					Voyage pour le Pont.
8		un bateau	12	30	de Cartal, Prinkipo, Helki, Antigone et Proti.
5			9	30	de Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
					Départ du Pont.
10			2	30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.
5	43		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkivo en t. Halki.

PLUS D'HUILE DE FOIE DE MORUE !
SIROP DE RAIFORT IODÉ.
GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Le plus puissant *dépuratif végétal* connu, le meilleur succédané de l'huile de foie de morue et le plus remarquable modificateur des humeurs est, de l'avis de toutes les Facultés, le Sirop de Raifort iodé de MM. GRIMAULT et Cie, *pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon.* Demandez le prospectus de cet excellent médicament ! vous y verrez les suffrages les plus honorables de tous les grands médecins de Paris. Par suite de son usage, vous serez certain de guérir ou de modifier les affections les plus graves de la poitrine, de détruire chez vos enfants, même les plus jeunes et les plus délicats, le germe des affections scrofuleuses, l'engorgement des glandes disparaîtra, la pâleur, la molesse des chairs et la faiblesse de constitution feront place à la santé, la vigueur et l'appétit. Les grandes personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des ulcères, provenant soit d'hérédité, soit des funestes conséquences des maladies secrètes, obtiendront rapidement un soulagement immédiat, car il n'y a pas de Rob, de Salsepareille et de dépuratif qui approchent de l'efficacité du *Sirop de Raifort iodé.*

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardé.

ROB LAFFECTEUR.

SEUL APPROUVÉ EN FRANCE ET EN RUSSIE

Le Rob végetal du docteur BOYVEAU-LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature du docteur GIRAUDEAU DE SAINT-GERVAIS, est bien supérieur aux sirops de Cuisinier, de Larrey et de Salsepareille. Il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les accidents provenant des couches, de l'âge critique et de l'âcreté des humeurs. Ce Rob est surtout recommandé contre les maladies syphilitiques récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure ou à l'iodure de potassium. Ce sirop, concentré à 36 degrés, se conserve indéfiniment et peut s'employer en toutes saisons.

Le Rob se trouve chez tous les pharmaciens et notamment à Constantinople, chez MM. Della-Sudda, droguiste, agent général ; Matteo et Zitterer, droguistes, et dans les pharmacies de MM. Caleja, Ottoni, Sinapian ; — à Smyrne, Icard et Giudici ; — à Alexandrie, Nicolai, Perini ; — au Caire, Tilche ; — à Athènes, Basilio ; — à Odessa, Kocklerking ; — à Bucharest, Steege, Kœning ; — à Jassy, Lochmann ; — à Ibraïla, Arghir, Angelo ; — à Vienne, Moll. — à Saint-Pétersbourg, Bergolz frères.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

MERCREDI, 26 JUIN 1867 — 24 SEPHER 1284 de l'Hégire. — MERCREDI, 26 JUIN 1867

2me Année. --- N° 142.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS —Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pa accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 26 Juin*

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*)

Paris, 24 juin 5 h. 50 m. soir.

L'*Etendard* mentionne une dépêche de Seward annonçant que Maximilien a été condamné à l'exil.

Londres, 24 juin 5 h. soir.

Consolidés turcs.... 33 3/4 — 34

Paris, 24 juin 5 h. 50 m soir.

L'*Etendard* dit que la Porte a admis en principe une enquête en Crète, en réservant seulement quelques questions de pure forme.

Paris, 24 juin, 5 h. soir.

Consolidés Turcs.... { ouvert. 34 20 / clôt. 34 25

Londres, 24 juin, 11 h. 10 m. matin.

Consolidés turcs.... 33 3/4 — 34

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On écrit de Paris au *Journal de Genève*, le 9 juin:

« On ne saurait se dissimuler que la revue de nos 60,000 hommes de troupes a produit une grande impression sur tous les étrangers qui y ont assisté. On avait beaucoup dit et répété vous le savez (et cette opinion avait été singulièrement accréditée), que l'armée française avait déchu depuis quelques années et que, si les circonstances l'eussent exigé, il nous aurait été bien difficile d'entrer en campagne avec un effectif assez considérable pour soutenir la lutte. Or, hier, l'effectif aussi bien que le matériel semblaient donner un démenti bien positif à cette assertion. J'entendais affirmer à cette occasion qu'après la bataille de Sadowa le ministre de la guerre, alors le maréchal Randon, avait bien réellement offert, quoi qu'en aient dit ses adversaires, de porter en trente-six heures cent mille hommes sur la frontière du Rhin, qu'au mois d'août il offrait encore situation en main, de mettre 290,000 hommes sur le pied de guerre, et, peu après, 80,000 hommes, soit en tout un effectif de 370,000 hommes pour faire face aux premières éventualités. Comme de pareilles indications peuvent avoir une haute importance pour l'appréciation des événements à venir, j'ai cru qu'il ne serait pas sans intérêt de les reproduire ici. »

L'*Invalide russe* nous apprend que pendant l'année 1866, il n'y a pas eu dans le gouvernement de Minsk, en Lithuanie, moins de 20,736 conversions à la religion greco-russe. Parmi les nouveaux convertis, on compte 20,705 catholiques romains, 24 israélites, 5 luthériens et 2 musulmans.

Parce que l'on connaît des irrésistibles moyens de propagande à l'usage des autorités locales, il est facile de juger de ce qu'un pareil chiffre représente de violences et de persécutions. (*Presse.*)

FLORENCE. La Chambre des Députés a terminé la discussion du budget des travaux publics. Elle a voté un crédit de 800 mille francs pour la continuation des travaux du chemin de fer de Savone. (*Nazione.*)

Le câble atlantique apporte, de New-York, la nouvelle que l'empereur Maximilien aurait été traduit devant une cour martiale et jugé en secret. La dépêche ne dit pas si le jugement a été exécuté. Nous ne pouvons que maintenir les réserves que nous avons déjà faites à l'égard des nouvelles provenant de cette source.

Lorsque notre gouvernement a reçu cette nouvelle, il a immédiatement transmis à notre ministre à Washington, les instructions les plus pressantes pour qu'il ait à solliciter auprès de M. Seward l'intervention ou plutôt l'intercession puissante du gouvernement américain. On m'assure que le cabinet britannique s'est associé à cette démarche, et qu'il a expédié des dépêches identiques à son ambassadeur près des Etats-Unis. (*Ind. belge*)

Mr Jules Favre est dans un état que l'on considère comme désespéré. Le célèbre orateur a eu une hémorrhagie nasale qui n'a pu être maîtrisée.

Le docteur Nélaton aurait déclaré qu'il redoute les conséquences les plus graves de ces derniers accidents. (*Pays*)

Le roi de Suède est arrivé à Berlin, venant de Stockholm; il est arrivé le 15 à Paris.

Le duc de Saxe-Cobourg Gotha est arrivé le même jour. (*Pays*)

Le gouvernement espagnol vient de proroger de vingt jours le délai d'un mois accordé d'abord par le décret d'amnistie du 24 avril, en vertu duquel les sous-officiers et soldats provenant des régiments qui se sont soulevés l'année dernière avaient été autorisés à rentrer en Espagne. (*Débats.*)

Le roi de Prusse a été moins prodigue de décorations que le czar Alexandre. Il n'a donné le grand cordon de l'Aigle-Noir qu'à trois personnes: MM. le marquis de Moustier et les maréchaux Canrobert et Regnault de Saint-Jean-d'Angély. Cependant, plusieurs personnages de la cour ont reçu le grand cordon de l'Aigle-Rouge. (*Presse*)

Le yacht qui porte S. A. le vice-roi d'Egypte est arrivé le 14 à onze heures dans le port de Messine, et en est reparti à deux heures pour Toulon.

M. Maxime Outrey, agent et consul-général de France en Egypte, et M. Ferdinand de Lesseps, se trouvaient à bord du yacht de Son Altesse. (*Ind. belge.*)

Il devient probable que le procès de Bérézowski aura lieu dans les premiers jours de juillet. L'instruction n'est pas terminée, et il est présumé qu'elle ne le sera guère qu'à la fin de cette semaine, à moins que des indications imprévues ne viennent prolonger l'information. Mais cette dernière conjecture ne semble pas devoir se réaliser. Bérézowski persiste avec la même énergie à soutenir qu'il n'a pas de complice.

Son état n'a pas empiré; la fièvre semble vouloir l'abandonner. Le prisonnier, qui est toujours à la Conciergerie, est très-calme. (*Union.*)

Les négociations ouvertes avec le Danemark au sujet de la partie septentrionale du Schleswig, subissent un temps d'arrêt. — Les deux demandes préalables que la Prusse avait cru pouvoir justement adresser au gouvernement danois en lui rétrocédant le Schleswig-Nord, étaient: 1° qu'il prît à sa charge la portion de la dette des Duchés afférente au chiffre d'habitants qui doivent retourner au Danemark; secondement qu'il accordât aux sujets allemands domiciliés dans cette partie de la province redevenant danoise, certaines garanties, telles que le maintien de leur langue dans les écoles. — Sur ce second point, le gouvernement danois refuse, jusqu'ici, d'acquiescer. (*Corresp. de Berlin*).

M. Jefferson Davis, est à Montréal, où sa famille doit l'avoir rejoint. Il ne reçoit personne, et il observe la plus grande réserve. On dit qu'il se propose d'écrire l'histoire de ses rapports avec la rébellion, et que, dans ce récit, l'Angleterre et la France n'auront pas les beaux rôles. (*Times.*)

Un grand concile national (*sic*) des féniens doit se réunir bientôt à Troy, Etat de New-York, pour arrêter les plans de la prochaine campagne et prendre les mesures nécessaires pour se procurer le matériel suffisant. Les Canadiens s'attendent à être attaqués à Collingwood, sur le lac Simcoe. (*Times.*)

L'affaire du *Tornado* entre l'Espagne et l'Angleterre, dont nous avons entretenu souvent nos lecteurs, et qui traînait depuis plusieurs mois, prend une tournure sérieuse. Le gouvernement britannique est, dit-on, décidé à exiger dans le plus bref délai la mise en liberté des officiers du *Tornado* encore retenus prisonniers, et des indemnités pour tous les marins qui ont éprouvé des dommages par suite des mesures arbitraires des autorités espagnoles. (*Epoque.*)

Pendant son séjour à Paris M. de Bismark a plaisanté agréablement les articles pessimistes de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, journal qui passe pourtant avec raison pour être dirigé par son inspiration. M. de Bismark ne croit pas à un danger imminent venant de l'Orient. Il aurait comparé cette question à une marmite qui bout mais qui n'éclaterait que si l'on augmentait le feu dans une mesure suffisante, ce que personne n'a l'intention de faire.

L'homme d'Etat prussien aurait raillé aussi les efforts qu'on avait faits en insistant pour détacher la Russie de l'alliance avec la Prusse. Les liens qui unissent les deux pays résistent tout naturellement à tout effort. La Russie a un plus grand besoin du concours de la Prusse que celle-ci de celui de la Russie. (*Indép. Belge.*)

Après les voyages à Paris de tous les maîtres des royaumes de ce monde, voici que l'on annonce la venue du Saint-Père. Le Pape Pie IX serait, dit on, lui aussi, désireux de visiter notre pays, et de satisfaire ainsi un de ses plus anciens et de ses plus chers désirs.

Si ce voyage se réalise, nous croyons que Sa Sainteté trouvera ici un accueil digne d'elle et qu'elle pourra dire, variant un peu la formule célèbre, que la France est toujours la fille aînée de l'Eglise. (*Opin.*)

Avant son départ de Paris, l'empereur de Russie a reçu, de la part d'un grand nombre de communes françaises, de corporations de particuliers habitant Paris ou les départements, des adresses qui expriment l'indignation des signataires au sujet de l'attentat du 6 juin.

L'empereur a été très-sensible aux témoignages unanimes de sympathie que ce triste événement a provoqués de toutes parts, et l'ambassade impériale de Russie en France est chargée d'exprimer à tous les signataires de ces adresses les remerciments de Sa Majesté. (*Pays.*)

Des entrevues terminées des divers souverains dont les déterminations pouvaient influer sur la tranquillité de l'Europe, il résulte qu'aucun but pratique n'a été atteint, que la paix est maintenue, qu'un désarmement général est de moins en moins possible, que les relations personnelles des souverains sont peut être un peu meilleures, mais qu'aucune question inquiétante n'est vidée. En résumé, j'ai entendu définir la situation par ces mots peut être justes: C'est la défiance cordiale. (*Ind. Belge.*)

L'ACTION DU TEMPS SUR LES TRAITÉS DE 1856.

Nous avons trouvé intercalée dans le bulletin politique de l'*Etoile d'Orient*, numéro de samedi dernier, une réfutation semi-diplomatique d'une assertion de la *Gazette de Vienne* au sujet du refus de la Russie d'accéder à une révision du traité de 1856 dont l'offre lui aurait été faite par M. de Beust.

Nous recommandons à toute l'attention de nos lecteurs l'argumentation suivie par l'*Etoile d'Orient* pour justifier l'attitude imprévue de la Russie en face d'une proposition en apparence entièrement en sa faveur.

L'inspiration qui a présidé à ce travail se fait jour dans le passage suivant: « La pensée qui a dicté cette proposition a pu être *d'élaguer les parties des traités de 1856, frappées de nullité par le temps*, *et de consolider*, *pour quelques années encore*, *ce qui en resterait*, *en l'appropriant aux exigences de la situation présente*. De la sorte, on éloignerait le moment où la Russie se verrait complètement affranchie des conditions qui lui furent imposées à la suite de la guerre de Crimée. Tandis, *qu'en laissant le temps continuer son œuvre*, l'heure de l'affranchissement complet de la Russie ne pourrait pas tarder à sonner. Il était donc de l'intérêt manifeste de cette puissance *de laisser faire le temps*. Elle n'a pu, par conséquent, quoi qu'en dise la *Gazette de Vienne*, accepter la proposition de l'Autriche, derrière laquelle elle aura aisément vu un piège. »

Après avoir lu ce passage, il est impossible de ne pas reconnaître que l'art d'équilibrer un sophisme n'a jamais été pratiqué avec plus d'aisance. Nous doutons cependant que le prince Gortschakoff, dans sa réponse à M. de Beust, ait osé se livrer à un raisonnement aussi périlleux.

Quelles sont donc les parties des traités de 1856, *frappées de nullité par le temps*?

Nous ne savions pas que le temps eût une part aussi considérable dans la validité d'un contrat solennel.

Il est universellement reconnu que la Russie a suffisamment de soldats, de canons rayés, sans compter les fusils à aiguille dont l'acclimation est confiée à des officiers prussiens pour démolir au besoin la barrière d'un traité.

Dans ces derniers temps elle a poussé l'esprit d'innovation jusqu'à mettre en usage les armes de guerre perfectionnées telles que le principe des nationalités et de non intervention.

Le discours tenu à St-Pétersbourg par le grand-duc Nicolas lors du banquet en commémoration de Sébastopol pouvait même nous faire craindre que la Russie jugeait le moment favorable pour ses desseins.

Le bruit avait bien couru en Occident que la Russie relevait les fortifications de Sébastopol; que Nicolaïeff était disposé à lancer sur la mer Noire toute une flotte au moindre signal; que la propagande russe travaillait à ruiner l'Empire ottoman depuis la Bosnie jusqu'à la Mecque; mais personne n'a jamais ajouté la moindre foi à des accusations gratuites que dément chaque jour l'action si désintéressée de la politique russe à l'extérieur, si bienveillante surtout à l'égard de l'Empire ottoman (?)

Mais il n'était pas possible de prévoir que cette puissance, outre ses moyens d'action formidables et son alliance avec l'Amérique, se fût assurée de la collaboration exclusive du temps.

Voilà un adversaire que l'Europe ne s'attendait pas à rencontrer sur son chemin . . . . !

Cependant, à en juger par les ruines qui couvrent la terre, le temps est un agent bien redoutable; son action est d'autant plus corrosive qu'elle est plus latente et plus insensible, et nous nous prenons à trembler de frayeur devant un ennemi dont l'article de l'*Etoile d'Orient* nous a signalé la présence pour la première fois.

Jusqu'à ce jour nous nous étions habitué à penser naïvement avec le vulgaire, que le temps promenait sa faux sur tous et partout, et que l'univers entier subissait *son irréparab e outrage*. En voyant le temps entamer le parchemin d'un traité, nous nous consolions dans l'espoir que toutes les stipulations de ce traité subiraient la même atteinte; bien mieux, nous aurions volontiers sacrifié, quant à nous, plusieurs importantes stipulations défavorables à la Russie, en échange de ce fameux *droit de recherche*, à propos duquel l'Angleterre peut dire, qu'en le signant, elle a renoncé à l'empire de la mer et qu'elle a commis un acte équivalant à un suicide.

Attendons-nous à ce que dans le traité de 1856 il ne reste bientôt plus rien des barrières opposées aux convoitises de la Russie qui, grâce à sa supériorité diplomatique et à *la collaboration du temps* aura su changer une défaite en éclatante victoire.

Cependant il est des souvenirs qui survivent même à l'action du temps, et quand il ne restera plus rien du traité de 1856 que l'abolition du droit de recherche, l'histoire comptera un monument indestructible élevé à l'habileté extrême et à l'extrême . . . . *générosité*.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

XIII.

Chavanet, hypocrite au point de feindre un repentir qu'il n'éprouvait pas et dont il voulait se faire seulement un marche pied pour obtenir le pardon de Serverette; osant abuser de la crédulité d'un saint prêtre et jouer l'ignoble comédie dont nous venons de résumer les détails; obligeant Peretty à solliciter pour lui l'indulgence de la jeune fille si odieusement insultée, c'est là, nous en convenons, une peinture difficile à faire accepter. Nous n'inventons rien cependant et la suite de cette histoire le prouvera.

En quittant le presbytère, Chavanet se dirigea vers le château. Il était environ dix heures et demie. A la fin du précédent chapitre, nous avons essayé de décrire la beauté de la nuit. C'est ce calme solennel d'une splendide soirée qui entraîna Chavanet dans le parc. Il avait allumé un cigare dont il aspirait paisiblement le parfum, en calculant les chances de réussite que lui pouvait donner son aveu.

Faire de l'abbé Peretty son avocat convaincu auprès de Serverette, mettre celle-ci dans la nécessité de croire qu'il n'avait osé parler de ses sentiments que dans une heure d'exaltation et de folie, et de lui pardonner, n'était-ce pas un coup de maître?

Tout à coup, à cinquante pas devant lui, il vit passer deux ombres. D'abord, il crut s'être trompé. Puis, il pensa que des malfaiteurs s'étaient introduits dans le château.

Mais, l'une des deux ombres était une femme; l'autre, un soldat. Protégé par un rideau de lilas, il s'avança doucement, et quelle ne fut pas sa surprise, lorsqu'il reconnut, appuyée au bras de ce soldat, Serverette elle-même.

Elle parlait à voix basse, mais avec une grande animation.

— Le drôle! s'écria tout à coup le soldat.

— C'est moi qu'il veut désigner, pensa Chavanet. Elle lui raconte tout.

Alors, désireux d'entendre leur conversation, il prêta plus attentivement l'oreille. Mais, il ne put en rien comprendre, sinon que la confidence de Serverette était de temps en temps interrompue par les larmes.

Pendant ce temps, il regardait l'homme auquel il s'adressait et qui avait un double galon sur les manches de son uniforme; son visage était jeune, les traits fins. Une petite moustache brune dessinait le contour de ses lèvres.

Chavanet resta là pendant dix minutes.

— Toi, mon bonhomme, se dit-il alors, je t'ai suffisamment vu. Je te reconnaîtrai maintenant.

Au même moment, la voix de Serverette devint perceptible.

— Frédéric, disait-elle, aimez-moi. J'ai besoin de me savoir aimée.

— Il s'appelle Frédéric, pensa Chavanet; ne l'oublions pas. Ah! petite tu veux être aimée! Que voulais-je donc faire? Sotte enfant!

Et il éprouva un véritable dépit lorsqu'il se fut convaincu que Serverette lui préférait un obscur sergent major.

— Serverette, répondit ce dernier, ayez bon courage, Barbassous et moi veillerons sur vous. Je n'ose ni vous écrire, ni vous venir voir de peur de vous compromettre. Mais, notre ami saura toujours où me retrouver. Dites-lui que vous voulez me voir, et je reviendrai.

— Je n'abuserai pas de ce moyen, dit en souriant la jeune fille. Nous ne tarderions pas à être surpris. Mais, il a suffi de cette heure passée à vos côtés pour me rendre tout mon courage.

— C'est ainsi que je vous veux. Patientez six mois. Alors, j'aurai l'épaulette, et bientôt après vous serez ma femme.

L'entretien dura quelques instants encore, sans que Chavanet pût en perdre un mot.

Si, en ce moment, l'abbé Peretty avait pu voir son visage, il n'aurait plus ajouté foi à la sincérité de son repentir. Accroupi dans l'ombre, un méchant sourire sur les lèvres, le lâche espion regardait avec des yeux terribles les deux amoureux qui se croyaient seuls. Il se disait qu'il allait pouvoir tirer profit de cette découverte et qu'il saurait vaincre les obstacles qui se trouvaient entre Serverette et lui.

— Maintenant, mon ami, il faut nous séparer.

C'est Serverette qui venait de prononcer ces mots. Frédéric l'attira contre sa poitrine et l'embrassa chastement au front.

— Adieu, Serverette.

— Adieu, Frédéric.

Avec ces paroles, Chavanet entendit le bruit d'un nouveau baiser qui en retentissant à ses oreilles, lui rappela que Serverette lui avait brutalement refusé une caresse semblable.

— Petite idiote, pensa-t-il, j'aurai mon tour. Maintenant, je ne plus de scrupules. Il serait trop bête d'échouer là où un autre a réussi.

A ce moment, la jeune fille passa près de lui. Frédéric venait de disparaître derrière les châtaigniers qui cachaient la clôture du parc et elle regagnait sa chambre. Chavanet put la dévisager. Elle était transfigurée. La joie éclatait dans ses doux yeux. Un parfum suave se dégageait d'elle. Elle marchait mollement, poétisée par le cadre merveilleux que lui faisait la nature endormie. Chavanet ébloui fut tenté de se montrer brusquement, de la saisir et de l'embrasser.

Mais, retenu par un secret instinct, il demeura immobile et se contenta de la suivre du regard. Il la vit disparaître sous le péristyle du château, et un moment après, aux croisées de la chambre qu'elle habitait, une lumière apparut. Alors, il quitta sa retraite et, se plaçant sous la croisée, il essaya de deviner sur le rideau devenu transparent les mouvements de Serverette dont l'ombre s'y dessinait. Cette profane contemplation n'eut aucun succès. Mais, elle accrut sa colère et ses désirs.

— J'ai perdu la première partie, s'écria-t-il. Mais à moi la seconde, monsieur Frédéric.

Et sur ces mots, il s'alla coucher.

Le lendemain, au moment où Serverette, après avoir entendu la messe, se préparait à quitter l'église, l'enfant de chœur vint l'appeler de la part du curé, qui attendait dans la sacristie.

— Mon enfant, lui dit Peretty, votre bienfaiteur, M. Chavanet, m'a confié hier, sous

Voir le numéro 24 juin.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Par Ordonnance Impériale :

S. Exc. Safvet pacha reste chargé de la direction du département des affaires étrangères pendant l'absence de S. A. Fuad pacha.

S. Exc. Caboulipacha, dirigera jusqu'alors le ministère du Commerce.

—

Par une Ordonnance Impériale :

Mahmoud Nédim pacha, ancien gouverneur de Tripoli de Barbarie, a été nommé membre du grand Conseil de Justice ;

Ali Riza pacha membre du Dari-Choura, a été élevé au rang de vézir, et nommé gouverneur du vilayet de Tripoli, en conservant son grade militaire ;

Riza effendi membre du Defterhané, a été élevé au rang de fonctionnaire de 3me classe et nommé directeur des archives du vilayet de Syrie ;

Sézai effendi membre du Defterhané, a été élevé au rang de fonctionnaire de 4me classe, et nommé adjoint du Directeur du vilayet de Syrie ;

Ruchdi effendi, membre du Defterhané, a été élevé au rang de fonctionnaire de 4me classe, et nommé adjoint du directeur des archives du vilayet d'Alep.

—

Par une autre Ordonnance Impériale :

Ismail Bey, consul-général ottoman à Tiflis, a été nommé mouavin (adjoint) du vilayet de Hudavendikiar (Brousse) ;

Mazhar Bey, membre du bureau des Mazbata au grand Conseil de Justice, a été nommé Mektoubdji du même vilayet ;

Hassan Pacha, a été confirmé dans le gouvernement du sandjak de Carassi ;

Tevfik Pacha, a été confirmé dans le caïmacamat du Sandjak de Kutahia ;

Omer Loutfi Pacha, gouverneur de Ténédos, a été nommé gouverneur du sandjak de Cara-Hissar ;

Zéki Effendi a été confirmé dans le caïmacamat d'Aïvalik ;

Fazil Pacha, a été nommé gouverneur du sandjak de Kodja-Eli ;

Grégoire Bey Logothète, a été nommé mouavin du vilayet de Smyrne ;

Bedri Bey, 1er greffier à la cour d'instruction du Zabtié, a été nommé mektoubdji du même vilayet ;

Nazif Bey, a été nommé gouverneur du sandjak d'Aïdin ;

Ala-Eddin Pacha, a été nommé gouverneur du sandjak de Saroukhan ;

Khourchid Pacha, ancien gouverneur d'Adana, a été nommé gouverneur du sandjak de Mentéché et Denizli ;

Alim Aga, a été nommé caïmacam de Denizli ;

Halil Bey, caïmmacam de Dordour, a été nommé mouavin du vilayet de Castamouni ;

Halim Bey, fonctionnaire du Ministère des finances, a été nommé mektoubdji du même vilayet ;

Tevfik Pacha, a été nommé gouverneur du sandjak de Sinope ;

Assif Pacha, ancien caïmacam de Kutahia, a été nommé gouverneur du sandjak de Boli ;

Saïd Pacha, ancien caïmacam de Nikdé, nommé gouverneur du sandjak de Kangheri ;

Dilaver Pacha, confirmé au caïmacamat d'Héraclée ;

Najif Bey, membre du bureau de la section législative du grand conseil, a été nommé mektoubdji du vilayet d'Angora ;

Mehmed Bey, confirmé au gouvernement du sandjak de la Césarée ;

Abdul-Hamid Bey, confirmée au gouvernement du sandjak de Bojouk ;

Saheddin Bey, membre du bureau des masbatas au grand conseil, nommé mouavin du vilayet de Konia ;

Tbefik Bey, membre du bureau de mektoubdji au grand vézirat, nommé mektoubdji du même vilayet ;

Rizvan Pacha, confirmé dans le gouvernement d'Alaïé et de Téké.

Abdul Rahman pacha, confirmé dans le gouvernement du sandjak d'Itch-Eli ;

Nédjib Pacha, confirmé dans le gouvernement du sandjak de Nikdé ;

Chevket Bey, nommé gouverneur du sandjak de Bordor et d'Amid ;

Ahmed Bey, caïmakam d'Amid, nommé caïmakam d'Alaïé ;

Ali Bey, nommé caïmakam du sandjak de Bordor ;

Ibrahim Effendi, membre du Bureau de correspondance de la Direction des Contributions Indirectes, nommé Mektoubdji du villayet de Trébizonde ;

Mehmed Pacha, confirmé dans le gouvernement du sandjak de Djanik ;

Costaki Effendi a été nommé mouavin du villayet de Salonique ;

Saïd Bey, chef du Bureau des Cadastres, a été nommé Mektoubdji au même villayet ;

Abdul-Rahman Pacha, confirmé dans le gouvernement du sandjak de Siros ;

Fehim Pacha, caïmakam de Sophia, nommé gouverneur du sandjak de Monastir ;

Constant Effendi, sous-chef du Bureau de secrétariat-général au Ministère des Affaires Etrangères, nommé Mouavin du villayet de Janina ;

Aghiah Effendi, membre du Bureau de Mektoubdji au Ministère des Affaires Etrangères, nommé Mektoubdji du même villayet ;

Saïd Pacha, directeur des affaires politiques du villayet de Syrie, élevé au rang de Mirimiran et nommé gouverneur du sandjak de Janina ;

Edhem Pacha, caïmacam de Tripoli de Syrie, nommé gouverneur du sandjak de Tirhalé ;

Hassib Effendi, mudir de Bulbuldjé, nommé caïmacam du sandjak de Kolos ;

Tevfik Bey, ancien chargé d'affaires à Téhéran, nommé Mektoubdji du villayet de Presrin ;

Chahir Pacha, colonel en retraite, nommé gouverneur du sandjak d'Uscup.

—

Le jeune prince Alexis Alexandrovitch de passage à Constantinople, est le troisième fils de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, il est né le 2 janvier 1850 et a par conséquent 17 ans et demi. S. A. le prince Alexis est chef du régiment d'infanterie d'Ekatherinebourg et du 1er cadre des équipages de la flotte impériale de Finlande.

—

S. A. Impériale le Grand Duc Alexis Alexandrovich part aujourd'hui pour Malte, à bord du bateau à vapeur *Olga* de la Compagnie Russe. Son Altesse visitera quelques monastères du Mont-Athos et les principales villes de l'Archipel.

—

Le vaisseau à hélice *Fetieh*, commandé par le capitaine Hassan bey, est arrivé avant-hier dans notre port venant de Souda (île de Crète). En passant aux Dardanelles, ce vaisseau prit à sa remorque la frégate cuirassée *Orhanié* qui avait subi quelques dérangements dans sa machine.

—

Jeudi, S. M. le Sultan a bien voulu recevoir les chefs spirituels des diverses communautés de Constantinople. Sa Sainteté le Patriarche œcuménique prenant la parole au nom de ces communautés s'est exprimé en ces termes :

Sire,

Si les peuples de l'Empire sont profondément affligés de l'absence temporaire de Votre Majesté, ils sont heureux des satisfactions que Lui procurera le voyage qu'Elle va entreprendre.

C'est donc partagés entre la douleur et la joie, qu'ils déposent aux pieds du trône tout puissant de Votre Majesté l'expression de leurs sentiments. Leurs chefs spirituels, qui sont ici leurs interprètes, s'adressent au Ciel de cœur et d'esprit pour demander au Très-Haut l'heureuse arrivée de Votre Majesté au terme de son voyage et son heureux retour dans ses Etats.

Puisse la Divine Providence accompagner les pas de Votre Majesté, et bénir, pour la gloire du trône, les intentions paternelles dont Elle est animée envers ses sujets.

Sa Majesté a daigné exprimer toute la satisfaction qu'Elle éprouvait des vœux que Sa Sainteté formait au nom des peuples de l'Empire. Puis après s'être étendue sur les dispositions paternelles dont Elle est animée envers ses peuples, Elle a terminé en invitant les chefs spirituels qu'Elle daignait recevoir à donner à leurs nationaux l'assurance que son désir le plus ardent était de voir tous ses sujets, sans distinction, jouir sous son sceptre de la sécurité et du bonheur au développement desquels Elle consacrait tous ses efforts.

Sa Sainteté le Patriarche œcuménique prenant de nouveau la parole au nom des chefs spirituels des divers communautés de l'empire et des populations qu'ils représentent, a exprimé à Sa Majesté les sentiments de la plus vive gratitude pour les bienfaits qu'Elle répand autour d'Elle, et se faisant l'interprète de ces populations a déposé aux pieds du trône l'expression du dévouement dont elles sont animées envers leur auguste souverain.

—

A M. le Directeur du journal *La Turquie.*

Monsieur,

La liberté de conscience est certainement la conquête la plus précieuse de la philosophie. La France ne l'a acquise qu'après plusieurs siècles de luttes acharnées. Nous étions déjà à la tête du mouvement intellectuel de l'Europe lorsque nous livrions dans les Cévennes ces odieuses batailles connues sous le nom de dragonnades.

Il semble s'en suivre, que pour qu'un peuple pratique la tolérance religieuse, il faut qu'il soit arrivé à un état de civilisation très-avancé. Cette loi générale devrait avec d'autant plus de raison trouver son application en Turquie, où les divergences de croyances se compliquent d'oppositions de race très-caractérisées. Aussi une certaine partie de la presse européenne n'a-t-elle point de peine à pénétrer ses lecteurs de l'idée que le fanatisme religieux des populations musulmanes est un mal incurable.

Arrivé depuis peu dans ce pays, j'y avais apporté cette croyance. Hier il m'a été permis de me convaincre jusqu'à quel point elle est fausse.

J'étais à Cadi-keuï. Il y avait une procession à l'occasion de la Fête-Dieu. Un fort détachement de soldats turcs était sous les armes accompagnant la procession, et imprimait à cette cérémonie un caractère officiel. J'ai été frappé vraiment en remarquant le calme digne, la déférence respectueuse avec lesquels ces militaires assistaient à cette solennité.

Un de mes amis, M. H..., étranger comme moi, ne put s'empêcher de féliciter le commandant du détachement, et, désireux d'encourager de pareils actes de tolérance religieuse, le pria de distribuer à ses soldats une dizaine de livres turques. Ce qui donne à ce fait, insignifiant en apparence, une importance assez grande, c'est que mon ami n'étant point catholique, n'avait aucune raison personnelle de se montrer reconnaissant d'honneurs rendus à un culte qui n'est pas le sien. L'hommage qu'il rendait à ces braves gens puisait sa source dans une idée générale on ne peut plus élevée. Certes, si M. H... avait de fréquents imitateurs, le fanatisme ne pourrait qu'y perdre.

J'ai souvent entendu dire en Europe que les mœurs et les croyances des populations musulmanes s'opposent invinciblement à tout progrès politique et social. Je n'en crois plus un mot depuis hier. Un peuple qui comprend et pratique ainsi la liberté de conscience, est appelé à comprendre et à pratiquer toutes les libertés ; ce n'est qu'une affaire de temps, et, espérons-le, de peu de temps.

Par cette lettre, j'ai entendu rendre un témoignage public de faits malheureusement trop ignorés en France, principalement dans l'opinion libérale. C'est vous dire, Monsieur, combien je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien lui prêter la publicité de votre estimable journal.

Veuillez agréer, etc., etc., etc.

GEORGES SPADA,
(*homme de lettres*).

—

Si les hauts faits des brigands qui se mettent à la solde des ambitions étrangères sont terminés pour le moment en Bulgarie, il n'en est pas de même dans les provinces qui avoisinent la Grèce. Là le brigandage est florissant et tous les jours on y enregistre de nouveaux explois.

Qu'on en juge par le récit suivant que nous transmet notre correspondant de Pharsala sous la date du 9 juin :

« J'ai à vous communiquer aujourd'hui, nous dit ce correspondant, le contenu d'une lettre qui, le 25 mai dernier à la grecque, a été adressée aux habitants du village de Balta, district de Pharsala, par quatre bandits Grecs ; Costa, Patchavra, Cacala et Carali. Cette lettre, dont je garantis l'authenticité sur mon honneur, était ainsi conçue :

« Villageois de Balta ! Nous vous informons aujourd'hui qu'au lieu de vous tuer, nous comptons vous demander cent livres turques. Cette somme doit être prête dans le délai de quatre jours et nous être envoyée.

« Si vous refusez d'accéder à notre désir, vous pouvez tenir pour certain que votre bétail et vos blés sont en grand péril.

« Nous ajoutons que ne voyant pour les villageois aucune difficulté à se procurer cent livres turques, nous laissons peser sur eux la responsabilité de tout ce qui arrivera en cas de refus. »

Voilà un exemple d'impudence de la part des brigands ; car nous voulons espérer qu'ils n'exécuteront pas leurs menaces. En voici un de férocité :

« Le 25 mars à la grecque, continue notre correspondant, des bandits grecs se sont présentés à Hayhal, district de Garditza, et après avoir livré combat aux habitants du village, ils en ont enlevé quatre enfants : le premier âgé de trois ans, le second âgé de six ans, le troisième âgé de neuf ans et le quatrième de onze ans. Avant de se retirer, ils ont massacré une femme, et ils en ont blessé une autre.

« Lorsque la nouvelle de cette affaire parvint aux oreilles de Halim pacha, il se mit immédiatement à la recherche des brigands et réussit à les atteindre dans un village nommé Crèche. Après un court engagement, ces bandits prirent la fuite laissant deux des leurs sur le terrain.

« Malheureusement, on ne put leur arracher les petits enfants qu'ils retenaient prisonniers et qu'ils avaient cachés en lieu sûr. Les innocentes victimes de la barbarie de ces misérables ont été impitoyablement égorgées. »

Ici se termine la lettre de notre correspondant. Nous ne la ferons suivre d'aucune réflexion ; car les faits qu'elle rapporte suffisent pour montrer dans tout son jour la moralité de ces bandits, armés au nom de l'indépendance, qui obtiennent tant de faveur dans les feuilles russes.

(*Courrier d'Orient.*)

Notre confrère a raison. Il y a des moments où l'éloquence brutale des faits domine tout, et où le rôle de la presse doit se borner à signaler aux gouvernements aveuglés et à l'opinion publique égarée les turpitudes et les infamies qu'une convoitise farouche transforme en actes héroïques.

—

Dans son numéro du 15 juin la *Turtzia* publie un long article dans lequel, après avoir parlé, d'après ses lettres, de l'apparition de brigands bulgares dans le vilayet du Danube, elle constate que ce brigandage a été organisé par le comité secret bulgare dont le siége est à Buchar est.

Au premier abord, la *Turtzia* se félicite de la conduite du peuple bulgare à l'égard de ces brigands ; non-seulement dit-elle, il n'a pas pris part à leurs atrocités, mais encore il a fait preuve de sa fidélité et de son dévouement en aidant le gouvernement impérial à les arrêter.

La *Turtzia* parle ensuite des intrigants politiques dont le but est de fomenter des troubles dans l'Empire. Elle rappelle les conseils qu'elle a sans cesse donnés au peuple, c'est-à-dire que le bien-être, la prospérité et le salut de la nation bulgare consistent dans une fraternité avec les Osmanlis, et à repousser ces intrigants qui veulent profiter de ses faiblesses.

La feuille bulgare ajoute que les Bulgares ont parfaitement compris l'importance et la sincérité de ces conseils, et c'est pourquoi leurs efforts tendent aujourd'hui à un rapprochement fraternel avec les Osmanlis.

Le panslavisme et les promesses qui venaient du Nord sont devenus actuellement odieux au peuple bulgare ; car dans ces deux mots il voit sa mort.

La pensée dominante parmi les Bulgares est celle-ci aujourd'hui : de se rapprocher des Osmanlis et de vivre fraternellement avec eux ; car c'est dans cette fraternité qu'il voit pour eux un brillant avenir.

Les ennemis de l'Empire Ottoman, ne voient pas d'un bon œil ce rapprochement des deux peuples : « *toprak-Kadarchi* » et c'est pourquoi ils ne peuvent le souffrir et font toute sorte d'effort pour l'empêcher : mais leurs efforts et l'argent qu'ils dépensent n'aboutiront à rien : la nation bulgare demeurera toujours sourde à leurs excitations.

Le comité secret bulgare de Bucharest doit savoir d'avance, ajoute la *Turtzia*, que pour ce qui concerne ses abominables intentions, il trouvera dans la nation bulgare un grand ennemi ; car non-seulement aucun de nos compatriotes ne les partage pas, mais encore la nation toute entière les considère comme profondément nuisibles à son avancement.

Si le comité secret bulgare pouvait nous entendre, dit la *Turtzia*, nous lui dirions ceci :

Laissez le peuple jouir des bienfaits de la paix ; cessez de le tromper par des chimères ; de travailler à sa ruine ; de le pousser à la révolte ; car vous feriez beaucoup de victimes et vous feriez pleurer beaucoup de pères, de mères et d'épouses.

Ce que vous faites là n'est pas dans l'intérêt de la nation, mais bien dans l'intérêt d'une puissance étrangère. Cessez d'être l'organe des ennemis de la nation, si vous ne voulez pas que les malédictions de cette même nation tombent sur vous.

La *Turtzia* termine son article en conseillant au Gouvernement Impérial de prendre les mesures nécessaires pour assurer la paix dans le pays en repoussant les ennemis.

Quant aux Bulgares, la *Turtzia* aime à croire que comme par le passé, ils sauront conserver intactes leur fidélité et les bienveillantes dispositions de leur bien-aimé Souverain qui témoigne d'une sollicitude égale pour tous ses sujets sans distinction de religion et de race.

Le même numéro contient l'article publié par la *Turquie* relatif aux vilayets.

Dans son numéro du 8 juin, la même feuille reproduit la loi sur la propriété et l'article sur les progrès en Turquie publié par le journal la *Turquie.*

—

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Gallipoli, 19 juin.

Le 17 du mois est arrivé ici S.E. Hurchid pacha, gouverneur-général d'Andrinople, après avoir été à Silimno et Philippopoli pour faire une inspection dans les provinces dépendantes de sa juridiction. Nous ignorons le temps que S. E. restera à Gallipoli ; mais nous aimons à espérer qu'elle ne veuille pas laisser échapper l'occasion de se rendre compte personnellement de la situation du pays et de concert avec notre gouverneur pourvoir par de nouvelles mesures aux petites améliorations à introduire pour le bien général et donner une solution aux affaires qui peuvent rester en suspens.

Nous avons reçu dernièrement la nouvelle que S. M. I. le Sultan partira de Constantinople le 22 de ce mois, et que probablement nous aurons Sa visite à Gallipoli. Toute la population est dans la plus vive joie de cette attente.

La grande sécheresse a détruit presque la moitié de nos récoltes en général et nous éprouvons de sérieuses appréhensions pour le résultat final.

Les alpistes et graines de lin ont manqué, les sésames n'ont pu être semés jusqu'à ce jour.

L'épizootie a cessé complétement de régner dans nos environs.

—

Dardanelles, 22 juin.

La flotille Impériale vient de passer accompagnée de l'aviso le *Forbin* portant S E. l'ambassadeur de France. Le Sultan a fait stopper quelques instants pour recevoir Ahmed Kaïsirli Pacha le nouveau gouverneur de l'Archipel qui était venu à sa rencontre pour lui présenter les vœux de bon voyage au nom de toutes les populations ; puis le convoi reprit sa marche vers Sitil Bahar où se trouvait le contre-amiral Simon avec la *Renommée* et le *Catinat*. Les équipages de ces navires étaient montés sur les vergues et accueillirent le futur hôte de la France par de formidables vivats. L'amiral et son état major furent présentés au Sultan par M. Bourée. S. M. chargea le ministre des affaires étrangères Fuad Pacha de remettre à l'amiral Simon le Medjidié de 2me classe. Puis la flotille reprit sa marche vers la France.

VARIÉTÉS.

Deux Czars à Paris.

Souvenirs Historiques.

—

I.

PIERRE Ier (1717).

Cette grandeur, Pierre Ier la déploya à propos avec une finesse, un tact, une entente des nuances qui ne furent pas le moindre étonnement de ceux qui prenaient pour un dernier reste de grossièreté sarmate ses brusqueries, ses saillies, ses impatiences. Cet homme qui gouvernait si bien un peuple jeune, rude et fort, savait à merveille se gouverner lui-même. Seulement, par un sentiment même de sa dignité dont on ne comprenait pas d'abord la délicatesse et l'expérience, il ne la prodiguait point. Il était sûr de ne jamais se commettre en demeurant un homme, parce qu'il savait, le moment venu, redevenir du premier coup, et à n'en permettre le doute à personne, l'empereur, c'est-à-dire

---

le sceau du secret, ce qui s'était passé la veille entre lui et vous.

Serverette pâlit.

— Quoi ! s'écria t-elle, il a osé vous en parler ?

— Oui, reprit gravement le curé, et si comme moi vous aviez entendu l'expression de ses regrets, si vous aviez pu vous convaincre de la sincérité de son repentir, vous n'hésiteriez pas, quelle que soit la légitimité de votre ressentiment, à lui pardonner.

Serverette n'en revenait pas. Elle cherchait vainement, en dehors de l'explication de l'abbé, les causes qui avaient pu déterminer Chavanet à des aveux spontanés.

— Il est profondément malheureux d'avoir cédé à un entraînement aussi coupable, continua le curé. Il est prêt à implorer lui-même son pardon. Lui tiendrez-vous rigueur ? Ses bienfaits ne plaideront-ils pas en sa faveur ?

— Monsieur le curé, répondit Serverette, je lui ai pardonné dans le fond de mon cœur. Que veut-il de plus ? Aller au-delà m'est impossible, car jamais je n'oublierai sa grossière injure. Quant à ses bienfaits, dont il a voulu se payer avec mon honneur, loin d'atténuer sa conduite, ils ne la rendent que plus coupable puisqu'il m'a avoué lui-même qu'ils avaient été la conséquence d'un infâme calcul. En me recueillant dans sa maison, il me tendait un piége.

— Il se repent, Serverette, il a confessé sa faute. Serez-vous moins clémente que le prêtre qui l'a absous au nom de Dieu !

Devant ce langage solennel, Serverette était émue et ébranlée. Tout à coup Chavanet, qui attendait au dehors l'issue de cet entretien, apparut. Il plia le genou, en demandant grâce.

Elle ferma les yeux pour ne pas le voir, car elle se rappelait l'avoir vu déjà agenouillé, devant elle ; mais alors il n'implorait pas son pardon.

— Relevez-vous, dit-elle enfin. Il n'y a plus en moi aucun ressentiment, je vous en donne l'assurance. Je vous promets en outre d'essayer d'oublier ce que vous regrettez si fort. Je ne saurais vous faire d'autre promesse. Mais, elle doit vous suffire.

Et, sans attendre qu'il la remerciât, elle sortit précipitamment pour rejoindre madame Agathe.

XIV.

Madame Pauline de Pélussin était une femme habile. Ce qu'on sait d'elle l'a déjà prouvé. A sa place, une femme ordinaire aurait profité des dispositions de Chavanet pour faire de lui son amant, avec l'espoir de l'épouser après la mort d'Agathe, ou de s'enrichir à ses dépens, s'il tardait trop à devenir veuf. Pauline avait mieux raisonné parce qu'elle avait sainement apprécié Chavanet.

Tandis que son intérêt présent lui conseillait de se l'attacher, en consentant à devenir sa maîtresse, elle n'avait écouté que l'intérêt à venir. Elle s'était dit que Chavanet, rendu libre par la mort de sa femme, n'aurait rien de plus pressé que d'aller à Paris, afin de s'y jeter dans le tourbillon des plaisirs et qu'elle ne serait assez forte ni pour l'empêcher de se livrer à cet entraînement toujours impérieux chez un homme de son âge dont les passions ont été longtemps comprimées, ni pour lutter contre l'attrait de ces plaisirs, le jour où il s'y serait livré. Dès lors, ne s'exposerait-elle pas à être trahie, peut-être même abandonnée, après avoir tout donné ?

Ne valait-il pas mieux acquérir des droits plus sûrs, par cela même qu'ils seraient moins pesants, devenir indispensable à Chavanet, au simple titre d'amie, se transformer pour lui en une sorte de fée bienfaisante, prodigue en conseils adroits ; mettre à son service intelligence et habileté ; prendre l'initiative de ses résolutions en lui en laissant le mérite, se montrer désintéressée et exercer sur toute sa vie une heureuse influence dont il resterait toujours reconnaissant, parce qu'il lui serait prouvé qu'il en aurait toujours besoin ? La beauté des femmes s'en va lorsque l'âge vient. N'ont-elles pas à leur disposition, pour retenir les hommes, des liens et des attraits moins fragiles.

Voilà les questions que s'était posées madame de Pélussin. On sait comment, son ambition aidant, elle les avait résolues, à l'endroit de Chavanet : se livrant assez pour l'obliger à revenir à elle, pas assez pour le rassasier, elle le maintenait dans une excitation constante, que causait un désir toujours nouveau parce qu'il n'était jamais satisfait.

Il y avait donc de l'amour dans les sentiments que nourrissait Chavanet à l'endroit de son amie, mais un amour sans espérance définie et qui, en raison de ce caractère particulier, le ramenait toujours auprès d'elle.

L'amitié qu'un homme peut avoir pour une femme intelligente est délicieuse. Si la femme est jeune et belle, il peut toujours croire qu'il va goûter un nouveau bonheur dans ses bras, sensation dont le charme, assurément supérieur à celui de l'amour, explique la durée de certaines affections intimes et purement intellectuelles.

Que de fois, en allant chez madame de Pélussin, Chavanet s'était dit : « Je veux sortir de cette situation platonique. Son amitié ne me suffit plus. » Cependant, lorsqu'il quittait son amie, la situation était la même, et il était heureux et apaisé.

Ainsi s'expliquait l'influence puissante que cette femme exerçait sur lui et l'espérance qu'elle pouvait nourir de l'exercer toujours.

Il est vrai qu'elle lui donnait d'aimables conseils, flattait ses passions, encourageait ses vices et l'exhortait à la patience, au nom des plaisirs qu'elle lui procurerait plus tard.

Lorsque Chavanet lui fit connaître la comédie qu'il avait jouée auprès de l'abbé Peretty, pour obtenir le pardon de Serverette, elle le félicita.

— Je suis fière de vous, lui dit-elle, conduisez-vous toujours ainsi auprès de votre femme et auprès de la petite. Je vous promets le testament de l'une et les faveurs de l'autre.

— Mais, répondit Chavanet, celle-ci a un amoureux.

Un amoureux ! Il faut le supprimer.

— Le supprimer ! Comment l'entendez-vous ? demanda Chavanet alarmé.

Madame de Pélussin, que toute cette intrigue amusait, rit aux éclats.

— N'allez pas croire que je veux vous conseiller de l'assassiner ? Je n'aime pas les moyens violents. Mais que diriez-vous si j'enlevais l'amoureux sous les nez de Serverette, et si j'allumais en elle une jalousie qui vous la livrerait dans un moment de dépit ?

— Je dis que c'est tout simplement un trait de génie !

— Mon cher, ajouta cette aimable femme en le congédiant, pour vous je vais jouer le grand jeu.

Quinze jours plus tard, Chavanet connaissait le nom, la position, l'histoire de Frédéric. Il livra ces redseignements à madame de Pélussin.

(*Sera continué.*)

le souverain marqué de ce caractère particulier de la souveraineté russe, à la fois politique, militaire et religieuse. C'est lors de sa première entrevue avec le régent et avec le jeune roi qu'on put apprécier tout ce qu'il y avait de grâce dans cette force, de souplesse dans cette énergie, d'esprit dans cette ignorance, et de politesse dans cette apparente barbarie. Et d'abord Pierre, par une discrétion dont la convenance est supérieure à la politesse vulgaire, demeura enfermé dans l'hôtel de Lesdiguières, malgré l'aiguillon d'impatience et de curiosité qui le tourmentait, sans donner signe de vie, jusqu'à ce qu'il eût reçu la visite du roi, inauguration de son séjour, reconnaissance de son rang, bienvenue de sa visite, consécration de l'hospitalité.

Dès le samedi 8 mai, il reçut, avant-courrière de cette visite libératrice du souverain enfant, celle du régent son tuteur. Écoutons sur ce point Saint-Simon, si susceptible en matière d'étiquette, et qui ne trouve que des éloges pour ce prince du Nord, qui n'eut ni erreur, ni faute, ni hésitation sur ce qui eût embarrassé Saint-Simon lui-même :

» Le samedi matin, lendemain de son arrivée, le régent alla voir le czar. Ce monarque sortit de son cabinet, fit quelques pas au-devant de lui, l'embrassa avec un grand air de supériorité, lui montra la porte de son cabinet, et, se tournant à l'instant sans nulle civilité, y entra. Le régent l'y suivit, et le prince Kuvakin avec lui pour lui servir d'interprète. Ils trouvèrent deux fauteuils vis-à-vis l'un de l'autre ; le czar s'assit en celui du haut bout, le régent dans l'autre. La conversation dura près d'une heure sans parler d'affaires ; après quoi, le czar sortit de son cabinet, le régent après lui, qui, avec une profonde révérence, médiocrement rendue, le quitta au même endroit où il l'avait trouvé en entrant.

Nous venons de prononcer le mot d'interprète. C'était pour le czar une affaire d'étiquette et de convenance personnelle. S'il évitait le langage direct, ce n'est pas qu'il n'entendît bien le français et qu'il n'eût pu le parler, mais pour mieux marquer les qualités et les distances. Pour le latin et bien d'autres langues, ajoute Saint-Simon, il les parlait très-bien, ainsi que plusieurs des membres de sa suite, composée d'une quarantaine de personnes de tous les rangs, habilement choisies pour ses desseins, dont une douzaine mangeait d'ordinaire avec lui et l'accompagnait dans ses excursions, où le plus souvent il était sans escorte, quoiqu'il eût chez lui une salle des gardes du roi. Mais il aimait par-dessus tout sa liberté, la préférant même à sa sûreté, d'ailleurs fort bien fait pour se garder lui-même et croyant faire injure à l'hospitalité et à lui-même que de paraître douter de sa sécurité ou de son prestige. Le lundi 10 mai, le czar reçut la visite du roi, et chacun dut admirer le naturel et l'art exquis de ce prince, d'ordinaire si peu façonnier, qui prenait au besoin le premier fiacre venu, ou même empruntait, sans prévenir son maître, le premier carrosse à sa portée, comme il fit un jour de celui de la maréchale de Matignon, qui l'était venue voir, et dans lequel il se fit mener à Boulogne, au grand désarroi du maréchal de Tessé et des gardes, qui le cherchaient partout et couraient en vain après lui.

» Le lundi suivant, 10 mai, le roi alla voir le czar, qui le reçut à sa portière, le vit descendre de carrosse, et marcha de front à la gauche du roi, jusque dans sa chambre, où ils trouvèrent deux fauteuils égaux. Le roi s'assit dans celui de la droite, le czar dans celui de la gauche ; le prince Kurakin servit d'interprète. On fut étonné de voir le czar prendre le roi sous les deux bras, le hausser à son niveau, l'embrasser ainsi en l'air, et le roi, à son âge et qui n'y pouvait pas être préparé, n'en avait aucune frayeur. On fut frappé de toutes les grâces qu'il montra devant le roi, de l'air de tendresse qu'il prit pour lui, de cette politesse qui coulait de source et toutefois mêlée de grandeur, d'égalité de rang, et légèrement de supériorité d'âge, car tout cela se fit très distinctement sentir. Il loua fort le roi, il en parut charmé et il en persuada tout son monde, il l'embrassa à plusieurs reprises. Le roi lui fit très-poliment son petit et court compliment, et M. du Maine le maréchal de Villeroy et ce qui se trouva là de distingué fournirent la conversation. La séance dura un petit quart d'heure. Le czar accompagna le roi comme il l'avait reçu et le vit monter en carrosse. »

Le lendemain mardi 11 mai, le czar alla voir le roi entre quatre et cinq heures. Il fut reçu du roi à la portière de son carrosse, et, conduit de même, eut la droite sur le roi partout. On était convenu de tout le cérémonial avant que le roi l'allât voir, et tout se passa, comme si rien n'eût été convenu, avec une liberté et une familiarité majestueuses qui saisirent tous les assistants. Le czar se montra, comme la veille, gracieusement paternel, et sa visite dura le même temps que celle qu'il avait reçue. Ce jour-là, l'impression de la foule et le contre coup des acclamations populaires parurent le frapper à son tour, et il se montra agréablement étonné de ces manifestations sympathiques et respectueuses à la fois dont il fut environné sur son passage.

Dès huit heures du matin, il était allé voir les places Royale, des Victoires et de Vendôme, et le lendemain, il alla visiter l'Observatoire, les manufactures des Gobelins et le jardin du Roi des simples. Partout il fit des observations et des questions qui décelaient un curieux souverain et un de ces ignorants qui sont des maîtres.

Le jeudi 13 mai, le czar prit médecine, et ne laissa pas que d'aller l'après-dinée chez plusieurs artistes et artisants de réputation,

Le vendredi 14, il alla, dès dix heures du matin, dans la grande galerie du Louvre, voir les plans en relief de toutes les places du roi, dont le maréchal d'Asfeld et son état-major d'ingénieurs lui firent les honneurs. Le maréchal de Villars s'était joint à eux, assisté de quelques lieutenants généraux, ses compagnons d'armes. Le czar examina longuement et en connaisseur tous ces plans, et après avoir visité beaucoup d'endroits du Louvre, se promena dans le jardin des Tuileries, d'où l'on avait écarté le public, trop pressant et flatteusement importun,

L'après-dinée, il alla voir au Palais-Royal, Madame, mère du régent, qui, à part le fauteuil, le reçut avec les honneurs royaux. Il y fut rejoint par le duc d'Orléans, auquel il avait rendu sa visite, et qui le venait prendre pour le mener à l'Opéra dans sa grande loge, tous deux seuls sur le devant avec un grand tapis.

Peu de temps après son arrivée, le czar ayant manifesté le désir de se désaltérer et ayant demandé s'il n'y aurait point de la bière, le régent lui-même prit des mains de l'officier de bouche la soucoupe et le gobelet et les présenta au czar, qui avec un sourire et une inclination de remerciment, prit le gobelet sans aucune façon et en usa de même de la serviette offerte de même. Et au quatrième acte, il s'en alla souper, sans souffrir que le régent se dérangeât pour l'accompagner. (*A suivre.*)

M. Rane, dans le *Nain Jeune*, raconte une petite histoire de Cayenne, qu'il n'est pas possible de lire sans frissonner un peu. La voici :

Il y a quelques années, des prisonniers fabriquèrent un radeau, ils s'y entassèrent, espérant être poussés par le vent et portés par les courants vers la Guyane hollandaise. Le radeau allait lentement, les évadés n'avaient pas de vivres. Cela n'était rien ; mais ils manquaient d'eau et le soleil les brûlait, le soleil mortel de la Guyane. Le plus jeune devint fou. Deux autres perdant patience, se jetèrent à l'eau et gagnèrent la terre à tous riques : le sol était marécageux, cela ne les effraya pas ils piquèrent devant eux. D'abord ils n'enfoncèrent qu'à mi-jambe : puis le terrain devenant de plus en plus mouvant, ils s'enlizèrent jusqu'à la ceinturent ; ils voulurent se dégager, il était trop tard, à chaque mouvement, la vase montait ; leurs bras désespérés battaient l'eau vainement. La vase bientôt leur vint aux lèvres. Quelques jours plus tard on trouva les cadavres arrêtés dans les racines de palétuviers, la figure rongée par les crabes.

Je ne doute pas qu'un jour ce décor, mis à la scène par un faisseur quelconque, n'obtienne un grand succés d'émotion et de curiosité, comme disent les prospectus,

—

Encore les souverains eu voyage. M. Feyrnet, assez volontiers amer pour les grands de la terre, enregistre un petit épisode tout fait pour un sujet de gravure:

L'autre soir, entre dix et onze heures, près de l'angle de la rue de la Paix et du boulevard des Capucines, un petit mendiant était couché sur le soleil d'une porte. Deux passants l'aperçurent, se penchèrent vers lui et virent qu'il sommeillait. Un d'eux alors tira une pièce de monnaie de sa poche, la mit doucement dans la petite main endormie, et les deux promeneurs continuèrent leur chemain.

Le passant charitable était le prince de Prusse, qui faisait *incognito* un petit tour sur le boulevard.

—

Une vieille nouveauté. — On écrit de Paris à l'*Union de l'Ouest* :

Je viens de tenir dans la main un fusil à *vingt-quatre coups* qui date certainement de Louis XIV. Le hasard, ou plutôt une bonne fortune, m'a fait monter l'autre jour au n° 24 du faubourg Saint-Denis, et je suis tombé là sur l'une des plus belles collections d'armes qu'il m'ait encore été donné de voir. Ces armes appartiennent à un prince russe, le prince G...

Au millieu des plus merveilleux spécimens de l'armurerie arabe, turque, albanaise, du Daghestan ou de Damas, à côté d'une foule d'objets d'art, de la soupière en argent repoussé de Pierre le Grand, des calices de Jean le Terrible et de superbes bronzes de Jean de Bologne, l'armurerie française ne brille pas moins par sa perfection et l'audace de ses inventeurs. Le fusil revolver dont je parle est à quatre canons et manœvre absolument comme le revolver de Clot. Il est à pierre, mais n'a qu'un chien, qui s'abat successivement sur quatre bassinets. Le fusil a vingt-quatre coups est plus curieux encore et pourrait peut-être servir de point de départ pour une dernière révolution dans l'armement de l'Europe ; c'est dans le creux même de la crosse que se trouvent les vingt-quatre cartouches, et un mécanisme des plus simples les fait présenter successivement à l'orifice du canon sans qu'il soit nécessaire de les déchirer ni d'amorcer.

Nouvelles Commerciales. et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 25 Juin	37 00
Clôture	du 25 Juin	36 32

—

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 25 Juin

Londres 11 m. d. p. Liv. st.	108 3/8 108 3/4
Marseille, 11 m. date 1 Liv. T.	23 30 23 35

Constantinople 25 juin.

Notre place continue pour tous les articles à être dans le calme complet à cause du manque du numeraire. Les stocks en général sont bien fournis.

Coloniaux.— Euvirons 1,000 sacs café et 1,000 barriques sucres out été vendus dans le courant de cette huitaine aux prix de la côte. Stock café 4,000 balles, sucre 4,500 barriques.

Cotons.— Affaires nulles. il a été placé seulement 100 balles Adana Georgie. Stock 3,000 balles

Spiritueux.—Il s'est vendu environ 100 barriques Rhum d'Amérique et 200 barriques alcool. Dépot rhum d'Amérique 4,000 alcol 1,400 barriques.

Céréales.— Les prix tendent toujours à la baisse par suite des dernières nouvelles défavorables des principales places commerciales d'Europe. Les ventes pour la consomation locale ont été très limitées dans la dernière huitaine.

Prix des céréales.

			Pias.	en Mét
Blés durs	Kustendjé		32	—
»	»	Burgas.	30	—
»	»	Baltchik	29	31
»	»	Samsoun	26	29
»	»	Anatolie	—	—
»	»	Ismaïl	33 20	35
»	»	Azoff	32	34
«	»	Bessarabie	—	—
»	»	Galatz	—	—
»	»	Matzin	32	—
» tend.		Roumélie	—	—
»	»	Odessa.	30	32
»	»	Ibraila	24	27
»	»	Galatz	26	28
»	»	Bourgas	30 20	
»	»	Varna	26	27
»	»	Baltchik	24	26
»	»	Taganrok	—	—
»	»	Berdianska	—	—
Orges	Roumélie		14	15
»	Anatolie		—	—
Maïs	Danube		17	18
»	Roumélie		—	—
»	Anatolie		17	
Seigle			—	—

Les prix des farines sont les suivants :

Les farines d'Odessa	155—150—140
Stenia	132 1|2
Ghioksouyo	150
Samsoun	130

Ventes de la semaine 4000 balles Stock à Scutari et à Galata 8000 balles.

NOLISSEMENTS.

Depuis notre dernier bulletin du 17 courrant les arrivages continuèrent de la méditerranée, ce qui a fait augmenter considérablement le nombre de navires. Les frêts restent invariables et les affaires limitées. Frêts pratiqués dans la huitaine.

Azoff pour le R. U. sch. 50 ton.
Odessa, id. sch. 40.
Sulina, id. sch. 5|4 qr.
Constple. id. sch. 4 qr. JE.
Liverpool. id sch. 5|6 par vapeur.
Enos, p. Méditerrranée fr. 2 ou R. U. schel 6 qr.
Cavalla, p. Fiume fr. 1 20|00 le quintal de tabac

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 22 Juin.

ALEXANDRIE bat. à vap, rus. *Junona*, cap. Tomilovich. ayant touché Port-Said Yaffa Beyrouth Tripoli Lataqui Alexandretta Mersine Rodes Chio Smyrne Macaronia et Dardanelles divers marchandises et 100 pass.
MARSEILLE bat à vap. fran. *Assyrien*, cap. Gautier ayant touché Civita-Vechia Messine Pyrée Salonique Dardanelles et Galipoli, divers marchandises et 15 passagers.
LONDRES, bat. à vap. ang. *Una*, cap J Walter, ayant touché Malte Syra Dardanelles et Galipoli, div marcgandises et 21 passagers.
VOLO bat à vap. otto. *Peiki Cherif* cap. Tomasetovich, ayant touché Salonique Dardanelles et Callipoli, div. marchandises et 40 pass.

du 23

SMYRNE bat. à vap. aut. *Amiraglio Emo*, cap. F. Solder ayant touché Dardanelles div. march.
LIVERPOOL bat à vap. ang. *Italian*, cap. P. Urquart ayant touéhé Malte Syra et Dardanelles div marchandandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 22 Juin.

TBIESTE. bat a vap. aut. *America*, cap. Grupicich, div. marchandises.
SMYRNE, bat. à vap. fr. des M. Imp. *Péricles*, cap. Connar, div, marchandises.
DANUBE bat. à vap. aut. *Mercur*, cap. Biscuchia, div. morchandises.
BATOUM bat. v pap. russe, *Grand duc Constantin*, cap Tinchelko, div. marchandises.
SALONIQUE bat. à vap. otto. *Omer Pacha*, capit. Mallosevich, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 21 Juin.

LIVOURNE br. hel. *Tesseris Adhelfes*, c. Moros lest
CETTE br. aut. *Tesco*, cap. Scopinich, lest.
SYRA br. hell. *Evanghelistra* cap Zanis, lest.
— br. hell. *Filinis*, cap. C. Filinis, lest.
SONDA br. ang. *S. Tomaso*, cap. M. Pace, lest.
— br. otto. *Yoanis*, cap. Khirghiona, lest.

du 22

GENES trois-mâts ital. *Maria Madre*, cap. Viacava
— bark ital. *Corriere d'Italia*, cap. Stefano Mollinari, lest
NAPLES brik ang. *Vedra*, cap. G. Shauw, lest.
CASTELMARE, br. hell. *Sevasti*, cap. Cosmetto, l.
NEWCASTLE. br. nor. *Avance* cap. Tellesen, lest.

DPARTS des bat. à voile du 20 Juin.

DANUBE schoo. aut. *Gemma*, cap. F. Bronchetti, divers marchandises.
— goel. hell. *Evanghelistra*, cap. Caciulis, lest.
— » » *Ecaterina*, cap. Kiriacu, sel.
— br. hell. *Maria Bossia*, cap. Travlo. lest.
ODESSA br. aut. *Nikola Despot*, cap. Dederins. rail
— br. hell. *A. Spiridhon*, cap. Liguro div. mar.
— br. ital. *Due Luigi*, cap. Chiozza, lest.
— br ital *Pelicano*, cap. Dallorso, lest.
— brik ital. *Luigi*, cap. Polis, lest.
— br ital. *Orazio*, cap. Cacace, lest.
GALATZ schon. néer. *Helene*, cap. Pigliesi div. m.
AZOFF br. hell. *Ayos Yoanis Vaftistis*, cap. Petrussis
— bark ital. *Nina Carlotta*, cap. Rappalo, lest.
— br. ital. *Nazzarino*, cap. Lubrano, lest
— br. italien, *Russo*, cap. Russo, lest.
— bark autr. *Leopoldo Branner*, cap. Lucovich, div. marchandises.
NICOLAEFF br. ital. *Emilia Sofia*, cap. Caffiero,
MARSEILLE br. hell. *Enossis*, cap. Conduris blé.
— br. hell. *Calieris*, cap. Caradjas, blé.
— br. hell. *Euanghelistra* cap. Poriotis, blé.
— br. hell. *Ecaterini*, cap. Caradinos, blé.
— br. aut. *Foro*, cap. Pessich, plauches.
AZOFF br. ital. *Teresina*, cap. St. Lauro, lest.
— br. hell. *Cali Tihi*, cap. Cocalis, lest.
— br. hell. *Ariadni*, cap. Hondros, lest.
— br. ital *Pietrino*, cap. Romano, lest.
ODESSA br. prus. *Gustave Marie*, capit Johansen, charbon de terre.
— br. aut. *Pio*, cap. B. Maricich, lest.
— trois-mâts aut. *Maria*, cap. Thian, lest.
— br. aut. *Grazia di Dio*, cap. Grusich, blé.
— br. aut *Ellena D.* cap. Dabcevich, blé.
— bar ital. Raffaelle, cap. Busello, lest.
— bar. aut. *Prebo*, cap Demartino, lest.
— bar. ital. *Ronduinno*, cap. Demarchi, lest.
— bar aut *Zino*, cap. Glaich, P. fer
TAGANROK, br. hell. *Dellaporta*, cap. Vucinas. l.
MER-NOIRE br. ital. *Seuaro*, cap. F. Grafione, lest
DANUBE br. hell. *Nicolaos*. Lacheropulos, chaux.
— br. angl *Elisabeth Barten*, capit. Whesslie,
SOULINA br. ang. *Industrie*, cap. Nevelli, lest.
— br. ang. *Portia*, cap. Martin Devereux, lest.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 19

de FALMOUTH, pour Odessa, br. aut. *Prudente*, capit. Geletich, blé.
de TAGANROK pour Odessa. bar. russe, *Carl Jhon* cap Holmby, sui.
de CASTELMARE à ordre, br. russe, *Livorno*, cap. Fiscovich, lest.
de NEWCASTLE pour Odessa schon. autrichien *Orion Band*, cap. Peterson, charb de terre,
de MARSEILLE pour Gonst et Ordu, bar. autrich. *Catterina Stuch*, cap. Botta, lest.
— bar. aut. *Inviato*, cap. Catarinich, lest.
de ODESSA, pour Corc or Falmouth, bar. anglais, *Royal Done*, cap. H. Wilson, blé.
— pour Corc or Falmouth, bar ital. *Flavio*, cap Cafiero, seigle.

du 20

de IBRAILE, pour Corc ou Falmouth, schon. ital. *Aurora*, cap. Caadilo, blé.
— pour Constantinople et Ordu br. hell. *Marriza*, cap. Caruli, blé.
de ODESSA, pour Corc or Falmouth, br. aut. *Armelin*, cap. Dabinovich, blé.

AVIS.

Par Décision du Conseil Municipal, en date de ce jour, les Bureaux de la Municipalité seront ouverts 2 heures avant midi, et leur clôture aura lieu à 9 heures et demie à la turque.

Hôtel Municipal le 12/24 Juin 1867.

AVIS.

Par suite de la démission de Dhimitraki Effendi Yénidounia, du Secrétariat-Général de la Municipalité du 6me Cercle, Leval Effendi, Ingénieur en chef de cette Administration, a été également chargé des fonctions du Secrétaire Général.

AVIS.

L'adjudication de la fourniture du beurre de Sibérie et du riz de Philippopoli pour les troupes impériales, et celle de l'orge pour la cavalerie, auront lieu au Ministère de la Guerre, lundi 19 juin v. s.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus indiqué, à six heures à la turque.

Séraskérat, 12/24 juin 1867.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 25 JUIN 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	920	—
» 2me qualité	»	800	—
» Moka, l'oke	»	15	—
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	275	285
» pilé id.	»	222	—
» pilé de Hollande	»	223	224
» d'Havane en caisse	»	205	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 10	—
Girofles	»	5 20	—
Canelle	»	25	—
Indigo Bengale	»	120	—
» Madras	»	72	—
Cochenille Argentine	»	64	65
» morellane	»	61	—
» humide	»	42 20	—
Noix muscade	»	23	—
Camphre	»	24	—
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	40	80
Bois de Campêche, le quint.	»	50	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	—
» id. 2e id.	»	93	—
Charbon, New-Castle . tonneau	Sh.	29	30
» Liverpool	»	26	27
» Cardiff	»	30	—
Etain, le quintal	P.	675	680
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	6	—
Vitres	Fr.	17	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	143	146
Grenailles assorties anglais	»	164	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	330	—
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	—
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	170	—
Fil de fer de Trieste	»	135	140
Fer en barres assorties	P.	64	65
» masses pour clous	»	72	—
» en feuilles 1/14	»	105	—

Fer en cercles	P.	90	—
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog.	P.	95	—
Soufre d'Italie le quintal	»	55	56
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	—
» de Belgique	»	35 20	—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	14	—
» id. de 22 poids	»	12	—
» d'Amérique les 12 1|2 galons.	L. t.	1	—
Alcool américain les 17 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse	»	64	—
» qualité inférieure	»	11	—
Vin de France la bordelaise	»	80	110
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	45 20	—
» des Indes	P.	200	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	114	115
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	123	124
» de Trieste (manque)	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9 20	—
Suif	»	9 30	—
Beurre de Russie	»	15 10	—
Caviar, 1re qualité	»	25	—
» 2e qualité	»	22	23
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 75	—
» » mâle	»	5 50	—
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 10	5 20
» » 2e qual.	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 80	—
» Chagrinées (12) (6 kilog.)	»	73	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 50	—
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	65	68
» id. 12/20 id.	»	72	74
» id. 16/24 id.	»	76	77
» id. 20/30 id.	»	82	84
» id. 8/14 id.	»	80	82
» id. 12/20 id.	»	84	86
» id. 16/24 id.	»	88	90
» id. 20/30 id.	»	92	95

L. T. 105

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10|12 et de 11|12.	L. t.	—	—
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—	—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

——

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	49	50
» mince	»	—	—
» Turquie 3 à 4.	»	41	—
» mince	»	29	30
Galles noires, l'oke	»	14	15
» vertes et blanches	»	10	11
Graine jaune Angora	»	13	13 20
Skilip	»	7	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	12	12 20
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	7 20	—
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	3 30	4
» de Mouton les 2 pièces	»	13 20	—
» d'Agneau secs la pair	»	9 20	10
Laines de Chevron d'Angora	»	34	36
» de Bey-Bazar	»	—	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	21	23
Scammonée 1re qual.	»	450	

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	P.	220	—
Gomme Adragante, assortie	»	34	—
» Adragante en feuilles	»	45	48
» Arabique assortie	»	22 20	—
Cuivre de Tocat	»	9	10
» de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	25	26
» d'Anatolie	»	22	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 30	—
Graine de lin de Roumélie	»	28	30
» d'Anatolie	»	28	29
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	7 20	7 30
» de Crète	»	7 30	8
Raisins Carabournou rouges	»	8	—
» de Vourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	6	—
» de Sultanine	»	3	—
Mastic de Chio	»	80	100
Coton Georgie	»	8 10	—
» Adana	»	8 25	8
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	»	78	92
Encens, quint.	»	—	—
Safranum l'oke	»	315	220
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 20	3 30
» Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	—
Savon de Candie	»	5 10	5 20
» de Mételin	»	5 10	5 20

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* cap. Gauthier, partira pour MARSEILLE jeudi 27 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERC

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

PUR OESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 Rue Terziman 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

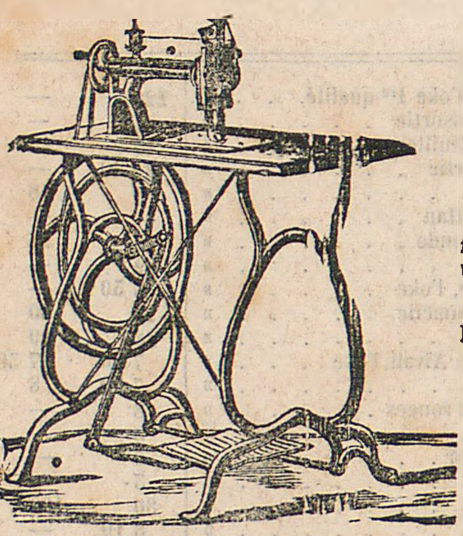

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six navettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, Rue de Péra, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vemouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. et A. BERTIN FRÈRES Cité françaises.

Magasin N. C. MAVRO.

Nouveau dépôt à Galata, Moum-hané, Cité-française

24 — Premier Etage — **24**

GROS et DÉTAIL.

Mon ancien magasin étant resté fermé jusqu'à présent par suite de l'incendie.

Je recommande au public mon nouveau dépôt, pourvu de marchandises toutes fraiches, et de première qualité telles que : Café, Thé, Sucre, Vins fins et Liqueurs, Parfumeries, etc., le tout à des prix très modérés.

Ayant joui jusqu'à présent de la confiance du public je m'efforcerai de continuer à la mériter par les qualités de mes marchandises.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

MM. les Actionnaires sont prévenus que l'Assemblée Générale du 2 courant (n. s.) a fixé la somme de Liv. T. 100,000 à repartir sur 100,000 Actions de la Société comme dividende pour la seconde année sociale terminée le 31 décembre 1866.

Ce dividende de Piastres 100 par action (a 109 1/2 Liv. S. 0. 18. 3 1/6) sera payé à la caisse de la Société Générale Camondo-Han, à Galata, à partir du 1er juillet prochain conformément aux statuts.

Constantinople, le 22 mai 1867.

AVIS.

Les créanciers du failli nommé Tohafezi Polivaki, sont invités dans le terme de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, à se rendre au comité des faillis, pour constater en présence des syndics leurs créances d'après la loi. Le délai fixé passé toute réclamation de la part des créanciers sera considérée comme nulle et non avenue.

Le 17 Sépher 1284.
Le 8 Juin 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Εἰδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Τοχαφεζῆ Πολιβάκη ὅτι ἐντὸς δεκα πέντε τὸ πολὺ ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον νὰ παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπὴν καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, οἱ μὴ δὲ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας θέλουσι μείνει ἔξω τοῦ κύκλου τῶν δανειστῶν.

17 Σεφὲρ 1284.
τὴν 8 Ἰουνίου 1867

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Εἰδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Κυριαζιτζῆ Γιάννη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

21 Σεφὲρ 1283.
Τὴν 12 ἰουνίου 1867.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentist J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les abès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu de villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegetale franc 1. 60.

MACHINES A COUDRE

RUE RAMBUTEAU, 30, A PARIS.

Nous recommandons spécialement les **Machines à coudre** de la maison **WATSON ET Cie**. Ces admirables machines sont organisées pour tous les travaux de tailleurs, chapeliers, cordonniers, lingères, couturières, soieries, corsets, robes, manteaux, confections, etc., etc. Le point obtenu est la piqûre des deux côtés de l'étoffe et entièrement indécousable.

No 1 : 250 f. — No 2 : 350 f. — Nos 3 et 4 : 350 à 400 f.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	à la T.	
					Service Journalier.
					Voyage pour le Pont.
6	45	2	11	15	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8		18	12	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
10	30	12	3		de Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
11		2	3	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach*)
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8	30	11	1		de Yénimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	45	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	15	3	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8		8	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	45	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10		3	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	30	3	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
4		3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	28	4	9		de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
					Départ du Pont.
8	30	3	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
9		2	1	30	pour Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
10	45	3	3	15	pour Arnaoutkeui, directement *(excepté les vendredis.)*
10	30	4	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
9	30	3	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtche, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
3	45	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
4	45	8	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.)*
5		12		9	pour Beylerbey, Vanikeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	30	3	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui *(retour direct au pont.)*
5	45	18	10	15	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé
6	15	2	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré (*)
6	30	8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
7		3	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	50	17	10	20	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. *(Les vendredis exceptés.)*
6	15	3	10	45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*)
4	45	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retour direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franque		Horloge H.	à la T.	
				Voyage pour le Pont.
6	30	11		de Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar.
7	30	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
8	20	12	50	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8		12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	45	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	45	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	45	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	15	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	45	10	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
				Départ du Pont.
8	15	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	30	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	45	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	45	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2		6	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour au pont touchant Thérapia, Yénikeui.*
5		9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
6		10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	15	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	45	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge H.	à la T.	
					Service Journalier.
					Voyage pour le Pont.
7			11	30	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	28		12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.
					Départ du Pont.
5	15	10	9	45	pour Proti, Antigone, Prinkipo, Cartal et Pandik.
5	45	16	10	15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
					Service des Dimanches.
					Voyage pour le Pont.
8		un bateau	12	30	de Cartal, Prinkipo, Helki, Antigone et Proti.
5			9	30	de Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
					Départ du Pont.
10			2	30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.
5	45		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

BROSSE ÉLECTRIQUE ET ÉLIXIR DENTAIRES

Du Dr LAURENTIUS, brevetés s. g. d. g.

L'APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ aux affections buccales par la **BROSSE ÉLECTRIQUE** et **L'ÉLIXIR DENTAIRES** du docteur **LAURENTIUS** a produit des effets merveilleux. Sous leur action, les dents cariées, envahies par le tartre, altérées par la faiblesse d'estomac ou par l'usage du tabac, retrouvent leur état, se solidifient, les douleurs s'apaisent, l'haleine se purifie. Cette **Brosse** s'emploie à sec, sans poudre; l'**Elixir** est le complément obligé du traitement. Son usage, toujours délicieux, tout en conservant la beauté primitive des dents, les préserve de toute altération.

A Paris, chez Mme **SORA**, 2, rue Ménars. — A *Constantinople*. Dépôt général chez MM. **CALLEJA et Cie**

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 70 ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boîte et sur la notice qui se distribue gratis, *la signature :* **A. Rouvière**, *les initiales* **A. R.**, *et la marque de fabrique*. **Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.**

A Paris, à la pharmacie **LEROY**, 45, rue Neuve-St-Augustin. — A *Constantinople*, dépôt chez **L. MEIFFREDY**, — **DELLA-SUDDA**, — **OTTONI**, — **CALLEJA**, etc.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 143.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS —Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 27 Juin

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Une dépêche télégraphique reçue à la S. Porte, annonce l'arrivée de S. M. I. le Sultan le 25 juin à Messine, à une heure après-midi, après une traversée des plus heureuses.

L'escadrille Impériale devait quitter ce port immédiatement après avoir fait son charbon.

S. M. I. est en parfaite santé.

(Agence Havas.

Paris, 25 juin, 8 h. 10 m. soir.

Zia Bey poursuit devant les tribunaux le *Mémorial Diplomatique*, comme ayant diffamé les émigrés musulmans.

L'*Etendard* dit, que l'Angleterre a envoyé à la Porte une note spéciale recommandant de prendre en sérieuse considération, la note collective des puissances.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

L'*Union bretonne* publie sous le titre de: *Une révélation*, le récit d'une circonstance fort grave de l'attentat du 6 juin.

Voici l'article de l'*Union bretonne*, qui a déjà été reproduit par le *Phare de la Loire*, et par la *Revue de l'Ouest*:

Aujourd'hui que le Czar est parti pour regagner ses Etats, emportant de la France et des Français une opinion que les événements ultérieurs fortifieront sans doute, et nous laissant comme gage d'alliance et d'amitié le souvenir du péril qu'il a couru pendant qu'il était notre hôte, nous pouvons apprendre au pays une circonstance inconnue encore, et que l'Empereur a tenu à couvrir jusqu'à présent d'un discret silence, dans un sentiment délicat digne de sa grande âme.

Un des projectiles destinés à trancher les jours d'Alexandre II a atteint Napoléon III, et il a fallu une sorte de miracle pour préserver les jours de notre Souverain. Au lieu d'une blessure pénétrante, le plomb n'a fait qu'une forte contusion à l'endroit même du cœur! Voilà ce que nous affirme une personne à même d'être bien informée.

L'Empereur n'a pas voulu, assure-t-on, que le Czar sût en France que le coup destiné à le frapper avait plus directement encore menacé et offensé une autre poitrine. Cette volonté imposait à la presse une réserve qu'elle a fidèlement observée, mais qui disparaît aujourd'hui que l'auguste visiteur est parti.

Maintenant, que le pays mesure l'immensité et l'imminence de la catastrophe à laquelle il a échappé, et qu'il s'en inspire pour comprendre là où se trouvent invariablement son intérêt et son devoir.

Une nouvelle et sanglante émeute a troublé dernièrement la ville irlandaise de Waterford, Il y a eu trois hommes tués et plus de quarante blessés. Cette émeute a eu lieu au moment où quatre officiers irlando-américains, suspects de fénianisme, étaient transférés de la gare du chemin de fer à la prison de Waterford.

Aussitôt l'arrivée du train, une foule immense s'est ruée sur les policemen qui conduisaient les prisonniers. Les constables se défendirent avec leurs sabres-baïonnettes, tuèrent sur place un des assaillans et en blessèrent six autres, dont deux mortellement. La police à cheval finit par arriver sur les lieux et par emmener les inculpés en prison. Mais les constables avaient eu dans la bagarre un des leurs tué sur le coup et trente-huit avaient reçu des blessures plus ou moins graves. *(Times.)*

SAINT PÉTERSBOURG, 7 juin. — La nouvelle de l'attentat contre la vie de l'empereur Alexandre, commis hier au bois de Boulogne, est arrivée ici pendant la nuit, et, le matin, toute la ville, consternée et stupéfaite, apprenait le fait par une dépêche spéciale de la *Poste du Nord* vendue dans les rues. Le premier télégramme, adressé par le comte Adlerberg au ministre de l'intérieur était rédigé, à ce qu'il paraît, immédiatement après l'attentat; il disait que le criminel était un jeune homme, et, *et à ce qu'il paraît*, un Français. Un second télégramme, distribué vers quatre heures de l'après-midi rectifiait ces premières informations; il nous apprenait que le coup avait été tiré par un Polonais émigré, du nom de Bérézowsky, et que l'empereur Alexandre n'avait dû son salut qu'à ce que le pistolet, trop chargé apparemment, avait éclaté.

Vous dire l'impression produite ici par ces nouvelles serait presque impossible. On est indigné, outré. Dans ce premier mouvement de colère et d'irréflexion, on s'en prend à tout le monde, aux gens qui ont conseillé le voyage de Paris à l'empereur Alexandre, au souverain des Français qui l'a invité sans être parfaitement sûr de pouvoir le prémunir contre les dangers de la haine des émigrés polonais, enfin à la société française elle-même, qui, par son attitude sympathique aux Polonais, encourage, dit-on, ici, leurs rêves insensés et leurs haines implacables contre la Russie et son souverain.

Depuis ce matin une foule compacte encombre toutes les rues; on se transmet les nouvelles, on les commente.

A deux heures un *Te Deum* solennel réunissait dans la cathédrale d'Issak une foule immense et des plus hétérogènes dans laquelle le simple paysan coudoyait la dame élégante et le soldat se tenait à côté du haut fonctionnaire. Les grands duc Constantin et Nicolas assistaient au *Te Deum* chanté par Mgr Isidore, évêque métropolitain de Saint-Pétersbourg et de Novgorod; tout le corps diplomatique, tous les grands dignitaires de l'Etat, les généraux et les officiers de la garde étaient présents au service divin en grand uniforme. A la sortie des grand-ducs de l'église, le peuple les a chaleureusement acclamés; les maisons sont pavoisées et ce soir, au moment où je vous écris, la ville est illuminée. *(Gazette de Moscou.)*

Voici, d'après la *Esperanza* de Madrid du 11, le texte du télégramme reçu par l'ambassadeur de France, en réponse aux félicitations adressées par le Congrès à l'Empereur des Français, et dont le président du Sénat a donné immédiatement communication à cette assemblée:

A. M. Mercier, ambassadeur de France à Madrid.

Faites part en mon nom au président du Congrès de toute ma reconnaissance, en lui donnant l'assurance de l'émotion avec laquelle j'ai reçu les félicitations de la Chambre.

NAPOLÉON.

Paris, 7 Juin.

—

Il résulte du rapport annuel du commissaire de l'immigration aux Etats-Unis que 183,418 émigrants d'origine étrangère sont débarqués à New-York en 1866, et qu'il est arrivé pendant cette année 51.222 émigrants de plus qu'en 1865 et 37,066 de plus qu'en 1864.

L'immigration étrangère aux Etats-Unis se répartit de la manière suivante entre les diverses nationalités :

Allemagne	106,716	183,418
Angleterre	36,186	
Irlande	18,047	
Divers pays. . . .	22,469	

—

Un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* que nous lisons aujourd'hui, tout en se félicitant du résultat favorable que l'entrevue des souverains a dû nécessairement avoir pour la consolidation de la paix du monde, laisse percer quelques craintes au sujet des perspectives menaçantes de la question d'Orient. La feuille prussienne déclare que, d'un moment à l'autre, les relations de la Turquie et de la Grèce peuvent tourner à une hostilité déclarée; qu'en outre, l'insurrection des Bulgares acquérant une réelle gravité, il peut sortir de cet ensemble d'incidens des complications propres à diminuer les bons effets de l'entente actuellle.

Nous avons tout lieu de croire que ces considérations sont empreintes d'un pessimisme hors de saison. Ce qui nous paraît probable au contraire, c'est que les relations des souverains réunis à Paris ont acquis, au milieu des émotions qui ont accompagné leur visite, une degré de cordialite et de confiance assez intime pour qu'aucune des complications périlleuses de la question d'Orient ne puisse être soulevée en dehors de leur assentiment, et si, ce que nous ne croyons pas, elles arrivaient à l'être, ce ne serait que pour recevoir promptement une solution amiable et pacifique, à laquelle personne en Europe ne serait de force à résister. Il nous est donc impossible de nous associer maintenant aux appréhension de la *Gazette de l'Allemagne du Nord.* *(Indep. belge.)*

—

On a fait courir le bruit que le comte Walewski, renonçant à la vie politique, s'était retiré dans son chalet des bords du lac Léman, en Suisse. Le fait est inexact. L'ancien président du Corps législatif et du Congrès de Paris a simplement profité des loisirs inattendus que lui ont créés les événements pour aller, avec l'autorisation de l'Empereur, voir en Italie la famille de sa femme et pour visiter en revenant sa villa, qui est située dans la Suisse française.

De retour, après un voyage de quelques semaines, il a tenu sa place de membre du conseil privé dans plusieurs des dernières fêtes officielles, et notamment au grand dîner d'apparat des Tuileries offert aux souverains.

Le comte Walewski ne s'est nullement retiré sous sa tente, il ne lui appartient même pas de le faire. Il est et reste en France, toujours prêt, si l'occasion se représentait, de donner de nouvelles preuves de dévouement à l'Empereur et à sa dynastie. *(Patrie.)*

—

L'émigration irlandaise, pendant l'année 1866, s'est élevée à plus de 100,000 personnes. Si on ne perd pas de vue, d'après les statistiques publiées par le *Registrar général*, que la majorité des émigrants, parmi les hommes comme parmi les femmes, sont d'un âge moyen peu avancé, il faut reconnaître que l'Irlande voit diminuer chaque année, dans une notable proportion, ses élémens de force et de jeunesse. Selon nous, il y a dans ce fait persistant de l'émigration, aussi bien et peut-être plus même que dans les insurrections féniaues, un objet de sérieuse attention pour les hommes d'Etat d'Angleterre. Rien, en effet, n'accuse plus hautement le malaise profond qui pèse sur l'Irlande que cet exil volontaire qu'une partie de la population ne cesse de s'imposer.

(Patrie.)

—

Il est aujourd'hui confirmé, de la façon la plus positive, qu'il n'y aura pas de prorogation du Corps Législatif et que l'Empereur ne laissera point partir les députés que toutes les lois en préparation et le budget ne soient votés. C'est peut-être là ce qui explique que la loi si importante de sociétés ait fini par être votée de guerre lasse, après une discussion qui a paru à la fois longue et insuffisante.

De tristes nouvelles s'étaient répandues aujourd'hui à la Bourse au sujet de M. Jules Favre. Grâce au ciel, elle n'avaient aucun fondement, et, au contraire, l'état de santé de l'éminent orateur est en voie d'amélioration ; cependant, il serait possible que le repos fût imposé quelque temps à ce député de l'opposition ; M. Jules Favre souffre d'hémorragies nasales qui arrivent surtout lorsqu'il parle longtemps et qui l'affaiblissent énormément. Il ne serait donc pas étonnant qu'il dût renoncer pour quelque temps aux luttes parlementaires, *(Indép. Belge.)*

CONDAMNATION OFFICIELLE
DE L'ÉLOQUENCE CRÉTOISE.

A mesure qu'Omer pacha resserre le champ d'action des bandes crétoises, et leur fait redouter le moment où elles ne trouveront plus d'autre refuge que dans la clémence du vainqueur, le diapason de leurs cris monte d'octave en octave, l'éloquence épuise les formes les plus pathétiques pour attirer l'attention de l'Europe sur les prétendus massacres et outrages commis par les troupes impériales.

L'*Indépendance belge* contient un factum de ce genre où l'accumulation de l'abomination et de la désolation sur l'exagération dépasse toutes les limites de l'imagination.

Omer pacha porte en grande partie le poids des attaques et s'il parvient à quitter la Crète sans avoir une réputation de cruauté à faire maigrir de jalousie Mourawieff lui-même, il le devra à la réaction qui s'est opérée dans les esprits les plus favorablement prévenus dont l'enthousiasme philantropique a dû céder devant la crainte du ridicule et de l'odieux qui s'attache tôt ou tard aux manœuvres entachées de mensonge et de calomnie.

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques passages extraits de la note reproduite par l'*Indépendance belge* :

« En outre d'une centaine de femmes, d'enfants et de vieillards qui furent trouvés décapités autour de son camp, et d'autres encore sur différents points, il (Omer pacha) a fait égorger, dans le village d'Arcoudéna, Marie Montaxopoulo, Hélène Stamatopoulo et Catherine Milonopoulo.

» A Zouridi, les frères Manuel et Constantin Démétrius, après avoir eu, par ses ordres, les yeux crevés et subi, sous les yeux de leur femme, la plus barbare des mutilations que la plume se refuse à décrire, ont été ensuite égorgés.

» Dans les villages de Phylaki, de Kournai, de Patima et de Castello, quatre hommes ont été pendus et quatorze vieillards massacrés, parmi lesquels deux paralytiques, sur leur lit même ; seize femmes et enfants ont été mis en pièces, quelques femmes ont été écorchées vives.

» Plus de mille femmes et enfants, pour se soustraire à ces horribles tortures, périrent de froid sur les sommets des montagnes Blanches, où ils avaient cherché un refuge du 25/7 au 27 avril/9 mai, tant ils craignaient de tomber entre les mains du généralissime de l'empire ottoman.

» Il ne croit pas moins devoir appeler votre attention sur la nécessité d'aviser aux moyens nécessaires pour préserver ceux qui se trouvent hors de Candie, des maladies contagieuses, telles que le typhus, la petite-vérole et l'épidémie cholérique qui se sont développées dans l'armée turque et la déciment. »

Après avoir lu cet extrait des élucubrations crétoises, il ne reste plus qu'à tirer l'échelle en regrettant que le domaine de l'absurde et de l'atroce ait été exploité de façon à déconcerter toutes les tentatives des cervaux malades de l'avenir.

Bien qu'on réussisse parfois au théâtre à apitoyer les foules sur des malheurs imaginaires, il n'en est pas de même dans la vie pratique.

Ici, la fiction, quel que soit l'artifice déployé, est flétrie à l'égal du mensonge, et la réaction qui se produit dans l'esprit des hommes généreux dont on a escamoté les sympathies, est fatale aux mystificateurs.

Les mensonges des héros crétois, pour emprunter le langage d'Oxenstiern, sont de la nature des boules de neige qui tombent des montagnes; ils grossissent en chemin, jusqu'à ce qu'ils se dissipent, se fondent et enfin se réduisent à rien.

Les discours de Lord Derby à la Chambre des Lords et de Lord Stanley à la Chambre des Communes d'Angleterre, ont porté à l'insurrection crétoise une plus rude atteinte que les victoires d'Omer Pacha.

En proclamant à la face du monde que les prétendus actes de cruauté et massacres attribués aux troupes ottomanes en Crète n'avaient leur origine que dans l'imagination des nouvellistes, Lord Derby a prononcé l'oraison funèbre du panhellénisme dont l'existence artificielle n'a pu s'imposer qu'à la faveur d'un patriotisme exalté qui ne recule devant aucun moyen pour atteindre son but.

Aujourd'hui que la lumière est faite et que l'opinion se tient en garde, il faudra, bon gré mal gré, qu'une puissance ambitieuse renonce à des annexions que sa situation ne justifie pas, et qu'elle imite, si elle ne veut pas s'attirer l'animadversion de l'Europe, le Piémont et la Prusse dont la fortune est dûe aux vertus domestiques et à la supériorité gouvernementale et non au brigandage et à la piraterie.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA
SUCCESSION CHAVANET

—

PREMIÈRE PARTIE

—

TARTUFE AU VILLAGE.

XIV.

— Un viveur décavé à vingt-deux ans ! fit observer celle-ci. Il sera facile d'avoir raison de lui.

Tandis qu'une conspiration s'ourdissait ainsi contre Serverette et contre lui, Frédéric menait dans Privas la vie monotone de garnison.

Encore aujourd'hui, Privas, avec ses montagnes couvertes de neige pendant six mois, ses quatre mille habitants, ses maisons mal bâties, ses rues étroites et mal pavées, n'a d'autre physionomie que celle d'un triste et grand village, bien que ce soit le siège d'une préfecture.

A l'époque où se passent les événements que nous racontons, c'est-à dire il y a vingt-cinq ans, cette physionomie était tout à fait repoussante. Pas de théâtre, pas un café élégant, pas une promenade proprement tenue. On avait il est vrai la possibilité de faire durant l'été, des excursions dans le pays, qui est admirable. Mais, en hiver, à part quelques réunions des fonctionaires, d'ailleurs peu nombreux, les distractions étaient à peu près interdites.

Grâce à sa naissance, à son éducation, aux égards que ses supérieurs eux-mêmes lui témoignaient, les principales maisons de la ville s'étaient ouvertes devant Frédéric. Mais on ne le recevait que dans l'intimité, les sous-officiers n'étant pas invités aux soirées officielles. Son existence était donc sans gaieté et le disposait par cela même à chercher des aventures, malheureusement fort rares, la population se composant uniquement de fonctionnaires , d'une douzaine d'avocats, notaires, avoués, négociants, de quelques boutiquiers, et enfin d'ouvriers mineurs, race mal venue, rachitique, épuisée par ses labeurs quotidiens.

L'amour de Serverette avait mis, il est vrai, dans l'existence de Frédéric, un rayon de soleil. Mais il ne la voyait, comme nous l'avons dit, qu'à de rares intervalles, n'avait même pas la ressource de lui écrire, et devait se contenter d'une espérance dont la réalisation, quelle que fût la force de ses sentiments, était encore à l'état de problême. Or, filer le parfait amour à distance n'a jamais été une récréation, surtout pour un soldat.

Si, à côté de ces détails, on tient compte du caractère de Frédéric, des émotions de son passé qui avaient singulièrement élargi son intelligence, de sa grande jeunesse, on comprendra sans peine l'état dans lequel il se trouvait. Barbassous, qu'il allait voir aussi souvent qu'il le pouvait, était le témoin de son ennui. Mais il n'était pas au pouvoir du braconnier de le faire cesser.

Un dimanche, à l'heure où la foule se pressait sur l'unique promenade de Privas, on vit apparaître tout à coup madame de Pélussin. Elle devint bientôt l'objet de l'attention générale. Elle sortait si rarement et était à ce point élégante que sa présence en ville faisait toujours sensation.

— D'où vient-elle ? demandaient les hommes intrigués par le mystère de sa vie.

— Qui paie ses toilettes ? demandaient les femmes. On dit qu'elle se fait expédier de Paris ses chapeaux et ses robes.

Ce jour-là, madame de Pélussin était complétement vêtue de noir. Mais, à la forme de ses vêtements, à la grâce avec laquelle elle les portait, Frédéric devina une jolie femme, avant même d'avoir vu son visage. Avec ses instincts de Parisien désœuvré il sentit sa curiosité s'éveiller, pressa le pas et resta frappé d'admiration, à l'aspect de cette brune et chaude beauté.

— Qui est cette femme ? demanda-t-il à un jeune homme de la ville.

— Vous ne connaissez pas madame de Pélussin ? C'est elle, elle-même, mon cher. N'est-ce pas qu'elle est jolie ?

Et comme ce nom ne disait rien à Frédéric, son interlocuteur lui raconta l'histoire de Pauline.

Lorsqu'il eut fini et que le sergent releva la tête, la belle promeneuse avait disparu.

A dater de ce jour, il chercha à la revoir, passa devant sa maison, la suivit une fois dans la rue, cherchant à l'aborder sous un prétexte quelconque. Ce fut en vain.

Alors, il écrivit pour solliciter la permission d'aller la voir, peignit fort lestement en quelques lignes sa tristesse et ses langueurs, parla de Paris assez pour intéresser une femme qui y avait vécu et qui le regrettait.

A quelques jours de là, comme il se promenait devant la caserne, en compagnie de plusieurs de ses camarades, une belle fille qui n'était autre que Léocadie, la soubrette de madame de Pélussin, s'approcha de lui.

— C'est bien vous qui êtes M. Frédéric Laffrey, dit-elle.

— Oui, mademoiselle.

— Madame de Pélussin vous attendra chez elle demain à quatre heures.

Et regardant effrontément les soldats qui sortaient de la caserne, Léocadie s'en alla sans attendre la réponse de Frédéric.

Les amis de ce dernier l'entourèrent aussitôt pour avoir le mot de l'énigme ; mais il demeura silencieux comme un poteau.

Le lendemain, il fut exact au rendez-vous et gracieusement reçu par Pauline, qui reconnut en lui, sous ses habits de sous-officier, un homme du monde, et du meilleur.

— Je n'ai pas l'habitude, dit-elle, d'accueillir sans présentation des gens qui me sont inconnus. Mais votre lettre m'a séduite. Votre histoire m'a intéressée. Vous êtes un exilé comme moi, un naufragé de la grande tempête qui règne toujours dans l'atmosphère parisienne. C'est à ce titre que ma porte s'est ouverte devant vous.

Et comme il la remerciait :

— Trouverez vous du plaisir à me venir voir ? Sachez du moins que vous rencontrerez ici quelque sympathie. On peut vous l'avouer. Vous avez su plaire.

Ces paroles mirent le feu dans le cœur de Frédéric. C'était un galant homme et sa conduite jusqu'à ce jour l'avait bien prouvé. Mais, il était faible, désarmé en face de la séduisante beauté de Pauline qu'il savait libre et qu'il crut facile. Il vit donc dans l'accueil qui lui fut fait un encouragement donné aux espérances qu'il avait conçues.

Cette première visite fut suivie de plusieurs autres. Il s'abreuva de la séduction qui se dégageait de cette femme aussi charmante que dangereuse. Il ne cessa pas d'aimer

Voir le numéro 26 juin.

On lit dans la *Liberté* :

Nous empruntons au premier et au meilleur des recueils populaires illustrés, au *Magasin pittoresque*, l'article suivant qui vient apporter à notre thèse préférée l'appui d'un raisonnement d'une lumineuse simplicité.

Vous possédez une grande propriété ; vous n'en défrichez qu'une parcelle, et, en gémissant, vous dites : « Voilà tout ce que produit mon bien. » — Mais que ne défrichez-vous tout le reste ? peut-être n'est-ce pas même à l'endroit où vous avez mis la bêche que votre sol est le plus fécond. Voici un peuple, où l'on compte les hommes par millions, on n'a donné l'éducation qu'à un très petit nombre d'entre eux, et l'on dit : il est vraiment extraordinaire que nous ayons si peu de savants, d'artistes, d'inventeurs, d'orateurs et d'hommes éminents de tous les genres. »— Mais que savez vous des aptitudes que vous laissez, faute de culture, inconnues et étouffées sous l'ignorance ! Si au lieu de ne cultiver que quelques mille intelligences, vous en aviez aidé, en versant plus généreusement la lumière, des millions à relever, ou tout au moins à se laisser entrevoir, n'est-il pas à présumer que vous auriez multiplié le nombre des hommes supérieurs qui contribueraient aujourd'hui à accroître puissamment la richesse et la gloire du pays ? Pourquoi vous croiriez-vous autorisé à prétendre que tout ce qu'il peut y avoir de génies différents en germe dans la nation se trouve précisément contenu et enfermé en ce petit cercle de jeunes gens que l'aisance de leurs familles a, jusqu'à présent, fait jouir seuls des bienfaits de l'instruction. »

Aux Etats-Unis, l'école primaire publique est une pour tous les enfants sans distinction de rang, de fortune ni de sexe. Tous les citoyens de la grande république sans exception ont passé sur les mêmes bancs, et beaucoup, parmi les plus considérables, n'ont pas reçu d'autres leçons ; car l'enseignement y est assez développé pour suffire à quiconque ne veut point se lancer dans les études littéraires.

D'ailleurs, ce complément d'instruction littéraire peut-être acquis plus tard, si le besoin ou le goût s'en fait sentir, ou si l'on en a le loisir ; c'est le superflu. Mais le nécessaire, c'est-à-dire ce qu'il est indispensable à un homme, à un citoyen, à une mère de famille de savoir, ne manque à personne. Or, ce nécessaire, pour les Américains, comprend la plupart des matières dont se compose le programme de l'enseignement secondaire spécial récemment organisé chez nous, grâce à la persévérance de M. Duruy : histoire et géographie, géométrie appliquée, arpentage, notions usuelles de droit civil et constitutionnel, etc. etc.

Tel est, aux Etats-Unis, l'enseignement primaire, qu'on pourrait avec autant de raison nommer « enseignement national » puisqu'il s'adresse à tous. C'est un mode d'éducation pratique, où la jeunesse entière reçoit « des clartés de tout. » Le reproche contenu dans l'article que nous venons de citer ne saurait donc être appliqué aux Américains : *Ils cultivent leur champ tout entier.*

REVUE DES JOURNAUX

COURONNEMENT DU ROI DE HONGRIE.

Pesth, 10 juin.

Vous savez déjà que la mort de l'archiduchesse Mathilde a fait supprimer toutes les fêtes de la cour. Nous en sommes réduits aux cérémonies officielles et traditionnelles, et à quelques soirées particulières. Parmi ces cérémonies, le banqnet qui suit le couronnement a certes son originalité.

Ce banquet a eu lieu dans la grande salle du palais où étaient assemblés les magnats et la députation de la Diète. Au milieu de la salle, on avait dressé une table qui ne comptait que six couverts ; vis-à-vis de la table, trois tribunes où se touvaient : au milieu, les enfants royaux et les archiducs, à droite, le corps diplomatique, à gauche les dames de la cour. Ces six couverts étaient destinés au Roi, à la Reine, au primat de Hongrie, au président du conseil des ministres, comte Andrassy, à l'évêque de Veszprim et au nonce du Pape.

D'abord le primat a enlevé la couronne au Roi et l'a mise sur une table. Puis le ministre-président a présenté au Roi et à la Reine une cuvette où ils se sont lavé les mains, que le primat a essuyées. C'est un procés-verbal que nous faisons là ; mais les agréments du style ne sont pas nécessaires dans ce compte rendu de formalités antiques. Après ces préliminaires qui ne manquaient pas de singularité, les convives se sont assis : le Roi à la droite de la Reine, près de lui le primat, puis le comte d'Andrassy ; près de la Reine, l'évêque de Veszprim, puis le nonce du Pape.

Le dîner ne se composait que de trois plats. Ce n'est pas beaucoup, quand on songera que depuis trois jours, et selon les rites formels qui règlent les couronnements, le Roi jeûnait. Mais de ces trois plats mêmes, il y en a deux qui ne sont servis que pour la forme, le premier qui est présenté par un délégué des magnats, le second qui est présenté par un délégué de la Diète. Ils ne font que paraître et disparaître ; on n'y touche pas. Voici enfin le troisième plat, le plat sérieux, le plat de résistance comme nous disons. Il est servi par le grand-chambellan qui est allé avec le grand échanson le chercher au festin populaire. C'est un morceau des bœufs rôtis qu'on donne à la foule. Le Roi en a sa part, et c'est sur ce fragment de rosbif que son appétit peut s'exercer. En même temps on a pris du vin qui est distribué au peuple, et, en buvant ce vin, le Roi dit : Vive la patrie ! (*Etjen a haza*) à quoi l'assemblée a répondu en criant : Vivent le Roi et la Reine !

Voilà tout ce banquet royal. Vous voyez qu'il est primitif. Mais c'est ainsi qu'a dîné saint Etienne, et c'est ainsi que doivent dîner tous les rois de Hongrie, le jour de leur couronnement. N'oublions pas que les mains royales ont été lavées après comme avant le repas. Un détail qui ne fait certes pas partie de la tradition, c'est que les enfants royaux se sont mis à rire pendant qu'on essuyait gravement les mains de leur père et de leur mère. Que voulez-vous ? On ne peut pas exiger des enfants qu'ils reconnaissent la solennelle importance des ablutions de saint Etienne. La Reine a fait du doigt un gentil geste de menace à ces têtes blondes irrévérencieuses. Jolie échappée dans ce cérémonial naïf, que ce frais sourire et cette douce et muette gronderie maternelle. La reproduction des pratiques d'il y a mille ans est curieuse, mais on est charmé du moindre royon qui jette un peu de vie sur ces mouvements antomatiques.

Le festin populaire était tout pareil aux festins d'autrefois. Mais la vie n'a jamais manqué à ces ripailles de la foule. Cela ce passait dans une plaine de Bude. Là, devant d'immenses feux de bois, des broches gigantesques faisaient tourner des bœufs entiers. Nous disons bien, des bœufs tout entiers qui rôtissaient devant une multitude impatiente. Il n'y a pas eu de solennité dans le service, on n'a pas mis de couvert, on n'a lavé les mains de personne. On s'est borné à couper dans les bœufs cuits à point, des morceaux de viande qu'on jetait aux assistants. Quelle belle mêlée que celle de ces convives s'arrachant leur pâture ! Cinq cents tonneaux de vin ont été ouverts pour arroser ce rosbif. Notre ambition, à ce qu'on dit, c'est de nous voir tomber des alouettes toutes rôties dans la bouche. Les Hongrois ne se contentent pas de cette ambition ; ils veulent une réalié plus solide et ils l'ont ; ce sont des bœufs entiers qui leur tombent tout rôtis.

Les cinq cents tonneaux ont été taris jusqu'à la lie, et on en a bientôt vu les effets. Des hommes et des femmes tombaient, frappés d'une ivresse lourde et profonde. Il est probable que ce dernier trait fait encore partie de la tradition. Et nous l'avons dit déjà, la tradition ici est sacrée.

Voici maintenant une cérémonie plus calme et d'un caractère plus gracieux : c'est la remise au Roi et à la Reine des cadeaux traditionnels du pays. Le cortége a circulé d'abord dans les rues de Pesth, puis il a traversé le Danube pour arriver au château royal de Bude. L'élément militaire n'est pas absent de ce cortége, et les hussards qui ouvrent la marche, et les députations des comitats qui la ferment nous rappellent que nous sommes chez une nation née pour être à cheval et pour faire la guerre. Mais ce qui domine pourtant dans ce cortége, c'est un côté pastoral des plus naïfs. On dirait une fête de la mythologie, une de ces solennités bucoliques dont Hésiode et Théocrite nous ont parlé. Qu'il s'agisse des choses de la paix ou des choses de la guerre, ce sont toujours des visions du passé qu'on a ici Nous ne nous en plaignons pas, si on ne conserve du passé que ses costumes et ses réjouissances. Et il est intéressant de voir toujours jeunes, et reproduites avec une foi qui ne faiblit pas, ces pratiques d'un autre âge.

Le cortége a défilé sous les fenêtres du palais, d'où le Roi et la Reine contemplaient tous les biens de la terre dont on leur faisait hommage. Mythologie et féodalité, il y avait ces deux caractères dans cette procession naïve. D'abord venaient des jeunes filles en robe blanche, avec des écharpes aux couleurs nationales, portant des fruits. C'était bien commencé. Des paysans, en costume blanc aussi, suivaient ayant chacun leur charge : des pains immenses, deux poissons gigantesques qui respiraient encore, quoiqu'ils fussent exposés dans des rubans hongrois à un soleil ardent, quatre jambons. Il y avait des présents plus importants, car voici des chars entourés de paysans à cheval, vêtus de leurs anciens costumes : petite veste et longue jupe blanches. Le premier char est orné de feuillage et de rubans que tiennent de jeunes filles : il renferme deux veaux et trois moutons, couronnés de fleurs comme pour le sacrifice. C'est une idylle grecque qu'on nous sert là, et elle a de la grâce. Il faut dire qu'un des veaux troublait un peu par ses cris la sérénité de la fête. Il ignorait sans doute qu'il figurait comme personnage officiel, et il beuglait grossièrement. Heureusemeut, un bœuf énorme suivait gravement, avec une dignité majestueuse. Il avait des cornes de plus d'un mètre de longueur et pour dissimuler sans doute ce qu'elles avaient de menaçant, on avait mis gracieusement à leurs extrémités de petits bouquets. Autre ressouvenir de la Grèce fleurie. Les chars se succèdent : il y a deux tonneaux de vin dans celui-ci, des légumes de toutes sortes dans celui-là, huit sacs de blé dans un troisième, de la farine dans un quatrième. Puis viennent des jeune filles et des pâtissiers, en blanc et bleu, portant des gâteaux. Après quoi, une seconde édition de bœuf, de moutons, de blé et de vin.

Tout cela est fort joli, et le soleil fait fort bien sur ce défilé pastoral. Pendant que ces présents passent devant le palais, un orchestre de ménétriers de village, des Bohémiens joueurs de violons et de clarinette, exécutent la marche nationale hongroise. Cette musique grêle et primitive se marie fort bien à cette naïve procession. Comme il faut que le faste militaire se montre ici dans toutes les fêtes, on voit passer à la suite de ces paysans, de leurs fruits et de leurs moutons, un certain nombre de magnats et de députés des comitats. Chevaux superbes, harnachés d'or et d'argent, costumes de velours ou de soie, armes resplendissantes, on a encore une fois ce spectacle qui nous rend quelque chose des carrousels du moyen âge.

Pourquoi ne dirons-nous pas qu'en revenant à Pesth, nous avons été frappés par une affiche de théâtre sur laquelle on lisait : aujourd'hui *Barbe-bleue*, demain *Belle-Héllène* ? Quoi, vraiment, dans un pays où la tradition est si sainte, où l'ancienne étiquette de la monarchie est conservée avec un soin si jaloux, on va s'amuser du formalisme du Roi Bobêche, de ses programmes de réjouissances, de la cantate numéro trente-deux, et de la majesté comique du roi Agamemnon ? Cela prouve que le temps présent tient toujours sa raillerie prête pour toutes les grandeurs fausses ou vraies du passé. Cela prouve que l'épigramme moderne s'est introduite aux lieux même où le préjugé antique a le plus de force. Cela prouve peut-être aussi que les Hongrois ne voient que des souvenirs dans ce qui nous paraît de vieilles coutumes de vasselage, des souvenirs glorieux, puisqu'ils rappellent l'indépendance et la grandeur du pays. (*Ind. Belge.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Par ordonnance impériale :

Zéki Pacha, vient d'être confirmé dans le gouvernement du sandjak de Lazistan ;

Mehmed Pacha, caïmacam d'Oïna, nommé gouverneur du sandjak de Kumuchkhané ;

Chukri Bey, confirmé dans le gouvernement du sandjak de Kerasoun ;

Zia Bey, confirmé dans le gouvernement du sandjak de Boudjah ;

Abdi Effendi, caïnakam de Kodjkiri, nommé Mouavin du villayet de Sivas ;

Edhem Effendi, ancien grefier du Medjlis de Smyrne, nommé Mektoubdji du même villayet ;

Atta Bey, confirmé dans le gouvernement du sandjak d'Amassia ;

Muhi-Eddin Pacha, confirmé dans le gouvernement du sandjak de Kara-Hissari-Charki ;

Rya Effendi, membre du Bureau de Mektoubdji au ministère des affaires étrangères, nommé Mektoubdji du villayet de Diarbékir ;

Suleyman Bey, caïmacam de Hassan Massour, nommé caïmacam du sandjak de Mardin ;

Hadji Ahmed Pacha, confirmé dans le gouvernement du sandjak de Saerd ;

Ismaïl Pacha, gouverneur de Chekréjour, nommé gouverneur du sandjak de Mamourat-ul-Aziz (Kharpout) ;

Lahovari Effendi Lazaraki-zadé, nommé Mouavin du gouvernement des Iles de l'Archipel ;

Nafiz Bey, président du tribunal de commerce de Smyrne, nommé Mektoubdji du même villayet ;

Nedjib Pacha, caïmacam d'Ocra, nommé gouverneur de l'ile de Mételin ;

Moustapha Nédjib Pacha, confirmé dans le gouvernement de l'île de Chio ;

Hassan Pacha, confirmé dans le gouvernement de l'île de Rhodes ;

Abdoullah Effendi, nommé caïmacam de l'île de Ténédes ;

Ibrahim Pacha, confirmé dans le caïmacamat de Lemnos ;

Raïf Effendi, nommé caïmacam de Stankeuy.

—

Par un arrêté du ministre de l'Instruction publique l'*Étoile d'Orient* est supprimée et le journal grec le *Néologhos*, suspendu pour trois mois, à partir du 26 juin.

—

Le journal *Le Pays* annonce à ses lecteurs qu'à la suite de difficultés graves survenues entre la Sublime Porte et la Perse, les relations diplomatiques ont été interrompues.

La nouvelle éditée par *Le Pays*, est dénuée de tout fondement et nous sommes en mesure de la démentir formellement. Nos lecteurs savent d'ailleurs que S. Exc. le ministre de Perse continue à habiter sur le Bosphore dans sa résidence d'été d'Emirghian.

—

Dans un rapport sur le voyage de l'*Arcadi* effectué le 1er juin que nous trouvons dans un journal grec, on lit le passage suivant :

« M. le colonel Coronéos, qui était sur le rivage avec plusieurs soldats et une foule de chrétiens indigènes, répondait aux salves d'artillerie de l'*Arcadion* par des vivats et des *détonations* joyeuses. »

Nous comprenons très-bien que le colonel Coronéos réponde aux salves d'artillerie par des vivats, mais par des... *détonations* !

L'enthousiasme doit avoir ses bornes au risque de provoquer un *shocking* énergique de la part de toutes les lectrices délicates.

Pourvu que les détonations dont il s'agit ne fournissent pas aux insurgés l'idée de se servir de bombes asphyxiantes !

—

Samedi matin à l'aube du jour, à Pancaldi, un fabricant de bierre s'est suicidé d'un coup de fusil. Cet homme, après s'être enfermé dans sa chambre avait dirigé l'arme contre son cœur et avait lâché le coup en faisant jouer la détente avec son pied.

—

A Caliondji-Coulouk, des voleurs sont entrés par la fenêtre d'une maison et ont enlevé tous les habillements et effets qu'ils ont trouvé sous la main.

On est à leur recherche.

—

D'après le rapport officiel le nombre des maisons brûlées à Aïvan-Sérail, Londja mahalessi, s'élève à 205.

—

Vendredi pendant le jour, à Has-keuy dans une maison juive deux femmes montèrent sur la terrasse : la terrasse s'écroula et les deux femmes tombèrent dans la rue. L'une s'est grièvement blessée ; l'autre est morte samedi dans la matinée.

—

A plusieurs reprises nous avons attiré l'attention de la police sur les cavaliers qui courent les rues à bride abattue au risque de se tuer et de causer de grands malheurs.

La police, paraît-il, a d'autres soucis et s'en rapporte à la Providence du soin d'infliger à ces casse-cou le châtiment qu'ils méritent.

Un beghirdji du Taksim ivre comme un canon, traversant hier les rues de Kassim-Pacha au triple galop de son cheval, renversa un marchand de glaces, brisa son vase et continuant sa course écrasa plusieurs passants jusqu'à ce qu'enfin le cheval s'abattit et lança l'ivrogne sur le pavé. Quand on le ramassa on constata qu'il avait une épaule démise et les jambes écorchées.

—

Dans l'après-midi de lundi, un incendie qui a duré une heure, a éclaté à Tchenguelkeuï dans le Bosphore (côte d'Asie) ; l'on ne connait pas encore les détails.

—

Ces jours-ci la police a fait une perquisition dans un café près de Haviar-khan, où elle fit l'arrestation de plusieurs individus qui se livraient à des jeux de hasard.

—

AVIS.

La ferme du droit de *tcharsi* et autres ainsi que le service du balayage aura lieu par adjudication à l'Hôtel-Municipal, le jour de Lundi 1er juillet, (19 juin).

Les personnes qui désirent soumissionner sont requises de se présenter au Conseil Municipal de 6 à 8 heures à la turque.

Hôtel Municipal. le 14/26 juin 1867.

—

A la Direction de la *Turquie*.

Permettez-moi d'emprunter la publicité de votre journal pour signaler à l'attention de l'autorité les feux de joie qu'on allume dans les rues à certaines occasions, notamment la nuit de la veille de la St-Jean. Dans un pays comme celui-ci où l'incendie est à l'état endémique il devrait être sévèrement interdit d'allumer des feux dans les rues. Le passage de la rue Gul-Baba était littéralement intercepté dimanche par un feu dont la flamme léchait les murs des maisons et il était à craindre à chaque instant qu'il ne se communiquât aux balcons en bois. Il y avait pourtant à quelque distance un zaptié qui fumait sa pipe. Etait-ce donc là son unique devoir ? *Un de vos abonnés.*

Nous trouvons dans les journaux de la capitale deux pièces qui contredisent de la manière la plus facheuse pour le crédit de l'administration hellénique les assertions de ceux qui s'obstinent encore à représenter les populations ottomanes limitrophes de la Grèce comme aspirant à rentrer sous la domination grecque. Des bandes venues de la Grèce avaient, il y a quelques mois, obligé par la contrainte, les habitants de quelques villages, du district d'Armiro en Thessalie, à passer dans le royaume hellénique.

Ces familles viennent de rentrer, en partie, dans leurs foyers, et se sont remises à s'occuper tranquillement des travaux de leurs champs, dont l'autorité avait pris soin de recueillir les produits et de les mettre en réserve jusqu'à leur retour. Les habitants des villages de Kalivia, de Dermona et de Vrinia viennent se présenter à S. E. Edhem pacha, gouverneur de la Thessalie, et au commandant en chef des troupes impériales deux *mahzers*, dans lesquels ils racontent les mauvais traitements dont ils ont été l'objet en Grèce.

Voici un résumé de ces pièces datées du 24 et 26 mai dernier et portant les signatures de quarante trois chefs de familles appartenant aux villages que nous venons de nommer.

Serverette. Mais il ne crut pas lui être infidèle, en se laissant entraîner à ce caprice qui jetait une puissante distraction dans sa vie.

Un soir, Pauline consentit, pour lui plaire, à ne pas recevoir ses amis ainsi qu'elle avait coutume de le faire. Il vint, la trouva seule, se montra éloquent et elle fut à lui.

Il convient de le dire, Pauline ne se livra pas par calcul. Surprise par l'esprit de Frédéric, par la chaleur de ses prières, par la douceur de son langage, elle céda sans y être poussée par le désir d'aider Chavanet à avoir raison de Serverette.

On sait que chez les femmes dont la première jeunesse est passée, la passion a d'impérieuses exigences. Pauline se donna parce qu'elle fut touchée, parce que cela lui fut doux et agréable, et sans croire qu'elle se livrât à autre chose qu'à un caprice momentané qui n'entraverait en rien ses plans.

Elle devint ainsi la première victime, — une victime heureuse, il faut l'avouer, — du piège qu'elle avait tendu.

Quant à Frédéric, cet événement porta le plus grand trouble dans son existence. Il retrouvait chez Pauline la manière d'être, les allures, l'esprit des femmes aux pieds desquelles sa ruine s'était consommée. Elle avait la pâleur maladive des Parisiennes, — défaut ou qualité plus rare qu'on ne pense, — une beauté piquante, des audaces extravagantes et des timidités d'enfant. Autour d'elle, il revoyait, cette élégance raffinée et enivrante au milieu de laquelle il avait vécu pendant quelques années. Dans ce salon, il pouvait se croire à Paris et les sensations qu'il y éprouvait étaient d'autant plus vives que la discipline et la vie du régiment l'en avaient plus déshabitué.

Il en arriva donc à trouver insupportable tout ce qui ne touchait pas à Pauline. L'horreur de son existence lui apparut plus poignante, et c'est pour l'oublier qu'au lieu de revenir en arrière, et d'arrêter à ses débuts sa nouvelle passion, il s'y plongea de plus en plus, puisqu'il y puisait l'oubli des choses auxquelles il ne voulait pas penser.

Ils se livrèrent donc, l'un et l'autre, à la douceur de s'aimer, lui, sans que l'image de Serverette vint troubler son bonheur, elle, sans se préoccuper un seul instant des intérêts de Chavanet.

Ni ce dernier, ni les autres amis de madame de Pélussin ne connurent jamais ce qu'ils auraient pu appeler « la chute » de leur amie. Frédéric, bien que subitement transformé, ne laissa rien deviner à ses camarades de sa bonne fortune. Il en jouit silencieusement.

Un mois s'écoula ainsi. Alors, madame de Pélussin chez laquelle jusq'à ce moment, il n'avait pu venir que dans le jour ou après minuit, lui proposa, afin de l'avoir plus souvent à côté d'elle, de le présenter à ses amis.

On lui fit bon visage, parce qu'elle avait eu soin de l'annoncer comme le neveu de l'un des personnages influents de Paris, avec qui elle se disait en relations. On l'invita à s'asseoir à une table de jeu, et il n'osa refuser, bien qu'il eût fait, deux ans plus tôt, le serment de ne jamais toucher des cartes.

Cette première partie fut heureuse pour lui. On jouait le lansquenet. Il gagna quelques centaines de francs. Ce premier gain devait lui être fatal.

XV

A dater de ce moment, Frédéric passa la moitié de sa vie chez madame de Pélussin. Il y venait dans le jour aussitôt que les nécessités de son service le laissaient libre. Alors c'était pour Pauline, mais il y revenait le soir à huit heures, et ce n'était plus que pour le jeu.

Ses ressources pécuniaires se composaient uniquement de sa solde ; il n'avait rien à attendre du dehors, puisqu'étant orphelin et pauvre, il ne possédait ni parents ni amis auxquels il aurait pu demander quelque argent dans un moment difficile, et que d'autre part sa ruine avait été si complète, qu'il était arrivé au régiment avec cinq cents francs.

La première fois que dans le salon de madame de Pélussin il prit place devant la table de jeu, il possédait pour toute fortune deux louis. S'il les eût perdus, il aurait éprouvé un dépit momentané, mais, en même temps, il se serait trouvé dans l'heureuse nécessité de quitter la place.

Pour son malheur, dès le début, il gagna, et les jours suivants il put revenir et prendre part au jeu à l'aide de ce premier gain. Pendant plusieurs semaines, il perdit et gagna tour à tour, goûtant un âpre plaisir à espérer des bénéfices rapides et à redouter la disparition de son dernier écu avec lequel aurait également disparu la possibilité de jouer.

Sur ces entrefaites, survint un événement qui devait avoir pour lui de terribles conséquences.

La compagnie dont il faisait partie était commandée par un jeune officier qu'on appelait le vicomte d'Eyragues, destiné à un avenir brillant, en raison de son nom, de sa fortune et de la position de son père, l'un des membres les plus éminents de la Chambre des députés. Bien qu'il fût à la fois le supérieur et l'aîné de son sergent-major, il avait, dès l'arrivée de celui-ci au régiment, deviné en lui un homme de son monde, et sans lui rendre le mauvais service de faire taire en sa faveur les rigueurs de la discipline, il lui avait témoigné une sympathie à laquelle Frédéric devait en partie son rapide avancement.

Plus tard, le capitaine d'Eyragues qui ne connaissait pas la sotte vanité propre à certains hommes de son rang, manifesta plus clairement cette sympathie. Lorsque le matin, le sergent-major venait faire son rapport quotidien, il arrivait souvent que le capitaine le retenait à déjeûner. Si Frédéric faisait mine de refuser, le capitaine insistait, en lui disant :

— Vous auriez bientôt l'épaulette, mon cher. Vous serez alors mon camarade.

Le vicomte d'Eyragues fut le seul parmi les gens qu'approchait Frédéric, qui devina sa liaison avec madame de Pélussin, bien qu'il ignorât de quelle femme il s'agissait. Mais il pressentit les dangers que courait Frédéric. Celui-ci, ne pouvant s'absenter la nuit sans une permission de son chef, se trahit par la fréquence de ses demandes.

— Vous trouvez donc que les femmes ne vous ont pas fait assez de mal ? lui dit un jour le capitaine en riant. Du moins, usez de prudence et rappelez-vous que c'est à elles que vous devez d'être ici.

Frédéric remercia M. d'Eyragues du conseil et, profitant de ses bonnes dispositions, demanda une autorisation de sortie permanente qui lui fut accordée sur le champ.

A quelques jours de là, le capitaine le fit appeler.

(*Sera continué.*)

« Tandis que nous jouissions, disent les signataires de ces adresses, des bienfaits de la paix et de la tranquillité sous la protection paternelle de S. M. le Sultan, des bandes hellènes de Kiriaco et de ses complices se sont introduits nuitamment dans nos villages qu'elles ont pillés, détruits et incendiés. Ces bandits, l'épée à la main, nous ont dispersés de tous côtés et ont amené nos familles en Grèce, où nous avons été obligés de les suivre et où en peu de temps nous avons été témoins des plus grands maux.

Grâce à la faiblesse du gouvernement hellénique et à son impuissance à les réprimer, les bandits se sont sans peine emparés de nos troupeaux, de nos bœufs, nous ont dépouillés de tous les biens que nous possédions et réduits, nous et nos enfants, à la faim et à la plus affreuse misère.

LL. EE. le gouverneur général de la Thessalie et le commandant en chef des troupes impériales, ayant appris nos malheurs, daignèrent envoyer le général Mehmed Ali pacha avec un détachement de troupes dans nos villages pour veiller au maintien de l'ordre public, troublé par les brigands. Les troupes impériales découvrirent 8,000 piastres et une quantité d'or, d'argent et de cuivre cachés dans la maison de notre compatriote Constandaki; elles ont conservé intactes ces richesses et les lui ont remises à son retour. Les faits de cette nature et la sollicitude paternelle que notre caïmakam Rifaat pacha n'a cessé de nous témoigner, nous ont engagés à retourner avec nos familles dans nos foyers.

Les autorités hellènes nous ont fait subir une dernière vexation lorsque nous repassions la frontière à propos de la perception des droits de douane sur les troupeaux qui nous restaient.

Enfin, après mille contrariétés, nous sommes parvenus, grâce à la protection de notre caïmakam et au concours des officiers et des troupes impériales, à nous délivrer des mains de nos spoliateurs.»

Notification Officielle.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Dans le but de faciliter aux cultivateurs et éleveurs de bestiaux l'achat du sel dont ils ont besoin, le Gouvernement Impérial vient de décider qu'une réduction générale de 20 paras par ocque sera opéré sur le prix de vente de tous les sels extraits des salines et des mines de sel de l'Empire.

Ainsi, le prix du sel de roche qui se vend actuellement à 50 paras l'ocque, sera réduit à 30 paras; celui des sels de mer, de lacs et de puits qui sont livrés au commerce à 40 paras l'ocque ne sera plus que de 20 paras.

Les sels de mer, de lacs et de puits de Tripoli de Barbarie seront également réduits au prix de 20 paras l'ocque, pour la consommation locale, et de 17 paras pour l'exportation par mer dans les autres parties de l'Empire. Le sel de roche de la même province sera vendu à 30 paras pour la consommation intérieure, et à 27 paras pour l'exportation.

Une réduction de 20 paras par ocque sera également effectuée sur le prix des sels de roche moldo-valaques vendus sur les bords du Danube par le Major-Micha, en vertu d'un contrat passé avec le Gouvernement Impérial.

Cette réduction ne sera mise en vigueur qu'à l'expiration d'un délai de 31 jours, à partir de la date de la présente publication.

Pourtant comme cette réduction de prix ne regarde que les campagnes, un droit d'entrée de 20 paras par ocque sera perçu dans les villes et les bourgs sur tous les sels qui, achetés aux salines de l'Empire et nantis d'un teskéré en règle, seraient introduits dans ces localités.

Les sels introduits dans les villages moyennant un teskéré valable, devant être exempts, comme il est dit plus haut, du droit d'entrée, les individus qui les auront achetés aux salines seront tenus de les porter directement à destination.

Dans le cas où ils seront obligés de passer la nuit près d'une ville ou un bourg situé sur leur trajet, ils ne pourront le faire que dans un endroit sis en dehors de ces localités. Il leur sera également défendu de faire passer leurs sels dans les villes et les bourgs qu'ils seraient dans le cas de traverser pendant le jour, et devront, par conséquent suivre une route extérieure.

Les sels introduits clandestinement dans les villes et les bourgs seront confisqués, ainsi que les teskérés qui les accompagnent, et les contrevenants seront passibles d'une amende égale ou double du droit d'entrée, soit 40 paras par ocque, sur la quantité totale de ces sels, quelle qu'en soit la qualité ou l'espèce.

Si les sels introduits dans une ville ou un bourg, moyennant l'acquittement du droit d'entrée, étaient ultérieurement réexpédiés dans toute autre localité, fût-elle même un village, le droit qu'ils auront payé ne sera plus restitué à leur propriétaire.

Constantinople 12/24 juin 1867.

Un premier essai de fabrication de briques à l'instar de celle adoptée en Europe et général et en Belgique en particulier a eu lieu dernièrement sur le terrain à proximité de Makri-keuï par l'entremise de M. Michel Rya, briquetier Belge. Nous donnons ci-après le prix de revient par mille accusé par le premier essai.

Façon et mis en haie.	Pias.	43
Mis en four et cuisson	»	10
Charbon et sable.	»	20
Extraction du terrain et emplacement	»	7
Matériels	»	5
	»	85

D'après le rapport délivré par M. Michel Rya, il est bien constaté que le prix ci-dessus, sera réduit à piastres 60 les mille, aussitôt que les ouvriers indigènes se seront familiarisés avec le système de fabrication que le gouvernement impérial s'efforce d'introduire dans le pays, et que le prix du charbon et des autres matériels sera relativement abaissé.

Tribunaux.

Affaire Vandenbeck de Chateaubriant. — Demande et interdiction formée par un fils contre son père et sa mère.

(Suite)

Ce procès, Me Lachaud a dit le mot, a été fait pour de l'argent. Si le père de famille, moins avare ou moins sévère, eût accordé à son fils Alphonse et à son fils Henri de larges pensions, — que sa fortune lui permettait de servir, — sans nul doute ce triste procès n'eût pas eu lieu.

Ce qu'il y a de grave dans ce procès, au point de vue de la défense du père et de la mère, c'est la délibération du conseil de famille, étant d'avis, à l'unanimité, de prononcer l'interdiction et déclarant que tous les faits si graves articulés dans la requête, dans le *factum* honteux, comme le qualifie Me Lachaud, sont à leur connaissance personnelle. Or, ce sont des faits de barbarie et d'abandon de la part du père, des faits d'immoralité et d'inconduite de la part de la mère.

Aussi Mes Lachaud a-t-il commencé par combattre cette délibération et par présenter les membres du conseil de famille comme des ennemis de M. de Chateaubriant père et des amis bienveillants ou abusés du fils Alphonse de Chateaubriant.

La vérité serait celle-ci, d'après Me Lachaud :

Gaspard, l'aîné des fils, le héros d'Afrique décoré sur le champ de bataille, a pu être un courageux soldat, mais c'était un *cabaleur* et un hypocrite ; il y avait entre son père et lui un mystère d'iniquité, peut être deux, mais assurément un attesté par ses propres lettres : il avait attenté à la pudeur de son jeune frère. Pour se venger de son père, qui se serait fait donner la preuve écrite de cette infamie, il aurait conspiré contre sa famille, cherché à amener une séparation entre son père et sa mère, en présentant cette dernière comme une Messaline, pire que cela, comme la Proxénète de ses filles ; il aurait donné à Clotilde des conseils détestables ; l'aurait jetée dans le désordre en empêchant son mariage avec M. de Corbie et lui aurait dicté contre sa mère des calomnies abominables.

Tel aurait été le rôle de Gaspard. Des lettres de Clotilde l'appelant « le plus vil scélérat » et dénonçant ses lâches menées le prouvent assez.

« Mes chers parents, écrit elle, on avait cherché, » même par menace, à me faire participer à la ma- » chination ourdie contre vous. . La vérité est que » tout ce que j'ai fait, dit, écrit contre vous, à qui » j'en voulais de m'avoir retenue dans un couvent où » je me déplaisais, m'a toujours été dicté mot à mot » par mon frère aîné Gaspard, qui ne cherchait au » fond qu'à satisfaire sa haine contre vous... En » tout je n'ai fait que suivre le plan qu'il m'avait » tracé...Pardonnez à votre repentante fille à cause » de l'aveu que sa conscience lui dit de faire. »

Estelle et Louise en disent à peu près autant. Sont-ce là de pieux mensonges? Pourquoi ne serait-ce pas l'expression de la vérité ?

Quant à Alphonse, le demandeur en interdiction, avant de déserter à Castelfidardo, il s'était fait chasser de tous les établissements d'éducation, et le directeur du séminaire Dupanloup donnait le conseil au père de famille de le placer dans une maison de correction. Il écrivait un jour à son père.

« Que voulez-vous ? Je suis la pente de mon ca- » ractère. Il n'est pas dans ma nature de travailler. » Vous-même, mon père, vous n'avez jamais été » qu'un homme d'esprit qui suivait ses goûts. En » voulant me plier à des choses pour lesquelles je » ne suis pas né, vous vous reniez vous-même et » m'exposez à devenir un scélérat. »

Répondant au reproche d'avoir laissé ses fils dans la misère, l'avocat donne lecture d'une déclaration déposée par le père en l'étude de son notaire, par laquelle il « dit ne pas se refuser à faire une pension » raisonnable à son fils, moyennant: 1° qu'on sache » où la lui payer; 2° que sans nécessité il n'affecte » pas de descendre à un genre d'existence compro- » mettant pour sa propre dignité et celle de sa fa- » mille; 3° qu'il envoie annuellement un certificat » authentique du maire de la commune où il habite, » constatant qu'il y a un domicile. »

Mais ce n'était pas assez pour satisfaire la convoitise des fils avides et impies. Ils ont fait ce procès espérant avoir, outre la pension, le capital lui-même Jamais demande n'a été moins justifiée. M. de Chateaubriant, au lieu d'amoindrir sa fortune, l'a augmentée. Il déclare les valeurs qu'il a acquises, mais se refuse à faire connaître la banque qui les garde en dépôt.

L'affaire a été renvoyée au 17 juin, pour les répliques et les conclusions du ministère public.

Fontenay-le-Comte.

Les détails ne doivent pas faire perdre de vue l'ensemble. Voici en deux mots comment se résume la défense de M. et de Mme de Chateaubriand résistant à la demande de leurs enfants.

Ils ont fait pour leurs enfants tout ce qui était humainement possible, leur donnant à tous l'éducation la plus soignée et les plaçant dans les meilleurs établissements d'éducation; leur malheur est d'avoir eu affaire à des natures perverses et indomptables. L'aîné de leurs fils, Gaspard, qui avait une faute énorme à se reprocher, en a conçu non pas seulement de la honte, mais de la haine contre ses parents, et a été l'artisan de la discorde.

Il avait, au préjudice de son père, hérité de Mlle Chateaubriant, une de ses tantes : se trouvant ainsi avoir une position de fortune supérieure à celle des autres enfants, il profita de l'importance que lui donnait cet avantage pour dominer ses frères et sœurs et les faire entrer dans une sorte de cabale contre leur père et leur mère. De là, toutes ces odieuses accusations et ces calomnies démenties plus tard par ceux même qui les avaient écrites et notamment par Clotilde de Chateaubriant.

Ce procès, ajoutait Me Lachaud, n'est qu'une œuvre de cupidité. Pour le bien juger, il faut connaître ceux qui le font, et c'est ainsi que l'avocat a été amené à esquisser la vie de chacun des enfants.

Quant à Clotilde, c'est ma douleur dans cette affaire. Mon contradicteur vous a beaucoup parlé d'elle. Il vous a dit que sa mère l'avait jetée dans les bras d'un homme qu'elle avait eu pour amant, si bien qu'après avoir eu les baisers de la mère par l'adultère, cet homme aurait eu les tendresses de la fille par le mariage... et vous vous étonnez que le père n'ait pas consenti au mariage? Vous avez osé dire bien d'autres choses que je ne rappellerai pas.

Et d'abord connaissez-vous beaucoup de mères qui donnent leurs filles à leurs amants? Je dirai comme une reine martyre : j'en appelle au cœur de toutes les mères! Tenez, votre pamphlet infâme doit être repoussé avec dégoût; vous parlez de la folie du père, Dieu veuille qu'on puisse voir là une preuve de la folie du fils!

Quand Clotilde outrage sa mère, quand elle écrit qu'elle a été vendue par elle, elle est alors dominée par Gaspard. Ecoutez sa prière ardente lorsqu'elle implore son pardon :

« Oh! ma mère, si je t'avais écoutée, je ne serais pas tombée dans l'abîme! Je ne puis croire que vous m'ayez tout pardonné; c'est un bonheur auquel je ne puis croire ; plus je t'ai fait de peine, plus tu me combles de bontés. Je sais tout ce dont est capable un cœur grand et généreux comme le tien. Une chose qui me navre, c'est que plus tu as de bontés, plus je sens au dedans de moi un ver rongeur .. »

Et, dans d'autres lettres:

« Ma mère, personne ne te ressemble en ce monde ; je méprise souverainement mon frère ; c'est lui qu'il m'a dit qu'il faudrait manquer de dignité pour consentir à épouser M. de C, ., qu'il appelait un monstre. »

Puis voici une autre lettre. Oh! celle-ci je ne la lirai pas... elle passera sous vos yeux. Clotilde s'accuse d'une nouvelle faute:

» J'ai encore été faible, dit-elle, j'ai encore fait le mal...

» Votre repentante fille. »

Que Gaspard arrive et tout change; il n'a qu'une idée, c'est de prouver au monde qu'il est le fils d'une femme infâme. Croyez-vous que des parents soient assez à plaindre d'avoir de pareils fils!

Me Lachaud, raconte alors qu'en vue d'un mariage qui ne s'est pas réalisé, Clotilde avait fait des sommations respectueuses à son père ; que celui-ci pour vaincre sa résistance, dut la prendre par la famine. Depuis, Mlle Clotilde de Chateaubriant a rencontré un honnête homme, un grand cœur, — puisqu'il sait oublier, — et elle a retrouvé dans les devoirs d'un nouvel état le repos sinon le bonheur.

Louise est l'ange de la famille. Une vocation irrésistible l'appelait vers la vie méditative. Saintes inspirations qu'il faut respecter. Celles qui les suivent feraient peut-être de pauvres et malheureuses mères de famille. Dieu nous en laisse assez pour notre bonheur, qu'il en garde quelques-unes pour lui. Qu'on ne dise pas qu'elle a été contrainte dans les vœux qu'elle a prononcés.

« Mon cher papa, tout ce qu'ils peuvent dire et faire ne me surprend pas du tout. La dernière fois que j'ai vu Alphonse, il y a deux ans, il m'a dit qu'il savait bien ce qui m'avait fait entrer au couvent. A quoi je lui ai répondu que c'était la volonté de Dieu... »

Que tout cela est triste, ajouta-t-elle. S'il était en mon pouvoir d'y remédier, je le ferais de tout mon cœur. Chez Estelle, le cœur avait aimé la créature, puis il était revenu au Créateur ; mais Louise, elle n'a jamais aimé que Dieu Louise restera donc dans le camp de son père et de sa mère avec ses vertus et les tendresses qu'elle leur témoigne.

Il ne reste plus qu'Alphonse. A-t-il été un jeune homme honnête ? Tout a été fait pour lui donner une éducation parfaite. Comme les autres il a été renvoyé de partout. Placé au Séminaire de la Chapelle, institution où l'on reçoit une grande éducation, où se font de grandes études, il en est bientôt chassé : « Une maison comme la nôtre, dit dans sa » lettre de renvoi le vénérable abbé Hertz, n'a pas » les moyens de répression suffisants ... Ce qu'il » faut à une pareille nature c'est la maison de cor- » rection ... » Le seul tort du père, c'est de n'avoir pas suivi ce conseil, et de ne pas avoir envoyé un pareil enfant à cet excellent M. de Metz, qui seul pouvait dompter et assouplir de pareils caractères.

Son père l'envoya aux zouaves pontificaux. Il a été mauvais fils, s'est-il dit, il sera brave soldat ; mais sous ce rapport Alphonse ne valait pas Gaspard ; il déserte, il se rend infâme.

Un pareil fils, mais c'est le Calvaire pour un père. Hélas ! M. de Chateaubriant a eu ainsi trois Calvaires : ce furent Henri, Alphonse et Clotilde. Qu'avait-il fait pour mériter ce sort? avait-il négligé les bienfaits de l'éducation ? ... Alphonse n'a même pas eu la bravoure du dernier des Français ; il a jeté sur son nom un déshonneur dont, dans notre pays, on se lave moins que de tout autre.

Voici une lettre où Alphonse fait son propre portrait, mieux que nous n'y réussirions :

« Je vais avoir vingt ans, je puis m'engager ; il n'est pas dans ma nature de travailler ; je suis la pente de ma nature. Vous-même, mon père, quelle passion avez-vous eu ?...

» Vous avez été un homme d'esprit, vous avez suivi vos goûts. En me pliant à des choses pour lesquelles je ne suis pas né, vous vous reniez, vous-même. Si vous me contrariez, je sens en moi de quoi devenir un scélérat...»

Et après cela ils viennent dire que leur père es un monstre parce qu'il les a fait ce qu'ils sont Peut-on imaginer un père plus à plaindre que celu que tiraillent ainsi en tous sens des enfants qu'animent seulement la cupidité et la convoitise?

(*A suivre*)

VARIÉTÉS.

Deux Czars à Paris.

Souvenirs Historiques.

I.

PIERRE Ier (1717).

« Le lendemain samedi, il se jeta dans un carrosse de louage et alla voir quantité de curiosités chez les ouvriers.»

Le 16 mai, jour de la Pentecôte, fut celui de sa longue et caractéristique visite aux Invalides, établissement qu'il admira fort et dont il créa à son retour le pendant sur les bords de la Néva. Il voulut là tout voir, tout toucher, tout goûter, avec des expressions de confraternité militaire qui émurent ces vieux mutilés jusqu'aux larmes. Au réfectoire, il goûta de la soupe des soldats et de leur vin, et but à la santé de *ses camarades*, en frappant sur l'épaule aux plus proches. Il admira l'église, l'apothicairerie et l'infirmerie, allant de lit en lit avec de bonnes paroles. En traversant ce grandiose hôpital de vétérans, il remarqua un signe particulier fixé au lit d'un malade, et dont il demanda aussitôt l'explication. On lui fit entendre doucement que le malade qui gisait sous ce funèbre pavillon était moribond et condamné par les médecins. A ces mots, par une sorte d'élan inspiré, il se dirigea vers le lit néfaste, considéra avec attention le vieux soldat agonisant, lui prit brusquement la main, lui tâta le pouls, attacha sur lui ses yeux dont la flamme sembla éveiller dans le regard de son muet interlocuteur un regain de vie et de joie, et en homme habitué à fixer la mort et à la faire reculer, il déclara que les médecins s'étaient trompés et que le vieux brave vivrait encore et pourrait avant peu boire à sa santé. Selon l'exact Dangeau, le pronostic se réalisa, et Paris put ajouter cette demie-résurrection à la liste déjà remplie des faits et gestes de l'étonnant visiteur. En sortant il fit mille honnêtetés à la femme du maréchal de Villars, qu'il rencontra par hasard, assistant en simple curieuse à l'hospitalité dont son glorieux mari faisait les honneurs dans cet asile héroïque.

Le lundi 17 mai, le czar dîna de bonne heure avec le prince transylvanien exilé Rogotzy, protégé de la France, qui l'en avait prié, et se rendit ensuite accompagné de son hôte à Meudon, où il monta sur les chevaux du roi pour parcourir le jardin et le parc à son aise.

Le mardi 18, le maréchal d'Estrées le vint prendre à huit heures du matin et le mena, dans son carrosse, à sa fameuse maison d'Issy, où le czar accepta à dîner et où il fut fort intéressé par son amphitryon, fort expert en choses de marine, et qui flatta par mille curiosités ce goût favori.

Le mercredi 19, il interrompit ses visites d'ouvrages et d'ouvriers pour donner audience aux premiers écuyers de la duchesse de Berry et de la duchesse d'Orléans, fille et femme du régent, chargés par elles, à l'exemple de Madame, de le complimenter. Ils les reçut avec bienveillance et répondit qu'il irait les remercier. Pour les princes du sang, qui, en cette époque ivre d'étiquette, le mérite n'y donnant plus les rangs, réservés à la qualité, dont le czar s'embrassait peu, avaient élevé la prétention indiscrète d'une visite aux princesses, condition que Pierre Ier repoussa avec une certaine hauteur, il ne s'en occupa guère, et cette réserve les réduisit, aux abords de cette scène où elles ne parurent point, à l'attitude de spectatrices dépitées, de simples *voyeuses* ou *bayeuses* comme dit Saint-Simon.

Le jeudi 20 mai, l'empereur devait aller dîner à Saint-Cloud, où le régent l'attendait avec quelques courtisans choisis ; mais un accès de fièvre l'obligea de s'excuser.

Le vendredi 21, il alla voir au Luxembourg la duchesse de Berry et y fut reçu comme le roi. Après cette entrevue, la duchesse, en femme avisée, se retira et alla à la Muette pour lui laisser la liberté dont il usa largement, de parcourir à son gré les appartements et les jardins, qu'il visita en détail.

Le czar, que le présent n'empêchait pas de songer à l'avenir, et que le plaisir ne détournait pas du devoir, fixa la date de son départ arrêtée au 16 juin, et fit demander dès ce jour des bateaux à Charleville, dans le dessein de descendre la Meuse.

Le samedi 22 (qu'on nous pardonne cette forme rapide et familière du journal, employée par les relations contemporaines, et la seule possible en effet pour suivre un prince qui marchait si vite), le czar alla à Bercy, dans la belle et riche résidence, pleine de curiosités d'art et de mécanique, et d'un luxe tout intellectuel, de M. Pajot d'Ons-en-Bray, le chef de cette dynastie qui devait occuper pendant plus d'un siècle la direction générale des postes et relais de France. Il y trouva un ami de la maison, qui devint presque le sien (le religieux carme connu sous le nom de père Sébastien), dont les inventions en horlogerie, en physique et en mécanique, et les cures merveilleuses de chirurgien extracteur de la pierre, avaient rendu la célébrité populaire. Il s'y amusa tout le jour et y admira plusieurs belles machines.

Le dimanche 23 mai, c'est à Saint-Cloud, où l'attendait le régent, que dîna le czar. Il y vit ces détails curieusement, le château et les jardins qui lui plurent fort, et, au retour, il s'arrêta au château de Madrid. De là, il alla rendre visite à Mme la duchesse d'Orléans, qu'il entretint avec la courtoisie majesteuse et la grave galanterie dont il avait usé vis-à-vis de Madame et de la duchesse de Berry.

Le lundi 24 fut signalé par une visite au roi au palais des Tuileries, combinée en rencontre de hasard. Le maréchal de Villeroy ne trouva rien de mieux à lui montrer que les pierreries de la couronne, dont le czar, tout en les louant, se montra peu émerveillé, préférant un beau vaisseau au plus beau diamant, et méprisant quelque peu les luxes inutiles et les stériles richesses, plus remarquables par la matière que par le travail. Au milieu de la démonstration du vieux maréchal, un peu interloqué, survint le roi, au-devant duquel le czar marcha de façon à l'arrêter dans un cabinet, où ils demeurèrent seuls. Le roi, qui tenait un rouleau de papiers à la main, lui en fit présent, et le czar fut agréablement surpris d'y trouver la carte de ses Etats, exactement dressée et habilement peinte. Cette prévenance, dont l'air enfantin du roi rehaussait le prix, le trouva très-sensible et redoublant de grâce et d'affection, tempérées par un grand ton de majesté.

(*A suivre.*)

Nouvelles Commerciales, et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 26 Juin	36 30
Clôture	du 26 Juin	36 36

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 24 Juin.

ALEXANDRIE bat. a vap. aut. *Trebisonda*, capit. Lombardich, ayant touché Smyrne Metelin Tenedos Dardanelles et Galipoli div. march. et 210 passagers.
— bat. à vap. egypt. *Mahale*, cap. Ibrahim ay. touché Smyrne Dardanelles et Galipoli, div. marchand. et 48 passag.
ODESSA bat à vap. russe *Oreste*, cap. Varenzoff div marchandises.
TREBISONDE bat. à vap. otto. *Kars*, cap. Zanelli div. marchandises.

du 25

DANUBE bat. à vap. des Mess Imp. *Balcan*, cap. Gain, div. marchandises
TREBISONDE, bat. à vap. des Mess. Imp. *Simois*, cap. Baubée, div. marchandises.

DPARTS des bat. à voile du 24 Juin.

GALATZ. bat. à vap. des Mess. Imp. *Taurus*, capit. Trebuchet div. march.
— bat. à vap. aut. *Tibesco*. cap. Lazarich, div. marchandises.
NEWCASTLE, bat. à vap ang. *T. Gellet*, cap. Cotew, ayant touché Gênes Livourne Naples et Dardanelles div. marchandises.

de 25

SMYRNE bat. à vap. aut. *Amiraglio Emo*, cap. Solderer, div. marchandises.
VARNA bat à vap. aut. *Pluto*, cap. Remedelli, div. marchandises,
ALEXANDRIE bat à vap. egyp. *Nezile*, cap. Ismail div. marchandises,

DÉPARTS des bat. à vap. du 21 Juin.

GALATZ. brik ang. *Costance*, cap. S. Wood, lest.
— br, ang. *Queen Emma*, cap. Kenayo, lest.
— br. ang. *Iris*, cap. Kelly, lest
ODESSA bar prus *Meta*, cap. Schultz, lest.
— br. mek. *Fides*, cap. Oberlainder, lest.
— » *Matilde*, cap. Krencien, lest.
— » *Herwig*, cap. Langhevich, lest.
— » *Hebe*, cap. Conon, lest.
— » *Augusta Sofia*, cap. Leberman, lest
— » *Sefegel*. cap. Langbernich, lest.
— birk hel. *Angelico*, cap. Papacostandis, lest.
TREBIZONDE bark russe. *Stefano Lovace*, cap. N. Stuch, charbon de terre.
SOULINA bark rus. *Argo*, cap. Alendama, lest.
DANUBE schon hell. *Evanghelistra*, cap. Bossolari. divers marchandises.
MALTE bar. rus. *Carl Johan*. cap. Holberg, suif.

du 22

DANUBE br. hell. *Evanghelistra*, cap. Ronca, lest
— » *Venetia*, cap. D. Petrinos. lest.
— » *Evanghelistra*, cap. Metaxa, lest
ODESSA birk. aut. *Medeo*, cap. V. Medeo, lest.
— » *Gallileo*, cap. Gatarinich, lest.
— bark mekl. *Loreley*, capitaine O. Clevenow, charbon de terre.
ANGLETERRE br. ital. *Aurora*, cap. Cordelo, blé.
— » *Flavio*, cap. Caffiro, »
— » *Liscio*, cap. Ottone »
— » *Autonecta*, c. Revello. »
MARSEILLE brik hel. *Prohodas*, cap. Pappa, »
— » *Penelopi*, cap. Hamo. »
— » *C. Elpis*, cap Marinos, »
— » *Aristodemo*, c. Morteo. »
AZOFF, bark italien, *Perseveranza* c. Cacace lest

du 23

ODESSA brik autr. *Francesca*, c. Stiglich, m. div
— » *Gilda*. cap. Premuda, m. div
— » *Ivo*, c. Descovich, ch, de ter.
— » *Josie*, cap Perini, »
DANUBE br russe, *Bisanzio*, c. Stamatopulo lest
— br. hell *Caliopi*, cap. Belivanaki, »
— » *Dhionissios*, cap. Stamatopulos, div. marchandises.
— » *Adelaide*, cap. Caminarevich, divers marchandises.
ANGLETERRE br. ital. *Giovanni Leopoldo*, cap. G. Biondo, blé.
— bark prus. *Germania*, cap. Petich, blé.
MARSEILLE, br. hell. *Ecaterini*, cap. Caralinos »
— br. aut. *Foro*, cap. Pesich, planches.
— br. aut. *La Pace*, cap. More, blé
— br. aut. *Ero*, cap. Sopranich, avoine.
- br. ital *Lisa*, cap. M. Chripulich, blé.
FALMOUTH br. aut. *A Angelica*, cap Secolovich,
— br. aut. *Sumerlin*, cap. Dabinovich, blé.

du 24

MARSEILLE, br. ital. *Vittorio*, cap. Raffo, blé.
— br. ital. *Giuseppe*, cap Tagliafico, blé.
— trois-mâts ital *S. Giovani*, cap. Giuda, blé.
— br. ital. *Luigia Donavaro*, cap. Razetto, blé.
— br. hel. *Pandodhinamos*, cap. Athanasopulos
— br. hel *Evanghelistra*, cap. Caciulis, blé.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 12

de ODESSA pour FALMOUTH, bar. prus. *Wodan* capit. Shivelbein, blé.
de NICOLAEFF pour Flessin, bar. norv. *Mercur*, cap. Mrssalin, blé.
de CONST. pour Salonique, à charger bar. anglais *Fweed*, capit. Driver, lest.
— pour Salonique, à charger. br. aut. *Ures*, capit. Sripcovich, lest.
de BERDIANSKA pour Malte, br. hell. *Drapaniotissa*, cap. Voucinas, blé.
de TAGANROK, pour Cork or Falmouth, schoo. angl. *Athlete*, cap. Mc'Donald, ravison.
— pour Amsterdam, bar. mekl. *Freya*, capit. Fretwurst, seigle.
de TAGANROK, pour Marseille br. hell. *A. Dhimitrios*, cap. Denazos blé.
— pour Cork ou Falmouth, bark italien *Ligore*, capit Romano, blé.
— pour Anvers, bark aut. *Iro*, capitaine, Ant. Martinolich, gr. de lin.
— pour Oran brik aut. *Marco Antonio*, capit. Maurrin, blé.
— pour Falmouth brik aut. *Nuovo Guglielmo*, cap. Blassovich. blé.
d'IBRAILE. pour Marseille br. hel. *Marigho*, cap. Cambouris, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille, br. ital. *S. Paolo*, cap. Mortola, blé.
ODESSA pour Falmouth. br. *John Pitcairn*, cap. Stadey, blé.

du 13

de ODESSA pour Messine goel. ital. *Maria Victoria* cap. Copolo, blé.
— pour Falmout, bar. brem. *Diana*, capit. Sireganer blé.
— pour Havre, bar, russe *Some*, cap, Nisca,
de IBRAILA pour Norwege goel. norw. *J. Ludwik*, cap. Goulaksen. blé.

du 14

de ODESSA. pour Falmouth, bar. ital. *Ernesto Paroci*, cap. Dallorso, gr. de lin.
— pour Marseille, br. aut. *Anna Covassevich*, cap. Covassevich, blé.
de NICOLAEFF pour Falmouth, br. aut. *Melchiore* cap. Gurich, blé.
— pour Brême, br, brem. *Elizabeth*, capitain W. Rode, seigle.
de IBRAILE, pour Anvers, br. italien, *Calipso*, capit. Longobardo. blé.
— pour Falmouth, br. mek. *Anna*, capitaine, Ed. Roggensack, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille, bark hell. *Meghali tdhea*, cap. Svoronos, blé.
— pour Marseille, brik hell. *A. Nicolaos*, cap. Pappacostandopoulos, blé.
de CONST. pour Salonique à charger du blé, brik hell. *Arrieta*, cap. Vresta.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 14

MARSEILLE. br. hell. *Lodaria*, c. Theodossi. lest.
ARGOSTOLI, br. hell. *A. Spiridhon*, c. Catavati. »
TOULON, bar. fr. *Pinguin*, c. Vilaumoras, lest.
MALTE br. hell *Dellaporta*, cap. Vucinas, pierres.

du 15

MESSINE. br hell *Argentina*, cap. Zannis, lest.
SYRA, br. hell. *Dimitra*, cap. Apostsli, lest.
— br. hell, *Telemahos*, cap. Jaianis, lest.
— brik hell. *Elpis*, cap. Kouzoudakis, lest.
MARSEILLE, goel. aut. *Gemma*, cap. Branchetta, div. marchandises.
PORT-SAID bar aut *Oreste*, cap, *Ragusin*, lest
ALEXANDRIE, bar. aut. *Egeo*, cap. Soppa, lest.
— bar. mek. *Alma Carr*, cap. Bergman, lest.

AVIS.

L'adjudication de la fourniture du beurre de Sibérie et du riz de Philippopoli pour les troupes impériales, et celle de l'orge pour la cavalerie, auront lieu au Ministère de la Guerre, lundi 19 juin v. s.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-indiqué, à six heures à la turque.

Séraskérat, 12/24 juin 1867.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21

» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* cap. Gauthier, partira pour MARSEILLE jeudi 27 juin à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 95 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER
19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

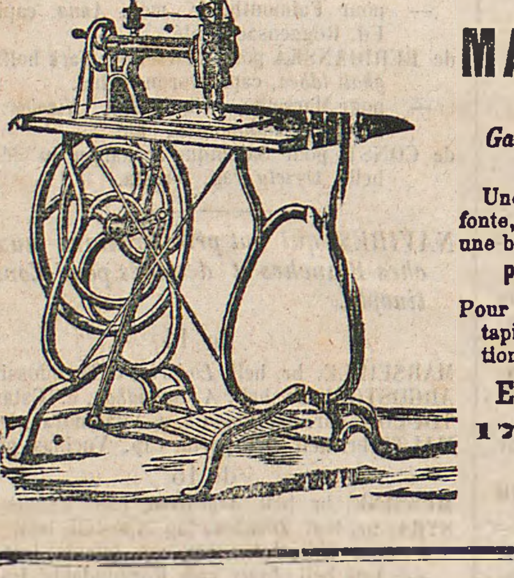

NOUVELLES
MACHINES A COUDRE
A NAVETTES
Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six navettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence.

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vemouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. s et A. BERTIN FRÈRES Cité françaises.

AVIS.

Les créanciers du failli nommé Tohafezi Polivaki, sont invités dans le terme de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, à se rendre au comité des faillis, pour constater en présence des syndics leurs créances d'après la loi. Le délai fixé passé toute réclamation de la part des créanciers sera considérée comme nulle et non avenue.

Le 17 Sépher 1284.

Le 8 Juin 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Είδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Τοχαφεζῆ Πολιβάκη ὅτι ἐντὸς δεκα πέντε τὸ πολὺ ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον νὰ παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Επιτροπὴν καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, οἱ μὴ δὲ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας θέλουσι μείνει ἔξω τοῦ κύκλου τῶν δανειστῶν.

17 Σεφὲρ 1284.

τὴν 8 Ἰουνίου 1867

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Είδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Κυριкζιτζῆ Γιάννη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

21 Σεφὲρ 1283.

Τὴν 12 ἰουνίου 1867.

"ROYAL
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIE Pestilmadji sokak rue de a Quarantaine.

Galata,

DENTIFRICE-ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dendiste G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu de villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhra, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), au principaux pharmaciens et droguistes de toux les pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.		
6	45	2	11	15	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek.
8		18	12	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
10	30	12	5		de Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Béchiktach et Cabatach.
11		2	5	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Bechiktach, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach*)
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8	30	11	1		de Yénimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	45	17	5	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	15	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8		8	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	45	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
10		5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	30	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
4		3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	28	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.		
8	30	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
9		2	1	30	pour Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
10	45	5	3	15	pour Arnaoutkeui, directement (*excepté les vendredis.*)
10	30	4	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
9	30	3	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
3	45	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	45	8	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.*)
5		12	9		pour Beylerbey, Vanikeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	30	5	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (*retour direct au pont.)*
5	45	18	10	15	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé
6	15	2	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré. (*)
6	30	8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
7		5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	50	17	10	20	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.)*
6	15	3	10	45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*)
4	45	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Téhenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyuqdéré, avec retour direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		Horloge		
6	30	11		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar.
7	30	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
8	20	12	50	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8		12	50	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	45	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	45	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	45	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	15	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	45	10	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		Horloge		
8	15	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	30	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	43	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	45	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2		6	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour au pont touchant Thérapia, Yénikeui.*
5		9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
6		10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	15	10	45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	45	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge		
7			11	30	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	28		12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.

Départ du Pont

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge		
5	15	10	9	45	pour Proti, Antigone, Prinkipo, Cartal et Pandik.
5	45	16	10	15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge		
8		un bateau	12	30	de Cartal, Prinkipo, Helki, Antigone et Proti.
5			9	30	de Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge		
10			2	30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.
5	45		10	15	pour Prodi, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

BROSSE ÉLECTRIQUE ET ÉLIXIR DENTAIRES
Du Dr LAURENTIUS, brevetés s. g. d. g.

L'APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ aux affections buccales par la **BROSSE ÉLECTRIQUE** et **L'ÉLIXIR DENTAIRES** du docteur **LAURENTIUS** a produit des effets merveilleux. Sous leur action, les dents cariées, envahies par le tartre, altérées par la faiblesse d'estomac ou par l'usage du tabac, retrouvent leur état, se solidifient, les douleurs s'apaisent, l'haleine se purifie. Cette Brosse s'emploie à sec, sans poudre; l'Elixir est le complément obligé du traitement. Son usage, toujours délicieux, tout en conservant la beauté primitive des dents, les préserve de toute altération.

A Paris, chez Mme SORA, 2, rue Ménars. — A *Constantinople*, dépôt général chez **MM. CALLEJA et Cie.**

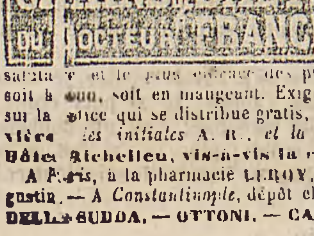

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 70 ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boite et sur la notice qui se distribue gratis, *la signature : A. Roumière les initiales A. R., et la marque de fabrique.* Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.

A Paris, à la pharmacie LEROY, 45, rue Neuve-St-Augustin. — A *Constantinople*, dépôt chez [illegible] — DELLA SUDDA. — OTTONI. — CALLEJA, etc.

MAISON D J. G. POPP
Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 144.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 28 Juin

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(*Agence Havas.*

Paris, 25 juin 5 h. 50 m soir.

Consolidés turcs C^lisse. { ouvert. 34 15 / clôture 34 20

Londres, 25 juin 11 h. 10 m. matin.

Consolidés turcs.... 33 3|4 — 33 7|8

Londres, 25 juin, 5 h. 40 m. soir.

Consolidés turcs.... 33 3|4 — 34

Emprunt Ottom. 1865 { ouvert. 265 / clôture.

Messine, 25 juin.

Le Sultan est arrivé. Il repartira demain pour Marseille.

—

Paris, 26 juin 8 h. 30 m. soir.

Consolidés Turcs.... { ouvert. 34 10 / clôt. 34

Londres, 26 juin 11 h. 10 m. matin.

Consolidés turcs.... 33 5|8 — 33 7|8

Londres, 26 juin, 4 h. 50 m. soir.

Consolidés turcs.... 33 5|8 — 33 7|8

Emprunt Ott. 1865.. { ouvert. 265 / clôture

Paris, 26 juin, 8 h. 30 m. soir

On assure que le vice-roi d'Egypte ira à Dijon (?) recevoir le Sultan.

—

Paris, 27 juin 5 h. 50 m. soir.

Consolidés turcs (C^lisse { ouvert. 33 90 / clôt. 33 90

Londres, 27 juin 11 h. 10 m. matin.

Consolidés turcs.... 33 5|8 — 33 7|8

Londres, 27 juin 1 h. 50 m. soir.

Consolidés turcs.... 33 5|8 — 33 7|8

Emprunt Ott. 1865... { Ouvert. 263 75 / Clôture. 262 50

Le Sultan fait halte à Malte et à Naples. Il arrivera à Toulon samedi, et à Paris dimanche. Moustapha Fazil pacha est de retour. Il a visité le vice-roi d'Egypte aux Tuileries et est parti dans la soirée pour Toulon où il attendra le Sultan.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

L'Empereur vient, sur la proposition de M. le maréchal ministre de la guerre et sur la demande de M. le duc de Montebello, de signer un décret qui fait don, à titre gratuit, de 8 canons de 12 hors de service, à la commission du monument construit à Champaubert.

Ce monument, élevé à la gloire de l'armée française, destiné à perpétuer le souvenir de la victoire que l'Empereur Napoléon remporta, le 10 février 1814, sur le général russe Alsuvief. Champaubert est situé dans le département de la Marne, à 24 kilomètres d'Epernay. Les canons en question doivent être employés à supporter des chaînes en fer qui entoureront le monument. (*Patrie*)

——

On lit dans les journaux de Florence que tous les bureaux de la Chambre des Députés ont rejeté la loi et la convention relatives aux biens ecclésiastiques.

Dans la séance du 10 juin, de la Chambre des Députés, M. Ratazzi a déclaré inexacts les faits relatifs à la convention concernant les biens ecclésiastiques énoncés hier dans une lettre de M. Brasseur, le représentant de M. Langrand Dumonceau.

La commission du patrimoine ecclésiasque s'est réunie deux fois le lendemain pour formuler un contre-projet, selon le mandat qu'elle a reçu.

Cette commission a choisi M. Ferraris pour son président. (*Siècle.*)

——

Les renseignements que j'ai pu vous communiquer sur la conclusion des traités avec les Etats du Midi, sont de tous points confirmés. Quelques journaux ministériels avaient donné à entendre que les négociations étaient encore pendantes ; mais cette contradiction n'était qu'apparente. Il est positif que le protocole final a été signé par tous les plénipotentiaires. Quant au traité lui même, il n'avait pas encore reçu le 4 juin, vous le savez, la signature de Darmstadt et de la Bavière, mais leur adhésion était prévue. Celle de la Bavière, comme je vous l'ai dit, est attendue au plus tard dans un délai de quinze jours. Il va de soi que le prince de Hohenlohe, en signant le protocole qui est distinct du traité, a dû naturellement réserver l'approbation et la ratification de son souverain. Le prince de Hohenlohe n'avait pas, à vrai dire, d'instructions. Il n'était autorisé qu'à négocier au sujet de la reconstruction du Zollverein.

Le traité, au fond, peut-être considéré comme virtuellement conclu. Il n'y manque plus que certaines formalités. Mais cette difficile affaire a été heureusement et rapidement terminée dans le sens des stipulations que j'ai analysées à plusieurs reprises.

La nouvelle de l'attentat qui a été commis à Paris sur l'empereur de Russie a produit ici, je n'ai pas besoin de vous le dire, une fort pénible impression. Toutefois, on se plaît à penser que cet acte criminel d'un fanatique étranger n'aura pas modifié les impressions pacifiques de l'entrevue des souverains.

La légation de Russie, à Berlin, fait savoir par la voie des journaux, qu'un service d'action de grâces aura lieu à la chapelle de la légation.

Le ministère de la guerre, à Berlin, sera séparé de celui de la marine dont les affaires ont pris dans ces derniers temps une grande extension. (*Corr. de Berlin.*)

——

Au moment où la Chambre italienne va s'occuper de la convention conclue par le ministre des finances, il est intéressant de donner quelques détails sur les maisons avec lesquelles le gouvernement de Victor-Emmanuel a traité.

Les maisons Emile Erlanger et Ce de Paris et d'Erlanger et fils de Francfort, sont depuis longtemps en relation avec le gouvernement italien. Elles ont pris une part considérable à ses principales opérations financières. Ainsi ces maisons ont été au nombre des plus forts souscripteurs du dernier emprunt du gouvernement sarde et du premier emprunt italien de 1861. Le baron d'Erlanger de Francfort fut décoré sur la proposition de M. de Cavour, pour les services qu'il avait rendus au crédit de l'Etat.

Ces maisons ont également pris une part importante aux emprunts successifs : de plus la maison Erlanger de Francfort a été chargée de l'émission des obligations domaniales en Allemagne, et celle de Paris a fait le monnayage de 20 millions de bronze à Milan.

Ces maisons ont donc fait leurs preuves en Italie.

A l'étranger, elles ont fait de nombreux emprunts d'Etat, notamment avec la Prusse, la Bavière, le Portugal, la Suède, la Turquie, le Luxembourg, divers cantons suisses et les grandes villes de Marseille, Bordeaux, Lille, etc., etc.

Il est curieux de savoir que l'emprunt prussien contracté par la maison Erlanger de Francfort est précisément celui qui a payé la guerre de 1866 qui a contribué à la délivrance de Venise.

Quant à la maison Schröder elle est au nombre des plus riches et des plus respectables de Londres, Liverpool et Hambourg, où elle a des siéges depuis de très longues années.

Le comptoir d'escompte, qui, comme on sait, a fait adhésion à l'affaire, est assez connu pour qu'il soit inutile d'en parler.

On voit donc que le gouvernement a traité avec des maisons solides et à même d'exécuter tous les engagements prévus par la convention, bien qu'il s'agisse de sommes considérables.

Il faut ajouter que plusieurs autres maisons de premier ordre, tant à Paris qu'en Allemagne, Hollande et Angleterre, ont fait adhésion au contrat ; mais elles ne veulent livrer leurs noms à la publicité que lorsque la convention aura subi la première épreuve du vote de la Chambre des députés.

(*Havas.*)

——

Maximilien est à la fin tombé dans les mains de ses ennemis. La nouvelle est officielle et incontestablement authentique Si nous avons eu fréquemment à révoquer en doute l'exactitude et l'authenticité d'une grande partie des nouvelles qui nous sont parvenues du Mexique, il n'y a pas aujourd'hui la moindre raison de contester la vérité de la dépêche du président Juarez, annonçant la chûte de Queretaro le 15 courant et la capture de Maximilien et de ses principaux généraux. L'origine de cette dépêche, ainsi que sa forme et son caractère, la placent audessus de tout soupçon. Si même elle demandait une confirmation quelconque, nous la trouverions dans une dépêche postérieure du commandant de l'armée libérale, adressée au ministre de la guerre du Mexique. Escobedo y répète, en effet, dans tous leurs détails les faits annoncés par le président Juarez, en y ajoutant celui ci. « Que Maximilien, ses généraux et son armée se sont rendus sans conditions.»

La nouvelle que Juarez aurait ordonné que Maximilien et tous ses généraux fussent fusillés, nous parvient moins directement et n'a pas le même cachet d'autenticité. Elle est censée émaner d'Escobedo ; mais elle ne porte pas sa signature et ne fait point partie de la dépêche envoyée par lui quelques jours après la capture de l'ex-Empereur. A tout événement, nous récuserons cette partie du rapport, tant qu'elle n'aura pas été confirmée par des dépêches officielles et dignes de foi.

(*Times de New-York.*)

——

Le *Times* de 8 juin flétrit l'attentat contre la vie du czar. L'empereur Alexandre s'est concilié le respect de l'Europe, et sa mort en toutes circonstances eût excité le plus profond regret parmi tous les peuples civilisés. Cet attentat inspire une horreur universelle, et s'il eût réussi, il aurait imprimé au nom de la Pologne une tache indélébile. Le parti révolutionnaire moderne sur le continent est suspecté, sinon de propager, du moins de tolérer, à l'égard du régicide, des doctrines qui, si elles étaient mises en pratique, réduiraient l'Europe à l'état d'anarchie. Ce serait aujourd'hui le meilleur moment pour tous les adeptes de répudier de pareilles doctrines.

——

On lit dans le *Daily Telegraph* : L'attentat qui vient d'être commis à Paris ne motivera pas seulement l'exécution du misérable assassin, il provoquera en outre l'horreur publique à l'égard des monstreuses théories qui voudraient jeter sur les meurtiers une sorte d'intérêt.

Le peuple français ne négligera rien, à coup sûr, pour s'isoler du misérable qui a payé l'hospitalité français en tentant d'assassiner l'hôte des Français. La voix de l'Europe indignée flétrira cet attentat. Il n'est pas de pays, pas d'institution au monde qui ait jamais rien gagné par suite d'attentat politique et le monde entier doit toujours se réjouir alors que de telles tentatives échouent. Loin d'être utile aux peuples, cette monomanie du meurte développée chez quelques individus n'a jamais manqué d'être fatale aux nations.

CONSÉQUENCES FUNESTES DU PRINCIPE DES NATIONALITÉS.

Plus on réfléchit aux causes qui ont produit l'insurrection candiote et aux résultats qu'elle peut avoir, plus on demeure convaincu que l'intrigue étrangère a tout fait, que les populations intéressées se sont opposées dans la mesure de leurs forces à l'acclimatation d'une révolte dont les conséquences funestes pour l'avenir de l'île sont inévitables, quoi qu'il arrive. Sans parler des volontaires de tous pays qui ont trouvé en Crète un théâtre pour leurs méfaits, la Grèce a porté sans raison son armée à trente mille hommes ; elle a fait un emprunt avec l'intention avouée d'en consacrer le montant à l'achat de matériel de guerre ; elle a acheté ou commandé des navires cuirassés en Angleterre et en Amérique ; enfin un journal de la localité annonçait il y a quelques jours qu'un nouvel *Arcadi* avait quitté les ports de l'Angleterre en destination de la Grèce.

Tout cela s'est fait ouvertement, au grand jour, et les discours des fonctionnaires publics, de même que les articles des journaux, s'accordent en toute circonstance pour définir nettement le but des préparatifs et désigner l'ennemi à combattre.

En Russie les églises retentissent de *Te Deum* d'actions de grâces pour les victoires des Crétois, et de chants funèbres pour les victimes de la guerre. Des souscriptions publiques ont lieu auxquelles prennent part les hommes de toute condition. Les sommes recueillies vont remplir la caisse des comités insurrectionnels siégeant en permanence à Athènes. Jusqu'à un détachement de Cosaques stationné à Kazan qui s'est cotisé pour les familles de Candiotes réfugiées en Grèce.

On aurait pu représenter à la Grèce qu'elle doit de l'argent à ses protecteurs et qu'elle aurait dû commencer par payer ses dettes avant de songer au luxe de nouvelles acquisitions, et à la Russie, que son amitié séculaire pour l'Empire ottoman lui faisait un devoir de ne pas consacrer des subsides à l'aggravation de ses maux, et qu'on lui serait très-reconnaissant de tempérer le zèle de ses populations pour une cause subversive de la paix européenne.

La modération de la Turquie fait évidemment contraste avec la conduite de ses voisins et lui assure une force dont l'efficacité agira sur le résultat final.

A l'appui de la thèse que nous soutenons, à savoir, que l'insurrection crétoise est le produit de l'intrigue et de la convoitise étrangère, nous pourrions nous appuyer sur le témoignage d'hommes qui ont assisté sur les lieux à toutes les manœuvres employées pour arracher les habitants à l'indifférence et les forcer à s'engager dans la lutte. Ainsi, il n'est que trop vrai, que ce sont des chrétiens qui ont mis les premiers le feu aux villages, et qui ont massacré leurs propres corréligionnaires pour les forcer à prendre les armes.

Les bandes ont emmené avec elles dans la montagne des otages choisis parmi les habitants les plus influents ; elles ont enlevé des femmes et des jeunes filles pour assouvir leurs passions brutales et les ont ensuite laissé mourir de froid et de misère en ayant soin de porter au compte des Turcs leurs propres forfaits. Ce n'est qu'au prix des actes les plus barbares que le comité de l'insurrection est parvenu à établir ses ramifications dans l'île.

La terreur règne partout. Des châtiments horribles poursuivent tous ceux qui refusent de favoriser de tout leur pouvoir l'entretien de l'insurrection. Les propriétés sont brûlées, les champs ravagés, les habitants impitoyablement massacrés.

Voilà ce que nous disent et nous écrivent des témoins oculaires, et bien d'autres choses encore que nous nous refusons d'enregistrer pour rester dans les limites de la modération.

Nous aimons à croire que les instigateurs des désordres en Crète n'ont pas réfléchi aux conséquences désastreuses qui péseront longtemps encore sur cette malheureuse île. La ruine est générale, et il faudra de longues années pour panser toutes les blessures faites par la guerre.

Nous voulons bien croire que le dommage matériel sera réparé un jour ; mais en sera-t-il de même du dommage moral, de la perturbation jetée parmi des populations qui avaient vécu jusqu'alors absolument réunies par les liens des mœurs, du langage et de la famille, sinon de la religion ?

Il y a là des abîmes de haine qui ne seront pas comblés de longtemps.

En vérité, c'est payer trop cher, en notre siècle de positivisme et d'avancement individuel, la réalisation de l'idée d'unité nationale, que de l'acheter au prix de desordres aussi graves, au risque d'amener une conflagration européenne, et au mépris des véritables principes de liberté, de tolérance, de philantropie et de droit international !

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

—

PREMIÈRE PARTIE

—

TARTUFE AU VILLAGE.

XV.

— J'ai un mois de congé, lui dit-il. Je pars ce soir et je vous confie la caisse de la compagnie. Vous allez en reconnaître le bon état. J'agis avec l'autorisation du colonel. Vous pourrez donc signer les bons à toucher chez le trésorier et compter les sommes qui vous seront demandées, avec les pièces à l'appui.

Dans un régiment, chaque compagnie a sa caisse particulière, qui se compose des fonds destinés à la solde et à l'ordinaire. Tous les cinq jours, ces fonds sont comptés aux soldats et aux fournisseurs, mais ils sont immédiatement remplacés par un versement du capitaine trésorier, de telle sorte que la caisse reçoit toujours à l'avance une somme qui ne doit sortir qu'à terme échu, procédé qui en laisse toujours le montant dans les mains du caissier. Habituellement, cette somme s'élève à quatre ou cinq cents francs. Mais le capitaine d'Eyragues gardait, en caisse en ce moment, mille francs dûs à un fournisseur qui n'avait pas été payé, une irrégularité s'étant produite dans ses comptes. Frédéric vérifia et reconnut avoir reçu quinze cents francs.

Le capitaine partit le soir. Après l'avoir accompagné jusqu'au bureau de la diligence, le sergent-major se rendit chez madame de Pélussin. Tous les amis de Pauline étaient présents, à l'exception de Chavanet, qui n'y venait ordinairement que dans le jour. On avait organisé un lansquenet auquel tout le monde — hommes et femmes — prenait part. Ils étaient tous assis autour d'une longue table et les cartes passaient fiévreusement de main en main, sans se fixer dans aucune.

L'entrée du sous-officier n'interrompit pas la partie. Pauline se contenta de lui adresser un sourire, en lui désignant une place préparée pour lui à l'avance.

Il avait deux cents francs dans sa poche, les mit devant lui et attendit son tour. Les cartes lui arrivèrent, et, — suivant une expression de joueurs, — il passa six fois. Il était parti d'un louis et gagnait par conséquent un peu plus de six cents francs. Il eut le courage de donner les cartes à son voisin, qui les accepta et n'en tira pas le même bénéfice.

Ce succès fit perdre la tête à Frédéric. A partir de ce moment, il joua à tort et à travers, tint tous les enjeux, ne sut pas s'arrêter à temps, si bien qu'à la fin de la partie, après avoir gagné et perdu plusieurs fois, son bénéfice avait disparu avec l'argent qu'il avait apporté. Il devait en outre trois cents francs sur parole.

Malgré la douleur très vive que cette parte lui causa, en raison de l'imposibilité dans laquelle il se trouvait de payer sa dette, il eut le courage de ne rien laisser voir.

— Demain, dit-il à son créancier, l'argent sera chez vous.

Il sortit avec tous les invités, mais ce fut pour revenir sur ses pas, après les avoir quittés, et pour rentrer dans la maison où l'attendait Pauline.

— Pourquoi exposez-vous des sommes si considérables ? lui demanda-t elle. Je serais désespérée que vous tombiez dans un embarras qui aurait le jeu pour origine. Je ne me pardonnerais pas d'en être la cause.

En lui donnant ainsi un avis précieux, Pauline était sincère, et Frédéric n'aurait rien risqué à reconnaître la justesse de cette observation. Mais un sot orgueil l'emporta.

— Il me reste encore quelques ressources, répondit-il. Je ne les ai pas excédées.

Pauline fut surprise de cette réponse. Elle le croyait ruiné à plate couture. Devant l'assurance qu'il donna, elle ne s'inquiéta plus de ses pertes et se contenta de l'engager à ne pas se jeter aussi audacieusement dans la mêlée.

En se retrouvant seul, le malheureux tomba dans une prostration absolue. Quelques heures le séparaient du moment où il devait exécuter la promesse faite dans la nuit de payer sa dette. Or, il ne lui restait plus un sou et il connaissait assez l'état de la bourse de ses camarades pour savoir, qu'à supposer qu'il eût été possible d'emprunter à tous, il n'était pas certain de réunir trois cents francs. D'un autre côté, ne pas payer, c'était se fermer à tout jamais la porte de ce salon qui était devenu une chose indispensable à sa vie, et, considération plus grave encore, s'exposer à une punition sévère, si son créancier portait plainte contre lui, au commandant du bataillon. Il rentra dans sa chambre en proie à des réflexions irritantes et douloureuses.

Tout à coup, après un long combat, après des hésitations sans nombre, il ouvrit le tiroir dans lequel il avait enfermé l'argent de la compagnie, prit fiévreusement cinq cents francs et s'enfuit sans vouloir réfléchir à l'action qu'il venait de commettre.

Ayant payé sa dette, il osa retourner le soir chez Pauline, exposa prudement les deux cents francs qu'il s'était réservés, et grâce à sa prudence, aussi bien qu'à son bonheur, il regagna la somme qu'il avait perdue la veille, et put restituer à la caisse de la Compagnie l'emprunt forcé qu'il y avait fait.

L'extrême facilité avec laquelle il avait, dans cette circonstance, réparé ses pertes et caché sa faute, fut un malheur de plus pour lui.

Cependant Chavanet s'impatientait de sa longue attente. En lui proposant de le débarrasser de Frédéric, madame de Pélussin avait ranimé toutes ses espérances. Il avait vu sur l'heure Serverette dans ses bras, livrée, par sa jalousie même, à son séducteur. Mais, depuis, trois mois s'étaient écoulés et ses affaires n'avaient pas fait un pas. Il osa s'en plaindre à Pauline.

— L'heure n'est-elle pas venue, demanda-t-il, de faire savoir à Serverette que ce soldat vient chez vous ?

Cette question ramena madame de Pélussin sur la terre. Comme les anges éthérés, depuis trois mois elle nageait dans l'idéal de l'amour. Chavanet, brutal comme la réalité, l'obligeait à regarder à ses pieds. Mais elle ne perdit pas la tête, et en femme résolue, elle eut bientôt pris un parti.

— Je serai franche avec vous, dit-elle à Chavanet. Frédéric est mon amant. Je l'aime.

Chavanet resta stupéfait devant cet aveu, stupéfait et indécis. Devait-il en rire ou s'en offenser ?

— Vous ! s'écria-t-il, éprise de lui ! après nous avoir tous repoussés l'un après l'autre.

— Que vous importe ? demanda-t-elle vi-

Voir le numéro 27 juin.

SITUATION DU COMMERCE.

Nous constatons récemment, d'après les statistiques officielles du premier trimestre de 1867, que les recettes de la France avaient diminué, et que le mouvement commercial s'était ralenti en France pendant les trois premiers mois de l'année courante.

Ce qui est vrai pour notre pays l'est encore davantage pour l'Angleterre et les Etats-Unis, comme le prouvent aussi les rapports officiels publiés par leurs gouvernements. Bien plus, la situation dans ces deux contrées a continué à empirer jusqu'à aujourd'hui, tandis que la nôtre est au moins restée stationnaire, si même elle ne s'est déjà un peu améliorée.

Ainsi, en Angleterre, le chiffre des exportations, pendant les trois premiers mois de cette année, a été inférieur de plus de 4 millions et demi de livres sterling, environ 115 millions de francs, au chiffre du premier trimestre de 1866. Et ce qu'il y a eu de remarquable, c'est que le décroissement a été toujours progressif; faible en janvier, il s'est accusé plus énergiquement en février, et plus nettement encore en mars. Il a suivi cette pente pendant avril et mai. Les étoffes, le fer manufacturé et fondu, la laine fabriquée, tous ces articles et tant d'autres ont subi, dans les statistiques de l'exportation anglaise, une diminution de 15 à 20 0|0, même quand on les compare au mouvement du mois dernier.

Les importations ne sont pas plus florissantes, si on en excepte celles qui se rapportent à des objets qui se sont vus récemment dégrevés d'une partie des droits d'entrée. C'est une preuve de plus de l'efficacité du libre échange, pour augmenter les ressources d'un pays. Ainsi, le thé et le sucre ne pénètrent pas encore en franchise en Angleterre, et le peuple n'y peut pas bénéficier des immenses avantages résultant indirectement de la libre introduction de ces deux matières premières. Mais le Trésor a profité immédiatement de la réduction des taxes sur le thé, dont il est arrivé 6 millions de livres de plus que l'an passé dans les ports britanniques, et sur le sucre, dont l'importation, pendant le mois d'avril a dépassé de 30 0|0 celle du mois de mars. Quant aux autres articles d'importation qui ne sont pas des matières premières d'une consommation populaire, ils sont arrivés en moins grande quantité, et le mouvement commercial auquel ils donnent lieu a été ralenti, aussi bien que celui qui se faisait sur les exportations.

Au point de vue financier et de la spéculation, l'Angleterre n'est pas plus heureuse actuellement qu'au point de vue industriel et commercial. Sans doute, l'abaissement du taux de l'escompte de la Banque est un heureux événement pour ceux qui ont beaucoup de valeurs à escompter; mais cet abaissement n'est pas plus un symptôme de prospérité et de santé dans les régions financières, que l'abaissement du baromètre n'est un symptôme de calme dans les régions atmosphériques. Depuis 1852, époque à laquelle le taux de l'escompte était tombé à 2 0|0, et où il y avait 22 millions sterling dans les caves de la vieille dame de *Treadneedle street*, ces mêmes caveaux n'avaient pas été aussi engorgés qu'aujourd'hui, où ils contiennent 20 millions et demi de livres sterling en numéraire.

Et pourtant, l'apathie est si générale, la confiance est si ébranlée en Angleterre, que malgré cette énorme accumulation de capitaux inactifs, les financiers se montrent peu disposés à prêter leurs fonds, soit à certains gouvernements étrangers, soit aux entrepreneurs particuliers.

Aux Etats-Unis, la situation est peut-être encore pire, surtout en ce qui concerne la dette publique et la branche nationale pour ainsi dire de l'industrie du pays. Nous voulons parler de la construction des navires et des transports maritimes. Les chiffres officiels donnés dernièrement par M. Welles, commissaire général des contributions, prouvent que les Américains ont le droit de craindre de se voir enlever pour toujours cette double source de profit. Les journaux des Etats-Unis sont remplis d'articles qui sonnent le tocsin d'alarme, avec ce titre: « Le commerce américain va-t-il être éteint? »

Les causes attribuées à ce désastre commercial imminent sont réduites par M. le commissaire Welles à quatre principales, dont l'exactitude est confirmée par M. Webb, le plus grand constructeur de navires aux Etats-Unis. Ces causes sont: l'élévation du prix de la main-d'œuvre, l'augmentation du coût des matières premières, l'influence d'un tarif excessif sur les importations, enfin, le manque d'ouvriers habiles.

Quant à la gêne produite en Amérique par l'énorme accroissement de la dette nationale et par l'augmentation correspondante du papier fédéral, on se rappellera la double déclaration faite, il y a quelques jours, par le ministre des finances de Washington, à savoir que la dette ne pouvait plus continuer à être réduite, et que le papier monnaie ne subirait pas davantage une réduction quelconque.

Si on réfléchit, en outre, aux grèves nombreuses qui ont éclaté dans toutes les villes de l'Amérique, on verra que les classes laborieuses y souffrent aussi bien que les capitalistes de la stagnation générale des affaires, qui enveloppe ainsi à la fois, la France, l'Angleterre et les Etats-Unis. *(Journal des Débats.)*

REVUE DES JOURNAUX

L'émigration polonaise à Paris a présenté à S. M. l'Empereur Napoléon III une Adresse relative à l'attentat du 6 juin. Revêtue de plus de 300 signatures, cette Adresse est conçue en ces termes :

Le 8 juin.

Sire,

L'histoire de notre patrie à la main, nous condamnons hautement, en notre nom et au nom de la Pologne, un acte coupable et insensé.

En ce moment, nous ne parlons ni de nos droits ni de nos souffrances ; un seul fait pour nous domine tout à cette heure : un crime a été tenté, un Polonais en est l'auteur. Nous protestons, Sire, la Pologne entière proteste devant Votre Majesté contre l'attentat et son auteur. De telles œuvres ne sont pas œuvres polonaises. Neuf siècles de grandeur, un siècle de martyre le prouvent surabondamment.

Sire, nous bénissons Dieu de n'avoir pas permis qu'un malheureux, qui est notre compatriote, atteignît, sous les yeux mêmes et aux côtés de Votre Majesté, un souverain qui s'était confié à l'hospitalité de la France.

Nous bénissons Dieu, mais nous frémissons d'horreur à la pensée que la vie de Votre Majesté a pu être menacée, que cette balle pouvait vous atteindre, Sire, qui nous comblez de bienfaits de tout genre, vous l'élu de la France, qui nous donne si généreusement l'hospitalité depuis bientôt quarante ans.

Parmi tous les cris de réprobation qui s'élèvent il faut que le nôtre soit le plus profond, le plus énergique, le plus douloureux, car nous parlons au nom de l'humanité, au nom de la morale chrétienne, au nom même de notre honneur national; de cet honneur qui est pour notre patrie, dans l'infortune qu'elle traverse avec notre confiance en Dieu, notre dernière force et notre dernière consolation.

Nous sommes avec reconnaissance, dévouement et respect,

De Votre Majesté Impériale,
Les très-humbles et très-obéissants serviteurs.

—

On écrit à la *Presse* au sujet des agitations russes en Galicie: Il paraîtrait en effet que, de concert avec la grande démonstration panslaviste mise en scène à Moscou, le gouvernement russe veut faire sauter en secret toutes les mines pour répandre l'agitation parmi les peuples slaves situés en dehors de la Russie et amener des embarras et des conflits aux gouvernements voisins. En effet, c'est à peine s'il se passe une semaine sans que l'on entende parler en Galicie de la poursuite ou de l'arrestation d'émissaires panslavistes qui y sont envoyés de la Volhynie et de la Podolie. Ainsi des journaux polonais et allemands de province annoncent, de nouveau, l'arrestation à Zeloczoff d'un agent russe nommé Nicolas Miatwieff pour avoir répandu à Zalose, Markopol et Bialy-Kamien des écrits séditieux parmi le clergé grec. Dernièrement, à Brody, on a également découvert chez un ingénieur russe nommé Skwarszewski, qui avait été arrêté, des lettres suspectes qui, malgré l'intervention du consul russe, ont entraîné l'expulsion de cet individu. En outre, cet ingénieur a été trouvé en possession de plans dessinés par lui du pays conquis entre Jaslawzyla, Boldury et Piaski. On prétend également que le gouverneur Bessak a établi à Zilomirzar, bureau secret chargé de l'agitation à entretenir parmi les Ruthènes de la Galicie et recevant ses ordres directement de Pétersbourg.

Un article de la feuille russe *Volhynskici Zewiezda* fournit une nouvelle preuve de l'appui que donnent à ces agitations certains journaux dans un pays où la censure est si sévère. «Il n'y a pas de question d'Orient, dit cette feuille, mais seulement une question slave, que la Russie est appelée à resoudre non-seulement en Turquie, mais aussi dans d'autres pays dont les conditions ne sont guère meilleures que celles de la Turquie. Si nous passons en revue les races slaves en dehors de la Russie, la colère nous fait monter le rouge au visage en voyant les affronts terribles dont le nom slave a à souffrir de la présomption étrangère que tout l'Ouest s'arrête avec la fierté du paon. Mais le temps n'est plus éloigné où tous les slaves, soutenus par des amis éprouvés, érigeront un tribunal terrible pour juger les crimes de leurs ennemis. »

Le langage de cet organe du gouvernement russe, introduit par fraude en Galicie, est assez significatif, et si cela continue, le temps viendra bientôt pour M. de Beust, d'accomplir la promesse faite à la Chambre et favorablement accueillie par elle de prendre des mesures énergiques contre les influences étrangères de l'intérieur.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, le 15 juin.

Savez-vous que si j'avais la conscience moins pure, je regretterais fort les très-innocentes plaisanteries que je me suis permises dans ma dernière chronique, et je voudrais qu'on en tirât parti pour me rendre complice de l'attentat de Berezowski. Il y a dans ce moment-ci quelques journaux officieux qui se sont donné la mission de trouver un complot où il n'y avait, de l'aveu même du coupable, qu'un crime individuel. Pour un peu ils lui disaient : mais taisez-vous donc! Est-ce que vous vous y connaissez. Je vous croyais peut-être que vous n'aviez pas complice! Vous en avez, et beaucoup même.

L'attentat a été commis par un étranger, ce qui mettait toute la nation française en dehors de la question et ne faisait peser sur elle aucune responsabilité. Vous, moi et bien d'autres, en cette triste circonstance nous nous nous en réjouissions, et nous nous nous disions : Au moins l'honneur national est sauf!

Ah! bien oui, sauf! — Nous comptions sous ces journaux aussi officieux que modérés. Vous savez qu'en politique, il n'y a rien de plus violent qu'un modéré, et que les conservateurs une fois lancés, casseraient, briseraient, détruiseraient tout pour mieux conserver. Or, se sont-ils dit, si nous voulons sauver la société, il faut qu'il y ait un complot... Un fanatique étranger tire sur l'Empereur de Russie au bois de Boulogne: Cela prouve que nous ne sommes pas moins pour la liberté; que le gouvernement est bien imprudent de songer à nous donner de nouvelles lois sur la presse, et que ce sont tous les libéraux qui après avoir traitreusement crié *vive la Pologne* sur le passage du czar, ont chargé, bourré, amorcé et armé le pistolet de l'assassin. Il n'a eu que la peine de viser et de tirer! Et ces libéraux sont français! Donc le crime est français! A bas la liberté de la presse! à bas le droit de réunion! etc., etc.

Vous vous dites: voilà notre chroniqueur qui s'émancipe! Il n'a pas l'habitude de traiter les questions politiques : que diable va-t-il faire en cette galère? Est-ce qu'on plaisante avec de pareils sujets? Il ne respecte rien, ce chroniqueur.

Rien au contraire, je respecte la conscience publique, et voilà pourquoi je proteste, dans la seule forme qui me soit permise, contre le langage de certains journaux des plus considérables! Que diable, un étudiant de vingt ans, plein d'ardeur et d'enthousiasme comme on l'est à cet âge, ne comprenant pas, n'admettant pas les nécessités politiques et ne transigeant pas avec ses convictions, peut crier vive la Pologne! sans être le comcomplice de Berezowski! Il faut être de bon compte, et jamais je ne conviendrai que ce cri est séditieux et homicide, ou tout au moins injurieux pour le czar! Comment, je crierai : vive la Pologne, c'est-à-dire vivent les braves gens que j'aime et que j'estime, et qui ont assez souffert pour que je leur souhaite des jours meilleurs, et j'offenserai mortellement leur souverain, et je passerai pour le complice de son assassin!

C'est raide, comme on dit dans les *Idées de Madame Aubray*. C'est tellement raide que le conseil de l'ordre des avocats a fini par décider qu'il n'y avait pas lieu de blâmer les deux membres de la corporation qui avaient fait partie du groupe formé à la grille du palais de Justice pour y recevoir le czar et le saluer du fameux cri, et l'on ajoute qu'à la demande du czar même, il se pourrait bien qu'on remît en liberté les quelques jeunes gens arrêtés la semaine dernière. Que disent les journaux officieux? Qu'il n'y a plus de sécurité pour personne, puisqu'on ouvre les prisons aux complices des assassins?

Eh! messieurs les officieux, un peu de pitié! n'êtes-vous pas satisfaits des deux duels que vos petites aménités ont déjà amenés, l'un entre M. Ch. Floquet avocat, et le secrétaire de la rédaction du *Pays*, l'autre entre un rédacteur du *Soleil*, M. Lermince, et M. Paul de Cassagnac, rédacteur du *Pays* susnommé? N'êtes-vous pas satisfaits de la leçon qu'un député modéré a donnée à ses collègues de la gauche? Le président du Corps Législatif venait d'annoncer à la Chambre le crime de Berezowski, il avait protesté au nom de la représentation nationale contre cette violation sanglante de l'hospitalité française. Tous les députés s'étaient levés, les uns criant : Vive l'Empereur, les autres : Vive la France! d'autres enfin ne disant rien. C'est alors que le modéré se levant et désignant le groupe silencieux : « C'est, s'écria-t-il, c'est le silence de la complicité!»

Vous m'avouerez qu'il faut avoir une fière envie de trouver des complices à Berezowski! Ce qui m'étonne, c'est que ce député ne se soit pas encore imaginé de trouver le cri de *Vive la France* séditieux!

Mais tout cela ne me regarde pas, et voilà que ma petite carriole de chroniqueur verse tout doucement dans la politique, remettons-la bien gentiment sur ses roues, fouettons notre cheval, et hop! Filons tout droit, sans regarder ni à droite ni à gauche.

Ce qui m'appartient de dire, c'est que la nouvelle de l'attentat, à laquelle pendant toute la soirée, on ne se refusa de croire, causa une véritable consternation dans tout Paris, dès que le *Moniteur* eût parlé! Un extrait de la feuille officielle, contenant une dépêche du ministre de l'intérieur aux préfets de l'empire, était affiché sur tous les murs de Paris, et le peuple ne cessait de le commenter. Toute sorte de détails circulaient sur l'attentat, sur l'assassin; on savait qu'il avait fallu la pratique contre la fureur de la foule, et ma foi! l'on regrettait presque qu'il n'ait pas été écharpé sur place. Ce qu'on déplorait avant tout, c'est qu'il eut choisi Paris pour en faire le théâtre de son crime. Cet outrage à l'hospitalité française atteignait profondément le peuple, et je n'exagère rien en vous disant qu'il régnait à Paris comme une sorte de stupeur. En même temps, un revirement se faisait en faveur du czar. On se reprochait de l'avoir froidement accueilli; on se reprochait de s'être montré froissé de quelques-uns de ses faits et gestes! Ah! je vous réponds qu'on lui permettait d'aller aux Variétés, à Mabille et ailleurs, et qu'on se promettait de tout trouver charmant de sa part! On allait se faire inscrire au palais de l'Elysée; les voyageurs des impériales d'omnibus passent devant ce palais, se levaient et criaient « Vive le Czar. »

(A suivre)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

On écrit de Toulon, le 17 juin, au *Messager du Midi* :

« L'escadre cuirassée de la Méditerranée, commandée par M. le vice-amiral comte de Gueydon, rappelée au golfe Jouan, est attendue demain à Toulon, où elle vient se ravitailler pour se disposer à aller au-devant du Sultan.

» S. Exc. M. l'amiral ministre de la marine devant venir à Toulon pour recevoir Sa Hautesse, a dit-on, décidé qu'il mettrait son pavillon à bord du vaisseau à trois ponts *le Louis XIV*. »

—

S. Exc. Djemil pacha, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. I. le Sultan, a eu l'honneur d'être reçu hier par l'Empereur et de lui présenter S. Exc. Kiamil bey, grand maître des cérémonies au ministère des affaires étrangères de Turquie.

—

En vertu d'un congé qui lui a été accordé par son gouvernement, M. J. Ristitch, Agent de la Principauté de Serbie auprès de la S. Porte, s'embarque aujourd'hui à bord du bateau autrichien pour se rendre à Belgrade.

M. Boguitchev, Secrétaire, reste comme gérant de l'Agence pendant l'absence de M. Ristitch.

—

La frégate impériale le *Taïf* commandée par le capitaine Emin bey est arrivée hier dans notre port venant de Trébisonde ayant à son bord 2180 émigrants circassiens et traînant à sa remorque deux autres bâtiments également chargés d'émigrants dont le total se monte à 2990.

—

S. A. le Grand-duc Alexis Alexandrovitch est arrivé vendredi à Buyukdéré à bord du bateau l'*Olga* qui est à la disposition du prince Impérial. L'*Olga* est un des beaux bateaux de la compagnie russe de navigation à vapeur et de commerce. S. A. est accompagnée de plusieurs sommités scientifiques et militaires russes et entr'autres de l'amiral Posiet; du professeur Decawer, médecin russe distingué; de M. Thémiff statisticien et économiste renommé; de M. Vecologhe astronome et de M. Mintendorff.

S. M. I. le Sultan ayant été informé de l'arrivée du Grand-duc avait manifesté le désir de le voir avant son départ pour France. S. A. se rendant au désir de Sa Majesté, a descendu le Bosphore à bord de l'*Olga* qui est venu mouiller près du *Sultanieh*, à bord duquel S. A. a été reçu en grande cérémonie. Immédiatement après le Sultan s'est rendu à bord de l'*Olga* et a rendu au prince la visite qu'il lui avait faite.

Vendredi soir, S. A. a dîné chez le général Ignatieff.

Samedi le grand-duc Alexis a fait ses visites à la Porte, a visité les établissements publics de la Capitale, s'est rendu aux Mosquées, au Séraskérat, etc. S. A. Aali pacha Régent de l'empire lui a rendu ce jour-là sa visite.

Le lendemain, dimanche, une fête champêtre a été donné au Prince par le représentant de l'Empereur de Russie. Cette partie de plaisir a eu lieu aux *bends* de Belgrade. Un splendide dîner attendait S. A. au Kiosque du Sultan. Après le dîner, le prince a parcouru une partie de la magnifique forêt de Belgrade et a visité minutieusement plusieurs chaumières; il a parlé avec des paysans et s'est informé avec beaucoup de sollicitude de leur situation. Dans la soirée il y a eu un

---

vement. N'avons-nous pas fait un pacte que l'amitié seule a inspiré? A quel titre seriez-vous jaloux? Je ne refuse pas de vous servir.

Chavanet passa sa main sur ses yeux.

— Vous avez raison, reprit-il, je n'ai pas le droit de me plaindre. J'aime Serverette et je vous l'ai dit.

Il y eut un silence ; puis il continua.

— Vous avez bien joué votre rôle. Vous l'avez si bien joué que vous vous y êtes prise. Alors rien ne vous empêche plus de révéler à Serverette la vérité, de lui prouver clairement qu'elle est abandonnée...

Madame de Pélussin l'interrompit.

— Doucement, dit-elle, et ayez la patience de m'écouter. Si je n'aimais pas Frédéric ou s'il m'aimait autant que je l'aime, je n'hésiterais pas à faire de mon amour faux ou vrai l'instrument de votre bonheur. — Mais il me répugne, en raison même de la sincérité de ma passion, de la profaner pour la rendre utile à la vôtre. Pour mieux dire, je n'ose faire savoir la vérité à Serverette. Qu'arrivera-t-il si cette petite fille, au lieu de gémir, de se plaindre, de se venger, se met en tête de reconquérir son amant? C'est une bataille à livrer, et je vous déclare que je ne suis pas suffisamment assurée de la victoire pour commencer le combat.

Chavanet n'en pouvait croire ses oreilles. Un tel langage dans la bouche de Pauline! Elle parlait d'amour vrai, elle exprimait des doutes sur l'efficacité de ses charmes. C'était du nouveau. Elle comprit cet étonnement et y répondit :

— Ne soyez point surpris de m'entendre parler ainsi. Frédéric m'aime avec ses sens ; il aime Serverette avec son cœur. Elle le tient par un engagement sacré pour lui, auquel il ne croit pas avoir manqué en se livrant à moi. Un mot d'elle, une plainte, des larmes, le ramenèrent aux pieds de la belle.

Je connais Serverette, s'écria Chavanet. Elle ne pardonnerait pas ce qu'elle considérerait commme une trahison.

— Vous le croyez; moi je crois que son amour serait au-dessus de ces considérations. Elle n'aurait qu'un but: me reprendre son fiancé. Je la sais par cœur, cette fillette. Frédéric m'a parlé d'elle. Eh! bien, ne m'exposez pas au danger de perdre brusquement mon dernier amoureux. J'ai trente-sept ans, ajouta-t-elle à voix basse avec un délicieux sourire, qui semblait venir là pour prouver qu'elle exagérait son âge à plaisir.

En écoutant cette singuliaire confession, Chavanet éprouvait autant de dépit que de surprise. Autrefois il avait volontairement renoncé à Pauline, il s'était laissé réduire à un rôle d'ami platonique; mais, en raison même du caractère de ses sentiments, que nous avons essayé déjà d'expliquer, il avait la jalousie de son amitié. Il se contentait bien de n'être qu'un ami, mais à la condition qu'auprès de Pauline personne ne serait autre chose. Apprendre qu'elle avait un amant et que cet amant n'était pas lui, rien ne pouvait lui être plus cruel.

— Voilà donc ce que vous me réserviez! dit-il amèrement. Après m'avoir repoussé pour un autre, vous refusez de me servir! vous m'abandonnez!

Elle quitta son fauteuil, et s'avançant avec vivacité jusqu'auprès de lui.

— Refuser de vous servir! vous abandonner! où voyez-vous cela?

— Cependant....

— Vous n'êtes pas clairvoyant, mon cher. Ne comprenez-vous pas que tout me pousse à vous livrer Serverette? Je veux y arriver par un autre moyen que celui que nous avions autrefois adopté et qui sera plus prompt. Mais, j'y arriverai. N'allez pas être sottement jaloux d'un caprice auquel une femme de mon âge tient beaucoup, parce qu'elle en sent tout le prix. Nous nous connaissons trop pour nous adorer jamais, et ce serait mal m'apprécier que de me demander de l'amour. Nous ne sommes pas deux jouvenceaux, mais deux êtres liés par une communauté d'idées et d'intérêts. Vous pouvez me servir, mais vous avez beaucoup à attendre de moi. C'est dans ces limites que doit se mouvoir notre mutuel attachement.

Ces éloquentes raisons dissipèrent le dépit de Chavanet.

— Décidément, dit il, vous êtes très forte!

— Je suis à votre service, répondit-elle, en allant reprendre sa place dans son fauteuil, toute fière du triomphe qu'elle venait de remporter,

— Et votre moyen? demanda-t-il, ramené déjà sous le charme que Pauline avait toujours exercé sur lui,

— Livrez-moi Serverette pendant huit jours. Je jure qu'elle sera volontairement à vous. Si je ne réussis pas c'est qu'elle n'est pas fille d'Ève.

XVI

Madame Chavanet s'attachait de plus en plus à Serverette. Au contact de cette charmante fille, une révolution s'accomplissait dans son âme, dans sa vie, dans sa maison.

Dans son âme, une chaleur, inconnue jusque-là, s'était glissée peu à peu, y causant une émotion solennelle qu'on ne saurait mieux comparer qu'à la débâcle des glaces sur une rivière dont l'hiver avait arrêté le cours et à laquelle un soleil printanier rend la libre possession de ses eaux.

Dans sa vie, un élément nouveau était entré, fécond en jouissances délicieuses parmi lesquelles ses scrupules religieux ne trouvaient aucun objet de remords.

Dans sa maison, la joie et la jeunesse avaient brusquement pénétré, semblables à des génies bienfaisants et radieux, et parant de fleurs nouvelles les murailles de ce foyer jusqu'alors attristé.

Ces impressions intérieures se révélaient sur le visage d'Agathe. Le teint de son visage s'était éclairci. Son corps commençait à connaître le secret de ces molles langueurs que les femmes doivent à l'amour ou à la maternité. Son regard n'avait plus cette sévérité glaciale qui éloignait d'elle autrefois ce qui était jeune et beau. Il était enfin permis de rire et de s'égayer en sa présence.

Telle avait été l'œuvre de Serverette. Subjuguée par les caresses de sa fille adoptive, Agathe comprenait enfin que la vie n'est pas une cellule monacale et qu'à côté des satisfactions que donne aux créatures la pratique bien entendue d'une religion éclairée, il y a des joies permises parce qu'elles sont pures et parce qu'elles ont pour origine un sentiment presque divin.

Ce n'était plus une dévote, mais une femme pieuse.

A cette transformation, ceux qui vivaient autour d'elle, avaient gagné de n'être plus réprimandés sans cesse pour des actes innocents, et de pouvoir adorer Dieu autrement que comme un maître farouche et vengeur.

(Sera continué.)

bal auquel ont pris part les personnes invitées et qui étaient au nombre de 30, composées par le personnel de l'ambassade et par les principaux membres de la colonie russe de Buyukdéré.

Vers les 9 heures du soir, le Prince accompagné du général Ignatieff et de Mme Ignatieff et des invités de la fête est rentré à cheval à Buyukdéré. La rentrée a été féérique. Elle a eu lieu aux flambeaux au milieu d'une foule immense d'habitants du pays. Le Prince Alexis a consacré la journée de lundi à la visite de l'Arsenal et des monuments curieux de Stamboul et a fait une excursion au Mont-Géant. Hier, mardi, S. A. est venue à Péra. Aujourd'hui, mercredi, S. A. a quitté notre ville pour Athènes d'où elle continuera son voyage pour Cadix et les Etats-Unis d'Amérique. (*Etoile d'Orient*).

Notification Officielle.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Dans le but de faciliter aux cultivateurs et éleveurs de bestiaux l'achat du sel dont ils ont besoin, le Gouvernement Impérial vient de décider qu'une réduction générale de 20 paras par ocque sera opéré sur le prix de vente de tous les sels extraits des salines et des mines de sel de l'Empire.

Ainsi, le prix du sel de roche qui se vend actuellement à 50 paras l'ocque, sera réduit à 30 paras ; celui des sels de mer, de lacs et de puits qui sont livrés au commerce à 40 paras l'ocque ne sera plus que de 20 paras.

Les sels de mer, de lacs et de puits de Tripoli de Barbarie seront également réduits au prix de 20 paras l'ocque, pour la consommation locale, et de 17 paras pour l'exportation par mer dans les autres parties de l'Empire. Le sel de roche de la même province sera vendu à 30 paras pour la consommation intérieure, et à 27 paras pour l'exportation.

Une réduction de 20 paras par ocque sera également effectuée sur le prix des sels de roche moldo-valaques vendus sur les bords du Danube par le Major-Micha, en vertu d'un contrat passé avec le Gouvernement Impérial.

Cette réduction ne sera mise en vigueur qu'à l'expiration d'un délai de 31 jours, à partir de la date de la présente publication.

Pourtant comme cette réduction de prix ne regarde que les campagnes, un droit d'entrée de 20 paras par 6cque sera perçu dans les villes et les bourgs sur tous les sels qui, achetés aux salines de l'Empire et nantis d'un teskéré en règle, seraient introduits dans ces localités.

Les sels introduits dans les villages moyennant un teskéré valable, devant être exempts, comme il est dit plus haut, du droit d'entrée, les individus qui les auront achetés aux salines seront tenus de les porter directement à destination.

Dans le cas où ils seront obligés de passer la nuit près d'une ville ou un bourg situé sur leur trajet, ils ne pourront le faire que dans un endroit sis en dehors de ces localités. Il leur sera également défendu de faire passer leurs sels dans les villes et les bourgs qu'ils seraient dans le cas de traverser pendant le jour, et devront, par conséquent suivre une route extérieure.

Les sels introduits clandestinement dans les villes et les bourgs seront confisqués, ainsi que les teskérés qui les accompagnent, et les contrevenants seront passibles d'une amende égale ou double du droit d'entrée, soit 40 paras par oque, sur la quantité totale de ces sels, quelle qu'en soit la qualité ou l'espèce.

Si les sels introduits dans une ville ou un bourg, moyennant l'acquittement du droit d'entrée, étaient ultérieurement réexpédiés dans toute autre localité, fût-elle même un village, le droit qu'ils auront payé ne sera plus restitué à leur propriétaire.

Constantinople 12|24 juin 1867.

Nous recevons aujourd'hui des nouvelles sur la récolte séricicole de la province de Brousse. Nous pouvons assurer le public que les cocons ont réussi au double de l'année dernière et peut-être plus. Les prix depuis la dernière huitaine ont subi une baisse assez considérable, c'est-à-dire que les qualités qui se sont payées au premier abord de P. 35 à 60 selon qualité, aujourd'hui on les côte de 28 à 50. Les graines originaires du Japon ont eu en général une très bonne réussite, au contraire celles de reproduction de la même provenance n'ont pas eu la même chance.

Les graines de Roumélie ont réussi passablement bien, celles d'Anatolie n'ont pas eu le même sort, on parle très en faveur de la graine de Boukaia, mais malheureusement les quantités étaient menues.

Nous savons de source certaine ajoute notre correspondant que le nouveau gouverneur de la susdite province S. E. Husni pacha a quitté Mételin la semaine dernière se rendant dans son poste, voie de terre passant par Aïvali, ayant reçu les ordres supérieurs qui l'invitent à parcourir toutes les dépendances de son vilayet.

Nous sommes en même temps les témoins oculaires d'une concurrence absurde qu'un négociant ottoman nommé Hadji Mustafa Efendi propriétaire du pyroscaphe *Ali pacha* fait à la Compagnie Anonyme de navigation à vapeur du golfe de Ghemlek. Il est désagréable de voir léser les intérêts d'une telle navigation qui a fait tant de sacrifices pour le bien-être du commerce et de la population de Brousse et dont la régularité du service et le confortable pour les passagers n'a jamais laissé rien à désirer depuis quatre ans presque qu'elle fonctionne.

Nous ne partageons pas l'avis de notre correspondant sur la concurrence faite à la compagnie de navigation à vapeur de Ghemlek. Loin de voir là une entrave, nous y voyons un progrès et la destruction d'un monopole de fait toujours défavorable au commerce et aux intérêts des particuliers.

Nous voudrions qu'il fût possible qu'une concurrence semblable se fit pour la navigation du Bosphore. Le public y gagnerait d'avoir une plus grande fréquence et une plus grande exactitude dans les départs ; les passagers ne seraient plus encaqués comme des harengs dans une tonne ; on aurait en un mot tous les avantages et tous les égards auxquels on a droit, partout où l'on entre en payant.

Correspondance particulière de «LA «TURQUIE.

Gallipoli, 23 juin.

M. D. S. Agilvy, vice-consul anglais, ayant aussi une maison de commerce, en cette ville, possède depuis quelques années une usine à vapeur, qui fait fonctionner plusieurs paires de meules à farine et divers engins pour le dégrainage des cotons. Nous avons eu l'occasion de considérer souvent de quel avantage est une telle usine pour le pays et son commerce. donnant en outre de l'emploi à une grande partie de pauvres gens sans quoi ils seraient certainement dans la misère.

Dans le but de donner une plus grande extension à ses opérations, M. Agilvy a fait dernièrement l'acquisition d'un grand établissement, bâti en pierre et situé au centre de la ville, avec l'intention d'y placer une autre machine d'une force supérieure et par conséquent augmenter aussi le nombre des meules et des engins ; mais plusieurs primats de la ville soulèvent des contrariétés et font des difficultés pour empêcher la mise en œuvre de la nouvelle usine. Parmi ces primats il y en a de ceux qui occupent des places assez importantes près de l'autorité locale, soit comme employés du gouvernement, soit comme membres du *Medjlis* (conseil), lesquels n'ayant en vue que leur intérêt personnel sacrifieraient volontier celui de la ville en général ; car rien autre ne pourrait les pousser à être contraires à toute entreprise d'industrie que la jalousie et la crainte de voir dans le progrès du commerce d'autrui diminuer leur influence et leur monopole. Mais nous engageons d'ailleurs M. Agilvy à continuer ses efforts dans ses opérations car il aura pour lui le bon droit et toute la population, et nous sommes aussi sûr que notre gouverneur Hassan Takxim pacha, partisan du progrès, une fois qu'il aura connu l'esprit intéressé et intrigant des personnes qui veulent faire de l'opposition ne pourra qu'appuyer et encourager de pareilles entreprises.

S.Exc. Hurchid pacha, gouverneur général d'Andrinople est parti aujourd'hui pour Rodosto. Tous les vice-consuls des diverses nations lui avaient fait une visite à son arrivée à Gallipoli, mais le pacha n'a cru devoir la rendre qu'à celui de France et d'Autriche et manquer de convenance envers tous les autres. Cette manière d'agir de sa part, est très blamable et nous sommes bien fachés d'en faire mention. Il parait que ce fonctionnaire a l'habitude de ne pas répondre toujours aux déférences que l'on use à son égard, car nous connaissons que lorsqu'il a été nommé gouverneur à Andrinople il a donné à plusieurs consuls la même occasion de se plaindre.

—

Dardanelles, 22 juin.

S. Exc. Ahmed Muchir pacha, ex-gouverneur de Janina, vient d'être nommé Vali, du vilayet de l'Archipel dont notre ville devient le chef-lieu. Il est arrivé ici, jeudi dernier, par le courrier de Trieste.

Hier, a eu lieu, la lecture du Firman impérial avec le cérémonial d'usage. On loue beaucoup l'activité et le zèle du nouveau gouverneur-général, qui a déjà occupé plusieurs postes importants, principalement celui de Smyrne, comme gouverneur.

Son prédécesseur, Hassan bey, caïmakam qui laisse de légitimes regrets parmi ceux qui ont sû apprécier ses qualités, est dit-on, nommé en la même qualité à Varna.

Tribunaux.

Affaire Vandenbeck de Chateaubriant. — Demande et interdiction formée par un fils contre son père et sa mère.

(Suite)

On a parlé de privations et de misères ; mais Alphonse, Henri n'ont-ils pas eu une part de l'héritage de leur frère et ne l'ont-ils pas devorée ? le père s'est-il refusé à venir à leur secours ? Voici la déclaration que faisait le 1er decembre 1863 M. de Chateaubriant devant un notaire d'Angers, precisément a l'égard d'Alphonse :

«Ne pouvant employer les moyens ordinaires pour correspondre avec un fils qui, depuis qu'il a subitement quitté le collège où il était placé, à l'heure même où il devenait majeur, s'est entièrement soustrait à l'autorité paternelle, se refusant même à donner une adresse précise ;

» Considérant que ce refus ne devait avoir pour but que de cacher les actes secrets de sa vie ou de faire croire et de pouvoir dire qu'il était abandonné par sa famille, et d'intéresser d'autant en sa faveur certaines personnes trompées sur le compte de parents indignement calomniés ;

» Le soussigné déclare :

» Qu'on n'a jamais refusé et qu'on ne refuse pas de faire une pension alimentaire moyennant :

» 1° Qu'on sache où la payer.

« 2° Que sans nécessité il n'affecte pas de descendre à ce genre d'existence compromettant pour sa propre dignité et celle de sa famille, voie dans laquelle il ne saurait être ni secouru ni secondé ;

3° Qu'il envoie annuellement un certificat authentique du maire de la commune où il habite, constatant qu'il y a son domicile.

» La présente déclaration faite avec l'assurance que si la quotité de la pension doit se ressentir pour le moment d'un mécontentement trop juste, elle serait certainement augmenté si, renonçant à un genre de vie déplorable, il songeait à un établissement honnête qui eut l'approbation de ses parents.

« CHATEAUBRIANT. »

S'expliquant en terminant, sur la fortune de M. et Me de Chateaubriant, Me Lachaud établit qu'elle s'est notablement améliorée par des placements intelligents : mais le père n'a pas à dire où sont déposées les valeurs ; les enfants n'ont pas le droit de le demander. Il prouve, par un crédit ouvert chez M. de Rothschild, qu'il y a eu 600,000 francs ; en outre, M. de Chateaubriant a acheté un hôtel qui est un des plus somptueux de Saint-Germain-en-Laye. La demande ne se soutient même pas au point de vue des conclusions subsidiaires tendant à la nomination d'un second judiciaire.

Hier, des répliques ont eu lieu. Me Ricard a surtout insisté sur ce point que c'est M. de Chateaubriant père, et non son fils Gaspard, qui a empêché le mariage de Clotilde avec M. de Corbie. Il en cite pour preuve la lettre suivante, écrite par M. de Corbie, après la séduction :

« Mon cher de Chateaubriant,

» La situation des choses est actuellement entre nous trop penible pour qu'elle puisse être maintenue plus longtemps. Vous voulez le bonheur de Clotilde et assurer le bonheur et la tranquillité de votre famille. Je n'ai pas d'autre but que d'y contribuer de tout mon pouvoir, en vous renouvellant ici formellement la demande verbale que je vous ai faite de la main de Clotilde. Vous savez tout l'attachement qu'elle a eu la bonté de me témoiguer, et combien je serais heureux de lui donner ma vie. J'ai dit à madame de Chateaubriant, dont j'invoque ici le chiffre des avantages que vous ferez à Clotilde pouvait devenir une source de difficultés de ménage, il n'empêcherait en aucune manière le mariage, attendu que je recevrais la main de Clotilde sans aucune dot, si vous declariez n'en vouloir aucune. Vous êtes donc le maitre aujourd'hui, comme vous l'étiez alors, de le fixer à votre gré. Tranchons donc, je vous en prie, mon cher ami, toutes les difficultés, et croyez, mon cher de Chateaubriant, aux sentiments de sincère et cordiale affection de votre tout dévoué. « DE CORBIE. »

Le père de famille, dit Me Ricare, n'en a pas moins persisté à s'opposer à un mariage qui devait être une réparation

Le ministère public doit donner ses conclusions ; il est probable qu'il les ajournera à une autre audience. Quant au jugement, il ne sera probablement pas rendu avant huit ou quinze jours.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE.

L'Industrie Allemande

ET LE ZOLLVEREIN

A propos de l'Exposition Universelle.

Première Partie.

H.

On la décourageait systématiquement, en la reléguant dans les coins sur le marché intérieur, comme une pauvre subalterne, et l'abandonnant entièrement à elle-même. Sa ruine paraissait inévitable. Manquant du ressort de l'émulation nécessaire, ainsi que de toute considération, l'industrie nationale ressentit d'autant plus vivement les fâcheux effets de son régime de corporations que l'industrie étrangère, s'organisant sur une plus grande échelle, produisait à meilleur marché.

Ainsi, les ateliers les plus florissants en Allemagne, au moyen âge, même ceux qui, au XVIe siècle encore, avaient maintenu leur supériorité, se voyaient réduits au XVIIe à ne plus travailler que pour les simples besoins de la consommation locale. A l'étranger, où le système mercantile régnait presque partout, l'importation de leurs produits était frappée de droits élevés, celle des draps notamment, ou même prohibée par les tarifs, devant la rigueur desquels les toiles seules avaient trouvé grâce ; c'est aussi pourquoi, de tous les articles de manufacture allemande, elles conservèrent seules de l'importance dans le commerce international. Ajoutons que l'Espagne était le seul pays étranger auquel l'Allemagne fournit plus de marchandises qu'elle n'en recevait, et que c'était encore la toile qui formait le principal objet de ses envois dans la péninsule. Pour la plupart des autres objets de manufacture, l'Allemagne se voyait elle-même tributaire de l'étranger.

Telle était en général l'image de la situation industrielle du vieil empire germanique à l'époque de son plus grand morcellement. Dans quelques Etats seulement d'assez grande étendue, comme la Saxe et le Brandebourg, où le prince avait plus de puissance et le gouvernement plus d'attention pour les intérêts matériels, une meilleure étoile planait avec ses clartés sur le fond sombre du tableau. Les Augustes de Saxe, par-dessus tout amis du luxe et du bien-être, firent heureusement aussi preuve de goût et d'intelligence dans la faveur avec laquelle ils accueillirent toutes les améliorations de cette nature. Mais la Prusse seule, où l'esprit d'économie et la règle sévère dans le gouvernement contrastaient le plus avec les magnificences et les prodigalités de la cour de Saxe, adopta et suivit depuis la fin du XVIIe siècle, en matière de commerce et d'industrie, une politique raisonnée et conséquente avec ses principes. Presque partout ailleurs, dans les petits Etats surtout, princes et gouvernants manquaient, pour agir comme elle, de force et de lumières, sinon toujours de bonne volonté. Les douanes, établies et multipliées dans un but exclusivement fiscal, ne faisaient qu'ajouter aux mille entraves du commerce intérieur. La Prusse, au contraire, s'est mise, dès l'origine, en devoir de faire sortir, au moins partiellement, l'Allemagne de cet état de stagnation économique. Déjà les premiers Hohenzollern étaient supérieurs à leurs contemporains par leurs soins diligents et leur zèle éclairé pour les intérêts matériels. L'ordre et l'économie sont des vertus héréditaires de leur maison. Sur le trône de Prusse, les descendants des marquis de Brandebourg et des anciens burgraves de Nuremberg ne furent pas seulement d'habiles politiques, d'excellents administrateurs et de grands capitaines, mais aussi, on ne saurait l'oublier, les restaurateurs, jusqu'à un certain point même les créateurs de l'industrie manufacturière dans leurs nouveaux Etats. Or, ce fut précisément la plus grande des fautes du règne de Louis XIV qui leur vint le mieux en aide dans l'accomplissement de cette louable tâche.

La condition déplorable que les traités de Westphalie avaient faite au travail national détermina beaucoup d'Allemands à l'esprit industrieux et spéculatif, auquels la patrie n'offrait plus qu'un horizon trop borné, à chercher fortune au dehors. Une partie de cette émigration se dirigea sur l'Amérique anglaise, où la Pensylvanie notamment l'attirait ; d'autres, de la Basse-Saxe et du Hanovre pour la plupart, et parmi eux nombre de personnes riches ou aisées, s'établirent en Angleterre, à Londres surtout, après la révolution de 1688 et l'avénement postérieur de George Ier au trône de la Grande Bretagne. Mais un événement imprévu valut d'autre part à l'Allemagne une large compensation. Autant la mesure impolitique et funeste de la révocation de l'édit de Nantes, en 1865, fut regrettable pour la France, autant elle porta bonheur à l'industrie allemande. Les réfugiés que cet acte d'aveugle intolérance chassait de leur patrie, appartenaient, comme on sait, en majeure partie à la classe industrielle. Ils cherchèrent naturellement un asile dans les contrées protestantes, qui profitèrent en les recueillant, de l'activité, des talents, de l'expérience, des capitaux considérables même que beaucoup d'entre eux y apportaient. Parfaitement reçus par leurs coréligionnaires d'Allemagne, dans les Marches, dans la Hesse, à Cassel et à Hanau, ainsi que sur le territoire des marquis d'Anspach et de Bayreuth, ils ne le furent nulle part mieux que dans le Brandebourg par le grand électeur Frédéric-Guillaume, le véritable fondateur de la monarchie prussienne, dont il détermina le premier la prépondérance dans l'Allemagne du Nord. C'était un prince entreprenant à tous égards, plein de sollicitude pour tous les intérêts de son pays. Après avoir appelé nombre de réfugiés français, il pourvut aussi de son mieux à leur établissement. Ils y apportèrent de nouvelles industries ainsi qu'un nouveau mode de fabrication, celui des manufactures organisées d'après le principe de la division du travail, qui commençait alors à se produire. Le premier coup fut ainsi porté aux préjugés et aux abus du régime des corporations. Les réfugiés français, ne fabriquant toutefois que des articles de luxe, étaient obligés de tirer en grande partie de l'étranger les matières premières, ce qui renchérissait leurs produits.

La France, qui produisait elle-même beaucoup de soie, pouvait vendre ses étoffes à meilleur marché que l'Allemagne, qui en manquait absolument. Des relations actives et directes avec l'Espagne facilitaient de même à la France et à l'Angleterre l'achat de la laine de ce pays, et comme toutes les deux recevaient en outre de première main l'indigo et les bois de teinture, ils gardèrent longtemps l'avance sur l'Allemagne dans la fabrication des draps fins.

L'immigration des protestants français n'en eut pas moins des résultats très avantageux pour le développement industriel de toute l'Allemagne. Mais c'est particulièrement en Prusse qu'elle exerça une influence décisive sur l'industrie, ou pour mieux dire sur toute l'économie publique, et commença une ère nouvelle. Le Brandebourg ne possédait encore qu'une seule industrie d'importance majeure, la manufacture du gros drap. Les réfugiés l'enrichirent de nouvelles fabriques dans diverses branches. Berlin devint le siége principal de la colonie française. Cette ville, n'étant pas trop éloignée de la mer et de Hambourg, pouvait s'approvisionner facilement par cette voie en tirant parti de son système fluvial. Elle débuta par la fabrication de lainages fins et légers ; puis vint celle des étoffes, de soie et mi-soie, des chapeaux, des gants, des ouvrages fins en métaux, des verreries et particulièrement des glaces, articles qu'on avait jusque-là généralement tirés de France. Une grande manufacture de draps, pour l'habillement des troupes fut établie par le roi Frédéric-Guillaume Ier dans Lagerhaus, à Berlin.

(*A suivre.*)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 27 Juin	56 50
Clôture	du 27 Juin	56 24

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 26 Juin.

TREBISONDE bat. a vap. des Mess. Imp. *Neva*, capit. Manarino, div. march.

DÉPARTS des bat. à vap. du 26 Juin.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Tibre*, cap Pelissot div. marchandises

SMYRNE bat à vap. aut. *Vulcan*, cap. G. Florio, div. marchandises.

ODESSA bat. à vap. russe *Juuone*, cap. Tomilovich,
— bat à vap. otto. *Kars*, cap. Zanelli. avec passagers et divers marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 24 Juin.

CARDIFF. br. ang. *Olive Branche*, cap. And. Reid. charbon de terre.

du 25

NEWCASTLE berk angl. *Ipccdevay*, capit. James Dyer, charbon de terre.
CETTE trois-mâts norw. *Kong Suerre*. cap Hamson, charbon de terre,

du 26

ALEXANDRIE bark ang. *Niagara*, cap. Gaston lest
— bar. ang. *Miranda*, cap. Watson lest.
NAPLES bark aut. *Scadriff*, cap. Staines, lest.
CARDIFF. bark ang. *Lord Clyde*, cap. Minte, lest.
MALTE br. hell. *Calliopi*, cap. Consolopulo, pierr.
— br. hell. *Alexandros*, cap. Malandrakis, lest
— br. hell. *Eptanissos*, cap. Likardopulos, lest

DEPARTS des bat. à voile du 25 Juin.

MARSEILLE schoo. ital. *Livietta*, cap. Bottico, blé
— br. hel. *Marigho*, cap. Licardopoulos, blé.
ANGLETERRE bar ital. *Bosa d'Italia*, cap. Musante
DANUBE br. hel. *Scrafino*, cap. Berrizzo, lest.
— br. hell A. *Spiridhon*, cap Lizza, lest.
— br. hell. *Maria*, Christodulos, lest.
— br. hell. *Evangfielistra*, cap. Verdochi., lest.
ODESSA bar. ital. *Genitore*, cap Lombardo, lest.
— br. aut. *Dante* cap. Jvanich, lest.
TAGANROK br. hel. *Evanghelistra*. cap. N. Zanis
AZOFF bar. aut. *Catterina Stuck* cap. Botta, lest.
MER-NOIRE br ang. *Zillah*, cap. Hart
FALMOUTH br. aut. *Ellena C.* Barbarovich, lest

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 17

de ODESSA pour Falmouth. bar. ang. *Tanessie*, cap. Nicol, seigle.
— pour Falmouth. bark angl. *Mary Ann*, cap Johnson, blé
— pour Falmouth, bar. aut. *Descovich*, cap. Mohovich, blé.
— pour Cork or Falmouth, bark ital. *Obbligo*. capit. Repetto, blé.
de TAGANROK pour Falmouth, bark angl. *Catherine and Mary*, capit. Thompson, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. angl. *Emma*, capit. Scaborne, blé
— pour Cork or Falmouth, bark ital. *Libero*, capit. Ferrari, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Pellegro* capit. Onnetto, blé.
— pour Malte, *Marino Faliero*, cap. Balestrino,
de NICOLAEFF pour Falmouth, bark angl. *Walsoken*, capit. Salabang, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Nordstern* capit. Galle blé.
— pour Marseile, bar. ang. *Satama*, cap. Lofberg, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Safferon* cap. Sampson, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Strange*, cap. Willson, lest.
de IBRAILE, pour Falmouth, br. ital. *Camilla*, cap. Fortunato Ferro, blé.
de SOULINA pour Falmouth, br. ang. *Jessie*, cap. Williams Tippitz, ble.
de BERDIANSKA pour Falmouth, br, ital. *Pietrino*, cap. Maglioca, ble.
— pour Brême. barh ital. *Giuseppina Accame*, capit. Bollorino, seigle.

du 18

de IBRAILE pour Gibraltar, brik italien *Chantal*, cap. Olcese, ble,
de BERDIANSKA pour Marseille. bark ital. *Europa* capit. Orso Rivera, blé.
— pour Cork or Falmouth bar. ital. *Franco*, cap. Cavassa, ble
— pour Marseille brik Italien. *Filomnna*, cap. D'Allorso, ble.
de NICOLAEFF pour Anvers, bar. ital. *Carolina*, capit. Grasso, seigle.
de MARIANOPOL pour Marseille bar. ital. *Agitatore*, cap. Mezzano, blé.
de ODESSA pour Cork or Falmouth, bar. aut. *Equitá*, cap. Dolcich, blé.
— pour Anvers, bar. belge, *Pauline David*, cap. Wiggius, graine de lin.

de 19

de ODESSA pour Falmouth, br. ang. *Magy Armstrong*, cap. A mstrong, blé.
— pour Cork or Falmouth bar. ang. *Hodbang*, cap. Codbetssn, blé.
— pour Falmouth, brik italien *Lidia*, capitaine Gazzina, kraine de lin.
— pour Corc or Falmouth bar italein, *Gerolamo Imo*, cap. Corvetto, blé.
— pour Corc or Falmouth, br. ital. *Eliza Protolongo*, cap. Morice, ble.
— pour Falmouth, br. italien *Nuova Riforma*, capit. Moltino, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille bar. russe, *Rado* capit. Ant. Lupi, blé.
— pour Messine, br. hell. *N Sono*, cap Moscos,
de TAGANROK pour Falmouth, bar. russe, *Phenix* cap. Mattson, graine de lin.
— pour Falmouth, brik ital. *Lta. Mla. Ligure*, capit. Marchese, blé.
SOULINA, pour Falmouth, bark ital. *Archimedes*, cap. Longobardo, blé.

du 20

de TAGANROK pour Marseille bar. russe, *Ec ho* capit. Sarlui, ble.
— psur Cork or Falmouth, bar italien *Dovere*, cap Cichero, blé.
de IBRAILE pour Barcelone br. val. *Maria*, capit. Jounnou, ble.

du 21

de BERDIANSKA pour Marseille br. ital. *Alessandro*, cap. Sturlese, blé.
— pour Falmout, br. ang. *Eleonor*. capitaine G. Driddn. ble.
de TAGANROK pour Falmouth, bar. ingl. *I Mille*, cap Dallbalso, blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 16

ALEXANDRIE bar. ang. *Ocean*, cap. Green, lest.
— bar norv. *Thetis*, cap. Hamry, lest.
MALTE bar. ang. *Portia*, cap, Devereux, lest.
— br. hell. *Angellica*, cap. Harnelakis, lest.
— brik ital *Teresina*, cap. Lauro, lest.
NEW-CASTLE, bark ang. *Perrah Lowe* cap. Johnson, charb. de terre,.
LIVERPOOL, goél. ang. *Elisabeth*, cap. E. Lesslie, divers marchandises.
MARSEILLE br. aut. *Alessandro*, cap. Navai. lest.
— br. aut. *Pia*, cap. Moricich, lest.
— bar. ital. *S. Giovanni*, cap. Schiafino, lest.
CARDIFF, bark russe, *Stefano Covacevich*, capit. Stuch, charb. de terre.
— br. russe *Panselinos*, cap. Butielich, ch. de t.
CIVITA-VECHIA, bark russe *Delphin*, cap. Nicoleu
— bark ang. *Zillah*, cap. Hart, lest.
GENES bar ital. *F. Losuco*, cap Grossi, lest.
MARSEILLE br. mekl. *Burgermeister Liwe*, capit. Maas, lest.
MALTE bar. ang *Statisman*, cap. hell. lest.
GENES bar. ang. *Aldebraran* crp. Ellis, lest.
— bar. ital. *Due Luigi*, cap. Giozza, lest.
L'YOURNE br ital. *Livorno*, cap. Fiscovich, lest.
ARGOSTOLI br. hell. *Maria*, cap. Calavrias, lest.
SYRA br. hell *Omonia*, cap. Raftopulos, lest.
GENES bar. aut. *Sibilla*, cap. Cosulich, lest.
— bark ang. *Penguin*, cap. Richardson, lest.
ALEXANDRIE, bark aut. *A. Luca*, cap. Costantini.
— bar. aut. *Trident*, cap. Lacevich, lest.
PORT-SAID bar. ital. *Daar*, cap. Dapcevich, lest.
— bark angl. *Panama*, cap. Nicolsen, lest.

AVIS.

L'adjudication de la fourniture du beurre de Sibérie et du riz de Philippopoli pour les troupes impériales, et celle de l'orge pour la cavalerie, auront lieu au Ministère de la Guerre, lundi 19 juin v. s.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus indiqué, à six heures à la turque,

Séraskérat, 12/24 juin 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Σταματίου Κασάπη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἀποδείξωσιν ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρατορ. Ἐμποροδικείου
Τὴν 23 Σεφὲρ 1284.
14 Ἰουνίου 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Πολιτζατζῆ Χρήστου Παππᾶ Γιάννη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσι καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἀποδείξωσι ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρ. Ἐμποροδικείου.
Τὴν 23 Σεφὲρ 1284.
14 Ἰουνίου 1867.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et, solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye ts quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER
19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

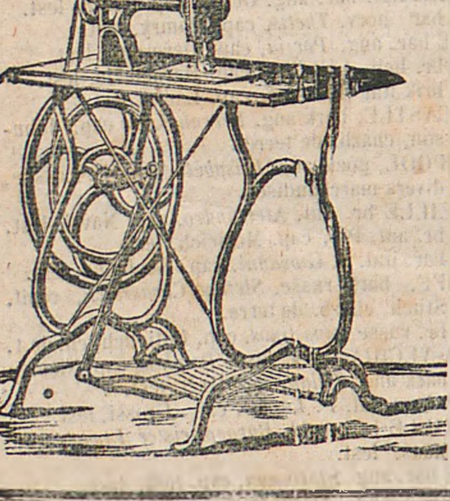

NOUVELLES
MACHINES A COUDRE
A NAVETTES
Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six navettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien
17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17
COMMISSION — PARIS — EXPORTATION
5e Année.

Magasin N. C. MAVRO.

Nouveau dépôt à Galata, Moum-hané, Cité-française
24 — Premier Etage — **24**

GROS et DÉTAIL.

Mon ancien magasin étant resté fermé jusqu'à présent par suite de l'incendie.

Je recommande au public mon nouveau dépôt, pourvu de marchandises toutes fraiches, et de première qualité telles que : Café, Thé, Sucre, Vins français de toute qualité, Liqueurs, Parfumeries, etc., le tout à des prix très modérés.

Ayant joui jusqu'à présent de la confiance du public je m'efforcerai de continuer à la mériter par les qualités de mes marchandises.

N. C. MAVRO.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. BECKEHOFF.
Moqmhané cité française N° 24
au 1er chambre n° 3.

AVIS.

Les créanciers du failli nommé Tonafezi Polivaki, sont invités dans le terme de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, à se rendre au comité des faillis, pour constater en présence des syndics leurs créances d'après la loi. Le délai fixé passé toute réclamation de la part des créanciers sera considérée comme nulle et non avenue.

Le 17 Sépher 1284.
Le 8 Juin 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Εἰδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Τοχαφεζῆ Πολιβάκη ὅτι ἐντὸς δεκα πέντε τὸ πολὺ ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον νὰ παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπὴν καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, οἱ μὴ δὲ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας θέλουσι μείνει ἔξω τοῦ κύκλου τῶν δανειστῶν.

17 Σεφὲρ 1284.
τὴν 8 Ἰουείου 1867

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Εἰδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Κυρικζιτζῆ Γιάννη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

21 Σεφὲρ 1283.
Τὴν 12 ἰουνίου 1867.

AVIS.

Un homme versé dans la langue italienne, calligraphie, géométrie et dessein linéaire offre ses services auprès de quelque famille ou de quelque architecte ou ingénieur.

S'adresser au bureau du journal aux initiales C. B.

"ROYAL
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFI E Pestilmadji sokak rue de a Quarantaine. Galata,

DENTIFRICE - ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTÉ
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu de villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale, franc 1. 60.

HUILE DE FOIE

EXPOSITION 1855 naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm.
ROYER, r. St-Martin, 225,

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification à l'occasion de la saison de Printemps, à partir du Mercredi 17/29 mai jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
6 45	2	11 15	de Cayak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8	18	12 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek.
10 30	12	3	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Béchiktach et Cabatach.
11	2	3 30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Bechiktach. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.)*
7 15	3	11 45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8 30	11	1	de Yénimahallé, Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgundjuq.
10 45	17	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7 15	3	11 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8	8	12 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8 45	4	1 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	3	2	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11 30	3	4	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
4	3	8 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4 28	4	9	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
8 30	3	1	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
9	2	1 30	pour Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
10 45	3	3 15	pour Arnaoutkeui, directement *(excepté les vendredis.)*
10 30	4	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé. *(Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
9 30	3	2	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
3 45	11	8 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4 45	8	9 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour touchant Bechiktach.)*
5	12	9	pour Beylerbey, Vanikeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5 30	3	10	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui *(retour direct au pont.)*
5 45	18	10 15	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé
6 15	2	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré (*)
6 30	8	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
7	3	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5 50	17	10 20	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. *(Les vendredis exceptés.)*
6 15	3	10 45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*)
4 45	4	11 15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les samedis soir à 7 h. il y aura un départ supplémentaire du Pont pour Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yeniquei, Therapia et Buyukdéré, avec retour direct au pont.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
6 30	11		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar.
7 30	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
8 20	12	50	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 45	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 45	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3 45	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5 45	10	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
8 15	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9 30	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9 45	2	15	pour Scutari Couskoundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
1'0 45	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	6	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré *avec retour au pont touchant Thérapia, Yénikeui.*
5	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
6	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
6 15	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Sténia, Thérapia, Buyukdéré.
6 45	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des Iles des Princes.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
7		11 30	de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 28		12	de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
5 15	10	9 45	pour Proti, Antigone, Prinkipo, Cartal et Pandik.
5 45	16	10 15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
8		12 30	de Cartal, Prinkipo, Helki, Antigone et Proti.
5		9 30	de Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
10		2 30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.
5 45		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en t. Halki.

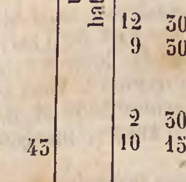

BROSSE ÉLECTRIQUE ET ÉLIXIR DENTAIRES
Du Dr LAURENTIUS, brevetés s. g. d. g.

L'APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ aux affections buccales par la BROSSE ÉLECTRIQUE et L'ÉLIXIR DENTAIRES du docteur LAURENTIUS a produit des effets merveilleux. Sous leur action, les dents cariées, envahies par le tartre, altérées par la faiblesse d'estomac ou par l'usage du tabac, retrouvent leur état, se solidifient, les douleurs s'apaisent, l'haleine se purifie. Cette Brosse s'emploie à sec, sans poudre ; l'Élixir est le complément obligé du traitement. Leur usage, toujours délicieux, tout en conservant la beauté primitive des dents, les préserve de toute altération.
A Paris, chez Mme SORA, 2, rue Mnars. — A Constantinople, dépôt général chez MM. CALLEJA et Cie.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

... salutaire et le plus efficace des purgatifs ... soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur ... sur la notice qui se distribue gratis, *la signature ... les initiales A. R., et la marque* ... Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d' ...
A Paris, à la pharmacie LEROY, 45, r... gustin. — A Constantinople, dépôt chez L. DELLA-SUDDA, — OTTONI, — CALLEJA ...

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 70 ans comme le plus ...s. On les prend chaque boîte et ...ature : A. Rou... de fabrique. Anti... ue Neuve-St-Au... MEIFFREDY.— ... etc.

MAISON D J. G. POPP
Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. — N° 145.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 29 Juin

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Vienne, 28 juin.

La Presse assure que la Porte, en réponse à la note collective des puissances a déclaré que si l'insurrection de Candie n'était pas apaisée dans un mois, elle ne continuerait pas la lutte.

Londres, 28 juin.

On fait de grands préparatifs de fêtes pour la visite du Sultan.

Paris, 28 juin 6 h. 50 m soir.

Le Sultan est attendu cette nuit à Toulon. On fait de grands préparatifs pour sa réception.

Paris, 28 juin, 6 h. 30 m. soir.

Consolidés turcs Clôtre. { ouvert. 33 95 / clôture. 34

Londres, 28 juin 11 h. 10 m. matin.

Consolidés turcs.... 33 1/2 — 33 3/4

Londres, 28 juin, 5 h. soir.

Consolidés turcs.... 33 1/2 — 34

Emprunt Ottom. 1865 { ouvert. 263 75 / clôture.

(Service particulier de LA TURQUIE.)

Marseille, 28 juin.

Le bateau des Mess. Imp. est arrivé cette nuit. Soies, cocons calme. Stock nul, Cotons. blé, peau calme. Lins ferme. Laines, stock 24,000 balles.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

L'arrivée prochaine à Paris du Sultan est pour M. Francis Aubert, dans le *Constitutionnel*, l'occasion des lignes suivantes:

« Orientale par sa position géographique, par son passé, par ses mœurs, la Turquie est cependant entrée dans le mouvement des idées européennes. Peut être retrouve-t-on plutôt ces idées dans les principes des réformes décrétées depuis la mort de Mahmoud que dans la pratique quotidienne et de détail de ces actes. Mais il faut le reconnaître, la charte de Gulhané, les lois du Tanzimat, le Hatti-Humayum de 1856 ne sont pas demeurés lettres mortes.

» D'abord c'est beaucoup en soi que les solennelles déclarations qu'ils contiennent. Puis, dans le domaine de l'application, on peut citer maint exemple d'où il résulte que l'esprit occidental préside aux dispositions mêmes de lois nouvelles, à leur interprétation et souvent à leur exécution. De plus les progrès accomplis garantissent dans l'avenir la solution des questions entamées comme de celles qui ne sont que posées.

» C'est ainsi que, il y a un petit nombre de mois, S. A. le Grand-Vézir assurait aux puissances que le Sultan était bien décidé à effectuer plusieurs importantes réformes. (Il vient d'accorder aux étrangers le droit de propriété.)

» La prochaine arrivée à Paris de S. M. I. Abdul-Aziz est un événement considérable qui aura, sans aucun doute, pour résultat d'avancer l'époque de la mise à exécution de ces projets, d'en étendre les bases et d'en faire naître de nouveaux.

» Le Sultan va avoir sous les yeux le spectacle de la civilisation européenne dans son magnifique développement; il va assister à notre vie, il verra fonctionner nos institutions; il entendra exprimer sur les questions orientales les opinions les moins intéressées et les plus sympathiques à son empire et à sa personne. Ces circonstances ne manqueront pas de suggérer à son cœur généreux, à son esprit ouvert et son intelligence élevée des réflexions qui se transformeront en peu de temps, en actes féconds.

» Il est donc permis de croire que le voyage du Sultan inaugurera une ère nouvelle dans l'histoire de la Turquie. »

——

On commence à préparer la grande fête de l'hôtel de ville destinée au Sultan. On annonce aussi l'arrivée à Paris du Roi de Bavière. *(Indép. Belge).*

——

La présence de l'empereur d'Autriche en France coïncidera avec celle du Sultan et même, s'il faut en croire un journal de Vienne, avec celle du roi Victor-Emmanuel. Cette réconciliation, en quelque sorte personnelle, achevant celle de l'Italie avec l'Autriche, n'aurait lieu toutefois qu'après une visite à Vienne du prince Humbert. Quant à la rencontre de l'Empereur avec le Sultan, elle est si positive que ce dernier en aurait été informé déjà en termes très-obligeants par Sa Majesté Autrichienne elle-même. *(Epoque).*

——

« Plusieurs journaux ont annoncé, dans des termes positifs, l'arrivée prochaine à Paris de S. M. la reine d'Angleterre, en ajoutant que cette visite aurait lieu incognito.

» Cette nouvelle est absolument inexacte. Rien jusqu'à ce jour n'a pu donner lieu de prévoir ce voyage.

» La reine Victoria, qui est en ce moment à Windsor, ira dans l'île de Wight pour y recevoir le Sultan, dont le voyage en Angleterre est décidé. » *(Etendard).*

——

Voici la liste présomptive des souverains qui assisteront à la solennité de la distribution des grands prix de l'Exposition universelle:

L'Empereur Napoléon III et l'Impératrice Eugénie; le Sultan Abdul-Aziz; l'empereur François-Joseph et l'Impératrice Elisabeth, d'Autriche; le roi dom Luis Ier et la reine dona Marie Pie, de Portugal; le roi Charles XV et la reine Louise, de Suède.

——

L'amiral américain Farragut vient, dit-on, d'établir à Naples le siége du commandement général de la flotte européenne des Etats-Unis.

Il y a en ce moment environ vingt bâtiments de guerre des Etats-Unis croisant partie dans la Baltique et la mer du Nord, et partie dans la Méditerranée, entre la Sicile, Tunis et Malte. *(Patrie)*

——

On attend à Paris de nouveaux hôtes couronnés; tous les souverains de l'Allemagne y passeront. *La France* annonce la visite du roi Louis de Bavière et l'*Etendard* celle du roi de Wurtemberg qui arriverait le 8 juillet avec une suite nombreuse. *(Presse)*

——

La politique suivie par le gouvernement anglais dans les diverses phases de la question du Luxembourg a reçu, à la Chambre des Lords, l'approbation des deux plus hautes notabilités du parti libéral dans cette assemblée : lord Clarendon et lord John Russell. *(Mémorial dip.)*

——

La municipalité de Londres a voté des Adresses à l'empereur Napoléon et au Czar pour les féliciter d'avoir échappé à la tentative d'assassinat dirigée contre eux. *(Morning Advertisser)*

——

On assure que, pendant son séjour à Rome la reine d'Espagne logera au Quirinal, où le Saint Père lui a fait préparer des appartements.

Depuis Charles-Quint, aucun monarque espagnol n'a visité Rome.

Les lettres de Rome du 10 juin disent que le Pape se propose de convoquer un concile général pour le mois de janvier 1869. *(Correspondencia.)*

——

Le vice-roi d'Egypte a décidé de former le noyau d'un régiment de la garde avec les 350 hommes restant des 700 qui ont fait la campagne du Mexique avec nos troupes françaises. *(France)*

——

S. M. Charles XV, roi de Suède, partira de Stockholm, le 6 juillet, pour se rendre à son château de plaisance Backasbourg, à l'île de Schonen; de là il repartira le 9 juillet, traversera l'Allemagne et ira à Vichy. Après un séjour d'un mois dans cette ville, le roi viendra à Paris vers le milieu d'août. *(Moniteur.)*

——

On écrit de Berlin, en date du 20 juin:

La *Gazette de la Croix* confirme la nouvelle que le Danemark, à la suite de pourparlers engagés entre les cabinets de Copenhague et de Berlin, a refusé de donner des garanties pour la protection et la sécurité des nationaux allemands dans les parties du Sleswig septentrionnal qui doivent lui être rétrocédées.

La Prusse, dit la *Gazette*, avait demandé officiellement et formellement si le Danemark voulait accorder quelque garantie dans cette affaire, et quelle garantie il voulait donner.

La *Gazette de la Croix* dément aussi, de la façon la plus catégorique, la nouvelle qu'un projet de désarmement général aurait été délibéré à Paris. *(Corresp. de Berlin.)*

——

Une dépêche particulière adressée à l'*Avenir* parle de la solennité avec laquelle s'est célébrée, à Rome, la Fête-Dieu dans la Ville éternelle.

Une magnifique procession, où assistaient le Pape, 38 cardinaux et 302 évêques, est sortie, favorisée par un temps superbe. L'ordre parfait n'a cessé de régner. Une foule immense suivait le cortége des pontifes.

——

Une correspondance du *Journal des Débats* résume ainsi, en ce qui touche l'organisation militaire et la diplomatie, la situation faite par le couronnement à l'empereur d'Autriche :

François-Joseph, couronné Roi, est le chef suprême de l'armée hongroise, dont les régiments conservent leurs anciens numéros.

Le Roi peut envoyer des régiments hongrois dans le Tyrol et des soldats tyroliens en Hongrie; nul, ni dans le conseil, ni dans la Chambre des magnats, ni dans la Diète formée par les représentants élus, n'a le droit d'opposer le moindre veto aux décisions militaires prises par le Roi.

Il en est de même pour les affaires étrangères : le roi nomme les diplomates, ordonne les négociations à l'étranger et conclut les traités; seulement un traité, en ce qui regarde la Hongrie, ne saurait être valable que s'il est accepté par la Chambre des magnats et par la Diète. Ainsi deux ministres, celui de la guerre et des affaires étrangères, sont communs à l'Autriche et à la Hongrie. Pourtant il ne serait pas impossible qu'un jour la Hongrie eût ses représentants particuliers auprès des gouvernements étrangers. Toutefois, ceci n'est qu'à l'état d'hypothèse, et le prince de Metternich est bien à la fois l'ambassadeur de l'Autriche et de la Hongrie. *(Ind. belge.)*

LA PRUSSE.

Voilà un nom qui a fait beaucoup de bruit depuis un an. A l'heure présente même, ce nom est pour les uns un sujet d'inquiétudes et d'envie, pour les autres une espérance d'apaisement, de progrès, et de liberté. Nous sommes de ceux qui envisagent l'agrandissement de la Prusse avec confiance et espoir, rejetant loin en arrière les susceptibilités rétrécies dont quelques uns voudraient faire la règle de la politique. Le jour où la Prusse s'appellera l'Allemagne, le revirement qui se fera dans l'opinion démontrera une fois de plus l'importance que tient dans les sentiments du vulgaire la dissonnance d'un nom.

On ne saurait trop engager les nations ambitieuses—celles qui rêvent nous ne savons quel agrandissement chimérique et qui sacrifient à la propagande annexioniste une activité, une intelligence et des capitaux qui trouveraient un emploi si fécond dans l'exploitation du sol, le développement de l'industrie et du commerce, la culture des lettres et des arts—à étudier l'histoire d'une puissance dont chaque pas a été une conquête morale bien plus qu'une victoire de l'astuce et de la force.

Il a fallu plus de quarante ans pour que le petit duché de Brandebourg devînt le royaume puissant dont l'hégémonie s'impose à l'Allemagne et qui n'a pas attendu jusqu'à ce jour pour prendre sa place au premier rang parmi les nations civilisées!

Que de patience, que d'efforts, que d'économie, que de génie n'a-t-il pas fallu à la Prusse pour arriver au degré actuel de sa carrière et pour préparer d'une façon inévitable ses destinées futures! Une lande de sable, mal délimitée, mal arrosée, mal dotée, entourée de voisins puissants, sans issue sur la mer: voilà le point de départ; qu'on le compare au point d'arrivée!

Ici le favoritisme et les chances du hasard n'ont été pour rien dans la réussite. Plusieurs fois, pendant la guerre de 7 ans et après la campagne qui s'est terminée par la paix de Tilsit, la Prusse a été à deux doigts de sa perte, et pour conjurer une éclipse certaine, ce n'a pas été de trop du génie de Frédéric et de l'élan patriotique de 1813.

La supériorité d'un peuple qui résulte de l'ensemble de ses institutions, de ses mœurs, de ses croyances et de sa santé morale, n'a jamais trouvé l'occasion de s'affirmer plus virtuellement, que pendant la guerre dont la bataille de Sadowa a été le résultat prévu par tous ceux qui ne se laissent pas aveugler par des considérations égoïstes et qui recherchent les effets dans le germe où ils sont déposés.

L'avenir économique de l'Europe se ressentira de la résurrection de l'Empire d'Allemagne tout autant que l'avenir politique, et nous pouvons dire avec assurance, maintenant que l'écueil du Luxembourg a été évité, que la civilisation et la paix comptent un défenseur de plus.

Nous ne savons pas ce qui se passera dans un quart de siècle ; mais pour le moment, à moins de supposer que les hommes supérieurs qui tiennent entre leurs mains les destinées de la Prusse aient un sens paralysé, il est impossible de ne pas compter cette puissance parmi les forces qui opposeront à la Russie, le cas échéant, un «*non amplius*» infranchissable.

Nous savons qu'il y a en France quelques hommes à courte-vue, dont le journal *Le Pays* a épousé les susceptibilités rétrospectives, qui, ne rêvant que plaies et bosses, sont fort mécontents de la tournure de l'affaire du Luxembourg et en veulent même à l'empereur Napoléon de l'accueil cordial qu'il a fait à ses hôtes prussiens. Ceux là auraient préféré sans doute voir nager dans le sang des soldats et fouler aux pieds des chevaux les conquêtes du passé et les garanties de l'avenir.

S'il était possible de dessiller les yeux de ces aveugles volontaires il n'y aurait qu'à leur montrer l'attitude de la Prusse en 1854. A cette époque elle était rivée à la Russie et pourtant elle a su conserver la neutralité. En 1859 elle ne s'est pas davantage mêlée des affaires italiennes.

Nous mentionnons ces faits pour établir que si la Prusse a su se détacher de l'ancienne Sainte Alliance en 1854 et en 1859, alors qu'elle pouvait avoir besoin de la Russie, elle ne commettra pas aujourd'hui la faute de consacrer les premiers profits de son unité et de son indépendance à la domination moscovite.

Qu'est-ce que la Prusse (l'Allemagne) a à redouter de la France et de l'Angleterre ?

Rien absolument; au contraire, elle a tout à redouter de la Russie.

Nous croyons fermement que la coopération de la Prusse est acquise à la défense de l'Empire ottoman et que ce n'est pas elle qui livrera à la Russie les clefs de l'Europe.

Mais ce n'est là qu'un côté de la question. L'Allemagne ne saurait exister si elle n'était pas libre. L'exemple de l'Autriche suffirait pour l'entraîner, n'étaient le voisinage de la Suisse, de la Hollande et de la Belgique, et les aspirations de ses propres populations.

L'Autriche libre, la Prusse libre : la France le sera nécessairement; la Russie ne tardera pas à l'être.

Ces raisons méritent considération et suffisent pour saluer l'avénement de la Prusse comme une garantie acquise à la sécurité, à la liberté et à la paix de l'Europe, à l'interférence des peuples dans les relations internationales et au triomphe de la morale privée sur la vieille politique.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

XVI.

La physionomie de l'entourage d'Agathe avait donc changé. Les meubles eux-mêmes, naguère froids et compassés, revêtaient maintenant de libres allures. Un air plus jeune circulait dans la maison, et tout le monde rendait grâce à Serverette, dont la joyeuse humeur avait en quelques mois accompli ces miracles. Elle était la reine véritable du logis. On se pliait à ses volontés, madame Agathe par affection, Chavanet par calcul, leurs serviteurs par sympathie, et l'abbé Peretty pour honorer les vertus de cette âme pure et lumineuse, qui ne manifestait jamais que d'honnêtes désirs.

La présence de Serverette était pour madame Chavanet un bonheur d'autant plus apprécié que depuis plusieurs mois, la pauvre femme était clouée dans sa chambre par des douleurs rhumatismales qui lui enlevaient fréquemment l'usage de ses jambes. Sa fille adoptive savait apaiser ses impatiences maladives et égayer sa solitude. Elle avait donné sa vie à sa bienfaitrice.

Le matin, à l'heure où celle-ci dormait encore, Serverette allait visiter les pauvres, et faire à cheval, suivie seulement d'un domestique — Chavanet ayant eu le bon goût de ne plus se proposer comme compagnon de route — de longues excursions dont la maison de Barbassous était souvent le but.

A son retour, elle entrait dans la chambre de madame Agathe, et ne la quittait plus que pour descendre à la salle à manger a l'heure des repas.

Ainsi, durant la plus grande partie du jour elle demeurait auprès de sa chère malade, lisant, chantant, parlant, s'efforçant en un mot de la distraire, comme si elle voulût, par la plénitude de son dévouement, lui prouver sa reconnaissance.

Pendant ce temps, Chavanet se remuait dans l'ombre, s'abandonnant aux inspirations malsaines que lui suggérait sa passion.

— Livrez-moi Serverette pendant huit jours, avait dit madame de Pélussin, et elle sera à vous !

Dès le lendemain, Chavanet se mit en campagne afin de découvrir par quel moyen il livrerait Serverette.

Celle-ci se rencontrait tous les jours à table avec lui, tandis que madame Agathe prenait ses repas dans sa chambre.

Serverette ne voyait aucun danger dans ces fréquents tête-à-tête constamment troublés par les gens chargés du service. D'ailleurs, elle croyait au repentir du mari d'Agathe, dont l'attitude respectueuse et discrète ne pouvait que confirmer cette opinion. Elle le traitait presque avec amitié sans jamais se permettre une allusion à ce qui s'était passé autrefois entre eux. C'est dans le spectacle de cette confiance naïve que Chavanet puisa une idée propre à assurer l'exécution du plan proposé par madame de Pélussin.

Un matin, en l'absence de Serverette, il se présenta dans la chambre de sa femme qui dormait encore, et prenant silencieusement place au pied du lit, il attendit qu'elle se réveillât.

Surprise dans son sommeil, la pauvre créature révélait toutes ses laideurs. Ses cheveux courts et clairsemés disparaissaient sous un grand bonnet dont les dentelles tuyautées faisaient à son visage pâle et marbré un cadre repoussant. Les couvertures, fripées par les mouvements de la nuit, laissaient hors du lit une partie du corps, caché du reste dans une longue chemise étroitement serée au-dessous du menton et aux poignets. L'attitude des membres, dont toutes ces précautions ne cachaient pas la maigreur, n'avait rien de poétique.

Tout le monde ne sait pas dormir et Agathe Chavanet dormait aussi mal que madame de Pélussin dormait bien. Cette comparaison se présenta à l'imagination de Chavanet et amena un sourire sur ses lèvres, auquel succéda bientôt un mouvement de dépit.

En effet, ces deux femmes ne résumaient-elles pas toute sa vie ? Dans le spectacle de ce corps malingre, étendu sous ses yeux, dont il connaissait les imperfections, à côté duquel il avait dormi, aimé, vécu, n'y avait-il pas quinze années d'une tristesse mortelle, sans douceur ni dédommagement d'aucune sorte ? Et dans le souvenir de cette autre belle créature, dont il avait aussi pu contempler le sommeil, échappée pour toujours de de ses bras, après s'être donnée un instant, est-ce que ne s'incarnaient pas les désirs violents qu'il n'avait jamais pu complétement satisfaire ?

Il demeura là pendant une heure. Sa contemplation, en entraînant après elle … sombres réflexions, ne pouvait … sourire sur ses lèvres. Aus… avait-il pris peu à peu une ex… lique. Mais Agathe fit un m… les traits de Chavanet revint le sourire paterne qui leur était habituel.

— Serverette me dédommagera, pensa-t-il en résumant sa longue méditation.

Agathe ouvrit les yeux et resta frappée de surprise en voyant son mari assis aux pieds de son lit. Depuis deux ans qu'ils n'occupaient plus la même chambre, c'était la première fois que Chavanet assistait à son réveil. Naguère, cette visite indiscrète l'aurait indignée. Mais, nous l'avons dit, ses idées se réformaient peu à peu. Aussi ce fut d'une voix douce qu'elle manifesta son étonnement:

— Vous ici, Gabriel ! à cette heure ! Ce que vous avez à me dire est donc bien pressé?

En même temps, elle ramenait les couvertures autour de son cou.

— Plus important que pressé. … Chavanet, et si je suis venu … d'en causer avec vous a… Serverette. Il importe qu… ne soupçonne cet entre…

— Vous m'eff…

Chavane… reprit.

Voir le numéro 28 juin.

REVUE DES JOURNAUX

La *Gazette de France* annonce que le général hongrois Klapka s'est empressé de profiter de l'amnistie proclamée par le roi de Hongrie le jour même de son couronnement.

Ce journal ajoute ;

« L'empressement qu'il a mis à adhérer au pacte de réconciliation prouve qu'il croit à la sincérité des intentions libérales du souverain qui vient de poser solennellement sur sa tête la couronne de Saint-Etienne, et que de sa part aussi la réconciliation est sincère.

» Cependant voici que Kossuth vient, disent les journaux de Londres, de lui adresser une lettre dans laquelle il lui reproche d'avoir trahi la cause hongroise. Kossuth se trompe. Klapka n'a abandonné qu'une cause, et une cause mauvaise, celle de Kossuth, et, en l'abandonnant, il s'est rallié à la véritable cause hongroise représentée par le roi et par la Diète de Pesth, autour desquels la Hongrie tout entière s'est groupée, heureuse et satisfaite. »

Nous devons voir dans ce fait une preuve nouvelle que l'œuvre de renovation entreprise et menée à bonne fin par l'empereur François-Joseph, répond aux aspirations et aux revendications de la Hongrie, et que M. de Beust a su, mieux que ses devanciers, en tenir compte dans la politique de conciliation et d'apaisement qu'il a inaugurée en Autriche.

——

LONDRES. — Il est impossible de ne pas remarquer un mécontentement de l'opinion publique au sujet de cette persistance de notre gracieuse souveraine à rester ensevelie dans son deuil conjugal, à ne se départir de cette séquestration de famille et à ne se montrer que dans les rares occasions où il s'agit d'inaugurer un monument à la glorification de ce modèle des époux. Il est vrai que ces monuments sont déjà très-nombreux et que la reine ne se lasse pas d'en proposer de nouveaux.

L'Angleterre respecte, honore cette rigueur du deuil poussé jusqu'à l'exagération, mais cela ne l'empêche pas d'en ressentir les inconvénients et les journaux ne se gênent guère pour les signaler avec une vive insistance. On s'est demandé si la reine n'avait pas manqué à un devoir public en répondant par un refus à l'invitation de l'empereur Napoléon de se rencontrer à Paris avec l'empereur de Russie, le roi de Prusse, et le roi des Belges. Nous avons été les premiers, croyons-nous, à en faire la remarque et nous avons provoqué de nombreux échos.

Nous n'avons pas la prétention de savoir ce qui a pu se dire ou se faire dans cette réunion des trois souverains les plus puissants de l'Europe puisque tous les journaux ont employé cette expression ce qui donnerait à croire que l'Angleterre n'est plus comprise parmi les trois plus grandes puissances de l'Europe. Il ne s'est peut-être rien dit, il ne s'est peut-être rien fait dans cette réunion, mais il pouvait se dire, il pouvait se faire quelque chose d'important et l'Angleterre n'était point représentée.

La reine d'Angleterre au lieu d'aller dans les hautes terres d'Ecosse aurait bien pu assister pour une heure aux magnificences de la réception de M. Haussmann, préfet de la Seine, à l'Hôtel-de-Ville, ou au bal donné au palais des Tuileries.

Nos journaux n'auraient pas dit les trois plus puissants souverains du monde, mais les quatre plus puissants du monde ont donné à ces fêtes merveilleuses un éclat qui ne se verra peut-être plus, et si dans l'intervalle de ces réunions majestueuses qui exercent toujours une certaine influence sur les esprits les plus absolus quelques questions touchant la politique de l'Europe ont été, nous ne dirons pas résolues, mais abordées, discutées, la voix de l'Angleterre a pu se faire entendre. Nous savons bien que notre habile ministre des affaires étrangères est arrivé au dernier moment, et qu'il a pu s'entretenir avec le prince Gortschakoff, le comte de Bismark et le marquis de Moustier, mais quelque autorité que ces hommes d'Etat éminents peuvent avoir sur les souverains qu'ils servent, il a pu arriver un moment où ces têtes couronnées seules en comité intime, ont échangé des pensées qu'ils n'ont peut-être pas témoignées à leurs conseillers.

Les souverains se visitent et se fêtent ; nous regardons comme une mauvaise chose que la reine d'Angleterre reste à l'écart de ces visites et de ces fêtes. On dirait que notre gouvernement veut faire des économies de réception, et qu'il ne veut, ni ne peut rivaliser de générosité avec la France. Si au lieu d'être à Balmoral ou à Osborne, la reine Victoria était au palais de Buckingham, ou au château de Windsor, l'empereur Alexandre ou le roi Guillaume auraient peut-être songé à venir faire une visite de courtoisie à notre souveraine, sans s'attendre à des réceptions de gala. La noblesse et la bourgeoisie se plaignent du rôle effacé que l'Angleterre joue dans la politique comme dans les fêtes des grandes puissances. Il est même un journal qui a été jusqu'à dire que nous n'avions plus de Cour. (*Corresp. Havas.*)

——

La nouvelle de l'attentat contre la vie de l'Empereur de Russie fait le sujet de toutes les conversations. Depuis longtemps aucun événement n'a produit ici une pareille sensation. La présence du roi de Prusse à Paris donne à cette criminelle tentative une plus grande importance encore aux yeux du public de Berlin. C'est avec une avidité extrême qu'on lit les détails de cet odieux attentat et l'on a appris avec satisfaction que le crime n'est que le fait d'un fanatique et qu'il n'est point le résultat d'un complot contre la vie du Czar.

Les correspondances parisiennes de toutes les couleurs sont unanimes pour nous annoncer que le roi Guillaume a tout lieu d'être satisfait de l'accueil que lui font les Parisiens. On avait craint ici un instant qu'il n'eut à souffrir comme le Czar de certaines démonstrations et l'on se sent réellement soulagé en apprenant que rien de semblable n'est arrivé.

On est d'autant plus satisfait de la courtoisie des Français que dans les cercles libéraux l'on désire vivement que les deux pays puissent continuer à entretenir des rapports d'amitié et qu'une démonstration hostile à notre roi aurait certainement été exploitée par nos Gallophobes — nous en avons — pour attiser les mauvais sentiments qui avaient commencé à se manifester pendant les dernières complications au sujet du Luxembourg.

Quant au résultat politique de l'entrevue des princes, on ne croit pas qu'il sera très grand. On présume bien que la question de Crète trouvera une solution quelconque, mais on ne pense pas que la Porte puisse être amenée à la cession complète de cette île. Mais on espère plus qu'une entente générale puisse s'établir ou qu'elle soit assez complète pour amener la réalisation de l'idée d'un congrès. On pense que tout se passera à un échange d'idées entre les souverains réunis à Paris. Ainsi, on est convaincu que le roi Guillaume ne cachera point à l'Empereur des Français que la Prusse, malgré ses efforts pour ne pas enfreindre les stipulations du traité de Prague ne saurait désormais se soustraire à ses devoirs envers l'Allemagne ni entraver outre mesure l'œuvre d'unification. La Prusse ne fera rien pour se soustraire aux obligations que lui impose le traité de paix, mais sous peine de décliner aux yeux de son propre peuple, elle ne saurait s'opposer éternellement aux aspirations nationales de l'Allemagne. Avant peu les aspirations seront irrésistibles.

(*Corresp. Bullier*).

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. M. I. le Sultan est arrivé jeudi, à 7 heures 1|2 à Naples, d'où l'escadrille impériale est repartie à 9 heures 1|2.

—

Nous sommes en mesure d'opposer un démenti formel à l'assertion de l'*Etendard* qui a été transmise à Constantinople par l'*Agence Havas*, relativement à une note anglaise recommandant à la Porte la prise en considération de la dépêche identique des puissances sur la Crète. Aucun document de ce genre n'a été remis au Gouvernement de la part de l'Angleterre.

Un nouveau canard c'est la dépêche Havas de ce matin relative à des délais que la Porte aurait assignés à la lutte en Candie.

—

Le *Levant Herald* en rendant compte dans son numéro d'hier, d'une proclamation de l'empereur Maximilien " *charging the emperor Napoleon with cowardice and infamy in deserting him* ,, se laisse évidemment aller aux exagérations d'une gallophobie outrée ; la preuve, c'est qu'il n'a pas osé traduire en français le passage cité, chose qu'il n'aurait pas manqué de faire s'il s'était appuyé sur un texte authentique.

Soyez violent tant que vous voudrez, mais restez vrai et juste.

—

La Compagnie des Messageries impériales vient de comprendre, dans son itinéraire d'Alexandrie à Smyrne, une nouvelle escale.

Port-Saïd sera désormais desservi par les paquebots des Messageries à partir du 17 courant. Les paquebots de Syrie, au lieu de partir les 8 , 18 et 28, à 8 heures du matin, partiront les 7, 17 et 27, à 10 heures du matin, — Les heures d'arrivée et de départ dans les ports Syriens ne subiront, en conséquence, aucun changement.

—

Une lettre de Suez nous donne avis de l'arrivée au lazaret de El-Uisch de six caravanes formant un chiffre de 1050 pélerins, ayant avec eux 1,946 animaux.

Notification Officielle.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Dans le but de faciliter aux cultivateurs et éleveurs de bestiaux l'achat du sel dont ils ont besoin, le Gouvernement Impérial vient de décider qu'une réduction générale de 20 paras par ocque sera opéré sur le prix de vente de tous les sels extraits des salines et des mines de sel de l'Empire.

Ainsi, le prix du sel de roche qui se vend actuellement à 50 paras l'ocque, sera réduit à 30 paras ; celui des sels de mer, de lacs et de puits qui sont livrés au commerce à 40 paras l'ocque ne sera plus que de 20 paras.

Les sels de mer, de lacs et de puits de Tripoli de Barbarie seront également réduits au prix de 20 paras l'ocque, pour la consommation locale, et de 17 paras pour l'exportation par mer dans les autres parties de l'Empire. Le sel de roche de la même province sera vendu à 30 paras pour la consommation intérieure, et à 27 paras pour l'exportation.

Une réduction de 20 paras par ocque sera également effectuée sur le prix des sels de roche moldo-valaques vendus sur les bords du Danube par le Major-Micha, en vertu d'un contrat passé avec le Gouvernement Impérial.

Cette réduction ne sera mise en vigueur qu'à l'expiration d'un délai de 31 jours, à partir de la date de la présente publication.

Pourtant comme cette réduction de prix ne regarde que les campagnes, un droit d'entrée de 20 paras par ocque sera perçu dans les villes et les bourgs sur tous les sels qui, achetés aux salines de l'Empire et nantis d'un teskéré en règle, seraient introduits dans ces localités.

Les sels introduits dans les villages moyennant un teskéré valable, devant être exempts, comme il est dit plus haut, du droit d'entrée, les individus qui les auront achetés aux salines seront tenus de les porter directement à destination.

Dans le cas où ils seront obligés de passer la nuit près d'une ville ou un bourg situé sur leur trajet, ils ne pourront le faire que dans un endroit sis en dehors de ces localités. Il leur sera également défendu de faire passer leurs sels dans les villes et les bourgs qu'ils seraient dans le cas de traverser pendant le jour, et devront, par conséquent suivre une route extérieure.

Les sels introduits clandestinement dans les villes et les bourgs seront confisqués, ainsi que les teskérés qui les accompagnent, et les contrevenants seront passibles d'une amende égale ou double du droit d'entrée, soit 40 paras par oque, sur la quantité totale de ces sels, quelle qu'en soit la qualité ou l'espèce.

Si les sels introduits dans une ville ou un bourg, moyennant l'acquittement du droit d'entrée, étaient ultérieurement réexpédiés dans toute autre localité, fût-elle même un village, le droit qu'ils auront payé ne sera plus restitué à leur propriétaire.

Constantinople 12|24 juin 1867.

AVIS.

La ferme du droit de *tcharsi* et autres ainsi que le service du balayage aura lieu par adjudication à l'Hôtel-Municipal, le jour de Lundi 1er juillet, (19 juin).

Les personnes qui désirent soumissionner sont requises de se présenter au Conseil Municipal de 6 à 8 heures à la turque.

Hôtel Municipal. le 14/26 juin 1867.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

Situation au 30 avril 1867.

ACTIF	Piastres	
Actions-Versements non appelés	226180555	—
Caisse à Constantinople	31675899	2
Caisse dans les succursales	18704105	56
Valeurs en portefeuille	206825606	1
Comptes courants du Trésor Imp.	58371478	—
Comptes courants divers - Débiteurs.	102011961	3
Avances sur valeurs publiques et marchandises	31076579	1
Immeubles et mobilier	2400511	52
Divers	7829179	5
	750741852	38

PASSIF	Piastres	
Capital	445500000	—
Billets de banque en circulation à Constantinople	4400	—
Billets de banque en circulation aux succursales	5751050	—
Effets à payer	61497865	55
Comptes courants du Trésor Imp.	116128822	34
Comptes courants divers-Créditeurs.	41480619	37
Dépôts à échéances fixes	38701714	13
Réserve	6464966	29
Dividendes à payer	855160	—
Divers	16596515	10
	750741852	38

Certifié conforme aux écritures

Directeur général adjoint, E. GILBERTSON.
Secrétaire général, E. DEVEAUX.

Rapports Officiels

Du Serdar-Ekrem OMER PACHA, *sur les événements de Candie en réponse aux mensonges propagés par la presse hellénique, suivis d'une demande de pardon signée par 116 prêtres et primats du district de Mirambello.*

Excellence,

Ayant été informé que les journaux helléniques ont publié une série de nouvelles controuvées sur nos opérations depuis mon arrivée en cette île, j'ai cru de mon devoir de vous adresser le présent rapport véridique.

La vitesse de l'*Arcadi* étant supérieure à tous les bâtiments de notre flotte, le blocus de l'île de Crète devient difficile. Pour isoler et couper toutes communications par mer avec Sphakia, chef-lieu de l'insurrection, mon plan est d'occuper, avec des forces suffisantes tous les districts qui entourent celui de Sphakia, et de l'attaquer, après, en un temps donné, de plusieurs côtés. A cet effet, j'ai formé une brigade volante devant la Canée qui fait ses excursions du côté de Kéramia et du côté de Lakos ; une autre division occupe le district d'Apocorona en observant les défilés d'Askifos, la troisième, devant Réthymo fait ses excursions dans les districts de Réthymo et Milopotamo. Pendant ces opérations préparatoires, nos troupes ont battu avec une bravoure remarquable toutes les forces des insurgés qui se sont présentées devant elles. La division composée de huit bataillons d'infanterie qui suit mon Quartier-Général, a traversé toutes ces provinces sans engagements, jusqu'au district de Milopotamo, où, les insurgés ont voulu nous couper le passage de notre jonction avec la division dans la province de Candie, mais, ils se sont fortement trompés, parce qu'ils ont été battus durant le premier et le second jour de notre marche, et bien que le terrain leur était assez favorable le troisième jour, ils n'ont pas osé, cependant se montrer.

Après cette jonction, comme cette province est aussi insurgée et, qu'en même temps, Koronéos avec ses volontaires grecs se trouve dans les montagnes de Lachit tout transport de provisions pour former nos magasins doit être protégé par de forts détachements, cette opération a été terminée en trois jours. Maintenant Koronéos sera attaqué avec toutes ses forces insurgées dans la montagne de Lachit et Mirambello.

En conséquence des détails qui précèdent on voit, que les insurgés ont été battus et chassés jusque dans les hautes montagnes dans toutes les rencontres qui ont eu lieu. Pour plus amples renseignements, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-après, nominativement les combats qui ont été livrés.

La première fois, dans les villages Spiliana, Métochi et Plaivoglia (District de Kéramia) où, ils ont été battus par la brigade volante qui fait ses excursions du côté de Kéramia ; ils ont perdu plus que 80 tués.

La seconde, par la Division d'Apocorona dans les montagnes situées entre les villages Prosnéro et Ali Kampos (District d'Apocorona) où ils laissèrent sur le champ du combat environ 70 morts. Zimbracaki et les autres premiers chefs étaient présents dans ces deux combats.

La troisième, dans Episcopi, Plati, Castel, Kurna et Arghiropolis, ou Stambol keuï (District de Réthymo).

Tous ces villages ont été pris d'assaut par la Division de Réthymo. Les insurgés perdirent cette fois-ci 42 hommes, le nombre de leurs blessés dans ces trois combats est inconnu.

La quatrième par la Division qui suit mon Quartier-Général, à Pérama, Margharités, d'où ils ont été poursuivis jusqu'à Prinès, et se sont enfuis sur les montagnes les plus élevées après avoir eu deux chefs blessés. Le terrain sur lequel eut lieu le quatrième engagement étant rocailleux, plein d'oliviers, d'arbres rustiques et escarpé, nous avons passé en avant sans chercher à nous renseigner sur le nombre exact de leurs morts.

La cinquième, à Garasso, Axo et Anoya. Dans tous ces engagements nous avons eu douze morts, et soixante quatre blessés; la perte de l'ennemi a été sextuple.

Tout ce que la presse hellénique a écrit sur ce sujet est dénué de fondement. Voilà, Excellence, l'exposé authentique des faits, veuillez en faire l'usage que vous croirez nécessaire.

Veuillez, Excellence, agréer, les assurances de ma considération très-distinguée.

(Signé): OMER.

Du camp devant Candie, le 28 Mouharem 1284. le 20 Mai 1867.

——

Excellence,

En me référant à ma dernière dépêche du 28 Mouharem, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-après, le rapport de nos opérations depuis lors jusqu'aujourd'hui.

Dimanche passé, mes troupes ont pris d'assaut, la montagne la plus élevée de Lachit sur laquelle se trouvait le couvent « Afedi. » Le second jour, elles se sont reposées, et, le troisième, elles sont descendues dans le village Plati, dans la plaine de Lachit, où elles ont repoussé et battu huit mille insurgés. Toute cette opération s'est faite dans le vallon du dit couvent jusque dans le village Plati, sans que nos troupes aient marché sur des routes ; elles se sont avancées par des montagnes impraticables.

Après avoir reçu des approvisionnements pour cinq jours, remplacé les munitions dépensées, elles ont fait une attaque du côté gauche de leur position, d'où elles ont battu et repoussé l'ennemi. Par cette opération, nous avons gagné la route nommée Afto-Mesari, qui nous donne une communication sûre et commode; et de nouveau après deux jours de repos, les insurgés ont été repoussés dans les montagnes sur le village Psichrò et nous sommes devenus maîtres de plusieurs villages situés dans la plaine de Lachit, y compris le village et couvent Kroustallenia où nous avons trouvé plus de huit milles ocques de plomb et cinquante caisses de cartouches.

Avant-hier, toute la force insurgée avait pris position dans le fort village de Tchernicado, et, sur les montagnes très hautes et rocailleuses du côté nord de ce village, où l'on avait élevé des parapets en plusieurs lignes

---

Après cet exorde, tandis qu'Agathe manifestait son impatience en se livrant dans son lit à des sauts dignes d'une carpe, il continua.

— Serverette a dix-huit ans. Elle est maintenant tout à fait formée. Il y a un an, lorsque nous l'avons recueillie, sa beauté éclatait déjà. Elle s'est encore accrue et il serait difficile de trouver dans tout le pays une aussi belle personne.

— Vous pourriez dire aussi bonne que belle, dit doucement madame Agathe.

— Je ne le conteste pas. Personne plus que moi ne rend justice à ses qualités. Mais, enfin, elle est jeune, elle est belle. C'est là ce qui constitue le danger que je veux vous … Moi-même je ne suis pas un vieil… …double circonstance a eu pour … lieu à certains propos … d'abord prêté aucune at… …lesquels il faut compter

… …ondit mada… …ne trop, … dont plus de vivre complétement au milieu de nous, est venue ensuite. On a calculé le nombre d'heures que je passais avec Serverette loin de vos yeux, et comme les gens riches, pieux, honnêtes, ont des ennemis, la méchanceté a fait le reste. Comprenez vous, maintenant ?

— Mais c'est infâme ! s'écria madame Chavanet. Qui a pu tenir de pareils propos ?

— Infâme, j'en conviens, continua froidement Gabriel. Mais il faut prendre un parti, autant pour notre réputation que pour mon repos et pour celui de Serverette.

Cette fois, Agathe se dressa brusquement sur son séant.

— Que voulez-vous dire ! demanda-t-elle.

Chavanet baissa les yeux avec une sainte humilité.

— Rien qui doive vous alarmer, répondit-il. Entre Serverette et moi, il n'y a eu ni un mot, ni un geste qu'un père ne puisse adresser à sa fille, et qu'une fille ne puisse adresser à son père.

Agathe respira.

— Mais, il ne faut pas tenter Dieu, continua Chavanet qui prit une attitude plus humble encore. Vous ne savez pas, vous, âme sainte …ez atteint la perfection, ce que l'esprit …t suggérer à nos faibles cerveaux …ns déréglées et malsaines, et … venge des effors qu'on fait …ner. Depuis deux ans que je …n frère pour vous et que la continence est devenue la règle de ma vie, j'ai beaucoup souffert, beaucoup lutté. Notre directeur spirituel, le vénérable curé Perretty, connaît les macérations auxquelles je me suis livré pour vaincre les aiguilons de la chair. Eh bien ! preuve nouvelle de ma faiblesse, la présence de Serverette devient pour moi une source fréquente de tentations.

Et il s'arrêta, comme épuisé par ses paroles. Quant à Agathe, en présence de cet aveu singulier, elle se sentit touchée par des souffrances dont elle se croyait cause en partie. Elle tendit la main à son mari.

— Pauvre ami, dit-elle, Dieu nous éprouve, moi en me privant par la maladie, des gages légitimes de votre tendresse, vous, en permettant au démon de vous livrer ces rudes assauts dont vous avez bien fait de me parler. Je ne veux pas que vous me maudissiez un jour, si, par ma faute, vous veniez à succomber. Que faut-il faire ? Dites. Je vous obéirai.

— J'avais d'abord songé à un voyage, mais je n'aurai pas la force de vivre loin de vous ; d'ailleurs, vous ne pouvez vous occuper de la surveillance de vos intérêts, et ma présence ici est nécessaire. Voici donc ce que je vous propose : Serverette, avant d'être complétement digne du rang qu'elle occupera dans le monde, grâce à vos bienfaits, a besoin de terminer son éducation. Vous me regardez avec étonnement. Laissez-moi m'expliquer. Votre fillette est délicieuse, douce, spirituelle, bonne, instruite. Mais, c'est une petite sauvage, qui ne sait ni entrer dans un salon, ni en sortir. Il lui manque ce vernis du monde que l'usage ou l'éducation première peut lui donner. Décidez-vous donc à vous séparer d'elle pendant quelques mois. Envoyons la chez les sœurs de l'Assomption à Lyon. Vous connaissez la réputation de cet établissement où sont élevées les plus riches héritières du Midi. Dans ce milieu, Serverette se complétera, s'embellira comme une pierre précieuse entre les mains du lapidaire, et lorsque dans un an elle reviendra, vous pourrez la marier.

— Me séparer d'elle ! murmra Agathe, qui versa silencieusement quelques larmes.

— Cette résolution aura pour premier résultat de faire cesser toutes les rumeurs dont je vous ai parlé, et, en outre, si mon repos vous est à cœur, vous saurez qu'elle me l'aura rendu.

— Vous avez raison, répondit Agathe subitement décidée moins par la pensée que son mari n'aurait plus à souffrir les tentations diaboliques, que par un sentiment de crainte, nouveau pour elle. Serverette partira. J'offre à Dieu ce sacrifice, en expiation de mes fautes.

Alors Chavanet s'agenouilla.

— Merci, dit-il ; maintenant, me pardonnerez-vous ?

— Vous pardonner quoi ? Vous vous êtes noblement conduit. Vous pouviez, connaissant ma confiance, en abuser, séduire Serverette. Vous avez eu le courage de remplir votre devoir. Il vous en sera tenu compte sur le grand livre où Dieu inscrit toutes nos actions. Relevez-vous et embrassez votre femme. Elle priera pour vous.

Chavanet obéit en silence, et, ajoutant à cette ignoble comédie une scène nouvelle, il serra convulsivement sa femme dans ses bras.

— O cher corps ! s'écria-t-il.

— Gabriel ! murmura Agathe qui tressaillit, tu m'aimes, je le sais. Mais, je te récompenserai. Je vais demander à Dieu ma guérison. Puis, je me ferai belle pour toi.

Chavanet put à peine retenir sa stupéfaction. A quarante ans passés Agathe pour la première fois, tenait un langage auquel l'amour semblait prêter quelques accents.

— Serait-elle jalouse ? se demanda-t-il. Alors, je serais allé trop loin.

Avant de quitter la chambre, il recommanda à sa femme de ne pas révéler à Serverette la cause pour laquelle on l'envoyait au couvent.

— Elle est innocente, dit-il. Il ne faut pas faire entrer l'idée du mal dans son âme.

(*A suivre.*)

ous l'avons attaqué de nouveau, dans position inexpugnable de deux côtés, dire du côté de la plaine de Lachit. tre colonne sortit du village Castel se sur les villages Avdoù et Ghoniès en couvent de Kéra pour couper leur Nous avons commencé l'opération ne heure, mais une forte pluie a em- t retardé nos opérations, parce que agne et la position de l'ennemi ouvertes de nuages qui nous empê- de voir, et nous fûmes obligés ndre jusqu'à deux heures et demie ciel s'éclaircit. A cette heure, je is trouvé sur la hauteur à l'ouest d'Av- il a été donné le signal pour commen- ttaque. Après un combat sévère, l'en- a été délogé et chassé de partout, et il mis en pleine fuite sur la haute mon- de Kato et Epano Potari en perdant drapeau hellénique Dans tous ces com- a perte des insurgés, selon la déposi- du nommé Mia Zachaiadi (aide-de- du capitaine Buyouklid) fait prison- a été très fort; les Hellènes seuls ont perte de 40 à 500 hommes tués et nement beaucoup de blessés. Les indi- aussi ont éprouvé des pertes sensi- en tués et blessés. De notre côté, dans ces combats, nous avons eu dix-huit et quatre-vingt-quinze blessés.

près la déposition du sus-énoncé Mina riadi, la force de l'ennemi le premier du combat était de huit mille hommes, et 4me combat, ce nombre avait dimi- fortement surtout celui des insurgés is, cela prouve qu'ils se sont mis au du combat, et qu'ils se sont dispersés, doute, dans leurs villages. Dans le bat d'hier, il y avait très peu d'indigènes, Hellènes sont restés presque seuls, toute force pouvait être calculée entre deux à mille hommes. J'ai observé même que insurgés de Mirambello se sont enfuis leur province en abandonnant les bri- grecs. Sans doute, ceux de Lachit sont allés sur la montagne de Kritsa leurs familles et bestiaux. Cela me fait ser que par le grand effet de nos ar- les insurgés indigènes, non-seulement perdu tout leur courage, mais maudis- aussi les Hellènes et leurs chefs indi- de les avoir trompé et forcé par toutes d'agressions de prendre part à la lte.

notre entrée à Lachit, en occupant la haute montagne, laquelle est la clé de rée, je me suis fait un devoir d'humanité voyer aux insurgés un Chrétien nommé Dimitri pour leur faire savoir que toute stance était impossible et de faire leur mission. Malheureusement, je me suis mpé: le prêtre nommé Yanni, conjointe- avec l'autres, écrivit aux chefs des gés, après que l'envoyé fût parti, que un esion. Ce malheureux a été traité chef insurgés des Hellènes et indi- [illegible] exemples. Le cœur humain se rév une telle atrocité sans égale av fut traité cet envoyé. On lui coupa illes, le nez et la moitié de la langue, très l'avoir dépouillé, on le renvoya état si pitoyable que nos médecins de sauver sa vie. On lui avait monté qui l'accusait d'espionnage. Les ont été découverts, et après un minutieux et scrupuleux, ils ont fait sition qui établit ces faits.

llez, agréer, Excellence, les assuran- ma considération très-distinguée.

(Signé) : OMER.

amp Castel, le 9 Sépher 128. le 1er Juin 1867.

Au moment de cacheter et d'expédier lettre, je viens de recevoir une pétition des habitants chrétiens du district Mirambello, demandant soumission.

vous transmettant, ci-joint, la tra- de cette pièce, j'ai l'honneur de vous er, Excellence, que les insurgés indi- de plusieurs autres villages de divers m'ont déjà adressé, aussi des piè- ns le même sens, et, que je leur ai u, catégoriquement, que je ne pouvais ire à leur demande, sans que la remise te des armes de toutes espèces en possession fût préalablement effectuée. remise des armes a commencée à déjà, plusieurs villages ont remis es, et, d'autres se préparent à suivre même exemple.

A. le Serdar-Ekrem Omer Pacha, etc.

Au Camp-Castel.

Nous soussignés, très humbles serviteurs fidèles de S. M. I. le Sultan, habitant tiens du district de Mirambello, nous l'honneur d' mer Votre Altess des ennemis de la tranquillité publiqu ont trompé, l'année passée, en nou tant des privilèges et beaucoup d'au choses, et que nous autres aussi, com simples et ignorants villageois, nou cru aux intrigues de ces ennemis avons, malheureusement, méconnu le res de notre respectable gouvernemen après avoir bien pensé et approfond tromperies de ces ennemis, nous avon ouru, alors, à S. E. Rechid Effendi (go- neur civil de Cande) implorant pardon et joignant notre soumission.

S. Exc. Réchid effendi, mû par un sen- nt d'humanité, a bien voulu pardonner s toutes nos fautes et nous avons it re soumission Depuis lors, nous étions s tranquilles et nous vivons paisiblement upés avec nos travaux agricoles, lorsque, improviste, le 29 avril, samedi soir, un eau à vapeur, est arrivé apportant es dats, des armes, des munitions. Les soldats nemis nous ont forcé de nous unir aux de recevoir, bon gré, mal gré, des aes; celui qui ne voulait pas s'unir était battu, sa maison était brûlée, son bétail égorgé, et en même temps il était exposé à beaucoup d'autres tourments ; enfin ces ennemis nous ont réduits à un état pitoyable. Voilà, Altesse, notre position, tous d'un commun accord, nous déclarons par la présente pétition générale, être sujets fidèles de Sa Majesté le Sultan, et rester encore comme tels pour toujours, pour plus ample conviction de Votre Altesse, nous sommes prêts à nous engager, même par écrit à ne pas nous insurger une autre fois et nous nous obligeons d'obéir, dorénavant, aux ordres du Gouvernement.

Nous implorons donc la clémence de S. M. le Sultan, nous reconnaissons notre culpabilité et nous prions de ne pas être punis, car c'est la nécessité qui nous a obligés de devenir coupables, parce que les troupes impériales sont parties immédiatement lorsque le bateau à vapeur est arrivé; de sorte que nous sommes restés orphelins et sans administration, nous avons été forcés d'agir ainsi.

Altesse! ayez pitié donc de nos innocents enfants, ayez pitié, Altesse, de nous, ayez pitié, ayez pitié! et pardonnez nous encore pour cette fois.

Nous supplions que notre prière soit exaucée, et que vous daigniez nous sauver du danger qui nous menace. Que Dieu accorde de précieux jours à notre souverain Sa Majesté Impériale le Sultan Abdul-Aziz-Khan!

Mirambello, le 31 mai 1867.

Suivent 116 (cent-seize) signatures des prêtres, primats et autres habitants du district de Mirambello. »

Les pièces que nous venons de publier n'ont pas besoin de commentaires : elles fournissent plutôt un commentaire éloquent à tous les articles que nous avons publiés sur les causes de l'insurrection crétoise et la pitoyable situation faite à de malheureuses populations par la rapacité étrangère et une désastreuse tendance à appliquer à tort et à travers le principe des nationalités.

TRAVAUX PUBLICS.

M. Zagorowski, ingénieur en chef des ponts et chaussées, nous adresse la lettre suivante en réponse aux critiques dont son travail a été l'objet de la part d'un correspondant d'Alep de l'*Etoile d'Orient*. Nous reproduisons sa lettre avec d'autant plus d'empressement que nous croyons le temps venu de faire quelque chose pour doter la Turquie des chemins de fer et des voies de communication indispensables à son commerce, à sa défense et à sa conservation.

Les idées de M. Zagorowski en matière de travaux publics se recommandent sérieusement à l'attention du gouvernement en ce que leur application exige peu ou point d'argent, qu'elles répondent aux circonstances locales et s'inspirent de l'adage anglais « time is money » vrai partout, mais surtout en Turquie. »

A la rédaction de la *Turquie :*

Péra, 28 juin.

Un correspondant d'Alep, en critiquant dans l'*Etoile d'Orient* du 19 juin mon *Avant-Projet général de construction des chemins de fer*, qu'il n'a pas lu, d'après son aveu, me donne lieu de faire les observations suivantes :

1° Il confond les idées de la rédaction de la *Turquie* avec celles de l'auteur ;

2° Il considère la construction des routes par les soldats comme une *utopie* ;

3° Il présume qu'il y aura peu de travaux et beaucoup de conflits entre les autorités militaires et civiles ;

4° Il doute de l'obéissance des populations chrétiennes ;

5° Il prend une comparaison pour l'idée principale de la brochure ;

6° Il conseille de construire des voies de communication par les prestataires, comme étant les plus économiques ; etc.

A la fin il ajoute : *De la discussion naît la lumière.*

Je n'évite pas la discussion, au contraire, je suis aise qu'un mon collègue me provoque par sa correspondance publique, à éclaircir tous les doutes et les incertitudes, que le public pouvait avoir sur mes idées projetées. Ma brochure spécialement rédigée à l'adresse des autorités compétentes n'est connue que par des comptes-rendus nécessairement incomplets qui en ont été faits dans la presse. Je me vois donc obligé à en démontrer les données principales.

1° La comparaison et les prix par kilomètre de 7900,000 fr. et de 200,000 fr. appliqués à la construction des chemins de fer, ne se trouvent pas dans mon ouvrage. C'est la propriété de la rédaction de la *Turquie*, pour laquelle je n'ai pas le droit de répondre.

2° Considérer la construction des routes par les soldats comme une *utopie*, c'est méconnaître l'histoire. Jadis les Romains, plus tard, les différentes nations à toutes les époques de l'histoire connue, puis de notre temps, les Français en Algérie, les Autrichiens et les Russes dans leurs empires, ont construit par les troupes des routes, chaussées et des voies ferrées. Presque toutes les forteresses de l'Europe ont été élevées par les mains des soldats. Le correspondant d'Alep nous accordera bien que les travaux susmentionnés dont il y a des spécimens dans tous les pays, ne sont pas des utopies.

3° *Il est vrai qu'un soldat ne fait pas autant d'ouvrage par jour qu'un ouvrier; mais qu'il travaille ou non, il est également entretenu, par conséquent, sa main d'œuvre ne coûte* presque *rien.*

Un corps d'armée détaché pour exécuter des travaux publics, a son règlement qui l'oblige à travailler tous les jours, excepté les jours de fêtes, de mauvais temps et de froid rigoureux. Le nombre de travailleurs sera seulement diminué par les hommes malades et ceux occupés du service d'administration, de cuisine et d'opérations techniques. Une armée n'a jamais le droit de discuter les ordres qu'on lui donne ; son devoir est d'obéir et de servir le pays avec la pelle aussi bien qu'avec le fusil. Il n'y a pas d'exemple d'une armée ayant refusé de faire en temps de paix des travaux de terassement ou autres. Ainsi l'appréhension du correspondant d'Alep, n'est pas fondée lorsqu'il s'agit d'une armée disciplinée à l'européenne.

4° Dire *quant aux travailleurs, ils ne voudront pas plus de l'atelier que du régiment*, c'est douter de l'obéissance des populations chrétiennes. Quand une loi est juste et générale, quand surtout elle a pour but de développer le bien-être et la richesse du pays auquel les travailleurs appartiennent, il ne saurait y avoir de bon ou de mauvais vouloir ; elle commande et les populations doivent obéir.

Les travailleurs recrutés trouveront d'ailleurs une compensation suffisante dans l'exemption de la contribution militaire qui frappe en ce moment les populations chrétiennes. En travaillant pendant 3 ans ils auront la certitude d'échapper à toute taxe d'exonération.

Leur situation sera bien supérieure à celle des prestataires qui sont attachés à la corvée avec leurs fils âgés de 18 ans et leur bestiaux pendant 42 ans de leur vie, sans aucun dédommagement pour leur labeur ; excepté cette espérance, qu'ils profiteront un jour des voies de communication, qu'ils construisent. Cette satisfaction les ouvriers l'auront également et si les premiers obéissent, il n'y a pas de raison, pour que les autres n'obéissent pas.

5° *Dans ma brochure, les travaux exécutés par* 30,000 *soldats, dans une année, servent seulement pour les comparer, avec les travaux faits, en même temps, par* 30,000 *ouvriers recrutés. Ces derniers, donnent un bénéfice net sur terrassements qui est plus que du double des premiers.* Ici le correspondant avait pris la comparaison, pour l'idée principale. Inutile d'insister.

6° Vouloir construire toutes les voies de communication publique par la corvée, c'est vouloir perpétuer et presque éterniser leur exécution dans l'Empire Ottoman.

Le correspondant d'Alep nous dit : « *Les résultats obtenus en France en* 30 *années, disent assez, ce que l'on peut espérer en Turquie.* »

La superficie du territoire de la France, est plus petite et la population plus grande que celle de la Turquie. Là, les propriétaires [illegible] journées de prestation et les agents voyers des chemins vicinaux, exécutent tous les travaux, par les ouvriers ordinaires. Il n'y a aucun gaspillage du denier public. Les autorités locales et les habitants, facilitent l'exécution. Malgré tout cela, pendant 30 ans, on n'a pas encore construit tous les chemins vicinaux, dont on a besoin. Les travaux d'art et de terrassements de ces chemins vicinaux, n'arrivent pas à un dixième, ni à un vingtième des mêmes travaux des routes départementales, impériales et des chemins de fer, pris ensemble, qui traversent la France. En supposant, qu'ils égalent un vingtième, il faudrait donc 600 ans à la France, pour construire toutes les routes et les chemins de fer, par la corvée; et à la Turquie, peut-être faudrait-il 1,000 années et plus pour exécuter les mêmes travaux par le même procédé.

(*Pour faire une comparaison exacte, il faudrait avoir sous les yeux, les métrés et les devis estimatifs de ces constructions.*)

Il y a 30 ans, qu'on a commencé à exploiter le premier chemin de fer en France, entre Paris et Saint-Germain. Depuis ce temps, le gouvernement Français et les plus riches capitalistes européens, en s'associant, ont exécuté les chemins de fer, existants dans ce pays, dont le réseau ne sera complet que lorsque les embranchements seront terminés.

La Turquie, n'ayant pas la moitié de la facilité, dont jouit la France avec un territoire plus vaste, ne pourra pas, en 60 ans établir par les compagnies tous les chemins de fer; par la corvée, il lui faudra au moins dix fois ce temps. En y ajoutant les chaussées, les routes ordinaires et les chemins vicinaux, nous arriverons toujours à un délai de 1,000 années.

Il est donc évident que les mains des prestataires, ne suffiront pas, pour la constructions de toutes les voies de communication dans les délais réclamés par la situation de l'Empire Ottoman. Il ne faut pas perdre de vue que, dans les circonstances graves, les demi mesures n'aboutissent jamais à rien.

Pour que les chemins de fer puissent rapporter un intérêt, il faut absolument que des chemins et des routs y aboutissent, pour le transport des voyageurs et des marchandises aux stations; sans quoi, leur revenu ne couvrira pas les dépenses d'administration et d'entretien On a donc besoin des journées de prestataires pour établir des voies de communication adjacentes aux lignes principales des chemin de fer. Quant à ces dernières on peut les construire dans un plus court délai, presque sans frais, par les moyens indiqués ci-dessous, dans mon *Résumé* où le correspondant d'Alep, trouvera la réponse à tous les doutes qu'il a exprimés et à toutes les questions qu'il nous a posées.

(*A suivre.*) ZAGOROWSKI.

VARIÉTÉS.

RACINE TRAVESTI.

THÉSÉE (*au désespoir*).

Quel coup me l'a ravi ? Quelle foudre soudaine ?

THÉRAMÈNE. (Il se mouche, crache, articule gutturalement : *hum ! hum !* pour éclaircir sa voix, prend une pose classique et commence son récit).

A peine nous sortions des portes de Trézène,
Il était sur son char ; ses gardes affligés
Imitaient son silence, autour de lui rangés.

THÉSÉE.

Un instant... est-ce ainsi qu'un précepteur commen[ce]
Est-ce correct ? Dit-on *imiter un silence?*
Quant aux gardes rangés autour du char, vraiment
Je ne puis rien comprendre à cet arrangement.
Les gardes, mon ami, sont devant ou derrière,
Jamais autour d'un char. Je te fais la prière
De soigner un peu mieux ton style officiel.
Ainsi pourquoi mets-tu *portes* au pluriel ?

THÉRAMÈNE (*humblement*).

Du côté de la mer nous n'avions qu'une porte,
C'est juste, mais le vers eût été faux.

THÉSÉE.

Qu'importe !
Mon ami mettrais-tu ces vers dans tes écrits :
« A peine nous sortions des Portes de Paris ?»
Nous sortions de Paris ! dirais-tu.

THÉRAMÈNE (*souriant*).

Cher Thésée !
On l'a dit avant nous : la critique est aisée...

THÉSÉE.

A peine nous sortions, il était... Est-ce ainsi
Qu'un précepteur grec parle un français réussi ?

THÉRAMÈNE.

Oui, mon expression, je crois, est malvenue ;
Mais le début toujours m'a gêné...

THÉSÉE.

Continue.
Mais songe bien que j'ai pour les mots de travers,
L'oreille délicate en prose comme en vers.

. . . .

THÉRAMÈNE.

Tout fuit ; et sans s'armer d'un courage inutile,
Dans le temple voisin chacun cherche un asile.

THÉSÉE.

Tas de poltrons ! Voyez ! ils prennent tous l'élan,
Vers un temple voisin ! Ils ont peur d'un merlan !
Ces lâches à l'effroi ne mettent point de bornes,
Ce peuple de bergers craint une bête à cornes.
Tu quoque, Theramène, et les gardes aussi.
Quels gardes ! N'ayant rien à garder jusqu'ici,
Ils gardaient ! Mais sitôt qu'avec une autre pose,
Il a fallu veiller et garder quelque chose,
Ils n'ont plus rien gardé, ces gardes, ils ont pris
La fuite et non l'épée, en poussant de grands cris.
(Se tournant vers les gardes).
Gardes nationaux, eh bien ! je m'associe
Au monstre jaunissant, et je vous licencie.

THÉRAMÈNE.

Hipppolyte, lui seul, digne fils d'un héros,
Arrête ses coursiers, saisit ses jav[elo]ts,
Pousse au monstre et d'un dard [lancé] d'une main [sûre,
Il lui fait dans le flanc une large [bless]ure.

THÉSÉE.

S'il prend ses javelots, il ne peut aussitôt
Lancer un dard, mon cher; il lance un javelot
On lance ce qu'on prend. Diras-tu, vieille buse :
Il prend ses pistolets et lance une arquebuse ?
Pourquoi *large blessure* ? Un dard est fort aigu,
Fort mince, et le trou fait est toujours exigu.

TÉRAMÈNE (*à part*).

Ah ! quel homme ennuyeux. J'avais encore à faire
Lui lancer tout de suite et sans ménagement
Le distique fatal qui fait le dénoument.
Mais réfléchissons bien. Je crois qu'il est utile.
Cette fois, de soigner la pensée et le style.
(Haut).
J'ai vu seigneur, j'ai vu votre malheureux fils,
Traîné par les chevaux que sa main a nourris...

THÉSÉE (*bondissant de douleur.*).

Ah ! c'est mon fils!... permets qu'un instant je le [pleure!
(Il verse une larme)
Ne pouvais-tu trouver une rime meilleure ?
Fils et nourris ? Passons sur ces deux accidents.
Cherchons mieux. Les coursiers ont prix le mors [aux dents.
On le conçoit; la peur précipitait leur fuite.
Ces coursiers imitaient votre lache conduite.
Et tu fais supposer que ces chevaux si gras,
Et nourris par mon fils aient été des ingrats ?
C'est stupide, mon cher! Ensuite je te prie
De ne pas révéler les secrets d'écurie
En public. Si mon fils quelque fois a prix soin
De donner aux coursiers une botte de foin,
Avec délicatesse, en retroussant sa manche,
Quand le palefrenier était ivre, un dimanche,
C'est possible; mais dire, ainsi que tu le dis,
Que les lundis, mardis, mercredis, tous les *dis*,
Mon pauvre fils, perché sur la crèche voisine,
Nourissait ses chevaux et faisait leur cuisine,
De *sa main*, oh ! voilà ce que dans son bureau
N'aurait pas même osé dire le *Figaro* !
Mais je comprends le but de cette calomnie :
Sur de pauvres chevaux vous versez l'ironie
Et le fiel à la fois ; c'est pour faire oublier
Le serment de soldat qui devait vous lier.
C'est vous tous que mon fils a nourris, non d'a- [voine,
Mais d'onctueux pâtés venus de Macédoine,
D'huitres du lac Lucrin, de canards de marais,
De sangliers exquis, enfants de nos forêts ;
Si bien qu'on croit partout, en voyant votre ventre
Que vous êtes les fils des députés du centre.
Et quand ce bienfaiteur, infortuné garçon,
Est au bord de la mer mordu par un poisson,
Vous vous esquivez tous. De votre aveu, vous êtes
De vieux gardes de corps changés en alouettes !
Et toi, tu viens après, selon l'usage ancien,
Me faire un long récit d'académicien !
Et bien ! vieux professeur de classique morale,
Tu vas payer tout seul pour la garde royale.
Car tu seras jugé, mais en dernier ressort,
Par un conseil de guerre, et j'obtiendrait ta mort.
Silence!. . Souviens-toi de ton vers, vieux Basile :
« Tout fuit et sans s'armer d'un courage inutile...»
« Inutile! » as-tu dit, Et comment le savoir ?
Il fallait essayer et faire son devoir.
Inutile est un mot honteux et ridicule,
Le mot déshonorant du poltron qui recule,
Et fuyant du péril les hasards orageux!,
Nous dit : Si je voulais, je serais courageux !
Mais sois-le donc ! Après, on dira dans la ville
Si tu meurs: Son courage, hélas! fut inutile ?
Les fils de tes soldats, Platée et Marathon,
Les Grecs de Salamine ont fui devant un thon!...
Un monstre prétendu vient nager sur nos grèves,
Ils avaient tous des dards, des javelots, des glaives,
Et ce tas de gredins, voyant sur le galet
Mon pauvre fils tomber de son cabriolet,
Vers l'église voisine, oubliant leur promesse,
Se sont précipités pour entendre la messe.
C'est à moi de laver l'injurieux affront
Qu'une lâche conduite imprime à votre front.
Je vais me rendre seul sur la plage voisine,
Sans gardes; qu'on me donne un couteau de cuisine!
Vous allez voir comment votre héroïque roi
Traite un risible monstre, objet de votre effroi.
Et quand j'aurai lavé ses écailles sanglantes,
Je l'empaille tout net pour le Jardin des Plantes.
Puis, ayant accompli cet exploit éclatant,
J'irai donner enfin un pleur à mon enfant.
(THÉSÉE brandit son couteau de cuisine et s'écrie: *Poussons au monstre* !)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 28 Juin	36 25
Clôture	du 28 Juin	36 25

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 27 Juin.

SALONIQUE bat. à vap. des Mess. Imp. *Mitidja*, cap. Daniel, ayant touché aux Dardanelles et Galipoli, div. march. et 150 passagers.
LIVERPOOL bat. à vap. ang. *Sardis*, cap. John Brooking, ayant touché Syra, Smyrne et Dardanelles, div. march. et 18 passagers.
VARNA, bat. à vap. aut. *Pluto*, cap. Remedelli, div. marchandises...

DÉPARTS des bat. à vap. du 27 Juin.

MARSEILLE bat. à vap. fr. *Assyrien*, cap. Gautier, div. marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. otto. *Touna*, cap. Siglio, div. marchandises.
VARNA, bat. à vap otto. *Peiki Cheriff*, cap. Tomasetovich, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 27 Juin.

CETTE br. aut. *Ludmilla*, cap. Vecerino, lest,
MALTE br. hell *A. Nicolaos*, cap. Manoludis, lest
— br. ital. *Emmanuelle*, cap. Sicardi, lest.
— br. hell. *Adhelfi Andipa*, cap. Patrikios, pierr.
— br. hell *Parthenopi*, cap. Caravias, lest.
— br. ang. *Ann Mitchell*, cap. Ramsey, lest.
SYRA goel. hell. *Evanghelistra*, cap. Diamantaris,
GENES bar ang. Matanzas, cap. Ashby. lest.
— trois-mâts ang. *Lahore*, cap. Food, lest.
— bark ang *Star*, cap. Townsend, lest
LIVOURNE br. hell. *Dhio Adhelfi*, cap. Ivanou sel.
CARDIFF. bar. nor. *Dog*, cap. Fellesen, char de ter

DEPARTS des bat. à voile du 26 Juin.

ANGLETERRE bark ital. *Gaetano*, cap Razeto, blé.
MARSEILLE br. hell. *A. Spiridhon*, cap. Condogiorgi, blé.
— br. hell *Hydra*, cap. Carayanis, blé.
BERDIANSKA schon. aut. *Tuionfo*, cap. Medini, l.
ODESSA br. ital. *Veritas*, cap. Schelto. lest.
— bark aut. *Clara Zoe*, cap. Cernogorcevich, l.
MER-NOIRE br. ang. *Galileo*, cap. Wood, lest.
— br. hell. *Marigho*, cap. Caruna, div. march.
DANUBE br. hell. *Yoanis* cap. Drizas, lest.
FALMOUTH bar. aut *Drago*, cap. Chersich, blé.
— bar. aut. *Germanico*, cap. Cercich, blé.

du 27

FALMOUTH bark ang. *Offsping*, cap. Michels, blé.
— bark aut *Zia Maria*, cap. Martinoliz, blé.
ANGLETERRE bar. ital, *S. Gottorno*, cap. Marcenaro, ble.
MARSEILLE br. hel. *Evanghelistra*, cap. Selias, b.
SOULINA, bark ang. *Glenora*, cap. Davies lest.
— br. ang. *Tomer*, cap Thompson, lest.
— br. ang. *Panama*, cap. Mitchels, lest.
— br. ang. *Trebisonde*. cap. Davies.
— bar. nor. *Naroyana* cap. Schen, lest.
AZOFF br. ital. *Emmanuelle*, cap. Sicardi. blé.
— br. hell. *Alexandros*, cap. Malandrakis, lest
DANUBE br. hell. *Evanghelistra*, cap. Diamantas,
— br. hel. *A. Nicolaos*, cap, Manolari, lest.
KERTCH bar. pr *Carl Auguste*, cap. Slarke, lest.
— br. mek. *Anna Krello*, cap H. Vogt. lest.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 20

de SOULINA pour Marseille br. italien, *Aristodemo*, cap. Morteo, blé.
— pour Cork ou Falmouth, bark aut. *Amalia Angelica*, cap. Slocovich, maïs
de GALATZ a ordre goel. hell. *Evanghelistra*, cap. Tzipouras, blé.
— pour Marseille brik autr. *Farro*, capitaine, G. Persich, planches.
de TAGANROK pour Falmouth, bar. mek. *Aristides*, cap. Hoff, seigle.
— pour Marseille br. hell. *Cali Elpis*, capit. J. Marrios, blé.
de IBRAILE pour Marseille, brik autrich. *Erro*, cap. Sopranich, avoine.
— pour Castelmare, br. hell. *Cattina*, capit. J. Caradinos, blé.
de CARDIFF pour Odessa, br. aut. *Clara Joe*, cap Cernogorcevich, charb. de terre.

du 21

de IBRAILA pour Castelmare, br. aut. *Lisa*, cap. Chiepulich, blé.
— pour Cork ou Falmouth, br. ital. *Giovanni Leopoldo*, cap. Biondo. orges.

du 22

d'ISMAIL pour Constantinople et Ordu, br. hell. *Theotocu*, cap. Nomicos, blé.
de ODESSA pour Marseille bark ital. *Il Giovanne*, cap. B. Guida, ravison.
— pour Marseille, br. ital. *Vittorio*, capitaine T. Raffo, ravison.
— pour Cork or Falmouth br. aut. *Voloscano*, cap. Ancona, blé.
de IBRAILE pour Marseille, br. hell. *Evanghelistra* cap. Caneloyanis, blé.

du 23

de KUSTENDJE pour Constantinople, br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Lighiaris, blé.
de IBRAILE pour Marseille, br. hell. *Ayos Yeorghios*, cap. Focas, blé.
— pour Marseille, br. hellene, *Evanghelistra*, cap. Catzoulis, blé.
de NICOLAEFF pour Falmouth, bark ital. *Gilda Donavaro*, cap P. Caboara, blé,
de ODESSA pour Falmouth. bark prus. *Maloine Wendt*. cap. Besch. blé.
— pour Anvers bar. prussien, *Sereno*, capitaine Charl Rentel seigle.
— pour Hull, bark ang. *Albion*, cap. Canley, os
— pour Marseille brik italien *Florio*, cap. Sabia,
d'ISMAIL, pour Constantinople, goel. hell. *Ayos Andreas*, cap. Maroulis, blé.

du 24

de ODESSA pour Constantinople et Ordu, bark it. *Rosa d'Italia*, cap. Musante, blé.
— pour l'Angleterre, bar. ital. *Ricordo*, capitaine Giov. Maresco, blé.
— pour Cork ou Falmouth, br. aut. *Istok*, cap. Medanich, blé.
— pour Marseille, brik autrichien, *Kate*, cap. S. Stoich, blé.
— à ordre, brik autr. *Ellena C.* capit. Barbarovich, maïs.
de BERDIANSKA pour Marseille goel. ital. *San Pasquale*, cap. Berdiana, blé.

du 25

de TAGANROK pour Syra, br. hell. *Solon*, capit. Stacturis, blé.
de IBRAILE pour Marseille, br. hell. *Ayos Spiridhon*, cap. Gondorios, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille, br. hell. *Hydra*, cap. Carayanis, blé.

du 26

de SOULINA pour Constantinople et Ordu, bom. hell. *Kimissis*, cap. Medenitis, doghe,
de VARNA pour Messine, bar. aut. *Zia Ma[ria]* Martinolich, blé.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Σταματίου Κασάπη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἀποδείξωσιν ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρατορ. Ἐμποροδικείου
Τὴν 23 Σεφὲρ 1284.
14 Ἰουνίου 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Πολιτζατζῆ Χρήστου Παππᾶ Γιάννη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσι καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἀποδείξωσι ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρ. Ἐμποροδικείου.
Τὴν 23 Σεφὲρ 1284.
14 Ἰουνίου 1867.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS. PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 95 (Rue des libraires Turcs.)

A LOUER

19 Rue Terziman 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CRÉDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

BROSSE ÉLECTRIQUE ET ÉLIXIR DENTAIRES

Du Dr LAURENTIUS, brevetés s. g. d. g.

L'APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ aux affections buccales par la BROSSE ÉLECTRIQUE et L'ÉLIXIR DENTAIRES du docteur LAURENTIUS a produit des effets merveilleux. Sous leur action, les dents cariées, envahies par le tartre, altérées par la faiblesse d'estomac ou par l'usage du tabac, retrouvent leur état, se solidifient, les douleurs s'apaisent, l'haleine se purifie. Cette Brosse s'emploie à sec, sans poudre; l'Elixir est le complément obligé du traitement, usage, toujours délicieux, tout en conservant la beauté primitive des dents, les préserve de toute altération.

A Paris, chez Mme SORA, 2, rue Ménars. — A *Constantinople*, dépôt général chez MM. CALLEJA et Cie.

HANDELSREGISTER.

Der Kœniglich Preussischen Gesandtschafts-Kanzlei zu Constantinopel.

I. In das Handelsregister ist zufolge Verfuegung vom 19 d. M. eingetragen :

I. IN DAS FIRMENREGISTER :

Die Firma « Carl Wollenschlæger » und als deren Inhaber, der Kaufmann Carl Wollenschlæger zu Constantinopel ;

II. IN DAS PROKURENREGISTER :

A. Der Kaufmann Carl Wollenschlæger zu Constantinopel hat fuer seine hiesige Firma «Carl Wollenschlæger» dem Kaufmann Caspar Zwicky zu Constantinopel Prokura ertheilt ;

B. Die dem Herrn Johannes Kirchhofer zu Constantinopel fuer die hiesige Firma «Adolph Dietrich» ertheilte Prokura ist erloschen und demgemæss im Prokurenregister gelœscht.

Der Kœnigliche Gesandtschafts-Kanzler.

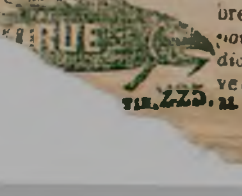

HUILE DE FOIE ... Exposition 18.. naturelle, seule brevetée ... pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm... ... 225 ...

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus, légère et de longue durée*, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité françases

SIMPLE ET FERRUGINEUSE.

La seule dans le commerce qui soit facile à prendre, et qui n'ait ni le goût ni l'odeur du poisson. — Recommandée par tous les médecins de la Faculté de Paris, ainsi que l'*Huile de foie de morue ferrugineuse*, indiquée dans toutes les maladies où le fer est employé. — A Paris, chez l'inventeur Chevrier, 21, rue du Faubourg-Montmartre.

... Bona-Buuda, pharm...

AVIS.

Les créanciers du failli nommé Tohafezi Polivaki, sont invités dans le terme de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, à se rendre au comité des faillis, pour constater en présence des syndics leurs créances d'après la loi. Le délai fixé passé toute réclamation de la part des créanciers sera considérée comme nulle et non avenue.

Le 17 Sépher 1284.
Le 8 Juin 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Εἰδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Τοχαφ. ζῆ Πολιβάκη ὅτι ἐντὸς δεκαπέντε τὸ πολὺ ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον νὰ παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπὴν καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, οἱ μὴ δὲ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας θέλουσι μείνει ἔξω τοῦ κύκλου τῶν δανειστῶν.

17 Σεφὲρ 1284.
τὴν 8 Ἰουνίου 1867

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Εἰδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Κυριαζίτζη Γιάννη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

21 Σεφὲρ 1283.
Τὴν 12 Ἰουνίου 1867.

AVIS

Un homme versé dans la langue italienne, calligraphie, géométrie et dessein linéaire offre ses services auprès de quelque famille ou de quelque architecte ou ingénieur.

S'adresser au bureau du journal aux initiales C. B.

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans part icipation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance ... payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFI Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine Galata.

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les abcès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu de villes en Allemagne où il n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegetale franc 1. 60.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. BECKEHOFF.

Moqnhané cité française N° 24 au 1er chambre n° 3.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE

Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi .. juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	à la T	
6	30	6	11		de Buyuk-déré, Therapia, Yenikeui, Emirghian, R-Hissar, Bebek.
6	45	2	11	30	de C..vak, Yeni-mahalle, Buyuk-dere, Therapia, Yenikeui, Stenia, Emirghian, ..ar, Bebek.
8		18	1		de Yeni-mahallé, Buyuk-déré, Therapia, Yenikeui, Emirghian Hissar, Bebek
10	30	12	2		de Yeni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yenikeui Emirghian Hissar, Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Caatach.
11		6	3	30	de Yeni-mahallé, Buyuk-déré, Therapia, Yenikeui Stenia, Emirghian, Hissar, Bebek (Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourouteliesme, Ortakeui Bechiktach et Caatach.)
11		2	4	30	de Buyuk-déré, Therapia, Yenikeuï, Emirghian, R.-Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach.
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8	30	11	12	30	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Tchibukli, Kanlidja Hissar, Candilli, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
10	45	17	3	15	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (excepté les Vendredis.)
7	15	3	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8		14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatch.
8	45	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatch.
10		3	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
11	30	3	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatch. (Les vendredis service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buukdéré.)
		3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtche, Canlidja A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	28	4	9		de Yenimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	à la T	
8	30	3	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
9		6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdéré, Yeni-mahallé.
10	15	8	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
10	30	3	2	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yenikeui Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (Les vendredis touchant aussi à Bebek)
9	30	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tchegelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja Pachabagtché, Beïcos, Therapia, Buyukdéré.
2	20	3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyuk-déré. (retour par la côte d'Asie)
3	45	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hisar, Emirghian Yenikeui, Therapia Buyukdéré Yenimahallé.
4	45	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (retour Bechiktach)
5		2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdéré Yenimahallé, Anatolie-cavak.
5	30	3	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (retour direct au pont.)
5	45	18	10		pour Bebek, R.Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdere, Yeni-mahallé
6	15	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Stenia, Yenikeui, Therapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
6	30	6	11		pour Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyuk-déré
6	30	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
7		3	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	50	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibukli, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdere. (Les vendredis exceptés.)
6	15	3	10	45	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (Les vendr. touchent Buyuk-déré.) (*)
6	45	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplementaire du pont pour Yeni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yeni-mahallé à 1 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) Ce bateau ne reçoit pas de voyageurs.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	à la T	
7	30	12			de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey Kouskundjuk.
8			12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8			12	30	de Yenimahalle, Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	45	3		15	de Yenimahallé, Buyukdere, Thérapia, Yenikeui Stenia, Emirghian, R.-Hissar, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	45	3		15	de Buyukdere, Therapia, Beïcos Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	45	8		15	de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach
4	15	8		45	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	15	9		45	de Yenimahalle, Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatch.
6	15	10		45	de Yéni-mahallé, Buyukdére, Therapia, Yénikeui Emirghian, Arnaout-keui, Bechiktach.

Depart du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	à la T	
8	15	12		45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoukeui, R.-Hissar, Emirghian, Therapia, Buyukdere, Yenimahallé.
9	15	1		45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui Bebek, Hissar, Emirghian, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
9	45	2		15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Pachabaqtché, Beïcos, Therapia, Bouyoukdéré.
10	30	3			pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdere.
2	30	7			pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, avec retour direct au pont.
5			9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Therapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
6			10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candilli, Hissar, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdere,
6	15	10		45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Therapia, Buyukdéré.
6	45	11		15	pour Cabatach Bechiktach, Ortaki, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

NOUVELLES MACHINES A COUDRE

A NAVETTES

garanties un an sur facture avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six ..., une burette à huile, un tournevis et un guide droit

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confectionneurs, casquettiers, chemisiers, corsetiers, etc.

E. IRION, Constructeur-Mécanicien

7, RUE SIMON-LE-FRANC.

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

8e Année.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

Leur ultre... ... leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de ... ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger chaque boîte sur la notice qui se distribue gratis signature : A. ...vière, les initiales A. R., et la marque de fabrique. Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.

A Paris, à la pharmacie LEROY 45, rue Neuve-St-Augustin — A Constantinople, dépôt L. MEIFFREDI-DELLA-SUDDA. — OTTONI, — CALLEJA, etc.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

A. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

Le Directeur-gérant
N. ...

...onde, ainsi que le prouve le tableau géologique établi dans l'ouvrage de M. Mar... y du Ministère de la Marine, intitulé « Les ...mands aux Antilles. »

Veuillez, agréer, etc.,

DYLL DE GRAVILLE.

TRAVAUX PUBLICS.

(Annexe à la lettre de M. Zagarowski)

...sumé d'un avant-projet général de construction des chemins de fer, dans le plus court délai et le plus économiquement possible.

Chaque pays en Europe, pendant la paix, a plus de conscrits militaires, qu'il n'en a besoin pour le contingent annuel. Il peut donc, sans aucun inconvénient, enrôler l'excédant des conscrits, pour les travaux d'utilité publique. Ou s'il n'a pas l'excédant, il enrôlera pour les travaux un dixième, ou un vingtième de la conscription annuelle, suivant le besoin de l'Etat.

Pour que les travaux exécutés, par les ouvriers recrutés, ne soient pas considérés par eux et par le public comme travaux forcés, le gouvernement promulguera d'avance, la loi suivante :

« 1° *Tous les jeunes gens de 20 à 30 ans. (sujets de l'Empire ottoman), sans distinction de nationalité et de religion, sont conscrits et seront recrutés, pour être militaires ou employés aux travaux publics, suivant la volonté du gouvernement et le besoin du pays.* »

« 2° *Tout homme, conscrit ou recruté, a le droit: ou de servir comme soldat pendant un temps désigné par la loi, ou d'être employé pour les travaux d'utilité publique, comme chemins de fer, canaux, etc., durant trois ans consécutifs.* »

« 3° *Celui, qui travaillera comme ouvrier ou manœuvre, pendant trois ans, finira tout son congé et ne sera dans aucun cas rappelé au service militaire, ni actif, ni de réserve.* »

« 4° *Pour les individus faibles de constitution, préférant ne pas travailler, que le servir militairement, le gouvernement, suivant l'avis de médecins, fera son choix parmi les volontaires de travailleurs.* »

Il n'y a aucun doute, que les fils de laboureurs et beaucoup d'autres conscrits, habitués au travail, préféreront d'être manœuvres pendant trois ans, que soldats pendant 5, 6 ou plus d'années. Car non seulement qu'ils n'auront pas peur d'être tués ou blessés en cas de guerre, mais encore ils finiront plus vite leur service militaire.

Après la proclamation d'une telle loi, le gouvernement pourra avoir à sa disposition plus de volontaires qu'il n'en aura besoin, pour l'exécution des travaux publics. Il choisira donc le nombre nécessaire des hommes forts robustes et habitués aux fatigues des manœuvres et des terrassiers.

Les ouvriers non mariés, recrutés comme maçons, tailleurs de pierre, charpentiers, menuisiers, forgerons, serruriers, etc., aideront les maîtres ouvriers contractés, construiront les travaux d'art.

Supposer que les jeunes gens, conscrits parmi les fils des laboureurs chrétiens, préféreront servir militairement que de travailler comme des ouvriers recrutés, c'est leur attribuer d'avance les tendances politiques et révolutionnaires, dont ils n'ont pas une idée.

Le gouvernement peu premièrement faire un essai et promulguer la loi ci-dessus citée pour trois ans, dans un seul villayet; soit dans celui d'Andrinople, du Danube ou d'autre, ou seulement dans quelques sandjaks des villayets européens, suivant les avis des gouverneurs-généraux. Il se convaincra d'avance du résultat, qui promet des avantages très considérables. Car le profit net, dans une année, sur les travaux de terrassement, exécuté par 30,000 ouvriers recrutés, est de 49,534,490 piastres, ou par un homme de 1651 piastres au moins. J'ai compté seulement 1m, 68cm cube de terrassement par un manœuvre journellement, en été et il peut faire moyennant 2 m. c. par jour.

La contribution du recrutement, imposée en argent aux chrétiens de 18 à 60 ans, à 40 piastres par homme, peut monter au plus à 200 piastres dans une année, par un conscrit; en y comptant le père et ses 4 fils majeurs pour un foyer.

Une famille, commune, caza ou sandjak qui fournira un nombre de conscrits, prescrit par la répartition de la contribution de recrutement, sera libre de cet impôt et le gouvernement trouvera toujours un bénéfice de 1451 piastres pour chaque ouvrier recruté.

Ladite contribution étant remplacée, soit en partie, soit en entier, par celle en nature, fera un déficit au trésor, qu'il faudra combler par un revenu d'une autre nature.

Il y a en Turquie, une branche de revenu public, mal exploitée, ou tout à fait inexploitée dans beaucoup de contrées; laquelle organisée bien, produira plus que le double de la contribution de recrutement. Cette branche ne pèsera pas sur les contribuables; elle n'intéresse donc le public qu'indirectement. Je l'indiquerai à l'Autorité compétente dans un rapport spécial, si on me le demande. Car je n'ai pas la prétention de m'ingérer dans les attributions du Ministère des Finances. En outre, mon *Résumé* serait long outre mesure, si je m'occupe de plusieurs matières à la fois. — Revenons donc à la question principale.

L'organisation militaire et l'entretien des travailleurs, sont suffisamment démontrés dans ma brochure.

En donnant la faculté aux ouvriers et manœuvres recrutés, de se remplacer, ou de verser une somme de ... (au moins égale au bénéfice triennal sur un ouvrier), à la caisse du trésor, pour l'achat d'un remplaçant, on trouvera de l'argent pour les outils et les dépenses les plus pressées. Je crois que les fils des marchands et autres conscrits aisés, préféreront payer que servir ou travailler.

Quand les propositions ci-dessus citées, auront la force de la loi, le Gouvernement pourra faire construire lui-même les terrassements des chemins de fer, par les ouvriers recrutés et réaliser un bénéfice net de 41,000 piastres par kilomètre sur ces travaux ; puis les concéder aux sociétés concurrentes, ou fournir aux Compagnies un nombre nécessaire des ouvriers recrutés égal à 6224 journées par un kilomètre de terrassement plus ceux à évaluer des travaux d'art d'une ligne concédée, *à condition*.

1° Que les compagnies nourriront, habilleront et paieront les ouvriers recrutés comme les soldats ;

2° Qu'elles renonceront pour toute garantie d'intérêt des sommes dépensées;

3° Qu'elles ouvriront à l'exploitation la voie ferrée dans 4 ou 5 ans au plus tard ;

4° Qu'elles la laisseront au Gouvernement en bon état, après l'expiration de leur contrat ou droit concédé, avec tout le matériel; rails, wagons, locomotives etc., sans aucune prétention ni dédommagement.

Par ce procédé, l'Empire Ottoman aura promptement, sans aucune dépense ni garantie de grandes lignes de chemins de fer construites et ouvertes à l'exploitation.

Dans les pays, où le crédit public existe les Gouvernements n'auront qu'à avancer de l'argent pour les dépenses annuelles, puis émettre en cours du papier-monnaie, assuré sur la valeur des travaux exécutés. Ce papier-monnaie sera amorti par l'intérêt que les chemins de fer en exploitation rapporteront chaque année. De cette manière, on pourra faire tous les travaux d'art et de terrassement gratuitement et quelquefois couvrir en partie ou en entier par le bénéfice, le matériel de la voie ferrée.

ZAGAROWSKI.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Andrinople, 24 juin.

M. Léontieu, chancelier du consulat impérial de Russie, nous quitte demain se rendant à son nouveau poste de vice-consul à Soulina. La gérance du consulat sera confiée à M. Manollius Sakoullakis, drogman interprète, jusqu'à l'arrivée du titulaire qui est attendu prochainement.

Notre gouverneur général est toujours absent à Gallipoli, où il s'est rendu en tournée d'inspection; il sera de retour ici vers les premiers jours de juillet.

Quelques brigands qui infestaient le district de Gallipoli, et dont le foyer était le Courou Dagh, ont été dernièrement arrêtés, et la route d'ici à Gallipoli est maintenant très sûre.

Nous apprenons de bonne source que les quelques brigands qui avaient inquiété les voyageurs, du côté de Sélimnia et sur les Balkans, sont poursuivis avec énergie par Mihdat pacha, gouverneur général du Danube, et que ce fonctionnaire est parvenu avec la force armée à saisir plusieurs de ses bandits et à les pendre sur place. Cet exemple a fait son effet, la sécurité est rétablie.

Mais une chose digne de remarque à l'occasion de la prétendue révolte en Bulgarie, c'est que les paysans bulgares se sont empressés de coopérer activement avec les corps de police à la poursuite et la saisie des bandes expédiées par le comité secret Bulgare à Bucharest.

Un autre fait aussi digne de considération pour ceux qui convoitent la Turquie d'Europe, c'est que durant toute la période de l'insurrection à Candie, la Roumélie a été comparativement à des époques intérieures exempte de brigandage, et que quand des malfaiteurs se sont présentés les paysans turcs et chrétiens, se sont joints à la police chaque fois que l'autorité les autorisait à leur poursuite ; ceci montre que la confiance mutuelle existe au moins dans des occasions concernant la conservation de la tranquillité publique entre les divers éléments de la population et entre les derniers et ceux par qui ils sont gouvernés.

Je suis heureux d'annoncer que la récolte des cocons a mieux réussi que celle de l'année dernière. Une grande activité règne dans notre marché séricicole; la concurrence est tellement grande que le prix de cocons de première qualité s'est élevé jusqu'à 50 piastres l'ocque. Les achats se font principalement pour les marchés de la France, par les maisons grecques.

VARIÉTÉS.

Un gamin de six ans rentre au logis paternel, l'œil poché mais l'air triomphant.

Petit malheureux dit la mère, tu t'es donc battu ?

Oui, même que je lui ai fichu une tripotée à ce grand-là.

Qu'est-ce qu'il t'avait fait ? demande le père.

C'est le neveu de M. Renan. Il blaguait Jésus-Christ !

—

Une carte à payer. — On lit dans un journal de Bordeaux : « Latour-d'Auvergne, surnommé le premier grenadier de France, s'étant embarqué à Bordeaux, en 1795, pour aller en Bretagne, fut enlevé par un corsaire et mené prisonnier en Angleterre ; à son retour, les députés des départements des Landes, des Hautes et des Basses-Pyrénées, lui donnèrent un banquet à Paris ou à Passy, où le héros mis à la réforme, s'était retiré.

Nous avons trouvé la carte à payer dans les papiers de l'un des membres de cette réunion, alors député des Landes, et mort il y a quelques années à Bordeaux.

Rien n'indique le nombre exact des convives ; mais il est évident qu'ils ne devaient pas être plus de douze ou quinze.

Nous n'avons rien changé à cette curieuse carte, si ce n'est l'orthographe de quelques mots écrits un peu trop révolutionnairement:

MEO, RESTAURATEUR

Menu du dîner du 14 pluviôse (2 février, vieux style). *donné à Latour d'Auvergne par les députations des Landes, Hautes et Basses Pyrénées.*

1er *service.* — Une garbure (soupe aux choux avec du jambon), 2,400 fr.; hors-d'œuvre, 500 fr.; 14 douzaines d'huîtres, 1,500 fr.; deux citrons, 80 fr.; truite à la genevoise, 4,000 fr.; deux boudins, 400 fr.; un carré de veau glacé, 1400 fr.; une *œille* garnie (lisez *olla podrida*), 3,000 fr.

2me *service.* — Une dinde aux truffes, 4,000 fr.; un pâté au jus, 560 fr.; une marinade de poulet, 1,500 fr.; trois perdrix, 900 fr.; une chariotte, 780 fr.; cardes à la moelle, 600 fr.; champignons, 780 fr.; petits pois (*de crême*), 480 fr.;

Dessert. — Douze biscuits à la crême, 300 fr.; une assiette de biscuits à la *caisse*, 300 fr.; id., bouche farcie, 300 fr.; onze poires, 440 fr.; onze pommes reinette, 275 fr.; 20 pommes d'api, 420 fr.; raisins, 640 fr.; compotes de pommes, 440 fr.; compotes de poires, 440 fr.; rôties à l'orange, 420 fr.; cerises à l'eau-de-vie, 420 fr.; fromage de Hollande, 400 fr.; buisson de pâtisserie, 1,200 fr.

Vins et accessoires. — 19 bouteilles de vin de Châblis, 2,850 fr.; 26 pains, 910 fr.; café, 840 fr.; linge: serviettes, etc., 2,00 fr; feu, 400 fr.; pour les garçons, 500 fr. — Total : 35,595 fr.

L'éditeur de cette note aurait dû ajouter, afin de rendre compréhensibles les chiffres qu'il a posés, que le dîner se payait en assignats, qui perdaient 95 p. c., de leur valeur nominale.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 29 Juin	56 25
Clôture	du 29 Juin	56 56

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille 22 juin.

Blés. — Il y a de nombreux arrivages, ce qui donne lieu à des transactions assez animées. Cependant les cours tendent toujours à baisser sur notre marché tandis qu'ils sont plus fermes à Paris: on a fait des Danube 126/122 à 33 fr. 50. 127/123 à 35 fr. et 35 fr. 25 cent. Marianopoli 128/124 à 38 fr. 50.

Irka d'Odessa, 125/121 à 34 fr. 50 désignation de novembre.

Irka de Galatz 127/123 à 37 fr. et 37 fr. 25.

Graines Oléagineuses. — Les lins surtout sont fort biens tenus : tandis que les autres graines ont une tendance marquée à la baisse : on continue à payer les lins de Russie 37 fr. 50 tandis que les ravisons ont baissé de 21 fr. 65 à 21 fr. 50.

Soies. — Le stock est presque nul et l'on attend les expéditions du Levant en nouvelle récolte pour reprendre les transactions, assez calmes ces derniers temps. On a fait 10,000 kil. cocons de Volo à 25 fr. 50 escompte 1 1/2 1,000 kil. dto. de Syrie à 26 fr. 50 une balle Salonique P. K. à 104 fr. une balle filature de Syrie N S H F à 107 fr. 50.

Métaux. — Il y a eu quelque reprise sur les étains, mais les autres articles sont sans demande.

Suifs. — Bien tenus et recherchés, on fait toujours à 105 fr. divers lots de Russie, comptant.

Cuirs et *Peaux.* — On s'attend à une reprise : la dernière semaine n'a été signalée que par quelques affaires de détail : Peaux de chèvres, de Constantinople. 18 à 28 fr. la douzaine. Samsoun et Mer-Noire, 30 à 38 fr. dto. Peaux de moutons en laine, de Constantinople 40 à 52 fr. 50 les 50 kil. Cuirs en poil salé, secs de Bulgarie, Valachie et Constantinople 55 à 70 fr. les 50 kil. cuirs en poil non salés. Mer-Noire, Taganrok, Odessa, 70 à 85 fr.

Laines. — Baisse continue : stok considérable et affaires rares. Andrinople fine 167 fr. 50 les 50 kil. Damas suint 72 fr. 50 à 77 fr. 50. Damas lavé 2 fr. 35 le kl. mérinos de Russie 110 à 120 fr. les 50 kil. Perse 80 à 82 les 50 kil. (suint). En somme, mêmes prix que précédemment.

Quant aux *Cotons*, après avoir été bien tenus ils ont subi une baisse vers la fin de cette semaine et surtout les provenances du Levant qui ont fléchi de 2 fr. 50 environ. Trébizonde 90 à 95 fr. Salonique indigène 115 à 117 fr. 50 les 50 kil

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 21 juin.

Céréales. — Les farines de consommation restent bien tenues de 69 à 72 et 73 fr. le sac de 157 kil. net hors ville.

Cours commercial, six marques, disponible et courant, 69 ; juillet et août 69 50 ; 4 derniers, 66 50, le sac de 157 kilos.

Type Paris, disponible et courant, 43 50 ; juillet et août, 44 ; quatre derniers, 49 50, le sac de 101 kilos.

Cours officiel, six marques, 69 le sac de 157 kil.

Type Paris, 43, le sac de 101 kil.

Les blés se cotent, choix, 43 50 ; 1re qualité 41 ; 2me qualité, 36 50.

Grand calme à Bordeaux et sur les autres marchés.

Huiles et Graines. — Cours officiel. Huiles, les 100 kil. hors barrière (entrée 27 50 par 100 kil), disponible en tous fûts 93 50 ; en tonnes, courant, 95 ; épurée en tonnes 103 ; lin en fûts 101 50 ; en tonnes, 103.

Cours commercial. Colza disponible et courant du mois, 93 ; juillet et août 93 ; 4 premiers 93 50 ; lin brute, disponible en tous fûts de toute provenance 101 50 ; juillet et août, 100 ; 3 mois chauds, 98 ;

Graines, l'hectolitre. Colza, 22 à 24 50 ; œillette, 44 à 46 ; cameline, 16 à 19 ; chanvre, 14 ; lin, graines indigènes 26 à 29 ; graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux, les 100 kil. Colza, 15 75 à 16 75 ; œillette, 18 à 18 50 ; Comeline, 15 à 15 50 ; chanvre, 13 à 14 ; lin, graines indigènes 28 à 28 50 ; graines étrangères, 26 à 27.

Sucres. Sucre brut indigène, 57 50, cours officiel, le tout aux 100 kil., entrepôt de Paris.

Cours commerciaux. Sucres bruts indigènes, disponible et courant 67 ; juillet et août 57 50 ; 4 mois d'octobre, 56 50, les 100 kil., type n° 12, au droit de 42 francs. Les raffinés de 125 à 126 les 100 kil. selon la nuance.

Il s'est traité à Nantes, d'assez bonnes affaires en Réunion, demi-gros grains, sur la base de 52 francs la bonne quatrième ; Havane, aux prix de 26 s. 3 d. pour cwt., le sucre ressortant n° 12 à 12 1/2.

A Bordeaux, le Réunion en magasin, à 53 fr., la bonne 4e ballotins, dito de 53 50 à 48 50, selon qualité.

D'après dépêche de la Havane, le n° 11 vaut de 7 1/4 à 7 1/2 réaux l'avrobe.

Cafés. — Peu d'affaires sur cet article dans nos principaux marchés, on cote officiellement, à la Bourse des marchandises, le Ceylan, 210 ; le Natif, 200 ; le Java, 240, les 100 kil. acq.

Métaux et charbons. — L'extraction continue à être fort restreinte, c'est le point important à noter, les exploitations tiennent à ne pas augmenter le stock qui est considérable et qui ne diminue pas. Quant à la situation du marché, elle reste à peu près ce qu'elle était, et je n'ai rien à modifier de mes précédentes informations.

A Liège, on continue à signaler une forte tendance à la reprise ; ainsi on note des offres d'engagement à long terme qui ont été acceptés aux prix actuels et qui ont fait naître chez quelques extracteurs une certaine hésitation à l'endroit des engagements ; il en est résulté une grande fermeté des prix, qui ont plutôt une tendance à la hausse.

Dans le bassin de Charleroi, le marché s'améliore ; et plusieurs établissements ont étendu leurs achats au-delà des strictes limites du besoin absolu qu'ils observaient depuis longtemps. Les expéditions ont été nombreuses dans la semaine ; mais elles n'ont eu aucune influence sur les prix, qui sont toujours sujets à variations ; on peut cependant s'en rapporter encore au prix de 15 fr., par tonne de tout-venant.

Rien encore n'est venu améliorer la situation du marché sidérurgique, qui reste invariablement mauvaise, de semaine en semaine, depuis bien des mois

Quelques ordres en fers et fontes pour les Indes orientales sont arrivés dans le Staffordshire et ont donné une certaine fermeté au marché.

Dans le pays de Galles, on a reçu quelques demandes des Etats-Unis.

En général, le marché étranger n'est pas mauvais ; il n'y a que la consommation intérieure qui soit restreinte en Angleterre, cependant l'ensemble de la situation est rassurant et l'on s'attend à une reprise plus générale.

Dans le Cleveland, on vient de mettre à feu, à Middlesbro, un haut-fourneau dans lequel on a réuni tous les perfectionnements récemment introduits ; il a une hauteur de 75 pieds et une capacité de 21 mille pieds cubes.

Le cours de la fonte, en Ecosse, s'est amélioré ; les bonnes marques mélangées sont à 53 s. 9 d. Des affaires considérables ont été traitées ; le stock a diminué de 10,600 tonnes dans la semaine, et comme il y a aujourd'hui trente hauts fourneaux de moins en activité qu'en mai 1866, on s'attend à une hausse des cours dès que les commandes pour l'intérieur vont réapparaître.

On s'occupe beaucoup de la découverte d'une formation carbonifère dans le Yorkshire, à Reedvess, sur la rive gauche de la Ouse, près Goole.

Soies et soiries. — Voici la condition des soies à Lyon :

Dernier numéro placé des soies et bobines du mois, 1,370 ;

Dernier numéro des ballots pesés, 408.

On écrit de Milan que la recherche tant pour les grèges que pour les ouvrées est toujours très-vive ; la marchandise faisant toujours défaut, on se rabat sur les marchés à livrer, qui restent très-difficiles, par suite des hautes prétentions des détenteurs. Néanmoins, il s'est conclu quelques affaires en ouvrées. Parmi les rares existences que possède le marché milanais, il s'est vendu quelques lots de belles trames 24/28 à 108 fr. ; quelques balles de beaux organtins 18/22 à 129 fr. valeur légale.

Cotons. — Très-peu de chose à dire sur cet article qui subit la langueur dont sont affectés presque tous les marchés.

Voici, d'après une dépêche de New-York, 15 juin, résumant les derniers télégrammes du sud, le tableau de la situation du marché cotonnier:

Recettes de la semaine en cotons . .	bal.	12,000
Exp. de la semaine pour l'Angleterre.	»	18,000
» » » le continent .	»	8,000
Stocks dans tous les ports de l'Union .	»	250,000
Recettes totales depuis le 1er 7bre .	»	1,806,000
Export. totales depuis le 1er septembre pour l'Angleterre	»	1,093,000
Export totales depuis le 1er septembre pour le continent	»	290,000
Cours du middling de Liverpool à New-Orleans		26
Cours du middling de Liverpool à Mobile		25
Cours du middling Upland à New-York		27

D'après une dépêche de la Nouvelle-Orléans, 14 juin, le middling se paie dans la parité d'environ 138 fr. les 50 kil., rendu au Havre; good middling 157 fr., d°; good ordinary, 121 fr., dito.

Les affaires restent fort calmes sur la place du Havre; il n'y a pas de changement marqué dans les prix, qui sont un peu faibles, surtout pour les qualités inférieures des Etats-Unis.

A terme, on peut faire du Louisiane sur août à 15 fr.

A Liverpool, le marché est calme, les dernières ventes connues (19 juin) se sont élevées à 8,000 balles, dont 2,000 pour l'exportation ou la spéculation. Importations, 5,750 balles. Middling Upland 11 1/2 d°, la livre anglaise (453 gr.); New-Orleans, 11 3/4 ; fair egyptien 15 1/2; Branch, 9 1/8; Oomrawattee, 9; Smyrne, 9 3/4; Pernambuco, 12 1/2; Maranham, 12 3/4; Maccio, 12; Bahia, 11 1/4.

D'après une dépêche de Bombay, les cotons étaient sans grande variation: Branch, 243 R. le candy, parité de 8 den. 464 avec le fret; Dhollerah, 238 R. ou 8 den. 306 dito. Les exportations de la dernière quinzaine s'étaient élevées à 100,000 balles.

D'après une autre dépêche de date plus récente (11 juin): Cotons Oomra 238 Roupies le candy, parité d'environ fr. 95 les 50 kil., coût et fret.

Le gouvernement français vient de faire publier un décret daté du 15 juin en vertu duquel la taxe légale sur les marchandises ci-après est fixée ainsi qu'il suit :

Café en sacs ou en balles	1 1/2	0/0
Cacao en sacs ou en balles	1 1/2	0/0
Cannelle en sacs ou en balles sous simple emballage.	4	0/0
Dito sous double emballage	5	0/0
Indigo, sason	10	0/0
Dito, caisses ou futailles renfermant un sason	22	0/0
Piment, poivre ou cubibe en sacs ou en bal.	2	0/0

—

Notre bourse, fort calme et presque sans affaires, a subi, ces jours derniers, un mouvement de recul qu'il convient d'attribuer plutôt à la liquidation de quinzaine qu'à aucune influence politique et financière Après cette liquidation qui s'est opérée dans d'assez bonnes conditions, la hausse a repris le dessus, fortement aidée par des bruits de désarmement qui circulent et dont on doit voir l'origine dans le renvoi dans leurs foyers des militaires qui devaient quitter les drapeaux en 1868.

Financièrement parlant, on ne s'entretient guères que de la non-réussite de la combinaison Erlanger. Selon mes prévisions, le parlement italien se montre peu disposé à ratifier cette combinaison, et il se fait fort de fournir au gouvernement l'argent dont il a besoin, sans recourir à l'entremise de financiers étrangers. Je le souhaite de tout mon cœur sans oser l'espérer.

La rente française atteint facilement le cours de 69 60.

La dette turque se cote à 34.

Le mobilier français fait 592 50.

D'après le dernier bilan hebdomadaire de la Banque de France, l'encaisse métallique a augmenté de 8 millions, et s'élève à l'énorme chiffre de 870 millions. Le portefeuille a subi une diminution de 6 millions, et la circulation de 2. On constate une augmentation de 4 millions dans le compte-courant du Trésor, et une diminution de la même somme dans les comptes-courants des particuliers.

MARS...
— ...
— ...
— ...
ANGLE...
— b...
— tr...
— br...
FALMOUT...
DANUBE b...
— br...
— br. l...
AZOFF br. it...
ODESSA br...
— bark au...
ANVERS bar. n...
SYRA goel hell Pa...
divers marcha...
MER-NOIRE bark a...

NOTE des bâtimen... pratique à Cavak...

du 2...

de MARIANOPOL pour Marse... *tiano Catorno*, cap. Marcena...
de TAGANROK pour Constantinople et ... hell. A. *Andreas*, cap. Arzoni, ...
de ODESSA pour Falmouth, bar. aut. C... Gattauich, blé.

du 27

de ODESSA pour Amsterdam, bar. nor. *Ceres*, cap. Boe, blé.
de BERDIANSKA pour Angleterre, bark ital. *Alfieri*, cap. Cochella, blé.
— pour Anvers br. *Laura*, cap Vienello, seig.
de TAGANROK pour Falmouth, bark ang. *Magy*, cap. Censon, blé.

du 28

de TAGANROK pour Falmouth, bar. rus. *Louise Paul*, cap. Van Maha, seigle.
— a ordre, br hell. *Argo*. cap. Orloff, blé.
de BERDIANSKA pour Falmouth, bark angl. *Sesters*, cap Pryde, blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches Blanches et destinés pour Constantinople.

du 16

MALTE bar. ang. *Th. Turnbull*, cap. Barke, lest.
— bark ang. *Syraguse*. cap. Walt, lest.
— bark ang. *G. Mills*, cap. Airey, lest.
— br. ang, *Industry*, cap. Nebile, lest.
NEW-CASTLE bark mekl *Goahead*, cap. Hahrens charbon de terre.
CARDIFF bark aut. *Baron Eotvos*, cap. Paicurich, charbon de terre.
MARSEILLE bar. mek. *Mentor*, cap. Luwell, lest.
— brik ital. *Unione*, cap. Ghezzo, div. march.

du 17

NNEW-CASTLE bark ang. *Chipchase*, capit. Herd, charbon de terre.
— bark aut. *Amalia* cap. Soich. ch. de terre
— br. norv. *Fordenskiold*, cap. Lund, »
— br. norv. *Costitution*, cap. Nigrod, »
CARDIFF br. aut. *Zane*, cap. Bellenich, »
— br. aut. *Thetis*, cap. Martinolich, »
— br. aut. *Franzica*, cap. Stiglich. »
— bark norv. *Forsita*, cap. Evertson, »
PORT-SAID br. aut. *Gallerina*, cap. Sarinich lest.
— br. aut. *Recca*, cap. Sepicich, lest.
MARSEILLE bar. russe, *Laine*, cap. Saudros, lest
— br mekl. *Seafangel* cap Laugherich, lest.
— br. autr. *Adelaide*, cap. Camenarovich, lest.
MARSEILLE bar. norv. *Sarimner*, cap. Wilken fer.
— bark nor. *Neptun*, cap. Einossen, lest.
— br. hell. *Angelico*, cap. Costandi. lest.
— br. hell. *Cassos*, cap. Papacanakis, lest.
GENES br. ital. *Severo*. cap. Balione, lest.
— bark ital. *N. Carlotta*, cap. Rappelo. lest.
— br. ital. S. G. *Battista*, cap. Perturo, lest.
LIVERPOOL, bark ital *Severo*, cap. Caradini, lest.
— bark ang *G. F. Ray*, cap. Slater, ch. de ter.
NAPLES, bar. ital. *Perseverenza*, cap. Caeace, lest.
— br. aut. *Margarita*, cap. Randich lest.
ALGER bark fr. *Laine et Marie*, cap. Martin, lest.
ANVERS bar. norw *Jury*, cap. Teversen, fer.
MALTE bar. norvegien, *Boreas*, cap. Christian, lest.
— bar russe, *Erefili*, cap. Parthenopoulo, lest
NAPLES bar. ang. *Leander*, cap Parson, lest.
MARSEILLE br. ital. *Doge*, cap. Repetto. lest.
— bark aut. *Urano*, cap. Ivancich, lest.
— bark mek. *Mathilda*, cap. Krenzien, lest.
— br. aut. *Sofia*, cap. Daglianizza, march. div.
— bar aut. *Inviato*, cap. Cattarinich, lest.
— bark aut *Iginio*. cap Randich, lest.

du 18

CASTELMARE br. ital. *Russo*, cap. Russo, lest.
— br. val. *Ayos Yeorghios*, cap. Sarris, lest.
CETTE bar. aut *Milla*, cap. Vaglialo, lest,
LIVOURNE br. ang *Andon*, cap. Duty. lest.
SYRA br. hell. *A. Nicola*, cap. Focca. lest.
NEWCASTLE bark mek. *Erven*, cap. Laghelrich, charbon de terre.
— goel. hell *Drei Geschwister* capit. Zepleinn, charbon de terre.
— bark norv. *Brothner*, cap. Ed. Williamsen, charbon de terre.
— bark ang. *Sarah Woskow*, capit. A. Metter, charbon de terre.
— brik ang *Evergreen*, cap. Julle, ch. de ter.
— bark aut. *Plod*, cap. Ta·abochia, ch. de ter.
GENES bark mekl *Fides*, cap. Oberlander, lest.
— bar. mekl. *Hebe*, cap Konow, lest.
— bar. russe, *Augusta*, cap. Ehrhard, lest.
MARSEILLE bark pruss. *Batklein* cap. Peappel, l.
— br. mek. *Auguste Sophie*, cap. Leberman. l.
— br. ital. *Socrate*, cap. Enrico, lest.
— br. aut. *Nuovo Peppino*, cap. Lazzari, lest,
CARDIFF bar. nor. *Herta*, cap. Johansen, ch. ter.
— bar. pruss. *Ida Mathilda*, capit. T. Gronow. charbon de terre.
— brik ital. *Mio Padre*, cap. Ansaldo, ch de t.
— bar. ital. *Orazio*, cap Cacace, ch de terre,
— bar. angl. *Celssus*. cap. W. Purvis, »
— brik aut. *Vicettone*, cap. Vernich, »
— bark aut. *Istriana*, cap. Rocco, »
NAPLES br. ital. *Emilia Sofia*, cap Cafiero, lest.
MALTE bar. ital. *Luigia*, cap, Poglio, lest.
ANVERS bar. prus. *Matador*, cap. Everst, fer.
— bar. aut. *Descovich*, cap. Ivo, fer.
CETTE br. aut. *Tessco*, cap Scopinich, lest.
ARGOSTOLI br. russe, *Emilia*, cap. Focca. lest.

Compagnie Universelle du Canal Maritime de l'Isthme de Suez.

AVIS.

Messieurs les Actionnaires sont prévenus que les intérêts semestriels du 1er juillet 1867 leur seront payés, contre récépissés ou remise des coupons, chez M. Emile Crespin, rue Billour, n° 1. à Galata.

...τπω-
...ν-
...α-
...αὶ
...
...ῶν
...ου

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Πολιτζατζῆ Χρήστου Παππᾶ Γιάννη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσι καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἀποδείξωσι ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρ. Ἐμποροδικείου.
Τὴν 23 Σεφὲρ 1284.
14 Ἰουνίου 1867.

RUSSE,

A VAPEUR ET DE COMMERCE

DE CONSTANTINOPLE

...mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots ...rimée, de l'Azoff et du Caucase.
...TI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde ...spondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
..., chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanel... , Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié ...ripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau ... arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.
...ents pour Marseille et Londres.

...MPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.
SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français *MARIE LOUISE* cap. Franet, partira pour MARSEILLE dimanche 7 juillet à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra... douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye... ...s quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et s... end près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en t... s genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libra... Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussign... toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
L'EMPIRE OTTOMAN.

MM. les Actionnaires sont prévenus que l'Assemblée Générale du 2 courant (n. s.) a fixé la somme de Liv. T. 100,000 à repartir sur 100,000 Actions de la Société comme dividende pour la seconde année sociale terminée le 31 décembre 1866.

Ce dividende de Piastres 100 par action (a 109 1/2 Liv. S. O. 18. 3 1/6) sera payé à la caisse de la Société Générale Camondo-Han, à Galata, à partir du 1er juillet prochain conformément aux statuts.

Constantinople, le 22 mai 1867.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

Magasin N. C. MAVRO.

Nouveau dépôt à Galata, Moum-hané, Cité-français
24 — Premier Etage — 24
GROS et DÉTAIL.

Mon ancien magasin étant resté fermé jusqu'à présent par suite de l'incendie.

Je recommande au public mon nouveau dépôt, pourvu de marchandises toutes fraiches, et de première qualité telles que : Café, Thé, Sucre, Vins français de toute qualité, Liqueurs, Parfumeries, etc., le tout à des prix très modérés.

Ayant joui jusqu'à présent de la confiance du public je m'efforcerai de continuer à la mériter par les qualités de mes marchandises.

N C. MAVRO.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. BECKEHOFF.
Moqmhané cité française N° 24
au 1er chambre n° 3.

AVIS.

Les créanciers du failli nommé Tonafezi Polivaki, sont invités dans le terme de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, à se rendre au comité des faillis, pour constater en présence des syndics leurs créances d'après la loi. Le délai fixé passé toute réclamation de la part des créanciers sera considérée comme nulle et non avenue.

Le 17 Sépher 1284.
Le 8 Juin 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Εἰδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Τοχος ζῆ Πολιβάκη ὅτι ἐντὸς δεκα πέντε τὸ πολὺ ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον νὰ παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπὴν καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, οἱ μὴ δὲ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας θέλουσι μείνει ἔξω τοῦ κύκλου τῶν δανειστῶν.

17 Σεφὲρ 1284.
τὴν 8 Ἰουνίου 1867

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Εἰδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Κυριχζιτζῆ Γιάννη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

21 Σεφὲρ 1283.
Τὴν 12 Ἰουνίου 1867.

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspart icipation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFI
Pestilmadji sokak rue de a Quarantaine
Galata,

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTE
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentis... . G. POPP, de Vienne attire depuis plu... d 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et lespréserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les ...sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu de villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont essayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de toux les pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	T	
6	30	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	45	2	11	30	de Cavak, Yeni-mahallé, Buyuk-déré, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8		18	1		de Yeni-mahallé, Buyuk-déré, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
10	30	12	2		de Yeni-mahallé, Buyuk-déré, Thepapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
11		6	3	30	de Yeni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeu Bechiktach et Cabatach.*)
11		2	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, R.-Hissar, Arnaoutkeuï, Ortakeuï Bechiktach.
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8	30	11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	45	17	3	15	de Buyukdére, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	15	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8		14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	45	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10		5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	30	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
4		3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	28	4	9		de Yénimahallé, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

8	30	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
9		6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yeni-mahallé.
10	45	5	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10	30	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeu Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	30	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja Pachabagtché, Beïcos, Therapia, Buyukdéré,
2	20	3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Therapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	45	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
4	45	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.*)
5		2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyuk-déré, Yenimahallé, Anatol-cavak,
5	30	5	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (*retour direct au pont.*)
5	45	18	10		pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yeni-mahallé.
6	15	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré Yenimahallé.
6	30	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré(*)
6	30	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
7		5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	50	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucy, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	15	3	10	45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6	45	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Téhenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

7	30	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
8		12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8		12	30	de Yénimahallé, Buyukdére, Therapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	45	3	15	de Yénimahalle, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	45	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	45	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	15	8	45	de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	15	9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	15	10	45	de Yéni-mahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

8	15	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Therapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
9	15	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
9	45	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	30	3		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré
2	30	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré *avec retour direct au pont.*
5		9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
6		10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	15	10	45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	45	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

BROSSE ÉLECTRIQUE ET ÉLIXIR DENTAIRES

Du Dr LAURENTIUS, brevet s. g. d. g.

L'APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ aux affections ... par la BROSSE ÉLECTRIQUE et L'ÉLIXIR DENTAIRES du docteur LAURENTIUS ... it des effets merveilleux. Sous leur action, les dents cariées, envahies par le tartre, ... ar la faiblesse d'estomac ou par l'usage du tabac, retrouvent leur état, se solidifient, ... s'apaisent, l'haleine se purifie. Cette Brosse s'emploie à sec, sans poudre; l'Élixir est le complément obligé du traitement. Leur usage, toujours délicieux, tout en conservant la beauté primitive des dents, les préserve de toute altération.

A *Paris*, chez Mme SORA, 2, rue Ménars. — A *Constantinople*, dépôt général chez MM. CALLEJA et Cie

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRÈRES Cité françases

AVIS.

Un homme versé dans la langue italienne, calligraphie, géométrie et dessein linéaire offre ses services auprès de quelque famille ou de quelque architecte ou ingénieur.

S'adresser au bureau du journal a... initiales C. B.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Proven...

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

MARDI, 2 JUILLET 1867 — 30 SEPHER 1284 de l'Hégire. — MARDI, 2 JUILLET 1867

2me Année. --- N° 147.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

BELEDIYE KÜTÜPHANESI No 114

CONSTANTINOPLE, le 2 Juillet.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 1er juillet.

L'Empereur, dans son discours à l'occasion de la distribution des prix de l'exposition dit:

« Les esprits attentifs auront deviné » sans peine que, malgré le développe- » ment des richesses et l'entraînement » vers le bien-être, la fibre nationale » est toujours prête à vibrer aussitôt qu'il » s'agit de l'honneur et de la patrie »

En l'honneur du Sultan, une grande revue aura lieu le 2 juillet au Bois de Boulogne.

Vienne, 1er juillet, 10 h. 10 m. soir.

Le bruit court que Maximilien a été fusillé.

Liverpool, 1er juillet.

Cotons New-Orléans 11 1/4.
Stock 10,000 balles.

Paris, 1er juillet 1 h. 50 m. soir.

Consol. T.Chme Ouvert. faible. 34

Paris, 1er juillet 3 h. 50 m. soir.

Consol. T Chme Clôture faible. 33 90

Londres, 1er juillet.

Consol. T. Ouverture.
Consol. T. Clôture.. 33 1/2 — 34
Emprunt Ottom. 1865 { ouvert. / clôture.
Rente Française 3 0/0 { ouver. 68 95 / clôtur. } faible.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

A l'occasion de la visite du Sultan en Angleterre, la Reine recevra son hôte impérial à bord de son propre yacht et l'accompagnera en personne aux grandes manœuvres navales qui auront lieu à Spithead. Lord Raglan, le fils de l'ancien commandant des forces anglaises en Crimée sera attaché à la personne du Sultan en qualité d'aide-de-camp. (*Owl.*)

La statue de Richard Cobden, à Londres, sera probablement inaugurée dans six semaines. Elle s'élèvera à Comden-town, sur une place formée par la rencontre de Hampstead-road, de Everhold-street, de Crowndale-road et de High-street. Sur le piédestal en pierre de Portland, pas de trophées d'armes, pas de Victoires aux ailes éployées, pas de nations vaincues et courbant le front, rien que des fleurs, des fruits et des épis. La statue sera de marbre. Le grand libre-échangiste, dans une attitude douce et persuasive, sera représenté haranguant un [illegible] (*Times.*)

D'après la *Correspondance provinciale*, voici les points principaux qui ont été arrêtés dans la conférence douanière du 4 juin :

Le traité douanier du 15 juin 1865 reste en vigueur. La législation douanière est exercée par une représentation commune des gouvernements et des populations, c'est-à-dire par le parlement douanier. C'est la majorité qui décide. Le mode de suffrage des gouvernements est réglé sur l'ancien système de *plenum* fédéral, sous la réserve d'une modification en faveur de la Bavière. La Prusse est investie du droit de convocation et de la présidence.

C'est elle en outre qui conclut les traités de commerce et de navigation au nom de tous les Etats faisant partie de l'union douanière ; enfin elle a le droit de veto dans les dispositions législatives à intervenir. La représentation des populations se compose du Reichstag de l'Allemagne du Nord et des délégués des Etats du Sud, qui doivent être élus conformément aux prescriptions de l'article 5 de la Constitution fédérale.

La Bavière a déjà donné son assentiment, et dès maintenant des invitations sont adressées aux Etats à l'effet de participer à une délibération plus étendue des nouveaux traités douaniers.

La conférence s'ouvrira probablement le 26 juin.

Le parti des nationaux libéraux vient de publier son programme. « Le but du parti national, y est-il dit, est le rétablissement de l'unité de l'Allemagne pour assurer sa puissance et sa liberté sous une seule constitution. Sa tâche la plus élevée est de favoriser l'accès de l'Allemagne du Sud. »

Le programme énumère les réformes, constitutionnelles qui doivent être obtenues. Parmi ces réformes figurent la responsabilité ministérielle, la révision de la Constitution Prussienne, la réforme de la Chambre des Seigneurs. Le programme se termine par ces mots : « Une administration conforme aux lois est indispensable pour que le gouvernement et la représentation du pays puissent marcher d'accord. » (*Havas.*

On écrit de Birmingham, qu'à la date du 18 juin, les désordres et les conflits entre protestants et catholiques continuent. La loi sur les insurrections a été proclamée et l'intervention de la force armée a été nécessaire.

La nuit dernière un soldat a été tué d'un coup de fusil, et un policeman a été si dangereusement blessé, que sa vie est en danger. Un grand désordre a régné dans les rues jusqu'à minuit et demi.

Deux rues ont été entièrement livrées au pillage. Une chapelle catholique a été attaquée et a éprouvé de grands dommages. Des bandes d'individus en armes se forment en ce moment. (*Evening-Star.*)

On écrit de Berlin, le 6 juin :

Je vous ai écrit, il y a quelques semaines, que le roi de Prusse avait refusé d'accepter l'offre du prince de Waldeck de renoncer à tous ses droits de souveraineté, mais que des négociations continuaient sur des questions concernant l'administration de la Principauté. A en croire la *Gazette de la Croix*, le gouvernement prussien fournirait au prince de Waldeck le fonctionnaire chargé de diriger l'administration de ce pays, qui va être réorganisée de manière à permettre au Prince de supporter le fardeau que lui imposera la constitution de la Confédération du Nord.

La *Gazette de la Croix* publie une seconde nouvelle bien autrement importante, c'est la séparation imminente du ministère de la marine de celui de la guerre. Vu le développement que doit prendre dans la Confédération du Nord la marine de guerre fédérale, on comprend du premier coup d'œil qu'un seul homme ne suffit pas pour remplir en même temps les fonctions de ministre de la guerre et celles de ministre de la marine.

(*Correspondance Havas.*)

M. l'aide-de-camp général Hassan-Ali-Khan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le shah de Perse, a eu l'honneur d'être reçu par l'Empereur, et de remettre à Sa Majesté les lettres qui mettent fin à sa mission.

Hassan-Ali-Khan a présenté à l'Empereur M. le général Mirza-Youssef-Khan, qui doit rester à Paris en qualité de chargé d'affaires de Perse. (*Patrie.*)

Les journaux de Vienne s'occupent de l'amnistie dont il a été fait part avant-hier à la Chambre des députés. Tous sont unanimes à déclarer que cet acte est une nouvelle garantie donnée au peuple en deçà de la Leitha ; que ce qui a été accordé au peuple au-delà de la Leitha, doit lui être également accordé. Aux yeux de la *Presse* ce qui donne une importance particulière à l'amnistie, c'est qu'à partir de ce jour l'Autriche n'aura plus d'émigration politique. Le martyre politique cesse d'exister et avec lui disparaît l'auréole dont il était entouré. Cet acte exercera une grande influence au dehors car, jusqu'à présent le voile de l'oubli n'a pas encore été tiré dans tous les Etats étrangers et surtout en Allemagne sur les événements de l'année 1848. La *Nouvelle Presse Libre* constate que l'amnistie est un acte qui embrasse la totalité, qui est illimité et ne fait pas de restriction; le pardon général est accordé sans le faire dépendre d'une déclaration de loyauté. Le *Fremdenblatt* exprime sa satisfaction sur l'acte de réconciliation par lequel S. M. effaçait le souvenir des événements de mars 1848 ; sa satisfaction est d'autant plus profonde parce que l'amnistie ne ressort pas comme un fait unique dans la nouvelle ère constitutionnelle inaugurée, mais est un rapport intime avec tout le système politique mis en application dans un sens libéral. Le *Wanderer* exprime une pensée analogue, en disant que l'amnistie non-seulement tire un voile sur le passé, mais encore jette une clarté brillante sur l'avenir ; elle éclaire la voie que le gouvernement se propose désormais de suivre et dans laquelle des millions de vrais patriotes le suivront avec joie.

(*Correspondance autrichienne*).

Nous attendons de la haute intelligence du Sultan qu'il saura tirer profit du voyage qu'il entreprend et qu'il reviendra dans son empire non sans avoir acquis de grandes expériences. Le Sultan verra comment les peuples de l'Europe prospèrent par l'assiduité et le travail, il apprendra à apprécier l'importance d'une administration en ordre pour la prospérité des peuples ; à chaque pas la valeur de l'instruction se manifestera à ses yeux et nous espérons que le Sultan ne restera pas insensible aux résultats dus à la tolérance religieuse et nationale. Si le Sultan profite de son voyage commencé au milieu d'heureux hospices, ce voyage aura des effets dont le propre empire de Sa Hautesse est appelé le premier à se ressentir. Il est aussi possible que par cette voie la question d'Orient soit, non pas définitivement résolue, mais du moins perdre beaucoup de son caractère menaçant. La plus grande partie de l'Europe suivra avec intérêt les efforts tentés par le Sultan pour mettre en pratique dans son empire, les expériences acquises, et les sujets de la Porte béniront le jour que l'astrologue de la Cour, à Constantinople, reconnût et déclara être un jour heureux. (*Débats de Vienne*).

Nous empruntons au *Mémorial diplomatique* les faits suivants :

« Nos lettres de Vienne confirment la nouvelle rapportée par la presse anglaise, d'après laquelle la famille impériale d'Autriche s'est déclarée prête à tous les sacrifices pécuniaires pour racheter la liberté de l'empereur Maximilien.

Le prix de la rançon serait supporté par le *fonds patrimonial*, créé sous le règne de Marie-Thérèse, auquel cette impératrice avait affecté une grande partie des biens particuliers de la dynastie régnante. Les revenus de ces biens et les intérêts accumulés des capitaux appartenant à la caisse patrimoniale sont destinés à subvenir aux besoins personnels de toute la famille impériale. »

Les journaux de Vienne rapportaient dernièrement qu'une des femmes au service de l'impératrice Charlotte avait été trouvée pendue dans sa chambre au château de Miramar.

Une lettre que nous recevons de Trieste d'une personne qui nous inspire une confiance absolue, affirme que la personne dont il s'agit, et qui était réellement attachée au service de l'impératrice du Mexique, ne s'est pas suicidée, mais qu'elle a été amenée à Vienne sous une escorte d'agents de police. Il paraît qu'il pèse sur elle une terrible accusation dont notre correspondant indique la nature ; mais sur ce point nous croyons devoir garder la plus grande réserve jusqu'à ce que l'enquête judiciaire permette d'émettre un jugement fondé sur des faits. (*Patrie.*)

LE 21 JANVIER MEXICAIN.

Les douze coups de fusil qui ont troué le 19 juin la poitrine de l'Empereur du Mexique auront dans le monde entier un douloureux retentissement.

La sinistre nouvelle que le télégraphe nous a apportée hier a dû consterner tous les hommes honnêtes, mais principalement les contempteurs de la peine de mort, ceux qui pensent que les représailles sont indignes d'un gouvernement libre et que l'aventure mexicaine n'avait pas besoin d'être regardée à travers un prisme de sang pour dégager ce qu'elle contient de leçons et de remords.

Ah ! Monsieur Corta, que vous avez payé cher votre fauteuil au sénat !

Comme vous devez souffrir ! si toutefois le sentiment de la responsabilité que vous avez encourue trouve à se faire jour à travers les broderies de votre uniforme !

Il y a eu un peu plus de deux ans, le député Corta était au Mexique en mission extraordinaire pour étudier la situation, et renseigner son gouvernement sur la valeur et l'avenir du régime introduit dans ce pays par les armes françaises, lorsque le bruit courut à Mexico que M. Corta s'apprêtait à partir avec l'intention arrêtée de défendre l'intervention mexicaine devant le Corps Législatif et de conclure à la prolongation de cette entreprise.

A cette nouvelle, quelques Français, hommes de cœur, préférant sacrifier le fruit de leurs travaux et la sécurité de leur existence à l'intérêt de la patrie, se rendirent à Tacubaya à la résidence du député Corta pour le détourner d'une résolution dont les conséquences funestes étaient évidentes. Tous les moyens furent employés mais sans aucun succès.

Alors l'un des hommes qui avaient poussé le plus loin les supplications, apostropha M. Corta en ces termes: «Souvenez vous, monsieur le député, que vous tenez dans vos mains l'honneur et la fortune de votre pays, la vie d'une foule de braves gens dont le dévouement pourrait servir ailleurs, et que vous allez vouer à une fin misérable cette famille impériale dont le trône n'a d'autre appui, vous le savez bien, que les bayonnettes françaises !»

On connait la suite de l'histoire.

M. Corta de retour en France prononça ce fameux discours où il est question *de l'homme aux yeux d'azur et aux cheveux d'or*, qui engagea définitivement le gouvernement et le pays dans l'échauffourée mexicaine.

Nous recommandons ces détails à la presse européenne, car, il n'est que juste, que la vérité se fasse jour et que le châtiment atteigne le vrai coupable.

L'expédition du Mexique a été malheureuse de point en point. Née d'une idée gigantesque, mais mal conçue, mal engagée, mal poursuivie, mal terminée, il ne lui manquait plus que cette suprême et sanglante conclusion pour en faire le plus lamentable épisode politique que l'histoire ait jamais enregistré. Entreprise avec des ressources insuffisantes, escortée par des hommes comme Marquez surnommé avec raison l'assassin de Tacubaya, appuyée sur un parti que Juarez venait d'anéantir en décrétant la sécularisation des biens du clergé, exploitée par des ambitieux qui s'en sont servis comme d'un marche-pied, condamnée à sécher sur pied sous le souffle des Etats-Unis, l'intervention a parcouru successivement toute la série des fautes qu'il est permis à l'esprit humain de concevoir. On eût dit vraiment qu'un guignon infernal s'attachait à toutes les résolutions.

Pour nous, qui exécrons l'assassinat politique sous quelque forme qu'il se présente, la fusillade du 19 juin est un acte aussi criminel que le décret du 3 octobre; avec cette différence que Maximilien était conséquent avec le principe et les traditions qu'il représentait, tandis que Juarez a oublié que la clémence est la sœur de la liberté.

Juarez a tenu entre ses mains l'argument le plus éloquent en faveur des institutions libres.

En usant de son droit de grâce à l'égard de l'Empereur Maximilien, il se faisait un nom unique dans l'histoire, en même temps qu'il infligeait la plus cruelle des leçons aux gouvernements despotiques de l'Europe.

L'avocat Juarez n'a pas su imiter la générosité du tailleur Jonhson.

Tant pis pour lui ! Tant pis pour le Mexique ! Tant pis pour la liberté !

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

RTUFE AU VILLAGE.

XVII

— Il faut que tu ailles au couvent, c'est pour ton bien, et tu peux le croire, alors que tu vois avec quelle fermeté je m'impose ce sacrifice. Seulement, voici ce que nous avons décidé : tu partiras demain avec ton oncle pour Orange, où tu resteras quinze jours, afin de t'accoutumer à l'idée de ta nouvelle position. Maintenant, comme j'espère que je serai bientôt guérie, je te promets d'aller passer l'hiver à Lyon. Oui, pour toi j'abandonnerai durant quelques semaines, ce coin que je n'ai jamais quitté, et pendant ce temps, nous nous verrons tous les jours.

— Ma chère bienfaitrice, que vous êtes bonne ! murmura Serverette en l'embrassant.

— Il ne faut plus pleurer, continua Agathe, il faut se réjouir au contraire. Ton oncle renonce à son métier. Le voilà digne de sa nièce.

Les larmes de Serverette se séchèrent, en même temps que disparaissaient les tristes impressions qui l'avaient un moment obsédée. Alors, elle entraîna son oncle dans le parc et l'interrogea longuement sur madame Héloïse et sur sa vie depuis qu'ils ne s'étaient vus.

Chavanet rentra quelques instants après cette scène. Il ne parut que surpris de trouver Chibrac au château, mais au fond, il en fut très mécontent. Le chanteur n'était-il pas le protecteur naturel de Serverette et lui présent, serait-il possible à Chavanet de tenter contre elle le coup qu'il méditait ? Mais, son mécontement s'accrut encore lorsqu'il connut les décisions prises en son absence. Il avait espéré qu'il serait chargé d'accompagner la jeune fille à Lyon et qu'il pourrait la conduire à Privas, chez madame de Pélussin où, sous un prétexte quelconque il l'aurait laissée pendant quelques jours. Maintenant, cette espérance devenait un leurre, puisque Chibrac emmenait sa nièce à Orange.

— Allons ! pensa-t-il, c'est un autre plan à trouver. Mais je ne laisserai pas l'oiseau s'échapper, maintenant que j'ai préparé sa cage.

Après le dîner qui eut lieu comme de coutume à sept heures, Chibrac, brisé par les fatigues de son voyage, alla se coucher. Serverette monta dans la chambre d'Agathe, afin de passer la soirée avec son amie et l'abbé Peretty qui venait d'arriver et d'apprendre les événements de la journée.

Quant à Chavanet, sans dire à personne un mot de ses projets, il descendit lui-même aux écuries, se fit seller un cheval, et, profitant de la sereine beauté du soir, il alla se promener sur la route de Privas. Il ne revint de sa promenade que fort avant dans la nuit.

Chibrac se réveilla avec le jour, se leva avec le soleil, et descendit dans le parc dont le silence, à cette heure matinale, n'était troublé que par le cri des oiseaux subitement mis en gaieté par les torrents de lumières qui descendaient du ciel. Le chanteur parcourut pendant une heure les allées sinueuses, aspirant l'air pur à pleins poumons, humant le parfum des fleurs légèrement inclinées sous le poids de la rosée. Enfin lorsqu'il crut que Serverette était sur pied, il se dirigea vers le château. Tout à coup le maître de ces lieux parut devant lui :

— Je vous cherchais, dit Chavanet, et sans doner à son interlocuteur le temps de lui répondre, il poursuivit : Une femme élégante, belle et artiste, qui habite Privas en attendant qu'elle retourne à Privas, a entendu parler de votre talent et désire vous connaître. Je lui ai promis hier de vous amener chez elle. Elle vous attend aujourd'hui.

Chibrac éprouva d'abord un sentiment bien naturel de vanité. Mais, à sa louange, il convient de dire qu'il se rappela aussitôt qu'il devait partir le même jour pour Orange avec Serverette. Aussi, tout en remerciant vivement Chavanet, il lui avoua son embarras.

— Eh ! mon cher ! vous ne partirez que demain, répondit celui-ci. Madame de Pélussin vaut bien qu'on perde une journée pour elle. Rien ne vous presse. D'ailleurs, savez-vous qu'elle est femme à vous faire entrer au grand Opéra de Paris ?

Dix étoiles passant devant ses yeux n'auraient pas ébloui Chibrac autant que ces paroles.

— Je partirai demain seulement, dit-il ; aujourd'hui, je suis à vos ordres.

— Nous irons à Privas tout à l'heure. Vous direz que vous avez quelqu'un à y voir. Ne parlez pas de madame de Pélussin ici. Elle aime les arts et les artistes, et cela suffit pour qu'on ne la tienne pas en grande considération.

— Toujours les mêmes préjugés ! murmura Chibrac, qui se demandait quels morceaux il ferait entendre à une Parisienne qui lui voulait du bien.

XVIII

Chibrac fut présenté le même jour à madame de Pélussin. Elle le reçut avec les grands airs d'une reine qui veut être aimable.

— J'avais souvent entendu parler de vous, monsieur, lui dit-elle. Votre talent ne m'est connu que par ce qu'on m'en a dit. Jai voulu l'apprécier moi-même.

L'artiste, s'inclinant respectueusement, répondit que cette heure compterait dans sa vie et qu'il saurait éternellement gré à M. Chavanet de l'avoir mis en présence d'un juge digne de l'apprécier.

— Le fait est, objecta Pauline, que jusqu'ici, vous n'avez pas eu des auditeurs capables de vous comprendre.

— Ah ! madame, ne m'en parlez pas ! Autant semer des perles devant des...

Il n'acheva pas, car il est des mots qu'on ne prononce pas devant une femme.

— Voulez vous me donner le plaisir de vous entendre ? demanda Pauline.

— Je suis ici dans ce but, répondit-il. Malheureusement, je n'ai pas d'accompagnateur.

— Je tâcherai d'y suppléer.

Et Pauline alla s'asseoir devant le piano. Chibrac étala sa musique sur le pupitre et l'audition commença. Madame de Pélussin s'acquitta de sa tâche en musicienne émérite. Quant à Chibrac, il se surpassa. Jamais il n'avait mieux chanté les *Plaintes d'Atala*.

— Vous avez une admirable voix, lui dit-elle, lorsqu'il eut fini, une méthode excellente, du feu, du brio. Votre place est à l'Opéra.

Depuis longtemps, Chibrac n'en doutait plus. Néanmoins il éprouva un singulier

Voir le numéro 1er juillet.

LE PANORAMA DE L'ISTHME DE SUEZ A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Le percement de l'isthme de Suez est sans contredit une œuvre éminemment française ; c'est un Français qui en a conçu le projet, ou du moins, pour rendre justice à tout le monde — même à des morts de vingt siècles — qui en a repris l'idée ; c'est ce même Français, M. Ferdinand de Lesseps, qui poursuit, avec une admirable persévérance, le triomphe de cette idée ; c'est nous, enfin, qui la soutenons de nos capitaux et qui achetons ainsi le droit de revendiquer la gloire de sa réalisation.

Le public montre naturellement un vif empressement à visiter au Champ de Mars l'édifice spécialement consacré à l'exposition de tout ce qui peut l'éclairer sur les travaux de cette colossale entreprise.

Cette exhibition, parfaitement entendue et fort instructive, vient augmenter encore la popularité de l'œuvre, en substituant aux détails techniques une représentation matérielle accessible à toutes les intelligences. On peut dire qu'avec l'aide des plans exposés, dont l'exécution vraiment artistique offre en outre les avantages d'une échelle qui rend chaque point très-sensible, il ne faut que les yeux pour se faire une idée exacte de toutes les opérations. Le langage de ces plans est si lucide, et leurs démonstrations ont une logique si claire, que toute personne qui les a consultés doit garder une entière confiance dans le résultat final des travaux.

Pénétrons donc un instant dans l'annexe où ces plans se trouvent exposés. C'est une grande salle rectangulaire, sobrement enluminée à l'orientale : son aspect a le cachet sévère d'un lieu d'étude, et l'attention n'y est distraite par aucune décoration de fantaisie. On y parvient par un escalier de six marches, gardé des deux côtés par un sphinx en granit.

Dès l'entrée, à l'intérieur, vous lisez cette inscription qui rappelle le caractère sérieux de l'enseignement que vous venez chercher : « Lorsque le général Bonaparte, après la bataille des Pyramides, se rendit à Suez avec les savants de l'expédition, il s'avança vers le nord dans l'isthme et reconnut le premier les vestiges de l'ancien canal, en s'écriant : « Messieurs, nous sommes en plein ca- » nal des Pharaons ! » C'est alors qu'il donna à M. Lepère, ingénieur des ponts et chaussées, l'ordre d'étudier un projet de canal des deux mers. »

Deux plans principaux, d'un relief fortement accusé, occupent le centre de la salle; ils sont couchés horizontalement à un mètre environ du sol, et l'on en fait le tour en suivant une balustrade qui les sépare des visiteurs. Le premier représente, à l'échelle de 2 centimètres par kilomètre, l'isthme de Suez et une partie de la Basse-Egypte. Il donne toutes facilités pour un voyage à vol d'oiseau. Pour peu qu'on se laisse absorber un instant par une reconnaissance attentive des lieux, l'illusion saisit le visiteur et le fait passer par toutes les sensations du touriste.

Le deuxième plan donne l'image d'une portion du canal, dans laquelle on a réuni un matériel dont la seule inspection efface de l'esprit tous les doutes que pouvaient y faire naître les difficultés probables d'un travail gigantesque. On voit qu'en face d'obstacles prétendus insurmontables, le génie de l'industrie a su créer des moyens irrésistibles. Les principales machines d'exécution qui figurent sur ce plan, d'une échelle de 3 centimètres par mètre, sont une drague à long couloir, un appareil élévateur, un chaland flotteur, un bateau-porteur et une gabare à clapets latéraux.

Après ces deux plans importants, on en compte cinq autres qui sont distribués autour de la salle, et qui achèvent de nous initier aux moindres détails de l'exécution du canal; ils représentent : 1° Port-Saïd ; 2° Ismaïlia ; 3° Suez, — tous trois à l'échelle de 20 millimètres par mètre ; 4° un chantier d'excavateur à sec ; 5° les chantiers du seuil d'El-Guisr.

Enfin, à cette exposition des travaux de l'isthme, on a joint une collection d'objets provenant des fouilles, ainsi que les spécimens des produits de la contrée. Ce petit musée d'archéologie et d'histoire naturelle, disposé dans six vitrines, renferme des ossements fossiles, des pétrifications, de la céramique, de l'ornithologie, un herbier, des insectes, des coquilles, des reptiles, des madrépores, et même des médailles et des monnaies.

Ainsi donc, tout a été prévu pour que voyageur improvisé, vous soyez complétement satisfait. Resté une heure dans ce pays en miniature, vous en êtes sorti avec toutes les connaissances d'un explorateur qui s'est donné réellement la peine de planter sa tente sur les rives du lac Timsah.

Et si, après cette visite, vous pouviez garder encore quelque doute sur la prodigieuse efficacité des engins que vous avez examinés ; si vous pouviez toujours croire difficilement que, une fois aux mains énergiques de l'homme, il leur soit possible de préparer le prochain triomphe de la plus grandiose entreprise des temps modernes, veuillez vous rappeler le fait immense qui a été constaté tout récemment, et dont vous avez pu lire la saisissante relation dans une correspondance de Suez adressée au *Moniteur*.

En effet, il y a un mois à peine, une goëlette de 80 tonneaux, nolisée par une compagnie française, quittait la Méditerranée, se lançait sur le canal de Suez, et trois jours après entrait dans la mer Rouge... Ce navire reviendra bientôt par la même voie, avec son chargement.

Voilà où en est la solution du grand problème.

THÉOPHILE DENIS.

REVUE DES JOURNAUX

Le Conseil de la ligue de la réforme a, dans son meeting qu'elle tient toutes les semaines, suivant sa coutume, adopté la proclamation suivante adressée aux peuples de l'Europe et chargé M. Howell, secrétaire, d'en faire transmettre des exemplaires aux diverses corporations d'ouvriers dans chaque pays de l'Europe :

« La ligue de la réforme d'Angleterre aux peuples de l'Europe.

« Frères, Il est temps que nous arrivions à un accord vraiment fraternel sur nos intérêts mutuels et nos droits communs. La liberté n'est l'héritage d'aucune nation ou race en particulier ; elle est l'universel héritage de tous. Le despotisme et le pouvoir arbitraire sont détestables sous quelque forme qu'ils se manifestent, et partout où ils exercent leur odieuse influence. Un bon gouvernement et des lois équitables, bienfaisantes, sont une source de prospérités pour tous les pays assez heureux ou assez sages pour les posséder. La vapeur et le fil ont renversé les barrières qui mettaient entre nous la distance géographique, les préjugés populailaires et les ambitions ou les querelles dynastiques qui fomentaient à dessein l'ignorance internationale. Notre intérêt est un et le même ; la paix, la concorde et l'harmonie nous sont également précieuses à tous. Nous ne pouvons avoir aucun intérêt à nous entre-nuire. Il vaut mieux un million de fois que nous travaillions au bonheur les uns des autres, que de nous acharner à notre ruine mutuelle. Frères de Paris et de Berlin ! vous avez noblement proféré les paroles de paix et d'amitié, puissent-elles trouver de l'écho dans tous les cœurs honnêtes ! la guerre est le jeu barbare et insensé que jouent les empereurs et les rois avec la vie et les trésors des peuples.. Placez-la donc à votre ban, frappez-la de votre réprobation ; si vous refusez de vous sacrifier et d'immoler les autres, le jeu sanglant cessera infailliblement. C'est chose horrible, effroyable que de penser qu'il est des hommes faisant profession et métier de massacrer leurs semblables ; il est surtout affreux de penser que des chrétiens foulant aux pieds les préceptes les plus sacrés de la religion qu'ils professent, et qu'ils outragent la dignité de créatures humaines et raisonnables en se précipitant par dizaines et par centaines de miliers pour se plonger dans une boucherie mutuelle. Il est vraiment effrayant de songer que l'intelligence et la science humaines s'appliquent à inventer continuellement de nouveaux moyens pour massacrer plus vite et en masse nos semblables. Frères ! Il ne faut pas qu'il en soit ainsi. C'est à vous de dire : cela ne sera pas ! L'esprit du siècle le défend. Pourquoi la loi et l'arbitrage ne trancheraient-ils pas les différends, s'il en surgit, entre peuple et peuple aussi bien qu'entre homme et homme. Mais il est rare, si cela toutefois arrive jamais, qu'un peuple se querelle avec un autre peuple, la querelle est entre ceux qu'ils se laissent avoir pour chefs, et dont ils sont assez fous pour embrasser les querelles au prix de leur propre misère, de leur propre destruction. Refusez donc de vous laisser davantage pousser en meutes au carnage, excitées par les passions ou les intérêts égoïstes de vos maîtres, ou par les intrigues de leurs diplomates. Songez de quel fardeau écrasant seraient délivrés le travail et l'industrie, s'il n'y avait plus des armées énormes à entretenir, ni à pourvoir à l'agencement et au luxe des institutions navales et militaires.

Songez à quelles proportions minimes les impôts seraient réduits; combien de douleurs et d'angoisses ne siégeraient plus à vos loyers; le pouvoir du tyran et du despote serait paralysé; le commerce et l'industrie, sœurs de la paix et de la liberté, distribueraient et multiplieraient avec une vigueur nouvelle parmi les nations les produits riches et variés que la bienfaisante Providence fait naître tous les ans en si grande abondance et sous tous les climats pour satisfaire aux besoins, au bien-être et au bonheur du genre humain ! Tout cela dépend de vous. Il n'est rien de ce bonheur terrestre que votre force morale et unie entre vous tous ne puisse par la volonté de Dieu accomplir. Cette force est irrésistible; devant elle, tombent d'immenses légions armées. Fondée sur la justice sur l'ordre et la loi, elle a plus que la puissance et n'a rien des maux de la force physique et de la violence révolutionnaire.

Nous autres anglais, nous avons avec succès employé cette force pour effectuer pacifiquement, sagement et légalement un développement plus considérable de nos libertés constitutionnelles, pour améliorer, pour élargir notre système de représentation parlementaire, enfin pour maintenir et protéger notre droit de nous réunir en public afin d'examiner et de discuter les questions qui touchent à nos intérêts politiques et sociaux. Pourquoi donc ne pas faire l'emploi de cette force dans tous les pays pour favoriser le développement de tout ce qui est bon et juste, pour que les affaires publiques soient mieux administrées, que les abus soient réformées, que toutes les usurpations aristocratiques et les injustes privilèges de classes soient supprimés, que toutes les lois oppressives et les impôts accablants soient supprimés?

Pourquoi ne pas faire savoir cette force morale à l'établissement de la vraie et entière liberté civile politique et religieuse, à la diminution de la pauvreté à la conciliation des intérêts en apparence opposée du capital et du travail, à la vulgarisation de l'égalité des intérêts sociaux et politiques à l'intérieur, à l'anéantissement de toutes les barrières fiscales et restrictives qui s'opposent à la parfaite liberté du commerce, aux échanges, internationaux à l'extérieur ; au progrès du bonheur mutuel et de la fraternité de toutes les nations qui composent la famille humaine.

Il y a ainsi beaucoup à faire partout. Les malversations et la mauvaise administration n'existant que trop généralement: La féodalité se trouve encore parmi nous. Le fanatisme n'a point perdu son ardeur de persécution. La manie de la guerre nous possède encore, bien qu'assoupie pour un temps ! Frères, l'avenir est devant vous, le passé vous avertit.

Nous vous invitons à peser mûrement tout cela. Diminuer la somme du mal et de la souffrance, augmenter la paix et la prospérité, travailler à faire le bien, tacher de laisser le monde meilleur que nous l'avons trouvé; cette tâche est digne de tout homme réel, quelle que soit sa religion ; elle est digne de tous les vrais philosophes, de tous les vrais philanthropes. Ce siècle est appelé celui du progrès. Rendons le plus digne de son nom en faisant disparaître de plus en plus les traces du mal dans le passé. Nous ne luttons point contre ce qu'il y a de juste et d'honnête en quelque classe ou sphère que ce soit ; mais soyez bien décidés à n'être plus les victimes ou les instruments de maitres iniques ou de faux prophètes, soit dans les hautes régions politiques, soit dans le clergé. Il est des paroles qui émeuvent puissamment les cœurs et auxquelles nous pouvons nous associer quels que soient notre symbole religieux, notre pays ou notre race.

Nous pouvons tous nous joindre au chœur céleste: Gloire à Dieu au plus haut des cieux, paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Par ordre du Conseil de la ligue de la réforme.

EDMOND, *président*.

Jugement sur l'expédition du Mexique. Triomphe définitif, en Amérique, de l'élément anglo-germain. — Quand on a contre soi la fortune, il faut s'attendre à des blâmes immodérés. L'expédition du Mexique apparaît aujourd'hui comme une aventure tout à fait sans raison, recherchée par une vaine soif de gloire. Il n'en a pas été ainsi. Napoléon croyait possible et opportun de rendre aux populations latines, Espagnoles, Portugaises et Françaises, le rôle considérable qu'elles avaient exercé dans la colonisation de l'Amérique, leur domination ancienne sur les eaux qui baignent les côtes sans fin de ce continent. Eu égard au développement actuel du commerce dans l'Océan atlantique et le Pacifique, cette conception était bien autrement grande qu'elle ne l'eût été dans des siècles précédents. La France seule pouvait méditer un plan pareil, comme elle seule pouvait le poursuivre; sa puissance maritime, développée sous Napoléon, y suffisait. La lutte engagée entre le Nord et le Sud des Etats-Unis présentait enfin, pour la dernière fois, une occasion favorable. Si cette lutte se terminait par la victoire du Nord, l'élément anglo-germain ne rencontrait plus de barrière. Il s'agissait d'assurer au Mexique une sorte d'avenir autonome sous la protection de la France ; impossible, alors, de prévoir une soumission complète des Etats du Sud. Napoléon saisit donc le moment opportun.

L'entreprise a complétement échoué. Abandonné par les Français, le Mexique est tombé plus que jamais dans le chaos. Personne ne doute plus que le moment ne soit proche, où, pour en finir avec cette éternelle anarchie, les Mexicains s'en remettront de leur salut aux Etats-Unis, lesquels ont déjà absorbé, et parfaitement digéré, des portions si considérables de l'ancienne et immense conquête espagnole. Ainsi, les événements des dernières années n'ont fait que mettre en un jour plus éclatant la «vocation manifeste» de l'élément anglo-germain en Amérique. (*Gazette de Spencer*).

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Bien souvent des plaintes se sont élevées au sujet de l'insuffisance de l'échelle de Carakeui où il est, bien des fois, difficile de débarquer, par suite de l'agglomération des caïqs et des embarcations. Cette échelle existe depuis plusieurs années déjà et, cependant, malgré l'extension considérable qu'à acquis le mouvement maritime de la capitale, elle conserve les proportions exigues qu'elle avait dans le principe. Carakeui, le centre de Galata, n'a pour communiquer avec les batiments et les navires à vapeur, dont le nombre augmente de plus en plus, que ces quelques planches mal jointes à l'entrée du pont et que les eaux de la mer submergent par le gros temps. Autour de cette prétendue échelle stationnent journellement des mahones qui chargent ou déchargent des marchandises, des *neubets caiqs*, des barques particulières et, enfin, les embarcations des batiments. Il en résulte que les personnes se rendant à Galata par mer, pour éviter une course longue et fatiguante, sont obligées quelquefois d'attendre plus de dix minutes avant de débarquer, au risque de faire naufrage ou de se voir écrasées entre deux mahones tout en subissant les injures des caïqdjis dont le langage n'est pas toujours empreint de la plus parfaite aménité. Il serait donc à désirer, dans l'intérêt du public, que cette échelle importante par sa position participât aux améliorations introduites dans notre ville et qu'on lui donnât des proportions de nature à satisfaire aux exigences d'une circulation sans cesse croissante.

Samedi, 29 juin, l'Eglise catholique célébrait l'anniversaire centenaire du martyre de St-Pierre à Rome, et l'Eglise des Frères Prêcheurs de Galata, dédiée à ce chef des Apôtres, s'était parée de ses plus beaux ornements pour fêter dignement ce grand jour. De riches draperies en ornaient les murs, et des inscriptions qui commençaient depuis la grande entrée jusqu'au fond du chœur, annonçaient aux fidèles l'objet de la fête. L'Eglise toute resplendissante, des torrents de lumière que répandaient ses beaux lustres de Bohême, présentait un spectacle magnifique. La foule était immense. Pour rehausser l'éclat et la pompe de la cérémonie les Pères avaient sollicité et obtenu le concours d'une bande militaire qui s'y est gracieusement prêtée et a fait entendre avant et pendant la messe des morceaux choisis habilement exécutés. La même musique qui est celle des zouaves de la garde, avait accompagné le Dimanche 23 juin, la procession de la fête-Dieu qui a eu lieu dans la même église avec une solennité insitée. Outre le cortége habituel des classes des Frères de la Doctrine chrétienne de Péra et de Galata et celles des sœurs de Charité avec leurs bannières et oriflammes, on remarquait la compagnie du Rosaire, qui précédée de sa belle bannière, accompagne toujours la procession, et déployait cette fois une pompe qui ne s'était pas encore vue : Quinze magnifiques bannières dont 5 bleues, 5 rouges et 5 blanches, représentant les 15 mystères du Rosaire étaient portées par des jeunes filles vêtues de robes blanches transparentes qui laissaient voir des dessous de soie bleues, rouges et blancs, avec des ceintures assorties à la couleur des voiles blancs parsemés d'étoiles dorées et des couronnes de roses blanches.

L'escorte était formée par les Zouaves de la garde qui attiraient l'attention de tous par leur tenue modeste et leur maintien digne et convenable, et chacun a pu admirer dans l'église aussi bien que dans les rues, l'excellente exécution musicale et le maintien digne et respectueux de tous.

Ces deux fêtes célébrées par les RR. PP. à Galata laisseront un long et bien doux souvenir dans le cœur de tous les assistants.

A Son Altesse le Ministre de la Guerre.

Altesse,

Je me fais un devoir de vous exprimer ma profonde gratitude pour la gracieuse obligeance avec laquelle vous avez bien voulu m'accorder la musique militaire à la solennité de la Fête-Dieu. Je suis en cette occasion l'écho des habitants de ma paroisse qui partagent mes sentiments.

Ce qui donne encore un nouveau prix à la faveur que Vous nous avez accordée, c'est que tous Vos militaires se sont fait remarquer par une tenue parfaitement digne et conforme à la cérémonie.

Cadi-keuï, le 27 juin 1867.

J'ai l'honneur d'être, etc.

JOSEPH DE NÉGRI,
Curé de Kadi-keuï.

Samedi un batelier de Top-Hané naviguant dans son caïque sur le Bosphore est tombé raide mort sous le coup d'apoplexie foudroyante.

---

plaisir en se l'entendant affirmer par une femme dont il venait d'apprécier les connaissances musicales. A ce moment, un des plus doux de sa vie artistique, il goûta cette joie infinie de l'artiste qui, après avoir longtemps douté de lui même, apprend enfin ce qu'il vaut par des éloges raisonnés et désintéressés.

— Ah ! madame ! s'écria-t-il, dans un élan de reconnaissance et d'orgueil, vos paroles valent pour moi plus encore que tous les applaudissements que j'ai reçus en vingt ans. Je trouve enfin quelqu'un qui m'apprécie.

Et, pour convaincre madame de Pélussin qu'elle ne s'était pas trompée, il choisit un autre morceau et chanta de nouveau. Le second en amena un troisième, le troisième un quatrième et durant une heure, ému, transporté, il repassa toutes les parties de son répertoire.

Pendant ce temps, Chavanet s'était discrètement retiré voulant laisser à son amie la liberté de frapper le grand coup.

Le chanteur ne s'arrêta que lorqu'il eut épuisé sa musique.

— C'est merveilleux ! s'écria madame de Pélussin, avec un enthousiasme qui ne manquait pas de sincérité.

Ce n'était qu'une habile intrigante, mais une intrigante douée au plus haut degré du sentiment artistique. Elle découvrait dans Chibrac des qualités qu'on ne soupçonnait pas, et alors même qu'elle cherchait à l'attirer dans un piége, elle ne se croyait pas obligée de cacher son admiration.

— Je m'occuperai de vous, monsieur Chibrac, ajouta-t-elle, je vous le promets. Vous avez mieux à faire qu'à vous donner en spectacle à des paysans qui ne sont que des ânes déguisés. Je vais écrire à Paris à votre sujet.

Chibrac la remercia silencieusement. Il était à la fois plein de joie et de regrets : plein de joie, car on le jugeait enfin selon sa valeur ; plein de regrets, car il avait promis à madame Chavanet de renoncer à la carrière artistique, et qu'il se repentait maintenant de sa promesse.

— Vous avez une nièce, monsieur ? lui dit tout à coup madame de Pélussin.

— Oui, madame ; une nièce qui chante aussi bien que moi, mais qui s'est sacrifiée pour assurer le bonheur de sa tante. Elle est aujourd'hui la fille adoptive de madame Chavanet.

— Je le sais. J'ai entendu parler d'elle et je sais les circonstances qui l'ont décidée à changer de vie. J'ai le plus vif désir de la connaître.

— J'aurai l'honneur de vous la présenter, madame.

Si Chibrac avait pu saisir l'expression de joie qui passa sur le visage de Pauline, lorsqu'il prononça ces paroles, il aurait retiré son offre spontanée. Mais il ne devina rien des projets de madame de Pélussin et renouvela, au moment de la quitter, la promesse qu'il venait de lui faire.

— Ma nièce sera ici demain, dit-il.

— J'y compte bien, répondit Pauline.

En revenant à Saint-Etienne, dans la voiture de Chavanet, Chibrac ne parla que de Pauline et avec les éloges les plus exagérés. Il était séduit par cette charmeresse dans laquelle il ne voyait qu'une femme qui lui voulait du bien, après s'être éprise de son talent.

— Pas un mot de tout ceci à ma femme, dit encore Chavanet à son compagnon enthousiasmé. Elle ne pardonne pas à madame de Pélussin son goût pour les arts.

Cette observation porta ses fruits. Chibrac resta muet comme un poisson et ne parla à personne de la visite qu'il venait de faire.

Le lendemain, eurent lieu entre madame Chavanet et Serverette de touchants adieux.

Il était convenu que celle-ci, après avoir passé quinze jours à Orange, se rendrait à Lyon, où elle trouverait Chavanet chargé de la présenter à la supérieure du couvent de l'Assomption. Ce dernier, par un sentiment de réserve dont la jeune fille lui sut gré autant que s'il eût été sincère, s'abstint de l'embrasser. Mais au moment où elle allait monter en voiture, il s'approcha d'elle et lui dit à voix basse :

— N'emportez pas un mauvais souvenir de moi, Serverette. J'ai traversé une heure de folie. Mais, je suis guéri, bien guéri, et j'ai tant pleuré, tant prié, que je dois être pardonné là-haut.

— Vous êtes également pardonné ici-bas, répondit la jeune fille, car j'ai tout oublié.

L'abbé Peretty voulut déposer sur ce front chaste et pur un baiser paternel.

— Adieu, ma fille, murmura-t-il, plus ému qu'il ne voulut le paraître ; n'oubliez pas les bons exemples que vous avez eus sous les yeux depuis un an.

Manette pleurait à chaudes larmes en voyant partir l'enfant dont la présence avait mis la joie dans la maison, et Barbassous, morne dans un coin, s'efforçait en vain de ne rien laisser deviner de la sombre tristesse qui avait envahi son cœur.

Serverette partit comblée des bénédictions de tous ceux qui la connaissaient.

Elle subissait elle-même une indicible émotion, en quittant la maison où, depuis un an, elle avait été tant aimée. A cette heure solennelle, elle ne se rappelait plus la coupable tentative de Chavanet. Elle ne se souvenait que des joies qu'elle avait goûtées, des affections qui l'avaient si tendrement entourée.

La voiture qui devait la conduire à Privas se mit en route. Serverette éclata en sanglots. Mais, bientôt, le grand air, le soleil, la beauté de la route apaisèrent sa douleur. Elle se dit que dans un an, elle reviendrait au sein de cette opulente nature et l'espérance facile et douce aux jeunes cœurs effaça les souvenirs du passé regretté.

Chibrac avait assisté au spectacle de ces émotions avec une impassibilité qui n'était habituellement ni dans son caractère, ni dans son cœur. C'est qu'il pensait aux propositions qui lui avaient été faites la veille par madame de Pélussin, et qu'il se rappelait la promesse aux termes de laquelle il devait présenter Serverette à Pauline.

Pendant le trajet, il parla peu. Enfin, au moment d'arriver, il se décida à faire connaître ses desseins à sa nièce.

— Ecoute-moi, petite, lui dit-il [illegible] allons nous arrêter durant quelques [illegible] à Privas.

— Pour voir Frédéric? demanda-t-elle naïvement.

— Non. Nous verrons Frédéric avant de partir, mais pour aller chez une dame qui me veut du bien.

— Quelle est cette dame?

— Madame Pauline de Pélussin.

— Je ne la connais pas.

— Justement. C'est elle qui désire te connaître.

Serverette garda un moment le silence, sans laisser deviner ses réflexions. Au fond, la pensée d'aller en ce moment vers un village inconnu lui souriait peu.

(*Sera continué*).

Un enfant de 4 ans appartenant à une femme turque est tombé par une fenêtre à Pervuzade et s'est tué du coup.

—

Ces jours-ci la police de Constantinople a envoyé une cinquantaine de zaptiés à la poursuite du brigand L fieri du côté de Yalova.

—

Deux voleurs ont été arrêtés, ces jours-ci, au moment où l'un s'est accroché à une fenêtre pour entrer dans une maison. Des zaptiés de ronde les ont arrêtés. L'on trouva sur eux des allumettes, un couteau et une corde.

—

Il y a deux mois environ, un capitaine samien fut victime d'une friponerie dont la chronique locale offre de fréquents exemples.

Une connaissance du capitaine, le sieur M..., hellène de nation, prétendit avoir un besoin pressant d'argent, et lui proposa plusieurs bijoux montés en brillants, mais pour rendre service à un ami il céda à ses instances et devint l'acquéreur des bijoux, pour la somme de deux cents vingt huit livres turques.

Ayant eu, quelques jours après, l'occasion de faire estimer son emplette, il demeura stupéfait quand il s'entendit dire que les brillants étaient faux.

Il pria le vendeur de reprendre sa marchandise, celui-ci le promit, mais il n'exécuta pas sa promesse. Pour l'y forcer, le capitaine samien vient de porter plainte et le coupable a été arrêté.

—

Avant-hier, pendant le jour, deux malfaiteurs entrèrent dans une maison à Bulbulsocaq. N'ayant trouvé qu'une petite fille, ils s'emparèrent d'une broche en or et d'une robe de femme. Ensuite ils se sauvèrent sans beaucoup s'inquiéter des cris poussés par l'enfant. Mais un passant qui les vit s'enfuir, courut après eux et les arrêta.

Les effets dérobés furent rendus immédiatement.

CHRONIQUE.

L'Industrie Allemande

ET LE ZOLLVEREIN

A propos de l'Exposition Universelle.

Première Partie.

II.

Dans l'intérêt de l'industrie linière, on institua des inspections sans le contrôle desquelles aucune vente ne pouvait s'effectuer, et on perfectionna le blanchiment à Bielefeld. Créfeld vit s'élever, vers la même époque, ses premières fabriques de soieries et de velours, également fondées par les victimes des persécutions religieuses. Toutes ces entreprises étaient en marche à l'avénement de Frédéric II, dont le génie, embrassant tout, ne fit pas moins pour le développement industriel que pour la gloire militaire et l'organisation administrative du royaume, agrandi par ses victoires. Aucune branche de travail n'échappait à son attention. Il avait d'ailleurs, pour l'industrie manufacturière, une véritable prédilection. Les fabriques de lainages manquaient de fileurs habiles; Frédéric en fit venir à ses frais de l'étranger. Dans toutes les parties de la Prusse, mais surtout dans la Marche et en Silésie, les établissements industriels se multiplièrent sous son règne. On vit se former ainsi des fabriques de velours et d'étoffes de soie riches à Berlin, d'étoffes légères à Postdam, de lustrines à Brandebourg, de cuirs de Russie à Francfort-sur-l'Oder, de draps à Sorau, à Glogau, à Gottbus et dans beaucoup d'autres villes. L'industrie linière fit, en Silésie et en Westphalie, des progrès constants et tels que ses produits arrivèrent à primer tous leurs similaires dans le commerce. Les toiles de ces provinces se plaçaient avec avantage sur tous les marchés du globe. Les draps trouvèrent de nouveaux débouchés en Pologne, en Russie et dans les pays du bas Danube. Des mines de la haute Silésie, qui acquirent plus tard une si grande importance, on commença dès lors, à extraire la houille, le minerai de fer et la calamine qu'elles renferment, et dont l'exploitation a pris de nos jours un développement si remarquable.

Dans la direction du régime commercial de ses Etats, le grand Frédéric fut moins irréprochable. Il professait sans réserve le système mercantile et les principes de Colbert. L'école alors régnante des physiocrates n'avait pas d'adversaire plus décidé que lui. Il lança ainsi la Prusse dans les voies du système protecteur et imprima en outre à sa législation un caractère de fiscalité trop exclusif par l'établissement de divers monopoles en 1766. Il pouvait paraître nécessaire de protéger des fabriques jeunes encore; mais ce prince ne comprit pas que le morcellement territorial de la monarchie prussienne était loin de comporter un système douanier comme celui d'un pays aussi bien arrondi que la France. L'exécution en avorta complétement. Ce fut une faute d'entraver l'exportation des produits bruts dans un pays comme la Prusse, qui, à part la toile, dont l'écoulement ne rencontrait aucun obstacle au dehors, n'avait guère de produits fabriqués qui pussent largement alimenter l'exportation.

La plupart des nouveaux établissements manufacturiers se seraient mieux trouvés de ce stimulant de la concurrence, sans lequel on s'ingénie rarement à bien faire; il manquait particulièrement aux industries qui devaient leur fortune moins à la vocation naturelle du pays qu'aux faveurs du gouvernement, comme par exemple celles de la voie, du sucre et du tabac. Si, malgré ce système douanier, vicieux dans son principe on vit l'industrie prospérer, la production s'accroître, le pays s'enrichir et s'élever, il ne faut pas perdre de vue que l'erreur du grand monarque fut en partie rachetée par une foule de mesures plus sages et plus fécondes, et que, sous les successeurs de Frédéric, la rigueur de son système fut considérablement adoucie.

Nous avons déjà vu la Westphalie et le pays de Berg étaient, depuis un temps immémorial, les foyers principaux de l'industrie métallurgique en Allemagne; Solingen et Iserlohn y jouissaient d'une renommée universelle pour leurs armes et leurs ouvrages en métaux de toute espèce. Elberfeld et Barmen aussi conservèrent et accrurent même leur importance industrielle dans une autre sphère; leurs toiles de lin bariolées étaient constamment demandées en Amérique. Les articles des provinces rhénanes et de la Westphalie s'exportaient vers l'est et avaient les foires de Brunswick pour marché principal. L'industrie d'Aix-la-Chapelle et de ses environs avait aussi lentement repris depuis la fin du XVIIe siècle; on y procurait, par l'entremise de la Hollande, des laines d'Espagne, avec lesquelles on essayait d'imiter les draps fins de France. Ce district fabriquait en outre des ouvrages en métaux, cuivre et laiton notamment. Les mines de Stolberg étaient connues et exploitées dès lors.

Dans aucune partie de l'Allemagne, depuis la Réformation jusqu'à la guerre de Trente-Ans, l'agriculture et l'industrie n'avaient prospéré autant ni fait d'aussi grands progrès qu'en Saxe, pays doué profondément d'une de ces vocations industrielles qui traversent toutes les crises et triomphent de tous les obstacles. Ses électeurs avaient d'abord été les premiers en rang des princes protestants. Une politique flottante entre la Suède et l'Autriche diminua, il est vrai, leur considération, mais préserva le pays des ravages de la guerre, jusqu'à l'époque du moins où ces princes, devenus aussi rois de Pologne et catholiques, eurent maille à partir avec la Prusse, qui avait grandi aux dépens de ces trois puissances, à l'influence desquelles elle substitua la sienne dans tout le nord de l'Allemagne. Cela n'empêcha pas l'industrie saxonne de profiter du développement naturel de ses relations avec les pays d'outre-mer par l'Elbe, et avec l'Europe orientale par l'effet du nouveau lien dynastique et politique dont nous venons de faire mention. Ce furent ces rapports surtout qui déterminèrent l'importance toujours croissante des foires de Leipzig. Du fond de sa production propre, la Saxe exportait principalement des métaux de l'Erzgebirge, de la toile et des draps, de la bonneterie, de la dentelle et du papier. La Lusace était alors un de ses foyers d'industrie les plus considérables. Les toiles de Saxe allaient dans les pays transatlantiques; les draps trouvaient un débouché très avantageux dans le nord-ouest de l'Allemagne, ainsi que dans l'Europe orientale; ils étaient en majeure partie fabriqués avec la laine de Saxe, déjà réputée la meilleure de l'Allemagne, même avant qu'elle fût améliorée par l'introduction des mérinos espagnols, qui eut lieu en 1763. L'année 1706 avait été signalée par une importante découverte industrielle, celle du moyen de fabriquer la porcelaine dure, à l'instar de la Chine et du Japon, par Bœttiger. La Saxe, où il vivait, établit à Meissen la première fabrique du nouveau produit. Cette manufacture est, à en juger par les pièces qu'elle expose, restée fidèle au genre rococo dans lequel s'établit sa vieille réputation. La guerre de Sept-Ans fit beaucoup de mal à ce pays. Cependant il se remit, et son industrie s'enrichit même d'une nouvelle branche, la fabrication du coton à Chemnitz. L'exploitation des mines aussi resta très productive. Enfin, avec l'essor de la littérature et des sciences en Allemagne, la librairie, dont Leipzig devint le centre, y acquit également une grande importance commerciale.

Parmi les pays de montagnes, abondant en forces hydrauliques, la Thuringe surtout était recherchée pour l'établissement de nouvelles usines. Il s'y forma de verreries, des manufactures de porcelaine, des forges et des fabriques d'ouvrages en fer, en acier et en bois. Le tissage du lin aussi y était généralement répandu comme industrie domestique; mais ses produits s'exportaient peu. Si nous passons au midi de l'Allemagne, les cercles de Franconie et de Souabe, avec le morcellement infini de leurs territoires, partagés entre la souveraineté d'une multitude de villes et de princes, éloignés des nouveaux courants du commerce international, privés de centre et séparés les uns des autres par d'innombrables barrières de douane qui y paralysaient le commerce, s'y présentent comme ceux où tout s'était le plus rapetissé. Augsbourg et Nuremberg n'offraient plus que l'ombre d'elles-mêmes. Si dans la première de ces villes, certaines industries, particulièrement celles des orfèvres, des fondeurs en bronze et des sculpteurs en bois, en avaient encore de la réputation, le goût y avait vieilli et ce qu'elles produisaient était trop cher pour trouver un grand débouché. La fabrication de la toile continua en Souabe; mais, sauf quelques envois au delà des Alpes, il ne s'en faisait plus que pour la consommation intérieure. Il en était de même pour les tissus de coton, dont il faut dire un mot, puisque l'on avait commencé de bonne heure à fabriquer aussi des futaines dans les villes impériales de la haute Allemagne. (*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Deux Czars à Paris.

Souvenirs Histori ques.

I.

PIERRE Ier (1717).

L'après-dînée, Pierre 1er alla à Versailles, où le maréchal de Tessé le laissa aux mains du duc d'Antin, le modèle du parfait courtisan Louis-quatorzième, chargé de faire au czar les honneurs de ce palais et de ces jardins enchanteurs, dont mieux que personne, en sa qualité de surintendant des bâtiments, il connaissait la féerie. L'appartement de feu Mme la dauphine princesse de Bavière était préparé pour lui, et il coucha dans la communication de Mgr le dauphin, père du roi, qui fait à cette heure (1732) des cabinets pour la reine.

La journée du mardi 25 mai fut employée à parcourir le jardin et à faire sur le grand canal une promenade en gondole, dont le czar goûta plus que personne la douceur, pleine pour lui d'une agréable surprise. On visita tout Versailles, Trianon, la ménagerie, et l'on se coucha ébloui et fatigué.

Le mercredi 26, le czar était à Marly, où il s'amusa fort tout le jour, surtout à la machine, et d'où il donna rendez-vous pour le lendemain matin au maréchal de Tessé en bon lieu, pour voir la procession de la Fête-Dieu. Le maréchal le fit jouir du spectacle pompeux de celle de Notre-Dame.

C'est à ce moment que le czar, séduit par tant de courtoisies et de nouveautés, songea à faire violence à ses derniers scrupules et à appeler auprès de lui l'impératrice sa femme, dont l'absence lui pesait au cœur. Mais il renonça bientôt à ce dessein, peut-être uniquement dans la crainte de surcharger le budget de notre hospitalité, qui montait à 600 écus par jour, malgré les réductions discrètes qu'il avait exigées dès les premiers jours. Il manda donc à la czarine, compagne héroïque de ses exploits et digne confidente de ses desseins, dont la venue eût mis le comble à la satisfaction de la curiosité et de la sympathie parisiennes, de l'attendre à Aix-la-Chapelle ou à Spa, à son choix, en y prenant les eaux.

Le dimanche 30 mai, le czar partit avec M. de Bellegarde fils et survivancier du duc d'Antin, à grands relais, pour Petit-Bourg, où le duc le reçut à dîner et d'où il l'enmena voir Fontainebleau. L'empereur y coucha et prit part le lendemain à une chasse à courre, dont le comte de Toulouse lui fit les honneurs. Pierre trouva le palais, d'un charme trop raffiné et trop élégant, en effet, pour plaire à cet amateur des beautés grandioses, médiocre, et goûta encore moins le plaisir de la chasse, auquel il était peu accoutumé, et qui lui parut plus fatigant qu'agréable. Il était, le soir, d'assez mauvaise humeur, et voulut se dédommager d'une longue contrainte en dînant seul avec sa suite, au retour, dans l'île de l'Etang de la cour des Fontaines.

Le mardi 1er juin, il s'embarqua au bas de la terrasse de Petit-Bourg, pour revenir par eau à Paris. Au passage devant Choisy, il fit stopper et voulut visiter le château et les jardins. Il fut obligé, par suite de cette curiosité, d'entrer saluer la princesse de Conti qui s'y trouvait. Après une courte promenade, il se rebarqua et voulu passer sous tous les ponts de Paris, s'arrêtant devant l'île de la Conférence.

Jeudi 3 juin, octave de la Fête-Dieu, il assista de l'hôtel de Lesdiguières au défilé de la procession de la paroisse de Saint-Paul. Du 3 au 11 juin, il fut en villégiature à Versailles, Trianon et Marly, où il coucha tour à tour, et où il prolongea huit jours un séjour qui lui était des plus agréables.

Le vendredi 11 juin, le czar se rendit de Versailles a Saint-Cyr, où il visita toute la maison et les demoiselles dans leurs classes, prenant encore intérieurement note, pour l'imiter de cette fondation vraiment royale. Il ne pouvait se dispenser de voir également Mme de Maintenon, retirée austèrement au milieu de son établissement de prédilection et de celui qui honore le plus sa mémoire. Il y eut là un de ces malentendus qu'expliquent parfaitement d'un côté l'attitude peut-être un peu trop boudeuse et curieuse à la fois de la grace favorite, qui eût voulu voir sans être vue, et de l'autre l'ignorance où se trouvait forcément le czar de la véritable situation et des égards légitimes dus à cette veuve sans titre du feu roi. De là un embarras mutuel qui, chez un homme comme le czar, aux impressions entières, parut facilement dégénérer en incivilité, et chez Mme de Maintenon, surprise dans son lit dont elle avait mal à propos tiré les rideaux, en désappointement. L'opinion de Lemontey, qui est la nôtre, est que toute la faute de cette brusque et muette entrevue doit retomber, non sur le czar, mais sur ses guides qui n'osèrent pas assez le guider en cette circonstance des plus délicates, la cour de Russie n'offrant aucun exemple propre à apprécier, du premier coup, le rang de Mme de Maintenon, fait de nuances toutes françaises.

Le mardi 15 juin, le czar, qui était de retour à Paris depuis le samedi 12, alla de bonne heure voir le duc d'Antin. « Personne n'y entrait que les conviés et quelques dames avec Mme la duchesse (de Bourbon) et les princesses ses filles qui voulaient bayer aussi. » Le duc de Saint-Simon y vint aussi, ayant abrégé dans ce but son temps de travail avec le régent. Le pénétrant et implacable observateur faillit être pris dès l'abord au piège bienveillant d'une présentation que lui offrit à brûle-pourpoint le maréchal de Tessé. Il éluda cet honneur, et il faut s'en féliciter, car de son propre aveu, le duc de Saint-Simon, qui n'avait point encore vu le czar et qui le considéra à loisir durant près d'une heure à la faveur de son incognito, l'eût beaucoup moins bien jugé, après avoir subi son charme impérieux, qu'il ne l'a fait, désintéressé de tout amour propre et de toute gratitude. Le czar, de son côté, ignorant qu'il posait pour la postérité, demeura naturel et toujours lui-même, c'est-à-dire toujours chez les autres en hôte à la fois et en maître, et vis-à-vis des dames de haut rang, qui prétendaient le voir sans le visiter, d'une réserve courtoise mais quelque peu dédaigneuse.

Au dîner, le duc d'Antin, « toujours le même, » dit Saint-Simon, avec une ironie un peu jalouse, car il critique là un succès dont il n'était peut-être pas capable, procura au czar la très-agréable et très-galante surprise d'un portrait de la czarine placé sur la cheminée et subitement découvert, avec des vers à sa louange, « ce qui plut fort au czar» et était en effet d'une attention des plus délicates et des plus heureuses. « Lui et sa suite trouvèrent le portrait fort ressemblant, et il s'écria qu'il n'y avait que les Français qui fussent capables d'une telle galanterie. »

Dès le lendemain commencèrent les adieux et les présents. Le roi donna au czar deux magnifiques tentures de tapisserie des Gobelins. Il voulait y ajouter le présent d'une belle épée de diamants que Pierre « s'excusa d'accepter. » De son côté, il fit distribuer environ 60,000 livres aux domestiques du roi qui l'avaient servi, donna au duc d'Antin et aux maréchaux d'Estrées et de Tessé à chacun son portrait enrichi de diamants, cinq médailles d'or et onze d'argent des principales actions de sa vie. Il fit un présent d'amitié à M. de Verton, qui l'avait fait servir avec l'ordre et la régularité qui étaient vis-à-vis d'un tel prince le meilleur des hommages, et dont les saillies lui avaient plu, à ce point qu'il pria instamment le régent de l'envoyer auprès de lui, chargé des affaires du roi. Le régent le lui promit volontiers et eût sans doute tenu cet engagement si la mort, en 1723, ne l'en eût prématurément délié vis-à-vis de cet hôte souverain qui lui-même entrait en 1725 dans une précoce immortalité.

Le mercredi 16 juin, le czar assista à cheval à la revue des deux régiments des gardes, des gens d'armes, chevaux-légers et mousquetaires. Il ne parut pas prendre à ce spectacle l'intérêt qu'il manifestait ordinairement, soit qu'il n'ait pas apprécié ces troupes aristocratiques de la maison du roi, dont l'élégance dissimulait la valeur, attestée par la charge victorieuse de Fontenoy, soit tout simplement (car il ne faut pas dédaigner de trouver des motifs simples aux actions souveraines) parce que, comme le dit en s'excusant à dîner à Saint-Ouen chez le duc de Tresmes, gouverneur de Paris, l'excès de la chaleur et la foule des gens de pied et de cheval l'avaient incommodé et forcé de quitter la place. Toujours galant à propos, c'est à ce même repas qu'il prit par la main et fit asseoir à table la marquise de Béthune, qui considérait le gala en *voyeuse*, dès qu'il sut qu'elle était la fille de son amphitryon.

Le jeudi 17, le czar alla une seconde fois à l'Observatoire, et de là souper chez le maréchal de Villars. (*a suivre*)

BERTHELIN.

Le colonel Berthelin dont il est question dans le rapport emprunté par le *Courrier d'Orient* à l'*Union* était il y a un an capitaine au 81e de ligne. Il a été nommé ensuite chef de bataillon dans un régiment français, puis lieut-colonel dans la gendarmerie mexicaine. C'était un petit bonhomme d'apparence frêle mais d'une vigueur indomptable. Très-instruit, très-intelligent, très-ambitieux, d'un grand caractère, il semblait né pour de grandes destinées. Il avait commandé une compagnie franche dans la province de Guadalajara et avait trouvé moyen de purger le pays de toutes les gavilias dont il était la terreur. Une nuit il tomba sur la bande du fameux Rojas qu'il détruisit complètement après avoir tué le chef de sa propre main. Dans le partage du butin il s'était réservé les chevaux, les armes et le chien de Rojas, un mâtin, grand et laid qui avait pour son nouveau maître une vive affection. Berthelin serait arrivé plus vite, mais il était joueur passionné, et joueur heureux. Il n'a pas craint de risquer mille onces d'or sur une carte de lansquenet. Il a dû mourir la cigarette à la bouche, ainsi qu'il avait vécu.

—

Une commission scientifique dans laquelle l'Institut, l'Observatoire et le Collége de France sont représentés, vient de se constituer pour dresser le programme des expériences aérostatiques à exécuter avec l'aérostat monstre de M. Nadar, le GEANT, et le petit ballon le *Cylindre*, mis à la disposition des corps savants par la nouvelle Société propriétaire de ces deux ballons. Cette commission compte déjà parmi ses membres MM. Regnault, de l'Institut; président; Sainte-Claire Deville, de l'Institut; Marié Davy et Sonrel, de l'Observatoire; Laussedat, professeur à l'Ecole Polytechnique; Renou, etc., etc. Le R. P. Sécchi, directeur de l'Observatoire de Rome, a offert également son précieux concours pour la série des expériences qui sont faites.

On a arrêté immédiatement le programme des reconnaissances météorologiques que l'immense force ascensionnelle du *Géant* permet de réaliser dans des proportions et un ensemble qu'on n'avait pu atteindre jusqu'ici; les instruments s'achèvent et, sous peu de jours l'ascension du *Géant* va compléter l'intéressante synthèse des travaux humains pendant notre grande Exposition.

—

On prête à M. Thiers une petite malice narquoise assez plaisante, et qu'on nous garantit authentique.

Il se promenait au palais du Corps-législatif, causant avec un des ministres actuels:

— Il y a du moins, dit M. Thiers, un mérite et une gloire qu'on ne contestera pas au règne de l'Empereur: c'est qu'il a produit un grand ministre.

L'interlocuteur de M. Thiers, prenant pour lui cet éloge (auquel il a droit du reste) s'inclina.

— Je veux dire *deux* grands ministres, ajouta M. Thiers.

Plus sûr encore de son fait, le ministre s'inclinait de nouveau, quand l'auteur de *l'Histoire de la Révolution* continua froidement:

— Oui *deux* grands ministres: Cavour et Bismark.

L'Excellence, cette fois, ne s'inclina pas.

— —

— Un docteur écossais s'est livré à de curieuses recherches pour arriver à connaître l'influence qu'exerce le mariage sur la durée de la vie humaine. Il résulte de son travail que, depuis 20 ans jusqu'à la fin de la vie, l'âge moyen pour les hommes mariés est de 59 ans 1/2, tandis que celui qu'atteignent les célibataires n'est que de 40. En d'autres termes, passé l'âge de 20 ans, les hommes mariés ont la chance de vivre 19 ans 1/2 de plus que les célibataires.

En ce qui concerne les femmes, la différence est moins grande, mais elle est encore très-sensible.

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 1er Juillet	56 26
Clôture	du 1er Juillet	56 37

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 1er Juillet.

Londres 11 m. d. p Liv. st.	109 108 3/8
Marseille, 11 m. date 1 Liv. T.	23 15 23 20

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 29 Juin.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Niemen*, cap. Gioste, ayant touché, Messine, Pyré et Dardanelles, divers march. et 82 passagers.

LONDRES bat. à vap. russe, *Boug*, cap. Alliman, ayant touché Gibraltar et Dardanelles divers marchandises.

ANGLETERRE bat. à vap. ang. *Joseph Lucke*, cap. Robertson, ayant touché Falmouth Gibraltar Malte et Dardanelles, div. marchandises.

du 30

SMYRNE bat. à vap. des Mess. Imp. *Periclès* cap. Commar, ayant touché Metelin Dardanelles et Galipoli div. march. et 27 passagers.

— bat. à vap. aut. *Amiraglio Emo*, cap. Soldere ayant touché Metelin et Dardanelles, divers marchandises et 47 pass.

LIVERPOOL bat. à vap. ang. *Maroco*, cap. Leitch, ayant touché, Malte, Syra et Dardanelles, div. marchandises, et 9 passagers.

LONDRES bat. à vap. ang. *Hasting*, cap. Hervoy, ayant touché Malte, Syra et Dardanelles, div marchandises et 4 passagers.

ANVERS bat. à vap. ang. *Picana*, cap. Fischer, ayant touché Malte et Dardanelles div. mar. et 4 passagers.

DEPARTS des bat. à vap. du 29 Juin.

TRIESTE bat. à vap. aut. *Trébisoada*, cap. Lombardich, div. marchandises.

SALONIQUE bat. à vap. aut. *Jonio*, cap. Giurovich div marchandises.

— bat. à vap. otto. *Eregli*, cap. Ismail, div. marchandises.

DANUBE bat. à vap. ang. *Normanby* cap W. Rilly div. marchandises.

— bat. à vap. aut. *Tibesco*, cap. Lazarich, div. marchandises.

BATOUM bat. à vap. russe, *Vladimir*, cap. Serafinoff, div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 29 Juin.

MARSEILLE br. aut. *Kate*, cap. Socich, blé.

— br. ital. *Assunta*, cap. Amaro, blé.

— bark aut *Antonio*, cap. Russovich, blé.

— br. hell. *Argo*, cap. Norloff, blé.

— br. hell. *Anexartitos*, cap. Mike, blé.

ANGLETERRE bark ital. *Elisa Barabino*, capit. G. Baccaronne, blé.

— brik ital. *Antonio*, cap. Scoringi, blé

— brik ital *San Antonio*, cap. Mario, ble.

FALMOUTH bark prus. *Luise Poll*, cap. Wanmher,

— bark aut. *Carlotta*, cap. Cattalintch, blé.

— br. ital. *San Givanni Evangelista*, capit. G. Crovarro, blé.

— br. ang. *Camillas*, cap. Hirseland, blé.

— br. ang Leonie, cap. Jakson, seigle.

DANUBE br. ang. *Ann Mitchell* cap. Remley, blé.

— goel. hell. *Urania*, cap. Berlami, lest.

— br. hell. *A. Andreas*, cap. Marulis, lest.

— br. hell *A. Petros*, cap. Sclavunos, lest.

SOULINA bar. aut. *Elisa Maria*, cap. Marovich, lest.

du 30

MARSEILLE brik ital. *Nome di Maria*, capit. Giovanni, Bozzo, blé.

TRIESTE brik ital. *Annetta*, cap. Mozico, blé.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 28

NICOLAEFF pour Cork or Falmouth bark ang. *Th. Dryden*, cap. Broun. maïs.

— pour Cork or Falmouth, barfi angl. *Kamilas*, cap. Strinklan, seigle.

— pour Cork or Falmouth, br, ital. *Felice*, cap G. Solari, blé.

— pour Cork or Falmouth, br. angl. *Leonnie*, cap. N. Jackeu, lest.

— pour Cork or Falmouth, br. ital. *Antonio*, cap Scanrici, blé.

de TAGANROK pour Marseille, br. hell. *Costandino* cap. Crassas, blé.

— pour Cork or Falmouth, br. angl. *Ann*, cap. D. Davis, seigle.

de ODESSA pour Marseille, bar. autr. *Antonio*, cap Rossovich, blé.

de BERDIANSKA pour Rotterdam, bark ital. *Leonida*, cap. Risso, seigle.

de IBRAILE pour Messina. br. ital. *Assunta*, cap. G. B. Amaro, blé.

du 29

de ISMAIL pour Constentinople et Ordu, br. hell. *Fausta*, cap. Matzukis, blé.

— pour Constantinople et Ordu, goel *Spiridhon*, cap. Loghothetis, b[illegible]

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Σταματίου Κασάπη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἀποδείξωσιν ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρατορ. Ἐμποροδικείου
Τὴν 23 Σεφερ 1284.
14 Ἰουνίου 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Πολιτζατζῆ Χρήστου Παππᾶ Γιάννη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσι καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἀποδείξωσι ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρ. Ἐμποροδικείου.
Τὴν 23 Σεφερ 1284.
14 Ἰουνίου 1867.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *MARIE LOUISE* cap. Franet, partira pour MARSEILLE dimanche 7 juillet à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en t[illegible]s genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libra[illegible] Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussign[é] toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji an à Galata.
H. KLARFELD.

PILULES DE BLANCARD

A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg

EXPÉRIMENTÉES DANS LES HÔPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.

Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'iode et du fer, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre **scrofuleux** (*tumeurs, engorgements, humeurs froides, etc.*), genre d'affections contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*pertes blanches*), **l'aménorrhée** (*menstruation nulle ou difficile*), la **phthisie, la syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques, faibles ou débilitées.**

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des **véritables Pilules de Blancard**, exiger notre **cachet d'argent réactif** et notre signature ci-jointe apposée au bas d'une étiquette **verte.** — Se défier des contrefaçons.

Blancard

Se trouvent dans toutes les Pharmacies. *Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.*

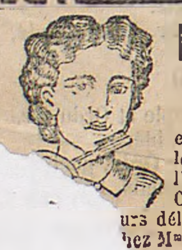

BROSSE ÉLECTRIQUE ET ÉLIXIR DENTAIRES

Du Dr LAURENTIUS, breveté s. g. d. g.

L'APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ aux affections b[illegible] par la BROSSE ÉLECTRIQUE et L'ÉLIXIR DENTAIRES du docteur LAURENTIUS [illegible] des effets merveilleux. Sous leur action, les dents cariées, envahies par le tartre, a[illegible] par la faiblesse d'estomac ou par l'usage du tabac, retrouvent leur état, se solidifient, les do[uleu]rs s'apaisent, l'haleine se purifie. Cette Brosse s'emploie à sec, sans poudre; l'Élixir est le complément obligé du traitement, [illegible] délicieux, tout en conservant la beauté primitive des dents, les préserve de toute altération. [C]hez Mme SORA, 2, rue Ménars. — A *Constantinople*, dépôt général chez MM. CALLEJA et Cie

AVIS.

Les créanciers du failli nommé Tohafezi Polivaki, sont invités dans le terme de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, à se rendre au comité des faillis, pour constater en présence des syndics leurs créances d'après la loi. Le délai fixé passé toute réclamation de la part des créanciers sera considérée comme nulle et non avenue.

Le 17 Sépher 1284.
Le 8 Juin 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Εἰδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Τοχαφεζῆ Πολιβάκη ὅτι ἐντὸς δεκα πέντε τὸ πολὺ ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον νὰ παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπὴν καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, οἱ μὴ δὲ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας θέλουσι μείνει ἔξω τοῦ κύκλου τῶν δανειστῶν.

17 Σεφὲρ 1284.
τὴν 8 Ἰουνίου 1867

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Εἰδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Κυριχζιτζῆ Γιάννη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

21 Σεφὲρ 1283.
Τὴν 12 Ἰουνίου 1867.

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFI
Pestilmadji sokak rue de a Quarantaine
Galata,

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTE

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les [ab]cès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu de villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), au principaux pharmaciens et droguistes de toux les pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.		
6	30	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
7		2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek.
8	30	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	30	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
11		6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.*)
12		2	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, R.-Hissar, Arnaoutkeuï, Ortakeuï, Bechiktach.
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8		11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	45	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	15	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8		14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	45	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
9	30	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	30	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
4		3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	30	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.		
8	30	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	45	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	45	5	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10	15	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	30	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Therapia, Buyukdéré,
2		3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	45	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Thérapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
4	45	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.*)
4	45	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	30	5	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (*retour direct au pont.*)
5	30	18	10		pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
6		12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yenimahallé.
6	30	6	11		pour Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré.(*)
6	30	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
7		5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	45	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	15	3	10	45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6	45	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.		
7	27	12			de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7	57	12		30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	57	12		30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3		15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3		15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	42	8		15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	12	8		45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	12	9		45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	12	10		45	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.		
8	12	12		45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Therapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
9	12	1		45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	45	2		15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	30	3			pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdére.
2	27	7			pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4	57	9		30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	57	10		30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	15	10		45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré.
6	42	11		15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. BECKEHOFF.
Moqmhané cité française N° 24
au 1er chambre n° 2.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.
L s et A. BERTIN FRÈRES Cité françases

AVIS.

Un homme versé dans la langue italienne, calligraphie, géométrie et dessein linéaire offre ses services auprès de quelque famille ou de quelque architecte ou ingénieur.

S'adresser au bureau du journal aux initiales C. B.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, Rue de Péra, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Proven[ce]

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 147.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-inserés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

BELEDIYE KÜTÜPHANESİ No 1/4

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 2 Juillet.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 1er juillet.

L'Empereur, dans son discours à l'occasion de la distribution des prix de l'exposition dit:

« Les esprits attentifs auront deviné » sans peine que, malgré le développe» ment des richesses et l'entraînement » vers le bien-être, la fibre nationale » est toujours prête à vibrer aussitôt qu'il » s'agit de l'honneur et de la patrie »

En l'honneur du Sultan, une grande revue aura lieu le 2 juillet au Bois de Boulogne.

Vienne, 1er juillet, 10 h. 10 m. soir.

Le bruit court que Maximilien a été fusillé.

Liverpool, 1er juillet.

Cotons New-Orléans 11 1/4.
Stock 10,000 balles.

Paris, 1er juillet 1 h. 50 m. soir.

Consol. T.Clôture Ouvert. faible. 34

Paris, 1er juillet 3 h. 50 m. soir.

Consol. T Clôture faible. 33 90

Londres, 1er juillet.

Consol. T. Ouverture.
Consol. T. Clôture.. 33 1/2 — 34
Emprunt Ottom. 1865 { ouvert. / clôture.
Rente Française 3 0/0 { ouver. 68 95 / clôtur. } faible.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

A l'occasion de la visite du Sultan en Angleterre, la Reine recevra son hôte impérial à bord de son propre yacht et l'accompagnera en personne aux grandes manœuvres navales qui auront lieu à Spithead. Lord Raglan, le fils de l'ancien commandant des forces anglaises en Crimée sera attaché à la personne du Sultan en qualité d'aide-de-camp. (*Owl.*)

—

La statue de Richard Cobden, à Londres, sera probablement inaugurée dans six semaines. Elle s'élèvera à Comden-town, sur une place formée par la rencontre de Hampstead-road, de Everhold-street, de Crowndale-road et de High-street. Sur le piédestal en pierre de Portland, pas de trophées d'armes, pas de Victoires aux ailes éployées, pas de nations vaincues et courbant le front, rien que des fleurs, des fruits et des épis. La statue sera de marbre. Le grand libre-échangiste, dans une attitude douce et persuasive, sera représenté haranguant un [illegible] (*Times.*)

—

D'après la *Correspondance provinciale*, voici les points principaux qui ont été arrêtés dans la conférence douanière du 4 juin :

Le traité douanier du 15 juin 1865 reste en vigueur. La législation douanière est exercée par une représentation commune des gouvernements et des populations, c'est-à-dire par le parlement douanier. C'est la majorité qui décide. Le mode de suffrage des gouvernements est réglé sur l'ancien système de *plenum* fédéral, sous la réserve d'une modification en faveur de la Bavière. La Prusse est investie du droit de convocation et de la présidence.

C'est elle en outre qui conclut les traités de commerce et de navigation au nom de tous les Etats faisant partie de l'union douanière ; enfin elle a le droit de veto dans les dispositions législatives à intervenir. La représentation des populations se compose du Reichstag de l'Allemagne du Nord et des délégués des Etats du Sud, qui doivent être élus conformément aux prescriptions de l'article 5 de la Constitution fédérale.

La Bavière a déjà donné son assentiment, et dès maintenant des invitations sont adressées aux Etats à l'effet de participer à une délibération plus étendue des nouveaux traités douaniers.

La conférence s'ouvrira probablement le 26 juin.

—

Le parti des nationaux libéraux vient de publier son programme. « Le but du parti national, y est-il dit, est le rétablissement de l'unité de l'Allemagne pour assurer sa puissance et sa liberté sous une seule constitution. Sa tâche la plus élevée est de favoriser l'accès de l'Allemagne du Sud. »

Le programme énumère les réformes, constitutionnelles qui doivent être obtenues. Parmi ces réformes figurent la responsabilité ministérielle, la révision de la Constitution Prussienne, la réforme de la Chambre des Seigneurs. Le programme se termine par ces mots : « Une administration conforme aux lois est indispensable pour que le gouvernement et la représentation du pays puissent marcher d'accord. » (*Havas.*)

—

On écrit de Birmingham, qu'à la date du 18 juin, les désordres et les conflits entre protestants et catholiques continuent. La loi sur les insurrections a été proclamée et l'intervention de la force armée a été nécessaire. La nuit dernière un soldat a été tué d'un coup de fusil, et un policeman a été si dangereusement blessé, que sa vie est en danger. Un grand désordre a régné dans les rues jusqu'à minuit et demi.

Deux rues ont été entièrement livrées au pillage. Une chapelle catholique a été attaquée et a éprouvé de grands dommages. Des bandes d'individus en armes se forment en ce moment. (*Evening-Star.*)

—

On écrit de Berlin, le 6 juin:

Je vous ai écrit, il y a quelques semaines, que le roi de Prusse avait refusé d'accepter l'offre du prince de Waldeck de renoncer à tous ses droits de souveraineté, mais que des négociations continuaient sur des questions concernant l'administration de la Principauté. A en croire la *Gazette de la Croix*, le gouvernement prussien fournirait au prince de Waldeck le fonctionnaire chargé de diriger l'administration de ce pays, qui va être réorganisée de manière à permettre au Prince de supporter le fardeau que lui imposera la constitution de la Confédération du Nord.

La *Gazette de la Croix* publie une seconde nouvelle bien autrement importante, c'est la séparation imminente du ministère de la marine de celui de la guerre. Vu le développement que doit prendre dans la Confédération du Nord la marine de guerre fédérale, on comprend du premier coup d'œil qu'un seul homme ne suffit pas pour remplir en même temps les fonctions de ministre de la guerre et celles de ministre de la marine.

(*Correspondance Havas.*)

—

M. l'aide-de-camp général Hassan-Ali-Khan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le shah de Perse, a eu l'honneur d'être reçu par l'Empereur, et de remettre à Sa Majesté les lettres qui mettent fin à sa mission.

Hassan-Ali-Khan a présenté à l'Empereur M. le général Mirza-Youssef-Khan, qui doit rester à Paris en qualité de chargé d'affaires de Perse. (*Patrie.*)

—

Les journaux de Vienne s'occupent de l'amnistie dont il a été fait part avant-hier à la Chambre des députés. Tous sont unanimes à déclarer que cet acte est une nouvelle garantie donnée au peuple en deçà de la Leitha ; que ce qui a été accordé au peuple au-delà de la Leitha, doit lui être également accordé. Aux yeux de la *Presse* ce qui donne une importance particulière à l'amnistie, c'est qu'à partir de ce jour l'Autriche n'aura plus d'émigration politique. Le martyre politique cesse d'exister et avec lui disparaît l'auréole dont il était entouré. Cet acte exercera une grande influence au dehors car, jusqu'à présent le voile de l'oubli n'a pas encore été tiré dans tous les Etats étrangers et surtout en Allemagne sur les événements de l'année 1848. La *Nouvelle Presse Libre* constate que l'amnistie est un acte qui embrasse la totalité, qui est illimité et ne fait pas de restriction; le pardon général est accordé sans le faire dépendre d'une déclaration de loyauté. Le *Fremdenblatt* exprime sa satisfaction sur l'acte de réconciliation par lequel S. M. effaçait le souvenir des événements de mars 1848 ; sa satisfaction est d'autant plus profonde parce que l'amnistie ne ressort pas comme un fait unique dans la nouvelle ère constitutionnelle inaugurée, mais est un rapport intime avec tout le système politique mis en application dans un sens libéral. Le *Wanderer* exprime une pensée analogue, en disant que l'amnistie non-seulement tire un voile sur le passé, mais encore jette une clarté brillante sur l'avenir ; elle éclaire la voie que le gouvernement se propose désormais de suivre et dans laquelle des millions de vrais patriotes le suivront avec joie.

(*Correspondance autrichienne*).

—

Nous attendons de la haute intelligence du Sultan qu'il saura tirer profit du voyage qu'il entreprend et qu'il reviendra dans son empire non sans avoir acquis de grandes expériences. Le Sultan verra comment les peuples de l'Europe prospèrent par l'assiduité et le travail, il apprendra à apprécier l'importance d'une administration en ordre pour la prospérité des peuples ; à chaque pas la valeur de l'instruction se manifestera à ses yeux et nous espérons que le Sultan ne restera pas insensible aux résultats dus à la tolérance religieuse et nationale. Si le Sultan profite de son voyage commencé au milieu d'heureux hospices, ce voyage aura des effets dont le propre empire de Sa Hautesse est appelé le premier à se ressentir. Il est aussi possible que par cette voie la question d'Orient soit, non pas définitivement résolue, mais du moins perdre beaucoup de son caractère menaçant. La plus grande partie de l'Europe suivra avec intérêt les efforts tentés par le Sultan pour mettre en pratique dans son empire, les expériences acquises, et les sujets de la Porte béniront le jour que l'astrologue de la Cour, à Constantinople, reconnût et déclara être un jour heureux. (*Débats de Vienne*).

—

Nous empruntons au *Mémorial diplomatique* les faits suivants :

« Nos lettres de Vienne confirment la nouvelle rapportée par la presse anglaise, d'après laquelle la famille impériale d'Autriche s'est déclarée prête à tous les sacrifices pécuniaires pour racheter la liberté de l'empereur Maximilien.

Le prix de la rançon serait supporté par le *fonds patrimonial*, créé sous le règne de Marie-Thérèse, auquel cette impératrice avait affecté une grande partie des biens particuliers de la dynastie régnante. Les revenus de ces biens et les intérêts accumulés des capitaux appartenant à la caisse patrimoniale sont destinés à subvenir aux besoins personnels de toute la famille impériale. »

—

Les journaux de Vienne rapportaient dernièrement qu'une des femmes au service de l'impératrice Charlotte avait été trouvée pendue dans sa chambre au château de Miramar.

Une lettre que nous recevons de Trieste d'une personne qui nous inspire une confiance absolue, affirme que la personne dont il s'agit, et qui était réellement attachée au service de l'impératrice du Mexique, ne s'est pas suicidée, mais qu'elle a été amenée à Vienne sous une escorte d'agents de police. Il paraît qu'il pèse sur elle une terrible accusation dont notre correspondant indique la nature ; mais sur ce point nous croyons devoir garder la plus grande réserve jusqu'à ce que l'enquête judiciaire permette d'émettre un jugement fondé sur des faits. (*Patrie.*)

LE 21 JANVIER MEXICAIN.

—

Les douze coups de fusil qui ont troué le 19 juin la poitrine de l'Empereur du Mexique auront dans le monde entier un douloureux retentissement.

La sinistre nouvelle que le télégraphe nous a apportée hier a dû consterner tous les hommes honnêtes, mais principalement les contempteurs de la peine de mort, ceux qui pensent que les représailles sont indignes d'un gouvernement libre et que l'aventure mexicaine n'avait pas besoin d'être regardée à travers un prisme de sang pour dégager ce qu'elle contient de leçons et de remords.

Ah ! Monsieur Corta, que vous avez payé cher votre fauteuil au sénat !

Comme vous devez souffrir ! si toutefois le sentiment de la responsabilité que vous avez encourue trouve à se faire jour à travers les broderies de votre uniforme !

Il y a eu un peu plus de deux ans, le député Corta était au Mexique en mission extraordinaire pour étudier la situation, et renseigner son gouvernement sur la valeur et l'avenir du régime introduit dans ce pays par les armes françaises, lorsque le bruit courut à Mexico que M. Corta s'apprêtait à partir avec l'intention arrêtée de défendre l'intervention mexicaine devant le Corps Législatif et de conclure à la prolongation de cette entreprise.

A cette nouvelle, quelques Français, hommes de cœur, préférant sacrifier le fruit de leurs travaux et la sécurité de leur existence à l'intérêt de la patrie, se rendirent à Tacubaya à la résidence du député Corta pour le détourner d'une résolution dont les conséquences funestes étaient évidentes. Tous les moyens furent employés mais sans aucun succès.

Alors l'un des hommes qui avaient poussé le plus loin les supplications, apostropha M. Corta en ces termes: «Souvenez vous, monsieur le député, que vous tenez dans vos mains l'honneur et la fortune de votre pays, la vie d'une foule de braves gens dont le dévouement pourrait servir ailleurs, et que vous allez vouer à une fin misérable cette famille impériale dont le trône n'a d'autre appui, vous le savez bien, que les bayonnettes françaises !»

On connait la suite de l'histoire.

M. Corta de retour en France prononça ce fameux discours où il est question *de l'homme aux yeux d'azur et aux cheveux d'or*, qui engagea définitivement le gouvernement et le pays dans l'échauffourée mexicaine.

Nous recommandons ces détails à la presse européenne, car, il n'est que juste, que la vérité se fasse jour et que le châtiment atteigne le vrai coupable.

L'expédition du Mexique a été malheureuse de point en point. Née d'une idée gigantesque, mais mal conçue, mal engagée, mal poursuivie, mal terminée, il ne lui manquait plus que cette suprême et sanglante conclusion pour en faire le plus lamentable épisode politique que l'histoire ait jamais enregistré. Entreprise avec des ressources insuffisantes, escortée par des hommes comme Marquez surnommé avec raison l'assassin de Tacubaya, appuyée sur un parti que Juarez venait d'anéantir en décrétant la sécularisation des biens du clergé, exploitée par des ambitieux qui s'en sont servis comme d'un marche-pied, condamnée à sécher sur pied sous le souffle des Etats-Unis, l'intervention a parcouru successivement toute la série des fautes qu'il est permis à l'esprit humain de concevoir. On eût dit vraiment qu'un guignon infernal s'attachait à toutes les résolutions.

Pour nous, qui exécrons l'assassinat politique sous quelque forme qu'il se présente, la fusillade du 19 juin est un acte aussi criminel que le décret du 3 octobre; avec cette différence que Maximilien était conséquent avec le principe et les traditions qu'il représentait, tandis que Juarez a oublié que la clémence est la sœur de la liberté.

Juarez a tenu entre ses mains l'argument le plus éloquent en faveur des institutions libres.

En usant de son droit de grâce à l'égard de l'Empereur Maximilien, il se faisait un nom unique dans l'histoire, en même temps qu'il infligeait la plus cruelle des leçons aux gouvernements despotiques de l'Europe.

L'avocat Juarez n'a pas su imiter la générosité du tailleur Jonhson.

Tant pis pour lui ! Tant pis pour le Mexique ! Tant pis pour la liberté !

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

—

PREMIÈRE PARTIE

—

[TA]RTUFE AU VILLAGE.

XVII

— Il faut que tu ailles au couvent, c'est pour ton bien, et tu peux le croire, alors que tu vois avec quelle fermeté je m'impose ce sacrifice. Seulement, voici ce que nous avons décidé : tu partiras demain avec ton oncle pour Orange, où tu resteras quinze jours, afin de t'accoutumer à l'idée de ta nouvelle position. Maintenant, comme j'espère que je serai bientôt guérie, je te promets d'aller passer l'hiver à Lyon. Oui, pour toi j'abandonnerai durant quelques semaines, ce coin que je n'ai jamais quitté, et pendant ce temps, nous nous verrons tous les jours.

Voir le numéro 1er juillet.

— Ma chère bienfaitrice, que vous êtes bonne ! murmura Serverette en l'embrassant.

— Il ne faut plus pleurer, continua Agathe, il faut se réjouir au contraire. Ton oncle renonce à son métier. Le voilà digne de sa nièce.

Les larmes de Serverette se séchèrent, en même temps que disparaissaient les tristes impressions qui l'avaient un moment obsédée. Alors, elle entraîna son oncle dans le parc et l'interrogea longuement sur madame Héloïse et sur sa vie depuis qu'ils ne s'étaient vus.

Chavanet rentra quelques instants après cette scène. Il ne parut que surpris de trouver Chibrac au château, mais au fond, il en fut très mécontent. Le chanteur n'était-il pas le protecteur naturel de Serverette et lui présent, serait-il possible à Chavanet de tenter contre elle le coup qu'il méditait ? Mais, son mécontement s'accrut encore lorsqu'il connut les décisions prises en son absence. Il avait espéré qu'il serait chargé d'accompagner la jeune fille à Lyon et qu'il pourrait la conduire à Privas, chez madame de Pélussin où, sous un prétexte quelconque il l'aurait laissée pendant quelques jours. Maintenant, cette espérance devenait un leurre, puisque Chibrac emmenait sa nièce à Orange.

— Allons ! pensa-t-il, c'est un autre plan à trouver. Mais je ne laisserai pas l'oiseau s'échapper, maintenant que j'ai préparé sa cage.

Après le diner qui eut lieu comme de coutume à sept heures, Chibrac, brisé par les fatigues de son voyage, alla se coucher. Serverette monta dans la chambre d'Agathe, afin de passer la soirée avec son amie et l'abbé Peretty qui venait d'arriver et d'apprendre les événements de la journée.

Quant à Chavanet, sans dire à personne un mot de ses projets, il descendit lui-même aux écuries, se fit seller un cheval, et, profitant de la sereine beauté du soir, il alla se promener sur la route de Privas. Il ne revint de sa promenade que fort avant dans la nuit.

Chibrac se réveilla avec le jour, se leva avec le soleil, et descendit dans le parc dont le silence, à cette heure matinale, n'était troublé que par le cri des oiseaux subitement mis en gaieté par les torrents de lumières qui descendaient du ciel. Le chanteur parcourut pendant une heure les allées sinueuses, aspirant l'air pur à pleins poumons, humant le parfum des fleurs légèrement inclinées sous le poids de la rosée. Enfin lorsqu'il crut que Serverette était sur pied, il se dirigea vers le château. Tout à coup le maître de ces lieux parut devant lui :

— Je vous cherchais, dit Chavanet, et sans doner à son interlocuteur le temps de lui répondre, il poursuivit : Une femme élégante, belle et artiste, qui habite Privas en attendant qu'elle retourne à Privas, a entendu parler de votre talent et désire vous connaître. Je lui ai promis hier de vous amener chez elle. Elle vous attend aujourd'hui.

Chibrac éprouva d'abord un sentiment bien naturel de vanité. Mais, à sa louange, il convient de dire qu'il se rappela aussitôt qu'il devait partir le même jour pour Orange avec Serverette. Aussi, tout en remerciant vivement Chavanet, il lui avoua son embarras.

— Eh ! mon cher ! vous ne partirez que demain, répondit celui-ci. Madame de Pélussin vaut bien qu'on perde une journée pour elle. Rien ne vous presse. D'ailleurs, savez-vous qu'elle est femme à vous faire entrer au grand Opéra de Paris ?

Dix étoiles passant devant ses yeux n'auraient pas ébloui Chibrac autant que ces paroles.

— Je partirai demain seulement, dit-il ; aujourd'hui, je suis à vos ordres.

— Nous irons à Privas tout à l'heure. Vous direz que vous avez quelqu'un à y voir. Ne parlez pas de madame de Pélussin ici. Elle aime les arts et les artistes, et cela suffit pour qu'on ne la tienne pas en grande considération.

— Toujours les mêmes préjugés ! murmura Chibrac, qui se demandait quels morceaux il ferait entendre à une Parisienne qui lui voulait du bien.

XVIII

Chibrac fut présenté le même jour à madame de Pélussin. Elle le reçut avec les grands airs d'une reine qui veut être aimable.

— J'avais souvent entendu parler de vous, monsieur, lui dit-elle. Votre talent ne m'est connu que par ce qu'on m'en a dit. Jai voulu l'apprécier moi-même.

L'artiste, s'inclinant respectueusement, répondit que cette heure compterait dans sa vie et qu'il saurait éternellement gré à M. Chavanet de l'avoir mis en présence d'un juge digne de l'apprécier.

— Le fait est, objecta Pauline, que jusqu'ici, vous n'avez pas eu des auditeurs capables de vous comprendre.

— Ah ! madame, ne m'en parlez pas ! Autant semer des perles devant des...

Il n'acheva pas, car il est des mots qu'on ne prononce pas devant une femme.

— Voulez vous me donner le plaisir de vous entendre? demanda Pauline.

— Je suis ici dans ce but, répondit-il. Malheureusement, je n'ai pas d'accompagnateur.

— Je tâcherai d'y suppléer.

Et Pauline alla s'asseoir devant le piano. Chibrac étala sa musique sur le pupitre et l'audition commença. Madame de Pélussin s'acquitta de sa tâche en musicienne émérite. Quant à Chibrac, il se surpassa. Jamais il n'avait mieux chanté les *Plaintes d'Atala*.

— Vous avez une admirable voix, lui dit-elle, lorsqu'il eut fini, une méthode excellente, du feu, du brio. Votre place est à l'Opéra.

Depuis longtemps, Chibrac n'en doutait plus. Néanmoins il éprouva un singulier

LE PANORAMA DE L'ISTHME DE SUEZ A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Le percement de l'isthme de Suez est sans contredit une œuvre éminemment française ; c'est un Français qui en a conçu le projet, ou du moins, pour rendre justice à tout le monde — même à des morts de vingt siècles — qui en a repris l'idée ; c'est ce même Français, M. Ferdinand de Lesseps, qui poursuit, avec une admirable persévérance, le triomphe de cette idée ; c'est nous, enfin, qui la soutenons de nos capitaux et qui achetons ainsi le droit de revendiquer la gloire de sa réalisation.

Le public montre naturellement un vif empressement à visiter au Champ de Mars l'édifice spécialement consacré à l'exposition de tout ce qui peut l'éclairer sur les travaux de cette colossale entreprise.

Cette exhibition, parfaitement entendue et fort instructive, vient augmenter encore la popularité de l'œuvre, en substituant aux détails techniques une représentation matérielle accessible à toutes les intelligences. On peut dire qu'avec l'aide des plans exposés, dont l'exécution vraiment artistique offre en outre les avantages d'une échelle qui rend chaque point très-sensible, il ne faut que les yeux pour se faire une idée exacte de toutes les opérations. Le langage de ces plans est si lucide, et leurs démonstrations ont une logique si claire, que toute personne qui les a consultés doit garder une entière confiance dans le résultat final des travaux.

Pénétrons donc un instant dans l'annexe où ces plans se trouvent exposés. C'est une grande salle rectangulaire, sobrement enluminée à l'orientale : son aspect a le cachet sévère d'un lieu d'étude, et l'attention n'y est distraite par aucune décoration de fantaisie. On y parvient par un escalier de six marches, gardé des deux côtés par un sphinx en granit.

Dès l'entrée, à l'intérieur, vous lisez cette inscription qui rappelle le caractère sérieux de l'enseignement que vous venez chercher : « Lorsque le général Bonaparte, après la bataille des Pyramides, se rendit à Suez avec les savants de l'expédition, il s'avança vers le nord dans l'isthme et reconnut le premier les vestiges de l'ancien canal, en s'écriant : « Messieurs, nous sommes en plein ca- » nal des Pharaons ! » C'est alors qu'il donna à M. Lepère, ingénieur des ponts et chaussées, l'ordre d'étudier un projet de canal des deux mers. »

Deux plans principaux, d'un relief fortement accusé, occupent le centre de la salle; ils sont couchés horizontalement à un mètre environ du sol, et l'on en fait le tour en suivant une balustrade qui les sépare des visiteurs. Le premier représente, à l'échelle de 2 centimètres par kilomètre, l'isthme de Suez et une partie de la Basse-Egypte. Il donne toutes facilités pour un voyage à vol d'oiseau. Pour peu qu'on se laisse absorber un instant par une reconnaissance attentive des lieux, l'illusion saisit le visiteur et le fait passer par toutes les sensations du touriste.

Le deuxième plan donne l'image d'une portion du canal, dans laquelle on a réuni un matériel dont la seule inspection efface de l'esprit tous les doutes que pouvaient y faire naître les difficultés probables d'un travail gigantesque. On voit qu'en face d'obstacles prétendus insurmontables, le génie de l'industrie a su créer des moyens irrésistibles. Les principales machines d'exécution qui figurent sur ce plan, d'une échelle de 3 centimètres par mètre, sont une drague à long couloir, un appareil élévateur, un chaland flotteur, un bateau-porteur et une gabare à clapets latéraux.

Après ces deux plans importants, on en compte cinq autres qui sont distribués autour de la salle, et qui achèvent de nous initier aux moindres détails de l'exécution du canal; ils représentent: 1° Port-Saïd ; 2° Ismaïlia ; 3° Suez, — tous trois à l'échelle de 20 millimètres par mètre ; 4° un chantier d'excavateur à sec ; 5° les chantiers du seuil d'El-Guisr.

Enfin, à cette exposition des travaux de l'isthme, on a joint une collection d'objets provenant des fouilles, ainsi que les spécimens des produits de la contrée. Ce petit musée d'archéologie et d'histoire naturelle, disposé dans six vitrines, renferme des ossements fossiles, des pétrifications, de la céramique, de l'ornithologie, un herbier, des insectes, des coquilles, des reptiles, des madrépores, et même des médailles et des monnaies.

Ainsi donc, tout a été prévu pour que voyageur improvisé, vous soyez complétement satisfait. Resté une heure dans ce pays en miniature, vous en êtes sorti avec toutes les connaissances d'un explorateur qui s'est donné réellement la peine de planter sa tente sur les rives du lac Timsah.

Et si, après cette visite, vous pouviez garder encore quelque doute sur la prodigieuse efficacité des engins que vous avez examinés ; si vous pouviez toujours croire difficilement que, une fois aux mains énergiques de l'homme, il leur soit possible de préparer le prochain triomphe de la plus grandiose entreprise des temps modernes, veuillez vous rappeler le fait immense qui a été constaté tout récemment, et dont vous avez pu lire la saisissante relation dans une correspondance de Suez adressée au *Moniteur*.

En effet, il y a un mois à peine, une goëlette de 80 tonneaux, nolisée par une compagnie française, quittait la Méditerranée, se lançait sur le canal de Suez, et trois jours après entrait dans la mer Rouge... Ce navire reviendra bientôt par la même voie, avec son chargement.

Voilà où en est la solution du grand problème.

THÉOPHILE DENIS.

REVUE DES JOURNAUX

Le Conseil de la ligue de la réforme a, dans son meeting qu'elle tient toutes les semaines, suivant sa coutume, adopté la proclamation suivante adressée aux peuples de l'Europe et chargé M. Howell, secrétaire, d'en faire transmettre des exemplaires aux diverses corporations d'ouvriers dans chaque pays de l'Europe :

« La ligue de la réforme d'Angleterre aux peuples de l'Europe.

« Frères, Il est temps que nous arrivions à un accord vraiment fraternel sur nos intérêts mutuels et nos droits communs. La liberté n'est l'héritage d'aucune nation ou race en particulier ; elle est l'universel héritage de tous. Le despotisme et le pouvoir arbitraire sont détestables sous quelque forme qu'ils se manifestent, et partout où ils exercent leur odieuse influence. Un bon gouvernement et des lois équitables, bienfaisantes, sont une source de prospérités pour tous les pays assez heureux ou assez sages pour les posséder. La vapeur et le fil ont renversé les barrières qui mettaient entre nous la distance géographique, les préjugés populaires et les ambitions ou les querelles dynastiques qui fomentaient à dessein l'ignorance internationale. Notre intérêt est un et le même ; la paix, la concorde et l'harmonie nous sont également précieuses à tous. Nous ne pouvons avoir aucun intérêt à nous entre-nuire. Il vaut mieux un million de fois que nous travaillions au bonheur les uns des autres, que de nous acharner à notre ruine mutuelle. Frères de Paris et de Berlin ! vous avez noblement proféré les paroles de paix et d'amitié, puissent-elles trouver de l'écho dans tous les cœurs honnêtes ! la guerre est le jeu barbare et insensé que jouent les empereurs et les rois avec la vie et les trésors des peuples.. Placez-la donc à votre ban, frappez-la de votre réprobation ; si vous refusez de vous sacrifier et d'immoler les autres, le jeu sanglant cessera infailliblement. C'est chose horrible, effroyable que de penser qu'il est des hommes faisant profession et métier de massacrer leurs semblables ; il est surtout affreux de penser que des chrétiens foulant aux pieds les préceptes les plus sacrés de la religion qu'ils professent, et qu'ils outragent la dignité de créatures humaines et raisonnables en se précipitant par dizaines et par centaines de miliers pour se plonger dans une boucherie mutuelle. Il est vraiment effrayant de songer que l'intelligence et la science humaines s'appliquent à inventer continuellement de nouveaux moyens pour massacrer plus vite et en masse nos semblables. Frères ! Il ne faut pas qu'il en soit ainsi. C'est à vous de dire : cela ne sera pas ! L'esprit du siècle le défend. Pourquoi la loi et l'arbitrage ne trancheraient-ils pas les différends, s'il en surgit, entre peuple et peuple aussi bien qu'entre homme et homme. Mais il est rare, si cela toutefois arrive jamais, qu'un peuple se querelle avec un autre peuple, la querelle est entre ceux qu'ils se laissent avoir pour chefs, et dont ils sont assez fous pour embrasser les querelles au prix de leur propre misère, de leur propre destruction. Refusez donc de vous laisser davantage pousser en meutes au carnage, excitées par les passions ou les intérêts égoïstes de vos maîtres, ou par les intrigues de leurs diplomates. Songez de quel fardeau écrasant seraient délivrés le travail et l'industrie, s'il n'y avait plus des armées énormes à entretenir, ni à pourvoir à l'agencement et au luxe des institutions navales et militaires.

Songez à quelles proportions minimes les impôts seraient réduits; combien de douleurs et d'angoisses ne siégeraient plus à vos loyers; le pouvoir du tyran et du despote serait paralysé; le commerce et l'industrie, sœurs de la paix et de la liberté, distribueraient et multiplieraient avec une vigueur nouvelle parmi les nations les produits riches et variés que la bienfaisante Providence fait naître tous les ans en si grande abondance et sous tous les climats pour satisfaire aux besoins, au bien-être et au bonheur du genre humain ! Tout cela dépend de vous. Il n'est rien de ce bonheur terrestre que votre force morale et unie entre vous tous ne puisse par la volonté de Dieu accomplir. Cette force est irrésistible; devant elle, tombent d'immenses légions armées. Fondée sur la justice sur l'ordre et la loi, elle a plus que la puissance et n'a rien des maux de la force physique et de la violence révolutionnaire.

Nous autres anglais, nous avons avec succès employé cette force pour effectuer pacifiquement, sagement et légalement un développement plus considérable de nos libertés constitutionnelles, pour améliorer, pour élargir notre système de représentation parlementaire, enfin pour maintenir et protéger notre droit de nous réunir en public afin d'examiner et de discuter les questions qui touchent à nos intérêts politiques et sociaux. Pourquoi donc ne pas faire l'emploi de cette force dans tous les pays pour favoriser le développement de tout ce qui est bon et juste, pour que les affaires publiques soient mieux administrées, que les abus soient réformées, que toutes les usurpations aristocratiques et les injustes priviléges de classes soient supprimés, que toutes les lois oppressives et les impôts accablants soient supprimés?

Pourquoi ne pas faire savoir cette force morale à l'établissement de la vraie et entière liberté civile politique et religieuse, à la diminution de la pauvreté à la conciliation des intérêts en apparence opposée du capital et du travail, à la vulgarisation de l'égalité des intérêts sociaux et politiques à l'intérieur, à l'anéantissement de toutes les barrières fiscales et restrictives qui s'opposent à la parfaite liberté du commerce, aux échanges, internationaux à l'extérieur ; au progrès du bonheur mutuel et de la fraternité de toutes les nations qui composent la famille humaine.

Il y a ainsi beaucoup à faire partout. Les malversations et la mauvaise administration n'existant que trop généralement: La féodalité se trouve encore parmi nous. Le fanatisme n'a point perdu son ardeur de persécution. La manie de la guerre nous possède encore, bien qu'assoupie pour un temps ! Frères, l'avenir est devant vous, le passé vous avertit.

Nous vous invitons à peser mûrement tout cela. Diminuer la somme du mal et de la souffrance, augmenter la paix et la prospérité, travailler à faire le bien, tacher de laisser le monde meilleur que nous l'avons trouvé; cette tâche est digne de tout homme réel, quelle que soit sa religion ; elle est digne de tous les vrais philosophes, de tous les vrais philanthropes. Ce siècle est appelé celui du progrès. Rendons le plus digne de son nom en faisant disparaître de plus en plus les traces du mal dans le passé. Nous ne luttons point contre ce qu'il y a de juste et d'honnête en quelque classe ou sphère que ce soit ; mais soyez bien décidés à n'être plus les victimes ou les instruments de maîtres iniques ou de faux prophètes, soit dans les hautes régions politiques, soit dans le clergé. Il est des paroles qui émeuvent puissamment les cœurs et auxquelles nous pouvons nous associer quels que soient notre symbole religieux, notre pays ou notre race.

Nous pouvons tous nous joindre au chœur céleste: Gloire à Dieu au plus haut des cieux, paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Par ordre du Conseil de la ligue de la réforme.

EDMOND, *président*.

—

Jugement sur l'expédition du Mexique. Triomphe définitif, en Amérique, de l'élément anglo-germain. — Quand on a contre soi la fortune, il faut s'attendre à des blâmes immodérés. L'expédition du Mexique apparaît aujourd'hui comme une aventure tout à fait sans raison, recherchée par une vaine soif de gloire. Il n'en a pas été ainsi. Napoléon croyait possible et opportun de rendre aux populations latines, Espagnoles, Portugaises et Françaises, le rôle considérable qu'elles avaient exercé dans la colonisation de l'Amérique, leur domination ancienne sur les eaux qui baignent les côtes sans fin de ce continent. Eu égard au développement actuel du commerce dans l'Océan atlantique et le Pacifique, cette conception était bien autrement grande qu'elle ne l'eût été dans des siècles précédents. La France seule pouvait méditer un plan pareil, comme elle seule pouvait le poursuivre; sa puissance maritime, développée sous Napoléon, y suffisait. La lutte engagée entre le Nord et le Sud des Etats-Unis présentait enfin, pour la dernière fois, une occasion favorable. Si cette lutte se terminait par la victoire du Nord, l'élément anglo-germain ne rencontrait plus de barrière. Il s'agissait d'assurer au Mexique une sorte d'avenir autonome sous la protection de la France ; impossible, alors, de prévoir une soumission complète des Etats du Sud. Napoléon saisit donc le moment opportun.

L'entreprise a complétement échoué. Abandonné par les Français, le Mexique est tombé plus que jamais dans le chaos. Personne ne doute plus que le moment ne soit proche, où, pour en finir avec cette éternelle anarchie, les Mexicains s'en remettront de leur salut aux Etats-Unis, lesquels ont déjà absorbé, et parfaitement digéré, des portions si considérables de l'ancienne et immense conquête espagnole. Ainsi, les événements des dernières années n'ont fait que mettre en un jour plus éclatant la «vocation manifeste» de l'élément anglo-germain en Amérique. (*Gazette de Spencer*).

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Bien souvent des plaintes se sont élevées au sujet de l'insuffisance de l'échelle de Carakeui où il est, bien des fois, difficile de débarquer, par suite de l'agglomération des caïqs et des embarcations. Cette échelle existe depuis plusieurs années déjà et, cependant, malgré l'extension considérable qu'à acquis le mouvement maritime de la capitale, elle conserve les proportions exigues qu'elle avait dans le principe. Carakeui, le centre de Galata, n'a pour communiquer avec les batiments et les navires à vapeur, dont le nombre augmente de plus en plus, que ces quelques planches mal jointes à l'entrée du pont et que les eaux de la mer submergent par le gros temps. Autour de cette prétendue échelle stationnent journellement des mahones qui chargent ou déchargent des marchandises, des *neubets caiqs*, des barques particulières et, enfin, les embarcations des batiments. Il en résulte que les personnes se rendant à Galata par mer, pour éviter une course longue et fatiguante, sont obligées quelquefois d'attendre plus de dix minutes avant de débarquer, au risque de faire naufrage ou de se voir écrasées entre deux mahones tout en subissant les injures des caïqdjis dont le langage n'est pas toujours empreint de la plus parfaite aménité. Il serait donc à désirer, dans l'intérêt du public, que cette échelle importante par sa position participât aux améliorations introduites dans notre ville et qu'on lui donnât des proportions de nature à satisfaire aux exigences d'une circulation sans cesse croissante.

—

Samedi, 29 juin, l'Eglise catholique célébrait l'anniversaire centenaire du martyre de St-Pierre à Rome, et l'Eglise des Frères Prêcheurs de Galata, dédiée à ce chef des Apôtres, s'était parée de ses plus beaux ornements pour fêter dignement ce grand jour. De riches draperies en ornaient les murs, et des inscriptions qui commençaient depuis la grande entrée jusqu'au fond du chœur, annonçaient aux fidèles l'objet de la fête. L'Eglise toute resplendissante, des torrents de lumière que répandaient ses beaux lustres de Bohême, présentait un spectacle magnifique. La foule était immense. Pour rehausser l'éclat et la pompe de la cérémonie les Pères avaient sollicité et obtenu le concours d'une bande militaire qui s'y est gracieusement prêtée et a fait entendre avant et pendant la messe des morceaux choisis habilement exécutés. La même musique qui est celle des zouaves de la garde, avait accompagné le Dimanche 23 juin, la procession de la fête-Dieu qui a eu lieu dans la même église avec une solennité insitée. Outre le cortége habituel des classes des Frères de la Doctrine chrétienne de Péra et de Galata et celles des sœurs de Charité avec leurs bannières et oriflammes, on remarquait la compagnie du Rosaire, qui précédée de sa belle bannière, accompagne toujours la procession, et déployait cette fois une pompe qui ne s'était pas encore vue : Quinze magnifiques bannières dont 5 bleues, 5 rouges et 5 blanches, représentant les 15 mystères du Rosaire étaient portées par des jeunes filles vêtues de robes blanches transparentes qui laissaient voir des dessous de soie bleues, rouges et blancs, avec des ceintures assorties à la couleur des voiles blancs parsemés d'étoiles dorées et des couronnes de roses blanches.

L'escorte était formée par les Zouaves de la garde qui attiraient l'attention de tous par leur tenue modeste et leur maintien digne et convenable, et chacun a pu admirer dans l'église aussi bien que dans les rues, l'excellente exécution musicale et le maintien digne et respectueux de tous.

Ces deux fêtes célébrées par les RR. PP. à Galata laisseront un long et bien doux souvenir dans le cœur de tous les assistants.

—

A Son Altesse le Ministre de la Guerre.

Altesse,

Je me fais un devoir de vous exprimer ma profonde gratitude pour la gracieuse obligeance avec laquelle vous avez bien voulu m'accorder la musique militaire à la solennité de la Fête-Dieu. Je suis en cette occasion l'écho des habitants de ma paroisse qui partagent mes sentiments.

Ce qui donne encore un nouveau prix à la faveur que Vous nous avez accordée, c'est que tous Vos militaires se sont fait remarquer par une tenue parfaitement digne et conforme à la cérémonie.

Cadi-keuï, le 27 juin 1867.

J'ai l'honneur d'être, etc.

JOSEPH DE NEGRI,
Curé de Kadi-keuï.

—

Samedi un batelier de Top-Hané naviguant dans son caïque sur le Bosphore est tombé raide mort sous le coup d'apoplexie foudroyante.

—

plaisir en se l'entendant affirmer par une femme dont il venait d'apprécier les connaissances musicales. A ce moment, un des plus doux de sa vie artistique, il goûta cette joie infinie de l'artiste qui, après avoir longtemps douté de lui même, apprend enfin ce qu'il vaut par des éloges raisonnés et désintéressés.

— Ah ! madame ! s'écria-t-il, dans un élan de reconnaissance et d'orgueil, vos paroles valent pour moi plus encore que tous les applaudissements que j'ai reçus en vingt ans. Je trouve enfin quelqu'un qui m'apprécie.

Et, pour convaincre madame de Pélussin qu'elle ne s'était pas trompée, il choisit un autre morceau et chanta de nouveau. Le second en amena un troisième, le troisième un quatrième et durant une heure, ému, transporté, il repassa toutes les parties de son répertoire.

Pendant ce temps, Chavanet s'était discrètement retiré voulant laisser à son amie la liberté de frapper le grand coup.

Le chanteur ne s'arrêta que lorqu'il eut épuisé sa musique.

— C'est merveilleux ! s'écria madame de Pélussin, avec un enthousiasme qui ne manquait pas de sincérité.

Ce n'était qu'une habile intrigante, mais une intrigante douée au plus haut degré du sentiment artistique. Elle découvrait dans Chibrac des qualités qu'on ne soupçonnait pas, et alors même qu'elle cherchait à l'attirer dans un piége, elle ne se croyait pas obligée de cacher son admiration.

— Je m'occuperai de vous, monsieur Chibrac, ajouta-t-elle, je vous le promets. Vous avez mieux à faire qu'à vous donner en spectacle à des paysans qui ne sont que des ânes déguisés. Je vais écrire à Paris à votre sujet.

Chibrac la remercia silencieusement. Il était à la fois plein de joie et de regrets : plein de joie, car on le jugeait enfin selon sa valeur ; plein de regrets, car il avait promis à madame Chavanet de renoncer à la carrière artistique, et qu'il se repentait maintenant de sa promesse.

— Vous avez une nièce, monsieur ? lui dit tout à coup madame de Pélussin.

— Oui, madame ; une nièce qui chante aussi bien que moi, mais qui s'est sacrifiée pour assurer le bonheur de sa tante. Elle est aujourd'hui la fille adoptive de madame Chavanet.

— Je le sais. J'ai entendu parler d'elle et je sais les circonstances qui l'ont décidée à changer de vie. J'ai le plus vif désir de la connaître.

— J'aurai l'honneur de vous la présenter, madame.

Si Chibrac avait pu saisir l'expression de joie qui passa sur le visage de Pauline, lorsqu'il prononça ces paroles, il aurait retiré son offre spontanée. Mais il ne devina rien des projets de madame de Pélussin et renouvela, au moment de la quitter, la promesse qu'il venait de lui faire.

— Ma nièce sera ici demain, dit-il.

— J'y compte bien, répondit Pauline.

En revenant à Saint-Etienne, dans la voiture de Chavanet, Chibrac ne parla que de Pauline et avec les éloges les plus exagérés. Il était séduit par cette charmeresse dans laquelle il ne voyait qu'une femme qui lui voulait du bien, après s'être éprise de son talent.

— Pas un mot de tout ceci à ma femme, dit encore Chavanet à son compagnon enthousiasmé. Elle ne pardonne pas à madame de Pélussin son goût pour les arts.

Cette observation porta ses fruits. Chibrac resta muet comme un poisson et ne parla à personne de la visite qu'il venait de faire.

Le lendemain, eurent lieu entre madame Chavanet et Serverette de touchants adieux.

Il était convenu que celle-ci, après avoir passé quinze jours à Orange, se rendrait à Lyon, où elle trouverait Chavanet chargé de la présenter à la supérieure du couvent de l'Assomption. Ce dernier, par un sentiment de réserve dont la jeune fille lui sut gré autant que s'il eût été sincère, s'abstint de l'embrasser. Mais au moment où elle allait monter en voiture, il s'approcha d'elle et lui dit à voix basse :

— N'emportez pas un mauvais souvenir de moi, Serverette. J'ai traversé une heure de folie. Mais, je suis guéri, bien guéri, et j'ai tant pleuré, tant prié, que je dois être pardonné là-haut.

— Vous êtes également pardonné ici-bas, répondit la jeune fille, car j'ai tout oublié.

L'abbé Peretty voulut déposer sur ce front chaste et pur un baiser paternel.

— Adieu, ma fille, murmura-t-il, plus ému qu'il ne voulut le paraître ; n'oubliez pas les bons exemples que vous avez eus sous les yeux depuis un an.

Manette pleurait à chaudes larmes en voyant partir l'enfant dont la présence avait mis la joie dans la maison, et Barbassous, morne dans un coin, s'efforçait en vain de ne rien laisser deviner de la sombre tristesse qui avait envahi son cœur.

Serverette partit comblée des bénédictions de tous ceux qui la connaissaient.

Elle subissait elle-même une indicible émotion, en quittant la maison où, depuis un an, elle avait été tant aimée. A cette heure solennelle, elle ne se rappelait plus la coupable tentative de Chavanet. Elle ne se souvenait que des joies qu'elle avait goûtées, des affections qui l'avaient si tendrement entourée.

La voiture qui devait la conduire à Privas se mit en route. Serverette éclata en sanglots. Mais, bientôt, le grand air, le soleil, la beauté de la route apaisèrent sa douleur. Elle se dit que dans un an, elle reviendrait au sein de cette opulente nature et l'espérance facile et douce aux jeunes cœurs effaça les souvenirs du passé regretté.

Chibrac avait assisté au spectacle de ces émotions avec une impassibilité qui n'était habituellement ni dans son caractère, ni dans son cœur. C'est qu'il pensait aux propositions qui lui avaient été faites la veille par madame de Pélussin, et qu'il se rappelait la promesse aux termes de laquelle il devait présenter Serverette à Pauline.

Pendant le trajet, il parla peu. Enfin, au moment d'arriver, il se décida à faire connaître ses desseins à sa nièce.

— Ecoute moi, petite, lui dit-il, [illegible] allons nous arrêter durant quelques [illegible] à Privas.

— Pour voir Frédéric? demanda-t-elle naïvement.

— Non. Nous verrons Frédéric avant de partir, mais pour aller chez une dame qui me veut du bien.

— Quelle est cette dame?

— Madame Pauline de Pélussin.

— Je ne la connais pas.

— Justement. C'est elle qui désire te connaître.

Serverette garda un moment le silence, sans laisser deviner ses réflexions. Au fond, la pensée d'aller en ce moment vers un village inconnu lui souriait peu.

(*Sera continué*).

Un enfant de 4 ans appartenant à une femme turque est tombé par une fenêtre à Pervuzade et s'est tué du coup.

—

Ces jours-ci la police de Constantinople a envoyé une cinquantaine de zaptiés à la poursuite du brigand L fieri du côté de Yalova.

—

Deux voleurs ont été arrêtés, ces jours-ci, au moment où l'un s'est accroché à une fenêtre pour entrer dans une maison. Des zaptiés de ronde les ont arrêtés. L'on trouva sur eux des allumettes, un couteau et une corde.

—

Il y a deux mois environ, un capitaine samien fut victime d'une friponerie dont la chronique locale offre de fréquents exemples.

Une connaissance du capitaine, le sieur M..., hellène de nation, prétendit avoir un besoin pressant d'argent, et lui proposa plusieurs bijoux montés en brillants, mais pour rendre service à un ami il céda à ses instances et devint l'acquéreur des bijoux, pour la somme de deux cents vingt huit livres turques.

Ayant eu, quelques jours après, l'occasion de faire estimer son emplette, il demeura stupéfait quand il s'entendit dire que les brillants étaient faux.

Il pria le vendeur de reprendre sa marchandise, celui-ci le promit, mais il n'exécuta pas sa promesse. Pour l'y forcer, le capitaine samien vient de porter plainte et le coupable a été arrêté.

—

Avant-hier, pendant le jour, deux malfaiteurs entrèrent dans une maison à Bulbulsocaq. N'ayant trouvé qu'une petite fille, ils s'emparèrent d'une broche en or et d'une robe de femme. Ensuite ils se sauvèrent sans beaucoup s'inquiéter des cris poussés par l'enfant. Mais un passant qui les vit s'enfuir, courut après eux et les arrêta.

Les effets dérobés furent rendus immédiatement.

CHRONIQUE.

L'Industrie Allemande

ET LE ZOLLVEREIN

A propos de l'Exposition Universelle.

Première Partie.

II.

Dans l'intérêt de l'industrie linière, on institua des inspections sans le contrôle desquelles aucune vente ne pouvait s'effectuer, et on perfectionna le blanchiment à Bielefeld. Créfeld vit s'élever, vers la même époque, ses premières fabriques de soieries et de velours, également fondées par les victimes des persécutions religieuses. Toutes ces entreprises étaient en marche à l'avénement de Frédéric II, dont le génie, embrassant tout, ne fit pas moins pour le développement industriel que pour la gloire militaire et l'organisation administrative du royaume, agrandi par ses victoires. Aucune branche de travail n'échappait à son attention. Il avait d'ailleurs, pour l'industrie manufacturière, une véritable prédilection. Les fabriques de lainages manquaient de fileurs habiles; Frédéric en fit venir à ses frais de l'étranger. Dans toutes les parties de la Prusse, mais surtout dans la Marche et en Silésie, les établissements industriels se multiplièrent sous son règne. On vit se former ainsi des fabriques de velours et d'étoffes de soie riches à Berlin, d'étoffes légères à Postdam, de lustrines à Brandebourg, de cuirs de Russie à Francfort-sur-l'Oder, de draps à Sorau, à Glogau, à Gottbus et dans beaucoup d'autres villes. L'industrie linière fit, en Silésie et en Westphalie, des progrès constants et tels que ses produits arrivèrent à primer tous leurs similaires dans le commerce. Les toiles de ces provinces se plaçaient avec avantage sur tous les marchés du globe. Les draps trouvèrent de nouveaux débouchés en Pologne, en Russie et dans les pays du bas Danube. Des mines de la haute Silésie, qui acquirent plus tard une si grande importance, on commença dès lors, à extraire la houille, le minerai de fer et la calamine qu'elles renferment, et dont l'exploitation a pris de nos jours un développement si remarquable.

Dans la direction du régime commercial de ses Etats, le grand Frédéric fut moins irréprochable. Il professait sans réserve le système mercantile et les principes de Colbert. L'école alors régnante des physiocrates n'avait pas d'adversaire plus décidé que lui. Il lança ainsi la Prusse dans les voies du système protecteur et imprima en outre à sa législation un caractère de fiscalité trop exclusif, par l'établissement de divers monopoles en 1766. Il pouvait paraître nécessaire de protéger des fabriques jeunes encore; mais ce prince ne comprit pas que le morcellement territorial de la monarchie prussienne était loin de comporter un système douanier comme celui d'un pays aussi bien arrondi que la France. L'exécution en avorta complétement. Ce fut une faute d'entraver l'exportation des produits bruts dans un pays comme la Prusse, qui, à part la toile, dont l'écoulement ne rencontrait aucun obstacle au dehors, n'avait guère de produits fabriqués qui pussent largement alimenter l'exportation.

La plupart des nouveaux établissements manufacturiers se seraient mieux trouvés de ce stimulant de la concurrence, sans lequel on s'ingénie rarement à bien faire; il manquait particulièrement aux industries qui devaient leur fortune moins à la vocation naturelle du pays qu'aux faveurs du gouvernement, comme par exemple celles de la voie, du sucre et du tabac. Si, malgré ce système douanier, vicieux dans son principe on vit l'industrie prospérer, la production s'accroître, le pays s'enrichir et s'élever, il ne faut pas perdre de vue que l'erreur du grand monarque fut en partie rachetée par une foule de mesures plus sages et plus fécondes, et que, sous les successeurs de Frédéric, la rigueur de son système fut considérablement adoucie.

Nous avons déjà vu la Westphalie et le pays de Berg étaient, depuis un temps immémorial, les foyers principaux de l'industrie métallurgique en Allemagne; Solingen et Iserlohn y jouissaient d'une renommée universelle pour leurs armes et leurs ouvrages en métaux de toute espèce. Elberfeld et Barmen aussi conservèrent et accrurent même leur importance industrielle dans une autre sphère; leurs toiles de lin bariolées étaient constamment demandées en Amérique. Les articles des provinces rhénanes et de la Westphalie s'exportaient vers l'est et avaient les foires de Brunswick pour marché principal. L'industrie d'Aix-la-Chapelle et de ses environs avait aussi lentement repris depuis la fin du XVIIe siècle; on y procurait, par l'entremise de la Hollande, des laines d'Espagne, avec lesquelles on essayait d'imiter les draps fins de France. Ce district fabriquait en outre des ouvrages en métaux, cuivre et laiton notamment. Les mines de Stolberg étaient connues et exploitées dès lors.

Dans aucune partie de l'Allemagne, depuis la Réformation jusqu'à la guerre de Trente-Ans, l'agriculture et l'industrie n'avaient prospéré autant ni fait d'aussi grands progrès qu'en Saxe, pays doué profondément d'une de ces vocations industrielles qui traversent toutes les crises et triomphent de tous les obstacles. Ses électeurs avaient d'abord été les premiers en rang des princes protestants. Une politique flottante entre la Suède et l'Autriche diminua, il est vrai, leur considération, mais préserva le pays des ravages de la guerre, jusqu'à l'époque du moins où ces princes, devenus aussi rois de Pologne et catholiques, eurent maille à partir avec la Prusse, qui avait grandi aux dépens de ces trois puissances, à l'influence desquelles elle substitua la sienne dans tout le nord de l'Allemagne. Cela n'empêcha pas l'industrie saxonne de profiter du développement naturel de ses relations avec les pays d'outre-mer par l'Elbe, et avec l'Europe orientale par l'effet du nouveau lien dynastique et politique dont nous venons de faire mention. Ce furent ces rapports surtout qui déterminèrent l'importance toujours croissante des foires de Leipzig. Du fond de sa production propre, la Saxe exportait principalement des métaux de l'Erzgebirge, de la toile et des draps, de la bonneterie, de la dentelle et du papier. La Lusace était alors un de ses foyers d'industrie les plus considérables. Les toiles de Saxe allaient dans les pays transatlantiques; les draps trouvaient un débouché très avantageux dans le nord-ouest de l'Allemagne, ainsi que dans l'Europe orientale; ils étaient en majeure partie fabriqués avec la laine de Saxe, déjà réputée la meilleure de l'Allemagne, même avant qu'elle fût améliorée par l'introduction des mérinos espagnols, qui eut lieu en 1763. L'année 1706 avait été signalée par une importante découverte industrielle, celle du moyen de fabriquer la porcelaine dure, à l'instar de la Chine et du Japon, par Bœttiger. La Saxe, où il vivait, établit à Meissen la première fabrique du nouveau produit. Cette manufacture est, à en juger par les pièces qu'elle expose, restée fidèle au genre rococo dans lequel s'établit sa vieille réputation. La guerre de Sept-Ans fit beaucoup de mal à ce pays. Cependant il se remit, et son industrie s'enrichit même d'une nouvelle branche, la fabrication du coton à Chemnitz. L'exploitation des mines aussi resta très productive. Enfin, avec l'essor de la littérature et des sciences en Allemagne, la librairie, dont Leipzig devint le centre, y acquit également une grande importance commerciale.

Parmi les pays de montagnes, abondant en forces hydrauliques, la Thuringe surtout était recherchée pour l'établissement de nouvelles usines. Il s'y forma de verreries, des manufactures de porcelaine, des forges et des fabriques d'ouvrages en fer, en acier et en bois. Le tissage du lin aussi y était généralement répandu comme industrie domestique; mais ses produits s'exportaient peu. Si nous passons au midi de l'Allemagne, les cercles de Franconie et de Souabe, avec le morcellement infini de leurs territoires, partagés entre la souveraineté d'une multitude de villes et de princes, éloignés des nouveaux courants du commerce international, privés de centre et séparés les uns des autres par d'innombrables barrières de douane qui y paralysaient le commerce, s'y présentent comme ceux où tout s'était le plus rapetissé. Augsbourg et Nuremberg n'offraient plus que l'ombre d'elles-mêmes. Si dans la première de ces villes, certaines industries, particulièrement celles des orfèvres, des fondeurs en bronze et des sculpteurs en bois, en avaient encore de la réputation, le goût y avait vieilli et ce qu'elles produisaient était trop cher pour trouver un grand débouché. La fabrication de la toile continua en Souabe; mais, sauf quelques envois au delà des Alpes, il ne s'en faisait plus que pour la consommation intérieure. Il en était de même pour les tissus de coton, dont il faut dire un mot, puisque l'on avait commencé de bonne heure à fabriquer aussi des futaines dans les villes impériales de la haute Allemagne. (*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Deux Czars à Paris.

Souvenirs Historiques.

I.

PIERRE 1er (1717).

L'après-dînée, Pierre 1er alla à Versailles, où le maréchal de Tessé le laissa aux mains du duc d'Antin, le modèle du parfait courtisan Louis-quatorzième, chargé de faire au czar les honneurs de ce palais et de ces jardins enchanteurs, dont mieux que personne, en sa qualité de surintendant des bâtiments, il connaissait la féerie. L'appartement de feu Mme la dauphine princesse de Bavière était préparé pour lui, et il coucha dans la communication de Mgr le dauphin, père du roi, qui fait à cette heure (1732) des cabinets pour la reine.

La journée du mardi 25 mai fut employée à parcourir le jardin et à faire sur le grand canal une promenade en gondole, dont le czar goûta plus que personne la douceur, pleine pour lui d'une agréable surprise. On visita tout Versailles, Trianon, la ménagerie, et l'on se coucha ébloui et fatigué.

Le mercredi 26, le czar était à Marly, où il s'amusa fort tout le jour, surtout à la machine, et d'où il donna rendez-vous pour le lendemain matin au maréchal de Tessé en bon lieu, pour voir la procession de la Fête-Dieu. Le maréchal le fit jouir du spectacle pompeux de celle de Notre-Dame.

C'est à ce moment que le czar, séduit par tant de courtoisies et de nouveautés, songea à faire violence à ses derniers scrupules et à appeler auprès de lui l'impératrice sa femme, dont l'absence lui pesait au cœur. Mais il renonça bientôt à ce dessein, peut-être uniquement dans la crainte de surcharger le budget de notre hospitalité, qui montait à 600 écus par jour, malgré les réductions discrètes qu'il avait exigées dès les premiers jours. Il manda donc à la czarine, compagne héroïque de ses exploits et digne confidente de ses desseins, dont la venue eût mis le comble à la satisfaction de la curiosité et de la sympathie parisiennes, de l'attendre à Aix-la-Chapelle ou à Spa, à son choix, en y prenant les eaux.

Le dimanche 30 mai, le czar partit avec M. de Bellegarde fils et survivancier du duc d'Antin, à grands relais, pour Petit-Bourg, où le duc le reçut à dîner et d'où il l'enmena voir Fontainebleau. L'empereur y coucha et prit part le lendemain à une chasse à courre, dont le comte de Toulouse lui fit les honneurs. Pierre trouva le palais, d'un charme trop raffiné et trop élégant, en effet, pour plaire à cet amateur des beautés grandioses, médiocre, et goûta encore moins le plaisir de la chasse, auquel il était peu accoutumé, et qui lui parut plus fatigant qu'agréable. Il était, le soir, d'assez mauvaise humeur, et voulut se dédommager d'une longue contrainte en dînant seul avec sa suite, au retour, dans l'île de l'Etang de la cour des Fontaines.

Le mardi 1er juin, il s'embarqua au bas de la terrasse de Petit-Bourg, pour revenir par eau à Paris. Au passage devant Choisy, il fit stopper et voulut visiter le château et les jardins. Il fut obligé, par suite de cette curiosité, d'entrer saluer la princesse de Conti qui s'y trouvait. Après une courte promenade, il se rebarqua et voulu passer sous tous les ponts de Paris, s'arrêtant devant l'île de la Conférence.

Jeudi 3 juin, octave de la Fête-Dieu, il assista de l'hôtel de Lesdiguières au défilé de la procession de la paroisse de Saint-Paul. Du 3 au 11 juin, il fut en villégiature à Versailles, Trianon et Marly, où il coucha tour à tour, et où il prolongea huit jours un séjour qui lui était des plus agréables.

Le vendredi 11 juin, le czar se rendit de Versailles a Saint-Cyr, où il visita toute la maison et les demoiselles dans leurs classes, prenant encore intérieurement note, pour l'imiter de cette fondation vraiment royale. Il ne pouvait se dispenser de voir également Mme de Maintenon, retirée austèrement au milieu de son établissement de prédilection et de celui qui honore le plus sa mémoire. Il y eut là un de ces malentendus qu'expliquent parfaitement d'un côté l'attitude peut-être un peu trop boudeuse et curieuse à la fois de la grace favorite, qui eût voulu voir sans être vue, et de l'autre l'ignorance où se trouvait forcément le czar de la véritable situation et des égards légitimes dus à cette veuve sans titre du feu roi. De là un embarras mutuel qui, chez un homme comme le czar, aux impressions entières, parut facilement dégénérer en incivilité, et chez Mme de Maintenon, surprise dans son lit dont elle avait mal à propos tiré les rideaux, en désappointement. L'opinion de Lemontey, qui est la nôtre, est que toute la faute de cette brusque et muette entrevue doit retomber, non sur le czar, mais sur ses guides qui n'osèrent pas assez le guider en cette circonstance des plus délicates, la cour de Russie n'offrant aucun exemple propre à apprécier, du premier coup, le rang de Mme de Maintenon, fait de nuances toutes françaises.

Le mardi 15 juin, le czar, qui était de retour à Paris depuis le samedi 12, alla de bonne heure voir le duc d'Antin. « Personne n'y entrait que les conviés et quelques dames avec Mme la duchesse (de Bourbon) et les princesses ses filles qui voulaient bayer aussi. » Le duc de Saint-Simon y vint aussi, ayant abrégé dans ce but son temps de travail avec le régent. Le pénétrant et implacable observateur faillit être pris dès l'abord au piège bienveillant d'une présentation que lui offrit à brûle-pourpoint le maréchal de Tessé. Il éluda cet honneur, et il faut s'en féliciter, car de son propre aveu, le duc de Saint-Simon, qui n'avait point encore vu le czar et qui le considéra à loisir durant près d'une heure à la faveur de son incognito, l'eût beaucoup moins bien jugé, après avoir subi son charme impérieux, qu'il ne l'a fait, désintéressé de tout amour propre et de toute gratitude. Le czar, de son côté, ignorant qu'il posait pour la postérité, demeura naturel et toujours lui-même, c'est-à-dire toujours chez les autres en hôte à la fois et en maître, et vis-à-vis des dames de haut rang, qui prétendaient le voir sans le visiter, d'une réserve courtoise mais quelque peu dédaigneuse.

Au dîner, le duc d'Antin, « toujours le même, » dit Saint-Simon, avec une ironie un peu jalouse, car il critique là un succès dont il n'était peut-être pas capable, procura au czar la très-agréable et très-galante surprise d'un portrait de la czarine placé sur la cheminée et subitement découvert, avec des vers à sa louange, « ce qui plut fort au czar» et était en effet d'une attention des plus délicates et des plus heureuses. « Lui et sa suite trouvèrent le portrait fort ressemblant, et il s'écria qu'il n'y avait que les Français qui fussent capables d'une telle galanterie. »

Dès le lendemain commencèrent les adieux et les présents. Le roi donna au czar deux magnifiques tentures de tapisserie des Gobelins. Il voulait y ajouter le présent d'une belle épée de diamants que Pierre « s'excusa d'accepter. » De son côté, il fit distribuer environ 60,000 livres aux domestiques du roi qui l'avaient servi, donna au duc d'Antin et aux maréchaux d'Estrées et de Tessé à chacun son portrait enrichi de diamants, cinq médailles d'or et onze d'argent des principales actions de sa vie. Il fit un présent d'amitié à M. de Verton, qui l'avait fait servir avec l'ordre et la régularité qui étaient vis-à-vis d'un tel prince le meilleur des hommages, et dont les saillies lui avaient plu, à ce point qu'il pria instamment le régent de l'envoyer auprès de lui, chargé des affaires du roi. Le régent le lui promit volontiers et eût sans doute tenu cet engagement si la mort, en 1723, ne l'en eût prématurément délié vis-à-vis de cet hôte souverain qui lui-même entrait en 1725 dans une précoce immortalité.

Le mercredi 16 juin, le czar assista à cheval à la revue des deux régiments des gardes, des gens d'armes, chevaux-légers et mousquetaires. Il ne parut pas prendre à ce spectacle l'intérêt qu'il manifestait ordinairement, soit qu'il n'ait pas apprécié ces troupes aristocratiques de la maison du roi, dont l'élégance dissimulait la valeur, attestée par la charge victorieuse de Fontenoy, soit tout simplement (car il ne faut pas dédaigner de trouver des motifs simples aux actions souveraines) parce que, comme le dit en s'excusant à dîner à Saint-Ouen chez le duc de Tresmes, gouverneur de Paris, l'excès de la chaleur et la foule des gens de pied et de cheval l'avaient incommodé et forcé de quitter la place. Toujours galant à propos, c'est à ce même repas qu'il prit par la main et fit asseoir à table la marquise de Béthune, qui considérait le gala en *voyeuse*, dès qu'il sut qu'elle était la fille de son amphitryon.

Le jeudi 17, le czar alla une seconde fois à l'Observatoire, et de là souper chez le maréchal de Villars. (*a suivre*)

BERTHELIN.

Le colonel Berthelin dont il est question dans le rapport emprunté par le *Courrier d'Orient* à l'*Union* était il y a un an capitaine au 81e de ligne. Il a été nommé ensuite chef de bataillon dans un régiment français, puis lieut-colonel dans la gendarmerie mexicaine. C'était un petit bonhomme d'apparence frêle mais d'une vigueur indomptable. Très-instruit, très-intelligent, très-ambitieux, d'un grand caractère, il semblait né pour de grandes destinées. Il avait commandé une compagnie franche dans la province de Guadalajara et avait trouvé moyen de purger le pays de toutes les gavilias dont il était la terreur. Une nuit il tomba sur la bande du fameux Rojas qu'il détruisit complètement après avoir tué le chef de sa propre main. Dans le partage du butin il s'était réservé les chevaux, les armes et le chien de Rojas, un mâtin, grand et laid qui avait pour son nouveau maître une vive affection. Berthelin serait arrivé plus vite, mais il était joueur passionné, et joueur heureux. Il n'a pas craint de risquer mille onces d'or sur une carte de lansquenet. Il a dû mourir la cigarette à la bouche, ainsi qu'il avait vécu.

—

Une commission scientifique dans laquelle l'Institut, l'Observatoire et le Collége de France sont représentés, vient de se constituer pour dresser le programme des expériences aérostatiques à exécuter avec l'aérostat monstre de M. Nadar, le GEANT, et le petit ballon le *Cylindre*, mis à la disposition des corps savants par la nouvelle Société propriétaire de ces deux ballons. Cette commission compte déjà parmi ses membres MM. Regnault, de l'Institut; président; Sainte-Claire Deville, de l'Institut; Marié Davy et Sonrel, de l'Observatoire; Laussedat, professeur à l'Ecole Polytechnique; Renou, etc., etc. Le R. P. Séchi, directeur de l'Observatoire de Rome, a offert également son précieux concours pour la série des expériences qui sont faites.

On a arrêté immédiatement le programme des reconnaissances météorologiques que l'immense force ascensionnelle du *Géant* permet de réaliser dans des proportions et un ensemble qu'on n'avait pu atteindre jusqu'ici; les instruments s'achèvent et, sous peu de jours l'ascension du *Géant* va compléter l'intéressante synthèse des travaux humains pendant notre grande Exposition.

—

On prête à M. Thiers une petite malice narquoise assez plaisante, et qu'on nous garantit authentique.

Il se promenait au palais du Corps-législatif, causant avec un des ministres actuels:

— Il y a du moins, dit M. Thiers, un mérite et une gloire qu'on ne contestera pas au règne de l'Empereur: c'est qu'il a produit un grand ministre.

L'interlocuteur de M. Thiers, prenant pour lui cet éloge (auquel il a droit du reste) s'inclina.

— Je veux dire *deux* grands ministres, ajouta M. Thiers.

Plus sûr encore de son fait, le ministre s'inclinait de nouveau, quand l'auteur de *l'Histoire de la Révolution* continua froidement:

— Oui *deux* grands ministres: Cavour et Bismark.

L'Excellence, cette fois, ne s'inclina pas.

——

— Un docteur écossais s'est livré à de curieuses recherches pour arriver à connaître l'influence qu'exerce le mariage sur la durée de la vie humaine. Il résulte de son travail que, depuis 20 ans jusqu'à la fin de la vie, l'âge moyen pour les hommes mariés est de 59 ans 1/2, tandis que celui qu'atteignent les célibataires n'est que de 40. En d'autres termes, passé l'âge de 20 ans, les hommes mariés ont la chance de vivre 19 ans 1/2 de plus que les célibataires.

En ce qui concerne les femmes, la différence est moins grande, mais elle est encore très-sensible.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 1er Juillet	56 26
Clôture	du 1er Juillet	56 57

—

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 1er Juillet.

Londres 11 m. d. p Liv. st.	109 108 3/8
Marseille, 11 m. date 1 Liv. T.	23 15 23 20

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 29 Juin.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Niemen*, cap. Gioste. ayant touché, Messine, Pyré et Dardanelles, divers march. et 82 passagers.

LONDRES bat. à vap. russe, *Boug*, cap. Alliman, ayant touché Gibraltar et Dardanelles divers marchandises.

ANGLETERRE bat. à vap. ang. *Joseph Lucke*, cap. Robertson, ayant touché Falmouth Gibraltar Malte et Dardanelles, div. marchandises.

du 30

SMYRNE bat. à vap. des Mess. Imp. *Periclès* cap. Commar, ayant touché Metelin Dardanelles et Galipoli div. march. et 27 passagers.

— bat. à vap. aut. *Amiraglio Emo*, cap. Soldere ayant touché Metelin et Dardanelles, divers marchandises et 47 pass.

LIVERPOOL bat. à vap. ang. *Maroco*, cap. Leitch, ayant touché, Malte, Syra et Dardanelles, div. marchandises, et 9 passagers.

LONDRES bat. à vap. ang. *Hasting*, cap. Hervoy, ayant touché Malte, Syra et Dardanelles, div marchandises et 4 passagers.

ANVERS bat. à vap. ang. *Picana*, cap. Fischer, ayant touché Malte et Dardanelles div. mar. et 4 passagers.

DEPARTS des bat. à vap. du 29 Juin.

TRIESTE bat. à vap. aut. *Trébisoada*, cap. Lombardich, div. marchandises.

SALONIQUE bat. à vap. aut. *Jonio*, cap. Giurovich div marchandises.

— bat. à vap. otto. *Eregli*, cap. Ismail, div. marchandises.

DANUBE bat. à vap. ang. *Normanby* cap W. Rilly div. marchandises.

— bat. à vap. aut. *Tibesco*, cap. Lazarich, div. marchandises.

BATOUM bat. à vap. russe, *Vladimir*, cap. Serafinoff, div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 29 Juin.

MARSEILLE br. aut. *Kate*, cap. Socich, blé.

— br. ital. *Assunta*, cap. Amaro, blé.

— bark aut *Antonio*, cap. Russovich, blé.

— br. hell. *Argo*, cap. Norloff, blé.

— br. hell. *Anexartitos*, cap. Mike, blé.

ANGLETERRE bark ital. *Elisa Barabino*, capit. G. Baccaronne, blé.

— brik ital. *Antonio*, cap. Scoringi, blé

— brik ital *San Antonio*, cap. Mario, ble.

FALMOUTH bark prus. *Luise Poll*, cap. Wanmher,

— bark aut. *Carlotta*, cap. Cattalintch, blé.

— br. ital. *San Givanni Evangelista*, capit. G. Crovarro, blé.

— br. ang. *Camillas*, cap. Hirseland, blé.

— br. ang Leonie, cap. Jakson, seigle.

DANUBE br. ang. *Ann Mitchell* cap. Remley, blé.

— goel. hell. *Urania*, cap. Berlami, lest.

— br. hell. *A. Andreas*, cap. Marulis, lest.

— br. hell *A. Petros*, cap. Sclavunos, lest.

SOULINA bar. aut. *Elisa Maria*, cap. Marovich, lest.

du 30

MARSEILLE brik ital. *Nome di Maria*, capit. Giovanni, Bozzo, blé.

TRIESTE brik ital. *Annetta*, cap. Mozico, blé.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 28

NICOLAEFF pour Cork or Falmouth bark ang. *Th. Dryden*, cap. Broun. maïs.

— pour Cork or Falmouth, barfi angl. *Kamilas*, cap. Strinklan, seigle.

— pour Cork or Falmouth, br, ital. *Felice*, cap G. Solari, blé.

— pour Cork or Falmouth, br. angl. *Leonnie*, cap. N. Jackeu, lest.

— pour Cork or Falmouth, br. ital. *Antonio*, cap Scanrici, blé.

de TAGANROK pour Marseille, br. hell. *Costandino* cap. Crassas, blé.

— pour Cork or Falmouth, br. angl. *Ann*, cap. D. Davis, seigle.

de ODESSA pour Marseille, bar. autr. *Antonio*, cap Rossovich, ble.

de BERDIANSKA pour Rotterdam, bark ital. *Leonida*, cap. Risso, seigle.

de IBRAILE pour Messina. br. ital. *Assunta*, cap. G. B. Amaro, blé.

du 29

de ISMAIL pour Constentinople et Ordu, br. hell. *Fausta*, cap. Matzukis, blé.

— pour Constantinople et Ordu, goel *Spiridhon*, cap. Loghothetis, bl

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Σταματίου Κασάπη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἀποδείξωσιν ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρατορ. Ἐμποροδικείου
Τὴν 23 Σεφερ 1284.
14 Ἰουνίου 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Πολιτζατζῆ Χρήστου Παππᾶ Γιάννη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσι καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἀποδείξωσι ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρ. Ἐμποροδικείου.
Τὴν 23 Σεφερ 1284.
14 Ἰουνίου 1867.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *MARIE LOUISE* cap. Franet, partira pour MARSEILLE dimanche 7 juillet à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO
Marchand de Curiosités Orientales en t[illegible]s genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libra[illegible] Turcs.)

A LOUER
19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadjian à Galata.
H. KLARFELD.

PILULES DE BLANCARD
A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE
APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg
EXPÉRIMENTÉES DANS LES HÔPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.
Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'iode et du fer, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre **scrofuleux** (*tumeurs, engorgements, humeurs froides*, etc.), genre d'affections contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*pertes blanches*), **l'aménorrhée** (*menstruation nulle* ou *difficile*), la **phthisie**, la **syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques, faibles ou débilitées.**

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des **véritables Pilules de Blancard**, exiger notre **cachet d'argent réactif** et notre signature ci-jointe apposée au bas d'une étiquette verte. — Se défier des contrefaçons.

Blancard

Se trouvent dans toutes les Pharmacies. *Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.*

BROSSE ÉLECTRIQUE ET ÉLIXIR DENTAIRES
Du Dr LAURENTIUS, brevet s. g. d. g.

L'APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ aux affections b[illegible] par la **BROSSE ÉLECTRIQUE** et **L'ÉLIXIR DENTAIRES** du docteur **LAURENTIUS** [illegible] des effets merveilleux. Sous leur action, les dents cariées, envahies par le tartre, al[illegible] par la faiblesse d'estomac ou par l'usage du tabac, retrouvent leur état, se solidifient, les do[illegible]rs s'apaisent, l'haleine se purifie. Cette **Brosse** s'emploie à sec, sans poudre; l'**Élixir** est le complément obligé du traitement, [illegible]urs délicieux, tout en conservant la beauté primitive des dents, les préserve de toute altération.
[illegible]hez Mme **SORA**, 2, rue Ménars. — A *Constantinople*, dépôt général chez MM. **CALLEJA et Cie**

AVIS.

Les créanciers du failli nommé Tohafezi Polivaki, sont invités dans le terme de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, à se rendre au comité des faillis, pour constater en présence des syndics leurs créances d'après la loi. Le délai fixé passé toute réclamation de la part des créanciers sera considérée comme nulle et non avenue.

Le 17 Sépher 1284.
Le 8 Juin 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Εἰδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Τοχαφεζῆ Πολιβάκη ὅτι ἐντὸς δεκα πέντε τὸ πολὺ ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον νὰ παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπὴν καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, οἱ μὴ δὲ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας θέλουσι μείνει ἔξω τοῦ κύκλου τῶν δανειστῶν.

17 Σεφὲρ 1284.
τὴν 8 Ἰουνίου 1867

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Εἰδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Κυρικζιτζῆ Γιάννη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

21 Σεφὲρ 1283.
Τὴν 12 Ἰουνίου 1867.

"ROYAL
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFI Pestilmadji sokak rue de a Quarantaine Galata,

DENTIFRICE-ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTE
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentis[te] J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu de villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), au principaux pharmaciens et droguistes de toux les pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Yéni djami H. à la T.		
6	30	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
7		2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek.
8	30	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	30	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
11		6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.*)
12		2	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, R.-Hissar, Arnaoutkeuï, Ortakeuï, Bechiktach.
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8		11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	45	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	15	8	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8		14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	45	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
9	30	8	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	30	8	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
4		3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	30	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Yéni djami H. à la T.		
8	30	8	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	45	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	45	8	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10	15	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	30	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
2		3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	45	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	45	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.*)
4	45	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	30	8	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (*retour direct au pont.*)
5	30	18	10		pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buykdéré, Yéni-mahallé.
6		12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yenimahallé.
6	30	6	11		pour Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré.(*)
6	30	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
7		8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	45	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	15	3	10	45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6	45	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes le. échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Yéni djami H. à la T.		
7	27	12			de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7	57	12		30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	57	12		30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42		3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek. Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42		3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	42		8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	12		8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	12		9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	42		10	15	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keui, Ortakeui, Bechiktach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Yéni djami H. à la T.		
8	12		12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	12		1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	45		2	15	pour Scutari Couskoundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	30		5		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	27		7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, avec retour direct au pont.
4	57		9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	57		10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	15		10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	42		11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. BECKEHOFF.
Moqmhané cité française N° 24
au 1er chambre n° 2.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.
L[illegible]s et A. BERTIN FRÈRES Cité françases

AVIS.

Un homme versé dans la langue italienne, calligraphie, géométrie et dessein linéaire offre ses services auprès de quelque famille ou de quelque architecte ou ingénieur.

S'adresser au bureau du journal aux initiales C. B.

MAISON D J. G. POPP
Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 147.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Pera

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

BELEDİYE KÜTÜPHANESİ No 114

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-inserés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 2 Juillet.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.

Paris, 1er juillet.

L'Empereur, dans son discours à l'occasion de la distribution des prix de l'exposition dit:

« Les esprits attentifs auront deviné » sans peine que, malgré le développe» ment des richesses et l'entraînement » vers le bien-être, la fibre nationale » est toujours prête à vibrer aussitôt qu'il » s'agit de l'honneur et de la patrie »

En l'honneur du Sultan, une grande revue aura lieu le 2 juillet au Bois de Boulogne.

Vienne, 1er juillet, 10 h. 10 m. soir.

Le bruit court que Maximilien a été fusillé.

Liverpool, 1er juillet.

Cotons New-Orléans 11 1/4.
Stock 10,000 balles.

Paris, 1er juillet 1 h. 50 m. soir.

Consol. T.Clôture Ouvert. faible. 34

Paris, 1er juillet 3 h. 50 m. soir.

Consol. T Clôture Clôture faible. 33 90

Londres, 1er juillet.

Consol. T. Ouveture.
Consol. T. Clôture.. 33 1/2 — 34

Emprunt Ottom. 1865 (ouvert. / clôture.

Rente Française 3 0/0 (ouver. 68 95 / clôtur.) faible.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

A l'occasion de la visite du Sultan en Angleterre, la Reine recevra son hôte impérial à bord de son propre yacht et l'accompagnera en personne aux grandes manœuvres navales qui auront lieu à Spithead. Lord Raglan, le fils de l'ancien commandant des forces anglaises en Crimée sera attaché à la personne du Sultan en qualité d'aide-de-camp. *(Owl.)*

La statue de Richard Cobden, à Londres, sera probablement inaugurée dans six semaines. Elle s'élèvera à Comden-town, sur une place formée par la rencontre de Hampstead-road, de Ewerhold-street, de Crowndale-road et de High-street. Sur le piédestal en pierre de Portland, pas de trophées d'armes, pas de Victoires aux ailes éployées, pas de nations vaincues et courbant le front, rien que des fleurs, des fruits et des épis. La statue sera de marbre. Le grand libre-échangiste, dans une attitude douce et persuasive, sera représenté haranguant un [illegible] *(Times.)*

D'après la *Correspondance provinciale*, voici les points principaux qui ont été arrêtés dans la conférence douanière du 4 juin :

Le traité douanier du 15 juin 1865 reste en vigueur. La législation douanière est exercée par une représentation commune des gouvernements et des populations, c'est-à-dire par le parlement douanier. C'est la majorité qui décide. Le mode de suffrage des gouvernements est réglé sur l'ancien système de *plenum* fédéral, sous la réserve d'une modification en faveur de la Bavière. La Prusse est investie du droit de convocation et de la présidence.

C'est elle en outre qui conclut les traités de commerce et de navigation au nom de tous les Etats faisant partie de l'union douanière ; enfin elle a le droit de veto dans les dispositions législatives à intervenir. La représentation des populations se compose du Reichstag de l'Allemagne du Nord et des délégués des Etats du Sud, qui doivent être élus conformément aux prescriptions de l'article 5 de la Constitution fédérale.

La Bavière a déjà donné son assentiment, et dès maintenant des invitations sont adressées aux Etats à l'effet de participer à une délibération plus étendue des nouveaux traités douaniers.

La conférence s'ouvrira probablement le 26 juin.

Le parti des nationaux libéraux vient de publier son programme. « Le but du parti national, y est-il dit, est le rétablissement de l'unité de l'Allemagne pour assurer sa puissance et sa liberté sous une seule constitution. Sa tâche la plus élevée est de favoriser l'accès de l'Allemagne du Sud. »

Le programme énumère les réformes, constitutionnelles qui doivent être obtenues. Parmi ces réformes figurent la responsabilité ministérielle, la révision de la Constitution Prussienne, la réforme de la Chambre des Seigneurs. Le programme se termine par ces mots : « Une administration conforme aux lois est indispensable pour que le gouvernement et la représentation du pays puissent marcher d'accord. » *(Havas.*

On écrit de Birmingham, qu'à la date du 18 juin, les désordres et les conflits entre protestants et catholiques continuent. La loi sur les insurrections a été proclamée et l'intervention de la force armée a été nécessaire.

La nuit dernière un soldat a été tué d'un coup de fusil, et un policeman a été si dangereusement blessé, que sa vie est en danger. Un grand désordre a régné dans les rues jusqu'à minuit et demi.

Deux rues ont été entièrement livrées au pillage. Une chapelle catholique a été attaquée et a éprouvé de grands dommages. Des bandes d'individus en armes se forment en ce moment. *(Evening-Star.)*

On écrit de Berlin, le 6 juin :

Je vous ai écrit, il y a quelques semaines, que le roi de Prusse avait refusé d'accepter l'offre du prince de Waldeck de renoncer à tous ses droits de souveraineté, mais que des négociations continuaient sur des questions concernant l'administration de la Principauté. A en croire la *Gazette de la Croix*, le gouvernement prussien fournirait au prince de Waldeck le fonctionnaire chargé de diriger l'administration de ce pays, qui va être réorganisée de manière à permettre au Prince de supporter le fardeau que lui imposera la constitution de la Confédération du Nord.

La *Gazette de la Croix* publie une seconde nouvelle bien autrement importante, c'est la séparation imminente du ministère de la marine de celui de la guerre. Vu le développement que doit prendre dans la Confédération du Nord la marine de guerre fédérale, on comprend du premier coup d'œil qu'un seul homme ne suffit pas pour remplir en même temps les fonctions de ministre de la guerre et celles de ministre de la marine.

(Correspondance Havas.)

M. l'aide-de-camp général Hassan-Ali-Khan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le shah de Perse, a eu l'honneur d'être reçu par l'Empereur, et de remettre à Sa Majesté les lettres qui mettent fin à sa mission.

Hassan-Ali-Khan a présenté à l'Empereur M. le général Mirza-Youssef-Khan, qui doit rester à Paris en qualité de chargé d'affaires de Perse. *(Patrie.)*

Les journaux de Vienne s'occupent de l'amnistie dont il a été fait part avant-hier à la Chambre des députés. Tous sont unanimes à déclarer que cet acte est une nouvelle garantie donnée au peuple en deçà de la Leitha; que ce qui a été accordé au peuple au-delà de la Leitha, doit lui être également accordé. Aux yeux de la *Presse* ce qui donne une importance particulière à l'amnistie, c'est qu'à partir de ce jour l'Autriche n'aura plus d'émigration politique. Le martyre politique cesse d'exister et avec lui disparaît l'auréole dont il était entouré. Cet acte exercera une grande influence au dehors car, jusqu'à présent le voile de l'oubli n'a pas encore été tiré dans tous les Etats étrangers et surtout en Allemagne sur les événements de l'année 1848. La *Nouvelle Presse Libre* constate que l'amnistie est un acte qui embrasse la totalité, qui est illimité et ne fait pas de restriction; le pardon général est accordé sans le faire dépendre d'une déclaration de loyauté. Le *Fremdenblatt* exprime sa satisfaction sur l'acte de réconciliation par lequel S. M. effaçait le souvenir des événements de mars 1848 ; sa satisfaction est d'autant plus profonde parce que l'amnistie ne ressort pas comme un fait unique dans la nouvelle ère constitutionnelle inaugurée, mais est un rapport intime avec tout le système politique mis en application dans un sens libéral. Le *Wanderer* exprime une pensée analogue, en disant que l'amnistie non-seulement tire un voile sur le passé, mais encore jette une clarté brillante sur l'avenir ; elle éclaire la voie que le gouvernement se propose désormais de suivre et dans laquelle des millions de vrais patriotes le suivront avec joie.

(Correspondance autrichienne).

Nous attendons de la haute intelligence du Sultan qu'il saura tirer profit du voyage qu'il entreprend et qu'il reviendra dans son empire non sans avoir acquis de grandes expériences. Le Sultan verra comment les peuples de l'Europe prospèrent par l'assiduité et le travail, il apprendra à apprécier l'importance d'une administration en ordre pour la prospérité des peuples ; à chaque pas la valeur de l'instruction se manifestera à ses yeux et nous espérons que le Sultan ne restera pas insensible aux résultats dus à la tolérance religieuse et nationale. Si le Sultan profite de son voyage commencé au milieu d'heureux hospices, ce voyage aura des effets dont le propre empire de Sa Hautesse est appelé le premier à se ressentir. Il est aussi possible que par cette voie la question d'Orient soit, non pas définitivement résolue, mais du moins perdre beaucoup de son caractère menaçant. La plus grande partie de l'Europe suivra avec intérêt les efforts tentés par le Sultan pour mettre en pratique dans son empire, les expériences acquises, et les sujets de la Porte béniront le jour que l'astrologue de la Cour, à Constantinople, reconnût et déclara être un jour heureux. *(Débats de Vienne).*

Nous empruntons au *Mémorial diplomatique* les faits suivants :

« Nos lettres de Vienne confirment la nouvelle rapportée par la presse anglaise, d'après laquelle la famille impériale d'Autriche s'est déclarée prête à tous les sacrifices pécuniaires pour racheter la liberté de l'empereur Maximilien.

Le prix de la rançon serait supporté par le *fonds patrimonial*, créé sous le règne de Marie-Thérèse, auquel cette impératrice avait affecté une grande partie des biens particuliers de la dynastie régnante. Les revenus de ces biens et les intérêts accumulés des capitaux appartenant à la caisse patrimoniale sont destinés à subvenir aux besoins personnels de toute la famille impériale. »

Les journaux de Vienne rapportaient dernièrement qu'une des femmes au service de l'impératrice Charlotte avait été trouvée pendue dans sa chambre au château de Miramar.

Une lettre que nous recevons de Trieste d'une personne qui nous inspire une confiance absolue, affirme que la personne dont il s'agit, et qui était réellement attachée au service de l'impératrice du Mexique, ne s'est pas suicidée, mais qu'elle a été amenée à Vienne sous une escorte d'agents de police. Il paraît qu'il pèse sur elle une terrible accusation dont notre correspondant indique la nature ; mais sur ce point nous croyons devoir garder la plus grande réserve jusqu'à ce que l'enquête judiciaire permette d'émettre un jugement fondé sur des faits. *(Patrie.)*

LE 21 JANVIER MEXICAIN.

Les douze coups de fusil qui ont troué le 19 juin la poitrine de l'Empereur du Mexique auront dans le monde entier un douloureux retentissement.

La sinistre nouvelle que le télégraphe nous a apportée hier a dû consterner tous les hommes honnêtes, mais principalement les contempteurs de la peine de mort, ceux qui pensent que les représailles sont indignes d'un gouvernement libre et que l'aventure mexicaine n'avait pas besoin d'être regardée à travers un prisme de sang pour dégager ce qu'elle contient de leçons et de remords.

Ah ! Monsieur Corta, que vous avez payé cher votre fauteuil au sénat !

Comme vous devez souffrir ! si toutefois le sentiment de la responsabilité que vous avez encourue trouve à se faire jour à travers les broderies de votre uniforme !

Il y a eu un peu plus de deux ans, le député Corta était au Mexique en mission extraordinaire pour étudier la situation, et renseigner son gouvernement sur la valeur et l'avenir du régime introduit dans ce pays par les armes françaises, lorsque le bruit courut à Mexico que M. Corta s'apprêtait à partir avec l'intention arrêtée de défendre l'intervention mexicaine devant le Corps Législatif et de conclure à la prolongation de cette entreprise.

A cette nouvelle, quelques Français, hommes de cœur, préférant sacrifier le fruit de leurs travaux et la sécurité de leur existence à l'intérêt de la patrie, se rendirent à Tacubaya à la résidence du député Corta pour le détourner d'une résolution dont les conséquences funestes étaient évidentes. Tous les moyens furent employés mais sans aucun succès.

Alors l'un des hommes qui avaient poussé le plus loin les supplications, apostropha M. Corta en ces termes: «Souvenez-vous, monsieur le député, que vous tenez dans vos mains l'honneur et la fortune de votre pays, la vie d'une foule de braves gens dont le dévouement pourrait servir ailleurs, et que vous allez vouer à une fin misérable cette famille impériale dont le trône n'a d'autre appui, vous le savez bien, que les bayonnettes françaises !»

On connait la suite de l'histoire.

M. Corta de retour en France prononça ce fameux discours où il est question *de l'homme aux yeux d'azur et aux cheveux d'or*, qui engagea définitivement le gouvernement et le pays dans l'échauffourée mexicaine.

Nous recommandons ces détails à la presse européenne, car, il n'est que juste, que la vérité se fasse jour et que le châtiment atteigne le vrai coupable.

L'expédition du Mexique a été malheureuse de point en point. Née d'une idée gigantesque, mais mal conçue, mal engagée, mal poursuivie, mal terminée, il ne lui manquait plus que cette suprême et sanglante conclusion pour en faire le plus lamentable épisode politique que l'histoire ait jamais enregistré. Entreprise avec des ressources insuffisantes, escortée par des hommes comme Marquez surnommé avec raison l'assassin de Tacubaya, appuyée sur un parti que Juarez venait d'anéantir en décrétant la sécularisation des biens du clergé, exploitée par des ambitieux qui s'en sont servis comme d'un marche-pied, condamnée à sécher sur pied sous le souffle des Etats-Unis, l'intervention a parcouru successivement toute la série des fautes qu'il est permis à l'esprit humain de concevoir. On eût dit vraiment qu'un guignon infernal s'attachait à toutes les résolutions.

Pour nous, qui exécrons l'assassinat politique sous quelque forme qu'il se présente, la fusillade du 19 juin est un acte aussi criminel que le décret du 3 octobre; avec cette différence que Maximilien était conséquent avec le principe et les traditions qu'il représentait, tandis que Juarez a oublié que la clémence est la sœur de la liberté.

Juarez a tenu entre ses mains l'argument le plus éloquent en faveur des institutions libres.

En usant de son droit de grâce à l'égard de l'Empereur Maximilien, il se faisait un nom unique dans l'histoire, en même temps qu'il infligeait la plus cruelle des leçons aux gouvernements despotiques de l'Europe.

L'avocat Juarez n'a pas su imiter la générosité du tailleur Jonhson.

Tant pis pour lui ! Tant pis pour le Mexique ! Tant pis pour la liberté !

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

RTUFE AU VILLAGE.

XVII

— Il faut que tu ailles au couvent, c'est pour ton bien, et tu peux le croire, alors que tu vois avec quelle fermeté je m'impose ce sacrifice. Seulement, voici ce que nous avons décidé : tu partiras demain avec ton oncle pour Orange, où tu resteras quinze jours, afin de t'accoutumer à l'idée de ta nouvelle position. Maintenant, comme j'espère que je serai bientôt guérie, je te promets d'aller passer l'hiver à Lyon. Oui, pour toi j'abandonnerai durant quelques semaines, ce coin que je n'ai jamais quitté, et pendant ce temps, nous nous verrons tous les jours.

Voir le numéro 1er juillet.

— Ma chère bienfaitrice, que vous êtes bonne ! murmura Serverette en l'embrassant.

— Il ne faut plus pleurer, continua Agathe, il faut se réjouir au contraire. Ton oncle renonce à son métier. Le voilà digne de sa nièce.

Les larmes de Serverette se séchèrent, en même temps que disparaissaient les tristes impressions qui l'avaient un moment obsédée. Alors, elle entraîna son oncle dans le parc et l'interrogea longuement sur madame Héloïse et sur sa vie depuis qu'ils ne s'étaient vus.

Chavanet rentra quelques instants après cette scène. Il ne parut que surpris de trouver Chibrac au château, mais au fond, il en fut très mécontent. Le chanteur n'était-il pas le protecteur naturel de Serverette et lui présent, serait-il possible à Chavanet de tenter contre elle le coup qu'il méditait ? Mais, son mécontement s'accrut encore lorsqu'il connut les décisions prises en son absence. Il avait espéré qu'il serait chargé d'accompagner la jeune fille à Lyon et qu'il pourrait la conduire à Privas, chez madame de Pélussin où, sous un prétexte quelconque il l'aurait laissée pendant quelques jours. Maintenant, cette espérance devenait un leurre, puisque Chibrac emmenait sa nièce à Orange.

— Allons ! pensa-t-il, c'est un autre plan à trouver. Mais je ne laisserai pas l'oiseau s'échapper, maintenant que j'ai préparé sa cage.

Après le diner qui eut lieu comme de coutume à sept heures, Chibrac, brisé par les fatigues de son voyage, alla se coucher. Serverette monta dans la chambre d'Agathe, afin de passer la soirée avec son amie et l'abbé Peretty qui venait d'arriver et d'apprendre les événements de la journée.

Quant à Chavanet, sans dire à personne un mot de ses projets, il descendit lui-même aux écuries, se fit seller un cheval, et, profitant de la sereine beauté du soir, il alla se promener sur la route de Privas. Il ne revint de sa promenade que fort avant dans la nuit.

Chibrac se réveilla avec le jour, se leva avec le soleil, et descendit dans le parc dont le silence, à cette heure matinale, n'était troublé que par le cri des oiseaux subitement mis en gaieté par les torrents de lumières qui descendaient du ciel. Le chanteur parcourut pendant une heure les allées sinueuses, aspirant l'air pur à pleins poumons, humant le parfum des fleurs légèrement inclinées sous le poids de la rosée. Enfin lorsqu'il crut que Serverette était sur pied, il se dirigea vers le château. Tout à coup le maître de ces lieux parut devant lui :

— Je vous cherchais, dit Chavanet, et sans doner à son interlocuteur le temps de lui répondre, il poursuivit : Une femme élégante, belle et artiste, qui habite Privas en attendant qu'elle retourne à Privas, a entendu parler de votre talent et désire vous connaître. Je lui ai promis hier de vous amener chez elle. Elle vous attend aujourd'hui.

Chibrac éprouva d'abord un sentiment bien naturel de vanité. Mais, à sa louange, il convient de dire qu'il se rappela aussitôt qu'il devait partir le même jour pour Orange avec Serverette. Aussi, tout en remerciant vivement Chavanet, il lui avoua son embarras.

— Eh ! mon cher ! vous ne partirez que demain, répondit celui-ci. Madame de Pélussin vaut bien qu'on perde une journée pour elle. Rien ne vous presse. D'ailleurs, savez-vous qu'elle est femme à vous faire entrer au grand Opéra de Paris ?

Dix étoiles passant devant ses yeux n'auraient pas ébloui Chibrac autant que ces paroles.

— Je partirai demain seulement, dit-il ; aujourd'hui, je suis à vos ordres.

— Nous irons à Privas tout à l'heure. Vous direz que vous avez quelqu'un à y voir. Ne parlez pas de madame de Pélussin ici. Elle aime les arts et les artistes, et cela suffit pour qu'on ne la tienne pas en grande considération.

— Toujours les mêmes préjugés ! murmura Chibrac, qui se demandait quels morceaux il ferait entendre à une Parisienne qui lui voulait du bien.

XVIII

Chibrac fut présenté le même jour à madame de Pélussin. Elle le reçut avec les grands airs d'une reine qui veut être aimable.

— J'avais souvent entendu parler de vous, monsieur, lui dit-elle. Votre talent ne m'est connu que par ce qu'on m'en a dit. Jai voulu l'apprécier moi-même.

L'artiste, s'inclinant respectueusement, répondit que cette heure compterait dans sa vie et qu'il saurait éternellement gré à M. Chavanet de l'avoir mis en présence d'un juge digne de l'apprécier.

— Le fait est, objecta Pauline, que jusqu'ici, vous n'avez pas eu des auditeurs capables de vous comprendre.

— Ah ! madame, ne m'en parlez pas ! Autant semer des perles devant des...

Il n'acheva pas, car il est des mots qu'on ne prononce pas devant une femme.

— Voulez vous me donner le plaisir de vous entendre ? demanda Pauline.

— Je suis ici dans ce but, répondit-il. Malheureusement, je n'ai pas d'accompagnateur.

— Je tâcherai d'y suppléer.

Et Pauline alla s'asseoir devant le piano. Chibrac étala sa musique sur le pupitre et l'audition commença. Madame de Pélussin s'acquitta de sa tâche en musicienne émérite. Quant à Chibrac, il se surpassa. Jamais il n'avait mieux chanté les *Plaintes d'Atala*.

— Vous avez une admirable voix, lui dit-elle, lorsqu'il eut fini, une méthode excellente, du feu, du brio. Votre place est à l'Opéra.

Depuis longtemps, Chibrac n'en doutait plus. Néanmoins il éprouva un singulier

LE PANORAMA DE L'ISTHME DE SUEZ A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Le percement de l'isthme de Suez est sans contredit une œuvre éminemment française ; c'est un Français qui en a conçu le projet, ou du moins, pour rendre justice à tout le monde — même à des morts de vingt siècles — qui en a repris l'idée ; c'est ce même Français, M. Ferdinand de Lesseps, qui poursuit, avec une admirable persévérance, le triomphe de cette idée ; c'est nous, enfin, qui la soutenons de nos capitaux et qui achetons ainsi le droit de revendiquer la gloire de sa réalisation.

Le public montre naturellement un vif empressement à visiter au Champ de Mars l'édifice spécialement consacré à l'exposition de tout ce qui peut l'éclairer sur les travaux de cette colossale entreprise.

Cette exhibition, parfaitement entendue et fort instructive, vient augmenter encore la popularité de l'œuvre, en substituant aux détails techniques une représentation matérielle accessible à toutes les intelligences. On peut dire qu'avec l'aide des plans exposés, dont l'exécution vraiment artistique offre en outre les avantages d'une échelle qui rend chaque point très-sensible, il ne faut que les yeux pour se faire une idée exacte de toutes les opérations. Le langage de ces plans est si lucide, et leurs démonstrations ont une logique si claire, que toute personne qui les a consultés doit garder une entière confiance dans le résultat final des travaux.

Pénétrons donc un instant dans l'annexe où ces plans se trouvent exposés. C'est une grande salle rectangulaire, sobrement enluminée à l'orientale : son aspect a le cachet sévère d'un lieu d'étude, et l'attention n'y est distraite par aucune décoration de fantaisie. On y parvient par un escalier de six marches, gardé des deux côtés par un sphinx en granit.

Dès l'entrée, à l'intérieur, vous lisez cette inscription qui rappelle le caractère sérieux de l'enseignement que vous venez chercher : « Lorsque le général Bonaparte, après la bataille des Pyramides, se rendit à Suez avec les savants de l'expédition, il s'avança vers le nord dans l'isthme et reconnut le premier les vestiges de l'ancien canal, en s'écriant : « Messieurs, nous sommes en plein canal des Pharaons ! » C'est alors qu'il donna à M. Lepère, ingénieur des ponts et chaussées, l'ordre d'étudier un projet de canal des deux mers. »

Deux plans principaux, d'un relief fortement accusé, occupent le centre de la salle; ils sont couchés horizontalement à un mètre environ du sol, et l'on en fait le tour en suivant une balustrade qui les sépare des visiteurs. Le premier représente, à l'échelle de 2 centimètres par kilomètre, l'isthme de Suez et une partie de la Basse-Egypte. Il donne toutes facilités pour un voyage à vol d'oiseau. Pour peu qu'on se laisse absorber un instant par une reconnaissance attentive des lieux, l'illusion saisit le visiteur et le fait passer par toutes les sensations du touriste.

Le deuxième plan donne l'image d'une portion du canal, dans laquelle on a réuni un matériel dont la seule inspection efface de l'esprit tous les doutes que pouvaient y faire naître les difficultés probables d'un travail gigantesque. On voit qu'en face d'obstacles prétendus insurmontables, le génie de l'industrie a su créer des moyens irrésistibles. Les principales machines d'exécution qui figurent sur ce plan, d'une échelle de 3 centimètres par mètre, sont une drague à long couloir, un appareil élévateur, un chaland flotteur, un bateau-porteur et une gabare à clapets latéraux.

Après ces deux plans importants, on en compte cinq autres qui sont distribués autour de la salle, et qui achèvent de nous initier aux moindres détails de l'exécution du canal; ils représentent : 1° Port-Saïd ; 2° Ismaïlia ; 3° Suez, — tous trois à l'échelle de 20 millimètres par mètre ; 4° un chantier d'excavateur à sec ; 5° les chantiers du seuil d'El-Guisr.

Enfin, à cette exposition des travaux de l'isthme, on a joint une collection d'objets provenant des fouilles, ainsi que les spécimens des produits de la contrée. Ce petit musée d'archéologie et d'histoire naturelle, disposé dans six vitrines, renferme des ossements fossiles, des pétrifications, de la céramique, de l'ornithologie, un herbier, des insectes, des coquilles, des reptiles, des madrépores, et même des médailles et des monnaies.

Ainsi donc, tout a été prévu pour que voyageur improvisé, vous soyez complétement satisfait. Resté une heure dans ce pays en miniature, vous en êtes sorti avec toutes les connaissances d'un explorateur qui s'est donné réellement la peine de planter sa tente sur les rives du lac Timsah.

Et si, après cette visite, vous pouviez garder encore quelque doute sur la prodigieuse efficacité des engins que vous avez examinés ; si vous pouviez toujours croire difficilement que, une fois aux mains énergiques de l'homme, il leur soit possible de préparer le prochain triomphe de la plus grandiose entreprise des temps modernes, veuillez vous rappeler le fait immense qui a été constaté tout récemment, et dont vous avez pu lire la saisissante relation dans une correspondance de Suez adressée au *Moniteur*.

En effet, il y a un mois à peine, une goëlette de 80 tonneaux, nolisée par une compagnie française, quittait la Méditerranée, se lançait sur le canal de Suez, et trois jours après entrait dans la mer Rouge... Ce navire reviendra bientôt par la même voie, avec son chargement.

Voilà où en est la solution du grand problème.

THÉOPHILE DENIS.

REVUE DES JOURNAUX

Le Conseil de la ligue de la réforme a, dans son meeting qu'elle tient toutes les semaines, suivant sa coutume, adopté la proclamation suivante adressée aux peuples de l'Europe et chargé M. Howell, secrétaire, d'en faire transmettre des exemplaires aux diverses corporations d'ouvriers dans chaque pays de l'Europe :

« La ligue de la réforme d'Angleterre aux peuples de l'Europe.

« Frères, Il est temps que nous arrivions à un accord vraiment fraternel sur nos intérêts mutuels et nos droits communs. La liberté n'est l'héritage d'aucune nation ou race en particulier ; elle est l'universel héritage de tous. Le despotisme et le pouvoir arbitraire sont détestables sous quelque forme qu'ils se manifestent, et partout où ils exercent leur odieuse influence. Un bon gouvernement et des lois équitables, bienfaisantes, sont une source de prospérités pour tous les pays assez heureux ou assez sages pour les posséder. La vapeur et le fil ont renversé les barrières qui mettaient entre nous la distance géographique, les préjugés populaires et les ambitions ou les querelles dynastiques qui fomentaient à dessein l'ignorance internationale. Notre intérêt est un et le même ; la paix, la concorde et l'harmonie nous sont également précieuses à tous. Nous ne pouvons avoir aucun intérêt à nous entre-nuire. Il vaut mieux un million de fois que nous travaillions au bonheur les uns des autres, que de nous acharner à notre ruine mutuelle. Frères de Paris et de Berlin ! vous avez noblement proféré les paroles de paix et d'amitié, puissent-elles trouver de l'écho dans tous les cœurs honnêtes ! la guerre est le jeu barbare et insensé que jouent les empereurs et les rois avec la vie et les trésors des peuples.. Placez-la donc à votre ban, frappez-la de votre réprobation ; si vous refusez de vous sacrifier et d'immoler les autres, le jeu sanglant cessera infailliblement. C'est chose horrible, effroyable que de penser qu'il est des hommes faisant profession et métier de massacrer leurs semblables ; il est surtout affreux de penser que des chrétiens foulant aux pieds les préceptes les plus sacrés de la religion qu'ils professent, et qu'ils outragent la dignité de créatures humaines et raisonnables en se précipitant par dizaines et par centaines de miliers pour se plonger dans une boucherie mutuelle. Il est vraiment effrayant de songer que l'intelligence et la science humaines s'appliquent à inventer continuellement de nouveaux moyens pour massacrer plus vite et en masse nos semblables. Frères ! Il ne faut pas qu'il en soit ainsi. C'est à vous de dire : cela ne sera pas ! L'esprit du siècle le défend. Pourquoi la loi et l'arbitrage ne trancheraient-ils pas les différends, s'il en surgit, entre peuple et peuple aussi bien qu'entre homme et homme. Mais il est rare, si cela toutefois arrive jamais, qu'un peuple se querelle avec un autre peuple, la querelle est entre ceux qu'ils se laissent avoir pour chefs, et dont ils sont assez fous pour embrasser les querelles au prix de leur propre misère, de leur propre destruction. Refusez donc de vous laisser davantage pousser en meutes au carnage, excitées par les passions ou les intérêts égoïstes de vos maîtres, ou par les intrigues de leurs diplomates. Songez de quel fardeau écrasant seraient délivrés le travail et l'industrie, s'il n'y avait plus des armées énormes à entretenir, ni à pourvoir à l'agencement et au luxe des institutions navales et militaires.

Songez à quelles proportions minimes les impôts seraient réduits; combien de douleurs et d'angoisses ne siégeraient plus à vos loyers; le pouvoir du tyran et du despote serait paralysé; le commerce et l'industrie, sœurs de la paix et de la liberté, distribueraient et multiplieraient avec une vigueur nouvelle parmi les nations les produits riches et variés que la bienfaisante Providence fait naître tous les ans en si grande abondance et sous tous les climats pour satisfaire aux besoins, au bien-être et au bonheur du genre humain ! Tout cela dépend de vous. Il n'est rien de ce bonheur terrestre que votre force morale et unie entre vous tous ne puisse par la volonté de Dieu accomplir. Cette force est irrésistible; devant elle, tombent d'immenses légions armées. Fondée sur la justice sur l'ordre et la loi, elle a plus que la puissance et n'a rien des maux de la force physique et de la violence révolutionnaire.

Nous autres anglais, nous avons avec succès employé cette force pour effectuer pacifiquement, sagement et légalement un développement plus considérable de nos libertés constitutionnelles, pour améliorer, pour élargir notre système de représentation parlementaire, enfin pour maintenir et protéger notre droit de nous réunir en public afin d'examiner et de discuter les questions qui touchent à nos intérêts politiques et sociaux. Pourquoi donc ne pas faire l'emploi de cette force dans tous les pays pour favoriser le développement de tout ce qui est bon et juste, pour que les affaires publiques soient mieux administrées, que les abus soient réformées, que toutes les usurpations aristocratiques et les injustes privilèges de classes soient supprimés, que toutes les lois oppressives et les impôts accablants soient supprimés?

Pourquoi ne pas faire savoir cette force morale à l'établissement de la vraie et entière liberté civile politique et religieuse, à la diminution de la pauvreté à la conciliation des intérêts en apparence opposée du capital et du travail, à la vulgarisation de l'égalité des intérêts sociaux et politiques à l'intérieur, à l'anéantissement de toutes les barrières fiscales et restrictives qui s'opposent à la parfaite liberté du commerce, aux échanges, internationaux à l'extérieur ; au progrès du bonheur mutuel et de la fraternité de toutes les nations qui composent la famille humaine.

Il y a ainsi beaucoup à faire partout. Les malversations et la mauvaise administration n'existant que trop généralement: La féodalité se trouve encore parmi nous. Le fanatisme n'a point perdu son ardeur de persécution. La manie de la guerre nous possède encore, bien qu'assoupie pour un temps ! Frères, l'avenir est devant vous, le passé vous avertit.

Nous vous invitons à peser mûrement tout cela. Diminuer la somme du mal et de la souffrance, augmenter la paix et la prospérité, travailler à faire le bien, tacher de laisser le monde meilleur que nous l'avons trouvé; cette tâche est digne de tout homme réel, quelle que soit sa religion ; elle est digne de tous les vrais philosophes, de tous les vrais philanthropes. Ce siècle est appelé celui du progrès. Rendons le plus digne de son nom en faisant disparaître de plus en plus les traces du mal dans le passé. Nous ne luttons point contre ce qu'il y a de juste et d'honnête en quelque classe ou sphère que ce soit ; mais soyez bien décidés à n'être plus les victimes ou les instruments de maitres iniques ou de faux prophètes, soit dans les hautes régions politiques, soit dans le clergé. Il est des paroles qui émeuvent puissamment les cœurs et auxquelles nous pouvons nous associer quels que soient notre symbole religieux, notre pays ou notre race.

Nous pouvons tous nous joindre au chœur céleste: Gloire à Dieu au plus haut des cieux, paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Par ordre du Conseil de la ligue de la réforme.

EDMOND, *président*.

Jugement sur l'expédition du Mexique. Triomphe definitif, en Amérique, de l'élément anglo-germain. — Quand on a contre soi la fortune, il faut s'attendre à des blâmes immodérés. L'expédition du Mexique apparaît aujourd'hui comme une aventure tout à fait sans raison, recherchée par une vaine soif de gloire. Il n'en a pas été ainsi. Napoléon croyait possible et opportun de rendre aux populations latines, Espagnoles, Portugaises et Françaises, le rôle considérable qu'elles avaient exercé dans la colonisation de l'Amérique, leur domination ancienne sur les eaux qui baignent les côtes sans fin de ce continent. Eu égard au développement actuel du commerce dans l'Océan atlantique et le Pacifique, cette conception était bien autrement grande qu'elle ne l'eût été dans des siècles précédents. La France seule pouvait méditer un plan pareil , comme elle seule pouvait le poursuivre; sa puissance maritime, développée sous Napoléon, y suffisait. La lutte engagée entre le Nord et le Sud des Etats-Unis présentait enfin, pour la dernière fois, une occasion favorable. Si cette lutte se terminait par la victoire du Nord, l'élément anglo-germain ne rencontrait plus de barrière. Il s'agissait d'assurer au Mexique une sorte d'avenir autonome sous la protection de la France ; impossible, alors, de prévoir une soumission complète des Etats du Sud. Napoléon saisit donc le moment opportun.

L'entreprise a complétement échoué. Abandonné par les Français, le Mexique est tombé plus que jamais dans le chaos. Personne ne doute plus que le moment ne soit proche, où, pour en finir avec cette éternelle anarchie, les Mexicains s'en remettront de leur salut aux Etats-Unis, lesquels ont déjà absorbé, et parfaitement digéré, des portions si considérables de l'ancienne et immense conquête espagnole. Ainsi, les événements des dernières années n'ont fait que mettre en un jour plus éclatant la «vocation manifeste» de l'élément anglo-germain en Amérique. (*Gazette de Spencer*).

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Bien souvent des plaintes se sont élevées au sujet de l'insuffisance de l'échelle de Carakeui où il est, bien des fois, difficile de débarquer, par suite de l'agglomération des caïqs et des embarcations. Cette échelle existe depuis plusieurs années déjà et, cependant, malgré l'extension considérable qu'a acquis le mouvement maritime de la capitale, elle conserve les proportions exigues qu'elle avait dans le principe. Carakeui, le centre de Galata, n'a pour communiquer avec les batiments et les navires à vapeur, dont le nombre augmente de plus en plus, que ces quelques planches mal jointes à l'entrée du pont et que les eaux de la mer submergent par le gros temps. Autour de cette prétendue échelle stationnent journellement des mahones qui chargent ou déchargent des marchandises, des *neubets caiqs*, des barques particulières et, enfin, les embarcations des batiments. Il en résulte que les personnes se rendant à Galata par mer, pour éviter une course longue et fatiguante, sont obligées quelquefois d'attendre plus de dix minutes avant de débarquer, au risque de faire naufrage ou de se voir écrasées entre deux mahones tout en subissant les injures des caïqdjis dont le langage n'est pas toujours empreint de la plus parfaite aménité. Il serait donc à désirer, dans l'intérêt du public, que cette échelle importante par sa position participât aux améliorations introduites dans notre ville et qu'on lui donnât des proportions de nature à satisfaire aux exigences d'une circulation sans cesse croissante.

Samedi, 29 juin, l'Eglise catholique célébrait l'anniversaire centenaire du martyre de St-Pierre à Rome, et l'Eglise des Frères Prêcheurs de Galata, dédiée à ce chef des Apôtres, s'était parée de ses plus beaux ornements pour fêter dignement ce grand jour. De riches draperies en ornaient les murs, et des inscriptions qui commençaient depuis la grande entrée jusqu'au fond du chœur, annonçaient aux fidèles l'objet de la fête. L'Eglise toute resplendissante, des torrents de lumière que répandaient ses beaux lustres de Bohême, présentait un spectacle magnifique. La foule était immense. Pour rehausser l'éclat et la pompe de la cérémonie les Pères avaient sollicité et obtenu le concours d'une bande militaire qui s'y est gracieusement prêtée et a fait entendre avant et pendant la messe des morceaux choisis habilement exécutés. La même musique qui est celle des zouaves de la garde, avait accompagne le Dimanche 23 juin, la procession de la fête-Dieu qui a eu lieu dans la même église avec une solennité insitée. Outre le cortége habituel des classes des Frères de la Doctrine chrétienne de Péra et de Galata et celles des sœurs de Charité avec leurs bannières et oriflammes, on remarquait la compagnie du Rosaire, qui précédée de sa belle bannière, accompagne toujours la procession, et déployait cette fois une pompe qui ne s'était pas encore vue : Quinze magnifiques bannières dont 5 bleues, 5 rouges et 5 blanches, représentant les 15 mystères du Rosaire étaient portées par des jeunes filles vêtues de robes blanches transparentes qui laissaient voir des dessous de soie bleues, rouges et blancs, avec des ceintures assorties à la couleur des voiles blancs parsemés d'étoiles dorées et des couronnes de roses blanches.

L'escorte était formée par les Zouaves de la garde qui attiraient l'attention de tous par leur tenue modeste et leur maintien digne et convenable, et chacun a pu admirer dans l'église aussi bien que dans les rues, l'excellente exécution musicale et le maintien digne et respectueux de tous.

Ces deux fêtes célébrées par les RR. PP. à Galata laisseront un long et bien doux souvenir dans le cœur de tous les assistants.

A Son Altesse le Ministre de la Guerre.

Altesse,

Je me fais un devoir de vous exprimer ma profonde gratitude pour la gracieuse obligeance avec laquelle vous avez bien voulu m'accorder la musique militaire à la solennité de la Fête-Dieu. Je suis en cette occasion l'écho des habitants de ma paroisse qui partagent mes sentiments.

Ce qui donne encore un nouveau prix à la faveur que Vous nous avez accordée, c'est que tous Vos militaires se sont fait remarquer par une tenue parfaitement digne et conforme à la cérémonie.

Cadi-keuï, le 27 juin 1867.

J'ai l'honneur d'être, etc.

JOSEPH DE NÉGRI,
Curé de Kadi-keuï.

Samedi un batelier de Top-Hané naviguant dans son caïque sur le Bosphore est tombé raide mort sous le coup d'apoplexie foudroyante.

---

plaisir en se l'entendant affirmer par une femme dont il venait d'apprécier les connaissances musicales. A ce moment, un des plus doux de sa vie artistique, il goûta cette joie infinie de l'artiste qui, après avoir longtemps douté de lui-même, apprend enfin ce qu'il vaut par des éloges raisonnés et désintéressés.

— Ah ! madame ! s'écria-t-il, dans un élan de reconnaissance et d'orgueil, vos paroles valent pour moi plus encore que tous les applaudissements que j'ai reçus en vingt ans. Je trouve enfin quelqu'un qui m'apprécie.

Et, pour convaincre madame de Pélussin qu'elle ne s'était pas trompée, il choisit un autre morceau et chanta de nouveau. Le second en amena un troisième, le troisième un quatrième et durant une heure, ému, transporté, il repassa toutes les parties de son répertoire.

Pendant ce temps, Chavanet s'était discrètement retiré voulant laisser à son amie la liberté de frapper le grand coup.

Le chanteur ne s'arrêta que lorqu'il eut épuisé sa musique.

— C'est merveilleux ! s'écria madame de Pélussin, avec un enthousiasme qui ne manquait pas de sincérité.

Ce n'était qu'une habile intrigante, mais une intrigante douée au plus haut degré du sentiment artistique . Elle découvrait dans Chibrac des qualités qu'on ne soupçonnait pas, et alors même qu'elle cherchait à l'attirer dans un piége, elle ne se croyait pas obligée de cacher son admiration.

— Je m'occuperai de vous, monsieur Chibrac, ajouta-t-elle, je vous le promets. Vous avez mieux à faire qu'à vous donner en spectacle à des paysans qui ne sont que des ânes déguisés. Je vais écrire à Paris à votre sujet.

Chibrac la remercia silencieusement. Il était à la fois plein de joie et de regrets : plein de joie, car on le jugeait enfin selon sa valeur ; plein de regrets, car il avait promis à madame Chavanet de renoncer à la carrière artistique, et qu'il se repentait maintenant de sa promesse.

— Vous avez une nièce, monsieur ? lui dit tout à coup madame de Pélussin.

— Oui, madame ; une nièce qui chante aussi bien que moi, mais qui s'est sacrifiée pour assurer le bonheur de sa tante. Elle est aujourd'hui la fille adoptive de madame Chavanet.

— Je le sais. J'ai entendu parler d'elle et je sais les circonstances qui l'ont décidée à changer de vie. J'ai le plus vif désir de la connaître.

— J'aurai l'honneur de vous la présenter, madame.

Si Chibrac avait pu saisir l'expression de joie qui passa sur le visage de Pauline, lorsqu'il prononça ces paroles, il aurait retiré son offre spontanée. Mais il ne devina rien des projets de madame de Pélussin et renouvela, au moment de la quitter, la promesse qu'il venait de lui faire.

— Ma nièce sera ici demain, dit-il.

— J'y compte bien, répondit Pauline.

En revenant à Saint-Etienne, dans la voiture de Chavanet, Chibrac ne parla que de Pauline et avec les éloges les plus exagérés. Il était séduit par cette charmeresse dans laquelle il ne voyait qu'une femme qui lui voulait du bien, après s'être éprise de son talent.

— Pas un mot de tout ceci à ma femme, dit encore Chavanet à son compagnon enthousiasmé. Elle ne pardonne pas à madame de Pélussin son goût pour les arts.

Cette observation porta ses fruits. Chibrac resta muet comme un poisson et ne parla à personne de la visite qu'il venait de faire.

Le lendemain, eurent lieu entre madame Chavanet et Serverette de touchants adieux.

Il était convenu que celle-ci, après avoir passé quinze jours à Orange, se rendrait à Lyon, où elle trouverait Chavanet chargé de la présenter à la supérieure du couvent de l'Assomption. Ce dernier, par un sentiment de réserve dont la jeune fille lui sut gré autant que s'il eût été sincère, s'abstint de l'embrasser. Mais au moment où elle allait monter en voiture, il s'approcha d'elle et lui dit à voix basse :

— N'emportez pas un mauvais souvenir de moi, Serverette. J'ai traversé une heure de folie. Mais, je suis guéri, bien guéri, et j'ai tant pleuré, tant prié, que je dois être pardonné là-haut.

— Vous êtes également pardonné ici-bas, répondit la jeune fille, car j'ai tout oublié.

L'abbé Peretty voulut déposer sur ce front chaste et pur un baiser paternel.

— Adieu, ma fille, murmura-t-il, plus ému qu'il ne voulut le paraître ; n'oubliez pas les bons exemples que vous avez eus sous les yeux depuis un an.

Manette pleurait à chaudes larmes en voyant partir l'enfant dont la présence avait mis la joie dans la maison, et Barbassous, morne dans un coin, s'efforçait en vain de ne rien laisser deviner de la sombre tristesse qui avait envahi son cœur.

Serverette partit comblée des bénédictions de tous ceux qui la connaissaient.

Elle subissait elle-même une indicible émotion, en quittant la maison où, depuis un an, elle avait été tant aimée. A cette heure solennelle, elle ne se rappelait plus la coupable tentative de Chavanet. Elle ne se souvenait que des joies qu'elle avait goûtées, des affections qui l'avaient si tendrement entourée.

La voiture qui devait la conduire à Privas se mit en route. Serverette éclata en sanglots. Mais, bientôt, le grand air, le soleil, la beauté de la route apaisèrent sa douleur. Elle se dit que dans un an, elle reviendrait au sein de cette opulente nature et l'espérance facile et douce aux jeunes cœurs effaça les souvenirs du passé regretté.

Chibrac avait assisté au spectacle de ces émotions avec une impassibilité qui n'était habituellement ni dans son caractère, ni dans son cœur. C'est qu'il pensait aux propositions qui lui avaient été faites la veille par madame de Pélussin, et qu'il se rappelait la promesse aux termes de laquelle il devait présenter Serverette à Pauline.

Pendant le trajet, il parla peu. Enfin, au moment d'arriver, il se décida à faire connaître ses desseins à sa nièce.

— Ecoute moi, petite, lui dit-il, allons nous arrêter durant quelques [illegible] à Privas.

— Pour voir Frédéric? demanda-t-elle naivement.

— Non. Nous verrons Frédéric avant de partir, mais pour aller chez une dame qui me veut du bien.

— Quelle est cette dame?

— Madame Pauline de Pélussin.

— Je ne la connais pas.

— Justement. C'est elle qui désire te connaître.

Serverette garda un moment le silence, sans laisser deviner ses réflexions. Au fond, la pensée d'aller en ce moment vers un village inconnu lui souriait peu.

(*Sera continué*).

Un enfant de 4 ans appartenant à une femme turque est tombé par une fenêtre à Pervuzade et s'est tué du coup.

—

Ces jours-ci la police de Constantinople a envoyé une cinquantaine de zaptiés à la poursuite du brigand L fieri du côté de Yalova.

—

Deux voleurs ont été arrêtés, ces jours-ci, au moment où l'un s'est accroché à une fenêtre pour entrer dans une maison. Des zaptiés de ronde les ont arrêtés. L'on trouva sur eux des allumettes, un couteau et une corde.

—

Il y a deux mois environ, un capitaine samien fut victime d'une friponerie dont la chronique locale offre de fréquents exemples.

Une connaissance du capitaine, le sieur M..., hellène de nation, prétendit avoir un besoin pressant d'argent, et lui proposa plusieurs bijoux montés en brillants, mais pour rendre service à un ami il céda à ses instances et devint l'acquéreur des bijoux, pour la somme de deux cents vingt huit livres turques.

Ayant eu, quelques jours après, l'occasion de faire estimer son emplette, il demeura stupéfait quand il s'entendit dire que les brillants étaient faux.

Il pria le vendeur de reprendre sa marchandise, celui-ci le promit, mais il n'exécuta pas sa promesse. Pour l'y forcer, le capitaine samien vient de porter plainte et le coupable a été arrêté.

—

Avant-hier, pendant le jour, deux malfaiteurs entrèrent dans une maison à Bulbul-socaq. N'ayant trouvé qu'une petite fille, ils s'emparèrent d'une broche en or et d'une robe de femme. Ensuite ils se sauvèrent sans beaucoup s'inquiéter des cris poussés par l'enfant. Mais un passant qui les vit s'enfuir, courut après eux et les arrêta.

Les effets dérobés furent rendus immédiatement.

CHRONIQUE.

L'Industrie Allemande

ET LE ZOLLVEREIN

A propos de l'Exposition Universelle.

—

Première Partie.

—

II.

Dans l'intérêt de l'industrie linière, on institua des inspections sans le contrôle desquelles aucune vente ne pouvait s'effectuer, et on perfectionna le blanchiment à Bielefeld. Créfeld vit s'élever, vers la même époque, ses premières fabriques de soieries et de velours, également fondées par les victimes des persécutions religieuses. Toutes ces entreprises étaient en marche à l'avénement de Frédéric II, dont le génie, embrassant tout, ne fit pas moins pour le développement industriel que pour la gloire militaire et l'organisation administrative du royaume, agrandi par ses victoires. Aucune branche de travail n'échappait à son attention. Il avait d'ailleurs, pour l'industrie manufacturière, une véritable prédilection. Les fabriques de lainages manquaient de fileurs habiles; Frédéric en fit venir à ses frais de l'étranger. Dans toutes les parties de la Prusse, mais surtout dans la Marche et en Silésie, les établissements industriels se multiplièrent sous son règne. On vit se former ainsi des fabriques de velours et d'étoffes de soie riches à Berlin, d'étoffes légères à Postdam, de lustrines à Brandebourg, de cuirs de Russie à Francfort-sur-l'Oder, de draps à Sorau, à Glogau, à Gottbus et dans beaucoup d'autres villes. L'industrie linière fit, en Silésie et en Westphalie, des progrès constants et tels que ses produits arrivèrent à primer tous leurs similaires dans le commerce. Les toiles de ces provinces se plaçaient avec avantage sur tous les marchés du globe. Les draps trouvèrent de nouveaux débouchés en Pologne , en Russie et dans les pays du bas Danube. Des mines de la haute Silésie, qui acquirent plus tard une si grande importance, on commença dès lors, à extraire la houille, le minerai de fer et la calamine qu'elles renferment, et dont l'exploitation a pris de nos jours un développement si remarquable.

Dans la direction du régime commercial de ses Etats, le grand Frédéric fut moins irréprochable. Il professait sans réserve le système mercantile et les principes de Colbert. L'école alors régnante des physiocrates n'avait pas d'adversaire plus décidé que lui. Il lança ainsi la Prusse dans les voies du système protecteur et imprima en outre à sa législation un caractère de fiscalité trop exclusif par l'établissement de divers monopoles en 1766. Il pouvait paraître nécessaire de protéger des fabriques jeunes encore; mais ce prince ne comprit pas que le morcellement territorial de la monarchie prussienne était loin de comporter un système douanier comme celui d'un pays aussi bien arrondi que la France. L'exécution en avorta complétement. Ce fut une faute d'entraver l'exportation des produits bruts dans un pays comme la Prusse, qui, à part la toile, dont l'écoulement ne rencontrait aucun obstacle au dehors, n'avait guère de produits fabriqués qui pussent largement alimenter l'exportation.

La plupart des nouveaux établissements manufacturiers se seraient mieux trouvés de ce stimulant de la concurrence, sans lequel on s'ingénie rarement à bien faire; il manquait particulièrement aux industries qui devaient leur fortune moins à la vocation naturelle du pays qu'aux faveurs du gouvernement, comme par exemple celles de la voie, du sucre et du tabac. Si, malgré ce système douanier, vicieux dans son principe on vit l'industrie prospérer, la production s'accroître, le pays s'enrichir et s'élever, il ne faut pas perdre de vue que l'erreur du grand monarque fut en partie rachetée par une foule de mesures plus sages et plus fécondes, et que, sous les successeurs de Frédéric, la rigueur de son système fut considérablement adoucie.

Nous avons déjà vu la Westphalie et le pays de Berg étaient, depuis un temps immémorial, les foyers principaux de l'industrie métallurgique en Allemagne; Solingen et Iserlohn y jouissaient d'une renommée universelle pour leurs armes et leurs ouvrages en métaux de toute espèce. Elberfeld et Barmen aussi conservèrent et accrurent même leur importance industrielle dans une autre sphère; leurs toiles de lin bariolées étaient constamment demandées en Amérique. Les articles des provinces rhénanes et de la Westphalie s'exportaient vers l'est et avaient les foires de Brunswick pour marché principal. L'industrie d'Aix-la-Chapelle et de ses environs avait aussi lentement repris depuis la fin du XVIIe siècle; on y procurait, par l'entremise de la Hollande, des laines d'Espagne, avec lesquelles on essayait d'imiter les draps fins de France. Ce district fabriquait en outre des ouvrages en métaux, cuivre et laiton notamment. Les mines de Stolberg étaient connues et exploitées dès lors.

Dans aucune partie de l'Allemagne, depuis la Réformation jusqu'à la guerre de Trente-Ans, l'agriculture et l'industrie n'avaient prospéré autant ni fait d'aussi grands progrès qu'en Saxe, pays doué profondément d'une de ces vocations industrielles qui traversent toutes les crises et triomphent de tous les obstacles. Ses électeurs avaient d'abord été les premiers en rang des princes protestants. Une politique flottante entre la Suède et l'Autriche diminua, il est vrai, leur considération, mais préserva le pays des ravages de la guerre, jusqu'à l'époque du moins où ces princes, devenus aussi rois de Pologne et catholiques, eurent maille à partir avec la Prusse, qui avait grandi aux dépens de ces trois puissances, à l'influence desquelles elle substitua la sienne dans tout le nord de l'Allemagne. Cela n'empêcha pas l'industrie saxonne de profiter du développement naturel de ses relations avec les pays d'outre-mer par l'Elbe, et avec l'Europe orientale par l'effet du nouveau lien dynastique et politique dont nous venons de faire mention. Ce furent ces rapports surtout qui déterminèrent l'importance toujours croissante des foires de Leipzig. Du fond de sa production propre, la Saxe exportait principalement des métaux de l'Erzgebirge, de la toile et des draps, de la bonneterie, de la dentelle et du papier. La Lusace était alors un de ses foyers d'industrie les plus considérables. Les toiles de Saxe allaient dans les pays transatlantiques; les draps trouvaient un débouché très avantageux dans le nord-ouest de l'Allemagne, ainsi que dans l'Europe orientale; ils étaient en majeure partie fabriqués avec la laine de Saxe, déjà réputée la meilleure de l'Allemagne, même avant qu'elle fût améliorée par l'introduction des mérinos espagnols, qui eut lieu en 1763. L'année 1706 avait été signalée par une importante découverte industrielle, celle du moyen de fabriquer la porcelaine dure, à l'instar de la Chine et du Japon, par Bœttiger. La Saxe, où il vivait, établit à Meissen la première fabrique du nouveau produit. Cette manufacture est, à en juger par les pièces qu'elle expose, restée fidèle au genre rococo dans lequel s'établit sa vieille réputation. La guerre de Sept-Ans fit beaucoup de mal à ce pays. Cependant il se remit, et son industrie s'enrichit même d'une nouvelle branche, la fabrication du coton à Chemnitz. L'exploitation des mines aussi resta très productive. Enfin, avec l'essor de la littérature et des sciences en Allemagne, la librairie, dont Leipzig devint le centre, y acquit également une grande importance commerciale.

Parmi les pays de montagnes, abondant en forces hydrauliques, la Thuringe surtout était recherchée pour l'établissement de nouvelles usines. Il s'y forma de verreries, des manufactures de porcelaine, des forges et des fabriques d'ouvrages en fer, en acier et en bois. Le tissage du lin aussi y était généralement répandu comme industrie domestique; mais ses produits s'exportaient peu. Si nous passons au midi de l'Allemagne, les cercles de Franconie et de Souabe, avec le morcellement infini de leurs territoires, partagés entre la souveraineté d'une multitude de villes et de princes, éloignés des nouveaux courants du commerce international, privés de centre et séparés les uns des autres par d'innombrables barrières de douane qui y paralysaient le commerce, s'y présentent comme ceux où tout s'était le plus rapetissé. Augsbourg et Nuremberg n'offraient plus que l'ombre d'elles-mêmes. Si dans la première de ces villes, certaines industries, particulièrement celles des orfèvres, des fondeurs en bronze et des sculpteurs en bois, en avaient encore de la réputation, le goût y avait vieilli et ce qu'elles produisaient était trop cher pour trouver un grand débouché. La fabrication de la toile continua en Souabe; mais, sauf quelques envois au delà des Alpes, il ne s'en faisait plus que pour la consommation intérieure. Il en était de même pour les tissus de coton, dont il faut dire un mot, puisque l'on avait commencé de bonne heure à fabriquer aussi des futaines dans les villes impériales de la haute Allemagne. (*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Deux Czars à Paris.

Souvenirs Historiques.

—

I.

PIERRE Ier (1717).

L'après-dînée, Pierre 1er alla à Versailles, où le maréchal de Tessé le laissa aux mains du duc d'Antin, le modèle du parfait courtisan Louis-quatorzième, chargé de faire au czar les honneurs de ce palais et de ces jardins enchanteurs, dont mieux que personne, en sa qualité de surintendant des bâtiments, il connaissait la féerie. L'appartement de feu Mme la dauphine princesse de Bavière était préparé pour lui, et il coucha dans la communication de Mgr le dauphin, père du roi, qui fait à cette heure (1732) des cabinets pour la reine.

La journée du mardi 25 mai fut employée à parcourir le jardin et à faire sur le grand canal une promenade en gondole, dont le czar goûta plus que personne la douceur, pleine pour lui d'une agréable surprise. On visita tout Versailles, Trianon, la ménagerie, et l'on se coucha ébloui et fatigué.

Le mercredi 26, le czar était à Marly, où il s'amusa fort tout le jour, surtout à la machine, et d'où il donna rendez-vous pour le lendemain matin au maréchal de Tessé en bon lieu, pour voir la procession de la Fête-Dieu. Le maréchal le fit jouir du spectacle pompeux de celle de Notre-Dame.

C'est à ce moment que le czar, séduit par tant de courtoisies et de nouveautés, songea à faire violence à ses derniers scrupules et à appeler auprès de lui l'impératrice sa femme, dont l'absence lui pesait au cœur. Mais il renonça bientôt à ce dessein, peut-être uniquement dans la crainte de surcharger le budget de notre hospitalité, qui montait à 600 écus par jour, malgré les réductions discrètes qu'il avait exigées dès les premiers jours. Il manda donc à la czarine, compagne héroïque de ses exploits et digne confidente de ses desseins, dont la venue eût mis le comble à la satisfaction de la curiosité et de la sympathie parisiennes, de l'attendre à Aix-la-Chapelle ou à Spa, à son choix, en y prenant les eaux.

Le dimanche 30 mai, le czar partit avec M. de Bellegarde fils et survivancier du duc d'Antin, à grands relais, pour Petit-Bourg, où le duc le reçut à dîner et d'où il l'enmena voir Fontainebleau. L'empereur y coucha et prit part le lendemain à une chasse à courre, dont le comte de Toulouse lui fit les honneurs. Pierre trouva le palais, d'un charme trop raffiné et trop élégant, en effet, pour plaire à cet amateur des beautés grandioses, médiocre, et goûta encore moins le plaisir de la chasse, auquel il était peu accoutumé, et qui lui parut plus fatigant qu'agréable. Il était, le soir, d'assez mauvaise humeur, et voulut se dédommager d'une longue contrainte en dînant seul avec sa suite, au retour, dans l'île de l'Etang de la cour des Fontaines.

Le mardi 1er juin, il s'embarqua au bas de la terrasse de Petit-Bourg, pour revenir par eau à Paris. Au passage devant Choisy, il fit stopper et voulut visiter le château et les jardins. Il fut obligé, par suite de cette curiosité, d'entrer saluer la princesse de Conti qui s'y trouvait. Après une courte promenade, il se rebarqua et voulu passer sous tous les ponts de Paris, s'arrêtant devant l'île de la Conférence.

Jeudi 3 juin, octave de la Fête-Dieu, il assista de l'hôtel de Lesdiguières au défilé de la procession de la paroisse de Saint-Paul. Du 3 au 11 juin, il fut en villégiature à Versailles, Trianon et Marly, où il coucha tour à tour, et où il prolongea huit jours un séjour qui lui était des plus agréables.

Le vendredi 11 juin, le czar se rendit de Versailles a Saint-Cyr, où il visita toute la maison et les demoiselles dans leurs classes, prenant encore intérieurement note, pour l'imiter de cette fondation vraiment royale. Il ne pouvait se dispenser de voir également Mme de Maintenon, retirée austèrement au milieu de son établissement de prédilection et de celui qui honore le plus sa mémoire. Il y eut là un de ces malentendus qu'expliquent parfaitement d'un côté l'attitude peut-être un peu trop boudeuse et curieuse à la fois de la grace favorite, qui eût voulu voir sans être vue, et de l'autre l'ignorance où se trouvait forcément le czar de la véritable situation et des égards légitimes dus à cette veuve sans titre du feu roi. De là un embarras mutuel qui, chez un homme comme le czar, aux impressions entières, parut facilement dégénérer en incivilité, et chez Mme de Maintenon, surprise dans son lit dont elle avait mal à propos tiré les rideaux, en désappointement. L'opinion de Lemontey, qui est la nôtre, est que toute la faute de cette brusque et muette entrevue doit retomber, non sur le czar, mais sur ses guides qui n'osèrent pas assez le guider en cette circonstance des plus délicates, la cour de Russie n'offrant aucun exemple propre à apprécier, du premier coup, le rang de Mme de Maintenon, fait de nuances toutes françaises.

Le mardi 15 juin, le czar, qui était de retour à Paris depuis le samedi 12, alla de bonne heure voir le duc d'Antin. « Personne n'y entrait que les conviés et quelques dames avec Mme la duchesse (de Bourbon) et les princesses ses filles qui voulaient bayer aussi. » Le duc de Saint-Simon y vint aussi, ayant abrégé dans ce but son temps de travail avec le régent. Le pénétrant et implacable observateur faillit être pris dès l'abord au piège bienveillant d'une présentation que lui offrit à brûle-pourpoint le maréchal de Tessé. Il éluda cet honneur, et il faut s'en féliciter, car de son propre aveu, le duc de Saint-Simon, qui n'avait point encore vu le czar et qui le considéra à loisir durant près d'une heure à la faveur de son incognito, l'eût beaucoup moins bien jugé, après avoir subi son charme impérieux, qu'il ne l'a fait, désintéressé de tout amour propre et de toute gratitude. Le czar, de son côté, ignorant qu'il posait pour la postérité, demeura naturel et toujours lui-même, c'est-à-dire toujours chez les autres en hôte à la fois et en maître, et vis-à-vis des dames de haut rang, qui prétendaient le voir sans le visiter, d'une réserve courtoise mais quelque peu dédaigneuse.

Au dîner, le duc d'Antin, « toujours le même, » dit Saint-Simon, avec une ironie un peu jalouse, car il critique là un succès dont il n'était peut-être pas capable, procura au czar la très-agréable et très-galante surprise d'un portrait de la czarine placé sur la cheminée et subitement découvert, avec des vers à sa louange, « ce qui plut fort au czar» et était en effet d'une attention des plus délicates et des plus heureuses. « Lui et sa suite trouvèrent le portrait fort ressemblant, et il s'écria qu'il n'y avait que les Français qui fussent capables d'une telle galanterie. »

Dès le lendemain commencèrent les adieux et les présents. Le roi donna au czar deux magnifiques tentures de tapisserie des Gobelins. Il voulait y ajouter le présent d'une belle épée de diamants que Pierre « s'excusa d'accepter. » De son côté, il fit distribuer environ 60,000 livres aux domestiques du roi qui l'avaient servi, donna au duc d'Antin et aux maréchaux d'Estrées et de Tessé à chacun son portrait enrichi de diamants, cinq médailles d'or et onze d'argent des principales actions de sa vie. Il fit un présent d'amitié à M. de Verton, qui l'avait fait servir avec l'ordre et la régularité qui étaient vis-à-vis d'un tel prince le meilleur des hommages, et dont les saillies lui avaient plu, à ce point qu'il pria instamment le régent de l'envoyer auprès de lui, chargé des affaires du roi. Le régent le lui promit volontiers et eût sans doute tenu cet engagement si la mort, en 1723, ne l'en eût prématurément délié vis-à-vis de cet hôte souverain qui lui-même entrait en 1725 dans une précoce immortalité.

Le mercredi 16 juin, le czar assista à cheval à la revue des deux régiments des gardes, des gens d'armes, chevaux-légers et mousquetaires. Il ne parut pas prendre à ce spectacle l'intérêt qu'il manifestait ordinairement, soit qu'il n'ait pas apprécié ces troupes aristocratiques de la maison du roi, dont l'élégance dissimulait la valeur, attestée par la charge victorieuse de Fontenoy, soit tout simplement (car il ne faut pas dédaigner de trouver des motifs simples aux actions souveraines) parce que, comme le dit en s'excusant à dîner à Saint-Ouen chez le duc de Tresmes, gouverneur de Paris, l'excès de la chaleur et la foule des gens de pied et de cheval l'avaient incommodé et forcé de quitter la place. Toujours galant à propos, c'est à ce même repas qu'il prit par la main et fit asseoir à table la marquise de Béthune, qui considérait le gala en *voyeuse*, dès qu'il sut qu'elle était la fille de son amphitryon.

Le jeudi 17, le czar alla une seconde fois à l'Observatoire, et de là souper chez le maréchal de Villars. (*a suivre*)

BERTHELIN.

Le colonel Berthelin dont il est question dans le rapport emprunté par le *Courrier d'Orient* à l'*Union* était il y a un an capitaine au 81e de ligne. Il a été nommé ensuite chef de bataillon dans un régiment français, puis lieut-colonel dans la gendarmerie mexicaine. C'était un petit bonhomme d'apparence frêle mais d'une vigueur indomptable. Très-instruit, très-intelligent, très-ambitieux, d'un grand caractère, il semblait né pour de grandes destinées. Il avait commandé une compagnie franche dans la province de Guadalajara et avait trouvé moyen de purger le pays de toutes les gavilias dont il était la terreur. Une nuit il tomba sur la bande du fameux Rojas qu'il détruisit complètement après avoir tué le chef de sa propre main. Dans le partage du butin il s'était réservé les chevaux, les armes et le chien de Rojas, un mâtin, grand et laid qui avait pour son nouveau maître une vive affection. Berthelin serait arrivé plus vite, mais il était joueur passionné, et joueur heureux. Il n'a pas craint de risquer mille onces d'or sur une carte de lansquenet. Il a dû mourir la cigarette à la bouche, ainsi qu'il avait vécu.

—

Une commission scientifique dans laquelle l'Institut, l'Observatoire et le Collége de France sont représentés, vient de se constituer pour dresser le programme des expériences aérostatiques à exécuter avec l'aérostat monstre de M. Nadar, le GEANT, et le petit ballon le *Cylindre*, mis à la disposition des corps savants par la nouvelle Société propriétaire de ces deux ballons. Cette commission compte déjà parmi ses membres MM. Regnault, de l'Institut; président; Sainte-Claire Deville, de l'Institut; Marié Davy et Sonrel, de l'Observatoire; Laussedat, professeur à l'Ecole Polytechnique; Renou, etc., etc. Le R. P. Sécchi, directeur de l'Observatoire de Rome, a offert également son précieux concours pour la série des expériences qui sont faites.

On a arrêté immédiatement le programme des reconnaissances météorologiques que l'immense force ascensionnelle du *Géant* permet de réaliser dans des proportions et un ensemble qu'on n'avait pu atteindre jusqu'ici; les instruments s'achèvent et, sous peu de jours l'ascension du *Géant* va compléter l'intéressante synthèse des travaux humains pendant notre grande Exposition.

—

On prête à M. Thiers une petite malice narquoise assez plaisante, et qu'on nous garantit authentique.

Il se promenait au palais du Corps-législatif, causant avec un des ministres actuels:

— Il y a du moins, dit M. Thiers, un mérite et une gloire qu'on ne contestera pas au règne de l'Empereur: c'est qu'il a produit un grand ministre.

L'interlocuteur de M. Thiers, prenant pour lui cet éloge (auquel il a droit du reste) s'inclina.

— Je veux dire *deux* grands ministres, ajouta M. Thiers.

Plus sûr encore de son fait, le ministre s'inclinait de nouveau, quand l'auteur de *l'Histoire de la Révolution* continua froidement:

— Oui *deux* grands ministres: Cavour et Bismark.

L'Excellence, cette fois, ne s'inclina pas.

—

— Un docteur écossais s'est livré à de curieuses recherches pour arriver à connaître l'influence qu'exerce le mariage sur la durée de la vie humaine. Il résulte de son travail que, depuis 20 ans jusqu'à la fin de la vie, l'âge moyen pour les hommes mariés est de 59 ans 1/2, tandis que celui qu'atteignent les célibataires n'est que de 40. En d'autres termes, passé l'âge de 20 ans, les hommes mariés ont la chance de vivre 19 ans 1/2 de plus que les célibataires.

En ce qui concerne les femmes, la différence est moins grande, mais elle est encore très-sensible.

Nouvelles Commerciales. et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 1er Juillet	36 26
Clôture	du 1er Juillet	36 37

—

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 1er Juillet.

Londres 11 m. d. p Liv. st.	109	108 3/8
Marseille, 11 m. date 1 Liv. T.	23 15	23 20

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 29 Juin.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Niemen*, cap. Gioste. ayant touché, Messine, Pyré et Dardanelles, divers march. et 82 passagers.

LONDRES bat. à vap. russe, *Boug*, cap. Alliman, ayant touché Gibraltar et Dardanelles divers marchandises.

ANGLETERRE bat. à vap. ang. *Joseph Lucke*, cap. Robertson, ayant touché Falmouth Gibraltar Malte et Dardanelles, div. marchandises.

du 30

SMYRNE bat. à vap. des Mess. Imp. *Periclès* cap. Commar, ayant touché Metelin Dardanelles et Galipoli div. march. et 27 passagers.

— bat. à vap. aut. *Amiraglio Emo*, cap. Soldere ayant touché Metelin et Dardanelles, divers marchandises et 47 pass.

LIVERPOOL bat. à vap. ang. *Maroco*, cap. Leitch, ayant touché, Malte, Syra et Dardanelles, div. marchandises, et 9 passagers.

LONDRES bat. à vap. ang. *Hasting*, cap. Hervoy, ayant touché Malte, Syra et Dardanelles, div marchandises et 4 passagers.

ANVERS bat. à vap. ang. *Picana*, cap. Fischer, ayant touché Malte et Dardanelles div. mar. et 4 passagers.

DEPARTS des bat. à vap. du 29 Juin.

TRIESTE bat. à vap. aut. *Trébisoada*, cap. Lombardich, div. marchandises.

SALONIQUE bat. à vap. aut. *Jonio*, cap. Giurovich div marchandises.

— bat. à vap. otto. *Eregli*, cap. Ismail, div. marchandises.

DANUBE bat. à vap. ang. *Normanby* cap W. Rilly div. marchandises.

— bat. à vap. aut. *Tibesco*, cap. Lazarich, div. marchandises.

BATOUM bat. à vap. russe, *Vladimir*, cap. Serafinoff, div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 29 Juin.

MARSEILLE br. aut. *Kate*, cap. Socich, blé.
— br. ital. *Assunta*, cap. Amaro, blé.
— bark aut *Antonio*, cap. Russovich, blé.
— br. hell. *Argo*, cap. Norloff, blé.
— br. hell. *Anexartitos*, cap. Mike, blé.

ANGLETERRE bark ital. *Elisa Barabino*, capit. G. Baccaronne, blé.
— brik ital. *Antonio*, cap. Scoringi, blé
— brik ital *San Antonio*, cap. Mario, ble.

FALMOUTH bark prus. *Luise Poll*, cap. Wanmher,
— bark aut. *Carlotta*, cap. Cattalintch, blé.
— br. ital. *San Givanni Evangelista*, capit. G. Crovarro, blé.
— br. ang. *Camillas*, cap. Hirseland, blé.
— br. ang Leonie, cap. Jakson, seigle.

DANUBE br. ang. *Ann Mitchell* cap. Remley, blé.
— goel. hell. *Urania*, cap. Berlami, lest.
— br. hell. *A. Andreas*, cap. Marulis, lest.
— br. hell *A. Petros*, cap. Sclavunos, lest.

SOULINA bar. aut. *Elisa Maria*, cap. Marovich, lest.

du 30

MARSEILLE brik ital. *Nome di Maria*, capit. Giovanni, Bozzo, blé.

TRIESTE brik ital. *Annetta*, cap. Mozico, blé.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 28

NICOLAEFF pour Cork or Falmouth bark ang. *Th. Dryden*, cap. Broun. maïs.
— pour Cork or Falmouth, barfi angl. *Kamilas*, cap. Strinklan, seigle.
— pour Cork or Falmouth, br, ital. *Felice*, cap G. Solari, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. angl. *Leonnie*, cap. N. Jackeu, lest.
— pour Cork or Falmouth, br. ital. *Antonio*, cap Scanrici, blé.

de TAGANROK pour Marseille, br. hell. *Costandino* cap. Crassas, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. angl. *Ann*, cap. D. Davis, seigle.

de ODESSA pour Marseille, bar. autr. *Antonio*, cap Rossovich, blé.

de BERDIANSKA pour Rotterdam, bark ital. *Leonida*, cap. Risso, seigle.

de IBRAILE pour Messina. br. ital. *Assunta*, cap. G. B. Amaro, blé.

du 29

de ISMAIL pour Constentinople et Ordu, br. hell. *Fausta*, cap. Matzukis, blé.
— pour Constantinople et Ordu, goel. *Spiridhon*, cap. Loghothetis, b[illegible]

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Σταματίου Κασάπη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἀποδείξωσιν ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρατορ. Ἐμποροδικείου
Τὴν 23 Σεφερ 1284.
14 Ἰουνίου 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Πολιτζατζῆ Χρήστου Παππᾶ Γιάννη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσι καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἀποδείξωσι ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρ. Ἐμποροδικείου.
Τὴν 23 Σεφερ 1284.
14 Ἰουνίου 1867.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.
SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.
Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *MARIE LOUISE* cap. Franet, partira pour MARSEILLE dimanche 7 juillet à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.
Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.
REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.
Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.
Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,
Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*
Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.
Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*
D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.
Elles permettent de bien broye[illegible] ..ts quel que soit l'âge de la personne.
MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.
Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO
Marchand de Curiosités Orientales en t.. s genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libra... Turcs.)

A LOUER
19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.
PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.
Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji an à Galata.
H. KLARFELD.

PILULES DE BLANCARD
A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE
APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg
EXPÉRIMENTÉES DANS LES HÔPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.
Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'iode et du fer, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre scrofuleux (*tumeurs, engorgements, humeurs froides, etc.*), genre d'affections contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*pertes blanches*), l'**aménorrhée** (*menstruation nulle* ou *difficile*), la **phthisie**, la **syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques, faibles ou débilitées.**
N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des **véritables Pilules de Blancard**, exiger notre **cachet d'argent réactif** et notre signature ci-jointe apposée au bas d'une étiquette verte. — Se défier des contrefaçons.
Se trouvent dans toutes les Pharmacies.
Blancard
Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.

BROSSE ÉLECTRIQUE ET ÉLIXIR DENTAIRES
Du Dr LAURENTIUS, breveté s. g. d. g.

L'APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ aux affections bu... s par la BROSSE ÉLECTRIQUE et L'ÉLIXIR DENTAIRES du docteur LAURENTIUS s pr... it des effets merveilleux. Sous leur action, les dents cariées, envahies par le tartre, al... rées ... ar la faiblesse d'estomac ou par l'usage du tabac, retrouvent leur état, se solidifient, les do... le... rs s'apaisent, l'haleine se purifie. Cette **Brosse** s'emploie à sec, sans poudre; l'**Elixir** est le complément obligé du traitement, ...urs délicieux, tout en conservant la beauté primitive des dents, les préserve de toute altération.
...hez Mme SORA, 2, rue Ménars. — A *Constantinople*, dépôt général chez MM. CALLEJA et Cie

AVIS.

Les créanciers du failli nommé Tohafezi Polivaki, sont invités dans le terme de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, à se rendre au comité des faillis, pour constater en présence des syndics leurs créances d'après la loi. Le délai fixé passé toute réclamation de la part des créanciers sera considérée comme nulle et non avenue.
Le 17 Sépher 1284.
Le 8 Juin 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Εἰδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Τοχαφεζῆ Πολιβάκη ὅτι ἐντὸς δεκα πέντε τὸ πολὺ ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον νὰ παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπὴν καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, οἱ μὴ δὲ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας θέλουσι μείνει ἔξω τοῦ κύκλου τῶν δανειστῶν.

17 Σεφὲρ 1284.
τὴν 8 Ἰουνίου 1867

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Εἰδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Κυριχζιτζῆ Γιάννη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

21 Σεφὲρ 1283.
Τὴν 12 Ἰουνίου 1867.

"ROYAL
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :
1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*
2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.
3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,
4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.
5° *Rentes viagères.*
6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.
Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.
Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.
Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.
Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFI Pestilmadji sokak rue de a Quarantaine Galata,

DENTIFRICE-ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTE
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentis .G. POPP. de Vienne attire depuis plu d 15 ans de plus en plus l'attention des per onnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les geucives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu de villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), au principaux pharmaciens et droguistes de toux les pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE
Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		Nº du bateau	Horloge de Iéni Djami H.	à la T	
6	30	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
7		2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8	30	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	30	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
11		6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.)*
12		2	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8		11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	45	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	15	3	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8		14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	45	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	30	3	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	30	3	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
4		3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	30	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

8	30	3	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui.
8	45	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	45	3	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, *(excepté les vendredis.)*
10	15	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. *(Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
9	30	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré.
2		3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré. *(Retour par la côte d'Asie.)*
3	45	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	45	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour touchant Bechiktach.)*
4	45	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yenimahallé, Anatol-cavak,
5	30	3	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui *(retour direct au pont.)*
5	30	18	10		pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
6		12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yenikeui, Thérapia, Buyukdére Yenimahallé.
6	30	6	11		pour Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré.(*)
6	30	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
7		3	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	45	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. *(Les vendredis exceptés.)*
6	15	3	10	45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. *(Les vendr. touchant Buyuk-déré.)* (*)
6	45	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.
(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

7	27	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskoundjuk.
7	57	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	57	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskoundjuk.
5	42	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	12	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskoundjouk, Scutari.
5	12	9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	42	10	15	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keui, Ortakeui, Bechiktach.

Départ du Pont.

8	12	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
9	12	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	45	2	15	pour Scutari Couskoundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	30	3		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	27	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4	57	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	57	10	30	pour Couskoundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	15	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	42	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.
J. H. BECKEHOFF.
Moqmhané cité française N° 24
au 1er chambre n° 2.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.
Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.
Agents et dépositaires.
L s et A. BERTIN FRÈRES Cité françases

AVIS.

Un homme versé dans la langue italienne, calligraphie, géométrie et dessein linéaire offre ses services auprès de quelque famille ou de quelque architecte ou ingénieur.
S'adresser au bureau du journal aux initiales C. B.

MAISON D J. G. POPP
Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Proven

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.
Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 148.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 3 Juillet.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 1er juillet.

Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice ont assisté aujourd'hui avec S. M. I. le Sultan à la cérémonie de la distribution des prix aux exposants.

Les honneurs les plus éclatants ont été rendus à S. M. I., qui en a été vivement touchée.

(Agence Havas.

Paris, 2 juillet 3 h. 30 m. soir.

Le *Moniteur* annonce des nominations dans la légion d'honneur concernant la Turquie. Officier Salaheddin Bey président d'une commission ottomane, Chevalier Essad Bey membre de la commission.

New-York, 1er juillet.

MEXIQUE.—Les républicains ont pris la capitale Mexico.

Belgrade, 2 juillet.

Armements Serbes.

Paris, 2 juillet 1 h. 45 m. soir.

Consol. T.Clisse Ouv. très-faible 33 75

Paris, 2 juillet 3 h. 55 m soir.

Consol. T.Clisse Clôture faible.. 33 65

Rente Française 3 0/0 (ouvert. 68 85 / clôtur. 68 80)

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice ont reçu la visite de LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Aoste, qui voyagent incognito sous le nom de comte et comtesse de Polenso. Leurs Altesses Royales étaient accompagnées par le ministre de S. M. le roi d'Italie. *(Op. Nat.)*

La *Gazette officielle* de Florence vient de publier un décret royal qui ordonne la mise à exécution des clauses de la convention du 7 décembre 1866, intervenue entre les gouvernements de France et d'Italie, relativement au partage de la dette des anciens Etats de l'Eglise. *(Pays.)*

On lit dans l'*Epoque* :

« Le gouvernement veut, paraît-il donner à la réception du Sultan une solennité éclatante.

» On fait venir de Versailles tous les carrosses de gala remisés au musée de Trianon.

» Ces voitures sont dorées sur toutes les coutures ; les harnais sont en maroquin rouge. Il y aura deux attelages à huit chevaux : l'un pour le Sultan, et l'autre pour l'Empereur.

» Ces deux voitures seront précédées chacune par six piqueurs en grande tenue de gala ; elles seront suivies de six autres voitures à six chevaux pour les princes des familles impériales d'Orient et d'Occident. Chacune de ces voitures sera précédée de quatre piqueurs seulement. Le cortége partira des Tuileries au milieu d'une haie de troupes. L'escadron des cent-gardes formera l'escorte. »

Nous disions, d'après une dépêche de New York, que Santa-Anna avait été fait prisonnier par les Juaristes, mais cette dépêche ne donnait sur le fait aucun détail.

Les nouvelles publiées par les journaux de Londres sont plus explicites. C'est à Sisal que Santa-Anna a été fait prisonnier. Sisal est un petit port situé à la pointe de Yucatan la province du Mexique la plus avancée dans les eaux du golfe, à l'endroit où celui-ci prend le nom de baie de Campêche. *(Epoque)*

Le roi de Prusse a nommé le grand-duc Wladimir de Russie colonel honoraire du 12e régiment de hussards thuringeois. *(Monit.)*

La *Gazette de Moscou* publie une circulaire du gouverneur-général de Wolhynie, d'après laquelle il est sévèrement défendu aux juifs de cette province de porter des vêtements différents de ceux des autres habitants.

L'Empereur et l'Impératrice ont reçu S.A. I. le prince Arthur de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et S. Exc. le comte Cowley, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. la reine du royaume-uni d'Angleterre et d'Irlande. Le prince était accompagné de deux de ses officiers. *(France.)*

Mgr le prince de Galles et S. A. R. le duc de Cambridge sont à Paris. Leurs Altesses Royales assisteront à la cérémonie de la distribution des récompenses à l'Exposition universelle, et s'en retourneront à Londres pour prendre part à une grande revue qui, par les ordres de la reine, doit avoir lieu le 5 juillet. *(France)*

Le prince Napoléon est nommé président de la conférence monétaire internationale. *(Constitutionnel)*

Le rapport de M. Nogent Saint-Laurens sur le projet de loi relatif à la presse a été distribué. *(Liberté)*

L'affaire de l'attentant au bois de Boulogne sera portée devant la cour d'assises de la Seine le 12 juillet prochain. L'audience sera présidée par M. le président Devienne; le siége du ministère public sera occupé par M. de Marnas, procureur-impérial. On ne sait pas si la santé de M. Jules Favre pourra lui permettre de présenter la défense de Bérezowski. *(Etendard)*

Une dépêche de Vienne mande qu'aussitôt après la nomination d'un ministre des affaires ecclésiastiques, on s'occupera de la révision du concordat.

Le baron de Beust a proposé le renvoi du chef du département du culte protestant, qui est connu comme un partisan énergique du concordat. Cette proposition a créé une certaine sensation. *(Débats.)*

La Conférence douanière qui doit se réunir prochainement, s'occupera : de la rédaction du traité définitif de renouvellement et de prolongation du *Zollverein*, d'un projet de loi relatif à l'élévation de l'impôt sur le tabac, d'un autre projet de loi relatif à l'entrée des duchés de l'Elbe dans l'Union douanière. Ces projets seront soumis ensuite au Conseil fédéral *in pleno* et au Parlement douanier.

D'après la Constitution fédérale, les villes hanséatiques auront la faculté de rester ports libres, jusqu'à ce qu'elles-mêmes demandent à faire partie du *Zollverein*. Altona (Holstein), voisine immédiate de Hambourg, sera-t elle admise à bénéficier de la position exceptionnelle qui semble lui créer ce voisinage ? Dans la ville même, les esprits sont divisés. Le Conseil municipal penche pour l'entrée dans le *Zollverein*, le Collége des marchands pour la position de port libre, en prétendant qu'Altona verra son commerce dépérir, si elle ne jouit des mêmes franchises que Hambourg. Au moment où l'entrée des duchés de l'Elbe dans l'Union douanière va être proposée, cette question prend un assez vif intérêt. Le gouvernement prussien vient d'envoyer deux commissaires à Altona pour étudier sur les lieux la situation ; de leur côté, les marchands d'Altona ont envoyé deux délégués à Berlin, pour soutenir leurs intérêts auprès du ministre du commerce. *(Corresp. de Berlin.)*

Un agent juariste a prononcé à Staten-Island un discours où se trouve le passage suivant :

Pas moins de douze mille Mexicains, a t il dit, ont été égorgés. Deux des généraux les plus patriotes, hommes de bonnes familles et de grande fortune, et jouissant d'une popularité méritée — Ortéga et Salazar — ont été assassinés. Maintenant le peuple mexicain demande des représailles, et Juarez, le voulût-il, ne pourrait pas résister à la volonté du peuple. Maximilien a envoyé de fortes sommes d'argent en Europe, et s'il est libéré, il ira vivre le reste de ses jours dans le luxe et la splendeur avec les trésors qu'il a dérobés au peuple mexicain. *(New-York Times.)*

La discussion sur les affaires du Mexique, si brillamment engagée par M. Berryer, a continué, toujours à propos du projet de loi relatif aux suppléments de crédit de l'exercice 1866. Elle a été très intéressante et un grand nombre d'orateurs y ont pris part.

Le premier entendu a été M. Morin, qui a entretenu la Chambre des affaires d'Allemagne et de M. de Bismark. On ne lui a pas répondu, l'opposition ayant déclaré, par l'organe de M. Garnier Pagès, qu'elle ne voulait traiter ces questions qu'à propos du budget des affaires étrangères. M. Glais-Bizoin est monté alors à la tribune et a réclamé le rejet des dépenses faites pour la contre-guérilla et les brigades austro-belge. Le général Allard lui a répliqué en disant qu'on s'est trouvé tout à coup en face d'un gouvernement épuisé, d'un trésor qui ne contenait plus rien, et qu'il a bien fallu payer les troupes étrangères plutôt que de les laisser se débander ; mais ces dépenses seront mises à la charge de la dette mexicaine. Seulement, par qui seront-elles payées? C'est ce que la commission du gouvernement a omis d'expliquer.

M. Picard répond à son tour et parle de la créance Jecker, qu'il regarde comme ayant été privilégiée. M. Rouher le nie et lit le traité passé.

Après ces explications, un débat assez confus, plein d'interruptions de M. Glais-Bizoin, d'interpellations entre MM. Pagezy et Picard, de demi-personnalités de tout genre, difficile à analyser, s'est engagé. Enfin M. Picard a abordé la véritable discussion et critiqué sérieusement certaines dépenses. M. Vuitry lui a répliqué et la Chambre a fini par donner aux comptes qui lui étaient soumis un bill d'indemnité.

M. Thiers n'est pas intervenu dans le débat. Cependant le bruit courait qu'il préparait, au sujet du Mexique, un discours des plus développés et des plus significatifs, destiné à mettre en lumière les malheurs et les pertes que l'expédition a entraînés pour la France. Peut être a-t-il jugé que l'attention de la Chambre était épuisée et se réserve-t-il pour une autre occasion. *(Ind. belge.)*

Voici la liste présomptive des souverains qui ont assisté dimanche à la solennité de la distribution des grands prix de l'exposition universelle.

L'empereur Napoléon III et l'Impératrice Eugénie ; le Sultan Abdul-Aziz ; l'Empereur François-Joseph et l'Impératrice Elisabeth, d'Autriche ; le roi dom Luis Ier et la reine dona Marie Pie, de Portugal ; le Roi Charles XV et la reine Louise, de Suède.

Nous pouvons donner le programme de cette cérémonie:

Les portes se sont ouvertes à midi.

A une heure, M. George Haynl, chef d'orchestre de l'Académie impériale de Musique, et ses douze cents exécutans, ont joué l'ouverture de l'*Iphygénie*, de Glück, pour laquelle Halévy écrivait une *coda*.

Puis l'orchestre a exécuté les *Chants du soir*, chœur de M. Félicien David, soli de flûte et de violoncelle.

Entrée de Leurs Majestés.

Hymne à l'Empereur et au peuple français, de Rossini.

Discours adressés à l'Empereur, — réponse du souverain, — et distribution des récompenses.

Parcours de Leurs Majestés dans toutes les parties de la grande nef.

A mesure que Leurs Majestés passèrent devant les différentes sections étrangères, un orchestre des meilleures musiques des troupes de la garde a joué l'air national de chaque pays ; puis on a exécuté l'ouverture de la *Muette*.

Et, pour terminer, le magnifique chœur de *Judas Machabée*.

LE SULTAN A PARIS.

Le télégraphe nous a appris l'arrivée à Paris du Sultan et de sa suite. Avant-hier, S. M. a dû assister à la distribution des grands prix de l'Exposition, hier à une grande revue des troupes au bois de Boulogne; puis ce sera le bal de l'hôtel de ville. Les fêtes succéderont aux fêtes de façon à faire perdre à l'impérial visiteur le souvenir des mille et une nuits. Pendant ce temps, la Turquie attentive, a les yeux fixés sur la France et attend avec confiance les bienfaits dont le retour du souverain gratifiera le pays.

A ce point de vue, il est permis de regretter que le temps du Sultan soit presque entièrement absorbé par les fêtes officielles, et qu'il n'en puisse détourner qu'une faible part pour satisfaire son désir de pénétrer les secrets de la civilisation occidentale. Heureusement qu'à Paris la civilisation frappe avant tout par le côté extérieur. Chaque monument, chaque pierre est imprégnée à un si haut degré de souvenirs historiques et d'utilité pratique, qu'il suffit pour ainsi dire de connaître la géographie de Paris pour avoir la clef des institutions, des mœurs et des aspirations qui font de plus en plus de cette magnifique cité l'Athènes des temps modernes.

Ce monument : c'est le Corps-législatif: cet autre; c'est le Sénat. Voici la cour des comptes, le conseil d'Etat, le palais de justice, les invalides de la paix et de la guerre, les hôpitaux, les écoles, les théâtres, les musées; partout des rues larges, bien aérées, bien éclairées, des promenades, des jardins, des squares. Quelques explications suffisent pour donner la notion exacte de chaque chose, faire naître la curiosité et provoquer d'autres explications.

Après avoir étudié la capitale de la France, le Sultan se rendra en Angleterre. Il verra Londres, la cité industrielle et commerciale par excellence; l'entrepôt du monde. L'aspect de cette atmosphère voilée par les nuages de charbon qui se dégagent de milliers de cheminées, de cette population laborieuse et économe du temps, de ce mouvement prodigieux d'hommes et de marchandises qui s'exerce par eau, par chemins de fer, par voitures, cette absence de règle et de contrainte officielle forme avec Paris un contraste saisissant pour le voyageur.

Paris, la ville des arts, des jouissances rapides et du gaspillage: la cité d'Epicure ! Londres, la cité du commerce et de l'industrie, du travail et de la liberté ! Il suffit d'avoir vu ces deux villes pour avoir une idée complète de la civilisation de notre siècle.

Ce sera sans doute un magnifique spectacle que la revue de la flotte anglaise à Spithead. Mais le Sultan a pu voir passer sur le Bosphore de 1854 à 1856 plus de bâtiments que la rade de Spithead n'en saurait contenir.

Peut-être, il y aurait-il eu plus de profit pour la Turquie d'une visite des docks, des ponts, du tunnel, des jardins publics, des monuments publics, de la banque, de la bourse, de Guildhall, du trésor, de la monnaie, de l'hôtel des douanes, de l'institut, du british museum, du pénitencier de Millbank, etc., que des revues de Spithead et du bois de Boulogne?

Quoiqu'il en soit, ce voyage sera fécond en résultats heureux et bienfaisants.

Animé de sentiments progressistes, le Sultan ne restera pas indifférent aux causes qui ont amené la prospérité dont il aura été le témoin. Il voudra introduire chez lui l'ordre et l'administration qu'il aura admirés ailleurs, et revendiquer pour son pays des améliorations dont il reconnaîtra l'impérieuse urgence.

Les avantages de l'instruction publique deviendront surtout pour son esprit de la dernière évidence. Il voudra que son fils et ses neveux qui sont les heritiers éventuels du trône mettent leur intelligence à la hauteur de la mission qui les attend. Il comprendra que le temps de la force est passé, et que dans nos sociétés modernes où le pouvoir appartient à la science et au travail il serait dangereux d'abandonner au hasard aveugle les destinées de l'empire.

A un autre point de vue, le voyage du Sultan ne peut que resserrer les liens qui unissent la Turquie à ses alliés de Crimée et décourager, au moins pour quelque temps, des ambitions insensées et des menées subversives.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

XVIII

— Cette visite est-elle bien nécessaire ?

— Très nécessaire. J'ai promis de te conduire chez madame de Pélussin. C'est une femme aimable et charmante, une très grande dame. Elle m'a entendu et veut me faire entrer au grand Opéra de Paris.

— Mais, je croyais que vous entriez à la grande église d'Orange !

— Tais-toi ! tais-toi ! s'écria vivement Chibrac. Si on t'entendait ! J'ai promis de renoncer à chanter dans les cafés et d'accepter une place de chantre, mais à la condition que je ne trouverais rien de plus avantageux. Or, on me fait des offres brillantes. Si elles se réalisent, c'est la fortune et la gloire !

Le pauvre homme mentait effrontément à sa nièce. Hélas ! depuis qu'il avait vu madame de Pélussin, il était comme fou. Avoir été jugé digne de chanter à Paris, lui !... Serverette comprit-elle ses préoccupations ? Nous n'osons l'affirmer ; cependant elle consentit à se laisser conduire chez madame de Pélussin.

— Vous avez tenu parole, dit celle-ci, en voyant entrer l'oncle et la nièce ; vous verrez tout à l'heure que moi aussi je remplis mes engagements.

Puis elle ne s'occupa plus que de Serverette, dont la beauté lui expliquait enfin la violence des désirs de Chavanet. A sa prière, Serverette chanta.

— Vous êtes charmante, et je n'ai que le regret de ne vous avoir pas connue plus tôt. J'envie le bonheur de madame Chavanet.

Pauline disait ces mots avec tant de grâce modeste, toute sa personne témoignait tant d'honnêteté, la maison elle-même avait une physionomie telle que Serverette fut séduite, et, par malheur pour elle, sa première impression avait été favorable à madame de Pélussin.

Celle-ci, en admirable comédienne qu'elle était, devina les sentiments de Serverette et les exploita. Tour à tour, elle parla de Dieu, des anges, de la religion, et Serverette, charmée par sa beauté comme par son langage, lui dit :

— Madame, je ne me figurais pas sainte Cécile autrement que vous.

Ce compliment, dont la bouche qui le prononçait doublait le prix, fit rougir Pauline de plaisir, non certes pour la preuve d'estime qui lui était donnée, mais parce que sa supériorité dans l'art de duper les gens, éclatait une fois de plus.

— Lorque madame Chavanet vous connaîtra, ajouta Serverette, elle vous aimera.

— Je ne la connais pas, répondit froidement Pauline, qui n'entendait pas que madame Chavanet apprît jamais rien de cette infâme comédie. Je reçois quelquefois son mari.

Puis, elle embrassa Serverette avec effusion.

— Ah ! s'écria-t-elle, si je m'écoutais, comme je vous retiendrais bien ici.

Serverette ne répondit pas.

— Ne seriez-vous pas heureuse de m'accorder quelques jours ! demanda Pauline.

— Oh ! madame, je craindrais d'être importune.

— Vous? allons donc. Je garde votre nièce, monsieur Chibrac. Vous viendrez la reprendre à la fin de la semaine. C'est un peu de plaisir que je vole à votre femme. Mais, elle ne le saura pas.

— Cependant, objecta Chibrac embarrassé, il faudra bien lui expliquer pourquoi je rentre les mains vides.

— Vous lui direz, vous lui direz... vous ne lui direz rien du tout. N'allez pas à Orange.

Et, s'approchant du chanteur, elle continua à voix basse :

— Un de mes amis, un compositeur célèbre, est en ce moment à Lyon. Je vais vous donner une lettre pour lui. Allez le voir. Il vous écoutera, et si, comme je n'en doute pas, vous excitez son admiration, comme vous avez excité la mienne, votre affaire est faite. Dans un mois, vous pouvez être à Paris, en beau chemin.

A cette brusque proposition, Chibrac demeura stupéfait et irrésolu.

— Que craignez-vous ? ajouta madame de Pélussin. Votre nièce est en sûreté ici. Madame Chavanet vous croit en route pour Orange. Votre femme suppose que vous êtes resté à Saint-Etienne. Personne ne connaît votre voyage à Lyon.

Ces considérations décidèrent Chibrac.

— Eh bien ! Serverette, consens-tu à passer quelques jours auprès de madame ? Elle veut bien me charger d'une commission importante. Je te prendrai à mon retour.

— Je vous attendrai ici, mon oncle, répondit Serverette.

— Comme nous allons être amies ! s'écria Pauline.

Chibrac partit une heure après, sans que Serverette éprouvât le moindre regret. Elle se croyait dans une honnête maison, et cette aventure arrivait à propos pour la distraire des émotions de la journée.

Il fut à peine parti que Pauline entraîna la jeune fille dans sa chambre.

Là devaient commencer les étonnements de Serverette. A Saint-Etienne, elle avait vécu dans l'opulence. Mais, ainsi que nous l'avons dit, les meubles de la maison Chavanet reflétaient en quelque sorte les mœurs austères des maîtres du logis. Entre cette opulence et le luxe coquet dont était entourée madame de Pélussin, on ne pouvait établir aucune ressemblance. Les merveilles de l'art moderne, dans la chambre de Pauline, s'alliaient admirablement aux souvenirs de l'art ancien. Les siéges, le lit étaient couverts d'étoffes moëlleuses ; sur les murs, il y avait de belles gravures. Partout, en un mot, se lisaient les raffinements les plus exquis d'une élégance qui n'enlevait rien au confortable.

Serverette ne put retenir un cri d'admiration.

— Que c'est joli ! dit-elle.

Et elle examinait tout avec attention, tandis que Pauline jouissait de sa surprise.

A ce moment, Léocadie entra et, se penchant vers sa maîtresse :

— M. Chavanet est en bas, dit-elle à voix basse.

— Qu'il se garde bien de monter, répondit madame de Pélussin sur le même ton. J'y vais.

Et laissant Serverette en extase devant une splendide gravure de la *Monna Lisa*, elle

Voir le numéro du 2 juillet.

REVUE DES JOURNAUX

Au dire de journaux allemands du Nord, les Etats les plus favorisés par l'Union douanière sont ceux du Sud, et nous avons fait voir, en traçant, ici même, l'histoire du Zollverein, que la quote-part de la Prusse dans les recettes générales est notablement inférieure à son propre revenu douanier. Ainsi, quand il a maintenu l'existence du Zollverein, dans les traités de paix signés avec le Sud, ce n'était pas un avantage que le cabinet de Berlin se ménageait à lui-même, mais plutôt un engagement qu'il prenait à l'égard et au profit de ses contractants. — Cet engagement, il l'exécute aujourd'hui.

On objecte que l'introduction des députés du Sud dans le *Reichstag* du Nord, bien qu'ils ne doivent y siéger que pour la discussion des intérêts douaniers, excède les termes des traités. Nous répondons :—en fait, et par cela même que la continuation du Zollverein était un article aux traités de paix, on avait admis implicitement la nécessité de réorganiser l'Union douanière sur des bases conformes au nouvel ordre de choses établi en Allemagne et reconnu par ces mêmes traités ; évidemment, la forme parlementaire acceptée par les Etats confédérés du Nord devenait incompatible avec l'ancienne constitution du Zollverein, et les quatre Etats du Sud devaient se soumettre, pour le règlement des intérêts communs, au régime adopté par leurs 22 associés de la Fédération du Nord ; — en principe, les dispositions du traité de Prague ayant accordé que les deux parties de l'Allemagne fussent unies par *un lien national*, ce lien, si l'on s'opposait à ce qu'il fût politique, ne devait-il pas être, au moins, commercial ? Ou autrement, qu'eût-il été ?

La question du droit international nous paraît, ici, tout aussi claire. Après les événements considérables de l'an dernier, la Prusse a conclu des traités, d'une part avec l'Autriche, de l'autre avec les quatre Etats du Sud. Qui donc a qualité pour juger de l'exécution de ces traités, ou des infractions qui pourraient y être commises ? Personne autre, assurément, que les seules parties contractantes. Or, celles-ci se trouvant parfaitement d'accord avec la Prusse sur l'interprétation des traités de paix, et sur la manière dont aujourd'hui on les exécute, l'étranger peut-il rien prétendre, du seul droit de son déplaisir, contre la satisfaction commune des intéressés ? Si la France, par un exemple analogue, avait fait alliance commerciale avec la Suisse et la Belgique, et qu'elle appelât au Corps-législatif des députés suisses et belges, pour prendre part à la discussion des intérêts communs aux trois pays, admettrait-elle, à ce sujet, l'ingérence prussienne, et quel compte tiendrait-elle, en pareil cas, des récriminations de la presse allemande, celle-ci invoquant pour les besoins de la cause le vieux droit européen, le droit de 1815, qui fondait la sécurité de chaque nation sur l'affaiblissement et l'appauvrissement de ses voisins ?

Que l'Allemagne, désormais, prétende souverainement être maîtresse chez elle, qu'elle entende retirer aux autres puissances le bénéfice de ses anciennes divisions et de sa trop longue faiblesse, c'est une nouveauté, on le comprend, qui déconcerte certains systèmes politiques, ou voués au culte du passé, ou jaloux d'en conserver seulement ce qui leur convient. Mais il y a, en France, des esprits plus libéraux, plus équitables, et qui ne restreignent pas les progrès de notre temps aux limites étroites de la patrie. Sur le trône français, Napoléon III lui-même personnifie avec éclat la pensée moderne ; il a rompu, en toute occasion, avec les errements de la vieille politique ; il a inauguré l'Europe nouvelle, on peut le dire, en combattant pour l'unité italienne ; et son attitude, pendant la guerre de 1866, comme sa méditation à Prague, ont prouvé qu'il n'était pas moins sympathique à l'unité allemande. Après avoir donné déjà des marques si nombreuses de son désintéressement, de sa modération personnelle, de la grandeur de ses vues, pouvait-il, vis-à-vis du peuple allemand, être infidèle à son propre principe, c'est à dire au respect de la souveraineté nationale, et devait-il échapper, d'ailleurs, à un esprit si élevé que le morcellement et la faiblesse de l'Allemagne ont été une source perpétuelle de guerres et de perturbations européennes, tandis que son unité et sa puissance, aujourd'hui, essentiellement défensives par leur organisation même, deviennent la plus sûre garantie de paix et de sécurité pour l'avenir ? ... (*Corresp. de Berlin.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Mr. de Verninac, nommé premier secrétaire de l'ambassade de France près la S. Porte, en remplacement du marquis de Seyves, est arrivé samedi à Constantinople par le paquebot *Niémen* des Messageries Impériales.

—

Le paquebot des Messageries impériales *Niémen*, a rencontré le cortège de S. M. I. le Sultan, mardi 25 juin à 7 heures du matin, dans les eaux du cap Spartivento. A son passage une embarcation conduite par 24 rameurs sous les ordres de M. le lieutenant de vaisseau Brunet, se détacha du *Sultanié* et accosta le bateau postal : un aide de camp du Sultan, Fazyl bey, monta à bord et prit passage pour Constantinople.

Samedi matin, à son arrivée dans la capitale cet aide de camp a quitté le paquebot desuite après l'accomplissement des formalités sanitaires pour se rendre au palais. On assure qu'il était porteur de dépêches importantes et nous savons de bonne source qu'il est reparti lundi, *via* Varna, pour Paris.

—

Dimanche dernier a eu lieu à l'église de la Sainte-Vierge la célébration du mariage de Costaki Effendi Photiades, membre du Conseil maritime, avec Mlle Eleftériades, appartenant à une des notables familles de notre faubourg.

S. S. le Patriarche œcuménique, entouré des membres du St-Synode, a donné la bénédiction nuptiale. M. et madame Zarify ont servi de témoins.

Après la cérémonie religieuse les invités se sont rendus au Grand Hôtel d'Orient, situé en face de l'église, où les jeunes mariés ont reçu les félicitations d'usage.

S. E. Halil Pacha, Directeur de l'Artillerie et plusieurs fonctionnaires de la S. Porte assistaient à cette réunion.

—

La *Gazette du Levant* a reparu hier au soir. Elle annonce deux tirages par semaine les vendredi et samedi, en outre un bulletin journalier.

—

On lit dans le *Nil*, journal d'Alexandrie, sous la date du 23 juin :

D'après des informations que nous avons tout lieu de croire exactes, S. M. l'Impératrice Eugénie aurait accepté l'invitation qui lui a été faite par le Vice-Roi de venir prochainement en Egypte. Sa Majesté irait visiter les Pyramides et les travaux du Canal du Suez et en quittant l'Egypte se rendrait en Palestine pour accomplir le pélérinage que depuis plusieurs années elle projetait de faire. Jusqu'à présent on ne dit pas que l'Empereur ni le Prince Impérial doivent l'accompagner. Le voyage s'effectuerait vers le mois d'octobre de cette année. Comme à cette époque les eaux de l'inondation du Nil rendent encore très-difficile la visite des Pyramides, le Vice-Roi vient d'ordonner de pousser vigoureusement les travaux de la route de Gizé. Cette route sera terminée dans un bref délai.

Plusieurs de nos confrères de la presse locale attachent, selon nous, une plus grande importance qu'il ne convient aux rapports que le Vice-Roi a nécessairement eus à Paris avec le Prince Moustapha Fazil pacha, son frère. Que ce Prince soit allé attendre son Altesse à la gare du chemin de fer, les plus stricts convenances lui en faisaient un devoir du moment qu'il était resté à Paris ; et l'étiquette voulait de même que l'Impératrice en recevant le Vice-Roi au nom de l'empereur, invitât également son frère aux fêtes et aux dîners de la Cour. Mais il nous semble tout à fait inutile de parler de réconciliation, de démonstrations amicales au dîner Impérial et cœtera, alors surtout qu'il n'y a jamais eu de séparation déclarée. Il ne nous est pas permis de conjecturer la nature des sentiments à l'intérieur d'une famille ; mais nous ne serions pas étonnés que la politique seule et les intérêts de l'un et de l'autre à Constantinople suffisent pour maintenir la bonne intelligence dans la maison de Méhémet Ali.

On s'entretient depuis quelques jours de la solution expéditive que viennent de recevoir les différends survenus dans l'église grecque au sujet de la nomination de l'abbé Eugenios comme coadjuteur du patriarche d'Alexandrie. En vertu d'un décret du grand Patriarche de Constantinople sanctionné par la Porte les partisans de l'ancien évêque sont, paraît-il, entrés de nuit chez le coadjuteur, l'ont saisi dans son lit, et, après l'avoir solidement garrotté, l'ont déposé à bord d'un bateau en partance pour Constantinople. — Pareille mesure aurait, simultanément, été prise au Caire contre un dissident que l'on aurait, dit-on, expédié à Alexandrie. Faut-il attacher foi à ces bruits.

L'*Egypte* annonce que le Dock flottant destiné pour le port d'Alexandrie et en construction dans les ateliers de la Ciotat est à peu près terminé ?

Le bruit court que les Candiotes se sont emparés du bateau Egyptien qui a emmené, il y a quelques jours à peine, Pini bey en mission.

Correspondance particulière de «LA «TURQUIE.

Damas, 20 juin.

Le 14 courant est arrivé le Tchohadar (avant-courrier) de la Mecque qui selon l'usage apporte l'annonce de l'arrivée de la caravane des pélerins à Maan. Les nouvelles dont le Tchohadar est porteur sont très-satisfaisantes sous tous les rapports. La caravane était arrivée à sa destination sans éprouver aucun malheur, et dans le retour, elle n'a eu à regretter que la mort de trois individus. Sur ce qui regarde le commerce les nouvelles sont bien satisfaisantes, en ce que toutes les marchandises expédiées par la dite caravane ont été vendues avec profit pour les propriétaires. La caravane ne tardera pas d'arriver dans cette ville.

Le 10 courant fut célébré au consulat de Perse la fête de l'anniversaire de la naissance de S. M. le Schah de Perse. D'après les circulaires adressés par le consul Redjeb Ali bey, toutes les autorités locales et consulaires se sont rendus chez lui pour lui faire les félicitations d'usages. La musique militaire y a joué pendant toute la journée dans la cour. Le dit consul de Perse vient d'être rappellé et remplacé par son successeur Thamas Kouli-khan, qui est déjà arrivé le 14 courant, auquel le gouvernement fit la réception due pour son caractère officiel. Ce fonctionnaire était une autre fois à Damas avec le même titre.

S. Exc. Rachid pacha ainsi que le Semskioi Dervich pacha sont retournés de Homs à Hama où ils s'étaient rendus pour ce concerter avec le gouverneur d'Alep sur les mesures à adopter pour éloigner les Bédouins du pays, pendant les récoltes des céréales, et on a arrêté de former une compagnie de *redifs*, armés à chameau, qui doivent faire des excursions jusqu'aux bord de l'Euphrate au but de chasser les arabes, ou d'empêcher leur invasion dans les villages, et de protéger ces derniers de déprédations de ces désagréables visiteurs.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Aïvali, 24 juin.

Notre ville si peu habituée au bruit des réceptions officielles vît depuis 2 jours dans une grande animation. Ce changement d'humeur est causé par la présence dans nos murs de S. Exc. Husni pacha le nouveau gouverneur général de notre vilayet.

S. Exc. arrivé ici de Mételin dans la matinée du 23, accompagné d'une nombreuse escorte et de quelques amis qui ont tenu à honneur de lui donner cette marque de leur reconnaissance, a été reçue au débarcadère par les agents consulaires et les notables de la ville, la garnison formait une longue haie et présentait les armes. La population toute entière se pressait sur le passage de S. Exc., en l'entourant d'une respectueuse et visible sympathie.

La nuit venue, un magnifique feu d'artifice a illuminé pendant plusieurs heures notre port, et cette soirée qui restera longtemps dans notre souvenir s'est terminée par une sérénade où les airs turcs alternaient avec les morceaux les plus populaires de la musique italienne, partout retentissaient les cris de Vive le Sultan ! Vive notre nouveau gouverneur-général Husni pacha, en qui nous fondons toutes nos espérances ! En effet, la population aïvaliste a raison de beaucoup espérer de l'administration de Husni pacha. Sa grande capacité administrative et la prodigieuse activité dont il est doué le rendent très apte à extirper les abus et à introduire des améliorations nouvelles.

Husni pacha n'a fait que poser le pied sur notre territoire et déjà des mesures aussi promptes qu'énergiques ont été prises en vue de purger nos grandes routes des malfaiteurs qui les infestent depuis un temps immémorial. Des patrouilles à cheval parcourent désormais en tous sens la distance qui nous sépare de notre chef-lieu. Nous sommes assurés que le règne des Zeibek est passé et que le bras de fer de Husni pacha nous en délivrera à jamais.

Après une visite faite à l'hôpital et à l'école publique, Son Excellence s'est mis en route pour Ayasmat première étape de son long voyage. Le vice-consul de France M. Castier a accompagné le pacha jusqu'à une grande distance de la ville. Cette venue, parmi nous, du chef de notre vilayet aura été une bonne fortune pour la realisation de nos vœux les plus chers et les plus ardemment souhaités.

Nous avons le ferme espoir que bientôt nous ressentirons les effets de la nouvelle administration qui va nous régir, et que notre ville si délaissée jusqu'à ce jour ne tardera pas à prendre l'essor que sa situation comporte la route macadamisée déjà décrétée de Pergame à Macaroni, avec un embranchement dans notre faubourg et le barrage du Taliani, un des plus beaux ports naturels qui existe en Turquie, traceront à Aïvali des destinées nouvelles et en feront bientôt la rivale de Smyrne qui ne jouit pas à beaucoup près des avantages que nous possédons pour être un grand centre commercial.

TRANSIT.

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL MARITIME DE SUEZ.

Circulaire à MM. les présidents et membres des chambres de commerce.

Paris, le 1867.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, en vous priant de vouloir bien en informer le commerce de votre place, que *la Compagnie universelle du canal maritime de Suez* se charge de transporter directement de Port-Saïd (sur la Méditerranée) à Suez (sur la mer Rouge), et *vice-versâ*, toutes marchandises au prix de 25 francs le tonneau, calculé conformément au tarif en usage dans les ports de France, tel qu'il a été réglé par décret impérial du 25 août 1861 ; la tonne évaluée au cubage correspondant de 1m,44.

Le prix du transport des houilles, d'une mer à l'autre, est fixé à 21 francs la tonne de 1,000 kilogrammes (20 francs pour les chargements de 300 tonnes.)

J'ai l'honneur de vous transmettre inclus exemplaires de l'affiche qui est destinée à annoncer l'ouverture du transit entre les deux mers et à publier les conditions spéciales des transports.

Votre sympathie pour l'œuvre que nous poursuivons et votre sollicitude pour les intérêts du commerce m'autorisent, je l'espère, à vous prier de vouloir bien prendre la peine de faire apposer un exemplaire de cette affiche à la Bourse de votre ville.

Je me tiens, Messieurs, à votre disposition pour tous autres renseignements qu'il vous plairait de me demander.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le président : FERD. DE LESSEPS.

Cette circulaire a été adressée aux principales chambres de commerce des Etats dont les noms suivent :

Brésil, — Allemagne, — Autriche, — Belgique, — Danemark, — Espagne, — Etats américains du Sud, — Etats-Unis, — France et Algérie, — Grande-Bretagne, — Grèce, — Italie, — Indes anglaises, — Pays-Bas, — Portugal, — Russie, — Suède et Norwége, — Suisse.

Circulaire aux agents du transit de l'isthme de Suez auprès de la Compagnie universelle du canal maritime.

Paris, le 1867.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, par décision du , vous avez été accrédité auprès de *la Compagnie universelle du canal maritime de Suez* en qualité d'agent du transit, à

A ce titre, vous servirez d'intermédiaire aux commerçants pour le transit des marchandises à travers le canal de Suez.

La Compagnie ne vous accorde aucune prime pour les affaires que vous traiterez, et il vous appartiendra de vous faire allouer, par les exportateurs, la commission d'usage.

Le titre que vous recevez de la Compagnie vous désigne naturellement à la préférence de ces exportateurs qui seront sûrs de trouver près de vous toutes les indications nécessaires, mais il ne vous confère aucun mandat d'agir au nom de la Compagnie, ni aucun privilége exclusif. La Compagnie du canal de Suez entend maintenir le caractère de Société universelle qu'elle s'est toujours appliquée à conserver depuis son origine, et qui est la loi de son institution. Le droit d'expédier toutes marchandises par le canal, en s'entendant directement avec la Compagnie, appartient à tout le monde.

Le tarif et les conditions du transit sont indiqués dans l'affiche ci-jointe dont je vous envoie exemplaires, en vous priant de la faire apposer dans les endroits où il y aura le plus de chance qu'elle attire l'attention de ceux à qui elle s'adresse.

Vous y verrez quels sont, dans l'opération du transit, les limites et les termes de la responsabilité que la Compagnie peut encourir. Cette responsabilité ne commence qu'au moment où les marchandises sont embarquées sur nos chalands, et finit au moment où elles en sortent. Là cesse la mission et la responsabilité qu'accepte la Compagnie.

Mais vous êtes libres, en ce qui vous concerne, de traiter avec les expéditeurs pour le transport direct de leurs marchandises de votre ville à un point quelconque de l'extrême Orient et *vice versâ* ; vous êtes également libre de vous entendre avec tous les autres agents du transit pour les opérations intermédiaires et l'acheminement des marchandises qui vous auront été confiées, mais ces opérations se feront absolument sous votre responsabilité. Il est bien entendu que, dans tous les cas, la Compagnie ne participera pas aux droits de commission que vous alloueront les personnes avec lesquelles vous traiterez.

Dans ces conditions, j'espère que le titre d'agent du transit sera favorable à une nouvelle extension et aux profits de vos opérations commerciales, tout en facilitant aux expéditeurs le transport de leurs colis par la voie du canal de Suez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le président, FERD. DE LESSEPS.

CHRONIQUE.

L'Industrie Allemande

ET LE ZOLLVEREIN

A propos de l'Exposition Universelle.

—

Première Partie.

II.

La guerre de Trente-Ans porta un terrible coup à Nuremberg. D'autres villes s'emparèrent de diverses branches dont cette place avait seule auparavant la spécialité ; l'Angleterre et la France, devenues ses concurrentes au dehors, produisaient en fabrique, tandis que l'ancien système subsistait à Nuremberg. Pour les petits ouvrages en métaux, en bois et en corne toutefois, nous le répétons, elle n'eût jamais de rivale, et elle conserva l'avantage sur tous les marchés jusqu'à nos jours. Quand, à partir du milieu du dernier siècle, la consommation du café prit un immense accroissement, elle approvisionna de moulins à café la moitié de l'Europe.

Des réfugiés français, établis à Schwabach et à Bayreuth, y avaient introduit la fabrication des lainages fins, avec celle des tapis, et fondé aussi une manufacture de porcelaine. D'un autre côté, la Forêt-Noire était, depuis un temps immémorial, en possession des industries qui lui sont propres et que tout le monde connaît aujourd'hui.

La Bavière était dans la situation la plus défavorable au développement d'une grande industrie. La plus importante fabrication du pays, celle de la bière, la boisson nationale, y avait lieu sur une grande échelle ; mais toutes les autres étaient languissantes. Ainsi, les manufactures de laine, jadis prospères, de Munich et d'Ingolstadt avaient tellement faibli qu'elles ne fournissaient même plus le drap nécessaire à l'habillement des troupes.

---

descendit au salon. Chavanet l'attendait.

Elle alla vers lui, lui prit la main et l'entraînant vers la porte :

— Vous, mon cher, vous n'avez rien à faire ici en ce moment. L'oiseau est en cage. Mais, encore, faut-il me laisser le temps de l'apprivoiser.

— Sera-ce long ? demanda Chavanet.

— Revenez demain au soir, à neuf heures, libertin.

Chavanet salua et se dirigea vers la porte. Pauline alla rejoindre Serverette.

XIX

La chambre que devait occuper Serverette, était située à l'extrémité d'un couloir qui divisait en deux parties distinctes, le premier étage de la maison. Elle prenait son jour sur le jardin, au delà duquel la vue s'étendait jusqu'au pied des montagnes qui dominent Privas et qui bornent l'horizon de ce côté.

Les murs étaient cachés sous des tentures de soie grise, le parquet sous un tapis aux claires couleurs. Les rideaux des croisées avaient été taillées dans la même étoffe que les tentures. Une peau d'ours blanc s'étalait devant le lit, fait en bois de rose comme les autres meubles. La pendule, les flambeaux et les vases qui ornaient la cheminée, appartenaient à l'époque de Louis XVI. Une veilleuse en verre de Bohême, descendait du plafond auquel la retenait une chaîne en acier bruni.

On ne pouvait rien rêver de plus mystérieux que ce coquet réduit qui devait appeler dans l'esprit d'une fille chaste des sensations inconnues.

Cette élégance raffinée avait je ne sais quoi de libertin.

Ce n'est point un tel lieu qu'une dévote aurait choisi pour y prier. En revanche, des amoureux auraient été heureux de s'y aimer.

Entre cette chambre et celle de madame de Pélussin, il n'y avait qu'une différence, c'est que la première faisait penser à des amours jeunes, frais et passagers, tandis que la seconde semblait plus propre à servir de cadre aux péripéties d'une grande et romanesque passion.

En entrant dans cette pièce, Serverette se sentit prise à la gorge par ce parfum vague, délicieux qu'elle avait respiré déjà dans l'appartement de Pauline et qui révèle aux coureurs de belles la présence d'une femme élégante et facile. Elle éprouva tout à la fois un sentiment indécis de mollesse et de langueur et une répulsion instinctive.

D'une part, ce luxe si nouveau pour elle semblait lui dire : «Va-t-en ce n'est point ici la place d'une fille honnête. »

D'une part, ce luxe même offrait tant d'attraits qu'elle se sentait clouée à sa place, privée de la force de s'enfuir.

Ces sensations, Pauline les comprit. Mais elle ne les laissa pas deviner, et ayant fait admirer à sa nouvelle amie un petit cabinet de toilette dont la porte se dérobait derrière les rideaux du lit, elle lui dit :

— Lorsque j'ai fait construire et meubler cette maison, je destinais cette chambre à l'une de mes parentes de Paris qui m'avait promis de venir y passer six mois toutes les années. Elle est venue deux fois. Plus tard, un petit incident nous a momentanément désunies et je ne l'ai pas revue. Depuis, personne n'a couché ici.

Pauline ne disait qu'une partie de la vérité. Il convient d'ajouter que la parente en question à la quelle elle porta longtemps un attachement profond, n'avait cessé de venir vivre durant la belle saison à Privas, qu'à la suite d'une intrigue dont le but était d'enlever à Pauline le protecteur dont nous avons parlé. Celle-ci découvrit tout au moment où elle pouvait encore tout réparer et renvoya sa parente, dont la jeunesse et les yeux lui firent peur. Les deux poules se brouillèrent pour un coq.

— Cette chambre est trop belle pour moi, murmura Severette, en voyant madame Pélussien l'aider à s'y installer.

— Non certes, ma chère mignonne, répondit Pauline. Vous êtes trop modeste. Cela pâlit devant vous. Maintenant, ajouta-t-elle, je vais m'habiller pour le dîner. Faites-en autant. Léocadie voudra vous aider, j'ai l'habitude de recevoir quelques amis dans la soirée. Mais, afin d'être à vous complétement, et de ne pas vous exposer à être reconnue par l'un d'eux, je leur ai fait dire que je m'absentais aujourd'hui. Par conséquent, personne ne troublera notre tête-à-tête, si ce n'est peut-être M. Chavanet qui vient me voir de temps en temps et qui sera heureux de vous retrouver ici.

— Mais, n'en dira-t-il rien à madame Agathe ? demanda Serverette, qui trahissait ainsi l'une de ses préoccupations.

— Il n'y aurait aucun inconvénient pour vous. Mais, puisque votre bienfaitrice ne vous sait pas ici et vous croit à Orange avec votre oncle, nous demanderons à M. Chavanet de nous garder le secret. Il ne faut pas qu'on soupçonne le voyage de M. Chibrac.

— Pauvre cher oncle ! dit Serverette. Il m'aime bien ; mais, je crois qu'il chérit plus encore sa liberté.

Pauline ne tarda pas à quitter sa nouvelle amie, afin d'aller s'habiller, ainsi qu'elle l'avait dit et pour lui laisser le loisir de faire comme elle.

Léocadie entra presqu'aussitôt, ouvrit la malle de Serverette et, sur son désir, en retira une robe blanche qui devait remplacer sa robe de voyage. Puis, l'habile soubrette peigna les beaux cheveux blonds de la jeune fille, la chaussa et l'aida à se vêtir, silencieuse et prévenante, comme il sied à une servante de bonne maison. Elle ne se permit qu'une réflexion qui fit rougir Serverette. Au moment où celle-ci agrafait sa robe, elle lui dit :

— Mademoiselle à bien tort de cacher ses bras et ses épaules. Elle devrait les découvrir...

— Je ne me suis jamais décolletée, répondit Serverette un peu troublée.

— Oh ! si mademoiselle voulait, un coup de ciseaux dans le corsage serait vite donné.

Non ! non ! dit Serverette.

Mais, à ce moment, Pauline, dont la toilette avait été faite en un tour de main, rentra. Léocadie lui expliqua la situation, et la maîtresse partagea l'avis de la soubrette.

— Ma chérie, dit-elle à Serverette, je reconnais là les principes sévères de madame Chavanet, mais croyez-moi, la religion ne défend pas aux femmes de se faire belles. Une personne intelligente et douée de charmes tels que les vôtres, ne serait pas habile en les montrant trop ; mais elle doit les laisser deviner.

La toilette de Pauline prouvait qu'elle pratiquait pour son compte les conseils qu'elle donnait aux autres. Elle portait une robe de velours noir décolletée en tulle de même couleur, de telle sorte que sa blanche carnation, entrevue sous le clair tissu, retirait de cette opposition de deux vives couleurs un éclat de plus. Un camélia dans ses cheveux simplement coiffés, des bracelets et des boucles d'oreilles en or mat complétaient sa parure.

(*Sera continué*).

Quant aux Etats héréditaires de l'Autriche, la politique de leur gouvernement les isolait de plus en plus du reste de l'Allemagne, depuis qu'il s'était mis en tête d'étouffer la réforme. En Autriche comme en France des milliers de protestants, persécutés pour leur foi, s'expatrièrent et demandèrent à l'étranger un asile, qui leur fut offert à eux aussi par la Prusse. Toute cette partie sud-est de l'Allemagne se trouvait d'ailleurs trop éloignée des grandes places de l'Occident, avec lesquelles la Bohême seule était à même d'établir quelques échanges par l'Elbe. La grande artère commerciale de l'empire, le Danube, avait cessé d'être une voie praticable ; les Turcs, maîtres de son embouchure, tenaient barré tout le cours intérieur du fleuve, et, pendant plusieurs siècles, ils ne souffrirent sur la mer Noire d'autre pavillon que le croissant. Trieste, qui reçut en 1725 son privilége de port franc de Charles VI, n'avait encore qu'une faible importance comme port d'exportation. Le système mercantile que le même empereur avait introduit d'autorité en Autriche fut continué et renforcé par sa fille Marie-Thérèse, et finalement poussé à l'extrême par Joseph II, sous une des inspirations les moins heureuses de ce prince si bien intentionné et si fort en avant de son temps et de son pays, à d'autres égards. L'isolement économique n'était pas ici moins grave que l'isolement politique. On ne pouvait évidemment songer à faire de l'Autriche un pays manufacturier rival de l'Angleterre et de la France ; or, du moment où l'on assurait un monopole à l'industrie indigène pour suffire à tous les besoins de la consommation intérieure, la séquestration, déjà opérée dans le domaine de la religion et les idées, l'était également dans celui des intérêts matériels.

Ainsi se forma l'industrie autrichienne sous la protection des droits élevés et de prohibitions. On établi d'abord des manufactures de laine, de soie et de coton, puis on aborda les objets de luxe ; une manufacture de porcelaine, par exemple, fut établie aux frais de l'Etat. Le monopole soutint ces industries ; quant à la qualité des produits, à ce qu'ils coûteraient au consommateur, au préjudice qui pouvait résulter de leur cherté pour la fortune publique, on ne s'en préoccupait guère. Quelques branches de l'industrie autrichienne fleurirent, il est vrai, et leurs produits eurent même du succès à l'étranger ; c'étaient ceux dont la fabrication très-ancienne dans le pays, s'y était développée tout naturellement, comme la verrerie et la toile de Bohême, les draps de Moravie, les ouvrages en acier et en fer de la Styrie et de la Carinthie, les instruments de musique de Vienne. Placées dans de bonnes conditions et pratiquées depuis des siècles, ces industries n'avaient pas besoin de protection. L'introduction de moutons d'Espagne à laine fine par Marie-Thérèse et par son fils, qui fit aussi venir de l'étranger des ouvriers habiles, et d'autres mesures semblables furent certainement utiles, mais le régime de douane adopté n'élargit point, il restreignit plutôt les débouchés au dehors. L'expulsion des protestants priva d'ailleurs les usines de la Styrie de leurs meilleurs ouvriers. Les autres fabriques, artificiellement créées et entretenues, produisirent mal et chèrement. Elles ne dispensèrent pas de l'importation de quantités considérables d'articles étrangers ; mais la contrebande s'organisa sur une vaste échelle, à côté des prohibitions, dont elle a de tout temps formé le triste correctif.

III

Nous voici au seuil de la période contemporaine, la plus remarquable de l'histoire, au point de vue de l'expansion et du prodigieux accroissement qu'a pris l'activité manufacturière. Des événements politiques d'une immense portée, de sublimes découvertes de la science, des inventions merveilleuses, susceptibles d'une infinité d'applications, préparèrent et déterminèrent cet essor. La Révolution française, après avoir accompli l'affranchissement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce en France, tourna sa propagande, avec non moins de succès, contre les obstacles que leur émancipation rencontrait encore dans les autres pays du continent. Les temps agités de la République et du premier Empire marquent, dans les annales de l'industrie manufacturière aussi, comme une époque mémorable, malgré la tourmente et les désordres de la Révolution, les rigueurs et les maux inséparables de la guerre. Ce fut au milieu des vicissitudes d'une lutte opiniâtre et gigantesque sur terre et sur mer que la Grande-Bretagne réussit à fonder chez elle l'édifice d'une puissance industrielle sans égale jusqu'à nos jours. Les admirables inventions de James Watt avaient singulièrement accru l'importance de celles de Philippe de Girard, d'Arkwright et de leurs émules, en prêtant à l'industrie des leviers d'une force auparavant inouïe, pour le maniement desquels cette île, avec ses inépuisables mines de fer et de houille, se trouvait merveilleusement dotée. Pendant que l'industrie britannique prenait un essor triomphant, en pleine guerre, au moyen de son nouvel outillage, dont elle chercha d'abord à se réserver le monopole, en maintenant rigoureusement, jusqu'en 1843, la prohibition de la sortie des machines, l'industrie manufacturière du continent, bien qu'elle fût encore dépourvue de ces leviers, faisait, elle aussi, des progrès marquants. Le métier Jacquard introduisit dans la fabrication des étoffes façonnées un immense perfectionnement, et détermina la grande supériorité que la France y acquit, pour les étoffes riches, châles, soieries brochées, etc. Les besoins de la consommation déterminèrent, au fort des rigueurs du système continental, l'établissement d'un grand nombre de fabriques, non-seulement en France, mais en Belgique et en Allemagne aussi.

La fabrication des indiennes commença à prendre un certain développement dans la haute Alsace, où elle avait été importée de la Suisse et d'Augsbourg ; une importante industrie à base agricole, fondée sur une découverte faite en 1847, par Margraff, et sur les expériences renouvelées par un chimiste de Berlin, Achard, en 1796, celle du sucre de betterave, qui fait aujourd'hui hautement concurrence au sucre de canne dans les principaux pays du continent, s'établirent solidement et firent de rapides progrès.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

La *Gazette d'Italie* publie l'histoire suivante d'un lion qui se trouve au Jardin Zoologique de Florence : Originaire des sables du Saharah, ce lion est toujours dans la cage qui a servi à le transporter. Il est magnifique ; ses grands yeux sont remplis de feu, d'intelligence et d'expression. On l'a pris, dans le désert, avec sa lionne. Pendant huit jours il a lutté héroïquement contre la faim, sans vouloir entrer dans la cage qui lui était destinée, et où se trouvait, comme appât, la nourriture offerte à la convoitise de ce nouveau Tentale ; il finit par se décider à entrer dans cette cage, Sa Majesté ne pouvant supporter plus longtemps les souffrances de la faim ; il s'attacha beaucoup à son gardien ; la lionne ne partagea pas cette affection et il lui arriva une fois de happer le pauvre homme qui aurait été mis en pièces, infailliblement s'il n'avait pas été secouru à temps... par le lion. Couché à l'autre extrémité de la cage, le lion voit le danger que court son ami ; d'un bond il s'élance sur la lionne qu'il étrangle sur place ; l'amitié l'emportait sur l'amour conjugal.

Le lion retourna tranquillement se coucher à sa place, regardant de loin avec complaisance le pauvre gardien qui avait peine à se croire encore de ce monde, tant il avait vu la mort de près !

La lionne ne donnant plus signe de vie on l'enleva de la cage, sans que le lion daignât même s'en apercevoir : mais quand, à quelques pas de distance, il vit son gardien se mettre à dépouiller sans cérémonie la lionne de sa magnifique peau, il bondit et commença à rugir d'une manière effrayante ; il aurait infailliblement dévoré le gardien s'il lui était tombé alors sous la dent, pour le punir de traiter d'une manière si peu respectueuse les restes mortels de celle qui avait été sa compagne, dans les sables du désert et dans la cage.

Depuis lors il a fallu changer le gardien, tant les colères que sa présence provoquait chez le lion étaient devenues terribles !

Aujourd'hui le lion du Sahara est redevenu calme, mais il est triste ; on dirait que dans la foule qui vient le voir son œil pénétrant cherche à découvrir un ami, une sympathie !

—

Tout le monde a portraicturé M. de Bismark. Dans le *Monde illustré*, M. Charles Yriarte a offert une revanche au prince Gortschakoff, dont on a moins parlé et qui n'est point indigne cependant de l'attention des gens qui regardent les mains où dansent les ficelles des empires.

Un M. Thiers, majestueux et moins aquilin, physionomie *grise*, toute de nuance comme les jolis portraits du dix-huitième siècle. Les lunettes d'or sont presque invisibles, comme celles de M. de Chateaubriant, tenue rigoureuse, criblé de plaques étincelantes, au milieu desquelles on distingue une miniature du souverain enrichie de diamants, la jambe est fine, le geste minutieux, il est précieux dans le mot, attentif auprès des souverains, voyant chaque chose sans trouble et s'arrêtant au détail, même au milieu de ces enivrements et de ce tourbillon, il s'efface un peu parmi ces têtes militaires et énergiques. Mais dès que l'œil s'est arrêté sur lui, on sent une personnalité : on le suit et on veut savoir.

Il fait des mots sans parler, par un geste fait à propos ou une inflexion opportune.

Nouvelles Commerciales, et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 2 Juillet	56 55
Clôture	du 2 Juillet	56 25

Coloniaux — Les prix continuent toujours à baisser on a placé dans le courant de la semaine environ 800 balles café et 1,500 barriques sucre aux prix de la côte.

Stock café 3,500 balles, sucre 6,000 barriques.

Alcools.— Peu d'affaires sur cette article, Il a été vendu 300 barriques rhum d'Amérique et 200 barriques alcools américain.

Dépôt rhum 2,000 barriques alcool 300.

Céréales.— Les prix sont presque les mêmes de la semaine passée et nos dépôts sont faibles. Les ventes pour la consommation locale ont été aussi bien limitées.

Prix des céréales.

		Pias.	en Mét
Blés durs	Kustendjé	51 1[2	52
» »	Burgas	50	—
» »	Baltchik	50	50 20
» »	Samsoun	26	28
» »	Anatolie	—	—
» »	Ismaïl	53	54
» »	Azoff	52	54
« »	Bessarabie	—	—
» »	Galatz	—	—
» »	Matzin	51	52
» tend.	Roumélie	—	—
» »	Odessa	50	51
» »	Ibraila	25	27
» »	Galatz	26	28
» »	Bourgas	50	
» »	Varna	26	26 20
» »	Baltchik	25	25 20
» »	Taganrok	—	—
» »	Berdianska	—	—
Orges	Roumélie	15	15 20
»	Anatolie	15	—
Maïs	Danube	17	18
»	Roumélie	—	—
»	Anatolie	—	
Seigle		—	—

Les prix des farines sont les suivants :

Les farines d'Odessa		155—140—135
	Stenia	132 1[2
	Ghioksouyo	—
	Samsoun	125

Ventes de la semaine 2000 balles. Stock à Scutari et à Galata 6000 balles.

NOLISSEMENTS.

Le vent du nord ayant repris les arrivages cessèrent de la méditerranée. Un grand nombre de navires disponibles existe encore dans le port. Les nolis pratiqués dans la huitaine sont les suivants :

Samsoun pour le R. U. schl. 5[6 le qr.
id pour Marseille fr. 2 1[2 la charge.
id pour Smyrne ptre 7 1[2 le qtal. Valonée
Sulina pour le R. U. sch. 5[6 le qter. et schel. [5 qr. AFI.
Consple pour Liverpool sch. 5[6 le qr par vap.
id pour la méditerranée fr. 2 1[4 2 1[2 Afri- [que 2 3[4 à 3 la charge.
Enos pour le R. U. schel. 5[6 le quarter.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 1er Juillet.

ODESSA bat. à vap. russe, *Gunib*. cap. Darnieff, div. marchandises.
VARNA bat. à vap. otto *Peiki Cheriff*, cap. Tomasetovich, div. marchandises.
— bat. à vap. aut. *Pluto*, cap. Remedelli, div. marchandises.
ALEXANDRIE bat à vap. autr. *Neptun*, cap. Leva, ayant touché Yaffa. Caifa, Beyrouth, Chypre, Rhode, Smyrne, Metelin, Tenedos. Dardanelles et Galipoli, div march. et 250 pass.
— bat. à vap, egypt. *Galiub*, cap. Kiamil, ayant touché Smyrne, Dardanelles et Galipoli, div. marchandises et 98 pass.
TRIESTE bat. à vap. ital. *Benjamin Atwood*, cap. Qudro, ayant touché Dardanelles div. marchandises, et 8 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 1er Juillet.

TREBISONDE bat. à vap. des Mess. Imp. *Clyde*, cap. Daniel. div. marchand.
DANUBE bat. à vap. des Mess. Imp. *Taurus*, cap. Trebuchet, div. marchandises,
SMYRNE bat. à vap. ang *Italian*, cap. Urqubart, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 28 Juin.

MARSEILLE br. ital. *Yicenzino*, cap. Schiano, div. marchandises.
— br. aut. *Giacomo*, cap. Tagliarani lest
CETTE br. hell. *Dhio Adhelfi*, capit. Alex. Moscos, charbon de terre,
TRIESTE br. ital. *Tancredi*, cap Bartoletto, pierr.
SYRA goel. hell. *Elpis*, cap. Condulis, div. march

du 29

MARSEILLE br. hell. *Ecaterina*, cap. Gregoriu, lest
MESSINE br. hell. *Cefalonie*, cap. Rossolimos, lest
NAPLES br. hell. *E. Mignano*, cap. Michelangelo, »
GENES bar. ital. *F. Donavaro*, cap. Go della, lest.
— bark ital *Angelica*, cap. Martini, lest.
MALTE bar ang. *Ruby*, cap. Strong, lest.
— bar. hell. *Omonia*, cap. Alexandros, pierres.

du 30

MALTE brik ang. *Ann Poth*, cap. W. Wrigthson.

DEPARTS des bat. à voile du 1er Juillet.

MARSEILLE bark ital. *Giuseppe*, cap. Sardi, blé.
— br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Msscoglio, blé.
ANGLETERRE br. ital. *Anetro*, cap. Sieni, blé.
— bar. pruss. *Gustave Frederik Toking*, capit. G. Leviant, blé
— bark ital. *Angelo*, cap E. Vassalo, blé.
— bar. ital. *Maria Burzone*, cap. Magnasco, blé
— bar. ital. *Venezia*, cap. Maglione, blé.
FALMOUTH br. pr. *Devely*, cap. Kronow, blé.
— br. ital. *Pandora*, cap Brignetti, blé.
— br. ital. *Cawegli*, cap. Luigi Bozzo, blé.
— bark ital. *Pietro Antioeo*, cap. Cervetto, blé.
ODESSA bar. prus. *Mandator*, cap. Cerveto, d. m.
GALATZ br. mekl. *M. Evers*, cap. Andrees, blé.
ANVERS bar. ital. *Lauro*, cap And. Vianello, blé.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 22

de ODESSA pour Marseille, br. ital. *Fetisco*, capit. Ed. Viannello, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. autr. *Baritza*, capit. A. Fragno, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. angl. *Spring*, capit. Crawford, blé.
— pour Malte, bar. angl. *Osiris*, cap. Francis Staines, blé.
de MARIANOPOL pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Amalia*, cap. Moutesi, blé.
de NICOLAEFF pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Simoneti*, cap. Simonetti, blé.

du 23

de ODESSA pour Cork or Falmout, bar. aut. *Rosa*, cap. Boussanich, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. autr. *Maria, Mattea*, cap. B. Zotti, blé,
— pour Cork or Falmouth, bar. autr. *Hydra*, cap. Seopinich, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. angl. *Royal-Dane*, capit. Th. Willson, blé.
— pour Marseille, bar. russe, *Margarita Mimbelli*, cap. Boccanovich, blé.
— pour Marseille, brik hell. *Cali Elpis*, cap. Yoan. Caragias, blé.
— pour Cork or Falmouth, barks suédois, *Gronam*, et *Charlotte*, capitaines, Stridsberg, et Ximman, blés.
de NICOLAEFF pour Anvers, br. italien *Sinai*, capit. Nacari, avoine.
de BERDIANSKA pour Rotterdam, brik anglais, *Cambria*. cap. cap. Puddick, seigle.
de TAGANROK pour Cork or Falmouth, bark ital. *Venezia*. cap. Vianello, seigle.
— pour Marseille. br. hell. *Cali Elpis*, capit. Panayotti Maria. blé.
— pour Marseille, br. aut. *Ero*, cap Sopronic,
— pour Cork or Falmouth, br. ital. *Antonieta*, cap. Ant. Revello, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. russe. *Harmonie*, cap. Wellenius, blé.
de IBRAILA pour Marseille, brik italien, *Aristodemo*, capit. Morteo, blé.
— pour Cork or Falmouth, br ital. *Azzoff*, cap cap. William Upman, maïs.
de ISMAIL pour Zante, br. hell. *Peneloppi*, capit. Panayis Kannos, blé.

du 24

de IBRAILE pour Castelmare brik autr. *Elisa*, cap. Cepulich, blé.
de GALATZ pour Marseille, brik autrich. *Farro*, cap. G. Persich, planches.

du 27

de GALATZ pour Marseille, br. hell. *Pandodhinamos*, cap. Athanassopoulos, blé
de BERDIANSKA pour Naples, br. hell. *Evanghelistra*. cap. And. Poriotis, blé.
de IBRAILE pour Marseille br. hell. *Ayos Yeorghios*, cap. P. Foccas, blé.
— pour Marseille br. hell. *Evanghelistra*, cap. Lorenzos Catzoulis, lest.

du 28

de MARIANOPOL pour Falmouth, bar. norv. *Venscabel*, cap. Abrahamsen, blé.
de ODESSA pour Marseille, br. ital. *Vittorio*, cap Raffo, grain de lin.
— pour Cork or Falmouth. br. aut. *Amalia Angelica*, cap. Lucovich, blé.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 30

de BERDIANSKA pour Gênes, schoo. ital. *Nomed Maria*, cap. Buzzo, blé.
de MARIANOPOL pour Falmouth, bar. ital. *Buonasola*, cap. Dodero, blé.
de ODESSA pour Trieste, schoo. ital. *Annetta*, cap Mussico, div. marchandises.
de GALATZ pour Constantinople et Ordu, br. hell. *Ayos Nicolaos*, cap. Théoropoulos. blé.
— pour Constantinople br. hell. *Lissandros*, cap D. Calimatios, planches.
de SOULINA pour Cork or Falmouth, bar. angl. *Blenheim*, cap. Huntley, maïs.
— pour Livourne, bark ital. *Giuseppe*, capit. G. M. Sardi, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. aut. *Ariel*, cap. Pitarevich. maïs.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Sanguin*, cap. A. Shotton, maïs.
de ODESSA pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Maria Barzone*, cap. Maniasco, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Angelo*, cap. Vapullo, blé.
— pour Marseille br. aut. *Peneloppe*, capitaine Calugierovich, blé.
de NICOLAEFF pour Cork or Falmsuth br. italien *Camolli*, cap. Rozzo, blé.
de TAGANROK pour Rotterdam, br. nor. *Kong-Kale*, cap. Risman, seigle.
— pour Cork or Falmouth. bar ital. *Emilia, Barabino*, cap Rancaroni, seigle.
de BERDIANSKA pour Cork or Falmouth, br. ital. *San G. Evangelista*, cap. Crovaro, blé.
— pour Malte et Messine, br. hell. *Pauaia Banukliotissa*, cap. Metaxas, blé.
— pour Marseille, brik hell. *Kimon*, capitaine, G. Moussouris, ble.

Compagnie Universelle du Canal Maritime de l'Isthme de Suez.

AVIS.

Messieurs les Actionnaires sont prévenus que les intérêts semestriels du 1er juillet 1867 leur seront payés, contre récépissés ou remise des coupons, chez M. Emile Crespin rue Billour, n° 1. à Galata.

AVIS.

Monsieur C. J. Photiadès Effendi qui demeurait jusqu'ici au Phanar, s'est transféré à Péra, rue Margarite, 4, attenante de la rue Toptzoular (tout près de Caliondji-koulouk). Ceux qui veulent le voir doivent dorénavant se rendre à la maison sus-énoncée.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 2 JUILLET 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	920	950
» 2me qualité	»	800	850
» Moka, l'oke	»	15	—
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	275	280
» pilé id.	»	218	—
» pilé de Hollande	»	220	—
» l'Havane en caisse	»	295	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 15	—
Girofles	»	5 20	—
Canelle	»	22	—
Indigo Bengale	»	115	—
» Madras	»	64	65
Cochenille Argentine	»	62	—
» morellane	»	60	61
» humide	»	25	—
Noix muscade	»	22	—
Camphre	»	23	24
Thé congon	»	40	—
» pekoe flower	»	50	80
Bois de Campêche, le quint.	»	45	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	120	—
» id. 2e id.	»	60	—
Charbon, New-Castle . tonneau	Sh.	30	—
» Liverpool	»	26	27
» Cardiff	»	30	—
Etain, le quintal	P.	680	—
Sel ammoniaque angl. l'oke	»	—	—
Vitres	Fr.	17 25	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	143	—
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	165	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	330	—
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	—
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	175	—
Fil de fer de Trieste	»	135	—
Fer en barres assorties	P.	63 20	64
» masses pour clous	»	72	—
» en feuilles 1/14	»	105	—

Fer en cercles	P.	90	—	
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—	
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog.	P.	95	—	
Soufre d'Italie le quintal		55	—	
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	—	
» de Belgique	»	36	—	
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—	
» id. de 22 poids	»	—	—	
» d'Amérique les 12 3[4 galons.	L. t.	1	—	
Alcool américain les 17 okes	»	1	—	
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5	
» 1er qualité en caisse	»	64	—	
» qualité inférieure	»	11	—	
Vin de France la bordelaise	»	80	110	
» en caisse	»	15	60	
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	45	46	
» des Indes	P.	205	—	
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	114	—	
» le 10. 50 kilog	»	—	—	
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	124	—	
» de Trieste (manque)	»	—	—	
Chandelles de suif, l'oke	»	9 20	—	
Suif	»	9 10	—	
Beurre de Russie	»	13	—	
Caviar, 1re qualité	»	25	—	
» 2e qualité	»	23	23	
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 75	—	
» » mâle	»	5 50	5 55	
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 10	—	
» » 2e qual.	»	5	—	
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 80	—	
» Chagrinées (12) (6 kilog.)	»	73	—	
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 50	—	
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	65	68	
» id. 12/20 id.	»	72	74	
» id. 16/24 id.	»	76	77	
» id. 20/30 id.	»	82	84	L. T. 105
» id. 8/14 id.	»	80	82	
» id. 12/20 id.	»	84	86	
» id. 16/24 id.	»	88	90	
» id. 20/30 id.	»	92	95	

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10[12 et de 11[12.	L. t.	—	—
Cocons de Brousse secs le kil.	»	—	—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3[p. ql.	P.	50	—
» mince	»	—	—
» Turquie 3 à 4.	»	42	—
» mince	»	30	—
Galles noires, l'oke	»	14 20	15
» vertes et blanches	»	10	11
Graine jaune Angora	»	13 20	—
Skilip	»	7	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	12	12 10
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	7 10	—
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	3 30	4
» de Mouton les 2 pièces	»	13 20	—
» d'Agneau secs la pair	»	10	—
Laines de Chevron d'Angora	»	33	34
» de Bey-Bazar	»	—	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	21	25
Scammonée 1re qual.	»	450	

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	P.	220	—
Gomme Adragante, assortie	»	33 20	34
» Adragante en feuilles	»	45	47
» Arabique assortie	»	20	22
Cuivre de Tocat	»	9	10
» de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	25	25 20
» d'Anatolie	»	22	23
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 30	—
Graine de lin de Roumélie	»	35	37
» d'Anatolie	»	28	29
Huile d'olive Metelin, Aïvali, l'oke	»	7 20	7 30
» de Crète	»	7 30	8
Raisins Carabournou rouges	»	8	—
» de Vourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	6	—
» de Sultanine	»	5	—
Mastic de Chio	»	80	100
Coton Georgie	»	8 20	8 30
» Adana	»	8 10	8 20
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	»	78	91
Encens, quint.	»	—	— 30
Safranum l'oke	»	315	220
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 30	4
» Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	—
Savon de Candie	»	4 20	5 20
» de Metelin	»	4 20	5 20

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Σταματίου Κασάπη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἀποδείξωσιν ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρατορ. Ἐμποροδικείου
Τὴν 23 Σεφὲρ 1284.
14 Ἰουνίου 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκαλοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Πολιτζατζῆ Χρήστου Παππᾶ Γιάννη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσι καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἀποδείξωσι ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐκ τοῦ Αὐτοκρ. Ἐμποροδικείου.
Τὴν 23 Σεφὲρ 1284.
14 Ἰουνίου 1867.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.
SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *MARIE LOUISE* cap. Franet, partira pour MARSEILLE dimanche 7 juillet à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande precision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARGHETO

Marchand de Curiosités Orientales en to s genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libra : : Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji an à Galata.

H. KLARFELD.

BROSSE ÉLECTRIQUE ET ÉLIXIR DENTAIRES

Du Dr LAURENTIUS, breveté s. g. d. g.

L'APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ aux affections bu[illegible] par la BROSSE ÉLECTRIQUE et L'ÉLIXIR DENTAIRES du docteur LAURENTIUS [illegible] des effets merveilleux. Sous leur action, les dents cariées, envahies par le tartre, al[illegible] par la faiblesse d'estomac ou par l'usage du tabac, retrouvent leur état, se solidifient, les do[illegible]rs s'apaisent, l'haleine se purifie. Cette **Brosse** s'emploie à sec, sans poudre; l'**Elixir** est le complément obligé du traitement. Leur usage, toujours délicieux, tout en conservant la beauté primitive des dents, les préserve de toute altération.

A Paris, chez Mme SORA, 2, rue Ménars. — A *Constantinople*, dépôt général chez MM. CALLEJA et Cie

AVIS.

Un homme versé dans la langue italienne, calligraphie, géométrie et dessein linéaire offre ses services auprès de quelque famille ou de quelque architecte ou ingénieur.

S'adresser au bureau du journal aux initiales C. B.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

Magasin N. C. MAVRO.

Nouveau dépôt à Galata, Moum-hané, Cité-français
24 — Premier Etage — 24
GROS et DÉTAIL.

Mon ancien magasin étant resté fermé jusqu'à présent par suite de l'incendie.

Je recommande au public mon nouveau dépôt, pourvu de marchandises toutes fraiches, et de première qualité telles que : Café, Thé, Sucre, Vins français de toute qualité, Liqueurs, Parfumeries, etc., le tout à des prix très modérés.

Ayant joui jusqu'à présent de la confiance du public je m'efforcerai de continuer à la mériter par les qualités de mes marchandises.

N C. MAVRO.

AVIS.

Les créanciers du failli nommé Tohafezi Polivaki, sont invités dans le terme de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, à se rendre au comité des faillis, pour constater en présence des syndics leurs créances d'après la loi. Le délai fixé passé toute réclamation de la part des créanciers sera considérée comme nulle et non avenue.

Le 17 Sépher 1284.
Le 8 Juin 1867.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Εἰδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Τογαφιζῆ Πολιβάκη ὅτι ἐντὸς δεκα πέντε τὸ πολὺ ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον νὰ παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπὴν καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, οἱ μὴ δὲ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας θέλουσι μείνει ἔξω τοῦ κύκλου τῶν δανειστῶν.

17 Σεφὲρ 1284.
τὴν 8 Ἰουνίου 1867

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Εἰδοποιοῦνται οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Κυριαζιτζῆ Γιάννη ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καθ' ἑκάστην τρίτην καὶ πέμπτην ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν Συνδίκων καὶ ἐπιβεβαιώσουσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

21 Σεφὲρ 1283.
Τὴν 12 Ἰουνίου 1867.

"ROYAL
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFI Pestilmadji sokak rue de a Quarantaine Galata,

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dendis . G. POPP. de Vienne attire depuis plu d 15 ans de plus en plus l'attention des per onnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les geucives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu de villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Deuis 89 (pharmacie d'Albespeyres), au principaux pharmaciens et droguistes de toux

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami (H. à la T.)		
					Voyage pour le Pont.
6	30	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
7		2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek.
8	30	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	30	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui, Béchiktach et Cabatach.
11		6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourouichesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.)*
12		2	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
7	15	5	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8		11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	45	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	15	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8		14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	45	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	30	3	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	30	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré.)
4		3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	30	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
					Départ du Pont.
8	30	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	45	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	45	5	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
10	15	4	2	45	pour Cabatach, Bechiclach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. *(Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
9	30	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtche, Beïcos, Therapia, Buyukdere,
2		3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dere. *(Retour par la côte d'Asie.)*
3	45	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian. Yenikeui, Thérapia, Buyukdere, Yenimahalle.
4	45	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour touchant Bechiktach.)*
4	45	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yenimahalle, Anatol-cavak,
5	30	5	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui *(retour direct au pont.)*
5	30	18	10		pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére, Yéni-mahallé.
6		12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere Yenimahallé.
6	30	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*)
6	30	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui.
7		5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	45	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdére. *(Les vendredis exceptés.)*
6	15	3	10	45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos. *(Les vendr. touchant Buyuk-déré.)* (*)
6	45	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tehenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplementaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahalle à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) Ce bateau ne reçoit pas de bagages.

SERVICE DES DIMANCHES

				Voyage pour le Pont.
7	27	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7	57	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	57	12	30	de Yénimahalle, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	42	8	15	de Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	12	8	45	de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	12	9	45	de Yénimahalle, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	12	10	45	de Yéni-mahalle, Buyukdére, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.
				Départ du Pont.
8	12	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Therapia, Buyukdére, Yenimahalle.
9	12	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdere et Yénimahallé.
9	45	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukdere.
10	30	3		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdere.
2	27	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4	57	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahalle.
5	57	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
6	15	10	45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Therapia, Buyukdere.
6	42	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des îles des Princes.

A partir du 19 juin (1er juillet) jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

H. F.		Nos	H. T.		
					Voyage pour le Pont.
7	30	10	12		de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	30	16	12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.
					Départ du Pont
5	15	10	9	45	pour Proti, Antigone, Prinkipo, Cartal et Pandik.
6		16	10	30	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
					Service des Dimanches.
					Voyage pour le Pont.
3	30	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	15		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
5			9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
					Départ du Pont.
8	45		1	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.
10			2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	43		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en touchant Halki.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RIECKEHOFF.
Moumhané cité française N° 24
au 1er, chambre n° 2.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 149.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 4 Juillet.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Service particulier de LA TURQUIE.)

Paris, 3 juillet.

Le Sultan après avoir reçu aujourd'hui le corps diplomatique et le Lord Maire venu exprès de Londres est allé faire une promenade au bois. L'horrible nouvelle de la mort de l'empereur Maximilien a profondément affecté Sa Majesté. Il a prié Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice des Fançais de faire suspendre les fêtes.

(Agence Havas.

Londres, 2 juillet.

Consolidés turcs

Ouvert. 33 1/2 33 3/4 - 33 3/8 33 3/8 faib.
Clôt. 33 1/4 33 3/8

Paris, 2 juillet.

Le Prince impérial a visité le Sultan.

Paris, 3 juillet.

Consol. T. (clisse) { ouv. 31 20 / clôt. 31 15 } coupon détaché. Faible.

Emprunt Ott. 1865.. { ouvert. 240 / clôture

Par suite de la mort de l'empereur Maximilien, la revue en l'honneur du Sultan a été contremandée.

(Service particulier de la TURQUIE.)

Marseille, 2 juillet

Le bateau des Messageries impériales est arrivé à midi. Blés nombreux arrivages. Graine, soies calmes. Stock nul. Cotons, lins fermes. Laines, stock considérable.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

S. A. R. le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, sur le point de quitter Paris, a eu l'honneur d'être reçu par l'Impératrice.

Son Altesse Royale était accompagnée de M. de Bornemann, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Mecklembourg-Schwerin, et de ses officiers. *(Patrie)*

La conférence monétaire internationale, dans une troisième et une quatrième séance, a résolu les questions fondamentales qui lui ont été posées, et sur lesquelles les membres des divers pays se sont entendus presque à l'unanimité.

Elle a adopté en principe l'étalon d'or exclusif pour l'avenir, avec l'admission de l'étalon d'argent à titre transitoire. Il ne lui reste à statuer que sur certains points de détail. *(France.)*

Le prince Arthur, d'Angleterre, arrivé à Paris, est descendu à l'hôtel de l'ambassade d'Angleterre.

Le prince Arthur, troisième fils de la reine Victoria, est âgé de 17 ans. *(Moniteur.)*

Le gouvernement va adjoindre l'étude du droit à la Mission Egyptienne de Paris. Dix jeunes gens du pays ont été désignés pour faire leur droit à Paris comme membres de la mission. Ce sont les fils de LL. EE. Abdallah pacha, Hafuz pacha, Mazloun bey, et nous assure-t on M. Helmi effendi, chef du bureau de la presse au Ministère des affaires Etrangères. *(Nil.)*

Le concile œcuménique, dont le pape doit prochainement annoncer la convocation, aurait un triple objet :

1° Condamner les erreurs contemporaines;

2° Apporter à la discipline ecclésiastique des modifications qui la mettent en harmonie avec les idées et les besoins du jour;

3° Résoudre d'une manière définitive la question du pouvoir temporel. *(Journ. de Rome).*

L'impératrice de Russie a quitté Varsovie. L'empereur l'a suivie quelques heures plus tard, se rendant à Saint-Pétersbourg.

Un nombreux public les a acclamés à leur départ. *(Gaz. de Moscou).*

L'*Epoca* de Madrid a des informations d'origine ministérielle qui font croire que le projet de Crédit foncier sera ajourné jusqu'à la prochaine session.

Le bruit circule à Florence qu'un nouveau mouvement insurrectionnel pourrait avoir lieu à Rome dans le commencement du mois prochain.

En reproduisant ce bruit, l'*Italie* ajoute qu'en tous cas le gouvernement saura remplir, comme il l'a fait jusqu'ici, les obligations que lui impose le traité du 15 septembre.

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur les biens ecclésiastiques a choisi pour son rapporteur M. Ferraris. On croit qu'il sera en mesure de présenter son rapport très-prochainement. *(Italie.)*

La reine de Hanovre a annoncé aux autorités prussiennes qu'elle ne quitterait le Hanovre que contrainte par la force et qu'elle continuerait à résider à Marienbourg. *(Epoque).*

On assure que des notables Hanovriens vont se réunir à Berlin pour exposer au gouvernement l'état des choses dans cette province. Ces personnes ont été exclusivement choisies par MM. les membres hanovriens du parlement du Nord, mais parmi les partisans dévoués de la Prusse. *(Presse).*

La dissolution de la Diète de Transylvanie, prorogée en ce moment, a été décidée.

Dans la séance de la chambre basse, M. Bernath, membre de la gauche, a demandé au gouvernement la présentation de projets pour l'émancipation civile et politique des juifs, la réorganisation militaire, l'abolition du concordat et la réforme des lois de navigation. Les propositions du gouvernement pour la réforme judiciaire ont été présentées à un comité préliminaire. *(Gaz. de Vienne,)*

La diète de Croatie, a été dissoute, et de nouvelles élections ordonnées. *(Id.)*

La nouvelle de la peine d'exil prononcée contre les familles du Slesvig du Nord qui se soustrairaient au service militaire a produit la plus pénible impression à Copenhague.

Dans les cercles bien informés, on assure que cette menace se rattache à des intrigues qui ont pour but la chute du ministère, et son remplacement par un cabinet présidé par M. Blixen Fineke, que l'on croit plus soumis à M. de Bismark. Mais ceux qui soutiendraient un pareil projet, qui remettraient entièrement aux mains de M. de Bismark et de M. de Blixen l'exécution du traité de Prague, assumeraient envers le roi, le pays et le peuple, la plus lourde responsabilité. *(Gaz. de la Croix.)*

L'Empereur a écrit au maréchal Vaillant la lettre suivante :

Palais des Tuileries, le 17 juin 1867.

« Mon cher maréchal, j'ai reçu, à l'occa-
» sion de ce triste événement du 6 juin, une
» adresse des membres du conseil supé-
» rieur du jury international de l'Exposition.
» J'ai été particulièrement touché de cette
» manifestation et je viens vous prier, en
» votre qualité de vice-président de la Com-
» mission impériale, de transmettre à ces
» messieurs mes plus vifs remerciments.
» Croyez à ma sincère amitié.
» NAPOLÉON. »

M. Benedetti, ambassadeur de France en Prusse, qui avait accompagné le roi Guillaume Ier lors de son voyage à Paris, vient de repartir pour Berlin où il est allé reprendre son poste. *(Moniteur.)*

Les journaux anglais annoncent le départ du lord-maire, des shérifs et sous shériffs de Londres, se rendant à Paris, en grand cérémonial, pour assister à la solennité internationale qui a eu lieu le 1er juillet pour la distribution des récompenses à l'Exposition universelle. *(Pays.)*

L'empereur du Brésil a ouvert, le 22 mai, l'Assemblée législative par un discours dans lequel il déclare que, malgré les offres de médiation du Pérou, du Chili, de la Bolivie, de l'Equateur et postérieurement des Etats-Unis, l'honneur national ne lui a pas permis de mettre fin à la guerre avec le Paraguay.

En ce qui concerne l'émancipation des esclaves, l'empereur a déclaré que cette question méritait la considération de l'assemblée dans un moment opportun, de manière à arriver au but sans causer une trop forte secousse à l'industrie du pays. *(France.)*

La *Gazette de Cologne* parle d'un projet qui, s'il se réalisait, aurait pour effet d'unir étroitement l'Allemagne du Nord à la principale puissance scandinave: « A Berlin comme à Stockholm, dit la *Gazette de Cologne*, on travaille depuis quelque temps à préparer une union de famille entre les Hohenzollern et les Bernadotte. Ce projet, auquel le roi Charles paraît s'intéresser vivement, s'effectuerait, sans aucun doute, sous les auspices de la Russie. Il s'agit d'un mariage entre la fille de Charles XV, Louise-Eugénie, avec le jeune prince Albert de Prusse. On sait que le roi Charles n'a pas d'héritiers mâles. Ainsi, la succession au trône passerait à son frère, le duc Oscar d'Ostrogothie, dont ce projet de mariage comblerait les vœux. Le séjour du roi Charles XV à Berlin, où il s'arrêtera en passant lors de son prochain voyage à Paris, paraît se rattacher à la conclusion du mariage projeté. »

La *Presse* emprunte à un document officiel distribué au Corps-législatif, un reseignement d'autant plus digne de remarque qu'il est peu connu : c'est la nomenclature des dépenses de police qu'entraîne le maintien de l'ordre dans la ville de Paris. Ces dépenses s'élèvent actuellement en totalité, à la somme de 14,569,069 francs, répartis de la manière suivante :

Garde de Paris	1,960,342 fr.
Postes de Police	119,725
Logements d'agents de police	20,000
Administration centrale . . .	1,270,918
Commissaires de police . . .	1,090,000
Police municipale	8,312,000
Services spéciaux (non compris les pompes et la voirie) . .	1,805,082

La superficie de Paris est de 7,802 hectares et sa population est de 1,825,274 habitants. C'est donc près de 8 fr. (7 fr. 94 c.) par habitant.

L'Etat paie à la ville une subvention de 4,247,000 fr.; ce qui réduit à 10,332,062fr. la dépense nette à la charge du budget de Paris.

On sait qu'outre les médailles et les mentions honorables, le jury international de l'Exposition universelle dispose d'un certain nombre de grands prix, destinés à récompenser les mérites hors ligne.

Ces grands prix viennent d'être déterminés par le conseil supérieur sur la présentation des jurys de groupe, et l'*Etendard* en publie la liste presque complète. La voici :

S. M. L'EMPEREUR, maisons ouvrières.
MM. Jacobi, galvanoplastie (Prusse);
Mame et Ce, imprimeurs-libraires à Tours;
Pelin Gaudet, métallurgie;
Bessmer, aciers;
Mathieu, instruments de chirurgie;
Schneider, directeur du Creuzot;
Hughe, télégraphie électrique;
Compagnie de l'Isthme de Suez:
Société anglaise de sauvetage;
Forges et chantiers de la Méditerranée;
Farcot, machines à vapeur;
Pasteur, conservation des vins;
Marés, souffrage de la vigne;
Société internationale des Secours aux blessés militaires;
Société sanitaire des Etats-Unis;
Dufresne, procédé de dorure au mercure, sans danger pour les ouvriers;
L'Algérie, pour ses cotons;
Le Brésil, même culture.

UN ACTE DE LA POLITIQUE AMÉRICAINE.

Il y a dans la conduite du président des Etats-Unis à l'égard des Etats confédérés et de leur ancien dictateur Jefferson Davis, une ample matière à éloges pour le gouvernement et le peuple américains. La générosité de la grande république ressortira davantage d'une comparaison avec les procédés employés par la Russie à l'égard de la Pologne, et de l'Angleterre à l'égard de l'Irlande.

Il faut remonter jusqu'à la révolution française, au moment où Hoche pacifia la Vendée, pour trouver un exemple d'une politique de conciliation et d'oubli du passé, recevant au même degré l'approbation des vainqueurs et l'accueil sympathique des vaincus.

Et cependant, un semblable résultat ne pouvait pas être prévu après l'assassinat du président Lincoln. A ce moment, l'exaspération des Nordistes était au comble, et peu s'en est fallu, que la destruction en masse des rebelles ne fût consommée. Seul, le président Johnson imposa un frein à la fureur populaire, et, en refusant de faire juger immédiatement le chef de l'insurrection confédérée, il le déroba à une mort certaine.

La mise en liberté sous caution de Jefferson Davis est un acheminement vers un acquittement définitif, peut-être même, à une amnistie pure et simple sans jugement.

Le mois d'octobre est fixé pour la reconstitution de plusieurs Etats du Sud. Des élections générales auront lieu vers ce temps pendant lesquelles il serait dangereux de réveiller les passions par un procès de cette importance. Jefferson Davis est libre et il n'a plus rien à craindre dans l'avenir.

L'élargissement sous caution du président Davis servira considérablement la pacification des Etats du Sud et sera pour le Nord même une cause de sécurité et une recommandation à la faveur de l'opinion publique.

La clémence désarme bien plus efficacement que la rigueur. Tant que Davis était captif, son sort inspirait un légitime intérêt, un grand nombre de sympathies gravitaient de son côté; pour quelques-uns il était une victime de la tyrannie du Nord, un martyre de l'indépendance de son pays.

Aujourd'hui il a perdu tous ses titres à l'attention publique. La liberté l'a découronné de tout son prestige : c'est un citoyen qui voyage avec sa famille pour ses affaires ou pour sa distraction.

Et cependant, cet homme, qui a le droit de se promener aujourd'hui sous la protection des lois, a été pendant 5 ans à la tête de la plus formidable insurrection qui ait jamais éclaté; il a tenu dans sa main dictatoriale la fortune, la vie et l'honneur d'un grand nombre de citoyens; plus de trois cent mille hommes ont péri pour défendre le principe de la sécession dont il était l'âme; des territoires entiers ont été soumis à la dévastation; des villes entières ont disparu par le fer et le feu; plus de 17 milliards ont été dépensés à défendre sa cause; plus de 20 milliards à la renverser!

Si Jefferson Davis avait porté sa tête sur l'échafaud, le rétablissement de l'union devenait impossible. Il serait devenu pour les populations du Sud un martyre et un saint; peut-être aurait-il pesé dans la balance de l'histoire d'un poids plus lourd que cet autre martyre, le président Lincoln.

La mise en liberté du président Davis, est plus qu'un acte d'ordinaire clémence, c'est un acte de profonde et salutaire politique que tout le monde admire et qui trouvera, il faut l'espérer pour l'honneur de l'humanité, des imitateurs.

Nous ne saurions trop le répéter, il est déplorable, que le président de la république mexicaine n'ait pas compris le bénéfice immense qu'aurait tiré l'avenir de son pays et sa propre renommée de la grâce accordée par lui, l'Indien, le fugitif, le proscrit, le vilipendé, au frère de l'empereur d'Autriche et à l'allié de l'empereur Napoléon.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

XIX

Serverette, convaincue par les paroles qu'elle venait d'entendre, moins encore que par l'exemple qu'elle avait sous les yeux, se livra timide et rougissant aux mains de Léocadie, qui, à l'aide d'une aiguille et de ciseaux, se mit en devoir de l'habiller, ou plutôt de la déshabiller à sa façon. Ce fut l'affaire d'une demi-heure.

Alors, sans mot dire, Pauline conduisit Serverette entre les deux glaces qui ornaient sa chambre en se faisant face, de telle sorte qu'elle put s'y voir tout entière. Ses épaules et ses bras délicats et longs sans être maigres, les fermes contours de sa poitrine naissante se dégageaient comme une fleur de sa corolle, de la mousseline nuageuse dont les plis bouillonnaient, à la bordure du corsage entr'ouvert. Sur la nuque ronde et blanche que le chignon de ses cheveux laissait à nu, couraient des poils follets tordus, frisés, frissonnant à travers lesquels se jouait la lumière avec mille caprices. La coiffure admirablement échafaudée par Léocadie, encadrait en l'embellissant, si c'était possible, ce fin visage dont les lèvres étaient vermeilles, les dents blanches, les yeux grands et agrandis encore par la surprise. Jeunesse, beauté, élégance, grâce, tout se réunissait sur cet être charmant, semblable, tel que nous l'avons décrit, à un splendide diamant dans son jour. Serverette, effarouchée, un peu confuse, souriante, se regarda longtemps, sans parler, tandis qu'accroupie à ses pieds, Léocadie étalait les plis de la robe, qu'ornaient encore les rubans d'une ceinture bleue. Madame de Pélussin s'était assise en attendant la fin de cette métamorphose. Enfin, Serverette prit la parole.

— Je voudrais, dit-elle à Pauline, couvrir mes épaules et mes bras comme vous.

— Les couvrir, et pourquoi ? On les devine à peine. Non ! non, restez ainsi, ma mignonne. Qu'à mon âge on cache ces choses, cela se comprend ; mais au vôtre ! Vous êtes adorable.

— Cependant.,.

— Attendez, alors, je vais les couvrir.

En disant ces mots, Pauline courut dans sa chambre d'où elle revint en portant des bijoux, collier, bracelets, boucles d'oreilles en perles fines et en émeraudes. Elle en para Serverette.

— Maintenant, dit-elle, il n'y a plus rien à changer. Vous êtes un chef-d'œuvre.

La jeune fille n'osa pas dire non.

— Si Frédéric me voyait ainsi, me trouverait-il à son goût? se demanda-t-elle.

Madame de Pélussin, qui connaissait par expérience le cœur de la femme, avait organisé tout un système de séduction dont la scène que nous venons de décrire indiquera suffisamment la puissance. Elle voulait éblouir Serverette, la griser, l'obliger à reconnaître qu'il y a quelque joie pour une femme à se faire belle à sa guise, à vivre dans un intérieur élégant, à céder à ses fantaisies et à ses caprices.

Sans s'en douter, Serverette subissait cette séduction depuis son arrivée. Elle comparait madame de Pélussin à madame Chavanet, la spirituelle amitié de l'une à l'attachement naïf de l'autre, le château de celle-ci au cottage de celle-là, Léocadie à Manette, et elle s'avouait que si un an plutôt elle avait eu le choix entre Agathe et Pauline, c'est à Pauline qu'elle se serait vouée. Cette dernière continua son stratagème durant toute la soirée.

A table, pendant le dîner qui fut exquis et servi dans des porcelaines et des cristaux merveilleux ; au salon, après le repas, elle entoura sa petite amie de soins, de prévenances, de tentations. Elle s'adressa à son imagination en lui parlant de Paris, où elle comptait retourner bientôt. Elle lui en fit un poétique tableau.

Enfin, lorsque le soir Serverette monta dans sa chambre pour se coucher, Léocadie déposa auprès d'elle sur la table de nuit, un livre que la pauvre petite s'empressa d'ouvrir, et dont les premières lignes provoquèrent en elle un sentiment de surprise qui le lui fit fermer. Mais la curiosité l'emporta, et l'ayant repris, elle le dévora en deux heures, animée d'une fièvre singulière. C'était un roman d'un illustre auteur qui n'a certes pas destiné ses livres aux jeunes filles et qui a admirablement parlé de l'amour et de la passion qu'il met en nous.

Après cette lecture, Serverette dormit mal et pensa beaucoup à Chavanet. Elle venait de retrouver dans ces pages incendiaires, le langage qu'elle avait entendu, le jour où ce dernier s'était traîné à ses pieds, épris et fou. Ce langage qu'elle n'avait alors compris que pour y flairer une proposition déshonnête, dont son innocence ne lui avait pas permis de saisir le but, elle en devinait maintenant le sens véritable. Elle pouvait apprécier les souffrances de Chavanet et, en apprenant à connaître la passion qui avait inspiré sa conduite, elle le trouvait moins coupable.

Dans ce livre, Serverette avait vu que l'amour fond parfois sur le cœur comme la foudre sur le faîte d'un monument, et que celui qu'il a frappé n'est toujours pas le maître de ce contenir. Elle plaignait Chavanet autant qu'elle l'avait haï, et comme il n'y a pas de femme qui ne soit sensible à l'admiration qu'excite sa beauté, sous quelque forme qu'elle se trahisse, elle se surprenait à pardonner à son fougueux et malheureux séducteur.

Ainsi, se complétait peu à peu la transformation entreprise par madame de Pélussin. Cette créature futée avait en quelques heures rendu accessible à de mauvais conseils une âme virginale, en la jetant brusquement dans un monde d'idées et de faits nouveau pour elle et bien autrement séduisant que celui qu'elle quittait. Elle y avait fait pénétrer un poison subtil dont les rapides progrès devaient laisser Serverette désarmée en face des complications qui avaient pour but de la perdre.

Le lendemain, la jeune fille se leva tard, allanguie, pâlie, faible. Tout ce qu'elle avait appris la veille, ce luxe nouveau, l'odeur des parfums de sa toilette et des fleurs qu'on avait apportées dans sa chambre dès le matin, tout, jusqu'à la finesse des draps dans lesquels elle venait de dormir, provoquaient en elle un énervement qu'elle ne pouvait définir. Aux pieds de son lit, elle ne retrouva [illegible] les vêtements de la veille. On les avait

Voir le numéro du 3 juillet.

REVUE DES JOURNAUX

Voici la liste des grands prix tels qu'ils ont été arrêtés jusqu'à ce jour par le conseil supérieur du jury de l'Exposition. S'il y était fait des additions, elles seraient très peu nombreuses :

2e *groupe.* — Mame, imprimeur-libraire à Tours ; Garnier, gravure par l'héliogrphie, Paris ; Sax, instruments à vent, Paris ; Mathieu, appareils de chirurgie, Paris ; Brunetti, conservation des pièces anatomiques, Italie; Père Secchi,appareil météorologiques, Rome; Eichens, instruments dastronomie, Paris ; de Jacobi,galvanoplastie, Russie.

3e *groupe.* — Fourdinois, meubles d'art, Paris ; Compagnie de Baccarat, cristaux, France ; Klagmann, dessinateur-statuaire, Paris.

4e *groupe.* — La *Ville de Lyon*, tissus de de soie.

5e *groupe.* — Petin et Gaudet, aciers, Loire (France); Japy, quincaillerie, Beaucourt, Jura, (France); Triana, couleurs végétales et textiles (Nouvelle-Grenade ;, de Molon, exploitation du phosphate de chaux naturel (France) ; Bessemer, procédé pour la fabrication de l'acier (Angleterre); Hoffmann,couleurs tirées du goudron de houille, Berlin (Prusse) ; Krupp, fabrique d'acier, Essen, (Prusse) ; le Brésil, l'algérie, l'Inde anglaise, l'Egypte, l'Italie et l'empire ottoman, culture du coton depuis 1861.

6e *groupe.* — Compagnie du Creusot, machines diverses à vapeur (France); Siemens, fourneaux à gaz (Berlin, Prusse); Witworth, machines-outils (Angleterre); Viguier, signaux de chemin de fer (France), Cyrus Field, câble transatlantique, (New-York, Etats-Unis) ; Hughes, appareils télégraphiques (Etats-Unis), Compagnie du percement de l'isthme de Suez (France) ; Kind et Chaudron, appareils pour le cuvelage des puits de mines et appareils de soudaget (Belgique); Hoffmann, four à cuire les briques (Berlin, Prusse); Société anglaise de sauvetage (Angleterre) ; Compagnie des forges et chantiers de la Méditerranée (France); Napier, constructeur de machines à vapeur de navigation (Glasgow, Angleterre); John Penn, constructeur de machines à vapeur de navigation (Greenwich, Angleterre) ; Hirn, transmission de mouvement (France ; Farcot, machines à vapeur (Saint-Ouen, France).

7e *groupe.* — Pastour, de l'Institut, conservation des vins, France ; Henry Marès, souffrage de la vigne, Montpellier (France) ; S. M. l'empereur de Russie, chevaux de race russe.

10e *groupe.*—S. M. l'empereur des Français, maisons ouvrières ; Dufresne, dorure au mercure, France (*Débats*).

BERLIN, 22 juin. — Il nous a été facile de démontrer, en citant les textes, que l'organisation du Zollverein, qui forme un « lien national » entre les Etats du Nord et ceux du Sud de l'Allemagne, loin d'enfreindre le traité de Prague, y était maintenue et consentie expressément. A cette évidence du droit quelques feuilles de Vienne ont essayé, il est vrai, de résister;—c'est à ces journaux que notre réponse s'adressait; — mais la loyauté du gouvernement autrichien, et les sentiments dont nous l'avons vu toujours animé depuis la conclusion de la paix, ne permettaient pas de supposer un instant qu'il méconnût l'esprit et la lettre même du traité qu'il a signé. Aussi est-il à peine nécessaire de dire que le Zollverein a pu se reconstituer sur des bases conformes à l'état actuel de l'Allemagne, sans que le cabinet de Vienne en prît aucun ombrage, et crût devoir y apporter aucune entrave.

La Bavière ayant usé des délais qui lui étaient accordés avant de ratifier la convention préliminaire signée le 4 juin, on a voulu voir dans son hésitation un effet de secrètes influences autrichiennes qui se seraient exercées à Munich, pour détacher du nouveau Zollverein l'un de ses principaux adhérents. Cette fable, déjà démentie par la politique au grand jour du cabinet de Vienne, n'était pas moins absurde au point de vue de la situation économique de l'Etat bavarois. Séparée de l'Union douanière allemande, la Bavière aurait-elle pu se retourner du côté de l'Autriche et former avec celle-ci une alliance commerciale? Mais les principes plus libéraux du Zollverein, depuis longtemps introduits en Bavière, sont tout à fait incompatibles avec le régime protecteur que l'Autriche maintient chez elle, et dont les tarifs lui rendent si difficile tout traité de commerce avec l'étranger. Ainsi, en se détachant de l'Union allemande, la Bavière se condamnait à un isolement absolu ; enfermée de tous côtés par les lignes douanières, elle ne pouvait plus même, sans droits onéreux de transit, communiquer avec ses provinces rhénanes.

C'est l'impossibilité d'une telle situation qui nous faisait dire que l'adhésion de la Bavière au nouveau Zollverein, pour être jusqu'alors différée,n'en était pas moins certaine ; — c'est par la même raison que devaient échouer, à Munich, les manœuvres de certain parti, qui calomnie l'Autriche, en affectant de conspirer pour elle.

Dans cette reconstitution du Zollverein, assurée aujourd'hui, et que consacrera l'assemblée générale du 26 juin, l'Autriche ne pouvait voir, elle n'a vu en réalité que l'exécution même d'une des clauses du traité de Prague; ses dispositions à cet égard n'ont jamais été douteuses, et personne, en Allemagne, n'en suspecte la sincérité.

Si certaines feuilles allemandes montrent aujourd'hui quelque acrimonie à l'égard du ministère autrichien, c'est pour une tout autre cause, et très injustement d'ailleurs.

On parait être blessé de ce que M. de Beust ait pu, non pas invoquer le traité de Prague auprès du gouvernement prussien, car une telle invocation n'a jamais eu de raison d'être, mais rappeler seulement au parti unitaire allemand, trop disposé à l'oublier, que la principale clause de ce traité maintient la séparation et l'autonomie de l'Allemagne du Sud et que l'Autriche doit être attentive à ce qu'il n'y soit porté aucune atteinte sérieuse.

C'est manquer de justice et de bonne foi que d'accuser le ministre autrichien, quand il allègue en ce sens la paix de Prague, de faire preuve d'hostilité, soit envers la Prusse, co-signataire de cette paix, et qui ne peut se croire offensée, apparemment, du maintien des conditions qu'elle a fixées elle-même au lieu de les subir, — soit envers l'Allemagne, dont le même traité assure les avantages et favorise les progrès. L'Autriche, en signant la paix, a reconnu formellement et sans réserves le grand Etat commercial allemand constitué par le Zollverein, elle ne s'est pas opposée aux conventions militaires conclues entre la Prusse et les souverainetés du Sud, enfin elle a consenti en principe, pour l'avenir, à ce que le Midi et le Nord de l'Allemagne, pussent être unis *par un lien national*,— « réservé, il est vrai, à une entente ultérieure. » Ces conditions acceptées loyalement, comme elles sont observées, ne permettent pas de douter que le gouvernement autrichien, bien éloigné de la malveillance qu'on lui prête, ne conserve, au contraire, les meilleurs sentiments à l'égard de la patrie allemande. Plus il a concédé dans l'intérêt de l'Allemagne, mieux aussi il lui appartient de faire valoir la clause du traité qu'il considère pour lui-même comme une garantie, c'est-à-dire celle qui stipule la séparation politique des Etats du Sud et de la Fédération du Nord.

La volonté souveraine du peuple, supérieure sans doute aux articles de droit international, lorsqu'ils n'ont pas été dictés ou reconnus par elle, pourrait seule annuler, un jour, cette dernière restriction qui s'oppose à l'unité de l'Allemagne. Mais, jusqu'ici, la nation allemande ne s'est nullement prononcée dans ce sens, et les partisans de l'unité immédiate, quoi qu'ils disent, restent en minorité. D'une part, nous avons vu le *Reichstag*, élu par le suffrage universel des 22 Etats du Nord, se rallier à la politique modérée et prudente du gouvernement prussien, et ratifier les engagements que celui-ci a contractés à l'extérieur ; d'autre part, il s'en faut de beaucoup que les esprits soient unanimes, dans les Etats du Sud,notamment en Bavière, où, à côté du parti libéral, qui désire l'unité de l'Allemagne, l'action des ultramontains se manifeste par des œuvres toutes contraires.—Ainsi, à tous les points de vue de droit public, cette ligne du Mein, imaginaire a-t-on dit,est et doit être une réalité. L'Allemagne l'observera, d'autant plus volontiers que la séparation du Midi et du Nord ne fait point obstacle aux grands progrès nationaux, et que la barrière politique, maintenue entre les frères allemands ne les a pas empêchés déjà de réunir leurs intérêts et leurs forces, double unité commerciale et militaire, qui assure la prospérité et la puissance de la patrie commune.

(*Corresp. de Berlin.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Un télégramme de l'Agence *Havas* que nous avons publié hier en date de Belgrade. 2 juillet, parle d'armements en Serbie sans accompagner cette nouvelle d'aucune indication qui en précise la portée de la valeur.

Cette nouvelle ne mérite aucune créance. Nous croyons pouvoir affirmer que les relations entre le Gouvernement Impérial et la Principauté de Serbie sont aujourd'hui plus sincères et plus empreintes de confiance que jamais.

—

Nous apprenons que mardi dernier, le Gouvernement Impérial a conclu un emprunt, avec quelques banquiers de Paris, à des conditions très satisfaisantes, pour le Trésor. Le montant de l'emprunt en question est de 55 millions de francs remboursables en 3 ans ; il est nanti par des obligations non libérées de la « Dette Générale. » Le remboursement sera effectué en 3 annuités au moyen de revenus spéciaux récemment créés.

Le taux de l'intérêt est, d'après nos informations, de beaucoup inférieur à celui proposé au Gouvernement par des banquiers de Constantinople.

Nous ignorons encore les détails de cette opération pour les exposer dès aujourd'hui, avec certitude, à nos lecteurs. Il nous suffit de faire remarquer à l'honneur du Grand Vizir et du ministère des finances la confiance avec laquelle les capitaux étrangers affluent en Turquie depuis quelque temps, pour établir que, malgré des détracteurs intéressés, le crédit de l'Empire n'a jamais été plus solide.

—

Une dizaine de cadavres de chiens s'étalaient hier au Petit Champ près de la descente de Téké; deux autres chiens morts barraient la rue de la Chancellerie. Nous appelons l'attention de la Municipalité du 6me Cercle sur ce fait.

Tant que les rues seront encombrées de charognes ; que le balayage se fera dans les conditions actuelles, sans arrosage préalable; tant que des cavaliers courront les rues à bride abattue, au risque d'estropier les passants ; tant que les femmes et les filles des habitants ne seront pas énergiquement protégés contre la brutalité des soldats, le faubourg de Péra n'aura que des droits fort minces à être compté parmi les lieux civilisés et la Municipalité n'aura pas répondu à la confiance de ses mandants.

—

On dit que le grand lot de la loterie de Vienne a été gagné par un individu de notre ville.

—

Un employé d'une des principales maisons de Banque est tombé de cheval et s'est cassé la jambe.

—

A l'échelle de Kara-keuï un individu voulant passer d'une embarcation dans une autre est tombé dans l'eau. Plusieurs bateliers se sont empressés de le retirer et il en a été quitte pour un bain.

A M. le Directeur du journal la *Turquie*.

Monsieur,

J'ai payé hier à l'administration des postes en monnaie française 1 fr. 60 pour une lettre simple de Constantinople à Vera-Cruz, *viâ* Marseille. Cependant, une lettre de France au Mexique ne coûte que 0 fr. 80 c. qui, augmentés du port de Constantinople en France, soit: 0 fr. 40., ne devraient porter le total du coût qu'à 1 fr. 20. Avec la complication du service postal qui existe à Constantinople et le change des monnaies, toute correspondance rencontre des entraves au moins désagréables pour les divers intérêts, en même temps que le trésor se prive d'un revenu assez important. Ne pensez-vous pas, que la centralisation du service postal ne doive être recommandée d'urgence à la sollicitude gouvernementale?

Veuillez agréer, etc.

Un de vos abonnés.

Nous partageons entièrement la manière de voir de notre correspondant sur la façon dont s'effectue le service des postes à Constantinople ; d'autant que, nous n'avons reçu nous-même qu'il y a quelques jours, une lettre qui était restée pendant trois mois dans les bureaux de la poste française.

Nous nous réservons d'ouvrir en temps et lieu une campagne à fond sur le service des postes.

Réponse du peuple bulgare au Comité secret central bulgare de Valachie.

Vous qui vous cachez sous le titre de membres« du comité secret central bulgare », vous qui avez publié, il a environ deux mois, un mémoire et un peu plus tard une proclamation à la nation bulgare, qui que vous soyez, Messieurs, avez-vous pesé les difficultés inexricables dans lesquelles vous avez tenté de jeter notre peuple et les périls auxquels vous exposiez notre patrie?

Dites-nous dans quel intérêt vous avez livré au public et répandu dans le peuple ces publications criminelles. Si par là, pour nous servir de vos propres expressions, vous avez entendu travailler au bien du peuple et de la patrie, vous vous êtes grossièrement trompés; car ce n'est pas ainsi que l'on peut se rendre utile à ses concitoyens. Vous avez voulu, dites-vous, faire connaître par votre mémoire au gouvernement impérial les besoins et les vœux du peuple bulgare, et par votre proclamation montrer au peuple lui-même la voie qu'il doit suivre pour obtenir l'accomplissement de ses vœux. Eh bien! nous vous la demandons, en vertu de quel droit avez-vous osé écrire et publier cette proclamation et ce mémoire! Depuis quand le peuple vous a-t-il confié la défense de ses intérêts et le soin de ses destinées? En vertu de quels titres, vous, qui demeurez hors de notre patrie, faites-vous ces démonstrations publiques au nom d'un peuple honnête, paisible et dévoué au gouvernement qui le dirige? En vertu de quel mandat, répandez-vous parmi des populations tranquilles des proclamations révolutionnaires? Votre but est évidemment de produire des troubles dans le pays; vous l'avez prouvé en faisant envahir nos provinces par les brigands que vous avez recrutés vous-mêmes?

Nous vous le demandons. Où avez-vous appris à connaître nos vœux et nos besoins? En mettant à la place de nos aspirations vos rêveries et chimères politiques, ne vous êtes-vous pas rendu coupables envers nous d'une odieuse calomnie? Quand le gouvernement impérial a-t-il donc refusé de faire droit à nos demandes? Et serait-ce pour ce motif que vous vous êtes attribué la mission de représenter le peupleet de parler au nom du peuple? A quelle époque vous a-t-on donné ce pouvoir et de qui le tenez vous? Sachez que lorsque nous voulons faire connaitre nos vœux, nous savons où nous adresser; et sachez aussi qu'en fatiguant l'Europe de vos cris, vous ne jouez pas seulement un rôle très ridicule ; vous commettez en même temps une action criminelle qu'infâme.

Continuez, messieurs, à protester que votre comité n'aspire qu'au bonheur du peuple et qu'il ne sert pas d'instrument à des inspirations étrangères. Nous savons, nous, que vous avez servi et que vous servez les intérêts du dehors. Nous connaissons les gouvernements étrangers qui voudraient voir se renouveler dans nos provinces les tristes scènes de Syrie et de Candie, nous connaissons les gouvernements qui voudraient voir les Bulgares échouer dans le réglement de la question religieuse que vous vous efforcez si énergiquement de compromettre ; nous connaissons les gouvernements qui voient avec déplaisir les réformes et les améliorations que le gouvernement impérial travaille à réaliser pour le bien-être de ses sujets.

Comment expliquer l'insolence que vous avez eue de dire dans votre proclamation qu'en se taisant sur le mémoire que vous avez publié, le peuple approuve tout ce qu'il contient. C'est là un grossier mensonge. La vérité est que le peuple n'a prêté aucune attention à cet écrit, contre lequel ses représentants à Constantinople ont protesté en son nom.

Vous mentionnez dans votre proclamation la protestation bulgare remise à la Porte par Mgr Harion et par M. le docteur Tchomakoff; et pour détruire l'effet de ce document, vous ne craignez pas d'employer la calomnie, et vous déclarez qu'il a été signé par ordre, et par des individus qui ne sont pas reconnus officiellement par la S. Porte pour représentants du clergé et du peuple bulgare. C'est avec la même astuce, avec la même déloyauté que s'est exprimé, il y a six mois, le journal bulgare le *Temps*, lorsque les représentants dont nous avons parlé plus haut ont déposé une pétition au pied du trône. Votre ressemblance avec ce journal dans sa manière de penser nous donne le droit de dire que vous avez puisé vos inspirations à une même source, hostile au gouvernement de l'empire et au bonheur du peuple.

C'est en vain que vous essayez de jeter le doute sur le droit de nos représentants à Constantinople de parler au nom de la nation bulgare ; car, tout le monde sait que depuis dix ans environ, c'est-à-dire depuis que notre question religieuse a surgi, le gouvernement impérial n'a jamais hésité à recevoir de leurs mains tous les documents qui intéressent le peuple. La protestation remise par eux à S. M. I. le Sultan contre votre mémoire possède donc tous les caractères que vous lui contestez, et elle est bien l'expression unanime des sentiments du peuple bulgare.

(*Courrier d'Orient*).

Dans une ville comme Constantinople où les incendies éclatent journellement on ne saurait trop recommander la vulgarisation de tous les moyens propres à conjurer ce fléau au moment même où il éclate et avant qu'il n'ait le temps de se propager.

Un appareil portatif connu sous le nom d'*Extincteur* inventé par MM. Charlier et Vignon, se recommande à l'attention du public. Nous ne pouvons mieux faire pour édifier nos lecteurs sur la valeur de cet appareil dont l'usage est généralement répandu en France que de mettre sous leurs yeux la notice explicative et les certificats qui accompagnent cette invention.

Notice sur l'emploi et les avantages de l'extincteur, appareil portatif pour éteindre les incendies. Invention de MM. Charlier et Vignon ; brevetés en France s. g. d. g. et à l'étranger.

I.

Le feu est l'un des fléaux les plus terribles.

Les grands désastres commencent presque toujours par de petits foyers.

Si au début d'un incendie on avait sous la main un moyen sûr, rapide, énergique, toujours prêt à combattre le développement des flammes naissantes, il est certain que presque tous les sinistres seraient évités.

Cet inappréciable moyen de défense, nous le mettons à la disposition du public en lui offrant l'Extincteur.

II.

Entre le moment où l'incendie est découvert et celui de l'arrivée et de l'organisation des secours demandés, il y a toujours une perte de temps. Pendant ce périlleux intervalle, le feu, livré à lui-même, se développe et prend d'effrayantes proportions ; l'une des plus grandes difficultés à surmonter au début de la plupart des incendies consiste à pouvoir atteindre immédiatement le point qui lui sert de foyer, surtout si le feu s'est déclaré dans la partie élevée d'une maison, d'une usine, d'un édifice. Cete difficulté est vaincue par l'Extincteur. Avec sa projection qui est de 10 à 12 mètres de hauteur ou de distance, et surtout la facilité de le transporter partout, on peut affirmer que jamais un incendie naissant ne se trouve hors de sa portée.

L'extinction au moyen d'une pompe, dans un commencement d'incendie, soit dans une bibliothèque, un musée, un salon, partout enfin où il y a des objets précieux, occasionne autant et plus de dégâts, par l'énergique projection des fortes colonnes d'eau, que les pertes causées par le feu. L'Extincteur, lui, éteint le feu sans rien endommager.

Supposons un de ces déplorables désas-

---

placés par un peignoir en cachemire bleu. Sur le tapis il y avait de mignonnes pantoufles en étoffe semblable, bordées de duvet de cygne.

Un peu empêchée dans ces nouveaux habits, elle n'osait sortir, lorsque tout à coup Léocadie entra et lui dit que madame de Pélussin désirait la voir. Serverette suivit Léocadie dans la chambre de Pauline.

Celle-ci était levée, vêtue comme sa petite amie et assise dans un fauteuil auprès de la fenêtre entr'ouverte. Devant elle sur un guéridon, se trouvaient deux tasses en vieux Sèvres remplies d'un chocolat fumant.

— Bonjour, mignonne! dit Pauline. Je vous ai fait demander pour vous prier de déjeuner avec moi. Asseyez-vous là.

Et elle lui montrait un fauteuil en face du sien.

Serverette obéit après l'avoir embrassée.

— Avez-vous bien dormi? demanda Pauline.

Au lieu de répondre, Serverette baissa la tête, et deux grosses larmes roulèrent de ses yeux dans la tasse placée devant elle.

— Qu'avez-vous, ma chère, s'écria Pauline qui se leva et vint, par un mouvement plein de grâce, s'agenouiller devant la jeune fille.

Alors celle-ci, avec un abandon qui prouvait la confiance que lui avait inspirée madame de Pélussin, lui passa les bras autour du cou, tête appuyée contre son épaule, donna e cours à ses sanglots. Comme Pauline, alarmée, voulait avoir une explication, Serverette, à travers ses pleurs, raconta ses impressions telles que nous les avons mises sous les yeux de nos lecteurs.

— Je ne puis exprimer, dit-elle en terminant, ce que je désire ni ce que je regrette. J'ai éprouvé une secousse. Est-ce votre présence qui a réveillé en moi des sensations nouvelles? Est-ce ce livre que j'ai eu la faiblesse de lire? Je ne sais, mais j'éprouve une inquiétude et une tritesse mortelles.

Pauline triomphait,et,plus clairvoyante ou moins troublée, Serverette aurait lu dans ses yeux la joie de son triomphe. Tous ses projets réussissaient. Les aveux de cette naïve enfant n'étaient-ils pas la preuve de sa faiblesse.

— Il faut vous apaiser, ma mignonne, dit Pauline. Nous avons toutes passé par là. Vous êtes à l'âge où le cœur parle. Votre trouble n'a pas d'autre cause. Vous éprouvez le besoin d'aimer; abandonnez-vous à l'amour.

— J'aime, répondit Serverette en baissant les yeux.

Et sans se faire trop prier, elle raconta sa naïve histoire avec Frédéric.

— Mais lui, vous aime-t-il?

— Il me l'a dit!

— Supporteriez-vous la pensée d'être trompée?

Serverette releva les yeux.

— Pourquoi me demandez-vous cela! s'écria-t-elle.

— Pour connaître l'état de votre cœur.

— Si j'étais trompée par Frédéric, il ne me verrait plus.

— Quoi! vous renonceriez à le reconquérir sur votre rivale?

— Ces luttes ne sont pas pour moi. Tout serait finit entre nous.

Serverette avait prononcé ces mots sans hésiter, à la grande surprise de Pauline, obligée de s'avouer que Chavanet s'était montré plus perspicace qu'elle-même, lorsqu'il assurait que, si Serverette se savait trahie par Fréderic, elle ne voudrait plus le revoir.

— Heureusement, dit-elle, il n'en est rien. Il vous aime toujours, puisqu'il vous est fidèle. Cette pensée doit vous suffire et arrêter vos larmes. Si vous désirez le recevoir ici, vous êtes libre. Vous n'avez qu'à le lui faire savoir.

— Je ne veux le revoir qu'en présence de mon oncle, répondit tristement Serverette, dont le cœur se serrait en entrevoyant la possibilité d'être oubliée par Frédéric.

Madame de Pélussin s'efforça de dissiper ces pressentiments. Elle la conduisit dans le jardin, et durant une heure, elles s'y promenèrent ensemble, puis elles rentrèrent au salon. Serverette chanta, accompagnée par Pauline. Enfin celle-ci, reprenant l'œuvre entreprise la veille, voulut montrer à Serverette ses robes, ses bijoux, ses dentelles, les lui essaya, se plaisant à lui répéter qu'elle était belle et qu'elle devait mettre en relief sa beauté.

La journée se passa ainsi. Avant le dîner, Serverette alla s'habiller et parut à table telle qu'elle était la veille. Pauline, durant ces longues heures, ne cessa pas de se montrer affectueuse et ne prononça pas un mot dont put s'alarmer son amie ; celle-ci goûta donc avec délices et sans arrière-pensées le charme qu'exerçait sur elle madame de Pélussin.

A neuf heures, on annonça Chavanet.

XX

Chavanet entra, vêtu avec recherche et le visage souriant.

A l'aspect de Serverette qui paraissait embarrassée par sa présence, il resta frappé de surprise, non parce qu'il la rencontrait chez madame de Pélussin, mais parce qu'il ne s'attendait guère à la trouver aussi parée, aussi belle. Néanmoins, il parvint à se contenir et prit place en face d'elle, à côté de Pauline; il s'informa de sa santé avec sollicitude, en lui disant que madame Chavanet la croyait à Orange.

— Mon bonheur ici, répondit Serverette, n'est troublé que par le remords que j'éprouve. Je regrette d'avoir trompé ma bienfaitrice.

— C'est une tromperie bien innocente et qui ne portera préjudice à personne, dit Chavanet. Je suis très heureux que vous ayez cédé aux instances de madame de Pélussin. Il y a longtemps qu'elle désirait vous connaître.

— Ajoutez, reprit Pauline, que mademoiselle est charmante et que nous nous aimons déjà beaucoup.

Serverette baissa les yeux et garda le silence.

Pendant ce temps Chavanet se sentait envahi par une étrange émotion. Jamais Serverette ne lui avait paru aussi séduisante. Il la croyait instruite de son amour et disposée à le bien recevoir. Il se disait que c'était pour lui qu'elle avait revêtu cette fraîche et attrayante toilette, pour lui qu'elle avait laissé découvrir ses épaules et placer des fleurs dans ses cheveux. Il croyait toucher au but si longtemps poursuivi.

Ces coupables espérances allumaient dans ses yeux une flamme sombre et brillante. Son cœur battait à lui rompre la poitrine, ses mains tremblaient et son regard ne pouvait se détacher de ce corps jeune et charmant qui semblait s'offrir dans sa naïve innocence à ses infâmes convoitises.

Sous ce regard luxurieux, Serverette se sentait mal à l'aise. Sans le voir, elle en devinait le sens, et Chavanet lui apparaissait tel qu'il était lorsqu'il avait osé parler de son amour.

Que se passa-t-il en elle?

Fut-elle alarmée en entrevoyant le piége tendu à sa vertu?

(*Sera continué*).

tres semblables à ceux qui ont désolé Limoges et, récemment, la ville de Port-au-Prince, où des milliers de familles se sont trouvées tout à coup sans asile. Sans aucun doute, tous les secours possibles en pareils cas agissent simultanément autour de la conflagration. Mais le vent porte, sème çà et là des flammes incendiaires; toute maison atteinte est une maison perdue; dans cette circonstance encore, l'Extincteur rend d'inappréciables services. Les personnes qui en sont munies sont en éveil partout, accourent aux cris d'alarme vers les points menacés, éteignent, arrachent aux désastres les nouvelles maisons incendiées par le principal foyer.

S'il est vrai qu'en toute chose il est préférable de prévenir que de réprimer, l'application de cette sage maxime devient un impérieux devoir lorsqu'il s'agit des dangers créés par le feu. L'urgence des auxiliaires primitifs est évident, car tout le monde reconnaît la multiplicité des causes d'incendie.

Les pompes et les pompiers sont là le plus promptement possible, et nous savons que ces derniers ne marchandent ni leur abnégation ni leur dévouement ; mais, dans ces terribles circonstances, il importe d'agir instantanément, et, seuls, de tous les engins inventés pour combattre le feu, les Extincteurs en donnent les moyens les plus efficaces. Ceci reconnu, les autorités dont la constante sollicitude les porte à se préoccuper de la sécurité publique exigeront, nous n'en doutons pas, l'inauguration de ces appareils dans tous les lieux où se trouvent réunis les secours.

La situation que nous venons d'esquisser nous conduit à signaler les dangers auxquels sont exposés aussi les navires qui parcourent les mers, et nous remet en mémoire de nombreux sinistres, et la récente et épouvantable catastrophe du *William-Nelson*, où des centaines de victimes, après avoir échappé à la fureur des flots et des tempêtes, ont été livrées à la mort par le feu. Il est donc utile de demander qu'à bord des vaisseaux où les matières inflammables abondent, il y ait sous la main des engins sur lesquels on puisse compter, afin d'agir sans perdre une minute, dès qu'un incendie a été signalé. Ces engins sont les Extincteurs avec lesquels on peut se rapprocher de la partie embrasée, l'attaquer et l'éteindre instantanément, puisque ces appareils projectent tout à la fois l'eau et l'acide carbonique, dont on connaît les merveilleux effets sur le feu ; même lorsqu'un incendie s'est déclaré parmi des matières résineuses. Les compagnies d'armements maritimes, ainsi que les capitaines au long cours ou de cabotage, peuvent-ils laisser désormais prendre la mer à leurs navires sans avoir à bord des Extincteurs ? Nous ne le pensons pas. Il est inutile de signaler encore un nombre infini d'incendies se produisant sous des aspects divers. Ce serait une superfluité ; car ils se ressemblent tous comme principe et comme conséquence.

Qu'il nous suffise de dire, pour justifier le succès de l'Extincteur, que les expériences nombreuses faites en France et à l'étranger, en présence d'une multitude curieuse et de Commissions composées d'hommes de science et de progrès, ont obtenu partout un éclatant succès.

Les principaux organes de la presse ont aussi reconnu et signalé les services que cet appareil avait rendus ou pouvait rendre sur terre comme sur eau.

De même nous sommes heureux de constater que beaucoup de Préfets ont déjà, dans leurs actes officiels, non-seulement approuvé les Extincteurs, mais encore engagé leurs administrés à en faire l'acquisition.

Nous avons aussi à remercier un grand nombre d'honorables officiers supérieurs du corps des sapeurs-pompiers de France et de l'étranger du sympathique accueil qu'ils ont fait à l'Extincteur, qui a, partout où il a été inauguré, prouvé son incontestable utilité.

Pour passer des simulacres à l'action réelle, mentionnons que, depuis la récente propagation de l'Extincteur, de nombreux incendies ont été éteints par son unique action, sans l'intervention des secours ordinaires ; y a-t-il des preuves plus décisives à fournir sur les inappréciables avantages offerts par l'Extincteur ?

Cette invention, longtemps cherchée par des hommes toujours occupés à trouver des choses utiles, vient perfectionner le matériel créé pour combattre les incendies. Le jour n'est pas éloigné où l'Extincteur, généralement apprécié sera répandu partout ; alors l'activité intelligente des corps de pompiers, l'extension continue de la salutaire institution des Assurances et nos propres efforts agiront simultanément pour réparer et diminuer les ravages de l'un de nos plus redoutables fléaux : le Feu !

III

Description de l'appareil. — La forme de l'Extincteur est cylindrique. L'appareil est rempli d'eau saturée de gaz acide carbonique à haute pression. Il est muni de deux bretelles dans lesquelles on passe les bras lorsqu'on veut le fixer sur les épaules, pour l'utiliser. Au moment de s'en servir, on ouvre de la main gauche un robinet placé au bas de l'appareil, auquel robinet est fixé un tube en caoutchouc, terminé par une lance. — Avec la main droite on dirige sur le foyer le jet de l'Extincteur, les parties touchées par le liquide s'éteignent immédiatement.

Le petit volume et la forme de l'Extincteur permettent de le placer aisément dans les angles des antichambres, salles à manger, cabinets, bibliothèques, archives, musées, usines, fabriques, vaisseaux, bateaux, etc., etc. Une seule personne suffit pour le manœuvrer. Avec l'Extincteur, il est possible, selon l'exigence de la situation, de s'éloigner ou de se rapprocher du foyer à éteindre, de monter ou de se descendre ; de se transporter aisément et rapidement partout où il y a un danger réel à combattre ou à conjurer.

Tels sont les avantages incontestables du nouvel engin que nous préconisons, et dont nous nous sommes faits les propagateurs dans tous les pays, par la prise des brevets, savoir : en France, en Angleterre, en Belgique, en Autriche, en Espagne, en Hollande, en Italie, en Portugal, en Prusse, en Saxe, en Suède, en Russie, aux Etats Unis, en Australie, etc. ; aujourd'hui, les hommes les plus pratiques, avec la Presse entière, ont unanimement déclaré que l'Extincteur était indispensable partout et à tous, soit sur terre, soit sur eau. D'ailleurs, on peut s'en convaincre en lisant ci-après quelques-unes des nombreuses expériences faites et les divers incendies dont nous avons pu avoir connaissance, éteints à l'aide des Extincteurs.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE.

L'Industrie Allemande

ET LE ZOLLVEREIN

A propos de l'Exposition Universelle.

Première Partie.

III.

Cependant l'industrie manufacturière du continent, privée du puissant auxiliaire des machines, était encore en général trop faiblement constituée pour lutter avec celle de l'Angleterre dont la supériorité d'organisation se manifesta surtout après la chute du système continental, qui avait protégé, jusqu'à un certain point, le travail manuel contre la concurrence du travail mécanique. Pour s'en défendre, la France, sous la Restauration, et la Russie, en 1821, rentrèrent en plein dans les voies du système prohibitif ; l'Autriche le conserva, les Pays-Bas, et, en 1828 même, les Etats Unis adoptèrent des tarifs protecteurs. La Suisse seule continua à s'appliquer au perfectionnement de ses anciennes industries, sans appeler la protection à son aide. Ce fut en Allemagne que l'importation britannique, en inondant le pays d'une masse de produits, fournis à titre de subsides, ou cédés à vil prix, détermina, dans les premières années qui suivirent la conclusion de la paix, la crise la plus alarmante pour l'industrie nationale. Le développement de celle-ci était d'ailleurs arrêté dans ce pays par un obstacle particulier qui n'existait pas dans les autres : le morcellement que les traités de 1815 avaient laissé subsister dans la reconstitution du corps germanique. Pour remédier à ces graves inconvénients, il s'agissait, avant tout, de débarasser le pays des entraves d'une multitude de barrières de douane, établies entre les petits Etats dont il se compose. Pour la Prusse elle-même, qui, dans son tarif de 1818, s'était contentée de faire un usage très modéré du système protecteur, la singulière configuration donnée à son territoire par les mêmes traités, et qui ne lui eût pas permis même, si elle l'eût voulu, de se renfermer chez elle, comme l'Autriche, rendait cet état de choses non moins insupportable que pour les Etats secondaires de la Confédération. Elle prit donc à tâche d'y porter remède en poursuivant avec eux, par la voie des négociations, l'entente nécessaire pour l'institution durable d'une ligne commerciale, l'union douanière allemande, appelée Zollverein.

Les premiers résultats que la Prusse obtint furent les arrangements qu'elle conclut, de 1819 à 1828, avec Hesse-Darmstadt et quelques principautés; mais, en 1833 seulement, le zollverein se trouva constitué, par l'adhésion de la Bavière, du Wurtemberg et de la Saxe, dont le consentement entraîna celui des Etats de la Thuringe. Bade et Nassau accédèrent en 1835, Francfort-sur-le-Mein en 1836, le Brunswick et la Hesse Electorale en 1841, le Luxembourg en 1842. Le Steuerverein, déjà formé dans un but semblable entre le Hanovre et le duché d'Oldenbourg, et dont faisait précédemment aussi partie le Brunswick, s'y rallia de même le 1er janvier 1854. Le zollverein réunissait ainsi dès lors, avec l'ensemble de la monarchie prussienne, toute l'ancienne confédération, à l'exception de l'Autriche et de la petite principauté de Lichtenstein, sa microscopique enclave dans le midi, des duchés de l'Elbe alors appartenant au Danemark, du Mecklembourg, pays tout agricole, et des trois villes hanséatiques, dans le nord de l'Allemagne. Ces dernières avaient préféré conserver leur qualité de ports francs et d'entrepôts libres, qui les a si bien servies dans la recherche de nouveaux débouchés pour l'industrie allemande au delà des mers, qu'on trouvera probablement intérêt à ne pas les en priver dans la réorganisation du régime commercial et douanier de la Confédération du Nord, à laquelle elles viennent d'être rattachées avec le Schleswig-Holstein et le Mecklembourg.

La formation du zollverein, que n'a pu rompre dans le sud la grande commotion de 1866, qui lui a procuré le complément dont l'union douanière avait besoin dans le nord de l'Allemagne, doit être envisagée comme un des événements les plus importants et les plus heureux par ses conséquences pour l'ensemble du développement économique et politique de cette contrée. Il a replacé l'Allemagne au rang des grandes puissances manufacturières et commerciales, parmi lesquelles elle avait cessé de figurer depuis le déclin de la Hanse. Il a commencé pour l'industrie allemande une ère nouvelle, en lui permettant de reprendre possession de toutes les parties de son vaste marché intérieur. C'est, enfin, le zollverein qui a préparé et déterminé l'unification de l'Allemagne, en lui donnant le sentiment de l'indissolubilité des liens formés par une association qui répondait à un besoin général et pressant.

Les entraves de l'ancien régime des corps de métiers n'étaient pas moins gênantes pour le développement de l'activité manufacturière que les nombreuses barrières de douane ; mais elles étaient déjà tombées en partie. La Prusse jouit de la liberté industrielle depuis 1810 ; l'Autriche, seulement depuis 1860. Cependant, il faut convenir qu'en Allemagne surtout l'institution germanique des corporations et des maîtrises avait de profondes racines. Dans quelques petits Etats, les anciennes restrictions subsistent encore ; mais elles tendent à disparaître. L'Etat le plus arriéré sous ce rapport est le Mecklembourg; la plus libérale des lois de réforme industrielle récemment adoptées, celle du grand-duché de Bade. En somme, il ne manque plus que peu de chose à l'affranchissement du travail en Allemagne.

Depuis le rétablissement de la paix générale, avec lequel commença l'introduction des machines sur le continent, elles n'ont pas cessé de s'y propager, et l'activité industrielle, dans les pays du centre de l'Europe surtout, stimulée par les besoins d'une civilisation plus avancée, s'est portée sur toutes les branches de la manufacture, comme en Angleterre.

La filature mécanique et la construction des machines se naturalisèrent le plus vite en France ; un peu plus tard, et d'abord plus lentement, en Allemagne ; mais le tissage, en partie alimenté par la filature anglaise, prit rapidement une grande extension dans cette dernière contrée. Il y eut cependant un triste revers de la médaille. L'Allemagne, pour avoir trop persisté à conserver le filage à la main comme base de l'industrie linière, se vit supplantée par l'Ecosse et par l'Irlande dans le commerce d'exportation de la toile. Le modeste rouet, avec son murmure idyllique, aussi cher à la poésie qu'à l'industrie du ménage, fut bientôt réduit au silence par les robustes poumons du cheval de vapeur. Mais la fabrication à bon marché des étoffes de soie, pure et mélangée de coton et de laine, prit un développement d'autant plus grand dans le zollverein ; l'exploitation des mines et les industries métallurgiques y prospérèrent plus que jamais; la mercerie, la quincaillerie, les articles de Nuremberg maintinrent leur ancienne réputation ; les petites industries de Berlin et d'Offenbach se fortifièrent, ainsi que celle de l'horlogerie de Souabe ; la production des manufactures de sucre de betterave, des brasseries et des distilleries d'alcool, s'accrut, énormément, et de nouvelles branches lucratives, comme l'orfévrerie de Pforzheim, ou la fabrication des produits chimiques, prirent naissance et grandirent.

Mais il faut nous borner pour le moment à ces indications. Dans une autre étude, nous nous étendrons davantage sur la marche du développement contemporain de l'industrie du zollverein, envisagée dans son ensemble ainsi que dans ses branches les plus dignes de fixer l'attention ; nous ferons alors connaître ses groupes et ses foyers principaux, et nous constaterons les progrès qu'elle a faits.

CH. VOGEL.

VARIÉTÉS.

Deux Czars à Paris.

Souvenirs Historiques.

I.

PIERRE Ier (1717).

Le vendredi 18 juin, il reçut de bonne heure la visite du régent à l'hôtel de Lesdiguières, le prince de Kurakin toujours en tiers, avec une privauté que justifiait sa triple qualité d'interprète, de beau-frère et d'ambassadeur du czar. Après cette visite, Pierre alla prendre congé du roi, et à cette occasion, affranchi par une convention préalable et mutuelle de tout lien de cérémonie, donna un libre cours à ses sentiments.

On ne peut montrer plus d'esprits, de grâce ni de tendresse pour le roi que le czar en fit paraître en toutes ces occasions, et le lendemain encore, que le roi alla lui souhaiter à l'hôtel de Lesdiguières un bon voyage, où tout se passa ainsi sans cérémonies. »

Il faut finir comme nous avons commencé, par une citation du duc de Saint-Simon. Nous ne saurions mieux faire. Ce ne sera pas toutefois sans avoir relevé plusieurs graves omissions de sa relation cependant si minutieusement circonstanciée. C'est d'abord l'oubli de la visite à la Sorbonne, où devant le tombeau du cardinal de Richelieu Pierre Ier rendit à la mémoire de ce grand ministre un hommage digne d'elle et de lui, et où il reçut, en feuilletant des manuscrits esclavons dans la bibliothèque, une députation des docteurs de la Faculté et répondit avec bonté à leur démarche assez indiscrète.

Il faut, pour cette visite à la Sorbonne, compléter Saint-Simon avec Duclos.

« Le jour qu'il alla voir la Sorbonne, il témoigna plus de considération à la statue du cardinal de Richelieu qu'il n'en avait marqué à la personne de Mme de Maintenon. Aussitôt qu'il aperçut la figure du cardinal, il courut embrasser la figure de ce ministre en lui adressant ces paroles : «Je donnerais la moitié de mon empire à un homme tel que toi, pour qu'il m'aidât à gouverner l'autre. »

Saint-Simon passé également sous silence, peut être par rancune de l'affaire du bonnet, la visite faite le 18 juin par le czar au Parlement, où il assista, dans une tribune de la grand'chambre, au jugement d'une cause. L'avocat général, plus tard chancelier de Lamoignon, fit délicatement allusion, en ses conclusions, à l'honneur que la cour recevait ce jour-là, et l'on en fit registre.

L'après-midi du même jour, le czar assista à l'assemblée de l'académie des sciences, et ensuite à celle de l'académie des belles-lettres, convoquée extraordinairement. «Ces deux compagnies l'occupèrent, chacune dans son genre. Il prit séance à l'une et à l'autre et fit asseoir les académiciens. »

Une surprise des plus imprévues et des plus flatteuses l'attendait à la Monnaie des médailles.

« Le czar après avoir examiné la structure, la force et le jeu du balancier, se joignit aux ouvriers pour le mettre en mouvement. Rien n'égale la surprise où il fut quand il vit sortir de dessous le coin son portrait, supérieur, pour la ressemblance et pour l'art, à toutes les médailles qui avaient été frappées pour lui. Il parut aussi fort satisfait du revers. C'était une Renommée passant du Nord au Midi avec ces mots de Virgile : *Vires acquirit eundo*, par allusion aux connaissances que ce prince acquérait dans ses voyages. »

Donnons maintenant, par une péroraison digne de notre sujet, la parole à Saint-Simon :

«Dimanche 20 juin, le czar partit et coucha à Livry, allant droit à Spa, où il était attendu par la czarine, et ne voulut être accompagné de personne, pas même en sortant de Paris. Le luxe qu'il remarqua le surprit beaucoup. Il s'attendrit en parlant sur le roi et sur la France, et dit qu'il voyait avec douleur que ce luxe la perdrait bientôt. Il s'en alla charmé de la manière dont il avait été reçu, de tout ce qu'il avait vu, de la liberté qu'on lui avait laissée, et dans un grand désir de s'unir étroitement avec le roi... »

« On ne finirait point sur ce czar si entièrement et si véritablement grand, dont la singularité et la rare variété de tant de talents et de grandeurs diverses feront toujours un monarque digne de la plus grande admiration dans la postérité la plus reculée... C'est la réputation qu'il laissa unanimement établie en France, qui le regarda comme un prodige dont elle demeura charmée... »

Nul ne saurait mieux dire à coup sûr que Saint-Simon, et nul ne nous accusera de le lui faire dire.

II.

LE GRAND-DUC DE RUSSIE (plus tard) l'empereur Paul Ier).

(1782).

Le 20 avril 1782, le chevalier de l'Isle, l'ami et commensal de Mme du Deffand, et plus tard de Mme de Polignac, le correspondant de Voltaire, celui qui eut un jour l'idée plaisante de commencer une de ses épîtres par cette injure paradoxale, vis-à-vis du plus grand homme d'esprit qui ait jamais existé : « Il faut, monsieur, que vous soyez bien bête pour, etc..., » protocole qui fit rire Voltaire aux larmes, — le chevalier de l'Isle enfin, l'auteur de la fameuse *Turgotine*, un des personnages secondaires les plus aimables et les plus originaux du 18e siècle, écrivait au prince de Ligne, son très-digne partenaire épistolaire :

« On croit que le grand-duc arrivera ici du 10 au 14. Paris est plein de Russes qui l'attendent. J'ai distingué l'autre jour dans leur foule le prince Gagarine... »

Le 26 avril, il annonçait encore :

«Tous les colonels et jeunes gens présentés ont ordre de ne rejoindre leurs régiments que le 22 juin, afin que Mme la grande-duchesse ait de quoi choisir un danseur. »

Enfin le 16 mai, devenu tout à fait pressant, il cherchait à attirer le prince à ce grand branle-bas de Paris se préparant à une visite souveraine, et mettait par toutes sortes de détails allêchants le feu aux poudres, comme on dit :

« Il n'y a Tournay qui tienne. Je crois que vous ne laisserez pas le grand-duc errer dans Paris sans vous, mon cher prince, ni que vous n'ôterez pas à Mme le grande-duchesse la ressource de vous demander deux fois par jour comment va la belle humeur? L'auguste couple n'a prévenu de son arrivée qu'un seul personnage considérable, qui est Mlle Bertin. Mais nous savons par elle que très-positivement Leurs Altesses Impériales seront ici demain au soir, apparemment pour se trouver dimanche à la cérémonie des cordons-bleus, et la reine se propose de mettre tout de suite la main à la pâte, en leur donnant dès lundi un grand concert, où toutes les dames seront comme dit Mme de Luyne, *in fiocchi*.

Vous aurez la bonté, mon cher prince de vous munir de trois habits magnifiques pour les trois jours de solennité : l'un, le bal paré ; l'autre, la représentation d'*Iphigénie;* le troisième celle d'*Athalie* avec chœurs. Le roi prétend que chacun s'y montre dans tout l'éclat possible ou n'y paraisse pas. C'est pour vous une affaire de 7 ou 8,000 francs, par conséquent une niaiserie. J'ai envie de les commander pour vous chez Le Normand, afin qu'ils soient tout prêts à votre débotté ? »

(*A suivre.*)

—

Dernièrement, un chef de division donnait un grand dîner. Un humble sous-chef invité endossa son plus bel habit et se fit un devoir de se rendre à l'appel de son supérieur hiérarchique. Tout naturellement, sa femme lui dit au moment du départ.

— Tu me renconteras le dîner, et si tu peux rapporter quelque chose pour les enfants, n'oublie pas de le faire.

Cette recommandation a survécu à la vogue des romans de Paul de Kock. Les héroïnes du romancier populaire ne manquaient jamais d'aller dans le monde avec le cabas aux provisions, et de l'emplir de friandises réclamées par leur progéniture. Notre sous-chef se conformait à l'usage, et on eût retrouvé chez lui, je n'en doute pas, les fleurs en sucre de certains nougats officiels, les ornements en pâte de certaines pièces montées. Il ne manqua pas au dîner de son chef de division, de faire main-basse sur les objets de première nécessité conjugale. Ce biscuit était pour sa femme; ce macaron, pour son fils aîné. Il rafla tant et si bien qu'il emplit ses poches à ne plus oser s'asseoir. Pendant qu'on prenait le café au salon, un convive entendit un domestique avertir tout bas sa maîtresse qu'un plat en vermeil avait disparu. Le convive tout ému s'écria :

— Personne n'est sorti ; il faut fouiller tout le monde. Je demande que l'on commence par moi.

Tout le monde se prêta de bonne grâce à la visite, excepté le malheureux sous-chef. Il s'indigna d'être soumis à pareille épreuve. On lui objecta qu'il était le seul à refuser ; mais enfin, poussé dans ses derniers retranchements, il demanda à parler en secret au maître de la maison. «Il va tout avouer. » disait-on charitablement dans le salon. Arrivé dans le cabinet de son chef de division, le pauvre sous-chef retourne ses poches et balbutie :

— C'est pour mes enfants !

Puis, il rougit et fond en larmes, tandis que son supérieur éclate de rire.

Au moment où, la perquisition achevée, le coupable et son juge rentraient dans le salon, le domestique, qui avait donné l'alarme venait annoncer que le plat était retrouvé et que personne n'était coupable.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 3 Juillet	36 15
Clôture du 3 Juillet	36 20

Mouvement du port.

DÉPARTS des bat. à vap. du 2 Juillet.

ALEXANDRIE bat. à vap. egyp. *Mahale*, cap. Ibrahim, div. marchandises.
ANVERS bat. à vap. aut. *Sultan*, cap. Luigi Inchiostri, div. marchandises.
VARNA bat. à vap. aut. *Mercur*, capit. Biscuchia, div. marchandises.
ODESSA bat. à vap. russe, *Boug*, cap. Allemand, div. marchandises.
MALTE bat. à vap. ang. *J. Fenrersk*, cap. Jones, div. marchandises.
SMYRNE bat. à vap. aut. *Amiraglio Emo*, cap. Solderer, div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 1er Juillet.

(Suite)

ANGLETERRE br. ital. *Nuovo Giacomino*, capit. M. Lauro, ble.
— bar. ital. *Bonosola*, cap. Dodero, blé.
MARSEILLE gab. hel. *Aspassia*, cap. Marula, blé.
— goel. hell. A. *Spiridhon*, cap. Logotheti. blé
— bark ital. *Stefano*, cap. Crovietto, blé.
— br. aut. *Penelope*, cap. Calugierovich, blé.
— br. hell. *Balukliotissa*, cap. Metaxa, blé.
— br. hell. *Kimi*, cap. Musuris, blé.
— br. ital. Mater, cap. Vianello, blé.
MER-NOIRE bark ang. *Mont Carmel*, cap. Brevey,
FALMOUTH bar. ang. *Phœbus*, cap. Swan blé.
— bark ang. *Blenhein*, cap, R. Huntly, blé.
— bar. aut. *Domenico*, cap. Corsaro, blé.
— bar. ang. *Th. Dryden*, cap. J. Brown, blé.
— bar. aut. C. *Bonomeo*, cap. Sinibaldi, blé.
— bar. aut. *Getio*, cap. Scopinich, blé.
SOULINA bar. ang *Motonza*, cap. Ashby, lest.

du 2

MARSEILLE br. hell. *Neos Leonidhas*, capitaine, S. Politis, blé.
— br. hell. *Tharos*, cap. Apostoli, blé.
— br. hell. *Marigho*, cap. Anastopulos, blé.
— br. hell. A. *Nicolaos*, cap. Theocaropulos, »
— br. ital. *Catterina*, cap. A. Barbaro, blé.
— br. hell. *Costandinos*, cap. Crassa, blé.
— br. hell. *Maroulina*, cap. Menardo, blé.
FALMOUTH bar. aut. *Sessa*, cap. Goich, blé.
— bar. aut. *Slava O.* cap. Chersonatz, blé.
— bar. ang. *Sangun*, cap. Sholtan, blé.
— bar. ang. *Beauteful Star*, cap. Leliot, ble.
ANGLETERRE bark ital. *Lavarello*, cap. Peragolo.
— bar. ital. *Alfieri*, cap. Em. Cochello, blé.
— br. ital. *N. S. Michele*, cap. Polumbos, blé.
— br. ital. *Vedremo*, cap. Gorgiglia, blé.
DANUBE goel. *Elpis*, cap. Scandulis, lest.
SOULINA bark ang. *South Port*, cap. Efferd, lest.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 23

PYREE br. ital. *Nuova Lucia*, cap. Amodeo, lest.

du 24

SMYRNE br. hell. *Yoanis*, cap. Dritzas, lest.

du 25

ALEXANDRIE br. ang. *Niagara*, cap. Gaston, lest.
— bar. ang. *Miranda*, cap. Wattson, lest.
BARCELONE bark ang. *Isle of Benty*, cap. Hedel,
GENES bar, ang. *Montanzas*, cap. Ahsby, lest.
— bar. ital. *Star*, cap. Sounsend. lest.
— br. ang. *Wind Flower*, cap. Langland, lest.
CARDIFF br. norv. *Dag*, cap. Felepsen, ch. de ter.
MALTE br. hell *Alexandros*, cap. Malandrakis, lest
— br. hell. *Adhelfi Andipas*, c. Patrikios, pierr.
MARSEILLE br. ital. *Vincenzino*, cap. Schiano, div
— br. aut. *Nettuno*, cap. Sverlinga, lest.
LIVOURNE br. ital. *Vittorioso*, cap. Tancredi, lest.
CETTE br. aut. *Ludmila*, cap. Vicerina, lest.

du 26

GENES bar. ang. *Lahore*, cap. Tood, lest.
ANVERS bark russe *Chapman*, cap. Wikauder fer.
MALTE br. ital. *Maracelle*, cap. Sicardi, pierres.
— br. ang. *Ann Mitchell*, cap. Ramsey, lest.
— br. hell. *Parthenopi*, cap. Caravias, lest.
TRIESTE br ital. *Tancredi*, cap. Genaro. lest.
SMYRNE br. hell. *Caliiopi*, cap. Calimeri, vallonée

AVIS.

La ferme du droit de *Tcharsi* et autres ainsi que le service du balayage du 6me cercle aura lieu définitivement par adjudication à l'Hôtel Municipal le jour de lundi 26 juin/8 juillet courant.

Les personnes qui désirent soummissionner pourront se présenter au Conseil Municipal de 6 à 8 heures à la turque.

Hôtel Municipal, le 4/22 juillet 1867.

AVIS.

A partir du samedi soir (24 juin v. s.) le dernier bateau des Iles des Princes partira du pont à 10 h. 1/4, au lieu de 10 h. 1/2.

L'échelle de Villa Giacomo ne sera desservie que quand la mer est calme.

Constantinople, le 21 juin (v. s.) 1867.

NAVIGATION REGULIÈRE
en Charge à Anvers

POUR

CONSTANTINOPLE

EN DROITURE

LE FIN VOILIER DE 1re CLASSE (5|5 *A. I. I.*)

MECKLEMBURG **BALANCE**, Cap. NIEMANN

Départ 25 Juillet.

NOLIS. — Pour Clous, Verres à Vitres et autres lourd : Fr. **18** et **15** 0|0 par tonne de 1000 kil.

S'adresser pour plus amples informations à l'affréteur NIEBERDING, expéditions, Affrètements et Assurances, ou HERM HELBING, Galata, rue Gumruk, 16.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21

» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *MARIE LOUISE* cap. Franet, partira pour MARSEILLE dimanche 7 juillet à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

On y parle toutes les langues principales.

Belle vue sur la ruine du Château.

HEIDELBERG.

Hôtel de l'Europe.

Ce nouvel hôtel élégamment meublé, situé favorablement dans les promenades de la ville, à la proximité de la gare, se recommande par chaque confort, service prompt, cuisine et vins fins, prix modérés.

Le propriétaire, HÆFELI-GUJER.

Grand Jardin devant l'Hôtel.

Table d'hôte à 1 heure et à 4 1|2 heures.— Pension en hiver.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO
Marchand de Curiosités Orientales en t[illegible]s genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libra[illegible]s Turcs.)

A LOUER
19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Proven

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vemouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L.s et A. BERTIN FRÈRES Cité françases

MAISON D J. G. POPP
Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL
COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspart icipation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFI Pestilmadji sokak rue de a Quarantaine Galata,

---

DENTIFRICE-ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentis . G. POPP. de Vienne attire depuis plu d 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les geucives et lespréserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Denfrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu de villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), au principaux pharmaciens et droguistes de toux

---

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.		
6	30	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
7		2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8	30	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	30	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
11		6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesme, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.*)
12		2	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, R.-Hissar, Arnaoutkeuï, Ortakeuï, Bechiktach.
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8		11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	45	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	15	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8		14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	45	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	30	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	30	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
4		3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	30	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.		
8	30	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	45	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	45	5	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10	15	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	30	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
2		3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	45	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian. Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	45	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.*)
4	45	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	30	5	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (*retour direct au pont.*)
5	30	18	10		pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
6		12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé.
6	30	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré.(*)
6	30	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
7		5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	45	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdére. (*Les vendredis exceptés.*)
6	15	3	10	45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6	45	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes le. échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

H. F.		H. T.		
7	27	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7	57	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	57	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
5	42	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	12	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	12	9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	12	10	45	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

H. F.		H. T.		
8	12	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	12	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	45	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	30	3		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	27	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4	57	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	57	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	15	10	45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	42	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des îles des Princes.

A partir du 19 juin (1er juillet) jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
7	30	10	12		de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	30	16	12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.

Départ du Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
5	15	10	9	45	pour Proti, Antigone, Prinkipo, Cartal et Pandik.
6		16	10	30	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
3	30	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	15		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
5			9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
8	45		1	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.
10			2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	43		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en touchant Halki.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RIECKEHOFF.

Moumhané, cité, française N° 24 au 1er, chambre n° 3.

Le Directeur-gerant.

N. BORDEANO

Imprimerie Centrale

Rue du Journal.

VENDREDI, 5 JUILLET 1867 | 3 REBIUL-EWEL 1284 de l'Hégire. | VENDREDI, 5 JUILLET 1867

2me Année. --- N° 150.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Redacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 5 Juillet.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.

Paris, 3 juillet.

S. M. le Sultan a reçu aujourd'hui la visite de S. A. le Prince Napoléon, et quelques heures après celle de S. M. l'Empereur; le Prince Youssouf Izzeldin Effendi a rendu la visite au Prince Impérial résidant à St-Cloud.

La santé du Sultan ne laisse rien à désirer.-

Londres, 3 juillet.

Consolidés Turcs.. { ouv. 33 1|8 33 3|8 ; clôt. 33 1|8 faible.

La cour des Tuileries a pris le deuil de l'empereur Maximilien.

La reddition de Mexico a eu lieu le 20 juin ; celle de la Vera-Cruz le 25 juin.

Paris, 4 juillet.

Consol. T. (clôsse) { ouv. ; clôt. 31 25 } sans affaires

Londres, 4 juin.

Consol. T. (coup. dét.) clôt. 30 5|8—31
Emprunt Turc 1865...... 240

NEW-YORK.— Miramon et Mejia ont été fusillés.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

La garnison de Turin a assisté, le 24 juin, à un service commémoratif célébré dans toutes les places de guerre d'Italie pour les soldats qui sont restés l'année dernière sur le champ de bataille de Custozza. Une messe solennelle a été chantée dans l'église de *la Madre di Dio*. (*Italie*).

A l'occasion du centenaire de saint Pierre, les différentes villes d'Italie viennent d'adresser au saint-père, par l'entremise de Mgr Balma, évêque de Ptolémaïs, une somme totale de 300,000 livres. (*Id.*).

La Chambre des députés d'Italie a reçu communication des traités de commerce et de navigation conclus avec le Japon, la Chine et le Paraguay.

Un projet tendant à porter de 141 millions à 156 millions le chiffre total de la monnaie d'argent lui a été également présenté. La Chambre a approuvé sans discussion, par 215 voix contre 15, un projet d'exercice provisoire pour toute la durée du mois de juillet. (*Pung. de Nap.*).

La *Gazette de Florence* dément le bruit d'après lequel le général Cialdini aurait donné sa démission. Elle confirme la nouvelle de démission de M. de La Marmora, qui n'a pas été acceptée par le gouvernement.

On mande de Madrid que la commission pour le projet relatif à la conversion des dettes amortissables a donné lecture de ce projet à la chambre des députés.

Avant la présentation du projet, les ministres avaient tenu conseil. M. Castro, ministre d'Etat, et M. Rubalcava, ministre de la marine, n'étant pas tombés d'accord avec les autres ministres sur différents points du projet, ont présenté leur démission, qui a été annoncée aux deux chambres. (*Epoca*).

Le prince de Roumanie, dont nous avons annoncé, il y a quelque temps, l'arrivée à Ibraïla, a depuis lors visité successivement Galatz, Ismaïl, Bohal, Cahul et Jassy, où Son Altesse doit faire un séjour de plusieurs semaines commandé par la situation politique. (*Voix de la Roumanie*).

On mande de Riga, le 27 juin, que le czar a reçu ce jour-là les autorités et les membres de la corporation des marchands de Riga. Le czar a prononcé l'allocution suivante en langue russe : » Vos sentiments sincères de dévouement me sont connus. Ma confiance en vous reste toujours la même. N'oubliez pas que vous appartenez à une famille qui constitue une partie intégrante de la Russie. Je compte sur votre concours pour les réformes à opérer dans les provinces de la Baltique. » (*Gazette de Moscou.*)

Le roi de Prusse vient de rendre une ordonnance au sujet de la distribution des drapeaux aux trois corps d'armée nouvellement formés depuis l'annexion, qui doit avoir lieu le 3 juillet. On y dit que Frédéric-Guillaume a résolu de donner, pour l'anniversaire de la bataille de Kœnigsgrætz, des drapeaux aux nouveaux corps d'armée, avec la confiance que ces corps tiendront toujours en grand honneur les bannières qui leur seront confiées, et qui les conduiront à travers toutes les vicissitudes de l'avenir au salut de la patrie et à la gloire de l'armée. (*Gazette de la Croix.*)

D'après des avis de New-York qui vont jusqu'au 18, l'avocat général avait émis l'avis que la loi de reconstruction n'autorisait pas les commandants militaires du Sud à destituer les officiers civils, et que l'autorité militaire dans le Sud n'était investie que d'une mission de police ayant pour objet de maintenir le respect des lois.

Le président Johnson et les membres du cabinet soutiennent l'opinion de l'avocat général.

Le président Johnson a été cordialement accueilli à Boston. Il a reçu sur son chemin plusieurs adresses conçues dans le sens de laconciliation.

Le congrès se réunira en juillet.

M. le préfet de la Seine recevra à l'Hôtel-de-Ville le lord-maire de Londres, les shérifs, les sous-shérifs et leur suite, avec le même cérémonial qu'à la réception qui fut faite à M. Haussmann dans sa visite à Londres en 1859. On se souvient que le préfet de la Seine fut reçu en grande pompe par le lord-maire et qu'un grand banquet eut lieu dans la Cité à cette occasion. La date du banquet qui doit être offert au lord-maire, n'est pas encore fixée, mais la réception aura lieu dans la matinée du 1er juillet. (*Pays*)

Le président Johnson et le secrétaire d'Etat Seward sont partis pour Boston le 22 juin. Leur voyage se rattache aux affaires de la franc maçonnerie. (*Cour des Etats-Unis.*)

Le comte de Derby a eu à faire à la chambre des lords, des aveux qui ont péniblement impressionné cette assemblée, au sujet des Européens retenus prisonniers en Abyssinie.

Le premier lord de la trésorerie a déclaré que l'empereur Théodoros n'a pas voulu rendre ces prisonniers à la liberté, mais qu'ils n'ont point été sujets à de nouvelles cruautés. Outre le consul Cameron, il y a encore dix autres sujets britanniques et six étrangers, en tout dix-sept personnes, qui gémissent dans les prisons du tyran de l'Abyssinie. (*Times*)

Un télégramme assez obscur annonce aussi, sans explication, que le général Santa-Anna, que l'on croyait toujours aux Etats-Unis, où il s'était réfugié, aurait été fait prisonnier sur le sol mexicain par les juaristes.

On suppose que ce général, qui avait manifesté l'intention de rentrer dans son pays pour y faire une diversion en faveur de l'empereur Maximilien, pendant que celui-ci se défendait derrière les murs de Queretaro, aura exécuté son dessein.

La fortune de Santa-Anna au mexique est considérable. Il n'y possède pas moins de cent millions en propriétés. S'il a été réellement pris par les juaristes, les armes à la main, ils ne manqueront pas d'y trouver un prétexte pour faire main-basse sur cette immense fortune. (*Patrie*)

Les journaux étrangers publient une proclamation de l'empereur Maximilien.

Nous avons nos raisons pour affirmer que cette proclamation est de pure invention. (*Pays*).

A dater du 1er juillet commencera, dans toute la division militaire de la Hesse-Darmtsadt, l'exercice d'après le système prussien (*Etendard.*)

Les israélites roumains envoient une adresse à l'Empereur pour le remercier de son intervention. (*Presse.*)

M. de Bismark a dû quitter Berlin pour se rendre dans son château de Poméranie, où il va prendre un repos de quelques semaines. (*Epoque*).

Le *Journal de Paris* dit qu'à la cérémonie du 1er juillet il a été distribué 5,000 médailles; il y a eu en outre 400 promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur. Pour ne pas trop prolonger la cérémonie du 1er juillet, les croix ont été remises la veille au palais des Tuileries, et on n'a appelé au palais de l'Industrie que les médailles d'or.

On parle d'une note très énergique que l'Autriche serait sur le point d'adresser aux autres puissances européennes. Cette note relative aux rapports de l'Autriche et de la Prusse, tels que les a réglés le traité de Prague. (*Ost-deutchePost*)

Le Camp de Châlons. — Les manœuvres par division ont commencé depuis le 1er juin au camp de Châlons, et cette étude pratique est continuée sans interruption, avec suite et méthode. Le programme général étant donné par le commandant en chef, chaque commandant de division agit isolément sur son terrain, les mouvements à employer pour remplir le but proposé étant laissés à son initiative.

Le général de Lamirault, qui attache une grande importance à ce que le soldat soit toujours tenu en haleine et soit rompu aux marches avec armes et bagages, a adopté la méthode de ne faire manœuvrer les troupes qu'après leur avoir fait parcourir plusieurs kilomètres. L'habitude de la marche est ainsi journellement entretenue au camp de Châlons.

Le bruit s'est répandu ces jours-ci que, selon toute apparence, le Sultan viendrait visiter le camp.

Les grandes manœuvres du corps d'armée réuni, agissant en entier sous le commandement du général en chef d'abord, des divisionnaires ensuite, commenceront vers le 1er juillet. Il est probable que, pour ce moment la division de cavalerie de Lunéville viendra s'installer au camp.

Les troupes d'infanterie des quatre divisions ne tarderont pas à avoir leur armement nouveau modèle au complet.

Un accident assez grave, mais qui a du moins le mérite de montrer les qualités du fusil Chassepot, est arrivé il y a quelques jours. Un homme qui passait à 1200 mètres environ des soldats s'exerçant au tir à la cible, a eu la cuisse traversée de part en part par une balle.

Les grandes manœuvres vont commencer incessamment. On parlait de la levée du camp pour la fin de juillet, c'est-à-dire un mois plutôt que les années précédentes.

Il est à noter que les régiments quitteront le camp avec le nouvel armement, que la plupart possèdent déjà. Lors de l'ouverture, deux seulement, le 19e et le 83e régiment en étaient pourvus. (*Cour. de la Champagne*)

LA FIBRE DE LA FRANCE.

On raconte que M. Thiers se montra fort affligé en apprenant la tentative d'assassinat contre le Czar. Il aurait dit : « Les souverains emporteront de France l'idée que le cratère bout toujours. »

D'autre part, Napoléon III constate dans un discours prononcé le 1er juillet à la distribution des prix de l'Exposition universelle « que la fibre nationale n'a pas cessé de vibrer. »

Quel sens faut-il attribuer à ces paroles tombées de la bouche de l'ancien ministre de Louis Philippe et de l'Empereur actuel des Français ?

Et d'abord, il convient de poser une question préjudicielle.

Doit-on ajouter à ces paroles, malgré la compétence spéciale et la haute autorité de leurs auteurs, un caractère d'exactitude absolue ?

Oui et non.

Oui, en ce sens, que la France n'a jamais cessé, ne cessera jamais d'être le foyer des idées libérales et civilisatrices, le pays chatouilleux par excellence à toute atteinte, si nuancée qu'elle soit, à l'honneur national; l'héritière des Gaulois renommés pour leur turbulente disposition à entraîner les querelles dans les champs de l'action.

Non, en ce sens, qu'on ne peut pas dire que le cratère bout, parce qu'il plait à un étranger de violer l'hospitalité de la France en tirant sur un souverain étranger ; à moins qu'on ne prenne pour une éruption du volcan l'exaspération de la foule qui voulait faire justice sur place d'une tentative criminelle.

Quant à la fibre nationale elle vibre toujours ; mais elle vibre différemment selon les occasions.

Elle a admirablement vibré de 1792 à 1808 ; mais depuis ce moment ses vibrations se sont assourdies jusqu'à l'heure où il fallut défendre le sol sacré de la patrie; alors toutes les cordes cassèrent dans un suprême effort.

Il y eut une intermittence pendant laquelle, Casimir Delavigne, Paul Louis Courier, Béranger, Manuel, Foy, entretinrent le feu sacré à l'aide des vieux débris.

Quinze ans après les désastres de 1815 on entendit tout à coup une fibre rajeunie dont les vibrations sonores réveillèrent l'Europe en sursaut et effarèrent la Sainte Alliance.

1840 a marqué l'époque des vibrations douloureuses. 1848 a inauguré l'ère des vibrations vengeresses. On se souvient de cette note stridente dont le bruit suraigu domina la tempête révolutionnaire comme le sifflet du matelot domine le déchaînement de la mer.

1854, 1859, répondent à des phases nettement accusées. Pour la première fois depuis longtemps l'Europe ferma les yeux sous le charme des vibrations de la fibre française.

Depuis lors les notes se voilèrent et la fibre nationale ne rendit qu'un faible son.

L'Empereur a constaté son réveil en 1867.

Est-ce à dire que la France éprouve le besoin de venger des injures et de se lancer à la poursuite de chimériques conquêtes; que, Don Quichotte de la civilisation, elle éprouve un besoin insatiable des s'escrimer contre tous les moulins à vent qui bordent sa route ? Ceux-là sont victimes d'une illusion d'optique qui seraient tentés de le croire !

L'émotion de la France en 1867 est le produit de faits tellement multiples, tellement complexes, qu'il serait imprudent de lui attribuer une signification spéciale et précise. Bien habile celui qui en saurait mesurer toutes les profondeurs !

Un grand changement s'est opéré dans les mœurs de la France depuis quelques années. La diffusion des lumières et des richesses diminue chaque jour les velleités belliqueuses. On est fatigué de la gloire qui se traduit en fumée. On trouve que les avantages de la gloire n'en compensent pas les périls. On voudrait vivre en paix avec tout le monde, et transporter ailleurs, dans les sphères de la pensée et des conquêtes scientifiques, les forces vouées jusqu'ici à la destruction.

Les lois que le gouvernement vient de proposer au Corps législatif sur la liberté de la presse et le droit de réunion seront accueillies avec plus d'empressement, que la nouvelle d'une victoire en Chine, au Mexique ou ailleurs ; ce qui ne veut pas dire que la France renonce à sa gloire et fait bon marché de l'honneur national.

Toute agression injuste trouverait le pays debout comme un seul homme.

En ce sens, M. Thiers a eu raison de dire que le cratère bout toujours, et Napoléon III, que la fibre nationale n'a pas cessé de vibrer.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

XXI

Sa pudeur souffrit-elle des ardeurs que Chavanet ne pouvait plus cacher ? Il faut le croire, car tout d'un coup elle se leva, et prenant la main de madame de Pélussin.

— Je suis souffrante, dit-elle ; permettez que je me retire.

Et sans attendre une réponse, elle sortit rapidement, après s'être inclinée devant Chavanet

— Eh bien ? demanda celui-ci devenu subitement soucieux, en attachant sur Pauline un œil interrogateur.

— On ne fait pas de ces jeunes filles ce qu'on veut, répondit-elle. Elle ne savait rien et ce n'est pas en un jour qu'elle peut tout apprendre. Mais si son ignorance la rend sourde à mes excitations, elle lui donne en même temps un attrait qui doit vous faire prendre patience. Attendez encore. Vous n'y perdrez rien.

— Attendre ! toujours attendre !...

En prononçant ces paroles, Chavanet se leva et ce mit à marcher avec animation.

— Voilà trois mois que j'attends, reprit-il. Vous m'aviez promis...

Elle l'interrompit vivement.

— Tout ce que je vous ai promis, vous l'aurez. C'est une affaire de temps.

— Oui ! une affaire de temps ! Et, dans deux jours, Serverette partira. Elle ira chez son oncle, puis, au couvent ! et j'attendrai encore ! non ! non !... cela n'est pas possible.

Pauline ne parut pas émue par ces mots débités avec une fiévreuse amertume. Enfoncée dans son fauteuil, les mains croisées sur ses genoux, elle regardait avec un singulier sourire, Chavanet qui se promenait, affollé de désirs.

A ce moment, Léocadie entra pour annoncer deux des amis de madame de Pélussin.

Chavanet voulut se retirer.

— J'avais fait dire à mes amis que j'étais partie, lui dit Pauline. Ils viennent savoir si je suis arrivée. Je veux les recevoir. Restez avec nous. Nous jouerons, cela vous distraira.

Chavanet qui, en prévision des événements, avait prétexté auprès de sa femme une affaire qui l'obligerait à passer la nuit à Privas, trouva le conseil bon. Il resta.

Les deux amis de madame de Pélussin entrèrent, et bientôt, les autres arrivèrent à leur tour. A dix heures, le petit cercle était au complet ; n'y manquait que Frédéric. Il ne tarda pas à arriver, se contenta de s'incliner devant Chavanet, et prit place à la table de jeu qu'on venait de dresser.

— Il y aura ce soir une forte partie, à ce que je vois, dit l'un des joueurs en battant les cartes.

En ce moment, Frédéric passait par d'horribles transes.

A la suite de pertes successives, il avait peu à peu vidé la caisse confiée à son honneur par son capitaine. Le même jour, pour payer les soldats de sa compagnie, il avait dû se servir des fonds destinés au paiement de la semaine suivante. En même temps, il devait depuis huit jours, au secrétaire général de la préfecture, quinze cents francs joués sur parole et perdus.

Enfin, pour venir chez madame de Pélussin, il avait emprunté, ce soir là, cinquante francs à son camarade Ribert. C'est avec cette faible somme qu'il devait réparer son désastre. Il allait donc jouer une partie désespérée. Le capitaine d'Eyragues devait arriver le surlendemain.

— Je me brûlerai la cervelle en sortant de chez Pauline, si je n'ai pas gagné trois mille francs, s'était-il dit une heure avant.

Le sort ne le favorisa pas. Il lutta constamment sans que jamais son gain atteignit la somme qui lui était nécessaire. Il subit les plus épouvantables tortures. Dix fois, il se trouva en face de son dernier écu. Il le perdit à deux heures du matin.

— Banco, sur parole ! dit il au secrétaire général, qui tenait les cartes.

— Je passe la main, répondit froidement ce dernier.

En même temps, il ramassa son argent et quitta la table.

Chacun l'imita, personne ne se souciant de prendre les cartes.

Frédéric, pâle, les yeux éteints, demeura un moment immobile comme pour bien se convaincre de l'horreur de sa situation.

— Perdu ! perdu ! se dit-il à lui-même.

Et, dans un mouvement de colère et de rage, il se leva brusquement en renversant son fauteuil.

Alors le secrétaire général vint vers lui.

— Monsieur, depuis huit jours vous me devez une somme ronde. Ces choses-là se paient habituellement dans les vingt-quatre heures. Si je ne suis pas payé demain, dans la soirée, je me verrai contraint à aller trouver votre commandant,

Et il attendit une réponse.

— Vous serez payé, répondit insolemment Frédéric en lui tournant le dos.

Bientôt les joueurs se retirèrent. Frédéric les imita mais en saluant madama de Pélussin, il lui glissa dans l'oreille ces mots :

— Je reviendrai tout à l'heure.

Pauline et Chavanet restèrent seuls.

— Puisque vous aimez ce jeune homme, dit ce dernier, vous devriez bien l'empêcher de jouer. Je le crois au bout de son rouleau.

— Il a des ressources, répondit Pauline, plus inquiète qu'elle ne voulait le laisser paraître.

Puis, pour détourner le cours de la conversation, elle reprit :

— A l'heure qu'il est, vous ne pouvez rentrer à votre hôtel. Passez la nuit ici ; je puis vous offrir une chambre, — à côté de celle de Serverette, ajouta-t-elle en souriant méchamment.

En même temps, elle sonna. Léocadie entra, endormie, accablée de lassitude et les vêtements en dséordre.

— Vous allez, dit Pauline, conduire M. Chavanet à la chambre rouge.

Léocadie prit un bougeoir et marcha devant Chavanet, qui offrit son bras à madame de Pélussin pour l'aider à monter au premier étage.

Arrivés devant la porte de la chambre de Serverette, la maîtresse du logis s'arrête.

— Voici la place, je vous la livre, mauvais sujet !

Elle sourit encore à Chavanet et disparut.

Cependant, Léocadie avait ouvert la fameuse chambre rouge, elle y entra avec Cha-

Voir le numéro du 4 juillet.

Texte de la Convention du 4 juin relative à la prolongation du Zollverein.

La Prusse; en son nom et sous réserve de l'accession des autres membres de la Fédération du Nord, d'une part, et la Bavière, le Wurtemberg, Bade et la Hesse pour les portions de son territoire qui n'appartiennent pas à la dite Fédération, d'autre part;

Animés de l'intention d'assurer la durée de l'Union douanière et commerciale allemande, et d'en développer les institutions d'une manière conforme aux besoins du temps présent, sont convenus des dispositions suivantes, lesquelles doivent servir de base à la conclusion d'un traité prochain, et ne pourront être modifiées que de l'aveu de tous les Etats contractants:

§ 1. Le traité d'Union douanière du 16 mai 1865 et les conventions qui s'y rattachent restent en vigueur entre les parties contractantes, en tant qu'ils ne sont point modifiés par les dispositions qui suivent, ou ne le seront point de la façon indiquée au § 2.

§ 2. Les lois sur toutes les matières de douanes, sur l'imposition du sucre, du sel et du tabac indigènes, sur les mesures nécessaires à la sûreté des frontières douanières communes, seront faites par un organe commun des Etats contractants et par une représentation commune de leurs populations. L'accord des votes de majorité des deux organes est requis et suffit pour une loi de l'Union. La compétence desdits organes ne s'étend point à d'autres affaires que celles qui se trouvent indiquées ci-dessus.

§ 3. L'organe commun des Etats contractants se compose de leurs représentants respectifs, parmi lesquels les voix sont réparties dans la proportion adoptée pour le *plenum* de l'ancienne Diète germanique. La Prusse convoque le Conseil, y exerce la présidence, et a le droit, en cette qualité, de conclure au nom des Etats contractants, des traités de commerce et de navigation avec les Etats étrangers.

§ 4. A la décision des Etats contractants, représentés par leur organe commun, sont soumis:

1° Les ordonnances légales qui, tombant sous l'application du § 2, doivent être présentées à la représentation du peuple, ou ont été adoptées par elle, y compris les traités de commerce et de navigation;

2° Les prescriptions administratives ou institutions servant à l'exécution des lois communes § 2;

3° Les vices signalés dans l'exécution de ces lois;

4° La fixation définitive des recettes du Zollverein et des impôts indiqués au § 2, fixation présentée par une Chambre des comptes à instituer. Toute motion des Etats contractants relative aux objets indiqués dans les §§ de 1 à 3, ainsi que toute motion d'un fonctionnaire contrôleur sur les objets indiqués au § 3, doit être soumise à la décision commune. En cas de divergence d'opinions, la voix du président décide pour les objets indiqués aux §§ 1 et 2, si elle se prononce pour le maintien de la prescription ou de l'institution existante; dans tous les autres cas, c'est la majorité des voix qui décide.

§ 5. La représentation de la population des Etats contractants se compose des membres du *Reichstag* de la Fédération du Nord et des députés des Etats du Sud. Les dispositions du chap. V de la Constitution fédérale seront applicables à l'élection de ces députés, c'est-à-dire à la représentation populaire commune. La Prusse convoque cette Assemblée. La convocation n'a point lieu à des périodes d'un retour régulier, mais seulement au fur et à mesure des besoins législatifs, ou si un tiers des voix, dans l'organe commun indiqué au § 3, le demande.

§ 6. Le produit des douanes et des impôts sur le sucre et le sel indigènes, est commun, et sera réparti entre les Etats contractants, proportionnellement au chiffre de population. Ce produit consiste dans la recette totale des droits en question, défalcation faite:

1° des bonifications ou réductions d'impôt reposant sur des lois ou mesures d'administration générale:

2° des frais de prélèvement et d'administration: *a*) des douanes, et de l'impôt sur le sucre indigène, en tant que ces frais, d'après les conventions douanières, doivent être portés au compte commun; *b*) de l'impôt sur le sel indigène, y compris les frais de prélèvement et de surveillance occasionnés par les salines.

Le produit de l'impôt sur le tabac indigène sera commun et réparti entre les Etats contractants au *prorata* de la population, dès que le tabac aura été soumis à une imposition uniforme.

§ 7. Chaque Etat continue à prélever et administrer, dans la limite de son territoire, en tant qu'il a exercé ce droit jusqu'ici, les frais de douanes et impôts de consommation. Le *Præsidium* (puissance présidente) doit veiller, après s'en être ouvert aux Etats contractants, à ce que la pratique légale soit observée dans ces prélèvements et cette administration.

§ 8. La Prusse obtiendra des autres membres de la Fédération du Nord qu'ils accèdent à cette convention. Dès que l'accession aura eu lieu, des plénipotentiaires des Etats intéressés se réuniront, pour fixer le traité à conclure sur la base de la présente convention.

Si ce traité n'a pas obtenu au 31 octobre de l'année courante la ratification de toutes les parties, la présente convention cessera d'être obligatoire vis-à-vis des Etats qui n'auront pas ratifié.

§ 9. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications seront échangées au plus tard le 25 juin 1867.

(*Corresp. de Berlin.*)

REVUE DES JOURNAUX

Nous empruntons à la *Liberté*, qui la reproduit d'après une feuille anglaise, où elle a paru en français, la lettre suivante adressée à Juarez par M. Victor Hugo:

Au président de la république mexicaine.

Juarez, vous avez égalé John Brown.

L'Amérique actuelle a deux héros: John Brown et vous. John Brown, par qui est mort l'esclavage; vous, par qui a vécu la liberté.

Le Mexique s'est sauvé par un principe et par un homme... L'homme, c'est vous.

... D'un côté, deux empires; de l'autre, un homme, un homme avec une poignée d'autres, un homme chassé de ville en ville, de bourgade en bourgade, de forêt en forêt, traqué, errant, refoulé aux cavernes comme une bête fauve, acculé au désert, mis à prix. Pour généraux, quelques désespérés, pour soldats quelques déguenillés. Pas d'argent, pas de pain, pas de poudre, pas de canons. Les buissons pour citadelles. Ici l'usurpation appelée légitimité; là le droit appelé bandit. L'usurpation poussant devant elle toutes les légions de la force; le droit seul et nu. Vous, le droit, vous avez accepté le combat.

La bataille d'Un contre Tous a duré cinq ans. Manquant d'hommes, vous avez pris pour projectiles les choses. Le climat, terrible, vous a secouru. Vous avez eu pour auxiliaire votre soleil. Vous avez eu pour défenseurs les lacs infranchissables, les torrents pleins de caïmans, les marais pleins de fièvres, les végétations morbides, le vomito-prieto des Terres-Chaudes, les solitudes de sol, les vastes sables sans eau et sans herbe où les chevaux meurent de soif et de faim; le grand plateau sévère d'Anahuac, qui se garde par sa nudité comme la Castille; les plaines à gouffres, toujours émues du tremblement des volcans, depuis le Colima jusqu'au Nevado de Toluca. Vous avez appelé à votre aide vos barrières naturelles, l'âpreté des Cordilières, les hautes digues basaltiques, les colossales roches de porphyre. Vous avez fait la guerre des géans en combattant à coups de montagnes.

Et un jour, après ces cinq années de fumée, de poussière et d'aveuglement, la nuée s'est dissipée; et l'on a vu les deux empires à terre; plus de monarchie, plus d'armée, rien que l'énormité de l'usurpation en ruine, et sur cet écroulement un homme debout, Juarez, et à côté de cet homme, la liberté!

Vous avez fait cela, Juarez, et c'est grand. Ce qui vous reste à faire est plus grand encore.

Ecoutez, citoyen président de la république mexicaine:

Vous venez de montrer la puissance de la démocratie; maintenant, montrez-en la beauté! Après le coup de foudre, montrez l'aurore. Aux barbares, montrez la civilisation. Aux despotes, montrez les principes.

Donnez aux rois, devant le peuple, l'humiliation et l'éblouissement.

Achevez les par la pitié.

C'est surtout par la protection de notre ennemi que les principes s'affirment. La grandeur des principes, c'est d'ignorer. Les hommes n'ont pas de noms devant les principes; les hommes sont l'Homme. Les principes ne connaissent qu'eux-mêmes. Dans leur stupidité auguste, ils ne savent que ceci: *La vie humaine est inviolable.* O vénérable impartialité de la vérité! le droit sans discernement occupé seulement d'être le droit, que c'est beau!

C'est devant ceux qui auraient légalement mérité la mort qu'il importe d'abjurer cette voie de fait. Le plus beau renversement de l'échafaud se fait devant le coupable.

Que le violateur des principes, soit sauvegardé par un principe! Qu'il ait ce bonheur et cette honte! Que le persécuteur du droit soit abrité par le droit! En le dépouillant de sa fausse inviolabilité, l'inviolabilité royale, vous mettez à nu la vraie, l'inviolabilité humaine. Qu'il soit stupéfait de voir que le côté par lequel il est sacré, c'est le côté par lequel il n'est pas empereur! Que ce prince, qui ne se savait pas un homme, apprenne qu'il y a en lui une misère, le prince, et une majesté, l'homme!

Jamais plus magnifique occasion ne s'est offerte...

Juarez, faites faire à la civilisation ce pas immense. Juarez, abolissez sur toute la terre la peine de mort. Que le monde voie cette chose prodigieuse: la nation, au moment d'écraser son meurtrier vaincu, s'aperçoit que c'est un homme, elle le lâche et lui dit: Tu es du peuple comme les autres! Va!

Ce sera là, Juarez, votre deuxième victoire. La première, vaincre l'usurpation, est superbe; la seconde, épargner l'usurpateur, sera sublime.

... Oui, à ces princes obéis par les juges, à ces juges obéis par les bourreaux, à ces bourreaux obéis par la mort, montrez comment on épargne une tête d'empereur!

Au dessus de tous les codes monarchiques d'où tombent des gouttes de sang, ouvrez la loi de lumière, et au milieu de la plus sainte page du livre suprême, qu'on voie le doigt de la République posé sur cet ordre de Dieu: *Tu ne tueras point.*

Ces quatre mots contiennent le devoir.

Le devoir, vous le ferez.

L'usurpateur sera sauvé, et le libérateur n'a pu l'être, hélas! Il y a huit ans, le 2 décembre 1859, du droit du premier venu, j'ai pris la parole au nom de démocratie, et j'ai demandé aux Etats-Unis la vie de John Brown. Je ne l'ai pas obtenue. Aujourd'hui je demande au Mexique la vie de Maximilien. L'obtiendrai-je?

Oui. Et peut-être même à cette heure, est-ce déjà fait...

Maximilien devra la vie à Juarez.

VICTOR HUGO.

Hauteville-House, 20 juin 1867.

Après avoir lu ce pathos, ce feu d'artifice composé d'antithèses, il nous est revenu à la mémoire une anecdote qui trouvera sa place ici. Dans une visite que Napoléon Ier fit à la maison des fous, le docteur Corvisart lui dit: «Sire, entre la cervelle de ces hommes et celle d'un homme de génie il n'y a que l'épaisseur d'un cheveu.» Corvisart avait raison, et la lettre qu'on vient de lire peut être signée par un fou, tout aussi bien que par M. Victor Hugo.

Néanmoins, l'intention est bonne, et l'histoire tiendra compte au grand poëte de ce rôle de défenseur de la vie humaine qu'il a assumé en dernier lieu. On aime à le voir, un casque à la main, comme Bélisaire, mendiant à la porte de tous les gouvernements la grâce des condamnés à mort.

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, le 20 juin.

Ce grand caravansérail qu'on appelle officiellement Paris et qu'on nomme Babylone dans l'intimité, a repris une sorte de calme relatif, depuis le départ des deux souverains qui ont si fort occupé pendant quelques jours la curiosité parisienne. A vous dire vrai, nos modernes Babyloniens ne sont pas contents; ils trouvent que ces deux souverains sont mal partis. On disait, en effet, qu'ils se sont échappés de Paris, tant leur départ s'est fait *incognito* et avec si peu d'éclat que le grave *Moniteur*, si officiel, si formaliste, est resté plusieurs jours, oubliant tout à fait d'annoncer que le roi de Prusse nous avait quittés.

Enfin, le palais de l'Elysée est vide et attend son nouvel hôte, le Sultan; tandis que le pavillon de Marsan sert de résidence au vice-roi d'Egypte. Quant à tous les princes, plus ou moins héritiers présomptifs ou voisins du trône, qui se succèdent *dans nos murs*, Paris a pris le parti de ne plus s'en occuper. Il lui faut maintenant une tête couronnée pour qu'il veuille bien se déranger de ses affaires ou de ses plaisirs, et regarder passer le nouveau visiteur. Paris fait le dédaigneux, et si ce défilé continue longtemps encore, je ne sais trop s'il se souciera même d'une majesté passant sous ses fenêtres.

D'abord, a-t-il beaucoup à se louer des souverains qui l'ont jusqu'à présent visité? Le moins qu'ils dussent faire à mon avis, c'était de décorer tous les Parisiens; car enfin, il n'en est pas un de nous qui, soit comme spectateur, soit comme acteur, soit comme comparse, n'ait figuré dans toutes les fêtes et cérémonies dont ces souverains étaient les héros? Or, que seraient devenues ces cérémonies et fêtes, si les Parisiens s'étaient abstenus d'y paraître. A quoi bon faire par exemple, une entrée en berline, avec une escorte de cent-gardes et de lanciers, si personne n'est là sur le trottoir pour vous voir passer?

Les Parisiens ont donc joué un rôle très actif dans tous ces derniers temps: Ils ont payé de leur personne; ils ont même payé de leur argent; car toutes ces fêtes et cérémonies ont coûté quelques centaines de mille francs qui, additionnés les uns avec les autres, donnent des millions, et ces millions, où les trouver, sinon dans la poche du Parisien?

Et voyez cependant l'ingratitude. Le Czar fait pleuvoir les décorations de toute couleur, mais pas une n'échoit à un simple citoyen. Il faut être un personnage officiel et sans doute déjà décoré pour avoir part à la distribution. Tant il est vrai que l'eau va toujours à la rivière.

Quant au roi de Prusse, c'est différent. Il n'a montré pour personne la même prodigalité. On a bien parlé d'une caisse de décorations qu'il avait apportée dans ses bagages; mais personne ne l'a vue, et voici maintenant qu'on fait courir le bruit que cette caisse s'est perdue en chemin, qu'elle a été détournée de sa destination, que sais-je encore?

La vraie raison, c'est que le roi Guillaume ne voulait pas décorer de Parisiens. La caisse ne se serait retrouvée que s'il avait été content, mais là, bien content, de ces terribles railleurs qui n'ont qu'un médiocre respect pour les plus augustes représentants du droit divin.

Mais au fait, qu'attendre de gens aussi.... babyloniens que nous? Car voilà maintenant l'épithète dont on nous flétrit, tout en ayant l'air de nous adresser un compliment.

Paris est une nouvelle Babylone. Il y a quelques années, sous les règnes précédents, Paris était la nouvelle Athènes, le centre des lettres et des arts, la capitale du monde civilisé, etc., etc. De temps à autre, on l'appelait aussi la nouvelle Rome, mais c'était lorsque le *Constitutionnel* disait à l'Angleterre: *Perfide Albion!* La perfide Albion était Carthage, et par conséquent, Paris devenait Rome. C'était logique.

Mais voici quelques années que Rome et Carthage se sont donné sincèrement la main et sont redevenues Paris et Londres.

De nouvelle Athènes, il ne pouvait plus en être question. Quel rapport établir entre la petite ville de Périclès et la grande cité de M. Haussman avec ses boulevards, ses larges percées, ses squares, ses parcs et tout le reste? Comme il fallait cependant à toute force que Paris eût un autre nom que le sien, en cherchant bien, on finit par se rappeler qu'au temps jadis, sous le règne de Sémiramis, il y avait, sur les bords de l'Euphrate, une cité avec des palais de marbre et de bronze, des jardins suspendus, et toute sorte de belles femmes et de plaisirs. Cette cité s'appellait Babylone. Voilà justement notre affaire, se dit-on. Et Paris devint Babylone.

Tout simplement une injure sous forme de compliment.

Vous comprenez que dans la comparaison, il ne peut s'agir de palais de marbre et de bronze. Nous avons des palais, sans doute, mais en simili-marbre et en zinc, et en fait de jardins suspendus, nous ne connaissons guère que ceux que les grisettes, logées au sixième étage, créent sur leurs fenêtres entre deux planches avec un rosier, un pot de giroflées et un pot de basilic.

Restaient donc, pour légitimer le parallèle, les plaisirs et les femmes.

Eh bien, c'est cela même. Paris n'est pour les étrangers qu'une Babylone où l'on ne vient que pour s'amuser et se corrompre quelque peu. On dépose à la frontière tout ce qu'on peut avoir de vertu et de principes honnêtes; on arrive à Paris, le chapeau sur l'oreille, l'œil allumé; on s'en *fourre jusque là*, on se vautre, et l'on repart un jour, reprenant à la frontière sa vertu et ses principes honnêtes, secouant la poussière de ses pieds et disant *raca* à l'impure Babylone.

Croyez-vous que ce soit amusant pour nous autres Parisiens qui nous croyons aussi vertueux que des Prussiens et des Russes? Je sais bien que ce sont un peu nos écrivains et nos chroniqueurs qui ont contribué à répandre le bruit que Paris n'était qu'une ville de plaisirs et d'orgies. Mais de quoi s'occuperait un chroniqueur, et comment se ferait-il lire, s'il ne parlait de scandale, et s'il n'en inventait pas au besoin? Les gens honnêtes prêtent peu à la médisance, et l'on ne trouve pas matière à chronique dans un intérieur bourgeois. Il a donc fallu, en créant la causerie parisienne, chercher où l'alimenter jour par jour, et l'on n'a pu rien trouver de mieux que le monde interlope où le scandale fausse comme le champignon dans une cave, du soir au matin. Mais ce monde, en somme, n'est pas tout Paris, tant s'en faut. Il se compose de quelques centaines d'individus des deux sexes ou plutôt sans sexe; qui paradent au bois de Boulogne dans le jour et qui la nuit, soupent sur le boulevard. Au-dessus de ce monde, il y a le vrai monde, le monde aristocratique, bien élevé, sérieux dont la chronique ne peut et ne doit s'occuper que pour décrire un bal, un dîner officiel. Mais en dehors de ces deux classes, si peu semblables, qui, à des titres différents, attirent l'attention publique, à Paris comme partout ailleurs, il y a la population bourgeoise qui travaille, qui fait de l'art, de la littérature, de la science, de l'industrie et du commerce et qui, je vous prie de le croire, n'est en aucune façon babylonienne. (*A suivre.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Les navigateurs qui se rendent à Odessa sont soumis à une mesure réglementaire édictée par le gouverneur de cette ville. Les capitaines de navires de quelque port qu'ils arrivent, sont tenus de faire viser leur patente de santé non-seulement par l'autorité consulaire russe du port d'expédition, mais aussi du consul russe de chaque point ou ils auront fait escale avant d'atteindre Odessa. Une amende de 25 roubles sera infligée à tous les contrevenants.

—

L'aviso à vap. français *Phénix* commandé par le capitaine de Launeau est arrivé hier dans notre port.

—

---

vanet. Puis, posant le bougeoir sur la table de nuit, elle se mit en devoir d'arranger les couvertures du lit.

La bougie éclairait faiblement cette grande pièce, et dans l'ombre des rideaux, le corps svelle et flexible de la soubrette se pliait et se repliait avec des mouvements remplis d'une grâce brutale et irritante. De temps en temps, elle regardait Chavanet avec des yeux où pétillaient comme des étincelles, la malice et l'effronterie. Lorsqu'elle eut fini, elle se dirigea vers la porte.

Chavanet lui barra le chemin.

— Ecoute, murmura-t-il en étendant le bras pour lui prendre la taille.

Elle se rejeta en arrière.

— Laissez-moi en repos, répondit-elle. Je sais bien que ce n'est pas pour moi que vous êtes ici ce soir. La petite dort à côté; soyez heureux si vous pouvez. Moi, je n'aime que ceux qui m'aiment.

Et avant qu'il eût pu la retenir, elle s'enfuit.

Chavanet resta seul. Il leva les épaules en manifestant son dépit, par quelques mots marmottés entre ses dents. Puis il alla s'asseoir sur son lit.

Ainsi, tout contribuait à accoître ses désirs, tout, jusqu'au refus de Léocadie avec laquelle il avait un moment voulu oublier la folle passion qu'il nourrissait pour Serverette.

La pauvre fille était là, endormie, séparée de lui par une cloison.

Dans la maison, personne ne songeait à s'opposer à ses desseins. Il était libre d'agir à sa guise. Il pouvait entrer dans la chambre, s'approcher du lit où elle dormait, lui parler, la supplier, la violenter. Personne n'entendrait rien, et son crime pourrait se consommer sans obstacle.

Follement excité, il se levait, s'asseyait, marchait, s'arrêtait, en proie à des tiraillements sans nombre.

— Pourquoi pas? se dit-il enfin...

Il marcha vers la porte, l'ouvrit et jeta un regard dans le long corridor qui donnait accès à toutes les chambres de la maison.

L'obscurité était complète, le silence profond.

Il fit quelques pas encoore, s'approcha de la porte qui défendait Serverette contre ses projets, et, collant son œil sur le trou de la serrure, il essaya de voir dans l'intérieur de la chambre.

Il ne vit rien.

Alors, il tourna doucement le bouton et poussa la porte.

Elle résista.

Il poussa plus fort.

Elle céda.

Pendant ce temps, Frédéric rôdait comme un voleur autour de la maison, attendant que l'heure fût venue d'y rentrer et d'aller rejoindre Pauline. Les yeux à moitié fermés, le front incliné sous le poids de ses sombres pensées, il marchait lentement revenant sans cesse sur ses pas, autour de ces murailles témoins muets de son malheur, à l'étendue duquel il ne pouvait croire. Dans tous ses membres, il sentait d'horribles douleurs qu'y causait la contraction de ses nerfs et qui, cependant, n'étaient pas comparables à celles dont son cœur était torturé.

On dit que l'infortune a sa volupté dans laquelle les âmes fières peuvent trouver une sorte de dédommagement. Cela est vrai, lorsque cette infortune n'atteint pas l'homme dans son honneur, lorsque la cause en est avouable. Mais pour les maux qui le dégradent à ses propres yeux, il n'existe aucun soulagement.

Voleur! tel était le mot qui résonnait sans cesse aux oreilles de Frédéric et sous quelqu'aspect qu'il examinât sa situation, il la voyait aussi humiliante que désespérée.

Personne ne pouvait lui porter secours.

Où trouverait-il les quinze cents francs qui lui étaient nécessaires pour remplacer l'argent qu'il avait pris dans la caisse de la compagnie?

Où trouverait il les quinze cents francs qu'il devait au secrétaire général de la préfecture?

Pauline! jamais, il n'oserait lui demander de l'argent. Il pouvait se tuer à ses pieds, mais non s'humilier devant elle.

Serverette! comment oserait-il faire à cet ange de pureté l'aveu de son crime et perdre ainsi l'amour qu'il lui avait voué?

Chavanet! mais Chavanet qu'il connaissait à peine devait le détester et serait heureux de le pousser dans l'abîme ouvert devant lui, afin de se débarrasser d'un rival.

Chibrac! Barbassous! ceux-là étaient de vrais amis. Mais la fortune ne s'était jamais assise à leur foyer. Ils ne pouvaient offrir que des paroles de pitié.

Restait le capitaine d'Eyragues. Il pouvait tout réparer. Il était riche, il avait témoigné une vive sympathie à Frédéric... Mais comment lui dire: J'ai volé?... se condamner à son mépris!

Décidément, il valait mieux mourir!

Lorsqu'il eût pris cette décision, Frédéric s'arrêta, et tout d'un coup, il fondit en larmes.

Il avait vingt-quatre ans.

A cet âge, ce n'est pas sans regret qu'on quitte la vie. Mais ce n'est point elle qu'il regrettait... Il pleurait de rage, en se disant qu'il n'allait demander la mort à un pistolet que pour échapper au déshonneur.

Il avait autrefois rêvé qu'il versait son sang pour quelque noble cause, sur un champ de bataille, à l'ombre d'un drapeau déchiré par les balles, vaillamment défendu, et dont les plis lui faisaient un linceuil glorieux.

Entre son rêve et la réalité, quel abîme!

Le lendemain, on découvrirait son cadavre en même temps que son crime! on n'aurait pour lui que du mépris! On jetterait son corps dans une fosse honteuse, creusée à la hâte et vouée à l'ignominie!

Voilà pourquoi il pleurait!

— Adieu, Serverette, s'écria-t-il, adieu, toi que j'ai aimée. Mon Dieu! ayez pitié de mon âme.

Et, sans penser à Pauline, il saisit dans sa poche un pistolet chargé et en plaça le canon dans sa bouche. Puis, au lieu de presser la détente, il resta une minute immobile et soudain, rejeta l'arme loin de lui,

Il ne voulait pas mourir sous les croisées de cette maison. Il ne voulait pas que, dans le silence de la nuit, le bruit de son pistolet réveillât les habitants de ce quartier. Il ne voulait pas que son déshonneur fut découvert tandis que son cadavre serait encore chaud. Alors, il se mit à marcher pour gagner la montagne et se détruire dans une gorge solitaire où peut-être on ne le découvrirait jamais.

Mais, en se retournant, il vit derrière la croisée de la chambre de Pauline, une lampe placée là, en guise de signal, afin de l'avertir qu'il était attendu. Le souvenir de ses folles amours monta à son cerveau en chaudes effluves et lui inspira une résolution nouvelle.

— Je veux être heureux, encore une fois, murmura-t-il je, mourrai demain.

Et il se dirigea vers la petite lampe.

A ce moment, Chavanet entrait dans la chambre de Serverette. Il était trois heures de la nuit.

(*Sera continué*).

Par mandement de Monseigneur Brunoni, Vicaire apostolique de Péra, archevêque de Taron, il est formellement interdit d'introduire aucune modification dans le rite catholique réglementé par les canons de l'église romaine en date du 20 mars 1866 et ce, sans une décision spéciale de S. S. le Pape.

—

Un accident eût lieu dans une maison de Yénicharchi, habité par un ecclésiastique.

Le feu fit de légers dommages au mobilier et fut éteint.

La perte aurait été irréparable, si, au dire des connaisseurs, un médailler qui se trouvait dans la maison, avait eu à souffrir de ce commencement d'incendie.

Ce médailler, assure-t-on, est un des plus curieux qui existent à Constantinople.

—

Le 4 juillet étant le jour anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis, plusieurs personnes notables de Péra se sont rendues en bateau à vapeur au son d'une musique superbe à la résidence de S. Exc. le ministre des Etats-Unis pour le complimenter.

Les journaux roumains publient la lettre suivante que le Prince Couza a adressée au Prince Charles. Nous la publions à notre tour avec d'autant plus d'empressement, qu'elle contient des révélations importantes, ignorées jusqu'ici par le public et qui appartiennent désormais à l'histoire.

Paris, le 20 avril, 1867.

Prince,

La précipitation avec laquelle j'ai quitté les Principautés ne m'a point permis de régler diverses affaires dont la solution intéresse gravement ma fortune privée. D'autre part, je suis assigné pour comparaître dans un procès auquel les passions politiques ont mêlé mon nom et qui rend ma présence indispensable dans mon pays Par ces deux raisons, j'ai le projet de me rendre prochainement en Moldavie, à ma terre de Rouginossa

La Roumanie a vu s'accomplir ses vœux les plus chers, l'établissement d'une dynastie qui assurera son avenir en lui donnant la stabilité qui manquait à ses institutions. Votre Altesse Sérénissime, acclamée par la nation, reconnue par la S. Porte et par les puissances garantes, est solidement établie sur le trône. Désormais, les Roumains ne doivent avoir d'autre pensée que de consolider Votre dynastie, Prince, d'autre but que de Vous seconder de tous leurs efforts dans la grande tâche que Vous avez si courageusement entreprise. Convaincu que mes idées sont celles de mes compatriotes, j'aime à croire que Votre Altesse estimera que ma rentrée dans les Principautés ne peut avoir aucun inconvénient.

A ce sujet, permettez-moi, Prince, de Vous dire toute ma pensée et d'aller au devant des interprétations qu'on pourrait donner à mon retour en Moldavie. C'est un devoir que m'impose mon caractère aussi bien que mon passé, soit comme citoyen, soit comme Prince-Régnant.

En 1857, au Divan *ad hoc* de Moldavie, j'ai été l'un des premiers députés qui aient exprimé et signé les vœux de mon pays pour l'union avec la Valachie et pour un Prince étranger. Nos espérances furent alors déçues. Plus tard, en 1859, les votes unanimes des deux assemblées me décernèrent la double couronne Roumaine. Elevé sur ce trône, que je n'avais point ambitionné, je déclarai immédiatement et solennellement que je mettrais mon honneur et ma gloire à réaliser les vœux du peuple Roumain. Chacun sait en Roumanie que je n'hésitai point à formuler cet engagement dans une lettre adressée, dès le lendemain de mon élection, à la S. Porte et aux Puissances garantes ; mes démarches ne furent point agréées alors, et je dus attendre une heure plus propice. Au moins ai-je réussi à réaliser l'union des Principautés, à faire de trois millions de corvéables, trois millions de propriétaires, à restituer au pays le cinquième de son sol usurpé par le clergé grec des lieux saints, à donner à tous les Roumains, sans exception, les droits électoraux dont l'immense majorité de la nation était injustement frustrée, à constituer fortement l'égalité civile et politique etc, enfin à traduire en faits presque tous les vœux des divans *ad-hoc*, de 1857.

Toutefois, ma tache ne devait être achevée à mes yeux que le jour où je pourrais céder le trône à un Prince issu d'une famille régnante en Europe. Votre Altesse a pu suivre dans mes papiers la trace de cette constante préoccupation. L'émeute du 3|15 août 1865, vint attester que les prétendants indigènes n'avaient point abdiqué ; je jugeai que le moment était venu d'agir, et, après sept années, de donner satisfaction aux vœux populaires contre ces compétitions anti-nationales. Vous avez dans les mains, Prince, la lettre que j'adressai, le premier octobre de la même année, à l'Empereur Napoléon, comme au Souverain qui avait en toute circonstance témoigné les plus chaleureuses et les plus efficaces sympathies et au Prince des Roumains et à la Roumanie. Votre Altesse n'ignore donc pas que je faisais part à S. M. I. de mon intention bien arrêtée d'abdiquer et de céder le trône à un Prince qui pût me donner des garanties sérieuses pour l'avenir de mon Pay : j'avais l'honneur en même temps de solliciter les bienveillants conseils de l'Empereur sur le choix de ce Prince. Deux mois plus tard, à l'ouverture de la session des corps législatifs, mon message rappelait aux Roumains mes promesses de 1859.

» Que ce soit à votre tête ou à côté de vous, disais-je aux représentants de la nation, je serai » toujours avec le Pays, pour le Pays, sans autre » mobile que la volonté nationale et les grands intérêts de la Roumanie. Je veux qu'il soit bien connu que jamais ma peronne ne sera un obstacle à » tout événement qui permettrait de consolider l'édifice politique dont j'ai contribué à poser les fondements.

« Dans Alexandre Jean Ier Prince des Roumains, » les Roumains trouveront toujours le colonel Couza, qui, membre de l'assemblée *ad-hoc*, puis membre de l'assemblée élective de Moldavie, a proclamé l'acte mémorable qui contient les grands » principes de la régénération de la Roumanie ; le » même colonel Couza, qui, déjà élu prince en » Moldavie, déclarait officiellement aux grandes » puissances garantes, en recevant la Couronne de » Valachie, qu'il acceptait cette double élection » comme l'expression incontestable et immuable de » la volonté nationale en faveur de l'union, mais » qu'il l'acceptait seulement comme un dépôt sacré. »

Aujourd'hui, Prince, mes vœux sont comblés ! Ce dépôt sacré a été remis dans vos mains par les Roumains eux-mêmes, et je n'en éprouve qu'un seul regret, c'est de n'avoir pas eu le temps de Vous l'offrir moi-même et en leur nom. C'eût été pour moi la plus belle récompense et le vrai couronnement de mon règne.

J'ai cru devoir ces explications à Votre Altesse. Je ne doute pas qu'Elle ne les accueille avec la même bonne foi qui me les a dictées.

Redevenu simple citoyen dans mon pays, je n'aspire qu'au bonheur d'y trouver, avec ma famille, l'existence paisible et réservée qui convient à mes goûts et à ma position. Je m'estimerais heureux surtout, Prince, si je trouvais un jour l'occasion de Vous réitérer personnellement l'assurance de mes sentiments et de Vous exprimer les vœux sincères que je forme pour la prospérité et la durée du règne et de la dynastie de Votre Altesse Sérénissime.

Prince *A. J. Couza*,

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Solon que, 28 juin 1667.

La semaine dernière est arrivé par la poste turque le *firman* par lequel Akif pacha est nommé *Valy* du vilayet de Salonique. Malgré les instances de ses nombreux amis S. E. qui n'aime pas beaucoup les grandes démonstrations a voulu faire l'inauguration sans grand éclat.

Le dimanche soir, tous les employés ont été avertis que la lecture publique du firman serait faite le lendemain à midi. A l'heure dite Son Excellence en grand uniforme est descendu dans la cour du Palais, suivi de tous les membres du medjlis, des hauts fonctionnaires et de tous les militaires en station à Salonique.

Je n'ai pu y assister, ainsi donc je ne puis vous décrire la solennité de *visus*. Le *mollah* a fait lecture du firman et tout le peuple présent a accueilli avec des transports de joie cette nomination. En même temps le canon a annoncé cet événement à toute la population en fête.

Akif pacha est rémonté ensuite dans la salle d'audience et a reçu les compliments de tout le monde. Il ne manquait à cette fête que la présence de MM. les consuls et de l'archevêque Grec, qui n'avaient pas été invités, mais le lendemain ils ont fait leurs félicitations.

D'après le règlement des *vilayets*, règlement que vous avez publié déjà, Akif Pacha aura la haute direction et un *kaïmacan* sera nommé pour régler les affaires courantes.

Ce fonctionnaire n'est pas encore connu. Il ne faut pas se dissimuler que le nouveau *kaïmacan* aura une rude tâche à accomplir et c'est de s'attirer les sympathies du public, ainsi que l'a fait Akif Pacha.

La vente des dîmes (*usciur*) vient de s'effectuer d'une manière très-brillante pour les intérêts du trésor et je crois de ne pas être loin de la vérité en déclarant que les fermiers au lieu de faire des bénéfices subissent des pertes et pour quelques fermages ces pertes pourraient être considérables.

Il faut rendre justice à l'habileté de Son Exc. Akif pacha qui a pu obtenir de si brillants résultats. Voici un petit tableau des prix obtenus :

Monastir	125 *youks* (1).
Salonique	160 »
Serres	125 »
Drama	52 »
Larissa	109 »
	571 »

Dans ces prix sont compris le 10 0/0 et le 5 0/0 additionnels. Déduction faite du 5 0/0; il y a cette année une augmentation de 22 *youks* sur les prix de l'année dernière.

La récolte des céréales est très-belle et on déjà fait de fortes transactions d'orges pour plus de 600,000 kilés de Constantinople à un prix moyen de piastres 13 à 13 1|2 le kilé, suivant mérite. Toutes ces ventes sont à livrer, car les orges commenceront à arriver sur place au plus tôt dans un mois.

La récolte des cocons est presque terminée et cette année encore il y a eu des déceptions à cause de la maladie des vers-à-soie. Je ne puis encore vous donner des détails car je n'ai pu exactement savoir si la maladie a été plus forte cette année que l'année dernière mais, j'ai tout lieu de le croire.

Des faits nombreux et irrécusables fournissent aujourd'hui la preuve que les maisons qui ont eu les moins bonnes récoltes sont celles où la routine s'est obstinée à faire usage des graines indigènes, toutes plus ou moins atteintes par l'épidémie, au lieu de revenir aux races japonaises parfaitement saines et vigoureuses.

(1) Un youk vaut environ 25,000 francs.

CHRONIQUE.

L'Unité monétaire.

La Com mission monétaire internationale s'est réunie à Paris, au ministère des affaires étaangères, pour chercher les moyens d'arriver à l'unification des monnaies aussi étendue que possible. C'est là un sujet des plus intéressants, et on peut affirmer, sans crainte de démenti, que la commission, si elle réussit, aura rendu un de ces services qui ont une page dans l'histoire.

La diversité des monnaies a bien des inconvéniens. Le plus grand nombre ignore et le rapport exact de la monnaie étrangère avec sa monnaie nationale, et le chiffre du change. Quand on voyage, surtout en Allemagne où les petits Etats abondent, ayant chacun son type monétaire, on est obligé de changer à chaque pas, et l'ennui se complique d'une perte, le change diminuant successivement la valeur de la somme emportée par le voyageur.

C'est donc une excellente idée, au succès de laquelle tout le monde applaudira, que de chercher à unifier les monnaies.

On sait que la Belgique, l'Italie et la Suisse, ont déjà adopté la monnaie française, et l'expérience a prouvé combien y ont gagné les échanges monétaires entre ces quatre pays.

Les puissances qui se font représenter dans la commission monétaire internationale sont l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Russie, la Bavière, le Portugal et les Etats-Unis. Si l'accord se fait, on arrivera, avec la France et les peuples qui se sont déjà unis à elle, un total de onze nations, et les plus considérables, ayant toutes le même système monétaire. Il est facile de prévoir que cet exemple sera inévitablement suivi par le reste de l'Europe, et l'on arrivera ainsi à cet immense résultat que l'on pourrait voyayer avec la même monnaie dans deux mondes : l'Europe et l'Amérique.

Quoique très-désirable et très-désirée, la solution de cette question ne laisse pas que d'être assez difficile ; mais on paraît partout si bien comprendre l'importance, que l'on arrivera, nous l'espérons, à une entente.

Ce qu'il y aurait de plus simple, ce serait d'adopter la monnaie d'argent comme étalon, et alors la monnaie française deviendrait le type commun, à cause de sa concordance complète avec le système décimal, qui est regardé par tout le monde comme la meilleure base pour le système monétaire.

Mais il paraît que plusieurs Etats veulent pour étalon la monnaie d'or et en feraient même, dit-on, une condition de leur adhésion à l'unité monétaire. La France serait peut-être embarassée pour faire adopter son système monétaire n'exigeant pour elle, la Belgique, l'Italie et la Suisse, aucune modification, par toutes les autres nations qui, au contraire, auraient tout à refaire Il serait fâcheux qu'une aussi importante réforme vînt se briser contre cet écueil.

L'étalon d'or aura donc probablement la préférence. Il n'y a pas de raison pour que l'on adopte notre monnaie d'or qui ne concorde pas, comme notre monnaie d'argent avec le système métrique. Avec l'étalon d'or il se présente deux solutions que nous allons indiquer.

La première est une solution de principe, sur laquelle il n'y aurait plus jamais à revenir. Tous les peuples changeraient leurs monnaies pour adopter le même type en prenant pour base le système métrique ; aucun ne ferait, à vrai dire, de concession aux autres ; tous auraient à modifier leur système monétaire actuel, et il n'y aurait aucun amour propre national blessé.

La seconde solution est une solution d'expédient, beaucoup plus commode, beaucoup plus facile et beaucoup plus économique pour le présent.

Notre monnaie d'or ne diffère que de très peu des monnaies d'or de deux grands peuples : l'Amérique et l'Angleterre. Le dollar américain n'a qu'une très-petite valeur de plus que notre pièce d'or de 5 fr. La différence est encore moindre entre la livre sterling anglaise et 25 fr. de notre monnaie.

Si l'Amérique et l'Angleterre faisaient disparaître cette différence si légère, et que la France frappât en même temps des pièces de 25 fr., l'unité monétaire se trouverait établie entre l'Angleterre, l'Amérique et la France.

Les hommes compétents pensent qu'il serait facile d'harmoniser ainsi le rouble russe avec le type dont nous venons de parler. L'Autriche, dont la monnaie offre d'immenses différences avec la nôtre, se dit prête à adopter ce type et à frapper des pièces de 25 fr. en or. La Prusse, qui est dans les mêmes conditions que l'Autriche, se montre très favorablement disposée pour toute mesure qui simplifierait la circulation métallique.

Voilà dans quelles conditions se présente la question soumise à la commission internationale qui se réunit. On attendra avec impatience les résolutions qu'elle arrêtera pour être proposées à la sanction des divers gouvernements ; mais il nous paraît impossible que, du moment où plusieurs grandes puissances sont d'accord pour en rechercher les moyens, l'unité monétaire ne soit pas établie. (*Liberté.*)

VARIÉTÉS.

Deux Czars à Paris.

Souvenirs Historiques.

II.

LE GRAND DUC DE RUSSIE (plus tard) l'empereur Paul Ier).

(1782).

Le spirituel chevalier n'avait pas été absolument bien renseigné ; cependant il ne se trompait pas de beaucoup, ainsi qu'il convient à un homme assez avisé pour recueillir des nouvelles, en pareille occurrence, chez la première marchande de modes de Paris. Le grand-duc de Russie et sa femme, voyageant incognito sous le nom de comte et comtesse du Nord, arrivèrent à Paris non le 17, mais le 18 mai au soir, ce qui ne nous permet pas de considérer comme exacte la date peut-être conjecturale du 19 mai, attribuée à la lettre d'ailleurs très-authentique de recommandation donnée par l'empereur Joseph II au couple voyageur pour sa sœur Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas. Le comte et la comtesse du Nord ne se rendirent auprès d'elle qu'après le voyage de France, c'est-à-dire à la fin de juin. Or, le 19 mai, ils étaient déjà en France. Il importe peu du reste, et nous citons la lettre de Joseph II à sa sœur Marie-Christine parce qu'il est assez probable que sa sœur Marie-Antoinette en reçut une semblable :

«Ma chère sœur, cette lettre vous sera remise par les deux intéressants voyageurs dont je n'ai pu faire la connaissance sans les aimer et les estimer ; il vous en arrivera de même, et je désirerais bien pouvoir être en cinquième dans les deux bons ménages qui se trouveront réunis, et c'est en vous embrassant tendrement que je vous assure, de même que le prince votre cher époux, que je serai toujours votre...

Le czarewitz Paul était fils de Pierre III et de Catherine, qui avait succédé à son infortuné mari sous le nom de Catherine II. Il était né le 1er octobre 1754. Il avait épousé, en 1774, une fille du landgrave de Hesse-Darmstadt, qui mourut prématurément en couches. En 1776, cédant à la raison d'Etat, qui ne permet guère ni célibat ni viduité aux héritiers du trône, il avait recherché un autre hymen, non moins conforme au vœu de son cœur, et il avait déjà deux enfants de la princesse de Wurtemberg, nièce du roi de Prusse, qui avait favorisé ce mariage politique, fait pour resserrer les liens des deux cours, en même temps qu'il comblait, par une fécondité qui ne s'arrêta qu'au neuvième rejeton, les espérances de la nation russe. En 1781, les deux époux, tendrement unis, songèrent à voyager, et l'impératrice, dont les ombrages semblaient dissipés et qu'un double gage rassurait contre l'avenir ne s'opposa plus à ce désir.

On vit donc l'auguste ménage promener en Pologne, en Autriche, en Italie, en France et en Hollande le spectacle et l'exemple de l'union, de la simplicité, de la bonté, de la grâce, du désir de s'instruire et du désir de plaire. Partout le comte et la comtesse du Nord reçurent l'accueil dû à leur rang et mérité par leurs qualités; mais nulle part elles ne furent plus appréciées qu'en France, où le trône était occupé par un roi honnête et une reine gracieuse et sensible, faits pour comprendre, pour estimer et pour retenir de tels hôtes. Aussi, comme on l'a vu par les lettres du chevalier de Lisle et comme la suite de ce récit va le prouver, les préparatifs les plus empressés furent ils faits, au premier bruit de leur visite, pour y répondre par une hospitalité digne à la fois de ceux qui la donnaient et de ceux auxquels elle était offerte.

Les circonstances semblaient peu favorables à ce dessein, qui coïncidait fâcheusement avec les patriotiques angoisses, les efforts héroïques, et les sacrifices onéreux d'une nation exaltée par la récente défaite de l'amiral de Grasse. Mais en France tout autre devoir et tout autre préoccupation s'effacent devant le grand devoir et la grande préoccupation de l'hospitalité. La cour mit donc une sorte d'émulation et la nation une espèce de coquetterie à fêter, comme en temps de paix et de prospérité, ces voyageurs survenus à l'heure, d'ailleurs passagère, des inquiétudes et des revers. Du reste, la discrétion du comte et de la comtesse du Nord, nettement indiquée par leur incognito, la simplicité traditionnelle d'habitudes de ce descendant de Pierre-le-Grand, qui, comme lui, préférait à tout la commodité d'un logement particulier et au besoin la liberté du carrosse de louage : sa courtoisie, sa modestie, son instruction, son désir de l'augmenter sans cesse, toutes ces qualités que la grande-duchesse partageait, en y ajoutant le charme de la bonté et de la grâce; étaient de nature à justifier la sympathie non équivoque dont ils reçurent, dès les premiers jours, royaux et populaires témoignages.

Le comte et la comtesse du Nord, pour lesquels on avait d'abord, dit une correspondance du temps, retenu et préparé *l'hôtel du Parlement d'Angleterre*, descendirent de voiture à l'hôtel de l'ambassade de Russie, ancien hôtel de Lévis, au coin de la rue de Gramont et de l'ancien boulevard, et y prirent domicile au milieu des acclamations de la foule amassée sur leur passage et aux abords de l'hôtel. Les premiers jours, un grand nombre de curieux, que contenait avec peine l'unique exempt dont le grand-duc eût voulu accepter la garde, s'y portaient pour saluer, à leur sortie ou à leur rentrée, les illustres voyageurs de la bienvenue de leurs applaudissements.

La comtesse du Nord était accompagnée, outre deux de ses dames, dont une dame d'honneur, par la baronne de Benckendorf, qu'elle honorait du titre d'amie, et qui le méritait. Le colonel de Benckendorf, fils du général de cavalerie qui illustra son nom, durant la guerre de Sept ans, par la manœuvre qui décida de l'échec de Frédéric à Kollin, était attaché à la suite du grand-duc, ainsi que le prince Kourakin, son compagnon d'enfance et son favori. Citons encore, parmi ses habitués des promenades du jour et des cercles familiers du soir, où on échangait les impressions et les projets pour le lendemain, la baronne d'Oberkirch, la meilleure amie en France de la princesse, celle qu'elle appelait toujours sa chère Lanele, et qui nous à laissé le journal détaillé et extrêmement intéressant, écrit à la française, de ce voyage russe. Nous n'aurons garde d'oublier le prince Bariatinsky, ambassadeur de Catherine à la cour de Versailles.

Le 19 mai, le grand-duc Paul se fit conduire à Versailles incognito. Il fut placé dans une tribune, sans aucune cérémonie, et y assista, sans que personne se doutât de la qualité de ce modeste observateur, à la procession de cordons-bleus, c'est-à-dire des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, faite traditionnellement ce jour-là, en conformité du vœu de Louis XIII. Il y joui à loisir du plaisir de voir sans être vu, et y fit, à l'insu de cette dernière, connaissance avec la reine, qu'il regarda longuement passer du haut de son observatoire, et dont la grâce majestueuse l'enchanta comme tout le monde.

Le lendemain 20 mai fut le grand jour de la présentation et de la bienvenue solennelles.

«Madame la grande-duchesse était fort parée d'un grand habit de brocart bordé de perles sur un panier de six aunes. Elle avait les plus belles pierreries qu'on puisse imaginer; je ne me lassais pas de l'admirer, et le grand-duc aussi.....»

(*A suivre.*)

—

Un jour, c'était en 1834, M. de Falloux se trouvait à Londres. Il voit entrer dans la chambre qu'il occupait à l'hôtel un jeune homme suivi d'un garçon qui tenait une malle.

— Monsieur, dit le jeune homme, je viens, en qualité de compatriote, vous demander un service. Je dois trois cents francs au maître de l'hôtel, je ne puis les lui payer maintenant : il faut pourtant que je parte. Voulez-vous me prêter cette somme ? Voilà une malle pleine de linge et d'habillements que je vous laisserai en garantie.

M. de Falloux ne voulut par accepter la malle ; il tira de son portefeuille trois cents francs qu'il remit au jeune homme. Celui-ci lui libella en échange une reconnaissance signée : *Fialin de Persigny*.

— Monsieur, dit-il, vous m'avez rendu un service dont je me souviendrai, et je ne me contenterai pas d'avoir bonne mémoire... je vous servirai à mon tour ; vous serez ministre.

M. de Falloux se mit à rire en disant :

— Propos d'halluciné !

Peu de temps après, les trois cents francs lui étaient rendus, et il ne fut pas ministre.

En 1836, il était de passage à Strasbourg. Au moment où il se levait de la table d'hôte, un voyageur s'approche de lui et lui dit :

— Vous ne me reconnaissez pas ?

— Non, monsieur.

— Je suis la personne que vous avez obligée à Londres d'une façon si gracieuse.... Voulez-vous être ministre ?

M. de Falloux bondit et éclata de rire. Décidément, pour être poli, courtois et exact dans ces remboursements, son emprunteur de Londres n'en était par moins un peu... toqué.

— Rien n'est plus sérieux, continua le voyageur ; demain, la France nous appartiendra... Ne vous étonnez pas si vous entendez du bruit, c'est nous qui le ferons.

La confidence devenait grave. M. de Falloux réfléchit qu'il était dépositaire d'un secret intéressant la tranquillité publique et que, sans le vouloir, il pouvait être impliqué dans une insurrection. Il fit venir des chevaux de poste en toute hâte et partit de Strasbourg sans attendre sa nomination de ministre.

Le 20 décembre 1848, M. de Falloux, entrant à l'Assemblée nationale, par M. de Montalembert qui l'arrête et lui dit :

— Quel singulier portefeuille vous avez là ?

M. de Montalembert a le sentiment artistique, et la couleur du portefeuille l'offusquait.

C'est un cadeau que m'a fait M. de Persigny en m'annonçant que je suis ministre de l'instruction publique, répondit M. de Falloux.

Nouvelles Commerciales. et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 4 Juillet	36 12
Clôture du 4 Juillet	36 12

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 5 Juillet.

GALATZ bat. à vap. ang. *Chempion*, cap. Darnell. div. marchandandises.

VOLO bat. à vap. otto *Omer pacha*, cap. Malosevich, ayant touché Salonique Cavalla Dardanelles et Galipoli, div. maschand. et 135 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 3 Juillet.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Niemen*, cap. Giost. div. marchandises.

SMYRNE bat à vap. des Mess. imp. *Pericles*, cap. Connar, div. marchandises.

— bat. à vap. aut. *Matta*, cap. Colombo, div. marchandiees.

ALEXANDRIE bat. à vap. russe, *Oreste*, cap. J. Varantzoff, div. marchandises.

TREBISONDE bat. à vap. otto. *Vassitai Tidjaret*, cap. Illich, div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 3 Juillet.

MARSEILLE bark aut *Oro*, cap. Criletich, blé.

— br. hell. *Joanis*. cap campanides, blé.

ANGLETERRE bark ital. *Zita*, cap. Solari, blé.

— br. ital. *Franceseo*, cap. Olivari, blé.

FALMOUTH trois-mâts aut. *Due Sorelle*, cap. Vucassovich, blé.

— bark ang. *Williams*, cap. Miller, blé.

SMYRNE br. hell. *Mirto*, cap. Moruco, lest.

ODESSA bar ital. *Mio Prdre*, cap. Ansaldi. lest.

— bar. ital. *Corriere d'Itatia*, cap. Molinari lest

MER-NOIRE bar ang. *Briiania*, cap. Bethane, lest

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 1er juillet.

de ODESSA pour Cork or falmouth, bar ital. *Pietro Antiochio*, cap. Gervetto, blé.

— pour Cork or Falmouth, bar ital. *Vedremo*, cap, Corziglio, ravison,

— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Venezia*, cap. Maglione, blé.

— pour Cork or Falmouth bar. ang. *Vellositz*, cap. Meling, seigle.

— pour Cork or Falmouth, bar, angl. *Centaw*, cap. Edwards, blé.

— pour Marseille brik ital. *Catterina*, cap. Ant. Barlaro, blé.

de SOULINA pour Cork or. Falmout, bar. angl. *Melpome*, cap Ruthem. maiïs.

— pour Cork or Falmouth bar. angl. *Beauteful Star*, cap. Lelliot, mais.

AVIS.

Par suite de l'élévation du prix du cok, de ses menus morceaux ainsi que de son poussier, cotés : le 1er à 12 piastres ; le 2e à 6, et le 3me à 3 piastres le kantar, ces produits de l'établissement impérial du gaz à Dolma-Baktché ne s'écoulaient jusqu'ici dans le commerce qu'assez difficilement, par conséquent dans le but de parer à cet inconvénient pas trop onéreux et à l'effet d'encourager les personnes qui désireraient en faire un article de commerce assez productif, l'administration de Tophané a décidé de réduire les prix ci-dessus énumérés, à l'instar de ce qui a été fait pour les produits tinctoriaux du même établissement et de les fixer comme il suit : Le cok à 8 piastres, les menus morceaux à 4 et le poussier à 2 piasres le kantar.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français *MARIE LOUISE* cap. Franet, partira pour MARSEILLE dimanche 7 juillet à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter der Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libra[illegible] Turcs.)

A LOUER

19 *Rue Terziman* 19

Une maison en pierre très-confortable. Elle se compose de 14 chambres ; magnifique vue, et de l'eau en abondance. On serait disposé à la louer en tout ou en partie ; dans ce cas les appartements seraient meublés.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS DU CREDIT AUTRICHIEN

Tirage le 1er juillet 1867. — Les premiers lots sont fl. 250,000, 40,000, 20,000, 5,000, etc. Une promesse coûte p. 40.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

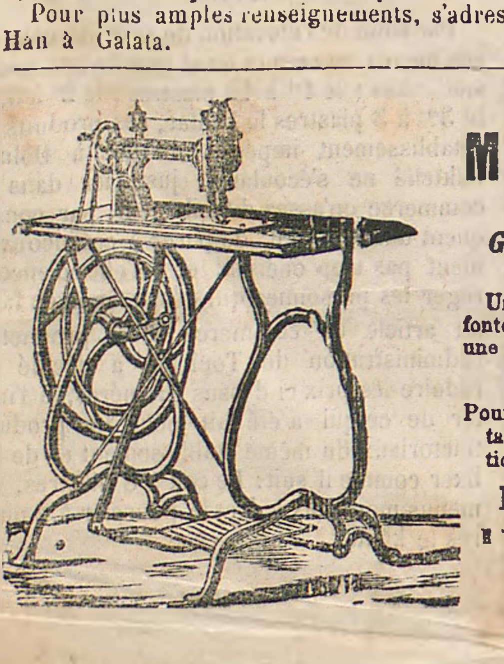

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six navettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Proven

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vemouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRÈRES Cité françases

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspart icipation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFI Pes tilmadji sokak rue de a Quarantaine Galata,

DENTIFRICE - ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentis . G. POPP. de Vienne attire depuis plus d 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fongosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu de villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tout le paye.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	à la T	
6	30	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
7		2	11	30	de Cavak, Yeni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8	30	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	30	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Béchiktach et Cabatach.
11		6	3	30	de Yeni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.*)
12		2	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, R.-Hissar, Arnaoutkeuï, Ortakeuï, Bechiktach.
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
8		11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	45	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	15	3	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8		14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	45	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	30	3	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	30	3	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré.)
4		3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	30	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	à la T	
8	30	3	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	45	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	45	3	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10	15	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	30	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Therapia, Buyukdéré,
2		3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dere. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	45	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian. Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
4	45	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.*)
4	45	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	30	3	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (*retour direct au pont.*)
5	30	18	10		pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé
6		12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé.
6	30	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré.(*)
6	30	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
7		3	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	45	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	15	3	10	45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6	45	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

H. F.		H. T.		
7	27	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7	57	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	57	12	30	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	42	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	12	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	12	9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	12	10	45	de Yeni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

H. F.		H. T.		
8	12	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	12	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	45	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Therapia, Bouyoukdéré.
10	30	3		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	27	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4	57	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	57	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	15	10	45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	42	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des îles des Princes.

A partir du 19 juin (1er juillet) jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
7	30	10	12		de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	30	16	12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.

Départ du Pont

H. F.		Nos	H. T.		
5	15	10	9	45	pour Proti, Antigone, Prinkipo, Cartal et Pandik.
6		16	10	30	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
3	30	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	15		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
5			9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
8	45		1	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.
10			2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	43		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en touchant Halki.

DEPOT DE CIGARES

Assortiment de 70 qualités et façons. Vente en gros et par boîte.

J. H. RIECKEHOFF.

Moumhané, cité française N° 24 au 1er, chambre n° 2

Le Directeur-gerant.

N. BORDEANO

Imprimerie Centrale

Rue du Journal.

2me Année. --- N° 152.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 8 Juillet.

Télégrammes Officiels.

Paris, 5 juillet.

Le Sultan après avoir reçu la colonie ottomane a été visiter les Invalides et le Jardin de Plantes.

Paris, 5 juillet.

Aujourd'hui le Sultan a visité minutieusement l'Exposition. Ce soir S. M. est allé à l'Opéra. Santé parfaite.

Paris, le 6 juillet.

Le Sultan s'est reposé aujourd'hui et n'est sorti que ce soir pour faire sa promenade habituelle. Sa Majesté se porte très-bien.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Agence Havas.

Paris, 6 juillet, 6 h. 50 m. soir.

Le Sultan est allé hier à l'Opéra. Il n'a pas quitté aujourd'hui l'Elisée; mais il s'est promené dans le jardin avec le premier aumônier. Le Sultan a visité l'archevêque et le nonce du Pape. Le Sultan partira jeudi soir pour Londres.

Le bruit court que Tegethoff ira avec une escadre, au Mexique, réclamer les dépouilles de l'Empereur Maximilien.

Bruxelles, 6 juillet.

La reine et le comte de Flandres partiront pour Miramar, chercher la princesse Charlotte, pour la conduire en Belgique.

Consolidés turcs.

Paris, 6 juillet.

PARIS (clôture)	ouvert.	— —
	clôture	31 40
LONDRES	ouvert.	— —
	clôture	31
Emprunt Ott. 1865		241 25

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Les avis de Sang-haï, du 21 mai, constatent que l'entrevue des ministres européens avec le taïkoun du Japon, à Osaka, a été très-satisfaisante. (*Liberté*)

On assure que le gouvernement de Berlin serait sur les traces d'une société secrète formée par des jeunes gens appartenant aux écoles polytechniques du Slesvig, du Hanovre, du Holstein et du Danemark. Le bruit court même que la perquisition domiciliaire faite chez le professeur Rühlmann, à Hanovre, aurait eu seulement pour but de découvrir si des élèves de l'école polytechnique étaient partis, il y a quinze jours, comme on le soupçonnait, dans des intentions absolument contraires à la politique de M. de Bismark. (*Ind.*)

Le 2 juillet, lord Cowley cessera de représenter à Paris le gouvernement Britannique. Les quatorze années durant lesquelles Sa Seigneurie a résidé à la cour des Tuileries, ont été mémorables dans les annales des deux pays. Entré en charge le matin même du coup d'Etat, qui plaça un second Napoléon sur le trône impérial, il quitte son poste au moment où l'empire vient de recevoir la sanction, pour ainsi dire, de toutes les nations européennes par la présence à Paris de tous les principaux souverains du continent.

Pendant toute la guerre de Crimée, durant les campagnes d'Italie et d'Allemagne, lord Cowley a été l'organe par lequel les vœux et les sentiments de l'Angleterre furent exprimés au souverain de la France.

Il serait en dehors de notre but de discuter les mérites ou les démérites de l'impérialisme comme système de politique intérieure ; mais, quoiqu'il en soit, même les adversaires les plus acharnés de Napoléon III, reconnaîtront qu'il s'est constamment montré pour notre pays ami loyal et sincère. Si l'alliance et l'amitié des deux nations eussent été presque impossibles, si l'ambassadeur qui a servi sous quatre premiers ministres successifs, Derby, Aberdeen, Russell et Palmerston n'eut pas été un homme d'une habileté et d'un caractère hors ligne. Dans toutes les périodes critiques qui se sont produites pendant l'exercice de ses fonctions il a su à la fois se concilier le bon vouloir de la France et se montrer jaloux de soutenir l'honneur et l'indépendance de l'Angleterre.

Son dernier acte diplomatique a été de rendre un grand service aux intérêts de la paix, par la manière dont il a secondé l'action de notre ministère des affaires Etrangères dans les difficultés du Luxembourg.

Le plus beau tribut de reconnaissance que l'on puisse payer à lord Cowley, est de dire, et nous le pouvons en toute vérité, que sa retraite sera également regrettée des deux côtés de la Manche. (*Cor. Havas.*)

—

Les travaux du jury international de l'Exposition universelle touchent à leur fin, et la distribution des récompenses va bientôt en proclamer les résultats. Mais la commission impériale a laissé en dehors des appréciations du jury tout ce qui a trait à la guerre.

Par ordre de l'Empereur, une commission spéciale, présidée par un maréchal de France, a été chargée d'étudier les collections importantes de matériel d'armée envoyées à l'Exposition universelle par différentes puissances.

Cette commission a été formée d'officiers généraux français appartenant aux armées de terre et de mer, et d'officiers généraux et supérieurs appartenant à ces différentes puissances. Depuis trois mois, elle a commencé ses travaux, qu'elle poursuit avec toute l'attention que réclament les utiles et belles collections soumises à son examen. (*Pays*).

—

La nouvelle de l'attentat de Berezowski a été répandue à New-York le soir même du 6 juin, et les Américains l'ont connu certainement avant beaucoup de Parisiens, l'incident n'ayant été généralement su à Paris que le lendemain 7 juin. (*Indép. belge.*)

—

C'est décidément M. Emmanuel Arago qui est chargé de défendre Berezowski ; il y a déjà eu une première entrevue entre l'accusé et son avocat. (*Havas.*)

—

Des bruits répandus au sujet d'une prochaine rentrée aux affaires de M. Drouyn de Lhuys ne me paraissent avoir — du moins pour le moment — aucun fondement, s'il faut en croire M. Drouyn de Lhuys lui-même. On assure que l'honorable homme d'Etat dit tout haut qu'il a quitté les affaires parce que la politique que suivait alors le gouvernement n'était point dans ses idées et que cette politique n'ayant point changé, il n'y a aucune espèce de raison pour qu'il soit appelé à reprendre un portefeuille et pour qu'il désire même en être chargé. (*Débats.*)

—

Au Sénat d'Espagne, M. le marquis de Molins a porté un rude coup à la réforme et a prononcé un discours énergique à l'appui d'un des cinquante-quatre amendements dont la discussion se poursuit.

L'orateur a prouvé dans des termes très-éloquents que la réforme, telle qu'elle est proposée, est un retour à l'absolutisme et infiniment plus réactionnaire que la réforme projetée en 1851, sous le ministère Bravo-Murillo, contre laquelle protestèrent si violemment la plupart des ministres actuels, Narvaez, Alexandre Castro, Gonzalez Bravo, etc.

L'honorable marquis a terminé son discours par ces paroles significatives :

« Messieurs, les nations suivent la voie que la Providence leur a tracée et marchent poussées par les conditions inflexibles de leur climat et de leur race ; elles suivent cette voie fixe comme le train de chemin de fer suit le rail. Dans ce train nous allons tous : dans le train royal, la dynastie ; dans les voitures de première classe, les personnes riches ; les autres vont en seconde et en troisième, et dans les waggons, les marchandises, l'industrie et le commerce.

» Le gouvernemeut va en avant et modère la marche. Malheur à lui si, pris d'une nostalgie particulière, il tentait de revenir en arrière ! Malheur à lui si, posant une main imprudente sur la barre, il faisait reculer le train ! Alors, la machine va tout aussi bien en arrière qu'en avant.

» Le Sénat devient-il incommode, fait-il perdre sa force à la machine ? Faisons un règlement.

» La presse gêne-t-elle ? Mettons-lui un bâillon pour lui imposer silence.

» Nous allons bien ! Nous arriverons bientôt ! mais brusquement on voit une colonne de fumée, une lumière éclatante, on entend un sifflet ; qu'est-ce que c'est ? Cet l'humanité qui vient sur nous et alors surgissent le choc et les conflits.

» Que les ministres ne viennent pas nous dire qu'ils seront les premiers à périr ! Que m'importe que les mécaniciens soient les plus compromis ! Le cadavre d'un ministre ne peut remplir la tombe d'une grande nation ! » (*Epoca.*)

—

Le Corps législatif a adopté le projet de loi proposant de diviser en deux arrondissements le troisième arrondissement de la ville de Lyon, et modifiant la circonscription des justices de paix des septième et huitième cantons.

Le Corps législatif discute le projet de loi sur le régime commercial de l'Algérie et le projet de loi tendant à créer, sous le nom des Lilas, une nouvelle commune formée de territoires distraits des communes de Romainville, de Pantin et de Bagnolet.

Avant la séance publique, les bureaux examineront une demande d'interpellelation présentée par M. Bethmont.

(*Ind. belge*).

—

Le gouvernement avait demandé trois millions pour la continuation des travaux du nouvel Opéra ; la commission des crédits supplémentaires n'a voulu accorder que deux millions. (*Presse*).

—

La session des chambres portugaises vient d'être close. (*Pays*).

UN FOUDRE DE GUERRE.

La *Situation*, par la plume de son rédacteur en chef, demande avec une insistance toute particulière la guerre contre la Prusse. Reprenant le thème usé sur lequel M. de Girardin a exécuté tant de variations, M. Grenier s'efforçe de démontrer qu'un conflit entre la France et l'Allemagne mettra fin au malaise qui accable l'Europe et favorisera le développement de la civilisation et de la liberté.

« Nous voulons la guerre, parce que nous repoussons comme une ruine la paix armée qui devore l'Europe.

« Nous voulons la guerre parce qu'aux six cent mille soldats que nous entretenons et payons, nous ne voulons pas que l'on en ajoute et que l'on en arme encore cinq cent mille.

« Nous voulons la guerre, parce qu'outre les millions que vont coûter ces manches à baïonnettes que l'on appelle des Chassepot, nous ne voulons pas que, demain ou après-demain, poussés par une fatale nécessité, nous dépensions encore des centaires de millions pour des armes plus meurtrières.

« Nous voulons la guerre, parce que l'agriculture, l'industrie et le commerce ont besoin de tous les bras jeunes et intelligents et que dans les casernes de nos grandes villes, nos soldats perdent leur temps, leur jeunesse et les habitudes du travail.

« Nous voulons la guerre, parce que, depuis les dernièrs évènements accomplis en Allemagne, la Prusse est devenue *une menace, son attitude une insulte*.

« Nous voulons la guerre, parce que nous voulons les institutions de la liberté et qu'elles seront incomplètes, insuffisantes, ajournées, tant que le pays et le gouvernement seront préoccupés de l'orage qui gronde sur le Rhin.

« Nous voulons la guerre, parce qu'il est dans le devoir, dans la mission, dans l'intérêt de la France de défendre le droit et les faibles contre les envahissements ambitieux et les brutalités cupides de la force.

« Nous voulons la guerre, parce qu'il est insensé celui qui, *sachant les desseins de son ennemi, attend qu'il soit armé et cuirassé pour lever le bras contre lui*.

« Nous voulons la guerre, parce que nous voulons déblayer l'avenir et voir l'Europe se remettre en marche vers les grandes destinées de paix, de travail et de liberté auxquelles la civilisation la convie.

« Nous voulons enfin la guerre, parce que nous voulons, une fois pour toutes et d'un seul coup, en finir avec la guerre. »

Après avoir lu ce bruyant appel aux armes, il est impossible de ne pas déplorer l'esprit de défiance poltronne et de jalousie mesquine avec lequel certains organes de la presse parisienne envisagent la constitution d'une grande Allemagne. Si celui qui a écrit ces lignes avait la moindre intuition politique, les eût-il écrites ? Les hommes sages ne peuvent voir dans une production de ce genre qu'une réclame trompeuse, un besoin de faire du tapage pour captiver un moment l'attention publique. Ici la pauvreté de l'argumentation ne disparaît même pas sous la redondance de la forme.

On sent une disposition prime-sautière à s'emparer du premier texte venu et à l'entraîner contre monts et marées en dépit de l'expérience et du bon sens.

Les jongleurs chinois font de ces tours de force. Il en est, qui placent entre leurs dents un bout de cierge long comme le petit doigt, puis, se servant des deux mains, ils l'étirent jusqu'à lui donner les proportions du grand mât d'un vaisseau. Au moindre souffle la diaphane machine s'évanouit comme une bulle de savon.

La preuve que nous sommes dans le vrai, c'est qu'il est tout aussi possible d'exécuter le même tour de force en sens inverse avec de très-légères variantes portant exclusivement sur des inepties ; tant il est vrai que les extrêmes se touchent !

Qu'on en juge plutôt :

Nous voulons la paix, parce que nous repoussons comme une ruine la paix armée qui dévore l'Europe.

Nous voulons la paix, parce qu'aux six cent mille soldats que nous entretenons et payons, nous ne voulons pas que l'on en ajoute et que l'on en arme encore cinq cent mille.

Noue voulons la paix, parce qu'outre les millions qui vont coûter ces manches à baïonnettes que l'on appelle des Chassepot, nous ne voulons pas que, demain ou après-demain, poussés par une fatale nécessité, nous dépensions encore des centaines de millions pour des armes plus meurtrières.

Nous voulons la paix, parce que l'agriculture, l'industrie, le commerce ont besoin de tous les bras jeunes et intelligents et que, dans les casernes de nos grandes villes, nos soldats perdent leur temps, leur jeunesse et les habitudes du travail.

Nous voulons la paix, parce que, depuis les derniers évènements accomplis en Allemagne, la Prusse *s'est affranchie de la tutelle de la Russie et est devenue une garantie de l'ordre et de la paix : son organisation militaire étant exclusivement défensive et son intérêt étant de se ranger parmi les nations conservatrices de l'Europe.*

Nous voulons la paix, parce que nous voulons les institutions de la liberté et qu'elles seront incomplètes, insuffisantes, ajournées, tant que le pays et le gouvernement seront préoccupés de l'orage qui gronde sur le Rhin.

Nous voulons la paix, parce qu'il est dans le devoir, dans la mission, dans l'intérêt de la France de défendre le droit et les faibles contre les envahissements ambitieux et les brutalités cupides de la force *et que la puissance de la France est dans son génie libéral bien plus que dans la gueule de ses canons.*

Nous voulons la paix, parce qu'il est insensé celui qui, *voulant la paix, arme son bras et cuirasse son corps, de façon à mettre ses voisins dans la nécessité d'armer à leur tour.*

Nous voulons la paix, parce que nous voulons déblayer l'avenir et voir l'Europe se remettre en marche vers les grandes destinées de paix, de travail et de liberté auxquelles la civilisation la convie.

Nous voulons enfin la paix, parce que nous voulons, une fois pour toutes et d'un seul coup, en finir avec la guerre.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

—

PREMIÈRE PARTIE

—

TARTUFE AU VILLAGE.

XXI

— Vous partirez demain, lorsque vous aurez restitué à la caisse de la compagnie la somme que vous y avez prise, et payé vos dettes. Vous ne chercherez plus à me revoir jamais. Je ne dois plus exister pour vous, pas plus que vous n'existerez pour moi.

— Serverette ! Serverette ! comment pourrai-je ne plus vous revoir ?

— M'auriez-vous revue, si vous étiez mort ? Si je n'ai pas le courage d'oublier ce que vous avez été pour moi, rappelez-vous que vous ne m'êtes plus rien, car la blessure que vous m'avez faite ne guérira pas. Mais, je pourrai pardonner, si vous accomplissez mes volontés.

Ces mots avaient été prononcés avec une fermeté qui témoignait d'une résolution irrévocable. Frédéric baissa la tête, et de ses yeux de grosses larmes roulèrent sur ses mains.

Cependant, le jour s'était levé derrière les collines qui bornaient l'horizon à l'extrémité du jardin. Serverette regarda la pendule qui marquait cinq heures.

— A midi, dit-elle, l'argent sera entre vos mains. Vous m'avez dit que votre capitaine arrive ce soir. Vous aurez donc le temps de réparer le mal que vous avez commis envers vous-même. Maintenant, retirez-vous et n'oubliez pas que demain, vous devez avoir quitté Privas.

— Serverette, dois-je partir avec le poids de votre colère ?

— Je n'ai point de colère, dit-elle froidement. Allez, votre présence me deviendrait un supplice.

Et, d'un geste, elle le renvoya.

Un moment, il la regarda avec des yeux suppliants.

Puis, voyant qu'elle ne se laissait pas fléchir, il s'enfuit rapidement, désespéré, sans remarquer Chavanet qui se tenait debout, à côté de la porte.

A peine il eut disparu, que Serverette retomba dans son fauteuil et fondit en larmes, tandis que de ses lèvres s'échappaient ces mots :

— O mes rêves !

Au même moment Chavanet, qui, du dehors avait tout entendu, quitta sa place et gagna à pas lents la chambre de madame de Pélussin.

Celle-ci ne s'était pas couchée de la nuit, prête à tout événement. Elle vint à la rencontre de son complice en l'interrogeant du regard.

— Elle est à moi, répondit Chavanet. Cette fois, je la tiens, et je la tiens bien.

Le même jour, à midi, Frédéric reçut d'une main inconnue un pli dans lequel étaient renfermés les trois mille francs qui devaient le sauver du déshonneur. Sur un papier, une main, dont il reconnut l'écriture, avait tracé une seule ligne : « N'oubliez pas que vous m'avez promis de partir sur-le-champ. »

Le capitaine d'Eyragues arriva à cinq heures. Frédéric rendit ses comptes aussitôt. Lorsque l'exactitude en eut été constatée, il s'exprima en ces termes :

— Mon capitaine, en votre absence, j'ai failli me perdre à jamais. J'ai abusé du dépôt que vous m'aviez confié, et ce n'est qu'à une intervention généreuse, presque divine que je dois d'avoir pu réparer le mal. L'aveu que je vous fais vous prouvera mon repentir. C'est au nom de ce repentir que je vous supplie de m'obtenir mon changement. J'ai promis de partir ce soir. Faites-moi accorder immédiatement un congé et j'irai attendre à Marseille le résultat de vos démarches. Je désire être envoyé en Algérie.

Ces paroles émurent le vicomte d'Eyragues. Frédéric partit non le soir, mais le lendemain, de grand matin, avec un congé d'un mois, dans le courant duquel le capitaine devait obtenir qu'il passerait en Afrique avec son grade.

— Je réparerai ma faute.

Tel fut le dernier mot de Frédéric repentant.

Malheureusement, il ne pouvait pas réparer le malheur de Serverette, dont il était en partie la cause. Il ne savait pas, il ne sut que bien des années après, de quel prix elle avait payé le salut qu'il tenait d'elle. Le lecteur le saura dans le prochain chapitre de ce véridique récit.

XXII

Lorsque Chavanet, après avoir surpris le secret du long entretien de Serverette avec Frédéric, avait dit à madame de Pélussin : — « Cette fois, je la tiens, » il n'exagérait rien.

Les événements, en effet, semblaient tourner contre la pauvre fille et l'accabler avec autant d'énergie qu'elle en mettait à se défendre.

Tant que Frédéric fut en sa présence, elle fit des efforts surhumains pour ne pas succomber au poids de sa douleur. Mais, lorsqu'il la quitta, elle ne put se contenir ; des pleurs abondants coulèrent de ses yeux, et à cette première explosion de sa souffrance, succéda une longue et mortelle torpeur.

En proie à un malaise horrible, comme si elle eût traversé un mauvais rêve, elle était toujours dans ce fauteuil où Frédéric l'avait l'aissée, brisée par les émotions de cette longue nuit et si faible que tout son sang semblait tari dans ses veines. Ses larmes ne coulaient plus ; elle n'éprouvait ni colère, ni amertume, pliée comme sous un lourd fardeau par son désespoir dont l'apparence sombre et calme à la fois, avait quelque chose d'effrayant.

Sa douleur était muette, mais son cœur était déchiré.

Elle n'avait pas la force d'envisager sa situation ; car lorsqu'elle essayait de le faire, elle ne voyait autour d'elle que piéges et abîmes.

Ce qu'elle comprenait seulement, c'est qu'elle devait fuir cette maison maudite. Mais, pour fuir, une volonté était nécessaire ; pour vouloir, il fallait faire un effort, et cet effort lui semblait impossible.

Et puis, où aller ?

Retourner à Saint-Etienne se jeter aux pieds de madame Chavanet, obtenir d'elle le salut de Frédéric et un abri contre les obsessions de Chavanet, voila le seul parti qui pût réussir.

Mais, pour l'exécuter, elle était obligée de porter le désespoir dans la vie de madame Agathe, en lui faisant connaître les infamies

Voir le numéro du 5 juillet.

Discours prononcé le 24 juin, à la clôture de la session des Chambres, par M. von der Heydt, ministre des finances, au nom du Roi:

Illustres, nobles et honorés Messieurs des deux Chambres de la Diète.

Sa Majesté le Roi a daigné me charger de déclarer closes, en son auguste nom, les séances des deux Chambres de la monarchie.

Le gouvernement de Sa Majesté reconnait avec une vive gratitude que la Chambre des Seigneurs a adhéré unanimement, et la Chambre des députés avec une majorité considérable, à la Constitution de la Fédération du Nord.

Dans l'empressement avec lequel les deux Chambres, faisant taire maints scrupules, ont renoncé à une partie des droits qui leur appartenaient jusqu'ici, le gouvernement honore un témoignage nouveau de ce sentiment allemand, de ce dévouement patriotique qui sont l'héritage du peuple prussien, et sur lesquels se fonde la mission de la Prusse en Allemagne.

La représentation prussienne ayant approuvé l'établissement de la Fédération du Nord, toutes les conditions préalables requises pour la validité de la Constitution fédérale en Prusse, se trouvent maintenant remplies.

Ainsi va s'ouvrir au progrès national de l'Allemagne un champ nouveau, que tous les patriotismes devront, en unissant leur force, rendre fécond.

Le peuple prussien contemplera d'un œil d'autant plus satisfait l'Allemagne régénérée, que cette renaissance est le fruit de germes dont prince et peuple n'ont cessé, en Prusse, de développer en commun la culture.

Tandis que l'Allemagne du Nord forme désormais une Union d'Etats étroitement cimentée, la communauté nationale, déjà assurée pour la protection du territoire allemand, va s'étendre à la vie économique du peuple, et le *Zollverein*, de la fondation duquel datent les premiers pas de l'Allemagne vers l'unité, sera mis en harmonie avec les conditions vitales de la Fédération du Nord.

Grâce à la modération de toutes les puissances et à leur amour de la paix, la marche pacifique des affaires européennes a pu être préservée de troubles. Les relations d'amitié et de confiance qui existent entre Sa Majesté le Roi et les monarques de puissants Etats voisins, donnent un gage important à la confiance générale dans la durée d'une paix féconde.

Le vœu et les efforts du gouvernement de Sa Majesté tendront sans cesse à affermir,—notamment en vue d'assurer les bénédictions de la paix,—la valeur et la puissance des forces nouvelles de l'Etat.

Au nom de Sa Majesté le Roi, je déclare closes les séances des deux Chambres de la Diète. (*Corresp. de Berlin.*)

REVUE DES JOURNAUX

On dit dans la *Patrie* en date 30 juin :

Le Sultan est attendu demain à Paris. La liste déjà si nombreuse des hôtes couronnés que Paris a reçus se grossit d'un nom nouveau — nouveau pour l'Europe comme pour la France. Abd-ul-Aziz est le premier souverain ottoman qui ait quitté ses Etats pour visiter l'Occident ; il sera le premier qui ait touché cette « terre des révolutions » dont les vieilles croyances turques ont fait si longtemps une des provinces du vaste empire des Osmanlis.—Ainsi s'effacent toutes les légendes du passé !... Il ne restait plus qu'une pierre à l'antique édifice des superstitions politiques de l'Orient ; le successeur des Amurat et des Soliman la jette bas, et proclame bien haut que la France est le second berceau de la civilisation.

Le chef de la Porte trouvera demain la population parisienne empressée et respectueuse. C'est plus qu'un spectacle, en effet, que l'entrée de ce souverain ; c'est un événement politique dont la portée peut être immense. Des dépêches de Constantinople nous disent qu'en voyant partir son calife et son padishah. — c'est-à-dire son chef spirituel et temporel — le peuple turc s'était ému de cette dérogation solennelle aux usages sacrés. C'est comme une ère nouvelle qui s'ouvre pour lui ; les dernières superstitions orientales sont vaincues, et celui qui va fouler le sol des chrétiens lui apparaît désormais comme un nouvel élu, — un second fils de Mahomet.

Oui, car depuis 1861 il y a eu lutte à Constantinople entre le jeune hériter du trône et les derniers représentants du vieil empire, — et cette lutte donne chaque jour un triomphe à la civilisation européenne. Les phases en sont lentes, il est vrai. Nous avons, en Europe, l'impatience fébrile. Nous oublions que, nous-mêmes, nous avons passé par des épreuves plus difficiles encore ; nous ne nous rendons pas compte des résistances que rencontre tout réformateur. Il n'a pas seulement à édifier ; il a aussi à détruire, — et les fondations de l'ancien monument sont profondes. Si le champ avait été libre, l'œuvre serait terminée. Abd-ul-Aziz a l'énergie qui crée, — il l'a prouvé — mais le temps ne permet pas, en Orient moins que partout ailleurs, qu'on fasse rien sans lui, et il est l'obstacle en même temps que le moyen.

Le Sultan l'a accepté ainsi ; il se sert donc de lui comme auxiliaire, et il le combat comme ennemi. Mais le combat-il toujours à notre gré ? Non, puisque périodiquement des critiques s'élèvent, qui semblent mettre en doute les progrès accomplis. On dissimule ce qui est pour mieux faire ressortir ce qui n'est pas.

Cette injustice de l'opinion, Abd-ul-Aziz a à cœur, nous dit-on, de la faire sortir. Son voyage en Europe est une première tentative — tentative hardie, en un moment surtout où des intrigues hostiles, favorisant de regrettables préventions, tendent à montrer dans la politique intérieure de la Porte cet esprit d'intolérance farouche, que le règne même d'Abd-ul-Medjid avait déjà détruit.

Nous croyons néanmoins que, quelle que soit l'influence immédiate qu'il exerce, ce voyage peut en avoir une considérable dans l'avenir. Voilà déjà que l'opinion, surprise, se familiarise avec l'idée que l'Orient s'ouvre librement au souffle libéral de l'Occident; demain, elle comprendra mieux que ses erreurs et ses preventions ont été surtout entretenues par les ennemis intéressés de cet Empire que nous avons sauvé.

Que de fois nous avons dit, nous-mêmes, qu'il fallait voir dans les agitations qui troublent la tranquillité de la Turquie des preuves de ses efforts et de sa prospérité ! Aujourd'hui, tout le démontre. Les révoltes partielles, que fomente un adversaire d'autant plus redoutable qu'il se dérobe à tous les coups. coïncident exactement avec les progrès accomplis à Constantinople. Une réforme administrative ou militaire, une mesure économique, une concession libérale, sont autant de signaux pour cette insurrection périodique, qui, depuis 1856, tend à désaffectionner les populations les plus éloignées, à rompre leurs liens avec le pouvoir central, à paralyser l'action de l'autorité souveraine.

Abd-ul-Aziz et ses conseillers, les Aali pacha, les Fuad, tiennent tête à ces attaques incessantes. Que l'opinion publique, en Europe, ne se laisse plus tromper par le caractère de ces attaques, et aussitôt elles cesseront.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que, de l'aveu de leurs auteurs, ce procédé de conspiration permanente est découvert. On en emploie un autre. Il s'agit maintenant de conspirer à l'intérieur, et tout récemment on inventait à Constantinople, avec agences à l'étranger, le parti dit de *la Jeune Turquie*. Plaisanterie funeste, qui tend à implanter sur la terre ottomane, non les bienfaits de la civilisation européenne, mais les vices de la société occidentale !

Tout cela n'échappera plus, nous en sommes convaincu, à l'opinion publique. Nous revenons vite en France de nos erreurs, quand elles nous ont fait la dupe des partis. Nous voudrons suivre de plus près les actes du souverain qui aura été notre hôte, et nous ne laisserons pas se glisser entre nous les adversaires d'un gouvernement qui est notre allié, — chose rare ! — parce qu'il a été notre obligé.

C'est à ces divers titres que nous saluons, nous aussi, avec la population parisienne, l'arrivée du Sultan Abdul-Aziz, et que nous applaudissons aux promesses que donne à l'avenir de la Turquie son séjour en France. Il y a là une véritable manifestation politique et sociale, que le génie du prince avait fait pressentir, et dont nous sommes heureux que la France soit le théâtre.

—

On nous écrit de Berlin:

La tendance de notre métropole à devenir le centre de l'Allemagne se remarque non seulement à la population sans cesse croissante, à l'élégance de nos boutiques, mais encore d'une façon réjouissante aux bâtisses de toutes sortes, parmi lesquelles les constructions particulières ne jouent pas le moindre rôle. Bien que l'affluence des étrangers se fût accrue pendant les dernières années, elle s'est développée au plus haut point depuis les dernières acquisitions territoriales de la Prusse et la capitale se prépare en conséquence à rendre le séjour des étrangers aussi agréable que possible. Le grand Hôtel de Rome s'est mis à la tête de ce mouvement en s'agrandissant considérablement aux dépens des propriétés voisines, et il passe aujourd'hui pour le plus grand Hôtel de l'Allemagne. Son front s'étend sur trois rues principales, unter den Linden, Charlotten und Mittelstrasze, et les architectes les plus renommés pour leur talent se sont approprié toutes les expériences qui ont donné une si grande réputation au grand hôtel de Paris.

La cour d'honneur à toiture vitrée, avec ses entrées et ses sorties pour les voitures, avec ses grands escaliers de marbre allant dans toutes les directions, avec son élégante machine de pavillon qui évite la fatigue des ascensions, forme une entrée commode et agréable au bureau de réception, au bureau de renseignements ainsi qu'à toutes les chambres et les salons.

En ce qui concerne les chambres, elles sont installées d'une manière originale et pratique à la fois ; il n'y a de porte de côté dans aucune ; les corridors et les chambres à coucher sont absolument séparés. Par ce moyen non-seulement le bruit qui se fait dans l'hôtel est complétement étouffé, mais il est de plus impossible d'être entendu et observé des chambres voisines.

Les salons de concert, les salles à manger et de lecture, l'élégant établissement de bains, les bureaux de poste et télégraphiques, deux omnibus mis à la disposition des voyageurs pour le service des gares de chemins de fer et beaucoup d'autres installations modernes crées avec sollicitude rendent le séjour du Grand-Hôtel très-agréable.

Un soin attentif a placé non-seulement dans le bureau de réception, mais encore dans toutes les chambres et salons des tarifs indiquant les prix, qui serviront aux voyageurs à choisir leur logement à leur convenance. Les prix varient des plus modestes aux plus élevés selon les exigences, de sorte que les étrangers de toute condition trouvent un accueil proportionné à leurs désirs et inclinations. Le propriétaire M. Adolphe Mühling s'est acquis en tout cas un grand mérite par cette construction ; je vous en fais part, afin que les voyageurs ne se contentent pas d'une visite superficielle du Grand-Hotel de Rome en traversant Berlin. J'ajoute la remarque particulière que le nouveau club agricole est installé au Grand-Hôtel de Rome ; ainsi, les personnes qui s'occupent de cette branche trouveront à nouer dans l'hôtel toutes les relations d'affaires qu'ils jugeront convenables. (*Patrie*).

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Banque Impériale Ottomane.

—

MM. les Actionnaires sont prévenus que le dividende de 8 schellings par action pour l'exercice de 1866, est payable au bureau de la Banque à Constantinople sur présentation du coupon.

Constantinople, 5 juillet 1867.

—

Le général Paul Nicolaiewitch Ignatiew, membre du Conseil de l'Empire a été la semaine passée en visite chez son fils l'ambassadeur de Russie.

S. Exc. qui a rempli, pendant plusieurs années, les fonctions de gouverneur-général de St.-Pétersbourg était accompagnée de son second fils, le colonel Alexis Pavlowitch Ignatiew. (*Lev. Herald*)

Notice sur l'emploi et les avantages de l'extincteur, appareil portatif pour éteindre les incendies. Invention de MM. Charlier et Vignon ; brevetés en France s. g. d. g. et à l'étranger.

EXPERIENCES.

—

Extrait d'un rapport sur une expérience faite à Bordeaux, le 10 juin 1865, devant une Commission nommée par M. le Maire de cette ville, et qui se composait comme suit:

MM. le Maire ;

Lancelot, premier Ingénieur des travaux hydroliques.

Laporte, Commandant le corps des Pompiers ;

Privat, Mécanicien, Président des Prud'hommes ;

Lebas, Ingénieur de la Marine ;

Coureau, Constructeur de navires ;

Garal, Médecin.

A cette Commission s'étaient joints un grand nombre de capitaines au long cours, des chefs d'usine de toutes sortes, etc., etc.

Après diverses expériences des plus concluantes, deux feux, semblables ayant été allumés simultanément, il a suffi, avec l'EXTINCTEUR, d'une seule personne et de quatorze litres de liquide pour éteindre instantanément le premier feu, tandis qu'il a fallu une pompe assez puissante, un temps assez long et trois hommes pour se rendre maître du second.

Etrait du journal le *Moniteur Universel* du soir, du 13 août 1865.

On lit dans le *Journal du Havre* :

Une mesure de prudence, suggérée par la récente catastrophe du *William-Nelson*, vient d'être adoptée par les maisons d'émigration de notre port.

Dorénavant, chaque navire d'émigrants sortant du Havre sera pourvu de deux appareils EXTINCTEURS toujours prêts à fonctionner à la première alarme.

Le *Gabam*, sorti à la marée de ce jour, avec plus de deux cents passagers, pour New-York, est déjà pourvu de ces EXTINCTEURS.

Cette initiative fait honneur à ceux qui l'ont prise, et il suffit de signaler un tel exemple pour qu'il soit bientôt généralement suivi.

Extrait du journal le *Siècle*, du 22 août 1865

LES INCENDIES.

Nous avons assisté, vendredi soir, pour la seconde fois, à une intéressante et curieuse expérience, qui a eu lieu rue d'Abbeville, 3, en présence d'une foule nombreuse.

Dans une vaste cour, des matières combustibles avaient été amoncelées ; des masses de fagots se dressaient çà et là ; des hommes de service répandaient sur ces amas de flots de goudron et de pétrole ; on y mettait ensuite le feu, et quand l'embrassement était complet, quand les flammes s'élevaient à une hauteur prodigieuse, l'inventeur s'approchait, portant sur ses épaules un Extincteur, et, en moins de deux minutes, le feu était complètement éteint.

Cette expérience a été renouvelée sept à huit fois, et le succès a toujours été complet.

On comprend quels services considérables doit rendre cet apereil, que l'on peut toujours avoir sous la main, dans le coin d'une usine, d'un théâtre, d'un appartement, d'un train de chemin de fer, à bord d'un navire, dans un atelier, dans une ferme, dans un établissement quelconque. (*A suivre.*)

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Gallipoli, le 1er juillet.

Dimanche 30 juin, une très-intéressante cérémonie a eu lieu à Gallipoli au palais de notre Gouverneur général.

Menuk bey propriétaire d'un grand shiflik a reçu de la main de notre pacha, Hassan Taxim une grande médaille d'or, récompense méritée des efforts qu'il a faits pour améliorer l'agriculture.

Nous louons également le gouvernement qui récompense le mérite et le bon citoyen qui comme Menuk bey fait des sacrifices depuis plusieurs années pour mettre son pays à même de rivaliser avec les autres.

Le pacha de Gallipoli que le pays aime et vénère a fait un discours de circonstance très applaudi : il cite l'exemple du Menuk bey à tous les agriculteurs et promet au nom de son gouvernement de récompenser tous les citoyens qui par leur industrie et leur zèle amèneront le progrès et le bien-être si utiles au pays.

Les plantations de coton des propriétés de Menuk bey donnent de grandes espérances, nous ne doutons point que la récompense qu'il vient de recevoir va l'encourager et qu'il tiendra à prouver qu'il est digne des bienfaits de son Souverain.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Toulon, 27 juin.

Depuis plusieurs jours une animation extraordinaire règne à Toulon. Dans toutes les rues, des drapeaux, des attributs de toutes sortes pavoisent les maisons et y prêtent une physionomie inaccoutumée. Non loin du port on voit un drapeau vert, sur le milieu duquel se détache un immense croissant étoilé, côte à côte avec deux grandes bannières, dont l'une représente la vierge Marie et l'autre Saint-Louis couronné et l'épée à la main. J'ignore si ce propriétaire de la maison que décorent ces emblèmes, a voulu faire allusion à la réconciliation des deux religions, chrétienne et mahometane, ou bien si le hasard a seul présidé à cet arrangement. S'il n'a voulu que forcer les nombreux passants à s'arrêter devant sa porte, il a réussi plus complètement peut-être qu'il ne le désirait.

Les hôtels de la ville ne suffisent pas à abriter les Ottomans, accourus des quatre coins de la France, pour saluer leur souverain. Le personnel de l'ambassade à Paris est arrivé hier. Le bruit s'est aussitôt répandu dans toute la ville que la flottille ottomane mouillerait le soir même dans notre rade. Mais on ne tarda pas à apprendre que la curiosité impatiente du public avait devancé, en cela la réalité de deux jours au moins, un télégramme de Messine ayant annoncé que le yatch Impérial et son escorte était le matin même en vue. Il n'est donc pas présumable, que les vaisseaux turcs puissent être ici avant le 28 ou le 29.

La foule n'en continue pas moins à stationner sur la rade, regardant avec une curiosité sympathique les turcs qui se promènent au milieu des groupes, attendant, eux aussi, l'arrivée de leur Sultan, mais avec une impatience si bien contenue qu'elle n'altère aucunement la dignité de leur maintien presque solennel qui contraste avec l'extrême vivacité de notre population.

A peine descendu à Toulon, S. Exc. Djémil pacha s'est mis en rapport avec les autorités de la ville et du département, et s'est entendu avec elles sur le cérémonial à observer pour le débarquement du Sultan. Paris connait et apprécie trop les qualités exquises de l'ambassadeur ottoman, pour qu'il soit nécessaire de faire en ce moment son éloge. Je me bornerai à dire qu'à Toulon, il a fait immédiatement la conquête de toutes les personnes qui l'ont approché.

S. Exc. Kiamil bey, grand-maître des cérémonies de l'Empire, seconde l'ambassadeur avec une prévenance intelligente. Grâce à eux, tous les détails qui auraient pu échapper aux autorités françaises, seront scrupuleusement observés et rien ne manquera pour que l'entrée du Sultan en France réponde aux vœux de S. M. Napoléon III. et soit digne des deux souverains.

Le voyage d'Abdul-Aziz en France ne manquera pas d'évoquer le souvenir du Sultan Djem plus connu sous le nom du Sultan Zizim, ce grand proscrit des ottomans, victime de la perfidie des chevaliers de Rhodes, qui mourut prisonnier du Pape Alexandre Borgia.

Pourchassé avec ses compagnons, par les troupes de Bayazid II. Djem s'était réfugié à Rhodes où le grand-maître de l'ordre, Pierre d'Ambusson, lui avait offert un asile. L'illustre fugitif fut reçu avec des honneurs d'autant plus grands que ses hotes voulaient masquer leur trahison le plus longtemps que possible. Se servant du proscrit comme d'une menace perpetuelle, ils extorquaient des sommes immenses de Bajazet et se faisaient donner des privilèges

---

de son mari. Est-ce ainsi qu'elle reconnaîtrait les bienfaits sans nombre qu'elle avait reçus?

Elle pouvait encore se rendre à Orange, trouver auprès de sa tante Héloïse un refuge momentané. Mais alors, qui sauverait Frédéric?

Plus près d'elle, à ses côtés, il y avait madame de Pélussin à qui la veille encore elle n'eût pas hésité à se confier. Mais, dans ces quelques heures, elle venait de sonder la profondeur du mal dans cette femme qui avait voulu la livrer à Chavanet.

Ainsi, de quelque côté qu'elle se retournât, elle ne trouvait aucun secours. Barbassous était pauvre, Chibrac faible et d'ailleurs encore absent. Quant à Chavanet, il avait prouvé par sa conduite qu'on ne pouvait sans danger faire appel à sa pitié.

Restait Dieu qui pouvait rendre à Serverette énergie et courage et lui inspirer une décision salutaire. La pauvre enfant n'y songea même pas.

Elle ne priait plus ; elle ne savait plus prier.

Il avait suffi de trois jours passés dans la maison de madame de Pélussin pour attiédir sa foi.

L'œuvre infernale de cette femme avait porté ses fruits.

Entretiens, lectures, séductions de toutes sortes, elle n'avait rien négligé pour métamorphoser Serverette, qui subissait déjà les conséquences de cette démoralisation toujours facile dans une âme de jeune fille, et plus facile encore dans la sienne, en raison même de son éducation première.

Enfin, le souvenir des aveux passionnés de Chavanet contribuait encore à l'affaissement général de ses croyances. Cet homme l'avait vue la nuit et couchée. Ce souvenir mettait la honte sur ses joues. Le doute arrivait avec la science du mal, et Serverette restait désarmée en face des dangers qui l'environnaient.

On dit que certains reptiles ont le don de magnétiser l'animal qu'ils poursuivent. Si la malheureuse bête a le malheur de fixer son regard sur celui du monstre, elle ne tarde pas à subir une fascination à laquelle succède un engourdissement qui la livre à son ennemi, sans lui laisser le pouvoir de se défendre.

Serverette en était là.

Chavanet l'avait-il deviné ? Ou bien, suivait-il les conseils de madame de Pélussin ? Nous ne saurions le dire. Mais ce qui est vrai, c'est qu'il choisit ce moment pour reparaître devant Serverette.

— Eh quoi ! s'écria-t-elle. Vous osez encore...

Il l'interrompit.

— Je sais tout, dit-il, je peux sauver votre ami, je peux assurer votre bonheur. N'aurez-vous pas confiance en moi ?

Elle se méprit au sens de ces paroles et le regarda sans colère.

— Comment, dit-elle, vous consentiriez à exaucer mes vœux les plus chers ?

— Oui, si vous voulez m'aimer un peu.

Et, en disant ces mots d'une voix pateline, il s'était agenouillé devant Serverette, qui, en l'entendant lui parler ainsi, n'eut même pas le courage de s'indigner.

Mais ses mains étendues en avant s'efforçaient d'éloigner le misérable, qui la voyait palpiter sous son regard chargé de désirs.

— Si vous voulez m'aimer, continua-t-il, je sauverai Frédéric. N'oubliez pas que je puis aussi le perdre. Il suffit que j'aille en ce moment, si vous me poussez à bout, prévenir son commandant, et dans moins d'une heure, le pauvre diable sera arrêté et convaincu de vol...

Serverette ne put s'empêcher de frémir

Sois à moi ! murmura Chavanet éperdu.

En même temps, ses bras entourèrent la taille flexible de Serverette impuissante à se défendre, et ses lèvres effleurèrent les lèvres de l'enfant, qu'aucun homme navait jamais embrassées.

A ce contact, elle sentit un brouillard épais descendre sur ses yeux.

Elle fit un dernier effort pour échapper à son ravisseur.

Mais ses forces la trahirent et elle tomba sans connaissance contre celui qu'elle voulait fuir.

Lorsque Serverette reprit ses sens, il lui suffit de voir Chavanet debout en face d'elle pour tout deviner. Le rouge de la honte monta à son front. Elle lança vers le ciel un regard sublime dans lequel apparurent tour à tour la colère, l'effroi, la résignation.

De ces trois sentiments, le dernier seul subsista.

Chavanet la vit essuyer quelques larmes sur ses paupières fatiguées, passer fièrement devant lui et s'enfermer dans une chambre voisine, d'où elle sortit bientôt habillée pour sortir. Alors, d'une voix grave, elle lui dit :

— Je suis votre maîtresse ; vous l'avez voulu. Qu'allez-vous faire de moi ?

Il s'attendait à une violente colère, à des malédictions, à des larmes. Ce calme le surprenait.

— M'aimeras-tu, Serverette ! demanda-t-il.

Elle ne répondit pas.

— Frédéric est sauvé.

Même silence.

— Je t'épouserai, si je deviens veuf, je te le jure.

— Taisez-vous ! taisez-vous ! s'écria-t-elle. Vous avez fait de moi votre créature. Quel destin me réservez-vous?

— Le plus beau de tous. Parle. Décide toi-même. Veux-tu rester ici ? Veux-tu partir? Je suis ton esclave. Commande, j'obéirai.

Elle secoua tristement la tête.

— Je ne veux pas rester ici, répondit-elle. Tout m'y fait horreur.

— Veux-tu retourner à Saint-Etienne

— Pour trahir ma bienfaitrice, en vivant à côté d'elle? Non ! jamais ! Je ne la reverrai plus !

Et, comme il gardait le silence, elle réfléchit un moment.

— Je veux voir Barbassous, dit-elle.

— Barbassous ! Est ce que tu lui diras !...

Il ne put achever, car elle frappa du pied avec impatience, en s'écriant :

— Je vous dis que je veux le voir ! Qu'on aille le chercher.

Chavanet n'osa pas résister à une volonté si formellement exprimée. Autant il avait été hautain, exigeant, brutal, autant maintenant il était humble, doux et docile.

Il prit place devant un bureau, et séance tenante écrivit un billet qui fut envoyé aussitôt.

En attendant Barbassous, Serverette demeura assise dans un coin de la chambre, immobile, muette, les yeux fixés sur les arbres du jardin, témoins impuissants et silencieux de son infortune. En vain, Chavanet lui parlait de son amour. Elle n'ouvrait pas la bouche. De temps en temps seulement, elle abaissait vers lui un regard qui semblait dire : « J'ai été à vous, qu'exigez-vous encore ? »

Madame de Pélussin étant entrée dans la chambre, Serverette ne se retourna pas de son côté et, comme celle-ci lui adressait la parole, elle dit à Chavanet :

— Faites sortir cette femme.

(*Sera continué*).

pour leur commerce. Afin de mieux s'assurer le prisonnier source intarissable de fortune, ils lui insinuèrent de faire un voyage en Europe pour s'assurer de l'alliance du roi de France et des Princes de l'Italie. Djem persuadé par ses astucieux amis, s'embarqua à Rhodes le 1er septembre 1482 sur une galère de l'ordre. Arrivé à Nice six semaines après, ses geôliers l'y retinrent sous divers prétextes ; mais le scandale de la détention du Prince ameutant contre les chevaliers l'Europe toute entière, on le conduisit dans une commanderie qu'ils possédaient dans les montagnes de Bugey sur les frontières de la Savoie. L'ombrageux grand-maître de l'Ordre ne l'y laissa pas longtemps. Il fit construire au cœur du Limousin au sommet d'un rocher inaccessible, une tour carrée pour y renfermer le Prince et ses geôliers.

La France indignée de tant de cruautés, d'ignominies réclamait Djem. Rome n'élevait pas la voix moins haut. Le grand-maître n'osa résister plus longtemps, et Djem conduit à Toulon fut remis aux légats du Pape. Charles VIII lui donna une escorte d'honneur qui l'accompagna jusqu'en Italie.

Triste jouet du sort, le Sultan ne devait pas voir finir ses infortunes. Aussitôt arrivé à Rome il fut enfermé au chateau St-Ange. Il n'avait fait que changer de bourreaux!

Lorsque plus tard, Charles VIII marchant sur Naples força Alexandre VI à rendre la liberté à son prisonnier, Djem ne sortit que mourant de son cachot. Il expira peu de jours après à Terracine empoisonné par le pape, dit le plus grand nombre des historiens, usé par les chagrins selon quelques chroniqueurs.

Telle fut la fin du fils de Mahomet II. Il a laissé en Europe une mémoire romanesque et poétique qu'ont perpétuée ses malheurs, ses amours et ses écrits.

Mais revenons au voyage du Sultan Abd-ul-Aziz.

Ce fait emprunte aux circonstances actuelles une portée immense à quelque point de vue qu'on l'envisage. La France peut avec raison, y voir un hommage rendu à la prépondérance dont elle jouit en Europe. Pour la Turquie, c'est le gage d'une régénération certaine dont les bienfaits ne tarderont pas à le faire sentir.

Les préjugés avec lesquels les hommes éminents qui dirigent les destinées de l'Empire Ottoman, se trouveraient forcés de compter, pour ne froisser ni des intérêts égoïstes ni des croyances invétérées n'existeront plus désormais, et la Turquie, qui semblait avoir décrû presqu'en raison de son aggrandissement démesuré, rajeunie par ses rapports plus intimes avec la France et raffermie par les sages réformes courageusement entreprises, auxquelles le grand événement qui nous occupe aujourd'hui, donnera plus d'extention encore, reprendra vite dans le monde la place que lui assignent les richesses de son sol, son climat favorisé du ciel entre tous les plus heureux et la vitalité de ses populations.

Depuis François Ier, la Turquie est l'alliée de la France ; alliée loyale et toujours fidèle malgré les conflits que les antipathies de religion soulevaient entre les deux nations.

Après le désastre de Pavie, le Roi-Chevalier ne fit pas en vain appel à Soliman le Grand son ami. Les flottes ottomanes, commandées par l'intrépride Barberousse, balayèrent la Méditerranée de tous les vaisseaux de l'amiral Doria, et, tenant l'Italie et l'Espagne sous la menace d'une descente, contraignirent Charles-Quint à rendre la liberté à son prisonnier, qu'il avait eu la précaution néanmoins de lier par un traité aussi cruel qu'inique, mais qui ne fut pas exécuté.

Si en 1812, l'empereur Napoléon Ier avait noué une alliance intime avec le Sultan Mahmoud qui s'y serait d'autant mieux prêté qu'il admirait et aimait la France autant qu'il haïssait la Russie, la présence d'une armée russe considérable eut été nécessaire sur le Danube, et peut-être, en dépit de l'incendie de Moscou et de la rigueur de l'hiver, la campagne se fut-elle terminée sans les horribles malheurs que nous pleurons encore aujourd'hui !

Ma prochaine lettre vous apprendra l'entrée du Sultan en France.

Abd-ul-Aziz ne séjourna pas longtemps à Toulon, le train impérial l'emportera à Paris, où l'attend la splendide réception que veut Lui faire Son auguste allié, Sa Majesté Napoléon III.

M. le comte de Chabannes, prefet maritime de Toulon vient de recevoir une dépêche de M. Bourée, notre ambassadeur à Constantinople, lui annonçant que le Sultan arrivera en vue de Toulon samedi matin 29 courant.

Les fonctionnaires de la maison de l'Empereur des Français chargés du service particulier auprès de l'auguste personne du Sultan, sont arrivés. Ce sont :

MM. le général de Béville, aide-de-camp.
Le marquis de Caux, écuyer de l'Impératrice.
Le duc de Tarente, chambellan.
Dressé, capitaine du génie et M. Reffey, capitaine d'artillerie, tous deux officiers d'ordonnance.

Nous empruntons au *Moniteur de la Flotte* la correspondance suivante :

Une personne qui vient de visiter les travaux de l'isthme de Suez nous donne des détails qui ne seront pas sans intérêt pour nos lecteurs :

« J'ai profité de mon séjour en Egypte pour aller examiner les travaux du canal de l'isthme de Suez.

» J'ai été surpris du degré d'avancement de ces travaux et de la vigueur avec laquelle ils sont poussés ; je ne m'enthousiasme pas facilement, mais, après avoir été d'une extrémité à l'autre du canal, c'est-à-dire de Suez à Port-Saïd, je n'ai pu m'empêcher de payer un juste tribut d'admiration à l'homme qui a conçu le projet de cette œuvre magnifique, et qui a su trouver l'argent et les hommes nécessaires pour mettre son idée à exécution ; M. de Lesseps est un grand homme et c'est un grand homme plein de bonhomie et de simplicité.

« Sur les 160 kilomètres de longueur qu'aura le canal maritime, la tranchée est ouverte partout, et les puissants instruments de travail inventés ou perfectionnés par MM. Borel et Lavalley, les entrepreneurs de la Compagnie, sont presque partout rendus à leur poste. Ces instruments sont, vous le savez, les dragues d'une puissance inconnue jusqu'ici, et que l'ingénieux *adjatori* metent à même de verser sur les bords du canal sans employer ni chaland, ni porteur, les déblais extraits du fond. Nulle part, dans le monde, la mécanique et la vapeur n'ont été employées d'une façon si intelligente, si variée et si vigoureuse. L'achèvement de l'œuvre n'est plus aujourd'hui qu'une question de temps et d'argent ; mais c'est une question parfaitement limitée ; il aura fallu 300 millions et tous les travaux seront achevés le 1er octobre 1869. Un nouveau traité, qui n'est pas vieux, puisqu'il a été signé le 12 avril, entre MM. de Lesseps et Borel-Lavalley, oblige ces derniers à livrer le canal le 1er octobre 1869 sous peine d'un dédit considérable, et ce sont MM. Borel et Lavalley qui, d'après le travail fourni par leurs dragues depuis le commencement de l'année, ont proposé de fixer cette date du 1er octobre 1869.

» Au reste, on peut dire que du jour où le canal d'eau douce a été fait, le succès de l'œuvre a été assuré ; car ce canal non-seulement a fourni de l'eau à tous les chantiers du désert de Suez, mais encore a permis de faire arriver le gros matériel là où il devait être employé, ce qui eût été impossible sans cela. Songez qu'au commencement, rien que pour fournir l'eau à quelques chantiers, la Compagnie a été obligée d'employer 3,000 *chameaux*. Il en eût fallu plus de 30,000 pour approvisionner tous ceux qui ont été créés aujourd'hui sur ces 160 kilomètres, car on travaille partout à la fois.

» On revient d'une visite à l'isthme un peu chauvin, car, si les ouvriers sont pris un peu dans tous les peuples du bassin de la Méditerranée, les chefs sont exclusivement Français, et cette œuvre gigantesque est exclusivement française.

» Les Anglais, si longtemps opposés et railleurs, ont aujourd'hui complétement changé de camp. Non-seulement ils croient à la réussite ; mais dans l'Inde ils l'appellent de tous leurs vœux ; la visite de l'amiral Paget et des deux gouverneurs de Bombay, M. Fitzgerald et M. Frère, a amené ce résultat. La ville de Bombay ne dissimule pas aujourd'hui que le jour où le canal de Suez sera livré au commerce, elle deviendra la capitale commerciale de l'Inde, le Liverpool indien.

» Je crois que l'intérêt actuel du gouvernement français est de soutenir par tous les moyens possibles la Compagnie du canal ; personne n'ignore que c'est une œuvre française et le relief qui en résultera pour notre nation sera considérable ; le monde verra alors que nous pouvons produire autre chose que des armées, et les idées commerciales des étrangers à notre égard seront complètement changées.

» Port-Saïd, tête du canal de la Méditerranée, est déjà un très-beau port, où j'ai vu entrer sans la moindre hésitation un navire à vapeur de douze cents tonneaux, *la Franche-Comté* à la Compagnie Talabot de Marseille. Il y a six ans, il n'existait là qu'une étroite langue de sable séparant la Méditerranée de cet immense marais salé qu'on appelle le lac Menzaleh. — Port-Saïd, aujourd'hui ville de 10,000 âmes, possède deux bassins, un avant-port, une rade, des ateliers à faire envie à bien des arsenaux, tout cela sorti d'un coup de baguette du lac ou de la mer, c'est tout simplement merveilleux. »

(*Isthme de Suez.*)

VARIÉTÉS.

La *Gazette des Tribunaux* raconte un acte de piraterie commis en plein jour et en plein Paris sur la Seine :

« Un attroupement considérable de curieux s'était formé sur les deux berges de la Seine, à la hauteur du pont Napoléon (12e arrondissement), près duquel était amarré un bateau de construction égyptienne se rendant au quai d'Orsay, pour débarquer ses passagers à l'Exposition universelle. Ce bateau, venu de Marseille, avait un équipage entièrement composé d'Egyptiens, sauf deux personnes qui servaient d'interprètes au capitaine et à ses officiers.

» Depuis quelques instants déjà, les interprètes étaient descendus à terre, lorsque huit ou dix rôdeurs du port, témoins de l'arrivée du bateau, sautèrent sur la planche servant de passerelle, et parvinrent à se glisser à bord. Ils furent cordialement reçus par les marins égyptiens, qui leur offrirent des cigares et du café.

» Malheureusement ces démonstrations hospitalières s'adressaient à des gens incapables de les apprécier, et qui se hâtèrent de répondre par des injures, même par des voies de fait, à la bonne réception des égyptiens. Plusieurs des curieux attroupés sur le rivage s'empressèrent d'avertir deux sergents de ville ; ceux-ci arrivèrent bientôt et montèrent sur le navire ; mais déjà les agresseurs, prévoyant l'issue de l'événement, avaient pris la fuite.

» Une enquête a été commencée par M. le commissaire de police du quartier, à l'effet de rechercher ces individus. »

—

On ne calomniera jamais autant l'humanité qu'on a calomnié les bêtes. Le professeur *Vogt* de Genève a relevé la liste des préjugés funestes répandus dans le monde sur le compte des animaux, surtout des animaux inoffensifs. Ainsi, le *coléoptère* connu sous le nom de *croque-mort*, un rôdeur de maison que l'on trouve la nuit sous la main, lorsqu'on prépare des médicaments pour les malades, a reçut son nom populaire de cette rencontre ; mais il n'est ni un présage, ni une raison de mort. Il en est ainsi de l'insecte appelé *hortoge de mort*, dont les coups sourds dans le bois qu'il fouille imitent le battement d'une montre. « Cet animal, dit le professeur, pense moins à la mort qu'à la vie future qu'il peut donner lui-même. Il appelle sa femelle en frappant avec la tête. »

Sous les plantes de nos jardins travaillent les *courtillières*. Ces hideux animaux ont leurs amours comme les nôtres, ce que constate en passant l'excellent professeur. Il a étudié la chose de très-près, car il raconte qu'en juin et en juillet, le mâle sa place devant le trou qui mène aux galeries souterraines, et il appelle sa femelle en jouant avec les pattes de derrière du violon sur le bord de ses ailes. Cela ressemble à peu près au bruit que fait le grillon des champs. L'insecte mélomane, l'insecte offrant une sérénade à son amoureuse, n'est-ce pas une leçon donnée au peu de courtoisie des bipèdes ?

—

Relique d'un autre âge. — Il y a à New-York une maison active et intelligente qui a toujours sous la main quelque curiosité attrayante, quelque raraté, quelque bibelot de haut goût dont elle régale les délicats : c'est la maison Browne et Spaulving, au coin de Prince street et de Broad way. On y voit en ce moment une magnifique tabatière, présent royal de Louis XVI au colonel John Laurens, de la Caroline du Sud, qui fut aide de camp du général George Washington. Le colonel Laurens avait été en visite à la cour de France comme envoyé extraordinaire du gouvernement des Etats-Unis, pour négocier un emprunt. C'est à cette occasion que le roi lui a offert ce précieux présent, en témoignage de l'estime qu'il avait conçue pour l'envoyé américain. Le couvercle de la boîte représente une belle miniature de Louis XVI, encadrée dans un double cercle formé de cinquante-huit diamants.

Cette relique a été en la possession des descendants du colonel Laurens depuis sa mort, et est aujourd'hui la propriété d'une dame veuve, sa parente, qui a tout perdu pendant la guerre qu'il l'a envoyée à New-York pour être vendue. C'est tout ce qui lui reste pour elle et ses enfants, c'est-à-dire à peu près une valeur de 10,000 dollards.

MM. Browne et Spaulding ont aussi en dépôt plusieurs pièces d'ameublement ayant appartenu à la malheureuse reine Marie-Antoinette, entre autres un chiffonnier et une table en marquetterie, un tête-à-tête, des vases en porcelaine de Sèvres, etc., et autres articles d'un prix inestimable. Quand le clinquant aura passé de mode et que l'on en sera ici au luxe sérieux, au véritable luxe artistique, MM. Browne et Spaulding auront chance de trouver le placement de ces splendides bibelots.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 6 Juillet	56 28
Clôture	du 6 Juillet	56 32

Corespondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille 29 juin.

Blés. — Le marché est calme mais non cependant sans activité : il se fait toujours quelques affaires, par petites parties. — Enos 126/122 51 fr. 50 cent. 125/119 51 fr. Berdianska 128/124 38 fr. 75. Kustendje 128/124 36 fr 25. Danube 127/123 34 fr. 25. Pologne 128/124 38 fr. 50 aux 160 litres. Escompte 1 o/o à l'entrepôt. Le stock à Marseille est d'environ, 6,500,000 kil. il était de plus de sept millions de kilogrames la semaine dernière.

Soies Cocons. — Calme également ; on attend les prochaines dépêches de Chine et du Japon pour voir quelle position prendra cet article sur notre marché pour la prochaine campagne Les prix d'ailleurs sont montés très-haut cet hiver et ce printemps et il n'est pas étonnant que la baisse soit survenue et se maintienne. Cocons de Salonique ou Volo, 26 fr. le kilo rendement de 4 pour 1. Syrie 24 fr 50. Soies de Syrie 103 à 105 disponible 106 à 107 fr. à livrer. Perse 48 fr. le kilo.

Graines Oléagineuses. — Calme encore, par suite de nombreux arrivages. Sésames du Levant 64 fr. mais par petites parties. Les lins seuls sont très bien tenus à 38 fr..

Cotons. — Baisse, à la suite de la dépréciation que subit l'article dans le nord On ne fait plus les Salonique qu'à 112 fr. et 115 fr. maximum, disponibles ; Trébisonde, 85 à 87 fr. D'ailleurs les transactions sont fort peu annimées.

Suifs. — Les cours sont bien soutenus avec tendence à la hausse. Russie, 107 à 107 fr. 50 les o/o kilo à l'entrepôt d'octroi.

Peaux. — Presque pas d'affaires, je n'ai qu'à vous confirmer les cours nominaux de mon dernier courrier. De même que pour les cours des diverses.

Laines. — dont le stock augmente tous les jours et s'élève aujourd'hui à plus de 24,000 balles. De long-temps, cet article ne se relèvera sur notre marché.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 28 juin.

Céréales. — Sur le marché de Paris, les farines de consommation sont fermement cotées de 68 à 72 fr. le sac de 157 kil., net, avec affaires toujours calmes en boulangerie.

Le marché de Bordeaux est sans affaires, avec des prix faibles que le manque d'acheteurs devra faire baisser encore. On offre les beaux blés à 26 fr. les 80 kil., mais sans le moindre succès.

Les farines sont en assez mauvaise situation ; on fixait couramment les belles marques de ville à 23 fr. les 50 kil., et les Nérac à 24, mais la boulangerie ne prend rien, même à ces conditions Les repassses et les sons manquent ; aussi leur prix est-il grandement en faveur, on ne craint pas de demander 10 fr. des 50 kil. pour les repasses et 875 pour les sons.

Sucres. — Sur le marché de Paris, cours officiels, sucre brut indigène 57, le tout aux 100 kil., entrepôt de Paris.

Cours commerciaux, sucres bruts indigènes, disponibles et courant, 57 ; juillet et août, 57 ; les 4 mois d'octobre, 57 à 57 50, les 100 kil., type n° 12, au droit de 42 fr.

A Bordeaux, Guadeloupe, usine, au quai, 59.

Au Havre, Antilles, 48 ; Antilles, usine, 53.

A Nantes, Réunion, fr. 52 la bonne qualité.

Cafés. — Sur la place du Havre, Haïti 69, int ; Rio, 67.

Bordeaux, Rio non lavé, 67.

Huiles et graines. — Cours officiel. Huiles, les 100 kil., hors barrière (entrée 27 50). Colza, disponible en tous fûts, 95 ; en tonnes, 96 50 ; épurée en tonnes, 104 50. Lin en fûts, 104 ; en tonnes, 105 50.

Cours commercial. Colza disponible et courant du mois, 95 ; juillet et août, 96 ; 4 derniers, 97. Lin, brute, disponible en tous fûts de toute provenance, 104 ; courant du mois, 104 ; juillet et août, 101 50 ; 4 derniers mois, 99.

Graines (l'hectolitre). Colza, 22 à 24 50 ; œillette, 44 à 46 ; cameline, 16 à 19 ; chanvre, 14 ; lin, graines indigènes, 26 à 29 ; graines étrangères, 24 à à 26 50.

Tourteaux (les 100 kil.). Colza, 15 75 à 16 75 ; œillette, 18 à 18 50 ; cameline, 15 à 15 50 ; chanvre, 13 à 14 ; lin, graines indigènes, 28 à 28 50 ; graines étrangères, 26 à 27.

Soies et soieries. — Place de Lyon, dernier numéro placé des soies et bobines du mois, 1,963.

Dernier numéro des ballots pesés, 584.

Un certain calme règne sur le marché de Lyon ; cependant les prix pour la marchandise fine restent fermes.

Les demandes de grèges sur la place d'Anduze, sans être actives, sont assez soutenues, mais il se fait peu d'affaires, les détenteurs se montrant dès le début peu disposés à concéder sur leurs prix de revient ; on cite néanmoins quelques marchés engagés à fr. 115 le kil. En 2e fil, on fait couramment, même pour les paquetailles fr. 100 net le kil.

Le marché de Cavaillon s'est montré, pendant ces derniers jours, très-calme faute d'acheteurs, et faut le dire aussi, faute d'approvisionnements, aussi il s'en est suivi une baisse de 4 à 6 fr. sur toutes les qualités. On paie 70 à 72 fr. les basses croisées qui s'étaient vendues 78 fr. On paie 73 à 75 les plus belles balles qui s'étaient vendues 82, et 87 à 90 fr. les jolies paquetailles qui s'étaient vendues 93 et 95. Frisons, cocons de graines, bourres de soies également en baisse.

La fabrique, écrit-on de Gênes, a montré cette semaine une petite tendance vers la reprise, tendance qui a même été suivie de quelques achats.

Toutefois ce léger mouvement vient toujours se briser devant la fermeté des détenteurs. Quant à la récolte, elle est, en Italie, de beaucoup supérieure à celle de l'année passée. Comme qualité, le succès est le même.

Voici quelques prix empruntés à la cote officielle des soies à Milan :

GREGES. Nôtres belles, 10|12, 106 fr.
TRAMES. Nôtres sublimes 18|22, 121 50 à 122.
» belles 20|26, 116 60.
» » courante, 24|28, 108 50 à 109.
» » » 26|30, 107.
» » 26|30, 104.
» » » 28|34, 104 à 105.
» » 28|34, 103.
ORGANSINS. Nôtres sublimes 16|20, 133 50.
Jaunes cocons de Syrie 16|20, 135 80.
Nôtres classiques 18|22, 128 50 à 129.
Beaux courant 18|22, 125 25.
» 20|24, 121 à 122.
» courant 20|24, 117 75.
Beaux courant 22|26, 118 50 à 119.
» 22|26, 115.
Déchets. 32.

Place de Lyon, cours officiel des soies constaté par MM. les courtiers. Les prix sont sans escompte, valeur à 90|100 jours, 22 juin 1867.

ORGANSINS DE FRANCE.

Marques privilégiées	24|28	132	135
Filature et ouvraison, 1er ordre	20|28	125	130
» » 2e »	20|28	121	125
» » 3e »	20|28	—	—
Coc. étrang.	18|20	—	—
Filature drachat de France	22|28	118	122
» de Brousse	20|24	126	130
» »	24|28	—	—
» du Levant	20|24	—	—
» classique d'Italie	20|24	120	125
Ouvrasisons. Grèges de France	20|24	110	118
» de Piémont et d'Italie	24|28	—	—

TRAMES DE FRANCE.

Filature et ouvraison 1er ordre	20|28	124	127
» » 2e »	20|28	120	129
» » 3e »	20|28	—	—
» » Coc. étrang.	22|28	—	—
Ouvraisons	24|28	—	—
»	28|32	—	—
Bouts	36|40	—	—
»	40|45	—	—

ORGANSINS DU PIÉMONT. —	*Tir. et Ouv.*		*Cour.*	
20|24	—	—	—	—
24|22	122	126	—	—
28|32	—	—	—	—
36|40	—	—	—	—
TRAMES DU PIÉMONT.				
20|24	—	—	—	—
24|28	—	—	—	—
28|32	—	—	—	—
32|36	—	—	—	—
ORGANSINS D'ITALIE. —	*Classiques.*		*Courants.*	
16|20	—	—	—	—
20|24	—	—	114	118
24|28	—	—	—	—
28|32	—	—	—	—
TRAMES D'ITALIE.				
16|20	—	—	—	—
20|24	116	120	—	—
24|28	—	—	102	110
28|32	—	—	—	—
ORGANSINS DU BENGALE.				
24|28	101	106	—	—
28|32	—	—	—	—
32|35	—	—	—	—
TRAMES DU BENGALE.				
24|28	100	105	—	—
28|32	—	—	—	—
40|45	—	—	—	—
ORGANSINS DE CHINE.				
ouvr. fr. 1	—	100	—	105
» 2	—	—	—	—
» 3	—	—	—	—
ouvr. étr. 1	—	—	—	—
» 2	—	—	—	—
» 3	—	—	—	—
TRAMES DE CHINE.				
ouvr. fr. 1	—	96	—	100
» 2	—	90	—	94
» 3	—	—	—	—
Tours co. 30|40	—	—	—	—
» 40|50	—	—	—	—
» 60|80	—	—	—	—
ORGANSINS DU JAPON.				
ouvr. fr. 24|28	—	—	—	—
» 28|30	—	112	—	115
» 30|35	—	—	—	—
TRAMES DU JAPON.				
ouvr. fr 26|30	—	111	—	114
» 30|35	—	—	—	—
» 35|40	—	—	—	—
ORGANSINS CHINE-CHINE.				
1er ordre	—	—	—	—
2me »	—	—	—	—
TRAMES CHINE-CHINE.				
1er ordre	—	—	—	—
2me »	—	—	—	—

GRÈGES DE FRANCE.	*1er ordre*		*2me ordre*	
10|12	—	—	—	—
12|14	—	—	—	—
	1er ordre		*Courante.*	
	—	—	—	—
	—	—	—	—
GRÈGES D'ITALIE.	*Classique.*		*Courant.*	
9|16	—	—	—	—
10|12	—	—	98	105
12|14	—	—	—	—
GRÈGES DE BROUSSE.	*1er ordre.*		*Courant.*	
9|11	—	—	—	—
10|12	—	—	—	—
11|13	—	—	—	—
GRÈGES DE BENGALE. —	*Filat. europ.*		*Natives.*	
12|14	78	88	—	—
14|16	75	80	—	—
16|20	—	—	—	—
GRÈGES DE SYRIE.	*1er ord.*		*Cour.*	
9|11	—	—	—	—
10|12	—	—	—	—
11|13	—	—	—	—
GRÈGES DE CHINE.				
1er ordre	—	—	—	—
2e »	—	—	—	—
3e »	81	85	—	—
4e »	—	—	—	—
GRÈGES DU PIÉMONT.				
10|12	—	—	—	—
12|14	—	—	—	—
14|16	—	—	—	—
GRÈGES DU JAPON.				
1er	98	102	—	—
2[e]	92	97	—	—
3[e]	—	—	—	—

Cotons. — Le marché du Havre reste faible et irrégulier dans la parité de 122 50 pour très ordinaire Louisiane. A livrer et à terme, les prix sont en baisse marquée.

A Liverpool, marché calme et irrégulier, Louisiane, 11 3|8. Oomrawattee, 8 7|8, Bengale, 7 à 7 1|4 ; Middling Upland, 11 1|2 ; fair égyptien 15 1|2 ; Smyrne, 9 1|2.

On écrit de New-York que les exportations continuent sur une échelle libérale eu égard à la saison avancée, à la réduction des stocks. Un fait à remarquer, c'est le chiffre important des expéditions qui ont eu lieu pour la France. On parle toujours favorablement de la prochaine récolte. Il y aura amélioration dans l'organisation du travail. D'après les derniers télégrammes du Sud envoyés de New-York, le 21 juin :

Recettes de la semaine en cotons .	bal.	10,000
Export. » pour l'Angleterre.	»	13,000
» » pour le continent.	»	7,000
Stocks dans tous les ports de l'Union.	»	230,000
Recettes totales depuis le 1er 7bre .	»	1,816,000
Exporp. totales depuis le 1er 7bre pour l'angleterre	»	1,106,000
Dito Dito pour le continent .	»	296,000
Cours du Middling de Liverpool à New-York		27 —
Dito Dito à Mobile		24 1|2
Cours du Middling Upland à New-York .		26 1|2

—

Notre bourse a été loin d'être brillante cette semaine, et nos valeurs ont subi un léger mouvement de recul qu'on peut attribuer pour la plus grande partie aux bruits qui circulent sur une prochaine dissolution du Corps législatif.

L'émission de bons du trésor pour couvrir un déficit de 158 millions a produit également une impression défavorable, et on y a vu le prélude d'un emprunt. On dit que la commission du budget se montre contraire à l'émission de ces bons, et qu'il y aurait un fort désaccord entre elle et le gouvernement.

On parle enfin du remplacement de M. Rouher par M. Behic au ministère des finances.

Le 3 0|0 se tient entre 69 20 et 69 15. L'Italien fait 52 65 La Dette turque, 34 05.

Quant au bilan hebdomadaire de la banque, il indique toujours la stagnation des affaires. L'encaisse métallique a augmenté de 14 millions, et s'élève à 884 millions. Il y a une diminution de 1 million dans la circulation qui s'élève à 1 milliard 39 millions. Pas de variation dans le portefeuille ; augmentation de 12 millions sur les comptes des particuliers, et de 7 sur le compte du trésor.

Mouvement du port.

DEPARTS des bat. à voile du 5 Juillet.

(Suite)

— brik prus. *Alwina*, cap. Klickow, blé.
FALMOUTH bar. ang. *Ligure* cap. Poland, blé.
MER-NOIRE bar. ang. *Lord Clyde*, cap. Muit, blé.
ENOS br. ital. *E. Sofia*, cap. Caffiero, lest.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 1er juillet.

(*Suite*)

de IBRAILE pour Marseille, bar. hell. *Aspassia*, cap. Maroula, blé.
— pour Marseille br. ital. *Mater*, cap. Vianelo,
de GALATZ pour Marseille, br, hell. *Marigho*, cap. Anastassopoulos, blé.
de NICOLAEFF pour Rotterdam, bar. angl. *Tatulo* cap. Th. Davis, seigle.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Nuovo San Michele*, cap. M. Polumbo. blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Williams*, cap. Miller, blé.

du 2

de TAGANROK pour Syra, br. hell. *Jonio*, capit. Saris, blé.
de BERDIANSKA pour Falmouth, br. autr. *Oro*, capit. Criletich, blé.
— pour Cork or Falmouth, baik autr. *Roma*, cap Haracich, grain de lin.
de ODESSA pour Cork or Falmouth. bar. italien, *Calcutta*, cap. Cacace. blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Juanitée*, cap. Atkinson, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. russe, *Kare*, cap. Widgran, blé.
BERDIANSKA pour Falmouth, bar. aut. *Domenica* crp, Corsano, blé.
— br. ang. *Serafino*, cap. Fenwik, blé.
de NICOLAEFF pour Falmouth, bark prus, *Meta elishbeth*, cap. Zuhlke, blé.
— pour Falmouth, bark angl. *Dorothy*, cap. William Grey, blé.
— pour Falmouth, bark aut. *Jessa*, capi. Goich,
de TAGANROK pour Marseille, br. hell. *Tharos*, cap. Apostolu, blé.
— pour Messine, br. hel. *Yoanis*, cap. Cambanidhis, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Neos Leonidas*, cap S. Polytis, maïs.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 27

MESSINE br. hell *Cefalonia*, cap. Rossolimos,
— br. hell, *Alithis Adelfotis*, cap. And. Zuppas div. marchandises.
MARSEILLE br. hell. *Catterina*, cap. Gregoriou, l.
— br fr. *Castor*, cap. Argou, lest.
MALTE bar ang. *South Port*, cap. Efford, lest.
— bar. aug. *Ruby*, cap. Strous, lest.
— bark ang. *England*, cap. Whithwill, lest.
NAPLES br. ital. *Emilia Mignone*, cap. Meglio, lest
GENES bar. ital. *F. Donavaro*, cap. Gardcllo, lest.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sa.. opér. douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en to s genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libra.. s Turcs.)

Dépôt de Cigares

ASSORTIMENT DE 70 QUALITÉS ET FAÇONS

Vente en gros et par boîte.

J. H. RIECKEHOFF, Moumhané cité française n° 24 au 1er, chambre n° 2.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIEN DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

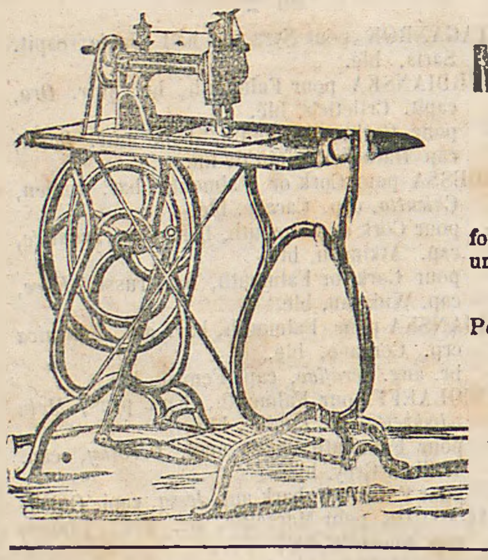

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six [illegible]ettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
L'EMPIRE OTTOMAN.

MM. les Actionnaires sont prévenus que l'Assemblée Générale du 2 courant (n. s.) a fixé la somme de Liv. T. 100,000 à repartir sur 100,000 Actions de la Société comme dividende pour la seconde année sociale terminée le 31 décembre 1866.

Ce dividende de Piastres 100 par action (a 109 1/2 Liv. S. O. 18. 3 1/6) sera payé à la caisse de la Société Générale Camondo-Han, à Galata, à partir du 1er juillet prochain conformément aux statuts.

Constantinople, le 22 mai 1867.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous res produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous le paye.

CHANCELLERIE

DE LA LÉGATION ROYALE DE PRUSSE

A CONSTANTINOPLE.

A partir du 1er juillet, les fonctions de Secrétaire du Tribunal de Commerce sont exercées par M. Bartels, Vice-Chancelier *ad-interim*.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Proven

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vemouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à pr x réduits

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRÈRES Cité françases

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspart icipation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sep' ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine. Galata,

DENTIFRICE-ANATHERINE

EXCLUSIVEMENT PATENTÉ

EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dendis . G. POPP. de Vienne attire depuis plu d 15 ans de plus en plus l'attention des per onnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et les préserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les sbès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu de villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.

Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.

Poudre vegétale franc 1. 60.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T		
6	27	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	57	2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8	27	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	27	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	57	6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.*)
11	57	2	4	50	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, R.-Hissar, Arnaoutkeuï, Ortakeuï, Bechiktach.
7	13	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
7	57	11	12	50	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	42	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	12	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	57	14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	42	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
9	27	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	27	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	57	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	27	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T		
8	27	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	42	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	42	5	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10	12	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	27	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtche, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	57	3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	42	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian. Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	42	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.*)
4	42	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
5	27	5	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (*retour direct au pont.*)
5	27	18	10		pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé
5	57	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé.
6	27	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré.(*)
6	27	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
6	57	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	42	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5	12	3	10	45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6	42	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les vendredis à 5 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yeni-mahallé touchant toutes le. échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage puor le Pont.

H. F.		H. T.		
7	27	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7	57	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	57	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Buyukdéré, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	42	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	12	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	12	9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	12	10	45	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

H. F.		H. T.		
8	12	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Therapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
9	12	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
9	45	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukderé.
10	27	3		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukderé.
2	27	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4	57	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yénimahallé.
5	57	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	15	10	45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénike Thérapia, Buyukdéré.
6	42	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne de Cartal et des îles des Princes.

A partir du 19 juin (1er juillet) jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
7	27	10	12		de Pandik touchant Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	27	16	12		de Prinkipo, touchant Villa-Giacomo, Halki.

Départ du Pont

H. F.		Nos	H. T.		
5	12	10	9	45	pour Proti, Antigone, Prinkipo, Cartal et Pandik.
5	27	16	10	30	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
3	27	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	12		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	57		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
8	42		1	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.
9	57		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	42		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Tous les jeudis et vendredis matin à 3 h. il y aura un départ du pont pour Halki et Prinkipo, avec retour à 7 h. de Prinkipo en touchant Halki.

AVIS.

Un homme versé dans la langue italienne, calligraphie, géométrie et dessein linéaire offre ses services auprès de quelque famille ou de quelque architecte ou ingénieur.

S'adresser au bureau du journal aux initiales C. B.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- No 153.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS.— Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 9 Juillet.

Télégrammes Officiels.

Paris, 8 juillet.

Leurs Majestés l'Empereur et le Sultan ont été aujourd'hui à St-Cloud et au bois, la promenade a duré plus de 2 heures. Leurs Majestés jouissent d'une santé excellente.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Agence Havas.)

Paris, 7 juillet, 6 h. 40 m. soir.

Le Sultan a reçu le Roi de Saxe, le maréchal Canrobert, M. Schneider, président du Corps législatif. Il s'est promené à St-Cloud avec l'Empereur, Djémil pacha et le général Pajol.

Le roi de Prusse revenant d'Angleterre a passé exprès à Paris pour visiter le Sultan.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Discours prononcé par Sa Majesté l'Empereur à la distribution des prix de l'Exposition Universelle le 1er juillet 1867.

« Messieurs,

« Après un intervalle de douze ans, je « viens pour la seconde fois distribuer les « récompenses à ceux qui se sont le plus « distingués dans ces travaux qui enrichissent les nations, embellissent la vie et « adoucissent les mœurs.

« Les poëtes de l'antiquité célébraient avec « éclat les jeux solennels où les différentes « peuplades de la Grèce venaient se disputer le prix de la course. Que diraient-ils « aujourd'hui, s'ils assistaient à ces jeux « olympiques du monde entier, où tous les « peuples, luttant par l'intelligence, semblent « s'élancer à la fois dans la carrière infinie « du progrès, vers un idéal dont on approche sans cesse, sans jamais pouvoir l'atteindre?

« De tous les points de la terre les représentants de la science, des arts et de l'industrie, sont accourus à l'envi, et l'on « peut dire que peuples et rois sont venus « honorer les efforts du travail, et par leur « présence les couronner d'une idée de conciliation et de paix.

« En effet, dans ces grandes réunions, « qui paraissent n'avoir pour objet que des « intérêts matériels, c'est toujours une pensée morale qui se dégage du concours « des intelligences, pensée de concorde et « de civilisation. Les nations, en se rapprochant, apprennent à se connaître et à « s'estimer ; les haines s'éteignent, et cette « vérité s'accrédite de plus en plus, que la « prospérité de chaque pays contribue à la « prospérité de tous.

« L'Exposition de 1867, peut, à juste « titre, s'appeler *universelle*: car elle réunit les éléments de toutes les richesses « du globe; à côté des derniers perfectionnements de l'art moderne apparaissent « les produits des âges les plus reculés, de « sorte qu'elle représente à la fois le génie « de tous les siècles et de toutes les nations. Elle est universelle : car à côté des « merveilles que le luxe enfante pour quelques-uns, elle s'est préoccupée de ce que « réclament les nécessités du plus grand « nombre. Jamais les intérêts des classes « laborieuses n'ont éveillé une plus vive « sollicitude. Leurs besoins moraux et matériels, l'éducation, les conditions de « l'existence à bon marché, les combinaisons les plus fécondes de l'association, « ont été l'objet de patientes recherches et « de sérieuses études.

« Ainsi, toutes les améliorations marchent « de front. Si la science, en asservissant la « matière, affranchit le travail, la culture de « l'âme, en domptant les vices les préjugés « et les passions vulgaires, affranchit l'humanité.

« Félicitons-nous, Messieurs, d'avoir reçu « parmi nous la plupart des souverains et « des princes de l'Europe et tant de visiteurs « empressés. Soyons fiers aussi de leur « avoir montré la France telle qu'elle est, « grande, prospère et libre. Il faut être « privé de toute foi patriotique pour douter « de sa grandeur, fermer les yeux à l'évidence pour nier sa prospérité, méconnaître ses institutions, qui parfois tolèrent « jusqu'à la licence, pour ne pas y voir la « liberté.

« Les étrangers ont pu apprécier cette « France, jadis si inquiète et rejetant ses « inquiétudes au delà de ses frontières, aujourd'hui laborieuse et calme, toujours « féconde en idées généreuses, appropriant « son génie aux merveilles les plus variées « et ne se laissant jamais énerver par les « jouissances matérielles.

« Les esprits attentifs auront deviné sans « peine que, malgré le développement de la « richesse, malgré l'entraînement vers le « bien-être, la fibre nationale y est toujours « prête à vibrer dès qu'il s'agit d'honneur « et de patrie ; mais cette noble susceptibilité ne saurait être un sujet de crainte « pour le repos du monde.

« Que ceux qui ont vécu quelques instants « parmi nous rapportent chez eux une juste « opinion de notre pays ; qu'ils soient persuadés des sentiments d'estime et de sympathie que nous entretenons pour les nations étrangères et de notre sincère désir « de vivre en paix avec elles.

« Je remercie la Commission impériale, « les membres du Jury et les différents comités, du zèle intelligent qu'ils ont déployé dans l'accomplissement de leur mission. Je les remercie aussi au nom du « Prince impérial que j'ai été heureux d'associer, malgré son jeune âge, à cette « grande entreprise dont il gardera le souvenir.

« L'Exposition de 1867 marquera, je l'espère, une nouvelle ère d'harmonie et de « progrès. Assuré que la Providence bénit « les efforts de tous ceux qui, comme nous, « veulent le bien, je crois au triomphe définitif des grands principes de morale et « de justice qui, en satisfaisant toutes les « aspirations légitimes, peuvent seuls consolider les trônes, élever les peuples et « ennoblir l'humanité. » *(Moniteur.)*

M. de Savigny sera nommé chancelier de la Confédération du Nord. *(Pays)*

—

Le czar a décoré le comte de Bismark de l'ordre d'Alexandre Newski en brillants. *(Ind.)*

—

Les fêtes du dix-huitième centenaire du martyre de saint Pierre et de saint Paul ont commencé le 28 juin et ont dû se poursuivre jusqu'au 7 juillet. La municipalité et les habitants de Rome ont fait de grands préparatifs à l'occasion de cette solennité. *(France)*

—

D'après l'*Italie*, on parlait à Florence, d'une nouvelle tentative d'invasion qui aurait eu lieu sur la frontière méridionale des Etats Pontificaux. Il s'agirait d'un rassemblement d'une centaine d'individus qui auraient été dispersés par les troupes. *(Pungolo)*

—

Des renforts considérables viennent d'être dirigés par le gouvernement italien sur les frontières pontificales. *(Moniteur)*

—

Les journaux ministériels de Londres émettent l'avis qu'il est nécessaire de faire la guerre à l'Abyssinie pour délivrer les prisonniers anglais. *(Débats)*

Voici la liste des délégués des divers Etats réunis sous la haute présidence de Monseigneur le Prince Napoléon :

Conférence Monétaire Internationale.

FRANCE.

S. Exc. le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères, *président* ;
S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat et des finances, *président ;*
M. de Parieu, vice-président du conseil d'Etat, membre de l'Institut, *vice-président* ;
M. de Lavenay, président de la section des finances au conseil d'Etat ;
M. Herbet, ministre plénipotentiaire, directeur au ministère des affaires étrangères ;
M. Sutilleul, directeur au ministère des finances.

AUTRICHE.

M. le baron de Hock, conseiller intime, membre de la chambre des seigneurs.

BADE.

Le baron de Schweizer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du grand duché à Paris;
M. Dietz, conseiller intime, commissaire général du grand-duché à l'Exposition universelle.

BAVIÈRE.

M. de Hermann, conseiller d'Etat;
M. de Haindi, directeur de la Monnaie.

BELGIQUE.

M. Fortamps, sénateur, directeur de la Banque de Belgique ;
M. Stas, membre de l'Académie royale, commissaire des monnaies.

DANEMARK.

Le comte de Moltke Hvitfeldt, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris.

ESPAGNE.

Don Jose Polo de Bernabe y Borras, député aux cortès.

ÉTATS-UNIS.

M. Samuel B. Ruggles, délégué à l'Exposition universelle.

GRANDE-BRETAGNE.

M. Thomas Graham, directeur de la Monnaie royale ;
M. Rivers Wilson, attaché à la Trésorerie.

GRÈCE.

M. Delyannis, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris.

ITALIE.

Le chevalier Artom, conseiller de la légation d'Italie à Paris ;
M. F. Giordano, inspecteur au corps royal des mines, commissaire à l'Exposition universelle.

PAYS BAS.

M. Vrolik, ancien ministre des finances ;
M. Mees, président de la Banque néerlandaise.

PORTUGAL.

Le comte d'Avila, pair du royaume, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Fidèle à la cour de Madrid, commissaire général à l'Exposition universelle ;
Le vicomte de Villa-Maior, pair du royaume, membre du jury à l'Exposition universelle.

PRUSSE.

M. Meinecke, conseiller intime supérieur des finances ;
M. Herzog, conseiller intime au ministère du commerce, commissaire à l'Exposition universelle.

RUSSIE.

M. de Jacobi, conseiller privé, membre de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.

SUÈDE ET NORVEGE.

M. Wallemberg, membre de la première chambre de la diète suédoise, directeur de la Banque de Stockholm ;
M. Broch, membre du Storthing norvégien, président de la commission centrale de Norvège pour l'Exposition universelle.

SUISSE.

M. Kern, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris ;
M. Feer-Herzog, membre du conseil national suisse ;
M. Escher, directeur de la Monnaie fédérale.

TURQUIE.

S. Exc. Djémil Pacha, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Sublime Porte ;
Mihran Bey Duz, membre du grand conseil, directeur de la Monnaie.

WURTEMBERG.

Le baron de Soden, conseiller intime de légation.

Secrétaire de la conférence.

M. Clavery, rédacteur au ministère des affaires étrangères.

Secrétaire adjoint.

M. Roux, attaché à la vice-présidence du conseil d'Etat.

PHILOSOPHIE POLITIQUE.

Ce que l'on appelle la philosophie de l'histoire, c'est-à-dire le jugement des siècles, résultat de la comparaison des événements, qui conduit à augurer des faits par les causes, peut être également appliqué à la politique contemporaine.

La méthode à suivre est très-simple pour les hommes que la passion n'égare pas, et qui, soit par leur position, soit par leurs goûts, soit par un mépris indifférent, se tiennent au-dessus ou à l'écart du tapis vert où les joueurs officiels, pâlis, enfiévrés, aveuglés par la jalousie et la convoitise, se disputent la curée.

Le philosophe, et en général l'homme rapproché de l'état de nature, le laboureur, le soldat, l'artisan, le matelot, emploient un autre moyen pour apprécier les faits de la politique et, chose bizarre ! qui frappe l'observateur, ils en savent plus long sur l'avenir de telle ou telle question que tous les hommes d'Etat réunis.

Pour eux, les événements ne sont que l'accomplissement des décrets de la Providence, le résultat du hasard, et plus vulgairement, de la chance, de la veine et de la deveine.

Quand on voit les projets les plus savamment conçus, les supputations et les spéculations les mieux fondées s'évanouir au choc d'un souffle de vent ou d'un atome de sable, on est tenté de croire avec eux, que tout n'est qu'heur et malheur, et, pour peu que l'on ait vécu, on arrive volontiers à cette conviction, que du Capitole à la roche tarpéienne il n'y a qu'un pas.

Avez-vous du bonheur? telle était la première question que Napoléon Ier adressait aux hommes chargés d'exécuter ses ordres dans les circonstances graves.

Cependant il y a des moments où le bonheur persistant devient suspect : l'histoire de l'anneau de Polycrate, tyran de Samos, que Schiller a mise en vers, servira à expliquer toute notre pensée.

Ajoutez à ces éléments extrinsèques dont il serait imprudent de ne pas tenir compte, la loi générale et dominante qui soumet les hommes et les choses, les nations et les individus, les idées et les croyances, à une marche invariablement la même, partant de l'incubation et conduisant à travers la naissance, le développement, l'apogée et le déclin jusqu'à la mort.

S'il s'agissait de transporter cette théorie du domaine de la philosophie spéculative dans celui de la pratique journalière, et d'en tirer une conclusion, il nous suffirait d'étudier successivement toutes les nations européennes indépendamment des hommes qui les dirigent, en tenant compte des influences réciproques.

Que trouverions-nous? Ici les vagissements, la démarche flasque et incohérente, les soubresauts de la vie enfantine; à côté, la décrépitude et l'atonie voisines de l'anéantissement; plus loin, la jeunesse pleine de présomption ambitieuse et de confiance dans l'avenir, éclatant d'exubérance et de force; puis, le bourgeois soucieux de sa santé et du bien-être acquis, vivant à grand renfort de vins généreux, de rôtis sanglants et de gilets de flanelle; ailleurs le marquis sceptique coulant ses jours entre la beauté et les arts, toujours prêt à déposer la coupe pour prendre l'épée; ailleurs encore, le lutteur victorieux dont la fortune a couronné les désirs, se reposant des succès obtenus en rêvant aux succès futurs.

La matière est trop délicate pour que nous ne nous dispensions pas de citer des noms. Ce que nous avons dit suffit pour indiquer de quel côté se trouve le passé, de quel côté l'avenir.

Il faut ajouter que, là où le gouvernement est personnel, sans contrôle, la fortune des nations est inséparable jusqu'à un certain point de celle des hommes au pouvoir.

Parmi ces hommes, il en est qui sont en veine; d'autres qui l'ont laissé échapper; il y a des joueurs neufs toujours heureux; des joueurs décavés qui se raccrochent à toutes les branches pour refaire leur fortune.

Parmi tous, ceux qui ont le plus à craindre sont ceux à qui tout a réussi.

A ceux-là, nous conseillerions volontiers d'imiter Polycrate, et de jeter leur anneau à la mer pour conjurer les dieux.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

—

PREMIÈRE PARTIE

—

TARTUFE AU VILLAGE.

XXII

Pauline comprit et se retira.

Que se passait-il donc dans l'âme de Serverette?

Elle assistait à l'écroulement de ses illusions et de ses croyances, dont aucune ne restait debout dans ce cœur naguère si naïf et si confiant. L'attentat infâme dont elle avait été l'objet, les circonstances dans lesquelles il s'était accompli, l'abandon dans lequel elle se trouvait l'avaient métamorphosée en une créature sceptique. Madame Chavanet, madame de Pélussin, Frédéric, son oncle, tous les complices volontaires ou ignorants de sa chute, ne lui inspiraient que de l'horreur. Quant à ce Dieu qui l'avait abandonnée au moment du danger, qui n'avait pas envoyé un de ses anges pour foudroyer Chavanet, elle n'y croyait plus.

Elle se voyait pour jamais livrée à cet indigne amant, et en considérant par quelles manœuvres monstrueuses il avait eu raison d'elle, elle sentait le désir de la vengence mordre son cœur.

Ces pensées et ces impressions avaient été rapides comme le crime dont elle était victime. En même temps l'attachement de Barbassous lui était revenu à la mémoire, et c'est à lui qu'elle voulait se confier.

Il arriva ou bout de deux heures.

— Je veux être seule avec lui, dit-elle.

Chavanet hésitait, elle reprit :

— Si vous m'aimez, comme vous le dites, commencez à me le prouver en m'obéissant.

Chavanet sortit.

Serverette resta longtemps en tête-à-tête avec Barbassous. Plongé dans l'anxiété la plus vive, Chavanet se promenait fiévreusement devant la chambre dans laquelle se tenait cette conférence secrète. Enfin on le rappela.

— Voici ce que j'ai décidé, dit Serverette. J'irai habiter la maison de Barbassous ; jamais je n'en sortirai, personne ne me rencontrera. Vous seul pourrez m'y voir quand vous voudrez.

— Tu lui as dit.

— Tout. Mais soyez sans crainte, ce n'est pas lui qui nous trahira.

— Et que dirai-je à ma femme pour justifier ton absence?

— Vous lui direz que Frédéric m'a enlevée. C'est aussi ce qu'il faudra expliquer à mon oncle Chibrac.

En disant ces mots, Serverette avait des larmes dans les yeux. C'est qu'elle était désespérée de se déshonorer volontairement aux yeux de ceux qui l'aimaient.

— Pourquoi prendre de telles précautions? demanda encore Chavanet. Reviens au château, Serverette. Je serai prudent. Personne ne devinera rien.

— Je vous répète que je ne saurais vivre sous le même toit que la femme que nous trompons. Soumettez-vous à ma décision. Elle est irrévocable.

Chavanet s'inclina. Au fond ; il n'était pas mécontent du parti auquel venait de s'arrêter Serverette. Dans la maison de Barbassous, elle serait bien cachée, bien gardée et il lui serait facile de l'y voir souvent.

Le même soir, lorsque la nuit couvrit les champs, une voiture vint s'arrêter devant la maison de madame de Pélussin. Serverette y monta, suivie de Barbassous, et une heure après elle arrivait dans la maison de ce dernier.

— Vous êtes ici chez vous, dit-il.

— Je n'oublierai jamais le service que vous me rendez, répondit- elle, en souriant à travers ses pleurs.

Pour lui, s'il n'eût été le confident et le témoin de cette légitime douleur, il se fût estimé heureux d'un événement qui lui donnait pour compagne, presque pour sœur, une femme qu'il aimait de l'amour le plus pur et le plus exalté.

Le lendemain, Chibrac de retour de Lyon, où il n'avait pas rencontré l'artiste auquel il était recommandé par madame de Pélussin, parti quelques heures avant son arrivée, se présenta chez celle-ci pour reprendre sa nièce. Pauline la reçut avec tristesse.

— Où est Sereretté? demanda-t-il.

Pour toute réponse, on lui tendit une lettre qu'il ouvrit en tremblant. Elle était ainsi conçue :

« Pardonnez-moi, mon cher oncle, le chagrin que je vais vous causer. Je pars volontairement avec un homme que j'aime et auprès duquel je veux vivre désormais. Ne cherchez pas à me retrouver. Lorsque vous recevrez cette lettre, j'aurai quitté la France, sans doute pour n'y plus revenir. Je serai heureuse, en pensant qu'au lieu de me plaindre et de me regretter, vous vous réjouirez d'un événement qui me lie pour toujours à celui que j'aime.

« SERVERETTE »

Après cette lecture, Chibrac, pâle, désespéré, leva les yeux vers Pauline.

— Je vous l'avais confiée, dit-il.

— Pouvais-je deviner qu'elle avait un amant et qu'elle partirait avec lui? répondit Pauline.

— Que pensera madame Chavanet? murmura le chanteur.

— Elle sait tout. Son mari prévenu par moi lui a fait connaître la fatale nouvelle.

A ces mots, Chibrac sentit ses forces l'abandonner; il s'assit lourdement sur une chaise et fondit en larmes. Quelques heures après, il repartait pour Orange, bourrelé de remords, — car il s'accusait d'avoir, par son voyage à Lyon, favorisé l'enlèvement de Serverette, — et se demandant comment il expliquerait à madame Héloïse ce fatal événement.

Madame Chavanet à qui son mari raconta une histoire identique, écouta sans vouloir y croire, le récit qu'il lui fit. Lorsqu'il lui fut prouvé que Serverette avait trahi ses devoirs et la confiance de sa bienfaitrice, elle perdit connaissance. A la suite de cet évanouissement, une maladie se déclara, qui eut pour résultat de paralyser tout à fait ses jambes. A dater de ce jour, elle ne quitta plus sa chambre et défendit à tout le monde, à l'abbé Peretty comme aux autres, de prononcer devant elle le nom de l'ingrate qui l'avait abandonnée.

XXIII

Trois mois s'écoulèrent ainsi.

Madame Agathe était tombée dans une

Voir le numéro du 8 nillet.

Protocole spécial stipulant l'adhésion de la Bavière et signé, le 18 juin par M. le comte de Bismarck et M. le comte Taufkirchen, plénipotentiaire bavarois.

La convention relative à la prolongation de l'Union douanière et commerciale allemande ayant été signée aujourd'hui (18 juin), en vertu de leurs pleins pouvoirs, par les soussignés, à savoir, pour le royaume de Bavière, par M. le chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire comte de Taufkirchen, et, pour le royaume de Prusse, par M. le président du ministère d'Etat, ministre des Affaires Etrangères, comte de Bismarck, les soussignés sont convenus de ce qui suit, relativement à quelques points de ladite convention :

§ 1. Conformément à la promesse faite dans le protocole du 4 courant, le gouvernement du roi de Bavière disposera de six voix dans l'organe commun des Etats de l'Union (§ 8 de la Convention).

§ 2. La Prusse, sans préjudice pour le droit exclusif qu'elle se réserve dans le § 5 de la Convention, de conclure, au nom de l'Union, des traités de commerce et de navigation avec les Etats étrangers, invitera, pour les traités avec l'Autriche et la Suisse, les Etats de l'Union limitrophes à prendre part aux conférences qui précèdent la conclusion. Dans le cas où une entente ne pourrait être obtenue, les dispositions du § 3 mentionné n'en resteront pas moins obligatoires.

§ 3. Les deux gouvernements feront en sorte, dans les négociations prévues par le § 8 de la Convention, que le Corps représentant les populations des Etats du *Zollverein* (§ 5), reçoive le nom de *Parlement douanier*, et ils interprètent le § 5 en ce sens que ledit Parlement règle lui-même son ordre du jour et sa discipline, choisit lui-même son président, ses vice-présidents et secrétaires ; toutefois, les vérifications des pouvoirs du *Reichstag* du Nord, si elles ont lieu avant la réunion du Parlement douanier, seront valables pour ce Parlement.

§ 4. La Prusse, dans l'exercice du droit de contrôle que lui défère le § 7 de la Convention, continuera à employer des fonctionnaires des Etats méridionaux de l'Union, en tenant compte des vœux des gouvernements respectifs. La teneur de ce protocole sera considérée comme ratifiée par la ratification même de la Convention. (*Corresp. de Berlin.*)

REVUE DES JOURNAUX

Paris, 26 juin. — Le 25 juin a eu lieu, dans la grande salle du Cercle international, au Champ-de-Mars, le banquet organisé par la Société de l'*Union des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie*, à laquelle elle avait convié, non-seulement ses adhérents, mais aussi un grand nombre d'artistes et d'industriels notables de tous les pays.

L'Union des beaux-arts appliqués à l'industrie est une création qui remonte à quelques années à peine, et qui, due tout entière à l'initiative de quelques hommes intelligents et généreux, jouit déjà d'une popularité aussi grande que méritée parmi les industriels et les ouvriers de l'art. Son but est clairement indiqué par la dénomination qu'elle a choisie : généraliser le goût du beau parmi les classes laborieuses, mettre à leur portée les livres, les dessins, les modèles qu'ils ont besoin de consulter chaque jour ; fonder, en dehors de l'action gouvernementale l'enseignement de l'art appliqué à l'industrie et le rendre accessible à tous. Pour y parvenir, elle a créé dans ses locaux de la place Royale une bibliothèque et un musée où viennent étudier tous les soirs, cinquante à soixante ouvriers, et elle réunit en ce moment les capitaux nécessaires à la fondation d'un collége dont elle attend avec raison les meilleurs résultats. En un mot, elle accomplit une œuvre de progrès et d'avenir.

Le banquet d'hier réunissait quatre cents convives, appartenant à l'art, à l'industrie, à la presse, aux grands corps littéraires et scientifiques de France, à l'administration, etc. M. le ministre de l'instruction publique, ne pouvant donner en personne, par suite d'un empêchement résultant de ses fonctions, un témoignage de sa vive sympathie pour l'œuvre entreprise par l'*Union*, s'était fait remplacer par son secrétaire général, M. Charles Robert. A la table d'honneur ont pris place à côté de MM. Guichard, président, et Sajou, vice-président de l'Union : MM. Michel Chevalier, Wolowski, A. de Longpérier, Achille Jubinal, Glais-Bizoin, etc. Au nombre des artistes présents, on distinguait MM. Jeanron, ancien directeur général des musées ; Barye, Millet, Carrier-Belleuse, statuaire, etc.

Plusieurs toasts ont été portés : le premier par M. Sajou, à l'Empereur, à l'Impératrice et au prince impérial ; le second, par M. Michel Chevalier : à l'œuvre entreprise par l'Union ; les autres par MM. Guichard, A. Jubinal, Ch. Robert et Wolowski, M. Michel Chevalier a été applaudi à tout rompre pendant plus de cinq minutes lorsque, parlant du passé de la France, il a dit à peu près ceci : « Nous appartenons à une nation qui, » pendant dix-huit siècles, a fait la guerre » et s'y est distinguée, si tant est qu'il puisse » y avoir une distinction quelconque dans cet » affreux métier. Aujourd'hui tout change » de face : Nous voici, nous, qui ne voulons » plus de la guerre, dans le Champ-de-» Mars, désormais mal nommé. Mars est » détrôné ; il ira se cacher dans un coin du » vieil Olympe : place à l'industrie, au tra-» vail et à la paix. » Une immense acclamation a accueilli ces paroles, véritable manifeste de l'esprit nouveau qui s'éveille en France et que chaque jour voit grandir.

La salle avait été récemment décorée pour la fête. Sur les murs, les drapeaux accouplés de tous les peuples, et au centre des faisceaux, la croix rouge de Suisse en champ d'argent, hommage rendu à la grande et fraternelle pensée d'où est sortie l'Association internationale pour secourir les blessés de tous les pays ; sur la table, immense fer à cheval, onze surtouts formés des plus belles œuvres dues aux membres de la société, poteries, fonte de fer, bronzes, orfévrerie, marbres, fleurs, dentelles, etc. Un éclairage éblouissant complétait le tableau.

Le souvenir de cette fête marquera dans les fastes de l'exposition universelle de 1867.

(*Havas*)

Quelques journaux s'attachent déjà à faire grand bruit de la présentation du projet de loi relatif aux nouveaux crédis extraordinaires s'élevant à la somme de 158 millions et destinés à couvrir nos récentes dépenses militaires. Tout le monde s'attendait depuis le conflit regrettable du Luxembourg à une demande pareille ; la prétendue surprise des feuilles d'opposition n'est donc que pure comédie. L'exposé des motifs qui précède la loi présentée, est d'ailleurs, malgré sa brièveté, de nature à calmer, s'ils veulent bien y consentir les plus pessimistes.

Que nous dit cet exposé ? Il nous apprend que les menaces de conflagration ont nécessité, pour le ministère de la guerre, une dépense extraordinaire de 117 millions de francs auxquels il faut joindre 2,400,000 fr. pour supplément de solde motivé par la cherté des denrées. Ces dépenses ont-elles été entièrement improductives, en ce sens qu'elles n'ont laissé derrière elles aucune valeur active devant diminuer la lourdeur des exercices budgétaires qui vont suivre ? A entendre les plaintes des organes de certains partis, on serait enclin à le penser, et cependant la fausseté de cette impression est manifeste. En décomposant le crédit des 117 millions dont nous venons de parler, nous voyons qu'en dehors de la solde des troupes de très fortes sommes ont été consacrées « à l'entretien » de nos soldats, c'est à dire à leurs vêtements et à leur équipement, dont nos magasins ne manqueront pas de profiter, dès que les hommes seront renvoyés dans leurs foyers, 32,224,000 fr. figurent encore au chapitre du matériel de l'artillerie et du génie. La somme entière existe donc encore dans nos arsenaux, sous forme de bombes, de boulets, de poudre etc. Or, de tels approvisionnements s'ils ont été faits seront plus à faire.

En ce qui concerne les 38,286,848 francs affectés à notre marine, 29,696,000 nous restent au moins, transformés en approvisionnements généraux. Qu'en devons-nous conclure ? C'est que les deux tiers au moins des 158 millions réclamés ont été et sont encore emmagasinés dans nos ports ou dans nos places fortes, figurant ainsi l'actif et non au passif du bilan de notre force militaire.

La situation a paru d'ailleurs si peu grave au gouvernement qu'il n'a proposé aucune mesure extraordinaire pour faire face à nos besoins courants. « Il pense, dit l'Exposé, qu'avant de se décider à rouvrir le grand livre de la dette publique, il y a lieu d'attendre le moment où l'on pourra examiner utilement si quelque mesure législative ne permettrait pas d'obtenir les fonds nécessaires sans inscriptions de rentes nouvelles. » En attendant qu'une solution définitive ait pu intervenir, le gouvernement propose donc de laisser, provisoirement et pour quelques mois seulement, les dépenses qui font l'objet de la présente loi à la charge de la dette flottante, du Trésor. Le chiffre de la dette flottante, avec et sans intérêts, ne s'élève guère en ce moment au dessus de 886 millions, le montant des bons du Trésor en émission n'atteint pas 90 millions, l'intérêt des bons émis est au taux le plus favorable, la situation des comptes créditeurs du Trésor est complètement satisfaisante. Dans ces conditions le Gouvernement n'aperçoit aucun inconvénient à l'adoption d'une combinaison provisoire qui ne préjuge ni ne compromet rien.

Encore une fois, personne n'est fondé à s'alarmer et nos ressources à peine entamées peuvent faire face, sans efforts à toutes les nécessités actuelles. (*Havas*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. Exc. Mirza-Hussein khan, ministre plénipotentiaire de S. M. le Schah de Perse, a donné dimanche dernier, à son palais de campagne d'Emirghian, un grand dîner auquel assistaient les ministres du Sultan et les membres du corps diplomatique.

—

Par un arrêté du ministre de l'Instruction publique, le journal grec *Melissa*, vient d'être suspendu pour trois mois, à partir du 8 juillet.

—

Memdouh bey, 1er attaché à la légation impériale ottomane à Vienne, vient de recevoir la décoration du Médjidié de la 4me classe.

—

S. Exc. Saïd pacha, récemment nommé mutésarif de Yanina, s'embarquera demain pour aller prendre possession de son poste.

—

Contrairement à ce que nous avions annoncé, d'après un journal de la localité, Mgr Brunoni n'a point formulé de mandement relatif au sujet dont il s'agit dans notre numéro du 5 juillet.

Nous insérons cette rectification à la demande de M. Charles Testa, Vicaire général de Mgr Brunoni.

—

Lefteri a choisi le voisinage de Brousse pour théâtre de ses exploits et sa présence commence à inquiéter sérieusement. Le 25 juin il a arrêté dans une localité dite Dimbos, à 3 heures et demie de Brousse, une caravane de 70 à 80 personnes. Sommés de livrer tout leur argent, les voyageurs ont obéi sans murmurer, à l'exception de deux *arabadjis* ; ceux-ci ont prié Manoli de les laisser passer ainsi que leurs voitures, chargées de bois, mais ces remontrances leur ont coûté cher, car le chef de bande, furieux, a tué d'un coup de carabine l'un des voituriers, tandis que ses compagnons massacraient le second. Après ce meurtre, Manoli a ordonné à une jeune fille qui se trouvait dans la caravane de verser du *raki* à lui d'abord et puis à toute sa bande. La pauvre enfant s'acquitta tremblante du rôle d'Hébé qu'on lui avait imposé sous peine de mort et Manoli, ramolli par de copieuses libations, permit ensuite aux voyageurs dévalisés de continuer leur chemin, en leur enjoignant de raconter au gouverneur de Brousse tout ce qui s'était passé. (*Levant Herald*).

—

Un jeune homme, jardinier de profession transportait une couffe de légumes du côté du Madjiar, lorsqu'il tomba mort dans la rue. On a constaté que cet homme a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

—

Samedi matin deux voleurs (slaves) ont pénétré dans une maison de la rue Gul-Baba, dont les habitants étaient à la campagne. Le gardien de la maison étant arrivé quelques moments après, les individus ont tiré leurs couteaux et se sont sauvés. Le gardien aidé de quelques zaptiés les a poursuivis jusqu'au palais d'Autriche où ils se sont refugiés dans le jardin. L'un a été arrêté, l'autre s'est échappé en sautant par dessus un mur, après avoir jeté un pistolet et un couteau dont il était pourvu. Cet individu a été également arrêté.

—

Deux grecs attablés dans un cabaret se sont pris de querelle. L'un d'eux tira son couteau et allait frapper son camarade en pleine poitrine lorsque le tavernier s'élança sur lui et lui prit le couteau. Cet individu a été remis à la police.

—

Un pauvre diable avait loué une chambre dans un Khan. Avant-hier, pendant son sommeil son voisin ouvrit sa porte avec une fausse clef et lui vola sa montre, 18 livres et quelques habits. Ses soupçons reposant sur le voisin, la police a arrêté cet homme et l'a conduit au dépôt.

Banque Impériale Ottomane.

MM. les Actionnaires sont prévenus, que le dividende de 8 schellings par Action pour l'exercice de 1866, est payable au bureau de la Banque à Constantinople, sur présentation du coupon.

Constantinople, 5 juillet 1867.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire ressortir le peu d'harmonie qui règne entre la Rédaction du Journal *La Finance* et ses correspondants de Constantinople. Voici un nouvel article du journal *La Finance* qu'on pourrait intituler : *Un coup d'assommoir*.

« Nos correspondants de Constantinople continuent à donner au parti de la jeune Turquie des témoignages sympathiques auxquels notre impartialité absolue et notre parti-pris de laisser à nos collaborateurs toute liberté d'appréciation nous font donner l'hospitalité, mais qui nous semblent vraiment dépasser les limites du bons sens.

» Que le programme de la jeune Turquie soit splendide, nous l'admettons. Mais chacun sait ce que vaut un programme. La France, elle-même, parodierait volontiers le vers du poète :

« Hélas ! que j'en ai vu mourir de beaux programmes ! »

» Les programmes par eux-mêmes ne signifient rien s'il n'y a pas d'hommes pour les appliquer. Où sont les hommes de la jeune Turquie ? Qu'on nous le dise ! Est-ce Fazyl-Mustapha ? Mais il a déjà été ministre. A-t-il fait mieux que les autres ? Comme Saint Paul sur le chemin de Damas, aurait-il vu la lumière dans les sentiers battus par lui des plaisirs parisiens ? Et puis ne sait-on pas quel est l'auteur du fameux programme et n'est-ce pas le secret de Polichinelle ? La *jeune Turquie* se résume en un individu : M. Grégory Ganesco. Lui seul a inventé et la chose et le mot. Qu'on mette de suite M. Ganesco à la place d'Abdul-Aziz et que tout soit dit. Le plus attrapé des deux ne serait peut-être pas Abdul-Aziz.

» Certes, nous n'avons de faiblesse ni pour le régime actuel de la Turquie, ni pour son système financier ; cependant nous avouons avoir encore beaucoup moins de faiblesse pour les blagues. Or, en toute sincérité, la jeune Turquie nous semble une vraie blague, dont nos correspondants sont dupes de bonne foi. Il est bon de remarquer que (puisque *jeune Turquie* il y a) Fuad pacha est le premier pionnier de la *jeune Turquie*. C'est Fuad pacha qui, le premier, a rompu avec ce que le *Siècle* et les docteurs d'imbécilité appellent naïvement : « Les préjugés d'un autre âge. »

Mais j'entends déjà nos correspondants de Constantinople s'écrier : « La conversion de » Fuad pacha n'eût pas été acceptée par une » assemblée turque. »

» Erreur ! Une assemblée législative ne vaut que par le caractère de ceux qui la composent, quand le niveau moral d'une nation monarchique est abaissé, toute assemblée législative n'est plus qu'un instrument docile aux exigences du pouvoir, si le pouvoir est despotique, — qu'un instrument de gâchis si le pouvoir n'ose pas être despotique. Ou la conversion de Fuad eût été acceptée à l'unanimité, ou la banqueroute de la Turquie aurait eu déjà lieu.

Est-ce que l'Italie n'a pas cette représentation que sollicite la *jeune Turquie* ? En six ans, le faux régime représentatif de l'Italie l'a conduit au bord de l'abîme, de la banqueroute. Les finances italiennes sont dans un pire état que les finances turques, et les finances turques ne sont dans un fâcheux état que depuis que la Turquie « a rompu avec les préjugés d'un autre âge. »

» La *jeune Turquie* n'est, à notre avis, qu'un cénacle de spirituels blagueurs, présidé par un prince en disponibilité qui s'imagine qu'il faut traduire M. Havin en apophthegmes politiques pour être pris au sérieux en Occident. Et le programme de ce cénacle sert, sans que le cénacle s'en aperçoive, de bélier à la Russie et à son ...... pour battre en brèche l'Empire ottoman. Pourquoi la Russie n'accomplit-t-elle pas chez elle les réformes qu'elle conseille à la Turquie ? Où y a-t-il plus de liberté ? Est-ce en Russie ou en Turquie ? Où égorge-t-on le plus ? Est-ce en Russie ou en Turquie ? Les finances russes ne sont-elles pas dans un état cent fois pire que les finances turques, au point de vue du papier-monnaie et du change ? Pendant que la Turquie consulte les conseils de Vilayets, sorte de conseils généraux, la Russie donne congé à ses assemblées provinciales. En Turquie, la presse est presque libre. L'est-elle en Pologne ?

» Puisse-t-on en finir bientôt avec les blagues des progrès prétendus de l'esprit moderne ! Oui, nous aimons la liberté, mais la liberté sans phrases, la liberté de fait et non pas les libertés de mots. » (*Finance.*)

Nous recommandons à l'attention de de nos lecteurs l'article ci-joint que nous extrayons de la *Neuezeit* journal de Vienne. Nous ne savons quel cas auront fait nos confrères de la presse hébraïque de la menace d'anathème suspendue sur leurs têtes ; en tous cas, nous ne pouvons que déplorer un esprit d'intolérance qui ne justifie que trop l'appréciation sévère contenue dans le rapport de M. le consul Skene soumis au parlement anglais « *que l'hostilité entre les différentes rites et les dissensions intestines de chaque secte, offrent un contraste affligeant avec l'impartialité des autorités turques.* » En outre, quelle différence entre les motifs invoqués dans la circulaire de M. le Grand Rabbin et ceux dont s'est servi M. Crémieux auprès de Napoléon III dans la démarche qu'il a faite en faveur des israélites de Yassi !

La concentration de l'autorité laïque et spirituelle dans une seule et même personne n'a jamais porté de bons fruits, moins encore chez nous que chez les autres. Il doit y avoir un charme tout particulier à confondre deux pouvoirs hétérogènes, comme le sont ces fonctions laïques et l'influence religieuse, de manière à faire disparaître toute ligne de démarcation.

Tantôt c'est par le fouet et par la hache que l'on veut opérer des conversions et imposer des convictions, tantôt on a recours aux anathèmes et aux excommunications pour appuyer *moralement* des systèmes politiques et des mesures gouvernementales.

Un exemple de cette réunion de pouvoirs nous est donné par une publication du grand rabbin de Turquie à Constantinople, dont relèvent tous les rabbins du pays.

Le journal *El Nacional*, défenseur des intérêts turco-israélites, qui se publie à Vienne, dans l'idiome des israélites

---

tristesse mortelle. L'abandon de Serverette avait fait à son cœur de cruelles meurtrissures. Peu, à peu, la paralysie engourdissait ses jambes, puis ses bras. Son corps était devenu insensible.

Seuls, le cerveau et le cœur restaient intacts. L'âme vibrait encore sous son enveloppe inerte ; mais on pouvait prévoir un malheur prochain, car dans sa marche rapide, le mal devait, à une heure donnée, envahir les centres de l'intelligence et des sensations.

Elle ne quittait plus sa chambre.

Le matin on la retirait de son lit pour l'asseoir dans un fauteuil à roulettes qui docile à ses désirs, sous la main d'un valet, la transportant là où elle voulait aller. Du reste, elle était résignée. Jamais on ne l'entendit parler de Serverette, et l'abbé Peretty qui avait avec elle de fréquents entretiens, disait que c'était une sainte.

Quant à Chavanet, plus que jamais fidèle à son rôle, il avait redoublé de soins et de tendresse pour sa femme. Il passait de longues heures auprès d'elle, sans que les caprices de la malade pussent épuiser sa patience.

— Au milieu de mon malheur, disait-elle, quelquefois à l'abbé Peretty, Dieu me donne une grande joie, en m'entourant de deux êtres tels que vous et mon mari.

Bientôt, elle fit appeler le notaire Auberteau.

— Il faut faire le testament, conformément aux instructions que je vous ai données, lui dit-elle.

Peu de jours après, celui-ci apporta le testament qui léguait à Chavanet la totalité des biens de la malade. Elle voulut le signer elle-même. Auberteau soutint sa main et elle put poser son nom au bas de cette expression écrite de ses dernières volontés. Par ses ordres, le notaire mit l'acte sous une enveloppe.

— Laissez-le moi, dit Agathe. D'ici à peu de jours, je vous le remettrai devant témoins, ainsi que le veut la loi.

A partir de ce moment, elle ne songea plus qu'à son salut. Tous les soirs, les pensionnaires de l'orphelinat montaient dans sa chambre et priaient aux pieds de son lit. Chavanet, triste comme il convient en de si graves circonstances, s'agenouillait dans un coin, édifiant tous les assistants par sa résignation et sa piété.

Donc, jusqu'au bout, Agathe aurait été sous le charme sans le coup terrible réservé à ses derniers instants, et que le lecteur connaîtra bientôt.

Ainsi qu'elle l'avait promis, Serverette ne quittait pas la maison de Barbassous. Cette maison, située, comme nous l'avons dit, dans un désert de montagnes, avait deux façades : l'une regardait les champs ; l'autre s'ouvrait sur un jardin entouré de rochers. De ce côté, se trouvait une chambre dans laquelle Serverette s'était installée et d'où elle ne sortait plus que pour se promener dans le petit enclos, devenu désormais son domaine.

C'est là que Chavanet pouvait la voir, toujours complaisante, toujours docile, mais allanguie et morne, comme écrasée sous l'immensité de son malheur.

Ce n'était pas ce qu'il avait rêvé. Mais jusque dans la tristesse qui la rongeait cruellement, il trouvait des charmes. Elle était à lui et il pouvait espérer qu'un jour ou l'autre, elle se montrerait sensible à son amour.

Il se trompait, on ne tarda pas à s'en apercevoir.

Serverette était vaincue, mais non consolée. Loin de lui, elle pleurait amèrement son avenir détruit par ce misérable. Elle ne cherchait pas à s'éloigner, parce que la force lui manquait de s'enfuir et d'affronter des aventures nouvelles.

Et puis, elle se croyait condamnée à mourir bientôt. Blessée dans sa pudeur, elle n'aspirait à rien autre qu'à une mort prompte et obscure qui la retirerait d'un monde qui ne pouvait rien lui donner de bon.

En attendant, elle ne trouvait de charmes que dans la solitude.

Barbassous était le témoin silencieux et affligé de cette précoce agonie.

Il avait compté les larmes de Serverette.

Il connaissait toutes ses souffrances et les jugeait telles qu'il n'essayait pas de les apaiser.

Mais, durant ces tristes jours, son amitié ne se démentit pas. Serverette trouva toujours en lui un confident discret et un ami fidèle.

Dès le moment qui avait suivi son malheur, elle lui en avait fait connaître l'étendue. Barbassous voulait d'abord tuer Chavanet. Serverette avait retenu son bras par ces mots :

— Sa mort ne me sauverait pas, et vous perdrait. Laissez-le vivre dans la plénitude de son crime. Un jour, les remords qui tortureront son âme seront ma vengeance. Pour moi, je suis frappée au cœur. Je n'ai plus que votre amitié. Gardez-la moi pour adoucir mes derniers instants.

Epris de Serverette à laquelle, jusqu'à cette heure, il n'avait osé parler de son amour, Barbassous accepta la mission qu'elle lui confiait, décidé à se taire, à n'être qu'un ami, à la défendre contre de nouveaux malheurs, à lui créer une existence sinon heureuse — cela n'était plus en son pouvoir — du moins possible.

Mais, au fond de son cœur, il conçut pour Chavanet une haine mortelle et jura de venger tôt ou tard son amie.

Chavanet ne devina rien de ces dispositions. Comme il payait largement à Barbassous l'hospitalité que celui-ci accordait à Serverette, il le crut guidé par des sentiments dont l'intérêt seul était le mobile. Il ne tarda pas à le juger digne de sa confiance et ne sut jamais que ce dernier s'était attaché à ses pas comme une ombre vengeresse, épiant toutes ses actions, cherchant des armes contre lui pour s'en servir lorsque l'heure serait venue.

Cependant, Barbassous que, pour ne pas éveiller les soupçons, continuait à aller fréquemment au château, tantôt pour y travailler dans le parc, tantôt pour y apporter sa chasse, apprit que madame Chavanet se trouvait dans un état désespéré.

— C'est son mari qui la tue, se disait-il. Il l'aura empoisonnée, afin d'avoir plus vite son argent.

Il connaissait, par Serverette à qui Chavanet s'était confié, l'existence du testament. Mais il se trompait lorsqu'il pressentait un crime. Chavanet, on le sait, n'était pas homme à se compromettre.

Néanmoins, Barbassous le surveilla plus assidûment comme s'il eût voulu découvrir la preuve des soupçons qu'il avait conçus.

C'est alors qu'il commença à deviner ce qui se passait dans l'âme de Chavanet.

A mesure que l'état de madame Agathe s'aggravait, il vit diminuer la tendresse que le séducteur avait témoignée jusqu'alors à Serverette. Il le vit de moins en moins assidu auprès d'elle et si cette dernière se réjouit d'un refroidissement qu'elle ne s'expliquait pas mais qui éloignait d'elle l'auteur de ses maux, Barbassous comprit que Chavanet cherchait à rompre cette liaison.

(*Sera continué*).

espagnols, publie dans son dernier numéro ce qui suit :

Il existe à Smyrne un rabbin, M. Palacci, âgé de près de 80 ans, et qui exerce ses fonctions depuis 50 ans environ. Mais ni l'honorabilité de cet homme, ni sa longue carrière au service de la religion, ni la considération enfin que selon toute prévision humaine, il ne lui reste que peu de jours à vivre, ne l'ont mis à l'abri des fauteurs de désordres, qui veulent empoisonner le reste de son existence. Après avoir discuté pendant plusieurs mois sur la destitution ou sur le maintien de ce fonctionnaire, on s'est décidé à soumettre la question au grand rabbin de Constantinople.

Les journaux israélites, principalement lus par ceux qui professent le rite portugais, ont pris parti pour le vieillard et désapprouvent les violences dont il est l'objet.

A Constantinople cependant, où une feuille pareille est publiée sous le titre de *Journal Israélite*, le grand rabbin a le jeu facile. Il adresse tout simplement *à Monsieur le Rédacteur*, la lettre autographe qui suit :

« Comme *nous* (pluralis majestatis) voyons à quel degré la *profanation du nom de Dieu* est provoquée par les journaux, par ceux qui se publient dans l'idiome en usage chez nous, et qui veulent soit par des articles de fond, soit par de correspondances, jeter la lumière sur le différend de Smyrne ;

« Considérant en outre que nous sommes devenus par cela la risée de notre entourage, d'autant plus que des journaux étrangers, rédigés dans d'autres langues, se sont saisis de ce sujet, et le transportent dans toutes les parties du monde ;

« Considérant enfin que de cette manière le différend ne peut qu'être attisé au point de faire monter les flammes jusqu'au ciel, et que la publicité ne provoque que mépris et haine mal fondée ;

« Nous lançons par la présente, de notre saint séjour, en vertu des pouvoirs inhérents à nos fonctions et par mandat de notre sainte religion *l'anathème* contre tout israélite qui écrira ou publiera un article quelconque sur le différend de Smyrne, soit en bien comme en mal, en louange ou en blâme, et cela jusqu'à ce que ce démêlé soit vidé avec l'approbation du Gouvernement.

« Dans cet intervalle il est formellement interdit de se prononcer sur l'affaire en question tant dans les journaux que dans les relations particulières. C'est notre arrêt et il s'adresse indistinctement à tous les journalistes de notre culte.

« Qui nous obéit, vivra en sûreté.

« Donné ce dimanche 1er du mois de Sivan, 5627. »

Monsieur le grand rabbin aura sans doute reconnu que jusqu'à ce jour aucun journaliste israélite n'a tremblé devant les foudres de son excommunication ; il aurait en tout cas agi plus sagement de ne pas déterrer cet ancien épouvantail de l'anathème dans un siècle où ce moyen n'inspire pas de terreur.

Si monsieur le grand rabbin avait étudié avec exactitude le *Choulkan Aroukh* II, 334, il se serait convaincu que notre loi religieuse ne lui accorde nullement le droit de prononcer l'excommunication contre la publicité au détriment de la liberté de la parole, et cela d'autant moins que dans le cas présent le grand rabbin ne paraît pas se laisser guider par des considérations de religion.

(Extrait de l'*Indépendance de Roumanie* du 14/26 juin 1867.)

Roustchouk, le 19 juin 1867.

Le *Romunul* publie dans son numéro du 3/15 juin une dépêche télégraphique de Braila en date du 1er/13 juin, qui contient, de grandes inexactitudes ayant pour but d'induire l'opinion publique en erreur. De tout ce que contient cette dépêche il résulte « que les Turcs au- » raient torturé un prisonnier, que 32 » ont été pendus *sans jugement* et que » 300 chefs de famille avaient été arrê- » tés à Sistov. » Les deux premières nouvelles sont de pures inventions; la dernière est exagérée d'une manière fabuleuse.

Croyant que vos lecteurs apprendront avec intérêt la vérité sur les événements de la Bulgarie par *un témoin oculaire et impartial*, je prends la liberté de vous les narrer aussi brièvement que possible.

Vous devez déjà savoir, que depuis longtemps il existe à Bucharest un soi-disant « Comité secret des Bulgares » à la tête duquel se trouvent trois bulgares de Roumanie, et que je ne veux pas nommer. (1)

Ce comité a envoyé, il y a quelque temps, une députation en Russie, sur les conseils du Bon d'Offenberg, consul général de Russie à Bucharest, pour implorer l'aide du gouvernement russe, et il a envoyé des émissaires en Bulgarie pour exciter la population contre la domination turque et à se révolter si cela se peut. Les principaux émissaires sont: Colli, Costaki Dimitriu, Jordanzo, Alexi et Toto, qui ont prêté serment solennel entre les mains du Comité, de lutter pour l'indépendance de leur patrie et de mourir s'ils ne réussissent pas. Le Comité leur a donné l'assurance que la Russie, la Serbie et la Roumanie les aideraient, avec des soldats, des armes et de l'argent dans leur entreprise.

Ces émissaires ont commencé à mettre à exécution leur plan, cherchant des collègues parmi les Bulgares qui prendraient part à cette conjuration, et ils recevaient leur serment au nom du comité.

En dehors de ce travail, le comité a expédié une bande de 30 bulgares, qui ont été armés en Roumanie et ont surpris, le 30 mai le village Bibolza, habité seulement par des Turcs, où ils tuèrent plusieurs habitants (on dit 30).

Dans l'intervalle l'émissaire Colli a été arrêté à Troian et transporté à Roustchouk, où il a dévoilé tout le complot. A la suite de ces découvertes le gouverneur général d'ici, Midhat pacha, s'est embarqué, le 2 juin, avec deux compagnies de zouaves pour Sistov, d'où il est parti pour Tirnova, parceque la bande en question se trouvait déjà aux environs de cette ville. Sur son parcours cette bande a tué plusieurs Turcs et particulièrement 5 enfants de la manière la plus inhumaine. A Sistov plusieurs jeunes Bulgares ont attaqué, avant l'arrivée du pacha, un agent de police et l'ont blessé.

Dans la rencontre qu'a eue la bande avec les troupes du pacha, trois soldats turcs ont été tués, et la plupart des insurgés ont été faits prisonniers. Les émissaires Costaki Dimitriu et Jordanzo sont tombés entre les mains des Turcs. 11 de ces captifs ont été pendus à Tirnova et 2 à Sistov, à la suite d'une sentence prononcée par le tribunal militaire. Parmi ces derniers se trouvait l'émissaire Colli, qui y a été transporté de Roustchouk. On a arrêté à Sistov les parents des jeunes gens qui ont attaqué l'agent de Police et quelques membres municipaux, savoir Paschanka, Haralambe, Karakasch et Alexi Hadji Constantin, qui ont été plus tard mis en liberté.

A la suite de l'assassinat des 5 enfants turcs, quelques cruautés de la part de la gendarmerie turque ont en effet été commises, mais personne n'en est plus coupable que les membres du comité, qui ont mis en œuvre cette insurrection d'une manière aussi peu consciencieuse que naïve.

Un des gendarmes, qui a été convaincu d'un meurtre, a été immédiatement fusillé par ordre du pacha.

Le pacha est revenu à Roustchouk avec 45 prisonniers, dont le nombre s'est accru par ceux amenés de Kazan, Tatrocan et Sistov.

Le 5/17 juin a commencé l'instruction judiciaire contre ces prisonniers devant un tribunal composé de 7 membres (3 turcs, 3 bulgares et 1 israélite). Le pacha y a assisté et un public nombreux, l'entrée étant libre à tout le monde. Les consuls de Prusse et d'Angleterre étaient présents et assis près du pacha. Le procureur a lu l'acte d'accusation et la parole a été donnée aux accusés. Il est curieux qu'aucun des accusés n'ait nié les faits qu'on lui a imputés, au contraire tous ont témoigné franchement, qu'ils se sont unis afin de lutter pour l'indépendance de leur patrie; qu'ils ont déposé le serment de fidélité et de soumission au comité de Bucharest, et l'émissaire Jordanzo a déclaré que le comité s'est déjà adressé à un prince d'une famille régnante allemande, bien connue, et lui a offert la couronne de Bulgarie. Prince Frédéric Hohenzollern, frère du prince Charles de Roumanie.

Des 40 accusés, qui ont été jugés ce jour, 2, Costaki Dimitriu et Jordanzo, ont été condamnés à mort. Les autres à la détention temporaire. Dimitriu, qui est de Giurgevo (Roumanie) convaincu d'être un des meurtriers des enfants susmentionnés, ce qu'il a avoué, a été exécuté le 6/18 juin, et le 7/19 son corps a été descendu de la potence et enterré par deux prêtres. On n'a pas encore exécuté la sentence de la condamnation de Jordanzo ; il est probable qu'elle sera commuée en détention.

Le 8/20 juin, le tribunal a tenu sa seconde séance. Des 30 accusés 5 ont été acquittés, les autres ont été envoyés pour quelque temps dans l'intérieur du pays, et un qui a avoué avoir pris part, à l'assasinat des enfants, a été condamné à mort.

On n'a pas remarqué la moindre haine religieuse ou un désir de persécution, vu la composition de ce tribunal; au contraire, les assises ont produit une bonne impression et le gouverneur général Midhat pacha a montré à cette occasion, son humanité bien connue de tout le monde. Aucun des prévenus n'était aux fers, et il leur a été permis de s'asseoir sur les bancs qui leur étaient destinés.

Vous pouvez par cette description impartiale et véridique voir à quel point les dépêches du *Romunul* méritent croyance.

(1) Dr Protisch, Dr Athanasowitch et le négociant Christo Gheorghio.

VARIÉTÉS.

Un remède contre le foudroiement: — Le 2 mai, à Czempin, une jeune fille de dix-huit ans fut atteinte par la foudre, au moment où elle était occupée près de l'âtre. Elle resta sans connaissance malgré tous les efforts faits pour la ranimer. Enfin, d'après le conseil d'un vieillard, on la plaça dans une fosse fraîchement creusée, et on lui couvrit le corps de terre, de manière toutefois qu'elle ne pût étouffer. Au bout de quelques heures, cette jeune fille reprit connaissance, et avec les soins de la médecine, qui lui furent ensuite donnés elle est revenue à la santé.

Nouveau câble sous-marin. — On a commencé dans les ateliers de la Compagnie pour les constructions télégraphiques à Londres, à manufacturer le nouveau câble sous-marin qui doit être posé entre Placentia (Terre-Neuve) et le cap Breton.

Ce câble sera formé de sept fils de cuivre, du poids de 18 myriagrammes par mille marin. Ces fils, semblables à ceux des câbles transatlantiques posés l'année dernière, seront tordus en une seule corde, qu'envelopperont quatre couches du gutta-percha, séparées l'une de l'autre par une matière connue sous le nom de composition de Chatterton. Le tout sera recouvert de chanvre. L'extérieur du nouveau câble ne sera cependant pas semblable à celui des câbles antérieurement posés. En effet, les câbles atlantiques étaient couverts de dix fils (dits n° 13) galvanisés, et chacun d'eux était revêtu de chanvre de Manille posé en spirale et saturé d'une composition préservatrice.

Le nouveau câble sera recouvert de douze fils n° 9, c'est-à-dire de fils galvanisés d'un plus grand diamètre, et tous en contact les uns avec les autres. Enfin le nouveau câble, bien que d'un tiers moins long que les cables transatlantiques, sera beaucoup moins pesant, puisque le poids de ce câble, pour un mille marin, sera de 42 quintaux et demi, tandis que celui du câble transatlantique n'est pour la même distance que de 36 quintaux. Sa longeur totale sera de 321 milles marins. La plus grande profondeur de l'eau sur son parcours est de 252 brasses, ou un dixième environ de la plus grande profondeur qu'il a fallu atteindre pour poser le câble transatlantique. On pense que le câble sera entièrement terminé vers le moins de juin. A cette époque, un steamer le transportera à Placentia, et l'on espère qu'il pourra fonctionner au plus tard le 1er août.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 8 Juillet	56 34
Clôture	du 8 Juillet	56 50

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 8 Juillet.

Londres 11 m. d. p Liv. st.	109 108 1/2	
Marseille, 11 m. date 1 Liv. T.	25 15	25 25

Revue Financière.

La discussion qui vient d'avoir lieu au Corps législatif serait une utile leçon pour le monde financier s'il comprenait la gravité de l'atteinte morale que sa dignité et les affaires reçoivent.

Il s'agissait d'une société fondée à l'étranger pour le chemin de fer Victor-Emmanuel, et les analogies, pendant la discussion, se présentaient à l'esprit de tous. En examinant la situation de cette Société, les orateurs ont été entraînés à des allusions qui ont en quelque sorte mis en cause, à côté du Victor-Emmanuel, toutes les compagnies dont les statuts ont transporté à l'étranger les assemblées d'actionnaires, *bien que ceux-ci fussent à peu près tous Français*. Ce procédé qui, s'il n'a pas été inventé pour écarter tout contrôle loyal, a eu dans la pratique de si désastreux résultats, a été jugé sévèrement par un grand nombre de députés: on n'a pu s'empêcher de le considérer comme un moyen de couvrir les abus les plus regrettables. C'est, en effet, grâce à lui qu'on a traité avec le plus profond dédain les délibérations destinées à protéger légalement les administrateurs.

Il serait aujourd'hui dangereux pour les fondateurs de nos sociétés à l'étranger, de méconnaître la portée de ces débats; tous les administrateurs sont atteints, et, pour justifier leur gestion, ils ne peuvent plus invoquer les résolutions des assemblées ni s'abriter derrière les approbations qu'elles auraient données à leurs actes. Désormais, à toute réclamation, ils seront tenus de fournir les justifications qui leur seront demandées, sous peine d'être confondus avec les hommes dont ils repoussent actuellement la solidarité.

L'impression produite par ces débats a été si grave, que M. Frémy a cru devoir protester; il a pris la parole pour défendre le monde financier et répudier toute analogie avec les faits qui ont soulevé l'indignation de la Chambre.

Cette protestation était parfaitement fondée pour lui et pour les affaires qu'il a créées; mais l'était-elle pour les chemins espagnols et la généralité des Sociétés créées à l'étranger avec les capitaux français?

Si le débat, en se prolongeant, s'était étendu, par quelles explications M. Frémy aurait-il pu justifier ce fait: que des entreprises apparaissant brillantes, pleines d'avenir pendant leur exploitation partielle, se sont tout à coup transformées en un désastre, dès que l'exploitation totale n'a plus permis, en altérant les recettes, de faire illusion à la foule sur la véritable valeur de ces entreprises?

Tout en rendant justice au loyal sentiment qui a dirigé M. Frémy, nous constatons qu'il n'a pu détruire ni affaiblir les impressions, que ressentait le Corps législatif, impressions qui ont eu au dehors un si grand retentissement.

Tel est l'effet de cette discussion pour le monde financier. Par quels actes, par quelles mesures nos sommités financières, si intéressées dans la question, peuvent-elles utilement combattre les mauvaises tendances de l'opinion? Comment peuvent-elles remonter le courant qui menace de les emporter en les enveloppant dans une même et générale réprobation? Il n'y a qu'un moyen, un seul: Qu'elles se rendent utiles en mettant leur influence au service d'entreprises fécondes et profitables à l'intérêt public.

Que le monde financier ne se méprenne pas sur la nature de son concours, on ne lui demande aucun sacrifice; qu'il soit seulement intelligent; si ce n'est pour l'intérêt général, que ce soit au moins pour lui-même et dans un esprit de conservation; qu'il imite l'aristocratie anglaise, qui n'a conservé son prestige qu'en mettant ses sentiments et quelquefois ses intérêts en harmonie avec l'opinion publique. Qu'il cesse la lutte intérieure qui le dévore; qu'il n'imite pas les conquérants dont la grandeur se mesure aux désastres qu'ils sèment sur leurs pas. Le monde financier ne peut, à leur égal, espérer l'impunité et moins encore la gloire; car il y a au-dessus de lui des pouvoirs pour les juger. Qu'il redoute des plaintes des actionnaires qui d'un bout de la France à l'autre peuvent faire entendre leurs voix.

Ce bruit serait si formidable le jour où leur ruine serait définitive, que nul n'oserait se lever pour défendre ceux qui auraient méconnu leurs devoirs.

§

Et si le monde financier persistait dans son antagonisme ou s'il s'obstinait dans une déplorable abstention, comment justifierait-il sa conduite? Prétendra-t-il ignorer la forme sous laquelle ses favorables dispositions, pour être efficaces, devaient s'exercer ?

Vain prétexte, le mal est si réel, les torts qui l'aggravent si évidents, que les plus sérieuses accusations se formulent hautement et condamnent sévèrement la division qui domine les régions financières, cause principale de tant de malheurs.

Pourquoi, disent les uns, M. de Rothscild veut-il la perte définitive des intérêts engagés dans les sociétés patronnées par MM. Pereire? Pourquoi ceux-ci s'opposent-ils à une entente avec l'ancien directeur de la Caisse générale des chemins de fer, dont les actionnaires ont été si injustement ruinés ? Nul ne pouvant faire une convenable réponse à ces questions, l'indignation envahit les cœurs, fait gronder la foudre et prépare la plus terrible tempête.

Il n'en serait pas de même, si M. de Rothschild ayant quelques soucis pour les intérêts engagés dans le Crédit mobilier, offrait son concours pour protéger la fortune de tant de familles malheureuses. Au lieu d'anathèmes, M. de Rothschild recueillerait les bénédictions de tous, s'il parvenait à sauver du naufrage les intérêts compromis. Dans ce bienfait viendraient s'engloutir, pour disparaître, tous les faits vrais ou faux qu'on pourrait invoquer, et l'auréole de la maison Rothschild serait à l'abri de toute atteinte

Pourquoi, à leur tour MM. Pereire, en faisant appel à la popularité miraculeusement préservée du directeur de la Caisse des chemins de fer, ne chercheraient-ils pas à reconquérir l'influence qu'ils ont perdue dans la confiance des capitalistes ?

Il est incontestable qu'un accord entre ces financiers aurait un effet immédiat et efficace sur la confiance publique et pour les intérêts privés profondément atteints. Intérêts si grands, que leur ruine est un malheur public.

Quels sacrifices cette entente imposerait-elle à la fortune ou au crédit des uns et des autres? Nous le répétons : aucun. Au contraire, nos financiers y trouveraient, sans péril pour eux, des avantages pour les Sociétés qu'ils ont fondées.

§

Expliquons-nous enfin sur l'Union financière comme nous l'entendons, et, pour être plus facilement compris, rappelons les Sociétés financières créées à l'étranger avec les capitaux français, par MM. de Rothschild et Pereire.

Crédit mobilier français.	120 millions.
d° d° espagnol	120
d° d° italien.	60
Société néerlandaise	87
Banque ottomane.	100
Crédit mobilier autrichien	120
Société mercantile d'Espagne . .	60
Ensemble.	667 millions.

Est-ce trop évaluer en portant à cent mille le nombre des actionnaires qui ont versé dans ces sociétés la somme de 667 millions ? Est-ce trop, d'estimer à cinq cent mille le nombre des intéressés dont la fortune est actuellement compromise ? Telle est la foule dont les plaintes, en s'exhalant sous toutes les formes, créent l'opinion publique.

Est-il indifférent pour le monde financier que cette immense armée soit hostile ou bienveillante ? Evidemment non. Et certainement nos sommités financières désirent ardemment posséder l'estime sympathique de leurs actionnaires. Il semble dès lors qu'il n'y a plus à trouver que la formule qui permettrait d'apporter un remède efficace à une situation désastreuse.

Cette formule destinée à rendre tant de services, elle a été offerte à MM. de Rothschild et Pereire, ils l'ont dédaigneusement repoussée ; en la produisant de nouveau et publiquement, aura-t-elle le même sort? — Nous ne le croyons pas, car après avoir été soumise à l'agrément du monde financier, si elle échouait encore, c'est directement à l'Empereur ou à son gouvernement qu'elle serait présentée au nom et pour les actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer.

MM de Rothschild et Pereire, qui font journellement de si pressantes sollicitations pour obtenir le concours de l'Etat, sentiront la nécessité d'éviter un éclat, ils ne voudront pas, dans cette circonstance, se désintéresser aussi complètement qu'ils l'ont fait jusqu'ici.

C'est donc avec pleine confiance que nous exposons notre pensée.

§

Nous avons dit que le capital engagé dans les sociétés financières fondées par MM. de Rotschild et Pereire s'élève à 667 millions. Comment ce capital est-il engagé ? A quel chiffre est-il réduit? Nous ne voulons pas le connaître. Nous savons qu'il a été administré par les hommes les plus considérables du monde financier en Europe, que ces hommes l'administrent encore et cela nous suffit, pour attester qu'il y a là une très-grande force.

C'est cette force unie que nous voudrions utiliser dans une opération *commune et divisée en même temps* ; opération qui aurait pour effet de reconstituer le capital compromis ou mal engagé de plusieurs de ces sociétés ; pour les autres, de leur assurer une grande prospérité ; et, enfin, de procurer aux actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer un avantage qui faciliterait la rentrée du capital social.

Si, en échange ds ces résultats en perspective et qui n'apparaissent à beaucoup de gens que sous un aspect chimérique, on réclamait un engagement, une obligation quelconques, le monde financier pourrait hésiter ; s'il était question d'entraîner ces sociétés ou leurs représentants contre leur gré, les objections se présenteraient en foule, et la résistance trouverait son excuse dans ces objections.

Mais il n'en est pas ainsi ; on ne réclame aucun engagement ; l'opération projetée se sera faite qu'après avoir été communiquée aux représentants des sociétés ; en outre, comme elle intéresse, par ses résultats inévitables, la politique impériale qu'elle ne peut être entreprise qu'avec l'autorisation du gouvernement, nulle crainte ne peut naître sur la portée de l'entente provisoire sollicitée.

Telle est, réduite à sa plus simple expression, la proposition adressée publiquement au monde financier. Elle sera, nous en sommes convaincus, comprise et acceptée. Pour vaincre toutes les résistances, il suffit de rappeler que les administrateurs sont des mandataires, et ne peuvent rejeter des propositions utiles à leurs mandants ; un refus est d'ailleurs inadmissible, puisqu'il aurait pour effet de nuire en même temps au gouvernement et à l'intérêt public.

Mais ce refus, dans les circonstances actuelles, en attirant l'attention des actionnaires sur la façon dont leurs intérêts sont administrés, aurait une bien autre conséquence : il provoquerait infailliblement leur directe intervention, intervention dont il n'est pas toujours facile d'arrêter et de mesurer la portée.

Dira-t-on que les questions de personnes pourraient entraver l'Union ? Il est facile d'y remédier : il suffirait d'adopter la Société générale comme centre de cette Union ; les facultés que lui accordent ses statuts justifieraient le concours actif de cette société, et son capital de 120 millions en élevant à 787 millions le capital qui entreprendrait la brillante et fructueuse opération en question, la rendrait plus facilement réalisable.

En résumé, l'entente appelée de nos vœux en donnant aux affaires un élan, sera en harmonie avec le désir exprimé par le gouvernement, elle aura les meilleures conséquences pour la fortune général et exercera sur l'esprit public une si salutaire influence, qu'elle effacera la funeste impression prochaine, au Corps législatif par la discussion dont les échos vibrent encore.

J. MIRÈS.

UN NOUVEL EMPRUNT ITALIEN.

Après la rupture des négociations avec MM. Rothschild et Frémy, le gouvernement italien avait accepté les propositions d'une association de banquiers représentée par M. Erlanger. Nous avons publié la convention passée entre le gouvenement italien et M. Erlanger; et l'on sait que, depuis lors, le Parlement l'a rejetée.

Le gouvernement italien est donc en présence de besoins immédiats qu'il ne peut satisfaire et d'un immense déficit, qui s'accroît annuellement de plusieurs centaines de millions. Ces besoins et ce déficit sont reconnus et indiqués par le journal ministériel l'*Italie*. Nous citons :

« Résumons la situation pour la faire bien comprendre.

» Le découvert actuel est d'un peu plus de 500 millions; il se décompose comme suit :

» Emprunt à la Banque.	278,000,000
» Bons du Trésor en émission. . .	200,000,000
» Créance autrichienne, réglée par des bons; reste encore environ . . .	50,000,000
Total.	528,000,000

» Ce découvert est destiné à s'accroître par le paiement du semestre qui échoit le 1er juillet. Au 1er janvier, il dépasserait toutes les limites. Pour nous résumer, la situation deviendra dangereuse à partir du 1er juillet, elle serait impossible à partir du 1er janvier 1868, si l'on ne prend pas des mesures, et cela en supposant même que le cours forcé soit maintenu tel qu'il est en ce moment.

» Nous admettons comme base de nos appréciations les recettes courantes, les intérêts de la dette devant être couverts par des ressources extraordinaires, et nous croyons être complètement dans la vérité.

» Donc, il faut faire quelque chose d'ici au 1er juillet, si l'on veut être prudent; d'ici au 1er janvier, si l'on veut être sensé. Maintenant, que veut-on faire?

» Nous n'admettons pas que la Chambre veuille que l'Etat manque à ses engagements; elle en a toujours repoussé la pensée avec énergie.

» Il faut donc qu'elle crée des ressources extraordinaires, parce que demander 600 ou même 300 millions à l'impôt serait une folie. »

« D'ici au 1er juillet, il faut faire quelque chose, dit le journal l'*Italie*. Ce quelque chose c'est un emprunt. Pour réaliser par ce procédé une somme effective de six cents millions, il faut jeter sur le marché français des titres de rente représentant plus de douze cent millions.

Pour se rendre compte de l'état des finances italiennes, juger l'avenir de ce malheureux pays et prévoir le sort de ces créanciers, il suffit de faire connaitre la progression qu'à suivie, depuis 1860, l'importance des emprunts contractés.

En 1860, avant l'unification, le service de la dette de tous les Etats nécessitait une somme annuelle de 111 millions ; actuellement ce service exige 250 millions. Si le nouvel emprunt en question a lieu, il faudra inscrire annuellemet au butget, seulement pour le service de la rente, une somme qui excédera, 310 millions.

Nul n'ignore qu'indépendamment de ces emprunts absorbés, par des dépenses d'armement militaire et maritime, l'Italie a dévoré 600 millions, produit de la vente des biens dominaux et des chemins de fer. La situation de ce gouvernement et si grave, que MM. de Rothschild et Frémy, voulant sauvegarder leur responssabilité envers les capitalistes français, avaient demandé des garanties pour le nouvel emprunt qu'ils auraient consenti.

La garantie représentée par les biens du clergé étant inadmissible, l'abstention de MM. de Rothschild est un devoir ; cette maison ne peut, sans les plus graves inconvénients, devenir responsable d'événements financiers désormais infaillibles.

Jusqu'à présent on avait pu espérer une amélioration d'un désarmement complet ; on avait pu supposer que le développement de l'industrie donnerait à se pays une prospérité qui lui permettrait de supporter le fardeau de ses dettes ; ces espérances qui sont l'excuse de M de Rothschild dans le passé, sont anéanties, et une effrayante réalité se laisse entrevoir. MM. de Rosthschild et Frémy peuvent-ils entraîner leur clientèle dans un gouffre? Evidemment non ; par conséquent, les journalistes et spéculateurs qui les encouragent à aliéner leur responsabilité sont des ennemis de leur repos ; ils feront sagement de s'en défier.

(*PRESSE*)

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 6 Juillet.

ODESSA bat. à vap aut, *Lucifer*, cap. Steyskal, div. marchandises.

ALEXANDRIE bat. à rap. russ. *Ceres*. cap. Milona ayant touché, Port-Said, Jaffa, Acri, Beyrout Tripoli, Athaqui, Alexandrette, Mersine, Rhode, Chio, Smyrne Macaronia, Dardanelle et Galipoli, div. march. et 82 passagers.

VOLO bat. à vap. ott. *Hairedin*, cap, Ilich, ayant touché Salonique, Dardananelles et Galipoli, div. marchandises et 30 passagers.

DEPARTS des bat. à voile du 6 Juillet.

TRIESTE bat. à vap. aut. *A. F. Messimiliano*, cap. Maririch, div. march.

DANUBE bat. à vap. aut. *Danubio*, cap. Marussi, div. marchandises.

SALONIQUE bat à vap. otto. *Omer paha*, cap. Malosevich, div marchandises.

BATOUM bat. à vap russ. *Gounib*, cap. Dournieff div. marchandises.

MARSEILLE bat. à vap. fr. *Marie Louise*, cap. Farnet, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 1er Juillet.

ODESSA goel. hell, *Aspassia*, cap. Potamianos, divers marchandises.

du 2

TAGANROK goel. hell. *Ayos Nicolvos*, cap. I. Paleocrassas, div. marchandises.

du 4

MESSINE bark hell. *Adhelfotis* cap. Zupas, d. m.

du 5

MARSEILLE br. fr. *Castor*, cap. Agan, lest.

du 6

MARSEILLE br. fr. *Therestne*, cap. Aubrée, lest.
— br. fr. *Desiré*, cap. Rigout, lest.

du 7

NEWCASTLE bark nor. *Glastone*, cap. P. Nelson,
MALTE bar. ang. *Englsnd*, cap Whilwill, lest.

DÉPARTS des bat. à vap. du 6 Juillet.

ANGLETERRE bar. ital. *Margarita Delfino*, cap. E. Razzeto. lest.
— br. ital. *Providenza*, cap. Cavassa, blé.
— br. ital. *Colombo*, cap. Accame, blé.

MARSEILLE br. hell *Nicolaos*, cap. Xenos, blé.
— goel. hell. *Alexandros*, cap Meriuris, blé.
— br. hell. *Nicolaos Avicrinos*, capit. Andonios Malandrakis, blé.
— br. hell. *Epta Adhelfi*, cap. Javos, blé.
— trois-mâts russe, *Pandre Mimbelli*, capitaine G. Obranovich, blé.
— br. ital. *Dante*, cap Em. Rattini, blé.

FALMOUTH br. ital. *Bernardino*, cap. Denegri, blé
— bar norw. *Gothen*, cap. Liklke, blé
— bar. nor. *Edwin*, cap H. Olsen, seigle.

DANUBE br. hell. *Adhelfi Adhelfotis*, cap. Ciuppas, divers marchandises.

ANVERS br. norv. *Aristides*, cap. Klew, seigle.

MALTE br. angl. *Porto Salvo*, cap. Ant. Galeo. blé.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 28

GENES bar. ital. *Solecito*, cap. Iecardi, lest.

LIVERPOOL br. ital. *l'Amico*, cap. V. Esposito, charbon de terre.

CARDIFF bar. ang. *Semiramis*, cap. Rutherford, l.

PORT-SAID br. aut. *Teresa*, cap. N. Gudaz, lest.

COMPAGNIE DE NAVIGATION A VAPEUR MARSEILLAISE

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE mercredi 17 juillet à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caifla, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE
à l'instar
DU GRAND HOTEL DE PARIS.
39 Unter den Linden 39
BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[r] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

Dépôt de Cigares

ASSORTIMENT DE 70 QUALITÉS ET FAÇONS

Vente en gros et par boîte.

J. H. RIECKEHOFF, Moumhané cité française n° 24 au 1er, chambre n° 2.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIEN DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

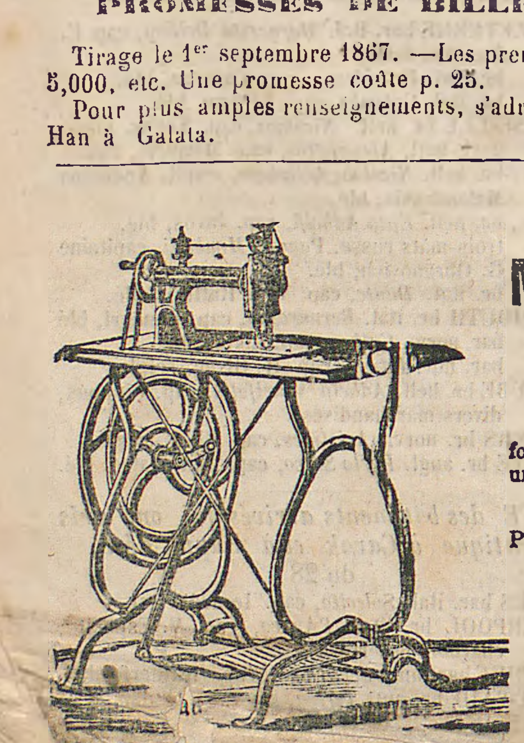

NOUVELLES
MACHINES A COUDRE
A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien
17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17
COMMISSION — PARIS — EXPORTATION
5e Année.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Proven[ce]

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vemouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de [h]ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRÈRES Cité françases

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspart icipation aux benéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices repartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0] par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine, Galata.

DENTIFRICE-ANATHERINE
EXCLUSIVEMENT PATENTÉ
EN AUTRICHE, EN AMERIQUE, EN ANGLETERRE.

Cette Essence, destinée à la conservation des dents et inventée par M. le docteur dentiste J. G. POPP. de Vienne attire depuis plus de 15 ans de plus en plus l'attention des personnes qui souffrent des dents. Quoique de nombreuses analyses chimiques aient établi que le Dentifrice-Anathérine ne renferme aucune espèce de substances nuisibles, il n'a pas été possible de découvrir les principes dont il se compose, et, quelles que soient les peines que l'on s'est données pour l'imiter, tous les essais pour y parvenir ont échoué, aucun d'eux n'ayant donné un résultat qui puisse soutenir la moindre comparaison avec l'essence du docteur Popp.

Le Dentifrice-Anathérine est pour ainsi dire *l'Elixir vital pour les dents ; il rétablit les dents malades en empêchant la continuation des cariers; étend en même temps son action sur les gencives et lespréserve contre les pertes sanguines, les fougosités, les [ab]cès et tous les maux auxquels elles sont si souvent exposées par des causes futiles ; son usage continu fait nécessairement disparaître les maux de dents de toute espèce.*

Il ne faut donc pas s'étonner que le Dentifrice-Anathérine soit aujourd'hui si universellement propagé. Grâce aux organes de la publicité, il a éveillé l'attention des petites localités et il existe peu de villes en Allemagne où la n'ait été introduit par les dépôts, mis en usage et obtenu l'approbation de ceux qui ont assayé ses effets.

Zahnplomb (Deutoid) pour remplir les dents creuses, francs 5. 25.
Pâte-Anathérine pour nettoyage des dents, francs 3. 10.
Poudre vegétale franc 1. 60.

RACAHOUT DES ARABES

Seul aliment ... de Médecine de France.

... (Se défier des contrefaçons.)

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,
A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE
Service Journalier.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jeni djami H. à la T.		
					Voyage pour le Pont.
6	27	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	57	2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek.
8	27	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	27	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thepapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	57	6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.*)
11	57	2	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, R.-Hissar, Arnaoutkeuï, Ortakeuï, Bechiktach.
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
7	57	11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	42	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	12	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	57	14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	42	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
9	27	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	27	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	57	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	27	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
					Départ du Pont.
8	27	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	42	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	42	5	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10	12	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	27	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Therapia, Buyukdéré,
1	57	3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	42	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	42	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.*)
4	42	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak,
3	27	5	10		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui (*retour direct au pont.*)
5	27	18	10		pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5	57	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé.
6	27	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré.(*)
6	27	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
6	57	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
5	42	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5	12	3	10	45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6	42	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchan toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage puor le Pont.

7	27	12			de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7	57	12	30		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	57	12	30		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15		de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	42	8	15		de Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	12	8	45		de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	12	9	45		de Yénimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	12	10	45		de Yéni-mahallé, Buyukderé, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.
					Départ du Pont.
8	12	12	45		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Therapia, Buyukderé, Yenimahallé.
9	12	1	45		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukderé et Yénimahallé.
9	45	2	15		pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukderé.
10	27	3			pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukderé.
2	27	7			pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4	57	9	30		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukderé et Yenimahallé.
5	57	10	30		pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos et Buyukderé,
6	15	10	45		pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénile Thérapia, Buyukderé.
6	42	11	15		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.
A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

H. F.		Nos	H. T.		
					Voyage pour le Pont.
6	42	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	42	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	57	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki et Proti.
2	57	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.
					A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.
					Départ du Pont.
9	57	3	2	30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4	42	10	9	15	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	27	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	57	3	10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.
					Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de fêtes grecques
					Service des Dimanches.
					Voyage pour le Pont.
7	30	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
3	12		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	57		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
					Départ du Pont.
8	42		1	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.
9	57		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	42		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

2me Année. --- N° 154.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Redacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS —Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 10 Juillet.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Officielles.)

Paris, 8 juillet.

Une grande revue a eu lieu aujourd'hui en l'honneur de S. M. I. le Sultan. Une cinquantaine de mille hommes étaient échelonnés de la place de la Concorde jusqu'à la porte Maillot.

Après avoir passé sur le front des lignes, Leurs Majestés sont venues se placer devant le palais de l'Industrie, où Elles ont présidé au défilé des troupes, qui n'a pas duré moins de deux heures. Le Sultan, à plusieurs reprises, a félicité l'Empereur de la magnifique tenue des troupes. Après la revue S. M. l'Empereur a accompagné Sa Majesté Impériale au Palais de l'Elysée.

Ce soir, le Sultan ira faire visite à M. le préfet de la Seine et au corps municipal.

(Havas.)

Paris, 8 juillet, 6 h. 50 m. soir.

Le Sultan a reçu M. Rouher et le prince de Monténégro.

Une revue de 40,000 hommes a eu lieu aujourd'hui aux Champs-Elysées en l'honneur du Sultan.

Ce soir le Sultan visitera l'Hôtel de Ville qui sera illuminé.

Paris, 8 juillet, soir.

L'Empereur a passé une revue aux Champs-Elysées en l'honneur du Sultan. L'ambassadeur de Prusse a invité le Sultan à visiter Berlin.

Santa-Anna a été fusillé.

Consolidés turcs.

Paris, 8 juillet.

PARIS (clôture)	ouvert. —	manque
	clôture 31 50	
LONDRES	ouvert. 30 7/8 à 31 1/8	
	clôture 31 1/4 à 31 3/8	
Emprunt Ott. 1865	257 50	

Londres, 9 juillet, soir.

A la Chambre des Communes, M. Layard demandant s'il est vrai que l'*Arcadion* ait tiré sur un navire de guerre turc, Lord Stanley lui répond que le fait est essentiellement exact, mais qu'il ne peut pas exprimer son opinon, ne connaissant pas la sentence des avocats de la couronne.

Le vice-roi d'Egypte est arrivé à Windsor.

Paris, 9 juillet, soir.

Le Sultan a visité Versailles et l'Ecole de Saint-Cyr.

Hier, le comité de la Banque Ottomane a offert un grand dîner à Fuad pacha. M. Isaac Péreire et les autres ont bu à la santé de Fuad pacha et ont fait des vœux pour le développement de la prospérité de la Turquie. Fuad pacha a déclaré qu'il espérait que le voyage du Sultan aurait d'heureuses conséquences pour l'Empire Ottoman.

Consolidés turcs

Paris, le 9 juillet.

PARIS (clôture)	ouvert. — —	
	clôture 31 55	
LONDRES	31 1/4 sans aff.	
Empr. Turc 1865	240	ferme.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

La diète de Pesth a donné son adhésion aux arrangements pris par le comte Andrassy et M. de Louyay, au nom du ministère hongrois, avec les représentants du cabinet cisleithan et les chefs parlementaires du Reichsrath, dans le but d'arriver au prompt règlement des questions financières entre l'Autriche et la Hongrie.

Dans la séance du 28 juin, la Table des magnats et celle des députés ont élu 150 délégués, qui, avec un égal nombre de délégués nommés par le Reichsrath autrichien, concerteront les voies et les moyens d'une équitable répartition des charges publiques entre les deux moitiés de l'empire.
(*Pesty naplo.*)

Le marquis de Sayve, premier secrétaire de la légation de France à la Haye, qui remplace le baron de Villestreux, est arrivé dans cette ville. (*Presse.*)

LONDRES, 1er juillet. — Un accident a eu lieu sur le chemin de fer de Warrington. Il y a eu six morts et trente blessés. (*Union.*)

On lit dans *le Times*, au sujet de la visite du Sultan :

« Nous sommes charmés d'apprendre que le gouvernement a résolu de donner au Sultan une fête officielle et que le soin et la direction en ont été confiés au secrétaire d'Etat pour l'Inde et au conseil de l'Inde. En considérant nos relations avec l'Orient, les télégraphes qui traversent la Turquie, les pélerinages des Indiens à La Mecque, et, enfin, ce qui n'est pas moins important, nos 20 millions de sujets indiens mahométans qui regardent le Sultan comme le chef de leur foi, aucun département du gouvernement n'était plus propre à remplir cette charge que le conseil de l'Inde. Nous ne doutons pas qu'il ne fasse tous ses efforts pour rendre la fête magnifique. Le secrétaire d'Etat pour l'Inde et le conseil possèdent un grand élément de succès dans les nouveaux bâtiments prêts en ce moment, et où, si nous sommes bien informés, doit avoir lieu la fête. »

Il paraît qu'on vient de faire rédiger ici pour la diplomatie française un questionnaire qui a été dressé non-seulement par les soins du ministère des affaires étrangères, mais avec le concours de la société ethnographique. Ce questionnaire est à l'usage des consuls et vice-consuls qui seront tenus d'y répondre.
(*Pays.*)

La plus grande partie de la garnison prussienne a déjà quitté la forteresse de Luxembourg, et, d'ici à quelques jours, il ne restera plus dans cette ville que quelques détachements chargés de surveiller les derniers préparatifs de départ. (*Gaz de l All. du Nord.*)

La nomination du prince Napoléon comme président de la conférence monétaire indique un certain rapprochement entre lui et l'Empereur.

Dans tous les cas, à vous en tenir au fait lui même, cette nomination est une excellente chose pour l'heureuse issue de cette conférence. Le prince est tout à fait l'homme qu'il faut pour mener à bonne fin les négociations, à condition toutefois qu'il consente un peu à modérer sa fougue ordinaire et qu'il apporte un peu plus de calme, de diplomatie là où il a l'habitude de se laisser aller à trop d'entraînement.

Puisque j'en suis à cette conférence monétaire, disons en passant qu'elle se réunit régulièrement et que, jusqu'à présent, on a lieu d'être satifait des résultats. L'or a été adopté comme étalon unique ; ou plutôt la Russie, l'Italie, les Etats-Unis d'Amérique et l'Autriche y ont adhéré. l'Espagne a promis également son adhésion. L'Angleterre seule écoute sans se prononcer. Mais l'exemple des Etats-Unis exercera sans doute une certaine influence sur elle. Quant à la Prusse, son représentant manque encore des instructions nécessaires pour prendre une décision. On croit que la Prusse, comme l'Angleterre, voudra attendre. Du reste, il y a pour elle de nombreuses difficultés à se rallier aux autres puissances sur ce point, difficultés d'autant plus grandes que jusqu'ici elle a eu l'argent pour étalon unique. (*Ind. belge.*)

On lit dans la Chronique du *Courrier Russe* le postcriptum suivant :

Je ne dois pas oublier de vous transmettre un fait que je n'ai vu, jusqu'à ce moment du moins, rapporté dans aucun journal. Le lendemain du jour où quelques sots ont crié, au Palais du Justice : « Vive la Pologne ! » l'Ordre des Avocats, tout entier, sous la conduite de son bâtonnier, se rendit en corps au palais de l'Elysée pour faire une visite à l'Empereur Alexandre, auquel une audience avait été préalablement demandée. Sa Majesté, touchée du but honorable de cette visite, qui était de protester en masse contre l'inconvenance de *deux* personnes appartenant à la corporation, reçut avec la plus grande bienveillance le corps des avocats, tendit la main à son bâtonnier et daigna lui exprimer la satisfaction que lui causait cette démarche.

L'*Epoque* tient de personnes bien informées que les Cortès espagnoles, loin d'être prorogées, comme on l'a dit, resteront en permanence. Le général Narvaez invoquera l'urgence des questions financières. C'est un prétexte ; la réalité est dans la gravité d'une vaste conspiration dont le foyer serait à Valence et à Barcelone, et sur les traces de laquelle serait le gouvernement.

Le roi de Portugal est parti le 3 juillet de Lisbonne, pour se rendre en Italie et de là en France. La comtesse de Montijo, mère de l'impératrice des Français, est arrivée à Paris et vient de descendre dans une maison de l'avenue Montaigne, appartenant à M. de Lesseps. (*Idem.*)

La chambre des députés d'Italie a terminé sa dernière séance, la discussion du budget de la guerre, qui a été adopté à une grande majorité, après divers votes réalisant pour 6 millions d'économies, ces votes ont entraîné la suppression des grands commandements militaires. A la suite de cette décision, le général de La Marmora a demandé d'être mis à la retraite. Le bruit court que le général Cialdini a donné sa démission. (*Nazione*).

Nous recevons de Rome d'importantes informations.

Le 26 juillet, le Saint-Père doit prononcer une allocution dans laquelle, à ce qu'on nous assure, Sa Sainteté annoncerait la convocation d'un concile général.

Une réunion préalable des évêques français, qui a eu lieu au palais Altieri, a nommé, pour faire partie de la commission chargée de préparer une adresse en réponse à l'allocution du Saint-Père, les quatre évêques et archevêques dont les noms suivent :

Les évêques d'Orléans et de Cambrai, les cardinaux archevêques de Besançon et de Rouen.

Mgr l'évêque d'Orléans a été nommé le premier, à une majorité de 28 voix. On assure qu'un parti extrême proposait NN. SS. l'archevêque de Tours et les évêques de Nîmes et de Poitiers, qui n'ont pas été acceptés par la majorité de leurs collègues.
(*Patrie*).

Un télégramme de Madrid, du 26 juin, annonce que le ministre de l'intérieur, répondant à une interpellation du marquis de Sadoval, a dit qu'une bande de soixante individus mal armés s'était montrée récemment aux environs de Madrid. Elle s'est retirée vers les montagnes de Cuença. Plusieurs prisonniers ont été faits.

Selon toutes les apparences, l'ordre public ne sera troublé nulle part. (*Epoca*).

LA QUESTION CRÉTOISE.

Le silence, qui pesait depuis quelques jours sur les nouvelles de Crète, indiquait suffisamment, que les manœuvres d'Omer Pacha pour couper toutes les communications entre les insurgés et la mer avaient eu un plein succès.

L'insurrection étant définitivement vaincue, il peut être utile de revenir sur les motifs qui dès le commencement ont donné à la question crétoise une physionomie particulière.

Tous les moyens ont été employés pour attirer l'attention de l'Europe sur l'insurrection crétoise. Pendant longtemps les noms d'Apocorone, d'Heraclion, de Lassithe et de mille autres lieux se sont disputés la mémoire du public ; les stratagèmes employés par l'*Arcadi* ont défrayé la conversation d'un bout du monde à l'autre bout.

Là ne se sont pas bornés les efforts des chefs occultes qui faisaient parler à leur gré les fils télégraphiques.

Il s'agissait surtout de séparer la France de l'Angleterre dont l'esprit positif s'était montré dès l'abord peu enclin à se laisser violenter par des manœuvres mensongères. Combien de fois n'a-t-on pas annoncé la présentation de Notes pour engager la Porte à céder Crète à la Grèce ?

Tantôt l'action était représentée comme émanant de trois ou quatre puissances ; tantôt on parlait de démarches collectives ; enfin, en désespoir d'entraîner l'Angleterre dans une voie qui répugne à sa politique, on a poussé la sollicitude à dégager la responsabilité de cette puissance jusqu'à donner à ses démarches un caractère confidentiel, mais d'autant plus favorable aux insurgés.

Il est de fait que la Grèce n'a pas à se plaindre de l'Angleterre : elle lui doit en grande partie son indépendance ; tout récemment encore l'Angleterre a abandonné en sa faveur le protectorat des iles ioniennes. L'Angleterre étant une des puissances garantes de l'indépendance hellénique, c'est à l'ombre de la protection anglaise que la Grèce se livre à l'égard de la Turquie à des actes d'agression qui, dans d'autres circonstances, provoqueraient une action répressive très-énergique. Que de souplesse, que d'habileté, pour se faire pardonner par les grandes puissances une série de procédés que la Russie seule s'est montrée disposée à approuver franchement !

Cependant, malgré les démarches faites pour arriver à une enquête sur la situation de Candie, démarches que le succès des opérations d'Omer Pacha a rendues inutiles, la difficulté principale ne subsistera pas moins.

En droit et en fait l'île de Candie appartient à la Turquie. L'insurrection commencée pour soustraire 200,000 chrétiens *au fanatisme turc*, n'a pas eu d'autre but que de soumettre 120,000 musulmans à l'anarchie hellénique.

Puis il y aura à se poser cette question, en supposant que le bonheur des Crétois soit le seul but en vue, à savoir si la population candiote se trouvera plus heureuse sous le régime de l'anarchie hellénique que sous le gouvernement paternel du Sultan.

Il est incontestable que les Turcs sont plus aptes à gouverner les chrétiens d'Orient que ceux-ci à se gouverner mutuellement. Jusqu'à ce jour il n'est pas prouvé que les Turcs le cèdent à qui que ce soit en tolérance et en libéralisme effectif. Une enquête sérieuse ne peut manquer de mettre au jour, ce qui déjà ne fait plus doute pour personne, l'inanité des griefs si habilement exploités par la convoitise de la Grèce.

Malgré tout, les sympathies philhelléniques auront à rougir des procédés employés pour soutenir cette œuvre de chantage qu'on appelle l'insurrection candiote. Le revirement qui s'opèrera quand la vérité sera connue et qu'on découvrira la main de la Russie faisant mouvoir tous les fils, sera d'autant plus complète, que peu d'esprits se trouveront disposés à sacrifier à des intrigues étrangères l'intérêt de leur pays, celui pour lequel la France, l'Angleterre et le Piémont ont versé tant de sang et dépensé tant de millions. On se rappelera que pendant la guerre de Crimée, il fallut entretenir une division en Grèce pour neutraliser le mauvais vouloir de cette puissance et empêcher une diversion en faveur de la Russie. On comprendra que l'insurrection crétoise n'a été qu'un moyen, le but réel étant le démembrement de l'Empire.

Le résultat est facile à prévoir : la Grèce sera deboutée de ses prétentions ; on lui signifiera qu'elle ait à respecter le droit des gens en laissant à sa responsabilité la charge de sa conduite future.

Quant à l'opinion publique européenne elle fermera l'oreille à toutes les doléances et défalquera des nouvelles :

Quidquid Græcia mendax
Audet in historia.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

XXIII

Ce paysan, quoique jeune, avait vécu dans les villes ; il était intelligent, perspicace. Il appartenait à cette race d'individus bien trempés que les circonstances peuvent porter très haut, parce qu'ils savent s'élever à la hauteur des circonstances.

Cette fois, ses pressentiments étaient fondés.

Chavanet, en même temps que l'heure s'approchait où son veuvage et la succession de sa femme le rendraient libre et riche, pensait à se débarrasser de Serverette. Depuis longtemps tous ses plans étaient arrêtés et approuvés par madame de Pélussin, sa confidente et son Egérie.

Maître de l'héritage, il devait partir pour Paris, où elle l'avait précédé, et là vivre dans l'opulence, en essayant de s'enrichir encore. Ton ambition, exaltée par cette femme qui voulait se faire de lui un piédestal et un appui pour réaliser elle-même des projets dont il sera longuement parlé plus tard, n'avait pas de bornes.

La succession de madame Chavanet s'élevait à trois millions.

Où n'arriverait-il pas avec cette fortune ? Il éblouirait le monde parisien, y ferait une trouée triomphante et s'élèverait dans sa richesse, afin de gravir tous les degrés qui devaient le conduire à une grande situation politique.

Pouvait-il, dans ces conditions, lier la destinée de Serverette à la sienne, l'épouser, ainsi qu'il l'avait promis ? Non !... elle était pauvre et obscure ; et lorsqu'il pensait qu'un jour peut-être, il se remarierait, il couvait l'espoir d'épouser une femme appartenant à une grande famille qui lui donnerait les relations dont il avait besoin.

En vain sa conscience lui disait qu'il devait à Serverette une éclatante réparation. Depuis longtemps, il était accoutumé à étouffer cette voix intérieure dont les accents sévères lui étaient devenus indifférents.

Avons-nous besoin d'ajouter qu'il n'aimait pas celle qu'il avait séduite ? Ce serait superflu.

Ses premiers désirs satisfaits, ce Tartuffe doublé de Don Juan n'avait vu là qu'une victime de plus, et s'il ne faisait pas, dès à présent, connaître ses desseins, si la ménageait encore, c'est qu'il voulait rester à l'abri de la seule vengeance qu'elle pût exercer contre lui, c'est-à-dire tout révéler à madame Chavanet.

C'est dans ces circonstances que Serverette devint enceinte et qu'un grand changement s'opéra en elle.

Le sentiment de sa maternité future, en se développant, donna un but à sa vie, si triste jusque-là. Les pensées de mort qu'elle avait si longtemps caressées s'éloignèrent d'elle. Cette conception survenue au milieu de ses larmes les sècha, et le tressaillement solennel qu'elle ressentit un jour mit sur ses lèvres un cri de gratitude pour le Dieu qu'elle ne priait plus.

Elle avait maudit le père, mais elle aimerait l'enfant, et c'est celui-ci qui, dans le sein qui le portait, plaidait déjà la cause de celui-là.

Elle regarda Chavanet avec des yeux d'où l'indifférence avait fui. Dans le refroidissement qu'il manifestait de plus en plus, elle vit une preuve de respect qui devait réparer le passé. Elle s'attacha à l'idée que la naissance de cet enfant lui rendrait l'honneur, en obligeant son séducteur à l'épouser. Dans un tel mariage, elle ne trouverait pas la félicité qu'elle avait autrefois rêvée. Elle n'aimait pas, elle n'aimerait jamais Chavanet ; mais elle pourrait encore l'estimer s'il réparait sa faute. L'espérance apaisa ses chagrins.

Barbassous ne chercha pas à la détromper. Mais, plus que jamais, il veilla sur elle ; plus que jamais, il s'appliqua à deviner les projets de Chavanet, tout en s'efforçant de le maintenir dans la confiance sans bornes qu'il avait su lui inspirer.

Chavanet croyait Barbassous un de ces hommes qu'on dirige comme on veut, moyennant argent. Aussi se jeta-t-il lui-même dans le piége que l'autre lui tendait.

Un jour il l'entraîna loin de Serverette.

— Voulez-vous être riche, Barbassous ? lui demanda-t-il.

Le braconnier le regarda avec surprise.

— Je ne saurais refuser. Que faut-il faire ?

— Epouser Serverette et reconnaître l'enfant ; j'assurerai votre fortune.

Bien que ce langage confirmât tous les soupçons de Barbassous, il en fut tellement indigné qu'il eut soudain l'envie de briser Chavanet sur l'un des rochers aux pieds desquels ils se trouvaient. Il se contint.

— Votre proposition me surprend. Je m'y attendais si peu !... J'aurais besoin de réfléchir.

— Réfléchissez, mon garçon, et faites-moi connaître au plus tôt votre décision.

Barbassous rentra seul chez lui, préoccupé et pensif. Il aimait Serverette, nous l'avons dit, mais le respect qu'elle lui inspirait égalait son amour, et jamais il ne s'était arrêté à cette pensée qu'un jour elle pourrait être sa femme.

Maintenant, le bonheur auquel il n'avait osé aspirer était dans ses mains, et, s'il eût été un homme vulgaire, il l'eut accepté.

Mais Barbassous portait en lui une âme noble et généreuse.

La proposition de Chavanet blessait tous ses sentiments. Que Serverette lui demandât de lui rendre l'honneur, et de couvrir de son nom la faute dont elle était victime, rien de mieux. Mais accepter l'offre de Chavanet, épouser sa maîtresse, en se faisant payer son dévouement, voilà ce qui lui paraissait si monstrueux.

A supposer même qu'elle consentit à ce moyen de salut, quelle estime aurait-elle pour le mari qui lui aurait été imposé ?

A plusieurs reprises, il fut sur le point d'aller exposer sa situation à la jeune fille.

Il n'osa pas, autant parce qu'il pressentait la réponse qui lui serait faite, que parce qu'il se disait qu'un paysan tel que lui ne pouvait devenir l'époux et le maître d'une créature aussi noble, aussi belle, aussi délicate, en un mot aussi accomplie.

Il résolut donc de répondre par un refus à la proposition de Chavanet, mais, en même temps, de l'obliger à épouser Serverette, puisque tel était le vœu de celle-ci, après la mort

Voir le numéro du 9 juillet.

LE SULTAN A PARIS.

On lit dans le *Moniteur* :

« S. M. I. le Sultan Abd-ul-Aziz-Khan, empereur des Ottomans, LL. AA. II. Mehemmed-Mourad-Effendi, héritier présomptif du trône de Turquie, Abd-ul-Hamid Effendi, neveux du Sultan, et Youssouf Izzeddin-Effendi, son fils, sont arrivés aujourd'hui à Paris, à quatre heures et demie du soir, venant de Constantinople.

» Sa Majesté Impériale était accompagnée de S. Exc. M. Bourée, ambassadeur de l'empereur en Turquie, et d'une suite nombreuse.

» L'Empereur, avait envoyé plusieurs officiers de sa maison à Toulon, pour complimenter S. M. I. le Sultan à son débarquement, savoir : le général de division baron de Béville, aide-de-camp ; le duc de Tarente, chambellan ; le marquis de Caux, écuyer, et le capitaine Verchère de Reffye, officier d'ordonnance, désignés pour faire le service auprès de Sa Majesté Impériale pendant son séjour en France, et le capitaine Dreysse, officier d'ordonnance, qui sera de service auprès de S. A. I. Mehemmed-Mourad Effendi.

» S. E. Djemil pacha, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Porte Ottomane, et tout le personnel de son ambassade, s'étaient également rendus a Toulon.

» S. A. Ismaïl pacha, vice-roi d'Egypte, est allé au devant de Sa Majesté Impériale jusqu'à Dijon.

» L'Empereur, avec S. A. I. Mgr le prince Napoléon, accompagné de S. Exc. le grand-écuyer et de l'aide-de-camp de service, s'est rendu à la gare du chemin de fer de Lyon pour y recevoir S. M. I. le Sultan et Leurs Altesses Impériales.

» S. A. Mgr le prince Joachim Murat, LL. EExc. les ministres, le maréchal commandant en chef le 1er corps d'armée, et son chef d'état-major général ; le maréchal commandant en chef la garde impériale, le général de division commandant supérieur de la garde nationale de la Seine, le général commandant une des brigades de la première division et son état-major, le préfet de la Seine et le préfet de police, s'étaient rendus à la gare.

» LL. EExc. les ambassadeurs de Turquie à Londres et à Saint-Pétersbourg, et un grand nombre de personnages de Turquie se trouvaient également à la gare.

» Le Sultan a été accueilli, à son arrivée, par les plus vives acclamations.

» Un régiment d'infanterie de ligne, avec musique et drapeau, et un bataillon de chasseurs à pied, sous le commandement du général de division Soumain, commandant la place de Paris et la 1re subdivision militaire, bordaient la haie à l'intérieur et à l'extérieur de la gare.

» Des estrades, élevées dans l'intérieur de la gare, étaient occupées par des dames en grande toilette.

» Le cortége était composé de dix voitures de la cour, d'un peleton de cent gardes et d'un escadron des lanciers de la garde impériale.

» Il s'est mis en marche dans l'ordre suivant :

» Deux garçons d'attelage à cheval,

» Un peleton de lanciers de la garde,

» Un piqueur à cheval ;

» La voiture impériale, dans laquelle sont montés S. M. I. le Sultan, S. M. l'Empereur, S. A. I. monseigneur le prince Napoléon, et S. A. Fuad pacha, ministre des affaires étrangères de la Porte-Ottomane.

» A la portière de droite se tenait le colonel commandant l'escadron des cent-gardes ; à la portière de gauche, le chef d'escadron commandant l'escorte des lanciers.

» Derrière la voiture, un peleton de cent-gardes.

» Dans la seconde voiture ont pris place :

» S. A. I. Mehemmed Mourad Effendi, héritier présomptif du trône de Turquie ; S. A. I. le prince Abd-ul-Hamid Effendi, son frère ; S. A. I. Youssouf-Izzeddin-Effendi, fils de S. M. I. le Sultan, et S. A. Mgr le prince Joachim Murat.

» Dans la troisième, S. Exc. Djemil pacha, ambassadeur de S. M. l'empereur des Ottomans ; S. Exc. M. Bourée, ambassadeur de l'empereur à Constantinople ; S. Exc. le général de division Fleury, grand-écuyer, et le général Favé aide-de-camp de l'Empereur.

» Dans la quatrième voiture, S. Exc. Kiamil bey, grand-maître des cérémonies de la cour de Turquie ; S. Exc. Djemil bey, premier chambellan du Sultan ; Emin bey, premier secrétaire, et le général de division baron de Béville, aide-de-camp de l'Empereur.

» Dans la cinquième voiture, Halid bey, second chambellan ; le général de division Marko pacha, médecin en chef de Sa Majesté ; directeur général des hôpitaux militaires ; le second aumônier du Sultan et le duc de Tarente, chambellan de l'Empereur.

» Cinq autres voitures contenaient les autres officiers des maisons de l'Empereur et du Sultan.

» La marche était fermée par trois pelotons de lanciers de la garde.

» Le cortége a suivi la rue de Lyon, les rues Saint-Antoine, de Rivoli et du Louvre jusqu'à la place Saint-Germain-l'Auxerrois, est entré par la porte de la Colonnade dans la cour du Louvre, qu'il a traversée, et s'est dirigé vers le palais des Tuileries par la place Napoléon III et la place du Carrousel.

» La haie était formée depuis la porte du palais du Louvre, sur la place Napoléon III et sur la place du Carrousel, par deux régiments de dragons de la ligne, et, dans la cour des Tuileries, jusqu'au pavillon de l'Horloge, par deux bataillons de voltigeurs de la garde impériale.

» A l'entrée de Leurs Majestés Impériales dans la cour du palais des Tuileries par l'arc de triomphe et la grille d'honneur, les troupes ont présenté les armes et les tambours ont battu aux champs.

» Le grand escalier du palais et la galerie de la Paix étaient bordés par deux rangs de cent-gardes.

» S. M. l'Impératrice s'est rendue au-devant de LL. MM. II. le Sultan et l'Empereur jusqu'au pied du grand escalier.

» Sa Majesté était accompagnée de S. A. I. madame la princesse Marie-Clotilde Napoléon et de LL. AA. Mgr le prince et madame la princesse Lucien Murat, Mgr le prince et madame la princesse Napoléon-Charles Bonaparte.

» L'Impératrice était précédée des grands officiers de la couronne, du commandant en chef de la garde impériale, de l'adjudant général du palais et des officiers et dames de service des maisons de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, et suivie des autres officiers et dames des maisons impériales.

» Leurs Majestés et les princes et princesses se sont rendus dans le salon d'Apollon par le grand escalier, la galerie de la Paix, la salle des Maréchaux et le salon du premier consul. Les maisons impériales et les personnes qui accompagnent en France le Sultan sont restées dans ce dernier salon.

» LL. EExc. le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur de l'Empereur auprès de la Porte Ottomane étaient présents.

» Leurs Majestés et les princes, après être restés quelques instants dans le salon d'Apollon, sont rentrés dans le salon du premier consul.

» S. M. I. Abd-ul-Aziz Khan a présenté à S. M. l'Impératrice, puis à l'Empereur, les personnes de sa suite.

» S. M. l'Impératrice a présenté au Sultan les dames de sa maison ; puis l'Empereur a présenté au Sultan les grands officiers de la Couronne et les officiers des maisons impériales.

» L'Empereur, après ces présentations a conduit S. M. I. Abd-ul-Aziz Khan et LL. AA. II. les princes Mehemmed-Mourad Effendi, Abd-ul-Hamid Effendi et Youssouf-Izzedin-Effendi au palais de l'Elysée, avec le cortége qui les avait amenés au palais des Tuileries.

» Le cortége est sorti par le jardin des Tuileries, entre une haie de troupes de la garde impériale, a suivi la place de la Concorde, l'avenue des Champs Elysées, l'avenue de Marigny, et est entré au palais de l'Elysée par la grille d'honneur.

» Un bataillon de tirailleurs algériens bordait la haie dans la cour du palais. »

LA FÊTE DE L'INDUSTRIE.

Le 1er juillet, a eu lieu, au Palais de l'Industrie (Champs-Elysées), la distribution des récompenses de l'Exposition universelle de 1867.

La nef centrale du palais avait été transformée, pour cette cérémonie, en un vaste amphithéâtre où plus de 20,000 personnes ont pu facilement trouver place dans des stalles numérotées.

L'axe de la nef était occupé par des trophées représentant les principaux attributs des dix groupes de l'Exposition.

Les différentes travées étaient ornées de velours rouge frangé d'or, et des écriteaux ainsi que des trophées de drapeaux indiquaient les emplacements occupés par les membres des commissions étrangères.

Un palier de circulation entourait le terre-plein de la nef au pied des amphithéâtres.

Le trône s'élevait au milieu du transept, du côté de la façade nord du Palais, sur une estrade surmontée d'un dais de velours cramoisi.

Sur l'estrade, à droite et à gauche du trône, étaient réservés des siéges pour les princes et princesses invités à la cérémonie.

En avant de l'estrade du trône étaient placés Leurs Excellences les ministres, les membres du Conseil privé, le président du Corps législatif, les maréchaux et amiraux, le grand chancelier de la Légion d'honneur, ayant devant eux leurs femmes, et les veuves des maréchaux et amiraux.

Les premiers gardins étaient occupés par les membres de la Commission impériale.

A droite et à gauche de l'estrade du trône se trouvaient la Maison de l'Empereur, le Sénat, le Corps législatif, le Conseil d'Etat ; les députations de la Cour de Cassation, de la Cour des comptes, du Conseil impérial de l'instruction publique, de l'Institut de France, de la cour impériale de Paris, du clergé de Paris, du conseil central des Eglises réformées, du consistoire de l'Eglise réformée et de la Confession d'Augsbourg, du consistoire central israélite ; le Conseil de préfecture du département de la Seine, le Conseil municipal, les maires et adjoints de la ville de Paris ; les députations des corps académiques, du tribunal de 1re instance de la Seine, du tribunal de commerce, de la chambre de commerce, du conseil des prud'hommes, des administrations centrales, des administrations départementales, de la garde nationale et de l'armée.

Le Corps diplomatique avait pris place dans la partie de l'amphithéâtre faisant face au trône.

Un orchestre de 1,200 musiciens et choristes occupait l'extrémité orientale de l'amphithéâtre. A l'extrémité opposée, un escalier mettait le terre-plein de la nef en communication avec un salon où s'étaient réunis les exposants qui avaient obtenu les grands prix et les médailles d'or.

A une heure et demie, les exposants récompensés, réunis par groupes, sont venus bannière en tête, prendre la place auprès des trophées de leurs groupes.

Les personnes qui avaient obtenu des récompenses du nouvel ordre se sont placées en face du trône.

A une heure trois quarts, le cortége de l'Empereur est sorti du palais des Tuileries dans l'ordre suivant :

Trompettes des lanciers de la garde ;
Le colonel des lanciers de la garde ;
Un escadron des lanciers de la garde en colonne par pelotons ;
Les piqueurs de Leurs Altesses Impériales ;
La voiture de S. A. I. la princesse Mathilde, contenant son service ;
La voiture de LL. AA. II. le Prince Napoléon et la Princesse Clotilde, contenant leur service.
Quatre garçons d'attelage à cheval.

Première voiture à six chevaux :

Les deux demoiselles d'honneur de S. M. l'Impératrice ;
Le préfet du palais, de service ;
Le chambellan de l'Impératrice, de service.

Deuxième voiture à six chevaux :

Les deux dames du palais, de service ;
Le premier chambellan de l'Empereur ;
Le chambellan de l'Empereur, de service ;

Troisième voiture à six chevaux :

La dame d'honneur ;
Le maréchal commandant en chef la garde impériale ;
Le gouverneur du Prince Impérial ;
L'adjudant général du palais.

Quatrième voiture à six chevaux :

Le grand maréchal ;
Le grand chambellan ;
Le grand veneur ;
Le grand maître des cérémonies.

Cinquième voiture à six chevaux :

S. A. I. LA PRINCESSE CLOTILDE.
S. A. I. LA PRINCESSE MATHILDE.

A la portière de droite :

L'écuyer de S. A. I. le prince Napoléon.

A la portière de gauche :

Un capitaine des lanciers de la garde ;
Six piqueurs de front.

La voiture de l'Empereur, à huit chevaux :

Garçons d'attelage à pied.

L'EMPEREUR et L'IMPÉRATRICE
LE PRINCE IMPÉRIAL
S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON

A la portière de droite :

Le grand écuyer ;
Le premier écuyer de l'Empereur ;
Le colonel commandant les cent-gardes ;
L'officier d'ordonnance de grand service,
L'écuyer de l'Empereur de service.

A la portière de gauche :

L'aide-de-camp de l'Empereur, de service ;
Le premier écuyer de l'Impératrice :
L'aide-de-camp du Prince Impérial, de service ;
L'officier d'ordonnance de petit service ;
L'écuyer du Prince Impérial ;
Deux pelotons des cent-gardes de l'Empereur ;
Un escadron des lanciers de la garde en colonne par pelotons.

Le cortége, parti du pavillon de l'Horloge, a traversé le jardin des Tuileries, la place de la Concorde et l'avenue des Champs-Elysées.

Sur le parcours, la haie était formée par la garde nationale et la garde impériale.

Le cortége du Sultan est parti du palais de l'Elysée dans l'ordre suivant :

Trompettes des lanciers de la garde ;
Le lieutenant-colonel des lanciers de la garde ;
Un escadron des lanciers de la garde en colonne par pelotons ;
Quatre garçons d'attelage à cheval.

Première voiture à six chevaux :

Deux chambellans du Sultan ;
Deux aides-de-camp du Sultan.

Deuxième voiture à six chevaux :

Halid bey, second chambellan ;
Général de division Marko pacha, médecin en chef ;
Aarif bey, premier interprète du divan impérial ;
Le chambellan de l'Empereur, détaché près du Sultan.

Troisième voiture à six chevaux :

S. A. Fuad pacha, ministre des affaires étrangères ;
S. Exc. Djemil bey, premier chambellan ;
S. Exc. Emin bey, premier secrétaire ;
S. Exc. Kiamil bey, grand-maître des cérémonies ;
Quatre piqueurs de front.

La voiture impériale à huit chevaux :

Garçons d'attelage à pied.

LE SULTAN.
S. A. I. LE PRINCE HÉRITIER.
S. A. I. ABD UL-HAMID ÉFENDI.
S. A. I. YOUSSOUF IZZEDDIN ÉFENDI.

A la portière de droite :

L'aide-de-camp de l'empereur, détaché près du Sultan.
L'écuyer de l'Empereur, détaché ;
Le capitaine des cent-gardes.

A *la portière de gauche* :

L'officier d'ordonnance détaché près du Sultan ;
L'officier d'ordonnance détaché près du prince héritier ;
Un capitaine des lanciers de la garde ;
Un peloton des cent-gardes de l'Empereur ;
Un escadron des lanciers de la garde, en colonne par pelotons.

Le cortége a suivi la rue du Faubourg St Honoré, la rue Royale-St-Honoré, la place de la Concorde et l'avenue des Champs-Elysées. La haie, jusqu'à la place de la Concorde, était formée par la garde impériale et la troupe de ligne.

Leurs Majestés, arrivées à deux heures précises au palais de l'Industrie, ont été reçues par la Commission Impériale, ayant à sa tête les ministres vice-présidents.

Les princes et les princesses invités s'étaient déjà rendus dans les salons attenant à l'estrade du Trône.

L'entrée de l'Empereur a été saluée par de chaleureuses acclamations.

L'orchestre composé de 1,200 musiciens, a exécuté l'*Hymne à l'Empereur*, œuvre inédite de Rossini.

Leurs Majestés ont pris place à deux heures un quart.

L'Empereur avait à sa droite : S. M. I. le Sultan Abd-ul Aziz Khan, Empereur des Ottomans, S. A. R. le prince de Galles, S. A. R. le prince d'Orange, S. A. R. le prince de Saxe, S. A. I. Mgr le Prince Impérial, S. A. I. Mme la grande-duchesse Marie, S. A. R. le duc d'Aost, S. A. R. le duc de Cambridge, S. A. I. Mme la princesse Mathilde, le prince de Teck ; à gauche de S. M. l'Impératrice se trouvaient : S. A. R. le prince de Prusse, S. A. R. Mme la princesse de Saxe, S. A. R. le prince Humbert, S. A. I. Mehemed Mourad éfendi, héritier ; S. A. I. Mme la princesse Clotilde, S. A. R. la duchesse d'Aost, S. A. I. le duc de Leuchtemberg, S. A. I. le prince Napoléon, S. A. le prince Hermann de Saxe, S. A. I. Abd-ul-Hamid.

Derrière LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice étaient : S. A. I. Youssouf-Izzedin éfendi, fils du Sultan ; S. A. I. le prince Tou Kougawa, S. A. le prince Lucien Murat, S. A. le prince Joachim Murat, S. A. le prince Murat, S. A. la princesse J. Murat, S. A. le prince Napoléon Charles-Bonaparte, S. A. la princesse Napoléon-Charles Bonaparte, Mgr le prince Achille Murat.

Derrière les princes se tenaient les grands officiers de la couronne, l'adjudant général du palais, les aides-de-camp de l'Empereur et les officiers et dames de service des maisons impériales, les officiers de la suite du Sultan et les officiers et dames des maisons des princes et des princesses.

Au moment où Leurs Majestés et Leurs Altesses ont pris place, l'orchestre a entonné l'hymne à l'Empereur, écrit par Rossini tout exprès pour la cérémonie. Les masses d'harmonie ont paru s'épanouir en gerbes et remplir tout entière la vaste nef. Le *coda* surtout de cet hymne, où les cloches ont alterné avec le grondement du canon, qui semblait seconder la fière et large mélodie, a produit une vive sensation. L'airain de la prière et l'airain des combats venant mettre leurs voix pleureuses ou redoutées dans cet imposant concert, ont électrisé l'auditoire et fait entendre d'unanimes applaudissements. On aurait dit la *Marseillaise* de la gloire.

M. Rouher a ensuite, en sa qualité de vice-président de la commission impériale, lu le rapport sur les récompenses.

Après la lecture de ce remarquable rapport, l'Empereur a prononcé le discours dont nous avons publié hier le texte, et qui a été plusieurs fois interrompu par les plus vifs applaudissements.

Sur l'ordre de l'Empereur, S. Exc. M. de Forcade, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vice-président de la Commission impériale, a fait l'appel des récompenses.

A l'appel des exposants qui avaient obtenu des grands prix succédait, pour chaque groupe, l'appel des exposants qui étaient promus à des grades supérieurs dans la Légion d'honneur, et ensuite la proclamation des noms des exposants nommés chevaliers. Les groupes, conduits par les présidents et vice-présidents du jury de groupe, venaient successivement, en suivant le palier de pourtour, se placer devant le trône. Les exposants qui avaient obtenu les grands prix, et ceux qui étaient promus aux grades d'officier et de commandeur, montaient recevoir des mains de l'Empereur, leurs récompenses ou leurs décorations, qui étaient présentées à Sa Majesté par S. Exc. le maréchal Vaillant vice-président de la Commission impériale. L'Empereur remettait au président du groupe les diplômes des autres récompenses. La distribution a été terminée par celle des récompenses du nouvel ordre.

Chaque groupe de récompensés venait ensuite, en faisant le tour de la nef, reprendre sa place près de son trophée.

Un incident touchant a vivement ému l'assemblée : l'appel du prix décerné pr le jury international à l'Empereur, pour les travaux concernant les habitations ouvrières et pour ses fermes modèles, allait rester sans consécration effective, lorsque, par une heureuse inspiration, le Prince Impérial a été prié de remettre le prix à Sa Majesté.

La distribution étant terminée, l'Empereur, l'Impératrice et le Sultan, accompagnés des princes, ont fait le tour de la nef en passant au front des sections de tous les pays.

---

de madame Agathe, que les médecins avaient abandonnée.

Plein de ce projet il y pensa jusqu'au soir.

A neuf heures, ayant vu que Serverette s'était couchée et endormie, il sortit de sa maison, après avoir fermé toutes les portes à clef et se dirigea résolûment vers le château.

XXIV

Madame Agathe était seule dans sa chambre, assise dans son fauteuil et plongée dans une immobilité complète. Son mari s'entretenait dans une pièce voisine avec l'abbé Péretty. La religieuse qui veillait toujours auprès d'elle était descendue, la voyant tranquille, pour assister à la prière que les pensionnaires de l'orphelinat faisaient tous les soirs en commun.

Barbassous entra.

Il avait passé sans se laisser voir, devant le pavillon qu'habitait le concierge, pénétré dans le château dont il connaissait les détours et traversé les salons qui précédaient la chambre de la malade.

En le voyant, elle parut surprise, s'agita faiblement et ses yeux à demi éteints interrogèrent le nouveau venu.

— Pardonnez-moi, madame, dit-il, d'être entré ici sans votre permission. Mais, j'avais à vous entretenir d'une affaire si grave que j'ai dû manquer à toutes les convenances pour arriver jusqu'à vous.

— Quelle est cette affaire ? demanda-t-elle d'une voix paresseuse et trainante.

Le mal qui la menait au tombeau avait fait de rapides progrès, et ce n'est qu'avec peine qu'elle remuait dans sa bouche sa langue frappée déjà de la paralysie qui immobilisait tous ses membres.

Barbassous éprouva alors un terrible embarras. Il ne s'attendait pas à trouver madame Agathe si près de sa dernière heure, et maintenant il hésitait à parler, redoutant les conséquences de l'émotion que ses révélations devaient produire.

Elle reprit :

— Parlez. Nous sommes seuls pour quelques instants. Mais on viendra bientôt.

— Je voulais vous entretenir de Serverette, dit-il doucement.

La malade éprouva un douloureux tressaillement. Ses yeux roulèrent dans leurs orbites. On devinait que libre de ses mouvements, elle se serait levée, en entendant prononcer ce nom.

— Serverette ! murmura-t-elle. J'avais défendu qu'on me parlât d'elle.

— Elle souffre ; elle est malheureuse.

— Vous la voyez donc ? Elle n'est donc pas partie ? Savez-vous où elle est ?

— Elle habite ma maison.

— Pourquoi m'a-t-on dit qu'un soldat l'avait enlevée ?

— Parce qu'on voulait vous cacher les malheurs qui l'ont frappée.

— Les malheurs !

— On ne peut appeler autrement l'infâme séduction à laquelle elle a succombé.

Cette fois, le regard de madame Chavanet, fixé avec anxiété sur Barbassous, devint de plus en plus pressant.

— Parlez ! parlez ! dit elle. Pourquoi Serverette n'est-elle plus ici ?

— Parce qu'elle est déshonorée.

— Déshonorée ! Quel est l'infâme ?...

— Votre mari.

Par un suprême effort, madame Agathe se dressa : mais ce fut pour retomber plus pâle dans ce fauteuil auquel elle semblait clouée.

— Tu mens ! tu mens ! tu mens !

Elle répéta ce mot par trois fois, redoublant à chaque fois d'énergie, pour combattre l'accusation portée contre son mari.

Barbassous n'hésita plus.

— Je sais, dit-il, quel mal je vous fais. Mais on a été cruel pour votre fille adoptive. Il faut que la justice ait son heure. C'est pourquoi j'irai jusqu'au bout. Non ! je n'ai pas menti.

Et alors, d'une voix émue, il raconta la triste histoire de la séduction de Serverette.

Madame Agathe l'écouta longtemps sans l'interrompre. De temps en temps seulement, on l'entendait dire à voix basse :

— Pauvre ! pauvre enfant !

Son visage était livide autant que son corps était immobile.

Dans ses yeux, on lisait les émotions qu'elle éprouvait et qui ne pouvaient plus s'exprimer que là. C'était un spectacle plein d'horreur.

— Ah ! s'écria-t-elle enfin, lorsque Barbassous eut fini, pourquoi m'avoir raconté ces choses ? Je n'y puis rien. Je suis morte. Ne pouvait-on me laisser rendre l'âme, sans troubler mes derniers moments ?

— Il fallait vous les dire, pourtant. Bientôt, Serverette sera mère et votre mari, que votre mort fera libre, l'abandonnera. Eh bien ! vous pouvez encore l'obliger à rendre l'honneur à Serverette.

— Moi ! comment ?

— Il faut qu'il épouse celle qu'il a séduite. Si vous l'exigez, il obéira.

Elle secoua tristement la tête,

— Tu te trompes. Pendant que tu me parlais, j'ai revu toute la vie de ce misérable depuis quinze ans, et j'ai deviné tous ses infâmes calculs. Il m'a trompée. J'ai été sa dupe. Sa conduite a été un chef-d'œuvre de mensonge et d'hypocrisie. Et moi, j'ai eu confiance en lui. Folle ! trois fois folle ! à présent je ne puis rien. Il promettra tout ce que je demanderai. Et demain, lorsque je ne serai plus là il ne tiendra aucune de ses promesses.

Elle prononçait ces paroles lentement, à une voix entrecoupée, brisée par l'émotion, affamée de vengeance et enragée par le sentiment de son impuissance.

— Je ne puis rien ! rien ! ô mon Dieu ! un crime aussi affreux demeurera-t-il impuni ?

Et deux larmes roulèrent sur ses mains insensibles. Ces larmes, Barbassous les vit ; il devina l'horrible douleur à laquelle il venait de livrer cette femme. Mais il ne songea pas à se repentir. Il avait juré de venger Serverette et d'obliger Chavanet à l'épouser.

Aussi, loin de s'arrêter, il continua :

— Vous vous trompez, madame, vous pouvez encore tout réparer et seule vous le pouvez.

— Je t'écoute.

— Chavanet est votre héritier, aux termes du testament que vous avez fait. Annulez ce testament et donnez tout à Serverette. Vous en avez le droit puisque vous êtes sans enfants. Il aurait abandonné Serverette pauvre. Il l'épousera pour jouir de sa fortune.

Un sourire effrayant passa dans les yeux et sur les lèvres de la malade. Elle tenait sa vengeance, car elle venait de se rappeler que le testament était encore dans sa possession. A supposer qu'elle n'eût ni le temps, ni le pouvoir d'en faire un nouveau en faveur de Serverette, elle pouvait annuler celui-là et déshériter son mari qui n'avait d'autres droits sur sa succession que ceux qu'elle voudrait lui donner.

(*Sera continué*).

A chaque section, les membres des commissions étrangères désignés par M. Le Play, conseiller d'Etat, commissaire général de l'Exposition, étaient présentés à Leurs Majestés par le ministre d'Etat. Pendant le trajet du cortége impérial, les airs nationaux exécutés par l'orchestre se mêlaient aux acclamations des représentants des différents pays.

La cérémonie était terminée à trois heures quarante minutes. Au départ, le cortége du Sultan a précédé le cortége impérial.

Avant de quitter le palais de l'industrie, l'Empereur a bien voulu charger S. Exc. le ministre d'Etat de témoigner sa satisfaction à la Commission impériale.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Voici les nouvelles que la Sublime Porte a reçues d'Omer Pacha en date de Spakia 6 juillet :

« Presque tous les districts sont soumis et rendent leurs armes. Le 5, les troupes impériales ont débarqué à Castel-Franco et aujourd'hui nous avons battu les insurgés, occupé plusieurs villages et forcé les rebelles à fuir. Nos soldats lancés à leur poursuite ont occupé les plus hautes montagnes de Spakia. Les insurgés se sont partout dispersés ; une partie s'est retirée dans les grottes et nous la tenons bloquée. Cette nuit nos troupes doivent tirer du haut de ces montagnes pour y signaler leur présence et leur succès. Le désarmement de presque tous les districts s'effectue de la manière la plus paisible. Plus de cinq-mille carabines rayées ont déjà été remises entre les mains des autorités. »

L'officier, porteur du rapport d'Omer Pacha annonce que la jonction des deux autres corps dans Spakia du côté de terre devait avoir lieu le lendemain de son départ 7 du courant.

L'aviso à vapeur impérial *Ismaïl* qui avait été envoyé dernièrement dans l'île de Crète avec des provisions pour l'armée impériale est arrivé hier dans notre port venant de La Canée ayant à son bord six passagers parmi lesquels un aide de camp de S. A. Omer pacha porteur du rapport officiel sur les dernières opérations qui ont amené la soumission de la Crète.

—

L'aviso à vapeur imp. *Izzeddin* est parti avant-hier pour l'île de Crète.

—

La frégate imp. *Taïf*, commandée par le capitaine Emin bey, est arrivée samedi passé venant de Smyrne, où elle avait porté dernièrement des émigrés circassiens.

—

La frégate-transport de l'Etat *Taïf*, remorquant deux bricks ottomans l'*Unieh* et le *Chuïn-Bahri*, a mouillé dimanche en rade de Smyrne, venant de Trébizonde et en dernier lieu de Constantinople.

Les trois bâtiments ont emmené 2,971 circassiens qui ont été, après une longue inspection médicale, débarqués au lazaret.

Tous ces émigrants sont natifs de la Grande Abasie. Il y a parmi eux des femmes qui sont très-belles.

(*Impartial de Smyrne.*)

—

La pêche des éponges du vilayet de Saïda vient d'être affermée pour 135,000 piastres turques.

Le fait suivant est arrivé un moment après la conclusion de la vente.

Une trentaine de barques de pêcheurs d'éponges venant de Simi et de Castelorizzo, mouillent à Beyrouth. Les nouveaux fermiers exigent des pêcheurs le 10 0|0. Ceux-ci se refusent à le payer. Explications, menaces de confiscation, recours à la force publipue, rien n'y fait. Les fermiers en viennent alors à composition ; ils ne demandent plus que six livres turques par barque, moyennant quoi les pêcheurs obtiendraient leur permis de pêche aux éponges. Ceux-ci croient bon de s'exécuter; ils s'exécutent.

Une barque ne payait autrefois que de 1 à 2 livres turques. Les fermiers qui s'en contentent de 6 ont non-seulement commis un ignoble abus de pouvoir mais ils ont prouvé par le fait de leur concession qu'ils n'ont aucun droit de prétendre au 10 0|0.

—

Un domestique, profitant de l'absence de son maître, a forcé le tiroir de sa commode et lui enleva une somme de 30 livres. Après quelques jours de recherches, le domestique infidèle a été arrêté.

—

Dimanche dernier, en plein jour, un Turc de Bechiktach s'est précipité dans la mer pour se noyer. Quelques bateliers ont accouru et ont repêché cet homme. Conduit à la police et interrogé, il a répondu qu'il était las de la vie, mais il a promit en même temps de ne plus attenter à ses jours.

—

A Has-keuï, deux bateliers turcs se sont querellés. L'un d'eux leva la rame et frappa son camarade à la tête. Tous deux ont été arrêtés et envoyés à la grande police.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Beyrouth, 26 juin.

A la suite de plaintes portées par quelques membres du corps consulaire contre le Tribunal mixte de commerce. S. Exc. le gouverneur général de notre vilayet, après avoir obtenu l'autorisation du ministère du commerce a dissout la tribunal et l'a reconstitué, en plaçant à sa présidence Ibrahim effendi, qui avait déjà occupé une pareille charge à Smyrne. Les plaintes portaient surtout sur ce que plusieurs procès gissaient depuis nombre d'années sans avoir reçu aucune solution, malgré les instances continués des plaideurs.

Le premier soin du nouveau président a été de dresser un catalogue, qui est assez volumineux, de toutes les requêtes, et d'inviter par ordre d'ancienneté les parties, à plaider ou défendre leur cause.

On espère que l'activité du nouveau président et des membres du Tidjaret mettra fin à cet état de choses devenu insoutenable.

A cause du départ pour Paris de S.M.I. le Sultan, les fêtes habituelles de l'anniversaire de sa naissance, n'ont pas eu lieu cette année, mais on se réserve à fêter le jour de son retour.

Deux paquebots à vapeur ottomans viennent d'arriver dans notre rade pour y embarquer des troupes destinées pour Crète.

Depuis quelques jours circule dans notre ville le bruit de l'existence de la peste aux environs de Bagdad ; on ignore ce qu'il y a de positif dans ce bruit qui pourtant paraît être confirmé par des correspondances de Bagdad dignes de foi.

M. des Essards, consul-général de France, s'est embarqué le 20 juin à bord du paquebot des Messageries Impériales se rendant en France, en vertu d'un congé. M. Walesky, élève-consul, reste chargé du consulat, pendant l'absence de M. le consul général.

M. Degresti, précédemment vice-consul d'Italie en notre ville, s'embarque aujourd'hui pour se rendre à sa nouvelle destination ayant été nommé à Alep. M. Degresti emporte avec lui la sympathie de tous ceux qui ont pu apprécier les excellentes qualités qui en font un employé réelement distingué.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du	9	Juillet	36 30
Clôture	du	9	Juillet	37 02

Constantinople le 9 juillet.

Coloniaux.— Les sucres dans cette huitaine ont été assez soutenus. Les cafés n'ont subi aucune variation et ils sont plutôt à la baisse. Il a été placé environ 1.300 barriques sucre et 1000 sacs café aux prix de la côte.

Stock 5,500 barriques sucres café 3,000 sacs.

Alcools.— Presque pas d'affaires, on a placé environ 200 barriques rhum d'Amérique et 150 barriques alcool.

Stock rhum 2000 barriques, alcools 200.

Cotons.— Sur cet article il n'y a rien de nonveau à signaler faute d'acheteurs. Il n'y a eu que le placement de 180 balles et il en existe sur place 3,000 balles.

Huile de Rose.— Les dernières nouvelles d'Andrinople annoncent que le produit de cette année n'a été que d'un tiers des autres années, ceux qui fait que les détenteurs ne se sont pas encore décidés à fixer un prix, mais nous pouvons cependant marquer les prix de P. 22 à 23 le méd.

Céréales.— Le soutient sur les prix continue toujours à cause que nos dépôts sont faibles. Ventes insignifiantes.

Prix des céréales.

		Pias. en Mét	
Blés durs	Kustendjé	32	34
» »	Burgas	31	32
» »	Baltchik	—	—
» »	Samsoun	28	29
» »	Anatolie	—	—
» »	Ismail	33	34
» »	Azoff	34 20	35 20
» »	Bessarabie	33	35
» »	Galatz	34	35 20
» »	Matzin	31	32
» tend.	Roumélie	—	—
» »	Odessa	30	32
» »	Ibraila	28	29
» »	Galatz	29	31 20
» »	Bourgas	37	30
» »	Varna	27	30
» »	Baltchik	28	30
» »	Taganrok	—	—
» »	Berdianska	—	—
Orges	Roumélie	13	14
»	Danube	13	—
Maïs	Danube	12 20	13
»	Roumélie	—	—
»	Anatolie	17	17 20
Seigle		—	—

Les prix des farines sont les suivants :

Les farines d'Odessa	160—150—132
Stenia	130
Ghioksouyo	—
Samsoun	125

Ventes de la semaine 3000 balles. Stock à Scutari et à Galata 10000 balles.

NOLISSEMENTS.

A causse du vent du nord qui continue nous sommes restés sans arrivages et le tonnage disponible commence a diminuer. Dans cette huitaine il y a eu une amélioration sur les frêts, plusieurs navires se sont nolisés et principalement pour le Danube et Soulina aux prix suivants:

Azoff pour le R. U. schel 47 de Taganrok 49 par [tonn.
Poti et Redout-kalé, Cosple, schel. 3 pour R. U. [schel. 6 /6 qr.
Ordu pour Consple, para 50 le kile.
Samsoun pour Marseille fr 2 1/2 la charge.
Odessa pour R. U. sch 40 le ton par corresp.
Danube pour R U. sch 8 /1 à 8 |9 estaries du [1er au 13 août
Soulina pour R. U. schel, 5 /6 par qr.
id. pour R. U. schel. 6 à 6 /6 qr. estaries du [25 ct. au 13 août.
id. pour Méditerranée fr. 3 la charge, estaries [du 13 août.
id. de Kustendje pour R. U. sch. 6 |6 à 6 /3 qr [estaries du 13 août.
Consple pour R. U. sch. 3 le qr.
id. pour Liverpool schel. 5 /3 le qr. par vap.
Enos ponr R. U schel 5 /6 5 /9 le qr.

Odessa 23/5 juillet.

Dans le courant le cette huitaine la position de notre marché aux céréales n'a pas sensiblement varié si ce n'est que depuis deux jours. Celui-ci présente un aspect plus animé sans que toutefois nos prix s'en soient ressentis jusqu'ici. Descente des graines de l'intérieur toujours fort active Les pluies abondantes que nous avons depuis une dixaine de jours ont fait un bien infini aux champs de sorte que nous trouvons espoir d'avoir une récolte passable.

	VENTES DU 16 JUIN AU 25 JUILLET	COTE SELON QUALITÉ.
Blé tendre	45700 chtv. de R. 9 50 à 11	R. 10 50 à R. 12 50
Sandomirca	1400 » » 11 75 à 12	» 11 50 à » 12
Ghirca	8550 » » 8 62 1/2 à 11 85	» 10 50 à » 12
Blé dur		» 11 50 à » 12 50
Seigle	1490 » » 9 80 à 6	» 5 80 à » 6
Maïs	— » » — à —	» — à » —
Orge	— » » — à —	» 5 75 à » 6
Avoine	— » » — à —	» — à » —
Graine de lin, nette,	400 » » 15 50 à —	» 12 52 à » 15 50
id. chargée, environ 14 %, 20 % corps étrangers	500 » » 5 25 à —	» 5 à » 5 80
Ravison	— » » — à —	» — à » —
Millet	— » » — à —	» — à » —
Colza		

Laines mérinos lavées se cotent R. 26 1|2 pour les bonnes bergeries et R. 27 pour les bergeries de nomée. Les laines en suint pour la toute 1867 se côtent R. 8 50 à 9 50 suivant qualité et finesse.

Suifs se côtent R. 4 65 et pour la livraison octobre R 4 30 avec R. 3 avances.

Frêts sans variation se côtent de 32 |6 à 35 pour R. U. et fr. 1 1|2 à 3|4 pour la méditerranée.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 7 Juillet.

SMYRNE bat. à vap. aut *Amiraglio Emo*, capit. Solderer, ayant touché Metelin Dardanelles et Calipoli, div. march. et 45 passagers.

du 8

ODESSA bat. à vap. russe, *Don.* cap, Resnichenco, div. marchandises.
— bat. à vap aut. *Pluto*, cap. G. Remedelli, div. marchandises
SYRA bat. à vap, aut. *Messina*, cap. Radeglia, aya. touché Smyrne Metelin Tenedos Dasdanelles et Gallipoli, div. march. et 300 passagers.
ALEXANDRIE bat. à vap. egyp, *Mansourah*, cap. Osman, ayant touché, Smyrne, Dardanelles et Callipoli, div. marchandises et 120 pass.

DÉPARTS des bat. à vap. du 8 Juillet.

TREBISONDE bat. à vap des Mess. Imp. *Balkan*, cap. Gain, div. marchandises.
DANUBE. bat. à vap. des Mess. Imp. *Neva*, capit. Manarino, div. marchandises.
VARNA bat. à vap. otto. *Hairedin*, cap. Ilich, divers marchandises
GIBRALTAR bat. à vap ang. *Heaton Hall.* capit. Wallis, div. marchandises
— bat. à vap ang. *Smyrne*, cap. Erwin, divers marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 8 Juillet.

MARSEILLE br. ital. *Consolazione*, cap Scarpa, b.
— goel. ital *Ninfa* cap Bianchi, blé.
— br. ital. *Armonia*, cap. Marciani, blé.
— br. ital. *Rodomista*, cap. Marcini, blé.
— br. hell. *A. Joanis Theologhos*, cap. Burichi »
— br. hell. *A. Apostoli*, cap Jorghios, blé.
— br. hell. *Prodhromos*, cap. M. Soroto, blé.
ANGLETERRE br. ital. *.rsilia*, cap. Faltro, blé.
— br. ital. *Volpe*, cap. Oneto, blé.
— br. ital. *Francesco di Saverio*, cap. Cavallo,
— bark ital. *Allcosandro II.* cap. Zino, blé
FALMOUTH br. mek. *Archimedes*. cap, Fretwurt.»
— bar. dan. *Catterina*, cap. Eriksen, blé.
ANVERS br. ang. *Prorie Rose*, cap. Janes, blé.
MER-NOIRE bar. nor. *Gyldenlove*, cap. Petersou, l.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 4

de TAGANROK pour Malte, br. Ital. *Nuovo San Andrea*, cap. Rotondo, blé.
de IBRAILE pour Castelmare, brik hell. *Apostolos Petros*, cap. Papapetro, blé.

du 5

de TAGANROK pour Cork or Falmouth, bark ital. *Alfonso Lamarmora*, cap, Benvenuto, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Zingra*, cap. Wil Polond, blé.
— pour Cork or Falmouth, bark angl. *Robinson* cap. Jones, blé,
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Lavinia*, cap. Dugles, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. ital. *Columba*, cap. Accame, blé.
— pour Malte br. ang. *Porto Salvo*, cap. Galia,
MARIANOPOL pour Const. et Ordu, trois-mâts russe *Padre Mimbelli*, cap. Horanovich, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Margarita*, cap. Razetto, blé
— pour Cork or Falmouth, br. ital. *Prouidenza*, cap. Covasa, blé.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 1

de TAGANROK pour Falmouth, br. ital. *Mordocheo* cap. Reppeito, blé
— pour Cork or Falmouth bar. italien, *Luisa Barabino*, cap Ramoroni, seigle.
— pour Gênes, br. hell *Solon*, cap. Miestri b.
de ODESSA pour Falmout, brik italien. *Due Fratelli*
de GALATZ pour Livourne bark ital. *Nome di Maria*, cap. Filipo Bozzo, blé.
— pour Livourne, bar. ital, *Giuseppe* cap. G. M. Sardi, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Ayos Spiridhonas*, cap Caravias, blé.
de NICOLAEFF pour Falmonth, bar. ital. *Camogli* cap. L. Bozzo, blé.
— psur Cork or Falmouth, bark angl. *Camelus* cap. W. Strikland, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. prus. *Gustaw Foger*, cap. Lewin, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. mek. *Dosia Godes*, cap. Meyer, seigles.

du 2

de ODESSA pour Marseile br. hell. *Aspassia*, cap. Jorghios Maroulas, blé.
— ponr Marseille, br. hellen, *Ayos Nicolaos*, cap. Moscolios,, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. aut. *Carlotta*, capit. Cattarinich, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital, *Pietro Antioco*, cap. Cervetto, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Maria Bruzzoue*, cap. Maguasca, blé.
— pour Cork or Falmouth, bark italien, *Angelo*, cap. Em. Vassallo, blé.
— pour Trieste, goel ital *Anetla*, cap Molfino
— pour Cork or Falmouth, bar. italien, *Anniira*, cap Eut Sieni, blé.
d'ISMAIL pour Marseille, goel. hell. *Ayos Spiridon* cap. Loghothetis, blé.
de NICOLAEFF pour Falmouth, bar. ang. *Thomas Dryden*, cap. Broun, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. ital. *Maria*, cap. Scarringi, blé
— pour Cork or Falmouth, bar. mek. *Cr. Dr. V. Flotow*, cap Kerfack, blé.
de SOULINA pour Falmouth, bar. ang. *Blenam*, cap. Huntley, maïs.
de BERDIANSKA pour Falmouth, bar. ital. *San G. Evangelista*, cap, Crovaro, blé.
de GALATZ pour Marseille, br. ital. *Malc*, capit. Th. Vianello, blé.

COMPAGNIE DES MOULINS A VAPEUR

et de la manutention de Sténia

(*à responsabilité limitée.*)

Conformement à l'article 12 des Statuts, MM. les Actionnaires sont priés de déposer à la caisse de la Compagnie leurs actions, contre reçu des administrateurs, dix jours avant l'Assemblée Générale, qui aura lieu jeudi le 13/25 du juillet a. c. à midi au siège de la Compagnie, sis rue Hadji-Foti, Nº 12.

Les administrateurs,
M. N. Zarpas,
M. K. Hadoumoglou.

AVIS.

L'adjudication de cent cinquante mille kilos d'orges nécessaires aux troupes impériales devant avoir lieu jeudi le 29 juin (v. s.) les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura le jour sus-énoncé vers les 6 heures à la turque.

Séraskérat le 26/8 juin 1867.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 9 JUILLET 1867

Importation.

Article			
Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	920	930
» 2me qualité	»	720	780
» Moka, l'oke	»	15 20	—
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	275	280
» pilé id.	»	225	—
» pilé de Hollande	»	226	227
» d'Havane en caisse	»	195	200
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 10	5 15
Girofles	»	5 20	—
Canelle	»	21 20	22
Indigo Bengale	»	114	—
» Madras	»	64	65
Cochenille Argentine	»	62	—
» morellane	»	60	61
» humide	»	21	22
Noix muscade	»	22	—
Camphre	»	25	—
Thé congon	»	40	—
» pekoe flower	»	50	80
Bois de Campêche, le quint.	»	43	45
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	120	—
» id. 2e id.	»	58	60
Charbon, New-Castle tonneau	Sh.	30	31
» Liverpool	»	26	27
» Cardiff	»	30	31
Etain, le quintal	P.	680	—
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	—	—
Vitres	Fr	17	17 10
Plomb en Saumon le quintal	P.	144	145
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	165	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	325	330
Zinc en feuilles Nº 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	—
Acier 0	»	173	—
» 0 0	»	175	—
Fil de fer de Trieste	»	132	135
Fer en barres assorties	P.	64	—
» masses pour clous	»	72	73
» en feuilles 1/14	»	105	—

Article			
Fer en cercles	P.	90	—
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties nº 15 à 48 les 50 kilog.	P.	95	—
Soufre d'Italie le quintal		55	56
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	52	53
» de Belgique	»	56	37
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 12 1|2 galons.	L. t.	1	—
Alcool américain les 17 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse	»	64	65
» qualité inférieure	»	11	—
Vin de France la bordelaise	»	80	110
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	45 20	46
» des Indes	P.	205	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	115	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	125	—
» de Trieste (manque)	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	—
Suif	»	9 20	10
Beurre de Russie	»	15	15 10
Caviar, 1re qualité	»	25	—
» 2e qualité	»	21	22
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 75	—
» » mâle	»	5 50	5 55
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 10	5 18
» » 2e qual.	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 80	—
» Chagrinées (12) (6 kilog.)	»	75	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 50	—
Coton filé, Water Nº 8/14 le paquet	P.	65	68
» id. 12/20 id.	»	72	74
» id. 16/24 id.	»	76	77
» id. 20/30 id.	»	82	84
» id. 8/14 id.	»	80	82
» id. 12/20 id.	»	84	86
» id. 16/24 id.	»	88	90
» id. 20/30 id.	»	92	95

L. T. 105

Exportation.

SOIES.

Article			
Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» Nº 1	»	—	—
» Nº 2	»	—	-
» Nº 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» Nº 1	»	—	—
» Nº 2	»	—	—
» Nº 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11|12.	»	550	—
Cocons de Brousse secs l'oke	»	30	50
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	30	50

ARTICLES DIVERS.

Article			
Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	48	50
» mince	»	—	—
» Turquie 3 à 4.	»	41	42
» mince	»	30	—
Galles noires, l'oke	»	14 20	—
» vertes et blanches	»	10	11
Graine jaune Angora	»	13	14
Skilip	»	7	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	12	12 20
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	7 20	—
» de Césarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4	—
» de Mouton les 2 pièces	»	13	14
» d'Agneau secs la pair	»	10	—
Laines de Chevron d'Angora	»	34	—
» de Bey-Bazar	»	—	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	22	25
Scammonée 1re qual.	»	450	

Article			
Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	P.	210	—
Gomme Adragante, assortie	»	28	—
» Adragante en feuilles	»	—	—
» Arabique assortie	»	20	21
Cuivre de Tocat	»	9	10
» de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trebizonde	»	—	—
» d'Anatolie	»	—	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 30	—
Graine de lin de Roumelie	»	31	32
» d'Anatolie	»	—	—
Huile d'olive Metelin, Aïvali, l'oke	»	7 20	7 30
» de Crète	»	7 20	7 30
Raisins Carabournou rouges	»	6	7
» de Vourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	6	—
» de Sultanine	»	3	—
Mastic de Chio	»	80	100
Coton Georgie	»	8 20	—
» Adana	»	8 10	8 15
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	»	78	90
Encens, quint.	»	—	—
Safranum l'oke	»	315	220
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	4	—
» Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	—
Savon de Candie	»	4	5 20
» de Metelin	»	4	5 20

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE mercredi 17 juillet à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE
à l'instar
DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR.

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie.

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE
8 ocques.	88 fr.	2 francs
12 »	105 »	2.60
18 »	110 »	4. —
26 »	120 »	4.50
34 »	130 »	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. **G. Cheuvreux et Cie.** à Galata Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du Dr* PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer [illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

Dépôt de Cigares

ASSORTIMENT DE 70 QUALITÉS ET FAÇONS

Vente en gros et par boîte.

J. H. RIECKEHOFF, Moumhané cité française n° 24 au 1er, chambre n° 2.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIEN DE 1867

[illegible]age le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 [illegible]tc. Une promesse coûte p. 25.

[illegible] amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji [illegible]ta.

H. KLARFELD.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. --Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc.,etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine.
Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous le paye.

POUDRE ET ÉLIXIR
DIGESTIFS
DE PEPSINE
De GRIMAULT et Ce, à PARIS.

La **Pepsine** est la plus remarquable et la plus récente des découvertes scientifiques; elle possède la propriété de faire digérer les aliments, sans aucune fatigue pour l'estomac et les intestins : sous son influence les *mauvaises digestions*, les *nausées, pituites, renvois de gaz, inflammation de l'estomac et des intestins* cessent presque par enchantement. Les *gastrites et gastralgies* les plus rebelles sont modifiées rapidement, et les *migraines et maux de tête* provenant des mauvaises digestions disparaissent aussitôt. Les dames seront heureuses d'apprendre que sous son influence, les vomissements auxquels elles sont sujettes au commencement de chaque grossesse disparaissent, et les vieillards et convalescents y trouveront l'élément réparateur de leur estomac et la conservation de leur vie et leur santé.

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, **Castellan**; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, **Hardy**.

SIROP
DE DIGITALE
de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,

Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes, Bronchites ou Toux nerveuses, Grippes, Coqueluches*; contre l'**Hemoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda, Ottoni, Calleja**, pharmaciens-droguistes à *Péra* ; à *Bucharest*, chez MM. **Steege, Honig** ; à *Jassy*, chez M. **Loockman** ; à *Galatz*, chez M. **Honnetz**, et dans les principales pharmacies d'Europe.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H	à la T	
6	27	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	57	2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8	27	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	27	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	57	6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach*)
11	57	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
7	57	11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	42	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	12	8	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	57	14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	42	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
9	27	8	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach.
11	27	8	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	57	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	27	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H	à la T	
8	27	8	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	42	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	42	8	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10	12	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	27	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	57	3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	42	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	42	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.—Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	42	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak, (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach.*)
5	27	8	10		pour Bechiktach, Ortak, Couroue, Arnaout. (*ret. direct au pont.—Les vendr. à 9 3/4.*)
5	27	18	10		pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé
5	57	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé.
6	27	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	27	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
6	57	8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*Excepté les vendr.*) (*)
5	42	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5	12	3	10	45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6	42	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*Les vendredis touchant aussi Cabatach.*) (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		Horloge de Jéni djami H	à la T	
7	27	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7	57	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	57	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	42	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	12	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	12	9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	12	10	45	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		Horloge de Jéni djami H	à la T	
8	12	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	12	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	45	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukderé.
10	27	3		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	27	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4	57	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	57	10	30	pour Couskundjouk , Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukderé,
6	15	10	45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé.
6	42	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
6	42	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	42	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	57	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	57	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
9	57	3	2	30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4	42	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	27	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	57	3	10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fêtes grecques

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
7	30	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
3	12		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	57		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
8	42		1	15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.
9	57		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	42		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

2me Année. --- N° 155.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS — Corps du Journal. 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 11 Juillet.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Officielles.)

Paris, 9 juillet.

S. M. I. le Sultan a visité aujourd'hui l'école militaire de St-Cyr et à son retour le palais de Versailles, ainsi que le parc où l'on a fait jouer les grandes eaux. Notre auguste souverain dans tout son parcours a reçu de la population de sincères témoignages de sa respectueuse sympathie, et de vives acclamations.

Le Sultan charmé de son excursion est rentré à l'Elysée à 7 h. du soir.

(Havas.)

Paris, 9 juillet, 6 h. 55 m. soir

Le Sultan a donné le grand cordon de l'ordre d'Osmanié aux maréchaux Canrobert, Regnault de St-Jean d'Angely.

Il est fort satisfait de la réception magnifique qui lui a été faite à la préfecture. Il a reçu aujourd'hui une dépêche annonçant la prise de Spakia qui termine l'insurrection crétoise. Il a reçu les ministres et le conseil privé, et est allé visiter Versailles et l'école de St-Cyr.

Sa santé est excellente.

Consolidés turcs.

Paris, 10 juillet.

PARIS (clôsse)... ouvert. — manque ; clôture 31 60
LONDRES ...... ouvert. 30 1/8 à 31 3/8 ; clôture 4 h. 45 m. soir. (sans affaires) 31 1/8 à 31 3/8
Emprunt Ott. 1865....240

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Nous avons dit que le roi de Prusse devait se rendre à Liegnitz, pour y passer une revue.

Après cette revue et à l'occasion de la fête jubilaire du régiment des grenadiers royaux, le roi de Prusse a porté le toast suivant :

« Vive le régiment des grenadiers! Vive toute l'armée prussienne, qui, sans en excepter mon fils lui-même, est sortie du sein du peuple! Vive l'armée à la tête de laquelle le prince royal et le brave général Steinmetz ont accompli de si hauts faits d'armes destinés à rester éternellement inscrits dans les fastes de l'histoire! Vive le régiment! Vive toute l'armée! Vive tout le peuple qui seul peut produire une telle armée! »

(*Corresp. de Berlin.*)

L'archevêque Manning vient d'offrir au Pape un don de 2,500,000 fr. (*Sun.*)

Une proposition tendant à l'entrée de tout le duché de Hesse-Darmstadt dans la Confédération de l'Allemagne du Nord a été, conformément aux conclusions de la commission nommée à ce sujet, repoussée par la première Chambre de Darmstadt.

(*Gazette du Nord.*)

Dans une séance de la chambre des députés de Hongrie, qui siége à Pesth, a adopté le projet ministériel relatif au choix d'une commission chargée de régler les affaires et de discuter les propositions d'intérêt commun à tous les pays de la monarchie.

Dans la séance du soir, du même jour, une commission financière, composée de dix membres, a été élue. (*Pesty Napló.*)

D'après des dépêches de Rome, en date du 29 juin, la cérémonie de la canonisation et du centenaire s'est accomplie avec une grande solennité. Cent mille étrangers y assistaient. Le pape a été acclamé avec enthousiasme pendant la procession. 420 évêques et 45 cardinaux étaient présents à cette fête.

(*Diritto.*)

Nous avons signalé une nouvelle tentative d'invasion sur la frontière méridionale des Etats pontificaux. Le parti garibaldien avait jusqu'à présent décliné la responsabilité de ces mouvements ; mais plusieurs lettres de Garibaldi, publiées par le *Diritto*, semblent se rattacher à cette affaire que la justice éclaircira prochainement. Ces lettres sont adressées au centre d'insurrection dans Rome et au centre d'émigration à Florence.

Les deux fils de Garibaldi sont partis. On ignore le but et la destination de leur voyage.

(*Italie.*)

La *Gazette de Madrid* annonce que la reine est partie le 1er juillet pour la Granja. M. Arrazola, ministre des affaires étrangères; M. Roncali est nommé ministre de la justice, et M. Belda, ministre de la marine.

La *Epoca* de Madrid annonce que la guerre de l'Espagne avec le Chili peut être considérée comme terminée.

Soixante dames mexicaines, habillées de deuil, avaient demandé à Juarez une audience pour le prier d'épargner la vie des prisonniers de Queretaro. Le président a répondu qu'il ferait tout ce qui est compatible avec la justice et avec ses devoirs. Mais il a ajouté qu'il s'étonnait que ces dames n'eussent pas intercédé aussi pour les nombreux prisonniers libéraux exécutés par les impérialistes.

(*Pays*).

La clôture de la session législative en Portugal, que nous avons déjà annoncée sommairement, a eu lieu le 27 juin, en grande pompe, dans la salle du Corps législatif, à Lisbonne, et sous la présidence du roi.

(*Presse*).

La session législative d'été a été ouverte à Berne le 1er juillet.

Les bureaux des Etats de la confédération helvétique sont ainsi composés : au conseil national, MM. Stehlin et Kaiser ont été nommés, le premier à la présidence, le second à la vice-présidence de l'assemblée; au Conseil des Etats, le fauteuil de la présidence sera occupé par M. Blumer. (*Patrie*).

L'empereur Alexandre, de retour de son voyage en France, en Allemagne et dans certaines provinces de son empire, a fait son entrée solennelle à Saint-Pétersbourg le 1er juillet. (*Gaz. de Vienne*).

Le Corps législatif a continué la discussion des projets de lois relatifs aux suppléments de crédits et aux crédits extraordinaires de l'exercice 1867 et au budget de 1868.

M. le ministre d'Etat a pris la parole pour répondre à MM. E. Picard et Jules Simon.

(*Indép. belge*).

Des lettres de Vienne assurent qu'il y a une dizaine de jours l'empereur François-Joseph avait envoyé à son malheureux frère une dépêche pour lui annoncer qu'il le rétablissait dans tous ses droits d'archiduc et en général dans la situation qu'il avait en Europe avant d'accepter la couronne du Mexique.

(*Moniteur*).

Le bruit court que l'Empereur accompagnera le Sultan à la revue navale de Spithead, et que le voyage de la reine d'Espagne aura lieu prochainement.

Cependant la nouvelle de la mort de l'empereur du Mexique pourrait bien déranger ces projets. (*Pays*).

Juarez a refusé le corps de sa victime, l'empereur Maximilien, au consul des Etats-Unis qui l'avait réclamé. (*Id.*)

Une dépêche datée de New-York le 1er du courant annonce la prise de Mexico par les Juaristes. (*Patrie*).

La mort de l'empereur Maximilien est malheureusement confirmée par dépêche officielle.

Le commandant du stationnaire autrichien *Elysabeth* à Vera Cruz a vainement réclamé les dépouilles mortelles de l'empereur du Mexique.

Il paraît positif que l'empereur d'Autriche ne viendra pas en France. (*Presse*).

Voici quelques particularités de la distribution des récompenses aux exposants à laquelle le Sultan a assisté le 1er juillet dernier. Plusieurs compositeurs célèbres y assistaient ; entre autres Rossini, Auber et Félicien David.

L'orchestre, dirigé par M. Hainl, se composait :

De 100 violons de premier ordre ;
De 100 violons de second ordre ;
De 100 altos ;
De 60 violoncelles ;
De 60 contre-basses;

On peut juger par ce dénombrement spécialisé du nombre d'instruments en cuivre : en tout, 1,300 musiciens.

Et si l'on ajoute :

300 jeunes filles du Conservatoire,
500 autres femmes choristes de différents théâtres,
1,300 hommes choristes, choisis dans tous les théâtres de Paris,

On arrive à un total de près de 4,000 exécutants.

On a entendu les morceaux suivants :

Hymne à la France, de Berlioz ;
Chant du soir, de Félicien David ;
Chœurs et chants d'Armide, de Gluck ;
Ouverture de la Muette, d'Auber ;
Soldats de Faust, de Gounod ;
Hymne à Napoléon III, de Rossini ;
Marche du Prophète, de Meyerbeer ;
Prélude de l'Africaine, de Meyerbeer ;
Prière de Moïse, de Rossini ;
Ouverture du jeune Henri, de Méhul ;
Marche religieuse, de Adam ;
Judas Machabée, de Haendel.

Dans l'*Hymne à Napoléon III*, Rossini, comme on sait, a remplacé les coups de grosse caisse par des coups de canon.

Lord Strattford de Redcliffe fera la motion suivante :

« Qu'il soit présenté à Sa Majesté une humble Adresse demandant la production des copies de toutes les correspondances qui peuvent avoir eu lieu entre le gouvernement de Sa Majesté et la Porte Ottomane ou l'hospodar des Principautés danubiennes, relativement aux mesures adoptées par le gouvernement de ces principautés pour dépouiller les juifs qui résident en Moldavie de leurs propriétés foncières et les chasser du pays. » (*Daily News.*)

On mande d'Athènes, à la date du 27 juin, que les mesures prises par le gouvernement pour les répressions du brigandage ont été couronnées de succès. Le brigand Kitzos, qui faisait la désolation de l'Attique, était passé en Morée et s'était joint aux bandes de Lingos, Lafazani et Bazon.

Ces bandes ont été attaquées par les troupes royales, et leurs chefs Kitzos, Lafazani et Bazon ont été tués. Lingos et le peu qui reste des bandes sont activement poursuivis.

(*Moniteur.*)

On a fréquemment signalé une proclamation apocryphe attribuée à l'empereur Maximilien.

D'après une dépêche de New-York, Maximilien, dans cette proclamation, aurait déclaré qu'il abdique en faveur d'Iturbide, et c'est le général Marquez qui aurait publié cette proclamation. (*Pays.*)

Les journaux du Pérou, fin de mai, confirment l'état d'agitation terrible où se trouvait toute la république. Le dictateur Prado n'ayant pu composer un ministère avait demandé au congrès des pouvoirs dictatoriaux qui devaient probablement lui être refusés. Il paraît positif que le général Castilla, à la tête de six cents hommes, marchait sur Arica. Ayant des intelligences sur d'autres points de la république, on regardait son triomphe comme probable. (*Pays.*)

On mande de la Plata que l'inaction persiste dans l'armée alliée. On commence à croire que le maréchal Caxias ajourne les opérations indéfiniment. (*Presse.*)

LE RÉVEIL DU CORPS LEGISLATIF FRANÇAIS.

Le Corps législatif français, à qui la suppression de l'adresse avait créé d'heureux loisirs dépensés dans les conciliabules réactionnaires du la rue de l'Arcade et à enchaîner dans les commissions la pensée libérale contenue dans la lettre du 19 janvier, vient de donner enfin signe de vie. La bataille de Tous contre Un, comme dit Victor Hugo dans sa lettre à Juarez, de l'opposition contre M. Rouher, a commencé à propos des crédits supplémentaires. M. Latour du Moulin a ouvert le feu par un discours dont nos lecteurs trouveront le texte plus loin, discours félin comme tout ce qui n'est pas franc, mais d'autant plus dangereux que les coups, tout en ayant l'air de viser le ministre d'Etat — M. le Président du Conseil, selon l'orateur — ricochent et vont frapper en pleine poitrine le chef de l'Empire français, seul responsable aux termes de la constitution.

Plusieurs autres discours ont suivi celui de M. Latour du Moulin, mais aucun peut-être n'a plus fortement contrarié le ministère et la majorité. M. Haëtjens a pris la place de M. Latour du Moulin, puis est venu le tour de M. Garnier Pagès, puis celui de M. de St-Paul; enfin, M. Picard a pris la parole et avec une modération qu'on ne s'attendait pas à rencontrer chez lui, a fait ressortir les conséquences du discours de M. Latour du Moulin.

L'attention de la chambre un instant captivée, se changea tout-à-coup en protestations violentes soulevées par la péroraison du discours de M. Picard. L'orateur, qui avait réservé ses arguments les plus incisifs pour la fin les écoula avec une telle impétuosité que le *Moniteur* a dû les enregistrer tous en dépit des interruptions et des cris répétés à l'ordre ! à l'ordre!

M. Jules Simon succéda à M. Picard. Lui aussi a prononcé une harangue magistrale qui provoqua la réponse de M. Rouher.

Le talent de M. Rouher comme orateur semble grandir à mesure que la situation devient plus fausse et que l'opposition se fortifie. Laissant de côté le discours de M. Latour du Moulin, M. Rouher s'est attaché surtout à répondre à MM. Picard et Jules Simon. Prenant au sérieux la qualification de ministre de Trajan ou de Marc-Aurèle dont l'avait gratifié au commencement de la session M. Jules Favre, M. Rouher a fait l'apologie de l'empire et du souverain en termes empreints de cette éloquence mâle et véhémente dont l'effet est irrésistible sur la majorité.

Parlant de la solennité de l'Exposition qui attire à Paris une affluence inouïe de souverains, de princes et d'hommes de tout pays et de toute condition dont aucun autre temps n'a fourni l'exemple, M. Rouher en prend acte pour faire le panégyrique du régime impérial et des institutions de la France.

«L'étranger qui voit le développement de notre richesse et de notre grandeur, aura de la peine à ne pas reconnaître une liberté que vous vous obstinez à nier bien que vous en usiez jusqu'à la licence. »

Le Mexique selon M. Rouher n'est qu'un point noir au fond du tableau.

L'augmentation de l'armée c'est la France plaçant la garde de son épée à la sauvegarde de sa prospérité.

« La liberté des élections — dit M. Rouher en terminant, — nous sommes prêts à vous la donner, à la condition que les piliers d'estaminet qui calomnient le pouvoir, que les exilés volontaires qui viennent de se réunir à Londres pour célébrer l'anniversaire des journées de juin 1848 renoncent à leurs intentions révolutionnaires.»

Nous publierons successivement les discours de MM. Latour du Moulin, Picard et Rouher, regrettant que le manque d'espace ne nous permette pas de reproduire ceux des autres orateurs. Il est important que nos colonnes soient libres pour recevoir les discours attendus de MM. Thiers, Berryer et Jules Favre. La santé de l'illustre athlète est suffisamment rétablie pour lui permettre de revendiquer sa part de couronnes.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

XXIV

Tu as raison, répondit-elle. Prends le testament; il est là dans le premier tiroir de ce meuble. Prends-le, déchire-le, puis cours à Privas, ramène ici le notaire; mais fais vite! fais vite! car la mort vient.

Guidé par le regard d'Agathe, Barbassous alla vers un petit secrétaire qui se trouvait dans un coin de la chambre, ouvrit le premier tiroir du haut, et chercha parmi les papiers qu'il renfermait.

Mais, soit qu'il fût troublé par la crainte d'être surpris, soit que madame Agathe l'eût mal renseigné, il ne trouva rien.

— Là ! là ! repétait-elle, en suivant ses mouvements d'un œil anxieux.

— Il n'y a rien, répondit il, en ouvrant le second tiroir. Alors, pâle et raide comme une statue, madame Agathe, surexcitée par la violence de sa colère, se dressa vivement. Pendant une minute, ses membres parurent recouvrer leur élasticité naturelle. Elle fit deux pas en avant vers Barbassous stupéfait.

Mais, arrivée au milieu de la chambre, toutes ses forces l'abandonnèrent.

Elle poussa un grand cri et tomba à la renverse.

A ce cri répondit un rapide mouvement dans le château. On accourait.

Barbassous ne perdit pas la tête, et sans prendre le temps de secourir Agathe, il repoussa vivement le tiroir du secrétaire et se plaça à côté de la porte, dont le battant, en s'ouvrant, devait le dérober à tous les regards. Chavanet et l'abbé Peretty se précipitèrent dans la chambre, où les religieuses de l'orphelinat, le médecin, les serviteurs, ne tardèrent pas à les rejoindre. Au milieu de ce premier tumulte, Barbassous se montra ; personne ne parut surpris de le voir. Chavanet crut qu'il était entré avec les gens du dehors, ceux-ci, qu'il se trouvait depuis longtemps avec Chavanet.

Cependant, on avait relevé madame Agathe. Elle était maintenant étendue sur son lit, dans une immobilité semblable à celle de la mort. Mais la vie ne s'était pas retirée d'elle, car un soupir exhalé de ses lèvres couvrit d'une vapeur légère la surface d'un miroir que le médecin avait approché d'elle.

— Comment cela est-il arrivé? demanda-t-il.

— Elle était seule, répondit Chavanet. En entrant, nous l'avons trouvée, couchée sur ce tapis, à un mètre environ de son fauteuil.

— Elle aura voulu marcher. Il est imprudent de la laisser ainsi privée de secours.

Grâce à une potion qu'il administra sur le champ, Agathe reprit ses sens. Ses yeux se rouvrirent, mais se refermèrent aussitôt, en rencontrant ceux de son mari.

— Agathe, dit-il, me reconnaissez-vous ?

Un mouvement de la tête répondit seul.

— Parlez-nous ! reprit-il plus doucement.

Elle ouvrit la bouche. Un son en sortit et ce fut tout. Alors, le médecin se rapprocha et ne tarda pas à se convaincre de la vérité.

— La langue est paralysée aussi, dit-il à Chavanet.

— Croyez-vous que ma femme va mourir? s'écria ce dernier avec terreur.

— Elle peut vivre encore ; mais après l'émotion qu'elle vient d'éprouver, il est à craindre que le mal n'atteigne rapidement le cœur.

— Et alors ?

Le médecin ne répondit pas.

Ce silence parut effrayer Chavanet. Il tourna vers les assistants un visage baigné de larmes et tomba à genoux. Sa douleur semblait si sincère qu'elle les gagna tous. Il y eut dans la chambre un silence profond.

L'abbé Peretty s'approcha de lui.

— Du courage ! mon ami, du courage ! Rappelez-vous que si Dieu vous prend cette créature angélique, c'est afin de la placer à sa droite dans l'éternel repos. Je l'ai confessée hier. Je vais lui administrer l'extrême-onction. Je cours à l'église chercher les saintes huiles.

Et sur ces mots, le brave vieillard sortit pour procéder à l'accomplissement de son ministère.

Chavanet demeura encore à genoux pendant quelques instants. Puis, comme s'il eût fait appel à son courage, il se releva, pencha son visage sur celui de la mourante, et lui dit;

— Agathe, réponds-moi ; c'est moi ton mari, je t'aime ! Mais il se recula tout à coup. Les yeux d'Agathe avaient exprimé un tel sentiment d'horreur et de répulsion qu'il n'avait pu en supporter la fixité.

Ce qui se passait alors dans l'âme de la pauvre femme, tout le monde l'a deviné. Au dernier moment de sa vie, elle venait d'apprendre à connaître le misérable dont elle avait été la dupe pendant quinze ans.

Après avoir cru toujours à la justice de Dieu, elle sentait, si près de comparaître devant lui, s'ébranler toutes ses croyances.

Se pouvait-il qu'elle mourût ainsi sans punir l'infamie de celui qui l'avait trompée !

Et une heure avant, elle l'aimait encore ! elle avait confiance en lui ! elle admirait ses vertus ! Quelle ridicule erreur si elle n'eût été si triste.

Puis, elle pensait à Serverette séduite et déshonorée, qui allait demeurer dans l'abandon et le dénûment, victime d'un guet-à-pens odieux !

A cette heure suprême, ce n'est pas à son salut qu'elle pensait ! Un désir âpre et horrible parce qu'elle ne pouvait l'exprimer, l'absorbait toute entière. Elle voulait se venger : alors seulement elle saurait mourir en repos.

Voilà ce que Barbassous comprit de la place où il était. De temps en temps, les yeux de la mourante se dirigeaient vers lui. Bientôt il les vit concentrés sur les siens. Il pouvait y lire les volontés de la malheureuse créature, mais il ne pouvait rien, car Chavanet, comme s'il eût deviné quel combat se livrait en elle, semblait avoir pris à tâche de se placer entre le lit où elle râlait et les assistants terrifiés.

C'était une épouvantable scène dont Barbassous pouvait seul saisir toute l'horreur.

Tout à coup, Agathe s'agita vivement. De nouveau sa bouche s'ouvrit, et on l'entendit crier :

Serverette! Serverette! Le médecin s'approcha.

— La langue se dégage, dit-il.

— Oui; mais le délire la prend, répondit Chavanet.

Agathe répéta;

Voir le numéro du 10 juillet.

CONFÉRENCE MONÉTAIRE INTERNATIONALE.

On lit dans le *Moniteur* :

La conférence monétaire internationale s'est réunie au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de Mgr le prince Napoléon.

Son Altesse Impériale a ouvert la séance en exprimant la vive satisfaction avec laquelle elle s'est vue appelée, par le choix de l'Empereur, à présider aux travaux de la conférence, dont l'œuvre peut devenir si féconde pour le développement des rapports entre les peuples. Après avoir constaté la valeur que donna aux délibérations de la conférence l'autorité même des membres qui la composent, et avoir témoigné à M. de Parieu combien elle appréciait la supériorité avec laquelle il avait jusqu'à présent conduit les travaux de la commission, Son Altesse impériale a particulièrement insisté sur l'importance d'arriver à un résultat pratique. Elle a fait ressortir la nécessité de s'unir dans un même esprit de conciliation et de faire, au besoin, le sacrifice d'idées exclusives, de préférences nationales, pour ne pas compromettre le succès d'une aussi grande entreprise.

L'assemblée a répondu par son approbation unanime à cet appel si conforme aux sentiments dont elle est animée. M. de Parieu s'est fait, auprès du prince, l'interprète de la conférence, au sujet de l'honneur que ressentait la commission internationale de voir la haute direction de ses travaux confiée à Son Altesse Impériale, qui témoigne d'une sympathie aussi éclairée pour toutes les idées de progrès.

Sur la proposition de M. le comte d'Avila, commissaire du Portugal, la conférence a ensuite voté à l'unanimité deux résolutions : la première, à l'effet de présenter à l'Empereur une adresse qui contiendrait l'expression de la respectueuse reconnaissance de MM. les délégués pour l'honneur que Sa Majesté leur a fait en désignant Monseigneur le prince Napoléon comme président, la seconde ayant pour objet d'exprimer à M. de Parieu les remerciements de la commission pour la compétence et l'impartialité avec lesquelles il a dirigé les débats dans les précédentes séances.

La discussion s'est alors engagée sur les diverses questions qui se rattachent à l'unité, au titre et au poids de la monnaie internationale. Après trois heures de délibérations, la conférence s'est ajournée.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous avons déjà dit quelques mots de la brochure de M. Treuenpreuss : *De l'armée française et de sa réorganisation*, en nous réservant de revenir sur cette excellente publication.

Le meilleur moyen de faire apprécier à nos lecteurs l'étude de M. Treuenpreuss, c'est de leur en donner quelques extraits.

— Voici d'abord ce que dit l'auteur au sujet des artilleries française, autrichienne et prussienne :

» Le général Changarnier a raison relativement, quand il dit que l'artillerie française est une des meilleures de l'Europe ; on sait que cette artillerie a, la première, été composée *en entier* de canons rayés (canons de bronze, se chargeant par la gueule), et ce progrès date de la guerre d'Italie. Depuis lors, cependant, — qu'il nous soit permis de le faire remarquer, — l'artillerie française n'a subi aucune modification essentielle, ni fait un progrès connu.

» L'Autriche s'est approprié le système français, en y ajoutant quelques perfectionnements pratiques incontestables, et elle possédait un matériel d'artillerie complètement nouveau, quand éclata la guerre de 1866. Ainsi, les canons prussiens, qui avaient déjà fait leurs preuves à Duppel avec un succès étonnant, se trouvaient, dans la dernière campagne, en face de l'artillerie française *perfectionnée* ; on a donc pu juger avec précision les effets de la même arme, dans l'un et l'autre camp ; or, le jugement des hommes du métier peut se résumer ainsi :

»Les artilleurs autrichiens se sont montrés de très-vaillantes troupes, et la palme de la campagne leur appartient assurément. Toutefois, les canons autrichiens n'ont pas atteint la puissance des canons prussiens en acier fondu.

» Ce jugement s'appuie sur le témoignage même de nos adversaires, notamment sur celui des officiers saxons d'artillerie.

» L'armée prussienne, de son côté, a pu remarquer une différence sensible entre l'effet des canons rayés saxons, *système prussien*, et l'effet des canons autrichiens. L'avantage essentiel des canons prussiens en acier fondu et chargés par la culasse, consiste dans un tir beaucoup plus juste et une portée distançant de beaucoup celle des canons autrichiens. Dans le canon en acier fondu, les rainures de l'âme s'usent peu, la perfection du tir ne souffre presque point ; enfin, la durée de ce canon est double, triple de la durée de l'arme de bronze, qui, de son côté, a l'avantage de coûter bien moins et de pouvoir être plus facilement renouvelée.

» D'ailleurs, en Prusse, comme partout, on est sans cesse occupé à augmenter la force d'artillerie de campagne, à en améliorer la facilité de manœuvre et le matériel. »

M. Treuenpreuss examine ensuite les difficultés pratiques du nouvel armement donné à l'infanterie française :

« On sait que le gouvernement français active très énergiquement la fourniture à son armée de fusils se chargeant par la culasse, et que, les fabriques de France n'y suffisant pas, des fusils d'une construction un peu différente du modèle type ont été, pour atteindre plus vite le but, commandés en Belgique, en Angleterre et dans l'Amérique du Nord...

» Il faut, pour introduire si précipitamment cette arme, que l'on soit parti de l'idée suivante : l'infanterie peut passer sans transition de l'ancien fusil au nouveau, et inaugurer la campagne avec l'arme nouvelle. On a compté manifestement sur l'aptitude extraordinaire du soldat français. Ni le général Trochu, ni le général Changarnier, ni, que nous chassions, aucune autre autorité militaire, n'ont relevé, comme point d'une difficulté spéciale, que l'introduction du fusil à aiguille entraînait de toute nécessité un changement, considérable peut-être, de la tactique élémentaire.

» Nous avons entendu dire, il est vrai, que la question de tactique devait se régler au camp de Châlons, mais, en somme, on a paru, jusqu'ici, la traiter comme une bagatelle. Eh bien ! en accordant au soldat français toute l'aptitude, toute la souplesse possible, il est permis de douter qu'une introduction si prompte du fusil à aiguille puisse avoir sur-le-champ de brillants succès. On est autorisé, en Prusse, à juger de la question par expérience ; le fusil à aiguille y a été introduit dans l'armée depuis vingt ans, et l'on a, au fur et à mesure, opéré les changements indispensables d'exercice et de tactique élémentaire. Personne n'ignore qu'en France, l'ancien exercice prussien du temps du grand Frédéric est encore en vigueur, presque de toutes pièces, pour l'infanterie. Le monde militaire sait en France avec quelle peine on se résout à y rien modifier, et contre quelles difficultés viennent échouer sans cesse les projets de modification : c'est là un point sur lequel les écrivains militaires français font porter leurs plus acerbes critiques. Et dans le cas actuel, on passerait si légèrement par-dessus les difficultés que rencontre d'ordinaire toute disposition nouvelle ? Ne doit-on pas plutôt admettre qu'à cette occasion-là mille autres questions vont se présenter, relatives à la réforme de l'infanterie, à la suppression de règlements surannés, ou de vices graves? Tout cela ne va-t-il pas compliquer le problème et en retarder la solution ? C'est, selon nous, ce qu'il y a de plus probable.

» Ajoutons que les premières instructions une fois données au soldat sur le maniement du fusil à aiguille, tout n'est pas fini. Le tempérament des troupes, si influent sur leur conduite, réagit sur la méthode de maniement, que l'on ne peut fixer ainsi de prime saut. La valeur, les effets du fusil à aiguille sont avec la qualité morale des troupes dans un rapport beaucoup plus étroit que ce n'est le cas pour d'autres armes. Quelle valeur le fusil à aiguille aura-t-il entre les mains des soldats français ? Telle est la question.

» Après la dernière campagne, alors que tous les succès remportés étaient attribués au fusil à aiguille, dont on exagérait sans mesure les effets, l'*humeur* populaire posa cette question : Qu'y a-t-il de mieux dans le fusil à aiguille ? A quoi l'on répondait :

— Le Prussien pendu après. Ce mot porte au vif. Le fusil à aiguille n'est arrivé à pleinement produire son effet que grâce au tempérament, à l'éducation, à la discipline du soldat prussien. Verrons-nous le même résultat obtenu au même degré dans toutes les armées, notamment dans les armées du Sud ? C'est là une question à laquelle peut seule répondre l'expérience. Quel contre-coup exerceront, sur le maniement du fusil à aiguille, si prompt à faire feu, la mobilité naturelle, la vivacité inquiète du soldat français ?

» Du conseil du général Changarnier : « l'on devrait *habituer* l'infanterie française à ménager ses cartouches, » nous sommes bien en droit de conclure que cet officier n'est pas sans inquiétude au sujet de ce talon d'Achille de l'infanterie française. En Prusse, au contraire, l'adoption du fusil à aiguille a eu pour résultat une économie de munitions. Ainsi, l'on a établi par expérience que dans la campagne de 1866, et malgré l'emploi fréquent des feux de file (sur des dimensions, il est vrai, relativement peu considérables), nos troupes ont consumé moins de munitions que l'armée autrichienne, avec ses fusils de l'ancien système.

» Pour rendre sensible et le soin exrême avec lequel on apprend au soldat prussien à bien employer son tir, et le succès obtenu dans cette éducation, qui doit avoir l'expérience pour méthode, il nous suffira de dire que la campagne tout entière de 1866 n'a pas coûté les deux tiers des munitions consacrées d'ordinaire en temps de paix aux exercices de tir annuels. Ce qui prouve deux choses : d'abord qu'il n'est rien épargné, et avec raison, pour l'éducation du soldat prussien sous le rapport du tir ; en second lieu, que cette éducation, en temps de guerre, a pour précieux couronnement l'emploi ménager que le soldat prussien fait de sa poudre.

» Le général Changarnier, partageant en cela les idées prussiennes, considère avec raison comme d'une grande importance que le soldat vise avec soin. Eu égard à la mire particulière du fusil prussien, le maniement de cette arme est la meilleure école pour s'habituer à viser juste. On a, de divers côtés, fait ressortir les avantagss du fusil Chassepot. Au point de vue français, on a raison. Une des propriétés de ce fusil, le canon rasant, ou tout à fait horizontal, et de léger calibre, pourrait compenser, du moins en partie, la défectuosité, l'inquiétude du tir français. Le fusil prussien est d'un calibre plus lourd et a un canon moins horizontal, en sorte que, pour le faire porter juste, il faut calculer avec précision la distance et soigneusement viser.

L'auteur, comparant la réorganisation militaire allemande à celle de la France, ajoute:

» Nous voudrions pouvoir en dire autant des réformes militaires en Allemagne ; mais ici, le contraire a lieu pour maints Etats. La campagne du Mein a montré, d'une façon éclatante, que, sans éducation militaire, ni habileté à la manœuvre, des troupes fournies du meilleur matériel ne peuvent résister à un ennemi inférieur en nombre, mais plus exercé à combattre. Et cependant, comment traite-t-on, en Bavière et en Wurtemberg, ces points cardinaux de toute réforme militaire ? On a donné des fusils à aiguille à l'armée bavaroise, complété son artillerie, mais, malgré la catastrophe de l'année dernière, malgré les dangers de guerre qui nous ont menacés cette année, l'on n'a pu se faire violence au point de convoquer les hommes en congé, pour les exercer au maniement du fusil à aiguille. Même situation en Wurtemberg... Il semble que pour le peuple et le gouvernement des deux pays, tout profit à tirer des expériences faites par la Prusse, ou, en général, tout contact avec les institutions prussiennes soit plus à craindre encore que l'invasion étrangère. »

(*Corresp. de Berlin.*)

Il a été question, ces jours derniers, dans la presse de Paris et des départements, d'une pétition adressée au Sénat, pour obtenir la translation en France des restes mortels du roi Louis-Philippe Ier. Des journaux, tout en parlant de cette pétition, en révoquaient en doute l'existence. Elle existe cependant, elle a été déposée au Sénat, et le *Journal de Paris* en publie le texte exact et authentique. Nous croyons devoir, à titre de document historique, reproduire cette pièce, qui porte la signature de MM Delattre, Léon Cléry, Jourdan, Arthur Hubbard et Lasne, tous avocats à la Cour impériale de Paris. La pétition est ainsi conçue :

« Messieurs les sénateurs,

« Louis-Philippe Ier, roi des Français, et mort en Angleterre ; il repose sous la terre étrangère, loin de cette France qu'il a tant aimée ; il ne craignit pas, durant son règne, d'envoyer un de ses fils rechercher par delà l'Equateur les restes de l'empereur Napoléon Ier.

»Il serait digne du souverain qui préside actuellement aux destinées de la France de rendre à la dépouille de ce malheureux monarque une sépulture française. Nous demandons le retour des cendres de Louis-Philippe.

» Bien jeune encore, ce roi combattit pour la France et pour la République, à Jemmapes et à Valmy. Durant les dix huit années que dura son règne, il assura à la France les bienfaits de la paix ; il administra la fortune publique avec une rigoureuse économie ; enfin ce fut lui qui fit de l'Algérie une terre française.

» Les temps où nous vivons sont trop éclairés pour qu'il soit besoin d'attendre pour une œuvre de justice ou d'indulgence que son nom soit devenu légendaire.

» Si son règne ne réalisa pas toutes les promesses qu'il fit avant de prendre la couronne, si ce ne fut pas absolument la meilleure des républiques, le peuple n'oublie pas que c'est à son règne qu'il doit la loi sur l'instruction primaire et la loi sur les chemins vicinaux.

» Ces souvenirs protègent sa mémoire et justifient la pétition que nous avons l'honneur de vous soumettre.

» Veuillez agréer, messieurs les sénateurs, l'assurance des sentiments avec lesquels nous nous disons vos très-obéissants serviteurs. »

Le *Journal de Paris*, après avoir cité les noms des honorables pétitionnaires, ajoute :

« Ceux qui connaissent bien le Palais nous assurent qu'aucun de ces avocats n'appartient, par ses opinions, au groupe des anciens partis qu'on désigne d'ordinaire de la dénomination «d'orléanistes». Cette circonstance ne saurait qu'être favorable au succès de la pétition. Elle lui donne, en effet, aux yeux de MM. les Sénateurs, un caractère de désintéressement politique de nature à éloigner toute-arrière pensée de prosélitisme. Le Sénat ne pourra trouver qu'une occasion, pour le gouvernement impérial de prendre une revanche magnanime, en rendant à la dépouille mortelle de Louis-Philippe, l'hommage rendu par ce roi, aux cendres du captif de Sainte-Hellène.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Ce qui rend le faubourg de Péra un des endroits les plus désagréables à habiter du monde entier, c'est, à part ce petit pavé pointu qui sert à empaler les passants par les pieds, la hauteur exagérée des maisons relativement à la largeur des rues. L'air et le soleil ont de la peine à pénétrer à travers cette masse compacte de maçonnerie et il doit en résulter des inconvénients sérieux pour la santé publique. Les cages en bois appendues devant chaque maison qui servent d'observatoire à la curiosité féminine, contribuent encore à exagérer ces inconvénients. A Paris, en exécution d'un décret du 27 juillet 1859, il est défendu de donner aux maisons plus d'un mètre soixante centimètres de hauteur pour un mètre de largeur de rue. La commission municipale ne pourrait-elle pas établir à Péra ce réglement d'intérêt public, en le modifiant selon les besoins locaux?

Notice sur l'emploi et les avantages de l'extincteur, appareil portatif pour éteindre les incendies. Invention de MM. Charlier et Vignon ; brevetés en France s. g. d. g. et à l'étranger.

EXPÉRIENCES.

Extrait du journal *la Sentinelle du Jura*, du 23 août 1865.

Dimanche a eu lieu sur la Chevalerie, une seconde expérience de l'extincteur. L'épreuve a été décisive et des plus concluantes en faveur de cet appareil.

Huit pompiers manœuvraient avec une forte pompe à bout portant. — L'homme chargé de l'extincteur opérait seul avec un petit appareil.

Deux barils de 150 kilogrammes de goudron chacun, placés, l'un de l'autre à une distance de 50 mètres environ, ont été allumés simultanément : le premier destiné aux pompiers, le deuxième à l'homme chargé de l'extincteur. Au signal donné, les opérateurs ont commencé. L'appareil extincteur, en quelques secondes, et avec environ trois litres de liquide, a anéanti le feu, tandis qu'il a fallu à la pompe, outre ses seize bras et une grande quantité d'eau, un temps beaucoup plus considérable.

Pour l'extincteur, l'opération s'est renouvelée quatre fois, toujours avec le même succès.

Signé : HENRI DAMELET.

Extrait du journal *la Patrie*, du 7 octobre 1865.

Il n'est bruit, cette semaine, que des intéressantes expériences qui ont été faites lundi dernier à Paris, sur la berge de la Seine : ces expériences ont eu pour résultat de prouver la force des extincteurs.

Plus de cent mille spectateurs attendaient avec impatience le moment où ils pourraient juger de la vérité des promesses faites. Ce moment arrivé, les adhésions bruyantes et les bravos mille fois répétés ont prouvé que leurs prévisions avaient été dépassées.

En effet, il est impossible, si on ne l'a pas vu, de se figurer avec quelle rapidité les feux les plus intenses ont été éteints ; des foyers d'incendie, dont les flammes s'élevaient à plus de douze mètres au-dessus du sol, n'ont eu besoin que de trente à trente-cinq secondes pour être complètement éteints. — Aussi nous ne doutons pas que, s'il existait quelques incrédules, ils ne fussent, comme nous le sommes nous-mêmes, entièrement convaincus que les extincteurs sont appelés à devenir les protecteurs du foyer domestique, de la fortune publique ou privée, que les incendies détruisent malheureusement trop souvent.

Signé : LEFEBVRE.

Extrait du journal *la Presse*, du 12 octobre 1865.

L'extincteur des incendies.

S'il existait quelques incrédules sur l'utilité de l'extincteur, les expériences qui ont eu lieu le 2 octobre, sur la berge de la Seine, près du pont de la Concorde, ont dû les convertir. Nous avons assisté à ces expériences et nous déclarons que nous n'avons jamais rien vu de plus positif et de plus concluant.

Il est évident que, lorsque des feux de bûcher de quatre mètres carrés, des palissades et des baraques en planches sont éteints en quelques secondes, cela ne peut qu'attirer à l'extincteur toutes les sympathies.

Les spectateurs qui ont vu, sous les ordres d'une Commission, s'accomplir de véritables miracles, ont proclamé par leurs cris d'admiration le succès de l'extincteur.

Municipalité du 6e Cercle.

NOTIFICATION.

Il est notoire que les difficultés éprouvées dans le recouvrement de la taxe immobilière portent un préjudice considérable à la marche des affaires municipales, tout en augmentant de plus en plus les frais de perception.

Afin d'obvier à cet inconvénient, le Conseil Municipal invite de nouveau les contribuables du 6me cercle à se présenter à la Municipalité pour acquitter la taxe immobilière de leurs propriétés ; à cet effet il est fixé un dernier terme expirant le 15/27 juillet prochain, passé lequel il sera avisé au recouvrement des taxes dûes par toutes les mesures jugées opportunes.

Hôtel Municipal, le 26/8 juillet 1867.

Le Président ad-intérim,
(Signé) ALI.
Le Secrétaire-général,
(Signé) LEVAL.

— Serverette ! Barbassous ! lestement !

A ces mots, Chavanet se retourna pour voir le braconnier qui avait fait deux pas en avant, en s'entendant appeler, et qu'un regard le cloua à sa place. Puis, se penchant encore vers la malade, il reprit à haute voix.

— Vous voulez votre testament ?

Elle parut surprise, mais elle répondit d'une manière affirmative.

Chavanet marcha vers le secrétaire, ouvrit non le premier tiroir dans lequel Barbassous avait en vain cherché l'acte testamentaire, mais le troisième, y prit une enveloppe cachetée et la rapporta à sa femme. Ses mains ne purent la saisir, mais elle dit d'une voix éteinte, car ses forces s'épuisaient :

— Déchirez-le.

Chavanet seul entendit ces mots et comprit qu'il fallait payer d'audace :

— Vous êtes tous témoins, s'écria-t-il d'une voix solennelle et attristée, qu'elle me le remet.

Il avait à peine parlé qu'un nouveau cri s'échappa de la gorge d'Agathe. On la vit se dresser sur son lit, étendre les bras, essayer de parler et retomber lourdement, inanimée sur l'oreiller qui se creusa plus profondément sous le poids de cette tête alourdie par la mort. A ce moment, l'abbé Peretty entrait. Chavanet s'élança à sa rencontre et se jeta dans ses bras.

— Trop tard ! trop tard ! dit-il d'une voix déchirante. Elle n'est plus.

— Priez, mon enfant, répondit l'abbé. Dieu vous éprouve. Mais, heureusement, vous croyez.

— Trop tard ! pensait aussi Barbassous, qui voyait s'échapper sa vengeance et s'accroître le malheur de Serverette. Chavanet, pâle à faire peur, les yeux à demi clos, s'avança vers le lit et regarda le cadavre d'Agathe.

L'abbé voulut l'arracher à cette douloureuse contemplation.

— Non ! non ! répondit-il, laissez-moi. J'aurai du courage.

— Venez, mon enfant !

— Non ! je veux rester ici, rester seul avec elle.

Et, se retournant vers les assistants, il prononça ces mots d'une voix terrible :

— Sortez tous !

On obéit et l'abbé crut devoir imiter cet exemple.

Tandis que chacun s'en allait lentement, Chavanet, agenouillé aux pieds du lit, sanglottait, en poussant des plaintes émouvantes.

Puis, lorsqu'il eut entendu la porte se refermer, il se retourna, et, se voyant seul, se releva avec l'agilité d'un jeune chat. Il prit aux pieds du lit le testament et le brandit au-dessus de sa tête, tandis qu'une joie folle allumait dans ses yeux une flamme éclatante.

Cette infernale joie eut un témoin, car Barbassous n'était pas sorti.

XXV

Accroupi dans l'ombre derrière le rideau de l'une des croisées, Barbassous épiait tous les mouvements de Chavanet.

Celui-ci se promenait à grands pas dans la chambre. Ses yeux resplendissaient de joie.

Il était libre, il était riche ! Voilà les deux mots qui résonnaient sans cesse à ses oreilles.

Ils résumaient tout pour lui, aussi bien l'oubli d'un passé qui lui était odieux, que les espérances d'un avenir qui s'ouvrait plein de promesses.

Une béatitude infinie inondait son âme. Il allait enfin pouvoir vivre à sa guise, goûter à tous les plaisirs et y goûter largement. Héritier de trois millions, il avait dans ses mains toute la puissance que peut donner une aussi grosse somme. Autant il avait souffert, autant il voulait jouir. Il pressentait déjà les félicités qui l'attendaient.

Parfois il se demandait s'il ne faisait pas un beau rêve, si l'heure éblouissante qu'il traversait, n'aurait pas un affreux lendemain, si ce cadavre étendu là dans la rigidité du trépas, n'allait pas ressusciter pour le dépouiller de cet héritage avant qu'il en eût profité.

Mais, non, Agathe était bien morte ; il était bien le maître de cette opulente succession. Il avait la fortune et personne ne pouvait la lui arracher. C'était trop de bonheur.

Et tandis que ces pensées roulaient tumultueusement dans son cerveau, il passait et repassait sans cesse devant la funèbre couche, sans respect pour la femme de laquelle il tenait tout.

Il ne la regrettait pas. L'amour qu'elle lui avait prodigué, le dernier bienfait qu'il en avait reçu ne lui étaient plus rien. Il ne se rappelait que les douleurs sous le poids desquelles il s'était si longtemps traîné ; il se rappelait surtout qu'après lui avoir fait attendre sa succession pendant quinze ans, elle avait au dernier moment voulu l'en dépouiller. Il se félicitait de la présence d'esprit déployée par lui à cette heure critique.

C'est sous cette impression qu'il s'arrêta devant le lit et jeta à cette morte impuissante un regard ironique, un regard de défi. Il la bravait maintenant. Il pouvait rire d'elle impunément. Il ne la redoutait plus et il ne se dit pas que ce cadavre allait peut être se lever et s'accrocher à lui pour l'entraîner dans la mort.

— Ah ! s'écria-t-il, les bras croisés et secouant la tête, tu voulais me déshériter. Et tu pensais que je me laisserais faire ; que, pendant quinze ans, j'aurais mené une vie d'hypocrisie, de privations, pleine de grimaces extérieures et de déchirements intérieurs, pour arriver à laisser échapper la fortune. Tu te trompais, la belle ! La mort a été plus méchante que toi ; elle m'a porté secours.

Il parla longtemps ainsi, comme un fou ou comme un coquin.

Quant à Serverette, il n'y pensait plus guère en ce moment.

Il resta seul, pendant une heure, livré à l'exubérance de sa joie. Il fouilla la morte, afin de voir si elle n'avait pas gardé de l'argent sur elle et s'étant aperçu qu'elle portait au cou une croix d'un grand prix, il la lui enleva.

Puis il ouvrit tous les meubles, après avoir eu soin de pousser les verroux de la porte. Il chercha dans les papiers de la défunte, afin de s'assurer qu'il n'y avait aucune trace d'un testament postérieur à celui qu'il tenait entre ses mains. Il ne trouva rien que des projets de bonnes œuvres, des documents relatifs à l'orphelinat et ses lettres conservées précieusement par Agathe, desquelles tomba une violette desséchée, donnée par lui, quinze ans avant, alors qu'il faisait sa cour.

L'aspect de cette fleur amena sur ses lèvres un sourire, et il la foula aux pieds.

De la place où il était caché, Barbassous assistait à ces horreurs ; il entendait les phrases que Chavanet, se croyant seul, laissait échapper dans l'exaltation de sa joie. Il voyait ce contentement criminel ; il avait voulu rester dans cette chambre, mais il y était resté sans parti pris, sans décision. Comment en sortirait-il ? Qu'y ferait-il ? Que répondrait-il si on l'y surprenait ? Il n'y avait pas songé.

(*Sera continué*).

Corps Législatif Français

Séance du 28 juin

L'ordre du jour appelle la discussion : 1° des projets de lois relatifs aux suppléments de crédits et aux nouveaux crédits extraordinaires de l'exercice 1867 ; 2° des projets de lois portant fixation des budgets ordinaire et extraordinaire des dépenses et des recettes de l'exercice de 1868.

LL. EExc. MM. Rouher, ministre d'Etat et des finances : Vuitry, ministre présidant le conseil d'Etat ; Baroche, ministre de la justice et des cultes ; de Forcade la Roquette, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics ; le maréchal Niel, ministre de la guerre, l'amiral Rigault de Genouilly, ministre de la marine et des colonies ; MM le général Allard, de Lavenay, Cornudet, Duvergier, présidents de sections au Conseil d'Etat ; Darricau, Alfred Blanche, de Boureuille, de Franqueville, Gautier, Herbet, Dupuy-de-Lôme, Barbier, Vandal, Anselme Petetin, le général Blondel, Lenormant, Haudry de Janvry, de Marnas, Guillemot, Ozenne, de Saint-Paul, Charles Robert, de Bosredon et Faré, conseillers d'Etat, siègent au banc des commissaires du gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. La parole est à M. Latour du Moulin

M. LATOUR DU MOULIN. Messieurs, puisque nous ne pouvons plus, par le vote d'une Adresse, exprimer nos vœux, nos espérances ou nos craintes sur la situation du pays dont nous sommes les mandataires, vous me permettrez, je l'espère, à l'occasion du budget, d'exposer rapidement la situation intérieure et extérieure du gouvernement. (Bruits divers.)

Je le ferai avec une complète franchise et en fournissant les preuves officielles à l'appui de mon argumentation ; mais je le ferai avec modération (nouveau bruit), avec cette modération dont je ne me suis jamais départi dans cette enceinte ; car la modération est une force pour ceux qui critiquent, comme elle serait une force pour ceux qui défendent le gouvernement (Interruptions)

Quelle est à l'extérieur la politique du gouvernement ? Je ne reviendrai pas sur l'expédition du Mexique. Qu'en dire que chacun ne sache ? Les amis du gouvernement ne doivent pas récriminer sur ses fautes quand elles sont irréparables, ils doivent jeter sur elles un voile, mais à la condition qu'elles serviront d'enseignement pour l'avenir et ne fourniront pas de prétexte pour des aventures nouvelles. Je ne parlerai pas non plus de l'Italie, des duchés ou de la Pologne. Ces questions sont aujourd'hui du domaine de l'histoire, qui les jugera.

Je n'insisterai pas davantage sur l'unification de l'Allemagne, notre œuvre comme l'unification de l'Italie et qui, sans justifier les armements qu'on nous propose, nous crée une situation moins bonne que celle que nous avaient faite les traités de 1815.

Cependant, en acceptant les faits accomplis, je demanderai au gouvernement quelle est sa politique, si c'est celle d'il y a un an, d'hier ou d'aujourd'hui, et si la politique d'aujourd'hui sera celle de demain.

Voyons les faits. Il y a un an, presque à pareille époque, le 3 mai, dans un discours dont la Chambre n'a pas perdu le souvenir, et qui a produit dans le pays une impression immense, trop grande même selon moi, car elle a pu être le motif d'une politique que je n'approuve pas, notre illustre collègue M. Thiers adressait au gouvernement des questions semblables à celles que je lui adresse aujourd'hui.

Le gouvernement, personnifié par M. le ministre d'Etat, ne répondit pas. Mais, un mois après, M. le ministre vint lire à la Chambre un document considérable, la lettre de l'Empereur à M. Drouyn de Lhuys, alors ministre des affaires étrangères, lettre qui était une réponse indirecte aux questions posées par l'honorable M. Thiers ou plutôt aux préoccupations de l'opinion publique.

La politique qui y était indiquée était incontestablement, de quelque façon qu'on la juge, une grande politique, une politique nationale, discutable assurément comme toute chose au monde, mais exprimée comme l'Empereur sait seul exprimer les grandes choses : c'était la politique des compensations sérieuses.

Mais les événements se précipitent. Arrive Sadowa, ce résultat de la trop grande confiance du gouvernement autrichien et des combinaisons d'un homme que nous pouvons ne pas aimer en tant que Français, mais qui est certainement une grande intelligence.

L'opinion s'émeut. Les uns, se souvenant de la lettre de l'Empereur à M. Drouyn de Lhuys, pensent à la guerre. D'autres, plus sages, et comprenant que la France ne peut pas être amoindrie, acceptent les faits accomplis, tout en regrettant la situation qui nous est faite par l'unité de l'Allemagne.

C'est alors qu'apparaît ce que je demande la permission d'appeler la politique des ministres. (Bruit.) Quel que soit son génie, le souverain doit toujours prendre en grande considération les conseils de ceux qui seuls aujourd'hui sont appelés à l'éclairer sur le sentiment public, et les ministres ne doivent pas être accusés trop sévèrement lorsqu'on les soupçonne de n'apprécier les événements qu'à travers le prisme de leurs opinions personnelles.

Cette politique, que j'appelle la politique des ministres, nous la trouvons résumée dans une circulaire qui a fait beaucoup de bruit, et qui émanait de M. de Lavalette, alors ministre des affaires étrangères par intérim Cette circulaire, tirant des faits accomplis des conséquences étranges, déclarait que l'unification de l'Allemagne avait été un fait utile pour tout le monde et en particulier pour la France.

On y lisait que l'ancienne Confédération germanique, appuyée d'un côté sur la Prusse et de l'autre sur l'Autriche, avec une force de 80 millions d'hommes, nous entourait naguère d'une ceinture de fer. Aujourd'hui au contraire, l'ancienne coalition des cours du Nord était brisée. Un principe nouveau, celui de la liberté des alliances, était introduit dans le monde ; les gouvernements étaient rendus à la plénitude de leur indépendance particulière. Enfin, la Prusse agrandie assurait l'indépendance de l'Allemagne

Vous le voyez, la circulaire était optimiste. Ces idées, qui sont un peu en contradiction avec les opinions très-sages exprimées par l'Empereur dans sa lettre à M. Drouyn de Lhuys, furent confirmées, exagérées même par M. le ministre d'Etat, lorsqu'il y a quelques mois il vint déclarer qu'aucune faute n'avait été commise par la France.

EUGÈNE PELLETAN. Par par la France, par le gouvernement. (Bruit)

M. LATOUR DU MOULIN. J'exprimais l'opinion de M. le ministre d'Etat et non la mienne. Répondant à ceux qui disaient que l'ancienne Confédération germanique était une puissance purement défensive. M. le ministre d'Etat demandait si ce n'était pas là une illusion, si la France ne se trouvait pas auparavant en présence de trois puissances allemandes présentant un front de bataille terrible avec la Russie dans le fond du tableau. Aujourd'hui, nous nous trouvions en face de l'Autriche indépendante, de la Prusse marquant, il est vrai, son ambition, mais en marquant aussi les limites.

Telle était l'opinion du ministre d'Etat, telle avait été celle du ministre des affaires étrangères. Ces deux opinions laissaient passer un peu le bout de l'oreille. (Exclamations.) C'était, après ces assurances de paix, l'annonce de ce projet de loi sur la réorganisation militaire dont vous connaissez les bases et qui n'est pas de nature à faire naître une confiance exagérée dans le maintien de la paix.

Ce qui n'est pas moins étrange, c'est que le langage de M. le ministre d'Etat se trouve contredit de la façon la plus absolue, sinon par M. le ministre d'Etat lui-même, au moins par les déclarations de notre représentant à la conférence de Londres. En effet, lord Stanley, on le sait, a indiqué, dans un discours sur la conférence de Londres, les raisons données par le gouvernement français pour réclamer le démantèlement de Luxembourg : cette raison, c'est la substitution, sur la frontière de la France, à une ancienne Confédération purement défensive, d'une grande puissance militaire possédant une force d'agression considérable.

Je ne voudrais pas qualifier trop sévèrement cette politique double. Cependant je ne suis que juste en disant que c'est une politique de contradiction.

J'arrive à la question du Luxembourg. Là encore je constate des contradictions étranges dans le langage qui nous a été tenu.

Vous savez l'impression considérable qu'a produite, non-seulement sur la Chambre, mais sur le pays tout entier, l'annonce de l'incident du Luxembourg, incident puéril s'il avait tourné à notre avantage, incident extrêmement grave s'il en était sorti, comme cela a failli arriver, une guerre générale

Le gouvernement a compris qu'il était difficile d'avouer qu'il était l'auteur de l'incident, qu'il l'avait provoqué. M. le ministre de affaires étrangères est venu nous lire une déclaration des plus rassurantes : Ce n'était pas la France qui avait entamé la question, il y avait eu une proposition venue du roi de Hollande.

Or, peu de temps avant cette communication. M. le prince de Latour d'Auvergne, ambassadeur de France à Londres, écrivait au ministre des affaires étrangères :

« Lord Stanley m'a dit, ce matin, qu'il savait de bonne source que nous avions adressé directement au cabinet de La Haye une demande de cession à la France, moyennant une indemnité pécuniaire, du territoire et de la forteresse du Luxembourg. »

Le 28 février, M. le ministre de affaires étrangères invitait notre ministre à La Haye à entamer la négociation Enfin, une dépêche télégrafique, envoyée le 28 mars à M. le ministre des affaires étrangères, annonçait que « le prince d'Orange était chargé de dire à l'empereur que le roi, désirant lui être agréable consentait à la cession et priait Sa Majesté Impériale de s'entendre avec la Prusse. »

Je crois que ces rapprochements sont suffisamment clairs. Il est impossible de n'être pas surpris de toutes ces contradictions. Le pays s'en étonne en effet, et c'est une chose fâcheuse que le pays soit forcé de ne plus croire aux déclarations officielles émanant de son gouvernement (Approbation à la gauche de l'orateur. — Réclamations sur un grand nombre de bancs.)

Je suis un peu surpris de vos murmures. Si j'avais exprimé une opinion personnelle, si j'avais dit : Je ne crois pas aux déclarations du gouvernement, je m'expliquerais ces réclamations ; mais quand je vous donne les preuves officielles des contradictions que je signale, je ne les comprends plus.

Une autre conséquence fâcheuse de ces contradictions, c'est la méfiance que doit en prendre l'Europe qui ne peut plus compter sur la sincérité des affirmations officielles du gouvernement. (Nouvelles réclamations.)

Je sais qu'on va me répondre par le fait considérable de la venue des souverains à Paris Ce fait est sans doute important, c'est un hommage rendu tout à la fois à l'Empereur et à la grandeur du pays. Mais les résultats ? Je voudrais bien les connaître. (On rit.) Sont-ce des alliances sérieuses ? Est-ce l'unité de l'Allemagne défaite ? Les faits ont déjà répondu pour moi. A peine le roi de Prusse était-il rentré à Berlin, nous apprenions que l'unité de l'Allemagne était resserrée par l'union douanière du Sud et du Nord.

Je demande au gouvernement de nous dire sa politique, s'il ne veut pas la dire, je lui demande au moins d'en avoir une qui ne nous fasse pas craindre d'ici à six mois un nouvel incident du Luxembourg, à propos de Landau, de Mayence ou de Constantinople. (Interruption.)

La politique du gouvernement est-elle plus facile à définir à l'intérieur qu'à l'extérieur ? C'est ce que je vais maintenant examiner.

L'Empereur comprend que si la dictature peut être une nécessité à la suite d'une grande commotion politique, le meilleur, le seul moyen peut-être d'assurer la dynastie est d'entrer dans une voie libérale. Il avait fait un premier pas le 24 novembre 1860, et cela de concert avec l'honorable ministre d'Etat de ce temps, qui, depuis, a été notre président. Il en a fait un nouveau, mais cette fois sans les ministres, et même malgré les ministres (réclamations bruyantes sur quelques bancs.) Ce pas, il l'a fait le 19 janvier

Les ministres, peu de mois auparavant, avaient proposé le sénatus-consulte du 15 juillet qui interdit aux représentants du pays de discuter une constitution qui est perfectible. Voilà ce qu'on fait les ministres.

M. ROCQUES-SALVAZA. Sans l'Empereur !

M. LATOUR DUMOULIN. J'ai déjà dit que les ministres pouvaient influer sur les décisions de l'Empereur en lui représentant l'opinion du pays d'une manière inexacte.

Je répète que les mesures libérales de la lettre du 19 janvier ont été prises par l'Empereur malgré ses ministres. En effet, quelles sont ces mesures ? La présence dans le sein des Chambres de tous les ministres comme commissaires du gouvernement ; la presse enlevée à l'administration et déférée aux tribunaux ; le droit de réunion électorale ; le droit d'interpellation venant remplacer, vous savez comment, la discussion de l'Adresse.

Eh bien, sur ces diverses questions quel avait été le langage des ministres ?

En ce qui touche le droit d'interpellation, je dois reconnaître que les ministres, qui pensaient qu'on n'en abuserait pas, avaient promis, dès l'année dernière, d'examiner la question. Mais, pour toutes les autres réformes, quelle était l'opinion du président du conseil des ministres ? (Interruption.)

S. EXC. M. ROUHER, ministre d'Etat. Il n'y a pas de président du conseil.

M. LATOUR DUMOULIN. En l'absence de l'Empereur, tous les ministres ne se réunissent-ils pas chez le ministre d'Etat et sous sa présidence ? (Bruits divers.)

M LE MINISTRE D'ETAT. Je répète qu'il n'y a pas de président du conseil dans la Constitution.

M. LATOUR DUMOULIN. Nous ne nous sommes pas aperçus, il me semble, que la présence des ministres dans la Chambre constituât un danger. Mais ce n'était pas, l'année dernière, l'opinion du premier ministre, du ministre d'Etat. (Nouvelles réclamations) A propos d'un amendement que je n'ai pas à rappeler, que disait-il en répondant à l'honorable M. Buffet ? Il s'efforçait de démontrer le danger de la présence des ministres dans les Chambres : Qui peut nier, demandait-il, que la responsabilité se déplacera et que les ministres seront vis-à-vis de la Chambre dans une situation dépendante ?

M. le ministre prétendait encore que ce qu'on demandait, ce n'était rien moins que la suppression du Conseil d'Etat, la modification du Sénat lui-même, dont il faudrait faire une nouvelle Chambre des pairs, si l'on ne voulait faire du Corps-Législatif une assemblée omnipotente, une véritable Convention. (Bruits divers.) Je comprends que de telles citations soient désagréables à entendre (nouveaux bruits), mais elles sont d'une exactitude qui ne saurait être contestée.

Voilà ce que pensait M. le ministre d'Etat d'une réforme bien simple cependant et qui s'est accomplie depuis.

Quant à la liberté de la presse, autre réforme concédée par l'Empereur, qu'en pensait l'honorable M. Rouher ? Il n'y voyait pas moins de dangers que dans la présence des ministres dans la Chambre. Après avoir indiqué des inconvénients de la presse sous tous les régimes, M. le ministre ajoutait :

« Lorsque l'autorisation préalable aura disparu, lorsque le droit d'avertissement aura été balayé, est-ce que dans chaque ville, dans chaque canton, on ne verra pas se produire une publicité ardente, hostile, qui, au moment des élections surtout, bouleversera le pays, dans un intérêt électoral ! Que fera la justice ? Elle arrivera d'un pas claudicant Mais les passions auront fait leurs ravages : la majorité sera détruite, la minorité triomphera, et la presse aura commis son troisième attentat contre le gouvernement et contre la nation.

Cette opinion ressemble peu, il faut l'avouer, à celle que M. le ministre d'Etat exprimait ici, il y a peu de jours. Ce n'est pas lui seul, d'ailleurs, qui était dans ces idées. Un autre ministre, qui est un esprit éminent, l'honorable M. de Forcade la Roquette, les exagérait encore lorsque, répondant à l'un des défenseurs de l'amendement, l'honorable M. Martel, il le combattait avec énergie.

Si je passe au droit de réunion en temps d'élection je vois qu'à la même époque, M. le ministre d'Etat ne croyait pas que l'exercice en fut possible avec une nation inflammable comme la nôtre

Enfin, rappelez-vous encore ces paroles de M. le ministre d'Etat : « Il faut avoir plus de courage. Conseillez à l'Empereur d'imiter Charles-Quint ; ce sera plus digne de son nom, de son caractère et de sa gloire. »

L'empereur, Messieurs, n'a pas suivi l'exemple de Charles-Quint ; il a suivi celui de son oncle. Il a fait ce qu'avait fait Napoléon Ier en 1815, alors que les leçons du malheur l'avaient éclairé. C'était plus digne de son nom, de son caractère et de sa gloire. (Approbation sur quelques bancs.)

Eh bien, ces réformes libérales annoncées par l'Empereur le 19 janvier, que sont-elles donc ? Ce sont celles que réclamait l'amendement développé l'année dernière par l'honorable M. Buffet. (Bruits divers). Je ne prétends pas que nous, les auteurs de cet amendement, nous soyons en droit de nous en faire un mérite. Non, le mérite est tout entier à l'Empereur. Le nôtre a été seulement de nous trouver avec lui en communauté d'idées plus que ceux qui nous attaquaient alors et qui nous attaquent encore aujourd'hui. (Nouveaux bruits.)

Il est certain que l'Empereur est plus libéral que son ministère ; personne ici n'a par la prétention de dire qu'il ait été le conseiller de l'Empereur.

Quelles ont été les conséquences immédiates de ce grand acte politique, de ce *motu proprio* de l'Empereur ? La première a été la démission des ministres, démission parfaitement logique, je viens de le démontrer. (Interruption.)

Ne semble-t-il pas naturel, en effet, que ceux qui avaient tenu le langage que je viens de rappeler n'aient pas cru devoir pratiquer un régime libéral qu'ils trouvaient dangereux ?

Leur démission était donc logique. Pourquoi l'ont-ils retirée ? Je ne soupçonne aucunement leur ambition. Dans de grandes intelligences, il ne peut y avoir que des sentiments élevés. Je trouve l'explication du fait dans une pensée très-naturelle au point de vue de la situation politique où ils étaient placés : dans la pensée de retenir l'Empereur sur la pente glissante, pour me servir de l'expression de M. le ministre d'Etat, de la liberté

Voyons en effet, dans la pratique, comment ont agi les ministres En ce qui touche la presse, le gouvernement a été bien sobre d'autorisations ; il avait le droit de faire l'application immédiate des principes libéraux de la loi présentée : il n'en a point abusé. Plusieurs membres de cette Chambre et beaucoup d'autres personnes ont demandé l'autorisation de fonder des journaux ; un très petit nombre seulement en ont obtenu.

C'est un système, et peut-être ne m'en plaindrais-je pas, s'il n'était pas un système contradictoire. On accorde aux uns, on refuse aux autres. Pourquoi ? Dernièrement un journal, fait avec talent par des écrivains de mérite et convaincus, a été autorisé à paraître quotidiennement. On a bien fait de le permettre, mais pourquoi des préférences ? Voici la profession de foi du journal dont je parle : « Nous avons relevé le drapeau du socialisme pour affirmer les grands principes dont Proudhon a été le premier confesseur, et qui, depuis la suppression du *Peuple* n'avaient pas eu d'organe avoué. ».

M. MARTEL Quel est ce journal ?

M. LATOUR DUMOULIN. On a bien fait, je le répète, d'autoriser ce journal ; mais il fallait autoriser aussi la contre-partie ; les doctrines opposées ont également le droit d'être défendues.

Je ne dirai rien de la présence des ministres dans la Chambre. Vous les avez vus déjà presque tous, à l'exception du ministre de l'intérieur. Je ne suppose pas que ce soit là de sa part une protestation contre l'acte du 19 janvier. Mais dans une loi importante, dans la loi municipale, il s'est fait défendre par ses collègues.

A propos de la presse, une autre raison me fait croire que les ministres sont restés dans la pensée d'empêcher l'expansion trop grande de la liberté ; c'est la connaissance que nous avons eue par les journaux du projet de loi primitif sur la presse, tel qu'il avait été élaboré par les ministres, le lendemain des décrets du 19 janvier, projet draconien, et anti-démocratique qui élevait considérablement le chiffre des cautionnements Si nous en avons aujourd'hui un autre, — très acceptable, je le déclare dès à présent, avec quelques modifications, — un projet bien autrement libéral, à qui le devons-nous ? A l'Empereur seul. (Bruits divers)

Je suis étonné, lorsque je rends un hommage éclatant à l'Empereur, à son libéralisme, d'exciter des murmures (Réclamations.)

UNE VOIX. C'est à vous qu'ils s'adressent.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Il y a méprise de la part de l'orateur, et c'est là une preuve de l'inconvénient des interruptions : l'orateur et la Chambre peuvent se méprendre sur leur portée. Dans tous les cas, elles troublent la discussion. (Marques d'approbation.)

M. LE MARQUIS DE CAMPAIGNO. Je demande que l'orateur retire ses derniers mots, qui peuvent être mal interprétés.

M. LATOUR-DUMOULIN. Je n'ai absolument rien à retirer. (Bruit.)

Que voulez-vous donc que je retire ? L'hommage que j'ai rendu à l'Empereur ?... (Exclamations.)

M. LE MARQUIS DE CAMPAIGNO Je demande à expliquer ...

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Monsieur de Campaigno, vous n'avez pas la parole, veuillez vous asseoir. J'invite l'orateur à continuer sa discussion. (Très bien ! très bien !)

M. LATOUR-DUMOULIN. Pourquoi traitez-vous en ennemis ceux dont le seul tort a été de se trouver plus que vous en communauté d'idées avec l'Empereur ?

M. LE COMTE LEHON. Il est indécent de se donner ainsi sans cesse comme le représentant des idées de l'Empereur. (Bruit)

M LA TOUR-DUMOULIN. C'est ce que vous dites qui est indécent.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. L'expression n'est pas convenable ; elle prouve une fois de plus les inconvénients des interruptions. (Très-bien !)

M EMILE OLLIVIER. Le mot « indécent » n'est pas parlementaire. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. C'est précisément ce que je viens de dire ; j'invite de nouveau la Chambre à s'abstenir de toute interruption. (Très-bien ! très-bien !)

M. LATOUR DU MOULIN. C'est au gouvernement que je m'adresse. Pourquoi traiter en ennemis ceux qui n'ont d'autre tort que d'être plus libéraux que vous-même ? (Nouveau bruit.) Avez-vous, oui ou non, voté ou sollicité les réformes libérales ? Vous les avez repoussées. Sans doute c'est parce que vous avez cru utile et bon de le faire. Aussi je ne vous adresse aucun reproche (Interruption.)

Mais, enfin, on ne peut pas supprimer le *Moniteur*, l'histoire, et je ne comprends ni les interruptions, ni l'étonnement qui se sont produits dans la Chambre ; si on m'avait laissé achever, j'aurais dit que, loin de considérer la majorité comme hostile aux réformes libérales...

M. ROULLEAUX DUGAGE. Nous les avons demandées comme vous.

M. LATOUR DU MOULIN. J'aurais dit que je la croyais au contraire animée de sentiments libéraux, et que je ne la rendais pas responsable de ce qui me paraît être l'opinion des ministres. (Nouvelles interruptions.)

M. SEGRIS. Je demande la parole.

M. LATOUR DUMOULIN. En ne se croyant pas que les ministres aient changé d'opinion le lendemain de la lettre impériale, comme des avocats changeant de langage, est-ce que je ne rends pas hommage à leurs convictions ? Ils croyaient qu'il était dangereux de trop étendre la liberté ; eh bien, ils ont conformé leur conduite à leurs sentiments.

Seulement, je demande encore une fois au gouvernement pourquoi il traite en ennemis ceux qui lui sont profondément dévoués, ceux qui n'ont fait que différer d'opinion avec lui un moment, non pas sur le but, mais sur les moyens de l'atteindre.

Evidemment, l'Adresse votée il y a un an n'indiquait pas de la part de la majorité des idées réactionnaires. Non, elle exprimait une pensée libérale, et c'est pour cela que nous l'avons votée. C'est ce qu'a pensé l'Empereur lui-même, puisqu'il a fait un pas en avant. (Interruptions diverses.)

J'entends une voix dire que j'ai été un candidat officiel. Oui, sans doute ; mais en acceptant le patronage officiel, n'avons-nous donc pas entendu rester fidèle à ce que nous commanderait notre conscience ? C'est là un devoir auquel, assurément, personne parmi nous n'a manqué. Seulement, nous l'accomplissons différemment : vous, en retenant le gouvernement sur la pente des réformes libérales, nous, en l'y poussant.

Quant à moi, je n'ai demandé que ce qu'a voulu l'Empereur. Je crois avoir donné des preuves de mon dévouement. (Bruit.)

J'aurais pu comprendre cette attitude du gouvernement avant la lettre du 10 janvier : j'avoue que je ne la comprends pas après.

Comme je le disais en commençant, je ne parle que sur pièces officielles. Permettez-moi encore une citation, ce sera la dernière. On conteste l'hostilité déployée contre les hommes qui se sont faits les soutiens des idées libérales sans cesser d'être dévoués ; on conteste par des faits et non par des murmures. Voici un fait qui, sans être bien important a signification.

Il y a dans un chef-lieu de département un journal dévoué au gouvernement, mais dont les idées, comme les nôtres, diffèrent quelquefois des siennes. Ce journal existe depuis un grand nombre d'années. A côté de lui, l'administration a créé un nouveau journal ; c'était son droit. Elle a enlevé au premier les annonces judiciaires, c'était son droit encore.

On espérait lui enlever en même temps ses abonnés, et, pour y parvenir, on a fait des efforts assez étranges : J'ai, par exemple, entre les mains une lettre adressée par un maire au rédacteur de ce journal ; ce maire déclare que, pour obéir aux instructions de son sous-préfet, il est obligé de renoncer au journal ancien pour s'abonner au nouveau

Cette lettre, je la tiens à la disposition de M. le ministre de l'intérieur. Le fait d'ailleurs n'est pas aussi isolé qu'on pourrait le croire, et ce n'est pas M. le ministre de la justice qui s'en étonnera ; il sait bien en effet que, dans le même département et dans le même but, un sous-préfet a sollicité l'intervention des juges de paix... (Interuption.)

Quant à moi, je crois être dans le vrai en préférant le langage actuel du gouvernement à celui qu'il tenait il y a un à cette tribune.

Les ministres, qu'il me permettent de le leur dire, ne sont pas logiques. Un homme considérable, qui fut pour moi un maître bienveillant en politique. M. le comte Molé, disait en 1847, au président du conseil des ministres d'alors, ce que je puis répéter au président du conseil de 1867, ou, s'il aime mieux, M. ministre d'Etat :

« Vous appelez opposition tout ce qui vous fait obstacle personnellement, tout ce qui n'approuve pas aveuglement vos actes »

Non, vous n'êtes pas logiques ; vous voulez avoir les avantages du gouvernement parlementaire, sans en accepter les inconvénients.

Vous combattez les amis dévoués de l'empereur.. (bruit), parce qu'ils ne sont pas en complète communauté d'idées avec vous et qu'ils n'approuvent pas aveuglément tous vos actes. Eh bien ! l'opinion publique, notre juge à tous, décidera.

Je sais bien que quelques élections partielles vous font augurer favorablement de l'avenir ; mais d'abord il faudrait, pour tout apprécier, comparer le nombre de voix obtenues aujourd'hui avec les résultats précédemment constatés ; il faudrait se souvenir ensuite qu'en 1847, M. Guizot, lui aussi, avait la majorité. (Vives interruptions. — Approbation sur quelques bancs.)

Je me résume : à l'extérieur, je cherche votre politique et je ne la trouve pas ; à l'intérieur, je puis la caractériser d'un seul mot : c'est la politique de l'équivoque. (Approbation sur plusieurs bancs. — Bruit — Mouvements divers.)

VARIÉTÉS.

Afin de vous prouver combien la passion des courses est forte chez les Anglais, nobles ou vilains, dit l'*International*, permettez moi de vous citer une anecdote que M. Shirley Brooks déclare authentique et qui certainement mérite de l'être.

Un grand entrepreneur faisait construire je ne sais plus quel port sur les côtes de l'Angleterre. Il ne tarda pas à remarquer que les plongeurs allaient lentement en besogne et que le travail menaçait de durer plus longtemps qu'il ne l'avait pensé d'abord.

Evidemment, les ouvriers perdaient leur temps au fond de l'eau, mais de quelle manière ? C'est ce dont l'entrepreneur voulut se convaincre.

Il entra un jour dans une cloche et descendit à l'endroit où les travaux s'opéraient.

Un singulier spectacle frappa alors ses regards ; il aperçut ses hommes entourant sept crabes qui portaient sur le dos le nom des favoris du derby.

Le plongeurs se donnaient le plaisir d'une course de crabes au fond de la mer !

On nous a raconté, il y a peu de temps, un fait très curieux et dont on nous a garanti la véracité. C'est une autre preuve à l'appui de la passion du sport.

Il vient de mourir dans le nord un mineur bien connu pour ses talens hors ligne de *pigeon-fancier* (éleveur de pigeons de course) et dont les oiseaux ont remporté un grand nombre de prix.

Le pauvre mineur était sur son lit de mort ; le ministre lui présentait les consolations de la religion.

— Il est sûr que j'irai au ciel, n'est-ce pas, ministre ? demanda le moribond.

— Oui, Johnny, je n'ai aucun doute à cet égard, répondit le pasteur de campagne ; vous vous êtes repenti de tous vos péchés et vous n'avez pas été un méchant homme.

— Ça, c'est vrai, ministre ; je n'ai pas été un méchant diable et je me suis repenti ; et je serai un ange, n'est-ce pas, ministre ?

— Oui, Johnny.

— Et j'aurai des ailes, ministre ?

— Oui, Johnny, des ailles.

— Et est-ce que vous viendrez au ciel un jour ?

— Je l'espère, Johnny, répondit le pasteur.

— Et vous aurez des ailes et vous serez un ange ?

— Oui, s'il plaît à Dieu.

— Ministre, s'écria le moribond en se dressant tout à coup sur son séant, un souverain à qui arrivera premier !

Nouvelles Commerciales, et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 10 Juillet	36 35
Clôture	du 10 Juillet	36 35

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 9 Juillet.

TREBIZONDE bat à vap. ott. *Kars*, cap. Zanetti, div. marchandises

DÉPARTS des bat. à vap. du 9 Juillet.

SMYRNE bat à vap. aut. *Amiraglio Emo*, cap. Solderer, div marchandises.
MALTE bat. à vap ang. *Una*, cap. Walter div. m.
DANUBE bat. à vap ang. *Champion*, cap. Darnell, div. marchandises.
ODESSA bat. à vap russe. *Grand duc Constantin*,
FALMOUTH bat. à vap. ang. *Mey Queen*, cap. Millet, div. march.
ALEXANDRIE bat. à vap. egyp. *Galioub*, cap. Kiamil, div. marchandises.
VARNA bat. à vap aut, *Lucifer*, cap. Steyskal, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 8 Juillet.

MARSEILLE bar. italien. *Tritone*, cap. Ghiozza, lest
GENES bark ital. *Solecito*, cap. Accardi, lest.
SYRA br. hell. P. *Mucena*, cap. Armenakis, lest.

du 9

MARSEILLE br fr. *Therestne*, cap. Aubrée, lest.
— br. ital. *Raro*, cap. Schiafino, lest.
ARGOSTOLI br. hel. A *Nicolaos*, cap. Lascaratos,
CARDIFF bar. norv *Mouray*, cap. Wicie. ch de ter.

DEPARTS des bat. à voile du 9 Juillet.

ANVERS br. norv. *Aristides*, cap. Klew, seigle.
MALTE br. angl *Porto Salvo*, cap. Ant. Galeo. blé.
MALTE br. aut. *Mrac* cap N. Guosden, blé.
— br. mek. *Formoro*, cap Delvitz, blé.
ANGLETERRE br. ital. S. *Francesoo d'Apis*, capit. Antonio Guida, blé.
MARSEILLE br. aut. *Aquila*, cap. Tichiatz, lest.
— br. ital, *Pelegrino*, cap. Ant Bozzo, blé.
— br. hell *Yeorghios*, cap. Criticos, blé.
— br. hell. *A. Spiridhon*, cap Panagopulos, »
FALMOUTH br. aut. *Giusto dell'Argento*, cap. M. Claich, maïs,
— bar norw *Gothen*, cap. Liklke, blé
— br. ital. *Teresina*, cap Giachetti. blé.
— br nor. *Wibinghen* cap. Christopsen, lest.
DANUBE br. hell. *Adhelfi Adnelfotis*, cap. Ciuppas, divers marchandises.
— br hell. *Nea Tihi*, cap. G. Caravis, lest.
— br. hell. *Eleni*, cap. Bouzubardi, lest.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 3

de ODESSA pour Falmouth, bar. ang. *Melpomene* cap. Shottou. blé.
— pour Mrrsaille br. aut. *Peneloppe*, capitaine M. Calougierovich, blé.
— pour Bergen bar. nor. *Velocity*, cap. Melling
de NICOLAEFF pour Falmouth, bar. ang. *Falulta*, cap Daires, seigle.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Magna Charta*, cap. Williams, blé.
— ponr Cork or Falmouth, bark aurt. *Febro*, capitaine Scopin ch blé.
de SOULINA pour Falmouth, br. ang. *Beauteful-Star*, cap. Lalak, maïs.
de BERDIANSKA pour Falmouth, bar. aut. *Domenica*, cap Corsano, blé.

Banque Impériale Ottomane.

Les porteurs des titres de la Dette Générale sont invités à remettre contre récépissé à partir du samedi 1/13 juillet inclusivement, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, au bureau de la Dette Publique Djezaerli khan, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi : les coupons du semestre échu à cette date pour y être vérifiés.

Dix jours après la date de la remise des coupons, les déposants devront se présenter à la Banque Impériale pour en toucher le montant contre la restitution de leur récépissé.

A l'exception du samedi 1/13 juillet, les samedi de chaque semaine seront réservés à la vérification des semestres arriérés.

Constantinople, 10 juillet 1867.

AVIS.

La Direction de la Douane de Stamboul porte à la connaissance du public, qu'elle vient d'établir dans l'enceinte de la dite Douane, une boutique pour l'étalage et la vente des articles de marchandises reçus en nature, en payement des droits de douane.

Des étiquettes en chiffres connus portant les prix fixes de ces articles sont placées sur chacun d'eux.

La boutique sera ouverte tous les jours, le Dimanche excepté, de 5 à 9 heures à la turque.

Les ventes seront effectuées au comptant et en monnaie de bon aloi, à raison de 100 piastres la livre turque. Toutefois ces ventes n'empêcheront pas les enchères qui auront lieu, comme par le passé, régulièrement les lundis, mardis, mercredis et jeudis de chaque semaine.

Les objets exposés dans la boutique ne sont, pour la pluspart, que des échantillons d'objets de même nature déposés à l'entrepôt d'où le public pourra se les procurer.

Quant aux articles dont les échantillons ne se trouveraient pas exposés dans la boutique, les acheteurs pourront consulter le régistre d'entrepôt qui, sur leur demande, devra être présenté par le préposé chargé de la vente.

Constantinople le 29|11 Juillet 1867.

COMPAGNIE DES MOULINS A VAPEUR
et de la manutention de Sténia
(à responsabilité limitée.)

Conformément à l'article 12 des Statuts, MM. les Actionnaires sont priés de déposer à la caisse de la Compagnie leurs actions, contre reçu des administrateurs, dix jours avant l'Assemblée Générale, qui aura lieu jeudi le 13/25 du juillet a. c. à midi au siège de la Compagnie, sis rue Hadji Foti, N° 12.

Les administrateurs,
M. N. ZARPAS,
M. K. HADOUMOGLOU.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIEN DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar,17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE mercredi 17 juillet à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie.

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE
8 ocques.	85 fr.	2 francs
12 »	105 »	2.60
18 »	110 »	4. —
26 »	120 »	4.50
34 »	130 »	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. **G. CHEUVREUX et Cie.** à Galata Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

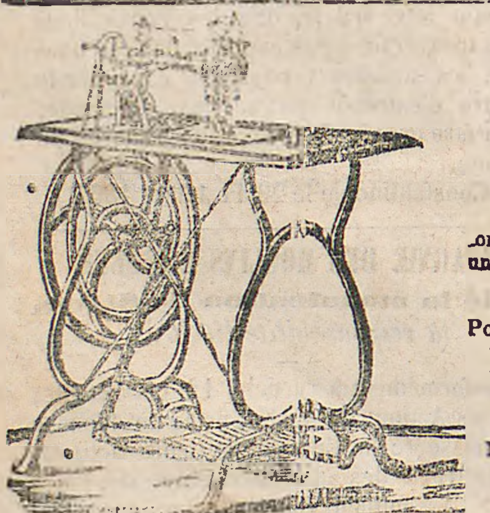

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — [illegible]

5e Année.

Dépôt de Cigares

ASSORTIMENT DE 70 QUALITÉS ET FAÇONS

Vente en gros et par boîte.

J. H. RIECKEHOFF, Moumhané cité française n° 24 au 1er, chambre n° 3.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. --Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc.,etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine. Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous le paye.

POUDRE ET ÉLIXIR

DIGESTIFS

DE PEPSINE

De GRIMAULT et Ce, à PARIS.

La Pepsine est la plus remarquable et la plus récente des découvertes scientifiques; elle possède la propriété de faire digérer les aliments, sans aucune fatigue pour l'estomac et les intestins : sous son influence les *mauvaises digestions*, les *nausées, pituites, renvois de gaz, inflammation de l'estomac et des intestins* cessent presque par enchantement. Les *gastrites et gastralgies* les plus rebelles sont modifiées rapidement, et les *migraines et maux de tête* provenant des mauvaises digestions disparaissent aussitôt. Les dames seront heureuses d'apprendre que sous son influence, les vomissements auxquels elles sont sujettes au commencement de chaque grossesse disparaissent, et les vieillards et convalescents y trouveront l'élément réparateur de leur estomac et la conservation de leur vie et leur santé.

Dépositaires : à *Constantinople*, Della-Sudda ; à *Smyrne*, Castellan ; à *Alexandrie*, Galatti ; au *Caire*, Hardy.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,

Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes, Bronchites ou Toux nerveuses, Grippes, Coqueluches* ; contre l'**Hemoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda, Ottoni, Calleja**, pharmaciens-droguistes à *Péra* ; à *Bucharest*, chez MM. **Steege, Honig** ; à *Jassy*, chez M. **Loockman** ; à *Galatz*, chez M. **Honnetz**, et dans les principales pharmacies d'Europe.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T		
6	27	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	57	2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek.
8	27	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	27	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	57	6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.)*
11	57	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
7	57	11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	42	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	12	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	57	14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	42	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	27	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	27	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	57	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	27	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T		
8	27	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	42	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	42	5	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, *(excepté les vendredis.)*
10	12	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. *(Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
9	27	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	57	3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. *(Retour par la côte d'Asie.)*
3	42	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	42	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour touchant Bechiktach.—Ce service n'aura pas lieu les vendredis)*
4	42	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak, *(Les vendredis touchant aussi Bechiktach.)*
3	27	5	10		pour Bechiktach, Ortak, Couroue, Arnaout. *(ret. direct au pont.—Les vendr. à 9 3/4.)*
5	27	18	10		pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yeni-mahallé
5	57	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
6	27	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. *(Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.)* (*)
6	27	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
6	57	5	11	50	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. *(Excepté les vendr.)* (*)
5	42	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. *(Les vendredis exceptés.)*
5	12	3	10	45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. *(Les vendr. touchant Buyuk-déré.)* (*)
6	42	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. *(Les vendredis touchant aussi Cabatach.)* (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les memes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le Pont.

7	27	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7	57	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	57	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	42	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	12	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	12	9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	12	10	45	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

8	12	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	12	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	45	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	27	3		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	27	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4	57	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	57	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	15	10	45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu Thérapia, Buyukdéré.
6	42	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
6	42	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	42	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	57	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	57	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
9	57	3	2	30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4	42	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	27	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo *(les Vendredis à 9 h. 3/4.)*
5	57		10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fêtes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
7	30	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo. Halki, Antigone et Proti.
3	12		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	57		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
8	42		1	15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.
9	57		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	42		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

VENDREDI, 12 JUILLET 1867 — 10 REBIUL-EWEL 1284 de l'Hégire. — VENDREDI, 12 JUILLET 1867

2me Année. --- N° 156.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux du LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS —Corps du Journal. 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 12 Juillet.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Officielles.)

Paris, 10 juillet.

Le Sultan, après avoir rendu visite à S. M. la Reine de Prusse, arrivée ce matin à Paris, a été à l'Exposition Universelle. Il a rendu également la visite de S. M. le Roi de Wurtemberg. Notre auguste souverain dîne ce soir aux Tuileries. Il jouit d'une santé parfaite.

(Havas.)

Paris, 10 juillet, 7 h. 45 m. soir

Le Sultan a reçu aujourd'hui la marquise de Moustier, M. Michel Chevalier et la duchesse de Valmy. Il a rendu visite à la reine de Prusse et au roi de Wurtemberg.

Le Sultan a visité l'Exposition. Il dîne ce soir aux Tuileries. Demain il prendra congé de l'Impératrice. L'Empereur accompagnera le Sultan à la gare du Nord.

Paris, 11 juillet.

Consol. T. (cl^{sse}) Ouv. 31 60 sans affaires
Clôt. 31 90 ferme.

Londres, 11 juillet 12 h. 30 m.

Consol. T.... Ouv. 31 1/8 | 31 3/8 | hausse

4 h. 55 m. soir.

Consol. T.... Clôt. 31 11/16—31 15/16

Emprunt Ott. 1865....240

Paris, 11 juillet.

Hier le Sultan a reçu M. de Moustier et le nonce du pape. En retournant à Constantinople le Sultan ira à Vienne. Il rencontrera le roi de Prusse à Coblentz.

(Service particulier de LA TURQUIE.)

Marseille, 10 juillet.

Le bateau des Messageries Impériales est arrivé cette nuit. Blé hausse. Graines ferme. Soies, cocons, frisons en baisse. Colons marché languissant. Laines stock considérable.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Toutes les puissances de l'Europe ont rappelé leurs représentants de Mexico, ne voulant pas reconnaître l'existence d'un gouvernement régicide. Les Etats-Unis eux mêmes auraient décidé de n'envoyer aucun représentant auprès de Juarez. (*Débats.*)

Tous les consuls de France au Mexique ont également suspendu l'exercice de leurs fonctions, à l'exception de ceux de la Vera-Cruz et de Tampico, qui continuent à les remplir, mais provisoirement seulement.

D'accord avec le gouvernement de Washington, la défense des intérêts commerciaux des sujets français a été remise aux consuls des Etats-Unis. (*Idem.*)

A la nouvelle de l'exécution de l'empereur Maximilien, la reine d'Angleterre a immédiatement décommandé le bal qui devait être donné à la cour, ainsi que la revue de Hyde-Park.

De son côté, le roi de Prusse s'est empressé d'adresser à l'empereur d'Autriche une lettre autographe de condoléances, et la cour de Prusse a pris le deuil pour un mois. (*Constitutionnel.*)

La *Correspondance provinciale* de Berlin dit que la douleur des familles souveraines auxquelles appartiennent l'empereur Maximilien et son épouse est vivement partagée par la famille royale de Prusse et par le peuple prussien.

D'après le *Franco Américain*, Maximilien n'aurait pas remis directement, mais par un intermédiaire, son épée à Escobedo, et il n'aurait sollicité que trois faveurs à son vainqueur. Il désirait ne pas être insulté, mais être traité comme un prisonnier de guerre. Si quelqu'un devait être fusillé, il demandait à l'être le premier; et une fois fusillé, il désirait que ses restes ne fussent point outragés.

Des paroles que Maximilien aurait adressées à Escobedo, il ne saurait donc être question.

L'*Etendard* annonce que le grand cordon de la Légion d'honneur vient d'être conféré par l'Empereur au comte de Flandre.

Nous croyons savoir que la même distinction vient d'être accordée au duc d'Aoste.

L'impression produite en France par la mort de Maximilien est immense. On juge l'événement autant par ses aspects tragiques que par les conséquences politiques qu'il ne peut manquer d'entraîner, et dont les premiers effets se font déjà sentir dans le langage de l'opposition au Corps-Législatif.

Jamais discussion du budget ne s'est faite dans de pareilles conditions. M. Thiers a eu beau ajourner son discours sur les affaires du Mexique, on sent dans son silence et plus encore dans les agressions de MM. Picard et Simon, dans les réquisitoires prononcés par MM. Lanjuinais et Jules Favre, combien la gauche compte sur l'autorité que donne à ses paroles ce sanglant épilogue d'une expédition qu'elle n'a cessé de condamner. MM. Baroche et Rouher ont parlé avec une incontestable éloquence; la majorité les a fidèlement soutenus par ses colères, mais il y a quelque chose de plus fort que les plus beaux discours et les majorités dévouées, ce sont les faits.

Or, les faits viennent d'infliger en France même, une cruelle leçon au système du gouvernement personnel et du régime représentatif substitué aux formes protectrices du système constitutionnel.

Aussi les bruits d'une crise ministérielle persistent-ils toujours. L'empereur voudrait se séparer des conseillers qui n'ont pas su l'arrêter sur la pente fatale où il s'est engagé le jour où il a entrepris d'établir en Amérique un empire modelé à l'image du sien et destiné à faire contrepoids à la prépondérance que prennent dans le monde les idées de la race anglo-saxonne.

Un ministère administratif, chargé de faire les élections générales, remplacerait celui qui gère actuellement les affaires publiques, et le résultat du scrutin indiquerait au souverain dans quels camps il doit choisir ses futurs collaborateurs.

(*Indép. Belge.*)

La nouvelle de la mort de Maximilien est arrivée à l'Empereur et à l'Impératrice au moment de la cérémonie de la distribution des récompenses. L'Impératrice a été profondément émue, a versé des larmes et a prié pour l'âme du malheureux prince. L'Empereur a engagé l'Impératrice à se remettre et lui a fait comprendre les nécessités du rôle qui la réclamait dans la solennité qui se préparait. » (*Ind. belge*)

LE DERNIERS JOURS DE MAXIMILIEN.

Voici de nouveaux détails sur le lugubre épisode de la prise de Queretaro, empruntés au *Hérald* et au *Times* de New-York :

Pendant le siége de Queretaro, Maximilien a étonné tout le monde. Mark Tapley lui-même n'aurait pas pu se montrer plus grand dans de pareilles difficultés. L'empereur a été la vie et l'âme de la défense. Il y a longtemps que sans lui la ville se serait rendue. Toujours rempli de gaieté et d'espérance, brave même jusqu'à la témérité, et patient dans les circonstances les plus difficiles, il a obtenu l'admiration de ses ennemis eux-mêmes.

Peu de généraux ont exposé leur vie aussi fréquemment; aucun n'avait une aussi pauvre nourriture et n'était aussi misérablement logé que l'empereur. Il était rare de voir sur sa table des mets plus savoureux que de la viande de cheval et du riz, tandis que son état-major avait des poulets, des dindes et du vin.

Un officier, entrant le matin dans la chambre de Maximilien, trouva l'empereur tranquillement assis devant son déjeuner, mais n'ayant ni assiettes ni fourchettes ou couteau pour manger.

Fréquemment, il se levait dans le milieu de la nuit, et, sans être accompagné de personne, il faisait une ronde autour de la place et répondait aux: Qui vive! des sentinelles.

Le général impérialiste Mendez, après une de ces visites nocturnes, fit même cette remarque d'un ton un peu bourru d'un homme réveillé en sursaut d'un bon sommeil, que « le Mexique n'avait jamais eu un président à moitié aussi démocrate. »

Deux fois les généraux avaient supplié l'empereur de prendre avec lui la cavalerie, et de s'ouvrir un chemin jusqu'à Mexico, comme dernière ressource pour sa sécurité personnelle. Deux fois l'empereur refusa nettement, disant qu'il combattrait avec eux jusqu'à la fin.

« Je ne m'abuse pas, disait-il, je sais bien « que s'ils me prennent, ils me fusilleront; « mais tant que je pourrai combattre, je ne « m'enfuirai pas. »

Maximillien n'avait que 50 dollars par jour pour ses dépenses, environ 250 fr. Et là-dessus, il lui fallait payer ses ordonnances pour ses deux chevaux, dans les derniers jours, il n'avait plus qu'un cheval, son chirurgien, son secrétaire, etc. Enfin, il ne lui restait que 11 dollars, 55 fr., pour ses dépenses personnelles. Il rencontrait rarement dans les rues un mendiant ou un soldat, sans lui donner un dollar.

Maximilien montrait aussi la plus grande humanité envers les prisonniers républicains qu'on pouvait faire, ce qui semblerait prouver que le fameux décret d'octobre 1865 avait été l'œuvre de son entourage plutôt que le sien propre. Ainsi le prince Salm-Salm ayant résolu de faire une sortie, non-seulement pour faire passer des courriers, mais encore pour s'emparer du général républicain Martinez, qui gisait dans un hôpital, en dehors de Queretaro, avec une blessure à l'épaule, l'empereur donna des ordres précis pour que, si la sortie réussissait, on ne ramenât pas le général Martinez, s'il y avait la moindre aggravation de douleur physique, pour celui-ci, à être transporté. La sortie ne réussit pas complètement. On ne put arriver jusqu'à l'hôpital où était Martinez, dont le prince de Salm-Salm voulait faire un ôtage en cas de capture de Maximilien.

Mais on s'empara de quelques déserteurs passés dans les rangs des juaristes. Tout le monde à Queretaro réclamait la mort de ces soldats, qui, en désertant, avaient porté à l'ennemi des renseignements importants. L'empereur refusa opiniâtrement de les laisser fusiller ;

« Je ne veux pas d'exécution, disait-il, » quoique je sache très-bien que ces hommes sont coupables. Si les choses tournent » bien, tant mieux ! mais si elles tournent » mal, je n'aurait rien sur la conscience. »

Et le correspondant mexicain du *New-York Herald* ajoute :

Tout cela est très-chevaleresque, mais je doute que ce soit la manière de réussir avec ces gens-là. Ceux de ma propre nation qui les connaissent le mieux agissent bien différemment. La reconnaissance et l'appréciation de la générosité ne sont pas connues au Mexique. Ces gens ne peuvent être maintenus que par la rude main d'un *ogre* (*sic*). Le duc d'Albe serait le meilleur gouverneur qu'ils puissent avoir.

A la fin d'avril, une sortie générale des impérialistes contre les lignes libérales fut d'abord couverte de succès; mais à la fin les renforts juaristes étant arrivés, les assiégés furent forcés de rentrer dans la ville. L'empereur voulait se mettre à la tête du 4e régiment de cavalerie et charger l'ennemi. Il en fut empêchée à grand'peine par les officiers de son état-major. Il rentra donc dans les lignes de Queretaro, au milieu d'une grêle de balles et de boulets. «Mais, disent les correspondances américaines, il paraissait s'en soucier fort peu. » (*Pays.*)

LE DISCOURS DE NAPOLÉON III.

Il y a longtemps que Platon a dit que les peuples ne seront heureux que lorsque les philosophes seront rois. Le rêve de Platon en partie réalisé par Marc Aurèle le serait complétement dans la personne de Napoléon III si le jugement de la postérité devait s'appuyer uniquement sur les écrits, sur les discours et sur les actes de politique intérieure du César français; étant admis, bien entendu, que les peuples sont des moutons qui ne sauraient brouter l'herbe que sous l'œil du berger.

Napoléon III représente le triomphe de la philosophie socialiste. Grâce à la constitution de 1852, qui a remis entre ses mains l'initiative et la responsabilité, il a pu faire passer dans la pratique la plupart des théories socialistes que l'insurrection de juin 1848 avait pour but de faire triompher. Ce qui distingue la politique de Napoléon III, c'est la substitution d'un idéal économique à l'ancien idéal politique. Tous ses actes ont un cachet profondément novateur; à ce point, que son règne ressemble beaucoup plus à une dictature de la Révolution française qu'à la restauration de l'absolutisme monarchique.

Ce qui frappe dans le discours du 1er juillet c'est son caractère d'universalité. Il s'adresse *urbi et orbi* et s'impose aux méditations des peuples et des gouvernements libres, tout autant qu'à ceux des pays despotiques.

Prenant les choses de haut et de loin, l'orateur impérial passe sous silence les questions de politique territoriale qui passionnent le vulgaire. Ce qui l'occupe, c'est la gravité des problèmes sociaux qui tôt ou tard arracheront les gouvernements de la contemplation des choses extérieures et nécessiteront l'emploi de toutes leurs facultés en vue de diriger ou de contenir le travail incessant des classes populaires pour s'affranchir du paupérisme et du prolérariat et revendiquer la liberté dans l'égalité.

D'autres, moins indépendants que nous, feront de ce discours le monologue du gouvernemenent personnel, comme si le gouvernement personnel était possible en France. La vérité est que Napoléon a le premier rendu à l'opinion publique le sceptre qui lui revient, et il n'a pas eu à s'en repentir ; chaque fois au contraire qu'il a voulu sacrifier le sentiment public à des idées personnelles comme dans les affaires du Mexique et de l'Allemagne son pouvoir qui repose uniquement dans la confiance des masses s'est trouver ébranlé. Que si ses intentions avaient pu changer, il y aurait lieu de s'étonner du rapport de M. Rouher, rapport adressé à l'opinion publique universelle, bien plus qu'à l'Empereur des Français.

Nous renvoyons nos lecteurs à l'étude des pièces pour le contrôle de cette assertion.

En faisant acte de présence à Paris les souverains de l'Europe eux-mêmes ont rendu hommage à la souveraineté populaire. Leur visite à l'exposition est avant tout un moyen de soumettre leur popularité au criterium d'une opinion indépendante. Qu'on n'en doute pas : les cris isolés de Vive la Pologne! que le Czar a entendus à Paris l'ont impressionné davantage que les menaces de guerre de 1863.

Il y a long-temps que les artistes de tous les pays viennent chercher à Paris la célébrité universelle que tout leur génie ne saurait leur procurer ailleurs.

Le moment est arrivé où les souverains devront imiter la conduite des artistes. Une heure de promenade dans la cité cosmopolite suffira pour les condamner ou les absoudre. En lisant le discours de Napoléon III, ils apprendront quelle place doivent tenir dans les préoccupations gouvernementales les intérêts moraux et matériels des classes laborieuses; en visitant l'Exposition universelle, ils comprendront que devant cet arsenal de la paix devront se fermer les arsenaux de la guerre, et, en passant à travers les flots d'hommes qui encombrent les rues dont chacun représente une science, une intelligence et une volonté, ils apprendront à trembler devant ce juge redoutable et incorruptible qu'on appelle l'opinion publique.

Le télégraphe, en nous transmettant un passage du discours impérial où il est question de la fibre patriotique pouvait nous faire craindre une deuxième édition du discours prononcé à Auxerre il y a un an. Il n'en est rien, et la note dominante est conforme au sentiment public qui ne sépare pas la liberté du bien-être et de la paix.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

XXV

Mais, maintenant, il se demandait si ce ne serait pas une belle action que d'arracher à Chavanet le testament pour le brûler sous ses yeux, et s'il n'avait pas le droit de tuer cet être ignoble comme on tue un serpent venimeux qu'on rencontre sur son chemin.

Cependant, plus d'une heure s'était écoulée. Deux fois, l'abbé Peretty, inquiet de savoir Chavanet seul dans cette chambre, était venu frapper à la porte, et Chavanet avait répondu, sans ouvrir, qu'il priait encore. Barbassous comprit qu'il fallait prendre un parti. Il le prit.

Tandis que Chavanet examinait les papiers d'Agathe, il sortit de sa cachette et se montra brusquement devant lui. Ce dernier bondit en arrière.

— Que me voulez-vous ? Comment êtes-vous entré ?

Barbassous ne répondit qu'à la seconde de ces deux questions.

— Comment je suis entré ? Je ne suis pas sorti. J'ai tout vu, tout entendu. Vous qui n'avez pas craint de pénétrer la nuit dans la chambre d'une jeune fille innocente et chaste, vous savez bien comment on s'y prend pour épier les gens.

Chavanet sentit le rouge de la colère colorer ses joues. Il fit un pas vers Barbassous; mais, se ravisant :

— Je vous croyais mon ami, Barbassous, dit-il.

— Moi, votre ami ! Pourquoi le serais je?

— Pourquoi ne le seriez vous pas ? Pourquoi devenir mon ennemi ?

— Parce que vous n'êtes qu'un coquin.

Chavanet se mit à rire.

— Des gros mots ! déjà ! Allons, je me suis trompé, en vous donnant ma confiance. Tant pis pour vous ! Je vous voulais du bien. Maintenant, vous convient-il de me faire connaître l'objet de cette singulière visite?

— Hier, vous m'avez fait une proposition. Je vous apportais une réponse.

Chavanet avait oublié déjà que, la veille, il avait offert à Barbassous d'épouser Serverette et de reconnaître son enfant. Les paroles du braconnier furent un éclair pour lui, et il crut que ce dernier n'avait d'autre but que de spéculer sur sa situation.

— Eh bien, dit il, vous acceptez ? Vous consentez à épouser la jeune personne ?

— Je refuse.

— Ah !... Pourquoi ?

— Parce que c'est vous qui l'avez séduite, et que vous seul devez l'épouser.

L'humeur joyeuse de Chavanet reprit une fois de plus le dessus, et c'est en riant qu'il répondit :

— Je devrais l'épouser, puisque vous le dites, mais je ne l'épouserai pas.

— M'expliquerez-vous ?

— Je ne l'épouserai pas, parce que je serais un fou de m'embarrasser d'elle en ce moment. Je vais partir pour Paris. J'y ferais belle figure, en compagnie de cette petite sotte.

Barbassous sentait s'accroître sa fureur. Il s'efforça pourtant de rester calme et y parvint.

— Vous ne la trouviez pas sotte, lorsque vous l'avez séduite.

— Qu'importe ! puisque je ne la trouve pas digne aujourd'hui de devenir ma femme. Vous savez aussi bien que moi qu'on n'épouse pas sa maîtresse.

— Parleriez-vous ainsi, si elle était riche?

— Pourquoi raisonner sur une hypothèse qui ne peut se réaliser ?

A cette réponse, Barbassous voulut savoir jusqu'où pourrait aller le cynisme de Chavanet et ayant recours à un mensonge, il répondit :

— Vous vous trompez, Serverette est riche, plus riche que vous. Elle est l'unique héritière de votre femme.

Chavanet devint pâle, puis vert, et s'avança vers Barbassous.

— Elle a un testament ?

— Oui.

Barbassous ne savait pas mentir et sa réponse avait été pleine d'hésitations.

Chavanet se rassura.

— Si elle a un testament, qu'elle le produise. Mais elle n'en a pas, et si elle en a un, il est antérieur à celui-ci, et, par conséquent, il ne vaut rien.

Barbassous baissa la tête. Il se rongeait les doigts, tandis que Chavanet le regardait ironiquement.

— Vous refusez d'épouser Serverette ? dit-il enfin.

— Je refuse.

— Alors, vous ne jouirez pas de votre fortune, car je vais vous arracher ce testament.

Et il marcha vers Chavanet.

Celui-ci réfléchit un moment.

Deux partis s'offraient à lui. Il pouvait appeler du secours. Mais c'était mettre Barbassous dans le cas de révéler sa situation vis-à-vis de Serverette. Peu lui importait qu'on la connût, une fois qu'il serait parti. Mais, en ce moment, il avait encore besoin qu'on lui gardât le secret. D'autre part, il pouvait promettre à Barbassous ce que celui-ci exigeait. Mais, serait il cru ? Ces réflexions se présentaient à lui rapidement. Il résolut de payer d'audace.

— Vous êtes un sot, dit-il. Vous voulez m'arracher ce testament. Je vous éviterai cette peine, car le voilà.

Et, en disant ces mots, il posa le pli sur la table.

Barbassous stupéfait de cette action hardie ne sut que répondre. Chavanet continua.

— Vous pouvez le prendre, seulement je vous préviens qu'il en existe une copie chez Me Auberteau, notaire à Privas. Vous secouez la tête, vous refusez de me croire ? Eh bien ! supposons que cette copie n'existe pas. Vous annulez ce testament ; mais que répondrez-vous aux juges, lorsque je vous accuserai de l'avoir détruit ?

— Je vous accuserai à mon tour de l'avoir brûlé, parce qu'il léguait tout à Serverette.

Chavanet leva les épaules.

— On ne vous croira pas, car à supposer que ma femme eût laissé sa fortune à Serverette, mon intérêt m'ordonnerait de respecter le testament, puisqu'il ne reviendrait qu'à moi d'épouser l'héritière ; tandis que, ce testament détruit, je n'hériterais pas plus que

Voir le numéro du 11 juillet.

LE SULTAN A PARIS.

Cette dérogation exceptionnelle à des usages pour ainsi dire sacrés, atteste d'abord que le traditionnel fanatisme des Turcs s'est singulièrement radouci, et que l'incompatibilité, si souvent proclamée, des principes de l'islamisme avec ceux de la civilisation moderne, pourrait bien avoir fait son temps.

Quoi que puisse prescrire le Coran, il est évident qu'une révolution s'est faite dans les esprits parmi les sujets du Sultan, et que, loin de vouloir s'obstiner dans son immobilité, la Turquie va au-devant des nations occidentales. Le voyage du Sultan est donc un témoignage éclatant du triomphe de la civilisation européenne et particulièrement des idées de la France sur les vieux préjugés des Osmanlis.

Ajoutons que, lorsque d'autres princes viennent à Paris rendre visite à un souverain allié, et peut-être aussi admirer comme de simples mortels une cité célèbre entre toutes, ils ne cessent pas pour cela de rester en contact avec cet ensemble d'idées et de coutumes qui sont comme le lien et le patrimoine commun des races chrétiennes de la France et de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie. S'ils franchissent la frontière géographique de leurs Etats, du moins ils ne sortent pas des limites de la civilisation qui enveloppe en quelque sorte leur propre nation, et dont ils sont habitués à suivre les principes, comme on respire l'air natal.

Rien de pareil pour le Sultan voyageant en France. Dans notre pays, le commandeur des croyants va se trouver sur le pied d'égalité avec un souverain chrétien. De plus, il vivra au milieu d'un peuple entièrement étranger aux prescriptions du Coran. A Paris, le représentant du Prophète se trouvera pour ainsi dire dans un nouvel univers. Or, ce sont précisément des considérations qui font du voyage d'Abdul-Aziz un événement, puisque, pour le rendre possible, il a fallu un si grand changement dans les idées de ses sujets. Car, non-seulement les ulémas et les derviches ne s'y sont pas opposés, mais les autres musulmans l'envisagent avec une satisfaction remplie d'espoir. Ceux-ci s'inquiètent de se voir stationnaires, pendant que tout se transforme, que tout se meut, que tout marche autour d'eux. Ils aspirent à reprendre le niveau des nations occidentales.

Ils espèrent donc que le spectacle des magnificences de Paris, que les entretiens avec d'autres souverains exerceront sur l'esprit ferme et droit du padischah une influence bienfaisante; et qu'après avoir vu en action parmi nous les principes qu'il doit appliquer au gouvernement de ses Etats, il saura mieux reconnaître les moyens les plus assurés pour réformer et régénérer sa nation.

Ce dont, peut-être, on ne se doute guère en général, c'est qu'en Turquie les idées marchent comme dans les autres pays, et que l'opinion se forme. Ce qui suffisait autrefois y est maintenant suranné et impuissant. Considérée jadis comme un des points extrêmes du monde, Constantinople est aujourd'hui, grâce aux chemins de fer et à la vapeur, très-rapprochée de Vienne, de Naples, de Paris, de Londres. De là un échange continuel d'idées et d'intérêts entre cette capitale et le reste de l'Europe. A certains égards, Constantinople est bien plus une ville européenne que Moscou et même que Saint-Pétersbourg.

Aussi les Turcs s'occupent-ils de politique à Stamboul comme on le fait à Paris, à Londres, à Berlin. Le voyageur qui débarquait, il y a vingt ans, sur les rives du Bosphore, ne trouvait à Constantinople qu'une seule gazette, celle du gouvernement. Aujourd'hui, il s'y imprime un grand nombre de journaux en français, en grec, en turc, qui sont lus avidement dans les cafés où il ne se réunit que des musulmans. Peut être même, comme tous ceux qui sont initiés de fraîche date à un ordre d'idées qui leur avait été d'abord fermé, les Turcs sont-ils dans leurs appréciations plus sévères et plus exigeants que ne le voudrait une impartiale et bienveillante justice. Ils vont même plus loin. Ayant vu que les hatti-chériff promulgués solennellement demeurent souvent inexécutés, ils ne se contentent plus de la promulgation des décrets, mais l'idée et le mot de garanties politiques commencent à circuler.

Le successeur d'Abdul-Medjid, le padischach actuel, Abdul-Aziz Khan, né le 9 février 1830, est monté sur le trône le 25 juin 1861. De taille moyenne et d'une constitution robuste, il a reçu une éducation virile et vraiment distinguée. Assidu au travail, doué d'une grande force de volonté, il se livra de bonne heure, avec une énergie et une persévérance rares chez un prince musulman à l'étude des sciences, des lettres et de l'histoire, et montra un goût très-vif pour la peinture et la musique, préférant d'ailleurs la chasse et l'équitation à la vie de harem.

Lorsqu'on lui annonça la mort de son frère, dont il était tendrement aimé, on raconte qu'il fit venir ses neveux, les embrassa en pleurant, et, à dater de ce moment, se montra pour eux un père affectueux et s'occupa activement de leur éducation.

On comprend qu'avec de semblables dispositions, Abdul-Aziz devait se sentir capable de régner par lui-même. Aussi prit-il en main, dès le premier jour de son avénement au trône, le gouvernement de son empire; et, depuis lors, il passe la plus grande partie de ses journées dans son cabinet de travail, prenant personnellement connaissance de toutes les affaires; et quoique ce règne ne date que de six ans à peine, il est déjà bien rempli.

En succédant à son frère, il avait trouvé les finances dans un triste état. Son premier acte fut de réduire la liste civile, de supprimer les dépenses inutiles du sérail, et d'établir un contrôle. Il décréta ensuite la publication annuelle du budget, qui a toujours été exécutée depuis, réalisa la grande et salutaire opération du retrait des caïmés, créa la banque, améliora l'armée et la marine et s'occupa d'avoir une marine à vapeur et cuirassée; peut-être même fit-il pour cet objet des dépenses un peu fortes pour son budget. En outre, il introduisit un progrès réel dans tous les services publics, et particulièrement dans les établissements financiers, tels que les douanes, le timbre, les patentes, l'impôt du sel et du tabac, ainsi que dans les routes, les chemins de fer, les ponts, les mines, les forêts. A aucune époque, les chrétiens employés dans les administrations n'ont été aussi nombreux, ainsi que les élèves chrétiens admis dans les écoles du gouvernement.

Sous ce règne, la tolérance religieuse est devenue une vérité, et souvent on a vu la musique des régiments turcs prendre part aux processions de la Fête-Dieu dans plus d'une province de l'empire.

Mais les réformes les plus fécondes et les plus pratiques sont celles qu'il vient de réaliser: 1° en constituant une grande partie des provinces en *vilayets*, mode d'administration locale dans la formation duquel entre un conseil électif analogue à nos conseils départementaux; 2° en réformant la loi d'hérédité pour les biens de main-morte; et 3° en accordant aux étrangers le droit de posséder des terres. Cette dernière réforme a été décrétée le 15 juin, presque à la veille de son départ pour Paris.

D'après ce court aperçu, on voit que le Sultan Abdul-Aziz est un prince intelligent et un esprit sérieux. Il y a quelques années, en avril 1864, voulant reconnaître par lui-même ce qu'avait produit l'application à un pays musulman des idées de la civilisation européenne, il fit le voyage d'Egypte. Pour compléter son instruction, il va visiter l'Occident. La science que les livres peuvent donner, il l'avait acquise dans son palais. Maintenant il veut lire dans le grand livre du monde, et voir l'Europe comme il a déjà vu l'Egypte.

On peut donc présumer que ce qui attirera le plus l'attention d'Abdul Aziz à Paris, ce ne sera pas l'éclat de nos fêtes, ni même les merveilles de l'Exposition (quoique, pour le dire en passant, la Turquie y tienne une place très honorable). Il pourra contempler le spectacle d'un peuple actif et laborieux, se mouvant selon toutes les aptitudes de son génie avec une noble ardeur, et demandant à l'industrie, aux arts, aux sciences, ce que la guerre aujourd'hui est impuissante à procurer par elle seule, le premier rang dans le monde et la véritable grandeur.

Ceux qui connaissent le Sultan actuel n'hésitent pas à croire que c'est là l'enseignement qu'il vient chercher dans sa visite aux deux grandes capitales du monde civilisé, Paris et Londres. Si ces espérances sont fondées, le voyage d'Abdul-Aziz à Paris, qui est déjà par lui-même une très remarquable innovation, pourra devenir la grande date de son règne. (*Presse.*)

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 27 juin.

Un grand événement littéraire vient de se produire, et je serais sans excuse si je le laissais passer inaperçu; je veux parler de la reprise de *Hernani* au théâtre français. A l'heure même où elle avait lieu, je vous l'annonçais dans ma dernière chronique, et je prédisais le succès absolu de cette œuvre qui, lors de sa première apparition en 1830, donna lieu à tant de debats, à tant de luttes entre les classiques et les romantiques. Il ne pouvait plus en être ainsi; nous n'avons plus ni romantiques, ni classiques, et notre littérature se divise en fantaisistes et en réalistes: Il s'agissait donc tout simplement de savoir si l'œuvre de Victor Hugo plaisait à la majorité du public. Le succès qu'elle vient d'obtenir montre tout le chemin que les esprits ont parcouru depuis 1830.

Tous ces mots qui faisaient bondir d'indignation les classiques renforcés, tous ces vers qui faisaient d'élirer d'enthousiasme les romantiques, ont paru tout naturels et comme admis dans la langue courante. On ne s'est plus occupé de la forme qui a paru toute simple et tout-à-fait dans les habitudes de notre génération, et l'on ne s'est plus intéressé qu'au langage de la passion et au développement de ce drame plein d'un souffle si puissant.

Chose étrange, dans ces seules conditions, *Hernani* a causé un incroyable enthousiasme. La salle était pleine, et ceux qui n'avaient pu y pénétrer, se tenaient en dehors, sous les galeries, sur la place, recueillant toutes les nouvelles qui leur venaient de l'intérieur.

Au dedans, le public, haletant, presque debout, était comme suspendu aux lèvres des acteurs; il suivait chaque vers, chaque mot, rétablissant parfois le texte modifié pour la scène par l'auteur même, et n'éclatant en enthousiastes applaudissements qu'à la fin d'une tirade ou d'un acte. Mais alors, comme il prenait sa revanche du silence que la dévorante attention lui avait imposé! On criait: *Vive Victor Hugo;* on rappelait les acteurs qui, selon l'étiquette du théâtre français, se gardaient bien de reparaître, on saluait madame Victor Hugo qui se cachait dans une loge du second rang, on faisait, en passant, une ovation à Alexandre Dumas père qui pleurait à cette représentation qui le rajeunissait de trente sept ans et le reportait à cette époque tumulteuse et charmante où, avant Victor Hugo même, il donnait le signal des hostilités et arborait le drapeau du romantisme, en faisant jouer au même Théâtre français, le beau drame en prose d'*Henri III et sa cour*.

Donc, jeudi dernier, le vieil athlète pleurait de vraies larmes, et le public, avec un juste sentiment des choses et des droits de chacun, s'unissait dans cette ovation, à l'exilé volontaire de Jersey.

Depuis lors, le succès de *Hernani* a été, je ne dirai pas, en grandissant, mais en s'affirmant chaque soir; et depuis longtemps, le solennel Théâtre français ne s'était trouvé à pareille fête. On s'inscrit huit jours d'avance pour avoir des places, et moi qui vous parle, j'en suis encore réduit à relire mon *Hernani* dans le silence du cabinet et à me passer provisoirement de l'interprétation parfaite de Bressant, Delaunay Maubont et de Mlle Tavart.

On ne peut nier qu'en dehors de la valeur de l'œuvre et du talent historique de ses interprètes, la personnalité même du poète ne prêtât un intéret tout particulier à cette reprise et ne lui donnât quelque chose de piquant. On connait la situation de Victor Hugo. Il s'est retiré lui-même sur le rocher de Jersey, après avoir déclaré la guerre à l'Empereur et au régime impérial dans des œuvres qu'il ne convient pas de rappeler autrement. C'est un des rares exilés qui n'ont pas voulu profiter du bénéfice de l'amnistie. Pour qui connaît Victor Hugo, et sans prétendre rabaisser son caractère, il est évident que cet exil lui convient à merveille et le pose à ses propres yeux qu'il considère un peu trop souvent comme ceux de la postérité. Dante Alighieri fut exilé aussi, et cela ne lui mesure pas d'être comparé, sur ce point, au Dante, car pour le reste. Victor Hugo tient avant tout à être lui-même, et il a raison. Mais ce *lui-même*, qui est un génie pétri d'ombre et de lumière, de coups de tonnerre et de rayons de soleil, pour me servir de son langage, n'est pas complètement sans mélange, et le limon de la terre s'unit à la substance éthérée qui en forme l'essence première. Tant mieux encore. J'aime assez que les génies soient des hommes, et que, s'ils s'éloignent de nous par leur sublimité, ils s'en rapprochent par quelques faiblesses.

Donc Victor Hugo est exilé et il serait peut-être fâché de ne plus l'être. Mais ses intérêts matériels ne souffrent nullement de cette situation.

Au contraire, et le prix de vente des *contemplations*, de la légende des *Siècles*, des *Misérables* et des *Travailleurs de la mer*, le prouve surabondamment. S'il ne peut rentrer en France, sa femme et ses fils y viennent fréquemment, et lui-même se trouve à Bruxelles au moins aussi souvent qu'à Jersey.

Je ne sais où il était, lorsque le théâtre français a repris son *Hernani*, mais le succès de ce beau drame dont le télégraphe aura su lui transmettre immédiatement la nouvelle, aura dû réjouir un cœur; car il est une chose dont on ne se lasse jamais et qui trouvent les hommes de génie toujours jeunes et toujours sensibles, c'est le succès de leurs œuvres et l'enthousiasme de la foule.

Victor Hugo a donc eu de quoi être content. On vous dira que ses amis avaient préparé ce succès, et que la phalange de 1830 était encore là à son poste, avec les recrues de 1848 et même de 1867; je le crois sans peine; mais elle n'aurait remporté qu'une victoire éphémère, si le vrai public ne s'était volontairement joint à elle.

On vous dira aussi que la politique n'était pas complétement étrangère à cette manifestation en faveur de l'œuvre de Victor Hugo.

Soit encore; mais en tout cas, ceux que cette manifestation pouvait froisser ont fait preuve de bon goût, et pas une note discordante ne s'est fait entendre dans le concert d'éloges chanté par toute la presse parisienne. Les *landistes* des feuilles officieuses et du *Moniteur* même ont montré le même enthousiasme que ceux des feuilles les moins officieuses, et l'on s'est comme entendu pour dégager la critique de toute préoccupation politique, et pour ne voir dans la reprise de *Hernani* qu'une question littéraire. C'était, du reste, le meilleur moyen de lui assurer un succès durable et pacifique; et j'estime en somme qu'en Victor Hugo, la légitime fierté du poète sera bien plus flattée de ce succès de bon aloi que la vanité de l'homme politique n'eut été curassée par un scandale.

Et maintenant attendons *Ruy Blas* et espérons le *Roi s'amuse*.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

La canonière française le *Phénix* est partie hier de notre port pour Moudania.

—

Hilmi bey, second secrétaire de S. M. I. le Sultan est arrivé de Paris avec des dépêches pour S. A. le Grand Vizir.

—

Fodiadès bey, ministre plénipotentiaire de la S. Porte à Athènes, quitte son poste pour venir à Constantinople, en vertu d'un congé qui lui a été accordé par le Gouvernement Impérial.

—

D'après le journal *La Liberté*, le Sultan sort tous les soirs incognito du Palais de l'Elysée pour visiter les rues et les magasins de Paris. S. M. donne surtout son attention à ces produits de l'industrie française qu'on appelle articles de Paris et au machines de toute sorte destinées à remplacer la main d'œuvre. Sa curiosité est très-vive et demande à être satisfaite sur la signification et le but de tout ce qui s'offre à sa vue.

—

On nous écrit de Mételin à la date du 7 juillet:

« Vendredi, vers minuit, de nouvelles secousses de tremblement de terre sont venues jeter la consternation dans notre ville. Les secousses étaient plus fortes que les précédentes, les oscillations allaient du Nord au Sud. Le désespoir est entré dans les âmes et un grand nombre d'habitants s'abstiennent de se rendre au travail, d'autres veulent quitter définitivement l'île. Ces secousses qui se répètent de temps à autre propagent l'épouvante, font déserter la ville et finiront, si elles continuent, à ruiner la prospérité de l'île. Tous les regards sont tournés vers le gouvernement impérial, qui quoique impuissant vis-à-vis du fléau, peut et devrait atténuer nos souffrances. Nous n'attendons que de la sollicitude impériale un soulagement à nos maux. » (*Gazette du Levant.*)

—

Le *Tibre*, courrier de Marseille, a passé les Dardanelles hier soir à 9 heures et 1[2.

—

Aujourd'hui, vers les quatre heures du matin, au moment du départ de Moudania du paquebot de la Compagnie Anonyme, la nouvelle était arrivée que Manoli avec sa bande avaient envahi un village à une demi heure de distance et qu'ils avaient rançonné les habitants. Aussitôt que le mudir eût connaissance du fait, il envoya immédiatement un corps de zaptiés à la poursuite de la bande.

—

Un jeune homme de mauvaise conduite se querellant avec un autre individu à Caliondji-Koulouk à propos d'une femme, se servit d'un couteau et porta plusieurs coups à la jambe de son adversaire. Cet homme a été arrêté.

—

Un vol assez singulier vient d'être commis à Varna au préjudice d'un respectable négociant italien M. S. Un jour de fête, vers 1 heure de midi M. S. se rendit à son comptoir pour écrire une lettre, puis il sortit dans la rue, une demie heure après, une autre affaire pressante l'amena de nouveau à son bureau. Quelle fut sa surprise en voyant son coffre-fort forcé. Un group de 1,000 livres avait disparu; d'autres groups en espèces métaliques n'avaient pas été touchés. Toutes les recherches possibles ont été employés pour découvrir l'auteur de ce vol mais jusqu'à ce jour elles sont restées infructueuses.

—

Un arménien de Kadikeuï s'est remarié pour la seconde fois à une veuve passablement riche. Le mari avait deux fils dont l'un était marié à Scutari; le plus jeune restait avec son père. Les deux frères se mirent d'accord pour voler leur belle-mère et un soir profitant de l'absence des époux enlevèrent tous les bijoux et autres effets qu'ils purent ramasser. Les deux frères n'étant pas en odeur de sainteté les soupçons tombèrent sur eux. Bientôt les soupçons se changèrent en certitude, à la suite des aveux arrachés au plus jeune sous le coup de menaces de poursuite.

Municipalité du 6e Cercle.

NOTIFICATION.

Il est notoire que les difficultés éprouvées dans le recouvrement de la taxe immobilière portent un préjudice considérable à la marche des affaires municipales, tout en augmentant de plus en plus les frais de perception.

Afin d'obvier à cet inconvénient, le Conseil Municipal invite de nouveau les contribuables du 6me cercle à se présenter à la Municipalité pour acquitter la taxe immobilière de leurs propriétés; à cet effet il est fixé un dernier terme expirant le 15/27 juillet prochain, passé lequel il sera avisé au recouvrement des taxes dûes par toutes les mesures jugées opportunes.

Hôtel Municipal, le 26/8 juillet 1867.

Le Président ad-intérim,
(Signé) ALI.

Le Secrétaire-général,
(Signé) LEVAL.

Serverette. Si ma femme fût morte sans tester, sa fortune serait allée à ses collatéraux.

Pour la seconde fois, l'habileté de Chavanet, son audace, son sang froid avaient raison de l'honnête indignation de Barbassous.

A l'embarras de ce dernier, Chavanet devina sa propre victoire. Il en abusa.

— Vous voyez bien, dit-il, que vous n'osez m'arracher le testament.

Il le reprit et le mit dans sa poche. Puis il gagna la porte que Barbassous lui avait barrée jusqu'à ce moment.

— Vous vous êtes conduit en enfant, continua-t-il. J'aurais compris que vous m'eussiez demandé une bonne somme d'argent pour épouser Serverette. Vous l'auriez eue, car j'étais décidé à vous bien payer ce service. — Maintenant, épousez-la, ou ne l'épousez pas, je m'en lave les mains. Je ne la reverrai pas. Je me moque d'elle et de vous comme d'un fétu. Elle n'a contre moi aucune preuve. Je ne lui ai jamais écrit. D'ailleurs, ajouta-t-il, rien ne me prouve que vous n'êtes pas son amant.

Et sur ces mots, il voulut sortir.

— Je vous tuerai! s'écria Barbassous exaspéré par l'étalage de tant d'ignominies.

— Tuez-moi, si vous pouvez. Mais je vous jure que je vais prendre mes précautions pour que, si ce malheur arrive, les juges n'aient pas à chercher longtemps avant d'en deviner l'auteur.

Chavanet sortit après avoir remis sur son visage comme un masque, l'expression de tristesse qui convenait à son malheur. Quant à Barbassous, accablé de colère et de douleur, il tomba sur une chaise, la tête dans ses mains, si bien que ceux qui entrèrent crurent qu'il pleurait la morte.

On l'engagea doucement à se retirer.

Il quitta le château en chancelant, comme s'il eût été ivre, douloureusement ému, mécontent de lui, se disant que pour s'être trop pressé, pour n'avoir pas su s'y prendre, il avait peut-être compromis à tout jamais les espérances de Serverette et consommé son malheur.

De toutes les paroles que Chavanet avait prononcées, celles qui le frappaient le plus étaient celles-ci: « Rien ne me prouve, avait-il dit, que vous n'êtes pas son amant. » C'était une infamie, une calomnie enfantée par l'enfer. Mais, on y croirait. Personne n'ajouterait foi aux protestations de Serverette. Elle s'était perdue par le seul fait d'avoir vécu, pendant plusieurs mois, sous le toit d'un homme de trente ans, libre de ses actions.

Et cependant, Dieu savait et elle savait aussi combien il l'avait respectée. La confiance généreuse que la pauvre enfant avait eue en lui, il la méritait toujours. Son amour ne s'était trahi que par son respect d'esclave. Mais le monde ne saurait pas ces choses, et d'un seul mot Chavanet pouvait creuser encore l'abîme dans lequel, grâce à lui, Serverette avait roulé.

On peut deviner maintenant quel trouble agitait l'âme de Barbassous lorsqu'il rentra chez lui, à une heure avancée de la nuit.

Serverette dormait et ne s'était pas aperçue de son absence.

Lui même se coucha. Mais c'est en vain qu'il chercha le sommeil; tous les événements de cette soirée lui revinrent en mémoire, et l'image d'Agathe, dont il avait peut-être causé la mort, ne l'effrayait pas moins que celle de Chavanet.

Cependant le soleil se leva radieux au sommet des montagnes voisines. Serverette quitta sa chambre et alla respirer l'air dans son petit jardin.

C'est là que Barbassous vint la rejoindre. Selon sa coutume, il apportait sur une assiette un bol de lait fumant que tous les matins il allait traire pour elle au sein fécond d'une vache qui paissait dans la prairie. Elle le reçut avec un visage souriant, quoique triste. Mais en voyant celui de son ami si pâle, ses traits si profondément altérés, elle pressentit un malheur.

— Qu'est-il-arrivé encore? s'écria-t-elle.

Sans lui répondre autrement qu'en la rassurant, Barbassous l'obligea à boire le lait qu'il lui présentait. Puis, la faisant asseoir à ses côtés:

— J'ai de tristes nouvelles à vous apprendre, lui di-il.

Il avait longtemps hésité à parler. Mais il trouvait non sans raison, plus dangereux de cacher à Serverette la gravité des événemets que de l'en avertir.

Il les lui raconta donc dans les plus grands détails et il termina en ces termes:

— Maintenant, si je suis coupable de maladresse blâmez-moi.

Elle pleurait.

— Non! dit-elle, vous n'êtes pas coupable. Vous m'avez prouvé une fois de plus votre amitié. Il vaux mieux pour moi que je connaisse dès à présent les intentions de cet homme. Il met le comble à son infâmie. Je devais m'y attendre, malgré ses promesses. Ah! Dieu m'est témoin que ce n'est point le mari que je regrette, je savais quels maux je subirais en liant ma destinée à celle de ce misérable. Mais le mariage m'eût rendu l'honnenr et assuré l'avenir de mon enfant.

Elle s'arrêta un moment et reprit:

— J'ai cependant confiance dans un avenir meilleur. Depuis deux jours, j'ai prié pour ma bienfaitrice dont vous m'annoncez la mort, et j'ai retrouvé des forces. De là haut, elle saura me protéger. Maintenant, laissez-moi, mon ami. J'ai besoin de songer à elle. Demain, je prendrai un parti, car je ne puis rester à votre charge.

— O Serverette!

Il allait lui dire: Je suis à vous corps et âme; esclave ou mari, je ne vous quitterai plus.

Elle l'arrêta par un sourire plein de reconnaissance, comme si elle eût tout deviné, et de nouveau lui demanda de la laisser seule.

Il se retira, sans oser lui parler. Il éprouvait des sensations inconnues, et l'amour gonflait son cœur à le faire éclater.

XXVI

L'enterrement d'Agathe Chavanet devait avoir lieu le surlendemain de sa mort.

Dès la veille, le village prit une physionomie inaccoutumée. Les enfants s'étaient répandus dans la montagne pour cueillir des buis et des immortelles dont ils remplissaient les rues à travers lesquelles devait passer le cortège. Le clergé de Privas et des communes environnantes, les notables du département étaient accourus.

La grande salle du Château avait été transformée en une chapelle ardente, au milieu de laquelle reposait le cercueil qui contenait les restes mortels d'Agathe. Jusqu'à l'heure de l'enterrement, la foule se pressa sous les sombres voûtes, soit par curiosité, soit afin de prier pour le repos de l'âme de la défunte.

(*Sera continué*).

Corps Législatif Français

Séance du 29 juin.

DISCOURS DE M. ERNEST PICARD.

M. ERNEST PICARD. J'éprouve, Messieurs, un certain embarras. En écoutant l'honorable orateur qui vient de parler en faveur du projet, je me demandais ce que pourraient dire ceux qui voudraient l'attaquer. (Rires sur divers bancs.) Je pourrais donc m'étonner qu'après ces critiques aucune voix ne s'élève pour défendre l'œuvre de la commission. Mais les raisons que le gouvernement et M. le rapporteur tiennent en réserve sont sans doute de telle nature qu'ils ne veulent les faire valoir qu'à la dernière heure.

Le rapport du budget de cette année ressemble aux rapports des années précédentes, et j'ajoute que si on l'étudie avec attention, on y retrouve le reflet de la politique du gouvernement, qu'à propos de la discussion générale du budget nous avons le droit d'examiner.

Ce que nous voyons apparaître d'abord, c'est une satisfaction inspirée par des causes diverses. En 1866, le rapporteur de la commission du budget, qui était déjà l'honorable M. de Mirai, donnait des éloges au gouvernement, à raison de certaines réductions dans les dépenses. Cette année, en face de certaines réductions des crédits supplémentaires, il exprime la même satisfaction et ne refuse pas plus l'éloge qu'alors. Notre situation financière, à l'entendre, ne fut jamais plus claire, et la dette flottante n'a rien d'exagéré.

Ces impressions seront-elles partagées par la Chambre ? Je ne le crois pas ; car personne, après le projet de loi qui accroît la dette flottante de 158 millions, ne pourra, je pense, dire qu'elle n'a rien d'exagéré. Ces 158 millions, dit-on, ne pèseront que temporairement sur la dette flottante ; mais elle ne peut les accepter qu'à la condition d'une consolidation prochaine ; de sorte que, si nous n'avons plus l'emprunt direct, nous avons l'emprunt périodique. On met une dépense d'abord à la charge de la dette flottante, pour la consolider ensuite.

Aussi, en m'associant aux remarques de l'honorable M. de Saint-Paul, je ne crois pas comme lui que nous touchions à la terre promise de l'équilibre; je ne puis partager ni son optimisme relatif, ni l'optimisme complet de M. le rapporteur. (Approbation à la gauche de l'orateur.)

Après l'excellent discours de l'honorable M. Garnier-Pagès je ne reviendrai pas sur les chiffres, vous savez que la dette flottante peut être considérée comme s'élevant à 1400 millions, auxquels il faut ajouter la dette flottante de la ville de Paris, ce qui fait une charge difficile à rembourser en temps ordinaire, impossible à rembourser si une crise venait compliquer la situation.

La gravité de cette situation a échappé à l'honorable rapporteur du budget, et ce n'est pas le seul reproche que je lui adresse. Il semble avoir passé volontairement à côté de toutes les questions sans les apercevoir et comme s'il n'était rien arrivé depuis un an et plus. Pourtant le rapport du budget ne doit pas se borner à un stérile alignement de chiffres : en présence de questions posées et discutées dans la Chambre, il eût été bon que la commission, de son côté, ne prononçât.

Le gouvernement lui-même, par l'enquête agricole, a posé au pays des questions qui l'avaient été par d'autres avant lui : la question des octrois, l'influence des impôts indirects sur la population, sur son bien-être et sur son développement. Sur toutes ces questions la commission est muette.

Il en est d'autres encore, et je dirai, avec l'honorable M. de Saint-Paul, que ce n'est pas seulement du côté des dépenses que pèche le budget, mais aussi du côté des ressources.

M. LE RAPPORTEUR. Voulez-vous donc qu'on augmente les recettes ?...

M. ERNEST PICARD. Vous êtes en face d'un grand nombre de petits fonctionnaires dont la situation est intolérable Il y a des traitements qui ne s'élèvent pas à 1,200 francs. Il y a des magistrats dont les pensions de retraite ne dépassent pas 600 fr.; d'anciens militaires dont les pensions sont insuffisantes ; eh bien ! ces questions, qui naissent d'un examen même superficiel du budget, le rapport les couvre d'un voile discret, et revient à ces éloges dans lesquels le gouvernement semble se complaire. L'optimisme, messieurs, n'a rien de rassurant pour un pays (Approbation à la gauche de l'orateur.)

Lorsque de la situation financière il passe à la situation politique, le rapport se montre encore plus rassuré. Notre état politique ne lui paraît pas de nature à exciter aucune impression fâcheuse. M. le ministre d'Etat nous disait quelles angoisses le gouvernement avait ressenties au moment où la bataille de Sadowa décidait du sort de l'Allemagne. La situation était devenue assez grave pour qu'on proclamât la nécessité de changer notre organisation militaire, et de demander au pays des sacrifices auxquels les gouvernements précédents ne l'avaient pas habitué. La commission du budget passe à côté de toutes ces questions, de telle sorte que le rapport de 1867 ressemble, avec les différences de talent et de style, aux rapports précédents. La forme a changé, mais le fond est resté le même.

Il me paraît impossible que cet optimisme soit accepté par la Chambre. En face des préoccupations du gouvernement, quand quelques mois seulement nous séparent de la discussion de la loi militaire ; quand, sans avoir apporté aucun changement notable dans notre armement, on nous demande des crédits supplémentaires de 158 millions, il est impossible que nous ne cherchions pas la réalité.

La vérité, où est-elle ? Deux questions pèsent principalement sur la situation : l'expédition du Mexique, qui se liquide ; les affaires d'Allemagne, qui, sous des formes diverses, s'imposent à nos préoccupations.

Est-il vrai qu'il y ait eu des revers pour notre politique, et si nous en avons éprouvé, n'avons nous plus assez de virilité pour le dire et pour chercher le remède ? Croyez-vous vous tromper vous-mêmes en semant de fleurs cette situation et en refusant de voir ce que tout le monde voit ? (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

Je ne veux pas dire que le gouvernement ait commis toutes les fautes qu'il pouvait commettre, mais l'improvisation seule peut justifier cette autre parole qu'il n'en a commis aucune. Personne ne me démentira quand je dirai qu'il en a commis. Elles changent la situation.

Quelle est la cause de ces fautes ? Quelle a été l'inspiration de la politique du gouvernement ? Quel en a été l'origine, le but ? J'aurai voulu qu'un des membres de la majorité nous devançât à cette tribune et examinât la situation. Mais du côté de la majorité personne n'en a rien fait. Depuis des années la majorité suit cette méthode dangereuse. Un redoublement de confiance lui paraît la seule politique possible. Et quand elle a été invitée par l'opposition à se prononcer, elle est restée muette. (Approbation — Réclamations.)

L'opposition n'est pas nombreuse, mais elle a des nuances diverses, et nous avons vu l'honorable M. Latour-du-Moulin, au nom d'un parti qui s'est formé récemment dans cette Chambre, — et qui répond insuffisamment, selon moi, à des exigences bien grandes, — venir à cette tribune, avec un courage dont on doit le louer, exposer franchement son opinion sur la situation. Je l'en remercie ; mais je ne partage pas son opinion. (Bruits divers. — Rires sur quelques bancs.)

Cette opinion se résume ainsi : l'honorable M Latour-du-Moulin a vu entre la politique ministérielle et la politique impériale un antagonisme Il suppose que le chef de l'Etat est opprimé par ses ministres. (On rit.), et qu'il suffirait de déplacer les hommes considérables qui sont au pouvoir pour voir la liberté, contenue depuis longtemps, s'échapper enfin, et féconder ce qui depuis longtemps était stérile. (Mouvements divers.)

Je ne lui reprocherai pas d'être inconstitutionnel. Dans notre bouche, ce reproche paraîtrait bien sévère. (Rires.) Je lui reprocherai d'être injuste, de ne pas avoir assez étudié les faits, et, — me plaçant à un point de vue différent du sien, — je dirai que ce que je reproche, moi, aux ministres, ce n'est pas d'avoir trop retenu, trop résisté, mais d'avoir trop cédé (Approbation sur quelques bancs.

En 1861, l'honorable M. Fould publiait un rapport resté célèbre.

Au moment où le ministre des finances proposait ses réformes financières, que se passait-il ailleurs ? Sous d'autres inspirations, l'expédition du Mexique se préparait. Maximilien, l'infortuné Maximilien, était déjà de but, inconnu de la Chambre, de cette expédition. Malgré des résistances qui doivent avoir été grandes, le ministre des finances est resté au pouvoir, pour voir son programme déchiré. Eh bien ! ce jour-là, celui qui n'a pas assez résisté, n'est-ce pas le ministre ?

Lorsque M. le ministre d'Etat a introduit la politique des traités de commerce, et de l'abaissement des droits sur les denrées de grande consommation, ce jour-là, il prenait l'engagement de donner à l'industrie nationale les moyens de lutter avec l'étranger, la sécurité qu'assure la paix, et la condamnation des entreprises téméraires. Eh bien ! là encore c'est le ministre qui a cédé quand il aurait dû résister, car il est resté au pouvoir et il y est encore, quand ce n'est pas son programme qui a été suivi.

Je ne puis donc croire que le remède à la situation soit celui qu'a imaginé l'honorable M. Latour-du-Moulin. Sa théorie, en effet, repose sur une inconséquence. Au nom de la politique impériale, dont il n'est pas le mandataire, il désavoue les ministres qui ont mandat de l'Empereur. Il veut la liberté avec le pouvoir personnel.

M. GRANIER DE CASSAGNAC C'est la Constitution qui veut le pouvoir personnel (Bruits divers.)

M ERNEST PICARD. Et, plus j'examine ce qu'il désire, ce qu'il demande, moins je comprends les moyens qu'ils propose pour y arriver. (Nouveaux bruits.)

Si ce n'est pas au tiers-parti qu'il faut demander le remède, il faut donc le chercher ailleurs. Soyez tranquilles : ce n'est pas l'opposition que je vais vous indiquer. Je veux écarter les hommes pour ne m'adresser qu'aux idées. Eh bien ! cet état de choses dont je me plains, il est le résultat d'un système erroné dont le conséquences apparaissent dès à présent aux hommes qui s'occupent de politique et qui seront comprises avant qu'il soit trop tard du suffrage universel, c'est-à-dire de l'opinion publique, à laquelle restera toujours la dernière victoire.

Ce système, quel est-il ? Comment en est-on arrivé à placer le pays dans une condition de faiblesse relative ? Comment en est-on venu à ce résultat, qu'il est difficile maintenant, ce n'est pas nous qui le disons, de croire aux déclarations, officielles du gouvernement ! (Bruits divers) Ce système, il a pour base la compression à l'intérieur. (Vives réclamations.)

M HAENTJENS. Vous ne nierez pas au moins la liberté de la tribune, car vous la poussez souvent jusqu'à la licence

M. ERNEST PICARD. L'honorable M. Haentjens dit que je pousse la liberté de la tribune jusqu'à la licence.

M. HAENTJENS. Oui, très souvent.

M. ERNEST PICARD. J'en userait tant que me le permettront mes forces et tant que me le permettra la Chambre, qui seule a le droit de m'arrêter.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. M. Picard doit être satisfait, car, ce me semble, il jouit d'une liberté excessive Ce qu'il vient de dire le prouve suffisamment. (C'est vrai ! — Très bien.)

M JULES FAVRE. Il ne manquerait plus qu'on n'eût pas la liberté de la tribune !

M LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Personne ne songe à y porter atteinte.

M. ERNEST PICARD. Ce système, est il téméraire de le déclarer ? ne contient pas la liberté et renferme l'arbitraire. (Interruption.)

M. GRANIER DE CASSAGNAC. Il contient trop de liberté !

M. ERNEST PICARD. J'ajoute que, depuis quinze ans qu'il existe, le gouvernement a installé et poursuivi ce système de la compression. (Exclamations.) Et pourquoi a-t-il agi ainsi ?

VOIX NOMBREUSES. Il ne l'a pas fait. C'est une erreur !

M. ERNEST PICARD. Parce que, soucieux de sa gloire personnelle, il voulait l'ajouter seul à la grandeur de la France ; c'est pour cela qu'il a prétendu seul diriger la politique extérieure, seul faire la paix, seul déclarer la guerre et conclure des traités.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. C'était son droit.

M. ERNEST PICARD Je n'ai pas contesté son droit, monsieur le président, mais avec ce système, au bout de seize ans, le gouvernement est-il plus fort qu'au début ? Il se trouve en face de l'Allemagne unie. Il a fait sans nous et malgré nous. (Interruption.) l'expédition du Mexique, la lamentable expédition du Mexique, qui a porté une grave atteinte, à la puissance de la France. (Réclamations.) Oui, une grave atteinte, car au moment où nous aurions pu avoir besoin de nos troupes, non pour faire la guerre, mais pour appuyer nos paroles, la moitié de notre armée et de notre flotte était occupée au delà des mers. (Bruit.)

Il a poursuivi sans nous ses desseins en Allemagne, et aujourd'hui il nous demande une armée de 800,000 hommes et une garde nationale mobile soumise à une régime qui en fait une autre armée.

Je me reporte à une autre époque, celle du droit de visite et de l'indemnité Pritchard : le pays se passionnait alors ; aujourd'hui il est calme, d'un calme effrayant. (Exclamations. — Rires.) Il y a quelques semaines, nous étions à la veille de la guerre, tout le monde le savait, l'émotion était grande parmi tous les hommes qui s'occupent de politique. Le pays seul paraissait insensible à ce qui se passait. Les questions les plus graves lui sont soumises sans qu'il paraisse s'en émouvoir ; et, dans la dernière élection partielle qui a eu lieu, le candidat officiel n'a pas rencontré de concurrent. (On rit.)

UNE VOIX. Il fallait vous y présenter.

M ERNEST PICARD. Si c'est là l'idéal, le triomphe de votre système, permettez-moi de ne pas y applaudir. (Nouvelles interruptions.)

Il est certain qu'aujourd'hui la vie politique est arrêtée dans le pays. Elle n'est pas éteinte, elle se réveillera, et il y a des lieux où elle ne dort jamais. Mais, si le pays paraît inerte où indifférent, c'est qu'il n'a aucun moyen pour exprimer son opinion. (Bruits divers.)

Voilà le fruit du système suivi depuis quinze ans, et en présence des faits vous êtes bien forcés vous-même de reconnaître que ce système a amené la France à un affaiblissement relatif. (Vives réclamations)

M GRANIER DE CASSAGNAC. Il est bon que le *Moniteur* et le compte-rendu constatent la protestation de toute la Chambre.

M. PAUL BETHMONT. Non pas toute.

M. EUGÈNE PELLETAN. Silence à la rue de l'Arcade ! (Bruit)

M. ERNEST PICARD. Je reconnais le patriotisme de l'honorable M. Granier de Cassagnac, mais je lui ferai remarquer que des argumens interrompus par des éclats de ce patriotisme sont des argumens suspendus et non des argumens réfutés. (Mouvemens divers)

Tout cela tient, ai-je dis, à une idée fausse que le gouvernement ne craint pas d'exprimer. Il nous promet la liberté, et peut-être la donnera-t-il, si la liberté peut être donnée (Bruit) ; mais son but, sa règle de conduite, je les trouve dans un discours auquel la suppression de l'Adresse ne nous a pas permis de répondre :

« L'influence d'une nation dépend, dit ce discours, du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes. »

L'influence de la France, nous la voulons tous, mais nous ne la comprenons pas de la même manière, et, à mon avis, le gouvernement commet là une erreur qui peut avoir les plus funestes conséquences (Approbation à la gauche de l'orateur.)

Sur la carte de l'Europe, la France, en comparaison de la vaste étendue des autres pays, est peu de chose. Mais elle était la première des nations quand vous l'avez reçue ; son armée était invincible. (Bruit.)

VOIX DIVERSES. Elle l'est encore !

S. EXC. M. ROUHER, ministre d'Etat. Où a-t-elle été vaincue ?

M. ERNEST PICARD. Sans doute ; mais avant vous, personne n'avait eu à dire que l'influence de la France dépendrait du nombre d'hommes qu'elle mettrait sous les armes.

On comprenait sa grandeur autrement : sa grandeur, elle était dans son génie, ses lumières, ses écrivains, ses poètes, ses penseurs, les instrumens de ce mouvement intellectuel que vous dédaignez parce que vous ne le connaissez pas. (Bruit.— Réclamations.)

M. GRANIER DE CASSAGNAC. C'est vous qui les représentez, les poètes, les écrivains ?

M. ERNEST PICARD Je n'ai pas cette prétention, mais je dis que ce grand mouvement intellectuel de la France vous le dédaignez, et que vous rêvez pour la France un idéal de force matérielle. (Nouvelle interruption)

S EXC. M. BAROCHE, ministre de la justice. Le jour est mal choisi pour de telles paroles. (Très bien ! très bien !)

M LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Permettez, monsieur Picard. Je vous demande de ne pas prêter à vos collègues des idées que vous n'accepteriez pas pour vous-même ; respectez donc, je vous prie, les opinions et la liberté de chacun. (Nouvelles marques d'approbation.)

M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE. Vous n'étiez pas à la cérémonie d'hier, si vous prétendez qu'on dédaigne l'influence de l'intelligence.

M ERNEST PICARD. Je ne dis pas cela, et j'espère que nous arriverons, si nous pouvons nous mettre d'accord, à faire à la pensée libre une place dans notre politique ; mais il faut pour cela que le gouvernement lui-même en tienne plus de compte et qu'il déchire les lois qui pèsent sur nous depuis 1852. (Réclamations.)

Je lis encore dans le discours auquel j'ai fais allusion : « Napoléon disait à Sainte-Hélène Une de mes plus grandes pensées a été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques qu'ont dissous, morcelés les révolutions et la politique Cette agglomération arrivera tôt ou tard par la force des choses ; l'impulsion est donnée, et je ne pense pas qu'après ma chûte et la disparition de mon système il n'y ait en Europe d'autre grand équilibre possible que l'agglomération et la conféération des grands peuples. » Si ces paroles sont rappelées ici dans leur véritable sens, je dis que Napoléon Ier poursuivait un but fatal. Ces paroles, en effet, et les doctrines qu'elles expriment, mènent nécessairement à la guerre. Mais était-ce bien là ce que voulait dire Napoléon Ier ? Comprenait-il l'agglomération comme elle se fait, l'Europe divisée entre trois ou quatre potentats, les petits Etats supprimés ? Non

Et le jour où vous nous demandez d'approuver la politique qui nous a conduits là, j'ai le droit de dire, malgré vos murmures, que vous suivez une idée fausse, que la France n'est pas comprise comme elle devait l'être, qu'elle doit être non pas un camp, mais une nation qui pense, non pas la force matérielle, mais la force morale de l'intelligence et du droit ; que la force n'est point son idéal que le droit est sa règle, et qu'une caresse de la Russie ne vaut pas toutes les invocations de la Pologne. (Murmures. Approbation sur quelques bancs)

Murmurez ! vous n'empêcherez pas les événements d'être ce qu'ils sont et de vous forcer à voter dans deux mois la loi militaire, comme le gouvernement a été obligé de vous la proposer.

Vous le comprendrez, vous le sentirez mieux encore lorsque nous discuterons l'expédition mexicaine. Vous verrez alors qu'il n'y a pas deux questions : la question intérieure et la question extérieure, mais une question unique, celle de notre régime intérieur. Je reviens ainsi au discours de l'honorable M Latour-du-Moulin, et je lui réponds qu'il n'y a qu'une politique et qu'un système : que ce ne sont pas des changemens accessoires qui peuvent suffire, mais qu'il faut changer l'ensemble et le changer radicalement.)

M. NOUBEL. C'est cela ! une révolution !

M ERNEST PICARD. Sans tenir compte des personnes, ne m'arrêtant qu'aux principes et aux idées, je dis qu'il faut une transformation d'ensemble, une transformation radicale, et non pas un progrès illusoire et de détail qui nous conduise de déception en déception, marquant le pas sans cesse sans avancer jamais et ne faisant ni un mouvement ni un progrès (Nouvelles interruptions.) Non, l'antagonisme n'est pas entre le gouvernement et les ministres ; il est dans les conditions mêmes du gouvernement. Vous avez voulu une démocratie avec une tête impériale ; vous l'avez faite, car vous avez fait la Constitution.

VOIX NOMBREUSES. C'est le peuple qui l'a faite !

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Prenez garde ! vous vous attaquez à une question constitutionnelle tranchée par un plébiscite.

La Chambre n'a point fait la Constitution, la Constitution a été faite en vertu des pouvoirs que le peuple a librement délégués par le plébiscite de 1851. (Très-bien ! très-bien !)

M. PICARD. Je ne touche ni au plébiscite ni à la Constitution. Ce que j'attaque, c'est le système politique qui, malgré les changemens de ministres, malgré le remplacement des hommes, poursuit avec ensemble et ténacité un but déplorable (Réclamations bruyantes.), et je résume cette politique en un seul mot : c'est que votre démocratie à forme impériale est moins dirigée qu'elle n'est exploitée par ceux qui sont à sa tête. (Exclamations.—Cris.— A l'ordre ! à l'ordre !)

VARIÉTÉS.

Depuis que nous avons annoncé la convocation, à Paris, d'un congrès général pharmaceutique qui doit se réunir les 4, 5 et 6 juillet, dans le grand amphithéâtre du conservatoire impérial des arts et métiers, les journaux les plus importants de la capitale en est indiqué longuement le but et la portée, en faisant ressortir la nécessité de la révision de la législation pharmaceutique.

Comme les promoteurs de ces grandes assises de la Pharmacie, ils pensent que la législation qui régit l'exercice de cette profession n'est pas en harmonie avec les principes économiques modernes, les mœurs et les habitudes du pays.

Ils estiment que la Société est complétement sauvegardée par le savoir du pharmacien, fruit de fortes études scientifiques et par la responsabilité que font peser sur tous les actes la législation générale du pays, sans qu'il soit nécessaire de le maintenir hors du droit commun.

Les pharmaciens de la Seine convient tous les pharmaciens de l'Empire à la discussion libre d'un programme où sont résumées les questions qui les intéressent le plus, et les nombreuses adhésions qu'ils ont déjà reçues, prouvent que de toute part, ceux-ci comprennent la nécessité de répondre à l'appel qui leur est fait.

—

La foudre a éclaté dernièrement sur l'église de Dancé (Rhône). C'était à l'heure des vêpres, et l'église était pleine.

« Au bruit de l'explosion, dit le curé de la paroisse, a succédé un silence de mort. Puis un cri s'est fait entendre ; cent autres ont été poussés en même temps. Le curé quitta sa place, où l'enveloppait un nuage de poussière et de fumée, et de la table de la communion il parla à ses paroissiens : « Rassurez-vous, leur dit-il, et gardez vos places ; ce n'est rien... ; il n'y a point de mal. »

» Il se trompait. Vingt-cinq à trente personnes étaient plus ou moins atteintes ; quatre étaient emportées sans connaissance. M. Rajot, trésorier de la fabrique, était surtout le plus maltraité de tous.

» Nous l'avons ramassé dans le banc des stalles, où il était roulé, peletonné. En le soulevant, nous vîmes ses deux grands yeux ouverts, mais ternes et voilés. Il ne donnait plus signe de vie, et c'est à tout hasard que j'étendis la main pour l'absoudre. Il n'était cependant pas mort. Nous espérons même le sauver. Sa veste brûlait, et il n'avait gardé de son pantalon que la ceinture. Le reste n'a pas été retrouvé. Ses souliers, lacérés, en pièces et ensanglantés, lui avaient été arrachés des pieds.

» L'ostensoir, que je venais d'exposer dans la niche, avait été emporté. Quand je le ramassé à terre, il était tout bossué, avec un grand trou au bas ; la sainte hostie n'y était plus ; je la cherchai longtemps ; je finis par la trouver sur l'autel, au milieu du corporal, sous une couche épaisse de gravier...

» Il ne reste plus qu'un chandelier sur les gradins ; çà et là je relevai les autres, plus ou moins tordus. Les vases de fleurs étaient brisés, et les bouquets brûlés.

» Trois ou quatre mètres de la boiserie du chœur avaient volé en éclats. Dans tous les coins de l'église j'ai ramassé des fragments par centaines.

» Aujourd'hui, c'est en dehors que l'aspect est le plus triste. La flèche de notre clocher est toute nue ! ses ardoises se ramassent dans les champs voisins. Le clocher est lézardé en plusieurs endroits, et un de ses angles est coupé. »

Nouvelles Commerciales. et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 10	Juillet	56 55
Clôture	du 10	Juillet	56 55

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 10 Juillet.

TREBISONDE bat. à vap. des Mess. Imp. *Clyde*, cap. Daniel, div. marchandises.

SMYRNE bat. à vap. des Mess. Imp. *Pericles*, cap. Connar, ayant touché Metelin. Dardanelles et Galipoli div. marchandises et 46 pass.

LIVERPOOL bat. à vap. ang. *Macedonia*, cap. Flin, ayant touché, Malte Syra et Dardanelles div marchandises et 62 pass.

CAVALLA bat. à vap aut. *Smirne* cap. Tagiiani, ayant touché Lagos, Dardanelles et Calipoli, div. marchand. et 27 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 10 Juillet.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Goudavery* cap. Jarret, div. marchaudises.

SMYRNE bat. à vap. aut. *Neptun*, cap. Leva, div. marchandises.

TREBISONDE bat. à vap. otto. *Kars*, cap. Zanelli. div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 10 Juillet.

ANGLETERRE br. ital *Genitore*, cap. Gallo, blé.
— br. ital. *Sori*, cap. And. Antola, blé.
— br. italien, *Filippo*, cap Bertolatto, blé.
— br. ital. *Ligure*, cap. Simonetti, blé.
— br, pruss. *August Mathilde*, cap. Frienwald, graine de lin.
— bark italien, *Genero Ferrari*, cap. Antonio, B Schiaffino, blé.
— bark italien *Ebe*, cap. C. Lavegna, blé.

FALMOUTH bar autr, *Elpi*, cap. Martinolich, blé.
— br. aut. *Dobva Castrenico*, cap. Curtini, blé.
— br aut. *Ermilo*, cap. Zeuk, blé.
— br ang. *Ipy*, cap, Barbara, blé.
— bar pruss. *Asia*, cap, Pens. graine de lin.
— br. mek. *Frundschaff*. cap Moeller. blé

MARSEILLE br. hell *Themistoclis*, cap. Giuscpis.
— br. ital. *Amabile Ida*, cap. G Costa, blé.
— br. hell. *M. Taxiarhis*, cap. Focas, blé.
— br. ang. *Lady Beatrice*, cap Churusides, blé

NEW-YORK bark ital. *Ciuseppe Rocoo*, cap. Cacace div. marchandises.

TAGANROK br. hell. *Ayos Nicolas*. cap Lascaratos

BATOUM bar. nor. *Meury*, cap. James Weis. charbon de terre.

GALATZ br. ang. *Queen of the Foll*, cap. Wil. Puyeter, charbon de terre.

SALONIQUE bri. aut. *Anna Maria*, capit. Silvio Irrichio, lest.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk déré.

du 6

de TAGANROK pour Malte br. hellen, *Ayos Nicolas* cap. Malandrakis, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. ital. *Ersilia*, cap. M. Fabbro, seigle.
— pour Constantinople et Ordu. br. hell. *Taxiarhis*, cap. M. Sorotos, blé.
— pour Messine, br. ital. *Dante*, cap. Rotini, »

le MARIANOPOL pour Falmouth, br. ital. *Bernadino*. cap. Denegri, blé.

de TAGANROK pour Marseille, br. hell. *Epta Adelfi*, cap. V. Savas, blé.
— pour Anvers, bar. ang. *Orella*, cap Andres,
— pour Cork or Falmouth, br. ang. *Merchand* capit. J. Fulsan, seigle.
— pour Malte, br. hell *Smyrne*, cap. Micaro, »
— pour Marseille, br. hel. *Panaia*, cap. Metresi, »
— pour Cork or Falmouth, br. ital. *Volpe*, cap. Oneto, div marchandises.
— pour pour C. or. Falmouth, bar. ital. *Saverio Francesco*, cap Cavilli, graine de lin.

de BERDIANSKA pour Genes schoo. ital. *Nimfa*, cap. F. Bianchi, blés.

de ODESSA pour Falmouth, br. autr. *Giovanni*, cap. L. Ivancich, blé.
— pour Falmouth, bar. ant. *Elpi*, cap. Martinolich, blé.

du 7

de BERDIANSKA pour Marseille, br. hell. *Prodromos*, cap. Sorotos, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Michele*, cap. Scalesi »

de TAGANROK pour Falmouth, bar. ital. *Alessandro II*. cap. Rolla, seigle.
— pour Trieste, br. aut. *Carlotta*, cap. Vragoloni, seigle et blé.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 4

de TAGANROK pour Falmouth, bar. jeru. S. *Antonio*, cap. C. Morios. blé.

de CONST. pour Enos, à charger du blé, br. nor- *Fordenskiold*. cap. Lunde,

de IBRAILE pour Marseille, br. hell. *Panaia Eleusa*, cap. Frangopoulos, blé.

de MARIANOPOL pour Marseille br. hell. *Evanghelistrr*, cap. Nicolaou, blé.

de ODESSA pour Angleterre br. aut. Volloscano,
— pour Cork or Falmouth, bar. aut. *Chroneo*, cap Simbaldi, blé.
cap. Domenico. blé.
— pour Angleterre, br. aut. *Istok*, cap. Medanich, blé.
— pour Cork or Falmouth. br. mek. *Beumester Wilkin*, cap. Staben, gr. de lin.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Albion*, cap. Michalle, blé.

de TAGANROK pour Angleterre br. aut. *Prudente*, cap. Gelletich. blé,
— pur Cork or Falmouth, bar. pru. *Aristides*, cap't. Korff seigle.

de NICOLAEFF pour Angleterre bar. aut. *Stefano*, *Oppovich*, cap. Prossen, blé.
— pour Falmouth, bar. ang *Scotias Queen*, cap. Wil. Bell blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Gilda Donauaro*, cap. Cabouara, blé

de BERDIANSKA pour Rotterdam, bar. aut. *Sfetti Christ*, cap. Marochini, seigle.
— pour Gênes, brik italien, *Luisa Donavaro*, cap. Razetto, blé
— pour Gêns goel. ital. *Livieta*, cap. Botino, »

de KUSTENDJE pour Messine, br. angl. Blosson, cap. Chaston, blé.

du 5

de ODESSA pour Cork or Falmouth, bark italien, *Anetta Garibaldi*, cap. Razetto, seigle.
— pour Cork or Falmouth bar. italien *Ester*, cap. Chiappe, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Flavio*, cap. Caffiero, seigle.
— pour Cork or Falmouth bar. ital. Ricardo, cap. G. Marrescá, blé.
— pour Falmouth, bark italien, *Rosa d'Italia* cap. Mousante, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. autr. *Drago*, cap. Dherdich, blé
— pour Cork or Falmonth, br. autr. *Ellena*, cap. Babarovich, blé.
— pour Marseille br ital *Gate*, cap Soich, blé
— pour Marseille, bar. aut. *Antonio*, c. Orsovic
— pour Amsterdam, bar. nor. *Ceres*, cap. Buor,

de IBRAILA pour Falmouth, br ital. *Giovanni Lepoldo*, cap. G. Gondi, orges.
— pour Marseille, br. ital. *Anna Giovanna*, cap. Tarapotta, blé.

de TAGANROK pour Falmouth, bar. prus. *Germania*, cap. Potlich, blé.
— pour Falmouth, bar. prus. *Courrier*, c. Wik,
— pour Cork o . Falmouth bar. prus. *Louisa Paull*, cap. Wormaker, seigle.

Banque Impériale Ottomane.

Les porteurs des titres de la Dette Générale sont invités à remettre contre récépissé à partir du samedi 1/13 juillet inclusivement, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, au bureau de la Dette Publique Djezaerli khan, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi : les coupons du semestre échu à cette date pour y être vérifiés.

Dix jours après la date de la remise des coupons, les déposants devront se présenter à la Banque Impériale pour en toucher le montant contre la restitution de leur récépissé.

A l'exception du samedi 1/13 juillet, les samedi de chaque semaine seront réservés à la vérification des semestres arriérés.

Constantinople, 10 juillet 1867.

AVIS.

La Direction de la Douane de Stamboul porte à la connaissance du public, qu'elle vient d'établir dans l'enceinte de la dite Douane, une boutique pour l'étalage et la vente des articles de marchandises reçus en nature, en payement des droits de douane.

Des étiquettes en chiffres connus portant les prix fixes de ces articles sont placées sur chacun d'eux.

La boutique sera ouverte tous les jours, le Dimanche excepté, de 5 à 9 heures à la turque.

Les ventes seront effectuées au comptant et en monnaie de bon aloi, à raison de 100 piastres la livre turque. Toutefois ces ventes n'empêcheront pas les enchères qui auront lieu, comme par le passé, régulièrement les lundis, mardis, mercredis et jeudis de chaque semaine.

Les objets exposés dans la boutique ne sont, pour la pluspart, que des échantillons d'objets de même nature déposés à l'entrepôt d'où le public pourra se les procurer.

Quant aux articles dont les échantillons ne se trouveraient pas exposés dans la boutique, les acheteurs pourront consulter le régistre d'entrepôt qui, sur leur demande, devra être présenté par le préposé chargé de la vente.

Constantinople le 29/11 Juillet 1867.

AVIS.

L'adjudication des cuirs nécessaires à la tannerie de Béicos aura lieu au Ministère de la Guerre, lundi 3 juillet (v.s.)

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-indiqué, à 6 heures à la turque.

Séraskérat, 11 juillet 1867.

COMPAGNIE DES MOULINS A VAPEUR
et de la manutention de Sténia
(à responsabilité limitée.)

Conformément à l'article 12 des Statuts, MM. les Actionnaires sont priés de déposer à la caisse de la Compagnie leurs actions, contre reçu des administrateurs, dix jours avant l'Assemblée Générale, qui aura lieu jeudi le 13/25 du juillet a. c. à midi au siège de la Compagnie, sis rue Hadji Foti, N° 12.

Les administrateurs,
M. N. ZARPAS,
M. K. HADOUMOGLOU.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIEN DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000. etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21

» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE mercredi 17 juillet à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie.

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS				LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.		2 francs
12	»	105	»	2.60
18	»	110	»	4. —
26	»	120	»	4.50
34	»	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opéra douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broye[illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

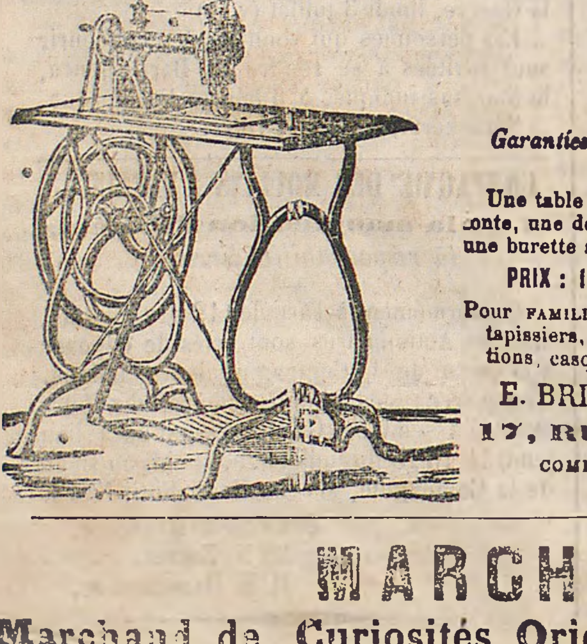

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

5e Année.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

[illegible] Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Veruth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sanspart icipation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respective d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak rue de la Quarantaine. Galata,

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Medecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raauhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous le paye.

POUDRE ET ÉLIXIR

DIGESTIFS

DE PEPSINE

De GRIMAULT et Ce, à PARIS.

La Pepsine est la plus remarquable et la plus récente des découvertes scientifiques; elle possède la propriété de faire digérer les aliments, sans aucune fatigue pour l'estomac et les intestins : sous son influence les *mauvaises digestions*, les *nausées, pituites, renvois de gaz, inflammation de l'estomac et des intestins* cessent presque par enchantement. Les *gastrites et gastralgies* les plus rebelles sont modifiées rapidement, et les *migraines et maux de tête* provenant des mauvaises digestions disparaissent aussitôt. Les dames seront heureuses d'apprendre que sous son influence, les vomissements auxquels elles sont sujettes au commencement de chaque grossesse disparaissent, et les vieillards et convalescents y trouveront l'élément réparateur de leur estomac et la conservation de leur vie et leur santé.

Dépositaires : à *Constantinople*, **Della-Sudda**; à *Smyrne*, **Castellan**; à *Alexandrie*, **Galatti**; au *Caire*, **Hardy**.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,

Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes, Bronchites ou Toux nerveuses, Grippes, Coqueluches*; contre l'**Hémoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda, Ottoni, Calleja**, pharmaciens-droguistes à *Péra*; à *Bucharest*, chez MM. **Steege, Honig**; à *Jassy*, chez M. **Loockman**; à *Galatz*, chez M. **Honnetz**, et dans les principales pharmacies d'Europe.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jeni djami H. à la T.		
6	27	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	57	2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek.
8	27	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	27	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	57	6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach)*
11	57	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
7	57	11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	42	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	12	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	57	14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	42	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	27	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach.
11	27	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	57	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	27	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

8	27	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	42	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	42	5	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, *(excepté les vendredis.)*
10	12	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. *(Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
9	27	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	57	3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. *(Retour par la côte d'Asie.)*
3	42	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	42	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour touchant Bechiktach.—Ce service n'aura pas lieu les vendredis)*
4	42	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak, *(Les vendredis touchant aussi Bechiktach.)*
3	27	5	10		pour Bechiktach, Ortak, Couroue, Arnaout. *(ret. direct au pont.—Les vendr. à 9 3/4.)*
5	27	18	10		pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5	57	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé.
6	27	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. *(Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.)* (*)
6	27	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
6	57	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. *(Excepté les vendr.)* (*)
5	42	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. *(Les vendredis exceptés.)*
5	12	3	10	45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. *(Les vendr. touchant Buyuk-déré.)* (*)
6	42	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. *(Les vendredis touchant aussi Cabatach.)* (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-dere, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

7	27	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7	57	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	57	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	42	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	12	8	45	de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	12	9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach. Cabatach.
6	12	10	45	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

8	12	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Therapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	12	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	45	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Therapia, Bouyoukdére.
10	27	3		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia et Buyukdéré.
2	27	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4	57	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdére et Yénimahallé.
5	57	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdére,
6	15	10	45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu Thérapia, Buyukdéré.
6	42	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
6	42	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	42	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	57	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	57	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont

9	57	3	2	30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4	42	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	27	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo *(les Vendredis à 9 h. 3/4.)*
5	57		10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fêtes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

7	30	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
3	12		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	57		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

8	42		1	15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.
9	57		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	42		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Imprimerie Centrale

Rue du Journal.

Le Directeur-gerant,

N. BORDEANO

SAMEDI, 13 JUILLET 1867 — 11 REBIUL-EWEL 1284 de l'Hégire — SAMEDI, 13 JUILLET 1867

2me Année. --- N° 157.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef — Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS — Corps du Journal. 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 13 Juillet.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(**Havas.**)

Paris, 11 juillet, 5 h. 20 m. soir.

Le Sultan part ce soir à 7 heures pour Londres en passant par Boulogne. Moustapha Fazyl pacha et le prince Halim accompagnent le Sultan à Londres.

—

Londres, 12 juillet.

Le Sultan a été reçu à Douvres par le prince de Galles et le duc de Cambridge.

Le Vice-Roi d'Egypte est arrivé. Il y avait une grande affluence de monde; Le Sultan a reçu un accueil très vif.

—

Paris, 12 juillet.

Le Sultan s'est embarqué dans la matinée à Boulogne. Il a exprimé son regret de quitter la France où il a reçu un accueil si cordial et le bonheur qu'il avait éprouvé en se retrouvant au milieu de braves alliés.

—

Paris, 12 juillet.

Consolidés turcs

PARIS (clôture)	ouvert. 31 80	
	clôture 32 10 ferme	
LONDRES	31 1/2 à 32	
Empr. Turc 1865	240	

Londres, 12 juillet.

Consol. Turcs	Ouv. 31 3/4	31 7/8

4 h. 55 m. soir.

Consol. Turcs	Clôt. 30 5/8—30 1/2	

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

FLORENCE, 3 juillet. — Le ministre des finances a donné sa démission qui a été acceptée par le roi.

On désigne M. Cordova comme son successeur probable.

La chambre des députés a repris la discussion du bilan actif. (*Havas.*)

L'Italie assure que le prince Humbert a ajourné son voyage à Vienne par suite de la mort de l'empereur Maximilien. Le successeur de M. Ferrara n'est pas encore désigné.

—

Pendant qu'une partie de la presse autrichienne déclare que le voyage de François-Joseph à Paris aura lieu, malgré la mort de l'empereur Maximilien et en fait pressentir comme conséquence une plus intime alliance franco-autrichienne, la *Gazette de Vienne*, se montre bienveillante pour la Prusse et toute désireuse des meilleurs rapports possibles entre les deux pays.

—

MARSEILLE, 5 juillet. — Les navires autrichiens et autres, ont mis leur pavillon en berne, comme signe de deuil pour la mort de l'empereur Maximilien.

Le pont en briques traversant le nouveau cours Lieutaud, à Marseille, s'est écroulé. On parle d'un vingtaine d'ouvriers morts ou blessés. (*Union.*)

—

La chambre des mises en accusation de la cour impériale a tenu dernièrement une audience exceptionnelle. Elle a examiné le dossier composant l'instruction de Berezowski.

L'arrêt vient d'être rendu. Berezowski est renvoyé devant les assises.

On disait que, outre les seize témoins cités par le parquet, on entendrait trois ou quatre autres témoins mandés par le défenseur, entre autres le général et le colonel sous les ordres desquels Berezowski a combattu, afin d'expliquer au jury les antécédants de l'inculpé. (*Gazette des tribunaux.*)

—

L'Angleterre est à la veille d'être en guerre avec l'Abyssinie. Le colonel Moreweller, l'agent envoyé en dernier lieu pour tâcher d'obtenir la mise en liberté des captifs, a envoyé un *ultimatum* à l'empereur Théodore. On dit que la guerre civile a fait perdre à ce farouche monarque presque tous ses Etats. Cette nouvelle a été confirmée par le docteur Beke qui recommande d'appuyer le prince de Waag qui est le souverain de fait de l'Abyssinie nord-est. (*Evening Star.*)

—

En apprenant l'insuccès des démarches faites par le gouvernement américain pour obtenir la mise en liberté de l'empereur Maximilien, M. Seward a invité M. Campbell à s'abstenir de rejoindre Juarez, et l'on prévoit, annonce le *Mémorial diplomatique*, que les relations entre le cabinet fédéral et la république mexicaine ne seront pas longtemps amicales.

—

On affirme que le gouvernement chinois va ouvrir tous ses ports et toutes ses villes au commerce étranger. La mesure serait admise en principe, il ne resterait plus qu'à réglementer certains détails de police et de relations internationales. (*Presse*).

—

Les détails de la mort de Mendez ont quelque chose d'horrible. Le samedi soir, le lendemain de la prise de Queretaro, il a été découvert caché sous le plancher de la maison d'un citoyen nommé Bartoli. Une fois pris, il ne se fit plus d'illusion sur son sort: il se savait condamné sans miséricorde. Il passa la nuit à écrire à sa famille. Le lendemain matin, dimanche, entre neuf et dix heures, il fut conduit à l'Alameda et passé par les armes. Il a subi son sort sans donner un signe de faiblesse ou de crainte.

Suivant l'usage du pays à l'égard de ce que l'on appelle des *traîtres*, il a été fusillé par derrière. Il a protesté en disant qu'il était capable d'affronter la mort en face, mais l'officier commandant lui a répondu qu'il devait obéir aux ordres qu'il avait reçus. — « C'est bien, a dit Mendez, faites. » Et il s'est agenouillé tranquillement en tournant le dos au régiment chargé du funeste service. Quatre hommes sont sortis des rangs et ont fait feu. Mais le condamné ne fut pas blessé mortellement du coup. Il se releva et fit signe aux soldats de tirer à la tête. Le caporal lui appliqua le canon de son fusil à l'oreille et lui fit sauter la cervelle.

Ainsi est mort Ramon Mendez, qui était, avec ses qualités et ses défauts, un des Mexicains les plus éminents de cette période, et l'un des hommes les plus désintéressés de son pays.

Comme Juarez, il était Indien, et avec la cruauté de l'Indien, il en avait la générosité, et faisait, comme l'Indien, aussi bon marché de sa vie que de celle d'autrui. Maintes fois il avait eu l'occasion de s'enrichir en transigeant avec sa conscience, mais il est resté jusqu'à son dernier jour pauvre et fidèle à la cause qu'il avait épousée. Rien dans les récits que nous avons sous les yeux ne confirme le fait qu'il aurait été amputé d'une jambe peu de jours avant son exécution. Ce bruit est probablement dénué de tout fondement. (*Op. nat.*)

—

Suivant la *Gazette de Trieste*, un grand conseil de la famille impériale autrichienne a dû avoir lieu le 9 de ce mois à Ischlun. On aurait demandé à Trieste si au point de vue médical il était permis de communiquer à l'impératrice Charlotte la nouvelle de la mort de son époux. La même feuille ajoute avoir entendu que l'empereur Maximilien, avant de partir pour le Mexique, avait fait un testament rédigé par un avocat de Trieste. Il n'est pas connu si ce testament a été changé par quelque dernière volonté exprimée par le testateur avant sa mort.

—

La *Presse* apprend qu'on appareille à Pola une petite escadre qui, pour le moment, ne se composerait que de la frégate à hélice *la Navara* sous le commandement du vice-amiral de Tegethof afin de croiser devant la Vera-Cruz, et obtenir, s'il est possible, de Juarez, la restitution du corps de l'empereur Maximilien. Il ne paraît pas encore décidé si, en cas de refus, on se livrera à des représailles.

—

Une lettre postérieure, datée de Queretaro, 25 mai, contient les renseignements suivants:

« Du couvent de la Cruz, le prince a été conduit, avec ses officiers, à celui de Santa-Teresita, dans des chambres très-peu confortables. Pendant deux ou trois jours, ils ont dormi sur la terre nue; leur nourriture était aussi très insuffisante. L'arrivée de Mme de Salm Salm et ses démarches auprès d'Escobedo ont eu pour résultat d'améliorer la condition des prisonniers. On les a transférés dans un autre couvent, celui de *las Capuchinas*, et l'on permet à leurs amis de leur faire parvenir des provisions, du vin et des vêtements.

» Les aventures de Mme Salm Salm formeraient un étrange chapitre de roman. Deux fois elle a traversé les lignes libérales pour pénétrer à Mexico et pour en sortir, et deux fois elle a vu les sentinelles mexicaines faire feu sur elle. Elle a ensuite été retenue prisonnière pendant deux jours à Guadalupe par le général Diaz, pour avoir distribué de l'argent aux prisonniers allemands qui s'y trouvaient. Peu après, elle obtint un passeport l'autorisant ou plutôt lui ordonnant de gagner la côte et de quitter le pays. Mais avec ce passeport, elle se rendit à Queretaro et à San Luiz pendant le siége de la première de ces villes. Elle était accompagnée seulement d'une domestique méxicaine. Elle eut ensuite des entrevues avec le président Juarez et le général Escobedo pour intercéder en faveur de Maximilien et de son mari le prince de Salm-Salm. On dit que l'archiduc pleura comme un enfant lorsqu'on lui raconta les pérégrinations héroïques de cette courageuse femme. » (*Ind. Belge.*)

—

C'est toujours la nouvelle de l'affreux événement de Mexico qui occupe les esprits. L'effet produit par le malheureux sort de Maximilien va en croissant et les journaux populaires s'emparent de ce sujet dramatique. Un journal satyrique publie une gravure réprésentant l'ombre de Maximilien. Un grand nombre d'exemplaires de cette gravure a été enlevée en peu de temps, mais la police en a bientôt défendu la vente. Tandisque dans les cercles officieux on continue à dire que la visite de l'empereur François-Joseph se fera, malgré l'événement qui la retarde, le public doute que ce voyage puisse être réalisé dans les circonstances actuelles. Les journaux populaires se prononcent contre la visite. L'empereur qui s'est retiré à Salzbourg pour quelques jours, n'a certainement pas pris de résolution encore et serait prématuré de vouloir donner des indications précises.

L'archiduc Maximilien est d'autant plus regretté qu'il a toujours passé pour être un prince libéral et l'on savait qu'il était souvent en opposition avec la pensée du gouvernement. Son esprit entreprenant en faisait une personnalité populaire. On rappelle à l'occasion de sa mort tragique les scènes violentes qui ont eu lieu dans le palais lorsque ses parents apprirent sa résolution de partir pour le Mexique. L'archiduc Léopold, sur l'ordre de l'empereur, a dû aller jusqu'à demander son épée à Maximilien parce que celui-ci refusait de signer l'abdication de ses droits comme archiduc autrichien. Maintenant on a voulu réparer ces rigueurs en rendant à l'empereur du Mexique tous les droits auxquels il avait renoncé, mais il était trop tard. (*Corres. Bullier.*)

UN POIDS. UNE MESURE.

—

L'opinion publique universelle est remplie d'indignation pour l'acte barbare qui a inauguré le triomphe de l'indépendance mexicaine. Tous les journaux à quelque nuance politique qu'ils appartiennent se font l'écho des protestations les plus douloureuses et demandent que le Mexique soit mis au ban des nations. Quelques-uns cependant vont trop loin dans leur colère et traitent Juarez d'assassin. Ce sont les mêmes qui ont mis en avant la complicité morale pour rendre responsables les avocats qui ont crié Vive la Pologne! de l'attentat contre le Czar.

Ennemi de la peine de mort et de toute violence, qu'elle se commette au nom de la justice, de la raison d'Etat ou de l'intérêt privé, nous nous sentons à notre aise, non pas pour entreprendre la justification d'un acte que nous avions prévu depuis long-temps et que nous avons été le premier à flétrir, mais pour restituer à toute une situation sa véritable physionomie.

L'Empire n'a jamais eu la moindre raçine au Mexique. La soi-disant assemblée des notables qui a joué la comédie de Miramar ne représentait qu'elle même et certains intérêts financiers que le nom de Jecker a rendus célèbres: la preuve en est que l'empire n'a jamais osé affronter le suffrage universel dont Maximilien dans le traité de Miramar avait fait une condition d'acceptation définitive de la couronne; que son autorité ne dépassait pas à Mexico le seuil même du palais gouvernemental; et que, dès le principe, il dût se séparer de ceux-là même qui l'avaient appelé aussitôt que la vérité se fit jour, et que le voile des illusions se déchira. Il est à la lettre que l'empire n'avait d'autres partisans que les employés du palais et quelques hommes comme Mejia, Mendez et Marquez depuis long-temps en révolte contre le parti libéral. Les ministres eux-mêmes étaient en correspondance régulière avec Juarez et trahissaient ouvertement la cause qu'ils n'avaient accepté de servir que pour activer sa perte. Pour tous les Mexicains, l'Empereur n'était qu'un intrus supporté par les bayonnettes étrangères dont l'autorité s'évanouirait sous les pas de l'arrière-garde française.

Dès le commencement on crut, qu'il suffirait pour vaincre les résistances, d'user de la terreur. La loi martiale fut appliquée; les fusillades et les pendaisons suivirent leur cours. On évalue à 12,000 le nombre des individus passés par les armes. Trouvant que la soumission ne se faisait pas assez vite, Maximilien rendit le décret du 3 octobre, dont la responsabilité ne pèse pas sur lui seul; nous en avons eu personnellement la preuve entre les mains. Quoiqu'il en soit, ce décret reçut son application quelques jours après dans le Michoacan. Mendez, le même dont nous racontons aujourd'hui la mort, ayant pris dans un engagement les généraux Salazar et Arteaga les fit fusiller instantanément, ainsi que 70 officiers de tout grade.

On comprend, qu'avec un pareil système, immédiatement suivi de représailles, le Mexique ait perdu tous droits à compter parmi les nations civilisées. Dès lors aussi, la personne de l'Empereur était exposée, et sa vie courait les mêmes risques que celle du dernier soldat.

Une autre raison devait paralyser la clémence de Juarez, s'il est juste de supposer la clémence dans un pays comme le Mexique, c'est l'impossibilité matérielle de conduire Maximilien sain et sauf jusqu'au lieu d'embarquement.

A qui confier cette mission? Nous mettons en fait qu'à moins de remettre la garde de l'Empereur à Mejia ou à Mendez, le prisonnier eût été massacré cent fois pour une par les troupes mêmes chargées de l'escorter.

Rien ne saurait justifier la rigueur de Juarez. Cependant la vérité a des exigences qu'il serait injuste de méconnaître. L'exécution de Maximilien n'a rien de plus horrible que celle de Ney et de Labédoyère; celle de Murat; et, au Mexique même, celle de Morelos, le héros de l'indépendance, à qui Maximilien éleva une statue; d'Iturbide qui lui aussi voulut fonder un empire; de l'infortuné Raousset-Boulbon, et des généraux Arteaga et Salazar. Ce n'est donc pas un assassinat, que les partis peuvent se jeter à la tête pour s'accuser, mais un acte juridique que ceux-là seuls ont le droit de flétrir, qui, conséquents avec le principe de l'inviolabilité de la vie humaine, s'accordent avec nous pour confondre dans un même anathème tous les actes de violence de quelque part qu'ils émanent, pour couvrir de la même protection toutes les victimes, et maudir tous les bourreaux.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

—

PREMIÈRE PARTIE

—

TARTUFE AU VILLAGE.

XXVI

Tandis que les habitants de Saint-Etienne se préparaient pour la cérémonie, Chavanet laissant croire qu'il était en proie à une violente douleur, restait enfermé dans sa chambre. Manette était chargée de recevoir les membres et les amis de la famille, qui, en raison de leur parenté ou de l'amitié qui les unissait à madame Chavanet, descendaient au château.

Pour la plupart d'entre eux, ce jour de deuil fut un jour de fête. Il y avait là des fermiers des environs, des gentilshommes campagnards qui n'étaient guère accoutumés à coucher sous des lambris dorés, ni à s'asseoir à une table somptueusement servie. Deux repas les rapprochèrent, auxquels Manette crut devoir inviter les ecclésiastiques arrivés déjà. Après le dîner, sans que personne se fût donné le mot et par la force des choses, il y eut en quelque sorte une soirée. En dépit du respect que devait inspirer le voisinage d'un cercueil, quelques-uns des convives, pour tuer le temps, se mirent à jouer au wist et au boston.

Aussi la veille de l'enterrement d'Agathe, à dix heures du soir, le château paraissait en fête, tant il y avait de monde et de lumières. Quelques hommes fumaient dans le jardin. Les femmes s'étaient assises dans les deux salons du premier étage. On se levait dès qu'apparaissait un nouveau venu. Les personnages importants du pays formaient çà et là des groupes animés qui, rapprochant des gens habituellement privés du plaisir de se voir, permettaient à tous d'échanger quelques mots sur leurs affaires personnelles. Il fut bien plus question dans cette soirée du prix des denrées et des événements politiques, que du malheur cause de tout ce mouvement.

Au milieu de cette animation, on voyait passer quelques individus déjà vêtus de deuil qui parcouraient les salles, regardant le mobilier, supputant la valeur de chaque chose interrogeant les domestiques et leur donnant parfois des ordres. C'étaient les parents d'Agathe, ceux qui pouvaient encore caresser l'espérance de figurer sur son testament. A leur front soucieux, on devinait leurs appréhensions. Ils ne pouvaient raisonnablement se faire illusion sur les dernières volontés de la défunte, et ceux d'entre eux qui avaient déjà vu Me Auberteau donnaient à entendre que Chavanet était nommé légataire universel et parlaient déjà de se retirer sans attendre la cérémonie. D'autres les engageaient à ne pas partir sans avoir pris des renseignements plus précis.

Ainsi que nous l'avons dit, Chavanet ne quitta pas sa chambre. Il s'y fit monter ses repas afin de ne pas se montrer à ceux qui le haïssaient mortellement, puisqu'il les frustrait de leur part d'héritage. Puis, il s'était décidé à feindre un horrible chagrin, et c'est dans ce sens que son absence devait être commentée.

Mais, tandis qu'on le croyait dans les larmes, il mettait en ordre les papiers de la défunte, révisait les titres de propriétés, les baux de fermage, l'état des dettes et celui des créances. Il donnait ses instructions à Me Auberteau, avec lequel il était plus sincère. Il ne songeait pas à feindre devant lui une douleur qu'il n'éprouvait pas, et à laquelle ce dernier n'aurait pas cru. Sachant que Chavanet héritait de la totalité de la fortune de la défunte, Me Auberteau recevait ses ordres avant même que le testament eût été ouvert.

A minuit, tout dormait dans le château. L'abbé Peretty veillait seul à côté du cercueil et priait. Il resta là jusqu'au matin.

Dès l'aube, les cloches de l'église de Saint-Etienne de Boulogne furent mises en branle pour annoncer la funèbre cérémonie. Ces cloches étaient un don de madame Agathe. Lorsqu'on les avait baptisées, c'est elle qui les avait couvertes de rubans et de guirlandes. Elles sonnaient maintenant son trépas et jamais leur musique n'avait été plus lugubre.

A midi, la foule encombrait les rues, lorsque l'abbé Peretty, entouré d'un nombreux clergé, sortit de l'église pour aller chercher le corps. On se pressait on se bousculait. Le garde champêtre essayait en vain de maintenir l'ordre. Hommes et femmes avaient vêtu leurs plus beaux habits. Sans la tristesse des chants sacrés, on n'aurait pas cru qu'il s'agissait de rendre les derniers devoirs à une morte.

Lorsque le cortège sortit du château pour retourner à l'église, la foule s'y joignit et parut se recueillir. De son vivant, Agathe, en dépit de ses travers, avait fait du bien dans tout le pays, on la regrettait et le spectacle de son cercueil rappelait à tous la triste réalité.

Un enfant de chœur, précédé d'un jeune séminariste maître des cérémonies, ouvrait la marche, précédé du garde champêtre. Venaient ensuite, sur deux rangs, les congrégations de femmes, les confréries d'hommes, pénitents blancs et pénitents gris, revêtus de longues robes, dont le capuchon ne laissait voir que les yeux. Pour la plupart, ces robes étaient courtes, fripées, sales, et, en baissant les yeux, on voyait sortir de leurs plis les pieds des pénitents, chaussés de gros souliers ferrés, sur lesquels ils avaient retroussé leurs pantalons de couleur claire.

Le clergé suivait immédiatement. Les surplis des prêtres étaient blancs comme la neige, et voyage, ils gardaient encore la raideur et les plis propres à la mousseline fraîchement empesée. L'abbé Peretty, couvert d'une chape noire, marchait devant le cercueil. Son visage pâle trahissait sa douleur, qui était profonde. Seul dans cette foule, il avait pu connaître l'âme d'Agathe, et s'il n'en ignorait pas les faiblesses, il en connaissait la bonté.

Douze robustes paysans portaient sur leurs épaules le cercueil, derrière lequel venaient Chavanet, appuyé au bras d'Auberteau, les pensionnaires de l'orphelinat, filles spirituelles de la défunte, les religieuses les parents et les amis. Chavanet, vêtu de noir, tête nue, avait une attitude recueillie. En le voyant passer, pâle, les cheveux en désordre, les yeux rougis, on pouvait croire qu'il faisait d'héroïques efforts pour concentrer sa douleur.

Barbassous qui, sur la prière de Serverette, assistait à l'enterrement, était perdu dans la foule.

Pour aller du château à l'église, le cortège

Voir le numéro du 12 juillet.

REVUE DES JOURNAUX

On écrit de Florence, 4 juillet:

Hier, a été distribué à la Chambre des députés, le rapport de M. Ferraris sur le projet de loi relatif aux biens ecclésiastiques. Le rapport est suivi du projet de loi formulé par la commission et de trois annexes; contenant les propositions faites par trois des commissaires. Demain commencera la discussion laquelle sera longue et vive, car les partis se préparent à livrer bataille au ministère sur ce terrain.

L'opposition ne viendra pas de la gauche; ce sont les *consorteries* coalisées qui se montrent les plus acharnées et sont décidées à tenter le dernier effort pour regagner tout ce qu'elles ont perdu dans les dernières discussions.

Le président du Conseil est prêt à accepter la lutte; il connait ses adversaires, il a pu les apprécier pour leur nombre et pour leur influence.

On me dit que M. Rattazzi ne parlera qu'après tous les orateurs et que son discours sera un véritable programme.

La loi sur les biens ecclésiastiques a sa partie politique et religieuse bien distincte de la partie financière, bien que ces deux parties puissent être unies dans une seule et former un ensemble.

La Chambre pourra porter la discussion sur l'ensemble, c'est-à-dire, sur les deux parties à la fois; ou elle peut les diviser, et en les divisant elle peut discuter la partie politico-religieuse seule, ou seulement la partie financière.

M. Rattazzi acceptera toute discussion. Dans la partie politico-religieuse, il fera ses réserves pour tout ce qui touche à la réduction des diocèses, et à la suppression de certains bénéfices que le projet de la commission veut supprimer; quant à la partie financière, M. Rattazzi est d'avis d'introduire certains amendements qu'il demandera à la chambre d'adopter;

Enfin pour ce qui regarde la convention, si la Chambre veut en confier les soins au ministre, le président du conseil est prêt à donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement ne sera pas embarrassé de trouver des maisons sérieuses avec lesquelles il pourra traiter, et son embarras sera plutôt dans le choix des meilleures.

La majorité de la chambre est à ce qu'il paraît décidée à en finir avec cette question; beaucoup même pensent que le meilleur parti à prendre, serait de donner un vote de méfiance au ministère en les chargeant de traiter et conclure soit avec des maisons étrangères, soit avec des maisons italiennes.

La Commission n'a pas trouvé qu'il y ait urgence pour les 600 millions demandés par le ministre; et puisque toutes ces difficultés n'existent pas, la solution en sera plus facile.

Les négociations avec M. Erlanger ne sont pas rompues; elles sont suspendues comme le sont celles avec des autres instituts de crédit, à ce que je crois, même avec MM. Rotschild et Fremy, qui ne seraient pas loin de faire des nouvelles ouvertures à ce propos.

Les banquiers aimeraient voir résolue d'une manière définitive la question, soit en supprimant toutes les corporations religieuses, et en déclarant biens de l'Etat tous leurs biens; soit en renonçant pour toujours à toute incamération des biens du clergé, se contentant de prélever une imposition sur eux et en les déclarant libres une fois que cette taxe sera payée.

Jusqu'à ce qu'une décision ait été prise, nous ne pouvons avoir un gouvernement en Italie; il y aura toujours de l'indécision, toujours de l'incertitude, de la confusion, ce qui rendra impossible la constitution de tout ministère sérieux. Le ministère ayant accepté la décision sur le projet de la Commission, M. Ferrara a donné sa démission qui a été acceptée; elle aidera à faciliter et à accélérer la discussion.

Après la discussion sur la liquidation des biens ecclésiastiques, viendra celle sur la loi pour le droit de mouture et c'est seulement après le vote de cette loi que la Chambre prendra ses vacances.

Les journaux ont parlé des désordres assez graves qui auraient éclaté à Lucques; il n'y a eu qu'une rixe entre des soldats et des bourgeois, rixe provoquée non par des affaires de religion mais par de trop fréquentes libations. (*Havas*).

—

« A M. Berryer, député au Corps-Législatif, à Paris.

« Monsieur,

» L'écho qui vibre dans la tribune française retentit dans le monde entier, et lorsque celui qui l'occupe s'appelle Favre, Thiers ou Berryer, la parole multiplie son autorité, car ceux qui lisent sont tenus d'y ajouter foi.

» Dans cette séance, vous avez dit, avec plus d'emportement que d'exactitude, en parlant de l'expédition du Mexique, que: *Cette entreprise a été rêvée à Vichy par le même général Prim, qui, naguère, a voulu bouleverser l'Espagne.* Or, comme je suis décidé, monsieur, à ne laisser passer sans rectification rien de ce qui me concerne, en tant que les faits qu'on m'impute manquent d'exactitude, soit qu'on ait l'intention de m'offenser, soit qu'on cède à des erreurs involontaires, je me vois, bien qu'à regret, dans la nécessité de rectifier la phrase que j'ai cru devoir transcrire.

» Il n'est rien moins que vrai que j'aie conçu un pareil rêve. Les paroles écrites par une personne auguste, paroles que vous avez interprêtées à votre guise, se rapportaient à un désir de ma part aussi digne de la France que de mon pays.

» Je ne comprends pas davantage l'analogie qui peut exister, en tant que la logique compte pour quelque chose, entre mes procédés dans cette expédition comme chef des forces espagnoles, et mon attitude franchement révolutionnaire vis-à-vis de l'Espagne aujourd'hui. Permettez moi de vous le dire, monsieur, il me semble que ce n'est pas au conspirateur français de 1831 qu'il appartient d'inculper le révolutionnaire espagnol de 1866.

» Celui-là qui a tout fait pour réveiller la guerre civile au nom d'un principe et d'une famille qui avaient fait leur temps dans la France libre, n'a pas d'autorité pour traiter de perturbateur celui qui s'est vu forcé, poussé par l'irrésistible logique des choses, à se lancer dans la voie des faits matériels, après avoir épuisé tous les moyens légaux pour affermir la conquête de notre révolution dans le but de faire vivre l'Espagne de la vie de l'Europe civilisée, et c'est au nom de ces principes, qui sont nos droits, et avec le concours du grand parti libéral, que j'ai tiré l'épée, non pour bouleverser ma patrie, comme il vous plaît de le dire, mais bien pour en finir une fois pour toutes avec un ordre de choses qui, s'appuyant sur la théocratie, vivant la vie de l'immoralité et de la force brutale, la conduit vers sa ruine à l'intérieur et à son discrédit au dehors.

» Et pour en finir, monsieur, permettez-moi de vous faire remarquer la différence qui existe entre nos situations respectives. J'ignore ce que l'avenir réserve à la France, mais ce dont je suis certain, c'est qu'elle ne se laissera jamais séduire par la voix du grand orateur du droit divin; ce dont je suis certain aussi, c'est que l'Espagne rétablira la liberté qu'elle a conquise naguère, au prix du plus précieux de son sang et qu'on lui vole peu à peu. Dieu aidant, vous le verrez de vos jours.

» Je suis, monsieur, avec des sentiments de haute distinction,

» Votre obéissant serviteur,

« LE COMTE DE REUS. »

Bruxelles, 25 juin 1867.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

M. Mirés, dans la *Presse*, fait un appel au public financier et à ses notabilités dans l'intérêt du Sultan et de la Turquie. Il constate que jusqu'à présent quand on a prêté de l'argent au gouvernement ottoman, on a trop pensé à son profit propre et pas assez à l'intérêt de l'emprunteur qui est un peuple et un gouvernement ami.

D'après M. Mirés, les prêts à courte échéance avec leurs renouvellements onéreux, loin de sauver les finances de la Turquie, en aggraveront les périls et aboutiront à la ruine ou à la banqueroute; le fondateur de la caisse des chemins de fer veut donc que l'on prête de l'argent au gouvernement turc à long terme, c'est-à-dire qu'on ait confiance en sa durée et à ses ressources qui sont immenses et qu'enfin on plume l'oiseau sans le saigner et le mettre à la broche.

—

M. Beaudoin, inspecteur général de l'Université, qui sur la demande du Sultan était allé en Turquie, vient de rentrer à Paris. Il doit présenter prochainement un projet de création d'écoles primaires dans tout l'empire turc.

—

La distribution des prix du Collége de Saint-Benoît, dirigé par MM. les Lazaristes, aura lieu mardi prochain, 16 juillet, à 2 heures.

—

M. Charles Piauroy, notable français établi depuis longtemps dans cette ville a succombé lundi, dans sa maison, à Buyukdéré, victime d'une maladie qui a résisté à tous les secours de la science et que le défunt avait contractée à la suite de blessures qu'il reçut dans les campagnes d'Afrique et de Belgique, où il avait servi le drapeau de son pays comme officier dans l'arme de la cavalerie.

Le lendemain les restes mortels ont été transportés sur un bateau du *Chirket-Haïrié* expressément mis à la disposition des parents et nombreux amis du défunt, au nouveau pont et de là le convoi funèbre suivi d'une foule d'élite qui s'était empressé de donner une douloureuse et solennelle preuve d'hommage à la mémoire de cet homme de bien, s'est rendu à l'Eglise nationale française de St-Louis.

—

La formation de nouveaux terrains volcaniques dans la rade de Santorin est diversement expliquée. Voici comment s'exprime à cet égard le docteur de Cigalla

« De quelle manière s'opère l'extension des terrains volcaniques? est-ce par exhaussement, par soulèvement ou par écoulement de lave? la plupart des géologues européens qui ont visité ce volcan présent, conformément aux nouvelles théories, qu'il s'accroît et s'étend surtout par l'écoulement de la lave incandescente. Pour moi je pense que l'écoulement de la lave incandescente ne contribue que très peu à la formation de ces terrains qui apparaissent, je crois, surtout par exhaussement, c'est-à-dire par soulèvement de la lave tantôt liquide tantôt solide, et en partie par soulèvement de l'ancien sol. En effet Georges Ier, dans les premiers jours de son apparition, s'est étendu vers le lac bourbeux situé au nord, où, par suite du peu de profondeur des eaux, on distinguait clairement jusqu'au fond la manière dont se développait le phénomène. Alors on ne vit nullement de la lave incandescente couler ou rouler et couvrir le fond du lac en question. Nous ne pouvons non plus supposer que cet écoulement avait lieu sous la bourbe qui couvrait le lac, car à mesure qui s'étendait le nouveau sol le lac diminuait et Georges Ier grandissait et s'accroissait par addition de nouveaux blocs qui s'élevaient visiblement du fond et sur la surface desquels on voyait souvent les traces de la bourbe du fond du lac.

« J'hésite à croire que ces blocs en arrivant à la surface se conservassent à l'état de la lave incandescente car les ayant souvent touchés au moment de leur émersion, nous ne les avons jamais trouvés très chauds ni mous, de plus la nuit ils ne paraissaient point incandescents, tandis qu'au contraire les pierres lancées par les ouvertures de Georges Ier et la lave qui en découle sont très chaudes, et la nuit elles demeurent lumineuses pendant quelques minutes.

«Si l'accroissement des nouveaux terrains avait lieu par écoulement de lave incandescente il devrait naturellement se faire du moins avec plus de rapidité du côté où s'incline l'ancien sol, et pourtant les nouveaux terrains continuent à s'étendre avec la même rapidité indistinctement vers les parties basses et vers les parties hautes. Si d'ailleurs le développement se faisait par l'écoulement de la lave incandescente, comment les anciens terrains s'affaissaient-ils et étaient-ils submergés peu à peu à mesure que les nouveaux terrains s'approchaient d'eux? Et cet affaissement pourquoi avait-il toujours lieu avec une rapidité analogue à la rapidité avec laquelle le terrain nouveau voisin s'élevait? Que signifie cela si non qu'en cet endroit il y avait un soulèvement du sol par un mouvement de bascule? Outre cela, si l'on attribue la formation des nouveaux terrains seulement à l'écoulement de la lave incandescente, de quelle manière variait souvent la profondeur des eaux dans la passe formée entre Aphroessa et la nouvelle Caméni, tandis que la profondeur des eaux en dehors de la passe n'éprouvait en même temps aucune variation? Comment les îlots apparus entre Aphroessa et Palœa Caméni ont ils pris une forme conique, tandisque le fond de la mer entre elles et les nouveaux terrains qui avoisinent présente une surface courbe? Comment enfin cet écoulement de lave incandescente aurait-il toujours lieu du côté de la mer, tandis que du côté de la terre cette lave ne paraîtrait pas couvrir les terrains préexistants moins élevés, qui cependant sont tous les jours couverts par les pierres lancées ou qui roulent d'en haut.

« Je ne prétends pas que l'écoulement de lave ne contribue point à la formation et à l'extension des terrains en question, mais je persiste à soutenir que pour la plus grande partie ces terrains naissent par soulèvement ou par exhaussement partiel de l'ancien sol, qui, dès le principe, s'est brisé en divers endroits et a formé comme des masses séparées.

« Une preuve évidente du soulèvement du sol c'est je crois, l'extension du récif appelé *Scala*. »

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

Situation au 31 mai 1867.

ACTIF	Piastres	
Actions-Versements non appelés	226180535	—
Caisse à Constantinople	43203349	12
Caisse dans les succursales	14497976	—
Valeurs en portefeuille	341450744	36
Comptes courants du Trésor Imp.	31752515	4
Comptes courants divers - Debiteurs.	90531165	34
Avances sur valeurs publiques et marchandises	36963306	1
Immeubles et mobilier	2401931	32
Divers	7818452	5
	794780276	4

PASSIF	Piastres.	
Capital	445500000	—
Billets de banque en circulation à Constantinople.	4400	—
Billets de banque en circulation aux succursales	4114100	—
Effets à payer	68264592	35
Comptes courants du Trésor Imp.	105782556	1
Comptes courants divers-Créditeurs.	103070565	22
Dépôts à échéances fixes	39744056	25
Réserve	6464966	29
Dividendes à payer	602050	—
Divers	21292988	14
	794780276	4

Certifié conforme aux écritures

Directeur général adjoint, E. GILBERTSON.
Secrétaire général, E. DEVEAUX.

Municipalité du 6e Cercle.

NOTIFICATION.

Il est notoire que les difficultés éprouvées dans le recouvrement de la taxe immobilière portent un préjudice considérable à la marche des affaires municipales, tout en augmentant de plus en plus les frais de perception.

Afin d'obvier à cet inconvénient, le Conseil Municipal invite de nouveau les contribuables du 6me cercle à se présenter à la Municipalité pour acquitter la taxe immobilière de leurs propriétés; à cet effet il est fixé un dernier terme expirant le 15/27 juillet prochain, passé lequel il sera avisé au recouvrement des taxes dûes par toutes les mesures jugées opportunes.

Hôtel Municipal, le 26/8 juillet 1867.

Le Président ad-intérim,
(Signé) ALI.
Le Secrétaire-général,
(Signé) LEVAL.

Corps Législatif Français

Séance du 30 juin.

DISCOURS DE M. ROUHER MINISTRE D'ÉTAT.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. La parole est à M. le ministre d'Etat.

S. EXC. M. LE MINISTRE D'ETAT. Messieurs, il semble que la discussion générale du budget approche de son terme. Le gouvernement ne pense pas devoir rester muet jusqu'à la fin de cette discussion; il a hâte de répondre aux reproches qui ont été formulés par la bouche véhémente de l'honorable M. Picard et par la bouche plus modérée, en apparence au moins, de l'honorable M. Jules Simon.

Lorsque j'aborde cette discussion, lorsque je veux en déterminer le caractère, j'aperçois un véritable acte d'accusation dressé contre le gouvernement et contre la majorité de cette Chambre.

Réquisitoire qui, sous divers déguisemens de langage, contient pour le pays et pour nous tous de sérieux enseignemens. (Vives et nombreuses marques d'approbation)

Il nous apprend d'abord combien il est dangereux de se distinguer en nuances en face de couleurs aussi tranchées. Il nous apprend ensuite la nécessité d'une défense énergique contre de pareilles attaques. (Nouvelle approbation.)

Cette défense, je viens la tenter, animé par le sentiment d'un devoir à remplir.

Qu'a dit l'honorable M. Picard? Selon lui, le pays, depuis quinze ans, est soumis à un régime de compression qui conduit à l'anéantissement de tous les sentimens de liberté, et dont l'effort incessant tend à son énervation intellectuelle et politique.

Comment! depuis quinze ans, notre dévouement, nos efforts tendent à féconder toutes les forces vives du pays, et ce serait là le résultat que nous aurions atteint! ce serait là le but que nous aurions poursuivi! (Très-bien! très-bien!)

L'histoire, attentive à nos actes, donnera le démenti le plus absolu à de telles affirmations.

M. JULES FAVRE. Attendez votre Tacite! (Bruit.)

M. LE MINISTRE. Depuis le jour où le souverain a ceint la couronne impériale que lui a donnée un peuple libre, il a voulu réaliser trois idées. Son but a été de donner à la société, pour assise, la démocratie; pour développement, la liberté, et, pour garantie suprême, un pouvoir fort et respecté. Cette troisième condition de l'ordre social, vous l'avez complètement oubliée dans votre énumération. (Très-bien! très-bien!)

Dès le premier jour, le souverain a rétabli l'ordre dans la société ébranlée, puis il a étudié les moyens de développer le travail et de fonder la liberté sur des bases sérieuses

Y a-t-il eu une seule année sans progrès? Mais l'honorable M. Simon lui-même a reconnu le contraire en rappelant les efforts faits pour développer la liberté du travail et asseoir la démocratie.

La liberté a-t-elle fait défaut? N'a-t-elle pas été développée graduellement par le décret du mois de novembre 1860, qui a étendu vos attributions, par la lettre du 19 janvier, dans laquelle le gouvernement est venu vous demander de le désarmer des pouvoirs que la législation de 1852 lui avait confiées? Y a-t-il eu un moment où la sollicitude du souverain ait cessé de s'appliquer à cette alliance de la démocratie et de la liberté, sous la garantie d'un pouvoir tutélaire exercé dans l'intérêt de la nation entière?

Mais je ne veux pas me contenter de ces affirmations qui sont de simples indications. Après avoir répondu aux attaques sans objet et sans mesure de M. Picard, je veux examiner un à un les reproches formulés par M Jules Simon.

Qu'a-t-il dit? Anticipant sur une discusssion qui avait été ajournée à une prochaine session, il a examiné les lois sur le droit de réunion, sur la presse, et la loi sur la réorganisation de l'armée dans sa partie politique; puis il a nié la liberté électorale, la liberté parlementaire, la liberté financière.

La loi sur le droit de réunion, a dit M. Simon, a été une promesse retirée aussitôt après avoir été annoncée, retirée par l'article qui donne au gouvernement le droit, en cas de danger pour l'ordre public, d'interdire une réunion Quelle est donc l'économie du projet de loi? Le droit de réunion est proclamé en tout temps en matière commerciale et industrielle, et en matière politique, pendant la période électorale. Ce droit, la loi le reconnait d'une manière absolue, sans exiger autre chose qu'une déclaration.

Mais le législateur ajoute que, si une réunion présente du danger pour la sécurité publique, le gouvernement a le droit de l'interdire

Avez-vous donc la prétention de dénier, au nom du droit individuel, le droit de la société? Est-ce que lorsque le gouvernement se trouve en face d'une rebellion imminente, d'une émeute, son devoir n'est pas d'arrêter cet incendie, d'empêcher une perturbation de l'ordre public, d'assurer le repos de la cité? (Nouvelle adhésion)

Où donc avez vous étudié le droit constitutionnel, pour soutenir ce principe étrange que le droit individuel de réunion est supérieur aux droits de conservation de tous? Oui, il est des cas où ce droit peut être suspendu, sauf, pour ceux qui en auront assumé la responsabilité, à venir devant le Corps-législatif exposer les motifs qui ont guidé leur conduite. (Nouvelle approbation.)

Je le répète, si cet article n'était pas écrit, et si le gouvernement, en face du danger d'une émeute, hésitait à suspendre le droit de réunion. Il serait coupable envers la nation. (Très-bien! très-bien!— Applaudissemens.)

Cette disposition ne constitue pas un droit équivoque; elle est le résultat d'un devoir impérieux.

J'arrive à la liberté de la presse.

Nous avons longtemps discuté cette question,

---

prit le plus long chemin et fit tout le tour du village. Le ciel était gris. Le vent du sud-ouest, chassant devant lui les nuages pressés, soufflait avec violence et avec tant de bruit que, parfois, il couvrait complétement la voix des chantres. Il secouait robes, soutanes et bannières et semblait vouloir contribuer à la tristesse de cette procession.

Enfin, on arriva à l'église. Elle était intérieurement tendue de draperies noires semées de larmes blanches et illuminée comme pour un jour de fête. L'abbé Peretty officia, tandis qu'au lutrin, les chantres accompagnés par un ophicléide faisaient entendre une musique monotone et nasillarde.

Tout à coup, de derrière l'autel une voix admirable s'éleva et entonna le *Dies iræ* avec une puissance qui émotionna vivement les assistants. Cette voix chantait seule, sans accompagnement. Il y avait dans chant, tel qu'elle le faisait entendre, une expresssion qui saisit tous les cœurs. Les voûtes de la pauvre église semblaient frémir, et lorsque le chanteur inconnu s'arrêta, elles répercutèrent l'écho de sa voix vibrante et sonore.

Ce chanteur inconnu, — nos lecteurs l'ont deviné, — n'était autre que Chibrac. C'est à Orange qu'il avait appris la mort d'Agathe Chavanet, et sur-le-champ il s'était mis en route. Il voulait, à sa manière, prouver sa reconnaissance à la bienfaitrice de Serverette. Arrivé quelques instants avant la cérémonie, il n'avait voulu voir personne que l'abbé Peretty. Il ne voulait parler ni entendre parler de sa nièce, non qu'il eût cessé de l'aimer, — mais parce qu'il redoutait de rougir pour elle.

Chavanet comprit tout en l'entendant chanter, et si son âme eût été accessible à un sentiment élevé, il eût été pénétré de remords et de pitié; car il semblait que Chibrac, en ce jour de deuil, eût voulu apporter l'expression de la douleur dont son cœur était rempli depuis qu'il avait perdu Serverette.

Barbassous le reconnut aussi; mais, lorsqu'à l'issue de la cérémonie, il voulut le rejoindre, il ne le trouva plus, Chibrac était reparti sur-le-champ. Hélas! s'il avait pu savoir que celle qu'il cherchait était si près de lui! A l'issue de l'office, le cortége reprit le chemin du château. Dans le parc, le baron de Mériat avait fait autrefois élever un tombeau de famille. C'est là qu'il reposait et qu'Agathe devait reposer aussi.

A quatre heures tout était terminé.

C'est alors que Chavanet eut avec les parents d'Agathe une explication dans laquelle il leur apprit qu'elle l'avait fait son héritier. Le notaire Auberteau confirma la nouvelle.

Leur désappointement fut grand, et, pour se venger, ils déclarèrent que, ne s'en rapportant pas à l'assurance qui leur était donnée, ils exigeaient l'apposition des scellés. Le juge de paix mandé sur-le-champ procéda à l'opération. Les scellés furent placés sur les portes de l'appartement d'Agathe, et ne devaient être enlevés qu'après qu'un jugement aurait envoyé Chavanet en possession.

Mais Chavanet avait pris ses précautions et fait ses préparatifs. Son intention était de quitter le village le lendemain, et Me Auberteau avait tous ses pouvoirs.

La famille d'Agathe partit sur-le-champ dans un état d'irritation facile à concevoir. Les amis la suivirent après avoir présenté leurs compliments de condoléance au veuf. Pour la première fois, depuis trois jours, il eut une soirée tranquille. L'abbé Peretty vint la passer avec lui. Le bon prêtre croyait que ses consolations étaient nécessaires et il arrivait plein d'ardeur et de zèle, comme toujours.

Chavanet lui fit connaître ses projets et lui confia l'administration de l'orphelinat, dont le testament d'Agathe ordonnait le maintien et l'entretien, à perpétuité, en affectant à cet usage une somme importante. Durant cette soirée, Chavanet édifia l'abbé Peretty par l'expansion de ses sentiments dont la pitié et la résignation étaient admirables.

Au moment où le curé allait se retirer, Chavanet le retint.

— J'ai encore un mot à vous dire au sujet de Serverette. Si, en mon absence, la pauvre fille se présentait ici, accueillez-la à l'orphelinat. Elle a été bien coupable, mais à tout péché miséricorde! En souvenir de ma pauvre défunte, je ne l'abandonnerai pas, si elle vient chercher secours et pardon.

— Hélas! pauvre enfant; où est-elle?

Chavanet sourit mystérieusement.

— J'ai idée, répondit-il, qu'elle n'est pas loin d'ici. Barbassous ne me parait pas étranger à sa disparition. Il l'aimait.

— Barbassous! s'écria l'abbé; je l'interrogerai.

— Gardez-vous-en bien. Ce serait le moyen de ne rien savoir. Mais épiez-le, comme je l'ai fait moi-même, dès que j'ai eu des soupçons. Je crois qu'il la cache dans sa maison.

— Mais alors!.. Pauvre, pauvre Serverette, se laisser séduire!

— Et bien, le mal ne serait pas grand. Vous pourriez les décider à se marier.

— Vous avez raison, dit l'abbé. Dès demain, je saurai à quoi m'en tenir.

— Soyez prudent, car si elle est chez Barbassous, il la cache bien.

Ainsi Chavanet prenait toutes ses précautions. Prévoyant le cas où après son départ, Serverette viendrait se plaindre à l'abbé Peretty, il se dégageait à l'avance, en donnant à entendre qu'elle était la maîtresse de Barbassous.

Cependant, tandis que l'abbé et Chavanet échangeaient de touchants adieux, deux ombres qui avaient pénétré dans le parc par les bois, se glissaient à travers les arbres, protégés par la nuit, vers le tombeau où reposait Agathe Chavanet. C'étaient Serverette et Barbassous.

La jeune fille avait voulu prier sur la tombe de sa bienfaitrice et Barbassous l'accompagnait. Elle s'agenouilla sur la pierre blanche qu'entourait une grille à demi-cachée sous un lierre poussiéreux. Le braconnier se mit à l'écart, et, adossé contre un arbre, il attendit.

La prière de Serverette fut longue et troublée par les larmes.

La pauvre enfant suppliait la morte de l'inspirer en ce critique moment.

Instruite des projets de Chavanet, à la veille d'être abandonnée par lui, avec l'enfant que depuis plusieurs mois elle portait dans son sein, devait-elle, malgré tout ce qu'il avait dit à Barbassous, le voir encore et tenter de le fléchir?

Devait-elle se jeter à ses pieds, exiger qu'il lui rendît l'honneur en donnant un nom à l'enfant?

Et si cette tentative échouait, fallait-il se venger?

Valait-il mieux porter courageusement, sans colère, le poids de cette horrible situation et travailler pour élever la créature innocente?

A ces questions qui se posaient dans son esprit, entre les solutions qui se présentaient à elle. Serverette flottait indécise, irrésolue.

Il lui répugnait d'affronter encore le regard de Chavanet, et cependant, elle sentait qu'elle devait à sa dignité blessée, à sa maternité future, cet effort suprême dût-il être perdu.

(*A suivre.*)

nous l'avons examinée dans de nombreux et longs débats, recherchant à quel moment la liberté de la presse pourrait être établie en droit, tout en la laissant d'abord se développer en fait. Le gouvernement a loyalement promis, il tiendra loyalement sa promesse. Un projet de loi vous a été présenté. Mais, dit-on, cette loi est entachée d'un vice radical ; elle contient une pénalité qui en détruit l'effet, qui est contraire aux principes fondamentaux de la matière. Cette pénalité consiste dans la privation pendant cinq années des droits électoraux, privation que le juge peut prononcer facultativement.

Est-ce là une pénalité nouvelle, étrangère à la nature du délit ? Examinons.

L'honorable M. Jules Simon rappelait tout à l'heure qu'il avait fait partie de l'Assemblée constituante et qu'il était parmi ceux qui soutenaient alors l'ordre social.

J'ai eu aussi l'honneur de faire partie de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative. J'y ai pris part, en 1849, à la loi sur les élections, Or, dans cette loi, il y a, à côté de chacun des délits prévus une peine correspondante consistant dans la privation des droits électoraux.

M. JULES FAVRE. Ce n'est pas un délit de la pensée.

M. LE MINISTRE. Non, sans doute ; mais si celui qui trouble matériellement une élection en viole la liberté, en atteint la sincérité, croyez-vous donc que celui qui, dans un article, aura diffamé odieusement un candidat, ne compromettra pas, lui aussi, la liberté électorale? Cette peine de la privation des droits électoraux est donc empruntée à une législation républicaine; elle était d'ailleurs dans la nature des choses. et, si elle n'existait pas il faudrait la créer. (Vive adhésion.)

La législation a supprimé la peine de l'emprisonnement, mais elle dit à l'auteur du délit : L'égarement de votre ambition, l'ardeur de vos passions, le but politique que vous avez poursuivi sans tenir compte des moyens légitimes qui vous appartiennent dans la société, voilà ce que nous voulons atteindre. Lorsque vous aurez attaqué un candidat calomnieusement, de façon à atteindre la sincérité de l'élection, quand vous aurez attaqué le gouvernement au delà de ce que le droit permet, et excité contre lui les passions, votre peine sera puisée dans l'ardeur de votre ambition ; on suspendra la récompense malsaine que vous attendez; Vous avez voulu vous dresser un piédestal ; la loi le brise et elle vous punit par là où vous avez péché. (Très-bien ! — Bravo !)

Cela est juste et nécessaire, à moins que vous ne vouliez l'énervation de la loi ou le rétablissement de la prison.

J'arrive à la loi sur l'organisation de l'armée Cette société, a dit M. Simon, vit à outrance, dans une passion désordonnée de luxe. Le gouvernement, lui aussi, vit à outrance Il engage les finances sans compter, et maintenant il va dépenser les hommes à outrance.

Je ne sais s'il y a dans le monde une tendance à un luxe excessif. Ce que je constate, au grand bien de ce pays, c'est l'élévation du niveau de la richesse publique.

Tout à l'heure, on faisait allusion à la solennité d'hier. Eh bien ! laissez-moi le dire : les peuples qui étaient accourus voir notre Exposition ne se sont point alarmés du luxe de la France ; mais ils se sont émus de sa grandeur et de sa prospérité. (Très-bien ! très-bien !) Laissez donc cet entraînement individuel qui ne tient pas compte des ressources de la famille. Le dédain public en fera justice.

C'est un fait moral dont je n'ai pas à me préoccuper.

Parlons du budget. Comment ! tous ces budgets, discutés, votés par vous, sont des mirages ! Ils poussent à la dépense à outrance ! Cette accusation échappe par sa généralité à l'étreinte de la discussion. Sont-ce les travaux publics, les chemins de fer, la multiplication des revenus par le développement de la prospérité publique, que vous blâmez ? Où porte votre critique ? Ne restez pas dans les généralités banales, citez des faits précis.

Il en faut surtout lorsqu'on jette le soupçon sur un acte du gouvernement, sur la moralité de ses agents. Ici, une affirmation est nécessaire; et à l'appui de cette affirmation, il faut une preuve ; sinon le silence vous est commandé. (Très-bien ! très-bien ! — Mouvement prolongé d'approbation.)

Comment? Lorsque des hommes se consacrent loyalement aux travaux du gouvernement, il serait permis — même à un député — d'exprimer sur eux des soupçons ? J'en appelle à la loyauté de l'honorable M. Jules Simon : s'il était exposé à un semblable langage, n'en serait-il pas profondément indigné? Eh bien ! c'est le sentiment que j'éprouve. (Très-bien ! très-bien !) Au sujet des budgets, on a précisé un fait : il a été décidé que de l'excédant du budget de 1865 on prélèverait une somme de 12,200,000 fr. et que ce prélèvement serait opéré au profit du budget rectificatif de 1866. Le budget de 1866 s'est soldé en équilibre ; il a fourni à celui de 1866 la somme convenue. Cette somme figure dans ce dernier budget, et la loi des comptes de 1865 l'a défalqué, de l'actif de cet exercice.

C'est là ce qu'on appelle gaspillage, un désordre ! En quoi ? Est-ce qu'en face d'un excédant prévu, calculé, vous n'avez pas le droit de décider que cet excédant sera attribué soit aux découverts antérieurs, soit aux dépenses à venir. Est-ce que dans cette question vidée il y a quelque chose d'étrange ? J'aurais compris des reproches si l'excédant de 12 millions ne s'était pas réalisé On aurait pu dire : Vous faites des prévisions irréfléchies ; vous calculez des excédans illusoires; les faits accomplis, vous reconnaissez que le report d'une année à l'autre est impossible.

M. GARNIER-PAGÈS. Comment comblerez-vous les découverts ?

M. LE MINISTRE. L'honorable M. Garnier-Pagès voudrait me détourner de mon argumentation. Je reviendrai tout à l'heure à sa question

Quant à présent, j'ai montré que l'accusation de prodigalité ou d'irréflexion n'avait pas de fondement. Un excédant a été prévu sur 1865 : il est réalisé ; vous l'avez reporté sur 1866 Ce mode de procéder a été ratifié par la Chambre. Le reproche tombe donc de toute sa hauteur.

M. SEGRIS. Le prélèvement a été consacré à des travaux productifs, à l'amélioration de chemins et de canaux.

M. PELLETAN Au Trocadéro, par exemple. Bruit.)

M. LE MINISTRE. Vous parlez du Trocadéro! Vous pourrez voir là des belles choses de la grande cité.

M. PELLETAN. Elle a coûté 19 millions ! (Réclamations)

M. LE MINISTRE. J'arrive à la loi de réorganisation militaire. Un mode étrange de discussion s'établit dans cette enceinte. On a déterminé le temps, les circonstances dans lesquelles le projet de loi doit être abordé. On a décidé que les trois grandes lois, pour se servir de l'expression de l'honorable M. Thiers, seraient renvoyées à la prochaine session, et maintenant on provoque des discussions incidentes, un examen improvisé. On dit : vous demandez des hommes à outrance En disant cela, on veut effrayer le pays. (Voix nombreuses : Oui ! Oui ! C'est cela !)

Je demande à répondre en empruntant quelques mots à l'honorable M. Picard. Il a dit avec une naïveté que je n'attendais pas de lui (Rires) : Le pays est dans un calme effrayant ; en présence d'une loi si grave, il ne s'émeut pas ; un collège électoral s'ouvre, il ne peut surgir un candidat de l'opposition. Quel affreux malheur ! (Hilarité prolongée. — Applaudissements.)

M. GLAIS-BIZOIN. C'est parce qu'il n'y a pas de liberté de la presse.

M. LE MINISTRE. Comment ! dans les Landes, l'opposition ne peut pas trouver un candidat ?

M. EUGÈNE PELLETAN. Il n'y a pas de journal d'opposition. (Ah ! ah !)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Ayez plus de confiance dans le pays, dans son bon sens. (Oui? oui!)

M. ERNEST PICARD. Il n'y a pas d'organes L'homme est une intelligence servie par des organes.

M. LE MINISTRE. Le pays envisage sans émotion la loi militaire. Le calme dont parlait l'honorable M. Picard, est la justification du gouvernement et la condamnation de l'opposition. (Très-bien ! très-bien !)

Non, le pays n'est pas avec vous ; vous avez beau parler de je ne sais quelle transformation radicale du système, du dépérissement des facultés vives de notre société, le pays n'est pas avec vous!

M. GLAIS BIZOIN. Nous avons toutes les villes, toute l'intelligence. (Bruit)

M. LE MINISTRE. Il voit dans vos critiques les irritations vaines d'une opposition impuissante. Il n'est pas avec vous. Il est calme, parce qu'il ne partage pas vos passions, vos défiances ; parce que si vous avez pu citer une entreprise malheureuse et en faire une sorte d'objectif dans toutes vos attaques contre le gouvernement, ce n'est qu'un point noir dans un tableau brillant. Nous le reconnaissons avec douleur, mais sans hésitation ; l'éclat du tableau ne sera pas obscurci par cette douleur et cette infortune. (Applaudissements.)

Si le pays est calme, s'il ne considère pas la loi militaire comme prenant des hommes à outrance, qu'en pense-t-il donc ? Oui, messieurs, il s'est fait de grandes révélations à Sadowa. On a vu les résultats de la mousqueterie perfectionnée et des voies de communication qui, sillonnant l'Europe, permettent l'agglomération rapide des grandes masses d'hommes sur un point donné.

Eh bien ! nous avons examiné ces problèmes militaires. Nous avons voulu mettre l'armement de la France à la hauteur de celui des autres nations de l'Europe. Vous appelez cela : lever des hommes à outrance ! J'appelle cela : placer la garde de son épée à côté des splendeurs et des prospérités de la paix. (Très-bien ! très-bien ! — Longs applaudissements.)

Cette loi d'organisation militaire, qu'est-ce donc ? c'est la France respectée, sympathique aux peuples, ne cherchant querelle à personne, animée d'un sincère désir de maintenir la paix : utilement armée, elle ne sera que plus certaine de conserver et de protéger les grands et féconds travaux de la paix. (Très-bien ! très-bien !)

Et maintenant, messieurs, nous rentrons dans cette enceinte ; nous nous adressons à vous. Vous n'avez pas la liberté parlementaire ; l'honorable M. Jules Simon vous le déclare. Vous n'avez pas le droit d'initiative, et les nouveaux pouvoirs accordés au Sénat vous créent une condition déprimée et abaissée. Enfin, vous n'aurez pas le dernier mot en cas de lutte entre la majorité et le gouvernement.

Il est vrai, le droit d'initiative n'existe pas. Mais par les interpellations .. (Réclamations à la gauche de l'orateur.)

M. PELLETAN. Sur les vers à soie !

M. LE MINISTRE. L'opposition voudrait-elle être seule juge de l'opportunité des interpellations? Elle s'étonne que la majorité, qui les trouve inutiles, inexplicables, les écarte ! En vérité, si vous voulez arriver à ce résultat que vous pourrez, par cela seul que vous le voudrez, porter ici toutes les questions, ce n'est plus l'ordre dans les débats, c'est le désordre dans la discussion que vous chercher à introduire.

M. JULES FAVRE. Nous sommes inférieurs à toutes les nations pour la liberté parlementaire. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Nous le serions bien plus encore, si tant est que nous le soyons en quelque chose, si vous ne permettiez pas la discussion, et si vous ne respectiez pas les décisions de la majorité. (Très-bien ! très-bien)

M. LE MINISTRE. Le droit d'interpellation est sérieux : il a pour conséquence la formule nette et précise qui appelle l'attention du gouvernement sur telle ou telle réforme.

Et maintenant, comment dire que le dernier sénatus-consulte a enlevé quelque prérogative à cette Chambre? Quoi ! donner au Sénat le droit de déférer de nouveau au Corps-législatif l'examen d'une loi, de lui demander s'il persiste ou non dans ses convictions ; et si le Corps-législatif persiste, n'accorder alors au Sénat d'autre droit que celui d'examiner la loi au point de vue constitutionnel seulement, ce serait là porter atteinte à vos prérogatives ! Parce qu'on aura placé à un point de la route un fanal pour l'éclairer, vous diriez que votre marche n'est pas libre ?

Mais le gouvernement n'est-il donc pas avec vous dans cette question? N'est-ce pas lui qui aura présenté la loi, qui l'aura défendue? N'aurait-il pas, avec vous, le droit de se plaindre d'un ajournement? Eh bien ! le gouvernement croit-il avoir diminué ses droits ou ses pouvoirs quand il dit à un corps illustre, composé de toutes les lumières de l'administration, de l'armée, du pays tout entier : Examinez !

Non, il n'y a là ni abaissement ni diminution d'autorité : il y a simplement meilleur équilibre et plus de prudence.

M. LE VICOMTE LANJUINAIS. Je demande la parole.

M. LE MINISTRE. On dit que la Chambre n'aurait pas le dernier mot dans un conflit entre le gouvernement et le Corps-législatif.

Croit-on qu'on va m'entraîner à discuter des questions constitutionnelles dans une enceinte où il ne doit pas s'en produire, des questions que la bonne harmonie qui existe heureusement entre les pouvoirs publics met bien loin de nous. Non, je dirai seulement que, dans le champ des hypothèses, il n'y a pas de conflit entre le gouvernement et le Corps-législatif qui n'ait sa solution naturelle et définitive dans un pouvoir que nous devons tous respecter, la souveraineté du peuple, le suffrage universel, notre juge à tous. (Marques générales d'approbation.)

M. GLAIS-BIZOIN. Très-bien ! très-bien !

M. LE MINISTRE. Oui, la Constitution a tout prévu, tout réglé, sous le contrôle de la souveraineté du peuple.

Votre souveraineté, maintenant, en matière de finances : l'honorable M. Jules Simon dit qu'elle n'existe pas, parce que le Corps-législatif ne vote pas le budget par articles. Il y a là, de la part de l'honorable membre, une erreur ; sous aucun gouvernement, jamais on n'a voté le budget par article.

M. THIERS. Par section

M. LE MINISTRE. On en était bien venu autrefois au vote par chapitre, malgré l'énergique résistance de M. Thiers.

M. THIERS. Il n'y avait pas alors de droit de virement.

M. LE MINISTRE. Il y avait mieux. Il y avait le droit d'ouverture, par ordonnance, de crédits supplémentaires extraordinaires et complémentaires.

M. GARNIER-PAGÈS. Vous l'avez encore aujourd'hui.

M. LE MINISTRE. Avec cette différence qu'aujourd'hui il faut une loi, et qu'alors il suffisait d'une ordonnance royale:

M. GLAIS-BIZOIN, Nous avions des ministres responsables. (Bruit)

M. LE MINISTRE. Si je suis obligé de suivre mes honorables interrupteurs dans toutes leurs interruptions, mes forces ne tarderont pas à être épuisées,. Je les prie de remarquer que, pendant tout le discours de l'honorable M. Picard, qui n'avait certainement pas pour but de nous être agréable. (On rit.), pendant tout le discours de l'honorable M. Jules Simon, qui, sous une forme plus modérée, nous adressait de dures vérités, si vérités il y a, le gouvernement n'a pas interrompu par un geste, par un mot. M. le garde des sceaux a seulement rappelé la cérémonie d'hier. Vous, depuis que je parle, vous en êtes au moins à votre trentième interruption. (On rit.) Veuillez me permettre d'aller jusqu'au bout de ma pensée. Quoi ! vous pourriez arriver, par le droit d'amendement, à émietter un article du budget jusqu'à un crédit de 5,000 fr., et vous n'avez pas de liberté en matière de finances !

Vos réclamations ne sont pas fondées. Non, il n'y a sous vos attaques rien de sérieux ; les libertés que vous contestez, vous les avez toutes en fait, et celles que vous pouviez réclamer, vous les auriez bientôt en droit.

Il en est une que vous contestez par-dessus toutes. Vous dites au gouvernement qu'il ne doit pas avoir de candidats officiels, ou du moins que, s'il en a, il ne doit pas exercer son influence pour les faire triompher.

Ah ! je voudrais bien avoir qualité pour proposer à l'opposition une convention. . (Mouvement) à la condition qu'elle voulût bien me donner un gage.

Tenez, voulez-vous effacer des élections l'influence du gouvernement? Voulez-vous que ses fonctionnaires, les préfets, les sous-préfets, que toutes les forces administratives par lesquelles vous l'accusez d'exercer une influence utile sur cet immense suffrage universel qui se compose de 8 millions d'hommes, voulez-vous que toute cette organisation disparaisse? Eh bien ! promettez-moi et garantissez-moi que vous ferez sortir de la lutte électorale toutes les passions mauvaises, toutes les promesses fallacieuses de destruction d'impôts, d'anéantissement de droits d'octroi (Interruption sur quelques bancs), de suppression de l'impôt des tabacs, de suppression des contributions indirectes , de suppression du prix de l'exonération, qui disparaîtra en vertu de la loi nouvelle, et se traduira par un prix de remplacement que vous jugerez ! Promettez-nous de ne pas nourrir le pays de ces illusions fatales ! Promettez-nous de vous placer exclusivement sur les hautes régions de la politique ! Et lorsque vous demandez au gouvernement d'être une sorte de président impartial dans cette lutte solennelle, promettez-nous de n'y pas jeter toutes les passions, toutes les fureurs de ce journalisme ardent et troublé qui vient détruire les conditions d'équilibre nécessaires à la manifestation de la vérité (Bravos et applaudissements.)

Oui, je les ai vues, moi, ces élections, et de près ; j'y ai été partie ; j'ai vu, dans chaque canton, de ces individualités déclassées, de ces hommes révoqués de leurs fonctions, je ne sais quels piliers d'estaminet, se dressant et attaquant toutes les réputations, toutes les probités cantonales, et promenant la révolution partout, (Oui ! Oui ! — C'est vrai !) faisant ce qu'il y a quelques jours on faisait à Londres, dans une réunion solennelle et publique, où l'on inaugurait l'anniversaire des journées de juin, de ces journées qui ont ensanglanté la capitale et fait reculer la civilisation !

Oui, il y a huit jours, des Français, non pas exilés, parce qu'ils sont libres, et ne sont éloignés de la France que par leur propre volonté, ces Français inauguraient solennellement l'anniversaire des journées de juin, de tout ce sang qui a coulé dans Paris et qui a rempli la province de tant de consternation et de douleur, (Vive sensation.)

Vous voulez la liberté électorale, vous voulez que le gouvernement n'arrive pas au milieu de ces ardeurs pour les combattre ; alors faites-les cesser, arrêtez tous ces élans mauvais, toutes ces passions malsaines, pour me servir de l'expression de M. Jules Simon, et si le pays agit dans des conditions de calme, d'impartialité et de sincérité, je dirai alors, pour employer les termes de l'honorable M. Picard, que ce calme sera effrayant pour l'opposition, (Rires et bravos prolongés. — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Je propose à la Chambre de remettre à demain la suite de la discussion. (Oui ! oui !)

La séance est levée à six heures vingt minutes.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

PRÉSIDENCE DE SON EXC. M. SCHNEIDER.

Suppléments de crédits de l'exercice 1866.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux suppléments de crédits de l'exercice 1866.

DISCOURS DE M. BERRYER.

M. BERRYER. — Avant que la discussion s'engage sur les crédits supplémentaires de 1866, j'ai quelques explications préalables à demander au gouvernement.

Il s'agit d'une opération financière considérable qui est ratifiée par le projet de loi, je veux parler de la négociation faite par M. le ministre des finances, de 54 millions de rentes mexicaines remises au gouvernement français, à valoir sur les 200 millions reconnus par le traité de Miramar.

Ces rentes avaient été remises à la France au taux d'émission, et le corps législatif les avait considérées comme constituant un capital de 54 millions dont la réalisation était assurée au pays. Sur ces 54 millions, nous voyons figurer au budget de 1864 une somme de 40,100,000 fr. Au budget de 1865, figure le complément, soit 13,900,000 fr.

Les choses étaient en cet état, quand M le ministre des finances fit son rapport du 20 décembre 1865. Ce rapport nous apprit que ces rentes avaient été converties en obligations de l'emprunt mexicain de la deuxième série, conformes à celles du deuxième emprunt. Le ministre des finances ajoute que ces obligations ont été négociées et que le résultat de cette négociation a été, pour le trésor, une perte de plus de deux millions, qu'il y avait donc lieu de modifier les voies et moyens du budget de 1865.

En raison de cette perte, on n'a plus fait figurer au budget de 1865 qu'une somme de 11 millions. Cette manière de procéder donnait lieu à quelques objections. Il est vrai que le crédit ouvert était exact: mais on présentait ces 2 millions comme la seule perte subie, en même temps que l'on tenait compte des arrérages, comme si ces arrérages pouvaient être admis à figurer dans le capital. Il n'était donc pas exact de dire que la perte du trésor se bornait à 2 millions.

L'année suivante, on a obtenu quelques explications. Dans son rapport, au mois d'octobre 1866, le ministre des finances disait que l'attribution de 11 millions faite au budget de 1865 n'avait pas reçu d'application parce que les obligations n'avaient été réalisées, et qu'en raison de circonstances de force majeure, les concessionnaires étaient dispensés d'exécuter leur contrat.

Ceci est grave. Quel était ce contrat ? Nous devons le connaître. Quelles étaient ses conditions, sa nature ? Était-ce un marché ferme, conditionnel ou à condition ?

Plusieurs questions se présentent. Quelle était l'opération en elle-même ? Voici ce qu'en dit le rapport sur les suppléments de crédit de 1866 : « Les rentes mexicaines représentaient 54 millions ; converties en obligations et cédées au Comptoir d'escompte elles ont été réduites à 42,857,200 fr »

La différence pour le trésor est donc de plus de 11 millions. Mais quels étaient les concessionnaires? Le Comptoir d'escompte n'est pas un contractant, ce n'est qu'un intermédiaire ; et dans le rapport du ministre, on se sert du mot concessionnaire. Quels sont donc ces concessionnaires auxquels on a accordé le droit de ne pas exécuter le contrat.

Et quel était le contrat en lui-même? D'abord on a vendu au taux de 300 francs les obligations qui ont pu être négociées à des cours variant de 320 à 340 fr.

Puis , les concesssionnaires débiteurs de 42 millions n'ont payé que 14 millions 287,000 francs. Ainsi la perte du trésor n'est plus de 11 millions. Elle résulte du droit attribué aux concessionnaires de ne pas exécuter le contrat , de ne pas payer les 42 millions qu'ils doivent, et cela à un moment où les obligations se négociaient de 325 à 340 fr.

M. LE MINISTRE D'ÉTAT — A quelle date?

M. BERRYER. — Dans les derniers mois de 1865. Au commencement de 1866, le titre se déprécie. Cependant on voit encore le cours de 330. Ceux qui avaient les titres à 300 fr. pouvaient donc faire une très-bonne affaire. Il y avait un double écart. On leur cédait pour 42 millions une valeur de 54 millions. D'autre part, ils achetaient 300 fr. des obligations qu'ils pouvaient négocier à 325, 330 et jusqu'à 341. C'étaient là des conditions financières excellentes. Quelles sont donc ces circonstances de force majeure qui, en 1865, pouvaient déterminer la non-exécution du contrat, c'est-à-dire la perte pour le trésor de 28 millions, puisque, sur les 42 millions dus, 14 seulement avaient été payés?

Nous avons le droit de le demander et de savoir quels sont ces concessionnaires. Si je ne me trompe, ce sont ceux-là mêmes qui ont joui en 1865 des bénéfices du premier emprunt fait en obligations dites de la première série. Ils ont fait en l'émission en prenant à 300 fr., au mois de mai 1865, des obligations qu'ils ont négociées à 340 ; cet emprunt, qui à mon avis, présentait des avantages scandaleux de prime, d'intérêts, de loterie, a été souscrit en totalité à 34 francs. Les concessionnaires avaient une marge de 20 millions.

Une compagnie qui réalise des bénéfices semblables ne devait pas être facilement admise à refuser l'exécution d'un deuxième contrat, passé dans le courant de la même année.

Elle y avait d'autant moins de droits que les mêmes concessionnaires ont été chargés de l'émission de l'emprunt converti et qu'ils ont pu ainsi proposer au public au prix de 345 francs, ces obligations qui leur étaient données à 300 francs.

Comment fait-on supporter cette perte de 28 millions au trésor? Pour quelles raisons donne-t-on ainsi *quitus* ? Je ne comprendrai une telle facilité que quand nous connaîtrons le contrat et les concessionnaires, afin que nous sachions si ceux qui ont refusé d'exécuter le contrat sont les mêmes qui avaient réalisé précédemment des bénéfices si considérables.

Je demande donc quelles ont été les conditions du contrat et quelles sont les circonstances qui ont donné aux concessionnaires le droit de ne pas remplir leurs engagements.

Maintenant j'ai une seconde question à adresser à M. le ministre.

Dans le traité de Miramar, les articles 11 et 14 stipulent une somme de 12 millions comme indemnité à nos nationaux dont les réclamations étaient, nous a-t-on dit, la seule cause de l'expédition.

Cette somme de 12 millions a été réalisée par une commission présidée par un des hommes les plus considérables de notre pays. Qu'est-elle devenue ?

En outre, en 1866, une convention négociée par M. Dano fixa à 40 millions la totalité des sommes réclamées par nos nationaux. Dans ce total devaient entrer les 12 millions dont j'ai parlé plus haut. Ces Français qu'ont-ils reçu, que doivent-ils recevoir ? On comprend l'importance de cette question pour les débats qui ne manqueront pas de s'élever prochainement à propos du Mexique.

Je demande donc comment ont été versés les 12 millions primitifs et le complément nécessaire pour parfaire les 40 millions stipulés dans le traité de 1866 ; quels paiements ont été effectués, et à qui, s'il n'y a pas de créances privilégiées : car c'est encore une chose importante à savoir si l'on se rappelle que des contestations sur la nature de certaines créances ont amené la retraite de l'Espagne et de l'Angleterre, après la convention de la Soledad.

Je ne veux pas finir sans dire combien il est important, au moment où va s'ouvrir la discussion du budget, d'avoir tous les renseignements dont nous avons besoin sur la question du Mexique.

Ceux qui nous ont été communiqués au commencement de l'année dernière portaient en tête que l'état des négociations ne permettait pas de publier les pièces qui se rattachaient au Mexique.

En conséquence, nous n'avons connu aucune des dépêches échangées entre le gouvernement français et celui du Mexique. Plus tard, on a communiqué la correspondance avec les Etats-Unis Quant à celle avec notre ambassadeur, avec nos agents, tels que M. Saillard et le général Castelnau, quant aux instructions qui leur ont été données, nous n'en avons jamais rien su.

Mais aujourd'hui que cette expédition est arrivée à son terme et à un terme déplorable, il est nécessaire que nous soyons enfin renseignés sur les divers événements qui se sont produits depuis 1860 ; et quand je songe aux désolantes conséquences de cette expédition, aux victimes qu'elle a faites, je ne puis m'empêcher de penser à l'opposition que personnellement je lui ai faite, et de rappeler que cette entreprise a été rêvée à Vichy par le même général Prim qui naguère a voulu bouleverser l'Espagne. (Approbation autour de l'orateur. — Mouvements divers.)

VARIÉTÉS.

Le théâtre du Vaudeville que l'on construit à l'angle du boulevard des Capucines et de la rue de la Chaussée d'Antin est déjà monté à la hauteur du 1er étage sur rez de chaussée et entresol.

—

Mme Walker, jeune et jolie docteur en chirurgie, en Amérique, qui a dirigé un important service aux ambulances durant la guerre du Sud, a fait dernièrement une visite à l'hôpital de la Charité dans les deux grands services, l'un chirurgical, l'autre de médication, elle a été parfaitement et très-respectueusement accueilli. Mme Walker est petite, élancée, mise comme les dames du monde, avec simplicité et élégance, mais elle porte un pantalon noir.

—

UNE TOILETTE PAR JOUR.

Aux courses.

Robe en shang-haï-blanche, garnie de franges écossaises, sur un jupon de taffetas écossais
Large ceinture flottante nouée de côté, sur la casaque en shang-haï pareille à la robe
les manches flottantes sont blanches, celles de dessous sont à carreaux
Toque écossaise, surmontée d'une guirlande jardinière rappellant les nuances du costume
Col, manches et mouchoir ornés de dentelles bretonnes
Bottines en soie pareilles au costume
Ombrelle et éventail en guipure de Cluny avec manche et monture en nacre de Burgos
Gants jaunes à quatre boutons
Parfums aux lilas, Bijoux Louis XV

BARONNE DE SPARA.

Le *Journal de Paris* donne tous les jours une toilette nouvelle. On vient d'en voir un échantillon.

Seulement ce journal ne nous dit pas s'il faut changer de linge de dessous.

Il ne change que ce qui se voit. C'est à Mme de Spare de nous informer.

Je ne sais plus qui disait dernièrement : « Mais avec une toilette par jour, combien faudra-t-il par mois... de maris? »

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 12 Juillet	37 07
Clôture	du 12 Juillet	37 02

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 11 Juillet.

SMYRNE bat. à vap ang. *Maroco*, cap. Leith, div. marchandises.
TREBISONDE bat. à vap. ital *Benjamin Atmood*, cap. Zeacheli. div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 11 Juillet.

SALONIQUE bat a vap. fr. *Mitidjà*, cap Trébuchet, ayant touché aux Dardanelles et Gallipoli, div. marchand. et 100 passagers.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 11 Juillet.

LIVOURNE br. hell. *Filadelfia*, cap. Castriotis, div. marchandises.
PORT-SAID bar. nor. *Professor Schwgard*, cap. W. Smath, lest
— br. ang *Thrupwood*, cap. Wood, lest.
GENES br. ital. *Nimfa*, cap Stagno, lest.
— br. aut. *Mali Simon*, cap. Stuch, lest.
— br, ang. *Robert E.* cap. Tood, lest.
— br. ital. *P. Cavello*, cap. Lavarello, lest.
CETTE bark nor. *Francesco*, cap Bersagel, lest.
NAPLES bar. aut. *Ida*. cap Novack, lest.
MARSEILLE br. mek. *Nordman*, cap. Voss, lest.
— br. hell *A. Spiridhon*, cap Arvanitis, lest.
MESSINE bar. ang. *Slander*, cap. Beid, lest.
ANVERS trois-mâts belge, *D. Verbist*, cap. Seyken divers marchandises.
— br ang. *Rocket*, cap Page, rails.
MALTE bar ang. *Warden*, cap W. Knott, lest.
— br. fr. *Ernest Marie*, cap Robin lest.
NEWCASTLE trois-mâts aut. *Vera-Cruze*, cap. G. Perrissa, charb. de terre.

DEPARTS des bat. à voile du 11 Juillet.

FALMOUTH br. aut. *Andric*, cap. Verona, blé.
— br. ital. *Confide*, cap. Seno, blé.
— br. aut. *Roma*, cap. Hardeich, gr. de lin.
— bar aut. *Cornocopia*, cap. Povecich, blé.
— bar. ag *Armenia*, cap. Milbrun, blé.
— br. ang. *Robert*, cap. Wood, blé.
— br. ang. *Sea Nimph*, cap. Gobden, blé.
MARSEILLE bar. ital *M. Gettorno*, cap. Schiacalugai blé.
— br. ital. *Agide*. cap Remello, blé.
— br. aut. *G. Nicola*, cap Mischi, blé.
— br. ital. *Angiolina*, cap. Coradini, blé.
— br. ital *Salvatore*, cap. Balestrino, blé.
— br. ital. *Vittoria*, cap. Cavaliere, blé.
ANGLETERRE br. ital *Luigia*, cap Mortola, blé.
— br ital. *G. Danovaro*, cap. Durante, blé.
— bar, ital. *L. Veneto*, cap. Cosulich, blé.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 6

de MARIANOPOL pour Cagliari, bar. ital. *Sebastia-Gattorno*, cap. Marcenaro, blé.
— pour Falmouth, br. italien, *Gaetano*, cap. Razzetto, blé.
de NICOLAEFF pour Falmouth, bar. ital. *Felice*, cap. G. Sollari, blé.
de ODESSA pour Marseille, br. italien, *Giovanni*, cap, Guida. blé.
— pour Marseille br. ital *La Gloria*, cap. Antonio Sabbia, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille, goel. ital. *San Pasquale*, cap. Sabbia, blé.
— pour Cork or Falmouth bark angl. *Sisters*, cap. Pride, seigle.
de TAGANROK pour Falmouth, bar. ang. *Maggy*, cap Jamieson, blé.
— pour Marseille br. hell. *Evanghelistra*, cap. And. Sklias, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Marigho*, capitaine Lichiardopoulos, blé.
de SOULINA pour Messine, br. ital. *Assunta*, cap. Giov. Amaro, blé.
de IBRAILE pour Marseille, br. hell. *Ayos Spiridon* cap. Condoriga, blé.

Banque Impériale Ottomane.

Les porteurs des titres de la Dette Générale sont invités à remettre contre récépissé à partir du samedi 1/13 juillet inclusivement, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, au bureau de la Dette Publique Djezaerli khan, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi : les coupons du semestre échu à cette date pour y être vérifiés.

Dix jours après la date de la remise des coupons, les déposants devront se présenter à la Banque Impériale pour en toucher le montant contre la restitution de leur récépissé.

A l'exception du samedi 1/13 juillet, les samedi de chaque semaine seront réservés à la vérification des semestres arriérés.

Constantinople, 10 juillet 1867.

AVIS.

La Direction de la Douane de Stamboul porte à la connaissance du public, qu'elle vient d'établir dans l'enceinte de la dite Douane, une boutique pour l'étalage et la vente des articles de marchandises reçus en nature, en payement des droits de douane.

Des étiquettes en chiffres connus portant les prix fixes de ces articles sont placées sur chacun d'eux.

La boutique sera ouverte tous les jours, le Dimanche excepté, de 5 à 9 heures à la turque.

Les ventes seront effectuées au comptant et en monnaie de bon aloi, à raison de 100 piastres la livre turque. Toutefois ces ventes n'empêcheront pas les enchères qui auront lieu, comme par le passé, régulièrement les lundis, mardis, mercredis et jeudis de chaque semaine.

Les objets exposés dans la boutique ne sont, pour la pluspart, que des échantillons d'objets de même nature déposés à l'entrepôt d'où le public pourra se les procurer.

Quant aux articles dont les échantillons ne se trouveraient pas exposés dans la boutique, les acheteurs pourront consulter le régistre d'entrepôt qui, sur leur demande, devra être présenté par le préposé chargé de la vente.

Constantinople le 29|11 Juillet 1867.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIEN DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DÉPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE mercredi 17 juillet à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du Dr PELEZ*, récompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu à *aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer … quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

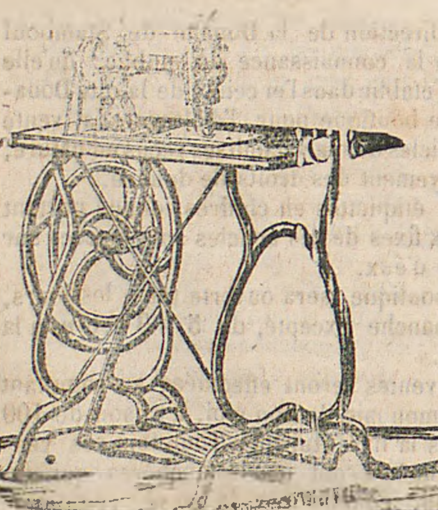

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE
A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six canettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIERES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC. 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

PILULES DE BLANCARD
A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg

EXPÉRIMENTÉES DANS LES HÔPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.

Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'iode et du fer, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre scrofuleux (*tumeurs, engorgements, humeurs froides*, etc.), genre d'affections contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la chlorose (*pâles couleurs*), la leucorrhée (*pertes blanches*), l'aménorrhée (*menstruation nulle ou difficile*), la phthisie, la syphilis constitutionnelle, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions lymphatiques, faibles ou débilitées.

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des véritables Pilules de Blancard, exiger notre cachet d'argent réactif et notre signature ci-jointe apposée au bas d'une étiquette verte. — Se défier des contrefaçons.

Blancard

Se trouvent dans toutes les Pharmacies. *Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.*

AVIS.

Les marchandises existant dans le magasin du failli Oussep Rahtdjian, ayant été vendues aux enchères publiques, le produit de la vente s'est élevé à P. 7,000 environ. — Les créanciers du failli sont donc invités à se présenter au Comité des faillites dans le délai de vingt-un jours à commencer d'aujourd'hui, à l'effet de faire vérifier leurs créances et recevoir leurs dividendes consistant en 6 P. — Ceux qui ne se présenteraient pas dans ce délai, seront considérés en dehors de la masse et leurs dividendes seront partagés entre les créanciers qui se trouveront avoir déjà vérifié leurs créances.

Juin 27, 1867. (V. S.)

AVIS.

Ler créanciers du failli Vartan, Boulanger à Scutari, ayant présenté un concordat au Comité des faillites, tous les créanciers de ce failli, notamment ceux, qui auraient des oppositions à faire contre l'acte précité, sont invités à comparaître, dans le délai de dix jours à partir d'aujourd'hui, à l'effet de produire leurs motifs d'opposition au dit Comité.

Passé ce délai, ils ne seront plus admis dans leurs oppositions.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Πωληθέντων ἐπὶ δημοπρασίᾳ τῶν πραγμάτων τοῦ πτωχεύσαντος Κισβουλετζῆ Οὐσὲπ Ῥαλτιτζιὰν συνήχθη ποσὸν ὑπόλοιπον γρόσια 7,000 ἅτινα παρακατετέθησαν εἰς τὸ Ταμεῖον τοῦ ἐμποροδικείου. Ἐκ τοῦ ποσοῦ τούτου ἀφοῦ ἀφαιρεθῶσιν τὸ ἐνοίκιον τοῦ ἐργαστηρίου καὶ ἄλλα ἔξοδα, θέλει διανεμηθῆ εἰς τοὺς δανειστὰς τοῦ πτωχεύσαντος, οἵτινες κατὰ τὸν παρ' αὐτοῦ δοθέντα ἰσολογισμὸν θέλουσι λάβει γρόσια 6 καὶ 19 παράδες ἐπὶ τοῖς ἑκατόν.

Προσκαλοῦνται οὖν διὰ τῆς δευτέρας ταύτης εἰδοποιήσεως οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος ὅπως ἐντὸς 21 ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καὶ ἀφοῦ ἀποδείξωσιν νομίμως τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, λάβωσι τὸ ἀνῆκον μερίδιόν των. Οἱ μὴ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας ἀποκλείονται τῆς ὁμάδος τῶν δανειστῶν.

7 Ῥεμπουὲλ ἐβὲλ 1284.
27 Ἰουνίου 1867.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.

[ὑπογ.] ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Παρακαταθέσαντες πρό τινος οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος ἀρτοποιοῦ Βαρτὰν ἐν Δρυσοπόλει διαμένοντος, τὸ συμβιβαστικὸν ἔγγραφον (concordat).

Προσκαλοῦνται οἱ μὴ ὑπογράψαντες αὐτὸ καὶ φέροντες ἐνστάσεις νὰ παρουσιασθῶσιν ἐντὸς ἕνδεκα ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον καὶ ἐκθέσωσιν αὐτάς· διότι μετὰ τὴν λῆξιν τῆς προθεσμίας ταύτης θέλουσιν ἐνεργηθῆ τα δέοντα· πᾶσα δὲ ἔνστασις εἶναι ἀπαράδεκτος.

Τὴν 7 Ῥεμπιοὺλ ἐβὲλ 1284
Τὴν 27 Ἰουνίου 1867.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.

ΧΑΣΑΝ.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. --Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Veruth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRÈRES Cité français e

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

HUILE DE FOIE

Exposition 1855 naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm. ROYER. r. St-Martin 225

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Eté 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jeni djami H. à la T		
6	27	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	57	2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek.
8	27	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	27	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thepapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	57	6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach*)
11	57	2	4	50	de Buyukdére, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	15	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
7	57	11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja. Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10	42	17	3	15	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos. Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	12	3	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	57	14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	42	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	27	3	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach.
11	27	3	4		de Arnaoutkeui. Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	57	3	8	30	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	27	4	9		de Yenimahalle, Buyukdére, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jeni djami H. à la T		
8	27	3	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	42	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére, Yéni-mahalle.
10	42	3	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10	12	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahalle. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	27	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtche, Beïcos, Therapia, Buyukdére,
1	57	3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Thérapia, Buyuk-dere. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	42	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdére, Yenimahalle.
4	42	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.—Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	42	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yenimahalle, Anatol-cavak, (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach.*)
5	27	3	10		pour Bechiktach, Ortak, Couroue, Arnaout. (*ret.direct au pont.—Les vendr.à 9 3/4.*)
5	27	18	10		pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdére, Yéni-mahalle
5	57	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere Yenimahalle
6	27	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	27	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
6	57	3	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*Excepté les vendr.*) (*)
5	42	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5	12	3	10	45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6	42	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tehenghelkeui, Vanikeui. (*Les vendredis touchant aussi Cabatach.*) (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

7	27	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7	57	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	57	12	30	de Yenimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Yenimahalle, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	42	3	15	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	42	8	15	de Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach
4	12	8	45	de Buyukdére. Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	12	9	45	de Yénimahalle, Buyukdére, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach. Cabatach.
6	12	10	45	de Yéni-mahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeui, Bechiktach.

Départ du Pont.

8	12	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdére, Yenimahallé.
9	12	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui. Thérapia, Buyukdére et Yénimahallé.
9	45	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdére.
10	27	3		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdére.
2	27	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdére *avec retour direct au pont.*
4	57	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére et Yénimahallé.
5	57	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdére,
6	15	10	45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui Thérapia, Buyukdére.
6	42	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
6	42	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	42	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	57	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	57	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont

H. F.		Nos	H. T.		
9	57	3	2	30	pour Proti, Halki. Prinkipo et Cartal.
4	42	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	27	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	57		10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fêtes grecques

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
7	50	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
3	12		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	57		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
8	42		1	15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.
9	57		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	42		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

2me Année. --- N° 158.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS —Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 15 Juillet.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Officielles.)

Douvres, 12 juillet.

Le Sultan est arrivé à Douvres à 11 heures 40 minutes. S. M. a été fêté en France et ici. L'accueil a été partout des plus sympathiques.

Londres, 12 juillet.

Le Sultan vient d'arriver à Londres. S. M. a été reçue à Douvres par le prince de Galles et par le duc de Cambridge qui l'ont accompagné jusqu'au palais de Buckingham. Le trajet de Douvres à Londres, ainsi que l'entrée dans cette capitale n'a été qu'une longue et brillante ovation.

(Havas.)

Londres, 12 juillet.

Le Sultan est arrivé à Londres à 2 h. 45 m. du soir avec le prince de Galles. La foule était immense et la réception a été très enthousiaste,

Le Sultan et le prince de Galles sont allés en voiture découverte au palais de Buckingham.

Londres, 13 juillet.

Le Sultan est allé aujourd'hui visiter la Reine à Windsor. Il est arrivé à midi. Il a été reçu par le prince Louis de Hesse, et le prince Arthur. S. M. a été saluée par l'artillerie. La foule était nombreuse. L'enthousiasme indescriptible.

Paris, 13 juillet.

M. Rouher a reçu la plaque de la légion d'honneur en diamants.

Londres, 13 juillet.

Le Sultan a visité la Reine Victoria a Windsor.

Cours du 13 juillet.

Paris, 13 juillet.

Consolidés Turcs.. { ouv. pas cotée. / clôt. 31 95

Londres, 13 juillet.

Consol.Turcs..... Ouv. 31 1/2 31 5/8

4 h. 30 m. soir.

Consol.Turcs..... Clôt. 31 1/2—31 3/4

Empr. Turc 1865..... 240

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le président Johnson et deux de ses ministres, MM. Seward et Ranéall, se sont rendus, le 20 juin, à bord de la frégate américaine *le Franklin*, portant le pavillon de l'amiral Farragut. Ils ont assisté à un grand dîner donné par l'amiral aux officiers de la frégate française *la Thémis* et auquel assistaient près de deux cents personnes.

(*New-York Herald.*)

Le Corps-législatif a continué la discussion du projet de loi relatif aux suppléments de crédit de l'exercice 1867.

Les articles 3, 4, 5, 6 et 7, ont été votés. La discussion sur l'article 8 continuera.

(*Mémorial diplomatique.*)

Lord Derby a expliqué, à la Chambre des lords, comment le gouvernement britannique entend la garantie collective, dans le traité relatif au Luxembourg ; s'il se produit une divergence d'opinion entre les puissances participant à la garantie, aucune d'elles n'est forcée de prendre sur soi le devoir de la faire respecter.

Lord Stanley avait hésité à prendre part à la garantie, seulement, à cause de l'interprétation qu'on pourrait lui donner, c'est le ministre prussien qui a proposé la garantie collective.

Le plénipotentiaire français a adhéré, en disant qu'il n'y avait pas une grande différence entre une garantie collective et la garantie proposée d'abord par lord Stanley.

(*Le Times.*)

La *Gazette de la Croix*, parlant du projet d'adresse élaboré par le folkesthing danois, déclare que la rétrocession d'Alsen et de Düppel est impossible. Elle insiste sur les garanties à donner à la nationalité allemande dans les territoires à céder.

L'article de la *Gazette* se termine ainsi :

« Une séparation radicale entre les éléments allemands et danois telle que la conçoit le folkesthing est une impossibilité.

« La seule pensée qu'une telle séparation soit possible est, quand on va au fond des choses, un indice non de conciliation, mais d'hostilité. »

Une dépêche particulière de Copenhague nous annonce que le folkesthing a accepté l'Adresse au roi relativement au Sleswig du Nord. (*La France.*)

La *Gazette de la Croix* annonce que les travaux de la conférence douanière se termineront cette semaine.

Le même journal confirme que les mesures d'expulsion ordonnées contre plusieurs familles du Sleswig septentrional sont provisoirement suspendues.

L'amnistie en faveur des Hongrois vient d'être officiellement communiquée aux gouvernements étrangers, avec prière de faire connaître les noms des émigrés, afin de leur notifier personnellement les conditions auxquelles la patrie leur est rouverte.

(*Pesty Hirnok.*)

La chambre des députés de Madrid a approuvé définitivement le projet de loi sur la conversion des dettes amortissables par 166 voix contre 17. (*La Epoca.*)

D'après des avis de Bombay du 9 juin, le colonel Merewether était retourné à Massouah, d'où il aurait envoyé à l'empereur Théodore un ultimatum pour la mise en liberté des prisonniers anglais retenus en Abyssinie.

(*Times.*)

De rudes coups ont frappé dans ces derniers temps la famille impériale d'Autriche. Ses adversaires les plus acharnés ne sauraient lui refuser leur compassion, en la voyant en deuil sur trois tombes à peine fermées. Le 6 juin, mourait emportée par un affreux accident la florissante archiduchesse Mathilde, fille du vainqueur de Custozza; le 19 juin, l'empereur Maximilien tombait sous des balles mexicaines; et François-Joseph recevait la nouvelle de la mort de son frère au bord de la tombe du jeune prince de Tour et Taxis, dont la veuve est une sœur de l'impératrice d'Autriche! Quelles nouvelles ombres le message funèbre va-t-il jeter dans la nuit intellectuelle de la veuve de Miramar, de l'impératrice Charlotte, princesse jadis de tant de beauté et de tant d'esprit! En vérité, celui que des coups pareils ne rempliraient pas d'une compassion muette et respectueuse, celui-là n'a point de cœur...

Notre famille royale pleure un prince parent; le régiment de dragons N° 3 perd et regrette son chef. Les regards compatissants de tous sont tournés avec douleur du côté de Mexico et de Miramar.

(*Correspondance de Berlin.*)

La *Liberté* fait les réflexions suivantes :

Il se peut que la condamnation à mort de l'empereur Maximilien et l'exécution rigoureuse de cette sentence ne soient que les représailles du décret du 3 octobre 1865, en vertu duquel ont été condamnés et exécutés Arteaga, Salazar et autres ; mais, quoi qu'il en soit, cette mort a fait de cette journée une journée funèbre.

La consternation est générale et profonde.

Il se peut que cette condamnation ne soit pas un crime, mais assurément c'est une faute.

Emile de Girardin.

Plus loin, on lit dans le même journal :

Voilà, en vérité, un événement bien malheureux et bien malencontreux. *Flavio.*

Malencontreux ! cet adjectif vaut seul un long poëme.

On lit dans le *Nouveau Fremdenblatt* :

Le voyage de Leurs Majestés à Paris ne peut être que reculé par la catastrophe arrivée au Mexique; Leurs Majestés ne seront disposées à prendre part à des fêtes, mais malgré cela le voyage n'est pas abandonné et nous apprenons au contraire qu'il est certain. Il s'y rattache une importance politique d'une trop grande portée pour que l'on puisse y renoncer. En raison même de l'événement malheureux arrivé au Mexique, les relations de l'Autriche et de la France ne peuvent que devenir plus intimes, car, nous le répétons, en présence des questions brûlantes soulevées en Europe par les vastes projets du cabinet de Saint-Pétersbourg, elles constituent la dernière garantie pour la paix de l'Europe.

La plupart des journaux se sont associés au vœu que nous exprimions dernièrement, en demandant que le *Moniteur* dégrade publiquement le traître Lopez, sur la poitrine duquel s'est égarée la croix de la Légion-d'honneur.

Tous les honnêtes gens, le *Mémorial diplomatique*, ne peuvent que partager l'indignation qu'inspire l'infâme conduite du général Lopez ; mais, avant de lui infliger la punition qu'il mérite, le gouvernement français doit posséder la preuve authentique que l'accusation portée contre lui est fondée. Une enquête va être ordonnée à ce sujet. (*La France.*)

On n'était pas sans inquiétudes, depuis les nouvelles de la Vera-Cruz annonçant la reddition de Mexico, sur le sort de M. Dano, ministre de France.

Nous apprenons que le gouvernement a reçu des dépêches d'après lesquelles M. Dano, agissant conformément aux ordres qui lui avaient été transmis, avait quitté Mexico aussitôt après la reddition de cette ville et avait fait route pour la Vera-Cruz, où il était arrivé sain et sauf.

M. Dano a dû s'embarquer aussitôt, à bord du stationnaire français le *Phlégéton*, après avoir confié la protection de nos nationaux à un pavillon étranger. (*Pays.*)

A Fiume circule une brochure dirigée contre le parti croate et contre les panslavistes. Et voici la conclusion : « Que le consul russe fuie au loin, s'il tient encore à la vie! Vive l'Autriche forte! Vive la nation magyare! Mort aux Russes ! » (*Epoque.*)

Il paraît certain que la dépouille mortelle de l'empereur Maximilien avait été réclamée par le baron de Lago, chargé d'affaires d'Autriche à Mexico, et que cette réclamation avait été chaleureusement appuyée par M. Dano, ministre de France. Juarez y a répondu par un refus formel.

Une tentative faite dans le même but par le commandant de la frégate autrichienne *Elisabeth*, conjointement avec le commandant du stationnaire des Etats-Unis à Vera-Cruz, n'a pas obtenu plus de succès.

(*Op. Nationale.*)

LE PANHELLÉNISME.

Le journal *la Grèce* consacre les trois colonnes de son bulletin du 4 juillet à une réfutation en règle des articles que nous avons publiés dans ce journal sur l'insurrection candiote, que nous avons représentée à tort, selon lui, comme une œuvre de convoitise étrangère, comme une manifestation violente du panhellénisme exploité par le panslavisme.

La polémique de notre confrère, nous nous plaisons à le reconnaître, est convenable en tout point. En conséquence, nous ne nous refusons pas à rompre une lance avec *la Grèce*, en maintenant la question sur le terrain des armes courtoises.

Le journal d'Athènes trouve étrange que nous nous moquions de la littérature crétoise. Comment pourrait-on prendre au sérieux des récits de guerre, soupçonnés d'origine hellénique?

Nous tous, hommes de la génération présente avons été nourris de l'histoire et de la littérature de l'ancienne Grèce. Nous connaissons par cœur les noms de tous les grands hommes qui ont illustré ce pays. Les chants d'Homère et les discours de Démosthènes ont enthousiasmé notre jeunesse et ouvert notre cœur à tous les sentiments héroïques. Tous, nous avons été philhellènes et nous avons applaudi aux exploits des Kolocotronis, des Kanaris et des Mavrocordato.

Hélas ! les illusions s'en vont avec les années et les rêves disparaissent devant la réalité.

On arrive en Grèce, et l'on s'étonne qu'un si petit pays ait fait tant de bruit. On vous montre une baie, grande comme la pièce d'eau des Suisses à Versailles, et l'on vous dit : Voilà Salamine.

Salamine ! c'est à peine s'il y a assez de place pour les exploits d'une bande de canards, et l'histoire nous parle d'une victoire remportée là sur les vaisseaux innombrables de Xerxès !

Et ainsi du reste.

Le scepticisme s'accroît, jusqu'au jour où l'on ne voit plus dans la massue d'Hercule que le stick d'un gandin, et, dans le fameux cheval de Troie, qu'un cheval à ressort de la fabrique de Nuremberg.

Voilà le triste résultat de l'exagération.

Boileau, en écrivant sa satyre sur la noblesse, a fait un tort incalculable à tous ceux qui recherchent des sympathies, en s'appuyant sur l'illustration de leurs ancêtres. Il a prouvé, en tous cas, qu'un cheval peut être le fils d'Alfane ou de Bayard, et n'être bon qu'à mettre à la charrue.

Nous comprenons l'ambition chez les peuples comme chez les individus ; mais encore faut-il qu'elle soit justifiée par des vertus qui ne remontent pas à 3 mille ans.

La Belgique a été fondée après la Grèce. Les deux pays ont été soumis au même régime de la liberté constitutionnelle. Franchement ! y a-t-il une conclusion, une seule, à tirer à l'avantage de la Grèce d'une comparaison entre les deux pays ?

Nous comprendrions le panhellénisme, si la situation de la péninsule était à la hauteur de son ambition; si elle était digne, à tous égards, de constituer un centre d'attraction invincible pour toutes les populations chrétiennes, par le spectacle d'une civilisation supérieure, d'un bien-être et d'une liberté dignes d'envie. Mais, dans ce cas, bien certainement, la Grèce imiterait la Belgique, et ne voudrait pas courir le risque de compromettre le fruit de ses conquêtes par des annexions périlleuses.

Quoiqu'en ait dit Napoléon III dans son discours du 14 février dernier, la grandeur d'une nation ne dépend pas du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes. La Grèce le sait bien; elle qui a tenu tête à toutes les armées de l'Asie avec une poignée d'hommes commandés par des Thémistocle et des Léonidas.

Le jour où la Grèce offrira à l'œil des touristes le Parthénon ressuscité ; où elle trouvera le moyen de faire renaître le génie des grands philosophes, des grands législateurs, des grands poëtes, des grands artistes dont les noms se recommandent à l'admiration des siècles, son influence sera aussi considérable qu'au temps de Periclès.

Alors, il n'y aura plus qu'un seul vœu à émettre pour la gloire de la Grèce. C'est, qu'elle détourne la ciguë des lèvres de Socrate et épargne aux femmes de génie les larmes d'Aspasie.

Alors nous serons tous philhellènes.

En attendant, le journal *la Grèce* nous pardonnera de ne voir dans le Panhellénisme qu'une facétie au service de l'intrigue étrangère.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

PREMIÈRE PARTIE

TARTUFE AU VILLAGE.

XXVI

— Eh bien ! je le verrai, dit-elle tout à coup, en se relevant.

Et elle marcha sur Barbassous.

— Vous allez m'attendre ici ; je vais au château.

A ces mots, Barbassous recula surpris et effrayé.

— Quoi ! vous voulez y aller ?

— Il le faut.

— Alors, je vous accompagne pour vous défendre. Car, pour se débarrasser de vous, il est capable de tout.

— Non, restez ici. Je ne cours aucun danger. L'explication sera courte, mais décisive. Barbassous consentit à obéir.

Puis, lorsqu'il vit Serverette se diriger vers le chateau, à cette heure avancée de la soirée, il la suivit de loin, anxieux et tremblant. Il craignait que Chavanet se repentît, changeât d'avis et consentît à épouser Serverette.

Depuis deux jours, en se voyant seul au monde pour protéger Serverette et réparer son malheur, Barbassous avait fait de beaux rêves. Ces rêves ne se réaliseraient-ils pas? Serverette se condamnerait-elle à passer sa vie avec Chavanet, qu'elle abhorrait, alors qu'un autre pouvait lui rendre le bonheur et le repos.

Voilà quelles réflexions se pressaient dans la tête de Barbassous.

Lorsque la jeune fille eut disparu sous la voûte du château, il s'enveloppa dans son manteau, s'accroupit sur un banc et attendit, l'œil fixé sur deux croisées éclairées qui étaient celles de la chambre de Chavanet.

XXVII

Serverette avait trouvé dans la prière des forces, mais non le repos. Son âme était agitée par des pressentiments sinistres. Elle n'avait pas confiance dans la démarche qu'elle tentait. Ne connaissait-elle pas la perversité de Chavanet.

Aussi, lorsqu'elle eut pénétré dans le château dont les murs lui rappelaient tant de souvenirs chers et douloureux, elle se repentit d'avoir tenté une démarche aussi imprudente, et fut sur le point de revenir sur ses pas. Une réflexion l'arrêta. Jusqu'à ce jour, Chavanet ne lui avait pas fait connaître à elle-même ses intentions. Aurait-elle, plus tard, le droit de se plaindre, et, à ses reproches, ne pourrait-il pas répondre :

— « Pourquoi n'êtes-vous pas venue ?

Alors, elle se décida et monta fiévreusement l'escalier, qu'éclairait une grande lanterne allumée pour la nuit.

Partout régnait un calme profond. Les domestiques étaient couchés, sauf Manette qui sommeillait dans la cuisine, accablée de lassitude.

Arrivée au premier étage, Serverette poussa une porte et se trouva dans un salon qu'elle connaissait bien. D'un côté était la chambre d'Agathe, de l'autre celle de Chavanet. Elle marcha vers celle-ci, le cœur brisé d'émotions, haletante, le corps glacé.

Là, elle s'arrêta. Puis, tout d'un coup, sans réfléchir plus longtemps, elle ouvrit et entra.

Chavanet se promenait à pas lents, les mains derrière le dos, plongé dans des réflexions profondes. A l'aspect de Serverette, il ne put retenir un cri de surprise.

— De quoi vous étonnez-vous ? répondit-elle. Ne deviez pas vous attendre à ma visite?

— Pas à cette heure, je l'avoue.

— On vient quand on peut. Plus tôt, j'aurais craint de troubler vos larmes et vos regrets ; plus tard, je ne vous aurais pas trouvé.

Et comme il secouait la tête.

— Ne cherchez pas à vous défendre, reprit-elle. Je sais que vous allez partir et je ne le saurais pas que ces préparatifs me l'apprendraient.

La chambre de Chavanet était en effet pleine de vêtements en désordre, de paquets de toutes sortes qu'attendaient trois grandes malles ouvertes.

Et bien, oui, je pars, répondit-il. J'ai déjà fait connaître mes intentions à Barbassous. Votre visite est inutile.

— Osez donc me le répéter.

Elle prononça ces mots avec tant d'énergie qu'involontairement, il baissa les yeux.

— Avez-vous oublié vos promesses?

— Quelles promesses ?

— Il le demande ! s'écria-t-elle en levant son regard vers le ciel. — Et comme il gardait le silence, en feignant une assurance qu'il n'avait pas, elle reprit : Monsieur, j'ai été victime du piége odieux que vous m'avez tendu; vous avez fait de moi votre maîtresse, votre esclave, quelque chose à vous désormais, et dont le destin est irrévocablement lié au vôtre. Après votre crime, vous avez imploré votre pardon et vous m'avez dit : Je t'épouserai, si je deviens veuf. Vous êtes veuf, épousez-moi.

— Cette fille est folle ! s'écria-t-il.

— Non, je ne suis pas folle. Voyez, je vous parle avec douceur ; je m'efforce de rester calme. Et cependant, je suis bien émue, je vous le jure.

Et accablée, elle tomba sur une chaise.

Son visage était couvert d'une mortelle pâleur.

Ses yeux rougis et cernés d'une ligne noire, ses joues amaigries révélaient à la fois ses douleurs et les fatigues de la maternité.

— Vous savez bien, continua-t-elle, que je ne suis point guidée par une pensée d'intérêt vulgaire. Vous m'avez déshonorée et vous pouvez me rendre l'honneur. Je ne vous demande pas de m'emmener avec vous. Je vous demande un nom moins pour moi que pour l'enfant que je porte et auquel vous le devez.

— Auquel je le dois, c'est à savoir.

— Vous osez m'insulter, moi, chez vous !

Pendant que Serverette parlait, Chavanet avait recouvré son sang-froid.

— Ma chère enfant, dit-il, tâchons de rester calmes l'un et l'autre. Ecoutez-moi sans colère et tâchez de me bien comprendre. Vous voulez que je vous épouse, je ne vous épouserai pas. Ne m'interrompez pas. Je ne vous épouserai pas, parce que je suis en

Voir le numéro du 13 juillet.

LE SULTAN A PARIS.

—

De toutes les visites impériales et royales, dont la liste est déjà longue, celle qui piquera le plus la curiosité et qui peut avoir les résultats les plus considérables, est assurément celle du Sultan.

C'est la première fois qu'un souverain ottoman aborde une terre chrétienne, autrement qu'un cimeterre à la main; et nous n'hésitons pas à dire que les résultats de cette visite peuvent être immenses.

Le Sultan, en effet, n'est pas seulement un souverain étranger, il est le chef d'une religion qui porte dans sa loi la haine de celle qui est professée dans l'occident de l'Europe. Il est, de plus, le souverain représentant d'une race qui s'est civilisée plusieurs fois, mais dont la civilisation n'a jamais rien eu de semblable à la nôtre ; d'une race si complétement différente et éloignée de la famille européenne, qu'on ne saurait trouver dans les siècles aucun rapprochement entre elles, et qu'il faudrait remonter jusqu'à l'histoire de Cham pour indiquer la cause de leur antagonisme.

Il était interdit au Sultan, en sa qualité de chef religieux, de quitter la terre des croyants, pour visiter le sol des infidèles. Ce détail seul prouve l'importance du voyage qu'accomplit en ce moment Abdul-Aziz, et si l'on réfléchit aux circonstances dans lesquelles se produit un événement aussi considérable, on en comprendra mieux encore la portée.

Si à diverses époques de notre histoire, et plus particulièrement sous Louis XIV, on vit se diriger vers Paris, des divers points du globe, non pas des rois, mais des ambassadeurs, que venaient faire ces envoyés extraordinaires?

Ils venaient contempler les splendeurs d'une cour et le cortége d'un potentat illustre.

Qui oserait dire qu'aujourd'hui ce but soit pour quelque chose dans les déplacements inouïs de souverains, de princes, de savants et de travailleurs de toutes les nations?

Aujourd'hui, si le Sultan quitte Constantinople, c'est pour venir contempler les merveilles du génie des peuples, et non plus celles du luxe des rois. Le successeur des califes, — ces hautains commandeurs des croyants, qui vivaient au-dessus des hommes dans un nuage de diamants, — vient en France étudier les produits de l'industrie universelle, rendant ainsi hommage à l'influence du progrès et comprenant qu'il n'y a d'autres miracles et d'autres grandeurs véritables que les grandeurs et les miracles du labeur, de la patience et du génie humain.

La visite du Sultan est donc un événement unique dans les annales du monde, et restera, dans notre pays comme dans le sien, une date mémorable. Quant aux résultats qu'elle peut avoir, nul ne saurait les indiquer encore. Mais n'est-il pas permis d'espérer deux choses.

La première, c'est qu'Abdul-Aziz, qui, — tout le monde le reconnaît, — est un homme d'une haute intelligence, rapportera dans ses Etats tout un élément d'idées jeunes et rénovatrices qui aideront à la solution de cette question difficile et complexe qu'on appelle la question d'Orient.

La seconde, c'est qu'une entente s'établira définitivement entre la France et l'Empire Ottoman. Nous entendons par là, que nous espérons voir la fin de cette antipathie de race et de civilisation, dont nous parlons plus haut ; antipathie qui n'existe plus guère chez nous, et qui n'a plus de raison d'exister nulle part, car il est puéril d'exiger chez autrui des pensées semblables aux nôtres, et la première condition pour que l'Orient et l'Occident se tendent la main, c'est qu'au lieu de s'imiter, l'un et l'autre marchent simultanément vers le bien par des chemins différents.

La France et la Turquie n'ont aucun intérêt qui les sépare. Le christianisme et l'islamisme n'ont qu'un devoir au dix-neuvième siècle, c'est de se tolérer mutuellement. Nous avons l'espoir que le voyage du Sultan aidera puissamment à cette entente si souhaitable. (*Opinion nationale.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Le Sultan aurait dit à l'Empereur Napoléon en parlant de son voyage : « C'est le Sultan qui fait une visite à l'Empereur: la Turquie à la France : et l'Islamisme à la Chrétienté. »

—

Photiadi bey, ministre de la Sublime Porte à Athènes, est arrivé hier à Constantinople par le paquebot français *Tibre*. Le même bateau a apporté pour le gouvernement une somme de 13 millions et demi de francs, première remise à compte de l'emprunt récemment conclu à Paris.

—

La grande duchesse Marie Alexandrowna, âgée de 14 ans et son frère le grand-duc Serge âgé de 11 ans sont arrivés vendredi à Buyuk-déré. Après avoir visité le Bosphore, les jeunes princes retourneront au château de Livadie en Crimée, résidence actuelle de S. M. l'Impératrice de Russie.

—

A M. le Directeur de *la Turquie*.

Monsieur,

Je vous serais très-obligé d'ouvrir les colonnes de votre journal à une petite réclamation que je désirerais adresser à l'amirauté au sujet de l'ouverture du pont de Galata qui s'effectue journellement sans souci d'interrompre la circulation des passants pendant des heures entières. Tout le monde souffre d'un usage que rien ne justifie et qui à certains moments est très-préjudiciable aux intérêts du public et du gouvernement, lui-même, car on voit parfois des estafettes porteurs de dépêches attendre pendant très-longtemps le rétablissement du passage. Cependant, rien n'empêcherait d'effectuer pendant la nuit l'introduction des navires dans l'arrière-port et de conserver pendant le jour à la circulation un débouché permanent. J'espère que vous voudrez bien transmettre à qui de droit par l'intermédiaire de votre journal cette réclamation, vous rendrez ainsi service au public dont vous avez entrepris la défense.

Agréez, etc.

Galata, 12 juillet. B. S.

—

A Monsieur le Directeur du journal *la Turquie*.

Monsieur,

Ce matin, j'ai fait distribuer, comme d'habitude, à mes abonnés, les cours de la Dette Générale. Quelques instants après, ma maison était envahie par une cinquantaine de joueurs à la Bourse.

Ne comprenant probablement pas qu'on agisse loyalement, ils m'ont accusé d'avoir falsifié, pour en faire mon profit, les cours de clôture des consolidés turcs, à Londres, de vendredi. J'ai répondu en leur montrant ma dépêche qui était d'accord avec le bulletin que j'avais envoyé à mes abonnés.

J'espérais que ces cours seraient confirmés; mais, j'ai reçu ce soir une dépêche, partie deux heures après la première et m'annonçant qu'ils sont inexacts.

Je le regrette pour les personnes à qui cette erreur a pu porter préjudice, mais l'Agence Havas n'a jamais eu la prétention d'être infaillible. Ce dont il faut qu'on se persuade, c'est que ses moyens d'information et de contrôle sont bons, puisqu'elle fournit les cours des fonds publics à tous les marchés de l'Europe, et aussi, que son intérêt, quoiqu'en pensent mes envahisseurs de ce matin, est de ne tromper personne.

J'admets que des abonnés à mes dépêches (il y en avait fort peu parmi les réclamants) viennent isolément et d'une manière polie me demander s'il n'y a pas, par hasard, d'erreurs.

Mais, ce que je ne souffrirai pas, c'est qu'une bande de gens, avec lesquels je suis heureux de n'avoir aucune relation, s'introduisent par force chez moi. Je déclare donc que j'aviserai à ce que pareille chose ne se renouvelle pas.

Dans l'espoir, M. le Directeur, que vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre estimable journal, je vous prie d'agréer, etc.

Péra, ce 13 juillet 1867.

MAURICE CHATAU,
Représentant de l'Agence Havas en l'absence de M. Brun.

—

Nous avons reçu de Paris une brochure intitulée: *Abd-ul-Aziz*. C'est un résumé succint de tous les actes politiques et d'administration accomplis sous le règne du Souverain actuel de la Turquie. Nous y trouvons par exemple une lettre adressée au Grand-Visir, Mehemmed-Emin A'ali Pacha, en date du 1er juillet 1861, qui est un véritable programme dont le libéralisme n'a rien à envier à aucun document de ce genre. La réforme de la Turquie n'aura qu'à gagner encore au voyage du Sultan. Ce qui reste à faire est facile, aujourd'hui que les questions de principe sont résolues.

—

Nous avons reçu la *Gazette médicale d'Orient*, numéros de juin et de juillet. Voici la table des matières contenues dans chaque numéro.

Numéro de juin :

I. Bulletin: Le congrès médical de Paris. *II. Mémoires originaux* : Deux cas de pustules malignes. Rapport à la Conférence sanitaire internationale. *III. Revue de la Presse* : De la médication inhalatoire. Sur une maladie du crâne, de l'os hyoïde et du péroné. Suture métallique du métacarpien du pouce, réunion complète des fragments. Noyé rappelé à la vie après deux heures de submersion. Mort à la suite de l'extraction d'une dent. *IV. Variétés* : Nécrologie, Bartholoméo Panizza. Mortalité de Constantinople pendant les mois de Mars et d'Avril. Observations météorologiques du mois d'Avril.

Numéro de juillet :

I. Bulletin. II. Mémoires originaux : 1° Notice statistique sur l'asile des aliénés *Solimanié*, à Constantinople, pour la période de 10 ans, comprise entre le 1er mars 1857 v. s. et le 28 février 1867 v. s. 2° Rapport à la conférence sanitaire internationale. *III. Société impériale de médecine* : Compte rendu des séances du 12 et 26 avril et du 10 et 24 mai. *Revue de la Presse* : Accidents provoqués par le calomel employé en colyre simultanément avec l'iodure de potassium chez une enfant atteinte de kératite diffuse. Des injections sous cutanées. *V. Variétés* : Mortalité de Constantinople du mois de mai.

—

Jeudi, la police de Constantinople a envoyé encore 50 zaptiés accompagnés d'un *bin-bachi* et d'un *teftis* à Jalova à la poursuite de la bande de Lefteri.

—

Avant-hier, au Taksim, à 10 heures du soir, dans une gargotte, des pompiers se sont pris de querelle et l'un d'eux a reçu un coup de couteau dont il a été grièvement blessé. Aucun zaptié ne s'étant trouvé sur les lieux, ce n'est qu'après une heure, que la police intervint; mais l'assassin avait eu le temps de s'enfuir.

Dans cette même gargotte il y a des querelles chaque soir, mais la police fait la sourde oreille. Tout le quartier se plaint.

—

Il y a deux jours, trois jeunes gens se promenaient pendant le jour à Asiklar-Meidan, lorsque un individu armé d'un couteau s'est élancé sur eux et a frappé mortellement un des promeneurs. Le meurtier a été arrêté. Il a avoué avoir agi par vengeance à propos d'une femme.

—

A Dolma-Baktché, près du Gaz-hané, des voleurs se sont introduits dans la maison d'un particulier et ont enlevé une trentaine de livres, des habits et quelques objets de cuisine. La police informe.

—

Mercredi dernier, une femme juive, revenant du bain et passant près de l'église arménienne catholique à Galata, fut accostée par cinq Céphaloniotes qui, après avoir menacée avec leurs couteaux lui ont arraché sa montre et sa chaîne en or et se sont enfuis. La femme a fait sa déposition à la police et deux personnes ont été arrêtées.

—

Vendredi, à Kouru-Tchesmé, deux boutiquiers se sont querellés au sujet d'un héritage. L'un d'eux reçut un coup de couteau qui lui fit une blessure assez grave. Le coupable a été arrêté.

—

L'ordre a été donné que tous les enfants turcs devront être vaccinés et que ceux qui n'auront pas un certificat du médecin ne pourront plus être admis dans les écoles.

Corps Législatif Français

Séance du 5 juillet.

—

DISCOURS DE M. LANJUINAIS

—

M. LE VICOMTE LANJUINAIS. Messieurs, j'avais demandé hier la parole au moment où M. le ministre d'Etat présentait des observations sur le sénatus-consulte du mois de mai dernier. Si j'avais pu parler hier, je me serais borné à quelques courtes observations sur ce sujet. Aujourd'hui, après les avoir présentées, je reviendrai sur les appréciations de M. le ministre d'Etat, relativement aux diverses libertés et sur la définition même de la liberté.

Sur le sénatus-consulte, je diffère complétement d'opinion avec M. le ministre. M. le ministre n'y voit aucun amoindrissement de notre prérogative. Je crois que c'est là une erreur, et c'est parce que je suis pénétré de cette conviction, qu'il y a quelques semaines j'ai demandé, de concert avec plusieurs de mes collègues, l'autorisation d'interpeller le Gouvernement à ce sujet. Je ne dirai pas, comme un honorable sénateur, que le droit d'interpellation est purement nominal ; mais j'exprimerai le regret que la Chambre n'ait pas dans cette circonstance, trouvé la question assez importante pour nous faire l'honneur d'autoriser nos interpellations. (Approbation sur quelques bancs.) Cependant nos prérogatives sont assez restreintes pour que ce soit un devoir étroit de les défendre quand il y est porté atteinte.

Ici l'atteinte est grave. D'après ce sénatus-consulte, quand vous avez voté une loi, elle n'est plus soumise seulement à la sanction de l'Empereur, à qui seule, d'après la Constitution, appartiennent la promulgation et le veto ; elle sera désormais soumise à une sorte de cour d'appel, qui peut annuler votre décision et ajourner à un temps éloigné les lois qui vous auront paru les plus nécessaires. (Bruits divers.)

Les conséquences de cette nouvelle procédure politique seront extrêmement graves. Appliquez-les pour un moment aux lois sur le droit de réunion et sur la presse, que nous discuterons dans quelques mois. Il peut arriver que le Sénat, qui auparavant n'avait à statuer que sur la question constitutionnelle, trouve telle disposition trop libérale et la repousse; et alors, comme le sénatus-consulte permet de rejeter le second examen à une session suivante, il pourra arriver que, dans l'intervalle, de nouvelles élections aient lieu, et que, par le fait du Sénat, non par le nôtre, nous ne puissions voter ces lois. Voilà comment votre prérogative a été altérée. (Approbation à la gauche de l'orateur.)

Je suis de ceux qui admettent que la Constitution est perfectible: je ne serais nullement hostile à l'établissement d'une autre Chambre égale, mais non supérieure en pouvoir à la nôtre, car je n'admets pas que les élus du suffrage universel soient soumis à un autre veto que celui de l'Empereur. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

Ce veto, la Constitution ne le donne qu'à l'Empereur. Si vous voulez changer la Constitution sur ce point, vous le pouvez, mais alors il faut vous conformer à la Constitution elle-même. Or le sénatus-consulte ne remplit pas cette condition. Je vais le montrer ; on ne peut toucher à la Constitution sans un plébiscite. Ainsi, lorsqu'il s'est agi de changer la durée ou la nature du pouvoir du chef de l'Etat, le peuple a été appelé à prononcer.

Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'il y ait danger à consulter le peuple dans les circonstances actuelles, et je maintiens qu'un plébiscite aurait dû confirmer le sénatus-consulte.

Notre Constitution se compose de deux actes originels, l'un immuable, l'autre susceptible de changements. Nos prérogatives sont régies par celui de ces deux actes qui est immuable.

Un plébiscite a donné mandat à l'Empereur de faire une constitution. Le mandataire ne peut pas seul changer les conditions de ce mandat. Or, aux termes de la constitution ainsi faite, le Corps-législatif, nommé par le suffrage universel, peut seul discuter et voter les lois. Eh bien, une part du pouvoir législatif a été donnée au Sénat par le sénatus-consulte. Un plébiscite aurait pu seul introduire une telle modification dans nos institutions.

L'Empereur lui-même a déclaré que le Sénat n'était pas une Chambre des pairs, répétant sur un autre ton les discussions de la Chambre. Le Sénat est le dépositaire du pacte fondamental.

Voilà la mission du Sénat ! elle n'a rien de législatif. On a donné au Sénat, la puissance législative, soit-il, mais il fallait régulariser cette innovation par un plébiscite. Voilà tout ce que je veux, dire sur ce point.

Je passe maintenant à un autre ordre de questions. La définition de la liberté a été le sujet de débats très-animés dans la séance d'hier. Mes honorables collègues MM. Picard et Jules Simon ont donné la leur, M. le ministre d'Etat a donné la sienne : la définition du Gouvernement, c'est toujours la tolérance et jamais la liberté. (Approbation sur quelques bancs.)

Pour nous, la liberté, c'est la justice ; pour nous, la liberté et la justice sont sœurs. Pour nous, la liberté, c'est le droit, non-seulement pour les citoyens entre eux, mais contre les fonctionnaires publics qui doivent obéir à la loi, et qui, aujourd'hui, ont acquis le droit de violer toutes les lois avec la certitude de l'impunité. (Exclamations.)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER Je ne peux pas croire que vos expressions n'aient pas dépassé votre pensée, quand vous venez dire que les fonctionnaires publics violaient sciemment toutes les lois. C'est là une pensée qu'il est impossible d'exprimer à cette tribune (C'est évident ! — Très-bien !)

PLUSIEURS VOIX. Ils le peuvent.

M. EUGÈNE PELLETAN. Et les saisies administratives?

UNE VOIX. C'est de la calomnie !

M. EUGÈNE PELLETAN C'est la vérité ! (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Laissez M. Lanjuinais expliquer sa pensée.

M. LE VICOMTE LANJUINAIS. J'ai peut-être exprimé trop directement (Bruit) une pensée qui résulte d'un système politique constaté par des actes politiques que je vais citer.

Je commence par un fait matériel qui prouve à quel point est vrai ce que j'ai dis, trop directement peut-être. (Nouveau bruit.)

Aux élections dernières, un candidat dans le département, de Seine-et-Oise, M Lefèvre-Pontalis, a été injurié de la manière la plus grossière par un maire président d'une section électorale. Ce maire avait dit publiquement que M. Lefèvre-Pontalis « était un lâche, une ganache, un fainéant, et qu'il avait été chassé du conseil d'Etat » C'était là une calomnie ignoble, mais utile : c'était une manœuvre électorale. (Bruit.)

M. EUGÈNE PELLETAN. La liberté de diffamation pour les maires, l'acceptez-vous ?

M. LE VICOMTE LANJUINAIS. M. Lefèvre-Pontalis s'adressa au tribunal. Le tribunal se déclara incompétent. L'affaire fut portée devant le conseil d'Etat Le conseil d'Etat rendit un arrêt déclarant que «si regrettables que fussent les imputations inexactes » dont se plaignait M. Lefèvre-Pontalis, il n'y avait pas dans les circonstances de motifs suffisants pour autoriser des poursuites contre le maire. Ainsi le conseil d'Etat reconnaissait qu'il y avait eu calomnie abominable et il décidait que le maire coupable continuerait à exercer ses fonctions. (Interruptions.)

UNE VOIX. Le conseil d'Etat est un tribunal.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Si, de part et d'autre, on échange des interruptions, il ne restera pas de place pour les paroles de l'orateur. (On rit.) Ne passionnez pas le débat.

M. LE VICOMTE LANJUINAIS. Le terrain sur lequel je suis placé est brûlant, je le sais ; c'est celui du droit qui n'est pas respecté. Je demande la réforme de la direction du Gouvernement, qui a amené un état de choses inconnu jusqu'ici dans notre pays.

Voici un autre acte qui constitue une violation évidente de la loi, et qui cependant est accepté par tout le monde, par le Sénat, par le tribunaux, par le conseil d'Etat: une circulaire ministérielle est admise et appliquée comme une loi.

Je veux parler de la célèbre circulaire de M. de Persigny, qui établit le droit de saisie administrative, lequel n'est pas autre chose que le droit de voies de fait contre la propriété, le droit de confiscation. M. de Persigny n'est pas juris consulte ; il avait commencé sa carrière dans l'armée, et il connaît mieux les consignes que les lois. Ce n'est donc pas à lui que mes reproches s'adressent, c'est au Gouvernement, qui, depuis six ans, applique cette circulaire et fait prédominer l'action administrative sur la loi. (Très-bien ! très-bien ! à la gauche de l'orateur.)

La circulaire de M. de Persigny crée le droit de saisie administrative, elle déclare que les exilés n'ont aucun droit en France. Je ne me fais pas le défenseur des exilés, mon devoir politique m'a obligé autrefois à les combattre ; mais je demande qu'on n'exagère pas contre eux les lois, déjà si dures par elles-mêmes, qui leur interdisent le territoire de la France. *Res sacra miser*. M. de Persigny l'a oublié.

Comment se fait-il qu'un acte si irrégulier subsiste depuis six ans sans que le corps qui est chargé spécialement de faire respecter la Constitution soit intervenu, sans que le Gouvernement ait fait cesser l'abus?

Voilà ce qui me fait dire que dans la définition de la liberté, je ne suis pas d'accord avec M. le ministre d'Etat. La liberté pour moi, je le répète, c'est le droit ! La liberté, c'est la loi. Elle a pour conséquence le droit pour tout citoyen d'invoquer la garantie de la loi.

Il n'y a qu'en France qu'il existe un article 75 de la Constitution de l'an 8.

Nos voisins les Belges l'ont fait disparaître de leur code après 1830 ; ils ont établi cette règle, qu'il n'y aurait pas de juridiction administrative et que les tribunaux jugeraient non-seulement tous les litiges entre citoyens, mais les litiges entre les citoyens et les fonctionnaires accusés de violation de la loi.

En est-il résulté un danger ? J'ai pris des informations Savez-vous combien depuis trente ans il y a eu de fonctionnaires poursuivis ? Dans l'arrondissement de Bruxelles, il n'y en a eu qu'un seul. C'était le bourgmestre même de cette ville, qui, poursuivi pour un acte irrégulier, fut condamné à 500 francs de dommages et intérêts.

La marche du Gouvernement en a-t-elle été troublée en Belgique? Non ! seulement dans ce pays les citoyens sont sûrs du respect de leur personne, de leur domicile et de leurs propriétés. (Nouvelles marques d'approbation.)

La saisie judiciaire est nettement définie et délimitée ; la saisie administrative ne l'est pas. C'est une main-mise matérielle, une voie de fait contre la propriété. Et voilà l'acte que laissent subsister chez nous, en l'exécutant eux-mêmes, ceux dont le devoir est de veiller au respect de tous les droits ! J'espère qu'il disparaîtra de la collection de nos lois.

Mais ce n'est pas le seul cas où les citoyens soient

---

deuil, parce que j'ai le cœur rempli de celle que j'ai perdue, et...

Serverette l'arrêta.

— Trêve de grimaces, répondit-elle. Epargnez-vous de me faire entendre des regrets auxquels je ne crois pas. Celle que vous avez perdue, vous l'avez trompée, en m'obligeant à devenir votre complice. N'ajoutez pas à votre faute une faute nouvelle, en oubliant des serments que j'ai le droit de vous rappeller et que je vous somme de tenir.

Chavanet leva les épaules.

— Vous parlez comme un huissier, ma belle. Mais, je ne vous dois rien. J'ai dit à Barbassous mon sentiment à votre égard. Epousez-le.

Serverrette indignée se leva, et marchant vers Chavanet :

— C'est donc vrai, s'écria-t-elle. Vous aviez donc préparé cet infâme plan de me déshonorer une fois de plus en me jetant dans les bras d'une autre. Et vous avez pu croire que j'accepterais cet odieux compromis. Comment donc me jugez-vous?

— Vous vous emportez, vous me questionnez sans cesse. Nous ne nous entendrons jamais. Je vous répète qu'il m'est impossible de vous épouser. Mais, en vous donnant un mari, je vous rends l'honneur. Pourquoi seriez-vous ma femme! Vous ne m'aimez pas, vous ne m'avez jamais aimé.

— A qui la faute?

— Peu importe. Je ne recherche pas les causes de ce qui est, je le constate. Vous épouser, ce serait faire mon malheur et le vôtre. Que vous ayez conçu cet espoir, je le comprends. Je suis riche...

Serverette ne pouvait en croire ses oreilles. Certes, elle n'avait jamais cru qu'il y eût chez cet homme quelque générosité. L'expérience cruelle dont elle était victime, les révélations de Barbassous ne pouvaient lui laisser aucun doute à cet égard. Mais il est des vérités auxquelles on ne peut croire si on n'en a soi-même apprécié l'horreur.

Longtemps elle s'était flattée de l'espoir qu'elle réveillerait dans ce cœur misérable une émotion salutaire ; que le sentiment de la paternité cher à l'homme ramènerait Chavanet aux sentiments de la justice et du devoir.

En l'entendant parler avsc ce cynisme révoltant, elle se demandait comment, pendant quinze ans, madame Agathe avait pu se tromper à ce point d'accorder son affection et sa confiance à un être aussi bas et ausssi vil ; comment l'abbé Peretty s'était laissé aveugler jusqu'à pouvoir croire que Chavanet portait quelque noblesse dans l'âme.

Elle voulut cependant tenter un dernier effort.

— Vous me dites, reprit-elle, des choses horribles, qu'assurément vous ne pensez pas et dont vous vous repentirez tout à l'heure. Revenez à vous. Si ce n'est pas pour moi, à qui vous devez cependant une éclatante réparation, que ce soit au moins pour l'enfant. Il n'est pas coupable, lui. Il n'a pu vous déplaire avant de naître. Ayez pitié de lui. Je ne veux ni votre fortune ni votre nom pour moi. C'est pour lui que je parle.

— Je vous ai dit que ce que vous me demandez ne peut vous être accordé.

— Ah ! s'écria-t-elle, je me révolte, enfin! Ce que vous me refusez, je l'exige. Je sais quel triste sort je me prépare auprès de vous. Je sais que vous vous vengerez sur moi de l'obligation que je vous impose. Mais il le faut, et je me sacrifie. — Tenez, ajouta-t-elle d'une voix plus douce, je ne sais si jamais je pourrais vous aimer, mais, certainement, si vous réparez votre faute, j'arriverai à vous estimer. Je ferai mes efforts pour vous rendre la vie agréable et douce. Vous resterez libre ; mais qu'au moins notre enfant ait un nom et du pain.

— Qu'à cela ne tienne. Lorsque vous serez accouchée, je le prendrai, je m'en chargerai.

— Etes-vous fou ? Est-ce qu'une mère se sépare ainsi de son enfant ?

— Vous voyez bien que vous en parlez autant pour vous que pour lui. Tenez, croyez-moi, brisons là. Vous n'avez rien à faire ici. Je ne vous dois rien. Cependant, si vous consentez à épouser Barbassous...

— Jamais.

— Eh bien, venez ici. Je vous le répète, vous ne manquerez de rien. Plus tard...

— Oh ! c'est infâme, murmura-t-elle, vous avez troublé la paix de ma vie ; vous m'avez arraché à la plus chère des amies et, peut-être, avez-vous ainsi hâté sa mort. Vous avez brisé les liens qui m'unissaient à ma famille. Je n'ai plus personne au monde pour me protéger. Et vous m'abandonnez! vous! vous! qui devriez-vous traîner à mes pieds pour me faire oublier le mal dont vous êtes l'auteur et dont je suis la victime !

Chavanet garda le silence. Ce n'était pas l'émotion qui clouait ses lèvres. Non ! mais il cherchait les moyens de se débarasser de cette femme.

— Votre conduite ne vous portera pas bonheur, continua Serverette.

Et comme il ne répondait pas :

— Une dernière fois, je fais appel à votre cœur.

— Adressez-vous à Barbassous, s'écria Chavanet. Cette proposition vous fait horreur. Mais qui me dit qu'il n'est pas votre amant ?

Ce soupçon infâme, il l'avait exprimé déjà devant Barbassous. Cette fois c'en était trop : Serverette n'y tint plus.

— Prenez garde ! s'écria-t-elle, me vengerai !

Il ne parut pas s'émouvoir de cette menace.

— J'aime mieux vous voir ainsi, dit-il ; cela me met à l'aise. Vous menacez, je n'ai plus de ménagements à garder. Sortez d'ici, mademoiselle. Je ne vous connais pas. Sortez, ou j'appelle.

— Eh bien ! appelez, s'écria Serverette ; appelez, si vous l'osez ! mais je ne sortirai pas. Qu'on vienne, et je parlerai, je révélerai quel homme vous êtes.

Chavanet la menaça.

— Je vous ai dit de sortir.

Et en prononçant ces mots, comme elle n'obéissait pas, il la saisit brutalement par le bras, la traina hors de la chambre, traversa les salons, descendit l'escalier en la tenant toujours ainsi et, la poussant dans la cour, il lui dit :

— Maintenant, si vous criez, si vous ne partez pas, je vous fais arrêter. Et nous verrons si une péronnelle comme vous aura le droit de venir troubler le repos des honnêtes gens.

En même temps, il ferma brusquement la porte et disparut.

Tout cela s'était passé si rapidement que Serverette se trouva tout à coup exposée à l'air froid de la nuit, sans avoir conscience des événements qui venaient de s'accomplir.

Elle ne pouvait y croire.

Tant de froide brutalité, tant d'ignominie lui semblaient impossibles, au moment même où elle en était victime.

Enfin, elle reprit connaissance, se rappela comprit tout et fondit en larmes, adossée contre cette porte fermée sur elle comme sur une bohémienne.

Elle éprouvait encore plus de colère que de douleur.

(*Sera continué*).

atteints dans leurs droits, dans le respect dû à leurs personnes, dans leurs propriétés, dans leurs domiciles. Le conseil d'Etat, par deux décisions, en date l'une de 1866 et l'autre de 1867, a établi que tout fonctionnaire qui a reçu un ordre de son supérieur hiérarchique a le droit de l'exécuter sans encourir aucune responsabilité.

Voilà ce qui est nouveau.

L'une de ces décisions est intervenue dans une affaire qui intéressait un exilé et avec lui un autre citoyen. Un de nos collègues, en discutant le budget du ministère de l'intérieur, vous racontera peut-être qu'un fait semblable lui est arrivé. Un autre fait du même genre est personnel à M. le duc de Broglie.

La première des décisions dont je parle a été rendue à propos de la saisie administrative de l'*Histoire des Princes de la maison de Condé*. Les considérants portent que le sieur Boittelle a fait procéder à la saisie, en sa qualité de préfet de police, qu'il a agi en vertu des ordres du ministre de l'intérieur, son supérieur hiérarchique...

Ainsi, le conseil d'Etat ne se demande pas si un droit a été violé, si la loi est en souffrance, mais seulement s'il y a eu un ordre donné par un supérieur. (Approbation sur quelques bancs.)

(A suivre.)

VARIÉTÉS.

Deux Czars à Paris.

Souvenirs Historiques.

II.

LE GRAND-DUC DE RUSSIE (plus tard) l'empereur Paul (Ier).

(1782).

M. le comte du Nord fut présenté à Leurs Majestés et à la famille royale, accompagné de M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, et de son ambassadeur, le prince Bariatinski, par MM. de Sequeville, secrétaire du roi à la conduite des ambassadeurs, et M. de Lalive, introducteur. Le roi reçut son hôte debout dans son grand cabinet, et accueillit ses compliments avec la bienveillance un peu gauche de sa timidité. Le grand-duc se montra plus à son avantage et produisit la meilleure impression par sa dignité, son tact et son à-propos; il présenta au roi deux lettres: l'une de Naples, l'autre de Parme, que lui écrivaient ses beaux-frères. Après cette première entrevue, un peu froide comme toujours, en dépit d'une mutuelle bonne volonté et d'une réciproque sympathie, le grand-duc se fit conduire auprès du premier dauphin (celui qui devait mourir en juin 1789, et échapper ainsi au martyre de la royauté) l'embrassa et l'admira beaucoup, et témoigna auprès de sa gouvernante, la princesse de Guéménée, de son désir de faire de ces premières relations un bon augure pour celles de l'avenir.

Pendant ce temps, la comtesse de Vergennes, femme du ministre des affaires étrangères (cette belle Grecque qu'il avait épousée durant son ambassade à Constantinople), conduisait la comtesse du Nord chez la reine et les princesses de la famille royale. Entre ces deux femmes, si bien faites pour se comprendre, l'élan cordial rompit bien vite les glaces officielles, et elles se quittèrent comme des amies qui viennent de se retrouver, enchantées l'une de l'autre.

Cette visite de devoir et d'étiquette accomplie, les deux augustes hôtes de Versailles se retrouvèrent dans les appartements qui leur avaient été préparés pour se reposer, et recevoir à leur tour les hommages de la cour, parmi lesquels ceux du vieux et chevaleresque maréchal de Biron, accompagné des officiers des gardes françaises qu'il commandait, furent particulièrement distingués.

Le grand-duc et la grande-duchesse dînèrent avec le roi, la reine et la famille royale au grand couvert des grands cabinets, et, après ce repas gala, on passa chez la reine, où toute la cour se trouva réunie pour un grand concert dans le salon de la Paix. Le château était illuminé *a giorno*. Mille lustres et un nombre infini de girandoles donnaient à la fête un éclat féérique, dont la magnificence des costumes et des toilettes, les parfums des fleurs partout répandues, et les accords d'un des plus délicieux orchestres de l'Europe, redoublaient l'illusion enivrante et enchanteresse. Marie-Antoinette eut là, par la majesté, la grâce, le goût, la bonté, l'enjouement, un de ces triomphes auxquels elle était habituée et que partagea la grande-duchesse, d'une beauté moins expressive, d'une démarche moins aérienne, d'un sourire moins fascinateur, mais d'une gravité douce, d'une dignité modeste, d'une esprit solide, d'un bon sens aimable qui lui concilièrent tous les suffrages. L'une attirait, l'autre retenait; l'une avait le charme qu'on admire, l'autre l'attrait moins vif qui résiste plus longtemps. Après ce concert splendide où Legros, de l'Opéra, et la célèbre Mme Mara furent couverts d'applaudissements mérités le grand-duc et la grande-duchesse rentrèrent à Paris, se réservant, après l'intervalle de repos nécessaire à la fatigue de tant de merveilles, d'en rendre à l'impératrice un compte détaillé et sincèrement enthousiaste.

Le 22 mai, la comtesse du Nord reçut la visite des bouquetières du pont Neuf, qui venaient à elle avec un beau visage empourpré par l'émotion, de beaux habits endimanchés et un beau compliment, chef-d'œuvre de quelque bel esprit réduit à travailler pour ces clientes peu lettrées, mais surtout avec de belles fleurs qui firent passer tout le reste, dont la princesse se montra ravie et dont elle reconnut gracieusement et généreusement le présent.

Enfin, le 6 juin, eut lieu la dernière et la plus réussie, la plus marquée au coin de son goût original, des fêtes offertes par la reine à ses hôtes, dans son Petit-Trianon. Mme d'Oberkirch n'a eu garde de négliger les détails de cette journée célèbre, dont elle ne voulut rien perdre, et dont elle eut les prémices, en précédant le comte et la comtesse du Nord à Versailles. Sa relation s'ouvre par ce croquis, tout chaud du soleil souriant et tout humide de la rosée parfumée, d'une promenade matinale de mai au séjour favori de Marie Antoinette.

« Enfin, le matin de bonne heure, visite au petit Trianon de la Reine. Mon Dieu! la charmante promenade! Que ces bosquets, parfumés de lilas, peuples de rossignols, étaient délicieux! Il faisait un temps magnifique, l'air était plein de vapeurs embaumées, des papillons étalaient leurs ailes d'or aux rayons de ce soleil printanier. Je n'ai, de ma vie, passé de moments plus enchanteurs que les trois heures employées à visiter cette retraite. La Reine y restait la plus grande partie de la belle saison, et je le comprends à merveille.

« Bien que le château ne soit pas grand, il est admirablement distribué et peut contenir beaucoup de monde. Les jardins sont délicieux, surtout la partie anglaise, que la Reine venait de faire arranger. Rien n'y manquait: les ruines, les chemins contournés, les nappes d'eau, les cascades, les montagnes, les temples, les statues, enfin tout ce qui peut rendre les aspects très-variés et très-agréables. La partie française est dans le genre de Le Nôtre et des quinconces de Versailles. Au bout on trouve une mignonne salle de spectacle, où la Reine aime à jouer elle-même la comédie avec M. le comte d'Artois et des amis intimes. »

L'étroit théâtre et le château sans logement du Petit-Trianon ne pouvaient se prêter qu'à un coin, qu'à un épisode des fêtes données par la reine au comte et à la comtesse du Nord. C'est le 6 juin 1782, à la suite de représentations à l'Opéra, au nouveau Théâtre-Français, enfin au théâtre de la cour à Versailles, et avant le grand bal paré (un éblouissement), qu'eut lieu le petit gala intime de Trianon (une intmité de trois cents couverts), comédie, souper et illumination, comme dit flegmatiquement le *Journal de Louis XVI*.

Un petit détail de toilette en passant, une touche de couleur locale:

« 6 juin. — Mademoiselle Schneider vint me réveiller dès six heures du matin. Je devais me faire coiffer et mettre un grand habit pour aller à Versailles. La reine donnait la Comédie à Trianon. Ces toilettes de cour sont éternelles, et le chemin de Paris à Versailles bien fatigant, lorsque l'on crait surtout de chiffonner ses jupes et ses falbalas. J'essayai pour la première fois une chose fort à la mode, mais assez gênante: des petites bouteilles plates et courbées dans la forme de la tête, contenant un peu d'eau pour y tremper la queue des fleurs naturelles et les entretenir fraîches dans la coiffure. Cela ne réussissait pas toujours; mais lorsqu'on en venait à bout, c'était charmant, Le printemps sur la tête au millieu de la neige poudrée produisait un effet sans pareil. »

On donna sur cette petite scène de Trianon, où les feux de la rampe, des lustres, des girandoles, répercutés par une sorte de décoration de cristaux diamants, faisaient nager acteurs et spectateurs dans une sorte d'éblouissant rayonnement, *Zémire et Azor*, de Grétry, puis *la Jeune Française au sérail*, ballet d'action du sieur Gardel aîné, maître des ballets de la reine. Après cela, souper de trois tables de cent convives chacune; enfin promenade dans le parc, illuminé de façon à combiner tous les raffinements de l'art de l'optique, à donner toutes les voluptés de la lumière. Le cortége royal y semblait marcher dans tous les étincellements de l'Olympe descendu sur la terre. On ne pouvait regarder en face la grande-duchesse, sur la tête de laquelle se balançait, mû par un ressor caché, en battant des ailes au dessus d'une rose, un petit oiseau de pierreries.

L'éclat de cette nuit fantastique fut troublé par un accident de mauvais augure, qui passa inaperçu pour la plupart des invités, mais n'en empoisonna que plus profondément la joie de la reine assombrie soudain par une sorte de pressentiment prophétique et assaillie, au milieu de tout ce rayonnement de sa puissance et de sa beauté, par le nuage avant-coureur des disgrâces de l'avenir. Au moment où elle traversait pompeusement les jardins, elle aperçut, la couvrant d'un regard de curiosité sinistre et d'ironique indiscrétion, cet ambitieux éconduit, ce courtisan rebuté, prochain instrument de cette intrigue de scandale et de fatalité qu'on appelle le procès du collier. La Reine, par deux fois, rencontra, se rangeant mystérieusement, sur son passage, caché sous une redingote, dont ses bas rouges trahissaient le déguisement, le cardinal de Rohan, qui, pour se venger d'une exclusion humiliante, avait, pénétrant à prix d'or dans la loge du concierge et trompant la surveillace inquiète de son complice, témérairement franchi l'enceinte de sa consigne et bravait presque ouvertement le *veto* éludé, regardant marcher parmi les fleurs et les flambeaux la future victime de la royauté.

« Sa Majesté fut vivement offensée de cette hardiesse, et ordonna, dès le lendemain, le renvoi de son concierge; on fut généralement révolté de la déloyauté du cardinal envers ce malheureux homme, et peiné de la perte qu'il faisait de sa place. Touchée de l'infortune d'un père de famille, ce fut moi qui obtint sa grâce; je me suis reproché depuis ce moment de sensibilité qui me fit agir. Le concierge de Trianon renvoyé avec éclat, l'humiliation qui en serait rejaillie sur le cardinal, en faisant connaître plus publiquement encore les préventions de la Reine contre lui, eût probablement empêché la honteuse et trop célèbre intrigue du collier. Sans la manière astucieuse dont le cardinal s'était introduit dans les jardins de Trianon, sans l'air de mystère qu'il avait affecté toutes les fois que la Reine l'y avait rencontré, il n'aurait pu se dire trompé par aucun intermédiaire entre la Reine et lui... »

Le 7 juin, la comtesse du Nord alla à l'Opéra entendre de nouveau *Thésée*, de Gossec, joué par Legros et Mlle Duplan, et y applaudit les plus beaux morceaux, notamment le chœur des démons.

Le 8, visite au palais et au jardin du Luxembourg, et au jardin du Roi, où M. Doubenton fut émerveillé des connaissances du grand-duc. Ce prince reçut, à cette occasion, les vers suivants, où la flatterie est enveloppée d'une forme heureuse et de bon goût:

Pierre, que l'univers a surnommé le Grand,
Parmi nous autrefois voyagea pour s'instruire;
Les leçons qu'il reçut, Europe, il te les rend
Dans l'héritier de son empire.

Le soir, grand bal paré à Versailles chez la reine, et, pour s'y rendre, voyage en quelque sorte triomphal dans les carrosses illuminés, où les femmes de la cour déployaient, au grand étonnement de la grande-duchesse et à l'admiration du grand duc, les ressources de leur faiblesse herculéenne, que la fatigue d'une telle route ne semblait pas même effleurer, et leur art de se tenir en équilibre, toutes vêtues et coiffées, dans les voitures de gala, couvrant les maris au supplice, étouffant sous les plis de leurs jupes, d'une neige odorante de poudre tombant de leur tête empanachée.

« Le bal était admirable, il y avait une profusion de lustres, de girandoles, de bougies. Les salons que tout le monde connaît étaient étincelants, surtout la galerie. Toute la cour était habillée de sa plus grande parure; les femmes qui dansaient étaient en domino de satin blanc, avec un petit panier et de petites queues. Le comte et la comtesse du Nord y furent très-remarqués comme à l'ordinaire: l'un par son aisance et son esprit d'à-propres, l'autre par sa grâce et sa beauté. La toilette de la princesse était magnifique. Elle avait les célèbres calcédoines dont on a tant parlé, les plus belles qui fussent en Europe. La reine ne pouvait se lasser de les admirer, et les princesses venaient, à tour de rôle, pour tâcher de les voir de plus près, tant elles éblouissaient de loin.

« M. le comte du Nord eut un de ces mots justement appliqués, qui lui ont fait tant d'honneur pendant son séjour à Paris. La foule, curieuse de le voir, se portait du côté où il était avec le Roi, pendant qu'ils se dirigeaient vers la place où ils allaient s'asseoir, et le Roi se plaignit de ce qu'on le pressait beaucoup. Le comte du Nord s'éloigna aussitôt, comme tout le monde, en disant: « Sire, pardonnez-moi, je suis devenu tellement Français que je crois *comme eux* ne pas pouvoir m'approcher trop près de Votre Majesté. »

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 12	Juillet	57 07
Clôture	du 12	Juillet	57 02

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille 6 juillet.

Les nombreux arrivages qui ont eu lieu en *blés* ont donné à notre marché une animation qui a succédé au calme qui vous signalait ma dépêche du 2; il y a même eu une hausse de 1 fr. à 1 fr 50 cent sur les cours précédents, depuis les 3 ou 4 derniers jours de cette semaine, mais on ne pense pas que cette activité soit durable. Voici les cours pratiques:

Enos	123|119	31 fr. 50.
Burgas	127|123	33 75.
Azoff dur.	130|126	38.
Berdianska	128|124	39.
Id	129|125	40.
Tirka de Galatz	127|123	36.
Pologne	127|123	38.
Id.	128|124	38 50 à 39.
Marianopoli	128|124	37 25.
Id.	125|121	36.
Danube	127|123	31 50 à 33.
Id.	126|122	31 à 32.

Il y a eu aussi quelque entreprise sur les *Graines Oléagineuses*, par suite des cours plus fermes des huiles de graines: Colza d'Odessa 31 fr. 50. lin du Danube 38 fr. de Russie 37 fr 50 Ravisons de Russie 21 fr. 62 1/2 à 21 fr 90. Cette bonne situation se maintiendra encore quelque temps.

Sur les *Cotons* par contre il y a calme complet de même que sur les grands marchés du Nord et de l'Angleterre, on côte cependant le Salonique indigène 107 fr. 80 Trébisonde 83 fr. Bengale 90 fr. Disponibles le 50 kil.

Quant aux *soies*, le calme est encore plus soutenu: le stock est presque nul et la demande fort rare par suite du prix de revient qui est très cher pour les provenances du Levant surtout: on côte filature Syrie de 103 à 107. Bengale 66 fr. Cocons Nouka 13 fr. 50. Volo 26 fr. on attend du Levant les prochains arrivages de la nouvelle récolte.

Et quant aux *laines*, même situation dans les prix, quoique les transactions aient été plus animées que les semaines précédentes, on a fait 400 balles Perse et Syrie de 73 fr. 50 à 82 fr 50. 25 balles Patras, bonne à 70 fr. 350 balles Kassaplachi fine à 133 fr. deuxième à 103 fr..

Il y a eu quelque hausse sur les *Suifs* 100,000 kil. de Russie ont été livrés à 108 fr.

Les *Peaux* de chèvre du Levant continuent à être peu demandées. Nous avons un millier de balles sur place. Constantinople 25 fr.

Quant aux peaux de moutons elle sont sans affaires.

Calme aussi sur les *métaux*.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 5 juillet.

Céréales. — Les farines de consommation, quoique peu demandées par la boulangerie, sont en hausse sur les prix de la fin de la semaine dernière. Il faut voir aujourd'hui les farines de choix à 74 fr., les farines supérieures à 73 fr., les premières marques à 72, et les autres provenances de 70 à 71 le sac de 157 kil, net, hors ville.

Les affaires sont fort calmes; voici les cours commerciaux:

Six marques, disponibles et courant du mois 73, 25; août, 72 25; quatre derniers mois 67 à 67 25; le sac de 157 kil. net.

Type Paris, disponibles et courant du mois, 44 25; août, 44 25; quatre derniers mois, 41 50, le sac de 101 kil., brut pour net.

Cours officiel: Six marques, 73, 25, le sac de 157 kil. net.

Type. Paris, 44, 50, le sac de 101 kil. brut pour net.

Blés de choix, 43 à 44 50; bons blés, 41 50 à 42 50; ordinaires, 36 50 à 39 50.

Sur le marché de Bordeaux, les vendeurs élèvent fort leurs prétentions sur les blés, et l'on fait les sortes ordinaires aux environs de 23 fr. 50. Les minotiers demandent 24 fr pour les belles marques des farines de Nérac. En somme, les cours varient de 22 à 24 fr. les 50 kil.

Huiles et graines. — Cours officiel, les 100 kil. hors barrière (entrée 27 50). Huiles: Colza, disponible en tons fûts, 97; en tonnes, 98 50; épurée en tonnes 106 50. Lin en fûts, 105; en tonnes, 106 50,

Cours commercial: Colza, disponible et courant du mois, 97; août, 97; 4 derniers mois, 98 50; 4 premiers, 99. Lin, brute, disponible en tons fûts de toute provenance, 105, courant du mois 104; août, 103, 4 derniers mois, 100.

Graines, l'hectolitre: Colza, 22 à 24 50; œillette, 44 à 46; cameline, 16 à 19; chanvre, 14; lin, graines indigènes, 26 à 29; graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux, les 100 kil.: Colza, 15 75 à 16 75; œillette, 18 à 18 50; cameline, 15 à 15 50; chanvre, 13 à 14; lin: graines indigènes, 28 à 28 50; graines étrangères, 26 à 27.

Sucres. — Sucre brut indigène, 57, le tout aux 100 kil., entrepôt de Paris.

Cours commerciaux. Sucres bruts indigènes, disponibles et courant du mois, 57; août, 57; 4 mois d'octobre, 57 50; les 100 kil., type nº 12, au droit de 42 fr.

Au Havre, Antilles, de fr. 48 à 55 50, suivant qualité; Havane, 51 entrepôt.

A Nantes, divers achats de chargements Havane à des conditions qu'on ne fait pas connaître; Réunion, type nº 12, 52 25 les 50 kil.

Cafés. — Au Havre, Rio, à 60 50 les 50 kil.; Haïti, 69; Saint-Marc, 86; Gonaïve, 83; Cap, 74.

A Bordeaux, Ceylan, fr. 151.

Métaux et charbons. — La tenue du marché belge reste la même, le stock important et les prix sans fermeté dans les bassin de Charleroi et du Centre. A Liége, il règne une certaine activité dans les expéditions, qui a permis aux prix de se maintenir avec une légère tendance à la hausse; cependant rien n'est moins certain que de voir se produire un mouvement dans ce sens.

Les quelques affaires qui se sont traitées la semaine dernière n'ont apporté aucun changement à la situation du marché sidérurgique. Tout est en effet reste calme depuis ce petit mouvement que de certains ont pris pour le commencement de la reprise. Loin de s'améliorer, il semble, au contraire, que l'état du marché sidérurgique est plus alarmant que jamais, les prix sont fort maintenus et la tendance générale est plutôt à la baisse.

En Angleterre, la plupart des commandes de rails récemment faites sont allées au pays de Galles, qui se trouve placé dans une situation très-favorable pour lutter avantageusement contre les autres districts, ayant le charbon à bas prix, et les salaires à un taux inférieur à celui de ses compétiteurs. La fabrication des fers d'une nature exceptionnelle nécessités pour la construction des navires a vu se manifester une légère reprise, insuffisante cependant à maintenir en pleine activité les usines où se fabriquent les plaques de blindage et les autres ajustages. La demande de fers en barres est peu active pour le moment. On cite des usines du Nord de l'Angleterre où les barres s'obtiennent à 6 L. 5 s.; les barres de bonne qualité faites aux usines des bords de la Tamise se cotent 6 L. 10 s., et celles du pays de Galles se vendent à l'usine même à 5 L. 15 s.; 6 L. 5 s. à Londres. Quant à la fonte, il y a eu une amélioration assez sensible dans les cours, et l'on semble devoir compter sur une marche progressive de cet article. L'extinction partielle des fourneaux en Ecosse produit des effets assez sensibles sur l'état des stocks, et si, comme certains le voudraient, les fondeurs du Nord de l'Angleterre devaient adopter une mesure analogue, à celle prise par leurs collègues Ecossais, il est probable que l'on verrait disparaître l'écart des prix qui sépare aujourd'hui les fontes écossaises de celles de Middlesborough ou Stockton, qui sont de 10 shellings au dessous des cours écossais.

Soies et soieries. — Voici, d'après la condition des soies à Lyon, le dernier numéro placé des soies et bobines du mois, 161.

Dernier numéro des ballots pesés, 45.

Sur le marché de Cavaillon, les jolies soies sont très-rares, mais les basses croisées sont abondantes.

On paie les jolies paquetailles, de	89 à 92	
Les belles basses Lubeson	80	82
Basses ordinaires	72	75
Douppions	24	25
Bourres	15	15 50
Frisons ordinaires	9	10
Cocons de graines	17	11

Il s'est fait, à Ganges, quelques affaires en soies dans les prix de fr. 110 à 112.

On écrit d'Avignon que les marchés soyeux commencent à être abondamment pourvus. Mais les acheteurs y sont peu nombreux et moins empressés que l'année dernière. Les déborres éprouvés par les mouliniers avec des paquetailles couvertes et extérieurement jolies, mais douppionnées et sales à l'intérieur, font craindre qu'il n'en soit pire cette année, ce qui ne peut manquer, eu égard aux prix élevés des cours et au grand nombre de petits fileurs qui les recherchaient. Les bons cours ont pris le chemin des filatures d'ordre; mais les mauvais seuls se transforment en paquets de vente; aussi une débâcle de cet article est imminente, surtout si les nouvelles de l'extrême Orient nous annoncent une récolte passable. Les filatures de marque, où le fileur sérieux donne la garantie de son nom, se soutiennent et sont fort recherchées; on les paie de 105 à 108. Voici les prix approximatifs des paquetailles: 85 à 88 les premières, 80 à 85 les secondes, 70 à 75 les basses, ces dernières délaissées. La baisse fait tous les jours des progrès, les débris de filature sont même demandés, mais les cocons secs se recherchent.

Cotons. — Le marché du Havre est fort calme, avec des prix en voie de baisse Il s'est traité de très-bon ordinaire Louisiane à 122, d'assez bon Madras à 97 50, et il faut voir les Oomra en baisse de 2 1/2 c. A Liverpool, vente, le 2 juillet, de 8,000 balles, et le 3, de 7,000 avec un marché calme. Middling Upland, 10 5/8 à 7/8; New-Orleans, 11 1/8 la livre anglaise.

Voici, d'après une dépêche de New-York, 29 juin, résumant les divers télégrammes du Sud, la situation du marché cotonnier de l'autre côté de l'Atlantique:

Recettes de la semaine en cotons, ball.		10,000
Exportations de la semaine pour l'Angleterre	»	18,000
Exportations de la semaine pour le continent	»	5,000
Stocks dans tous les ports de l'Union	»	210,000
Recettes totales depuis le 1er 7bre (avec corrections)	»	1,847,000
Exportations totales depuis le 1er 7bre pour l'Angleterre	»	1,133,000
Exportations totales depuis le 1er 7bre pour le continent	»	300,000
Cours du Middling de Liverpool à New-York	c.	26
Cours du Middling de Liverpool à Mobile	»	24 2/2
Cours du Middl. Upland à N-York	»	26 1/2

A la Nouvelle Orléans, le bon ordinaire, ancien classement, se paie dans la parité d'environ 125 fr. les 50 kil., rendu au Havre.

—

La nouvelle de la mort de l'Empereur Maximilien a nécessairement agi sur notre bourse déjà fort mal disposée par toute sorte de bruits qui circulent depuis quelques jours sur un mouvement insurrectionnel en Espagne. Nous sommes donc en ce moment à la baisse, et les affaires sont à peu près nulles.

La liquidation de juillet n'a pas donné de fort bons résultats, et l'on peut aujourd'hui constater que toutes les valeurs ont subi la baisse. Non pas qu'il ait été fait des ventes nombreuses, mais des fortes appréhensions politiques ont surgi, et l'on prévoit de nouveau des complications qui ont déjà pour effet d'enrayer complètement la reprise des affaires.

D'après le tableau des cours de compensation pour la dernière liquidation, nous relevons pour la dette turque, 31 50; pour le 5 0/0 italien, 51, 50; pour le crédit mobilier, 56 5.

Le 3 0/0 fait 68 70; l'italien, 51 50; la Dette turque, 30 75.

D'après le bilan hebdomadaire de la Banque, l'encaisse métallique a subi une nouvelle augmentation de deux millions, le portefeuille de quinze millions, et la circulation de 44 millions. Le compte courant du trésor a diminué de 15 millions, les comptes courant des particuliers de 22 millions.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 13 Juillet.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Tibre*, cap. Pellisot, ayant touché Messine, Pyrée et Dardanelles, div. marchand. et 60 pass.

— bat. à vap. tr. *Asie*, cap. Lapier, ayant touché Messine, Pyré, Salonique et Dardanelles div. marchandises et 13 passah.

TRIESTE bat à vap. aut. *America*, cap. Grubicich, ayant touché Corfou Syra et Dardanelles div. marchandises, et 178 passagers.

ALEXANDRIE bat à vap. otto. *Touna*, cap. Siglio, ayant touché, Rhodes et Dardanelles, divers march. et 40 passag.

DÉPARTS des bat. à vap. du 12 Juillet.

SALONIQUE, bat à vap. fr. *Tamise*, cap. Baron div marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 12 Juillet.

ODESSA bar ital. *Verbona*, cap, Bozzo, lest.
— bar. ital. *Amico*, cap. Esposito, lest.
AZOFF bar. ital. *Independente*, cap. Miserochi, lest
DANUBE goel hell. *A. Trias*, cap. Anastassiu d. m.
— br. hell *Philadelfia*, cap. Castriotis, divers marchandises
— br. hell. *Spiros*, cap, Musuris, lest.
SOULINA bar. aut. *Oreste*, cap. Ragusin. lest.
ALEXANDRIE bri. hel. *Possidhon*, cap Emiris, les
TAGANROK gab. hell. *Aspassia*, cap Kefala, lest.
— br. fran. *Ernest Marie*, cap. F. Rubin, lest.
SMYRNE bar. aut. *Anna Maria*, cap. Capponi, lest.
ANGLETERRE br. ital. *Carmelo*, cap. Cafiero, blé.
— br. ital. Margarita, cap Cingall, blé.
— br. mek. *Effing*, cap Bullor, seigle
FALMOUTH br. aut *Antonio*. cap. Schanutz blé.
— bar. aut. Daspier. cap. Poscich blé.
MARSEILLE trois mats fr. *Clemence et Marie*, cap. Bauregord, graine de lin.
— trois mats fr. *Mars*, cap. Hourdell gr. de
— br. aut *Rodino*, cap. Muzukate, blé.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pr pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 8

de TAGANROK pour Constantinople et Ordu br. *Fokion*. cap. Yorghis, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. mek actif. cap. W Woss, blé.
— peur Constantinople et Ordu, brr hell. *Stela*, cap. Inglessis.
— pour Cork or Falmouth, br. ital. *Ersilia*, cap. M. Fabbro, seigle.
— pour Constantinople et Ordu. br. hell. *Taxiarhis*, cap M. Sorotos, blé.
— ponr Nou-york br. ital. *Giulia*, cap. Slinga, graine de lin
— pour Constaminople et Ordu, *Panayia Apostolo Perroli*, cap Yanulatos, blé.
— pour Constantinople et Ordu, bar. fr. *Petit-Arthur*. cap Volet. blé.
— pour Messine, br. ital. *Dante*, cap. Rotini, »
le MARIANOPOL pour Falmouth, br. ital. *Bernadino*. cap. Denegri, blé.
— pour Malte br. hellen, *Ayos Nicolas*, capit. Malandrakis, blé.
de BERDIANSKA pour Malte, bar. ang. *Foutanoya*, cap. Ghelvek. blé.
— pour Anvers, bar. ital. *Solari*, cap. Solari, seigle
— pour Marseille, br. ilal. *Francesca*, capit Massone, blé.
— pour Anvers, br aut. *Nathan*, cap. Giov. Cosulich, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital *Ernasta*, cap. Schiafino, blé
— pour Marseille, bar. ital. *Armonia*, capitaine Marchiani, blé.
de ODESSA pour Cork or Falmouth, bar. italien, cap. Gobotta blé.
de SOULINA pour Wexfool, br. ang. *Industry*, cap Wtl. N. Nevil, maïs et blé.
— pour London, br. ang. *Junius*, cap. Nicol blé

du 9

de BERDIANSKA pour Cork or Faimouth, bar. ital *Francesco d'Assis*, cap Guida, seigle.
— pour Cork or Falmouth, br. ital *Antonietta* cap. Assanto, blé.
de NICOLAEFF pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Genitori*, cap Gallo, graine de lin.
de TAGANROK pour Constantinople et Ordu, br. hell. *Stefano*, cap. Papandrea. blé
— pour Constantinople et Ordu. br. hell. *P. Athistra*, cap. Alafusa, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Michele*, cap. Olivari

du 10

de ODESSA pour Cork or Falmouth, bar. ital. *L. Veneto*, cap. Cassaneti, blé.
— pour Cork or Falmouth, brik ital. *Costanza* cap. Courtino, blé

Société Générale de l'Empire Ottoman.

Emprunt Ottoman 8 0/0 1864.

AVIS.

Le troisième tirage annuel des « 4.400 » obligations de L. T. 100, à amortir, du dit Emprunt aura lieu publiquement Mardi 1/13 Aout prochain a Midi dans les Bureaux de Société Camondo-Han à Galata.

Les 170 Lots suivants sont attachés à ce tirage.

1	Lot	de	L. T.	5000	L.T.	5000
1	dº	»	»	2000	»	2000
2	dº	»	»	1000	»	2000
6	dº	»	»	500	»	3000
10	dº	»	»	200	»	2000
50	dº	»	»	100	»	5000
100	dº	»	»	50	»	5000
170					L. T.	24000

Le premier Numéro sorti aura droit au premier Lot, le second Numéro aura droit au second lot, et ainsi de suite.

Le remboursement en Capital et intérêts des 4400 Obligations amorties, le paiement des lots ainsi que le Paiement du 4me Coupon semestriel d'intérêt à L. T. 4 sur les obligations restant en circulation, auront lieu à partir du 1/13 Septembre prochain.

Le Directeur Général

A. Vlasto.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIEN DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DÉPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE mercredi 17 juillet à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opér douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé, aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer [illegible] quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARGHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

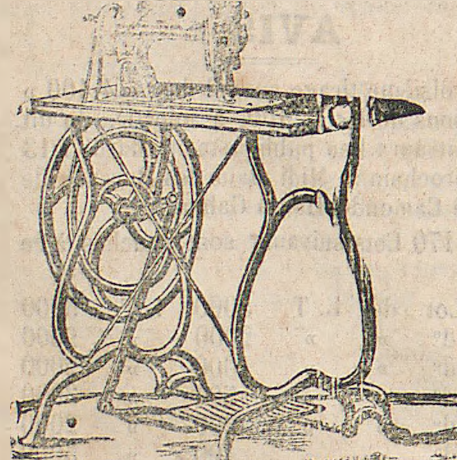

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six navettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E. BRION, Constructeur-Mécanicien

17, RUE SIMON-LE-FRANC, 17

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

PILULES DE BLANCARD

A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg

EXPÉRIMENTÉES DANS LES HÔPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.

Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'iode et du **fer**, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre **scrofuleux** (*tumeurs, engorgements, humeurs froides*, etc.), genre d'affections contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*pertes blanches*), **l'aménorrhée** (*menstruation nulle* ou *difficile*), la **phthisie**, la **syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques, faibles** ou **débilitées.**

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des **véritables Pilules de Blancard**, exiger notre **cachet d'argent réactif** et notre signature ci-jointe apposée au bas d'une étiquette verte. — Se défier des contrefaçons.

Blancard

Se trouvent dans toutes les Pharmacies. ***Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.***

AVIS.

Les marchandises existant dans le magasin du failli Oussep Raltidjian, ayant été vendues aux enchères publiques, le produit de la vente s'est élevé à P. 7,000 environ. — Les créanciers du failli sont donc invités à se présenter au Comité des faillites dans le délai de vingt-un jours à commencer d'aujourd'hui, à l'effet de faire vérifier leurs créances et recevoir leurs dividendes consistant en 6 P.— Ceux qui ne se présenteraient pas dans ce délai, seront considérés en dehors de la masse et leurs dividendes seront partagés entre les créanciers qui se trouveront avoir déjà vérifié leurs créances.

Juin 27, 1867. (V. S.)

AVIS.

Les créanciers du failli Vartan, Boulanger à Scutari, ayant présenté un concordat au Comité des faillites, tous les créanciers de ce failli, notamment ceux, qui auraient des oppositions à faire contre l'acte précité, sont invités à comparaître, dans le délai de dix jours à partir d'aujourd'hui, à l'effet de produire leurs motifs d'opposition au dit Comité.

Passé ce délai, ils ne seront plus admis dans leurs oppositions.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Πωληθέντων ἐπὶ δημοπρασίᾳ τῶν πραγμάτων τοῦ πτωχεύσαντος Κιαβουλετζῆ Οὐσὲπ 'Ραλτιτζιὰν συνήχθη ποσὸν ὑπόλοιπον γρόσια 7,000 ἅτινα παρακατετέθησαν εἰς τὸ Ταμεῖον τοῦ ἐμποροδικείου. Ἐκ τοῦ ποσοῦ τούτου ἀφοῦ ἀφαιρεθῶσιν τὸ ἐνοίκιον τοῦ ἐργαστηρίου καὶ ἄλλα ἔξοδα, θέλει διανεμηθῆ εἰς τοὺς δανειστὰς τοῦ πτωχεύσαντος, οἵτινες κατὰ τὸν παρ' αὐτοῦ δοθέντα ἰσολογισμὸν θέλουσι λάβει γρόσια 6 καὶ 19 παράδες ἐπὶ τοῖς ἑκατόν.

Προσκαλοῦνται οὖν διὰ τῆς δευτέρας ταύτης εἰδοποιήσεως οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος ὅπως ἐντὸς 21 ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καὶ ἀφοῦ ἀποδείξωσιν νομίμως τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, λάβωσι τὸ ἀνῆκον μερίδιόν των. Οἱ μὴ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας ἀποκλείονται τῆς ὁμάδος τῶν δανειστῶν.

7 'Ρεμπούελ ἐβέλ 1284.
27 Ἰουνίου 1867.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.

[ὑπογ.] ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ

Παρακαταθέσαντες πρό τινος οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος ἀρτοποιοῦ Βαρτὰν ἐν Δρυσοπόλει διαμένοντος, τὸ συμβιβαστικὸν ἔγγραφον (concordat).

Προσκαλοῦνται οἱ μὴ ὑπογράψαντες αὐτὸ καὶ φέροντες ἐνστάσεις νὰ παρουσιασθῶσιν ἐντὸς ἕνδεκα ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον καὶ ἐκθέσωσιν αὐτάς· διότι μετὰ τὴν λῆξιν τῆς προθεσμίας ταύτης θέλουσιν ἐνεργηθῆ τα δέοντα· πᾶσα δὲ ἔνστασις εἶναι ἀπαράδεκτος.

Τὴν 7 'Ρεμπιοὺλ ἐβέλ 1284.
Τὴν 27 Ἰουνίου 1867.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.

ΧΑΣΑΝ.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. —Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Veruth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE **L'EMPIRE OTTOMAN.**

MM. les Actionnaires sont prévenus que l'Assemblée Générale du 2 courant (n. s.) a fixé la somme de Liv. T. 100,000 à repartir sur 100,000 Actions de la Société comme dividende pour la seconde année sociale terminée le 31 décembre 1866.

Ce dividende de Piastres 100 par action a 109 1/2 Liv. S. O. 18. 3 1/6) sera payé à la caisse de la Société Générale Camondo-Han, à Galata, à partir du 1er juillet prochain conformément aux statuts.

Constantinople, le 22 mai 1867.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

HUILE DE FOIE

EXPOSITION 1855 naturelle, seule brevetée s. g. d. g. *pour l'usage médical*. Ne se trouve qu'à la pharm.

BOYER ... 195

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
6 27	6	11	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6 57	2	11 30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8 27	18	1	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9 27	12	2	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10 57	6	3 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach*)
11 57	2	4 30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7 13	3	11 45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
7 57	11	12 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuq.
10 42	17	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7 12	5	11 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 57	14	12 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8 42	4	1 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 27	5	2	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11 27	5	4	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3 57	3	8 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4 27	4	9	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
8 27	5	1	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8 42	6	1 15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10 42	5	3 15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10 12	4	2 45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9 27	2	2	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 57	3	6 30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3 42	11	8 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
4 42	14	9 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.—Ce service n'aura pas lieu les vendredis.*)
4 42	2	9 15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak, (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach.*)
3 27	5	10	pour Bechiktach, Ortak, Couroue, Arnaout. (*ret.direct au pont.—Les vendr. à 9 3/4.*)
5 27	18	10	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5 57	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé.
6 27	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6 27	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*Excep les vendr*) (*)
6 57	5	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 42	17	10 15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5 12	3	10 45	pour Couskundjug, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6 42	4	11 15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tehenghelkeui, Vanikeui. (*Les vendredis touchant aussi Cabatach.*) (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yeni-mahallé à 10 1/2, touchant tes mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

H. F.	H. T.	
7 27	12	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7 57	12 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7 57	12 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 42	3 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 42	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3 42	8 15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4 12	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5 12	9 45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6 12	10 45	de Yeni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

H. F.	H. T.	
8 12	12 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeu Thérapia, Buyukdére, Yénimahallé.
9 12	1 45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9 45	2 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10 27	3	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2 27	7	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4 57	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5 57	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6 15	10 45	pour Bechiktaeh, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu Therapia, Buyukdéré.
6 42	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 5/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
6 42	3	11 15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 42	16	12 15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 57	10	12 30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2 57	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
9 57	3	2 30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4 42	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5 27	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5 57		10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fêtes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
7 30	un bateau	12	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
3 12		7 45	de Prinkipo, et Chalki.
4 57		9 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
8 42		1 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.
9 57		2 30	pour Chalki et Prinkipo.
5 42		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal,

Le Directeur-gerant.
N. BORDEANO

2me Année. --- N° 171.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 30 Juillet.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(**Havas.**)

Paris, 29 juillet 6 h. matin.

Le *Moniteur* dément tous les bruits inquiétants répandus par les journaux. Il déclare que le gouvernement de l'Empereur n'est en présence d'aucune question diplomatique qui soit de nature à troubler les rapports pacifiques et amicaux de la France avec les diverses puissances. Il dément qu'il soit fait des préparatifs militaires.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Il paraît que M. Berryer, interrompu à la Chambre par M. Granier de Cassagnac, a fait, en se tournant, vers le turbulent député un geste d'un tel détail que toute la Chambre en a été impressionnée. A propos de M. de Cassagnac, on m'assure que l'Empereur, à qui l'on a montré la lettre de M. Ledru-Rollin, certifiant que le député du Gers figurait à la révolution de 1848 sur les fonds secrets, aurait dit : « Mais pourquoi M. de Cassagnac n'irait-il pas, après cette lettre, trouver M. Ledru-Rollin à Londres. » On assure que le propos a été répété à M. Granier de Cassagnac ; l'incident en est là.
(*Corresp. de l'Ind. belge.*)

L'ARBRE DE LA VIERGE. — Ismaïl-Pacha, à son arrivée à Paris, a fait à l'impératrice un présent auquel elle a paru très-sensible. Il existe en Egypte un arbre légendaire, arbre bien vieux, car plus de dix huit siècles pèsent sur son feuillage, sous lequel la Vierge s'est reposée lors de sa fuite en Egypte, la tradition a pris force de vérité et toute la colonie chrétienne salue l'arbre de la Vierge.

Ismaïl-Pacha a fait don à l'Impératrice de l'arbre et du terrain qui l'environne. Dans un coffret précieux, il apportait avec lui un peu de cette terre consacrée, un morceau de l'écorce de l'arbre et le *hodjet*, c'est-à-dire le firman constituant le véritable titre de propriété.

Le nombre des élèves à l'Ecole militaire de Saint-Cyr sera élevé, dit on, cette année de 250 à 300. (*Journal de Paris.*)

Les achats de chevaux en Hongrie pour le compte du gouvernement français continuent sur une grande échelle. Les officiers de la remonte chargés de cette mission doivent demeurer quelques semaines encore en Hongrie. (*Union.*)

Le grand-duc régnant de Saxe-Weimar, qui a figuré dans toutes les réceptions et la dernière revue des troupes avec cette dernière série de souverains, doit quitter Paris prochainement. (*Moniteur.*)

Le roi et la reine de Portugal, avec leur suite, sont arrivés à Bruxelles. Leurs Majestés sont descendues à l'hôtel de Belle Vue.
(*Ind. Belge.*)

La grande-duchesse Marie de Russie est en ce moment à Trouville, où elle habite le ravissant palais de M. Cordier, sur le bord de la mer. (*Nord.*)

LA FORTUNE DE MAXIMILIEN ET DE CHARLOTTE.

Nous avons remarqué, dernièrement, une correspondance adressée de Vienne à la *Liberté*, dans laquelle il était dit que le testament de l'impératrice Charlotte du Mexique, qui était soigneusement renfermé dans un des cabinets du château de Miramar, avait disparu et que par suite, la correspondance ajoutant que l'état mental de l'Impératrice ne lui permettait pas d'en faire un autre, et des actes antérieurs portant donation entre époux, toute sa fortune, y compris la partie provenant de Maximilien, retournerait légalement à la famille régnante de Belgique.

Ces informations seraient en partie inexactes, d'après le *Mémorial diplomatique*, qui les rectifie ainsi :

« A l'époque de l'avénement de Maximilien Ier au trône du Mexique, le roi des Belges, l'auguste père de l'impératrice Charlotte, vivait encore, de sorte que sa fille ne pouvait être en possession de sa part de l'héritage paternel qui lui est échue pendant son séjour au Mexique.

Elle n'avait donc pas besoin de faire un testament en quittant Miramar, d'autant plus que les droits de survivance avaient été réglés entre les époux par leur contrat de mariage ; c'est ce qui explique pourquoi le prétendu testament qu'on dit disparu du château de Miramar n'a jamais existé ; mais il est vrai que l'empereur Maximilien, avant de s'embarquer pour le Mexique, avait consigné ses dernières volontés dans un acte notarié.

Lorsque l'impératrice Charlotte partit l'année dernière pour l'Europe, on fit remarquer à Maximilien Ier qu'elle devrait se conformer aux règles de la prudence humaine et faire son testament avant d'entreprendre ce long et pénible voyage ; mais l'Empereur, dans un élan d'abnégation propre à son caractère, répondit qu'il ne fallait pas se préoccuper de mesquins intérêts de famille au moment où il s'agissait de sauver avec l'avenir du Mexique l'honneur de la dynastie. L'impératrice partit donc sans laisser de testament ; et sous ce rapport le correspondant de la *Liberté* n'affirme qu'un fait parfaitement exact. Il s'ensuit que si l'auguste princesse ne recouvre pas l'usage de la raison, et vient à décéder sans avoir pu tester, sa fortune personnelle, qui s'élève à plus de 20 millions de francs, reviendra naturellement à la famille royale de Belgique. Il n'en est pas de même en ce qui concerne l'héritage de son malheureux époux.

D'après les statuts organiques de la maison d'Autriche, les biens patrimoniaux ne peuvent être légués à des princesses étrangères ; à défaut de descendants mâles, ils doivent être partagés entre les agnats les plus proches. Dans le cas présent, les héritiers légitimes de l'empereur Maximilien sont d'abord les ascendants ses augustes parents, et après eux les agnats ses frères. »

Le *Globe* de Londres confirme la nouvelle que nous donnions dernièrement sur les préparatifs militaires qui se font en ce moment en France.

Le *Globe* les approuve comme mesure de prévoyance, et ajoute : « Nous reconnaissons ce qu'il y a de significatif dans ces mesures, dont nous approuvons entièrement la sagesse. Nous croyons fermement que nous verrons bientôt en Europe une grande guerre dans laquelle la France et ses alliés seront opposés à la puissance colossale de la Russie et de la Prusse. Dans une telle lutte, nous ne croyons pas que l'on puisse douter de quel côté penchent les sympathies de l'Angleterre. »

Nous ne chercherons pas à démêler aujourd'hui ce qu'il y a de plus ou moins fondé dans les appréciations du journal anglais, tout en acceptant les sympaties dont il nous donne la garantie.

On calcule en Angleterre que le bill de réforme passé à la Chambre des communes créé 800,000 électeurs nouveaux. Les anciens électeurs étaient 600,000 environ. Le nombre en est donc plus que doublé, doublé au profit des ouvriers qui formeront à l'avenir les deux tiers du corps électoral.

Le peuple anglais, nous écrit-on de Londres, se montre reconnaissant envers sa souveraine qui, rompant avec sa solitude, a daigné passer en personne la revue de la flotte britannique. (*Patrie.*)

La reine a nommé le prince de Galles chevalier de l'ordre, du *Thistle*. Cet ordre, exclusivement écossais, ne peut être donné ni à un Anglais ni à un Irlandais, sauf aux membres de la famille royale. (*Pays.*)

Les propriétaires du *Times* ont donné une gratification de quinze jours de traitement à chacun des membres de leur nombreux état-major, pour les défrayer des dépenses d'un voyage à Paris. (*Indép. Belge.*)

Une correspondance de Vienne signale l'existence en Autriche de deux partis, dont l'un demande l'alliance avec la France, l'autre la réconciliation de l'Autriche avec la Prusse. Les hommes d'Etat de l'ancienne école tiennent pour l'alliance française, à laquelle, depuis la cession de la Vénétie, rien ne met plus obstacle. La jeune école, au contraire, préférait une entente avec la Prusse sur de nouvelles bases ; seulement elle voudrait que la Prusse en prît l'initiative. (*Monit.*)

On dans le *Figaro* :

Si les renseignements qui nous parviennent sont exacts, comme j'ai tout lieu de le croire, les motifs du séjour forcé de M. Dano dans la capital du Juarez ne seraient pas tout à fait politiques.

M. Dano, il y a huit mois environ, a épousé la seule Mexicaine véritablement millionnaire qu'il y eût au Mexique et aussi la seule dont la dot fût liquide et réalisable. On assure que peu de temps après son mariage le ministre de France envoyait en Europe 1,200,000 piastres, soit à peu près 6 millions de francs.

Or, il existe au Mexique une loi formelle qui interdit l'exportation des espèces et des métaux précieux : c'est même là, soit dit en passant, la cause permanente des contestations entre le gouvernement mexicain et les puissances étrangères dont les consuls ne cessent de protéger officiellement la « contrebande d'argent. »

Porfirio Diaz, en prennant Mexico, a déclaré ne pas vouloir reconnaître le corps diplomatique accrédité auprès de l'empereur Maximilien : il s'est contenté de promettre à ses membres qu'ils seraient traités comme de simples particuliers. J'avoue que ce n'est pas très-rassurant.

Le ministre de France aurait été personnellement prévenu, nous dit-on, qu'il serait gardé à Mexico, jusqu'au remboursement de la dot de sa femme.

Le beau-père de M. Dano était propriétaire des mines d'argent de Real-del-Monte, sa fille aînée avait déjà épousé un Français, M. le docteur Jourdanet, en ce moment à Paris.

Il résulte de ce qui précède que le ministre de France est mis à rançon comme mari d'une Mexicaine. On lui offre de rester à Mexico, en se faisant naturaliser après avoir donné sa démission.

On prétend que la revue nevale de Spithead a coûté au pays 50 000 livres sterl. (1,250,000 fr.) (*International.*)

L'après la *Liberté*, le prix de la plaque en diamants dont vient d'être décoré M. Rouher, est évalué à 60,000 francs.

Les comptes du ministère des finances relatifs aux produits des impôts indirects, pendant le premier semestre de cette année, accusent une diminution de 6 200,000 fr., alors que dans le budget de 1867, le produit de ces impôts figure à titre de plus-value *éventuelle* pour trente millions environ.

Ce qui prouve que dans les prévisions financières comme dans toutes les prévisions humaines, il serait bon quelquefois de se rappeler qu'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. (*Etendard*)

Le gouvernement prussien vient d'envoyer M. de Moltke, le grand organisateur de la dernière campagne d'Allemagne, étudier le plan *stratégique* d'un nouveau chemin de fer en Silésie. Ce général est accompagné d'un grand nombre d'officiers.

D'un autre côté, le gouvernement russe fait des préparatifs militaires des plus considérables. Une nouvelle émission de 140 millions de papier monnaie a été jugée indispensable et a été faite.

Ce parallélisme prusso-russe dans les précautions guerrières est bien fait pour exciter le zèle des ligueurs de la paix, qui n'ont plus qu'à transporter leur tribune à Berlin et à Saint-Pétersbourg. (*Pays.*)

Le bruit est répandu au Mexique, dit le *Progrès*, de Lyon, que la folie de l'impératrice Charlotte est attribuée à un crime. On prétend que l'épouse de Maximilien aurait été empoisonnée, et que le poison qui lui aurait été versé, est le *totoache*. Pris à haute dose, ce toxique tue ; à dose trop faible pour ôter la vie, il rend fou.

Ce crime pourrait bien n'être que l'invention d'une imagination malade, car les soucis et les épreuves auxquels a été soumise l'impératrice Charlotte expliqueraient suffisamment le triste état mental et la prostration dans lesquels est tombée cette malheureuse princesse.

LE BILL DE REFORME EN ANGLETERRE.

Il faut remonter à 1829, à l'époque de l'émancipation des catholiques d'Irlande, œuvre du duc de Wellington et de sir Robert Peel, pour trouver dans l'histoire de l'Angleterre un événement d'une portée aussi considérable que le bill de réforme qui vient de recevoir la sanction de la Chambre des communes.

L'agitation produite par les discours de John Bright et de M. Gladstone, qui avait, à plusieurs reprises, arraché à leurs ateliers des centaines de mille travailleurs et fait concevoir des inquiétudes sérieuses pour le repos public a reçu par le vote de la Chambre une convenable satisfaction.

Le nombre des électeurs qui était de six-cent mille avant la réforme est de un million quatre cent mille à cette heure, en même temps que la différence entre les deux nombres est entièrement à l'avantage des classes ouvrières, qui exerceront dorénavant une influence décisive sur les élections.

Aujourd'hui, que les résistances sont vaincues, que la bataille est terminée, que les opinions les plus tranchées ont abdiqué leurs prétentions extrêmes pour se rencontrer, au bout des galeries tortueuses des amendements, sur le terrain des concessions réciproques, c'est à qui voudra avoir l'honneur exclusif de la réforme réalisée.

Les organes ministériels revendiquent tout le bénéfice de cette mesure pour les ministres et pour le parti conservateur ; c'est tout au plus s'ils consentent au partage de la renommée une cinquantaine de députés libéraux qui ont fait contrepoids aux exigences des ultra-réformateurs. Quant à M. Gladstone, sir George Grey, et autres, ils se refusent absolument à leur reconnaître le moindre mérite. Ils ont un peu raison, en ce qui concerne M. Gladstone : n'est-ce pas lui qui s'était fait l'adversaire des classes pauvres et qui avait demandé l'exclusion d'une catégorie d'électeurs, des locataires payant la taxe, dont la loi actuelle a introduit les droits ?

Nous pensons que tous les partis qui sont à la tête de l'opinion publique en Angleterre ont une part égale à revendiquer à l'heureuse conclusion d'une difficulté intérieure qui pouvait être la source de graves complications et paralyser l'action politique anglaise à l'extérieur.

Lord Derby a donné encore une fois la mesure de sa haute capacité.

C'est lord Derby qui est parvenu à faire accepter l'idée de la réforme par le parti conservateur, à lui donner un corps, et ainsi il lui a été donné d'associer le parti tory dont il est l'âme à l'initiative d'une mesure libérale et d'épargner à la constitution anglaise le scandale d'un assaut populaire.

Constatons l'admirable mécanisme de la constitution anglaise qui satisfait à la fois sans froissement aucun l'initiative du pouvoir et le droit du peuple à revendiquer des améliorations progressives.

C'est ainsi que l'Angleterre progresse tout en conservant les apparences de l'immobilité.

Ailleurs les réformes s'accomplissent par soubresauts, d'une manière violente, presque toujours intempestive, et il arrive que le terrain gagné est aussi facilement reperdu.

Là, au contraire, le progrès conquis est un progrès acquis. C'est ainsi, que l'Angleterre a inauguré successivement l'émancipation des catholiques, qu'elle a accompli en entier le programme économique de sir Robert Peel, qu'elle a étendu le suffrage aux classes industrielles et qu'elle vient, en émancipant les classes ouvrières, de préparer la voie au suffrage universel.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

VI

Pauline habitait le second étage. Au bruit que fit le timbre en résonnant dans l'hôtel, un valet à la livrée de Verrina accourut et débarrassa Chavanet de son paletot.

— Madame n'est pas rentrée encore, dit-il.

— C'est son jour d'Opéra, pensa Chavanet.

Et tont haut, il reprit : Je l'attendrai.

Il traversa plusieurs salons splendidement meublés et enrichis encore par des tableaux de prix, des statues de toutes les tailles, des vases en porphyre, autant d'objets qui appartenaient aux merveilleuses collections du marquis de Verrina, et que Pauline avait fait passer peu à peu de l'hôtel de la rue Marbeuf dans son appartement, afin, disait-elle, que ce pauvre marquis retrouvât autour de lui toutes les belles choses au milieu desquelles il avait vécu.

Enfin, on fit entrer Chavanet dans une pièce moins grande que les autres, mais plus luxueuse encore, d'un luxe plus intime et plus féminin.

C'était le boudoir de Pauline. Il précédait sa chambre à coucher. Un bon feu brillait dans la cheminée, deux lampes étaient allumées sur un guéridon. Tout était prêt pour recevoir madame de Pélussin, lorsqu'elle reviendrait de l'Opéra.

Mais au moment où Chavanet entra, le boudoir n'était pas vide. Un homme dormait, étendu sur un divan faisant face aux croisées. C'était Verrina. Chavanet alla vers lui, et le frappant légèrement :

— Bonsoir, marquis, dit-il.

Verrina poussa un sourd grognement et un soupir. Chavanet n'obtint pas d'autre réponse.

— Est-ce qu'il est gris ? demanda-t-il.

Et il le secoua plus vivement. Cette fois, le dormeur ouvrit les yeux ; il se leva lentement, balbutia quelques mots que Chavanet ne comprit pas, et voulut reprendre sa place ; mais le mouvement qu'il fit pour s'asseoir fut si mal calculé, qu'au lieu de tomber sur le divan, il tomba sur le tapis. Chavanet se précipita pour l'aider à se relever ; mais il s'arrêta tout à coup, en voyant Verrina immobile.

La chûte, loin de le réveiller, n'avait fait que l'alourdir encore plus et il s'était tout à coup endormi d'une manière subite.

Décidément, il est gris, se dit Chavanet.

Il leva les épaules et vint s'asseoir devant le feu.

Il y était depuis une heure lorsque Pauline rentra, accompagnée par un homme entre deux âges, grand, bien pris, à la figure expressive et vêtu avec cette sévérité qui fait deviner un militaire, même sous un habit noir.

Chavanet s'inclina devant madame de Pélussin et tendit la main à l'homme qui venait de paraître avec elle.

— Comment vous portez vous, mon cher Crésus ? demanda le personnage à Chavanet.

— Aussi bien que vous-même, mon cher colonel.

Pendant ce temps, Pauline s'était débarrassée du grand manteau de cachemire qui l'enveloppait tout entière et s'était approchée du feu, présentant ses pieds à la flamme.

Dix années s'étaient écoulées depuis qu'elle avait quitté Privas et elle semblait aussi jeune qu'alors. L'âge passait sur sa tête, sans s'y appesantir. On lui eut donné trente ans et on sait que beaucoup de femmes sont, à cet âge, dans tout l'éclat de leur beauté.

— J'ai trouvé le colonel à la sortie de l'Opéra, dit-elle à Chavanet, et je l'ai prié de monter. N'aviez-vous pas à lui parler ?

— En effet, répondit celui-ci.

— A vos ordres, dit le colonel.

Peut-être, allaient-ils commencer un grave entretien, lorsque Pauline les prévint. Elle venait de voir étendu sur le tapis l'aimable marquis de Verrina qui ronflait. Elle sonna. Un domestique accourut.

— Ramenez M. le marquis dans sa chambre.

A cet ordre, le domestique s'approcha du malheureux, et bien qu'il pût s'assurer qu'il ne serait pas entendu, il lui dit :

— Monsieur le marquis veut-il aller se coucher ?

Un ronflement fut la réponse.

— Je prie, monsieur le marquis de vouloir bien me répondre, continua le valet, sinon je serais obligé d'user de rigueur vis-à-vis de monsieur le marquis.

Même silence.

Alors le domestique, qui était très fort, se courba, enleva respectueusement son maître et l'emporta. C'était le cérémonial de tous les soirs et ce que Pauline appelait : ramener le marquis dans sa chambre.

— Maintenant, nous sommes seuls, dit-elle. Vous pouvez parler, Chavanet. Le colonel vous écoute.

VII

Pour apprécier la mission qui allait être confiée à la haute intelligence du colonel, il faut que le lecteur fasse connaissance avec lui. Il se nommait Durand ; il avait cinquante ans. Si haut qu'on remontât dans sa vie, on ne pouvait le retrouver à la tête d'un régiment, par la bonne raison qu'il n'en avait jamais commandé. C'est par une vieille habitude qu'on l'appelait le colonel.

La verité, c'est qu'en 1848, il avait, pendant quelques jours, dirigé les manœuvres de la garde nationale dans une petite ville du département du Nord. Ancien sous-lieutenant aux chasseurs d'Afrique, puis receveur particulier des finances dans cette petite ville, il avait été jugé digne de prendre le commandement de la milice, presqu'au moment où, par suite de certains vices de son administration, il avait été jugé indigne de gérer les deniers de l'Etat.

Il perdit donc en même temps son emploi de receveur particulier et les honneurs dus à sa haute situation militaire. Il s'éleva en plaintes amères contre le gouvernement qui lui causait de si amers déboires et partit pour Paris, afin d'y tenter la fortune.

Mais la fortune, quoique aveugle, se montra clairvoyante et lui refusa ses faveurs. Pendant cinq ans, il usa sans profit ses bottes sur le pavé de Paris.

Il s'était fait, il est vrai, ouvrir certains

Voir le numéro du 29 juillet.

REVUE DES JOURNAUX

L'émotion qu'avait excitée la nouvelle du Mexique tombant à Paris comme un coup de foudre, au milieu d'une fête, s'est un peu calmée. Ce qu'on sait aujourd'hui de ce lugubre drame exotique, s'il ne le justifie pas, la fin tragique de Maximilien. Dans ce pays où la guerre civile est endémique, la fusillade intervient au dénoûment de toute aventure, comme le poison ou le poignard au cinquième acte d'une tragédie. La vieille idole mexicaine, cette sœur lugubre du Moloch carthaginois, est toujours altérée de sang, et la vie de l'homme n'est encore comptée pour rien sous ces latitudes ravagées par l'ambition des partisans et la cupidité des flibustiers.

J'ai eu l'occasion de me rencontrer assez souvent avec Miramon, une des trois victimes de la trahison de Lopez. Il y a un an à peine, il habitait St Germain, avec sa jeune femme et ses quatre enfants, dont l'aîné n'a pas dix ans. C'était un homme de petite taille, âgé de 33 ans et en paraissant tout au plus vingt-cinq.

A son arrivée au Mexique, Maximilien avait envoyé Miramon en Europe sous prétexte de mission, mais en réalité pour se débarrasser de ce jeune général, dont les attaches cléricales eussent pu être un embarras pour le nouveau trône. Au début, on le sait, Maximilien ne désespérait pas rallier le parti libéral.

Miramon avait des manières élégantes, une figure douce et agréable, et contrairement à la plus part de ses compatriotes, une grande simplicité dans sa mise ; la tenue d'un gentleman. Il parlait peu ; il fallait lui arracher les paroles des lèvres

Un soir pourtant, après dîner, au fumoir, quelqu'un ayant parlé de je ne sais quel acte de férocité attribué à Marquez. « Je ne suis pas son ami, dit vivement Miramon, mais j'eusse fait comme lui ; » et il parti de là pour prétendre que c'était un tort de juger les faits qui se passait au Mexique en se plaçant au point de vue européen, qu'il y avait là-bas d'autres traditions, d'autres mœurs, d'autres nécessités, un autre milieu. On lui répondit que s'il y a deux mondes il n'y a pas deux morales, et, la conversation s'échauffant :

— Je ne me crois pas cruel, reprit Miramon, et cependant j'ai quelques fois été contraint d'agir avec une énergie qui vous paraîtrait peut-être excessive. Et il raconta que les sous officiers d'un des régiments de l'armée qui commandait ayant fait mine de se révolter, il était allé droit aux mutins, le révolver au poing, et avait *tiré dans le tas*.

— Quoi! interrompit un de ses assistants sans crier gare, sans prendre la peine de leur parler.

— Du temps perdu, répliqua Miramon ; d'ailleurs les soldats n'eussent rien compris à une explication entre un chef et ses subordonnés. En Europe, le procédé semblerait un peu vif ; chez nous, il est rudimentaire.

Tout cela dit posément, sans la moindre contradiction du visage, le cigare et le sourire aux lèvres. Je ne sais pas de plus grand contraste que celui qui éclatait entre ce jeune homme si poli, si élégant, d'une figure si avenante et l'aveu qu'il venait de faire.

Du reste tout ce que nous savons de l'histoire du Mexique démontre surabondamment que, dans ce malheureux pays, la fusillade est le dermier mot de tous les partis vainqueurs.

Miramon supportait avec impatience son séjour à l'étranger ; il se considérait comme en exil, il rongeait son frein. Dès qu'il put retourner au Mexique, il n'hésita pas, malgré (j'ai lieu de le croire) les résistances de sa femme, tourmentée de funèbres préssentiments.

On ne connait encore que le dénoûment de ce sinistre drame de Queretaro. On sait la trahison de ce bandit, le colonel Lopez; mais il est probable que s'il a été l'acteur principal il avait autour de lui des comparses. On ne comprendrait pas qu'un colonel voulant livrer une ville à l'ennemi eût été si promptement obéi des officiers et des soldats, si soldats et officiers n'eussent eux-mêmes trempé dans cette abominable conjuration. Quoi pas un seul homme dans tout cela pour protester, pour s'opposer à la trahison ! Pas un seul qui ait songé à aller prévenir Maximilien ! Attendons les détails. Quoi qu'il en soit, ce Lopez s'est fait en un jour un nom aussi retentissant que celui de Judas. L'histoire lui a cloué au front un écriteau immortel.

Le *Moniteur*, parlant de Lopez, disait dans son numéro de dimanche dernier : « Un homme, nous n'osons pas dire un colonel, » il me semble que c'est tout le contraire qu'il eût fallu dire : « Un colonel, nous n'osons pas dire un homme. » Ainsi que le dit le poëte latin dans un vers célèbre, on n'est homme qu'à la condition de n'être point étranger aux sentiments de l'humanité.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Tous les journaux français ont publié un télégramme de Bucharest en date du 17 juillet, portant qu'une dizaine d'Israélites, transportés en Turquie dont ils étaient originaires, furent ramenés par une barque turque sur la rive roumaine, et que les gardes-frontières s'étant opposés à leur débarquement, ces malheureux ont été précipités dans le Danube par le commandant de la barque turque.

Le *Nord* publie de son côté deux dépêches de Bucharest dont l'une annonce que le ministère roumain a envoyé une commission, chargée de faire une enquête sur cette affaire et dont la seconde affirme que « devant les procédés des Turcs à l'égard des Israélites renvoyés de Roumanie, le gouvernement renonce à tout envoi de vagabonds en Turquie. »

Et le *Nord* de s'écrier: « combien de temps encore l'Europe permettra-t-elle aux Turcs et à M. Bratiano de commettre des actes aussi révoltants ? »

L'acte odieux, mis par le télégraphe sur le compte du commandant turc, est tout à fait controuvé ; il y a plus, c'est exactement le contraire qui semble être vrai. Il résulte en effet de nos informations particulières, que les Israélites qualifiés de vagabonds par la dépêche de Bucharest, ont été transportés sur un canot valaque dans une île inhabitée du Danube, dite Zatoaka. Ces malheureux y étaient exposés à la faim et y seraient certainement morts dans le dénûment le plus complet si les autorités turques n'avaient eu soin d'eux. Elles les recueillirent en effet et les transportèrent sur un caïque à la rive opposée. Mais là, ils rencontrèrent une opposition violente de la part des soldats valaques, qui reçurent les Israélites à coups de fusil et les jetèrent dans le Danube. Deux d'entre eux furent noyés ; les autres purent être sauvés avec peine.

Nous apprenons qu'une enquête sur ce triste événement a été immédiatement ordonnée par le Gouvernement impérial qui a prié le gouvernement roumain de faire de son côté des recherches pour éclaircir ces faits regrettables.

Une personne en mesure d'être bien informée nous écrit d'Andrinople que le gouverneur général a reçu par télégramme la confirmation officielle de la prochaine arrivée de S. M. le Sultan dans notre ville. Les préparatifs qui depuis deux semaines déjà se font avec un grand empressement, seront hâtés.

« Le gouverneur a du partir le 28 pour Roustchouck d'où S. M. prendra la route des Balkans, de Tirnovo pour arriver chez nous, *Quod felix faustumque sit !* »

Le yacht impérial *Sultanié* est parti avant-hier pour Varna, pour recevoir S. M. I. le Sultan.

De grands préparatifs s'organisent pour la réception de S. M. le Sultan. Tout le long du Bosphore, à Constantinople et dans les faubourgs, on dresse des échafaudages pour servir aux illuminations.

On parle de réjouissances publiques qui dureront trois jours.

Le bateau à vapeur *Olga*, de la compagnie russe de navigation et de commerce, qui avait amené S. A. le grand-duc Alexis à l'Archipel, à Malte et de là à Cadix, est retourné avant-hier dans notre port, après avoir touché à Gibraltar et à Malte.

LES DISTRIBUTIONS DES PRIX A SAINTE PULCHÉRIE.

Nous sommes dans la saison où les oiseaux sortent de cage pour se livrer en liberté à leur besoin de mouvement et à leur gaieté folâtre. La semaine dernière a vu presque chaque jour défiler dans les rues nos jeunes lauréats chargés de leurs prix et environnés de leurs joyeuses familles. La série des distributions a commencé par le collége de St-Benoît, comme pour attester son droit d'ancienneté ; puis sont venus successivement le Pensionnat des Frères de Kadi-keuï, leurs écoles de Galata et de Péra, l'institution arménienne des Pères Méchitaristes, le Pensionnat Lacombe et plusieurs Pensionnats laïcs et enfin samedi dernier le collége des Pères Jésuites de Ste-Pulchérie.

Il fut un temps où l'on avait peine à trouver quelques institutions pour élever la jeunesse. Maintenant, nous avons à choisir, chacune de ces maisons d'éducation a sans doute sa spécialité : mais nous sommes heureux de leur adresser à toutes, nos sincères félicitations et en cela, nous ne sommes que l'écho de tous les amis du bien.

En voyant ces nombreuses fêtes de famille, ces enfants dont la physionomie exprime si bien le bonheur, ces assistances nombreuses et sympathiques, nous nous disions : comment ne pas reconnaître ici les preuves manifestes d'un progrès précieux pour le pays ? Pourquoi ne pas bien augurer de l'avenir lorsque cet avenir est préparé avec tant de soins par cette armée de maîtres savants et dévoués ?

Notre intention n'est pas de résumer ici tous les éléments qui ont fait de ces distributions des fêtes charmantes. Quelques-unes ont déjà été décrites, il nous reste à parler de la dernière qui n'a pas été moins brillante.

Donc, samedi passé, c'était le tour de Ste-Pulchérie. L'établissement occupe la splendide maison Baltazzi, Rue télégraphe. Le jeudi précédent les élèves avaient subi un examen public en présence de leurs parents. Toutes les branches de l'enseignement classique et commercial se sont déroulées à leur tour et les parents ont pu voir que si les maîtres cherchent à enseigner solidement, ils travaillent aussi pour obtenir que les élèves rendent la pensée avec un ton naturel et l'aplomb nécessaire.

Il nous semble que quand on dispose d'une rampe superbe à laquelle conduisent quatre beaux escaliers et que le tout est couronné par une galerie aux colonnes légères et aux cintres gracieux, on pourrait se dispenser de chercher un autre théâtre pour la distribution des prix.

D'ailleurs, Mgr. l'archevêque de Naxie et Mgr. l'évêque de Tinos présidaient la séance, avec Mr. le vicaire général Don Carlo Testa ; autour d'eux se groupaient des représentants de toutes les communautés religieuses de Péra. M. le vicaire-général, a félicité son pays de ce que les Pères Jésuites étaient venus eux aussi apporter le concours de leur dévouement et de leurs méthodes traditionnelles à l'œuvre de l'éducation. Il a dit ensuite tout l'intérêt affectueux que l'épiscopat catholique et le Souverain Pontife lui-même daignent porter à ces établissements où se donne une éducation basée sur la religion et ornée de tout ce que peuvent offrir les sciences et les lettres.

Des dialogues français, grecs et italiens ainsi que des compositions en différentes autres langues, sont venus avec des morceaux de musique, entrecouper la proclamation des lauréats.

Nous avons remarqué avec plaisir l'à propos de la composition en langue turque. Le Sultan, y disait-on, vient d'être acclamé avec tant de sympathie par les grandes nations de l'Europe et en particulier par la France, à nous maintenant de nous préparer à célébrer chaleureusement son heureux retour au milieu de ses peuples bien-aimés.

Cette allusion au voyage de Sa Majesté, le ton de respect et de reconnaissance avec lequel on l'a faite est un hommage bien mérité du reste, que les communautés catholiques sont empressées de rendre à la haute bienveillance dont Sa Majesté environne la liberté religieuse en Turquie.

En somme, c'était une belle cérémonie où tout s'est passé avec un ordre, une convenance et une dignité parfaite.

Hier, pendant la nuit, des voleurs sont entrés par la fenêtre dans une maison derrière Yéni-tcharsi. Un homme dormait sur un lit. Les voleurs se regardèrent bien de le réveiller et lui enlevèrent une montre de 20 liv. suspendue à la tête du lit, son pantalon, son habit, ses bottes. Heureusement ils n'ont pas trouvé le gilet qui contenait quelques livres turques. Cependant, l'homme se réveilla lorsque les voleurs descendirent par la fenêtre, mais il était trop tard.

Hier, deux croates se sont querellés à Kaliondji-kouluk avec deux Hellènes. Non contents d'assommer les Hellènes à coup de bâtons, les Croates voulurent se servir de couteaux, mais la police arriva attiré par le bruit et arrêta les coupables.

THÉATRE FRANÇAIS.

M. S. Manasse a déjà formé sa nouvelle troupe qui est très nombreuse et avec laquelle il pourra donner des Opéras-bouffes dans le genre de la *Belle-Hélène*.

Le Directeur nous écrit qu'il a augmenté considérablement son budget en engageant des artistes chantants, mais nous sommes certains qu'il fera bien d'attaquer le répertoire des Bouffes ; le succès de la *Belle-Hélène* en est une preuve. En supposant même qu'il ait doublé ses frais, ses recettes seront toujours plus fortes pour les opérettes que pour la comédie, attendu que tout le monde ira entendre chanter tandis que la comédie n'est goûtée que par un public très restreint.

Tableau de la Troupe :

	Regie.	
MM.	DESBAN	Régisseur-général.
	MUNIER	Second régisseur.
	TAVERNIER	Chef d'orchestre.
	CHAMPAGNAT	Souffleur.
	Troupe.	
	ROMÉAL	Jeune 1er rôle.
	MÉZIÈRES	Jeune 1er »
	MIEGEVILLE	Amoureux.
	JAMES	Grand 1er comique.
	DUPIN	Ténor comique.
	LAROSE	Jeune 1er comique.
	DESBAN	Père noble.
	DUMONT	Grime.
	MONTLOUIS	3me rôle.
	MUNIER	Financier.
	LOUIS	Utilité.
	GEORGES	id.
Mesd.	DEBORAL	Jeune premier rôle.
	MANNEVILLE	Grande coquette.
	MONTHEAUX	Forte ingénuité
	MADELINE	Première soubrette
	STOLINE.	Soubrette Déjazet.
	ADOLPHE	Duègne.
	LEROUGE	Ingénuité.
	JEANNE	Des jeun. premières
	ELISA	Amoureuse.
	DOUZA	Seconde soubrette.
	ALINE	Coquette.
	SARAH	Amoureuse.
	DUPIN, ANNA, JAMES	Utilités.

GOUVERNEMENT OTTOMAN.

Administration des Forêts.

AVIS AU PUBLIC.

Parmi les masses forestières dont le gouvernement ottoman a entrepris et achevé l'exploration, se trouve le Kazdagh, dont la chaîne parallèle à la mer, s'étend du fond du golfe d'Edremid aux Dardanelles, sur une étendue de plus de 20 lieues.

L'échancrure la plus profonde et la mieux boisée, la vallée de Beiramitch, est desservie par une rivière flottable, sur une grande partie de son cours, pendant les grandes eaux. Cette vallée, assez populeuse, offrirait aux exploitants forestiers, pour la main d'œuvre et les transports, de grandes facilités.

Le Pin Laricio qui forme l'essence unique de ses vastes peuplements est remarquable par l'égalité de sa croissance, la finesse de son grain et la résistance de son bois nerveux. Il est employé et approprié à toutes les grandes constructions civiles et navales. Il atteint 31 mètres et plus en hauteur, 3m 50 en grosseur. Il forme de beaux massifs étagés sur les pentes de la montagne, d'une vidange peu difficile, et dispersés par masses de 200 hectares et plus sur une longueur de 8 lieues et une étendue de 25 à 30,000 hectares de 14 à 6 heures de la mer. Un grand nombre de très-beaux arbres sont, en outre, dispersés çà et là dans les peuplements intermédiaires.

Le gouvernement ottoman est disposé à concéder au commerce indigène ou étranger l'exploitation de cette forêt jusqu'à concurrence de 500 mille mètres cubes équarris, ou plus.

La vidange de ces bois pourra se faire, pour les petites pièces (jusqu'à dix mètres) par le flottage du Menderez ; pour les grandes, par un chemin, à créer aux frais des concessionnaires, dont la construction, très facile, conduirait directement et par une pente douce les produits à la mer, en face de Ténédos, Echelle d'Odounluk.

Le gouvernement ottoman accordera aux concessionnaires toutes les facilités et garanties nécessaires. Il a organisé un service d'administration et de surveillance sur le modèle et sous le contrôle du corps forestier de France ; il complétera et améliorera ce service au fur et à mesure de la marche et des nécessités de l'exploitation.

Les amateurs trouveront au Ministère des Finances, section des Forêts, les échantillons exquis des lieux et tous autres renseignements.

Les offres seront adressées à S. Exc. M. le ministre des Finances à Constantinople.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Gallipoli, 28 juillet.

Je vous ai écrit à la date du 13 que notre gouverneur s'était embarqué le 7 de ce mois sur le paquebot ottoman *Omer Pacha* pour aller à Porto Lagos et de là se rendre à Ghiumourgina et les autres districts dépendants de cette province.

Je viens de recevoir une lettre de Ghiumourgina datée du 20 courant qui me donne les détails suivants sur l'arrivée du gouverneur et de sa mission en cette ville.

S. E. Hassan Tahxim pacha, gouverneur de la province de Gallipoli, est arrivé ici le 26/8 juillet. Notre caïmakam, Rifaat bey, accompagné des membres du Conseil et des primats des communautés, est allé officiellement à sa rencontre à l'entrée de la ville, et tous ensemble se sont rendus immédiatement au conak. Le gouverneur a voulu avant tout visiter les prisons ; de suite après, il réunit en sa présence les primats et les chefs ouvriers de la ville, et leur a ordonné de faire nettoyer toutes les rues et d'enlever les grandes immondices qui s'étaient accumulées en certains endroits depuis un bon nombre d'années, en leur recommandant spécialement de maintenir autant que possible à l'avenir la propreté générale si nécessaire à l'hygiène publique. En outre, il fit appeler deux primats et deux aghas de chaque village du district, et le troisième jour de son arrivée ils se sont réunis tous au conak. S. E. Hassan Tahxim pacha, leur manifesta alors par un discours très-bienveillant la satisfaction qu'il éprouvait en remplissant la mission dont il était chargé par le gouvernement de S. M. le Sultan, venant en son nom s'informer de l'état de ses fidèles sujets et en les engageant à s'adresser directement à lui s'ils avaient quelque réclamation à faire ou quelque chose à demander pour le bien général. Ses paroles ont produit un effet tout particulier et ont satisfait assez l'esprit de la population entière laquelle n'avait vu jusqu'alors aucun autre représentant du gouvernement venir d'une manière si douce et pa-

---

cercles, décerner quelques décorations étrangères en rendant, de çà et de là, des services un peu véreux à des gens en place ou à des financiers. Cet homme, qui n'aurait pas trouvé mille francs sur sa signature, avait servi d'intermédiaire à quelques opérations importantes.

Un jour, il avait donné son nom à une compagnie pour solliciter la concession d'un chemin de fer, auprès d'un personnage influent auquel, quelques mois avant, un usurier, sur sa recommandation, avait prêté vingt cinq mille francs. Une autre fois, dans les mêmes conditions, il avait obtenu l'autorisation de fonder à Paris une société internationale de secours mutuels et, l'autorisation accordée, il s'était empressé de la revendre à quelqu'un mieux placé que lui pour en tirer parti.

Puis, il avait inventé un nouveau système de pompes à incendie, proposé la création d'un journal écrit à la fois dans toutes les langues.

Ainsi, il s'était créé peu à peu des relations, et ceux-là mêmes qui n'auraient pas voulu recevoir le colonel chez eux, ne se faisaient aucun scrupule d'échanger avec lui une poignée de mains sur les boulevards, ou de dîner en sa compagnie au cabaret.

C'était un gai compagnon, mangeant bien et buvant sec, toujours proprement vêtu, dont la vie passée était un mystère pour le plus grand nombre et qui ne faisait pas mauvaise figure dans sa stalle à l'Opéra. On l'acceptait donc, comme on accepte tant d'hommes et tant de choses à Paris.

Il est à remarquer que la société parisienne, si sévère pour les femmes accessibles au soupçon, ne l'est pas pour les hommes, Dans les salons officiels, dans les théâtres, au bois, aux courses, aux eaux, elle regarde comme siens et traite comme tels, bon nombre d'individus d'une probité contestable.

Celui-ci est un banquier, celui-là un ancien notaire. A ce titre, on fraye avec eux, jusqu'au jour où l'on apprend que l'un a gagné la frontière, et l'autre la police correctionnelle. On en cause trois jours, puis on serre les rangs et tout est dit.

Le colonel avait donc vécu d'une vie en apparence fort explicable. Presque toujours, son couvert était mis ici ou là. On le retrouvait partout où se rencontrent les quelques cents personnes qui font la loi à tous, en matière d'art et de modes. Mais cette vie cachait des desssous misérables.

Il aimait le jeu et les femmes. Ne pouvant plus à son âge être aimé pour lui-même, il achetait très cher le plaisir.

Quant au jeu, il n'y avait aucun bonheur et n'osait exploiter à son profit certains procédés qu'il connaissait à fond et qui l'auraient enrichi, mais dont la découverte l'aurait mis au rang des escrocs et fait traiter comme tel.

Le colonel jouait à tous les étages de la société, selon l'état de ses finances. On se rappelait que fréquemment, dans une soirée, il avait gagné et reperdu plusieurs milliers de francs. Ce qu'on savait moins, c'est qu'il fréquentait des petites réunions d'étudiants où on jouait des jeux infimes. C'est là qu'un soir, n'ayant plus un sou, il tint un banco de trente sous sur parole. Il perdit et devait trois francs.

— Monsieur, dit-il gravement à son créancier, les fonds seront chez vous demain matin avant midi C'est l'usage.

Et il tint sa promesse.

Dans ces conditions, les gains, peu considérables d'ailleurs qu'il pouvait réaliser, se fondaient rapidement sous ses doigts. Aussi habitait-il dans le haut du faubourg Montmartre, une mansarde qui n'avait d'autre luxe qu'une collection de pipes culottées. Jamais il ne donnait son adresse, et son concierge avait ordre de ne laisser monter personne chez lui. Les fournisseurs eux mêmes n'avaient jamais dépassé la loge du farouche gardien, dont quelques billets de spectacle et une bouteille d'eau-de-vie offerte à propos, avaient fait la créature du colonel.

Quand ce dernier ne dînait pas en ville, ou lorsque sa bourse était vidée, il prenait ses repas dans d'humbles restaurants où il passait pour un héros inconnu tombé dans l'infortune et ayant droit, à ce titre, à tous les respects. Comme il parlait bien sur toutes choses, quelques peintres à la poursuite de la gloire, venaient s'asseoir à la même table que lui, et on discutait les plus grosses questions de l'art et de la politique.

Mais bientôt les chances tournaient ; le Pactole faisait de nouveau son lit dans la bourse du colonel, et alors de chrysalide redevenu papillon, il secouait ses ailes et s'envolait vers les parages où fleurissent les Italiens, l'Opéra et le Café Anglais.

La suite de ce récit et le rôle qu'il y doit jouer feront mieux connaître le colonel. Mais, dès à présent, il était nécessaire de dire sur son compte ce que nous en avons dit, afin de faire comprendre comment ce demi aventurier se trouvait chez cette autre demi-aventurière qu'on nommait madame de Pélussin.

C'est chez elle qu'à la fin du dernier chapitre nous avons laissé le colonel, à qui Chavanet voulait faire une confidence.

— Voici de quoi il s'agit, dit ce dernier. Vous savez, mon cher colonel, que j'ai fondé et que je dirige la *Caisse des dividendes*. Cette affaire a été créée au capital de dix millions représentés par vingt mille actions de cinq cents francs. Dix mille actions ont été souscrites et j'ai exigé des souscripteurs la moitié seulement du capital souscrit. En agissant ainsi, j'espérais attirer sur cette entreprise la confiance publique, et arriver au placement de la totalité des actions. Malheureusement, les temps sont durs et nous ne voyons pas apparaître de nouveaux actionnaires. Or, nous avons employé les fonds qui nous avaient été confiés, et le besoin d'argent commence à se faire sentir dans les caisses de la société.

— Rien de plus simple, répondit le colonel. Puisque vos souscripteurs n'ont versé que deux cent cinquante francs par action, faites un nouvel appel de fonds.

— Justement, reprit Chavanet, il n'y a pas d'autre parti à prendre. Mais ce parti, qui peut tout réparer, peut aussi tout perdre. Les fonds qui nous été remis sont employés, les bénéfices sont légers, et si les actionnaires, qui n'ont eu jusqu'ici qu'un maigre dividende, sont contraints à verser le complément du capital souscrit, ils peuvent s'alarmer, et leur alarme discréditera sur le marché nos actions, qui nont pu encore s'élever au-dessus du pair. Il faut donc qu'un nouvel appel de fonds soit justifié, et c'est pour le justifier que j'ai compté sur vou..

— Sur moi !

— Oh ! vous aurez votre bonne part du profit.

— Je l'espère bien. Que faut-il faire ?

— Nous avons une réunion générale des actionnaires dans quelques jours. Vous concevez que si moi fondateur, administrateur de l'affaire, je demande de l'argent, je puis avoir à subir des questions embarrassantes.

En effet, à moins que vous ne soyez énergiquement soutenu.

(*Sera continué*).

ternelle s'intéresser de son sort et de son avantage. Quelques primats des plus respectables ont repris sitôt après la parole pour témoigner au nom de toute la ville leur reconnaissance au gouverneur.

Les dîmes de tout le district furent vendues pour la somme de p. 2,452,502 1[2. En cette occasion S. E. Hassan Tahxin pacha démontre tout le talent d'un bon administrateur et su concilier les intérêts de ses sujets, en les mettant à même de pouvoir prendre sur eux, séparément par chaque caza, les dîmes, afin que les bénéfices resteraient dans le pays même, et ceux de son gouvernement auquel ses sages dispositions ont rapporté une augmentation de 600,000 p. en sus du produit l'année dernière.

En faisant la révision des comptes, S. E. ayant trouvé des irrégularités de la part du caissier, a décidé la destitution de ce dernier en le faisant remplacer par un raya Chrétien. Donna des ordres pour la reconstruction des magasins incendiés dernièrement; il a fait commencer à faire paver les mauvaises rues; donna des ordres pour construire une fontaine pour l'ablution près de l'ancienne mosquée. Et après avoir sagement réglé diverses petites affaires, restées en suspens depuis longtemps, S. E. quitta notre ville le 17 de ce mois pour passer à l'inspection de Macri et Péné dont il avait déjà fait réparer les routes.

Avant hier, 27 du mois, S. E. Hassan Tahxim pacha est rentré à Gallipoli après avoir accompli cette première partie de son inspection. Bientôt il se disposera pour la seconde en se rendant du côté de Malgara et Kechan.

Il y a 15 jours, une jeune circassienne de l'âge de 14 à 15 ans, esclave du capitaine de gendarmerie Hussein agha de Gallipoli, s'est donné volontairement la mort en se pendant avec une corde passée à une poutre du toit de la maison qu'elle habitait. Nous ignorons la cause exacte de ce suicide et nous ne voulons pas entrer dans aucun commentaire à cet égard.

Corps Législatif Français

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Séance du 11 juillet.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

Discours de M. Jules Favre relatif aux affaires du Mexique.

Aux termes de cette convention, la créance Jecker était diminuée de 60 0/0 15 millions devaient être payés dans l'année, et le reste, l'année en année, sans intérêts, à raison, je crois, de 1 million de piastres par an. Elle n'a pas été exécutée. Une convention nouvelle intervint au mois de septembre, et, à propos de cette convention, M. le ministre des finances écrivait à M. Langlais qu'il ignorait les conditions de cet arrangement, mais qu'il voyait avec la plus pénible surprise que cette convention fût intervenue sans que l'on consultât le ministre de France à Mexico, car le paiement de ces 15 millions avait pour conséquence d'absorber des capitaux obtenus à grand peine et qui auraient dû recevoir une affectation plus urgente répondant mieux aux nécessités de la situation.

J'ai entre les mains les lettres par lesquelles M. Drouyn de Lhuys, écrivant à M. Dano, protestait contre cette convention et la déclarait déplorable.

Le gouvernement français a été complètement étranger à cette affaire, et il ne l'a connue que pour la blâmer énergiquement et en empêcher l'exécution. (Très-bien! très-bien!)

M. JULES FAVRE : Messieurs, je ne veux pas prolonger cet incident. (Bruits et rires.)

M. EUGÈNE PELLETAN: Nous vous avons écouté en silence, et vous ne faites qu'interrompre.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER: La Chambre a jusqu'ici écouté avec un silence religieux. (Bruit à gauche.)

M. MARIE: Pas aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER: — La séance d'hier a été consacrée à un débat solennel, et je constate que les orateurs qui ont fait entendre les attaques les plus vives ont été écoutés avec une attention scrupuleuse. Je demande aujourd'hui le même silence et la même attention. (Très-bien ! très-bien!)

M. JULES FAVRE. — Je ne retiens de la réponse de M. le ministre, réponse qu'il est impossible de contrôler... (Murmures). Il me semble que la contradiction est le contrôle et que le contrôle est la contradiction. Pour raisonner sur des pièces, il faut les connaître; pour raisonner sur une situation, il faut en connaître l'ensemble.

Je ne retiens, dis-je, que ce fait, c'est que le gouvernement français a voulu que ses agents restassent étrangers à cette négociation et cependant la signature de M. de Montholon se trouve au bas de la convention.

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. — Sur celle d'avril, mais pas sur la seconde convention de septembre.

M. JULES FAVRE. —La convention du 10 avril 1865. Je ne peut que le gouvernement ait cru plus tard devoir revenir sur ces résolutions. Je n'en sais pas l'examiner en ce moment; mais ce que j'a teste, c'est que Jecker a reçu une partie de sa créance en vertu du contre-seing de notre agent diplomatique, c'est que le contrat a été exécuté jusqu'à une certaine concurrence.

Je puis donc dire que cette clause tenait singulièrement au cœur de ceux qui l'avaient écrite. Je dis qu'elle a été une des causes de la rupture des négociations, et que si ces négociations avaient réussi, si le chiffre de 12 millions de piastres avait été accepté, il n'y avait pas d'expédition, plus de guerre. On eût remis aux mains de la France un des ports que désignait la convention. Et alors, que devenait votre grande pensée de mettre un terme à l'anarchie mexicaine? Que devenait votre dessein préconçu de marcher sur Mexico?

On nous a dit qu'il n'y avait pas un autre moyen d'obtenir réparation que de prendre cette ville. Je vous en montre un autre, et je vous le montre dans votre propre ultimatum; mais j'ajoute qu'il y avait au fond de vos résolutions un parti pris de faire la guerre, de marcher sur Mexico et d'y établir l'empire. (Bruit.)

Je reconnais que dans la convention de 1861 il y avait une réserve, et que si les populations se montraient favorables à un changement de gouvernement, on pouvait recueillir ses vœux; mais souvenez-vous des stipulations de cette convention, des déclarations solennelles qui vous ont été faites et qu'ont répétées vos représentants : « Nous n'emploierons jamais la force.

Qui donc aujourd'hui oserait dire que la parole donnée a été tenue? Est-ce que la force n'a pas été employée? Est-ce que la force n'a pas été le seul moyen d'établir ce fantôme d'empire qui s'est écroulé derrière nos soldats? (Nouveau bruit.)

Vous avez parlé de 5 millions de suffrages : où sont les procès-verbaux ? (Rumeurs.)

Ces 5 millions de suffrages sont ceux des 150 personnes réunies à Mexico, à l'ombre de notre drapeau, et que vous avez fait délibérer pour offrir la couronne à Maximilien.

Mais où sont les faits nouveaux qui, aux termes de la convention, vous ont donné le droit de faire usage de la réserve que vous aviez stipulée ?

Prenez garde qu'il s'agit ici du plus redoutable pouvoir qui puisse être donné à un gouvernement, le pouvoir de déclarer et de faire la guerre, de déchaîner le plus terrible des fléaux, d'engager l'honneur, les trésors, le sang de la patrie.

S'il vous était permis par certaine stipulation d'écouter les vœux des populations mexicaines, dans le cas où ils se seraient manifestés, où était votre droit en l'absence de ces vœux ? Ce n'est plus la convention de 1861 que vous pouviez invoquer, vous l'avez déchirée avec votre épée; votre épée était votre seul droit; votre seul droit, c'était la force, et c'est uniquement avec la force que vous avez marché sur Mexico, où personne ne vous demandait

C'est pour cela que nos alliés se sont retirés. Vous parliez tout à l'heure du général Prim. Eh bien, n'écrivait-il pas, le 25 mars 1862, à l'amiral de la Gravière : « L'acte de conduire les émigrés politiques dans l'intérieur du pays pour y organiser des conspirations contre le gouvernement actuel du Mexique, au moment où nous négocions, me paraît incroyable et je n'en reviens pas. »

Eh bien!vous l'avez commis, cet acte contraire au droit des gens, contraire encore à la convention de 1861, derrière laquelle vous essayez en vain de vous réfugier

C'étaient les émigrés que vous conduisez à Mexico, abrités par les plis de votre drapeau; ils y apportaient leurs rancunes, leurs ambitions personnelles, au service desquelles vous avez engagé l'honneur et le sang de la France. (Bruit. — Approbation sur quelques bancs.)

Et lorsque la France a pu constater quelles étaient les dispositions des populations mexicaines, il s'est produit un douloureux étonnement qui a retenti dans tous les cœurs.

Vous vous rappeliez cette proclamation dans laquelle on disait à nos soldats qu'ils seraient reçus avec des couronnes de fleurs: quelle terrible désillusion n'ont-ils pas éprouvée ?

M. le ministre d'État a fait allusion tout à l'heure, avec une modération dont je le remercie, à un fait douloureux dans l'appréciation duquel j'ai joué un rôle personnel.

En 1863, au moment de la discussion de l'adresse, lorsque nos soldats se sont heurtés contre l'obstacle insurmontable de Puebla, et que malgré leur vaillance et leur courage ils ont dû se replier, j'ai proposé, et je le ferais encore, de se retrancher dans une position saine, d'interroger les populations, et de traiter ensuite avec ceux qu'elles reconnaîtraient pour leurs chefs

Une pareille opinion est peut-être impopulaire dans ce pays; mais, au-dessus de cette impopularité d'un jour, je place la vérité éternelle (Interruption); cette vérité, c'est qu'un peuple, sous le prétexte d'un échec militaire, alors que sa gloire et son honneur ne sont point engagés, lorsqu'il s'est seulement trompé, n'a pas le droit, pour venger un insuccès, de verser un sang innocent. (Nouvelle interruption.)

Voilà pourquoi le conseil que je donnais alors était juste et sage.

Mais vous êtes-vous bornés à cela ! S'il en était ainsi, la responsabilité du gouvernement serait déjà bien pesante; vous êtes allés plus loin.

En 1864, Maximilien était intronisé ; alors; tout était dit : la France ne devait pas pousser plus loin son action. Malheureusement la pensée persistante du gouvernement était de considérer toute adversaire de l'empire nouveau comme un ennemi de la France. Il a employé ses légions, ses finances pour faire disparaître jusqu'à l'ombre de la résistance; dépositaire de nos forces, responsable de nos trésors et de notre sang, il n'avait pas le droit de les prodiguer pour une cause étrangère. Ou bien, Maximilien, appelé, dites-vous, par cinq milions de suffrages, était soutenu par les populations, et alors il était inutile de l'asseoir sur votre épée. (On rit), ou bien ces 5 millions de suffrages n'étaient qu'un rêve, et vous le saviez bien ; mais vous ne vouliez pas le reconnaître, parce qu'il fallait obtenir de la Chambre le vote des subsides. (Mouvements divers —Protestations.)

Dès 1865, la ruine inévitable de l'entreprise était reconnue par vous. Vous n'aviez pas d'illusions; cependant au *Moniteur* se succédaient des articles qui affirmaient le succès de l'entreprise, vantaient la solidité du trône mexicain, répudiaient toute inquiétude. Et lorsque je demandais la communication des pièces officielles, M. le ministre d'État me répondait qu'il n'en existait pas, qu'il n'en avait pas lui-même. Il a plus tard tenu un autre langage et nié celui que je viens de lui attribuer : heureusement, le *Moniteur* existe, et M. le ministre d'État a la bonté de nous faire distribuer ses discours que nous lisons toujours avec plaisir, même après les avoir entendus (On rit.)

Or, le 14 avril 1866, M. le ministre vous renvoyait à ces documents, qui, disait-il, étaient l'image fidèle de la vérité.

Je ne sais pas si M. le ministre d'État est d'accord avec l'orateur de 1866 ; pour moi je les trouve en contradiction l'un avec l'autre.

Je me suis toujours plaint de l'absence de documents, et j'ai le droit de me plaindre, car les pièces officielles devaient nous être communiquées ; la Chambre avait le droit de les voir. On s'est contenté des articles du *Moniteur* ; on préfère croire aux déclarations de M. le ministre.

Mais est-ce que ces déclarations étaient conciliables avec la dignité de la France, lorsque le ministre disait :

« Le but doit être atteint; la pacification doit être complète; la dignité de la France et celle de l'Empereur le veulent également. »

Alors, Messieurs, vous avez couvert cette déclaration des mêmes acclamations dont vous couvriez tout à l'heure les dernières paroles de M. le ministre d'État.

Mais est-ce donc que l'œuvre est complète et l'empire de Maximilien affermi, son trône glorieux?

J'ai là les dépêches officielles par lesquelles les différents ministres répètent, en l'accentuant, le même langage : « C'est pour la France un devoir de ne pas abandonner son allié dans le malheur.

Tout à l'heure, l'honorable ministre d'État disait que le prestige de la France n'avait pas été diminué Mais je lui demande d'accorder cette assertion avec la solution de ce drame lamentable.

Quant aux paroles prononcées par vous en 1866, ou ces paroles n'avaient d'autre valeur que celle d'une éloquence pompeuse qui ne frappe que l'air, ou elles avaient une portée politique. Eh bien, l'armée française est revenue, abandonnant nos malheureux nationaux sans défense (Vives et bruyantes réclamations. — La clôture !)

Le gouvernement est responsable, non seulement de la sécurité et de l'honneur de la France, mais aussi de ses trésors et de son sang. (Bruit.) Prodiguer son sang, c'est un crime. Aventurer et compromettre ses finances à la légère, en les faisant servir à la défense d'une cause qui devait être vaincue, c'est plus qu'une faute ; avoir fait périr nos malheureux soldats pour un intérêt étranger, c'est là une responsabilité dont l'éloquence de M. le ministre d'État ne peut dégager le gouvernement. (Bruyantes acclamations.)

M. le ministre ne veut pas admettre que le prestige de la France ait diminué par ce triste résultat. Il a été forcé de reconnaître cependant que ce développement commercial, cette prospérité qu'il avait annoncé devoir être la conséquence de l'expédition, tout cela avait été un rêve déplorablement déçu.

J'ajouterai que ce n'est pas seulement le Mexique que vous vouliez frapper; à travers le cœur du Mexique que vous cherchiez à atteindre, vous vouliez transpercer aussi celui de l'Amérique. (Assez! assez! — Bruyantes protestations)

M. BELMONTET : — Vous dénoncez la France, ce n'est pas patriotique.

M. JULES FAVRE: — Eh bien, le résultat de l'expédition a été au contraire de grandir l'Amérique; le dernier mot de votre politique, c'est de jeter ce grand pays; que vous prétendiez sauver de l'anarchie, entre les bras des Etats-Unis. (Bruit). Oui, dans cette note du *Moniteur* que je signalais l'autre jour comme pouvant blesser un gouvernement qui a de la force et contre lequel vous ne pouvez plus rien (Bruit. — Assez!), dans cette note, vous avez dit que le Mexique serait trop heureux s'il pouvait être absorbé par de puissants voisins.

Ainsi le résultat de votre expédition aura été d'agrandir outre mesure cette Amérique, dont la puissance était déjà pour vous un objet de préoccupation, ainsi que le prouve un document que je pourrais citer.

Et quand vous avez compromis les finances de la France, quand vous avez fait du sang de la France un usage qui doit lourdement peser sur vos consciences (Exclamations et rumeurs), j'ai le droit de dire que, dans un pays libre, vous seriez mis en accusation... (Nouvelles et bruyantes exclamations)

VOIX DIVERSES. A l'ordre! — Assez! — La clôture!

M. LE MARQUIS D'HAVRINCOURT. Ce sont ceux dont les discours ont servi à Juarez qu'on devrait mettre en accusation.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Monsieur Jules Favre, je vous rappellerai que l'exagération de la forme prouve toujours la faiblesse du fond. (Vive approbation.— Très-bien! très-bien!)

M. JULES FAVRE. Ce n'est qu'en France... (Le bruit couvre la voix de l'orateur.)

PLUSIEURS MEMBRES. On n'a rien entendu des dernières paroles de l'orateur.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Je déclare, quant à moi, que je ne les ai pas entendues.

VOIX NOMBREUSES: Personne ne les a entendues.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER: Dès lors, elles ne peuvent être et ne seront pas au *Moniteur*.

M. JULES FAVRE. Si c'est ainsi... (Nouvelles et plus bruyantes exclamations.— Cris à l'ordre! à l'ordre!)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Veuillez, messieurs, donner par votre modération même, l'exemple de la modération à laquelle je rappelle l'orateur.

M. JULES FAVRE: La modération, c'est la liberté!... (Exclamation.) C'est la liberté! et il n'y a pas de liberté là où le *Moniteur*, qui doit reproduire nos débats, est mutilé par la volonté de celui qui préside. (Exclamations nouvelles. — Applaudissements sur quelques bancs à la gauche de l'orateur. — M. Jules Favre quitte la tribune.)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER: Je ne puis laisser passer les dernières paroles de M. Jules Favre : le mérite, le droit, le devoir du *Moniteur*, c'est avant tout d'être vrai; mais, pour qu'il soit vrai, il faut qu'il mentionne exactement ce qui s'est passé. Or, les dernières paroles auxquelles on fait allusion n'ont été entendues ni par la Chambre ni par le président. (C'est vrai! c'est vrai! — Agitation)

M. JULES FAVRE. Je suis prêt à les répéter.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Si l'honorable M. Jules Favre lit demain le *Moniteur*, il lui rendra certainement la justice qu'il consigne bien des choses, bien des attaques que je ne veux pas caractériser. Quelle que soit leur nature, il les trouvera au *Moniteur*.

M. GLAIS-BIZOIN. Elles doivent y être.

VOIX NOMBREUSES. La clôture! la clôture!

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. La clôture est demandée, je vais consulter la Chambre.

M. THIERS. Je demande à dire un mot.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. On a demandé la clôture; vous ne pouvez avoir la parole que sur la clôture.

M. LE BARON DE BEAUVERGER. M. le président, si la discussion devait continuer, c'est à moi que la parole appartiendrait, mais je demande la clôture.

VOIX NOMBREUSES. Oui ! oui !

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER La clôture est demandée La parole est à M. Thiers contre la clôture.

M. THIERS. Je ne veux pas tromper la Chambre, et, sous le prétexte de parler contre la clôture, faire un discours. Je demande donc à la Chambre quelques minutes pour lui présenter deux observations. (Bruit.— Parlez! parlez!)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Si l'on n'insiste pas pour la clôture (Non! non! — Mouvements divers), je donne la parole à M Thiers, étant bien entendu cependant que, dans l'ordre des inscriptions, la parole appartiendrait à M. de Beauverger, et que M. Thiers se maintiendra dans les courtes observations qu'il a annoncées.

M. THIERS. Oui, monsieur le président. Ma première observation porte sur le fait originaire de l'expédition, auquel M. le ministre d'État attache une importance considérable; la seconde, sur les comptes financiers qu'il a présentés, et qui, selon moi, ne sont pas exacts.

Quant au fait originaire, qui est le fait capital, je maintien que, quand on est parti pour le Mexique, l'Espagne et l'Angleterre s'étaient formellement expliquées, qu'elles ne voulaient pas autre chose que le redressement des griefs de leurs nationaux. J'ai là les ordres du gouvernement anglais, du gouvernement espagnol, qui défendent absolument une marche sur Mexico, et la lettre de l'amiral Jurien de la Gravière au général Prim, lui annonçant que le but de l'expédition était d'aller à Mexico pour y établir la monarchie. La première opération n'a donc été que le prétexte de la seconde. (Mouvements divers.)

Quant aux comptes financiers, je proteste contre ceux qui nous ont été présentés. Ce n'est pas 500 millions que l'expédition a coûtés, c'est plus de 600; à quoi il faut ajouter tout l'argent qui a été versé en France dans le deux emprunts mexicains, c'est-à-dire 300 millions au moins. Je ne puis pas, dans les circonstances où je parle en ce moment, faire la preuve de mes affirmations; je me borne à protester contre les comptes qui ont été présentés. (Sur plusieurs bancs : Très-bien ! très-bien !)

M LE MINISTRE D'ÉTAT : Je maintiens absolument les chiffres fournis à la commission du budget. Le jour où l'honorable M. Thiers voudra faire la preuve de ses assertions, je me ferai un devoir de les réfuter. (Très-bien ! - A demain ! — La clôture !)

M. EMILE OLLIVIER: Je demande à la Chambre, avant que l'on vote sur la clôture, à présenter une observation, non sur le Mexique, mais sur les conséquences qu'aurait la clôture de la discussion générale. Il y a des questions autres que la question mexicaine qui peuvent être utilement traitées dans cette discussion.

En ce qui me concerne, j'avais l'intention de présenter quelques observations sur la situation intérieure, et j'avais choisi la discussion générale afin d'avoir plus de latitude, et de n'être pas rappelé à la question.

Ceci dit, je suis aux ordres de la Chambre. Je crois que le mieux serait de renvoyer la discussion générale à demain, afin de laisser parler les orateurs qui ont à traiter des questions autres que celle du Mexique. Si la Chambre, au contraire, propose la clôture, je demande à me réserver le droit de m'expliquer complètement, lorsque viendra le budget du ministère de l'intérieur. (Oui ! oui !)

M. LE MINISTRE D'ÉTAT : Le gouvernement n'a pas d'objection à faire à ce que l'honorable M. Emile Ollivier place ces observations, sous forme de discussion générale sur le budget du ministère de l'intérieur. Mais en ce qui touche le débat sur le Mexique, il me paraît logique qu'il ait sa sanction. (Oui ! oui ! — La clôture !)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER : Cette réserve faite...

M. ERNEST PICARD : Je demande la parole. (Nouveaux cris : la clôture !)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER : Un seul orateur peut être entendu sur la clôture. M. Thiers n'a pas parlé sur la clôture : avec l'assentiment de la Chambre, il a parlé sur une autre question. Mais, M. Ollivier, ayant parlé sur la clôture, je dois mettre maintenant la clôture aux voix

La clôture de la discussion générale est prononcée.

Nous commencerons demain la publication des grands discours de Garnier Pagès, Jules Favre et Rouher sur les affaires d'Allemagne et du Luxembourg.

VARIÉTÉS.

La *Gazette des Tribunaux* publie, d'après une lettre de la Havane, le récit des faits suivants :

« Un horribe drame s'est dénoué, l'un de ces jours derniers, dans les bureaux de la justice de paix de Matanzas. Une action en demande d'aliments avait été intentée par une dame contre son mari, dont depuis peu de temps elle était séparée, M. Santiago-Manzanet, qui jouit ici d'une certaine réputation littéraire. L'affaire se plaidait devant le juge de paix, en audience publique, quand, prompt comme l'éclair, M. Santiago-Manzanet tira de sa poche un révolver et fit feu sur sa femme. La balle atteignit cette malheureuse femme au front et la fit tomber dans les bras de sa mère, assise à ses côtés.

» M. Manzanet tira alors sur sa belle-mère, qui s'affaisa tenant sa fille contre sa poitrine, et toutes deux se roulèrent bientôt sur le sol, en proie à une affreuse agonie. On voulut se précipiter pour saisir l'assassin, mais celui-ci menaça de son révolver quiconque oserait s'approcher, puis, profitant du mouvement d'hésitation que sa menace produisit, il s'avança vers ces deux victimes et déchargea sur leur corps tous les canons de son arme ; après quoi, la jetant loin de lui, il se livra, aux officiers de la justice. »

—

M. Odysse Barot termine ainsi, dans la *Liberté*, un article politique consacré aux affaires du Mexique :

C'est un vrai drame, en effet, avec toutes ses émotions, son imprévu, ses péripéties, ses premiers sujets, ses comparses, ses décors, sa mise en scène, ses intrigues, ses coulisses. Rien n'y manque, ni le héros légendaire *aux cheveux d'or, aux yeux d'azur* ni le traître traditionnel !

Si quelque futur Shakespeare transportait jamais au théâtre ce mémorable événement, après un prologue intitulé : *les Emigrés*, le premier acte aurait pour titre : *l'Invasion*, le second s'appellerait : *Puebla et Mexico*; puis viendrait le troisième acte *Un Empereur sans peuple* : puis le quatrième : *Supplice d'Arteaga et de Salazar* ; enfin le cinquième : *l'Abandon*. La pièce se terminerait par un épilogue, enfin, la toile tomberait sur : *les Fossés de Queretaro* !

—

Mme George Sand, à l'exemple de M. de Lamartine, vient de refuser au dessinateur d'un des petits journaux illustrés l'autorisation de publier sont portrait-charge.

Voici, d'après le *Nord*, en quels termes est conçue la lettre du célèbre écrivain, qui motive son refus :

Paris, 8 juillet.

Si j'étais libre, Monsieur, je vous dirais oui tout de suite, car je n'ai jamais été coquette, et à 63 ans j'aurais mauvaise grâce à l'être : mais tous mes amis *s'opposent*, et mes enfants seraient blessés et affligés. Cela vient d'être dit si sérieusement autour de moi, que je suis forcée de vous dire non. Vous ne m'en voudrez pas. Croyez que je regrette de répondre par un refus à une demande faite en termes si affectueux et si aimables.

GEORGE SAND.

—

— Nous avons de source certaine des détails authentiques sur un personnage mystérieux qui éveille en ce moment la curiosité des Parisiens sans que personne ait jamais pu dire, exactement qui il était.

On désigne généralement ce personnage sous le nom de l'amazone au masque de velours. Nous avons promis de taire son nom.

Cette femme est âgée de vingt-quatre ans; appartient à une grande famille de Valachie dont les aventures étranges ont occupé, pendant plusieurs années, la population de Bucharest.

Ces aventures mystérieuses ont même fourni à un de nos romanciers le sujet d'un ouvrage paru, il y a quatre ans, sous le titre de *la dame au manteau rouge*.

L'amazone du bois de Boulogne n'est autre que la fille aînée de la dame au manteau rouge.

Elle porte, comme on sait, un poignard et un sabre à la ceinture.

Ces armes ont joué un rôle sanglant dans un duel ténébreux, où succomba une personne qui avait offensé cruellement sa mère.

La dame au masque de velours fit alors le serment de ne se séparer de ces armes qu'à l'âge de trente ans accomplis. Elle jura également de porter jusqu'à cette époque un masque sur son visage, qui devait la cacher à tous les yeux.

De motifs de convenance nous empêchent de raconter à quoi se rattache cette dernière particularité.

Après les événements, notre héroïne quitta la Valachie et se rendit en Angleterre et en Ecosse.

Un soir qu'elle était au théâtre, à Liverpool, elle fut l'objet d'une manifestation qui l'obligea à quitter son masque et de montrer au public son visage pâle de colère et de rage.

A la suite de cet événement, elle quitta l'Angleterre et vint à Paris, où elle n'est que depuis trois ou quatre mois. A Paris on respecte le mystère dont elle s'enveloppe, du moins elle ne court pas risque d'y être en butte à ces actes de brutalité qui lui ont fait abandonner nos voisins inhospitaliers.

Elle passe une partie de ses journées à peindre, à faire de la musique et à monter à cheval. Partout où elle se trouve elle garde son masque, excepté cependant à l'église.

Elle habite le quartier du faubourg Saint-Honoré, et assiste tous les dimanches à la messe à l'église Saint-Philippe du-Roule. Là elle se découvre le visage, et les fidèles, en voyant cette femme vêtue d'un costume noir de la plus grande sévérité et priant avec ferveur, ne se doutent pas qu'ils ont sous les yeux l'amazone masquée du bois de Boulogne, la fille de la *Dame au manteau rouge*.

—

Une amusante historiette de M. Debans, dans le *Masque*.

Dans le nord des Etats Unis, il y a de la neige presque tout l'hiver. Sur cette neige, de petits sentiers battus pour les piétons.

Un avocat et un ministre protestant se rencontrent sur un de ces sentiers, et nul ne veut céder le pas.

La situation aurait pu durer longtemps si l'avocat, plus humble, n'eût mis un pied dans la neige pour laisser passer le ministre, Celui-ci passe, en effet, mais en même temps d'un coup d'épaule, il renverse l'avocat.

L'avocat se relève.

— Il paraît, monsieur, que vous êtes de l'Eglise militante?

— Oui, répond le ministre.

— Eh bien ! moi, monsieur, je suis de l'Eglise triomphante.

Et, prenant le ministre, l'avocat l'envoya la tête la première dans la neige.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 29 Juillet	32 20
Clôture	du 29 Juillet	32 52

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 29 Juillet.

Londres 11 m d. p Liv. st.	109 108 1[2
Marseille, 11 m. date 1 Liv. T.	25 17 1[2

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 27 Juillet.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Niemen*, cap. Giost ayant touché Messine, Pirée et Dardanelles, div. marchandises et 91 pass.

VARNA bat. à vap. otto. *Malacoff*, cap. Cetinich. d. marchandises.

du 28

ODESSA bat. à vap. ang. *Parana*, cap. Walter, div marchandises.

DANUBE bat. à vap aut. *Danubio*, cap. Marusich, div. marchandises.

TREBISONDE bat. à vap. otto. *Vassilai Tigiaret*, div. marchandises.

SMYRNE bat. à vap. aut. *Amiraglio Emo*, cap. Solderer, ayant touché Metelin et Dardanelles, div marchandises, et 75 passagers.

ALEXANDRIE bat. à vap. egyp. *Galioub*, cap. Kiamil, ayant touché Smyrne Dardanelle et Galipoli, div. marchandises et 94 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 27 Juillet.

TRIESTE bat à vap. aut. *Stadium*, cap. Marring, div. marchandises.

SALONIQUE bat. à vap. otto. *Iliunai Tefic*, capitain Dobrilovich, div. marchandises.

— bat. à vap. aut *Ionio*, cap C. Giurovich. div. marchandises.

MARSEILLE bat. à vap *Assyrien*, cap. Cauthier, div marchandises.

DANUBE bat. à vap. aut. *Tibesco*, cap. Lazarich, d. marchandises.

SMYRNE bat à vap ang *Dalmatian*, cap. Frant, div marchandises.

BATOUM bat. à vap. russe *Gounib*, cap. Gourniell, div. marchandises.

ODESSA bat. à vap. russe, *Vesta*, cap Pavlovich, div. marchandises.

— bat. à vap. russe, *Grand Duk*, cap. Kaperniski, div. marchandises.

AVIS.

L'adjudication du beurre de Sibérie pour les troupes Impériales aura lieu au Ministère de la Guerre mardi 1er août (v. s.)

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, le jour sus énoncé, vers les six heures à la turque, en portant avec elles des échantillons.

Séraskérat, 17/29 juillet 1867.

Société Générale de l'Empire Ottoman.

Emprunt Ottoman 8 0/0 1864.

AVIS.

Le troisième tirage annuel des « 4.400 » obligations de L. T. 100, à amortir, du dit Emprunt aura lieu publiquement Mardi 1/13 Aout prochain a Midi dans les Bureaux de Société Camondo-Han à Galata.

Les 170 Lots suivants sont attachés à ce tirage.

1	Lot	de	L. T.	5000	L.T.	5000
1	d°	»	»	2000	»	2000
2	d°	»	»	1000	»	2000
6	d°	»	»	500	»	3000
10	d°	»	»	200	»	2000
50	d°	»	»	100	»	5000
100	d°	»	»	50	»	5000
170					L. T.	24000

Le premier Numéro sorti aura droit au premier Lot, le second Numéro aura droit au second lot, et ainsi de suite.

Le remboursement en Capital et intérêts des 1400 Obligations amorties, le paiement des lots ainsi que le Paiement du 4me Coupon semestriel d'intérêt à L. T. 4 sur les obligations restant en circulation, auront lieu à partir du 1/13 Septembre prochain.

Le Directeur Général

A Vlasto.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE

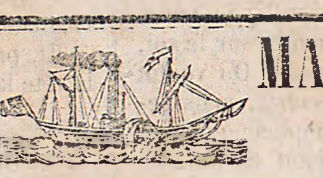

DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21

» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ALGÉRIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE mercredi 7 août à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40 000 gains de Th. 150,000; 100.000; 80.000; 50,000; 40,000; 30,000; 20,000; 10,000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez: H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS
A LOUER.

Rue Mésarlik 88, ancien N° 76

Pension Bourgeoise.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE	
8 ocques.	85 fr.	2 francs	Toutes demandes et renseignements
12 »	105 »	2 60	doivent être adressés à MM. G.
18 »	110 »	4. —	CHEUVREUX et Cie. à Galata
26 »	120 »	4.50	Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la
34 »	130 »	3.50	Bourse.

SPEED ET PRIME

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

A LOUER OU A VENDRE.

Un magasin de drap en pierre, très-confortable situé au Grand-Bazar de Stamboul à Aïnadjilar, N° 16.

S'adresser au Seraskérat, chez Bekir-Effendi, Mektoubtji Mouvini, de 5 jusqu'à 9 heures à la turque.

"ROYAL."

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIEL Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

---

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

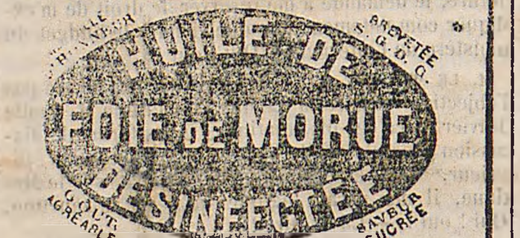

SIMPLE ET FERRUGINEUSE

... dans le commerce qui soit facile à prendre, ... n'ait ni le goût ni l'odeur du poisson. Recommandée par tous les médecins de la Faculté de Paris, ainsi que l'*Huile de foie de morue ferrugineuse*, indiquée dans toutes les maladies où le fer est employé. A Paris, chez l'inventeur Chevrier, 21, rue du Faubourg Montmartre.

... Della Sudda, pharmacien.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	à la T.	
6	17	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	47	2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8	17	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	17	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	47	6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach*)
11	47	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	2	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
7	47	11	12	30	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10	32	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	2	3	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	47	14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	32	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	17	3	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach.
11	17	3	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	47	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	17	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

8	17	3	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	32	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	12	3	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10	2	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	17	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	47	3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	32	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	32	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.—Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	32	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak, (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach.*)
5	17	3	10		pour Bechiktach, Ortak, Couroue, Arnaout. (*ret. direct au pont.—Les vendr à 9 3/4.*)
5	17	18	10		pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5	47	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
6	17	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	17	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*) (*)
6	47	3	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5	32	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5	2	3	10	45	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr touchant Buyuk-déré.*) (*)
6	32	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Téhenghelkeui, Vanikeui. (*Les vendredis touchant aussi Cabatach.*) (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

7	17	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7	47	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	47	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	32	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	32	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	32	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	2	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	2	9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach. Cabatach.
6	2	10	45	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

8	2	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	2	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	33	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	17	3		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	17	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4	47	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	47	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	5	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	32	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	Nos	H.	T.	
6	32	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	32	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	47	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	47	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont.

9	47	3	2	30	pour Proti, Halki. Prinkipo et Cartal.
4	32	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	17	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	17		10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

7	20	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
3	2		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	47		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

8	32	un bateau	1	15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.
9	47		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	32		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

2me Année. --- N° 172.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS — Corps du Journal. 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 31 Juillet.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 29 juillet, 11 h. soir.

Une grande revue a eu lieu aujourd'hui à Vienne en l'honneur du Sultan qui y a assisté avec l'Empereur et une suite nombreuse et brillante.

L'artillerie a exécuté devant les deux Souverains plusieurs manœuvres avec une précision remarquable. Le Sultan a été vivement acclamé par la population. Le soir il est allé visiter l'Opéra impérial.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On mande de Rome à la *Nazione* que le comité national et le centre d'insurrection, faisant abnégation de toute rancune, se sont fusionnés. Ils ont constitué un nouveau comité sous le titre de *Junte nationale romaine.*

On ne tardera pas à publier le programme qui fait connaître aux Romains cet événement.

La *Epoca* dit que des économies ont été imposées à tous les ministères, principalement à ceux de la guerre et de la marine, pour couvrir un déficit avoué de 70 millions.

Le président Johnson a mis son veto sur le bill qui augmente les pouvoirs des commandants des districts du Sud, et interdit, leur renvoi sans le consentement du sénat. Les deux chambres du congrès ont voté de nouveau le bill, malgré ce veto.

Le monde des flibustiers est en émoi à la Nouvelle-Orléans, et prépare une expédition contre le Mexique.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

Le secrétaire de la guerre aux Etats-Unis a fait remettre à la Compagnie de chemin de fer du Pacifique 10,000 fusils et 50,000 cartouches pour se protéger contre les Indiens.

(*Indép. Belge.*)

On assure que le gouvernement de Bombay a reçu la nouvelle de la mort d'un, sinon de deux Anglais captifs en Abyssinie.

(*Constitutionnel.*)

Un télégramme de Florence annonce que la Chambre des députés d'Italie a rejeté les amendements qui avaient été proposés aux articles 2 et 3 de la loi sur le patrimoine ecclésiastique. Ces articles ont été votés avec des modifications très-légères. (*Pays*)

La *Gazette* de Trieste, annonce que la reine des Belges a eu, le 14, une entrevue avec l'impératrice Charlotte. On assure que la nouvelle de la mort de Maximilien n'a pas pu être communiquée à l'auguste malade dans cet entretien, qui a duré plus d'une heure.

On dit que le baron de Beust rencontre de grandes difficultés pour compléter le ministère cisleithan. Afin de fortifier le cabinet, il serait question de l'augmenter de deux membres en créant un ministère de l'agriculture et en rétablissant le ministère des cultes. (*Gazette de Vienne*)

La lettre suivante a été adressée par le commandant du steamer américain le *Tacony* à Juarez :

« A bord du *Tacony*, steamer américain, en rade de Vera-Cruz, le 23 juin 1867.

A Son Excellence le président Juarez.

» Monsieur, Le capitaine Groeller, de la marine autrichienne, commandant le navire de guerre l'*Elisabeth*, m'a vivement prié de demander en son nom et au nom du gouvernement d'Autriche, de vouloir lui accorder le privilége de recueillir, à bord de l'*Elisabeth*, les restes de feu le prince Maximilien, dans le but de les transporter en Autriche. Les restes des morts ne sauraient être d'aucun danger ni d'aucun service pour le Mexique, et comme la prière qu'il m'a faite lui est inspirée par ses sentiments d'humanité et l'affection qu'il porte à une malheureuse et désolee famille, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien l'accueillir. Toutes les dépenses à faire pour amener ces restes à Vera Cruz seront libéralement payées par le capitaine Groeller.

» J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec respect, votre obéissant serviteur,

» F. A. ROWE, commandant de la marine des Etats Unis.»

On écrit de Trieste, 15 juillet, au *Wanderer*, de Vienne :

« Hier S. M. la reine des Belges a eu, à Miramar, une première entrevue avec l'impératrice Charlotte.

» On avait prévenu l'infortunée princesse de la visite de sa belle-sœur ; mais elle s'était bornée à répondre qu'elle était prête à recevoir toutes les personnes qui auraient le désir de la voir. Pendant l'entretien (qui d'après la *Gazette de Trieste* a duré plus d'une heure) l'Impératrice n'a pas une seule fois offert à la Reine de lui faire voir le splendide domaine de Miramar.

» Il sera difficile de décider l'Impératrice à quitter sa résidence actuelle.

» Son état n'a pas subi de modifications. L'auguste malade refuse parfois durant des journées entières de prendre aucune espèce de nourriture. Il faut toutes les tortures de la faim pour la déterminer à accepter quelques aliments.

» Ses lettres ne font guère deviner ce qui se passe en elle. Elles semblent au contraire indiquer un esprit sain, quoique la crainte chimérique d'un empoisonnement se manifeste clairement dans tout ce qu'elle écrit. »

On raconte qu'un des ministres anglais, que l'envoyé d'Autriche a sondé, touchant une rupture diplomatique de l'Angleterre avec le Mexique, a rappelé à son interlocuteur qu'en 1848 le gouvernement autrichien avait fait pendre un membre de la famille des Leiningen, un cousin de la Reine, et que l'Angleterre n'avait pas pour cela voulu rompre ses relations diplomatiques avec l'Autriche. (*Presse*)

Le *Journal de Paris* affirme que sur le désir de l'empereur d'Autriche, une édition des œuvres de Maximilien sera publiée très prochainement à Leipzig, sous le titre : *Choses de ma vie ; Esquises de voyages ; Aphorismes ; Poésies.* Elle se compose de sept volumes dont quatre sont déjà prêts.

Berezowski vient d'être transporté à la Roquette, au dépôt des condamnés, en attendant qu'il parte pour Toulon. (*Epoque*)

Voici le nom des vainqueurs du tournoi international des joueurs d'échecs :

Grand prix de l'Empereur, gagné par M. Kolisch (Hongrois).

2e prix, M. Winaver (Polonais).
3e prix, M. Steinitz (Autrichien).
4e prix, M. Neumann (Prussien).

Le prix gagné par M. Kolisch est un magnifique vase de Sèvres, d'une valeur de 4 à 5,000 fr.; les 2e, 3e et 4e prix sont de sommes d'argent. (*Moniteur*)

Le Sultan était attendu à Pesth le 26. On lui préparait une réception solennelle en reconnaissance de l'accueil amical faite, en 1849, par la Turquie à l'émigration hongroise.

ADIEUX DU SULTAN A L'ANGLETERRE.

On a reçu à Marlborough House, quelques heures après le départ du Sultan, le télégramme ci-après :

A Son Altesse Royale le Prince de Galles, Londres.

« Au moment de quitter le yacht royal et de me séparer du drapeau Britannique, j'éprouve le besoin de remercier encore une fois Sa Majesté la Reine des bontés qu'elle a eue pour moi, et son peuple de l'accueil qu'il m'a fait. Je suis également reconnaissant à Votre Altesse Royale de toutes ses attentions. Je la prie de vouloir bien transmettre l'expression de mes sentiments à Son Altesse Royale le duc de Cambridge, et de faire savoir en même temps à la vaillante armée de la Reine, par la voix de son illustre Chef, combien je suis touché des sympathies qu'elle m'a montrée, et combien je suis son admirateur.

» Je prie Votre Altesse Royale de vouloir bien aussi faire parvenir mes remerciments à la brave et brillante marine Royale, qui m'a donnée un si beau spectacle de sa puissance et de sa magnifique tenue.

» ABDUL-AZIZ KHAN.

» A bord du yacht royal *Osborne.* »

Lettre de S. A. Fuad pacha ministre des affaires étrangères au lord maire de la ville de Londres :

« Londres, 27 juillet, 1867.

« Milord, — Sa Majesté le Sultan, touché de l'accueil qui lui a été fait par la ville de Londres, et désirant témoigner ses sentiments de vive reconnaissance aux habitants de cette grande ville et illustre métropole, qui fait l'orgueil du monde civilisé, a pensé rencontrer les vœux bien connus de ses hôtes en vous priant d'accepter une somme de deux mille cinq cents livres pour être distribuée à la classe indigente de cette ville. Je me fais un devoir, Milord, en même temps qu'un honneur de vous faire parvenir cette somme, et je suis heureux de vous offrir ici l'hommage de ma haute considération.

FUAD.

« Sa Seigneurie le Lord Maire de la Ville de Londres, etc. »

LE SULTAN EN BELGIQUE.

On écrit de Liége, le 23 juillet :

Le roi a quitté le soir le camp de Beverloo et est arrivé ici à 10 heures 35 minutes, accompagné de S. A. R. le comte de Flandre. La présence de Sa Majesté a été saluée par de sympathiques et chaleureuses acclamations. En descendant de voiture, Sa Majesté a passé en revue les troupes qui avaient été réunies à la station pour rendre au Sultan les honneurs militaires. A une heure, le canon annonçait l'arrivée du Sultan. Une suite de près de soixante personnes accompagne Sa Hautesse. Le roi et son frère se sont avancés au devant du Sultan jusqu'à la berline qu'il occupait. Après s'être cordialement serré la main, les deux souverains sont entrés avec le comte de Flandre, les membres du cabinet belge, sauf M. Vanderstichelen, qui est absent, et M Goethals qui est resté au camp. Fuad pacha et d'autres hauts dignitaires de la Cour, dans la salle où les attendait le souper.

Après les présentations réciproques, on s'est mis à table. A deux heures et demie, le Sultan quittait la station de Liége, d'où le Roi partait lui même quelques minutes après. Sa Majesté retourne au camp, où elle a dû arriver entre quatre et cinq heures du matin.

M. le lieutenant-général ministre d'État baron Chazal avait été désigné par le Roi pour aller recevoir à Tournai S. H le Sultan et le conduire à Liége en passant par Namur. M. le général Chazal était accompagné dans cette mission de M. le général comte de Moerkercke, chef du département du grand écuyer, de MM. le major baron Vandersmissen, le capitaine baron Jolly et le lieutenant Brewers, officier d'ordonnance.

REVUE DE LA SEMAINE.

Les rixes entre israélites et chrétiens, auxquelles avaient donné lieu les incidents survenus à Balata, ont pris fin, malgré les efforts de quelques perturbateurs, qui n'ont pas craint de faire appel à des passions d'un autre âge et de provoquer par des écrits incendiaires au massacre des israélites.

Nous avons publié les lettres échangées à l'occasion des troubles de Balata, entre le grand rabbin et le patriarche grec. La lettre du grand rabbin nous a laissé une impression pénible. Dix-huit siècles d'infériorité acceptée pèsent sur la rédaction de ces quelques lignes. Que M. le grand rabbin nous permette de le lui dire : quand on a l'honneur de représenter une communauté, il n'est pas convenable d'employer des formules aussi humbles à l'égard d'un pair. La dignité n'est jamais désintéressée même dans un acte d'amende honorable; or la dignité fait totalement défaut dans le document en question. Quel crime avaient-ils donc commis ces malheureux qui avaient fait un mannequin pour épouvanter des fouines ? Nous ne comprenons pas, que M. le grand Rabbin, après avoir restitué au fait incriminé sa véritable portée, ait offert de châtier les coupables. Mais si le langage de M. le grand rabbin est empreint d'un esprit d'humilité qui n'est plus de saison dans notre siècle de tolérance et de libre pensée, celui du patriarche grec ne pèche pas du même côté. La réponse du patriarche grec est celle d'un suzerain qui daigne pardonner à un vassal. Il fallait s'y attendre. Les extrêmes provoquent les extrêmes. Il y a dans tout cela une leçon, que nous laissons à l'intelligence de tous, le soin de dégager.

Les dépêches que nous avons reçues de Candie confirment le télégramme que nous avons publié. L'œuvre de la pacification ne tardera pas, sans aucun doute, à s'achever sous la main d'Omer Pacha.

Sur la proposition du ministre de la Police, Ismaïl Pacha, la Sublime Porte vient d'autoriser la création d'un orphelinat. Une commission s'occupe de rechercher le mode le plus convenable de réaliser cette pensée éminement philantropique.

Cette semaine a vu la distribution des prix dans les principaux établissements d'instruction publique. D'immenses progrès ont été accomplis dans cet ordre d'idées depuis la guerre de Crimée. Encore quelques années, et les lauréats d'aujourd'hui introduiront dans l'esprit public la tolérance et l'urbanité qui distinguent les mœurs occidentales et qui ont fait défaut jusqu'à présent en Orient,

On ne tardera pas à s'apercevoir, qu'il ne suffit pas d'avoir gagné quelqu'argent à la bourse, de se faire habiller par Blanc ou Dussautoy, et de connaître par leurs noms les Phrynés de Paris pour justifier des prétentions au savoir-vivre et à la distinction.

Les Bulgares continuent à protester contre les manœuvres des émissaires étrangers qui voudraient faire de leur pays une nouvelle Crète. Chaque jour met à nu des intrigues coupables. L'Europe a intérêt à se faire renseigner par ses agents sur le mécanisme intime destiné à soulever l'Orient, et à prendre en flagrant délit la main qui fait mouvoir les fils, si elle ne veut pas s'exposer aux plus graves conséquences dans un avenir rapproché.

L'enquête qui vient d'être commencée par ordre du Gouvernement sur la noyade de deux israélites dans le Danube ne tardera pas à mettre à la charge de qui de droit la responsabilité de ce fait regrettable. Les informations que nous avons publiées hier sont entièrement favorables à l'autorité turque.

Lord Lyons ambassadeur de Sa Majesté britannique près la Sublime Porte a quitté notre ville où il laissé de vifs regrets parmi ses compatriotes. Lord Lyons est un type de l'aristocratie anglaise, de cette aristocratie remarquable entre toutes par la dignité extérieure, jointe à un tact exquis et à un savoir vivre parfait qui permettent de faire face sans dérogation, sans froissement, à toutes les exigences diplomatiques.

L'arrivée du Sultan est attendue avec une vive impatience par tous les habitants de Constantinople. De grands préparatifs se font pour célébrer le retour du Souverain. Tous ceux qui s'intéressent à l'avancement de la Turquie espèrent de ce voyage les meilleures conséquences pour l'avenir. Les traditions de l'islamisme rompues ; un désir sincère d'approprier à la Turquie la civilisation de l'Occident : tels sont les premiers fruits de ce voyage. L'avenir se chargera de confirmer ces heureux pronostics.

Les bruits d'armement et d'échanges de notes diplomatiques ne laissent pas que d'entretenir l'inquiétude malgré les démentis officiels transmis par le télégraphe. On persiste à croire que la France n'est pas satisfaite. L'attention que l'on prête aux discussions de la Chambre française prouve que ce mot est toujours vrai : « quand la France éternue, l'Europe se sent prise de coliques. »

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIÈME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

VII

— Tandis que, si après la lecture du rapport, dans lequel j'aurai prouvé que le défaut de ressources suffisantes est la seule cause du défaut de bénéfices, un homme honorable, bien posé, tel que vous, enfin...

Le colonel s'inclina.

— Je déclare qu'il est du devoir de tous les souscripteurs d'apporter dans nos mains de l'argent frais, cette proposition, dont je n'aurai pas pris l'initiative, sera acclamée avec enthousiasme.

C'est certain. Malheureusement, objecta le colonel, je n'ai aucun droit pour parler dans l'assemblée ; je ne suis pas actionnaire.

Vous le serez demain, si vous acceptez. Je vous donnerai vingt-cinq actions libérées.

Vingt-cinq ! s'écria le colonel. Vous n'êtes pas généreux mon cher banquier.

Allons mettons cinquante et acceptez, colonel, dit madamde de Pélussin.

Le colonel se leva, tendit la main à Chavanet.

— Affaire faite ! Va pour cinquante actions! Seulement, vous me les racheterez.

— C'est vingt-cinq mille francs que je vous donne, dit Chavanet.

— Il ne faut pas les regretter, Chavanet, reprit madame de Pélussin. Le colonel est homme d'initiative et pourra vous rendre plus d'un service.

— Et d'abord, un bon conseil, ajouta le colonel. Pour faire voter par l'assemblée un appel de fonds, il faut annoncer dans votre rapport une prochaine répartition de bénéfices. Alors, vous verrez l'argent vous arriver de tous les côtés.

— Mais, pour distribuer des bénéfices, il faut en avoir, répondit Chavanet.

Le colonel ne put retenir un sourire :

— Vous êtes naïf, mon cher. Il n'y en a pas ! Créez-en. Vous les prendrez sur le capital, voilà tout.

— En effet, je n'y avais pas songé, murmura Chavanet.

Il y eut un moment de silence. Le colonel le rompit, et, s'adressant à Chavanet :

— Je vous croyais riche, très riche.

— Sans doute, je le suis.

— Et bien ! ces besoins d'argent ?

Ce fut au tour de Chavanet de sourire.

— Eh, mon cher, vous n'êtes pas moins naïf que moi. Pourquoi mettrais je mon argent dans le *caisse des dividendes*, puisque j'y peux faire venir l'argent des autres. Puis, j'ai ma maison de banque qui nécessite mes capitaux, la moitié d'une charge d'agent de change, mes propriétés.

— Ah ! je comprends.

— Et ce n'est pas tout, continua Chavanet, je vais me marier.

— Je vous félicite, dit le colonel.

— Est-ce fini, ce mariage ? demanda madame de Pélussin.

Le colonel se leva :

— Si vous avez à causer, je me retire.

Chavanet le retint.

— Vous n'êtes pas de trop. D'ailleurs, je désire que vous recueilliez des renseignements dont je vous dirai l'objet.

— Oui ! oui ! employez-moi, répondit le colonel en reprenant sa place.

Alors, Chavanet raconta son entrevue avec Hélène de Bournay, et l'entretien qu'il avait eu avec elle.

— Je voudrais savoir qui elle aime, ajouta Chavanet.

— Je le saurai, dit le colonel.

— Dans tous les cas, reprit madame de Pélussin, c'est une affaire réglée. Le père et la mère veulent et la petite cédera.

— Je n'en doute pas. Mais, ayant un rival à présent, je ne veux pas en avoir un après. Vous comprenez...

En prononçant ces mots, Chavanet se mit à rire.

— Dame ! mon cher, objecta Pauline, c'est au petit bonheur ; vous n'êtes plus précisément l'idéal d'une jeune fille.

— Oui ! mais j'ai de l'argent.

Après cette réflexion, Chavanet pressa familièrement les mains de Pauline. Le colonel en fit autant, et ils sortirent ensemble.

Il était deux heures du matin, et ayant encore échangé quelques paroles, ils se séparèrent.

Chavanet habitait l'un des beaux hôtels de la rue Laffitte ; il avait là, entre cour et jardin, une demeure somptueuse, à côté de ses bureaux ; car dans l'aile gauche se trouvait le siége de la *Caisse des dividendes*, et, dans l'aile droite, sa maison de banque.

Le lendemain, il se leva de bonne heure, se rappelant que le comte de Bournay devait venir le voir dans la matinée. Le comte fut exact au rendez-vous. Après l'avoir fait monter par un splendide escalier, on l'introduisit dans un vaste salon, meublé avec toutes les richesses du luxe moderne, où Chavanet vint le rejoindre quelques instants après.

Le banquier avait espéré éblouir le gentilhomme par l'étalage de son opulence. Mais celui-ci, quelles que fussent ses impressions à cette froideur, Chavanet voulut attirer l'attention de son visiteur sur ce qui semblait échapper à ce dernier.

— Vous voyez, monsieur le comte, dit-il, que mademoiselle de Bournay, devenue ma femme, trouvera ici une demeure digne d'elle.

Le comte secoua la tête.

— Malheureusement, monsieur, cette demeure ne sera pas la sienne.

— Comment ! que voulez-vous dire ?

— Je viens, monsieur, retirer les espérances que j'avais cru pouvoir vous donner hier. J'ignorais les dispositions de ma fille. Après votre départ, elle me les a fait connaître, et quoi qu'à regret, je vous le déclare, je me vois obligé de vous prier de considérer comme nul le projet qui nous avait réunis.

Chavanet se mordit les lèvres de colère. Mais recouvrant bientôt son saugfroid.

— Je déplais à votre fille ? demanda-t-il.

— Je serai franc, répondit M. de Bournay. Je ne puis dire que vous lui déplaisez ; mais, un autre lui plaît.

Chavanet ne l'ignorait pas, puisque la veille, Hélène lui avait parlé avec la sincérité d'une âme honnête. Mais, sans rien laisser

Voir le numéro du 30 juillet.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Un détachement de 50 zaptiés commandés par un officier a été envoyé hier à Varna pour faire la police de la ville pendant le séjour de S. M. I. le Sultan.

Le bateau à vapeur *Malakoff*, transport de la marine impériale, est parti avant-hier de notre port pour la Canée.

La canonnière française le *Phenix* commandée par le capitaine De Janneau, a quitté hier notre port se rendant à la Canée.

Par le bateau à vapeur égyptien *Missir* de la compagnie Azizié, est parti hier S. Exc. Hassan pacha se rendant à Alexandrie avec sa suite.

Hier est arrivé de Plymouth le nouveau bateau ottoman *Kadi-keui* N° 2. Ce bateau ne tardera pas à entreprendre des voyages suivis pour cette belle campagne. Quant au vieux bateau qui a attiré tant de réclamations à la Compagnie, il cessera son service et sera remis à neuf.

Dimanche soir, pendant qu'une foule immense se pressait au Petit Champ pour assister aux expériences de l'Extincteur, un filou a enlevé la montre d'une femme. Ce n'est qu'en revenant sur ses pas pour rentrer à son domicile qu'elle s'aperçut du vol. La police informe.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire aura lieu vendredi prochain à une heure de l'après-midi. Dans cette séance, le Dr Ferro lira la relation de son voyage au Hédjaz.

J. DE CASTRO,
Secrétaire-général.

GOUVERNEMENT OTTOMAN.
Administration des Forêts.

AVIS AU PUBLIC.

Parmi les masses forestières dont le gouvernement ottoman a entrepris et achevé l'exploration, se trouve le Kazdagh, dont la chaîne parallèle à la mer, s'étend du fond du golfe d'Edremid aux Dardanelles, sur une étendue de plus de 20 lieues.

L'échancrure la plus profonde et la mieux boisée, la vallée de Beiramitch, est desservie par une rivière flottable, sur une grande partie de son cours, pendant les grandes eaux. Cette vallée, assez populeuse, offrirait aux exploitants forestiers, pour la main d'œuvre et les transports, de grandes facilités.

Le Pin Laricio qui forme l'essence unique de ses vastes peuplements est remarquable par l'égalité de sa croissance, la finesse de son grain et la résistance de son bois nerveux. Il est employé et approprié à toutes les grandes constructions civiles et navales. Il atteint 31 mètres et plus en hauteur, 3m 50 en grosseur. Il forme de beaux massifs étagés sur les pentes de la montagne, d'une vidange peu difficile, et dispersés par masses de 200 hectares et plus sur une longueur de 8 lieues et une étendue de 25 à 30,000 hectares de 4 à 6 heures de la mer. Un grand nombre de très-beaux arbres sont, en outre, dispersés çà et là dans les peuplements intermédiaires.

Le gouvernement ottoman est disposé à concéder au commerce indigène ou étranger l'exploitation de cette forêt jusqu'à concurrence de 500 mille mètres cubes équarris, ou plus.

La vidange de ces bois pourra se faire, pour les petites pièces jusqu'à dix mètres par le flottage du Menderez; pour les grandes, par un chemin, à créer aux frais des concessionnaires, dont la construction, très facile, conduirait directement et par une pente douce les produits à la mer, en face de Ténédos, Echelle d'Odounluk.

Le gouvernement ottoman accordera aux concessionnaires toutes les facilités et garanties nécessaires. Il a organisé un service d'administration et de surveillance sur le modèle et sous le contrôle du corps forestier de France; il complétera et améliorera ce service au fur et à mesure de la marche et des nécessités de l'exploitation.

Les amateurs trouveront au Ministère des Finances, section des Forêts, les échantillons exquis des lieux et tous autres renseignements.

Les offres seront adressées à S. Exc. M. le ministre des Finances à Constantinople.

NOTIFICATION OFFICIELLE.

L'Administration générale des Contributions Indirectes, porte à la connaissance du public qu'à l'avenir, les teskérés qui accompagneront les sels achetés aux salines de l'Empire, à raison de 20 paras le sel de mer, de lacs et de puits, et de 30 paras le sel gemme, et transportés par mer à Constantinople, devront, avant le débarquement de la cargaison, être exhibés à la direction de la Douane des fruits qui retiendra ce document, et en délivrera un autre, contre l'acquittement de 20 paras par ocque, à titre de droit d'entrée, sur la quantité totale du sel à débarquer.

Les sels introduits à la capitale et dans ses faubourgs arrivant généralement par mer, les préposés de l'administration placés aux portes et sur d'autres points de la capitale, sont chargés de n'y point laisser entrer les sels arrivant par voie de terre, fussent-ils même accompagnés d'un teskéré, et à les renvoyer pour être introduits par mer.

Constantinople, 10/22 juillet 1867.

Chypre (Limassol), 20 juillet.

Dans le numéro 1501 du journal l'*Impartial*, paraissant à Smyrne, se trouve sous la date du 21 juin un article sans signature, au moyen duquel on cherche à calomnier M. Eurybiade N. Francudi, vice-consul de Suède et de Norwège en Chypre.

Les attaques contre les personnes au moyen de l'anonyme ont été si souvent stigmatisées que nous ne nous arrêterons pas à en parler plus longuement. Seulement comme nous savons bien nous autres Limassoliens quel est l'honorable correspondant du journal cité, nous nous bornons pour le moment à dire que M. Francudi est un homme justement aimé et considéré dans le pays, et que son honorabilité ne peut souffrir aucune atteinte d'attaques comme la présente; et que s'il a entrepris un voyage, c'est uniquement par pour cause de santé. Du reste, un homme ayant ici des intérêts considérables et dirigeant une maison commerciale qui jouit, à juste titre, de la meilleure réputation dans le pays et à l'étranger, n'aurait pas pu si facilement se soustraire par la fuite, pour éviter une poursuite imaginaire qui existe seulement dans la tête du correspondant de l'*Impartial*. Maintenant nous poserons à ce Monsieur les questions suivantes:

1° De vouloir bien prouver que M. Eurybiade N. Francudi a usé de voies de fait contre le fils de Hadji Hussein Kiupourli?

2° Que le fils du dit est tombé malade et a couru des dangers par suite des coups qu'il aurait reçus?

3° Que, traduit en justice pour le fait en question, M. Francudi s'est dérobé par la fuite à son action.

Nous n'en dirons pas davantage pour le moment; mais nous nous réservons de démasquer cet honorable personnage, d'ailleurs bien connu à nous, s'il tarde à répondre à nos questions qui ne sont que le résumé de sa correspondance apocryphe.

Kursumlu-Han, N° 31.

JOHN CONTOSTAVLOS.

Smyrne, 25 juillet.

Je vous signale le passage par notre ville de S. Exc. Ali Riza pacha, nouveau gouverneur-général du vilayet de Tripoli de Barbarie.

Ali Riza pacha a profité du relâche du *Macedonia* pour faire un échange de politesse avec notre nouveau gouverneur et visiter la ville. Je me plais d'autant plus à vous relater les quelques moments que S. Exc. a passé chez nous, car la réputation d'intégrité dont elle jouit nous est bien connue. L'accueil fait par la population a été des plus respectueux.

Ali Riza pacha n'a pas manqué de visiter les quelques puits artésiens dont nos établissements publics sont dotés depuis quelque temps. De cette seule inspection à une décision fixe il n'a guère fallu plus de quelques minutes de réflexion à S.Exc., car elle vient d'engager deux maîtres-perforateurs de puits à s'embarquer sur le *Macedonia* pour essayer ce système à Tripoli de Barbarie. Ces maîtres-perforateurs embarquent dès aujourd'hui tous les instruments et tubes nécessaires à leurs opérations.

C'est en effet à Tripoli de Barbarie que le manque d'eau doit se faire sentir. Les villages et les villes de ce vilayet béniront la main qui fera jaillir l'eau du roc. Le désert lui même, il faut l'espérer, ne sera plus une solitude morne, car, connaissant Ali Riza pacha, nous sommes sûrs qu'il ne négligera rien pour le rendre habitable et assurer d'un autre côté le bien-être des populations qui lui sont confiées.

Mételin, 26 juillet.

Nédjib pacha, le nouveau gouverneur de l'île est arrivé dans notre ville par le dernier paquebot. Ce fonctionnaire n'est pas absolument inconnu dans le pays où il a rempli jadis une mission du gouvernement.

On le dit bon administrateur, parlant les langues de l'Europe et animé d'excellentes intentions. Il vient administrer un pays presque entièrement ruiné par une catastrophe dont les effets se feront longtemps sentir. Espérons que sa bonne volonté et ses efforts sauront triompher des obstacles de toute nature qui s'offrent à lui. Néanmoins il m'est permis à ce sujet de concevoir quelques doutes; le mauvais esprit qui anime notre communauté doit faire craindre que ses efforts ne soient ni appréciés ni soutenus. Là, contrairement aux intérêts bien entendus du pays et aux pratiques des centres civilisés. les administrateurs se trouvent toujours enrayés dans leurs bonnes dispositions par le mauvais vouloir de gens intéressés au maintien des vieux abus. Le meilleur gouverneur a été et sera toujours, aux yeux des chefs de la communauté, celui qui ne s'occupera de rien, car aussitôt qu'il voudra entreprendre de substituer le bien au mal, il doit s'attendre à une opposition systématique. L'exemple de certains fonctionnaires qui avaient entrepris en d'autres temps la tâche d'introduire des améliorations dans l'administration, est là pour prouver mon assertion. Si nous osions donner un avis à notre gouverneur, nous lui dirions de ne prendre conseil que de lui-même. Sa conscience ne l'égarera pas, tandis que des suggestions toujours intéressées pourraient lui faire prendre le change sur les véritables besoins du pays.

La semaine qui vient de s'écouler a été remplie de péripéties émouvantes pour nous tous. Lundi, 22 du courant, à 3 heures 5 minutes du soir, une très violente secousse de tremblement de terre, suivie à de faibles intervalles de plusieurs autres, a fait craindre un instant les plus graves désastres. Les nombreux ouvriers épouvantés, quittaient aussitôt leurs travaux et semblaient tous se diriger instinctivement vers le rivage. Au même moment, des constructions s'écroulaient dans la ville. On m'assure qu'à Ipios, village situé à peu de distance de Mételin, des maisons en s'effondrant ont fait quelques victimes.

Le découragement semble s'emparer de tous les esprits; la plupart des habitants qui avaient fait réparer leurs maisons se sont hâtés de les abandonner pour aller de nouveau vivre dans les barraques et sous les tentes.

Jusqu'à quand serons-nous voués aux Dieux infernaux? S'il faut en croire le clergé d'ici, très au courant des causes du fléau, le dessous de notre île serait converti en enfer et le Diable y tiendrait depuis longtemps cour plénière. Mais que les braves gens se rassurent, le Diabre n'en veut qu'aux pécheurs endurcis qui mangent la viande les jours défendus.

Notre existence devient de plus en plus tourmentée, et je ne pense pas qu'il y ait dans le monde un coin de terre où les humains soient plus ballotés que nous.

L'histoire de certaines villes qui dans l'antiquité ont disparu à la suite de catastrophes célèbres ajoute à nos appréhensions et en portant le trouble dans nos esprits frappés nous fait craindre un pareil sort.

Je reçois d'Aïvali des informations constatant qu'en aucun temps les routes de cette contrée ne furent plus sûres; désormais les voyageurs pourront les parcourir librement, et sans crainte d'être appréhendés au corps par les brigands postés dans les bois.

Ce bienfait est dû à la sollicitude de S. Exc. Husni pacha, le nouveau gouverneur-général du vilayet de Brousse, qui n'a pas perdu de temps pour arriver à un si heureux résultat.

Andrinople, 27 juillet.

Jeudi passé le 25 courant, le consulat d'Autriche en cette résidence a fait célébrer dans l'église catholique de notre ville un *Réquiem* solennel en l'honneur de la mémoire de feu l'empereur Maximilien de Mexique, « tombé — comme disait la circulaire d'invitation — victime d'une trahison sans exemple. » A cette regrettable occasion le public d'Andrinople voyait pour la première fois tous les pavillons des consulats étrangers réunis, groupés, autour du catafalque impérial couvert du grand pavillon autrichien de la marine, sur lequel l'illustre défunt de son vivant aussi bien que par sa mort héroïque avait inscrit son nom d'une mémoire ineffaçable.

Tous les consuls à l'exception de celui de Russie assistaient en grand uniforme à la cérémonie sainte qui par une condescendance empressée des autorités civiles et militaires de la localité a été surtout embellie par la présence à l'église et dans sa cour de non moins de dix pelotons du régiment des cosaques blancs de la garde impériale à peine retournés des campements de Sélimno.

Pendant le service divin la chapelle du régiment sous l'habile direction de M. Brunetti débutait, à plusieurs reprises, par des pièces adaptées à la circonstance, toutes exécutées avec une douceur et une précision rares. Une foule immense composée de toutes les nations et cultes habitant le pays se pressait dans l'église et ses alentours. Après l'église tous les consuls sans exception, les sujets autrichiens et un grand nombre de notables de la ville se rendirent chez M. le vice-consul pour lui exprimer leurs regrets et leurs sympathies à l'occasion de l'horrible événement.

S. Exc. Khourchid pacha notre gouverneur-général s'est fait représenter dans le même but par Néchet bey, mouavim et directeur des affaires étrangères du vilayet, et S. Exc. Zadyk pacha Czaykowski commandant en chef des cosaques et dragons impériaux avec son état major venait en personne témoigner à M. le vice-consul la part douloureuse qu'il prenait à la désastreuse catastrophe de Queretaro.

Cette sympathie générale et unanime que nous voyons partout se manifester, sera pour l'auguste maison impériale de Habsbourg, comme M. de Camerloher disait dans son discours adressé au corps consulaire « la seule consolation s'il en est du tout, en présence de ce nouveau et terrible coup qui vient de la frapper dans la personne du frère puîné de l'empereur François-Joseph. »

Rustchuk, 28 juillet.

S. E. Midhat pacha, accompagné d'une suite assez nombreuse dans laquelle figuraient les représentants des diverses nationalités du pays, est parti le 24 à 9 heures du matin sur le paquebot ottoman le *Hisseddin*, se rendant à Widdin pour aller à la rencontre de S. M. le Sultan.

Dans son absence, S. E. Essad pacha caïmacam le remplace.

Les préparatifs pour la réception de S. M. le Sultan rivalisent avec les travaux d'attitude publique. Il est vraiment étonnant de voir la promptitude avec laquelle ses travaux même sont conduits, des larges et belles rues dont Rustchuk peut s'enorgueillir, et sous ce rapport on est étonné que la capitale soit si arriérée. Ici les travaux à peine conçus sont mis en exécution.

Les plus grands préparatifs se font dans le conak pour la réception de S. M. le Sultan. Tout est mis à neuf avec goût, bien arrangé. On s'occupe assiduement pour les établissements hislahané (orphélinat), les prisons et l'hôpital de la ville.

La musique impériale, plusieurs équipages, plusieurs chevaux sont arrivés ici par le train d'hier soir. Divers arcs de triomphe ont déjà été érigés sur le parcours du chemin où S. M. le Sultan doit passer.

Un grand nombre de fiacres et de visiteurs nouvellement arrivés, donnent une assez grande activité à la ville de Rustchuk.

Grâce à l'énergie de S. E. Midhat pacha, la plus grande tranquillité règne dans tout le vilayet.

S. M. le Sultan est arrivé le 26 à Vienne: on l'attend à Rustchuk vers la fin de la semaine, c'est-à-dire du 2 au 3 août.

On dit que S. M. visitera aussi la ville de Choumla, Sistow et Silistrie.

Nous avons sous les yeux une pétition adressée par les habitants de Baaklin à S. Exc. Davoud pacha, à l'effet d'obtenir qu'une route carrossable soit faite entre Baaklin et la résidence du gouverneur-général. « Nous ne vivons que de com-
« merce, disent-ils, et l'ouverture de cet-
« te route, en nous mettant en commu-
« nication avec Beyrouth et Damas, assure
« la prospérité de notre pays. C'est une
« œuvre éminemment utile, à l'accom-
« plissement de laquelle nous apporte-
« rons tout le concours possible, tant en
« hommes qu'en argent. »

Applaudissons de bon cœur à cette généreuse et intelligente initiative. Mais hâtons-nous d'ajouter que les Baaklinois ne sont pas seuls aujourd'hui à comprendre les nombreux avantages des routes carrossables; à quelques rares exceptions près, tous les habitants de la Montagne sont dans les mêmes dispositions. Inutile de dire que suite sera donnée à la demande en question.

On écrit de Djebeï, le 26 juin:

« Les céréales promettent, surtout dans les plaines, une récolte exceptionnelle. — L'oïdium tend à disparaître, et la vigne commence à reprendre son ancienne vigueur.

Il est à regretter que nos arbres fruitiers aient beaucoup souffert des dernières pluies. C'est une grande richesse de fruits qui nous a été enlevée.

La récolte de la soie est mauvaise à cause du mauvais choix qu'on a fait de la semence. La graine de Candie est à peu près la seule qu'on ait employée. Le produit qu'elle a fourni a été médiocre pour le littoral et nul, ou à peu près, partout ailleurs.

La graine des Indes et du Japon a donné un bon résultat, mais insuffisant à nous dédommager des pertes subies par la non-réussite de celle de Candie.

Je ne puis passer sous silence un tour d'adresse, dont plusieurs habitants de cette contrée ont été les victimes; le nommé Kalil El-Adhem, de Beyrouth, en a été le héros. Cet adroit filou est arrivé ici accompagné d'un assez nombreux personnel, et il a dit vouloir acheter une grande quantité de cocons. Bien vite on lui en apporte de droite et de gauche. Kalil accepte tout, se montre très-coulant sur les prix, ce qui fait la joie des vendeurs, et fait expédier la marchandise.

Le moment de payer venu, notre escroc avoua, avec un air de candeur capable d'en imposer aux plus malins, qu'il n'avait pas d'argent sur lui. « Accordez-moi seulement le temps d'aller en chercher à Beyrouth » dit-il, et nos bonnes gens de s'incliner. Mais il paraît que l'argent n'a pas été aussi facile à trouver que les cocons, puisque Kalil n'a pas reparu. Il a ainsi escroqué une valeur d'environ trente mille piastres et l'on n'a plus de ses nouvelles. Serait-il permis de souhaiter que la police de Beyrouth s'enquît un peu de lui? »

---

deviner au comte de cet entretien, il joua l'étonnement.

— Ce que vous m'apprenez, dit-il, me désespère. J'espérais trouver une compagne dans votre famille et je l'aimais déjà.

— Je le regrette non moins que vous, et vous n'ignorez pas tout ce que je perds à la résolution que je viens vous communiquer. Mais jamais je ne contraindrai ma fille.

— Vous avez raison, répondit froidement Chavanet.

— Maintenant, monsieur, continua le comte, je vous tiens pour un galant homme, et sachant bien que vous n'aurez pas de rancune d'une décision qu'à ma place; vous prendriez telle que je l'ai prise, je veux vous parler de ma position.

— Je la croyais désespérée et j'étais heureux de contribuer, en devenant l'époux de votre fille, à la rendre meilleure.

En disant ces mots, Chavanet se leva et alla s'adosser contre la cheminée.

— Je ne doute pas de vos sentiments, reprit M. de Bournay, et, je vous le répète, la démarche que je fais auprès de vous, m'est douloureuse à plus d'un titre. Je ne dois pas vous cacher qu'il ne me reste aujourd'hui qu'une ressource: c'est mon château de Bournay. Pour liquider ma situation, je suis dans la nécessité de le vendre. Si je le vends bien, mes dettes payées, il me restera de quoi vivre, sinon...

Un sourire d'espoir passa sur le visage de Chavanet.

— Je le tiens, pensa-t il, et j'aurai la femme.

Puis il reprit tout haut:

— Si vous me consultez sur votre position, je dois reconnaître avec vous que vous ne trouverez le salut que dans la vente de vos terres. Je vous promets, monsieur le comte, de tâcher de vous découvrir un acquéreur.

— Je ne voulais pas autre chose, monsieur, et je vous remercie.

En disant ces mots, le comte se leva.

— Me permettrez vous, demanda-t-il, de revenir vous entretenir de cette affaire?

— C'est moi, monsieur le comte qui aurai l'honneur d'aller en causer avec vous, plus tôt que vous ne pensez.

Le comte s'inclina et se retira.

— Allons! tout n'est pas perdu, se dit Chavanet, lorsqu'il fut seul.

Et sur le-champ, il écrivit au colonel de venir lui parler pour une affaire urgente.

VIII

On sait dans quelles circonstances, trois années avant l'époque où nous sommes de ce récit, Serverette était venue à Paris.

Elle espérait y retrouver sa fille, qui lui avait été volée.

Ses recherches furent vaines. Elle surveilla la maison de Chavanet, espionna ce dernier, interrogea avec plus ou moins de prudence les serviteurs qu'elle voyait dans la journée sortir de l'hôtel.

Elle ne découvrit rien touchant le sort de sa fille. Tous les gens qu'elle aborda lui apprirent qu'on ne connaissait pas d'enfants à M. Chavanet.

Les efforts que Chibrac fit de son côté ne ne furent pas plus heureux.

L'impuissance de cette tentative accrut la douleur de Serverette. Elle tomba dans une morne torpeur, dans une langueur inexprimable. Elle ne quittait plus sa chambre. Le bruit du dehors la blessait; la joie des autres lui faisait mal.

Pendant quelques semaines, elle mena une vie vouée à la tristesse. En vain, Chibrac s'efforçait de dissiper son chagrin et de la distraire. Elle ne voulait pas être consolée.

Cependant, il fallut un jour s'arracher à ces douloureuses préoccupations. Les économies rapportées d'Orange touchaient à leur fin. Le besoin de les remplacer devenait pressant, et Serverette dut songer sérieusement à se procurer à elle et à son oncle des moyens d'existence.

Elle ne devait plus compter que sur elle. Chibrac, bien qu'il n'eût pas encore soixante ans, avait prématurément vieilli. Sa voix n'existait plus, et ses prétentions à cet égard étaient tout simplement ridicules. Il avait offert ses services dans certains cafés de barrière, dans quelques théâtres du dernier ordre. On s'était moqué de lui.

Il était revenu au logis, tremblant, furieux, humilié, et avait raconté ses déboires à Serverette. Elle en savait sur ce point plus que lui. Depuis son départ de Privas, elle s'était convaincue qu'en même temps que les forces du bonhomme s'en allaient avec sa voix, sa tête faiblissait singulièrement.

Elle ne pouvait donc conserver d'illusions sur les promesses qu'il faisait sans cesse de donner à sa nièce la fortune, et à lui même la gloire A elle seule désormais incombait la charge de leurs deux existences.

Dans ces préoccupations d'un ordre nouveau, Serverette trouva une diversion puissante à son chagrin. Cette diversion la sauva, en absordant vers un but positif, toutes ses facultés. Il fallait vivre et faire vivre son oncle.

Alors elle essaya d'aborder les théâtres. Mais seule, sans protecteurs, que pouvait-elle? Elle perdit six mois dans des alternatives cruelles, espérant chaque jour arriver jusqu'à un directeur, passant son temps chez les concierges des théâtres, et obligée de s'en retourner sans avoir pu aborder les gens qui seuls pouvaient lui donner du pain.

Un jour, elle crut avoir trouvé dans un inconnu obligeant, que sa beauté avait frappé, un appui désintéressé. Mais elle devina bientôt quel prix il exigerait des services qu'il promettait avec empressement, et elle cessa de retourner à l'endroit où elle l'avait rencontré.

Un autre jour, elle eut le courage de se présenter seule dans un petit théâtre des boulevards. Elle exprima le désir de voir le directeur. Un homme qui n'était autre que ce dernier sortait au même moment. En s'entendant demander, il se retourna, et la beauté de Serverette l'ayant intrigué, il consentit à rentrer avec elle dans son cabinet.

Elle lui exposa, non sans une vive émotion, l'objet de sa visite.

— Je voudrais vous entendre, répondit-il.

Elle prit place devant un piano, et chanta, en s'accompagnant, une des romances que son oncle lui avait apprises.

— Vous avez une admirable voix, reprit-il. Mais une voix mieux appropriée aux couplets de vaudevilles ferait mieux mon affaire. Croyez vous pouvoir jouer la comédie?

— J'essayerai.

— Eh bien, je vous engage. Vous aurez cinquante francs par mois.

Elle se récria. Cinquante francs! alors qu'elle avait à nourrir son oncle, à se nourrir elle-même, à payer ses toilettes de théâtre!

— Eh! ma chère enfant, reprit le directeur; je ne donne jamais plus aux femmes; c'est pour cela que je n'en prends que de jolies, Que diable! ces beaux yeux là, à quoi donc les employez-vous?

(*Sera continué*).

VARIÉTÉS.

— Le *Courrier français* donne le sixain suivant tiré du *Corsaire* sur celui qu'on appelait en 1845 le *Murat de la diffamation*.

Sans pudeur comme sans vergogne,
Tout à vous dès qu'il voit un sac,
Criant tantôt: vive Bourgogne!
Criant tantôt: vive Armagnac!
Tel est ce cadet de Gascogne,
Dont le nom rime à Pourceaugnac.

—

— Au moment où la *Vie parisienne* consent à quitter l'affiche du Palais Royal après 260 représentations d'affilée, relevons, *grosso modo*, les résultats financiers de l'affaire.

La recette totale est évaluée à 1,040.000 fr. soit pour les auteurs — sans parler des primes qui ont pu être stipulées ni des droits de billets — environ 150,000 francs.

Et, pour les pauvres, le *onzième* de cette recette brute, c'est-à-dire 94,546 francs.

Ces chiffres peuvent être au-dessous, mais non au dessus de la réalité.

—

« Rien n'est brutal comme un chiffre », a dit Balzac.

Or, voici des chiffres qui démontrent l'impossibilité de visiter en détail l'Exposition pendant les six mois de sa durée.

Les exposants sont au nombre de 45,000. En n'accordant que 5 minutes, ce qui n'est guère, à l'examen des produits de chacun d'eux, on arrive à un total de 225,000 minutes, qui font 3,750 heures, c'est-à-dire 156 jours et 6 heures, ou bien cinq mois et 6 heures, en comptant les jours à 24 heures,

Ce n'est pas tout. On ne peut visiter l'intérieur du palais que depuis 10 heures du matin jusqu'à six heures du soir, ce qui réduit les jours à 8 heures au lieu de 24. Il faudrait donc alors, pour examiner tous les objets, 15 mois 20 jours et 2 heures!

Encore serait il nécessaire d'entrer tous les jours, sans exception, à 10 heures précises et de ne sortir qu'à 6, sans avoir consacré même un instant aux brasseries, aux cafés chantants et aux professeurs de billard, qui font le plus bel ornement du parc,

—

Dans un journal de spiritisme : *le Monde invisible*, lequel a pour collaborateurs (combien les paye-t-il) Georges Cuvier, Chermichoff, saint Grégoire de Naziance, nous lisons le récit d'une apparition qui est détaillée en ses termes :

« Le fantôme se présente sous forme humaine à la plupart de ces témoins. Une certaine nuit fut même signalée où, non content d'apparaître tout seul, il se fit voir accompagné d'un gros chien qui sauta sur tous les lits.

« Ne craigniez rien, disait-il, c'est mon père ! »

Le plus singulier, c'est que ces journaux là trouvent des bailleurs de fonds, des abonnés et des acheteurs. Appelez-vous, après cela, le siècle des lumières!

—

La fabrication de la monnaie au Japon. Il existe à Yeddo un hôtel des monnaies. On n'y fabrique que de la monnaie d'argent. La méthode suivie pour battre monnaie est uniforme. Voici, en effet, comment on opère : On met dans une cuillère en fer un lingot d'argent au titre voulu, et provenant soit des mines du gouvernement, soit de la fonte des dollars du Mexique. Au moyen d'un feu de charbon et d'un soufflet de forge on l'amène à l'état mou.

On le verse alors dans un moule, d'où on le retire sous forme de barres minces et rectangulaires, que l'on jette immédiatement dans une cuve d'eau froide. Lorsqu'on les retire de cette cuve, un ouvrier, assis par terre, enlève avec une paire de grands ciseaux fixés comme ceux de nos taillandiers, tous les morceaux ébréchés qui adhèrent aux angles.

On passe ensuite ces barres ainsi régularisées à un autre ouvrier qui les pèse une à une et en coupe au besoin un morceau pour les amener à leur poids normal. Un ouvrier divise alors au moyen de ciseaux, et aussi exactement que son œil habitué lui permet de le faire, chacune de ces barres en huit portions égales à l'ichibi (1 fr. 55 à peu près). On s'assure que l'opération est bien faite en pesant les petits morceaux; on rejette les morceaux trop légers et des ciseaux bien conduits ramènent les pièces trop lourdes au poids voulu.

On fait alors chauffer des pièces au rouge-blanc dans un feu de charbon; elles sont ensuite pressées légèrement des deux côtés. Elles sont prêtes à être frappées. Un ouvrier place une des pièces sur un dé stationnaire et met un autre dé par dessus; un second ouvrier, armé d'un marteau pesant, frappe sur le dé supérieur. La pièce de monnaie est faite. Les coups se succèdent avec une régularité qui rappellent la boutique d'un forgeron. A l'aide de ciseaux et de marteaux, des enfants percent ensuite des étoiles sur le cordon de chaque pièce.

Quand l'opération est terminée, on pèse les pièces pour la dernière fois et l'on rejette de nouveau celles qui sont trop légères. Au moyen d'un maillet et d'un ciseau, on met la marque impériale, et la monnaie est parfaite. On roule ces pièces en paquets de cent; chaque paquet est pesé et cacheté; il vaut 100 ichibis. Trois cents personnes à peu près sont employées dans l'établissement. Bien que cette méthode de battre monnaie soit tout à fait primitive, chaque homme travaille en silence et avec une régularité d'horloge.

Le matin, quand les ouvriers entrent dans l'hôtel, ils se déshabillent et prennent des vêtements qui appartiennent à l'hôtel. A la fin de la journée, le gong résonne; alors se présente le curieux spectacle que voici : les trois cents ouvriers se relèvent, remettent bas leurs habits et se précipitent tout nus à l'extrémité d'une cour. Là, on cherche dans leur chevelure, que l'on a fait tomber s'il reste du métal; ils se lavent les mains et les tiennent en l'air, boivent de l'eau et crient. Après cet examen, on leur permet de reprendre leurs habits et de s'en aller.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 30 Juillet	32 32
Clôture du 30 Juillet	32 32

Coloniaux.— Notre place se trouve toujours au même calme. Dans la huitaine qui vient de s'écouler il a été placé environ 1,300 sacs café et 900 bar. sucre.

Dépôt barriques sucre, 5,000.
» sacs café 4.5000.

Cotons.— nous n'avons qu'à signaler, le placement de 300 balles de différentes qualités au prix de la côte.

Dépôt en tout 250 balles.

Alcools.— Vente 500 baripues rhum d'Amérique et 800 barriques alcools

Depots Rhum, 2.000 barriques.
» Alcool. 5000 barriques.

Cereales, Toujours fermes, Il a été vendu dans cette huitaine environ kilés, 60,000 blés durs et tendres.

Prix des céréales.

		Pias.	en Mét	
Blés durs	Kostendjé	33	34	20
» »	Burgas.	30	33	
» »	Baltchik	29	30	
» »	Samsoun	29	31	
» »	Ismaïl	25	26	20
» »	Azoff	35	37	
« »	Bessarabie	30	38	
» »	Galatz	33	36	
» »	Matzin	—	—	
» tend.	Roumelie	—	—	
» »	Odessa.	30	32	
» »	Ibraila	27	32	20
» »	Galatz	30	31	
» »	Bourgas	29	—	
» »	Varna	30	32	
» »	Baltchik	29	33	
» »	Taganrok	—	—	
» »	Berdianska	—	—	

Orges Roumélie	13	14
» Danube	12	13
Maïs Danube	—	—
» Roumélie	17	18
» Anatolie	—	—

Stock environ 80,000 kil. maïs 15,000 kil. orges, 10,000 kiles.

Seigle . . . . . . — —

Les prix des farines sont les suivants :

Les farines d'Odessa	160—150—135
Stenia	135
Prinkipo.	135
Samsoun	125

Ventes de la semaine 3000 balles. Stock insignifiants.

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 30 juillet.

Dans cette huitaine nous avons eu divers arrivages de la Méditerranée. A la suite de la reprise des frêts, les navires sont recherchés et les disponibles commencent à manquer.

Frêts de la huitaine :
Azoff, R. U. sh. 53/6 à 56/3 ton. suif sh. 38 à 40 ton. blé.
id. id. 40/6 42 ton. blé, grosse portée estaries 15/27 août.
id. Méditerranée, fr. 4 1/2 charge
Odessa R, U sh. 45 ton. suif, sh. 60 t. par vap.
Soulina, id. 6/3 gr. grosse portée 5/6 2 1. estaries 20/1 7bre
Idem Méditerranée et Marseille directement fr 3 (3/4 à 3 1/2 la charge.
Roumélie Mer Noire, Méditerranée fr. 27/8 à fr. (3 3/4 la charge.
Idem Marseille fr. 3 1/4 à 3 3/8 charge et R. U. (sh 7 gr.
Estaries 1/15 et 3/15 août.
Enos Marseille fr. 2 3/4 charge.
Odessa ou Nicolajeff R. U. sh. 48 à 50/6 T. suif.

REVUE DE LA SEMAINE.

Odessa, le 15/27 juillet.

Les nouvelles de l'étranger ayant continué à être favorables, des nombreux affrètements furent conclus devant la huitaine avec une hausse progressive dans les nolis tant pour le R. Uni que pour la Méditerranée comme on le verra, par la note ci dessous

pour le R. U. schel. 40 P. I.
id schel. 41
pour Marseille fr. 2 1/4 par cetw. blé.
id fr. 2 1/4 »
id fr. 2 1/8 »
pour le R. U. schel. 42/6 p T. S.
pour Méditerranée 23 p. T. S.
pour R. U. schel. 42/6 p T. S.
id sschel. 42
id schell 42/6
id schell 43/6
id schell. 44
pour Marseille fr. 2 1/2 chetw. blé.
pour Lisbone 41 p. T. S. de Nicolaeff.
pour R. U. 45 » »
pour Medit. 2/3 » »
pour R U. schell. 5?/6 p. T S. de Marianopoli.
id. schel. 42/6 p. T S de Marianopoli.
pour N. Y. schell 57/6 p. T. S. de Taganrok.
pour R U. schell. 43/6 p. T. S. de Nicolaeff.
pour Marseille fr. 2 1/4 cetw. blé.
id fr. 3 1/2
id fr 2 30
id fr. 2 30
pour R. U. schel. 44 p. T. S.
pour Mediter. 2/3
pour R. U. schell 4.
id schell 33 de Taganrok.
id schell 33
id schell. 42/6
id schell. 41
id schell. 44
pour Mediter. fr. 2 1/2 chetw. blé.
pour Marseille fr. 2 1/2
pour R. U. schell. 45 T. S.
id schell. 45
id schell. 45
id schell 45
pour Mediter. 2/3
pour R. U. schell. 45
pour Mediter. 2/3
pour Metiter. 2/3
pour R. U. schell. 45
id schell. 44/3
id schell 56 de Taganrok
pour Mediter 3/3 de 60
pour Marseille fr. 2 1/2 p. chew. blé.
pour R. U. schell. 47/6 T. S de Nicolaeff.
pour le Continent 47
pour Lisbone 43
pour Anvers 45
pour R. U schell. 44
pour Mediter. 2 3/4 p. ch. blé.
pour R U. 46 T. S.
id schell. 48/6 de Nicolaïeff.
pour Lisbonne 43
pour R U. schell 43
pour Marseille fr. 2/3
id fr. 3 cetw. blé.
id fr. 3
pour R. U. schell. 46 T. S.
pour Clocest ou Boistol 42/3

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 29 Juillet.

SMYRNE bat. à vap otto. *Ismith*, cap. Tomasetovich, ayant touché Metelin, Dardanelles et Gallipoli, div marchandises et 40 passagers
MARSEILLE bat. à vap. des Mess Imp. *Mersey*, cap Martin, ayant touché, Mesine et Dardanelles, div. marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. aut. *Neptun*, cap Leva, ayant touché Yaffa Caiffa. Beyrouth Chbpre Rhodes Smyrne Metelin Tenedos Dardanelle et Galipoli, div. marchandises, et 215 pass.
— bat. à vap. ang. *Robert Low*, cap. Frost, ay. touché aux Dardanelles, div. march
TREBISONDE bat. à vap. aut *Messina*, cap. Radeglia, div march
ODESSA bat. à vap. russe. *Vladimir*, cap. Serafinoff, div. marchandises.
VARNA bat. à vap. aut. *Pluto*, cap. Remedelli, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 29 Juillet.

TREBISONDE bat à vap des Mess Imp. *Tamise*, cap. Baron div. marchandises.
DANUBE bat. à vap. des Mess. Imp. *Taurus*, cap. Faucon, d v marchandises
MALTE bat. à vap. ang. *Parana*, cap. Fisher, div. div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 28 Juillet.

ANGLETERRE bark ital. *Abraham Lincolm*. capit. G. Benfanti, blé.
— br. mek. *Favorite*, cap. Permien, blé.
— bar. ital. *Vittorio*, cap Maceogli gr. de lin.
— br. pr. *Gulheil*, cap Wilik, gr. de lin.
FALMOUTH bar. ang. *Neolo*, cap. Baker, blé.
— br. aut. *Eneo*. cap Slavich, blé.
MARSEILLE trois-mâts, fr. *Pingonine* cap. Villaumaures, blé.
— br ital. *St Diego*, cap. P. Tancrdi, blé.
— br. ital. *Vincenzo*, cap. Br Testa, blé.
DANUBE br hell. *Kessar*, cap. Diosaci les
— bar aut *Zio Giorgio*, cap. Sorinich, lest.
SOULINA bar. ang *Venus*, cap. Beringen. lest.
— br hell. *Kimi tis Panayas*, cap. Nomicos. »
FALMOUTH br. aut. *Sako*, cap. N Gozzo, blé.
— bar nor. *Herald Harfogen*, cap. Edg, seigle
BREME br. mek. *Georges Reckes*, cap. Betrucke, »

du 29

FALMOUTH bar. ang. *South Porth*, cap. Effart blé.
MARSEILLE br. aut. *Nico*, cap. Ech, blé.
DANUBE br. hel. *Evienicos*, cap. Caravias. lest.
SOULINA bar ital. *Amabile Colombo*, cap. Pallazo,
— bark aut *Asia*, cap Tarabochia, lest.
AZOFF bar ital *Schiaffino*, cap. Schiaflino,
— trois-mats aut. *Filia Janni*. cap. Srichia, l.
MER-NOIRE bar. aut. *Mimi*, cap Sucich, lest.
ANVERS bar aut. *Marte*, cap. Morovich, seigle.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 21

de *AZOFF* pour CORK or FALMOUTH bark ital. *Olga*, cap. Montan, graine de lin.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang *Falcon*, cap. Anderson, blé
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Stag*, cap cap Willams Stewers. blé
de TAGANROK pour Falmouth, br ital *Giacinto*, cap. Edoardo Schia fino, gr de lin.
— pour Cork or Falmouth, br. ital Bartolo, cap Giuseppe Maaini, blé.
— pour Marseille bar. ital. *Buona Maria*, cap. Ciovanni Canepa, blé.
de SOULINA pour Falmouth, bark anglais, Glenalen. cap. W. Davies, mais.
— pour Cork or Falmouth, br. autrichien, *Andrea*, cap Sucich, blé.
— pour Amsterdam, bark belge *Duchesse de Braband*, cap. Von de Brouk gr. de lin.
— pour Marseille. br. hell. *Marionea*, capitaine Yeor. Kiriakakis, blé.

du 22

de IBRAILA pour MARSEILLE br. hell. *Ayos Nicolaos*, cap. Paraskevas.
de ODESSA pour Messine, bar aut. Nerco, capit. Sucich. blé.
— pour Falmouth, bar, ang. *Dorothy*, capitain Forster, blé.
— pour Anvers bark ital. *Metamorfosis*, cap. Revello, seigle.
— pour Cork or Falmouth bar. ital. *Giuseppe Aste*, cap. D. Aste. blé
de TAGANROK pour Falmouth, bar. prus *Preciosa* cap. Ed. Rulloff, blé.
— pour Cork or Falmouth br ital. *Angelo*, cap. Massoue, seigle.
— pour Cork or Falmouth, bar. meck. *Fonius Voos*, cap. Voos, seigle.

du 23

de TAGANROK pour ANGLETERRE goel. autr. *Gratitudine*, cap. Ant. Leva, blé.
— pour Falmouth, bark norwegien, *Sylvia*, cap. Cnudsen, graine de lin.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Ellida*, cap. Wiknese, seigle.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Stella Gazollo*, capit. And. Gazzola, blé
— pour Marseille, br. fr. *Josephine*, capitain Aug Roux, graine de lin.
— pour Cork or Falmouth, br. ang. *Alexandra* cap. Greiggs, blé.
ODESSA pour Falmouth, bark ital. *Nicolangello*, cap Assante, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Giuseppe*, cap. Antonio Coridano, blé.

du 24

NICOLAEFF pour Falmouth, bark anglais, *War Cloud*, cap. Ervine, blé
— pour Cork or Falmouth, br. anglais *Ocean*, capitaine Gum. seigle.
de ODESSA pour Falmouth, bar. anglais. *John Robinson*, cap Hoper, blé.
— pour Amsterdam, bar. anglais, *Brasiliar*, cap. Thomas Jacobs, seigle, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. norweg *Victor* ccapitaine, Torriessen, gr. be lin.
— pour Cork or Falmouth, bar sued. *Rosalie* cap. Rossemblund, mais
— pour Cork or Falmouth, bar. danois, *Jacob Hansen Love*, cap. Mathesen, blé.
de NICOLAEFF pour Bremen bar oldemb. *E. Von Baulien*, cap. Fesenteil, blé.
— pour Marseille br. ital *Stefania*, c. Copola.
— pour Marseille, br ital. *Rugiero*, c Fereo, b.
de IBRAILE pour Naples, br. hellen, *Ayos Ioanis* capit. Mich. Dritzas, blé.
— pour Marseille, br. hellen, *Ayos Nicoloos*, capit. Dim. Catharos, blé.
— pour Castelmare br hellene, *Marigho*, capitaine Bousbardi, blé.
de ODESSA pour Lisbone trois mâts russe, *Catherina Mimbelli*, cap. Haggia. blé.
— pour Marseille, bar. ital. *Unione*, capitaine Bernardo, Gheso, blé.
— pour Marseille, br. ital, *Lazarello*, capitaine Pietro Lubranno, blé
— pour Marseille goel. ital. *Stella del Mare*, capitaine Marano, blé
— ponr Malte br. ital *Gueriero*, c. Ginnta, blé.
— pour Amsterdam, bark aut. *Antonio*, capit. Antonio Paicurich, blé.
— pour Marseille br. aut. *Gallileo*, capitaine, Paolo Cattarinica, blé.
— pour Trieste, br. autrichien. *Anco*, capitaine Domenico, Giurgievich.
— pour Falmouth or Cork, bark autrich. *Ebro*, capit G. Ivicevich, seigle
de MARIANOPOL pour Liverpool, bar. russe, *Usko*, cap H. Lofberg, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Garibaldi* cap. Nic Parlola, blé.
de TAGANROK pour Malte, br. italien, *Due Sorelle* capit. Sollari, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Avenire*, cap. Pace, graine de lin.
— pour Cork or Falmouth, bar. *Orazio*, capit. Lorenzo Razetto, blé.

du 25

de BERDIANSKA pour Falmouth, bar. ital. *Due Fratelli*, cap G Giaja, blé.
NICOLAEFF pour Marseille br. ital. *Giacomina*, cap. Bonifacio, blé.
— pour Falmouth, bar. ital *Julia*, capitaine Giacomo Repetto, blé.
— pour Cork or Falmouth br. ital. *N. S. Marco* cap. Revello, blé.
de MARIANOPOL pour Cork or Falmouth bar. ital. *Triomfo*, cap. Benvenuto, blé
— pour Cagliari bar. russe, *Luca Padre*, cap Craglievich, blé.
— pour Marseille bar. angl. Presidente, capit. Decandia, blé.
de ODESSA pour Falmouth, bar. italien *Foscolo*, capit Costa, blé,

A vendre une partie
DE COLTO REVOLVERS
en gros et par pièce.

Cavalry Holster.	Francs	105
Navy et Army	»	92
New York Police	»	80
Pocket	»	77

J. H. RIECKCHOFF,
Moumbané, (Cité-Française, N° 24) chambre N° 3.

AVIS.

L'adjudication du beurre de Sibérie pour les troupes Impériales aura lieu au Ministère de la Guerre mardi 1er août (v. s.)

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari-Choura, le jour sus énoncé, vers les six heures à la turque, en portant avec elles des échantillons.

Séraskérat, 17/29 juillet 1867.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 30 JUILLET 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	900	—
» 2me qualité	»	780	840
» Moka, l'oke	»	15	16
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	275	280
» pilé id.	»	225	224
» pilé de Hollande	»	226	227
» d'Havane en caisse	»	200	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 10	5 20
Girofles	»	5 20	—
Canelle	»	21	22
Indigo Bengale	»	150	—
» Madras	»	95	—
Cochenille Argentine	»	65	68
» morellane	»	55	—
» humide	»	48	—
Noix muscade	»	22	25
Camphre	»	22	—
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	40	80
Bois de Campêche, le quint.	»	46	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	—
» id. 2e id.	»	60	—
Charbon, New-Castle tonneau	Sh.	28 6	29 6
» Liverpool	»	26	27
» Cardiff	»	29	30
Etain, le quintal	P.	675	680
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	—	—
Vitres	Fr	17 20	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	145	—
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	165
Fer-Blanc, les deux caisses	»	350	355
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	106
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	180	—
Fil de fer de Trieste	»	150	155
Fer en barres assorties	P.	65	—
» masses pour clous	»	75	—
» en feuilles 1/14	»	105	—

Fer en cercles	P.	90	—
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog	P.	94	95
Soufre d'Italie le quintal		55 20	56
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	55	—
» de Belgique	»	36	37
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 12 1/2 galons	L. t.	1	—
Alcool americain les 17 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse	»	65	—
» qualité inférieure	»	11	—
Vin de France la bordelaise	»	80	110
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	47	—
» des Indes	P.	205	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	115	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	130	—
» de Trieste (manque)	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9 20	9 30
Suif	»	10 20	10 30
Beurre de Russie	»	10 20	10 30
Caviar, 1re qualité	»	24	32
» 2e qualité	»	18	19
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 70	5 75
» » mâle	»	5 50	5 55
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 10	5 15
» » 2e qual.	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	4 80
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	75	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 50	—
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	65	67
» id. 12/20 id.	»	70	74
» id. 16/24 id.	»	76	80
» id. 20/30 id.	»	84	86
» id. 8/14 id.	»	76	78
» id. 12/20 id.	»	78	84
» id. 16/24 id.	»	86	90
» id. 20/30 id.	»	95	100

(En marge des quatre dernières lignes de coton filé : L. T. 105)

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Selle de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11 12. Prix de Brousse	»	560	580
Cocons de Brousse frais l'oke.	»	30	50
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	30	50

(En marge des trois dernières lignes : L. T. 100)

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	48	50
» mince	»	14	15
» Turquie 3 à 4.	»	40	41
» mince	»	13	14
Galles noires, l'oke	»	13	13 20
» vertes et blanches	»	10	—
Graine jaune Angora	»	12 20	—
Skilip	»	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	12 20	—
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	—	—
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 10	4 30
» de Mouton les 2 pièces	»	13 10	13 20
» d'Agneau secs la pair	»	10	10 20
Laines de Chevron d'Angora	»	37	28
» de Bey-Bazar	»	37	38
Huile de Rose pure le metico surfin	»	—	—
Scammonée 1re qual.	»	450	—

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	P.	240	—
Gomme Adragante, assortie	»	—	—
» Adragante en feuilles	»	—	—
» Arabique assortie	»	—	—
Cuivre de Tocat	»	9 20	—
» de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	24	—
» d'Anatolie	»	24	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 30	4
Graine de lin de Roumélie	»	34	36
» d'Anatolie	»	—	—
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	7 25	7 30
» de Crète	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	6	—
» de Vourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	5	—
» de Soltanine	»	8	—
Mastic de Chio	»	80	100
Coton Georgie	»	7 35	—
» Adana	»	7 5	7 10
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	7	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	»	90	—
Encens, quint.	»	375	380
Safranum l'oke	»	315	320
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 10	4
» Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	—
Savon de Candie	»	—	—
» de Mételin	»	4	6

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caïffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ALGÉRIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE mercredi 7 août à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, epulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, separation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000 ; 100,000 ; 80,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 30,000 ; 20,000 ; 10,000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez : H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS
A LOUER.

Rue Mésarlik 88, *ancien N°* 76

Pension Bourgeoise.

Plus d'Incendies
AVEC L'EXTINCTEUR
Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie
15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE	
8 ocques.	85 fr	2 francs	Toutes demandes et renseignements
12 »	105 »	2.60	doivent être adressés à MM. G.
18 »	110 »	4. —	CHEUVREUX et Cie. à Galata
26 »	120 »	4.80	Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la
34 »	130 »	5.30	Bourse

PRIX FIXE

MARCHETO
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

MAISON D J. G. POPP
Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.
A LOUER OU A VENDRE.

Un magasin de drap en pierre, très-confortable situé au Grand-Bazar de Stamboul à Aïnadjilar, N° 16.

S'adresser au Seraskérat, chez Bekir-Effendi, Mektoubtji Mouvini, de 5 jusqu'à 9 heures à la turque.

AVIS.

Vendredi, 2 août, à 11 heures du matin, à la douane de Galata et en présence de M. Fortuné Jourdan, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, trois caisses marquées HL, 313, 315, 316 coutellerie, arrivées d'Anvers en état d'avarie par le bateau russe *Lacoreff*, et qui seront adjugées au plus offrant et dernier encherisseur.

J. DE CASTRO.

" ROYAL "
COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

AVIS.
GRANDE RUE, 669.

KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

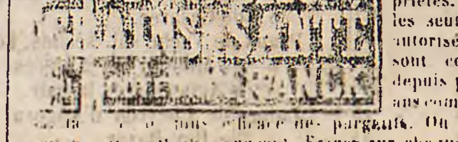

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 70 ans comme le plus ... des purgatifs. On les prend ... Exiger sur chaque boîte et ... qui se distribue gratis, *la signature : A. Rou... les initiales A. R., et la marque de fabrique* ... Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.

A ... à la pharmacie LEROY, 45, rue Neuve-St-Au... A Constantinople, dépôt chez L. MEIFFREDY. — ... DDA. — OTTONI. — CALLEJA etc.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T	
6 17	6	11	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6 47	2	11 30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek.
8 17	18	1	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9 17	12	2	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10 47	6	3 30	de Yéni-mahallé, Buyuk déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach*)
11 47	2	4 30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7 2	3	11 45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey Kusgoundjuk.
7 47	11	12 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgundjuk.
10 32	17	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7 2	5	11 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 47	14	12 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8 32	4	1 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 17	5	2	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11 17	5	4	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3 47	3	8 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4 17	4	9	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T	
8 17	5	1	pour Bechiktach, Ortakeui. Arnaoutkeui,
8 32	6	1 15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10 12	5	3 15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10 2	4	2 45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9 17	2	2	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 47	3	6 30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3 32	11	8 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4 32	14	9 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.—Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 32	2	9 15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak, (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach.*)
5 17	5	10	pour Bechiktach, Ortak, Couroue, Arnaout. (*ret. direct au pont.—Les vendr à 9 3/4.*)
5 17	18	10	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5 47	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
6 17	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6 17	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.) *Excep les vendr.*) (*)
6 47	5	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 32	17	10 15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5 2	3	10 45	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6 32	4	11 15	pour Bechiktach. Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*Les vendredis touchant aussi Cabatach.*) (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

H. F.	H. T.	
7 17	12	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7 47	12 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7 47	12 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 32	3 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 32	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3 32	8 15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4 2	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5 2	9 45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach. Cabatach.
6 2	10 45	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

H. F.	H. T.	
8 2	12 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9 2	1 45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9 35	2 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10 17	3	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2 17	7	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4 47	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5 47	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6 5	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6 32	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
6 32	3	11 15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 32	16	12 15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 47	10	12 30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2 47	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
9 47	3	2 30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4 32	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5 17	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5 17		10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
7 20	un bateau	12	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
3 2		7 45	de Prinkipo, et Chalki.
4 47		9 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
8 32		1 15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.
9 47		2 30	pour Chalki et Prinkipo.
5 32		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Pour le Directeur-gerant.
CHARLES MISMER.

JEUDI, 1er AOUT 1867 — 1er REBI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire. — JEUDI, 1er AOUT 1867

2me Année. --- No 173.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Pera

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS — Corps du Journal. 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 1er août.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 31 juillet, 8 h. soir.

Le *Constitutionnel* confirme le voyage de Napoléon et de l'impératrice Eugénie à Salzburg dans le but d'une entrevue avec l'empereur d'Autriche.

La *Patrie* parle de la prochaine visite de l'empereur François-Joseph à Paris. Plus tard Napoléon III ira à Biaritz où M. le comte de Beust viendra passer une semaine.

VIENNE. — Le Sultan est parti ce matin accompagnée par l'Empereur.

PESTH, *31 soir.* — Le Sultan est arrivé. Il a été salué de 24 coups de canon et reçu par les autorités hongroises.

(Service particulier de LA TURQUIE.)

Marseille, 31 juillet 3 h. 50 m soir.

Le bateau des Messageries Impériales est arrivé. Blés, animation continue. Graines du Levant, recherchées. Lin ferme. Peaux, Cotons. Métaux calme, Soies, Laines baisse.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le mouvement insurrectionnel en Espagne, paraît prendre des proportions sérieuses. La *Correspondencia* du 19 rompt le mutisme auquel le gouvernement de Narvaez condamne les journaux, pour annoncer que le gouverneur civil de Pontedevra a publié un bando qui ordonne aux personnes en possession d'armes sans permission d'en faire la remise aux autorités locales dans le délai de quinze jours ; dans le cas d'infraction, ces personnes seront traduites devant les tribunaux compétents. (*Presse.*)

LONDRES, 24 juillet. — A la Chambre des lords une longue discussion est engagée sur le bill de réforme et sur un amendement présenté par lord Grey.

Le comte Russell critique la conduite du gouvernement, mais il se prononce contre l'amendement Grey.

Lord Derby répond à toutes les objections et fait l'éloge de M. Disraéli.

L'amendement Grey est rejeté à l'unanimité, moins deux voix.

Le bill de réforme est lu pour la deuxième fois.

Le comité sur le bill a fixé sa prochaine réunion à lundi. (*Patrie.*)

Des dépêches particulières annoncent que M. le comte Lallemand, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France en Chine, arrivé le 10 mai à Pékin, a été reçu le surlendemain en audience solennelle par le prince Kong, qui lui a témoigné la plus vive sympathie.

Le gouvernement chinois vient d'autoriser une Compagnie étrangère à éclairer au gaz la ville de Pékin. (*Ind. belge.*)

Nous avons des lettres de Rome qui nous entretiennent de l'heureuse impression produite sur les soldats de la légion d'Antibes par l'inspection du général Dumont.

Les explications que nous donnent à ce sujet nos correspondants justifient fort peu l'émotion que paraît avoir causée en Italie cette inspection, dont le caractère a été purement privé.

Le langage tenu par le général Dumont aux soldats recrutés par la France pour le service pontifical a été celui d'un soldat, c'est-à dire qu'il a fait appel aux sentiments d'honneur et de loyauté que doivent toujours professer des soldats dont l'engagement a été libre.

On sait que des cas de désertion s'étaient produits. Le général Dumont a donc redit en termes énergiques les conditions acceptées par les membres de la légion, et il a rappelé que le repatriement était toujours assuré à ceux qui ne voudraient plus servir.

On ne s'est nullement mépris, d'ailleurs, à Rome, sur la signification des paroles du général. Ces paroles n'ont pas donné à l'existence de la légion du colonel d'Argy un autre caractère que celui qu'elle a toujours eu : c'est un corps de troupes appartenant à l'armée pontificale et n'ayant d'autre chef et d'autre drapeau que le gouvernement et le drapeau des Etats Romains. Mais, encore une fois, le général Dumont, s'adressant à des soldats sortis des rangs français et chargés d'introduire dans l'armée pontificale les errements de discipline de l'armée française, leur a parlé en soldat et leur a redit les obligations auxquelles ils se sont soumis et les devoirs qu'ils ont acceptés et qu'ils doivent fidèlement remplir. (*Presse.*)

Le tourbillon est passé et le calme est revenu. Le Pape et les cardinaux se reposent de leurs fatigues et Rome se purifie, car si l'agglomération de 70 à 80 mille curieux ou dévots lui a procuré un peu d'argent, elle y a gagné aussi une recrudescence du choléra. Il est permis aujourd'hui de dire cela sans offenser Dieu et l'Eglise et sans passer pour un ennemi du gouvernement. Une réunion imposante de l'épiscopat catholique a eu lieu ; l'affluence des fanatiques a dépassé toutes les prévisions ; le Pape a reçu 4,200,000 fr. pour le denier de saint Pierre ; les Romains en ont récolté trois ou quatre fois autant.

J'ai cru longtemps que le gouvernement temporel périrait par ses finances. Plusieurs fois je vous ai exprimé cette opinion, que je suis forcé de modifier. (*Ind. belge.*)

Nous apprenons, par des lettres particulières de Yokohama du 15 juin, que le taïkoun vient de décider la création à Osaka d'une école japonaise d'instruction supérieure pour les langues, l'histoire, les sciences et les arts. Cet établissement aurait une certaine analogie relative avec l'Ecole polytechnique. Il recevrait cent jeunes gens qui y seraient admis à la suite d'un concours. L'instruction y serait donnée par des professeurs européens, et cinq des élèves les plus distingués, à leur sortie de l'école, seraient envoyés en France et en Angleterre pour y perfectionner, au point de vue pratique, leur éducation.

La ville d'Osaka a été choisie par le taïkoun parce qu'elle dépend de ses possessions et parce qu'elle est parfaitement située pour l'usage dont il s'agit. (*Presse*)

Le parti de l'action en Italie rêve une campagne contre Rome ; il n'est pas possible de le contester. Les tentatives de corps-francs pour pénétrer sur le territoire romain se sont renouvelées, il est vrai, sans plus de succès que la première fois, car le gouvernement italien, lié par la convention de septembre et surveillé par la France, s'efforce de prévenir tout ce qui pourrait compliquer sa situation déjà bien embarrassée. Mais à Rome on n'en paraît guère plus à l'aise et l'on cherche à parer aux éventualités. Ainsi une correspondance de Rome, adressée au *Corriere italiano*, prétend que le cardinal Antonelli aurait interpellé les ministres résidents des quatre puissances catholiques pour savoir quelle serait la conduite de leurs gouvernements dans les trois cas ci-après :

1° Si l'on avait acquis la certitude de la connivence du gouvernement italien, nonobstant les engagements pris par lui contractés aux termes de la convention ;

2° Si la révolution arrivait jusqu'aux portes de Rome ;

3° Si l'insurrection venait à éclater à Rome même.

La feuille italienne ajoute que les représentants des puissances ont en demeure de se prononcer auraient offert de protéger la personne du pape et des membres du sacré-collège, en cas de danger, se réservant de communiquer les questions qui leur étaient adressées à leurs gouvernements respectifs. Nous devons laisser naturellement la responsabilité de ces assertions au journal qui les publie. Elle nous semblent au moins mériter confirmation. (*Pays.*)

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Nous avons indiqué les règles de l'étiquette qui interdisent à l'empereur d'Autriche de quitter ses Etats tant que durera le deuil de famille ordonné par suite de la sanglante catastrophe de Queretaro, lequel ne cessera que le 21 août. A cette époque l'Empereur des Français prendra les eaux de Plombières, d'où Sa Majesté ira rejoindre l'Impératrice et le Prince Impérial à Biarritz. C'est pourquoi, M. le duc de Gramont ayant été chargé d'informer l'empereur François Joseph de l'absence que Napoléon III compte faire de Paris à la fin du deuil dont il s'agit, les souverains autrichiens ont dû ajourner l'époque de leur visite à la cour des Tuileries.

Comme le duc de Gramont est prochainement attendu en France pour assister aux délibérations des conseils généraux, et que, de son côté, M. le prince de Metternich se propose de prendre un court congé pendant le séjour de l'Empereur et de l'Impératrice des Français à Biarritz, l'un et l'autre seront à même de recevoir des instructions ultérieures de la bouche de leurs souverains respectifs, dans le but de combiner la mise à exécution du projet de voyage de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche en France, lequel n'a été différé que par suite des tristes événements que tout le monde déplore.

La famille et les amis de l'empereur Maximilien paraissent croire qu'avant sa mort l'infortuné souverain aura écrit en Europe plusieurs lettres faisant connaître ses dernières volontés. Ces lettres, confiées, dit-on, aux représentants des gouvernements étrangers qui avaient été appelés à Queretaro, sont attendues naturellement avec une grande impatience. On calcule que si elles ont pu être expédiées à la fin du mois de juin, elles ne doivent pas tarder à arriver à leur destination.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

M. T. N. Bénard a tout dernièrement exposé à la société d'économie politique le projet d'une *association internationale pour faciliter le développement du commerce et de l'industrie*, projet déjà préparé par un comité composé de personnes de nationalités diverses.

Cette association aurait pour but d'étudier et de faire résoudre par les gouvernements les questions suivantes :

» 1° L'uniformité des législations et des juridictions commerciales ;

» 2° L'uniformité des tarifs douaniers, commençant par la franchise complète des céréales à l'entrée et à la sortie, et la suppression de tous droits sur les matières brutes ;

» 3° L'uniformité des poids, mesures et monnaies ;

» 4° Celle de la législation sur les brevets d'inventions, si l'association se montrait favorable à leur maintien ;

» 5° La réduction des taxes postales et télégraphiques et leur assimilation à celles perçues dans les pays d'expédition, de transit et de destination ;

» 6° L'uniformité des législations civiles quant aux droits d'héritage, d'achat, d'hypothèque et de propriété pour les étrangers ;

» 7° L'inviolabilité des propriétés privées sur mer ;

» 8° L'uniformité du mode de jaugeage des navires ;

» 9° L'unité du méridien pour les calculs nautiques et astronomiques ;

» 10° L'uniformité du mode d'évaluation de la force des machines à vapeur. »

LA NOYADE DE GALATZ.

Il est des faits tellement abominables qu'il suffit de les raconter pour attirer sur leurs auteurs le mépris et l'indignation des honnêtes gens. De ce nombre est la persécution qui s'acharne après les malheureux juifs de la Moldo-Valachie. Le ministère Bratiano aura beau inonder le monde de circulaires justificatives ; tant que des actes atroces, comme celui qui a été commis en son nom à Galatz et dont nous allons donner le récit authentique, se produiront, toute l'eau du Danube ne suffira pas à laver la tâche attachée à sa réputation.

Voici le texte de la protestation remise au préfet de Galatz, par le corps consulaire au sujet de la noyade de Galatz :

Galatz, le 15 juillet.

« Monsieur le Préfet !

» Les consuls soussignés viennent d'apprendre par la voie publique et par des informations positives les déplorables scènes qui se sont passées hier dans le fort de Galatz.

» Neuf ou dix Israélites furent expulsés du pays samedi passé par ordre de l'autorité locale. Les gendarmes les transportèrent dans une embarcation sur la rive turque. Parmi ces pauvres gens se trouvait un vieillard si faible que deux soldats ont dû le soulever pour le jeter dans l'embarcation. Mais au lieu de consigner ces malheureux au corps de garde turc à Saloka, les soldats chargés de l'exécution des ordres de l'administration les conduisirent sur l'île inhabitée et envahie par les eaux, qui se trouve vis-à-vis de Galatz, et, ainsi qu'ils l'avaient déjà fait antérieurement, les jetèrent dans le marais.

» Les soldats turcs les recueillirent samedi soir et les ramenèrent hier à Galatz où ils voulaient les remettre au corps de garde stationné devant le capitanat du Port Au lieu de recevoir ces malheureux exténués de fatigue, qui, d'après ce qui nous est assuré, seraient des sujets moldo-valaques, les soldats les poussèrent dans l'eau à coups de crosse et de baïonnette. Deux juifs, dont l'un était le vieillard malade, l'autre un jeune homme, menacés par les baïonnettes cherchèrent à se refugier dans l'embarcation turque ; mais ils n'y réussirent point et entraînés par le courant ils se noyèrent. Aucune tentative ne fut faite de la part du corps de garde roumain, pour sauver ces deux hommes, qui se noyaient devant leurs yeux à petite distance de la rive, pendant que la barque turque montée par trois zouaves s'éloignait rapidement.

» Une embarcation du bateau à vapeur *Mercure* de la société autrichienne du Danube, armée à la hâte arriva trop tard pour les sauver. Les autres individus furent reçus finalement et mis aux arrêts, après avoir été laissés pendant quelque temps dans l'eau, exposés aux ardeurs du soleil.

» Nous ne savons pas, si parmi ces Israélites, il se trouve quelque sujet étranger, mais en regard de la persécution notoire, dont les Israélites sont l'objet dans ce pays, nous croyons de notre devoir rigoureux de protester hautement au nom des gouvernements que nous représentons ici contre cet acte de barbarie, dont nous laissons la responsabilité toute entière à vous, monsieur le préfet et à l'autorité supérieure vis-à-vis du monde civilisé. »

(*Suivent les signatures*).

Maintenant qu'on a lu la protestation de MM. les Consuls, il ne peut plus rester aucun doute sur la saine interprétation des faits. Ce sont des Israélites de Moldavie que le gouvernement roumain veut exporter en Turquie. Bratiano a donné l'ordre, Des officiers roumains l'ont exécuté. L'autorité turque ne saurait être incriminée de restituer à la Roumanie des citoyens expatriés contre leur gré. Qui a fait charger les fusils? Qui a donné l'ordre de tirer sur la barque ? Qui a repoussé les infortunés Israélites dans les flots ? Qui porte la responsabilité de la mort de deux hommes ? La protestation remise au préfet de Galatz et non à l'autorité turque répond à ces questions.

Notre correspondant ajoute, que le préfet de Galatz est un honnête homme, qui est vivement peiné de la catastrophe à laquelle ont donné lieu des ordres cruels. Nous rappellerons à M. le préfet de Galatz qu'il ne suffit pas de déplorer de pareils faits, qu'il est du devoir strict de tout fonctionnaire qui se respecte de se refuser à des atrocités de ce genre auxquelles il est toujours facile d'opposer la réponse du comte d'Orthez, gouverneur de Bayonne, au roi Charles IX, lors des massacres de la St-Barthelémy : « Sire, je n'ai trouvé parmi les gens de guerre de la garnison que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau. »

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

VIII

Elle se leva, sans mot dire, et sortit, le cœur serré, le front couvert du rouge de la honte.

Ainsi, à chaque pas, elle se heurtait contre des horreurs nouvelles. Elle n'osa continuer ses tentatives.

Mais, pendant ce temps, les dernières ressources s'étaient envolées.

Voir le numéro du 31 juillet.

Quelques bijoux qu'elle tenait des libéralités de madame Agathe, avaient été engagés ou vendus. Chibrac lui-même s'était, après bien des hésitations, défait de sa montre.

Alors, Serverette se présenta dans un magasin de broderies. Elle obtint du travail. Comme elle était habile, elle put, en travaillant seize et dix-huit heures par jour, pourvoir pendant quelques mois au modeste entretien de la maison.

Que de journées, elle passa courbée sur son ouvrage, qui occupait sa main et ses yeux, mais qui laissait à son imagination la liberté de songer au passé ! Que de rêveries longues et douloureuses ! Que de souvenirs cruels ! Que d'anxieuses incertitudes au sujet de sa fille si audacieusement arrachée à ses bras ! au sujet de Barbassous, dont elle ignorait le sort et qu'elle aimait chaque jour davantage.

Car, c'est lui seul qui remplissait son cœur amoureux ! Deux actes d'un dévouement héroïque, accomplis coup sur coup, c'était plus qu'il n'en fallait pour toucher l'âme éprouvée et meurtrie de Serverette.

Elle aimait de toutes ces forces celui qui, après avoir voulu l'épouser, quoique déshonorée, l'avait ensuite sauvée d'une accusation épouvantable et hélas ! trop fondée, en s'accusant lui-même.

Malheureusement, ces impressions, ces sentiments ardents, elle était obligée de les refouler au dedans d'elle-même. Elle n'en pouvait faire la confidence à personne, et cependant, il est si doux, à certaines heures, d'ouvrir son cœur à un ami.

A qui se serait elle confiée ? Elle n'avait d'autre ami que son oncle. Mais le pauvre homme semblait revenir chaque jour à l'enfance.

Avec l'égoïsme cemmun à beaucoup de vieillards, il s'était accoutumé à voir sa nièce travailler et prendre seule la responsabilité de leur existence commune. Le bien-être qu'elle lui procurait au prix d'une vie laborieuse et surmenée, il l'acceptait maintenant comme une chose due, et, sans le vouloir, il se montrait exigeant à sa manière pour tout ce qui concernait les commodités de sa vie. Ses journées s'écoulaient uniformes et paisibles. Il sortait, allait se promener, revenait aux heures des repas, ne se préoccupant que de lui-même, et le faisant avec une naïveté telle que Serverette n'avait pas le courage de lui en vouloir.

Ce n'est donc pas à lui qu'elle pouvait confier le trop plein de son cœur.

C'est dans ces circonstances qu'elle rencontra Daniel de Blesle.

Ce jour-là, après avoir travaillé avec acharnement, toute la semaine, elle était allée rendre l'ouvrage au magasin de qui elle le tenait et comptait sur le prix qu'elle devait en retirer, car les dernières ressources étaient épuisées. Lorsqu'elle arriva au magasin, elle éprouva la plus douloureuse surprise. Il était fermé pour cause de déclaration de faillite.

C'est alors que, ne voulant pas rentrer les mains vides, elle avait profité des premières ombres du soir pour s'arrêter à chanter sur le pont de la Concorde où Daniel l'avait rencontrée.

Fidèle à la promesse qu'il lui avait faite d'aller, la voir le lendemain, il se dirigea dès le matin vers le boulevard Montparnasse dans le voisinage duquel habitait Serverette. Il y allait, guidé, non par une pensée d'égoïsme pas plus que par un sentiment de vulgaire curiosité. Il avait ressenti la veille, une sympathie profonde pour cette inconnue belle et misérable qui chantait comme une grande artiste, et conçu sur-le-champ le désir de lui être utile, désir dont nul mauvais sentiment ne troublait l'honnêteté.

Puis, cette aventure faisait diversion dans ses propres soucis. En contemplant le malheur d'autrui, il éprouvait ce soulagement que rencontre tout homme malheureux dans le spectacle d'une infortune plus grande que la sienne.

Serverette l'attendait. Elle avait accepté ses services parce qu'elle avait confiance dans son honnêteté, et aussi, parce qu'il ne lui était plus possible de vivre dans la position déplorable où elle était peu à peu tombée.

Exact au rendez vous, Daniel entra dans cette chambre au seuil de laquelle il s'était arrêté la veille. L'appartement qu'occupaient Serverette et Chibrac se composait de deux pièces, une pour elle, une pour lui. Le mobilier en était modeste, plus que modeste, pauvre.

Mais la propreté régnait sur cette misère. On sentait qu'une main soigneuse et jamais lassée, lui fait sans cesse contre les envahissements du désordre, ce mal si souvent inséparable de la pauvreté.

Serverette qui, sous un prétexte plausible, avait envoyé son oncle au dehors dès le matin, afin de se trouver seule avec Daniel, le reçut sans embarras. Elle était modestement vêtue d'une robe de laine. Ses beaux cheveux, coiffés avec soin, encadraient son front dont les années n'avaient pas altéré la pureté. Le dessin en était régulier, la surface sans rides. Les yeux avaient, comme autrefois, un merveilleux éclat, et toutes les larmes qui en étaient tombées, qui en tombaient encore, n'avaient pu laisser de traces au-dessous d'eux.

Serverette était donc toujours belle, comme si sa beauté eût été faite pour résister à toutes les épreuves.

Le luxe n'était plus le cadre de cette beauté ; le paisible bonheur qu'elle avait autrefois si peu, mais si largement goûté, n'était plus le compagnon de sa vie. Le chagrin cuisant, encore accru par l'isolement, la rongeait sans cesse, et cependant son visage gardait sa sérénité. L'explosion d'une douleur trop longtemps comprimée pouvait un

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Voici les nouveaux détails que nous apporte, sur les derniers événements du Mexique, une dépêche adressée, le 10 juillet, de la Nouvelle-Orléans, au *New York Herald* :

« Un rapport officiel, transmis ici au consul américain, annonce que le président Juarez, avec son cabinet, a quitté, le 1er juillet, San Luis Potosi pour Mexico, où il a été reçu avec beaucoup de pompe et d'éclat, comme le libérateur du pays et le défenseur des principes républicains au Mexique.

» Les officiers et les soldats de l'armée impérialiste débarqués à Mobile sont arrivés ici, et seront défrayés, s'ils le désirent, de leur transport à New York.

» Le *Wilderness* a pris la mer ce matin, ayant à bord Mme Juarez, M. Romero, frère du ministre mexicain, et porteur d'importantes dépêches pour le président Juarez, M. Santacillo, gendre du président, etc.

» Nous avons reçu, jusqu'à la date du 4, le *Ranchero*, de Brownsville, qui publie les débats de la cour martiale qui a jugé Maximilien et ses généraux. La cour était composée d'un lieutenant colonel, président; de six capitaines et du lieutenant colonel Manuel Aspiroz, juge rapporteur. Les prisonniers ont été jugés séparément; chaque procès a donné lieu à un déni de compétence de la cour, et à une protestation contre le refus d'une juridiction d'appel.

» Maximilien gardait le lit quand vint son affaire, dernière appelée. Il a été habilement défendu par M. Eulalio Ortega, qui a repoussé les accusations d'usurpation et de cruauté. Il a dit que le décret du 3 octobre avait été pris à une époque où Maximilien avait acquis la croyance que Juarez avait abandonné le territoire, et qu'un des articles de ce décret avait été dicté par le commandant en chef français.

» Il ajouta que cette loi n'avait qu'un but d'intimidation, et qu'aucun recours en grâce n'a été formé sans être accueilli. En dernier lieu, il demanda aux membres de la cour, au nom de la civilisation, au nom de l'histoire qui jugera les terribles événements contemporains, il demanda aux nouveaux défenseurs de l'indépendance du Mexique de sauver le bon renom du pays aux yeux des générations à venir, qui applaudiraient au plus grand des pardons couronnant la plus grande des victoires.

» Parmi les griefs imputés à Maximilien figuraient ceux d'avoir tenté de prolonger la guerre par le décret du 7 mars, et d'avoir créé une régence pour le cas où il succomberait dans la guerre civile.

» Jésus Maria Vasquez, un des conseils de Maximilien, a terminé comme suit son argumentation : « Si vous condamnez l'archiduc à mort, je n'ai pas de peine à prédire une coalition en Europe, ou l'attitude menaçante que les Etats-Unis prendront à l'égard de la république. J'ai confiance dans les libéraux qui ont extirpé les Français du sol, mais je redoute le reproche universel qui fondrait sur notre pays comme un anathème, — à cause de quelque chose de pire même qu'une sentence de mort,—à cause de la nullité de la procédure de cette cour. »

» Le procès a commencé le 13, à huit heures du matin; la délibération secrète a commencé le 14 au soir, et l'arrêt a été rendu dans la nuit. »

Nous lisons d'autre part dans le *Courrier des Etats Unis* du 12 juillet :

« Un bruit qui ne mérite aucune créance, espérons le, courait à Vera-Cruz au moment du départ du *Tabasco* de cette ville. On disait que les ministres de France, d'Angleterre et d'Espagne et d'autres puissances étrangères près le gouvernement de Maximilien, avaient été massacrés par les libéraux. On disait aussi que Marquez, le commandant impérial des défenses de Mexico, s'était fait sauter la cervelle immédiatement après la chute de la ville.

» Le *vomito* s'était déclaré à Vera-Cruz vers le 25 février et y était resté depuis en permanence. Il y avait eu beaucoup de victimes.

» Le télégraphe nous a déjà annoncé que le colonel Soudrié, ses officiers et la plupart de ses hommes, sont arrivés à la Nouvelle-Orléans, d'où ils seront dirigés soit directement sur la France, soit sur New-York. »

Dans le même numéro du *Courrier des Etats Unis*, nous trouvons un récit très-développé de la reddition de Mexico.

Nous empruntons à ce récit, beaucoup trop étendu pour qu'il nous soit possible de le reproduire, quelques détails intéressants sur les événements qui ont suivi la capitulation de la ville :

« Le 21 au soir, un ordre de Baz a prescrit l'évacuation de tous les couvents dans les quarante-huit heures. Le lendemain au lever du jour, la dispersion a commencé, et les 860 religieuses qui se trouvaient à Mexico ont quitté leurs asiles pour ne plus se réunir en ce monde. C'est le premier coup porté à l'Eglise et sans doute le signal de sa déchéance finale.

» Un autre décret, publié le même jour, 22, frappe un impôt de 1 0/0 sur toutes les propriétés foncières et personnelles. La ruine est partout, et le prélèvement de cet impôt rencontrera des difficultés incalculables.

» Le 23, la population a commencé à reparaître dans les rues, jusqu'alors désertes. Le même jour, des bruits de dissensions menaçantes ont circulé dans la ville. On parlait d'agitation parmi les 38.000 hommes composant la garnison républicaine, qui déjà réclamaient leur arriéré de paye et qui paraissaient disposés à se mutiner, si, comme c'était l'intention du gouvernement, on voulait les éloigner de la capitale avant de leur avoir donné satisfaction.

» Il y avait en l'air toutes sortes de rumeurs alarmantes. On craignait que Juarez ne fût pris par Ortega, que l'on disait marcher de Monterey sur Zacatecas avec une armée assez forte, après s'être échappé des griffes de ses geôliers.

» Tout le parti impérialiste se réunissait à Ortega, Cortina, avec 3 000 hommes, devait partir pour le nord, mais on n'était pas sûr de ses troupes

» Enfin, l'étoile du triomphe se voilait, et la tâche, comme une toile de Pénélope, allait recommencer plus ardue et plus incertaine que jamais.

» Les dernières nouvelles confirment ces tristes pronostics. Marquez, Quiroga, Vidaurri, O'Haran et plusieurs autres chefs impérialistes s'étaient échappés le soir de la reddition de la ville et avaient gagné les montagnes. Ils réunissaient des forces et préparaient un *pronunciamento* en faveur d'Ortega. Lozada, Monténégro et Olfara, avec 12.000 hommes, avaient proclamé dans le nord une république séparée et indépendante.

» Juarez était attendu à Mexico pour le 30 juin. On faisait de grands préparatifs pour lui ménager une réception officielle. »

GRAND CONCOURS DE MUSIQUES MILITAIRES A L'EXPOSITION.

Le concours européen de musiques militaires qui a eu lieu dernièrement avait attiré une foule immense au palais de l'Industrie. On évalue à vingt mille le nombre des personnes qui depuis midi jusqu'à une heure ont pénétré dans la vaste enceinte, qui avait conservé sa splendide décoration du jour de la distribution des récompenses. Non seulement tous les gradins étaient surchargés de spectateurs, mais tous les espaces libres avaient été occupés par une foule qui s'est tenue patiemment debout pendant toute la durée du concert.

L'effet de cette formidable réunion était magique, et ces braves musiciens venus de tous les points de l'Europe, en rapporteront une profonde impression auprès de leurs compatriotes.

Les bancs du jury chargé de juger le concours avaient été placés sur le petit côté de la nef, vers la place de la Concorde; audevant de ces bancs se dressait l'estrade où chaque musique devait venir exécuter ses morceaux. Cette disposition, qui rendrait l'audition difficile aux spectateurs placés à l'extrémité opposée du palais, était nécessitée par des conditions acoustiques : en effet, le centre du palais, qui pourrait sembler la place la plus favorable, est exposé à des échos qui rendent toute exécution musicale impossible à cette place.

Au delà de l'estrade des musiciens, des banquettes étaient disposées sur le parquet de la nef; c'est là qu'à une heure les corps de musique, descendant l'escalier placé à l'extrémité ouest, du côté de l'Arc de Triomphe, vinrent se placer, défilant ainsi devant le public qui les accueillait avec les plus cordiaux applaudissements : les corps de musique étaient placés, dans l'ordre suivant, fixé par le sort et d'après lequel ils devaient jouer : Régiment des grenadiers de la garde du grand duché de BADE. — 1er régiment de génie d'ESPAGNE. — Grenadiers de la garde et 2e régiment de la garde royale de PRUSSE. — Régiment: *Roi de-Wurtemberg* d'AUTRICHE. — Grenadiers de la garde de BELGIQUE. — 1er régiment d'infanterie de BAVIÈRE. — Grenadiers et chasseurs de la garde des PAYS-BAS. — Garde de Paris de FRANCE — Chevaliers gardes de RUSSIE. — Guides de la garde de FRANCE.

Chacun de ces corps de musique compte de 50 à 60 exécutants, excepté celui de la Prusse, composé des musiques de deux régiments formant un total de 90 exécutants. Aussi, ceux ci ont-ils produit un grand effet de force, grâce à leur nombre et à la puissance des instruments. Le gouvernement de Berlin avait placé cet orchestre considérable sous la direction de M. Wieprecht, chef de toutes les musiques de l'armée prussienne.

La musique autrichienne faisait un complet contraste avec celle des Prussiens, car elle s'est hautement distinguée par la finesse, la sûreté et la discrétion de son jeu. La garde de Paris s'est montrée à la hauteur de sa réputation et elle peut se considérer dès aujourd'hui comme une des meilleures musiques d'Europe; elle a exécuté avec une verve et une maestria remarquables un morceau du *Lohengrin* de Wagner, que les Bavarois avaient déjà joué quelques instants avant les gardes de Paris, et nous sommes persuadés que si le compositeur avait été présent, il aurait préféré l'interprétation française à celle de ses compatriotes.

Les Badois ont joué un morceau de Mendelssohn d'une grande difficulté, et ils s'en sont tirés à leur honneur.

La musique des Pays Bas mérite de grands éloges, ainsi que son chef, M. Dunkler, un musicien de talent dont on a beaucoup apprécié l'arrangement de *Faust* de Gounod.

La musique des chevaliers gardes de Russie a joué avec un sentiment exquis une fantaisie sur des airs russes pleine d'originalité, composée par M. Dœrfeld, son chef.

La séance, commencée à une heure un quart, s'est terminée un peu avant six heures, chaque musique ayant dû exécuter, outre le morceau à son choix, le morceau imposé par le jury et qui était l'ouverture d'*Obéron*.

Il est incontestable, et cela a été le sentiment général, que, dans ces dix musiques, il n'y en a pas une qui soit médiocre; on peut même dire qu'elles sont toutes excellentes, et le jury a dû se trouver fort embarrassé, n'ayant que quatre prix à répartir entre dix concurrents possédant chacun un mérite particulier. Aussi, usant de la faculté qui lui était attribuée de diviser les prix, le jury a-t-il opéré un classement qui lui a permis de récompenser tout le monde. Voici l'ordre dans lequel les prix ont été décernés :

1er grand prix.		Partagé entre: *Autriche, Prusse France*, (Garde de Paris.)
2me	—	Partagé entre : *France* (Guides), *Russie*, *Bavière*.
3me	—	Partagé entre: *Pays Bas Bade*.
4me	—	Partagé entre: *Espagne, Belgique*.

Le public pourra du reste confirmer par de nouveaux applaudissements les jugements du jury, car la plupart de ces musiques donneront dans le courant de la semaine des concerts en différents locaux, et il serait possible, en outre, qu'une seconde audition de la dernière séance aura lieu prochainenement au palais de l'Industrie.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Sa Majesté le Sultan a quitté Vienne hier au soir à 4 heures pour se rendre à Pesth, où l'attend une magnifique réception préparée par la nation hongroise qui tient à honneur de témoigner à Sa Majesté de sa reconnaissance pour la généreuse hospitalité qu'elle a offerte naguère à l'émigration hongroise.

S. A. Aali Pacha, Régent de l'Empire, accompagné de S. Exc. le Ministre de la guerre, est parti hier pour Roustchouk à bord du bateau à vapeur *Neptune* de la compagnie autrichienne, à la rencontre de Sa Majesté.

On espère que S. M. le Sultan arrivera à Roustchouk samedi prochain 3 août.

Nous croyons savoir que S. A. Aali Pacha Grand-Vézir donnera à son konak de Bebek, la troisième nuit qui suivra le retour de Sa Majesté dans sa capitale, une grande soirée de gala pour célébrer l'heureux retour du Sultan.

Plus de trois mille invités seront admis à l'honneur d'assister à cette fête.

Nous croyons savoir également que Son Altesse donnera à la même occasion un dîner officiel de trois-cents couverts qui réunira les grands dignitaires de l'Empire, le corps diplomatique et quelques personnes de distinction. Ce dîner aurait lieu d'après nos informations le lendemain de l'arrivée de S. M. le Sultan.

Un vol a été commis dans les circonstances suivantes à Tzorapdji-Han. Un individu a défoncé la boutique d'un juif qu'il croyait être celle d'un saraf. Il s'empara d'une malle et la transporta jusqu'à Hass-Keuy où les zaptiés l'arrêtèrent. Au même moment le juif vint à passer; il reconnut sa malle qui ne contenait d'ailleurs aucun objet de valeur. Le voleur a été envoyé à Constantinople.

Une voiture vide revenant de Maslak, les chevaux prirent le mors aux dents. Le voiturier tomba et se cassa la jambe. La voiture étant tombée dans un fossé, les chevaux se sont arrêtés.

La police a fait arrêter huit jeunes garçons de 15 à 16 ans qui la nuit dorment dans les cimetières et qui profitent de l'aube du jour pour escalader les fenêtres et voler ce qui leur tombe sous la main.

Deux jeunes gens s'étant pris de querelle se frappèrent avec de gros bâtons sans crainte de s'estropier. L'un d'eux reçut un coup qui lui cassa le bras.

Dimanche dans l'après-midi, un caïq à cinq paires de rames remontait le Bosphore, en suivant la rive d'Asie et se dirigeant vers Ghiok-Souyou.

Arrivé à Candéli, à l'endroit où le courant se détourne brusquement pour gagner la rive opposée et se déverser dans les eaux d'Arnaout-Keui, il rencontra un caïq conduit par un seul rameur qui, faisant de vains efforts pour triompher de la violence des eaux, lui présenta le travers. Le choc fut violent; et le petit caïq atteint par le milieu fut brisé et renversé. Heureusement aucun passager ne s'y trouvait, et le caïqdji put être sauvé.

Les personnages qui étaient dans le caïq à cinq paires de rames s'empressèrent de porter secours au naufragé, et ils l'engagèrent à se rendre à Ghiok-Souyou, où on l'indemniserait la perte de son caïq bien que cet accident ne fût pas le résultat d'une faute qui pût leur être imputée.

Un boutiquier de Stamboul avait un garçon à son service. Hier, ce jeune homme s'évada en lui emportant une somme de piastres 400 et divers objets de valeur. Ce matin le boutiquier a surpris son voleur à bord d'un bateau en partance pour Smyrne.

Corps Législatif Français

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Séance du 11 juillet

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

Discours de M. Garnier Pagès sur les affaires de l'Allemagne.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — La parole est à M. Garnier-Pagès

M. GARNIER-PAGÈS. — Messieurs, dans une de nos dernières séances, M. le président du conseil d'Etat a reconnu, avec une très grande sincérité, que les capitaux encaissés dans les caves de la Banque étaient un présage et un symptôme fâcheux; il n'a pas non plus hésité à reconnaître que cette situation provenait des inquiétudes inspirées par les affaires extérieures du pays.

En effet, il y a dans tous les esprits une grande incertitude, dans toutes les affaires de grandes hésitations. Malgré l'Exposition, malgré les serrements de main de princes, malgré les protestations diverses qui ont eu lieu, on ne peut se dissimuler qu'il y ait une suspension presque générale des affaires.

Les négociants hésitent à entreprendre des affaires de longs cours, les armateurs à construire des navires ; on vend difficilement les immeubles, et les embarras très-connus d'une certaine compagnie viennent de ce que les capitaux qui voudraient acheter espèrent que l'inquiétude publique leur permettra d'acheter à meilleur marché. Les capitalistes ne veulent pas rentrer dans les affaires de bourse, comptant sur la baisse.

Le corps législatif ne doit pas se séparer sans avoir dissipé ces nuages par de franches explications : la situation, en se prolongeant, deviendrait un malheur pour le pays.

Or, ces inquiétudes viennent du dehors et principalement de nos relations avec l'Allemagne, car personne ne se dissimule que, si les difficultés avec l'Allemagne étaient complètement aplanies, celles de l'Orient ne pourraient surgir en ce moment.

La vraie question, c'est donc la situation de l'Allemagne. Il s'agit de savoir si elle doit inquiéter les esprits, et si de la polémique entre les deux gouvernements peuvent naître des complications entre les peuples.

Je laisse au talent supérieur de mon ami M. Jules Favre les principales difficultés de la question. Il examinera les pièces diplomatiques; je crois qu'il y cherchera et qu'il y trouvera des fautes commises par le gouvernement français. Quant à moi, je remplirai une tâche plus facile et plus simple, je prendrai les faits tels qu'ils sont, j'examinerai dans le moment présent l'état de l'esprit public en Allemagne, et je me demanderai, pour conclure, si les craintes qui existent doivent durer ou s'évanouir.

Je n'ai jamais abordé cette tribune avec une émotion plus profonde, car je sens que je touche à la redoutable question de la guerre ou de la paix.

En ce moment, quelle est la situation de l'Allemagne? Je n'en parlerai qu'avec le respect qui est dû à une grande nation, à une nation qui doit être notre émule et non notre ennemie, à une nation qui, avec l'Angleterre et l'Italie, doit nous aider à remplir cette mission sainte, le progrès de l'humanité.

L'Allemagne veut avec passion l'unité; que cela convienne ou ne convienne pas à la politique française, il faut reconnaître le fait et s'habituer de vivre avec lui. La France n'accepterait aucune ingérence étrangère dans sa liberté de disposer d'elle-même; l'Allemagne n'accepterait pas davantage l'intervention de la force dans le règlement de ses destinées.

Tous les partis en Allemagne ont été obligés depuis longtemps de sacrifier à cette passion de l'unité.

Le parti progressiste, qui a à sa tête les hommes les plus illustres de la nation, MM Wirchow, Jacobi, Overbeck, Waldeck, a conservé les traditions de 1848 et 1849. Ces traditions, nous devons d'autant plus les respecter que le parti qui les représente est celui qui a le plus de sympathies pour la France: il veut l'alliance de la France contre les menaces de la Russie.

A son programme de 1848 et de 1849 sont venues s'ajouter deux idées généreuses: la reconstitution de la Pologne, l'amitié avec la Hongrie.

Ce parti veut l'unité de l'Allemagne, mais l'unité par la liberté, non par la force, car il sait que les œuvres de la force ne sont pas durables.

Vient ensuite le parti féodal; ce parti est l'ami de la Russie, ses préventions sont contre la France. Il représente le passé, il regrette ses privilèges il veut que le peuple soit fait pour lui et non lui pour le peuple; il tient à conserver les grades dans l'armée et les sièges dans la chambre des seigneurs. C'est lui qui veut disposer des destinées de l'Allemagne par la force.

Il y a un troisième parti, celui qu'on nommait anciennement *national werein* et qui s'appelle aujourd'hui le parti *national libéral*. Je crois que ce parti est dans une erreur profonde Après avoir longtemps et vaillamment combattu pour la liberté, il croit qu'il peut aujourd'hui voiler la liberté pour faire triompher la nationalité. Là est son erreur; il ne peut y avoir de nationalité sans but commun, et le but commun pour les nations c'est l'indépendance, c'est la liberté! (A gauche de l'orateur: Très-bien! très-bien!)

Voilà la situation des partis en Allemagne. Voyons celle des Etats.

La confédération du Nord se compose de vingt-deux Etats, dont les uns s'y sont ralliés volontairement; dont les autres, comme la Saxe, y ont été ratachés par la force; d'autres pays violemment annexés sont courbés sous le joug de fer du gou-

---

moment l'altérer ; mais il suffisait d'une heure de repos pour le rendre à son état naturel de tranquillité.

En entrant chez Serverette, Daniel fut frappé de la grâce touchante et fière et de l'accueil qu'elle lui fit.

— Je vous attendais, dit-elle, en l'invitant à s'asseoir.

— Etiez vous sûre que je reviendrais? demanda-t il en souriant. Vous ne m'avez donc pas pris pour un intrigant, malgré ce que notre rencontre a eu d'original et d'imprévu, et malgré vos premiers soupçons.

— Après que vous m'avez eu parlé et fait connaître vos intentions, répondit Serverette, j'ai eu confiance en vous. C'est pour cela que j'ai consenti à vous recevoir. J'étais sûre que vous viendriez.

Daniel s'inclina, ne trouvant pas un mot à répondre, et tout ému de ces paroles. Serverette reprit :

— Je ne m'étais pas trompée, puisque vous voilà, et je vous remercie. Vous m'avez proposé de m'être utile. J'irai droit au but. Je sais chanter. On dit que j'ai une belle voix.

— C'est la vérité, dit Daniel.

— Eh bien ? pouvez-vous me faire engager dans un théâtre ?

— Je l'espère. Je vais parler, dès à présent, à un personnage influent, et si nous pouvons arriver à ce que l'on vous entende une fois, l'avenir est assuré.

— Je vous devrai donc une partie du repos que je cherche depuis si longtemps.

Il y eut un moment de silence. Daniel, frappé de la beauté de Serverette, de la distinction qu'elle laissait deviner même sous les pauvres vêtements dont elle était couverte, regardait autour de lui avec intérêt. Il se demandait par quelles circonstances cette créature, faite à n'en pas douter pour une destinée meilleure, était tombée si bas.

Elle devina sa curiosité. Aussi, lorsque après un entretien de quelques instants, elle eut jugé et apprécié son visiteur, elle n'hésita pas à lui raconter brièvement son histoire. Elle le fit avec une simplicité qui émut Daniel jusqu'aux larmes, et accrut la volonté qu'il avait déjà de venir en aide à Serverette.

Pour elle, voici en quels termes elle acheva son récit :

— Je vous ai raconté toute ma vie. Voyez, maintenant si je veux que vous vous intéressiez à moi. Si vous êtes venu ici avec des arrière pensées, vous savez, en apprenant quelle femme je suis, que vous n'avez qu'à vous retirer. Si non, j'accepte l'appui désintéressé que vous m'offrez, parce que, si je ne l'acceptais pas, je ne pourrais plus conjurer l'indigence qui nous menace, qu'en allant implorer la pitié de celui qui m'a perdue, et qui, peut être, me ferait chasser une seconde fois.

— Mais cet homme quel est-il ? demanda Daniel, animé d'une généreuse indignation. Vous ne l'avez pas nommé.

— Je ne veux pas le nommer, répondit Serverette.

Daniel comprit ce silence.

— Madame, dit-il alors, vous pouvez accepter mes services, ils sont ceux d'un homme d'honneur. Je vais sur le-champ parler de vous à mes amis, et bientôt, je l'espère, votre talent vous aura mise à l'abri du besoin.

A ce moment, Chibrac rentrait.

— Pas un mot devant lui, dit Serverette à voix basse à Daniel, pas un mot avant le jour où nous aurons réussi.

— Si j'avais su que vous nous feriez l'honneur de votre visite, monsieur, s'écria Chibrac, je ne serais pas sorti.

Et, d'un air suffisant, il ajouta :

— Espérez vous m'obtenir promptement une audition à l'Opéra ?

— Sans doute, monsieur, répondit Daniel, qui s'empressa de détourner la conversation d'un sujet si délicat.

IX

L'administration de l'Opéra était alors entre les mains d'un homme entreprenant et habile. Pour réussir, il n'était pas de difficulté devant laquelle il reculât, pas d'obstacle qu'il ne tentât de vaincre. Il avait déjà fait à ses abonnés plus d'une surprise. Il leur en réservait de nouvelles, et Daniel, en sortant de chez Serverette, désireux de lui être utile, n'hésita pas à aller parler d'elle à ce personnage.

Il sut l'intéresser à l'histoire qu'il raconta.

L'administrateur fut tout à fait séduit par ce récit et tenté par ce qu'on lui apprenait de cette femme, belle et artiste, qui, pour se procurer de quoi vivre, allait chanter le soir sur les promenades publiques. Daniel dit tant de bien d'elle, parla de son talent avec tant d'éloges que la curiosité de l'*impresario* s'éveilla ; et comme il avait dans la science de Daniel et dans ses jugements une confiance absolue, il crut, sur ce qui lui fut dit, avoir rencontré dans l'inconnue une artiste d'un talent transcendant, destinée à figurer bientôt parmi les étoiles qui jetaient tous les soirs un éclat nouveau sur le ciel de carton de son théâtre.

Rendez vous fut donc pris. Il resta convenu que Daniel conduirait sa protégée chez le directeur de l'Opéra, que celui-ci écouterait la jeune chanteuse, afin de juger par lui-même de la vérité des éloges qu'on lui en avait fais, et que, s'ils étaient ratifiés par son appréciation, elle serait engagée séance tenante et préparée rapidement à aborder l'un des grands rôles du répertoire.

Daniel, qui avait tenté cette démarche en sortant de chez Serverette, fut si heureux d'avoir réussi du premier coup, qu'il écrivit du cabinet même de la direction, pour annoncer ces bonnes nouvelles à sa protégée.

Depuis la veille, il avait été si absorbé par l'aventure que nous avons racontée, qu'il ne s'était préoccupé que secondairement des confidences que mademoiselle de Bournay lui avait faites sur le seuil de la chapelle des Missions-Etrangères.

Mais, rendu à lui-même, il s'inquiéta du sort de son amie et du sien. Il se rappela que Chavanet avait dîné la veille à l'hôtel de Bournay, et il ne douta pas qu'il n'eût officiellement demandé la main d'Hélène.

Qu'a répondu M. de Bournay? se demandait-il.

Comment Hélène a-t-elle accueilli ses ouvertures? A-t elle eu le courage de faire connaître ses véritables sentiments?

C'est en se posant ces graves questions, qu'il arriva chez lui.

Il habitait dans le haut de la rue d'Amsterdam, un petit appartement situé à l'entresol de l'une des nombreuses maisons que l'on venait de construire dans ce quartier. Cet appartement était meublé avec autant de goût que de recherche. Quoique ne possédant qu'un faible patrimoine, Daniel tenait de ses parents de bons et beaux meubles de famille qui lui avaient permis de s'entourer, sans frais, d'un luxe qui semblait disproportionné avec sa fortune.

Son ménage de garçon était dirigé par une brave femme nommée Christine. Elle avait vu naître son jeune maître, et possédait toute sa confiance.

(*Sera continué*).

vernement prussien, comme le Hanovre et la Hesse électorale.

Dans une situation semblable, est-ce que la confédération du Nord peut inspirer des inquiétudes au gouvernement français?

A cette division de l'Allemagne en partis et en provinces, il faut ajouter le défaut de cohésion des Etats de la confédération du Sud, Bavière, grand-duché de Hesse, Wurtemberg, grand-duché de Bade, qui ne peuvent se grouper qu'avec l'adhésion de l'Autriche.

Enfin, viennent les Autrichiens, qui ont été, à la suite de la dernière guerre, séparés du grand corps allemand

Dans cette situation actuelle de l'Allemagne, y a-t-il, je le répète, une union qui puisse inquiéter la France? Non, il n'y a là ni un homme de plus ni un homme de moins.

En veut-on une preuve? Voici ce que disait M Jacobi à une des dernières séances du parlement du Nord:

« Le projet de constitution annule les principaux droits constitutionnels du peuple prussien; je le rejette.

» Quand j'annonçais que les exploits des armées prussiennes ne profiteraient ni à la liberté ni à la grandeur de la patrie, je ne croyais pas que mes prévisions seraient sitôt réalisées. Vous avez accordé un bill d'indemnité au gouvernement qui avait pendant un an supprimé votre concours, vous avez voté une loi d'organisation militaire contraire au vœu de l'opinion publique, vous avez sanctionné l'annexion brutale de territoires allemands; on vous demande aujourd'hui de sacrifier les principes constitutionnels et de renoncer à ces droits au profit de l'absolutisme. »

Les mêmes sentiments ont été exprimés dans plusieurs des discours prononcés au sein de la chambre des députés de Saxe.

« Si, après ses victoires, a dit le vice-président de la chambre, la Prusse avait rétabli le programme adopté à Francfort de 1849, toute l'Allemagne aurait été avec elle; mais la nouvelle constitution fédérale nous enlève beaucoup de nos droits. Si la compression devait durer, cela mènerait à une révolution. Cette constitution c'est la dictature militaire; elle n'est pas faite pour appeler à elle toute l'Allemagne.... »

Les mêmes déclarations sont répétées par d'autres orateurs. Pour tous, la constitution est une émanation de l'absolutisme

Si M. de Bismark avait voulu réunir toute l'Allemagne, il aurait présenté aux Etats une constitution centrale plus libérale que les diverses constitutions particulières. Sa constitution despotique est un obstacle à l'unité.

Voilà la situation véritable de l'Allemagne.

Voulez-vous laisser l'Allemagne livrée à elle-même? C'est la division complète; le parti de la liberté finira par dominer, et ce parti est l'ami de la France.

Voulez-vous intervenir? Montrez-vous des velléités d'envahissement? Vous surexcitez l'enthousiasme national; les partis oublient leur antagonisme pour ne former qu'un faisceau, et, au milieu du péril, le sentiment de la nationalité domine tous les autres, vous constituez la dictature militaire en Allemagne. (Sur plusieurs bancs: Très-bien! très-bien!)

C'est pour éviter à mon pays ce grave péril que, avant de nous séparer, je vous demande de peser sur le gouvernement et d'obtenir de lui une réponse complète et décisive.

Pour achever ce tableau, laissez-moi vous rappeler l'entretien que j'ai eu avec un homme d'Etat, haut placé en Allemagne: « Quelles seraient, me disait-il, les conséquences matérielles, pour la France et pour l'Allemagne, d'une guerre entre les deux nations? Je suppose que nous soyons vaincus. C'est la perte de notre influence, la perte des résultats de la guerre, c'est notre affaiblissement pour longtemps Si au contraire nous sommes victorieux, que pourrions-nous demander à la France? Croyez-vous que nous ignorions que les Alsaciens et les Lorrains sont les plus chauvins de tous les Français; et que demander ces provinces à la France, ce serait nous condamner, pour y établir notre domination à la nécessité d'y entretenir sur pied une armée permanente de 150,000 hommes, et de dépenser 150 millions par an? Eh quoi! nous irions renouveler la faute qui a été si fatale à l'Autriche? Non, cela n'est pas possible. Nous n'avons à l'égard de la France que les intentions pacifiques et amicales »

Puis il retournait la situation et il me disait: « Supposez maintenant que la France soit vaincue. — Vaincue! me récriai-je dans mon chauvinisme, cela ne peut pas être. A Paris seulement vous trouveriez une armée de 400 000 soldats citoyens! — Pas de phrases, reprit mon interlocuteur: supposons que vous soyez vaincus, c'est alors pour vous un grand désastre. Mais, vainqueurs, quel avantage en retireriez-vous? Vous arriveriez à vous adjoindre les provinces que vous convoitez, soit Mais il ne suffit pas de conquérir, il faut conserver; il vous faudrait dans ce pays une force permanente considérable, et vous augmenteriez sensiblement le déficit de vos finances. Voilà pour les résultats matériels. Quant aux résultats moraux, continuait le même personnage, on peut les apprécier l'histoire à la main. Plus Napoléon 1er remportait de victoires, plus il resserrait son despotisme, plus il restreignait les droits des citoyens. En Prusse, au contraire, tant que nous avons été vaincus, nous avons obtenu des concessions, des libertés, toute une réforme. Mais nous avons été victorieux à notre tour, et nous sommes aussitôt retombés dans le despotisme et dans un état politique pire qu'auparavant. Tel a été, il y a cinquante ans, le résultat des victoires de notre patrie, tandis que, en France, vaincus, vous avez eu, vous, la charte, le régime parlementaire »

Puis, prenant ses exemples dans les circonstances actuelles, mon interlocuteur ajoutait: « Voyez ce qui se passe en Autriche et en Prusse. La Prusse est victorieuse, et aussitôt M. de Bismark fait voter une constitution qui n'est qu'une dictature militaire. L'Autriche est vaincue, et elle donne la liberté; elle se réconcilie avec la Hongrie, elle lui accorde une constitution libérale, elle essaie de fonder la liberté religieuse, elle prépare une loi sur la responsabilité ministérielle Pour président du reichsrath, l'Autriche a nommé l'homme le plus célèbre de l'opposition. En un mot elle se montre libérale. »

M ERNEST PICARD. — A peu près libérale.

M GARNIER-PAGÈS. — C'est qu'un gouvernement après les victoires s'enivre, devient plus absolu, et éprouve une disposition naturelle à traiter son pays en maître souverain Vaincu au contraire, il cherche à s'affermir en poussant des racines plus profondes dans le sol. Je dis alors à mon interlocuteur: « En France, les choses ne se passent pas ainsi. Après Solferino, nous avons eu le décret d'amnistie et le décret du 24 novembre. — Oui, me répondit-il; mais, si vous aviez été battus à Solferino vous auriez eu la liberté tout entière » (Rires. — Bruits divers)

Cela est vrai, messieurs, et le retour de l'île d'Elbe, la défaite de Waterloo disent assez ce qui peut arriver le lendemain d'une défaite.

M BOURION. — Parlez de nos victoires et non pas de nos défaites.

M GARNIER-PAGÈS — Je respecte profondément les hommes de mon pays qui croient que la guerre serait bonne pour la France; je respecte profondément ceux qui pensent que pour rendre la France plus forte, il faut reculer ses frontières. Je respecte cette opinion, bien qu'à mes yeux ceux qui la professent se trompent complètement. Je respecte encore ceux qui disent: La France est abattue, il faudrait une grande guerre pour ranimer en elle l'énergie qu'elle a perdue. Mais quant à ceux qui veulent la guerre pour satisfaire leur ambition ou comme un dérivatif (Rumeurs), qui la veulent pour des épaulettes, des avantages personnels (Nouveau bruit.) pour ceux-là je les laisse à leur conscience.

Il en est d'autres qui disent avec candeur, avec ingénuité; Il faut la guerre pour avoir la paix; c'est-à-dire: précipitons-nous dans le mal, afin de nous y soustraire plus vite (On rit.)

Vous souriez, messieurs, à cette supposition, et cependant j'ai vu cette opinion sérieusement imprimée dans un journal; j'ai vu des hommes, en proie à un certain malaise, dire qu'il valait mieux en sortir tout de suite et brusquer les choses pour en finir

Puisqu'il s'agit de demander au gouvernement de se prononcer d'une manière nette, définitive, disons hautement: La guerre, à l'époque où nous sommes, est une chose barbare; c'est l'anarchie par en haut, c'est-à-dire la pire des anarchies.

Voyez ce qu'elle produit. Il y a deux jours, M le ministre d'Etat répondait à de justes réclamations que les Etats-Unis et l'Angleterre avaient délibéré et avaient décidé que le droit de la guerre autorisait à brûler une ville ouverte, à incendier des marchandises dans un entrepôt neutre Voilà la guerre Le droit de la guerre, c'est d'aller dans un pays brûler des richesses entassées depuis des siècles, de faire des décrets sanguinaires qui provoquent de sinistres représailles; c'est de s'emparer, d'une ville, d'un pays, et de les mettre à contribution. Ce droit-là, quand il s'exerce du petit au petit, on l'appelle le brigandage; quand c'est du grand au petit, je l'appelle, moi, une infamie (Très-bien! à la gauche de l'orateur)

Quels ne sont pas les entraînements de la guerre! Dans cette énergie que donne le succès, on devient insatiable de gloire, on veut toujours poursuivre sa fortune. Les conquêtes extraordinaires du premier empire n'ont pas suffi à un homme Il a voulu les poursuivre jusqu'à ce qu'il succombât lui-même. C'est un horrible exemple.

Je viens donc, Messieurs, malgré ma faiblesse, essayer de faire passer dans vos âmes ce qui est dans la mienne, l'horreur de la guerre. Si la guerre défensive est un sublime devoir, la guerre offensive est le plus grand des crimes Je viens faire appel aux représentants des peuples et leur dire: Pesez sur les gouvernements, refusez les subsides! et je dis aux gouvernements: Les peuples que vous représentez ne veulent pas se battre; ils n'ont pas de haine au cœur. Loin de là, ils sentent le besoin de s'unir, de resserrer leurs liens.

Quant à la presse, oh! plus que jamais je suis pénétré du grand rôle qui lui appartient. (Bruit.) Je sais qu'elle est indispensable pour répandre les lumières, et ceux qui en médisent le plus souvent, sont ceux qui en usent de plus (Très-bien! à la gauche de l'orateur) Je supplie donc la presse d'éviter tout ce qui tend à raviver les anciennes haines nationales, de ne pas passionner les esprits, et de bien se pénétrer de cette pensée: que les intérêts des peuples sont souvent en opposition avec les intérêts de ceux qui les gouvernent.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter: Je vous ai dit que, en Prusse, l'homme d'Etat qui gouverne n'aspire qu'à trouver à son tour un dérivatif, qu'à pouvoir montrer toujours aux yeux de l'Allemagne le fantôme de l'invasion française. Le jour où nous lui aurons ôté cette ressource il n'y aura plus de danger du côté de l'Allemagne. L'œuvre allemande s'achèvera par la liberté, et l'Allemagne libre ne sera jamais un danger pour la France. (Très-bien! très-bien! sur les mêmes bancs)

Voyez l'habileté de cet homme d'Etat: lorsqu'il a fait le dernier traité de paix, il a laissé une porte ouverte à la discussion; il a réglé village par village la situation de la Bavière, de la Hesse. Il aurait pu faire de même pour le Danemark, mais il lui fallait un prétexte, le prétexte d'une intervention possible en faveur du Danemark. Et il a dit: « Prenez garde! si vous ne me laissez pas conduire, il peut surgir un nouveau péril à la frontière... »

Est-ce que vous croyez avoir nui à M. de Bismark en faisant naître la question du Luxembourg! Ce serait une erreur Ce ministre était en face d'un parlement divisé, où il ne pouvait obtenir une majorité toujours déplacée. L'affaire du Luxembourg s'est présentée au moment où il voulait faire accepter sa constitution despotique et militaire.

Il l'a saisie, et il a profité des inquiétudes qu'elle faisait naître, en montrant la France désireuse de s'agrandir; il a obtenu la constitution contre laquelle se sont élevées les protestations que j'ai citées en commençant

Je voudrais, en terminant, relever une pensée qui souvent égare les esprits On nous dit: Prenez garde! l'honneur national commande. — Soit, obéissons-lui Mais quel est donc cet honneur national qu'on invoque? Consiste-t-il à se précipiter sur un peuple plus faible que soi, à chercher des agrandissements de territoire? Consiste-t-il à susciter en Europe de longues guerres et à faire couler des flots de sang? Non, messieurs; à l'époque où nous sommes, l'honneur national consiste à protéger les faibles, à protéger la liberté, à vouloir la justice; l'honneur national consiste à donner à un grand peuple des institutions en harmonie avec ses grandes destinées. (Très-bien! très-bien! sur plusieurs bancs.)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — M. Jules Favre a la parole.

M. JULES FAVRE. — Est-ce-que le gouvernement ne répond pas?

M. LE MINISTRE D'ETAT — M. Jules Favre a annoncé qu'il parlerait sur la question du Luxembourg. Il me paraît plus logique de lui laisser la parole et de répondre ensuite aux deux orateurs en même temps.

M JULES FAVRE. — Messieurs, je croyais entrer dans les vues précédemment exprimées par M. le ministre d'Etat en lui cédant le périlleux honneur de monter à cette tribune.

Vous vous souvenez qu'au moment où des communications nous étaient faites à propos du Luxembourg, M. le ministre, à qui nous demandions des documents diplomatiques, nous répondait d'une part qu'il n'existait encore aucune dépêche, et que d'autre part les négociations pendantes rendaient nécessaire l'ajournement d'explications que M. le ministre s'empresserait de nous fournir aussitôt que cela lui serait permis.

C'est cet empressement que je voulais ne pas retarder. (On rit.); mais je me conforme au désir de M. le ministre.

Mes observations ont pour but de déterminer, s'il est possible, le sens véritable de la politique du cabinet impérial, de l'étudier à la lumière des faits qui viennent de s'accomplir, et qui doivent jeter un jour précieux sur ceux dont il a la responsabilité

Cette discussion est sans doute bien placée, soit au budget du ministère de la guerre, soit à celui des affaires étrangères, car elle touche à l'un et à l'autre: au ministère chargé de préparer la défense du pays; à celui qui négocie au nom de la France. Elle serait encore bien placée au budget du ministère des finances, qui en a reçu le contre-coup. Si, en effet, le ministère de la guerre le plus dispendieux de nos départements ministériels, celui que les commissions du budget surveillent d'un œil inquiet, avec plus de zèle que de bonheur, le ministère des affaires étrangères, modeste dans son organisation, peut exagérer par ses actes des dépenses du pays et engager ses finances

Nous venons d'en avoir un exemple frappant, dont il faut garder les enseignements. Pour des soupçons, pour des inquiétudes, pour un murmure sorti de ce ministère, la France s'est vu imposer une surtaxe maritime et guerrière de 158 millions

Puisque le système et les actes du ministère des affaires étrangères peuvent se traduire par de tels résultats, la surveillance n'est point indifférente.

Chaque fois que nous disons que le gouvernement conduit la France à une situation dangereuse et que nous critiquons les charges incessantes qu'on impose à nos finances, on nous répond d'abord que nous sommes des pessimistes et des esprits mal faits; ensuite que les finances sont en parfait état, et que le gouvernement peut jeter sur elles comme sur lui-même un regard satisfait.

Or, depuis son établissement, le gouvernement impérial a augmenté la dette consolidée de 111 millions de rente, soit en capital 3 milliards. Le gouvernement s'est jusqu'ici constamment glorifié de l'emploi de ces ressources. Cette année, pour la première fois, la justification a été mêlée d'aveux amers; on est obligé de reconnaître qu'une partie des trésors de la France a été follement gaspillée. (Réclamations. — Approbation à la gauche de l'orateur.)

Si ces ressources étaient encore entre nos mains que des besoins légitimes et urgents nous pourrions satisfaire, au lieu d'y opposer des refus commandés par l'état de nos finances! Hier encore ce n'est pas sans difficulté qu'a été pris en considération un amendement ajoutant une faible obole aux pensions des vieux serviteurs de la France, et les hommes qui ont blanchi dans l'instruction publique ont été condamnés à continuer de recevoir pour toute retraite, quand ces fonds ne manquent pas, une pension qui parfois ne dépasse pas 60 fr.

Si je pouvais faire le compte de tous ces besoins, je vous ferais comprendre combien sont téméraires les gouvernements qui jettent dans des entreprises folles et stériles tant de crédits qui devraient prendre une autre voie.

Dans cette situation, nous avons le droit d'examiner si la politique du gouvernement, que nous savons être dispendieuse, est au moins prudente et sage.

Je me suis posé souvent, sans pouvoir y répondre, la question de savoir quel peut être le principe de la conduite politique du gouvernement On a bien des fois disserté sur le principe des nationalités, on a parlé du respect des traités; mais le sens commun dit que, en matière de politique extérieure, un programme ne peut reposer sur un principe absolu

L'idée des nationalités est sans doute une grande et noble idée; mais elle ne saurait être posée en principe unique et exclusif Le respect des traités est certainement un principe; mais il y a des jours, et ce ne sont pas les moins glorieux, où les traités sont brisés et tombent en poussière, non-seulement devant la force, mais sous l'effort de la conscience publique. (Très-bien! très-bien! à la gauche de l'orateur.)

La politique s'inspire d'un principe, mais en même temps un gouvernement doit se préoccuper de ce qui est utile. Se faire le protecteur et le champion de tous les intérêts et de toutes les susceptibilités, ce peut être un rôle glorieux, mais il pourrait devenir désastreux, et le gouvernement qui l'adopterait marcherait à sa ruine.

Il faut, messieurs, s'inspirer de ce qui est possible, de ce qui est utile; mais il y a une chose qui n'est pas possible, c'est de perdre de vue la morale et le droit (Bruits divers), et le gouvernement impérial, je le crains, a pris pour règle la force (Interruptions.) Dans cette voie, on est condamné au succès, et, le jour où l'on éprouve des échecs, on peut aller jusqu'à l'abaissement

Si vous interrogez les faits qui sont connus de tous, vous verrez que, faute d'avoir pris pour boussole le droit et la morale, le gouvernement impérial a été conduit à cette situation regrettable de voir trop souvent ceux qu'il a soutenus compromis et vaincus, tandis que ceux qu'il a attaqués grandissaient par la faute de sa politique. (Réclamations.)

Le gouvernement n'a-t-il pas, en 1863, hautement proclamé que le droit était du côté de l'insurrection polonaise, légitime revendication des règles de la morale et des traités?

M PELLETAN, et quelques autres membres. — (Très-bien! très-bien!)

M JULES FAVRE. — Je ne veux pas fatiguer l'attention de la Chambre en rappelant toutes les dépêches, tous les discours de la couronne que j'ai là sous la main.

Vous les connaissez, et aucun de vous n'a oublié non plus la dépêche du 26 septembre 1863, par laquelle le prince Gortschakoff donnait à la diplomatie européenne un congé si hautain

Assurément nous ne voulions pas que la France y répondît par la guerre, une guerre qui eût été immense; mais nous demandions que la France, par une fière attitude, témoignât de la persistance de ses bonnes intentions en faveur de la Pologne.

Et bien, notre attitude a-t-elle été, depuis, conforme à notre dignité? N'avons-nous pas vu dernièrement se produire des faits qui indiquent un revirement complet dans la politique du gouvernement à l'égard de la question polonaise?

Plus que personne, je suis sensible à la gloire de mon pays, je suis heureux de voir Paris devenir le rendez-vous du monde entier, et je ne suis pas assez exclusif pour refuser aux monarques le droit de prendre part à ces fêtes. (On rit.) Mais si la nature m'a fait peu propre à grossir les cortéges officiels et à me mêler à leurs ovations, j'ai été témoin de ce qui s'est passé et, je le demande, n'est-il pas vrai que le czar a pu rentrer dans son pays fier des hommages qu'il a reçus en France, et les présenter à son peuple comme une preuve des sympathies du pays et de son gouvernement pour la Russie? (Mouvements divers).

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Les Étrangers à Paris.

Triple pélérinage.

En ces temps d'exposition, l'étranger ne se borne pas à envahir nos palais, nos musées, nos théâtres, il visite encore les édifices consacrés par le deuil, rappelant un souvenir, un drame, une page d'histoire arrosée de larmes ou de sang.

Ainsi, il va de la Malmaison au tombeau de l'Empereur, des jardins de Trianon aux cachots de la Conciergerie, de la Chapelle expiatoire de Louis XVI à la Chapelle commémorative du duc d'Orléans.

Qu'on me permette aujourd'hui d'accompagner la foule dans ces pieuses visites inspirées par la religion du souvenir.

Sous le dôme même des Invalides, au centre d'une crypte admirable, s'élève un sarcophage en granit rouge.

Tout autour, des bas-reliefs en marbre blanc, des colonnes, des statues allégoriques et charmantes qu'a signées Pradier. En face, un riche autel orné de splendides colonnes torses et surmonté d'un Christ en croix.

Ce sarcophage est le tombeau de l'Empereur.

A droite et à gauche se dressent deux mausolées qui semblent le garder: ce sont ceux d'amis fidèles, de Duroc et de Bertrand.

Ces derniers jours, le Czar et le Sultan sont venus s'incliner devant les dépouilles de l'homme qui fut plus puissant qu'Alexandre, plus grand que César, et, il y a dix ans, la reine d'Angleterre s'agenouilla au pied du tombeau du prisonnier de Hudson Lowe.

Une foule énorme et toujours émue se presse chaque jour autour du sarcophage en granit rouge.

De temps en temps, on entend un bruit de béquilles ou le retentissement cadencé d'une jambe de bois. C'est quelque vieil invalide, débris mutilé de nos guerres épiques, qui arrive et s'accoude sur le balcon de la crypte; il regarde le tombeau de l'Empereur et son œil s'illumine, son front rayonne; il songe à Wagram, à Austerlitz. Il regarde encore et une larme coule de ses yeux. Il pense à Sainte-Hélène...

Au numéro 10 de la route de la Révolte, à quelques pas du bois de Boulogne, on aperçoit les cimes verdoyantes d'une rangée de cyprès sur lesquels plane une croix de pierre.

C'est la chapelle commémorative du duc d'Orléans, le lieu même où il expira le 13 juillet 1842, dans l'arrière-boutique de l'épicier Cordier.

On entre dans une vaste cour, bordée de lierre et de cyprès: enceinte de verdure, rideau mélancolique qui entoure l'édifice comme d'un immense crêpe.

A gauche est la chapelle: dalles et autels en marbre noir et blanc; trente-deux siéges en drap noir, avec des croix blanches et des clous d'argent.

En face du maître-autel, trois siéges; à droite, celui du roi: à gauche, celui de la reine; au milieu, celui du comte de Paris, un prie Dieu d'enfant.

Sur ces trois siéges, des coussins brodés par la reine Amélie.

Quinze vitraux magnifiques décorent la chapelle: ils ont été dessinés par Ingres et fabriqués à Sèvres. Ceux ci représentent la Foi, l'Espérance, la Charité; ceux là les patrons des membres de la famille d'Orléans.

Tous ces personnages sont frappants de ressemblance, et de prime abord, on reconnait chaque prince sous le costume de chaque saint.

C'est, en quelque sorte, un pieux déguisement, une ingénieuse galerie de portraits de famille *apostolisés*.

En entrant, le regard se trouve immédiatement attiré par le tombeau du prince.

Il est en beau marbre blanc, sculpté par Triquetti. Le duc est là, étendu, mourant, représenté tel qu'il était à sa dernière heure. Sa tête repose sur les genoux d'un ange aux ailes déployées, aux mains jointes.

Sur le socle de l'ange, on lit: M-O, Marie d'Orléans.

L'auteur de cette statue est, en effet, cette princesse artiste, morte à la fleur de l'âge, à la fois peintre et sculpteur Elle avait ciselé cette statue charmante pour la naissance du comte de Paris. Destiné à parer le berceau de l'enfant, l'ange aujourd'hui décore le tombeau du père. . . . .

. . . .

Derrière le maître-autel, une porte ouvre sur une espèce de sacristie entièrement occupée par un grand tableau signé Claudius Jacquand.

Il représente cette catastrophe du 13 juillet, qui retentit comme un coup de foudre dans toute l'Europe.

Ce tableau n'est point un chef d'œuvre. Mais quelle scène! quel mouvement, quelle réalité poignante dans ce grand drame!... L'héritier de la couronne de France agonisant dans la cuisine d'un épicier!

Au premier plan: le prince couché sur un matelas, évanoui, le teint livide, les yeux fermés .. Sa tête est nue, sa poitrine découverte; au col, aux manches de sa chemise, des taches de sang.

Près de lui, sur une table boiteuse et graisseuse, son chapeau, sa croix, son épée. On se rappelle qu'il allait embrasser la reine au moment de partir pour Lunéville où l'attendait le duc de Nemours.

A droite, le roi, un genou à terre, tient les mains déjà froides du moribond. Derrière le roi se pressent, découverts et debout, le visage consterné, Guizot, le duc Pasquier, Soult, le maréchal Gérard.

A gauche, la reine; agenouillée et pleurant; près d'elle, agenouillées aussi, la princesse Adélaïde et la princesse Clémentine. Dans un coin, le duc d'Aumale presse dans ses bras le duc de Montpensier, encore enfant.

Un médecin soutient la tête du mourant, et le curé de Neuilly lui administre les derniers sacrements. Derrière, anxieux et penchés, le ministre de la justice, Martin (du Nord), les généraux Gourgaud et de Rumigny.

Je ne sais rien de terrible et de saisissant comme cette toile éclatante de douleur vivante et de désespoir incarnés dans chaque figure. On reste comme foudroyé, et l'on croit assister à cette scène, qui se passa il y avait hier vingt cinq ans!

En face la chapelle, se trouve un modeste pavillon; au rez-de-chaussée, la loge du gardien, une antichambre, deux salons gris et noir.

Sur des tables en bois d'ébène, deux pendules arrêtées.

L'une marque midi moins vingt minutes; c'est l'heure de la chute du duc d'Orléans.

L'autre marque quatre heures dix; c'est l'instant de sa mort.

Le premier étage est habité par le vénérable abbé Gaunon, ami de la famille royale et vicaire de la chapelle.

Depuis 1849, six gardiens se sont succédé Le premier fut l'épicier Cordier, aujourd'hui l'un des concierges du parc de Versailles.

Dans la cour se trouvent un cèdre apporté d'Afrique par le duc d'Orléans et un chêne qui fut semé le jour de la naissance du comte de Paris.

Plus tard, il fut transporté du parc Neuilly dans le jardin de la chapelle, route de la Révolte. Malgré cette espèce d'exil, le chêne a grandi; l'arbre est déjà robuste et beau.

Il serait trop long d'énumérer ici les personnages illustres qui ont visité la chapelle.

L'Empereur Napoléon y vint une première fois, seul, avec le général Fleury.

Depuis, il a successivement accompagné: la reine d'Angleterre et le prince Albert, le roi de Portugal, le grand duc Constantin, le roi de Suède, le roi de Hollande.

Aujourd'hui, c'est une foule continuelle, incessante, qui entre curieuse et qui sort émue.

Si cet édifice est un de nos plus humbles monuments, c'est aussi une des pages les plus douloureuses de notre histoire, une date à jamais funèbre, un terrible enseignement. Mais vingt-cinq années se sont écoulées; il s'est fait comme un apaisement solennel autour de ce lugubre théâtre et il s'exhale je ne sais quel parfum consolateur des bouquets d'immortelles et des arbres toujours verts..

Après l'exil l'échafaud; après Sainte-Hélène et Neuilly, le Temple; après Napoléon captif, Louis XVI martyr; après le tombeau des Invalides et le sarcophage de la route de la Révolte, la chapelle expiatoire de Louis XVI!.. humble et douloureux édifice où tout raconte la plus grande infortune et la plus formidable injustice qu'ait enregistrées l'histoire! Deux groupes en un marbre blanc: à droite! Louis XVI; à gauche! Marie-Antoinette; ici, sur une plaque de marbre noir est inscrit le testament du roi; là, est gravée tout au long cette admirable lettre que la reine écrivait à Madame Elisabeth le 16 octobre 1793.

Dans l'autel du caveau sont déposées la terre et la chaux qui touchaient aux ossements royaux, retirés du cimetière de la Madeleine.

Dernièrement, le czar vint visiter incognito la chapelle expiatoire, et le même jour il se présenta quatre étrangers aux cheveux longs au chapeau large, à la veste brodée d'or. Ils descendirent dans la crypte, s'agenouillèrent et prièrent longtemps...

C'était un vieux Breton des environs de Quimper, accompagné de ses trois fils.

Depuis un couple d'années, la chapelle est entourée d'un square charmant rempli de fleurs et peuplé d'oiseaux.

L'air est plein de parfums et de chansons, et de beaux lis se balancent, éclatants et parfumés, autour des urnes funéraires...

ERRATA. — Dans le numéro 172 de notre journal de mercredi, il s'est glissé une erreur typographique à la troisième page du prix courant que nous rectifions aujourd'hui. Stock 2,500 balles cotons au lieu de 250. — Alcool, 500 barriques au lieu de 5,000.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 31 Juillet	32 31
Clôture	du 31 Juillet	32 37

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 30 Juillet.

IBRAILE bat à vap. des Mess. Imp. *Balcan* cap. Gain, div marchandises,

SMYRNE bat. à vap. des Mess. Imp. *Pericles*, cap. Connar, div marchandises.

CARDIFF bat. à vap. ang *Staffa*, cap. Hynes, aya. touché aux Dardanelles, charb de terre.

ALEXANDRIE bat. à vap. ang *Livania* cap Fudge ayant touché aux Dardanelles, div. march. et 6 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 30 Juillet.

SMYRNE bat. à vap. aut. *Amiraglio Emo*, cap. Solderer div. marchandises.

ODESSA bat. à vap russe *Ceres*, cap Milonas, div. marchandises.

ALEXANDRIE bat. à vap. egyp *Missir*, cap. Mehemet, div. marchandises

KUSTENDJE bat à vap aut *Mercur*, cap. G. Biscuchia, div. marchandises

DÉPARTS des bat. à voile du 30 Juillet.

MARSEILLE br. hell. *Crimea*, cap Janutzos, blé.
ANGLETERRE bar. ital. *Anna Olivari*, cap Olivari
BERDIANSKA br. aut. *Mali Simo*, cap Stuch. lest
— br. aut. *Giacomo*, cap. Tagliaroni, lest.
DANUBE schoo. hell *Fusta*, cap Manguki, lest.
— br. hell *Vassilissa tis Elladhos*, cap. Arvanitis, lest.
ODESSA bar. aut. *Scanderberg*, cap. Clasevich, charbon de terre.
TAKANROK br. aut *Francesco*, cap. Petrovich, lest
br. hell. *Caliopi*, cap Dellaroca, lest.
AZOFF bar ital. *Costante*, cap. Cassaio, lest.
ISMAIL br. russe, *Bizanzio*, cap. Stamatopulo. lest.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 26

de TAGANROK pour FALMOUTH bark norvegien *Atlantique*, cap Bensen, blé.
— pour Malte, br. ital. *Maria Fortunata*, cap. Accame, blé.
— pour Malte, br. ital *Domenica*, cap. Marchese
— pour Messine, scho. ital *Genova*, cap. Giov. Romeo, blé
— pour Malte bar. ital. *Carmine*, capit. Dom. De Gregori, blé
— pour Cork or Falmouth, bar mek. *Freya*, capit. Ant Gailes, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar prus. *Carl Costantin*, cap. Baron gr. de lin.
de ODESSA pour Falmouth, bar. nor. *Perla di Venezia*, cap. Nicolich, blé.
— pour Falmouth, bar, aut. *Adamo*, capitaine Stuck, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. aut. *Ellena G.* capit. Jaobeich, blé.
de MARIANOPOL pour Falmouth, bar. ital. *Rosina* capit. G. Lauro, blé
— pour Marseille, br. russe, *Livorno*, capitaine Luca Fiscovich, gr. de lin.

du 27

de BERDIANSKA pour MESSINE br. hell. *Sofia*, capit. Rougakis, blé
— pour Messine, scho ital. *Fanny*, c. Carlo, b.
— pour Cork or Falmouth, br ital. *Teresina*, cap. Lauro, blé.
de ODESSA pour Cork or Falmouth br. ital. *San Giovanni*, cap Schiaffino, blé.
— pour Amsterdam bar. norv. *Peter Andrus*, cap. Bucholdt, seigle.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Dillah*, cap. Stark, gr de lin.

Service des Iles des Princes.

AVIS.

A l'occasion de la fête grecque du prophète Elie, les voyages du bateau n° 10 n'auront pas lieu, demain jeudi; et le départ du soir du bateau n° 16, aura lieu un quart d'heure plus tôt, c'est à-dire à 9 h 3/4.

Constantinople, le 31 juillet, 1867.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

Or trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl: 200,000, 50,000; 15,000; 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION À VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION À VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21

» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ALGÉRIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE mercredi 7 août à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale

Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HÔTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, epulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au publ est composée de 80.000 Numéros seulement et contient 40.000 gains de Th. 150,000 ; 100.000 ; 80.000 ; 50,000 ; 40,000 ; 30,000 ; 20,000 ; 10,000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez : H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS

A LOUER.

Rue Mésarlik 88, *ancien N°* 76

Pension Bourgeoise.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE	
8 ocques.	85	fr.	2 francs	Toutes demandes et renseignements
12 »	105	»	2 60	doivent être adressés à MM. G.
18 »	110	»	4. —	CHEUVREUX et Cie. à Galata
26 »	120	»	4.50	Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la
34 »	130	»	5.50	Bourse.

PRIX FIXE

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

A LOUER OU A VENDRE.

Un magasin de drap en pierre, très-confortable situé au Grand-Bazar de Stamboul à Aïnadjilar, N° 16.

S'adresser au Seraskérat, chez Bekir-Effendi, Mektoubtji Mouvini, de 5 jusqu'à 9 heures à la turque.

AVIS.

Vendredi, 2 août, à 11 heures du matin, à la douane de Galata et en présence de M. Fortuné Jourdan, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, trois caisses marquées HL, 313, 315, 316 coutellerie, arrivées d'Anvers en état d'avarie par le bateau russe *Lacoreff*, et qui seront adjugées au plus offrant et dernier encherisseur.

J. DE CASTRO.

" ROYAL "

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

A vendre une partie

DE COLTO REVOLVERS

en gros et par pièce.

Cavalry Holster. . . .	Francs	105
Navy et Army	»	92
New-York Police . . .	»	80
Pocket	»	77

J. H. RIECKCHOFF,

Mounhané, (Cité-Française, N° 24) chambre N° 3.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. -- Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89(pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ITINÉRAIRE DES BÂTEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,

À partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis:

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	à la T.	
6	17	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	47	2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8	17	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek.
9	17	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	47	6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui Bechiktach et Cabatach*)
11	47	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	2	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
7	47	11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
10	32	17	3	15	de Buyukdére, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	2	8	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	47	14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	32	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	17	8	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach.
11	17	8	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	47	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	17	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	à la T.	
8	17	8	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	32	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	12	8	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10	2	4	2	45	pour Cabatach, Bechiclach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
9	17	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	47	3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	32	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	32	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.—Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	32	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak, (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach.)*
3	17	8	10		pour Bechiktach, Ortak, Couroue, Arnaout. (*ret.direct au pont.— Les vendr à 9 3/4.)*
5	17	18	10		pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia. Buyukdéré, Yéni-mahallé
5	47	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
6	17	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar. Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	17	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé Arnaoutkeui.) *Excep les vendr)* (*)
6	47	8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5	32	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.)*
5	2	3	10	45	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr touchant Buyuk-déré.*) (*)
6	32	4	11	15	pour Bechiktach. Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*Les vendredis touchant aussi Cabatach.)* (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

H.	F.	H.	T.	
7	17	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7	47	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	47	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	32	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	32	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	32	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	2	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	2	9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach. Cabatach.
6	2	10	45	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

H.	F.	H.	T.	
8	2	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeu Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	2	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui. Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	35	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	17	3		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	17	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4	47	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	47	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdére,
6	5	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	32	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	Nos	H.	T.	
6	32	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	32	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	47	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	47	3	7	30	de Cartal, Prinkipo Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont

H.	F.	Nos	H.	T.	
9	47	3	2	30	pour Proti, Halki Prinkipo et Cartal.
4	32	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	17	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	17		10	30	pour Proti. Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fêtes grecques

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	Nos	H.	T.	
7	20	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo. Halki, Antigone et Proti.
3	2		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	47		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H.	F.	Nos	H.	T.	
8	32	un bateau	1	15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.
9	47		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	32		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Pour le Directeur-gerant.
CHARLES MISMER.

VENDREDI, 2 AOUT 1867 — 2 REBI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire. — VENDREDI, 2 AOUT 1867

2me Année. — N° 174.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 2 août.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(**Officielles.**)

Vienne, 31 juillet.

S. M. I. le Sultan a quitté Vienne ce matin à 9 heures, accompagné de Leurs Altesses les Princes Impériaux. Ils sont en bonne santé. S. M. voyage à bord des pyroscaphes de la compagnie du Danube et Elle est attendue ce soir à Pesth.

Offen. 31 juillet.

S. M. I. le Sultan arrive à l'instant à Pesth. Elle passera la nuit dans cette ville, et partira demain jeudi 1er août à 5 heures du soir.

Varna, 1er août.

S. A. le Grand Vézir est arrivé ce matin à 8 heures à Varna, il partira pour Roustchouk vers midi.

(Havas.)

Paris, 30 juillet, 11 h. soir.

VIENNE. — Le Sultan a assisté à une grande féerie au Théâtre. Il a été frénétiquement applaudi à l'Opéra. Il partira demain pour Pesth. De fréquentes conférences ont eu lieu entre Fuad pacha et M. de Beust.

Une entrevue entre Napoléon III et François-Joseph aura lieu le 7 août à Salzbourg.

Paris, 1er août 11 h. soir.

VIENNE. L'internonce Baron de Prokesch a été élevé au rang d'ambassadeur par l'empereur d'Autriche, auprès du Sultan.

PESTH. — Le Sultan après avoir reçu des témoignages de vive sympathie de la population hongroise est parti dans l'après-midi.

BUKAREST. M. Cretzulesco a offert sa démission. Elle n'a pas encore été acceptée. M. Cretzulesco insiste.

Une modification partielle du cabinet est probable parce que les frères Bratiano garderont leurs portefeuilles.

PARIS. — Les journaux annoncent que l'entrevue de Napoléon III et de l'Empereur d'Autriche est positive. Il paraît que le prince impérial accompagnera son père.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le gouvernement prussien, pour faire face aux dépenses extraordinaires nécessitées par les armements, a fait une émission de cinq millions de thalers en bons du trésor. (*Situation.*)

Lord Vane est arrivé à Saint Pétersbourg avec les insignes de l'ordre de la Jarretière qu'il apporte à l'empereur de Russie. Son voyage a été retardé par un déraillement du train qui le portait. Cet accident n'a pas eu de suites.

Le prince Humbert a quitté Saint-Pétersbourg pour Berlin.

(*Journal de St.-Pétersbourg.*)

Le *Débat*, de Vienne, croit qu'il serait question de soumettre à l'appréciation d'une conférence réunie à Londres l'interprétation de l'article 5 du traité de Prague, article relatif à une rectification des frontières entre la Prusse et le Danemark.

On assure que M. Seward, dans sa réponse à Santa Anna, aurait déclaré que le gouvernement des Etats-Unis ne peut pas demander au gouvernement du Mexique la mise en liberté de Santa Anna, qui a fomenté la guerre contre le Mexique.

Juarez a fait saisir tous les couvents catholiques.

Le général Cortinas a reçu l'ordre d'occuper la ligne du Rio-Grande.

L'empereur Maximilien a légué par testament 100,000 dollars aux veuves de Miramon et de Mejia

Le corps embaumé de l'empereur Maximilien est arrivé à la Vera-Cruz.

On écrit de Québec, le 21 juin, que le bill voté, le 29 mars dernier, par le parlement anglais, qui prononce la réunion en une confédération, et sous le nom de *Dominion of Canada*, des provinces britanniques de l'Amérique du Nord, venait d'être publié par la *Gazette du Canada*, en même temps que la constitution régissant le nouvel ordre de choses. Aux quatre provinces du haut et bas Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau Brunswick, qui composent actuellement la confédération, viennent prochainement s'adjoindre les îles de Terre-Neuve, du Prince Edouard et de Vancouver, la Colombie britannique et le territoire de la Rivière-Rouge, qui ont déjà fait connaître leur adhésion au nouveau système gouvernemental et demandé qu'il leur fut appliqué.

(*Indép. Belge.*)

M. le comte de Lallemand envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'Empereur près le gouvernement chinois est arrivé le 10 mai à Péking, et il a pris immédiatement la direction de la légation de France. (*Epoque.*)

L'affaire des obligations du chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Moscou paraît terminée. On n'attend plus que la signature de l'ukase, qui règle les conditions arrêtées avec les maisons Hope et Baring. C'est M. Hottinguer, représentant les banquiers français dans cette transaction, qui a signé le traité avec les banquiers hollandais et anglais. Le Comptoir d'escompte sera chargé de la souscription qui s'ouvrira, dit-on, dans le courant de la semaine prochaine. Il s'agit de l'émission de 600,000 obligations que les bonifications d'intérêts rendront intérieures à 300 francs et portant 20 fr. d'intérêt par an, garanties tant par le trafic du chemin que par la caution de l'Etat. Cette affaire présente donc les garanties combinées d'une émission d'obligations gagées sur un chemin de fer existant et d'un emprunt d'Etat, émanant d'un gouvernement qui n'a jamais manqué à ses engagements. (*Epoque*).

M. de Bismarck vient de recevoir un hommage bien inattendu et très flatteur. Une colonie d'Allemands, établie dans le céleste Empire, lui envoie une coupe d'or, admirablement ciselée, et ornée du buste en miniature de M. de Bismarck lui-même, et de médaillons, représentant les généraux qui se sont distingués dans la dernière guerre. — Il paraît que les Allemands, résidant en Chine ont gardé autant de goût pour les arts, que d'intérêt pour le sort de leur nation.

(*Patrie*).

DEMARCHES DE LA REINE DE PRUSSE EN FAVEUR DE LA PAIX.

On dit dans le monde de la banque, qui souvent est bien renseigné, que la reine de Prusse a invoqué auprès de la reine Victoria pendant son séjour à Londres, la déférence dont le Roi son époux avait fait preuve pour la lettre autographe adressée à Berlin par Sa Majesté Britannique pendant les négociations de l'affaire du Luxembourg, afin d'obtenir que la reine d'Angleterre use à son tour de son influence sur la cour des Tuileries dans le sens de la conservation de la paix. C'est à cette occasion, assure-t-on, que la reine d'Angleterre aurait envoyé à l'impératrice des Français l'invitation à laquelle elle se rend aujourd'hui, en allant visiter la délicieuse retraite royale de l'île de Wight. On n'ignore plus nulle part que l'impératrice Eugénie est la seule personne qui exerce quelque influence sur les déterminations de l'Empereur. Ce voyage pourra donc exercer une influence énorme sur le développement ultérieur des événements que tous les hommes qui vivent de travail appréhendent dans un avenir prochain. (*Ind. Belge.*)

LA GRANDE COLÈRE DE LA GAZETTE DE MOSCOU.

Le *Journal des Débats* s'exprime ainsi, sous la signature de M. P. David, à propos de l'accès de colère que cause à la *Gazette de Moscou* le verdict rendu par le jury dans l'affaire de l'attentat du 6 Juin :

« Quelles questions avait à résoudre le jury de la Seine? Avait-il à tenir compte de considérations politiques ou diplomatiques? Avait-il à s'occuper de la façon dont un peuple qui croit encore au droit divin, et regarde son maître presque comme un dieu, pourrait accueillir son verdict ? Nullement. Il n'avait qu'à apprécier, selon sa conscience, la réalité et la criminalité de l'acte imputé à l'accusé qui comparaissait devant lui, et il n'a pas hésité à le déclarer coupable. Mais s'est-il, comme le lui reproche la *Gazette de Moscou*, « approprié le droit de grâdo qui ne lui appartient pas ? » Nullement, c'est la loi elle-même qui veut que le jury, après s'être prononcé sur les faits, soit interrogé sur la question de savoir si, dans ces faits, ne se trouve pas quelque circonstance de nature à atténuer le crime de l'accusé. Or, l'usage presque constant et fort louable, selon nous des jurés français, est d'accorder ainsi le bénéfice des circonstances atténuantes soit aux criminels qui ont été entraînés au crime par des mobiles moins bas, moins ignobles que ceux qui mettent d'ordinaire l'arme meurtrière à la main des assassins, soit à ceux dont les bons antécédents permettent d'espérer qu'ils pourront se corriger et revenir au bien. Enfin un autre usage plus discutable, mais presque aussi constant du jury, est d'accorder encore le bénéfice des circonstances atténuantes aux criminels qui n'ont pas réussi dans leur tentative et qui n'ont pu atteindre leur victime. Chaque jury apprécie librement et souverainement dans sa conscience les faits qui lui sont soumis. Les jurés qui avaient à se prononcer sur le sort de Berezowski auraient donc sans doute pu refuser de reconnaître aucune circonstance de nature à atténuer son crime ; mais il était à peu près certain qu'il en serait autrement. Ils sont restés fidèles, comme tout le monde pouvait s'y attendre, aux règles qui ont presque toujours dirigé en France la conscience du jury. Nous ne croyons pas que cela suffise à attirer sur nos têtes le feu du ciel ou les vengeances terribles dont nous menace la *Gazette de Moscou*. »

CONSÉQUENCES DE LA RÉVOLUTION NAVALE.

On dit que les dépenses pour la revue navale de Spithead se sont élevées à 50.000 L. St.; cela nous paraît bien exagéré. Mais quelqu'ait été le montant de ce sacrifice, cette revue nous a révélé la situation réelle de nos forces maritimes; elle nous a appris que nos vaisseaux de bois ne sont plus bons qu'à des transports, et encore à la condition qu'ils ne feront pas la rencontre d'une de ces canonnières pouvant couler avec un seul boulet le plus fort vaisseau à trois ponts ; elle nous a appris aussi que plus de la moitié de nos vaisseaux en fer ne pourraient résister pendant une heure à l'attaque d'un seul bâtiment d'un système plus perfectionné.

Cependant il faudra toujours tenir compte de l'intelligence personnelle du commandant de ces terribles engins de destruction et des caprices de la fortune.

On verra encore se renouveler dans les luttes militaires les résultats du combat du berger David et de Goliath le philistin. Dans la guerre d'Amérique un lieutenant avec 4 intrépides marins a été attaché un torpedo jusque sous le gouvernail d'un vaisseau cuirassé du Sud tout nouvellement construit et l'a complètement détruit, en s'échappant avec deux de ses matelots. Ces dévouements viendront de temps en temps déjouer les disproportions d'une supériorité écrasante.

On nous assure que le motif qui a déterminé le Gouvernement français à faire acheter dans les chantiers de l'Amérique deux monitors au prix de 14 millions, quoique ayant en construction et prêts à prendre la mer des bâtiments d'une force d'attaque et de résistance équivalente, c'est qu'il a été informé à temps du projet de M. de Bismarck qui voulait faire acheter ces deux monitors, soit pour défendre le port de Kiel, soit pour attaquer Cherbourg et Brest.

On assure que les frais de la réception du Sultan à la maison de ville a coûté 500,000 fr. à la corporation municipale. La vaisselle d'or et d'argent qui figurait sur la table et les dressoirs était d'une valeur d'un million Sterling.

Le bruit court que la Reine a décidé de créer baronnet le lord-maire de Londres et chevaliers les deux sheriffs.

ENCORE UNE BROCHURE.

Celle-ci se présente sous des couleurs roses ; elle a pour titre : *Les affaires de Crète* ; réponse à la brochure *La Turquie et l'Europe* dont nous avons dit quelques mots il n'y a pas longtemps; elle se dit imprimée à Paris en 1867.

Avant de la lire nous avons obéi à une vieille habitude que nous partageons avec tous ceux qui sont obligés de lire beaucoup, celle de juger du contenu par le contenant et de l'écrit par l'auteur ; de là un travail qui ressemble à celui du médecin attaché à une quarantaine ; quelque chose qui se fait avec des pincettes, un microscope et des réactifs chimiques.

L'auteur a beau se cacher sous le voile de l'anonyme ; on finit toujours par découvrir, à défaut du nom qu'il est peu intéressant de connaître, la nature particulière de son esprit, certains indices généraux sur sa situation sociale ; à force de gratter, on arrive même à découvrir le but réel sous le but apparent, et à prendre la nature humaine sur le fait ; quelquefois on ne va pas plus loin, effrayé que l'on est de pressentir tant de choses honteuses sous une couverture rose.

L'auteur semble avoir pris pour épigraphe de sa brochure un aphorisme de Molière :

Le véritable amphytrion
Est l'amphytrion où l'on dîne,

L'auteur a-t-il toujours dîné au banquet de la Crète?

That is the question! comme dirait Sheakspeare.

Eh bien! nous ne croyons pas nous tromper, en donnant comme certain que l'auteur ne dîne pas aujourd'hui où il a dîné hier et qu'il mordra demain l'amphytrion qui le gorge aujourd'hui.

C'est parce qu'il peut dire :

«Nourri dans le serail, j'en connais les détours»,

que sa bile se déverse sur ceux qui, plus heureux que lui, sans doute, ont acquis le droit de chanter sur tous les tons :

S'il est un rôle noble et bien digne d'envie,
. . . .
C'est celui d'un mortel qui fait en sa maison
Les honneurs de sa table en digne amphytrion.

Une citation serait nécessaire pour faire connaître jusqu'où peuvent aller l'envie, la jalousie, la haine, et hélas ! peut-être la faim ; mais nous craindrions de déflorer la pensée de l'auteur qui a besoin de son enveloppe rose pour conserver tout son parfum.

Bien qu'elle porte la date de Paris, la brochure en question a vu le jour sur le Bosphore.

La constatation du fait résulte de deux observations; la première: c'est qu'elle ne porte pas la marque d'imprimerie attachée par la loi à toutes les œuvres sorties des presses françaises; la seconde: c'est le style, style imagé s'il en fut, accusant comme un alliage de l'esprit byzantin et de l'esprit levantin dont un écrivain français se sentirait incapable. D'ailleurs, les enveloppes roses ne servent plus à Paris que pour les produits de la maison Piver parfumeur brèveté de plusieurs souverains.

Nous n'entreprendrons pas une analyse détaillée de cette brochure ; nous craindrions d'abuser de la patience de nos lecteurs.

Qu'il nous suffise d'avoir signalé son apparition : il s'en vendra peut-être pour quelques piastres de plus. L'auteur ne nous en demandait probablement pas davantage quand il nous en a fait remettre un exemplaire.

Si l'auteur est jeune, ce dont nous ne doutons pas, il n'est pas au bout des évolutions nécessitées par son inconstance et ses petits besoins ; dans ce cas, nous le verrons avec la même indifférence revenir dans le temple, offrir un encens qu'on a peut être dédaigné, faire amende honorable, et brûler ses idoles d'un jour.

Alors, pas plus qu'aujourd'hui, nous ne prendrons la peine d'élever le fouet de la satire, réservant à la sainte indignation dont parle Juvénal des sujets indisputés par le dédain.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

IX

Grâce à elle, Daniel trouvait autour de lui un bien être qui, sans les soins maternels dont elle l'entourait et l'économie qu'elle apportait aux dépenses de tous les jours, eût nécessité des ressources plus considérables que les siennes.

Aussi, avec six mille francs de revenus, Daniel était riche. Il pouvait une fois par semaine traiter ses amis, et tous les ans, se permettre un voyage aux eaux, ou un séjour de quelques semaines à la campagne.

Voilà quelle existence il offrait à mademoiselle de Bournay.

C'était modeste pour une fille élevée dans l'opulence. Mais, c'était beaucoup, si on songe à la position que devait lui faire subir la ruine de son père.

Puis, elle aimait et ne reculait pas devant la pensée de subir certaines privations et de vivre dans une situation relativement pauvre. Pour les êtres véritablement épris, l'amour n'est-il pas une richesse ?

Hélène, libre de choisir entre le millionnaire Chavanet et Daniel, n'avait pas hésité un seul instant. Au moment d'être livrée au premier, elle avait dit à son père : « C'est l'autre que j'aime ! » et quelques dérangements que cette nouvelle apportât dans ses projets, le comte de Bournay les avait sacrifiés au bonheur de sa fille.

Le comte ne connaissait Daniel que pour l'avoir reçu quelquefois chez lui, ou rencontré dans d'autres salons que le sien. Mais il avait sur sa famille et sur lui-même, des renseignements satisfaisants. Si Daniel eut été riche, M. de Bournay n'aurait pas souhaité un gendre outre que lui. Pauvre, il le subissait, et seulement par condescendance pour les désirs de sa fille.

Mais il s'agissait du bonheur de celle-ci et on a vu avec quelle résolution il avait sur-le-champ rassuré Hélène, en lui promettant de ne prendre avec Chavanet aucun engagement définitif et de lui donner Daniel pour époux.

Toutes ces choses, Daniel les apprit au moment où il mettait le pied dans sa chambre. Sur une table était une lettre dont l'adresse portait une écriture bien connue, dont le seul aspect fit battre son cœur.

Il la saisit fièvreusement. Puis, au moment de l'ouvrir, il s'arrêta. Son destin était là, son bonheur ou son infortune. Dans une incertitude aussi cruelle, l'hésitation était bien permise.

Enfin, il ouvrit la lettre, la lut, et son avenir lui fut connu.

Hélène était à lui, du consentement de ses parents. Venez ce soir, lui disait-elle.

Ainsi, la crise que ces nobles amants venaient de traverser, la menace dirigée contre leur union, la demande formée par Chavanet, toutes ces choses avaient eu pour résultat de hâter la réalisation de leurs désirs, en provoquant des explications et en contraignant Hélène à faire à son père des aveux devant lesquels elle eût reculé sans cette contrainte.

Daniel goûta, durant toute cette journée, une joie sans mélange. Le même soir, il se présenta à l'hôtel de Bournay, eut avec le comte une longue explication, à la suite de laquelle il fut admis à parler ouvertement à Hélène de son amour.

— Je vous donne ma fille, avait dit le comte, mais elle n'aura pas de dot, et, après nous, vous ne trouverez d'autre fortune que les quelques débris que nous pourrons sauver du naufrage, si Bournay est avantageusement vendu.

La réponse de Daniel fut aussi loyale que désintéressée et Hélène n'en aima que plus ardemment son fiancé.

Laissons-les à leur bonheur

Il n'avait jamais été plus menacé qu'en ce moment où ils se croyaient si assurés d'en jouir sans trouble.

Le premier ennemi de ce bonheur, c'était Chavanet. La suite de ce récit dira les efforts qu'il fit pour le détruire et s'il y parvint.

Le second, c'était la comtesse de Bournay, la mère d'Hélène.

Par le langage qu'elle tenait à sa fille, par l'accueil qu'elle avait fait à Chavanet, on a compris quels étaient ses désirs. Etablir richement Hélène, réparer par là le désastre dont était menacée sa maison, tel était son but. Pendant vingt-quatre heures, elle s'était flattée de l'avoir atteint, autant vis-à-vis de son mari que vis-à-vis d'elle-même.

Chavanet lui plaisait. Comme il ne s'était révélé qu'à moitié, à moitié aussi, elle l'avait jugé. Elle pressentait en lui un gendre modèle, soumis, humble, généreux, qui, pour payer l'honneur qu'on lui faisait, à lui roturier, en lui ouvrant les portes d'une si noble maison, s'efforcerait de faire oublier la bassesse de son extraction par des concessions successives.

Alors, elle se voyait gérant à son gré cette immense fortune, redorant le blason de la maison de Bournay, conservant dans ses mains la terre patrimoniale de son mari, et dans son monde le rang qu'elle y avait toujours occupé.

Par ce rapide exposé, on peut apprécier la violence de la chûte qu'elle subit lorsquelle apprit de son mari les nouvelles résolutions qu'il venait de prendre. C'était la consommation de cette ruine, contre laquelle, depuis plusieurs années, elle luttait pied à pied.

Qu'Hélène repoussât Chavanet, on le pouvait comprendre, à la rigueur. En ne se mariant pas, elle laissait à sa mère l'espoir de lui trouver un riche parti. Mais, épouser Daniel de Blesle, c'était, du même coup, plonger sa famille dans la misère et se placer pour jamais dans l'impossibilité de l'en retirer.

Ce fut, pour madame de Bournay, un terrible coup.

Le comte l'avait pliée à ses volontés. Elle n'osa donc le blâmer de se qu'elle regardait comme un acte de faiblesse.

Mais, elle en voulut à Hélène de n'avoir pas déployé plus d'abnégation et consenti à se sacrifier par un mariage contre son gré.

Par contre-coup, son irritation fut excitée contre Daniel, qu'elle accusait d'avoir fait tout le mal, et elle conçut un ressentiment

Voir le numéro du 1er Août

L'ORDRE DE LA JARRETIÈRE.

On nous assure que les deux choses qui ont le plus flatté Abd-ul-Aziz depuis son séjour en Angleterre c'est d'abord l'élévation du pavillon turc qui a flotté seul pendant quelque temps au grand mât du yacht royal et le collier de la jarretière qui lui a été passé au cou par la reine Victoria sur le pont du *Victoria and Albert* au milieu de cette cérémonie imposante du grondement des flots de la mer et des canons des deux flottes de la grande Bretagne.

Sans bien connaître les détails de l'origine de ce noble ordre, le Sultan n'ignore pas que les souverains les plus puissants de l'Europe sont fiers de le porter.

Le collége de l'ordre de la jarretière ne se compose que de 25 compagnons qui ont leurs stalles avec leurs armes accrochées au-dessus dans la chapelle de St-Georges; mais il y a des exceptions aux statuts, car il peut être créé des chevaliers d'*extra* ; c'est ce qui a été fait pour Henri IV, Gustave Adolphe, Christian IV de Danemark. Une des règles de l'ordre dit que nul ne peut le porter qui a été convaincu d'hérésie ou qui a pris la fuite dans un jour de bataille. Les nouveaux chevaliers ne sont pas assujettis à l'accomplissement des anciennes formalités de l'investiture, consignées dans une vieille chronique. « Le récipiendaire doit s'étendre sur une couchette garnie de serge, sans rideaux ni couverture, il se rendra à la chapelle revêtu d'une robe grise où il prêtera le serment devant l'hôtel d'honneur Dieu, de défendre la religion, de secourir les vierges, les veuves et les orphelins, et d'employer toutes ses forces à faire respecter l'équité et la justice ; il jouira ensuite d'un bon souper, pendant lequel il entendra une douce musique ; il se comportera avec modestie et sobriété, laissant les restes du souper aux squires et aux pages ; il observera toujours les saintes vertus d'humilité, de tempérance, de chasteté. Tels sont les joyaux, dit la vieille chronique qui doivent tenir au ruban bleu de la jarretière. »

Ces formalités sont moins observées par les nouveaux récipiendaires qu'elles ne l'étaient par les anciens. Car il est bien sûr que le Sultan, pas plus que l'empereur de Russie ou l'empereur Napoléon, n'ont pas été à la chapelle en robe grise et n'ont pas offert leur épée et leurs éperons au doyen.

Mais cela n'empêchera point l'huissier de la verge noire d'aller suspendre à la chapelle St-Georges l'écu et la bannière des nouveaux chevaliers. Abd-ul-Aziz se fera sans doute expliquer par son premier ministre ce que signifie l'inscription brodée sur le ruban bleu *Honni soit qui mal y pense*. Mais Fuad pacha sera peut-être fort embarrassé, car on n'est pas bien d'accord sur l'origine et la création de ce noble ordre. Les uns le font remonter à Richard Cœur de Lion qui aurait ordonné à ses chevaliers chrétiens le soir de l'assaut de St Jean d'Acre de porter une courroie en cuir au genou gauche. Ces braves croisés auraient formé le premier collége des compagnons de la jarretière. D'autres disent que c'est le prince Noir qui créa l'ordre après la bataille de Crecy, parce que le succès de la journée aurait été assuré par l'exécution d'un ordre qu'il aurait transmis à l'un de ses lieutenants par un ruban bleu.

Mais on croit plus généralement que l'ordre a été créé par Edouard III à l'occasion de la jarretière perdue dans la salle de bal par la belle comtesse de Salisbury. Le roi aurait arrêté les commentaires et les plaisanteries par ces mots célèbres qui sont devenus la devise de la jarretière: *Honni soit qui mal y pense*.

Enfin, il y en a qui prétendent que ce n'est pas la comtesse Salisbury mais la reine Eléonore qui aurait perdu cet appareil de toilette et aurait prononcé les mots de la devise.

Le véritable type de la décoration est un ruban de velours bleu portant l'inscription brodée avec une boule d'or à un bout et un gland d'or à l'autre. Le gland et l'inscription sont quelquefois en perles ou en diamants. La jarretière que portait Charles Ier à l'échafaud de White Hall avait 412 diamants qu'un des compagnons de Cromwell acheta après l'exécution au prix de 205 liv. st. Ces brillants étaient moins beaux que ceux de la plaque que l'Empereur Napoléon a envoyé à son ministre M. Rouher comme témoignage de satisfaction puisqu'ils valent, dit-on, plus de 2,000 liv. st.

L'ordre de la jarretière n'est jamais conféré qu'à des souverains, des princes ou des personnages de grande noblesse. Lord North et lord Palmerston sont les deux seuls vicomtes qui l'ont reçue.

Fuad pacha pourra expliquer à son Souverain que les signes qu'il porte sont les *shover's knots* (lacs d'amour) qui figurent sur le collier, marquant l'amitié et l'union des peuples et que le premier devoir d'un chevalier de la jarretière est de faire observer la justice et l'équité conformément à son serment. (*Corr. Bullier.*)

LE GRAND-TURC ET LES PRINCES CHRÉTIENS.

Sous ce titre : l'*Unità cattolica* publie un article dont voici quelques passages:

... On raconte qu'un des Evêques d'Orient, arrivé à Rome pour le Centenaire de saint Pierre, s'adressa en ces termes au Souverain-Pontife : « Très-Saint-Père ! Il y a encore un prince au monde qui respecte l'Eglise catholique, ses canons, ses lois et ses ministres; et ce prince c'est le Grand-Turc. » Nous ne sommes pas en mesure d'affirmer si ce discours a réellement été tenu au Saint-Père; tout ce que nous savons, c'est que le Grand-Turc a bien mérité de l'Eglise. En effet, on vient de réimprimer à Rome un *bérat* (édit officiel) dont les dispositions peuvent être citées comme exemple et modèle à tous les princes.

Le *bérat* dont nous parlons est un *bérat* de première catégorie, entièrement écrit en lettres d'or et accordé par S. M. I. le Sultan Abd-ul-Aziz à Mgr Ignace Philippe Harcus, patriarche des Syriens catholiques.

Le *bérat* porte la date du 29 Gemazil Evel, l'an 1283 de l'Egire, c'est-à-dire le 8 octobre 1866. Mgr Harcus, consacré Evêque de Diarbekir le 20 septembre 1863, a été nommé et promu au patriarcat d'Antioche pour les Syriens, le 5 août 1866.

Le Sultan se garde bien de dire dans son *bérat* qu'après la mort de Mgr Antoine Samhiri il a jugé que Mgr Harcus était digne de gouverner cette Eglise. Il suffit au Sultan que ledit Evêque ait été jugé digne de ces hautes fonctions par le Souverain Pontife. Il veut que tous les catholiques placés sous la juridiction du Prélat lui *soient soumis*, et il défend qu'aucun employé du gouvernement turc « oppose le moindre obstacle ou suscite la moindre difficulté, ou vienne s'ingérer d'une façon quelconque, soit dans les églises, soit dans les monastères qui appartiennent au Patriarcat d'Antioche pour les Syriens.

Le Sultan ordonne dans le même *bérat* « que dans toute l'étendue du Patriarcat « on observe les lois catholiques qui règlent le mariage; » il veut que « personne ne le transgresse. »

Le Sultan veut encore que « toutes les questions qui ont rapport tant à l'union matrimoniale qu'à la séparation et au divorce soient tranchées par le Patriarche ou ses vicaires. » Telle est la marche suivie dans l'empire ottoman...

Abd-ul-Aziz veut « que personne ne mette opposition aux sentences prononcées par le Patriarche des catholiques syriens contre ceux de ses ecclésiastiques condamne ou réprouve. » Il veut que, conformément aux lois ecclésiastiques, on n'accorde la sépulture ecclésiastique qu'à ceux que l'Eglise en juge dignes. » Il défend « qu'une autorité civile quelconque vienne dire aux prêtres : *enterrez un tel ou un tel*.

Le *bérat* d'Abd-ul-Aziz ordonne « qu'on respecte dans toute leur intégrité les propriétés de l'Eglise et des couvents, et il défend de les mettre sous tutelle ou d'en prendre possession. » Oh! qu'ils sont heureux les frères, les moines, les chanoines et les curés qui vivent sous le gouvernement du Grand-Turc ! — Le Sultan veut que, dans le cas où un catholique syrien, sur le point de mourir, « *lègue des biens à l'Eglise, l'autorité civile fasse exécuter le testament.* »

Il veut encore que lorsque des prêtres, des religieux ou des religieuses viennent à mourir sans laisser d'héritiers, leurs biens soient donnés à l'Eglise !

Il ordonne « que les catholiques syriens pourront prêter serment selon les principes de leur religion ; » il défend à ses gouverneurs de molester le Patriarche ou de lui dire : « Placez ce prêtre dans tel lieu ; confiez cette église à tel autre. » Il veut que « tout ce qui sert au culte soit exempt d'impôts, et qu'aucun prêtre, frère ou religieux quelconque ne puisse être arrêté par la police sans l'intervention du Patriarche. »

Finalement Abd-ul-Aziz veut que l'on paye la dîme, que les terres du Patriarche soient exemptes , et que « personne ne mette « obstacle au libre exercice du culte ca- « tholique , ni dans les églises, ni dans les » oratoires soumis à la juridiction patriar- « cale ; il veut que personne ne vienne dire : « Vous devez célébrer les funérailles ou les « enterrements de telle ou telle manière, ou « vous devez chanter de telle façon plutôt » que de telle autre. »

Le *bérat* impérial contient une dernière disposition qui ordonne « que personne ne « soit molesté à cause de la couleur ou de « la coupe de son vêtement. »

L'*Unità cattolica* a tort de s'étonner de la protection que le Gouvernement du Sultan accorde au patriarche d'Antioche. Ce fait ne constitue pas une exception, mais la règle. La même protection est accordée à toutes les sectes religieuses sans distinction. C'est à ce point qu'on peut dire que la Turquie est par excellence le pays de la tolérance en matière religieuse. Dans quelques années, quand la Turquie sera reliée à l'Europe par des chemins de fer, elle sera le refuge naturel de la libre pensée.

En étudiant de près les textes du Koran, on arrive à cette conviction que, de tous les codes religieux en vigueur sur le globe, il n'en est pas qui, interprété par des hommes éclairés, ne soit plus conciliable avec les exigences de la civilisation moderne, avec la liberté religieuse et politique.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Toast porté par Son Altesse Fuad Pacha au déjeûner donné en son honneur par la Banque Ottomane.

« Les Turcs, a dit S. A., ont contracté quelques dettes qu'ils acquitteront un jour, mais le Sultan après sa visite en Angleterre devra des obligations qu'il ne pourra jamais suffisamment payer de retour. Jusqu'à présent l'Orient considérait l'hospitalité comme une vertu à lui appartenant, aujourd'hui il doit reconnaître que sous ce rapport l'Occident le surpasse. Par rapport aux grands intérêts commerciaux, dont a parlée M. Layard, le Turc se croyait être un laboureur fournissant la matière brute aux fabriques anglaises et l'une des meilleures pratiques pour l'achat des produits anglais. La question d'Orient est plutôt économique que politique ; les raiways, l'activité commerciale et le progrès pourraient en peu de temps donner un tout autre aspect à l'écheveau embrouillé des affaires orientales. Le Sultan a été charmé de la franche sincérité de l'accueil britannique, et S. M. pourra en chérir la mémoire comme de l'un des moments les plus heureux de sa vie. S. M. a vu qu'il était reçu par un peuple où chaque individu a la conscience d'être un actif 30/1,000,000e de l'Etat, participant à tous ses devoirs et à toutes ses charges et Elle était pleine d'admiration pour la Reine et son peuple.

» Fuad pacha a terminé, en buvant à l'alliance de l'Angleterre et de la Turquie toast qui a été reçu avec enthousiasme. »

La nouvelle du départ du Sultan de Vienne, en route pour ses Etats, a donné une nouvelle impulsion aux préparatifs qui sont faits à Constantinople pour la réception de Sa Majesté Impériale. Partout on met la dernière main aux arcs de triomphe, guirlandes, et festons dont les lumières vont bientôt se mirer dans les eaux bleues du Bosphore. C'est surtout Bebek et Emirghian qui promettent d'être les grands centres d'attraction. Le vali du vice-roi sera resplendissant ; Son Altesse a fait placer en face de son palais un grand radeau où s'élève déjà un petit temple égyptien et où des feux d'artifice seront tirés. Les illuminations du palais de Moustapha Kiritli pacha et du Ministre de Perse se feront aussi remarquer ; ce dernier a déjà élevé en face du débarcadère une espèce de grille avec un arc de triomphe sur lequel flottent les drapeaux turcs et persans. A Bébek dans les jardins du Grand-Vézir un *Padichach tchok yachâ* et un croissant entouré de toute une constellation d'étoiles, étincelleront sur les flancs sombres de la montagne boisée ; le palais de Kiamil pacha attirera les regards et sur le quai qui longe le yali du Hekim-Bachi, habité aujourd'hui par le Ministre de la guerre, mille lampions représenteront divers trophées militaires. En une mot l'illumination promet d'être une des plus belles que nous ayons jamais vue.

A M. le Rédacteur du journal *la Turquie*.

Monsieur,

L'offre faite par votre estimable journal d'accueillir les plaintes du public de notre ville, me fait prendre la plume pour porter à la connaissance de qui de droit qu'il y a environ trois ans, l'échelle de Psamatia fut emportée par la grosse mer agitée par un violent vent du Sud. L'amirauté qui dessert la ligne de San-Stefano a négligé jusqu'aujourd'hui de la reconstruire. Il advient, M. le Rédacteur, une perte de temps considérable pour les passagers du bateau de S. Stefano lequel relâchant à Psamatia au milieu de la mer, doit attendre durant une bonne demie heure l'arrivée à bord d'une infinité de caïques surchargés de personnes, se succédant à de longs intervalles.

La dépense serait presque nulle pour l'amirauté, car elle utiliserait ses nombreux soldats-ouvriers qui flânent à l'Arsenal; son bénéfice s'accroîtrait par l'augmentation des passagers de Psamatia qui préféreront alors prendre le bateau au lieu de venir en ville en caïque et elle donnerait ainsi satisfaction à nos justes réclamations.

Une mesure aussi à prendre à l'époque de la chasse qui approche serait de faire remplacer le mauvais petit bateau qui dessert actuellement San-Stefano par un autre de plus grande dimension, car déjà l'entassement se fait sentir ; que sera-ce dans quinze jours?

Agréez, etc.

Constantinople, le 30 juillet.

Un de vos abonnés.

Nous appelons l'attention de la police sur un individu qui s'établit dans des recoins écartés avec un jeu de cartes qui lui sert à attirer des malheureux assez confiants pour risquer leur argent. Ce matin même cet individu a été vu exerçant sa profession au Petit Champ. Il a gagné 50 piastres en un clin d'œil.

—

Nous apprenons au moment de mettre sous presse que la brochure qui nous a inspiré l'article publié à la première page a été saisie entre les mains d'un colporteur qui a été arrêté.

—

A Kaliondji-Koulouk, un individu ivre est entré dans une taverne et après s'être fait servir à manger il se refusa de payer. Le tavernier l'ayant voulu forcer à payer, l'individu tira un couteau, mais d'autres personnes qui étaient présentes le lui arrachèrent et le conduisirent lui-même à la police.

—

Avant-hier soir, vers 10 heures, un individu qui passait par la rue Abanos, fut assailli par un voleur qui le menaça de son poignard et lui enleva sa montre. La police est à sa recherche.

—

Il y a environ deux ans, un petit saraf qui avait déposé son argent chez un boucher profita de l'absence de ce dernier pour lui enlever une 50e de mille piastres. Il partit sans qu'on pût savoir le lieu de sa retraite. Des informations parvenues à la police ont permis d'arrêter cet individu qui a été envoyé à la grande police. Il se nomme Costi.

—

Deux bagues de mince valeur ont été trouvées par des enfants turcs et déposées à la grande police.

Corps Législatif Français

—

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Séance du 11 juillet.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

—

Discours de M. Garnier Pagès sur les affaires de l'Allemagne.

(*Suite.*)

Aurait-on donc oublié en France les 200,000 familles polonaises envoyées en Sibérie et entièrement dépouillées, les persécutions religieuses, les couvents envahis, deux cents religieuses de Wilna obligées de fuir nuitamment ? Et alors toutes les lois divines et humaines ont été ainsi foulées aux pieds, de l'empereur de Russie se voit chez nous entouré d'honneurs ! On fait courber devant lui le front de la France ! (Bruyantes réclamations sur un grand nombre de bancs.)—Approbation à la gauche de l'orateur.)

Oui, la Pologne a été plus complètement écrasée depuis que notre gouvernement a fait entendre en sa faveur l'expression de ses sympathies.

Et je vois la morale et le droit plus offensés encore si j'interroge d'autres faits, dont je ne veux dire d'ailleurs qu'un mot pour adresser une question à M. le ministre d'Etat.

Au Mexique, n'est-il pas vrai que nos nationaux sont cent fois plus exposés après qu'avant notre expédition ? N'est-il pas vrai que la situation de ceux que nous allions punir a grandi par nos fautes ?

J'ai déjà exprimé le regret que, dans une note du *Moniteur* relative à ceux qui ont vaincu au Mexique on se soit servi d'expressions propres à irriter les esprits et à créer peut-être à nos compatriotes de nouveaux dangers dans ce pays.

Je n'y veux pas revenir, mais c'est ici que se place la question que j'ai à poser au gouvernement.

J'ai lu dans les journaux qu'un officier général autrichien avait été chargé par son gouvernement d'aller au Mexique accomplir une mission pieuse, à laquelle il est impossible que tout le monde ne soit pas sympathique.

Mais ce qui m'inquiète, c'est que j'ai entendu dire que cet officier autrichien, chargé de réclamer au nom de son souverain de chères dépouilles, devait être accompagné d'un général français.

Je me demande quelle serait l'attitude d'un général français dans cette question. Je ne pense pas qu'il soit dans les intentions du gouvernement français d'adresser à ceux qui gouvernent aujourd'hui le Mexique des sommations qui pourraient nous entraîner à une nouvelle entreprise. (Interruption.)

Il a été dit également que notre représentant à Mexico était retenu et ne nous serait rendu que contre extradition d'un émigré mexicain.

Il n'est pas besoin d'examiner une pareille question. La France dût-elle périr, c'est par des refus qu'on répond à de telles démarches. (Très-bien ! très-bien !)

M. MINISTRE D'ÉTAT.—Vous avez raison.

JULES FAVRE — Mais il y a là une situation délicate qui demande beaucoup de prudence et de réserve, et pour laquelle le gouvernement peut compter sur le concours de toute la chambre, car lorsqu'il s'agit de questions qui engagent l'honneur de la France et la sécurité de sa diplomatie, il n'y aura jamais d'opposition sur ces bancs. (Nouvelle approbation.)

J'arrive maintenant, messieurs, à la situation de la France et aux négociations diplomatiques vis-à-vis de l'Allemagne.

Vous connaissez tous l'origine des graves événements qui se sont accomplis en Allemagne, et de la transformation qui a agrandi la Prusse. Vous savez qu'en 1863 le Danemark fut attaqué par les forces réunies de la Prusse et de l'Autriche. Ce n'est pas par un stérile et mesquin mouvement d'amour-propre que je le rappelle; mais c'est des bancs de l'opposition que sont parties les premières protestations et la demande de soutenir notre ancien allié le Danemark, parce que nous apercevions déjà dans le lointain l'ambition toujours croissante de la Prusse.

Nous n'avons pas été écoutés. Le Danemark n'a pas été soutenu, si ce n'est par une diplomatie qui a échoué Nous avons, il est vrai, protesté contre le traité de Gastein, mais, malgré l'énergie de cette protestation, le traité n'en a pas moins été exécuté. Puis est venue la guerre entre la Prusse et l'Autriche, et vous vous rappelez quel a été dans ce moment solennel le langage du gouvernement. Il a demandé la responsabilité pour lui seul, il a réclamé le silence de cette grande assemblée comme un sacrifice patriotique. La responsabilité pèse donc sur lui seul; Il l'a revendiquée, qu'il l'accepte, quelque lourde qu'elle soit. Nous voyons d'ailleurs qu'elle ne l'empêche pas, après les plus grands revers, de se féliciter de ses succès.

On nous avait annoncé que les traités de 1815 allaient être déchirés au profit de la France ; que si la Prusse était agrandie, l'Autriche ne serait pas diminuée. Or, quand est arrivé le coup de tonnerre de Sadowa, vous avez bien couvert l'Autriche de votre bouclier, mais vous vous êtes inclinés devant le vainqueur, et la circulaire du 16 septembre déclare que tout est pour le mieux, car, la confédération qui vient d'être brisée par l'épée du roi de Prusse avait été faite contre la France.

Cependant devant tant d'avantages obtenus par l'épée de la Prusse, et ratifiés à Prague par la diplomatie, la nation française, cette nation si fière, si belliqueuse, s'était émue ; elle avait souffert, dans son impétueuse nature, d'être restée en dehors des événements. Elle comprenait que son prestige avait diminué, que sa sécurité même pouvait être compromise, et c'est alors que le ministre des affaires étrangères prend la plume pour la rassurer, et qu'il dit, après avoir jeté un coup d'œil sur l'ensemble de

---

qu'elle sut taire sur le moment, mais qu'elle exprima plus tard, dans des circonstances qui décidèrent de la destinée des deux fiancés.

Cependant, madame de Bournay n'était pas une méchante femme. Elle avait épousé son mari par amour et devait, plus que toute autre mère, approuver les sentiments de sa fille, dont elle souhaitait le bonheur. Mais elle redoutait la pauvreté et ne comprenait pas le bonheur sans la richesse.

Après avoir toujours vécu d'une vie opulente, descendre lui faisait peur, autant pour elle que pour le comte. Comme les passagers sur un navire qui menace de sombrer, elle s'accrochait à tout ce qui pouvait la sauver, s'exaspérant au fond d'elle-même contre sa fille qui refusait de lui tendre la main, pour l'empêcher de rouler dans l'abime. Son ressentiment n'avait pas d'autres causes.

Daniel ne devina rien de ces dispositions.

S'il avait connu l'immense orgueil de la comtesse, il se serait efforcé de la ramener à des sentiments plus dignes d'elle. Mais qui l'aurait averti ? Elle semblait n'avoir d'autre souci que de cacher à son mari, à sa fille, à Daniel, ses véritables sentiments.

C'est qu'elle se disait qu'en les exprimant, elle n'empêcherait rien et s'aliénerait le cœur de son mari. Puis elle couvait l'espoir qu'un incident surviendrait , qui dénouerait les projets qu'elle maudissait. Aussi, tous ses soins tendirent-ils à faire reculer l'époque du mariage.

D'un commun accord, on décida qu'il aureit lieu, après que les affaires de M. de Bournay seraient définitivement réglées ; ce qui ne pouvait être qu'après la vente du château. Les fiancés ne se plaignirent pas ; ils pouvaient se voir tous les jours. Ce premier bonheur leur suffisait et leur permettait d'attendre.

A quelque temps de là, de grandes affiches posées sur les murs de Paris annoncèrent la mise en vente du château de Bournay.

Vers la même époque, les actionnaires de *Caisse des dividendes* furent convoqués en assemblée générale. On avait loué à cet effet, — car ils étaient nombreux, — la plus grande salle du plus grand restaurant de Paris.

Où dansaient habituellement des mariés et des gens de noce, les actionnaires virent danser leurs écus. Jamais galop ne fut si bien mené.

Les affaires industrielles et financières, montées par actions, dont plusieurs allèrent, quelques années plus tard, s'effrondrer en police correctionnelle, étaient alors dans tous leur éclat. Les fonds du public s'étaient portés de ce côté avec une ardeur qu'expliquent les promesses avec lesquelles on les attirait. Les petits capitalistes, ceux dont le concours est indispensable à toutes les affaires de ce genre, se montraient crédules]; les exploiteurs habiles. L'habileté des uns, la crédulité des autres favorisaient les dilapidations de toutes sortes qui se commirent alors, et qui ont porté depuis aux affaires un coup qui en a quelque peu modifié la physionomie.

Grâce à ces circonstances, l'entreprise fondée par Chavanet, et qui n'avait d'autre but que de réunir dans sa main des capitaux considérables de l'emploi desquels il décidait, cette entreprise eut son heure de succès, bien qu'elle ne répondit à aucun besoin sérieux, à aucune préoccupation utile.

Dans l'assemblée générale dont nous parlons, Chavanet lut son rapport qui fut accueilli avec enthousiasme. Il énuméra longuement toutes les affaires que la Société soutenait de son argent et « qui, dit-il, ont déjà donné des bénéfices dont la répartition sera prochainement fixée. » (*Applaudissements*,) Il insista surtout sur l'insuffisance des ressources dont la Société disposait, et qui la privait de gains considérables. Ces paroles portèrent. L'impression du rapport fut votée par acclamations.

Alors, un personnage de bonne mine, décoré de plusieurs ordres, se leva au milieu des actionnaires parmi lesquels il était assis, et déclara que le devoir de tous était de mettre dans les mains de la direction des sommes nouvelles, afin d'accroître la prospérité générale de l'entreprise.

Il ajouta que « quant à lui, vieux militaire, (*Ecoutez ! écoutez*!) bien qu'il n'eût d'autres ressources que ses pauvres économies (*Mouvement*) et sa retraite si vaillamment méritée par une existence tout entière vouée à la défense de sa patrie et en partie écoulée sous le soleil brûlant de notre Afrique, la terre des héros (*Applaudissements*), il n'hésitait pas à apporter encore une obole à une œuvre qui promettait d'accroître les forces indstrielles du pays et la fortune de ses actionnaires. » (*Sensation prolongée.*)

Après ce discours, l'assemblée, que présidait l'illustre marquis de Verrina qu'on avait à cet effet tenu à jeun toute la matinée, prit toutes les résolutions qu'on lui proposa, et, avant de se séparer, adressa des remerciments à Chavanet dont le but était atteint.

— Cher Crésus, lui dit le colonel après la séance, regrettez-vous vos vingt-cinq mille francs? Êtes-vous satisfait de votre mandataire?

— Je ne regrette rien, répondit Chavanet, et je suis si satisfait de vous que je vous confierai d'autres missions. Nous allons frapper le grand coup chez les Bournay.

— Vous en tenez donc toujours pour la petite?

— Oui, elle me plait répondit Chavanet avec nonchalance.

Comme le marquis de Verrina demandait à boire, on le mit en voiture, et on le renvoya à madame de Pélussin.

Quant à Chavanet, il se rendit sur-le-champ chez le comte de Bournay, afin de le prévenir qu'il avait trouvé un acquéreur avantageux pour le château.

Le lendemain, la famille de Bournay partait pour ses terres afin d'en faire les honneurs au personnage qui devait venir les visiter.

X

Le château de Bournay est situé aux portes de Blois. Lorsqu'on arrive dans cette petite ville, par le chemin de fer, on trouve à droite de la gare, une admirable forêt, que traverse la route de Vendôme, et dont les arbres couvrent les hauteurs des collines verdoyantes qui dominent la Loire, en cet endroit.

Placé à mi-côte, sur l'une de ces collines, le château de Bournay est un des plus beaux de la contrée. La Loire coule à ses pieds, les arbres de la forêt prejettent leur ombre sur ses tourelles élégantes, et de quelque côté qu'on portre les reregards sur le paysage qui l'entoure, on ne voit que trois choses le ciel, la verdure et l'eau.

Comme con struction, Bournay ressemble à toutes celles de cet admirable pays qui fut en quelque sorte, le cadre poétique des grandeurs et des amours de la Renaissance, et qui, s'inspirant d'eux, se ouvrit partout à la fois de demeures seigneuriales qui semblent avoir un signe commun d'origine. On ne sait quel air de famille il y a entre elles, mais, sauf de très rares exceptions, en décrire une, c'est les décrire toutes. Qui en a vu une, les a toutes vues.

(*Sera continué*).

la carte d'Europe : « L'agrandissement de la Prusse assure l'indépendance de l'Allemagne. La France n'en doit prendre aucun ombrage La paix qui sortira de ces événements sera une paix durable, et dans les transformations qui viennent de s'accomplir, il n'y a pour notre pays rien qui doive entraver sa marche ou troubler sa prospérité. »

Ce langage a été consacré par l'empereur lorsqu'il a ouvert cette session, et les paroles de l'empereur me rappellent aussi celles du ministre éminent qui est le confident du souverain, car dans les paroles qu'il vient prononcer à cette tribune, si l'éloquence lui appartient, le fond est puisé ailleurs.

Je ne rappelle pas l'affirmation fameuse : «Il n'y a pas eu une seule faute commise ; » mais, revenant sur la satisfaction officiellement exprimée, M le ministre d'Etat a repris cette pensée, et il l'a développée avec son talent habituel,que la France n'avait rien à redouter ,que sa sûreté et la paix étaient affermies par les événements de l'Allemagne

Eh bien, au moment même où ces paroles étaient prononcées publiquement, on savait, dans l'intimité diplomatique, que les espérances étaient complètement démenties par les faits;on redoutait la guerre et on le cachait en cachant les négociations qui pouvaient la faire naître.

Et quand la presse française, qui est toujours en retard, par des raisons que vous comprenez, sur la presse étrangère, quand la presse française a parlé de cette question du Luxembourg, on a appris avec étonnement qu'elle était déjà soulevée ; qu'au moment où il témoignait de sa quiétude le gouvernement avait toutes sortes de raisons d'être inquiet ; que lorsque M le ministre d'Etat nous disait qu'il n'avait rien à craindre, il craignait.

Ainsi je pourrais lui faire aussi le reproche d'inexactitude.

Il paraît donc que, du côté du Luxembourg, une ombre s'était montrée. Etait-elle apparue à M. le ministre d'Etat ? Je ne sais trop, car, d'un côté, j'ai sa parole qui le nie, et j'incline tout d'abord du côté de sa parole, mais de l'autre se trouvent les faits qui la démentent.

Je ne pense pas, en effet, que le 16 septembre une défaillance géographique tacite lui ait fait perdre de vue le Luxembourg. Je dois donc croire qu'il n'était pas encore question alors du Luxembourg; autrement je serais encore obligé de dire que la chambre a été mal éclairée, qu'on lui a caché la vérité.

Mais cette question du Luxembourg ; qui a été introduite avec une si coupable étourderie semble n'avoir été, dans la pensée des hommes d'Etat qui nous gouvernent, qu'une sorte de réaction produite par la nécessité de donner quelque compensation à l'opinion publique.

On a dit que ce n'était pas le gouvernement français qui s'en était avisé, qu'il n'avait fait que suivre les événements.

C'est là du moins le sens de la déclaration faite ici, le 8 avril, par M. le ministre des affaires étrangères seul. Je me trompe, M. le ministre d'Etat prit la parole pour dire qu'il n'existait aucune dépêche. Il n'y en avait,il est vrai,que vingt et une,et il pouvait bien en ignorer l'existence. (Mouvements divers.)

En bien! très-peu de jours après cette déclaration, le premier ministre néerlandais donnait à l'allégation de M. le ministre des affaires étrangères un démenti formel. Il appartient à ceux auxquels il s'adresse de la laisser tomber ou de le relever. Mais il est désagréable pour tout le monde qu'il ait été adressé à notre gouvernement. Ce qui est vrai,ce qui résulte des pièces diplomatiques c'est que le gouvernement français a eu l'initiative, la première pensée dans toute cette affaire du Luxembourg.

Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un regard sur la date des dépêches. Dans le livre jaune, il y a, à la date du 23 juin et du 2 juillet, deux dépêches de M. le baron de Tornaco, ministre d'Etat du Luxembourg, — car ce petit gouvernement se donne aussi l'honneur d'un ministre d'Etat (Sourires), — dépêches adressées au ministre de Prusse à la Haye, dans lesquels il lui fait observer que la garnison prussienne qui occupe la forteresse du Luxembourg n'a plus à l'occuper, puisque par suite des victoires de la Prusse la confédération germanique n'existe plus.

C'est car ces deux dépêches que s'ouvre la publication ministérielle. Puis M. le ministre des affaires étrangères entre en scène ; c'est dans une dépêche du 28 février 1867 que se trouve la première pensée de l'affaire du Luxembourg, et ce premier mot est prononcé par le ministre français.

La pensé du gouvernement s'acccentue ensuite : « Il est permis d'admettre qu'en acceptant avec bonne grâce le fait d'une réunion du grand duché à la France, le cabinet de Berlin croirait faire acte d'habile politique et aimerait à nous ménager une satisfaction morale et matérielle qui, en donnant aux relations des deux pays un degré plus marqué d'intimité, offrirait de nouveaux gages à la paix de l'Europe. »

C'était certes une illusion de penser que l'agrandissement de la France serait agréable à la Prusse. Cependant c'était la conception qui se présentait à la pensée de M. le ministre des affaires étrangères ; il y revient le 21 mars.

« Chaque jour nous recevons de nouveaux témoignages du désir des habitants de se voir réunis à la France. Nous ne doutons pas que leur vote presque unanime ne vienne sanctionner les arrangements que le roi grand-duc est disposé à prendre avec nous. »

Je ne commettrai pas l'indiscrétion de demander à M. le ministre quels sont les documents et les dépêches qui l'autorisaient à tenir ce langage.

M. le ministre d'Etat nous disait aussi qu'à Mexico 5 millions de citoyens sur 8 millions d'habitants avaient donné leurs suffrages à l'empire. Nous en avons vainement demandé les preuves.

Sur quoi appuyait-on les espérances que l'on exprimait sur le vote des habitants du Luxembourg?

A mon sens, on aurait eu quelques raisons de douter, témoin une dépêche du 4 novembre 1866, dans laquelle un homme qui devait être bien informé, notre chargé d'affaires à la Haye, assurait que les habitants du grand-duché tenaient à leur indépendance.

Je les trouve bien avisés. Conserver son indépendance lorsqu'on la possède, la reconquérir lorsqu'on l'a perdue, c'est faire un acte sensé ; mais se donner un maître, quel que soit le prestige de la gloire qui l'entoure, c'est une témérité, lorsque ce n'est pas un crime national. (Très-bien ! à la gauche de l'orateur.)

Le Luxembourg voulait donc conserver son indépendance. M. le ministre des affaires étrangères voyait les choses au travers de ses espérances, il pensait que le grand-duché allait lui tendre les bras. Cependant il conseillait la discrétion aux diplomates hollandais : « Ne dites rien à la Prussse. Gardez-vous bien de parler de ceci à la Prusse »

Mais il arrive que le secret n'est pas gardé, et M. le ministre s'en plaint.

Vous savez en effet ce qui arriva.

En Prusse, il y eut une exploison de colère. Quoi ! vendre le Luxembourg à la France ! Vendre une partie du sol germanique à la race latine ! Cela était impossible, le pays se souleva

Bientôt, les négociations prirent un caractère inquiétant. Il y eut des provocations des deux côtés du Rhin.

Cependant ni le gouvernement ni M. le ministre des affaires étrangères n'ont jamais eu, je le crois, l'intention de faire de l'objet des négociations un cas de guerre, et cette conviction je la puise dans les dépêches mêmes. Ce n'est pas moi qui le lui reprocherai. Mais, ce que je lui demande, c'est d'apporter dans ses relations avec les gouvernements étrangers la sincérité et le sérieux indispensables à sa dignité. La paix du monde est dans ses mains, il a failli la compromettre sans le vouloir et sans le savoir.

Il a négocié dans une pensée de paix et il a soulevé les orages de la guerre. Il a dépensé 158 millions et jeté tout le pays dans une terreur bien légitime. (Vives réclamations.)

Je me sers peut-être d'une expression qui rend mal ma pensée. Personne plus que moi ne respecte les mouvements du sentiment national que je prône tout le premier. Quand je parle de terreur, je n'entends pas dire que le pays redouterait les dangers de la guerre, je parle de ces craintes patriotiques qui s'emparent de toutes les âmes, même des plus vaillantes, chaque fois que de grands événements menacent de précipiter deux peuples l'un contre l'autre.(Très-bien ! très-bien ! à la gauche de l'orateur.)

Or, la conduite du gouvernement a failli avoir de pareils résultats.

Il ne m'appartient pas de discuter s'il était bon, opportun, politique, de réclamer l'évacuation de la forteresse de Luxembourg: (Bruit.)

Non, messsieurs, cela ne m'appartient pas, et en voici la raison. C'est qu'au mois de septembre 1866, M. le ministre ne trouvait pas que la paix de la France fût incompatible avec l'occupation de la forteresse du Luxembourg par les troupes prussiennes.

Je reconnais que, sur ce point, le gouvernement a obtenu une victoire diplomatique. Je ne suis point de ceux qui les dédaignent ; je les trouve d'autant plus précieuses qu'elles ne sont jamais accompagnées d'effusion de sang.

Seulement, à côté, il est juste d'en mettre le prix; je ne parle plus des 158 millions, — qui sont cependant bien quelque chose pour ceux qui les payent, — je parle de la consécration donnée à l'état actuel de l'Europe par toutes les puissances.

Vous avez voulu un congrès Il s'est réuni, et c'est dans cette assemblée que la Prusse a paru, couverte des dépouilles de l'Autriche, et que l'humiliation de cette dernière puissance a été solennellement consacrée.

On a discuté, il est vrai, dans le parlement anglais, la question de savoir de quelle solidarité, de quelle garantie il s'agissait. Mais si cette question peut prêter à des équivoques dans une assemblée délibérante quand elle parle ; sur le terrain, quand les armées sont en présence, il n'en est pas de même, et les traités engagent toujours ceux qui les ont signés. Nous sommes engagés, et la diplomatie de notre gouvernement a abouti à ce résultat que c'est avec tous les cabinets que nous avons désormais à traiter.

Quant à moi, je suis loin de m'en affliger, et je demande à constater à cet égard la disposition du cabinet français, disposition qui contraste singulièrement avec les inquiétudes que cette politique a fait naître.

Dans la communication du 15 mai, quel langage tenons-nous vis-à-vis de la Prusse? Il ne pèche pas par excès de fierté : « A toutes les questions qui nous ont été adressées, nous avons répondu que nous accepterions toute solution compatible avec notre sécurité et notre dignité que les cabinets recommanderaient à notre adoption comme propre à consolider la paix européenne. Nous ne saurions dire trop haut combien les puissances ont montré dans la tâche qu'elles s'étaient imposée d'esprit d'impartialité et de désir sincère d'arriver, par un équitable et honorable arrangement, au but de leurs efforts. »

Et, en terminant, la communication que je cite faisait ressortir ce fait que, pour la première fois peut-être, la réunion d'une conférence, au lieu de suivre la guerre, l'avait précédée avec succès : « Il y a là un indice précieux des tendances nouvelles qui prévalent de plus en plus dans le monde, et dont tous les amis du progrès pacifique et de la civilisation doivent se réjouir. »

Oui, tous les amis du progrès pacifique et de la civilisation se réjouiront toutes les fois qu'une guerre sera évitée ; mais tous les hommes sages et prudents doivent adresser de sévères critiques au gouvernement toutes les fois qu'une guerre a été risquée sans utilité, sans raison valable.

J'ai rendu hommage au succès diplomatique du gouvernement. Mais ne faut-il pas tenir compte du mouvement d'opinion publique qui s'est produit d'un bout de l'Europe à l'autre ?

Rendons grâce à ces progrès de la civilisation. Oui, à mesure que l'éducation publique se perfectionne, chacun comprend que les peuples sont faits pour vivre en paix, que le temps des guerres de conquête et d'ambition est passé, et que si des hommes pervertis ou téméraires veulent se jeter au milieu de ce mouvement pacifique, le devoir des peuples est de les rejeter de leur sein.

C'était le sentiment du pays. Et dans ce Paris si intelligent, si laborieux, je pourrais citer des faits éloquents qui témoigneraient à quel point ce sentiment a été puissamment interprété.

Il a eu son écho en Angleterre et jusque dans les rangs les plus élevés. Cette femme qui n'a pas été seulement un modèle de vertu dans sa vie domestique, mais qui est aussi l'honneur des souverains modernes parce qu'elle a toujours respecté les droits de la nation ; cette femme a écrit de sa main royale au roi de Prusse, pour lui dire qu'il devait trouver dans son cœur la force d'étouffer les germes empoisonnés de la guerre. C'est un grand et noble exemple. (Très-bien! très-bien!)

Tout le monde est d'accord sur ce point que la guerre est un horrible fléau. Elle est quelquefois nécessaire quand l'honneur du pays est engagé, et alors il ne faut marchander ni les hommes ni l'argent. (Mouvements divers.)

Mais il ne faut pas risquer légèrement ces biens, et il importe que la nation, si elle veut les conserver, ait le courage de suivre elle-même ses propres affaires. (Approbation sur plusieurs bancs.)

On vous parle sans cesse de confiance ; on vous demande de vous jeter dans les bras du gouvernement. Toute critique serait séditieuse. De la confiance ! alors que nous traversons des ruines, quand nous marchons d'insuccès en insuccès, quand nous laissons consacrer en Allemagne un état de choses menaçant ! De la confiance ! Ce serait plus qu'une faute de vous l'accorder, ce serait un crime !

Messieurs, vous êtes la nation ! c'est à vous qu'il appartient de prendre la véritable direction des affaires. Sans cela nous sommes menacés d'une expédition du Mexique en Europe pour y chercher une compensation à celle d'Amérique, et, si vous attendez, pour l'arrêter,le jour du repentir, il sera trop tard ! (Très-bien ! très-bien! — Applaudissements à la gauche de l'orateur.)

S. EXC M. ROUHER ministre d'Etat et des finances : Messieurs, je m'explique mal les dernières paroles de l'honorable M Jules Favre. Il vous a dit que le gouvernement faisait incessamment appel à votre confiance ; il a ajouté que cette confiance était imméritée, que vous étiez menacés de je ne sais quelle nouvelle expédition de nature à compromettre la paix du monde.

Le débat qui s'agite comportait-il de pareilles réflexions ? Un incident diplomatique grave s'est produit. Le gouvernement l'a suivi, et, de l'aveu même de l'honorable M. Jules Favre, il a abouti à une victoire diplomatique. Les documents ont été placés sous vos yeux ; vous les avez lus et étudiés; l'honorable M. Jules Favre les a appréciés ; je vais le faire à mon tour.

Ce sera ensuite à vous de décider. Où y a-t-il là un vote de confiance aveugle, un appel fait au dévouement de la majorité ? N'est-ce pas une discussion loyale et complète, après laquelle votre conviction seule sera appelée à prononcer ? (Très-bien! très-bien !)

J'ai défini le caractère du débat, je veux déterminer la portée des discours de MM. Garnier-Pagès et Jules Favre. L'honorable M. Garnier-Pagès a déclaré, se plaçant ainsi en contradiction avec l'une des observations de l'honorable M. Jules Favre, que l'unité de l'Allemagne ne doit nous inspirer aucune inquiétude, et il nous convie à maintenir avec elle la paix et les relations amicales.

Je ne viens certainement pas combattre ces conclusions : elles sont conformes à celles que pousuit le gouvernement. (Très-bien !)

Selon l'honorable M Garnier-Pagès, parlant par la bouche de son interlocuteur prussien, ce qui rend pour moi la discussion plus facile (on rit), la défaite aboutirait pour les peuples à la liberté, et la victoire du despotisme.

Ah ! Messieurs, ne formulons jamais de pareilles idées, d'abord parce qu'elles sont fausses, ensuite parce qu'elles froisseraient le sentiment national L'honorable M. Garnier-Pagès était mieux inspiré lorsque, continuant sa causerie, il disait : Non, la victoire n'est pas toujours le despotisme : Après Solferino, nous avons eu l'amnistie et le décret du 24 novembre.

Cela est vrai ; la victoire qui rehausse l'indépendance d'un peuple voisin et rehausse l'éclat de nos armes, ennoblit et relève nos âmes ; ce n'est pas le chemin du despotisme, c'est le chemin de la liberté (Très-bien ! très-bien !)

M. GLAIS-BIZOIN. — Et le premier Empire !

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. — Je n'ajouterai rien à cette réponse de l'honorable M Garnier-Pagès. J'aborde les observations de M. Jules Favre.

Il a commencé par un exorde financier ; il a fait ensuite un examen de principe ; puis hésitant à s'engager immédiatement dans la question simple et précise du Luxembourg, il a ramené à cette tribune la question polonaise, et renouvelé la discussion sur le Mexique. Enfin il s'est rapproché de l'Allemagne, et là, interrogeant les documens, il s'est engagé dans un débat mal défini, disant, tantôt que nous avions compromis la paix de l'Europe, tantôt que nous n'en avions pas la responsabilité, parce que nous avions voulu la paix; reconnaissant qu'il y avait eu une victoire diplomatique, puis affirmant que nous avions poursuivi je ne sais quel but inutile, ridicule, qui n'aurait jamais dû nous solliciter. A tout cela sont venus s'ajouter des reproches d'inexactitude adressés au gouvernement.

Je tâcherai de me démêler à travers toutes ces allégations (on rit) ; je vais les reprendre une à une dans leur caractère principal. D'abord, laissons de côté l'exorde financier. Ne demandons pas un compte trop exigeant des dépenses, car, si, à travers les grandes entreprises du gouvernement il en est une qui nous ait apporté des douleurs, il ne faut pas oublier toutes les grandeurs qui sont venues s'asseoir au foyer national. (Très-bien ! très bien !) La gloire acquise en Crimée, la délivrance d'un peuple en Italie, enfin le développement immense de nos grands travaux publics ont donné à la France de glorieux et d'utiles résultats.

Sur les principes, nous serons aisément d'accord. Sans doute, un gouvernement sage ne doit pas prendre toute agitation populaire pour le vœu d'une nationalité et s'y laisser entraîner. Il ne doit pas se tenir rivé aux traités ; il peut, dans la défaite, chercher à affirmer sa grandeur et à relever sa puissance ; sans doute, la politique diplomatique a aussi ses rêves ; mais il faut se déterminer par la justice et par le droit.

Sur tout cela, pas de contradiction ; mais lorsqu'on ajoute que le principe du gouvernement c'est la force, rien que la force, je n'hésite pas à protester, et je dis que les quinze dernières années prouvent que c'est là une accusation téméraire et sans fondement. (Oui ! oui !)

J'aborde les motifs sur lesquels l'honorable M. Jules Favre a appuyé cette allégation.

On a réveillé la question polonaise. Mais avons-nous agi seuls dans cette affaire ? Non. Trois grandes puissances se sont réunies pour adresser à la Russie des observations qui contenaient un souvenir des traités antérieurs et un appel aux sentiments d'humanité.

Ces démarches n'ont pas abouti ; mais reprocherez-vous de n'avoir pas fait la guerre ? Vous avez constaté vous-même que c'eût été déserter les intérêts de la France. Nous avons donc une raison de nous arrêter Et maintenant, cette question terminée, fallait-il cesser tous rapports avec un grand empire au préjudice de tous les grands intérêts de l'Europe ? N'y a-t-il pas quelque chose d'étrange dans le reproche que l'on nous fait d'avoir accueilli avec courtoisie un hôte de la France.

Oui, l'empereur de Russie a reçu chez nous un accueil exceptionnel ; mais ces ovations, quand ont-elles éclaté? lorsque, aux côtés de notre souverain, il a couru un immense danger, par suite d'un déplorable assassinat. (Très-bien ! sur quelques bancs.) *A suivre)*

VARIÉTÉS.

Un maître d'école de Pichelsdorf a observé pendant plusieurs années un cas particulier d'intelligence d'un crapaud. Cet animal, si utile au laboureur, par la consommation qu'il fait des hannetons et des insectes, possède aussi une prédilection toute particulière pour les abeilles et le miel. Il y a 10 ou 12 ans, le maître d'école remarqua un beau matin devant sa ruche un gros crapaud gris , occupé à avaler des abeilles; il prend une bêche et lance le crapaud au loin. Le lendemain, un crapaud se trouvait devant la ruche. Il vient à l'idée du maître d'école que ce pourrait bien être le crapaud de la veille; pour s'en assurer, il le prend et lui attache à la patte de derrière un fil bleu; puis il le fait jeter dans un ruisseau éloigné. Le deuxième jour, le crapaud se trouvait de nouveau devant la ruche. Cette fois il le fait transporter à un endroit très-éloigné ; deux jours après, l'animal avait retrouvé le chemin de la ruche à travers les champs et les prairies. Le maître d'école le porta lui-même alors à une distance de plusieurs lieues. Huit jours après environ, le crapaud était de nouveau devant la ruche occupé à attraper des abeilles. Il cessa alors de le chasser, d'autant plus qu'il remarqua que l'animal ne dévorait que les abeilles malades.

Cette observation dura plusieurs années, jusqu'à ce qu'un jour le crapaud tomba sous la dent d'un putois.

—

UN PORTRAIT DE ROSSINI

Drôle d'idole ! — L'avez-vous vu?

Il est coiffé d'une perruque d'un noir de cirage soigneusement contournée et pommadée, le gazon du vieux garçon qui ne veut pas vieillir; le front bas et étroit est insignifiant et mesquin, les yeux surtout, à fleur de paupières, éclatent de vanité bouillonnante, d'égoïsme inquiet et de finesse rustaude. Un nez droit et pincé, le nez d'un fureteur d'affaires véreuses, et la bouche en cul de poule du courtisan sont encadrés par les crevasses de longues rides qui coupent verticalement la chair boursoufflée et jaunâtre du visage, ravines turbulentes dans lesquelles se tapissent la gouaillerie de commande, la sécheresse d'intelligence, le terre à terre du bourgeois égoïste et avare...

Dans la rue, il semble ordonner le salut. Il a des mines et des poses étudiées de longue date pour commander l'attention. Je suis sûr qu'il payerait cher le droit de porter en public une auréole de papier doré.

Chez lui? ah! chez lui, c'est autre chose!

Ils sont là, quêtant un sourire, mendiant un regard, tirant la manche du lama, fiévreux, agités, jaloux, un tas de néophytes qui se disputent le rôle de porte-coton ! On voit dans cette maison à antichambre fixe, de petits pianistes des trois sexes qui essuient, à l'envi, avec leurs fronts, les crachats du maître. On rencontre là des professeurs du Conservatoire, d'anciens poussifs des Italiens, des cantatrices obèses ou émancipées, des débutants ou débutantes recommandées, des princesses, des amateurs titrés, des feuilletonistes, des artistes de tout acabit, des obscurités et des étoiles qui se disputent, comme les chiffonniers, les morceaux du mouchoir sur lequel l'invalide de Pesaro a laissé tomber sa dernière et céleste roupie !

C'est funèbre !

Heureusement que l'invalide de Pesaro a des campagnes, et qu'il a gagné des batailles qui s'appellent *Guillaume Tell*, le *Barbier de Séville*, *Othello*, *Sémiramide*, *i tutti quanti*.

—

Le bureau central de la ville de Paris vient de publier son bulletin de statistique du mois de janvier 1867.

D'après ce document, nous avons eu dans les mois susdits 22 jours de pluie,2 jours de neige et un ciel couvert pendant le reste du temps. La hauteur maximum de la Seine a été de 5 m. 44 et sa hauteur minimum de 3 m. 40.

La quantité d'eau distribuée à Paris a été de 4,793,970,400 litres, dont 1 milliard 227,000 litres ont été fournis par la Seine ; 2 milliards 700,000 par le canal de l'Ourcq; 45 millions 309,600 par les sources d'Arcueil; 10 millions par les sources du Nord (Belleville et Prés St-Gervais); 20 millions par le puits de Grenelle, et 785 millions par les sources de la Champagne. La Marne a en outre fourni 588 millions de litres pour le bois de Vincennes,et les puits artésiens de Passy 260 millions pour le bois de Boulogne.

Pendant ce mois, le nombre total des naissances a été de 4,902, dont 2,166 garçons et 2,436 filles; le nombre des décès a été de 3,840, dont 1,977 individus du sexe masculin, et 1,863 du sexe féminin; le nombre des naissances l'emporte donc de 1,063 sur celui des décès.

Le nombre des naissances à Paris, pendant toute l'année 1866, avait été de 54,285 individus, et celui des décès de 47,723.

1,332 mariages ont eu lieu dans le mois de janvier 1867 ; le nombre des mariés qui ont déclaré ne pas savoir signer a été de 163, dont 51 hommes et 112 femmes.

Le nombre total des mariages en 1866 avait été de 17,201.

La population de la capitale est de 1,800,000 habitants, sans compter la garnison. De 1861 à 1866, cette populatiou s'est augmentée de 132,139 individus. Cette augmentation s'est répartie fort inégalement dans les vingt arrondissements. Six d'entre eux ont même diminué, et parmi ceux qui ont augmenté quatre n'ont pas réuni une progression aussi forte que l'ensemble de la ville.

En 1861, c'est dans le 3e arrondissement (le Temple) que la population était le plus dense; en 1866, c'est dans le 2e (la Bourse) ; aujourd'hui comme en 1861, c'est dans le 16e (Passy) qu'elle l'est le moins. De ce qu'un arrondissement a une population plus dense, c'est-à-dire plus serrée, il ne faut pas conclure qu'il soit le plus peuplé. L'arrondissement le plus peuplé de Paris est le 18e (Montmartre), qui compte 130.456 habitants.

Pendant le dernier trimestre de 1866, il a été consommé à Paris 936,585 hectolitres de vin en cercles, 25 736 hectolitres de vin en bouteilles. Cette dernière catégorie, qui est celle des vins chers, se vend beaucoup plus aux environs des fêtes ; ainsi la quantité d'hectolitres, qui avait été de 1,460 au mois d'octobre et de 1,809 au mois de novembre, atteint le chiffre de 22,467 au mois de décembre (Noël et jour de l'an).

La quantité de bière vendue pendant ce même trimestre a été de 59,758 hectolitres ; la quantité de viande de boucherie consommée a été de 33 319 231 kilogrammes ; la viande de porc a été de 6,651,964 et la quantité de pain consommée dans la capitale pendant l'année entière de 264.466,050 kilogrammes. —

Une anecdote rétrospective.— A la fin de 1851 lorsque le prince président de la République française vint prononcer à Bordeaux le fameux discours qui restera, nous l'espérons, le programme de l'Empire, M. le baron Haussmann était préfet de la Gironde. C'est naturellement à lui que revenait l'honneur d'accompagner le Président dans ses promenades à travers le département.

Mais personne n'avait prévu l'inconvénient qui pouvait résulter de la présence du préfet aux côtés du prince.

Le chef du pouvoir exécutif n'était pas encore connu des populations provinciales et la haute taille de M. Haussmann attirant tous les regards, c'est à ce dernier que s'adressaient les hommages et les acclamations des braves habitants de la Gironde.

Cette méprise devenait fort embarrassante pour les deux personnes; l'avenir politique du premier magistrat de Bordeaux ne tenait peut-être qu'à un fil en ce moment.

Mais tout le monde sait que M. Haussmann a de l'esprit comme... mettez ici le nom que vous voudrez. Il ne perdit pas contenance et, se tournant respectueusement vers le prince :

Excusez-les, Monseigneur, ils prennent le tambour-major pour le petit caporal.

Qui sait si les destinées des moëllons de Paris ne datent pas de ce mot-là?

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 1er août	32 36
Clôture du 1er août	33 01

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 31 Juillet.

TREBISONDE bat. à vap. des Mess. Imp. *Nera* cap. Manarino, div. marchandises.
PORT-SAID bat. à vap angl. *Gasforth*, cap. Nordman, ayant touché aux Dardanelles, div. m.
ANVERS bat. à vap. angl *Golden Horn* cap. Farar. ayant touché Gibraltar

DÉPARTS des bat. à vap. du 31 Juillet.

MARSEILLE bat à vap. des Mess. Imp. *Nieman*, cap. Giost, div. marchandises.
SMYRNE bat. à vap. aut. *Arciduchessa Carlotta* cap Lombardini, div. marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. russ *Vladimir* cap. Serafinoff, div. marchandises.
TREBISONDE bat. à vap. otto. *Vassitai Tigiaret*, cap. Rubcich.

DEPARTS des bat. à voile du 31 Juillet.

MARSEILLE br. rus. *Dimitrios* cap. Lanzandis, div
— br. ital *Padi*, cap. Giozza. ble.
— bar. norv. *Mazzepa*, cap. Carlsen,
— br. hell. *Andreas*, cap. Sirma. ble.
— br. hell. *Alexandros*, cap. Malandrakis, blè.
— br. rus. *Panselinos*, cap. Bunticlih, ravison,
— br. aut. *Dante*, cap. Ivancich, blé
— br. ital. *Affezione*, cap. Bozzo, blé.
— br. hell. *Ayos Spiridhon*, cap. Catevalis, blé
DANUBE gol. hell. *Dunavis*, cap. Nistarakis, ble.
— br. hell. *A. Michail*, cap Piero, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Piango, lest.
— br. hell. *Tris Adhelfes*, cap. Elefteriu, lest.
ANGLETERRE bar. ital. *Enrico*, cap. Schiafino, ble
ODESSA br. aut. *Thetis*, cap. Fiorello, lest.
— br. hell. *A. Nicolaos*, cap, Marcos, lest.
GALATZ bark ang. *Jordan*, cap. Nutib. lest.
MALTE bark angl. *Castor*, cap. Angiulina, lest.
AZOFF br. aut. *Vierni*, cap. Lagurovich, lest.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 28

de TAGANROK pour Falmouth, br. ital. *Maria Serafino*, cap. Bertora. seigle,
— pour Cork or Falmouth, bar. anglais *Fare Way*, cap John Rees. blé.
— pour Falmouth, bar. ang. *Marys*, cap. Niel.
de SOULINA pour Falmouth, bar. aut. *Eliza*, cap, Marco Marovich, ble
de NICOLAEFF pour Falmouth, bar. aut. *Lione*, cap. P. Ivancich.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 21

MARSEILLE br. ital. *Massenissa*, cap. Chiama, lest
NAPLES bar. ang. *Grecian*, cap. Jervis, blé.
— bar norv. *Lydaal*, cap. Heinricksen lest.

du 22

ALEXANDRIE br. ang. *Neptune*, cap. Smyth. l.
LIVOURNE br. ital. *Souvenir*, cap. Bertoloto, lest
— bar. nor. *Alliance*, cap. Knudsen lest.

du 23

MALTE bar. ang. *Saberbe*, cap. Forquart, lest.
GENES br. ang. *Jurdan*, cap. Carters, lest.
ANVERS br. prus. *Glukaf*, cap. Hils, div. march.
CARDIFF br. prus. *Nammer I.* cap. Brokesh, charb

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 22

de TAGANROK pour Smyrne, br. hell. *Dentrinos*, cap. Andonis div. marchandises.
— pour Gork or Falmouth, bark ital. *Aremire* cap. Pace, gr. de lin.
— pour Breme, br. norv. *Guide*, cap. Douc, blé
— pour Malte, bar. ital. *Maria Fortunata*, cap. Accame, ble.
de SOULINA pour Falmouth, bar. ital. *Maria Elisa* cap, Marsich, mais.
de BERDIANSKA pour Falmouth, br. aut. *Tom*, cap. A. Potrata. ble.
de IBRAILA pour Constantinople et Ordu, br. hel, *Ioanis*, cap. Drizas, ble.
de ODESSA pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Garibaldi*, cap. Pendolo, blé.
— psur Falmouth, br. ital. *Nuovo San Marco*, cap. Ravello, ble.
de NICOLAEFF pour Breme. bar. pru. *Beaulia*,
— pour Cork or Falmouth,bar. ang. *War Cloud* cap. Johnson, ble.

du 23

de TAGANROK pour Syra, br. *Panaia Yenithi*, cap. Belomis, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. ang. *Brenda*, cap. Stnard, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. hell. *Aspasia*, cap. Cicilianos, ravison.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Carmi*, cap Giobono, blé.
— pour Malte, br. ital. *Presidente*, cap. Decandia. ble
— pour Cork or Falmouth, bar. angl. *Aurora*, cap. D. Nesbsd, blé.
de MARIANOPOL pour Marseille, br. rusce, *Livorno*, cap. Fiscovich, gr. de lin.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Rosina*, cap. Lauro, blés.
de BERDIANSKA pour Cork or Falmouth, br. ital. *Pirro*, cap. Gullielmo, blés.
de ODESSA pour Cork or Falmouth, br. autr. *Pio* cap. Moricich, ble.

du 24

de TAGANROK pour Malte, br. hell. *Iorghios*, cap. Giorgis, ble.
— pour Cork or Falmouth, br. anglais, *Agurnis*, cap. Scarpi. blé.
— pour Malte, bar. ital. *Carmine*, cap. Degregori, blés.
— pour London, br. ang. *Dixon*, cap. James,
— pour Cork or Falmouth, bar. mek. *Tuk* cap. Collas, ble.
— ponr Sicile, schon. ital. *Genova*, capitaine, Pietro Romeo, bles,
— pour Cork or Falmouth, br. italien, *Saturnina*, cap. D. Connetto, blé.
— pour Cork or Folmouth, br. ang. *Tervci*, cap John Reis, seigle.
— pour Constautinople et Ordu, br. hell. *Maro* cap. Yanacos, ble.
— pour Cork or Falmouth, br ital. *Maria Serafina*, capit. cap G. Bertolo, seigle.
de BERDIANSKA pour Malte, br. ital. *San Giuseppe*, cap. Viaga, blé.
— ponr Marseille br. ital. *Giacomino*, capitaine Giov. Bonifacio, blé.
— pour Malte. br. ital. *Promesso*, cap. Massa,
— pour Marseille brr hell. *Maroukis*, capit. Maroukis, ble.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Teresina* cap. G. Lauro, blé.
— ponr Costantinople et Ordu, br. hell. *Ayos Nicolaos*, cap. Dracopoulos. laine.
de NICOLAEFF ponr Gork or Falmouth bar. aut. *Leone*, cap. Ivancich. blé.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000. etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sabadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION A VAPEUR MARSEILLAISE

MARC FRAISSINET PERE ET FILS

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11. et 21.
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ALGÉRIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE mercredi 7 août à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE
à l'instar
DU GRAND HOTEL DE PARIS.
39 Unter den Linden 39
BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, epulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées. (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au publi est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000; 100,000; 80,000; 50,000; 40,000; 30,000; 20,000; 10,000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez: H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS
A LOUER.

Rue Mésarlik 88, ancien N° 76

Pension Bourgeoise.

Plus d'Incendies
AVEC L'EXTINCTEUR
Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie
15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE	
8 ocques.	85 fr.	2 francs	Toutes demandes et renseignements
12 »	105 »	2 60	doivent être adressés à MM. G.
18 »	110 »	4. —	CHEUVREUX et Cie. à Galata
26 »	120 »	4.50	Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la
34 »	130 »	5.50	Bourse

PRIX FIXE

MARCHETO
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

MAISON D J. G. POPP
Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Une demoiselle de Genève actuellement à Constantinople, enseignant outre les principales branches d'éducation, le Français, l'Allemand et l'Anglais, désire trouver ici une place d'institutrice.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Vendredi, 2 août, à 11 heures du matin, à la douane de Galata et en présence de M. Fortuné Jourdan, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, trois caisses marquées HL, 313, 315, 316 coutellerie, arrivées d'Anvers en état d'avarie par le bateau russe *Lacoreff*, et qui seront adjugées au plus offrant et dernier encherisseur.

J. DE CASTRO.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata.

AVIS.
GRANDE RUE, 669.
KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0. d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

A vendre une partie
DE COLTO REVOLVERS
en gros et par pièce.

Cavalry Holster. . . .	Francs	105
Navy et Army	»	92
New-York Police . . .	»	80
Pocket	»	77

J. H. RIECKCHOFF,
Moumhané, (Cité-Française, N° 24) chambre N° 3.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	T.	
6	17	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	47	2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8	17	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek.
9	17	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	47	6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui Bechiktach et Cabatach*)
11	47	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	2	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
7	47	11	12	30	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
10	32	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	2	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	47	14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	32	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	17	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach.
11	17	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdére)
3	47	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	17	4	9		de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	T.	
8	17	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	32	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	12	5	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10	2	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	17	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Therapia, Buyukdéré,
1	47	3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	32	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
4	32	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.—Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	32	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak, (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach.*)
5	17	5	10		pour Bechiktach, Ortak, Couroue, Arnaout. (*ret. direct au pont.—Les vendr à 9 3/4.*)
5	17	18	10		pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé
5	47	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
6	17	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	17	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé Arnaoutkeui.) *Excep les vendr.*) (*)
6	47	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5	32	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkèui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5	2	3	10	45	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6	32	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Téhenghelkeui, Vanikeui. (*Les vendredis touchant aussi Cabatach.*) (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) Ce bateau ne reçoit pas de bagages.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

H. F.		H. T.		
7	17	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7	17	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	47	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	32	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	32	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	32	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	2	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	2	9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach. Cabatach.
6	2	10	45	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

H. F.		H. T.		
8	2	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	2	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	35	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	17	3		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	17	7		pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4	47	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	47	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6	5	10	45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré
6	32	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
6	32	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	32	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	47	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	47	3	7	30	de Cartal, Prinkipo Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont

H. F.		Nos	H. T.		
9	47	3	2	30	pour Proti, Halki. Prinkipo et Cartal.
4	32	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	17	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	17		10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
7	20	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
3	2		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	47		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
8	32		1	15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.
9	47		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	32		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

2me Année. --- N° 175.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 3 août.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 2 août 5 h. 10 m. soir.

L'Empereur a reçu ce matin, le prince de Servie.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

D'après des rumeurs persistantes venant peut-être de sources un peu suspectes, une certaine tension de rapports existerait entre M. Rouher qui tient pour la paix et le maréchal Niel qui représente naturellement la guerre. En admettant le fait comme vrai, il aurait en ce moment moins d'importance que jamais, puisque M. Rouher va partir et que par conséquent toute occasion de conflit est éloignée pour un certain temps.

Ce qui est toujours hors de contestation, c'est l'extrême activité des préparatifs de l'administration de la guerre. On me dit notamment qu'un entrepreneur, à qui plusieurs millions de cartouches sont commandées et qui sans doute tient compte des appréhensions que ces manipulations dangereuses font naître dans les grands centres de population, fait construire à une certaine distance de Paris une hameau exclusivement consacré à ces préparations. Il est question aussi de l'étude d'un nouveau modèle de fusil. On parle vaguement de grands remaniements dans l'ensemble des administrations publiques. (Corr. de l'*Ind. belge.*)

—

On nous cite un trait de l'empereur qui peint le Mexique. Le général Lozada, le seul chef impérialiste qui combat encore en Sonora, avait acquis, par une dépêche interceptée, la preuve que sa femme et ses fils étaient en rapport avec Pesquiera, le gouverneur juariste de Mazatlan. Aussitôt il les fait arrêter et exécuter sans autre forme de procès.

Dénoncé à l'empereur, celui-ci proposa, sans différer, sa destitution au conseil des ministres et son renvoi devant le conseil de guerre, mais, après une laborieuse discussion, le conseil fut à l'unanimité d'avis que la mesure était impolitique, et la conduite de l'accusé d'ailleurs justifiée par les usages du pays; Sa Majesté protesta, et Lozada, qui en avait été avisé aussitôt, bouda longtemps l'empereur en se retirant dans sa tente et en se proclamant neutre pour un temps.

(*Monde.*)

—

Il y a eu à Gênes un meeting monstre dans le sens du parti unitaire absolu, et il faut dire que l'ensemble des journaux italiens a une vivacité qui pourrait faire attribuer quelque importance à l'agitation garibaldienne qui se produit: mais M. Ratazzi affirme qu'il serait au besoin maître de la situation, et je crois qu'ici on n'a à ce sujet aucune inquiétude. Il est réel que Garibaldi et son parti avaient plus de prestige au moment où le gouvernement italien réussit à les comprimer à Aspromonte, et aujourd'hui les meilleurs amis de l'Italie eux-mêmes — sans désapprouver son désir très-légitime de se compléter par l'adjonction de Rome—sont d'avis qu'elle doit d'abord se montrer digne de cette satisfaction d'ambition en solidifiant les parties déjà acquises à sa nationalité et en assurant de façon définitive son équilibre financier. (*Patrie.*)

—

La Reine a adressé au Sultan le jour de son départ, la dépêche suivante:

« Osborne, 23 juillet.

» Je présente au Sultan mes meilleurs vœux pour un bon retour, et mes meilleurs vœux pour son bien-être et son bonheur. »

Le Sultan a adressé à la Reine, en réponse, la dépêche suivante :

« Palais de Buckingham, 23 juillet.

» Je remercie Votre Majesté de cette nouvelle marque de bienveillance que je reçois d'elle au moment de mon départ. Je reste à jamais reconnaissant de l'accueil cordial qu'elle a bien voulu me faire, ainsi que sa Royale famille et son peuple.

» Je fais des vœux sincères pour la conservation des précieux jours de Votre Majesté, et je garderai un éternel souvenir des jours agréables que j'ai passés sur le sol hospitalier de l'Angleterre.

» ABDUL-AZIZ-KHAN. »

—

LE SULTAN EN ALLEMAGNE.

De grand préparatifs avaient été faits par ordre du roi de Prusse pour recevoir le Sultan à Coblentz. Le château avait été transformé de manière à offrir à l'hôte de la Prusse une idée grandiose de l'hospitalité allemande.

La gare du chemin de fer avait été richement décorée; à toutes les maisons des drapeaux aux couleurs turques; de distance en distance des batteries d'artillerie avaient été disposées pour les saluts ; un feu d'artifice splendide était préparé sur les bords du Rhin tandis qu'une flottille de bateaux à vapeur pavoisés attendait à l'ancre l'heure d'escorter le yacht destiné aux excursions sur le fleuve.

A l'arrivé du Sultan qui eut lieu un peu après 2 heures, le Roi alla à sa rencontre jusqu'au wagon. Les deux souverains échangèrent de chaleureuses poignées de main, puis ils montèrent dans les voitures de la cour. Le Sultan avait à sa gauche le roi de Prusse. Fuad pacha et le Prince héritier occupaient le devant. Plus de 30 voitures reçurent la suite des deux souverains.

Le cortège se dirigea vers le chateau où les présentations eurent lieu. Le Sultan prit la main de la reine et de la princesse Charles. Pendant ce temps les troupes s'étaient formées en ordre de défilé sous les arbres et lorsque les souverains parurent, elles se mirent en marche, l'infanterie sous le commandement du lieutenant-général Mechtritz, les corps spéciaux sous les ordres du général de Rozuski. Le Roi s'entretint pendant tout le temps avec le Sultan par l'intermédiaire de S. A. Fuad pacha.

Après la revue les souverains rentrèrent dans le château où un dîner de gala de 150 couverts avait été préparé. Le repas dura depuis 4 h. jusqu'à 6 1/2. Le Sultan occupait la place d'honneur entre le Roi et la Reine, Fuad pacha occupait la droite du Roi, le ministre de Turquie était en face de son souverain.

Après dîner, les souverains se rendirent à bord du vapeur pendant que les canons des batteries et du fort d'Ober Ehrenbreitstein remplissaient l'atmosphère de nuages et les échos de leur tonnerre. Le yacht royal, escorté d'une flotille de vapeurs, descendit le fleuve jusqu'à Vallaudar où il vira de bord pour remonter le fleuve jusqu'à Branbach. En revenant, des corps d'infanterie disposés sur le fleuve simulèrent une opération de guerre et ajoutèrent leurs feux roulants au feu du canon. Les rives du Rhin étaient couvertes de spectateurs poussant de joyaux vivats. Lorsque l'obscurité se fit, les bords du Rhin s'illuminèrent et offrirent un spectacle féérique, des milliers de fusées donnèrent le signal du feu d'artifice. Rien ne saurait rendre l'effet produit par le feu d'artifice se réflétant dans le fleuve, les milliers d'étincelles parcourant l'air au milieu du fracas du canon et de la fusillade et des cris de joie d'une foule immense. Le Sultan paraissait émerveillé. Après la fête, les augustes visiteurs se rendirent au château où les attendait un magnifique souper. Le lendemain à 10 h. S. M. le roi accompagna le Sultan à la gare. Les deux souverains prirent congé l'un de l'autre en se témoignant de tout le plaisir qu'ils avaient ressenti à faire connaissance. Le roi remit à S. A. Fuad pacha le grand cordon de l'aigle noir, l'ordre de l'aigle rouge de 1re classe à plusieurs personnages et différents ordres à plus de 50 personnes de la suite de Sa Majesté.

—

On nous écrit de Vienne en date du 28 juillet :

Sa Majesté le Sultan Abdul-Aziz est arrivée hier à Vienne à 7 heures du matin. S. Exc. le comte Chorinsky, gouverneur, le général de Hartimg, commandant, M. le chevalier de Strobach, directeur de la police, M. le Dr Zelinka, en tête de la députation du conseil municipal de Vienne, et les représentants du Conseil d'administration du chemin de fer de l'Ouest s'étaient réunis à la gare dont le vestibul était orné de fleurs, tandis que les murs étaient ornés de guirlandes au milieu desquelles se trouvaient les armes des deux Empires. M. Sadik effendi, conseiller de l'ambassade ottomane. M. Dumba, consul général de la Turquie, un grand nombre de sujets turcs résidants à Vienne, ainsi qu'un public d'élite, parmi le quel le beaux sexe figurait en assez grand nombre, attendaient l'arrivée de S. M. le Sultan. Un régiment d'infanterie formait la haie devant la gare tandis que des gardes du corps étaient postés à l'intérieur, et qu'une compagnie d'honneur étaient placée avec la musique sur le perron même de la gare. Yers 7 heures moins un quart S. M. l'Empereur en grand uniforme de maréchal et portant les insignes en diamants de la décoration turque, arrivait à la gare accompagnée de ses aides-de-camp. Quelques minutes après 7 heures le train spécial, conduit par le directeur de l'exploitation et par l'inspecteur en chef, entrait dans la gare. Les soldats présentèrent les armes et la musique se mit à jouer l'hymne national. Au moment où le train s'arrêtait, S. M. l'Empereur s'avança vers les marches du wagon de la cour ; puis à la sortie du wagon Elle salua S. M. le Sultan en lui tendant la main et en lui adressant en français quelques paroles que S. Exc. Fuad pacha traduisit à son Souverain. Les deux monarques passèrent alors devant le front de la compagnie d'honneur, puis S. M. l'Empereur présenta à son illustre hôte M. le maire de Vienne, S. Exc. le gouverneur et les autres comités venus pour la réception. Après que S. M. le Sultan eut reçu les hommages de ses sujets réunis pour le recevoir, les deux souverains montèrent dans la voiture de gala à 6 chevaux conduit par des jocheys et, sur l'invitation de S. M. l'Empereur, S. A. le jeune Prince Yussuff Izzedin et S. Exc. Fuad pacha prirent également place dans cette voiture.

La suite du Sultan au milieu de laquelle figuraient les uniformes les plus brillants à côté de costumes nationaux pittoresques, prit place dans les nombreuses voitures de la cour.

Parmi la suite se trouvaient l'ambassadeur de Turquie avec son personnel, le général de Hauslab, puis MM. le Conseiller de la cour de Hammer, le colonel de Mondel et le capitaine Teuffenbach.

Une foule considérable assemblée devant le bâtiment de la gare attendait l'arrivé des deux souverains, à leur sortie ils furent accueillis par de vives acclamations. L'hôte illustre de S. M. l'Empereur d'Autriche habite la résidence d'été de Schoenbrunn.

A l'occasion de la présence de S. M. le Sultan, un grand dîner auquel assistaient S. M. l'Empereur, Leurs Altesses les archiducs Charles-Louis, Louis-Victor, Albrecht, Guillaume, Léopold, Joseph, Jean de Toscane, puis les Princes Philippe et Alexandre de Wurtemberg et le Prince de Wasa, a été donné hier à 5 heures dans la résidence Impériale de Schoenbrunn.

A 7 et demie du soir une promenade fut organisée dans le parc du Palais. Dix huit équipages de la cour avaient été préparés pour l'illustre compagnie. En tête venait le jardinier de la cour suivi du comte Grunn, grand-écuyer ; puis suivait un équipage à quatre chevaux dans lequel S. M. l'Empereur en uniforme de colonel du régiment d'uhlans portant son nom, décoré du ruban de l'ordre turc, puis S. M. le Sultan en habit noir, sans aucune marque de distinction, avaient pris place ; en outre les sièges de devant étaient occupés par S. Altesse le Prince Yussouff et par S. Exc Fuad pacha. Dans les autres voitures venaient les membres de la famille impériale, puis la suite de S. M. le Sultan.

LA DERNIÈRE FAUTE A COMMETTRE.

Au commencement de la session législative de cette année, M. Thiers terminait un de ses discours par ces mots qui resteront célèbres : il n'y a plus désormais une seule faute à commettre. Dans ce moment même, les négociations du Luxembourg se poursuivaient, et, tandis que l'Europe revenait à peine des inquiétudes soulevées par la guerre d'Allemagne, la diplomatie allumait à l'insu du public une mine souterraine qui faillit, en éclatant, réaliser les craintes exprimées par M. Thiers.

Cependant, la conférence de Londres mit fin au litige en renvoyant les plaideurs dos à dos, pour nous servir d'une expression du palais. Il semblait dès lors, que la paix serait assurée, au moins pour quelque temps; que la politique d'équivoque serait remplacée par une ligne de conduite franche, au grand jour, de nature à rassurer les intérêts, et à restituer aux transactions les capitaux que la prudence avait enfouis dans les caves de la Banque; qu'enfin, l'exposition universelle aidant, le courant des idées pacifiques prendrait définitivement le dessus.

Il n'en est rien, et pour quiconque suit attentivement les évolutions et les sauts de carpe de la politique, trop de raisons existent pour croire à de nouvelles et prochaines complications.

La dernière faute à commettre, selon nous, consisterait à jeter la Prusse entre les bras de la Russie. A cet égard notre conviction n'a jamais varié. Depuis que nous avons été appelé à exprimer nos idées dans ce journal, nous avons fait ressortir les raisons qui militent en faveur de cette opinion.

L'unité allemande nous a toujours apparu comme un corollaire inévitable de l'unité italienne. Ce qui nous étonne, c'est, que ceux-là s'en offusquent qui lui ont fourni le pretexte , l'occasion et le secours de leur neutralité *attentive*.

Nous voudrions que le sens commun et les règles de la logique ne fussent pas exclus de la politique ; il ne peut donc pas nous convenir de marcher à la remorque de ceux qui, après avoir abattu l'Autriche et soutenu la Prusse, voudraient nous demander aujourd'hut d'abattre la Prusse et d'exalter l'Autriche. En vérité! c'est trop préjuger de l'ineptie publique que de lui refuser la seule satisfaction à tirer des fautes commises l'année dernière, si fautes il y a : une alliance avec l'Allemagne.

Nous nous souvenons bien avoir lu dans le testament de Pierre le Grand, que la Russie doit anéantir l'Allemagne, en ruinant successivement et l'une par l'autre les deux grandes nations qui se disputent la prépondérance ; mais , ni Richelieu, ni Louis XIV, ni Napoléon Ier n'avaient mis dans leur programme, qui est le programme traditionnel de la France, de faciliter l'œuvre de la Russie.

Nous n'avons jamais admis, — les évènements des dernières années, ont suffisamment démontré que nous avons raison — qu'il soit au pouvoir d'un homme de confisquer à son profit exclusif l'intelligence, la science, la clairvoyance et le jugement qui sont le partage de l'opinion publique; en conséquence, nous persistons à apprécier les faits de la politique contemporaine, en tenant compte des enseignements de l'histoire et de la philosophie, et en nous rangeant du côté de l'expérience, cette sagesse des nations, contre l'équivoque, le décousu et l'imprévu d'une politique qui, après avoir été fantaisiste et gaspilleuse, devient besogneuse et affolée.

Le premier besoin de l'Europe étant la paix, c'est à préserver la paix que devraient tendre les efforts des hommes d'Etat. Dans ce but, la seule conduite à tenir pour tout gouvernement sage serait de se placer du côté des victimes quelles qu'elles fussent contre les agresseurs quels qu'ils fussent. Pour la France et l'Angleterre dont l'alliance est indissoluble, parce qu'elles n'ont rien à s'envier l'une à l'autre, tandis que leurs intérêts communs seront lésés au moindre conflit, cette conduite est de rigueur.

Empêcher l'absorption du Danemark sans entraver l'unité allemande sous l'hégémonie de la Prusse, de façon à s'assurer du concours de cette puissance dans la conservation de l'Autriche et de la Turquie : voilà la seule politique qui ait pour base la justice et la raison.

L'Europe n'a qu'un danger : la Russie. Il n'y a qu'une question en Europe : la question d'Orient. Toute guerre qui n'aurait pas pour but de refréner l'ambition de la Russie, serait une guerre fratricide, et anticivilisatrice. Elle prendrait immédiatement la gravité de la dernière faute à commettre dont a parlé M. Thiers.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

—

DEUXIEME PARTIE

—

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

X

Ceci nous dispense de retracer ici la physionomie du château de Bournay, dont la splendeur attestait l'éclat passé de la famille dont il portait le nom.

Dans les premiers jours du mois d'avril 1854, c'est à-dire trois mois après l'époque où Chavanet avait dû renoncer à la main d'Hélène de Bournay, celle-ci se trouvait avec son père et sa mère, au château. Toutes les années, depuis sa naissance, elle y passait six mois, et lorsqu'elle y arrivait, c'était avec une joie nouvelle,

Cette fois, elle y était venue sans plaisir.

C'est que les circonstances n'étaient plus les mêmes.

D'abord, Daniel était resté à Paris, et après plusieurs semaines d'une intimité toujours croissante, cette séparation avait été cruelle aux jeunes fiancés.

Ensuite, ce voyage était en quelque sorte un voyage de deuil. C'était pour la dernière fois qu'on venait à Bournay, puisqu'il allait être vendu, et la tristesse était sur les visages.

Le spectacle de ce chagrin devint, pour la jeune fille, la source de mille remords.

Elle se disait qu'il n'eût tenu qu'à elle de l'empêcher ; que si elle avait consenti à devenir la femme de Chavanet, elle aurait épargné à ses parents les angoisses cruelles dont elle était témoin.

Ce n'est pas pour elle qu'elle regrettait ce château. Mais elle savait que son père ne le vendait que contraint par la nécessité. Il avait toujours reculé devant ce parti suprême, alors cependant qu'il avait la certitude d'y trouver le salut, et de sauver par là, la plus grande partie de sa fortune. Aujourd'hui, il fallait vendre, sans avoir cette certitude, car le comte agissait pour ainsi dire, le couteau sur la gorge.

Cette nécessité cruelle. Hélène avait eu et avait encore le moyen de la conjurer. Le sort de ses parents était dans ses mains. Elle les sacrifiait à son propre bonheur.

Voilà quelles idées se pressaient dans son imagination. Tiraillée entre son affection pour eux et l'amour qu'elle portait à Daniel, elle était en proie à un amer souci qui ne lui laissait aucun repos . Heureuse d'épouser Daniel, son bonheur lui devenait lourd, alors qu'elle pouvait apprécier de quel sacrifice, il allait être payé.

Cependant, on ne lui adressa pas de reproches. Son père s'efforçait, au contraire, de paraître à ses yeux toujours souriant. Mais quelle que fût la fermeté avec laquelle il supportait sa douleur, il la cachait mal.

Quant à la comtesse, elle semblait prendre à cœur de faire étalage de la sienne. Ce n'était que soupirs brusquement réprimés ; ce n'était que larmes furtivement essuyées, aussitôt qu'apparaissait Hélène, mais pas assez vite pour que celle-ci ne pût les voir.

Elle jetait sur sa fille de longs regards pleins de tristesse. A chaque instant, il y avait sur sa bouche des allusions qui ne pouvaient échapper à celle-ci. Elle s'élevait parfois en termes amers contre l'ingratitude et l'égoïsme des enfans. Puis, tout à coup, elle rétractait ce qu'elle venait de dire, ajoutant que le devoir des parens était de se sacrifier.

Ce n'est point en présence de son mari qu'elle disait ces choses, il lui aurait imposé silence ; car, ne nourrissant pas d'arrière-pensées, il n'en pouvait supposer chez elle. Mais, lorsqu'elle était seule avec Hélène, elle lui faisait sentir, dans un langage plein de douceur, mais également rempli de reproches sous-entendus, toute l'horreur de sa conduite.

C'était intolérable. Pour échapper à ce supplice, Hélène s'éloignait de sa mère autant qu'elle le pouvait.

Elle passait ses journées au fond du parc, dans un petit pavillon autrefois meublé pour elle, et où personne ne venait troubler ses réflexions.

Alors, elle s'interrogeait, elle priait, se demandant et demandant à Dieu quelle conduite elle devait tenir. Dix fois, elle fut sur le point d'aller se jeter aux pieds de sa mère et de lui dire :

« C'est moi qui dois être malheureuse et non vous. Je renonce à épouser celui que j'aime, et je suis décidée à épouser celui que je hais. »

Mais au moment d'accomplir ce sacrifice, elle s'arrêtait, elle hésitait. Avait-elle le droit d'agir ainsi ? Etait-elle seule engagée ? Pouvait-elle disposer de la volonté de Daniel, auquel elle s'était promise ?

Sa terre, fécondée par le printemps naissant, répandait à sa surface les richesses de son sein. Les arbres dressaient vers le ciel leurs branches gonflées par la sève et prêtes à éclater. Les oiseaux chantaient avec joie le renouveau périodique qui les rappelait aux nids désertés ; les prairies se paraient de couleurs éclatantes ; les bois s'emplissaient de mystère ; les ruisseaux coulaient gaiement entre leurs rives couvertes de narcisses, de reines-marguerites et d'aubépines en fleurs.

Tout était fête et joie dans le spectacle qu'Hélène avait sous les yeux; mais son cœur troublé ne ressentait qu'amertume et restait insensible à ces beautés qui lui donnaient autrefois de douces et salutaires émotions.

La famille de Bournay était depuis huit jours réunie au château, lorsque le comte reçut une lettre que, depuis quelques jours, il paraissait attendre avec impatience.

Le lendemain à onze heures, quelques instants avant le déjeuner, une chaise de poste entra bruyamment dans la grande cour, et vint s'arrêter devant le perron. Le postillon fit claquer son fouet, et tandis que le comte accourait au dehors, un personnage, qu'accompagnait un domestique descendit de la voiture, qui fut sur-le-champ ramenée à Blois.

Ce personnage était vêtu de noir. A cause de la fraîcheur de la saison, il portait sur ses vêtements une ample houppelande, revêtue à l'intérieur d'une riche fourrure et qui, en s'entr'ouvrant, laissait voir à sa boutonnière, une rosette multicolore.

— Le colonel Durand, sans doute ? dit le comte, en s'avançant vers le nouveau venu.

— M. le comte de Bournay ? répondit ce dernier sur le même ton.

Voir le numero du 2 Août

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Des détails circonstanciés sur les événemens qui ont précédé, accompagné ou suivi la mort de l'empereur Maximilien, commencent à nous arriver par les journaux de New-York. Le correspondant d'un de ces journaux raconte longuement l'entrevue de la princesse Salm-Salm avec son mari et Maximilien, renfermés dans la même chambre de la prison des *Capuchinas*.

C'est un témoin oculaire qui parle, et dont nous résumons les impressions. Il était en visite auprès des deux prisonniers, au moment où on attendait le retour de la princesse Salm Salm, qui était allée à San Luis de Potosi solliciter de Juarez quelques jours de délai :

« Elle devrait être arrivée déjà, disait anxieusement le prince de Salm. Elle aura fait ce qu'elle aura pu faire. »

Puis, il quitta sa chaise et se mit à marcher dans la chambre. Son lorgnon tomba de son œil, sans qu'il y prît garde. Ses doigts se serraient fébrilement derrière son dos. Il essaya de chantonner un air, mais ne put y réussir.

Maximilien s'assit sur la chaise laissée vacante. Pendant quelques momens, il fut silencieux. Puis, levant les yeux avec un sourire agréable, il dit au correspondant du journal :

« Vous êtes Américain ou Mexicain ?

»—Je suis les deux à la fois. Je suis né à Guadalajara, mais j'ai vécu aux Etats Unis.»

Souriant encore, l'archiduc continua :

« Les Américains, je suppose, n'apprendraient pas ma mort avec regret.

— « Je pense le contraire ; ce n'est pas » un peuple à se réjouir de cet événement, » et j'espère bien qu'ils n'apprendront jamais » une pareille nouvelle.

« — Nous verrons. » Et la figure de l'archiduc se rembrunit ; il se parla à lui-même : « J'ai fait ce que j'ai cru être pour le mieux. » Ils m'ont trompé. J'ai bien peur qu'ils ne le » regrettent. »

Il appuya alors sa tête sur ses deux mains, et parut attendre et écouter. Le visiteur regardait les deux prisonniers, l'un immuable, l'autre allant et venant dans la chambre. L'aboiement d'un chien dans les rues remplies de soleil, le bruit des amusemens dans le bâtiment à côté, la voix des soldats au dehors, tout était cruellement distinct à l'oreille.

On passa ainsi quelques minutes.

Alors, on entendit du bruit dans la rue. La lourde porte extérieur s'ouvrit, et un soldat annonça bientôt.

« La segnora ! »

Aussitôt le prince Salm recevait dans ses bras la nouvelle venue. C'était sa femme, la messagère de bonne volonté. Elle arrivait de San-Luis, auprès de Juarez. Sa figure était brûlée du soleil et fatiguée ; ses chaussures déchirées ; tout son corps tremblait de lassitude nerveuse quand elle posa sa main sur l'épaule de son mari.

L'archiduc s'avança alors, attendant anxieusement son tour. Le prince de Salm avait demandé dans un soupir :

« Avez vous réussi ? Qu'a dit Juarez ?

«— Ils feront ce qu'ils ont dit dans leurs dépêches. Ils ont accordé le délai. »

Puis, se tournant vers Maximilien :

« Oh ! Votre Majesté !... Je suis si heureuse...»

Maximilien prit la main de la princesse et la baisa.

« — Que Dieu vous bénisse. Madame ! Vous avez été trop bonne pour celui qui a peur de ne plus jamais pouvoir vous être utile ! »

La princesse s'efforça de sourire.

« N'en soyez pas si sûre ; j'aurai encore quelques faveurs à vous demander pour le prince qui est ici.

« Vous n'aurez jamais besoin de me solliciter pour cela, répondit l'archiduc en conduisant la princesse vers la chaise de la prison. Mais vous semblez accablée. Vous êtes fatiguée? Nous pouvons vous offrir bien peu de chose. Prince, prenez soin de votre... Moi...»

Et tournant subitement sa figure, Maximilien s'avança rapidement vers la fenêtre. Il était facile de voir pourquoi. Son chagrin était contenu, mais on pouvait presque l'entendre (par ses sanglots). Le prince, une main appuyée sur le dos de la chaise de sa femme, et l'autre étendue vers l'archiduc, comme dans une muette protestation, pouvait à grand'peine contenir sa propre douleur. Il était temps que la visite d'un étranger se terminât.

Le correspondant américain, qui avait déjà gagné la porte, fit un salut que personne ne remarqua, et s'éloigna aussitôt.

—

Un journal contient les détails suivants, reçus par le vapeur anglais *Solent*, sur la capitulation de Mexico et sur l'occupation de cette capitale par les libéraux :

« Mexico, 19 juin.

» Le lieutenant général de l'empire, le trop fameux Marquez, a remis hier soir le commandement de la garnison au général Ramon Tabera. Dans la nuit, s'est échappé de la capitale, sous un déguisement, avec le général Vidaurri et les principaux chefs du gouvernement impérial. On croit qu'ils ont gagné les montagnes, en attendant que le chemin de la côte leur soit ouvert. Marquez emporte, dit-on, six millions en traites sur l'Europe.

» Dès que Tabera a pris le commandement, il a fait arborer le drapeau blanc sur les fortifications de la capitale, et un armistice de vingt-quatre heures a été conclu. Le lendemain, à neuf heures du matin, une entrevue a eu lieu entre le général Porfirio Diaz, commandant de l'armée libérale, et le général Tabera.

» C'est aujourd'hui le soixante dix-huitième jour de siége. Ce que Marquez et ses subordonnés n'ont pas fait pour mettre la population aux abois, la faim l'a accompli. Depuis douze jours, les gens de la classe pauvre mouraient littéralement de faim. Aussi une quantité énorme de ces malheureux ont-ils quitté la ville. Personne ne s'opposait à leur départ, leur pauvreté les protégeant.

» Quant aux libéraux, ils les accueillaient en frères, et les aidaient à gagner les villes environnantes. Sur les 220 000 habitants que contient généralement Mexico, on estime que la moitié a ainsi abandonné ses foyers. En un seul jour, le 15 courant, plus de dix mille personnes sont parties. Elles n'avaient plus d'autres ressources. Les provisions de farine, de maïs, de viande sont épuisées. On se nourrit presque exclusivement de viande de cheval.

» Le peuple tout entier accable Marquez et l'accuse de tous ses maux. Maintenant qu'on ne craint plus sa vengeance, toutes les turpitudes dont il s'est rendu coupable sont divulguées. On dit hautement qu'il a fait payer plus de quarante millions de piastres, depuis le 29 mars dernier, par les habitants de la capitale. La maison de banque de MM. Barron, Forbes et Ce a été volée par son ordre de cent cinquante mille piastres, et le même jour soixante mille piastres en argent ont été enlevées du mont-depiété, ce qui n'avait jamais eu lieu sous aucun gouvernement.

» Marquez sue le crime. C'est un misérable dans la plus entière acception du mot. Il savait depuis un mois la nouvelle de la chute de Queretaro ; il n'ignorait pas que la lutte était sans espoir. Néanmoins, il continuait à lever ses emprunts forcés, ses exactions de toute espèce, et, pendant ce temps, des centaines de personnes mouraient de faim. »

« Mexico, 20 juin.

» Voulant être témoin de ce qui allait se passer entre les commandants des forces ennemies, j'ai pris ce matin la route de Chapultepec, en compagnie d'un autre correspondant. Au point du jour, les généraux Tabera, Q idoga, Aurrade et leurs aides de camp sont sortis des fortifications construites en travers de la route, à quatre cents mètres des dernières maisons. Ayant mis pied à terre, ils ont envoyé un parlementaire vers les lignes libérales, à deux cents mètres de là, pour annoncer leur venue.

» Au retour du messager, le général Tabera se rendit seul au château de Chapultepec, où il a eu une conférence de deux heures avec Diaz. Mais comme le chef impérialiste demandait des conditions particulières et que le chef libéral voulait une capitulation sans conditions, cette entrevue n'aboutit pas. Aussi l'armistice terminé, la canonnade recommença-t-elle. Elle dura une heure. Au bout de ce temps, on décida que la ville se rendrait à discrétion ; le drapeau blanc fut de nouveau arboré et le feu cessa.

» Vers neuf heures du soir, la capitulation a été signée par le général Alatorre, représentant de Diaz, et les généraux de la Vega, Pina et Palafox, représentant Tabera. L'art. 2 de cette capitulation porte que « la vie, les propriétés et la liberté de la population de Mexico seront laissées aux soins du général Porfirio Diaz. »

» Demain matin, l'avant-garde libérale entrera dans la ville ; elle se composera de milices de l'Oajaca, les mieux disciplinées de l'armée.

» Les soldats impérialistes abandonnent leurs armes et leurs uniformes, pour se vêtir d'habits civils. Les officiers se cachent et les partisans de l'empire cherchent à les imiter.

—

Voici les termes de la capitulation publiée le soir même dans le *Boletin republicano* :

Art. 1er. Le feu cessera immédiatement jusqu'à la ratification de ces articles.

Art. 2. La vie, les propriétés et la liberté de la population de Mexico, seront remises à la garde du général Porfirio Diaz.

Art. 3. Le général R. Tabera nommera trois personnes pour former une commission qui livrera la ville au pouvoir du général Diaz de la manière suivante : Une de ces trois personnes remettra les troupes de la garnison : une remettra les propriétés du gouvernement, et l'autre l'artillerie et les munitions de guerre.

Art. 4. Les forces impériales nationales ou natives se formeront en ligne et se rendront à la citadelle, où elles resteront jusqu'à ce qu'elles soient rendues en forme. La contre guerilla, sous le commandement de Chinet, se concentrera dans les faubourgs de San Pablo, et les troupes étrangères dans le palais.

Art. 5. Les généraux commandants, les chefs et les officiers conserveront leurs sabres ou leurs épées, et se présenteront comme il sera ultérieurement ordonné par le commandant en chef (Diaz), et attendront de nouveaux ordres.

Chapultepec, 20 juin 1867.

(Signé) : J. R. ALTORRE (Lib.), MIGUEL PINA (Imp.), CARLOS BALAFOX (Imp.), M. D. DELLA VEGA (Imp.)

Nous ratifions les dispositions ci-dessus :

Signé : PORFIRIO DIAZ, RAMON TABERA.

Don Jose Baz a été nommé chef de la police de la capitale. Il a immédiatement publié la proclamation suivante, qui est intéressante en ce qu'elle fait connaître les intentions du gouvernement :

» Juan Jose Baz, chef de police de la capitale de la république mexicaine aux habitants :

» En vertu des pouvoirs que je tiens du gouvernement suprême, et en conformité des instructions reçues du commandant en chef de l'armée de l'Est, je décrète par les présentes :

» Art. 1er. Toutes les personnes ayant occupé un emploi quelconque sous le soi-disant empire, et en ont reçu un salaire, devront se présenter à ce quartier général dans les vingt-quatre heures.

» Art. 2. Quiconque ne se présentera pas dans le temps susmentionné sera considéré, quand on le trouvera, comme ennemi du gouvernement pris les armes à la main, et sera puni de mort, conformément à l'art. 28 de la loi du 25 janvier 1862.

» Art. 3. Ceux qui ont fait partie de l'*Assemblée des Notables*, les conseillers, chefs de départements, commissaires impériaux, de même que ceux qui ont été dans le service militaire resteront en prison jusqu'à ce qu'il soit statué à leur égard par le gouvernement suprême.

» Art. 4. Ceux qui ont servi comme capitaines ou lieutenants resteront en liberté, mais devront se présenter pour obtenir des papiers d'exemption, qui leur serviront de permis pour rester jusqu'à nouvel ordre dans un endroit de leur choix : pourvu que ces personnes n'aient pas commis tels actes qui les placent dans une autre catégorie. Ceux qui ont commis des excès demeureront en prison jusqu'à ce qu'ils soient jugés.

» Art. 5 Tous les habitants de Mexico laisseront faire des perquisitions dans leurs maisons par des officiers porteurs d'ordres écrits délivrés par le chef de la police. Ceux qui résisteront, outre que les perquisitions seront faites par force, seront sujets à une amende de 100 à 500 doll., et à un emprisonnement de six mois à deux ans.

» Art. 6. Ceux qui tenteront de pénétrer dans les maisons sans un ordre de ce département seront punis de travaux forcés pour une durée de six mois au moins et de cinq ans au plus ;

» Art. 7. Ceux qui cacheront dans leurs maison des individus compris dans ce décret, seront punis d'un emprisonnement de six mois au minimum, ou des travaux forcés pour cinq ans au maximum. Sont exemptés de ce châtiment ceux qui cacheront un père, un fils, un frère ou un mari.

» Art. 8. Toutes personnes ayant en leur possession des joyaux de l'argenterie, des meubles ou d'autres objets appartenant à la nation, sont tenues de les remettre entre les mains du trésorier de la ville dans l'espace de vingt-quatre heures ; celles qui ne se conformeront pas à cet ordre seront considérées comme des voleurs ordinaires, et punies conformément à la loi criminelle.

» Art 9 Toutes personnes ayant des armes, des munitions ou articles de guerre appartenant au gouvernement, devront les remettre à l'inspecteur de police dans les vingt-quatre heures, sous peine de six mois d'emprisonnement à un an de travaux forcés.

» Signé : JUAN JOSE BAZ.

» Mexico, 21 juin 1861. »

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Le *Punch* du 20 juillet représente John Bull échangeant une poignée de main avec le Sultan, et lui souhaitant la bienvenue en ces termes : « Vous un homme malade. ! Ha, ha ! Je suis sûr que les médecins de Crimée vous rétabliront, et cette visite vous fera tout le bien du monde. » Le portrait du Sultan est assez ressemblant ; il a été emprunté à la photographie des frères Abdullah de Péra que l'*Illustrated London News* a admirablement gravée. *(Levant Herald.)*

—

S. M. l'empereur de Russie est attendu au château de Livadie en Crimée où il demeurera jusqu'à l'époque du mariage du roi de Grèce avec la grande-duchesse Olga Constantinovna. On dit que S Exc. le général Ignatieff se rendra auprès de son souverain.

—

Le comte A. Camondo et son frère le comte N. Camondo ont remis à l'école nationale italienne de Constantinople un capital d'un intérêt de 100 livres par an. Ce don magnifique a été remis par l'entremise de Mme Bertinatti, femme du ministre d'Italie, président des dames patronesses de l'école. Mme Bertinatti, dans une lettre adressée à M. Spagnolini, consul italien, célèbre hautement la générosité de la famille Camondo.

—

Ces jours-derniers, trois mois d'appointements arriérés ont été payés aux fonctionnaires et employés de la Sublime Porte.

—

Nous croyons savoir qu'une escadre autrichienne commandée par le comte Pokorny visitera bientôt les principales échelles du Levant.

—

On nous signale de Sulina un cas isolé de choléra qui a eu lieu le 19 juillet. Depuis, la santé publique y est parfaite et tous les bâtiments quittent le Danube avec patente nette.

—

Avant hier l'ancien ministère des Finances, vieux édifice en bois sis dans la cour du palais de Top-Capou à Stamboul et désert depuis plusieurs mois, est devenu la proie des flammes. Malgré les secours apportés de toutes parts, une ou deux autres maisons avoisinantes ont été également réduites en cendres.

GOUVERNEMENT OTTOMAN.

Administration des Forêts.

AVIS AU PUBLIC.

Parmi les masses forestières dont le gouvernement ottoman a entrepris et achevé l'exploration, se trouve le Kazdagh, dont la chaîne parallèle à la mer, s'étend du fond du golfe d'Edremid aux Dardanelles, sur une étendue de plus de 20 lieues.

L'échancrure la plus profonde et la mieux boisée, la vallée de Beiramitch, est desservie par une rivière flottable, sur une grande partie de son cours, pendant les grandes eaux. Cette vallée, assez populeuse, offrirait aux exploitants forestiers, pour la main d'œuvre et les transports, de grandes facilités.

Le Pin Laricio qui forme l'essence unique de ses vastes peuplements est remarquable par l'égalité de sa croissance, la finesse de son grain et la résistance de son bois nerveux. Il est employé et approprié à toutes les grandes constructions civiles et navales. Il atteint 31 mètres et plus en hauteur, 3m 50 en grosseur. Il forme de beaux massifs étagés sur les pentes de la montagne, d'une vidange peu difficile, et dispersés par masses de 200 hectares et plus sur une longueur de 8 lieues et une étendue de 25 à 30,000 hectares de 14 à 6 heures de la mer. Un grand nombre de très-beaux arbres sont, en outre, dispersés çà et là dans les peuplements intermédiaires.

Le gouvernement ottoman est disposé à concéder au commerce indigène ou étranger l'exploitation de cette forêt jusqu'à concurrence de 500 mille mètres cubes équarris, ou plus.

La vidange de ces bois pourra se faire, pour les petites pièces (jusqu'à dix mètres) par le flottage du Menderez ; pour les grandes, par un chemin, à créer aux frais des concessionnaires, dont la construction, très facile, conduirait directement et par une pente douce les produits à la mer, en face de Ténédos, Echelle d'Odounluk.

Le gouvernement ottoman accordera aux concessionnaires toutes les facilités et garanties nécessaires. Il a organisé un service d'administration et de surveillance sur le modèle et sous le contrôle du corps forestier de France ; il complétera et améliorera ce service au fur et à mesure de la marche et des nécessités de l'exposition.

Les armateurs trouveront au Ministère des Finances, section des Forêts, les échantillons exquis des lieux et tous autres renseignements.

Les offres seront adressées à S. Exc. M. le ministre des Finances à Constantinople.

NOTIFICATION OFFICIELLE.

L'Administration générale des Contributions Indirectes, porte à la connaissance du public qu'à l'avenir, les teskérés qui accompagnent les sels achetés aux salines de l'Empire, à raison de 20 paras le sel de mer, de lacs et de puits, et de 30 paras le sel gemme, et transportés par mer à Constantinople, devront, avant le débarquement de la cargaison, être exhibés à la direction de la Douane des fruits qui retiendra ce document, et en délivrera un autre, contre l'acquittement de 20 paras par ocque, à titre de droit d'entrée, sur la quantité totale du sel à débarquer.

Les sels introduits à la capitale et dans ses faubourgs arrivant généralement par mer, les préposés de l'administration placés aux portes et sur d'autres points de la capitale, sont chargés de n'y point laisser entrer les sels arrivant par voie de terre, fussent-ils même accompagnés d'un teskéré, et à les renvoyer pour être introduits par mer.

Constantinople, 10/22 juillet 1867.

Roustchouk, 31 juillet.

Deux canonnières et un bateau à vapeur de l'arsenal se dirigent sur Widdin pour y attendre Sa Majesté. Le Sultan quitte aujourd'hui Vienne, sera demain à Pesth, touchera Widdin, et est attendu samedi ou dimanche ici. Le retour de Sa Majesté est décidé par voie d'Andrinople en visitant Chumla.

Parmi les fonctionnaires qui attendent l'arrivée de Sa Majesté on distingue le muchir militaire de Chumla, et le général de division Eyoub pacha en tournée d'inspection pour les forteresses.

Les travaux pour la réception de Sa Majesté, grâce à l'activité des autorités locales, sont presque à leur terme. L'ameublement du conak ne laisse rien à désirer.

Ils s'inclinèrent gravement l'un devant l'autre.

Puis le comte tendit la main au colonel, en lui disant :

— Soyez le bienvenu, colonel, vous étiez attendu.

En même temps, il l'introduisit dans l'un des salons du rez-de-chausée.

La comtesse s'y trouvait seule, plongée dans un grand fauteuil, qu'elle ne quitta pas pour recevoir son visiteur, mais d'où elle lui adressa la bienvenue par un geste charmant.

— Ah ! madame la comtesse, s'écria-t-il, que je suis heureux d'avoir l'honneur de me trouver auprès de vous.

En même temps, il lui prit la main et la baisa avec toute la galanterie chevaleresque qui convient à un homme de l'ancien régime. On ne salue plus ainsi, disent nos grand'mères.

Echanger quelques paroles banales avec ses hôtes, se faire conduire dans la chambre qui lui avait été réservée, et où son domestique se trouvait déjà ; réparer le désordre de sa toilette et redescendre au salon, tout cela fut, pour le colonel, l'affaire de quelques instants.

Quand la cloche sonna pour le déjeuner, il était prêt à se mettre à table.

On allait passer dans la salle à manger, lorsqu'Hélène entra.

— Ma fille, dit le comte, en la présentant au colonel.

Sans parler, celui ci s'inclina de nouveau.

A table, la conversation roula sur les objets les plus divers, sans s'arrêter sur aucun. Les questions politiques, les cancans du monde, la dernière, comédie du Gymnase, en firent les frais.

Le colonel savait tout et pouvait parler de tout.

Il s'en acquitta dans un langage choisi, glissa légèrement sur ses campagnes d'Afrique, sur les blessures qui l'avaient contraint à quitter, jeune encore, le service militaire, et fit l'éloge de son excellent ami, M. Chavanet.

Après le déjeuner notre personnage alluma un cigare et, suivi du comte, il sortit pour se promener dans le parc.

— Monsieur le comte, dit-il alors, causons un peu, mais causons bien, si c'est possible. J'irai droit au but. Votre terre est à vendre. Elle me plaît. Je la veux acheter,

— Elle vous plaît, monsieur, sans que vous la connaissiez ?

— Chavanet m'en a parlé, cela suffit. Au surplus, je suis ici pour la voir ; nous allons la visiter, si vous le voulez bien, et alors nous pourrons aborder des points plus délicats.

— Tout à vos ordres, monsieur, répondit le comte, qui se mit en devoir de guider le colonel dans sa propriété.

Cette visite ne dura pas moins de trois heures. Le colonel y déploya le caractère le plus aimable. A chaque instant, il se répandait en éloges sur la beauté des appartements, sur l'architecture du château, sur l'aspect des terres labourables et des prairies. La ferme, les écuries, le verger, eurent son approbation. Quant au site au milieu duquel Bournay est situé, il le trouvait merveilleux.

Enfin, lorsque cet inventaire *de visu* fut terminé, le comte et le colonel revinrent dans le château, et ce dernier, se jetant sur une chaise longue pour se reposer, s'écria :

— Eh bien ! monsieur, tout cela me convient. Je suis prêt à traiter.

— M. Chavanet vous aura dit sans doute...

— Tout. Je sais dans quelles circonstances vous vendez ; et laissez moi d'abord vous dire que je suis disposé à m'entendre amiablement avec vous pour adoucir ce que cette vente peut avoir de douloureux.

Le comte s'inclina. Le colonel continua :

— Ainsi, si vous le voulez bien, nous discuterons ensemble les conditions de la vente, sans passer par l'intermédiaire des gens d'affaires, et nous n'aurons recours à l'officier ministériel que pour la rédaction du contrat et pour la purge des hypothèques.

— En vérité, monsieur, je suis fort sensible à ce procédé.

— Nous savons vivre, monsieur le comte.

Sur ces mots, on aborda les questions qu'on devait traiter. Le comte souhaitait vendre sa propriété quinze cent mille francs, et en être payé comptant. Le colonel n'éleva pas la plus petite difficulté.

— Tout cela me va, dit-il. Faites donc, sur ces bases, rédiger l'acte de vente à votre fantaisie. En attendant que nous le signions, je vous demanderai un échange d'engagements. Je voudrais modifier certaines choses qui ne me conviennent pas absolument et pouvoir, dès à présent, afin qu'il n'y ait pas de temps perdu, mettre les ouvriers à l'œuvre.

—Vous êtes chez vous, monsieur, répondit le comte qui s'assit devant son bureau afin d'écrire l'engagement qui lui était demandé Le colonel en fit autant de son côté, et les deux contractants échangèrent leurs signatures.

Cette première formalité accomplie, le colonel demanda une voiture afin de se rendre à Blois. On lui avait recommandé un architecte avec lequel il désirait se concerter, au sujet des réparations qu'il entendait faire subir au château et dont il ne communiqua pas le plan.

Lemême soir, en se trouvant à table, au milieu de la famille Bournay, il s'adressa à la comtesse :

— Madame, lui dit-il, en désignant Hélène, me sera-t il permis de faire agréer à cette charmante personne cette broche en en guise d'épingle.

En même temps, il offrait à mademoiselle de Bournay un écrin de velours, lequel renfermait une mignonne broche en brillants

Il y eut sur le visage d'Hélène un mouvement de surprise et d'hésitation. Elle regardait tour à tour son père, sa mère , le colonel.

— Vous pouvez accepter, mademoiselle, reprit ce dernier. Vos parents vous diront qu'il est d'usage lorsqu'on conclut un acte de vente que l'acquéreur fasse agréer à la femme ou à la fille du vendeur, un souvenir. Le plus souvent c'est une somme d'argent. J'ai pensé que ceci serait plus digne de vous.

Hélène lut dans le regard de son père, un consentement. Elle accepta donc l'écrin, en remerciant celui qui le lui offrait.

Décidément c'était là, le trait d'un homme aimable et bien né.

Tout cela avait été si bien dit et si bien fait, avec tant de paternelle déférence, que madame de Bournay ne put s'empêcher d'exprimer au colonel combien elle était sensible à ce procédé. Son mari se joignit à elle :

Au milieu de la douleur que nous éprouvons au moment de quitter ce château où je suis né, c'est une consolation pour nous de penser que nous le laissons dans vos mains.

— Vous l'y retrouverez, reprit galamment le colonel, si jamais vous désiriez le voir retourner dans votre famille, En attendant, veuillez vous y considérer comme chez vous et y demeurer autant que cela vous fera plaisir.

— Merci de votre offre complaisante, monsieur. Nous n'en abuserons pas. Nous partirons aussitôt que le contrat aura été signé.

(A suivre).

Corps Législatif Français

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Séance du 11 juillet.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

Discours de S. Exc. M. Rouher sur les affaires de l'Allemagne.

(Suite.)

A propos du Mexique, on nous interpelle ; on demande si nous avons envoyé un officier général français au Mexique. Non. Depuis longtemps M. Dano avait reçu l'ordre d'amener son pavillon le jour où Maximilien cesserait d'être empereur. Il a dû demander ses passeports et chercher à rentrer en Europe.

On a parlé de je ne sais quelle stipulation qui, pour racheter la liberté de M. Dano, nous obligerait à livrer un émigré mexicain; le gouvernement n'a aucune connaissance officielle, à aucun degré, d'une proposition pareille, et je n'hésite pas à dire que de telles conditions ne mériteraient ni la discussion ni l'examen. (Vive approbation.)

J'arrive rapidement à la question allemande.

Je la préciserai dans ses élémens, dans ses phases diverses, puis j'examinerai les objections de M. Jules Favre.

Comment est-elle née ? Quels en ont été les incidents ? Quelle en a été la solution ?

Elle est née le 24 juin 1866 ; elle n'a pas été posée par la France, mais par le grand-duché de Luxembourg quelques jours avant Sadowa. La Confédération germanique était dissoute, le grand-duché réclamait son indépendance et l'évacuation de la ville par les Prussiens.

Les négociations se poursuivirent en se développant. A côté du grand duché, un autre intérêt était en question : le Luxembourg était engagé depuis 1841 dans la Confédération allemande ; il faisait partie, non pas de l'Allemagne, mais de la Hollande. Je n'ai pas besoin de rappeler que, bien qu'ils fussent placés sous l'autorité du même souverain, les deux pays avaient leur situation distincte.

Ces deux intérêts furent mis en mouvement par une réclamation adressée à la Prusse. La Prusse ne répond pas. En septembre ou octobre, le grand-duc renouvelle ses instances et demande l'évacuation.

Le cabinet de La Haye insiste en faveur de la liberté du Luxembourg. Le silence est la seule réponse à la communication.

La Prusse ne paraît pas disposée à céder. La France eût pu, en intervenant, exciter des susceptibilités, compliquer les difficultés : elle s'abstient.

Au 29 février, la Hollande, plus émue, s'adresse à la France ; des bruits vagues circulaient sur des prétentions de la Prusse, on craignait que l'indépendance de la Hollande ne fût à un moment sérieusement menacée, et l'honorable M. Thiers lui-même, si je ne me trompe, partageait ces inquiétudes ; il les a exprimées dans son discours.

La Hollande demande à la France ce qu'elle doit craindre ou espérer pour le cas où des éventualités plus graves se produiraient.

C'est alors seulement, le 28 février, que le gouvernement français entre pour la première fois en communication, non pas avec le cabinet hollandais, mais avec le ministre de France à la Haye pour lui faire confidentiellement part de ses vues sur la question posée par la Hollande.

Dans la dépêche du 28 février nous disions que désormais la Prusse n'occupait le Luxembourg sans droit sérieux, que l'évacuation était légitime, que l'intervention directe de la France était difficile, car elle causerait infailliblement dans le cabinet prussien une émotion qui serait peut-être de nature à provoquer des difficultés que le gouvernement était jaloux d'éviter.

Nous ajoutions que le meilleur moyen de prévenir un conflit serait peut-être la cession du grand-duché de Luxembourg à la France, l'évacuation de la forteresse par les troupes prussiennes devant en être la conséquence naturelle. Cette idée émise, nous en déterminons la portée et le caractère dans la partie finale de la dépêche :

« Ces aperçus vous guideront dans les conversations que vous aurez soit avec le ministre des affaires étrangères, soit avec S. M. Si l'idée de la cession prenait une certaine consistance, vous m'en rendrez compte immédiatement, mais vous ne perdrez pas de vue que notre but principal est, avant tout, de voir le grand-duché affranchi de toutes les servitudes fondées sur le système politique établi contre la France à une autre époque. Vouloir les maintenir aujourd'hui serait un anachronisme, alors même qu'on pourrait s'appuyer encore sur un semblant de légalité. »

Des pourparlers s'engagent. Le grand-duc paraît disposé à céder le Luxembourg, qui est sa propriété ; il s'adresse au cabinet de Berlin. Des indiscrétions, inévitables peut-être, avaient été commises par la presse allemande et par la presse française ; une interpellation est adressée à M. le comte de Bismark. Cette interpellation porte-t-elle uniquement sur la cession ? Non, elle déclare que le grand-duché de Luxembourg est un territoire allemand, qu'il fait partie de l'Allemagne, qu'il doit lui rester incorporé, et qu'à aucun prix on ne doit consentir à ce que les soldats prussiens évacuent la forteresse de Luxembourg, occupée par eux depuis cinquante ans.

Dès ce premier moment, la question qui se pose c'est celle de la non-évacuation. Bientôt la presse prussienne, avec une ardeur que nul n'a oubliée, développa cette thèse ; que le droit de la Prusse est consacré par les traités ; que le gouvernement prussien ne peut pas reculer ; qu'un duel est inévitable entre la France et la Prusse ; qu'il est préférable que ce duel soit immédiat, précisément parce que la Prusse est prête, tandis que la France ne l'est pas.

C'est à ce moment, Messieurs, que le gouvernement français, déployant une activité énergique, arrivait à ce chiffre de dépenses de 158 millions que l'on a critiqué. (Très-bien ! très-bien !)

Je reviendrai tout à l'heure à ces considérations, je me borne, pour le moment, à les indiquer.

Grâce à ce véhicule dangereux qui s'appelle la presse, l'émotion publique était surexcitée. La Prusse, s'appuyant sur le traité de 1839, déclara qu'aucune transaction relative au Luxembourg ne pouvait avoir lieu sans l'intervention de toutes les grandes puissances.

Le gouvernement français répondit immédiatement qu'il acceptait cette intervention, parce qu'il avait toujours regardé ces grandes médiations comme la protection la plus heureuse et la plus énergique de la paix en Europe; et pour que le débat fût circonscrit au point même qui avait été l'occasion de ces pourparlers avec le grand-duc, nous faisions connaître aux grandes puissances que nous n'avions aucune pensée d'insister sur le projet de cession, que notre but unique était de faire tomber une position offensive à l'extrémité de notre frontière.

Les grandes puissances ont-elles élevé des doutes sur nos intentions pacifiques et sur la loyauté de nos déclarations ?

Tout à l'heure l'honorable M. Jules Favre, faisant un légitime éloge d'une grande souveraine, disait qu'elle avait écrit une lettre pour faire appel aux sentiments de conciliation, rétablir la concorde, assurer le maintien de la paix. Cela est vrai ; mais à qui a été adressé ce pressant appel? Au roi de Prusse ou à l'Empereur des Français ?

La reine d'Angleterre s'est adressée là où elle savait qu'était le danger, qu'était la résistance. Or, la résistance n'était pas à Paris, elle était à Berlin, dans certaines convoitises patriotiques, dans certaines ardeurs militaires. C'est au roi Guillaume que la reine a écrit.

M. BERRYER. C'était affaire de famille entre elle et la maison royale de Prusse.

M. LE MINISTRE: Croyez-vous que, dans les premiers jours qui ont suivi la communication qui a été faite au Corps-Législatif, le devoir du gouvernement français ne lui commandait pas de prendre des précautions ? Une foi la question de l'évacuation posée, la France pouvait-elle reculer?

Le gouvernement prussien semblait vouloir repousser nos prétentions légitimes. C'est alors que nous avons multiplié les dépenses, les précautions ; que nous nous sommes dit qui fallait réunir les élémens nécessaires pour assurer, au besoin, la victoire dans un conflit possible. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissemens.)

Ah ! si nous étions demeurés inactifs, immobiles, vous qui nous critiquez aujourd'hui, de quelles paroles amères n'auriez-vous pas accusé notre inertie ? (Nouvelle et vive approbation.)

Les conférences s'ouvrent, le traité ce signe, et la paix du monde semble assurée. Ce traité, que dit-il ? Il proclame la neutralisation du Luxembourg; il décide l'évacuation de la forteresse par les troupes prussiennes qui l'occupaient depuis cinquante ans.

Voilà les faits dans leur simplicité, dans leur exactitude. Examinons maintenant les objections.

Nous n'avons pas dit la vérité ! Nous nous sommes exposés à un démenti de la part du ministre des affaires étrangères des Pays-Bas ! Ce reproche, formulé une première fois par M. Maurice Richard, a été répété par M. Jules Favre.

Pour apprécier la légitimité de cette accusation, il suffit de préciser les faits. Il y avait alors deux questions pendantes entre le gouvernement des Pays-Bas et le gouvernement prussien : l'évacuation du Luxembourg par les troupes prussiennes et l'affranchissement du Limbourg, qui depuis 1841 faisait partie de la Confédération germanique. Ces deux questions étaient posées depuis le 24 juin 1866.

Le 20 février on s'adresse à nous ; que disons-nous dans notre communication au Corps-Législatif ? Nous disons : « La position indécise du Luxembourg a déterminé une communication du gouvernement néerlandais au gouvernement français. » Est-ce vrai ? Nous ajoutons : « Les deux souverains ont été amenés à échanger leurs vues à ce sujet. » Où est l'indication que l'initiative de la cession fût venue des Pays-Bas ? où est l'altération de la vérité ?

Ce reproche d'inexactitude n'a donc aucun fondement.

Il en est de même du reproche qu'on adresse au membre du gouvernement qui a répondu à M. Thiers, relativement à la communication des dépêches échangées entre les divers gouvernements.

Mais jamais, même jusqu'à aujourd'hui, il n'y a eu une seule dépêche échangée avec le gouvernement prussien. A ce moment, il n'y avait encore que des pourparlers à l'état de rapports oraux, le ministre le dit, et c'est à ce propos que l'on s'écrie qu'il y avait dix, douze, M. Jules Favre a dit jusqu'à vingt et une dépêche ! Examinez, voyez s'il y en a une seule qui ait été échangée contradictoirement entre la France et l'une ou l'autre des deux autres puissances.

Ah ! sans doute, il y avait des instructions confidentielles, prévoyant certaines éventualités, adressées à notre ministre à la Haye, mais il n'y avait aucune dépêche officielle. Et vous voyez là une contradiction ! La première dépêche ayant ce caractère est celle qui a été adressée par le gouvernement néerlandaise à celui de Prusse, en date du 2 avril.

Mais comme on était disposé à rencontrer partout la contradiction, M. Jules Favre ajoutait : Comment ! au 16 septembre, au moment où vous parliez de la paix avec confiance, la question du Luxembourg n'apparaissait pas encore à l'horizon.

En quoi ! c'est alors que nous exposions les résultats généraux des événements, qu'il fallait entrer dans les détails accessoires et vider la question du Luxembourg, qui ne paraissait alors devoir soulever aucune difficulté !

En vérité, les contradictions qu'on vous signale ne méritent pas d'arrêter un esprit sérieux. Nous avons été sincères alors, comme toujours, car la question n'était pas née, et elle n'est devenue inquiétante que le 1er avril, après les interpellations de M. de Bennigsen et les réponses de M. de Bismark, qui, indécis sur les faits, ne put pas les préciser, et qui, ne connaissant pas les intentions de la France, se tint sur une réserve peut-être nécessaire, en tout cas diplomatique. Quelques jours après, le gouvernement adressait une communication au Corps-Législatif.

Et maintenant, que nous reproche-t-on ? D'avoir soulevé une question ridicule, d'avoir jeté des inquiétudes profondes en Europe pour un objet pareil?

Mais si la France n'avait pas insisté pour l'évacuation, alors qu'elle s'appuyait sur le droit et sur la volonté du grand-duc, n'aurait-ce pas été humilier sa dignité ? Si nous nous étions inclinés devant le langage ardent de la presse prussienne, est-ce que l'autorité et l'influence morale de la France n'en auraient pas reçu un grave échec ?

Nous avons obtenu l'évacuation; est-ce là un mince résultat ? Demandez-le au gouvernement prussien. Il a longuement réfléchi avant de céder. Quant à la France, elle y a gagné de voir disparaître encore une des traces des traités de 1815. La forteresse de Luxembourg n'est plus pour nous une position offensive, menaçante.

Nous ne voyons plus de notre frontière l'uniforme prussien à l'état de menace possible et de souvenir douloureux. L'esprit de parti vous fait dédaigner ce résultat, mais l'Europe l'a apprécié comme une conséquence de notre prudence, de notre fermeté sans désir d'agression. Elle nous a vus, depuis la première jusqu'à la dernière heure, animés du sentiment de conservation de la paix.

Ce sentiment, M. Jules Favre y a rendu lui-même hommage. Notre fermeté à soutenir une prétention légitime, notre résolution d'écarter en même temps toute pensée d'agrandissement du territoire, a eu des résultats sérieux. Je ne veux pas les exagérer. Il ne faut pas se poser, vis-à-vis de la Prusse, en triomphateur. Non, notre politique est une politique de calme et d'apaisement. Nous avons réclamé ce que nous avons cru juste, et notre succès, au lieu d'être une cause d'irritation, doit devenir un élément de concorde et de paix (Très-bien ! très-bien !)

Et maintenant, une dernière considération, M. Jules Favre et M. Garnier-Pagès nous ont demandé quelle était la pensée du gouvernement, quelles étaient ses vues.

Ma réponse sera d'une netteté et d'une simplicité absolue.

La question de l'unité allemande a été envisagée sous des aspects divers. Les uns ont regretté les événements qui se sont accomplis ; les autres y ont vu un gage de rapprochement entre les peuples : c'est là, je crois, le langage de M. Garnier-Pagès.

Le gouvernement, quant à lui, envisage cette question sans regret du passé, sans préoccupation pour l'avenir, avec le sentiment de sa dignité et de sa force, sans préoccupation de froissements auxquels il ne croit pas.

L'unité de l'Allemagne est un fait sérieux qui devait se réaliser, soit sous le sceptre de la Prusse, soit sous celui de l'Autriche. Elle s'est accomplie sous le sceptre de la Prusse ; elle a délimité son cercle ; il n'y a pas là de quoi troubler la paix du monde (Très-bien !)

M. THIERS. — Et la loi militaire ?

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. — Je prierait l'honorable M Thiers, ou de me faire entendre ses interruptions, ou de me permettre de continuer.

M. THIERS. — Puisque vous me demandez de répéter mon interruption, je vous dirai que je parlais de la loi militaire, à laquelle vous me faisiez penser en montrant tant de quiétude.

M. LE MINISTRE.—La conduite diplomatique que le gouvernement veut tenir sera déterminée par le sentiment de la justice, par le sentiment du droit et par le soin loyal de tous les intérêts traditionnels que peuvent constituer la représentation de la France.

J'ajoute que, dans cette situation, la loi d'organisation militaire n'est, à aucun degré, un élément de nature à troubler la paix que nous désirons tous, la paix que nous poursuivons avec énergie.

Ce n'est pas lorsqu'on réorganise son armée et lorsqu'on développe sa puissance militaire dans un sentiment exclusif de défense, qu'on prépare la guerre par cette réorganisation même; on prépare à la fois le respect et la paix lorsqu'on a soi-même la volonté de respecter les puissances étrangères et de sauvegarder la paix, (Très-bien! très-bien!)

M. BERRYER. Nous verrons cela au mois de novembre.

M. LE MINISTRE — L'honorable M. Berryer aurait dû adresser son observation à l'honorable M. Thiers, qui m'a interrompu. (Très-bien ! très-bien !)

Je dis que nous ne partagions à aucun degré les appréciations un peu pessimistes, quoique déterminées par un sentiment patriotique, qui se sont exprimées il y a quelques jours à cette tribune; nous ne voulons pas constituer des alliances exclusives, parce que, en constituant des alliances exclusives, on détermine des ennemis permanens, (C'est vrai !)

Les intérêts des puissances européennes sont anciens, et toutes les fois que l'un d'entre eux semble mis en question, c'est comme par un instinct naturel que les puissances se groupent et qu'elles subissent les influences légitimes de leurs intérêts réciproques.

Nous apporterons dans l'examen des questions que le temps pourra faire naître, je l'ai déjà dit, le sentiment de la justice, du droit, et le sentiment de nos intérêts. Mais n'oublions pas que le sentiment universel qui unit les peuples, c'est l'intérêt de la paix, de la paix qui doit dominer partout, qui est le véritable progrès de la civilisation, qui est l'instrument préféré de Dieu pour faire aboutir les hommes et les nations à leur fin et à leur perfectibilité (Mouvement.)

Donc, pour résumer tout en un mot, la politique du gouvernement, ses tendances diplomatiques sont essentiellement dirigées du côté de la conservation de la paix du monde, et il ne se déciderait à sacrifier un si immense intérêt que le jour où le sentiment de son honneur, le soin de sa dignité, la sécurité des frontières lui en feraient un impérieux devoir.(Bravos et applaudissemens répétés)

M BERRYER. — Au moment où vous vous êtes spontanément engagés dans la guerre la plus malheureuse, vous teniez précisément ce même langage, et pourtant la provocation est venue de vous. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — M. Jules Favre a la parole.

M. JULES FAVRE. — Messieurs, je ne reprends la parole que pour confirmer ce qu'a dit l'honorable orateur qui descend de la tribune, que désormais, dans les événemens qui vont s'accomplir, la préoccupation du gouvernement doit être d'abord la paix; le gouvernement a dit qu'il consulterait sa sagesse, sa fermeté et l'intérêt du pays. Je lui demanderai d'ajouter : et aussi le sentiment de la Chambre (très-bien ! à la gauche de l'orateur); je lui demanderai d'ajouter que désormais, si un événement de la nature de celui qui a causé en Europe et en France de si grandes agitations venait à surgir, le Corps-Législatif en sera tout d'abord averti.

En un mot, ce que je demande au gouvernement, c'est de sortir du système de l'isolement pour entrer dans un système de communication plus étroite avec la pensée que vous représentez ; c'est qu'au lieu de vous prier de vous taire, il vous convie à vous expliquer avec la sincérité d'hommes libres, ayant la responsabilité de leurs paroles, et cela, je le répète, toutes les fois qu'une grande question surgira (Vive approbation sur quelques bancs.)

S. EXC. M. ROUHER, ministre d'État : Je n'accepte ni pour le gouvernement ni pour la Chambre les observations qui viennent d'être présentées par l'honorable M. Jules Favre.

Et d'abord je demande à rayer des premiers mots qu'il a prononcés l'expression *désormais* qu'il a employée ...

M. JULES FAVRE. — Et Sadowa ! Si vous nous aviez consultés ! (N'interrompez pas!) Vous étiez seuls ! (Bruit.)

M. LE MINISTRE. — Je ne viens pas tracer ici une politique nouvelle; j'ai indiqué la politique que le gouvernement français s'honore d'avoir constamment suivie. Ce n'est pas désormais qu'il agira ainsi: il agira comme il a agi dans le passé. (Très-bien!)

L'honorable M. Jules Favre m'interrompt pour me dire : « Et Sadowa ! » Sadowa a été un événement militaire auquel la France a été étrangère.

Je n'ai rien à ajouter sur un fait qui a été l'objet d'une longue discussion dans la sein de cette Assemblée.

Quant à ce qu'on a dit sur les communications à faire, alors que les questions diplomatiques s'agiteront, je demande au gouvernement de lui soumettre deux observations : les débats diplomatiques incessamment répétés ne sont pas, comme paraît le croire l'Opposition, de bons moyens pour maintenir la paix. (Assentiment.)

M. JULES FAVRE . C'est avec cela que vous avez fait la guerre du Mexique !

M. LE MINISTRE : Il ne faut pas à chaque instant discuter à la tribune les questions de prépondérance entre les nations diverses, les raisons qui pourraient rompre la paix entre elles ou réveiller des passions réciproques. Je le répète, cela n'est pas bon. Mais, quant aux communications faites à la Chambre, quant aux élémens à l'aide desquels ses convictions peuvent se former, jamais le gouvernement n'a opposé un refus à des demandes sérieuses et exprimées par la majorité. Il lui a soumis, dans des circonstances déterminées, des observations respectueuses ; mais, toutes les fois qu'un grand débat s'est engagé, il lui a livré tous les élémens diplomatiques propres à fixer sa conscience.

Vainement on veut faire croire à je ne sais quelle partie de la France que vos débats ne sont éclairés, que vos discussions ne sont pas libres ; ce sont autant d'allégations mal fondées contre lesquelles je proteste pour mon compte, et pour lesquelles vous protesterez avec moi.

VOIX NOMBREUSES. Oui ! oui !

M. LE MINISTRE — Vous agissez comme un grand corps politique animé de la plus réelle et de la plus sérieuse indépendance. Et véritablement, lorsque j'entends produire ces accusations et que je regarde dans cette enceinte, que j'y vois des hommes entièrement indépendants dans leur existence, dans leur situation sociale, dont pas un ne remplit le rôle de fonctionnaire qui était si fréquent dans les anciennes Assemblées, et qui gênait si profondément l'action des pouvoirs publics ; lorsque je vous vois tous libres , fiers, indépendants dans votre situation, ne relevant que de vos consciences, à la fois conservateurs et libéraux, c'est-àdire ayant cette double qualité qui conduit les peuples à l'ordre et à la liberté, je je m'étonne de ces accusations, et je déclare à la face de mon pays que toutes elles sont injustes et mal fondées. (Applaudissements. — Aux voix! aux voix!)

VARIÉTÉS.

Des jeunes poëtes contemporains dont on va lire les noms ont adressé à Victor Hugo la lettre que voici :

« Cher et illustre maître,

» Nous venons de saluer des applaudissements les plus enthousiastes la réapparition au théâtre de votre *Hernani*.

» Le nouveau triomphe du plus grand poëte français a été une joie immense pour toute la jeune poésie: la soirée du Vingt Juin fera époque dans notre existence.

» Il y avait cependant une tristesse dans cette fête. Votre absence était pénible à vos compagnons de gloire de 1830 qui ne pouvaient presser la main du maître et de l'ami ; mais elle était plus douloureuse encore pour les jeunes à qui il n'a jamais été donné de toucher cette main qui a écrit la *Légende des siècles*.

» Ils tiennent du moins, cher et illustre *maître*, à vous envoyer l'hommage de leur respectueux attachement et de leur admiration sans bornes.

» SULLY PRUDHOMME, ARMAND SILVESTRE, FRANÇOIS COPPÉE, GEORGES LAFENESTRE, LÉON VALADE, LÉON DIERX, JEAN AICARD, PAUL VERLAINE, ALBERT MERAT, ANDRÉ THEURIET, ARMAND RENAUD, LOUIS XAVIER DE RICARD, H. CAZALIS, ERNEST D'HERVILLY. »

Victor Hugo a répondu :

« Bruxelles, 22 juillet 1867.

» Chers poëtes,

La révolution littéraire de 1830, corollaire et conséquence de la révolution de 1789, est un fait propre à notre siècle. Je suis l'humble soldat de ce progrès. Je combats pour la révolution sous toutes ses formes, sous la forme littéraire comme sous la forme sociale. J'ai la liberté pour principe, le progrès pour loi, l'idéal pour type.

» Je ne suis rien, mais la révolution est tout. La poésie du dix-neuvième siècle est fondée. 1830 avait raison, et 1867 le démontre. Vos jeunes renommées sont des preuves à l'appui.

» Notre époque a une logique profonde, inaperçue des esprits superficiels, et contre laquelle nulle réaction n'est possible. Le grand art fait partie de ce grand siècle. Il en est l'âme.

» Grâce à vous, jeunes et beaux talents , nobles esprits, la lumière se fera de plus en plus. Nous, les vieux, nous avons eu le combat ; vous, les jeunes, vous aurez le triomphe.

» L'esprit du dix neuvième siècle combine la recherche démocratique du Vrai avec la loi éternelle du Beau. L'irrésistible courant de notre époque dirige tout vers ce but souverain : La Liberté dans les intelligences, l'Idéal dans l'art. En laissant de côté tout ce qui m'est personnel, dès aujourd'hui, on peut l'affirmer et on vient de le voir, l'alliance est faite entre tous les écrivains, entre tous les talents, entre toutes les consciences, pour réaliser ce résultat magnifique. La généreuse jeunesse, dont vous êtes, veut, avec un imposant enthousiasme, la révolution tout entière, dans la poésie comme dans l'État. La littérature doit être à la fois démocratique et idéale ; démocratique pour la civilisation, idéale pour l'âme.

» Le Drame, c'est le Peuple. La Poésie, c'est l'Homme. Là est la tendance de 1830, continuée par vous, comprise par toute la grande critique de nos jours. Aucun effort réactionnaire, j'y insiste, ne saurait prévaloir contre ces évidences. La haute critique est d'accord avec la haute poésie.

» Dans la mesure du peu que je suis, je remercie et je félicite cette critique supérieure qui parle avec tant d'autorité dans la presse politique et dans la presse littéraire, qui a un sens si profond de la philosophie de l'art, et qui acclame unanimement 1830 comme 1789.

» Recevez aussi, vous, mes jeunes confrères, mon remercîment.

A ce point de la vie où je suis arrivé, on voit de près la fin, c'est-à-dire l'infini. Quand elle est si proche, la sortie de la terre ne laisse guère place dans notre esprit qu'aux préoccupations sévères. Pourtant, avant ce mélancolique départ dont je fais les préparatifs dans ma solitude, il m'est précieux de recevoir votre lettre éloquente, qui me fait rêver une rentrée parmi vous et m'en donne l'illusion , douce ressemblance du couchant avec l'aurore. Vous me souhaitez la bienvenue, à moi qui m'apprêtais au grand adieu.

» Merci. Je suis l'absent du devoir, et ma résolution est inébranlable, mais mon cœur est avec vous.

» Je suis fier de voir mon nom entouré des vôtres. Vos noms sont une couronne d'étoiles.

« VICTOR HUGO. »

—

La superstition ne cesse pas d'avoir ses prêtres et ses autels, même dans la seconde moitié du 19ème siècle. On lit dans les journaux rhénans que, le 9 de ce mois, a eu lieu, à Aix-la-Chapelle, l'exposition de reliques, au nombre desquels sont une robe de Marie, et un mouchoir de St Jean-Baptiste ; j'ignorais que les mouchoirs fussent en usage il y deux mille ans, dans le désert, et chez des hommes qui, selon la Bible, n'avaient que les sauterelles pour nourriture.

—

Les découvertes faites par M. Chasles, de lettres et de notes de Pascal au sujet de l'attraction universelle, ont produit une grande émotion dans le monde savant. On s'en occupe aujourd'hui de tous les côtés, et l'on ne doit pas s'étonner que dans beaucoup d'académies, de réunions savantes, ces révélations inattendues excitent des discussions. Il s'agit de placer sur la tête de Pascal l'auréole qui depuis si longtemps environnait celle de Newton.

L'Académie des Sciences de Paris a pour ainsi dire donné le signal de ces discussions intéressantes et c'est M. Le Verrier qui en a pris l'initiative. Nous avons pendant la plus grande partie de cette séance, assisté à une conversation scientifique du plus haut intérêt.

La plupart des membres des sections de physique et d'astronomie y ont pris part. C'étaient MM. Chasles, Elie de Beaumont, Duhamel, Faye, Pouillet, Chevreul, Delannay.

Personne ne met en doute l'authenticité des lettres et des notes de Pascal ; mais on cherche à expliquer le sens de quelques-uns de leurs passages.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du	2	août	53 —
Clôture	du	2	août	52 52

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 1er Août.

LIVERPOOL bat à vap. ang. *Thessalia*, cap. Pernie, ayant touché Malte, Syra et Dardanelle, div. marchandises et 23 passagers.

SALONIQUE bat. à vap. des Mess. Imp. *Simois*, cap Bombé ayant touché aux Dardanelles et Galipoli, div. marchand.

LONDRES bat. à vap. russe, *Nahimoff* cap. Richton ayant touché aux Dardanelles, div. march. et passagers.

MARSEILLE bat à vap. fr. de la comp Fraissinet, *Algerien*, cap. Bahler, ayant touché Messine Pyrée Salonique Dardanelles et Galipoli. div marchand. et 15 passagers

VOLO bat à vap aut. *Smirne*, cap. Tagliani, ayant touché Salonique Lagos Dardanelles et Galipoli, div. marchand. et 83 passa.

DÉPARTS des bat. à vap. du 1er Août.

SMYRNE bat. à vap. angl. *Atlas* cap. Bell, divers marchandtses.

VARNA bat. a vap. otto. *Omer pacha*, cap. Malosevich div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 1er Aout.

ANGLETERRE br. ital. *Giuseppe Onetto*, cap. Petroluci, graine de lin.
— bar. mek *J. Frederic* cap Niemen blé

FALMOUTH br. pr *Alma Corr*, cap. Burman, blé. br aut. *Cesare*, cap. Cattarinich, blé.

MARSEILLE bar. ital. *Maria Francesca*, capit. G. Frugone, blé.
— br. hell. *Anexartitos*, cap. Stenisiottis, blé.
— br aut. *Messicano*, cap Lolich, blé.
— br. ital. *Belvedere*, cap. Antola, blé.
— br. ital. *Ferdinando*, cap. Cattazi, blé.
— br. ang *Urano*, cap. Ruggiero, blé.

MALTE bark aut *Nettuno*, cap. Svèrglingo, blé.

ODESSA bark aut. *Due Fratelli*, capit Doleante, l.

TAKANROK br. aut *Gregio*, cap. Premuda, lest.

CORK, trois-mâts norw. *Neptun*, cap. Einersen, blé
— trois-mâts, pr *Lindesnak*, cap, Alsen, seigle

SOULINA br. aut. *Monte Magiore*, cap. Federich. l.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 24

de MARIANOPOL pour Cork or Falmouth, bar. ang *Neda* , cap. Nicols, seigle.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Miranda* cap Waisser, blé.
— pour Messine. scho ital. Fanny, c. Carlo, b.
— pour Cork or Falmouth, br. ital. *Teresina*, cap. Lauro, blé.

de ODESSA pour Cork or Falmoutth, bar ital. S. *Giovani* cap. Schiafino, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Delfino*, cap. A. Cotroneo, lest.

du 25

de GALATZ pour Messine, br. aut. *Oreb*, capitain Poscich, blé.

de TAGANROK pour Malte, bar. angl. *Olga*, cap. B Azzopardi, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. pr. *Cart Costantin*, cap Harder, blé.
— pour Cork or Falmouth. br. angl. *Tchiflen* cap. Cook grain de lin.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Marys*, capitain Tho. Mir, blé
— pour Marseille, br prus. *Albatros*, cap. D. Daled, graine de lin.

du 26

de BERDIANSKA pour Falmonth, br. *Soko*, cap. capit. N. Csgga, blé,
— pour Marseille br. hell. *Fotini* capit. Andonios Carayanis blé

de MARIANOPOL pour Marseille br. fr. *Peguen*, cap. V. Marass, blé.

de ODESSA pour Falmou, br, ital. *Aram Lincol*, cap G. Benfanto. blé.
— pour Crrk or Falmout, bar ital. *Luigia*, cap. G. Pollio, blé.
— pour Anvers, bar. it. *Gerolamo Antola*, cap. Giov Antola. blé.

de MER-NOIRE pour Cork or Falmouth, bark ital. *Enrico*, cap Schiaffino, blé

de SOULINA pour Falmouth, br. angl. *Rirel*, cap Williams Butcher. maïs

de TAGANROK pour Falmomth, br. meklem *Favorite*, cap. cap. Permia, gr, de lin.

de IBRAILE pour Marseille, br. russe *Dimitrios*, cap. Langades maïs.
— pour Cork or Falmouth. br. ital. *Grazia*, cap. Cacace, blé.

de ODESSA pour Marseille, bar. aut. *Ortodoxia*, capit. N. Sbutega,

Société Générale de l'Empire Ottoman.

—

Emprunt Ottoman 8 0/0 1864.

AVIS.

Le troisième tirage annuel des « 4,400 » obligations de L. T. 100, à amortir, du dit Emprunt aura lieu publiquement Mardi 1/13 Aout prochain a Midi dans les Bureaux de Société Camondo-Han à Galata.

Les 170 Lots suivants sont attachés à ce tirage.

1	Lot	de	L. T.	5000	L.T.	5000
1	d°	»	»	2000	»	2000
2	d°	»	»	1000	»	2000
6	d°	»	»	500	»	3000
10	d°	»	»	200	»	2000
50	d°	»	»	100	»	5000
100	d°	»	»	50	»	5000
170					L. T.	24000

Le premier Numéro sorti aura droit au premier Lot, le second Numéro aura droit au second lot, et ainsi de suite.

Le remboursement en Capital et intérêts des 1400 Obligations amorties, le paiement des lots ainsi que le Paiement du 4me Coupon semestriel d'intérêt à L. T. 4 sur les obligations restant en circulation, auront lieu à partir du 1/13 Septembre prochain.

Le Directeur Général

A. VLASTO.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION A VAPEUR MARSEILLAISE

MARC FRAISSINET PERE ET FILS

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
" de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ALGÉRIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE mercredi 7 août à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

☞ 39 Unter den Linden 39 ☜

BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, epulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au publi est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000 ; 100,000 ; 80,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 30,000 ; 20,000 ; 10,000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez : H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS
A LOUER.

Rue Mésarlik 88, ancien N° 76

Pension Bourgeoise.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaflian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE
8 ocques.	85 fr.	2 francs
12 »	105 »	2.60
18 »	110 »	4. —
26 »	120 »	4.30
34 »	130 »	3.30

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata Cavaflian-Khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Une demoiselle de Genève actuellement à Constantinople, enseignant outre les principales branches d'éducation, le Français, l'Allemand et l'Anglais, désire trouver ici une place d'institutrice.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Vendredi, 2 août, à 11 heures du matin, à la douane de Galata et en présence de M. Fortuné Jourdan, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, trois caisses marquées HL, 313, 315, 316 coutellerie, arrivées d'Anvers en état d'avarie par le bateau russe *Lacoreff*, et qui seront adjugées au plus offrant et dernier encherisseur.

J. DE CASTRO.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

---

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULE-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

A vendre une partie
DE COLT'S REVOLVERS

en gros et par pièce.

Cavalry Holster. . . .	Francs 105
Navy et Army	» 92
New-York Police . . .	» 80
Pocket	» 77

J. H. RIECKCHOFF,

Moumhané, (Cité-Française, N° 24) chambre N° 3.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T		
6	17	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	47	2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8	17	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek.
9	17	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	47	6	3	30	de Yéni-mahalle, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui Bechiktach et Cabatach.*)
11	47	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	2	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
7	47	11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10	32	17	3	15	de Buyukdéré, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	2	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	47	14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	32	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
9	17	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach.
11	17	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	47	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	17	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
					Départ du Pont.
8	17	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	32	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére, Yéni-mahallé.
10	12	5	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10	2	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	17	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Therapia, Buyukdéré,
1	47	3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dere. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	32	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian. Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
4	32	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.—Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	32	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yenimahalle, Anatol-cavak, (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach.*)
5	17	5	10		pour Bechiktach, Ortak, Couroue, Arnaout. (*ret. direct au pont.—Les vendr. à 9 3/4.*)
5	17	18	10		pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5	47	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
6	17	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	17	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*) (*)
6	47	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5	32	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5	2	3	10	45	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6	32	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tehenghelkeui, Vanikeui. (*Les vendredis touchant aussi Cabatach.*) (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

7	17	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7	47	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	47	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	32	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	47	3	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché. Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	32	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	2	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	2	9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach. Cabatach.
6	2	10	45	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keui, Ortakeui, Bechiktach.
				Départ du Pont.
8	2	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	2	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	35	2	15	pour Scutari Couskoundjuk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	47	3		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	17	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. avec retour direct au pont.
4	47	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	47	10	30	pour Couskoundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
6	5	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	32	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 5/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
6	32	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	32	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	47	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	47	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont.

9	47	3	2	30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4	32	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	17	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*Les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	17		10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

7	20	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
3	2		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	47		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

8	32		1	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.
9	47		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	32		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

LUNDI, 5 AOUT 1867 — 5 REBI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire. — LUNDI, 5 AOUT 1867

2me Année. — N° 176.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 5 août.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 3 août, 6 h. soir.

On assure que le Vice-Roi en retournant en Egypte passera à Constantinople.

L'Empereur et l'Impératrice des Français n'iront à Salzbourg que le 16 août. On assure que l'entrevue n'aura rien de politique.

Paris, 2 août 7 h. soir.

Le prince de Serbie a visité M. le marquis de Moustier.

Semlin, 2 août.

Le Sultan est arrivé ce soir.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On assure que la réception faite à l'Impératrice des Français par la reine a été si cordiale qu'elle a été généralement remarquée. La reine a exprimé des regrets profonds au sujet de la mort de l'empereur Maximilien. Elle a dit que, contrairement au bruit qui en avait couru, elle n'avait ni lettres ni documents ayant appartenus au souverain du Mexique. (*Presse.*)

—

Les journaux anglais sont remplis des détails de la revue passée à Wimbledon en l'honneur du Sultan. Une épouvantable confusion a suivi la fête. La foule s'étant précipitée vers les carosses où devait monter Abdul-Aziz et sa suite, le prince de Galles, le duc de Cambridge et quelques officiers de cavalerie, au nombre desquels se trouvaient le colonel Erskin et le comte de Cardigan, se sont vus dans la nécessité de remplir le rôle de policemen, et de faire de leur mieux pour déblayer la place et frayer un passage au Sultan jusqu'à ses voitures.

C'est la seconde fois que lord Cardigan a l'occasion de charger pour tirer d'embarras le chef des croyants. La première fois, on s'en souvient, ce fut à Balaklava : à la tête de six cents hommes, il culbuta cinq mille Russes, et parvint à reconquérir les canons abandonnés par les Turcs. La charge de Wimbledon a été moins meurtrière, mais elle a peut-être empêché Sa Hautesse d'être étouffée par l'enthousiasme anglais ; et lord Cardigan, en cette circonstance encore, a rendu à la Turquie un service qui n'est point à dédaigner.

Le Sultan dégagé, la foule s'est ruée plus impétueuse encore ; elle a escaladé les degrés qui conduisaient à la plate-forme réservée aux augustes spectateurs. La duchesse de Cambridge et la princesse Marie n'ont pu de quelque temps, regagner leurs voitures. De nobles pairs ont été contraints de faire le coup de poing pour sortir de la mêlée, et le comte de Granville a eu à soutenir un combat acharné contre un affreux garnement. Par bonheur, une ds ces formidables averses qui dénouent si souvent en Angleterre les situations difficiles, a mis la foule en fuite et balayé la plaine en quelques minutes. (*Epoque.*)

—

L'*Invalide russe*, dit avec autant de dépit que le *Journal de Saint-Pétersbourg* et la *Gazette de Moscou* qu'il a fallu des raisons politiques majeures pour décider le Sultan et ses conseillers à visiter la France et l'Angleterre : « Les visites du Sultan et du Vice-Roi d'Egypte, de même que la visite des volontaires belges à Londres, dit-il, ont un caractère exclusivement politique. »

—

D'après la *Situation*, les œuvres de feu l'empereur du Mexique vont être publiées en Autriche : quatre volumes de mémoires, d'impressions de voyage, de pensées et de poésies sont prêts à être livrés à l'impression.

La *Liberté* donne quelques détails assez curieux sur les relations de la malheureuse Charlotte et de sa belle-sœur, la Reine des Belges :

« On n'ignore, pas ici qu'il y avait entre les deux sœurs, lorsqu'elles vivaient encore à la cour du vieux du roi, une incompatibilité d'humeur assez marquée. La princesse Charlotte, qui depuis la mort de sa mère, avait eu le pas dans toutes les cérémonies, avait dans ses allures quelque chose de hautain, de tranchant, d'impérieux ; et, lorsque la duchesse de Brabant, — une princesse vive, enjouée, moqueuse, — vint en sa qualité de femme du prince héréditaire, prendre la première place sur les degrés du trône, il y eut, de la part de sa jeune belle-sœur, des accès de jalousie qui contribuèrent sans doute à la déterminer plus tard à se jeter dans l'aventure au bout de laquelle elle entrevoyait la couronne impériale. »

Voici maintenant, d'après la *Gazette de France*, quelques vers, malheureusement prophétiques qui coururent à Trieste lorsqu'il fut question du départ de l'archiduc Maximilien. Je me contente de la traduction française :

« Maximilien, méfie-toi ; retourne au château de Miramar. Ce trône pourri de Montezuma, est une coupe gauloise pleine d'écume. Qui ne se souvient du *timeo Danaos*? Sous la pourpre se trouve la corde ! »

—

Le *Mémorial diplomatique* publie sur la maladie de l'impératrice Charlotte un article que nous avons hésité à reproduire, à cause de son caractère conjectural. Cependant, comme nous le voyons inséré dans presque tous les journaux, nous ne voulons pas en priver nos lecteurs : mais nous en laissons naturellement toute la responsabilité au *Mémorial*. On ne saurait accueillir avec trop de réserve des renseignements appuyés sur de simples présomptions.

Cela dit, voici comment s'exprime le *Mémorial diplomatique* :

« Si nous devons nous en rapporter à une lettre écrite de Trieste par une personne digne de confiance, le soupçon que l'impératrice Charlotte aurait été empoisonnée avant de revenir en Europe ne paraît plus être une supposition hasardée.

» L'œil exercé d'un praticien aussi habile que le docteur Bulkens a été frappé des symptômes tout à fait anormaux que présente l'état de l'auguste malade. Quelques violentes et douloureuses qu'aient été les émotions que l'impératrice a éprouvées depuis son départ du Mexique, elles ne sauraient, d'après les lois de la pathologie, être l'unique cause des exaltations mentales et des prostrations morales qui alternent successivement chez elle et semblent défier la science.

» Il est certain qu'au mois de juillet 1866, Sa Majesté, à peine débarquée à Vera-Cruz, fut prise d'une insomnie due à l'influence du sang vers la tête, et qui persista durant toute la traversée. Depuis lors, on a constamment remarqué chez elle des symptômes indiquant une altération profonde du sang, qu'en raison de sa jeunesse et de sa constitution robuste, il est impossible d'expliquer autrement que par l'action pernicieuse d'un agent physique.

» Tout fait donc présumer que quelque poison subtil a été administré à l'Impératrice par les traîtres dont la cour de Chapultepec n'était que trop entourée, et Sa Majesté, en quittant le Mexique, emportait le germe de l'affreuse maladie qui éclata le 4 octobre suivant à Rome.

» En effet, quelques jours après le départ de l'Impératrice, certains journaux américains, initiés probablement au terrible mystère, prétendirent que, pendant, son trajet de Mexico au port d'embarquement, Sa Majesté avait donné des signes manifestes de démence ; or, cette nouvelle, alors prématurée, ne devait que trop se vérifier quelques mois plus tard.

» L'Impératrice-elle même pressentait instinctivement la vérité ; car dès que ses facultés mentales commencèrent à se troubler, elle fut obsédée de l'idée qu'elle était empoisonnée, et elle demeure toujours sous la funeste influence de cette conviction.

» Notre correspondant termine sa lettre en annonçant que l'auguste malade va être sonmise à un traitement calculé à la fois pour calmer son esprit et neutraliser les effets de l'altération du sang ; et si, comme l'espère le docteur Bulkens, ce traitement réussi, la guérison, lente sans doute, sera encore possible. »

—

On a reçu de Florence une lettre de M. Nigra ambassadeur d'Italie à Paris, qui contient les explications que M. Rattazzi avait démandees au sujet de la mission du général Dumont à Rome. D'après cette lettre, M. de Moustier, tout en se plaignant des exagérations de la presse italienne, n'aurait point nié que le général Dumont, qui se rendait à Rome pour affaires privées, n'eût reçu en même temps la mission de s'enquérir de la situation réelle de la légion d'Antibes. Quant aux paroles prononcées par le général, M. de Moustier déclarerait qu'elles expriment non pas la pensée du gouvernement, mais l'opinion personnelle de cet officier, qui a eu le tort d'exagérer la portée de sa mission. Si tel est le sens de la dépêche de M. Nigra, il est impossible de ne pas y voir l'aveu indirect d'une fausse démarche du cabinet fançais, et le désaveu complet du langage que, d'après les journaux italiens, le général Dumont aurait tenu aux légionnaires.

Des lettres particulières de Rome annoncent que le général Dumont va rentrer en France et reprendre prochainement son commandement de la première division d'infanterie de Lyon. Il eût mieux fait de ne pas le quitter, car bien qu'on puisse considérer l'incident provoqué par lui comme vidé par les explications du gouvernement français, il a créé au delà des Alpes un sentiment d'irritation dont les effets pourront se faire sentir encore longtemps dans les relations ultérieures entre l'Italie et la France.

(*Epoque.*)

—

Ce que valent les conjectures en matière d'alliance de la Prusse. — Il y a sans doute, pour certains cas, des alliances commandées par les nécessités géographiques, la nationalité, et par les sentiments connus des souverains. Précisément parce que de telles alliances sont inévitables, l'on n'a garde de les provoquer ni de les armer contre soi. Mais ce qui ne *doit* arriver que d'après des *conjectures générales*, n'arrive d'ordinaire point. Nous rappellerons ici les espérances, ou les craintes, — suivant le côté pour le quel on formait des vœux, — qui se produisirent à l'époque de la guerre des puissances occidentales contre la Russie. Quelle certitude n'avaient pas les feuilles anti-moscovites du soulèvement de la Pologne ! La Russie elle-même y croyait sans doute, puisqu'elle plaça un corps spécial de grenadiers à portée des provinces parlant polonais. Schamyl, ajoutait-on, devait causer plus d'embarras que jamais. Aucune de ces prévisions ne ne s'est accomplie : ni la Pologne, ni le Caucase n'ont voulu s'allier alors avec les puissances occidentales. La liste serait longue de toutes ces alliances avortées, calculées à faux ou arbitrairement groupées.

Les meilleurs alliés de la Prusse consistent dans son armée excellente unie à celle de la Fédération du Nord et, nous l'espérons, à celles des Etats du Sud ; dans ses finances bien ordonnées, dans son indépendance de toute majorité parlementaire, pour les questions extérieures, — c'est-à-dire pour la guerre et pour la paix, — daus son empressement à défendre en toute circonstance les intérêts de la nation allemande, saus égard à la forme politique de la nation.

Un tel état n'a nul besoin de se livrer à des recherches inquiètes d'alliances les alliances sont-elles naturelles, elles ne feront point défaut. Mais alors, au lieu d'être des expériences plus ou moins risquées, ce seront des nécessités, et la nécessité est le meilleur ciment des alliances. (*Gazette de la Croix.*)

VOYAGE DE S. M. LE SULTAN.

—

Maintenant, que le Sultan approche du terme de son voyage il n'est pas inopportun de jeter un regard en arrière sur les quarante derniers jours écoulés.

On ne nous accusera pas d'enthousiasme officiel quand, après avoir rappelé en quelques lignes les principaux faits qui marqueront dans l'histoire le voyage le l'empereur de la Turquie, nous proclamerons, qu'il est impossible de trouver dans la vie d'aucun souverain ancien ou moderne une période aussi remplie.

Pour quiconque s'est trouvé par hasard ou par les exigences de sa position acteur ou témoin dans une fête officielle, il ne saurait y avoir doute sur les fatigues excessives qui sont la conséquence inévitable des présentations, des soirées de gala, des revues, des réceptions qui se sont succédées sans répit. C'est un travail d'Hercule qui exige une santé de fer, une bonne volonté à toute épreuve et beaucoup de philosophie.

Juin.
22 Départ du Sultan.
25 Relâche à Messine.
26 Id. à Naples.
29 Arrivée à Toulon.
30 Id. à Paris.

Juillet.
1 Distribution des prix à l'Exposition universelle.
2 Réception de la visite du Prince impérial.
3 Réception du corps diplomatique, du Lord Maire de Londres. Revue aux Champs-Elysées.
4 Visites du Prince Napoléon, de l'Empereur.
5 Réception de la colonie ottomane. Visites des Invalides et du Jardin des Plantes. Visite à l'Exposition universelle. Représentation de gala à l'Opéra.
6 Excursion dans Paris. Repos à l'Elysée.
7 Réception des visites du Roi de Saxe, du maréchal Canrobert, du président du corps-législatif. Promenade à St-Cloud avec l'Empereur, Djémil pacha et le général Pajol. Visite de la reine de Prusse.
8 Grande revue aux Champs-Elyséeo. Réception de M. Rouher. Fête de l'Hôtel de Ville.
9 Excursion à St-Cyr et à Versailles. Réception des ministres et du conseil privé.
10 Visite à la reine de Prusse ; au roi de Wurtemberg. Réception de Madame la Marquise de Moustier, de la Duchesse de Valmy, de M. Michel Chevalier, de M. le Marquis de Moustier, du Nonce du Pape. Visite à l'Exposition. Dîner aux Tuileries.
11 Départ de Paris. Arrivée à Boulogne.
12 Débarquement à Douvres. Arrivée à Londres.
13 Visite de S. M. la reine à Windsor. Réception du prince Louis de Hesse et du prince Arthur. Promenade à Tille. Dîner chez le prince de Galles.
14 Visite à Richmond. Promenade sur la Tamise. Visite au duc de Buckingham
15 Visite à l'arsenal de Woolwich.
16 Fête au palais de Cristal.
17 Revue navale de Spithead. Réception de l'ordre de la Jarretière de la main de la reine Victoria.
18 Grande fête à Ghuildhall.
19 Grand bal à l'India Office.
20 Dîner chez le duc de Cambridge.
21 Réception des ministres, des membres du Parlement et autres personnages.
22 Visite au camp des volontaires anglais de Wimbledon.
23 Départ pour Douvres. Arrivée à Liége. Entrevue avec S. M. le Roi des Belges.
24 Arrivée à Coblentz. Réception par S. M. Roi de Prusse. Revue. Promenade sur le Rhin.
25 Départ de Coblentz. Arrivée à Nuremberg.
26 Arrivée à Passau.
27 Arrivée à Vienne. Réception par S. M. l'Empereur d'Autriche.
29 Grande revue à Schœnbrunn. Visite à l'Opéra impérial.
31 Départ de Vienne. Arrivée à Pesth.

Août.
1 Arrivée à Roustchouk.

Nous n'avons pas encore reçu les détails circonstanciés des incidents qui ont marqué le séjour du Sultan à Vienne et à Pesth. Le courrier de Varna ne manquera pas de nous les apporter. Nous les communiquerons à nos lecteurs avant d'étudier de près les conséquences naturelles de ce voyage.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

—

DEUXIEME PARTIE

—

L'ENVERS ET L'ENDROIT DE LA VIE PARISIENNE.

X

Comme le comte venait de dire ces mots, le colonel se leva, en demandant la permission de se retirer. Il avait passé la nuit précédente en voiture, il avait besoin de repos. Il sortit après avoir salué la comtesse et Hélène. M. de Bournay voulut l'accompagner jusqu'à son appartement.

Ils avaient à peine disparu, que madame de Bournay, se trouvant seule avec sa fille, se couvrit le visage de ses mains tremblantes et fondit en larmes. Hélène, clouée à sa place par le spectacle inattendu de cette explosion d'un légitime chagrin, regardait sa mère sans oser s'approcher d'elle pour la consoler.

Celle-ci ne parlait pas. Mais, dans ses larmes, que de reproches pour Hélène ! Chaque sanglot était une accusation, et la pauvre enfant, si cruellement agitée déjà par les émotions des journées précédentes, que nous avons essayé de décrire au commencement de ce chapitre, entendait au fond de sa conscience une voix sévère qui faisait retomber sur elle la responsabilité de l'événement qui venait de s'accomplir.

A ce moment, le comte rentra. Son visage était couvert d'une pâleur mortelle qui révélait tout le chagrin de son âme. Mais le brave vieillard s'efforçait de sourire. Il ne vit pas les larmes de sa femme.

— C'est donc fini, dit-il. Tout est pour le mieux, puisque je vends Bournay au delà de ce que j'avais espéré. Nous pourrons vivre dans un petit coin, modestes mais tranquilles. Et toi, ma chère fille, tu seras heureuse.

En même temps, il serrait Hélène dans ses bras.

— Oui, murmura la comtesse. Mais moi, j'en mourrai.

Seule, Hélène entendit ces paroles qui mirent le comble à son infortune. Incapable de se contenir plus longtemps et ne voulant pas révéler à son père le mal sourd qui la rongeait, elle séchappa et s'élança dans le parc.

A peine seule, elle éclata en sanglots, et avec le bruit de ses pleurs, sa voix s'éleva dans le silence du soir pour dire avec un accent brisé :

— Daniel, je t'aime ! Tu ne sauras jamais le combat que je soutiens pour notre amour.

XI

Le lendemain, le colonel était sur pied de bonne heure.

Avant que les maîtres de la maison fussent levés, il descendit dans le parc, afin d'examiner de nouveau les lieux et de combiner les modifications qu'il voulait y introduire, L'architecte de Blois, chez lequel il s'était rendu la veille, se présenta dans la matinée, afin de se mettre aux ordres du nouveau propriétaire de Bournay.

On les vit longtemps arrêtés devant la façade principale du château. Ils prenaient des mesures et traçaient des plans.

Il y avait, dans le bas du parc, une immense terrasse couverte de marronniers trois fois séculaires. Ils y restèrent plusieurs heures, marquant certains arbres, qui sans doute, devaient être abattus.

L'architecte se retira lorsque sonna l'heure du déjeuner, et le colonel vint retrouver la famille de Bournay. Mais, il ne lui fit part d'aucun de ses projets. Il se montra gai, bon vivant, essaya d'amener la joie sur le visage des trois personnes au milieu desquelles il se trouvait et se montra particulièrement aimable pour Hélène.

Après le déjeuner, la jeune fille se retira dans le petit pavillon qui lui était réservé, situé, comme nous l'avons dit, au fond du parc, que ferme en cet endroit la lisière de la forêt.

Là, du moins, elle pouvait pleurer et rêver à l'aise.

Ce salon dans lequel elle se trouvait, que d'heures douces et paisibles elle y avait passé ! Les murs, que tapissait une étoffe claire à ramages, étaient chargés de souvenirs charmants.

Il y avait au dehors, adossé contre le pavillon, un acacia dont les branches caressaient les croisées, et qui, ce jour-là, frottait contre les vitres ses rameaux chargés de fleurs naissantes. De l'autre côté, des lilas dressaient devant la porte leurs panaches embaumés.

Ce petit coin était si cher à Hélène que, autrefois, elle s'était promis, lorsqu'elle serait mariée, d'habiter son petit Trianon. C'est ainsi qu'elle le nommait. Aussi ne faut-il pas s'étonner que, durant cette triste journée, une des dernières qu'elle passât à Bournay, elle fût venue cacher ses douloureuses pensées dans cet asile qui lui offrait un refuge sûr et discret. Elle s'était assise sur un divan, en face d'une croisée entr'ouverte, et les yeux fixés dans l'immensité des bois, elle écoutait les voix qui parlaient en elle.

Tout à coup, la porte s'ouvrit brusquement. Hélène poussa un cri. C'était le colonel.

— Pardon, mille fois pardon, mademoiselle ! dit-il. J'aurais dû frapper. Je me retire.

Mais, il ne se retirait pas.

Hélène s'était levée, Debout devant lui, elle semblait attendre qu'il voulût bien la débarrasser de sa présence.

Il y eut un moment de contrainte.

— Tenez, mademoiselle, s'écria-t-il tout à coup, puisque le hasard nous place en ce moment seuls, en face l'un de l'autre, pourquoi n'en profiterais-je pas pour vous faire connaître une pensée qui m'est venue depuis hier ?

Hélène l'interrogea d'un regard. Il reprit :

— Vous me voyez ici d'un mauvais œil.

— Vous vous méprenez, monsieur, répondit Hélène.

— Eh mon Dieu, il n'y aurait là, rien de bien extraordinaire. Ce château, vous ne le quitterez pas sans regret. Votre enfance s'y est écoulée, vous y avez été heureuse.

— Cela est vrai.

— Vous ne pouvez donc juger favorablement celui qui vous oblige à en sortir.

— Monsieur, répondit gravement Hélène, ce n'est point ainsi que je vous juge, veuillez le croire. Vos procédés à notre égard n'ont rien eu que de très noble, et je serais oublieuse si je gardais contre vous un sentiment

Voir le numéro du 3 Août

On nous communique la relation suivante du voyage du Sultan en Angleterre :

S. M. I. le Sultan, accompagné de son fils, S. A. I. Youssouf Izzeddin Effendi, de ses neveux, LL. AA. le prince MouradEffendi, héritier du trône et d'Abdul-Hamid Effendi, et d'une suite nombreuse a quitté Paris, jeudi le 11 juillet, et s'est embarqué le lendemain, le 12, de Boulogne sur la *Reine Hortense*, escorté des escadres anglaise et française.

A Douvres, le prince de Galles, le duc de Cambridge, le vice-roi d'Egypte, le duc de Sutherland, lord Sydney, les officiers commandants de la forteresse, le maire et la municipalité de Douvres, et les ambassadeurs de Turquie et de Perse à Londres, tous portant leurs uniformes, attendaient l'arrivée du yacht impérial à l'échelle de Douvres, qui était couverte de drap écarlat. Aussitôt que la *Reine Hortense*, au milieu du grondement de l'artillerie, aborda l'échelle de Douvres, le prince de Galles et le duc de Cambridge se rendirent au-devant de S. M. à bord de la *Reine Hortense*. Selon l'étiquette ottomane ni le prince ni le duc n'ont pas serré la main du Sultan, mais ils se sont seulement découverts.

Le Sultan, après avoir débarqué, a été conduit à Lord Warden Hotel, qui était richement décoré à cette occasion.

Après le déjeûner, qui dura une heure, le train royal partait pour Londres, où il est arrivé à 3 heures du soir, à la station de Charing-Cross, où un cortége splendide se forma pour escorter le Sultan jusqu'au palais de Buckingham. Dans la carrosse du Sultan étaient assis le prince de Galles, le duc de Cambridge et Fuad pacha. Une foule immense acclamait S. M. Ottomane sur tout son parcours jusqu'au palais de Buckingham.

Samedi, le 13 juillet, le Sultan se rendait au château de Windsor, pour faire visite à S. M. la Reine. Le Sultan fut reçu d'abord par le prince Arthur, le prince Louis de Hesse, lord Alfred Paget, plusieurs membres de la maison de la reine, le maire et la corporation de Windsor.

A son entrée au château, la Reine, entourée de toute sa cour, reçut S. M. au pied de l'escalier d'Etat, et l'a conduit au White-Drawing-Room, où le Sultan lui a présenté les princes impériaux et LL. AA. Fuad pacha, Moustapha Fazil pacha, Halim pacha et les autres principaux membres de Sa suite.

Après les présentations, un déjeûner froid (luncheon) a été servi, et le Sultan retournait à 3 heures de l'après-midi au palais de Buckingham.

Le soir, le prince de Galles donnait à Marlborough-House un banquet splendide en l'honneur du Sultan.

Le dimanche, le 14, le Sultan a reçu la visite du vice-Roi et diverses autres visites. Dans l'après-midi, S. M. est sortie avec le prince de Galles en voiture découverte, et à Teddingtan, ils se sont embarqués dans des barques royales et se sont rendus à Richmond, où ils ont honoré de leur visite le duc de Buccleuch, dans sa magnifique villa sur la Tamise.

Lundi, le 16, le Sultan a reçu le corps diplomatique, ainsi que diverses députations, entre autres, une de la part des négociants arméniens, sujets ottomans, qui ont présenté à S. M. une adresse pour exprimer leurs félicitations à leur souverain, à l'occasion de sa visite à Londres. Le soir, S. M. honora de sa présence l'Opéra italien, qui était magnifiquement décoré et orné de plus de 40,000 arbustes. Douze loges étaient formées en une seule galerie pour recevoir l'auguste spectateur. Le Sultan, qui portait l'uniforme de général ottoman, était assis entre le prince de Galles et le duc de Cambridge. La représentation consistait dans une ode, composée en l'honneur de S. M., et du *Masaniello* d'Auber. Au commencement et à la fin de la représentation l'hymne national a été chanté.

Mardi, 17 juillet, S. M. visita l'arsenal de Woolwich, et examina tous les objets dignes d'attention que le duc de Cambridge lui expliquait. Le soir, une grande fête musicale a été donnée à S. M. au palais de Cristal, où 2,000 chanteurs ont exécuté une ode au Sultan, dont les paroles étaient de Zafiraki Effendi. Le Sultan, étant informé de l'incendie qui a eu lieu l'hiver passé dans le palais de Cristal, a offert 1000 livres pour la réparation.

La *Turquie* a déjà rendu compte de la revue navale de Spithead et de la visite de S. M. à la Cité, qui ont occupé les journées de mercredi et de jeudi, 18 et 19 juillet.

Vendredi, 20 juillet, le Sultan dîna chez le duc de Cambridge. Il se rendit ensuite au bal de l'India House, ornées de toutes les splendeurs des Indes pour la réception de l'hôte auguste de l'Angleterre. La chambre, destinée, pour la réception du Sultan, était resplendissante d'or.

Un magnifique trophée, composé de coupes, de bouclier, chef-d'œuvres de l'art dûs au ciseau de ce grand-maître, Benvenuto Bellini, et des drapeaux couverts de victoires, décorait la salle. Mais une tête de tigre avec ses épaules, construites en or massif et qui a été enlevée par les Anglais du trésor de Tippor Saïb, attirait tous les regards, par sa grande valeur historique et sa magnifique monstruosité.

Le Sultan arriva à 11 heures et fut reçu dans le parc par Sir Stratford Northcote, ministre des Indes. Il donnait le bras à la princesse Alice. Le prince de Galles commença la danse avec lady Northcote. Le souper fut servi à minuit, et 2,500 personnes se sont mises à table. Tout le service était en or.

Un seul incident assombrit les splendeurs de cette féérique soirée : la mort subite de Mme Musurus, que nous avons déjà annoncée. La Reine et le Sultan ont témoigné de vives condoléances à l'ambassadeur ottoman.

Samedi, le 21, le Sultan reçut encore des députations de la part Reform Club, de la Royal Asiatic Society, des comités des affaires étrangères de Sheffield, de Newcastle etc. et des villes de Liverpool et de Manchester. Il visita ensuite le camp de volontaires anglais à Wimbledon, mais le mauvais temps ne permit pas l'exécution complète du programme de la revue qui devait avoir lieu.

Dimanche, le 22, le Sultan ne sortit pas du Palais de Buckiagham, où il reçut lord Stanley, et M. Page, ingénieur du fort de Westminster, qui lui expliqua les moyens de la construction des chemins de fer à bon marché en Turquie. S. M. renvoya cette question à l'attention de ses ministres à Constantinople.

Lundi, le 23, S. M. rendit ses visites d'adieux, au prince de Galles, au duc de Cambridge, à lady Palmerston, aux deux Chambres du Parlement etc.

Mardi, le 24, S. M. partit de bonne heure du Palais de Buckingham à la station de Charing Cross. Sur tout son passage la foule lui a témoigné les plus vives sympathies. S. M. monta dans le wagon royal avec le prince de Galles et le duc de Cambridge et à 2 heures elle était à Douvres.

Le Sultan s'embarqua sur le yacht royal l'*Osborne*. qui prit sa place au milieu de l'escadrille d'escorte composée de cinq vaisseaux cuirassés, le *Moniteur*, l'*Achilles*, le *Bellorophon*, le *Lord Clyde*, et le *Pallas*, et de deux belles corvettes en bois le *Phœbé* et le *Liverpool*. Vers les 2 heures les salves de l'artillerie annoncèrent que S. M. avait quitté l'Angleterre.

LE SULTAN ET LA COTTON SUPPLY

Association de Manchester

Le 15 juillet cette Société s'est rendue au Palais de Buckingham pour féliciter le Sultan des mesures qu'il avait fait adopter dans ses Etats relativement au développement de la culture du coton et pour le remercier de sa coopération avec la Société. La Chambre des Communes s'était intéressée à cette députation et bien qu'ils n'eussent été prévenus qu'un peu avant l'audience, plusieurs représentants des districts manufacturiers ont accompagné les députés. Le président, M. Cheetham ; le vice-président, le conseil et le secrétaire ont été d'abord présentés par M. Hyde Clarke à Fuad pacha ; S. A. a exprimé à M. Cheetham le plaisir qu'elle éprouvait d'avoir pu lier connaissance avec une association qui lui avait si souvent prêté son concours. M. Cheetham ayant ensuite présenté les membres du Parlement, Fuad Pacha a conduit tous les délégués auprès de son Souverain et lui a présenté le président. M. Hyde Clarke a ajouté S. A. a rendu de grands services à Votre Majesté à Constantinople et à Smyrne par ses conseils touchant les chemins de fer et les travaux publics et il a reçu les remerciments de S. M.

Le Sultan a adressé alors la parole en turc à M. Hyde Clarke et après quelques observations a répété ces remerciments. Puis le président ayant expliqué dans une courte allocution le but de l'adresse remise à S. M. le Sultan a répondu par un discours qui a été traduit comme suit par Fuad Pacha.

« Je remercie la délégation de l'a-
« dresse qu'elle m'a présentée et de la
« visite qu'elle me fait. Je suis recon-
« naissant des paroles qu'elle me fait
« entendre et des sentiments qu'elle
« m'exprime au nom de l'association.
« Mon voyage en Angleterre a eu un
« double but, celui de témoigner de mon
« attachement pour ce grand pays, et de
« ma gratitude pour les services qu'elle
« a rendus à la Turquie, et aussi pour
« me rendre compte des moyens du dé-
« veloppement de son progrès et de
« la prospérité. J'ai été touché de l'ac-
« cueil bienveillant que le peuple et
« le gouvernement anglais m'ont faits.
« Je sais combien la culture et l'indus-
« trie du coton ont contribué à la ri-
« chesse des deux pays. C'est dans ce
« but que je désire que mon gouverne-
« ment continue à favoriser cette bran-
« che si importante de l'industrie. Je
« remercie l'association du concours
« qu'elle a prêté à mon gouvernement
« et j'espère qu'elle voudra bien le con-
« tinuer. »

Après que l'Association se fut retirée, le Sultan a donné audience à une autre députation de la ville de Manchester composée du Maire, de M. l'Alderman Bennett, du greffier de la ville et de M. Barley, représentant Manchester au Parlement ; ces Messieurs ont été présentés au Sultan par M. Hyde Clarke. Le maire a souhaité au Sultan la bienvenue et l'a invité à visiter la ville de Manchester, ensuite par ordre du Sultan les diverses adresses remises à S. M. ont été interprétées par M. Hyde Clarke.

PASSAGE DU SULTAN A LIÉGE.

On lit dans le *Journal de Liége* :

Le passage du Sultan dans notre ville a excité une immense curiosité. Pendant toute la soirée, la foule a stationné aux environs de la gare, espérant toujours pouvoir y pénétrer et la gendarmerie a eu souvent quelque peine à la contenir. Des ordres sévères avaient été donnés afin d'éviter le retour des désordres qui s'étaient produits à l'arrivée en Belgique de la comtesse de Flandre. Aussi deux à trois cents personnes seulement parvinrent-elles à être admises dans la gare.

A 10 heures 37 minutes du soir, le Roi, en uniforme, de lieutenant-général, accompagné du général Soudain et d'un officier d'ordonnance, est arrivé du camp de Beverloo. Le Comte de Flandre s'était également rendu à Liége pour saluer le Sultan.

Les augustes voyageurs furent reçus par MM. Rogier, Vandenpeereboom, Frère-Orban, Bara, arrivés à Liége dans l'après-midi et par les principales autorités civiles et militaires de la ville et de la province.

S. M. est ensuite entrée dans la salle d'attente de première classe, transformée en splendide salle de banquet. L'entrée était décorée d'immenses portières et de drapeaux turcs (rouge uni avec croissant d'argent), de palmiers et d'arbustes. Des drapeaux turcs et belges ornaient également toute la gare.

La salle était décorée d'une profusion de fleurs et de bougies et présentait un magnifique coup d'œil.

Le Sultan était annoncé pour onze heures, mais il n'est arrivé qu'à minuit et cinquante minutes. La traversée de Douvres à Calais avait été très-mauvaise et avait pris trois heures et demie. S. H. n'avait débarqué à Calais qu'à cinq heures.

L'entré du train dans la gare eut lieu avec une solennité imposante.

Le Sultan, debout à la portière, ayant à ses côtés Fuad-Pacha, répondait en saluant de la main aux acclamations du public et des troupes. La berline de S. H. s'arrêta en face de l'entrée de la salle de banquet, aux deux côtes de laquelle des détachemens de chasseurs formaient la haie. Léopold II s'avança à la rencontre du Sultan et lui offrit la main pour l'aider à descendre. L'entrevue fut des plus cordiales. Les deux souverains, escortés de leurs nombreuses suites, entrèrent immédiatement dans la salle du banquet.

Le train qui amenait le Sultan ne se composait pas de moins de quatorze immenses berlines, toutes occupées par la suite de S. H. Nous n'avions jamais vu réunis un pareil nombre de fez.

Les costumes de plusieurs personnages de la suite de S. H. étaient réellement splendides et ont vivement excité la curiosité.

Quant au Sultan, il portait un uniforme bleu foncé, garni de magnifiques broderies d'or d'un dessin très-élégant. C'est un bel homme, d'une taille un peu au-dessous de la moyenne. Ses cheveux et sa barbe sont fort noirs et son teint très-basané. Il a trente-sept ans, mais il a l'air un peu plus âgé. Son œil noir est immobile et sans expression. Le personnage vraiment distingué et expressif est Fuad-Pacha, qui sert d'interprète au Sultan.

Pendant le banquet, la musique des chasseurs et la Société royale *la Légia* ont fait entendre plusieurs morcaux.

Elle a fait entendre les chœurs chantés au concours de Paris.

Après le dîner le Sultan a présenté successivement tous les personnages de sa suite au roi Léopold, qui a trouvé parmi eux plusieurs anciennes connaissances faites pendant son voyage en Turquie, et notamment Djémil-Pacha, aide-de-camp du Sultan.

A 2 heures 1, une nouvelle salve de 101 coups de canon annonçait le départ du Sultan. Les honneurs militaires lui ont été rendus à Verviers par un détachement de chasseurs à pied, qui est rentré ensuite à Liège, par train spécial, à 4 heures du matin.

Le Roi, le comte de Flandre et leur suite sont retournés directement à Beverloo.

Il est regrettable que le Sultan ait dû retarder de près d'un demi-jour son passage. Il n'aura rien vu de notre beau pays. Il n'a plus trouvé à Liège qu'une réception officielle, cordiale et grandiose sans doute, mais presqu'intime, puisque la foule y manquait, la foule qui jusqu'à la nuit pourtant s'était précipitée à grands flots vers la station des Guillemins.

Avant d'arriver à Liége, le train spécial dans lequel se trouvaient le Sultan et sa suite, s'est arrêté à Tournai, à Charleroi et à Namur. Dans chacune de ces villes, les honneurs militaires ont été rendus à S. A. I. Les autorités civiles et militaires attendaient le Sultan à la gare et elles ont été admises à le complimenter.

Le Sultan a répondu avec beaucoup de grâce aux discours qui lui ont été adressés ; ses réponses ont été traduites en français par Fuad Pacha, ministre des affaires étrangères de S. A. I. Fuad-Pacha parle le français avec une grande facilité.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

La frégate impériale à hélice *Edriné*, commandée par le capitaine Hussein bey est arrivée hier dans notre port venant de Souda (Ile de Crète).

—

M. J..., genévois, âgé de 30 ans, ayant fini ses études classiques à l'université de Genève, dont il a obtenu un diplôme, désire se placer comme précepteur dans une famille ou comme secrétaire d'un haut fonctionnaire. M. J... parle le français, l'allemand, l'italien et le grec ; il est violoniste (1er prix du conservatoire de Genève). M. J... a été pendant deux ans professeur de littérature française à l'université de Moscou, et a été chargé pendant le même laps de temps de l'instruction des fils de Photiadès bey ambassadeur à Athènes.

M. J... peut donner les meilleures renseignements. S'adresser au bureau du journal.

—

Les plaintes continuent sur l'insuffisance des bateaux qui font le service des deux rives du Bosphore. Les voyageurs sont foulés sans aucun souci du confortable auquel ils ont droit. La Compagnie n'a pas à se plaindre du public qui vient en masse lui apporter son argent. Ne pourrait-elle pas à son tour faire quelque chose pour lui, en augmentant le nombre de ses bateaux et en rapprochant les heures des départs ?

—

Samedi matin, avant le lever du soleil, le quartier du Petit-Champ se réveilla au bruit de plusieurs coups de revolver. Deux individus étaient occupés à escalader la maison du docteur Spadaro quand survint le zaptié Ali. Les voleurs s'enfuirent. Ali se mit à leur poursuite. L'un des deux gagna le cimetière, l'autre prit la direction de la rue Asmali-Mesdjid. C'est à ce dernier que s'attacha le brave Ali. Le voleur se voyant sur le point d'être atteint, tint ferme un yatagan à la main. C'est alors que le zaptié se servit de son revolver. Une lutte s'engagea dans laquelle il reçut plusieurs coups sur les mains, mais il réussit à triompher et à conduire le malfaiteur à la police.

—

Le gardien d'un magasin de Perchembé-Bazar à Galata s'étant absenté pendant la nuit de vendredi, des voleurs ont brisé le cadenas qui retenait la serrure et s'apprêtaient à franchir le seuil de la porte quand le gardien revint. Les voleurs s'esquivèrent, laissant sur place les instruments du crime.

—

A Koulé-Capoussou le domestique d'une maison juive, a pris la fuite emportant des montres, des chaînes et quelques bijoux. Avis a été donné à la police qui est à la recherche du voleur.

—

Un petit Arnaout vendeur de pommes d'amour passant devant une écurie, où se trouvait un gros chien, celui-ci a cassé la corde qui le retenait et mordit l'enfant au sein et au bras d'une manière horrible. L'enfant s'est évanoui. On le transporta à la grande police pour le soigner et pour panser ses blessures. Le propriétaire du chien a été arrêté.

—

Depuis mercredi un enfant de 14 ans est sorti de la maison paternelle, et jusqu'aujourd'hui il n'a pas été retrouvé malgré toutes les recherches que ses parents ont faites. Comme cet enfant avait l'habitude d'aller se baigner on craint fort qu'il ne lui soit arrivé quelque malheur.

—

Il a été trouvé dans la rue un individu ivre-mort que la police a dû transporter au dépôt sur un brancart. Pendant deux ou trois heures il n'a pas donné signe de vie. Comme le matin il était dans un état fâcheux on a dû l'envoyer à l'hôpital.

—

Le n° 2, le nouveau bateau de Kadi-Keui a commencé ses voyages pour cette localité. C'est un bon marcheur.

—

Le sujet hellène qui a publié la complainte concernant les Juifs pour l'affaire de Balata a été arrêté à Péra et envoyé à la grande police.

DIRECTION GÉNÉRALE DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS.

Un nouveau cours de télégraphie en langue française s'ouvrira le 1er août n. s.

Les jeunes gens qui désirent entrer dans l'administration, sont tenus de suivre ce cours, auquel ils seront admis après des examens préalables qui auront lieu à partir de ce jour jusqu'au 31 juillet n. s. Après cette date les admissions n'auront plus lieu.

Les principales conditions d'admission sont :

1° Etre sujet ottoman, âgé de 18 à 30 ans ;

2° Présenter un certificat de bonne vie et mœurs ;

3° Connaître l'arithmétique ainsi que la géographie et les langues turque et française ;

4° Ecrire correctement en français ;

5° La connaissance des langues anglaise et allemande, ainsi que celle des éléments de physique, de géométrie d'algèbre et de dessin, seront prises en très-grande considération.

Le directeur-général,
B. AGATHON.

Constantinople, le 17 juillet, 1867.

---

de rancune, puisque les conditions dans lesquelles vous devenez acquéreur de ce château paraissent être agréable à mon père.

— S'il en est ainsi, mademoiselle, laissez-moi vous dire qu'il ne tiendrait qu'à vous que la vente ne fût pas définitive.

— Comment, monsieur, demanda Hélène anxieuse et surprise.

— Oui, s'il vous convenait que ce château où votre père est né et qui abrita votre jeunesse, ne sortit pas de vos mains, il en serait temps encore.

Hélène ne comprenait pas.

— Je m'expliquerai clairement, reprit le le colonel. Je suppose qu'au moment de quitter cette demeure, et en présence du désespoir que vos parents dissimulent mal, vous regrettiez certaines résolutions que vous avez prises, il y a trois mois alors que vous aviez le pouvoir de prévenir le chagrin qui le frappe, je pourrais, dans ce cas, vous aidez à réparer l'effet de ces résolutions.

Cette fois Hélène comprit.

— Ah ! c'est M Chavanet qui vous envoie, s'écria-t-elle ?

Elle poussa ce cri avec tant de vivacité que le colonel éprouva un mouvement d'étonnement mal retenu. Mais il reprit vite l'assurance qui lui était habituelle.

— Non, mademoiselle, personne ne m'envoie, mais Chavanet est mon ami. Je fut autrefois le confident des espérances dont vous étiez l'objet. Je sais qu'alors, son désir le plus vif était de venir noblement en aide à votre famille, de payer les dettes de votre père, de le mettre à même de reconstituer sa fortune et de vous faire à vous hommage de ce château qu'il aurait acheté à cet effet. Çeût été un beau présent, avouez-le.

Hélène garda le silence. Il reprit.

— Oui, j'ai connu ces détails. Eh bien, lorsque j'ai vu la tristesse de vos parents, leurs larmes, — car votre mère à pleuré, je le sais, — je me suis dit que peut-être le parti que vous aviez pris autrefois n'était pas irrévocable, que vous reviendriez sur une décision qui répond mal à l'amour que vous avez pour eux et qui...

— Monsieur, dit la jeune fille, vous ne savez sans doute pas qu'il n'est plus temps d'avoir des regrets. Je suis fiancée à un homme que j'aime.

Le colonel se mordit les lèvres. Mais, en même temps il y eut dans ses yeux une expression qui n'échappa pas à mademoiselle de Bournay.

— Bah ! semblait-il dire, ces fiançailles ne sont pas bien sérieuses. Il n'y a rien là d'irrévocable.

Hélène continua cependant :

— Je ne suis plus maîtresse de revenir sur ma décision. Je ne m'appartiens plus, et mon père lui-même, ayant engagé sa parole vis-à-vis de mon fiancé, ne saurait la retirer.

— Tant pis ! répondit le colonel. J'avais espéré que rien n'était encore décidé. Je me disais : Mademoiselle de Bournay aura réfléhi. Elle aura compris qu'une vie de privations n'est pas faite pour elle, et qu'alors même que certains rêves naturels à son âge auraient entraîné son cœur vers un homme pauvre, elle doit à ses parents, qui attendent d'elle le salut, de les sauver. Voilà ce que je me disais, mademoiselle, et pour ma part j'étais prêt, je suis prêt encore à seconder ces bons sentiments, en annulant la cession que m'a faite votre père. Les châteaux ne manquent pas dans ce pays-ci. Je ne tiens pas plus à celui-ci qu'à un autre. J'en aurais acheté un autre, et voilà tout. Mais je vois que je me suis trompé. Il ne me reste donc plus, mademoiselle, qu'à m'excuser d'avoir troublé vos méditations et à me retirer. Agréez mes excuses, je me retire.

Et il se dirigea vers la porte.

Hélène ne fit aucun geste pour le retenir. Seulement, elle dit d'une voix éteinte :

— Ah ! monsieur, pourquoi êtes-vous venu me faire ces confidences ? Croyez-vous que je n'aie pas été assiégée par les pensées les plus horribles ? Tout ce que vous venez de me dire, je me le suis dit tous les jours depuis trois mois, et jamais avec autant d'énergie que depuis votre arrivée ici ; mais j'ai résisté, parce que j'aime et parce que je suis aimée. Ce qui, depuis hier a fait ma force, c'est que j'avais la certitude que tout était fini, bien fini, et que le château de Bournay ne pouvait plus rester dans nos mains. Cette force, vous venez de me l'enlever, en ne posant des hypothèses nouvelles. Que n'avez-vous gardé le silence ? Que dois-je faire, mon Dieu ! que dois-je faire ?

Et en prononçant ces paroles, elle leva vers le ciel ses yeux humides de larmes.

Sa poitrine se soulevait, ses mains tremblaient et le colonel resta frappé d'admiration, en la voyant si belle.

— Décidément, pensa-t-il, Chavanet sera un heureux coquin s'il a pour femme cette petite là.

Puis il reprit tout haut :

— Ce que vous devez faire, mademoiselle ! écoutez la voix de votre conscience et de votre raison ! Le sacrifice qu'on réclame de vous vous épouvante. Mais, sachez bien que la décision qu'il vous dictera sera bénie. Croyez que le bonheur n'est pas dans une amourette de jeunesse...

— Taisez-vous, monsieur, s'écria Hélène, en se redressant avec indignation, vous ne connaissez pas les choses dont vous me parlez. Vous êtes venu ici pour me tenter. J'ignore si vous l'avez fait volontairement ou si vous n'avez agi que sur le conseil de quelqu'un. En tous cas, voici ma réponse. J'exposerai l'homme que j'aime. Allez monsieur, je désire être seule.

Et, d'un geste plein de noblesse et de grandeur elle montra la porte au colonel stupéfait de cette brusque réponse.

— Je sais maintenant que votre résolution est irrévocable, répondit-il, et je me retire. Je sais quel langage je devrai tenir demain à M. Chavanet.

— Demain !

— Demain, oui mademoiselle. Il doit arriver demain pour m'assister dans l'acquisition que j'ai faite à monsieur votre père.

Ayant dit ces mots, le colonel disparut.

Cet entretien produisit sur mademoiselle de Bournay l'impression la plus contraire aux intérêts de Daniel.

Elle avait cru tout fini : tout était remis en question. Chavanet arrivait le lendemain. Le colonel offrait d'annuler la convention passée entre lui et M. de Bournay. Il dépendait donc encore d'Hélène que son père ne fût pas ruiné !

Mais, au moment même où tout semblait se concerter pour ébranler sa décision. Hélène demanda du courage à son amour pour Daniel.

— Si c'est une conspiration ourdie contre nous, pensa-t-elle, je la vaincrai, car, jusqu'au bout, je résisterai.

Durant le reste de la journée, elle évita de rencontrer le colonel. Elle échappa aussi à la surveillance de sa mère. Quant à son père, elle ne le vit pas. Enfermé chez lui, il mettait en ordre des papiers de famille qu'il devait emporter en vidant les lieux.

(*Sera continué*).

Le Drame de la Maison-Rouge.

Sous ce titre, nous trouvons dans les journaux de l'Alabama le récit d'un drame intime qui vient de se dénouer à Tallahassee (Floride), par une double exécution. Ceux qui viennent d'expier par le gibet une grande passion et un grand crime sont Charles R. Smithson, de Savannah, et Emma C.... Moreno, de Tallahassee. Voici les faits, tels qu'ils résultent des longs débats du procès et des aveux des coupables, qu'on aurait pu appeler les complices sans le savoir :

En 1857, Joseph Moreno, Floridien de vieille souche espagnole, épousait une orpheline de dix-sept ans. Emma Chatterton, issue d'une excellente famille de la Géorgie, mais que la mort de ses parents avait laissé sans ressources.

Le marié avait cinquante ans et passait dans le pays pour un homme dur, brutal et superlativement avare. Il était à la tête d'une grande plantation à quelques milles de Tallahassee, et l'on appellait généralement son habitation *Redhouse*, la Maison Rouge, de la couleur dont il avait fait peindre la façade. Emma était une jeune fille accomplie, douée de tous les dons de la nature et de l'éducation la plus soignée. On savait qu'elle n'avait épousé Moreno qu'avec une secrète répugnance, et seulement pour obéir au dernier vœu de son père mourant.

Une fois marié, Moreno, en véritable descendant d'Espagnol, manifesta une incroyable jalousie. Son avarice avait changé d'objet. Devenu presque prodigue dans ses dépenses, il veillait sur ce nouveau trésor avec le flair et l'acharnement de Cerbère. La jalousie, chez l'homme, est certainement un sentiment peu noble ; elle doit surtout exister chez ceux qui ont conscience de leurs torts ou de leur insuffisance, et dans tous les cas elle est peu propre à concilier à un vieillard l'affection d'une jeune femme. Bartholo, de jalouse mémoire, n'aurait été qu'un enfant à côté de Moreno, que la finesse de Rosine et les roueries de Figaro n'auraient pas trompé. Cette manière d'être choquait d'autant plus la jeune mariée qu'elle ne pensait pas à mal, et elle fut sans doute l'origine de la catastrophe qui devait fondre plus tard sur trois personnes.

Jusqu'en 1860, Emma ne donna aucun sujet de plainte à son mari. D'ailleurs, il ne venait presque personne à la Maison-Rouge, à part quelques planteurs assez grossiers, et chez elle, elle ne voyait aucun homme, hormis les nègres de l'habitation. Mais il était évident que son cœur avait dû s'exalter dans la solitude, et que le besoin d'aimer, trop comprimé, devait éclater tôt ou tard.

Vers la fin de 1860, à peu près à l'époque de la sécession, Moreno fut obligé de se rendre à Savannah, et, trop jaloux pour laisser sa femme seule au logis, il l'emmena avec lui. Les femmes aiment certaines chaines, celles qu'elles forgent elles-mêmes, mail il ne leur convient pas d'être menées pour ainsi dire en laisse par un mari, par le motif unique qu'il tient à ne pas les perdre de vue.

Malgré sa répugnance, Moreno dut conduire sa femme dans plusieurs salons de Savannah dont la société était alors fort brillante. Ce fut à une soirée qu'Emma rencontra Charles R. Smithson, qui avait alors vingt-deux ans. L'amour naquit chez eux au premier regard, et leur second coup d'œil fut un mutuel aveu, un mutuel engagement. On a beaucoup disserté sur cette espèce de choc électrique que Bayle a nommé l'amour *coup de foudre*; on l'a même nié. Il n'en est pas moins vrai que la chose existe, et on en a peut être plus d'exemples dans la vie réelle que dans les romans, dont les auteurs redoutent toujours l'accusation d'invraissemblance. L'imagination sera toujours moins féconde que les événements de la vie humaine et les sensations du cœur de l'homme. Quoi qu'il en soit, Smithson et Emma furent une preuve nouvelle de ce phénomène moral ou immoral, comme on voudra.

Il ne fallait pas songer à se parler, s'écrire ou se voir : l'Argus était là. Il ne ressort pas bien du procès si les soupçons de Moreno, qui se défiait de tout le monde, tombèrent d'abord spécialement sur Smithson. Ce qui reste acquis, c'est qu'il devina l'amour du jeune homme pour sa femme, lorsqu'on vit Smithson, qui avait une belle existence assurée en Géorgie, se fixer à Tallahassee et chercher par tous les moyens, quoique vainement, à se trouver sur le chemin de Moreno ou de sa femme. En même temps, le jaloux tirait des conséquences de la conduite privée d'Emma.

Il dut y avoir de terribles scènes d'intérieur, de ces orages domestiques qu'il est plus facile d'imaginer que d'écrire. Le quinquagénaire redoubla de surveillance. Le procès a revélé des faits inouis. Dans un pays torride, il avait fait abattre tous les arbres autour de sa maison et fait répandre sur le terrain une couche épaisse de sable fin. Il connaissait l'empreinte exacte des pas des serviteurs admis dans l'habitation. Il se couchait le dernier et ratissait lui-même les allées autour de la maison avec un râteau particulier ; le premier levé, il allait visiter les allées. Jamais sa vigilance n'était en défaut, jamais il ne se confiait à personne.

Ces soins ne furent pas perdus, puisqu'en cinq ans, de 1861 à 1866, les deux amants ne se virent que quatre fois, et toujours dans des maisons tierces, où Moreno avait été contraint d'amener sa femme; encore n'avaient-ils pour tout bénéfice que leurs regards. Cependant Smithson a avoué qu'il avait frôlé une fois la main de sa maîtresse, et qu'un jour, profitant d'un petit désordre en sortant d'un salon, il avait pu effleurer de ses lèvres l'épaule de Mme Moreno. Il a ajouté en plein tribunal, et avec une sorte d'orgueil : « Ces deux moments ont été les plus exquis de ma vie ; jamais je ne paierai trop cher une pareille félicité. »

Lors des perquisitions qui ont été opérées chez Smithson après son arrestation, à Tallahassee, on a trouvé chez lui une sorte de musée d'amour. Il y avait une fleur tombée un jour des cheveux d'Emma, un ruban qu'elle avait peut-être perdu exprès, jusqu'à des miettes du pain dans lequel elle avait mordu, détails puérils ou extravagants, mais qui constituent la vie du jeune homme. Il montrait une fois ces trésors au seul ami auquel il ait jamais fait confidence de sa passion, un certain David, qui devait devenir plus tard un terrible témoin à charge. Et comme David lui représentait que cette passion était insensée comme toutes les passions sans espoir, il répondit en lui jetant un regard étrange :

— Qui sait ! La goutte du bonhomme est peut-être bien près de lui remonter au cœur.

Ces paroles devaient trouver plus tard leur explication.

Plusieurs fois Smithson eut envie de se débarrasser du mari en lui tirant tout simplement un coup de fusil, mais il ne donna pas suite à ce projet.

Nous abrégeons. Au mois de septembre dernier, Moreno mourut d'une mort qui sembla suspecte à plusieurs personnes. Il y eut enquête. Des médecins spéciaux appelés de Charleston, de Mobile et de Savannah, firent l'analyse du cadavre, et leur conclusion fut que Moreno avait succombé à l'ingestion prolongée de deux substances toxiques différentes. Les soupçons se portèrent d'abord sur un vieux nègre qui était depuis longtemps le serviteur de confiance du défunt ; mais quand on voulu l'arrêter, il avait disparu, et depuis on n'a pas retrouvé sa trace.

On arrêta alors la veuve. A cette nouvelle Smithson, éperdu, se dénonça lui-même, raconta comment il avait séduit le vieux noir pour lui faire empoisonner son maître, et le prouva. Mme Moreno prouva, de son côté, qu'elle avait empoisonné son mari. Ainsi les deux amants avaient eu la pensée du même crime sans se l'être jamais communiquée, et là où la justice ne cherchait qu'un coupable elle en trouvait deux. Chacun des deux amants, pour sauver l'autre, s'accusait lui-même avec une égale fureur.

Le procès a eu lieu en janvier, après une longue prévention, et rarement débats excitèrent plus d'intérêt. L'accusée était dans sa beauté, ne niant jamais aucun des faits imputés à sa charge, suppliant Smithson par ses regards pleins de larmes de lui permettre de prendre tout le crime sur elle. Le jeune homme, pâle et défait, amaigri par ses années de désir qui l'avaient consumé et par ses souffrances, fut inébranlable. Il essaya de prouver aux jurés qu'il était impossible que Mme Moreno eût commis le crime ; il eut l'héroïsme de la traiter de folle, il se flétrit lui-même en tentant de convaincre le jury qu'il avait toujours été un infâme.

L'issue du procès n'était pas douteuse. Le crime étiat patent, avoué. Les jurés en pleurs rapportèrent un verdict de culpabilité ; le magistrat n'eut plus qu'à appliquer la loi, et rendit une sentence par laquelle R Smithson et Emma Chatterton, veuve de Moreno, étaient condamnés à être pendus dans l'enceinte de la prison de Tallahassee le 1er mars. Après la lecture de l'arrêt ; la condamnée s'écria :

« J'aurais voulu mourir seule, mais nous mourrons du moins ensemble ! »

Elle a déclaré depuis dans sa prison que si Smithson avait été condamné seul, elle se serait donné la mort, et Smithson en a dit autant.

Malgré leur crime, les deux coupables n'avaient pas laissé d'inspirer de vives sympathies, et une pétition couverte de signatures, surtout de signatures des dames, a été présentée au gouverneur de la Floride pour qu'il fit grâce aux condamnées. Par malheur, la loi floridenne, assez bizarre, ne permet pas les commutations de peine. Le gouverneur doit accorder grâce entière ou laisser à la justice son libre cours; c'est ce dernier parti qu'a pris l'ancien sénateur qui gouverne la Floride, plutôt que de laisser un crime impuni, croyant sans doute qu'un exemple était nécessaire, et craignant qu'on ne pût justifier dorénavant n'importe quel forfait par l'excès de la passion.

Le jour de l'exécution, la foule était immense dans la prison de Tallahasse et dans les rues adjacentes. Les toits des maisons voisines étaient couverts de monde. Dans la cour même de la prison, il n'y avait que le sherif, ses aides, des constables expressément nommés, le coroner et des journalistes. Dans un angle se dressait la potence

Depuis leur condanation, Smithson et sa maîtresse avaient montré le plus grand calme et la plus entière résignation. Ils avaient sollicité la faveur de se voir devant témoins, ce qui leur avait été refusé.

La veille de l'exécution, Smithson avait reçu ses parents accourus de Savannah ; il n'a témoigné qu'un seul regret, celui de n'avoir pu sauver sa maîtresse; il a demandé à son père, qui a servi comme colonel dans l'armée confédérée, de lui pardonner la douleur qu'il lui causait. La vue qui l'a le plus péniblement impressionné est celle de sa plus jeune sœur, âgée de 18 ans et douée d'une grande beauté « N'épouse jamais un homme que tu n'aimerais pas infiniment, » lui a-t-il dit. Emma Chatterton n'a reçu aucune visite, si ce n'est celle de l'aumônier catholique de la prison, qu'elle a renvoyé, étant protestante. Elle se félicitait de mourir, et elle a déclaré dans une sorte d'extase qu'elle avait la certitude de retrouver dans un autre monde celui qu'elle chérissait au-delà de toute expression.

C'est Smithson qui a été exécuté le premier. Il n'a pas prononcé une parole et sembla presque ne pas souffrir d'agonie. Quand le médecin eut constaté que le cœur avait cessé de battre, on plaça le corps dans un cercueil qui fut remis aux parents du supplicié. L'émotion des assistants fut au comble quand parut Emma Chatterton Elle était vêtue de noir et d'une pâleur mate, quoique ses yeux eussent conservé leur éclat habituel.

Quand elle aperçut le gibet, ses joues se colorèrent, et son teint garda son animation. Elle marchait avec peine, parce qu'on lui avait serré la robe au-dessus de la cheville avec une corde, Avant de faire signe à l'exécuteur, le sherif Norton demanda à la patiente si elle avait quelque chose à dire. « Je vais le retrouver. lui ! » répondit-elle simplement d'une voix assurée.

Au même instant, on rabattit un capuchon sur ses yeux, et une seconde après son corps se balançait dans l'espace On ne put remarquer aucune convulsion appréciable.

Emma Chatterton avait vingt-sept ans, et Smithson vingt-neuf. Après six années d'un amour constant et toujours entravé, dit le *Register*, de Mobile, après avoir commis et expié un grand crime, ils se trouvent enfin réunis dans la tombe.

VARIÉTÉS.

Le *Nouvelliste de Rouen* publie l'étrange nouvelle qui suit:

« Il se fait un grand bruit, dit-on, dans le monde israélite, par suite de l'apparition d'un livre de M. V.-B. Cohen, rabbin. Dans son livre M. Cohen reconnaît Jésus-Christ pour le Messie. »

—

Le docteur Armand Trousseau, dont nous apprenons la mort, était né à Tours, le 14 octobre 1801. Il avait fait ses études médicales sous la direction de Broussais. Docteur en 1825, agrégé en 1826, il reçut mission, en 1826, d'aller visiter plusieurs de nos départements envahis par des maladies épidémiques, puis fut adjoint à la commission qui alla étudier la fièvre jaune à Gibraltar. Au retour de cette exploration scientifique, Trousseau fut décoré.

Médecin des hôpitaux en 1831, lauréat de l'Académie de Médecine en 1837, il conquit en 1839 la chaire de thérapeutique et de matière médicale à la Faculté de Paris, dans laquelle il obtint de brillants succès autant par l'éclat de sa parole que par l'étendue et la solidité de son savoir. Trousseau passa en 1850 à la chaire de clinique médicale, devint médecin de l'Hôtel-Dieu, et fut élu à l'Institut en 1856.

Un instant Trousseau aborda la vie politique : il fut nommé, par le département d'Eure-et-Loir, à la Constituante de 1848, mais ne fut pas réélu à la Législative, et reprit sans partage ses travaux scientifiques. Il reçut, en 1859, la décoration de commandeur de la Légion d'honneur.

Sentant s'affaiblir sa santé, Trousseau avait renoncé, l'an dernier, à sa chaire de la Faculté. Il était déjà atteint de la maladie qui vient de l'emporter. «L'agonie sera atroce » disait-,il quelques jours avant de mourir ; il ne se trompait pas : elle fut horriblement douloureuse.

Ce ferme esprit, qui n'est plus, fut en même temps un des plus brillants qui ait illustré la science contemporaine. Comme professeur, Trousseau laisse des souvenirs qui ne s'effaceront pas de la mémoire de ceux qui ont suivi son enseignement. Sa parole était claire, facile, animée, charmante; il savait surtout à merveille arranger une leçon de telle sorte que l'intérêt allait toujours croissant jusqu'au moment où il quittait sa chaire, et que ce moment arrivait toujours trop vite au gré de ses élèves; certes, il faut, on en conviendra, un rare talent pour *passionner* la thérapeutique et la pathologie.

Sa mémoire était extraordinaire et d'une précision imperturbable jusque dans les moindres détails. Avait-il une observation médicale à citer, il rappelait le nom du malade, le quartier qu'il habitait, la date à laquelle il avait visité, et l'exemple se gravait mieux et plus profondément dans l'esprit de ses élèves.

Une leçon qu'il avait faite à l'improviste sur le foie, alors qu'il concourait, étonna tellement ses juges, que ceux d'entre eux qui lui survivent n'en parlent pas sans admiration.

Trousseau avait d'abord songé à se vouer à la chirurgie ; mais il y avait renoncé, s'en tenant à un opération qu'il partiquait avec un sang-froid et une habileté que nul n'égalait ; c'était la trachéotomie. « Il était superbe alors, me disait un de ses anciens élèves, médecin en renom aujourd'hui ; il opérait et professait en même temps. Ne vous pressez pas, disait-il, allez lentement, très lentement, trop lentement. » Et il ne se pressait pas, en effet ; seulement sa main était si sûre et si ferme, que la lenteur de Trousseau avait plus vite que la hâte d'un autre.

Nul n'était plus chaud que lui dans ses amitiés ; si cette chaleur s'éteignait parfois un peu brusquement, elle résistait souvent aux plus cruelles désillusions et restait fidèle à des ingrats.

Un trait de son caractère qu'on ne saurait trop louer, c'est l'empressement qu'il mettait à faire ressortir le mérite de tous ceux dont il avait pu apprécier le talent, et à faire en toute occasion la part de chacun.

Que de fois tel ou tel de ses internes ne fut-il pas tout surpris d'entendre son nom, prononcé par l'illustre professeur racontant tel ou tel fait médical, où le jeune homme se souvenait à peine d'avoir joué un rôle.

Il se donna un collaborateur pour chacun de ses ouvrages, et ce collaborateur était toujours un de ses anciens élèves qu'il aimait à associer à sa propre renommée.

Le docteur Trousseau laisse plusieurs ouvrages, dont les plus importants sont : un *traité de thérapeutique et de matière médicale* (publié avec M. Pidoux), qui a été traduit en plusieurs langues : des *Recherches sur la trachéotomie* et la *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu*.

—

Il y a à la *Gazette de France* un Japonais qui écrit des *Lettres persanes* que sa modestie lui fait signer: Arthur de Boissieu.

Ce Japonais a été dernièrement à la Chambre et en a rapporté trois portraits d'orateurs. Je passe le premier et donne les deux autres qui personnifient ces deux éternels chiens de faïence qui s'appellent : le Pouvoir et l'Opposition :

« Le second, moins maître des autres que de lui, prononce d'une voix vibrante les discours de la montagne, où il siége ; incapable de ménagement et dédaigneux des orages, il lutte pour une cause dont le triomphe avance, et contre des adversaires que chaque victoire épuise. L'orateur, à en juger par lui, est un guerrier qui sait parler ; il tonne, et dans sa poitrine et sur ses lèvres on sent le souffle de la liberté proscrite et l'accent de la muse indignée.

Le troisième, ah ! le troisième !
Le troisième dit moins bien.
Il a le prix tout de même...

Celui-là, c'est le mandarin-ministre, et l'Atlas du second empire. Il a les épaules larges, la tête puissante, les bras longs et un ventre dont la majesté ferait hésiter nos sabres. Il est plus qu'utile, nécessaire, et comme la nécessité, il fait loi. Il a l'amitié d'un grand homme, ce qui est un bienfait des dieux et s'est enrichi l'autre jour de quelques diamants qui, sans ajouter à ses mérites, rehaussent pourtant sa valeur. Derrière l'aigle à la forte envergure on sent le dieu qui tient la foudre, et c'est pourquoi, dès qu'il paraît, on s'incline, et dès qu'il parle, on approuve. La majorité fait taire, devant son éloquence assermentée, les conseils de la sagesse et les inspirations du bon sens. Elle voudrait le mieux, mais le mieux est parfois l'ennemi de ce qu'il dit. Au premier mot, il domine son auditoire ; une mèche unique flotte en cadence sur sa tête dégarnie, et, comme un chef d'orchestre, il conduit de son bras levé l'harmonie des applaudissements et le concert des bravos. Quand il a fini, les votes pleuvent blancs et pressés comme des flocons de neige; et lui, dans l'attitude du Rhin, père des fleuves:

Appuyé d'une main sur l'urne des scrutins,
S'endort au bruit flatteur des nombreux bulletins.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 3 août	52	36
Clôture	du 3 août	53	4

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille, ce 27 Juillet.

La hausse s'est maintenue sur les *blés*, par suite d'ordres considérables venus de l'intérieur et de l'étranger, et qui ne sont pas en proportion de notre stock. Aussi la majeure partie des affaires a-t-elle été faite à livrer jusqu'à fin 1867. On fait.

Pologne	128/124	désig. imméd.	41 fr.
id	128/124	désig. sept. oct.	40 fr.
id	127/123	désig. imméd.	40 fr.
id	127/123	désig. sept. oct.	39 fr.50
Bourgas,	126/122	des sept. et oct.	37 fr.
id	126/132	désig. imméd.	33 fr.50
Marianopol.	128/124	des sept. et oct.	40 fr.
id	127/123	désig. imméd.	41 fr.
Danube,	126/122	désig. imméd.	37 fr.
id	127/123	désig. sept. et oct.	34 fr.50
Berdianska,	128/124	désig. sept. et oct.	39 fr.75

On pense que ce mouvement de hausse se maintiendra, car les prix sont toujours très soutenus bien que, ces derniers jours, il y ait eu moins d'activité sur les transactions.

Hausse encore sur les *Graines Oléagineuses*, qui sont très demandées, surtout les sésames du Levant que l'on paye 2 fr. de plus que la semaine dernière. Sésames Tarsous, disp. 67 50 à 70 fr. Metelin, 70 fr. Stock considérablement réduit Graines de lin de Russie, disp 39 fr. 50 Ravison de Russie, 24 fr. à 24 fr. 25. Colzas du Danube, 36 fr.

Cependant il serait possible que la semaine prochaine ces prix ne se maintinssent pas attendu qu'il y a déjà avis de baisse sur les marchés d'Angleterre

Il y a hausse également sur les *Suifs*, qui sont très en faveur comme tous les corps gras. Les suifs de Russie qui se côtaient 108 fr. se traitent aujourd'hui à 110 fr. et 110 fr. 50 les 0|0 kil. à l'entrepôt de l'octroi.

Quant aux *Laines*, l'activité que vous signalait ma dernière correspondance s'est ralentie : on n'a presque rien fait, cette dernière semaine, et les acheteurs se tiennent à la baisse On a fait 70 balles Géorgie gris clair à 42 fr. 50 sans escompte. 50 balles Volo blanche, à 80 fr. noire, 60 fr. grises 50 fr. exept. 1|2 0|0 les 50 kilog.

Calme complet sur les *Cotons*, malgré des avis venus du Nord, qui signalent quelque reprises. Salonique indigène 105 fr. Trebizonde, 80 fr. à 75 fr. Tarsous, 85 fr. à 70 Pyrée 112 fr. 50. Tendance à la baisse à la fin de cette semaine.

Les dépêches de Chine, venues de Londres, de Lyon sont fort peu encourageantes. Les *Soies*, par suite, ont éprouvé de la baisse ainsi que les *Cocons* mais l'on pense que, pour le moment, ces dépêches sont apocryphes. On a fait filature Syrie, de 102 à 104 fr. le kil. Brousse 112 fr. Salonique 105 fr. 25 Cocons Volo 25 fr. 75 cent. à livrer, au rendement de 4 kilo.

Calme complet sur *Cuirs et Peaux* : affaires nulles, tant pour les Peaux de chèvres que pour les Peaux de moutons.

Baisse sur les *Métaux*. 5 fr. de baisse sur les zincs. Banca de l'Inde 235 fr. les 0|0 kilo consommation.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 26 juillet.

Céréales. — La farine de consommation continue, sur le marché de Paris, d'être tenue fermement de 73 à 78 et 79 fr. le sac de 157 kil., hors ville, avec affaires ordinaires en boulangerie. Les cours de farine de commerce sont six marques:

Disponible et courant du mois, 75; août 75; quatre derniers mois, 74 50 le sac de 157 kil. net.

Type. Paris, disponibles et courant du mois 47 50; août, 47. 4 derniers mois, 46 75 le sac de 101 kil. brut pour net.

Cours officiel, six marques, 75.

Type. Paris, 47 50.

Blés, choix, 46 ; 1re qualité, 44 ; 2e qualité 43.

Sur le marché de Bordeaux, la tendance est à la hausse, avec des prix fermes à 29 fr., les 80 kil. pour les qualités supérieures ; quelques détenteurs ont même des prétentions au dessus. En farines, on fait les Co supérieurs de ville à 25 fr. les 50 kil. les cours varient pour toutes les sortes de 24 à 26 50 suivant marque et qualité.

Blés et farines en hausse de 50 à 75 sur tous les autres marchés.

Huiles et graines. — Cours officiel, les 100 kil.. hors barrière, entrée 27 50 par 100 kil. Huiles. Colza, disponible en tons fûts, et courant, 98 50 en tonnes 100 50 ; épurée en tonnes, 108 Lin en fûts 107, en tonnes 108 50.

Cours commercial, Colza, disponible et courant du mois, 99 ; août, 99 ; 4 derniers mois, 99 50 ; 4 premiers 99 par 100 kil. Lin brute disponible et courant du mois, disponible en tons fûts de toute provenance, 107 ; août, 105 50 ; 4 derniers mois, 100 50.

Graines (l'hectolitre). Colza, 22 à 26 50 ; œillette, 30 à 39 ; cameline, 17 20 ; chanvre, 14 ; lin, graines indigènes, 27 à 29 50 ; graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux (les 100 kil.). Colza, 14 50 à 16 ; chanvre, 13 à 13 50 ; lin, graines étrangères 25 à 26 ; graines indigènes, 26 50 à 27 ; œillette, 14 à 15 ; caméline, 14 à 14 50.

Sucres. — Cours officiel, sucre brut indigène, 57, le tout aux 100 kil, entrepôt de Paris.

Cours commercial. Disponible et courant du mois, 57 ; les 4 mois d'octobre, 57 50 ; les 100 kil., type N° 12, au droit de 42 fr.

Sur la place du Havre, Antilles à livrer, fr. 48 ; Antilles usines, disponibles, fr. 59 50 à 51 suivant mérite.

Sur la place de Nantes, Réunion, bonne 4e, fr. 52 les 50 kil., entrepôt ; Antilles, 47 50.

Cafés. — Au Havre, Rio et Cap, à fr. 74 les 50 kil., La Guayra, fr. 75, entrepôt.

A Bordeaux, Mysore, fr. 110 ; Rio avarié, de 44 à 63 fr. les 50 kil., entrepôt.

Métaux et charbons. — Les affaires n'ont pas repris depuis la semaine dernière dans les bassins belges ; il s'en est fait un peu moins encore, et le stock persiste à augmenter malgré une nouvelle réduction de l'extraction. Cette situation inquiète vivement certains extracteurs ; cependant elle n'est pas alarmante pour le marché charbonnier ; la stagnation est générale dans l'industrie ; en outre, nous sommes dans la période de l'année où les transactions en combustibles sont ordinairement fort calmes. Il n'est pas probable que l'extrême activité qui a régné l'année dernière sur le marché charbonnier se représente en 1867 ; mais il est certain que les extracteurs seront moins éprouvés par la crise actuelle que les autres industriels. Les prix sont très-faibles dans les bassins du centre et de Charleroi ; mais à Liége, la situation tend à s'améliorer, et à l'encontre des autres, les prix dans ce bassin se raffermissent de semaine en semaine.

Les réunions de Birmingham et de Wolwerhampton ont permis de constater à nouveau la situation peu favorable des affaires métallurgiques en Angleterre. Dans tout le Staffordshire, il n'est pas un établissement qui travaille au delà de quatre jours par semaine ; la majeure partie ne fait que trois jours. De plus, les commandes arrivent avec une irrégularité qui contrarie fort la marche des travaux et l'exactitude des livraisons. Il y a parfois des intermittences qui laissent les producteurs à presque rien. Le nouveau trimestre débute mal, et tout se borne pour le quart d'heure à l'espoir d'une reprise basée sur la certitude de la limitation des stocks. Les assemblées n'ont apporté aucune modification aux cours existants.

En Ecosse, on est à la saison des régates et des fêtes ; la foire de Glasgow vient de commencer, ce qui a pour effet de restreindre les affaires à leurs dernières limites. Les exportations de la semaine ont été de nouveau de plus de 1,500 tonnes au-dessous de celles de la semaine correspondante de l'année dernière. Néanmoins, du 1er janvier au 16 juillet, ces expéditions ont été de 357.558 tonnes en 1867, contre 293,799 tonnes en 1866. Les grandes maisons viennent de réduire de 5 s. par tonnes les ouvrés, et les acheteurs exigent des fabricants de second ordre une concession analogue.

Soies et soieries. — Voici, d'après la condition des soies à Lyon, le dernier numéro des soies et bobines du mois, 2048.

Dernier numéro des ballots pesés, 573.

On écrit de Milan qu'il y a tendance vers le calme, et que la belle marchandise est attendue avec la plus vive impatience. Les affaires se font très difficilement, et l'on a peu de confiance dans les prix actuels qui sont, pour les organsins sublimes 18|22 fr. 132 ; beau courant 18|22 fr. 129 ; 20|24 de 124 à 125.

Les frisons, 1re qualité à vapeur, 14 à 14 25.

Cocons percés, 11 50 à 12.

En grèges, il s'est traité quelques 10|12 de fr. 105 à 105 50.

Cotons. — Le marché du Havre était, à la dernière date, beaucoup moins animé que les jours précédents. La demande restait cependant encore régulière ; les prix étaient, du reste, de plus en plus tendus et atteignaient pleinement 122 50 pour très ordinaire Louisiane, avec peu de ventes.

A Liverpool, les dernières ventes se sont élevées à 10,000 balles, avec un marché calme, mais ferme. Middling Upland, 10 1|4 ; New-Orléans, 10 1|2 ; fair egyptien, 14 ; Broach, 8 1|4 ; Oomrawattee, 8 1|8 ; Smyrne, 9 ; Maranham, 11 3|4 ; Maecio, 10 3|4 ; Bahia, 11 deniers, la livre anglaise (453 grammes.)

Voici, d'après une dépêche officielle de New-York, 20 juillet, résumant les derniers télégrammes du Sud, la situation du marché cotonnier de l'autre côté de l'Atlantique :

Recettes de la semaine en cotons. . bal.		6,000
Exp. de la semaine pour l'Angleterre	»	10,000
D° D° pour le continent .	»	5,000
Stocks dans tous les ports de l'Union	»	150,000
Recettes totales dep. le 1er 7bre . .	»	1,876,000
Exp. tot. dep. le 1er 7bre p. l'Anglet.	»	1,181,000
D° D° D° pour le continent .	»	520,000
Cours du middling de Liver. à New-Orléans.	c.	26
D° D° D° à Mobile....	»	24
D° D° Upland à New-York.	»	27

—

La même perplexité subsistant toujours dans le monde politique, on ne peut s'étonner que le monde financier se montre inquiet, incertain de l'avenir, et se tienne dans une réserve absolue. Aurons-nous la paix, aurons-nous la guerre en Europe. Le parti mazzinien fera-t-il une révolution à Rome, et nous brouillerons-nous définitivement avec la Prusse et la Russie, à propos de la question danoise et de l'île d'Alsen ? En France même, aurons-nous un nouveau ministère ? Dissoudra-t-on le Corps législatif ? Voilà autant de questions auxquelles on ne peut actuellement répondre que par le calme et par une absence à peu près complète d'affaires.

Le 3 0|0 fait de 68 60 à 68 65 ; l'italien, 48 90 ; la dette turque, 30 50.

D'après le bilan hebdomadaire de la banque, il y a augmentation de 11 millions et demi dans l'encaisse métallique, de sept millions dans les billets mis en circulation ; et diminution de 7 millions et demi dans le portefeuille.

Un employé de la compagnie immobilière vient de disparaître, laissant un déficit de 900,000 fr. Semblable fait s'était produit, quelques jours avant au crédit foncier autrichien qui perdait ainsi 500,000 francs.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 2 Août.

TRIESTE bat. à vap. aut. Austria, cap. Rassol ay. touché Corfou, Syra, et Dardanelles divers marchandises, et 43 passagers.
MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Amerique*, ayant touché Mesine, Pyrée et Dardanelles, div. marchandises, et 50 passagers.
ODESSA bat. à vap. aut. *Lucifer*, cap. Steiskal, div marchandises.
VARNA bat. à vap. aut. *Mercur*, cap. Biscuchia, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 2 Août.

SALONIQUE bat. à vap. des Mess. Imp. *Mitidja*, cap. Trebuchet. div. marchand
TREBISONDE bat. à vap. aut. *Messina*, cap. Radeglia, div. marchandises.
ODESSA bat. à vap. russe, *Nahimoff*, cap. Rihiter, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 28 Juillet.

LIVOURNE bark nor. *Allionce*, cap. Knudsah. lest.
PORT-SAID bark aut. *Dobri Czar Czar*, cap. Fran. Garavini, lest.
NAPLES bark norv. *Ledanl*. cap. Heinriksen, lest.
SALONIQUE br. hel. *A. Dhimitrios*, cap. Emm. ch.

du 29

AUGUSTA br. hell. *Dunavis*, cap. Sitarakis, sel.
ALEXANDRIE br. ottom. *Elleni*, cap. Balacon, ch.

du 30

TROON bark ang. *Eden*, cap. Carr, charbon de ter.
— bar. ang. *Marie Ada*, cap. Blain, char de ter.
LONDRES bark norv. *Heymond*, cap. Hansen, div.
— br. aut. *Grazia*, cap. Premuda, lest.
MARSEILLE br. aut. *Giusto*, cap. Purich, lest.

du 31

MARSEILLE br. ital. *Oriente*, cap. Olivari, lest.
— br. ital. *Ulisse*. cap. G. Pace. lest.
— br. ital. *Galatea*, cap. Schiafino, lest.
MALTE bar. ang. *Superb*, cap. Farquas, lest.
GENES br. ang. *Jordan*, cap. Hutkinsen, lest.
CASTELMARE br. hel. *Psara*, cap Kiparissis, lest

DEPARTS des bat. à voile du 2 Aout.

ANGLETERRE br. autr. *Russo*, cap. A. Russo, blé
MARSEILLE br. hell. *Venezia*, cap. Patrinos, blé.
— br. ital. *Mercurio*, cap. Mortola, blé.
— br. hel. *Panelinion*, cap. Arghiropulos, blé.
— bar. hell. *Pistis*, cap. Raftopoulos, blé.
— bark mek. *May Queen*, cap. Mundt, farine.
ANGLETERRE br. mek, *Mentor*, cap. Duvel, blé.
DANUBE br, russ. *Esther*, cap. Mavromatis, lest.
— br. hel. *Michail*, cap. Tzatzaronis, lest.
— br. hell. *A. Yeorghios*, cap. Musuris, lest.
— br. hell. *Ayos Spiridhon*, cap Arvanitis, lest
— br. nell. *Narin*, cap. Diakidhis, lest.
— br. ital. *Anastassia*, cap. Ferrini, lest,
ODESSA br. aut. *Unione*, cap. Vorglien, lest.
— bark mek. *Worwatz*, cap. Niemen, lest.
SOULINA br. hell. *Evanghelistra*, cap. Ieroyanis.
CARDIFF br. aut. *Carolina Visis*, cap. Lucovich, graine de lin.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 30

de TAGANROK pour Constantinople et Ordu, br. hell. *Alexandros*, cap. Malandrakis, blé.
— pour Constantinople et Ordu. br. hell. *Cefalonia*, cap. Rossolimos, blés.
de IBRAILA pour Flassenhen, schon. holl. *Hellena* cap Thom. Pybs, seigle.
de ODESSA pour Marseille, bar. norv. *Mazepa*, cap Ed. Carlsen, blé.

du 31

de MARIANOPOL pour Marseille, bar. russe, *Panselinos*, cap. Buntich, ravison,
— pour Marseille, brik autrichien *Ellena*, cap Dapsevich, blé.
de ODESSA pour Genes, br. ital. *Affezionne*, cap. Borro Giuseppe, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. ang. *Cartus*, cap. Waterhad, blé.
— pour Cork or Falmouth, bark aut. *Cerrere*, cap. Cattarinich, blé.
— pour Marseille, bar. ital. *Maria Francesca*, cap. G Trugone, blé.
de NICOLAEFF pour Cork or Falmouth, bar. aut. *Catterina Veisis*, cap Caminarovich, gr. de l'
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Ronald*, cap. Riverscich, blé.
— pour Cork or Falmouth, bark mek. *John Frederik*, cap. Nieman, gr. de lin.
— pour Marseille brr hell. *Maroukis*, capit. Maroukis, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille br. ital. *Generoso* cap. Gherardi, blé.
de TAGANROK pour Malte, bar. ital. *Armida*, cap. Giov Petroluzzi, gr. de lin.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ALGÉRIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE mercredi 7 août à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÈRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au publi est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000 ; 100,000 ; 80,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 30,000 ; 20,000 ; 10,000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez : H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

Dépôt de Cigares

ASSORTIMENT DE 70 QUALITÉS ET FAÇONS

Vente en gros et par boîte.

J. H. RIECKEHOFF, Moumhané cité française n° 24 au 1er, chambre n° 3.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE
8 ocques.	85 fr.	2 francs
12 »	105 »	2. 60
18 »	110 »	4. —
26 »	120 »	4.50
34 »	130 »	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Une demoiselle de Genève actuellement à Constantinople, enseignant outre les principales branches d'éducation, le Français, l'Allemand et l'Anglais, désire trouver ici une place d'institutrice.

S'adresser au bureau du journal.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. -- Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

PATE et SIROP DE NAFÉ D'ARABIE de [illegible]

Les professeurs de la Faculté de Médecine de Paris ont constaté leur SUPÉRIORITÉ sur tous les pectoraux.

Leur efficacité contre les Rhumes, maux de Gorge, Grippe, Coqueluche et Irritations ou Inflammations de poitrine a été constatée par 50 médecins des hôpitaux de Paris.

RACAHOUT DES ARABES

de DELANGRENIER.

Seul aliment approuvé par l'Académie impériale de Médecine de France.

Il rétablit les malades de l'estomac ou des intestins ; il accélère la convalescence, il fortifie les enfants, et ses propriétés analeptiques préservent des fièvres pernicieuses et typhoïdes. Le véritable Racahout de Delangrenier, 26, rue Richelieu, à Paris, se vend, ainsi que le Sirop et la Pâte de Nafé, à Constantinople, chez MM. les pharmaciens Calléja, Della-Sudda, Velz et Cie. (Se défier des contrefaçons.)

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

Leur titre indique leurs propriétés. Ce sont les seules pilules autorisées. Elles sont considérées depuis près de 70 ans comme le plus salutaire et le plus efficace des purgatifs. On les prend soit à jeun, soit en mangeant. Exiger sur chaque boîte et sur la notice qui se distribue gratis, *la signature :* **A. Bouvière**, *les initiales* **A. B.**, *et la marque de fabrique* **Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Antin.**

A *Paris*, à la pharmacie LEROY, 45, rue Neuve-St-Augustin. — A *Constantinople*, dépôt chez L. MEIFFRÉDY,— DELLA SUDDA, — OTTONI, — CALLEJA, etc.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T		
6	17	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	47	2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8	17	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	17	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	47	6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui Bechiktach et Cabatach*)
11	47	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	2	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
7	47	11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10	32	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	2	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	47	14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	32	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	17	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	17	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	47	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	17	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T		
8	17	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	32	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	12	5	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10	2	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	17	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Therapia, Buyukdéré,
1	47	3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	32	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	32	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.—Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	32	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak, (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach.*)
3	17	5	10		pour Bechiktach, Ortak, Couroue, Arnaout. (*ret. direct au pont.—Les vendr. à 9 3/4.*)
5	17	18	10		pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5	47	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
6	17	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	17	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.)*Excep les vendr.*) (*)
6	47	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5	32	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5	2	3	10	45	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6	32	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*Les vendredis touchant aussi Cabatach.*) (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplementaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

7	17	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7	47	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	47	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	32	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	32	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
5	32	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4	2	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5	2	9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	2	10	45	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeui, Bechiktach.

Départ du Pont.

8	2	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	2	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	35	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	47	5		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	17	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, *avec retour direct au pont.*
4	47	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	47	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
6	5	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	32	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.		N°	H. T.		
6	32	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	32	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	47	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	47	3	7	30	de Cartal, Prinkipo, Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont

H. F.		N°	H. T.		
9	47	3	2	30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4	32	10	9	30	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	17	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	17	8	10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fêtes grecques

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.		N°	H. T.		
7	20	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
3	2		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	47		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.		N°	H. T.		
8	32		1	45	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.
9	47		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	32		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

MARDI, 6 AOUT 1867 — 6 REBI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire. — MARDI, 6 AOUT 1867

2me Année. --- N° 177.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople n'est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 6 août.

DEPÊCHE TELEGRAPHIQUE

(Havas.)

BUCHAREST, 4. — Le prince Charles attend le Sultan à Roustchouk. Le ministre, M. de Golesco, est allé à la rencontre du Sultan à Turn-Severin.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

S. A. I. le grand-duc Constantin est arrivé à Paris. (*Patrie.*)

Le prince et la princesse Charles de Prusse sont arrivés à Paris. (*Ind. belge*)

Le *Standard* de Londres dit que le Sultan a pu s'assurer, pendant son séjour en Angleterre, des dispositions de la Grande Bretagne à le soutenir, et à quel point « elle est en état de rendre cet appui effectif. » Nul doute, ajoute la feuille anglaise, « que le Sultan ne soit parti de Paris avec des impressions semblables » qui le fortifieront dans ses efforts «à défier tous ses ennemis cachés ou déclarés. » (*Pays.*)

Le *Correspondant de Hambourg* publie le texte du traité militaire conclu entre le Sénat de Hambourg et le gouvernement prussien sous la réserve de la ratification à intervenir. La bourgeoisie (Burgerschaft) votera le 31 juillet sur la ratification de ce traité. (*Liberté.*)

La *Gazette du peuple* dit que le conseil des ministres a résolu d'inviter M. Nigra à se rendre à Florence, pour fournir au gouvernement tous les renseignements relatifs à la question du général Dumont.

M. Nigra serait attendu prochainement à Florence.

Nous avons annoncé que le Taïcoun avait accordé aux Etats qui ont contracté des traités avec le Japon le droit de faire le commerce à Osaka et à Hiogo. Nous apprenons par des renseignements postérieurs que le Taïcoun, pour compléter cette mesure bienveillante, a donné, dans chacune de ces deux villes, un terrain qui sera la propriété des puissances étrangères et où seront établies les habitations de leurs nationaux.

La concession européenne d'Hiogo est déjà fixée; elle est plus considérable encore que celle de Yokohama, et s'étend le long de la vaste baie qui sert de port, entre la grande rivière et le village de Kobi, sur une longueur de près de 9 kilomètres. Elle a été officiellement remise, le 18 mai, aux représentants étrangers, qui en font lever le plan pour y fixer équitablement la portion qui sera affectée à chaque Etat.

Le terrain où doit être établie à Osaka la concession européenne est déjà indiqué par le Taïcoun, et la remise officielle devait en être faite prochainement. (*Patrie.*)

L'*Italia* de Naples, du 21, reçoit des nouvelles de Rome très-alarmantes. On dit que la fermentation est générale dans la ville, et que l'on craint une explosion d'un moment à l'autre.

Ces nouvelles sont puisées à une source très autorisée. Nous croyons cependant qu'elles doivent être accueillies avec réserve.

On maintient plus que jamais aujourd'hui que l'autorisation pour la négociation de l'emprunt russe sur le marché français rencontrera de grandes difficultés. (*Presse.*)

On lit dans la *Patrie* :

« Le cabinet d'Athènes persiste à s'occuper diplomatiquement des affaires de Crète, s'autorisant tout à la fois de ses sentiments d'humanité et des droits que lui donnent, dit-il, le concours prêté jadis par les Candiotes à la formation du royaume hellénique, et le désir de ces populations de faire partie de ce royaume.

» Personne ne peut blâmer le cabinet d'Athènes de se montrer sensible aux malheurs de l'île de Crète ; mais est-ce bien le moyen d'y mettre un terme que d'exciter sans cesse par des circulaires les haines candiotes, que de prendre manifestement parti pour les insurgés que de favoriser la révolte, etc. ? Nous ne le pensons pas. Aussi regrettons-nous que, par une nouvelle circulaire publiée par l'*Indépendance hellénique*, le cabinet d'Athènes ait cru devoir révéler encore une fois ses relations avec les Candiotes, en protestant contre les prétendus actes de barbarie commis par Omer pacha. Les puissances occidentales n'ont nul besoin, d'ailleurs, des appels du cabinet d'Athènes pour s'occuper d'une situation dont la responsabilité incombe pour une trop large part, il faut bien le dire, aux autorités helléniques. »

Le *Journal hebdomadaire de médecine* de Vienne, dit au sujet de la situation de l'impératrice Charlotte :

« La consultation qui a eu lieu dernièrement à Miramar a eu pour résultat que les deux médecins, MM, Riedel et Ilek, ont renoncé au traitement ultérieur de l'auguste malade. M. le docteur Bulkens, directeur de la colonie des aliénés à Gheel, s'est chargé de cette mission, ainsi que du transfert de l'impératrice en Belgique.

» Les deux médecins que nous venons de nommer se sont opposés à un départ forcé de la princesse, en déclarant que cela pourrait entraîner des conséquences graves. M. Bulkens croit, au contraire qu'il réussira à décider l'impératrice à partir.

» Depuis sa première entrevue avec la reine des Belges, l'impératrice ne quitte plus ses appartements et refuse avec plus de persistance que jamais de prendre quelque aliment. Lorsque la proposition de partir pour Bruxelles lui fut faite pour la première fois, la malade répondit avec énergie : « Ici j'attends mon Maximilien, dussé-je attendre encore quarante ans. »

» Elle ne sait encore rien du sort tragique de l'empereur. En prenant congé de M. le docteur Riedel, l'impératrice disait : « Adieu, vous êtes heureux, car vous pouvez retourner dans votre famille.» La reine des Belges séjourne à Trieste et se propose d'accompagner l'impératrice à Bruxelles. »

LE SULTAN A LONDRES.

Après avoir passé près de deux semaines en Angleterre, le Sultan se dispose à retourner à Constantinople.

C'est le moment de parler de l'accueil que lui ont fait nos voisins d'outre-Manche, des circonstances qui ont attristé son séjour parmi eux, et des résultats politiques de ce voyage sans précédents.

Tout ce qu'un peuple riche et puissant pouvait faire pour honorer un hôte impérial, la Grande-Bretagne l'a fait pour bien recevoir le Sultan.

L'héritier du trône et le duc de Cambridge se sont rendus à Douvres, le 12, pour attendre l'arrivée du commandeur des croyants. Le yacht impérial ayant rencontré d'assez grandes difficultés à s'approcher de la côte, la marée étant trop haute et le vent soufflant du nord-est, le prince de Galles et son parent ne purent qu'après un certain temps se présenter devant Abdul-Aziz. Ils montèrent sur le yacht du Sultan. Celui-ci, qui ne s'était encore montré à personne, sortit de sa cabine, et alla au-devant d'eux. Ils se découvrirent devant lui, et restèrent nu-tête en sa présence, tandis que, conformément à l'étiquette orientale, le Sultan, de son côté, se contenta de porter la main à son fez.

A ce moment, tous les canons des deux flottes française et anglaise et des batteries de Douvres tirèrent leurs saluts. Jamais ce port, accoutumé aux réceptions royales n'avait retenti de salves aussi nombreuses, ni présenté un spectacle aussi animé.

A partir du débarquement, le Sultan, devenu l'hôte de la Grande-Bretagne, reçut des Anglais de tous les rangs la réception la plus brillante. Ce n'étaient partout que fleurs, arcs de triomphe, illuminations, hurrahs répétés.

Il fut reçu à Windsor par la reine elle-même. On avait préparé pour lui, au palais de Buckingham, les mêmes appartements royaux qui avaient été mis, en 1855, à la disposition de l'Empereur des Français.

Les Anglais se firent un devoir d'étaler aux yeux du souverain oriental toutes leurs richesses, toutes les immenses ressources de leurs ports et de leurs arsenaux.

A Windsor, la reine se montra au Sultan entourée de toute sa cour, et lui fit voir elle-même les magnificences de ce séjour royal.

Il visita dans tous ses détails le grand arsenal de Woolwich. A Spithead, malgré le mauvais temps qui empêcha la flotte de se déployer tout entière, il put se faire une idée de la puissance colossale de la marine de la Grande-Bretagne.

Le Théâtre-Italien lui offrit réunies toutes les beautés de la « société » anglaise. Dans cette grande soirée du 15, le Sultan vit étinceler autour de lui toutes les richesses de l'Asie rassemblées là par les conquérants de l'Inde.

La Mansion House le convia également à ses fêtes. Reçu au nom de la Cité par le lord maire, il contempla dans son étrange splendeur le palais de cette corporation de marchands, plus puissante que bien des Etats.

Une autre fête splendide lui fut donnée, vendredi dernier, à l'hôtel des Indes. Là encore un bal des plus brillants rassembla sous ses yeux, au milieu de l'éclat des lustres, des parfums, des fleurs, aux sons d'une musique délicieuse, tout ce que la haute société anglaise (*high life*) possède de jeunesse, de beauté et de luxe aristscratique.

Mais cette soirée devait être la dernière fête offerte au Sultan. L'une des plus parées parmi les reines de ce bal, la personne dont le goût exquis avait peut être le plus contribué à l'éclat de la réunion, en présidant à l'arrangement des salles, madame Mussurus, l'épouse de l'ambassadeur turc, pâlit tout-à-coup. On l'emporta très sérieusement indisposée. Elle mourut la même nuit du 19 au 20.

Le lendemain, le Sultan eut à recevoir au palais de Buckingham tout le monde officiel. Les réceptions, entourées d'ailleurs de tout l'éclat possible, furent tristes. La mort presque subite de l'ambassadrice préoccupait tous les esprits. Le Sultan lui-même, en dépit du calme familier aux orientaux, semblait participer au deuil général.

Cependant il lui fallut ce même jour se rendre à cinq heures, à Wimbledon, où il devait assister à une revue des troupes régulières et des volontaires. Cette revue se passa dans le plus grand ordre.

Il y avait sur le champ de manœuvres environ 25 mille hommes d'infanterie, d'artillerie, de cavalerie. La foule des spectateurs était immense. C'était comme un jour de derby. Tous les yeux cherchaient le Sultan, et rien ne fut épargné pour lui témoigner qu'il était l'hôte bienvenu des Anglais.

Le dimanche suivant, 21, devait avoir lieu la seconde visite à Windsor. La mort de Mme Mussurus changea cet arrangement. Le Sultan resta au palais de Buckingham. Son fils seul sortit.

La visite du Sultan en France, son séjour en Angleterre, l'accueil différent mais également sympathique qu'il a reçu de ces deux grandes nations chrétiennes, nous semblent n'avoir rien perdu de leur extrême importance par les tristes circonstances qui l'ont accompagnés.

Certes, il est vrai de dire que le double voyage de l'empereur de Turquie ne résout aucune des difficultés de la questiou d'Orient; cependant c'est un grand fait que de voir l'Angleterre et la France s'unir de plus en plus dans un même sentiment de sympathie pour le souverain qui règne à Constantinople ; c'est un fait non moins important que de voir un Sultan venir visiter des nations chrétiennes et s'attacher à comprendre une civilisation et des mœurs qui sont celles d'un très grand nombre de ses sujets.

Les résultats qu'on peut se promettre de pareils événements sont trop importants pour qu'il soit possible de les indiquer dans un seul article. (*Opinion nationale*).

RECOMMANDE A LA « DIPLOMATIC REVIEW. »

Les journaux français et prussiens qui poussent l'opinion publique à la guerre, nous paraissent véritablement dépourvus de tout sens politique, en même temps qu'ils se font illusion quant à l'influence des avantages militaires sur le résultat final d'un conflit.

Les uns comptent in petto sur l'habitude du fusil à aiguille ; les autres sur la furia francese : les uns et les autres n'ont d'autre but que d'affirmer leur supériorité militaire et d'infliger une blessure à l'amour-propre de la nation rivale; personne ne se soucie du sang versé, des millions gaspillés, des territoires saccagés et des conséquences d'une lutte entre la France et l'Allemagne sur l'avenir de l'Europe et de la civilisation.

Au point de vue militaire, la supériorité du nombre, l'avantage d'une bonne discipline et d'engins de guerre perfectionnés, la capacité des commandants en chef, l'enthousiasme des soldats, sont des auxiliaires qui ne sont pas à dédaigner,

Néanmoins, la guerre est un jeu, il est bon de ne pas l'oublier, et comme tel, elle expose ceux qui s'y livrent à toutes les chances aléatoires. Pour ne citer que les exemples qui nous tombent sous la plume : Marengo et Magenta étaient perdus sans l'arrivée à temps de Desaix et de Mac-Mahon ; si le soleil d'Austerlitz eût éclairé Waterloo, les Anglais étaient anéantis à midi et les Prussiens à quatre heures ; sans le dévouement d'un bataillon de highlanders qui se fit hacher, et l'intervention à temps des zouaves de Bourbaki, la victoire d'Inkermann se changeait en désastre et l'armée anglo-française était culbutée dans la mer.

Supposons qu'on exauçât les vœux de tous les braillards, qui n'ont jamais vu d'autre feu que celui de leur cuisine, et qu'on précipitât l'une sur l'autre la France et l'Allemagne. Qu'arriverait-il?

De deux choses l'une : ou la Russie ferait cause commune avec la Prusse; ou bien elle profiterait de l'occasion pour réaliser ses projets en Orient.

Une plume française est toute disposée à écrire que la France sera victorieuse ; mais, d'autre part, la raison exige qu'on admette la possibilité d'une défaite.

Que gagnerait la France au bout d'une campagne heureuse contre la Prusse?

On peut supposer l'ajournement de l'unité allemande, mais non plus son anéantissemment ; quant à des acquisitions de territoire, elles ne valent plus qu'autant qu'elles sont basées sur le principe des nationalités : il n'y aurait aucun profit pour la France à se charger d'une Pologne ou d'une Vénétie, en annexant les provinces rhénanes qui sont allemandes et qui veulent rester allemandes; dans ce cas même, la France ne payerait-elle pas trop cher son agrandissement sur le Rhin en laissant carte blanche à la convoitise russe en Orient?

Qu'au contraire, le sort des armes soit contraire à la France, l'atteinte qu'en ressentira son influence dans le monde sera supérieure aux pertes matérielles les plus graves.

Mais ce n'est pas tout : que deviendrait l'Autriche? car nous n'admettons pas que la France fasse la guerre sans s'assurer du concours de cette puissance et nous ajouterons que, dans notre conviction, une guerre contre la Prusse aurait pour but principal de rétablir l'Autriche en Allemagne.

Que deviendrait l'Autriche entre la Prusse et la Russie? entre la Prusse qui réaliserait l'unité de l'Allemagne au détriment de ses provinces allemandes et la Russie qui convoite ses provinces slaves? Que deviendrait la Turquie?

Il nous semble que le bon sens le plus élémentaire suffit pour résoudre le problème dans les conditions où nous venons de le poser. L'éclipse de l'influence gallo-romaine ; celle de l'influence anglaise par contre-coup ; l'Europe à la merci du monde slave et du monde germanique : voilà quels seraient les résultats d'une guerre malheureuse.

Nous recommandons ces considérations à la *Diplomatic Review*, qui a bien voulu voir en nous un auxiliaire de sa politique, espérant, que son patriotisme doublé de bon sens donnera à nos idées la publicité de sa feuille dans une matière aussi grave où toutes les opinions ont intérêt à se produire.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

XI

Hélène ne parut pas au dîner, Elle s'était retirée dans sa chambre en prétextant une indisposition.

Le lendemain, de bonne heure, elle fut réveillée par un bruit inaccoutumé qui se faisait dans le parc. Sauter à bas de son lit, se vêtir, courir à la fenêtre, soulever le coin d'un rideau et rechercher la cause de ce bruit, fut pour elle l'affaire de cinq minutes.

Alors, elle fut témoin d'un spectacle étrange.

Le parc était envahi par un nombre considérable d'ouvriers, au moins trente. Au milieu d'eux, se trouvaient l'architecte qui leur donnait des ordres, le colonel qui les suivait du regard, et enfin Chavanet qui était arrivé dans la nuit et dont la présence inattendue arracha un cri d'effroi à mademoiselle de Bournay.

Ces ouvriers étaient diversement occupés.

Les uns posaient au pied des murs du château des poutres et des planches qui devaient servir à élever des échafaudages.

D'autres arrachaient sans pitié les plus belles fleurs du parterre, afin d'élargir les allées en reculant les plates-bandes.

Plus loin, ceux-ci remblayaient un bassin et en creusaient un nouveau.

Ceux-là étaient réunis autour des beaux marronniers de la terrasse et aux flancs des plus majestueux, ils avaient attaché des cordes énormes qui en déchiraient la rude écorce.

Au milieu de ce va et vient, le colonel, toujours appuyé sur le bras de Chavanet, déployait un admirable sangfroid. Du bout de sa canne, il désignait à l'architecte les points où devaient s'accomplir ses ordres qu'il donnait d'une voix calme et sans émotion.

Etrangement agitée, inquiète, sans se rendre compte du motif de son inquiétude, Hélène ne perdait pas de vue les travailleurs. Elle s'était peu à peu habillée, allant de sa croisée à sa table de toilette, se demandant quelles singulières intentions nourrissait le nouvel acquéreur du château; et cherchant à s'expliquer la présence dans le parc d'une si forte escouade d'ouvriers.

Soudain, elle les vit tous, à l'appel de l'architecte, se diriger vers le quinconce des marronniers.

L'un d'eux avait creusé, autour du plus beau de ces arbres, un fossé large et profond, qui en mettait à nu toutes les racines. Une corde était attachée aux flancs de l'arbre.

Sur un signe du colonel, les ouvriers se suspendirent à la corde, et, par un brusque mouvement, ils la tirèrent d'un seul coup et dans un même effort.

— Ciel ! ils vont l'arracher, s'écria Hélène, qui joignit ses mains, cédant à un sentiment d'effroi.

Oui, ils allaient l'arracher!

Mais le géant résistait, arc-bouté sur ses racines profondément plongées au sein de la terre.

Le premier effort de trente hommes réunis pour l'abattre ne l'avait pas ébranlé. C'est à peine si les hautes feuilles s'étaient agitées.

On recommença une fois, deux fois, trois fois. Le tronc faisait entendre de sourds craquements; les branches s'inclinaient vers la terre. Mais le géant résistait toujours.

Alors ceux qui voulaient sa chute changèrent de tactique. Ils allèrent quérir une grande scie, dont ils appliquèrent les dents acérées au sommet de la racine, à fleur de terre, et commencèrent à le couper.

L'écorce était dure, mais elle céda.

Après qu'il eut entamé l'écorce, l'instrument aigu fit peu à peu son chemin, et enfin, il atteignit le cœur de l'arbre, qui semblait osciller sur sa basse, aux trois quarts détruite.

Alors, les ouvriers se suspendirent de nouveau à la corde. Ils la tirèrent encore, à plusieurs reprises, et, cette fois, le tronc, sapé dans ses parties inférieures, ne résista plus

Ebranlé à plusieurs reprises, il fut entraîné et tomba avec un gémissement formidable, qui couvrit le cri de triomphe que poussèrent les barbares qui l'avaient mis à mort.

Les branches emportèrent dans leur chute des arbustes qui, jusqu'à ce jour, vivaient à leur ombre. Le tronc abîmé creusa dans la terre un sillon semblable à une blessure et les rameaux soulevèrent autour d'eux un nuage de poussière.

Durant cette longue opération, mademoiselle de Bournay était demeurée immobile, atterrée par le spectacle qu'elle avait sous les yeux.

Mais, combien s'accrut sa terreur lorsqu'elle vit les ouvriers choisir un autre arbre pour l'abattre aussi.

Elle ne put retenir un cri.

Mais, au même instant, son père arrivait sur le théâtre de cette scène étrange.

Ella le ait, les yeux remplis de larmes, secouer sa tête blanche et tendre ses mains en signe de regrets vers l'arbre aux flancs noueux, couché mort, dans l'herbe privée désormais de l'ombre de ses rameaux.

XII

Le comte de Bournay s'était précipité avec l'ardeur d'un jeune homme, au milieu des ouvriers groupés, autour du marronnier renversé. Ses yeux où brillait la colère allaient de l'un à l'autre comme pour les interroger. Puis, il les reportait tristement sur le désastre qui venait de s'accomplir.

Cet arbre couché là, ce n'était qu'un arbre !

Et cependant, au moment où il était tombé, le vieillard, brusquement surpris, n'avait pu retenir un cri de douleur. C'est que, dans ce tronc abattu, il avait vu soudain l'image de sa maison détruite.

A l'ombre du quinconce qu'on venait de priver de l'un de ses plus splendides ornements, son enfance s'était écoulée. Sa vieillesse espérait s'y abriter, et il aimait à se dire :

« Tous mes aïeux se sont assis à la place où je viens m'asseoir ! »

Ce n'était qu'un arbre ; mais que de souvenirs y étaient attachés.

Sous ses rameaux épais, plusieurs générations avaient aimé et vécu.

Que de fois, dans sa jeunesse, le comte y

Voir le numero du 5 Août

REVUE DES JOURNAUX

Au moment où ces lignes parviendront à nos lecteurs, Sa Majesté le Padichah Abdul-Aziz, souverain depuis 1861 du grand Empire Turc, aura fait son entrée dans la capitale de l'empire d'Autriche. Cette visite auguste met en mouvement toute la population de Vienne. Abstraction, faite des idées poétiques, féeriques et brillantes que l'on attache en Occident au commandeur des croyants, nous voulons rapprocher la plupart des souvenirs les plus importants et les plus glorieux qui relient Vienne à l'Empire Turc.

Notre capitale n'a hébergé jusqu'ici aucun des Sultans, quoique l'un d'eux fut un jour devant ses murs. L'an 1529, Soliman II, après avoir subjugué la Hongrie, vint faire le siége de Vienne. Il dura du 27 septembre au 15 octobre et dut être abandonnée, après que l'armée turque eut subi une perte de 80,000 hommes et quoique par cette perte énorme la puissance du plus grand et du plus célèbre de tous les Sultans eut éprouvé une rude atteinte, les armées de Soliman reparurent en 1532 devant Vienne et durent de nouveau se retirer après avoir été défaites.

Une troisième fois, en 1863, les hordes turques, sous Mahomed IV se montrèrent devant les murs de Vienne. Après des peines inouïes de la part des bourgeois de la ville et avec le concours des Polonais et des Allemands accourus du Kahlenberg, elles subirent une telle défaite que leur général Kara-Mustapha reçut du Sultan le cordon de soie, et que les commandeurs des croyants durent renoncer à tout jamais à toute entreprise contre Vienne.

L'un des ponts de notre capitale doit être orné de la statue d'un des héros de ces combats glorieux, celle de Roger de Starhemberg; entre le Burgthor extérieur et intérieur s'élève la statue équestre d'Eugène de Savoie qui, quoiqu'il ne se fut pas trouvé dans la bataille livrée sous les murs de Vienne, accueillit ses plus riches lauriers dans les combats de l'Autriche contre les Turcs, et la partie nord de la ville qui porte encore de nos jours le nom de Tranchée des Turcs, rappelle les jours les plus mémorables de la défense de la ville.

Depuis ces derniers temps ont existé entre Vienne et l'Empire Turc des relations beaucoup plus amicales. Une des tâches les plus difficiles de l'Internonce actuel de l'Autriche à Constantinople est de réduire à néant les efforts de Russie contre la Porte. Dans la guerre de Crimée, un corps d'observation autrichien fut placé à grands frais dans les Principautés Danubiennes, pour empêcher de ce côté toute opération russe contre la Turquie. Le Padichah sait où trouver ses amis, voilà pourquoi il a fait entrer dans son programme de voyage la visite de Vienne, après celles de Paris et de Londres. Il ne pourrait être question d'une visite à Saint-Pétersbourg ni à Berlin, les relations qui existent entre la Prusse et la Russie paraissent décidément hostiles à l'Empire d'Orient.

Le Sultan sera entouré à Vienne, comme souverain d'un des plus grands empires, et comme une personnalité sympathique des marques de considération de toutes les classes. S'il ne peut être question d'une alliance entre l'Autriche et la Porte, à cause de l'attitude uniquement expectative de la première de ces deux puissances, des événements d'Orient, et à cause de la réserve que notre politique doit observer dans toutes les questions extérieures actuelles, cela n'empêche pourtant pas que les relations traditionnelles d'amitié entre les cours de Vienne et de Constantinople reçoivent un accroissement de force par la conduite la plus prévenante envers notre illustre hôte.

(*Corresp. général autrichienne*)

NOUVELLES DU MEXIQUE.

» Mexico, 21 juin.

» Les libéraux ont fait leur entrée. Le plus grand ordre règne dans la ville. Les troupes impérialistes ont été débandées; et la légion étrangère, que commandait M. Chinet, a été mise en liberté sur parole; elle est logée dans le Palais National.

» Le général Diaz a rétabli dans leurs fonctions tous les employés civils destitués par l'intervention de 1863. M. Juan J. Baez, gouverneur de la vallée de Mexico, est chargé d'assurer la tranquillité. Il a lancé un ordre prescrivant aux chefs impérialistes de se présenter aux autorités mexicaines dans les vingt-quatre heures, sous peine de mort. Ils devront se tenir à la disposition du gouvernement.

» Le même ordre interdit aux habitants de donner asile à ces chefs, sous peine d'emprisonnement et d'amende. Ceux qui auront en leur possession des valeurs appartenant au gouvernement et qui ne pourront en expliquer la provenance seront jugés comme voleurs.

» Un ordre interdit l'entrée des liqueurs fortes dans la ville pendant les trois jours qui suivront l'occupation. Les soldats qui se rendront coupables de vols ou d'actes de violence seront fusillés sommairement. Enfin, un dernier ordre autorise les personnes dont les propriétés ont été confisquées par les autorités impérialistes à en reprendre possession sans attendre la décision des cours de justice.

» On s'attend à de nouvelles mesures importantes pour demain.

» Le *Boletin Republicano*, le premier journal publié dans la capitale depuis l'occupation, donne les détails de l'exécution de Maximilien. L'archiduc a fait une prière à ses juges; il a demandé que son corps fût remis à sa famille, afin d'être enterré en Autriche. Cette requête, dit la feuille libérale, n'aura pas été vaine. Le médecin de l'archiduc a été chargé d'embaumer ses restes.

« Mexico, le 22 juin.

» Un premier coup vient d'être porté au parti de l'église et de la réaction. Le gouverneur Baez a ordonné que tous les couvents fussent évacués dans les quarante-huit heures, en vue de l'abolition des communautés religieuses. Un nombre énorme de moines et plus de huit cents nonnes seront atteints par cet ordre.

» Le gouvernement a également aboli la taxe établie sur les articles de première nécessité, et, voulant assurer la subsistance des classes nécessiteuses, il a fixé les prix auxquels se vendront jusqu'à nouvel ordre les denrées alimentaires.

» Une taxe extraordinaire d'un pour cent sur les propriétés est décrétée, elle est payable en trois fois dans le délai d'un mois. C'est là une mesure rendue nécessaire par le manque de fonds; elle n'a rien de rigoureux, et, si on la compare aux exactions des impérialistes, elle semble bien anodine. Cependant, les besoins du gouvernement sont pressants; il doit un million et demi de piastres à son armée, et il lui faudra payer cette somme avant le licenciement.

» Le père Fischer, le confesseur et le conseiller de Maximilien, est prisonnier, ainsi que M. Lacunza, ministre d'Etat de Maximilien.

» 25 juin.

» Le service des malles vient d'être réorganisé. La tranquillité règne; mais il faudra deux ou trois mois d'ordre pour que les terribles effets de l'administration de Marquez cessent de se faire sentir. En attendant, les plus grands éloges sont dus au général Diaz, qui a fait respecter la vie et les propriétés des habitants.

» On fait circuler ici les rumeurs les plus absurdes. On dit que le général Ortega est à la tête d'une armée considérable, qu'il va rallier autour de lui les restes du parti clérical, et que Marquez, Vidaurri, Quiroga et autres se joindront à lui; on ajoute que Matamoros est assiégé, etc., etc. Est-il besoin d'ajouter qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela? Ortega est toujours prisonnier à Monterey; il n'y a pas eu le moindre soulèvement en sa faveur; et quant à Marquez et à ses compagnons, ils ne songent sans doute qu'à quitter le pays, car leur situation est désespérée.

» Cinq nouveaux journaux ont paru aujourd'hui. Tous sont mexicains. Les journaux français ont complétement suspendu leur publication.

» Le commerce est dans le marasme le plus complet. La population est évidemment hostile aux étrangers, et comme la plupart des négociants sont allemands, anglais ou français, leurs affaires souffrent de cette hostilité. Pendant le siége, la crise monétaire n'a pas occupé l'attention.

» La plupart des magasins étant fermés, on ignorait si les marchands étaient en faillite ou s'ils voulaient seulement se garer des séides de Marquez. Aujourd'hui, on trouve de tous côtés des traces de cette crise. La ville et l'Etat où elle est située semblent manquer absolument d'argent monnayé, et les affaires sont presque complétement suspendues.

» Ce n'est guère qu'en novembre, lorsque la saison sèche aura rendu les chemins praticables, que les relations avec l'intérieur rendront quelque activité au commerce.

» Le ministre de France, M. Dano, partira prochainement pour la Vera-Cruz afin de quitter le pays. Il est probable qu'il fera le voyage vers la côte en même temps que les soldats étrangers libérés par le général Diaz.

» 26 juin.

» La malle est sur le point de partir. On répand le bruit de l'exécution de 1,800 hommes à Queretero depuis la prise de cette ville. Cette absurdité trouve les impérialistes disposés à l'accueillir. On dit encore que nombre de prisonniers ont été fusillés ici, par ordre de Diaz. J'ai pris des informations et j'ai appris que quelques soldats libéraux, coupables de vols et de pillage, et pris en flagrant délit avaient seuls été exécutés. Or c'est à ces exécutions que nous devons la sécurité parfaite dont la ville jouit.

» On fait des perquisitions de tous côtés pour découvrir Marquez et ses compagnons. Les portes de la ville sont gardées avec un soin minutieux. Plusieurs des consulats ont été visités, malgré les protestations des consuls. Jusqu'ici on n'a arrêté aucun personnage important. »

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Le bruit court que S. M. le Sultan honorera de sa visite la fête que S. A. Aali Pacha donnera pour fêter l'heureux retour de Sa Majesté dans sa capitale.

—

S. A. le vice-roi d'Egypte a fait remettre une somme de 45,000 francs au préfet de la Seine, dont 20,000 francs pour les pauvres de Paris et 25,000 francs pour la fondation d'une bourse au collége Chaptal. Cette somme a été remise à M. Haussman par S. Exc. Nubar-Pacha.

—

Un correspondant nous informe qu'en faisant mention de la donation faite à l'Ecole italienne par le comte Camondo, nous avons omis de rendre justice à la générosité de Mme Bertinatti femme du ministre d'Italie et présidente du Comité des dames patronesses de l'Ecole. Antérieurement à la donation Camondo, Mme Bertinatti avait déjà assuré à l'Ecole une rente annuelle de liv. 100 en consolidés, comme le comte Camondo le dit dans sa lettre.

C'est cet acte de générosité qui a induit surtout, lui et son frère, à assurer aussi une subvention à l'Ecole Nationale. Il est à désirer que l'exemple de cette dame soit imité par tous les membres de la colonie italienne. (*Lev. Herald*)

—

Le gouvernement hellénique vient d'appeler sous les drapeaux la réserve de l'armée. L'ordre relatif à cette mesure a été publié.

—

Nous avons annoncé que les Hellènes établis en Angleterre ont fait l'acquisition de deux nouveaux navires à vapeur, destinés au même service que l'*Arcadi*: ces deux bâtiments, la *Crète* et l'*Epire*, étant arrivés dernièrement à Syra, la remise en a été faite le 16 juillet à l'agent de M. le ministre de la marine de Grèce. Au moment du coucher du soleil le pavillon anglais qu'ils avaient conservé jusqu'à ce moment a été abaissé, et aussitôt ils ont arboré le drapeau hellénique que l'*Arcadi* a salué de 21 coups de canon.

—

On dit que la Poste turque de terre a été dévalisée près du grand pont (Buyuk-Tchekmegé) et que de fortes valeurs ont été emportées par les brigands.

—

Plusieurs négociants de notre ville se plaignent du retard que met la direction de la Poste turque de terre à la distribution des lettres.

Hier, les lettres n'étaient pas encore distribués à midi, parce que le directeur était absent.

Ces retards sont très préjudiciables aux commerçants, à qui le temps matériel manque ainsi pour répondre le même jour à leurs correspondants par le courrier partant à 2 heures de l'après-midi.

—

La canonnière prussienne *Blitz*, est partie hier de notre port pour la Canée (île de Crète.)

—

Le gouvernement égyptien s'occupe activement de l'augmentation des écoles de femmes dont il a déjà doté le pays.

—

Deux bateaux à vapeur seront mis à la disposition des personnes invitées à assister à la soirée qui aura lieu chez Son Altesse le Grand-Vézir à la maison de campagne de Bébek la troisième nuit qui suivra l'arrivée du Sultan, pour fêter le retour de S. M. I.

L'un de ces deux bateaux partira du pont à 12 heures du soir à la turque et touchera à Bechiktach, Ortakeuy et Bébek; l'autre partira à la même heure de Buyukdéré également pour Bébek et touchera à Thérapia et à Yénikeuy.

Les billets d'invitation qui seront présentés à l'entrée des bateaux serviront également au retour.

On nous envoie l'ode suivante :

AL FELICE RITORNO

DI

S. M. il Sultano Abdul-Aziz khan

nella sua Capitale, dall' Europa.

INNO

Salve! o forte e gran Monarca,
Salve! amabile Sultano!
A Te ognuno oggi s'inchina,
Di ritorno volgi a noi qui il pie!

Queste salme che Ti onorano,
Casto pegno della fè,
E lieti incontro veniam a Te
In sen d'amore e fedeltà.

Vegli Iddio al Tuo Trono,
Una prece da ogni cuore,
Oggi innalzasi al signore,
Per la pace del Tuo cor.

Salve! o giunto a questi lidi,
Ognun T'aspetta ad'addorarti,
Sendi in calle a vien T'affretta,
Vieni al popol consolar.

Questo popolo che T'ama,
Che T'accoglie in mezzo ai gridi,
Fra gli evviva et gli alti onori,
Deh! Ti piaccia ricordar.

A. MANZONI.

Constantinopoli, agosto, 1867

—

Samedi trois jeunes gens travaillant au moulin de Sténia se rendirent à la mer pour se baigner. Deux d'entr'eux après avoir pris leur bain sortirent de l'eau. L'autre voulant s'engager plus avant fut entraîné par les courants et se noya malgré les secours qu'on s'empressa de lui porter. Tous les habitants du village s'étaient empressés autour du noyé pour essayer de le rappeler à la vie. Mais tout fut inutile et le cadavre du jeune homme qui ne compte que vingt ans a dû être transporté dans sa famille.

—

Samedi, vers minuit un zaptié faisant une ronde du côté du Petit-Champ, rencontra deux hommes suspects. Comme il voulait les arrêter, l'un d'eux s'enfuit, l'autre se voyant sur le point d'être saisi, tira un grand couteau et en frappa le zaptié. Malgré une blessure assez grave reçue au bras gauche le zaptié tint bon et arrêta l'homme. Arrivé à la grande police cet homme fut reconnu pour un repris de justice de la plus dangereuse espèce, ainsi que son compagnon qui s'est enfui.

—

Un Croate avait eu une querelle il y a quelque temps avec un autre individu. Ce dernier s'étant aperçu qu'il était suivi avec insistance par le Croate conçut des soupçons et le fit arrêter et conduire au poste. On trouva sur cet homme un pistolet chargé et un couteau. Questionné à la grande police sur la destination de ses armes il a donné pour motif qu'il devait retourner dans son pays. Mais la police ne s'arrêta pas à cette explication et retint l'individu en état d'arrestation.

Nos lecteurs ne sont pas sans avoir entendu parler du grand ouvrage sur Paris connu sous le nom de Paris-Guide qui a été composé exprès pour l'Exposition Universelle. Cet ouvrage est un monument élevé à la gloire de Paris et offert aux visiteurs de l'Exposition par les individualités les plus célèbres de la littérature française. La préface a été écrite, comme l'on sait, par Victor Hugo. Nous donnons aujourd'hui la monographie du Palais-Royal par Auguste Villemot. Demain nous commencerons la publication du *Sommeil de Paris* par H. de Pène.

Le Jardin et les Galeries

DU PALAIS ROYAL

PAR AUGUSTE VILLEMOT.

Extrait du *Paris-Guide*.

Voyageur, arrêtez-vous devant ce grand débris; philosophes, méditez sur les ruines de Ninive. Ce palais abandonné, ces galeries parcourues par des passants indifférents, ce jardin où les enfants de la petite bourgeoisie s'exercent aux jeux de leur âge, furent, pendant un siècle, le théâtre des fêtes somptueuses, des passions, des galanteries et des vices d'une civilisation raffinée jusqu'à la dépravation. On pourrait écrire au frontispice de ce palais : « Ici fut Paris! » — Aujourd'hui ce n'est plus qu'une province.

C'est en 1629 que le cardinal de Richelieu, après avoir acheté et démoli les hôtels d'Armagnac et de Rambouillet, construisit, au pied du mur d'enceinte de Charles V, un hôtel qui prit le nom de *Palais Cardinal*. — On croit que la magnificence de ce monument, la somptuosité des peintures où le cardinal avait fait représenter les principales actions de sa vie, la grandeur princière de cette installation éveillèrent chez Louis XIII une certaine jalousie; on suppose que la donation que le cardinal en fit au roi ne fut pas parfaitement spontanée. Un peu plus tard, en effet, l'exemple de Fouquet prouva qu'il y a péril à vouloir s'élever au rang des dieux.

Après la mort de Louis XIII, Anne d'Autriche abandonna le Louvre, vint habiter avec ses enfants le *Palais Cardinal*, qui prit alors le nom de *Palais-Royal*. L'édifice fut encore agrandi pour divers services, et on acheta, à cette époque, la place qui s'étend devant le palais et dont le plan avait été dessiné sous Richelieu.

Nous insistons peu sur ce premier âge du Palais-Royal. — Les scènes de la Fronde, l'arrestation des princes de Condé, de Conti et de Longueville appartiennent bien plus à l'histoire qu'à une monographie.

En 1692, le duc de Chartres, depuis régent de France, ayant épousé mademoiselle de Blois, fille naturelle du roi, celui-ci donna le Palais-Royal en apanage à la branche cadette des Bourbons. Cette transition marque une époque significative dans l'histoire du Palais-Royal, où les princes d'Orléans, depuis le régent jusqu'à Philippe-Egalité, laissèrent la trace des grandeurs et des vices qui constituèrent sa physionomie définitive.

Sous la Régence, le Palais-Royal fut le siége du gouvernement. C'est là que le conseil s'assemblait, c'est là aussi que, le soir, Philippe d'Orléans donnait à ses intimes, à ses « roués, » à ses filles et à ses maîtresses ces fameux soupers où l'emportement des plaisirs prit souvent les proportions des débauches césariennes.

était venu, marchant doucement, tandis que sa femme, jeune et belle, s'appuyait à son bras. Plus tard, lorsqu'il avait perdu son premier enfant, c'est là qu'il l'avait pleuré. Témoin de ses joies aussi bien que de ses douleurs, ce marronnier qu'on venait d'arracher sans pitié, dans la majestueuse plénitude de sa vie, était un compagnon aimé. Ainsi, il s'agit d'un souvenir pour faire d'un objet inanimé quelque chose qui nous est éternellement cher.

— Vous l'avez abattu! Vous avez osé l'abattre! s'écria enfin le comte, en s'adressant au colonel qui assistait à son désespoir avec impassibilité. Allez-vous en faire autant des autres? Si vous nourrissiez de semblables projets, ne pouviez-vous au moins attendre que nous fussions partis?

Et, en disant ces mots, il montrait sa femme qui était venue le rejoindre et qui s'efforçait de l'apaiser.

— C'était le plus beau, le plus ancien, ajouta-t-il avec amertume.

Le colonel fit un pas au devant de lui.

— Je croyais être chez moi, monsieur le comte, dit-il.

— Oui, en effet, vous êtes chez vous, répondit celui-ci, qui courba la tête avec abattement. Pourtant, reprit-il, je pensais que vous ne changeriez rien ici!

— Vous l'avais-je promis?

— Non, monsieur, je le reconnais.

— Ne vous avais-je pas dit, au contraire, que je voulais modifier certaines dispositions?

— Oui, vous me l'aviez dit. Mais, arracher des arbres, monsieur! Que ne démolissez-vous le château?

— Mais c'est mon intention, répondit froidement le colonel. Je veux le remplacer par une maison d'un style plus moderne, et dès à présent, il me convient de dégager le point de vue en enlevant quelques arbres.

M. de Bournay, frappé de stupeur, regarda tour à tour le colonel, Chavanet, sa femme. Puis, cédant à son émotion, il laissa couler quelques larmes qu'il avait essayé vainement de retenir et qui roulèrent sur ses joues ridées.

— Eh que t'importe! Hector, lui dit la comtesse, puisque nous n'y serons plus.

— Oui, cela est vrai, murmura-t-il. Nous n'y serons plus. Puisque périt la race, périsse aussi la maison qui l'a abritée!

Pendant cette courte scène, les ouvriers étaient demeurés à distance, immobiles et muets, regardant avec un respectueux attendrissement, ce vieillard désolé dont la présence imprévue les avait arrêtés dans la tâche qui leur était imposée. Tout à coup, sur un signe de l'architecte, ils se mirent en devoir de continuer leur besogne. Il s'agissait d'abattre un autre arbre.

Alors, Chavanet s'avança vers M. de Bournay.

— Eloignez-vous, monsieur le comte, lui dit-il. J'essayerai de faire entendre raison au colonel et de le décider à ne pas entreprendre les réparations avant votre départ.

— Monsieur a raison, répondit la comtesse, en s'adressant à son mari. Viens, Hector.

En même temps, ils se retournèrent pour se diriger vers le château.

Ils se trouvèrent en face d'Hélène. Le visage de la jeune fille était pâle, mais animé d'une fièvre singulière. C'est qu'elle avait tout entendu, c'est qu'elle avait assisté au désespoir de son père et qu'elle venait de prendre un pari suprême.

Elle fit deux pas au devant du colonel :

— Monsieur, lui dit-elle, avez-vous toujours les intentions que vous m'avez exposées hier?

Le colonel la regarda d'un air surpris, comme s'il ne comprenait pas de quoi elle voulait lui parler. Mais tout d'un coup, il parut se souvenir.

— Oui, certainement, répondit-il, non sans embarras.

Alors, Hélène se dirigea vers Chavanet.

— Et vous, monsieur, persistez-vous dans les projets que vous aviez soumis à mon père il y a trois mois?

— Serais-je ici, s'il en était autrement? murmura Chavanet, de telle sorte qu'Hélène seule l'entendit.

— Hélène, que fais-tu? s'écria le comte qui avait observé sa fille, ave inquiétude.

— Mon devoir, répondit-elle, et de nouveau, s'adressant à Chavanet :

— Monsieur, reprit-elle, voici ma main.

Il s'empara de cette main adorable, et y déposa un baiser.

Hélène sentit son cœur se déchirer. Elle venait, par un brusque effort, de rompre les engagements qui l'unissaient à Daniel.

Le comte s'approcha vivement de sa fille :

— Je ne consentirai pas à ce sacrifice, mon enfant.

— Il est consommé, répondit-elle tristement, mais avec fermeté.

— Et la parole donnée à Daniel!

— Je la dégagerai!

— A ces mots, la comtesse intervint et embrassant sa fille avec effusion :

— Ce que tu as fait là est admirable, lui dit-elle. Mais, aie confiance, mon enfant, Dieu te bénira.

Hélène garda le silence et revint lentement vers le château où son père et sa mère la suivirent.

Quant à Chavanet, il dit à voix basse quelques mots au colonel. Celui-ci fit un signe. L'architecte et les ouvriers se retirèrent, et quelques instants après le parc était désert.

— Eh bien, êtes-vous content? demanda alors le colonel.

— Je serais difficile si je ne l'étais pas. La partie a été admirablement jouée. Seulement, il était temps. J'ai bien cru que le château me resterait sur les bras et que je n'aurais pas la fille.

— Oh! j'avais compté sur la chute de cet arbre pour réussir au dernier moment. Le coup ne pouvait manquer son effet et j'espère que vous me le payerez bien!

— Eh! sans doute, interrompit brusquement Chavanet. Ai-je l'habitude de vous faire travailler pour rien?

— Je sais, reprit le colonel, que vous êtes généreux. Aussi, ai-je voulu vous faire toucher du doigt toute la grandeur de l'habileté que j'ai déployée, afin d'exciter votre générosité. Je suis un pauvre diable, moi! Je ne suis pas un Crésus, comme vous. J'ai besoin d'argent.

— Que voulez-vous dire?

— Que j'ai dans ma poche la signature du comte de Bournay, votre futur beau-père, au bas d'un engagement dans lequel il reconnaît m'avoir vendu sa propriété. Le château est à moi.

Chavanet commençait à comprendre.

— Le drôle me tient, pensa-t-il; et, tout haut, il continua : Vous avez tort d'agir ainsi avec moi, colonel. Vous vous aliénez ma confiance et vous me mettez dans le cas de cesser de vous être utile.

(*Sera continué*).

Dans le cours du dix huitième siècle, l'aspect du Palais Royal changea beaucoup, et la topographie même en fut souvent modifiée. Ainsi, après l'incendie du 6 avril 1753, qui dévora la salle de spectacle et une grande partie d'une aile du palais, cette salle fut reconstruite, en dehors de l'édifice, sur un terrain qu'occupent maintenant, dans la rue de Valois, le restaurant du *Bœuf à la mode* et les maisons qui forment l'angle de la Cour des Fontaines. Le jardin était alors beaucoup plus vaste qu'aujourd'hui; des allées de marronniers plantés par Richelieu ombrageaient les terrains qu'occupent présentement les rues de Valois et de Montpensier.

La physionomie actuelle du Palais-Royal date de la fin du règne de Louis XVI. Le 8 juin 1781, un nouvel incendie avait détruit la salle de spectacle; c'est alors que le duc de Chartres (Egalité) conçut un plan qui, calqué à peu près sur celui des Procuraties de Venise, devait transformer une partie du jardin en galeries qui devinrent le plus célèbre bazar de l'Europe. La population parisienne accueillit très-mal ce projet. Les mémoires du temps sont pleines des récriminations, des pamphlets, des chansons et des épigrammes qu'il inspira. On se familiarisait difficilement avec l'idée d'un prince du sang louant des boutiques comme un particulier; puis on avait dû abattre les beaux arbres et même le plus célèbre de tous, *l'arbre de Cracovie*, autour duquel se réunissaient tous les nouvellistes.

En attendant la Révolution, qui est proche, empruntons à la correspondance de Grimm un tableau du Palais-Royal en 1784. La couleur en est vive, et par cela même elle est un signe du temps.

« On essaierait difficilement de peindre le spectacle que présente cette promenade, lorsque le soleil, baissant sur l'horizon, permet aux femmes d'y venir respirer le frais et jouir dans ce jardin du plaisir de voir, et surtout du plaisir d'être vues. Des doubles et triples rangs de chaises placées le long d'allées spacieuses suffisent à peine pour recevoir cette foule de femmes, presque toutes jolies. Les plus belles les plus élégantes se promènent au milieu des allées, avec cette grâce facile que fait valoir encore la forme aussi simple que gracieuse des vêtements que la mode a fait adopter: des jupons de taffetas dont la couleur, perçant à travers leurs longues robes de gaz ou de lin, semble presque indiquer le nuances ceintures légères qui terminent la taille en marquant le svelte de ses contours, par le tranchant de leurs couleurs; enfin ces chapeaux couronnés de fleurs, posés sur leurs têtes avec une négligence aimable et dont l'ampleur semble ne dérober une partie du visage que pour y ajouter le piquant du mystère, tout concourt à donner aux femmes de nos jours une grâce plus attrayante que la beauté même. On croit être transporté à Athènes, à ces jours de fête où la beauté, parée plutôt que couverte par les plis ondulants de ses vêtements, n'empruntait son éclat qu'aux fleurs qui couronnait sa tête.

« Les feux de cent quatre-vingts réverbères suspendus aux cent quatre-vingts arcades, ceux des nouvelles lampes à *la Quinquet* qui éclairent les cafés, les restaurants et les boutiques, répandent sur cette promenade une lumière douce. Ce demi-jour sert la décence et la commande, en même temps que la magie de ses effets semble répandre la volupté jusque dans l'air que l'on respire. C'est le moment où la foule de nos belles Aspasies se rend dans le jardin: l'élégance de leur parure, l'aisance de leur démarche attirent sur leurs pas la foule tumultueuse de nos jeunes gens. Il en résulte un flux et un reflux dont ces jeunes beautés dirigent les ondulations. »

Ce cynisme voluptueux, je n'ai pas besoin de le faire remarquer, est contemporain de *Faublas* et des *Liaisons dangereuses*. Mais voici que la Révolution et « les Aspasies, » sans céder le terrain, vont s'y confondre avec la multitude passionnée des nouvellistes. La tête de la France est encore à Versailles; mais le cœur est là, au Palais-Royal. C'est un arbre du Palais Royal qui, le 12 juillet 1789, fournit à Camille Desmoulins le signe de ralliement de la Révolution qui, deux jours après, attaque la monarchie dans sa forteresse, la Bastille.

A dater de ce moment, le Palais-Royal est un club en permanence. On y débite les nouvelles, vraies ou fausses, qui exaltent les esprits. On y fait des motions patriotiques; les partis avec leur signes de ralliement distinctif viennent s'y défier.— Madame Roland, au bras de Barnave, parée des trois couleurs, ivre d'enthousiasme et d'illusions, demeure une expression de la physionomie, du Palais-Royal dans cette période (1789 1790).

L'horizon s'assombrit, mais le Palais-Royal continue à être le forum de la Révolution. Les salons se fermaient, les réunions particulières devenaient suspectes; les plus indifférents et les plus hostiles aux idées nouvelles se mêlaient aux multitudes; les cœurs qui ne battaient pas d'émotion, au récit de nos premières victoires sur l'étranger, étaient encore attirés par l'avide curiosité qu'excitait le spectacle orageux de ce drame gigantesque qui n'eut jamais son pareil dans l'histoire.

Dans cette phase de la fermentation révolutionnaire, le Palais-Royal fut le théâtre des passions les plus exaltées, et quelquefois de sanglantes tragédies. C'est dans la salle du restaurant Février, situé à peu près dans la maison occupée aujourd'hui par le *Petit Véfour*, que, le 20 janvier 1793, le jour même de la condamnation de Louis XVI, le garde du corps Paris tua d'un coup de sabre le conventionnel Lepelletier de Saint-Fargeau. Poursuivi par la foule, le meurtrier se fit sauter la cervelle dans le jardin. En 1791, on y avait brûlé l'effigie du pape, et, en 1792, celle de La Fayette. D'Epremesnil y fut déshabillé et sabré. Après la réaction thermidorienne on y brûla un mannequin revêtu de tous les emblêmes du jacobinisme. Le Palais lui-même subit bien des transformations. Après la mort d'Egalité, on y installa des salles de vente, des tabagies et des salles de jeux. On y donna aussi des bals. Toutefois la physionomie extérieure ne différait guère de celle de nos jours, si on se représente, à la place qu'occupe le bassin, un cirque, qui fut incendié en 1798.

C'est sous le Consulat, et mieux encore sous l'Empire, que le Palais Royal prit plus particulièrement la signification qui le signale dans l'histoire de Paris. Le tribunal avait été installé dans une des ailes de l'édifice, qui prit en ce temps-là le nom de *Palais du Tribunal*.

Qu'on se représente donc le Palais Royal vers 1805: on y trouvait quinze restaurateurs, vingt cafés, dix-huit tables de jeux, onze monts-de-piété. Le sous-sol était encore peuplé de cafés et de spectacles de curiosité. Dans les corps de bâtiments, au-dessus des galeries, et jusque dans les greniers, logaient les Aspasies dégénérées qui avaient charmé l'œil du baron Grimm. C'étaient des créatures entretenues par des entrepreneurs de plaisirs publics qui leur fournissaient des costumes de princesses de féérie. Ces femmes, que l'on appelait alors « les nymphes du Palais-Royal, » se promenaient le soir dans les galeries en robes de bal décolletées, lamées de galons d'or et d'argent, la tête empanachée et le cou chargé de verroteries qui figuraient des rivières de diamants Beaucoup d'hommes de la génération actuelle ont vu ce spectacle qui paraîtrait aujourd'hui indécent. La prostitution, de nos jours, porte chapeaux et marche les yeux baissés sur le boulevard. Les maisons de jeux attiraient des hommes de toutes les classes de la société. Le 113, situé dans la maison qui porte encore ce numéro, était fréquenté par toute espèce de chevaliers d'industrie, de filous et d'aventuriers. La pièce de quarante sous étant admise sur le tapis, de pauvres ouvriers venaient y perdre leur salaire de la semaine. Souvent les garçons de recette des banques et maisons de commerce y vidaient leur portefeuille et leur sacoche. De temps en temps, vers minuit, on entendait un coup de pistolet. C'était « un décavé » qui se brûlait la cervelle.

Il faudrait un volume pour décrire la physionomie spéciale de chaque établissement et les divers spectacles de curiosité du Palais-Royal à cette époque. Le café de Foy seul datait de l'ancien régime. Les rafraîchissements glacés et les concerts qu'on donnait au premier étage y attiraient la noblesse des deux sexes. Après la Révolution, il conserva toujours un certain parfum d'aristocratie au milieu des repaires voisins.

Vers l'extrémité de la galerie Montpensier on trouvait le *Café des Mille Colonnes*. Les colonnes de cristal, reproduites en perspective infinie par des glaces, étaient une des curiosités signalées au provincial et à l'étranger comme une des sept merveilles du monde.

Un café dit du *Mont Saint-Bernard* était formé de grottes de minéraux et autres accessoires qui représentaient des costumes de tous les pays. Ce café était situé sous le magasin du confiseur Berthelemot, assez voisin lui-même du café de Foy. Ce Berthelemot ne s'abaissait pas, comme les confiseurs de nos jours, à piller Victor Hugo et Lamartine. Il entretenait une armée de poëtes qui composaient ses devises.

Le *café Borel* était tenu par un ventriloque qui donnait des soirées de mystification. Un paysan, qui était le plus souvent un compère, s'entendait appeler par une voix qui semblait venir du jardin. Il quittait alors la table, au milieu des rires et des huées de l'assistance. Le succès de cette exploitation s'est soutenu jusqu'à la fin de la Restauration.

Au *café du Caveau*, un homme habillé en sauvage faisait chaque soir un bruit infernal par ses roulements de tambour. Ce spectacle subsiste encore en face de la maison Corcellet. C'était alors un rendez-vous de basse galanterie et de filouterie de toute espèce surveillées par la police.

Une foule d'autres établissements souterrains étaient de véritables tapis-francs. Dans l'un d'eux on jouait la comédie et même des tragédies de Voltaire. Les premiers artistes avaient trente sous et une bouteille de bière. Les artistes secondaires se passaient des trente sous, mais avaient droit au rafraichissement.

Ces établissements étaient encombrés tous les soirs de colporteurs, marchands de foulards, de parfums, de portefeuilles, de canifs, etc. Des bouquetières y faisaient un commerce interlope. Une femme qui vit encore et qui, par son mariage, a fait une grande fortune, a débuté modestement dans le monde en colportant des mouchoirs dans ces repaires.

Ce qui signale cette époque, c'est une sorte de franchise dans l'impudicité. Tout ce qui se cache aujourd'hui derrière des persiennes s'étalait alors à la lueur de ces lampes inventées par M. Quinquet et qui avaient tant ébloui le baron de Grimm. Ainsi le théâtre de la Montansier (aujourd'hui salle du Palais-Royal) entretenait cinquante courtisanes, des mieux choisies, qui avaient leur entrée gratuite. La police, toujours naïve quand elle se mêle de faire de la morale, leur avait interdit l'accès du foyer; mais elles circulaient dans les couloirs et surtout au balcon qui surplombe encore aujourd'hui le foyer. Brunet était alors le grand attrait de ce théâtre, où Tiercelin commençait aussi à se produire.

Un chroniqueur du temps, un peu candide (précisément il s'appelait Prud'homme), va nous initier au mouvement du Palais-Royal à cette époque:

« Le jardin, dit-il, compte 486 arbres, dont un mort. Dans la belle saison, il est embelli par beaucoup d'orangers.

» Vers neuf heures les employés de la Trésorerie le traversent sans s'arrêter, excepté les chefs de division et de bureau, qui, moins empressés, prennent la bavaroise au café de Foy.

» De neuf à onze heures, les désœuvrés s'y promènent; ensuite, les joueurs, au linge sale, l'œil hagard, le teint livide, rêvant à pas lents, les mains derrière le dos, aux moyens de se procurer de l'argent.

» A la même heure les femmes galantes qui ont passé la nuit en ville prennent avant de rentrer chez elles, la carafe de groseille au *Pavillon de la Paix*. On reconnait ces femmes au désordre de leur toilette et à leur air fatigué. On remarque qu'elles changent toujours dix francs; elles vont ensuite acheter un chapeau de vingt-quatre francs, qui en vaut douze, en donnent deux tiers comptant et paient le reste par tempérament.

» Vers midi, paraissent sur la terrasse du Caveau des négociants, des gens d'affaires qui proposent des marchandises, des effets à négocier, des prêts à hypothèques et des emprunts à usure. A l'heure de la Bourse, ils envoient des émissaires relever les cours, afin de régler leurs affaires en conséquence.

» Pendant ce temps, de très-honnêtes gens font leurs achats sous les galeries de pierre. On résiste très-difficilement aux minauderies et aux paroles mielleuses des nymphes de la boutique.

» De trois à quatre heures et demie, vous rencontrez beaucoup de jeunes gens qui ont donné rendez-vous à leurs belles, mises en bourgeoises, pour, de là, aller dîner aux Champs Elysées, chez *Doyen* ou chez *Amant*, *au Moulin-Rouge*, allée des Veuves.

» On voit ensuite des parasites qui attendent l'heure de dîner chez des fonctionnaires, et qui se promènent pour gagner de l'appétit.

» C'est de cinq à huit heures que tous ceux qui ont dîné au Palais ci-devant royal, prennent la demi-tasse et le petit verre. A cette heure les nuances disparaissent; tout est confondu. Vous ne voyez plus qu'hommes, femmes de tous états, bonnes, enfants, militaires solliciteurs, négociants. C'est une « macédoine » universelle.

» Enfin huit heures sonnent. Alors toutes les nymphes descendent de leur demeure et se précipitent dans le jardin au nombre de plusieurs centaines, divisées en trois classes: celles qui se promènent sous les galeries de bois et dans les petites allées s'appellent des *demi-castors*; celles des galeries sont des *castors*; et celles de la terrasse du Caveau des *castors fins*.

« Dans cet instant, l'affluence du monde est immense. Ce sont 1° les étrangers et autres, amenés par la curiosité; 2° les gardes du corps, de nos nymphes, que l'on appelle MM. les joueurs; 3° les employés de jeux; 4° les jeunes gens; 5° les vieux libertins; 6° les militaires; 7° les calculateurs de martingales; 8° les marchands de mouchoirs; 9° les marchands de montres d'occasion; 10° et enfin les filous. »

J'ai laissé à cette peinture toute sa naïveté. Il me semble, du reste, qu'elle ne maque pas d'un certain pittoresque.

Les galeries de bois, dont il est question dans ce tableau, étaient situés sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la galerie d'Orléans. C'était une espèce de champ de foire.

Les boutiques n'étaient qu'un assemblage de planches. On piétinait sur un sable qui, souvent détrempé par la pluie, se transformait en marais fangeux. Ces galeries de bois, qu'on appelait le *Champ des Tartares*, étaient particulièrement occupées par des marchandes de modes et de libraires. La vogue, toujours capricieuse, y poussait la foule. On s'attroupait autour des vitrines des marchandes de mode et des lingères; on stationnait devant l'étalage des libraires, et on lisait gratis, sans être jamais exposé à une observation, les brochures et les pamphlets du jour.

En ce temps-là, non-seulement le centre de Paris était au Palais-Royal, mais on peut dire que, à cent mètres du Palais Royal, on n'était plus dans Paris. La renommée de ce bazar avait pénétré dans le monde entier, et l'étranger se le représentait comme un des palais enchantés des contes orientaux.

Voir le Palais-Royal et mourir !!! C'était le vœu de l'Europe. Quelques célibataires, logés au Palais Royal, y passaient leur vie. Il était reconnu, en effet, qu'il n'est pas un besoin, un luxe, une fantaisie, un caprice, une passion, qu'on ne pût satisfaire dans l'enceinte de ce palais, qui était une ville dans la ville.

Outre le célèbre 113, il y avait encore au Palais-Royal plusieurs maisons de jeux.

Ceux qui fréquentent aujourd'hui les petites Capoues des bords du du Rhin se feraient difficilement une idée de ces repaires. On eût retrouvé en ce temps, jusqu'à un certain point, à *Frascoti* et au *Cercle des étrangers*, les élégances de Bade et de Hombourg; mais au Palais-Royal le cadre était sordide. Des tapis usés et maculés d'huile, des tentures en lambeaux, de croupiers hideux, toujours en défiance contre les nombreuses formes d'escroquerie que l'on pouvait tenter contre la banque: tel était le premier aspect, qui laissait dans l'âme une sorte d'impression d'effroi. Celui qui mettait le pied pour la première fois dans ces antres croyait aborder au seuil de l'enfer.

Les consignes avaient quelque chose de brutal. Le dépôt du chapeau était obligatoire. La langue des civilisés a des ironies singulières. Un bourreau s'appelle « Monsieur de Douai » ou « Monsieur d'Arras ». Le goujat qui recevait votre chapeau dans l'antichambre d'une maison de jeu s'appelait « Monsieur de la cambre ».

Tous ces chapeaux, appendus à une muraille d'une surface immense, étaient, sur la remise d'un numéro de reconnaissance, décrochés par une perche semblable à un croc de batelier. Dans cette antichambre se tenaient aussi trois hommes à l'air farouche. On les appelait « les bouledogues. » Ils étaient chargés d'interdire l'entrée des salles aux joueurs que leur malice avait signalés aux prescriptions de la Banque.

Le jeu était effréné. En ce temps-là, la mise n'était pas limitée par un maximum. Au 150, où se faisaient les grosses parties, on jouait des coups de cinquante mille fr. Sous la même arcade, il y avait une maison de prêt spéciale pour les joueurs, et vous pensez que la clientèle était nombreuse.

Au 164, on jouait particulièrement un jeu tombé en désuétude, le *Biribi*.

Ces vieilles comtesses de la cour de Louis XVI, ruinées par les principes de 89, et des hommes déclassés par la Révolution, des filles en formaient le personnel.

Dans chaque maison de jeu, il y avait un cabinet que l'on appelait « la chambre des blessés. » Là, sur un canapé, dormait, étendu, un joueur ruiné, rêvant une meilleure fortune pour le lendemain.

Les filous « les professeurs de jeu » circulaient dans les salles avec la familiarité que donne l'habitude, bien vus des croupiers, parce qu'ils ne s'attaquaient pas à la banque, et s'ingéniaient particulièrement à exploiter les joueurs candides.

Par exemple, un professeur avisait à son entrée un jeune homme naïf:

« Monsieur, lui disait-il, j'ai pitié de votre jeunesse et de votre inexpérience. Que venez-vous chercher ici? de l'or? Vous allez le demander au hasard, qui vous trahira. Faites mieux: associez-vous avec moi, et je vous garantis un bénéfice certain. Vous me direz, peut-être: Si vous avez le secret de maîtriser la fortune, pourquoi ne l'exploitez-vous pas vous-même? Je ne le puis pas, et vous allez le comprendre: écoutez-moi, ceci est très-confidentiel: je suis moi-même associé avec un croupier: au moyen de certains signes convenus, il me désigne la couleur gagnante. Je joue donc à coup sûr; mais vous comprenez que, si je ne me dérobais pas derrière un autre intéressé, la Banque aurait bien vite dépisté notre manœuvre. Du reste, vous ne risquez rien dans cette association; en cas de réussite seulement, vous me donnerez la moitié du bénéfice. »

Cette proposition avait quelque chose de loyal et de chevaleresque qui exerçait une séduction infaillible. Or, vous voyez la manœuvre: au jeu, il n'y a que deux résultats possibles: on perd ou on gagne. Si on gagnait, le professeur empochait la moitié du produit des mises; si on perdait, il en était quitte pour dire à la victime « qu'il y avait eu malentendu; qu'il avait mal compris les signes du croupier » et le lendemain il trouvait une autre dupe.

Cette période fut l'âge d'or du Palais-Royal, dont la fortune se soutint encore sous la Restauration.

A cette époque, les deux invasions et les passions politiques donnèrent au Palais-Royal une physionomie très belliqueuse. Les officiers étrangers affluaient dans tous les établissements du Palais. Les économistes ont affirmé qu'ils avaient laissé dans les restaurants, les cafés, les maisons de jeu et les industries annexées, une bonne partie des millions que la coalition avait imposés à la France à titre de contribution de guerre.

Pendant l'occupation, le Palais-Royal fut une sorte de champ de bataille. Les officiers en demi-solde, les vaincus de Waterloo, venaient y demander une revanche aux Anglais et aux Prussiens. Les provocations étaient suivies de duels qui, tolérés et encouragés par les mœurs, échappaient à toutes les répressions de autorités militaires.

Les étrangers partis, la guerre continua entre les bonapartistes, avec les libéraux, et les royalistes. Les gardes du corps se réunissaient au *café Valois*, dans la galerie qui porte ce nom; les bonapartistes avaient pour quartier général le *café Lemblin*. On s'envoyait réciproquement des défis, toujours acceptés. On ne remettait pas au lendemain: les passions étaient trop surexcitées pour s'accomoder de longues négociations. On mettait aussitôt l'épée à la main, et on se battait sous un reverbère des rues de Valois et Montpensier. Un honnête marchand, dont les fenêtres ouvraient sur cette dernière rue, nous a affirmé que vingt fois, de 1815 à à 1820, il avait été réveillé par le cliquetis des épées et de râle d'un mourant. Selon une tradition très-accréditée, des épées de combat étaient disposées sous le comptoir des deux cafés belligérants. On les demandait comme on demande le journal, et le garçon répondait parfois: « Monsieur, elles sont en main. »

Pacifié dans les dernières années de la Restauration, le Palais-Royal touchait à sa décadence. Deux événements la précipitèrent. D'abord, en 1828, les galeries de bois furent incendiées. On construisit sur leur emplacement la *galerie d'Orléans*; mais, par un des caprices qui lui sont propres, la multitude des oisifs qui, depuis un demi-siècle, piétinait dans la vase *du camp des Tartares*, déserta les dalles de la somptueuse galarie d'Orléans. Parallèlement, les boutiquiers du Palais Royal se laissèrent persuader que la promenade des filles publiques souillait les galeries et en éloignait les honnêtes gens. Ils pétitionnèrent et, pour leur malheur, leur vœu fut exaucé. Les filles furent expulsées; mais, au grand dépit de la morale, il faut bien dire que cette mesure fut le signal de la ruine du Palais-Royal. Le 31 décembre 1836, à minuit, on ferma les jeux, et, avec le dernier tour de la rulette, expira la fortune du Palais-Royal.

La foule émigra dans les nouveaux passages ouverts sur les boulevards et sur les boulevards eux-mêmes.

Dépouillé des vices qui avaient fait sa gloire, le Palais-Royal dort aujourd'hui du sommeil de la vertu.

En ces derniers temps, beaucoup de plans ont été proposés pour rappeler à la vie cette Pompéia ensevelie dans l'oubli. On a parlé de transformer le jardin en un palais d'hiver où on eût donné des spectacles, des fêtes, des bals, des concerts. Vaines tentatives, croyons-nous: semblables aux fleuves, les foules ne remontent jamais à leur source.

AUGUSTE VILLEMOT.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du	5	août	32 36
Clôture	du	5	août	33 4

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 5 août.

Londres 11 m. d. p Liv. st.	108 3/4 109
Marseille, 11 m. date 1 Liv.T.	23 22 1/2 23 10

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 5 Août.

TREBISONDE bat. à vap. ital. *Benjamin Atvoud*, cap. Zachelli. div. marchandises.
ODESSA bat. à vapeur russe *Lazareff*, cap. Devien, div. marchandises.
SMYRNE bat. à vap. aut *Amiraglio Emo*, cap. Solderer, ayant touché Metelin et Dardanelles, div. marchandises et 69 passagers.
ALEXANDRIE bat. à vap angl. *Ellen Costance*, cap Cuming, ayant touché aux Dardanelles, div. marchandises.
LIVERPOOL bat. à vap. ang *Cambridgeshire*, cap. Ilnet. ayant touché aux Dardanelles divers marchandises.
NAPLES bat. à vap. holl. *Jason*, cap. Heack, ayant touché aux Dardannelles, div. marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. russe, *Oreste*, cap Varenzoff, ayant touché Port-Said, Jaffa, Acri, Beyrouth, Tripoli, Athaquie, Alexandrette, Messina, Rhodes, Chio, Smyrne, Macaronia et Dardanelles div marhandisesis et 81 pas.

DÉPARTS des bat. à vap. du 3 Août.

TRIESTE bat à vap. aut. *Trebizonda*, cap. Lombardich, div. marchandises.
SMYRNE bat. à vap. des Mess Imp. *Pericles*, cap. Connar, div. marchandises.
DANUBE bat à vap. aut *Danubio*, cap. Marusich, div. marchandises.
— bat. à vap. angl. *Normamby*, cap. cap. Riley, divers marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 1er Août.

MARSEILLE bark ital. *Spartaco*, cap. Raffo, lest.
— br. aut. *Unione*, cap. Varglien, lest.
— br. ital. *Massinissa*, cap. Chiona, lest.
NEWCASTLE br. aut. *Rimedio*, cap. G. Gladulich, charbon de terre.
CARDIFF bar. aut *Aloes*, cap. Zuppar ch. de terre
— bark angl. *Royal George*, cap. Charles Ellis, charbon de terre.
— bark aut. *Nina*, cap. Premuda, ch. de terre.
MALTE bark angl. *Northembria*, cap. Melburn, lest
ALEXANDRIE trois-mats norw. *Garibaldi*, capit. Hoyer, lest.
— br. ang. *Middleton*, cap. Pringle, lest.
— br. aug. *Robroy*. cap Shephard, lest.
GENES bar aut. *Rivale*, cap. Knudson, lest.
— bark mek. *Worwartz*, cap. Niemen, lest.
— bark mek. *Frederik*, cap Fretwart, lest.
NAPLES bar ang, *Ridelli*, cap. Cook, lest.
ANVERS goel. prus. *Gluck*, cap. Helbertdine, lest.

DEPARTS des bat. à voile du 3 Aout.

MARSEILLE br. ital. *Vesuvio*, cap Scarpeto, ble.
— bark russe, *Elia*, cap Blamberg, gr. de lin.
— br. ital. *Ebe*, cap. Sardi, ble.
— br. ital. *Zea*, cap Orlandini, ble.
— bar. aut. *Antonietta*, cap. Bertolotto, blé.
— bark aut. *Eugenio*. cap. Cetiovich, ble.
ANGLETERRE bark ital. *Unita Italiana*, c. Pitola,
AZOFF bark ital. *Sfinge*, cap. Cravetto, lest.
— br ital *Messinissa*. cap. Chionca, lest.
— br. ital. *Oriente*, cap Olivari, lest.
DANUBE br hell *A. Spiridhon*, cap. Petrovich, »
— br. hell. *Pelaia*, cap Miniaculi, lest.
— br. hell. *A. Yeorghios*, cap. Miniàculis, lest.
— br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Scularikis, lest.
— br hell. *A. Dhionissios*, cap. Camenos, lest.
KERTCH br. mek. *Costantinon R*, cap. Fretwurst,
— br. prus. *Frande*. cap. Brown, lest.
— br. mek. *Marie* cap Voss, lest.
SOULINA br. ang. *Glenmore*, cap. Neill, lest.
— br, ant. *Giusto*, cap. M. Purich, lest.
— br. hell. *A. Ioanis*, cap. Hardavella. lest.
TAGANROK br. hell. *Enossis*, cap D. Cochinos, »
CORK bar pr. *Clara Carl*, cap. Gohas, ble.
— trois-mâts aut. *Nicolino*, cap. Paicurich, blé.

Société Générale de l'Empire Ottoman.

Emprunt Ottoman 8 0/0 1864.

AVIS.

Le troisième tirage annuel des « 4,400 » obligations de L. T. 100, à amortir, du dit Emprunt aura lieu publiquement Mardi 1/13 Aout prochain a Midi dans les Bureaux de Société Camondo-Han à Galata.

Les 170 Lots suivants sont attachés à ce tirage.

1	Lot	de	L. T.	5000	L.T.	5000
1	d°	»	»	2000	»	2000
2	d°	»	»	1000	»	2000
6	d°	»	»	500	»	3000
10	d°	»	»	200	»	2000
50	d°	»	»	100	»	5000
100	d°	»	»	50	»	5000
170					L. T.	24000

Le premier Numéro sorti aura droit au premier Lot, le second Numéro aura droit au second lot, et ainsi de suite.

Le remboursement en Capital et intérets des 1400 Obligations amorties, le paiement des lots ainsi que le Paiement du 4me Coupon semestriel d'intérêt à L. T. 4 sur les obligations restant en circulation, auront lieu à partir du 1/13 Septembre prochain.

Le Directeur Général

A. VLASTO.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
" de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ALGÉRIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE mercredi 7 août à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au publi est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40.000 gains de Th. 150,000 ; 100.000 ; 80.000 ; 50,000 ; 40.000 ; 30,000 ; 20.000 ; 10,000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez : H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

Dépôt de Cigares

ASSORTIMENT DE 70 QUALITES ET FAÇONS

Vente en gros et par boîte.

J. H. RIECKEHOFF, Moumhané cité française n° 24 au 1er, chambre n° 3.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE
8 ocques.	85 fr.	2 francs
12 »	103 »	2 60
18 »	110 »	4. —
26 »	120 »	4.30
34 »	130 »	5.30

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0. d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

HUILE DE FOIE DE MORUE — EXPOSITION 1855 naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm. HOYER, r. St-Martin, 225.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanbia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

THE OTTOMAN RAILWAY (from SMYRNA to AIDIN) of His Imperial Majesty the SULTAN.—Notice is hereby given, that a SPECIAL GENERAL MEETING of the Sharehorders will be held at the City Terminus Hotel, Cannon-street, London, on Monday, the 16th day of September next, at 2 o'clock p. m. precisely, to consider and adopt the arrangement for the payment of the Debentures and général Debts of the Company, lately submitted to, and approved by, the Attorney-General and Mr. Charles Clark. On the same day, and immediately after the Special Meeting, the Nineteenth Half-yearly Ordinary General Meeting will be held, to receive the Report of the Council and Balance sheet to the 30th June, 1867, and for the transaction of the général business of the Company.

Shareholders intending to take part in the proceedings of the above Special or Ordinary General Meeting must deposit their share certificates at 7 and 8, Poultry, London, or at the offices of the Company's bankers at Constantinople or Smyrna, at least 21 days before that on which the meetings will be held.

By order of the Council of Administration,
S. J. COOKE, Secretary.

New Poultry-chambers, 7 and 8, Poultry, London, E. C., July 5, 1867.

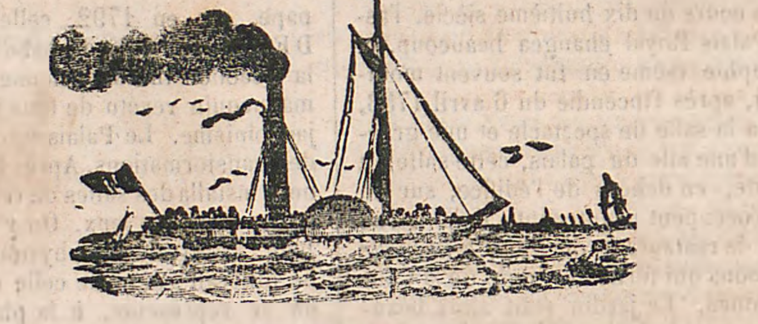

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami (H à la T)	
6 17	6	11	de Buyuk-dére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6 47	2	11 30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Therapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8 17	18	1	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9 17	12	2	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10 47	6	3 30	de Yéni-mahallé, Buyuk déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui Bechiktach et Cabatach*)
11 47	2	4 30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7 2	3	11 45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
7 47	11	12 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10 32	17	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7 2	8	11 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 47	14	12 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8 32	4	1 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 17	8	2	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11 17	8	4	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3 47	3	8 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4 17	4	9	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
			Départ du Pont.
8 17	8	1	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8 32	6	1 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10 12	8	3 15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10 2	4	2 45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9 17	2	2	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 47	3	6 30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3 32	11	8 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4 32	14	9 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.—Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 32	2	9 15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak, (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach.*)
5 17	8	10	pour Bechiktach, Ortak, Couroue, Arnaout. (*ret. direct au pont.—Les vendr à 9 3/4.*)
5 17	18	10	pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé
5 47	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
6 17	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6 17	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*) (*)
6 47	8	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 32	17	10 15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5 2	3	10 45	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6 32	4	11 15	pour Bechiktach. Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*Les vendredis touchant aussi Cabatach.*) (*)

Tous les vendredis à 5 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant tes mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franque	Horloge de Jéni djami	
7 17	12	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kouskundjuk.
7 47	12 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7 47	12 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 32	3 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 32	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché. Kanlidja, A-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3 32	8 15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
4 2	8 45	de Buyukdéré. Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
5 2	9 45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach. Cabatach.
6 2	10 45	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.
		Départ du Pont.
8 2	12 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
9 2	1 45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui. Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9 35	2 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buuyoukdéré.
10 17	3	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2 17	7	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4 47	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahalle.
5 47	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
6 5	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré
6 32	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

AVIS IMPORTANT.

Dix Bateaux du Chirket-i-Haïrié ayant été mis à la disposition du public pour aller à la rencontre de Sa Majesté Impériale le Sultan, le jour de Son arrivée, les voyages suivants auront seulement lieu le matin du même jour, pour le service public.

à 12 heures	Un Bateau partira de Jenimahallé pour le Pont, touchant Buyukdere, Térapia, Jenikeui, Stenia, Emirghian, R. Hissar, Bebek. Arnaoutk., Couroutchesmé, Ortakeui, Bechiktach.
à 1 »	Un Bateau partira de Jénimahallé pour le Pont, touchant les mêmes échelles.
à 4 1/2 »	Un Bateau partira de Buyukdére pour le Pont en touchant les mêmes échelles.
à 1 1/4 »	Un Bateau partira de Beicos pour le Pont, en touchant Pachabakcé, Tchiboukly, Canlidja, A. Hissar, Candili, Vanikeui, Cenghelkeui, Beilerbey et Cousgoundjouk.

Départ du Pont.

à 2 heures	Pour Béchiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Jénikeui, Thérapia, Buyukdere et Jenimahallé.
à 3 »	Pour Scutari, Cousgoundjouk, Beilerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, A. Hissar, Canlidja, Ciboukly, Pachabakce et Beicos.
à 3 1/4 »	Pour Bechiktach, Ortakeui. Arnaoutkui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Jénikeui, Thérapia. Buyukdéré et Jénimahallé.
	Pour le service de la ligne de Scutari il n'y aura qu'un seul Bateau.
à 12 »	Un Bateau partira de Cartal pour le Pont, en touchant à Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki, et Proti.

Les voyages du soir auront lieu comme par le passé.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

MERCREDI, 7 AOUT 1867 — 7 REBI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire. — MERCREDI, 7 AOUT 1867

2me Année. --- N° 178.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS —Corps du Journal. 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople n'est considérée comme nulle.

La Turquie ne paraîtra pas vendredi à l'occasion de l'heureuse arrivée dans sa capitale de S. M. le Sultan.

CONSTANTINOPLE, le 6 août.

NOUVELLES DE L'EXÉRIEURS.

Le *Cosmopolitan* annonce qu'une armée de volontaires, se donnant mission de venger l'assassinat du martyr Maximilien, se forme spontanément dans quelques unes des grandes capitales de l'Europe.

Il est impossible de réprimer l'enthousiasme des jeunes gens de la classe élevée qui veulent s'associer à cette moderne croisade.

On dit qu'un illustre général américain, qui a déjà combattu au Mexique dans la guerre de Santa-Anna, a été invité à se mettre à la tête du mouvement.

Le head-centre (ou haute direction) des vengeurs sera probablement à Londres. (*Liberté.*)

Il paraît décidé aujourd'hui que la reine d'Angleterre se rendra sous peu à Paris. Sa Majesté voyagera incognito. La visite de l'Impératrice a sans aucun doute eu pour résultat de dissiper les dernières hésitations de la reine. (*International.*)

Le roi Louis II de Bavière, qu'un deuil récent va obliger de quitter Paris, est enchanté de son séjour dans la capitale. Le roi de Bavière sera certainement le souverain étranger qui aura visité l'Exposition avec le plus de soin. Il y passe quelquefois 6 heures par jour. Bien que ce prince se trouve à Paris incognito, il a eu de fréquentes entrevues avec l'Empereur. Parmi les excursions qui ont eu l'avantage de plaire au roi, la visite au château de Pierrefonds est en première ligne. S. M. Louis II emportera de Paris le regret de n'avoir pu visiter Versailles et Fontainebleau. (*Presse*)

Un grand dîner a eu lieu à Schœnbrunn en l'honneur du Sultan.

L'empereur a rendu, le 28 juillet, une visite à la reine de Hanovre.

La *Gazette de Vienne* publie l'ordonnance impériale sanctionnant la loi relative à la responsabilité ministérielle. (*Corresp. générale autrichienne*)

Le prince impérial, dont la santé est florissante, est revenu à Paris le 4 août. Il est reparti presque immédiatement pour Biarritz avec l'Impératrice.

Le roi de Suède et de Norvège est arrivé à Paris. (*Patrie.*)

Une dépêche-circulaire a été adressée, disent les journaux de Vienne, par la cour de Rome aux puissances catholiques.

Le but de cette circulaire serait d'appeler leur attention sur les discussions du Parlement italien relatives aux conventions conclues entre l'Italie et le Saint-Siège. (*Univers.*)

On écrit de Florence que le gouvernement italien, édifié par ses propres renseignements sur le caractère politique des paroles prononcées par le général Dumont dans son inspection de la légion d'Antibes, a reconnu la fausseté des versions publiées sur cet incident. (*Liberté.*)

Des correspondances de St. Pétersbourg nous informent que le gouvernement russe s'est prononcé, pour l'interprétation et l'exécution de l'article 5 du traité de Prague, dans un sens favorable aux observations récemment présentées à Berlin par le cabinet de Copenhague. (*Nord.*)

Pendant son séjour à Vienne, Sa Majesté le Sultan a visité l'arsenal où il fut reçu par S. A. I. l'archiduc Guillaume à la tête des officiers supérieurs. C'est le trésor de la couronne et non pas, ainsi que nous l'annoncions, le cabinet des médailles, que Sa Majesté est allée voir ; le sabre d'Harun-al-Rachid et les objets en ivoire attirèrent surtout son attention.

Les pontonniers ont exécuté sur le Danube en face de Klosterneubourg, des manœuvres auxquelles Leurs Majestés l'Empereur et le Sultan ont assisté avec un nombreux état-major. Dr Zelinka, maire de Vienne, était invité au dîner qui a eu lieu à 4 heures dans le château de Schoenbrunn. Ensuite S. M. le Sultan a entrepris une promenade à travers le nouveau boulevard qui traverse les anciens glacis de Vienne; Sa Majesté a visité en même temps le Prater, puis, le soir, elle se rendait au théâtre, *An der Wien*. Les rues qu'elle traversa étaient remplies d'une foule nombreuse qui l'accueillit avec acclamation.

S.M. accompagnée des jeunes princes, ainsi que de S. A. I. l'archiduc Guillaume et d'une suite nombreuse, arrivait au théâtre. La porte d'entrée était décorée de fleurs, ainsi que l'escalier et le vestibule dans lequel un buffet et des fontaines avaient été arrangés.

On donnait la *Biche au Bois* et la pièce était déjà commencée, lorsque le Grand-Seigneur entra dans la loge impériale. A cet instant, le public nombreux qui remplissait la salle brillamment éclairée, se leva et mêla ses cris d'enthousiasme au chant de l'hymne national que l'orchestre se mit à jouer. Le Sultan resta jusqu'à la fin de la représentation puis rentra à Schœnbrunn.

Le départ de Sa Majesté le Sultan pour Offen a eu lieu, et le Grand-Seigneur y a été reçu au nom de l'Empereur par S. Exc. le comte Crenneville, grand-chambellan de Sa Majesté. (*Courr. de Vienne*)

S. M. la reine des Belges est partie le 29 juillet de Trieste, en compagnie de l'impératrice Charlotte. La malheureuse princesse consentit à accompagner sa belle-sœur en Belgique; elle n'est pas encore informée jusqu'ici de la mort de l'empereur Maximilien. L'archiduc Charles-Louis, qui s'était expressément rendu de Vienne à Trieste, était à Miramar lors du départ de Leurs Majestés pour la Belgique.

Avant de quitter Trieste, la reine des Belges a répondu avec la plus grande générosité aux demandes de secours qui lui furent adressées. Le consul général belge M. Joseph Morpurgo qui avait eu l'honneur d'accompagner la reine jusqu'à Nabrésine, eut l'occasion d'assister au départ de l'impératrice Charlotte à la station de Miramar.

Loin de montrer quelque aversion pour un changement de résidence, ainsi qu'une feuille de Trieste en avait fait courir le bruit, la noble princesse manifestait, comme on pouvait le voir sur ses traits amaigris, tout le plaisir qu'elle éprouvait de se retrouver au sein de sa famille. L'impératrice se rendit en voiture, à la station, accompagnée de Sa Majesté la Reine, et pria sa noble belle-sœu de lui présenter les personnes de sa suite, avec lesquelles elle s'entretint avec cette bienveillante amabilité qui forma toujours une des plus grandes qualités de cette pauvre Princesse. Puis elle voulut, pour faire les honneurs de sa maison, donner le pas à la Reine, et prit place après elle dans le même wagon, pendant que les personnes de la suite, parmi lesquelles se trouvaient aussi les deux médecins de Sa Majesté, prenaient possession des compartiments voisins. Immédiatament après eut lieu le départ pour Nabrésine, où le consul général Marpurgo prit congé de Sa Majesté la Reine, en exprimant le vœu que ce voyage, commencé sous de si heureux auspices s'effectuerait également bien. Puissent l'air natal, ainsi que les soins persistants et pleins d'affection de la famille royale, et les efforts de la science, amemer le rétablissement complet de l'Impératrice !

L'*Etendard* publie la liste des souverains, princes et princesses qui sont venus rendre visite à la cour des Tuileries depuis le commencement de l'année :

Le roi et la reine des Belges, l'empereur de Russie, le roi et la reine de Prusse, le roi Louis de Bavière, le roi Louis II de Bavière, le roi de Wurtemberg, le roi et la reine de Portugal, le sultan, le roi de Grèce, le roi de Suède, le comte et la comtesse de Flandres, le grand-duc héritier de Russie, le grand duc Wladimir, la grande-duchesse Marie de Russie, la princesse Eugénie de Leuchtenberg, le duc de Leuchtenberg, le duc de Saxe Weimar, le duc de Mecklenbourg Strelitz, le grand-duc de Saxe Weimar, le prince et la princesse royales de Prusse, le prince et la princesse royales de Saxe, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, le duc et la duchesse de Saxe, le prince Albert de Prusse, le prince et la princesse Charles de Prusse, le prince Humbert, le duc et la duchesse d'Aoste, les trois princes d'Oldenbourg, le grand duc et la grande-duchesse de Bade, le duc de Coïmbre ; le prince héritier de Turquie, son frère et le fils du sultan, le prince de Hohenzollern et son fils, le prince Léopold, le prince de Galles, le prince Alfred, duc d'Edimbourg; le prince Arthur, le prince Oscar de Suède, le vice-roi d'Egypte, le grand duc de Mecklembourg-Schwerin, le prince et la princesse Adalbert de Bavière, le prince d'Orange, le duc Guillaume de Wurtemberg, le comte de Wurtemberg, le grand-duc Constantin, le prince de Reuss, le frère du taïcoun du Japon.

En tout, cinquante-huit souverains, princes et princesses, dont quarante-cinq souverains et princes, trois reines et dix princesses.

On continue à penser que le bey de Tunis et l'empereur du Maroc viendront, au mois de septembre, visiter Paris et l'Exposition.

L'état sanitaire de la Tunisie ne permettrait pas au Bey de faire actuellement ce voyage. (*Moniteur*)

Sa Majesté le Sultan a quitté Vienne le 31 juillet à 9 heures du matin. Les archiducs Guillaume et Léopold, le chancelier de l'Empire baron de Beust, les dignitaires et les officiers supérieurs de la Cour s'étaient rassemblés à Schœnbrunn au moment du départ. Sa Majesté l'Empereur, portant l'uniforme de maréchal et l'étoile de l'ordre de l'Osmanié, accompagna Sa Majesté le Sultan, revêtu des insignes de la Grand'Croix de l'ordre de St-Etienne jusqu'au lieu de l'embarquement. Son Altesse Impériale le prince Yussuf et Son Excellence le ministre Fuad pacha se trouvaient également dans la voiture impériale. Son Altesse Impériale Murad Effendi, et la suite des deux souverains, suivaient dans d'autres voitures. Son Altesse le prince Mustapha d'Egypte qui se trouve pour le moment à Vienne, accompagna également l'illustre voyageur.

S. Exc. le baron de Prokesch Osten, les membres de l'ambassade ottomane, S. Exc. le gouverneur comte Chorinsky, le directeur de la police, conseiller aulique de Strobach, le bourgmestre docteur Zelinka, à la tête d'une députation du conseil municipal, et l'administration de la compagnie des bateaux à vapeur du Danube se trouvaient à l'embarcadère que l'on avait richement orné pour la cisconstance. A l'arrivée des deux Empereurs une compagnie d'honneur présenta les armes: le Sultan se rendit immédiatement à bord du *Szechenyi* (qui avait arboré ses pavillons de gala) accompagné de l'Empereur et de sa suite. Lorsque le signal du départ fut donné, les deux Souverains prirent congé l'un de l'autre de la manière la plus cordiale. Les princes se rendirent à bord du *Rodolphe*. Le vapeur *Mathias* ouvrait la marche. S. M. l'Empereur resta aussi longtemps que le bateau sur le pont duquel se tenait le Sultan fut en vue et revint ensuite à Schœnbrunn.

Le télégraphe a déjà fait connaître les préparatifs que l'on a fait à Pesth pour la réception de Sa Majesté ottomane. La ville de Bude a fait orner l'intérieur de la mosquée qui se trouve sur le Rosenhugel près du Kaiserbad, laquelle a été bâtie sur le tombeau de Gul Baba. On nous mande de Pesth que, comme il est certain que le Sultan visitera ce pèlerinage célèbre, la ville de Bude fait ériger une magnifique tente en velours rouge, dans laquelle il sera présenté au Padichah un peu de terre du tombeau de Gul-Baba.

La ville de Pesth a nommé une commission chargée de recevoir le Sultan. L'orientaliste Vambery qui en fait partie lui adressera le compliment de bienvenue en langue turque. (*Corr. de Vienne.*)

RÉVUE DE LA SEMAINE.

Le temps écoulé depuis la dernière revue a été employé en préparatifs ayant pour objet la réception du Sultan. Il serait impossible de compter les charpentes dressées, les lampions et les appareils pyrotechniques qui ornent les principales rues de la ville et les deux rives du Bosphore depuis la Corne d'or jusqu'à l'entrée de la mer Noire. Les sommes évidemment fort considérables qui ont dû être dépensées attestent à la fois aux yeux de l'étranger l'aisance des habitants et leur profond attachement au souverain. La fête qui se prépare chez Son Altesse le Grand-Vizir pour le surlendemain de l'arrivée du Sultan, est destinée à offrir une splendeur exceptionnelle, qu'il serait difficile de réaliser ailleurs qu'à Venise. Plus de trois mille invitations ont été lancées. Pour peu que le nombre des dames réponde à celui des hommes, il faudra porter à plus de cinq mille les hôtes d'Aali Pacha. •

Aucun renseignement officiel ne nous est parvenu jusqu'à cette heure touchant l'arrivée précise du Sultan. Les bruits les plus contradictoires continuent à circuler, et l'idée de son retour par Andrinople commence à prendre crédit. Néanmoins, nous pensons que le Sultan reviendra par Varna, et fera son entrée dans sa capitale demain ou après demain.

L'intérêt des faits locaux très-clairsemés d'ailleurs, s'efface devant l'attente du Sultan. Tous les regards convergent de ce côté avec confiance et espoir.

Les nouvelles de l'intérieur sont sans grande importance. Nous sommes sans nouvelles fficielles sur les opérations militaires d'Omer pacha en Candie. Les récits qui nous arrivent de source grecque trahissent trop d'inquiétudes pour qu'il ne nous ent soit pas permis de bien augurer du résultat finalde cette lamentable échauffourée, Quoi qu'il arrive, elle. aura tari pour longtemps les sources de prospérité d'une des îles les mieux dotées de l'Archipel grec.

Il nous est impossible de nous expliquer autrement; qn'en l'attribuant à une nouvelle inconséquence, les voyages en Crète de certains navires de guerre sous prétexte de transporter des femmes et des enfants. Le blocus étant effectif, il n'appartient à personne de le rompre, sous peine de porter atteinte au droit international et de créer un précédent qu'on ne manquera pas d'invoquer un jour. Décidément, il n'y a plus de traités.

Nous avons tout lieu de croire à la fin de l'agitation soulevée en Bulgarie. Le bruit est arrivé jusqu'à nos oreilles que le cabinet dirigeant d'une grande puissance aurait témoigné son mécontentement à ses agents auxquels il reprocherait de n'avoir pas tenu compte de la vertu du secret et d'avoir laissé éventer toutes les mèches de leurs intrigues.

La correspondance de Smyrne que nous publions aujourd'hui signale un fait grave sur lequel nous appelons l'attention la plus sérieuse et la plus éclairée de l'administration. Il résulte de cette correspondance que la culture de la vigne a diminué dans une proportion de 100 à 10 depuis 5 ans, sous l'influence de la surélévation croissante des droits du fisc ; et que le moment est proche où l'industrie vinicole qui faisait la fortune de la contrée disparaîtra complètement pour faire place aux produits de fabrique étrangère. Ce qui se passe à Smyrne ne rappelle-t-il pas l'histoire de la poule aux œufs d'or ?

Les nouvelles étrangères sont pleines de symptômes alarmants pour le repos de l'Europe. La question romaine menace de compliquer encore une situation déjà bien compliquée. Malgré les démentis persistants des journaux officiels, tout accuse une tension dans les relations entre la France et la Prusse. On attend d'excellents résultats des entrevues successives de la reine de Prusse, de la reine Victoria et de l'Impératrice des Français. Tout en applaudissant aux nobles efforts de trois augustes souveraines en faveur de la conservation de la paix, nous ne nous sentons que médiocrement rassuré, en songeant que dans cette période, la plus critique du IXme siècle, l'avenir de l'Europe dépend peut-être d'une infraction à la loi salique et de la prédominance de l'influence féminine dans les conseils des Etats.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

XII

— Bah ! vous avez essayé de m'être utile, parce que moi-même je vous servais, pour cela seulement et non pour mes beaux yeux. Lorsque vous aurez besoin de moi vous viendrez encore réclamer mon aide. Les gaillards de mon espèce ne sont pas nombreux.

Il disait vrai.

Allons au but, s'écria Chavanet, qui se voyait pris au piége. Vous voulez faire argent de l'engagement que vous avez dans votre poche. Combien en voulez-vous ?

Voir le numéro du 6 Août

Le colonel se gratta le front.

— J'irai franchement avec vous, dit-il tout à coup. Je veux cent mille francs.

— Cent mille francs ! Etes-vous fou ?

— C'est à prendre ou à laisser.

— Je vous laisse alors, mon cher. Mais, vous n'êtes pas habile. Vous voulez m'exploiter, et vous ne comprenez pas que vous n'êtes pas suffisamment armé. Ce n'est pas tout d'être propriétaire du château ; il faut le payer. Vous l'avez acheté, payez le.

Et sur ces mots, Chavanet regarda, non sans ironie, son interlocuteur.

— Eh bien ! je payerai, dit ce dernier.

— Vous payerez, vous !

— Cela vous étonne. Cependant, voyez combien mon plan est simple. Les formalités à remplir nécessiteront bien quinze jours. Je pars ce soir pour Paris. Je connais une compagnie de spéculateurs qui s'est donné pour but d'acheter les grandes propriétés, afin de les morceler et de les vendre ensuite aux paysans. J'irai la trouver. Je lui cède mon droit et...

Le raisonnement était irrésistible et Chavanet trop intelligent pour ne pas le comprendre.

— Allons, c'est bien, dit-il, non sans dépit. Vous m'avez tendu un piége. J'y ai donné tête baissée comme un enfant. Je payerai. Vous aurez vos cent mille francs.

— Je les veux tout de suite, objecta le colonel.

Chavanet prit dans la poche de son habit un carnet, dans ce carnet l'un de ces bons imprimés que la Banque de France remet aux personnes qui déposent de l'argent dans ses caisses, et l'ayant signé au crayon, après avoir écrit en toutes lettres le chiffre de cent mille francs, il le donna au colonel, qui lui remit en échange, la promesse de vente qu'avait signée le comte de Bournay.

— Remarquez, ajouta le colonel, que je me conduis avec vous en galant homme ; car, j'aurais pu vous obliger à me donner une somme plus forte.

Chavanet le regarda avec surprise.

— Je pouvais vous menacer de dire à votre charmante future que j'étais envoyé ici par vous, que toute la comédie qui a eu lieu, nous l'avions combinée entre nous.

— Si vous aviez fait cela, vous vous seriez conduit en fripon.

— Je ne l'ai pas fait, donc je me suis conduit en honnête homme ! s'écria triomphalement le colonel. Cet aveu me suffit, et me prouve que nous restons amis.

En disant ces mots, il présenta sa main à Chavanet, que celui-ci, stupéfait de tant d'audace, pressa légèrement du bout des doigts.

Le colonel quitta Bournay le même jour. Son voyage avait duré quarante-huit heures et lui rapportait cent mille francs.

L'audace et l'habileté avec lesquelles il avait joué Chavanet, ne laissèrent pas dans l'esprit de celui-ci, des traces bien profondes. La victoire qu'il venait de remporter, était assez belle, pour le consoler de ce petit mécompte. A force de persistance, il épousait une jeune fille belle et noble. Cette alliance allait lui offrir un monde nouveau, lui donner accès sur un théâtre plus vaste où il trouverait aisément l'occasion de réaliser quelques-unes des ambitieuses visées qu'il nourrisait depuis longtemps. C'était un pas de plus dans le succès.

Quant à la question de savoir si sa femme l'aimerait, s'il serait heureux en ménage, si auprès de lui cette aimable créature, dont il avait en quelque sorte forcé la volonté, trouverait la félicité à laquelle elle avait droit, il s'en préoccupait fort peu.

Néanmoins, dès ce jour, dans son propre intérêt et afin de se rendre favorable, il s'efforça de lui plaire. Il fit sa cour avec toute l'ardeur d'un homme vivement et sincèrement épris. Il essaya d'inspirer de la sympathie à sa jeune femme par tous les moyens.

D'abord, il eut avec la comtesse un long entretien. La pauvre femme était presque effrayée de son triomphe. Elle aimait sa fille, malgré tout, et en voyant avec quelle rapidité et dans quelles circonstances, celle-ci était soudainement revenue sur sa première résolution, elle ne pouvait se dissimuler que la pauvre enfant n'avait cédé qu'à ses obsessions muettes, plus terribles que des reproches et des récriminations.

Aussi, la comtesse voulut-elle exiger de Chavanet la promesse qu'il travaillerait au bonheur d'Hélène.

Chavanet promit tout. Il déploya dans ces circonstances une générosité qui n'était pas dans ses habitudes. Il prit en main les affaires du comte de Bournay, les examina, et ayant reconnu qu'elles n'étaient pas aussi désespérées qu'elles en avaient l'air, il promit d'en opérer la liquidation.

Il se rendit acquéreur du château de Bournay, au lieu et place du colonel ; ainsi qu'il l'avait promis, en reconnaître au contrat la propriété à sa future femme, à laquelle il constitua en outre, une dot de cinq cent mille francs.

Il traita toute ces questions délicates avec le comte et la comtesse, et se montra facile dans cette discussion d'affaires. Il conquit ainsi toute la sympathie des parents d'Hélène. Enfin, il fut résolu que le mariage aurait lieu un mois plus tard, au château, et non à Paris, ainsi qu'il l'avait souhaité, dans le seul but de jeter de la poudre aux yeux des Parisiens. Mais, Hélène exigea qu'il n'y eût aucune fête à cette occasion. Se réservant de faire prévaloir plus tard sa volonté, Chavanet eut l'habileté de céder pour la première fois, en se promettant d'ailleurs que ce serait la dernière.

Lorsque tout fut ainsi arrêté, mademoiselle de Bournay écrivit à Daniel de Blesle. Ce fut une lettre émue, digne, touchante. Elle lui

REVUE DES JOURNAUX

On lit dans la *Correspondance générale autrichienne* en date du 29 juillet:

Dans le courant de la journée d'avant-hier, M. le maire de Vienne fut informé, par le premier aide-de-camp de Sa Majesté l'Empereur, que Sa Majesté le Sultan était disposé à recevoir, dimanche à 1 heure de l'après-midi une députation de la Municipalité de la ville de Vienne. Par suite de cette communication, M. le maire de Vienne, à la tête d'une députation du Conseil municipal, s'est rendu dimanche à l'heure fixée à Schœnbrunn où il fut reçu par Son Excel. Kiamil bey et par M. le baron de Hammer, conseiller aulique, qui le conduisirent dans la salle de l'audience. Peu d'instants après, S. M. le Sultan, accompagné de son fils, et de S. Exc. Fuad pacha et de plusieurs autres dignitaires, entrait dans la salle.

Après avoir respectueusement salué Sa Majesté, M. le Dr Zelimka lui adressa les paroles suivantes:

« C'est pour moi un grand bonheur de pouvoir saluer à Vienne Votre Majesté au nom du Conseil Municipal et de toute la population et de pouvoir lui exprimer les sentiments de la plus sincère sympathie. C'est un événement auquel j'attache d'autant plus d'importance que Votre Majesté est le premier souverain de la Turquie que Vienne a l'honneur d'accueillir dans ses murs et que, dans le courant de ce siècle, la Turquie, surtout pendant la dernière guerre française a conservé des relations de bon voisinage avec l'Autriche, ce qui est d'autant plus heureux que le contraire aurait pu facilement devenir dangereux pour l'Autriche.

» Je regarde surtout comme mon devoir de remercier Votre Majesté de ce que les nombreux Viennois en relations d'affaires avec Constantinople rencontrent toujours de la part du gouvernement turc la protection dont ils peuvent avoir besoin et y sont amicalement accueillis.

» Je prie Votre Majesté de vouloir bien continuer à l'avenir d'accorder aux Viennois la même protection. »

Sa Majesté le Sultan, sensiblement touché par ces paroles, y a répondu de la manière suivante: « A partir du moment où j'ai passé les frontières de l'Autriche, jusqu'au jour de mon arrivée à Vienne, j'ai été accueilli partout, et surtout à Vienne, tant par Sa Majesté l'Empereur que par la population, avec tant de prévenance et j'ai reçu tant de preuves de sympathies que je me crois obligé, M. le Maire, de vous adresser mes remerciments. »

Ensuite Sa Majesté le Sultan adressa encore quelques questions à M. le Dr Zelimka, puis la députation fut congédiée.

Sa Majesté le Sultan a reçu hier le corps diplomatique, puis les autorités militaires lui ont été présentées par S. A. I. l'Archiduc Albrecht. Ensuite le Grand Seigneur a rendu sa visite au Roi George de Hanovre à Hietzing. L'après-midi, la Cour s'est rendue avec son illustre hôte à la résidence d'été de Luxenbourg et est rentrée à Schœnbrunn dans la soirée. Des manœuvres d'artillerie, auxquelles assistaient les deux Souverains suivis d'un brillant état-major, ont été exécutées près de Vienne. Sa Majesté le Sultan montait un magnifique cheval blanc venant des écuries imperiales.

Dans le courant de l'avant-midi, le Sultan a visité le cabinet des médailles, la galerie de tableaux du Belvédère et le musée d'Ambras. Sur tout son parcours à travers les murs de Vienne, Sa Majesté fut accueillie avec les marques de la plus vive sympathie. — A 5 heures, un grand dîner fut donné à la résidence d'été de Schœnbrunn. Le soir Sa Majesté le Sultan honora de Sa présence la salle de l'Opéra où on donnait un ballet. Lorsque vers 8 heures. Sa Majesté entra dans la loge impériale, accompagnée des deux Princes, de Leurs Altesses Impériales les Archiducs Guillaume et Leopold et des principaux personnages de sa suite, tout le public de la salle se leva et l'accueillit avec des cris enthousiastes auxquels se mêlaient les sons de l'hymne national turc joué par l'orchestre. Cette ovation spontanée. Se renouvella à la fin du second acte à l'occasion du tableau représentant le Bosphore. Chaque fois Sa Majesté remercia le public de la manière la plus gracieuse.

Si le temps est favorable, Sa Majesté entreprendra demain une promenade au Prater.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Au moment de mettre sous presse on nous annonce de toutes parts l'arrivée de la flottille Impériale. Nous inscrons ce bruit sous toutes réserves, aucune information officielle sur l'arrivée de S. M. le Sultan ne nous étant parvenue jusqu'à cette heure.

—

S. A. le Prince Charles de Roumanie s'est rendu samedi à Roustchouk, accompagné des ministres des affaires étrangères et de la guerre, à la rencontre de S. M. le Sultan.

—

Deux bateaux à vapeur seront mis à la disposition des personnes invitées à assister à la soirée qui aura lieu chez Son Altesse le Grand-Vézir à la maison de campagne de Bébek la troisième nuit qui suivra l'arrivée du Sultan, pour fêter le retour de S. M. I.

L'un de ces deux bateaux partira du pont à 12 heures du soir à la turque et touchera à Bechiktach, Ortakeuy et Bébek; l'autre partira à la même heure de Buyukdéré également pour Bébek et touchera à Thérapia et à Yénikeuy.

Les billets d'invitation qui seront présentés à l'entrée des bateaux serviront également au retour.

—

L'aviso à vapeur impérial *Malakof* est arrivé aujourd'hui dans notre port venant de Crète, ayant à son bord un aide de camp de S. A. le Serdar Ekrem Omer pacha portant des nouvelles concernant les diverses opérations qui ont eu lieu dans le district de Sphakia.

—

Il y a quelque temps des Céphaloniotes et des Tzaconas eurent une querelle au sujet d'une jeune fille qu'ils aimaient tous à la fois. Déjà ils en étaient arrivés dans leur fureur jalouse à se tirer des coups de pistolet en dehors du khan de la commission. Cependant la querelle s'était apaisée sans qu'aucun des gens abdiquât ses prétentions.

Avant-hier au soir à Galata à 10 heures, un Céphaloniote faisant partie de la bande ayant rencontré l'un des Tzaconas, lui tira un coup de pistolet et l'étendit raide mort. L'assassin n'a pas pu être arrêté. La police est à sa recherche.

—

Nous nous faisons un devoir d'impartialité de publier la note qu'on lira plus bas adressée par le ministre des affaires étrangères de Roumanie à M. le baron Eder au sujet de la noyade de deux Israélites à Galatz. Nous nous contentons d'observer que cette note rapprochée de la protestation de MM. les Consuls n'infirme aucun des actes incriminés par eux. En conséquence, la responsabilité de fait continue à peser sur le gouvernement roumain, en attendant qu'une enquête internationale ait statué sur la question de droit.

Copie de la Note responsive, adressée à M. le baron Eder, par le Ministère des Affaires Etrangères, en date du 18/30 juillet 1867.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la Note n° 7528 en date du 20 juillet courant et du protêt y annexé concernant les faits dont quelques Israélites ont été les victimes à Galatz.

En vous rappelant, Monsieur l'Agent, que le gouvernement de Son Altesse, très péniblement affecté lui-même de ces faits regrettables, s'est empressé de vous notifier par sa circulaire du 4/16 juillet n° 3809, l'enquête dont ces faits ont été l'objet de sa part, je ne saurais me dispenser de vous faire observer que M. le Consul d'Autriche à Galatz, n'étant qu'Agent de commerce, n'avait conséquemment pas qualité pour intervenir auprès de nos autorités à l'occasion de faits qui sont de ressort de nos tribunaux.

Je me crois donc fondé à regretter, Monsieur l'Agent, qu'au lieu de m'adresser une note qui a pour base un acte dont la régularité est si indiscutable, il ne vous ait point paru opportun de réclamer préalablement du gouvernement de Son Altesse, les informations qu'il se fut comme toujours, empressé de vous donner.

Quoiqu'il en soit, Monsieur l'Agent, en attendant que l'instruction judiciaire qui se poursuit sur les lieux, nous ait pleinement édifiés touchant les faits en question, je m'empresse de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission de Galatz.

Vous serez à même de vous assurer, Monsieur l'Agent qu'il diffère notablement de la relation qui vous a été adressée.

Je suis heureux d'ajouter que les résultats de l'enquête provisoire dont nous avons eu l'initiative, sont jusqu'ici entièrement conformes aux assertions du dit rapport.

Il établit, entr'autres, ces deux points essentiels et complétement opposés à la version que M. le Consul d'Autriche à Galatz, dit avoir puisée dans la rumeur publique, à savoir: 1° que les vagabonds en question n'ont point été jetés dans les marais d'une île inhabitée, mais qu'ils ont été déposés sur un point parfaitement habité du territoire Ottoman, 2° que leur immersion ultérieure dans le Danube est le fait des gardes frontières turcs et point du tout celui des nôtres.

Ainsi que vous le releverez dans le ci-joint rapport, cette immersion opérée par l'embarcation turque au lieu d'être simultanée aurait été *successive;* ce qui expliquerait jusqu'à un certain point, que les premières victimes de cette indigne brutalité aient pu se sauver, tandis qu'une plus grande distance de la rive, aurait entraîné la mort des deux derniers.

Quant aux prétendus coups de *Crosse* de fusils et de *baïonnettes*, que ces malheureux auraient reçus de la part de nos soldats, l'examen des cadavres qui n'a donné lieu de constater aucune trace de sévices, suffit à démontrer la fausseté de l'assertion.

En ce qui concerne la responsabilité qui incomberait à M. le Préfet de Galatz, je me bornerai à vous faire observer, Monsieur l'Agent, que ce fonctionnaire n'a fait que pourvoir conformément à ses obligations, à l'exécution d'une sentence rendue par les tribunaux de Jassy contre les vagabonds dont il s'agit: en les dirigeant sur la frontière d'un pays dont ils se prétendaient originaires, il ne pouvait assurément prévoir le procédé aussi barbare qu'expéditif qui devait y être adopté vis-à-vis d'eux.

Pour me résumer, M. l'Agent, il appert jusqu'à plus ample informé d'un rapport émanant d'une autorité à laquelle nous devons ajouter foi, que le fait déplorable qui donne lieu à vos réclamations ne saurait être porté au compte de nos subordonnés. Dès que l'instruction à laquelle on procède sera terminée, je m'empresserai de vous en faire connaître le résultat. Je ne puis toutefois me défendre de vous exprimer en terminant, le sentiment pénible que nous éprouvons, mes collègues et moi, à voir si facilement mettre à la charge de nos autorités, sans enquête préalable et sur la base d'une rumeur plus ou moins incertaine, des actes de barbarie justement éprouvés mais selon toute probabilité imputables à d'autres.

En protestant donc formellement, comme je proteste contre les accusations de M. le consul d'Autriche à Galatz, j'émets l'espoir que, aussitôt qu'il aura été constaté que lesdites accusations ne reposent sur aucun fondement, vous voudrez bien, Monsieur l'Agent, vous interposer où de ressort à l'effet d'obtenir pour nous la juste réparation à laquelle a droit tout Gouvernement, lorsqu'il lui arrive d'être officiellement mis en cause sur la foi des échos de la rue.

Veuillez, etc.

(Signé(STEFANO GOLESCO.

Candie, 28 juillet.

La divergence d'opinion à l'endroit des opérations militaires continue de se faire remarquer dans les rapports que nous recevons de nos correspondants de la Canée sur l'attitude de l'armée du Serdar. Les voix cependant sont unanimes en ce qui a trait aux succès du généralissime dans les montagnes de Sphakia. Ses troupes y sont partout victorieuses. Méhémet pacha avait rencontré dans la première quinzaine du mois une forte résistance de la part des grecs dans les défilés d'Askifos.

Je vous ai signalé déjà plus d'une fois l'importance de cette position, inaccessible par sa nature et par la masse imposante de fusils que l'on voit surgir et se déployer derrière les aspérités qui couvrent les flancs de ces montagnes abruptes. Méhémet pacha avec sa troupe de ligne, ses soldats pésamment armés n'avait pas de chances de réussir dans son ascension à travers des roches granitiques, sous le feu de dix mille carabines et, assure-t-on, de deux mille fusils à aiguille. J'ignore les circonstances dans lesquelles Méhémet pacha a tenté d'escalader les montagnes sur le parcours du défilé; l'entreprise était courageuse, mais il fallait une force numérique supérieure à la sienne pour la mener à bonne fin.

L'attaque simultanée des divisions d'Ali et de Réchid par Calycrati et Franco-Castello, faisait une heureuse diversion au gros des forces des insurgés, devait en affaiblir la résistance dans les gorges d'Askifos et assurer la réussite du mouvement de Méhémet pacha. Mais Askifos est la position militaire la plus formidable qui soit entre les mains des grecs, qui y avaient accumulé toute l'énergie, tous les moyens dont ils disposent. La tâche de Méhémet pacha était par conséquent scabreuse, et si la bravoure personnelle pouvait suffire pour vaincre, dans toutes ces conditions, la résistance de son adversaire, Méhémet pacha en ce cas aurait triomphé des hellènes dans le redoutable défilé. Méhémet pacha y combattu en héros, mais la violence du feu des insurgés était extrême, ses soldats en étaient déjà ébranlés. Réchid pacha apparait en ce moment sur les hauteurs; il venait au secours de son camarade. Il aborde les grecs avec son élan accoutumé, les culbute, et se rend maître du champ de combat avec sa troupe de ligne.

La province de Mirabello a été fort éprouvée ces jours-ci par la bande de Koraca, ce chef de klephtes dont le brigandage enveloppe à la fois Turcs et Chrétiens dans les traitements déplorables. La politique n'est point étrangère à ces actes de cruauté que l'on fait subir aux populations des campagnes.

Le comité d'Athènes, qui a décrété l'annexion de l'île à la Grèce, a besoin d'appuyer cette étrange usurpation de pouvoir sur l'université des suffrages des Candiotes. Les villages auraient dû par conséquent se maintenir sous les armes, dans une attitude hostile vis-à-vis du gouvernement impérial. Cette démonstration devenait par là indispensable et constituait, dans l'opinion des Hellènes, une cause puissante de ravirement de la politique de l'Angleterre et de la France dans cet épisode tragique de la fameuse question d'Orient. Mais les districts, dans leur impatience de recouvrer la tranquillité qu'ils avaient sacrifié à des espérances chimériques, ont voulu renouveler leur serment d'obéissance aux lois souveraines du Sultan. Les Candiotes ont donc livré leurs armes à l'autorité militaire et repris leurs travaux des champs, au moins dans toute l'étendue de notre éparchie. L'on observe du reste à cet égard peu d'exceptions dans les principautés de Réthymo et de la Canée où la résistance seule des Sphakiotes fomentait la sédition dans les districts. La soumission des villages ne pouvait manquer de contrarier les Hellènes: elle met leurs projets en péril. Dans cette situation, les rebelles emploient partout, dès qu'ils en trouvent la facilité, des violences de tout genre contre les paysans dont ils incendient les moissons et emportent les troupeaux et les récoltes. Ils y ajoutent souvent la bastonnade, un coup de couteau, un coup de fusil. — Les familles chrétiennes de Mirabello ont abandonné leurs villages et sont venues se réfugier dans nos murs où leur entassement aura bientôt ajouté aux causes d'infection qui existaient déjà, une infection fatale à la santé publique.— Koraca, cet homme de sang, ce chef de klephtes, avait fait irruption le 17 dans les provinces de l'est, dès l'instant où les troupes du gouvernement en avaient abandonné le territoire. — Vous savez qu'elles ralliaient l'armée du Serdar à Sphakia. — La bande de Koraca parcourait le district comme une lave dévorante; elle y semait la désolation. Les habitants ont fui devant ces hommes comme devant un fléau avide de sang et de rapines. Les Candiotes se trouvent donc dans une position singulière entre l'enclume et le marteau, entre l'action du gouvernement et la réaction des Moriotes. Le gouvernement revendique ses droits légitimes; que prétendent les Hellènes? Pourquoi osent-ils contester aux populations de Candie leur libre arbitre et leur refusent-ils le droit de préférer la tranquillité à l'agitation, la paix à la guerre? Les grecs ne sont donc pas venus pour venger les griefs prétendus des Crétois, ni pour défendre leurs libertés politiques, mais bien pour conquérir la Crète sous le prétexte décevant de certains principes.

Candie, 29 juillet.

Koraca est reparti de Mirabello avec sa bande sous le prétexte d'aller chercher des munitions que l'*Arcadi* aurait débarquées récemment à Psari-Forada. Le fait est qu'il a abandonné l'éparchie en désespoir de cause. Son but était d'y reproduire un soulèvement, une nouvelle levée de boucliers en vue de la commission que l'on dit devoir venir bientôt de Constantinople. Mais les paysans ont préféré abandonner leurs foyers plutôt que de renouveler la folie d'une pareille aventure. Les rebelles se sont alors retirés à Milopotamo.

Les dernières dépêches d'Omer pacha mentionnent le fait de l'occupation par les troupes impériales de tout le district de Sphakia et la jonction des trois corps de l'armée d'opération vers le point central de ces montagnes.

Les rebelles qui s'étaient réfugiés dans les grottes se sont rendus au Serdar.

Ce qui reste de bandes hellènes s'est retranché, dit-on, à Omalos et Aya-Roumelia.

Réchid pacha a été promu au grade de beylerbey, à la suite du combat sanglant d'Askifos où son épée a décidé la prise de ce formidable défilé.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Smyrne, 3 août.

Malgré toute la bonne volonté qu'y met notre gouverneur général, l'organisation du vilayet avance lentement: il faut tout réformer et mettre surtout de l'ordre dans l'immense rouage d'un service aussi complexe que compliqué. On nous affirme que le pacha a surtout exprimé son étonnement au sujet de la quantité d'affaires restées en suspens et qui se sont accumulées dans les bureaux de l'administration. C'est, comme vous devez le savoir, la grande plainte des administrés de notre ville. La lenteur de nos tribunaux est proverbiale. Tous ces indécis font présager d'heureuses et utiles mesures pour imprimer à la marche de la justice des allures plus promptes.

Comme je vous l'ai promis, je vous tiendrai au courant de toutes les affaires importantes par les principes d'un intérêt général qu'elles mettent en jeu. Celles qui regardent d'anciennes réclamations touchant le chemin de fer, surtout d'Aïdin, offrent plus d'une difficulté, ce qui est d'autant plus regrettable que ce sont de modestes fortunes qu'elles compromettent. Il serait bon que l'on en finit et que ceux qui ont réellement de sérieuses réclamations, des créances à faire valoir obtinssent justice: jusqu'ici bien des faux-fuyants ont été employés pour

---

racontait par quelles circonstances, elle avait été conduite à renoncer au bonheur que leur amour lui promettait.

Elle faisait appel à son courage, à son cœur, et lui demandait de la dégager des promesses qu'elle lui avait faites.

Cette lettre arrosée de larmes réclamait une réponse. La réponse ne se fit pas attendre. Une ligne, une seule !

« Je vous plains, disais Daniel, et je vous rends la parole que vous m'aviez donnée. »

Hélène, en proie à un violent chagrin, se laissa conduire à l'autel comme une victime. Ce fut une triste cérémonie. Madame de Bournay n'était pas contente d'elle. Quelque satisfaction qu'elle eût éprouvée d'abord, en voyant ses vœux exaucés, il lui était impossible de regarder d'un œil sec, se consommer le malheur de sa fille. Elle ne cessait de se répéter qu'elle avait été trop loin et qu'elle ne s'était pas montrée bonne mère, en poussant sa fille à ce mariage.

Quant au comte, il était navré. La réalité lui apparaissait dans toute son horreur, et l'avenir sous les couleurs les plus sombres.

Seul, Chavanet était radieux. Lorsqu'il sortit de la petite église d'un hameau qui avoisine Bournay et dans laquelle le mariage avait été célébré, donnant le bras à Hélène, blanche et pâle comme un fantôme, tout le monde remarqua la joie de l'un, la mélancolie de l'autre.

Le colonel, revenu à Bournay pour la circonstance, était un de ses témoins.

Après un dejeuner de famille, qui réunit au château, une trentaine de convives, les époux partirent pour la Suisse où ils devaient passer quelques semaines.

XIII

Le soir du jour où le mariage de Chavanet avec mademoiselle de Bournay avait été célébré au château, une nouvelle chanteuse débutait à l'Opéra, dans la *Favorite*. On attachait à ses débuts une certaine importance car, à l'avance, les journaux avaient parlé d'elle comme d'une merveilleuse artiste.

Sur l'affiche, on la nommait mademoiselle Nérissy. Mais ce n'était qu'un nom de guerre, et, dans la réalité, on l'appelait Serverette. Oui c'était Serverette, dont les débuts mettaient en émoi les quelques cents personnes qui, dans Paris, s'occupent d'art et ont la prétention de dicter des lois pour tout ce qui concerne les artistes.

Le directeur de l'Opéra, après l'avoir entendue, l'avait engagée. Durant trois mois, elle s'était livrée à l'étude des œuvres des maîtres modernes et du jeu de la scène, et enfin, on l'avait jugée digne de paraître sur ce théâtre qu'on regarde, avec raison, comme le premier du monde.

La salle était remplie et brillante comme un soir de première représentation. Tant de fois, on a décrit des solennités de ce genre, que nous laissons au lecteur la faculté de se figurer à sa guise, les splendeurs de la soirée.

Un public de goût, composé de femmes élégantes et d'hommes, pour la plupart, célèbres à quelque titre, était venu afin d'entendre la nouvelle chanteuse.

Lorsqu'elle parut, trois mille regards se fixèrent sur elle. Au milieu de l'émotion qu'elle éprouvait, elle ne vit rien, qu'un nuage, dans lequel éclataient comme des rayons ardents, les diamants, les lumières et les fleurs. Son cœur battait avec tant de violence, sa poitrine était à ce point oppressée, qu'un moment elle crut, qu'en dépit de ses efforts, aucun son ne sortirait de son gosier.

Mais elle voulut; elle se rassura, et lorsque le chef d'orchestre lui fit signe, elle était prête. Dès la première scène, elle conquit les spctateurs, et cet auditoire, habituellement froid, difficile, blasé, fut charmé par la voix, par le jeu, par la beauté de cette jeune femme. Inconnue jusqu'à ce moment, sans passé artistique, elle abordait, sur cette vaste scène le grand répertoire. Elle pouvait se perdre; son audace la sauva.

Tant que dura la représentation, Serverette ne parla à aucun de ceux qui, dans les couloirs, lui adressaient la parole. On la questionnait, elle ne répondait pas. Elle allait de sa scène à la loge, se laissant habiller, complimenter, encourager, sans entendre ce qu'on lui disait. Elle était comme dans un rêve, agissant en quelque sorte sous la pression d'une force supérieure et n'ayant qu'une pensée vivace et debout, c'est qu'il fallait réussir.

Elle réussit au-delà de ses espérances. Elle ne put en douter, lorsqu'elle entendit, à la fin de son dernier morceau, la salle entière éclater en applaudissements; lorsqu'elle vit, de toutes parts, des bouquets tomber à ses pieds, et tous les spectateurs l'acclamer avec enthousiasme.

Elle ne se soutenait plus. Elle sortit de scène en tremblant, un sourire sur les lèvres, mais la pâleur sur le visage. A peine dans la coulisse, elle fut entourée, embrassée, accablée de compliments, et ce n'est qu'avec peine qu'elle put regagner sa loge.

Mais là, encore, on ne la laissa pas libre: on entrait, on sortait; les habitués du théâtre, les abonnés, les artistes, le directeur, le chef d'orchestre, tout le monde voulait lui parler. On n'entendait que des exclamations de joie et des éloges formulés avec plus ou moins de délicatesse, mais tous avec sincérité.

Tout à coup, un personnage fendit la foule qui remplissait le petit salon. C'était un vieillard. Il arriva jusqu'à Serverette, et, à la grande surprise de tous, il la prit dans ses bras, et la serrant sur sa poitrine avec force:

— C'est ma fille! ma chère fille! s'écria-t-il, merveilleux ! J'ai pleuré, oui, tu m'as arraché des larmes! Et moi, qui croyais être un grand artiste! je ne suis qu'un sot. Messieurs, ajouta-t-il, c'est mon élève.

A ces mots, il y eut sur tous les visages un sourire, dont Chibrac ne comprit pas le sens, car ce qu'il avait dit n'était pas ce qu'il voulait dire. Puis on l'entoura, et il fut question de le porter en triomphe. Le lendemain, les journaux parlèrent avec détails d'une scène attendrissante qui s'était passée dans la loge de mademoiselle Nérissy, la débutante.

Au milieu de ces bruyantes manifestations, Daniel de Blesle se tenait à l'écart, et c'est lui cependant que Serverette cherchait et attendait. Dès qu'elle le vit, elle courut vers lui.

— Ah! mon cher ami! lui dit-elle, c'est à vous et à vous seul que je dois ce succès. Comment vous prouverai-je jamais ma gratitude?

— En me conservant votre amitié, répondit-il tristement. Jamais je n'en ai eu plus besoin.

— Comment! que voulez-vous dire!

En posant cette question, elle le regarda attentivement, et alors, elle vit sa pâleur, ses traits décomposés, des larmes au fond de ses yeux.

— Quel malheur vous a frappé? qu'avez vous?

(*Sera continué*).

amortir les effets de la justice, mais comme ils ont été invoqués au détriment de pauvres gens, nous espérons qu'une juste solution donnera raison au droit.

Je signale un objet important et serais heureux d'appeler à cet égard la sérieuse attention de l'autorité, aussi bien que des personnes que leur position met à même de formuler, sur ce point, une opinion plus ou moins prépondérante.

Il s'agit de la question des vignes et de celle du vin ; l'une n'allant pas sans l'autre. Nos environs sont fertiles en vignobles et notre ville possède plusieurs établissements importants qui s'occupent de la fabrique des esprits et du vin. Depuis bientôt cinq années ces industries sont en lutte ouverte avec les préposés du fisc. Nous disons à dessein les *préposés*, car il nous entre difficilement à l'esprit que ce soit la direction centrale de la capitale à qui l'on doive ou l'on puisse attribuer tout le mal qui dérive de cet état de guerre où en définitive la déception atteint les deux parties, car si l'industrie souffre, le fisc n'est pas épargné. Quoique nous soyons par études, par goût et par conviction franchement libre-échangiste, nous comprenons le système protecteur surtout appliqué à des pays neufs qui ont besoin de priviléges ou de garanties pour assurer aux industries locales au moins leur solide installation ; mais nous comprenons la protection dans toutes ses conséquences. Par conséquent qu'on protége le vin du pays contre le vin étranger en taxant fortement ce dernier, nous le voulons bien, sans l'approuver ; mais que l'on aille jusqu'à faire sa part magnifique aux articles importés au point de tuer l'industrie nationale c'est ce que jamais nous ne comprendrons, ni n'approuverons.

Et cependant, nous en sommes là, ni plus ni moins. Qu'on en juge par ce petit exposé des faits. Depuis cinq années on n'est pas d'accord sur l'estimation à donner aux esprits et aux vins dès qu'ils sont faits, estimation qui sert de base à la taxe qu'on perçoit sur ces articles. Cette taxe est tout-à-fait indépendante des impôts qui atteignent le raisin et les boissons tels que dîmes, droit sur l'entrée du raisin en ville, droit sur le loyer des boutiques de détaillants, etc.

Or, il arrive que cette industrie dont la matière première et principale est tellement surchargée de droits, se ressent beaucoup de ce nouvel impôt ; dès lors, les fabricants ont toujours tenté, mais jusqu'ici en vain, de faire faire une estimation en rapport avec le prix réel. C'est par contre en invoquant les besoins du trésor que le douanier a toujours cherché à fixer le plus haut prix. Le résultat a été celui qu'il fallait prévoir : la fabrication indigène a été sans cesse en diminuant d'année en année ; la culture des vignes s'en est ressentie, car les acheteurs de raisin pour la fabrique du vin ou des esprits se sont montrés de plus en plus froids ; les vignerons ont vu graduellement leur produit déprécié et somme toute, le fisc a dû, au lieu de percevoir une taxe de plus en plus forte, la voici diminuer d'année en année ; au point que si l'on compare les recettes d'il y a cinq années, à celle de l'année passée il y a eu un déficit très grand — de 100 elles sont descendues à 10 ! — Je me contente d'esquisser à grands traits, pour cette fois, cette question qui a été maintes fois portée et sans résultat par devant le douanier d'ici et je me réserve d'y revenir. Seulement serait-ce trop exiger que d'émettre l'espoir que S. Exc. Kiani pacha dont on vante tellement les connaissances s'occupera de cette grave question, en l'étudiant lui-même, sans la laisser à la décision des gens tels que notre douanier actuel se perdant dans le détail sans embrasser les questions générales et en la résolvant selon les principes toujours vrais de l'économie politique. Ce haut fonctionnaire pourra aisément consulter les chiffres et il sera frappé autant que convaincu de la justesse de notre raisonnement. Une enquête faite avec soin pourrait également, au besoin, le tirer de tous les doutes et trancher la question par l'éloquence des chiffres et des faits.

Le chemin de fer d'Aïdin quittant enfin les errements des années passées, vient de baisser de beaucoup le tarif des marchandises. Déjà il a pu s'apercevoir de l'heureux résultat de cette réforme. Les deux semaines écoulées ont été brillantes pour ses recettes. Tous les envois de grain, orge et blé ont pris cette voie et alimentent jusqu'à trois énormes trains par jour. Puisse cet exemple encourager bien d'autres !

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Damas, 29 juillet.

La correspondance d'Alep, reçue par le dernier courrier, annonce que la caravane partie de Bagdad au commencement de juin voie de la Mésopotamie, et destinée en partie pour Alep et le reste pour cette place, est arrivée à Bir sur l'Euphrate ; par conséquent, on attend les marchandises destinées pour ici dans un mois, et on compte renvoyer cette caravane pour la fin d'août ou au commencement de septembre.

Le gouvernement local vient de former une compagnie de cameliers armés en enrolant ceux qui formaient l'escorte de la caravane des pélerins de la Mecque, dans le bût de faire des excursions jusqu'à l'Euphrate, afin d'assurer les routes contre les incursions des Arabes du désert pendant la saison des récoltes. On espère que cette mesure sera efficace et conduira au but proposé, comme cela avait lieu pendant l'administration des Egyptiens, moyennant les Arabes de la tribu Hanadi, qui faisaient la chasse aux autres Arabes depuis l'Euphrate jusqu'à nos environs.

De Bagdad on annonce que les bruits répandus dernièrement de la manifestation de la peste aux environs de Heuvri à la distance d'une journée de Bagdad ne se sont point confirmés, les médecins envoyés expressément dans lesdites localités n'ayant pas constaté aucun cas de peste ; par conséquent le cordon sanitaire qu'on avait voulu établir à Messeib a été annulé.

Après le départ des pélerins, les affaires sont retombées ici dans le premier calme. Les céréales de la nouvelle récolte arrivent avec abondance, et on vend les blés à P. 20 le kil. et l'orge à 10. Les affaires en laines continuent à 12 livres ottomanes le quintal, pour les suintes. Point d'affaires pour les lavées.

On écrit de Volo, le 29 juillet :

« Ainsi que je vous le mandais dernièrement, il faut toute l'imagination des folliculaires hors d'emploi pour publier à son de trompe que des ferments de révolte ou d'insurrection existent en Thessalie. En dehors des actes de brigandage que je vous ai signalés, la Thessalie n'a cessé de jouir d'une grande tranquillité et d'une prospérité relative. Cette situation favorable a sans doute sa cause dans les efforts incessants que déploie Ethem pacha pour asseoir à tout jamais l'ordre dans cette province. Mais n'est-elle pas due aussi à l'esprit qu'ont les habitants qui n'ont pas encore oublié les épreuves de 1854 et dont le seul désir aujourd'hui est de vivre en paix sous le sceptre de S. M. I. le Sultan ?

» J'ai écrit tout à l'heure le mot brigandage. Il y a quatre jours, les gardes préposés à la sûreté du district de Volo ont rencontré une bande de malfaiteurs, composée de dix individus, et l'ont immédiatement attaquée. — Les gardes dont je viens de parler sont tous chrétiens. — Voyant qu'ils avaient à faire à forte partie, les brigands ont demandé à se rendre. Ils ont été aussitôt désarmés et jetés en prison. Ces malfaiteurs appartiennent à la bande de Dzani dont on n'entend plus parler depuis quelques mois et qui doit s'être réfugié en Grèce.

» Ainsi le prigandage même est impuissant à troubler la tranquillité dont jouit toute la Thessalie. »

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 6 août	33 15
Clôture	du 6 août	33 15

Constantinople 6 août.

Coloniaux.— Dans cette huitaine les cafés ont été plutôt fermes. Les sucres n'ont subi aucune variation sur les prix. Il s'est vendu environ 1,400 balles café et 1,300 barriques sucres aux prix de notre côte.

Stock sucres 4,200 barriques.
do café 4,400 sacs
Alcools.— ventes insignifiantes.
Stock Rhum d'Amerique 2,500 barriques.
Alcool id 2,000 barriques.

Céréales.— Bien tenus. Les dernières ventes de la huitaine se sont élevées à 40 mille kil. pour la consommation locale.

Stock : blé dur et tendre 35 mille kilés.

Prix des céréales.

	Pias.	en Mét
Blés durs Kustendjé	34	—
» » Burgas	30 20	—
» » Baltchik	32	—
» » Samsoun	31	—
» » Ismaïl	36	—
» » Azoff	36	—
» » Bessarabie	—	—
» » Galatz	—	—
» » Matzin	36	—
» tend. Roumélie	—	—
» » Odessa	—	—
» » Ibraila	29	—
» » Galatz	29	—
» » Bourgas	30	—
» » Varna	31	—
» » Baltchik	30 20	31
» » Taganrok	36	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumélie	15 20	—
» Danube	15 20	—
Maïs Danube	18	18 20
» Roumélie	18	18 20
» Anatolie	18	18 20

Les prix des farines sont les suivants :
Les farines d'Odessa 158—145—135
Vente et Stock insignifiants.

NOLISSEMENTS.

Par le dernier vent du sud, nous avons eu divers arrivages. Les nolis continuent à être fermes. Les navires disponibles manquent.

Frêts pratiqués dans cette huitaine.
Samsoun Bourgas pour Marseille fr. 3 1[2 la ch.
Azzoff pour le R. Uni schel. 60 ton. suif, et schl. 43 ton. blé.
id pour le R. Uni, schel. 44 à 45 ton. blé estaries 3[20 et 15[27 court.
id (exclus Tagranrog) schel 43 à 45 blé et 62[6 à 65 ton suif dto et 20[1 7bre.
id Méditerranée fr. 4 1[4 à fr. 4 3[4 la charge do et 20[7bre.
id p, le R U. schel 47 ton. blé, petite portée
Odessa ou Nicolaeff p. Marseille, fr, 3 1[2 à 3 3[4 la charge ou R. U. schel. 50 à 52[6 le ton.
Sulina pour Marseille fr. 3 3[8 à 3 3[4 la ch. estaries 3[15 court
id id ou Cette fr. 35 p. ton cubique Douves.
Kustendje pour R.U. (ou Anvers directement) sch. 7[9 par qr.
Roumelie Mer-Noire p. Méditerranée fr. 3 1[4 à 3 3[4 Afrique 3 3[4 à 4 1[4 la charge
Balgik pour R. U. schel. 7[3 qr. Marseille fr. 3 3[4 la charge.
id pour R. U. schel. 6[2 orge.

Odessa, le 2 août

Dans le courant de cette dernière huitaine notre marché aux céréales a encore présenté, un aspect fort animé, et nos prix ont éprouvé une nouvelle hausse très sensible tant par suite de la continuation des nouvelles favorables de l'étranger, qu'à cause des tristes rapports que nous recevons de tous côtés sur l'état des récoltes dans le pays même.

Notre stock de graine est presque entièrement épuisé, et se reduit à l'heure qu'il est a quelques miliers de chetw. Tous les grains bons ou mauvais bien ou mal conditionnés, qui nous arrivent de l'intérieur, sont de suite enlevés à des prix élevés par nos spéculateurs et nos exportateurs, de sorte qu'il n'y a que fort peu d'espoir que d'ici à quelque temps de nouveaux dépôts puissent se former.

	VENTES DU 27 JUIL. AU 2 AOUT.	COTE SELON QUALITÉ.
Blé tendre	10000 chtv. de R 11 à 12 50	R. 11 50 à R. 13
Sandomirca	2000 » » — à 12	» 12 à » 12 50
Ghirca	9000 » » 10 75 à 12 35	» 11 50 à » 12
Blé dur	1000 » » 11 90 à 12	» 12 — à » 13 —
Seigle	4000 » » 6 12 1/2 à 6 35	» 6 35 à » 6 75
Maïs	— » — à —	» 6 à » 6 25
Orge	— » — à —	» — à » —
Avoine	— » — à —	» 5 à » 5 25
Graine de lin, nette,	4000 » » — à 13 25	» 13 25 à » 13 50
id. chargée, environ 14 % 20 % corps étrangers		» 12 75 à » 13
Ravison	1000 » » 5 75 à —	» 6 à » 6 50
Millet	— » — à —	» — à » —
Colza	— » — à —	» 10 50 à » 10 75

Laines mérinos lavées se côtent R. 26 pour les bonnes bergeries et R. 28 pour les bergeries de renommée.

Suif se côtent R 4 70 et pour livraison octobre R. 4 45 avec R. 3 avances.

Frêts en hausse se côtent de 50 à 51 pour le R. U. et fr. 3 1[2 3 3[4.

AFFRETEMENTS

de Taganrok pour New-York 58 pr. T. Laine.
R. Uuni, 46 schellings.
R. Uni ou port direct du cont, 50 schel.
R Uni, 50 schell.
Marseille de Nicolaeff fr 4 chargé blé ravison
R. Uni, schell. 47[6 p. T. S.
R Uni de Taganrok schell. 52[6
» » schell. 52[6
Marseille de Taganrok, fr 5 par charge blé.
Marseille de Nicolaeff. fr 5 95
Méditerranée, frrancs 3 1[2
R. Uni. schell. 50 p T. S.
» schell. 50
Marseille fr. 3 1[2 pour charge blé
Anvers schell. 51[6 p. ton. suif.
Port direct du cont. 51
R. Uni schell. 51
R. Uni ou port direct du cont. schell. 50.
Marseille fr 4 par charge blé.
R. Uni. schell 48 par ton. suif.
» schell. 50.
» schell. 50.
Marseille de Nicolaeff fr. 4 p. ton. suif avec tarif

Bourse de ce jour :

Marseille	348	
Londres	724	722
Anvers	348	349
Vienne	179	178

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 5 Août.

TREBISONDE bat à vap otto *Kars*, cap. Zannelli, div. marchandises.
GALATZ bat à vap. aut. *Tibisco*, cap. Lazarich, div. marchandises.
ODESSA bat à vap russe, *Oleg*, cap. Engelman, div. marchandises.
ALEXANDRIE bat, à vap. aut. *Stamboul*, cap. Epe, ayant touché Smyrne, Metelin et Dardanelles div. marchendises et 107 passagers.
— bat. à vap egyp. *Nezile*, cap. Ismail bey, ay. touché, Smyrne et Dardanelles, div. march. et 158 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 4 Août.

BATOUM bat à vap. russe, *Grand duc Constantin*, cap. Tilechenko, div. marchandises.
LONDRES bat. à vap. russe, *Lazareff*, cap. Devien div marchandises.

du 5

DANUBE bat. à vap. des Mess. Imp. *Balcan*, cap. Gain, div. marchandises.
— bat. à vap. ang. *Ellen Costance*, cap. Comming, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 2 Août.

NEWCASTLE bar. russe *Louise*, cap. Bachman, carbon de terre.
NAPLES bar. ang. *Annie Ellisson*, cap. Bernard, l.
— bar. ital. *Anastassia*, cap. Ferrini. lest.
MARSEILLE br. hell. *Aspassia*, cap. Polimeropulo, divers marchandises.

du 3

MARSEILLE br hell A. *Nicolaos*, cap. Scularikis div. marchandises.
MALTE bark ang *Glenmore*, cap, Neil, lest.

du 4

CASTELMARE br. hel. *Magdalini*, cap. Petros. lest
MARSEILLE trois mats ital *Marietta Gattorno*, cap cap. Bonsignore, lest.
— bar. aut. *Suberbo*, cap Geletich, lest.
GENES bar, aut *Marco Polo*, cap. Jovovich, lest.
— br ang. *W Bolls*, cap. Alf. Bolls, lest.
NEWCASTLE br. ang. *Firzah*. cap. Jam. Russ »
MESSINE br. hell. *Omonia*, cap. Castriotis, sel.

du 5

CASTELMARE br. ital. *Emilia*, cap. Balestrino,
— br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Buldis, lest
GENES br. ital. *Anna*, cap. Luigi Bossano lest.
MARSEILLE trois-mâts aut. *Gregorius*, capitaine O. Ratcovich, lest.
— br. ital. *Gemma*, cap. Compa. lest.
MALTE br russe, *Cefolonia*, cap Caravias, lest.
— br. ital. *Marino Faliero*, cap. Balestrino. l.
PORT-SAID bar aut. *Zora*, cap. Pettcovich, lest.
CARDIFF br aag. *Caredig*, cap. Evans, charbon de terre, et fer
— br aut. *Annibali*, capit. Andr Marrussich, charbon de terre.
ALEXANDRIE bar. ang. *Richard*, cap. Johnsou,

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 28

de ODESSA pour Cork or Falmouth, brik autrich. *Alessandro*, cap. Calomany, blé.
— pour Cork or Falmouth. br. aut. *Pio*. capit. Moricich, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. ang. *Three Sesters* cap. Perst.
de MARIANOPOL pour Falmouth, bar. russe, *Miliza*, cap. Perlyinovich, graine de lin.

du 29

de BERDIANSKA pour Cork or Falmouth, bark aut. *Mercede*, cap. Rodovani, blé
— pour Cork or Falmouth, br aut. *Rachell*, cap Nicol Cauti, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Eptanissos*, capit. Lichiardopoulos, blé.
de GALATZ pour Messine, br. autrichien, *Orep*, capit. Giov. Postich, blé.
de ODESSA pour Falmouth, bar. ital. *Abramo Lingol*, cap. Benfanti blé.

du 30

de ODESSA pour Cork or Falmouth, br. ital. *Vicenzo*, capit. Bart. Testa, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. angl. *Olive Branch*, cap Falconer, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. aut. *Eneo*, cap Tom Slavich, blé.
— pour Marseille, br. autr. *Budua*. cap. Ant. Marassi, blé.
— pour Bergen, bark norw. *Herald Haafager*, cap, A Eeg, seigle.
— pour Falmouth. bar, italien, *Vittorio*, cap. D. Maccalli, graine de lin.
de TAGANROK pour Marseille, br. ital. *St. Tiago* cap. Tancredi, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Margaro*, capitaine Maroukis, blé.
de BERDIANSKA pour Falmouth, br. autrich. *Soka* cap. Gogga, blé.

du 1er Août.

de IBRAILA pour Falmouth, br. anglais, *Rival*, cap. Butcher mais
— pour Marseille, br. ital. *Archangelo Gabriele*, cap. Jogema, blé.
de ODESSA pour Falmouth, bar. ang. *St.-Bede*, cap. Huuter, graine de lin.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Luigia*, cap G. Palio, blé.
— pour Falmouth bar. ital. *Geronima Autolo*, cap. Francssco Antola, blé.
— pour Marseille, br. italien, *Michelino*, capit Antonio Murro blé.
— pour Falmouth, bar. prus. *Gut Heil*, capit. Wilkin, graine de lin.
— pour Bremen, bar. mek. *George Bakker*, cap Will. Benk, seigle,
— pour Cork or Falmouth, bar. nor. *Leister* c. Nicholsen. groine de lin.
de TAGANROK pour Falmouth, br, ital. *Orazio* capit. P. Cacace, lest,

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 6 AOUT 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	880	900
» 2me qualité	»	780	850
» Moka, l'oke	»	16	—
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	275	280
» pile id.	»	225	—
» pilé de Hollande	»	226	227
» d'Havane en caisse	»	195	200
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 10	5 15
Girofles	»	5 20	—
Canelle	»	22	23
Indigo Bengale	»	150	—
» Madras	»	95	—
Cocheni le Argentine	»	65	68
» morellane	»	55	—
» humide	»	48	—
Noix muscade	»	21 20	22
Camphre	»	22	—
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	40	80
Bois de Campêche, le quint.	»	46	47
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	—
» id. 2e id.	»	55	60
Charbon, New-Castle tonneau	Sh.	28 6	29
» Liverpool	»	26	26 6
» Cardiff	»	29	30
Etain, le quintal	P.	675	680
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	—	—
Vitres	Fr.	17 50	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	145	—
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	165	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	320	325
Zinc en feuilles No 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	106	—
Acier 0	»	173	—
» 0 0	»	180	—
Fil de fer de Trieste	»	135	—
Fer en barres assorties	P.	63	64
» masses pour clous	»	75	75 20
» en feuilles 1/14	»	105	—

Fer en cercles	P.	90	91
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties no 15 à 48 les 50 kilog	P.	94	95
Soufre d'Italie le quintal		—	—
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	55
» de Belgique	»	56	57
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 12 1[2 galons	L. t.	1	—
Alcool americain les 17 1[2 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse	»	65	—
» qualité inférieure	»	11	—
Vin de France la bordelaise	»	80	110
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	47	—
» des Indes	P.	205	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	118	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	150	—
» de Trieste (manque)	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	9 20
Suif	»	9	10
Beurre de Russie	»	10 20	10 30
Caviar, 1re qualité	»	24	32
» 2e qualité	»	18	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 70	5 75
» » mâle	»	5 50	5 55
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 15	5 20
» » 2e qual.	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	4 80
» Chagrinées (12) (6 kilog.)	»	75	—
» Veaux cirés de 14 kilog.)	»	10 50	—
Coton filé, Water No 8/14 le paquet	P.	65	67
» id. 12/20 id.	»	70	74
» id. 16/24 id.	»	76	80
» id. 20/30 id.	»	84	86
» id. 8/14 id.	»	76	78
» id. 12/20 id.	»	78	84
» id. 16/24 id.	»	86	90
» id. 20/30 id.	»	95	100

L. T. 105

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» No 1	»	—	—
» No 2	»	—	—
» No 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» No 1	»	—	—
» No 2	»	—	—
» No 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual	»	—	—
Filature de 10[12 et de 11[12. Prix de Brousse	»	560	580
Cocons de Brousse frais l'oke.	»	—	—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

L. T. 100

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	48	50
» mince	»	15	16
» Turquie 3 à 4.	»	40	41
» mince	»	14	15
Galles noires, l'oke	»	13 20	—
» vertes et blanches	»	10	—
Graine jaune Angora	»	12 20	13
Skilip	»	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	12	13
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	—	—
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 20	4 30
» de Mouton les 2 pièces	»	13 10	13 20
» d'Agneau secs la pair	»	10	10 20
Laines de Chevron d'Angora	»	38	—
» de Bey-Bazar	»	37	38
Huile de Rose pure le metico surfin	»	19	20
Scammonée 1re qual.	»	450	—

Exportation.

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	P.	—	—
Gomme Adragante, assortie	»	—	—
» Adragante en feuilles	»	—	—
» Arabique assortie	»	—	—
Cuivre de Tocat	»	9	9
» de Ghiumush Hau	»	—	— 20
Cire Jaune de Trébizonde	»	24	25
» d'Anatolie	»	24	25
Sésame de Roumélie, l'oke	»	4	—
Graine de lin de Roumélie	»	34	36
» d'Anatolie	»	—	—
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	7 25	7
» de Crète	»	—	— 30
Raisins Carabournou rouges	»	6	—
» de Vourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	6	—
» de Sultanine	»	5	—
Mastic de Chio	»	80	100
Coton Georgie	»	—	—
» Adana	»	—	—
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	—	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	»	70	110
Encens, quint.	»	373	380
Safranum l'oke	»	315	320
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 10	4
» Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comanderia de Chypre).	»	8 10	—
Savon de Candie	»	—	—
» de Mételin	»	4	6

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ALGÉRIE* cap. Bohler, partira pour MARSEILLE mercredi 7 août à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au publ est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40.000 gains de Th. 150,000; 100.000; 80,000; 50,000; 40.000; 30,000; 20,000; 10.000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez: H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

Dépôt de Cigares

ASSORTIMENT DE 70 QUALITES ET FAÇONS

Vente en gros et par boîte.

J. H. RIECKEHOFF, Moumhané cité française n° 24 au 1er, chambre n° 3.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS				LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.		2 francs
12	»	108	»	2 60
18	»	110	»	4. —
26	»	120	»	4.80
34	»	130	»	5.30

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

HUILE DE FOIE DE MORUE

EXPOSITION 1855 naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm

HOYER ... 225

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. -- Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

THE OTTOMAN RAILWAY (from SMYRNA to AIDIN) of His Imperial Majesty the SULTAN.—Notice is hereby given, that a SPECIAL GENERAL MEETING of the Shareborders will be held at the City Terminus Hotel, Cannon-street, London, on Monday, the 16th day of September next, at 2 o'clock p. m. precisely, to consider and adopt the arrangement for the payment of the Debentures and general Debts of the Company, lately submitted to, and approved by, the Attorney-General and Mr. Charles Clark. On the same day, and immediately after the Special Meeting, the Nineteenth Half-yearly Ordinary General Meeting will be held, to receive the Report of the Council and Balance-sheet to the 30th June, 1867, and for the transaction of the general business of the Company.

Shareholders intending to take part in the proceedings of the above Special or Ordinary General Meeting must deposit their share certificates at 7 and 8, Poultry, London, or at the offices of the Company's bankers at Constantinople or Smyrna, at least 21 days before that on which the meetings will be held.

By order of the Council of Administration,

S. J. COOKE, Secretary.

New Poultry-chambers, 7 and 8, Poultry, London, E. C., July 5, 1867.

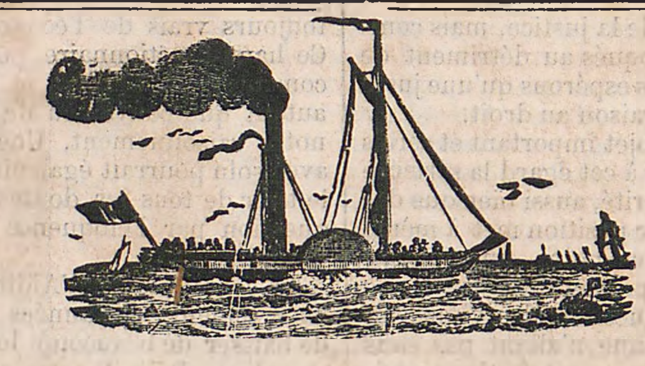

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jeni djami H à la T	LIGNE DU BOSPHORE. *Service Journalier.*
			Voyage pour le Pont.
6 17	6	11	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6 47	2	11 30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8 17	18	1	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9 17	12	2	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10 47	6	3 30	de Yéni-mahallé, Buyuk déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui Bechiktach et Cabatach*)
11 47	2	4 30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7 2	3	11 45	de Beicos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
7 47	11	12 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kus. undjuk.
10 32	17	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7 2	5	11 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 47	14	12 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8 32	4	1 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 17	5	2	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11 17	5	4	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3 47	3	8 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4 17	4	9	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
			Départ du Pont.
8 17	3	1	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui.
8 32	6	1 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10 12	5	3 15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10 2	4	2 45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9 17	2	2	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beicos, Thérapia, Buyukdéré.
1 47	3	6 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3 32	11	8 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4 32	14	9 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.—Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 32	2	9 15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak, (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach.*)
5 17	5	10	pour Bechiktach, Ortak, Couroue, Arnaout. (*rel. direct au pont.—Les vendr à 9 3/4.*)
5 17	18	10	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yeni-mahallé
5 47	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
6 17	6	11	pour Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeui.*) (*)
6 17	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.) *Excep les vendr.*) (*)
6 47	3	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 32	17	10 15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kanlidja, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beicos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5 2	3	10 45	pour Couskoundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beicos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6 32	4	11 15	pour Bechiktach, Couskoundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*Les vendredis touchant aussi Cabatach.*) (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

AVIS IMPORTANT.

Dix Bateaux du Chirket-i-Haïrié ayant été mis à la disposition du public pour aller à la rencontre de Sa Majesté Impériale le Sultan, le jour de Son arrivée, les voyages suivants auront seulement lieu le matin du même jour, pour le service public.

à 12 heures Un Bateau partira de Jénimahallé pour le Pont, touchant Buyukderé, Terapia, Jenikeui, Stenia, Emirghian, R. Hissar, Bebek. Arnaoutk., Couroutchesmé, Ortakeui, Bechiktach.
à 1 » Un Bateau partira de Jénimahallé pour le Pont, touchant les mêmes échelles.
à 1 1/2 » Un Bateau partira de Buyukderé pour le Pont en touchant les mêmes échelles.
à 1 1/4 » Un Bateau partira de Beicos pour le Pont, en touchant Pachabakce, Tchiboukly, Canlidja, A. Hissar, Candili, Vanikeui, Cenghelkeui, Beilerbey et Cousgoundjouk.

Départ du Pont.

à 2 heures Pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Jenikeui, Therapia, Buyukdere et Jénimahallé.
à 3 » Pour Scutari, Cousgoundjouk, Beilerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, A. Hissar, Canlidja, Ciboukly, Pachabakce et Beicos.
à 3 1/4 » Pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Jénikeui, Thérapia, Buyukderé et Jénimahallé.
Pour le service de la ligne de Scutari il n'y aura qu'un seul Bateau.
à 12 » Un Bateau partira de Cartal pour le Pont, en touchant à Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki, et Proti.
Les voyages du soir auront lieu comme par le passé.

PROMENADES SUR LE BOSPHORE.

Pendant les trois nuit d'illuminations qui auront lieu à l'occasion du retour de S. M. I. le Sultan.

Bateaux Montants.

Distance à parcourir : du point de départ jusqu'à la baie de Tchiboukly et vice-versa.

Premier Départ du Pont à 1 heure du soir

Touchant : Cabatach, Béchiktach, Ortakeui, Courutchesme et Arnaoutkeui.

Deuxième Départ du Pont à 1 1/4 heure du soir

Touchant : Scutari, Cousgoundjiouk, Beilerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui.

Troisième Départ du Pont à 1 1/2 heure du soir

Touchant : Cabatach, Béchiktach, Ortakeui, Couroutchesme, Arnaoutkeui.

Quatrième Départ de Scutari à 1 1/2 heure du soir

Touchant : Beylerbey. Les quatre bateaux, après avoir relaché environ une heure dans les parages de Tchiboukly retourneront à leur échelle de Départ, en touchant aux mêmes villages.—Prix de Passage 10 piastres

Bateaux Descendants.

Distance à parcourir, du pont de départ au-devant du Palais Impérial de Dolma-Baktche et vice-versa.

Premier Départ à 12 1/2 heures de Yénimahallé

Touchant : Buyukdéré, Thérapia, Jeniheui, Emirghian.—Retour : après une demi heure de relâche au-devant du Palais Impérial.— Prix de passage 10 piastres.

Deuxième Départ à 1 heure, de Buyukdéré

Touchant : Thérapia et Jenikeui.— Retour après une demi heure de relâche au-devant du Palais Impérial.— Prix de passage 20 piastres

Troisième Départ à 1 1/2 heure, de Beicos

Touchant : Pachabakcé, Ciboukly, Canlidja et A. Hissar.— Retour, après un demi heure de relâche au-devant du Palais Impérial.— Prix de passage 10 piastres.

Départ unique des Iles des Princes.

Un bateau quittera Prinkipo à 1 heure du soir, et après avoir touché à Halki se rendra directement dans les parages de Tchiboukly; il retournera à Prinkipo, après une heure de relâche, en touchant à Halki. Prix de passage 20 piastres.

Les billets de passage seront vendus sur les échelles et remis avant l'embarquement.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

JEUDI, 8 AOUT 1867 — 8 REBI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire. — JEUDI 8 AOUT 1867

2me Année. --- N° 179.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS — Corps du Journal. 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 8 août.

DEPÊCHE TELEGRAPHIQUE

(Havas.)

Paris, 6 août 2 h 10 m. soir.

S. A. Ismaïl pacha partira samedi pour Constantinople.

LE CAIRE, *6 août.* — Ibrahim pacha et sa mère se sont embarqués pour Constantinople.

Paris, 7 août, 6 h. soir.

Le *Moniteur du soir* dit que la France et l'Italie montrent la ferme intention de respecter scrupuleusement la Convention de septembre.

(Service particulier de la TURQUIE.)

Marseille, 7 août.

Le bateau des Messageries Impériales est arrivé à midi. Blés animation ralentie. Graines, Lins, baisse. Soies, Cocons, Peaux, calme. Stock augmentera Cotons, Laines, Peaux.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Une dépêche américaine nous apprend que Juarez refuse toute candidature à la présidence dans les élections nouvelles qui vont avoir lieu au Mexique, pour la nomination du premier magistrat de la république. Après avoir étonné le monde par la persévérance opiniâtre avec laquelle il a lutté pour l'indépendance de son pays, et à laquelle le prince infortuné, qui a payé de sa vie l'illusion d'une monarchie mexicaine, a rendu un solennel hommage, cet Indien ambitieux qu'une certaine presse n'a cessé de représenter comme dévoré de l'amour du pouvoir et de la soif des représailles, donne ainsi à ses détracteurs une leçon et aux hommes publics de tous les pays un exemple de désintéressement et d'abnégation, que les uns et les autres ne pourront jamais trop méditer.

Le Sultan a reçu une députation du conseil municipal de Vienne. Sa Majesté a écouté avec bienveillance l'allocution prononcée par le bourgmestre.

Le Sultan a reçu ensuite les ministres, MM. de Beust, de Taaff, de Bæk et John, l'archevêque Rauscher, les présidents des deux chambres du Reischrath, les membres du corps diplomatique et les généraux, qui lui ont été présentés par l'archiduc Albert.

La reine des Belges est partie de Trieste pour Vienne. L'impératrice Charlotte l'accompagne. (*Oservatore triestino.*)

On écrit de Florence que la nouvelle, donnée par la *Patrie*, que le gouvernement italien aurait reconnu la fausseté des versions publiées sur l'incident Dumont, est dénuée de fondement.

L'*Italia*, de Naples, parle d'un corps d'observation qui doit être formé près des frontières pontificales.

Il se composerait de douze à quinze mille hommes et serait commandé par le général Pianelli.

Une grande activité régnait depuis quelques jours dans les bureaux de la guerre et de la marine.

L'amiral Ribotti aurait reçu des dépêches pressantes pour tenir réunies les forces placées sous ses ordres et se préparer à partir pour une nouvelle destination.

La *Gazetta d'Italia* dit qu'il ne paraît pas improbable qu'après la clôture du parlement le roi puisse se rendre à Paris pour visiter l'Exposition. Il serait accompagné par le président du conseil.

On lit dans l'*Italie* :

« Nous lisons dans la *Liberté* les lignes suivantes :

« On nous écrit de Culoz que Garibaldi, accompagné de sa fille, est passé à Culoz et à Ambérieu en Bugey, se rendant à Paris en train express. Telle serait l'explication de la disparition inexpliquée et inopinée de Garibaldi, dont on s'est tant ému en Italie ces jours derniers. On se rappelle que le général fit un voyage analogue en France, avant son départ pour l'expédition de Sicile.»

» Voici notre réponse à ce singulier article :

« Garibaldi se trouve en ce moment à Vinci, près d'Empoli, dans la villa Mazetti. Ses fils sont venus à Florence et sont repartis pour Vinci. »

Dans le cours des débats, on posa à Maximilien ou à ses avocats la question suivante:

« Voulez-vous admettre que vous êtes responsable de toutes les luttes qui ont eu lieu au Mexique, depuis l'évacuation du pays par les troupes françaises? »

L'empereur répondit:

« Non. Juarez est responsable de tout cela. Après le départ des Français, je lui envoyai un messager et lui proposai de proclamer une amnistie générale et un pardon complet pour tous ceux qui étaient identifiés avec moi dans la cause impériale. Juarez a refusé, et je n'avais rien autre à faire que rester et tenter tous les efforts possibles pour protéger une grande partie du peuple mexicain. »

Sur l'exécution de l'empereur, on a quelques détails nouveaux.

Quand Maximilien sortit du couvent qui lui servait de prison, il s'écria: « Quel beau ciel ! C'est ce que je désirais pour le jour de ma mort ! »

Les trois condamnés étaient vêtus avec un soin scrupuleux. L'officier qui commandait le peloton d'exécution demanda le pardon de Maximilien, en lui disant qu'il n'approuvait pas la sentence, mais qu'il était soldat et qu'il devait obéir aux ordres donnés. Maximilien répondit:

« Un soldat doit toujours exécuter sa consigne. Je vous remercie de tout mon cœur pour vos sentiments, mais j'exige que vous suiviez vos ordres. »

L'empereur, d'après certains récits, fit placer Miramon au centre; d'après d'autres, c'est lui même, Maximilien, qui se plaça au milieu, ayant Miramon et Méjia de chaque côté.

La femme de Méjia, un peu avant l'exécution, courait, comme une insensée, à travers les rues de Queretaro, portant dans ses bras un enfant nouveau né.

La princesse de Salm Salm avait, paraît-il, essayé de faire échapper l'empereur. Le secret fut trahi par un officier mexicain, à qui elle l'avait confié, et qui avait reçu pour 25,000 dollars (125 000 fr.), des diamants de la princesse, afin d'aider à l'évasion.

Mme de Salm Salm et tous ses gens reçurent aussitôt l'ordre de quitter Queretaro.

(*Patrie.*)

Nous tenons de source recommandable, dit *la Epoca*, que le gouvernement espagnol va réaliser de grandes économies, non-seulement sur le budget de l'année prochaine, mais encore sur le budget de cette année.

Dans les départements de la guerre et de la marine, les réductions s'élèveront à 50 millions de réaux. Les économies portent plus spécialement sur l'artillerie, la cavalerie, les arsenaux, navires à voiles et autres branches du service militaire maritime.

Dans les autres ministères, on réalise des économies jusqu'à concurrence de 20 millions pour parfaire les 70 millions de déficit ou différence entre les recettes et les dépenses.

On écrit de Gastemunde (Hanovre), le 26 juillet, à la *Gazette de Hanovre* :

« Un navire américain quitte lundi Bremerhaven, ayant à bord deux jeunes gens qui voulaient échapper à l'obligation du service militaire en émigrant en Amérique. Le capitaine du navire refusa de remettre les deux jeunes gens aux autorités prussiennes.

» Un canot rempli de soldats de marine s'approcha alors du navire pour demander de nouveau l'extradition des jeunes gens. L'Américain voulut refuser, mais l'officier prussien lui fit remarquer les canons du fort qui couleraient son navire, s'il voulait opposer de la résistance. Le capitaine livra en conséquence les deux jeunes gens. »

Le voyage du Sultan à Paris et à Londres cause en Russie le plus profond dépit, et inspire à la *Gazette de Moscou*, du 19 juillet, le réflexions suivantes:

Le voyage du sultan à Paris et à Londres est un événement d'une incontestable gravité. Le sultan a entrepris ce voyage dans un moment très critique, où l'existence même de son empire est en jeu, et il est hors de doute qu'en l'entreprenant, le commandeur des croyants ne savait pas probablement lui-même de quels plans politiques il est l'instrument.

Le premier but de ce voyage est de rendre à l'autorité du sultan, vis-à-vis de ses sujets chrétiens, le prestige qu'elle a perdu, de leur montrer la solidarité qui l'unit avec les puissances occidentales; et de les forcer de chercher un appui chez ces puissances qui sont les adversaires éternels de la Russie dans la question d'Orient.

L'attitude des puissances occidentales et surtout de la France dans la question d'orient, est très interressante. D'un côté, la politique française tâche d'éviter tout antagonisme avec la Russie et fait même semblant de lui faire certaines concessions, et, d'autre part, elle agit sous mains à Constantinople comme par le passé, contrairement aux intérêts russes.

La Russie devrait enfin se convaincre que ses intérêts en Orient ne seront jamais identiques aux intérêts français. Pour la France, les affaires d'Orient ne sont que d'un intérêt secondaire, tandis que pour la Russie elles constituent le but principal de sa politique, en vue duquel toutes les questions européennes n'ont qu'une signification peu importante.

(Patrie)

Dernièrement, au moment où une voiture, dans laquelle se trouvaient S. A. le vice-roi d'Egypte et Nubar pacha, remontait le boulevard Poissonnière, à la hauteur du restaurant Vachette, elle fut accrochée par une calèche et versa sur la chaussée. Plusieurs sergents de ville accoururent et s'empressèrent d'aider S. A. à descendre de voiture. Fort heureusement, le vice-roi et Nubar pacha n'avaient eu aucun mal. Ils se sont rendus à pied au restaurant Notta, boulevard Poissonnière, et après avoir réparé le désordre où cette chute avait mis leurs vêtements, ils sont montés dans un coupé de remise. (*Pays*)

On lit dans l'*Epoque* :

Le maréchal Niel ayant déclaré qu'il n'avait pas besoin du Champ-de-Mars, et, en effet, il ne manquera pas de champs de manœuvre pour notre armée, on est, dit-on, résolu à conserver debout le grand palais de fonte après la fermeture de l'Exposition. On louera les forces motrices des machines à des ouvriers. On organisera une exposition permanente des produits utiles dans les galeries, et sur la lisière du parc s'élèveront des constructions économiques pour loger les ouvriers et leurs familles.

M. de Beust a déclaré qu'il est disposé à retirer l'interdit qui pèse sur les loges maçoniques depuis 1794. (*Patrie.*)

La *Gazette de la Croix* dément la nouvelle donnée par la *Patrie* d'un prétendu voyage de M. de Bismarck. (*Pays.*)

UNE NOTE SÉRIEUSE DANS UN CONCERT JOYEUX

Hier matin, au moment où nous mettions sous presse, le Sultan faisait son entrée dans le Bosphore au bruit du canon et de la fusillade, et aux acclamations de son peuple.

Depuis ce moment, les édifices publics, les habitations privées et les navires restent pavoisés.

Pendant trois nuits consécutives à compter d'hier soir, des milliers de verres de couleur, des feux d'artifice et des fusées témoigneront de l'enthousiasme public.

Nous voudrions élever la voix au milieu de cette allégresse, et prononcer quelques paroles graves qui ne fussent pas noyées par l'enthousiasme officiel.

Ce serait notre manière à nous de souhaiter la bienvenue à l'Empereur de la Turquie.

Si nous avions chance d'être entendu par le Sultan, nous dirions :

« Le peuple est un troupeau qui ne » bêle que lorsqu'il a faim ou lorsqu'il » est rassassié : panem et circenses !

« C'est un flatteur, un vil flatteur in» capable d'autres sentiments que ceux » inspirés par la crainte et le besoin.

« Foncièrement inconstant, toujours » dominé par les circonstances immédia» tes et présentes, il ne lui en coûte rien » d'être tour à tour, suppliant, hautain. » rampant, arrogant, semblable à ces dé» trousseurs de grand chemin qui ten» dent la main gauche pour l'aumône » tandis que la main droite reste armée.

« Le véritable souverain est celui qui » méprise les hommes souverainement, » qui maintient son jugement au-dessus » des démonstrations du vulgaire et qui » ne croit pas un mot de ceux qui lui » crient : heureuse vie pendant mille ans! » Semblable au bûcheron qui entame » une forêt vierge, il marche à travers » les abus une hâche à la main, dé» daigneux des clameurs comme des » applaudissements.

« La Turquie a été tour à tour vantée » à l'égal d'un paradis terrestre et abais» sée au niveau des pays inférieurs. Elle » ne mérite

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

« La Turquie serait en effet une des » contrées les plus favorisées, n'était la » convoitise étrangère qui tend à paraly» ser toutes les sources du progrès, et » l'abaissement du sens moral qui ne » distingue plus ce qui est honnête de ce » qui ne l'est pas.

« Le danger du dehors n'est rien, et les » intrigants en seront pour leur frais.

« Quelles que soient les rivalités qui » divisent les nations de l'Occident, elles » se réuniront toujours au moment cri» tique pour faire un rempart à la Tur» quie.

« C'est au dedans qu'il faut porter la » main, une main énergique, la main » du Sultan Mahmoud.

« Ici encore il y a peu de chose à faire; » il suffit de donner la vie, l'ordre et » l'harmonie à ce qui est fait et à déduire » les conséquences des réformes dont » le principe est admis.

« Finances ; instruction publique ; » travaux publics : voilà la base qu'il » faut cimenter.

« Au-dessus de cela, une justice sé» vère, inflexible, mais impartiale pour » tous, et l'édifice sera constitué.

« Un Empire musulman est impossi» ble au IXme siècle.

» Rien n'est plus simple que de créer » un Empire ottoman.

« Il suffit de répartir équitablement » entre tous les citoyens les droits et les » charges, de faire appel à toutes les » capacités indistinctement, et d'éche» niller la machine gouvernementale » des parasites, des incapables et des » malhonnêtes.

« Il faut aussi étendre à la femme la » réforme de Mahmoud.

« Question grave! mais qui attend sa » solution.

« Le luxe de la femme engendre le » travail de l'homme.

« Or, le travail moralise et enrichit les » nations.

« Bien considérée, froidement jugée, » sans colère et sans enthousiasme, la » Turquie n'est pas la dernière dans » l'échelle des nations européennes.

« Avec de l'ordre et de l'énergie, elle ne » tarderait pas à être une des premières.

« Rien ne manque pour cela.

« La nature a fait beaucoup.

« Les hommes d'Etat ne manquent » pas.

« Demandez aux cabinets étrangers : » ils vous répondront que les hommes » les plus forts se trouvent parmi les mi» nistres du Sultan.

« Il suffit de les laisser faire et d'af« fermir leur autorité, pour avoir raison » promptement de toutes les difficultés » extérieures et pour élever la Turquie à » la hauteur que lui assignent sa situa» tion géographique, son histoire et le » rôle marqué par la Providence dans » l'avenir de l'humanité. »

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

XIII

— Mademoiselle de Bournay s'est mariée ce matin. Depuis quinze jours j'étais préparé à cet événement. Je croyais le supporter stoïquement. Eh bien, non ! c'est au-dessus de mes forces. La pensée qu'elle est perdue pour moi me rend fou.

Serverette fut émue. Depuis trois mois, durant les leçons et les essais auxquels elle avait été soumise, Daniel s'était montré dévoué, patient, prodiguant les encouragements les meilleurs. Il avait déployé une amitié désintéressée et honnête. Serverette, reconnaissante, le traitait en ami. Ce fut donc pour elle une douloureuse surprise d'entendre l'aveu de sa peine.

Voir le numéro du 7 Août

Elle n'essaya pas de le consoler. Les femmes ont l'instinct de certaines infortunes. Serverette savait qu'il est des maux que le temps seul peut apaiser, et que les consolations vulgaires irritent au lieu de les calmer.

Elle ne prononça donc aucune parole d'apaisement. Mais elle pleura avec son ami, et Daniel fut plus vivement touché par ses larmes que par les condoléances banales qu'elle aurait pu lui débiter.

Enfin, il se retira, heureux, dans son malheur, du succès de Serverette, de la position nouvelle qu'elle s'était faite, grâce à lui autant qu'au talent qu'elle venait de révéler.

A dater de ce jour, la vie de Serverette fut totalement transformée. Son existence, et par conséquent celle de l'oncle Chibrac furent assurées. Elle vivait dans un milieu intellectuel et artistique fait pour lui plaire. Elle connut aussi les douceurs d'un bien-être dont elle était privée depuis longtemps et dont elle voulut que son oncle profitât le premier.

Quant à lui, à l'ombre de ce bonheur nouveau, il semblait rajeunir. Son intelligence paraissait devenir vive comme autrefois. Il avait pris en main les intérêts de sa nièce et les gérait de la manière la plus avantageuse et la plus raisonnable.

Tous les soirs de représentation, il l'accompagnait au théâtre : puis, il allait se placer dans la salle et savourait durant toute la soirée le plaisir d'entendre et de voir celle qu'il adorait avec une passion paternelle. A la sortie du théâtre, elle le retrouvait, par tous les temps, l'attendant patiemment pour la reconduire.

Durant les premiers jours, Serverette avait exigé qu'il montât dans sa loge, après le spectacle, et qu'il ne l'attendit pas dans la rue. Mais, à cet égard, il ne voulut rien entendre.

— Vois-tu, chère petite, disait-il, je ne suis pas fait pour me mêler à ces beaux messieurs. Au milieu d'eux, j'aurais mauvais air. Si je voulais parler, ils se moqueraient de moi. Si je restais dans un coin, j'aurais l'air d'un domestique.

Et, quoiqu'elle pût dire et faire, il n'en voulut pas démordre. La vérité, c'est qu'il n'éprouvait pas de joie plus grande que celle de se mêler tous les soirs, dans les groupes qui se forment à l'issue des spectacles.

Il écoutait les jugements qu'on portait sur Serverette. Il les provoquait par des remarques naïves, par des critiques violentes quelquefois, qui soulevaient des murmures. Et lorsqu'il entendait faire l'éloge de sa nièce, il buvait ces propos comme une liqueur délicieuse, et volontiers il eût crié : Je suis l'oncle de cette chanteuse dont vous célébrez les louanges.

Un soir, tandis que, fidèle à son habitude, il se promenait dans la rue Drouot, devant la porte des artistes, il fut accosté par un homme, jeune encore, élégamment vêtu, à l'allure duquel il était facile de reconnaître un militaire.

Sa taille était souple, sa redingote boutonnée jusqu'au menton et sa poitrine ornée d'une rosette d'officier de la Légion d'honneur. Son visage, qu'à la clarté du reverbère, sous lequel l'inconnu s'était placé, on pouvait voir bronzé par le soleil, avait une expression énergique, augmentée encore par une épaisse moustache qui cachait presque entièrement la bouche.

— Pardon, monsieur, dit-il en s'approchant de l'oncle de Serverette, ne vous nomme-t-on pas monsieur Chibrac?

— Oui, monsieur, répondit ce dernier, un peu intrigué.

— Mademoiselle Nerissy n'est-elle pas votre nièce ?

— Sans doute.

— Son vrai nom n'est-il pas Serverette ?

A cette question, Chibrac regarda l'inconnu avec surprise.

— Qui donc êtes-vous ? lui demanda-t-il.

— Vous ne me reconnaissez pas ?

— Non, je l'avoue.

— Alors, laissez moi vous présenter l'ex-sergent devenu le commandant Laffrey, en guerroyant pendant dix ans contre les Arabes.

A cette déclaration, Chibrac ouvrit les bras:

— Vous ! commandant, mon cher Frédéric ! Ah ! que je suis heureux de vous revoir. Serverette sera bien joyeuse.

— Serverette vous a parlé de moi quelquefois ?

Alors seulement Chibrac se rappela que depuis bien des années, Serverette n'avait jamais prononcé le nom du commandant, et que toutes les fois que lui-même avait voulu rappeler ce nom, elle lui avait imposé silence. Il ne savait pas mentir.

— Non, répondit-il, voilà longtemps, très longtemps qu'elle n'a parlé de vous.

— Comment donc savez-vous qu'elle sera heureuse de me voir ?

— Je l'espère.

Frédéric baissa la tête. Quant à Chibrac, il voulut détourner la conversation.

— M'expliquerez-vous, commandant, comment il se fait que je vous rencontre dans cette cour, à minuit ?

— Rien de plus simple. Je viens de passer dix ans en Afrique, et, comme vous le voyez, j'y ai fait mon chemin. Mais j'avais hâte de retrouver la France. J'ai demandé un congé et je suis arrivé à Paris depuis quelques jours. J'ai eu ce soir la pensée d'aller à l'Opéra. J'ai reconnu Serverette et je vous ai reconnu vous même, assis à quelques pas de moi. Je vous ai suivi et me voilà.

Chibrac ignorait dans quelles circonstances Frédéric s'était autrefois séparé de Serverette. Celle-ci lui avait toujours soigneusement caché ces tristes détails. Aussi ne pou-

REVUE DES JOURNAUX

M. Berryer a interpellé le gouvernement au sujet des mesures qu'il comptait prendre contre les pays atteints par le choléra.

M. le ministre a répondu que l'on pouvait être assuré de voir le gouvernement faire tout ce que la prudence et les intérêts du commerce pourraient lui dicter: il a ajouté que, d'ailleurs, cette année, le retour des pèlerins de la Mecque s'était effectué dans d'excellentes conditions.

Nous ne partageons pas la confiance du gouvernement, car le choléra qui vient de désoler la Tunisie y a été apporté par 220 pèlerins débarqués à Sousse par un navire anglais. Les mesures prises contre la Mecque sont donc encore insuffisantes pour préserver l'Europe des émanations morbides que la capitale de l'islamisme nous envoie périodiquement.

Il nous paraît résulter du discours de M. le ministre et de celui de M. Armay que l'intérêt du commerce est opposé aux quarantaines protectrices. Ce n'est pas notre avis, selon nous l'intérêt commercial est dans des quarantaines sévères. Si un pays qui se trouve en relation avec des régions infectées, venait à ne pas appliquer les mesures en usage dans un cas pareil, il arriverait aussitôt qu'il serait mis en suspicion par tous les pays sains, alors même qu'il n'y régnerait aucune épidémie.

Sans doute il bénéficierait des facilités commerciales avec les pays malades, au risque d'attraper le mal lui-même; mais d'un autre côté, il perdrait beaucoup plus avec les pays exempts qui se défieraient de lui et qui seraient peu disposés à faire naviguer vers un rivage qui, dans la croyance générale, vraie ou fausse, peu importe, se trouverait toujours sous le coup immédiat de l'envahissement du fléau.

L'Espagne en est un exemple. Son gouvernement met en quarantaine non seulement les régions infectées, mais encore les Etats qui ne prennent pas de précautions suffisantes.

En réalité, la quarantaine ne nuit pas par elle-même, au commerce comme on paraît le croire, et si on la supprimait, le mouvement commercial n'y gagnerait pas grand'chose, car dans un pays infecté les affaires s'arrêtent d'elles-mêmes. Celles-ci s'éteignent sous le coup du fléau et de l'effroi qu'il jette parmi les hommes d'affaires.

La quarantaine ennuie les voyageurs, nuit à la régularité des arrivages, fait perdre de l'argent aux services réguliers des bateaux, qui viennent des pays infectés; mais voilà tout. La suppression des quarantaines nuirait au contraire à tout le mouvement d'importation ou d'exportation effectué avec les pays sains; et l'intérêt réel du commerce est, à notre avis, de le mettre dans les conditions de préservation et de garantie réciproque. Aussi trouvons-nous la demande de M. Berryer parfaitement opportune et digne de fixer l'attention.

On lit dans le *Moniteur*:

« Divers organes de la presse française ou étrangère publient comme exactes des assertions qui seraient de nature à porter le trouble et l'inquiétude dans les opérations du commerce et de l'industrie.

» On allègue avec persistance que nos relations internationales sont tendues et autorisent le pressentiment d'un conflit plus ou moins éloigné. Pour rendre ces indications vraisemblables, on annonce que deux camps nouveaux vont être formés sur notre frontière de l'Est, que des préparatifs militaires se poursuivent avec activité au ministère de la guerre, et que l'effectif de notre armée est maintenu au chiffre qu'il avait atteint vers la fin du mois d'avril dernier.

» Ces bruits sont dénués de tout fondement. Ils ne peuvent devoir leur naissance et leur propagation qu'à des passions hostiles, à des spéculations intéressées et à une crédulité regrettable.

» La vérité est celle-ci: le gouvernement de l'Empereur ne se trouve en présence d'aucune question diplomatique de nature à modifier ses rapports pacifiques et amicaux avec les diverses puissances.

» Le cabinet de Florence a pris les mesures les plus énergiques pour protéger contre toute tentative les frontières pontificales; la convention du 15 septembre 1864 sera résolûment exécutée.

» Aucun camp nouveau ne doit être créé dans l'intérieur ni sur les frontières de l'Empire. Les classes de 1860 et de 1861 ont été renvoyées en totalité dans leurs foyers depuis le 1er juin. L'armée active ne se compose donc dans ce moment que des quatre contingents appartenant aux classes de 1862, 1863, 1864 et 1865. La classe de 1866 sera incorporée vers la fin du mois d'août, mais l'intention du gouvernement est de faire rentrer dans ses foyers, à la même époque, la classe de 1862. A partir du 1er septembre, comme aujourd'hui, l'armée active ne comprend donc que les contingents de quatre classes sur sept.

» L'effectif en chevaux a été sensiblement accru par suite des achats faits au mois d'avril, mais le ministre de la guerre a décidé que vingt mille de ces chevaux seraient remis entre les mains des agriculteurs, et cette mesure est en cours d'exécution.

» Le gouvernement a la confiance que des déclarations aussi précises dissiperont les incertitudes qui avaient pu s'emparer de l'opinion publique. »

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

A certaines heures d'enthousiasme poétique, les hommes à imagination puissante ferment les yeux à la vie réelle, et, s'abandonnant au caprice du génie familier, se laissent entraîner vers des horizons remplis de magnificence irréalisable qui sont un pressentiment du paradis. Ce n'est ni le rêve ni la réalité: c'est une hallucination étrange, un état voisin de l'extase, une ascension vers le septième ciel, qui remplit l'âme d'un plaisir ineffable et qui fait redouter l'heure du réveil. Le spectacle du Bosphore pendant la dernière nuit était de nature à produire une pareille sensation.

Nous renonçons à peindre ce que nous avons vu. Il faudrait la plume d'or d'un poète pour décrire la parure étincelante de rubis et de saphirs dont l'Europe et l'Asie reflétaient les feux dans le même miroir. Les illuminations du Bosphore composaient un spectacle unique au monde qu'il faut avoir vu pour comprendre les lignes que nous venons d'écrire.

Hélas! tous les soleils ont des taches, et, en remontant les rues tortueuses, au pas maudit, qui conduisent du pont de Galata sur les hauteurs de Péra, en traversant péniblement cette foule pressée, respirant à peine dans une atmosphère empoisonnée par le gaz et la respiration humaine, nous aurions donné toutes les jouissances d'un spectacle éphémère, pour quelqu'une de ces œuvres modestes qui ajoutent au confort de la vie et qui grossissent le patrimoine des générations.

Nous nous sommes dit, qu'avec tout cet argent dépensé en bruit, en lumière et en fumée, on aurait pu créer une rue, un jardin public, une promenade, un monument ineffaçable qui aurait marqué dans l'histoire du pays le voyage du Sultan.

Chemin de fer du Danube à la Mer Noire et du Port de Kustendjé. (Limité.)

Une députation envoyée par la Compagnie du chemin de fer du Danube à la mer Noire et composée du vice-président Monsieur W. P. Price M. P.. Sir Edward Cunard Baronet, Capit. Colin Campbell R. N. et Messieurs Liddell, Newall, W. L. Beale, Barlow, E. Price, H. McCalmont, Trueman, Sargant, Greaves et G. Guarracino et du secrétaire Monsieur C. W. Eddy, a été reçue hier par Son Altesse Fuad Pacha et a présenté à S. A. un mémoire exposant une demande en compensation pour certains droits de port à eux concédés en vertu de la concession du port de Kustendjé, mais que, en raison des doutes sur l'interprétation de certaines stipulations des traités antérieurs entre la Porte et les puissances étrangères, la Compagnie n'a jamais été à même de prélever. Le port de Kustendjé construit par la Compagnie au coût de cent quinze mille liv. sterl. a été ouvert au commerce en 1862 et depuis lors nulle compensation n'a pu être perçue par elle en retour d'une pareille dépense.

La compensation demandée par la Compagnie comprenait une somme destinée à couvrir les arriérés jusqu'à la fin de l'année 1865 et un payement annuel depuis cette époque jusqu'à l'expiration de la concession pour couvrir l'intérêt du capital déboursé et les frais nécessaires à l'entretien des travaux du port. Cette demande a été admise en principe et approuvée par le Conseil des Travaux Publics. Fuad Pacha a reçu la députation avec la politesse et la courtoisie qui le distinguent et S. A. après avoir lu le mémoire et demandé certaines explications a répondu ainsi: « L'intérêt du gouver- » nement de S. M. le Sultan est d'encou- » rager les entreprises anglaises en Tur- » quie, car elles contribuent grandement » au bien-être du pays et son désir est » que justice soit faite à tous. La solu- » tion demandée par la Compagnie ayant » été approuvée et recommandée par le » Conseil des Travaux Publics, dès mon » retour à Constantinople j'userai de mes » meilleurs efforts pour amener un ar- » rangement immédiat et satisfaisant. »

Nous avons reçu hier à 8 heures et 1/2 du matin, une dépêche télégraphique datée de Paris 5 août 3 h. 35 m. soir.

Quarante heures! un télégramme de Paris à Constantinople. Mais autant vaudrait ressusciter la patache gothique. En attendant, que le service se fasse régulièrement, nous lui refusons le nom de télégraphique pour lui donner son véritable nom qui est: service écrevisse.

Un palefrenier qui était au service d'un pacha à Boyadji Keui, avait un ami qui allait le voir de temps à autre. Un jour, le palefrenier étant absent, l'ami vint pour le voir et s'assit pour l'attendre. Comme le palefrenier tardait à revenir l'ami tua le temps en fouillant dans sa malle. Il trouva une montre avec sa chaîne: elle lui plut; il la prit. Il prit aussi 70 livres turques toujours pour passer le temps. Enfin, las d'attendre, il s'en alla. Il paraît que ce bon ami avait oublié d'invoquer Mercure le patron des voleurs, car il avait été aperçu, et quand on se transporta à son domicile pour se livrer à des perquisitions il fit des aveux à la suite desquels la police l'arrêta.

L'enfant qui avait disparu et qu'on croyait noyé a été retrouvé à Yéni-Keui et la police l'a envoyé à Péra pour être remis à ses parents. Il a avoué que sans prévenir son père il avait été voir un ami qui demeure à Jeni-Keui.

GOUVERNEMENT OTTOMAN.
Administration des Forêts.

AVIS AU PUBLIC.

Parmi les masses forestières dont le gouvernement ottoman a entrepris et achevé l'exploration, se trouve le Kazdagh, dont la chaîne parallèle à la mer, s'étend du fond du golfe d'Edremid aux Dardanelles, sur une étendue de plus de 20 lieues.

L'échancrure la plus profonde et la mieux boisée, la vallée de Beiramitch, est desservie par une rivière flottable, sur une grande partie de son cours, pendant les grandes eaux. Cettel vallée assez populeuse, offrirait aux expoitants, forestiers, pour la main d'œuvre et les transports, de grandes facilités.

Le Pin Laricio qui forme l'essence unique de ses vastes peuplements est remarquable par l'égalité de sa croissance, la finesse de son grain et la résistance de son bois nerveux. Il est employé et approprié à toutes les grandes constructions civiles et navales. Il atteint 31 mètres et plus en hauteur, 3m 50 en grosseur. Il forme de beaux masifs étagés sur les pentes de la montagne, d'une vidange peu difficile, et dispersés par masses de 200 hectares et plus sur une longueur de 8 lieues et une étendue de 25 à 30,000 hectares de 14 à 6 heures de la mer. Un grand nombre de très-beaux arbres sont en outre dispersés çà et là dans les peuplements intermédiaires.

Le gouvernement ottoman est disposé à concéder au commerce indigène ou étranger, l'exploitation de cette forêt jusqu'à concurrence de 500 mille mètres cubes équarris, ou plus.

La vidange de ces bois pourra se faire, pour les petites pièces (jusqu'à dix mètres) par le flottage du Menderez; pour les grandes, par un chemin, à créer aux frais des concessionnaires, dont la construction, très facile, conduirait directement et par une pente douce les produits à la mer, en face de Ténédos, Echelle d'Odounluk.

Le gouvernement ottoman accordera aux concessionnaires toutes les facilités et garanties nécessaires. Il a organisé un service d'administration et de surveillance sur le modèle et sous le contrôle du corps forestier de France; il complétera et améliorera ce service au fur et à mesure de la marche et des nécessités de l'exposition.

Les armateurs trouveront au Ministère des Finances, section des Forêts, les échantillons exquis des lieux et tous autres renseignements.

Les offres seront adressées à S. Exc. M. le ministre des Finances à Constantinople.

AVIS.

Il est ~~porté~~ à la connaissance du public, que ceux qui ont de la terre, des moellons et des débris de démolition à déblayer, à l'exception des balayures, des morceaux de bois, des pelures de fruits, d'écorces de melons et de pastèques, enfin de divers détritus, sont autorisés à se servir du bord de la mer, tout le long du quai de la place d'Artillerie à Top-Hané, pour y verser les susdits débris, à condition que les porteurs desdits débris prennent les soins et les précautions nécessaires, afin de ne pas démolir et de ne pas encombrer le quai sus-désigné.

Top-Hané, le 7 août 1867.

Notice sur l'emploi et les avantages de l'Extincteur appareil portatif pour éteindre les incendies. Invention de MM. Carlier et Vignon; brevetés en France s. g. d. g. et à l'étranger.

INCENDIES
RÉCEMMENT ÉTEINTS AVEC LES EXTINCTEURS

Extraits de divers journaux.

Dans un de nos précédents numéros, nous avons annoncé que l'Extincteur avait fait ses preuves dans deux circonstances où le fléau aurait pu prendre d'immenses proportions.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire les deux lettres suivantes adressées, l'une à M. Conseil (représentant MM. Monnet et Compagnie, à Dunkerque) par une honorable maison de notre ville; l'autre, à un honorable fabricant de Saint-Troud (Belgique). Nous avons appris avec plaisir que beaucoup de nos industriels s'empressaient de se procurer de ces appareils, si peu coûteux et si utiles.

Voici la lettre de MM. Marchand frères:

« Monsieur Conseil,

» Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre d'hier, vous faisant la commande de nouveaux Extincteurs. Avec un seul de ces appareils on a arrêté et éteint l'incendie que nous avons éprouvé le 15 courant, à sept heures du soir.

» Un instant après que nos ouvriers avaient quitté le magasin à l'huile, le veilleur de nuit, faisant sa tournée, est descendu du premier étage en criant: *Au feu!* «Cet ouvrier» a placé aussitôt un Extincteur sur son dos et est monté dans la place du foyer. Un filtre d'étoupe grasse était enflammé et rendait une grande flamme qui menaçait de communiquer le feu à l'étage supérieur. Il n'a guerre fallu que le temps d'ouvrir le robinet et de diriger le jet sur le foyer pour éteindre complétement l'incendie, et cela avec deux ou trois litres seulement de liquide sur les vingt-cinq que contenait l'Extincteur.

» Nous vous présentons, etc.

(Signé): MARCHAND frères.»

Journal *le Pilote Dunkerquois* (Nord.)

L'Asie et la question d'Orient.

Les Afghans, par M. Bellew.— *L'Arabie centrale*, par M Palgrave.— *L'Asie-mineure*, par M G Perrot. — *La Haute Asie*, par M. Guillaume Lejean. — Rapports consulaires anglais.

Il est certaines questions qui surgissent à toutes les époques de la vie de l'humanité et qui suivent une marche singulière, dont la philosophie historique est encore à chercher la loi, depuis leur origine jusqu'à leur solution: il semble que dans le monde moral et politique, il en soit comme du monde matériel où tout n'est que transformations sans création d'éléments nouveaux. Rien ne serait curieux à ce point de vue, comme l'étude de la question d'Orient, cette énigme indéchiffrable que l'avenir pose sans cesse à la diplomatie qui sue d'ahan à la résoudre et n'en peut mais. Après avoir été la lutte de deux civilisations et de deux principes religieux dans les croisades et en Espagne, elle a pris le caractère de la résistance de la barbarie musulmane sous les premiers sultans, les empereurs d'Allemagne et les ordres religieux des chevaliers de Rhodes et de Malte; plus tard elle a changé de face avec la guerre de l'indépendance hellénique; plus tard encore la guerre de Crimée l'a fait entrer dans une voie toute nouvelle. Le principe des *nationalités*, dont le mot n'était pas même créé il y a vingt-cinq ans, a fait éruption dans le droit des gens apportant de nouveaux éléments à ce pot-pourri historique. Le siége lui-même du drame s'est déplacé; la Turquie, avec les Ottomans, est entrée dans le concert européen pour n'en plus sortir que régénérée: mais cette évolution a mis le monde ancien en face d'un monde nouveau, peu connu, il y a quelques années, et dont il se souciait fort peu. La Russie détournée de Constantinople s'est jetée sur l'Asie centrale; l'Angleterre, épanouissant ses colonies de l'Inde, a pris ombrage de ces progrès qui, par des effets simultanés, semblent appeler les deux puissances à se rencontrer avant longtemps; la Turquie, par ses possessions et ses voisins que l'identité de race et de religion fera sans doute converger vers elle, ne pourra manquer de jouer un rôle important dans ce nouvel acte du drame. L'Arabie, la Tartarie, le Caboulistan, le Kurdistan fourniront très-probablement et des acteurs et le lieu de la scène: dans cette situation, il nous a paru intéressant pour nos lecteurs de jeter un coup d'œil sur ces pays et ces peuples hier encore connus à peine de nom et qui demain peut-être rempliront l'histoire de la question d'Orient.

1. —L'ARABIE ET LE WAHAB.

Malgré le bruit qu'a fait dans le monde le nom de ses habitants, la presqu'île arabique est presque inconnue. Ses côtes sont étudiées et leur population est en contact avec le commerce européen; mais au bruit que furent, il y a quelques années les massacres de Djeddah, bien des gens apprirent alors pour la première fois que c'était là le nom du port de la Mecque, la ville sainte de l'Islam, aussi souvent citée que Médine, mais aussi peu étudiée par l'Europe. L'intérieur est aussi ignoré que celui du Soudan et il a fallu les courageuses audaces et les périlleuses expéditions de voyageurs perdus pour soulever le voile qui le couvrait. Cependant il renferme un grand empire, une religion nouvelle qui semblent vouloir sortir de leur ceinture de sable brûlant et que la guerre a mis déjà plus d'une fois en contact avec les peuples du rivage.

Les Arabes ont pourtant conservé l'ancienne forme féodale qui se combine presque dans toutes les agglomérations avec la réunion du pouvoir temporel et du caractère religieux sur la même tête; l'Hedjaz et l'Yemen sur la mer Rouge, l'Oman sur le golfe persique sont les plus importants des petits Etats connus. Les deux premiers reconnaissent la suzeraineté de la Porte pour laquelle cette situation est plutôt une gêne qu'un profit. C'est la seule différence qui les distingue du troisième; ainsi l'étude sommaire de l'un d'eux pourra exactement s'appliquer aux deux autres; nous choisirons l'Hedjadz qui est le plus important pour objet de cette étude.

L'Hedjaz est gouverné par deux autorités puissantes qui ont un caractère tout différent bien que relevant toutes les deux de la Porte: le muchir ou gouverneur au nom du Sultan, qui gère les finances, commande les troupes, occupe les villes et les forts et a le contrôle de tout les pays, et le grand-schériff de la juridiction duquel dépendent tous les petits chefs indigènes et qui administre les Bedouins de la campagne avec l'aide de la force armée que le muchir doit mettre à sa disposition quand il la demande. Le grand-schériff reçoit l'investiture du Sultan, mais sa qualité de chef spirituel et de descendant du prophète lui donne une influence telle que les indigènes, fort indépendants de leur nature, ne donnent guère qu'à lui quelques marques de soumission. On comprend quels embarras peut créer un muchir, et l'histoire du pays n'est que celle de la lutte sourde des deux pouvoirs, tour à tour abaissés ou dominants suivant le caractère et l'habileté des titulaires.

La situation de l'Yemen et identique; mais la fertilité de cette province compense l'utilité que son titre de terre sacrée donne à l'Hedjaz. L'Oman, situé sur les côtes orientales et méridionales, est soumis à divers imans qui reconnaissent plus ou moins la souveraineté de celui de Mascate.

Dans toutes les expéditions que les Ottomans successeurs des kalifes, ou les Egyptiens, mandataires des Ottomans, ont faites contre les royaumes de l'intérieur de l'Arabie, ils ont suivi la route de l'Acir, région montagneuse et fertile située au nord de l'Yemen dont elle fait partie, avec des alternatives de révolte, de soumission et d'indépendance que rendent plus fréquentes le caractère guerrier et fanatique des habitants et la nature sauvage du pays qui vit dans une sorte d'isolement. On cite même

---

vait-il voir dans Frédéric qu'un ancien ami et, comme il croyait nécessaire de lui expliquer comment Serverette était devenue chanteuse à l'Opéra, il le fit sans rien lui cacher.

— Pauvre fille! murmura Frédéric. Elle a eu de violents chagrins!

Il ne comprenait pas, il ne savait pas encore, il ne pouvait pas savoir que personne plus que lui ne les avait provoqués. Aussi, sans éprouver des remords qu'aucune confidence ne lui dictait et que Chibrac n'aurait pas compris, il dit à ce dernier.

— Et, maintenant, est-elle heureuse?

— Oui, heureuse, autant qu'elle peut l'être après avoir perdu sa fille et en la pleurant toujours. Au surplus, ajouta Chibrac, je crois qu'elle aura un grand bonheur à vous revoir. Attendez-la ici; elle va paraître.

Cette proposition parut effrayer Frédéric.

— Non, non! dit-il, je ne veux pas l'attendre. Vous lui direz seulement que vous m'avez rencontré, et vous saurez d'elle s'il lui est agréable que j'aille la voir.

— J'en suis sûr.

— Demandez-le lui toujours. Après-demain, je reviendrai ici, et vous me ferez connaître sa réponse.

Ayant dit ces mots, le commandant Laffrey se retira, laissant fortement intrigué Chibrac, qui se demandait pourquoi l'ancien ami de sa nièce redoutait aujourd'hui de se montrer devant elle.

Quelques instants après Serverette, sortit de l'Opéra et alla au devant de son oncle, en souriant. Une voiture en location qui venait la chercher tous les soirs, stationnait devant la porte. Suivie de son oncle, elle y monta, et le modeste équipage se dirigea vers Passy.

Afin d'avoir de l'air, un jardin, des fleurs, Serverette, que ses appointements à l'Opéra rendaient presque riche, avait loué, sur la lisière du bois de Boulogne, une maisonnette où elle s'était installée avec son oncle.

Les soirs de représentation elle avait donc un long trajet à parcourir. Habituellement, Chibrac s'endormait durant le trajet, et Serverette, enfoncée dans la voiture, se laissait aller au cours de ses pensées.

Mais, ce soir là, l'oncle ne s'endormit pas.

— J'ai une grosse nouvelle à t'apprendre, fillette, dit il à sa nièce, lorsqu'ils furent en route.

— Une nouvelle?

— Qui te fera plaisir, je l'espère. J'ai vu quelqu'un que tu aimes.

Serverette ne put retenir une exclamation. Quelqu'un qu'elle aimait! Il n'y avait pas à chercher longtemps. Son oncle, Barbassous, sa fille et Daniel de Blesle.

Tout le reste était oublié. Elle s'accoutumait à n'y plus penser. Son oncle était à côté d'elle. Daniel avait passé dans sa loge une partie de la soirée. Dès lors!...

— Qui avez-vous vu? demanda-t-elle avec anxiété. Parlez vite.

— J'ai vu le sergent, non, je veux dire le commandant Frédéric Laffrey.

Le second cri que poussa Serverette fut si différent du premier, que son oncle la regarda avec surprise. C'était un cri de désappointement, de regrets. L'autre, au contraire, avait été un cri d'espérance.

Frédéric! que lui faisait Frédéric? Elle ne l'aimait plus. Il lui était devenu indifférent. Mais elle ne pouvait supporter l'idée qu'elle allait se retrouver en face de lui. Elle ne voulait pas le revoir. C'était bien assez de lui avoir pardonné.

— Je croyais te faire plaisir en t'annonçant cette rencontre.

Serverette ne répondit pas.

— Etiez vous brouillés? Je l'ignorais, il ne me l'a pas dit.

— Non, nous ne sommes pas brouillés.

— Il pourra donc venir te voir? Il m'a chargé de te demander s'il te convenait qu'il te fit une visite. Après demain, je dois lui donner une réponse.

Mon oncle, répondit Serverette, vous lui répondrez qu'il vaut mieux que nous ne nous revoyions pas, que je le désire ainsi.

Chibrac tombait des nues.

— M'expliqueras-tu?...

— Rien Je vous en supplie, pas un mot de plus à cet égard. Contentez vous de faire ce que je viens de vous dire. M. Laffrey ne sera pas surpris de cette réponse. Mais ne me demandez pas d'explications.

L'oncle, réduit au silence par cette réponse précise, se prit à penser que sa nièce avait un singulier caractère; puis, il s'endormit et ne parla plus jusqu'au moment où la voiture s'arrêta.

Le surlendemain dans la soirée, le commandant Laffrey fut exact au rendez vous. Chibrac lui transmit la réponse de Serverette.

— Elle n'a rien oublié! murmura Frédéric en baissant la tête.

— Oublié quoi!

— Vous ne savez donc pas?

— Je ne sais rien répondit Chibrac qui crut qu'il allait apprendre quelque chose.

Mais, au lieu de lui faire des confidences, le commandant lui serra la main, et d'une voix étouffée:

Adieu! adieu! dit-il ou plutôt au revoir. Je vous reverrai. Il faudra bien qu'elle me pardonne.

Sur ces mots, il disparut.

Chibrac demeura seul, littéralement ébahi.

XIV

Pour la seconde fois, le mariage ne réussissait pas à Chavanet.

Après quelques semaines de vie commune avec Hélène, il n'était arrivé qu'à inspirer à sa femme une horreur profonde, non certes qu'il n'eût tout tenté pour aboutir à un résultat contraire, mais parce que contrainte, en quelque sorte, de l'épouser, elle ne pouvait se décider à voir autre chose en lui, que l'homme qui avait détruit son bonheur. Si on ajoute à cela que Chavanet n'était plus jeune, qu'il avait deux fois et demi l'âge de sa femme, qu'il ressemblait à tout autre chose qu'à un amoureux, on comprendra sans peine qu'il ne fût pas parvenu à faire oublier Daniel de Blesle.

Le souvenir de son jeune fiancé, abandonné par elle dans un moment d'exaltation suprême, était sans cesse devant les yeux d'Hélène. En vain, dans son honnêteté, elle s'efforçait de chasser ce souvenir importun et irritant. L'image de celui qu'elle avait aimé était toujours là comme un impérieux prétexte à des comparaisons qui ne pouvaient être à l'avantage de Chavanet.

Alors, de violents combats se livraient dans l'âme de la jeune mariée. Elle était prise de désirs extravagants et fous; elle voulait fuir sa maison, son mari, aller se jeter aux pieds de Daniel, implorer son pardon, et, au mépris des devoirs qu'elle avait juré de remplir, se livrer tout entière.

Mais elle était d'un noble sang, et le sentiment de son honneur la ramenait bien vite à des idées plus saines. Alors, elle s'efforçait de surmonter ses répugnances; elle allait au devant de son mari, comme pour lui dire: « Faites-vous aimer; attachez-moi à vous par des liens tels que jamais je ne sois tentée de m'enfuir. »

(Sera continué).

au sujet de ces invasions une histoire que nous ne pouvons résister au plaisir de raconter, d'autant qu'elle est caractéristique : Lorsque Méhémet-Ali voulut aller combattre la révolte wahabite, il réunit au Caire ses ministres et ses généraux : après leur avoir expliqué ses desseins, il leur montra une pomme placée juste au milieu d'un large tapis étendu dans la salle. « Celui de vous, ajouta-t-il, qui atteindra cette pomme et me la donnera, sans mettre le pied sur le tapis, sera commandant en chef de l'expédition. » Chacun essaya à son tour, mais vainement. Ibrahim, le fils adoptif du vice-roi, vint aussi aux éclats de rire de l'assistance qui ne doutait pas qu'il n'échouât à cause de sa petite taille. Mais lui, sans s'émouvoir, replia tranquillement le tapis par les bords jusqu'à ce qu'il pût saisir le fruit. Méhémet Ali lui donna la conduite de son armée, et le jeune général, grâce à son habileté et sa conduite prudente, soumit les révoltés. Toute sa tactique consista à gagner leur pays par les vallées en côtoyant le désert au risque d'allonger considérablement sa route, et à traiter avec justice les tribus dont il traversait le territoire. Mais les effets de sa victoire ne furent pas longs, et les Wahabites refusent depuis longtemps de reconnaître la suzeraineté des Sultans.

L'empire wahabite se compose de deux régions situées comme des îles au milieu des océans de sables d'Arabie ; le Nedjeb et le Djebel-Chomer. Il a pour capitale la ville de Riad située dans la première de ses provinces. L'aspect général du pays s'éloigne absolument de l'idée que l'on s'en fait généralement : des montagnes élevées servent d'arête, puis des vallées fertiles arrosées de nombreux cours d'eau qui vont se perdre dans les sables des déserts. On rencontre partout de belles campagnes couvertes de villes, de bourgs, de riches cultures présentant partout l'image de la vie, de l'abondance et du travail : des routes nombreuses et bien entretenues les sillonnent dans tous les sens. On trouve fréquemment des ruines de tours et des forteresses, anciens repaires de brigands féodaux et de seigneurs hobereaux, grands pillards de caravanes, qu'un gouvernement ferme et juste a fait disparaître. Suivant un voyageur anglais, M. Palgrave, cette région occupe presque les deux tiers de l'Arabie.

Le Djeber-chomer, avec sa province le Djouf (autre oasis), est gouvernée par des vice-rois reconnaissant la suzeraineté des rois de Riad et résidant dans la ville d'Hayel. Ces gouverneurs héréditaires font régner le plus grand ordre dans leur état et assurent aux caravanes de la Perse et de la Syrie une protection efficace contre les bédouins nomades du désert. Le Nedjeb et sa capitale Riad sont, à proprement parler, l'empire Wahabite, qui représente une révolution politique et religieuse dont le secret désir est la rénovation du mohamétisme et la conquête renouvelée du Kalifat. Le fondateur de cette religion nouvelle, Mohamed-ebn abel-Wahab naquit dans le Nedjeb vers le milieu du siècle dernier : il se livra d'abord au commerce et, après de nombreux voyages, il vint se fixer à Damas. La son esprit naturellement porté aux spéculations religieuses s'illumina subitement : il se crut appelé à régénérer l'Islam. Convaincu que le Coran était violé par l'impure alliance des commentateurs, il se mit à prêcher violemment le retour à la foi primitive. Chassé successivement de toutes les villes de Syrie et d'Arabie, il finit par rencontrer dans la place forte de Dereya, au centre de Nedjeb, un jeune roi Saoud, qui, par ambition et habileté, entra dans ses idées. Le prophète et le guerrier conquirent bientôt tous les pays voisins par l'épée et la prédication. A la mort de Saoud (1800) l'empire de Wahab occupait toute l'Arabie centrale. Les fils du roi fondateur voulurent étendre leurs conquêtes sur les villes saintes : Méhémet-Ali envoya contre eux l'expédition dont nous avons déjà parlé qui les renversa momentanément et leur domination avec eux. Mais un prince de la race de Saoud Fey-sul, parvint à chasser les Egyptiens et releva l'empire et la foi wahabites ; c'est lui qui règne encore aujourd'hui. Les peuples qui lui obéissent, nomades, fanatiques et guerriers, peuvent être évalués à 2 millions d'âmes. Quelle force d'expansion ou d'apport représente cette masse ! C'est dans leur nouvelle religion qu'il faudrait sans doute en chercher la mesure, tout en faisant observer que d'après le voyageur déjà cité, M. Palgrave, la résistance des Arabes aux austérités de la nouvelle croyance semble déjà se produire d'une manière sourde mais continue. Il n'en reste pas moins acquis qu'il existe une sorte de protestantisme mahométan. Wahab a voulu ramener les croyants à la règle primitive par la simplicité des formes du culte, le mépris des tombeaux et de tout ce qui tient à l'âme, l'horreur du luxe et des jouissances. Le Wahabite ne fait point d'ablutions, n'a que des prières fort courtes et n'ôte pas ses sandales à la porte des mosquées : celles-ci sont dépourvues de minaret et ne présentent qu'un sol nu et hérissé de cailloux, le réformateur ayant interdit l'usage des tapis et des nattes. Une des singularités de la secte est la défense de la soie et du tabac !

L'avenir nous dira quel sera le sort de la nouvelle religion dont le fondateur a remis en honneur, comme Mahomet, la force mise au service de la propagande par le glaive, la guerre ainsi érigée en principe et l'obéissance aveugle commandée aux croyants : un empire s'est fondé sous cette impulsion et il serait puéril et peut-être imprudent d'en méconnaître la force actuelle, après plus d'un demi-siècle d'existence.

II. Les Afghans.

Ceux de nos lecteurs qui connaissent les Juifs tels que les ont faits près de dix-huit siècles d'oppression et de dispersion, ne se doutent guère qu'il existe dans l'Asie centrale une population active et guerrière formant un état puissant qui a résisté avec succès aux armes de la redoutable Angleterre et dont l'origine remonte à la nation israélite. Nous voulons parler des Afghans, dont la domination s'étend sur les pays compris entre la frontière septentrionale de l'Inde anglaise, le royaume d'Hérat, la Perse et les sables de la Tartarie.

Le *Wilayat*, que les géographes appellent ordinairement Afghanistan se compose de deux régions distinctes : la première est le Caboul ou Caboulistan qui va de l'Indus ou Abba-Sin (père des fleuves) à l'est, au pays des Hazarahs (le *Paropanisus* des anciens) à l'ouest ; la seconde est le Khorasan ou Zabulistan, distincte de la province du même nom de l'empire Persan qui le limite au nord-ouest et dont elle est séparée par de vastes déserts appelés le Sistan. Ces deux régions, diverses de caractère et de constitution physique, portent le nom de Royaume de Caboul et sont peuplées de races différentes dont voici une énumération approximative : Afghans proprement dits, 3 millions ; Tadjiks, 500,000 ; Kassilbaschs, 200,000 ; Hazarachs, 60,000 ; Hindous et Jautz, 600,000 ; montagnards du Caboul, 150,000.

Ces tribus diverses vivent dans un état plus ou moins approché de la barbarie, suivant la situation montagneuse, fertile ou accessible des régions qu'elles occupent : les montagnards forment des bandes pillardes et guerrières qui fournissent au souverain les meilleurs soldats, mais qui sont pour le pays une cause perpétuelle de troubles et un obstacle presque invincible à la civilisation. Les Tadjiks (traînards ou Persans) se livrent surtout à l'agriculture et les Hindous représentent l'élément commerçant et industriel. La religion du plus grand nombre est l'islamisme mêlé de nombreuses pratiques juives, bouddhiques ou idolâtres. Quelques agglomérations, défendues contre l'invasion et le contact étranger par des montagnes inaccessibles, ont conservé leur foi primitive et lisent encore les livres de la loi mosaïque.

Les Afghans, qui sont par le nombre et la supériorité intellectuelle ou physique de beaucoup la race dominante du pays, revendiquent une origine juive. Toutes leurs traditions et leurs histoires s'accordent sur leur point de départ qui est le règne de Saül par son petit-fils nommé Afghana. Celui-ci sous le règne de Salomon (Suleïman) présida à la construction du fameux temple de Jérusalem. A la conquête de Nabuchodonosor (Bucktu-n-Nasr) la tribu d'Afghana resta obstinément fidèle à la religion de ses pères ; les persécuteurs la forcèrent à quitter la Palestine et, d'exil en exil, la conduisirent jusqu'au Kohistan-i-gor où elle reçut de ses voisins le nom d'Afghans ou de Beni-Israël (fils d'Israël). Aguerris par leurs luttes récentes, les Afghans vainquirent peu à peu tous les peuples payens établis avant eux dans les pays montagneux ou déserts où le sort les avait conduits et établirent leur domination jusque sur le Caboulistan et le Candahar. Ces conquêtes durèrent près de quinze cents ans. Au bruit des prédications de Mahomet ils furent des premiers à adopter la foi du nouveau prophète et celui ci, en témoignage de satisfaction, leur donna des noms arabes et leur promit le titre de *malik* (prince). C'est aux fils de l'apôtre Kais, qui les convertit à l'islam, que les Afghans font remonter l'origine des deux-cent-soixante-dix-sept tribus qui forment le noyau de leur race. Tour à tour soumis ou détachés de l'empire des Khalifes, les Afghans, après avoir pris une part active aux guerres obscures de leur époque, ne commencèrent à être connus de nom par l'Europe que dans les premières années de notre siècle. Au lendemain de Tilsit, la Russie et la France, alliées d'un jour, pensèrent à lancer une armée d'invasion contre l'empire indo-anglais par Constantinople, Téhéran, Hérat et Caboul : cette idée n'eut pas de suite, mais l'Angleterre s'était émue et l'aventureux lord Elphinstone fut envoyé dans ces pays pour les étudier. Le souvenir de cette mission était déjà presque perdu, lorsque vingt ans plus tard des circonstances nouvelles vinrent le ranimer en lui donnant de l'importance. L'empire russe, poursuivant ses idées sourdes d'extension, avait lancé le Schah de Perse sur l'Hérat ; l'Hérat conquis, la compagnie des Indes le voyait déjà maître du Candahar et du Radyponte ; elle songea dès lors à intervenir dans les affaires intérieures de ces régions. Lord Auckland, gouverneur de l'Inde, s'unit à l'un des prétendants de la couronne de Caboul, Runget-Sing, et envoya une armée détrôner Dost-Mohammed le roi de cette ville. La victoire fut facile. Dost-Mohammed fut vaincu, envoyé à Calcutta pour y vivre d'une pension considérable et son compétiteur installé. Mais une révolte générale ne tarda pas à éclater, et, l'armée anglaise entourée, attaquée de toute part fut obligée de battre en retraite ; décimés, semant les routes de cadavres, d'armes et de bagages, quelques hommes purent à peine atteindre la frontière indienne. La puissante Angleterre venait d'être battue par les Afghans. La vengeance ne se fit pas attendre ; une nouvelle armée alla planter de nouveau le drapeau britannique sur les forteresses de Caboul à travers le sang et le feu. Mais cette revanche prise, le gouvernement anglais changea de tactique : on remit sur le trône Dost-Mohammed sans s'inquiéter du démenti infligé ainsi à la politique passée et l'armée se retira après une solennelle déclaration de lord Ellemborough dans laquelle il est dit entre autres choses « qu'il n'était ni dans les principes ni dans la politique de l'Angleterre qu'on pût imposer par la force à quelque peuple que ce soit un gouvernement dont il ne veut point. » Les fruits de cette expédition n'ont pas été perdus ; il en est résulté une suite régulière de relations commerciales, qui, en faisant la fortune du pays, attirent peu à peu ces populations dans l'orbite de l'Angleterre et de l'Europe. La civilisation s'insinue peu à peu dans ces races énergiques, les indigènes commencent à voyager, une mission militaire anglaise réside à Caboul. Ces lentes conquêtes du progrès sur la barbarie primitive sont favorisées par le caractère des Afghans dont nous allons essayer de donner une idée.

Ce rameau égaré de la souche juive présente au plus haut degré le génie de sa race, cette énergie indomptable, cette force de résistance, ce besoin de secouer toute espèce de joug, cette volonté d'user l'oppression que l'on retrouve partout chez elle. C'est au milieu du despotisme oriental l'homme debout regardant en face ceux qui prétendent le dominer et leur disputant pied à pied les privilèges d'une autorité abusive. Toutes les tribus sont organisées démocratiquement sous cette forme patriarcale qui rappelle celle des clans d'Ecosse. Dans les assemblées générales du clan (*djirgas*), dans celles des chefs de tribus entre eux, se retrouvent l'esprit et la force des particuliers. Rien n'est plus commun que les désordres partiels, rien n'est plus rare qu'une perturbation générale apportée par le changement du souverain. De là la facilité que les Anglais ont éprouvée dans leurs luttes à faire accepter le prétendant de leur choix et les difficultés qui les ont fait renoncer toujours à le maintenir. L'Afghan ne considère que deux métiers comme honorables, celui de laboureur et celui de soldat ; le commerce est abandonné aux Hindous et aux Persans. Tous les exercices du corps sont familiers à cette race athlétique et les œuvres de l'esprit sont peu en faveur près d'elle. Le Persan est la langue liturgique et la langue savante ; les documents officiels. Les correspondances commerciales se font aussi dans cette langue. Les prêtres sont presque la seule classe de la nation qui se livre aux lettres ; de là le peu d'autorité dont ils jouissent et l'absence de fanatisme religieux qui caractérise les Afghans. Les chefs de tribus vivent entre eux dans un état d'hostilité habituelle qui va tous les jours en s'adoucissant, mais qui se rapproche singulièrement de la constitution féodale du moyen-âge ; ils reconnaissent un Khan ou roi, dont le pouvoir est électif. C'est un magistrat plutôt qu'un prince tenu de faire respecter le Coran, le droit traditionnel et coutumier du pays. Mais les prescriptions les plus rigoureusement observées sont celles d'un singulier code non écrit celui « de l'honneur afghan » (Nang-i-Puchtana) qui est à chaque instant invoqué par ces orgueilleux montagnards, sans cesse prêts à la moindre offense à en appeler à leur droit et à leur épée. Leurs grands vices viennent de leur ignorance et de l'isolement dans lequel ils ont vécu jusqu'ici : ces circonstances perdent chaque jour du terrain et l'Europe aura probablement pour précurseur et pour allié dans la rénovation de l'Asie ce peuple énergique et vivace.

L'organisation militaire du pays mérite à ce point de vue d'être étudiée spécialement. Il y a dans l'Afghanistan une armée régulière et une milice nationale. L'armée régulière comprend une vingtaine de régiments d'infanterie armés et équipés à l'européenne, quatre régiments de cavalerie et une artillerie d'une centaine de canons de bronze fabriqués dans le pays sous la direction de la mission anglaise.

Le Khan ou émir est le chef suprême de tous ces régiments qu'il met sous les ordres des princes et des seigneurs qui doivent les entretenir. La solde est payée en argent ou par des concessions de terre que le soldat afferme ou fait cultiver par sa famille. Le gros de l'armée se compose d'Afghans *pur sang* ; mais on y compte encore un certain nombre de Tadjiks, quelques Persans et quelques Cipayes se de toute la armées anglaises. La milice se compo déserteurs des population mâle de quinze à soixante ans : ses armes sont le mousquet, la carabine, le poignard, la lame et le bouclier. L'autorité de l'émir sur cette sorte de landwehr est assez mal établie : les miliciens n'obéissent en réalité qu'aux chefs de leur tribu qu'ils servent à titre de vassaux feudataires. Ce n'est là on le voit qu'une force peu redoutable comme moyen d'agression : mais grâce au patriotisme ardent de ces peuples et leur courage naturel, elle devient un puissant instrument de défense nationale. Sans cesse en lutte entre eux, les Afghans ont repoussé sans une défaillance les attaques des Persans ; impuissants à soumettre quelques peuplades pillardes qui les avoisinent, ils ont écrasé une armée anglaise qui n'a pu trouver chez eux ni un traître ni un ami.

C'est à la tête de cette nationalité puissante se révélant au monde diplomatique par la victoire et le succès que l'émir actuel Gholan-Haïdar Khan a commencé déjà à reculer les limites de son empire. Homme entreprenant, d'un esprit intelligent et actif, représentant lui les vices et les qualités de sa race, il a réussi, sous l'influence des Anglais, à calmer les rivalités des chefs particuliers et à faire régner dans le pays un ordre relatif. La sécurité des routes commence à s'établir. Pour donner une occupation à l'esprit actif de ses peuples il a jeté ses soldats contre les Tartares, ses voisins ; les riches plaines de l'Oxus ont été peu à peu conquises ; Balkh, Siripoul, Schibergan, les places fortes, sont tombées entre ses mains, et dans cette voie, il ne tardera pas sans doute à se heurter aux armes ou à l'influence de la Russie qui attaque les mêmes régions par le Nord. C'est de ce côté que la question d'Orient ne tardera pas à s'engager : l'avenir nous dira comment.

VARIÉTÉS.

Un incendie signalé depuis quelques jours dans les forêts des Maures, au Sud de Perpignan, sur le bord de la mer, a pris des proportions tellement graves, qu'on attribue le départ de l'escadre des îles d'Hyères, à l'urgence de porter des secours immédiats sur les lieux du sinistre.

L'escadre pouvant disposer de 1,200 matelots et d'un nombre considérable de pompes à incendie pourra rendre de grands services pour arrêter ce désastre. (*Sentinelle toulonnaise*)

Le Var publie les détails suivants sur cet incendie :

« Le 16 juillet, dans l'après-midi, l'incendie a éclaté dans des proportions considérables sur le territoire et dans la forêt communale de Gonfaron.

» Poussé par un vent violent du nord-ouest, le feu, dont on avait d'abord semblé pouvoir se rendre maître, s'est rapidement étendu dans la matinée du 17, et on a eu, pendant un moment, des craintes pour le chef-lieu de la commune des Mayons, situé à 40 kilomètres de Draguignan, au pied de la chaîne de montagnes des Maures.

» Les populations voisines s'étaient portées avec beaucoup d'entrain sur le théâtre de l'incendie. Un millier de travailleurs dévoués étaient réunis sous la main de l'autorité. Le préfet, averti par le sous-préfet de Brignoles, qui se trouvait à Gonfaron, donna l'ordre de diriger des secours sur les Mayons. Il fit prendre en même temps des dispositions dans les communes du Luc et de Vidauban pour envoyer des pompes à incendie aux Mayons. Celle de Gonfaron y avait déjà été conduite.

» M. Montois fit partir par le chemin de fer une centaine de soldats du 22e de ligne que le major-commandant avait mis à sa disposition, et se rendit lui même sur le lieu de l'incendie. Le procureur impérial s'y était rendu de son côté.

» Le préfet put se convaincre à Vidauban que les nouvelles alarmantes données en dernier lieu au sujet du village des Mayons n'étaient pas exactes. L'incendie en était éloigné dans le sud et le sud ouest, et les flammes étaient poussées par le vent de nord ouest dans une direction qui écartait toute crainte de danger pour l'agglomération.

» Le préfet a néanmoins continué sa route et a passé la nuit aux Mayons. Vers le matin, l'incendie était éteint sur les territoires de Gonfaron et des Mayons. Les dommages dans ces deux localités sont considérables. Le feu a consumé des bois très étendus et de grande valeur, non seulement en pins et en châtaigniers, mais aussi et surtout en chênes-lièges qui venaient à peine d'être écorcés et qui doivent être perdus.

» Tout le mal a son origine et sa cause première dans un fourneau d'écobuage allumé par un petit cultivateur de Gonfaron, à la suite d'un essart, et contrairement aux prescriptions de l'arrêté préfectoral qui règle cette matière dans le département. Cet arrêté a été souvent critiqué et l'est encore dans ce moment parce que, dit-on, il apporte une certaine gêne dans les pratiques agricoles

» Les désastres dont nous sommes aujourd'hui les témoins ne justifient que trop une mesure dont l'exécution rigoureuse a contribué puissamment, pendant les années 1865 et 1866, à éloigner tout incendie des bois et forêts du département.

» Le vent de nord ouest, qui était tombé dans la matinée du 18, n'a pas tardé à souffler de nouveau avec violence et à pousser le feu dans la direction du sud est, sur le territoire de la Garde-Freinet. L'incendie a dévasté dans cette commune les quartiers de Gagnol et de la Suyère sur le versant méridional qui descend à la rivière de Giscle, marchant vers le golfe de Grimaud.

» Aux dernières nouvelles, il avait dépassé la rivière de Giscle et se trouvait sur les territoires des Grimaud et de La Mole.

» A Gonfaron, le 19, à onze heures du matin, le feu avait repris ; il a pu être éteint quelques heures après.

» Dans l'arrondissement de Toulon, deux incendies se sont déclarés dans les forêts vers Solliès-Toucas, Cuers et La Crau. Ils ont été promptement éteints. »

—

On lit dans le *Figaro*, l'anecdote suivante concernant le Vice-Roi d'Egypte ;

Ainsi que tout le monde le sait, Ismail-Pacha est un vrai Parisien : demandez le au tailleur de M. Raimbaux, auxquel il a commandé 14 douzaines de patalons, 8 douzaines de gilets et autant de redingotes ! Et dire que c'est pour lui tout seul !

Le lendemain de son arrivée, il sortait en voiture du pavillon Marsan, en compagnie du général Pajol. Tout d'un coup, il ôte brusquement son tarbouche et tire de dessous son paletot un chapeau à ressort, plat comme une galette, et qu'un coup de poing fit aussitôt bondir, et ainsi transformé il dit au général étonné :

Allons, allons, du diable si vos badauds de Parisiens me reconnaissent maintenant.

—

Le Siècle annonce que la souscription pour l'érection d'une statue à Voltaire sera close par lui le 30 septembre. Voici, d'après le même Journal, les noms des membres de la commision chargée de diriger l'emploi des fonds et l'exécution de la statue :

Arlès Dufour, négociant,
Augier, de l'Académie Française ;
Barye, statuaire ;
Pascal Beau, ouvrier mécanicien ;
Joseph Bertrand, de l'Institut, professeur à l'Ecole Polytechnique ;
Carnot, député ;
Michel Chevalier, sénateur ;
Coquerel fils, pasteur de l'Eglise réformée ;
Corbon, ancien vice-président de l'Assemblée Constituante ;
Crémieux, avocat, ancien ministre, président de l'Alliance israélite ;
Emile Deschanel, de l'Ecole Normale ;
Louis Desnoyers, directeur de la partie littéraire du *Siècle* ;
Daubigny, peintre ;
Delaunay, de l'Institut ;
Desmarest, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats ;
Durier, avocat à la Cour d'appel de Paris ;
Jules Favre, député ;
Garnier Pagès, ancien ministre des finances, député ;
Emile de Girardin, rédacteur en chef de la *Liberté* ;
Guéroult, député, rédacteur en chef de l'*Opinion nationale* ;
Havin, député, directeur politique du *Siècle* ;
Hérold, avocat à la Cour de cassation,
Louis Jourdan, rédacteur du *Siècle*,
Leblond, ancien représentant du peuple ;
Legouvé, de l'Académie Française ;
Littré, de l'Institut ;
Magnin, député ;
Henri Martin ;
Mathieu ; de l'Institut, membre du Bureau des longitudes ;
Mérimée, sénateur ;
Michelet, de l'Institut ;
Pelletan, député ;
Peyrat, rédacteur en chef de *l'Avenir national* ;
Léon Piée, rédacteur du *Siècle* ;
Ponsard, de l'Académie Française ;
Edgar Quinet, ancien représentant du peuple ;
Renan, de l'Institut ;
Sainte Beuve, sénateur ;
Jules Simon, député, membre de l'Insitut ;
Terré, président du conseil de surveillance du *Siècle* ;
Schaffer, trésorier de la souscription.

—

On écrit d'Amiens, le 24 mai, au *Droit* :

Un événement des plus tristes et de plus dramatiques se passait il y a quelques jours dans une commune du canton d'Horney.

Le sieur X .., entrepreneur, avait été informé par la rumeur publique, que la conduite de sa femme était, à tort ou à raison, l'objet de fâcheux commentaires ; elle profitait disait on, des nombreuses absences que la profession de son mari l'obligeait à faire, pour recevoir chez elle son amant.

Voulant s'assurer de ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans ces bruits, le sieur X...., après avoir annoncé qu'il allait partir comme de coutume pour quelques jours, revint inopinément le lendemain de son départ.

Il était alors onze heures du soir environ ; immédiatement, il se dirige vers son domicile et essaye d'y pénétrer par la porte ; il frappe et appelle inutilement. Il se dirige alors vers une fenêtre du rez de-chaussée, et, ouvrant un des volets, il écarte quelques chiffons qui tenaient lieu d'un des carreaux ; puis, faisant tourner l'espagnolette, il saute dans la cuisine. A peine y avait il pénétré, qu'il se trouve en présence d'un homme dont le costume ne lui laisse aucun doute. Convaincu qu'il est en face de son rival, il se dispose à tirer une vengeance éclatante du déshonneur qui lui est infligé.

Mais avant qu'il ait eu temps de saisir l'homme qui se trouve devant lui, celui-ci se précipite sur le sieur X .. et le terrasse brusquement. Une lutte s'engage : le mari parvient au bout de quelques instants à reprendre l'avantage ; il saisit à son tour son adversaire, l'étend sous lui, s'arme d'un vase qui se trouvait à sa portée, lui brise sur la tête, et, hors de lui, animé par la lutte et par le sentiment de son honneur outragé, il frappe avec violence son adversaire réduit à l'impuissance.

Au bout de quelques instants, le voyant inanimé, il le laisse, s'éloigne, et, satifait de l'acte qu'il vient de commettre, il s'approche de la fenêtre et raconte aux voisins qui arrivent comment il s'est vengé.

Ceux-ci lui apprennent alors la triste vérité. Celui qu'il venait de laisser pour mort, c'était son père, vieillard de soixante-cinq ans, qu'il n'avait pu reconnaître au milieu de la nuit. Le pauvre homme voulant causer à ses enfants une surprise agréable, était arrivé la veille, d'une ville voisine, pour passer quelques jours auprès d'eux. La dame X... lui avait abandonné le seul lit qui se trouvait dans la maison, et s'était elle même retirée chez une de ses sœurs habitant le même village.

Surpris au milieu de son sommeil par le bruit qu'il avait entendu, le vieillard avait cru que des voleurs pénétraient dans la maison et il n'avait pas hésité à engager une lutte avec eux. Aujourd'hui encore, il croit s'être trouvé en face d'un malfaiteur. Son état, qui d'abord avait inspiré des craintes sérieuses, s'est aujourd'hui beaucoup amélioré, et l'on a tout lieu d'espérer que son rétablissement sera bientôt complet.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 7 août		33 —
Clôture du 7 août		33 —

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 6 Août.

LIVERPOOL bat à vap. aut. *Jupiter*. cap. Calvi, ayant touché Gênes Syra, et Dardanelles, div
— bat. à vap. ang *Greciam*, cap Joy, ayant touché, Malte, Syra, et Dardanelles, divers marchandises, et 14 passagers.
marchandises, et 8 passagers.
IBRAILE bat. à vap. ang. *Champion*, cap Darnell, div. marchandises.
ODESSA bat. à vap. ang. *Cronwell*, cap. Have, div. marchandises,
SMYRNE bat à vap. otto. *Humai Tefic*, cap. Dobrilovich, ayant touché Salonique, Cavala, Lagos, Dardanelles et Galipoli div march. et 49 passagers.
ALEXANDRIE bat à vap. aug *Adalia*, cap. Robinsou, ayant touché aux Dardanelles, lest.

DÉPARTS des bat. à vap. du 5 Août.

SMYRNE bat. à vap. aut. *Amiraglio Emo*, cap. Solderer div marchandises.
ODESSA bat. à vap. russ, *Junone*, cap. Tomilovich div marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. egyp. *Galioub*, cap Kiamil bey, div. marchand
VARNA bat. à vap aut. *Lucifer*, cap. Steyskal. div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 6 Août.

ANVERS bar, norveg. *Hellena*, cap. Peterson, rails
ALEXANDRIE br. ang. *Nil Disperandimo*, capit. Robert Calvert.
— bark angl. *Strecter*, cap. Stephen lest,
CARDIFF bark ang *Azenoria*, cap cap. Johnson,
— br. aut. *Baron Filipovich*, capit. Suttora, charbon de terre.
GENES bark ital. *Libertas*, cap. Full. lest
— br. angl. *Caspian*, Ethetington, lest.
SMYRNE br. hell. *Evanghelistra*. cap. Cristicou, l.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 2 Août.

de BERDIANSKA pour Malte, bar. rus. *Gavosa*, capit. Gherglich, blé
de NICOLAEFF pour Bremen, bar. prus. *Gustaw Maria*, cap. Johansen, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. mek. *Favorite*, cap. Permien, graine de lin.
de ODESSA pour Marseille bar aut. *Orthodoxia*, cap. Sutega, blé.
de TAGANROK pour Marseille, br hell. *Alexandro*, cap. Malandrakis, blé
— pour Marseille, br. hell. *Crimea*, capitaine Janutzas, blé,
— pour Marseille, br hell. *Fotini*, capitaine Garacatzanis, blé.

du 3

de NICOLAEFF pour Falmouth, bark ital. *Anna Olivari*, cap. Luigi Olivari, blé.
de IBRAILE pour Amsterdam, schon. holl. *Hellena*, capitaine Faust, seigle.
de TAGANROK pour Falmouth, br. angl. *Derwent*, cap. Wil. White, seigle.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches Blanches et destinés pour Constantinople.

du 22 Juillet

GENES br. mek. *Worwartz*, cap. Niemen, lest.
MALTE bar. ang. *Royal George*, cap. Charles Ellis, charbon de terre
NEWCASTLE bark russe, *Louise*, cap. J. Bakman, charbon de terre.
NAPLES bark italien, *Anestassia*, cap. Ferrini, lest

du 23

MARSEILLE bark ital. *Galatea*, cap Schiaffino, l.
NEWCASTLE bark autr. *Itimedio*, cap Gladulich, charbon de terre.
NAPLES bark angl. *Annie Ellison*, cap. Brunard,
GENES bark norw. Rivalen, cap. Kundson, lest.

du 24

MALTE br. angl. *Northumbria*, cap Milburn, lest
— br ang. *Glenmore*, cap. Niel, lest
ALEXANDRIE br angl. *Rob Roy*, cap. Chapert, »
SMYRNE br. ital. *Messina*, cap. Figari, lest.

du 25

MARSEILLE bar. aut *Gregorius*, cap. Ratcovich,
SMYRNE bar. russe, *Alfredo Covasevich*, cap. Giovanni Despot, lest.
— br. ital. *Paolina*, cap. Fienga, lest.
— bark ital. *Pia*, cap. Valle, lest.

du 26

CASTELMARE br. ital. *Emilia*, cap. Ballestrino,
— br. ital. *Innocenza*, cap. Sanguinetti, lest.

du 27

ALEXANDRIE bar norw. *Garibaldi*, cap. Hayen, »
— bar. ang. *Edith*, cap Chumside, blé.
— br. ang *Annie*, cap. Pratt, lest.

du 28

MALTE bar. ital. *Maria Faliero*, cap Balestrino, l.
— br. aut. *Navienski* cap. Meline, lest.

du 29

LONDRES bark angl *Giulia*, cap. Smith, lest.
CETTE br. ital. *Marcopolo*, cap. Jovovich, lest.

du 30

ANVERS br. russe, *Leo*, cap. Eugblond, d. march.

du 1er août.

CARDIFF br angl *Ceredig*, cap. Evans, ch. de ter
MARSEILLE bar. russe. *Maria Mimbelli*, capitaine Antonio Fiscovich. lest
— bark russe, *Fratelli Mimbelli*, cap. Vincenzo Mercievich, lest
— brik italien, *Greta*, cap Molfino, lest.
GENES bar. ital. *Libertas*, cap P Folle, lest.
— bar. ital Florida, cap. Valle, lest.
— bar. ital. *Colonia*, cap. Lavarelli, lest.

du 2

MARSEILLE br. fr. *Louis Joseph* cap Guguien, l.
MALTE br. ital. *Bella Leandra*, cap. Statino, lest.
bark ital. *Maria Luigi*, cap. Barbagellata,
PORT-SAID br. ital. *Luigi*, cap Vianello, lest.
GENES br. ital. *Adhelfide*, cap. Dema chy, lest.
NEWCASTLE bark norv *Coug Carl*, cap. Thomas charbon de terre.

du 3

MARSEILLE bar, ital. *Marietta Gattorno*, cap. D. Buonsignore, lest
GENES bar ital. *Loug Anna*, cap. Luigi Bozzano,
— br ang. *W. Boll*, cap. Alfred Boll. lest.
— bark ang. Duchesse, cap. Davies, lest.
NAPLES bar. ang. *Etherwent*, cap. Kind.
PORT-SAID br. ang. *St Angelo*, cap Bust, lest.
— bar. aut. Zora, cap. Petcovich, lest.
— br. aut. *Lela*, cap. Ranusin lest.
— br. aut. *Orazio*, cap. Martinolich, lest.
— bark ang *Nora*, cap Conon, lest.
NEW-YORK br. aut. *Emidio*, cap. Fratcesco Domaldovich, charb de terre.
ANVER bar. prus *Burger Meister*, cap. M. Moller, divers marchandises
CARDIFF br aut. *Baron Filipovich* cap. Silvio Suttora, charbon de terre.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000. etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au publ est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40 000 gains de Th. 150,000 ; 100 000 ; 80.000 ; 50,000 ; 40.000 ; 30.000 ; 20.000 ; 10.000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez : H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

Dépôt de Cigares

ASSORTIMENT DE 70 QUALITES ET FAÇONS

Vente en gros et par boîte.

J. H. RIECKEHOFF, Moumhané cité française no 24 au 1er, chambre no 3.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaflian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE	
8 ocques.	85	fr	2 francs	Toutes demandes et renseignements
12 »	105	»	2 60	doivent être adressés à MM. G.
18 »	110	»	4. –	CHEUVREUX et Cie. à Galata
26 »	120	»	4.50	Cavaflian-Khan, No 15, en face de la
34 »	130	»	5.50	Bourse

PRIX FIXE

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople No 93 (Rue des libraires Turcs.)

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS
A LOUER.

Rue Mésarlik 88, ancien No 76

Pension Bourgeoise.

BROSSE ÉLECTRIQUE ET ÉLIXIR DENTAIRES

Du Dr LAURENTIUS, brevetés s. g. d. g.

L'APPLICATION DE L'ELECTRICITE aux affections buccales par la BROSSE ELECTRIQUE et L'ELIXIR DENTAIRES du docteur LAURENTIUS a produit des effets merveilleux. Sous leur action, les dents cariées, envahies par le tartre, altérées par la faiblesse d'estomac ou par l'usage du tabac, retrouvent leur état, se solidifient, les douleurs s'apaisent, l'haleine se purifie. Cette Brosse s'emploie à sec, sans poudre; l'Elixir est le complément obligé du traitement. Essai usage, toujours délicieux, tout en conservant la beauté primitive des dents, les préserve de toute altération.

A Paris, chez Mme SORA, 2, rue Ménars. — A Constantinople, dépôt général chez MM. CALLEJA et Cie.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL "

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

HUILE DE FOIE

EXPOSITION 1855 naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm.

HOYER. ... 225.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. -- Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Les et A. BERTIN FRÈRES Cité française

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanbia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

THE OTTOMAN RAILWAY (from SMYRNA to AIDIN) of His Imperial Majesty the SULTAN.—Notice is hereby given, that a SPECIAL GENERAL MEETING of the Shareholders will be held at the City Terminus Hotel, Cannon-street, London, on Monday, the 16th day of September next, at 2 o'clock p. m. precisely, to consider and adopt the arrangement for the payment of the Debentures and general Debts of the Company, lately submitted to, and approved by, the Attorney-General and Mr. Charles Clark. On the same day, and immediately after the Special Meeting, the Nineteenth Half-yearly Ordinary General Meeting will be held, to receive the Report of the Council and Balance-sheet to the 30th June, 1867, and for the transaction of the général business of the Company.

Shareholders intending to take part in the proceedings of the above Special or Ordinary General Meeting must deposit their share certificates at 7 and 8, Poultry, London, or at the offices of the Company's bankers at Constantinople or Smyrna, at least 21 days before that on which the meetings will be held.

By order of the Council of Administration,

S. J. COOKE, Secretary.

New Poultry-chambers, 7 and 8, Poultry, London, E. C., July 8, 1867.

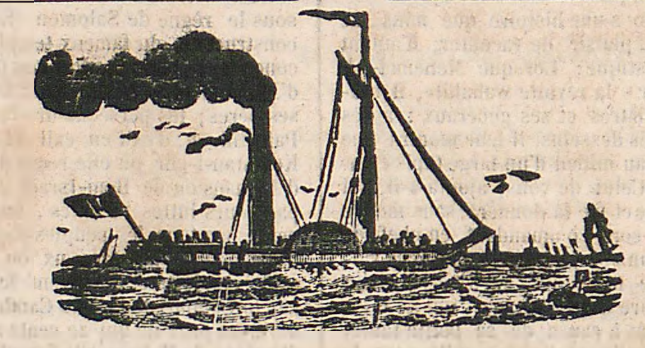

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		No du bateau	Horloge de Jéni djami H à la T		
6	17	6	11		de Buyuk-deré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	47	2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-deré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8	17	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-deré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek.
9	17	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-deré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	47	6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk deré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui Bechiktach et Cabatach*)
11	47	2	4	30	de Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	2	5	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
7	47	11	12	30	de Yénimahallé, Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
10	32	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	2	8	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	47	14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	32	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	17	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	17	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	47	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	17	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		No du bateau	Horloge de Jéni djami H à la T		
8	17	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui. Arnaoutkeui,
8	32	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	12	5	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
10	2	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	17	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtche, Beïcos, Therapia, Buyukdere,
1	47	3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-deré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	32	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	32	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.—Ce service n'aura pas lieu les vendredis.*)
4	32	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yenimahallé, Anatol-cavak, (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach.*)
5	17	8	10		pour Bechiktach, Ortak, Couroue, Arnaout. (*ret. direct au pont.– Les vendr à 9 3/4.*)
5	17	18	10		pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere, Yéni-mahallé
5	47	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere Yénimahallé
6	17	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dére. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	17	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé Arnaoutkeui.) *Excep les vendr*) (*)
6	47	8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5	32	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5	2	3	10	45	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr touchant Buyuk-dere.*) (*)
6	32	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*Les vendredis touchant aussi Cabatach.*) (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-deré, avec retour de Yéni-mahalle à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

AVIS IMPORTANT.

Dix Bateaux du Chirket-i-Haïrié ayant été mis à la disposition du public pour aller à la rencontre de Sa Majesté Impériale le Sultan, le jour de Son arrivée, les voyages suivants auront seulement lieu le matin du même jour, pour le service public.

à 12 heures Un Bateau partira de Jénimahallé pour le Pont, touchant Buyukderé, Térapia, Jenikeui, Stenia, Emirghian, R. Hissar, Bebek. Arnaoutk., Couroutchesmé, Ortakeui, Bechiktach.

à 1 » Un Bateau partira de Jénimahallé pour le Pont, touchant les mêmes échelles.

à 4 1/2 » Un Bateau partira de Buyukderé pour le Pont en touchant les mêmes échelles.

à 1 1/4 » Un Bateau partira de Beicos pour le Pont, en touchant Pachabakcé, Tchiboukly, Canlidja, A. Hissar, Candili, Vanikeui, Cenghelkeui, Beilerbey et Cousgoundjouk.

Départ du Pont.

à 2 heures Pour Béchiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Jénikeui, Thérapia, Buyukderé et Jénimahallé.

à 3 » Pour Scutari, Cousgoundjouk, Beilerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, A. Hissar, Canlidja, Ciboukly, Pachabakcé et Beicos.

à 3 1/4 » Pour Bechiktach, Ortakeui. Arnaoutkui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Jénikeui, Thérapia, Buyukderé et Jénimahallé.

Pour le service de la ligne de Scutari il n'y aura qu'un seul Bateau.

à 12 » Un Bateau partira de Cartal pour le Pont, en touchant à Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki, et Proti.

Les voyages du soir auront lieu comme par le passé.

PROMENADES SUR LE BOSPHORE.

Pendant les trois nuit d'illuminations qui auront lieu à l'occasion du retour de S. M. I. le Sultan.

Bateaux Montants.

Distance à parcourir : du point de départ jusqu'à la baie de Tchiboukly et vice-versa.

Premier Départ du Pont à 1 heure du soir

Touchant : Cabatach, Béchiktach, Ortakeui, Courutchesmé et Arnaoutkeui.

Deuxième Départ du Pont à 1 1/4 heure du soir

Touchant : Scutari, Cousgoundjiouk, Beilerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui.

Troisième Départ du Pont à 1 1/2 heure du soir

Touchant : Cabatach, Béchiktach, Ortakeui, Couroutchesmé, Arnaoutkeui.

Quatrième Départ de Scutari à 1 1/2 heure du soir

Touchant : Beylerbey. Les quatre bateaux, après avoir relaché environ une heure dans les parages de Tchiboukly retourneront à leur échelle de Départ, en touchant aux mêmes villages.—Prix de Passage 10 piastres

Bateaux Descendants.

Distance à parcourir, du pont de départ au-devant du Palais Impérial de Dolma-Baktché et vice-versa.

Premier Départ à 12 1/2 heures de Yénimahallé

Touchant : Buyukderé, Thérapia, Jéniheui, Emirghian.—Retour : après une demi heure de relâche au-devant du Palais Impérial.— Prix de passage 10 piastres.

Deuxième Départ à 1 heure. de Buyukdéré

Touchant : Thérapia et Jénikeui.— Retour après une demi heure de relâche au devant du Palais Impérial.— Prix de passage 20 piastres

Troisième Départ à 1 1/2 heure. de Beicos

Touchant : Pachabakcé, Cibouklу, Canlidja et A. Hissar.— Retour, après un demi heure de relâche au-devant du Palais Impérial.— Prix de passage 10 piastres.

Départ unique des Iles des Princes.

Un bateau quittera Prinkipo à 1 heure du soir, et après avoir touché à Halki se rendra directement dans les parages de Tchiboukly ; il retournera à Prinkipo, après une heure de relâche, en touchant à Halki. Prix de passage 20 piastres.

Les billets de passage seront vendus sur les échelles et remis avant l'embarquement.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

2me Année. --- N° 180.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 10 août.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

New-York, 30 juillet.

On annonce la confiscation générale des propriétés impérialistes au Mexique. Escobedo est annoncé comme candidat à la présidence.

Rome, 9 août.

La reine douairière de Naples a succombé à la suite d'une attaque de choléra.

New-York, 30 juillet.

Lopez qui a trahi Maximilien a été arrêté et traduit devant un conseil de guerre.

Paris, 8 août, 6 h. soir.

L'Empereur est parti aujourd'hui pour le camp de Chalons.

Les journaux de Paris disent qu'il serait question de la rentrée de M. Fould au ministère des finances.

Bucharest, 8 août.

M. Cretzulesco a retiré sa démission. Le ministère actuel reste.

Berlin, 8 août.

La *Gazette du Nord* assure officieusement que la Prusse n'a aucun motif de considérer la paix comme menacée.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le départ pour Salzbourg de l'Empereur et de l'Impératrice aurait lieu, d'après l'*Etendard*, dans les premiers jours de ce mois. C'est le 8 ou le 9 que Leurs Majestés se rencontreraient avec l'empereur et l'impératrice d'Autriche.

Le retour s'effectuerait sur le camp de Châlons, où Sa Majesté est attendue le 11. Son séjour ne se prolongera pas au delà de cinq à six jours. Aussitôt revenu à Paris, l'Empereur partirait pour Lille. Tels sont les projets actuels, mais il est évident qu'ils peuvent subir, d'ici leur réalisation, certaines modifications.

La *Liberté* rapporte un bruit qui a circulé et qui a été puisé nous ne savons à quelle source. Il s'agit d'un combat qui aurait eu lieu entre les troupes italiennes et un corps de volontaires.

Nous croyons pouvoir assurer qu'il n'y a rien de sérieux dans cette nouvelle, sur laquelle il n'est parvenu ici aucun renseignement.

La plus grande partie des troupes russes, qui étaient jusqu'à présent stationnées entre Czemtachau et Sierwierz ainsi que près de Widawa et Radomsk, se sont retirées ces jours-ci du côté de Petrikau, pour se rendre à Rawa, qui se trouve déjà dans le rayon du camp de Varsovie.

Il y aura, dit-on, à Rawa et aux environs, pendant le temps des manœuvres, 12,000 hommes de différentes armes. (*Epoque*)

Malgré la vitesse avec laquelle l'impératrice Charlotte a franchi la distance de Miramar à Bruxelles, car son voyage n'a duré que deux jours, la santé de Sa Majesté ne s'en est aucunement ressentie. En effet, nous recevons de Bruxelles la consolante nouvelle que la cessation de l'isolement a plutôt produit une légère amélioration sur son état mental.

Durant le voyage, l'impératrice s'est constamment entretenue avec son auguste belle-sœur, en déployant une surprenante lucidité d'esprit. (*Presse*).

On annonce l'occupation des provinces du sud de la Basse-Cochinchine.

Ces provinces sont celles de Vinh-Long, Haugiang et Hatien. (*Pays*)

Quelques désordres ont éclaté à Tanger dans le courant de juillet. Ils ne paraissent pas toutefois avoir eu de gravité sérieuse, et le commandant de la canonnière de la marine impériale la *Surprise*, venue de Gibraltar, a pu constater que la sécurité de nos nationaux n'avait nullement été menacée ou compromise.

L'empereur du Maroc, Sidi-Mohammed, a quitté Fez pour se rendre à sa résidence de Mequinez. (*Opinion Nationale.*)

On lit dans l'*Italia*, de Naples :

L'escadre italienne, commandée par le contre-amiral Ribotti, est arrivée dans les eaux de Civita-Vecchia. Par ordre du ministère de la marine, d'autres navires ont quitté Livourne, Gênes et Naples; ils vont augmenter les forces placées sous les ordres du contre-amiral Ribotti.

L'*Italie* annonce que le général Dumont et M. de Sartiges sont partis de Rome pour Marseille.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Le *Journal de Paris* prête au cabinet de Florence l'intention de répondre à la mission du général Dumont par le rappel de M. le chevalier Nigra, ministre d'Italie à Paris.

Nous avons été les premiers à annoncer, dans notre dernier numéro, que, suivant l'opinion accréditée dans le monde diplomatique, le chevalier Nigra ne reviendra pas à son poste. Aujourd'hui nous avons ajouter que ce diplomate distingué, se trouvant en désaccord avec le cabinet Rattazzi à propos de l'incident auquel fait allusion le *Journal de Paris*, a offert lui-même sa démission, qui a été acceptée.

M. le chevalier Nigra sera remplacé à Paris, dit-on, par le marquis Carracioli di Bella, qui occupait en dernier lieu le poste de ministre d'Italie à Lisbonne.

M. Nigra, qui, dans les circonstances les plus difficilles, avait représenté l'Italie en France avec une rare distinction, laissera d'unanimes regrets, tant parmi ses collègues que dans la société parisienne.

On écrit de New-York :

« Le sénat a rejeté la nomination de M. Greely comme ministre des Etats-Unis à Vienne, et du général Mac-Larnand comme ministre au Mexique.

» Le bruit court que M. Seward n'enverra aucun ministre au Mexique. »

« On mande de Matamoros, le 18 juillet :

» Juarez est candidat pour la réélection à la présidence.

» Escobedo est nommé commandant de l'armée.

« Porfirio Diaz aurait ordonné d'arrêter tous les représentants des puissances étrangères qui refuseraient de reconnaître le gouvernement républicain. »

On nous assure, dit le *Journal de Paris*, que le chef de l'expédition des flibustiers qui se prépare contre le Mexique aux Etats-Unis, est un ancien général sudiste, qui s'appelle Jefferson Thompson. La ville de New-York lui aurait fourni à elle seule plusieurs régiments.

L'*Organe de Namur* annonce que la famille de M. Eloin vient de recevoir une lettre qui lui apprend la fatale nouvelle que l'ancien secrétaire de Maximilien a été emprisonné à Mexico avec une foule de fonctionnaires civils et militaires, par ordre du gouvernement de Juarez.

Toute communication avec les prisonniers est interdite.

La lettre porte la date du 27 juin, et est écrite par un ami qui prévient la famille.

Aux Etats-Unis d'Amérique, le conflit entre les autorités militaires et civiles continue. Une dépêche de New-York, 1er août, transmise par le câble électrique, nous apprend qu'on venait de recevoir de la Nouvelle-Orléans un télégramme annonçant que le général Sheridan avait destitué le gouverneur du Texas. (*Patrie.*)

L'Empereur et l'Impératrice ont reçu, au palais des Tuileries, S. A. R. le prince Humbert. Son Altesse Royale était accompagnée du général Cugia, son aide de-camp.

Leurs Majestés Impériales ont reçu le lendemain S.A. le prince de Serbie. (*Moniteur.*)

A la Chambre des Lords, lord Grey a présenté un amendement au bill de réforme, portant qu'aucun bourg dont la population est inférieure à 12,000 habitants n'aura plus d'un représentant. Il a fait observer que, avec une représentation ainsi repartie, on pourrait accorder trois représentants à plusieurs grandes villes.

Lord Derby a repoussé cet amendement et déclare que, s'il était adopté, il suspendrait la discussion pour consulter ses collègues sur l'attitude à prendre à l'égard du bill.

Plusieurs lords ont protesté contre cette déclaration, qu'ils considèrent comme une menace pour empêcher la discussion.

L'amendement a été rejeté par 93 voix contre 37. (*Morning-Post.*)

On écrit de Port-au-Prince, le 9 juillet, que le mouvement insurrectionnel des territoires du nord-est de la république haïtienne ne paraissant devoir s'étendre davantage, le gouvernement avait dirigé contre les rebelles trois nouveaux régiments. D'autre part, une mission haïtienne a quitté Port-au-Prince pour se rendre auprès du gouvernement dominicain avec des pouvoirs pour régler les conditions de bon voisinage entre les deux républiques, notamment en ce qui concerne la ligne frontière dominicaine par où les insurgés pourraient se ravitailler facilement et prolonger ainsi la résistance.

(*Opinion nationale.*)

On écrit de Sunderland, le 19 juillet :

Il résulte des documents relatifs au commerce maritime et aux constructions navales du Royaume-Uni pendant l'année 1866 qui viennent d'être soumis au parlement anglais que la ville de Sunderland a continué pendant cet exercice à tenir le premier rang parmi tous les chantiers de la Grande-Bretagne.

Voici les chiffres publiés à cet égard :

Sunderland a lancé en 1866,		149	navires.
Glasgow,	—	121	—
Newcastle,	—	44	—
Hull,	—	39	—
Liverpool	—	38	—
Londres	—	32	—
Et tous les autres ports réunis		494	—
Soit ensemble		917	—

Sur les 149 bâtiments construits par Sunderland seul, et dont le tonnage s'élève à 59, 254 tonneaux, 107 étaient en bois, 15 en fer et à vapeur, d'un tonnage de 11,544 tonneaux. (*France*)

Les commissaires de l'émigration viennent de publier leur vingt-septième rapport annuel, où se trouvent les renseignements qui suivent :

Le nombre des émigrants s'est élevé en 1866 à 204,882, soit 4,919 de moins que l'année précédente. 38,856 étaient anglais, 12,307 écossais, 98,890 irlandais, 26,691 étrangers (principalement norvégiens, allemands et suédois); enfin 8,138 de nationalité inconnue (passagers de première classe). 164,000 se rendaient aux Etats-Unis, 24,097 en Australie et à la Nouvelle-Zélande, 13,255 dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, 6,530 dans les colonies africaines et autres destinations. De l'année 1815 à 1866 inclusivement, 6,106,392 personnes ont quitté le Royaume-uni. C'est l'élément irlandais qui a toujours dominé dans cette émigration, dont l'Amérique est le terme préféré. On estime à plus de 116,000, en moyenne, le nombre des individus qui ont quitté chaque année l'Irlande depuis 1840. De 1847 à 1854, le mouvement de l'émigration est représenté par le chiffre de 2,444,802, ce qui donne une moyenne annuelle de 305,000. Le mouvement s'est ralenti pendant les huits années suivantes, mais il reprend quelque activité depuis la fin de la guerre américaine. Les commissaires ont relevé également le nombre des morts accidentels arrivées de 1847 à 1865 inclusivement sur les navires d'émigrants; il est de 5,327 sur un total de 4,437,715 passagers et matelots. L'année dernière, la proportion a été un peu plus élevée, par suite des cas de choléra qui ont eu lieu à bord de sept ou huit bâtiments des lignes anglo-américaines.

UN DISCOURS DU SULTAN.

Au moment où viennent de s'éteindre les dernières illuminations du Bosphore, où le bruit des réjouissances publiques s'est apaisé, des préoccupations plus graves s'imposent aux esprits et chacun reprend son œuvre un instant suspendue. Quelque chose nous dit que celle du Souverain de la Turquie va commencer. Nous avons suivi pas à pas toutes les phases du laborieux voyage qui vient de s'accomplir. Nous avons noté tous les incidents, pesé les influences, étudié les situations et scruté toutes les paroles prononcées, afin de saisir sur le fait, au fond du langage officiel, le travail de réaction qui a été pour le Sultan le premier résultat de la comparaison de deux civilisations diamétralement opposées. Dans un discours prononcé à la banque de Guildhall et traduit de l'arabe en anglais par l'ambassadeur à Londres Musurus pacha, le Sultan a prononcé les paroles suivantes :

« J'ai deux objets en vue ; le premier, c'est d'observer dans ces grands centres de civilisation ce qu'il Me reste à faire dans Mon pays pour terminer la tâche que Je Me suis imposée, et le second c'est de montrer le désir que J'éprouve d'établir, non-seulement parmi Mes sujets, mais aussi parmi Mon peuple et les autres nations de l'Europe, un sentiment de fraternité, qui est la base de tout progrès moral et la gloire de notre âge. »

Ces paroles empruntent une signification particulière au lieu où elles ont été prononcées. En venant à son tour, après tant d'autres potentats, rendre hommage à cette puissante association de marchands qui alimentent le commerce du monde, et qui, il y a dix ans à peine, étaient les souverains de droit de 120 millions d'hommes; dans ce Guildhall, où depuis plus de quatre cents ans siégent des magistrats populaires dont les prérogatives le disputent à celles de la couronne, le Sultan a rompu solennellement avec les traditions d'un passé archaïque, et a courbé sa majesté devant la majesté de la science progressive, du travail et du capital.

N'est-ce donc rien qu'un fait pareil, et serait-il interdit ensuite d'attribuer au discours que nous venons de reproduire l'importance d'un programme de réformes ?

Cette concession acquise, ne sommes-nous pas fondé à prédire une intervention directe et féconde du souverain dans les affaires du pays ? Personne n'ignore que, par l'absence de tout contact avec le monde extérieur et la facilité entretenue de se faire illusion sur toutes choses, le Sultan — l'histoire de la Turquie le prouve — était quelquefois un obstacle au progrès.

Cette éventualité n'a-t-elle pas disparu à jamais, et avec elle ces influences domestiques qui ont forcé si souvent à capitulation et à résipiscence les hommes d'Etat les mieux intentionnés ? Ce n'est pas tout, et le passage du discours reproduit contient une déclaration de principes précieuse à enregistrer. Il constate la supériorité de la civilisation occidentale et le désir d'en approprier les termes à la Turquie.

Plus loin le discours impérial brise avec l'exclusivisme musulman et proclame l'intention de couler les éléments hétérogènes dont se compose l'Empire dans un moule national et de substituer le dogme de la fraternité humaine aux interprétations étroites du Koran. Toutes les améliorations matérielles sont contenues dans ces paroles. Elles impliquent également la volonté qui triomphe des obstacles.

Nous savons trop la nécessité du temps dans les œuvres humaines, pour concevoir des espérances prématurées et pour manifester des exigences intempestives. Mais, précisément par cette raison que nous connaissons la valeur du temps et que nous voyons les nations voisines engagées dans des efforts désespérés pour en tirer le meilleur parti, nous maintiendrons notre attention sur la route à parcourir, soit pour l'éclairer, soit pour en relever les étapes.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

XIV

Mais elle se heurtait contre un être dont la physionomie morale et physique lui était instinctivement antipathique, et ses efforts se brisaient contre le dégoût qu'elle ressentait, en se trouvant en face de lui.

Qui songerait à faire à Hélène un crime de ces luttes ?

Jamais femme n'avait été plus à plaindre.

Il arrive tous les jours des histoires semblables.

Tous les jours, on voit des jeunes filles qui aiment un homme de leur choix, qui en sont aimées.

Leur union est si étroite, qu'il ne peut y avoir de place entre eux que pour le bonheur; ils sont faits l'un pour l'autre, et rien ne semble devoir les séparer.

A la pensée de la félicité qui l'attend, et dont elle ignore les mystères, le cœur de la jeune fille s'épanouit, et celui qui l'adore peut voir mûrir, sous les rayons d'une mutuelle tendresse, le beau fruit qu'il aura la joie et la gloire de cueillir.

Voilà ce qui arrive tous les jours ! mais, ce qui se voit aussi souvent, trop souvent, c'est une brusque séparation, imposée à des êtres si bien faits l'un pour l'autre ; c'est la jeune fille livrée à un mari qu'elle ne pourra ni aimer ni respecter.

En pareil cas, que fait la victime ainsi sacrifiée?

Elle s'irrite, jusqu'au jour où elle tombe ; ou bien elle pleure, jusqu'au jour où elle meurt.

Hélène était de celles qui ne tombent pas.

Elle pouvait subir des tentations redoutables, résultat de découragements inhérents à la nature humaine, mais elle ne pouvait pas subir une chute déshonorante, parce que, dans des situations semblables, pour une femme fortement élevée, la volonté est tout, qu'elle soit puisée dans la raison ou dans la foi.

Hélène n'avait donc pas à redouter les conséquences d'une faiblesse indigne d'elle, mais elle n'avait par non plus à espérer le bonheur ; elle y avait renoncé, en renonçant à Daniel.

Voilà pourquoi la tristesse était plus souvent sur son visage que la gaieté ; les larmes plus souvent que le sourire; voilà pourquoi elle ne pouvait témoigner à Chavanet une tendresse qu'elle ne ressentait pas ; voilà pourquoi ce dernier, malgré tous ses efforts, dut bientôt se convaincre que ce second mariage ne lui donnerait pas plus de bonheur que le premier.

Quelques incidents l'éclairèrent à cet égard, et sa conviction fut bientôt faite. Hélène semblait ne plus pouvoir dissimuler ses sentiments.

S'ils étaient en tête à tête, elle ne parlait pas, ou si elle parlait, les paroles qui tombaient de sa bonche, comme à regret, portaient l'empreinte d'une incurable tristesse.

Au point de vue de son bonheur intime, Chavanet n'avait donc aucune illusion à conserver ; il devait renoncer à l'alimenter avec l'amour de sa femme.

Mais, fort heureusement pour lui, il n'aimait pas Hélène. En l'épousant, il avait fait une affaire. L'affaire réussissait. Les maisons où naguère il souhaitait d'entrer, s'étaient ouvertes devant lui. Grâce à sa femme, il avait un pied dans le faubourg Saint-Germain; il y trouvait par elle des éléments de succès pour son ambition. C'était là l'essentiel.

Pour tout le reste, il prit philosophiquement son parti, se contentant de la certitude que sa femme ne l'exposerait jamais au ridicule, qu'à son âge et dans sa situation, il pouvait redouter, celui d'être trompé.

Notre intention n'est pas de lui faire un crime de la conduite qu'il tint alors. S'il déserta sa maison, s'il recommença à courir les aventures galantes, s'il fut infidèle, comment le lui reprocher ? Ce n'était là qu'un résultat facile à prévoir. Son crime n'était pas dans le résultat, mais dans la cause.

Il faut même dire qu'Hélène lui sut gré de l'abandon dans lequel il la laissa.

Sans qu'ils eussent arrêté ensemble des résolutions sur ce point délicat, il resta tacitement convenu, par la force des choses, que chacun d'eux reprenait sa liberté. Chavanet ne se montra généreux à cet égard, que parce qu'il savait qu'Hélène n'userait de cette liberté que pour caresser sa tristesse, désormais la compagne de son isolement, et que la maternité seule aurait pu dissiper. Mais la maternité n'était pas venue ; et redoutant tout ce qui aurait pu l'attacher, par des liens nouveaux, à Chavanet, Hélène ne la désirait pas.

A dater de ce jour, Chavanet vécut comme avant son mariage. Il devint un mari-garçon dans toute la force du terme. On le vit à son cercle, y prenant tous les soirs ses repas, et y passant les nuits, autour des tables de jeu.

Telles sont les circonstances qui précédèrent l'aventure que nous allons roconter, et qui devait exercer sur toute sa vie une influence décisive, par les complications dans lesquelles il fut entraîné.

Il s'était marié à la fin de l'hiver ; il avait passé le mois d'avril, en Suisse, avec sa femme, et dans le courant de mai, il se trouvait à Paris, dans la situation que nous venons d'indiquer.

Il avait permis à sa femme d'aller pendant quelques semaines auprès de ses parents, à Bournay.

Au mois de mai, les soirées sont longues à Paris. Les salons sont fermés ; ceux qui, durant la froide saison, les animent, se dispersent au printemps, qui aux eaux, qui aux champs.

Retenu à Paris par ses affaires, Chavanet cherchant, suivant une expression vulgaire, à tuer le temps, entra un soir à l'Opéra. Depuis trois mois il n'y avait pas mis les pieds et n'avait pas entendu mademoiselle Nérissy, la cantatrice dont tous les journaux s'entretenaient alors. C'est ce qui le décida. On donnait, ce soir-là, une représentation à bénéfice, et mademoiselle Nérissy devait paraître dans le quatrième acte des *Huguenots*.

Chavanet alla s'asseoir à l'orchestre, au moment où le rideau venait de se baisser sur une comédie jouée par les artistes du Théâtre-Français. Se rideau se releva bientôt pour l'acte d'opéra.

Chavanet était sous le charme de la musi-

Voir le numéro du 8 Août

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Le bateau à vapeur égyptien *Rahmanié* de la compagnie Azizié est arrivé mercredi dans notre port venant d'Alexandrie et ayant à son bord le harem de S. A. le vice-roi d'Egypte.

—

Les yachts impériaux *Sultanié* et *Pertev Pialé* sont arrivés mercredi dernier de Varna.

—

Le bateau à vapeur ottoman *Maria Despina* est arrivé avant-hier de Trébisonde remorquant deux bâtiments à voiles. Ces trois bâtiments avaient à leur bord 1,300 émigrés circassiens.

—

S. Exc. Kabouli pacha est sur le point de s'embarquer pour le château de Livadi (Crimée), chargé de présenter au Czar Alexandre les compliments du Sultan.

—

Nous apprenons que Riza pacha a célébré d'une manière splendide l'arrivée du Sultan. Pendant trois jours il a ouvert son conak et ses jardins de Kadikeui à tout le monde sans exception. Les sorbets et les rafraîchissements étaient distribués gratuitement.

—

Au sujet de la noyade de Galatz, M. Crémieux a adressé mercredi dernier à M. le comte Camondo une dépêche télégraphique portant entre autres que le gouvernement roumain tentait de rejeter la responsabilité de ce fait odieux sur les autorités turques. Cette dépêche a été communiquée à S. A. le Grand Vézir, Aali pacha. Nos lecteurs à qui notre impartialité a déjà ménagé la lecture de la protestation des Consuls et de la circulaire justificative roumaine savent que le ministère roumain est seul responsable de la noyade de Galatz.

Nous savons en outre que le gouvernement impérial poursuit activement l'enquête qu'il a ordonnée dès que cette regrettable affaire a été portée à sa connaissance et il sera bientôt à même de publier une relation exacte sur cet événement. Pour donner en même temps ample satisfaction à l'opinion publique de l'étranger, il insiste fortement auprès du gouvernement roumain pour qu'une commission mixte soit chargée d'examiner sévèrement et impartialement toutes les circonstances relatives à la noyade, pour en faire peser la responsabilité sur qui de droit.

—

Un accident survenu la première nuit des illuminations sur un bateau chargé de familles de Prinkipo faillit avoir les suites les plus graves. On avait placé à bord une grande quantité de fusées. Le moment venu d'y mettre le feu, une étincelle enflamma la masse des fusées qui partirent dans toutes les directions blessant plusieurs personnes et jetant l'effroi parmi les passagers. Grâce au dévouement d'un passager dont nous regrettons de ne pouvoir citer le nom et qui se précipita sur le tas des fusées pour les jeter à la mer, de plus grands malheurs ont pu être évités.

—

Un incendie considérable a éclaté hier vers dix heures du soir à Stamboul, quartier du Sultan-Bajazet. Il a duré près de deux heures.

—

Lundi soir le feu s'est déclaré à Has-Keui, Alexoglou-Mahalé. Une quinzaine de maisons et de boutiques ont été la proie des flammes.

—

Lundi dernier, à Bulbul-Déré, quatre pompiers se sont querellés. Deux d'entre eux ont eu la tête fendue. Tous les quatre ont été arrêtés et envoyés à la grande police.

LES NUITS DES 7, 8 ET 9 AOUT.

Les journées des 7, 8 et 9 août 1867 compteront à tout jamais dans les fastes de l'histoire ottomane. Un Sultan-kalife revenant d'un long voyage est reçu par tout son peuple comme un père par ses enfants; les ateliers fermés, les travaux suspendus, les maisons pavoisées, la ville et le Bosphore inondés de flots de lumières; des milliers de bannières se jouant au vent, le grondement du canon, les cris d'une multitude immense et ivre de joie, et le croissant céleste venant prêter le secours de ses molles clartés au croissant du Sultan, en voilà nous croyons bien assez pour se faire une idée approchante de ce qu'a été cette grande illumination.

Nous avons vu bien des spectacles; nous avons assisté bien des réjouissances publiques et nationales; mais qu'est-ce que tout cela auprès de l'illumination dont nous venons d'être témoin? Nous avons tous rêvé au moins une fois en la vie, les beautés magiques et féeriques des *mille et une nuits*; nous avons voulu voir, dans notre enfance, ces châteaux enchantés, resplendissants de l'éclat des perles et des diamants; nous avons voulu les voir ces jardins magiques inondés de lumières aux mille couleurs. Puis notre imagination impuissante nous a dit que ces beautés n'étaient pas de ce monde et que tout cela n'était qu'un rêve, et nous l'avons cru... Non! cela n'est point un rêve, et nous pouvons dire qu'une fois, un de nos rêves s'est réalisé.

Nous aimerions bien mentionner toutes les maisons et tous les édifices richement illuminés; mais comment faire? nous nous bornerons donc à ce qui nous a le plus frappé.

Il faut d'abord citer, sur le Bosphore, les yalis de Fuad pacha, de Savet pacha (Kanlidja), du vice-roi d'Egypte et de l'ambassadeur de Perse (Emirghian), de Moustapha Fazyl pacha (Candili), d'Aali pacha et de Kiamil pacha (Bébek), les palais de Beylerbey et de Dolma-Baghtché. Les illuminations du vice-roi d'Egypte, d'Aali pacha et de Moustapha Fazyl pacha, présentaient une particularité digne d'être notée; on avait placé sur le versant de la colline, parmi les arbres, des lampes allumées la nuit, et dont le verre scintillait le jour aux rayons du soleil; elles disaient dans leur langage qu'elles n'étaient pas des lampes, mais des étoiles, des étoiles tombées du ciel pour saluer le Sultan, et qui remonteront aussitôt après dans les lieux aériens d'où elles sont descendues.

A Péra, on remarquait d'abord en fait d'édifices publics, Galata-Sérai, la tour de Galata, et toutes les casernes du Taxim; à Stamboul, c'étaient le Séraskérat, la Sublime Porte, la Police, l'agence du Févaidi Osmanié, le Validé-khan, avec son riche étalage des schals de Perse les plus précieux; le Bazar égyptien, avec ses milliers de lustres à mille couleurs; les murs de Byzance surtout, à la pointe du Vieux Sérail, ces murs qui baignent leurs pieds séculaires dans les flots purs de la mer.

Mais c'est surtout l'illumination des particuliers qui mérite notre attention.

Parmi les habitations privées nous citerons en première ligne celle de M. N. de Castro: tous ceux qui ont vu cette illumination en ont admiré la profusion, le grandiose et l'éclat. Le croissant, placé sur l'arrière de la maison, surmonté d'un trophée, ayant au centre une plaque d'Osmanié, de la grande dimension, et entouré de festons de plus de 1000 lampions coloriés, était d'un effet ravissant.

Du côté de la façade, le coup d'œil n'était pas moins éblouissant. Plus de 2,000 lampions suspendus et formant guirlande, entouraient la terrasse, ornée elle-même d'un nombre considérable de pots de fleurs et d'arbustes. Plusieurs mâts portant des drapeaux et banderoles turcs achevaient l'ornementation de cette maison qui paraissait toute envahie de feux multicolores.....

La forte dépense de cette illumination et le goût qui y a présidé méritent éloges.

Tout le monde a remarqué et admiré le magnifique et grandiose arc-de-triomphe, dressé sur la Grande rue de Péra, près du Taxim. Il était formé de milliers de lampions, était orné de gracieux bouquets, et portait au faîte un croissant.

Un photographe, situé en face de l'ambassade de France, a exposé le portrait du Sultan; cette œuvre d'art de grandeur naturelle, mais ne donnant que le buste est parfaitement réussie et fait honneur à son auteur. Placé au milieu d'un torrent de lumière, tous les traits en étaient visibles, tous les détails se remarquaient, et personne ne passait sans s'arrêter pour voir cette œuvre parfaite.

Nous citerons parmi les maisons particulières celles de MM. Percheron; Tinghir oglou; Vallauri, patissier du Sultan; Varthaliti, tailleur du Sultan; Café du Luxembourg; Franco effendi; Chavin; l'évêché catholique; les églises grecque et arménienne.

L'accueil fait à Sa Majesté avait un caractère général; ôtez les employés et ceux qui veulent l'être, et il restera encore les francs et le peuple. Or les francs et le peuple comptent parmi ceux qui ont montré le plus de zèle quoique désintéressés en tout cela. Bien des maisons avaient hissé des banderoles ou étaient écrits les vœux les plus sincères; chez les Turcs, c'étaient des passages du Coran, ayant trait à la circonstance; chez les Francs, c'étaient des: *Vive le Sultan Abdul-Aziz Khan*, ou bien encore, comme tout le monde a pu le voir près de Galata-Séraï, chez un Français, je crois, *Vive le Sultan Abdul-Aziz, réformateur de la Turquie*, et au-dessous étaient dessinées deux cornes d'abondance versant à flots des livres turques. C'est prosaïque, mais c'est là la vie; car l'or, on le sait bien, est le levier du monde et l'instrument des fêtes, car on évalue à plus de 8 millions de francs l'illumination de ces trois dernières nuits.

La fête de nuit donnée par Son Altesse Aali Pacha dans son konach de Bebek a couronné dignement l'excursion fatastique dans le pays des mille et une nuits dont le retour du Sultan dans sa capitale a été pour la société de Constantinople le prétexte et l'occasion.

Vers dix heures du soir, les bateaux mis à la disposition des invités déposaient sur les quais avoisinant le palais une foule élégante et parée. A l'entrée du vestibule, de jeunes aide-de-camp turcs vinrent offrir leurs bras aux dames et les introduire dans les salons. Aali Pacha en grand uniforme, la poitrine constellée de décorations, portant en broche le portrait encadré en diamants du Sultan, se tenait près de la porte du du grand salon pour recevoir ses invités, distribuant à chacun un salut et un sourire.

La présentation terminée la foule se dispersa dans les salons, les serres et les jardins, afin de jouir du magnifique spectacle qui lui était reservé. Des danses commencèrent immédiatement dans le grand salon et se prolongèrent jusqu'au matin. La musique du Sultan placée au centre du jardin exécuta les plus belles œuvres de son répertoire ajoutant aux flots de lumière des flots d'harmonie.

Nous renonçons à décrire la splendeur des illuminations qui serpentaient en arabesques capricieuses jusqu'au haut de la montagne qui domine le palais. Tout le monde a pu admirer du Bosphore le croissant dont les reflets magiques éclipsaient ceux de la lune, la plaque du Medjidié et les devises colossales célébrant la gloire du Souverain.

Après avoir admiré la fête dans tous ses détails nous avons voulu étudier également les acteurs. En voyant cette foule d'hommes appartenant à des races et à des religions distinctes, diverse d'origine, de langues, de traditions, se partager l'hospitalité du premier ministre du Sultan, nous nous sommes senti affermi dans notre croyance à la confraternité humaine et à la mission conciliatrice réservée à la Turquie dans l'avenir de l'Europe et de l'Asie. Que ceux qui croient à l'incompabilité du mohamétisme avec le progrès fassent amende honorable. Ils ont pu voir le grand vézir, se promenant dans les jardins de Bebek, ayant à son bras la femme d'un diplomate, et cela sous les yeux des femmes musulmanes confinées dans le harem. Ce simple fait vaut mieux que tous les arguments. Vers minuit un somptueux buffet fut livré à la discrétion des invités. Les dames prirent place les premières; les hommes vinrent après. Après le souper, la foule s'écoula vers les pyroscaphes qui devaient la déposer aux échelles désignées. Tout le monde se retira enchanté de l'hospitalité grandiose d'Aali pacha.

Cependant, la nuit était sombre et un brouillard épais couvrait la Corne d'or. Ce n'est que vers quatre heures qu'il fut possible de toucher au pont. Après le débarquement il se trouva que le pont était ouvert, et il fallut attendre près d'une heure qu'il fut possible de le rendre à la circulation. C'était un spectacle assez original que celui de plusieurs centaines de personnes en tenue de bal, attendant le moment de regagner leur domicile. Heureusement qu'une circonstance dérida tous les fronts. Deux bateaux marchant en sens contraire finirent par se toucher et nous procurèrent le spectacle d'un abordage. Un peu plus, et l'exaspération des équipages nous ménageait la surprise d'un combat naval. Tout finit bien qui finit en riant.

Sénat.

Extrait du compte-rendu analytique de la séance du samedi 27 juillet 1867.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. LE PREMIER PRÉSIDENT. TROPLONG.

Discours de M. le duc de Persigny.

M. LE PRÉSIDENT.— M. le duc de Persigny a la parole. (Mouvement d'attention)

M. LE DUC DE PERSIGNY.—Messieurs les sénateurs, vous êtes les gardiens du pacte fondamental et des libertés publiques. La Constitution vous a investis du droit le plus précieux que puisse exercer un corps politique; car s'il est vrai que les institutions font les grands peuples, il n'y a pas de fonction plus importante pour un Etat que celle de veiller sur les causes premières de sa grandeur Depuis quinze ans le pays est témoin de la loyauté, de la sagesse avec laquelle vous remplissez cette haute mission. Au milieu de cette lutte permanente que se livrent entre elles, chez nous, comme chez tous les peuples, les doctrines d'autorité et de liberté, vous n'avez cessé de tenir la balance d'une main ferme et prudente; car tour à tour, selon les besoins du temps, l'esprit libéral et l'esprit conservateur du pays ont trouvé, dans cette enceinte, des appuis inébranlables

Mais, messieurs, en dehors du texte de la Constitution, il peut se glisser dans la pratique des erreurs capables d'en fausser les esprits. Avant de parler, comme j'en ai l'intention, des lois de finances, je vous demande donc la permission de profiter de la discussion du budget, la seule occasion, depuis la suppression de l'Adresse, où nous puissions traiter des questions de politique générale, pour vous signaler une de ces erreurs et vous soumettre, à cet égard, quelques considérations que je me propose de développer devant vous, avec toute la prudence qu'exige le sujet, mais aussi avec toute la franchise que comporte mon caractère.

Dans une de vos dernières séances, un homme d'Etat éminent, dont je me plais à reconnaître le loyal dévouement à nos institutions et les grands services rendus à l'Empereur et au pays, croyait pouvoir invoquer la responsabilité de l'Empereur, à l'occasion d'une loi soumise à vos délibérations. Il vous disait que renvoyer à un nouvel examen une loi dont l'Empereur avait pris l'initiative dans son discours d'ouverture, serait une chose grave, qui pourrait avoir le caractère d'un blâme infligé au gouvernement. De sorte que, tout en obéissant, dans l'intérêt du souverain, à un sentiment des plus respectables, il semblait proclamer, dans cette enceinte, une doctrine constitutionnelle qui ne tendrait à rien moins qu'à affaiblir l'indépendance des grands corps de l'Etat. Cette doctrine, messieurs, je me hâte de le dire, je ne crois pas que l'orateur ait eu l'intention de l'exprimer aussi catégoriquement, et, dans tous les cas, elle ne lui est pas personnelle; car il est certain que, depuis longtemps, elle se produit çà et là dans la pratique de nos institutions, et que, malheureusement, elle tend, chaque jour, à y pénétrer davantage.

Et en effet, de ce que l'Empereur est responsable vis-à-vis de la nation; de ce que les projets de loi émanés de l'initiative du gouvernement sont nécessairement revêtus de la signature du souverain, certains esprits se méprenant sur le sens de nos institutions, en sont arrivés à regarder chaque projet comme une émanation directe de la personne de l'Empereur, et, par suite, à en redouter le rejet, comme un échec pour le souverain lui-même.

Ainsi comprise, la responsabilité du chef d'Etat tend à exercer, indépendamment de sa volonté, une pression morale sur les grands corps de l'Etat. Egarés par cette fausse interprétation, des hommes sincèrement avoués à l'Empire se croient, par fois, placés dans cette alternative, ou de voter contre leur sentiment, ou d'ébranler les pouvoirs publics Les uns craignent de blesser personnellement l'Empereur en critiquant les propositions de son gouvernement, les autres de compromettre son prestige en les rejetant.

Or, il y a dans cette interprétation des choses une violation des principes de la Constitution. C'est l'Empereur trompé sur l'opinion publique par le dévouement même de ceux qui ont la mission de la lui faire connaître. C'est la personne du souverain chargée du poids d'une responsabilité excessive, et l'indépendance des grands corps de l'Etat en quelque sorte compromise par la crainte même de compromettre la responsabilité du prince.

Et d'abord, messieurs, si dans l'esprit de la Constitution la responsabilité de l'Empereur avait la signification qu'on semble vouloir lui attribuer; si elle était engagée par l'adoption ou le rejet de tous les projets de loi soumis aux Chambres; si, tandis que les ministres se trouveraient abrités derrière le trône, la personne même du souverain était exposées aux contradictions, aux mécontentemens, aux récriminations que peuvent soulever ces projets; s'il était vrai que par un renversement de toutes les idées reçues, la Constitution eût condamné le souverain à remplacer ainsi, dans la pratique, le rôle des anciens ministres responsables et octroyé, au contraire aux ministres d'aujourd'hui, assurément contre leur propre gré, quelque chose des privilèges de l'ancienne royauté inviolable et sacrée: en vérité nos institutions mériteraient les plus sévères critiques.

Messieurs, j'ai eu l'honneur d'être l'un des commissaires chargés de la rédaction de la Constitution; mais si j'avais cru contribuer à indroduire dans l'Etat de si étranges doctrines, j'en demanderais pardon au pays. Au lieu d'avoir concouru, comme j'en ai la conviction profonde, à l'un des monumens politiques les plus élevés qui se puissent rencontrer dans l'histoire des peuples libres, je n'aurais servi qu'à préparer une œuvre vicieuse dans son principe et dangereuse dans ses conséquences. Permettez-moi donc de vous rappeler les doctrines véritables de l'Empire.

En faisant disparaître de nos institutions la fiction de l'irresponsabilité de la couronne, la Constitution, outre la pensée de subordonner les ministres à la seule volonté du chef du pouvoir exécutif, a eu pour objet de mettre la vérité dans les lois comme dans les faits. Les événements avaient démontré d'une manière trop évidente la responsabilité effective du souverain, pour ne pas l'inscrire dans notre pacte fondamental Après avoir vu crouler deux dynasties, malgré la théorie de l'inviolabilité de la couronne, si solennellement proclamée par nos chartes, il eût été inconséquent de rétablir, en tête de notre Constitution, une disposition pareille Le souverain est la tête ou le cœur du pays. Rien d'heureux ou de malheureux ne peut arriver à la nation sans qu'il n'en ressente le premier les effets. Si la grandeur et la prospérité du pays font sa gloire, la ruine et la dissolution de l'Etat font sa perte. C'est la loi fatale des monarchies; aucune ne peut s'y soustraire. La responsabilité du prince vis-à-vis de la nation découle d'ailleurs du principe de la souveraineté du peuple, qui domine tout notre établissement, qui n'a pas seulement créé et fondé la dynastie, mais qui reste la loi supérieure et le dernier mot de nos discussions publiques; car, en cas de conflit entre les pouvoirs, c'est l'appel au peuple qui tranche le différend. Or, dans ce régime, la personne inviolable et sacrée c'est la nation, et la personne responsable c'est le délégué suprême de la nation.

Mais, messieurs, la responsabilité constitutionnelle de l'Empereur, vis-à-vis du pays, n'a rien de commun avec l'ancienne responsabilité des ministres vis-à-vis des Chambres. Comme elle ne doit s'exercer que devant la nation tout entière, elle ne saurait être évidemment considérée que d'une manière générale, sommaire dans son universalité. L'invoquer dans le détail des affaires, au milieu de nos discussions publiques, et la subordonner à l'éventualité de tel ou tel vote des Chambres, ce serait en méconnaître le caractère supérieur et dégrader la majesté souveraine. Je vais tâcher m'expliquer clairement:

La loi doit être évidemment le produit et de l'intelligence des affaires et de la volonté de la nation, c'est-à-dire, l'œuvre combinée de la science politique et du sentiment public ou la résultante de ces deux forces. Eh bien! aucune constitution n'a mieux réglé que la nôtre le mécanisme de ces forces. Le conseil d'Etat, formé d'hommes expérimentés, versés dans l'étude de la législation, de la politique et de l'administration, c'est la science qui prépare, rédige les projets de loi et en explique l'économie devant les Chambres. Le Corps législatif, composé des délégués du suffrage universel, choisis par la confiance publique, représente, de son côté, non plus aussi spécialement la science politique, mais ce qui est encore plus élevé que la science, le sentiment, la volonté de la nation, à qui appartient le droit d'apprécier l'œuvre de la science pour en faire ou n'en pas faire une loi. Enfin, le Sénat, formé des illustrations du pays, est l'assemblée essentiellement conservatrice qui a pour mission d'examiner si la loi est conforme aux grands principes de notre société et à l'esprit de nos institutions. Tel est le mécanisme dont notre constitution dispose, auprès de la personne de l'Empereur, pour la confection des lois. Que tout ce mécanisme soit mis en mouvement par le souffle de la véritable liberté, que la dignité des caractères ne soit violée, dans les grands corps de l'Etat, ni par de fausses doctrines ni par de vicieuses pratiques; que l'œuvre de la Constitution puisse s'accomplir dans toute sa sincérité, dans toute son indépendance, et il n'y aura nulle part, dans la pratique comme dans la théorie, d'institutions plus digne d'un peuple libre.

Or, messieurs, est-ce que la responsabilité constitutionnelle de l'Empereur vis-à-vis du pays est un obstacle au jeu régulier de ces institutions? Non, assurément. Car de quoi le souverain est-il donc responsable? Précisément de la liberté et de l'indépendance avec laquelle doit fonctionner chaque pièce du mécanisme constitutionnel. Il est responsable, en effet, si la science politique est violentée dans le conseil d'Etat. Il est responsable si le sentiment public est dénaturé au sein du Corps-législatif. Lorsqu'à la science du corps qui a mission de préparer les lois on substitue une autre science, à la volonté qui doit les voter une autre volonté, il est responsable. C'est-à-dire que, bien loin de contrarier l'exercice de la Constitution, la responsabilité de l'Empereur ne peut être affectée et compromise que par les choses qui affectent et compromettent la Constitution De sorte que ceux qui invoqueraient la responsabilité du prince pour imposer aux Cham-

---

que admirable du chef-d'œuvre de Meyerbeer, lorsque, tout à coup, ses regards furent attirés par mademoiselle Nérissy. En ce moment, il ne pensait guère à Serverette, et d'abord, il ne se rendit pas compte de la sensation qu'il éprouva. Il fut saisi d'une émotion violente, sans en expliquer la cause.

Puis, les traits de la cantatrice, qu'il n'avait vue qu'imparfaitement, se dessinèrent d'une manière plus sensible, et enfin, il la reconnut.

C'était Serverette!

Il est de ces impressions que la plume la mieux exercée ne saurait rendre. Celle que Chavanet ressentit était de celles-là.

En quelques minutes, tout le passé, — ce passé qui remontait à dix années, — lui apparut. Il revit le château de Saint-Etienne; le visage blême de madame Agathe; la désolation de son intérieur, jusqu'au jour où Serverette était venue y apporter la joie; il revit la jeune fille, entrant radieuse dans cette maison morte, et entraînant après elle la jeunesse et la vie.

Il se rappela l'heure où il était tombé à ses pieds, l'horreur avec laquelle elle l'avait repoussé; les circonstances dans lesquelles il l'avait séduite.

Toute cette vision fut rapide comme un éclair. Mais, dans cette rapidité même, il eut le temps de tout percevoir clairement, de tout toucher du doigt, comme si ce passé avait pris une forme nette, arrêtée et tangible. Et alors, son regard se reporta sur Serverette, que depuis si longtemps il n'avait pas vue, et qui lui apparaissait plus que jamais belle et séduisante dans le cadre le plus propre à la rendre désirable.

Dans ces sensations, que vainement nous voudrions mieux décrire, il n'y eut ni regret, ni repentir. Seuls, les sens parlèrent, et ce fut pour Serverette un outrage nouveau, quoique muet.

Comment était-elle arrivée là?

Comment n'en avait-il rien su?

Telles furent les deux questions que se posa Chavanet, lorsque le rideau lui déroba le visage de Valentine qui venait de s'évanouir, en voyant Raoul lui échapper.

— Je vais le lui demander, se dit-il tout à coup.

Il quitta sa place, et, d'un pas assuré, sans autre émotion qu'une exubérance de désirs, telle qu'il la pouvait ressentir dix ans avant, il se dirigea vers les coulisses où il avait ses entrées.

Tout d'abord, sa mouvaisse fortune le jeta dans le foyer de la danse. Un ballet en un acte terminait le spectacle, et les danseuses qui devaient y figurer étaient toutes là, habillées ou déshabillées, comme on voudra, prêtes à entrer en scène.

Dans ce salon vaste, splendidement éclairé, dont les murs étaient cachés par des glaces, on respirait un parfum à la fois fade et âcre qu'on ne respire que là, parfum singulier qu'on n'obtiendrait qu'en mêlant les odeurs de la poudre de riz, des eaux de senteur, des violettes, à cette odeur voluptueuse qu'on sent dans un salon où se trouvent un certain nombre de femmes parées.

Ce parfum, qui n'a pas de nom, mais qui est si pénétrant que les vêtements s'en imprégnent, prit Chavanet à la gorge et lui causa une sensation délicieuse. Un jet de cette vapeur forte avait suffi pour raviver tous ses souvenirs de vieux libertin.

Après cette jouissance de son odorat, ce fut au tour de ses yeux.

Il put admirer de blanches épaules, des jambes modelées, de fins visages. Il fut heureux de se retrouver dans cet endroit où il avait passé autrefois de si doux instants, et où sa présence venait d'ailleurs de produire une vive sensation.

En cinq minutes, il fut entouré, embrassé, fêté. Toutes les danseuses, les grandes, les petites, les moyennes, se groupèrent autour de lui.

— Monsieur Chavanet!

— Mon petit Chavanet!

— Il n'est donc pas perdu.

— Sa femme nous en laisse un morceau!

— Elle n'en veut plus.

— Tant mieux pour lui.

— Ça devait arriver!

— Nous mènes-tu souper?

Voilà quelques unes des exclamations qui accueillirent Chavanet. Nous en passons et des meilleures.

Il n'était pas homme à se laisser intimider et fit bonne contenance. D'ailleurs, rien de tout cela n'était nouveau pour lui.

Dans le foyer de la danse, on disait que personne n'avait fait autant de malheureuses que Chavanet. On ajoutait, il est vrai, qu'il en était bien peu qu'il n'eût tenté de consoler. Les souvenirs qu'il avait laissés dans ce temple du Jarret, étaient éloquents à cet égard.

— Mes petits enfants, dit-il enfin, lorsqu'il lui devint possible de placer un mot, vous êtes charmantes et je vous reverrai. Mais, pour le moment, je n'ai rien à faire ici. Je cours après une belle dame.

Nouveaux rires et nouveaux cris.

— C'est la tienne.

— Dis-le donc. Pas de fausse honte.

Il parvint à s'échapper. La première impression dissipée, il était redevenu maître de lui et ne cherchait qu'à retrouver Serverette.

Il entra dans le foyer de la musique.

Elle était là. Mais elle ne le vit pas d'abord. Assise sur un divan, elle tournait le dos à la porte. Avant de monter dans sa loge, elle reprenait haleine.

Sa taille souple, ses blonds cheveux encore épars sur ses épaules, ses bras jetés avec lassitude au long de son corps, Chavanet les dévora du regard. C'était bien là Serverette, non telle qu'il l'avait laissée dix ans avant, mais embellie, transformée, poétisée par le milieu même dans lequel il la retrouvait.

Pendant quelques secondes, il s'arrêta, debout, à cinq pas derrière elle, n'osant aller plus loin, ne voulant pas fuir, et le cœur agité par de coupables et folles espérances.

Enfin il s'approcha d'elle, tandis qu'elle causait à voix basse avec un jeune homme, qui n'était autre que Daniel de Biesle, il pencha sa tête sur cette tête, qu'autrefois il avait embrassée, et, d'une voix douce, tendre, tremblante:

— Serverette! murmura-t-il.

Surprise de s'entendre appeler ainsi, se retourna vivement et le reconnut.

Un cri d'indignation et de stupeur monta à ses lèvres, mais n'en sortit pas, car, par un violent effet, elle le retint.

Puis, elle quitta sa place, pâle, ferme, résolue. Daniel, surpris, l'imita. Elle lui prit le bras, en disant:

— Ramenez-moi dans ma loge.

Et la tête haute, fixant ses yeux sur Chavanet, qui involontairement baissa les siens, elle passa devant lui lentement et avec fierté. Alors, il releva le front. Ce fut pour la voir disparaître, toujours au bras de ce jeune homme, qui était un inconnu pour lui.

(*A suivre*).

bres une résolution quelconque, seraient ceux-là mêmes qui la compromettraient, car ils transformeraient la responsabilité de l'Empereur vis-à-vis de la nation en une responsabilité vis-à-vis des Chambres. Ils feraient du souverain une sorte de président du conseil des ministres dont le moindre vote d'une Chambre indépendante pourrait affecter la dignité.

Est-il besoin de vous montrer le vice d'une pareille interprétation? A la différence du régime parlementaire, sous lequel, la condamnation d'un projet de loi par les Chambres entraînait la retraite des ministres, le souverain responsable, sous notre régime, n'ayant pas évidemment à abdiquer, en pareil cas, n'aurait aucun moyen d'échapper à l'humiliation d'un échec parlementaire. Or, si l'Empereur pouvait être humilié, abaissé par un vote des Chambres, ce n'est pas le souverain seulement, mais le pays tout entier qui serait mis en péril Comment donc échapper à des conséquences si graves? Invoquez la raison la plus pure, le patriotisme le plus élevé, avec la responsabilité effective du souverain devant les Chambres, vous ne trouveriez pas d'autre issue que l'abaissement relatif des Chambres; car du moment que la liberté parlementaire ne pourrait s'exercer qu'au prix de tels périls, il faudrait bien qu'elle abdiquât la première, et c'est ainsi que la théorie mal comprise de la responsabilité du sonverain entraînerait la négation même de l'indépendance des grands corps de l'Etat.

Concilier, au contraire, ces deux intérêts : la responsabilité da l'Empereur vis-à-vis de la nation et la liberté des Chambres vis-à-vis de l'Empereur : voilà le problème que la Constitution s'est proposé de résoudre. Ce qu'elle a voulu, en confiant à un grand Corps la préparation des lois, c'est précisément de n'établir le débat qu'entre les organes de la science politique et les organes du sentiment public, la responsabilité de l'Empereur ne devant apparaître qu'après l'œuvre combinée de ces deux forces législatives, pour promulguer ou ne pas promulguer la loi.

A moins de circonstances exceptionnelles où le chef de l'Etat a le droit et le devoir de prendre, au nom du pays, quelque grande résolution et d'en assumer seul la responsabilité, toute proposition émanée de l'initiative du gouvernement n'est donc et ne peut être, dans l'esprit de la Constitution, qu'une question soumise aux Chambres, rien de plus, rien de moins : un sujet d'études et de discussions n'engageant la responsabilité de personne et à laquelle les grands corps de l'Etat peuvent répondre en toute liberté, en toute sincérité, en toute indépendance, sans affecter en aucune façon la responsabilité du souverain, qui n'est appelé à prononcer qu'après l'avis de tout le monde.

QUELQUES VOIX. — Très-bien ! très-bien !)

M. LE DUC DE PERSIGNY. — Ainsi, à la différence du régime parlementaire, où les partis, enrégimentés derrière des chefs de file, jouissent rarement d'une indépendance véritable, où chaque discussion, même sur les sujets les moins importants, pour amener une crise dans l'Etat ; nos institutions nous offrent la liberté parlementaire la plus complète, la plus absolue ; et si nous ne savons pas en profiter, ce n'est pas la faute des doctrines qu'elles renferment. En un mot, la pensée mère de la Constitution, c'est le gouvernement du père de famille, qui n'ayant évidemment d'autre intérêt, d'autre volonté que l'intérêt, que la volonté des siens, n'a qu'à les consulter en toutes choses, pour dégager sa responsabilité, et exercer ensuite son autorité dans toute sa plénitude.

Comment ces doctrines si sages, si élevées sont-elles parfois méconnues ou abandonnées? Par quelle étrange contradiction voyons-nous, même, la responsabilité de l'Empereur d'autant plus invoquée que son pouvoir semble plus limité ? Je n'accuse personne. Je sais que l'histoire des doctrines constitutionnelles est pleine de déviations semblables ; qu'insensibles à l'origine, ces déviations peuvent prendre de très grandes proportions, avant même d'être aperçues, et surtout sans qu'on sache à qui en faire remonter la responsabilité Il faut reconnaître, d'ailleurs, que les événements au milieu desquels se produisit la Constitution n'étaient pas de nature à en faire apprécier le véritable caractère. A peine sorti des périls de l'anarchie, le pays avait un tel besoin d'ordre, une telle soif d'autorité que, dans sa préoccupation du moment, il vit moins le côté libéral que le côté autoritaire de la Constitution. Or, cette disposition de l'esprit public, à l'origine de l'Empire, explique peut-être mieux que toute autre cause les fausses interprétations dont nos institutions sont souvent l'objet, et les vices qui tendraient à s'y introduire. Quoi qu'il en soit, quand des erreurs pareilles risquent de s'accréditer, c'est le devoir des amis dévoués du gouvernement de les faire connaître.

Un des inconvéniens les plus graves du principe exagéré de la responsabilité de l'Empereur serait l'affaiblissement du conseil d'Etat, car sous un régime pareil, ce corps n'aurait plus de raison d'être. Comme la barrière que la Constitution a élevée, à l'aide de ce corps, entre le trône et les Chambres, pour adoucir les frottements et amortir le choc des passions contraires, ne peut être efficace qu'à la condition de contenir le gouvernement lui-même, les doctrines qui abaisseraient cette barrière, en dégageant les ministres de certaines entraves, découvriraient le prince de toutes parts ; et alors, contrairement au régime parlementaire, ce ne sont plus les ministres qui couvriraient le trône, c'est le trône qui couvrirait les ministres. Puis, comme la responsabilité du souverain, très sérieuse dans les mauvais jours, n'est qu'une fiction en temps prospères, on peut dire que les ministres auraient tous les honneurs du triomphe dans les succès parlementaires du gouvernement, et que l'Empereur serait seul à supporter le poids des échecs. Enfin, si nous comparions un tel système avec le régime parlementaire, de dangereuse mémoire, tout avantage serait encore à ce dernier.

Et, en effet, quand les anciens ministres responsables apportaient aux Chambres un projet de loi, ils le présentaient en leur propre nom, puisqu'ils étaient les délégués tout à la fois de la science politique et du sentiment public. S'ils se trompaient, ils payaient leur erreur par le sacrifice de leur position, et la royauté tenue en dehors du conflit, n'en recevait aucune atteinte. Nos ministres, au contraire, dans l'hypothèse du régime que je combats, n'étant responsables de rien devant les Chambres et ne représentant pas le sentiment public, mais le choix du prince, pourraient se tromper impunément ; ils n'auraient pas à payer de leur personne, et c'est l'Empereur qui payerait pour eux. (Mouvement.) Je ne crois donc pas qu'il soit possible d'imaginer un régime plus vicieux ; car il aurait tous les inconvénients du régime parlementaire sans aucun de ses avantages.

On a dit de l'esprit que c'est voir vite, juste et loin Mais personne au monde ne voit à la fois vite, juste et loin, pas même Napoléon, César et Alexandre. Pour approcher de ce terme extrême du génie les plus grands hommes sont obligés de recourir aux lumières de leurs serviteurs, de leurs compagnons de gloire. De même que personne ne voit les six faces d'un cube et qu'il faut le secours d'autres yeux pour les découvrir toutes à la fois, la sagesse humaine consiste à savoir se servir de ceux qui voient vite et loin si l'on voit juste, ou de ceux qui voient juste et loin si l'on voit vite. C'est donc pour un gouvernement une obligation indispensable que de s'entourer de conseils et de ne se décider qu'après avoir pris les avis compétents, qui, en dehors des combinaisons abstraites de l'esprit, doit s'enquérir du sentiment public et se conformer à la volonté du pays. Or, ce n'est jamais impunément qu'on se soustrait aux obligations de cette nature. Si donc, même dans les questions graves où l'Empereur aurait à prendre l'initiative de quelque grande mesure, et à plus forte raison dans les affaires ordinaires, on invoquait la responsabilité du prince pour peser sur les délibérations des Chambres, que ferait-on par cette imprudence? Non-seulement on exposerait le gouvernement à se tromper sur l'opinion publique, dont les organes naturels n'auraient pas été consultés, et l'on compromettrait le souverain lui-même ; mais, en froissant la dignité des grands corps de l'Etat, on condamnerait les dévouemens à se taire ou à s'humilier devant le nom du prince, et l'on obligerait ainsi les Chambres ou à une soumission pénible pour elles, ou à une résistance dangereuse pour tous.

Et voyez comme tout est vicieux dans ce système de responsabilité à outrance qu'une certaine tendance des esprits fait déjà subir à la personne du prince, au détriment tout à la fois et de l'Empereur et de nos institutions. Quoique cette responsabilité, même dans le sens élevé et constitutionnel du mot, ne soit après tout qu'une fiction dans les neuf dixièmes des affaires soumises aux Chambres, voyez avec quelle ardeur les ennemis de l'Etat affectent de la croire absolue. Ils se gardent bien de chercher à découvrir, derrière le trône, les véritables auteurs des actes et des projets qu'ils attaquent. C'est contre la personne auguste du souverain, et uniquement contre elle, qu'ils dirigent leurs coups!

Considérez, au contraire, l'attitude des amis dévoués de l'Empire, c'est-à-dire de cette énorme majorité de gens honnêtes, sensés et droits qui représentent si manifestement les sentimens du pays. Ils savent bien ce qu'il faut penser, dans le détail, de la responsabilité du souverain; mais s'ils ont à se plaindre, s'ils veulent agir suivant leur droit et leur conscience, un grand nombre d'entre eux se sentent empêchés de le faire. La bannière de l'Empereur leur paraît déjà si complètement étendue sur toutes choses, qu'ils croient ne pouvoir toucher à rien sans la toucher elle-même. Ainsi, tandis que les ennemis de l'Etat jouissent de toutes les libertés imaginables pour attaquer et pour détruire, les amis dévoués de l'Empire restent souvent paralysés par leur dévouement même. Contrairement aux procédés des peuples qui ont voulu et su fonder des gouvernemens libres, non-seulement les fausses doctrines que je signale tendent à livrer chez nous les armes de la liberté aux ennemis comme aux amis de l'Etat ; mais elles aiguisent ces armes dans la main des premiers et les émoussent dans la main des seconds. De sorte que ce grand empire, élevé par la volonté et soutenu par les sympathies de tout un peuple, pourrait à la longue se trouver miné par un simple travail de termites, n'était heureusement l'impuissance des factions à mordre sur le granit napoléonien ! (Adhésion sur plusieurs bancs.)

Et maintenant, messieurs, quel est le moyen de neutraliser ces doctrines vicieuses, et par qui doit-il être employé? Comme le système de la responsabilité du souverain devant les Chambres, système qui paralyserait la liberté des Chambres, est contraire à la Constitution, le mal dont il s'agit ne peut être évidemment corrigé que par le maintien absolu des véritables doctrines de la Constitution, c'est-à-dire par l'indépendance parlementaire aussi complète dans la pratique que dans la théorie.

Quant à la main qui doit appliquer le remède, la question est plus difficile, et c'est ici que je dois expliquer la moralité de l'acte que j'accomplis aujourd'hui. Comment, en effet, concevoir qu'un serviteur de l'Empereur, honoré des marques de sa bienveillance et membre de son conseil privé, adresse au Sénat des observations sur des matières si délicates, au lieu de les soumettre au souverain lui-même. La raison en est simple C'est que l'Empereur est la dernière personne qui puisse écouter des conseils de cette nature. Comment persuader, en effet, à un prince grand, généreux, magnanime, de rejeter sur d'autres la responsabilité qu'on pourrait faire peser sur lui ? Autant dire au héros marchant au combat de revêtir une cuirasse plus épaisse. Il y dans ce monde des considérations morales qui dominent la raison, la politique et la sagesse des rois. Ce n'est donc pas à l'Empereur lui-même, c'est à nous, membres des grands corps de l'Etat, sénateurs, députés, conseillers d'Etat, à nous tous d'appliquer le remède.

Et en effet, l'erreur qui tend à s'introduire dans la pratique de nos institutions ne tient pas à telle ou telle volonté, à telle ou telle influence, mais à la fausse interprétation faite par une partie du public des doctrines de la Constitution. Elle ne se glisse dans l'Etat que parce qu'elle existe dans les esprits. Mais si, réagissant contre ces fausses doctrines, nous maintenons fermement le sens véritable de nos institutions; si nous dégageons à nos yeux la responsabilité du souverain des fictions qui la dénaturent ; si, sans nous préoccuper des échos, plus ou moins fidèles, de la pensée souveraine, nous rejetons loin de nous ces craintes chimériques de déplaire qui pourraient peser sur nos délibérations; enfin si nous ne considérons chaque proposition du gouvernement que comme une simple question posée aux grands Corps de l'Etat et à laquelle nous avons à répondre en toute liberté, en toute sincérité, nous aurons rétabli de fait les doctrines de la Constitution dans toute leur vérité, au grand avantage de l'Empereur et du pays.

Il peut arriver sans doute que, sur certaines question, des incidens divers nous révèlent la pensée intime du souverain ; mais en quoi cette connaissance devrait-elle embarrasser ou troubler nos consciences ? Comme homme, l'Empereur a naturellement ses opinions personnelles, et, quelles qu'elles soient, les opinions d'un esprit si éminent méritent de notre part la plus sérieuse attention. Mais comme souverain, avant de prendre ses résolutions, l'Empereur a besoin de connaître l'opinion du pays, et c'est notre devoir de sujets fidèles, plus encore que notre droit de citoyens libres, de la lui dire en toute sincérité. Que dis-je? Ce n'est pas seulement notre droit et notre devoir, c'est notre honneur qui nous y oblige ; car si, par un silence coupable, par une complaisance plus coupable encore, nous laissons sans avertissement la politique de l'Empereur s'engager dans les voies contraires au sentiment public, c'est nous qui trompons le prince et qui devenons responsables à sa place.

PLUSIEURS MEMBRES. Très-bien ! très-bien ! très-bien !

M. LE DUC DE PERSIGNY. Voilà la vérité de nos institutions ; voilà le principe même de tout gouvernement libre Etouffez, au contraire, l'indépendance des caractères sous le poids permanent de la pensée vraie ou imaginaire du souverain, et nos institutions, comme celle des peuples incapables d'être libres, seraient condamnées à ne reproduire tour à tour que les simulacres et les périls de la liberté.

Messieurs, notre Constitution est aussi libérale, en principe, qu'aucune Constitution le fut jamais. Ce qui lui manque, ce ne sont pas les instruments de la liberté, mais les caractères capables de s'en servir. Semblables à ces gouvernemens faibles qui s'imaginent que gouverner c'est légiférer, et qui, faute de résolution pour faire respecter les lois existantes, en fabriquent constamment de nouvelles comme si les nouvelles lois devaient les dispenser plus que les anciennes de la virilité nécessaire à tout gouvernement, nous demandons sans cesse de nouvelles libertés et nous ne savons point user de celles que nous possédons. Nous voulons être libres, mais sans avoir à pratiquer les vertus des peuples libres. Au lieu de faire sortir nous-mêmes la liberté du sein de nos institutions, nous semblons attendre qu'elle sorte toute faite de je ne sais quelle convulsion de l'Etat, comme Minerve tout armée du front de Jupiter.

Messieurs, malheur aux peuples qui croient que la liberté se fait dans les lois quand elle n'existe pas dans les âmes! Malheur surtout aux Etats où la vérité n'est pas réputée le premier des devoirs et le courage de la dire la première des vertus! Comme l'ambition des hommes a naturellement plus à gagner à flatter les peuples ou les rois qu'à leur dire la vérité, et que l'intrigue, pour qui tous les moyens sont bons a mille fois plus de facilités que l'honnêteté pour captiver leur confiance, que deviendraient les Etats si la crainte de déplaire, si l'amour d'une fausse popularité ou le désir de la faveur fermait la bouche aux hommes de bien? Aussi voit-on que ce qui a distingué de tous temps les grands hommes et les grands peuples, c'est de respecter dans leurs serviteurs l'indépendance des caractères. Clitus fut victime, il est vrai, de sa franchise envers le roi, mais cette mauvaise action, dit Montesquieu, Alexandre la rendit célèbre par son repentir. Les Athéniens, de leur côté, exilèrent souvent des citoyens dont les conseils gênaient, parmi eux, la passion du moment, mais ils les rappelaient toujours avec honneur.

Et notre vieille monarchie, si, malgré l'absence de la liberté, elle a jeté tant d'éclat dans le monde, c'est que le culte de l'honneur, héritage des temps chevaleresques, y élevait sans cesse les caractères, et que la royauté, obéissant au même culte se faisait un devoir de les respecter. (Mouvement approbatif.)

Ecoutez le serment que François Ier faisait prêter en 1814 au chancelier de France dans la cérémonie de son installation. « Quand» disait entre autres choses la formule du serment, « on vous apportera » à sceller quelque lettre signée par le commande- » ment du roi, votre seigneur, si elle n'est de justice » et de raison, ne la scellerez point, encore que le » dict seigneur le commandast par une ou deux » fois; mais viendrez devers icelui seigneur et lui » remonstrerez tous les poincts par lesquels la dicte » lettre n'est raisonnable; et après que aura enten- » du les dicts poincts, s'il vous commande de la » sceller; car alors le péché en sera sur le dict » seigneur et non sur vous. »

Mais, messieurs, qu'avons-nous besoin des exemples du passé pour nous autoriser à dire la vérité? N'avons-nous pas une déclaration plus explicite encore dans ces paroles mémorables : « Ce » qui manque à mon gouvernement, disait l'Em- » pereur, à propos des décrets du 24 novembre, » c'est l'absence de publicité et de contrôle Je ne » veux que le bien, je n'ai que des intentions hon- » nêtes, mais je puis me tromper. C'est pourquoi » je veux connaître l'opinion du pays. »

Eh bien ! ne craignons donc pas de faire notre devoir, en disant la vérité au souverain et au pays. La responsabilité de l'Empereur, telle qu'elle est aujourd'hui interprétée par de certains esprits, est une cause de faiblesse pour l'Empire, C'est la négation de la liberté parlementaire, qu'elle condamne à l'impuissance, sous peine des plus grands périls, et en même temps qu'elle tend à blesser la dignité et l'indépendance des grands corps de l'Etat, elle fait peser sur la personne auguste du souverain tout le poids des récriminations, des mécontentemens que produit le jeu ordinaire des passions politiques.

La responsabilité du souverain telle qu'elle résulte, au contraire des doctrines véritables de la Constitution, c'est le trait caractéristique et fécond de nos institutions. Le souverain est responsable de tout, mais, je le répète, en père de famille qui demande à ses enfans ce qu'ils veulent ce qu'ils désirent, et ne peut avoir qu'une pensée, qu'un intérêt, celui de satisfaire à leurs vœux.

Or, cette responsabilité qui semble si étendue, est en réalité la plus légère à supporter; car du moment que l'opinion publique a pu se produire librement, que les organes naturels du pays ont pu donner leur avis en toute sincérité et que la pensée souveraine s'est entourée de toutes les lumières compétentes, la résolution du prince, quelle qu'elle soit, prise dans sa conscience et son amour du bien public, en face d'une nation sympathique et confiante, peut braver sans crainte toutes les responsabilités. Alors tout est simple, tout est facile. Plus de surprises, plus de récriminations, plus de faiblesses. Si la politique de la France s'engage même sur les plus lointains rivages, c'est la France tout entière qui en poursuit le succès ou en brave les périls. Si, suivant les circonstances; il s'agit ou de restreindre ou de développer les libertés du pays, c'est le pays lui-même qui impose sa volonté et triomphe des résistances. Ainsi comprise, la Constitution est la plus libérale de l'histoire. Elle constitue l'Etat le plus fort et le plus libre qui puisse exister. C'est un grand gouvernement qui exécute ce que veut un grand peuple C'est, en un mot, la liberté la plus vaste unie à l'autorité la plus puissante.

Messieurs, vous avez assisté aux débuts de l'Empire actuel. Vous avez vu comment le pays, retiré de l'abîme par une main providentielle, fut replacé en quelques années au sommet de la puissance. Vous vous rappelez ce temps où, sous la vigoureuse impulsion du sauveur de la patrie, une prospérité sans exemple faisait pénétrer le bien-être et l'aisance jusque dans les plus humbles chaumières, où la politique du chef auguste de la grande nation ne rencontrait partout que des succès et des triomphes. Depuis, comme toutes les choses de ce monde, le nouvel Empire a eu ses épreuves ; mais elles n'ont fait que mettre plus en lumière l'inébranlable confiance de la nation dans le grand prince qui la gouverne (Très-bien! très-bien !)

D'ailleurs, messieurs, et ceci est digne de vos méditations, les vertus de la paix, la modération, la sagesse, dans ces jours d'épreuves, ont plus fait, peut-être, pour gagner à la France le respect des nations que les brillantes victoires de ce règne; car c'est au moment où le vainqueur de Solferino ne semblait occuper qu'à faire un sacrifice à l'esprit de concorde qu'il achevait l'œuvre si précieuse, si longtemps désirée et la plus considérable de notre époque, la conciliation de l'Europe avec la révolution française

Aussi, Messieurs, si le moment m'a paru venu de signaler les fausses interprétations dont nos institutions sont souvent l'objet ; si j'ai cru utile de soumettre à la haute sagesse du Sénat les considérations qu'il a daigné écouter avec une bienveillance dont je suis profondément touché, c'est que, grâce au nouveau service rendu par l'Empereur à la France et à l'Europe, je sens se dissiper des préoccupations qui nous oppressaient. Après avoir vu les plus grands princes du monde venir prendre place, auprès de notre souverain, au banquet de la confraternité universelle ; après avoir assisté à ce spectacle extraordinaire, unique dans notre histoire, convaincu que les idées françaises, en pénétrant jusqu'aux extrémités de l'Europe, ont mis fin désormais à ces guerres de principes qui pesèrent si longtemps sur nos destinées, je ne vois plus à l'extérieur que de simples questions d'équilibre qui intéressent également toutes les puissances, et dans lesquelles, d'ailleurs, la France saura bien maintenir le haut rang qu'elle a le droit d'occuper.

Que je raporte ensuite mes regards à l'intérieur, je n'aperçois pareillement, en dépit des nuages passagers qui semblent voiler l'horizon, que des sujets d'espoir et de confiance ; car je vois arriver à nous toute une nouvelle génération forte, énergique, plaine de foi et de patriotisme, qui n'a pas été énervée au contact de nos discordes civiles, et qui apporte à l'Empire les forces vives destinées à réchauffer ou entretenir la sève des premiers temps. Je salue la bienvenue de ces âmes ardentes, avides d'action, de travail et de liberté, et je le fais avec d'autant plus de joie, qu'éclairées par notre expérience, elles savent aujourd'hui que l'autorité et la liberté sont de sœurs jumelles qui ne doivent jamais être séparées.

En conséquence, messieurs, je n'ai plus qu'un vœu à former pour la gloire de la France et pour l'avenir de la dynastie des Napoléons, c'est que nos institutions soient interprétées dans le sens qui élève le plus la dignité et l'indépendance des caractères, car c'est là la condition de toute grandeur, de toute puissance, de toute liberté dans le monde.

Et maintenant que dans l'intérêt de l'Etat j'ai invoqué la dignité et l'indépendance des caractères, il est juste que je commence à en donner l'exemple, et c'est ce que je vais faire en signalant une situation financière que je crois mauvaise. (Réclamations sur quelques bancs.)

Lorsqu'en 1861, on jeta ce cri d'alarme qui ébranla d'une manière si grave et si injuste, suivant moi, la confiance publique dans la gestion de nos finances, on ne pouvait se fonder, avec quelque apparence de raison, que sur le chiffre de la dette flottante, qui s'élevait à environ neuf cents millions, et dont il eût été si simple et si facile de consolider la partie dangereuse. Or, aujourd'hui, on me paraît faire une imprudence bien autrement dangereuse. Car non-seulement on vient de se faire autoriser à porter le chiffre de la dette flottante à plus d'un milliard, mais on semble oublier que le gouvernement de l'Empereur n'a plus, comme en 1861, le droit d'ouvrir des crédits extraordinaires et supplémentaires en l'absence des Chambres, et d'augmenter par décret l'émission des bons du Trésor, de sorte qu'en même temps que les facultés du pouvoir sont diminuées, on augmente ses difficultés.

Or, que ferait le gouvernement, aujourd'hui garrotté comme Gulliver, s'il se trouvait exposé tout à la fois, et à des besoins nouveaux et au remboursement de la portion exigible de la dette flottante? Ah ! sans doute, l'énergie, la confiance de la nation sauraient y suppléer ! Mais est-il sage d'exposer le pays à l'éventualité de si grands efforts ?

Le gouvernement aurait pu trouver dans l'abondance actuelle des capitaux disponibles, non-seulement les moyens de consolider aisément l'excès de la dette flottante, mais de mettre à exécution les travaux, si vainement proposés par le dernier ministre des travaux publics, et désirés depuis si longtemps par les populations. Or, n'est-il pas regrettable qu'on ait sacrifié les intérêts de l'avenir aux préoccupations du moment ? En ne profitant pas de l'instant favorable pour la liquider, on a maintenu une situation qui pèse et continuera à peser sur les esprits, par cela même qu'elle tend à lier de nouveau notre politique et à la rendre impuissante. Ne craint-on pas, d'ailleurs, que l'Italie, que l'Espagne, que l'Europe ne nous devancent sur le marché de Paris et ne nous enlèvent les ressources dont nous aurions besoin ?

En vérité, cette situation financière me paraît si absolument contraire à l'intérêt de l'Empereur et du pays, comme aux règles de la prudence, et il m'est si difficile d'en comprendre la portée, qu'obligé par mes propres déclarations et surtout par mon devoir de loyal sénateur de dire la vérité à l'Empereur et au pays, je n'ai pas hésité à signaler respectueusement au Sénat les vices de ce système.

(A la suite de ce discours, écouté par le Sénat avec une grande attention, M. le duc de Persigny reçoit les félicitations de plusieurs de ses collègues.)

VARIÉTÉS.

A l'heure où j'écris, l'Angleterre n'a de curiosité et d'admiration que pour un livre nouveau, dont le premier volume vient de paraître sous ce titre : les *Jeunes années de S. A. R. le prince consort, ouvrage composé sous la direction de S. M. la reine, par le lieutenant-général Charles Grey.*

Il n'avait été destiné d'abord qu'à un cercle restreint, et offert, par la reine Victoria, à un souvenir particulièrement cher. Dans un avant-propos simple et touchant, l'éditeur du livre explique qu'il a paru bon à Sa Majesté de laisser lire à tous ce livre écrit pour quelques-uns. Les regards du public, appelés par la souveraine sur la vie intime, sur les douleurs, les joies, les émotions de la femme: voilà ce qui ne s'était jamais vu, et ce qui intéressera prodigieusement.

Les lettres des membres de la famille royale d'Angleterre, celles du prince et de la reine forment la plus grande partie de l'ouvrage, et lui donnent un prix singulier.

Le prince Albert y est raconté dès le berceau : on le voit essayant ses premiers pas et ses premiers bégaiements.

« Enfant, nous est-il dit, il montrait beaucoup de déplaisir à être dans la dépendance des femmes. » Etrange sentiment chez un futur prince-époux !

C'était une nature vive et ferme, en même temps sérieuse et espiègle. » Un jour, un tour d'écolier lui valut une forte gronderie de son père ; il avait décidé son maître de chimie à remplir une quantité de petites capsules en verre, de la grosseur d'un pois, d'hydrogène sulfuré ; le soir venu, il jeta toutes les capsules dans le parterre et dans les loges du théâtre, au grand désagrément des spectateurs. »

L'enfant est devenu jeune homme. Il a seize ans. On songe déjà pour lui à l'alliance de sa cousine. Avec l'agrément de celle-ci, le roi des Belges en parle à son neveu, mais en l'avertissant que le mariage ne saurait être immédiat. Le prince accepte avec plaisir l'idée de cette union ; il se résout en même temps à ce qu'elle soit différée ; mais il voudrait au moins être certain que la reine ne changera pas de sentiment.

Sa Majesté, lisons-nous à ce propos, « déplora depuis le retard qu'elle-même avait apporté à un mariage qui, conclu six mois plus tôt, lui aurait épargné bien des embarras et des peines de tous genres. »

Au mois d'octobre 1839, le prince Albert fit un voyage en Angleterre. Il y venait avec l'intention d'obtenir une réponse décisive. La jeune reine se résolut au mariage avant que le prince eût fait allusion à ce sujet. Le 15 octobre, en rentrant de la chasse, il fut invité à se rendre dans la chambre de Sa Majesté qu'il trouva seule.

Une lettre de la reine au roi des Belges rend compte de cette entrevue, dans laquelle la jeune fille s'était vue contrainte par son rang d'offrir elle-même sa main au prince :

« Mon cher oncle, écrit-elle, cette lettre « vous fera plaisir, j'en suis sûre, car vous « avez toujours pris le plus cordial intérêt « à tout ce qui me concerne, et vous n'avez « jamais manqué de me le témoigner. J'ai tout « à fait pris mon parti, et j'en ai parlé ce « matin à Albert. La chaleureuse affection « qu'il a montrée en m'écoutant m'a causé « un grand plaisir.

« Il me semble la perfection même, et je « crois avoir la perspective d'un très-grand « bonheur. Je l'aime plus que je ne puis dire, « et je ferai tout mon possible pour lui ren- « dre le sacrifice le plus léger possible ; car, « dans ma pensée, c'est bien un sacrifice « qu'il me fait. Il me paraît doué d'un grand « tact, chose très-nécessaire dans sa posi- « tion. Ces quelques derniers jours ont passé « pour moi comme un rêve, et je suis si « étourdie de tout cela, que je puis à peine « écrire; mais je me sens très-heureuse... « Je désire garder ici le cher jeune homme « jusqu'à la fin du mois prochain. La sincère « joie d'Ernest (le frère aîné du prince) « me fait grand plaisir. Il adore tant mon « très-cher Albert ! »

De son côté, le prince écrit à sa grand' mère la duchesse douanière de Cobourg :

« Ce qui nous occupe ces derniers temps « est enfin terminé. Il y a quelques jours, « la reine m'a fait appeler seul dans sa « chambre et m'a déclaré dans une effusion « ingénue d'amour et de tendresse, que « j'avais gagné tout son cœur et que je la « rendrais heureuse au delà de toute mesure « en lui faisant le sacrifice de partager sa « vie, car elle regardait ce mariage comme « un sacrifice de ma part. La seule chose « qui la troublait, c'est qu'elle ne se croyait « pas digne de moi.

« La joyeuse franchise avec laquelle elle « me dit cela m'enchanta et il me mit pres- « que hors de moi-même.

« Elle est vraiment bien bonne et aimable, « je suis sûr que le ciel ne m'a pas mis en « de mauvaises mains, et que nous serons « heureux ensemble. Depuis ce moment, « Victoria fait tout ce qu'elle imagine que je « puisse souhaiter ou aimer. Nous parlons « beaucoup de notre vie future, qu'elle pro- « met de rendre pour moi aussi heureuse « que possible... »

Le mariage est célébré le 10 février 1840.

Mari de la reine ! quelle situation pleine de difficultés ! Le prince, qui, enfant, ne pouvait se résoudre à être dans la dépendance des femmes, s'en tira fort bien, grâce d'abord à beaucoup de sagesse et de modestie.

En 1840, il écrit à son père:

« Victoria me permet de prendre beau- « coup de part aux affaires étrangères, et je « crois avoir déjà fait quelque bien. Je confie « toujours mes idées au papier, et je les com- « munique ensuite à lord Melbourne. Il me « répond rarement, mais j'ai eu souvent la « satisfaction de le voir agir conformément « à ce que j'ai dit. »

« Il me répond rarement. » Un ministre osant ne pas répondre à un prince, à l'époux de sa reine, et le prince ne s'indignant pas. Nous sommes bien en Angleterre.

Etonnez-vous après cela du bonheur qu'éprouvait Albert à quitter Londres, à se retrouver dans la campagne, au milieu de la nature, à n'être plus le mari de la reine, mais le mari de Victoria !

« Les douces odeurs ! Quel air délicieux ! « Enfin on respire, disait-il chaque fois qu'il « arrivait à Osborne ou à Balmoral. Et « comme il prenait plaisir, dans les paisi- « bles promenades qu'il faisait avec la reine « dans les bois d'Osborne, à prêter l'oreille « au chant des oiseaux et surtout des rossi- « gnols ! Il répétait en sifflant la longue « note qui leur est particulière, et à laquelle « ils ne manquent jamais de répondre par « une semblable. Cette note, la reine ne « peut plus l'entendre sans se figurer que « c'est le prince lui-même qu'elle entend, et « sans éprouver la plus profonde et la plus « triste émotion. »

Contentons nous d'avoir entr'ouvert ce livre, un des plus curieux, à coup sûr, qu'on aura lus depuis longtemps. N'est-ce point assez de ce qu'on vient d'en voir pour inspirer le désir de connaître tout entier !

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 9 août	32 59
Clôture	du 9 août	33 02

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 7 Août.

TREBISONDE bat. à vap. des Mess. Imp. *Tamise*, cap. Connar, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 7 Août.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Amerique*, cap, Cabanfigue, div. marchandises.
— bat. à vap. fr. de la comp. Fraissinet *Algeric* cap. Bahler, div. marchandises.
SMYRNE bat. à vap. aut *Neptun*, cap. Leva. div. marchandises.
DARDANELLES bat. à vap egyp. *Neguileh*, capit. Ismail bey, div. marchandises,

Société Générale de l'Empire Ottoman.

Emprunt Ottoman 8 0/0 1864.

AVIS.

Le troisième tirage annuel des « 4,400 » obligations de L. T. 100, à amortir, du dit Emprunt aura lieu publiquement Mardi 1/13 Aout prochain a Midi dans les Bureaux de Société Camondo-Han à Galata.

Les 170 Lots suivants sont attachés à ce tirage.

1	Lot	de	L. T.	5000	L.T.	5000
1	d°	»	»	2000	»	2000
2	d°	»	»	1000	»	2000
6	d°	»	»	500	»	3000
10	d°	»	»	200	»	2000
50	d°	»	»	100	»	5000
100	d°	»	»	50	»	5000
170					L. T.	24000

Le premier Numéro sorti aura droit au premier Lot, le second Numéro aura droit au second lot, et ainsi de suite.

Le remboursement en Capital et intérêts des 1400 Obligations amorties, le paiement des lots ainsi que le Paiement du 4me Coupon semestriel d'intérêt à L. T. 4 sur les obligations restant en circulation, auront lieu à partir du 1/13 Septembre prochain.

Le Directeur Général
A. VLASTO.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar,17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÈRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au publ est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000; 100,000; 80,000; 50,000; 40,000; 30,000; 20,000; 10,000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez: H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

Dépôt de Cigares

ASSORTIMENT DE 70 QUALITÉS ET FAÇONS

Vente en gros et par boîte.

J. H. RIECKEHOFF, Moumhané cité française n° 24 au 1er, chambre n° 3.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE
8 ocques.	85 fr.	2 francs
12 »	105 »	2.60
18 »	110 »	4. —
26 »	120 »	4.50
34 »	130 »	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21

» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE samedi 17 août à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

HUILE DE FOIE DE MORUE naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm. HOGG, ROYER, R. St-MARTIN. 225. Exposition 1855

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

THE OTTOMAN RAILWAY (from SMYRNA TO AIDIN) of His Imperial Majesty the SULTAN.—Notice is hereby given, that a SPECIAL GENERAL MEETING of the Sharehorders will be held at the City Terminus Hotel, Cannon-street, London, on Monday, the 16th day of September next, at 2 o'clock p. m. precisely, to consider and adopt the arrangement for the payment of the Debentures and général Debts of the Company, lately submitted to, and approved by, the Attorney-General and Mr. Charles Clark. On the same day, and immediately after the Special Meeting, the Nineteenth Half-yearly Ordinary General Meeting will be held, to receive the Report of the Council and Balance-sheet to the 30th June, 1867, and for the transaction of the général business of the Company.

Shareholders intending to take part in the proceedings of the above Special or Ordinary General Meeting must deposit their share certificates at 7 and 8, Poultry, London, or at the offices of the Company's bankers at Constantinople or Smyrna, at least 21 days before that on which the meetings will be held.

By order of the Council of Administration,

S. J. COOKE, Secretary.

New Poultry-chambers, 7 and 8, Poultry, London, E. C., July 5, 1867.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.		
6	3	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	33	2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek.
8	3	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	3	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	33	6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui Bechiktach et Cabatach.*)
11	33	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
6	48	3	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
7	33	11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10	18	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6	48	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	33	14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	18	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	3	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	3	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré.)
3	33	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	3	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.		
8	3	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	18	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	18	5	3	15	pour Bechiktach, Ortakeï, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
9	48	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	3	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	33	3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	18	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	18	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.—Ce service n'aura pas lieu les vendredis.*)
4	18	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yenimahalle, Anatol-cavak, (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach.*)
3	15	5	10		pour Bechiktach, Ortak, Courouc, Arnaout. (*ret. direct au pont.—Les vendr. à 9 3/4.*)
5	15	18	10		pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré, Yeni-mahalle
5	33	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahalle
6	3	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	3	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*) (*)
6	34	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5	18	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5	48	3	10	45	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-dére.*) (*)
6	18	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tehenghelkeui, Vanikeui. (*Les vendredis touchant aussi Cabatach.*) (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant tes mêmes échelles.

(*) Ce bateau ne reçoit pas de bagages.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

H. F.		H. T.		
7	3	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey Kouskundjuk.
7	15	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	15	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	18	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
3	48	8	45	de Buyukdéré. Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
4	48	9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach. Cabatach.
5	48	10	45	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

H. F.		H. T.		
7	48	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
8	48	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yenikeui Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
9	18	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	3	3		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	3	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4	33	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	33	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
5	48	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	18	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
6	18	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	18	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	33	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	33	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont

H. F.		Nos	H. T.		
9	33	3	2	30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4	18	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	3	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	33		10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo. et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
7	3	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2	48		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	33		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
8	28	un bateau	1	15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.
9	33		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	28		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

LUNDI, 12 AOUT 1867 — 12 REBI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire. — LUNDI, 12 AOUT 1867

2me Année. — N° 181.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS — Corps du Journal. 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 12 août.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 10 août, 5 h. soir.

BUCHAREST. *10 août.*—L'agitation pour la séparation continue.

Une réunion séparatiste aura lieu le 6 septembre à Roman.

Paris, 10 août 6 h. soir.

Une entrevue entre l'empereur Napoléon et le roi Guillaume est probable.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

D'après une lettre que nous recevons de Venise, la Prusse aurait fourni 20 millions à Garibaldi.

On nous annonce d'autre part que le gouvernement italien vient de faire saisir un grand nombre de fusils destinés aux volontaires. On dit que la provenance de ces armes est inconnue. (*Journal de Paris*).

On écrit de St-Pétersbourg au *Nord* :

Il est juridiquement avéré aujourd'hui, que le meurtre d'un souverain étranger, arrivé en France sur la pressante invitation de l'empereur des Français offre aux yeux d'un jury français des *circonstances atténuantes*.

Un lecteur inattentif croirait que c'est le meurtre qui est arrivé sur invitation. Heureusement qu'en y regardant d'un peu plus près, on s'aperçoit que c'est du souverain étranger qu'il s'agit.

On écrit de Mutzig au *Courrier du Bas-Rhin* :

Il règne une activité considérable dans notre manufacture d'armes. Elle prend une part considérable à la confection des fusils du système Chassepot, destinés à remplacer les fusils actuels des troupes françaises. L'établissement de Mutzig a reçu une commande de 180,000 fusils du nouveau modèle, et cette commande doit être livrée dans le délai de trois ans, soit 60,000 fusils par an. On calcule que pour arriver à temps, il faut en achever environ 200 par jour.

On annonce la formation en Angleterre d'une société pour l'établissement d'une immense ligne télégraphique de Londres à Suez, Aden, Singapore, les ports de la Chine, du Japon et de l'Australie. Le câble entre Suez et Bombay, d'une longueur de 3,650 milles marins, sera posé cette année. Cette Société, qui établira aussi des lignes entre Suse et Modica, en Sicile, et entre Malte et Alexandrie, sera, en vertu d'une convention déjà signée, en possession, pendant 21 ans, de la ligne de terre entre Alexandrie et Suez. (*Moniteur.*)

Dans la séance du 28 juillet du parlement italien, il a été procédé au vote sur la première partie de l'article 17 proposé par le ministre, laquelle est ainsi conçue :

La chambre donne au gouvernement la faculté d'émettre, par décret royal, aux époques et par le moyens qu'il jugera les plus opportuns, des titres de rente 5 0/0 jusqu'à concurrence de 400 millions.

Cette première partie de l'article, sur laquelle le ministère a demandé un vote de confiance, a été approuvée par 255 voix contre 41. Cinq membres se sont abstenus.

La deuxième partie de l'article déclarant que les titres susdits seront acceptés pour leur valeur nominale en compte du prix d'achat des bien ecclésiastiques et ensuite adopté par 265 voix contre 15 et 2 abstentions. (*Epoq.*)

La *Gazette de France* a eu la bonne fortune de retrouver un communiqué signé par M. de Persigny, alors qu'il était ministre de l'intérieur, et qui est en opposition directe avec la thèse soutenue l'autre jour au Sénat, par l'honorable membre, sur la non responsabilité de l'Empereur pour tous les actes de son gouvernement. Voici ce communiqué:

« Le journal *la Presse* a publié plusieurs » articles qui font retomber sur le ministre » des affaires étrangères la responsabilité » de notre politique extérieure..... *Sous le* » *régime actuel*, C'EST DU SOUVERAIN QU'ÉMANE » LA PENSÉE *qui dirige les affaires* LE MI- » NISTRE N'EST RESPONSABLE QUE DE LEUR EXÉ- » CUTION. »

M. de Bismark est parti de la Poméranie pour aller rejoindre le roi Guillaume, avec lequel il restera huit jours environ. Dès qu'il sera rentré à Berlin, il s'occupera de l'organisation du conseil fédéral de la Confédération du Nord. (*Presse.*)

S. M. l'Impératrice est arrivée à Paris, de retour de son excursion en Angleterre, à Brest, à Cherbourg et au Havre.

S. M. l'Empereur était allé à la gare du chemin de fer de l'Ouest attendre l'Impératrice. (*Moniteur.*)

Le roi, la reine, le duc de Coïmbre et les personnes qu'ils ont amenées de Portugal, se sont embarqués, le 7 août, pour retourner à Lisbonne. (*Journal de Paris.*)

On annonce que M. Rouher, ministre d'Etat, est parti pour Carlsbad, où il doit passer une partie du mois d'août. (*Patrie.*)

Nous empruntons le passage suivant au bulletin politique hebdomadaire du *Moniteur du soir*:

« L'agitation que les partis extrêmes essaient de fomenter en Italie ne prendra personne au dépourvu. En ce qui le concerne, le gouvernement de l'Empereur veille au maintien de la convention du 15 septembre. Le gouvernement du roi Victor Emmanuel est animé des mêmes intentions. Il a prescrit des mesures énergiques pour protéger contre toute tentative les frontières pontificales. Des troupes nombreuses ont été réunies à cet effet. Les bâtiments en croisière devant le littoral doivent empêcher tout débarquement. Le président du conseil a donné, à plusieurs reprises, les assurances les plus formelles. La convention du 15 septembre sera résolument exécutée. »

Des renseignements d'une provenance certaine nous permettent, dit la *Patrie*, de confirmer l'exactitude des bruits qui s'étaient répandus concernant l'occupation des provinces du sud de la Basse-Cochinchine

La prise de possession de ces provinces s'est effectuée sans opposition de la part des Annamités qui comprennent les avantages que leur procurera leur annexion, depuis longtemps devenue nécessaire.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que la dépêche française a été seulement lue, et qu'il n'en a pas été laissé copie. La *Gazette* n'est donc pas aujourd'hui en état de s'expliquer sur le contenu de la dépêche, ni sur l'exactitude des indications publiées par la *Presse* de Vienne.

Dans un autre endroit la *Gazette* exprime son regret de voir une partie de la presse continuer ses efforts pour faire de la question du Sleswig septentrional une cause de trouble pour l'Europe.

Un ukase impérial ordonne que, après la création d'un gouvernement général militaire du Turkestan, il soit procédé à un remaniement de l'administration militaire et civile dans les provinces russes qui avoisinent la Chine et l'Asie centrale.

Aux termes de cet ukase, l'administration civile et l'administration militaire sont déclarées indivisibles.

L'administration intérieure sera confiée à des hommes du pays choisis parmi les populations.

L'aide-de-camp général Kauffmann est nommé gouverneur général du Turkestan.

La *Gazette de la Bourse* annonce que l'acte de vente du chemin de fer de Moscou ne sera passé qu'après le retour du ministre des finances.

On écrit de New-York, le 15 juillet, que la campagne entreprise les troupes fédérales contre les tribus indiennes du territoire de l'Ouest, ayant rencontré des difficultés et une résistance imprévues, menace de prendre des proportions et d'entraîner à des dépenses dont l'opinion publique aux Etats Unis commence à se préoccuper. (*Patrie.*)

Le *Globe* du 27 dit qu'il faut conclure du ton des dépêches de M. Seward que, dans l'opinion des autorités de Washington, la poire mexicaine n'est pas suffisamment mûre.

Il faut que les Etats du Sud soient bien ralliés, avant que le gouvernement américain puisse s'engager sûrement dans l'invasion et la conquête du Mexique.

Les nouvelles de Valparaiso constatent que la session du congrès continue, mais d'une manière irrégulière.

Au Pérou, le mouvement révolutionnaire est entièrement comprimé. Le congrès a décidé la continuation de la guerre contre l'Espagne ; cette décision a causé un grand mécontentement.

Les nouvelles de Cauca constatent que cet Etat est résolu à reconnaître l'administration d'Acosia, ce qui est regardé comme le coup de grâce porté au parti de Mosquera. (*Presse*)

On lit dans la *Patrie* :

Il nous arrive du Japon, le 2 juin, des nouvelles d'un haut intérêt et qui complètent celles que nous avons déjà données. Ainsi que l'a promis le taïcoun, les ports dont il a été récemment question seront ouverts le 1er janvier 1868, et le commerce, d'après toutes les prévisions, doit tirer un grand parti de cette importante concession.

Quatre des plus puissants daïmios, qui jusqu'à ce moment avaient été hostiles au taïcoun, viennent de se rendre à Osaka et de reconnaître solennellement son autorité.

Ce résultat est dû à la sagesse autant qu'à l'énergie de la politique française, qui a toujours eu pour but, au lieu d'isoler le taïcoun, de rallier à sa cause les principaux daïmios, dans l'intérêt de l'avenir et de la tranquillité du pays.

La marine et la diplomatie françaises, dont l'action commune a été remarquable, nous ont donné au Japon une situation excellente qui, pour ne parler que du commerce, a porté ses fruits, car autrefois les soies exportées allaient toutes à Londres, d'où elles étaient dirigées dans l'Europe entière vers les principaux centres de fabrication, tandis qu'aujourd'hui elles vont en très grand nombre et directement dans les entrepôts de Marseille et les magasins de Lyon. On sait, en outre, que c'est aux soins des autorités françaises qu'est due l'introduction des graines du Japon, qui ont sauvé l'industrie des vers-à-soie décimés par l'épidémie.

Le toïcoun, qui n'a pas d'enfants, veut, dit-on, réserver sa succession à son jeune frère, en ce moment à Paris, où il fait son éducation. Il paraît très satisfait de la direction donnée à ses études, et lorsque le prince aura acquis en France une instruction suffisante, il l'appellera auprès de lui pour l'aider à gouverner. (*Pays.*)

Le gouvernement mexicain va, dit la *Liberté*, publier une adresse au monde entier pour se justifier de l'exécution de Maximilien. Il produira, suivant la *Liberté*, des documents qui jetteront une nouvelle lumière sur les actes du gouvernement mexicain. Les hommes les plus intelligents de la république prennent part à la rédaction de ce travail.

Le gouvernement italien aurait saisi, nous assure-t-on, des quantités considérables d'armes à Venise, Padoue, Vizence, Trévise et Udine. A Rovigo, on aurait arrêté également un convoi d'armes venant de Brescia, ainsi qu'une caisse contenant 20,000 fr. de numéraire. (*Epoque.*)

L'ÉNERGIE SAUVE.

Dans son numéro de samedi, 1er août le journal *la Grèce* publie un article d'où nous extrayons le passage suivant qui vaut la peine d'être relevé pour l'aveu précieux qu'il contient :

« Sans doute, sans le ravitaillement continuel et fait en grand de l'insurrection de Candie, il y a longtemps que l'île serait pacifiée. Mais est-ce à nous à faire respecter les blocus turcs, et la Turquie n'a-t-elle pas plus qu'il ne faut de marine de guerre pour cela? Le ravitaillement par mer une fois interrompu, la pacification de Candie était l'œuvre de quelques semaines au plus. Sans l'incapacité inqualifiable de la marine turque, tout eut été de fait terminé après le combat de Vafé. »

Ce n'est pas nous, qui contredirons le journal *la Grèce* dont la déclaration franche et catégorique corrobore l'appréciation que nous avons émise depuis longtemps sur la véritable situation de Candie. Seulement, nous ferons observer à la *Grèce* que ce n'est pas à *l'incapacité inqualifiable* de la marine turque qu'il faut attribuer l'absence de résultats du combat de Vafé, mais à l'intervention diplomatique des puissances garantes du royaume hellénique.

Si la *Grèce* a bonne mémoire, elle doit se souvenir que le journal *la Turquie* ne partage pas l'opinion qu'il faille tenir un compte trop rigoureux des conseils de l'Europe dans une question qui touche à l'intégrité de l'Empire ottoman garantie par les traités.

La *Turquie* a toujours pensé que le Gouvernement impérial aurait mieux fait de mettre le royaume de Grèce dans la nécessité de se prononcer en lui adressant un *ultimatum* au bout duquel se serait trouvé non pas la guerre, mais une chasse, une course au clocher. On aurait vu alors se développer comme autrefois la puissance de jarrets de tous ces descendants d'Achille au pied léger qui remplissent l'Europe du bruit de leurs redomontades.

Le Gouvernement impérial docile aux conseils de l'Europe a renfermé sa conduite dans les limites d'une modération que la *Grèce* aurait tort de prendre pour un signe de faiblesse.

Il a voulu, en déférant aux conseils des cabinets, se ménager les sympathies de l'opinion publique européenne qui ne lui ont pas fait défaut jusqu'à présent, si nous en jugeons par la différence de l'accueil fait au Sultan et au roi des Hellènes.

On nous dit, il est vrai, qu'un revirement défavorable à la Turquie vient de se produire dans la politique de certains cabinets.

Qu'est-ce que cela prouve ?

Par ce temps d'aveuglement, il ne nous en coûte rien d'enregistrer une faute de plus.

Si les gouvernements de l'Occident sont assez...... — nous retirons l'expression, elle est trop énergique — pour ne pas comprendre, que les trente mille hommes que la *Grèce* s'efforce de mettre sur pied avec l'or de la Russie sont destinés à envahir la Turquie par l'Ouest pendant que la Russie profitera d'un conflit franco-prussien pour l'attaquer à l'Est, et que l'acte de faiblesse qu'elles viennent de commettre en employant leurs flottes au transport des Candiotes ne les sauvera pas de cette diversion, tant pis pour elles !

Nous ne pouvons que renouveler au gouvernement le conseil que nous lui avons donné de jeter son armée de Crète sur le continent hellénique.

Tôt ou tard il faudra mettre à la raison ces fauteurs de troubles qui ont leur siège à Athènes.

Mieux vaut le tonnerre qui tue que le brouillard qui glace les os.

Il est temps de châtier l'insolence de cette petite nation qui est un danger permanent pour l'Europe.

Un acte de vigueur est nécessaire pour prouver au monde que le sabre d'Osman tient encore à sa poignée.

Si l'Europe s'interpose, que le sort en soit jeté ! aussi bien l'anniversaire de Navarin approche (20 octobre.)

Si la Turquie doit succomber, ce ne sera pas sans honneur. La vengeance ne tardera pas ; elle se trouvera dans les larmes de sang que coûtera à l'Europe la ruine de la Turquie.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

XIV

Cloué à sa place par l'émotion violente qu'il venait de ressentir, Chavanet resta un moment dans une immobilité complète, cherchant à recueillir ses esprits. Puis, il s'enfuit couvert de confusion, croyant que tous les regards étaient dirigés vers lui et que les personnes présentes avaient remarqué son trouble.

En deux minutes, il fut dans la rue.

Ses pas le portèrent jusque devant la maison de madame de Pélussin. Il s'élança dans l'escalier, arriva au second étage, passa sans mot dire devant le valet stupéfait, et se précipita comme un ouragan dans le boudoir de Pauline.

Voir le numéro du 10 Août

XV

Ce jour-là, madame de Pélussin avait également subi de violentes émotions, par la faute du marquis de Verrina. Le matin même, ce dernier s'était réveillé, frais et guilleret, plus guilleret que de coutume.

En se levant, il avait déclaré à son valet de chambre, qu'il déjeunerait au dehors, et sans passer par la chambre de Pauline, ainsi qu'il le faisait tous les matins, il était sorti seul et à pied.

Il s'agissait purement et simplement d'un petit coup d'état.

Comme de coutume, Verrina s'était couché la veille au soir, complétement gris. Mais, dans la nuit, les vapeurs de l'ivresse se dissipèrent ; le sommeil refusa de clore les nobles paupières du marquis et il en profita pour examiner, plus froidement qu'à l'ordinaire, la singulière existence qu'il s'était créée peu à peu.

Cette insomnie devait être fatale à Pauline.

Tandis qu'elle s'abandonnait au repos le plus doux, Verrina se disait que depuis plusieurs années, il se conduisait comme un triple sot. Cette femme qui ne lui donnait plus ni plaisir ni amour, qui semblait n'avoir à tâche que de favoriser et de développer en lui la plus funeste des passions, se moquait de son maître. Elle le trompait, le dupait, le grugeait, le ruinait pour s'enrichir à ses dépens.

Il se rappelait tous les détails de cette longue liaison. Il se rappelait que depuis plusieurs mois, retenu par des chaînes grossières, il n'avait pas mis le pied dans son hôtel de la rue Marbeuf ; que, peu à peu, ses amis s'étaient éloignés de lui, et ses relations dénouées ; qu'il s'était accoutumé à n'avoir plus de volonté que celle de Pauline ; qu'il avait donné à cette femme plus de trésors qu'il n'en faudrait pour faire vivre un millier de braves gens, et que, toujours insatiable, elle demandait sans cesse, prenant ce qu'il lui refusait.

Verrina se disait encore que les tableaux et les statues de ses galeries, les chinoiseries de son musée, les tapis merveilleux de ses salons, les bronzes de son fumoir, en un mot, les richesses artistiques qui faisaient de sa maison une merveilleuse résidence, avaient passé dans celle de Pauline.

Il se disait qu'il ne connaissait plus l'état de sa fortune, que réglé, rationné, rançonné, s'il demandait un supplément d'argent de poche, il était battu ; qu'il n'avait plus le pouvoir de mettre le nez dans ses propres affaires, et qu'à s'être fait une situation aussi déshonorante et aussi ridicule, il n'avait gagné que le mépris public, sans s'assurer le cœur de Pauline.

Il fallait sortir de là. Une position telle à son âge, c'était le déshonneur, et Verrina voulait bien nourrir ses vices, caresser ses passions, rester même ridicule, mais non se déshonorer plus longtemps.

Voilà pourquoi il s'était levé de grand matin et se dirigeait, à neuf heures, vers la rue Marbeuf.

Les boulevards qu'il suivit, l'avenue des Champs-Elysées qu'il prit ensuite, venaient de se réveiller. Les trottoirs étaient secs et fraîchement balayés ; les nuages de poussière qui planent sur Paris, à partir de midi, ne s'étaient pas formés encore. L'air était frais et pur, et Verrina le respirait avec délices, tout en roulant son gros ventre sur ses jambes courtes, du côté de sa demeure, si longtemps désertée par lui.

Enfin, il arriva rue Marbeuf. Son hôtel n'avait pas changé de place, mais seulement de physionomie. Les grands volets vers matelassées étaient hermétiquement clos et couverts de poussière ; la poignée et le marteau de cuivre de la porte n'avaient pas été nettoyés depuis plusieurs semaines ; dans les angles des croisées, sous les corniches des toits, les araignées tissaient leur toile et les hirondelles faisaient leur nid ; la mousse grimpait au pied des murs, tandis qu'au-dessus, s'étendait en toute liberté, le lierre du jardin. Tel était l'hôtel de Verrina, qui portait alors ce caractère de mélancolie, propre aux lieux inhabités.

Le marquis eut le cœur crevé, à l'aspect de sa maison ainsi faite. Il sonna. Personne ne vint. Il sonna de nouveau, même silence. Alors, s'irritant peu à peu, il se mit à frapper violemment sur la porte avec le lourd marteau, chef-d'œuvre de ciselure.

Cette fois, on parut vouloir se déranger. Il entendit le suisse sortir de sa loge, en jurant et en criant, et enfin, la porte s'ouvrit devant le légitime propriétaire de l'hôtel.

— Que voulez-vous ? demanda brusquement le suisse, qui, les yeux encore gros de son sommeil interrompu, ne reconnut pas son maître.

— Ce que je veux, drôle, s'écria celui-ci, entrer d'abord et te faire sortir ensuite.

Il entra en effet, en brandissant sa canne, tandis que l'autre, tête basse et atterré, murmurait quelques paroles d'excuses et de regrets.

— Où sont mes gens ? reprit le marquis.

— Le maître d'hôtel n'est pas rentré cette nuit, monsieur le marquis.

— Et le cocher ?

— On ne l'a pas vu depuis huit jours, monsieur le marquis.

— Le palefrenier ?

— Il dort encore, monsieur le marquis.

— La femme de charge ? Le suisse se troubla.

— Ne serait-elle pas dans votre chambre, monsieur le drôle ?

Le suisse tomba aux pieds de son maître.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Au dîner de 300 couverts donné par S. A. Aali pacha dans la soirée de 8 août, se trouvaient les ministres du Sultan, les membres du corps diplomatique et les principaux fonctionnaires de la Sublime Porte; en outre, le comte A. Camondo fils, Ohannès Effendi Tinghir, Christaki Effendi Zographos. Au dessert, S. E. le général Ignatief a porté un toast à S. M. le Sultan.

S.A. Aali pacha a répondu en portant la santé des souverains alliés et amis de la Turquie.

—

Vendredi soir le Sultan a débarqué à Bagtché-Capou et a parcouru plusieurs rues et bazars de Stamboul brillamment illuminés et décorés. Vers les neuf heures S. M. est rentrée au palais de Dolma-Bagtché en traversant en voiture découverte le pont de Karakeuï et la grande rue de Galata. Une foule immense se pressait partout sur le passage du Souverain. A Péra le pavé de la Grand' rue avait été couvert de sable et de grands préparatifs avaient été faits mais les Pérotes ont été déçus dans leur attente car Sa Majesté n'a point visité cette fois leur faubourg. *(Levant Herald.)*

—

On nous prie d'insérer les lignes suivantes .

C'est par erreur que le *Levant Herald* a annoncé que le bateau à vapeur *Pluto* de la compagnie du Lloyd est arrivé le premier à la rencontre du Sultan. C'est le vapeur *Tity* appartenant à M. A. Spiteri, ayant à son bord la musique Ranzani, qui le premier a salué le yacht impérial.

—

Parmi les établissements remarquables par l'illumination de leur façade, durant les nuits des 7, 8 et 9 août, nous avons omis de signaler le Théâtre français.

—

Mercredi soir trois individus ont perdu leurs montres dans la foule; d'autres personnes ont été allégées de leurs portemonnaies. Ces trois nuits de fête étaient d'or pour les filous qui en ont profité pour faire leurs coups.

—

Mercredi dernier une famille qui habite la rue en face du Gaz-Hané était sortie pour se promener, ne laissant à la garde de la maison qu'une seule personne. Des voleurs profitèrent de la circonstance et enlevèrent, pendant que le gardien dormait, tout ce qu'il y avait dans la maison. A leur retour, les personnes de la maison trouvèrent les appartements dévalisés. La police informe.

—

Avant-hier, 82 prisonniers ont été envoyés à Péra pour prendre une caution. Ces prisonniers avaient été graciés par le Sultan à l'occasion de son retour dans sa capitale.

—

Vendredi soir, Ismaïl pacha est venu à la police de Péra pour voir si tout était en ordre.

—

Deux repris de justice qui avaient été expulsés il y a quelque temps à Tripoli de Barbarie pour ne plus revenir à Constantinople sont rentrés de nouveau. La police les a arrêtés pour les expulser une seconde fois.

—

M. J... genévois, âgé de 30 ans, ayant fini ses études classiques à l'université de Genève, dont il a obtenu un diplôme, désire se placer comme précepteur dans une famille ou comme secrétaire d'un haut fonctionnaire M. J... parle le français, l'allemand, l'italien et le grec; il est violoniste 1er prix du conservatoire de Genève. M. J. a été pendant deux ans professeur de littérature française à l'université de Moscou, et a été chargé pendant le même laps de temps de l'instruction des fils de Photiadès bey ambassadeur à Athènes.

M. J... peut donner les meilleures renseignements. S'adresser au bureau du journal.

—

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Mont-Liban, le 1er Août.

Bien qu'il soit fastidieux de relier les mêmes phrases, il en est cependant qu'on ne peut épargner à vos lecteurs; de ce nombre, le retour de la tranquillité et l'ordre, dans la partie nord du Liban, l'autorité de S. E. Daoud Pacha, acceptée, sans entraves ni conteste, dans toute l'étendue de son gouvernement: les plus chauds partisants du héros des désordres de l'an dernier, en sont à reconnaître que leurs sympathies étaient mal placées et que la cause de *Karam*, n'était nullement celle des populations libanaises.

Je lis, sous forme de *faits divers*, dans le N° de la *Turquie* du 10 juillet, que les fermiers de la pêche aux éponges à Beyrouth, ont fait payer à des plongeurs de l'archipel, 6 livres turques par barque, comme dîme des éponges, qu'ils sont autorisés à pêcher sur la côte de Syrie; ce qui est vrai; mais l'auteur de l'article ajoute, ce qui est faux, que les fermiers ont commis un *ignoble abus du pouvoir* etc. Une telle version pourrait laisser supposer, que l'autorité en Syrie admet et tolère les extorsions et les exactions.

La vérité est, que les fermiers de la dîme des éponges, ont bien le droit de percevoir le dixième de la pêche, en nature ou la contre-valeur; mais d'un autre côté pour éviter les frais de perception, ils ont transigé avec les plongeurs étrangers au pays qui moyennant une somme déterminée et débattue à l'amiable, peuvent pêcher des éponges sur la côte, pendant toute la campagne: le prix de 6 à 7 livres turques par barque est en somme une concession puisqu'il ne représente pas le 4 ou 5 p. 0/0 de la valeur des éponges, récoltées par chaque bateau: Déduire, de là, la négation du droit, c'est manquer de logique et de bonne foi dans le débat.

Tripoli, vient de recevoir un nouveau gouverneur, avec le titre de *mutessaréf*; son prédécesseur Ethem pacha, nommé à Trikala n'a fait que passer.

A propos du voyage de S. M. le Sultan l'on aurait pu s'attendre, de la part des populations musulmanes en Syrie, à des expressions de blâme ou de regret, sur un événement aussi considérable et aussi inattendu, il n'en a rien été: avec le bon sens qui le caractérise, le peuple de cette province, a compris, que l'isolement serait fatal à l'Empire, il semble savoir, que les bons rapports avec les puissances européennes; les alliances, lors même, qu'elles ne seraient pas complètement désintéressées, sont indispensables, au maintien de l'ordre actuel et à la prospérité dans l'avenir: les musulmans, n'ont pas trouvé, que leur souverain ait dérogé, en acceptant l'invitation de S. M. l'empereur Napoléon III, et les chrétiens ont vu dans ce voyage, de nouvelles garanties pour le progrès, sous toutes ses formes.

Quelques nouvelles taxes, sur les constructions, dont on a le tort, de ne pas faire connaître par affiches, l'assiette, font murmurer dans les villes, où elles sont appliquées; mais quel est l'heureux pays, où les nouveaux impôts sont acceptés avec sympathie? comme compensation, nous avons eu le dégrèvement sur le sel pour les campagnes, mesure sage et de bonne économie politique.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Salonique, 6 août.

L'essai de décentralisation administrative que le gouvernement vient de faire en grand dans tout l'Empire, tient la population dans un état d'attente dont elle a hâte de sortir, jusqu'à la nouvelle organisation se fait trop lentement à son gré. Mais il faut faire une juste part à chacun et l'on ne peut accuser avec raison de lenteur le gouvernement, lorsqu'on songe que le Sultan est absent ainsi qu'une partie des ministres, que les règlements sont complétement modifiés et qu'il faut choisir des employés intelligents pour mettre en application ces règlements dans tous les vilayets.

L'intégrité et l'intelligence de notre gouverneur-général Akif Pacha, sont un sûr garant pour la population qu'il donnera une application très libérale à ces règlements; mais on ne pouvait être aussi tranquille sur le compte des employés supérieurs puisqu'on ne savait pas à qui l'on aurait à faire. Avec l'arrivée de Defterda, qui a eu lieu par le dernier paquebot, la liste de ces employés supérieurs est à peu près terminée. Je ne puis vous dire encore qu'elle est l'opinion publique sur leur compte, mais en général on se montre assez satisfait. Le mouvin Costaki effendi après avoir reçu les visites de félicitations, a inauguré son administration par une tournée aux différentes écoles grecques de notre ville; c'est là une très bonne démarche et je ne puis trop louer ceux qui selon leurs moyens contribuent à répandre et à encourager dans la population le goût pour l'instruction. C'est le seul moyen qu'on puisse aujourd'hui employer pour amener le bien-être des populations, et pour apaiser ces haînes barbares qui produisent des effets si terribles, comme ceux que nous voyons en ce moment en Moldavie.

Les nouveaux règlements ne seront mis en application qu'après le retour de S. M. le Sultan. De toutes les prescriptions qu'ils contiennent, celle qui préoccupe le plus la population est la partie relative à la nomination des membres du *Medjliss*. Il est très fortement recommandé que ces nominations se fassent en consultant le suffrage des populations, comme on fait en France pour les conseils généraux de départements. Cette mesure a été très goutée par le public, parce que ce ne sera plus la volonté du seul Mouhtar (chef de quartier) qui comptera pour envoyer au medjliss des personnes qui souvent abusent de leur pouvoir, et parfois même d'une façon assez peu délicate. Les anciens règlements ordonnaient aussi les nominations par voie d'élection, mais cette prescription était restée inobservée.

Au moment de la nomination des nouveaux membres il se formait une coterie des anciens azas (membres du Medjliss) et de quelques autres fonctionnaires. Après s'être mis d'accord entre eux, ils appelaient les moukhtars, et leur faisaient signer un papier déclarant que la population d'un tel quartier nommait Monsieur un tel, et l'on trompait ainsi et le public et le pacha. S. Exc. Akif pacha déplorait cet état de choses, sans pouvoir y porter remède; aussi est-il bien décidé à appliquer rigoureusement les nouveaux règlements. La population qui connait ces bonnes dispositions, s'en réjouit espérant désormais avoir des azas intègres et incorruptibles.

On parle de l'arrivée ici de pêcheurs grecs dont la manière originale de pêcher, les a fait expulser, dit-on, de Constantinople et de la Cavalle. Il paraitrait qu'ils jettent dans la mer une plante, je n'ai pu savoir à quelle espèce particulière elle appartient, dont l'odeur pénétrante étourdit les poissons qui sont dans le voisinage et les empoisonne, puis avec un petit filet ces pêcheurs font une ample moisson. Ces poissons sont très malsains; l'autorité locale devrait s'en occuper sérieusement, et si le système est réellement mauvais les expulser comme on a fait déjà à Constantinople et à la Cavalla.

Le retour du Sultan est attendu avec impatience et on fait de grands préparatifs pour célébrer dignement cet heureux événement. S. Exc. le gouverneur général donnera un dîner aux Consuls et aux principaux personnages de la ville à bord du vaisseau stationnaire, après quoi aura bien un bal pour lequel de nombreuses invitations ont été lancées. Le vaisseau n'avait pas de musique militaire, mais samedi dernier S. Exc. Ethem pacha, vice-amiral, est arrivé sur un petit aviso à aubes, amenant avec lui son orchestre. On dit que le séjour du vice-amiral parmi nous sera de deux à trois mois.

Je ne vous donne pas de plus longs détails sur les fêtes qui se préparent, me réservant de le faire après qu'elles auront eu lieu.

—

Correspondance particulière de la « TURQUIE »

Roustchouk, le 6 août.

Dimanche, à 6 heures 1/4 le canon des forts et des stationnaires turcs et français annonçait à la population de Routschuk l'arrivée de S. M. le Sultan. Un fort orage venant d'éclater la veille avait endommagé les lignes télégraphiques de Roustchuk, Widdin et Varna. Jusque vers midi, tout le monde était à court de nouvelles ne sachant quelles dispositions prendre. On supposait S. M. en voyage sans pouvoir préciser le moment de son arrivée. Fort heureusement les lignes télégraphiques de la Valachie vinrent à notre aide et nous donnèrent la notice officielle que le Sultan venait de passer à Magourelle et qu'il arriverait à 6 heures ici. Tout fut donc préparé en conséquence, et à 6 1/2 S. M. était reçue au débarcadère par S. A. le grand vézir, le ministre de la guerre et les autorités civiles et militaires. On se mit en marche vers 7 heures. Le cortége était ainsi composé: Des zaptiés à cheval, un escadron de cavalerie, S. E. Essad pacha, S. E. Midhat pacha, gouverneur du vilayet, S. E. le ministre de la guerre et S. A. Aali pacha. S. M. venait après à cheval entourée de ses aides-de-camp en grand uniforme et à pied, suivait le prince Izzeddin Effendi et le reste de l'état-major et des gardes du Sultan (silahshar), un escadron de cavalerie fermait la marche. Sur tout le trajet de la route les troupes et les écoles des diverses nationalités portant drapeau turc et ayant leurs clergés respectifs en tête fesaient haie du débarcadère au conak. La foule était immense tout ce que Roustchouk et ses alentours avait de valide s'était empressé d'accourir à cette fête, nos voisins même de l'autre rive n'ont pas fait défaut. Sa Majesté a été partout accueillie avec de sympathiques et chaleureuses acclamations. Murat effendi, Fuad pacha et le reste de la suite vinrent après sur un autre bâteau de la compagnie autrichienne.

Vers le soir arriva aussi le ministre des affaires étrangères de Valachie, M. Golesco, qui fut reçu par Odian effendi, directeur des affaires politiques du vilayet. Le lendemain, lundi, arriva vers midi à bord du stationnaire français le *Magicien* S. A. le prince Charles. Son Altesse fut reçue par S.Exc. Kiamil bey et quelques instants après S. M. le Sultan recevait le prince en présence du Grand-Vézir et du ministre de la guerre. Le prince repartit aussitôt après.

Dans la journée il y eut Divan. MM. les Consuls, les employés civils, la députation bulgare furent présentés à Sa Majesté. Cette dernière présenta au Sultan une adresse accompagnée d'une pétition dont le contenu m'est encore inconnu. Sa Majesté a daignée recevoir cette même adresse.

Les officiers des stationnaires français furent reçus par le Grand-Vézir qui leur exprima ses sentiments de gratitude envers la France et son empereur et déclara que S. M. Impériale avait été fort sensible à l'attention du gouvernement français.

Pendant les deux soirées que Sa Majesté a séjournée parmi nous, la ville a été splendidement illuminée: tous les établissements publics rivalisaient dans la profusion et dans le goût de l'illumination. La ville n'a pas fait défaut non plus. Sur la place du conak et sur les hauteurs de Roustchouk plusieurs feux d'artifices ont été exécutés.

Deux musiques militaires ont égayé la population par la variété et la bonne exécution de divers morceaux pendant trois heures durant deux soirées.

Mardi à 9 heures du matin Sa Majesté a quitté notre ville. La population a accouru de nouveau pour revoir son Souverain et n'a pas manqué de lui démontrer sa sympathie par ses acclamations. A 9 1/2 heures le canon annonçait le départ de S. M. le Sultan pour Varna.

Notre gouverneur-général a accompagné le Sultan jusqu'à Varna. Il est attendu ici ce soir.

S. M. le Sultan a laissé des marques de sa grandeur et de sa bienveillance. Elle a donné 75,000 piastres pour l'orphelinat et les écoles 50,000 P. pour l'Orphélinat et les écoles 50,000 pour les pauvres de la ville, un mois d'appointement aux militaires et la demi solde aux zaptiés.

On dit que plusieurs personnes sur la proposition de S. Exc. Midhat pacha seront promues en grade et décorées.

VARIÉTÉS.

Le sommeil de Paris.

(Extrait du Paris-Guide.)

Le sommeil de Paris est une antiphrase, absolument comme la bienveillance des Furies poliment appelées Euménides par les Grecs.

Le vrais Parisiens ne dorment pas, ou si peu ! C'est même un des signes auxquels vous êtes prié de les reconaître. Partout ailleurs il y a des débauchés, des viveurs, des joueurs, des travailleurs insurgés contre le repos classique de la nuit; il y a, dans les autres villes, des voleurs et des demoiselles qui, selon la virulente expression de Balzac, *vont en journée la nuit*. Ce monde-là existe à Paris comme ailleurs; mais ce que vous ne trouverez qu'à Paris, ce sont des braves gens mariés, paisibles et vertueux, dont la principale vie s'allume les soir vers dix heures pour s'éteindre vers trois heures du matin, souvent plus tard.

L'autre jour on nous donnait *Freyshcutz* au Théâtre-Lyrique; j'avais un Allemand dans ma loge. Chez nous, me dit-il en voyant se lever le rideau pour la première fois vers huit heures et demie, l'opéra finit à présent; il est l'heure de souper et d'aller se coucher. » La soirée commençait à peine pour les Parisiens.

On fait tout plus vite qu'ailleurs, ce qui n'empêche pas d'arriver tard partout, parce que chacun a trop de choses à faire. Nos oisifs surtout sont accablés ! les oisifs et les jolies femmes ne sont jamais prêts; c'est pour cette aimable catégorie, de laquelle le monde reçoit toujours les lois, qu'on a institué les dîners à 7 heures et demie, les spectacles à neuf, le commencement des bals à minuit, le souper à trois ou quatre heures du matin, et le sommeil après, si l'on peut et s'il y a du temps pour lui. Car, notez ceci: on ne se lève pas tard à Paris.

Quand nous voyons, dans Shakespeare, Macbeth, qui vient de tuer Duncan, s'écrier en faisant de grands bras: « Il m'a semblé entendre une voix crier: Ne dors plus !... Macbeth a tué le sommeil, le sommeil innocent, le sommeil qui trame l'écheveau débrouillé du souci, le sommeil, mort de la vie de chaque jour, bain du travail douloureux, baume des âmes blessées, second service fourni par la grande nature, aliment suprême du banquet de la vie», on admire le grand poète anglais et son éminent traducteur, M. Français-Victor Hugo, mais l'on s'étonne, si l'on est vraiment Parisien dans la moelle, que ce Macbeth fasse tant de bruit de son sommeil perdu. Qui est-ce qui dort? Est-ce que vous dormez! Est-ce que je dors! Et cependant, que je sache, nous n'avons jamais tué Duncan.

A force de jouer le maximum en permanence à ce jeu des veilles, on voit de temps en temps des Parisiens s'avouer vaincus et demander une heure de trêve. Les Parisiennes, jamais !

Le métier de jolie femme constitue ici une assez bizarre tyrannie à deux fins: on est chargé soi-même d'autant de chaînes qu'on en impose aux autres. Tout le monde vous obéit, mais il faut toujours être aux ordres de son peuple. Les jolies femmes ainsi classées, étiquettées, gradées, n'ont pas le droit de faire relâche. Aussi, pour faire face aux exigences de cette fonction enviée et terrible, il est nécessaire de consulter au moins autant les forces de son âme que les lignes de son visage. Une jolie femme, telle que je l'entends, de celles que dans l'argot d'hier, déjà passé de mode aujourd'hui, on appelait tantôt *cocodètes* et tantôt *cocottes*, selon leur mode, pourrait plutôt être quasi laide au gré des lois du Beau absolu, que de n'avoir pas un corps d'acier trempé pour tous les exercices du sport et à l'épreuve de toutes les veilles. On peut avoir le nez trop long ou une bouche irrégulière et tenir très-bien sa place dans l'état-major des beautés parisiennes; mais, renoncer à paraître: aux courses par certains beaux jours de printemps; sur le lac du bois de Boulogne quand la gelée

—

— Nous devons nous marier. Je le jure à monsieur le marquis.

Mais ce dernier ne l'entendait plus. Il venait de s'élancer vers les écuries, situées au fond de la cour,

Il recula d'horreur. Trois beaux chevaux, gras et lourds, étaient étendus sur une litière épaisse, mais non renouvelée depuis six mois. Comme le palefrenier, n'ayant d'autre souci que de ne pas les laisser mourir de faim, remplissait tous les jours le râtelier de foin et la mangeoire d'avoine, ils avaient acquis un embonpoint qui les rendait dignes de figurer avantageusement dans le cortége du bœuf gras.

Malheureusement, l'hippophagie n'était pas encore inventée.

Verrina entra dans les remises, à la sellerie: partout la même incurie, le même désordre.

Enfin, il monta dans les appartements. La femme de charge l'y avait précédé. Elle donnait de l'air, essuyait à la hâte, les meubles couverts de poussière.

Sans ouvrir la bouche, le marquis parcourut ses galeries dépouillées, ses salons saccagés, et lorsqu'il se fut rendu compte des ravages causés par son absence, il s'installa dans son cabinet de travail et attendit le bon plaisir de ses gens.

Mais tout paraissait s'organiser comme par miracle, et il était dans sa maison depuis une heure, que le maître d'hôtel se présenta devant lui:

— Monsieur le marquis déjeunera-t-il?

— Sans doute, si le cuisinier n'a pas fait comme vous tous, maudite canaille !

— Le cuisinier attend les ordres de monsieur le marquis.

— Et le sommelier?

— Il est à sa cave, monsieur le marquis.

Verrina, quelque peu radouci, jeta sur le maître d'hôtel un regard sévère.

— Vous aurez tous de terribles comptes à me rendre. Pour le moment, qu'on s'occupe de mon service. Quant à vous, préparez-vous à aller chez madame de Pélussin. Le malheureux s'inclina et sortit.

Alors, Verrina se mit devant son bureau et écrivit la lettre suivante:

« Chère et belle dame.

« Je trouve bon de mettre un terme à l'association que nous avions contractée, il y a quelques années. Je vous prie de renvoyer les objets qui m'appartiennent sans oublier mon valet de chambre. Je vous adresserai demain mon notaire, afin que vous lui rendiez compte de la gestion de mes biens que vous aviez accaparée et que je veux reprendre. La conduite que vous tiendrez dans cette circonstance, dictera celle que je tiendrai moi-même vis-à-vis de vous. Ne m'obligez pas à user de rigueur. Vous savez que je ne redoute pas le scandale.

» Je baise vos belles mains.

» Marquis DE VERRINA. »

Il relut deux fois cette lettre, la plia, la cacheta, y mit l'adresse, et le maître d'hôtel, étant revenu, reçut l'ordre d'aller la porter et d'attendre la réponse.

Puis, Verrina descendit dans son jardin, afin de se préparer à bien déjeuner.

Il est impossible de décrire la surprise qu'éprouva Pauline, en recevant cette lettre. Elle ne pouvait s'expliquer comment le marquis avait eu la force d'essayer de se soustraire à son influence. Jusqu'à ce moment, elle avait cru le dominer si complètement, qu'elle avait cessé depuis longtemps de maintenir sa domination en exerçant sur lui le pouvoir de ses charmes.

Comme elle se reprocha sa négligence ! cette femme habile était en défaut. Elle s'était révélée dans toute la vérité de sa nature vicieuse à son amant, et c'était elle qui par ses procédés, par l'abus de son influence, l'avait chassé.

Que faire? Ne pas tenter de ressaisir sa puissance ! Mais alors il fallait rendre les richesses qu'elle avait amassées et qui représentaient la moitié de sa fortune. Il fallait s'en rapporter à la générosité de Verrina, générosité qui se refroidirait singulièrement lorsqu'il verrait quel accroc formidable Pauline avait fait à ses biens ?

Non, ce n'était point là, la conduite à tenir, Il n'y avait qu'un parti à prendre, et ce parti était celui-ci: Tâcher de reconquérir son influence.

C'est après avoir longuement réfléchi qu'elle envoya au marquis la réponse suivante:

« Est-ce bien vous, Verrina, qui venez de m'écrire cette horrible lettre, sans être retenu par la pensée du mal que vous alliez me faire ? Quelle mouche vous a piqué, mon ami, et dans votre pays un gentilhomme se conduit-il ainsi ? Oubliant que je vous ai donné les plus belles années de ma vie, que j'ai toujours agi avec un désintéressement si absolu, que je n'ai pas voulu être votre femme, bien qu'il n'eût tenu qu'à moi de le devenir, vous voulez rompre ? Soit ! Quoi qu'il m'en coûte, ce n'est pas moi qui me plaindrai.

« Selon vos désirs, je vous renvoie votre valet de chambre; il se charge d'emporter linge et vos meubles de toilette. Quant aux autres objets qui pourraient vous appartenir, je ne puis les distinguer au milieu de tous ceux que je tiens de vos libéralités. Je vous prie donc de me les désigner.

« J'attends la visite de votre notaire. Je n'ai rien à me reprocher, et tout est clair dans les opérations dont je lui rendrai compte.

» Votre toujours amie,

» PAULINE »

Rien n'était mieux fait que cette lettre pour obliger Verrina à retourner chez Pauline. En effet, il s'attendait à des plaintes, à des récriminations.

Ce langage dont la résignation était à peine mêlée d'un accent de regret, le surprit et le toucha. Quelque décidé qu'il fût à une rupture, il comprit qu'il ne pouvait l'accomplir aussi brutalement qu'il l'avait entreprise.

C'est ce qui le ramena dans la journée chez Pauline. Ce qui le frappa tout d'abord, c'est que les domestiques ne portaient plus sa livrée. Pauline n'espérait donc pas renouer ce qu'il avait délié.

Ce petit détail lui rendit la confiance.

Au fond de son boudoir, simplement vêtue d'une robe de soie violette qui dessinait ses belles formes, il trouva Pauline triste, mais calme.

— Tout vous appartient ici, dit-elle. Reprenez tout.

— Pauline !

— Que me font ces richesses? Croyez-vous qu'il me soit possible de vivre au milieu d'elles, à présent que vous n'y serez plus. Reprenez tout, vous dis-je. Je ne veux rien garder qui me rappelle le souvenir du temps où j'ai été heureuse.

Chaque mot de cette femme augmentait la surprise de Verrina. Il la croyait cupide, guidée surtout par son intérêt. Combien il s'était trompé ! Elle l'entraîna dans les salons.

— Désignez tout ce qui vous appartient, continua-t-elle, et dès ce soir, tout cela retournera chez vous.

(Sera continué).

permet et ordonne de chausser le patin; à tel bal, à tel spectacle, à tel souper, à telle partie de campagne ou de jeu, cela équivaut à donner sa démission, et comme qui dirait: à rendre ses galons. Il y a du clown pour la force et pour la souplesse aussi dans toutes ces créatures extérieurement fragiles que Paris met en vedette sur l'affiche de sa civilisation.

A cette vie-là vous croyez peut-être que l'on vieillit plus vite qu'ailleurs. Détrompez-vous. Le Parisien se conserve, dans sa fournaise de soucis brûlants et de plaisirs chauffés à une température chaque jour plus extrême, bien mieux que le provincial à l'ombre de sa maisonnette tranquille. Permettez-moi une comparaison triviale: l'homme qui marche et s'agite tout le jour usera moins vite son habit et le vêtement qui n'a pas de nom dans la langue anglaise, que le travailleur immobile qui reste tout le jour devant son écritoire, ou le paresseux inféodé à son fauteuil comme le colimaçon à sa coquille. Le bureau et le coin du feu fatiguent l'étoffe dont nous sommes vêtus bien plus que le grand air, les allées et venues, les exercices même violents. Ceux-ci peuvent causer des accrocs; on les raccommode. De même, s'il s'agit non plus des tissus qui nous couvrent, mais de la matière même dont le corps humain est fait, la monotonie et l'alanguissement en sont les plus prompts destructeurs, à petit bruit, comme les termites font leur œuvre. L'extérieur du bâtiment, aucune cause apparente n'est venue l'ébranler: il était à l'abri des grands orages; il a ses fondements dans un sol tranquille et nullement mouvant; mais la maison était minée sourdement et les charpentes viennent à se rompre, un beau jour, comme rongées par une moisissure intérieure.

C'est ce qui arrive souvent aux provinciaux calmes comparés aux Parisiens sans repos, Quand je rencontre mes contemporains, jeunes encore et si vieux une fois qu'ils ont été chercher un port loin des tempêtes parisiennes, nous nous étonnons réciproquement. Ils sont portés à croire que nous nous conservons au moyen de je ne sais quel maquillage perfectionné dont le secret, malgré le télégraphe et les chemins de fer, n'a pu encore venir jusqu'à eux. Notre secret est bien simple: nous ne vieillissons pas parce que nous n'en avons pas le temps. Un pas de plus dans cette voie, et, en vérité, je crois que l'on ne trouverait plus le loisir de mourir. S'il est vrai que dans les deux ou trois premières journées qui suivirent la stupeur de la révolution de février, aucun décès, pour la première fois depuis que Paris existe, ne fut constaté dans l'immense cité, c'est un argument qui prouve bien l'empire exercé par l'intérêt des circonstances qui nous entourent.

L'ennui, voilà l'ennemi; et j'avoue que je ne comprends pas qu'on s'ennuie à Paris. Il semble qu'il faut y mettre bien de la bonne volonté et en faire fabriquer tout exprès pour soi, car il n'y en a pas sur le marché parmi les denrées courantes. Je ne suis pas un fanatique du temps où je vis, et je sais tout ce qu'il peut envier à d'autres; mais du matin au soir et du soir au matin, si ce n'est de la vie, c'est au moins de l'étourdissement à dose enivrante. On n'a pas besoin de spiritueux ici. L'air seul que l'on respire est un excitant. Dans le jour, dix endroits nous réclament à la fois. Il n'y a plus d'existences exclusivement parquées, comme jadis, les unes dans le travail, les autres dans l'oisiveté. Le plaisir tente tout le monde, et le travail atteint tout le monde. On dépêche le plaisir pour ne pas faire attendre le travail; on fait galoper le travail pour arriver plus vite au plaisir.

Le Parisien ne respire un peu qu'une fois la nuit venue; heureux quand il trouve une demi-heure entre les deux moitiés de sa journée de vingt-quatre heures pour se rafraîchir en changeant de harnais. Les uns s'habillent en cercle, ils n'ont pas le temps de rentrer chez eux; les autres rentrent, et tout en s'habillant dictent les lettres, donnent des audiences ou lisent les livres que, par hasard et par exception, il faut absolument lire. Un de nos amis nous disait l'autre jour que, depuis dix ans, il n'avait plus trouvé d'autre instant pour la lecture que celui de sa toilette.

On dîne — fort tard — et sobrement pour des gens qui ne s'attellent guère pour de vrai qu'une fois par jour à la fourchette. Que le Parisien dîne au restaurant, en famille ou en ville, à quelques nuances près, le même principe gouverne sa table et son appétit. Une habitude des temps nouveaux, c'est l'habit noir, tous les soirs, même quand la circonstance ne paraît pas l'exiger impérieusement. Au camp, le militaire est toujours en uniforme. Depuis que la vie est devenu un combat sans trêve, les civils ne désarment plus; tous les soirs l'habit, c'est la consigne. De combien de médailles ces habits-là ne seraient-ils pas couverts si la valeur des simples *pékins* était mise à l'ordre du jour et si les campagnes de la vie mondaine nous étaient comptées!

Il y a quelques douze ou quinze ans, quand celui qui dépêche ces lignes sur le train du moderne Paris s'élançait des bancs du collége sur les stalles des premières représentations, c'était, le carnaval venu, un grand effroi que ces samedis du bal de l'Opéra commençant à une heure indue, à minuit, comme pour indiquer, par le choix même de cette heure infernale, les maléfices qui s'y accomplissaient au commandement de l'archet de Strauss. — Strauss régnait déjà en ce temps-là. — A présent, minuit, mais c'est l'heure commune et toute naturelle pour entrer au bal. On a eu le temps jusque-là de faire une ou deux visites, de lire ses journaux, de fumer son cigare, d'entrer dans un théâtre. Il n'y a pas de bal bienséant qui commence avant minuit. Votre mère et votre sœur ne peuvent plus s'effrayer de vous voir lancé dans ce tourbillon des folies nocturnes quand elles-mêmes ne vont pas plutôt en soirée au ministère ou chez leurs amis.

Le bal de l'Opéra est demeuré une des expressions les plus vives de la fièvre parisienne. Tous les ans il est beaucoup question de sa décadence. C'est une lamentation convenue à laquelle il ne faut pas s'arrêter outre mesure. Le mot décadence s'applique mal à une chose dont la nature même est d'être basse. Les hommes gantés et le petit nombre de femmes délicates qui vont là, sous le masque, justement pour respirer un élément ignoble étranger à leurs habitudes, ne trouveraient plus ce qu'ils cherchent si la trivialité était absente. Entre toutes les odeurs du Paris nocturne et toutes les formes de son soi-disant sommeil, celle-ci est toujours une des plus violentes et des plus en relief. C'est un salmigondis de tous les âges, de toutes les classes, de toutes les conditions, de toutes les fortunes, de toutes les misères. Les gentilshommes y sont en compagnie de leur tailleur, de leur bottier, de leur coiffeur, et l'on y a souvent sa blanchisseuse sous la main. Je ne dis pas non, et ce pêle-mêle a bien son charme, à ce qu'il paraît. Croyez-vous, d'ailleurs, que, dans les salons réputés les plus purs, on n'admette pas des disparates aussi criantes, et lorsqu'un lis de pureté s'y vient asseoir à côté d'une duchesse de Maufrigneuse dont les scandales sont affichés aux quatre coins des clubs de Paris, est-ce moins révoltant? Et cependant cela ce tolère.

Sans tolérance, que deviendrait le monde?

Les bals de l'Opéra survivront-ils à l'Opéra actuel, suivront-ils Meyerbeer, Rossini, Auber, dans le nouveau et immense palais que leur élève, en ce moment, l'architecte Garnier? *On se le demande*, pour employer la locution populaire, qui, grâce aux *Bons Villageois* de M. Sardou, remplaca un moment le *that ist the question* stéréotypé de Hamlet, prince de Danemark.

Toujours, est-il que M. Strauss, le chef d'orchestre des bals de la Cour et des bals de l'Opéra en même temps et le fermier de ces derniers, n'a renouvelé, au mois de septembre 1866, son contrat avec l'administration de l'Académie impériale de musique que jusqu'à 1870, époque présumée de l'ouverture de l'Opéra nouveau, et si celui-ci venait à être prêt avant l'heure fixée, M. Strauss, sans indemnité, verrait tomber son privilége. On n'a pas voulu vouer d'avance aux saturnales des samedis de carnaval les magnificences vierges qui s'édifient à côté du Grand-Hôtel. Pourtant, je ne saurais croire à la mort d'une pareille institution. Déjà, vers 1851, après le coup d'Etat, il fut question de l'abolir; une intervention, dont la puissance était sans réplique, sauva les bals de l'Opéra. Les ministres d'alors désiraient unanimement signer leur arrêt de mort, et à l'appui de cette condamnation invoquaient des considérations analogues à celles qui firent fermer les yeux de Paris, sous le gouvernement de Juillet.

De gros chiffres argumentent en faveur du maintien des bals de l'Opéra.

Depuis le mois de décembre 1854 jusqu'à la dernière saison, en douze carnavals, sous la direction de ce Strauss, dont le nom veut dire valse, l'administration des bals a versé à la caisse de l'Opéra une somme de 637,345 francs et 45 centimes, et à celle des hospices 283,629 francs 10 centimes. Notre exactitude ne vous fait pas grâce même des centimes. Pendant ces douze années, cent quarante-deux bals ont vécu, et chacun a rapporté, en moyenne, 15,092 francs. Pendant que nous sommes dans les chiffres, voulez-vous celui du personnel mis en réquisition pour le service des bals? Il n'est pas au dessous de 5,500.

Je ne parle que pour mémoire du surcroît de recettes qu'ils font tomber dans la poche du restaurateur, du costumier, de la gantière et aussi du décrotteur du coin. Les Monts-de-Piété doivent également un cierge à cette débauche hebdomadaire qui ne manque point de leur apporter un surcroît d'opérations.

Les conditions de M. Strauss sont celles-ci: 52,000 fr. de fermage net, dus par lui annuellement quand même les recettes ne couvriraient pas ses dépenses; plus, au profit de l'Opéra, une participation d'un quart dans les bénéfices de l'affaire, lorque ceux-ci dépassent une certaine somme. En 1854 55, ce droit de participation produisit *zéro*; en 1864-65, il a atteint le chiffre le plus considérable auquel il ait encore pu monter: 13,360 fr., indice irrécusable d'une prospérité toujours croissante. La foule a pourtant diminué aux bals de l'Opéra, mais l'augmentation des prix des entrées et le progrès des exigences fashionables, grâce auquel il n'est plus permis à un gentleman qui se respecte de se passer d'une loge, ou tout au moins d'une fraction de loge, ont comblé, et au delà, le déficit. Tel qui entrait autrefois avec un billet de six francs ne peut faire moins maintenant que de payer un louis son fauteuil dans une première loge: sans cela, il se voit déchu, déclassé, *disqualifié*, comme on dit en langage de sport.

La période contemporaine, que l'on pourrait appeler la période-Strauss, en opposition à la période-Musard, se distingue surtout par l'envahissement de l'habit noir et du domino. Encore un pas dans cette voie et le costume n'y vivra plus qu'à l'état de tradition, comme la tragédie à l'Odéon. J'ai vu le temps, moi qui vous parle, et dont les souvenirs ne remontent pas bien haut dans la nuit des temps, où, tous les samedis que faisait le carnaval, un artiste comme Desbarolles, le chiromancien d'aujourd'hui, alors seulement peintre, écrivain, ami compagnon de voyage de Dumas, était visible à l'Opéra, en Espagnol. Cela ne surprenait personne. A présent, on parlerait d'enfermer comme aliéné l'homme d'un certain sérieux par ailleurs qui ne reculerait pas devant les excentricités de cette force.

Cependant, ils étaient déjà bien passés les grands jours, que je n'ai pas vus, de Musard porté en triomphe par les titis frénétiques du galop infernal, du quadrille de la *Chaise cassée*, que remplaça plus tard un coup de pistolet, qui lui-même eut pour successeur la décharge d'un petit mortier! Ce n'était plus seulement de l'excitation à grand orchestre; l'artillerie s'en mêlait et devenait un instrument aux ordres de ces mêlées dansantes; l'ivresse de la poudre se combinait avec les autres ivresses. Ceux qui n'ont pas vu ces choses n'ont rien vu, paraît-il.

Les derniers beaux temps du quadrille échevelé correspondent aux noms de Rigolboche, de Finette, d'Alice la Provençale. A cette trinité d'étoiles se rattacha pendant deux hivers toute une espèce de littérature. Le cancan, pour appeler cette chorégraphie par son nom, eut ses historiographes, les uns railleurs, les autres convaincus. *Mea culpa*! Nous faisons alors, sous un pseudonyme, notre partie dans le feuilleton parisien de l'*Indépendance belge*, et je ne sais quelle idée nous prit un jour d'entreprendre l'apothéose ironique de cette Rigolboche. On ne l'appelait encore, à son aurore, que Marguerite la Huguenote. Nous ne l'avions jamais vue, ni à l'Opéra, ni ailleurs. Quelqu'un nous en parla comme d'une fille adroite, délurée, s'entendant mieux qu'aucune autre à lever la jambe et à lancer les traits du langage poissard. Nous nous amusâmes à lui faire un piédestal de publicité, non pour elle-même, mais comme pour éprouver *in anima vili* la puissance du journal dans lequel nous écrivions. Le retentissement de cette plaisanterie dépassa de beaucoup notre attente et nos désirs. Encouragé par le succès et surtout, comme il arrive toujours en journalisme, excité par la contradiction à soutenir notre paradoxe, au lieu d'un article, nous fîmes une campagne. Rigolboche fut illustre dans tout le monde entier, absolument comme Thérésa devait l'être un peu plus tard. Nous sentions bien quelques remords d'avoir tant contribué à élever cette gloire sur le pavois. Quand parurent les mémoires de cette divinité ornés d'une photographie, à leur première page, qui la représentait à cheval sur un socle, et faisant à ses contemporains ce geste insolent du gamin qui s'appelle: un pied-de-nez, il nous sembla un peu, à part nous, que nous étions, vis-à-vis de cette bizarre idole fabriquée par notre plume et qui se moquait d'elle et de tout le monde, dans la situation du docteur Faust en face de l'homunculus qu'il a créé et qui le raille, ou bien encore comme l'apprenti sorcier de Gœthe, qui veut se faire servir, lui aussi, par le balai magique qui obéit à son maître. Il le met bien en mouvement, mais il ne peut plus l'arrêter. Il lui a commandé d'aller chercher de l'eau; le balai obéit; il obéit trop; un fleuve coule dans la maison. Telle Rigolboche menaçait de submerger le chroniqueur qni l'inventa.

Ce n'est pas seulement le bal de l'Opéra qui fut témoin de ses triomphes; elle monta sur la scène des Délassements-Comiques, à Paris, elle voyagea et triompha à l'étranger. A présent, on raconte que, complétement disparue de sa sphère bruyante d'autrefois et pourvue d'un triple menton, elle mène une vie florissante et traquille dans je ne sais quel canonicat. Ses émules, Alice la Provençale et Finette, ont aussi fait une fin dorée. Nul ne les a remplacées jusqu'ici, et le trône est vacant, le sceptre en deshérence. Quatre gaillards, sculpteurs ornemanistes de leur profession et bons ouvriers, à ce qu'on assure, excellents danseurs bouffes incontestablement, grimés et costumés avec un art grotesque, ont bien naturalisé un quadrille d'où les femmes sont exilées, comme la poésie de la république de Platon. On appelle ces farceurs, dans le vocabulaire des bals de l'Opéra, Clodoche, la Normande, la Comète et Flageolet. Leurs noms ont brillé sur l'affiche de plus d'un théâtre, et ils ont fait recette, toujours en exhibant leur fameux quadrille, déhanché, furieux, hideux. L'étranger même a subi et fêté leurs voyages. C'est nous qui sommes à blâmer plus qu'eux de cette décadence chorégraphique; les peuples ont toujours les quadrilles qu'ils méritent.

Défendons en passant, les bals de l'Opéra contre un bruit calomnieux. On dit toujours et l'on imprime trop souvent que les danses y sont salariées et que l'administration sait le prix auquel lui revient l'entrain de ses fêtes. Erreur! Clodoche et compagnie ont leurs entrées, rien de plus, et ils n'ont même pas voulu les accepter gratuitement. A eux quatre, en collaboration, ils ont travaillé, composé, ciselé, fouillé un très-original coffret où ils se sont représentés eux-mêmes, en bas-relief, dans leurs costumes et leurs ébats. Strauss, qui est un grand collectionneur devant l'Eternel, vous montrera cela, quand vous voudrez, parmi ses bibelots précieux. Quant à la Rigolboche, elle était si loin d'émarger pour lever la jambe qu'elle payait la location de sa loge, pour la saison, quelque chose comme un billet de mille francs, ni plus ni moins que vous et moi.

Sans raconter ici l'histoire trop longue des bals de l'Opéra, on peut noter d'une plume rapide quelques particularités curieuses de leurs annales. C'est le Régent qui les établit par ordonnance du 31 décembre 1715, et le premier fut donné le 2 janvier 1716. Les gens les plus qualifiées y dansèrent avec fureur. Un chevalier de Bouillon fut récompensé par une pension de six mille livres pour avoir suggéré l'idée de ce beau divertissement.

On avait imaginé de fabriquer des figures de cire qui ressemblaient parfaitement à des personnes de la Cour. Sur ce premier masque nous lisons, dans les mémoires du temps, qu'on en plaçait un autre de pure fantaisie. Ces deux visages superposés, tous deux trompeurs, alternant l'un avec l'autre, eurent des succès que l'on s'explique aisément, dans la première ferveur de l'intrigue. Mais, bon Dieu! devait-on asssez étouffer sous cette double enveloppe!

Au bal de l'Opéra du 17 février 1767, la diplomatie se montra en corps, avec l'épée. Les ambassadeurs avaient demandé et obtenu du roi Louis XV la licence de se promener au bal de l'Opéra, l'épée au côté, comme les princes du sang. Où la dignité va-t-elle se nicher!

C'est au bal de l'Opéra que fut mis en vente, le dimanche gras de 1774, le quatrième mémoire sur le procès de Beaumarchais contre Goezman. Quatre mille exemplaires en furent vendus séance tenante.

Dans des temps plus modernes, sous la direction illustre de M. Véron, le bal de l'Opéra, affermé alors à M. Mira, subit une phase de demi-sommeil. Les bals *masqués* et *costumés* de l'Opéra n'étaient alors masqués que pour les femmes et costumés pour personne. Le bal des Variétés avait le monopole du quadrille échevelé, par lequel l'Opéra ne se laissa pas envahir sans protestation. Mais les bals d'une vertu relative, dont M. Mira était fermier, ne rapportaient guère, bon an mal an, que douze mille francs à l'administration, et c'est en vain que l'entrepreneur s'évertuait en combinaisons pour augmenter son public: tantôt des divertissements par les plus jolis *rats* de la maison tantôt des tombolas avec lots de cachemires, d'argenterie de tableaux de maîtres. Une fois, ce furent des grotesques à petit corps et à grosse tête, représentant, comme une sorte de Panthéon-Nadard animé des personnages célèbres, Paganini, Vestris et même Becquet, le spirituel Becquet des *Débats*, Etienne Becquet, l'auteur du *Mouchoir bleu*. « Rien n'attirait la foule, a dit un spirituel historien de l'Opéra, pas même les danseurs espagnols la Dolores et Camprubi, qui se produisirent pour la première fois à Paris, aux bals de l'Opéra. »

La foule s'y rua, au contraire, lorsque définitivement la furie des saturnales fut autorisée.

Quand MM. Roqueplan et Duponchel prirent la direction de l'Opéra obérée par les mauvaises affaires du consulat précédent, celui de M. Léon Pillet, ils trouvèrent un fermier, M. Grimaldi, qui leur offrait 250 mille francs de leurs bals pendant dix ans. Cela se passait en 1847.

Depuis lors, vingt ans se sont écoulés, pendant lesquels Paris a souvent changé de fièvres; tantôt c'est l'idéal et tantôt la matière qui ont allumé ses nuits, mais il a toujours continué à ne pas dormir. H. DE PÈNE.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 10	août	33 92
Clôture	du 10	août	32 32

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille, ce 3 Août.

L'animation sur les *blés* que vous signalait ma dernière dépêche s'est ralentie ces jours derniers par suite de nombreux arrivages, en outre des blés de la nouvelle récolte qui alimentent déjà notre marché. On pense que les prix élevés auxquels ont eu lieu les transactions dans le mois de juillet ne se maintiendront pas et que par toutes sortes de raisons, nous aurons maintenant des cours graduellement en baisse.

On côte:

Pologne.	127/125	désig. sept. oct.	40 fr. 75
id	128/124	désig. immed	42 fr. 50
id	127/123	désig. sept.	40 fr.
Danube	128/124		37 fr.
id	127/123		38 fr. 75
id	127/123		33 fr. 75
		et 34 dés. oct. et nov.	
Marianopoli	127/123		41 fr. 50
id	128/124		41 fr.
Berdianska	124/128		42 fr. 50
Galatz	126/122		38 fr.

Il y a un temps d'arrêt sur les *Graines oléagineuses* par suite de la baisse venue de Paris sur les huiles: 8,000 quintaux graines de lin de Russie ont été vendus à livrer à 39 fr.

Quant aux *Suifs*. le calme continue. — Smyrne non cernie 80 fr. Alex. en suint 80 à 82 fr. 50. St. Jean d'Acre 75 fr. Mossoul. blanche supérieure, 2 fr. 35 et 2 fr. 40 le kil. (ces dernières, à l'enchère publique.)

Quelque animation sur les *Cotons*. — Trébisonde, de 80 à 82 fr. 50. Tarsous et Adenos 75 fr. à 92 fr. 50 suivant qualités.

Quant aux *Soies et Cocons*, une dépêche de Chine reçue aujourd'hui même annonce que la seconde récolte ne sera pas aussi satisfaisante qu'on l'espérait: cela donnera peut-être de l'animation à notre marché, mais reste à savoir si cette nouvelle sera confirmée: Filature Salonique 106 fr. Syrie 100 à 106 fr. le kil.

Une enchère publique de *Cuirs* a eu lieu ces jours derniers, et l'on a vendu, aux 50 klo., cuirs en poils secs écrus d'Odessa 71 fr à 93 fr. 50 suivant poids. Cuirs en poil saumure d'Odessa, 30 fr. 50 à 32 fr Cuirs en poil salés secs d'Odessa, 50 fr. Quant aux *Peaux de Chèvres*, il y a eu ces jours derniers quelque entrain, et les prix sont bien tenus Constantinople et le Levant, 18 à 28 fr. la douzaine. Samsoun et Mer-Noire, 30 à 38 fr. *Peaux de Moutons* en laine, Constantinople 40 à 50 fr.

Calme complet sur les *métaux*. Les cuivres seuls jouissent de quelque faveur: cuivre du Levant, étamé, 160 fr. les 0/0 kil à la consommation. Excepté 4 0/0.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 2 août.

Céréales. — Les farines de consommation sont très-fermement tenues par la meunerie dans les limites extrêmes de 74 à 79 et 80 fr. En boulangerie, la vente est toujours difficultueuse. En commerce, les affaires sont calmes, avec les prix suivants:

Six marques, disponible et courant du mois, 74 50; quatre derniers mois, 69 25, le sac de 157 kil. net.

Type. Paris, disponible et courant, 47; 4 derniers mois, 43 75, le sac de 101 kil. brut pour net.

Cours officiel, six marques, 74 50 les 157 kil. net.

Type. Paris. 47, le sac de 101 kil. net.

Blés, choix 47, 1re qualité, 45; 2e qualité 44.

A Bordeaux, les cours se tiennent de 28 fr. 50 à 29 50 pour toutes les sortes de blés, suivant mérite. En farines, la boulangerie prend quelques faibles lots à 25 fr. pour les Co de ville supérieurs, et 26 fr. pour les provenances de Nérac. En somme les prix restent de 24 à 26 fr. les 50 kil.

Hausse de 50 c. à 1 fr. 50 c. sur presque tous les autres marchés de France et de l'étranger.

Huiles et graines. — Cours officiel. Huiles, les 100 kil. hors barrière entrée fr. 27 50, Colza, disponible en tons fûts, 97, en tonnes 98 50; épurée en tonnes. 106 50. Lin, en fûts. 105 50; en tonnes, 107. Graines, l'hectolitre. Colza 22 à 26 50; œillette, 30 à 39; cameline, 17 à 20; chanvre, 14; lin, graines indigènes, 27 à 29 50; graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux, les 100 kil., Colza 14 50 à 16; œillette, 14 à 15; cameline, 14 à 14 50; chanvre, 13 à 13 50; lin, graines indigènes. 26 50 à 27; graines étrangères, 25 à 26.

Sucres. — Marché de Paris, sucre brut indigène, cours officiel. fr. 57, le tout aux 100 kil., entrepôt.

Cours commerciaux, sucres bruts indigènes, disponible et courant, 57; 4 mois d'octobre 57 50, les 100 kil., type n° 12, au droit de 42 fr.

Au Havre, Antilles usines, 55 50.

Cafés. — Ceylan, 200; Natif, 195, Java, 235.

Métaux. — Le marché des métaux est toujours fort calme, malgré les concessions faites par les détenteurs. On n'a d'important à noter, cette semaine, que 75,000 kilos de cuivre du Chili en barres, livrables sur la place du Havre, de fr. 173 50 à 173 75 par 100 kil., conditions de Paris.

Soies et soieries. — Voici, d'après la condition des soies à Lyon, le dernier numéro, parvenu à ma connaissance, des soies et bobines du mois, (juillet) 35 78.

Dernier numéro des ballots pesés, 697.

On constate toujours, sur la place de Lyon, une extrême réserve pour les achats d'une certaine importance, surtout à longue échéance, et d'un autre côté, un courant d'affaires assez régulier, assez soutenu, pour la consommation du moment.

On envoie de tous les marchés d'Italie des renseignements et des prix qui prouvent que la situation peut se comparer à celle du marché lyonnais. A Milan, par exemple, il s'est vendu quelques trames 24/28 bonne courante à fr. 110 50; d'autres à fr. 108 75; de beaux organsins 18/22 à fr. 129; 20/24 à fr. 121 50; 20/26 de fr. 120 50 à 126. On cite un lot d'organsins 20/28 de belle qualité (Trente) payé fr. 118. La grande rareté des grèges classiques laisse beaucoup de demandes non remplies.

Cotons. — Sur le marché du Havre, la semaine s'est fait remarquer par une assez bonne demande, mais avec des prix moins bien tenus, quoique sans changement sensible. On a vendu divers lots de Louisiane, de fr. 114 à 160; très ordinaire, francs 122 50; du Mobile, 122 50; Amérique de 120 à 127 50; Pernambuco, 145; Rio grande, 130; Pérou, 140; Oomrawattee, en divers lots, de francs 97 50 à 102 50; Tinnewelly, 95; Bengale, 85.

Le marché de Liverpool est calme; il s'est fait, en ventes, le 29 juillet 12,000 balles, le 30, 8,000 dont 2,000 pour la spéculation ou l'exportation; le 31, 10,000, et le 1er août, 10,000 également.

On écrit de New-York que les prix sont très fermes pour le middling de toutes sortes, que l'on continue à coter de 26 c. 1/2 à 27 c. 1/2, et il y a hausse sur les qualités inférieures et très dépréciées pendant un moment. La cause principale de cette fermeté est la diminution rapide des stocks dans les ports et dans l'intérieur, où l'on ne comptait plus au commencement de juillet, qu'environ 200,000 balles, tandis que l'on ne peut guère espérer un commencement de renforts avant la fin d'octobre. Il parait probable que le chiffre de la récolte s'arrêtera un peu au-dessous de 1,900,000 balles; on connait pour la malle environ 1,820,000 balles. Les nouvelles sur la récolte continuent à être favorables.

Voici, d'après une dépêche de New-York, 27 juillet, résumant les derniers télégrammes du Sud, la situation du marché aux Etats-Unis:

Recettes de la semaine en cotons.	bal.	6,000
Exp. de la semaine pour l'Angleterre	»	13,000
D° D° pour le continent.	»	4,000
Stocks dans tous les ports de l'Union	»	120,000
Recettes totales dep. le 1er 7bre	»	1,881,000
Exp. tot. dep. le 1er 7bre p l'Anglet.	»	1,196,000
D° D° D° pour le continent.	»	328,000
Cours du middling de Liver. à New-Orleans	c.	27 1/2
D° D° D° à Mobile....	»	25
D° D° Upland à New-York......	»	28

En bourse, la liquidation du mois s'opère avec facilité pour notre 3 0/0; mais les cours sont généralement très-faibles, et malgré les notes du *Moniteur*, la confiance est loin de revenir. Le 3 0/0 a fait jusqu'à 69 20, puis il est descendu à 68 95, et enfin, il semble vouloir se tenir aux environs de 69 05. L'Italien est à 49 30; le mobilier à 337 50, et la dette ottomane, à 30 25.

On parle pour le 7 de ce mois, de la souscription d'un emprunt russe.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France accuse une augmentation de sept millions dans l'encaisse métallique qui est de 885 millions, de 27 millions dans la circulation qui est de 1 milliard 127 millions de billets dehors, et une diminution de 3 millions dans le portefeuille.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 8 Août.

BATOUM bat. à vap russe, *Gounib*, cap Darnieff, div. marchandises.

ODESSA bat. à vap. aut. *Mercur*, cap. Biscuchia, div. marchandises.

SALONIQUE bat. à vap. des Mess. Imp. *Mitidjah*, cap. Trebuchet, div. marchandises.

TREBISONDE bat. à vap. otto. *Maria Despina*, cap Rossolimos, div marchandises.

CARDIFF bat. à vap. angl. *Magna Charta*, capitain Hubrek. ayant touché. Dardanelle, ch. de ter.

CAVALLA bat. à vap. aut. *Smirne*, cap. Tagliani, ayant touché Dardanelles et Gallipoli, divers marchandises.

du 9

MARSEILLE bat à vap. des Mess. Imp. *Tibre*, cap. Pelissot, ayant touché. Messine, Pyrée et Dardanelles, div. marchandises et 60 pass.

— bat. à vap. fr. *Delta*, cap. Jenselme ayant touché, Gènes et Dardanelles div. marchand.

TRIESTE bat à vap. aut. *America*, cap Grubicich, ayant touché, Corfou Syra et Dardanelles div. marcgandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 8 Août.

TREBISONDE bat. à vap. otto. *Kars*. cap. Zanelli, div. marchandises.

— bat. à vap. ital. *Benjamin Atwoud*, cap. Zuchelli, div. marchandises.

du 9

ODESSA bat. à vap. fr. *Delta*, cap. Jenselme, div. marchandises.

VARNA bat. à vap. aut *Stamboul*, cap. Hesse, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 7 Août.

NEWCASTLE br. norw. *Lefaden*, cap. Rieu, charbon de terre.

— trois-mâts norv. *Nordcap*, cap. Nielsen, charbon de terre.

— bark sued. *Hermelin*, cap. Peterson, lest.

— brik hell. *Ennosis*, cap. Camenos, lest.

MARSEILLE br. ital. *Due Serelle*, cap Morzi, lest

— br. ital. *Adelfide* cap Demarchi, lest.

NAPLES bark ang. John Paxton, cap, Labley, »

— br. ang, *Youngster*, cap. Hossack. lest.

LIVOURNE br. hell. *Evanghelistra*, cap. Zahariadi,

GENES bar ital. *Maria Gattorno*, cap. Costa, lest.

— bar. ital. *Columbia*, cap. Lavarello, lest.

ANVERS bar. ital. *Presidente Woshington*, capit. Leon Copela, fer.

— bark russe, *John*, cap. Lindstron, fer.

NAPLES br. hell. A. *Nicolaos*, cap. Catzulis, lest.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE samedi 17 août à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS. PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au publ est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000 ; 100,000 ; 80,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 30,000 ; 20,000 ; 10,000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez : H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

Dépôt de Cigares

ASSORTIMENT DE 70 QUALITÉS ET FAÇONS

Vente en gros et par boîte.

J. H. RIECKEHOFF, Moumhané cité française n° 24 au 1er, chambre n° 3.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE	
8 ocques.	85 fr.	2 francs	Toutes demandes et renseignements
12 »	105 »	2.60	doivent être adressés à MM. G.
18 »	110 »	4. —	CHEUVREUX et Cie. à Galata
26 »	120 »	4.50	Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la
34 »	130 »	5.50	Bourse.

PRIX FIXE

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

Vente aux enchères.

Une chaudière tubulaire presque neuve de 140 chevaux de force avec 240 tubes en cuivre se trouvant actuellement à l'échelle de Balata près du débarcadère des bateaux de Haskeui où l'on pourra la visiter.

L'enchère aura lieu à l'agence de la compagnie Azizié mercredi 21 aout.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine.
Galata.

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fies de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et alien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,
Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes, Bronchites ou Toux nerveuses, Grippes, Coqueluches*; contre l'**Hémoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes toutes, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'Été 1867,

A partir du lundi 19 juin (1er juillet), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami (H. à la T.)		
6	3	6	11		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	33	2	11	30	de Cavak, Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek.
8	3	18	1		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	3	12	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thepapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	33	6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui Bechiktach et Cabatach*)
11	33	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
6	48	2	11	45	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
7	33	11	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10	18	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6	48	5	11	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	33	14	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	18	4	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	3	5	2		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
11	3	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	33	3	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	3	4	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami		
8	3	5	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui,
8	18	6	1	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	18	5	3	15	pour Bechiktach, Ortakei, Arnaoutkeui, (*excepté les vendredis.*)
9	48	4	2	45	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	3	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	33	3	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	18	11	8	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yenimahallé.
4	18	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour touchant Bechiktach.—Ce service n'aura pas lieu les vendredis.*)
4	18	2	9	15	pour Beylerbey, Vanikeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Anatol-cavak, (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach.*)
3	15	5	10		pour Bechiktach, Ortak, Couroue, Arnaout. (*ret. direct au pont.— Les vendr à 9 3/4.*)
5	15	18	10		pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére, Yéni-mahallé
5	33	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yenikeui, Thérapia, Buyukdére Yénimahallé
6	3	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	3	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*) (*)
6	34	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5	18	17	10	15	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5	48	3	10	45	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendr. touchant Buyuk-déré.*) (*)
6	18	4	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*Les vendredis touchant aussi Cabatach.*) (*)

Tous les vendredis à 3 1/2 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franque		Horloge de Jéni djami		
7	3	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey Kouskundjuk.
7	15	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	15	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskoundjouk.
3	18	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
3	48	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Couskundjuk, Scutari.
4	48	9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
5	48	10	45	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keui, Ortakeui, Bechiktach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		Horloge de Jéni djami		
7	48	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
8	48	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	18	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	3	5		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	5	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré avec retour direct au pont.
4	33	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	33	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
5	48	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	48	11	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
6	18	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	18	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	33	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	33	3	7	30	de Cartal, Prinkipo, Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont

H. F.		Nos	H. T.		
9	33	3	2	30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4	18	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	3	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	33		10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
7	3	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2	48		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	33		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
8	28		1	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.
9	33		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	28		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Pour le Directeur-gérant,
CHARLES MISMER.

MERCREDI, 14 AOUT 1867 — 14 REBI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire. — MERCREDI, 14 AOUT 1867

2me Année. --- N° 183.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

A l'occasion de la fête du 15 août, le Journal ne paraîtra pas demain.

CONSTANTINOPLE, le 14 août.

EDPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 13 août.

Le roi de Grèce est attendu à Paris aujourd'hui. Il ira demain au Camp de Châlons.

BUCHAREST. — Le ministre Bratiano a donné sa démission.

BERLIN. — La *Gazette de la Croix* dit qu'il n'est nullement question d'une entrevue entre l'empereur Napoléon et le roi de Prusse à Coblentz.

(*Service particulier de la* TURQUIE.)

Marseille, 13 août.

Le bateau des Messageries Impériales est arrivé aujourd'hui après-midi. Blé, hausse. Graines, Cotons, Laines, calme. Soies, arrivages importants. Peaux de chèvre, bien tenus.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On lit dans la *Liberté* :

Le gouvernement mexicain va publier une adresse au monde entier pour se justifier de l'exécution de Maximilien. Cette adresse parlera du massacre de 63000 Mexicains morts en défendant leur patrie; elle citera des précédents qui prouveront clairement que le gouvernement mexicain vient d'agir en vertu d'un droit qu'il considère comme strict. Elle produira des documents qui jetteront une nouvelle lumière sur les actes du gouvernement mexicain. Les hommes les plus intelligents de la république prennent part à la rédaction de ce travail.

D'un autre côté, une correspondance de Mexico en date du 25 juin et adressée à l'*Indépendance belge* annonce que le corps de Maximilien vient d'être remis au ministre de Prusse.

Vous verrez, quand la lumière sera faite, que les *libéraux* mexicains, ainsi que le *Moniteur* appelle aujourd'hui les partisans de Juarez, ne sont pas aussi noirs qu'on nous les a dépeints dans un moment de première indignation.

La *Gazette de Turin* du 31 juillet appelle l'attention du gouvernement sur la triste et lamentable position de la partie orientale de la Sicile et surtout de la province de Catane. Il faut absolument prendre des mesures pour arrêter la marche du fléau qui sévit. La mort entasse victime sur victime. On ne rencontre que des prêtres portant le viatique et des enterrements qui passent. Les médecins eux-mêmes perdent la tête et ne savent plus que faire.

Le chemin de fer a cessé son service. A Messine on ne veut recevoir ni voyageurs ni marchandises de Catane. Aucun bateau à vapeur du commerce ne touche plus au port. Nous n'avons qu'une garnison de 300 hommes pour 80,000 habitants, et, ce qu'il y a de pire, c'est que cette population ignorante s'imagine que le choléra leur est amené par les carabiniers et par les Italiens ! A Palerme, il y a eu recrudescence du choléra.

Le Sultan a marqué sa présence à Vienne par une générosité vraiment inouie. Outre les dix mille florins qu'il a fait remettre au maire de Vienne pour les pauvres de la ville, il a laissé 60 mille florins pour les différentes institutions de bienfaisance, notamment pour les juifs et grecs de nationalité turque.

De plus, le personnel subalterne de la cour a reçu la somme de 20 mille florins. En somme, le Sultan, pendant son court séjour à Vienne, n'a pas dépensé moins de 500 mille francs. De plus ont été distribués grand nombre de bagues, de tabatières, de bijoux de toute sorte.

Les dignitaires de la cour, le grand-chambellan comte Crenneville, le grand-écuyer comte Grünne, le grand-maître des cérémonies landgrave Fürstenberg, et le grand-écuyer de la cour, comte Wratislaw, ont reçu, à part le grand-cordon de l'ordre de Medjidié, des tabatières richement ornées. L'ambassadeur ottoman Haydar effendi, a reçu le grand cordon de l'ordre de Medjidié et en même temps de la part de l'Empereur le grand-cordon de l'ordre de Léopold. Fuad pacha a reçu la grand'croix de St-Etienne en diamants, et le baron de Beust le grand cordon de Medjidié, aussi en diamants.

(*Gaz. de Vienne.*)

La situation générale des chemins de fer français est, d'après les relevés administratifs qui viennent d'être faits, établie ainsi qu'il suit :

Ancien réseau : Longueur livrée à l'exploitation, 7,852 kilomètres.

En construction ou à construire, 1,668 kilomètres.

Concédés éventuellement : 256 kilomètres ; longueur totale de l'ancien réseau : 9,776 kilomètres.

Nouveau réseau : Longueur livrée à l'exploitation : 6,654 kilomètres.

En construction ou à construire : 4,263 kilomètres.

Concédés éventuellement, 357 kilomètres.

Longueur totale du nouveau réseau, 11 mille 274 kilomètres.

Ensemble, 14.500 kilomètres livrés à l'exploitation ; 5,931 kilomètres en construction ; 613 kilomètres concédés éventuellement, formant un total général de 21,050 kilomètres pour les deux réseaux.

UNE LETTRE «DE L'IMPÉRATRICE CHARLOTTE.»

Janvier 1865.

Votre bonne lettre m'a fait, je le répète, doublement plaisir, car c'est en même temps une preuve de votre souvenir et de l'amitié qui ne cesse de nous unir. Nous en avons un peu besoin en ce moment, à parler franchement, car la situation est loin d'être éclaircie. Je ne sais si vous êtes au fait que le Saint-Père, qui a le caractère enjoué, dit souvent de lui-même qu'il est *jettatore*. Eh bien! c'est positif que depuis que son envoyé a mis le pied sur notre sol, nous n'avons eu que des déboires et nous en attendons un nombre qui ne sera pas moindre dans un avenir prochain.

L'énergie et la persévérance ne nous manquent, je crois, pas, mais je me demande si, les difficultés de toute espèce continuant de la sorte, il y aura possibilité d'en sortir. En effet, voici l'état de choses actuel. Le clergé, blessé à mort par la lettre du 27 décembre, n'est pas facile à dompter ; tous les vieux abus se coalisent pour éluder les dispositions de l'empereur vis-à-vis de lui. Il y a là dedans non peut-être du fanatisme, mais une telle ténacité sourde et manœuvrière, que je crois impossible que les membres qui composent aujourd'hui le clergé puissent jamais en former un nouveau. Ce qu'on fera d'eux, voilà la question.

Lorsque Napoléon 1er obtint du Pape la démission des évêques émigrés, ils vivaient à l'étranger, et, comme c'étaient de saints personnages, ils se résignèrent. Ceux-ci, nous les avons ici, ils quitteraient volontiers leurs sièges, mais pas leurs revenus. Un traitement de l'Etat ne leur rapporterait jamais autant, et leur idéal est de vivre en Europe avec cet argent, pendant que nous bataillons ici pour fixer la position de l'Eglise.

Les biens vendus vont être révisés, seconde pomme de discorde ; car, par la reconnaissance des lois de réforme, nous nous sommes mis les conservateurs sur les bras. Aujourd'hui, nous allons avoir à dos les libéraux et les adjudicataires. Comme il ne saurait y avoir qu'un poids et une mesure pour tous, ceux qui se sont livrés à des opérations illicites vont devoir restituer leurs gains, et je crains que cette œuvre de réparation et de justice n'excite autant de passions que la perte des biens pour le clergé.

Au milieu de tout cela, Oajaca n'est pas encore pris, cela inquiète les esprits. Si le malheur voulait que la moindre des choses allât de travers là bas, la bombe éclaterait en divers endroits. Nous passons depuis un mois une forte crise. Si elle est victorieusement supportée, l'evenir de l'empire mexicain s'annonce bien ; sinon, je ne sais ce qu'il faut en augurer. Pendant les premiers six mois, tout le monde trouve le gouvernement parfait; touchez à quelque chose, mettez la main à l'œuvre, on vous maudit. C'est le néant qui ne veut pas être détrôné. Vous croiriez peut être avec moi que le néant est une substance maniable, puisque ce n'est rien; au contraire, on s'y heurte à chaque pas dans ce pays-ci, et c'est du granit plus puissant presque que toutes les forces de l'esprit humain. Les pyramides d'Egypte ont été moins difficiles à élever que le néant mexicain ne serait à vaincre.

Encore, tout ici n'aurait-il qu'une gravité secondaire sans le fait capital que l'armée diminue et avec elle la force matérielle du gouvernement. Je crains toujours qu'on ne lâche la proie pour l'ombre. Certes, le Corps législatif parlera en France, mais il ne s'agit que de discours plus au moins sonores. Tandis qu'ici ce sont des faits qui peuvent compromettre le succès d'une œuvre que la France a fondée et qui est destinée à porter le nom de Napoléon III aux générations futures. Il est fort beau de dire, comme dans le Parlement anglais : Le Mexique est si bien organisé, qu'il n'a besoin du secours de personne. Mais pour ma part je préfère m'en tenir aux réalités. Pour civiliser ce pays-ci, il faut en être complètement maître, et, afin d'avoir ses coudées franches, il faut pouvoir tous les jours réaliser sa force en gros bataillons, c'est un argument qui ne se discute pas.

Toute la force que l'on n'est pas à même de réaliser, telle que le prestige, l'habileté, la popularité, l'enthousiasme n'a qu'un prix constitutionnel, ce sont les fonds qui montent et qui baissent...il faut des troupes. Les Autrichiens et les Belges sont très bons en temps de calme, mais vienne la tempête, il n'y a que les pantalons rouges. S'il m'est permis de vous dire toute ma pensée, je crois qu'il nous sera très-difficile de traverser toutes les premières crises vitales, si le pays n'est pas plus occupé qu'il ne l'est.

Tout est fort disséminé, et il me semble qu'au lieu de rien rappeler, il aurait peut-être fallu augmenter. Je crains fort que le maréchal ne se repente de n'avoir pas écrit au mois d'octobre ce que nous lui avons demandé. Il a craint du mécontentement en France, et a, je crois, échangé un petit désagrément contre un plus grand.

Ceci n'est pas mon opinion toute seule que je n'oserais avancer avec autant d'assurance, c'est celle de....., c'est aussi celle de ....., tous deux juges compétents. Ils disent qu'ils ne sont pas rassurés, non point tant à cause de nous, qu'à cause de l'armée; car nous pouvons supporter un accroc, personne ne s'en étonnerait, mais pas les armes françaises. Nous pouvons au besoin nous retirer, comme Juarez, dans une province éloignée ; nous pouvons retourner d'où nous sommmes venus ; mais la France ne peut pas ne pas triompher, parce quelle est la France d'abord, et parce que son honneur est engagé.

REVUE DE LA SEMAINE.

Le retour de S. M. le Sultan dans sa capitale a été célébré avec un éclat sans pareil. Le spectacle des illuminations du Bosphore et de la fête donnée par le Grand Vézir est une page a ajouter aux *mille et une nuits*.

Nous n'avons pas pu nous empêcher de comparer la réception du Sultan à celle qui accueillit la plus infortunée des souveraines après son voyage dans le Yucatan. La pauvre femme revenait d'une excursion de deux mois sous un soleil tropical et un climat paludéen, à travers des chemins atroces, au milieu d'une poussière épaisse, ayant vécu de la nourriture du pays et couché le plus souvent dans une case hantée par les maringouins et les moustiques. Son courage et son dévouement infatigable méritaient une récompense. Elle fut accueillie dans Mexico par un peuple morne, insensible et muet.

L'horreur de cet accueil reçut un nouveau relief quelques jours après à l'arrivée d'une chanteuse d'opéra d'origine mexicaine. Une population ivre d'enthousiasme se précipita en masse au devant de la Senorita Angela Peralta, dételа les chevaux de sa voiture et la porta en triomphe à travers les rues pavoisées.

Que ceux qui mesurent à l'enthousiasme populaire la solidité des dynasties, comparent!....Il n'y a pas beaucoup de souverains en Europe qui puissent prétendre à un accueil aussi grandiose et aussi dispendieux que celui qui a été fait au souverain de la Turquie.

S'il est vrai, qu'il faille attacher un sens aux démonstrations publiques, le seul, qu'on puisse attacher aux illuminations du Bosphore, c'est, qu'elles s'adressaient au Sultan réformateur de la Turquie et continuateur de l'œuvre de Mahmoud, et qu'elles traduisaient les espérances de tout son peuple.

Les nouvelles qui nous sont parvenues de l'intérieur sont satisfaisantes ; elles accusent un travail de réforme dans les mœurs et dans l'administration. Tout le monde paraît disposé à dater du retour du Sultan une nouvelle ère pour le pays.

La récolte s'annonce partout sous des auspices favorables. La dîme promet de donner un rendement inconnu jusqu'à ce jour, grâce à la détermination du gouvernement de remplacer les adjudications par province par des adjudications par cantons ou par communes.

A l'extérieur, des incidents, qui, dans d'autres temps; auraient passé inaperçus, contribuent à l'heure présente à augmenter l'anxiété publique.

C'est d'abord la revue de la légion d'Antibes passée à Rome par le général français Dumont.

Des désertions nombreuses ayant eu lieu parmi les défenseurs du pape, le général Dumont avait été chargé de s'enquérir des causes de ces désertions.

Le brave général aurait dépassé ses instructions, d'après le *Moniteur*, ce qui n'a pas empêché l'Italie de s'émouvoir et de crier à la violation de la convention de septembre.

L'affaire est arrangée, mais elle n'a pas laissé que de jeter un froid sur les relations franco-italiennes,

Vient ensuite l'incident Lefebvre.

Ce diplomate qui remplit l'intérim de M. Benedetti à Berlin, se serait laissé entraîner à se servir de ses instructions secrètes dans une conférence avec le remplaçant provisoire de M. de Bismark.

Il s'agissait du conflit dano-prussien à propos du Slesvig et de l'exécution de l'art. 5 du traité de Prague à l'insertion duquel la France a contribué et qu'elle se montre disposée à soutenir diplomatiquement.

Grande colère en Allemagne, qui voit dans cette prétention une immixtion de la France dans ses affaires intérieures et une barrière à la réalisation de son unité.

Escarmouches entre les journaux des deux rives; bruit et cris, que le *Moniteur* fut impuissant à apaiser et qui ne tombèrent devant la réponse très-pacifique de l'Empereur à l'adresse des commissaires étrangers de l'Exposition universelle.

L'émission de l'emprunt russe de 300 millions a été autorisée par le gouvernement français.

Espérons, que les pères de famille, qui ont des fils au service, ne souscriront pas à cet emprunt dont l'intérêt sera payé, comme celui de l'emprunt autrichien sur obligations lombardes fait avant la campagne d'Italie, en menue monnaie de balles et de boulets.

L'entrevue qui aura lieu le 17 à Saltzburg entre l'Empereur des Français et l'Empereur d'Autriche est envisagée par la presse à des aspects différents. Néamoins, le point de vue pacifique domine, et on ne veut voir dans la visite de Napoléon qu'un acte de condoléances à l'égard du frère de l'infortunée victime de l'expédition mexicaine.

Tant mieux si cette prévision se réalise.

La paix de l'Europe pourra être sauvegardée peut-être.

Mais, franchement, nous n'y croyons pas.

FEUILLETON DE «LA TURQUIE»

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

XVI

Alors, ils se regardèrent et chacun d'eux trouva l'autre si triste et si pâle, que la vérité éclata tout entière à leurs yeux. Ils s'aimaient toujours. Jamais ils ne s'étaient tant aimés !

On était au mois de mai. Il était six heures du soir. Le soleil se couchait, laissant tomber, en se retirant, quelques pâles rayons sur la nature éclatante de fertile splendeur. Tout parlait, tout chantait, tout frémissait : les oiseaux et les arbres, les insectes et les plantes. Le silence des bois n'était troublé que par ce bourdonnement sans nom qui fait deviner la vie dans les solitudes. Dans ce silence, tombait la note criarde et monotone des piverts, mêlée à la chanson argentine des grillons.

Voir le numéro du 12 Août

Là, sous la voûte épaisse que formaient les rameaux recourbés et chargés de feuilles, enivrés par leur amour aussi bien que par le parfum sain des bois, les deux amants étaient en face l'un de l'autre : elle assise, lui à ses pieds ; elle, courbée sur elle-même, les yeux baissés, les mains tremblantes ; lui, la tête haute, cherchant à plonger son regard dans celui de son amie.

Jamais tête-à-tête n'avait offert plus de douceurs ; mais, jamais aussi, plus de dangers.

— Hélène ! Hélène ! c'est donc vous que je revois ?

A ces mots, elle se retira vivement, et quittant sa place, elle resta debout, quelque effort qu'il pût faire pour la décider à s'asseoir encore.

— Pourquoi êtes-vous venu ? demanda-t-elle enfin.

— Je ne pouvais plus vivre sans vous voir !

— Alors, il valait mieux mourir ! C'est mal, continua-t-elle d'une voix grave, d'avoir tenté de me surprendre.

— Est-ce vous qui en parlez avec cette sévérité ?

— Oui, c'est moi. Qu'espérez-vous ? Avez-vous compté que le malheur m'avait rendue faible, et que je succomberais au plaisir de vous retrouver ?

Il ne répondit pas. Elle reprit d'une voix plus douce :

— Tout nous sépare. Une infamie pourrait seule nous rapprocher. Je ne suis pas femme à la commettre. Lorsque cédant à des obsessions contre lesquelles je n'avais plus de force, je suis devenue l'épouse légitime de M. Chavanet, je n'ignorais pas que je faisais mon malheur et le vôtre. Mais j'espérais que vous auriez autant de courage que moi.

— N'en ai-je pas eu ?

— Non, puisque vous avez cédé à la tentation de venir, par votre présence, irriter mes regrets.

— Ah ! Hélène, vous m'aimez !

— Oui, je vous aime et cet amour est mon snpplice. Mais, j'y résisterai. Je veux y résister, fit-elle avec énergie.

Pendant quelques instants, ils restèrent sans parler.

— Croyez-moi, ajouta-t-elle alors, vous n'avez pas la part la plus mauvaise. Car, enfin, vous êtes libre. Vous pouvez penser à moi. Moi, je ne puis penser à vous. Je me dois tout entière à mon mari.

— Votre mari ! mais, il vous trompe !

Hélène devint très pâle et reprit :

— Je ne l'imiterai pas.

Elle voulut se retirer et tendit la main à Daniel.

— Quoi ! s'écria celui-ci, sans me dire un seul mot d'amour, sans me donner aucun espoir ?

— Quel mot d'amour puis-je vous dire ? quel espoir puis-je vous donner ? Ne voyez-vous pas que je ne suis pas libre ?

— Vous l'êtes assez pour m'ouvrir votre cœur, pour écouter le mien !

— Assez, Daniel, assez ! murmura-t-elle ; ayez pitié de moi ! Je ne suis pas faible. soyez-en sûr, mais je souffre d'être obligée de vous répondre ainsi que je le fais. Et puis, réfléchissez à ce que vous me proposez. Qu'y a-t-il dans votre langage, sinon une injure ! Vous m'aimez ? dites-vous, puisez alors dans ce sentiment la force de renoncer à des joies que je suis incapable de vous donner, qui feraient de notre amour une chose hideuse, que des remords traverseraient sans cesse.

Elle avait raison, Daniel le sentait. L'adultère entraîne après lui, pour ceux qui s'y livrent, des humiliations horribles, que de nobles cœurs ne sauraient longtemps supporter.

— Ne cherchez pas à me revoir, continua Hélène, restez digne de moi, et vous cesseriez de l'être, si vous caressiez des espérances dans lesquelles je verrais un outrage. Envisageons notre malheur en face, mais gardons-nous de nous attendrir sur notre sort ; ce serait le pire des dangers.

Daniel l'interrompit,

— Vous avez du courage, vous ! mais moi, qui m'en donnera ?

— Vous-même, si vous savez vouloir.

— Hélène, un seul baiser ?

— Non ! Pourquoi ? Nous ne le devons pas. Adieu, Daniel !

Il restait immobile. Elle lui prit la main.

— Adieu, mon ami ! Partez. Je veux vous voir disparaître ; je veux être témoin de l'acte de courage que je vous demande. Partez !...

— Oui, oui, vous avez raison, dit-il, d'une voix étouffée...

Et, sans ajouter un mot, le malheureux jeune homme s'enfuit éperdu.

Hélène, debout, ferme en apparence, le regarda fuir. Au détour d'une allée, il se retourna pour faire un dernier geste d'adieu. Elle y répondit par un sourire.

Daniel disparut, et alors ce sourire ce noya dans les larmes que depuis un moment, Hélène ne retenait qu'avec peine.

— Ah ! que je l'aime ! murmura-t-elle en portant la main à son cœur.

Puis elle se dirigea lentement vers le château.

Mais, même au milieu de son chagrin, une immense joie remplissait son cœur. Elle avait été courageuse et forte en présence d'un amour profond et exalté qu'elle partageait. Elle sentait qu'elle serait toujours aimée ainsi, et une espérance sur laquelle elle n'osait s'appesantir, passait devant ses

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Sa Majesté Impériale le Sultan a adressé à Son Altesse le Grand-Vézir, au retour de son voyage, les paroles suivantes dont nous donnons la traduction littérale. Les peuples de l'Empire et l'Europe entière verront dans ces paroles à la fois une preuve manifeste et un gage sérieux des progrès dont l'ère sera marquée par le voyage en Europe du souverain de la Turquie.

« Les témoignages de bienveillance et » de sympathie que J'ai reçus, pendant » Mon voyage, de la part des souverains » et des grandes nations de l'Europe, » ont été tels que Je ne pourrai jamais » les oublier. En rentrant dans la capi- » tale de Mes Etats, J'éprouve le désir de » faire connaître à tous Mes fidèles sujets » le plaisir que J'en ai ressenti et de le » leur faire partager. Ils savent que le » premier et le plus cher de Mes vœux » est de voir s'accroître chaque jour la » prospérité et la paix de Mon Empire et » le bien-être de tous Mes peuples, se » compléter sous tous les rapports. La » satisfaction de Mon cœur augmente » encore, lorsque Je vois tous Mes sujets, » comme les gouvernements et les na- » tions de l'hospitalité desquelles il M'a » été donné de jouir, apprécier avec » justice mes bienveillantes intentions.

» Il n'y a pas de récompense plus dou- » ce pour un Souverain que de voir ses » sujets répondre par l'affection et le dé- » vouement à ses efforts en faveur de la » tranquillité et de la prospérité du pays. » Les témoignages publics d'attache- » ment et de fidélité que Je recueille cette » fois encore chez toute la population Me » sont donc bien agréables et J'y attache » le plus grand prix. Le sentiment du » devoir qui M'incombe d'assurer la pro- » tection de tous les intérêts et le bien- » être général de tous Mes sujets a puisé » dans cet accueil une force nouvelle : il » a revêtu le caractère d'une dette » sacrée.

» Ma sollicitude sera donc comme » toujours consacrée à l'accroissement » des éléments qui, partout, servent à » cimenter les Etats, aux progrès de » l'instruction publique, à l'extension » des voies de communication, à la bon- » ne organisation des forces de terre et » de mer, au développement du crédit ; » et Ma ferme volonté est que tous Mes » ministres et tous les fonctionnaires se » vouent à cet objet, chacun dans les » limites de sa compétence.

» Je désire que vous fassiez connaître à » tous le plaisir que M'ont fait éprouver » le dévouement sincère témoigné à Mon » égard par toutes les classes de Mes » sujets, et la joie manifestée par les » sujets étrangers, nos hôtes, à l'occa- » sion de Mon retour dans la capitale de » Mon Empire. »

Jeudi dernier, les chefs spirituels des communautés non-musulmanes de l'Empire ont été admis à l'honneur de féliciter Sa Majesté le Sultan de son heureux retour dans Ses Etats. Sa Sainteté le Patriarche œcuménique a prononcé à cette occasion les paroles suivantes :

« Sire !

» Les fidèles sujets de Votre Empire, » qui grâce à la sagesse et à la prévoyance » de Vos Ministres, ont joui, pendant le » voyage de V. M. Impériale de la paix » et de la protection des lois, applaudis- » saient vivement aux démonstrations » sympathiques dont Votre Majesté Im- » périale était l'objet de la part des » Princes et des peuples amis de l'Occi- » dent, et des honneurs qui Lui étaient » rendus. Les sujets de Votre Majesté » n'en éprouvaient pas moins la plus vi- » ve affection pour leur Souverain absent » et le retour heureux de Votre Majesté » a répandu, à l'instar, du soleil levant, » la joie et le bonheur sur tous Ses su- » jets, heureux de saluer, dans la Per- » sonne Auguste de Votre Majesté, le » Souverain chéri qui n'a jamais cessé » de se préoccuper de leur bien-être, » pour la gloire et la grandeur de Son » nom.

« Ainsi, animés de joie et pleins d'en- » thousiasme, Vos fidèles sujets adres- » sent des actions de grâce au Souverain » des Souverains qui étendant sa main » puissante sur celui qu'il a appelé à » régner sur cet Empire, a préservé Ses » jours précieux et l'a rendu de nouveau » à Ses Etats, entouré d'une gloire nou- » velle.

« Sire,

« En venant déposer aux pieds de Vo- » tre Trône Impérial le juste tribut de » ces sentiments de Vos sujets, et au » nom de leurs chefs spirituels, Vos fidè- » les serviteurs, moi-même, Votre fidèle » sujet et serviteur, j'adresse au Tout- » Puissant l'humble et fervente prière » de Vous conserver glorieusement sur » le trône d'Osman, avec la bonté de » David et la sagesse de Salomon, pour » le plus grand bonheur de tous les » peuples dont il Vous a confié le gou- » vernement. »

A ces paroles traduites en turc par Costaki Adocidès Effendi, Sa Majesté Impériale a daigné répondre :

« Je suis très-sensible aux félicitations » que vous m'exprimez au nom de mes » peuples. J'ai toujours regardé comme » un devoir sacré de travailler sans re- » lâche à leur bonheur, mais aujourd'hui, » profondément touché de la spontanéité » avec laquelle ils ont fait éclater la joie » que leur cause mon retour, je sens à » l'émotion de mon cœur que je dois » répondre à ces manifestations par un » redoublement d'efforts pour réaliser » tout ce qui peut les rendre heureux. » Plus que jamais l'objet constant de ma » sollicitude sera de faire jouir mes fidè- » les sujets des bienfaits d'un gouverne- » nement sage et éclairé.

Le Patriarche œcuménique reprenant la parole a formé des vœux pour la conservation des jours de Sa Majesté et l'accroissement de la gloire de l'Empire. Après quoi, daignant recevoir Elle-même des mains de Sa Sainteté et des autres chefs spirituels des adresses de félicitations signées par les membres du haut clergé, les notabilités et les corporations des diverses communautés, Sa Majesté a dit : « Veuillez assurer vos nationaux de toute la satisfaction que J'éprouve de ces témoignages de dévouement et Vous faire auprès d'eux les interprètes des sentiments paternels dont Je suis animé envers tous mes sujets sans distinction. »

NOUVELLES DE CANDIE.

Nous venons de recevoir des nouvelles de Crète. Elles vont jusqu'au 1er août et confirment pleinement le démenti que la *Turquie* a donné aux bruits de massacres propagés depuis une quinzaine de jours. Ces actes de barbarie imputés avec une si grande ostentation aux troupes impériales et à la population musulmane de Crète, à l'égard de femmes, d'enfants et de personnes inoffensives n'ont pas l'ombre de la réalité. Non seulement les familles réfugiées dans les grottes de Sphakia et qui les ont quittées plus tard, ont été scrupuleusement respectées dans leurs personnes et dans leurs biens, mais encore tous les objets qui avaient été entassés dans ces grottes par les habitans des villages avoisinants ont été conservés intacts et restitués à leurs possesseurs.

Ces malheureuses familles ont été réinstallées dans leurs villages respectifs. Les officiers d'une canonnière anglaise qui s'étaient rendus dans ces parages, peuvent témoigner que les troupes impériales se sont strictement contentées à cerner les grottes.

Les districts de Sélino, de Kissamos, d'Apocorona, de Mirabello, de Yéra-Petri, ainsi que ceux de Rizo et de Dibakia ont présenté à S. A. Omer Pacha des suppliques pour solliciter l'assistance des troupes impériales, dans le but de délivrer les habitants du district de Ménoufatz, des brigands hellènes, qui, secondés par des malfaiteurs indigènes, exerçaient les populations à toutes sortes de déprédations.

Le bruit suivant démontre combien sont injustes les calomnies, dirigées contre les troupes impériales.

Pendant que les familles se trouvaient dans les grottes, des agents étaient envoyés chaque jour pour les exhorter à la soumission.

Un soir ces familles déclarent qu'elles se sont décidées à se rendre le lendemain, ajoutant qu'elles souffraient de faim et de soif ; aussitôt le soldat qui était en faction, leur offre sa propre ration. Le Serdar Ekrem sans attendre leur soumission, s'est empressé de leur faire parvenir la même nuit une abondante provision de biscuits et de l'eau.

Bien que d'après les lois martiales, l'armée impériale fût en droit de fusiller tous les brigands hellènes, aucun d'eux n'a subi jusqu'ici ce sort. Voilà quelle a été la conduite des troupes. Et c'est en présence de ces faits qu'on accuse les troupes du Sultan de cruautés qu'on pourrait à peine imputer à des êtres humains, tandis que les actes de barbarie auxquels les brigands hellènes n'ont cessé de se livrer à l'égard des musulmans passent presque inaperçus.

L'on sait comment ils se sont comportés jusqu'ici envers les habitants chrétiens qui n'ont pas voulu se rallier à eux. Non contents de les opprimer de toutes les manières, ils ont été jusqu'à couper le nez et les oreilles à ceux qu'ils soupçonnaient d'espionnage.

A la date du 1er août la majeure partie des troupes occupait les positions nécessaires pour veiller à la sécurité des habitants. De toute l'île de Crète, il ne restait plus que le district d'Omalos où les troupes doivent encore agir. Plusieurs bataillons détachés de Kissamo-Castelli, ont du être depuis en mouvement contre le plateau d'Omalos.

Le yacht égyptien *Fayoum*, commandé par le capitaine Frédérico bey, est arrivé hier dans notre port venant d'Alexandrie ayant à son bord S. A. Ibrahim pacha avec sa suite.

—

Le stationnaire italien *Sirena* est parti hier de notre port pour l'Archipel.

—

M. le ministre de Turquie près la Cour de Prusse, Aristarchy Bey, a adressé la lettre suivante au bourgmestre de Coblence :

« Monsieur,

» L'empressement avec lequel les autorités et la population de Coblence ont contribué à l'accueil gracieux que le Sultan a reçu de S. M. le roi, ne pouvaient ne pas toucher de la façon la plus agréable Sa Majesté Impériale. Aussi S. M. m'a-t-elle chargé de vous en témoigner ses remerciements.

» J'ai en même temps l'honneur de vous informer, Monsieur, que par ordre de mon auguste souverain, je tiens 15 mille francs à votre disposition. Cette somme est destinée à l'entretien des pauvres de Coblence, qui prieront, je n'en doute pas, pour la santé et le bonheur de Leurs Majestés.

» Je saisis avec plaisir cette occasion, etc.

» L'ambassadeur de Turquie,
» ARISTARCHY BEY. »

—

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire aura lieu vendredi prochain le 16 août à une heure precise de l'après-midi.

J. DE CASTRO,
Secrétaire-général.

CHANCELLERIE
DE L'AMBASSADE DE FRANCE
près la Porte Ottomane.

Les Français et protégés Français résidant, ou de passage à Constantinople sont prévenus qu'à l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur, un *Te Deum* sera chanté à l'église de St-Louis le jeudi 15 août à 11 heures précises du matin.

On se réunira dans les salons de l'ambassade à Péra, à 10 heures et 1/2 du matin.

Le consul-chancelier.
F. FLEURAT.

Constantinople, le 12 août, 1867.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Andrinople, 9 août.

Par mon dernier rapport du 5 courant, je vous ai entretenu des préparatifs qui se faisaient ici dans la prévision de l'arrivée de Sa Majesté Impériale.

Dans la matinée du 6 courant une dépêche télégraphique transmise de Roustchouk au caïmakam de ce villayet a fait perdre l'espoir que l'on avait de voir le Padichah dans cette ville. Le lendemain dans la matinée S. Exc. le gouverneur général Hourchid pacha, qui s'était rendu jusqu'à Kesanlık à la rencontre du Souverain, était de retour, et a confirmé le changement de l'itinéraire de Sa Hautesse qui s'est embarqué à Varna pour retourner dans sa capitale, Son Excellence ayant aussi reçu de Constantinople l'avis que les fêtes pour l'heureux retour du Sultan commenceraient dans la soirée du même jour, cette nouvelle a été annoncée à la population de cette ville par une salve de 21 coups de canons ; à huit heures à la turque, la garnison composée de cosaques, de dragons, d'un bataillon de rédifs, et d'une batterie d'artillerie, s'est rendue musique en tête au palais du gouverneur, et s'est formée en demi cercle dans la vaste cour du palais. Dans l'intérieur de ce demi-cercle, était placée la belle musique de la division des cosaques Ottomans. Peu après l'arrivée des troupes, les élèves des écoles des diverses communautés au nombre de mille, ont fait leur entrée dans la cour, marchant deux à deux, ayant leurs professeurs en tête. Ils prirent place aux deux côtés du cercle et le complétèrent. Tous ces élèves étaient habillés de blanc, avec une ceinture rouge; en outre la cour était pleine d'une foule de population, venue pour jouir de ce spectacle. A 8 heures et 1/2 LL. EExc. Hourchid pacha et Nechet bey en grande tenue suivis par les membres de l'administration, par le mufti, l'archevêque grec, l'évêque arménien, le rabbin et les représentants des différentes communautés, ainsi que de plusieurs de MM. les consuls, est descendu dans la cour du palais. Dans ce moment les écoliers Turcs, puis les Grecs, ensuite les Arméniens, et les Juifs chantèrent successivement un hymne, en l'honneur du Sultan, composé à cette occasion ; à la fin de chaque chant la musique jouait un morceau choisi. Les chants terminés, le mufti a récité une prière implorant la bénédiction du Très-Haut sur le Souverain, la famille impériale et l'Empire ottoman. Cette prière fut suivie, par les unanimes *amin*, très-prolongés, et des fanfares de la musique, A ce moment S. Exc. le gouverneur prononça un petit discours de circonstance. Puis le défilé des écoliers et des troupes se fit dans un ordre parfait, au son de la musique. S. Exc. Sadyk pacha, commandant la garnison, a été pendant toute la durée de cette cérémonie auprès de S. Exc. le vali.

A l'entrée de la nuit tous les minarets des mosquées furent illuminés, ainsi que la façade de la principale porte du palais, des hôtels consulaires et des résidences des autorités civiles, militaires et religieuses.

La fête de nuit s'est passée dans la portion du parc du vieux sérail, transformé en jardin avec des rotondes, des obélisques l'une en pierre les autres avec des fanaux de diverses dimensions, très-artistement faits, des rotondes environnées de milliers de fanaux, dont la principale garnie tout autour avec des canapés, des fauteuils et des chaises, réunissait la nombreuse société invitée à cette fête. Tous les consuls en uniforme, ainsi que les beys, les employés et fonctionnaires du gouvernement, les cosaques ottomans et les dragons étaient rangés d'un côté de la grande rotonde ayant la musique militaire à leur droite. Les officiers de ces troupes, conjointement avec les employés du palais faisaient les honneurs aux dames et autres invités avec une politesse parfaite. Un buffet bien garni occupait l'un des côtés de cette rotonde, et les rafraîchissements de toute espèce, glaces et autres étaient offerts aux invités avec abondance. S. Exc. Hourchid pacha, ainsi que S. Exc. Nechet bey, ont reçu leurs invités avec une grâce et une amabilité exquises.

L'illumination du parc transformé en jardin était splendide, et vraiment féérique, ainsi que le kiosk qui était destiné au Sultan et divers autres pavillons. Difficilement on peut trouver un emplacement garni d'arbres magnifiques, et entouré des deux bras de la Tungia, qui puisse mieux se prêter à une belle illumination, comme celle d'hier au soir. Autour de la grande rotonde étaient suspendus les pavillons de toutes les puissances conjointement avec le pavillon turc. Ce qu'il y a de plus surprenant c'est que dans le court espace d'une quinzaine de jours, l'on ait pu transformer cette partie du parc, en un endroit aussi délicieux. Avant son départ pour Kizanlık, S. Exc. Hourchid pacha avait bien donné ses ordres et instructions à ce sujet; mais il fallait une personne aussi active et intelligente que S. Exc. Nechet bey pour exécuter les merveilles, dont on a été témoin hier au soir.

Le campement des cosaques et des dragons, situé à l'autre extrémité du parc fixait aussi l'attention des nombreux visiteurs, par une illumination bien ordonnée. Ce camp a été visité dans la nuit par S. Exc. Khourchid pacha accompagné du commandant de la gernison Sadik pacha et de quelques consuls; à leur retour ils ont été reconduits par deux rangées de cosaques ottomans portant des torches.

Les élèves de l'Ecole Centrale Musulmane assistaient à cette fête de nuit, chantaient par intervalle des hymnes au Sultan Plus de vingt mille spectateurs étaient assises tout autour de la grande rotonde. Le plus grand ordre n'a cessé de régner pendant la nuit de cette fête. Quand aux femmes turques elles étaient rangées à distance le long d'un des deux bras de la rivière éclairée par des centaines de fanaux. Les dames du haut rang étaient dans leurs voitures, d'où elles ont pu jouir à leur aise de cette belle fête.

Hier au soir, la fête a duré jusqu'à minuit.

Ce soir, second jour des fêtes, la réunion aura lieu au palais du gouverneur.

Correspondance particulière de la « TURQUIE »

Dardanelles, 10 août.

Mercredi, 7 du courant, vers midi, le canon du château annonçait aux habitants de cette ville, l'heureux retour dans sa capitale de S. M. le Sultan. Au même instant, les établissements publics, les forteresses, les navires en rade, et les consulats se pavoisèrent. Immédiatement après, les autorités civiles et militaires, les hauts fonctionnaires des diverses administrations, les membres du grand conseil et MM. les consuls eurent l'honneur de présenter leurs félicitations à S. Exc. Ahmed muchir pacha gouverneur général. Ce dernier en grande tenue d'amiral portant le grand cordon de l'Osmanié fit l'accueil le plus gràcieux aux personnes qui ont eu la faveur de l'approcher.

Le soir, toute la ville fut brillamment illuminée et l'artillerie offrit en spectacle à la population un magnifique feu d'artifice. Pour donner plus d'éclat encore à cette fête toute nationale, S. Exc. le gouverneur général offrit, le même soir, aux autorités civiles et militaires, aux membres du grand conseil et aux notables indigènes une soirée dansante. MM. les consuls, en grand uniforme, et l'élite de la colonie européenne, assistaient également à ce bal. Après minuit, un succulent souper fut servi aux invités. Quelques toasts furent portés, à l'heureux retour de S. M. I. le Sultan et de S. Exc. le gouverneur général. La plus franche cordialité n'a cessé de régner parmi les convives, qui ont été tous charmés de la grande amabilité de S. Exc. Ahmed pacha qui a fait les honneurs de cette soirée avec une courtoisie vraiment exquise. On a dansé jusqu'au jour. Chacun s'est retiré très-satisfait de sa soirée. La ville a été illuminée pendant trois jours consécutifs. On a remarqué beaucoup surtout l'illumination du bureau des phares.

---

yeux comme un beau rêve. Elle se voyait dans l'avenir la femme de Daniel.

Ce dernier reprit le même soir la route de Paris, heureux d'avoir revu son amie, du langage qu'elle lui avait tenu, et qui prouvait à la fois sa noblesse et sa grandeur d'âme. Il se promit de rester digne d'elle, de faire de son souvenir le mobile de toutes ses actions.

Une fois cette résolution arrêtée, il se sentit plus fort, et c'est dans ce sens que ce voyage lui fut salutaire.

En arrivant à Paris, il se rendit chez Serverette qu'il n'avait pas vue depuis plusieurs jours. Il la trouva en proie à de vives inquiétudes et lui en demanda la cause.

— Hélas ! dit-elle je ne suis pas au terme de mes maux. Chavanet recommence à me poursuivre de ses obsessions. Il m'a écrit, il m'a envoyé madame de Pélussin. J'ai refusé de recevoir cette horrible femme, mais assurément ils se sont de nouveau ligués contre moi, et je sens qu'un danger me menace.

Ce récit exeita l'indignation de Daniel.

— Ah ! s'écria-t-il, que ce misérable Chavanet ne me tente pas. Il m'a pris la femme que j'aimais ; malheur à lui s'il touchait à un cheveu de votre tête! Ne craignez rien, je saurai vous défendre.

Et à dater de ce jour, il épia les démarches de Chavanet.

XVII

Madame de Pélussin, on l'a vu, n'avait éprouvé aucune suprise, en apprenant de la bouche de Chavanet qu'il venait de se trouver soudainement en face de Serverette. C'est qu'elle connaissait la présence de celle-ci à Paris, depuis le jour où la jeune artiste avait fait ses débuts à l'Opéra, et qu'elle s'était informée d'elle avec curiosité.

On ne retrouve pas, après dix ans de séparation, une femme sur la vie de laquelle on a exercé, à un moment donné, une influence considérable, sans éprouver le désir de connaître les circonstances qui l'ont conduite à la situation dans laquelle on la retrouve.

Ainsi, madame de Pélussin avait été trop mêlée à l'existence de Serverette, et l'était encore trop à celle de Chavanet pour ne pas être, au plus haut point, intriguée, en la rencontrant sur les planches d'un théâtre. Elle voulu savoir comment elle vivait, la fit suivre, demanda des détails à ses amis, et ne tarda pas à apprendre que Serverette habitait avec son oncle, au fond de Passy, une maisonnette, au milieu d'un vaste jardin, véritable nid perdu dans les arbres.

Madame de Pélussin eut d'abord l'envie de se présenter chez elle et d'essayer de renouer les relations anciennes; mais, quelle que fût son audace, elle n'osa pas, cette tentative étant d'ailleurs sans nécessité.

Elle craignait avec raison les reproches de Serverette, qui ne connaissait pas cependant toutes les horreurs dont Pauline s'était rendue coupable envers elle.

Serverette croyait n'avoir à lui reprocher que son premier malheur, résultat de l'infernale combinaison qui lui avait pris Frédéric, en la livrant elle-même à Chavanet. C'était déjà trop pour qu'elle manifestât à Pauline, si celle-ci allait la voir, autre chose qu'un énergique sentiment de répulsion.

Mais elle ignorait encore que madame de Pélussin n'avait pas été étrangère à l'enlèvement de sa fille. Elle ne devait l'apprendre que quelques jours plus tard de la bouche de Chavanet.

Donc Pauline ne fit rien ponr rencontrer Serverette. Peu à peu, dans le tourbillon de sa propre vie et de ses propres affaires, elle cessa de s'en occuper. Elle négligea même de faire part de sa découverte à Chavanet, non qu'elle n'eût un grand intérêt à lui apprendre la présence à Paris de leur victime, mais parce que celui-ci était en voyage avec sa jeune femme dont elle le croyait éperdument épris.

Toutefois le jour où Chavanet vint lui dire qu'il avait retrouvé Serverette à l'improviste, sans la chercher; qu'il l'aimait encore et n'aimait pas sa femme; ce jour là, Pauline ayant besoin de lui, se promit de rendre, par tous les moyens, la chanteuse docile aux désirs de son ancien séducteur, et conseilla celui-ci dans le but de lui assurer le succès.

Ce n'est donc pas sans raison que Serverette s'alarmait de voir reparaître dans sa vie madame de Pélussin et Chavanet.

Autrefois perdue par eux, n'avait-elle pas aujourd'hui tout à redouter en les retrouvant ligués contre elle, dans un but que laissait deviner la lettre que Chavanet avait osé lui écrire ?

Cette lettre n'était autre chose qu'une déclaration passionnée. Sans parler du passé, Chavanet donnait à penser qu'il était prêt à le réparer et qu'il ne demandait en revanche qu'un peu d'indulgence et de sympathie pour le violent amour que Serverette lui inspirait.

Ces propositions, elle les repoussa avec horreur. Elle avait tremblé de colère en rencontrant Chavanet dans les coulisses de l'Opéra. Maintenant qu'il persistait à la poursuivre, elle tremblait d'effroi, comme si elle eût vu se dresser devant elle un serpent vénimeux.

Elle savait cet homme capable de tout, surtout secondé par une complice telle que madame de Pélussin.

Elle en avait peur.

Mais combien sa terreur se serait accrue si elle avait pu deviner quel instrument ils avaient choisi pour avoir raison d'elle.

Cet instrument, c'était Chibrac. Ce vieillard allait devenir, sans s'en douter, le pire des ennemis de sa nièce. Ce n'était point un mauvais cœur et il l'adorait ; mais il était faible, vaniteux, crédule. Autrefois, c'est lui qui, par une légéreté impardonnable, avait mis Serverette dans les mains de madame de Pélussin. Inspirée par ce souvenir, celle-ci avait décidé que ce serait encore lui qui livrerait Serverette à Chavanet

Avant tout, cependant, Pauline résolut de juger par elle-même des véritables sentiments de son ancienne petite amie. Qui sait si elle ne la trouverait pas disposée à la bien recevoir ? Dix années effacent quelquefois des ressentiments qui semblaient d'abord inoubliables.

Puis, Pauline comptait sur le pouvoir de sa parole. Elle n'ignorait pas tout ce qu'elle pouvait mettre de séduction dans son langage. Elle saurait peut-être se justifier auprès de Serverette. Les prétextes ne lui manqueraient pas. Elle avait pris à la jeune fille le sergent Frédéric. Mais, il lui était facile de prouver qu'elle ignorait alors l'amour qu'il y avait entre eux. Elle pouvait affirmer, sans crainte d'être démentie, qu'elle n'avait connu que trop tard, la folle passion de Chavanet et que c'est sans le savoir, qu'elle l'avait favorisée.

Voilà sur quels éléments elle basa le discours qu'elle comptait tenir à Serverette. Elle prépara soigneusement sa defense, combina les arguments qu'elle opposerait aux plaintes qu'on pourrait lui faire entendre.

(*Sera continué*).

VARIÉTÉS.

Canots à vapeur. — M. Oriolle, l'inventeur de ces petites machines, s'est proposé de mettre la vapeur à la portée de tous, par la facilité de leur maniement, le peu d'espace qu'elles occupent et leur légèreté. Figurez-vous en effet, une machine entière ne pesant que 400 kilogrammes développant une force de deux chevaux-vapeur, et permettant de faire à peu près 12 kilomètres à l'heure avec une dépense de 10 kilogrammes de charbon, soit 25 centimes.

Quant au mode de production de la vapeur, il est d'une grande simplicité. Une boîte en cuivre, d'un seul morceau, conique et circulaire, rentrante et saillante alternativement, forme une surface de chauffe d'une grande étendue relative. C'est dans cette boite que brûle le combustible ; elle plonge dans l'eau destinée à produire la vapeur, et celle ci est limitée à l'extérieur par une enveloppe en tôle d'acier. D'autres dispositions, dans le détail desquelles il serait superflu d'entrer ici, permettent de gouverner la vapeur à volonté, d'alimenter convenablement la chaudière et le foyer, etc.

M. Oriolle n'a pas eu seulement pour but d'utiliser son moteur pour la navigation, il veut encore l'employer à toutes sortes de travaux. Ainsi, par exemple, une petite pompe d'épuisement ou d'arrosage jointe à la machine qu'on peut aisément enlever du bateau permet de mettre cet appareil au service de l'agriculture. Des essais ont déjà été faits dans cette vue ; plusieurs milliers de litres d'eau peuvent être élevés en une hauteur de 10 à 15 mètres. Les canots de M. Oriolle seraient destinés à arroser facilement les cultures qui bordent les cours d'eau.

Dans tous les cas, ils resteront un spécimen des plus curieux des tendances de notre époque vers l'*utile* et le *comfort*.

—

Un journal américain, le *New-York Home Journal*, nous apporte, une nouvelle, mais une nouvelle si colossale, qu'il suffit simplement de la traduire.

Lisez et jugez :

« Il est question d'entreprendre l'œuvre gigantesque d'un tunnel sous l'océan Atlantique pour unir ensemble le nouveau et l'ancien monde au *moyen d'un chemin de fer sous-marin*. Les éminents ingénieurs de l'Amérique et de l'Europe ont été consultés, et ils ont déclaré que cela était parfaitement praticable ; il ne faut pour l'exécuter que du temps et de l'argent, et le capital, malgré la stupéfiante énormité de son chiffre, sera fourni.

On trouve par un calcul approximatif qu'il faudra *cinq cent millions de livres sterling, ou deux trillions cinq cent millions de dollars*. Un très-grand nombre de capitalistes sont tout disposés à s'embarquer dans cette étonnante entreprise, et dès que les plans seront faits, on avancera l'argent. Les plans proposés sont par eux-mêmes le miracle de ce siècle, consommé dans la science du génie. »

Dès que la souscription sera ouverte, et si les actions ne dépassent pas la modeste somme de 50 centimes — avec promesse formelle de ne pas faire de nouvel appel de fonds — l'Amérique peut compter sur un capitaliste de plus.

Il faut savoir risquer à propos, et c'est là le secret de la fortune de toutes les personnes venues au monde *en sabots*.

—

Le *Courrier des Etats-Unis* nous fait part d'un mariage célébré dans des conditions peu ordinaires :

Nous avons à rapporter le deuxième mariage célébré en ballon aux Etats-Unis, à notre connaissance. Il y a deux ans environ que nous avons raconté, avec des détails palpitants d'intérêt, une semblable cérémonie, organisée à la station aérostatique du Parc Central de New-York, sous la direction du professeur Love. Celle que nous avons à narrer aujourd'hui a eu pour théâtre la ville de Pittsburgh, en Pansylvanie.

Le 6 de ce mois, à deux heures de l'après-midi, une foule innombrable était réunie, malgré une pluie pénétrante, dans le parc de la ville, où avait été préparé par le professeur Thurston, un ballon auquel avait été suspendue une nacelle d'osier, décorée comme une corbeille de noces. Vers quatre heures, Miss Fornshell et M. Smithson sont entrés dans le panier, accompagnés de l'alderman Strain, du 19e district, et un instant après l'aérostat s'élevait majestueusement dans les airs, retenu par une corde d'une centaine de pieds de longueur. A cette hauteur, l'alderman a consacré, dans les formes officielles, l'union des deux époux ; puis le ballon a été ramené à la surface de la terre. L'alderman a mis pied à terre, et le professeur S. S. Thurston, de Meadville, a pris sa place. Les cordes ont été coupées, et le véhicul aérien est parti librement pour les régions éthérées.

Il est élevé d'abord, presque sans dévier de la ligne verticale, jusqu'à une hauteur d'environ deux mille pieds ; puis, il a pris la direction du sud-est, traversant la rivière Allegh any par-dessus les districts de la ville, et de là, atteignant les hauteurs de la Monogahéla-Valley, où il est descendu en sûreté, à deux milles environ du joli village de Makeesport.

Cette ascension a été la plus belle qui ait jamais été faite dans le pays ; c'est la première ascension matrimoniale réellement accomplie à l'air libre. Mlle Fornshell, au dire du professeur Thurston, qui s'y connaît, a fait preuve d'une intrépidité remarquable ; elle s'est tenue debout sur le siège de la nacelle jusqu'à ce que le ballon eût dépassé la première zone de nuages, à environ un mille au-dessus de la terre ferme.

La plus grande hauteur atteinte a été de trois milles. Au moment où l'aérostat a touché terre à McLeesport, il a été environné de plus d'un millier de personnes, qui ont fait aux débarqués un accueil des plus sympatiques. Un équipage a été amené pour Mme Fornshell-Smithson, et une charrette a transporté le ballon à McKeesport. A l'approche du village, la foule s'accroissait à chaque instant, et l'enthousiasme était monté à un tel diapason, que les chevaux ont été dételés et les époux et l'aréonaute traînés à bras en triomphe jusqu'à l'hôtel. Dans la soirée des sérénades ont été organisées, et ce n'est pas sans peine que les voyageurs ont pu s'embarquer sur le steamboat qui les a ramenés en ville, où ils sont arrivés à minuit. Le ciel, ainsi pris à témoin des liens contractés par les audacieux époux, ne peut manquer d'être favorable à leur union.

—

Des femmes, — tel est le titre d'un mignon petit volume. C'est de velours, d'or et d'argent qu'il faudra l'habiller ce volume, nul écrin ne sera trop riche pour ce bijou littéraire. Sur cet éternel sujet des femmes tant de fois traité, il n'a rien été écrit de plus fin, de plus spirituel, de plus touchant.

Jugez en sur ces quelques lignes détachées:

... On n'aura jamais tout dit sur les femmes, parce qu'on n'est jamais un instant sans y penser.

... Celui qui croira connaître les femmes sera un sot ; celui qui voudra les juger sera un fou ; et celui qui osera les condamner sera un cuistre, s'il n'est pire.

... Elles sont à vrai dire l'inconnu ; je ne sache pas de plus grand prestige.

.. Voulez vous qu'on vous aime ? — Aimez.

... La femme est une esclave à laquelle il faut obéir.

Et ce portrait de la jeune fille :

... La voyez-vous venir, l'œil brillant et la joue empourprée de jeunesse ? Au moindre souffle son corps tressaille, et, dans chaque mouvement, dans chacune de ses démarches, on sent tous les frémissements de la vie. Elle est la grâce, elle est la pudeur, elle est la poésie, et ne sait ce que c'est que poésie, grâce ou pudeur ; elle est la sensibilité et la tendresse, et ne sait encore ce que c'est que d'aimer, se dévouer ou souffrir. — Elle chante, elle rit, elle éclate ; elle sanglotte ; les chants et le rire ne sont pas plus de la joie que ses pleurs ne sont tristesse. Elle embrasserait une fleur et s'énamoure pour un duvet d'oiseau ; elle palpite. Son regard pur voit et ne comprend pas ; il interroge sans que rien lui réponde. Elle a tous les pressentiments et toutes les ignorances, et elle entre dans le monde où un seul mot va décider de son sort.

—

LE SABRE ET LA BÊCHE.

Fable.

La guerre, en sa fareur,
Avait privé les champs des bras du laboureur.
Le sabre, un jour, dit à la bêche :
« Quand la rouille te ronge au milieu des char-
» Fais-toi fusil, armure ou flèche ; [dons,
» Rehausse, comme moi, l'éclat des bataillons. »
La bêche dit au sabre : « Est seul digne d'envie
» Celui qui des humains peut adoucir le sort.
» Moi, je donne la vie,
» Toi, tu donnes la mort. »

—

Comme M. Berryer prenait la parole au milieu de l'assemblée, muette et respectueuse, quelqu'un d'interrompre en criant : « On n'entend pas. » M. Berryer se retourne : « Il faut, dit-il, que vous ayez une infirmité bien considérable, car ma voix est fort claire. Il fallait voir de quel air et de quel ton il disait cela, personne alors n'a soufflé mot. Jugez par la rude simplicité d'une pareille réplique, de l'autorité de l'orateur sur son auditoire.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 13 août	33 18
Clôture	du 13 août	33 15

Constantinople le 13 août.

CEREALES.

Il a été vendu dans cette huitaine environ 45 m. kiles blés.

Stock 50,000 kil. blé dur et tendre

Coloniaux. — Dans la huitaine qui vient de s'écouler nos transactions en général ont été paralysées à cause des fêtes et nos prix nont pas variés. Nous n'avons à signaler que la vente de 350 sacs café et 200 barriques sucre pour la consommation locale aux prix de la côte.

Stock café 4,000 sacs, sucre 4,500 barriques.

Cotons. — Sans ventes. — Stock 2,500.

Alcools — Il a été placé environ 200 barils rhum d'Amérique et 100 barils alcools.

—

Prix des céréales.

		Pias.	en Mét
Blés durs	Kustendjé	33	35
» »	Burgas	30	33 20
» »	Baltchik	33	—
» »	Samsoun	31	31 20
» »	Ismaïl	35	36
» »	Azoff	—	—
« »	Bessarabie	36	37 20
» »	Galatz	34	35
» »	Matzin	36	—
» tend.	Roumélie	—	—
» »	Odessa	30	21
» »	Ibraila	29	30
» »	Galatz	30	33
» »	Bourgas	30	32 20
» »	Varna	30	33
» »	Baltchik	30	31
» »	Taganrok	—	—
» »	Berdianska	—	—
Orges	Roumélie	13	16
»	Danube	15	16
Maïs	Danube	—	—
»	Roumelie	18	20
»	Anatolie	18	20

Les prix des farines sont les suivants :

Les farines d'Odessa	160—155—145	
Stenia	155	157 20
Prinkipo.	140	
Samsoun	135	

Stock 5,000 balles.
Ventes insignifiantes.

NOLISSEMENTS.

Malgré que les arrivages continuent de la Méditerranée, les navires disponibles son recherchés et les nolis en hausse. Frêts pratiqués dans la huitaine.

Tamisch (Mingralie) pour Cette, fr. 46 ton. Douves.

Azoff pour R. U schel. 44 à 47[6 ton. blé, 62[6 à 67[6 ton. suif.

id. Méditerranée fr. 4 1[2 à fr. 5 1[2 la ch. estaries du 15[27 cour. au 20[1er septembre.

Berdiansks ou Marianopol pour R. U. schel. 63[6 ton. estaries 1er[15 au 5[15 septembre.

Sulina pour Méditerranée et Marseille direct fr. 3 3[4 à 4 la ch. estaries 10[22 cour. au 20[1 7bre.

Kustendie pour R. U schel. 7 a 7[3 qr. grosse portée Red. estaries du 20[1er 7bre.

id et Roumelie (Mer-Noire) pour Mediterranée fr. 3 1[2 à 4 Afrique 4 1[4 à 4 1[2 la charge.

Constantinople pour Liverpool sch. 5[2 à schel 5 qr par vapeur.

Echelles de Marmara Mediterranée et Marseille direct. fr. 3 3 1[2 la charge.

—

Odessa 29[10 août.

REVUE DE LA SEMAINE.

La demande pour tonnage étant insignifiante, peu d'affrêtements ont été conclus durant la huitaine, et les nolis sont calmes.

R. U.	schell. 50	P. T. S.	
id.	schell. 50	»	id. p. le continant.
id.	schell. 50	»	de Nicolaieff.
id.	schell. 49	»	
id.	schell. 51	»	
Marseille	fr. 3	p. ch. blé.	
id.	fr. 3	maïs.	
Syre	fr. 2 55	p. ch. blé.	

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 12 Août.

ALEXANDRIE bat. à vap. aut. *Vulcan*, cap. Florio ayant touché Jaffa, Caiffa, Beyrouth, Larnaka Rhode, Cesme, Smyrne, Metelin, Tenedos, Dardanelles et Galipoli, div. marchandises et 200 passagers.
— bat. à vap. egyp. *Mansourah*, cap. Osman, ayant touché Smyrne Dardanelles et Galipoli div. marchandises et 83 passagers
TREBISONDE bat. à vap. aut. *Messina*, cap. Radeglia, div. marchandises.
VARNA bat. à vap. aut. *Stamboul*, cap. Hesse, div. marchandises.
— bat. à vap. russe, *Pilade*, cap. Papoff, divers marchandises.

du 13

MARSEILLE bat. à vap. fran. *Asie*, cap. Lapier, ayant touché Messine, Volo, Salonique, Dardanelles et Galipoli, div. marchand. et 82 p.
GALATZ bat. à vap. des Mess. Imp. *Balcan*, capit. Gain, div. marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. egyp. *Tayoun*, cap. Frederiek, ayant touché aux Dardanelles.

DÉPARTS des bat. à vap. du 12 Août.

TREBISONDE bat. à vap. des Mess. Imp. *Tamise*, cap. Lallemand, div. marchandises.
DANUBE bat. à vap des Mess. Imp. *Taurus*, capit. Baron, div. marchandises.
SALONIQUE bat. à vap. otto. *Omer pacha*, capit. Malosseviċh, div. marchandises.
SMYRNE bat. à vap. aut. *Pluto*, cap. Remedelli, div marchandises.

du 13

SMYRNE bat. à vap. des Mess. Imp. *Pericles*, cap. Connar, div marchandises.
— bat. à vap. aut. *Amiraglio Emo*, cap. Soldere div. marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. egyp. *Nezile*, cap. Ismail div. marchandises.
VARNA bat. à vap. aut. *Mercur*, cap. Biscuehia, iiv. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 9 Aout.

ODESSA br. ital. *Pulcinella*, cap. Parlato, lest.
— br. ital *San Raphael*, cap. Cacace, lest.
— bar. ital. *Palmeta*, cap. Toscanino, lest.
— br. hel. *Dimitro*, cap. Apostolu, lest.
— br. hell. *Sevasti*, cap. N. Polio, lest.
— brik ital. *Illiadc*, cap. Vassalo, lest.
TAGANROK br. hell. *Margharo*, cap. Petroyani, »
— br. hell. *Hillas*, cap Panas, lest.
— br. hell. *Neos Stelianos*, cap. Caracacianis,
MARSEILLE br: ital, Catterina, cap. Drago, ble.
— br. ital. *G, Battista*, cap. Scarpa, ble.
— br. ital. *Nimfo*, cap. Stagno, blé.
ANGLETERRE bar. ital. *Rosa Olivari*, cap. Olivari
SMYRNE br. hell. *Anastassia*, cap Ivanou, lest.
ANVERS br. aut. *Madascar*, cap. Pretti, ble.

du 10

MARSEILLE br. aut. *Mateo*, cap. Vidulich, blé.
— br ital. *Mery*, cap. M. Chiesa, ble.
— br ital. *Eden*. cap Fasce, ble.
— br. ital. *Socrate*, cap. Enrico, blé.
ODESSA br. aut. *Giorgio*, cap, Cheziovich, lest.
— gabare hell. *Yeorghios*, cap. Hillas, lest.
— br. hell. *Athina*, cap. Podara. lest.
BERDIANSKA br. aut. *Leda*, cap, Ragusin, lest.
DANUBE br. hell. *Licurgos*, cap. Cilimingra, lest.
— br. hell. *A. Elefterios*, cap. Elefteriou, lest.
— gol. hell. *Catterina*, cap. Caaandinos, lest.
— br. hell *Evanghelistra*, cap. Galitzi, lest.
— br. hell. *Andrea*, cap. Mitara. lest.

du 11

MER-NOIRE br. ital *Costartino*, cap. Valle. lest.
— br. mek. *Frederic Pagge*, cap. Ohle. lest.
— br. hell. *Psara*, cap. Kiparissis, lest.
— br. hell. *Maria*, cap. Ardavani, lest.
— br. aut. *Zara*, cap. Petrovich. lest.
CARDIFF bar. aut. *Gazalo*, cap. Colougich, lest.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 5

de TAGANROK pour Marseille br. hell. *Spiliotissa*, capitaine Pittas, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Emma*, cap. R. Cannessa.
— pour Malte br. hell. *Evanghelinos*, capitaine Dim. Anghelis, ble.
— pour Cork or Falmouth, bar. mekl. *Ostee*, cap. Permien. lest.
— pour Marseille, br. fran. *Marin*. cap. D. Versarin, graine de lin
— pour Cork or Falmouth br. ang. *Edith Mary*, graine de lin.

—

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 4

de NICOLAEFF pour Falmouth brik angl. *Fido*, cap. Errington, seigle
— pour Marseille bar. aut. *Messicano*, cap. Lalich, graine de lin.
— pour Marseille br ital. *Buon Padre*, capitain Vianello, blé.
de MARIANOPOL pour Marseille, br. russe, *Panselinos*. cap. Boutielich, ravison.
— pour Malte, br. autrichien, *Ellena D.* capit Luigi Dabcevich, blé.
de BERDIANSKA pour Falmouth, brik ital. *Asca*, capit. Orlandini, blé.
— pour les sep. Iles, br. hell. *Ayos Spiridhon*, capit. Catevatis, ble.
de TAGANROK pour Marseille, br. ang, *Urano*, cap. Ruggiero, ble.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Scoia*, cap Ed. Licklod, ble.
— pour Cork or Falmouth, bark ital *Leda* cap. Francesco Bozzo, blé.
— pour Malte, br. ital. *Ermidia*, capitaine Em. Petroliezzo, laine.
— pour Marseille, br. italien, *Ferdinando*, cap Salvo Caluci, blé.
de ODESSA, pour Gênes br. ital, *Affezione* capit. Giuseppe Bozzo, blé.
— pour Gênes, br. ital. *Poli*, cap. Chiozza, blé.
— pour Marseille, b.. ital. *Maria Francesca*, cap D. Trugone, ble.
— pour Falmouth, br. anglais, *Tectus*, cap. W. Weatherhead, blé.

du 5

de NICOLAEFF pour Rotterdam, bar. russe, *Neptun*, cap Silfvast. seigle.
— pour Cork or Falmouth, bar. angl. *Ranald*, cap. Brevesich, blé.
— pour Falmouth, brik. autrichien. *Fidente*, cap. Marianni, blé
— pour Falmouth, bar. aut. *Carolina Wisin*, cap. Lucovich, graine de lin.
de ODESSA pour Marseille, bar. nor. *Mazzeppa*, cap. Carlson, blé.
— pour Bremen bar. norv. Lindesnass, capit. Will. Olsen, seigle,
— pour Falmouth, bar. ang. *James and Wallsh*, cap. Halbert, ble.
— pour Marseille br. autrichien, *Fidio*, cap. Giov. Soppa, blé.
— pour Falmouth, bar. mek. *Alma Car*, capit. Bergman, graine de lin.
de IBRAILA pour Naples, br. hell. *Kefalonia*, cap Carandinos, ble.
— pour Marseille, br. hell. *Yenissis*, capitaine, Dhimitris Coutzis, ble.
— pour Falmouth, br. angl. *Bolina*, capit. W. Cornick, ble.

du 6

de TAGANROK pour Rottnrdam, bar. ital. *Saturnina*, cap. G. Canetti. seigle.
— pour Falmouth, bar. ang. *Giuseppina Onetto* capit. Costa, ble.
— pour Falmouth, bark ital. *Promessi*, capitain Boggiano, seigle.
— pour Marseille, br. russe. *Hillie*, capitaine Blomberg, graine de lin.
de NICOLAEFF pour Falmouth, bar. ital. *Enrico*, cap. Schiaffino, ble.
— pour Marseille, br. ital. *Antonio Russo*, cap. A. Russso, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille br. ital. *Eva*, cap. Sardi, blé.

du 7

de NICOLAEFF pour Falmouth, bar. autrichien *Nicolina*, cap. Paicurich, seigle.
— pour Falmouth, bar. mek. *John Frederik*, cap, Niemen, graine de lin.
de ODESSA pour Marseille, br. autrichien *Eugenia*, cap Cetcovich, ble.
— pour Falmouth, bar. ang. *May Queen*, cap. Muird, seigle.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 13 AOUT 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	880	900
» 2me qualité	»	780	850
» Moka, l'oke	»	15	16
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	275	280
» pile id.	»	225	—
» pilé de Hollande	»	225	226
» d'Havane en caisse	»	195	200
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5	5 20
Girofles	»	5 20	—
Canelle	»	22	25
Indigo Bengale	»	150	—
» Madras	»	95	—
Cochenille Argentine	»	65	68
» morellane	»	55	—
» humide	»	48	—
Noix muscade	»	22	—
Camphre	»	22	—
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	40	80
Bois de Campêche, le quint.	»	45	47
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	—
» id. 2e id.	»	55	60
Charbon, New-Castle . tonneau	Sh.	29	—
» Liverpool	»	26	26 6
» Cardiff	»	29	30
Etain, le quintal	P.	675	—
Sel ammoniaque angl. l'oke	»	—	—
Vitres	Fr.	17 50	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	145	—
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	165	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	320	325
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	106
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	180	—
Fil de fer de Trieste	»	135	—
Fer en barres assorties	P.	64	—
» masses pour clous	»	75	75 20
» en feuilles 1/14	»	105	—

Fer en cercles	P.	90	91
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog.	P.	93	94
Soufre d'Italie le quintal		56	—
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	55
» de Belgique	»	56	57
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 12 1[2 galons	L. t.	1	—
Alcool américain les 17 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse	»	65	—
» qualité inférieure	»	12	—
Vin de France la bordelaise	»	80	110
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	46	47
» des Indes	P.	200	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	110	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	126	—
» de Trieste (manque)	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9 20	—
Suif	»	9	10
Beurre de Russie	»	10 20	—
Caviar, 1re qualité	»	24	32
» 2e qualité	»	18	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 70	5 75
» » mâle	»	5 50	5 55
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 15	5 20
» » 2e qual.	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	4 80
» Chagrinées (12) (6 kilog.)	»	75	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 50	—
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	65	67
» id. 12/20 id.	»	70	74
» id. 16/24 id.	»	76	80
» id. 20/30 id.	»	84	86
» id. 8/14 id.	»	76	78
» id. 12/20 id.	»	78	84
» id. 16/24 id.	»	86	90
» id. 20/30 id,	»	95	100

(Coton filé : L. T. 105)

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	-
» N° 3	»	—	—
Selle de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11[12. Prix de Brousse	»	560	580
Cocons de Brousse frais l'oke.	»	—	—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

(L. T. 100)

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	48	50
» mince	»	14	15
» Turquie 3 à 4.	»	40	41
» mince	»	13	14
Galles noires, l'oke	»	15	14 10
» vertes et blanches	»	10	—
Graine jaune Angora	»	11 20	13
Skilip	»	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	12 20	13
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	7 20	8
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 30	—
» de Mouton les 2 pièces	»	13 10	13 20
» d'Agneau secs la pair	»	10	10 20
Laines de Chevron d'Angora	»	35	—
» de Bey-Bazar	»	33	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	19	20
Scammonée 1re qual.	»	—	—

Opium Kara-Hissar l'oke 1er qualité.	P.	225	230
Gomme Adragante, assortie	»	—	—
» Adragante en feuilles	»	—	—
» Arabique assortie	»	—	—
Cuivre de Tocat	»	9	9 20
« de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	24	—
« d'Anatolie	»	24	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3	4
Graine de lin de Roumélie	»	33	35
» d'Anatolie	»	33	35
Huile d'olive Metelin, Aïvali, l'oke	»	7 20	7 35
» de Crète.	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	6	—
» de Vourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	6	—
» de Sultanine	»	3	—
Mastic de Chio	»	80	100
Coton Georgie	»	8	—
» Adana	»	7 10	7 20
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	7	7 10
Noisettes de Kerassonda le quintal	»	90	—
Encens, quint.	»	375	380
Safranum l'oke	»	315	320
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 20	4
« Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 32	4
» des Iles (Comandaria de Chypre).	»	8	
Savon de Candie	»	—	
» de Metelin	»	4	16

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE samedi 17 août à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY. 2. A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, epulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS. PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au publi est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40.000 gains de Th. 150,000; 100.000; 80,000; 50,000; 40,000; 30,000; 20,000; 10,000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez: H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.	2 francs
12 »	105	»	2 60
18 »	110	»	4. —
26 »	120	»	4.30
34 »	130	»	5.30

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la Bourse

PRIX FIXE

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

EAU DE LA FLORIDE

L'EAU DE LA FLORIDE rend à chacun *la couleur primitive de sa chevelure* Elle détruit les pellicules, épaissit les cheveux, et les empêche de tomber et de blanchir.

HUILE DE LA FLORIDE

Composée de substances exotiques, elle contribue puissament, avec l'EAU DE LA FLORIDE, à la force, à la beauté et a la conservation de la chevelure.

A *Paris*, chez GUISLAIN et Ce, 112, rue Richelieu. — A *Constantinople*, chez L. MEIFFRÉDY.

Vente aux enchères.

Une chaudière tubulaire presque neuve de 140 chevaux de force avec 240 tubes en cuivre se trouvant actuellement à l'échelle de Balata près du débarcadère des bateaux de Haskeui où l'on pourra la visiter.

L'enchère aura lieu à l'agence de la compagnie Azizié mercredi 21 aout.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Le navire prussien *Luise Spalding* Capitaine Gronow vient d'arriver avec un chargement de charbon expédié par MM. Groves Maclean et Comp. de Hartlepool en destination de ce port ou Odessa. Les porteurs du Connaissement sont invités à faire parvenir les ordres chez le soussigné, à défaut de quoi le Capitaine comptera ses jours de staries aux termes de sa charte-partie.

Constantinople 13 Août 1867.

SEB. MARCHETICH.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénefices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs es de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

A vendre une partie

DE COLT'S REVOLVERS

en gros et par pièce.

Cavalry Holster. . . .	Francs	105
Navy et Army	»	92
New-York Police . . .	»	80
Pocket	»	77

J. H. RIECKCHOFF, Moumhané, (Cité-Française, N° 24) chambre N° 3.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'Eté 1867,

A partir du Samedi 5/17 Août, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T		
6	33	9	11	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek et Béchiktach.
6	33	2	11	30	de Cavak, Yeni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bebek.
7	48	18	12	45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Ortakeui et Bechiktach.
8	33	6	1	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia et Yéni-keui,
9	3	11	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui. Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	33	9	3	30	de Yéni-mahalié, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
11	33	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	3	4	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenguelkeui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
7	33	12	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10	18	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	3	3	12		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	48	14	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	33	3	1	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
9	33	14	2	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.)
11	3	6	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré.)
3	48	4	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeuï Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	3	3	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	H. à la T		
8	3	3	1		pour Arnaoutkeui directement.
8	18	3	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9	3	14	2		pour Arnaoutkeui directement. (*excepté les vendredis.*)
10	18	6	3	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
10	3	[illegible]	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	3	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	33	4	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	33	12	8	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé. (*Les vendr à 9 h.*)
4	18	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	33	11	9	30	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5	3	6	10		pour Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé,
5	18	18	10	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
6	3	9	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	3	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*)
6	33	3	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
4	33	2	9	30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Buynk déré et Cavak.
5	33	17	10	30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	3	4	11		pour Couskundjuk, Beylerbey, Téhenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yeni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

7	3	12		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey Kouskundjuk.
7	15	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	15	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia. Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	18	8	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
3	48	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
4	48	9	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach. Cabatach.
5	48	10	45	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

7	48	12	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeu Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
8	48	1	45	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	18	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	3	3		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	3	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. *avec retour direct au pont.*
4	33	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	33	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
5	48	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	18	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	Nos	H.	T.	
6	18	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	18	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	33	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	33	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont.

H.	F.	Nos	H.	T.	
9	33	3	2	30	pour Proti, Halki. Prinkipo et Cartal.
4	18	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	3	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	33		10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	Nos	H.	T.	
7	3	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2	48		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	33		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H.	F.	Nos	H.	T.	
8	28		1	15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.
9	33		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	28		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

2me Année. --- N° 184.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-inserés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 16 août.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

New-York, 15 août.

Le corps de l'empereur Maximilien a été remis à M. Magnus.

Paris, 14 août.

Le *Moniteur* publie les promotions suivantes dans la Légion d'honneur : le marquis de La Tour-d'Auvergne a été nommé grand'croix ; le comte Recolot a été nommé grand officier.

Paris, 14 août, 5 h. soir.

L'Impératrice Charlotte est allée au camp de Châlons.

Copenhague, 14 août.

Les notabilités politiques ont offert un banquet en l'honneur des journalistes français; ils ont été reçus avec enthousiasme. Les toasts échangés avaient un caractère politique.

MUNICH. — Le baron Malaret est arrivé de Florence en congé pour un mois.

Paris, 15 août.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui ne publie pas les résolutions importantes qu'avait annoncées l'*Etendard*.

BUCHAREST. — Le cabinet entier a donné sa démission. Le prince l'a acceptée.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On lit dans l'*Osservatore Triestino* :

UDINE, 30 juillet. — A Palarrolo une trombe colossale a détruit trente maisons et endommagé soixante dix de façon à les rendre inhabitables. Il y a eu 13 personnes tuées, 28 blessées. Plus de 400 sont privées d'asile. Le préfet s'est rendu aussitôt à Palarrolo. Les autorités locales ainsi que les citoyens prodiguent tous les secours possibles aux victimes.

FLORENCE, 1er août. — La Chambre des députés n'a pas été en nombre suffisant pour voter l'ensemble de la loi sur la dotation de la couronne, dont les articles ont été adoptés dernièrement. Le président a annoncé aux députés qu'ils seraient convoqués à domicile pour la prochaine séance. (*Diritto.*)

L'*Italia militare* annonce aussi que la frégate à vapeur *Maria Adelaïde*, arrivée dernièrement dans le port de Livourne, a reçu l'ordre d'appareiller immédiatement et d'aller croiser dans les eaux pontificales.

On lit dans l'*Italia* de Naples :

« L'escadre italienne, commandée par le contre-amiral Riboty, est arrivée dans les eaux de Civita-Vecchia. Par ordre du ministère de la marine, d'autres navires ont quitté Livourne, Gênes et Naples; ils vont augmenter les forces placées sous les ordres du contre-amiral Riboty. »

Aux Etats-Unis d'Amérique, le conflit entre les autorités militaires et civiles continu. Une dépêche de New-York, 1er août, transmise par le câble électrique, nous apprend qu'on venait de recevoir de la Nouvelle-Orléans un télégramme annonçant que le général Sheridan avait destitué le gouverneur du Texas. (*Indépendance belge.*)

LISBONNE, 27 juillet. — On a reçu aujourd'hui à Lisbonne un télégramme annonçant qu'une partie du 14e régiment d'infanterie, en garnison à Vizen, s'est soulevé aux cris de : Mort au ministres! Vive le duc de Saldanha! Vive l'armée! Dans les premiers moments, la majeure partie des hommes du régiment effrayes de cette audace, est restée neutre, laissant les révoltés crier. Ensuite, sur l'ordre des officiers, ils ont arrêté un ou deux officiers et plusieurs sergents et soldats. On n'a pas d'autres détails. Mais il est hors de doute qu'il a éclaté une tentative de révolte qui a été étouffée (*Journal do Commercio.*)

Le *Moniteur* annonce que l'aviso de la marine impériale le *Caton*, venant de Toulon, a relâché le 28 à Civita-Vecchia. Il est reparti le lendemain pour Terracine. A la même date, une canonnière italienne croisait dans ces parages.

Les journaux anglais résument ainsi les nouvelles des Etats-Unis, d'après leurs correspondances de New-York du 20 juillet :

« La situation est toujours très tendue, et l'harmonie est loin d'être rétablie entre le Parlement, qui persiste dans ses vues hostiles aux Etats confédérés, et le président Johnson, partisan avoué des principes de concorde et de conciliation, comme étant désormais le plus sûr moyen de pacifier le pays. C'est ce qui rend très difficile l'adoption et l'exécution de mesures destinées à reconstituer l'Union américaine.

» La Chambre des Représentants a adopté des résolutions tendant à prier le président de publier une proclamation contre les projets de flibusterie au Mexique et pour l'institution, d'une commission d'enquête sur l'exécution de l'empereur Maximilien, et touchant le décret en date d'octobre 1865, qui met hors la loi tous les Mexicains républicains. »

La *Correspondance provinciale* de Berlin annonce que le gouvernement prussien répondra à la dernière note danoise immédiatement après le retour de M. de Bismark à Berlin.

Le premier ministre se trouve en ce moment dans son domaine de Varzin, qu'il a acheté il n'y a pas longtemps; mais il y est chaque jour, paraît-il, importuné par tant de visiteurs qu'il ne peut parvenir à prendre le repos nécessaire au rétablissement de sa santé, altérée par l'excès du travail.

Le journal l'*Europe*, auquel nous empruntons ces détails, ajoute que M. de Bismark ne se rendra pas à Biarritz.

S'il faut s'en rapporter à la *Gazette du peuple*, de Berlin, M. de Bismark, en quittant sa terre de Varzin, se rendrait à Hombourg, où il ne resterait que peu de temps avec sa famille.

Une correspondance adressée de Francfort au *Journal de Paris* prête au parti libéral l'intention de demander l'entière unification de l'Allemagne. Les libéraux du Sud se joindraient à cette manifestation. Si nous sommes bien renseignés, la réunion dont on parle, et qui aurait lieu à Stuttgard, serait due à une initiative presque exclusivement prussienne et ferait partie de tout un système d'agitation populaire dont l'impulsion viendrait directement de Berlin. Le gouvernement prussien sait utiliser au besoin ses adversaires. C'est aujourd'hui du parti libéral qu'il tient le fils.

On écrit de Pologne à la *Correspondance Générale*, de Vienne :

« La nouvelle que le parti tchèque en Bohême a l'intention de prier le gouvernement russe de vouloir transformer l'université polonaise de Varsovie en université soi-disant slave a produit une grande sensation parmi les étudiants polonais. L'on prétend qu'il s'est formé parmi ces derniers une association secrète qui aurait pour but d'abandonner en masse l'université de Varsovie dans le cas où la proposition des Tchèques serait acceptée. On dit de plus que les étudiants polonais auraient l'intention de se rendre en Cracovie et à Lemberg pour y achever leurs études et solliciter l'admission aux examens ainsi qu'au service de l'Etat en Gallicie.

On lit dans le Bulletin de l'extérieur du *Journal de Saint-Pétersbourg* du 31 juillet :

« C'est une conviction unanime en Allemagne, qu'il faut être prêt à toutes les éventualités; mais il serait fâcheux et superflu de se préparer à tout, avec accompagnement d'excitations internationales. Il est vrai que, dans la presse parisienne, il y a certains journaux qui croiraient avoir perdu leur journée s'ils ne se livraient à une attaque contre la Prusse, et s'ils ne dénonçaient pas un acte quelconque du gouvernement prussien à la vindicte publique.

» Mais on se tromperait si l'on croyait que l'opinion publique en France se range du côté de ces don-Quichottes des nationalités étrangères soi-disant opprimées, et la meilleure attitude à observer à leur égard est incontestablement l'indifférence.

» La presse allemande ne compromettrait en rien, au contraire, la cause qu'elle a la prétention légitime de défendre, la thèse que chacun est maître chez soi, les principes de l'indépendance de la Prusse et de l'Allemagne, si elle s'abstenait de se régler sur les feuilles parisiennes auxquelles nous venons de faire allusion. On ne prouve qu'une irritabilité déplorable et stérile, en répondant à des injures par des grossièretés équivalentes. La force et le bon droit qui ont conscience d'eux-mêmes ont la fierté plus impassible.

» Ce qu'il y aurait de plus heureux en tout ceci, c'est que, ni en France, ni en Prusse, le gouvernement ne songeât à faire remonter la responsabilité du langage des journaux plus haut que leur rédaction, et que l'opinion publique ne se méprit pas non plus.

» Le gouvernement prussien a prouvé, en se ralliant à la proposition de réunir une conférence à Londres, dont les délibérations seraient basées sur la neutralisation du grand duché de Luxembourg, qu'il sait se placer en dehors des entraînements passionnés du sentiment national trop violemment surexcité. Aujourd'hui encore, nous voulons espérer qu'il conduira les négociations engagées avec le Danemark dans les voies de la sage modération et de l'impartiale justice qui peuvent aisément conduire à la conciliation et à un accord honorable dont les deux Etats se féliciteront, et qui ne sera vu de mauvais œil que par les esprits dont la malveillance est disposée à ne se réjouir que du maintien ou du développement des difficultés que l'Allemagne et la Prusse ont à résoudre. »

Le *Mexicano libre* de San-Luis annonce que le baron de Magnus et M. John-H. Blockhausen se sont rendus à Queretaro afin d'y prendre possession du testament de Maximilien et de recouvrir sont corps. On dit qu'une clause de ce testament lègue une somme de cent mille dollars à la famille de don Miguel Miramon et une somme égale à la famille de don Thomas Mejia.

La chambre des représentants a adopté des résolutions tendant à prier le président de publier une proclamation contre les projets de flibusterie au Mexique et pour l'institution d'une commission d'enquête sur l'exécution de l'empereur Maximilien, et touchant le décret en date d'octobre 1865 qui met hors la loi tous les Mexicains républicains.

Une résolution présentée dans la chambre ayant pour objet de féliciter le Mexique à l'occasion de ses triomphes récents a été renvoyée au comité des affaires étrangères.

Des avis publiés ici et parvenus de Vera-Cruz à la date du 14 courant annoncent que Mme Juarez était arrivée en cette ville, et qu'elle y avait été accueillie avec enthousiasme. Juarez était arrivé dans la capitale, et avait refusé une réelection à la présidence. Vidaurri avait été fusillé à Queretaro et d'autres condamnés. La nouvelle de l'exécution de Santa-Anna était confirmée. On disait que Marquez était caché dans la capitale, et que s'il était pris il serait fusillé.

La frégate autrichienne *Elisabeth* recevait des réfugiés à bord à Vera-Cruz. (*Epoque.*)

LA REFORME EN TURQUIE.

— Vous avez l'air bien convaincu, en parlant de la réforme en Turquie, me dit mon interlocuteur, comme si la réforme était possible dans un pays où la femme ne compte pour rien, de par la loi religieuse. Il faut la famille à la base de toute société. Essayez donc de créer une famille en Turquie! —

— Votre objection ne m'arrête pas un seul instant, répondis-je, et j'ajouterai qu'elle n'a aucune valeur, non seulement à mes yeux, mais à ceux de tout Musulman intelligent. Je suis persuadé que la réclusion de la femme, facilitée par le hideux costume qu'on lui impose dans les rues, a été dans le principe une question de jalousie, d'ordre public si vous préférez, bien plus qu'une question de religion. En tout cas, l'une dérive de l'autre. Les Musulmans sous ce rapport sont supérieurs aux Chinois. Ceux-ci ne se contentent pas de grillager les fenêtres des maisons et d'empaqueter la femme dans un sac; ils entortillent ses pieds pendant le bas âge et les transforment en moignons informes, dans l'unique but de se préserver du Minotaure et d'empêcher les rendez-vous galants. En cet état, la femme est une machine à fabriquer des enfants, rien de plus; tandis qu'en Turquie, elle conserve la faculté de vaquer dans une certaine mesure à ses affaires et à celles de son mari, et de présider à l'éducation de ses enfants.

Pour une femme intelligente, il n'y a pas de costume disgracieux ; il n'y a pas de grillages si épais qu'ils soient.

Je m'en rapporte à vous : ne vous arrive-t-il pas journellement de rencontrer des femmes voilées, bien plus dangereusement armées en guerre, que nos européennes dont les charmes s'étalent au grand soleil?

Croyez-moi, l'absence d'instruction fait seule l'infériorité de la femme en terre musulmane. Qu'on développe son intelligence par l'instruction, et, grâce à la faculté d'assimilation et d'absorption dont la nature l'a pourvue, la femme ne tardera pas à acquérir une légitime part d'influence et à constituer le foyer domestique. —

— Ce n'est pas là la question; d'ailleurs, il est inutile de s'occuper de cette matière ; nous sommes en face d'une barrière, que vous ne tenterez jamais de franchir, sans vous heurter contre un préjugé profondément enraciné. L'Orient est immobile, et la terre ne tourne pas pour lui. —

— Erreur, répondis-je, les hommes sont les mêmes partout : moutons de Panurge pour l'imitation, chiens couchants sous le fouet du maître, coffres-forts toujours ouverts à l'intérêt, semblables à l'huitre qui fait sa dinette au soleil.

Le secret des grands hommes consiste à tirer parti de ce triple levier.

Voyez Mahmoud !

Il s'agissait de retirer aux hommes la coiffure des patriarches de la bible, le turban, le plus noble de tous les couvre-chefs, et de le remplacer par le bonnet que vous savez ; il s'agissait de renoncer à ces amples vêtements flottants, chamarrés d'or et de soie, qui donnaient aux Musulmans une incomparable majesté, et de leur faire adopter les vêtements étriqués de l'Occident.

Eh bien ! cette grave réforme, qui devait ébranler l'Empire sur ses bases, s'est accomplie sans obstacles ; c'est tout au plus s'il y a eu quelqu'émoi parmi les tailleurs.

En ce que touche à notre sujet, les difficultés sont bien moindres. L'alliance de la femme serait acquise au réformateur. Cela vaut quelque chose par tout pays ; sans compter, que tous les musulmans, assez éclairés pour comprendre, que la polygamie et la réclusion de la femme sont un obstacle au progrès et menacent de ruiner l'empire par la dépopulation, accepteraient la réforme des deux mains.

Tenez ! voulez-vous que je vous dise? Les innovations qui touchent à la religion sont difficiles en principe, mais rien n'est plus simple dans l'application.

Le principe a été déchiré, le jour où le Sultan a mis les pieds sur les rivages de la France, le jour où il a serré la main de l'impératrice des Français, le jour où il a reçu des mains de la reine Victoria l'ordre de la Jarretière, le jour où il a dîné à côté de la reine de Prusse.

Il n'est pas un habitant de Stamboul qui ne sache ces choses ; il n'en est pas un qui n'y ait applaudi.

De nombreuses méditations sur ce sujet délicat m'ont conduit à penser que, le jour ou le Souverain aura résolu dans sa sagesse de relever la condition de la femme, il n'aura qu'à se présenter à son peuple, accompagné de sa mère ou de sa fille.

Le reste est affaire de couturières et de modistes. —

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT DE LA VIE PARISIENNE.

XVII

Puis, ainsi prête à tout, elle se dirigea un matin vers la demeure de Serverette. C'était pendant que Daniel de Blesle était à Blois et la veille du jour où il devait revenir,

La maison qu'habitait Serverette existe encore à Passy, dans la rue Singer. C'est un pavillon à quatre facades et à un seul étage, placé au milieu d'un vaste jardin. Chaque facade a huit croisées. La porte fait face à la grille qui s'ouvre sur la rue, mais est séparée d'elle par un rideau de peupliers qui en dérobe complétement la vue. De chaque côté de cette grille sont situés deux petits pavillons habités par le jardinier qui sert en même temps de concierge.

Voir le numéro du 14 Août

L'intérieur de la maison avait été arrangé par Serverette, sans luxe, mais avec goût. Au rez de-chaussée, on trouvait le salon, la salle à manger, la cuisine et l'office ; au-dessus, la chambre de Serverette, celle de son oncle, séparées par un grand cabinet de toilette de deux autres, dont l'une servait de lingerie, et l'autre était affectée à une femme de chambre et à une cuisinière, les seuls domestiques que Serverette eût voulu prendre, le jardinier ayant consenti à faire le gros ouvrage.

Cette retraite, où personne ne venait jamais la troubler, avait pour la jeune femme un charme indicible. Les jours où elle ne chantait pas, elle y passait ses soirées seule, ne recevant aucune visite, et vivant du passé, pensant à sa fille et à Barbassous, double souvenir qui, à toute heure, occupait son imagination et son cœur, et la maintenait dans une constante et incurable mélancolie.

Quant à Chibrac, il vivait là, comme un coq en pâte, allant de sa chambre dans le jardin, si le temps le permettait, piochant, arrosant, ratissant, au grand dépit du jardinier dont il dérangeait le travail ; examinant avec l'aplomb d'un connaisseur les fleurs et les fruits ; chantant sans cesse les airs de son ancien répertoire, non plus avec sa voix de basse, mais sur un ton élevé et horriblement criard, afin de s'exercer, disait-il, car il se figurait que les cordes de son gosier se transformaient et que, bientôt, il pourrait tenir l'emploi de ténor.

C'est là, qu'un matin, vers dix heures, madame de Pélussin le surprit. Il était adossé contre la grille, regardant des maçons qui travaillaient dans la rue, lorsque le coupé de Pauline vint s'y arrêter.

A l'aspect de cette belle dame qu'il ne connaissait pas et qui descendait d'une élégante voiture, dans une toilette non moins élégante, quoique très simple, Chibrac ouvrit la grille. La dame entra.

— Mademoiselle Nérissy? demanda-t-elle.

— C'est ma nièce, madame, répondit Chibrac. Elle habite bien ici, mais elle n'est pas visible. Elle a chanté hier et aujourd'hui, elle ne recevra que dans l'après-midi.

Tout en débitant avec emphase cette réponse, Chibrac regardait de près, l'inconnue dont les traits lui rappelaient vaguement d'anciens souvenirs. Celle-ci parut contrariée et dit vivement :

— Croyez-vous, monsieur, que mademoiselle votre nièce continuerait à ne pas être visible, si on lui annonçait une ancienne amie?

— Une ancienne amie ! répéta Chibrac, dont les souvenirs s'accentuaient. Vous êtes madame de Pélussin, ajouta-t-il tout à coup.

— J'ai cru que vous ne me reconnaîtriez pas, répondit Pauline, en souriant et en tendant les deux mains à Chibrac.

Celui-ci mit les siennes derrière le dos, en rougissant.

— Ma nièce ne vous recevra pas, madame, dit-il.

— Et pour quels motifs? demanda-t-elle sans paraître blessée par l'attitude de Chibrac.

Le vieillard de plus en plus ému, baissa les yeux.

— Ecoutez, madame, reprit-il, Serverette ne m'a jamais raconté les griefs qu'elle a contre vous. Mais je crois qu'elle vous accuse d'avoir été d'accord avec M. Chavanet pour la perdre.

— C'est une infâme calomnie, s'écria Pauline. Je n'ai rien su de ce qui s'était passé que lorsque je n'avais plus le pouvoir de sauver votre nièce. J'ai voulu la consoler et la conseiller. Elle m'a repoussée sans vouloir m'entendre.

Ces paroles prononcées avec animation commençaient à ébranler Chibrac, qui d'ailleurs, n'avait jamais su qu'une partie de la vérité sur l'histoire de sa pièce dans la maison de madame de Pélussin.

— Je veux croire que vous dites vrai, répondit-il, mais pourquoi après dix ans, revenir sur ces choses? Alors même que vous établiriez que, lorsque sur la demande de M. Chavanet je vous présentai ma nièce et consentis à la laisser pendant quelques jours, sous votre garde, vous ignoriez les desseins de votre ami, alors même que vous prouveriez ainsi votre innocence, Serverette ne pourrait oublier que votre maison a été le théâtre de son premier malheur ; elle ne vous verrait pas avec plaisir.

— Il faut que je lui parle, cependant. Je vais vous donner une preuve de confiance. Je suis envoyée ici par M. Chavanet. Il veut réparer ses torts.

— C'est un coquin, répliqua impétueusement Chibrac. Nous n'avons que faire de ses réparations.

— Quoi! même s'il proposait à votre nièce de légitimer sa fille, de leur assurer à l'une et à l'autre, une position?

Heureusement pour Pauline, Chibrac ignorait que Chavanet fût remarié, et l'offre qu'elle faisait afin d'acquérir la confiance du vieillard, n'attira aucune exclamation sur les lèvres de celui-ci. Mais, lorsqu'elle parla de la fille de Serverette il baissa la tête.

— Sa fille! hélas! murmura-t-il.

— Elle est morte? Vous l'avez perdue?

— J'ignore si elle est morte. On nous l'a enlevée, il y a cinq ans, et nous n'avons pu la retrouver.

Il y eut, à ces mots, sur le visage de Pauline, une expression telle de douloureuse surprise, que Chibrac, s'il avait pu deviner qu'elle savait ce qu'était devenue l'enfant, n'aurait conservé aucun soupçon.

— Serverette n'est pas heureuse, dit-elle alors. Aidez-moi à lui rendre un peu de repos. Laissez-moi la disposer à recevoir M. Chavanet.

REVUE DES JOURNAUX

M. Schultze-Delitzsch a fait au Comité du *Congrès international de la paix* et à la Société nouvelle qui s'est formée sous le nom de : *Ligue internationale du désarmement* des réponses presque identiques. La lettre adressée au Comité de la paix est ainsi conçue :

« Honorés messieurs,

» Quelque haute satisfaction que j'ai ressentie en me voyant invité à prendre part au Congrès pacifique projeté par vous, j'ai cru devoir résumer, dans le Mémoire ci-annexé, les motifs qui pour le moment nous empêchent, beaucoup de mes amis et moi, de nous associer à une entreprise dont nous souhaitons d'ailleurs vivement le succès et dans l'esprit de laquelle nous travaillons tout autour de nous. Il serait d'ailleurs impossible à un grand nombre des nôtres, de se rendre au Congrès de Genève dans les premiers jours de septembre, l'ouverture du *Reichstag* de la Fédération du Nord, devant avoir lieu à cette époque.

» Je déclare en outre ne point agir ici au nom de mon parti, dont les chefs se trouvent épars dans le pays en ce moment, et me borne à rappeler que les motifs que je développe ont déjà déterminé de la part du parti un refus semblable, à propos d'une semblable invitation déjà émanée de Paris. Je désire vivement que mes affaires permettent de vous témoigner moi-même à Paris, au commencement de septembre, mes sympathies pour vos personnes et vos aspirations. Notre conduite passée doit vous garantir que nous nous emploierons de notre mieux, dans notre propre pays, au service des idées qui vous inspirent.

» Agréez, honorés messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

» Potsdam, juillet 1867.

» SCHULTZE-DELITZSCH. »

Voici le texte du Mémoire joint à la lettre:

« Les longues luttes soutenues pendant des années par le parti démocratique en Prusse, pour la diminution du temps de présence sous les drapeaux et le maintien du système de landwehr, font assez connaître les sentiments de ce parti à l'égard de l'organisation militaire et de cette mise continuelle sur pied de rassemblement, aujourd'hui à l'ordre du jour en Europe. L'agitation organisée à Paris par diverses ligues qui se proposent le maintien de la paix et le désarmement général, a donc toute notre sympathie, et nous pouvons nous déclarer presque sans exception pour les principes qu'elles proclament.

» Toutefois, la situation particulière de notre patrie nous impose, en ce qui touche la part qu'il convient de prendre à ces démonstrations, une réserve des plus grandes. Un point sur lequel personne, chez nous, ne se fait illusion, — et les communications d'amis véridiques confirment ces pressentiments, — c'est que nous serons, dans un temps prochain, exposés aux attaques de la France... »

M. Schultze-Delitzsch, invoque à l'appui de ses appréhensions la nécessité de relever le prestige extérieur de la politique française, les demandes de compensation, ajournées seulement à de meilleures circonstances, les armements faits de l'autre côté du Rhin, enfin l'attitude d'une partie de la presse parisienne. Il reprend ensuite :

« Or, nous sommes, nous Allemands, le plus pacifique de tous les peuples civilisés; de pénibles troubles intérieurs ont pu seuls nous mettre dernièrement les armes à la main, non contre l'étranger. Personne ici ne pense à opprimer les peuples voisins, et les hommes politiques ou journalistes français qui extravaguent de prétendus dangers dont notre constitution nouvelle menacerait la France, ne croient point eux-mêmes à ce qu'ils disent.

» Quoi qu'il en soit, le sentiment national a pris chez nous une telle force, que nous ne souffrirons à aucun prix l'ingérence de l'étranger dans nos affaires. Une histoire épouvantable de plusieurs siècles de déchirement, d'impuissance et de honte est là comme un avertissement sous nos yeux. Depuis les terribles guerres de religion du seizième et dix-septième siècles jusqu'aux campagnes sanglantes du premier empire, presque toutes les grandes luttes européennes se sont vidées sur notre sol et à nos dépens, et ont fait de notre patrie un désert. L'on a déchiré du corps de l'empire germanique un lambeau de territoire après l'autre; l'Allemagne était l'objet commun de compensations pour toutes les parties belligérants, pour le vainqueur comme pour le vaincu. Il faut que cela finisse à tout jamais !

» Quelque entrave que la guerre ait apportée à notre progrès intérieur, quelque échec qui en résulte pour le parti démocratique dans sa lutte en faveur de la liberté entière et du droit égal de tous, dans ses principes de progrès humanitaire, civil et économique, cependant, en présence des tentatives que fait l'étranger pour s'ingérer frivolement dans nos affaires, nous nous levons tous comme un seul homme, prêts à repousser de telles prétentions. Un parti politique qui se laisserait seulement suspecter d'une ombre d'hésitation sur ce point, serait perdu pour toujours. Là gît l'abîme qui sépare la position faite aux partis en France et chez nous.

» Personne, en Europe, ne songe à attaquer la France, ni à s'immiscer dans ses affaires. Si donc des patriotes éclairés de votre pays, voulant donner de la paix l'idée qu'il faut en avoir, c'est-à-dire la représenter comme condition indispensable de toute prospérité et de tout progrès humains, se réunissent, pour agir sur l'esprit public en manifestant au grand jour leurs opinions, aucun théâtre ne convient mieux à cette manifestation que la France, pays qui n'étant menacé d'aucun côté, a revendiqué pour lui jusqu'à ce moment l'honneur de prononcer dans l'empire du monde en dernier ressort, et le seul de qui on puisse craindre qu'il ne prenne l'offensive contre ses voisins, pour intervenir dans nos affaires domestiques.

» Chez nous, quel spectacle différent ! C'est pour nous que se préparent les armements français, nous sommes l'objet le plus proche d'une action française à l'extérieur. Notre indépendance politique semble devoir nous coûter encore de durs combats ; car votre agitation en faveur de la paix, — pour si sérieuse que nous la tenions, quelque succès que nous lui désirions, et quelques efforts que nous soyons prêts à faire pour la seconder, — n'exercera, cela est certain, aucune influence sur l'attitude de votre gouvernement, au prochain moment décisif.

» Peignez-vous, maintenant, la situation de ces hommes politiques d'Allemagne qui, s'associant à vous dans ces congrès et ligues lesquels ont en France leur origine et leur siège, inviteraient publiquement tous les gouvernements en général, et les leurs en particulier, à cesser d'armer, voire à désarmer. Au moment où l'on se prépare, en France, à nous attaquer, le verdict général ne serait-il pas, à notre égard, que « d'accord avec nos ennemis, nous avons tenté de mettre le pays hors d'état de se défendre ? » Tout au moins paraîtrions-nous grossièrement dupés par l'étranger; nous ne nous relèverions jamais de ce discrédit.

» Que chacun donc, jusqu'à ce que la situation se soit éclaircie, travaille pour son compte et dans les limites de sa patrie au maintien de la paix. En ce moment des manifestations faites en commun ne peuvent favoriser la tâche commune. Les Parlements et les Chambres sont, avant tout, le théâtre sur lequel doivent se faire entendre les voix de tous les amis déclarés de la liberté et de la paix, — deux biens qui chez les peuples civilisés ne peuvent, à la longue, subsister l'un sans l'autre. Il s'agit de lutter ici contre la haine, la méfiance réciproque des peuples, leur vanité nationale, leur ambition, leur soif de puissance, de placer sous leurs yeux de grands buts communs de civilisation auxquels ils peuvent consacrer leurs forces dans une rivalité pacifique. Le plus sûr moyen d'y arriver, c'est de créer des institutions qui hâtant la maturité du peuple et sanctionnant ses droits à l'intérieur, introduisent dans les rapports internationaux le respect mutuel du droit, par la reconnaissance de ce principe : que les nations sont appelées à régler elles-mêmes leurs destinées et à repousser toute ingérence étrangère. Agissons des deux côtés et le succès définitif ne peut manquer à nos efforts.

» Peut être votre campagne pacifique sera-t-elle précisément féconde parce qu'on se sera convaincu, en France, qu'une attaque contre l'Allemagne ou contre la Prusse, placée à la tête de l'Allemagne, allumerait chez nous une guerre nationale, dont la portée dépasserait de beaucoup les prévisions de ceux qui l'auraient provoquée.

» Puisse cette trop longue exposition contribuer à vous ouvrir les yeux sur l'état des choses, tel qu'il est chez nous, afin que vous puissiez convenablement apprécier les motifs qui nous empêchent, en ce moment, mes amis et moi, de nous associer à une manifestation commune. Nous ne pouvons pas lutter encore sous la même bannière, mais notre cause est la même, et cette cause triomphera. On peut bien, en spéculant adroitement sur les passions humaines, recueillir pour un temps des succès en politique ; mais cette spéculation, base aujourd'hui du système qui pèse comme un cauchemar sur l'Europe, doit finir par succomber devant le progrès irrésistible des lumières et de la morale. Déjà, la conscience de solidarité qui lie les intérêts du monde civilisé devient de plus en plus puissante, et impose des barrières aux convoitises dynastiques. La maturité des peuples, en humanité et en politique, est la garantie de la paix du monde. Nous sentons ne faire qu'un en travaillant dans un tel but, et, au milieu même de la guerre, nous cultiverions les germes d'une paix durable pour le plus proche avenir.

» Recevez mon salut fraternel, en ce temps plein d'appréhensions.

» Potsdam, 12 juillet 1867

» Votre, etc.

« SCHULZE-DELITZSCH »

La lettre qui invitait M. Schulze-Delitzsch et ses amis à prendre part au congrès, était signée : Ch. Lemmonier, Clamageran (avocat), Laurent Pichat, Versigny (ancien représentant du peuple), Ch. Bordillon et E. Riollas.

Le ministre des affaires étrangères a reçu de M. Hoorickx, chargé d'affaires de Belgique à Mexico, un rapport, en date du 27 juin, dont nous publions les extraits suivants :

Appelé à Queretaro par l'infortuné prince, j'ai dû me déguiser pour sortir de Mexico.

Après avoir mis trois jours et trois nuits à franchir les 60 lieues qui séparent Mexico de Queretaro, en proie à la plus pénible anxiété, il me fut permis le 5 juin, de pénétrer dans la prison des Capuchinas où, dans une cellule de seize pieds carrés, l'empereur était couché sur son lit, gardé à vue par des soldats. Une dyssenterie sanguinolente et une maladie de foie du caractère le plus grave épuisaient ses forces et semblaient vouloir lutter avec les hommes pour enlever à la terre cette existence si sereine et si calme dans le malheur.

S. M. me reçut avec les marques de la plus grande satisfaction et de la plus vive gratitude. Depuis 20 jours que durait sa détention, pas un cœur ami n'avait pu venir à son appel, lorsque enfin le baron de Magnus et moi, accompagnés de ses deux défenseurs, nous sommes arrivés. Le baron de Lago, chargé d'affaires d'Autriche et M. Curtopassi, chargé d'affaires d'Italie, nous suivaient de près. Le ministre de France n'ayant pu quitter Mexico, malgré tous ses efforts, avait chargé M. Forest, consul de France à Mazatlan, de se rendre également à Queretaro et de faire tout ce qui était humainement possible pour sauver l'empereur.

Je n'exprimerai pas l'émotion que je ressentis en voyant la tranquillité et la résignation de S. M., qui causa avec moi, comme autrefois dans le palais de Mexico. Ce premier entretien dura environ deux heures. « J'ai été trahi, trompé et volé, » me répéta à plusieurs reprises l'empereur d'un ton plein de tristesse, mais qui ne contenait aucun reproche « et enfin j'ai été vendu pour onze réaux, » faisant allusion à la trahison, qui avait livré la ville où l'empereur luttait héroïquement depuis deux mois avec 6,000 hommes. S. M. répéta ensuite en souriant ces paroles du roi-chevalier : « Tout est perdu, fors l'honneur. » Elle parla beaucoup aussi de l'Europe, de sa famille, du Roi, de la Reine des Belges et du comte de Flandre. « Je n'ose pas écrire à ma mère et à l'impératrice, disait-il, de crainte de faire de la peine à ces deux êtres si chers, qui ne m'en ont jamais fait ; et puis ce serait cruel de les jeter dans des perplexités ; mon confesseur, du reste, leur a écrit pour les préparer.

Pendant tout cet entretien, l'empereur me prenait fréquemment la main entre les siennes et me témoignait sa reconnaissance d'être venu près de lui.

Comme par un surcroît de précaution, on lui avait, ce jour-là, enlevé son médecin et son aide-de-camp.

Je lui offris de partager sa captivité, si on me le permettait, pour le soigner. Il m'en remercia affectueusement, disant qu'il avait une demi-assurance que son médecin lui serait rendu et que je pouvais lui être plus utile au dehors.

Durant l'espace de dix jours, je me rendis chaque jour aux « Capuchinas » et passai chaque fois plusieurs heures avec S. M. M. de Lago, Curtopassi et moi, nous nous succédions dans nos visites afin de tromper la solitude de l'auguste prisonnier. M. de Magnus ayant reçu l'autorisation d'aller à San-Luis auprès de Juarez, ne resta que trois jours à Queretaro et M. Forest, malgré le désir de l'empereur, n'obtint qu'une seule fois du général Escobedo la permission de le visiter.

Tout le reste de notre temps était occupé en efforts pour sauver la vie du malheureux empereur. Des courriers étaient expédiés à tous les généraux libéraux que nous supposions pouvoir écouter la voix de l'humanité; nous discutions de la défense avec les avocats, tandis qu'à San-Luis deux des défenseurs, deux illustrations du parti libéral, D. Mariano Riva-Palacios et D. Martinez de la Torre, agissaient avec M. de Magnus auprès du gouvernement suprême.

M. Dano m'avait remis un grand nombre de lettres pour tous les libéraux auxquels il avait été utile pendant l'intervention et dont plusieurs même lui devaient la vie. Dans la fâcheuse position où les circonstances plaçaient le ministre de France, il se donnait tout le mal possible pour nous seconder. L'empereur, qui l'apprit, me chargea à différentes reprises de l'en remercier chaleureusement en son nom.

Le 14 juin, peu d'heures avant le prononcé du jugement, au moment où MM. de Lago, Curtopassi, Forest et moi nous nous rendions au tribunal, un colonel nous arrêta dans la rue et nous conduisit chez le général commandant l'Etat de Queretaro, qui nous signifia que nous avions deux heures pour quitter la ville. Le colonel nous remit ensuite nos passeports en ajoutant « que s'il nous prenait envie de revenir, nous serions fusillés. » Aucune raison de cet acte ne nous fut donnée; nous ne pûmes nous l'expliquer que par une ombrageuse méfiance de l'autorité. Il nous fallut nous rendre à la sommation et le cœur navré de tristesse, abandonner à une cruelle solitude l'infortuné captif » et le quitter sans pouvoir lui dire un dernier adieu.

Arrivés au camp du général Porfirio Diaz, nous reçûmes un dernier mot de l'auguste prisonnier, qui nous annonçait la mort de l'impératrice (dont le bruit avait, en effet, été répandu), et nous adressait ses remerciments en même temps que ses derniers désirs. Nous voulûmes, cependant tenter encore un effort auprès des chefs de l'armée d'Orient pour leur faire appuyer un recours en grâce, transmis à San-Louis par les défenseurs de l'empereur. Déjà des pétitions de ce genre avaient été adressées à Juarez, entre autres par les artisans de San-Luis et par des veuves qui avaient perdu leur mari dans la lutte contre l'empire. Tout fut inutile.

Le 19, dans l'après-midi, la fatale nouvelle nous parvint. Ce même jour, à six heures quarante minutes du matin, l'empereur avait été par les armes avec les généraux Miramon et Mejia.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR

Lundi, 12 du courant, Sa Majesté Impériale le Sultan a daigné recevoir à son Palais de Dolma Baktché le Conseil d'Administration de la Société Générale de l'Empire Ottoman qui a eu l'honneur de lui présenter l'adresse suivante :

Sire,

» Le Conseil d'Administration de la
» Société Générale de l'Empire Otto-
» man, l'un des premiers établissements
» financiers nationaux fondés dans cette
» Capitale, tient à honneur d'être aussi
» un des premiers à féliciter Votre Ma-
» jesté Impériale de Son heureux retour
» au sein de Ses peuples fidèles, et à
» déposer à Ses pieds l'hommage de son
» inaltérable dévouement à l'Auguste
» Personne de Votre Majesté Impériale,
» et à Son Gouvernement.

« Le conseil d'administration de la So-
» ciété Générale a suivi avec une émo-
» tion toute patriotique la marche glo-
» rieuse de Votre Majesté Impériale à
» travers les Etats de ses Hauts. Alliés
» dans le voyage qu'Elle vient d'accom-
» plir. L'accueil cordial et grandiose des
» Souverains, les ovations spontanées et
» enthousiastes de tant de populations
» diverses, ont donné aux fidèles sujets
» de Votre Majesté Impériale la mesure
» de la vénération qui entoure partout
» la personne de leur Sultan bien aimé
» et ont montré au monde l'admiration
» que rencontrent chez des nations les
» plus civilisées, les efforts constants et
» généreux de Votre Majesté Impériale
» pour la grandeur de Son Empire et
» pour le bien-être de Ses peuples.

» Au milieu de la joie et de la fierté
» nationale, qui débordent du cœur de
» tout loyal Citoyen Ottoman pour ces
» éclatantes manifestations, qu'il soit
» permis aux soussignés, représentants
» d'une institution ayant en vue le dé-
» veloppement commercial et industriel
» du pays, de déposer humblement aux
» pieds du Trône de Votre Majesté Im-
» périale leurs vœux les plus respectueux
» et les plus sincères pour la gloire tou-
» jours croissante de Son Règne et pour
» le bonheur de Son Auguste Dynastie,
» appelée par la Providence à présider
» aux destinées d'un si vaste Empire. »

S. M. I. a daigné remercier la Société Générale de ses vœux et des services qu'elle a rendus. Elle a ajouté que dans Son voyage Elle a remarqué les bienfaits que des établissements pareils pourraient répendre dans Son Empire, et a exprimé Sa satisfaction de ce que la Société Générale avait pris l'initiative dans cette voie. Sa Majesté a émis l'espoir de voir s'accroître le nombre de semblables associations en Turquie et s'agrandir la sphère d'action de celles qui y existent déjà.

Le bateau à vapeur français l'*Asie*, de la compagnie Marc Fraissinet père et fils, est arrivé le 13 dans notre port venant de Marseille, après avoir touché Messine, Salonique et Volos, ayant à son bord S. Exc. Saïd pacha avec sa suite.

Mardi soir vers les 10 heures et 1/2, à Agha-Djamissi, dans la grand' rue de Pera, trois individus sont entrés dans la boutique d'un vieillard arménien, marchand de tabac. Pendant que l'un d'eux achetait du tabac, l'autre lui donna trois coups de couteau et tous trois s'enfuirent. L'arménien a été conduit à l'hôpital, il a dit qu'il ne connaissait pas ces trois individus. Après une demi-heure il expira. On attribue ce meurtre à une vengeance. La police est à la recherche de ces trois assassins.

Il y a environ un mois, au Taksim, le touloumbadji Arabe Ali eut une querelle avec deux autres touloumbadjis, dans laquelle il porta à ses adversaires des coups de couteau. L'un mourut sur le coup et l'autre souffre encore à l'hôpital. Malgré toutes les recherches de la police, l'Arabe Ali n'avait pu être arrêté, quand, il y a quelques jours, la police fut informée qu'il était parti pour Alexandrie. On télégraphia à cette dernière ville. Ali fut arrêté et renvoyé à Constantinople sous bonne escorte. Il se trouve maintenant en prison attendant son jugement.

A Caliondji-Koulouk un Arnaout chercha querelle à un Juif pour une somme de 200 piastres. L'Arnaout porta à ce dernier un coup de bâton qui lui creva un œil. Le coupable a été arrêté.

On parle de l'arrestation d'un pacha, ex-gouverneur de province, pour cause de concussions. On ajoute que de semblables mesures seront prises contre tous les concussionnaires, le Gouvernement étant bien décidé à sévir contre eux quels que soient leurs rangs et leurs fonctions.

(*Courr. d'Orient*)

— Elle n'y consentira jamais.

— Mais, s'il vient ici repentant !

Chibrac semblait indécis.

— Je vous en prie, ajouta Pauline, permettez que j'entre chez votre nièce.

— Non ! non ! pas avant qu'elle soit prévenue. Il suffirait de votre vue pour l'irriter. Elle ne voudrait même pas vous entendre.

— Que faire alors ?

— Il n'y a qu'un moyen, répondit Chibrac. Attendez ici. Promenez-vous dans le jardin. Je vais lui parler.

— Allez, je vous attends.

Chibrac, sans réfléchir autrement, courut vers la maison et monta chez Serverette.

Elle venait de se lever, et, croyant que son oncle venait l'embrasser, elle s'avança vers lui et plaça son front sous les lèvres du vieillard.

Il mit un baiser sur ce front toujours beau, quoique pâli par la douleur, puis d'un air embarrassé :

— Petite, dit-il, il y a une visite pour toi.

— Une visite ! qui est ce donc ?

— Quelqu'un que tu n'aimes pas beaucoup, je crois. Mais, se hâta-t-il d'ajouter, on fait tant d'excuses...

Serverette crut comprendre qu'il s'agissait de Frédéric Laffrey, qui venait une fois de plus solliciter son pardon.

— Je ne veux pas recevoir, M. Laffrey, dit-elle.

— Ce n'est pas lui...

— Qui donc alors ?

— Madame de Pélussin.

Elle tressaillit.

— Et vous ne l'avez pas chassée. Et vous avez cru que je lui ouvrirais ma maison ?

Chibrac se gratta le front.

— Je ne voulais pas qu'elle te vit. Mais elle a tant insisté, que j'ai consenti à venir t'annoncer sa visite. Elle vient au nom de M. Chavanet. Il reconnaît ses torts, il...

Serverette l'arrêta par ces mots.

— Veuillez répondre à madame de Pélussin que je ne veux la revoir ni à présent, ni jamais. Quant aux regrets de son digne ami, je les repousse. Allez, allez, mon oncle. En songeant que cette femme est là, si près de de moi, j'ai peur d'une catastrophe nouvelle.

Serverette s'était exprimée avec tant de vivacité et d'énergie, que Chibrac n'essaya pas de la fléchir. Il alla rejoindre Pauline.

— Elle ne veut pas vous voir !

Pauline, à ces mots, ressentit un violent dépit.

— Et vous consentez à ce que je me retire ainsi ?

— Mais, madame, je ne puis rien. Ma nièce est la maîtresse ici.

Madame de Pélussin comprit que ses efforts seraient vains et marcha lentement vers sa voiture qui stationnait dans la rue,

— Je m'en vais donc avec le regret de n'avoir pas réussi, reprit-elle. Tout le monde se fût bien trouvé d'une réconciliation.

— Sans doute, dit Chibrac en soupirant,

— Et bien ! si vous voulez, nous y arriverons.

— Par quels moyens ?

— Conseillez votre nièce dans ce sens. Ne lui laissez ni repos ni trève qu'elle n'ait consenti à recevoir Chavanet. Si une fois, elle consent à l'écouter, le reste ira tout seul. Ils se comprendront vite.

— Je ferai tous mes efforts.

— Puis, venez me voir quelquefois, nous aviserons. Vous rencontrerez chez moi M. Chavanet. Il vous fera connaître ses intentions.

La pensée d'être reçu chez madame de Pélussin sourit agréablement à Chibrac.

— Sans doute, madame, dit-il je serais heureux de me présenter chez vous. Malheureusement, ma nièce s'y opposera.

— Mais, ne le lui dites pas.

— Le moyen de le lui cacher ! Je ne sors jamais que pour l'accompagner à l'Opéra, d'où je la ramène après la représentation.

— Eh bien ! venez chez moi pendant le spectacle. Elle ne saura pas si vous êtes ou non dans la salle.

— Cela est possible, répondit-il.

— Je vous attends au plus tôt, lui dit Pauline, en remontant en voiture.

Pendant ce court entretien, qu'elle n'entendait pas Serverette, cachée derrière les rideaux de sa croisée, l'avait suivi avec impatience. Dès qu'elle vit son oncle revenir seul, elle l'appela.

— Partie, s'écria-t-il.

— Que vous disait-elle ?

— Elle me suppliait de te décider à la recevoir.

— Et vous avez promis ?

— Oui, puisque cela ne m'engage à rien. Elle ne reviendra plus, sois-en assurée.

En dépit de l'opinion de son oncle, Serverette ne put se dissimuler que madame de Pélussin tenterait tout pour la revoir. Anxieuse, inquiète, elle déplora que cette femme connût sa maison. Il lui semblait qu'elle ne pourrait plus vivre aussi tranquille, à présent que Chavanet n'ignorerait plus sa retraite.

C'est sous l'impression de ces inquiétudes, qu'elle dit le lendemain à Daniel de Blesle, ces mots que nous avons placés déjà à la fin du chapitre précédent.

— Je sens qu'un danger me menace.

Le danger était plus grand qu'elle ne pensait.

XVIII

Trois jours après la visite de madame de Pélussin à Passy, Chibrac se présenta chez elle, à huit heures du soir. Il avait accompagné sa nièce à l'Opéra. Puis, au lieu d'entrer dans la salle, ainsi qu'il avait coutume de le faire, il était monté chez Pauline.

Chavanet s'y trouvait.

En rencontrant, après tant d'années, l'homme qui avait fait à Serverette la triste destinée contre laquelle elle luttait, Chibrac ne put contenir son émotion. Il regretta presque d'être venu, et seulement alors, il comprit que sa place n'était pas dans cette maison, qu'entre Serverette et ces gens-là, aucune réconciliation n'était possible.

Ces idées se présentèrent si nettement à son esprit qu'il fit deux pas en arrière pour se retirer. Mais, il était trop tard. Chavanet s'élança vers lui.

— Ah! monsieur Chibrac, m'apportez-vous de bonnes nouvelles? A-t-on enfin consenti à m'entendre? Est-on disposé à croire à mon repentir ?

Il y avait, dans ce langage aussi bien que dans le geste de Chavanet un tel accent de sincérité, que l'oncle de Serverette s'y laissa prendre.

— Après tout, cet homme se repent, se dit-il. Pourquoi Serverette ne lui pardonnerait-elle pas ?

Le regard de Chavanet était anxieusement attaché sur le sien.

(*Sera continué*).

A Monsieur le directeur de l'Epoque.

Mon cher ami,

Dans l'article 1er de l'Evangile *secundum Napoleonem*, le seul que reconnaissent les préfets, les magistrats et la gendarmerie, il est dit que :

« tous les Français sont égaux devant la loi. »

(Règle générale qui souffre quelques exceptions — trois cent mille fonctionnaires, par exemple, — que protège la juridiction paternelle du conseil d'Etat.)

Remarquez-vous que ce premier article du Code, qui parle de tous les Français, ne dit pas un mot des Françaises. On ne sait, après l'avoir lu, si elles sont au-dessus de la loi ou au dessous de la loi, ou bien hors la loi ; et jusqu'ici, personne ne s'est aperçu de cette bizarrerie, on n'a voulu y porter remède. Les philosophes, mal peignés pour la plupart et tout enduits de métaphysique, n'ont rien compris à la question. Les jurisconsultes l'ont embrouillée. Les politiques l'ont dédaignée. Les poètes, gens irritables et nerveux, qui tantôt adorent les femmes et tantôt voudraient leur tordre le cou, n'ont fait que divaguer.

Tous se sont accordés à leur fermer la bouche, comme si elles étaient trop sottes ou trop sublimes pour exprimer une opinion raisonnable sur les affaires de ce monde. Pour les consoler, on leur a dit qu'elles gouvernaient les hommes. C'est peut-être vrai, mais à la façon du petit chien du fils de Périclès, qui gouvernait aussi le monde; car disait Périclès: Azor gouverne mon fils Xantippe, qui gouverne ma femme Aspasie, qui me gouverne moi-même. Or, je gouverne Athènes, qui gouverne la Grèce, qui gouverne l'Europe, et l'Europe gouverne le reste de l'univers. Donc, Azor est le maître de l'univers.

Voulez-vous permettre à un homme qui aime les femmes, comme tout bon Français doit faire, et qui, de plus, les respecte, de plaider leur cause devant le public ? Rien n'est plus sérieux que ce plaidoyer. Le sort de la société française est entre les mains des femmes. Leur ignorance frivole, qu'on encourage et qu'on feint de trouver charmante, est la principale cause de notre décadence. Si l'on avait pris soin de les instruire, nous aurions évité trois ou quatre révolutions, et la France n'irait pas tantôt en avant, tantôt en arrière comme un chariot tiré en sens opposé par deux attelages de même force.

Un jour, le premier consul Bonaparte demandait à Mme de Staël d'un air assez impertinent : « Depuis quand les femmes se mêlent-elles de politique ? — Depuis qu'on les guillotine » répondit-elle.

La réponse était fort juste. Aujourd'hui l'on ne guillotine plus, du moins pour cause politique ; mais la loi pèse sur les femmes aussi durement que sur les hommes, et cependant elles n'ont pas le plaisir de l'avoir faite ou d'avoir élu ceux qui la font. Qu'elles puissent du moins la discuter ou l'entendre discuter en leur nom et dans leur intérêt particulier.

Tout à vous.

ALFRED ASSOLANT.

26 juillet 1867.

Le droit des femmes.

I.

Avant tout, il faut se débarrasser de ce vieux préjugé que le Français est de tous les peuples celui qui aime et respecte le plus les femmes. Il est poli, c'est vrai, il leur cède volontiers le pas ; il leur donne le bras pour passer du salon dans la salle à manger, et *vice versa* ; il les salue profondément, il tient son chapeau à la main en leur parlant, il ira même assez volontiers chercher des fleurs, des gants, une lorgnette ; il se mettra au second rang dans la loge et fera toutes les grimaces que l'usage du monde a rendues nécessaires ; mais pour leur sacrifier ses goûts, ses plaisirs, ou pour leur parler de choses sérieuses, non !

De quoi parlerait-il d'ailleurs ? De religion ? Il s'y entend peu de chose. De philosophie ? Elles n'y entendent rien. De politique ? Elles ne connaissent que des livres fabriqués par les jésuites. Les plus savantes ont appris l'histoire de France dans les romans d'Alexandre Dumas et n'ignorent pas que d'Artagnan sauva trois ou quatre fois le trône et la vie de Louis XIV. Quelques-unes, ayant lu *Lélia* et *Valentine*, ont cherché dans ces beaux livres une règle de conduite. (Heureusement la mode en est passée, et l'espèce diminue tous les jours.)

De quoi donc peut-on causer avec elles, car enfin les Français ne sont pas du tempérament de la marquise d'Almenara, qui disait qu'elle avait un profond mépris pour le gentilhomme qui causerait avec elle pendant dix minutes sans la prier d'amour. Certes, l'amour est une belle chose, mais il ne faut pas plus en abuser que du pâté d'anguilles ; et, enfin, supposons que toutes les Françaises soient aimées d'amour depuis quinze jusqu'à quarante ans, qu'est-ce qu'on en fera passé ce dernier âge ?

Elles marieront leurs filles, dites-vous. — Bon ! cela peut encore durer quatre ou cinq ans et les mener jusqu'au demi-siècle; mais après ? Est-il rien de plus lamentable que le sort d'une vieille femme qui n'a fait toute sa vie que *s'habiller, se déshabiller et bâiller*, comme dit je ne sais quel philosophe au poil hérissé ?

Elles seront grand'mères ? Je le veux bien, mais il faut avoir été une mère et une femme bien sage et bien sensée pour être une grand'mère respectée.

Si l'on ne peut enseigner aux petits enfants que des niaiseries et la manière de bégayer les mots, on devient bientôt leur jouet.

L'homme, en vieillissant, peut remplacer par l'ambition ou l'avarice les autres passions éteintes : mais la femme ?

J'espère qu'on ne me saura pas mauvais gré de ma franchise. La coupe de la vérité est amère. L'absinthe est à la surface ; mais le miel est au fond. D'ailleurs, si je voulais parler des hommes, j'aurais bien d'autres choses à dire, et de plus cuisantes.

Mais chaque discours a son temps; et, comme dit l'immortel Sancho Pança, il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, ni courir deux lièvres à la fois.

II.

Donc, les femmes — que ce soit leur faute ou la nôtre — n'ont plus en France le rang qu'elles avaient autrefois. On les consulte à peine ; on ne parle plus que de leurs robes, de leurs diamants, de leurs crinolines, de leurs caprices ou de leurs vices. Elles n'inspirent plus les actions généreuses ; elles n'excitent plus l'héroïsme ; leur suffrage n'a plus de prix. Quelle chute !

Vous souvenez-vous du mot superbe du comte Eustache, frère de Godefroy de Bouillon ? Lorsque la belle Armide vient suppliante au camp des croisés pour implorer leur secours, et que le sage Godefroy, prévoyant un piège, refuse de laisser partir ses chevaliers : « Que dira-t-on de nous à la cour de France, s'écrie Eustache, lorsqu'on saura que nous avons refusé de tirer l'épée pour une femme ? » Ce mot résume la France chevaleresque du moyen-âge, et je dois dire que l'ancienne Gaule était digne de l'avoir trouvé. Au temps de Velléda la druidesse, les femmes décidaient de la paix et de la guerre, et c'est une paysanne enthousiaste Jeanne Darc, qui a sauvé la France abandonnée par les soldats, les hommes d'Etat et les banquiers.

Malheureusement, l'âge héroïque et chevaleresque, étant passé, la Grèce et l'Italie firent invasion en France au seizième siècle. On se mit à lire Boccace et les poètes grecs et romains. Rabelais, pour plaire à un roi débauché qui aurait pu le faire pendre comme hérétique, fut le premier à traduire en français les grossières injures des Italiens. Ce moine défroqué fit rire toute la Cour de François Ier avec le célèbre dialogue de Panurge et de Pantagruel sur le mariage. —Marie-toi, dit Pantagruel. —Oui, mais si je me marie, je serai...—Donc, ne te marie pas...

Ce dialogue cynique a produit des fruits bien amers. La littérature française en a été infectée depuis trois siècles. C'est de là qu'est venu Molière tout entier; de là, son *Georges Dandin*, qu'on trompe, qu'on insulte, et qui n'ose pas se venger; de là, son *Amphitryon* et la noble parole qui résume la morale de la pièce :

> « Un partage avec Jupiter
> N'a rien du tout qui déshonore. »

De là toutes les vilenies dont son théâtre est rempli, car le mari d'Armande Béjart, trompé par elle et digne de l'être (il avait été l'amant de la mère) voulait se venger sur le sexe tout entier de sa triste aventure, et son génie, qu'on vante et qui égale ou surpasse celui d'Aristophane, n'a servi qu'à salir et rabaisser toutes les femmes.

De là aussi, par Molière, dont l'influence sur nos mœurs a été si grande et si funeste, de là cette décadence déplorable des femmes du siècle dernier.

Qui voyez-vous sur la liste des femmes célèbres en 1650? Mme de Sévigné, Mme de Longueville, Mme de La Fayette, Mlle de Scudéry, la princesse Palatine, et vingt autres, dont l'érudition égalait celle de Philaminte. Pour la grâce et l'esprit, a-t-on jamais rêvé de tels modèles. Mme de Sévigné, lisait le latin avec Ménage, et administrait elle-même sa fortune avec économie, était-elle pour cela moins recherchée dans le monde. Sa fille, Mme de Grignan, ne lisait que Descartes et Malebranche. Son amie, Mme de La Fayette, était la femme de France la plus savante et la plus aimable. Mme de Longueville, sœur du grand Condé, sans écrire elle-même, était le meilleur juge des livres. C'est elle qui disait à son frère pendant une lecture de la *Pucelle* de Chapelain (le Victor Hugo de ce temps-là !). C'est bien beau, mais avouez que c'est bien ennuyeux. » Et la postérité a ratifié l'arrêt :

Molière, dont ces femmes charmantes haïssaient la grossièreté, se moqua d'elles et écrivit les *Précieuses ridicules*. Le bon Chrysale, bourgeois épais, ami de ses aises et du confortable, fut ravi d'entendre l'éloge du pot-au-feu (qu'elles ne négligeaient pourtant pas); qu'en est-il résulté ?

Un siècle plus tard, Philaminte avait disparu et faisait place à madame du Deffand, femme débauchée et séparée de son mari. A vingt ans, elle était la maîtresse du regent. A quatre-vingts ans, elle faisait des déclarations à l'Anglais Walpole. N'est-ce pas une vie bien employée ? A côté d'elle la sèche madame Geoffrin tenait une boutique rivale, et toutes deux, pour attirer le public dans leurs maisons, donnaient à souper tous les soirs.

Franchement, j'aime mieux Mme de La Fayette et Mme de Sévigné, et même Mme de Longueville, quoiqu'un peu repentante.

Qui faut-il accuser de cette décadence ? Molière seulement ? Mais La Fontaine en a dit tout autant et même davantage. Lui aussi avait été gâté par la lecture de Rabelais et des Italiens. Voltaire aussi fut complice, et Rousseau même, — qui pourtant entrevit la vérité ; mais il versa dans l'ornière commune tout en prêchant la vertu avec emphase.

Après trois cents ans d'efforts continuels on est parvenu à dégoûter les femmes de la science et du bon sens ; après quoi, l'on s'est détourné d'elles ; et les filles qu'on ne laissait sortir autrefois que le soir, après le coucher du soleil, tiennent aujourd'hui le haut du pavé, remplissent les théâtres et les boulevards, et s'imposent à ceux-mêmes qui les méprisent le plus.

Juste récompense de notre sottise !
Quel remède à ce mal ?
C'est que je dirai bientôt.

ALFRED ASSOLANT.

VARIÉTÉS.

Nous empruntons au *Figaro* les détails suivants qui résument complètement la manière dont la police est organisée à l'Exposition :

La police est faite à l'Exposition, par cinq cent-cinquante-trois sergents de ville, et cinquante-deux agents de la sûreté en costume civil.

Les sergents de ville sont presque tous d'un certain âge ; ils ont du service et savent faire leur devoir sans blesser le public par des excès de zèle. Les agents de la sûreté sont des gaillards connaissant à fond les procédés de soustraction de tous les peuples. S'il y avait une exposition universelle de filous, on pourrait les prendre pour former le jury des récompenses.

Ce personnel est commandé par vingt-neuf brigadiers et sous brigadiers.

En outre, il arrive chaque matin au Champ-de-Mars cent-dix gardes de Paris, sous la conduite d'un lieutenant. Ces soldats sont chargés du service des portes.

Les établissements de la police se composent d'un poste central, situé sous la marquise extérieure du palais, section belge, et contenant le bureau du commissaire de police, de l'officier de paix, la salle des rapports, etc. ;

De deux postes situés aux portes de l'Ecole Militaire et d'Iéna. Ces deux établissements sont identiques. Ils contiennent chacun un violon pour hommes, pouvant renfermer quinze à vingt hôtes, et un violon pour femmes un peu moins étendu. Chaque poste contient quarante deux lits pour les agents.

On n'entre plus dans le palais après six heures du soir. A ce moment a lieu la sortie générale, qui s'opère ainsi :

Les tambours de la garde de Paris battent la retraite sous la marquise du jardin central. Les trois cent soixante agents dont se compose le service de jour se massent dans le jardin, et se divisant en groupes à peu près égaux, en sortent par toutes les portes, balayant devant eux le public. Les galeries concentriques divisant le palais par zones, tous les agents se retrouvent en ligne sitôt qu'une zone est parcourue.

Quand les agents sont arrivés à la grande nef des machines, on ferme les portes du palais, à l'exception des quatre grandes entrées, et la battue amène les retardataires sur ces quatre points, où leur sortie s'opère. Cette battue ne dure pas plus d'une demi-heure.

Les quatre portes principales restent ouvertes toute la nuit, afin de faciliter le service des pompiers en cas d'incendie. Deux agents sont postés en permanence à chaque porte, et empêchent d'entrer qui que ce soit sous aucun prétexte. A l'intérieur, se tiennent cent agents munis de lanternes sourdes, se promenant dans toutes les parties du palais, braquant leurs fanaux sur tous les points où un bruit, si léger qu'il soit, se fait entendre. Des plantons se tiennent immobiles à chaque endroit où se trouve un objet d'une grande valeur.

La battue du parc se fait à minuit d'une façon analogue. Les agents, munis de leurs lanternes, se groupent sous la marquise du palais, et partant de là se dirigent vers la la grande avenue circulaire, où ils se retrouvent.

De là, ils repartent en se dirigeant vers les clôtures, en sondant tous les recoins, et en s'assurant à chaque établissement isolé qu'il ne reste que le personnel autorisé à y coucher. L'opération dure trois quarts d'heure.

Trente-deux sergents de ville passent la nuit dans le parc.

Pour la surveillance de jour, les sergents de ville occupent toujours les mêmes points dans le palais. Ils en connaissent les moindres détails, et savent quels sont les endroits où une vitrine est vulnérable. Aussi le public peut-il se renseigner auprès d'eux, et les trouve-t-il toujours obligeants et empressés.

» Dans le parc, seize agents se promènent perpétuellement sous la marquise, et huit dans le grand boulevard circulaire.

» A toutes les portes, il y a des plantons, ainsi qu'auprès de chaque établissement important et des barrières faciles à escalader. A l'extérieur, deux agents se promènent sur chaque face du Champ-de-Mars.

Ils auront pour divertissement la lecture des affiches quand les cliens auront eu l'obligeance d'en apposer, ce qu'ils ne se pressent pas de faire.

La plus grande politesse est recommandée à tous les agents. Aussi les étrangers et les provinciaux sont-ils enchantés de la façon dont se pratique la police à Paris. Cette bienveillance n'exclut pas l'exécution sévère des consignes, et la surveillance est si bien faite que, depuis l'ouverture, il n'y a eu que six tentatives de vols, aussitôt réprimées que signalées. Les opérations des pickpockets se sont accomplis sur une échelle un peu plus large. Il en a été signalé une vingtaine seulement, dit-on.

Chaque jour, un commissaire de police vient au Champ-de-Mars faire sa petite récolte. Un officier de paix est aussi détaché chaque jour pour assurer la facile circulation des voitures.

La police de l'Exposition est dirigée par M. Archer, officier de paix du septième arrondissement, qui, appelé par son service à surveiller les travaux depuis leur commencement, a vu l'importance de l'Exposition grandir chaque jour et en connaît les moindre détails. »

Voici le menu du banquet offert au Sultan à Guildhall.

Saumon en Mayonnaise.
Galantine de volaille. Poulets rôtis.
Aspic de foies gras de Strasbourg.
Bœuf rôti. Jambons. Langues.
Poulets bardés. Poulets bouillis.
Salades de homards.
Agneaux rôtis. Pâtés de volaille.
Gelée au vin. Suédoise de fraises.
Gelée au punch.
Charlottes à la bohémienne.
Compotes de fruits. Crêmes françaises.
Charlotte russe. Pâtisserie.
Fruits.

A la table royale, les seuls toasts que l'on ait portés sont ceux : « de la Reine, du prince de Galles, des autres membres de la famille royale et de S. M. le Sultan. »

On vient d'inaugurer le musée des Archives, à l'hôtel Soubise.

Ce musée sera ouvert au public tous les dimanches, à partir de demain.

Les pièces les plus intéressantes au point de vue de leur ancienneté ou de leur importance historique sont placées sous des vitrines, dans les magnifiques appartements de l'hôtel restauré.

Les papyrus mérovingiens et carlovingiens, les chartes, les actes royaux munis de leurs sceaux, remplissent la première salle, où l'on a placé le buste en bronze de Napoléon Ier et celui de Napoléon III, le buste en marbre de Daunou et celui de Letronne.

Dans la grande chambre à coucher ornée des peintures de Restout, de Vanloo, de Tremolière et de Boucher; dans le salon octogone de la princesse de Rohan, sur le plafond duquel Natoire a peint l'histoire de Psyché; dans un autre salon contigu, ont été disposées des vitrines qui renferment des pièces d'une grande valeur relatives à l'histoire de la Révolution et à celle de l'Empire. Parmi ces pièces figurent un fac-simile photographie du testament de Louis XVI, l'ordre de démolition de la Bastille en original, le procès-verbal d'inhumation de Louis XVI et le testament de Napoléon Ier.

Une des curiosités du musée est la double armoire de fer construite en 1791, en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale, et où sont placées les tables en airain de la constitution de 1791 ; les ustensiles qui ont servi à la fabrication des assignats de la première émission, les clefs de la Bastille, la matrice de la médaille commémorative du Serment du Jeu de Paume, les étalons du mètre, du gramme et du décagramme en platine, et autres réliques ou objets précieux qui racontent d'une façon parfois plus saisissante encore que les documents écrits l'histoire de la France.

M. Taine, dans les *Opinions de Thomas Graindorge*, nous a traduit quelques préceptes que Schumann avait fait graver sur un de ses cahiers de sonates pour le piano. Lisez ceci, mes jeunes amis, si vous en avez la patience, et méditez cet extrait du Cathéchisme musical du vieux maître allemand :

» L'éducation de l'oreille est le principal. Efforce toi de bonne heure de reconnaître le majeur, le mineur, les différents tons. La cloche, la vitre des fenêtres heurtées, le coucou, tâche de noter quels sons ils rendent.

» Il y a des gens qui s'imaginent qu'on arrive à tout par l'agilité des doigts, et qui jusqu'à un âge avancé emploient plusieurs heures par jour aux exercices mécaniques. C'est comme si un homme s'appliquait chaque jour à prononcer A B C le plus vite possible, et toujours plus vite. Emploie mieux ton temps.

» Pour la mesure, le jeu de beaucoup de virtuoses est comme la marche d'un homme ivre. Ne prends point de tels gens pour modèles.

» Tu ne dois pas savoir les morceaux seulement avec les doigts, il faut encore que tu puisses les fredonner sans clavier. Aiguise ton imagination de telle sorte que, dans un morceau, tu puisses retenir, non seulement la mélodie, mais encore l'harmonie.

» Ne répands pas la mauvaise musique ; au contraire aide de toute ta force à l'écraser.

» Regarde comme une chose horrible de changer, d'omettre quelque chose dans la musique des bons compositeurs, ou d'y introduire des ornements nouveaux et à la mode. C'est le plus grand outrage que tu puisses faire à l'art.

On vient vient trouver, au potager-fruitier du château impérial de Versailles, dirigé par M. Hardy, la manière d'empêcher que les poires ne deviennent crevassées, rachitiques, noueuses, particulièrement en saint-germain, bon-chrétien et doyenné d'hiver : il suffit d'entourer le fruit avec un petit cornet de papier ouvert par le haut dès que la fleur est tombée. On récolte ainsi des poires saines et délicieuses.

La *Vie parisienne* publie une lettre de deux jeunes filles adrssée au Sultan. Cette lettre n'est peut être pas très authentique, mais elle est si pleine d'une candeur lascive que, pour en recevoir une semblable, on se ferait musulman.

Illustre pacha,
Que Mahomet nous assiste !

La nouvelle qu'on nous apporte nous a rempli de joie Cécile et moi. On nous dit que vous êtes arrivé à Paris, et nous avons voulu, profitant d'une occasion si mémorable, nous jeter à vos pieds et implorer, quoique indignes, la faveur de devenir vos épouses. C'est le seul moyen que nous ayons trouvé d'éviter les douleurs d'une séparation dont on nous menace, Car le temps est proche où on va nous retirer de pension ; et qui sait en quels pays différents nous jetteront les hasards des mariages? Venez-nous en aide, illustre pacha, et dès à présent nous jurons de vous garder la fidélité la plus inviolable sous les verrous de votre sérail !

CÉCILE et CLAIRE.

M. X. Feyrnet, le spirituel chroniquer du *Temps*, nous donne quelques extraits d'un curieux volume publié par M. Philibert Audebrand sous le titre *Souvenir de la tribune des journalistes* (1848-1852).

Président de l'Assemblée législative, M. Dupin, raconte M. Audebrand, n'écoutait presque jamais les observations qui lui venaient de la Montagne :

— «Monsieur le président, vous êtes sourd de l'oreille gauche, lui cria un jour M. Mathieu (de la Drôme). »

M. Victor Hugo avait dit en vers magnifiques la mort sur l'échafaud d'un journaliste nommé Loiserolles, en 1793; il avait attribué la même fin tragique au fils de Loiserolles. C'était la faute de M. Thiers, qui dans son *Histoire de la Révolution française*, avait tué, guillotiné Loiserolles fils, alors qu'il se portait très bien. Il était vivant encore et très-bien portant en 1833, mais très pauvre aussi « Monsieur, écrivait-il un jour à M. Thiers, vous m'avez tué comme historien ; je suis homme de lettres, septuagénaire et sans ressources; donnez-moi une pension ; tâchez de me ressusciter comme ministre des lettres et des arts. »

C'est très-joli, mais cela ne vaut pas ce début d'une pétition adressée en 1848 à un chef de bureau, et que je copie encore dans le livre de M. Audebrand :

« Citoyen ministre,

« J'ose réclamer instamment de vous la continuation de la pension que *l'infâme* Louis-Philippe me faisait depuis huit ans. »

Il y a quelques temps, les journaux racontaient une terrible histoire.

Il s'agissait d'un outrage diabolique commis sur la personne d'une jeune fille de Liverpool.

Trois misérables l'avaient entraînée dans un cab et l'avaient ensuite abandonnée à moitié mourante.

Tous les journaux ont écrit des *leading articles* sur cette action infâme. Ils ont vidé des encriers pour l'édification du public vertueux. Le *Messenger of Liverpool*, entre autres, avait écrit un article à sensation des plus réussis.

Or, dernièrement, les trois misérables comparaissaient devant le tribunal. La plaignante ne fit pas acte de présence.

Le *cabman* déclara au magistrat que la dame en question était une *Lucrèce* très-connue à Liverpool et qu'elle avait déjà porté deux plaintes semblables devant les tribunaux.

Il paraît que cette drôlesse employait ce singulier moyen chaque fois que ses galants lésinaient sur le pourboire promis.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS
Coupon détaché

Ouverture du 14 août		35 34
Clôture du 14 août		35 30

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.
Arrivées dans le port du 14 Août.

TREBISONDE bat. à vap. fr. *Neva* cap. Manarini, div. marchandises.
ODESSA bat. à vap. russe, *Vesta* cap. Pavlovich. d. marchandises,

DÉPARTS des bat. à vap. du 14 Août.

LONDRES bat. à vap. ang. *Livonia* cap. Fudge div. marchandises.
MARSEILLE bat, à vap. fr. *Tibre*, capit. Pelissot div. marchandises.
— bat. à vap. russ. *Vesta*, cap. Pavlovich, div. marchandises.
SMYRNE bat. à vap. aut. *Stamboul*, cap. Hesse, d. marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. rus. *Pilade*. cap. Poupoff div. marchandises.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.
(Suite)

du 5

de SOULINA pour Falmouth, bar. aut. *Aquilla*, cap Luigi Morello, maïs
de ODESSA pour Bergem, bar. nor. *Jury*, capit. Rich Siversten, seigle.
— pour Marseille br. ital. *Adelina*, capitaine, J. De Martino, blé.
de BERDIANSKA pour Cork or Falmouth, bar. ital *Due Fratelli*, cap. Costa, seigle.
— pour Falmouth, *Bell Flaver*, capit. Edwin, graine de lin.
— pour Cork or Falmouth, br. ang. *Primus*, cap. Fran. Spiteri,
— pour Marseille, br. hellen, *Evanghelistra*, cap Dacoronios, blé
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Pasqualin*, cap. Cacace, blés.
de IBRAILE pour Malte, br. ang. *Melita*, capitaine, Giov. Messina, blé.

du 6

de ISMAIL pour Marseille, br. hell. *Ayos Nicolaos*, cap. Calimicos, blé.
de MARIANOPOL pour Cork or Falmouth, bark it. *Michele* cap. Scalese, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille, br. ital. *Rinovamento*, cap. Tesei, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital *Paternita* capit Bartolomeo Costa, blé.
— pour Falmouth, bark ang. *Baroness*, capit. Th. Pescook, seigle.

du 7

de TAKANROK pour Falmouth, bar. ang. *Pingouin* cap. Richardson, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Dhimitrios*, capitain Joanou, blé.
— pour Marseille scho. ital. *Pietrino Paterno*,
— pour Cork or Falmouth, bar. aut. *Celeste*, cap. Camenarovich, graine de lin.
— pour Toulon, bark autr. *Tonca* capit. Francesco Dobrilla, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. italien, *Fido*, capit. F. Mortola, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Solis*, cap. F. Tranito, gr de lin,
— pour Constantinople et Ordu, br. ital. *Gaetano*, cap. F. Battista, blé.

du 8

de TAGANROK pour Cork or Falmouth, br. Ital. *Emilia*, cap. Cafiero, blé.
— pour Cork or Falmouth, bark angl. *Paolino*, cap. Scott, graine de lin.
— pour Cork or Falmouth, bark ital. *Magniolia* cap. Stagno, blé.
— pour Marseille, br italien, *Mariucia*, capit. Giovanni Gambardella, blés.
— pour Cork or Falmouth, bar. autrichien, *Eva* cap Bientilich, blé.
— pour Marseille, br. italien, *Francesco Paolo*, capit. Ant. Ferraro, blé.
— pour Marseille, br. italien, *Carmelo*. capit. Gambarhella, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Daar*, capitaine A. Dapcevich, graine de lin.
— pour Malte, br. ital. *Riforme*, c. Molfino blé.
— pour Marseille trois-mats aut. *Milla*, capit. cap. Vaglialo, blés.
— pour Malte, br. hell. *Aya Matrona*, capit. Comnenos, seigle.
— pour Cork or Falmouth, br. ital. *Emilio Mignano*, cap. Meglio, blés.
de IBRAILE pour Marseille br. hell. *Arghanghelos* cap. Moraitinis, maïs.
de MARIANOPOL pour Angleterre, bar. aut. *Gazela*, capit. Calancich, blé.
— pour Cork or Falmouth, *Medea*, cap. Populich, blés.
— pour Malte, bar. aut. *Gilda*, cap. Premuda,

du 9

de ODESSA pour Marseille, br. ital. *Giovanni Battista*, cap. Scarpa, blé.
— pour Marseille, br. aut. *Veritas*, cap. Pietro Verrona, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. aut. *Grain*, cap. Bellinich, blés
— pour Marseille, br. ital. *Addone*, c. Rossi, b.
— pour Gênes br. ital. *Socrate*, cap. capitaine, G. Enrigo, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. autrichien, *Mi*, cap. B Podich, blés.
de SOULINA pour Marseille, br. ital. *Corriere d'Italia*, cap. Molinari. blé.
— pour Messine, br, ital. *Nimfa*, capitaine G. B. Stagno, blé.
de TAGANROK pour Malte, br. hell. *Evanghelistra*, cap. Andonis Silas, blé.

du 10

de ISMAIL pour les sept Ile, scho. hell. *A. Paraskevi*, cap. E. Cassidaki. blé
— pour Malte, bark fran. *Rene Marie*, capitaine J. Martin, orges.

AVIS.

A vendre.

1°. Trente quatre boutiques achevées et trente sept inachevées, sises les unes dans le nouvelle rue Nizamié, en droite ligne depuis le second Kiosk Impérial du Séraskérat jusqu'à Schadirdjiler-Capussi, les autres dans la rue Fuad Pacha, et une partie depuis le Khan de l'Imaret de Sultan Bayézid jusqu'à Schadirdjiler-Capussi.

2°. Le terrain du susdit Khan.

3°. Le terrain de neuf boutiques, situé dans la rue Merdjan, au delà de Schadirdjiler-Capoussi.

Les personnes qui voudraient en faire l'achat, dans leur état actuel, sont invitées à s'adresser à la Commission spéciale réunie au Dari Choura.

Séraskérat 3/15 Août 1867.

AVIS.

Le public est prévenu que le billet souscrit par MM. Taraksoglu père et fils pour 100,000 P. sous la date du 1/13 avril 1867 payable à diverses échéances, n'a été livré à M. Decosi qu'à titre de nantissement d'une dette aujourd'hui éteinte et qu'ainsi il n'a aucun droit d'en disposer au préjudice du soussigné qui en est l'unique propriétaire.

CHRISTOPHE TOUCHOU.

Constantinople, le 2/14 août, 1867.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar,17 en face de Sahadji Han à Galata.
H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION A VAPEUR MARSEILLAISE

MARC FRAISSINET PÈRE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
" de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE samedi 17 août à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNE.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins: 300,000; 250,000; 200,000; 50,000; 40,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5,000; 2,000; 1,000; 500; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR:

Le tirage prochain de l'Emprunt 1864, *aura lieu le* 2 *SEPTEMBRE a. c.*

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages: premier Lot		Florins	300,000	Prince Clary,	tirages 2	Florins	25,000
Emprunt de 1860,	tirages 4	»	300.000	Saint Genois	» 1	»	50,000
Crédit mob. 1858,	» 4	»	250.000	Palfi	» 1	»	40,000
Emprunt de 1864,	» 5	»	200.000	Waldstein	» 5	»	25,000
Prince Salm	» 2	»	40,000	Rudolf	» 2	»	25,000

Pour la bagatelle de 30 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins: 200,000; 50,000; 15,000; 10,000; 5.000; 2,000; 1,000; 500; 400; etc., etc.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

Han Municipal, à Galata n° 8.
D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80.000 Numéros seulement et contient 40.000 gains de Th. 150,000; 100,000; 80,000; 50,000; 40,000; 30,000; 20,000; 10,000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez: H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

Vente aux enchères.

Une chaudière tubulaire presque neuve de 140 chevaux de force avec 240 tubes en cuivre se trouvant actuellement à l'échelle de Balata près du débarcadère des bateaux de Haskeui où l'on pourra la visiter.

L'enchère aura lieu à l'agence de la compagnie Azizié mercredi 21 aout, à 10 h. a.m.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital: Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit:

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULE-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs es de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

A vendre une partie

DE COLT'S REVOLVERS

en gros et par pièce.

Cavalry Holster. . . .	Francs	105
Navy et Army	»	92
New-York Police . . .	»	80
Pocket	»	77

J. H. RIECKCHOFF,
Moumhané, (Cité-Française, N° 24) chambre N° 3.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et alien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubebe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

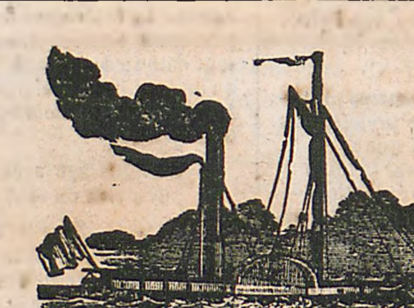

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'Été 1867,

A partir du Samedi 5/17 Août, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.		
6	33	9	11	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek et Béchiktach.
6	33	2	11	30	de Cavak, Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bebek.
7	48	18	12	45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Ortakeui et Bechiktach.
8	33	6	1	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia et Yéni-keui,
9	3	11	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	33	9	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesme, Ortakeui et Cabatach*)
11	33	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	3	4	12		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7	33	12	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10	18	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	3	5	12		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	48	14	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	33	5	1	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	33	14	2	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.)
11	3	6	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	48	4	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	3	5	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.		
8	3	5	1		pour Arnaoutkeui directement.
8	18	9	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9	3	14	2		pour Arnaoutkeui directement. (*excepté les vendredis.*)
10	18	6	3	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
10	3	5	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	3	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	33	4	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	33	12	8	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé. (*Les vendr à 9 h*)
4	18	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	33	11	9	30	pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé. (Les Vendredis aussi à Bechiktach.)
5	3	6	10		pour Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimah. (Les Vend. aussi Ortak. Arnauk.)
5	18	18	10	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
6	3	9	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	3	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*)
6	33	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
4	33	2	9	30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Buynk déré et Cavak.
5	33	17	10	30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuely, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	3	4	11		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec re . . Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant tes mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	Nos	H.	T.	
6	18	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	18	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	33	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	33	3	7	30	de Cartal, Prinkipo Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont

H.	F.	Nos	H.	T.	
9	33	3	2	30	pour Proti, Halki. Prinkipo et Cartal.
4	18	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	3	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	33		10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fêtes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	Nos	H.	T.	
7	3	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2	48	un bateau	7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	33	un bateau	9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H.	F.	Nos	H.	T.	
8	28	un bateau	1	15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.
9	33	un bateau	2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	28	un bateau	10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

MARQUES DE FABRIQUE (CHRISTOFLE)

Orfèvrerie Christofle

POINÇON DU METAL BLANC DIT ALFENIDE — ALFÉ NIDE (CHRISTOFLE)

MANUFACTURES

RÉCOMPENSES OBTENUES AUX EXPOSITIONS Paris, 1839, 1844, 1849
TROIS MEDAILLES D'OR
Londres, 1855
PRIZE MEDAL
Paris, 1855
GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
Londres, 1862
DEUX MÉDAILLES
POUR EXCELLENCE DES PRODUITS.

A PARIS, rue de Bondy, 56; — à CARLSRUHE (grand-duché de Bade.)

AVIS IMPORTANT.

Pour éviter l'abus qui est fait journellement de notre nom et de nos tarifs, nous appelons la plus sérieuse attention sur les poinçons de notre Société indiqués ci-contre et dont tous les produits de notre manufacture sont revêtus.

Nous prions les consommateurs de nos produits qui n'ont pas de fournisseurs attitrés leur inspirant toute confiance, de s'adresser à nos REPRÉSENTANTS, maisons de vente véritablement spéciales qui, largement assortis de notre Orfèvrerie, se sont engagés par traité à ne vendre que nos produits et présentent à la fois avantage et sécurité.

CHRISTOFLE & Ce.

ORFÈVRERIE DE TABLE argentée et dorée.
ORFÈVRERIE D'ARGENT
COUVERTS ALFÉNIDE
SURTOUTS DE TABLE
et services de dessert.
OBJETS SPÉCIAUX
pour paquebots, restaurants, hôtels, cafés, etc.
ARGENTURE ET DORURE
RÉARGENTURE DE TOUS OBJETS.

Nos REPRÉSENTANTS sont: à Constantinople, MM. NEUBAUER et Cie.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

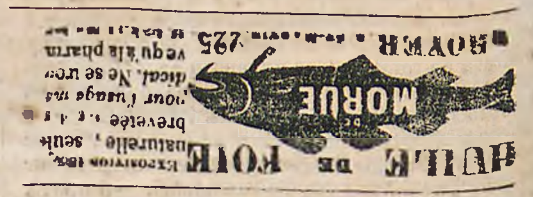

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

2me Année. --- No 185.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS —Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 17 août.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 16 août, 6 h 45 m. matin.

LONDRES. — Lord Derby répondant à une interpellation concernant la Crète, fait l'éloge de la Turquie. Il conseille aux Grecs d'abandonner leurs projets ambitieux, en présence de constantes victoires d'Omer Pacha.

Paris, 16 août 5 h. soir.

Leurs Majestés partiront demain pour Salzbourg.

Londres, 15 août.

Chambre des Lords. — Lord Stratford de Redcliffe demande la présentation à la Chambre des autres documents relatifs à l'île de Candie.

Lord Derby en les promettant, loue les dispositions du gouvernement turc à accorder des réformes, disant: « l'Angleterre a toujours conseillé, amicalement, à la Turquie, des réformes; mais elle s'oppose à toute contrainte. »

Florence, 16 août.

Gazette Officielle.—Le chargé d'affaires d'Italie au Mexique annonce le 1er juillet (probablement c'est le 1er août qu'on a voulu dire) que les représentants des puissances étrangères se proposaient d'attendre à Washington les instructions de leurs gouvernements.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On mande de Mexico que parmi les généraux et impérialistes faits prisonniers, on compte cinq Italiens, six Espagnols, neuf Hongrois, vingt-huit Français, trente Mexicains, quarante-trois d'autres Etats d'Amérique, quatre-vingt-quinze Belges et cent quarante Allemands. (*Indépend. Belge.*)

—

On nous assure, dit la *Presse*, qu'avant de consentir à l'évacuation de la forteresse de Luxembourg, le cabinet de Berlin aurait exigé du gouvernement de La Haye la signature d'un traité secret par lequel celui-ci s'engage à garder, *en tous cas*, une absolue neutralité. Cette obligation aurait été imposée comme condition *sine quâ non* de l'adhésion de la Prusse aux protocoles de la conférence de Londres.

—

L'Empereur est parti, comme nous l'avons annoncé, pour se rendre au camp de Châlons.

Sa Majesté a quitté le palais des Tuileries et est arrivée, par train express, au camp.

La *Patrie* annonce que l'Impératrice se rendra également au camp le 14, et y séjournera jusqu'au départ de Leurs Majestés pour Salzbourg.

Le jour de ce départ n'est pas encore définitivement arrêté. (*Moniteur.*)

—

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES DE FRANCE.

Au concours général entre tous les lycées de France, le lycée de Strasbourg a été classé premier. Strasbourg a remporté le 1er prix d'Histoire; le 1er prix de Mathématiques spéciales, le 2me accessit de Mathématiques élementaires et le 5me accessit de discours latin.

—

Le prince Napoléon et Mme la princesse Marie-Clotilde ont quitté Paris pour aller aux Pyrénées, et de là à la campagne. (*Pays.*)

—

L'*International* publie un télégramme annonçant que Garibaldi a abandonné toute idée d'une invasion du territoire papal, et qu'il est retourné à Caprera.

—

Une négociation était suivie à Rome entre l'ambassade de France et le secrétaire d'Etat de Sa Sainteté pour la conclusion d'une convention littéraire. Nous apprenons que cet acte a été signé le 21 du mois dernier par M. de Sartiges et le cardinal Antonelli.

On était également d'accord pour la conclusion d'un traité de commerce et de navigation, et, à la date du 28 juillet, on était sur le point de procéder à la signature de cet acte important.(*Opinion nationale.*)

—

Chambre des lords. — Plusieurs orateurs ont été entendus, entre autres lords Russell et Derby. Ce dernier a remercié la Chambre de la façon dont elle a accueilli et examiné le bill de réforme.

Le bill a été lu pour la troisième fois et adopté à l'unanimité. (*Times.*)

—

Les journaux anglais sont remplis de détails relatifs au meeting réformiste tenu à Hyde-Park. Le bill qui interdit à ces assemblées populaires l'entrée des parcs royaux a été vivement blâmé.

La ligue de la réforme s'est aussi opposée à l'amendement de la Chambre des lords qui tendrait à élever de dix à quinze livres la cote électorale des locataires. Mais en apprenant ce que la Chambre des lords avait fait dans la soirée en faveur de la franchise des locataires, les sifflets se sont changés en applaudissements.

Le *God save the Queen* a retenti sous les murs de Westminster Hall. (*Patrie.*)

—

Un débat s'est élevé à la Chambre des communes relativement à la situation anormale des traités d'extradition entre l'Angleterre et les pays étrangers.

Lord Stanley a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de continuer le traité avec la France plus d'un an. Il a reconnu d'ailleurs que, dans l'affaire Lamirande, l'erreur avait été commise par l'Angleterre, et non par la France. (*International.*)

—

DUBLIN, 9 août. — Ce matin un train composé d'une locomotive avec son tender et de huit voiture de 3me classe a brisé le rails de la courbe de Bray Head et a été précipité d'une grande hauteur dans la mer. On ne connaît pas encore le nombre des victimes. Jusqu'à présent on sait, qu'un seul des passagers, M. Morris, a été sauvé.

—

On vient de distribuer aux membres du Parlement italien le projet du premier livre du Code pénal pour l'Italie. Parmi les plus importantes réformes qu'il renferme, il y a celle de l'abolition de la peine de mort.

Les différents degrés de pénalités établies par ce code sont: 1° les travaux forcés à vie; 2° la réclusion; 3° la relégation rigoureuse; 4° la relégation simple; 5° la prison; 6° la détention; 7° le bannissement; 8° l'exil local; 9° l'interdiction des emplois publics; 10° l'interdiction de l'exercice de quelques droits déterminés; 11° l'amendement; 12° la surveillance spéciale de la police; 13° la répréhension judiciaire. (*Nazione.*)

—

Au banquet du lord maire, l'ambassadeur de Russie, répondant, au nom du corps diplomatique, au toast porté en l'honneur de ce dernier a exprimé son espoir dans le maintien de la paix.

Lord Derby, répondant au toast porté en l'honneur des ministres, a déclaré que l'Angleterre désirait la paix avant tout. (*Globe.*)

—

On écrit de Tolmino le 29 juillet :

« Hier a été un jour de profonde et générale consternation pour Tolmino et pour d'autres communes. Pendant l'espace de 24 heures il y eu un ouragan accompagné de grelons de la grandeur d'un œuf de poule et plus encore. Les montagnes présentaient l'aspect d'un horrible hiver, tant elles étaient couvertes de neige. La campagne jadis si belle présente maintenant l'aspect le plus désolé ! Les vignes, les froments et les fruits sont dévastés. Quelle consternation pour les pauvres paysans ! » (*Osservatore triestino.*)

—

M. Disraéli a prononcé un discours sur la réforme.

—

Un grand meeting a eu lieu le 8 dans la Cité, sous la présidence du lord-maire, pour protester contre les amendements de la chambre des lords au bill de réforme. (*Etendard.*)

—

On assure que M. Nigra ne retournera pas immédiatement à Paris. Son départ serait lié à certaines questions n'impliquant en rien les rapports des deux gouvernements qui sont aujourd'hui excellents. (*Situation.*)

—

Le roi de Suède, qui devait partir pour le camp de Châlons avec l'Empereur, est retenu à Paris par une indisposition.

Sa Majesté, ayant dû abandonner son projet d'assister aux exercices du camp, quittera Paris prochainement pour se rendre directement à La Haye.

Le voyage de Charles XV à Pau, qui avait été projeté lors du séjour de Sa Majesté à Vichy, et qui n'avait pu s'effectuer à cette époque, n'aura pas lieu. (*Journal de Paris*)

—

L'apaisement que nous avons signalé dans la polémique entre les journaux officieux de France et de Prusse et qui est constaté aujourd'hui par ces organes eux-mêmes commence déjà à produire ses effets. On sent, et l'attitude des bourses de Paris et de Berlin le confirme assez, que cet apaisement est le résultat d'une amélioration dans les rapports entre les deux gouvernements, amélioration qui coïncide avec le retour de M. de Bismark à Berlin, mais auquel déclarations réitérées du *Moniteur* français, si formelles et si accentuées dans le sens de la paix, ne sont pas non plus restées étrangères. Toutefois ce qui a surtout exercé une heureuse influence à Berlin, c'est la réponse faite dernièrement par l'empereur des Français à l'adresse des commissaires étrangers près de l'exposition. «Ce discours, dit la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, est de nature » à faire enfin disparaître toute trace de méfiance contre la politique française. Dans » tous les cas, nous n'avons aucun droit à » révoquer en doute la sincérité des manifestations pacifiques du gouvernement français. »

L'élection de l'ancien dictateur de Hongrie, Louis Kossuth, à Waitzen, occupe beaucoup la presse de Pesth et de Vienne. Celle de Vienne considère la présence à la Diète hongroise du nouvel élu comme fort redoutable pour le ministère Andrassy et pour l'œuvre de réconciliation avec la maison de Habsbourg. Mais ces craintes ne sont pas partagées par les journaux de Pesth et notamment par les organes du parti Deak. Plus habitués que les feuilles autrichiennes à l'action de la liberté ils se bornent à faire observer que Kossuth, au sein du Parlement, ne pourra que faire valoir légalement ses opinions sans entamer les liens de la majorité groupée autour du gouvernement, si même il ne contribue pas à provoquer une scission dans les rangs de la gauche. D'ailleurs il n'est pas dit encore que Kossuth vienne remplir le mandat qui lui a été conféré. Outre que l'élection paraît n'avoir pas été régulière, on doute que l'ancien chef du gouvernement hongrois puisse rentrer dans la vie politique active, si, dans les conditions où se trouve actuellement la Hongrie, il veut rester fidèle à ses antécédents et aux principes qu'il a exposés dans sa lettre à M. Deak.

Les fonctions de chancelier fédéral, qui viennent d'être conférées à M. de Bismark, sont d'une haute importance, non-seulement pour la Prusse, mais pour l'Allemagne entière,

Les attributions que la Constitution assigne à ce haut dignitaire lui donnent une influence prépondérante et supérieure à celle d'un ministre.

Le chancelier est le seul et véritable pouvoir exécutif de la Confédération. C'est lui qui nomme tous les fonctionnaires fédéraux et reçoit leur serment au nom de la Confédération. Seul, il forme avec le Roi le gouvernement fédéral; c'est lui qui présente les propositions du conseil fédéral au Reichstag, qui promulgue les lois fédérales, qui en surveille l'exécution par les Etats fédéraux et les fonctionnaires et qui est chargé de tout ce que la présidence lui renvoie sous le titre de «Direction supérieure» des affaires communes de la Confédération. C'est là une position extraordinaire qui n'existerait pas si le Reichstag était parvenu à créer un ministère fédéral.

LA POLITIQUE.

Voilà un mot qui devra être rayé un jour ou l'autre du dictionnaire des nations.

Appliquer aux hommes d'Etat, le nom de politique, de profond politique, tend de plus en plus à devenir un objet d'animadversion ou de risée.

Jugez de ce qu'il en sera, quand le moment sera venu, où les idées, qui sont le partage d'un petit nombre d'hommes, seront descendues dans la compréhension des masses, et ce moment ne tardera pas.

Ce qu'on appelle la politique n'est à le bien prendre que l'action permanente de l'égoïsme organisé: une chose fatale à l'humanité.

Ce n'est dans ses rapports avec les relations extérieures des Etats, qu'un système de violences, une guerre ouverte ou latente; et à l'intérieur, l'exploitation légale de tous par quelques-uns, c'est-à-dire encore la guerre perpétuelle de l'intérêt contre la justice, de la prérogative contre le droit commun.

Et par cela même, la politique, corrompue dans sa source, est essentiellement corruptrice, funeste aux mœurs publiques, placées sur la pente rapide de l'individualisme, qu'elle tend à développer sans cesse.

En vertu des lois de l'humanité, qui ont leur fondement dans une loi universelle des êtres, le véritable progrès social dépend du progrès moral et s'y proportionne, ou, pour mieux dire, ils ne forment l'un et l'autre qu'un même progrès identique.

Voilà pourquoi les questions purement politiques ne remuent jamais profondément le peuple, éclairé sur ses intérêts par l'instinct infaillible du vrai et du bien, et à qui, de plus, l'expérience a montré maintes fois que de ces questions de partis ou de nationalités, quels que soient ceux qui triomphent, il ne saurait sortir rien d'utile pour lui; que, toujours plongé dans le même abaissement et la même misère, il s'agit uniquement de savoir qui l'opprimera et de quelle manière on l'opprimera.

Ces mesquines querelles qui, par leur matière excluent toute pensée grande et toute sympathie généreuse, qui emprisonnent les esprits dans le cercle étroit de petits calculs et de petites intrigues qu'on décore du nom d'habileté, qui dessèchent l'âme et l'aigrissent, qui remuent tous les bas et vicieux instincts, qui sont incompatibles avec le progrès moral, le développement interne et l'effective amélioration de l'homme, sont-elles une condition du succès ?

Nous ouvrons l'histoire, non pas l'histoire *ad usum delphini* mais l'histoire vraie, celle qui tient compte de tous les milieux, des faiblesses de la vie intime, tout autant que de la parade extérieure, que trouvons-nous ?

Où sont-elles les œuvres de la violence et de la ruse?

Elles ont vécu comme les éphémères de nuit qui meurent avec l'apparition du jour.

Partout les petites causes ont produit de petits résultats. Ce qui subsiste tend à disparaître, à mesure que le sens moral et les principes de justice éternelle se propagent.

Regardez autour de vous.

Où sont-ils les hommes aux plans ténébreux ?

Chaque jour emporte une pièce de leur armure.

Ils ne peuvent plus faire un pas sans éveiller des soupçons, sans trahir leurs projets.

Ils sont condamnés même, et c'est là leur châtiment, à mourir dans l'impénitence finale.

Ils ont beau être sincères, on ne les croit plus.

Ces arrières-pensées sublimes, on sait ce qu'elles sont : petites causes, petits moyens, petits résultats en cas de succès; catastrophes en cas de revers.

La véritable grandeur est inséparable de l'honnêteté et de la franchise.

A quoi bon la politique là où il suffit d'avoir la notion de la justice?

Un homme qui se contente du sien est rarement inquiété.

Il finit toujours par rentrer dans son droit.

Il en est de même des nations.

Pour elles comme pour les individus, le comble de l'habileté sera toujours le comble de l'honnêteté et de la franchise.

FEUILLETON DE «LA TURQUIE»

LA SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT DE LA VIE PARISIENNE.

XVIII

— Il m'en coûte de vous détromper, répondit Chibrac; mais ce n'est pas en un jour que les sentiments de Serverette à votre égard se transformeront. Il faudra des semaines, des mois, peut-être des années. Elle a été cruellement éprouvée, la pauvre enfant, et c'est vous seul qu'elle rend responsable de ses infortunes.

Chavanet baissa la tête.

— Dois-je donc désespérer d'obtenir son pardon? murmura-t-il, en tremblant.

— Madame de Pélussin a dû vous dire que mon concours vous est acquis et que je ne laisserai pas passer de jour sans parler à ma nièce de votre repentir.

— Merci! merci! s'écria Chavanet avec enthousiasme.

Et prenant la main de Chibrac, il la serra fortement.

C'est alors que madame de Pélussin s'approcha de lui et lui parla, pendant quelques instants, à voix basse.

Par discrétion, l'oncle de Serverette se tint à l'écart, regardant les tableaux accrochés aux murs et les curiosités dont les étagères du boudoir étaient encombrées. Il ne put donc voir l'expression singulière du visage de Chavanet, qui devint tour à tour rouge, pâle et vert, pendant que Pauline lui faisait sa confidence. Cette confidence terminée il prit son chapeau et, après avoir salué Chibrac, il se retira.

— Le pauvre homme ! Il n'est pas heureux, dit Pauline.

Chibrac se rapprocha d'elle. Elle continua :

— Si vous décidez votre nièce à lui pardonner, vous aurez accompli une belle action dont il saura se montrer reconnaissant.

Puis elle ajouta :

— C'est aimable à vous d'être venu me voir. Vous ne m'en voulez donc plus ?

— Non, puisque j'ai cru à la vérité de vos affirmations.

— Vous avez raison d'y croire. Je n'ai jamais menti.

En prononçant ces mots, elle regardait Chibrac avec tant d'innocente assurance, qu'il fut tout à fait convaincu de sa sincérité.

— Je veux vous récompenser de la confiance que vous me témoignez, dit-elle. Vous n'aurez pas perdu votre temps, en me donnant votre soirée. Vous allez voir un homme éminent qui aime les arts et les artistes, à qui j'ai parlé de vous, et qui a le plus grand désir de vous connaître.

— Comment se nomme-t-il ?

— Le marquis de Verrina.

— J'ai entendu parler de lui, répondit effrontément Chibrac qui entendait ce nom pour le première fois, mais qui, dans le salon d'une femme élégante, ne voulait pas passer pour ignorer ce que doivent connaître les gens du monde.

— Le voici, dit tout à coup Pauline.

C'était en effet le marquis de Verrina.

Il avait dîné à son cercle à la prière de Pauline qui désirait être seule avec Chavanet, — ce qu'elle ne dit pas, mais ce qu'il sut deviner. Verrina n'avait obéi qu'à contre cœur, car, depuis trois jours, il était jaloux de Chavanet dont Pauline parlait sans cesse comme du plus galant des hommes.

Après son repas, il était revenu en toute hâte.

Il entra, les yeux un peu troublés, la langue épaisse, la figure rouge. Il avait fait largement honneur au dîner du cercle.

Pauline présenta les deux vieillards l'un à l'autre.

Mais Verrina était soucieux. C'est à peine si, en entendant nommer Chibrac, il inclina la tête. Il jetait à droite et à gauche, des regards soupçonneux dont Pauline riait sous cape.

— Chavanet est parti ? demanda-t-il.

— Il y a déjà longtemps, répondit-elle en feignant un embarras qui excita plus encore la défiance du marquis.

Néanmoins il voulut faire bonne contenance et ne rien laisser deviner de ce qui se passait en lui. Il reprit :

— Ma chère, le café du club était détestable ce soir. Vous m'avez gâté. Veuillez donc demander pour moi une tasse de cet excellent café turc qu'on fait si bien chez vous. En acceptez-vous, monsieur Chibrac ?

— Avec plaisir, monsieur le marquis.

Pauline sonna. Un domestique vin prendre ses ordres. Quelques instants après, il apportait sur un plateau deux tasses remplies d'un café fumant et un flacon de forme allongée qui contenait une exquise eau-de-vie de Cognac pour laquelle Verrina avait une affection marquée.

Le plateau fut placé sur un guéridon entre le marquis et Chibrac qui s'étaient assis l'un sur un divan, l'autre dans un fauteuil. Pauline, en les voyant attablés, ne put retenir un sourire et s'éloigna lentement, les laissant en tête-à tête.

— Vous êtes artiste, monsieur Chibrac ? dit Verrina, après avoir vidé sa tasse.

— Oui, monsieur le marquis, et j'en suis fier.

— Vous avez raison. Belle carrière ! Mo qui vous parle, j'ai connu Nourrit, Rubini, la Malibran, la Pasta; Lablache, Duprez, Tamburini sont mes amis. Les connaissez-vous ? quels grands hommes ? Je vous présenterai à eux.

— Oui, dit Chibrac, artistes merveilleux, tous ceux que vous venez de nommer. Mais c'étaient des accapareurs. A combien de gens n'ont-ils pas fermé l'avenir ? Ainsi, moi, monsieur, j'étais fait pour briller autant qu'eux au premier rang.

— Je n'en doute pas, répondit gravement le marquis, qui venait de vider coup sur coup deux verres d'eau-de-vie, en obligeant Chibrac à en faire autant.

— Si j'avais une belle voix ! s'écria ce dernier, qui se trouvait déjà sous l'empire d'une excitation singulière; mais vous pouvez en juger par ce qui m'en reste.

Tandis qu'il parlait, le marquis faisait au flacon de nouveaux emprunts.

— Si madame de Pélussin, continua Chibrac, voulait se mettre au piano et m'accompagner, vous verriez ce que j'aurais pu devenir, en ayant pour protecteur un homme tel que vous.

Il se retourna pour faire appel au talent de Pauline: elle avait disparu.

Voir le numéro du 16 Août

REVUE DES JOURNAUX

La nouvelle de la cession par la Russie aux Etats-Unis du vaste territoire qu'elle possède dans le nord-ouest de l'Amérique a vivement impressionné le public de San-Francisco (Californie). Elle a été l'objet des commentaires les plus flatteurs pour la politique du gouvernement qui venait de procurer à son pays, par les voies pacifiques d'une compensation pécuniaire, l'acquisition d'une contrée si éloignée, où le pavillon étoilé de l'Amérique flottera dorénavant.

Ce pays est encore bien peu connu. Dans le siècle dernier, les navigateurs les plus célèbres des marines renommées du monde ont visité ces régions lointaines malgré les frimas, les glaces et les dangers des mers inconnues. C'est à Behring que revient l'honneur d'avoir le premier reconnu en 1728 le détroit qui porte son nom, en résolvant ainsi la question qui divisait alors les géographes, de savoir si l'Asie et l'Amérique étaient séparées par les eaux ou si elles étaient réunies par une terre ferme. Encouragé par ses succès, l'intrépide Behring continua sa carrière de labeurs et de peines. Il fit les plus intéressantes découvertes, et naviguant tantôt seul, tantôt de concert avec le Russe Tchirikoff, il fixa la situation des principaux caps et des îles situées dans le détroit; mais, arrêté par les glaces, il fut obligé d'hiverner dans une des îles Aléoutes, où il mourut le 8 décembre 1741 de froid et de faim, comme si ces régions inhospitalières eussent voulu se venger contre celui qui dévoilait au monde leur existence jusqu'alors ignorée.

Le capitaine Cook, digne émule de Behring, franchit, en 1778, le détroit dans toute son étendue, et poursuivit ses explorations jusqu'au 70e degré de latitude nord, où il fut arrêté par les banquises dans l'océan Arctique, sur un point de la côte d'Amérique, qu'il désigna sous le nom de cap Ice (Cap de Glace). C'est aussi, à cet illustre marin, que l'on doit les relevés des nombreux archipels qui bordent ces côtes ou qui sont éparpillés dans ces mers boréales. Près des rives de la presqu'île d'Aliaska, il a donné son nom à une baie profonde, ainsi qu'à un détroit situé au nord-ouest de cette presqu'île au 90e degré de latitude septentrionale, entre l'île de Nounivock et la terre ferme. A son exemple, d'autres navigateurs ont rivalisé de zèle en entreprenant ces campagnes lointaines, et parmi eux King, Clerke et Vancouver, se sont fait particulièrement remarquer par leur constance et leur dévouement à la science. Dans le but de trouver un passage de l'océan Atlantique du Pacifique par les mers arctiques. Vancouver visita de 1789 à 1792 les côtes accidentées du nord-ouest Amérique.

De nos jours, Franklin et le lieutenant de vaisseau Bellot, de la marine française, imitèrent ces nobles exemples; mais la nature humaine dut céder devant les obstacles infranchissables d'un monde de glace, et ils furent victimes de leur intrépidité à la recherche du passage entre les mers glacées, qui avait été précédemment trouvé à la suite des savantes explorations des directeurs de la compagnie de la baie d'Hudson. Si la certitude de l'existence de la communication des deux Océans par les mers arctiques est un point de la science très intéressant à constater, l'utilité pratique de ce passage ne peut pas être expérimentée pour les avantages de la navigation et du commerce universel à cause des dangers de toute nature que présentent les éclaircies dans les masses de glaces qui règnent en souveraines dans ces mers solitaires.

De hardis navigateurs ont soustrait le secret de ces régions inabordables, les géographes le consigneront sur leurs cartes, mais jamais le marchand n'exposera ses navires dans ces canaux trompeurs. Il n'est donc pas étonnant que nous n'ayons encore que bien peu de données certaines sur les différentes races qui habitent ces contrées, sur les fleuves qui traversent ces immenses territoires, enfin sur les produits du pays et l'importance des échanges qu'on pourrait y faire. Les informations qui nous sont parvenues sur ces divers sujets, proviennent jusqu'à ce jour de la bonne volonté des agents de la compagnie russe qui exploite, moyennant un privilége du gouvernement impérial, le commerce des fourrures, des peaux de phoque, des fanons de baleine, de la glace qui, avec la pêche, forme les éléments du trafic que peut offrir cette contrée en entrant comme territoire dans l'Union américaine.

L'Amérique russe est bornée au nord par l'océan Arctique, au sud par le Pacifique boréal et la Colombie britannique, à l'est par de vastes solitudes parcourues par des tribus nomades, et à l'ouest par la mer et le détroit de Behring.

L'étendue du pays est approximativement estimée à 280,000 mètres carrés.

On calcule la population à environ 50,000 habitants, dont 10,700 sont soumis aux Russes. Parmi ces derniers on compte 630 Russes, 1,000 créoles et 9,070 indigènes de la race des Esquimaux. A l'exception des peuplades qui occupent le littoral vis-à-vis de l'île Sika, et qui ont tenté en 1838 de secouer le joug moscovite, les autres sont très-pacifiques et entretiennent de bons rapports avec les traitants. La compagnie a formé plusieurs établissements, tant sur la terre ferme que dans les îles de la mer et du détroit de Behring et sur le cordon des Aléoutes, qui semblent continuer la presqu'île d'Aliaska.

La Nouvelle-Arkangel, bâtie sur l'île de Sirka, c'est le chef-lieu des possessions russes dans ces parages; c'est le dépôt des marchandises qui servent aux échanges. Son port est d'un accès assez difficile, à cause des flots et des rochers qui obstruent les côtes et les alentours de l'île; mais à l'intérieur il est bien abrité et profond. La Nouvelle-Arkangel est un grand village avec des maisons en bois, d'un aspect assez pittoresque, défendu par un blockhaus armé de 5 canons. Elle peut avoir de 5 à 600 habitants russes ou de sang mêlé, dépendant presque tous du service de la compagnie russe. Les Indiens de la côte voisine appartiennent généralement à la tribu de Kalosh; ils sont d'un caractère ombrageux et sauvage, et les Russes n'ont en eux qu'une confiance fort limitée. Il y a dans l'île et sur la côte de grands bois de pins, mais la culture des terres est complètement nulle; il y vient quelques pommes de terre, jamais assez pour la consommation du pays. Les essais que les directeurs de la compagnie ont tentés à différentes reprises pour introduire l'élève du bétail dans la colonie n'ont pas réussi, faute de pouvoir obtenir du fourrage en assez grande quantité, à cause des neiges et de l'intensité du froid dans la longue saison d'hiver.

En remontant vers le nord, on trouve sur l'île d'Hinchinbrook, à l'embouchure de la rivière Cooper, un comptoir relativement assez important. Dans la baie de Cook, sur l'extrémité nord-ouest de la grande péninsule qui en forme la rive orientale, a été bâti le fort Nicolas, servant en même temps de point de défense et de réunion des traitants russes en rapport avec les compagnies d'indigènes campées sur les rives du Sushitna, qui se jette dans le fond de la baie de Cook. Il y a aussi des comptoirs sur l'île de Kodiak et dans la péninsule d'Aliaska. C'est de l'île de Kodiak que vient toute la glace consommée en Californie, et les baleiniers se livrent souvent à la pêche près de ses côtes. Dans la baie de Bristol, s'élève, sur la terre ferme, le fort Alexandre, et plus au nord, dans le golfe de Norton, se trouve celui de Michael, construit sur la petite île de ce nom, située sur la rive méridionale de ce golfe. C'est le comptoir principal où se trouve concentré tout le commerce des échanges avec les naturels du pays, depuis le golfe de Kotzebue, au nord, jusqu'au delta du fleuve le Kwichpak au sud. Dans la contrée comprise entre ces deux limites, les animaux dont on recherche les fourrures précieuses, sont très nombreux. (*A suivre.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. Exc. Kiamil bey, introducteur des ambassadeurs s'est embarqué hier pour se rendre aux Dardanelles à la rencontre de S. A. le vice-roi d'Egypte dont l'arrivée est attendue incessamment.

—

Le colonel Salik bey doit partir aujourd'hui pour France emmenant avec lui 24 chevaux provenant d'une caravane récemment arrivée de Bagdad. Ces chevaux sont destinés à être offerts au nom de S. M. le Sultan savoir: 3 à l'empereur Napoléon; 3 au prince de Galles; 1 au général de Béville; 1 au duc de Beaufort; et les autres à divers personnages à qui S. M. désire offrir une marque de sa considération.

—

Nous apprenons au dernier moment que le yacht égyptien *Mahroussié* qui est parti de Toulon portant S. A. le vice-roi d'Egypte est arrivé à 1 heure du matin dans notre port amenant Son Altesse avec sa suite.

—

La corvette française *Forbin*, commandée par le capitaine Duperre, est arrivée aujourd'hui dans notre port venant de Toulon.

—

Le transport impérial ottoman *Malakof* est parti hier de notre port pour Varna avec des troupes et des munitions de guerre.

—

Aujourd'hui est arrivé dans notre port le yacht américain de plaisance *Quake Cely*, venant de New-York, ayant à son bord 66 passagers, après avoir touché à Gibraltar, Marseille, Livourne, Gênes, Naples, Pyrée et Dardanelles.

—

Le public est prévenu que l'Itinéraire des bateaux du Bosphore est modifié à partir d'aujourd'hui samedi 5/17 août. (Voir le tableau à la 4me page.)

A M. le Rédacteur du journal *la Turquie*.

Monsieur,

Un fait digne de remarque, est la tendance libérale qui se manifeste avec une force progressive chez les Israélites *rayas* habitués jusqu'à ce jour à se courber, sans murmurer, sous la férule du caimacam Grand Rabbin, le Rev. Jakir Ghéron.

La mauvaise administration des affaires de la communauté, l'inintelligence absolue de ses devoirs, ont fini par exciter contre le Grand Rabbin le mécontentement général, que la menace de l'anathème et d'autres épouvantails de ce genre, ne parviennent plus à vaincre.

Voyant l'autorité dont il faisait un si triste usage, s'affaiblir de jour en jour, et près de lui échapper, le Rev. Jakir Ghéron tente un dernier effort pour se raffermir sur son trône vacillant. Comptant sur la faiblesse de ses ouailles, il les convoque pour dimanche prochain dans sa résidence d'Ortakeuy pour obtenir par tous les moyens qui seront en son pouvoir, une déclaration signée par laquelle les Israélites consentiront à le conserver, à la tête de leurs affaires religieuses.

Nous croyons de notre devoir de prémunir nos coreligionnaires contre ces manéges, et nous espérons qu'ils sauront montrer assez de fermeté dans leurs opinions pour ne pas se laisser intimider.

La réussite des desseins du Rév. Jakir Ghéron serait une calamité pour la nation israélite, dont les suites ne peuvent que lui être fatales; il est indispensable de l'éviter.

Recevez, etc.

Un Israélite.

P. S. — Permettez-moi de profiter de cette occasion pour faire connaître au public de quelle façon le Grand Rabbin entend ses devoirs. A l'heureuse arrivée de S. M. le Sultan dans la capitale de Ses Etats, tous les chefs de religion ont été invités par le ministre des affaires étrangères à assister à une audience, en se faisant accompagner chacun par trois notables de sa communauté. Le Grand Rabbin au lieu de choisir ces derniers, comme de raison, parmi les sujets ottomans, a accordé la préférence à un marchand de draps sujet *russe*, à un courtier en bijouterie sujet *italien*, et à un marchand de teintures sujet *britannique*, qui ont eu ainsi l'honneur d'être admis à la présence de S. M. le Sultan.

—

Monsieur,

Depuis quelques jours, j'essaie de reconstituer mon service télégraphique. Comme les frais ont, excessivement augmenté pour moi, il est nécessaire que nos abonnements couvrent ces frais: c'est pourquoi j'avais proposé au public de les porter à 600 francs par mois. Le chiffre a paru trop élevé, je le réduis donc à 300 francs; mais, je ne pourrai commencer que lorsque j'aurai obtenu l'adhésion de 25 abonnés, au moins.

Tout abonné signera un engagement de 3 mois avec obligation de me prévenir un mois à l'avance quand il voudra cesser. Les paiements seront mensuels et anticipés.

Pour rendre les erreurs qui peuvent se présenter moins dangereuses, j'ai organisé un double service par l'Italie et l'Allemagne, l'un devant contrôler l'autre et je m'offre, dans le cas assez improbable, d'erreur simultanée sur les deux lignes à provoquer officiellement une enquête immédiate dont je communiquerai les résultats à tous mes abonnés.

Si ces conditions vous agréent, je serai heureux, Monsieur d'obtenir votre adhésion.

Il y aura tous les jours à mon bureau de 8 heures du matin à 5 heures du soir, une personne chargée d'inscrire les noms et de recevoir les engagements sus-mentionnés.

Recevez, Monsieur, etc.

Péra, 15 août 1867.

J. Brun,
Représent. de l'Agence Havas.
Rue Gulbaba, 14.

P. S. — Lorsque j'aurai été mis en mesure de commencer le service, je réunirai mes abonnés pour les consulter sur le meilleur mode de leur faire parvenir mes dépêches d'une manière prompte et sûre.

VENTE DE COUPES DE BOIS EN BOSNIE.

Dans le courant des mois de septembre ou d'octobre prochain, à Bosna-Sérai le gouvernement impérial ottoman offrira à la libre concurrence des spéculateurs de tous les pays, quatre coupes de bois de chêne d'une très grande importance et susceptibles par leur situation d'être réunies en un seul lot.

Des affiches et annonces spéciales feront connaître très prochainement, le jour et les conditions de la vente; mais en attendant, l'administration invite les amateurs à aller visiter les coupes et s'adresser pour cela à Mehmet Effendi, inspecteur des forêts à Banialouka.

Situation et composition des coupes.

La 1re coupe dite Viaski-louk est située dans le pays de Pernjavor, le long du Viaska, tout près du confluent de ce ruisseau avec l'Okrina. Elle comprend vingt-quatre-mille-quatre-cent-quatre-vingt-huit chênes ayant de 1m 50 à 4m 50 de tour.

La 2me coupe dite Jokrinski-louk peut être considérée comme faisant suite à la première; elle se trouve assise sur les bords mêmes de l'Okrina, rive gauche, et comprend trois-mille-quatre-vingt-cinq arbres.

La 3me coupe dite de Chabaigowatz est située dans le pays de Rastoutcha, sur la rive droite de l'Okrina-mala, un peu au-dessus du confluent de cette rivière avec l'Okrina-velica. Elle se compose de neuf mille trois-cent-quatre-vingt-cinq chênes de 1m 60 à 4m de tour.

La 4e coupe dite de Stupa et Tcharwska n'est séparée de la précédente que par l'Okrina-mala; elle est située dans le pays de Chechova entre les deux Okrina; elle comprend quatorze mille sept-cent-quarante-un chênes, ayant tous 1m 80 de tour et au dessus.

En résumé les quatre coupes sont situées dans le bassin de l'Okrina, dans de bonnes conditions pour le flottage des produits. Elles embrassent ensemble cinquante-un mille six-cent-quatre-vingt dix-neuf arbres de belles dimensions, et sont assez rapprochées les unes des autres, pour ne former, si on le veut, qu'une seule exploitation.

Les coupes seront adjugées une à une ou réunies.

Tous les arbres à vendre sont marqués de l'empreinte du marteau de l'administration.

Le bois est particulièrement propre aux merrain et à la grosse charpente; on trouvera des signaux de marine de premier choix.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le Gouvernement Ottoman a fait marquer une coupe de cèdres dans la forêt de Kourijouva, située sur le versant nord-est de la montagne d'Arif.

Cette coupe comprend 20,290 arbres des grandes dimensions depuis 2m jusqu'à 40m 50 de circonférence à 1m 30 du sol avec des hauteurs qui varient de 18 à 25 mètres; ces arbres sont âgés de 200 à 450 ans, et ils ont atteint, sans dépérissement, leur maximum d'utilité.

Le cube total de la coupe est d'environ 100,000 mètres, cube en grame.

Le cèdre du Taurus est employé avec succès dans les constructions en Egypte et en Syrie où on le préfère au cèdre du Liban; il n'est pas connu en Europe.

Son bois, d'une belle couleur rouge, doit à la lenteur de sa croissance dans une région élevée et sur un sol calcaire une grande compacité; exploité dans un âge avancé il devient à peu près incorruptible et sa durée peut égaler celle du chêne.

Le cèdre du Kourijowa est d'une qualité supérieure; il est propre à tous les usages depuis la grosse charpente jusqu'à l'ébénisterie.

L'exploitation de la coupe ne présente pas de très grandes difficultés; l'échelle de Phinika où déjà de nombreux vaisseaux viennent charger annuellement des quantités de bois considérables, est située à 8 heures de distance, soit 30 kilomètres environ, et les produits pourront y être transportés par la route déjà existante d'Almalu à Phinika qu'il suffira de rectifier sur certains points et par la rivière d'Arif que l'on pourra rendre flottable à l'aide de quelques travaux.

La source principale de cette rivière, située au pied de la montagne à une demi-heure de la coupe est assez considérable pour permettre l'établissement de scieries destinées à débiter le bois sur les lieux mêmes.

Les ressources de la localité sont assez restreintes en bucherons, mais il sera facile de se procurer indépendamment des Tahtadjis qui exploitent les forêts de la contrée, parmi les nombreux habitants du plateau d'Almalu, plusieurs centaines d'ouvriers robustes et laborieux; cette race est intelligente, habituée aux plus durs travaux. Le pays peut fournir à bas prix les bêtes de somme destinées au transport des bœufs ou des buffles pour traîner les arabats.

Enfin, les amateurs trouveront au Ministère des Finances, Conseil des Forêts, à Constantinople, tous les renseignements nécessaires.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

Banque Impériale Ottomane.

Tableau des encaissements effectués par la Banque Impériale ottomane du 1/13 juillet 1867 au 12 courant (n. s.) sur les affectations du service des Emprunts Extérieurs et de la Dette Générale pour le 2me semestre de l'exercice 1283 (1867-68) publié en exécution de l'article 4 de l'Iradé du 27 Rebi-ul-akhir 1282.

RECOUVREMENTS.

	ANTÉRIEUR	MOIS C.		TOTAL.	
Contributions Indirectes	—	12115908	50	—	
Taxes diverses de Constantinople	—	951621	28	—	
Taxes sur les moutons	—	5614883	15	—	
Taxes diverses des provinces	—	82945		—	
				18765356	33
Effets à encaisser à partir du 13 juillet				21538545	20
Total				40303902	13

N. B. — Les versements faits aux succursales et agences sont compris dans la somme ci-dessus jusqu'aux dates suivantes: Aïdin 22 juillet, Magnésie 8 août, Larnaca 3 août, Salonique 5 août, Beyrouth, 3 août, Cara-Hissar 1er août, Smyrne, 10 août.

N. B.— Sommes appartenant au 1er semestre et dont les avis d'encaissement sont parvenus postérieurement à la publication du 16 juillet 1867, P. 12,245,013,05

Le Directeur-Général adjoint,
E. GILBERTSON.
Secrétaire général, E. DEVEAUX.

Constantinople, le 14 août 1867.

— Tiens! elle n'est pas là, dit-il.

A ces mots Verrina, quoique alourdi par cette somnolence qui suit tout repas trop copieux et qui précède l'ivresse, se releva vivement.

— Elle n'est par là!

Et, laissant Chibrac stupéfait, il s'élança hors du petit salon,

Le malheureux Chibrac n'était pas accoutumé à boire. Trois ou quatre petits verres d'une liqueur capiteuse avaient suffi pour troubler son cerveau. Il comprit — car il avait encore sa raison — qu'il se passait en lui, quelque chose d'extraordinaire et tenta de quitter sa place.

Ce fut en vain. Il y était cloué. Ses jambes, affaiblies comme si elles avaient reçu un coup de fouet, ne pouvaient plus le porter.

En ce moment, le marquis de Verrina rentra, l'œil allumé, la joie sur le visage. Quoiqu'en chancelant, il regagna le divan, s'y étendit et regarda pendant quelques minutes, une mouche qui bourdonnait autour de la lampe. Tout à coup, il se redressa, posa les coudes sur la table, son menton dans ses mains, et regardant Chibrac dans le blanc des yeux.

— Dites-donc, vous m'avez fait une fière peur!

— Moi! comment cela?

Le marquis changea encore de position, remplit les deux verres et porta le sien à à l'imiter. Machinalement, ce dernier obéit.

— Je ne sais si je dois vous faire cette grave confidence, continua le marquis qui tenait son verre à la hauteur de l'œil, afin d'y suivre les pétillements de la liqueur dorée à laquelle la lumière donnait un éclat de plus. — Bah! vous êtes mon ami. Je vous avouerai donc que j'ai soupçonné Pauline, j'ai cru qu'elle me trompait.

— Pauline! Qui est-ce Pauline? balbutia Chibrac.

— Madame de Pélussin, donc. Oui, j'ai cru qu'elle me trompait avec le sieur Chavanet. Connaissez-vous Chavanet? Un vilain monsieur. Tous les amis de Pauline sont ainsi. Aussi, lorsque tout à l'heure vous m'avez fait remarquer qu'elle nous avait quittés, j'ai eu un soupçon et j'ai couru dans sa chambre.

— Eh bien?

— Elle était seule, couchée et endormie.

— C'est donc votre femme?

Verrina se mit à rire bruyamment.

— Ma femme! Est-ce qu'un Verrina épouse une intrigante de cette espèce. Non, heureusement! Elle n'est que ma maîtresse. Mais, je dois convenir qu'elle l'est bien. J'ai voulu m'enfuir, l'autre jour. Jolie tentative! Elle ne m'a pas couru après. Mais, je suis revenu. Que voulez-vous? je l'aime. Elle le sait. Elle me tient par le cœur, et aussi par là, ajouta-t-il en frappant légèrement, sur le

Chibrac secoua gravement la tête.

— Serverette avait donc raison, dit-il de cette voix lente et embarrassée propre aux gens ivres. Votre Pélussin n'est qu'une coquine. Je m'en vais. Je ne peux rester dans cette maison une minute de plus.

Il regarda la pendule qui marquait onze heures, songea qu'il devait aller chercher Serverette à l'Opéra et essaya de se lever. Grâce à un violent effort, il y parvint.

Alors, sans penser à prendre son chapeau qu'il avait en entrant, déposé sur une table, se dirigea tête nue, vers la porte, en chancelant.

Le marquis bondit et se trouva devant lui. Il le prit brusquement au collet.

— Une coquine! Vous m'en rendrez raison. Oui, c'est une coquine! Mais, seul j'ai le droit de le dire, et je ne veux pas l'entendre dire aux autres. Allons, monsieur l'artiste, des excuses! ou bien, à demain sur le terrain.

Chibrac ne comprenait plus. Pâle d'émotion et d'ivresse, il se laissait secouer comme un faible arbrisseau par le marquis, plus solide que lui. Puis, tout d'un coup, il se mit à pleurer.

Le marquis s'éloigna en disant:

— Vous avez peur!...

— Non, je n'ai pas peur! Chibrac ne tremble pas.

avant, il tomba en garde, sans cesser de pleurer.

Si vous êtes courageux, reprit lors Verrina, je vous défie en combat singulier.

Il sonna. Un domestique vint.

— Eau-de-vie.

On apporta un nouveau flacon. Il s'en empara.

— Aux armes! s'écria-t-il.

Il mit un verre dans la main de Chibrac, et prit le sien.

— Nous allons éprouver nos forces. Celui qui cédera le premier, s'avouera vaincu.

Chibrac n'avait plus la force de résister. Il se laissa faire.

Le flacon fut vidé en cinq minutes.

Mais, le marquis but à lui seul, trois fois autant que Chibrac.

Les deux vieillards restèrent alors en face l'un de l'autre, se regardant stupidement, jusqu'au moment où Verrina, complètement ivre, lâcha tout d'un coup verre et bouteille, et alla tomber lourdement sur le divan.

Son compagnon poussa un profond soupir et tendit les bras vers lui.

Puis, sous l'empire d'une idée fixe, il alla vers la porte.

Mais, en route, il rencontra un fauteuil, le salua et y prit place.

A peine assis, il s'endormit.

. . . .

Lorsqu'il se réveilla, il était toujours dans comme pour rappeler ses souvenirs. Son ivresse s'était dissipée et les souvenirs revinrent.

Alors, il regarda autour de lui. Le marquis n'y était plus. Le feu s'éteignait dans l'âtre. La lampe posée sur la cheminée ne jetait plus qu'une faible lueur.

Il regarda la pendule. Elle marquait une heure. Il poussa un cri étouffé, saisit son chapeau et s'élança au-dehors, sans voir un valet endormi sur une banquette de l'antichambre.

Il courut rue Drouot. Tout reposait.

Le silence du soir n'était troublé que par le pas monotone de la sentinelle de la mairie qui est en face de l'Opéra, ou par quelques voitures attardées.

— Qu'ai-je fait, s'écria-t-il. Qu'aura dit Serverette?

Et il marcha l'entement vers le boulevard, malade, écœuré, les jambes tremblantes.

Mais, tout à coup, ses idées lui revenant peu à peu, il se rappela que Chavanet et madame de Pélussin, avant de se séparer, avaient échangé quelques mots en secret. Il eut un soupçon. Ce que Pauline avait fait pour le retenir, ce que Verrina lui avait dit, cette excitation à boire... si tout cela était un piége pour priver Serverette de son secours!

Il eut peur. Sa conduite l'épouvantait.

Anxieux, éperdu, il courut dans la direction de la Madeleine.

Le poison des Vaudoux.

Sous ce titre *le Figaro* publie l'article qu'on va lire. En le reproduisant, nous laissons naturellement au journal auquel nous faisons cet emprunt, la responsabilité des choses étranges qu'il renferme. L'intérêt qui s'attache à une princesse infortunée, dont la haute intelligence était connue et appréciée de l'Europe entière, est du moins un garant que l'objet de cet article répond aux préoccupations générales :

L'impératrice Charlotte vient d'être transférée de Miramar à Bruxelles. Les deux médecins qui avaient été jusqu'ici attachés à sa personne, et chargés de sa cure, sont remplacés par un célèbre docteur aliéniste, et des soins nouveaux triompheront peut-être, dit-on, de la mystérieuse maladie qui menace ses jours après avoir détruit sa raison.

Il n'est sans doute pas hors de propos, en ce moment, de faire connaître l'opinion des Mexicains sur l'affreux événement qui a précipité le sort de l'empire en privant Maximilien de son meilleur conseiller. J'ai sous les yeux plusieurs lettres de dates et de provenances différentes, émanant de personnes qui m'inspirent la plus entière confiance par leur véracité, leur position, leur longue expérience du Mexique. Voici les passages les plus saillants de cette correspondance :

« . . . . N'en doutez pas un instant, cette folie » est le résultat d'un crime ; il était connu avant » d'être commis, et je vous envoie sous ce pli deux » extraits de journaux américains dont la date sera » pour vous une révélation. Ils parlent des accès de » démence qui ont saisi l'Impératrice à bord du paquebot, où il ne s'est passé rien de semblable. » D'ailleurs, lors même que le mal eût éclaté, on ne » pouvait encore en être informé sur notre conti» nent (Amérique du Sud), puisque l'Impératrice se » trouvait alors en mer..... »

Autre lettre :

« . . . . Sa Majesté fut avertie par un billet, trou» vé à la Vera-Cruz dans sa boîte de toilette, que » ses jours étaient menacés par une « main amie. » » Elle s'embarqua sans donner extérieurement la » plus légère marque de défiance. On nous a rap» porté cependant qu'elle évita de se trouver seule » avec... pendant la traversée ; elle ne prit rien en » dehors des repas du bord, et refusa même un » jour une tasse de chocolat qui avait été préparée » par.. Elle se méfiait donc de l'entourage, soit » instinctivement, soit par suite de l'avis reçu, avis » trop négligé plus tard. »

Voyons maintenant les explications fournies sur l'époque du crime et ses conséquences immédiates ; je continue à réunir dans l'ordre le plus logique les extraits de lettres qui ont rapport à cette affaire.

« L'empoisonnement a été consommé dans le » voyage à Rome, cela est certain. Il n'en existe au» cune trace auparavant ; si une tentative a été faite, » elle a dû avorter. On a forcé la dose la veille ou » le matin de l'audience du Vatican. Quelques par» celles de plus, et la mort était inévitable ; je re» trouve dans le récit de vos papiers publics tous » les symptômes *de poison des Vaudoux*. »

Nous y voilà enfin, le poison des Vaudoux ! C'est la première fois que ce mot est prononcé tout haut et imprimé à propos de l'impératrice Charlotte. Il a toute l'importance, toute la valeur d'une révélation. On a parlé du *toloache*, mais je ne crois pas que ce soit là la substance employée ; les doses à prendre pour obtenir un résultat sensible sont relativement considérables, il est difficile à appliquer sans qu'on s'aperçoive, à sa saveur vireuse et âcre, qu'on ingère une substance insolite. Le poison des Vaudoux, dont l'usage est malheureusement fréquent, tue ou endort hébète, stupéfie ou donne la folie furieuse, selon qu'on a besoin de produire sur la victime tel ou tel effet. J'ai demandé des renseignements à la Nouvelle-Orléans et au Mexique sur les Vaudoux, et voici ce qu'on m'a répondu :

« ... Les Vaudoux, originaires d'Afrique à ce que » je pense personnellement, sont très-répandus chez » nous ; il forment une secte redoutée. Quel est son » but véritable ? Personne aux Etats-Unis ne saurait » nettement le définir ; mais ce que je puis affirmer » avec cent mille témoins de faits surprenants et » criminels, c'est que les Vaudoux ont pour mobiles » l'intérêt privé ou politique la cupidité, la vengean» ce. Ils sont souvent les instruments aveugles d'un » grand crime ; ils possèdent des secrets importants » sur les propriétés de quelques plantes plus ou » moins inconnues ; ils font des parfums ou des poi» sons dont les effets sont très divers : les uns » tuent lentement, d'autres comme la foudre ; *d'autres » attaquent la raison à différents degrés* ou la dé» truisent absolument. Ils connaissent aussi des an» tidotes particuliers. Beaucoup de créoles, des » blancs et des gens de couleur, font partie de » cette secte ; quelques-uns même *occupent dans » la société de très-hautes positions*. »

Un de mes amis qui habite la Nouvelle-Orléans m'a raconté qu'il avait rencontré souvent dans les rues éloignées du faubourg Trémé des boîtes de ferblanc remplies d'huile où se trouvaient une pierre carrée, dont la grosseur variait avec le volume des boîtes. Elles étaient placées à la nuit tombante sur le seuil des maisons. Il fut longtemps avant de trouver quelqu'un qui pût ou qui voulût lui expliquer ce phénomène bizarre. Au bout de plusieurs années, il apprit que c'était un spécifique populaire contre les maléfices des Vaudoux.

Un français, fixé depuis 1850 au Mexique, répond ainsi à mes questions sur la possibilité d'un empoisonnement par un affilié des Vaudoux :

« . . . Ce que vous me demandez est venu à notre » esprit à tous, lorsque nous avons appris la dé» mence inexplicable et subite de cette pauvre prin» cesse. Il est bien vrai que des faits de ce genre ne » sont pas rares ici, dans ces vastes pays incomplè» tement explorés et fort peu gouvernés. A chaque » pas on rencontre des choses étranges, et pour » ma part, je puis vous citer ce qui est arrivé à la » mère d'une femme, encore à mon service en ce » moment.

» Attirée dans une maison, un soir, par un billet » auquel elle ajouta foi, elle quitta ses deux enfants » et sa négresse sans les prévenir. Celle-ci, inquiète » de son absence, alla de porte en porte la chercher, » elle la trouva dans le rez-de-chaussée d'une habi» tation déserte, étendue sur le plancher. Elle avait » bu le poison des Vaudoux et ne recouvra jamais » la raison : elle croyait toujours voir des empoi» sonneurs et ne voulait parler à personne... »

Un des phénomènes les plus bizarres et les plus infaillibles de l'empoisonnement par le toxique des Vaudoux, c'est l'idée fixe des malheureux fous qui sont en proie à la peur du poison, qui rejettent leurs aliments et fuient leurs parents, leurs amis, leurs voisins, dans lesquels ils croient reconnaître autant d'empoisonneurs.

On m'avait signalé à ce sujet, dans la *Revue des Deux Mondes*, la publication d'articles extrêmement curieux qui auraient paru il y a une douzaine d'années. Je n'ai pu les retrouver, mais on m'a obligeamment communiqué un livre édité chez Gaume en 1857 *le Journal d'un Missionnaire au Mexique*, et j'y trouve, chapitre VI, page 353, une histoire, qui, certes, ne s'attendait pas à être citée un jour à l'appui de ma thèse. Je demande la permission de la reproduire textuellement, sans y changer un mot.

« Un Européen demeurant à Matamoros avait sé» duit une jeune Mexicaine et lui avait promis de » l'épouser. Au moment du mariage, il hésita et finit » par se rétracter. Les parents de la jeune fille ne » témoignèrent en apparence aucun ressentiment ; » ils continuèrent leurs relations amicales avec le » séducteur qui se persuada bientôt que la chose » lui était pardonnée.

» Un jour, on l'invita à dîner ; à la fin du repas, » des vertiges le prirent accompagnés d'affreuses » douleurs de tête ; il s'écria qu'il était empoisonné, » se sauva et courut se jeter dans le Rio-Grande, en » face de Brownswill. A cet endroit, il y a toujours » des passants, des promeneurs et des *barilleros* ; » on le tira de l'eau et sa vie fut sauvée, mais sa » raison était perdue.

» Recueilli par un français, il remplissait sa mai» son des cris de terreur ; *chaque personne qu'il voyait » était pour lui un empoisonneur*. Il ne voulait pren» dre aucune espèce de nourriture. Il s'échappa, se » jeta de nouveau dans la Rio-Grande et en fut en» core retiré vivant. C'est alors qu'une femme de » couleur, ayant vécu longtemps dans la Louisiane, » déclara que cette folie offrait tous les caractères » de celle que provoque l'absorption de liquides, » drogues ou parfums connus seulement de la secte » des Vaudoux.

» Elle assura que si on pouvait décider ce mal» heureux à contracter le mariage projeté ou rompu, » sa folie cesserait. La suite prouva l'exactitude de » cette assertion. Après une visite que fit ce jeune » homme dans un moment de lucidité, chez les pa» rents de la femme qu'il avait abandonnée, la rai» son lui revint et le mariage fut célébré quelques » jours après.

» *Ce fait bizarre s'est passé sous mes yeux.*

Voilà ce que raconte un prêtre, dans un livre imprimé, il y a dix ans. J'avoue que sans ce témoignage irrécusable j'aurais hésité longtemps encore à livrer à la publicité, en les réunissant, les détails parvenus à ma connaissance depuis le mois de juillet dernier, détails que j'ai cherché patiemment à compléter et que je donne avec la conviction d'avoir porté quelque lumière dans ce coin resté obscur de la question mexicaine. Si l'Impératrice Charlotte, empoisonnée par vengeance ou par intérêt politique, peut encore être guérie, ne doit-on pas diriger les investigations dans une voie nouvelle, chercher la cure ailleurs que dans les procédés impuissants d'une science que le mal ne cesse de dérouter ?

Je pose la question, sans la résoudre bien entendu, mais il en est une autre que tout le monde s'adressera tout bas :

Doit-on désirer, pour cette malheureuse princesse, que les voiles sous lesquels disparaît sa raison soient levés et qu'elle puisse envisager l'étendue de son infortune ?

Pour ma part, je n'hésite pas à répondre que NON, et je ne serai pas seul de mon avis.

VARIÉTÉS.

La diplomatie qu'on a définie l'art de s'enfermer pour tailler les plumes, a eu quelquefois cependant des moments difficiles. — M. X. Feyrnet, dans sa chronique du *Temps*, cite un passage épineux de la carrière diplomatique de M. de Caulaincourt, ambassadeur en Russie sous le premier empire.

C'est d'un livre publié en 1859 par M. le chevalier Arthaud de Montor que sont extraites les lignes suivantes :

« Napoléon voulait la guerre (nous sommes en 1812), il la voulait avec la Russie : mais en même temps il attachait un grand prix à ce que l'on ignorât qu'il voulait attaquer. Il ordonna d'écrire à M. de Caulaincourt, son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, que les sentiments du gouvernement français n'avaient jamais été plus pacifiques, que les troupes ne seraient pas augmentées... Caulaincourt demande une audience et se rend au Palais d'Alexandre, qui le traitait avec considération. Il lui communique la dépêche : il lui déclare qu'il ne sera procédé à aucune hostilité.

Que va répondre Alexandre ? Se laissera-t-il emporter par un mouvement de colère ? Fera-t-il aussi son allocution ? Non. Il répond avec douceur : « Cela est contraire à toutes mes informations, monsieur le duc ; mais si vous me dites, vous, monsieur de Caulaincourt, si vous me dites que vous y croyez, à mon tour je commencerai à y croire. » Voici la fin de la propre dépêche de Caulaincourt à Napoléon : « J'étais assis. A ces mots de Sa Majesté, je me levai, je pris mon chapeau, je saluai l'empereur Alexandre avec respect, et je me retirai sans rien dire. »

—

Ce qui distingue, entre autres choses, les pays civilisés des pays sauvages, c'est, vous le savez, que dans les premiers les femmes achètent les hommes, et que ce sont les hommes qui dans les autres achètent les femmes. Il y a en ce moment en Afrique une contrée où les célibataires en goût de mariage sont bien à plaindre : cette contrée, c'est la terre de Natal. Autrefois, on pouvait se procurer une jeune fille pour dix vaches et même moins, (la vache est la monnaie matrimoniale de l'endroit). Pour 15 vaches on avait une femme grasse à rendre un pacha fou d'amour. A l'heure qu'il est, à moins de 20 vaches, prix *minimum*, on ne saurait obtenir la main d'une Natalienne, fût-elle petite, chétive et maigre. Ce qu'il y a de terrible, c'est que la domination anglaise faisant régner la paix dans cette partie de l'Afrique, il n'y a pas moyen pour les jeunes naturels de la terre de Natal de prendre les femmes des voisins, ou tout au moins leurs vaches, qui les aideraient à s'acheter honnêtement des compagnes. Comment cela finira-t-il ? J'imagine, moi, qu'un de ces jours, un ministre wesleyen ou autre, montera en chaire ; qu'il représentera à son auditoire féminin que ce serait cruauté de laisser dans la peine les pauvres Nataliens ; qu'à l'issue du sermon, trois ou quatre jeunes miss généreuses se dévoueront ; qu'une centaine d'autres les imiteront au bout de huit jours, et que nous apprendrons, dans trois mois, qu'une cargaison de jeunes filles à marier a débarqué en Cafrerie, et qu'aussitôt la concurrence a fait baisser de 20 vaches à 10 vaches le prix d'une épouse. Et les malheurs des Nataliens seront finis !

—

Une scène émouvante a troublé dernièrement la représentation de *la Biche au Bois*, à la Porte-St-Martin. Depuis quelque temps, on fait figurer dans cette pièce le dompteur Batty et sa troupe rugissante. Batty, qui remplit le rôle d'un personnage nommé Mohamed, est aux ordres d'une princesse qui le charge de faire dévorer sa rivale par les bêtes féroces ; ces animaux doivent donc être stimulés pour paraître furieux.

Il était onze heures et demie du soir, la représentation allait finir et le dompteur, après avoir terminé ses exercices, se courbait pour sortir de la cage dont la porte est fort basse, quand, tout à coup, une lionne se précipite sur lui, le mord profondément à la cuisse droite et d'un coup de griffe lui laboure le dos en lui enlevant un lambeau de chair.

On peut juger de l'effroi et de l'émotion qui se manifestèrent parmi les spectateurs à la vue de cette scène effrayante.

On baissa le rideau ; beaucoup de spectateurs quittèrent le théâtre. Mais il en resta un certain nombre qui ne voulaient pas se retirer sans savoir à quoi s'en tenir sur l'état du dompteur. Ils obtinrent satisfaction à cet égard, car, au bout d'un quart d'heure, le rideau se releva, et Batty, malgré son état de souffrance, vint saluer le public qui l'a fort applaudi.

Voici maintenant la cause de ce dramatique incident :

La lionne, dont il vient d'être question, avait mis bas pendant la nuit quatre petits lionceaux. Tous les lions qui se trouvent renfermés dans la même cage avaient mal accueilli ce supplément de famille, et, mus par un instinct féroce, avaient dévoré trois des jeunes lionceaux ; le quatrième aurait eu sans doute le même sort si la mère ne l'avait abrité derrière elle dans un coin de la cage.

La malheureuse mère se montra toute la journée triste et abattue et refusa même de prendre sa nourriture ; néanmoins, lorsque la cage colossale où ces animaux sont renfermés fut hissée sur la scène, elle prit part, comme les autres bêtes, aux exercices que leur commandait le dompteur.

Au moment de se retirer, Batty avait aperçu le jeune lion ; craignant qu'il ne fût dévoré comme les autres, il le prit pour l'enlever ; c'est alors que la mère devint furieuse et maltraita si cruellement le malheureux dompteur.

Les blessures de Batty, bien que graves, n'auront pas, on l'espère, de suites fâcheuses. Cette événement est d'autant plus fatal que Batty devait se retirer dans deux jours et être remplacé par un autre dompteur.

Pendant la même soirée, un autre incident fâcheux a eu lieu au même théâtre. Le feu a pris à la robe de la demoiselle S... qui figurait dans le ballet des Flambeaux. On est parvenu à l'éteindre promptement, mais elle a reçu néanmoins une grave blessure au bras.

—

La Topaze du Brésil. — Parmi les merveilles industrielles ou artistiques qui sont venues cette année à Paris s'offrir à l'admiration universelle, il en est une qui a vivement frappé notre attention et qui est peut être moins connue qu'elle ne mérite de l'être. Nous voulons parler de cette grande topaze du Brésil dont nous avons déjà précédemment annoncé le dépôt à la Banque de France ; double chef-d'œuvre où se sont associés, pour produire un résultat incomparable, le labeur mystérieux de la nature et l'effort patient du génie humain.

Qu'on se figure une pierre fine pesant près de quatre livres (1 kil. 784 gr.), mesurant 18 centimètres 7 millimètres de long sur 11 centimètres 3 millimètres de large et 7 centimètres 2 millimètres d'épaisseur, et sur l'une des faces de laquelle et sculpté un bas-relief de 4 centimètres 2 millimètres de saillie, représentant le Christ qui rompt le pain eucharistique.

Cette pierre précieuse, unique au monde peut-être par ses dimensions, non moins unique par le travail, fut achetée à l'état brut par le gouvernement napolitain au temps de Ferdinand Ier. Ce souverain conçut la pensée d'y faire graver une image du Christ et confia ce soin, successivement, à trois artistes napolitains experts dans la taille des pierres dures, MM. Rega, Gnaccherini et Catenacci. Ils y travaillèrent pendant douze années. A l'expiration de ce délai, la grande topaze avait absorbé, en frais de taille, une somme de 12,000 ducats, 50,000 francs environ, et elle était loin d'être achevée. En outre, les difficultés matérielles de l'exécution et peut être aussi le défaut d'harmonie entre les vues respectives des éminents artistes employés à cette tâche si délicate, avaient fait dévier la conception primitive et menaçaient d'aboutir à un résultat d'une perfection douteuse. Ce fut dans ces conditions que l'achèvement de l'œuvre fut dévoulu à M. André Cariello, professeur de sculpture sur marbre et sur bronze, directeur de la monnaie de Naples et bien connu par les nombreux ouvrages dont il a doté le musée de cette ville, tels que : la médaille commémorative de la naissance de François II, celle que représente le pape Pie IX bénissant le peuple italien en 1849, les effigies gravées des trois souverains napolitains Ferdinand Ier, François Ier et Ferdinand II, et celle de Charles Félix de Savoie, qui figure à l'Exposition universelle parmi les meilleures pièces du médailler italien.

Une commission fut nommée pour constater l'état du travail, et cette commission reconnut, conformément à l'avis exprimé par M. Cariello, qu'il en fallait remanier entièrement les premières données, ce qui entraîna la nécessité d'abaisser de 5 millimètres le plan du relief, et de réduire d'autant l'épaisseur de la pierre. M. Cariello se remit donc à l'œuvre sur un nouveau dessin proposé par M. François Liberti, sculpteur, et modifié par M. Cariello lui-même. Huit ans furent consacrés à la nouvelle entreprise, et la longueur de ce laps de temps n'a rien qui surprenne alors que l'on connaît les difficultés inouïs de ces travaux en pierres dures, qui ne peuvent s'exécuter qu'au moyen de roues extrêmement fines auxquelles on donne le mordant sur la pierre par l'interposition de la poudre de diamant. Le résultat, cette fois, ne laisse rien à désirer, tant sous le rapport du fini que sous le rapport de l'expression et du dessin.

Il est difficiles de dire quelle sera la destination de l'œuvre de M. Cariello. La valeur de la matière première et l'importance de la rémunération due à l'artiste en circonscrivent le débouché et semblent lui marquer sa place dans le trésor de quelque souverain ou de quelque église richement pourvue. En tous cas, elle restera pour la postérité comme un témoignage éclatant et indestructible de ce que peuvent l'habileté et la constance humaines, alors qu'elles sont soutenues par l'inspiration vivifiante de l'art.

—

Un curé de la paroisse de Valcamonica, se rendant à Rome dernièrement pour la fête du centenaire, s'était avisé d'emmener avec lui sa gouvernante, une certaine Séraphine D..., qui depuis cinq ans est à son service. Craignant de faire du scandale et voulant ménager sur les frais de voyage, le curé avait emprunté au sacristain des habits d'homme, que Séraphine revêtit. Pendant le voyage, tout alla bien ; les habits du sacristain faisaient merveille, et Seraphine, bien déguisée nonobstant son embonpoint trop accusé, put traverser les salles d'attente et se placer en vagon sans éveiller aucun soupçon.

Mais lorsqu'on arriva à Rome, où l'affluence des voyageurs était grande à la gare, le bon curé se trouva tout à coup séparé de Séraphine. L'un courait d'un côté, l'autre courait en sens contraire. Deux agents de police avaient remarqué le manége du sacristain rebondi, qui, en proie à une vive agitation, cherchait à rejoindre le curé. Ce qui avait surtout attiré l'attention des deux agents, c'étaient deux proéminences marquées qui semblaient repousser le gilet de l'inconnu. Les deux agents, craignant que ce gilet ne recélât deux bombes Orsini, et que cet inconnu ne fût un émissaire du parti d'action envoyé à Rome pour y susciter des troubles, signalèrent aux carabiniers le voyageur aux formes accusées. Les carabiniers l'arrêtèrent.

On conduisit l'inconnu chez un commissaire de police ; et là il fut soumis à une rigoureuse perquisition. La surprise des visiteurs fut grande lorsque dans le gilet ils trouvèrent toute autre chose... que des bombes !

Si Séraphine avait été maigre, elle n'eût pas éveillé de soupçons, et le stratagème du travestissement eût réussi jusqu'au bout.

—

Un journal belge, *l'Echo du parlement*, publie la liste authentique des objets consommés à bord du vapeur *Serapis*, qui a transporté d'Anvers à Londres les tireurs belges invités au tir de Wimbledon :

6,000 livres de pain, 3,000 livres de viande ; 500 livres de beurre, 336 livres de fromage, 48 patés de viande, 700 pintes de sherry, 6,000 pintes de bière, 224 livres de café, 56 livres de thé, 450 livres de sucre, 158 livres de pickes, 640 pintes de lait, 2,500 onces de tabac.

Et ils étaient 2,400 hommes environ, fait observer le *Temps*, et le voyage a duré trente heures.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 16 août	33 36
Clôture	du 16 août	33 27

Mouvement du port.

BATIMENTS A VOILES

Arrivées dans le port du 12 Août.

MALTE bar. ang. *Asperant*, cap. W. Shauw lest.
NEWCASTLE br. mek. *Robsy* cap. Moller ch. de ter.
— bark mek. D. *Von Fellov* cap. Jardin. charb,
· bar. mek. *Heinrich* cap. Jacob ch. de terre.
— bar. angl. *Golcarda*, cap. Allen, ch. de ter.
LIVERPOOL br. ital. *Clotiide*, cap. Cafiero, charb.
ALEXANDRIE bar. ang. *Bone Flaide*, cap. Ford, l.
— bar. ang. *John Richard* cap. Thomson, lest.
CETTE br. ang. *Vigiland*. cap. Filips.
PORT-SAID br. ang. *Shanon*. cap. Peak, lest.

du 13

CASTELMARE br. ang. *European*, cap. Willson,
MARSEILLE br. russe *Enossis*, cap. Evan, Focas,
NAPLES bar. nor. *Neord* cap, Christensen, lest.
— bar. nor. *Forsete*, cap. Smyth lest.
ANVERS bar. mek. *Bekman*, cap. Deikman, rails.
MALTE br. hell. *Marie Vagliano*, cap. Cambisis, les
LIVERPOOL. br. ang. *Ayr*, cap. Hay, ch. de ter.
CARDIFF bar. pr. *Louise Spoling* cap. Ant Gronow, charbon de terre.
— bav. prus. *Mari Rose*, cap. Sculz, charbon.
GENES bar. ang. ang. *Stamboul*, cap. Bigs lest.
ALEXANDRIE bark ang. *Sarah* cap. Thomas, lest.

du 14

LIVOURNE br. ital. *Dante*. cap. Canepa, lest.
— bar. pr. *Cristophen*. cap. Bradonff, lest.
MALTE bar. rus. *Aneta Covassevich* cap. Stuch, lest
— br. ital. *Nuovo Arturo*, cap. Barsotto' lest.
— ber. ang. *Jaliba*, cap. Pater lest.

du 15

MARSEILLE bar. aut. *Casimivo G.* cap. Micovich
— br. ant. *Unione*. cap. Moricich, lest·
— br. hell. *Ycorghios*, cap. Marcou,
MALTE br. angl. *Alert*. cap. Scalent, lest.
BARCELONE bar. ang. *Covles*, cap. Stevart. lest.

DEPARTS des bat. à voile du 12 Aout.

TAGANROK br. hel. *Panaya Trapaniotissa*, capit. T. Vuccinas, lest.
— br. pr. *Princesse Emma*, cap. Kriazis, lest.
DANUBE br. hellen, *Eolos*, cap. Petroyani, lest.
— br. hell. *Urania*, cap. Magnatis lest.
— br. ang. *Hecamede*, cap Callinwood, charb.
— br. hell. *Sussana*, cap. Vretopulos, lest.
— br. hell. *Eftihia*, cap. Siscos, lest.
SOULINA bark. ang. *Organne*, ca. Arrus, blé.
ODESSA br. ital. *Clotilda*, cap. Gaffiero, lest.
— bar. mek. *Fuenon Fellow*, cap. Jarsen. lest.
ANGLETERRE br. ital. *Encilia* cap. Gaffiero, lest.
MARSEILLE br. hell. *Filapiman*, cap. Papadopulo,
— br. aut. *Veritas*, cap. Verona blé.
— br. hell *Evanghelistra*, cap. Skias. blé
FALMOUTH bar. ang. *Roy*, cap. Spater blé.
— bar. nor. *Gustav*, cap. Iversen, blé.
CARDIFF bar. ang. *Ceres*, cap Metralf. blé

du 13

DANUBE br. hell. *Evanghelistra*, cap. Sirmos lest.
— br. hell. *A. Nisolaos*. cap. Sakelaropoulos, »
— br. hell. *Ayos Spiridhon* cap. Verzotis, »
— » » cap. Anegnosti, »
SOULINA bar. aut. Plad, cap. Gralochia, lest
ODESSA bar. prus. *Marie Rose*, cap. Math, char.
— bar. prus. *Heinrich*, cap. Kluth, charbonbon
— goel. hell. *Vlasio*, cap. Colakis citrons.
TAGANROK br. hell. *P Kipriani*, cap. Fursini, »
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Zaharidis, »
— bark russe, *Erefili*, cap. Parthenopulos, »
FALMOUTH bar. nor. *Telegraphe* cap. Nicolaen. »
— br. aut. *Jane*, cap. Belenich, lest.
— br nor. *Carl*, cap. Yagt, blé
MARSEILLE br. ital. *Il Nolegiato*, c. Gambardela, »
— bar. ital. *Geaitore* cap. Lombardo, blé.
CARDIFF br. aut. *Mi*, cap. Podich, blé.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 7

de ODESSA pour Breme, bar. brem. *George Ludvik* cap Haerbon, seigle.
— pour Marseille, br. hell. *Filopimia*, capit. B. Pappadopoulos, blé.
de ODESSA pour Bergen bar. norv. *Jury*, capit. Shibiesen, seigle.
— pour Falmouth, bark ang. *Athinian*, capit. Potinger, graine de lin.
de SOULINA pour Falmouth, bar. ang. *Isabella*, c. Thompson blé.

du 8

de TAGANROK pour Falmouth br. angl. *Industry*, cap. Furllok blé.
— pour Falmouth, br. angl. *Nagara*, capitaine Gaston. blé.
— pour Malte br. ital. *Pepi*, cap. Razetto, blé.
— pour Falmouth, bar, ang. *Pingouin*, capit. cap. Richardson, blé.
— pour Marseille bar. fran. *Marin*. cap. Versail graine de lin.
— pour Falmouth, br. ital. *Solis*, cap. Traverso, graine de lin
— pour Cork or Falmouth, br. ital. *Doge*, cap. Luigi Repetto, blé.
— pour Malte, br. ital. *Meceurio*, cap. Mortola »
— pour Falmouth, bar. ital. *Filadelfia*, capit. d'Aste. graine de lin.
— pour Falmouth, bar. mek. *Anna Meta*, capit. Wil Wilkin, blé.
— pour Amsterdam, bar norv. *Minerva*, capit. Thom. Anderson, seigle.
— pour Malte, br. russe, *Alafusos* c. Russo, b.
de GALATZ pour Pyrée, br. hell. A. *Nicolaos*, cap Sotiriou, bois.
de IBRAILE pour Marseille, goel. aut. *Mare*, cap. cap. Ivanissevich, bois.

du 9

de ODESSA pour Falmouth bar. prus. *Marohande*, cap. Matz blé.
— pour Bergen br. norv. *Brodrene*, cap. Wiliam. graine de lin.
— pour Roterdam, bar. ital. *Tereno*, cap. Sanguinetti, graine de lin.
de TAGANROK pour Falmouth bar. ang. Baroness, cap. Paicook seigle,
— pour Marseille, br. hell. *Spiliotisa*, capitaine Nicolaos, Pitta, blé.
— pour Falmouth bark pruss. *Clara Carl* cap. Tackes, groine de lin.
— pour Marseile br. ital. *Ufiema*, cap. Massimo
de BERDIANSKA pour Marseille bar ang. *Primus* cap. Spiteri blé,

du 10

de BERDIANSKA pour Marseille br. hell. *Penelopi* capit Methamitis blé
— br. ital. *Fido* cap. Mortola seigle.
— pour Falmouth, br. ital *Paternita*, capitaine Bartolomeo Costa, blé.
de TAGANROK pour Marseille br. hell. *Evanghélinos*, cad. Anghelis, blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 4

de MALTE bar.. anglais *Pacific* cap. Stewart, les
— br. ang. *Fame*, cap. Murphi, lest.
— br. ang. *Dispach* cap. Furland, lest.
— bar aut. *Maria Covacevich*, cap. Suck, lest
NAPLES br. angl. *Johnster*. cap. Hossrk, lest.
— br. ang. J. *Paxton* cap, R. Lebley, lest
— bark ang, Brothers cap. Ridley, lest.
— br. ang. *Confidence* cap. Duncan, lest.
ALEXANDRIE bark angl. *Eagle* cap. Estal. lest
— bar anglais *James Mont Gomery* capitaine Pie graine de lin.
— bar. prus *Barussia* cap. Vegner, les.
LIVERPOOL bar. ang. *Ayr* cap. Hay, div. march.
CASTELMARE br. ang. *San Juan*, cap. Wanen, l.
— br. aut. *Giorgio*, cap. Chezzovich, lest.
NEWCASTLE br. ang. *Telegraph*, cap. Anderson charbon de terre.
— bar. angl. *Eclipse*, cap. Tomlinson, lest.

du 5

CASTELMARE br. italien S. *Raffaelle* cap. Cacace.
MARSEILLE br. ital. *Due Sorelle*, cap. Murci, lest.
— br. ital. *Costantino*, cap. Valle, lest.
— br. russe, *Unto*, cap. Hensen, blé.
LIVOURNE br. ital. *Isolina*, cap. Caradini, lest.
— br. ital. *Dante*, cap. Canepa, lest.
ANVERS bark ital. *Presidente Wosingion*, capitaine Coppola fer.
— br. mek. *Heinrieh Bekman* capit. Becman fer.
GENES br. ital. *Principio*, cap. Bellando, lest.
— br. ital. *Illiade*, cap. Vassalo. lest.
— br. ital. *Rachelle*, cap. Ollivari, lest.

AVIS.

A vendre.

1°. Trente quatre boutiques achevées et trente sept inachevées, sises les unes dans le nouvelle rue Nizamié, en droite ligne depuis le second Kiosk Impérial du Séraskérat jusqu'à Schadirdjiler-Capussi, les autres dans la rue Fuad Pacha, et une partie depuis le Khan de l'Imaret de Sultan Bayézid jusqu'à Schadirdjiler-Capussi.

2°. Le terrain du susdit Khan.

3°. Le terrain de neuf boutiques, situé dans la rue Merdjan, au delà de Schadirdjiler-Capoussi.

Les personnes qui voudraient en faire l'achat, dans leur état actuel, sont invitées à s'adresser à la Commission spéciale réunie au Dari Choura.

Séraskérat 3/15 Août 1867.

AVIS.

Le public est prévenu que le billet souscrit par MM. Taraksoglu père et fils pour 100,000 P. sous la date du 1/13 avril 1867 payable à diverses échéances, n'a été livré à M. Decosi qu'à titre de nantissement d'une dette aujourd'hui éteinte et qu'ainsi il n'a aucun droit d'en disposer au préjudice du soussigné qui en est l'unique propriétaire.

CHRISTOPHE TOUCHOU.

Constantinople, le 2/14 août, 1867.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE samedi 17 août à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'État I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins: 300,000; 250,000; 200,000; 50,000; 40,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5,000; 2,000; 1,000; 500; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR:

Le tirage prochain de l'Emprunt 1864, aura lieu le 2 SEPTEMBRE a. c.

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages: premier Lot		Florins	300,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000
Crédit mob. 1858, »	4	»	250,000
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000
Prince Salm »	2	»	40,000
Prince Clary, tirages	2	Florins	25,000
Saint Genois »	1	»	50,000
Palfi »	1	»	40,000
Waldstein »	3	»	25,000
Rudolf »	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 30 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins: 200,000; 50,000; 15,000; 10,000; 5,000; 2,000; 1,000; 500; 400; etc., etc.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÈRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

KOENIGLICH PREUSSISCHE
Gesandtschafts-Kanzlei
zu
CONSTANTINOPEL.

Der Kaufmann Carl Wilhelm Bolland in Constantinopel hat fuer seine daselbst bestehende Firma «Bolland und Comp.» dem Kaufmann Wilhelm Bolland Procura ertheilt. Eingetragen in das Handelsregister am 14. August zufolge Verfuegung vom 8. August 1867.

Vente aux enchères.

Une chaudière tubulaire presque neuve de 140 chevaux de force avec 240 tubes en cuivre se trouvant actuellement à l'échelle de Balata près du débarcadère des bateaux de Haskeui où l'on pourra la visiter.

L'enchère aura lieu à l'agence de la compagnie Azizié mercredi 21 aout, à 10 h. a.m.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

AVIS.
GRANDE RUE, 669.
KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs es de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

A vendre une partie
DE COLT'S REVOLVERS

en gros et par pièce.

Cavalry Holster. . . .	Francs	105
Navy et Army	»	92
New-York Police . . .	»	80
Pocket	»	77

J. H. RIECKCHOFF,
Moumhané, (Cité-Française, N° 24) chambre N° 3.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépot principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,
A partir du Samedi 5/17 Août, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE
Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djam. H. à la T	
6 33	9	11 30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek et Béchiktach.
6 33	2	11 30	de Cavak, Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bébek,
7 48	18	12 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Ortakeui et Bechiktach.
8 33	6	1 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia et Yéni-keui,
9 3	11	2	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10 33	9	3 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach*)
11 33	2	4 30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7 3	4	12	de Beïcos, Pachabaq. Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7 33	12	12 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kus..undjuk.
10 18	17	3 15	de Buyukdéré, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7 3	5	12	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 48	14	12 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8 33	5	1 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 33	14	2 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.)
11 3	6	4	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3 48	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4 3	5	9	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djam. H. à la T	
8 3	5	1	pour Arnaoutkeui directement.
8 18	9	1 15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9 3	14	2	pour Arnaoutkeui directement. (*excepté les vendredis.*)
10 18	6	3 15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
10 3	5	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9 3	2	2	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 33	4	6 30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3 33	12	8 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé. (*Les vendr à 9 h*)
4 18	14	9 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 33	11	9 30	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé. (Les Vendredis aussi à Bechiktach.)
5 3	6	10	pour Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimah. (Les Vend. aussi Ortak. Arnauk.)
5 18	18	10 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
6 3	9	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6 3	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*)
6 33	5	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
4 33	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Buyuk déré et Cavak.
5 33	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6 3	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 heures, il y a un départ supplémentaire du [illegible] pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec [illegible] Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES
Voyage pour le pont.

Heures à la Franque	Horloge de Jéni djam.	
6 18	11 15	de Buyukdéré. Thérapia, Yenikeui Emirghian. Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui et Bechiktach.
7 3	12	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk.
7 13	12 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach.
7 13	12 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 18	2	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
10 18	3 15	de Yénimahallé, Buyukdere, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 18	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3 18	8 15	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
3 48	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
4 48	9 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
5 48	10 30	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	Horloge de Jéni djam. (un Bat.)	
7	12 30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Yenikeui, Therapia, Buyukdéré.
7 48	1 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, pia, Buyukdéré, Yénimahallé.
8 48	2 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9 18	2 15	pour Scutari Couskundjuk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Buyoukdére.
10 3	3 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2 3	7	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4 33	9 30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
5 3	10	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
5 48	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6 18	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.
A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
6 18	3	11 15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 18	16	12 15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 48	10	12 30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2 33	3	7 30	de Cartal, Prinkipo Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont

H. F.	Nos	H. T.	
9 33	3	2 30	pour Proti, Halki. Prinkipo et Cartal.
4 18	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5 3	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*Les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5 33		10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
7 3		12	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2 48		7 45	de Prinkipo, et Chalki.
4 33		9 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
8 28	un bateau	1 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.
9 33		2 30	pour Chalki et Prinkipo.
5 28		10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale

Pour le Directeur-gérant.

LUNDI, 19 AOUT 1867 | 19 REBI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire. | LUNDI, 19 AOUT 1867

2me Année. --- N° 186.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Pera
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE.— Annonces, 5 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 19 août.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 16 août, 6 h. 15 m. soir.

Moniteur du soir.— L'Impératrice est partie aujourd'hui pour le camp de Chalons.

Leurs Majestés partiront demain directement pour Salzbourg.

BUCHAREST, 16.— Basianu, (?) Vernesca (?) anciens ministres sous Couza, ont été chargés de former un cabinet.

FLORENCE, 16. — M. Nigra est parti ce soir pour Paris.

Paris, 17 août.

L'Empereur et l'Impératrice sont partis dans la matinée, ils arriveront à Salzbourg demain à 4 h. 3/4.

Paris, 17 août 7 h. 25 m. soir.

Le bruit court qu'une insurrection sérieuse a éclaté hier en Espagne.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Une dépêche que nous avons publiée annonçait que deux généraux impérialistes, Castillo et Otero, ont été encore fusillés par ordre de Juarez. Ce que la dépêche ne dit pas, c'est que leur exécution a eu lieu à Queretaro, et que 2 autres généraux impérialistes ont été exécutés en même temps. Quatre colonels ont été fusillés le lendemain. (*Pays.*)

——

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, parlant de la nouvelle donnée par la *France* d'une entrevue éventuelle du roi de Prusse et de l'Empereur Napoléon à Bade, dit : « Nous n'avons recueilli sur ce fait aucune information précise, mais nous ne serions point surpris que le roi de Prusse reconnût ainsi l'hospitalité qu'il a reçue à Paris. »

——

On écrit de Cherbourg, le 8 août, que la frégate cuirassée *Dunderberg*, dont nous avons annoncé l'arrivée, a été remise par son constructeur, M. Webb, à l'autorité maritime, et qu'une commission nommée pour la recevoir, après avoir pris connaissance du traité par la France avec le propriétaire du bâtiment, a procédé immédiatement à l'établissement de l'état des lieux et à l'inventaire du matériel qui se trouve à bord.

Après l'exécution de ces formalités, le *Dunderberg* sera conduit dans la grande forme du bassin à flot et il sera procédé à la visite de sa carène. (*Epoque.*)

——

On lit dans la *Presse* :

On annonce que l'éducation du Prince Impérial, commencée jusqu'ici sous la direction d'un précepteur particulier, qui était M. Monnier, se continuerait dans un des lycées de Paris. Ce serait sans doute à ce projet que ferait allusion la parole du ministre, que le Prince Impérial trouvera dans l'Université des émules parmi les élèves, et des maîtres parmi les professeurs.

Mais, au rebours de ce qui se pratique habituellement, le jeune prince suivrait une année les cours d'un lycée, et l'année suivante, en changeant de classe, il irait à un autre lycée, de manière à ce qu'il devînt successivement, le condisciple des élèves de chacun des lycées impériaux de la capitale.

On ne dit pas, mais il est probable que l'on choisirait à cet effet, chaque année, la classe que le travail des élèves et le zèle et le talent du professeur recommanderaient d'une façon particulière.

Dans ce projet, M. le général Frossard continuerait d'être le gouverneur du Prince Impérial, et M. Monnier serait appelé à d'autres fonctions.

Du reste, ce système d'éclectisme éclairé ne serait pas une nouveauté. M. Guizot, avant d'être ministre de l'instruction publique, et depuis, l'avait employé avec succès pour l'éducation de son fils aîné, jeune homme qui donnait les plus hautes espérances, et que l'illustre homme d'Etat eut la douleur de perdre il y a une trentaine d'années.

——

Les journaux de Londres professent la plus grande confiance dans l'exactitude du télégramme apporté par le steamer *Dalhousie*, et annonçant que les captifs anglais détenus par l'empereur d'Abyssinie, Théodoros, n'étaient plus au pouvoir de leur ennemi.

D'après la dépêche apportée à Aden par le *Dalhousie*, ce n'était pas aux mesures prises par les agents britanniques que les prisonniers devaient être délivrés ; c'était seulement en vertu d'un heureux mouvement exécuté par des troupes abyssiniennes rebelles à l'autorité de Théodoros. Ces troupes auraient fait une incursion soudaine, et occupé la portion de pays qui séparait à ce moment le quartier-général de l'empereur de l'endroit où les captifs anglais étaient retenus en prison.

Les feuilles de Londres cherchent à appuyer leurs espérances sur des documens qui n'avaient pas encore été publiés, et qui semblent établir que l'empereur Théodoros avait perdu beaucoup de son prestige, et qu'entouré partout de forces nombreuses, conduites par des chefs en insurrection, il n'avait plus avec lui qu'une armée de quinze mille hommes.

Nous voudrions partager, la confiance exprimée par les journaux anglais, sur la sécurité des prisonniers britanniques. Mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que les documents cités par les feuilles de Londres remontent au mois de janvier dernier. Or, si, à cette époque, Théodoros n'avait déjà plus autour de lui que 15,000 hommes, mal armés, mal équipés, et épuisés par de longues privations, il est peu probable qu'il ait pu résister à ses ennemis jusqu'à la fin de juillet.

Si l'heureuse dépêche apportée par le *Dalhousie* est exacte, il est plus facile de l'expliquer par une de ces révolutions de palais, si fréquentes dans les pays orientaux. Cet événement serait d'autant plus probable, que M. Rassam, un des captifs anglais, écrivait en janvier dernier, au colonel Merewether, que « la Grande-Bretagne » ne manquait pas d'amis, soit à Magdala, » soit à la cour de l'empereur d'Abyssinie.» Théodoros, chassé de son palais par une révolte intérieure, n'aurait pas eu le temps d'emmener avec lui ses prisonniers, et les intrigues ainsi que l'or anglais adroitement employés auraient produit ce que la menace des forces de l'Angleterre n'avait pu amener.

Mais le résultat serait si heureux, que nous n'avons pas le droit de discuter les moyens employés. On ne peut que se féliciter du succès obtenu, si la nouvelle de la libération des captifs est exacte. (*Epoque*)

——

Les nouvelles du Mexique, qui nous arrivent par les journaux de New-York du 27 juillet, contiennent les détails suivants sur les exécutions qui ont eu lieu à Mexico, après la capitulation.

Le général O'Haran, qui gouvernait la place sous la direction de Marquez et qui, pendant deux ans, avait commandé les troupes impériales entre Cuernavaca et Mexico, a été découvert il y a quelques jours, enfermé dans une caisse chargée sur une charrette qui sortait de la ville. Comme le général était de petite taille, le succès était probable. Le stratagème, cependant, n'a pas réussi. Il a été découvert; la caisse a été brisée par une multitude exaspérée, qui a traîné le général à travers les rues et a fini par le fusiller.

Le 8 juillet, Don Santiago Vidaurri a été trouvé caché dans la maison d'un Américain nommé James Wright, au n° 6 calle San Camillo, et à demi déguisé par deux favoris. Il a fait appel au général Diaz pour obtenir un jugement ; mais il lui a été répondu qu'il était virtuellement condamné par le fait qu'il ne s'était pas présenté, conformément aux ordres du gouvernement. Il a été en conséquence conduit à la Pluzuela de Santo Domingo et fusillé.

Marquez n'a pas encore été découvert. On a la presque certitude qu'il n'est pas sorti de Mexico, et cette opinion se fonde principalement sur ce que, s'il était en lieu de sûreté, on le saurait certainement. On fait des efforts pour le trouver. On a su qu'il avait été un moment caché dans l'église de Los-Angeles, dans un faubourg de la ville ; mais quand on a été pour l'y chercher, il avait disparu.

Les anciens ministres Lacunza et Lares auraient été, d'après une dépêche de la Nouvelle Orléans, enlevés de vive force de la maison du consul d'Angleterre. Cette retraite, choisie par les proscrits, a été violée sous prétexte que la Grande-Bretagne n'ayant pas encore reconnu le gouvernement juariste, ne pouvait avoir de représentant au Mexique, et que son drapeau ne saurait servir de sauve-garde.

Les dépêches de Matamoros continuent à affirmer que Canales s'est déclaré contre Juarez, qu'il s'est proclamé gouverneur de Tamaulipas, et qu'il s'est emparé des bourgs de Victoria et de San-Fernando, où il lève des *prestamos* ou emprunts forcés.

On disait aussi que Juan Velez, ancien officier impérialiste, s'était emparé de la ville de Tacamboro, dans le Michoacan, et qu'il l'avait mise à feu et à sang, en représailles des exécutions de Queretaro.

Quelques officiers, se disant Français, Belges ou Autrichiens, faits prisonniers par les juaristes, avaient adressé à Escobedo une demande pour servir dans l'armée juariste. Escobedo a refusé leurs services, dans une lettre pleine d'insolente ironie, et qui semblait adressée à des mercenaires offrant leurs épées à toutes les causes.

——

On lit dans l'*Avenir national*, au sujet de l'état de santé de l'ex-impératrice du Mexique, les lignes suivantes :

« Les journaux belges donnent des renseignements assez satisfaisants sur la situation de l'ex-impératrice du Mexique, et annoncent que son retour dans sa patrie lui a fait beaucoup de bien.

Nous ne demanderions pas mieux que de croire à ces nouvelles, mais les informations particulières que nous recevons ne concordent pas avec la version de ces journaux.

On nous écrit que si le voyage de Miramar à Tervueren n'a pas sensiblement aggravé l'état de la princesse Charlotte, il ne l'a pas amélioré non plus. Le dépérissement physique et moral continue, et fait craindre une triste issue de la maladie dans un délai peu éloigné.

C'est à peine si elle a conscience du long trajet qu'elle a fait ; elle sait qu'elle est en Belgique, mais c'est à peu près tout ce qu'elle sait. Elle continue à être dans la plus profonde indifférence sur toutes choses. Elle ignore la mort de Maximilien et ne parle jamais de lui non plus que du Mexique. Elle a reçu son frère le roi des Belges et n'a pas paru le reconnaître; elle n'a pas parlé de son autre frère le comte de Flandre, dont le récent mariage avec la princesse de Hohenzollern lui semble inconnu.

Bien que les enfants du roi, le jeune comte de Hainaut et ses deux petites sœurs habitent, comme elle, le château de Tervueren et qu'elle les ait rencontrés plus d'une fois, elle n'a pas paru les reconnaître. La seule personne à laquelle elle témoigne de l'affection c'est la reine, qui ne peut pour ainsi dire pas la quitter, et qui a dû renoncer à accompagner le roi Léopold qui est parti pour Ostende.

Le docteur Buelkens, qui soigne la malade, lui a interdit toute promenade à pied, elle a pu faire quelques tours du parc de Tervueren dans une voiture attelée de deux poneys que conduisait la reine.

Le wagon dans lequel elle a fait le voyage de Miramar en Belgique était aménagé de de façon à lui éviter toute fatigue; un lit de repos y était dressé, sur lequel elle a été constamment couchée; les stores très épais et toujours baissés entretenaient une obscurité complète. La reine des Belges, qui n'a cessé de rester dans son compartiment, lui a prodigué durant tout le voyage les soins les plus touchants. »

LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

Le *Monde* publie sur les élections qui viennent d'avoir lieu en France, les lignes suivantes, auxquelles nous cédons la place pour les enseignements pleins de raison qu'elles contiennent :

« Les élections qui viennent de s'accomplir confirment un fait déjà connu. Les candidats du Gouvernement l'emportent presque partout dans les campagnes. Les candidats de l'Opposition ne réussissent ordinairement que dans les villes, et plus les villes sont importantes, plus leur triomphe est assuré. Paris se tient au premier rang. C'est là que toujours la Révolution prend naissance. Lyon vient de manifester les mêmes sentiments. Malgré les efforts de l'administration, malgré le remaniement des circonscriptions électorales, accompli à la dernière heure, l'Opposition a remporté la victoire : sur quatre candidats elle en a fait passer trois ; et le quatrième sera vraisemblablement nommé au scrutin de ballotage.

» Ce double courant, qui partage la population française, rend les paysans conservateurs, et pousse les ouvriers dans les rangs de l'Opposition radicale, mérite d'être remarqué. Le Gouvernement n'a rien négligé pour gagner les sympathies de la classe ouvrière. Il a mis en honneur les études qui la concernent, il a créé de nombreuses institutions pour lui venir en aide, sociétés de secours mutuels, caisses de retraite, associations coopératives, cités ouvrières; il lui donne les libertés qu'elle désire le plus : naguère le droit de coalition, et bientôt le droit de réunion. Les ouvriers n'en échappent pas moins à son action. L'influence qui les dirige vient d'ailleurs. Car on n'espère pas nous faire croire, sans doute, que cette unanimité des suffrages vient de la rencontre fortuite de toutes les convictions individuelles éclairées de la même façon.

Pour que, dans une ville comme Lyon, les votes ne se dispersent pas ; que, dans chaque circonscription électorale, ils se concentrent sur deux têtes, le candidat du Gouvernement et celui de l'Opposition, il faut que des deux côtés il y ait une discipline, un mot d'ordre donné et reçu ; une pression exercée sur les ambitions personnelles, pour qu'elles s'effacent, et sur les volontés hésitantes, pour qu'elles acceptent le nom choisi. Le Gouvernement n'en fait pas mystère : écrites ou verbales, il donne ses instructions à ses agents, et ceux-ci pèsent de toute leur influence sur leur entourage. L'Opposition fait de même. Ses moyens sont moins connus ; mais leurs résultats ne sont pas moins efficaces.

» Il est intéressant de rapprocher de ces élections celles qui chaque année s'accomplissent dans l'Ordre des avocats à Paris. Ici, aucune entente préalable, et surtout aucune pression. Chacun vote comme bon lui semble, vote en secret, se détermine par les raisons les plus diverses : ceux-ci cherchent un talent, ceux-là un caractère, d'autres un drapeau. Qu'en résulte-t-il? C'est qu'après les noms qui s'imposent par une notoriété considérable, les derniers choix s'effectuent avec une grande difficulté, et pour compléter la liste il faut recommencer le vote cinq ou six fois. Ici, cependant, tout le monde connaît tout le monde : c'est donc le suffrage universel le plus indépendant et le plus éclairé qui existe. Mais plus l'instrument est parfait, et plus il a de peine à fonctionner.

» Sur le nombre total des électeurs, l'Opposition ne gagne qu'un nombre très minime de victoires. Mais ce triomphe à peu près assuré qu'elle remporte dans les grandes villes mérite réflexion. Par le suffrage universel, nous sommes bien sous la loi du nombre. Il n'en est pas moins vrai que ce sont les minorités qui font les révolutions, et les majorités qui les subissent. Celles-ci, tout en soutenant, n'empêchent jamais rien de tomber, car au premier craquement elles se dispersent. Elles se composent d'un petit noyau convaincu et d'une masse flottante qui se groupe toujours autour du fait accompli, quel qu'il soit. Tous les régimes tombés auraient, à la veille de leur chute, réuni la majorité à l'épreuve du scrutin, et le lendemain ils n'ont plus autour d'eux qu'une minorité infime, le noyau. Il ne faut donc pas seulement compter les suffrages, mais les peser et les apprécier à l'influence qu'ils exercent à un moment donné sur la situation du pays. Or, si l'on met les campagnes d'un côté, les villes de l'autre, la force n'est plus en raison directe du nombre. » (*Monde.*)

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

XVIII

Devant la Maison-Dorée, il se heurta contre un individu qui sortait du restaurant.

— Maladroit !

Cette voix n'était pas inconnue à Chibrac. Il releva la tête et reconnut le commandant Laffrey.

— Ah ! Frédéric, c'est Dieu qui vous envoie.

— Monsieur Chibrac ! que faites-vous ici à cette heure ?

— Serverette !

— Eh bien ! Serverette ! elle à chanté ce soir admirablement, j'étais là. J'y suis toujours lorsqu'elle doit jouer.

— Ce n'est pas cela. Meis elle a dû retourner seule à Passy.

— A Passy !

— Oui. C'est à Passy que nous demeurons. Elle y est seule en ce moment, et Chavanet...

— Chavanet ! s'écria Frédéric, que parlez-vous de Chavanet ?

Chibrac perdait complétement la tête, et Frédéric vit qu'il n'en tirerait rien. Le pauvre homme était si troublé ! Mais le commandant venait de comprendre que Serverette courait un danger. Il y avait encore quelques voitures sur le boulevard. Il fit un signe à un cocher, qui sauta à bas de son siége et ouvrit la portière. Frédéric poussa Chibrac dans le fiacre, y monta, s'assit à son côté et dit ensuite au cocher.

— A Passy, et rondement. Il y a cent sous pour vous si je suis content.

A ces mots, Chibrac comprit que Serverette, si elle était menacée, allait avoir un protecteur vaillant dans la personne du commandant.

Il battit des mains, avec une joie enfantine.

— Oui ! oui ! dit-il, allez vite, cocher. A Passy, rue Singer.

En route, il put faire connaître à Frédéric les événements de cette soirée et ses pressentiments.

Il était deux heures, lorsqu'ils arrivèrent devant la maison de Serverette.

XIX

Tandis que Chibrac passait chez Pauline. en compagnie du marquis de Verrina, cette soirée qui s'était terminée d'une façon si burlesque, Chavanet n'avait pas perdu son temps.

Ce qui arrivait à l'oncle de Serverette, était le résultat de tout un plan concerté entre Pauline et son digne ami. Si on l'avait laissé en tête-à-tête avec Verrina, qui ne se doutait pas qu'il jouait dans cette affaire un si singulier rôle, s'il s'était grisé, s'il avait laissé passer l'heure à laquelle il avait coutume d'aller chercher sa nièce, c'est que Pauline et Chavanet l'avaient ainsi voulu.

Depuis la visite de cette dernière à Passy, ils guettaient une occasion favorable pour exécuter leur projet.

Que souhaitait Chavanet? Une entrevue avec Serverette dans laquelle il lui ouvrirait son cœur, s'efforcerait d'obtenir son pardon et lui ferait l'aveu de sa passion soudainement ressuscitée.

Cette entrevue, Serverette la refusait. Il fallait donc l'obtenir malgré elle. De là à lui tendre un piège, il n'y avait qu'un pas. Le piége était préparé et lorsque Pauline vit entrer Chibrac chez elle, elle dit à Chavanet:

— Allez ! l'heure est venue.

Celui-ci avait pris ses dispositions. Depuis trois jours, il épiait Serverette. Il savait l'heure à laquelle elle arrivait à l'Opéra, l'heure à laquelle elle en sortait. Il savait qu'elle n'avait d'autre compagnon que Chibrac.

Il connaissait le cocher, la voiture. Il s'était présenté à la maison de Passy, en avait étudié le plan.

En un mot, avec une persistance qu'expliquent ses désirs, il était entré complétement dans la vie de Serverette.

Neuf heures sonnaient, lorsqu'il sortit de chez Pauline. Il entra à l'Opéra. Caché au fond d'une baignoire, il assista à la représentation et s'excita encore par la contemplation de celle qu'il désirait aujourd'hui autant qu'il l'avait désirée autrefois.

Combien elle lui parut séduisante !

C'est qu'elle était belle toujours, Serverette.

A vingt-huit ans, elle offrait encore cette fraîcheur de teint, cette souplesse de taille, cette distinction qui, longtemps avant, déchaînaient si fort les convoitises du mari d'Agathe. Ses grands yeux noirs avaient toujours leur éclat, ses épaules et ses bras, leur forme exquise et leur blancheur. Le malheur avait mûri, sans l'altérer, sa beauté maintenant épanouie.

Tandis qu'elle chantait, tout entière à son rôle, y entrant avec son corps et avec son âme, elle ne se doutait guère qu'à l'ombre d'une loge basse, Chavanet la dévorait du regard.

La représentation terminée, Chavanet quitta la salle de la rue Lepelletier ; il gagna la rue Drouot par ce passage obscur que connaissent tous les Parisiens.

Devant la grande porte de l'administration de l'Opéra, stationnait le coupé qui ramenait tous les soirs Serverette à Passy.

Le cocher sur son siége, dormait.

Chavanet ouvrit la portière, monta dans la voiture, s'y installa et, posant sa tête contre les coussins, il feignit de sommeiller. Il savait que c'était dans cette position que, tous les soirs, Chibrac attendait sa nièce.

Au bout de vingt minutes, Serverette monta, après avoir réveillé le cocher. Elle vit le corps de Chavanet sans voir sa figure et le prit pour Chibrac.

— Me voilà, s'écria-t-elle. Je suis épuisée. Ai-je bien chanté, mon oncle ?

L'oncle ne répondit pas.

— Tiens, il dort profondément, dit-elle à demi-voix, en se parlant à elle-même.

Et, s'arrangeant dans son coin, elle referma la portière. La voiture partit.

Serverette regardait au dehors. On éteignait les lanternes et les lustres des cafés ; la foule des promeneurs du soir, s'écoulait rapidement. Les yeux de Serverette, accoutumés à ce spectacle, le contemplaient, dandis que son esprit voyageait au pays des rêves, en compagnie de sa fille et de Barbassous, les deux êtres chers et aimés avec qui elle vivait sans cesse, quoique séparée d'eux.

Sur le boulevard de la Madeleine, on ne rencontra plus personne. Les voitures croisaient ou dépassaient celle de Serverette.

Voir le numéro du 17 Août

REVUE DES JOURNAUX

En remontant le cours du Kwichpak on rencontre deux comptoirs, l'un appelé la *Mission* et l'autre *Noolato* à environ 500 milles de la mer, dans l'intérieur. Le fleuve est navigable pour les bateaux de peu de tirant d'eau. On trouve sur ses rives des gisements de charbon de terre qui paraissent de bonne qualité et d'une exploitation facile.

Dans la chaîne des Aléoutes, en plus des comptoirs de Kodiak, il y a des établissements dans les îles d'Ounga, d'Oumina, d'Ounalashka, d'Oumnaka, d'Atton, d'Atka et sur d'autres points de ce cordon insulaire qui va rejoindre la côte d'Asie.

Dans le détroit de Behring, en remontant du sud vers le nord, on rencontre le groupe des îles Pribyloff, composé de celles de Saint-George et Saint-Paul; viennent ensuite les îles Saint-Mathieu, Nounivok, Saint-Laurent, King, et enfin l'île de Domède, située au milieu du détroit entre le cap du Prince-de-Galles, sur la rive du Nord-Amérique et le cap Est sur la péninsule asiatique de Tchouktchis.

Parmi ces îles, on cite celles de Saint-Paul et de Saint-Georges, comme ayant fourni depuis cinq ans les principales sources de revenus de la compagnie. Elles ont donné pour l'exportation 100,000 peaux de phoque par an. Les produits des îles de Saint-Laurent et de Saint-Mathieu ont relativement beaucoup moins d'importance. Les établissements qui s'y trouvent ne sont que des sous-comptoirs.

C'est à Sitka que la compagnie russe concentre les produits des chasses et des pêches destinés à l'exportation, ainsi que les marchandises venant d'Europe par la voie du cap Horn, et servant à faire des échanges. Les îles et les côtes fournissent les peaux de loutre et de diverses espèces de phoques; mais c'est de l'intérieur du pays que proviennent les plus belles qualités de peaux de renards noirs, argentés et blancs et de castors.

Les régions baignées par le fleuve Youkou, que prend le nom de Kwichpak dans son cours inférieur, avant de se jeter dans la mer de Behring, sont à certaines époques de l'année parcourues par des escouades d'habiles chasseurs, qui trouvent toujours à placer avantageusement leur chasse, soit à Sitka, soit dans les comptoirs intermédiaires. Les pêcheries de saumons sont aussi d'un assez grand revenu pour la compagnie, qui expédie le produit de ses pêches, après les avoir fait sécher, pour les ports de la Chine, au Japon, et dans les établissements russes sur les bords de la mer d'Okhotsk.

Le montant du dividende à partager entre les actionnaires de la compagnie, une fois les frais prélevés, est annuellement d'environ 3 millions de francs. Les fourrures qu'elle possède à Saint-Pétersbourg sont évaluées à 450,000 roubles (1,800,000 fr.). Les dépôts de fourrures et de marchandises et la valeur des édifices appartenant à la compagnie de Sitka sont estimés à un million et demi de roubles (6,000,000 fr.), de plus, elle possède 4 navires à voiles et 7 bateaux à vapeur. On pense généralement ici que le prix des approvisionnements en marchandises dans la colonie et de ces bâtiments n'est pas compris dans la somme de 7,250,000 dollars, stipulée dans le traité de cession en faveur des Etats-Unis, et qu'elle fera l'objet d'un compromis entre les deux cabinets.

(*Suite et fin.*)

Le Japon vient de faire un nouveau pas dans la voie de la civilisation où il est entré depuis plusieurs années et dans laquelle il a devancé l'empire chinois. Au commencement de ce mois, le Taïcoun a reçu en audience privé et en audience solennelle les envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires de France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et des Etats-Unis, et les a fait asseoir à sa table. Les réceptions officielles ont eu lieu à Osaka, dans un palais orné à la japonaise, tandis que les entrevues privées se sont passées dans de magnifiques appartements meublés dans le meilleur goût européen. C'est là qu'ont eu lieu les festins servis à la française, à la fin desquels l'empereur du Japon a porté lui même un toast aux souverains étrangers et à leurs représentants. Le jour de la réception du ministre de France, la musique de la frégate de la marine impériale la *Guerrière* n'a cessé de se faire entendre, aux applaudissements de toute la cour. Dans ces cérémonies, le Taïcoun, qui est un homme d'une figure remarquable par sa vivacité et son intelligence, portait une robe de soie blanche avec les armes royales richement brodées sur sa poitrine, en couleur de feu; il avait de larges pantalons en soie et sa tête était couverte d'une toque noire d'une forme particulière. A sa ceinture brillait un de ces sabres d'une trempe inimitable dont la longue poignée d'acier incrustée d'or et d'argent est toujours si artistement ciselée. Un autre sabre était posé à côté du prince. Tous les dignitaires portaient aussi sur leurs vêtements, avec leurs propres armes, celles du souverain, délicatement brodées.

Le Taïcoun passa en revue les détachements de soldats et de marins qui accompagnaient M. Roches et sir Harry Parkes, et prit le plus vif plaisir aux évolutions et aux manœuvres de ces troupes. Les fantassins japonais, rangés en file sur le parcours des légations, étaient armés de carabines rayées d'Enfield et présentaient les armes au passage. Pendant le séjour des ministres étrangers, leurs tables ont été largement défrayées, par ordre de l'empereur, sous l'habile direction d'un maître d'hôtel français.

L'établissement européen à Osaka est presque situé au milieu de la ville indigène, sur un terrain élevé, entouré de grands arbres et arrosé par plusieurs ruisseaux. Celui de la baie de Hiogo, compris entre la grande rivière et le village de Kobi, est plus considérable et s'étend depuis le rivage jusqu'aux collines, sur une profondeur de quatre à cinq milles. Ces points semblent d'ailleurs ne pas être les seuls dans lesquels les étrangers seront admis, et, sans parler du rétablissement de Décima et de l'entrée à Yeddo, on doit espérer que l'ouverture d'un port sur la côte occidentale contribuera puissamment au développement du commerce maritime.

Cette intimité de rapports entre les souverains du Japon et les grands personnages étrangers ne date point des traités des 1858 et est beaucoup plus ancienne qu'on ne le pense, En 1608, sous le règne de Philippe III, roi d'Espagne, dont Rodrigo de Vivero, capitaine général et gouverneur des îles Philippines, fit naufrage sur la côte du Japon, et le navire qu'il montait fut entièrement perdu. Les officiers et l'équipage furent recueillis avec beaucoup d'humanité et envoyés d'abord à Yeddo où se trouvait le fils aîné de l'empereur.

Le jeune prince reçut le gouverneur espagnol avec la plus grande distinction, pourvut à tous ses besoins et le fit loger dans un palais. A cette époque, le catholicisme était florissant au Japon. Il comptait deux millions d'adeptes, et les missionnaires jésuites et franciscains se livraient librement à la prédication dans tout l'archipel.

De regrettables événements vinrent interrompre en 1614 ces relations du Japon avec l'Europe et amenèrent la persécution des chrétiens.

Aujourd'hui, après une interruption de plus de deux siècles, le Japon reprend ces rapports; le Taïcoum modifie singulièrement, en faveur des envoyés de l'Occident, le cérémonial traditionnel de sa cour; il fait tomber autour de lui des préjugés séculaires; il s'affranchit de pratiques immémoriales, et il envoie enfin son jeune frère en Europe s'instruire au milieu de la civilisation occidentale. Espérons donc que, de leur côté, les étrangers établis ou commerçants au Japon sauront par leur bonne conduite, leur respect des mœurs et des coutumes et leur loyauté dans les transactions, reconnaître les avantages qui leur sont offerts par un souverain éclairé et par une nation qui compte trente-six millions d'habitants.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR

Jeudi dernier, à Bulbul-Déré, un touloumbadji s'est querellé avec un bacal. Le touloumbadji porta un coup à son adversaire qui lui coupa le nez en deux. Le blessé s'étant évanoui, a dû être transporté à l'hôpital. Le touloumbadji s'est enfui. La police est à sa recherche.

—

A Pervuz-Agha (Top Hané) deux Turcs se sont battus à coups de couteau. L'un des adversaires tomba frappé d'un coup dans l'abdomen. La police informe.

—

Jeudi, à Top-Hané, un beghirdji à cheval a renversé un enfant turc. L'enfant a eu le crâne ouvert et l'œil endommagé. Il n'a pas été possible encore d'arrêter le coupable.

Notice sur l'emploi et les avantages de l'Extincteur, appareil portatif pour éteindre les incendies. Invention de MM. Carlier et Vignon; brevetés en France s. g. d. g. et à l'étranger.

INCENDIES
RÉCEMMENT ÉTEINTS AVEC LES EXTINCTEURS

—

Extraits de divers journaux.

—

Voici la lettre de M. le commandant des pompiers de Liége:

« Monsieur,

» Je m'empresse de répondre à la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de me demander mon avis sur les avantages que peut présenter l'emploi de l'Extincteur des incendies, récemment inventé à Paris.

» Je suis à même, aujourd'hui, Monsieur, mieux que par le passé, de déclarer que ce nouvel engin pour rendre de très-grands services.

» Ainsi, dans les commencements d'incendie qui ont été coup sur coup annoncés, dans la dernière quinzaine du mois de décembre, au poste des pompiers à l'hôtel de ville, les Extincteurs, mis à la disposition de la Compagnie, par décision de l'Administration communale, ont fonctionné avec le plus grand succès.

» Un feu de cheminée avec embrasement de boiseries, rue de la Rose, a été éteint en quelques instants. Il en a été de même d'un commencement d'incendie occasionné par l'huile de pétrole, place du Marché. La toiture d'une boulangerie, rue Saint-Hubert, fortement embrasée, a été sauvée en quelques instants; rue des Tourneurs, n° 14, mes hommes sont venus à bout, en quelques instants aussi, d'un feu de cheminée et de boiseries qui menaçait de prendre de grandes proportions.

» Mais c'est à l'incendie du magasin de M. Quarez-Ogis, rue de l'Université, que les Extincteurs ont le mieux prouvé leur utilité. En effet, les deux pompiers arrivés les premiers sur les lieux purent, à l'aide des Extincteurs, maintenir dans son foyer primitif, pendant près d'un quart d'heure, *le feu qui avait déjà envahi la cage de l'escalier, ce qui préserva une grande partie de la maison et permit aux locataires de se sauver sans danger, en emportant leurs objets les plus précieux.*

» Voilà, Monsieur, les services que les Extincteurs nous ont rendus jusqu'à ce jour, et, pour mon compte, je n'hésite pas à affirmer qu'ils sont appelés à en rendre en grand nombre. J'ajoute qu'il serait très-désirable, dans l'intérêt général, que les établissements qui présentent des dangers plus ou moins grands sous le rapport du feu, fussent munis d'un certain nombre de ces appareils, car nous aurions beaucoup moins de désastres à déplorer si, dès qu'un feu est déclaré, il pouvait être combattu par des Extincteurs toujours prêt à fonctionner et que toute personne peut manœuvrer avec la plus grande facilité.

» Je reste donc convaincu que, dans un temps donné, chacun voudra se procurer de ces appareils.

» Agréez, Monsieur, etc.

» *Le Commandant des pompiers de la ville de Liége,*

» (Signé): CHARLIER. »

Correspondance particulière de «LA TURQUIE.»

Scutari (d'Albanie), 6 août.

Depuis ma dernière lettre, j'ai à vous annoncer que le choléra continue à faire de grands ravages dans la partie nord de cette province.

A Podgoritza, situé sur les frontières du Monténégro, le nombre de victimes a déjà dépassé les 200, le nombre varie de 8 à 12 par jour. Si cela continue, la population de cette petite ville sera bientôt réduite à moins de la moitié. Le cordon sanitaire est si rigoureusement gardé que toute émigration devient impossible, de sorte que la maladie est cernée de tous côtés. Cependant les fusils des gardes ne peuvent l'empêcher de se propager. Heureusement pour nous, il s'obstine à vouloir prendre la direction du nord.

Au Monténégro, le fléau fait de très-grands ravages; malheureusement comme il n'y a ni médecins ni aucune espèce de statistique, il est tout-à-fait impossible de connaître le véritable nombre de victimes.

Je viens d'apprendre la mort du fameux Voïvode Mirko, père du prince Nicolas de Monténégro.

Le Voïvode Mirko à peine de retour de son voyage en Europe où, en compagnie de son fils le prince Nicolas de Monténégro, il avait été reçu avec distinction par S. M. l'Empereur des Français ainsi que par le Sultan, se proposait d'accord avec son fils d'introduire dans son pays les avantages d'une civilisation européenne dont le besoin se faisait sentir dans la Chernagora, lorsqu'il fut attaqué par le choléra qui l'emporta après quelques heures d'affreuses souffrances. On me dit que son fils est inconsolable, il a raison, car son pays vient de perdre son meilleur guerrier et son plus vaillant défenseur, il n'était pas courageux mais téméraire. Mirko était décoré de plusieurs ordres étrangers.

Ses funérailles ont eu lieu avec pompe à Cettigne.

Je vous annonce le retour de S. E. Ismaïl pacha, gouverneur-général de l'Albanie. Comme je vous l'ai déjà dit, S. E. se trouvait en tournée d'inspection; à son passage à Durazzo, les principaux négociants de la ville lui ont présenté un *masbata* demandant l'établissement d'une ligne télégraphique jusqu'à Tirana déjà en communication avec Scutari, la ville de Durazzo offre le local ainsi que les poteaux et ne demande du gouvernement que le matériel télégraphique. Notre gouverneur désireux de développer les ressources du pays et de faciliter les communications, a promis de se mettre en rapport avec S. E. Agathon Effendi, directeur-général des télégraphes.

M. Vivet, inspecteur des télégraphes, qui se trouve à Scutari depuis hier, est chargé par notre muchir de soumettre la demande des négociants de Durazzo à la direction générale, à son arrivée à Constantinople.

De Prisrend, je reçois des nouvelles contradictoires. Dans tous les cas, il paraît qu'on va y ouvrir une enquête au sujet des scènes regrettables de l'année dernière.

Le commissaire impérial chargé de l'enquête est un homme juste et surtout honnête; espérons qu'il aura le tacte de conduire ses travaux à bonne fin, ceci malgré une opposition qui promet d'être grande à mesure qu'il approchera la vérité.

Jusqu'à tout dernièrement on ne voyait à Prisrend que les pavillons d'Autriche et de Russie, en ce moment j'apprends que le pavillon de France y flotte également, il paraît même que bientôt on y verra celui d'Italie, les choses paraissent donc devenir importantes.

Les prédictions de Matthieu de la Drôme ne paraissent pas devoir s'accomplir, car au lieu des pluies nous souffrons d'une sécheresse qui menace toutes nos récoltes.

En ce moment si d'un côté Dieu nous a préservé du choléra, de l'autre, il règne des fièvres pernicieuses à Scutari qui a déjà fait plusieurs victimes; on attribue ceci à la température excessivement élevée de cette année.

On vient de me dire à l'instant même que les médecins de Podgoritza sont tous devenus malades, notre gouverneur vient d'y envoyer un de Scutari.

Gallipoli, 14 août.

A l'occasion de l'heureuse arrivée à Constantinople de S. M. le Sultan, notre ville a été illuminée pendant les trois soirées des 8, 9 et 10 de ce mois. Le dernier jour, S. E. le gouverneur offrit un dîner aux vice-consuls des différentes nations en l'honneur de cette fête.

Andrinople, 14 août.

Vendredi soir, 9 du courant, second jour de fête consacré à célébrer l'heureux retour de S. M. le Sultan dans sa capitale, a eu lieu au palais, un grand bal officiel donné par S. Exc. Hourchid pacha, gouverneur-général du villayet, l'extérieur ainsi que l'intérieur du Palais était brillamment et artistement illuminé; le nombre des invités dépassait 500, composés des membres de l'administration, de MM. les consuls et de leurs familles, des familles franques et grecques, des notables des diverses communautés, et un grand nombre d'officiers militaires se comptaient parmi les invités.

Le palais du gouvernement se prête admirablement à une fête de ce genre; d'abord il est vaste, il a une immense galerie qui se prête à la danse, et puis tous les salons avaient été richement meublés, pour la visite, qu'on s'attendait de la part de Sa Hautesse, à son retour dans sa capitale. Les invités étaient réunis à 8 1[2 et à 9 heures, les danses ont commencé et continué avec beaucoup d'entrain jusqu'à une heure très-avancée de la nuit, les commissaires du bal qui étaient Fehim bey, Nazif bey, le capitaine Salim effendi et MM. Esnest Schnell et George Blunt, se sont acquités parfaitement de leurs fonctions, par leurs soins. Une chambre était destinée pour la toilette des Dames et une autre pour les Messieurs, un buffet bien garni offrait aux invités des glaces et divers autres rafraichissements choisis, l'orchestre militaire des cosaques impériaux, parfaitement dirigé, donnait beaucoup d'élan et d'animation aux danseurs et danseuses. A deux reprises différentes, les danses furent suspendues pour permettre aux invités d'assister aux feux d'artifices qui furent tirés dans la vaste cour du palais, où une foule immense de population se trouvait réunie pour jouir de ce spectacle.

A trois heures après minuit, un souper somptueux a été servi auquel prirent part d'abord les dames et puis les hommes; le champagne était servi à profusion, ainsi que d'autres vins étrangers.

On a beaucoup remarqué et apprécié les soins délicats et empressés que MM. les fonctionnaires turcs, ainsi que MM. les commissaires ont prodigué aux dames et à tous les invités durant toute la soirée, plusieurs toasts chaleureusement applaudis ont été portés à S. M. le Sultan, à son digne représentant ici, le vali Hourchid pacha et au mouavin Nechet bey qui ont été d'une politesse exquise durant toute la soirée, auprès des invités, à la division des cosaques et dragons, à son commandant Sadik pacha, et finalement au beau sexe.

Quand les invités ont pris congé de S. Exc. le gouverneur-général, le jour commençait à paraître. Ce bal, il faut en convenir, a été d'un grand succès pour Andrinople, vu que notre société n'a jamais assisté à une pareille fête locale. Notre digne gouverneur-général qui a été merveilleusement secondé par son intelligent mouavin Nechet bey ont acquis un titre de plus à la sympathie et à l'affection de toutes les classes de la population de cette ville, pour les fatigues et soins qu'ils se sont donnés pour réhausser l'éclat de ces réjouissances publiques.

Certes, après Constantinople, c'est Andrinople, ancienne capitale de l'Empire, qui grâce aux autorités de ce villayet, et je puis dire aussi au concours des chefs des différentes communautés musulmanes et non musulmanes qui a le mieux fêté le retour du souverain de son voyage triomphal et sans exemple dans les capitales de ses alliés d'Europe.

Samedi soir, troisième et dernière fête, elle a eu lieu au parc du sérail, dans le jardin qui portera dorénavant le nom d'Azizié; comme dans la soirée du premier jour l'illumination était magnifique; mais il y a eu de plus, un très-beau feu d'artifice qui a été tiré et qui a fait l'admiration de tous les milliers d'assistants qui se pressaient pour jouir de ce beau spectacle.

Durant tous les trois jours de fête, des salves de 21 coups de canon ont été tirés cinq fois par jour très régulièrement, et les minarets des mosquées ont été illuminés.

Mais elles devenaient de plus en plus rares, à mesure qu'on avançait vers la Seine.

On arriva aux quais. C'était le désert.

Le coupé filait rapidement sous les arbres du Cours-la-Reine, à la pâle clarté des réverbères plus espacés en cet endroit.

C'est à ce moment que le compagnon de Serverette se décida à se réveiller.

Au mouvement qu'il fit, elle se retourna vers lui, en souriant.

Misère! c'était Chavanet.

Serverette poussa un cri qui fut couvert par le bruit des roues. Elle se rejeta dans le fond de la voiture, s'éloignant de Chavanet, avec un sentiment de répulsion et de terreur, qu'il eût pu lire sur son visage, n'eût été la demi-obscurité dans laquelle ils se trouvaient.

En même temps, elle porta la main au cordon du cocher. Ce cordon était coupé. Elle voulut ouvrir la portière. Chavanet lui prit les mains et lui dit rapidement:

— Je ne veux vous faire aucun mal, vous le savez bien. Ne vous exposez donc pas à un accident, en essayant de descendre, ou à un scandale, en poussant des cris. J'ai sollicité la faveur de vous revoir. Vous me l'avez refusée. Je l'ai prise. Mais, je vous le répète, vous n'avez rien à redouter de moi. Je ne vous demande qu'à m'écouter, et je vous promets qu'ensuite, je partirai.

Serverette l'entendait sans rien comprendre à cette brusque apparition, sinon que l'auteur de tous ses maux, celui qu'elle avait espéré ne plus revoir, était là, à ses côtés. N'avait-elle pas eu raison de dire à Daniel qu'elle se sentait menacée par un danger?

— J'aurais pu séduire vos gens, continua Chavanet, entrer chez vous, vous y attendre. Mais ce moyen me répugnait. Il ressemble trop à ceux qu'emploient les voleurs. J'ai donc éloigné votre oncle. Soyez sans inquiétude sur son compte, il passe fort agréablement sa soirée. J'ai pris sa place. Le plus simple pour vous est donc d'accéder à mes désirs et de m'écouter. Fuir! il n'y faut pas songer. La voiture est lancée, et vous vous briseriez sur le pavé. Crier! cela vous compromettra; car vous ne ferez croire à personne que c'est contre votre gré que, depuis vingt minutes, je suis dans cette voiture, à vos côtés. On rirait de vous, si vous prétendiez une chose semblable.

Hélas! tout cela n'était que trop vrai, et Serverette le comprenait bien. Une fois de plus, Chavanet lui prouvait qu'il était capable de tout. Elle se décida donc à l'entendre.

— Parlez, dit-elle. Dieu m'est témoin que c'est malgré moi.

Je serez court. Pourquoi persistez-vous à me tenir rigueur, Serverette? Autrefois, j'ai été coupable envers vous, très coupable, je le reconnais. Depuis, j'ai souvent regretté ma faute, et vingt fois j'ai souhaité de vous revoir, afin de la réparer.

— N'essayez donc pas de vous justifier. C'est inutile. Je ne vous croirais pas. Je vous ai jugé de telle sorte que dans toutes vos excuses et dans toutes vos protestations de repentir et de regret, je vois autant de piéges.

C'est par ces mots qu'elle l'interrompit. Mais, sans y répondre il continua:

— Mon désir, depuis longtemps, a été de vous retrouver. J'ignorais ce que vous étiez devenue. Si je l'avais su, je serais allé me jeter à vos pieds, vous dire: Je ne saurais vivre sans votre pardon. Accordez-le moi. Qu'un mot de pitié tombé de votre bouche rende à ma conscience un peu de repos.

Elle l'arrêta de nouveau, en s'écriant:

— Trève de mensonges! Vous seriez ridicule si vous ne m'étiez odieux. Vous osez parler des remords de votre conscience. Vous ont-ils empêché de vous remarier, d'épouser malgré elle, une jeune fille qui a avait promis son cœur et sa main à un homme digne d'elle.

Chavanet pensait que Serverette ignorait son récent mariage, ou tout au moins les détails qui l'avaient précédé. Cette brusque apostrophe, qui lui prouvait le contraire, le troubla si fort qu'il ne trouva rien à répondre. Elle en profita pour ajouter:

— J'ignore quelles causes vous rapprochent de moi, si pour provoquer mon indulgence, vous n'avez rien de plus vrai à me dire, vous ferez mieux de vous taire.

Peu à peu Serverette, avait repris son sangfroid et son courage. C'était elle maintenant qui écrasait Chavanet de son mépris.

Celui-ci comprit que s'il ne frappait pas un grand coup, il ne gagnerait pas la partie qu'il avait engagée, car il lui restait à peine quelques minutes pour compléter sa confidence. La voiture approchait de la rue Singer, et si Serverette, arrivée devant sa maison, appelait le cocher à son aide, Chavanet ne pourrait pas entrer chez elle, ainsi qu'il le souhaitait. Il se mit en mesure d'obliger Serverette à l'entendre.

— Vous ne voulez donc pas avoir confiance en moi? dit-il d'une voix tremblante.

— Avez vous su l'inspirer cette confiance? répéta-t elle impétueusement. Jetez un regard sur votre vie depuis que nous nous connaissons. Cherchez-y un acte, un seul dont j'aurais pu être touchée. Vous avez trompé tour à tour votre femme, l'abbé Peretty et moi-même. Vous ne m'avez appelée dans votre maison que pour me perdre, sous le prétexte de me sauver. Vous avez attiré dans un piége et presque déshonoré celui que j'aimais alors. Vous m'avez obligée à le mépriser. Après m'avoir séduite, vous m'avez abandonnée. Ma bienfaitrice voulait assurer mon repos par le don de sa fortune, vous avez su vous emparer de sa succession. Par vous, Barbassous s'est perdu pour moi. Quelle confiance aurais-je en vous? De quelque côté que je regarde autour de moi je ne vois que des maux que vous avez causés.

— Ne vous êtes-vous pas vengée, Serverette? demanda-t-il avec humilité.

— Oui, je me suis vengée! c'est votre conduite infâme qui me poussa à un acte indigne que depuis, j'ai durement expié, puisqu'il m'a séparé d'un honnête homme qui m'eût encore sauvée. Mais ne comprenez-vous pas que le crime que j'ai commis est un grief de plus contre vous? N'est-ce pas vous qui m'aviez rendue folle!...

— Vous avez raison, dit alors Chavanet, je suis un misérable! mais je puis tout réparer. Ce n'est qu'alors que je soliciterai ma grâce.

Elle leva les épaules.

— Oui, tout réparer, car je puis vous rendre votre fille.

— Ma fille! ma fille!

Avec quel inexprimable accent, elle poussa ce cri!

— Ah! je savais bien, ajouta-t-elle avec amertume, que vous n'étiez pas étranger à cet enlèvement. Où est-elle?

Au moment où Chavanet allait répondre, la voiture s'arrêta. On était arrivé. Il descendit le premier, tendit la main à Serverette, qui s'y appuya pour mettre pied à terre, livrée entièrement à l'émotion que venaient de lui causer les paroles du père de son enfant.

La voiture repartit aussitôt, sans qu'elle songeât à la retenir. Cela se passait ainsi tous les autres soirs.

(*Sera continué*).

Discours de M. le vice-amiral comte Bouet-Willaumez relatif à la rade de Kiel.

En prenant connaissance du budget, que j'ai eu beaucoup de plaisir à lire, surtout en ce qui regarde la guerre et la marine, parce que j'y ai vu que nos forces étaient mises sur un pied respectable, un point m'a arrêté.

J'ai vu, dans une note préliminaire relative aux affaires étrangères, que des consulats généraux étaient établis à Francfort, à Cologne, même à Genève, où nous n'avions jusqu'à présent que de simples consulats, et il m'a paru qu'un point essentiel avait été oublié, je veux parler de Kiel, qui est aujourd'hui le centre de la puissance maritime de la Prusse.

Pour faire bien comprendre mon étonnement, le Sénat me permettra de lui dire quelques mots de l'importance de Kiel.

Kiel est peut-être la plus magnifique rade de la Baltique. Elle a deux lieues de long sur une largeur moyenne d'une demi-lieue. Sa profondeur est telle, que des flottes entières, et je parle de flottes de guerre, peuvent y abriter, non-seulement contre la tempête, mais encore contre les coups de l'ennemi; car elle est facile à défendre.

En outre, Kiel se trouve reliée par des chemins de fer à Brême, à Lubeck, à Hambourg, et par suite à Berlin. Aussi son commerce est-il considérable.

C'est le centre de la nouvelle marine prussienne. Dantzig lui a cédé la place. De plus, elle n'est qu'à 10 lieues des Belt, qui sont le passage vers la Baltique, et il y a un canal, creusé aujourd'hui à 3 mètres, qui la fait communiquer directement avec la mer du Nord.

Ce canal sera creusé à 10 mètres, et alors la Prusse tiendra les clefs de la Baltique, abstraction faite des Belt et du Sund.

Ceci ne peut encore nous faire comprendre qu'imparfaitement l'importance de Kiel. Pour l'apprécier, il faut examiner ce qu'est devenue la marine prussienne depuis la guerre des duchés.

Avant cette guerre il y avait d'abord dans la Baltique la marine russe, avec Cronstadt pour port et arsenal principal. Mais la Russie, n'ayant qu'une population maritime restreinte ne peut recruter pour sa marine de guerre qu'un nombre d'hommes restreint, et pris, pour la plus grande partie, dans l'intérieur des terres. D'ailleurs, cette marine est pendant huit mois bloquée par les glaces.

Après venait la marine du Danemark, dont la population maritime est aujourd'hui fort diminuée.

Il y avait, en troisième lieu, la marine suédoise, qui était à peu près sur le même pied que la marine danoise.

Enfin, en quatrième lieu, venait la marine prussienne. La Prusse avait de 3 à 400 navires de commerce. Elle comptait comme ports Dantzig, sur la Vistule, port barré et peu profond; Stettin, où on arrive par des lagunes d'eau.

Elle n'avait rien dans la mer Nord, si ce n'est un petit port qu'elle avait acquis dans l'Oldenbourg, ce qui prouve dans quelle pénurie elle se trouvait.

Mais, depuis la guerre des duchés, la situation de la Prusse a bien changé; elle possède Kiel et tout le littoral du Schleswig-Holstein, et son personnel maritime s'est tellement accru par là, que le nombre de ses navires a été porté à 4,200, jaugeant 600,000 tonnes.

Puis, par voie d'annexion indirecte, elle a absorbé Brême, Hambourg, Oldembourg, Lubeck... de sorte qu'elle a un effectif de plus de 6,000 navires jaugeant 1 million de tonnes et montés par 50,000 marins; et quels marins? ceux des villes hanséatiques que l'on rencontre sur toutes les mers du globe, que j'ai moi-même rencontrés dans l'Inde, en Afrique, au Brésil.

Il résulte de là que la Prusse a la plus formidable marine commerciale de la Baltique.

Quant à sa marine de guerre, elle n'est pas encore aussi forte que celle de la Russie, qui a une quinzaine de vaisseaux cuirassés.

Mais ce n'est qu'une question de temps, et il est facile de prévoir que la Russie, qui n'a dans la Baltique qu'un millier environ de navires de commerce montés par 5 à 6,000 marins, qui ne peut faire reposer la force de sa marine que sur sa population intérieure, sera facilement dépassée par la Prusse.

Il résultera donc de là un antagonisme entre la Russie et la Prusse, et, en face de cet antagonisme dont Kiel sera le centre, je me suis demandé pourquoi l'importance de notre consulat dans cette ville ne reçoit pas d'accroissement.

Mais on me dira: pourquoi supposez-vous cet antagonisme? On pourra s'arranger. La Prusse peut faire des concessions dans le Levant.

Non, Messieurs; car il est impossible d'oublier que la domination de la Baltique a toujours été un rêve de Pierre-le-Grand, que c'est pour cela qu'il s'est fait charpentier à Saardam. Son successeur n'acceptera donc pas une position subalterne dans la Baltique.

La Prusse, d'ailleurs, en faisant entrevoir des concessions dans le Levant, promettrait ce qu'elle ne possède pas, et puis il y a une chose qu'elle aussi n'oubliera pas: c'est cette prédiction de Frédéric-le-Grand, qui a dit que le jour où la Russie serait à Constantinople, elle serait aussi à Kœnigsberg.

De là à voir les chevaux russes s'abreuver dans la Vistule, il n'y aurait pas loin, et une fois sur la Vistule, il ne serait pas difficile d'atteindre l'Oder.

L'antagonisme existera donc, et je n'y vois pas d'autre. C'est pourquoi je demande que nous ayons à Kiel une représentation consulaire qui soit en rapport avec une éventualité si facile à prévoir. (Mouvement d'approbation.)

VARIÉTÉS.

La guerre Indienne. — Un officier en garnison au fort Phil. Kearney, dans le Dakota, raconte ainsi une aventure dont un sergent de sa compagnie vient d'être le héros:

Nous avons enfin réussi à ouvrir des communications avec le fort L. F. Smith, à 90 milles d'ici, sur la rivière Big Horn. Depuis trois mois, nous ne savions rien de ce qui s'y passait, et nous étions très-inquiets sur le sort des hommes qui s'y trouvaient. A la fin, après de nombreuses tentatives faites par des montagnards et des mineurs, qui toutes avaient échoué, deux hommes, le sergent Grant, de ma compagnie, et le sergent Graham, de la compagnie G, ont pu arriver au fort.

Ils étaient partis d'ici à pied, avec des raquettes (souliers pour marcher sur la neige), d'autres vêtements que ceux qu'ils portent ordinairement, et six jours de vivres (du biscuit et du lard). Ils prirent la montagne, et chaque nuit ils cachaient un jour de ration et un mémorandum de leur journée. C'est ainsi qu'après avoir beaucoup souffert du froid et de la faim, ils réussirent à gagner le fort Smith, où ils remirent nos dépêches. Ils s'y reposèrent deux jours, après lesquels on les renvoya, accompagnés d'un métis nommé Boyer, chacun monté sur un cheval et avec deux mules de charge.

Quand ils arrivèrent à Little Horn River, ils tombèrent sur une place où un buffalo avait été tué, et où ils reconnurent des empreintes de mocassins. Ils se hâtèrent de quitter la route et de gagner la montagne. Ils avaient fait à peu près cinq milles et se trouvaient sur le sommet d'une colline, quand, en regardant derrière eux, ils s'aperçurent qu'ils étaient suivis par une quinzaine d'Indiens.

Leurs chevaux étaient épuisés; Grant se vit obligé de tuer le sien. La frayeur de ses deux compagnons devint telle qu'ils s'enfuirent, le laissant seul et à pied. Se voyant abandonné, il courut vers un massif de sapins, à 500 mètres de là; mais avant d'y arriver, il sentit la neige manquer sous lui, et roula d'une hauteur de plusieurs pieds. Il reconnut alors qu'il avait couru sur le bord d'un précipice d'une profondeur de plus de 200 pieds et qu'il était tombé par un trou dans une espèce de crevasse dont les rochers surplombaient au-dessus de sa tête.

Bientôt après, il entendit les Indiens crier au-dessus de lui, et ils commencèrent à jeter des pierres dans le trou. Grant était armé d'une carabine Spencer, se chargeant par la culasse; il avait 80 cartouches, et a dit depuis qu'il n'avait aucune inquiétude. Il s'était abrité sous les rochers. Un Indien, armé d'un rifle à répétition, sauta le premier. En voyant le sergent qui le couchait en joue, l'Indien laissa s'échapper son rire, poussa un cri, et dans le mouvement qu'il fit en arrière, roula par le bord du précipice.

Quelques minutes après, un second Indien sauta à son tour. Grant l'abattit aussitôt d'un coup de feu, et son corps alla rejoindre celui de son compagnon.

Il était environ neuf heures du matin. Aucun des Indiens ne se hasarda plus à descendre, mais ils restèrent sur le bord du trou presque jusqu'à la nuit, quand le brouillard devint si épais qu'ils prirent le parti de s'éloigner. Grant sortit alors de sa cachette, et suivant avec prudence les traces des sauvages pendant près de trois milles, il regagna le bord de la rivière.

Là, il retira sa capote, et la déchira pour la rouler autour de ses pieds, afin de cacher les talons des raquettes; puis il remonta la rivière sur la glace. Il voyagea ainsi quatre jours, et ce ne fut qu'au quatrième qu'il arriva au fort, où il est en ce moment, attaqué d'une pleurésie, le résultat des fatigues qu'il a endurées.

Le sergent Graham et le métis Boyer y étaient arrivés une heure avant lui seulement, et avaient déjà répandu le bruit de sa mort. En l'apercevant ils ont cru voir un fantôme. Ils avaient abandonné leurs chevaux et la malle, Boyer n'ayant gardé qu'une lettre du colonel Kenney, commandant du fort Smith, lettre que, par chance, il avait dans sa poche.

Les officiers de fort Kearney ont écrit à Washington pour faire obtenir une récompense au sergent Grant, s'il ne succombe pas à la maladie qu'il a gagnée dans son expédition.

—

Des expériences intéressantes ont eu lieu dans un vaste terrain sité avenue Montaigne, n° 21. Ces expériences avaient pour but la démonstration des avantages que l'art de construire peut retirer de l'emploi d'un carton spécial particulièrement applicable aux toitures économiques des maisons et des abris de toutes sortes. Le nouveau produit, dit *carton minéral*, est à base de goudron et composé d'un tissu serré, solide, souple et spongieux à la fois; il est pénétré d'outre en outre, saturé de goudron et rendu ininflammable par l'incombustibilité des matières qui composent sa trame. De telle sorte que, si les feuilles de carton ainsi préparées sont atteintes par le feu, elles se carbonisent lentement en donnant lieu à un résidu compacte et qui conserve sa forme primitive. Mises en contact avec un feu violent, si le goudron qui est à le surface vient à s'enflammer, il se produit de petites flammèches qui ne tardent pas à s'éteindre d'elles-mêmes au bout de quelques minutes, sans se propager au-delà de la surface de contact.

Il faut ajouter que l'ornementation des toitures à base de goudron permet d'en rendre l'aspect conforme au luxe et à l'élégance que réclament certaines constructions. Cette ornementation peut se faire de diverses manières et être mise en rapport avec les exigences du style des bâtiments. L'emploi de la brique et de l'ardoise pilées, rendues adhérentes à la surface du carton par la pression, les enduits de chaux et de ciment colorés, les peintures fixées par des moyens particuliers, permettent d'obtenir ce résultat facilement et à peu de frais sans nuire à l'ininflammabilité de la toiture. La couverture du bâtiment de la Société internationale de secours aux blessés militaires, placé près du grand phare, à l'Exposition universelle, a été exécutée d'après ce système.

Dans les expériences qui ont été faites, quatre spécimens de toiture, de 2 mètres environ de surface chacun, avaient été disposés à la suite les uns des autres. Le premier spécimen était en carton minéral, le deuxième en tuile, le troisième en zinc et le dernier en carton minéral rehaussé de peintures multicolores. Soumis à un feu des plus ardents, ces spécimens ont donné les résultats suivants: au bout de dix-sept minutes, la tuile s'est effondrée, tandis que le carton était encore presque intact et si peu échauffé par les flammes qu'un homme pouvait marcher dessus sans la moindre gêne. Au bout de sept minutes, le zinc entrait en fusion, tandis que le toit en carton peint accusait, comme celui en carton ordinaire, la plus grande résistance au feu. Ces expériences, auxquelles assistaient plusieurs architectes, doivent être renouvelées prochainement.

—

M. Buffin va publier un dictionnaire des familles qui de 1803 à 1867 ont obtenu l'autorisation de changer complétement ou de modifier leur nom.

Voici quelques noms relevés par M. Buffin. *Cochon, Beljambe, Louvel, Catin, Zozo, Coquim, Pochard, Cheval, Lechien, Chicano, Cocu, Cornichon, Cantaloup, Gargotteux, Pipelet, Braillard, Papavoine, Bellegueule, Roquet, Guignon, Citron, Chameau, Fromage, Pâté, Pasquin, Mioche, Lamort.*

Si nous étions entre hommes, je rappellerais le nom primitif des Beauharnais et le hasard qui améliora celui de Bonnechose, mais il y a des dames et je m'abstiens.

—

Si j'en crois le *Sport* il n'y a pas de douleur éternelle. — Dernièrement, dit-il, une jeune veuve écossaise avait perdu son mari, et par suite était plongée dans la plus affreuse douleur. Un jour qu'elle était à sa fenêtre, elle vit entrer et se réfugier dans son sein un oiseau que son imagination lui persuada être une preuve vivante de la métempsicose en faveur du défunt.

Elle lui donna naturellement l'hospitalité (on est Ecossaise ou on ne l'est pas), et depuis ce temps ses couleurs ont reparu et elle est la plus heureuse des femmes.

Je trouve cette histoire charmante, *seulement* celle qui suit demanderait à être annocée... Je la donne néanmoins telle qu'elle est, demandant pardon pour l'auteur de la liberté grande.

« Il y a encore en Angleterre une haute et puissante dame qui, elle aussi, pleure et regrette éternellement un être qui lui fut cher, et dont l'esprit troublé par la douleur évoque les émouvants souvenirs du passé. Mais sa folie, plus matérielle, ne s'est pas contentée d'un oiseau, et c'est, dit-on, dans le corps très vivant d'un officier des horse-guards que son imagination en délire a fait passer l'âme d'un mari qui n'est plus. »

Cette expérience de la vulgarisation en Angleterre des vénérables principes de la métempsicose est signée *Comte de Pleugriffet.*

Que cette signature lui soit légère.

—

A propos d'élections, la *France centrale* édite la méchanceté suivante:

BOUTADE ÉLECTORALE.

Certains préfets, morbleu! n'y vont pas de
main morte!
On dirait que, pour eux, un libre citoyen
N'est plus qu'un misérable chien,
A qui l'on dit sans gêne: Allons, Médor,
rapporte...
Rapporte moi ce bulletin,
Et va le déposer dans l'urne du scrutin!
Pour se courber devant cette exigence,
Il faudrait que Médor fût descendu de bien
bas:
Médor a plus d'indépendance,
Médor ne rapportera pas.

—

Le *Charivari* donne un dessin de Daumier remarquable de tous points. Le dessin et la légende se valent.

Le premier nous représente la *Paix* avalant des sabres devant l'Europe assemblée.

La légende porte:

« Aussi forte que le Chinois de l'Hippo-
« drome, la paix en avale-t-elle de ces lames
« de sabres? »

Le même journal a inauguré aussi un service de dépêches télégrafiques à l'usage de ses lecteurs. En voici quelques-unes:

Luxembourg.

« Il ne reste plus à déménager qu'un piano. L'appartement sera disponible *pour la fin d'août, foi d'animal* comme dit le bon la Fontaine. On ignore si on demande de nouvelles réparations »

Autre Luxembourg.

Le palais du Sénat change de désignation. M. Sainte-Beuve propose de l'appeler *Lacaze — de l'oncle Tom*:

—

Un procès célèbre vient de se terminer en Angleterre, qui a mangé en fais de procèdure la somme de 26,000 livres sterling, soit 650,000 francs. Une des parties, qui reçoit un capital de 28,000 livres, aura 16,000 livres à payer aux hommes d'affaires.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 17	août	53 25
Clôture	du 17	août	53 12

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille, ce 10 Août.

Il y a en effet eu un peu moins d'animation sur les *Blés*, cette dernière semaine bien qu'en affrétements il y ait eu beaucoup d'activité: on a même affrété des vapeurs à 5 fr. 50 et 6 fr la charge (de 160 litres) pour le Danube et la Mer-Noire. La hausse se maintient dans les prix de vente, surtout à livrer; et dans l'intérieur il y a plus de calme car la récolte a été décidément très satisfaisante et en outre l'Allemagne a des quantités considérables à nous livrer. —On a fait:

Danube	127/123	oct. nov. déc. jan.	35 fr.
	121/117		35 fr. 25
id.	127/125	désig. août ar. oct.	35 fr. 75
Berdianska	130/126	désig. im. ar. sept.	42 fr. 50
Marianopoli.	128/124	désig. septembre	41 fr. 50
Tagan. dur	129/125	désig. immed.	39 fr.
Varna	126/122	désig. sep. et oct.	37 fr.
Pologne	128/124	désig. immed.	40 fr. 25
Irka Galatz	127/123	désig. sept. et oct.	38 fr. 50

Les 100 kilos except. 1 0/0 à l'entrepôt.

Les *Graines Oléagineuses* sont sans affaires: prix bien tenus; pourtant, l'on a fait 400 quintaux métriques de Colza d'Odessa à 33 fr. 50 disponible. Les sesames d'Anatolie sont, sans affaires, côtées à 70 fr. les 0/0 kilo. Les graines de lin de Roumélie 40 fr. 50 à livrer ainsi que de l'Anatolie, et 38 fr. 50 celles de Russie et du Danube. — Les ravisons de Russie, 24 francs.

Les *Cotons*, ont été très calmes: la spéculation est endormie et la consommation sans activité: on continue à coter les Trébisonde 80 fr. et 82 fr. 50. Pyrée 110 fr. Tarsous et Adenos 75 fr. A la bourse d'aujourd'hui on a fait 80 fr. 206 balles de Trébisonde. Les prix sont, aux 50 kil pour le disponible.

Quant aux *Laines*, la situation est toujours la même: calme effrayant et tendance marquée vers la baisse. La fabrication reste calme et par suite il n'y a aucune animation sur notre marché pour cet article qui est depuis si longtemps malade: on a fait quelques balles de Salonique non cernie à 82 fr. 50. Les mérinos de Russie restent côtées de 110 fr. à 120 fr les 50 kil. Les Galatz fine de 110 fr. à 115 fr. et non cernie, de 100 fr à 105 fr.— En suint.— Lavées, les Odessa blanche sont côtées 2 fr. 85 à 3 fr. 10 le kil. ainsi que Taganrock.

Les *Soies* ont été de même, calmes, avec quelques affaires: mais il n'a rien été fait en cocons. Les nouvelles de Chine et du Japon donnent avis de récoltes importantes qui dépasseront les précédentes en quantités; l'on a fait 2 balles filature Salonique à 70 fr. Brousse et Salonique restent côtées, sans affaires, à 90 et 100 fr.

Les *Cocons* de Salonique et Volo, de 22 fr. à 26 fr. et jaunes d'Andrinople, de 26 fr. à 29 fr. blancs.

Les *Peaux de Chèvres* sont en bonne position: Constantinople et Levant de 18 à 28 fr. la douzaine. Samsoun et Mer-Noire, de 30 à 38 fr. *Peaux de moutons* en laine sans affaires, Constantinople 40 à 45 fr les 50 kil

Cuirs en poils de Constantinople 55 fr. à 70 francs les 50 kilos.

Suifs. en baisse, comme tous les corps gras.— On côte encore les suifs de Russie 112 fr. mais sans affaires: ce sont des prix nominaux.

Métaux, très calmes. Vieux cuivre rouge du Levant, étamé, 160 fr. escompte 4 0/0 les 100 kilo.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 9 août.

Céréales. — Les farines de consommation se maintiennent fermement de 75 à 79 et 80 fr. le sac de 150 kil net, hors ville.

Les cours des farines se côtent commercialement.

Six marques, disponibles et courant du mois, 75 75; septembre, 76; 4 derniers mois 71 75 à 72; le sac de 157 kil. net.

Type Paris, disponible et courant du mois 47; septembre, 46 50; 4 derniers mois, 44 25; le sac de 101 kil., brut pour net.

Cours officiel, six marques, 75, le sac de 157 kil.

Type Paris, 47, le sac de 101 kil.

Blés vieux, de 42 à 45; blés nouveaux de 43 à 45, par 120 kil. réglés.

Huiles et Graines. — Cours officiel, les 100 kil., hors barrière, entrée 27 50; huiles de colza, disponible en tons futs. 97 50; en tonnes, 100; épurée en tonnes, 107; lin en futs, 103 50; 4 derniers mois, 100.

Cours commercial, colza, courant du mois, 97; septembre, 97; 4 derniers mois, 97 50; lin brute, disponible et courant du mois, 103 50; septembre, 100; 4 derniers mois, 99.

Graines, l'hectolitre, colza, 22 à 26 50; œillette, 30 à 39; cameline, 17 à 20; chanvre, 14; lin, graines indigènes, 27 à 29 50; graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux, les 100 kil., colza, 14 50 à 16; œillette, 14 à 15; cameline, 14 à 14 50; chanvre, 13 à 13 50; lin, graines indigènes, 26 50 à 27; graines étrangères, 25 à 26.

Sucres — Paris, cours officiel, sucre brut indigène, 56 50, le tout aux 100 kil., entrepôt.

Cours commerciaux, sucres bruts indigènes, disponible et courant 56 50; 4 mois d'octobre 57 à 57 50 les 100 kil. type n° 12.

Les raffinés, calmes, de 124 à 126 les 100 kil., selon la nuance.

Au Havre, Antilles usines, de 56 à 58.

A Nantes, Réunion, 57 75.

A Bordeaux, Maurice, fr. 54 50 la bonne 4me; Réunion, 53 50, la bonne 4me.

Cafés. — Au Havre, Laguayra, 75; Rio, 58; lavés, 82.

A Nantes, Réunion, fève pointue, fr. 118, les 50 kil., acquitté.

Bordeaux, Mysore, fr 110.

A Paris, Ceylan, 200; Java, 235; Natif, 195.

Métaux et charbons — Sur le marché de Londres, la reprise si longtemps attendue est reculée, les cotes ont une tendance générale à la baisse, et le moment serait favorable aux acheteurs qui, malheureusement, ne sont nullement empressés. Les chargements de fer des ports écossais sont de 5,000 tonnes environ au-dessous de ceux de la semaine correspondante de l'an dernier, et la baisse persiste sur la place de Glascow au point que l'on croit à des manœuvres de la part des spéculateurs à la baisse. Les compagnies des chemins de fer, de même que la généralité des entreprises industrielles, se trouvent aujourd'hui placées dans un état de suspicion tel que tous les efforts tendent à se maintenir à flot. Augmenter le matériel est donc impossible, et c'est tout au plus si les demandes des compagnies se bornent au strict nécessaire.

Soies et soieries. — Voici, d'après la condition des soies à Lyon, le dernier numéro placé des soies et bobines du mois, 575.

Dernier numéro des ballots pesés, 151.

Rien à signaler sur les marchés français.

Cotons. — Les affaires restent calmes sur la place du Havre; les Louisiane se sont vendus de 112 50 à 125; Rio grande, 122 50; Sorocaba, de 107 50 à 110; Oomrawattee, de 85 à 97 50; Madras, de 82 50 à 90; Bengale, 90.

On écrit de Liverpool que la position générale de l'article dépend principalement des avis à recevoir d'ici à deux mois au sujet de la nouvelle récolte aux Etats-Unis. Malgré le temps pluvieux et des dégats de chenilles, on espère que la production 1868 dépassera la précédente d'un quart, et une récolte de 3 millions de balles est encore possible. En attendant, les filateurs ont devant eux une perspective assez satisfaisante de provisions jusqu'à la fin de l'année. Les existences, au 1er août, étaient de 754,813 balles. Les arrivages en cotons des Indes, au 31 décembre, seront d'environ 795,000, et ceux en coton d'Amérique de 215.000, et en diverses autres provenances 80,000 Total, 1,844,843 balles. La consommation anglaise a pris par semaine 47,000 balles, et l'exportation 18,000, ce qui, pour 21 1/2 semaines, donne 1,397,500, et laisse au 31 décembre un stock de 447,343 balles, contre un stock de 580,530 au 1er janvier 1867.

Le marché de Liverpool reste ferme avec une vente d'une vingtaine de mille balles pour ces derniers jours. Middling Upland, 10 5/8; New-Orléans, 10 1/2; fair égyptien, 13 1/4; Broach, 8 1/4; Oomrawattee, 8 3/4; Smyrne, 8 1/4; Pernambuco, 11; Maranham, 11 3 1/4; Maccio, 10; Bahia, 18 1/4 deniers la livre anglaise.

Voici d'après une dépêche de New-York, 3 août, les derniers télégrammes du Sud:

Recettes de la semaine en cotons.	bal.	5,000
Exp. de la semaine pour l'Angleterre	»	5,000
D° D° pour le continent.	»	4,000
Stocks dans tous les ports de l'Union	»	110,000
Recettes totales dep. le 1er 7bre	»	1,886,000
Exp. tot. dep. le 1er 7bre p. l'Anglet.	»	1,191,000
D° D° D° pour le continent.	»	333,000
Cours du middling de Liver. à New-Orleans	c.	27 1/2
D° D° D° à Mobile...	»	25 1/2
D° D° Upland à New-York......	»	28 1/2

—

Depuis deux ou trois jours, notre Bourse montre un peu de fermeté et les cours se mettent franchement à la hausse, en attendant les déclarations pacifiques que doit, dit-on, publier le *Moniteur*. Nos journaux discutent fort l'emprunt russe dont l'annonce s'étale à leur 3me page et qui est considéré par quelques-uns d'entre eux, sinon comme une affaire douteuse, du moins comme une souscription anti-patriotique. Il leur semble qu'il ne nous appartient pas de fournir à la Russie l'argent qui lui servira peut être demain à nous faire la guerre. Il y a du vrai dans cette appréciation, mais l'argent a peu de patriotisme et il se vend sans peine à qui lui offre les meilleures garanties. La souscription ferme aujourd'hui, et près de 60,000 obligations ont été enlevées sur notre place.

Le 3 0/0 est à 69 40, l'italien, à 49 15, le mobilier à 325, la dette turque, à 30 60.

L'encaisse de la banque vient d'augmenter de 17 millions, ce qui l'élève à 903 millions, près du milliard! Le portefeuille a diminué de 19 millions, et la circulation, de 30 Tout cela constitue une triste situation.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 16 Août.

ODESSA bat. à vapeur aut. *Lucifer* cap. Steiskal, div. marchandises.

TRIESTE bat. à vap. aut *Stadium*, cap. G. Marinich, ayant touché, Corfou, Syra et Dardanelles, div. marchandises et 65 pass.

SALONIQUE bat. à vap. fr. *Simois*, cap. Boubée. ayant touché, Dardanelles et Calipoli, div. marchandises et 18 passers.

du 17

ALEXANDRIE bat. à vap. russe, *Don*, cap. Renienco ayant touché Jaffa, Caiffa, Acri, Beyrouth Tripoli, Attaquie, Alexandrette, Mersine, Rhode, Chio, Smyrne, Macaronia et Dardanelles, div marchandises et 62 pass.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Nil*, cap. Brunet, ayant touché Messine, Pyrée et Dardanelles div marchand. et 34 pass.

NEW-YORK bat à vap am. *Quaker City*, capitaine Dumon, ayant touché, Gibraltar, Marseille, Gênes, Livourne, Naples, Pyrée et Dardanelles, avec 66 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 16 Août.

SALONIQUE bat. à vap. fr. *Mercoy*, cap. Martin, div. marchandises.

TREBISONDE bat à vap. aut. *Messina*, cap. Radeglia, div. marchandises.

VARNA bat à vap. aut. *Vulcan*, cap. G. Florio, div. marchandises.

— bat. à vap. otto. *Humai-Tefic*, cap. Dobrilovich, div. marchandises.

— bat. à vap. otto. *Malacoff*, cap. Cetinich, div marchandises.

ALEXANDRIE bat. à vap. egyp. *Chibin*, cap. Ahmet div. marchandises.

— bat. à vap. egyp. *Nefich*, cap. Zibilich, div. marchandises.

du 17

TRIESTE bat. à vap aut. *America*, cap. Grubicich, div. marchandises

DANUBE bat. à vap. aut. *Danubio*, cap. Murussich, divers marchandises.

MARSEILLE bat. à vap. fr. *Asie*, cap. Lapier, div. marchandises.

SMYRNE bat. à vap. ang. *Grecian*, cap. R. Joy, div marchandises.

DEPARTS des bât. à voile du 14 Août.

FALMOUTH bar. aut. *Epidaoro* cap. Bronzan, blé.
— bar. ang. *Kiskwood*, cap. Kiskwood, blé.
— bar. aut. *Romano*, cap. Cosulich, gr. de lin.
— bark ang *Panama*, cap Nichalow, blé.

MARSEILLE br. ital. *G. Sori*, cap. Razeto, blé.
— br. ital. *Saturno*, cap. Schiaffino, blé.
— br. ital. *Fortunata* cap. Razetto, blé.
— br. ital *Francesca Antola*, cap. Ollvari, blé.
— trois-mâts fr *Therese*, cap. Aubre, gr. de lin
— br ital. *Vincenzo*, cap. Bianchi, blé.

DANUBE br. ital. *Dante*, cap. Canepa, lest.
— br. hell *Evanghelistra*, cap. Drapanieta, »
— br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Argyropoulos, »
— br. hell. *A. Andreas*, cap. Drapaniotis, »
— br. hell. *Marietta*, cap. Haduli, lest.
— br, hell. *A. Nicolaos*, cap. Speziotis, blé.
— br. hell *A Spiridhon*, cap, Halikiopulos, lest
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Micelis, lest.

KUSTENDJE bar. ang. *Brothers* cap Rovely, lest
— bark ang. *Becher Stove* cap. Johnson. lest.

GALATZ bar ang. *Europa*. cap. Wilson. lest.
— bar. ang *Eclypse*, cap. Jovalingen, lest.

SOULINA bar. russe, *Nuovo Tesoro*, cap. Cieovich, »

du 15

MARSEILLE br. ital. *Colombo Madre*, cap. Francesco, Cichiero, blé.
— br. ital *Raffaele*, cap. Razetto, blé.
— bark aut. *Costante*, cap. Ireglich, blé.
— br. ital *Srtanza*, cap. Svoronos, blé.
— br. hell. *Ariadne*, cap Hondro, blé.

ANGLETERRE bar. ital. *Bartolomeo Ceruti*, capit. F. Marchese, blé.
— bar. Ital *Due Amiei*, cap. N. Giozza, blé.
— bar. ital. *G. Battista* cap. Pertuso, blé.
— bar. mek *Nordman*, cap. Voss, blé.
— br mek. *Anne Herell*, cap. Vogt, blé.

DANUBE br. hell. *Strafodis*, cap. Midarakis, lest.
— br hell. *Marigho*, cap. Mavracakis, lest.

ODESSA bar. pruss, *Selina*, cap. Dard, lest.

du 16

MARSEILLE br. ital. *Tre Fratelli Schiaffino*, capit. B. Olesse, blé.
— br. ital. *Fortuna*, cap. Stagno, blé.
— bar. ital. *Nina Carlotta*, cap. Rapelo, blé.
— br. ital. *Verita*, cap. Scotto, blé.
— bar. ital. *Pepino*, cap. Onetto, blé.

ANGLETERRE bar. ital. *Erminia*, cap. Onetto. »
— bar. ital. G, *Lavarello*, cap. Schiafino, blé.
— br. ital. *Tomaseto*, cap. Olivari, blé.

AZOFF br. hell. *Calliopi*, cap. Arapi, lest.
— br. ital *Cosmopolita*, cap. Demartino. lest.

MER-NOIRE trois-mâts aut. *Marietta*, cap. Giovani Berberovich, lest.

AVIS.

A vendre.

1°. Trente quatre boutiques achevées et trente sept inachevées, sises les unes dans la nouvelle rue Nizamié, en droite ligne depuis le second Kiosk Impérial du Séraskérat jusqu'à Schadirdjiler-Capussi, les autres dans la rue Fuad Pacha, et une partie depuis le Khan de l'Imaret de Sultan Bayézid jusqu'à Schadirdjiler-Capussi.

2°. Le terrain du susdit Khan.

3°. Le terrain de neuf boutiques, situé dans la rue Merdjan, au delà de Schadirdjiler-Capoussi.

Les personnes qui voudraient en faire l'achat, dans leur état actuel, sont invitées à s'adresser à la Commission spéciale réunie au Dari-Choura.

Séraskérat 3/15 Août 1867.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar,17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotes des lots principaux considérables

De Florins: 300,000; 250,000; 200,000; 50,000; 40,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5,000; 2,000; 1,000; 500; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR:

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages: premier Lot		Florins	500,000	Prince Clary,	tirages 2	Florins	25,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	500,000	Saint Genois	» 1	»	50,000
Crédit mob. 1858, »	4	»	250,000	Palfi	» 1	»	40,000
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000	Waldstein	» 5	»	25,000
Prince Salm »	2	»	40,000	Rudolf	» 2	»	25,000

Pour la bagatelle de 30 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins: 200,000; 50,000; 15,000; 10,000; 5.000; 2,000; 1,000; 500; 400; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt de 1864, aura lieu le 2 Septembre a c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

Han Municipal, à Galata n° 8.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
L'EMPIRE OTTOMAN.

Tirage Public du 1/13 août 1867

LISTE des Primes de l'Emprunt du Gouvernement Ottoman 8 0/0 (1864)

1 PRIME de Livres turques 5000 gagnée par le N° 14462.
1 » de » 2000 » N° 6063.
2 » de » 1000 » Nos 8431, 11265.
6 » de » 500 » Nos 1976, 11096, 15454, 18886, 19845, 20747.
10 » de » 200 » Nos 109, 3818, 6370, 10425, 10523, 12383, 16010, 16575, 18993, 21174.

50 PRIMES de Livres turques 100 gagnées par les numéros suivants:

683	933	1109	2076	2525	3441	3549	4821	5421	5441
5675	6603	7357	7634	7805	8032	8497	9193	9244	9492
9922	10187	10473	10539	10584	10735	11232	11703	11809	11961
12055	12260	12632	14185	14220	14268	15229	15483	16508	16973
17192	18126	18645	18694	18995	19331	19669	20355	21493	21494

100 PRIMES de Livres turques 50 gagnées par les Numéros suivants:

165	326	391	411	495	588	655	710	988	1030
1487	2011	2136	2146	2168	2746	2954	3800	4147	4281
4898	4970	5119	5122	5308	6258	6450	6561	6596	6736
6746	6749	7212	7275	7618	7934	8318	8641	8771	8848
8990	9116	9734	10039	10780	10803	10917	11048	11054	11350
11425	11515	11634	11714	12197	12440	12521	12738	13062	13288
13985	14142	14168	14320	14502	14716	15150	15156	15405	15677
15842	15914	16046	16166	16361	16543	16988	17298	17377	18018
18277	19145	19427	19558	19646	19672	19683	19805	19859	20271
20353	20608	20616	20705	20774	20872	21047	21418	21435	21579

Total 170 Primes.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au publ[ic] est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000; 100,000; 80,000; 50,000; 40,000; 30,000; 20,000; 10,000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez: H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

Vente aux enchères.

Une chaudière tubulaire presque neuve de 140 chevaux de force avec 240 tubes en cuivre se trouvant actuellement à l'échelle de Balata près du débarcadère des bateaux de Haskeui où l'on pourra la visiter.

L'enchère aura lieu à l'agence de la compagnie Azizié mercredi 21 aout, à 10 h. a.m.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital: Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit:

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULE-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. -- Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs des de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

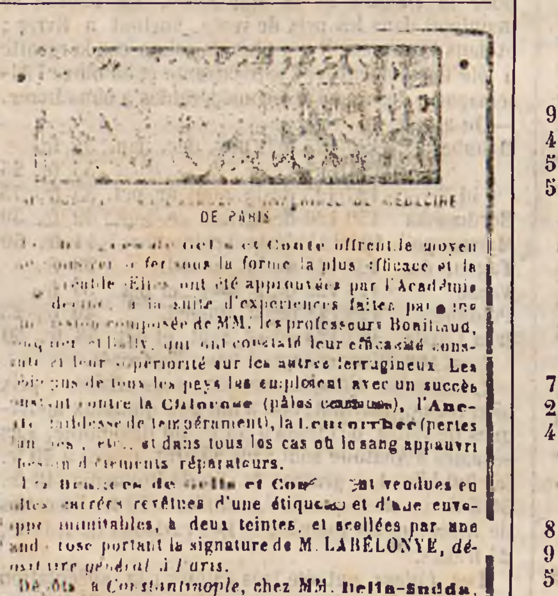

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'Été 1867,

A partir du Samedi 5/17 Août, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jeni djami H. à la T		
6	35	9	11	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek et Béchiktach.
6	35	2	11	30	de Cavak, Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bebek.
7	48	18	12	45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Ortakeui et Bechiktach.
8	35	6	1	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia et Yéni-keui.
9	5	11	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	35	9	5	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
11	35	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	5	4	12		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7	35	12	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10	18	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	5	5	12		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	48	14	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	35	5	1	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
9	35	14	2	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.)
11	5	6	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	48	4	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pàchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	5	5	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

8	5	5	1		pour Arnaoutkeui directement.
8	18	9	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9	5	14	2		pour Arnaoutkeui directement. (*excepté les vendredis.*)
10	18	6	3	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
10	5	5	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	5	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	35	4	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la cote d'Asie.*)
3	35	12	8	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian. Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé. (*Les vendr. à 9 h.*)
4	18	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	35	11	9	30	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé. (Les Vendredis aussi à Bechiktach.)
5	5	6	10		pour Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimah. (Les Vend. aussi Ortak. Arnauk.)
5	18	18	10	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
6	5	9	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeui.*) (*)
6	5	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*)
6	35	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
4	35	2	9	30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Buynk-déré et Cavak.
5	35	17	10	30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	5	4	11		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tehenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 5 heures, il y a un départ supplémentaire du [Pont] pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec re[tour de] Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

6	18	11	15	de Buyukdéré. Thérapia, Yenikeui Emirghian. Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui et Bechik.
7	3	12		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjukt
7	15	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	15	12	50	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	2		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	3	15	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	18	8	15	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
3	48	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
4	48	9	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach. Cabatach.
5	48	10	30	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

		un Bat.		
7		12	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Yenikeui, Therapia, Buyukdéré.
7	48	1	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, pia, Buyukdéré, Yénimahallé.
8	48	2	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Théra-Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	18	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	3	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	3	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yenimahallé.
4	35	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	35	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
5	48	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	18	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 5/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	Nos	H. T.		
6	18	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	18	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	35	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	35	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

A partir du Samedi 4/15 juillet au soir.

Départ du Pont

9	35	3	2	30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4	18	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	5	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	35	10	10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

7	5	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2	48		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	35		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

8	28		1	15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.
9	35		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	28		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

MARDI, 20 AOUT 1867 — 20 REBI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire — MARDI, 20 AOUT 1867

2me Année.--- N° 187.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS —Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 20 août.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 19 août, 4 h. 10 m., soir.

Les lettres d'Espagne signalent des mouvements insurrectionnels en Catalogne. Les dépêches de Madrid disent qu'ils sont réprimés. Les lettres font supposer qu'ils sont plus sérieux. Des troupes françaises ont été envoyées sur les frontières des Pyrénées.

Paris, 19 août, 5 h. 25 m., soir.

On assure que l'état de siége a été proclamé en Catalogne.

Salzbourg, 19 août.

L'entrevue des deux empereurs a été brillante et l'accueil réciproque très-sympathique.

Les deux empereurs ont tenu une longue conférence dans la matinée. On assure que leurs dispositions sont toutes pacifiques et que par conséquent une alliance n'a pas été conclue; seulement on aurait discuté sur les éventualités possibles, et la cordialité des souverains serait une garantie d'entente entre l'Autriche et la France.

Le séjour se prolongera, probablement jusqu'à vendredi.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le conseil fédéral de l'Allemagne du Nord doit se réunir sous peu de jours à Berlin. La Prusse y sera représentée par huit membres, parmi lesquels on cite déjà, outre M. de Bismark, chancelier fédéral, les généraux de Padbielski, de Rieben et MM. de Pommer-Esche et Philippsborn. Le gouvernement saxon y enverra, de son côté, M. de Friesen ministre des affaires étrangères, dont l'intérim sera fait par le président du conseil, baron de Falkenstein. (*Gazette de la croix.*)

On écrit de Londres à la *Gazette d'Augsbourg*: En souvenir de la visite de l'empereur Abdul Aziz Khan, une rue nouvelle dans la partie nord de Londres reçoit le nom de rue du Sultan (Sultan-Sreet).

M. Verlière, prévenu d'outrages à la morale publique et religieuse, à raison de la publication d'une brochure intitulée: *Déisme et Péril social*, a été condamné à six mois de prison. (*Gazette des Tribunaux.*)

Une dépêche anglaise annonce que M. Dano, à la date du 13 juillet, était *retenu* à Mexico.

Nous avons, dit la *France*, les plus sérieuses raisons de croire que cette nouvelle est sans fondement. Nos informations nous apprennent que M. Dano, comme les autres représentants étrangers dans la capitale du Mexique, était en pleine liberté, et que Porfirio Diaz ne mettait aucun obstacle à son départ.

Mais M. Dano et ses collègues n'ont pas voulu quitter Mexico avant le retour de Juarez, afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder la sécurité de leurs nationaux dans le parcours de Mexico à la Vera-Cruz.

On écrit de la Haute-Carinthie, au *Wanderer*, à la date du 7 août :

« La visite d'un prince russe dans ces contrées retirées à peine connues de quelques étrangers a produit ici, non sans cause quelque sensation. Cette visite est d'autant plus étrange que le prince russe est un homme passablement âgé, qui avec lui une jeune femme d'origine grecque, qui parle couramment le slavène, et une suite nombreuse composée uniquement de slavènes. Dernièrement cette famille escalada le mont Luschari, qui se trouve dans notre voisine, pélerinage célèbre des communes wendes de la vallée de Gail et de Kanal et laissa une impression favorable parmi la population par son affabilité et la générosité de la princesse qui s'entretint avec les gens dans la langue du pays. Si l'on ajoute à ceci d'autres circonstances, par exemple, que le curé de la vallée voisine de Gail, habitée par des Wendes, a honoré de sa présence le fameux congrès de Moscou, et que ce même curé s'est fait déjà remarquer en 1848 par ses idées panslavistes, on ne peut s'empêcher d'attacher certains doutes à l'innocence, cette tournée du couple princier. Il paraît aussi qu'il n'existe pas en Autriche une race slave, quelque peu importante qu'elle soit qui n'ait attiré l'attention particulière du gouvernement russe. Ce qui s'est passé dans la Carniole voisine et même dans le littoral de Trieste ne laisse aucun doute que la propagande russe dans ces contrées, ne soit très remuante, et ne trouve partout de nombreux auxiliaires, qu'elle sait faire servir à ses vues. On voit de plus en plus à quoi le gouvernement russe a employé la période de son recueillement. »

Le *Courrier Français*, dont on connaît le radicalisme, n'attend rien de bon de l'entrevue de Napoléon III et de François Joseph ; il n'est même pas loin de penser que la rencontre des deux monarques ne peut avoir pour les peuples que de fâcheux résultats. Cette opinion, un peu trop absolue, a été exprimée, en 1843, par un publiciste dont le *Courrier* invoque l'autorité et dont il cite les paroles avec un merveilleux à propos :

« L'entrevue de deux souverains a toujours été un événement politique de la plus haute gravité. Nous soutenons même que ces entrevues ont presque toujours eu des conséquences fâcheuses. Ces conséquences offrent, en effet, plusieurs dangers.

« 1°. Les souverains, chose rare, se lient-ils d'une étroite amitié, leur mutuelle sympathie les engage à défendre avec moins de force les grands intérêts qu'ils représentent, et ils négligent de faire valoir les droits de leur nation, les griefs de leur gouvernement, parce qu'ils ne veulent pas blesser la tête couronnée qui, la veille, était leur hôte, et qui est devenue l'objet de leur sollicitude.

« 2°. Le second danger consiste dans cette politesse des cours, qui imite si bien toutes les vertus et cache si habilement toutes les racunes, que les souverains eux-mêmes se laissent tromper par ces dehors gracieux. Ils prennent l'amabilité pour une sympathie véritable et se confient, sans réserve, à une alliance qui n'a pour appui que quelques assurances flateuses, que quelques toasts affables portés dans l'enivrement d'une fête. . . . .

3°. Quelque frivole que soit l'apparence de ces réunions monarchiques, il est impossible que de graves intérêts ne se débattent pas pendant les fêtes qui se donnent, ou plutôt, il est impossible qu'il n'y ait pas eu quelque demande adressée, quelque promesse faite, quelque concession obtenue.

« 4°. Enfin, il y a un danger qui, mince en apparence, a quelquefois eu de graves conséquences. Quoique l'étiquette soit établie pour ne froisser aucun amour-propre, souvent un oubli involontaire irrite à tel point un prince, qu'il voue une haine éternelle à celui dans le palais duquel sa vanité a reçu un affront. Le roi actuel de Bavière est devenu l'ennemi irréconciliable de la France depuis le jour où, à Fontainebleau, il crut qu'on avait manqué, par les ordres de l'empereur, aux honneurs dûs à son rang.

. . . .

« Ainsi donc, les entrevues comme celle qui va avoir lieu, offrent des inconvénients et des dangers pour les rois comme pour les peuples : pour les rois parce qu'ils peuvent être trompés, pour les peuples parce qu'ils peuvent être trahis. »

LOUIS NAPOLEON BONAPARTE.

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 14 sept. 1043).

Dans la *Situation*, un article de M. Genevay sur la peine de mort constate que Louis XVIII et Louis-Philippe éprouvaient une grande horreur pour les condamnations capitales (ce qui n'a pas empêché le premier d'en signer un assez grand nombre).

« Louis-Philippe éprouvait pour l'instrument de notre justice une horreur non moins profonde, mais elle était d'une autre nature, il s'y mêlait je ne sais quel sentiment physique et, pour ainsi dire personnel. « N'avez-vous jamais, me disait-il un jour, rêvé que l'on vous guillotinait ? — Non, jamais, Sire. — Moi, j'ai en songe, senti le froid du fer sur le cou. C'est affreux !... Puis, j'ai un peu étudié l'anatomie et je ne suis pas convaincu du tout que la perte de la sensibilité soit, après le coup, aussi prompte et aussi complète qu'on le prétend. » Aussi, le roi était-il partisan de l'abolition de la peine de mort, et si son règne se fût prolongé, il l'eût certainement effacée de nos codes. Toute la famille royale, madame Adélaide exceptée, le voulait.

La *Liberté* est, à notre connaissance, le seul journal de Paris qui ait jugé à propos d'accorder quelques lignes de souvenir au grand fait politique et social qui s'accomplit en France, il y a soixante-dix-huit ans, dans la nuit du 4 août. Cette date est assez glorieuse pour qu'on la salue, ne serait-ce qu'en passant, et nous sommes surpris que les feuilles démocratiques ne se soient point acquittées de ce devoir. C'est dans la nuit du 4 au 5 août 1789, comme le rappelle M. de Girardin, que la France féodale disparut pour faire place à la France nouvelle. Leguen de Kerengal, député de la Bretagne, simple cultivateur, ayant son habit de paysan breton, traça à la tribune un tableau si poignant des abus de la féodalité dans les campagnes, qu'il souleva l'assemblée entière et la poussa à consommer, séance tenante, l'immolation d'odieux priviléges. Les membres de la noblesse, du clergé et du tiers-état s'élancèrent à l'envi au bureau pour déposer l'acte de leurs renonciations. Ils votèrent dans cette nuit mémorable :

« L'abolition du servage ;

« L'abolition des juridictions seigneuriales ;

« L'abolition des droits exclusifs et abusifs de chasse, de colombier et de garenne ;

« L'abolition de la dîme ;

« L'abolition de tous les priviléges de villes et de provinces ?

« L'abolition des jurandes ;

« L'abolition de la vénalité des offices ;

« L'abolition des pensions obtenues sans titre qui les légitime ;

« Le remboursement des droits seigneuriaux ;

« Le rachat de la dîme ;

« L'égalité des impôts ;

« Et enfin la juste admission de tous les Français, sans distinction de naissance, aux emplois civils et militaires. »

De même que la France féodale a eu sa nuit du 4 août, de même l'Europe féodale, dit M. de Girardin, doit avoir bientôt la sienne; elle est inévitable.

« Le servage civil a disparu, ce n'est pas assez; il faut qu'à son tour disparaissent le servage militaire, le recrutement obligatoire, le tirage des hommes au sort, les tournées de révision, cette offense à la dignité et à la pudeur humaines; et même aussi les corvées ne s'appelant plus *corvées*, mais se nommant *prestation en nature*. Les douanes, ont abaissé leurs tarifs, mais elles ont maintenu leurs barrières. Il faut que leurs barrières disparaissent. Devant l'Union américaine, qui ne tardera pas à relier dans le même faisceau tout le continent américain, l'Union européenne n'a plus de temps à perdre. L'heure dernière de l'Europe féodale a sonné, et celui qui l'aura sonnée sans le savoir..... c'est le comte de Bismark. Semblable à l'égoïste décrit par Chamfort, qui aurait mis le feu au monde entier pour se faire cuire deux œufs, M. de Bismark n'a regardé que la Prusse, il n'a pas vu l'Europe; il n'a pas vu qu'il créait une situation sans durée possible. Il n'a pas vu qu'en rompant le faisceau européen, il déchaînait les événements qui menaçent son œuvre, plus fragile qu'il ne le croit dans l'ivresse de son succès.

« *La déclaration des droits de l'homme* a eu sa nuit du 4 août : *la déclaration du droit des peuples* aura la sienne, et cette déclaration ne se fera pas longtemps attendre. »

EMILE DE GIRARDIN,

TOUS LES CHEMINS MÈNENT A ROME.

Si on était toujours assez habile, on ne ferait jamais de finesses ni de trahisons.

Cette maxime de Larochefoucauld devrait être sans cesse présente à la mémoire des hommes d'Etat.

Aussi n'est-ce pas sans raison que nous avons écrit il y a quelques jours un article intitulé : la politique.

Cependant, tout en nous moquant de la politique, nous sommes forcé de faire une distinction entre la politique qui s'appuie sur des précédents historiques, sur l'expérience et de hautes raisons philosophiques, et la politique déraillée qui va de çi et de là, sans savoir pourquoi ; de même, qu'en flétrissant le jeu, nous ferions une différence entre les joueurs qui suivent une règle, qui savent s'arrêter en cas de déveine, et ces joueurs obstinés, qui risquent, avec leur dernier écu, le patrimoine de leur femme et le pain de leurs enfants.

Le malheur veut, que nous ne puissions pas écrire clairement notre pensée : non point, que la liberté nous manque, ni que ce que nous aurions à dire fût défavorable à la Turquie, que nous défendons avec sincérité et conviction ; mais il est des moments où l'écrivain qui se respecte doit étendre une robe sur certaines situations pour ne pas s'exposer au blâme encouru par Cham, fils de Noë, qui s'est ri de l'ivresse de son père.

A quoi bon d'ailleurs mettre en relief ce que chacun a pu voir, en se tenant au courant de l'histoire contemporaine ?

Une terrible partie est engagée en ce moment, d'où sortira bien certainement un nouvel équilibre européen.

L'incertitude est grande chez quelques-uns. La stagnation des affaires le prouve.

De même que les navires replient leurs voiles et mettent à la cape à certains indices précurseurs de la tempête, de même, en présence d'un avenir plein de menaces, les capitalistes retirent leurs fonds de la circulation, enrayent les affaires et se maintiennent dans l'expectative.

Ils n'ont pas tort.

Quant à nous, notre conviction est faite. Nous pensons que l'Europe est à la veille de grands malheurs, comme chaque fois qu'une alliance franco-autrichienne était sur le point de se conclure.

Il y a des accouplements hybrides : celui de la France et de l'Autriche est de ce nombre.

Les guerres de la Fronde, la guerre de 7 ans, Marie Antoinette, Marie Louise, 1812, 1815, le Mexique, l'ont prouvé pour la France.

L'Autriche n'a pas eu davantage à se louer d'un mariage d'intérêts avec cette puissance.

Aujourd'hui les deux Empereurs sont réunis à Saltzbourg.

Il s'agit de faire et de recevoir des compliments de condoléances au sujet de la mort misérable de l'empereur du Mexique.

Rien de plus simple en apparence.

Cependant, nous ne dissimulerons pas que ce mot de Saltzbourg nous fait passer, chaque fois que nous le prononçons, un froid par le corps. Rome ! la Grèce ! le Danemark ! non : l'Orient et l'Occident sont engagés sur le tapis vert ! En attendant les paysans des environs accourent sur les hauteurs avec des torches ; des feux électriques sont disposés pour illuminer l'horizon des montagnes voisines : sans doute, pour offrir aux puissants spectateurs un avant-goût de l'incendie *néronien* dont le rendez-vous de Saltzbourg sera le signal pour l'Europe.

Fuad Pacha s'est mis en route avant-hier, pour se rendre en Crimée auprès de l'empereur de toutes les Russies.

Cette démarche du ministre des affaires étrangères du Sultan, un mois à peine après le voyage de Paris et de Londres, au moment précis de l'entrevue de Saltzbourg, a une signification considérable dont nous ne tarderons pas à mesurer la portée.

S'il est vrai que tous les chemins mènent à Rome, en y regardant de très-près, on trouverait peut-être, qu'en passant par Livadie, on peut arriver à Saltzbourg.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

XIX

— Ma fille ! murmura Serverette immobile et debout devant la grille de sa maison.

Mais au même moment, elle s'aperçut qu'ils étaient seuls. Le coupé venait de disparaître à l'extrémité de la rue.

Elle ne put retenir un cri d'effroi.

— Mais vous n'avez pas la prétention d'entrer ici ! dit-elle.

— Je voulais vous parler de notre fille.

— Non ! non ! ah ! je le vois bien, c'est un nouveau piége.

Chavanet tendit la main vers elle.

Voir le numéro du 19 Août

— Comment vous décider à me croire ? s'écria-t-il. Pourquoi avez-vous peur de moi ? Je vous jure, Serverette, que je sais où est l'enfant.

— Dites-le-moi; conduisez-moi auprès d'elle, et je vous pardonne.

Elle était sincère ? Quelle mère n'eût parlé ainsi.

— Mais, je puis vous y conduire ce soir. Consentez à m'entendre. Je vous donnerai des détails...

— Parlez ici.

— Non. Serverette, il fait froid...

— Allons donc ! Vous êtes fou. Froid, en été !

La nuit est humide. Vous êtes agitée. Ce que j'ai à vous dire ne peut que vous causer une émotion nouvelle. Non, je vous le déclare, je ne dirai pas un mot de plus si nous n'entrons chez vous. Si dans votre maison, au milieu de vos gens, vous avez peur de moi, je n'ai qu'à me retirer.

Serverette comprit que refuser plus longtemps de la recevoir dans son appartement, ce serait avouer l'effroi qu'il lui inspirait et dont il était homme à profiter. Elle se décida, mit en tremblant la clef dans la serrure de la petite grille et ils entrèrent.

Chavanet la suivait.

Tout à coup, Serverette eut la pensée de réveiller le jardinier dont la présence, espérait-elle, intimiderait assez Chavanet pour que, s'il avait un mauvais dessein, il n'osât tenter de l'exécuter.

Elle alla donc frapper à la porte du petit pavillon qu'habitait cet homme. Mais, elle frappa inutilement. On ne répondit pas.

Il n'y avait là rien que de très naturel. Le jardinier, habitué à n'être pas dérangé la nuit par ses maîtres qui avaient une clef, allait fréquemment à leur insu dans un petit cabaret de Passy, où il passait une partie de la nuit. Il n'était pas revenu. Ce petit incident eut pour résultat de prouver à Chavanet qu'il n'y avait pas de gardien dans la maison.

Serverette, un peu troublée, marcha alors vers sa demeure, à travers les sombres allées du jardin, précédant ce visiteur dont la présence à cette heure chez elle lui causait une anxiété si terrible.

En entrant, on trouva, debout et un flambeau à la main, la femme de chambre de Serverette qui attendait sa maîtresse. La cuisinière était couchée à l'étage supérieur.

— Mettez de la lumière dans le salon, dit Serverette, introduisez-y monsieur, et ne remontez chez vous que lorsqu'il sera parti. M. Chibrac ne tardera pas à rentrer. Je vais être à vous, monsieur, ajouta-t-elle, en s'adressant à Chavanet.

Elle monta dans sa chambre. Il y avait sur un guéridon, un petit poignard, une de ces miniatures dont les comédiens se servent au théâtre. Elle le mit dans sa poche et redescendit.

Pendant ce temps, Chavanet avait dit à la femme de chambre :

— Il est inutile que vous attendiez mon départ, mon enfant. Allez donc vous coucher. Je suis assez grand pour me reconduire tout seul.

Ce langage, débité en souriant par un homme de bonne mine, accompagné de deux louis adroitement donnés, ne surprit pas la soubrette. Elle avait servi d'autres comédiennes et comprenait à demi-mot. Elle fit la révérence et disparut.

Serverette rentra.

— Si vous n'avez pas menti, dit-elle à Chavanet, à présent que j'ai fait ce que vous souhaitiez, que vous êtes entré chez moi, je vous adjure de me dire où est ma fille.

— Calmez-vous, Serverette, répondit-il en s'éloignant d'elle, afin de ne pas l'effrayer, et en prenant place dans un fauteuil. L'histoire que j'ai à vous raconter est un peu longue, et si vous êtes troublée, ainsi que je vous vois, vous m'entendrez mal, alors que j'ai besoin de toute votre attention.

Serverette se regarda dans une glace. Elle était terriblement pâle. Ses yeux brillaient. Ses cheveux aux trois quart défaits, flottaient épars autour de sa tête.

Dans le silence de la nuit, dans cette solitude, à la merci de Chavanet, l'effroi qu'elle contenait mal, se traduisait sur toute sa personne. Elle le comprit et s'efforça de se rassurer. Puis se retournant vers son visiteur :

— Je suis très calme, lui dit-elle. Je vous écoute. Mais, ne me faites pas mourir d'impatience.

Elle s'assit en face de lui et, machinalement, mit la main sur le petit poignard qu'elle portait dans sa poche.

A ce moment, l'horloge de l'église de Passy fit entendre son timbre argentin qui résonna clair et vibrant.

Il était deux heures.

XX

Ils étaient seuls.

Jamais les désirs de Chavanet, quelques efforts qu'il fit pour les contenir, n'avaient été plus violents. Cette femme, combien il l'aimait ! Le cœur n'entrait pour rien dans cette passion de nouveau portée au paroxysme. Il n'y avait de place que pour les sens. Mais, tout son être était déchaîné.

Dans les souvenirs du passé aussi bien que dans tous les incidents de cette soirée, il trouvait une source nouvelle d'excitations. Le calme qu'il s'efforçait de mettre sur son visage, cachait d'horribles tempêtes, et plus Serverette semblait le mépriser et le haïr, et plus il sentait ses désirs s'accroître.

Cependant, elle souhaitait qu'il parlât et il gardait le silence.

Nuit fiévreuse pour l'un et pour l'autre ! Lui espérait et doutait tour à tour. Il cherchait les moyens les plus surs pour fléchir

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. A. Fuad pacha est parti avant-hier pour se rendre auprès de S. M. l'empereur de Russie au château de Livadie en Crimée.

—

Le roi Georges de Grèce va prendre congé de sa famille pour se rendre avec sa fiancée, la grande duchesse Olga, à Paris et à Londres.

Un télégramme de Saint-Pétersbourg annonce la signature d'un traité entre la Russie et le Sultan de Boukhara. Cet acte mettra sceau à la domination russe dans l'Asie centrale et assurera, pour quelque temps du moins, la paix dans ces vastes contrées.

—

Avant-hier est entrée dans notre port la corvette à vapeur *Utarid* et ce matin est arrivée la canonnière *Suria* de la marine impériale, toutes deux venant de Crète. Le premier de ces navires a quitté la baie de la Soude le 12 et le second le 17 août.

—

Pendant le séjour du Sultan à Vienne. Mgr. Falcinelli Antonucci, nonce du Saint-Siége près la Cour d'Autriche, a été reçu en audience particulière par Sa Majesté et a eu l'honneur de lui remettre une lettre autographe du Pape, par laquelle Sa Sainteté, dans les termes les mieux sentis, remercie le Sultan de la protection accordée dans ses Etats aux chrétiens appartenant à l'Eglise catholique. *(Levant Herald).*

—

Depuis que la municipalité du 6me cercle est constituée, elle ne donne aucun signe de vie. Cependant nous ne pensons pas que les habitants se soient réunis pour fournir à 36 personnes l'occasion de dormir sur leurs lauriers. D'aucuns disent que le calme n'est qu'apparent et que nos édiles discutent et élaborent de nombreux projets qui feront de Péra un lieu habitable. On parle de remplacer les escaliers qui descendent à Galata par une voie carrossable. Les rues seraient élargies La rue Sali-bazar serait prolongée jusqu'au pont de Karakeui. Les petits pavés en pointes d'aiguil les seraient remplacés par le macadam. Nous aurions de l'eau en abondance. Des pigeons voyageurs seraient chargés de la poste locale, etc., etc. Tant mieux! en attendant, y aurait-il indiscrétion à demander communication des procès-verbaux des séances?

—

Le navire italien *San Pietro*, capitaine Chiaparo venant d'Odessa chargé de céréales a naufragé près de Riva, mer Noire. Le capitaine et 6 matelots ont péri.

—

Un enfant de 6 ans qui était sur le balcon d'un maison de Carabas Mahalé est tombé et s'est cassé le bras.

NOUVELLES DE CRÈTE.

Nous recevons de Candie les documents suivants qui empruntent une valeur exceptionnelle du caractère de notre correspondant et de sa situation qui le place à la source même des nouvelles :

Monsieur le Rédacteur,

Je vous transmets, ci-joint, une copie du bulletin du Comité central Crétois d'Athènes, daté du 13/25 juillet, en vous priant de vouloir bien le publier avec les observations suivantes :

Il est dit dans ce bulletin « Tandis que » Mehmet pacha, campé à Askifos, était » bloqué par les nôtres qui avaient inter» cepté toute communication entre lui et » Omer pacha ainsi qu'avec ceux de la » province d'Apocorona. »

Il faut demander, si, ce qui est ci-dessus mentionné, est possible en pratique, car, la division de Mehmet pacha, forte de 4,000 hommes réguliers, et de 500 irréguliers, a forcé le défilé d'Askifos en battant l'ennemi qu'il avait occupé, et est arrivée dans la plaine d'Askifos, par la force des armes; en conséquence, pouvait-il être bloqué dans la plaine d'Askifos après qu'il a battu les brigands grecs dans une position presque inexpugnable, c'est-à-dire dans ce défilé d'Askifos?

Il est dit aussi que «Réchid pacha parti » de la province de Saint-Basile avec une » armée considérable, entra à Kallicrati » où il fit sa jonction avec celle d'Omer » pacha. »

En réponse, il faut savoir que cette armée considérable de Réchid pacha consistait en 2,500 soldats réguliers et en 600 ou 700 hommes irréguliers, que, les troupes régulières sont sous le commandement d'Arif pacha, et que les irréguliers sont conduits par Réchid pacha, parce que celui-ci n'est pas militaire. A la suite des ordres donnés, que les insurgés ont connu, plusieurs jours avant les opérations commencées, comme on le voit dans leur correspondance prise par nos troupes, cette division, d'après les combinaisons, devait arriver 4 jours avant à Kallicrati; mais, comme l'*Arcadi* avait débarqué sur les parages du district de Riso, le capitaine Mitcha avec des volontaires, des fusils, des munitions, des provisions, etc., pour les insurgés, l'arrivée a dû retardée de quatre jours, car une partie de la division a employé ce temps pour détruire toute la force du capitaine Mitcha et s'emparer de toutes les armes, munitions et diverses provisions. Le capitaine Mitcha ainsi que deux autres officiers grecs, ont été tués dans le combat, dans le voisinage du village Epano et Kato Sime; Kallicrati et Asfendos avaient été déjà pris et occupés avant l'arrivée de Réchid pacha par les troupes débarquées à Castel-Franco dont le nombre s'élevait à 5,500 hommes. A l'arrivée de Réchid pacha, la moitié de cette troupe s'est portée de Nipros à Comittates, l'autre moitié est entrée à Sphakia, et de là elle a marché contre Anopolis et Arcadena, où elle a battu les insurgés dans deux combats, dans lesquels deux cent volontaires grecs ont été tués ainsi que l'officier d'artillerie hellénique (Constantin Smolensk) et deux autres officiers grecs. Après ce combat, les villages d'Aghios Ioannis et Aghia Rouméli ont été aussi pris presque sans défense; durant ces combats, nous avons pris 400 caisses de munitions, des cartouches, des carabines, 300 barils de poudre, plusieurs caisses des munitions d'artillerie, sans pouvoir savoir exactement la quantité des munitions que l'ennemi a brûlées en abandonnant le village d'Aghia Rouméli. A l'heure qu'il est, il ne reste plus aucun autre village du district de Sphakia qui n'ait pas été visité par nos troupes.

Il est fait mention aussi « que les Spha» kiotes se sont bien battus et ont vigou» reusement résisté.» Cette assertion est tout-à-fait erronnée, car dans toutes nos opérations dans le district de Sphakia, nous avons chassé les insurgés dans toutes leurs positions avec la perte de 7 tués et à peu près 30 blessés; si les Sphakiotes avec les volontaires grecs, sous le commandement de Zimbracaki, avaient été assez braves pour tenir leur position inexpugnable, il est tout naturel que les pertes de notre part devraient considérables. La forte position d'Aradena, laquelle était bien fortifiée par les insurgés, étant séparée du côté d'Anopolis par un ravin profond, nous a décidé de tourner l'ennemi par sa droite, et ainsi l'opération a réussi parfaitement. Nous avons coupé la retraite de l'ennemi, et nous avons eu dans ce combat seulement un tué et deux légèrement blessés; du côté des insurgés ont été tués 85 soldats et l'officier d'artillerie grecque. La vérité de ce qui précède peut être constatée par des papiers délivrés, dans le temps, aux susdits soldats par le Ministère de la guerre d'Athènes, et qui ont été trouvés sur leurs cadavres. Le reste des morts dans ce combat étaient la plus grande partie des volontaires grecs; même il y avait aussi cinq Monténégrins et quelques Albanais brigands du côté de la Thessalie, envoyés par le comité d'Athènes. Les villages d'Aghios Ioannis et Aghia Rouméli, très forts par la nature du terrain, ont été pris sans même un blessé. Notre artillerie de la marine a fait fuir les insurgés qui occupaient ces deux villages, lesquels ont été abandonnés sans combat parce que nos troupes avaient déjà tourné ces villages, et les insurgés ont été obligés de s'enfuir et de brûler une partie considérable des munitions qui s'y trouvaient.

Zimbracaki dit toujours dans ses rapports « Nous avons bloqué l'ennemi » et c'est toujours Mehmet pacha qui vient d'être bloqué, idéalement, mais, en réalité, c'est toujours Mehmet pacha qui a battu et repoussé Zimbracaki; de plus, nous avons en main des lettres autographes de Zimbracaki contredisant et démentant ses rapports. Afin que l'opinion publique les apprécie, un jour viendra qu'elles seront livrées à la publicité. Pour plus ample appui de ce qui précède je vous envoie ci-inclus, la traduction d'une lettre d'un certain Tamvaka, datée d'Askifos, du 18 juin, et adressée à Andrea Pappa Michali, lequel est, dit-on, président du comité central crétois à Athènes.

Dans le même bulletin, il est fait mention aussi de ce qui suit :

« Tout cela fait que nous n'avons pas » des forces constantes pour résister. » Néanmoins, cela ne nous empêchera » pas de l'attendre dans quelque position » difficile comme il est arrivé à Moustafa » pacha et à tous ceux qui ont osé mettre » le pied sur le sol de Sphakia. »

Pourquoi donc des plaintes de ne pas avoir la force nécessaire pour repousser notre attaque? Ils ont une capacité stratégique extraordinaire dans la personne de M. Ferdinand Sotfried (il se dit Hongrois, mais le nom ne l'indique pas, probablement il cache sa nationalité) il faut profiter de cette capacité et concentrer 40,000 hommes, et « lorsque Omer se » présentera devant ce point straté» gique, son corps ne comptera guère » plus de 17,000 hommes avec lesquels » il s'estimera assez heureux de rega» gner sa base d'opérations sur les for» teresses. » Merci à M. F. Sotfried qui a la capacité stratégique nécessaire non seulement pour donner des plans d'opérations à ses compagnons d'insurrection, mais aussi à ses adversaires. C'est une capacité toute nouvelle que celle qui permet de décider même d'avance des opérations ultérieures de ses adversaires. Les insurgés ne doivent plus nourrir la moindre prétention sur Sphakia, car ce district sera toujours occupé militairement; déjà les blockhaus sont en construction. La vérité est celle-çi c'est que nous battrons les insurgés dans toutes leurs positions, et qu'enfin il ne restera à tous ces messieurs d'autre alternative que de se soumettre.

Agréez, etc.

La Canée, 11 Rebiul-Ahir 1284, 31 Zemoùz 1283.

* * *

ANNEXE, N° 1.

Bulletin du Comité Central d'Athènes, publié le 13/25 juillet 1867.

Des diverses lettres qui nous sont parvenues de Crète nous extrayons les informations suivantes :

Tandis que Mehemet pacha, campé à Askifos, était bloqué par les nôtres qui avaient intercepté toute communication entre lui et Omer pacha, ainsi qu'avec ceux de la province d'Apocorona, soudain, Réchid pacha partit de la province de Saint-Basile avec une armée considérable, entra à Callicrate où il fit sa jonction avec celle d'Omer pacha, dont le débarquement avait eu lieu à Francocastello, ajoutant ainsi un grand renfort aux forces qu'il avait sous son commandement.

De là Omer pacha et Réchid pacha, à la tête de forces considérables, évaluées à vingt mille hommes, se portèrent en avant, traversèrent les défilés qui se trouvent entre Callicrate et Askifos dans le but de dégager Mehemet, but qu'ils atteignirent, toutefois après avoir subi, dans leur passage, de grandes pertes de la part des nôtres, qui après avoir vaillament combattus pendant tout le jour du 6/18 du courant contre les forces considérables de l'ennemi, bien qu'ils fussent réduits à 2,500 combattants dans cette position, purent à peine être forcés à battre en retraite, tout en s'emparant d'Anopolis et d'autres positions fortes dans la partie septentrionale de Sphakia, bien résolus de disputer pied à pied le terrain de l'ennemi dans sa marche en avant.

L'ennemi a incendié les villages de Callicrate et d'Asfendo; les insurgés de Réthymne s'étant ralliés dans le premier de ces deux villages, doivent attaquer l'ennemi sur ses derrières.

Réchid pacha, en traversant la province de Saint-Basile a brûlé en entier des bois d'oliviers, et a fait égorger toutes les femmes et les enfants qu'il a rencontrés dans sa marche.

Nous détachons les passages suivants d'une lettre de M. J. Zimbracaki :

« C'est à peine si dans l'intervalle de douze jours, et malgré toutes ses forces, Omer pacha est parvenu à s'avancer de Franco castello à Askifos, distance de six heures au plus. Les Sphakiotes continuent à montrer la même bravoure, et la ferme résolution de supporter tous les maux et les dévastations et autres actes de vandalisme du barbare; et ils persisteront jusqu'à la fin, avec la plus grande fermeté dans leur résolution, il n'entre dans l'esprit d'aucun d'eux de se soumettre, leur conduite est digne de tout éloge.

Que l'entrée d'Omer pacha à Sphakia ne vous étonne point; car il ne peut rien faire de plus et rien de moins que de détruire par le fer et le feu cette province, comme il a fait pour les autres, et cela n'est pas impossible, dès qu'il est parvenu à concentrer une armée de vingt mille hommes, pour ne pas dire davantage; et de plus, il a toutes les facilités; quant à nous, les embarras domestiques, le manque de moyens de transporter et de concentrer plusieurs milliers d'hommes, la difficulté de pourvoir à leur subsistance, tout cela fait que nous n'avons pas des forces constantes pour résister.

Néanmoins cela ne nous empêchera pas de l'attaquer dans quelque position difficile, comme il est arrivé à Moustapha pacha et à tous ceux qui ont osé mettre le pied sur le sol de Sphakia.

Les Consuls des Puissances; la France, l'Angleterre, la Russie et l'Italie, saisis d'indignation en apprenant les cruautés, les dévastations et les massacres commis par les Ottomans, après avoir délibéré entre eux à ce sujet, ont décidé d'envoyer un télégramme à leurs gouvernements respectifs, afin de porter à la connaissance ces massacres et ces dévastations et de provoquer leur sollicitude la plus prompte à pourvoir au salut de tant de créatures innocentes.

Ce télégramme a été transmis de la Canée ici par un bateau à vapeur Italien, envoyé exprès, le voici :

« Des massacres de femmes et d'en» fants ont éclaté dans l'intérieur de » l'île. L'autorité ne peut ni réprimer » l'insurrection ni arrêter le cours de ces » atrocités.

» La philanthropie doit exiger impé» rieusement ou la cessation des hosti» lités ou le transport en Grèce des fem» mes et des enfants. »

Nous recevons les nouvelles suivantes du district d'Héraclée :

Les insurgés de cette partie de l'île, devenus de jour en jour plus hardis contre les Turcs, les ont forcé à abandonner les diverses provinces et à se retirer tous avec précipitation dans les forts de Spinalongas, d'Iéra-petra et d'Héraclée.

Le 8/20 courant, les insurgés de Malebuzion étant partis de Daphné, un des villages le plus en plaine de cette province, à deux heures d'Héraclée, se sont portés contre des Ottomans qui occupaient là un poste et les ont poursuivis jusqu'à la portée des canons de la forteresse.

Chaque jour il arrive de divers points de la section d'Héraclée des Turcs blessés, de sorte que les hôpitaux de la ville sont remplis.

Nous ne pouvons mieux terminer ce bulletin qu'en citant ce passage du consul américain, M. Stilmann, en date du 11/23 juillet :

« Ni moi ni aucun de nos collègues ici nous ne considérons l'insurrection comme étant le moins du monde près de sa fin par suite de l'entrée d'Omer pacha à Sphakia. »

En voici, en somme, la conclusion à tirer des nouvelles d'aujourd'hui.

L'autorité Ottomane qui dispose de forces considérables, peut bien s'emparer des positions, mais, néanmoins, il n'est pas en son pouvoir de soumettre l'esprit des Crétois. Leur résolution n'est point ébranlée maintenant par le fer de l'ennemi, ni par les maux qu'endurent leurs familles.

L'Europe enfin, dans la personne de ses Consuls, s'est émue en présence de cet état de choses, et le télégramme des Consuls qui la représentent à La Canée, est le commencement d'une nouvelle phase de la lutte des Crétois.

(Du bureau du Comité Central.)

ANNEXE, N° 2.

Prosnéro, le 4 juin 1867.

Mon cher Mina,

Je vous écris ces deux mots pour vous informer que je me porte bien. Les détails de nos opérations vous les verrez dans les rapports que j'ai adressés, à cet effet, car, je n'ai pas du temps suffisant pour vous écrire séparément, parce que jusqu'aujourd'hui j'attendais la poste, mais, comme elle n'est pas arrivée, j'ai été obligé d'envoyer expressément un autre courrier. L'insurrection se développe, tout va bien, les hommes se concentrent, et, si nous avions du pain, notre corps serait élevé de cinq à six mille hommes, et comme ça nous aurions bien arrangé Mehmet. Néanmoins, aujourd'hui aussi, nous avons jusqu'à 2500 hommes — des cinq éparchies — et ainsi, nous ne le laisserons pas (Mehmet) de rester maître d'Apocorona, comme avant-hier nous avions un combat, le résultat est en notre faveur. Mehmet enragé, a fait tuer 8 individus qui avaient fait leur soumission sout ceux du village de Nipros, deux boîteux, deux aveugles et quatre autres. Le pacha lui-même a égorgé un neuvième parce qu'il est allé se plaindre pour le massacre des susdits. Ceux-ci sont des Turcs civilisés que les Francs veulent soutenir en Europe.

Dites à Haralambo qu'il m'envoie un canon rayé avec ses munitions, une longue vue, et trois artilleurs. N'envoyez plus des volontaires, car au lieu de nous faire du bien, ils nous nuisent parce que nous manquons de vivres.

Je vous embrasse.

(Signé) : J. ZIMBRACAKI.

A Monsieur D. Dounié,
dans la maison de J. Zimbrakaki,
à Athènes.

ANNEXE, N° 3.

De la position Dhesko (Askifos), le 18 juin, 1867.

Mon cher Andréa Pappa Michali, à Athènes,

Je m'empresse de vous faire un récit de mes malheurs depuis le jour de mon arrivée en cette île.

Le 26 semptembre je suis arrivé à Milopotamo, de là je suis allé à Askisfos, et, et, à mon grand regret, j'y ai trouvé le contraire de tout ce que les journaux helléniques publiaient en faveur des Crétois; au lieu de l'hospitalité j'ai rencontré l'inhospitalité, au lieu de la bravoure, la peur, au lieu de la générosité, une grande avarice, au lieu de la fierté, la lâcheté, au lieu de la vertu, la méchanceté, au lieu de la sincérité, l'hypocrisie et la trahison, et enfin au lieu de l'honneur, le deshonneur. Nous avons été mille fois insultés par les Crétois et chassés de leurs maisons en plein hiver, nous avons souffert de vols, de rapines, d'assassinats et de tous les maux; tout cela a obligé beaucoup de volontaires de retourner en Grèce; d'autres prévoyant une certaine grandeur de la patrie, ont préféré rester ici jusqu'à présent et de souffrir plus de ce que je vous ai mentionné ci-dessus. Ce caractère des Crétois, ainsi que la mauvaise conduite des divers chefs surtout celle de Zimbracaki a découragé plus encore les volontaires, car,

---

cette inhumaine! Elle attendait avec impatience qu'il ouvrit enfin la bouche et qu'il donnât à la mère des nouvelles de son enfant.

— Ayez pitié de moi, s'écria-t-elle tout à coup. Consentez enfin à m'entretenir de ma fille. Vous me l'avez promis. J'ai fait tout ce que vous avez voulu. N'allez vous pas tenir votre promesse?

Il lança vers le ciel un geste de dépit, comme s'il eût dit : Le sort en est jeté, et il répondit.

— Je la tiendrai, cette promesse, et si vous me voyez hésitant, ce n'est pas que je veuille ne la point remplir. Non! mais j'ai d'horribles choses à vous révéler, et je sens que je vais encourir votre colère plus encore que je ne l'ai fait jusqu'ici, si je vous dis la vérité.

A ces mots, Serverette, incapable de se contenir plus longtemps, se précipita vers Chavanet.

— Ah! vous me ferez mourir d'impatience et d'anxiété. Ma fille! qu'en avez-vous fait?

— Elle vit, je vous le jure.

— Alors, parlez-moi, dites-moi où elle est, quand je la verrait! Tenez! s'écria tout à coup la malheureuse femme, vous m'avez fait bien du mal. Je n'ai plus pour vous ni affection, ni respect, ni estime. Et bien, je crois que si vous mettiez un terme aux angoisses que je souffre depuis cinq ans, à mon tour, je pourrais vous rendre quelques-unes de ces choses. Oui, je vous pardonnerais.

Chavanet se leva, l'œil allumé par l'enthousiasme, et d'une voix émue.

— Vous dites vrai? Vous feriez cela?

Quelle sincérité revêtaient ces accents! Serverette s'y trompa.

— Je le ferais, répondit-elle.

— Ecoutez alors. Votre fille vous a été enlevée, il y a cinq ans, un soir, dans un petit village des bords du Rhône, où vous chantiez avec Chibrac?

— Oui! oui! c'est cela, s'écria Serverette en joignant les mains.

— Il y avait à côté de vous, dans le cabaret où vous chantiez, une femme inconnue, une artiste comme vous. Elle venait de Paris. C'est elle qui prit l'enfant.

Serverette ne put retenir un cri d'horreur.

— Elle! elle cette femme qui assistait au spectacle de mon désespoir qui me prodiquait des consolations, elle savait où était ma fille! Que d'hypocrisie, mon Dieu!

— Elle agissait par mes ordres, continua Chavanet. A cette époque, le repentir n'était pas encore entré dans mon cœur; la grâce ne m'avait pas touché. Je n'avais qu'un but, un seul, me venger de vous qui aviez brûlé mon château, et essayé de me compromettre.

— Après cinq ans! murmura Serverette, alors que vous m'aviez tant fait de mal, le désir de la vengeance vous tenait encore?

— Je n'essaye pas de me justifier, je raconte... Puis, j'avais peur de vous et je voyais dans cette petite fille une arme terrible dont un jour ou l'autre vous auriez pu faire usage contre moi. Je pensais, pardonnez à ma faiblesse, que si, par malheur, cette enfant me ressemblait, vous vous serviriez d'elle pour me perdre.

— Et c'est pour cela que vous l'avez arrachée de mes bras?

— Pour cela, oui! mais je voulais l'aimer, la rendre riche, heureuse... Par mes ordres, la chanteuse l'enleva. Une femme sûre, une femme à moi, attendait aux portes du village, dans une chaise de poste que personne ne vit, grâce à l'obscurité de la nuit. On lui remit l'enfant, et la voiture retourna vers Paris, où cinq jours après elle arrivait.

— Tout était bien combiné, dit Serverette avec amertume. Vous étiez admirablement secondé, car cette femme qui ramena à Paris ma fille, que la chanteuse avait prise dans son berceau, je la connais maintenant. Vous m'en avez dit assez : c'était madame de Pélussin.

Chavanet baissa la tête.

— Et l'autre, continua Serverette, qui ne craignit pas de jouer auprès de moi ce rôle dangereux de tenter de me consoler du mal qu'elle m'avait fait, qui était-elle?

— Je vous l'ai dit, une malheureuse que le besoin d'argent avait décidée à me servir.

— Qu'est-elle devenue?

— Elle est morte!...

Serverette regarda Chavanet fixement et avec une expression telle dans le regard, qu'il perdit toute son assurance.

— Allez-vous croire, par hasard, que je l'ai tuée?

— Je ne crois rien, répondit Serverette. C'est votre affaire et non la mienne. Mais, ma fille?..

Chavanet évita de répondre et surexcité, au point de ne pouvoir plus se contenir, il tomba à genoux au milieu du salon.

— Vous savez tout, s'écria-t-il, me pardonnez-vous?

Il n'avait qu'un but, provoquer la pitié de Serverette, l'obliger à croire à son repentir, la décider à lui tendre la main, afin de solliciter alors ce qu'il voulait obtenir.

Mais, cette douleur n'émut pas Serverette.

— Vous ne m'avez pas dit où était ma fille, répondit-elle froidement.

— Je veux être assuré que votre courroux est apaisé.

— Je ne saurais vous répondre sur ce point que lorsque vous m'aurez répondu sur l'autre.

Il garda le silence. Il venait de jouer une ignoble comédie, essayant d'xploiter le crime passé au profit d'un crime nouveau. Jusqu'à ce moment, il avait dit la vérité, en racontant l'enlèvement de la fille de Serverette. Mais, il ne pouvait, sans mentir, en dire davantage, car le misérable ne savait plus où était l'enfant. Il avait chargé madame de Pélussin de l'en débarrasser, et jamais plus n'avait reparlé d'elle.

Aussi, lorsqu'il se vit pressé par Serverette, lorsqu'il comprit quelle condition, elle mettait au pardon qu'il sollicitait, il essaya d'arriver à ses fins, en redoublant d'audace et en usant mensonge.

— Votre fille, notre fille, dit-il en se reprenant, est dans un des meilleurs pensionnats de Paris.

En prononçant ces mots, il se releva, car il était encore à genoux.

— Je puis donc aller la voir! s'écria-t-elle. J'y cours.

Elle oubliait qu'on était au milieu de la nuit. Depuis cinq ans, elle pleurait sa fille et on lui annonçait tout à coup que l'enfant vivait, qu'elle allait la revoir. C'était à mourir de joie.

— Vous la verrez demain, Serverette.

— Oui, je ne la verrez que demain. Comment attendre jusque-là? Oh! je partirai au jour. Mais l'adresse du pensionnat? vous ne m'avez pas donné l'adresse.

Chavanet était dans ses derniers retranchements. Il fallait se décider.

— Serverette, dit-il alors, je vous ai prouvé mon repentir. Mais vous ne m'avez pas dit que vous m'aviez pardonné.

— Je vous pardonne de grand cœur, s'écria-t-elle. Oui, j'oublierai tout, lorsque ma fille sera dans mes bras.

(Sera continué).

Zibracaki désirant acquérir une influence sur les indigènes laissait maltraiter les volontaires.

Dans l'espace de neuf mois que j'ai passé ici, la plupart des volontaires ont été tués et blessés, car les indigènes au lieu de se battre trahissaient nos volontaires auprès des Turcs, surtout les prêtres (c'est le mensonge grec). D'après mes informations, dans le combat de Lachit, l'infortuné Ant. Patrias ayant été fait prisonnier par les Turcs, a été brûlé vif (c'est encore un mensonge grec).

Dernièrement, nous avons commencé à manquer de pain, je mange maintenant par jour, environ 300 drames de viande de bœuf de mille ans, et sans sel; nous n'avons pas de tabac ni d'argent pour en acheter, nous nous privons de toute espèce de nourriture parce que durant tout l'espace de temps ci-dessus mentionné, l'assemblée des Crétois a donné aux volontaires, sous Zimbracaki, sans exception aucune dix francs. Zimbracaki a donné aussi une livre anglaise aux sous aides-de-camp, et deux et demi drachmes au reste des volontaires. Nous sommes privés depuis longtemps de vêtements et de bottes; ceux qui sont expédiés de la Grèce n'arrivent pas jusqu'à nous. Des cargaisons de l'*Arcadi*, nous recevons rarement plus d'une galette. Après le combat de Lachit cent cinquante volontaires avaient décidé de se rendre aux autorités turques et de demander un bâtiment pour être transportés en Grèce, mais le gouvernement provisoire les a empêchés. L'envoi de nouveaux volontaires en Crète est préjudiciable, parce qu'il n'y a point de provisions pour les nourrir. Plusieurs volontaires sont à parcourir les rivages, attendant l'arrivée de l'*Arcadi* pour rentrer en Grèce, parce que à la suite de la faim et du mauvais caractère des Crétois, ils ne peuvent plus prospérer; à ceux-ci se joignent d'autres jeunes gens, lesquels, arrivent journellement au camp. Une poignée d'hommes dont le nombre ne surpasse pas 100, que peut-elle faire contre les forces des Turcs! Voilà que bientôt Omer pacha doit attaquer Sphakia avec 15000 hommes; nous autres nous ne sommes pas plus de deux cents pour le repousser! et la plupart de ces deux cents sont des volontaires. Les divers chefs et capitaines de l'éparchie de Cydonie ne veulent pas reconnaître en qualité de leur commandant en chef l'incapable et le sourd Zimbracaki, et c'est pourquoi ils ne veulent pas aller là où il leur est ordonné. De tous les chefs de l'Eparchie de Cydonie, il n'y a que le chef de Selino, G. Krokidhis, qui traite bien les malheureux volontaires.

Rarement les indigènes se réunissent pour repousser les Turcs, et toutes les fois que de tels rassemblements ont lieu ils se dissolvent bientôt par suite du manque de provisions et de nourritures, car personne n'y pense et ne s'en occupe. Les personnes qui font partie de l'assemblée et du gouvernement provisoire de Crète ne possèdent pas l'influence nécessaire sur l'esprit de la population.

La grande incapacité et la surdité de Zimbraki ruinera les volontaires sous ses ordres. Vous savez que c'est par motif de nécessité que nous restons auprès de lui. Tous les patriotes crétois l'ont abandonné à la suite de son incapacité. Omer commet les plus grands méfaits (c'est aussi un mensonge grec) afin d'obliger le gouvernement provisoire de traiter avec lui. Tous sont fatigués ici d'entendre chaque jour une foule de fausses nouvelles qui sont propagées. D'après les dernières nouvelles que nous avons reçues de La Canée, Omer doit attaquer Sphakia de cinq côtés, et, si nous combattons seuls avec autant d'hommes que nous sommes ici, je ne sais pas combien d'entre nous éviteront la mort. Ici tout va mal, et, si la diplomatie de l'Europe n'intervient pas avant l'hiver prochain, je doute que l'insurrection puisse se maintenir. Voyons si une bonne concentration d'hommes pourra se faire pour empêcher Omer d'entrer à Sphakia. De tout ce qui précède, vous verrez que nous nous trouvons dans une position très-critique, et nous ne pourrons être soulagés de ces difficultés et retourner auprès de vous que lorsque la question sera résolue. Les positions que nous occupons quoiqu'elles soient fortes, en l'abscence d'un nombre proportionné d'hommes armés, de telles positions deviennent nulles.

Enfin, mon cher Andréa, les Crétois sont indignes de liberté.

Informez-vous si des promotion auront lieu dans l'infanterie, et écrivez-moi le plutôt possible.

(Signé) : TAMVAKA.

Le droit des Femmes.

II.

LA VEUVE.

(*Suite.*)

Elle est veuve depuis six mois, sans fortune, mais non sans famille. Deux enfants, un garçon et une fille; dix et cinq ans. La mère a vingt-huit ans.

Le défunt était percepteur à Crosny-sur-Loire, près de Nevers. C'était un bon garçon, gai, joyeux, aimant à bien vivre, jouissant du présent, insoucieux, de l'avenir, complètement étranger à toute idée politique, religieuse, administrative, métaphysique ou esthétique.

Son père, ancien capitaine d'infanterie, ayant usé ses bottes en Espagne — de 1810 à 1814 — en Morée après la bataille de Navarin, puis en Algérie, reçut une balle dans le genou en 1835, et pour retraite fut nommé percepteur de Crosny-sur-Loire. Les dix-huit cents francs de la perception joints à une pension de mille francs mirent le comble au bonheur de ce vieux brave qui dès lors prit la douce habitude d'allumer sa pipe au lever de l'aurore, de bêcher, sarcler, ensemencer son jardin entre cinq heures et neuf heures du matin, d'ouvrir son bureau entre neuf heures et midi, de dîner entre midi et une heure, de lire le *Constitutionnel*, et de faire sa partie de dominos au café Mogador avec le lieutenant Bonnet (les dragons de Marie-Louise) entre une heure et trois heures, de rouvrir son bureau pendant une heure, de le fermer définitivement à quatre heures, de faire un tour de promenade sur la levée de la Loire jusqu'à sept heures, et de se coucher à huit heures un quart, tous les soirs.

Vers 1856, sentant sa main trembler et ne pouvant plus signer qu'à peine, il obtint la survivance des fonctions de percepteur pour son fils et mourut en 1863, n'ayant légué à ce brave garçon que le souvenir de sa gloire, un jardin fort petit, mais bien cultivé et la pipe la mieux culottée du département

Les pompiers, dont il avait été longtemps le capitaine, le suivirent en grand uniforme jusqu'au seuil de sa dernière demeure, tirèrent dans la fosse une salve de coups de fusils et cédèrent la place au lieutenant Bonnet (des dragons de l'Impératrice) qui, d'une voix entrecoupée de sanglots, prononça l'oraison funèbre que voici...

Mais, j'oublie mon sujet. Ce n'est pas du capitaine que je voulais vous parler; c'est de la veuve de son fils.

S'il s'agissait d'écrire ici un roman ou une histoire un peu romanesque l'occasion serait bonne pour comparer cette dame aux femmes du Titien; mais je dédaigne ce moyen banal d'intéresser le public à son malheur. La vérité seule suffit. En habits de deuil, la veuve est charmante. Tout Crosny-sur-Loire en est ébloui.

Malheureusement, il faut vivre, et le défunt, si l'on excepte son cautionnement qu'il avait emprunté et qu'il a fallu rendre après sa mort, ne possédait pas six cent francs. Sa maison et son jardin sont hypothéqués et vont être vendus aux enchères. La veuve et les deux enfants restent seuls. Que faire?

De pension, pas un mot. Le pauvre percepteur n'avait aucun droit aux faveurs de l'Etat. Il a perçu pandant dix ans; mais on l'a bien payé. Il meurt. L'Etat ne lui doit rien De quoi peut-on se plaindre? N'était-il pas trop heureux de percevoir? Manquera-t-on jamais de percepteurs, soit à Paris, soit à Crosny-sur-Loire?

Donc nulle indemnité. C'est à la veuve de se tirer d'affaire. Si elle n'avait reçu aucune éducation, rien ne serait plus simple. Elle blanchirait le linge, ou coudrait les robes, ou bêcherait la terre, ou se ferait servante, et nourrirait ses enfants du prix de son travail. Mais elle ne peut pas, elle ne sait pas travailler. Ce n'est pas une femme; c'est une dame.

Voyez-vous la différence?

Elle n'était pas née pour coudre, blanchir et cuisiner. Son père était un avocat sans clientèle; sa mère, une demoiselle de bonne famille. Tout deux vivaient noblement. De là une fille élevée dans l'espérance et la certitude de ne rien faire, si ce n'est recoudre quelques boutons, broder quelque guipure ou quelque tapisserie.

Pour comble, élevée au couvent du Bon-Pasteur, de Nevers, parmi toutes les filles nobles de deux ou trois départements. Rien n'est plus *distingué* ni plus funeste. Qu'enseigne-t-on là? L'écriture, un peu d'orthographe, des cantiques d'abbés inconnus adaptés à des airs trop connus, la manière de faire la révérence et de saluer, la généalogie de quarante familles de Nivernais, qui ne le cèdent pour l'ancienneté ni aux Bourbons ni aux Hasbourgs.

Peu ou point de lecture. La Bible est bonne pour les protestants. L'histoire sainte, émondée, expurgée, corrigée à l'usage des jeunes pensionnaires, est bien suffisante. Pourvu qu'on sache qu'Eve a mordu la pomme et l'a fait mordre à son mari; que Noé construisit l'arche et pendant quarante jours erra sur la surface des eaux; qu'Abraham fut père d'Isaac et reçut la promesse que sa postérité égalerait en nombre les étoiles du ciel et les sables de la mer; que David tua Goliath et joua de la lyre pour amuser Saül, tout le reste est bien indifférent, ou, pour mieux dire, est fort dangereux.

L'Evangile lui-même n'est pas sans inconvénients. Telle parole de Jésus-Christ peut recevoir un sens séditieux. Telle comparaison de l'Eglise primitive des apôtres avec l'Eglise de Rome pourrait pousser les jeunes âmes dans la voie du schisme et de l'hérésie. Dans quel coin de l'Evangile trouverez-vous les évêques, les moines, le célibat des prêtres ou le pouvoir temporel des papes, ou leur infaillibilité?

De tous les livres sacrés, un seul est admis franchement et même recommandé partout: c'est l'*Imitation de Jésus-Christ*. Mais ce livre admirable, composé par un chrétien fatigué du monde et des affaires ne plaît aux prêtres que parce qu'il prêche le renoncement, l'abnégation, l'obéissance. Qu'on leur obéisse, et ils vous tiennent quitte de tout.

Tous les auteurs profanes sont scrupuleusement bannis du sanctuaire. Tout au plus laisse-t-on passer *Esther et Athalie*, tragédies juives sans défaut et plus ennuyeuses que la pluie; *Télémaque* même est soigneusement consigné à la porte du couvent, et, en effet, l'épisode de la belle Eucharis pourrait faire rêver les jeunes pensionnaires.

Après cinq ans de séjour au Bon-Pasteur, la veuve est rentrée dans sa famille munie du bagage littéraire, scientifique, philosophique et religieux qu'on vient de voir et impatiente de déployer ses ailes. Dans l'intervalle, sa mère était morte; son père, l'avocat, vivait à grand'peine de quelques plaidoyers glanés parmi les plaideurs de Clamecy. Nulle dot à espérer. Sa seule ressource était dans sa chevelure dorée, son teint parfaitement blanc, marqué de quelques taches de rousseur qui en font ressortir l'éclat, ses yeux vert de mer et sa grâce un peu languissante.

C'était assez, puisque le percepteur s'en contenta. Mais aujourd'hui, que faire?

Tout métier manuel lui est interdit. La femme du percepteur de Crosny-sur-Loire n'est pas la première personne venue. Elle vivait sur le pied d'égalité avec la femme du maire et celle de l'adjoint. Elle allait tous les ans au bal de la sous-préfecture. Elle a même rendu visite à l'une de ses nobles amies, la comtesse Jeanne de Brohan-Tarmenay, en son château de Tarmenay; et si la comtesse fut un peu froide, l'empressement du comte fut tel que le percepteur en fronça les sourcils. (Il s'inquiétait à tort. Jeanne de Brohan-Tarmenay n'a pas rendu la visite. et les relations furent interrompues aussitôt que nouées.

Et le commerce? direz-vous. Beaucoup de gens font le commerce et n'en sont pas déshonorés Même, à proprement parler, tout le monde fait commerce, — l'avocat, de ses paroles; le propriétaire, de son blé et de ses chevaux; l'avoué, de sa procédure; l'officier, de son courage; le préfet, de ses arrêts; et le député de son... Non; pardon, j'allais dire une sottise.

Donc, elle peut faire le commerce. Elle n'en est pas bien sûre, et assurément la femme du maire et celle de l'adjoint ne la regarderont pas du même œil et se garderont bien de l'inviter désormais à boire du thé; mais qu'y faire? Encore vaut-il mieux se passer du thé et ne pas mourir de faim.

Par malheur, le commerce, comme le dieu Janus, a deux faces: vendre et acheter. On ne peut vendre qu'après avoir acheté. Que ce soit du fil, des aiguilles, des bonnets de coton, des mouchoirs, des chemises, du sel, du poivre, du vin, du gingembre ou des dents d'éléphant, l'achat doit nécessairement précéder la vente.

Or, la veuve, n'ayant pas d'argent, n'a pas de crédit. Donc, elle n'achètera pas, donc elle ne vendra pas. Donc, il faut renoncer au commerce.

Attendez! Tout n'est pas perdu. Son mari avait des amis. Le député de l'arrondissement a plusieurs fois protesté de son attachement — surtout pendant la période électorale. Peut-être se souviendra-t-il. Il est fort bien en cour, dit-on. Il est l'ami de collége du premier ministre. Il dîne souvent aux Tuileries (il s'en vante du moins), et l'empereur, après dîner, l'a souvent entretenu dans l'embrasure d'une fenêtre des affaires de l'Etat. Au reste, c'est un habitué. Dès le temps de Louis-Philippe il allait souvent au palais. La reine lui demandait trois fois par mois des nouvelles de la santé de sa femme. Le duc de Nemours l'interrogeait sur le nombre de ses enfants. Mme Adélaïde s'informait avec intérêt des besoins de son arrondissement. Enfin, c'est lui qui dit un jour au roi ces belles paroles: « Sire, on ne connait les vrais amis que dans le malheur. Peut-être serez-vous un jour chassé du trône, exilé, privé de tout, réduit à mendier votre pain sur la terre étrangère. Sire, à ce moment-là vous retrouverez votre Ducroquet, fidèle et dévoué comme aujourd'hui Au reste, développez l'agriculture, encouragez le commerce et les arts, faites la guerre aux Anglais, rendez votre peuple heureux et je réponds de tout. »

Un tel homme doit avoir du crédit. Qui donc en aurait, s'il n'en a pas? La veuve est allée le trouver, implorant sa protection, rappelant le dévouement de son mari, les anciennes promesses, parlant de ses enfants. Je vous ai dit qu'elle était belle. C'est trop peu dire. Quand elle s'anime, elle est vraiment touchante.

Le député s'est ému, quoique sexagénaire, ou à peu près. Ennuyé d'abord et décidé à répondre par un refus poli, il a fini par regarder. Puis il a écouté. Puis il a rapproché son fauteuil, et d'un air paterne, prenant dans ses vieilles mains la main blanche et délicate de la jeune femme, il a dit que toute démarche était bien difficile, que le ministre était encombré de solliciteurs, qu'il fallait placer une infinité de gens, amis et parents des ministres; mais qu'enfin il ferait pour de si beaux yeux le possible et l'impossible...Mais que désirez-vous, ma chère enfant? Une direction de poste aux lettres? ou un bureau télégraphique? ou un bureau de tabac? —Ce qui sera vacant, Monsieur, car le temps presse et mes enfants ...—Vous avez des enfants, un garçon peut-être?,..oui?... Et bien, il faudra le mettre au collége, lui faire donner une bourse; je m'en charge.. Tout en parlant, il rapproche encore son fauteuil. Son regard devient presque fixe, ses dents se serrent; il semble préoccupé. Il va s'agenouiller .... La veuve comprend, se lève, ouvre la porte et s'enfuit pour ne plus revenir.

Quelque part qu'elle aille, ne rencontrera-t-elle pas les mêmes obstacles? Le Français est galant; c'est son naturel. Un vieillard caduc, hideux, qui se soutient à peine, garde sur les femmes les mêmes idées qu'un homme de trente ans. Pour lui, le cœur n'a point d'âge. Est-ce le cœur qu'il faut dire? A coup sûr, les sens sont éteints. Que reste-t-il donc? L'habitude et la vanité.

En France, toute femme qui sollicite, pour peu qu'elle soit encore belle, ou qu'elle sache s'habiller, est à son tout sollicitée. Une malheureuse ouvrière qui voudrait gagner vingt sous dans un atelier est souvent obligée d'essuyer les insultantes caresses du patron, et plus souvent encore celles du contremaître. Tout au moins elle en subit la proposition. Et comment s'indigner? Il faut être patiente et résignée. Le pain est à ce prix.

Cependant l'ouvrière peut changer d'atelier, échapper aux poursuites, entrer dans une maison plus humaine; mais la femme qu'on appelle «*bien élevée*», celle qui a reçu l'éducation bourgeoise du couvent, qui ne connait pas le travail des mains, ressentira bien plus douloureusement l'outrage et n'aura pas les mêmes ressources.

Encore si elle était, je ne dis pas savante, mais instruite; si elle avait une éducation complète, un diplôme, elle pourrait enseigner à son tour. L'enseignement, tout pénible et mal payé qu'il est, l'arracherait à la misère.

Mais qu'a-t-elle retenu de toutes ses études? La lecture, l'écriture, l'orthographe et les quatres règles de l'arithmétique. Au delà, tout est ténèbres. Si elle était religieuse, une *lettre d'obédience* (quel mot significatif!) délivrée par la supérieure lui tiendrait lieu de capacité, mais comment entrer au couvent avec deux enfants?

Ainsi tous les métiers honnêtes lui sont fermés. Ses mains sont inhabiles au travail, son esprit est inhabile à l'étude. Et cependant elle a de l'esprit, elle est jolie, elle est gracieuse, elle tiendrait fort bien sa place dans un salon; mais son éducation ébauchée la réduit à l'impuissance. Elle a tous les désirs d'une femme riche, sans aucun moyen de les satisfaire.

Par où sortir de cette impasse?

Il n'y a pas d'issue pour les honnêtes femmes. Quant à celles que l'orgueil ou la vertu ne retient pas, la voie est tracée: c'est la prostitution.

ALFERD ASSOLANT.

VARIÉTÉS.

On n'épuisera pas de longtemps l'intérêt qui s'attache aux hommes et aux choses du Mexique. Malgré tout ce qui a été dit et écrit sur les derniers événements dont cet étrange pays a été le théâtre, les journaux étrangers et les feuilles françaises publient tous les jours de détails de nature à piquer vivement la curiosité. C'est ainsi que le dernier numéro du journal *la Rue* contient le récit d'une entrevue d'un prisonnier polonais avec Juarez. Le prisonnier raconte qu'étant tombé, après le combat de Cameron, entre les mains des libéraux, il fut conduit dans la ville de Medlin où se trouvait alors le président de la république méxicaine.

« On me dirigea alors vers la place du marché, et, en face d'une église, j'entrai au rez de chaussée d'une maison misérable, que gardait un poste nombreux.

» Un homme à l'air triste, au teint cuivré, se tenait accoudé, rêveur, sur l'appui d'une des croisées du premier étage de cette chétive demeure.

» Je fus reçu par des hurlements; un soldat me frappa rudement de la crosse de son fusil.

» En cet instant, l'individu que j'avais remarqué à la fenêtre apparut, et tous les soldats, à sa vue, se découvrirent avec respect; seul, je gardais mon képi sur la tête, mais un Mexicain me l'arracha brutalement, en me disant bas à l'oreille: « C'est Juarez!»

» Je me trouvais donc en présence du président de la république.

» Juarez est petit, mal fait; il a le type indien.

» Sa tête est grosse, ses lèvres épaisses, ses yeux ont la forme d'un croissant retourné, mais ils pétillent d'intelligence; il ne porte point de barbe.

» Il était vêtu ce jour-là d'une redingote noire, d'un gilet également noir et d'un pantalon de coutil blanc, fourré dans de larges et hautes bottes de cuir mou garnies d'éperons d'argent.

» Sa coiffure consistait en un sombrero de feutre gris, que rehaussait en l'entourant un gros serpent d'or, enrichi de diamants ou de pierres précieuses.

» Il portait à la boutonnière le ruban national.

» Sa parole est douce quoique brève, et son maintien distingué; il ne manque même pas d'une certaine dignité; notre langue lui est assez familière.

— D'où venez vous? furent ces premiers mots. A quel régiment appartenez-vous?

— J'arrive de la Soledad, lui dis-je; je compte à la légion étrangère.

— Un brave régiment! je vous félicite d'en faire partie.

— Cameron l'a prouvé; nous nous sommes battus 63 contre 2,700 pendant quatorze heures!

— Oui, je le sais, j'ai lu le rapport de mes généraux; puis, ajouta-t-il amèrement, là j'ai perdu trois-cents des miens. Ah! que la France me parut grande en songeant au courage de vos héros! Vous, vous n'êtes pas Français!

— Je suis né en France; mon père était Polonais.

— Comment! et vous êtes au Mexique! Vos frères se battent pourtant là-bas!

— Oui, président, je me rendais justement en France, afin de les rejoindre, lorsqu'on m'arrêta.

— Est-ce bien vrai?

— Je le jure.

— Vous êtes libre.

Je m'inclinai.

— Adieu, monsieur, fit-il en me congédiant d'un geste, et fasse que votre pays triomphe comme j'espère que triomphera notre république! »

Voici la copie d'une curieuse lettre adressée par le *chef* des rebelles, empereur usurpateur du trône de Chine, à M. Ayer docteur américain:

« Au grand médecin barbare des pays étrangers.

« J'ai reçu votre présent de douces graines curatives (*pilules*) et de gouttes parfumées curatives (*pectoral*), ayant goût de cerise, On l'a remis immédiatement à Hug-seu-Tsene, puissant empereur (Kwaugato) de la terrible et forte dynastie Uing ressuscité par la grâce du ciel après un intervalle de plusieur siècles.

» Sa Majesté à ordonné à son puissant mandarin qu'il fit distribuer ce remède aux malades, ordonnant que l'ont suivit la prescription traduite par les interprètes.

» Soyez parfaitement heureux savant barbare, parce que moi Yang-seu-Thing je vous le dis: vos semences curatives, vos dernières gouttes ont été données aux malades de l'Epée Alada et lui ont fait du bien. Soyez bien heureux pendant le temps de votre vie, car cela a été su par le puissant empereur de la Chine, qui applaudit à vos intentions et vous permet de mander une plus grande portion de votre médicament pour ses fortes armées de millions d'hommes. Elles peuvent être envoyées à Chiang-Lui, mandarin en chef du Bâton Rouge à Shang-haï, et qui, en échange, vous donnera du thé, de la soie et de l'or.

» Les hauts mandarins de la Chine ont entendu parler de vos connaissances scientifiques, qui dépassent celles de tous les autres étrangers et aspirent à égaler le grand savoir de nos professeurs qui fabriquent des remèdes qui guérissent instantanément; nous sommes satisfait que vous vous inclinez tremblant de terreur devant notre puissant. »

Ecrite par Yung-sea-Tsung, premier ministre de la restauration impériale de la dynastie Ming.

M. Guizot, qni avait probablement échappé à la *Lune*, vient de tomber sous le crayon du *Bouffon*. — Le dernier ministre de l'avant-dernière-heure du rois Louis-Philippe est représenté accroupi dans son fauteuil d'académicien.

Voici l'autorisation *donnée* pour la reproduction de son masque sévère—*donnée* n'est pas juste— On pourrait dire *arrachée*.

» Je n'ai, Monsieur, ni à vous donner, ni
» à vous refuser l'autorisation que vous me
» demandez. J'ai eu trop longtemps l'hon-
» neur de vivre sous les yeux du public pour
» que ma figure ne lui appartienne pas com-
» me mes idées. Quant aux convenances,
» c'est à vous d'en juger. Je n'ai rien à vous
« prescrire à cet égard.
» Recevez, Monsieur, mes compliments
» distingués.

GUIZOT.

» Val-Richer, 19 juillet 1867. »

Un nouveau journal japonais a été créé à Yeddo, au commencement de cette année. Il est imprimé sur papier de soie jaunâtre, contenant quatorze pages in 4°, et est intitulé *Ban kok shin Bun shi* (le Journal universel). Ce journal a pour but, selon le prospectus, de donner aux Japonais les nouvelles étrangères les plus importantes. Il paraît deux ou trois fois par mois.

On trouve à la première page du premier numéro, un dialogue entre deux Japonais qui se rencontrent dans Hyde-Park, et discutent les avantages relatifs des deux routes par Parana ou par San-Francisco, pour se rendre du Japon à Londres. Vient ensuite un article sur le télégraphe atlantique, détaillant les avantages qu'il procure actuellement au commerce et à la politique, et qu'il procurerait surtout en cas de guerre.

L'*International* raconte aujourd'hui un petit épisode du fameux banquet offert en Angleterre aux officiers belges, dans la salle du prince de Galles.

M. Hancook et plusieurs autres orfèvres de la ville avaient prêté l'argenterie qui ne s'élevait pas à moins de 25,000 livres sterling, c'est à-dire à 625000 fr.

Ces richesses pourraient tenter la cupidité de nos hôtes, se dit l'amphytrion. Comment faire?

Parbleu! c'était pourtant bien simple.

On travestit les agents de police en garçons et on les lança dans la salle du festin.

N'est-ce pas que la nécessité est mère de l'invention?

C'est égal, ce procédé pouvait être une sage mesure de prudence, mais il paraît étrange que l'on y ait eu recours à l'égard des officiers belges.

Honni soit qui mal y pense!

Ce n'est pas un procédé, *international*! savez-vous?

Plus de Bègues.— Un instituteur communal de Lyon renouvelle en ce moment à la douzaine le miracle de Demosthène, et cela sans cailloux, par de simples excercices de prononciation. M. Chervin aîné, officier d'académie, s'est consacré à la guérison du bégayement, et les succès qu'il obtient tiennent du prodige autant par la rapidité avec laquelle le traitement opère que par le caractère définitif et radical de la guérison. On vient de nous communiquer deux rapports demandés à ce sujet, l'un par la *Société d'éducation de Lyon* aux docteurs Desgranges, Fonteret et Passot, l'autre par M. Chevreau, le préfet du Rhône, MM. Aubin, inspecteur d'académie, Dr. Gubian, l'abbé Hyvrier de l'institution des Chartreux, Valois, président de la société d'instruction primaire.

Douze bègues ont été amenés à M. Chervin. Des bègues choisis, de vrais bègues, pas de bègues de hasard, et dans l'espace d'une quinzaine de jour en moyenne, il les a tous radicalement débarrassés de leur bégayement. Les procédés, comme on le pense bien, varient suivant les cas, mais en principe « ils consistent, dit le premier rapport, dans une première gymnastique de la langue, des lèvres, de la respiration, de l'ouïe. M. Chervin attache aussi au rhythme la plus grande importance...»

Citons encore quelques lignes empruntées aux second rapport. « M. Chervin, remontant à la nature de la maladie, adopte un traitement qui agit directement sur l'intelligence et qui produit consécutivement par les organes locomoteurs les modifications que leur impose l'ordonnateur cérébral. C'est donc sur le siège de l'intelligence, sur le cerveau lui-même que le professeur fixe son attention; il excerce une nouvelle et véritable éducation de la parole...»

C'est bien là le secret, recommencer l'éducation de la parole; le bégayement est une négligence, une paresse d'articulation qui, avec le temps, devient une impuissance nerveuse de dire nettement. Il faut donc que le bègue s'assujettisse tout d'abord à émettre les sons isolés, puis des sylabes, puis des mots, puis des phrases, comme on fait apprendre à un chanteur mal instruit à filer des sons avant de lui corriger sa fausse diction.

M. Chervin est subventionné aujourd'hui et chargé de traiter les bègues indigents de la ville de Lyon. L'administration départementale et l'administration communale se sont entendues pour fonder une institution de bègues. Il serait à désirer que chaque département suivit cet exemple et que la méthode de M. Chervin fût pratiquée dans nos écoles normales primaires.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 19 août	35 5
Clôture du 19 août	35 15

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 19 août.

Londres 11 m. d. p Liv. st.	108 7/8	108 5/8
Marseille, 11 m. date 1 Liv.T.	25 15	23 25

AVIS.

A vendre.

1°. Trente quatre boutiques achevées et trente sept inachevées, sises les unes dans la nouvelle rue Nizamié, en droite ligne depuis le second Kiosk Impérial du Séraskérat jusqu'à Schadirdjiler-Capussi, les autres dans la rue Fuad Pacha, et une partie depuis le Khan de l'Imaret de Sultan Bayézid jusqu'à Schadirdjiler-Capussi.

2°. Le terrain du susdit Khan.

3°. Le terrain de neuf boutiques, situé dans la rue Merdjan, au delà de Schadirdjiler-Capoussi.

Les personnes qui voudraient en faire l'achat, dans leur état actuel, sont invitées à s'adresser à la Commission spéciale réunie au Dari-Choura.

Séraskérat 3/15 Août 1867.

AVIS.

L'adjudication de deux cent mille ocques de haricots pour les troupes impériales aura lieu au ministère de la guerre, jeudi 10 août (v. s.).

Le personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura, le jour sus-énoncé, à six heures à la turque.

Séraskérat, 7/19 août, 1867.

AVIS.

L'adjudication des travaux de voirie du 6me cercle pour la campagne de 1867 aura lieu à l'hôtel municipal le jeudi 10/22 août 1867, à 5 heures à la turque.

Le secrétaire-général,
LEVAL.

Le 7/19 août, 1767.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000. etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar,17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'État I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins: 300,000; 250,000; 200,000; 50,000; 40,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5,000; 2,000; 1,000; 500; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR:

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages:			Prince Clary,	tirages 2	Florins	25,000
premier Lot	Florins	500,000	Saint Genois	» 1	»	50,000
Emprunt de 1860, tirages 4	»	500,000	Palfi	» 1	»	40,000
Credit mob. 1858, » 4	»	250,000	Waldstein	» 3	»	25,000
Emprunt de 1864, » 5	»	200,000	Rudolf	» 2	»	25,000
Prince Salm » 2	»	40,000				

Pour la bagatelle de 30 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins: 200,000; 50,000; 15,000; 10,000; 5.000; 2,000; 1,000; 500; 400; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt de 1864, aura lieu le 2 Septembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HÔTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du Dr* PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'age de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE
8 ocques.	85 fr.	2 francs
12 »	105 »	2.60
18 »	110 »	4. —
26 »	120 »	4.50
34 »	130 »	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ

Προσκληθέντες τινὲς τῶν δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Χατζῆ Μισαὴλ ἀρτοποιοῦ, μετὰ προηγουμένην ἐξέτασιν τῶν μερῶν διωρίσθησαν Σύνδικοι. Εἰδοποιοῦνται οὖν οἱ δανεισταὶ αὐτοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των· οἱ δὲ μὴ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας συμφώνως τοῦ Ἐμπορικοῦ Κώδηκος ἀποκλείονται τῆς ὁμάδος τῶν δανειστῶν.

14 Ῥεμπιοὺλ Ἐλ-Ἐβελ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ

Παρακατατεθὲν ὑπὸ τῶν δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Μιχανετζῆ Εὐθυμίου τὸ συμβιβαστικὸν ἔγγραφον, προσκαλοῦνται οἱ ἔχοντες ἐνστάσεις ἐπ' αὐτοῦ ὅπως ἐντὸς δεκαπέντε ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καὶ ἀποδείξωσιν αὐτάς, διότι μετὰ τὴν προθεσμίαν ταύτην θὰ ἐνεργήσωσι τὰ δέοντα· πᾶσα δ' ἔνστασις εἶναι ἀπαράδεκτος.

12 Ῥεμπιοὺλ ἐλ ἀχὶρ 1284. 1 Αὐγούστου 1283.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς
[ὑπογ.] ΧΑΣΑΝ.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Les et A. BERTIN FRÈRES Cité française

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULE-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs des de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'Été 1867,

A partir du Samedi 5/17 Août, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djam H. à la T		
6	33	9	11	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek et Béchiktach.
6	33	2	11	30	de Cavak, Yéni-mle, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bébek.
7	48	18	12	45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Ortakeui et Bechiktach.
8	33	6	1	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia et Yéni-keui,
9	3	11	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	33	9	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
11	33	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	3	4	12		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7	33	12	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgundjuk.
10	18	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	3	5	12		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	48	14	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	33	5	1	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	33	14	2	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.)
11	3	6	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	48	4	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	3	5	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djam H. à la T		
8	3	5	1		pour Arnaoutkeui directement.
8	18	9	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9	3	14	2		pour Arnaoutkeui directement. (*excepté les vendredis.*)
10	18	6	3	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
10	3	5	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	3	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	33	4	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	33	12	8	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé. (*Les vendr à 9 h.*)
4	18	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	33	11	9	30	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé. (Les Vendredis aussi à Bechiktach.)
5	3	6	10		pour Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimah. (Les Vend. aussi Ortak. Arnauk.)
5	18	18	10	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
6	3	9	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	3	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*)
6	33	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
4	33	2	9	30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Buynk déré et Cavak.
5	33	17	10	30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	3	4	11		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 heures, il y a un départ supplémentaire du [illegible] pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec [illegible] Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

H. F.		H. T.		
6	18	11	15	de Buyukdéré. Thérapia, Yenikeui Emirghian. Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui et Bechikt
7	3	12		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk.
7	13	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach
7	13	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	2		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	3	15	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	18	8	15	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
3	48	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
4	48	9	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
5	48	10	30	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

H. F.		un Bat.		
7		12	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Yenikeui, Therapia, Buyukdere.
7	48	1	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, pia, Buyukdéré, Yenimahallé.
8	48	2	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Théra-Therapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	18	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	3	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia et Buyukdéré.
2	3	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
4	33	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
5	33	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdere,
5	48	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	18	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
6	18	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	18	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	33	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	33	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont

H. F.		Nos	H. T.		
9	33	3	2	30	pour Proti, Halki. Prinkipo et Cartal.
4	18	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	3	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	33		10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
7	3		12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2	48		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	33		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
8	28	un bateau	1	15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.
9	33		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	28		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

2me Année. --- N° 188.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la igne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 21 août.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 20 août, 6 h. 45 m., matin.

On assure que l'insurrectiou en Catalogne se maintient et augmente.

Salzbourg, 19 août.

Leurs Majestés françaises ont été partout acclamées. M. de Beust et S. M. Napoléon III ont eu une conférence d'une demi-heure. On assure que les Empereurs discuteront les questions pendantes. Leur entente paraît complète sans impliquer toutefois des arrangements formels.

BERLIN. — La *Gazette du Nord* croit que le voyage de Salzbourg n'a aucun mobile politique.

Napoléon a prouvé son dévouement aux œuvres pacifiques.

La Prusse maintient scrupuleusement la paix de Prague.

Il n'est pas question d'alliance entre la Russie et la Prusse, à moins de provocations hostiles.

Cours du 19 août.

Consolidés Turcs.	PARIS	31 30
	LONDRES	31 1/4 à 1/2
Emprunt Turc 1865......		235
Rente française 3 %......		69 60

Paris, 20 août, 5 h. 50, soir.

SALZBOURG, 20. — Napoléon a rendu visite au vieux roi de Bavière, Léopold III. Le départ de Leurs Majestés françaises est définitivement fixé à vendredi.

PERPIGNAN, 20. — Des bandes armées occupent divers points de la Catalogne. Une grande agitation règne à Barcelonne. Les renseignements sont contradictoires, mais on n'a encore rien d'officiel. La *Situation* dit que les insurgés auraient pris la forteresse de Gironne. La *Patrie* du soir affirme que l'insurrection a échoué, que les bandes de Catalogne ont été battues et sont attendues à la frontière française.

SALZBOURG. — On assure que, malgré les conférences politiques entre les deux monarques, des arrangements formels ne sont pas du tout à supposer.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le journal officiel de Varsovie, du 6 août, contient l'ukase relatif au recrutement qui doit être exécuté, cette année, dans le royaume de Pologne.

Le contingent à fournir s'élève à 4 recrues sur 1,000 habitants, plus 1 1/2 sur 1,000 habitants pour couvir les déficits des années de 1865 et 1866, en tout 5 1/2 par 1,000. Il s'ensuit que le seul royaume de Pologne, qui compte 5,000,000 d'habitants, fournira 27,000 recrues; les provinces ci-devant polonaises de Lithuanie, Russie Blanche, Volhynie, Podolie et l'Ukraine, contenant environ 10 millions d'habitants, en fourniront approximativement le double, ce qui portera le contingent de cette année, dans les possessions polonaises de la Russie, à 80,000 hommes.

Les journaux de Saint-Pétersbourg mentionnent la conclusion d'un traité de paix entre la Russie et le gouvernement de Boukhara.

Un grand banquet, auquel assisteront tous les rédacteurs des journaux français qui se seront rendus à l'invitation qui leur a été adressée, et plusieurs membres du reigstag danois, sera donné le 13 août, à Klampenvorg (jardin des plantes), en l'honneur des hôtes français de la presse danoise.

Dans ce banquet, M. Orla Echmann portera un toast à la France, aux grandes puissances qui ont pris part à la conférence de Londres et à l'Empereur Napoléon.

Un journal annonce qu'en revenant à Berlin, M. de Bismark a été victime d'un accident, qui, on l'espère, n'aura pas de suites graves.

A une des dernières stations, une des personnes qui l'accompagnaient, en descendant de waggon, ayant fermé brusquement la portière, M. de Bismark a eu plusieurs doigts pris et meurtris. Il ne peut faire usage de sa main.

UNE ADRESSE A JUAREZ.

On lit dans les journaux anglais toujours bien renseignés. C'est quelquefois une erreur. Il est des documents intéressants que nos confrères laissent dans l'ombre. En voici un, par exemple, qu'on nous expédie de Londres, où il a été imprimé et distribué ; c'est un chef d'œuvre. Pourquoi n'a-t-il pas eu les honneurs d'une reproductiou dans la presse ?

L'exemplaire qu'on nous envoie est un petit in-16 qui a quatorze pages, sans compter la couverture. Cette couverture porte le titre ainsi disposé :

ADRESSE

des ouvriers républicains

A JUAREZ

par

FÉLIX PYAT.

Publié par des ouvriers français.

à

Londres.

Les caractères typographiques sont de fonderie anglaise, mais aucune indication n'est fournie sur le nom de l'éditeur. Les mots : *Adresse à Juarez*, qui reparaissent à la seconde page, sont suivis d'une astérisque, et l'on trouve au bas du feuillet la note suivante :

Le citoyen Lefèvre a été chargé de porter cette Adresse à Mexico et de la remettre au président.

Citoyen Juarez, justice est faite, gloire à toi !

La plus haute, la plus rare, la plus lente des justices, la plus hardie, la plus scabreuse et la plus difficile, parce qu'elle est la plus juste, celle qui met des siècles à se faire, qui veut des révolutions pour s'accomplir, qui exige des efforts et des vertus sublimes, le génie de Cromwel et la conscience de Robespierre, la justice d'un peuple sur un roi!

Un par siècle depuis trois cents ans ! Ce n'est pas trop ! Ce n'est pas assez! Car ce n'est pas le tyran qui manque !... Hélas ! non ; c'est le chasseur. Nature crée plus de bêtes que d'hommes... d'hommes faits pour cette chasse. Robespierre et Cromwell, en voilà deux ; tu es le troisième !

Le 19 juin a revu la foudre séculaire du 30 janvier 1649 et du 21 janvier 1793, comme s'il fallait cent années de pleurs et de sang versés par les peuples pour former le nuage et produire l'éclair qui frappe un roi. Le dix-neuvième siècle, fût-il fini, n'a plus rien à envier aux deux autres ; l'Amérique à l'Europe. L'histoire a désormais trois dates et trois noms solennels, égaux en justice et en gloire, trois dates 1649, 1793, 1867 ; trois noms, Cromwell, Robespierre, Juarez !

Dans le monde moderne, tu es un des trois grands vengeurs du genre humain ! Et pour être le dernier, tu n'es pas le moindre.

L'Europe comptait deux hommes ; tu les égales ! l'Amérique deux ; tu les surpasses. Bolivar n'avait que l'Espagne contre lui ; Washington que l'Angleterre, et il avait la France pour lui ! Toi, tu avais contre toi tout le monde, tout le vieux monde d'Amérique comme d'Europe, car le vieux ne manque pas dans le nouveau, toutes les majestés et les servilités, rois et valets, et jusqu'aux bons républicains qui portent le deuil des rois. Mais tu avais pour toi la foi et la force du droit ; et tu as été plus grand que Washington, le maître d'esclaves, plus grand que Lincoln, le martyr ; car s'il est beau de mourir pour les esclaves, il est encore plus beau de tuer les tyrans !

Les tyrans, ils sont terrifiés ! Les victimes respirent. Tu as mis tous les rois en deuil et tous les peuples en fête !

Une balle républicaine a enfin touché un roi, rompu le charme, détruit le prestige, anéanti la superstition royale. Quel coup ! Tu as arrêté la prescription du droit, tu l'as retiré de l'oubli. Tu as rappelé au monde que la mort n'était pas privilège de roi, mais justice du peuple ! Ah ! ah ! ils croyaient la révolution aux vieux fers et le régicide au garde meuble. Tu l'as rafraîchi. Tu as retrouvé l'arme du grand parlement et de la grande convention et la manière de s'en servir, la manière antique, la manière des gentlemen, non, mais des héros. Au-dessus de la poésie et du bon ton, tu as eu la conscience et le courage, le courage civique, le courage du devoir, cœur et bras ; tu as fait justice à chacun, à lui comme à toi. En signant son arrêt tu as signé le tien. A lui la mort, à toi l'immortalité !

Tu es le siècle de ton siècle : gloire à toi ! En ce temps d'énervement et d'avortement, d'impuissance et d'indifférence à tout hors la pensée, dans cet âge de vieillesse et de déclin de toute force et de toute vie, sans haine ni amour, où lâcheté s'appelle bonté, et corruption perfection, ton mâle courage a surpris tout le monde, pétrifié les uns, mais électrisé les autres ! Quoi ! le chétif, le piètre, le pleutre Juarez est devenu le terrible, le barbare, le sauvage Juarez ?

Oui, il a fallu un sauvage ! Il a fallu l'énergie américaine, l'Indien ici et l'ouvrier là, pour reprendre l'outil et l'ouvrage des Brutus, pour renouveler le droit, pour restaurer Juin, qui a maintenant deux jours fastes !

Il sied bien à la reine d'Angleterre de pleurer Maximilien en fusillant à boulet, en mettant à la gueule du canon ses sujets de l'Inde, en portant la potence à côté du drapeau, la famine à côté du bourreau !

Citoyen Juarez, va ! Ils font leur métier de roi, tu as fait ton devoir de magistrat. Grâce eût été crime et pitié suicide! La grâce, il l'eût attribuée à son droit et retournée contre la loi. L'impunité est prime d'encouragement. Pardonner au loup, c'est condamner l'agneau. Sauver le tyran, c'était perdre le peuple. C'était désarmer le guet devant le bandit. C'était complicité, c'était trahison de deux devoirs suprêmes, le salut de la république et du pays.

En principe comme en fait, tu as donc eu raison. Mesure, si tu peux, l'immensité de ton service à leur deuil et à notre joie. Ton coup de tonnerre a donné une secousse au globe, un mouvement salutaire qui s'étendra partout, des Andes aux Alpes. Quoi qu'en disent les fils des régicides de 93, le besoin du régicide se faisait sentir en 1867.

Il avait dit : la couronne ou la mort ; tu as répondu comme nos pères : la liberté ou la mort ! Tu l'as puni par sa propre loi. Tu lui as accordé plus de vingt-quatre heures. C'est plus que tu ne lui devais ! Et c'est le seul tort que tu as eu !

Citoyen Juarez, tu as fait ton devoir de président !

Mexicain, tu a délivré le Mexique !

Républicain, tu as délivré la République !

Démocrate, tu as bien mérité de la Démocratie !

Américain, tu as donné un exemple de courage aux Européens !

Sauvage, tu as donné un leçon de justice aux civilisés !

Tigre.., ou lion, tu as réhabilité l'homme et la Providence ! La Providence ! ils auraient fini par y croire ! Pendant qu'elle exécutait ce tyran, elle en laissait échapper d'autres, c'est vrai ! Mais elle ne peut tout faire à la fois. Patience ! S'il n'était pas le plus coupable, il l'était assez. C'est un à-compte ! La leçon sera comprise, l'exemple suivi et le compte soldé.

Dans cette France *régénérée* par le Mexique... partout, justice sera faite, Gloire à toi !

Et vive la république !

FÉLIX PYAT.

(Au nom des ouvriers français.)

Nous nions l'authenticité de cette signature. Il n'y a pas d'ouvriers français, vraiment ouvriers et vraiment français, qui souscrivent à un assassinat politique !

REVUE DE LA SEMAINE.

Le fait dominant à l'intérieur, celui qui fait l'objet de toutes les conversations et de toutes les préoccupations, c'est l'ordre donné aux stations navales des puissances signataires du traité de 1856, à l'exception de l'Angleterre, de se rendre en Candie, et de transporter sur le continent les familles des crétois.

Cette mesure imprévue, qu'ont inspirée sans doute de hautes et puissantes considérations, comme par exemple le respect des traités et du droit international, et qui n'a rien à voir avec de mesquines considérations d'amour-propre froissé, encore moins avec l'idée d'une rancune à satisfaire ou d'une niche à jouer, ne laisse pas, en raison de son importance et des conséquences graves qui s'y rattachent, que de faire la joie des uns, l'inquiétude des autres et d'être pour les observateurs impartiaux un de ces symptômes, qui trahissent depuis quelque temps l'incertitude, le décousu, le désarroi, qui forment le trait caractéristique de la politique occidentale.

Voici le moment de dire avec Sir John Mac Neill « que les cabinets et les hommes d'Etat de l'Europe sont les instruments de la politique russe. »

En tous cas, le prétexte de massacres ordonnés par Omer Pacha est au moins maladroit. Quoiqu'on fasse pour entamer la réputation du généralissime, établie dans cent combats ou batailles, elle restera honorable et glorieuse parmi les survivants de la guerre de Crimée.

Les conseils se succèdent au palais de Dolma-Bagtché. Les mesures débattues se rattachent à la fois à l'attitude à prendre en présence du revirement de la politique occidentale et à la solution des difficultés intérieures.

Il est question de former un conseil d'Etat et de résoudre le problème de la séparation des pouvoirs administratifs et judiciaires.

Ce problème, très-ardu en apparence, pourrait trouver sa solution naturelle de la manière suivante : conservation des juridictions particulières pour les contestations entre sujets du même rite ; formation de tribunaux mixtes avec le code Napoléon comme base et une langue internationale comme instrument, pour toutes les contestations entre sujets de rites différents ou entre sujets ottomans et étrangers.

Cette combinaison permettrait de tirer d'Europe les magistrats et les avocats qu'on ne trouverait pas à recruter immédiatement dans le pays. En réservant à tous les sujets indistinctement le droit de transporter leurs causes de préférence devant les tribunaux internationaux, le nouvel ordre de choses se substituerait peu à peu à l'ancien. Il s'agit beaucoup moins de remplacer un régime judiciaire par un autre régime judiciaire, que de substituer la pratique honnête et impartiale d'un droit quelconque à l'arbitraire, à la vénalité et à la corruption du système actuel.

Les renseignements commerciaux sont peu satisfaisants. Le marasme est dans les affaires, et tout le monde espère trouver dans la saison d'hiver un dédommagement à ses maux.

A l'extérieur l'entrevue de Saltzbourg est faite pour attirer l'attention.

Malgré les précautions dont s'entoure le télégraphe, il ne faut pas un grand effort d'imagination pour découvrir dans la rencontre des souverains de France et d'Autriche un symptôme de rapprochement et probablement l'occasion d'une alliance offensive et défensive.

En émettant cette opinion, nous avons présente à la mémoire cette parole de Napoléon III aux chambres françaises dans son discours du 14 février 1867 : « la grandeur de l'Autriche est indis- « pensable à l'équilibre européen. »

Comment Napoléon entend-il reconstituer une grande Autriche ?

La dépêche à l'amiral Simon contient une réponse implicite à cette question : tout au moins, prend-elle la valeur d'un de ces pions qui démasquent le jeu sur le damier de la politique.

Qui vivra : verra.

Il paraît que le Gouvernement ottoman voit clair dans le jeu, puisque Fuad pacha, à peine remis des fatigues d'un long voyage, n'a pas hésité à entreprendre un nouveau voyage diplomatique en Crimée. Gageons, que la nouvelle de ce déplacement a fait du bruit dans Landernau... pardon! nous voulions dire à Saltzbourg.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

XX

Chavanet secoua la tête.

— Vous parlez ainsi, maintenant, pour obtenir de moi ce que seul je puis vous donner, l'adresse du pensionnat où est l'enfant, et demain, lorsque vous serez auprès d'elle, vous me chasserez d'auprès de vous. Je ne croirai à la sincérité de votre pardon que si vous m'en donnez une preuve.

— Une preuve! Quelle preuve?

Il s'avança vers elle, horriblement agité.

— Tendez-moi la main, Serverette, et retrouvez en moi l'amant qui vous avait fui et qui est prêt à expier sa faute, en vous consacrant désormais sa vie.

Elle recula vivement.

— Je vous aime, continua-t-il, je ne vous ai jamais tant aimée. Ayez pitié de ma peine et soyez à moi.

A ces mots Serverette, incapable de contenir son indignation, leva les yeux vers le ciel, comme pour le prendre à témoin de cette injure nouvelle. Puis, d'une voix apaisée, elle dit :

— Personne ne vous dépassera jamais en infamie, et je devais m'attendre à ce qui m'arrive. En entrant ici avec vous, contre mon gré, je me défiais. Mais il a suffi que vous me parliez de ma fille, pour me rendre la confiance. Je ne pensais pas qu'on pût jouer, ainsi que vous venez de le faire, avec le cœur d'une mère. Vous avez médité un guet-apens odieux, et vous avez espéré avoir raison de moi, en me parlant de ma fille. Ecoutez-moi bien : J'aime mieux ne la revoir jamais, que de la revoir au prix que vous exigez.

Serverette avait prononcé ces paroles avec une froide énergie qui surprenait Chavanet. Elle s'arrêta un moment, puis elle reprit :

— Il y a dix ans, j'étais faible et naïve, je ne le suis plus aujourd'hui. Après l'attentat misérable dont je fus la victime, je pouvais vous fuir, ne plus vous revoir. Je ne sais quelle puissance malfaisante me retint auprès de vous. Je n'avais plus ni croyance ni foi et je ne pensai pas qu'un couvent pouvait m'ouvrir ses portes et m'offrir un asile contre vos obsessions et les conséquences de mon désespoir. Sans doute, j'avais perdu la tête. Je ne voyais pour moi qu'une issue : la mort; et en demeurant auprès de vous, j'espérais mourir plus vite ; je restai donc et ce fut ma faute. Dieu sait si je l'ai expiée. Mais, ce serait en commettre une nouvelle que de céder à vos horribles propositions. Je rougirais devant mon enfant. J'aime mieux renoncer à elle que de n'oser pas l'embrasser sans remords.

En parlant ainsi, Serverette était splendidement belle, belle de colère et de désespoir.

— Sortez, monsieur, dit-elle, en montrant la porte à Chavanet qui peu à peu avait repris son sangfroid. En même temps, elle se dirigea vers le cordon d'une sonnette placée au-dessus de la cheminée. Chavanet retint mal un sourire.

— Ne sonnez pas, dit-il, vos gens sont couchés et endormis, ils ne viendront pas.

— Misérable, vous les avez séduits !

— A prix d'or, oui, répondit Chavanet. Tenez, vous avez tort de me traiter ainsi que vous le faites. Vous connaissez mon caractère. Les difficultés qu'on oppose à mes désirs les exaltent. Alors je ne suis plus maître de moi. Vous devriez vous rappeler ces choses et avoir pour moi plus d'égards. Vous oubliez que nous sommes seuls. Cette maison est close, isolée. Si je voulais, vous ne m'échapperiez pas... et je veux, ajouta-t-il avec une expression immonde sur le visage.

Il marcha sur Serverette.

— Si c'est folie de vous aimer, je suis fou.

Pâle, mais énergique comme il convient à l'approche d'un grand danger, Serverette mit un fauteuil entre elle et Chavanet et lui dit rapidement.

— J'avais prévu ce qui arrive et j'ai pris mes précautions.

Le petit poignard brilla dans sa main droite.

— Je saurai me défendre, ajouta-t-elle, et mourir s'il le faut.

Chavanet fit un pas en arrière. Puis, il se ravisa.

— Autrefois, vous vouliez vous précipiter par une fenêtre. Aujourd'hui vous voulez vous poignarder. Ce n'est pas ce qui m'arrêtera.

Et il s'élança vers la pauvre femme qui poussa un cri de détresse, et qui, sans hésiter, mit sur sa poitrine la pointe du glaive mignon et aigu qui n'avait pas été fait pour servir à ces scènes aussi dramatiquement réelles.

Allait-elle mourir ?

Non, car au même moment la porte du salon, poussée violemment, s'ouvrit avec fracas et un homme entra comme la foudre.

Se précipiter sur Chavanet interdit ; d'une main, lui saisir les bras ; de l'autre, le prendre au collet ; le secouer comme un arbuste frêle et le clouer contre la muraille, dans l'impossibilité de remuer, fut pour le nouve arrivé l'affaire de rien.

En même temps Chibrac entra.

— Ah ! s'écria-t-il, je ne m'étais pas trompé. Mais nous arrivons à temps.

— Ma foi, monsieur dit alors à Chavanet le commandant Laffrey — car c'était lui — c'est pour la seconde fois, si mes souvenirs sont fidèles, que je semble avoir pour mission d'arrêter vos folies. L'âge ne vous a donc pas corrigé ?

Chavanet, blême, sombre, semblait, dans les mains vigoureuses de Frédéric, serré comme dans un étau. Mais sa langue était libre et il en profita.

— Ah ! dit-il, en ricanant, c'est vous qui êtes le favori de madame !

Frédéric l'attira à lui par deux fois, et le repoussa brutalement contre la muraille en s'écriant :

— Drôle, voilà un mot qui te coûtera cher!

— Frédéric, par pitié, murmura Serverette, épuisée par l'émotion.

Il y avait tant de colère dans le regard du commandant, que Chavanet eut peur.

— Allez-vous m'assassiner ? demanda-t-il en tremblant.

— Je laisse de semblables moyens à vos pareils. Non, je ne vous assassinerai pas, mais je vais vous chasser comme un scélérat que vous êtes. Autrefois, vous avez traîné madame hors de votre château. Je vais à mon

Voir le numéro du 20 Août

REVUE DES JOURNAUX

On écrit de Salzbourg, 8 août:

En quelques heures, me voici transporté de Vienne à Salzbourg, l'antique *Juvavia* des Romains, où, il y a dix-huit cents ans, Auguste précéda Napoléon III. Les maîtres du monde donnèrent le nom de Juvavia à Salzbourg en raison de sa délicieuse situation. Imaginez le sublime grandiose des Alpes uni au doux aspect des montagnes de la Grèce. Là, des sommets neigeux forment des auréoles à des forêts vertes de toutes nuances, et ici des rivières qui se déchirent parmi des blocs de granit, et des cascades naturelles toutes ensoleillées, dont l'écume s'éparpille sur de vieilles ruines grisâtres et moussues. La ville, blanche et coquette, bâtie sur le beau style italien, avec ses marbres, ses statues, ses fontaines, s'élève au sein de ces splendeurs. Que de souvenirs, que de légendes rappellent les montagnes qui, avec le ciel, forment son horizon.

L'une d'elles, le *Hunterberg*, un géant parmi des colosses, renferme à quelques mille pieds au-dessus du sol une grotte à laquelle un Kolowrat a donné son nom. Dans cette grotte immense est une nappe de glace de plus de deux cents pieds de long sur cent soixante de large.

Savez-vous ce que fait là ce glacier, découvert seulement en 1845? Il est la fermeture insondable d'une autre grotte qui, par-dessous l'Allemagne, s'étend jusqu'au centre de la France. Au milieu de cette autre grotte, sur un trône de glace ; est assis un homme qui ressuscitera le jour où l'empire allemand sera formé de nouveau! Cet homme, dont les oscillations du glacier présagent le prochain réveil, c'est Charlemagne, le grand empereur d'Occident.

Telle est la légende ; c'est pour les gens du pays un article de foi.

Si l'entrevue solennelle dont Salzbourg va être témoin doit avoir un résultat belliqueux, l'ombre de Charlemagne apparaîtra sur les murailles du vieux château de Hohen-Salzbourg. Si au contraire elle doit cimenter l'harmonie entre les nations, la statue de Mozart remuera sur son piédestal de granit.

Salzbourg est la patrie de celui à qui l'Allemagne a décerné le surnom de divin. Voici, au numéro 225 de la rue appelée *Getreidegasse*, l'humble maison où Mozart naquit, le 27 janvier 1756. Non loin de là, dans un faubourg, près d'un couvent de bénédictins, mourut Haydn, dont la modeste tombe est l'objet d'un pèlerinage continuel.

C'est à Salzbourg que Mozart composa son *Don Juan*. Il alla le faire jouer à Prague, où il eut un succès immense ; puis il revint à Vienne; où l'empereur Joseph II, qui pourtant était un homme de goût, lui dit: « Votre musique est fort belle, M. Mozart; mais elle est trop chargée de notes. — Il n'y en a qu'autant qu'il en faut, » répondit l'artiste, et il revint à Salzbourg. A quelques jours de là, le roi de Prusse lui fit offrir 5,000 florins par an s'il voulait venir se fixer à Berlin (l'Autriche n'allouait à Mozart qu'un traitement de 800.) Averti de ce fait, l'empereur accourut et lui dit: « Mozart, vous allez donc me quitter! » La façon dont ces mots furent prononcés mit des pleurs aux yeux de l'artiste; il se jeta en sanglotant au cou de l'empereur en s'écriant : « Non, sire! je ne quitterai jamais Votre Majesté! »

Vous voyez par ces souvenirs que Salzbourg n'est pas la première ville venue et qu'elle est digne de servir de cadre à ce qui va s'y passer.

Les Viennois, avec cette belle insouciance qui les faisait aller au théâtre le soir même de la bataille de Sadowa, ont déjà épuisé tout ce qu'ils avaient à dire sur la prochaine entrevue des deux empereurs. Les Viennois sont Allemands, et ils se complaisent dans cette idée. Partant de ce point de vue, la visite de Napoléon à François-Joseph ne peut avoir pour eux aucune signification politique.

Puis, le baron de Beust, en ce moment à Gastein avec divers autres personnages de distinction, ira à Salzbourg ; ses titres de chancelier de l'empire et de ministre de la maison de l'empereur lui font une obligation d'accompagner le souverain.

On sait que le duc de Gramont, et peut-être aussi l'ambassadeur ottoman Hayder-Effendi et le baron de Prokesch, qui se trouve à Gastein, iront à Salzbourg.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

DERNIÈRES NOUVELLES DE CANDIE.

La nouvelle de la prise d'Omalo par les troupes impériales a été apportée par le dernier paquebot autrichien.

L'Union, corsaire grec n'a pu mettre sa cargaison à terre sur la côte de Candie, les volontaires qui, de force, voulaient se réembarquer les en ayant empêchés. Quatre vingt d'entre eux sont parvenus à s'embarquer et ont forcé l'*Union* à les conduire à Syra. Les Crétois ne veulent plus de volontaires grecs à cause des actes de cruauté et de brigandage qu'ils commettent. Le gouvernement hellénique lui-même n'ose plus en envoyer, parce que ceux qu'il avait tirés des prisons de Chalcis pour être expédiés en Crète ont voulu en dernier lieu piller Syra. Le colonel Sapouzakis est revenu de Candie.

Zimbrakaki, sera, affirme-t-on, de retour en Grèce dans quelques jours. Coronéos ne tardera pas à l'y suivre. L'un et l'autre déclarent que les Crétois les chassent de partout, et qu'il leur est impossible de tenir plus longtemps. Les femmes transportées en Grèce démentent elles-mêmes les prétendus massacres imaginés par les adversaires de la Turquie.

M. Jean Mussurus Bey, membre du grand Conseil, vient d'être promu au rang d'*oulah*.

—

M. Stephan Golesco, ministre actuel des affaires étrangères, vient d'être chargé par S. A. S. le prince de Roumanie de la formation d'un nouveau cabinet.

—

Nous apprenons que Fuad Pacha, dont nous avons annoncé le départ pour Yalta, est porteur d'une lettre autographe du Sultan par laquelle S. M. invite l'Empereur et l'Impératrice de Russie à venir passer quelques jours à Constantinople et met son yacht et son palais de Beylerbey à la disposition de LL. MM.

Le colonel Hafuz Bey, aide-de-camp du Sultan, Hakki Bey fils du ministre des finances, et Feridoun Bey attaché à l'ambassade ottomane de Paris et fils de Kiamil Bey ont accompagné Fuad Pacha en Crimée.

—

Mgr. Hassoun, récemment nommé Patriarche des Arméniens-Unis en Turquie, est arrivé avant-hier dans notre ville par le bateau autrichien de la ligne de Varna. Le nouveau *porporato* a été reçu au débarcadère par les prélats arméniens catholiques, présents à Constantinople, et par un assez grand nombre de notables de la même communauté, qui l'ont accompagné ensuite jusqu'à la résidence patriarcale à Péra.

—

Le vapeur *Soureya*, un des trois navires de grande vitesse achetés dernièrement à Londres par le gouvernement ottoman, pour servir au blocus de l'Ile de Crète, est arrivé hier dans notre port ayant à son bord 15 soldats.

—

Les bateaux à vapeur *Beyrouth* et *Esseri Muset* sont arrivés avant-hier dans notre port venant de Preveza.

—

S. A. le vice-roi d'Egypte a fait la traversée, de Toulon à Constantinople, à bord de son yacht le *Mahroussé* capitaine Frédérico Bey. Ce magnifique navire a fait ce trajet en 4 jours et demi, sans relâcher nulle part et filant en moyenne 14 nœuds par heure. On dit que le vice-roi se propose d'offrir ce yacht à S. M. I. le Sultan.

—

S. Exc. Sabri pacha attend les instruction que la Sublime-Porte doit lui transmettre pour organiser d'une manière définitive la régence d'Aïdin.

Les nouveaux fonctionnaires attachés à ce vilayet ont déjà pris possession de leurs postes respectifs.

—

L'administration générale des télégraphes a décidé de relier Smyrne à Aïdin. A cet effet, elle a envoyé Moustapha Nasmi bey qui a déjà fait commencer les travaux de cette nouvelle ligne. Nasmi bey étant un employé très zélé et très capable, tout nous porte à croire que la ligne d'Aïdin sera achevée dans deux mois.

—

M. Champell Johnson qui avait été envoyé à Candie par un certain nombre de membres du Parlement britannique pour y recueillir des informations positives sur la situation de cette île, vient de revenir à Londres avec un grand nombre de documents authentiques. Ces documents vont être probablement très-prochainement publiés.

—

Le journal turc *Aïnei-Vatan* (la Patrie illustrée) a été supprimé par ordre du gouvernement.

ADRESSE BULGARE.

A l'occasion de l'heureuse arrivée de S. M. le Sultan à Roustchouk, les Bulgares ont présenté une adresse dans laquelle ils expriment leurs sentiments invariables de dévouement, de respect, d'amour et de fidélité pour S. M. Ils se sentent heureux d'appartenir à une province qui a été la première dotée du régime administratif des vilayets, qui inaugure l'égalité des droits entre les sujets de Sa Majesté, sans distinction de religion ni de race; d'être les premiers à recevoir leur souverain et de pouvoir manifester leur gratitude au gouvernement pour le choix du fonctionnaire aussi éclairé qu'actif qui les gouverne et dont l'administration a produit en très peu de temps de si grands résultats.

L'adresse dit enfin que le Gouvernement Impérial a acquis un nouveau titre à la reconnaissance des Bulgares en amenant un arrangement qui permettra d'exaucer leurs vœux relativement à la hiérarchie et à la discipline ecclésiastiques des Bulgares, et termine en déclarant que tant de bienfaits, dont ils jouissent et ceux dont ils espèrent encore jouir à l'avenir, ont gravé en caractères ineffaçables dans le cœur des Bulgares, le nom de S. M. le Sultan, qui sera béni de génération en génération.

A Monsieur le Rédacteur du journal la *Turquie* :

Monsieur,

L'hospitalité que vous accordez dans votre feuille à toute plainte fondée, m'encourage à recourir à votre obligeance pour signaler à la Municipalité du VIe cercle, un fait d'une certaine importance.

Il existe à Koulé-Capoussou une fabrique de lits en fer qui est une constante menace d'incendie pour les constructions voisines, et qui, par les émanations pestilentielles du vernis que l'on y emploie, a le grave inconvénient de corrompre l'air, au point d'obliger les habitants du voisinage à tenir presque toujours les fenêtres de leurs maisons fermées.

Comme si ce n'était pas assez, l'on s'avise depuis quelque temps de travailler même pendant la nuit, dans la dite fabrique, et le bruit assourdissant des limes et des marteaux, est destiné à priver les voisins de sommeil.

Dans toute ville bien organisée, les usines du genre de la sus-indiquée, sont éloignées des centres habités ; on ne peut donc pas comprendre, que la Municipalité du VIe Cercle, puisse tolérer un pareil état de choses dans un quartier aussi populeux qu'est Koulé-Capoussou, et à une centaine de pas de distance de son hôtel, quoique les journaux de la capitale se soient à plusieurs reprises faits l'écho de nos plaintes sans résultat aucun.

Nous voulons espérer que cette fois le conseil municipal se montrera plus soucieux du bien-être de ses administrés.

Recevez, Monsieur, etc.

(Un habitant de Koulé-Capoussou.)

Péra, le 19 août 1867.

Un de nos correspondants qui a fait de l'économie politique et du droit, une étude particulière, qui a de plus une connaissance approfondie de l'Orient, nous adresse la lettre suivante :

LETTRES SUR L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

I.

Monsieur le Rédacteur,

Maintes fois nous avons entendu des personnes exprimer leur étonnement de voir la circulation des billets de la Banque Ottomane réduite, pour la capitale, au chiffre dérisoire de fr. 4,000 environ, et pour les succursales à une somme peu élevée eu égard à la masse des transactions commerciales. Ce qui a lieu de nous surprendre, c'est précisément l'étonnement de ces gens auxquels pour la plupart nous ne pouvons refuser une certaine instruction et des connaissances peu communes en affaires.

Cette surprise dénote chez eux l'ignorance la plus complète de ce qui constitue la nature du billet de Banque et des lois qui président à sa circulation. C'est qu'en effet il y a des principes qui règlent cet important objet et qu'en cette matière pas plus qu'en bien d'autres, il n'y a rien de livré au hasard. Des lois précises régissent les phénomènes de ce que nous appelons le monde commercial, tels qu'échanges, monnaie, circulation, banque, etc., tout aussi bien que ceux de la nature. Ignorées ou méconnues jusqu'ici par nos aïeux, elles sont aujourd'hui formulées en axiômes et servent à apporter la lumière là où régnaient des ténèbres qu'on décorait pour masquer son ignorance ou pour servir ses propres intérêts des noms pompeux de mystère, de fatalité, de sort capricieux.

Ici, nous devons placer une observation importante et signaler une opinion qui domine malheureusement beaucoup trop de nos jours et contribue, peut-être plus que tout autre, à fausser bien des idées, à entraver ou retarder bien des progrès. Pour une foule de gens, il suffit qu'ils entendent parler, dans une affaire, de concentration entre les mains d'un seul, de privilèges accordés, de garanties octroyées, de monopoles assurés, pour qu'aussitôt, à leurs yeux, les chances de réussite soient acquises à une entreprise ainsi patronnée. Parlez-leur d'y donner place à un peu de liberté dans les allures, de concurrence et de stimulants, de rouages compliqués à introduire dans la direction, de droit commun, surtout de liberté pour tous, ils se récrient, regardent tout comme perdu et refusent obstinément leur concours aussi bien que leurs vœux à toute société fondée sur de pareilles bases. Vainement leur objecteriez-vous que ces garanties toutes extérieures ne peuvent remplacer l'action latente de causes qui président à toute création comme à son développement, qu'il faut, avant tout, pourvoir à l'application des principes qui en sont toute l'économie, que tout étant assuré, si l'on méconnaît de certaines lois, le mécompte est au bout comme un résultat nécessaire ; rien n'y fait. Leur idéal est l'unité et le monopole ; hors de ces deux choses, il n'y a pour eux que le néant.

On comprend ce qu'une telle obstination entraîne de difficultés lorsqu'il faut forcer les esprits à se rendre compte du fond des choses. Aussi, avons-nous besoin de nous placer hardiment en dehors et au dessus de ces vues étroites, si nous voulons raisonner avec utilité, nous faire comprendre et rendre profitables à nos lecteurs les fruits de l'expérience qui n'est autre que la science.

Des lois, avons-nous dit, règlent les faits commerciaux, et dans ce nombre il faut ranger la circulation des billets de Banque, aussi bien que toute autre valeur. Il ne s'agit pas d'imprimer un carré de papier, de l'appeler un billet de Banque et de le lancer sur un marché commercial, pour affirmer aussitôt son droit à la circulation ou lui créer ce privilège.

C'est donc ici, le cas où jamais, de commencer par le commencement et de nous demander ce que c'est que le billet de Banque et quel est son rôle? Se récriera qui voudra, mais il nous a semblé que, bien plus de monde qu'on ne pense tirerait profit à connaître l'exacte réponse à une pareille question.

On ne se doute pas que la simple feuille de papier plus ou moins bariolée de couleurs ou d'enluminures, imprimée avec tant de soins, de formes et d'aspect si différents, suivant les lieux d'origine, qui circule avec tant de facilité et de confiance sous le nom de billet de Banque, est un résumé de tout ce qu'offre de plus compliqué le phénomène de la circulation monétaire et fiducière ; l'expression la plus élevée et la plus métaphysique jusqu'ici du moins de la loi des échanges, et qu'il y a eu bien des étapes à franchir avant d'arriver à cette conception si modeste en apparence. Rechercher l'essence du billet de Banque, c'est donc retracer le tableau le plus complet des différents modes qui ont été successivement suggérés par les besoins pour régler les relations entre les hommes.

Force nous est d'élargir le cercle de nos investigations, d'éclaircir toutes les données de la question qui nous occupe, pour déduire plus facilement les conséquences qui se sont traduites en faits ; car le troc, la monnaie, la lettre de change, le billet en général, le billet de Banque en particulier ne sont que les effets d'une même cause: la loi des échanges.

Cette loi, se retrouvant au fond des transactions auxquelles de tout temps les hommes se sont livrés, on la peut découvrir dans chacune des nombreuses phases qui ont signalé les améliorations amenées par le progrès dans les idées et auxquelles correspondent comme autant de jalons sur la route parcourue, les découvertes successives de la monnaie, venant remplacer le troc en nature, première forme embryonnaire de l'échange ; de la lettre de change et du titre fiduciaire se substituant à l'usage restreint des métaux précieux, et du billet de Banque arrivant enfin pour tenir lieu de toutes les valeurs circulant par voie d'endos.

Mais nous nous apercevons, M. le Rédacteur, qu'arrivé à ce point nous avons besoin de reprendre, avant de nous engager dans d'ultérieurs développements, le narré ne fût-ce qu'en abrégé de toutes ces substitutions pour en mieux déduire l'application du billet de Banque. La place nous manquerait pour cette fois ; ce sera donc pour une prochaine correspondance.

Agréez, etc,

*** Asie Mineure août 1867.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Gallipoli, 19 août.

Nous venons d'apprendre que la question d'un chemin de fer qui mettrait en communication directe la capitale de la Roumélie avec celle de l'Empire ottoman vient d'être mise sur le tapis. Si nous devons nous en tenir aux renseignements que l'on nous a donnés à cet égard de Constantinople, il paraîtrait exister aussi le projet d'un enbranchement partant d'un point de la ligne principale et venant aboutir à Enos ou Gallipoli, suivant qu'il sera constaté après une étude et minutieux examen, lequel des deux points présenterait en même temps plus d'avantages et de facilités au Gouvernement.

Dire que les deux villes, Enos et Gallipoli, au point de vue de leur intérêt particulier, peuvent rester dans l'indifférence sur la question qui décidera définitivement leur sort avenir et leur développement commercial, ce serait exagérer. Toutes les deux donc sont appelées à faire valoir les titres par lesquels elles pourraient avoir droit à la préférence.

Nous connaissons que plusieurs rapports ont été donnés ou sont sur le point d'être donnés dans le but de faciliter la décision de cette affaire, et nous aimons à croire que la commission à laquelle ce projet sera soumis veuille prendre en considération les appréciations justifiées et les intérêts réels qui lui seront présentés.

A cet effet nous citerons seulement en passant quelques uns des points principaux d'après lesquels il y a beaucoup à espérer que notre ville sera reconnue comme celle qui offre mieux les avantages requis.

---

tour, vous traîner hors d'ici. Ce sera un prêté rendu.

En prononçant ces mots, le commandant Laffrey poussant Chavanet devant lui, l'obligea à quitter le salon, traversa le jardin en le tenant ainsi, et arriva jusqu'à la grille de la rue.

Là, se trouvait la voiture qui avait amené Frédéric et Chibrac. Lâchant le collet de Chavanet, le commandant ouvrit la portière. Il poussa sur les coussins le misérable qui écumait de rage.

— Cocher, dit-il, voilà monsieur Chavanet, le banquier de la rue Laffitte.

— Connu !

— Il s'est attardé ici à boire. Il est ivre à ne plus se tenir. Vous allez le ramener chez lui, et surtout ne souffrez pas qu'il descende autre part que devant sa maison. Demain, il vous payera grassement.

En même temps, Frédéric mettait une pièce d'or dans la main du cocher.

— Suffit, bourgeois, répondit le cocher. Je vais le ramener bon train votre ivrogne. Hue, cocotte !

Et la voiture partit.

Tout cela avait été si rapide que Chavanet était déjà loin avant d'avoir pu reprendre haleine. Lorsqu'il fut remis de cette violente secousse, il pencha la tête à la portière, dans l'intention d'ordonner au cocher de revenir sur ses pas. Il ouvrit la bouche ; puis il s'arrêta, en se disant que ce serait une tentative inutile. Alors il rentra dans la voiture et se jeta contre les coussins, en versant des larmes de rage et en poussant de formidables imprécations.

Le cocher l'entendit et fouetta son cheval plus fort.

Après avoir vu disparaître la voiture, Frédéric Laffrey était revenu en toute hâte vers le salon. Lorsqu'il y rentra, Chibrac se tenait debout et embarrassé devant sa nièce, qui, quoique brisée d'émotion, venait de lui adresser les reproches les plus sévères sur son escapade de la soirée, reproches auxquels ce dernier ne répondait que par ces mots :

— J'ai cru bien faire et n'ai compris que trop tard que c'était un piége.

A l'aspect de Frédéric, Serverette éprouva autant d'émotion que lui-même. Pour la première fois, depuis dix ans, ils se trouvaient en face l'un de l'autre. Dans la personne du commandant, tout le passé se dressait devant elle. Elle se revoyait sur la route de Privas, marchant avec le sergent Laffrey, à l'arrière-garde du bataillon. Puis elle se reportait à l'horrible nuit, dans laquelle elle avait été arrachée par lui aux mains de Chavanet, pour y tomber ensuite d'une manière irrévocable, en voulant sauver son ami du déshonneur et du suicide.

Une heure avant la scène émouvante que nous venons de raconter, elle ne conservait pour Frédéric qu'une indifférence profonde, qui avait elle-même succédé au mépris qu'elle avait d'abord conçu. Mais, en quelques minutes, une révolution s'était faite en elle. Sauvée par lui, elle venait de lui rendre, sinon l'affection, du moins l'estime.

Et après tout, elle avait raison : il en était digne.

— Pour la seconde fois, lui dit-elle, vous intervenez dans ma vie, au moment où je suis menacée. Il était donc écrit que nous nous reverrions ?

Le commandant se tint respectueusement debout devant Serverette, et lui répondit en ces termes :

— Sans les circonstances qui expliquent et justifient ma présence ici, je ne serais jamais venu qu'après y avoir été autorisé par vous. Mais, ce soir, il fallait vous sauver ; voilà pourquoi je vous revois, malgré votre défense.

Elle lui tendit la main.

— Vous pourrez me revoir, quand vous voudrez, lui dit-elle.

— Quoi ! s'écria-t-il, ivre de joie, vous consentez ?...

— J'ai besoin d'être entourée et soutenue. J'ai besoin d'être défendue contre le misérable qui sort d'ici, et enfin, il faut m'aider à retrouver ma fille.

Et pour expliquer ses paroles, elle raconta l'entretient émouvant qu'elle avait eu avec Chavanet.

— Votre fille, je la retrouverai, s'écria Frédéric. J'y consacrerai ma vie s'il le faut, mais la ramènerai dans vos bras. Ah ! Serverette, ajouta-t-il, en tendant vers elle des mains suppliantes, je sais quel mal je vous ai fait, je sais quelles conséquences funestes a eues pour vous l'abandon dans lequel je dus vous laisser. Hèlas ! depuis dix ans, sans connaître toute l'étendue du malheur que je causai, j'ai souvent pleuré celle que j'avais perdue, et depuis que je connais mieux la vérité, je n'ai cessé de gémir sur la destinée qui m'a fait le mauvais génie d'un ange tel que vous. Mais à présent vous m'ouvrez votre maison et l'apaisement se fait en moi. Vous me donnez la mission de retrouver votre enfant. L'ardeur que je vais mettre à l'accomplir me rendra votre confiance.

— Vous l'avez déjà, répondit-elle, touchée par le langage qu'elle venait d'entendre.

Ces mots causèrent à Frédéric un céleste enivrement. L'espérance lui revenait. Pourrai-il encore être aimé ?

Cette question qu'il se posait sans cesse à lui-même, le tint éveillé toute la nuit, moins encore cependant que l'émotion qu'il éprouvait, car cette nuit, il la passa sous le toit de Serverette. Autant à cause de l'heure avancée que dans la crainte d'un retour de Chavanet, il n'avait pas voulu partir et s'était étendu tout habillé sur un canapé, dans le salon.

Serverette, se sachant ainsi gardée, dormi assez paisiblement et trouva dans le repos l'oubli des pénibles agitations de cette émouvante soirée.

Quant à Chibrac qui, malgré tous ses efforts, n'avait pu faire accepter son lit au commandant, il y demeura douze heures de suite, plongé dans un sommeil profond, troublé seulement par un rêve dans lequel le marquis de Verrina l'obligeait à boire coup sur coup un nombre extravagant de petits verres d'eau-de-vie.

XXI

Les gens qui avaient à voir le banquier Chavanet pour l'entretenir d'affaires, étaient assurés de le rencontrer chez lui, tous les matins, de neuf à onze heures. C'est à ce moment qu'il recevait ses nombreux visiteurs.

L'antichambre de son cabinet était alors encombrée d'une foule d'individus accourus de tous les points de Paris, dans le seul but d'obtenir la faveur d'un entretien de cinq minutes. Chacun était introduit à son tour dans l'ordre d'arrivée, à moins qu'il ne fût connu du banquier, auquel cas, l'huissier allait immédiatemet l'annoncer.

Que d'espérance venaient se briser dans ce cabinet !

On y arrivait plein de confiance ; on en sortait découragé.

(Sera continué).

D'abord Gallipoli, faisant presque un juste milieu entre Rodosto au nord et Enos au sud, son chemin centraliserait très-facilement les produits des différentes localités qui devraient être exploitées. Par sa position topographique, notre ville située au nord du détroit est un point stratégique pour le Gouvernement, et celui-ci aurait tout intérêt à conserver et aussi à faire augmenter l'importance de son commerce pour les différents droits qu'il perçoit de la navigation à l'entrée des Dardanelles. Notre rade offrant presque toutes les sécurités d'un bon port, les navires à voiles et les bateaux à vapeur peuvent facilement mouiller à une distance très-rapprochée de terre, et se trouvant parfaitement à l'abri de tempêtes peuvent y rester ancrés sans aucun danger. L'exemple que nous offre l'époque de l'expédition de Crimée, lorsque une flotte nombreuse des armées alliées stationnait sur cette rade, peut être indiquée en cette occasion. Nous n'avons pas à signaler aucun sinistre ou avaries que les navires aient pu supporter même par les plus forts vents du Sud, se trouvant ici au mouillage.

Notre climat est excellent et nos environs exempts de marécages ne sont jamais soumis au tristes conséquences des maladies fiévreuses. Notre terrain assez plat est en même temps très-solide et très-facile pour le placement des rails, et l'on y rencontre une quantité de bois assez considérable et une mine de charbon de terre si avantageuse à l'entreprise. Ce serait long d'énumérer tous les autres avantages qui d'ailleurs sont généralement connus. Tandis que, en considérant d'autre part les difficultés que présenterait la ville d'Enos, nous constaterions la nécessité d'y construire un port, sans quoi, non seulement les opérations d'embarquement et de débarquement seraient impossibles par le bien que moindre vent mais aussi les navires n'y resteraient pas du tout en sûreté. Les sinistres qui arrivent chaque année dans ledit endroit nous le prouvent assez sans avoir besoin d'en dire davantage.

C'est bien connu aussi que le sol d'Enos par suite de l'inconstant parcours de la Maritza est trop faible et ne comporterait pas le placement des rails sans qu'il soit au préalable rassolidé dans plusieurs endroits et sans fixer par un travail aussi long que coûteux un lit à ladite rivière dont il y aurait à craindre le débordement.

Enfin nous connaissons aussi que le climat d'Enos est très-malsain et que chaque année les fièvres font beaucoup de ravages parmi les habitants. Pour l'assainir, il faudrait sans doute, combler tous ces marécages qui existent à ses alentours ; mais jusqu'alors combien de victimes ne compterons-nous pas parmi les ouvriers et les entrepreneurs de ces travaux, et quel capital bien plus considérable ne faudrait-il pas employer pour obtenir un résultat qui sans ces nombreux inconvénients est offert par la ville de Gallipoli?

VARIÉTÉS.

Horrible suicide. — Une veuve nommée Maria Gilmore, âgée de cinquante-quatre ans, s'est suicidée dernièrement à Springfield (Massachusetts), avec des détails d'exécution qui font dresser les cheveux sur la tête.

Cette malheureuse, qui vivait seule, a pris un canif, s'en est plongé l'unique lame dans l'abdomen, s'est fait une entaille d'un pied de long et s'est arraché complétement les endroits qu'on a retrouvées près d'elle dans un sceau d'eau. Le plancher était inondé de sang, et sur la table était une pierre à repasser sur laquelle elle avait longuement aiguisé l'instrument de son supplice.

Le plus curieux de l'affaire, c'est qu'elle a survécu encore plus d'une heure à cette horrible boucherie ; pendant la plus grande partie de ce temps elle a conservé l'exercice de ses facultés ; elle a entendu un prêtre et a conversé avec lui, et elle a fait son testament, dans lequel elle a disposé de ses biens, qui sont considérables, avec une étonnante lucidité. Mme Gilmore était, depuis quelque temps, sujette à des attaques temporaires d'aliénation mentale, et c'est sans doute dans une crise de ce genre qu'elle a commis l'acte insensé que nous venons de rapporter.

—

Aphorismes de l'Empereur Maximilien.— Les pensées suivantes sont empruntées à un petit ouvrage que l'archiduc Maximilien d'Autriche, trois ans avant son départ pour le Mexique, avait fait imprimer en un petit nombre d'exemplaires, pour le distribuer aux personnes qu'il honorait plus particulièrement de son amitié et de sa confiance. L'ouvrage porte le titre: *Aphorismes* (Vienne, imprimerie I. R. de la Cour et de l'Etat, 1861) et renferme, en 88 pages petit in-octavo, environ 300 pensées ou maximes, inspirées au prince par les événements dont il a été acteur ou spectateur de 1851 à 1861:

—«Pourquoi dit-on que les chiens sont fidèles? C'est qu'ils rampent et se laissent battre: l'homme aime à voir ramper et il a un penchant naturel à donner des coups.—

—» La vie est un oubli perpétuel.—

—»Ce sont les hasards qui font l'homme.—

—» A Venise, l'indolence des gondoles que le flot berce semble passer dans la vie ; insensiblement, l'âme croupit et s'évapore en brumes tièdes et humides, comme une eau stagnante.—

—»Dans les moments où tout l'abandonne, où elle ne trouve plus nulle part ni conseil ni secours, où nulle issue ne se présente, l'âme est capable des plus hautes actions: elle s'élève au-dessus de la région humaine, et par des voies de salut ou de destruction tenues pour impossibles dans la vie ordinaire, elle se fraye un chemin vers le triomphe ou l'éternelle ruine.-—

—»Beaucoup s'imaginent que les princes n'ont pas besoin de remplir leurs devoirs comme tout autre mortel. Cela vient de ce que la plupart d'entre eux ne les remplissent pas en réalité ; l'habitude de plusieurs siècles a consacré en quelque sorte cette paresse qui enterre les dynasties. Aujourd'hui, quand on voit un prince docile au devoir, l'on s'en étonne comme d'un monstre amphibie.—

—»Il est beau d'avoir, au début de sa carrière, un grand avenir devant soi ; il est plus beau encore, avec un grand passé, et fort dans le présent, d'avoir encore à fournir une course brillante ; mais c'est un supplice sans nom que d'avoir eu un grand passé, et de n'avoir plus d'avenir. »—

—

Un journal américain a eu l'autre semaine un assez joli mot à propos de la plaque en diamants que l'Empereur a récemment envoyée à M. Rouher. Le voici :

Jamais avocat ne reçut de plus brillants honoraires.

—

La *Gazette de France* a publié, une remarquable pièce de vers signée Arthur de Boissieu, et consacrée à la louange de M. Rouher. Le puissant ministre d'Etat qu'on a surnommé le vice-Empereur, sera certainement flatté de l'hommage rendu à son éloquence par un journal indépendant. Si agréable à lire que soit la prose de M. Limayrac, elle finit par lasser à cause même des éloges monotones qu'elle contient. La louange en vers a quelque chose de plus rare et de plus délicat. Aussi, M. Rouher ne peut-il manquer d'être particulièrement sensible aux strophes harmonieuses composées en son honneur par M. de Boissieu. S'il se trouve quelques épines sous les roses de ce poétique bouquet, elles sont si habilement dissimulées que leur piqure même doit produire sur l'épiderme l'effet d'un agréable chatouillement.

Qu'on en juge ; nous sommes à la Chambre, M. Rouher vient de parler :

Il avait prononcé, sans convaincre personne,
Un de ces longs discours, tels que pour la Couronne
Démosthènes en débitait,
Et tandis qu'il vantait la Prusse et le Mexique,
A chaque mouvement de sa tête héroïque,
Sa mèche unique s'agitait.

Chaque auditeur ému retenait son haleine ;
Le président Schneider n'interrompait qu'à peine :
C'était très-grand, c'était très-beau !
Ollivier méditait ; Larrabure, sans doute,
Recherchait son bon sens égrené sur la route
Qui de Bayonne mène à Pau.

Le Tiers-Parti vaincu s'effaçait comme une ombre,
Et parfois, au signal des muets qui font nombre,
Les bravos couraient sur les bancs ;
Quand l'orateur ferma ses lèvres desséchées,
On vit alors tomber dans les urnes penchées
La neige des bulletins blancs.

Et lui, lutteur heureux, souriante figure,
But un mélange exquis de sucre et d'onde pure.
Puis, modeste, revint s'assoir ;
Et tandis qu'au bureau se comptaient les suffrages,
Il remit sur son front, où passent les orages,
Sa calotte de velours noir.

Après avoir célébré l'éloquence du ministre d'Etat, le poète nous donne une idée du haut rang que M. Rouher occupe, du pouvoir qu'il exerce dans le monde officiel :

Il domine, à la Cour, au Chambres, dans les fêtes,
Ecuyers, chambellans, gros bonnets, fortes têtes,
Toutes les étoiles du ciel,
Tout ce qui va, grandit, croît, multiplie, émarge.
Tous les frelons dorés qui vivent à la charge
Des abeilles qui font le miel ;

Sénateurs et préfets prompts à tout entreprendre,
Et tous ceux qui jamais ne sauraient assez prendre
De galons d'or étincelants,
Aux flancs desquels s'accroche un glaive qui s'ennuie,
Les ministres aussi sur qui tombent en pluie
Six mille pièces de vingt francs.

Les ministres pourtant ont de riches demeures
Et sont grands. L'un, pavé d'intentions meilleures
Que le résultat qui les suit,
Répand à larges flots l'instruction féconde,
Heureux père d'enfants qui dans ce pauvre monde
Font du chemin et font du bruit

. . . .
. . . .

Que lui font l'injustice et les criailleries ?
Il reste dans l'esprit des lettres affranchies
Que lui daigne adresser César.
Il reçut l'autre jour, splendide récompense,
Des diamants moins clairs que n'est son éloquence,
Moins brillants que n'est son regard.

Les diamants font bien ; mais il lui manque encore
Deux dignités de plus, pour que Riom s'honore
De ce rejeton sans pareils.
Qu'il soit duc, et cela ne surprendra personne,
Puis conseiller privé, luxe que l'on se donne
Quand on se prive de conseils.

Alors, comblé de gloire et ceint d'une auréole,
Tranquille, il guidera vers le fier Capitole
Son char flanqué de sénateurs.
N'est-il donc plus de voix qui s'éveille et qui vibre ?
C'était l'esclave à Rome, ici c'est l'homme libre
Qui poursuit les triomphateurs.

Arthur de Boissieu.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 20	août	53 17
Clôture	du 20	août	53 24

Coloniaux, Dans cette huitaine, il n'y a eu aucune variation sur les prix. Les transactions ont été plutôt sans importance. Il s'est placé environ 600 barriques sucre et 700 sacs café, pour la consommation locale.

Cotons. Il a été placé 400 balles de différentes qualités et nos dépôts sont d'environ 1,800 à 2,000 balles.

Alcools, Transactions insignifiantes sur cet article. Vente 250 barils Rhum d'Amérique et 80 barils Alcools.

Stock.— Rhum 3,000 barils, Alcool 600.

CEREALES.

Prix fermes. Il s'est vendu dans le courant de la semaine pour la consommation locale environ 50 mille kilé

Dépôt blés durs et tendres 40 mille kilés.

—

Prix des céréales.

	Pias.	en Mét
Blés durs Kustendjé	33	36
» » Burgas	31	32 20
» » Baltchik	—	—
» » Samsoun	29	31
» » Ismaïl	35	35 20
» » Azoff	35	37
» » Bessarabie	37	—
» » Galatz	36	—
» » Matzin	36	—
» tend. Roumélie	—	—
» » Odessa	30	32
» » Ibraila	29	30
» » Galatz	32	34
» » Bourgas	30	32 20
» » Varna	31	33
» » Baltchik	28	30
» » Taganrok	—	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumélie	15 20	16
» Danube	15	15 20
Maïs Danube	—	—
» Roumélie	18	20
» Anatolie	18	20

NOLISSEMENTS.

Dans cette huitaine nous n'avons pas eu grand nombre d'arrivages. Les navires disponibles sont toujours recherchés et les nolis fermes Frêts pratiqués dans la huitaine.

Azoff Médit. fr. 4 1 1/2 à 5, Afrique 5 à 5 1/4 la la charge.
id pour R. U. schel. 62 à 67/6 ton. suif.
id. pour R. U. schel. 45/6 à 48/6 blé. Estaries du 15/27 court. au 3/15 sept.
Danube p. R. U. schel. 9/9 qr. navire en fer.
id p. Marseille fr. 6 1/4 charge par vapeur.
Sulina p. Médit. fr. 4 à 4 1/4 Marseille directement 4 et fr. 3 3/4 la charge. Estaries 20/1er sept. au 1er/13.
id. pour R. U. schel. 7 qr. 3/6. 2. 1. Estaries 22/3 septembre.
Kustendjé p. R. U sch. 7/6 schel. 7/9 qr. schel. 6/9 qr. JEI. Estaries 15/27 court. et 29/1er septembre.
Roumélie (Mer Noire) p. Médit. fr. 3 5/8 à 4 la ch. Estaries 20/1er septembre.
id. Marseille directement fr. 3 1/2 à 3 3/4 la ch.
Constantinople p Liverpool schel. 5/6 à 6 qr par vapeur.
Echelles de Marmara p. Marseille, fr. 3 1/2 la ch. et fr. 3 3/4 Afrique 4 1/4 la charge fèves.
Mangalia pour R. U. schel. 7/4 qr. qr. JEI.
Taganrok p. Marseille en bloc fr. 18,000 de charges 3,100

REVUE DE LA SEMAINE.

Odessa, ce 5/17 août.

La position de la place n'a pas varié depuis notre dernier bulletin 20/8 courant.

Roy. Uni	schell.	47/6	P. T. S.	
id.	schell.	62/6	»	de Yeisk
id.	schell.	60	»	de Taganrok
id.	schell.	50	»	de Nicolaeff
id.	schell.	50	»	»
id.	schell.	60	»	de Berdianska ou Marianopol
id.	schell.	62/6	»	de Taganrok
Marseille.	francs.	3		p. ch. blé.
id.	francs.	3		

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.
Arrivées dans le port du 18 Août.

LONDRES bat. à vap. russe, *Carniloff*, cap. Giurovich, ayant touché Malte et Dardanelles, div. marchandises, et 21 passag.
SMYRNE bat. à vap. aut. *A. Emo*, cap. Solderer, div. marchandises et 43 passag.
GALATZ bat à vap. aut. *Tibesco*, cap. Lazarich, div. marchandises.
IBRAILE bat. à vap. angl. *Champion*, cap. Darnell, div. marchandises.

du 19

ODESSA bat. à vap. fr. *Delta*, cap. Jenselm, divers marchandises
VARNA bat. à vap. aut. *Arciduchessa Carlotta*, cap. Florio, divers marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. aut. *Vulcan*, cap Lombardini, ayant touché, Smyrne, Metelin, Tenédos. Dardanelles et Galipoli, div. march. et 250 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 18 Août.

ALEXANDRIE bat. à vap. egyptien, *Rahmanie*, cap Rachid, div. marchandises.

du 19

DANUBE bat. à vap. fr. *Balkan*, cap. Cain, divers marchandises
TREBISONDE bat. à vap. fr. *Neva*, cap. Manarino, div marchandises.
MARSEILLE bat. à vap. fr. *Delta*, cap. Jeanselme, div. marchandises.
ODESSA bat. à vap. russe *Korniloff*, cap. Giurcovich. div. marchandises.
ANVERS bat. à vap. ang. *Robert Low*, cap. Forst, div marchandises.
MALTE bat. à vap. ang. *Staffa*, cap. W. Hynes, div. marchandises.
— bat. à vap. *Strelna*, cap Curtis, div. march.

DEPARTS des bât. à voile du 17 Août.

MARSEILLE br. ital. *Narcide*, cap. Mezzano, blé.
— br. hell. *Enossis*. cap. Pasqualis, lest.
— br. hell. *Calliope*, cap. Dellaroca, blé.
— br. hell. *Parthenopi*, cap Caravias, blé.
— br. aut. *Dusson* cap. Cardich, blé.
ANGLETERRE trois-mats, aut. *Maria G.* capitaine Ant. Tnian, blé.
— bar ang. *Rosa Donavaro*, cap. Benoni, blé.
SOULINA br. aut *Coneillo*, cap. Tarabuchia, lest.
— bar. aut. *Diva*, cap. Simonich, lest.
DANUBE br. ital. *Umberte*, cap. Mazucate, lest.
— br. hell. *Bilio*, cap. Yuzakdis, lest
TAGANROK br. hell. *A. Yeorghios*, cap. Marcou. l.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Celetis, lest.

Navires destinés pour la Mer-Blanche.

du 10

de BERDIANSKA pour L'ANGLETERRE bar. ital. *Paternita*, cap. Costa, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Evanghelistra* capit. Dacoronias, blé.
de ODESSA psur Angleterre bar. ital. *Magniolia*, c. Giovanni Stagno, blé.
— pour Malte, bark fran. *Rene Marie*, capitaine J. Martin, orges.
de CONST. pour Enos. schoo. aut. *Giovanna*, cap. A. Gosina, blé.

du 11

de MARIANOPOL pour MARSEILLE br. ital. *Ninfa*, cap. Stagno, blé.
— pour Marseille br. hell. *Michail Archanghelos*, cap. Moraitis, blé.
de SOULINA pour Marseille bar ital. *Corriere d'Italia*, cap. Molinari, blé.
de ISMAIL pour Marseil br. hell. *A. Paraskevi*, cap E. Cassidaki. blé
de ODESSA pour Marseille, br. ital. *Carmello*, cap. L. Gambardella, blé.
— pour Gênes br. ital. *Socrate*, cap. capitaine, G. Enrigo, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. autrichien, *Mi.* cap. B Podich, blés.
— pour Marseile br. ital. *Mariucia*, capitaine, Gambardella, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Emilia Miniah*, cap. Emmanuelle Mellio, blé.
— pour Falmouth, bar. italien, *Pasqualino*, cap Lorenzo Cacace, blé.
— pour Marseille, br. aut. *Veritas*, cap. Pietro Verrona, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. aut. *Grain*, cap. Bellinich, blés
— pour Marseille, br. ital. *Addone*, c. Rossi, b.
— Pour Marseille, br. ital. *Franeesco Paolo*, capit. G. Ferrari, blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Aguilla del los Santes*, cap. Repetto, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille br. ital *Catterina* capit Andrea Drago, blé.
de TAGANROK pour Marseille, br. hell. *Demetrios*, cap. Yoanou. blé.
— pour Falmouth, bark angl. *Allaray*, capit. Falconer, graine de lin.
— pour C. or Falmouth. bark ital. *Rosa Olivari* capitaine P. Olivari, blé.

du 12

de TAGANROK pour FALMOUTH bark ang. *Robina*, capit. W. Scott, graine de lin.
— pour C. or Falmouth, bar. ang. *Lrdy Franklin*, cap. Hallewell, blé.
— pour l'Angleterre, br. aut. *Slava*, capitaine, Luca Fiscovich, blé.
— pour Marseille, schoo. ital. Pietrino. capit. Pietro Umani, blé
— pour Marseille br. russe, *A. Spiridhon*, cap. Ciorgi Carazoli, lest.
de MARIANOPOL pour Marseille, br. hell. *Themistoclis* cap. Maniati, blé
— pour Messine, br, ital. *Nimfa*, capitaine G. B. Stagno, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille, br. autrichien, *Matteo*, cap. Vidulich, blé.
— pour Marseile, br ital. *Eden*, cap. Fasce, »
— pour Marseille, br. ital. *Enrico*, capitaine B. Chiessa, blé.
de SOULINA pour Falmouth br. autr. *Aquila*, cap. Tichiat, blé.
de ODESSA pour Toulon bar. aut. Touka, capitain Antonio Dobrilla, blé.
— pour Marseille br. ital. *Giovanni Battista*. cap. Scarpa, blé.
— pour C. or Falmouth, bar. ital. *Luigi*, cap. Domenico, Graffen, seigle.
— pour Anvers bar. aut. *Madagascar*, capitaine, Pietrino Protti. seigle.
— pour Marsellle bar. aut. *Milla*, cap. Variallo,

du 13

de MARIANOPOL pour FALMOUTH br. italien, *Gazzella*, cap. Premuda, blé.
de ODESSA pour Narseille, br. aut. *Daar*, cap. Dabcevich, blé.
— pour Falmouth, bar. aut. *Eva*, c. Boutilich,

du 14

de TAGANROK pour ANVERS bark aut. *Celeste*, capit Camenarovich, seigle.
— pour Falmouth, bar. norveg. *Dacapo*, capit. William Potler, blé.
— pour C. or Falmouth, bark norw. *Gustav*, cap. Eversen, blé,

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 21 AOUT 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	880	900
» 2me qualité	»	820	860
» Moka, l'oke	»	15	16
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	275	280
» pilé id.	»	225	—
» pilé de Hollande	»	226	227
» d'Havane en caisse	»	200	205
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 20	—
Girofles	»	5 20	5 25
Canelle	»	20	22
Indigo Bengale	»	150	—
» Madras	»	95	—
Cochenille Argentine	»	65	70
» morellane	»	55	—
» humide	»	48	—
Noix muscade	»	20	22
Camphre	»	22	—
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	48	80
Bois de Campêche, le quint.	»	45	47
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	—
» id. 2e id.	»	55	60
Charbon, New-Castle tonneau	Sh.	29	29 6
» Liverpool	»	26	26 6
» Cardiff	»	29 6	30
Etain, le quintal	P.	675	680
Sel ammoniaque angl. l'oke	»	—	—
Vitres	Fr.	17 50	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	145	—
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	165	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	325	—
Zinc en feuilles No 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	106
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	180	—
Fil de fer de Trieste	»	64	—
Fer en barres assorties	P.	64	65
» masses pour clous	»	73	74
» en feuilles 1/14	»	105	—

Fer en cercles	P.	91	92
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties no 15 à 48 les 50 kilog.	P.	94	—
Soufre d'Italie le quintal		55	56
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	55
» de Belgique	»	36	37
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 12 3/4 galons	L. t.	1	—
Alcool américain les 17 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	4	5
» 1er qualité en caisse	»	65	—
» qualité inférieure	»	12	—
Vin de France la bordelaise	»	80	110
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	46	47
» des Indes	P.	200	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	108	—
» le 10. 50 kilog	»	119	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	—	—
» de Trieste (manque)	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9 20	—
Suif	»	9	10
Beurre de Russie	»	10 20	—
Caviar, 1re qualité	»	24	32
» 2e qualité	»	18	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 75	5 80
» » mâle	»	5 35	5 40
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 20	5 25
» » 2e qual.	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	4 80
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	75	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 50	10 55
Coton filé, Water No 8/14 le paquet	P.	65	67
» id. 12/20 id.	»	70	74
» id. 16/24 id.	»	76	80
» id. 20/30 id.	»	84	86
» id. 8/14 id.	»	76	78
» id. 12/20 id.	»	78	84
» id. 16/24 id.	»	86	90
» id. 20/30 id.	»	95	100

L. T. 103

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» No 1	»	—	—
» No 2	»	—	-
» No 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» No 1	»	—	—
» No 2	»	—	—
» No 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual	»	—	—
Filature de 10/12 et de 11/12. Prix de Brousse	»	560	580
Cocons de Brousse frais l'oke.	»	—	—
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

L. T. 100

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	48	50
» mince	»	14	15
» Turquie 3 à 4.	»	40	41
» mince	»	13	14
Galles noires, l'oke	»	14	20
» vertes et blanches	»	12	—
Graine jaune Angora	»	11 20	13
Skilip	»	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	12 20	13
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	7 20	8
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 30	—
» de Mouton les 2 pièces	»	13 10	13 20
» d'Agneau secs la pair	»	10	10 20
Laines de Chevron d'Angora	»	34	—
» de Bey-Bazar	»	36	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	19	20
Scammonée 1re qual.	»	—	—

Exportation.

Opium Kara-Hissar l'oke 1er qualité.	P.	225	235
Gomme Adragante, assortie	»	30	—
» Adragante en feuilles	»	45	—
» Arabique assortie	»	16	18
Cuivre de Tocat	»		9 20
« de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	24	—
« d'Anatolie	»	24	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3	4
Graine de lin de Roumélie	»	34	35
» d'Anatolie	»	34	35
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	8	8 10
» de Crète.	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	6	—
» de Vourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	6	—
» de Sultanine	»	3	—
Mastic de Chio	»	80	100
Coton Georgie	»	8 10	8 20
» Adana	»	7 20	7 30
» Gheïve	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	7 20	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	»	90	—
Encens, quint.	»	375	380
Safranum l'oke	»	315	320
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 20	4
« Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	
Savon de Candie	»	—	
» de Mételin	»	4	6

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000. etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins: 300,000; 250,000; 200,000; 50,000; 40,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5,000; 2,000; 1,000; 500; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR:

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages: premier Lot		Florins	300,000	Prince Clary,	tirages 2	Florins	25,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000	Saint Genois	» 1	»	50,000
Credit mob. 1858,	» 4	»	250,000	Palfi	» 1	»	40,000
Emprunt de 1864,	» 5	»	200,000	Waldstein	» 3	»	25,000
Prince Salm	» 2	»	40,000	Rudolf	» 2	»	25,000

Pour la bagatelle de 30 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins: 200,000; 50,000; 15,000; 10,000; 5.000; 2,000; 1,000; 500; 400; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt de 1864, aura lieu le 2 Septembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

D. Koritschoner,

Han Municipal, à Galata n° 8. *Marchand en bijouteries fines*

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Plus d'Incendies
AVEC L'EXTINCTEUR
Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie
15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.	2 francs
12 »	105	»	2.60
18 »	110	»	4. —
26 »	120	»	4.50
34 »	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

MARCHETO
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκληθέντες τινὲς τῶν δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Χατζῆ Μισαὴλ ἀρτοποιοῦ, μετὰ προηγουμένην ἐξέτασιν τῶν μερῶν διωρίσθησαν Σύνδικοι. Εἰδοποιοῦνται οὖν οἱ δανεισναὶ αὐτοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των· οἱ δὲ μὴ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας συμφώνως τοῦ Ἐμπορικοῦ Κώδηκος ἀποκλείονται τῆς ὁμάδος τῶν δανειστῶν.

14 Ῥεμπιοὺλ Ἐλ-Ἐβὲλ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.

ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Παρακατατεθὲν ὑπὸ τῶν δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Μιχανετζῆ Εὐθυμίου τὸ συμβιβαστικὸν ἔγγραφον, προσκαλοῦνται οἱ ἔχοντες ἐνστάσεις ἐπ' αὐτοῦ ὅπως ἐντὸς δεκαπέντε ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καὶ ἀποδείξωσιν αὐτὰς, διότι μετὰ τὴν προθεσμίαν ταύτην θὰ ἐνεργήσωσι τὰ δέοντα· πᾶσα δ' ἔνστασις εἶναι ἀπαράδεκτος.

12 Ῥεμπιοὺλ ἐλ ἀχὶρ 1284. 1 Αὐγούστου 1283.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς

[ὑπογ.] ΧΑΣΑΝ.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital: Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit:

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

AVIS.
GRANDE RUE, 669.

KOULE-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs des de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

CAPSULES RAQUIN
AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français, anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,
A partir du Samedi 5/17 Août, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE
Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jeni djam H. à la T	
6 33	9	11 30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek et Béchiktach.
6 33	2	11 30	de Cavak, Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bebek.
7 48	18	12 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Ortakeui et Bechiktach.
8 33	6	1 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia et Yéni-keui.
9 3	11	2	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Béchiktach et Cabatach.
10 33	9	3 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
11 33	2	4 30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7 3	4	12	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7 33	12	12 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10 18	17	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7 3	5	12	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 48	14	12 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8 33	5	1 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach.
9 33	14	2 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.)
11 3	6	4	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré.)
3 48	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4 3	5	9	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jeni djam H. à la T	
8 3	5	1	pour Arnaoutkeui directement.
8 18	9	1 15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9 3	14	2	pour Arnaoutkeui directement. (*excepté les vendredis.*)
10 18	6	3 15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
10 3	5	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9 3	2	2	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 33	4	6 30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3 33	12	8 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian. Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé. (*Les vendr à 9 h.*)
4 18	14	9 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis.*)
4 33	11	9 30	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé. (Les Vendredis aussi à Bechiktach.)
5 3	6	10	pour Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimah. (Les Vend. aussi Ortak. Arnauk.)
5 18	18	10 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé.
6 3	9	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6 3	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*)
6 33	5	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
4 33	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Buyuk-déré et Cavak.
5 33	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6 3	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tehenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 heures, il y a un départ supplémentaire du p... pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec re... Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES
Voyage pour le pont.

Heures à la Franque	Horloge de Jeni djam	
6 18	11 15	de Buyukderé, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui et Bechikt
7 3	12	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk.
7 13	12 45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7 13	12 30	de Yenimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 18	2	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
10 18	3 15	de Yenimahallé, Buyukderé, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 18	3 15	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3 18	8 15	de Buyukderé, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
3 48	8 45	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
4 48	9 30	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
5 48	10 30	de Yeni-mahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	un Bat.	
7	12 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Yenikeui, Therapia, Buyukderé.
7 48	1 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, pia, Buyukderé, Yénimahallé.
8 48	2 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Théra-Thérapia, Buyukdére et Yénimahallé.
9 18	2 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdére.
10 3	3 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2 3	7	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
4 33	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahalle.
5 33	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukderé,
5 48	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6 18	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.
A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
6 18	3	11 15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 18	16	12 15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 33	10	12 30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2 33	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont

H. F.	Nos	H. T.	
9 33	3	2 30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4 18	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5 3	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5 33		10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
7 3	un bateau	12	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2 48	un bateau	7 45	de Prinkipo, et Chalki.
4 33	un bateau	9 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
8 28	un bateau	1 15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.
9 33	un bateau	2 30	pour Chalki et Prinkipo.
5 28	un bateau	10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

JEUDI, 22 AOUT 1867 — 22 REBI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire. — JEUDI, 22 AOUT 1867

2me Année. --- N° 189.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS —Corps du Journal. 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 22 août.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 21 août.

MADRID, 20. — Les bandes de Catalogne et d'Aragon ne trouvant pas d'appui parmi les populations se sont enfuies vers la frontière.

La tentative d'insurrection paraît avoir échoué,

FLORENCE. On assure que M. Ratazzi aurait envoyé une note à la France relativement à une lettre du maréchal Niel, concernant la légion d'Antibes.

(*Service particulier de la* TURQUIE.)

Marseille, 20 août.

Le bateau des Messageries impériales est arrivé. Blés, l'animation continue quoique moindre. Peaux, demandées. Graines, Soies, calmes. Cotons, reprise, fermes. Laines, suint reprise.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Dans la nécessité où elle se trouve de se garantir des effets d'une action commune de la Prusse et de la Russie, l'Autriche met ses frontières en état de défense. Les forteresses d'Ollmutz, de Josephstadt et de Kœniggrætz, ainsi que le camp retranché de Cracovie, reçoivent de nouveaux approvisionnements d'armes et de munitions.

Par ordre du ministre de la guerre, on a commencé à distribuer à l'armée autrichienne les fusils transformés d'après le nouveau système.

Aussitôt que la circulation sera rétablie sur le chemin de fer de Gallicie, des munitions seront également envoyées dans les cantonnements établis à l'est de cette province. (*Situation*).

Le vice-roi d'Egypte vient de faire remettre à la Société des gens de lettres, par S. Exc. Nubar pacha, une somme de 25,000 fr. destinée à la fondation d'une bourse au collége Chaptal. Le comité de la Société a décidé que le premier titulaire de cette bourse serait le jeune Bocage. (*Pays.*)

On écrit de Trieste au *Wanderer* que la propagande russe, munie des moyens les plus efficaces, agit avec conséquence et non sans succès, et s'étend de plus en plus, non-seulement sur la presqu'île Illyrienne, mais sur tout le royaume d'Illyrie, fondé jadis par Napoléon Ier.

Notre correspondant de Saint-Pétersbourg nous parle de trois résolutions importantes que vient de prendre le gouvernement russe et que nous connaissons déjà par des communications télégraphiques. La première de ces mesures règle la situation du soldat qui, à l'expiration de son service, rentre dans ses foyers et redevient citoyen. C'est une conséquence logique et très libérale de l'affranchissement des serfs. La seconde, qui a produit une certaine sensation, c'est l'ukase impérial par lequel, après la rupture des rapports réguliers avec le Saint-Siége, sont réglées les relations du clergé catholique avec la curie romaine. Nous en avons déjà indiqué le sens. Enfin, la dernière mesure, toute récente, concerne l'emprunt que la Russie vient d'émettre sur les grands marchés financiers de l'Europe et au sujet duquel des observations critiques ont été produites par la presse russe. Il est à croire toutefois qu'en présence du succès qui a couronné cette opération financière, les scrupules qu'elle avait soulevés auront cédé à l'évidence des résultats.

La *Gazette de Cologne* annonce de source authentique qu'une partie considérable et fort intéressante de la correspondance de l'empereur Maximilien paraîtra encore dans le courant de ce mois dans une capitale étrangère.

La *Correspondance Zeidler* publie, au sujet du chargé d'affaires français au Mexique la note suivante :

« Pour apprécier exactement la position qu'occupe la France par rapport au Mexique, ainsi que la situation caractéristique du chargé d'affaires français, M. Dano, il faut se rappeler que d'après le droit des gens, la France et le Mexique continuent à être en guerre ; en conséquence, le chef actuel du gouvernement mexicain, le président Juarez, n'a pas tort, au point de vue du droit des gens, s'il parle sérieusement d'une indemnité de guerre, s'il continue à prendre des mesures militaires en cas de refus, en tant que cela lui paraisse nécessaire, et garde comme garantie la propriété française qui se trouve en son pouvoir. Vis-à-vis du président Juarez M. Dano n'est rien qu'un Français qui a conspiré avec les ennemis de la république. »

Le *Moniteur prussien* publie un tout petit arrêté royal qui a bien sa valeur. Un décret de 1842 avait interdit aux étudiants prussiens la fréquentation des cours des deux universités suisses de Berne et de Zurich, où des hommes de science éminents, mais compromis par leurs opinions proscrites à cette époque, occupaient des chaires et attiraient en foule la jeunesse allemande. Ce décret vient d'être rapporté sur la proposition de M. de Bismark.

Un autre décret royal organise une cour d'appel supérieure à Berlin pour les provinces annexées ; les nominations à cette cour comportent presque toutes un des magistrats faisant partie des cours judiciaires de ces provinces.

M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, vient d'adresser à M. Martinet, directeur du théâtre des Fantaisies-Parisiennes, la lettre suivante :

« Palais de Tuileries, 2 août 1867.

« Monsieur le directeur,

« J'ai reçu le mémoire que vous m'avez adressé sur la situation des compositeurs de musique, et que j'ai lu avec d'autant plus d'intérêt que je me préoccupais précisément de seconder les musiciens en leur facilitant l'accès des théâtres impériaux.

» Si petit qu'il soit, et par cela même peut-être qu'il soit plus petit, votre théâtre pourra servir utilement au début des jeunes compositeurs et des jeunes artistes. Il l'a fait depuis dix-huit mois, et il me paraît appelé à le faire encore davantage.

« Ne pouvant mieux reconnaître vos efforts qu'en encourageant les compositeurs que vous aidez à se produire, j'accorde, sur les fonds des beaux-arts, une somme de mille francs à celui dont la partition, exécutée depuis l'ouverture de votre théâtre, aura été jugée la meilleure. Ces messieurs nommeront, à cet effet, un jury de cinq membres, ou prononceront eux-mêmes, si bon leur semble. Des mesures vont être prises pour donner suite à ma décision.

« Recevez, etc.

«Le maréchal de France, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts.

« VAILLANT. »

On écrit du camp de Châlons, au *Temps* le 6 mai :

Une dépêche reçue ce matin au grand quartier général fixe au jeudi 8 courant l'arrivée de l'Empereur au camp ; S. M. restera jusqu'au 16. Elle veut, en effet, se rendre compte de l'importance des modifications à apporter à la tactique actuelle, par suite du nouvel armement de l'infanterie française. Depuis le 24 juin, les lundi et vendredi de chaque semaine, nous avons grande manœuvre ; aussi avons-nous été très-étonnés de lire, il y a quelques jours, dans le petit *Moniteur*, que les troupes du camp de Chalons allaient bientôt commencer les grandes manœuvres qu'elles font tous les ans. Un mois et demi de retard, c'est un peu trop ; quoi qu'il en soit ; dès le début de nos manœuvres, certains changements ont été regardés comme passés en principe, d'autres sont à l'essai ; une longue expérience pourra seule faire ressortir le plus ou moins d'opportunité de leur adoption.

Comme autrefois déjà, l'artillerie engage l'action ; elle ouvre son feu à 2,500 mètres ; à 1,500 mètres, son tir est très juste et efficace ; pendant le tir de l'artillerie, l'infanterie s'avance, couverte d'un épais rideau de tirailleurs, et cherchant à profiter de tous les accidents du terrain pour se dérober aux feux de l'artillerie ennemie.

Les tirailleurs ouvrent le feu à 1,000 mètres. On est encore indécis sur la distance exacte à laquelle les bataillons doivent commencer les feux d'ensemble ; mais, d'ici à quelques jours, des feux d'ensemble d'instruction viendront faire cesser cette incertitude ; en attendant, on pense que leur efficacité est très grande à 800 mètres, et qu'on peut les faire commencer à cette distance contre des troupes en ligne; à 600 ou à 500 mètres, il est impossible à une troupe quelconque de tenir contre le feu d'un bataillon armé de chassepots. En plaine, aucune cavalerie ne pourrait s'approcher même à distance de charge, c'est-à-dire à 200 mètres d'un bataillon exécutant le feu à volonté; on l'a si bien compris, que maintenant, dans nos manœuvres, pendant toute l'action, la cavalerie est tenue en réserve; elle n'est entrée en ligne et n'a chargé que lorsque les troupes ennemies ont eu nettement dessiné, leur mouvement de retraite.

INCENDIE A BORDEAUX.

Une catastrophe terrible est venue le 8 août, jeter un voile de deuil et de tristesse sur la ville de Bordeaux. Un incendie, suivi de conséquences à jamais déplorables, s'est déclaré vers sept heures dans la maison située à l'angle de la rue Sainte Eulalie et du cours Napoléon.

Le rez-de-chaussée de cette maison était habité par M. Huart, lampiste, qui faisait sa spécialité de l'éclairage à l'huile de pétrole. La cave, solidement voûtée, lui servait d'entrepôt pour cette matière, si dangereuse quand elle est réunie en grande quantité.

Vers sept heures, un enfant de douze ans, muni d'une lampe, est descendu dans cet entrepôt pour chercher quelque chose. Que lui est-il arrivé? Nous l'ignorons encore. Toujours est-il que, quelques instants après, le feu s'y est déclaré.

Les pompiers, les militaires du 81e, des agents de police et un grand nombre de courageux citoyens sont accourus sur les lieux et se sont mis à combattre l'élément dévorant.

Depuis une heure, cette lutte de l'homme contre les flammes se continuait incessante, acharnée. Tous les assistants espéraient conjurer le malheur que chacun redoutait, quand tout à coup une terrible explosion s'est fait entendre : la voûte a volé en éclats, les lampes qui garnissaient le magasin, les vitres, les planches, les châssis, ont été projetés par les deux ouvertures, tuant et blessant sur leur passage une grande quantité de travailleurs et de curieux ; des chevaux se sont emportés au milieu de la foule : tout fuyait sous l'impression de la frayeur.

Notre plume se refuse à retracer le lugubre tableau que nous avons eu sous les yeux. Mourants et blessés gisaient sur la voie publique. Suivant l'expression d'un officier du 81e de ligne, la rue de Cursol avait été balayée comme par une volée de mitraille; il en avait été de même pour la partie du cours Napoléon qui va joindre la rue Dufour-Dubergier.

C'est à minuit que nous écrivons ces lignes. Voici les seuls renseignements précis que nous ayons pu nous procurer ; nous y joindrons ceux qui nous arriveront prochainement.

A onze heures, on comptait à l'hôpital trente et un blessés, dont dix-sept soldats, douze pompiers et deux civils ; dans les diverses casernes, onze soldats.

Six agents de police avaient été transportés à leur domicile ; un grand nombre de civils avaient également été ramenés chez eux, et une appréciation, basée sur des documents à peu près certains, porte à plus de quatre vingt le nombre des victimes.

Sur ce nombre, on dit vaguement qu'il y a quelques morts.

Parmi les blessés qui sont à l'hôpital, il y en a six dont on désespère. Un homme aurait été écrasé par des chevaux emportés.

ATHÈNES SOUS-PREFECTURE RUSSE.

Les Grecs du royaume hellénique sont, à ce qu'il paraît, enchantés du revirement qui s'est produit dans la politique occidentale, revirement qui s'est traduit par une intervention dans les affaires de Candie, un coup de canif dans les traités de 1827 et de 1856, un précédent en faveur de toute intervention ultérieure, une renonciation aux bénéfices de la guerre de Crimée, entreprise, comme tout le monde sait, pour mettre un terme aux interventions incessantes de la Russie dans les affaires intérieures de la Turquie.

Grand bien leur fasse à ces hommes de premier mouvement, à ces patriotes irréfléchis !

Il nous semble pourtant que parmi les proverbes que Cervantes a placés dans la bouche de Sancho Panza, il en est qui seraient en tout applicables à la situation du royaume hellénique ; celui-ci par exemple : « il ne fait pas bon avoir son doigt entre l'enclume et le marteau ; entre l'arbre et l'écorce ; » et cet autre : « quand les aigles se battent, malheur aux pigeons ! »

Les œuvres d'iniquité réussissent quelquefois, mais à la condition, qu'elles soient accomplies par la force.

La Grèce n'a pas la force pour elle, et quand elle aura tiré les marrons du feu, il se trouvera à coup sûr quelqu'un pour les croquer.

Ce n'est pourtant pas à des Grecs qu'on devrait apprendre le : *timeo danaos et dona ferentes.*

Ceux d'entre eux, qui ont étudié l'histoire ancienne de leur pays, trouveraient aisément, qu'il y a plus d'une similitude entre la phase actuelle de leur existence nationale et celle qui précèda les conquêtes de Philippe de Macédoine.

A ceux-là nous recommanderons de relire ces admirables discours de Démosthènes, connus sous le nom de Philippibues et d'Olynthiennes. Ils y trouveront des enseignements pleins d'actualité.

En poussant à la désorganisation et au démembrement de l'Empire ottoman, les Grecs préparent le suicide de leur nationalité.

Ce qui nous étonne c'est qu'ils paraissent ne pas le comprendre.

La résurrection d'un empire byzantin est une idée, qu'il faut décidément reléguer parmi les utopies.

La Grèce ne peut songer à s'agrandir territorialement, qu'à la condition de préparer les voies aux projets ambitieux de la Russie.

Son triomphe est subordonné à celui de cette puissance

Si la Russie arrive à Constantinople, la Grèce aura l'Epire et la Thessalie, une partie de la Macédoine peut-être ; mais, pour combien de temps?

Les dissensions intestines de la Grèce attireront promptement une immixtion de la Russie.

Les Grecs sont prédestinés à peupler les batteries des navires russes.

Orthodoxes, leurs patriarches ne tarderont pas à reconnaître la papauté du czar.

Alors il arrivera ceci ; c'est que les Grecs, qui ont pu conserver à travers les âges leurs mœurs, leur langue et leur littérature propres, qui avaient pu rester un peuple sous le *despotisme musulman*, seront noyés dans la grande famille russe.

Ils perdront tout caractère original et jusqu'à leur langue.

Athènes sera une sous-préfecture russe, et les filles de la Grèce, mariées à des fonctionnaires russes, iront briller à la Cour de quelque gouverneur du pays des Baskirs.

Ceci n'est pas une appréciation qui nous soit personnelle.

Dans une lettre du 3 novembre 1827, signée baron de Prokesch, se trouve le passage suivant : « Pauvre Grèce, un » miracle seul peut te sauver. Au lieu » d'être une province turque tu seras » une province russe, et mille fois tu » regarderas en arrière avec des pleurs » dans tes yeux et sans espoir dans » ton cœur pour regretter ta condition » passée. L'Europe assiste à ta destruc- » tion et bat des mains, car les affiches » de la pièce qui se joue ont pour titre: » l'*Indépendance de la Grèce*. »

FEUILLETON DE « LA TURQUIE ».

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

XXI

Il y avait là des inventeurs de génie qui, depuis trente ans, s'efforçaient vainement de trouver des ressources pour tenter la fortune ; des négociants menacés par la faillite, qui ne comptaient plus pour se sauver que sur l'intérêt qu'ils sauraient inspirer à Chavanet : des capitalistes qui venaient lui demander conseil pour le placement de leur argent, des peintres qui essayaient de lui vendre un tableau, des femmes qui voulaient toucher le riche Crésus par le récit de leurs infortunes ou par le charme de leurs yeux ; solliciteurs de tous les âges et de tous les sexes, qui, pour la plupart n'obtenaient rien que des mots et toujours des mots.

Voir le numéro du 21 Août

Dans le cabinet où il les recevait, Chavanet avait, depuis dix ans, vu passer tant de fous et tant de misérables, se manifester tant d'idées diverses, que plus rien ne pouvait ni le surprendre, ni l'apitoyer.

Quelquefois, s'il s'était levé de belle humeur, si un projet lui était exposé en termes lucides et brefs, s'il y voyait la possibilité d'un gain rapide, il ouvrait une oreille attentive, se laissait prendre à une affaire nouvelle, et engageait l'heureux visiteur à revenir chez lui de cinq à sept heures.

A ce moment se présentaient les individus qu'il tenait à revoir, et sur l'idée desquels il avait fait fonds. Les affaires vraiment sérieuses ne se traitaient qu'alors. Les gens de Bourse rendaient compte de la manière dont s'étaient exécutés les ordres de vente ou d'achat. Toute parole avait une haute portée, car c'était l'instant où l'on s'occupait des bénéfices à réaliser. Etre reçu à cinq heures chez Chavanet, était regardé comme un succès, par tous les faiseurs dont son antichambre était habituellement remplie.

Les bureaux offraient un mouvement plus actif. Les coups de sonnette retentissaient à de courts intervalles. Les employés allaient et venaient, avec des lourds dossiers sous le bras. Le directeur de l'escompte soumettait au banquier les bordereaux présentés dans la journée, et chaque valeur était l'objet d'un examen attentif.

C'était là que se faisait et se défaisait le crédit de maisons importantes ; on argumentait sur la solvabilité de chaque client. Le caissier recevait les ordres pour payer ou pour recevoir dans la journée du lendemain. En un mot, le travail sérieux avait lieu dans ces deux heures pendant lesquelles, il se faisait plus de besogne que dans tout le reste de la journée.

Dans la matinée qui suivit les événements que nous avons racontés au précédent chapitre, Chavanet descendit de bonne heure dans son cabinet, vaste pièce d'un style sévère. Un papier vert velouté couvrait les murs, un tapis aux couleurs sombres cachait le parquet. Au milieu de ce salon, devant la cheminée, se trouvait un bureau en palissandre, surmonté de cartons remplis de papiers de toutes sortes.

C'est là que Chavanet prit place. Ses yeux gonflés, sa pâleur témoignaient d'une longue insomnie. On peut penser, en effet, qu'après les émotions de la nuit, il avait peu et mal dormi.

Il n'avait cessé de penser à Serverette.

Le misérable avait cru la tenir, et ses désirs trompés étaient en quelques heures redevenus aussi vivaces qu'au moment où il comptait les satisfaire. Il se reprochait d'avoir été brutal et de s'être pressé.

Mais c'est surtout contre Frédéric Laffrey qu'il ne cessait de s'irriter, ne lui pardonnant pas l'humiliation qu'il avait reçue en se voyant chassé par lui de la maison de Serverette.

Les coudes appuyés sur son bureau, son front dans ses mains, il essayait vainement de mettre un peu de calme dans ses esprits.

C'est à ce moment que l'huissier entra. Chavanet releva la tête.

— Que me veut-on ? demanda-t-il brusquement.

— C'est l'heure de l'audience. Il y a déjà une douzaine de personnes.

— Je ne recevrai pas.

L'huissier déposa silencieusement devant Chavanet les cartes des visiteurs. Puis, il se retira sur la pointe des pieds.

Tout à coup, le banquier le rappela. Ses yeux venaient de se porter machinalement sur l'une des cartes, et il y avait lu le nom de Frédéric Laffrey.

— Ce monsieur est là ? s'écria-t-il.

— Il y est.

— Quelle audace ! murmura Chavanet. Je vais à mon tour le faire honteusement chasser. — Mais soudain il changea d'avis. — Faites entrer cet individu, et celui-là seul. Renvoyez les autres.

L'huissier sortit afin d'exécuter cet ordre. Chavanet se leva, jeta un coup-d'œil dans la glace et s'efforca de se composer un visage sur lequel on ne pût pas lire l'émotion violente qu'il éprouvait en ce moment.

Frédéric entra. Il était vêtu de noir.

Sa redingote, boutonnée sur sa poitrine, était ornée d'une décoration qui tira l'œil de Chavanet, car elle lui prouvait que le sergent Frédéric avait fait son chemin.

Il s'était promis d'être impertinent, de recevoir le commandant avec hauteur ; mais, en face de cette figure énergique, que le soleil de l'Afrique avait bronzée, il fut si troublé qu'il perdit toute son assurance.

— Vous voyez, monsieur, dit-il, que je suis plus poli que vous ne l'avez été cette nuit avec moi. Vous m'avez odieusement traité. Je vous reçois.

— Parce que cela vous plait ainsi, répondit le commandant, et je ne vous en ai aucune reconnaissance.

Chavanet se mordit les lèvres.

— Il faut cependant que vous ayez une fière audace, continua-t-il, pour vous présenter ici.

— Ce n'est pas de l'audace ; la nécessité m'oblige à venir.

— La nécessité !

— Oui. J'ai besoin d'un renseignement que seul vous pouvez me donner.

— Et vous avez compté que je vous la donnerais ? Ah ! mon cher monsieur, c'est de la naïveté !

— Non, vous me répondrez, lorsque vous saurez de quoi il s'agit.

Chavanet feignit de sourire avec dédain. Frédéric continua :

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Nous sommes en mesure de démentir les détails enregistrés par le *Levant Herald* et reproduits par nous dans notre numéro d'hier se rattachant à la mission de S. A. Fuad Pacha.

Le désarroi est dans l'esprit public au sujet du service des bateaux de la compagnie du *Chirket-i-Haïrié*. Outre que les bateaux sont complètement insuffisants pour satisfaire aux exigences d'un service régulier, la compagnie change sans rime ni raison ses heures de départ. Ainsi, après avoir modifié son itinéraire il y a huit jours à peine, elle annonce qu'à partir de lundi prochain, elle reviendra à l'ancien itinéraire.

Le public réclame depuis long-temps un départ de Buyukdéré entre celui de 11 h. 33 m. du matin et 3 h. 48 m. du soir, sans que la compagnie s'occupe de faire droit à cette légitime réclamation. Il n'y a que la concurrence pour mettre fin au bon plaisir de la compagnie, et le public l'appelle de tous ses vœux.

ADMINISTRATION IMP. DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS.

A partir de lundi prochain 14|26 août sera ouvert un bureau télégraphique à Galata, rue Merdiven N° 10 dans le local de l'ancienne Bourse. Ce bureau quoique relié télégraphiquement à la station de Péra, n'est autorisé cependant qu'à expédier et recevoir par fil la correspondance échangée exclusivement entre lui et les stations télégraphiques de Péra, de Stamboul, de Thérapia et Bouyoukdéré.

Vu la possibilité de correspondance télégraphique avec Stamboul et Péra, le prix d'une dépêche simple de Galata pour Stamboul ou Péra et vice-versâ est fixé à cinq piastres medjidié, prix à payer également pour une dépêche originaire de Galata et destinée aux stations du Bosphose et vice-versâ.

Le même bureau est autorisé en outre à accepter toutes les dépêches qui lui seront présentées, soit pour les stations de l'Empire, soit pour toute autre destination étrangère. Ces dépêches seront portées toutefois par les facteurs à la station de Péra pour être transmises à destination.

Toutes les mesures sont prises par l'administration afin que le service du port des dépêches de Galata à Péra s'effectue avec toute la régularité voulue et à de très courts intervalles.

Quant aux dépêches provenant des stations de l'Empire autres que Péra, Stamboul, Thérapia et Buyukdéré, ainsi que celles provenant des stations étrangères et destinées à la capitale, elles continueront comme par le passé, à être expédiées à domicile par la station télégraphique de Péra.

Constantinople, 21 août 1867.

BIBLIOGRAPHIE.

Le labeur incessant qu'impose la confection d'un journal ne laisse que peu de temps pour la lecture. L'existence du journaliste ressemble à l'existence d'hiver de l'abeille. Elle consiste à vivre aux dépens du miel amassé en des temps de loisir. Depuis longtemps, nous désirions dire quelques mots d'une publication imprimée à Constantinople sous le titre de: *Les Mystères de Constantinople*, mais il fallait lire et le temps manquait.

Nous venons de profiter de quelques instants de répit pour parcourir cette œuvre littéraire, qui n'en est encore qu'à son début. Nous devons dire qu'elle nous a vivement intéressé, autant pour les détails de mœurs intéressants qu'elle contient, que pour l'originalité et parfois la profondeur des pensées qui s'y révèlent, malgré une traduction imparfaite.

Voici, par exemple, une invocation au soleil, que ne désavoueraient ni Chateaubriant, ni Byron :

« Tu te lèves riant et radieux ô soleil ! Sur ta face resplendissante on chercherait vainement à reconnaître l'empreinte de l'infâmie dont la génération à laquelle tu dispenses la lumière et la vie a été marquée au front dès sa naissance !

» Tu te lèves pour éclairer l'ouvrage de la création, qui, sans toi, disparaîtrait dans d'éternelles ténèbres.

» Mais cette création que tu me révèles, se réjouit-elle, comme moi, de ta présence ? Je ne puis pas admettre que tous les êtres te vouent, comme moi, un tribut de gratitude. Qui sait si les habitants de l'Équateur, sur lesquels tu dardes tes feux les plus dévorants, ne blasphèment pas contre ton nom et ne te maudissent pas ! Je sais que moi-même j'ai dû fuir hier tes rayons embrasés.

» Et qui sait si notre monde n'est pas destiné à être un jour anéanti par toi ?

» Mystérieuse nature, quel est celui qui peut pénétrer les lois qui te gouvernent ! A quoi bon admirer tes beautés, si les causes primitives me doivent toujours rester cachées ; si ta forme réelle, ton essence, ton mouvement, tes propriétés intrinsèques sont destinées à m'être toujours inconnues !

» Mystérieuse nature, reprends ta création ; fais que tout retourne dans le chaos primitif, et soit à la merci de l'espace et du temps ! »

RAILWAY NEWS.

Londres, 3 août.

Un des effets de la récente visite de S. M. le Sultan dans ce pays a été d'attirer particulièrement l'attention publique sur la position des chemins de fer et des autres entreprises industrielles dans l'Empire ottoman. Des capitaux anglais assez considérables ont été placés en Turquie dans des entreprises qui paraissaient dès le début être des placements sûrs et faisant espérer des résultats assez avantageux, mais qui, cela est à regretter, ont jusqu'à présent désappointé les justes espérances de ceux qui, tant en Angleterre qu'en Turquie, leur avaient prêté leur appui.

Une des plus remarquables parmi ces entreprises est celle du chemin de fer du Danube à la mer-Noire. Le retour du Sultan à Constantinople par voie de Vienne et Pesth aura fourni à S. M. l'occasion de juger par lui-même sur le Danube la grande portée commerciale de ce fleuve et des ressources immenses du pays qu'il parcourt avant de se jeter dans la mer-Noire. Sa Majesté qui s'est montrée observateur fin et attentif durant son voyage, n'aura pas manqué aussi d'entrevoir les grands avantages qui doivent résulter pour son pays d'un chemin de fer reliant le Danube à la mer-Noire et combien une telle entreprise mérite d'être appuyée et encouragée par le gouvernement ottoman.

Nous avons, la semaine passée, publié un rapport abrégé au sujet de la dernière assemblée annuelle de cette Compagnie, mais nous croyons la question assez importante pour y attirer de nouveau l'attention de nos lecteurs par quelques remarques. La Compagnie a obtenu du gouvernement ottoman dès l'année 1857 la concession d'un chemin de fer de Tchernawoda sur le Danube à Kustendjé sur la mer-Noire, ainsi que pour la construction d'un port à Kustendjé qui n'était alors qu'une rade ouverte. Aucune subvention ni garantie n'a été demandé par la Compagnie ni accordée par le gouvernement, mais pour la dédommager des débours qu'elle avait à faire, elle a été autorisée à prélever sur tous les navires un droit de port et de phare. Le tarif pour ces droits a été accepté par le gouvernement, mais, quand le port fut construit, les bâtiments étrangers émirent la prétention d'être exemptés du paiement de ces droits en vertu de certains traités antérieurs, et quoique depuis, cette prétention ait été abandonnée, le gouvernement n'a pas cru utile ou n'a pas pu les forcer au paiement, de sorte que la Compagnie n'a jamais perçu la moindre redevance en compensation de ses débours. Les directeurs voyant le peu de probabilité qu'il y avait d'améliorer cette situation, ont demandé au gouvernement la commutation des droits qui leur avaient été cédés, mais qu'ils n'avaient jamais été mis à même de percevoir. Le gouvernement ottoman dans son esprit d'équité n'a pas hésité à admettre la justice de cette demande et il nomma une commission pour vérifier l'exactitude de la somme réclamée par la Compagnie. Cette commission dans son rapport déclara que le chiffre demandé était à vrai dire audessous de ce que la Compagnie aurait pu réclamer de droit. Ce rapport soumis à l'appréciation du Conseil des Travaux Publics fut confirmé par lui. Il a fallu un assez long intervalle de temps pour arriver à ce résultat préparatoire, mais malgré cela l'affaire en est au même point, et aucune convention n'est encore intervenue à ce sujet entre le gouvernement et la Compagnie.

Les titres de la Compagnie à la perception des droits de port et de phare ne sont pas contestés, mais elle ne peut les percevoir. Etant ainsi privée d'une juste rémunération pour les sommes déboursées, elle s'est trouvée très embarrassée dans ses opérations. En attendant, de grands avantages sont acquis au pays et au gouvernement. La distance de la mer-Noire aux districts produisant des céréales sur le Danube est abrégée de 150 milles, et la barre dangereuse et incertaine de l'embouchure de Soulina est évitée. Kustendjé, d'une réunion de petites cabanes, est devenue une ville possédant un des meilleurs ports de la mer-Noire et produisant annuellement au fisc à peu près 60,000 livres pour droit de dîmes et de douanes. Le district de la Dobrudja, jadis désert et abandonné, est à présent une contrée riche par ses céréales. A mi-chemin, entre les termini du chemin de fer, une ville de 20,000 habitants a surgi. Medjidié, fondée après la guerre par les Tatars persécutés mais industrieux de la Crimée, et la vallée dans laquelle cette ville repose, est actuellement si riche en blés qu'elle en exporte chaque année une grande quantité. Ainsi, nous le répétons, les bénéfices qui sont acquis au pays et au gouvernement par la construction du chemin de fer et du port de Kustendjé sont considérables, tandis que les directeurs de la Compagnie du chemin de fer non seulement se sont trouvés dans l'impossibilité de donner le moindre dividende aux actionnaires, mais au contraire ont été obligés d'emprunter à des taux d'intérêts ruineux les sommes nécessaires pour compléter les travaux du port. Après de longs et patients efforts pour mener la question à une conclusion satisfaisante, une députation des directeurs s'est présentée, il y a quelques semaines, chez le secrétaire d'Etat pour solliciter son intervention auprès du gouvernement ottoman, et lord Stanley après un examen minutieux de l'affaire, s'est montré convaincu de la justice de leurs réclamations et a promis son appui.

Telle était la position de l'affaire quand la visite du Sultan à Londres fut annoncée. La direction prit alors la détermination de demander audience à S. A. Fuad Pacha, le ministre de S. M., et leur demande fut de suite accordée. Ces messieurs, très-courtoisement reçus par S. A., ont eu de lui, après certaines explications, l'assurance qu'il n'avait pas encore eu connaissance du rapport du Conseil des Travaux Publics, en leur faveur, et qu'à son retour à Constantinople, l'affaire serait terminée sans grande perte de temps.

On écrit de Candie, le 12 août :

« L'amiral Simon était allé recueillir des familles et des enfants crétois sur les côtes de Spnakia. Je vous disais dans ma précédente correspondance qu'il y allait embarquer des volontaires ; j'étais dans l'erreur. Cet acte de la marine française, acte commandé par la diplomatie, est, sous une apparence humanitaire, d'une importance politique considérable. Le cabinet français a, par cette résolution comblé les vœux les plus chers des comités hellènes, car les Crétois n'ont pu voir dans cet élan enthousiaste des marins français qu'un témoignage de sympathie de la part de la cour des Tuileries pour l'insurrection candiote. De la sympathie, les Crétois, et avec eux les comités, ont conclu à l'intervention. De pareilles idées devaient entraîner les esprits dans le mouvement dont les puissances protectrices auraient dû s'efforcer d'abréger le cours désastreux. Une reprise d'armes, par suite de l'incident dont il s'agit, serait une calamité affreuse pour la Crète. Elle consommerait la ruine des deux nations et ferait subir au gouvernement des préjudices immenses. Des soulèvements se préparent déjà à l'instigation des Moriotes et des agents des Comités, qui attisent le feu de la guerre, avec une incroyable persévérance, sur toute la surface de l'île. La campagne précédente allait être close avec la paix de trois éparchies, lorsque l'intervention de l'*Assurance*, ayant pour prétexte l'embarquement de femmes et d'enfants fit échouer les efforts des plénipotentiaires et ajourner la pacification du pays. La lutte recommença au printemps de cette année avec plus d'acharnement encore mais avec les mêmes chances, tout à l'avantage des troupes ottomanes. Des bandes de klephtes, des groupes de malfaiteurs candiotes, véritables oiseaux de proie, parcouraient les districts dont ils pillaient les habitations, incendiaient les villages, massacraient les paysans. C'est là le fait des souffrances des familles crétoises, souffrances communes aux Chrétiens et aux Musulmans. Mais la diplomatie ne croit pas devoir s'enquérir de l'état déplorable de ces derniers ; elle ne s'émeut pas de leurs privations ni des maladies qui les déciment. Les familles musulmanes, en conséquence de leur foi, n'ont aucun droit aux méditations des hommes politiques actuels et c'est là une assertion qui s'appuie sur des faits.

Telle est donc l'intervention de l'amiral Simon en faveur des familles Candiotes.

Emmener les femmes, les enfants, les vieillards, c'était décharger les insurgés d'un immense fardeau au point de vue moral et matériel. L'on dégage ainsi de de toute préoccupation le paysan qui va recevoir par l'*Arcadi* ses rations de vivres, de projectiles. Le Candiote n'est plus cultivateur ; il est soldat. La lutte recommencera donc meurtrière, terrible. Du sang sera encore répandu, et aux misères existantes, la diplomatie aura ajouté de nouvelles misères. Erreur déplorable, commise sous le patronage de la charité, de la chrétienté, — erreur politique des plus graves !

Le sandjak et le corps d'infanterie, sous les ordres de Réchid pacha, se sont mis en mouvement le 8, se dirigeant sur Mirabello. Les Grecs, échelonnés sur la route d'Aya-Barbara, ont abandonné leurs positions fuyant à l'approche des troupes impériales. Réchid pacha doit poursuivre les insurgés jusqu'après leur expulsion totale de ce district.

Omer pacha est à Apocorona où il s'occupe de Zimbracaki, réfugié à Omalos. Il médite l'assaut de ce nid d'aigle qu'il assiége du côté d'Apocorona, tandis que Méhémet pacha l'investit du côté de Selimno. Sphakia est tombé tout entier au pouvoir du généralissime. La division Ali occupe ce district, et un détachement du corps de Méhémet pacha est en station à Crassi, sous le défilé d'Askifos.

Les troupes d'observation, partagées en détachements, occupent les districts de Candie de manière à les défendre contre l'invasion des Moriotes. Cette mesure a donné du courage aux paysans. Plusieurs familles des deux communions sont parties déjà pour leurs villages ; d'autres s'apprêtent à les suivre. Le gros bon sens des Candiotes se manifeste sous un jour favorable au maintien de la tranquillité publique dans cet incident de l'émigration intempestive des familles recueillies sur des navires franco-russes. » (*Impartial.*)

Nous appelons sur le dernier paragraphe de la correspondance suivante l'attention de M. le ministre de la Marine.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Métélin, 16 août

Le retour du Sultan dans ses Etats a été pour notre ville l'occasion d'une série de fêtes charmantes et dont l'entrain nous a distraits pendant trois jours des tristes pensées que les secousses de tremblement de terre laissent dans tous les esprits. Partout des girandoles, des lampions multicolores et des fusées, et, comme intermèdes, des détonnations si multipliées qu'on aurait pu se croire dans une ville assiégée. Le port présentait un aspect des plus animés ; les mille illuminations du kiosque du gouverneur, reflétant leurs vives lumières jusque sur les montagnes voisines donnaient à ce spectacle un caractère d'une étrangeté saisissante.

Chacun suppute les heureux résultats que le voyage du Sultan en Europe ne tardera pas à réaliser et on se plaît à considérer cet événement comme le point de départ d'une ère nouvelle. Comme les plus belles choses dans ce monde ont une fin, après les réjouissances vient le tour des affaires et Dieu sait s'il en manque à Mételin !

Ainsi que je vous l'ai annoncé dans une précédente correspondance, Nedjib pacha, à peine installé, a pris en mains les rênes de l'administration. Si peu que nous connaissions—ce jeune fonctionnaire — il ne fait que d'arriver ses premiers actes font présager que son administration ne sera pas stérile pour le pays et que toutes les questions petites ou grandes seront examinées sérieusement et résolues d'ici peu d'une manière conforme à l'équité et à l'intérêt général.

Il n'est plus question du dévasement du port. Tout était prêt ici pour commencer les travaux, mais l'amirauté de Constantantinople n'envoie pas la machine sans laquelle le dragueur ne peut pas fonctionner. Il est malheureux que toutes les fois qu'il s'agit d'une mesure d'utilité publique, on oppose à son exécution des lenteurs qui finissent toujours par faire tomber le projet dans l'eau. Le curage du port de Métélin est une question vitale pour le pays et en ajourner l'exécution, c'est vouloir accumuler les difficultés. Dans une année ou deux aucun navire ne pourra jeter l'ancre en dedans des feux du port, c'est vous dire que, la navigation du pays se trouvera réduite à une importance insignifiante. Il suffirait que le nouveau chef du département de la marine connût cet état de choses pour qu'il s'empressâ d'y porter remède.

Je fais des vœux pour que cette correspondance lui tombe sous les yeux.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE SEINE-ET-MARNE.

Présidence de M. Dubarle.

Audience du 9 août

ASSASSINAT DE FRANCHARD.

Plusieurs cochers de voitures de louage, habitués à promener les touristes dans la forêt de Fontainebleau, avaient remarqué depuis quelques jours déjà, entre la route du Bouquet-du-Roi et celle de Franchard, une dame qui, la tête abritée sous son ombrelle, semblait s'être endormie au milieu d'un taillis, et à quelques pas seulement de la route ; mais il n'y avaient pas pris garde autrement. Cependant, dans la soirée du 15 mai, un cocher, qui l'avait remarquée déjà à son passage et qui, au retour, la retrouvait encore dans la même position, s'étonna de ce sommeil prolongé et se décida à s'en approcher. Il reconnut aussitôt que cette femme était morte et déjà dans un état de décomposition avancée ; son visage, rongé par les insectes, ne permettait plus de distinguer ses traits ; ses vêtements relevés couvraient imparfaitement ses jambes étendues ; sa main tenait serrée une poignée d'herbe qu'elle avait dû saisir dans son agonie.

Son cadavre fut relevé et une enquête, commencée immédiatement, permit bientôt de constater que la victime était la veuve Mertens, qui, le 7 mai, était venue de Paris avec une de ses amies s'établir pour quelques jours à Fontainebleau et qui était descendue à l'hôtel de France.

C'est cette amie, la femme Frigard, qui vient s'asseoir aujourd'hui sur les bancs de la cour d'assises de Melun.

La gravité du crime, le mystère qui l'a entouré pendant un certain temps, l'intimité de la victime et de l'accusée, les dénégations formelles et persistantes de la femme Frigard, qui n'a cessé de repousser, depuis le commencement de l'instruction, l'accusation portée contre elle, ont augmenté encore l'intérêt de cette affaire et expliquent l'énorme affluence de monde qui se presse aux abords de la cour d'assises bien longtemps avant l'ouverture des portes.

La cour entre enfin en séance.

M. Lachaud est assis au banc de la défense.

Après les formalités d'usage, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, qui est ainsi conçu :

« La nommée Sidonie-Maguerite Dussart, belge d'origine, avait épousé le sieur Mertens, entrepreneur de transports, qui est décédé à Boulogne-sur-Mer le 28 janvier 1861. Depuis son veuvage, cette femme menait une conduite aventureuse et demeurait

---

— Vous avez dit cette nuit à mademoiselle Nerissy que vous pouviez la rassurer sur le sort de sa fille, que vous connaissiez la retraite dans laquelle l'enfant vit mystérieusement.

— Cela est vrai, répondit Chavanet, qui, comprenant de quoi il s'agissait, regarda le commandant avec insolence.

Celui-ci ne remarqua pas ou feignit de ne pas remarquer l'intention de son interlocuteur.

— Je suis bien aise de l'apprendre, dit-il ; car les renseignements que vous avez, vous allez me les communiquer.

— Vraiment ! je vais vous les communiquer ! c'est vous qui le dites.

— Et je l'exige !

Chavanet leva les épaules.

— Si vous n'avez pas autre chose à me demander, vous pouvez vous retirer. Votre commission est faite et je ne vous répondrai pas.

— C'est votre dernier mot ?

— Mon dernier mot ! Je vous autorise à le rapporter à celle qui vous envoie. Elle saura ce qu'il en coûte de maltraiter ainsi qu'elle l'a fait, un homme tel que moi ! Ah ! cette péronnelle veut avoir des amants à sa convenance, et chasser d'anciens amis, qui ne se présentent à elle qu'à l'effet de lui être utiles, de renouer les liens rompus...

Frédéric l'arrêta par ces mots :

— Il n'est pas question d'elle, monsieur, et je vous engage à ne pas l'injurier, ce qui ne servirait à rien qu'à aggraver votre situation. Vous venez de me refuser catégoriquement une réponse. Persistez-vous dans votre refus ?

— J'y persiste, parce qu'il me convient de tirer vengeance des mauvais traitements que j'ai subis cette nuit.

— Alors, monsieur, voici la déclaration que j'ai à vous faire, en mon nom et au nom de l'un des amis de mademoiselle Nérissy. Nous allons, par tous les moyens, essayer de découvrir ce que vous prétendez nous cacher. Nous allons surveiller votre vie, épier vos moindres actions. Nous corromprons vos gens, s'il le faut. Vous ne ferez plus un pas sans être suivi, et même dans votre maison, vous ne serez plus chez vous !

A cette déclaration, Chavanet devint blême.

— Joli métier que vous allez faire là ! dit-il en ricanant.

— Bah ! vous en avez bien fait d'autres, vous. Le but que nous poursuivons justifiera nos démarches, quelles qu'elles soient.

— C'est donc une menace !

Non, mais la revendication d'un droit. L'enfant que nous réclamons, est la fille de mademoiselle Nérissy.

— N'est-elle pas également mienne ?

— A quel titre ? Il y a dix ans devant les magistrats qui interrogeaient Barbassous, accusé d'avoir incendié votre château, vous avez déclaré qu'il était l'amant de Serverette, et que, quant à vous, vous ne l'aviez plus revue depuis qu'elle s'était enfuie de votre maison.

Chavanet, à bout d'arguments, ne répondit pas ; mais sa pâleur disparut, car la colère empourpra ses joues. Il était debout, adossé contre la cheminée ; ses mains derrière le dos ; ses yeux brillaient d'un sombre éclat et semblaient vouloir pulvériser le commandant.

Mais ce dernier soutenait hardiment ce regard farouche et, de guerre lasse, Chavanet baissa la tête.

— Puisque vous venez me faire connaître vos intentions, dit-il enfin, c'est que vous souhaitez que je n'ignore pas où sont mes ennemis. Me direz-vous quel est votre complice dans l'œuvre que vous entreprenez ?

— Un homme de cœur qui me secondera d'autant mieux qu'il a une vengeance personnelle à exercer contre vous. M. Daniel de Blesle. Vous le connaissez bien. Vous avez obligé sa fiancée à vous épouser.

A ce nom, Chavanet tressaillit.

Il eut une minute de faiblesse, et se demanda s'il était nécessaire d'exciter plus longtemps la colère de deux hommes dont il s'était attiré la haine, puisqu'il leur avait fait du mal à tous les deux. Assurément, si, en cet instant il eût été en possession du secret qu'ils voulaient connaître, il l'eût révélé. Mais, nous l'avons dit, ce secret, il ne le connaissait plus. Madame de Pélussin seule pouvait le mettre sur la trace, car seule elle savait où était la fille de Serverette.

Tandis qu'il réfléchissait à la hâte sur la conduite qu'il devait tenir, l'huissier entra de nouveau et lui parla à voix basse.

— J'y vais, j'y vais, s'écria Chavanet, et se retournant vers Frédéric qui devant un témoin avait pris l'attitude ordinaire d'un visiteur.

— Vous permettez, monsieur, une affaire importante à terminer. Je vais être à vous.

Frédéric demeura seul. Alors, son exaltation tomba et, essayant de se rappeler la scène qui venait d'avoir lieu, il regretta vivement de n'être pas parvenu à connaître le vérité.

Sa démarche était le résultat d'un entretien qu'il avait eu le matin avec Daniel de Blesle, que Serverette lui avait présenté.

Les deux jeunes gens s'étaient alliés pour protéger celle-ci contre toute tentative nouvelle de Chavanet, et pour essayer de retrouver l'enfant.

Ils avaient eu d'abord l'espoir d'obtenir un aveu du banquier, en employant l'intimidation. N'ayant pas réussi, Frédéric ne pouvait se dissimuler qu'après cet échange d'hostilités, la bataille allait devenir terrible entre eux et Chavanet.

— Que faire? se dit-il.

En ce moment, la porte du cabinet se reouvrit. Une femme voilée apparut et recula aussitôt.

— Pardon, s'écria-t-elle, je croyais que M. Chavanet était ici.

Cette voix, le commandant l'avait entendue déjà. C'était celle de madame de Pélussin. Pauline le reconnut, ou plutôt, pour dire la vérité, elle le savait là ; car elle venait d'échanger quelques paroles avec Chavanet, qui n'avait quitté Frédéric que pour aller la recevoir. Elle revint donc sur ses pas, ferma la porte derrière elle et marcha jusqu'au commandant. Là, relevant son voile :

— Frédéric, dit-elle, ne reconnaissez-vous pas votre ancienne amie?

Sa voix tremblait un peu et l'émotion la rendait adorablement belle, sans qu'on pût deviner si cette émotion était vraie ou feinte.

Frédéric s'inclina et resta impassible. Il n'avait jamais eu ponr Pauline une de ces affections qui résistent au temps et à l'éloignement.

En outre, il connaissait l'histoire de cette femme et le mal qu'elle avait fait à Serverette. Il ne pouvait donc que la haïr. Aussi, les accents de cette voix jadis chère glissèrent-ils sur son cœur sans y pénétrer.

Pauline le comprit et voulut reconquérir cet être qui lui avait appartenu. Sans paraître troublée par un accueil qui la déconcertait, elle dit.

(*Sera continué*).

à Paris en dernier lieu, rue de Laval prodongée, chez un sieur Burdet. La veuve Mertens ayant réalisé le produit d'un fonds de commerce, avait placé depuis le 25 mars 1867 une somme de 7,500 fr. en dépôt au Comptoir d'escompte,et de 1er mai elle déposait également à la banque Lécuyer une autre somme de 500 francs provenant d'un remboursement.

« Au mois de février 1867, la veuve Mertens fut mise par un agent d'affaires en rapport avec la femme Frigard, née Lebouis, dont le mari avait exploité à Caen un commerce de soieries et avait fait faillite. En décembre 1866, cette femme était venue avec 500 francs seulement à Paris pour y chercher fortune. Douée d'une nature énergique et d'une intelligence de ressource, elle savait dissimuler par des formes douces et obséquieuses un caractère astucieux et violent ; à peine arrivée à Paris, la femme Frigard avait multiplié ses démarches pour trouver une personne qui consentit à lui avancer les sommes nécessaires à l'exploitation d'un fonds de commerce ; on l'avait mise en rapport avec la veuve Mertens. Informée des ressources que celle-ci possédait, la femme Frigard résolut de les faire servir à ses desseins,et,dès les premiers jours d'avril 1867, faisant allusion à la veuve Mertens, elle disait à un agent d'affaires qu'elle connaissait une jeune femme qui possédait 8,000 francs et qu'elle en ferait ce qu'elle voudrait.

« Sur ces entrefaites, on proposa à la femme Frigard l'acquisition d'un fonds de commerce de comestibles situé rue de Montholon, n° 34, et exploité par les époux Perrot ; le prix était fixé à 9,500 fr., mais il fallait, pour réaliser l'acquisition, payer comptant une somme de 5,000 fr. La femme Frigard ne pouvait compter pour cette opération sur la veuve Mertens, qui cherchait un fonds d'hôtel meublé et qui, du reste, avait reçu sur le compte de la femme Frigard des renseignemens défavorables. Cette dernière néanmoins, avait résolu de s'approprier la somme de 7,500 fr. déposée par la veuve Mertens au Comptoir d'escompte. Abusant des relations familières qui s'étaient établies entre elles, grâce aux honteuses complaisances à l'aide desquelles la femme Frigard favorisait l'inconduite de la veuve Mertens, l'accusée put s'emparer de l'un des reçus imprimés et laissés en blanc que le Comptoir d'escompte avait remis à la veuve Mertens pour faciliter le retrait partiel de la somme déposée ; elle en remplit le contexte d'une écriture déguisée, y apposa la signature contrefaite Emile Mertens,et à l'aide de cette pièce fausse, elle se faisait remettre par le Comptoir d'escompte,le 15 avril 1867, une somme de 4,000 fr., qu'elle employait, le 22 du même mois, pour partie, à payer un à-compte de 1,500 fr. sur l'acquisition du fonds de commerce des époux Perrot. Le reçu en vertu duquel cette somme de 4,000 fr. fut touchée, a été saisie plus tard. L'expertise en écriture a fait reconnaître que cette pièce était fausse, que la signature en était contrefaite et que ces falsifications devaient être attribuées à la femme Frigard.

» L'instruction, malgré les dénégations de l'accusée et des allégations reconnues mensongères, prouve au surplus avec évidence que la femme Frigard a touché à cette époque une somme importante dont elle ne peut expliquer l'origine. En arrivant à Paris, elle ne possédait que 500 francs ; au commencement de 1867, elle vivait misérablement et à l'aide d'emprunts. Or, à partir du 15 avril, on la voit payer les 1,500 francs à-compte aux époux Perrot, envoyer 500 francs à son mari, acheter pour 570 francs de bijoux, payer des dettes et se livrer à des dépenses de toute nature auxquelles elle faisait participer la veuve Mertens.

» Cependant, le 22 avril, le marché relatif au fonds de commerce de la rue Montholon était conclu entre la femme Frigard et les époux Perrot ; 1,500 francs à-compte étaient payés, et il était convenu qu'une autre somme de 3,500 fr. serait payée le 5 mai, jour fixé pour la prise de possession. Comment la femme Frigard comptait-elle se procurer cette somme ? Elle pouvait recourir au faux pour toucher au Comptoir d'escompte les 3,500 fr. formant le reliquat au crédit de la veuve Mertens ; mais celle-ci ne pouvait tarder à s'apercevoir de la spoliation ; il fallait donc préalablement s'assurer de son silence en la faisant disparaître.

» Le premier acte qui indique chez l'accusée la résolution homicide est l'achat fait par elle,le 3 mai, chez l'armurier Lefaucheux, d'un revolver à six coups et d'une boîte de cartouches ; ces objets ont été saisis plus tard en la possession de l'accusée, qui avait dans sa poche un certain nombre de cartouches, et a reconnu avoir chargé l'arme aussitôt après l'avoir achetée.

» Le 5 mai, la femme Frigard sollicita et obtint des époux Perrot un ajournement de la prise en possession et du paiement des 3,500 francs au 9 du même mois, échéance à laquelle tout devait être consommé. Ce jour-là, en effet, la résolution de la femme Frigard avait reçu son accomplissement : la veuve Mertens gisait assassinée dans les profondeurs de la forêt de Fontainebleau, et, pendant que son sort restait enveloppé de mystère, la femme Frigard s'emparait de tout son avoir et s'en servait pour solder le prix du fonds de commerce qu'elle avait acquis des époux Perrot.

» Le récit qui va suivre fera comprendre comment l'accusée était arrivée à ce résultat. A partir du mois d'avril 1867, l'accusée avait redoublé d'assiduité et de prévenances envers la veuve Mertens ; elle la conduisait chez des restaurateurs, lui faisait servir des mets recherchés et lui faisait boire des vins qui, à la suite des repas, la plongeaient dans des somnolences étranges.

» Le 7 mai, elle lui proposa un voyage d'agrément à Fontainebleau, alléguant le besoin de la distraire et de dissiper le trouble qui s'était manifesté dans sa santé. Ces deux femmes arrivèrent à Fontainebleau le jour même, vers sept heures du soir, et descendirent à l'hôtel de France et d'Angleterre, où elles passèrent la nuit ; une lettre écrite par la veuve Mertens à un sieur Lasserre, et datée du mardi 7 mai, à onze heures du soir, ne laisse aucun doute sur les motifs de ce voyage.

» Le lendemain, 8 mai, dès sept heures du matin, les deux femmes prirent une voiture pour faire une promenade en forêt ; le cocher qui les conduisait les guidant à son gré, les mena au Mont Chauvet, à la vallée de la Solle et enfin à Franchard. Arrivées en cet endroit, la femme Frigard et la veuve Mertens congédièrent la voiture et s'arrêtèrent au restaurant pour déjeuner ; il était alors dix heures et demie, la veuve Mertens était gaie et pleine de santé. Après une promenade aux environs, vers midi et demie, les deux femmes demandèrent leur chemin pour revenir à pied à Fontainebleau en passant par le Bouquet du Roi, et on les perdit de vue au carrefour de la Croix de Franchard.

» Vers quatre heures et demie, la femme Frigard revenait seule à l'hôtel de France et d'Angleterre ; elle demanda si sa compagne était rentrée, et sur la réponse négative elle raconta qu'elle avait perdu son amie dans la forêt ; elle ajouta qu'elle la retrouverait sans doute à la gare et qu'au surplus pareille chose leur était arrivée. Cherchant alors à faire croire qu'elle se trouvait sans argent par suite de ce contre-temps, elle se fit indiquer un bijoutier, le sieur Prat, pour engager ou vendre une broche sur laquelle on lui remit 40 fr. A ce moment le bijoutier prit son nom et son adresse sur une lettre qu'elle avait dans son portefeuille.

» Revenue à l'hôtel, elle se fit servir un dîner auquel elle toucha à peine, elle semblait inquiète et préoccupée. En réglant la note, qui était de 32 fr. 75 c., elle laissa voir dans son porte-monnaie un billet de banque de 100 fr. Elle repartit ensuite pour Paris par le train de 6 heures 1/4. Pendant les jours suivants, et à plusieurs reprises, des passants remarquèrent sous bois, à 3 kilomètres de Fontainebleau et à 25 mètres environ de la route du mont Fessard,qui conduit à la route de Fleury au Bouquet du Roi,une femme complétement immobile, couchée sur l'herbe, ayant la tête cachée par une ombrelle. Cette observation, renouvelée plusieurs jours de suite, éveilla des soupçons, et dans la soirée du 15 mai, on s'approcha et l'on reconnut que cette femme était morte et dans un état de décomposition qui indiquait que la mort remontait à plusieurs jours.

» Le corps était étendu sur le dos et la main droite serrait une poignée d'herbe qui semblait avoir été arrachée dans les convulsions de l'agonie ; le visage, rongé par les larves, était méconnaissable. Ce cadavre était celui de la veuve Mertens. Elle fut reconnue à son costume pour l'une des deux femmes qui étaient descendues le 7 mai à l'hôtel de France, et différens signes permirent d'établir son identité. Elle avait encore sa chaîne d'or et ses autres bijoux ; mais son porte-monnaie, dans lequel elle avait mis au moins 500 fr. en partant de Paris, ne renfermait plus que 10 centimes. Les clefs qu'elle portait sur elle et qui se composaient de la clef de son logement, rue de Laval prolongée, et de celle du coffret où elle enfermait son argent et ses papiers, avaient disparu. Son chapeau, ses gants et son éventail, d'après la manière dont ils étaient placés auprès d'elle, indiquaient que la mort l'avait surprise dans le sommeil.

» Les médecins chargés d'examiner le cadavre reconnurent que la mort ne pouvait être naturelle ; la langue gonflée et serrée entre les dents, des taches ecchymostiques existant à la lèvre, enfin des suffusions sanguines remarquées à la partie antérieure de l'estomac, leur permirent de conclure que la veuve Mertens avait succombé à une suffocation produite par une pression exercée à la fois sur le cou avec la main, et sur l'épigastre avec le genou.

» L'état des alimens retrouvés dans l'estomac prouvait que la mort était survenue une heure environ après le dernier repas fait par la victime à l'auberge de Franchard. Sa compagne fut facilement retrouvée à Paris, grâce à l'indication donnée par le bijoutier Prat. Aux premières questions qui lui furent faites, la femme Frigard produisit, un prétendu acte d'association passé entre elle et la veuve Mertens, et aux termes duquel cette dernière devait fournir une somme de 5,000 francs pour l'acquisition du fonds de commerce de la rue Montholon. Elle prétendit que le 7 mai, avant de se rendre à Fontainebleau, la veuve Mertens lui avait remis un reçu signé d'elle pour lui permettre de toucher 3,500 francs au Comptoir d'escompte, ce qu'elle avait fait et ce qui lui avait permis de verser cette somme le 10 mai entre les mains du sieur Barrielle, agent d'affaires des époux Perrot.

» Outre le prétendu acte d'association qui, par une particularité peu explicable, portait une quittance de 3,500 fr., signée de la femme Frigard, et le reçu de l'agent d'affaires Barrielle, on saisit en la possession de l'accusée le reçu du Comptoir d'escompte, délivré le 29 mars à la dame veuve Mertens et constatant le dépôt fait par elle en compte courant d'une somme de 7,500 fr.; deux reçus en blanc, portant en tête le nom de la veuve Mertens, et qui avaient été remis à celle-ci par le Comptoir d'escompte pour lui faciliter le retrait partiel ou total de la somme déposée, et enfin le reçu constatant le dépôt d'une autre somme de 500 fr., fait le 1er mai par la veuve Mertens à la maison de banque Lécuyer. On trouvait également au domicile de la femme Frigard le revolver et les cartouches qu'elle avait achetés le 3 mai.

» En réalité, voici ce qui avait eu lieu : après avoir profité du sommeil de la veuve Mertens pour l'étouffer, la femme Frigard avait soustrait dans les poches de sa victime l'or et les billets contenus dans son porte-monnaie ; elle s'était emparée en même temps de la clef de son logement et de celle du coffret où elle serrait ses valeurs et ses papiers. Revenue à Paris dans la soirée du 8 mai, elle s'était rendue immédiatement au domicile de la veuve Mertens, était montée chez elle sans être remarquée par le concierge, et à l'aide des clefs dont elle était munie, avait ouvert la porte de l'appartement et avait pris dans le coffret le bon de 7,500 fr , celui de 500 fr. et les récépissés en blanc qui ont plus tard été saisis en sa possession. Ce même soir elle annonçait aux époux Perrot qu'elle était en possession de la somme qu'elle devait leur verser, mais sans la leur faire voir.

» Le lendemain 9 mai, elle retournait rue de Laval prolongée sous prétexte de savoir des nouvelles de la veuve Mertens, et elle disait au concierge de la maison, qu'elle était revenue de la campagne avec la veuve Mertens et qu'elles s'étaient quittées à Paris en se donnant rendez-vous. Ce même jour, 9 mai, la femme Frigard présentait au Comptoir d'escompte un reçu signée veuve Emile Mertens falsifiée par elle, et retirait les 3,500 fr. formant à la fois le reliquat du dépôt de la veuve Mertens et le solde de ce qu'elle-même s'était engagée à payer aux époux Perrot. Le lendemain 10 mai, l'opération était terminée, elle prenait possession du fonds de la rue de Montholon et versait à l'agent d'affaires Barielle la somme promise de 3,500 fr.

» Les pièces saisies ont été soumises à une expertise ; il a été reconnu que le prétendu acte d'association, dont le second n'a jamais existé, a été fabriquée par la femme Frigard, pour essayer de justifier la spoliation qu'elle avait commise vis-à-vis de la femme Mertens ; la signature : *Sidonie Mertens*, et la mention : *lu et approuvé l'écriture qui précède* sont fausses et ont été, ainsi que le corps de l'acte, tracés par la main de l'accusée. C'est elle également qui a rempli le texte manuscrit du reçu, signé veuve Emile Mertens, à l'aide duquel elle a retiré le 9 mai 1867, du Comptoir d'escompte, la somme de 3,500 francs. La signature, imparfaitement imitée, est également son œuvre. Pour lutter contre toutes les preuves qui l'accusent, la femme Frigard a eu l'idée de faire intervenir un personnage imaginaire auquel elle prête le nom de Williams. La pensée du voyage à Fontainebleau, selon elle, serait venue à la veuve Mertens par suite d'un rendez-vous qu'elle y aurait donné à cet individu. Les deux femmes l'auraient en effet rencontré près du restaurant de Franchard ; la femme Frigard aurait laissé ce prétendu Williams s'éloigner avec la veuve Mertens, et ne les retrouvant pas, après une heure et demie d'attente, elle serait revenue seule à Fontainebleau. Par des efforts inouïs d'imagination, l'accusée assigne ensuite à cet individu un rôle qui tendrait à le faire considérer comme auteur non-seulement de l'assassinat de la veuve Mertens, mais encore des faux qui viennent s'y rattacher.

» Cet individu, sur le compte duquel l'accusée a donné des indications contradictoires, n'a laissé aucun indice de son passage à Fontainebleau. On a vu, d'ailleurs, la femme Frigard et la veuve Mertens seules dans la forêt, au-delà de l'endroit où, en suivant la déclaration de l'accusée, elle aurait fait la rencontre de ce personnage. La disparition de la veuve Mertens au moyen d'un homicide entrait, comme on l'a vu, comme un élément essentiel et indispensable dans ce plan de spéculation que la femme Frigard avait organisé. Aucun étranger n'a été vu avec ces deux femmes et ne les a rejointes dans la forêt ; dans tous les cas, la femme Frigard, munie de son revolver, dont elle pouvait user au besoin, avait en elle la force et la résolution nécessaires pour accomplir seule le crime dont elle devait profiter.

» En conséquence, la nommée Mathilde-Louise-Alexandrine Lebouis, femme Frigard, est accusée :

» 1° D'avoir, en 1867, à Paris, commis le crime de faux en écriture privée en fabriquant ou faisant fabriquer sur un imprimé du Comptoir d'escompte de Paris, destiné au retrait des sommes déposées audit Comptoir par la veuve Mertens, un reçu de la somme de 4,000 francs, en date du 15 avril 1867 et y apposant ou y faisant apposer la fausse signature : Veuve Emile Mertens ;

» 2° D'avoir, en avril 1867, à Paris, fait usage de ladite pièce fausse, sachant qu'elle était fausse ;

3° D'avoir, le 8 mai 1867, à Fontainebleau (Seine-et-Marne), volontairement et avec préméditation, commis un homicide sur la personne de Sidonie-Marguerite Dussart, veuve Mertens, le dit homicide volontaire ayant pour objet de préparer et faciliter les deux délits de vols ci-après spécifiés sous les numéros 4 et 5, ayant précédé le crime de faux et d'usage de faux spécifiés sous les numéros 6 et 7 ;

» 4° D'avoir, le 8 mai 1867, au même lieu, soustrait frauduleusement deux clefs et une somme d'argent appartenant à autrui ;

» 5° D'avoir, en mai 1867, à Paris, soustrait frauduleusement un reçu de 7,500 fr. du Comptoir d'escompte, daté du 29 mars 1867, des imprimés destinés au retrait des sommes déposées audit Comptoir, et un reçu de 500 fr. de la caisse Lécuyer et Ce, daté à Paris du 1er mai 1867, lesdits titres et papiers appartenant à autrui ;

» 6° D'avoir, en mai 1867, à Paris, commis le crime de faux en écriture privée en fabriquant ou faisant fabriquer sur un imprimé du Comptoir d'escompte de Paris destiné à opérer le retrait des sommes déposées audit Comptoir par la veuve Mertens, un reçu de la somme de 3,500 fr., daté à Paris du 7 mai 1867, en y apposant ou faisant apposer la fausse signature Veuve Emile Mertens ;

7° D'avoir, le 9 mai 1867, au même lieu, fait usage de ladite pièce fausse, sachant qu'elle était fausse ;

8° D'avoir, en 1867, à Paris, commis le crime de faux en écriture de commerce, en fabriquant ou faisant fabriquer, sous la date du 4 mai 1867, un acte sous seing privé contenant société commerciale entre la veuve Mertens et la femme Frigard pour l'exploitation d'un fonds de commerce, avec obligation par la veuve Mertens de verser une somme déterminée, à titre de commandite, en y apposant ou faisant apposer au bas de la mention *lu et approuvé* la fausse signature Sidonie Mertens,

» Crimes et délits connexes prévus par les articles 147, 150, 151, 164, 302, 304 et 401 du Code pénal

» Fait au barquet de la cour impériale de Paris, le 26 juillet 1867.

» *Pour le procureur général*

» L'avocat général délégué,

» *Signé* : MAHLER. »

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le président fait retirer dans leur chambre les témoins, qui sont au nombre de soixante, et procède à l'interrogatoire de l'accusée.

VARIÉTÉS.

L'EMPEREUR THÉODORE.

L'*Athenœum* publie sur l'Abyssinie les détails suivants, qui ne paraîtront pas dénués d'intérêt au moment où l'Angleterre semble disposée à tirer vengeance des cruautés de l'empereur Théodore :

« Un personnage mahométan, natif de l'Abyssinie, arrivé en Egypte dernièrement, a donné à notre correspondant les détails suivants sur la situation politique et administrative actuelle de son pays. Quelques-uns de ces détails, la plupart relatifs à l'anarchie qui règne dans les provinces voisines des frontières égyptiennes, ne sont pas sans intérêt historique et géographique.

» Le roi Théodore, a-t-il dit, est actuellement avec une armée de 30,000 ou 40,000 hommes, dans le Debra-Thabor, dont les provinces voisines se sont soulevées contre son autorité, sous la conduite de plusieurs chefs.

» Oubie, le dernier roi du Tigré, que l'on croyait mort, est encore vivant, et il est avec Théodore dans les meilleures termes. Théodore a épousé une de ses filles, dont il a eu des enfants. Quand, il y a quelques années, Théodore attaqua le Tigré, ce fut un neveu d'Oubie qu'il fit mourir. Ce jeune homme fut exposé sur la place du Marché de l'une des villes du Tigré, les mains et les pieds coupés. Il vécut quelques jours ainsi mutilé ; puis Théodore ordonna qu'il fût tué. Lorsque Théodore ravagea le Gondar, par le fer et le feu, il brûla la capitale de ce pays, surnommée la *Ville aux quarante-quatre églises*, la plus belle de toute l'Abyssinie.

» Menilek, fils du dernier Sahela Sallasée, qui était depuis douze ans prisonnier de Théodore, a réussi à s'échapper. Il règne maintenant, malgré Théodore, sur le Shoa, où il remplace son père. Tadla Gwalu, homme brave et instruit, gouverne le Gojam, également malgré les efforts de Théodore. Théodore l'a attaqué plusieurs fois pour le soumettre à son obéissance, mais vainement. Dans le Tigré, Waksham Gobezi, l'un des descendants des anciens rois de Lasta, maintient son autorité. On parle de lui comme d'un homme courageux, entreprenant, et comme un des plus puissants adversaires de Théodore. Un soldat parvenu, l'un des anciens officiers d'Oubie, nommé Tussoo Gobezi, natif du Weggela ou Waldabba, d'un caractère violent, très-belliqueux, plein de résolution, mais intrigant et cruel, est arrivé à imposer son autorité aux provinces voisines du Samen. Ces deux Gobezi, quoique opposés à Théodore, ne sont pas amis entre eux. D'autres chefs ou gouverneurs de provinces se sont également soulevés contre l'autorité de Théodore et ont proclamé leur indépendance.

» On a demandé à cet Abyssinien pourquoi tous ces chefs indépendants ne réunissaient pas leurs forces contre l'ennemi commun, contre Théodore. Il a répondu que le prestige de Théodore était encore grand, et que ses ennemis étaient jaloux et supçonneux entre eux. Les troupes de Théodore ne lui sont point attachées par un sentiment d'intérêt ou d'affection, mais par la crainte de son autorité despotique et vindicative. Cet Abyssinien ne croit pas que Théodore fasse mourir les prisonniers anglais. Il les garde, sous divers prétextes, comme des otages, et dans l'espoir qu'ils lui serviront un jour ou l'autre à réaliser à son avantage quelque projet.

» Tussoo Gobezi, dont nous venons de parler, a fait arrêter, dit-on, dernièrement un messager venant de Massawah, soupçonné de porter aux prisonniers anglais 4,000 dollars. — « Vous me paraissez bien » fatigué, dit Tussoo à ce messager, amené » en sa présence. D'où venez-vous? Où » allez-vous ? » Cet homme fut forcé de dire la vérité.— « Bien! lui dit Tussoo ; les An- » glais étaient autrefois des amis de Théo- » dore, maintenant ils sont brouillés ; ils ne » lui envoient donc pas d'argent, et Théo- » dore ne permet pas qu'on en envoie à ses » prisonniers. Les Anglais et moi nous ne » nous connaissons pas ; mais moi, je me » connais, j'ai besoin de l'argent. » — Et cela dit il prit l'argent et le garda.

» Tussoo Gobezi agissait ainsi, assure-t-on, pour se concilier l'amitié des Turcs, c'est-à-dire des autorités égyptiennes, avec lesquelles cependant il n'a jamais eu de liaison intime. Théodore n'aime pas les égyptiens, et ceux-ci ne se sentent aucune inclination pour Théodore. Il y a deux ans, Tussoo, s'imaginant complaire aux autorités égyptiennes, fit périr Mek Umr, qui gouvernait le district voisin des frontières égyptiennes et abyssiniennes, au sud de Takka. Ce Mek-Umr était le fils et le successeur du Mek-Nimr, qui fit brûler Ismaïl-pacha, fils de Mohamet Ali, lors de l'invasion par une armée égyptienne du Nil supérieur, il y a environ vingt-cinq ans. Mek-Umr était un vieillard grand partisan de Théodore. Tussoo a cherché depuis à se faire pardonner ce crime en accusant le Mek d'intrigues perpétuelles, de fomenter des querelles entre Théodore et les Egyptiens, et d'être le principal instigateur de l'emprisonnement des Anglais par Théodore, Tussoo, est accusé d'avoir fait périr d'autres personnages dont il était fort jaloux.

» L'an dernier, une grande guerre éclata entre les peuples du royame abyssinien du Shiré, ceux des contrées voisines du nord-ouest du Tigré, d'une part, et les Arabes, Beni-Aamar établis entre le Shiré et le Waldabba au sud et Takka au nord, d'autre part. Les Tigréens étaient les agresseurs. Déjà ils avaient battu les Arabes dans deux rencontres, quand ils résolurent de les attaquer de nouveau avec des forces supérieures et les soumettre. L'engagement eut lieu vers la fin de décembre, près de Baaza (probablement la même ville que Basaas, portée sur les cartes et située au nord du Waldabba.) Les Tigréens furent battus complément et massacrés en grand nombre. Leur armée était forte de plusieurs milliers de combattants, lesquels étaient suivis de leurs femmes et de leurs enfants. Deux cents cavaliers seulement ont pu se sauver, dit on. Dans cette armée, il y avait un corps de troupes du Shiré, et des plus forts, commandé par Dejatsh-Adik, officier au service de Théodore. Les Arabes tuèrent ce vieil officier et firent une si grande quantité de prisonniers qu'ils en furent embarrassés. Les plus jeunes des deux sexes et les enfants furent conduits en triomphe à Takka, résidence du gouverneur égyptien de ces contrées.

» On rapporte que ce gouverneur aurait dit aux Arabes que « puisque Dieu avait fait tomber » ce buttin dans leurs mains, ils étaient libre d'en disposer. » Par conséquent, les captifs furent menés au marché. Le nombre des esclaves chrétiens était si grand, qu'ils furent vendus à bas prix, relativement dans tous les ports de la mer Rouge et aux frontières de l'Egypte. Environ 3,000 vieux fusils à mèche furent ramassés par les Arabes victorieux.

» Le correspondant anglais conclut, des communications qui lui ont été faites, que la plus grande anarchie règne sur le vaste territoire de l'Abyssinie ; que l'empire de Théodore s'est bien affaibli ; que le vieux lion se meurt, et que le pays est dans un tel état de désorganisation politique et morale, que le moment est venu pour l'Angleterre de s'allier aux ennemis de Théodore, pour les engager à effectuer par la force des armes la délivrance des prisonniers anglais. »

—

M. de Dreyse, l'inventeur du fusil à aiguille, vient d'imaginer un fusil à grenades dont les effets sont extraordinaires, et permettent le tir indirect, contre des ennemis qu'un abri dérobe. Dès que la grenade a quitté l'âme du fusil, elle devient si sensible à tout contact extérieur qu'elle éclate en traversant un simple carreau de papier soie. Les éclats du projectile sont assez gros et assez violents pour produire les plus terribles ravages. L'arme est légère et facile à manier.

—

Nous empruntons à la *Liberté* le trait suivant de Lopez :

« Un jour qu'il commandait un détachement de cavalerie impérialiste, il est surpris par une brusque attaque d'un corps de dissidents. Lopez tire son sabre et donne vigoureusement l'exemple d'une fuite rapide. Son détachement tourne bride et le suit : ce n'est que dans ces circonstances-là que Lopez aimait à se trouver à la tête de ses hommes.

« Tout d'un coup son cheval, atteint par une balle, roule à terre. Lopez va tomber entre les mains d'un ennemi sans pitié, lorsqu'un de ses cavaliers s'arrête, au péril de sa vie, et lui crie de sauter en croupe derrière lui. Lopez saute ; le cavalier rend la main, mais sa bête surchargée perd du terrain. Lopez comprend l'imminence du danger : son sang-froid ne l'abandonne pas ; il tire un pistolet de sa ceinture, brûle la cervelle de son sauveur, se débarrasse du cadavre en un tour de main, et s'échappe sur le cheval allégé d'autant ! »

Ce trait est de pure invention. De tous les hommes au service de Maximilien, Lopez était un de ceux qui inspiraient le plus de confiance en raison de sa bravoure et de ses aptitudes militaires. C'était un des rares officiers mexicains à qui les officiers français croyaient pouvoir tendre la main sans se salir.

—

Un mot entendu devant un tribunal de police à Londres :

— Combien d'enfants avez-vous ?

— Six, Votre Honneur, répond l'Irlandaise avec un sourire niais.

— Quel est l'âge de votre plus jeune ?

— Mon plus jeune est mort, Votre Honneur, mais depuis lors il en est né un autre!

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 21 août	53 25
Clôture	du 21 août	53 30

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 20 Août.

VARNA bat. à vap. otto. *Malacoff*, cap. Cetinich. div marchandises.

TREBISONDE bat. à vap. ital. *Benjamin Atwood*, cap. Zuchelli, div. marchandises.

ALEXANDRIE bat. à vap. égypt. *Missir*, cap. Mehmet, ayant touché Smyrne, Dardanelle et Galipoli, div. marchandises et 65 passagers.

— bat. à vap. egyp. *Dagalie*, cap Hafous ayant touché aux Dardanelles div. marchaudises et 1 passager.

LIVERPOOL bat. à vap. angl. *Rhone*, cap. Edwin, ayant touché Malte Syra et Dardanelles div. marchandises et 61 passagers.

SMYRNE le bat. à vap. fr. *Pericles*, cap. Connar, ayant touché, Metelin, Dardanelles et Galipoli, div. marchand. et 25 passagers.

— bat. à vap. otto. *Maria Despina*, cap. Rosolimos, ayant touché Metelin et Dardaneiles, div. marchaedises et 20 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 20 Août.

ALEXANDRIE bat. à vap. egyp. *Mansourah*, capit. Osman, div. marchandises.

— bat. à vap. egyp. *Thibine*, cap. Ahmet bey, div. marchandises.

SMYRNE bat. à vap. aut. *A. Emmo*. cap. Solderer, div. marchandises.

ODESSA bat. à vap. russe, *Don*, cap. Resnitchenk, div. marchandises

DANUBE bat. à vap. angl. *Normamby*, cap. Darnel, div. marchandises.

LONDRES bat. à vap. ang *Gasforth*, cap. Norman, div. marchandises.

VARNA bat. à vap. aut, *Lucifer*, cap. Steiskal, div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 18 Aout.

MARSEILLE bar. aut. *Aun*, cap. Poscich, blé.
— br. ital. *Ardita*, cap. Chezzo, blé.
ANGLETERRE br. ital. *Emmanuelle*, cap, Sicardi,
— br. ital. *Buoni Amici*, cap. Biaggio, blé,
— bark ital *Catterina Eugenia*, cap. Fixi, blé.
FALMOUTH bark aut *Padre*, cap. Stangher, blé.
— bark ang. *Jubiland*, cap. Corse, blé.
DANUBE br. hell. *Yeorghios*, cap. Sclias, lest
— br. hell. *Agathi Tihi*, cap. Calpiati, lest.
— bark ang. *San Juan*, cap. Wuanon, lest.
— br angl. *Golden Flover*, cap. Suter, lest.
— br. hell. *Ayos Spiridhon*, cap. Nico, lest.
SOULINA br. aut. *Unione*, cap. Maricih, lest.

du 19

MARSEILLE bark ital. *Progresso Vale*, cap. Vale,
— bark ital. *Indipendente*. cap. Miserachi, lest.
— br. ital. *Luigi*, cap. Bertoletto, blé.
MALTE bar. russe, *Kilesvi*, cap. Nyman, blé.
— bar. russe, *Taive*, cap Ross, blé.
DANUBE br. hell. *Aspassia*, c. Polimeropulo, lest.
KUSTENDJE bark hell. *Elpis*, cap. Cufoudaki, »
— bark ang. *Sarah Watson*, cap. Legender, »

du 20

MARSEILLE br. ital. *Luigini*, cap. Olivari, blé.
— br. ital. *Tancredi*, cap. Bartolomeo Zenari, »
ANGLETERRE bar. mek. *Ernest Elise*, cap. Rostock, graine de lin.
— bar. mek. *Galilee*, cap. Voss, blé.
— bark ital. *Cristina*, cap. Capare, blé.
ANVERS bar. aut. *Olimpo*, cap. Grivicich, seigle.
— bar. pruss. *Louise*, cap. Jernew, blé.
AZOFF bar. aut. *Juno*, cap. Grendo, lest.
DANUBE br. hell. *Marusso*, cap. Alexandri, lest.
— br. hell. *Omonia*, cap. Emberico, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Criticos, lest.
— br. hell. *Kilas*, cap. Ciamdas, lest.
ODESSA bark hell. *Cassas*, cap. Papacaraki, sel.
SOULINA bar. aut. *Casimiro G.* cap. M.rcovich, lest
MARSEILLE br. ital. *Meropi*, cap. Mihalby, blé.
— br. hell. *Yeorghios I*. cap. Focas, blé.
— br. fran. *Désiré*, cap. Rebour, graine de lin.
ALEXANDRIE bark ital. *Antonietta Bronzone*, cap. Ant. Fiscorino, blé.
— bark autrich. *Leopoldino Bauer*, capit. Giov. Lucovich, blé

Navires qui ont pris pratique aux Tache-Blanches, et destinés pour la Mer-Blanche.

du 15

de TAGANROK pour MALTE, bark ital. *Marco*, capit. Grecco, blé.
de ODESSA pour Marseillei, brk. ital. *Tomasino*, capit. Crisacolo, blé.
— pour C. or Falmouth, bar. angl. *Cerres*, cap. Metcoff, blé.
— pour Falmouth, bar. prus. *Hellius*, capit. Ziesmer, graine de lin.
— pour C. or Falmouth, bark norv. *Telegraph*, cap. Nicoiaessen, mais.
— pour C. or Falmouth, bar. norv. *Carl*, capitt Williams Tucte, blé.
he NICOLAEFF pour Kronstad bar. russe, capit. Themis, cap. Hellund, bois.

du 16

de BERDIANSKA pour MARSEILLE br. italien, *Fortunata*. cap. Razetto, blé.
— pour Marseille, br. italien, *Francesca Antola* capit. Olivari, blé.
de ODESSA pour Falmouth, bar. ital. *Solecito*, cap Ant. Iccardi, blé.
— pour Cork or Falmouth bar. ital. *Due Amici*, cap. Chiozza, blé.
— pour Cork or Falmouth br. ang. *Avon*, cap. Th. Heasting, blé
— pour Cork or Falmouth, br. russe *Nevra*, cap Ed. Osteman, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. autr *Mi*, cap. Luigi Podich, blé.
de TAGANROK pour Alger, br. ital. *Satturno*, cap Domenico Schiaflino, blé.
— pour Cork or Falmouth, bark angl. *Repston*, capitaine Willson, blé.
— pour Falmouth, br. angl. *William Thurnbek* cap. Wilkinson, graine de lin.
— pour Cork or Falmouth br. ang. *Vedra* cap. Shaw, gaaine de lin,
— pour Marseille, br. hell. *Ariadni*, cap. Haudras, graine de lin.
de SOULINA pour C. or Falmouth, bar. angl. *Panama*, cap. Nicolson, maïs.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 1er Août.

NEWCASTLE br. nor. *Hermes*, cap. Hensen, charbon de terre.

du 2

ALEXANDRIE bar. ang. *Martin Luther*, cap. More,
NAPLES bar. ital. *Vittorio*, cap. Maresca, lest
CARDIFF bark aut *Teresa Hanni*, cap. Marusich, charbon de terre.
— brik fran, *Jacque le Courtier*, capit. Guguen. charbon de terre.

du 3

ALEXANDRIE br ang. *George Richard* cap. Thomas Thompson, lest.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. — Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français *ASSYRIEN* cap. Gauthier, partira pour MARSEILLE mardi 27 août à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins: 300,000; 250,000; 200,000; 50,000; 40,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5,000; 2,000; 1,000; 500; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR:

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages: premier Lot		Florins	300,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000
Crédit mob. 1858, »	4	»	250,000
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000
Prince Salm »	2	»	40,000

Prince Clary, tirages	2	Florins	25,000
Saint Genois »	1	»	50,000
Palfi »	1	»	40,000
Waldstein »	5	»	25,000
Rudolf »	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 30 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins: 200,000; 50,000; 15,000; 10,000; 5.000; 2,000; 1,000; 500; 400; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt de 1864, aura lieu le 2 Septembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines
Han Municipal, à Galata n° 8.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE
à l'instar
DU GRAND HOTEL DE PARIS.
39 Unter den Linden 39
BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

AVVISO.

Venerdi li 23 agosto alle ore 11 a. m. in Caviar-Kan di Galata in presenza del Sig. I. Albini, curatore d'ufficio e agente dell'Associazione di muto-assicurazione si procederà alla vendita per via di pubblico incanto, del brik-bark italiano *San-Pietro*, già al commando del capitano Chiappara; tale quale trovasi nautragato vicino al fanale d'Asia in mar Nero, con tutti i suoi attrazzi ed occorrenti, da deliberarsi al maggior offerente verso pronto pagamento.

I. DE CASTRO.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ

Προσκληθέντες τινὲς τῶν δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Χατζῆ Μισαὴλ ἀρτοποιοῦ, μετὰ προηγουμένην ἐξέτασιν τῶν μερῶν διωρίσθησαν Σύνδικοι. Εἰδοποιοῦνται οὖν οἱ δανεισναὶ αὐτοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των· οἱ δὲ μὴ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας συμφώνως τοῦ Ἐμπορικοῦ Κώδηκος ἀποκλείονται τῆς ὁμάδος τῶν δανειστῶν.

14 Ῥεμπιοὺλ Ἐλ-Ἐβὲλ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ

Παρακατατεθὲν ὑπὸ τῶν δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Μιχανετζῆ Εὐθυμίου τὸ συμβιβαστικὸν ἔγγραφον, προσκαλοῦνται οἱ ἔχοντες ἐνστάσεις ἐπ' αὐτοῦ ὅπως ἐντὸς δεκαπέντε ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καὶ ἀποδείξωσιν αὐτάς, διότι μετὰ τὴν προθεσμίαν ταύτην θὰ ἐνεργήσωσι τὰ δέοντα· πᾶσα δ' ἔνστασις εἶναι ἀπαράδεκτος.

12 Ῥεμπιοὺλ ἐλ ἀχὶρ 1284. 1 Αὐγούστου 1283.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
[ὑπογ.] ΧΑΣΑΝ.

"ROYAL."

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital: Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit:

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.
Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs es de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Eté 1867,
A partir du Samedi 5/17 Août, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE
Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jeni djam H. à la T		
6	33	9	11	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek et Béchiktach.
6	33	2	11	30	de Cavak, Yéni-mle, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bebek.
7	48	18	12	45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Ortakeui et Bechiktach.
8	33	6	1	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia et Yéni-keui,
9	3	11	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui Kouru-tchesmé, Ortakeui, Béchiktach et Cabatach.
10	33	9	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach*)
11	33	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	3	4	12		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7	33	12	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10	18	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	3	5	12		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	48	14	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	33	5	1	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	33	14	2	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.)
11	3	6	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le dernier bateau de la ligne de Buyukdéré)
3	48	4	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	3	3	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

8	3	5	1		pour Arnaoutkeui directement.
8	18	9	1	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9	3	14	2		pour Arnaoutkeui directement. (*excepté les vendredis.*)
10	18	6	3	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
10	3	5	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	3	2	2		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	33	4	6	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	33	12	8	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé. (*Les vendr à 9 h*)
4	18	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	33	11	9	30	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé. (Les Vendredis aussi à Bechiktach.)
5	3	6	10		pour Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimah. (Les Vend. aussi Ortak. Arnauk.)
5	18	18	10	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé.
6	3	9	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	3	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*)
6	33	3	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
4	33	2	9	30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Buyuk-déré et Cavak.
5	33	17	10	30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	3	4	11		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 5 heures, il y a un départ supplémentaire du p... pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec re... .. Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) Ce bateau ne reçoit pas de bagages.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

6	18	11	15	de Buyukdéré. Thérapia, Yenikeui. Emirghian. Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui et Bechik
7	3	12		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
7	13	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	13	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	2		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	3	15	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	18	8	15	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
3	48	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
4	48	9	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach. Cabatach.
5	48	10	30	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

		un Bat.		
7		12	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yenikeui, Yenikeui, Therapia, Buyukdere.
7	48	1	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, pia, Buyukdere, Yénimahallé.
8	48	2	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Théra-Thérapia, Buyukdére et Yénimahallé.
9	18	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdére.
10	3	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	3	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
4	33	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére et Yenimahallé.
5	33	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
5	48	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	18	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.
A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	Nos	H. T.		
6	18	3	11	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	18	16	12	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	33	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	33	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont.

9	33	3	2	30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4	18	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	3	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	33		10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

		un bateau			
7	3		12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2	48		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	33		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

8	28		1	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.
9	33		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	28		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

VENDREDI, 23 AOUT 1867 — 23 REBI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire. — VENDREDI, 23 AOUT 1867

2me Année. --- N° 190.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la igne.
FAITS DIVERS — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 25 août.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 21 août 12 h. 7 m. soir.

Salzbourg 21. — Jusqu'à présent les conversations confidentielles entre les deux souverains d'abord, ensuite entre Napoléon et MM. de Beust et Metternich ont eu, assure-t-on, pour principal objet, la question d'Orient.

Paris, 21 août, 4 h. 55 m. soir.

Les dépêches de Salzbourg disent qu'il existe un accord parfait entre les deux puissances relativement aux questions allemande et orientale.

Les nouvelles d'Espagne sont encore contradictoires. Les dépêches gouvernementales espagnoles datées de Madrid le 21, à minuit, disent que quelques bandes sont encore restées en Catalogne et en Aragon, mais que l'Espagne est tranquille.

LONDRES, 21. — En prorogeant le parlement, le ministère déclare que les relations de l'Angleterre avec les autres pays sont satisfaisantes, il annonce qu'il prépare une expédition contre l'Abyssinie dans le cas où le bruit que les prisonniers sont délivrés ne se confirmerait pas.

Florence, 21 août.

L'escadre permanente de la Méditerranée est dissoute.

Paris, 22 août, 6 h. 16 m. matin.

SALZBOURG. — On assure que la question de l'Allemagne méridionale a été mûrement examinée par les deux Empereurs, lesquels seraient d'accord pour désapprouver l'entrée des Etats du Sud dans la confédération du Nord. Les deux Empereurs auraient examiné la question des principautés Danubiennes. On assure que leurs Majestés Autrichiennes ont promis de visiter Paris au commencement d'octobre; elles rencontreront alors la reine d'Angleterre.

VARSOVIE, 21. — La Russie a ordonné de délivrer tous les sujets autrichiens encore prisonniers pour avoir participé à la dernière insurrection.

Une dépêche de Perpignan du 21, assure que les partisans de l'insurrection augmentent en Catalogne et qu'ils seraient protégés par la population.

Paris, 22 août, 8 h. soir.

Des dépêches de Madrid du 21 au soir affirment que les bandes d'insurgés répandues en Catalogne, en Aragon et en Andalousie ont été battues et dispersées et qu'elles cherchent à regagner la frontière.

Une dépêche de St-Pétersbourg du 21 dit que de nouveaux mouvements auraient eu lieu à la frontière russo-bulgare.

SALZBOURG. — Nous apprenons de plusieurs sources que les pourparlers austro-français sont terminés aujourd'hui avec un résultat satisfaisant.

On croit à une entente mais essentiellement dans les intérêts de la paix.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On lit dans la *Nazione* :

Le général Dumont a obtenu du cardinal Antonelli que les légionnaires d'Antibes auraient matin et soir le même ordinaire qu'avaient les troupes françaises d'occupation. En outre, on leur passera le tabac, le café et l'eau-de-vie dans les mêmes proportions que celles adoptées par l'administration militaire impériale. Il paraît qu'à l'arrivée des légionnaires à Rome, cela avait été convenu ainsi, et puis la chose avait été oubliée par les abbés. Le nom de la légion ne sera pas changé. Le bataillon des carabiniers suisses devra être porté de 1,200 à 2,000.

Pour ne pas surcharger les finances papales, qui ne sont pas dans un état florissant, tout soldat indigène qui ira en congé ne sera pas provisoirement remplacé dans les cadres jusqu'à concurrence du chiffre d'augmentation des légionnaires d'Antibes et des Suisses. Si le chiffre des soldats indigènes est diminué, il en résultera que le service de ces troupes sera écrasant. Elles seules sont chargées de se battre contre les brigands. Les zouaves, les légionnaires et les Suisses pendant ce temps demeurent tranquilles à Rome. La maladie suspecte (c'est ainsi que le choléra est dénommé par le gouvernement pontifical) commence à sévir avec force, surtout dans les campagnes de Tivoli et de Subiaco.

Les avis de Saint-Thomas annoncent que les Etats-Unis continuent leurs négociations pour l'acquisition de cette île, dont ils feraient une station navale. On pense que les Etats-Unis réussiront dans leurs négociations, bien que le voyage du sénateur Doolittle à Copenhague ait été déclaré étranger à cette affaire. (*International.*)

Le gouvernement de Saint-Pétersbourg vient d'accorder à une compagnie anglaise l'autorisation d'établir, à travers la Russie, un télégraphe destiné à relier l'Angleterre à ses possessions indiennes. La ligne traversera également la Perse et passera par Téhéran. Les frais de construction sont évalués à 3 millions de roubles (12 millions de francs).

En vertu du traité passé, le gouvernement russe deviendra, au bout de vingt cinq ans, propriétaire d'une ligne télégraphique qui traversera tout l'empire, et, pendant la gérance de la compagnie, il percevra un droit sur chaque dépêche.

Le *Wiest* de Saint-Pétersbourg à qui nous empruntons cette nouvelle, ajoute qu'il se forme, à Londres, une autre compagnie pour remplir le même objet par l'établissement d'une ligne qui traverserait la France, l'Italie et la Méditerranée, mais qu'il est douteux que cette entreprise réussisse, parce que les lignes sous-marines à créer augmenteraient considérablement les frais d'établissement.

Nous croyons, pour notre compte, que le journal russe se trompe. Les Anglais sont gens pratiques, ils prévoient, depuis longtemps, qu'un conflit éclatera un jour en Asie entre l'Angleterre et la Russie, et ils ne voudront pas mettre, le cas échéant, les communications avec leur empire des Indes à la discrétion de leurs adversaires.

Des lettres d'Amérique nous apprennent que le général Grant est définitivement le candidat de l'*Union républicaine* à la présidence des Etats-Unis.

L'agitation électorale commence déjà à se faire sentir; des comités sont organisés dans tous les districts de New-York, et des envoyés sont partis pour les principales villes des Etats-Unis. L'*Union républicaine* est dès aujourd'hui assurée de la victoire.

C'est elle qui fit triompher la candidature Lincoln, et la popularité dont jouit le général Grant lui rend aujourd'hui la tâche facile.

Cette attitude du parti républicain est très significative pour l'Europe, car le général Grant est partisan absolu de la doctrine Monroë et de toutes ses conséquences.

Une dépêche de New-York, reçue à Londres, confirme que l'on s'attend à de graves désordres dans le Tennessee pendant les élections. Des troupes ont été concentrées dans cet Etat; les citoyens sont tous armés. On assure que les blancs veulent empêcher dans quelques localités les nègres de prendre part aux élections.

Le *Journal de Paris* résume comme suit sa correspondance de Syra :

Les Russes et leurs amis font tous les efforts possibles pour appeler l'attention de l'Europe sur les prétendus actes de barbarie commis par les troupes ottomanes en Crète. Le démenti le plus formel doit être donné à ces calomnies. Au dire même des Hellènes et autres volontaires revenus de Crète, les Turcs combattent avec bravoure sans exercer aucune des représailles dont on les accuse si légèrement.

Il se commet sans doute en Crète plus d'une cruauté; mais il n'est personne qui ne sache que ce sont les Klephtes étrangers et les chrétiens de l'île qui s'en rendent coupables. Ils ne font pas de quartier aux musulmans qui tombent entre leurs mains, et ils les mutilent toujours avant de les tuer. Ainsi, il est certain que sur vingt-un prisonniers faits par les Hellènes et leurs compagnons, dit-huit ont été livrés aux tortures les plus sauvages. Les trois autres n'ont dû leur salut qu'à l'énergique intervention du colonel Byzantios, récemment débarqué à Syra.

Il est inconcevable que l'Occident se laisse si facilement tromper par de telles intrigues de la politique russe, qui n'a d'autre but que d'empêcher les Crétois de se soumettre et de pousser les Hellènes à ne pas cesser d'alimenter cette insurrection. C'est elle qui dénature tous les faits, qui crée de si fausses illusions, qui fait appel à toutes les passions de la Grèce et de l'Occident pour amener une intervention qui serait toute à son profit; et c'est, par conséquent, cette odieuse politique qui doit être responsable de toutes les calamités qui désolent la Crète et de tout le sang qui s'y est répandu.

Les journaux de Saint-Pétersbourg, par suite de l'admission des circonstances atténuantes dans le verdict rendu contre Berezowski, ont entrepris une campagne contre nos institutions et nos mœurs. Ils ne peuvent pardonner au jury de la Seine de n'avoir pas fait tomber cette tête ; ou tout au moins de n'avoir pas fourni au czar Alexandre l'occasion de faire réellement une fois de la clémence en demandant la grâce du condamné.

Cependant, parmi leurs critiques, il s'en rencontre de justes. En voici une que nous trouvons dans le *Courrier russe*, journal qui se publie en français à Saint-Pétersbourg. Elle porte non sur une disposition légale, mais sur une plus grande tolérance qui, si le fait raconté est vrai, est à l'honneur de la magistrature russe.

On se souvient que, dans un récent procès politique, un président de chambre correctionnelle refusa d'admettre à la barre comme défenseur d'un accusé un jeune avocat belge, lequel, par le simple fait de sa nationalité, plaidait en français, et de plus avait étudié une législation presque identique à la législation française.

Or, le *Courrier russe* raconte qu'un illustre avocat français, s'étant rendu à St. Pétersbourg pour conduire un procès qui devait se dénouer devant le sénat russe, fut invité par plusieurs membres de cette assemblée, au nombre desquels se trouvait le président, à plaider lui-même. En sa faveur, on fit exception à la loi qui, à cette époque, en Russie, n'admettait pas encore la procédure orale ; l'avocat parla en français et gagna sa cause.

LES SIGNES DU BAS-EMPIRE.

Pour bien comprendre la situation respective de la Turquie et de la Grèce vis-à-vis des grandes puissances européennes, et l'attitude de ces dernières dans le conflit actuel, il est nécessaire de se livrer à une petite digression historique.

Aux termes du traité, intervenu à Londres en 1827 entre les puissances alliées, pour l'accomplissement de ce chef-d'œuvre politique et militaire qui a nom Navarin, la Grèce fut placée sous la protection de la France, de l'Angleterre et de la Russie.

Dans l'acte additionnel et secret à ce traité se trouve un article 2 ainsi conçu : « Si dans le terme fixé d'un mois, » la Porte n'accepte pas l'amnistie pro- » posée par l'article 1er du traité public, » ou si les Grecs refusent de l'exécuter, » les hautes puissances contractantes dé- » clareront à celle des deux parties belli- » gérantes, qui voudra continuer les » hostilités, ou aux deux s'il est né- » cessaire, que les dites puissances con- » tractantes aviseront à employer tous » les moyens que les circonstances sug- » géreront à leur prudence pour obtenir » un armistice immédiat dont elles dé- » sirent la conclusion, en prévenant au- » tant qu'il est en leur pouvoir, toute » collision entre les deux parties belli- » gérantes, et, en fait, immédiatement » après la déclaration précédente les » hautes puissances contractantes *em-* » *ploieront conjointement tous leurs mo-* » *yens* pour l'accomplissement de cet » objet, *sans cependant, prendre aucune* » *part dans les hostilités entre les par-* » *ties belligérantes.* »

Depuis la proclamation de l'indépendance hellénique le 3 février 1830, la Grèce est placée sous la protection des puissances signataires du traité de Londres, et l'art. 2 du traité additionnel et secret continue à être en vigueur.

En 1854, un grand revirement se fit dans la politique. La France et l'Angleterre durent contracter une alliance pour soutenir une guerre à outrance contre leur ancienne complice; non plus au sujet de la Grèce, mais pour défendre le territoire de la Turquie. Le résultat de cette guerre est connu. Le traité de Paris fut conclu, et les grandes puissances, parmi lesquelles les signataires des traités de 1827 et de 1830, s'engagèrent à respecter l'intégrité de l'empire ottoman. Il y a de plus, dans le traité du 30 mars 1856, un article 9 ainsi conçu : .... « Il est bien » entendu qu'elle ne saurait, en aucun » cas, donner le droit auxdites Puissan- » ces *de s'immiscer soit collectivement,* » *soit séparément, dans les rapports de* » *Sa Majesté le Sultan avec ses sujets,* » ni dans l'administration intérieure de » son Empire. »

Maintenant que nous avons posé nettement les termes du débat, résumons-le en quelques mots.

Deux puissances également reconnues, protégées et garanties par des traités solennels comparaissent devant le tribunal des cabinets européens.

L'une d'elles est sourdement minée, ouvertement attaquée par l'autre, sans déclaration de guerre préalable, sans interruption de relations diplomatiques.

Elle se défend, comme elle peut, sur son propre territoire, renonçant à prendre l'offensive, par respect pour les traités et les puissances signataires de ces traités.

Sa conduite est irréprochable ; en aucun cas, la loyauté de ses intentions ne saurait être mise en doute.

L'autre est remuante, ambitieuse, tracassière, et ressemble à une torpille attachée aux flancs de l'Europe pour la faire sauter au premier moment.

Que fera l'Europe?

Se souviendra-t-elle de l'article 2 de l'acte additionnel au traité de 1827?

Fera-t-elle appel au traité de 1830 ?

Respectera-t-elle le traité de 1856 ?

Vous avez vu ce qu'elle vient de faire.

Dans un moment d'impatience télégraphique, elle a jeté à terre l'édifice des traités.

Au point de vue philosophique, le seul qu'il nous soit permis d'envisager, ce fait est grave.

Il annonce une décadence des mœurs, qui nous rappelle certains passages de Suétone dans sa *Vie des douze Césars.*

Malheur aux gouvernements qui perdent le sentiment du devoir, de la justice, et du droit !

Ils renoncent à ces leviers formidables, que les nations généreuses et honnêtes opposent à l'ennemi au jour du danger.

On ne pourra plus dire désormais, qu'alors que la justice et le droit auront disparu de la surface de la terre, elles devront se retrouver dans le cœur des rois.

Quant aux peuples, ils ressemblent à ces lions épuisés par la jouissance, qui dorment sur la litière, en attendant le fouet du dompteur.

En présence de cet affaissement général, on se demande ce qu'attendent les Kalmouks pour sangler leurs chevaux, pour aiguiser leurs lances et pour tresser le knout : aussi bien, la moisson est prête, et c'est en 1869 qu'expire pour l'Europe la date assignée par Napoléon Ier au règne des Cosaques.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

XXI

— Qui aurait pu supposer, il y a dix ans, que si nous nous retrouvions un jour, vous resteriez froid, tandis que moi-même, je serais agitée, frapée, émue ? Ah! Frédéric, vous m'avez oubliée. Je ne vous ai cependant fait aucun mal.

— Eh ! madame, je ne songe pas à vous accuser, répondit le commandant. Je n'oublie pas que vous m'aviez inspiré une affection que vous partagiez. Mais le temps a passé là-dessus et il n'en reste rien.

— Absolument rien ?

Voir le numéro du 22 Août.

— On n'aime plus lorsqu'on cesse d'estimer.

— Ah ? c'est mal ce que vous dites-là.

— Ce que vous avez fait est bien plus mal encore. N'est-ce pas vous qui avez perdu Serverette ?

Les paroles que prononçait Frédéric tombaient de sa bouche empreintes d'une implacable froideur. On sentait bien que dans cette femme, il ne reconnaissait rien de ce qu'il avait aimé.

— Vous êtes sévère, répondit-elle enfin. J'ai eu peut-être quelques torts envers Serverette. J'ai eu celui de ne pas connaître les sentiments que Chavanet nourrissait pour elle et de devenir, sans m'en douter, la complice d'une mauvaise action.

— Sans vous en douter?

— Je le jure ! s'écria-t-elle avec assurance. Oui, j'ignorais tout le complot qui s'ourdissait contre la pauvre enfant, et lorsque je l'ai connu, le mal était fait.

— Serverette n'a pas jugé les événements ainsi.

— Qu'importe, puisque je vous dis la vérité.

— Je crois que Serverette ne m'a pas trompé.

— Vous avez donc plus de confiance en elle qu'en moi ? Ah ! tenez, ajouta Pauline d'une voix brisée qui s'éteignit dans les larmes, vous l'aimez et vous ne me croyez plus. Cependant, pour le bien que j'ai voulu lui faire, vous devriez vous montrer plus juste. N'est-ce pas moi qui, hier encore, décidais Chavanet à réparer noblement les fautes du passé dont Serverette avait été victime ?

— Quoi ! c'est vous qui l'avez envoyé chez elle ?

— Il y est allé, s'écria-t-elle avec joie. Eh bien ! oui, c'est moi qui l'ai décidé à cette démarche.

Le commandant sourit de pitié.

— Ne vous en vantez jamais, dit-il. Votre ami n'a jamais été plus infâme. J'ai dû le chasser comme un malfaiteur, entendez-le bien.

Pauline connaissait sommairement les événements de la nuit. Elle feignit cependant un trouble et une surprise auxquels Frédéric se laissa prendre.

— Je ne vous demande pas de détails, répondit-elle ; mais, ce que j'affirme, c'est que mes intentions étaient pures. Vous me jegez mal, monsieur. Je vaux mieux que ce que vous pensez. Lorsque vous aurez réfléchi, vous vous repentirez de la dureté avec laquelle vous m'avez reçue.

Et elle se dirigea lentement vers la porte. Tout à coup, Frédéric se frappa le front, et d'un mot il arrêta madame de Pélussin.

— Ecoutez, dit-il, il ne tiendra qu'à vous que j'ajoute foi à vos paroles. Si, comme vous l'affirmez, vous voulez du bien à Serverette, si vous avez poussé Chavanet à réparer sa faute, aidez-moi à adoucir le sort de la pauvre femme.

— Mais, de tout mon cœur. Que souhaite-t-elle ?

— Retrouver sa fille. Obtenez de Chavanet qu'il la lui rende.

Pauline se rapprocha de Frédéric.

— Mais, dit-elle à demi-voix, en fixant sur lui ses regards embrasés, quelle sera ma récompense, si je vous sers fidèlement ?

— Pauline !

Elle se jeta à son cou.

— Ne vois-tu donc pas que je t'aime toujours. Pour te plaire, il n'est rien que je ne sois disposée à tenter. Parle, j'obéirai.

A ce moment, Chavanet rentra et parut surpris de trouver Pauline en tête-à-tête avec Frédéric. Ce dernier s'adressa à lui.

— Je vois, monsieur, que je n'ai rien à faire ici. Vous réfléchirez à mes paroles, j'en ai la certitude, et j'espère que vous me donnerez la légitime satisfaction que je vous ai demandée.

Et il partit, non sans jeter un regard sur Pauline qui le suivait attentivement des yeux et semblait lui dire : «Venez, je vous attends.»

— J'irai, se dit Frédéric.

XXII

Le même jour, Serverette, quoique affaiblie par les émotions de la nuit, se leva dès le matin et se rendit à l'Opéra, où elle devait répépéter un rôle nouveau. Il était onze heures environ. La répétition ne devait avoir lieu qu'à midi.

Fiévreuse, agitée, Serverette monta dans sa loge, n'y resta que quelques instants, et ne pouvant supporter la tristesse qui régnait durant le jour, dans ce petit salon, descendit sur la scène, espérant y rencontrer quelqu'une de ses camarades, avec qui il lui serait possible de s'entretenir.

La scène était encore déserte, mais on y entendait un bruit confus qui venait du foyer de la danse. Ce bruit attira l'attention de Serverette. Elle se dirigea vers ce foyer et y entra. C'était l'heure de la leçon. Elle s'assit, regarda autour d'elle, et se laissa bientôt absorber par ce curieux spectacle, auquel elle n'avait jamais assisté.

Veut-on nous permettre de placer ici quelques détails qui, nous l'espérons, seront lus avec intérêt?

L'école de danse française n'est pas célèbre, mais elle ne mérite pas de l'être. Si la danse est un art, et non pas seulement un plaisir pour les yeux et une excitation sensuelle assez favorable à la digestion, il faut convenir qu'en France, l'enseignement de cet art n'offre pas les conditions qui pourraient lui faire produire des résultats dignes du milieu dans lequel il doit servir et se développer.

A Saint-Pétersbourg, à Moscou d'où nous sont venues des danseuses célèbres, les

LETTRE DE LONDRES; PROCÈS INTÉRESSANT.

Enfin, nous voici fixés sur la grande question de savoir si une certaine personne, qui est très-intelligente, très-guerroyante, et qui est devenue très-fameuse, doit être traitée comme une dame ou comme une demoiselle, doit s'appeler « miss Teresa Longworth » ou « the honorable mistress Yelverton. »

Grâces soient rendues à la Chambre des lords! Elle vient de trancher un problème qui, pendant neuf longues années, a tenu en suspens l'Irlande, l'Ecosse, l'Angleterre, mis le feu aux passions catholiques, troublé la gravité protestante; donné lieu à des souscriptions empressées, à des démonstrations enthousiastes, à de vives attaques, à des procès en diffamations; armé la justice contre elle-même, et chatouillé, houspillé, exaspéré, torturé l'attention publique.

Oui, quelque invraisemblable que paraisse ce résultat, nous pouvons enfin croire, en toute sécurité ou peu s'en faut, que Térésa Longworth appartient, comme s'exprimerait le *Diable boiteux*, à la catégorie des filles qui le sont encore après avoir cessé de l'être. Voilà un point de gagné. C'est quelque chose. On n'aime pas à ignorer pendant neuf ans si, en s'adressant à une femme, il convient de dire: madame, ou bien: mademoiselle.

Mais il est une autre question que les jurisconsultes de la Chambre des lords, les «*Law peers*, » auraient bien dû aborder, pendant qu'ils y étaient: comment souffrent-t-on, dans un pays qui a nom *Royaume-Uni*, que le plus important de tous les contrats, le mariage, soit réglé par trois législations différentes — anglaise, irlandaise, écossaise,— de telle sorte que l'essence du mariage reste matière à discussion, et qu'il y ait des cas où l'on ne sache pas au juste si l'on s'est marié ou non?

Un humoriste français dit quelque part: « *L'hymen vient après l'amour, comme la fumée après la flamme.* » Calomnie de vieux garçon! En tout cas, je vais vous raconter une histoire qui prouve qu'il est des femmes que la fumée passionne autant que la flamme.

Les faits dont se compose cette cause essentiellement célèbre sont connus ici, très-connus, trop connus; mais comme je ne suppose pas qu'ils le soient beaucoup de votre côté du détroit et qu'ils donnent à penser, peut-être en court exposé de l'affaire amusera-t-il le gros de vos lecteurs, sans faire froncer le sourcil à ceux d'entre eux qui tiennent à s'ennuyer en philosophes.

Un jour donc, un jeune Irlandais, le major Yelverton, et une jeune femme, miss Térésa Longworth, se rencontrèrent à bord d'un bateau à vapeur. Naturellement, ils causèrent. Il faisait sombre, il ne faisait pas chaud: le jeune homme donna, toujours naturellement, à la jeune femme son manteau, dans lequel celle-ci s'endormit d'un sommeil qu'elle déclara, plus tard, avoir été plein d'agréables rêves.

Cette rencontre laissa des souvenirs. Ces souvenirs amenèrent une correspondance, dont la dame — circonstance à noter — prit l'initiative. Les lettres ont été publiées. Celles de la jeune femme sont très-habiles, celles du jeune homme très-circonspectes. L'art de l'escrime épistolaire est poussé fort loin de part et d'autre, le major se tenant sur la défensive, évitant les mots qui engagent, et prenant soin d'envelopper sa pensée dans des phrases du genre de celle-ci: « Il n'y a pas de Rubicon que je n'aie l'intention de franchir, si je le puis. »

En 1855, le major Yelverton ayant été envoyé en Crimée, miss Térésa Longworth se sentit attirée vers l'Orient, et se mit en route comme sœur de charité.

De Galata, elle écrivait au major: « Je ne » saurais supporter un nouveau désappoin- » tement. Faites en sorte que, cette fois, je » puisse vous voir. Sifflez, et je... vous » savez le reste. » Ce fut elle qui siffla; lui, qui accourut: ils se virent. Est il vrai qu'il lui offrit alors de l'épouser, et qu'elle remit la chose à plus tard? Ce n'est pas ce qui semble résulter de la lettre qui se rapporte à cette entrevue, et où elle disait: « Encore » manqué! Il faut, ou que le sort soit bien » méchant, ou que nous soyons de bien » mauvais pilotes... Vous êtes un fantôme de » mon cerveau, aimable d'abord, et maintenant devenu pour moi une cause de dou- » leur. » Au sujet de leur intimité découverte par la mère supérieure à Galata, il écrivit: « Si ces mensonges vous causent » plus de peine que notre correspondance » ne vous cause de plaisir, que cette corres- » pondance cesse. Je ne serai jamais res- » pectable — ne vous fiez pas plus à moi » que vous ne feriez à un sauvage chevale- » resque. » Elle répondit: « J'accorde à » autrui la liberté que je réclame pour moi. » Mais il faut que je me fie à vous entière- » ment, ou pas du tout. » L'effort pour n'être pas trop clair est manifeste — du côté de l'officier surtout. Lui: « Je suis en qua- » rantaine. » Elle: « Sifflez, et je, etc... » Renversez la sentinelle, et j'échapperai à » mes conseillers. » Lui: « Que puis-je » faire pour vous? Je suis encore dans le » bois, et ne dois siffler que lorsque j'en » serai sorti. »

Plus tard, ils se retrouvent en Crimée, sous la tente du général Straubenzee. Quand lady Straubenzee quitta la Crimée, cette dame, suivant ce qu'elle a elle-même déclaré, était sous cette impression, qu'entre le major Yelverton et miss Térésa Longworth tout engagement avait été rompu. Il est certain que, dans une lettre subséquente, la jeune femme s'exprimait en ces termes: « Inutile de vous dire ce qui m'attirait en » Crimée, au risque d'y mourir de froid, et » quel secret instinct m'indiqua votre petite » tente, et avec quelle ardeur j'implorai en » pensée la grâce d'y être admise par pitié! » Non; vous fûtes invulnérable; pendant toute » une grande quinzaine, vous résistâtes à la » pauvre voix plaintive, et vous devez vous » rappeler la matinée où vous retirâtes de » moi votre main, cette triste matinée où » l'amour et le chagrin remplissaient mon » cœur à le faire éclater, et où vous brisâ- » tes, d'un coup impitoyable, le rêve ardem- » ment caressé de ma vie! »

La correspondance continua; et, s'il est vrai des lettres de miss Longworth, que l'amour les a marquées de son empreinte, il l'est aussi qu'on y chercherait en vain la preuve décisive d'un engagement formel de la part de celui à qui elles étaient adressées.

En 1857, le major Yelverton étant à Edimbourg, miss Longworth s'y rendit. Elle assure que là ils se marièrent secrètement; que le mariage fut consommé, mais qu'elle ne voulut pas vivre publiquement avec son mari jusqu'à ce qu'un prêtre les eût unis. Tout cela, le major le nie, et les lettres produites laissent la question indécise.

Ce qui est sûr, c'est que la cérémonie du mariage eut lieu ultérieurement, en Irlande, sous les auspices d'un prêtre catholique. Mais ce mariage était-il valable?

Un acte de George II déclare nul tout mariage célébré par un prêtre catholique, à moins que les deux parties contractantes n'aient professé la religion catholique pendant les douze mois qui ont précédé la cérémonie. Or, miss Longworth était catholique, mais le major Yelverton était protestant. Selon miss Longworth, le major s'était donné pour catholique. Selon lui, il n'avait regardé la cérémonie dont il s'agit que comme une vaine formalité, destinée à apaiser des scrupules qu'il n'y avait pas d'autre moyen de faire taire. La vérité est que le prêtre lui ayant demandé ce qu'il était, il répondit: « Protestant-catholique, » sur quoi le mariage fut célébré.

Que le major ne se jugeât point lié par cet acte, c'est ce qu'il ne tarda pas à montrer, ayant épousé, à Edimbourg, en juin 1858, la veuve du professeur Forbes.

Là-dessus, accusation de bigamie portée par Térésa Longworth devant le procureur-fiscal, et fondée sur la cérémonie de mariage qui, l'année précédente, avait été célébré à Rostrevor en Irlande.

Cette démarche n'eut pas de suite. Mais, au mois de juin 1859, le major Yelverton ayant institué une action dont le but était de faire déclarer nul le mariage irlandais, Térésa Longworth, en janvier 1860, répondit par une contre-action, affirmant que ce mariage était valide, et, en outre, qu'elle s'était secrètement mariée au major Yelverton, à Edimbourg, en 1857.

Les causes furent jointes, et l'affaire était encore pendante devant la justice écossaise, lorsque, en 1861, les amis de Térésa Longworth lui conseillèrent d'intéresser la justice irlandaise en sa faveur. Ils pensaient qu'un jury de Dublin ne pouvait manquer de donner raison à une Irlandaise contre un Anglais, à une catholique contre un protestant. Seulement, on ne crut pas devoir attaquer de front l'ennemi. Un M. Thelwall poursuivit le major Yelverton en paiement d'articles de première nécessité fournis par lui, disait-il, à la femme du major, Térésa Longworth. C'était affirmer, d'une manière indirecte, la validité du mariage irlandais.

Le procès eut un retentissement énorme. L'Irlande tout entière se prononça pour miss Longworth, l'entoura de sympathies ardentes, lui décerna les honneurs de la popularité. Le jury la proclama aussi mariée que possible; et M. Thelwall eut gain de cause, aux applaudissements du peuple le plus impressionnable qui soit au monde.

Cet entraînement de l'opinion, de l'autre côté du canal de Saint-George, avait-il uniquement sa source dans les passions religieuses et nationales? Ce serait trop dire. Miss Longworth s'était compromise par des avances que désavoue la réserve prudente et pudique imposée à la femme, et elle avait déployé, dans la poursuite de son but, une dextérité, une insistance qui pouvaient prêter à des interprétations peu favorables; mais ses lettres, après tout, témoignaient d'un amour aussi sincère que violent, et il n'y avait certes rien de blâmable dans son désir de voir cet amour couronné par un mariage qui lui assurât dans la société une position dont elle n'eût pas à rougir. Quel genre d'intérêt, au contraire, était capable d'inspirer un homme qui s'appuyait sur l'absence d'une promesse formulée en propres termes, pour échapper à l'exécution d'un engagement moral plus sacré que toutes les promesses écrites, et qui avait fait tomber une femme qui l'aimait dans le piége d'un mariage dont il connaissait d'avance la nullité?

Quoi qu'il en soit, ces considérations n'eurent aucune influence sur la décision du juge écossais, lord Ardmillan.

D'après la loi d'Ecosse, aucune cérémonie n'est requise pour la validité d'un mariage; pour qu'on regarde deux personnes comme légitimement unies, au nord de la Tweed, il suffit de leur consentement mutuel, ou de leur cohabitation comme mari et femme, ou d'une simple promesse *subsequente copula*. Il aurait donc fallu prouver qu'une de ces conditions au moins avait été remplie, et, suivant lord Ardmillan, cette preuve manquait. Quant au mariage irlandais, son opinion fut que « la scène qui s'était passée » dans la chapelle de Rostrevor ne pouvait, » aux termes de la loi d'Irlande, constituer » un mariage valide. »

Toutefois, cette décision, rendue en juillet 1862, fut infirmée au mois de décembre de la même année, par les juges de la première division, si bien que miss Longworth put se croire définitivement en possession de ce titre légal de femme mariée, devenu l'objet de tous ses désirs, le tourment de sa pensée, le but de sa vie.

Malheureusement, la Chambre des lords était là, suprême cour d'appel devant laquelle l'affaire pouvait être encore portée, et fut portée en effet.

La question parut présenter de tels doutes, que sur six *law-peers*, trois se prononcèrent contre miss Longworth, savoir: lords Chelmsford, Wensleydale et Kingsdown, et trois pour elle: le lord chancelier, lord Westbury et lord Brougham. Mais comme ce dernier était absent, son jugement, qu'il envoya par écrit, ne fut point accepté. Circonstance fatale à miss Longworth, et qui décida de la ruine de ses espérances!

Une ressource lui restait pourtant, une seule. Un ancien usage écossais semblait l'autoriser à déférer le serment à la partie adverse. C'est cette dernière planche de salut qui vient de lui être enlevée. La Chambre des lords, devant qui elle est venue plaider sa cause en personne, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à lui accorder sa demande, par ce motif, entre plusieurs autres, que, si le serment était déféré au major Yelverton, il ne pouvait ni refuser de répondre sans dépouiller mistress Forbes des droits que celle-ci a acquis en l'épousant, ni avouer l'existence d'un premier mariage sans se reconnaître coupable du crime de bigamie, contrairement à la règle anglaise, qui ne veut pas qu'on force un homme à s'accuser lui-même.

Voilà donc à quelles anomalies absurdes, à quels conflits de juridictions, à quelle déplorable incertitude, le défaut d'uniformité dans la législation donne naissance en ce pays, relativement au plus important des contrats, à celui sur lequel repose le bonheur de la société! Voilà où conduit l'opposition entre la loi religieuse et la loi civile! Le mal est évident, le remède est simple. Que n'introduit-on dans le royaume-uni le principe qui a prévalu en France? Un scandale semblable à celui de ce trop célèbre *Yelvertoncase* serait-il possible, si en Irlande comme en Ecosse, en Ecosse comme en Angleterre, on n'admettait d'autre mariage valide, aux yeux de la loi, que celui qui aurait été contracté devant l'officier de l'état civil, sauf aux parties à faire ensuite sanctionner leur union selon les formes propres à la religion qu'ils professent?

LOUIS BLANC.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Avant-hier, à dix heures du matin, S. M. I. le Sultan, escorté d'un brillant état-major, est allé à Mekteb-Harhié (école militaire) de Pancaldi où s'étaient rendus pour cette visite les élèves d'Oumoum-Idadié (école centrale préparatoire) située à Galata Sérai.

S. M. I. le Sultan a visité l'établissement en détail, et a suivi avec attention un petit examen oral que les directeurs de l'école ont fait subir aux élèves.

Après l'examen, les élèves du Mekteb-Harhié ont fait l'exercice du fusil et exécuté plusieurs manœuvres dont S. M. I. le Sultan a paru très-satisfait.

(*Courrier d'Orient*).

—

On assure que le vice-roi d'Egypte, après avoir séjourné dans notre ville jusqu'à la fin d'août, retournera ensuite à Alexandrie. Mardi, le Patriarche œcuménique a fait une visite officielle à S. A. et s'est entretenu avec Elle des affaires ecclésiastiques de la communauté grecque en Egypte. (*Levant Herald*).

—

Samedi, un trois-mâts italien chargé de blé et qui, dans la brume du matin, cherchait à reconnaître l'embouchure du Bosphore, a échoué près de Phanaraki sur la côte d'Asie. Le capitaine et six matelots qui ont voulu gagner la terre dans une embarcation ont été malheureusement noyés. Les matelots qui sont restés à bord ont été recueillis, mais le navire n'a pu encore être remis à flot.

(*Id.*).

—

La nouvelle canonnière achetée en Angleterre par le gouvernement turc et qui a reçu le nom de *Séraa* (Véloce) et non celui de *Réthymo*, comme on l'avait d'abord annoncé, est arrivée lundi passé de la Soude après une traversée de 36 heures seulement. Ce bateau qui avait à bord une dizaine d'officiers turcs a donc filé, en moyenne, durant ce dernier voyage, 15 à 16 nœuds par heure. (*Id.*)

—

Une personne de Balata qui avait eu besoin de quitter sa maison pour quelques jours en laissa la garde à un domestique. Celui-ci profita de l'absence du maître pour briser une malle qui contenait une partie de son avoir, soit trente livres, une cinquantaine de pièces en or et divers objets. La police est à la recherche du voleur.

—

Deux femmes du Madgiar s'étant prises de querelle, l'une reçut un coup de pierre à l'oreille qui lui fit une large blessure d'où le sang jaillit à flots. L'hémorragie n'ayant pu être arrêtée on craint pour les jours de la victime. L'autre femme a été arrêtée et envoyée à la grande police.

—

Dans la rue Bulbul, des voleurs sont entrés dans une maison et ont enlevé tout le linge qu'ils ont trouvé sous la main. En se retirant ils furent rencontrés par des zaptiés qui les arrêtèrent et les conduisirent à la police. Les voleurs sont des repris de justice.

—

Ces jours derniers la police a encore arrêté quelques repris de justice qui avaient été mis en liberté à la fin de leur peine. Ces individus avaient repris leur ancienne existence et commis de nouveaux vols.

—

Deux Grecs s'étant querellés à Bulbul-Déré, l'un d'eux reçut un coup de couteau qui lui fit une grave blessure. Le coupable s'est enfui. La police s'est mise à sa recherche.

—

M. J..., genévois, âgé de 30 ans, ayant fini ses études classiques à l'université de Genève, dont il a obtenu un diplôme, désire se placer comme précepteur dans une famille ou comme secrétaire d'un haut fonctionnaire. M. J... parle le français, l'allemand, l'italien et le grec; il est violoniste (1er prix du conservatoire de Genève). M. J... a été pendant deux ans professeur de littérature française à l'université de Moscou, et a été chargé pendant le même laps de temps de l'instruction des fils de Photiadès bey ambassadeur à Athènes.

M. J... peut donner les meilleurs renseignements. S'adresser au bureau du journal.

ADMINISTRATION IMP. DES TÉLÉGRAPHES.

—

AVIS.

A partir de lundi prochain 14|26 août sera ouvert un bureau télégraphique à Galata, rue Merdiven N° 10 dans le local de l'ancienne Bourse. Ce bureau quoique relié télégraphiquement à la station de Péra, n'est autorisé cependant qu'à expédier et recevoir par fil la correspondance échangée exclusivement entre lui et les stations télégraphiques de Péra, de Stamboul, de Thérapia et Bouyoukdéré.

Vu la possibilité de correspondance télégraphique avec Stamboul et Péra, le prix d'une dépêche simple de Galata pour Stamboul ou Péra et vice-versâ est fixé à cinq piastres medjidié, prix à payer également pour une dépêche originaire de Galata et destinée aux stations du Bosphose et vice-versâ.

Le même bureau est autorisé en outre à accepter toutes les dépêches qui lui seront présentées, soit pour les stations de l'Empire, soit pour toute autre destination étrangère. Ces dépêches seront portées toutefois par les facteurs à la station de Péra pour être transmises à destination.

Toutes les mesures sont prises par l'administration afin que le service du port des dépêches de Galata à Péra s'effectue avec toute la régularité voulue et à de très cours intervalles.

Quant aux dépêches provenant des stations de l'Empire autres que Péra, Stamboul, Thérapia et Buyukdéré, ainsi que celles provenant des stations étrangères et destinées à la capitale, elles continueront comme par le passé, à être expédiées à domicile par la station télégraphique de Péra.

Constantinople, 21 août 1867.

—

Ce matin, à l'aube du jour des voleurs ont pénétré dans une maison de Tarla-Bachi et ont enlevé tout ce qu'elle contenait jusqu'à la batterie de cuisine. Les maîtres de la maison dormaient paisiblement de sorte que les voleurs ont pu emporter leur butin sans être poursuivis.

—

Du côté de Dolap-Deressi un bœuf furieux a fait une grosse blessure à un enfant. Cinq pompiers qui se trouvaient là arrivèrent avec de grands efforts à lacer l'animal avec des cordes et à le tuer. Le propriétaire a été arrêté.

AVIS.

L'*Imprimerie Centrale* se charge de tous travaux de ville, lettres de faire part, circulaires, affiches, etc., etc., aux conditions les plus avantageuses pour le public.

S'adresser à l'administration.

écoles de danse sont de véritables couvents. Les élèves y entrent dès leur enfance et n'en sortent qu'après vingt ans. Elles y vivent cloîtrées, sans sucun rapport avec le monde extérieur. Lorsqu'elles commencent à paraître sur les théâtres, elles s'y rendent dans des voitures fermées qui les reconduisent au couvent après le spectacle.

Comme les coulisses des théâtres impériaux sont aussi rigoureusement interdites aux profanes que le harem du sultan, à Constantinople, il en résulte que les jeunes danseuses sont à l'abri des tentatives ou des distractions qui pourraient troubler leur travail. Elles sont donc vouées tout entières à l'art difficile de la dislocation.

Comme d'ailleurs l'état de danseuse est très honoré en Russie, comme une fille noble ne déroge nullement en l'exerçant, le recrutement et l'éducation complète des sujets sont très faciles.

Il n'en est pas de même en France.

Les petites filles de huit à douze ans qui vont chaque matin prendre leur leçon à l'Opéra, n'appartiennent guère qu'à la classe des filles de concierges ou de boutiquiers d'un ordre très inférieur. Il y a peu d'exceptions à cette règle générale.

Pour peu que ces demoiselles soient jolies, elles n'auront pas plutôt apporté une lettre en costume de page, ou figuré dans les masses chorégraphiques, qu'elles trouveront mille occasions d'échanger les durs exercices et le travail épouvantable nécessaires pour acquérir le moindre talent, contre l'existence facile, et souvent même luxueuse offerte à toute fille disposée à ne rien sacrifier aux principes.

On ne se figure que difficilement les fatigues, les tortures même par lesquelles il faut passer pendant plusieurs années, avant de pouvoir dessiner une pirouette convenable ou faire quelques pas sur ses pointes.

C'est vraiment pitié de voir, durant les froides matinées d'hiver, ces pauvres enfants, pour la plupart maigres, mal vêtues, grelottant, grignotant un morceau de pain, souvent leur unique déjeuner, quand elles arrivent dans la grande cour de la rue Drouot, et vont se serrer autour du poêle de la concierge du théâtre, avant de monter dans les foyers où se donnent les leçons.

Quelques instants avant l'heure, chaque élève revêt le constume de travail, qui se compose d'un maillot, d'un corset et de deux ou trois jupes courtes en gaze. Elle se chausse de petits souliers de satin rose ou blanc, que lui a donnés un sujet de la danse, et les exercices commencent. Ils durent environ deux heures, accompagnés, pour les élèves qui n'en sont plus aux éléments, d'un chétif violon qui murmura les airs des vieux ballets.

La leçon terminée, chacune reprend ses vêtements et retourne, Dieu sait où, jusqu'au lendemain ou jusqu'au soir, s'il y a représentation, aspirant au moment où elle pourra dédaigner les leçons et où les beaux messieurs qui viennent dans les coulisses, s'apercevront qu'elle a des cheveux, des yeux, des dents et une gorge naissante.

Lorsque Serverette était entrée dans le foyer, les exercices touchaient à leur fin. Les élèves, diversement groupées selon leur degré d'avancement, faisaient, celles-ci des pirouettes, celles-là des pointes. D'autres, les débutantes, apprenaient à se soutenir sur une seule jambe en étendant les bras. Tout ce petit monde frétillait et sautait sous la surveillance des professeurs.

Serverette avait pris place dans un coin et promenait sur ce curieux spectacle des regards distraits. Tout à coup, elle les arrêta sur un groupe de petites filles dont la plus âgée avait à peine dix ans et qui essayaient cet exercice horrible qui consiste à marcher sur la pointe de l'orteil.

L'une d'elles se faisait remarquer par la précoce beauté de son visage qu'éclairaient deux grands yeux remplis d'intelligence et de flamme.

Pourquoi, à l'aspct de cette fillette blonde et pâle, à peine vêtue, aux membres frêles, Serverette se sentit-elle mordue au cœur par une indicible émotion?

C'est qu'elle venait de penser que sa fille devait avoir le même âge que cette enfant, et qu'elle devait lui ressembler. Pendant dix minutes, elle la suivit du regard, recherchant sur les traits fins et déliés de la mignonne créature, quelque chose qui lui rappelât l'autre, celle qu'elle pleurait toujours.

Puis, la leçon se termina. L'élève se déshabilla dans un coin, échangea son maillot et sa jupe courte contre une petite robe en laine brune d'une irréprochable propreté.

Serverette n'y tenait plus. Elle l'appela. La petite danseuse accourut, et, en la voyant de plus près, Serverette ne put retenir un cri.

— C'est elle.

En même temps, elle couvrit de baisers, l'enfant surprise de ces caresses inattendues.

— Je suis folle, se dit alors Serverette. Ma fille, je la vois partout, parce que je la cherche partout. Comment serait-elle ici?

Cinq ans s'étaient écoulés depuis le jour où la petite Agathe avait été enlevée. Elle ne pouvait donc plus reconnaître sa mère, et la mère ne pouvait guère la reconnaître, tant sont nombreux les changements que cinq années apportent sur la physionomie d'une créature de cet âge.

— Comment vous nomme-t-on, chère petite? demanda Serverette.

— On me nomme Divine, madame, répondit l'élève, en fixant ses yeux remplis d'admiration sur la belle personne qui l'interrogeait avec tant de sollicitude.

— Divine! Voilà un bien doux nom. Qui vous l'a donné?

— Maman, madame.

— Votre maman! Vous avez encore votre mère?

Nouvel étonnement de mademoiselle Divine.

— Sans doute, madame. Elle s'appelle maman Léo.

Serverette poussa un soupir et deux grosses larmes montèrent à ses paupières. Cette réponse venait de détruire la vague espérance qu'elle avait un moment conçue.

Divine était toujours debout devant elle.

— Et pourtant, il me semble que, si ma fille vit, elle ne peut être autrement que cette enfant, se dit Serverette. Elle reprit tout haut:

— Votre mère est-elle bonne pour vous? L'aimezvous?

— De tout mon cœur.

— Et consentiriez-vous aussi à m'aimer un peu, si je vous le demandais?

Divine resta silencieuse pendant quelques instants, regardant Serverette, comme si elle eût voulu l'examiner avec une scrupuleuse attention, et la juger avant de se prononcer.

— Je ne vous connais pas, madame, dit-elle enfin; mais, vous êtes belle, vous paraissez bonne, et il me semble que je vous aimerais.

Ces paroles furent si gracieusement prononcées que Serverette l'enleva dans ses bras et de nouveau la pressa contre sa poitrine.

(*Sera continué*).

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE SEINE-ET-MARNE.

Présidence de M. Dubarle.

Audience du 10 août

ASSASSINAT DE FRANCHARD.

Comme nous l'indiquions hier dans nos dernières nouvelles, l'attitude de l'accusée semble ajouter encore à l'intérêt qu'excite ce grave procès.

La femme Frigard est âgée de trente-quatre ans; elle est de petite taille, assez mal conformée ; elle est loin d'être jolie, mais la vivacité de son regard laisse deviner bien vite l'énergie de son caractère.

Sa toilette est des plus simples : elle porte une robe foncée, un petit caraco en soie noire, et sur sa tête un petit chapeau plat garni d'une couronne de feuillage. Tout cela est loin d'être bien frais, mais le soin qu'elle met à ajuster les plis de sa robe et les nœuds de son chapeau, montre l'importance qu'elle attache aux moindres détails de sa tenue ; elle semble calculer l'impression qu'elle doit produire dès qu'elle sera appelée à répondre aux questions de M. le président.

Dès le commencement de l'audience, on distribue aux jurés un plan des lieux où le cadavre de la victime a été trouvé dans la forêt de Fontainebleau.

M. le procureur impérial Onfroy de Bréville occupe le siége du ministère public.

Me Lachaud est au banc de la défense.

Me Dupuy, également du barreau de Paris, prend place au banc des avocats ; on croit qu'il doit prendre la parole pour soutenir les intérêts des parents de la victime, parties civiles au procès.

Dans l'auditoire, on remarque le mari et la mère de l'accusée ; cette dernière est en grand deuil.

Après la lecture de l'acte d'accusation, que nous avons publié hier, M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusée.

M. LE PRÉSIDENT. Vous êtes originaire du département de l'Eure ; votre père était médecin dans une petite commune de ce département, et partout on a gardé de lui le meilleur souvenir. — R. Oui, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez habité Caen ? — R. Oui, monsieur, depuis mon mariage, en 1852. Mon mari était marchand de vins et je voyageais pour les affaires de sa maison.

M. LE PRÉSIDENT. Les renseignements que l'on a pris sur votre compte vous sont favorables ; votre conduite était à l'abri de tout reproche et vous avez toujours témoigné beaucoup d'affection à vos enfants. — R. En cela, je n'ai fait que mon devoir.

M. LE PRÉSIDENT. Vous exerciez une certaine domination sur votre mari ? — R. C'est-à-dire qu'après sa faillite mon mari fut si frappé que je fus souvent obligée de me mettre en avant et de m'occuper plus activement de ses affaires.

M. LE PRÉSIDENT. N'avez-vous pas eu des discussions avec votre mère. — R. Cela est vrai, au sujet de la succession de mon père ; mais cela n'a jamais empêché nos bons rapports.

M. LE PRÉSIDENT. Vous étiez active, mais en même temps fort aventureuse ; ainsi au moment vous étiez sans ressources, on vous voit acheter un hôtel meublé du prix de 70,000 fr ; puis après vous vous adressez à une grande Compagnie anglaise pour lui proposer un ingénieur qui devait se charger de relever un navire qui aurait sombré sur les côtes d'Angleterre avec un chargement de 29 millions de dollars ; plus tard encore, vous avez entrepris de faire retrouver un trésor enfoui dans le château de Corroncour, à l'époque de l'invasion des Anglais en Normandie ? — R. Il est vrai que j'ai proposé, pour relever le navire sombré avec un chargement, un M. Bernard, ingénieur à Genève, qui s'était occupé spécialement du sauvetage des navires, et je n'avais d'autre but que de me faire payer un courtage dans le cas où l'opération aurait réussi. Quant aux fouilles à faire en Normandie, ce n'est pas une idée qui soit venue de moi ; mais on savait que je m'occupais de magnétisme : j'ai reçu un jour à Caen la visite de M. de M*** Lemasquerier, que je ne connaissais pas, et qui venaient me proposer de me charger de ces fouilles.

M. LE PRÉSIDENT. Après votre faillite, n'avez-vous pas cherché à détourner pour environ 7,000 fr. de soies ? — R. Cela a été avancé par M. Vauthier, et rien ne me surprend de sa part.

M. LE PRÉSIDENT. Il paraît que vous aviez conçu contre lui une telle animosité que l'on vous a entendue un jour tenir ce propos : « Cet homme-là verra que je suis fille d'un Corse ; je lui plongerai un poignard dans le cœur ! » — R. Je me souviens bien de l'avoir menacé, mais on comprendrait l'état d'irritation dans lequel j'ai pu me trouver, si l'on connaissait toutes les persécutions qu'il a exercées contre mon mari et contre moi.

A ce moment, le mari de l'accusée, qui est dans la salle d'audience, se lève et s'écrie tout en larmes: « Cela est bien vrai ! »

M. LE PRÉSIDENT. Mr Frigard ne devait pas rester dans la salle ; je l'engage à se retirer.

Me LACHAUD. Monsieur le président, j'ai demandé pour le mari et la mère de l'accusée l'autorisation de rester à l'audience; je promets qu'ils auront le courage de tout entendre et de se taire.

L'accusée entre alors dans de longs détails sur sa faillite, qui n'a pas été suivie d'un concordat.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'avez-vous fait après votre faillite ? — R. J'ai d'abord représenté plusieurs maisons de commerce ; puis, en décembre 1866, je suis venue à Paris.

M. LE PRÉSIDENT. Quelles étaient alors vos ressources ? — R. J'emportais avec moi environ 1,200 fr., mais j'eus le malheur, peu de temps après, de perdre mon porte-monnaie avec 7 à 800 fr.

D. Enfin il vous restait à peu près 400 fr. et vous avez alors voulu acheter un fonds de limonadier du prix de 60,000 fr., puis d'autres fonds encore ; vous avez ensuite cherché à vous faire intermédiaire pour la vente des propriétés, et enfin vous êtes entrée en relations avec Mme Mertens. — R. Oui, monsieur. Elle disait avoir à elle 15,000 francs ; elle cherchait une associée, et c'est ainsi que j'ai été amené à entrer en relations avec elle.

M. LE PRÉSIDENT. Il faut que nous disions quelques mots sur Mme Mertens. C'était une personne plus jeune que vous, elle était belle, elle aimait le plaisir, elle s'y livrait volontiers. Cette dame, devenue veuve, s'est remariée à un M. Keller, que nous allons entendre. La nouvelle mariée, le jour même de son mariage, a pris la fuite en Angleterre, prétextant un défaut de formalité dans la célébration de son mariage ; de sorte qu'on ne peut pas dire que M. Keller ait été un mari d'une nuit, mais d'un jour. (On rit.)

D. Vous êtes parvenue à être intimement liée avec elle ? — R. Ce n'est pas moi qui ai cherché à me lier avec elle. Cependant ses lettres n'indiquent pas cela. — R. Pardon. J'ai eu le tort d'en brûler beaucoup qui auraient prouvé ce que j'avance.

D. Vous vous êtes appliquée à circonvenir cette dame avec votre intelligence, qui est remarquable, et je n'entends pas vous faire ici un compliment ; vous avez bien vite apprécié ce caractère, et vous disiez à Aubriet, commis de M. Norbert-Estibal, avec lequel vous traitiez d'un fonds de commerce, que vous feriez d'elle ce que vous voudriez ; vous flattiez, du reste, tous ses goûts, en lui apportant de la pâtisserie, des vins fins.

Mme Mertens s'attachait à vous parce que vous serviez ses faiblesses, mais elle n'avait pas toute confiance en vous. Comment une mère de famille comme vous, qui paraissez aimer vos enfants, à en juger par vos lettres, avez-vous pu jouer, à l'égard de Mme Mertens, le rôle que vous jouiez ? — R. Je conviens qu'il n'était pas beau.

D. Vous l'avez même qualifié, ce rôle, dans l'instruction . . . — R. J'ai dit que je lui servais de chaperon.

D. Si d'autres personnes ont dit de vous que vous étiez extrêmement habile à contrefaire les signatures et même à ouvrir les serrures, Mme Mertens n'avait pas une bien grande confiance. Elle écrivait, en avril 1867, à sa mère : « J'ai fait la connaissance d'une dame qui veut m'engager dans une affaire de commerce de vins. Mais toutes les personnes qui la voient me disent qu'elle a l'air hypocrite, et je crains qu'elle ne me mette dedans. »

C'est au moment où vous vous plaignez le plus de votre misère et que vous étiez en quête d'affaires de toutes sortes que l'on vous voit acheter des bijoux et que vous versez 1,500 fr. d'à-compte sur le prix d'acquisition d'un fonds de commerce ? — R. J'avais reçu 2,000 francs du comte Léo.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est sans doute ce même personnage que, dans l'instruction, vous avez désigné sous le nom de comte Léon ; pourquoi vous aurait-il remis ces 2,000 francs ? — R. Il voulait m'aider à fonder une société de magnétisme J'avais encore d'autres ressources : l'argent que je recevais des messieurs qui faisaient visite à Mme Mertens.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez prétendu dans l'instruction que les désordres de cette dame vous avaient rapporté plus de 2,000 francs ? — R. Cela est vrai, monsieur ; aujourd'hui qu'elle n'est plus, je ne voudrais pas souiller sa mémoire ; mais je n'ai rien exagéré de ses désordres.

M. LE PRÉSIDENT. Voici ce que, dans l'instruction, vous racontiez sur le comte Léo : « Le comte Léo, disiez-vous, avait l'habitude, quand il venait chez Mme Mertens, de vous donner un billet de 50 ou de 100 fr pour aller chercher du vin de Champagne, et jamais il ne vous redemandait le surplus. Un jour il vous a donné, en se trompant, un billet de 1,000 fr., que vous ne changeâtes pas, et que vous lui rendîtes quand il partit. Alors il se serait écrié : — Vous croyez donc que je tiens à un billet de mille francs ? J'en ai perdu trente-cinq hier soir au jeu. Mais ce que vous faites là est très bien, et, pour récompense, voici un autre billet de 1,000 francs que vous partagerez avec Sydonie, et vous vous achèterez une montre au Palais-Royal. » —R. Tout cela est la vérité.

M. LE PRÉSIDENT. Quant aux 4,000 francs reçus du Comptoir d'escompte, persistez-vous, comme dans l'instruction, à soutenir que vous êtes étrangère au faux ? — Oui, monsieur. La vérité est que je suis allée toucher 3.500 francs pour Mme Mertens, qui voulait s'acheter un mobilier.

D. Vous continuez à nier que vous n'avez pas touché les 4,000 francs ? — Oui, monsieur, ce n'est pas moi.

D. Cependant les deux reçus et les signatures sont calqués l'un sur l'autre. On vous les a déjà présentés.

Maintenant, expliquez-nous pourquoi vous aviez un revolver depuis le 5 mai.

Me LACHAUD. Je désirerais qu'après l'interrogatoire M. le président voulût bien montrer à MM. les jurés cette longue série de photographies d'hommes qui ont été trouvées au domicile de Mme Mertens.

M. LE PRÉSIDENT. Sans doute ; mais revenons au revolver.

L'ACCUSÉE. J'ai acheté un revolver le 5 mai parce que j'ai été arrêtée une fois par William ; c'était pour me défendre de ses attaques.

D. Q'est-ce que c'était que ce William ? veuillez nous le dire .. MM. les jurés verront tout à l'heure que c'est ce William qui a joué un si grand rôle dans l'assassinat de Fontainebleau. — R. Ce William était un homme qui avait beaucoup d'influence sur Mme Mertens et qui l'empêchait de faire ce que je désirais.

D. Mais vous aviez dit que vous ne l'aviez vu que deux ou trois fois. Quelle influence pouvait-il donc tant avoir sur Mme Mertens et quelles pouvaient être les menaces qu'il vous faisait ? — R. Il m'en a fait pourtant. Je l'ai vu plus de trois fois.

D. Cependant, dans l'instruction, vous avez formellement dit que vous ne l'aviez vu que trois fois. Voilà votre interrogatoire qui le prouve. Vous avez fait un véritable roman avec ce William. Vous avez dit au juge d'instruction : Un soir, à onze heures, je l'ai rencontré avec trois autres sur le boulevard ; ils m'on entraînée dans un enclos, près la rue St-Lazare Là, M Kelley m'a rassuré en me disant qu'il ne me serait fait aucun mal, et il m'a prié de lui expliquer pourquoi j'étais avec Mme Kelley ; c'est ainsi qu'il appelait Mme Mertens, puisqu'elle avait été sa femme.

D. A quel moment a eu lieu cette arrestation ? — R. Dans les premiers jours d'avril.

D. Mais vous avez acheté le revolver le 5 mai, vous avez bien tardé à prendre vos précautions Que vous a dit ce William ? — R. Il voulait m'entraîner avec lui, mais je ne voulais pas.

D. Il est bon que vous connaissiez le récit que l'accusée a fait pendant l'instruction : la femme Frigard a dit que le soir de l'arrestation, au nombre des individus qui l'enlevèrent, il y en avait un avec une grande barbe qui lui dit : Tu ne me reconnais pas ? — Non. — Eh bien ! regarde-moi ! Alors il ôta sa barbe, et la femme Frigard reconnut William. (On rit.) — R. C'est absurde, mais c'est l'exacte vérité.

D. Le récit continue. William lui dit : J'ai des domestiques dévoués, ta vie, celle de ton mari, de tes enfants, sont à moi; quand quelqu'un me gêne, il faut que je le brise. Si je voulais que l'Empereur disparût, ce serait l'affaire d'un instant. (On rit.) Ce William vous faisait-il quelque mal ? voulait-il vous faire rompre avec Mme Mertens ? — R. Non, monsieur, mais il y avait aussi des choses qui m'étaient personnelles. Il voulait venir chez moi.

D. Ah ! mais vous n'avez pas dit cela dans l'instruction ? —R Ce n'était pas trop la peine de dire...

D. Je comprends ; un sentiment de pudeur vous retenait. Et c'est pour vous défendre que vous aviez racheté le revolver ? — R. Sans doute ; il m'avait assez effrayée. Il me montra un instrument dangereux ; il me fit voir un instrument dans lequel on pouvait accumuler une certaine somme d'électricité avec laquelle il disait qu'on pouvait tuer un chevel ; naturellement j'ai eu peur.

D. Mais voilà encore une chose nouvelle que vous jetez dans le débat. Qui a organisé la partie de campagne de Fontainebleau ? — R. Je sais bien que Mme Mertens me l'a mise sur le dos comme elle m'a mis tant de choses ; c'était elle qui avait voulu y aller.

D. Mme Mertens demeurait chez M. Burdet, rue de Laval prolongée. Vous avez écrit à ce monsieur vous-même un petit billet au crayon qu'on vous représente et qui est ainsi conçu :

«J'emmène Mme Mertens dîner à la campagne pour la distraire un peu. » — R. Je ne nie pas ce billet.

D. Vous voyez qu'en tout cas c'était vous qui emmeniez Mme Mertens. Qui a payé le voyage de Fontainebleau? — R. C'est moi, c'était toujours moi qui payais ; mais elle devait me rembourser.

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs le jurés, il faut que nous vous fassions connaître aussi Mme Mertens. C'était, comme nous l'avons déjà dit, une femme d'une conduite légère, qui passait volontiers à de nouvelles amours, mais elle ne se donnait pas pour de l'argent. Elle avait conçu une sorte de passion pour un jeune homme nommé Lasserre, auquel elle a écrit deux lettres dont nous vous donnons lecture. Voici la première:

Cher Paul, merci de ces deux bonnes lettres, j'avais besoin de celle que j'ai reçue ce matin pour me consoler. Comme je terminais me lettre, Mme Frigard me conduisit chez le père Lathulle réclamer mon mouchoir. Puis elle me conduisit dîner chez Blot, au Palais-Royal. Delà, nous allâmes au bois ; mais à peine étais-je en voiture, que je fus prise de nouveau d'un sommeil invincible... Hier dimanche, elle vint me prendre pour aller passer la journée à l'Exposition; au bout d'une heure, elle me quitta en me donnant rendez-vous à un endroit du jardin où je ne trouvai à la place qu'un jeune homme qui m'ennuya tellement que j'appelai un sergent de ville.

Voici une autre lettre qu'elle lui écrivit la veille de sa mort:

Mardi, 11 h. du soir.
Hôtel de France et d'Angleterre.

Cher Paul, j'ai besoin de t'écrire et de te conter comment je me trouve ici dans une jolie chambre avec un lit bien blanc.

Mme Frigard vint dîner hier avec moi, elle m'apporta du vin; elle m'en versa un demi-verre, et je ne le bus qu'avec la plus grande répugnance... elle emporta le soir la bouteille. Nous allâmes prendre une glace au Palais-Royal. Je ne dormis pas, j'eus une nuit très agitée. Quand je me levai, le cœur me manqua. Mme Frigard vint et me trouva la figure animée. Elle me dit qu'il fallait me dépayser. Elle me dit que probablement elle avait une connaissance à Bruxelles. Elle me dit qu'à quatre heures qu'elle m'emmènerait à Saint-Germain. Nous montons en voiture, et quand je lui demandais où nous allions, elle me répondait en riant : « Vous verrez. » Nous nous trouvâmes tout à coup à la gare de Lyon J'ai voulu te narrer cette drôle d'histoire (oui drôle d'histoire, quand elle allait à la mort). J'ai eu de nouveaux vomissemens qui me fatiguent, et c'est peut-être pour la dernière fois. Mme Frigard n'est pas consolante, elle me dit que tous les voyageurs ont des maîtresses dans toutes les villes par où ils passent..

Voilà la lettre qu'elle écrit à Fontainebleau de sept à onze heures du soir. Elle y ajoute le lendemain :

Il est sept heures, la voiture nous attend ; nous allons faire une délicieuse promenade

J'ai eu encore des vomissemens, Mme Frigard rit quand je me plains... On frappe pour m'avertir que le chocolat est servi, je te quitte. Adieu, je t'embrasse bien.

L'ACCUSÉE. Elle inventait des histoires pour tracasser ce jeune homme; si elle s'est plainte de vomissemens, elle voulait faire croire à M. Lassarre qu'elle avait un commencement de grossesse. Si Mme Mertens a eu des douleurs de tête, c'est parce qu'elle a but une bouteille et demie de vin au restaurant Blot.

D. Mais ce n'est pas dans la note que nous avons là ! — R. Oui, mais la bouteille de champagne qu'elle a bu au café de la Rotonde.

D. Avant le dîner, du champagne avant le dîner ! Revenons à Fontainebleau et aux correspondances de Mme Mertens. Messieurs les jurés, il est bon que vous connaissiez la réponse. Cette lettre est venue après la mort de la femme à laquelle elle était écrite.

La Haye.

Voici deux de tes lettres que je reçois à La Haye, où je suis depuis ce matin. Quand j'ai ouvert celle de Paris, je ne sais quelle teinte de tristesse est venuue augmenter mon chagrin.

Mais en ouvrant ta dernière lettre ce matin, je ne puis te dire le serrement de cœur que j'ai éprouvé, et en une seconde je ne sais ce qui m'est passé par l'esprit. Cette partie organisée par cette dame Frigard m'a effrayé, cet esprit du mal qui marche à tes côtés, cherchant à t'enlacer par tous les moyens, ce démon vomi par l'enfer m'exaspère, me répugne, te salit toi-même.

Non, je ne m'égare pas en qualifiant ainsi cette femme. Il est de ces pressentiments qui ne me trompent pas plus que la réalité. C'est la dernière fois que je parle de cette femme et je te prie de ne plus jamais m'en parler.

Cette lettre a été écrite sur un cadavre. Cette femme lui avait inspiré un sentiment comme Manon Lescaut en inspira un.

Nous voici donc à Fontainebleau. Vous avez fait appeler un serrurier pour ouvrir votre sac, dont vous aviez perdu la clef. L'accusation prétend que vous aviez un revolver dans ce sac? — R. Monsieur, il y avait dans ce sac mon livre de messe.

D. Et vous êtes allée à la messe avant de partir ? —R. Pourquoi pas ?

D. On voit que vous saviez allier le sacré au profane. — R. J'allais tous les jours à la messe.

D. Et vous receviez des 10 fr., des 20 fr. provenant de la source que nous savons ? — R. Sidonie Mertens était majeure, elle savait ce qu'elle faisait; quant à moi, je savais bien que je faisais une chose honteuse, mais j'avais à donner du pain à ma famille.

D. Lorsque vous êtes allée à Fontainebleau, vous saviez bien ce que vous alliez faire ? — R. Quand nous sommes parties nous ne savions ni l'une ni l'autre où nous allions. Elle ne le savait pas plus que moi, puisqu'elle acheta une chemise à Fontainebleau.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, on a des bijoux et pas de chemises.

Me LACHAUD. C'est de l'histoire contemporaine.

L'ACCUSÉE. Je puis bien dire la raison pour laquelle Mme Mertens est allée à Fontainebleau. C'était pour un avortement.

M. LE PRÉSIDENT. L'autopsie vous donne là-dessus le plus formel démenti. —R. Ah ! tant mieux ! c'est bien assez d'une victime.

M. LE PRÉSIDENT. Non, Mme Mertens n'était pas grosse. —R. Ah ! tant mieux ! tant mieux !

D. Vous en êtes ravie, n'est-ce pas ? Vous avez produit un assez mauvais effet à l'hôtel sur le patron et sur sa femme ? — R. C'est fâcheux. Je sais bien pourquoi ces gens m'en veulent. On nous a demandé nos noms et j'ai été toute surprise de voir que l'on n'avait qu'un mauvais cahier de papier déchiré.

D Vous avez dit que vous ne compreniez pas comment dans une résidence impériale, dans une ville où venait l'Empereur, on ne tenait pas mieux le livre de l'hôtel

On vous a vu un billet de 100 fr. dans le porte-monnaie, lorsque vous avez payé à l'hôtel la note que vous deviez. Il n'était donc pas nécessaire de vendre une bague au bijoutier Prat. — R. On se trompe, je n'avais pas de billet de banque. J'ai entendu parler d'un billet qu'on demandait à changer; mais ce n'était pas à moi.

L'audience est suspendue pendant une demi-heure et reprise à trois heures et demie.

L'accusée, dont la présence d'esprit ne s'est pas un seul instant démentie, semble avoir supporté une fatigue excessive pendant cet interrogatoire, qui a duré déjà plus de cinq heures.

M. LE PRÉSIDENT. Dites-nous ce que vous avez fait après que le cocher vous a conduites au restaurant Franchard ?

L'ACCUSÉE. Nous avons déjeuné ; je ne me rappelle plus le temps que nous avons été à table. Puis nous sommes allées faire une visite aux rochers ; j'accompagnais Sidonie Mertens principalement à cause du rendez-vous avec William.

D. Nous verrons tout-à-l'heure que personne n'a aperçu ce William. Continuez. — R. Nous avons pris ensuite la route du Bouquet-du-Roi; nous avons quitté un instant la route pour entrer dans un fourré. où nous avons cueilli chacune un bouquet de violettes.

D. Vous aviez bien déjeuné. Les médecins ont trouvé les mets encore conservés dans son estomac ; ils ont reconnu des oranges. — R. Elle en avait mangé trois.

D. Et les médecins ne font remonter la mort qu'à une heure après le déjeuner. — R. Elle avait la digestion très lente. Elle restait quelquefois un jour entier sans manger.

D. Les témoins disent que vous ne vous êtes arrêtées nulle part, que vous vous êtes engagées dans l'allée des Sapins, à droite, et que vous n'avez pas du tout cueilli des violettes. Mme Mertens a mangé de bon appétit, elle était d'une gaîté expansive. — R. Oui, elle avait un naturel très-gai.

D. C'est ce qui lui avait fait probablement tant d'amis. Ne dansiez-vous pas sur les rochers de Franchard ? — R. Pas du tout

D. Des témoins disent que Mme Mertens dansait et vous aussi. — Ah ! par exemple ! . . .

D. Ils ont même déclaré que vous chantiez : « Quand je reviens de Pantin. »

D. A quel endroit avez-vous rencontré William ? —R. A la Croix-de-Franchard ; c'est là que nous avons entendu un coup de sifflet qui nous a signalé sa présence.

D. C'est une manière un peu étrange de s'annoncer. Est-ce que le premier enfant venu ne pouvait pas siffler ? et alors vous auriez cru que c'était Williams ? C'est plus que ridicule, c'est invraisemblable. — R Voilà pourtant ce qui s'est passé. C'est qu'alors le vrai n'est pas vraisemblable.

D. Que se dirent-ils ? — R. Je n'en sais rien ; ils se sont parlé en anglais. Il disait parfois quelques phrases en français. Il a dit que sa voiture était restée à couvert, mais je n'ai pas vu cette voiture. Je remarquai qu'il avait les pieds très poudreux. Il me montra l'intention de rester seul . . .

D. Et vous, en femme discrète, vous vous êtes effacée. Combien de temps s'est écoulé depuis le moment où vous les avez quittés et celui où vous avez perdu l'espoir de les retrouver ? — R. Environ une heure et demie. Ils m'avaient dit qu'ils me prendraient en passant.

D. Enfin, on a retrouvé Mme Mertens, mais on n'a pu mettre la main sur Williams. La police de Paris l'a cherché partout et personne n'a vu même son ombre. — Ce n'est pas dans les hôtels qu'il faudrait le chercher. Je sais qu'il est avec une femme, probablement dans le quartier de la Madeleine. Comment, faible comme je le suis, moi qui, en nourrissant mes enfants, ne pouvais pas les porter à trois mois, tandis que ce Williams est très fort, et il était bien capable d'avoir traîné le cadavre où il a été découvert.

D. Vous avez fait semblant de le chercher. Vous avez écrit à votre mari pour le prier de se mettre à sa recherche. Vous lui avez écrit : « C'est un homme qui ressemble à Eugène Kirel, de Caen, il a des favoris blonds et des yeux clignolans, il a les jambes bien fendues. Si tu en vois un de pareil dans la rue, appelle-le: Williams ! Williams ! et il se retournera ; fais-le empoigner, car s'il était pris, on ne me garderait pas longtemps ! Mais ne va pas appeler tous les hommes à favoris blonds. »

M. LE PRÉSIDENT. Enfin, vous ne pouvez fournir d'autres renseignements sur ce Williams, qui joue un rôle si important dans toute cette affaire ? — R. Non, monsieur, il est entré seul dans la forêt avec Mme Mertens, et depuis je ne l'ai plus revu.

A la fin de l'interrogatoire, dont la dernière partie a porté seulement sur les faux reproches à l'accusée, MM. les jurés examinent les pièces arguées de faux, et l'audience est levée à six heures. (*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Nous avons annoncé il y a quelque temps que les deux chambres de Portugal avaient voté l'abolition de la peine de mort. Leur vote a été ratifié récemment par le jeune roi dom Luis.

Cet important événement a donné lieu à un échange de correspondances entre un noble portugais, M. Pedro de Brito Aranha, et Victor-Hugo.

Le 27 juin, M. Pedro de Brito Aranha écrivait à Victor Hugo :

« Pourquoi les petits ne pourraient-ils pas montrer aux grands le chemin de la perfection ? Pourquoi ne pourraient-ils, seulement parce qu'ils sont petits, apprendre aux puissants le chemin du devoir ?

» Le Portugal est une contrée petite, sans doute, mais l'arbre de la liberté s'y est déjà vigoureusement épanoui ; le Portugal est une contrée petite sans doute, mais on n'y rencontre plus un seul esclave ; le Portugal est une contrée petite, c'est vrai, mais c'est une grande nation.

» Maître ! on vient de remporter un grand triomphe, ai-je dit. C'est avec le plus grand plaisir que je vous l'annonce. Les deux chambres du parlement ont voté dernièrement l'abolition de la peine de mort.

» Cette abolition, qui depuis plusieurs années existait de fait, l'est aujourd'hui de droit. C'est déjà une loi. Et c'est une grande loi dans une nation petite. Grand et noble exemple ! Sainte et pieuse leçon.

» PEDRO DE BRITO ARANHA. »

Voici la réponse de Victor Hugo :

» *A. M. Pedro de Brito Aranha.* »

» Hauteville-House, 15 juillet.

» Votre noble lettre me fait battre le cœur.

» Je savais la grande nouvelle ; il m'est doux d'en recevoir par vous l'écho sympathique.

» Non, il n'y a pas de petit peuple.

» Il y a de petits hommes, hélas !

» Et quelquefois ce sont ceux qui mènent les grands peuples.

» Les peuples qui ont des despotes ressemblent à des lions qui auraient des muselières.

» J'aime et je glorifie votre beau et cher Portugal. Il est libre, donc il est grand.

» Le Portugal vient d'abolir la peine de mort.

» Accomplir ce progrès, c'est faire le grand pas de la civilisation.

» Dès aujourd'hui le Portugal est à la tête de l'Europe.

» Vous n'avez pas cessé d'être, vous Portugais, des navigateurs intrépides. Vous allez en avant, autrefois dans l'Océan, aujourd'hui dans la vérité. Proclamer des principes, c'est plus beau encore que de découvrir des mondes.

» Je crie : Gloire au Portugal ! et à vous : Bonheur !

» Je presse votre cordiale main.

» VICTOR HUGO »

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 22	août	55 55
Clôture	du 22	août	55 25

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 21 Août.

ODESSA bat. à vap ang. *Golden Eorn*, cap. Farar, div. marchandises.
— bat. à vap. russe, *Nahimoff*, cap. Richeter, div. marchandises.
VARNA bat. à vap. ott. *Humai Tefik*, cap. Dobrilovich, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 21 Août.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Nil*, cap. Brunet, div. marchandises.
MESSINE bat. à vap. russe, *Nahimoff*, cap. Richter, div. marchandises.
SMYRNE bat à vap. aut. *Stadium*, cap. Marinich, div. marchandises.
— bat. à vap. ang. *Marathon*, cap. Dubbins, div marchandises.
TREBISONDE bat. à vap. ott. *Touna*, cap. Seiglio, div. marchandises.

DEPARTS des bât. à voile du 21 Août.

FALMOUTH br. aut *Ivo*, cap. A. Descovich, blé.
— br. aut. *Jisse*, cap. Caponi, blé.
DANUBE, brik hell *Despina*, cap. Ciapi, lest.
— br. hell. *A. Yeorghios*, cap. Polemis, lest.
— br. hell. *Marigo*, cap. Sultanakis lest.
— br. hell. *Omonia*, cap. Arapi, lest.
— br. russ *Olimpia*, cap. Culumbis. lest.
MARSEILLE bar. russe *Delphin*, cap. Larson, blé.
— bark ang. *Moria et Blanche*, cap. Vidovich, »
ANGLETERRE bar. prus. *Hons Bielow*, cap. Folebrost. lest.
MER-NOIRE bar. ang *Belmoral*, cap. Wake, lest.
ODESSA br. prus, *Glueff*, cap. Hilbert, lsst.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 12

de ODESSA pour Cork or FALMOUTH autr. *Romolo*, cap. Cosulich, graine de lin.
— pour Marseille, ital. *Genitori*, cap. G. B. Lombardo, blé.
— pour Cork or Falmouth, autr. *Epidaura*, cap L. Bronzan, lest.

du 13

ODESSA pour Cork or Falmouth, prus. *Hellios*, cap. Ziesner, graine de lin.
— pour Londres, anglais, *Livonia*, capitaine, Richard Fudge, blé
de SOULINA pour Cork or Falmouth, anglais. *Panama*, cap. Michelson, maïs.
de TAGANROK pour Malte, br. hell. *Evanghelistra*, cap. Andonis Silas, blé.
— pour Malte, italien, *Marco*, cap Salvatore, »
— pour Messine et Ordu, ital. *Nolegiato*, cap. G. Gambardella, blé.

du 14

de ODESSA pour Cork or Falmouth ital. *Solecito*, cap. L. Scardi, blés.
— pour Cork or Falmouth, ital. *Due Amici*, cap Nic. Chiezza, blé.
— pour Anvers, norveg. *Orvon*, cap. James Peterson, seigle.
— pour Cork or Falmouth, ital. *Bartolomeo*, cap. Marchese, graine de lin.
— pour Cork or Falmouth, ital. *Pietrino*, cap. Bart. Romani, blé.
— pour Marseille, *Colomba Madre*, cap. Luigi Cichiero, graine de lin.
de BERDIANSKA pour Marseile ital. *Vieni Fortunata*, cap. Razetto, blé.
— pour Marseille, italien, *Giuseppe Sori*, cap. Giovanni Razetto, blé.
— pour Malte et Ordu, italien, *Vincenzo*, cap. Const. Bianchi, blé.
— pour Marseille, ital. *Francesca Antola*, cap. Antonio Olivari, blé.
— pour C or Falmouth, italien, *Catterina Eugenia*, cap. B. Tisi, seigle.
de TAGANROK pour Marseille, fran. *Terese*, cap. Obré, graine de lin.
— pour Cork oa Falmouth, italien. *San Giovanni*, cap. B. Pietrino, blés.
— pour Gênes, ital. *Dussan*, cap. Cordich, blé.
— pour Falmouth, angl. *William Torlek*, capit. James Williams, graine de lin.
— pour Quinstown, italien *Giuseppe Lavarello*, capit. P. Schiaffino, blé.

du 15

de TAGANROK pour Cork or Falmouth, angl. *Caronella*, cap. Cook, blé.
— pour Amsterdam, angl *Ann Dunn*, capitaine Binigton, seigle.
de NICOLAEFF pour Falmouth, mek. *Nordman*, cap. Williams Voss, blés.
— pour Malte et Ordu, aut. *Absburgo*, capit. Giovanni Morin, blé.
de BERDIANSKA pour Genes, italien, *Pepino*, cap Antonio Onetto, blé.
— pour Marseille, italien, *Tre Fratelli*, capitain B. Orzese, blé.
— pour Marseille, br. italien, *Francesca*, cap. Bernardo Figare, graine de lin.
— pour Marseille bark ital. *Fortuna*, capitaine Edoardo Stagno, blés.
— pour Cork or Falmouth, bark ital. *Erminia*, capitaine B. Onnetto, blés.
de ODESSA pour Constantinople et Ordu bar. mek *Anna*, cap. Vogt, blés.
— pour Marseille, bar angl. *Speedavia*, capit. James Dyer, blés.
de TAGANROK pour Falmouth bark anglais, *Vedra* cap. G. *Shaa*. semence de lin.
— pour Cork or Falmouth, bar. angl. *Deil*, capit. G. Bell, seigle.

du 16

de GALATZ pour Marseille bark italien *Nacide*, capitaine G. Mezzana, blé.
de ODESSA pour C. or Falmouth, br. italien, *Buoni Amici*, cap. Biagio, blé.
de TAGANROK pour Const. et Ordu, bar. italien, *Unitas*, cap. Vianello, blé.

du 17

de SOULINA pour Falmouth, bar. ital. *Rosa Donavaro*, cap. G. Romani, blé.
de ODESSA pour Anvers bar aut. *Olympa*, capit. Grevisich, seigle.
— pour Marseille, bar. aut. *Ann*, cap. Possich,
— pour Falmouth, bar. ital, *Teresa Carmella*, cap. Lagana, graine de lin.

du 18

de BERDIANSKA pour Marseille, br. ital. *Raffaello* cap. Frarega, blé.
de TAKANROK pour Falmouth, bar. ital. *Roma*, cap. Calduci, graine de lin.
— pour Londres bark angl, *Siramos*, cap. James Watt, graine de lin.
— pour Londre bar ang. *George Huntar*, cap. Hunter, graine de lin.
— pour Londres bar. ang. *Hitsman*. cap. Thomas Gol, graine de lin.
— de IBRAILE pour Cork or Falmouth, br. ital. *Agostino*, cap Repetto, os.
MARIANOPOL pour Messine bar. ital. *Indipendente* cap. Misarochi, blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 4

CETTE br. angl. *Vigilant* cap. Philips, lest.
— br. autr. *Giurdano*. cap. Zag lest.
— br. autr. *Camilla*, cap. Tarabuchia, lest.

du 6

GENES br. ital. *Futuro Diego*, cap. Russo, lest.

du 8

NAPLES bar. norw. *Nyhard*, cap. Christensen, lest
CARDIFF bark russe, *Storfursten*, cap. T. Wiran, charbon de terre
GENES bar. ang. *Stamboul*, cap. Beggs, lest.
— bark ang. *European*, cap. Willson, lest,

du 9

MARSEILLE br. angl. *Ulless Watter*, cap. Muir, »
— bark ang. *Donholm*, cap. Trant, lest.
MALTE br. angl. *J. Allers*, cap. Ried, lest.
— br. angl. *Allers*, cap. Scalland, lest.
— br. ital. *Cosmopolita*, cap. Demartino, lest.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar,17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* cap. Gauthier, partira pour MARSEILLE mardi 27 août à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins: 300,000; 250,000; 200,000; 50,000; 40,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5,000; 2,000; 1,000; 500; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR:

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages: premier Lot	Florins 300,000		Prince Clary,	tirages 2	Florins 25,000
Emprunt de 1860, tirages 4	» 300,000		Saint Genois	» 1	» 50,000
Crédit mob. 1858, » 4	» 250,000		Palfi	» 1	» 40,000
Emprunt de 1864, » 5	» 200,000		Waldstein	» 5	» 25,000
Prince Salm » 2	» 40,000		Rudolf	» 2	» 25,000

Pour la bagatelle de 30 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins: 200,000; 50,000; 15,000; 10,000; 5.000; 2,000; 1,000; 500; 400; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt de 1864, aura lieu le 2 Septembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

Han Municipal, à Galata n° 8. **D. Koritschoner,** *Marchand en bijouteries fines*

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO
Marchand de Curiosités Orientales en tous genres
Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκληθέντες τινὲς τῶν δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Χατζῆ Μισαὴλ ἀρτοποιοῦ, μετὰ προηγουμένην ἐξέτασιν τῶν μερῶν διωρίσθησαν Σύνδικοι. Εἰδοποιοῦνται οὖν οἱ δανεισταὶ αὐτοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των· οἱ δὲ μὴ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας συμφώνως τοῦ Ἐμπορικοῦ Κώδηκος ἀποκλείονται τῆς ὁμάδος τῶν δανειστῶν.

14 Ῥεμπιοὺλ Ἐλ-Ἐβὲλ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Παρακατατεθὲν ὑπὸ τῶν δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Μιχανετζῆ Εὐθυμίου τὸ συμβιβαστικὸν ἔγγραφον, προσκαλοῦνται οἱ ἔχοντες ἐνστάσεις ἐπ' αὐτοῦ ὅπως ἐντὸς δεκαπέντε ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καὶ ἀποδείξωσιν αὐτὰς, διότι μετὰ τὴν προθεσμίαν ταύτην θὰ ἐνεργήσωσι τὰ δέοντα· πᾶσα δ' ἔνστασις εἶναι ἀπαράδεκτος.

12 Ῥεμπιοὺλ ἐλ ἀχὶρ 1284. 1 Αὐγούστου 1283.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
[ὑπογ.] ΧΑΣΑΝ.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.
Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

AVIS.
GRANDE RUE, 669.
KOULE-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

GRAND ENTREPOT
DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs es de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

MAISON D J. G. POPP
Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,
A partir du Lundi 14/26 Août, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE
Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Yéni-djami H. à la T.		
6	33	6	11	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek et Béchiktach.
6	33	2	11	30	de Cavak, Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bébek.
8	18	18	1	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek,
9	18	12	2	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui Kouru-tchesmé, Ortakeui, Béchiktach et Cabatach.
10	33	6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach*)
11	33	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	3	4	12		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7	48	11	12	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10	18	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	3	5	12		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	48	14	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	33	9	1	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	18	5	2	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.)
11	3	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 5 h 1/2 de la ligne de Buyukdéré)
3	48	4	8	45	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	18	9	9	15	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Yéni-djami H. à la T.		
7	33	9	12	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaout-keui.
8	18	5	1	15	pour Arnaoutkeui directement.
8	33	6	1	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	18	5	3	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
10	3	9	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	18	2	2	15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	48	4	6	45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la cote d'Asie.*)
3	48	11	8	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian. Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	18	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
5	3	18	10		pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére, Yéni-mahallé.
5	33	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
5	3	5	10		pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesme. Arnau-keui. (Retour direct au pont. Les vendredis à 9 h. 3/4
6	3	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	3	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*)
6	33	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
4	33	2	9	30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-déré et Cavak.
5	33	17	10	30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	3	4	11		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 heures, il y a un départ supplémentaire du p[illegible] pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec [illegible] Yéni-mahalle à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

H. F.		H. T.		
6	18	11	15	de Buyukderé. Thérapia, Yenikeui. Emirghian. Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui et Bechik
7	3	12		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
7	13	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	13	12	30	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	2		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	3	15	de Yenimahallé, Buyukderé, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	3	15	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	18	8	15	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
3	48	8	45	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
4	48	9	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach. Cabatach.
5	48	10	30	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

H. F.		un Bat. H. T.		
7		12	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian. Yénikeui, Yenikeui, Therapia, Buyukderé.
7	48	1	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, pia, Buyukdéré, Yénimahallé.
8	48	2	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Théra-Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	18	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdére.
10	3	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	3	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
4	33	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	33	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdere,
5	48	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé.
6	18	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.
A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	Nos	H. T.		
6	33	3	11	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	33	16	12	30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	33	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	33	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/15 juillet au soir.

Départ du Pont.

H.	F.	Nos	H. T.		
9	33	3	2	45	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4	18	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	3	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	48		10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	un bateau	H. T.		
7	3		12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2	48		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	33		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H.	F.	un bateau	H. T.		
8	28		1	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.
9	33		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	28		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

2me Année. — N° 191.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Nous avons dû reculer le tirage du journal pour ne pas retarder jusqu'à lundi les nouvelles intérieures qui nous sont parvenues ce matin.

CONSTANTINOPLE, le 24 août.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 22 août 5 h. soir.

L'état de siége a été proclamé à Madrid et dans presque toute l'Espagne.

Paris, 23 août, 1 h. 45 m. soir.

VIENNE. — Le *Débat* de Vienne dit que le résultat de l'entrevue serait le programme du droit européen.

Les idées communes formulées à Salzbourg seraient communiquées clairement et franchement aux autres cabinets européens qui seraient invités à accepter les programmes, afin d'assurer le maintien futur de la paix.

Salzbourg, 23 août.

Leurs Majestés françaises sont parties directement pour Strasbourg.

D'après des renseignements officieux, le résultat de l'entrevue ne sera et ne doit être offensif d'aucun côté.

Paris, 23 août, 6 h. 15 m. matin.

Les avis de Salzbourg confirment l'entente complète des deux Empereurs sur la question d'Orient et les autres questions.

BERLIN. La *Gazette du Nord* en parlant de l'entrevue de Salzbourg fait observer que l'entente de l'Autriche et de la France sur l'attitude de l'Autriche dans la crise Orientale n'est pas la seule chose qui puisse mener à un arrangement ; la gazette dit que la Conviction unanime des journaux de Vienne et que l'Autriche ne peut effectuer une solution de cette question conforme à ses intérêts qu'en s'appuyant sur l'Allemagne.

Cours du 23 août.

Consol. Turc	PARIS...	Ouv.	31 75
		Clôt.	31 65
	LONDRES.	Ouv.	31 1/2 à 3/4
		Clôt.	31 1/2 à 3/4
Emprunt Turc 1865......			233 75
Rente française 3 %......			69 77 1/2

(Dépêche particulière.)

Le choléra a gagné le presqu'île italienne toute entière et commence à envahir le littoral oriental de l'Adriatique.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le conseil fédéral de l'Allemagne du Nord a été ouvert le 15 par le chancelier comte de Bismark. On a remarqué l'absence d'un vice-chancelier, poste pour lequel il avait été question de M. de Friesen, chef du cabinet saxon. D'après la *Gazette de la Croix*, il ne sera pas nommé de vice-chancelier ; en cas d'empêchement du chancelier, le représentant de la Saxe en remplirait les fonctions. Par contre, il a été pourvu au poste d'un président de la chancellerie fédérale par la nomination de M. Delbruck actuellement directeur au ministère du commerce prussien.

La haute assemblée s'occupera à rédiger ses propositions qui seront soumises au prochain Parlement. En tête de son ordre du jour figurent des traités conclus avec les Etats du Sud, des lois concernant les postes, les consulats et le droit de domicile ; viendront ensuite les propositions relatives aux franchises du transit sur le territoire fédéral, les attributions de diverses fonctions publiques.

Les élections au Parlement fédéral sont définitivement fixées au 31 août.

A l'étranger, l'horizon politique est toujours assez sombre. On craint ici que la question d'Orient ne donne bientôt lieu à des complications sérieuses, surtout si la France réussit à gagner l'Autriche à ses vues. Dans ce cas, dit-on dans nos cercles politiques les mieux renseignés, la France et la Russie agiront en Orient au mieux de leurs intérêts respectifs, et ceux de l'Angleterre seront sacrifiés. D'un autre côté cependant, on semble ne pas désespérer que l'Autriche ne parvienne à détacher la Prusse de la Russie, et on pense que dans ce cas, il serait beaucoup plus facile de régler la question d'Orient sans que la paix générale en soit troublée.

Bien que nos journaux n'en disent rien, l'intention du gouvernement français de faire de Dunkerque un port de guerre fort important n'a pas échappé à notre attention. Cette mesure compléterait la ligne française des ports fortifiés depuis le littoral belge jusqu'à Brest. (*Indépendance belge.*)

La *Gazette de Vienne* vient de publier le texte des traités de commerce et de navigation postale conclus avec l'Italie.

Ces traités, fort libéraux, sont très favorablement jugés par la presse autrichienne. En effet, aucun obstacle ne pourra être mis aux opérations commerciales, si ce n'est en ce qui concerne les monopoles d'Etat qui régissent le tabac, le sel et la poudre. L'entrée et la sortie d'un grand nombre d'articles dans les deux pays sont déclarés complètement libres. La durée du traité est de neuf ans, à compter du 30 juin dernier, date de la ratification.

Le 10 août a été célébré à Presbourg le mariage du comte E. Esterhazy de Galantha avec la comtesse Alexandrine Rossi, la fille de la célèbre Sonntag. Le jeune couple s'établira en Hongrie. (*Ind. belge.*)

MELUN, 14 août. — La femme Frigard a été reconnue coupable de meurtre avec des circonstances atténuantes et a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Le jury a délibéré pendant deux heures. (*Patrie*).

Le 9 de ce mois, faisant à Gastein, en compagnie du prince et de la princesse d'Auersperg et de son chef de cabinet, M. de Hoffmann, une excursion dans les montagnes, M. de Beust voulut quitter son cheval pour descendre un chemin fort étroit qui longeait un précipice. Malheureusement son pied manqua l'étrier, et il roula une dizaine de pas vers le précipice. Sa vie a été un moment en péril ; cependant, sauf quelques contusions, il ne lui est point arrivé de mal, et le prince Auersperg a pu lui dire : Voilà le premier faux pas que vous faites en Autriche. (*Gaz. de Vienne.*)

Au dire du journal *Les Débats*, dans leurs prochaines conférences, les deux empereurs de France et d'Autriche aborderaient toutes les questions qui agitent en ce moment les deux mondes : la liquidation de la guerre du Mexique, la défense de l'indépendance des Etats du Midi de l'Allemagne, conformément aux dispositions du traité de Prague, et enfin, pour couronner le tout, le démembrement de l'empire ottoman. Napoléon Ier et Alexandre Ier se partageant l'Europe à Erfurt n'avaient pas un programme aussi chargé que celui que le *Journal des Débats* veut donner à résoudre à Napoléon III et à François-Joseph.

Les versions différent sur le retour probable de M. Nigra à son poste d'ambassadeur d'Italie à Paris. Tandis que l'*Italie* prétend que ce diplomate prolongera son séjour en Florence sur sa propre demande, l'*Opinione* annonce son départ prochain en exprimant l'espoir qu'il réussira à faire disparaître les dissentiments nés entre les deux gouvernements relativement à la mission du général Dumont et à la stricte exécution de la convention de septembre.

Voici à titre d'information sur l'affaire Dumont la lettre adressée par le ministre de la guerre au colonel commandant la légion d'Antibes :

« Paris, 21 juin 1867.

» Mon cher colonel,

» Mon attention est trop sérieusement fixée sur la légion romaine, pour que je puisse ignorer les faits graves quis 'y accomplissent depuis quelque temps. Comment donc expliquer cette désertion, non plus individuelle, mais collective qui menace de réduire à rien votre effectif ? Le soldat n'a rien à envier aux troupes de la mère-patrie. Il est commandé par des officiers français, convenablement posés dans notre armée ; il sert une cause respectable qu'il a demandé à servir ; il a devant lui ce qui a toujours passionné le soldat français, un ennemi à combattre, un danger à affronter, et pourtant il déserte honteusement le drapeau qu'il a librement choisi, et cédant à des entraînements coupables, il abandonne ses chefs, pour suivre de misérables embaucheurs étrangers.

» Ce n'est pas le désir de revoir la patrie qui est une excuse ; car il sait bien qu'aussitôt rentré en France, il est envoyé dans un corps disciplinaire d'Afrique où il restera jusqu'à l'expiration de son temps de service militaire.

» Je déplore cet état de choses, mon cher colonel, parce qu'il est une tache pour notre armée qui partout où elle est représentée, devrait conserver son prestige d'honneur et de courageuse abnégation. Malgré de si tristes incidents, mon cher colonel, je ne perds pas l'espoir de voir les bons éléments que renferme encore votre légion effacer à force de dévouement et de persévérance, les souvenirs de ces derniers temps.

» Votre énergie m'est bien connue ; le gouvernement de l'Empereur et celui du Saint-Père savent qu'elle ne faillira pas. Il importe que vos officiers, sur lesquels vous comptez fermement à si juste titre, donnent confiance à la troupe par leur attitude, par leur langage, par cet esprit militaire qui est chez nous la source de si grandes choses. Dans tous les rangs de votre légion, je serai heureux de signaler à l'Empereur tous ceux qui se feront remarquer par leur conduite. Je sais que vous devez me présenter le sergent Doussain et deux de ses soldats ; j'examinerai leurs titres avec un grand intérêt.

» Dites bien à votre légion, mon cher colonel, que nous avons les yeux sur elle, et que je souffre profondément de tout ce qui est une injure à son drapeau si justement vénéré, je la confonds avec les corps de notre armée pour tout ce qui intéresse son honneur militaire et les nécessités de son organisation.

» Recevez, mon cher colonel, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux.

» *Le maréchal de France,*

» NIEL. »

LA RÉFORME EN TURQUIE.

II.

De tous les maux, que l'homme supporte avec le plus d'impatience, il n'en est point au-dessus de l'injustice. L'injustice aigrit et décourage. Sous le coup de l'injustice persistante, les hommes les plus forts se sentent disposés à envoyer le manche après la cognée.

On se figure volontiers que les hommes au pouvoir se nourrissent d'encens et de flatterie. C'est une erreur. Lorsqu'ils trempent leurs lèvres dans cette boisson écœurante que leur servent de plats adulateurs, ce ne peut-être que pour faire diversion au goût amer d'une critique empoisonnée. En général, il n'y a que les hommes tout-à-fait médiocres pour cuisiner la louange et pour la digérer.

Ceci n'est pas applicable aux hommes d'Etat de la Turquie.

On peut dire, sans crainte d'être démenti, que, de tous les gouvernements du monde, le gouvernement turc est le plus calomnié.

Il n'est pas d'infamies qu'on ne lui attribue.

Et cependant, on ne nous accusera pas de flatterie, quand nous avancerons avec toute la sincérité d'une profonde conviction, appuyée sur des preuves irréfragables, qu'il n'en est pas de plus méritant.

C'est un vaisseau bien difficile à gouverner, que celui qui porte l'empire ottoman.

L'équipage est une véritable mosaïque humaine, un composé d'éléments hétérogènes en état d'antagonisme permanent. Tant que les vieux errements étaient en usage, le vaisseau de l'Etat marchait tant bien que mal ; l'habitude tenait lieu de règle ; la crainte du châtiment faisait le reste.

Mais aujourd'hui, qu'il s'agit d'adopter une nouvelle discipline, et de se servir des apparaux perfectionnés de la science moderne, la confusion est grande. La sédition à bord est fomentée par des provocations extérieures. Grâce à cette invention du diable, qu'on appelle le principe des nationalités, des groupes tendent à se former, groupes hostiles, rebelles au commandement. Cependant l'horizon est noir. La tempête approche.

Rendons justice à ces hommes, qui maintiennent le gouvernail d'une main ferme, et qui font face avec un calme imperturbable à tous les déchaînements à la fois.

Pour apprécier les difficultés de la tâche, il faut ne pas perdre de vue que la réforme en Turquie est à la fois sociale et religieuse.

Religieuse, en ce qu'elle ne peut faire un pas sans s'attaquer au Koran, ce livre d'un prophète qui, à l'opposé du Christ dont le royaume n'est pas de ce monde, avait en vue de former un peuple conquérant et de soumettre la terre à la domination arabe. Administration, justice, législation, armée : le Koran embrasse tout. C'est la discipline de fer encerclant la vie musulmane, qui a doté l'islamisme de cette force de projection immense avec laquelle il a atteint, 80 ans à peine après la mort du prophète des déserts de l'Arabie aux plaines de Poitiers et aux murailles de la Chine.

Sociale, en ce sens, que la révolution s'attaque aux mœurs tout autant qu'aux lois. Il s'agit de rompre avec des traditions qui remontent aux premiers âges du monde, et de substituer aux mœurs des pasteurs et des guerriers de la bible, la vie active et fiévreuse des nations modernes. Ajoutez à cela, que la lutte se complique de l'opposition sourde des passions égoïstes et honteuses, et qu'il s'agit de dépouiller le corps national de toutes les scories qui le recouvrent, de toutes les excroissances purulentes dont le germe a été gagné au contact des nations vaincues.

Que nous parle-t-on de jeune Turquie ?

Ne sont-ils pas de la jeune Turquie les hommes au pouvoir ?

L'histoire impartiale dira, qu'ils sont à la fois des réformateurs et des révolutionnaires : Luther et Robespierre de l'Islam, à la violence près.

Oui, l'injustice est grande à l'égard des ces hommes, et il est temps de protester.

Ce que les nations occidentales ont mis 15 siècles à accomplir, on voudrait qu'ils le fissent eux, en quelques heures.

On dit il est vrai : mais vous avez l'imprimerie, la vapeur, l'électricité, tous les engins rapides que nos pères n'avaient pas.

Il semble que, quand on a dit cela, on a tout dit.

A quoi servent les découvertes de la science pour révolutionner les mœurs d'un peuple ?

Il faut du temps pour former des hommes nouveaux, pour vaincre les préjugés, pour inculquer des principes d'honneur à ceux qui n'en ont pas, pour créer le sentiment de la famille et de la patrie chez des peuples qui ignorent la religion de l'honneur, de la patrie et de la famille.

La vérité est, que des progrès immenses ont été accomplis, que chaque jour élargit les fissures par où pénètre la lumière, et que, n'étaient les embarras extérieurs suscités sans merci ni trève, la Turquie jouirait d'une prospérité peu commune. Quand on songe, que la réforme s'accomplit, sans qu'il en coûte une larme à l'humanité pour cause de Jacqueries, de St-Barthélemy, de dragonnades, de noyades et de guillotine, il ne faut pas craindre de devancer le jugement de l'histoire, et de placer les hommes d'Etat de la Turquie en première ligne, parmi le novateurs et les révolutionnaires, parmi les apôtres du progrès, de la civilisation et de la liberté religieuse et sociale.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

XXII

Cependant le vide s'était fait peu à peu autour d'elles. Les élèves s'étaient retirées ; le foyer était désert.

Divine regarda tristement Serverette.

— Il faut que je m'en aille, madame, lui dit-elle, maman Léo se fâcherait, si je la faisait longtemps attendre.

En prononçant ces mots, elle essayait de se dégager des bras de Serverette. Mais celle-ci ne pouvait se décider à la laisser partir. Un pressentiment secret lui disait que cette enfant n'était pas une inconnue pour elle ; qu'elle lui était attachée par des liens mystérieux et qu'elle ne devait plus l'abandonner.

— Est-elle loin d'ici, maman Léo ? demanda alors Serverette.

— Elle m'attend dans la cour.

— Alors, venez, je veux vous conduire à elle et lui dire que c'est moi qui vous ai mise en retard, afin qu'elle ne vous gronde pas.

En même temps, Serverette se leva et tenant la main de Divine, elle se dirigea vers la porte.

Mais au même moment, une femme entra, Grande, anguleuse, les joues couperosées, n'ayant plus de sa jeunesse qui s'éteignait, que des yeux vifs encore et une certaine désinvolture dans la démarche, cette femme était vêtue de noir.

A l'aspect de Serverette, elle fit un bond en arrière et ne put retenir un cri ; elle étendit les bras comme pour demander grâce à la chanteuse, à qui ses traits n'étaient pas inconnus, mais qui, tout en essayant de se rappeler, se demandait la signification de cette scène.

— Qu'as-tu, maman Léo ? s'écria Divine, en se précipitant vers celle-ci.

— Ce que j'ai ! ce que j'ai...

Et maman Léo regardait tour à tour Serverette et Divine, avec une émotion mêlée de terreur. Pendant quelques instants, ces trois personnages restèrent muets et immobiles, comme pour s'interroger.

Tout à coup, Serverette se frappa le front.

— Ah ! s'écria-t-elle, je vous reconnais. Vous êtes Léocadie, la femme de chambre de madame de Pélussin.

— Oui, madame, j'étais autrefois au service de cette dame, mais je n'y suis plus.

— Me reconnaissez-vous ? demanda Serverette.

— Je vous ai reconnue en entrant, répondit Léocadie, et j'ai été surprise de vous rencontrer ici, au point de ne pouvoir contenir mon étonnement.

— Cette enfant est à vous ? ajouta Serverette.

Léocadie joignit les mains et regarda la malheureuse mère qui passait par les émotions les plus violentes.

— Quoi ! dit-elle, vous ignoriez !... Et moi, qui, en vous voyant ensemble, croyais que vous saviez tout.

Sans en entendre davantage, Serverette se jeta à genoux devant Divine.

— Alors ! c'est ma fille. Ah ! quelque chose me le disait, et je n'osais croire à tant de bonheur. Ma fille ! ma fille !

Elle la regardait, la trouvait belle, palpait ses membres délicats, lui baisait les yeux et les cheveux, l'appelant des noms les plus doux et les plus tendres, et lui prodiguant ces caresses dont les mères seules ont le secret et qui sont si douces au cœur de l'enfance.

Léocadie regardait ce spectacle avec une émotion singulière.

Quant à Divine, dès qu'elle put placer un mot, elle dit à Serverette :

— C'est donc vous, la dame qui chantait toujours ?

— Oui ! c'est moi, ta mère !

— Ah ! je vous reconnais. Oui, continua l'enfant, je me rappelle qu'il y a longtemps, bien longtemps, vous chantiez dans des cafés. Nous allions souvent en voiture et il y avait avec nous un vieux monsieur qui m'embrassait sans cesse. Un soir, tout cela a disparu, je ne sais comment. Je me souviens d'avoir voyagé pendant plusieurs jours avec une belle dame ; puis, je me suis trouvée avec maman Léo, que je n'ai plus quittée depuis. Mais, j'ai oublié beaucoup de choses de ce temps.

Tandis que Divine parlait ainsi, Serverette, en proie à une joie folle, la pressait entre ses bras.

— M'expliquerez-vous, dit-elle alors à Léocadie, comment il se fait que ce soit auprès de vous que je retrouve ma fille ?

— Rien de plus simple, madame, et je suis toute disposée à vous dire la verité, à une condition cependant, c'est que vous ne me séparerez jamais de cette enfant que j'aime comme si elle était mienne.

— Parlez, répondit Serverette, et comptez sur ma reconnaissance.

— Lorsque la petite arriva à Paris, reprit Léocadie, j'étais encore au service de madame de Pélussin, à qui j'inspirais une confiance absolue, et qui me fit part de l'embarras dans lequel elle se trouvait. Elle ne pouvait garder près d'elle une fillette qu'il eût été trop facile de découvrir entre ses mains si vous aviez eu des soupçons, et que d'ailleurs, M. Chavanet ne voulait plus revoir. D'autre part, il était imprudent de la remettre à la garde d'une personne peu sûre. C'est alors que je m'offris à la prendre, à m'en charger et à l'élever comme si elle eût été à moi. Depuis longtemps je désirais me marier avec un homme que j'aimais, et madame de Pélussin me promettait une dot, si je voulais faire cesser son embarras. N'écoutant que mon intérêt, j'acceptai les offres qui me furent faites. Je touchai dix mille francs que j'apportai en dot à mon mari, et une rente de mille francs me fut assurée pour toute la vie de l'enfant. Mais, je m'engageai à ne jamais parler d'elle ni à M. Chavanet, ni à madame de Pélussin. Elle-même devait toujours ignorer qu'elle n'était pas ma fille.

Léocadie s'arrêta pour reprendre haleine. L'impatience de Serverette l'obligea à continuer, tandis que la petite Divine écoutait avec une surprise extrême cette histoire dont elle n'avait pas su le premier mot, ayant même oublié ce qu'elle aurait pu en connaître.

— Malheureusement, le bonheur que j'avais cru trouver dans le mariage ne fut pas de longue durée. Mon mari, à l'amour duquel je m'étais fiée, n'était guidé, en m'épousant, que par l'appât d'une dot qui, pour ma posi-

Voir le numéro du 23 Août.

REVUE DES JOURNAUX

Le télégramme de Corfou, qui annonçait que la Grèce avait l'intention de déclarer la guerre à la Porte, si les affaires de Candie ne sont réglées jusqu'à la fin de septembre, trouve dans les dernières nouvelles d'Athènes, une explication qui ne surprendra personne, pourvu que l'on suive attentivement, dès le principe de l'insurrection crétoise, les extravagances gréco-slaves. L'action du parti grec, et avec elle une bonne partie des politiques slaves de l'avenir, qui voudraient déjà, dès maintenant, voir la grande idée de la russification du triangle illyrien se réaliser, sont à la veille d'une banqueroute complète. Ils veulent dans les derniers tiraillements de leur combat désespéré jouer leur dernière carte et mettre comme enjeu l'indépendance même de la Grèce.

Ils se sont emparés, déjà depuis des mois, de la direction des affaires publiques, donnent le ton à la presse, à la chambre, au ministère et prescrivent leurs mesures au gouvernement.

Mais, depuis qu'Omer pacha a hissé son drapeau sur les montagnes de Sphakia, la situation a considérablement changé, et l'on a perdu l'espoir de maintenir l'ardeur de l'insurrection aussi longtemps qu'une occasion favorable, un combat général au cœur du continent, permettra à la Russie de faire de ce feu qui couve un immense incendie qui embraserait toute la presqu'île des Balkans. Les soi-disant insurrections d'Epire, de Thessalie et de Bulgarie n'imposent plus, depuis que l'on en connaît la vrai nature. Le soulèvement de Candie qui tint, pendant un an et demi, la question orientale à l'ordre du jour, et qui a donné lieu en effet à de nombreux essais d'intervention de la part des diplomates d'Europe, est étouffé par les opérations circonspectes du Serdar.

Si l'action du parti greco-slave ne veut pas que la pacification devienne un fait accompli, elle doit tenter un coup extraordinaire. Ce coup doit consister en ce que la Grèce même entre en lice et force par là les puissances protectrices à une immixtion armée. Quelque folle que paraisse cette idée, qu'une petite nation d'à peine un million d'âmes, jette le gant à un Etat trente fois aussi grand, qui mettrait en campagne 300,000 hommes de troupes, et qui peut disposer d'une flotte imposante, cette idée, disons-nous, est celle des patriotes grecs. Il ne s'agit pas ici d'un calcul dans lequel l'espoir d'être secouru de la part de la Russie, joue un rôle ; une nécessité fatale pousse plus encore à sa perte le parti d'action hellénique et avec lui tout le pays. La Grèce a cessé depuis longtemps d'être un pays sain qui ne se conserve que pour ses habitants, même malgré lui ; ce n'est plus, et cela depuis des années, qu'un repaire de conspirations contre le maintien de la Turquie et de la paix de l'Europe.

Le parti d'action greco-slave, qui s'est identifié avec les cercles les plus compétents du royaume, ne voit d'autre issue que d'allumer un incendie universel, en jetant le flambeau dans le tonneau à poudre de la question orientale. L'Europe veut-elle empêcher que le péril ne soit permanent, qu'elle fasse entendre son *quousque tandem*, et qu'elle tarisse une bonne fois enfin la source d'où sortent éternellement les tempêtes. Il ne s'agit nullement ici d'un acte de police internationale auquel on aimait autrefois à se laisser aller dans l'intérêt du principe conservateur ; il s'agit uniquement de reconnaître dans les relations qui existent entre la Grèce et la Porte ce principe élémentaire de droit que, en cas de défense, chacun doit penser à sa peau. Le reste viendra de soi-même. (*Nouvelle presse libre.*)

Voici quelques informations sur les lignes de chemin de fer qui prennent leur point de départ à Moscou, et spécialement sur celle de Riazan, la plus importante de toutes incontestablement, si on excepte la voie ferrée construite dans le but de relier la grande foire de Nijni-Novogorod au commerce des deux capitales de la Russie d'Europe, qui ne paraît pas, de longtemps du moins, devoir être prolongée au delà de Nijni.

C'est en 1864 que la ligne de Moscou-Riazan (un peu plus de 200 kilomètres) fut livrée à la circulation et, dès l'année suivante on put déjà prévoir les résultats qu'elle était appelée à donner, surtout si l'on trouvait moyen de la mettre en communication avec les grands marchés de céréales qui se tiennent sur l'Oka et ses affluents. Ces prévisions sont en grande partie déjà réalisées par la construction de la voie ferrée qui s'étend entre Riazan et Kozloff (petite ville dans le gouvernement de Tamboff). L'ouverture de cette nouvelle voie, qui a eu lieu dans le courant de 1866, apporte un changement notable dans le commerce de la contrée, en faisant passer sur la ligne de Riazan la plus grande partie des transports dirigés sur Moscou. Il n'est pas sans intérêt de constater ce résultat en examinant les chiffres du compte rendu que la compagnie du chemin de fer de Moscou-Riazan vient de présenter à ses actionnaires pour l'exploitation de la ligne en 1866.

Résultats de l'exploitation du 1er janvier 1866 au 1er janvier 1867.

RECETTES.	Roubles	Cop
Pour transport de voyageurs, de troupes et de marchandises	2,007,608	46
Pour transport de bois à brûler appartenant à la compagnie	10,784	81
Location des buffets, de terrains, etc.	6,891	12
De la compagnie du chemin de fer de Nijni pour transport de marchandises sur la voie d'embranchement	21,691	15
De la compagnie du chemin de fer de Kozloff pour jouissance de la gare de Riazan	5,414	58
Pour location de force motrice	7,497	09
Intérêts des valeurs déposés à la banque	25,924	41
	2,082,611	60
A rentrer, pour transport de troupes et de marchandises, pour transport de locomotives et wagons dans le courant de l'année 1866	32,977	17
Total	2,115,589	31
DÉPENSES.		
Frais de l'administration centrale	50,840	98
Frais de l'administration de la voie	65,746	46
Entretien de la voie et des bâtim.	165,051	91
Service de la traction	149,141	28
Force motrice	295,755	34
Frais de police et loyer de wagons étrangers pour l'année 1865	1,772	84
Total	724,008	81
Bénéfice net de l'année	1,391,580	50
Chiffre qui présente sur celui de l'année précédente une augmentation de	365,486	81

Le total de la recette brute, réparti sur les 196,422 verstes de la voie, donne pour la verste 10.770 roub. 63 c., soit au change moyen de 3 fr. 50 c. par rouble, 35,806 fr. 85 c. par kilomètre.

Les recettes pour transport de voyageurs et de marchandises se répartissent ainsi :

608.828 roub. 36 cop. pour transport : de 8,038 voyageurs de 1re classe, de 36 mille 037 voyageurs de 2e classe, de 431 mille 364 voyageurs de 3e classe, de 21,893 hommes de troupe, de 2,554 prisonniers ; et 1,343,266 roub. 11 cop. pour transport de 26 506 044 pouds de marchandises (434 millions 149,000 kilogrammes).

Le chiffre des voyageurs en 1866 a dépassé de 48,159 celui de l'année précédente.

Sur le mouvement des marchandises, la différence en faveur de l'année 1866 n'est pas moindre de 7,869.591 pouds (128 millions 903,900 kilogrammes).

C'est principalement dans le transport des céréales que l'augmentation s'est fait sentir. Ce fait est la conséquence de l'ouverture de la ligne de Riazan à Kozloff, sur laquelle se portent les grains de plusieurs entrepôts de la contrée que jusqu'alors on avait expédiés soit par eau, soit par voie de terre pendant l'hiver avec des frais presque doubles. L'avenir de cette entreprise paraît donc désormais assuré et ne peut que prendre encore un plus grand développement par suite de l'établissement des embranchements projetés sur Morchansk, Voronéje, Eletz, et Tamboff. Les deux premiers sont déjà en voie d'exécution.

La grande ligne du midi, de Moscou à Toula, Orel, Koursk, Kiew, se construit pour le moment aux frais de l'Etat, qui en a adjugé les travaux à des entrepreneurs particuliers ; la première section, de Moscou à Serpoukhoff, a été ouverte au mois de novembre dernier ; son parcours est de 90 verstes. La section de Serpoukhoff à Toula est sur le point d'être livrée à la circulation. Entre Toula et Orel, les travaux sont également fort avancés et l'administration fait espérer l'achèvement de cette voie pour l'année 1868.

On s'occupe activement encore des études d'une autre ligne qui relierait Orel avec le chemin de fer de Vitebsk-Dunebourg Riga. Ce dernier port se trouverait alors en communication directe avec des contrées dont les produits jusqu'à ce jour trouvaient difficilement leur écoulement faute de voies de communication.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

On sait qu'un Conseil a été tenu lundi dernier au palais Impérial, sous la présidence de S. M. I. le Sultan. La sollicitude que Sa Majesté ne cesse de conserver à la tranquillité et au bien-être des populations de l'Empire a déjà eu pour effet de nombreuses et importantes améliorations. C'est sous le désir de voir Son gouvernement compléter, par un redoublement d'efforts, les progrès qui concourent à la civilisation, que S. M. I. a ordonné la réunion de ce conseil, dont les délibérations ont porté sur les mesures suivantes :

L'une des sources les plus fécondes d'où découlent, chez tous les peuples, l'aisance générale, la richesse et la sécurité publique est sans contredit l'établissement d'un bon système de voies de communication qui permettent au commerçant et au cultivateur de transporter facilement et à peu de frais à tous les points du territoire les produits du sol et de l'industrie. Pour ce qui est des provinces maritimes de l'Empire, les débouchés ne font point défaut à la production. Mais il n'en est pas de même des localités éloignées du littoral et où, malgré les conditions physiques les plus favorables et la fécondité extraordinaire du sol, la population ne peut recueillir les fruits de son travail et reste privée des moyens d'acquérir l'aisance et la prospérité, par l'impossibilité qu'elle rencontre à écouler ses produits.

Les chemins de fer de Varna, de Roustchouk, d'Aïdin et de Cassaba ont déjà produit de bons résultats. Mais ces voies qui ne parcourent que des localités sises à proximité de la mer, ne peuvent profiter d'une manière générale aux provinces séparées des côtes par de grandes distances. Afin donc d'assurer au commerce et à la production agricole les condition essentielles d'un plus grand développement, Sa Majesté Impériale a exprimé la volonté que les villes de Konia, de Sivas et de Kharpout soient reliées aux ports de mer par des voies ferrées ; que des travaux d'amélioration soient entrepris dans le port de Samsoun ; que la route d'Erzeroum qui présente, à cause des des conditions topographiques du pays, des difficultés pour l'établissement d'un chemin de fer, soit transformée en chaussée, dans le plus bref délai possible ; qu'enfin ces grands travaux paraissant devoir être confiés, comme cela se pratique dans tous les pays, à des compagnies puissantes par le crédit et les capitaux dont elles disposent, le Gouvernement impérial entre en négociations avec une compagnie semblable qui demande actuellement la concession d'un chemin de fer de Constantinople à Niche, avec plusieurs embranchements, pour arriver sous peu de jours à une décision à cet égard.

Sa Majesté Impériale a bien voulu entendre ensuite les idée soumises par les Ministres à Sa haute appréciation au sujet de ces mesures qui seront exécutées conformément aux ordres de Sa Majesté. A la fin de la séance, le conseil a adressé à Sa Majesté Impériale des remercîments au nom du pays.

—

Nous apprenons que l'*Arcadi*, poursuivi par la croisière ottomane, a été contraint de se jeter à la côte et qu'il y a été incendié.

—

M. J..., genévois, âgé de 30 ans, ayant fini ses études classiques à l'université de Genève, dont il a obtenu un diplôme, désire se placer comme précepteur dans une famille ou comme secrétaire d'un haut fonctionnaire. M. J... parle le français, l'allemand, l'italien et le grec ; il est violoniste (1er prix du conservatoire de Genève). M. J... a été pendant deux ans professeur de littérature française à l'université de Moscou, et a été chargé pendant le même laps de temps de l'instruction des fils de Photiadès bey ambassadeur à Athènes.

M. J... peut donner les meilleurs renseignements. S'adresser au bureau du journal.

—

Un accident bien malheureux est arrivé hier dans notre port. Un caïque qui contenait quatre personnes s'est trouvé devant le bateau à vapeur N° 18 du Chirket-i-Haïrié qui faisait son voyage du Bosphore. Le caïqdji au lieu de s'arrêter, resta sourd aux appels du capitaine et s'efforça de passer devant le bateau à vapeur. Le capitaine fut stoper immédiatement, mais l'élan du bateau suffit pour le porter sur le caïque qui fit mis en pièces. Les hommes qui le montaient personne ne savaient nager et tous auraient péri si d'autres caïques ne fussent arrivés à temps pour en sauver trois. La quatrième personne avait disparu et les caïques sauveurs s'écartaient déjà, lorsque un passager du bateau à vapeur nommé G. Sophianos aperçut le malheureux se débattant dans les flots. Sans perdre une seconde, il sauta dans une des embarcations suspendues au vapeur, coupa les cordes, s'élança et arriva à temps pour sauver la victime.

Honneur à ce courageux citoyen qui a risqué bravement sa vie pour sauver son semblable ! Dans des circonstances pareilles les Romains décernaient la couronne des triomphateurs.

Le gouvernement du Sultan ne voudra pas laisser une aussi généreuse action sans récompense. Jamais croix d'honneur ne sera mieux placée.

Nous profitons de cette circonstance pour demander que la roue du gouvernail des bateaux, faisant le service du Bosphore, soit placée en avant, comme c'est l'usage en Amérique, dans la navigation des fleuves. Il est inutile de faire ressortir les avantages qui résulteront de cette disposition pour la sécurité des voyageurs.

—

L'*aviso* à vapeur ottoman *Izzeddin* est arrivé hier matin de Crète. Il était pavoisé, et aussitôt après son arrivée, le bruit s'est répandu qu'il avait eu une rencontre avec l'*Arcadi* et qu'il avait réussi à le couler à fond. On dit que l'*Arcadi* avait à bord des émigrés crétois ; quinze de ces derniers ont pu être sauvés. L'*Izzeddin* a amené à Constantinople environ quatre vingt femmes et enfants indigents.

(*Levant Herald*).

—

Nous apprenons que notre Intendance Sanitaire a décidé de déclarer suspectes les provenances de Trieste et qu'en conséquence le courrier autrichien attendu hier a été retenu en quarantaine aux Dardanelles. Les lettres et les journaux qu'il avait à bord sont arrivés hier après midi par le courrier de Marseille. (*Id.*)

—

On assure que l'administration des riches mines de cuivre d'Argana vient d'être placée sous la surveillance du Grand Maître de l'Artillerie et que S. Exc. a déjà pris des mesures pour en développer l'exploitation. Une Société de capitalistes serait même prête à avancer une somme assez considérable pour donner un nouvel essor aux travaux. On croit que dorénavant la plus grande partie des produits de ces mines sera acheminée par la nouvelle route d'Argana à Biledjik sur l'Euphrate et de là par Alep à l'échelle d'Alexandrette d'où elle sera embarquée pour l'Europe. (*Id.*)

—

Deux petits gamins de 12 ans se sont querellés à propos d'un cerf-volant. L'un d'eux tira un couteau et en frappa son camarade à la cuisse. La blessure est légère. Les deux polissons ont été arrêtés et mis à la disposition de la police.

—

A Haskeuï, des Juifs sont entrés pendant la nuit dans une maison et ont volé plusieurs effets, des boucles d'oreilles et deux ou trois épingles en diamants. La police les a arrêtés et les a déposés à la grande police.

—

Un cordonnier nommé Yanni, sujet hellène, était malade depuis quelques jours. Etant revenu hier dans sa boutique qui est à Koulé-Capoussu sous prétexte de travailler, il monta dans une chambre qui se trouve au dessus et se coupa le cou avec un rasoir. Cet homme n'est pas mort, mais il est dans un état désespéré.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

Les bureaux de la Banque Impériale Ottomane et ceux de la Dette Publique seront fermés mardi, 27 courant, à l'occasion de la solennité de ce jour.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Smyrne, 17 août.

Rien de bien saillant, sinon que la réorganisation générale se fait toujours souhaiter. Il est vrai qu'on dit, et de bonne source, que le gouverneur attend quelques réglements supplémentaires avant de mettre la dernière main à l'œuvre. Quoi qu'il en soit, nous sommes enclins et à bon escient, à croire que l'opinion publique demande qu'on se hâte à mettre de l'ordre dans les tribunaux surtout.

Il est malheureux, mais pourquoi n'en pas faire l'aveu, que l'élément européen qui donnait les plus grandes espérances, laisse infiniment à désirer. Une fois de plus, nous appelons la sérieuse attention de qui de droit sur ce point, persuadé que nous sommes d'être l'écho du public sur ce point : que le choix des représentants de cette catégorie soit plus *sérieux* et tout sera pour le mieux. Les faits ne nous manqueraient pas pour corroborer notre dire, mais pour cette fois, nous rappelons le proverbe : « à bon entendeur demi mot, » nous nous bornerons à demander ce que peut gagner en considération un tribunal dont un des membres souvent réélu est un européen qui éprouve plus que de la difficulté à lire et à écrire !

En présence des membres ottomans qui seront élus, que dire des européens siégeant par simple nomination de leurs consuls respectifs et cela sans choix au préalable de quelque garantie sérieuse. Cette double position faite aux membres d'un même tribunal n'a-t-elle rien de contradictoire ? Que répondra-t-on, à l'avenir, devant les réclamations de l'autorité pour faire cesser ces divergences ?

Le litige dont vous entretenait ma première lettre, relatif à la façade d'une construction dans une de nos principales voies publiques n'est pas encore tranché par notre cadastre. Un point de droit fort important à éclaircir serait celui de savoir si une décision prise peut être, sur l'observation d'un des membres de cette commission, remise en discussion. De cette façon on éternise les questions et l'on ouvre la voie aux abus d'autorité, car les intrigues y ont leur jeu. L'architecte nommé par le Gouvernement et appelé par décision du président du cadastre à traçer la ligne sur laquelle s'élèverait la construction en question, a déposé son travail, tracé un plan double point accepté par le plaignant et le consul.

Sur les lieux, au moment de passer à l'exécution des décisions, un membre absent jusqu'alors aux séances touchant cette affaire, fait naître un incident, intervenir un autre architecte qui à son tour trace une autre ligne et un autre plan. Ces contradictions qu'il est difficile de saisir font que l'affaire en est là ; rien n'avance et le plan de l'ingénieur en état de donner une raison motivée de sa manière de procéder est tenu en échec par un autre plan illogique et incompréhensible.

Les portes de la maison d'arrêt pour dettes s'étant légalement ouvertes pour laisser libre le jeune détenu français dont je vous avais rapporté l'incident relatif au manque de consignation d'aliments, la question soulevée par une ininterprétation peut être forcée de la loi appliquée en Levant a été tranchée de

---

tion, était considérable. A peine maître de mon argent, sa conduite changea, et, après avoir subi pendant deux ans ses mauvais traitements, je restai veuve, n'ayant bien pour tout que la rente de mille francs qui m'avait été assurée par madame de Pélussin. Je n'osais lui faire part de l'étendue de mon malheur, et c'est alors que, ne voulant pas tomber dans le besoin et y entraîner avec moi l'enfant dont je m'étais chargée. Je résolus d'en tirer parti pour nous créer une position à l'une et à l'autre. C'est à la suite de ces faits, que Divine a été admise à l'école de danse de l'Opéra.

— Et vous dites que vous l'aimez ! murmura Serverette.

— Oui, je l'aime, s'écria vivement Léocadie. Ai je mal fait, en essayant de lui assurer un sort pour l'avenir ?

— A quel prix, le lui assuriez-vous !

Ce mot ne fut pas compris par Léocadie, Rien dans son éducation ne pouvait lui faire considérer comme un acte indélicat, le projet qu'elle avait conçu et qu'elle exposait si naïvement, de faire entrer Divine à l'Opéra, comme danseuse, dans le dessein de mettre plus tard sa beauté en lumière et d'en tirer profit.

Serverette comprit et n'insista pas. Sa fille était retrouvée. Qu'importait le reste ?

— Et maintenant, ajouta-t-elle, que comptez-vous faire ? Prétendez-vous me disputer l'affection de ma fille, et laisser croire que c'est la vôtre ? Irez-vous dire à madame de Pélussin, ce qui s'est passé entre nous ?

A ces questions, Léocadie joignit les mains.

— Oh ! madame, dit-elle, comment avez-vous pu croire que je me conduirais ainsi. Non, depuis le jour où l'on remit Divine dans mes mains, je savais que vous étiez sa mère, et, dès ce jour, je souhaitai de pouvoir la pousser dans vos bras, afin de calmer des douleurs que je devinais. Dieu a voulu que je pusse réaliser ce vœu. L'enfant vous est rendue, gardez-la, aimez-la et soyez heureuse. Mais ne me chassez pas ne me séparez pas d'elle ; je l'aime et je veillerai sur son sort. Si M. Chavanet essayait encore de vous l'enlever, je serai là, et je vous jure que tous ses efforts se briseraient contre ma fidélité.

Léocadie avait parlé avec énergie. Debout devant Serverette, elle attendait que celle-ci décidât de son avenir. Alors Divine s'approcha, posa ses bras mignons sur les mains de maman Léo, et s'adressant à Serverette :

— Chère mère, maman Léo a toujours été bonne pour moi. Faites ce qu'elle vous demande, et je ne vous en aimerai que davantage.

Serverette n'hésita plus.

— Oui, ma chérie, elle ne nous quittera pas ; désormais, c'est dans ma maison qu'elle continuera à veiller sur toi. Viens, allons-y.

En disant ces mots, Serverette, folle de joie, oubliant la répétition qui l'avait amenée au théâtre, entraînait sa fille à travers les couloirs et les escaliers, sans rien voir ni rien entendre, tout entière au bonheur immense qui remplissait son cœur ; à le faire éclater.

Léocadie la suivait, tandis que Divine manifestait son contentement, par les efforts qu'elle faisait pour marcher aussi vite que sa mère.

Dans la rue, Serverette arrêta une voiture. Les trois femmes y montèrent pour se rendre à Passy où l'oncle Chibrac attendait sa nièce, sans se douter de la nouvelle qu'il allait apprendre.

Nous n'essayerons pas de peindre la joie du pauvre homme lorsqu'il connut les événements de cette journée et se trouva en présence de l'enfant qui, désormais, allait mettre un peu de jeunesse et de gaieté dans sa vie. Il fut aussi heureux que Serverette. Daniel de Blesle fut le témoin de la joie de tous et la partagea,

Cette journée passa trop rapidement pour eux. Depuis dix ans, Serverette n'avait jamais goûté une félicité plus complète et plus douce, et rien n'aurait manqué à son bonheur si elle avait pu y associer Barbassous. Hélas ! Barbassous était toujours loin et son absence faisait ombre au tableau.

Mais, c'est le propre des grandes joies qui succèdent aux grandes douleurs, d'ouvrir le cœur à toutes les espérances qui s'étaient évanouies, de les faire revivre en leur donnant une force nouvelle. Ainsi, heureuse d'avoir retrouvé sa fille, Serverette ne doutait plus et un pressentiment mystérieux l'avertissait que Barbassous n'était plus loin.

XXIII

Le lecteur n'a pas oublié qu'en se trouvant dans le cabinet de Chavanet, en face de Frédéric Laffrey, madame de Pélussin, en proie à une indicible émotion, avait obtenu de lui qu'il irait la voir.

Cette promesse mit la joie dans le cœur de Pauline.

Elle était à cet âge où les femmes qui n'ont vécu que de leur beauté peuvent se dire que l'heure approche où leur beauté dispaaîtra. La sienne était resté entière et complète. Mais ce phénomène, dû non-seulement aux soins qu'elle en prenait, mais encore à un privilége rare et particulier, laissait deviner que tant de charmes demeurés adorables en dépit des ans, devaient s'évanouir brusquement à une heure donnée, et que Pauline devait devenir sans transition, du jour au lendemain, une vieille femme.

Fière de paraître jeune à un âge où on ne l'est plus, elle n'avait d'autre souci que de rester telle, et lorsqu'elle retrouva Frédéric, à un moment où elle n'espérait plus le voir, elle aima sa propre beauté qui lui premettrait encore de reprendre des droits sur un cœur qui avait été son royaume, et que dix ans passés depuis ne lui avaient pas fait oublier. Elle sentait que ce serait là sa dernière passion, et elle ne souhaitait que plus vivement s'attacher l'homme qui la lui avait inspirée.

On peut croire que les sentiments de Frédéric ne ressemblaient en rien à ceux de Pauline. Les malheurs de son adolescence, l'aventure qui, au début de sa jeunesse, avait failli le perdre ; dix années passées en Algérie, à vivre de la vie des camps ; l'avancement rapide qu'il y avait obtenu à force de courage et de bonne conduite, avaient singulièrement mûri sa raison et profondément modifié ses idées.

S'il avait autrefois aimé Pauline avec la fougue de ses vingt-deux ans, il savait trop maintenant quelle femme c'était pour l'aimer encore. Il ne conservait pour elle que du mépris, car il n'ignorait ni le mal qu'elle avait fait à Serverette, ni celui qu'elle avait voulu faire, dans le seul but de plaire à Chavanet.

Enfin, il nourrissait pour Serverette une passion profonde, exaltée, qui toujours accrue de puis dix ans, s'augmentait encore tous les jours, à présent qu'il la voyait, — de loin il est vraie, sans lui parler, — mais avec la certitude qu'elle était digne de lui et que lui-même lui devait une réparation pour la part qu'il avait eue dans la cause de ses malheurs.

On doit apprécier maintenant la joie qu'il éprouva lorsqu'après avoir sauvé Serverette du piége tendu par Chavanet, elle lui dit : « Désormais, vous pouvez revenir. »

(*A suivre*).

façon à ne laisser aucun regret quant à l'avenir. Ajoutons que cette mesure qui affranchit l'homme des dernières entraves portées à l'inviolabilité individuelle a été très bien accueillie par notre public dont au fond les mœurs sont douces et répugnaient à l'emploi de l'emprisonnement pour se faire payer d'une dette. Ajoutons que ce français, le seul européen incarcéré, ne l'a été qu'à la demande d'un étranger en faveur de qui on peut dire que cette rigueur a été introduite parmi nous. Réjouissons-nous que ce soit par une de ses victimes que la nouvelle loi ait été inaugurée.

Nous signalons aux autorités supérieures ce procédé d'un percepteur des dîmes, fort et grand acheteur de celles des environs, qui prétend imposer au commerce cette loi : « Les prix peuvent être fixés pour une marchandise à un taux élevé de la livre turque et de ses subdivisions, la dîme doit *sur ce prix* être payée en prenant la liv. turq. au rabais. » En d'autres termes on vend à piast. 22 le medjidié le raisin sec, moi dîmier je calcule ce même medjidié à piast. 20 et je me fais payer la dîme de ce raisin en le calculant à raison de piast. 20 le medj. Il y a, comme on le voit, un agio, et le dîmier, formant la loi et la justice prétend en bénéficier. Il est résulté que les vendeurs refusant d'accepter ce mode de règlement il y a eu pendant trois jours cessation dans les transactions, car par ordre supérieur on ne pouvait vendre. Nous y reviendrons; mais l'abus n'en existe pas moins.

LA TURQUIE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE de 1867.

S. Exc. Salaheddin bey, commissaire général de l'Exposition Ottomane à Paris, non content d'avoir consacré tout son zèle et son activité, à la réussite de l'œuvre de l'exposition ottomane, a voulu laisser à ses compatriotes tout aussi bien qu'aux étrangers un témoignage durable de la part brillante qu'en 1867 la Turquie a prise au concours que la France ouvrait à la science, aux arts et à l'industrie de tous les peuples de la terre. Par ses soins et sous sa direction une foule de documents ayant trait à ce grand concours, furent pour ce qui concerne la Turquie, réunis, discutés et présentés dans un volume qui a paru sous le titre : *La Turquie à l'Exposition Universelle de 1867*. Cette œuvre S. Exc. Salaheddin bey l'a dédiée à Sa Majesté Impériale le Sultan. Voici dans quels termes la dédicace se termine :

« Nous humbles sujets de Votre Majesté, que pouvions-nous lui offrir de mieux que ce livre, qui retrace avec sincérité l'état actuel de nos arts ; les efforts de Vos peuples pour marcher dans la voie ouverte par Votre Majesté à Son glorieux avènement au Trône ; et les progrès qu'ils ont déjà réalisés depuis cette Exposition Nationale de 1863, premier jalon planté sur la route de l'avenir, par notre Souverain bien-aimé. »

A notre tour, parlant au peuple des producteurs nous leur dirons : quoi de plus flatteur et de plus encourageant pour eux que de voir leurs noms présentés à la bienveillante appréciation du Souverain ! Un tel exemple se trouve sans précédent dans les fastes de l'Empire Ottoman, il a fallu la hauteur de vues de S. Exc. pour comprendre et saisir tout l'intérêt qui s'attache au travail, pour le glorifier d'une manière aussi inattendue. Dans l'œuvre énoncée, produit et producteur ont été avec un soin scrupuleux, énumérés et classés par groupe. Tous les renseignements pouvant intéresser la géographie et la statistique de l'Empire Ottoman, ont été présentés et disposés par ordre. De manière que l'ouvrage sera utile à tous ceux qui tiennent à se renseigner avec exactitude, sur le sujet de l'état des forces, et des ressources de l'Empire Ottoman. Il sera surtout cher à ceux qui ont à cœur la prospérité de la patrie, il formera l'objet de prédilection du travailleur à quelque rang qu'il appartienne, car à côté de l'encouragement attribué à ses talents il trouvera l'indication nette et précise de la voie suivant laquelle ses efforts doivent être dirigés pour réaliser des améliorations dans la production, ainsi que dans les conditions générales de son existence, physique et morale.

L'auteur se récrie justement contre cette folie de certains capitalistes, qui se plaisent à risquer leurs capitaux dans les opérations de Bourse, où ils trouvent le plus souvent leur ruine et celle de plusieurs autres ; il voudrait voir leur intelligence et leur activité dirigée vers un plus noble but, il voudrait voir leurs capitaux placés dans des entreprises agricoles, cela leur rapporterait la richesse, elle ne semblerait pas venir d'un bond comme par les hasardeuses spéculations de la Bourse ; mais cette richesse lentement accumulée offrirait des garanties autrement sérieuses de persistance et de transmissibilité.

Par la Bourse il se présente un capital qui se déplace et s'use ; dans l'agriculture, le capital employé s'augmente tous les jours, il déborde et ne se déplace pas.

Pour tout peuple l'auteur ne voit d'autre ancre de salut que dans le travail, c'est pour cela qu'il l'aime et qu'il le recommande, c'est pour cela que tous ses efforts se concentrent afin de voir tout obstacle enlevé à sa libre expansion.

Puissent ces nobles idées rencontrer toute la faveur qu'elles méritent. Ces doctrines appliquées, la Turquie verrait dans peu reprendre son antique splendeur et la dépasser, sous le souffle puissant de la science moderne.

—

Nous trouvons dans un journal de Paris l'entre-filet suivant relatif à un peintre bien connu en Orient. Les éloges adressés à M. Hamyd seront un encouragement pour les jeunes gens qui voudront s'engager dans la même voie.

Quoi qu'il en soit, il était donné à la grande lutte internationale de 1867 de faire tomber ce qui séparait encore la Turquie des autres nations européennes, ses sœurs, et de la voir prendre dans l'exposition de la peinture une place qui, pour être modeste, n'en est pas moins un signe des temps.— Quelques tableaux signalent seuls cette tentative : — je dois, parmi eux, citer avant tous les autres, celui de M. Hamyd, *Campement d'une famille bohémienne dans la campagne*. Il y a dans cette toile une naïveté qui nous la rend d'une saveur pleine de charme ; les attitudes des personnages d'une grande vérité ne manquent pas de cette noblesse dont les Orientaux ont le secret. Il y a surtout une femme vêtue de rose et mollement couchée sur l'herbe qui est d'un galbe charmant. La tonalité de ce tableau est d'une grande justesse, sans exagération, sans éclat faux et impossible ; on sent que cela doit se passer ainsi. — M. Hamyd n'a qu'à persévérer dans cette interprétation sincère de la nature, il trouvera dans son beau pays, des sujets qui, son talent aidant, lui donneront une place distinguée dans les arts.

A part les tableaux que nous venons de signaler, M. Hamyd en a exposé deux autres. Ces deux petits tableaux représentent chacun un zeibek: l'un est au guet couché à plat ventre sur un rocher avec son fusil, le paysage se détachant sur un ciel couchant.

L'autre, après un combat acharné est terrassé sur des feuilles mortes que l'automne a arrachées aux arbres. Le zéibek a reçu d'énormes blessures sur la figure; son bonnet défait est tombé à côté de lui ; sa main désormais impuissante a abandonné son yatagan couvert de sang. Le paysage, approprié au sujet est triste; le ciel quoique pur est pâle ; à l'horizon des montagnes arides et au premier plan des arbres dépouillés de leurs feuilles.

ADMINISTRATION IMP. DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS.

A partir de lundi prochain 14|26 août sera ouvert un bureau télégraphique à Galata, rue Merdiven N° 10 dans le local de l'ancienne Bourse. Ce bureau quoique relié télégraphiquement à la station de Péra, n'est autorisé cependant qu'à expédier et recevoir par fil la correspondance échangée exclusivement entre lui et les stations télégraphiques de Péra, de Stamboul, de Thérapia et Bouyoukdéré.

Vu la possibilité de correspondance télégraphique avec Stamboul et Péra, le prix d'une dépêche simple de Galata pour Stamboul ou Péra et vice-versâ est fixé à cinq piastres medjidié, prix à payer également pour une dépêche originaire de Galata et destinée aux stations du Bosphose et vice-versâ.

Le même bureau est autorisé en outre à accepter toutes les dépêches qui lui seront présentées, soit pour les stations de l'Empire, soit pour toute autre destination étrangère. Ces dépêches seront portées toutefois par les facteurs à la station de Péra pour être transmises à destination.

Toutes les mesures sont prises par l'administration afin que le service du port des dépêches de Galata à Péra s'effectue avec toute la régularité voulue et à de très cours intervalles.

Quant aux dépêches provenant des stations de l'Empire autres que Péra, Stamboul, Thérapia et Buyukdéré, ainsi que celles provenant des stations étrangères et destinées à la capitale, elles continueront comme par le passé, à être expédiées à domicile par la station télégraphique de Péra.

Constantinople, 21 août 1867.

AVIS.

L'*Imprimerie Centrale* se charge de tous travaux de ville, lettres de faire part, circulaires, affiches, etc., etc., aux conditions les plus avantageuses pour le public.

S'adresser à l'administration.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE SEINE-ET-MARNE.
Présidence de M. Dubarle.

Audience du 10 août

ASSASSINAT DE FRANCHARD.

(*Suite.*)

L'affluence des auditeurs est peut-être, aujourd'hui, encore plus considérable qu'hier. Le long interrogatoire subi hier par l'accusée, avec une présence d'esprit, une assurance, une énergie qui ne se sont pas démenties un instant, a surexcité l'intérêt qui s'attache à cette grave affaire.

L'audience est ouverte à dix heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT. Si aucun de MM. les jurés n'a de questions à adresser à l'accusée, nous allons passer à l'audition des témoins.

Audition des témoins.

Le sieur NOEL, cocher à Fontainebleau, est appelé à la barre; il dépose: Le 11 mai, en revenant de Franchart avec un voyageur dans ma voiture, et passant sur la route, tout contre la Tête-à-l'Ane, mon voyageur me dit: « Voilà une dame qui a une drôle de position pour se reposer. » Je regarde, et d'abord je ne vois qu'une ombrelle ; je ne m'en inquiète pas davantage; mais le surlendemain 13, passant par le même chemin, toujours avec ma voiture, je revois encore l'ombrelle. Je dis : Mais on ne dort pas si longtemps les uns sans les autres, et je descends de ma voiture ; je m'approche de l'ombrelle et je vois derrière l'ombrelle une femme morte et que déjà les mouches lui avaient mangé la moitié de la figure

D. Dans quelle position avez-vous trouvé le corps? — R. Dans une position bien naturelle ; il fallait être tout contre elle pour savoir qu'elle était morte

M. ALEXANDRE TROCHERY, commissaire de police à Fontainebleau Le 15 du mois de mai, le cocher Noël est venu me déclarer qu'il avait trouvé le corps d'une femme près du chemin de la Tête-à-l'Ane. Je me transportai sur les lieux et je vérifiai la véracité de la déclaration de ce cocher. Le corps était en partie caché par une ombrelle brune tenue par le bras droit et renversée sur les épaules La tête était tournée du côté de la route. Elle était couchée sur le dos et avait les jambes un peu écartées. Cette femme était vêtue avec une certaine élégance et portait des bijoux d'une certaine valeur : une montre et sa chaîne, des boucles d'oreilles, une bague chevalière qui portait son nom et la date de son mariage. La position du cadavre était toute naturelle, mais la face était noircie par les mouches, surtout sur les parties muqueuses de la face, dans les narines, les oreilles et la bouche. Son pardessus était sous elle, comme si elle craignait de le froisser. Cette précaution, selon ce que m'a dit une domestique qui a été à son service, était une de ses habitudes ; elle était très économe et très soigneuse de ses effets.

En commençant mon enquête à Fontainebleau, j'ai reçu de M. Dumaine, maître de l'hôtel de France et d'Angleterre, à Fontainebleau, et des personnes de sa maison, des renseignements sur deux dames qui, le 7 et le 8 mai, étaient descendues à l'hôtel. D'après leurs souvenirs, l'une de ces dames serait celle dont le corps avait été découvert sur le chemin de la Tête-à-l'Ane, et l'autre une dame qui était arrivée avec elle à Fontainebleau, et qui, revenue sans elle le 8 mai, à quatre heures du soir, à l'hôtel, avait payé la dépense, et, après avoir vendu une broche au bijoutier Prat pour se faire de l'argent, était repartie pour Paris.

Le lendemain, M le procureur impérial et M. le juge d'instruction ont commencé l'information; je n'ai pu qu'en suivre les différentes phases, en cessant d'en prendre l'initiative.

Plus tard j'ai été chargé par M. le procureur impérial de conduire l'accusée en forêt. Elle m'a montré l'endroit où elle s'était assise, en attendant, disait-elle, le retour de son amie, la dame Mertens. Elle m'a montré aussi le point où elle prétend avoir rencontré un homme Williams, fait sur lequel elle a reçu un démenti formel par plusieurs témoins, notamment par le témoin Raimbault. Ce point, sur le plan figuratif des lieux, est indiqué par le n° 4. L'endroit où elle se serait assise pour attendre est distant de la route du château d'environ trente à quarante mètres. Sur ce fait encore, l'accusée a été démentie par les cantonniers.

M. LE PRÉSIDENT. Les cantonniers, en effet, sont les meilleurs juges des distances et de ce qui se passe sur leurs cantonnements Ces cantonnements sont divisés par hectomètres ; sur la feuille du travail du cantonnier chargé du travail de l'endroit indiqué par l'accusée, on voit qu'il y a travaillé le 8 mai, et qu'il n'a vu personne, ni femme, ni homme, s'y reposer vers trois heures un quart ou trois heures et demie Seulement, au moment de son dîner, entre deux et trois heures, il a vu une femme déboucher de la route du Cèdre et non de celle du château, et qui marchait très vite.

L'ACCUSÉE. Ce ne peut être moi, car en revenant à Fontainebleau, loin de marcher vite, je marchais très doucement ; car je lisais un journal. J'ajoute qu'en ce moment il y avait beaucoup de promeneurs sur la route.

LE TÉMOIN. J'ai été chargé aussi de faire des recherches sur un nommé Williams, qui, le 8 mai, se serait rencontré avec la dame Mertens et, au dire de la dame Frigard, serait entré dans la forêt avec elle, au moment où l'accusée se serait séparé d'eux ; j'ai consulté les cantonniers, les guides, les gendarmes, et personne n'a pu me donner le moindre indice. On avait dit aussi que ce Williams avait pris une voiture pour venir jusqu'aux environs de Franchart ; j'ai consulté tous les cochers de Fontainebleau, et aucun ne s'est rappelé avoir conduit le jeune homme indiqué sous le nom de Williams, et dont, sur les indications qu'on m'avait données, je leur avais donné le signalement.

M. le président fait passer à MM les jurés le portrait photographié de la dame Mertens, que sa mère lui a fait parvenir aujourd'hui même.

Me Lachaud témoigne le désir de le voir, et, après l'avoir regardé un instant, le passe à sa cliente.

M. le président, pendant que l'accusée l'examine, lui dit : « Vous devez bien la reconnaître, puisqu'elle était votre amie. »

L'ACCUSÉE, en rendant le portrait à l'audiencier : Oh ! c'est bien cela ; c'est frappant.

Nous n'avons pas vu le portrait, mais nous entendons dire que c'est celui d'une jeune et jolie femme, assez grande, dans un état d'embonpoint florissant et d'une grande fraîcheur; la bouche serait un peu grande, mais bien fendue et aux lèvres rosées ; les dents un peu grandes, mais bien rangées et très blanches.

D. L'endroit près de la route où a été trouvé le cadavre est-il bien fréquenté par les promeneurs?

LE TÉMOIN. Pas trop ; la route est très sablonneuse, et les voitures, comme les piétons, évident d'y passer.

D. L'ombrelle abritait-elle du soleil ? — R. Non, elle était placée dans le sens contraire.

M. LE PRÉSIDENT. Cela se comprend ; on l'avait placée, non pour abriter du soleil, mais pour empêcher de voir la figure et le corps, autant que cela se pouvait avec une ombrelle.

LE SIEUR JOB, infirmier à l'hôpital de Fontainebleau, dépose : Lorsque j'ai déshabillé la dame Mertens à l'hôpital, où on avait apporté son corps, il y avait dans sa main droite une touffe d'herbe.

M LE PRÉSIDENT. On a supposé que cette herbe avait été arrachée par la dame Mertens pendant son agonie.

Me LACHAUD C'est une hypothèse, celle de l'accusation.

M. LE PRÉSIDENT. Sans doute.

On appelle à la barre M. le docteur Leblanc, de Fontainebleau, un des médecins experts ; il dépose:

Messieurs, le 13 mai dernier, à six heures et demie du soir, j'ai été requis par le commissaire de police de Fontainebleau de me rendre à la forêt pour y examiner le corps d'une femme trouvé près de la route de la Tête-à-l'Ane.

En apercevant le corps, je vis que c'était celui d'une femme jeune et élégante. Ce qui me frappa d'abord, ce fut la face ; elle était couverte d'une couche de larves de cinq à six centimètres d'épaisseur : ses mains étaient crispées. On la transporta à l'hospice de Fontainebleau. Ce jour, nous avons été requis, mon confrère Fristeau et moi, de constater le genre de mort, l'époque à laquelle on pourrait la faire remonter. Le corps avait été dépouillé de ses vêtements ; les chaires étaient, quoique un peu décomposées par la putréfaction, celles d'une femme jeune et aux formes arrondies. Le cou était noirâtre, mais sur le reste du corps, sur les seins, rien, absolument rien. Nous avons examiné le cou avec beaucoup d'attention, et nous n'avons trouvé aucune trace de compression circulaire ; les yeux n'existaient plus ; ils étaient dévorés par les insectes et n'étaient plus qu'orbites; la langue était noire et sortie de la bouche ; la tête était couverte d'une luxuriante chevelure. Nous passâmes ensuite à l'autopsie, à celle de la tête d'abord ; nous n'y remarquâmes rien que de faibles traces de pression circulaires. Passant aux poumons, nous les avons trouvés un peu distendus, mais nets. L'abdomen était sain, mais sur l'estomac nous aperçûmes des taches rouges. L'estomac sontenait une masse considérable d'alimens non digérés, et nous reconnûmes que les taches rouges aperçues à l'extérieur étaient correspondantes à l'intérieur et beaucoup plus marquées Le foie était sain, mais on y apercevait une petite boule, une vésicule ; cependant, à cela près, il était dans un état normal. Nous ouvrîmes la petite boule ; c'était un calcul biliaire qui, au point de vue de notre examen, ne signifiait rien. Les reins étaient sains.

En face de pareils faits anatomiques, d'une convulsion pulmonaire aussi marquée, nous ne pouvons conclure, à moins d'en connaître les causes. Ce qui nous embarrassait le plus, c'était l'état de la face, qui nous empêchait et devait empêcher aussi l'analyse chimique de trouver des traces ayant pu déterminer la congestion.

En conséquence, dans notre premier rapport, nous avons conclu que la mort était le résultat d'une congestion pulmonaire, dont la cause nous était inconnue, mais extraordinaire.

Dans nos examens ultérieurs, nous avons constaté que l'utérus et ses annexes étaient sains. Nous avons voulu voir le cerveau, nous avons ouvert le crâne ; le cerveau était blanc, décoloré ; il n'y avait aucun épanchement, aucune injection ; nous conclûmes que la dame Mertens n'était pas enceinte, et que, par conséquent elle ne pouvait avoir eu l'idée de se faire avorter.

Nous sommes revenus à l'avis de la congestion pulmonaire, et comme la chimie avait répondu qu'il n'y avait pas de poison, nous avons conclu que l'asphyxie avait été déterminée par une pression double, une sur le larynx et l'autre sur l'épigastre.

Pour compléter cette déposition, M. le président donne lecture du rapport de MM. les docteurs Leblanc, d'Escalones et Georges Bergeron, qui a été fait après l'exhumation du cadavre.

M. LE PRÉSIDENT. Et l'état de la langue, gonflée et engagée entre les dents, ne vous a-t-il pas fait déterminer plus sûrement le genre de mort?

LE TÉMOIN. Cet état, en effet, nous avait frappés, et, dans notre premier rapport, n'étant pas chimistes et ne connaissant pas encore l'état de l'estomac, nous avions réservé notre opinion par cette expression : cause violente, mais inconnue. Aujourd'hui, éclairés par l'analyse chimique, qui nous dit qu'il n'y a pas eu de toxique employé, je puis dire que la mort est le résultat d'une pression sur la partie antérieure du cou.

M. LE PRÉSIDENT. N'avez-vous pas remarqué sous la peau des espèces de suffusions sanguines?

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

LES ŒUVRES POSTHUMES DE MAXIMILIEN.

—

On a récemment annoncé la prochaine publication d'une collection d'écrits de l'empereur Maximilien, sous ce titre général : « *Aus meinem Leben* ; » ce qui signifie (*Souvenirs*) *de ma vie*. Les quatre premiers volumes viennent de paraître à Leipzig, à la librairie Dunker et Humblot, et nous venons de les recevoir. Ils sont consacrés à des impressions de voyage, et principalement à une croisière effectuée en 1851, à bord de la *Novare*, sur les côtes d'Italie et d'Espagne. Le prince visite successivement Naples, Livourne, Pise, Florence, Cadix, Séville, Gibraltar, Grenade, Carthagène. L'année suivante (troisième volume), il parcourt la Sicile, les Baléares ; il touche à Lisbonne et à Madère. Une partie du quatrième volume est intitulée : « Gaule africaine. » C'est le récit d'une excursion en Algérie. Puis, le prince reçoit une mission pour l'Albanie, et il est impossible de lire ce qu'il en dit sans y voir comme un prélude de sa destinée :

« Aux confins de la civilisation se trouve un désert, décoré du nom harmonieux d'Albanie. Les Turcs, les sangliers et un grand nombre de chrétiens catholiques s'y donnent la chasse et y entretiennent des conflits incessants. Il s'agissait d'offrir un appui moral aux pauvres catholiques, et d'étudier sur place leur triste situation. A cet effet, la corvette *Minerve* fut envoyée sur la côte albanaise, sous mon commandement. *La mission eût eu parfaitement sa raison d'être, si les moyens et les circonstances avaient permis d'exercer une action suffisante.* Elle fût pénible, car une fermentation terrible régnait sur le territoire turc, et *notre qualité d'étrangers nous faisait considérer avec méfiance. On trouvait que nous n'avions pas de raison d'intervenir, et on redoutait de nous des humiliations.* »

N'est-ce pas comme une première lueur, comme une esquisse réduite et anticipée de de l'aventure mexicaine ?

La page qu'on va lire, inspirée par la vue d'un combat de taureaux, n'est pas sans intérêt pour l'étude du caractère de l'infortuné proince.

« J'aime les fêtes où la nature humaine apparaît dans sa vérité primordiale ; je les préfère aux distractions fades et corrompues de nos pays abîmés dans le luxe. Ici, se sont des taureaux qui meurent ; là, des esprits et des âmes s'étiolent et périssent dans une sentimentalité lâche et frivole. Je ne le nie pas: j'aime le vieux temps, non pas celui d'il y a quelques lustres, où l'on marchait à l'abîme, en jouant à des bergeries et en dansant sur des fleurs ; non, j'aime le temps de nos vieux ancêtres, où l'esprit chevaleresque se développait dans les tournois, où de fortes femmes ne réclamaient pas des sels à la vue d'une goutte de sang, où l'on chassait l'ours et le sanglier en pleine forêt. Les temps alors étaient rudes, les hommes étaient forts. Qu'avons-nous gardé de l'héritage de nos pères en fait de distractions viriles ? La chasse, direz vous ? Non, nous nous appelons chasseurs, mais c'est de loin, c'est en parfaite sécurité que nous envoyons la balle mortelle à des sangliers civilisés. Il ne nous reste que la guerre, que les philanthropes n'ont encore pu abolir en dépit de leurs efforts, et deux exercices chez deux peuples qui ne sont pas encore tout à fait dévolus à la décadence ; c'est la chasse au renard en Angleterre, où l'homme court des risques dignes de lui, et ne redoute aucun obstacle pour arriver au but. Or, on a beau dire qu'il ne faut pas risquer sa vie pour des choses qui n'en valent pas la peine : je dis, moi, que ceux qui redoutent les dangers inutiles, ne trouveront pas de courage dans les périls inévitables. Le deuxième exercice, ce sont les combats de taureaux en Espagne, une vraie fête populaire des anciens temps. Sans doute, les passions, la bestialité inhérente à l'homme, sont éveillées ; mais la force l'est aussi ; celui qui se transporte pour de telles scènes, gardera de la force pour autre chose, et du moins ne s'abîmera-t-il pas dans l'apathie. Le peuple espagnol a gardé un ferme et fier esprit chevaleresque, et, en dépit de cette fête que ses aïeux lui ont léguée, il est pieux et bienfaisant. Chaque chose a son temps, toute humeur a son droit, et le changement est le grand charme de la vie. »

On comprend que le prince qui a écrit cela soit resté sourd aux avertissements qui voulaient le retenir en Europe : il n'a pas froidement pesé les chances de l'aventure, il a cédé à l'attrait du changement, à l'appel du péril, à la fascination de l'inconnu... Terminons par une citation qui offre un rapprochement mélancolique. Le prince parcourt les environs de Syracuse, il visite les latomies.

« Sous le rocher brûlant et le lierre murmurant, loin du monde, oubliée, je trouvai la tombe d'un jeune cadet de la marine américaine, qui séparé par le vaste Océan de son continent, de sa patrie, de ses parents, de tout ce qu'il aimait, sur un sol inconnu, chez un peuple étranger, jeune, plein de vie et d'espoir, avait été tué d'une balle en duel. On l'a enterré ici, dans les latomies ; on lui a fait une petite place dans le mur de rochers. L'Océan mugit entre lui et sa patrie. Je ne saurais dire de quelle mélancolie je fus saisi à l'aspect de cette tombe, et souvent je pense avec tristesse au jeune Américain enterré dans les latomies brûlantes de Syracuse ! »

N'y a-t-il pas là comme un pressentiment? Le jeune empereur aussi a été tué dans un duel désespéré contre toute prudence humaine, dans un défi jeté à la force des choses.

Nous reviendrons sur cette publication.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS
Coupon détaché

Ouverture du 23 août	53 24
Clôture du 23 août	53 20

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 22 Août.

ODESSA bat. à vap. ang. *Adalia*, cap. Robinman, div. marchandises.
CAVALLA bat. à vap aut *Jonio*, cap Giurovich, ayant touché Lagos, Dardanelles et Gallipoli, div. marchandises et 10 passagers.
SALONIQUE bat. à vap. des Mess. Imp *Mercey*, c. Martin, ayant touché Dardanelles et Gallipoli, div. marchandises et 140 pass.

DÉPARTS des bat. à vap. du 22 Août.

VARNA bat. à vap. ott. *Malacoff*, cap. Cettinich, div marchandises.
LONDRES bat. à vap ang *Adalia*, cap. M. Robinson, div. marchandises

DÉPARTS des bat. à voile du 22 Aout.

MARSEILLE br. ital. *Machiavelli*, cap. Canessi. blé
— br. fran. *Castor*, cap. Agan, gr. de lin.
— br. hell. *Trapaniotissa*, cap. Vuzina, blé.
— br hell. *Eftihia*, cap. Kipriotis, blé.
— br. hell. *A. Matrona*, cap. Nicoloau.
— br. hell. *Yeorghios*, cap. Russos, blé.
— Marseille br. russe *Athina*, cap, Margaronis, graine de lin.
ANGLETERRE br. mek. *Bibricty* cap. Fretvurth.
— bar ital, *Federico*, cap. Grassi, blé.
SOULINA bar. ital. *Amalia*. cap. Ferrari, lest.
DANUBE bar. ang. *Mary Ada*, cap Blair, lest.
— schon. aut *Ciasni*, cap. Pesciutti, pierres.
ODESSA gol. hell. *Zoodoghopichi*, cap. Chica, lest.

du 19

de MALTE pour ODESSA br. russe, *Calervo*, cap G. Niman, blé
CARDIFF brik angl. *R. Evans*, cap. Evans, ch ter.
LIVOURNE bar. norv *Trihyoff*, cap. Beutsen, lest.
— bar. ital. *Fiera Mosca*. cap. Mortola. lest.
ALEXANDRIE bar. aut. *Ricordo*. cap. Galovich, «
de ODESSA pour Falmouth, bark mek. *Brillians*, capit. cap. F. Brands, blé.
— pour Falmouth, bark meklem. *Lorelay*, cap. O. Clevenovi, blé.
de TAGANROK pour Falmouth, bar. angl. *Marla*, cap. G. Bagley, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. aut. *Jesse*, cap. G. Caponi, blé.
— pour C. or Falmouth, br. aut. *Filia Penelope*, cap. Miticich, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *Cristina* cap. Capuro, seigle,
— pour Anvers, bar. prus. *Louise*, cap. Sornof
— pour Falmouth, br. russe *Niord*, capitaine, Appelgren, blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 10

GENES bark ang *Emerald*, cap. Scott, lest.
— bar. ang. *Minerva*, cap. Fauler, lest.
— bar. aut. *Casimiro G.* cap Miricovich, lest.
— bar. ital *Nuova Ellena*, cap. Onetto, lest.
MARSEILLE bark aut. *Unione*, cap. Moricich, lest.
— br. ital. *R. Italiano*, cap. Repetto, lest.
ALEXANDRIE bar. aut. *Juno*, cap Grande, lest.
NEWCASTLE bar. nor. *Thow*, cap. Troken, charbon de terre.
— bar. norveg. *Princess Eugenia*, capit. H. Eeg. charbon de terre.
MESSINE bar ang *Eleonora Grace*, c. Downe, lest.
TRIESTE br. italien, *Umberto*, cap. Mazucato, lest

du 11

MARSEILLE br. ital. *Elbano*, cap. Costa, lest.
MALTE br. ital. *Meta*, cap. Gaffiero, lest.

du 12

MARSEILLE bar. ital. *Amalia*, cap. Ferrari, lest.
— bar italien, *Ottavina*, cap. Schiaffino, lest.
— br. hell. *Kefalonia*, cap. Kipriotis, lest.
ANVERS bar. ital. *Sole*, cap. Bisso, fer.
GENES bar. ang. *Pyrus*. cap. Shsriff, lest.
— bark ital. *Catterina Accame*, cap Aquaroni, »
— bar. ital. *Speranza* cap. Lavarello, lest.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5,000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caïffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21

» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* cap. Gauthier, partira pour MARSEILLE mardi 27 août à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins: 300,000; 250,000; 200,000; 50,000; 40,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5,000; 2,000; 1,000; 500; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR:

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages: premier Lot		Florins 300,000	Prince Clary,	tirages 2	Florins 25,000
Emprunt de 1860, tirages 4	»	300,000	Saint Genois	» 1	» 50,000
Credit mob. 1858, » 4	»	250,000	Palfi	» 1	» 40,000
Emprunt de 1864, » 5	»	200,000	Waldstein	» 5	» 25,000
Prince Salm » 2	»	40,000	Rudolf	» 2	» 25,000

Pour la bagatelle de 30 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins: 200,000; 50,000; 15,000; 10,000; 5.000; 2,000; 1,000; 500; 400; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt de 1864, aura lieu le 2 Septembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

Han Municipal, à Galata n° 8.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 (Rue des libraires Turcs.)

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Προσκληθέντες τινὲς τῶν δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Χατζῆ Μισαὴλ ἀρτοποιοῦ, μετὰ προηγουμένην ἐξέτασιν τῶν μερῶν διωρίσθησαν Σύνδικοι. Εἰδοποιοῦνται οὖν οἱ δανεισναὶ αὐτοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των· οἱ δὲ μὴ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας συμφώνως τοῦ Ἐμπορικοῦ Κώδηκος ἀποκλείονται τῆς ὁμάδος τῶν δανειστῶν.

14 Ῥεμπιοὺλ Ἐλ-Ἐβὲλ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Παρακατατεθὲν ὑπὸ τῶν δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Μιχανετζῆ Εὐθυμίου τὸ συμβιβαστικὸν ἔγγραφον, προσκαλοῦνται οἱ ἔχοντες ἐνστάσεις ἐπ' αὐτοῦ ὅπως ἐντὸς δεκαπέντε ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καὶ ἀποδείξωσιν αὐτάς, διότι μετὰ τὴν προθεσμίαν ταύτην θὰ ἐνεργήσωσι τὰ δέοντα· πᾶσα δ' ἔνστασις εἶναι ἀπαράδεκτος.

12 Ῥεμπιοὺλ ἐλ ἀχὶρ 1284. 1 Αὐγούστου 1283.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
[ὑπογ.] ΧΑΣΑΝ.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital: Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit:

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution; et d'après les mesures et dispositions des appartements.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. -- Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs des de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'Été 1867,

A partir du Lundi 14/26 Août, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jeni djami H.	à la T	
6	33	6	11	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek et Béchiktach.
6	33	2	11	45	de Cavak, Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Stenia, Emirg, Hissar, Bébek
8	18	18	1	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek
9	18	12	2	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	33	6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar. Bebek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
11	33	2	4	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	3	4	12		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey. Kusgoundjuk.
7	48	11	12	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10	18	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	3	5	12		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	48	14	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	33	9	1	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	18	5	2	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendredis.)
11	3	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 1/2 de la ligne de Buyukdéré.)
3	48	4	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	18	9	9	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

7	33	9	12	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaout-keui.
8	18	5	1	15	pour Arnaoutkeui directement.
8	33	6	1	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	18	5	3	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
10	3	9	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	18	2	2	15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	48	4	6	45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la cote d'Asie.*)
3	48	11	8	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian. Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	18	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
5	3	18	10		pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5	33	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Stenia, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré Yenimahallé
5	3	5	10		pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont. Les vendredis à 9 h. 3/4.
6	3	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	3	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*)
6	33	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
4	33	2	9	30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-déré et Cavak.
5	33	17	10	30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibouckli, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	3	4	11		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

6	18	11	15	de Buyukdéré. Thérapia, Yenikeui. Emirghian. Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui et Bechiktach.
7	3	12		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
7	13	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7	13	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	2		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	3	15	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	18	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3	18	8	15	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
3	48	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
4	48	9	30	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
5	48	10	30	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

		un Bat.		
7		12	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Yenikeui, Therapia, Buyukdéré.
7	48	1	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
8	48	2	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	18	2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Therapia, Bouyoukdéré.
10	3	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
2	3	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	33	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	33	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
5	48	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	18	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	Nos	H.	T.	
6	33	3	11	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	33	16	12	30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	33	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	33	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont.

9	33	3	2	45	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4	18	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5	3	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5	48		10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

		un bateau			
7	3		12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2	48		7	45	de Prinkipo, et Chalki.
4	33		9	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

8	28		1	15	pour Proti, Antigone. Halki, Prinkipo et Cartal.
9	33		2	30	pour Chalki et Prinkipo.
5	28		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal,

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

2me Année. --- N° 192.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.— Réclames, 6 piastres la igne.
FAITS DIVERS —Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

A l'occasion de la fête du 15 août (v.s.), la Turquie *ne paraîtra pas demain.*

CONSTANTINOPLE, le 26 août.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 24 août 6 h. matin.

Le journal de Dresde dit que l'entente entre la France et l'Autriche, relativement à l'Allemagne, a pour point de départ la paix de Prague ; relativement à l'Orient, les relations du Congrès de 1856. Conséquemment elle ne doit pas provoquer la défiance des autres puissances. Elle n'exclut personne, ne menace personne, laisse l'adhésion ouverte aux autres puissances. Elle pourrait être interprétée comme provocation seulement dans le cas où il existerait de la part des autres puissances, un parti pris de se mettre en travers du point de vue austro-français dans ces questions. Dans ce cas, les cabinets de Vienne et de Paris auraient à aviser aux éventualités extrêmes possibles.

VIENNE.—L'*Abendpost* dit à l'occasion du départ de LL. MM. Françaises, de Salzbourg, que l'entrevue s'est terminée d'une manière parfaitement conforme au début ; Ee résultat n'en sera, par aucun côté, offensif.

Paris, 24 août, 4 h. 10 m soir.

Les informations gouvernementales d'Espagne, affirment que les insurgés sont battus.

Vienne, 24 août.

Le *Débat* annonce qu'une conspiration a été découverte au Monténégro dont le but était la déchéance du prince et l'union du Monténégro à la Serbie. Plusieurs personnes notables, entre autres le lieutenant prince Philippoviguvich ont été condamnés à la pendaison pour avoir participé à la conspiration.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Une circulaire du gouverneur de Badajoz dément les bruits relatifs à une prétendue perturbation de l'ordre public. (*Journ. de Madrid.*)

ITALIE. — Le président du conseil, répondant à M. Farina, a protesté de nouveau et énergiquement contre toute idée de réduction de la rente. (Applaudissements.)

La loi sur le patrimoine ecclésiastique est adoptée dans son ensemble par 84 voix contre 29. (*Epoque.*)

On mande de Florence à l'*International* que le gouvernement italien a résolu de reconnaître la république mexicaine. Cette résolution aurait été prise d'accord avec le gouvernement anglais. Nous en attendons la confirmation, car la nouvelle, telle qu'elle est présentée, est en contradiction avec les principes proclamés par lord Stanley devant le Parlement anglais.

(*Pungolo.*)

Il se prépare à Turin, annonce l'*Epoque*, sous la présidence du député Mancini, un grand meeting populaire dans lequel on doit proclamer de nouveau « les droits imprescriptibles » de la nation sur Rome.

Une dépêche annonçait, d'après les journaux prussiens, que M. Forcade, chancelier de l'ancienne légation française à Hanovre, aurait reçu l'ordre, sur les réclamations du gouvernement prussien, de quitter cette ville et de se rendre à Brunswick.

Ce fait est inexact. M. Fourcade et non Forcade a, en effet, quitté Hanovre, mais pour venir à Paris recevoir ses instructions avant de se rendre au nouveau poste consulaire auquel il vient d'être élevé en Amérique. (*Etendard*).

La *Gazette de la Croix* constate que provisoirement le vice-chancelier fédéral ne sera pas nommé. En cas d'empêchement de la Prusse, le représentant de la Saxe tiendrait la place au conseil fédéral.

On annonce aujourd'hui que ce n'est pas à Cassel, mais à Cologne, qu'aura lieu la rencontre des rois de Prusse et de Suède.

(*Gazette de la Croix.*)

ALLEMAGNE ET PRUSSE. — On attend la publication prochaine d'une ordonnance concernant la création d'une représentation provinciale pour le Hanovre.

Des hommes de confiance des autres provinces annexées devront être aussi appelés à Berlin.

Le roi de Prusse se rendra à Cassel à la fin de cette semaine. Sa Majesté reviendra sous peu à Potsdam. Le jour de son retour n'est pas encore fixé ; toutefois tous les préparatifs sont faits pour recevoir le roi à Babelsberg.

La reine partira ces jours-ci de Coblentz pour Bade.

Le gouvernement n'a encore reçu aucune information de M. Magnus, ministre de Prusse à Mexico.

(*Patrie*).

L'incident Dumont est vidé. Les paroles du général ont été désavouées ; les susceptibilités qu'elles avaient excitées sont apaisées. On nous donne de nouveau l'assurance que la convention de septembre sera loyalement exécutée. Il est remarquable que toutes les fois que des doutes se sont élevés à cet égard, ce n'a jamais été pour accuser le gouvernement italien de manquer à ses engagements. (*Indépendance belge.*)

M. Krupp a fait cadeau au roi de Prusse du canon monstre qu'il avait envoyé à l'Exposition de Paris. Le Roi l'a destiné à être placé dans l'un des forts du port de Kiel.

Tous les préfets impériaux ont été exilés pour six ans.

Lévêque de Jalapa a été arrêté ; il est accusé d'avoir été un des partisans de l'empire.

La confiscation générale des propriétés des impérialistes a commencé.

On assure que les prisonniers étrangers marchaient nus dans les rues de Queretaro.

Lopez, le traître qui a livré Maximilien, a été arrêté à Oajaca par ordre du gouverneur et renvoyé devant un conseil de guerre pour abus commis lorsqu'il était officier au service de l'empire.

Escobedo a posé sa candidature à la présidence de la république.

Il indique comme la ligne politique qu'il suivra l'extermination ou l'expulsion des étrangers du Mexique. (*Pays*)

Les expéditions de flibustiers qui s'organisaient aux Etats-Unis pour intervenir dans les affaires du Mexique ont été en général abandonnées, sur la nouvelle que le gouvernement était résolu à employer la force pour les réprimer. Le président a, dit-on, une proclamation toute prête qu'il lancerait dans le cas où on tenterait de mettre à exécution une expédition de ce genre.

On écrit de New-York que le choléra sévit dans les forts des plaines de l'ouest. On cite jusqu'à cinquante cas de décès par jour à Memphis.

M. de Beust n'est pas très-content de la signification qu'on attribue généralement à la visite de Salzbourg, et une correspondance de Vienne publiée par la *Gazette de Cologne*, correspondance évidemment inspirée par le chancelier de l'empire, entreprend une défense en règle de la conduite de M. de Beust.

« Cet homme d'Etat a donné des preuves suffisantes des efforts qu'il a faits dans l'intérêt du maintien de la paix dans l'affaire du Luxembourg, par son attitude dans la question d'Orient, par le langage qu'il a mis dans la bouche de l'Empereur lors de l'ouverture du Reichsrath et, continue le correspondant que je cite, dans maintes autres occasions qu'il serait prématuré de révéler encore.

» Il est impossible d'admettre que cet homme d'Etat, par la conclusion d'un traité d'alliance offensive et défensive, fasse sortir du sol les hommes cuirassés et armés de la Prusse et de la Russie, qui se cachent dans les profondeurs de la terre. Il est inadmissible que M. de Beust veuille compromettre son œuvre de réorganisation en provoquant des éventualités qu'il ne saurait tenir éloignées assez longtemps de la monarchie.

» Si l'on attribue au rapprochement de la France et de l'Autriche des vues qu'il n'a pas, c'est parce que l'opinion en Autriche n'est pas encore revenue de sa stupeur et de ses regrets au sujet des événements de l'année dernière et quelle attribue à M. de Beust ses propres sentiments. On oublie que ce qui rapproche les deux puissances ce sont justement des intérêts communs, et pour l'Autriche il n'y a pas d'intérêt plus vital pour le moment que la conservation de la paie.

» Si donc le cabinet de Vienne sort de sa réserve pour faire de la politique européenne il ne voudra en faire qu'à la condition de procurer de nouvelles garanties au maintien de la paix. La France aussi a un grand intérêt à ne pas voir la paix universelle troublée et les déclarations de M. Rouher, qui n'a pas été désavoué une seule fois par son souverain en fait foi. L'Autriche alliée à la France représente une force matérielle doublée, mais une alliance agressive de ces deux puissances ferait naître des coalitions terribles qui pourraient facilement leur tenir tête. »

QUEENSTOWN, 16 août.— Le steamer *Persia* a apporté des nouvelles de la Vera Cruz en date du 24 juillet.

La frégate autrichienne *Elisabeth* est retournée à la Nouvelle-Orléans, les autorités méxicaines ayant refusé de livrer le corps de Maximilien.

Les consuls étrangers, à l'exception du consul américain, ont abaissé leur pavillon.

Le bruit court que Marquez, le frère de Miramon et d'autres généraux, s'organisent contre Juarez.

L'amiral américain Palmer est allé à Mexico. On assure qu'il a pour mission de demander la libération de Santa-Anna, qui est encore prisonnier à Campêche. (*New-York Herald.*)

L'ALLIANCE FRANCO-AUTRICHIENNE ET LA GUERRE.

Nous remplaçons notre bulletin de ce jour par deux articles qui expriment bien mieux que nous ne saurions le faire nous-même notre pensée sur une alliance franco-autrichienne et sur les résultats d'une guerre européenne. Nous empruntons le premier à la *Liberté* journal d'opposition et le deuxième à la *France* feuille sénatoriale :

« Est-ce que la situation actuelle de « l'Autriche offre des garanties sérieuses « d'alliance ? Est-ce que nous devons « nous exposer au choc continuel des « convulsions de cet empire agonisant ? « Est-ce qu'à toute heure, soit directement soit indirectement, nous ne serions pas intéressés et mis en cause ; « non plus même ouvertement, ostensiblement, selon les voies régulières de « la diplomatie, mais par l'effet de cette « infatigable propagande mise à la mode « aujourd'hui par les puissances nouvelles, par la Prusse et la Russie, qui « toutes deux tendent à se rejoindre en « poussant patiemment devant elles leur « mine souterraine ? Est-ce que l'Autriche peut survivre à cette action lente et « persévérante qui la ronge sans cesse ? « Est-ce que les battements réguliers de « ce flot mortel ne lui enlèvent pas chaque jour quelque parcelle de son territoire ?

« Entre la propagande russe, qui sape « ses frontières orientales, et la propagande prussienne qui bat en brèche « ses possessions allemandes, entre ces « deux Etats puissants et ambitieux, qui « veulent son démembrement, l'Autriche, « enserrée de plus en plus étroitement, « est inévitablement destinée à périr et « à disparaître.

« Est-ce là l'alliée qu'il faut à la France, une alliée au sein de laquelle l'insurrection en permanence s'organise « en comité, une alliée réduite à étendre « autour d'elle ses bras désespérés, dans « l'espoir de retenir quelque chose de « ce patrimoine irrégulier que le temps « et la justice finiront par lui arracher « tout entier ?

« Invoquera-t-on la faiblesse de son « état comme une raison qui doive séduire la générosité française ? L'Autriche est-elle un peuple malheureux ? « Représente-t-elle une race opprimée ? « Est-ce une nation ? — Non. L'Autriche « n'est qu'un mot qui signifie domination.

« N'essayons donc pas de nouer l'alliance autrichienne, dans laquelle il ne « peut y avoir pour nous que des dangers, « des revers et peut-être même des malheurs.

« N'abandonnons pas pour cela l'Autriche à elle-même ; cherchons à créer, « de concert avec elle, l'indispensable « contre-poids libéral et pacifique qu'il « faut aujourd'hui, en Europe, à l'élément autocrate et militaire introduit « dans l'équilibre continental par la Prusse et la Russie.

« La paix du monde est à ce prix. »

(*Liberté.*)

« La France et l'Angleterre, lorsqu'elles sont venues en aide à la Turquie « en 1854, ont fait assurément une « chose utile et prévoyante. Mais leur « œuvre a été incomplète, et il ne pouvait en être autrement. Les deux puissances occidentales avaient traversé la « mer-Noire, envahi la Crimée, fait un « siége mémorable, remporté des victoires éclatantes. Elles ont été obligées « de s'arrêter cependant, parce qu'il est « dans la sagesse humaine d'assurer par « d'opportunes transactions des résultats « relatifs, tandis qu'on les compromet « souvent en poussant les choses à « l'extrême.

« Ce que l'Angleterre et la France n'ont « pu faire en 1856, qui pourrait donc le « faire en 1867 ? Est-ce que cet empire « turc, objet de tant de convoitises, peut « succomber sans laisser après lui un « vide qui a toute la profondeur d'un « abîme ? Est-ce que la place qu'il occupe n'est pas une garantie pour tous « les intérêts en même temps qu'un « obstacle à toutes les ambitions ? S'il y « a de ce côté du monde des situations « et des actes qui attristent l'humanité, « on se demande ce que pourraient y « faire la guerre, en substituant une domination à une autre.

« Non, pas plus en Orient qu'en Allemagne et à Rome la guerre n'est une « solution, et nous craignons bien que si « elle venait à éclater, malgré la sagesse « des hommes, elle n'aggravât les difficultés pour l'aplanissement desquelles « on veut l'entreprendre.

« En considérant l'état de l'Europe « d'un regard calme et prévoyant, nous y « trouvons, bien des sujets de juste préoccupation. Mais le mal est si général, il « tient à des causes si multiples que l'on « ne peut songer à porter le fer sur un « point isolé pour y cicatriser la plaie. « L'humanité est dans une de ces situations où la force est impuissante, où « les victoires les plus décisives sont aussi stériles que sanglantes, et où il serait « d'autant plus imprudent de déchaîner « le fléau qu'il n'y aurait peut-être pas « aujourd'hui une main capable de le « modérer et de le retenir.

« Les résultats que l'on voudrait atteindre par la force, il n'y a qu'une « politique qui puisse les donner, c'est « celle de la raison, du droit et de la liberté. Fortifions les sages contrôles, « développons la vie politique dans ses « bons côtés, instruisons les peuples, « facilitons les rapports entre eux, étendons les solidarités qui les unissent. « La paix et la liberté peuvent plus pour « la solution de tous les problèmes, que « la guerre et le despotisme. »

(*France.*)

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

XXIII

L'espérance rentra dans son cœur. Il crut, il osa croire qu'il était aimé ou à la veille de l'être, et que s'il avait le bonheur de rendre à Serverette la fille qu'elle pleurait, il verrait ses vœux exaucés, — c'est-à-dire qu'elle l'accepterait pour époux.

Aussi, en promettant à madame de Pélussin, dont il ne partageait ni les émotions ni l'amour, d'aller la voir, le commandant ne poursuivait qu'un but. Il comptait apprendre de la bouche de Pauline quelques détails propres à mettre sur les traces de l'enfant.

Voir le numéro du 21 Août.

Le lendemain du jour où, dans le foyer de l'Opéra, Serverette avait retrouvé sa fille, Frédéric, qui ignorait cet événement, était chez lui vers trois heures, se préparant à se rendre chez madame de Pélussin, lorsque Daniel de Blesle entra,

Ils ne se connaissaient que depuis une semaine ; mais les conditions dans lesquelles ils s'étaient connus, le caractère de la femme qui les avait présentés l'un à l'autre, le but commun qu'ils s'étaient imposé de la protéger et de la défendre, toutes ces choses les avaient, promptement unis. Ils s'estimaient, et s'aimaient, après avoir échangé des confidences qu'on devine. Daniel savait que Frédéric aimait Serverette, et Frédéric n'ignorait pas l'amour malheureux, mais durable, que Daniel nourrissait pour Hélène de Bournay, devenue la femme de Chavanet.

— On ne vous a pas vu hier à Passy, dit Daniel.

— C'est vrai. J'avais besoin, après les émotions de la nuit précédente, de reposer mes forces. Mais elle va bien, notre amie ?

— Oui, très bien !

— De quel air dites-vous cela ? demanda le commandant intrigué par un sourire qui était apparu sur le visage de M. de Blesle.

— C'est que je vois déjà la surprise que vous éprouverez à la nouvelle que je vais vous apprendre.

— Une nouvelle !

— Vous allez chez madame de Pélussin pour tâcher d'obtenir quelques renseignements sur la fille de Serverette ?

— Sans doute.

— Eh bien ! renoncez y. La fillette est retrouvée.

Frédéric fut stupéfait.

— Ah ! quel malheur ! s'écria-t-il.

— Que parlez vous de malheur ?

— Je veux dire qu'il est malheureux pour moi que Serverette ait retrouvé sa fille sans mon intervention. Si j'avais été pour quelque chose dans cet événement, elle aurait eu pour moi une reconnaissance nouvelle et me l'aurait peut-être prouvée, en cédant à mes vœux.

— Si c'est là le sujet de vos alarmes, dit Daniel, rassurez-vous, Serverette est heureuse. Le moment est bon, et, si vous êtes décidé à l'épouser, présentez-vous hardiment et faites votre demande. Elle connaît votre amour, et, au millieu du bonheur qu'elle éprouve, elle ne voudra pas vous affliger par un refus.

— Si j'en avais la certitude !...

— Vous ne pouvez l'avoir qu'en faisant ce qu'il faut pour l'acquérir.

Frédéric dut s'avouer que Daniel avait raison, et résolut de tenter le même jour, auprès de Serverette, une démarche décisive.

Cependant, madame de Pélussin l'attendait, et bien qu'il n'eût plus, pour se rendre auprès d'elle, les motifs qui l'avaient d'abord déterminé, il avait promis, et il ne voulait pas manquer à sa promesse.

Quelques instants après, il se présentait chez Pauline. Il fut immédiatement introduit, et la trouva seule. Tout ce que peut employer une femme pour relever ses charmes et se rendre séduisante, Pauline l'avait employé. Elle possédait au suprême degré l'art de se vêtir. Sa toilette était un chef-d'œuvre de goût et faisait ressortir l'éclat de son teint et la grâce exquise de ses formes.

Quelque décidé qu'il fût à ne pas se laisser émouvoir, Frédéric sentit battre son cœur en se retrouvant, au bout de dix ans, en présence de cette femme, à laquelle il avait sacrifié Serverette.

— Vous voilà donc, lui dit-elle, dois-je m'en réjouir ou m'en affliger ? Est-ce une preuve d'affection que vous me donnez en me venant voir, ou bien, au contraire, n'y dois-je voir qu'une preuve de votre amour pour Serverette ?

— Je ne vous comprends pas, répondit le commandant.

— Il est cependant bien évident que si vous n'êtes venu que pour avoir des nouvelles de sa fille, la visite que vous me faites est un témoignage d'amour en sa faveur.

— Lorsque je me suis décidé à me présenter chez vous, c'était en effet pour obtenir les renseignements que vous m'avez fait espérer sur l'enfant ; mais, depuis, le hasard s'est chargé de rendre cette enfant à sa mère...

— Elle est dans ses bras ?

— Oui, madame. La femme à qui Divine avait été confiée l'a ramenée.

Madame de Pélussin était atterrée.

— Comment cela a-t-il pu se faire ?

Pour toute réponse, Frédéric raconta les détails de cette miraculeuse rencontre, tels qu'il les tenait de Daniel.

— Léocadie nous a trahis, murmura Pauline, désespérée de cette circonstance.

Elle avait, en effet, compté qu'elle retiendrait plus longtemps Frédéric, s'il pouvait croire qu'il apprendrait par elle quelques renseignements sur le sort de Divine. Cependant, elle sentit renaître son espérance lorsqu'elle vit que, nonobstant cet événement, le commandant était chez elle.

— Serverette a retrouvé sa fille ! dit-elle enfin. Comment se fait-il que vous soyez ici ?

— J'avais promis, madame.

A ces mots, Pauline, comme pour retrouver dans les yeux de Frédéric les impressions qui s'agitaient au fond de son propre cœur, le regarda. Le commandant ne semblait pas ému et ses yeux étaient secs.

— Dois-je donc croire que vous m'aimez encore ? demanda-t-elle timidement.

Frédéric ne fit pas attendre sa réponse.

— Vous aimer ! Je ne puis cacher la vérité et elle veut que je dise que je ne vous aime plus. Celle que j'adore à trop souffert par vous pour que quelque chose de ce que j'éprouvai autrefois ait résisté aux chagrins

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. A. Fuad pacha est revenu samedi soir de son voyage en Crimée.

DESTRUCTION DU NAVIRE PIRATE *L'ARCADI*.

Détails Officiels.

Nous publions ci-après les détails transmis à la S. Porte par S. A. Omer pacha et l'amiral Vessim pacha, commandant des forces navales en Crète, concernant la destruction de l'*Arcadi* par le bâtiment de la marine impériale l'*Izzeddin*.

L'*Arcadi*, qui depuis plusieurs mois transportait en Crète des volontaires, des vivres et des munitions de toute espèce, fut aperçu en face d'Aïa-Rouméli dans la nuit de mardi, 18 août, par l'*Izzeddin*, bâtiment de la marine impériale ottomane, commandant Hassan Bey, qui croisait dans ces parages. Le croiseur ottoman mit le cap sur le corsaire hellène et une lutte violente à coups de canon s'engagea entre les deux bâtiments. L'*Arcadi*, après avoir subi de fortes avaries et prêt à succomber, essaya de prendre le large. L'*Izzeddin*, bâtiment à vitesse supérieure, se mit à la poursuite du pirate, et bientôt l'aborda. Alors s'engagea un combat corps à corps qui se termina par la mort du capitaine de l'*Arcadi*, du timonier et de la majeure partie de l'équipage. Pendant cette lutte, un obus, lancé par le bâtiment ennemi, éclata sur le pont de l'*Izzeddin* et tua ou blessa cinq ou six matelots.

Le commandant ottoman et tout l'équipage firent preuve dans ce combat qui dura de 10 heures de la nuit jusqu'à quatre heures du matin, de la plus grande bravoure. Enfin, Hassan Bey fit faire à son navire un léger mouvement en arrière, et, recommençant l'attaque, prit le bâtiment ennemi en flanc et brisa en morceaux la roue de tribord. Le pirate alla échouer sur les récifs de la côte. Le carcasse flotta encore quelque temps sur l'eau; ce qui restait de son équipage y mit le feu. Les pièces d'artillerie dont l'*Arcadi* était armé, furent transportées sur la frégate cuirassée le *Mahmoudié*, et l'on se mit à repêcher la machine.

Ainsi a péri ce pirate, qui a servi à faire affluer dans la malheureuse île de Crète tant de criminels et de gens sans aveu et qui a été une des principales causes des maux dont cette île a souffert.

S. M. I. le Sultan a bien voulu récompenser le commandant Hassan Bey, en le nommant capitaine de vaisseau et en accordant diverses promotions à l'équipage de l'*Izzeddin*. Les familles des matelots, qui ont péri dans le combat naval que nous venons de décrire, ont également reçu des marques de la munificence impériale.

Les débris de l'insurrection, battus sur tous les points de l'île, et n'osant plus offrir la moindre résistance, se sont éparpillés sur les montagnes par bandes de quarante à cinquante hommes. Ils s'efforcent, en livrant les districts soumis au feu et à la désolation, de les soulever de nouveau contre l'autorité souveraine. Mais la population elle-même prend soin d'avertir l'autorité de l'apparition de ces bandes dans quelque localité qu'elles se présentent; toutes les mesures sont prises d'ailleurs pour extirper complètement les restes du brigandage.

Par ordonnance impériale :

S. Exc. Mahmoud Nédim pacha, ex-gouverneur de Tripoli de Barbarie, est nommé ministre de la justice ;

Aarif effendi, ex-ministre de la justice, est nommé membre du Grand Conseil ;

Souphi bey, membre du Grand Conseil et directeur des cadastres, est nommé ministre de l'instruction publique ;

Kémal effendi, ex-ministre de l'instruction publique, est nommé membre du Grand Conseil ;

Odian effendi, directeur des affaires politiques du vilayet du Danube, a été nommé fonctionnaire de 2me rang 2me classe.

SOCIÉTÉ « L'AMIE DU TRAVAIL. »

N. B.— Des prêts donnés sans intérêt par le Comité d'Administration à divers ouvriers nécessiteux, présentés à la Société pendant les trois derniers mois, et jugés dignes d'être secourus.

Dates des Prêts	Nom, Prénom et Métier.	Sommes prêtées	Amortissement par mois.
Mai 6	Dênys Coronès, codonnier	P. 600	P. 25
» 6	Stamati Athanasse id.	» 500	» 20
» 6	Sava Magdaléno id.	» 600	» 50
» 8	Elie de Santorin id.	» 500	» 30
» 8	Elie Candriandi, tailleur	» 500	» 30
» 13	Marco Dapola, cordonnier	» 1000	» 50
» 15	Caralambo Anticaqui, tailleur	» 800	» 40
» 15	Marco Armao, cafetier	» 1000	» 100
» 19	Nicola Lazaridi, marchand de papier à cigarette	» 500	» 30
» 20	Nicolas Chrysopoulos, libraire	» 1000	» 50
» 20	Sotiri Couroumbano, tailleur	» 500	» 20
» 22	Roupen Siropian, revendeur	» 500	» 50
» 22	Dênys Yorgano, orfèvre	» 1000	» 30
» 26	Marco Sclavo, condonnier	» 500	» 20
Juin 5	Dênys Anguéldi tailleur	» 1000	» 30
Juill. 10	Mehmed Manav, à Firouz-Agha.	» 400	» 40
» 22	Ismyrli Aali, batelier à Tophané	» 400	» 40
	TOTAL, Piastres.	P. 11100	

AVIS.—A cause de la saison les travaux de la société l'*Amie du Travail* sont suspendus jusqu'au 1er/13 octobre prochain.

Le secrétaire-général,
C. ANTHOPOULO.

M. J..., genévois, âgé de 39 ans, ayant fini ses études classiques à l'université de Genève, dont il a obtenu un diplôme, désire se placer comme précepteur dans une famille ou comme secrétaire d'un haut fonctionnaire. M. J... parle le français, l'allemand, l'italien et le grec; il est violoniste (1er prix du conservatoire de Genève). M. J... a été pendant deux ans professeur de littérature française à l'université de Moscou, et a été chargé pendant le même laps de temps de l'instruction des fils de Photiadès bey ambassadeur à Athènes.

M. J... peut donner les meilleurs renseignements. S'adresser au bureau du journal.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Les bureaux de la Banque Impériale Ottomane et ceux de la Dette Publique seront fermés mardi, 27 courant, à l'occasion de la solennité de ce jour.

ADMINISTRATION IMP. DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS.

A partir de lundi prochain 14/26 août sera ouvert un bureau télégraphique à Galata, rue Merdiven No 10 dans le local de l'ancienne Bourse. Ce bureau quoique relié télégraphiquement à la station de Péra, n'est autorisé cependant qu'à expédier et recevoir par fil la correspondance échangée exclusivement entre lui et les stations télégraphiques de Péra, de Stamboul, de Thérapia et Bouyoukdéré.

Vu la possibilité de correspondance télégraphique avec Stamboul et Péra, le prix d'une dépêche simple de Galata pour Stamboul ou Péra et vice-versâ est fixé à cinq piastres medjidié, prix à payer également pour une dépêche originaire de Galata et destinée aux stations du Bosphore et vice-versâ.

Le même bureau est autorisé en outre à accepter toutes les dépêches qui lui seront présentées, soit pour les stations de l'Empire, soit pour toute autre destination étrangère. Ces dépêches seront portées toutefois par les facteurs à la station de Péra pour être transmises à destination.

Toutes les mesures sont prises par l'administration afin que le service du port des dépêches de Galata à Péra s'effectue avec toute la régularité voulue et à de très cours intervalles.

Quant aux dépêches provenant des stations de l'Empire autres que Péra, Stamboul, Thérapia et Buyukdéré, ainsi que celles provenant des stations étrangères et destinées à la capitale, elles continueront comme par le passé, à être expédiées à domicile par la station télégraphique de Péra.

Constantinople, 21 août 1867.

AVIS.

L'*Imprimerie Centrale* se charge de tous travaux de ville, lettres de faire part, circulaires, affiches, etc., etc., aux conditions les plus avantageuses pour le public.

S'adresser à l'administration.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE SEINE-ET-MARNE.

Présidence de M Dubarle.

Audience du 10 août

ASSASSINAT DE FRANCHARD.

(*Suite.*)

LE TÉMOIN. Pas précisément ! Nous avons dit que les parties molles étaient un peu rougies ; ce n'est pas tout à fait la suffusion. Du reste, c'était la peau, pressée par la main, qui devait porter la tache ecchymosique ; or, la peau était noire.

Quant à la position de la langue en avant, sous les dents, cette pression du larynx l'explique. Dans les cas de vomissemens, la langue se retire en arrière quand ils cessent.

M. LE PRESIDENT. Vous avez dit que l'état sain du cerveau confirmait votre opinion?

LE TÉMOIN. Oui, monsieur ; la pression n'ayant lieu que sur la partie antérieure du cou et n'étant pas circulaire, n'a pu comprimer les vaisseaux qui conduisent le sang du cerveau au cœur et n'a pas atteint le cerveau en faisant refluer le sang.

M. LE PRESIDENT D'après vos constatations sur l'état des alimens trouvés dans l'estomac, avez-vous pu fixer combien de temps après l'ingestion de ces alimens la mort a eu lieu?

LE TÉMOIN. Il y avait tout au plus une heure, une heure un quart que le dernier repas avait été pris quand la mort a été donnée.

M. LE PRESIDENT. Mais pourrait-il y avoir une heure et demie, deux heures ?

LE TÉMOIN. Une heure et demie, c'est possible ; deux heures, ça me parait beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. Accusée, à quelle heure êtes vous arrivée à Franchart pour déjeuner ?

L'ACCUSÉE. A dix heures et demie.

M. LE PRESIDENT. Combien de temps avez-vous mis à déjeuner ?

L'ACCUSÉE Je ne peux rien préciser.

M. LE PRESIDENT Qu'avez-vous mangé?

L'ACCUSÉE. Des beefsteaks au cresson.

M. LE PRÉSIDENT. Non pas ! des beefsteaks aux pommes de terre.

L'ACCUSÉE. — C'est possible, je n'affirme rien, mais alors nous avons dû manger des radis... quelque chose de cru J'ai même fait souvent à cet égard des représentations à Mme Mertens, qui avait l'habitude de mettre du vinaigre dans son assiette et d'y tremper son main. Ça me faisait mal aux dents de la voir.

M. LE PRÉSIDENT. A son dessert, elle a mangé ?

L'ACCUSÉE. Trois ou quatre oranges ; elle mangeait beaucoup.

M LE PRESIDENT. Combien de temps êtes-vous restée à table ?

L'ACCUSÉE. Une heure environ, autant que je puis me le rappeler.

M. LE PRESIDENT. Et combien avez-vous mis de temps aux Roches ?

L'ACCUSÉE Une demie-heure tout au plus, parce que le soleil nous cuisait

M. LE PRESIDENT. Eh bien ! cela nous mène à midi, et votre guide a déclaré qu'il était midi trente-cinq minutes quand vous êtes parties ; il en est sûr, parce qu'un cocher a tiré sa montre à ce moment-là. Messieurs les jurés, M. le docteur vous a dit : Si la victime était dans la plénitude de ses facultés physiques quand on faisait cette tentative indiquée, la victime résistera ; il y aura une lutte dont il restera une trace sur sa personne. Or, dit M. le docteur, pas une seule ecchymose, pas une seule trace de lutte. Eh bien ! je suppose une personne forte, plus forte même que l'assassin ; elle a mangé des alimens d'une digestion difficile, car les pommes de terre n'étaient pas cuites, certaines même étaient malades, et le beefsteak n'était pas cuit. Le travail de cette digestion ne peut-il enlever à la personne une partie de ses forces

LE TÉMOIN. Cela n'arrive pas aux personnes jeunes ; mais à notre âge, une digestion difficile emmène le besoin de dormir; il n'est personne de nous, ayant passé cinquante ans, qui n'ait éprouvé cela Quant à cette jeune femme, si la digestion avait pu amener cet engourdissement, nous en aurions trouvé trace dans le cerveau, et le cerveau était intact D'ailleurs, l'estomac n'avait encore rien fait, la digestion n'était pas commencée.

M LE PRESIDENT. Ce jour-là, il faisait une chaleur accablante, cette chaleur et une longue marche n'ont-elles pas pu produire cette prostration de force?

LE TÉMOIN. Ce jour-là, la chaleur était accablante, je le sais.

M. LE PRESIDENT. Si grande que des chasses ordonnées par le commandant de la vénerie ont dû être contremandées à onze heures à cause de la chaleur.

M. LE PROCUREUR IMPERIAL. Je viens de faire le calcul du chemin que ces femmes avaient parcouru : 3,500 mètres.

LE TÉMOIN. Il est très possible que la chaleur et la marche aient produit dans ces conditions un besoin de sommeil.

Me LACHAUD. Ce sera un commencement de prostration mais ce n'est pas une prostration complète.

M. LE PRESIDENT La femme est là avec une personne en qui elle a confiance comme en sa sœur, qui ne la quitte pas depuis quelques jours, enfin dans un état de sécurité parfaite, avec cet état de demi-somnolence Une main dont on ne se défie pas se porte rapidement à la partie antérieure du cou ; est-il possible que la victime ne puisse pas se défendre ?

LE TÉMOIN. L'effet de cette pression et tellement rapide, qu'en moins de six secondes la personne attaquée est hors d'état de se défendre. Ainsi, dernièrement, pour faire à un enfant la section des amygdales, nous lui avons porté la main à cette place ; le sujet bâille et la section est faite aussitôt. Eh bien ! la pression n'ayant pas été assez forte, l'enfant a été suffoqué pendant quelques minutes

Me LACHAUD. Mais il y a des mouvements naturels, des mouvements involontaires dans la suffocation ; la nature résiste.

LE TÉMOIN. Aussi avons-nous dit que la mort violente n'avait pu être donnée que par suite d'un état complet de prostration.

Me LACHAUD. Enfin, M. le docteur veut-il me dire par oui ou par non si la chaleur, la marche, la digestion . . .

M. LE PRÉSIDENT. Et l'état moral de la victime, qui n'a aucune défiance ? . . .

Me LACHAUD. Oui, sans doute. Eh bien! si toutes ces conditions suffisent pour produire la prostration complète nécessaire pour que la mort ait pu être donnée de cette manière.

M. LE PRÉSIDENT. Permettez, maître Lachaud, nous dirigeons le débat

Me LACHAUD Monsieur le président, permettez-moi de faire cette remarque : quelle était jusqu'ici l'accusation? Cette femme était accusée d'avoir étouffé la victime par une double pression sur l'épigastre et sur le larynx ; mais, en même temps, il était dit que cette double pression n'avait pu être exercée que sur une personne plongée dans une prostration complète, soit par un poison, soit par un narcotique.

Aujourd'hui, voici qu'il n'est plus question de narcotique, qu'il n'est plus question de poison, et que l'accusation parait vouloir se contenter d'une simple somnolence ; c'est une situation bien différente et qui demande une explication. C'est pourquoi je répète ma question à M. le docteur. Pense-t-il, oui ou non, que la chaleur, la digestion, la marche, et même l'état de sécurité morale de cette femme de trente-cinq ans, aient suffi pour amener la prostration qui a permis à l'assassin de donner la mort ?

LE TÉMOIN Eh bien ! oui ; c'est possible.

Me LACHAUD C'est possible, mais ce n'est pas une certitude ; je vois dans votre deuxième rapport que ce ne sont là pour vous que des conjectures.

LE TÉMOIN Dans mon deuxième rapport, oui ; mais dans le dernier rapport.

Me LACHAUD. Nous verrons tout-à-l'heure comment votre opinion a changé ; mais pour le moment je constate que dans votre second rapport, c'est comme simple conjecture que vous avez parlé de la mort donnée par cette double pression et par suite dans un état de prostration absolue.

M. D'ESCALONES, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'hospice de Fontainebleau, confirme les termes du rapport auquel il a participé.

Les mêmes questions sont posées à ce témoin ; il ne connaît qu'un moyen de mort instantanée par une pression sur le larynx ; c'est le cas du *garrot*, supplice usité en Espagne. Le témoin estime que la mort a pu arriver en trente secondes environ.

Me LACHAUD Cinq fois le temps fixé par M le docteur Leblanc Et croyez-vous, monsieur d'Escalones, que, pendant ces trente secondes de suffocation, il n'y ait pas eu une convulsion quelconque?

LE TÉMOIN. C'est difficile à croire.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a eu au moins un mouvement convulsif de constaté, puisque Mme Mertens avait saisi une poignée d'herbe.

Me LACHAUD. Mais la robe était intacte ; mais l'ombrelle était dans sa position première ; mais les gants étaient délicatement posés à côté d'elle.

M. LE PRÉSIDENT. Audiencier, faites ouvrir cette caisse ; il faut que tous ces objets passent sous les yeux de MM. les jurés.

On tire successivement de cette caisse une robe noire en alpaga, un corset, une crinoline rouge. On cherche longtemps en vain le chapeau, sans le trouver.

Me LACHAUD On les porte si petits aujourd'hui ! (Les dames rient beaucoup)

M. GEORGES BERGERON, docteur en médecine, médecin expert près les tribunaux de Paris.

Ce témoin confirme les termes du rapport précédent, qu'il a signé, et le résultat des expériences qu'il y a décrites.

Le témoin ajoute que, dans la découverte de la touffe d'herbe, il trouve la confirmation de l'opinion qu'il a émise ; c'est l'effet d'une convulsion.

Le témoin ne peut s'expliquer complètement sur la question qui lui a été posée concernant la force physique de l'accusée Il a demandé à la dame Frigard de lui serrer la main en employant toute sa force. L'accusée lui serra la main à peine.

Me LACHAUD. Mais savez-vous si elle n'a pas employé toute sa force.

LE TÉMOIN. Oh ! je l'ignore

M LE PRESIDENT. Enfin, pensez-vous qu'une femme de la force physique de l'accusée ait pu parvenir à se rendre maîtresse d'une femme comme Mme Mertens ?

LE TÉMOIN. Il m'est impossible de me prononcer sur ce point-là.

A deux heures et demie l'audience est suspendue et reprise à trois heures.

CLAUDE (Auguste-Antoine-François), chef de la police de sûreté, demeurant à Paris :

Le 15 mai, je reçus en communication une lettre adressée à M. le préfet, où une femme Lebouis était signalée comme ayant vendu une broche à Fontainebleau et ayant dit demeurer rue Beaujolais.

Presque aussitôt je reçus de nouvelles informations qui m'apprenaient que deux femmes avaient été vues ensemble à Fontainebleau ce jour-là, et que le cadavre de l'une d'elles avait été retrouvé dans la forêt. Je dus d'abord vérifier si la femme demeurant rue Beaujolais, 15, ressemblait au signalement qui m'était transmis. Rue Beaujolais, on m'apprit que cette femme demeurait à présent rue Montholon, 54.

Deux de mes agens s'y rendirent, entrèrent dans sa boutique sous un prétexte quelconque et constatèrent immédiatement une similitude parfaite entre la femme et le signalement. Je m'y rendis et je lui demandai comment elle avait eu l'idée d'aller vendre une broche à Fontainebleau quand elle pouvait la vendre à Paris ; c'est alors qu'elle me raconta tous les détails de ce qui lui était arrivé à Fontainebleau. Quant à ce nommé Williams, j'ai bien pensé que c'était un homme imaginé par elle pour porter tout le poids de l'affaire. « Je ne voulais pas les déranger, me dit-elle, et je les laissai seuls en allant m'asseoir à l'écart sur l'herbe. Après les avoir attendus deux heures vainement, je retournai à Fontainebleau, où, manquant d'argent pour payer l'hôtel, j'engageai ma broche. »

Je rendis compte de cela à M. le procureur impérial, et je fus chargé de commissions rogatoires à faire exécuter à Paris

Je demandai à Mme Frigard pourquoi elle était venue à Paris. Elle m'expliqua que son mari avait fait de mauvaises affaires. Je ne fus pas longtemps à m'apercevoir que dans ce ménage la femme était la tête conjugale.

M. LE PRESIDENT. Elle ne vous a pas parlé de la perte d'une somme de 700 francs qu'elle aurait faite à Paris ?

LE TÉMOIN. Jamais ! Je l'ai interrogée sur ses ressources et elle me parla de l'argent qu'elle avait apporté ; enfin, comme je lui faisais observer que cela ne suffisait pas pour expliquer ses dépenses et l'achat du fonds : « Eh bien ! me dit-elle, je vais vous dire ce qu'on ne dit qu'au dernier moment ; Mme Mertens vivait de prostitution, et quand — c'est son expression — quand elle faisait un homme de 1,000 francs, elle me donnait 200 fr. ; quand c'était un homme de 500 fr., elle m'en donnait 100 ; quand c'était un homme de 200 fr., elle m'en donnait 40, etc. Enfin, j'ai compris qu'elle prétendait recevoir environ 10 pour 100 des cadeaux faits à Mme Mertens.

L'ACCUSÉE C'est bien la vérité.

LE TÉMOIN Je lui dis alors : « Vous êtes tout bonnement une marcheuse, ma chère dame ! »

M. LE PRÉSIDENT. Elle ne vous a pas parlé de ressources qu'elle se serait faites en allant vendre des marchandises dans les hôtels ?

LE TÉMOIN. Non, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien ! accusée ?

L'ACCUSÉE. Je n'en ai pas parlé à M. Claude parce qu'il ne me l'a pas demandé.

M LE PRÉSIDENT. Quelle a été votre impression à vous sur Williams ?

LE TÉMOIN J'ai pensé tout de suite que c'était un être imaginaire.

(L'accusée murmure quelques mots que l'on n'entend pas.)

Me LACHAUD. Elle dit une chose assez vraie ; c'est qu'avec cette conviction-là, M. Claude a dû très mal chercher.

M LE PRÉSIDENT. Et vous a-t-elle parlé du comte Léo ?

Me LACHAUD. Léo !

M. LE PRÉSIDENT. Léon ou Léo, peu importe ! Elle ne vous a pas parlé d'un jeune étranger, riche, ayant voiture et logeant au Grand-Hôtel ?

LE TÉMOIN. J'entends parler de lui à ces débats pour la première fois.

Quand la femme Frigard me montra son acte d'association, qui portait reçu, je lui fis observer qu'une pareille convention était absurde et qu'on ne comprendrait pas qu'elle fût nantie tout à la fois de l'acte et des reçus.

L'ACCUSÉE. N'est-ce pas moi qui ai remis le 19 au soir tous ces papiers à M. Claude ?

LE TÉMOIN. Je lui ai dit : Remettez-moi tous vos papiers. Mais je l'ai fait fouiller ensuite par la fouilleuse du dépôt

L'ACCUSÉE. Eh bien ! m'a-t-on trouvé quelque chose sur moi, alors ?

LE TÉMOIN. Absolument rien.

L'ACCUSÉE Et c'était le soir, et deux fois dans la journée j'ai été aux cabinets où j'aurais pu faire disparaître tout ce que j'aurais voulu.

LE TÉMOIN. Oh ! non ; vous étiez surveillée spécialement ; il y a un judas au travers duquel on ne vous a pas perdue de vue un moment.

---

que j ai soufferts pendant dix ans et depuis mon retour à Paris. Non ! n'essayons pas de tromper nos cœurs. Je suis près de vous, et le mien ne bat plus.

Il disait vrai, et Pauline ne le sentait que trop.

— De quoi donc suis-je coupable? objecta-t-elle. Est-ce de vous avoir aimé au point de détester, ma rivale?

— Vous pouviez la détester, mais non la frapper d'un coup terrible, en lui enlevant sa fille, et assayer de la faire tomber de nouveau dans les bras de Chavanet.

— Ah ! cette créature, combien je la hais ! s'écria Pauline.

— Ce sont des paroles qu'il ne faut pas pononcer devant moi, répondit froidement Frédéric.

Alors, madame de Pélussin se leva, croisa ses bras sur sa poitrine, et s'avançant ainsi vers le commandant :

— Est-ce ma faute, si je vous aime, si dix années n'ont pu amener l'oubli et la paix, si votre image est toujours devant moi, avec le souvenir des amours passées ? Si vous ne vous souvenez plus, je me souviens, moi ; et depuis que je vous ai aimé, aucun autre sentiment de cette nature n'a pu entrer dans mon cœur.

Frédéric ne s'attendait pas à cete déclaration.

Il s'était armé de résolution et de stoïcisme ; de son amour pour Serverette, il s'était fait un bouclier contre des sensations nouvelles. Mais rien de tout cela ne pouvait tenir contre le langage ardent et passionné, contre le regard égaré et amoureux d'une belle créature dont il avait obtenu autrefois les faveurs, dans des circonstances toujours présentes à sa pensée.

Il sentit qu'il faiblissait, il fit appel à son courage et à sa raison. Céder même une seule fois à la tentation séduisante qui se dressait devant lui apparut à ses yeux comme un crime, autant parce qu'il n'aimait plus Pauline que parce qu'il aimait Serverette. Il essaya donc de mettre l'entretien sur un terrain moins brûlant.

— Je vous croyais tout entière au marquis de Verrina? dit-il.

— Qu'est-ce que cela prouve ? En arrivant à Paris, n'avais-je pas besoin d'un protecteur, d'un ami ? J'étais seule, pauvre. Il me fallait un soutien. Je ne vous avais plus. J'ai pris le marquis, mais je ne l'ai jamais aimé.

Avait-elle espéré par cet aveu faire tomber Frédéric à ses pieds ? Elle s'était, dans ce cas, étrangement trompée, car le commandant se sentit pris d'un immense dégoût et ne chercha plus qu'à s'éloigner au plus vite. Pauline n'était à ses yeux qu'une courtisane vulgaire.

Elle devina l'impression qu'elle venait de causer, et, voulant, éperdument amoureuse, réparer le mal qu'elle s'était fait :

— Ma franchise me perd, dit-elle, je le sens, et cependant, rien au monde n'aurait pu me décider à vous retenir par un mensonge. Si bas que je sois tombée, si méprisable que je vous paraisse, ma chute n'est pas à ce point profond qu'un amour saint et pur tel que celui que j'éprouve, ne puisse encore me relever. Ne me repoussez pas, ajouta-t-elle, en croisant les mains pour supplier celui qu'elle adorait, ne soyez pas dur pour moi.

Il fit un geste d'impatience. Elle tomba à ses pieds :

— L'amour me dévore, reprit-elle, et l'humiliation ne m'est plus rien, alors qu'il s'agit de vous convaincre. Le temps n'est plus où, pour vous retenir, j'aurais eu recours à la ruse. Il faut que vous me voyiez telle que je suis et que telle aussi vous m'aimiez. Prenez pitié de moi ! Ce n'est pas un grand sacrifice que je vous demande. Donnez-moi quelques mois, non, quelques jours, et laissez-vous aimer. Lorsque vous partirez, ma jeunesse et ma beauté que jusqu'ici je n'ai retenues que par un miracle avec l'espoir de vous en faire hommage quand je vous retrouverais, ma jeunesse et ma beauté s'envoleront. Ne me les arrachez pas encore. Je vous aime, et pour vous le prouver, il n'est rien que je ne sois prête à faire. Voulez-vous que je quitte cette maison, que j'abandonne ces richesses ? Me voulez-vous pauvre ?

En parlant ainsi, elle était sincère. Elle aimait à en mourir. Depuis la veille, après avoir rencontré Frédéric chez Chavanet, elle s'était éxaltée peu à peu. Maintenant la passion s'échappait en chaudes effluves de son cœur trop plein.

Les cheveux en désordre, les mains suppliantes, elle se traînait aux pieds de Frédéric qui se sentait pris d'une immense pitié. Aucun autre sentiment ne pouvait l'inspirer en ce moment. Il n'aimais pas Pauline.

— Calmez vous, lui dit-il, calmez-vous, je vous en supplie. Vous vous faites du mal et vous ne réfléchissez pas que si je cédais à vos prières, je vous laisserais demain, plus désolée, plus meurtrie, car je vous le répète, il m'est impossible de vous aimer.

Tant de froideur l'exaspéra.

— Ah ! pourquoi donc êtes-vous venu ? s'écria-t elle. Pourquoi me faire entendre ces choses ? Il fallait me tromper, avoir pitié de ma faiblesse, me laisser croire que vous m'aimiez encore. Abandonnée demain je serais morte, mais non sans avoir connu encore une fois votre amour.

Et continuant à prononcer des paroles folles, accroupie aux pieds de Frédéric, elle lui prit les mains et les couvrit de baisers et de larmes.

Le commandant avait trente-trois ans. Il était plein de jeunesse et de vie. La vie du camp, qui brise le corps à toutes les fatigues, et le cœur à toutes les émotions violentes, laisse aux sens leur faiblesse. En présence du spectacle de cette douleur d'amour, qui se déchaînait avec tant de passion, Frédéric se sentait envahir peu à peu par un trouble étrange.

Il se rappelait l'histoire de la courtisane amoureuse et qu'à force d'amour humble et docile, Constance avait eu raison des mépris de Camille. Il se demandait si ce n'était pas d'une indigne cruauté, de laisser pâtir à ses pieds cette belle créature que dévorait un sentiment si nouveau.

Peut être aurait-il fini par céder, au risque de se repentir le lendemain, lorsque la porte s'ouvrit, et le marquis de Verrina apparut.

En voyant Pauline agenouillée devant Frédéric, dont elle pressait les genoux, le marquis croisa ses bras sur sa poitrine, et les regardant l'un et l'autre avec ironie, il dit :

— Allons ! ne vous gênez pas.

Le commandant se débarrassa de l'étreinte passionnée à laquelle il allait peut-être succomber, et s'élançant au-devant du petit homme.

— Ma foi monsieur, je suis bien innocent, tel que vous me voyez. Mais je connais les usages et je suis à vos ordres.

Un éclat de rire fut la réponse dn marquis.

(*Sera continué*).

L'ACCUSÉE. Eh bien! je ne le savais pas, moi; tant mieux si l'on m'a surveillée sans que je le sache, on a vu que je n'ai rien fait disparaître et je croyais le pouvoir faire sans être vue.

Me LACHAUD. Enfin, c'est l'accusée qui a remis ces pièces à M. Claude, voilà tout.

M. LE PRÉSIDENT. Elle a cru que Mme Mertens vivait encore?

LE TÉMOIN. Oui, et elle semblait vouloir invoquer son témoignage. Vous pensez bien que je savais qu'elle était morte; mais je ne devais rien dire, et je ne disais rien. Voici comment elle l'apprit. Le dimanche 19, je la conduisais à Fontainebleau; j'avais besoin d'une voiture, et je n'en trouvais pas; mais enfin il en passa une vide, et je la pris d'assaut; il me la fallait. (Rires.)

A ce moment je rencontrai un commissaire de police qui avait à me parler d'une autre affaire (car je n'ai pas que celle-là), et je dis à mes agens: « Allez devant tout doucement avec Mme Frigard. » Il paraît qu'arrivée près de Saint-Leu, mes agens la laissèrent acheter un journal dans un kiosque. Quand je le sus, je blâme les agens. Moi qui avais fait mon possible pour qu'elle ignorât les faits, voilà qu'elle les apprenait par les journaux, et au moment où elle était entre mes mains! « Mais, monsieur, me dit-elle en me montrant le journal qu'elle venait de lire, la voilà mon affaire; voilà tout le récit » (Rires.)

Me LACHAUD. C'est le 19, cela?

M. le président donne lecture du fait-Paris dont il est question, et qui représente la dame Mertens comme ayant eu la tête dévorée par des animaux carnassiers, ce qui excite l'hilarité de l'auditoire.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, qu'elle a été votre impression sur la femme Frigard?

LE TÉMOIN. Elle était adroite et fort intelligente; quand je l'interrogeais, elle me faisait presque autant de questions que de réponses. (Rires.)

Me LACHAUD. Mais c'était un peu son droit.

L'ACCUSÉE. Enfin, je ne savais pas qu'elle fut morte quand il me questionnait.

LE TÉMOIN. Elle n'a jamais perdu son sourire un peu narquois et ne se démontait jamais.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce que, quand vous l'avez conduite sur le lieu du crime, elle ne s'est pas baissée pour cueillir une petite fleur, et n'a-t-elle pas dit: « Voyez comme la nature est belle! »

L'ACCUSÉE, vivement. Ce n'était pas sur le lieu du crime, c'était en revenant.

LE TÉMOIN. Je l'ai laissée avec les commissaires de police; elle a parlé plusieurs fois des beautés de la forêt. En traversant Fontainebleau, elle a remarqué sur une enseigne le nom de Camille Desmoulins

M. LE PRÉSIDENT. Cela prouve qu'elle a des connaissances historiques.

L'ACCUSÉE. Où est le mal?

Charles-Armand YVES, quarante-cinq ans, employé à la Préfecture de police, s'est présenté, le 17, chez Mme Frigard et l'a priée de le suivre à la Préfecture pour donner des indications sur l'identité de Mme Mertens. En chemin, elle m'a dit que Mme Mertens avait une maladie de foie, et que cet accident qui lui était arrivé ne l'étonnait pas.

M. LE PRÉSIDENT. Vous lui aviez parlé de la femme Mertens comme étant très mal?

LE TÉMOIN. Sans doute; je lui ai parlé d'elle comme ne pouvant plus parler, comme n'étant plus en état de répondre.

L'ACCUSÉE. Je n'ai pas parlé de maladie de foie ni de maladie de poitrine; j'ai dit qu'elle était souffrante depuis quinze jours.

M. LE PRÉSIDENT. Et si elle était malade, pourquoi la conduisiez-vous à la campagne? Du reste, elle chantait, elle dansait, ce jour-là; un témoin va vous le dire.

L'ACCUSÉE. C'est possible; mais tout le monde savait et M. Burdet peut vous dire que depuis quelque temps elle était indisposée, elle avait des vomissemens.

Le témoin ne se souvient pas d'avoir dit à l'accusée que Mme Mertens vivait encore; on lui oppose sa déclaration écrite qui l'établit.

M. Emile DURET, commissaire de police à Paris, a exécuté presque toutes les commissions rogatoires envoyées par le procureur impérial de Fontainebleau. Il rend compte des constatations qu'il a pu faire en remplissant ces fonctions. Il signale la saisie des reçus préparés par le Comptoir d'escompte, du récépissé de dépôt des 7,500 fr., du reçu de la banque Lécuyer, d'un paquet de livres de médecine et de chimie, et enfin d'un revolver et d'un paquet de cartouches. L'accusée a dit que ces livres provenaient de la succession de son père; elle avait surtout, disait-elle, gardé ces livres de chimie parce qu'elle s'occupait de photographie.

Au domicile de Mme Mertens, le témoin a trouvé une somme de 80 fr., des papiers, des lettres, le tout rangé avec un ordre parfait indiquant un esprit méthodique et même défiant.

M. LE PRÉSIDENT. Dites-nous à quelles recherches multiples vous vous êtes livré pour trouver le nommé Williams et quel a été le résultat de vos démarches à ce sujet.

LE TÉMOIN. Les indications de l'accusée étaient très vagues, et l'on ne pouvait y trouver aucun point de départ. On devait retrouver sa trace dans les divers domiciles de Mme Mertens; eh bien! à aucun de ces domiciles, on n'avait vu ce Williams, ni entendu parler de lui.

M. LE PRÉSIDENT. Accusée, donnez-nous donc quelques autres renseignements sur ce Williams; vous prétendiez que vous l'auriez trouvé, vous, si vous étiez à Paris.

LE TÉMOIN. Oui, s'il y était!... Evidemment cet homme cherchait à se cacher; car, lorsqu'il y avait quelqu'un chez Mme Mertens, il n'entrait pas. Les concierges, s'ils le veulent, peuvent bien se le rappeler, blond quand il n'était pas teint, brun quand il se grimait.

M. LE PRÉSIDENT. Les concierges viendront.

L'ACCUSÉE. Ainsi, je crois encore que Williams (l'accusée prononce toujours *Oulley*) n'était pas son véritable nom; car un jour que j'étais en voiture avec lui et Sidonie, celle-ci allait dire un mot, quand il la fit taire et se fâcha comme un homme qui pense qu'on va faire une indiscrétion.

Le témoin a aussi fait des recherches vaines pour retrouver le comte Léo.

M. LE PRÉSIDENT. Accusée, vous avez pour système de faire passer Mme Mertens pour une prostituée. Cette femme se donnait et ne se vendait pas. Vous avez dit qu'elle faisait le trottoir, qu'elle recevait jusqu'à quarante ou cinquante personnes par jour.

L'ACCUSÉE. C'est bien la vérité, malheureusement pour elle. On peut le demander à M. Burdet, qui le sait mieux que personne.

M. LE PRÉSIDENT. Malheureusement M. Burdet est à Saint-Pétersbourg.

L'ACCUSÉE. Le télégraphe peut marcher; cela en vaut bien la peine.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez dit qu'elle en recevait jusqu'à cinquante par jour et qu'il arriva un jour qu'avant neuf heures du matin, M. Burdet en avait mis deux à la porte?

L'ACCUSÉE. Et c'est vrai.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien! faites-les connaître, ces personnages.

L'ACCUSÉE. Il y avait M. Marc M... (L'accusée cite ici une dizaine de noms.)

M. LE PRÉSIDENT. N'équivoquez donc pas. Voici déjà que vous comprenez au nombre de ces visiteurs l'agent d'affaires de Mme Mertens, qui venait lui donner des conseils.

L'ACCUSÉE. C'est un avocat de Paris.

M. LE PRÉSIDENT. Avocat agent d'affaires.

L'ACCUSÉE. Et quand elle est revenue un soir à neuf heures, amenant chez elle un jeune homme, M. Dirk?

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs les jurés la personne dont il est question est un jeune homme de 22 ans, commerçant à l'Exposition, et qui avait connu Mme Mertens à Boulogne. Il reconnut Mme Mertens, qui s'y promenait, et il lui parla anglais; il s'autorisa de ses anciennes relations pour la reconduire chez elle.

L'ACCUSÉE. Après nous avoir payé à dîner, et nous avoir conduites au café, il est reparti pour Boulogne.

M. LE PRÉSIDENT. M. le commissaire de police, vous avez saisi des livres de médecine chez la femme Frigard. Accusée, vous disiez que ces livres provenant de la succession de votre père; comment, puisqu'il est mort en 1865, pouvait-il avoir des livres édités en 1866?

Le témoin indique les livres dont il se rappelle les titres.

L'ACCUSÉE. Il y avait un formulaire appartenant, à Mme Mertens.

M. LE PRÉSIDENT. Et pourquoi Mme Mertens aurait-elle donc acheté un formulaire?

L'ACCUSÉE — C'était pour s'assurer si la maladie de M. Burdet avait des dangers pour elle; s'il en guérirait bientôt, et s'il devait vivre longtemps. Elle avait eu l'idée de l'épouser; elle savait qu'il avait plusieurs mille francs de rente, et que, s'il se mariait, cela ferait tomber le conseil judiciaire et qu'il ne vivrait pas longtemps après.

M. LE PRÉSIDENT.— Eh bien! voilà un étrange calcul!

Le témoin s'explique ensuite sur les faits qu'il a appris par les déclarations du sieur Burdet lui-même. C'est celui-ci qu'il lui a avoué spontanément son embarras, qu'il avait fait faire une fausse clef pour ouvrir le coffret de Mme Mertens et reprendre des lettres compromettantes qu'elle lui avait dérobées.

Lecture est donnée par M. le président des déclarations de M. Burdet dans l'instruction. Elle portent sur un nombre infini de faits.

M. le docteur Bergeron est rappelé, M. le président le prie de s'expliquer sur les livres de médecine trouvés chez l'accusée.

Il y avait un livre destiné aux manipulateurs photographes, puis un *Traité de l'art de formuler*, suivi d'un *Manuel de toxicologie*.

Ce dernier ne se trouve pas chez tous les libraires; ce n'est pas un livre que les gens du monde achètent; il est spécial aux médecins. Du reste, c'est un excellent manuel.

L'ACCUSÉE. Il me semble que celui-là n'était pas à moi. Non, c'est celui de Mme Mertens. Celui qui était à moi me servait pour mes consultations magnétiques.

LE TÉMOIN. J'ai remarqué que le livre était marqué à la page 208.

M. LE PRÉSIDENT. Et que trouve-t-on à cet endroit?

LE TÉMOIN. Le livre examine les stupéfiants et calmans.

M. LE PRÉSIDENT. Les stupéfiants et les calmans?

LE TÉMOIN. Oui, des substances qui calment, par exemple, les crises névralgiques; mais, en même temps, ils prostrent les forces de ceux qui les emploient.

L'ACCUSÉE. Ceci me rappelle un fait: cette page a été marquée devant moi par Mme Mertens, qui avait l'habitude de prendre tous les soirs un verre d'eau sucrée avec une goutte de laudanum; je lui en faisais reproche, et je lui disais: « Si les nerfs vous tourmentent, vous feriez mieux de prendre de l'éther. »

Me LACHAUD. Est-ce que, quand on emploie les poisons dont ont vient de parler, il est parfaitement facile de les retrouver dans le corps?

LE TÉMOIN. Oh! si!

Après l'audition de quelques témoins sans importance, l'audience est levée à six heures.

M. le président annonce aux jurés qu'il y aura audience demain dimanche à onze heures.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Purification des eaux. — On connaît depuis un certain temps déjà la propriété que possède le charbon d'absorber les gaz, de purifier les matières infectées et de décolorer les substances organiques. Mais tous les charbons n'agissent pas avec la même efficacité; et, à cet égard, nous citerons un nouveau filtre de M. Hahn Danchell, qui vient d'être adopté en Angleterre.

C'est un appareil à noir animal, le charbon de bois ou végétal étant complétement inerte dans bien des cas, c'est-à-dire étant relativement impropre à la purification des eaux insalubres. Un chimiste éminent, M. Frankland, écrivait dernièrement: Je préfère la filtration à travers le charbon animal, parce qu'il délivre l'eau pratiquement de toute la matière organique qu'elle pourrait contenir. La compagnie de la purification des eaux a fait usage de cette matière, et c'est à travers ce filtre que passe l'eau de New-River. L'action du charbon animal enlève pratiquement la totalité des matières organiques contenues dans cette eau, et ce procédé est également efficace sur les eaux sales des étangs et des mares. Le charbon animal a seul cette efficacité; le charbon végétal est complétement inerte.

On a longtemps cru que pour arrêter les impuretés très-divisées en suspension dans l'eau, il fallait que les vides ou pores laissés au sein des matières filtrantes fussent plus petits que les plus petites particules dont il faut débarrasser l'eau. Cette théorie est complétement erronée, car ces vides microscopiques sont obstrués presque aussitôt après le passage d'une eau trouble. En réalité, ce n'est pas à ces vides infiniment étroits qu'il faut demander l'arrêt des impuretés, mais à l'action attractive de la matière filtrante. Tout ce qu'on pourrait attendre des pores, ce serait de diminuer la vitesse de l'eau, pour rendre plus efficace l'action du filtre. Or, on obtient cette diminution par un moyen mécanique très simple: M. Danchell s'est borné à concasser son charbon animal en fragments d'un centimètre cube environ. L'eau traverse les filtres de bas en haut, et, pour régulariser la vitesse d'ascension, pour l'activer quand l'eau est moins sale ou moins impure, pour la ralentir quand l'eau est plus sale ou plus impure, il a eu recours au trassement mécanique au moyen d'une vis. On obtient ainsi sans peine du filtre une purification toujours la même et qui ne laisse rien à désirer.

—

Depuis les voyages de Barentz, d'Hudson et de Baffin, vers le commencement du dix-septième siècle, de vains et nombreux efforts ont été tentés pour parvenir jusqu'au pôle nord.

Dans la première moitié de notre siècle, ces efforts ont redoublé d'énergie, en consacrant les noms principaux des deux Ross, de Parry, Franklin, Austin, Penny, de Haven, Kennedy, Belcher, Kellet, Ommaney, Collinson, Mac-Lure, Inglefield, Kane, Mac Clintock; etc.

Le but spécial de la plupart de ces expéditions était de trouver un passage direct et commercial pour pénétrer de l'Atlantique dans le Pacifique, soit par le nord ouest, soit par le nord-est.

A la suite de la douloureuse issue du voyage de Franklin et au retour des expéditions envoyées à sa recherche pendant plus de dix ans on a paru abandonner tout nouveau projet.

En 1865, le capitaine de vaisseau Sherard-Osborne, de la marine britannique, proposa une nouvelle tentative par le détroit de Smith, au nord de Groënland, en reprenant à peu près les traces de l'Américain Elisa Kane.

Ce projet, accueilli dès le début par de chaleureuses sympathies, fut combattu par le docteur Augustus Petermann, géographe allemand, qui recommandait de préférence la route entre le Spitzberg et la Nouvelle-Zemble, en revenant à la voie de Barentz.

Aujourd'hui, un hydrographe français, ancien élève de l'Ecole Polytechnique. M. Gustave Lambert, propose une direction entièrement nouvelle, par laquelle il n'a jamais été fait aucune tentative, en partant du détroit de Behring pour atteindre la Polynia, mer reconnue libre, et de là le pôle nord même.

Ce projet, fondé sur des observations pratiques recueillies par M. Lambert lui-même bien au delà du détroit de Behring, étayé de considérations théoriques remarquables, et dont tout semble garantir l'exactitude, a rallié les suffrages des hommes les plus compétens.

Un comité de patronage a été constitué pour faire appel à tous ceux de nos concitoyens qui s'intéressent aux progrès de la science, et qui seraient heureux de voir une pareille entreprise menée à bonne fin, à l'honneur du pavillon national.

L'importance scientifique exceptionnelle de cette expédition, dont le succès inscrirait dans nos annales une date mémorable, puisqu'il s'agit de résoudre le plus grand problème géographique que notre siècle puisse se poser, nous fait espérer qu'en France on saura répondre à notre libre appel.

Une souscription publique est ouverte:

Dans les bureaux de la Société de Géographie, rue Christine, 3;

Au siége de la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, rue de Provence, 68, et chez les divers agents et correspondants de cette Société;

Au Comptoir d'escompte, rue Bergère, 14, et dans les diverses succursales.

Dès que la souscription aura atteint le chiffre de 600,000 fr., minimum jugé nécessaire pour une expédition d'un caractère exclusivement scientifique, il sera procédé à l'armement spécial d'un navire, par les soins de M. Gustave Lambert, chef de l'expédition, sous le contrôle du comité de surveillance, et avec le concours technique d'un armateur qui sera désigné par le comité.

En sus du personnel maritime, des savants spéciaux seront attachés à l'expédition.

Si, à la date du 1er juillet 1868, le montant des souscriptions était insuffisant, il sera procédé au remboursement *intégral* de chaque souscription.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que le chef de l'Etat, après un examen attentif du projet, a manifesté sa haute et complète approbation, et en a autorisé l'expression publique.

—

Jolie boucherie. — Voici une petite histoire telle que l'on n'en voit que dans les régions bénies où les cailloux des chemins sont en or massif, en Californie, par exemple, ou dans l'Orégon; c'est dans ce dernier pays que s'est passée l'anecdote suivante:

C'était à un bal qui se donnait dans la petite ville de Roseburg (un joli nom). Il y avait déjà plusieurs heures que l'on dansait, et tout s'était passé tranquillement, lorsque cinq individus — Sol. Colver, John Fitzbugh, Bob Forber, John Hannon et Abe Crow—arrivèrent dans l'intention avouée de troubler la fête. A peine étaient-ils entrés qu'ils apostrophèrent un des invités, George Bonnett, qui en réponse frappa Sol. Colver à la tête d'un coup de crosse de revolver.

Un autre invité nommé Béranger s'avança alors dans le but, dit-on, de mettre la paix, mais John Fitzhugh lui tira aussi un coup de pistolet qui l'étendit raide mort. Alors celui qui jouait le violon, Ash Clayton, tira son couteau et en frappa Sol. Colver dans le dos auprès de l'épaule; ce que voyant, Abe Crow accourut à la rescousse, et tira sur Clayton deux coups de pistolet qui l'atteignirent, un à la cuisse, et le second au front, la balle glissant sous la peau le long de l'os frontal et venant se loger sur le derrière de la tête; puis Crow, trouvant que ce n'était pas encore assez, sortit son couteau et en donna à Clayton un coup derrière la tête qui lui fit une terrible blessure.

Pendant que ceci se passait d'un côté, Fitzhugh, après avoir tué Béranger, courut sur un autre invité, nommé Tom Thompson, mais celui-ci l'étendit de deux coups de revolver raide mort. Hannon, voyant tomber son associé, frappa Thompson, qui se retourna, et lui logea une balle dans la poitrine. Bob Forber s'avança à son tour, mais le terrible Thompson l'envoya d'un seul coup rejoindre ses compagnons.

Il semblait que tout fût fini, lorsque deux autres individus, les nommés Bob Woodruf et Sy Smith, apparurent à leur tour, brandissant chacun un pistolet. Un homme, qui a dérobé son nom à l'admiration de la postérité, assomma le premier d'un coup de crosse de pistolet consciencieusement appliqué sur la nuque; quant au second, ce fut Fitzbugh, que l'on croyait mort, qui trouva cependant la force de se soulever pour lui allonger un furieux coup de couteau dans le bas-ventre.

Cette fois, il n'y avait plus rien à faire. Des onze hommes qui avaient pris part au combat, neuf gisaient sur le parquet, morts ou mortellement blessés. On ne dit pas si le bal a continué. C'est probable.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 25	août	33 21
Clôture	du 25	août	33 20

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille, ce 17 Août.

Depuis ma dernière lettre, la hausse sur les *Blés* s'est maintenue, quoique avec moins d'animation dans les transactions. Les arrivages du Levant ont été peu nombreux cette semaine, mais on en attend de considérables, et les affrètements sont toujours très suivis pour le Danube comme pour les mers noire et d'Azoff. D'ailleurs on dit que l'on aura bientôt un nouveau débouché important à alimenter, si l'Espagne comme tout le porte à croire, imite le Portugal et décrète la libre introduction des grains et farines, par suite de l'insuffisance de sa récolte. Les affaires en blé auront donc une nouvelle cause d'animation et rien ne fait prévoir la baisse. Pour le moment, voici les prix pratiqués; Salonique 125|121 à livrer en septembre octobre et novembre 33 fr. 87 1|2 Marianopoli 128|124 désig. 15 septembre arrivée octobre 40 fr. 50 Pologne 127|125 désig. imméd. arrivé octobre 39 fr. 50 id. Pol. 130|126 à 43 fr. 75 et 44 fr. Taganrok 129|125 désig. imméd. à 39 fr. Danube 127|125 marche ferme sur octobre novembre décembre et janvier à 35 fr. id. 127|123 38 fr. id. 127|125 désig. septembre et octobre à 34 fr. 50 et 34 fr 75. Berdianska 128|124 45 fr. Irka d'Odessa, 128|124 42 fr. Varna 125|121 désig. imméd. arrivé 15 septembre. 37 fr. le tout aux 160 litres excepté 1 0|0 à l'entrepôt.

Par contre, le calme sur les *Graines Oléagineuses* continue: les prix sont faiblement tenus et cependant les affaires sont très rares. On cote 59 fr. les graines de lin de Russie, mais on ne pourrait vendre qu'à 58fr. et 58 fr. 50. Les sésames d'Anatolie, 68 fr. disponible, et 65 fr. à livrer les ravisons de Russie 25 fr. à livrer. — Les 0|0 kilo.

De même pour les *Suifs*: Divers lots de Russie ont été faits à 110 fr. et 112 fr., mais le marché reste calme.

Les *Cotons* au contraire ont repris quelque activité, sur les avis tenus du Nord: on a fait 265 bal. Salonique indigène de 95 fr. à 105 fr. les 50 kil.; 185 dito Trébisonde de 75 fr. à 82 fr 50 disponible. Les cotons du Levant sont offerts, en vue des prochains arrivages de la nouvelle récolte.

La plus grande stagnation règne sur les *Laines* dont le stock reste stationnaire, et l'on ne prévoit pas qu'il puisse y avoir une reprise, d'ici quelque temps: les prix sont nominaux. On a fait pourtant 120 bal. Georgie blanche à 65 fr. et 77 fr. 50 suivant qualités, et 150 bal. Salonique non cernie, mais un peu touchées des vers à 80 fr. On a fait aussi 225 balles Perse en suint, mais le prix de cette vente n'a pas été annoncé. On continue à côter les mérinos de Russie, de 110 fr. à 120 les 50 kil; les Perse de 80 à 82 fr.; les Andrinople fine de 155 à 160 fr., 2me de 110 à 112 fr. noire, de 110 à 115 fr. et grise de 85 à 90 fr; les Angora fine, de 90 à 95 fr., 2me de 70 à 75 fr. Les *laines pelades*, de Constantinople, longue, de 85 à 90 fr; demi longue de 70 à 75 fr.; noire de 55 à 60 fr. et grise de 45 à 50 fr. Les *laines lavées*, d'Odessa blanche, de 2 fr. 85 à 5 fr. 10 le kil. et de Taganrock blanche mêmes prix — le kilogramme, à la consommation.

La baisse se maintient sur les *Soies et Cocons*, et sans affaires sérieuses: la demande est d'ailleurs très limitée. On a fait des filatures de Syrie depuis 95 f. jusqu'à 105 et 105 fr. suivant l'importance des quantités achetées. Les filatures de Salonique et Volo sont côtées de 80 à 105 fr. le kilogr. Quant aux *cocons* il n'en a pas été vendu cette dernière semaine et l'on côte les jaunes de Salonique et Volo de 22 à 26 fr. 50 le kil.; les blancs d'Andrinople de 25 à 29 fr.

Les *Cuirs en poils* et *Peaux de chèvres* sont toujours très demandés. Les cuirs en poils, non salés, d'Odessa, Taganrock et mer-Noire, de 70 à 85 fr. les 50 kil à l'entrepôt; les salés secs de Bulgarie, Valachie et Constantinople, de 55 à 70 fr. les 50 kil. Les Peaux de chèvres de Constantinople et du Levant de 18 à 28 fr. la douzaine; Samsoun et mer-Noire, de 50 à 55 fr. la douzaine, à la consommation.

Quant aux *Peaux de moutons* en laine, elles sont sans activité, à 40 fr. et 45 fr. les 50 kil. les provenances de Constantinople.

Méteaux. Calme sur toutes qualités. Vieux cuivre du Levant, étamé, 160 fr. les 0|0 kil. escompte 5 0|0 à la consommation. Etain banca de l'Inde en pains, 255 fr. mêmes conditions, mais sans escompte.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 16 août.

Céréales. — Les informations parvenues de la province sur la présente récolte ne sont pas généralement très-bonnes. Dans le Midi, elle se fera à raison de 30 kilos de blés, au lieu de 40, moyenne ordinaire, par 100 kil. de gerbes. Les autres parties de la France sont moins favorisées encore, et le Nord a particulièrement souffert. La carie a sévi dans plusieurs cantons, et la pluie a partout nui à la rentrée des blés. Quant à la qualité du grain, elle est généralement bonne. En somme, et malgré tout on pense que la récolte sera cependant suffisante pour la consommation, et que la France ne sera pas forcée de demander du blé à la mer-Noire ou à la Baltique.

Sur le marché de Paris, les farines de consommation sont toujours tenues avec fermeté de 75 à 80 fr. le sac de 157 kil. net, hors ville.

Prix commerciaux, six marques, courant du mois, 74 50; 4 derniers mois, 71 à 71 25; 4 mois de novembre, 70 25 à 70 50 le sac de 157 kil., net.

Type -Paris, courant du mois, 46 50; 4 derniers mois, 44 à 44 25; 4 mois de novembre, 45 25 à 45 50, le sac de 101 kil., brut pour net.

Cours officiels, six marques, disponible, 75.

Type.-Paris, disponible, 47.

A Bordeaux, malgré le beau temps, les cours se maintiennent en hausse, et les détenteurs ont des prétentions de 28 à 28 50 et même 29 pour les sortes tout-à-fait supérieures. On a fait des blés du Lot à 28 fr. les 80 kil. Les farines sont complètement délaissées par la boulangerie qui n'offre pas mieux de 25 fr. pour les Nérac et 24 fr. pour les CO supérieurs de ville. A ces conditions, la meunerie ne veut pas vendre.

Huiles et graines. — Cours officiel Les 100 kil., hors barrière entrée 27 50; huiles, colza, disponible en tons fûts, 96; en tonnes, 97 50; épurée en tonnes 105 50; lin en fûts, 104 50; en tonnes, 105.

Cours commercial. Colza, disponible, 96; 4 derniers, 97; 4 premiers 96 50. Lin brute, disponible en tons fûts de toute provenance, 104; courant du mois, 105 50; sept. 100; 4 derniers mois, 98.

Graines, l'hectolitre, colza, 22 à 26 50; œillette, 30 à 39; cameline, 17 à 20; chanvre, 14; lin, graines indigènes, 27 à 29 50; graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux, les 100 kil., Colza, 14 50 à 16; œillette, 14 à 15; cameline, 14 à 14 50; chanvre 14 à 14 50, lin, graines indigènes, 26 50 à 27; lin, graines étrangères, 25 à 26.

Sucres. — Cours officiels. Sucre brut indigène, 56 50, le tout aux 100 kil., entrepôt de Paris.

Cours commerciaux, sucres bruts indigènes, disponibles et courant du mois, 56 50; 4 mois d'octobre, 57 à 57 50 les 100 kil., type N° 12 au droit de 42 fr.

Au Havre, quelques ventes des Antilles françaises d'usine, à fr. 59 les 50 kil., acq.

A Nantes, Réunion, fr. 56.

A Bordeaux, quelques Guadeloupe, à 48 75, la bonne 4e.

Cafés. — Au Havre, Haïti du Port-au-Prince, fr. 68 à 71 par 50 kil., suivant mérite; Saint-Marc, 82 50; Laguayra non gragé, 75; Rio Capitania, 52 50 et 60, et suivant mérite.

A Bordeaux, Rio lavé, 85; Laguayra gravé, 95 fr.

Métaux et charbon. — Aucun changement ne s'est produit dans la situation du marché charbonnier. Le stock reste important, et l'extraction fort restreinte; on ne s'attend pas à voir se produire le moindre mouvement pendant la morte-saison actuelle.

L'industrie métallurgique continue à souffrir d'un mal qui ne paraît pas vouloir encore la quitter. Les ordres manquent et les prix sont fort dépréciés.

En Angleterre, quantité d'établissements chôment et les chantiers de la Tyne renvoient chaque jour des ouvriers. Cependant on note une commande de 10,000 tonnes rails pour les chemins de fer néerlandais, et le gouvernement russe vient de traiter avec la Anglo-Russian Iron Compagny, pour la fourniture de 80,000 tonnes de rails.

Soies et soieries. — Voici, d'après la condition de Lyon, le dernier numéro placé des soies et bobines du mois 1,517.

Dernier numéro des ballots pesés, 271.

Rien à noter sur cet article en France. On écrit d'Italie qu'on attend toujours quelques adoucissements dans les prix.

A Milan, la demande continue de porter sur les organsins classiques.

Cotons. — Sur le marché du Havre, l'amélioration dans les affaires cotonnières se dessine chaque jour davantage, sous l'influence des bons avis d'Angleterre. Des dépêches des Etats-Unis parlant des dommages causés par les chenilles contribuent aussi à donner de l'activité aux affaires.

Les dernières dépêches de Liverpool signalent de nombreuses ventes dont la plus récente était de 15,000 balles. Marché ferme avec tendance à la hausse. Middling Upland, 10 5|8; New-Orléans, 10 5|4; fair égyptien, 13 1|4; Broach, 8 1|4; Oomrawattee, 8 5|4; Smyrne, 8 1|4; Pernambuco, 11; Maranham, 11 5|4; Maccio, 10 d la livre anglaise.

Voici, d'après une dépêche de New-York, 10 août le résumé des derniers télégrammes du Sud:

Recettes de la semaine en cotons.	bal.	5,000
Exp. de la semaine pour l'Angleterre	»	4,000
D° D° pour le continent.	»	—
Stocks dans tous les ports de l'Union	»	100,000
Recettes totales dep. le 1er 7bre.	»	1,891,000
Exp. tot. dep. le 1er 7bre p. l'Anglet.	»	1,192,000
D° D° D° pour le continent.	»	335,000
Cours du middling de Liver. à New-Orleans c.		28
D° D° D° à Mobile...	»	25
D° D° Upland à New-York....	»	28 1|2

A New-Orleans, le coton, good ordinary, se cote dans la parité de 122 fr. les 50 kil., rendu au Havre. Il se confirme que les chenilles ravagent la récolte.

—

Malgré la réponse des primes de quinzaine, la Bourse est peu animée et le marché stationnaire. Il est vrai que les fêtes suspendent à peu près les affaires. On a vainement attendu une communication du *Moniteur* et l'on se montre quelque peu inquiet de son silence au sujet des promesses annoncées dans toute la presse. Cependant la situation politique inspire de moins vives alarmes. Le langage belliqueux et peu amical pour nous de la presse russe a fort nui à l'emprunt qui s'est trouvé enrayé après un assez beau début. J'en annonçais moi-même le succès et aujourd'hui c'est un quasi-échec qu'il me faut enregistrer.

La rente vaut 69 80; l'italien, 49 30; le mobilier, 350; la dette turque, 51 80.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 25 Août.

VARNA bat à vap. aut. *Mercur*, cap. Biscucchia, divers marchandises

TREBISONDE bat. à vap. fr. *Tamise*, cap Daren, divers marchandises

ALEXANDRIE bat à vap angl. *Riga*, cap. D. Barnetson, ayant touché Dardanelles, div. march et 18 passagers.

MALTE bat. à vap angl. *Loncreost*, cap. Main, ayant touché Siliir-Bahar, lest.

LONDRES bat. à vap angl. *Lemrich*, cap. W. Wallace, ayant touché Malte, Syra et Dardanelles div. march. et 17 passagers.

MARSEILLE bat à vap. fr. *Menzaleh*, cap. Flambeau, ayant touché Messine, Pyré et Dardanelles, div. march. et 29 passagers.

VOLOS bat. à vap. ottom *Omer Pacha*, cap. Malassovich, ayant touché Salonique, Cavalla, Lagos, Dardanelles et Gallipoli, div. march. et 65 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 23 Août.

SMYRNE bat. à vap. fr. *Pericles*, cap. Connac, div. march.

VARNA, bat. à vap. aut. *Vulcan*, cap. Gaetano Florio, div. march.

RODOSTO, bat. à vap. fr. *Mitidjah*, cap. Couffen, div. march.

GIBRALTAR, bat. à vap. angl. *Brunesse* cap. G. Nawser, div. march.

SOULINA, bat. à vap. angl. *Loncreost*, cap. Main, div. march.

KUSTENDJE, bat. à vap. angl. *Limerick*, W. Wallace, div. march.

DÉPARTS des bât. à voile du 23 Août.

AZOFF bark aut *Svet Ivo*, cap. Martinich, lest.

DANUBE br. hel. *A. Spiridon*, cap. D. Lisas, lest.

— br. hel. *Filadephia*, cap. A. Moros, lest.

SOULINA sch. hel. *Anfitriti*, cap. Milonas, sel.

KERTCH, bark aut. *Anibale*, cap. And. Marussich, lest.

MARSEILLE br. hel. *Sotir*, cap. P. Canelos, blé.

— br. hel. *Lord John Russel*, cap. Angelo, blé.

— br. ital. *Arturo*, c. A. Giuntavalle, planches.

ANVERS br. prus. *Paulina*, cap. Kuger, blé.

ERACLÉ et MARSEILLE br. hel. *A. Spiridon*, cap. Papadachi, blé.

ANGLETERRE, br. mekl. *Bourgemester Boner*, cap. Ahrens, blé.

AVIS.

Une association d'Ingénieurs et d'architectes français, vient de se constituer à Constantinople, dans le but d'entreprendre en commun, les entreprises en constructions fournitures et travaux de toute nature, du ressort du génie civil.

THEATRE FRANÇAIS

TABLEAU

DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE

DIRECTION S. MANASSE

5e Année. — Saison Théâtrale 1867-68.

OUVERTURE AU 12 OCTOBRE 1867.

ADMINISTRATION

MM. DESBAN, Régisseur-général,
MUNIER, Second Régisseur,
TAVERNIER, Chef d'Orchestre,
CHAMPAGNAT, Souffleur,
MAINARDI, Encaisseur,

TROUPE

MM, ROMÉAL, jeure 1er rôle, jeune 1er.
MÉZIÈRES, jeune 1er rôle, des Félix.
MIEGEVILLE, premier amoureux.
JAMES, grand premier comique.
DUPIN, premier comique trial.
LAROSE, jeune premier comique.
DUMONT, second comique grime,
DÉSBAU, père noble, des 1ers rôles.
MUNIER, financier, comique marqué.
MONTLOUIS, troisième rôle.
LOUIS, utilité.
FRANÇOIS, idem.

MMes RIQUIER, jeune 1er rôle, jeune premiere,
MANNEVILLE. grande coquette, premier rôle.
MOUTEAUX, jeune première, forte ingénuité.
MADELINE, première sobrette en tous genres.
STOLINE, idem Dejazet, les Schneider.
ADOLPHE, duègne, mère noble.
LEROUGE, seconde ingénuité.
ELISA, première amoureuse, les Déjazets.
JEANNE, des jeunes premières.
DOUZA, seconde soubrette.
GIRARD, des amoureuses.
SARAH, des soubrettes.
DUPIN, rôles de genre.
SUZANNE, des coquettes.
JAMES, utilité.

CHOIX DU REPERTOIRE.

COMÉDIES. — DRAMES.

Les idées de Madame Aubray. — Maison Neuve. — Le supplice d'une femme. — Un verre d'eau. — L'honneur et l'argent. — Gabrielle. — Les brebis galeuses. — Le roman d'un jeune homme pauvre. — Diables noirs. — etc., etc.

OPÉRAS BOUFFES.

Orphée aux enfers. — Barbe bleue. — La belle Hélène. — M. Choufleury. — La vie Parisienne, — Croq en fer.

VAUDEVILLES.

Les enfers de Paris. — Gentil Bernard. — Folleville. — Ut Dièze. — Diables roses, — 2 hommes du Nord. — Lambinet. — Le dîner de Madelon.

Vente aux Enchères.

Une chaudière tubulaire presque neuve de 140 chevaux de force avec 240 tubes en cuivre se trouvant actuellement à l'échelle de Balata près du débarcadère des bateaux de Haskeui où l'on pourra la visiter.

L'enchère aura lieu à l'agence de la compagnie Azizié jeudi 29 août, à 10 h. a. m.

I. DE CASTRO.

Association d'Ingénieurs Français

Une association d'ingénieurs se chargeant de tous les travaux d'architecture, de constructions, projets, études et fournitures de toute nature vient de se former à Constantinople.

Le bureau sera ouvert chaque jour, de midi à 4 heures, grand'rue de Péra, N° 373.

Pour les travaux de la campagne, une personne pourra toujours se rendre à l'invitation, motivée par écrit, qui serait adressée au bureau.

AVIS.

GRANDE RUE, 669.
KOULE-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'État I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ;
50,000 ; 40,000 ; 25,000 ;
15,000 ; 10,000 ; 5,000 ;
2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	300,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000
Crédit mob. 1858, »	4	»	250,000
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000
Prince Salm »	2	»	40,000
Prince Clary, tirages	2	Florins	25,000
Saint Genois »	1	»	50,000
Palfi »	1	»	40,000
Waldstein »	3	»	25,000
Rudolf »	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 30 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 50,000 ; 15,000 ;
10,000 ; 5.000 ; 2,000 ;
1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt de 1864, aura lieu le 2 Septembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

Han Municipal, à Galata n° 8.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'Été 1867,

A partir du Lundi 14/26 Août, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Yéni djami H. à la T.	
6 35	6	11 30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek et Béchiktach.
6 35	2	11 45	de Cavak, Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bébek.
8 18	18	1 15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek,
9 18	12	2 15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10 35	6	5 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach*)
11 35	2	4 30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7 5	4	12	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7 48	11	12 45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10 18	17	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7 5	8	12	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 48	14	12 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8 35	9	1 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 18	8	2 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui.Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.)
11 5	8	4	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 5 h 1/2 de la ligne de Buyukdéré.)
3 48	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtche, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4 18	9	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Émirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Yéni djami H. à la T.	
7 35	9	12 30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaout-keui.
8 18	8	1 15	pour Arnaoutkeui directement.
8 35	6	1 30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10 18	8	3 15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
10 5	9	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9 18	2	2 15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 48	4	6 45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3 48	11	8 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian. Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4 18	14	9 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
5 5	18	10	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5 35	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yenikeui, Thérapia, Buyukdére Yénimahallé
5 5	8	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont. Les vendredis à 9 h. 3/4
6 3	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6 3	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*)
6 35	8	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
4 35	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-déré et Cavak.
5 35	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6 5	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tehenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les venaredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 heures, il y a un départ supplémentaire du p pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-dére, avec re a Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

H. F.	H. T.	
6 18	11 15	de Buyukderé. Thérapia, Yenikeui. Emirghian. Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui et Bechik
7 5	12	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
7 15	12 45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7 15	12 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
10 18	2	de Yenimahalle, Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
10 18	3 15	de Yenimahalle, Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
10 18	3 15	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A -Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3 18	8 15	de Buyukdere, Therap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
3 48	8 45	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
4 48	9 30	de Yénimahallé, Buyukdere, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
5 48	10 30	de Yéni-mahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

H. F.	H. T.	
	un Bat.	
7	12 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Yenikeui, Therapia, Buyukderé.
7 48	1 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, pia, Buyukdere, Yénimahallé.
8 48	2 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Théra-Therapia, Buyukdére et Yénimahallé.
9 18	2 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukderé.
10 5	3 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdere.
2 5	7	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukd. Yenimahallé.
4 35	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdére et Yenimahalle.
5 35	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdere,
5 48	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere.
6 18	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
6 33	3	11 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 33	16	12 30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 33	10	12 30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2 33	3	7 30	de Cartal, Prinkipo Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
9 33	3	2 45	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4 18	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
5 3	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5 48		10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
7 5	un bateau	12	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2 48	un bateau	7 45	de Prinkipo, et Chalki.
4 33	un bateau	9 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
8 28		1 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.
9 33		2 30	pour Chalki et Prinkipo.
5 28		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

2me Année. --- N° 193.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS :

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS — Corps du Journal. 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 28 août.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 25 août 6 h. matin.

BERLIN. — Le langage des journaux est fort vif contre les résolutions de Salzbourg.

La *Gazette du Nord* dit que l'entente austro-française ne favorise pas le maintien de la paix, car toute alliance, même purement défensive, provoque naturellement tôt ou tard, une contre-alliance.

Paris, 26 août 6 h. soir.

La France, l'Autriche, l'Angleterre et probablement d'autres gouvernements, sont unis pour une politique résumée dans les termes suivants : « Respect au traité de paix de Prague. » Cette politique n'a rien d'agressif, d'ambitieux dont la Prusse ou la Russie puissent s'émouvoir ou se plaindre, si, comme nous l'espérons, elles sont loyalement résolues à ne pas écarter les stipulations qui ont été signées. Cette politique, dans ce cas, est donc de nature à consolider la paix.

Les nouvelles d'Espagne sont toujours contradictoires, selon les sources dont elles émanent.

BELGRADE. — L'ouverture de la Skuptchina aura lieu fin septembre.

Paris, 26 août, 6 h. 30 m. soir.

L'Empereur est allé à Lille. Le bruit court qu'il prononcera un discours.

Plusieurs journaux espagnols annoncent que Saragosse s'est prononcée en faveur de la révolution, mais aucune dépêche n'est venue confirmer cette nouvelle.

La *Correspondance de Berlin* dit qu'il est question, pour répondre à l'entrevue de Salzbourg d'organiser une entrevue entre les souverains de Prusse, de Bavière, de Wurtemberg, de Darmstadt et de Bade qui aurait lieu à Bade au commencement de septembre.

Paris, 27 août, 12 h. 47 m., soir.

LONDRES. — L'expédition d'Abyssinie aura lieu assitôt que les transports nécessaires seront prêts dans l'Inde. Ce sera sir William Napier qui commandera l'expédition qui sera composée d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie. Le vice-roi fournira 5,000 chameaux pour le transport des troupes. Le gouvernement réunira le nombre nécessaire de mules.

Cours du 26 août.

Consol. Turc	PARIS...	Ouv. 31 60	
		Clôt. 31 30	
	LONDRES.	Ouv. 31 1/4 à 1/2	
		Clôt. 31 à 31 1/4	
Emprunt Turc 1865......			235
Rente française 3 %......			69 70

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Lettre de l'Empereur Napoléon à M. le marquis de Lavalette, ministre de l'intérieur :

« Camp de Châlons, le 15 août 1867.

« Monsieur le ministre, vous savez quelle « importance j'attache au prompt achève- « ment de nos voies de communication. Je « les considère comme l'un des plus sûrs « moyens d'accroître la force et la richesse « de la France, car partout le nombre et le « bon état des chemins sont un des signes « les plus certains de l'état avancé de la « civilisation des peuples.

« J'ai déjà donné des instructions au mi- « nistre des travaux publics pour qu'il pour- « suive l'étude et prépare la concession de « nouvelles lignes de chemins de fer. Il doit, « en même temps, chercher les moyens « d'améliorer nos canaux et la navigation de « nos rivières, contrepoids modérateurs du « monopole des chemins de fer.

« Mais là ne doivent pas se borner nos « efforts. L'enquête agricole a démontré, « d'une manière évidente, que la construc- « tion du réseau complet des chemins vici- « naux est une condition essentielle de la « prospérité du pays et du bien-être de ces « populations rurales qui m'ont toujours « montré tant de dévouement.

« Préoccupé de la réalisation de ce pro- « jet, je vous avais chargé d'étudier, de « concert avec le ministre des finances, un « ensemble de mesures qui nous permît de « terminer en dix ans le réseau des voies « vicinales, par le triple concours des com- « munes, des départements et de l'Etat. En « outre, desireux de faciliter aux commu- « nes le moyen de participer à la dépense, « je vous avais invité à préparer la création « d'une caisse spéciale destinée à leur avan- « cer les fonds nécessaires, au moyen de « prêts consentis à un taux modéré et rem- « boursables à long terme.

« J'approuve la note que vous m'avez « adressée et les principes qui lui servent « de base. Mais comme, avant de saisir le « Corps législatif de résolutions définitives, « il y a plusieurs questions importantes à « approfondir, je vous prie de préparer des « élements d'informations complets et pré- « cis. Les délibérations des conseils muni- « cipaux devront être evidemment le point « de départ de ce travail. Mais je désire que, « dans l'enquête qui va s'ouvrir, une large « part soit faite aux membres de ces assem- « blées départementales dont je connais le « patriotisme et le dévouement, et dont le « concours, je le sais, ne me fera pas dé- « faut.

« « Je compte sur le zèle éclairé et sur l'énergique activité que vous avez montrés « depuis que je vous ai placé à la tête du « département de l'intérieur, pour mener « rapidement à fin cette enquête adminis- « trative et pour saisir le Corps-législatif, à « sa prochaine session, d'un projet de loi « qui assure l'exécution de l'œuvre que j'ai à « cœur de réaliser.

« Sur ce, monsieur le ministre, je prie « Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« NAPOLEON. »

La lettre impériale est accompagnée d'une Note de M. de Lavalette, relative à l'achèvement du réseau des chemins vicinaux ordinaires, — d'un rapport du ministre de l'intérieur — en date du 16, sur l'exécution des mesures ordonnées, d'un décret impérial — en date du 16 qui convoque les conseils municipaux dans les dix premiers jours de septembre, afin de réviser le classement des chemins vicinaux, — et enfin d'une circulaire de M. de Lavalette aux préfets, concernant l'application des mesures ordonnées par le décret impérial du 16 août à l'égard des chemins vicinaux.

Il peut-être utile de rapprocher de cette lettre, la lettre suivante :

« Au camp de Châlons, 18 août 1861.

» Monsieur le ministre,

» J'ai lu avec intérêt le rapport que vous » m'avez adressé sur la situation du service » des chemins vicinaux.

» Le vœu que vous m'exprimez répond » trop à ma sollicitude en faveur de l'agri- » culture pour que je ne tienne pas à le voir » PROMPTEMENT RÉALISÉ. Les communes rura- » les, si longtemps négligées, doivent avoir » une large part aux subsides de l'Etat, car » l'amélioration des campagnes est encore » plus utile que la transformation des villes.

» Il ne suffit pas d'assainir et de fertiliser » de vastes étendues de territoires, de tra- » vailler à la mise en valeur des biens com- » munaux et au reboisement des montagnes, » d'organiser des concours et de multiplier » les comices ; il faut surtout poursuivre » avec vigueur l'achèvement des chemins » vicinaux. C'est le plus grand service à » rendre à l'agriculture.

» Les documents que vous m'avez soumis » établissent qu'une allocation sur les fonds » de l'Etat de 25 millions, répartis sur sept » exercices, *permettrait de terminer en* » HUIT ANS *les chemins d'intérêt commun* » *actuellement classés*. Pour obtenir un si- » grand résultat, l'Etat doit faire un sacrifice. » Préparez donc un projet de loi dans ce » sens pour la prochaine session du Corps- » Législatif, et, en attendant, concertez-vous » avec le ministre des finances pour qu'un » premier crédit affecté à cet emploi puisse » être ouvert sans délai.

» Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa » sainte garde.

» NAPOLEON. »

LE VICE ROI D'EGYPTE ET LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES. — On nous communique les deux lettres suivantes, que nous portons à l'actif d'Ismaïl Pacha.

A Monsieur Paul Féval, président de la Société des gens de lettres.

Monsieur,

M. Edmond About avait prié Son Altesse le vice-roi d'Egypte de vouloir bien appliquer au jeune Bocage la bourse que Son Altesse avait fondée au collége Chaptal. Le vice-roi, ayant laissé la distribution de cette bourse à la ville de Paris, n'a point pu accéder à la demande de M. E. About, mais il a été heureux de saisir cette occasion pour pouvoir faire quelque chose d'agréable à la Société des gens de lettres.

Il m'a chargé, monsieur le président, de vous faire remettre une somme de vingt-cinq mille francs pour une bourse à fonder et dont la Société disposera comme elle le croira le plus convenable.

Vous trouverez, monsieur, ci-inclus un ordre sur MM. Oppenheim et Alberti pour la somme de vingt-cinq mille francs.

Je suis heureux, monsieur, de cet acte de générosité de mon auguste maître, qui témoigne de son intérêt envers la Société que vous avez l'honneur de présider.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

N. NUBAR.

Paris, le 2 août 1867.

A Son Excellence Nubar-Pacha, ministre de Son Altesse le vice-roi d'Egypte.

Excellence,

Le comité de la Société des gens de lettres a reçu le message par lequel Votre Excellence l'informe que Son Altesse le vice-roi d'Egypte a bien voulu donner à la Société une somme de vingt-cinq mille francs pour la fondation d'une bourse perpétuelle au collége Chaptal.

Singulièrement touchés de la haute marque de sympathie que Son Altesse accorde aux lettres françaises, nous venons prier Votre Excellence, au nom de la Société, de transmettre au vice-roi la vive expression de notre reconnaissance.

Le comité va se hâter d'accomplir les bienveillantes intentions de Son Altesse. Le jeune Bocage, recommandé au vice-roi par notre collègue Edmond About, sera le premier titulaire de cette bourse.

Nous prions Votre Excellence de vouloir bien agréer l'expression de notre gratitude et de nos sentiments les plus distingués.

Le président du comité,
PAUL FÉVAL.

REVUE DE LA SEMAINE.

S.M. le Sultan a passé une inspection détaillée de l'école militaire de Pancaldi. Sa Majesté s'est occupée également des grands travaux publics, tels que chemins de fer, ports de mer, routes, etc., dont l'importance, comme instruments de civilisation, de puissance, et de richesse ne lui a pas échappé durant son voyage. Elle a ordonné en conseil, que les villes de Koniah, de Sivas et de Kharpout fussent reliées aux ports de mer par des voies ferrées; que la route d'Erzeroum fût transformée en chaussée, et que le port de Samsoun fût creusé. Tout prouve une participation plus directe du Souverain dans les affaires du pays.

Un changement a eu lieu dans le ministère : les ministres de la justice et de l'instruction publique ont été appelés au grand Conseil et remplacés par des hommes nouveaux. Nous avons lieu de croire, que cette mesure se rattache aux projets d'amélioration que le gouvernement s'étudie à appliquer sérieusement au régime de la justice et de l'instruction publique. La séparation du pouvoir judiciaire d'avec le pouvoir administratif est décidée en principe, et les importantes résolutions qui se rattachent à cette question font l'objet de nombreux conseils sous la présidence active du Sultan.

L'administration des télégraphes a décidé de relier Smyrne à Aïdin. Les travaux vont commencer immédiatement. La question d'un chemin de fer, partant de la Capitale pour la relier à Andrinople, est sur le tapis. La ville de Mételin réclame le curage de son port. Il paraît que la chose est facile et peu dispendieuse. On nous assure que M. le ministre de la marine s'empresse de faire expédier la machine qui mettra en mouvement le dragueur, voulant ainsi témoigner de l'intérêt qu'il porte personnellement à la malheureuse Mételin si cruellement éprouvée par les tremblements de terre.

S. A. le vice-roi d'Egypte continue à résider dans son palais d'Emirghian jusqu'à la fin du mois, dit-on.

Le voyage en Crimée de S. A. Fuad Pacha ministre des affaires étrangères, est toujours le fait dominant de la semaine. Quel a été le but de ce voyage ? Quelles en seront les conséquences ? Voilà des questions que le public se pose bien volontiers. En attendant, que les événements se dessinent, contentons-nous d'enregistrer la haute distinction dont S. A. a été l'objet de la part de S. M. l'empereur de Russie qui lui a remis le grand-cordon de l'ordre de St-André de Newsky.

En Candie, les événements ont marché : Omalos le dernier rempart de l'insurrection est tombé, comme était tombé Sphakia ; l'*Arcadi* a subi le sort de l'*Alabama*, justifiant ainsi le proverbe : tant va la cruche à l'eau, etc. Nous avons donné les détails officiels sur le combat de l'*Izzedin* et de l'*Arcadi*. Une fois par hasard, la force et la valeur ont donné raison à la justice et au droit. Nous sommes fondé à penser, que les troubles de Candie prendront fin à la suite des événements que nous venons de signaler. Les insurgés sont dispersés, et les Crétois, mieux renseignés sur la perspective qui leur était offerte d'une annexion à la Grèce, se montrent hostiles aux volontaires. Un de ces derniers désespérant de l'insurrection, s'est écrié dans une lettre que nous avons reproduite : « les Crétois sont indignes de la liberté. »

Si malgré tout, le désordre devait continuer en Crète, la responsabilité incomberait uniquement aux puissances, qui ont forcé, contrairement au droit des gens, le blocus de l'île, pour violer des traités solennels, interdisant toute immixtion des puissances dans les affaires intérieures de la Turquie. Le bruit court, qu'une souscription a eu lieu à Galata pour acheter un nouvel *Arcadi*. On dit, que six mille livres ont été recueillies. Qu'on vienne dire après cela, qu'il n'y a pas de liberté en Turquie ! Où a-t-on jamais vu ce fait scandaleux d'une guerre étrangère soutenue avec l'or national ?

A l'extérieur, l'entrevue de Salzbourg est terminée. Il est difficile d'accorder une créance complète aux télégrammes qui nous sont parvenus sur les résultats de cette entrevue. A moins d'avoir écouté aux portes, les correspondants n'ont dû transmettre que des suppositions plus ou moins fondées sur des probabilités. Nous aimons à croire, que la modération aura prévalu. Elle est commandée d'ailleurs par la saine appréciation du mouvement révolutionnaire qui s'opère en Europe depuis quelques années. Dans cette lutte, malheur à qui représente la réaction !

N'est-ce pas Napoléon III qui a dit : « Celui qui marche avec le siècle est porté par lui ; celui qui lui résiste est broyé et la dernière victoire appartient à l'opinion publique ? »

Or, l'opinion est, que l'unité de l'Allemagne se fera, qu'elle est faite, et que les portes de l'enfer ne prévaudront plus contre elle. Il en sera du traité de Prague comme du traité de Zurich : tous deux seront enterrés côte à côte à l'école des Chartes.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT DE LA VIE PARISIENNE.

XXIII

— A mes ordres ! Et pourquoi donc, monsieur. Parce qu'il a convenu à madame de jouer auprès de vous le rôle de la femme Putiphar et que vous lui résistez, non par vertu, mais par dégoût ! Loin de vous en vouloir, je vous remercie. J'étais là et j'ai tout entendu. Vous pouvez vous vanter d'avoir inspiré une fière passion.

Et, riant toujours, il alla se laisser choir sur un canapé, tandis que Pauline, se relevant, le regardait avec mépris. Quant à Frédéric, il était stupéfait.

Voir le numéro du 26 Août.

— Imaginez-vous, monsieur, contiuua le marquis, qu'il y a peu de jours j'avais pris la résolution de quitter madame, que j'honore de mes faveurs depuis longtemps. J'étais parti. Elle m'a obligé à revenir et j'ai cru que je l'aimais encore. Que voulez vous ? affaire d'habitude, bien excusable à mon âge. Mais, ne s'est-elle pas avisée de me rendre jaloux ? Oui, elle a feint d'adorer un certain Chavanet, à mon nez et à ma barbe, et j'ai commis la sottise de m'en alarmer. Je me suis mis en tête de faire cesser un incident qui me rendait ridicule à mes propres yeux, ce que redoute par dessus tout.

Le marquis souriant toujours s'arrêta pour respirer; puis, il reprit:

— Je suis donc allé trouver un ami dudit Chavanet, un certain colonel Durand, qui ne vaut pas mieux que lui et qui n'a jamais été colonel, et je l'ai prié d'engager amicalement mons. Chavanet à cesser ses assiduités auprès de madame, Savez-vous la réponse du colonel ? C'est un chef d'œuvre : « Marquis, m'a t-il dit, ne vous alarmez pas. Madame de Pélussin ne veut pas de Chavanet. C'est vous qu'elle aime, et si elle caquette avec lui, c'est afin de vous retenir, en vous inspirant une belle et bonne jalousie. C'est de lui-même que je le tiens. »

Il y eut un nouveau silence pendant lequel Verrina semblait suivre sur le visage de Pauline les effets de sa narration. Mais, celle-ci paraissait ne pas l'entendre. Alors, s'adressant à Frédéric, il ajouta :

— Vous comprenez, monsieur, qu'après la révélation du colonel, je me suis rassuré et j'ai fermé les yeux. D'ailleurs, je ne pouvais me dissimuler ce qu'il y avait de flatteur pour moi dans les efforts qu'on faisait pour me retenir même par semblable moyen. Mais, si madame vous aime, cela change un peu la situation. Avec vous. Il n'y a pas feinte. On est sincère, très sincère. Il faut donc que madame se prononce.

Frédéric ne vit dans ce langage qu'une chose, c'est que Pauline courait le danger de perdre sa situation et son protecteur. Aussi, s'empressa-t-il de répondre:

— Vous vous êtes trompé, monsieur. Il n'était pas question d'amour entre madame et moi, et...

— Allons, donc ! s'écria Verrina, ne prenez pas la peine de l'excuser. Elle se traînait à vos pieds; je l'ai vue et entendue. Je vous l'ai dit en entrant.

Frédéric cherchait une réponse ; mais Pauline répondit pour lui, Se levant vivement, elle s'avança vers le marquis :

Trève de raillerie, dit-elle; et puisque vous voulez que je prononce, connaissez la vérité. Oui, vous avez raison ; avec lui je ne feins pas un sentiment qui ne soit pas le mien. Je suis sincère. Je l'aime, et de toute mon âme.

Il y avait tant d'abandon langoureux dans la manière dont elle prononça ces derniers mots, que Frédéric se sentit bouleversé.

— Je l'aime, reprit-elle, et mon intention n'était pas de vous tromper en le cachant. Votre entrée intempestive m'enlève le mérite, d'un aveu spontané qui, en me privant de vos soins, m'aurait laissé votre estime. Mais, ma résolution est prise : Séparons-nous.

Le marquis bondit de colère. Recevoir un congé, lui.

— Je vous prends au mot, madame, s'écria-t-il, et lorsque nous aurons réglé certains comptes...

— Laissez-moi achever, reprit-elle avec douceur, sinon vous ne me comprendriez pas. Les comptes sont tout réglés, car je vous prie de reprendre la fortune que vous m'avez donnée. Je ne vous demande que quelques heures pour quitter cette maison, enrichie par vos libéralités, et d'où je n'emporterai que les objets qui y étaient lorsque vous êtes venu pour la première fois. A ces conditions, garderai-je votre estime ?

Le marquis était ahuri. Mais ce n'était point là ce qu'il voulait.

— Etes-vous folle ? demanda-t-il. Ai-je l'habitude de reprendre ce que je donne. Vous garderez tout ce qui est devenu vôtre par le fait de mes donations. Lorsque j'ai parlé de règlements de compte, je faisais allusion à la gestion de mes biens dont vous vous êtes chargée et non à ce qu'il m'a plu de vous offrir.

— A ce compte, monsieur, vous sortez d'ici plus riche que vous n'y êtes entré, car je crois avoir géré votre fortune habilement. Demain, j'aurai vu votre notaire, et les renseignements qu'il vous donnera ne vous laisseront aucun doute à cet égard. Quant au reste, à vos dons, comme vous dites, je vous prie de les reprendre. Ce que je possédais avant de vous connaître me permettra de vivre.

— Mais, elle m'injurie ! répétait le marquis qui se démenait comme un diable. Comment ! j'aurai gardé une femme pendant des années et, au lieu de me ruiner, ainsi que cela arrive toujours, elle prétend m'avoir enrichi. Pour qui me prenez-vous ?

A ce moment, Frédéric s'approcha de Pauline.

— Vous vous perdez ! lui dit-il à voix basse, alarmé de la voir se ruiner pour prouver son amour.

— Non, répondit elle sur le même ton, je me sauve si je t'oblige à m'aimer.

Il comprit qu'il fallait frapper un grand coup pour la sauver d'elle-même.

— Je ne vous aime pas, reprit-il, et je ne vous aimerai jamais.

Elle le regarda d'un air chargé de doux reproches et de tendresse.

— Eh bien ! dit-elle, alors je n'ai plus qu'à mourir, et, pour mourir, je n'ai pas besoin d'être riche.

Et, sans ajouter un mot, laissant Verrina

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. M. le Sultan a présidé hier un Conseil des Ministres au palais de Dolma-Baghché.

Nous apprenons que le vice-roi d'Égypte donnera aujourd'hui en son *yali* d'Emirghian un grand dîner auquel assistera, dit-on, S. M. I. le Sultan. Des surtouts de tables et une grande quantité de vaisselle et de cristaux destinés à ce banquet ont été apportés ces jours-ci d'Alexandrie par le bateau *Dahalié*.

S. A. Fuad Pacha, ministre des affaires étrangères, a reçu pendant son voyage en Crimée le grand Cordon de St-André de Newsky des mains de S. M. l'Empereur de Russie.

Le général Ignatiew, ambassadeur de Russie et qui s'était rendu depuis trois semaines environ à Livadia pour y présenter ses hommages à son Souverain est revenu dimanche, à Buyukdéré à bord du stationnaire *Taman*.

On dit que S. Exc. retournera en Crimée incessamment.

Erratum. — Par suite d'une erreur commise dans la communication qui nous a été adressée, nous avons annoncé la promotion de Odian Effendi, directeur des affaires politiques du vilayet du Danube, au grade de fonctionnaire de 2e rang 2e classe :

Odian Effendi a été promu fonctionnaire de 1re classe, 2e rang.

La *Nouvelle Presse* de Vienne annonce que le gouvernement hongrois a confisqué à la frontière neuf mille fusils à aiguille qui étaient envoyés de Berlin à Bucharest.

A la Chambre des lords, lord Stratfford de Redcliffe demande la communication de la correspondance relative à la Crète.

Lord Derby refuse, pour le moment, la communication demandée. Il dit qu'Omer Pacha a remporté de grands succès qui changent l'aspect de la question. Il conseille aux Grecs d'abandonner leurs aspirations ambitieuses et de s'occuper du bien-être de leur pays. Il ne croit pas que les Candiotes désirent l'annexion à la Grèce. Quant aux Turcs, ils ne demandent pas mieux que d'améliorer la condition des chrétiens. Le comte Derby loue la conduite des troupes turques. Omer Pacha n'a différé ses opérations que dans le but d'éviter l'effusion du sang.

Lord Strattford de Redcliffe retire sa demande.

Correspondance particulière de la « LA TURQUIE »

Tripoli de Barbarie, 5 août 1867.

Le 28 juillet dernier, notre nouveau Gouverneur Général Ali Riza Pacha a débarqué dans notre ville. La population entière a salué son arrivée comme l'inauguration d'une nouvelle ère. C'est qu'on est fatigué de la situation ; les abus étaient trop criants, les rapines trop nombreuses, la misère dévorait les campagnes ; la patience si connue de l'Arabe commençait à lui manquer.

Ali Riza Pacha aura beaucoup à faire et je suis certain qu'il ne faiblira pas dans sa tâche car l'énergie ne lui manque pas. Depuis que le Pacha est ici la ville se donne du mouvement, Ali Riza se fesant voir un peu partout, tantôt à cheval mais le plus souvent à pied.

La population n'a pas été peu étonnée de voir débarquer avec les bagages du Gouverneur une infinité de pinces grandes et petites, de vrilles puissantes, de tringles de fer de 4m de long et toute une série de tubes. Le mystère ne tarda pas à s'éclaircir. Le même jour tout cet attirail fut transporté aux portes de la ville et deux maîtres-ouvriers emmenés par le Pacha commencèrent le forage d'un puits artésien. Au bout de trois jours de travail l'eau jaillissait limpide et potable et la population ne cesse d'aller voir la nouvelle eau comme on se rend à un pèlerinage. Le coup d'œil juste, le parti pris, la promptitude déployés par le Pacha à cette occasion lui font le plus grand honneur. Il a mis le doigt sur la plaie, car l'eau manque ici, dans les campagnes, en un mot dans tout le Vilayet. Les hommes souffrent beaucoup de cette secheresse permanente et de temps en temps des troupeaux entiers de bœufs ou de moutons périssent par suite du manque d'eau.

J'apprends que le projet d'Ali Riza Pacha est de couvrir de puits Artésiens le Vilayet tout entier ; c'est grandiose et éminemment philantropique. Ce sujet est devenu la conversation générale de la ville. On prête au Pacha ce mot que les dépenses des puits artésiens seront amplement compensées par l'augmentation sur le bétail. Il y a dans certaines localités des récoltes entières perdues faute de quelques gouttes d'eau au moment voulu. Je suis sûr que les puits Artésiens transformeront le pays ; je vous tiendrai au courant de tout ce qui se fera sous ce rapport.

J'engage quelques-uns de vos lecteurs à se procurer le Journal de Tripoli. Depuis hier il est rédigé en Turc et en Arabe ; sa rédaction en est plus soignée ; des ordres précis viennent d'être donnés pour y insérer le tableau d'entrée et de sortie et le mouvement général des marchandises, la statistique du Vilayet. Ces tableaux seront éminemment intéressants au commerce ; ils serviront à faire connaître quels sont les articles que Tripoli consomme et ceux qu'elle exporte. Jusqu'à présent il était impossible de se rien procurer de précis à cet égard et le commerce d'échange est monopolisé par quelques maisons seulement. Il y a lieu d'espérer que cette publicité sera un moyen de progrès des plus actifs.

Nous avons eu ces jours derniers des vents énervants et 89° Fahrenheit à l'ombre. La santé publique est excellente ; il n'y a guères à se plaindre que d'une rougeole, assez inoffensive d'ailleurs, qui règne depuis quelque temps à l'état d'épidémie.

Au moment où j'allais clore ma lettre, on vient m'annoncer qu'un deuxième puits artésien de 0m,10 de diamètre vient de réussir et que la population s'y précipite en masse. L'eau en est meilleure que celle du premier, plus froide et plus jaillissante. Voilà qui va bien ! Cela promet.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Sérajévo, le 17 août 1867.

Le retour dans ses états de S. M. le Sultan a été célébré dans notre ville aussi par trois jours de fêtes. Les illuminations, les feux d'artifice ont rempli les trois soirées. S. Exc. le Gouverneur général Osman Pacha a donné au konak un grand bal au corps consulaire, aux employés supérieurs et à l'élite de la société de la ville.

Si le voyage de S. M. le Sultan doit donner, comme personne n'en doute, une nouvelle impulsion au développement des institutions libérales de l'Empire et exercer une heureuse influence sur toutes ses populations, nous espérons que le Vilayet de Bosnie y trouvera une large part. Si nous exceptons la Candie et la Bulgarie qui sont l'objet de l'attention générale en raison des événements qui s'y sont produits, la Bosnie est certainement la province la plus importante de l'Empire à cause de sa position géographique au milieu d'états slaves et à cause surtout des attaques violentes dont elle est le point de mire de la part de ces derniers. Depuis des années le Panslavisme travaille à ébranler l'état de choses existant en Bosnie, à détourner les chrétiens de leur fidélité au gouvernement, même à répandre des insinuations perfides parmi la population slavo-musulmane. Les agents serbo-russes se succèdent par ici sous forme de photographes, de maîtres d'école, de négociants qui ne manquent pas d'édifier leurs chefs résidant à Sérajévo, Belgrade et St-Pétersbourg, par des rapports pompeux sur la réussite de leur mission, si ce n'est que pour justifier leurs riches honoraires.

Aussi l'opinion publique en Europe, a-t-elle été tellement induite en erreur par la presse slave, qu'elle s'attend à tout moment voir cette province se soulever pour secouer le soi-disant joug ottoman et naturellement s'annexer à sa sœur serbe. Mais heureusement que les choses n'en sont pas là, au contraire la Sublime Porte peut être parfaitement rassurée sur l'esprit et les dispositions tout pacifiques des populations en Bosnie. Les chrétiens cultivateurs de cette province restent sourds aux conseils perfides des agents slaves et si dans les villes il se trouve quelques proselytes salariés, la campagne est étrangère aux menées révolutionnaires, tandis que les Bosniaks musulmans se sont franchement ralliés au drapeau gouvernemental.

Je ne veux pas essayer de comparer la position sociale et politique des chrétiens cultivateurs de la Bosnie avec celle de leurs « frères slaves » de Serbie et de Russie, mais franchement, je crois affirmer que les nôtres n'ont rien à envier aux derniers. Je ne veux pas dire par là qu'il ne reste plus rien à faire pour eux, mais il faut être systématiquement hostile au gouvernement ottoman pour ne pas reconnaître les progrès énormes que la Bosnie a fait depuis quelques années. Que S. Exc. le gouverneur-général Osman pacha persévère donc dans sa franche politique de rapprocher les chrétiens des musulmans par une administration aussi sage qu'impartiale, de développer les immenses ressources de ce pays-ci, sans oublier de réprimer vigoureusement les tentatives slavistes, et alors les clameurs de nos voisins resteront sans effet.

Le choléra qui nous avait menacés du côté de Brood, a disparu, mais il sévit encore dans la partie méridionale de l'Herzégovine, la Dalmatie et le Monténégro. Ce dernier pays surtout est cruellement éprouvé, car les victimes se comptent déjà par milliers. A la terrible maladie s'est jointe une misère générale et je crois savoir de bonne source que le gouvernement de S. M. le Sultan envoie des secours à cette malheureuse population, ce qu'ont fait aussi le gouvernement d'Autriche et de Prusse ; seulement je n'ai pas entendu dire que les serbes et les croates soient venus au secours de leurs « frères » monténégrins. La rentrée au Monténégro du prince Nicolas qui avait entrepris un voyage d'agrément, politique selon les utopistes slaves, au moment que le choléra commençait à décimer ses nahyas, doit avoir un peu calmé la légitime irritation de ses sujets, — mais la mort de son père Mirko, de cet ennemi implacable de la Turquie, menace de rejeter ce petit pays dans les troubles de parti que la sévérité féroce de Mirko avait sû réprimer.

Correspondance particulière de la « TURQUIE »

Smyrne, le 24 août.

Au moment des récoltes et des vendanges, toutes les questions qui y ont plus ou moins de rapport, ne peuvent qu'offrir un intérêt majeur. Plusieurs, soulevées à ce sujet méritent donc d'être signalées ; c'est accomplir un devoir, que de les indiquer à l'attention du Gouvernement.

La plus grave et la plus vieille est celle du prix à fixer sur les vins dès leur fabrication, estimation qui sert de base à la perception de la taxe spéciale de 10 0/0. Remise chaque année sur le tapis, avec une nouvelle vigueur de la part des préposés du fisc, elle demeure d'année en année à moitié résolue, au grand mécontentement des intéressés qui paient et du percepteur qui reçoit, au plus grand détriment du commerce qui souffre de ces entraves. Restée suspendue en 1865, après de vains efforts pour modifier les demandes des fabricants ou les prétentions du fisc, elle était en 1866, reprise et menée avec une certaine rigueur de la part du douanier, espérant arriver par cette voie à une solution qui reste encore en suspens. Pour éviter aux vignerons une absolue mévente, résultat auquel avait conduit le système du *sic jubeo, sic volo* de l'administration qui dirigeait la rentrée de ces droits, le gouverneur, alors S. Exc. Soureya pacha, promit aux fabricants de faire définitivement cesser le désaccord existant depuis l'année 1865 et surtout d'être fort coulant pour la campagne qui s'ouvrait alors.

Ces promesses engagèrent les acheteurs à se relâcher de leurs prétentions. Les raisins cueillis qui avaient attendu pendant *dix* jours la solution de la querelle engagée, se vendirent enfin, on pense bien à quelles dures conditions pour le paysan. Mais après trois jours, quand il fallut faire droit aux exigences fondées des acheteurs, tout fut remis en question ; les résistances du fisc recommencèrent, celles des fabricants s'accentuèrent, le malaise continua, grandit ; la solution de l'année 1866 s'ajouta à celle de 1865 et l'industrie du vin et des alcools tiraillée dans tous les sens *évolua* de façon à marcher de semaine en semaine vers une décroissance marquée.

Pour bien des personnes dont l'idéal ne va pas au-delà d'un horizon mesquin et étroit, c'était de la part de l'autorité, agir en personne qui veut être obéie : on y applaudissait. Et pendant ce temps, la consommation qui s'accroissait en suivant les progrès naturels de la population, s'adressait à l'étranger, introduisait force vins et esprits d'Europe ; la concurrence venait mêler son puissant stimulant à cet état de choses qui lui faisait la part si belle ; en définitive le fisc, lui, pouvait aditionner en chiffres éloquents une diminution énorme dans les rentrées. A qui la faute ?

La question en était là, lorsque, cette année, elle a été reprise avec aussi peu de connaissance ou d'expérience de la part du douanier que peu d'espoir de réussite pour les commerçants. Nous exposons des faits : nous sommes à la veille des vendanges, cette fois même les raisins sont arrivés à maturité plus tôt et la question se débat pour le prix à fixer pour l'année passée ! ! Le présent nul n'y songe : de sorte que les paysans découragés tremblent devant les mauvais résultats qu'ils ont en perspective, et que les spéculateurs méfiants, ayant devant eux les deux années écoulées, sont très froids, refusent de conclure des achats ou profitent des difficultés qu'on soulève pour faire leurs affaires, mais en ruinant involontairement de pauvres paysans dont la vigne est la seule ressource ! Si notre voix peut être entendue, nous conjurons les administrateurs de cette chose publique de se montrer une fois au moins pénétrés de la justesse des enseignements de la science, qui proclame comme une vérité des mieux démontrées, qu'en facilitant la consommation, on augmente la production, et que, loin de perdre, le fisc a toujours gagné à diminuer l'estimation qui aide à lui faire de grosses rentrées sur de grandes quantités.

Autre détail qui mérite une sérieuse enquête. A proximité de Smyrne se trouve le village de Nymfio dont la vigne forme un des principaux produits. Le douanier, depuis deux ans ou plus, prétend faire payer le droit de douane soit 8 0[0, comme à l'importation, à ce raisin lorsqu'il arrive dans notre ville. Obligés d'acquitter la dîme de 10 0[0, les frais de transport qui, vu le prix, chargent leur produit de 20 0[0, ces paysans se voient menacés d'un nouveau droit de 8 0[0 ; ce serait donc, grevée de 40 0[0, que leur marchandise se présenterait sur le marché, en concurrence de nos autres produits. Quel est le revenu qui reste à ces misérables vignerons ? J'apprends à l'instant qu'une commission vient d'arriver du village pour présenter une requête au gouverneur ; mais s'il n'est pas fait droit à leur réclamation, le village entier, femmes en tête ont le dessein de venir eux-mêmes exposer leur misère aux yeux du gouverneur, abandonnant les vignes avec leurs fruits. Ceci est triste, mais c'est vrai. Un douanier intelligent, et le paysan s'allège, et le commerce reprend, et le bien-être se répand et le fisc y gagne, car, encore une fois, jamais taxe n'a profité de mesures vexatoires.

Ce n'est pas fini. A ces questions déjà assez graves s'est jointe une prétention assez singulière du collecteur des dîmes. Il veut fixer à piastres 20 le taux du medjid d'argent, en paiement de la dîme, et établir à p. 22 ou même 23 15, selon les cours sur notre marché, la même monnaie quand elle règle les achats, c'est-à-dire que le prix d'un produit se détermine suivant le cours de 22 et lui, dîmier, percevrait son droit sur ce prix mais en recevant le medjid à p. 20. Cette question si simple, qui condamne par sa clarté les exigences de notre collecteur, donne lieu à des débats qui ne sont pas encore finis. On dit le gouverneur porté à donner tort au dîmier et cependant il ne tranche rien. On est en droit de demander pourquoi ; car de deux choses l'une : ou la logique des choses doit l'emporter sur de vaines, injustes et abusives prétentions, ou le collectenr des dîmes est plus fort que la logique ! Nous insistons sur ce point.

Nous remarquons seulement, que le taux du médjid d'argent a été fixé entre encheteurs et vendeurs à piastres 23 15. Le dîmier lui, maintient les prix des produits à ce taux mais réclame le medjidié à piastres 20. Ceci à l'heure où je vous écris.

Un ordre, dit-on, émané de l'autorité supérieure fixe le taux des monnaies à piastres 100 la livre, 20 p. le medjidié et 5 p. le bechlik. Cet ordre n'est suivi d'aucun effet dans les transactions commerciales : seulement il aide une multitude d'agioteurs à brocanter sur les monnaies : le pétit détail souffre de ces ordres. Envisagées au point de vue de la science, ces ordonnances pêchent par leur base. La monnaie *est* ce qu'elle vaut. Donc, inutile de dire ce qu'elle vaut, lorsqu'elle est de bon aloi ; lorsqu'elle est fausse il est superflu tout au moins de la réglementer. Elle ne passera en définitive que pour ce qu'elle vaut réellement. Un moyen pour couper court à toutes ces difficultés serait de décréter le retrait de la fausse monnaie ou du bechlik.

Un incendie a éclaté à Nasli et a brulé presque toute la ville haute.

Rustchuk, 24 août.

Un événement qui a eu de tristes conséquences vient d'affecter péniblement notre ville. Les journaux se seront déjà emparés de la question et la retourneront en tous sens. Voici comment les faits se sont passés.

Le 19 du courant, vers une heure de l'après-midi, le bateau autrichien *Germania*, provenant de Galatz, accostait au débarcadère de Rustchuk, lorsque un agent de la police locale et un employé du consulat d'Autriche furent envoyés pour constater sur des renseignements reçus la présence du fameux chef des brigands Sfetko et d'un de ses compagnons.

Le nommé Sfetko répondit à l'intimation qui lui fut faite d'exhiber son passeport par un coup de revolver qui fort heureusement n'atteignit personne. Cette brusque et inattendue attaque répandit la frayeur parmi tous les passagers du bord ; tout le monde se sauva à terre, laissant la place libre aux deux individus qui se retranchant dans le salon à coucher, barricadèrent les portes avec tout ce qui tombait sous leurs mains. Un détachement de zaptiés voulant prêter main-forte à l'agent de police, le capitaine du bord arbora le pavillon autrichien au grand mât, protestant de toute invasion à main armée. Sur ces entrefaites survint le consul d'Autriche qui intima aux susdits individus d'avoir à quitter le navire ; ces gens déclarèrent, que se dirigeant sur un autre point, ils n'étaient aucunement obligés à montrer leurs passeports, ne se rendraient pas et résisteraient jusqu'à la mort ! L'autorité locale, sur l'approbation du consul d'Autriche, se décida à s'emparer des révoltés à tout prix. Après que tous les passagers eurent quitté le bord, deux barques montées par une vingtaine de zaptiés entourèrent la poupe du navire, un nombre égal se mit à enfoncer les portes barricadées à coup de hâche ; des détonations de fusils et de revolvers se firent entendre. C'étaient les zaptiés qui répondaient à l'attaque des deux individus.

Dans cette affaire, deux zaptiés ont été blessés ; Sfetko fut tiré de la chambre

---

et Frédéric stupéfaits, en face l'un de l'autre, elle sortit, belle de dignité, de pudeur, transfigurée par le sentiment nouveau qui l'avait envahie et qui allait changer du tout au tout sa destinée.

Frédéric, en proie au plus grand trouble, salua le marquis et se retira.

Trois jours après, Pauline, se tenant parole à elle-même, en dépit des efforts du marquis qui, par vanité plus encore que par amour, ne voulait pas qu'elle sortit pauvre de ses bras, quittait son opulente demeure de la rue Taitbout et s'installait dans une petite maison de la rue Montaigne, louée par elle à un prix relativement modique.

Une heure après qu'elle eut abandonné l'appartement de la rue Taitbout, Verrina y arriva pour faire une dernière tentative à l'effet de la retenir.

En apprenant son départ, il entra dans une violente colère. Le visage échauffé par le sang qui s'y était porté, l'œil allumé, il parcourut comme un fou les salons déserts et d'où Pauline n'avait enlevé que les meubles qui lui appartenaient, et lorsqu'il arriva dans la chambre que lui-même avait voulu parer et qui restait intacte, il poussa un juron épouvantable en voyant que cette femme n'avait rien voulu garder de lui.

Cet accès de fureur lui fut fatal : Il sentit ses yeux se voiler tout-à-coup, ses jambes fléchir sous lui. Il étendit les bras en avant comme pour chercher un point d'appui, et se laissa aller à la renverse sur le parquet, où il demeura immobile.

On n'entra dans cette chambre qu'une heure plus tard, et on le trouva mort, foudroyé par l'apoplexie.

XXIV

La brusque retraite de Pauline de Pélussin, la mort du marquis de Verrina furent de gros événements pour les Parisiens élégants qui se laissent si fortement émouvoir par certaines nouvelles, comme s'ils ne devaient pas les oublier le lendemain.

Il ne fallut rien moins que des détails de cette nature qui intéressaient si fort son amie Pauline, pour tirer Chavanet de la sombre tristesse dans laquelle il était tombé, depuis qu'il avait été chassé pa Frédéric, de la maison de Serverette.

Au lendemain de cet événement, après son entrevue avec le commandant qui s'était terminée, on s'en souvient, par des menaces de ce dernier, Chavanet avait quitté Paris sous le prétexte d'aller voir sa femme à Bournay, mais, en réalité, pour essayer de mettre un peu de calme dans son esprit profondément troublé.

Le malheureux éprouvait pour Serverette une passion folle, à laquelle se joignait une sourde irritation qui redoublait toutes les fois qu'il se rappelait l'accueil qu'il avait reçu d'elle et la manière dont Frédéric l'avait traité.

Un amour malheureux, un orgueil si rudement châtié, c'était plus qu'il n'en fallait pour lui causer d'atroces souffrances. Il est un âge où les désirs violents non satisfaits ne s'apaisent plus et se transforment chez celui qui les éprouve, en une monomanie qui tient toujours l'esprit préoccupé par une idée fixe. Chavanet était à cet âge.

La scène qui s'était passée, peu de jours avant, dans la petite maison de Passy était sans cesse devant ses yeux. Qu'il fût seul dans sa chambre, ou dans son cabinet, entouré de gens d'affaires qui venaient prendre ses ordres, il voyait toujours Serverette, séduisante et belle, telle qu'il l'avait vue chez elle, alors qu'il s'efforçait de la rendre docile à ses désirs. En dépit de ses efforts, il ne parvenait pas à chasser cette image importune.

Ses sens, constamment aiguillonnés, ajoutaient encore à son supplice. C'étaient eux qui se montraient exigeants, c'était sa chair qui criait grâce. Durant ses nuits agitées, comme un homme affamé qui cercherait de quoi calmer sa faim, il étendait en vain ses mains crispées pour saisir le fantôme irritant toujours debout devant lui, et qui ne s'évanouissait, lorsqu'il croyait le saisir, que pour reparaître devant lui, plus ironique et plus désirable.

A ce mal horrible, qui maintenait son corps et son esprit dans un état voisin de la fièvre, se joignaient des préoccupations graves, dont ses affaires étaient l'objet.

Dans ces derniers temps, il avait subi des pertes considérables. La *Caisse des dividendes* ne prospérait pas. Le caissier de l'agent de change, avec lequel il était secrètement associé, s'était enfui, emportant le contenu de la caisse Sa maison de banque, engagée dans des spéculations importantes, avait des besoins auxquels il ne pouvait pourvoir qu'en usant de tout son crédit, au risque de le compromettre. Il s'était même vu dans la la nécessité de retirer de la Banque de France une partie des dépôts qu'il y avait laissés jusque-là, et l'un des censeurs de cet important établissement s'était permis de faire de cet incident, l'objet d'une observation au conseil des régents.

C'est dans ces circonstances qu'il partit pour Bournay.

Il y trouva sa femme en proie à une mélancolie indicible, qui se reflétait sur le visage du comte et sur celui de la comtesse.

Hélène semblait se consumer dans une doulouiese languitude, dont ses parents ne connaissaient que trop la cause ; car, d'abord discrète avec eux, elle avait ensuite cédé au désir de leur confier son chagrin.

Aussi, étaient-ils devant elle comme des coupables, dans l'impossibilité de se dissimuler que leur conduite l'avait poussée à ce mariage, cause de son infortune.

Le comte, courbé par le chagrin plus encore que par l'âge, faisait mal à voir. Son énergie avait subitement disparu. Il restait accablé sous le poids d'un remords toujours debout dans son souvenir. Il se reprochait sans cesse d'avoir sacrifié sa fille à des vanités qu'il trouvait maintenant ridicules.

Sa femme s'adressait les mêmes reproches, et, aux cuisants regrets qu'elle éprouvait, venaient se joindre des craintes fondées sur certains bruits qui lui étaient venus de Paris.

Elle avait connu peu à peu les relations de Chavanet avec madame de Pélussin qu'on lui dépeignait comme une intrigante. En outre, elle redoutait une catastrophe, car toutes les fois qu'elle avait voulu interroger son gendre sur l'état de ses affaires, il s'était arrangé pour n'avoir pas à répondre d'une manière positive.

Enfin, circonstance non moins grave, Chavanet en traitant avec son beau-père diverses questions relatives aux affaires de ce dernier, qu'il s'était chargé de liquider, avait émis certaines idées peu honorables et peu dignes de la famille dans laquelle il était entré.

Ainsi, le comte et la comtesse de Bournay, apprenant peu à peu à connaître le mari de leur fille et à l'apprécier à sa juste valeur, assurés par les aveux de celle ci qu'elle ne l'aimai pas et ne pouvait pas l'aimer, n'avaient plus une illusion à conserver sur le sort réservé à Hélène.

(*Sera continué*).

mort, son compagnon grièvement blessé, fut transporté dans les prisons où il mourut quelques heures après.

L'enquête ne put rien tirer de lui, il ne répondait à personne. On dit qu'un portefeuille avec des papiers compromettants pour plusieurs personnes, est entre les mains de l'autorité. Sfetko est Bulgare originaire de Ivradja, son compagnon avait un passeport Serbe.

Nous avons ici depuis hier soir deux mille *rédifs* venant de Varna, une partie a déjà pris la direction de Sistov.

Aujourd'hui partent pour Paris le directeur de la section de l'agriculture, Kivork effendi, et le chef de la Municipalité, Raïf effendi ; ils sont chargés d'acheter plusieurs machines pour les besoins de l'agriculture.

Six élèves de l'orphelinat dont deux Chrétiens et quatre Musulmans vont en France pour faire leur apprentissage dans les métiers.

On nous écrit de la Canée, le 20 août :

Après avoir battu les insurgés et les volontaires placés sous le commandement de MM. Koronéos, Zimbrakaki et consorts, après avoir pénétré dans Sphakia l'y avoir soumise et y avoir élevé des blockhaus qui malheureusement, n'ont pas été achevés par suite de l'intervention intempestive de M. l'amiral Simon, commandant en chef les forces navales françaises dans les eaux du Levant, S. A. Omer pacha est rentré à la Canée avec la satisfaction d'avoir accompli son devoir et le regret de ne pouvoir annoncer à son souverain que sa tâche était désormais achevée, que le but de sa mission était plus qu'atteint. Il ne restait en effet au généralissime que le soin délicat et difficile de pacifier la Crète qu'il avait entièrement soumise et il aurait pu s'en acquitter mieux que personne si le revirement de la politique actuelle de la France n'y était venu mettre obstacle. Le Serdar est donc revenu à la Canée et d'aucuns affirment qu'il s'était démis du commandement en chef à la suite du colloque suivant qu'il aurait eu avec l'amiral Simon :

— Votre intervention viole le blocus.

— L'ordre du ministère est formel. Je dois donner asile aux femmes et aux enfants crétois qui veulent se réfugier en Grèce.

— Vous voulez donc faire renaître l'insurrection ?

— J'ai à exécuter un ordre : je l'exécute.

— Je m'y oppose.

— Je dois exécuter l'ordre que j'ai reçu.

— Je proteste alors, et vous laisse la responsabilité de ce que vous allez faire.

— J'accepte cette responsabilité.

Ainsi au moment où tout était fini, tout allait recommencer. Les insurgés qui avaient mis bas les armes ou qui s'étaient évanouis comme des fantômes devant la lueur des baïonnettes ottomanes, les volontaires qui, désolés, battus dans toutes les rencontres, demandaient à rentrer dans leurs foyers, les chefs de bande eux-mêmes, gens de sac et de corde qui étaient à la veille de demander l'*aman*, tous ces individus, voyant dans l'arrivée des bâtiments franco-russes une intervention politique, relevèrent alors la tête, prirent les armes et cherchèrent à regagner le terrain qu'ils avaient perdu, le terrain qui s'effondrait sous leurs pas. Heureusement pour la Sublime-Porte qu'Omer pacha. — quoiqu'au regret de ce qui s'était passé entre l'amiral Simon et lui, — veillait aux intérêts politiques et sociaux qu'il avait à défendre ! Il fit immédiatement reprendre les opérations militaires, il les continua, et le nouveau boulevard de l'insurrection, Omalos, vient de tomber entre les mains des soldats ottomans.

Donc, à l'heure qu'il est, les troupes impériales, toujours victorieuses, sont maîtresses du pays, mais le pays n'est pas pacifié et la faute n'en est pas au gouvernement impérial, ni au généralissime, ni à ses mandataires ; elle n'est pas non plus à sa vaillante et magnanime armée.

Deux mots avant de finir. Dilaver bey (le colonel Gessler, prussien.) vient de succomber. Atteint d'une forte dyssenterie, après avoir bu d'une eau empoisonnée, — on affirme que les Hellènes avaient empoisonné toutes les sources d'eau de Sphakia, — Dilaver bey est mort la veille de l'arrivée d'un bateau à vapeur de l'Etat qui lui apportait la juste récompense de ses services : un brevet de pacha. A l'occasion de cette mort, les comités d'Athènes ne manqueront pas de publier que le colonel Gessler a été tué dans une bataille *rangée* où tous les Turcs ont péri et où deux ou trois grecs seulement ont été blessés. (*Impartial.*)

AVIS.

L'*Imprimerie Centrale* se charge de tous travaux de ville, lettres de faire part, circulaires, affiches, etc., etc., aux conditions les plus avantageuses pour le public.

S'adresser à l'administration.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE SEINE-ET-MARNE.

Présidence de M Dubarle.

Audience du 14 août.

ASSASSINAT DE FRANCHART.

(*Suite.*)

A raison de la solennité du dimanche, et peut-être un peu de la fête annuelle de Melun, dont la célébration s'est annoncée dès hier par une retraite aux flambeaux, tambours battants, clairons sonnants, flambeaux flambants, l'audience n'est ouverte qu'à onze heures.

M. le président prévient MM. les jurés que le nom de Folville sera attribué à la dame Mertens par certains témoins Ce nom de Folville est celui de sa mère, qu'elle prenait quelquefois. Ce changement de nom est, on le sait, habituel aux femmes du monde auquel appartenait Mme Mertens.

Suite de l'audition des témoins

Le témoin TAMPIER, cocher à Fontainebleau, celui qui a conduit, le 8 mai, les femmes Mertens et Frigard de Fontainebleau à Franchard, est appelé. Il n'est pas présent, et M. le président donne l'ordre qu'on le recherche, fût-ce à Fontainebleau.

Le sieur ALARY, garçon de café à Franchart, est appelé à la barre ; il a peu de choses à déclarer.

Le 8 mai, dit-il, il a servi du café à deux dames ; mais il y avait tant de monde ce jour-là dans l'établissement qu'il ne les a pas remarquées ; cela lui était d'autant plus difficile que l'une des deux est allée payer au comptoir.

D. Avaient-elles l'air d'attendre un troisième convive ? (Ce serait Williams.) — R. Il ne m'a pas paru ; il était de dix heures à onze heures ; c'est l'heure de la foule quand il fait chaud ; voilà pourquoi je n'ai pas fait grande attention à ces deux dames.

D. Regardez l'accusée et dites si vous la reconnaissez pour une des deux dames. R. J'ai beau la regarder, je ne la reconnais pas.

D. Savez-vous si elles se sont promenées dans les rochers autour du restaurant de Franchart ? — R Elles doivent y avoir été, car j'ai entendu une des deux dames dire à Mme Dumont (la maîtresse du restaurant) qu'elles allaient faire une promenade dans les rochers.

LA VEUVE DUMONT, gérante du restaurant de Franchart, dépose. Le 8 mai ces dames sont arrivées et ont demandé à déjeuner. Après le déjeuner, une de ces deux dames est venue me payer au comptoir. (C'est l'accusée). En me payant, elle m'a demandé où elles pouvaient aller se promener. Je lui ai dit qu'on faisait habituellement le tour des rochers ; elles y sont allées Elles ont mangé des biftecks, des pommes de terre, des oranges ; une petite note, en tout 7 fr. 30. La dame qui m'a payé m'a dit de ne pas lui faire payer cher, car elles avaient l'intention de venir souvent nous voir. En les engageant à faire le tour des rochers, je leur ai conseillé de ne pas trop s'écarter, si elles étaient seules

D. Et néanmoins elles se sont écartées ? — R. C'est ce que je ne sais pas

L'ACCUSÉE. Nous ne nous sommes pas trop écartées, car en attendant M. Williams, nous sommes revenues deux fois à la Croix-de-Franchart.

D. Et personne ne vous a vues, pas même les guides, qui sont nombreux sur ce point et ont intérêt à guetter les promeneurs, pour leur offrir leurs services. — R. Il y a mieux, c'est qu'en revenant la seconde fois à la Croix-de-Franchart, nous sommes entrées dans la cour du restaurant, où entrait, en ce moment, la voiture d'un photographe.

D. Vous êtes démentie sur ces points par des témoins, qui disent ne vous avoir vues ni sur la route de la Croix-de-Franchart ni dans la cour du restaurant, à l'heure que vous indiquez, c'est-à-dire de midi à midi et demie.

Le cocher TAMPIER se présente ; un retard de trois quarts d'heure, éprouvé par la voiture qui l'a amené de Fontainebleau à Melun, ne lui a pas permis d'arriver plus tôt ; il dépose :

Le 8 mai, à sept heures du matin. deux dames m'ont demandé de les conduire à Franchart. Elles sont descendues pour visiter le fort de l'Empereur. En revenant à la voiture, Mme Frigard m'a demandé où il fallait aller, comme des personnes qui ne connaissent pas la forêt, quoiqu'elles avaient un livre-guide. Je les ai conduites à la vallée de la Solle et au mont Charret Là elles m'ont demandé où elles pourraient déjeuner ; je leur ai dit que je pouvais les conduire au restaurant de Franchart, qui était le plus rapproché Elles y ont consenti, et en ce moment Mme Frigard m'a dit : « Quand nous serons à Franchart, nous vous paierons et nous retournerons à pied à Fontainebleau. »

M. LE PRÉSIDENT, à l'accusée. Voilà qui est singulier, vous avez dit dans tous vos interrogatoires que Williams devait venir vous rejoindre, et voilà que vous laissez croire au cocher qui vous conduit que vous ne savez où aller déjeuner.

L'ACCUSÉE. Je n'avais pas besoin de dire au cocher que nous attendions un homme. Ce que je faisais ce jour-là pour Mme Mertens n'est pas dans mes habitudes, et je n'avais pas besoin de l'afficher sur les portes.

M. LE PRÉSIDENT. Quel chemin avez-vous pris pour conduire ces femmes à Franchart ?

LE TÉMOIN. La route tournante, la fontaine Sanguinette, la route du Tillet, le Bouquet-du-Roi et ensuite à gauche du Grand-Duc.

D. Avez-vous compris, dans l'attitude de ces deux femmes ou dans ce que vous pouviez entendre de leur conversation, qu'elles attendaient quelqu'un ? — R. Non ; je les ai prises pour deux dames qui venaient s'amuser seules, comme ça arrive quelquefois. A Franchard, Mme Frigard m'a payé 10 fr. et 1 fr. pour boire, et je suis reparti 5 minutes après pour Fontainebleau, en leur indiquant le chemin le plus court pour y retourner, elles-mêmes à pied.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Les chaleurs caniculaires poussent à la bataille. Dernièrement sur l'un des boulevards qui *entourent* notre ville, deux amazones se prirent de querelle, on ne sait trop pourquoi. L'une était petite, mais rageuse ; l'autre était grande, élancée, bien plantée, et portait un *pouff* phénoménal. D'un souffle, la grande fit rouler son adversaire dans la poussière : d'un bond David en crinoline se releva, sauta à la figure de la géante, et tout en l'égratignant quelque peu, la décoiffa considérablement en un tour de main —aux rires de l'assistance— de tous ses appendices chevelus. Deux soldats offrirent alors d'un air goguenard de prêter aux deux amazones leurs coupechoux, en disant comme dans *la Duchesse de Gérolstein* :

Voici les sabres, les sabres, les sabres,
Les sabres de nos pères !

Mais cette offre généreuse ne fut pas acceptée. Le combat du reste était terminé : le *catogan* était rasé.

—

Une histoire toute charmante racontée par le *Courrier français* :

En 1848, un républicain du lendemain, d'autant plus convaincu et d'autant plus exigeant, venait tous les jours importuner M. Recurt alors ministre de l'intérieur.

— Une petite préfecture, s'il vous plaît ! pleurnichait quotidiennement ce postulant acharné.

Impatienté, le ministre fit un matin appeler le factionnaire qui veillait à la porte de l'hôtel :

— Mon ami, dit-il, chargez votre fusil ; le premier préfet qui passe, tirez dessus, et tâchez de ne pas le manquer.

Puis, se tournant vers l'infatigable demandeur :

La place sera pour vous, monsieur.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 25	août	33 24
Clôture du 25	août	33 20

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 26 août.

Londres 11 m d. p Liv. st. 108 3/4 108 1/2
Marseille, 11 m. date 1 Liv.T. 23 25 23 35

Coloniaux.— il s'est vendu dans le courant de cette huitaine pour la consommation locale environ 700 sacs café et 600 barriques sucre aux prix de la côte

Stocks barils sucre 3,500 café sacs 4,500.

Cotons.— Vente de 400 balles. Dépôts 2,000 bals.

Alcools,— Aucune variation sur les alcools, il a été placé environ 500 barriques Rhum, d'Amérique et 600 barils alcools.

Dépôts Rhum 1500, alcool 400.

CEREALES.

Nous sommes toujours à la hausse à cause que nos stocks sont dépourvus.

Prix des céréales.

		Pias.	en Mét	
Blés durs	Kustendjé	33	—	
» »	Burgas	30	32	
» »	Baltchik	30	32	
» »	Samsoun	29	32	
» »	Ismaïl	37	37	20
» »	Azoff	—	—	
« »	Bessarabie	36	37	
» »	Galatz	35	36	
» »	Matzin	36	—	
» tend.	Roumélie	—	—	
» »	Odessa	33	35	
» »	Ibraila	31	34	
» »	Galatz	32	34	
» »	Bourgas	32	35	20
» »	Varna	32	35	20
» »	Baltchik	30	31	
» »	Taganrok	—	—	
» »	Berdianska	—	—	
Orges	Roumélie	14	15	20
»	Danube	14	15	20
Maïs	Danube	—	—	
»	Roumélie	17	18	20
»	Anatolie	17	18	20

NOLISSEMENTS.

Nous avons nouvellement quelque arrivages de la Méditerranée et le nombre des bâtiments disponibles dans le port étant en ce moment restreints parceque les nolisements de la huitaine étant en petit nombre aux nolisements sus indiqnés, qui sont à peu près variables.

Taganrok pour le R. U. schell. 65 ton. estaries 10/22 septembre.

Azoff pour Méditerranée fr. 5 à 5 1/2 la charge estaries 26/6 septembre.

Soulina pour Méditerranée fr 5 3/4 4 Marseille directement 3 3/4 la grosse portée, estaries 1/13 septembre.

Kustendjé p. Marseille fr. 4 Algerie ou Orans 4 1/4 la grosse porté estaries septembre.

id p Méditerranée fr. 3 1/2 à fr. 3 3/4 la char.

Bourgas pour Marseille fr. 3 1/2 la charge 2/1 v. Bordeaux.

Constantinople pour Méditerranée fr. 3 1/2 la ch. quantité mineure de la porté du navire.

Echelle de Marmara p. Méditerradée fr. 3 1/4 à 3 1/2 Algerie 3 3/4 Oran 4 la charge.

Rodosto pour Marseigle fr 3 1/4 la charge.

Odessa et Nicolaeff p. R. U. schell. 52/6 ou 55 t.

Nicolaeff pour R. U. schell. 55 le ton. estaries 1/15 septembre.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 24 Août.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Vatican*, cap Begnigne, ayant touché Dardanelles div marchandise et 1 pass.

NEW-PORT bat. à vap. ang. *Faederik Snowdon*, cap Agar, ayant touché aux Dardanelles, chargé de charbon de terre.

LONDRES bat à vap. ang. *Sea Queen*, cap. Seymour, ayant touché, Brest, Gibraltar, Malte, Syra et Dardanelles, div. marchandises et 20 passagers.

TREBISONDE bat. à vap. ott. *Vassilai Tidjiaret*, cap. Rupsich, div. marchandises.

du 25

DANUBE bat. à vap. aut. *Danubio*, cap. Marussich, div. marchandises

— bat. à vap ang. *Cambridge*, cap. Husset, div. marchandises.

SMYRNE bat. à vap. aut. *Emo*, cap. Solderer, div. marchandises.

MARSEILLE bat. à vap. fr. *Assyrien*, cap. Gautier ayant touché Messine, Pyrée, Salonique, Dardanelles et Galipoli, div. marchandises, et 31 passagers.

SONDA bat. à vap. egyp. *Behar*, capit. Mustapha, ayant touché Dardanelles, div. marchandises et 2 passagers.

NAPLES bat. à vap. ang. *Forster*, cap. Glaver ay. touché. Dardanelles div. marchandises.

MALTE bat. à vap ang. *Delaware*, cap. Thomson, ayant touché aux Dardanelles.

du 26

ALEXANDRIE bat. à vap. aut. *Neptun*, cap Leva, ayant touché Yaffa, Caiffa, Beyrouth, Chypre Rhodes, Smyrne, Metelin, Tenedos, Dardanelles et Galipoli, div. marchandises, et 150 passagers.

— bat. à vap. egyp. *Galioub*, cap. Kiamil, ayant touché Smyrne, Dardanelles et Galipoli, div. marchandises et 118 passagers.

VARNA bat. à vap. ott. *Malacoff*, cap. Cetinich. div marchandises et passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 24 Août.

SALGNIQUE bat. à vap. otto *Humai Tefik*, capit. Dobrilovich, div. marchandises.

— bat. à vap. aut. *Jonio*, cap. Giurovich, divers marchandises.

TRIESTE bat. à vap. aut. *Jupiter*, cap. Calvi, div. marchandises.

ALEXANDRIE bat. à vap. egyp. *Dagalieh*, capit. Hafouz div. marchandises.

DANUBE bat. à vap. aut *Tibisko*, cap. Dobrilovich, div. marchandises.

— bat. à vap. russe, *Elborous*, cap. Gerard, div marchandises.

du 26

KUSTENDJE bat. à vap. angl. *Sea Queen*, cap. W. Seimour div. marchandises.

DANUBE bat. à vap des Mess. Imp. *Taurus*, cap. Lallemand, div marchandises.

TREBISONDE bat. à vap. des Mess. Imp. *Mercey*, cap. Martin, div. marchandises.

LONDRES bat. à vap. angl *Cambridge*, cap. Hanet div. marchandises.

VARNA bat. à vap ang. *Champion*, cap. Riley, div. marchandises.

DEPARTS des bât. à voile du 24 Août.

DANUBE br. hell. *Odissefs*, cap Ciaceronis, lest.

— br. hell. *Anthipi*, cap. Andriadis, lest.

— br. hell. *Ayos Nicolaos*, cap. Gallinicos, lest

— » » cap. Parax, »

— » » cap. Levandis, »

— » » cap. Maganos, »

GALATZ br. norv. *Telegraph*, cap. Andrecassen. »

FALMOUTH br. angl. *Alswoud*, cap. Simpson, »

— br. aut. *Giovanni*, cap. Medanich, ravison,

du 25

SOULINA bar. ital. *Association* cap. Dodero, lest.

AZOFF br. ital. *Arcangello*, cap Em. Drago, lest.

du 26

MARSEILLE bark ital *Theodoro*, cap. Tesei, blé.

— br. ital. *Costante*, cap. Casello, lest.

— br. ital. *Romolo*, cap. Mantebio, blé.

— br. ital, *Vittorioso*, cap. Tancredi, blé.

ANGLETERRE br. mek. *Herzo*, cap. Grell. blé.

FALMOUTH bar. aut. Sabiancello, cap. Bialich, »

ANVERS br. nor. *Herika*, cap Hansen seigle.

— br. nor *Uller*, cap Frederiksen, seigla.

MARSEILLE br. ital. *Vicenzo*, cap. Pepe, blé.

— br. aut. *Francesca*, cap. Petrovich, blé.

ODESSA br. hell. *Evanghelistra*, cap. Scurtis, lest.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Tache Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 18

de TAGANROK pour Marseille br. ital. *Giuseppe, Sorri*, capit. Razetto, blé.

de ODESSA pour Marseille br. ital. *Columbra Madre*, cap. Chichero, blé.

— pour Marseille bar. aut. *Costante*, cap. Creglicch, div. marchand.

du 19

de IBRAILE pour Marseille, br. hell. *Parthenopi*, cap. Caravias, blé.

— pour Naples br. hell. *Maria*, cap. Vucina, «

— pour Marseille, br. ital. *Ardita*, cap Gesso,

de TAKANROK pour Marseille, br. hell. *Costandinos*, cap. Svoronos, blé.

— pour Falmouth, br. ang. *Kirkvood*, cap. Kirkwood. blé.

— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Hypatia*, cap. Brough, seigle

— pour Hollande, br. ang. *Ann Dunn*, capit. Benington, seigle.

— pour Marseille, br ital. *Giuseppe Lavarello*, cap Schiaffino, blé

— pour Cork or Falmouth, br. ital. *Tomasina*, cap. Olivari, blé

— pour Cork or Falmouth, bar. ital. *S. G. Battista*, cap. Bertoloso, blé.

— pour Falmouth, br. nor. *Boreas*, capitaine Christensen, graine de lin.

— pour Marseille bark fr *Jule Marie*, capitaine Ed. Wilanmoras, graine de lin

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 27 AOUT 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	880	900
» 2me qualité	»	720	780
» Moka, l'oke	»	15	16
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	275	280
» pilé id.	»	226	—
» pilé de Hollande	»	228	—
» d'Havane en caisse	»	205	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 10	5 20
Girofles	»	5 20	—
Canelle	»	22	—
Indigo Bengale	»	150	—
» Madras	»	95	—
Cochenille Argentine	»	65	70
» morellane	»	55	58
» humide	»	48	—
Noix muscade	»	20	22
Camphre	»	22	25
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	48	80
Bois de Campêche, le quint.	»	45	48
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	—
» id. 2e id.	»	55	60
Charbon, New-Castle tonneau	Sh.	29	30
» Liverpool	»	26	26 6
» Cardiff	»	30	—
Etain, le quintal	P.	680	—
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	—	—
Vitres	Fr	17 50	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	145	—
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	165	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	325	—
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok	Fr.	105	—
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	135	—
Fil de fer de Trieste	»	—	—
Fer en barres assorties	P.	64 20	65
» masses pour clous	»	73	74
» en feuilles 1/14	»	105	106

Fer en cercles	P.	91	92	
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—	
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog	P.	93	94	
Soufre d'Italie le quintal		55	56	
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	55	
» de Belgique	»	56	57	
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—	
» id. de 22 poids	»	—	—	
» d'Amérique les 12 3/4 galons	L. t.	1	—	
Alcool americain les 17 okes	»	1	—	
Cognac en barriques, le litre	Fr.	4	5	
» 1er qualité en caisse	»	65	—	
» qualité inférieure	»	12	—	
Vin de France la bordelaise	»	80	110	
» en caisse	»	15	60	
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	48	—	
» des Indes	P.	210	—	
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	116	—	
» le 10. 50 kilog	»	—	—	
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	125	—	
» de Trieste (manque)	»	—	—	
Chandelles de suif, l'oke	»	9 20	—	
Suif	»	9	10	
Beurre de Russie	»	10 20	10 30	
Caviar, 1re qualité	»	24	32	
» 2e qualité	»	18	—	
Semelle de France, Chat. Ren femelle l'ok.	Fr.	5 75	5 80	
» » mâle	»	5 35	5 40	
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 20	5 25	
» » 2e qual.	»	5	—	
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	4 80	
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	75	—	
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 50	10 55	
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	65	67	L. T. 105
» id. 12/20 id.	»	70	74	
» id. 16/24 id.	»	76	80	
» id. 20/30 id.	»	84	86	
» id. 8/14 id.	»	76	78	
» id. 12/20 id.	»	78	84	
» id. 16/24 id.	»	86	90	
» id. 20/30 id.	»	95	100	

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—	
» N° 1	»	—	—	
» N° 2	»	—	-	
» N° 3	»	—	—	
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—	
» N° 1	»	—	—	
» N° 2	»	—	—	
» N° 3	»	—	—	
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—	
» de France	»	—	—	
» 2e qual	»	—	—	L. T. 100
Filature de 10 12 et de 11/12. Prix de Brousse	»	560	580	
Cocons de Brousse frais l'oke.	»	—	—	
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—	

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	48	50
» mince	»	14	15
» Turquie 3 à 4.	»	40	42
» mince	»	13	14
Galles noires, l'oke	»	14	—
» vertes et blanches	»	10 20	11
Graine jaune Angora	»	13 20	14
Skilip	»	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	13 20	14
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	8	—
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 20	4 30
» de Mouton les 2 pièces	»	15	15 20
» d'Agneau secs la pair	»	10	11
Laines de Chevron d'Angora	»	35	36
» de Bey-Bazar	»	36	37
Huile de Rose pure le metico surfin	»	19	20
Scammonée 1re qual.	»	—	—

Opium Kara-Hissar l'oke 1er qualité.	P.	225	235
Gomme Adragante, assortie	»	33	35
» Adragante en feuilles	»	47	30
» Arabique assortie	»	—	18
Cuivre de Tocat	»	9	9 20
« de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	25	—
« d'Anatolie	»	24	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3	3 10
Graine de lin de Roumelie	»	34	35
» d'Anatolie	»	34	35
Huile d'olive Métélin, Aïvali, l'oke	»	8	8 10
» de Crète.	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	6	—
» de Vourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	6	—
» de Sultanine	»	5	—
Mastic de Chio	»	80	100
Coton Georgie	»	7 10	8
» Adana	»	7 30	8
» Ghèive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	7 20	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	»	90	--
Encens, quint.	»	375	380
Safranum l'oke	»	315	320
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 20	4
« Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	
Savon de Candie	»	—	
» de Metelin	»	4	6

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. — Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5'000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins 500,000	Prince Clary,	tirages 2	Florins 25,000
Emprunt de 1860, tirages 4	»	500,000	Saint Genois	» 1	» 50,000
Credit mob. 1858, » 4	»	250,000	Palfi	» 1	» 40,000
Emprunt de 1864, » 5	»	200,000	Waldstein	» 5	» 25,000
Prince Salm » 2	»	40,000	Rudolf	» 2	» 25,000

Pour la bagatelle de 30 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 50,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt de 1864, aura lieu le 2 Septembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

Han Municipal, à Galata n° 8. **D. Koritschoner,** *Marchand en bijouteries fines*

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÉRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

MARCHETO

Marchand de Curiosités Orientales en tous genres

Au Bazar de Constantinople N° 93 Rue des libraires Turcs.)

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au publi est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000 ; 100.000 ; 80,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 30,000 ; 20,000 ; 10,000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez : H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.	2 francs
12 »	105	»	2.60
18 »	110	»	4. —
26 »	120	»	4.50
34 »	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

EAU DE LA FLORIDE

L'EAU DE LA FLORIDE rend à chacun *la couleur primitive de sa chevelure* Elle détruit les pellicules, épaissit les cheveux, et les empêche de tomber et de blanchir.

HUILE DE LA FLORIDE

Composée de substances exotiques, elle contribue puissamment, avec l'EAU DE LA FLORIDE, à la force, à la beauté et à la conservation de la chevelure.

A *Paris*, chez GUISLAIN et Ce, 112, rue Richelieu. — A *Constantinople*, chez L. MEIFFREDY.

AVIS.

VARNA RAILWAY COMPANY.

Avis est donné que la Cinquième Assemblée Générale de la Compagnie, aura lieu jeudi le 5 Septembre prochain à 2 heures au *London Tavern*, Bishosgate-Street.

Les Actions doivent être déposées aux Bureaux de la Compagnie 15 Angel-Court Throgmorton-Street Londres, au moins quatorze jours avant le terme fixé pour l'Assemblée Générale, et en échange des Actions ainsi déposées, un reçu sera délivré, qui devra être présenté à l'Assemblée Générale.

Des Procurations avec les Actions, devront également être déposées de la même manière et à la même époque.

Bydrder of the Board,
MICHEL TIMONI,
Agent.

Londres, 8 Août 1867,
15 Angel-Court E. C.

Vente aux Enchères.

Une chaudière tubulaire presque neuve de 140 chevaux de force avec 240 tubes en cuivre se trouvant actuellement à l'échelle de Balata près du débarcadère des bateaux de Haskeui où l'on pourra la visiter.

L'enchère aura lieu à l'agence de la compagnie Azizié jeudi 29 août, à 10 h. a. m.

I. DE CASTRO.

Association d'Ingénieurs Français

Une association d'ingénieurs se chargeant de tous les travaux d'architecture, de constructions, projets, études et fournitures de toute nature vient de se former à Constantinople.

Le bureau sera ouvert chaque jour, de midi à 4 heures, grand'rue de Péra, N° 373.

Pour les travaux de la campagne, une personne pourra toujours se rendre à l'invitation, motivée par écrit, qui serait adressée au bureau.

AVIS.

GRANDE RUE, 669.
KOULE-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Παρακατατεθὲν ὑπὸ τῶν δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Μιχανετζῆ Εὐθυμίου τὸ συμβιβαστικὸν ἔγγραφον, προσκαλοῦνται οἱ ἔχοντες ἐνστάσεις ἐπ' αὐτοῦ ὅπως ἐντὸς δεκαπέντε ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν καὶ ἀποδείξωσιν αὐτάς, διότι μετὰ τὴν προθεσμίαν ταύτην θὰ ἐνεργήσωσι τὰ δέοντα· πᾶσα δ' ἔνστασις εἶναι ἀπαράδεκτος.

12 Ῥεμπιοὺλ ἐλ ἀχὶρ 1284. 1 Αὐγούστου 1283.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
[ὑπογ.] ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ

Προσκληθέντες τινὲς τῶν δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Χατζῆ Μισαὴλ ἀρτοποιοῦ, μετὰ προηγουμένην ἐξέτασιν τῶν μερῶν διωρίσθησαν Σύνδικοι. Εἰδοποιοῦνται οὖν οἱ δανεισταὶ αὐτοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς καὶ ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των· οἱ δὲ μὴ παρουσιασθέντες ἐντὸς τῆς ῥηθείσης προθεσμίας συμφώνως τοῦ Ἐμπορικοῦ Κώδηκος ἀποκλείονται τῆς ὁμάδος τῶν δανειστῶν.

14 Ῥεμπιοὺλ Ἐλ-Ἐβελ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
ΧΑΣΑΝ.

"ROYAL."

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'Été 1867,
A partir du Lundi 14/26 Août, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jeni djami H. à la T	
6 15	6	11 30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek et Béchiktach.
6 15	2	11 45	de Cavak, Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bebek.
8	18	1 15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek,
9	12	2 15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10 15	6	3 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach*)
11 15	2	4 30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7 45	4	12	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7 30	11	12 45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgundjuk.
10	17	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7 45	5	12	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 30	14	12 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8 15	9	1 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	5	2 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.)
10 45	5	4	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 1/2 de la ligne de Buyukdéré)
3 30	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4	9	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jeni djami H. à la T	
7 15	9	12 30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaout-keui.
8	5	1 15	pour Arnaoutkeui directement.
8 15	6	1 30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
10	5	3 15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
9 45	9	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	2	2 15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 30	4	6 45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3 30	11	8 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	14	9 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 45	18	10	pour Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4 15	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré Yenimahallé
4 45	5	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont. Les vendredis à 9 h. 3/4
6 45	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6 45	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*)
10 15	5	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
4 15	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-déré et Cavak.
5 15	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6 45	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tehenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 5 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yeni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

6	11 15	de Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui et Bechik
7 45	12	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
7 30	12 45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8 45	12 30	de Yénimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	2	de Yénimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
10	3 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
3	8 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskoundjouk.
3 30	8 45	de Buyukdéré, Thérap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach
4	8 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Couskoundjouk, Scutari.
4 15	9 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
4 15	10 30	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaout-keui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.

Départ du Pont.

	un Bat.	
7	12 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
8	1 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
9	2 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	2 45	pour Scutari Kousgoundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
10	3 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1 45	7	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4 15	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5 15	10 30	pour Couskoundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
5 30	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
6	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
6 15	3	11 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 15	16	12 30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 15	10	12 30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2 15	3	7 30	de Cartal, Prinkipo, Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont

H. F.	Nos	H. T.	
9 30	3	2 45	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
4	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4 45	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
5 15		10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fêtes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
7 45		12	de Cartal, Prinkipo, Halki Antigone et Proti.
2 30		7 45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
4 15		9 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
8	un bateau	1 30	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
9 15		2 45	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
5		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

2me Année. --- N° 194.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois.	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS —Corps du Journal. 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 29 août.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 27 août 7 h. 35 m matin.

L'Empereur, à son passage à Arras, a répondu en ces termes au discours que lui a adressé le Maire de cette ville :

« Vous avez raison d'avoir confiance » dans l'avenir, il n'y a que les gouver- » nements faibles qui cherchent, dans » les complications extérieures, une di- » version aux embarras intérieurs ; mais, » quand on puise sa force dans la masse » de la nation, on n'a qu'à faire son » devoir à satisfaire les intérêts perma- » nents du pays, et, tout en maintenant » haut le drapeau national, on ne se » laisse pas aller à des entraînements » intempestifs, quelque patriotiques » qu'ils soient. »

Le *Moniteur* publie la dépêche particulière suivante :

LILLE. — A son arrivée l'Empereur a répondu aux paroles qui lui ont été adressées par le maire:

« J'ai cherché constamment à rendre » la France prospère et respectée ; s'il y » a eu quelques points noirs, la France a » repris cependant sa place en Europe ; » j'ai espoir dans le concours de tous » pour consolider l'œuvre entreprise. »

Paris, 27 août, 6 h. 10 m., soir

Consol. Turc	PARIS....	31 30
	LONDRES..	31 1/8 à 3/8
Emprunt Turc 1865..		236 25
Rente Française 3 0/0.		69 65

Une dépêche de Madrid du 26, annonce que l'insurrection est presque terminée.

Paris, 28 août, 6 h. 25 m matin.

La *Gazette Officielle* de Florence dément le bruit d'un échange de notes vives entre la France et l'Italie à l'occasion de la légion d'Atibes. La gazette dit que les négociations sont encore pendantes.

BERLIN.— La *Gazette de la Croix* annonce l'ouverture prochaine à Berlin de de pourparlers confidentiels. entre la Prusse et le Danemark pour les questions pendantes.

Paris, 28 août, 7 h. 30 m., soir.

Un télégramme de M. Dano annonce qu'il a quitté le Mexique, et qu il arrivera à New-York à la fin de la semaine.

Le bulletin du *Moniteur* dit que l'entrevue de Salzbourg loin de constituer, pour les puissances, un objet de préoccupations ou d'inquiétudes, doit être considérée comme une nouvelle garantie donnée à la paix de l'Europe. Les dépêches gouvernementales de Madrid, continuent d'affirmer que l'insurrection est terminée. Les informations de divers journaux affirment au contraire qu'elle persiste. Le *Temps* dit : que les insurgés sont au nombre de 18,000.

L'*Etendard* croit savoir que le gouvernement prépare une circulaire aux agents diplomatiques, tendant à fixer leurs idées et à régler leur langage relativement à l'entrevue de Salzbourg.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On écrit du camp de Châlons au *Temps*, malgré les bruits contraires qui circulent à ce sujet, l'empereur d'Autriche ne viendra pas en France. Le train qui ramènera à Paris l'Empereur et l'Impératrice se croisera le 23 à Châlons avec le train que prendra le Prince Impérial pour quitter le camp de Châlons. Il est donc bien certain que l'Empereur ne fera point un nouveau séjour au camp.

——

M Jules Favre ira en Angleterre où il se rencontrera avec M. Thiers dans une famille liée d'amitié avec le célèbre historien. (*Pays*)

——

On se rappelle que le maréchal Niel, interpellé au Corps législatif, se refusa absolument à faire connaître le nombre de nos morts pendant l'expédition du Mexique, en affirmant, d'ailleurs, qu'il était peu considérable. D'après les informations du *Nord* les pertes éprouvées par l'armée française s'élèveraient à 8 000 ou, au maximum, à 10,000 hommes seulement. (*Moniteur*)

——

Le *Mémorial diplomatique* publie la dépêche suivante de Vienne, 20 août:

« L'entente entre les députations des pays situés en deçà et au delà de la Leitha, chargées de fixer la quote-part des charges afférentes à chacune des deux moitiés de l'empire, est près de s'établir, malgré toutes les rumeurs contraires, auxquelles donne lieu sans doute le secret scrupuleux que les membres des députations gardent relativement à leurs délibérations.

» Après avoir arrêté en principe la base de la répartition tant des impôts que de la dette commune, les députations ont demandé au ministre des finances les renseignements propres à les mettre à même de fixer la quote-part définitive.

» En attendant, les députations ont suspendu leurs travaux pour quelques jours. »

——

M. le baron de Beust a donné au baron de Hübner les instructions et des pleins pouvoirs relativement à la révision du concordat.

La séance du conseil des ministres qui a eu lieu a été consacrée à l'examen de cette question.

Quant à la question du protestantisme, on attend du gouvernement des décisions favorables aux protestants.

Un télégramme de Salzbourg annonce que M de Beust insiste énergiquement pour que le ministre cisleithanien soit promptement complété, afin de faire contre poids à la Hongrie.

Il est presque formé et on attend la publication des noms qui doivent le composer au plus tard vers la mi septembre.

La *Nouvelle presse* annonce que le gouvernement hongrois a confisqué à la frontière neuf mille fusils à aiguille qui étaient envoyés de Berlin à Bucharest (*Wanderer*.)

——

Les dernières dépêches de New-York annoncent que la frégate autrichienne *Elisabeth* est à la Nouvelle Orléans, à la disposition de l'amiral Tegethoff, et que Santa-Anna va être jugé à la Vera Cruz. (*Patrie.*)

——

Plusieurs journaux du soir annoncent que le gouvernement prussien a reçu de M. Magnus des nouvelles du Mexique allant jusqu'au 24 juillet.

Le 1er juillet, M. Magnus se trouvait encore à San Luis de Potosi. (*Siècle.*)

——

Le 24 juillet, Juarez n'était pas encore arrivé dans la capitale. Tout le pays avait fait sa soumission à Juarez. (*Liberté.*)

——

Le *Dagbladet* déclare dans un article d'inspiration officieuse que tous les bruits relatifs à des négociations et des projets d'un mariage suédo prussien sont entièrement dénués de fondement.

Les hôtes français sont arrivés à Korsoer. Ils ont été accueillis avec allégresse.

Le bourguemestre de Korsoer leur a adressé les paroles suivantes en français :

« Vous ne trouverez pas beaucoup d'hommes en Danemark, mais beaucoup de cœurs.

« Le Danemark et la France ont toujours été unis par l'amour commun de l'humanité et de la liberté.

« Vive le souvenir des premiers héros du monde ! vive votre grand Empereur ! vive la France couronnée de victoires ! la fière et belle France ! »

M. Morin a répondu par les cris : « Vive le roi de Danemark ! vive le Danemark ! »

Des milliers de personnes attendaient les hôtes français à la gare de Copenhague.

——

Le *Medical Times and Gazette* discute ainsi la supposition que l'état mental de l'impératrice Charlotte serait dû à un empoisonnement :

« L'infortunée impératrice Charlotte ayant été conduite à Bruxelles, a été confiée aux soins d'un médecin belge, célèbre par ses succès comme aliéniste. Le sort terrible de cette princesse ne peut manquer de toucher tous les cœurs. Les malheurs qui l'ont assaillie, elle et son impérial époux, ont été assez grands pour briser l'esprit le plus fort: il n'est donc pas nécessaire d'invoquer l'action du poison, comme beaucoup semblent inclinés à le faire. Ensuite, il n'est aucune espèce de poison qui agisse perpétuellement sans être renouvelé. Un puissant corrosif peut détruire la vie longtemps après qu'il a été avalé, mais cela d'une façon aisément intelligible pour tous, car les contractions du gosier ou la destruction des parois de l'estomac sont facilement appréciables. Si un homme avale une dose de strychnine ou de morphine, ou bien il meurt dans un temps donné, ou bien il se rétablit entièrement, et les efforts du médecin ne tendent qu'à aider le patient à traverser cette période critique.

» Mais lorsqu'on nous parle d'un poison administré uniquement pour produire la folie, non pas pendant une heure ou deux — la belladone ferait cela — mais durant des mois, des années, sans qu'aucune nouvelle dose soit administrée, nous sommes nécessairement frappés de sa ressemblance avec les mythes du moyen âge, et sommes obligés de l'attribuer à la même cause : — la vive imagination d'un peuple grossier et ignorant.

» C'est dans de tels milieux que la crainte du poison est la plus grande, c'est là aussi que la croyance aux maléfices, au mauvais œil et autres superstitions, est le plus répandue. La crédulité et l'ignorance se sont toujours donné la main. »

——

M. Nigra est arrivé à Paris venant de Turin pour reprendre son poste. Les rapports entre l'Italie et la France sont devenus ce qu'ils étaient autrefois. M. Ratazzi a une position exceptionnelle. La majorité qui le soutient atteint un chiffre dont aucun autre ministre n'a disposé depuis la mort du grand Cavour. (*Opinion nationale.*)

——

Un télégramme de New-York, en date du 12 août, annonce que le président Johnson a suspendu de ses fonctions de secrétaire l'Etat pour le département de la guerre le général Stanton.

Ce poste a été confié au général Grant. (*Patrie*).

——

Les amendements au bill de réforme votés par les lords et rejetés par la chambre des communes ont décidément été abandonnés par les pairs d'Angleterre.

Le comte de Derby n'a point dissimulé la répugnance qu'il éprouvait à faire si bon marché de l'amendement relatif au vote par bulletin. Sa Seigneurie demeure persuadée que, malgré l'opposition de la chambre basse, ce système devra tôt ou tard être admis ; toutefois le premier ministre a conseillé aux lords d'adopter le bill tel que les communes le désirent, ce qui a été immédiatement accordé.

Reste maintenant la sanction royale, qui sera probablement donnée prochainement. (*Pays*).

Cette sanction vient d'être accordée. (*Note de la Rédaction.*)

LA RÉFORME EN TURQUIE.

III

La fable antique raconte, qu'un certain roi d'Elide, du nom d'Augias, avait une étable, contenant trois mille bœufs, dont la litière n'avait pas été relevée depuis trente ans.

Le troupeau était dans un état pitoyable ; rien ne pouvait le faire engraisser. Au contraire, il dépérissait à vue d'œil: à ce point, qu'il était aisé de prévoir dans un temps rapproché une terminaison fatale.

Le moment arriva, où il fallut, bon gré mal gré, entreprendre une corvée de litière.

Hélas ! comment faire ?

Par quel bout commencer ?

Augias déplorait son impuissance, quand Hercule vint à passer ; Hercule, dont la renommée remplissait le monde, et qui avait accompli pas mal de travaux, sans grands profits paraît-il ; car, dans son amour pour les grandes et généreuses actions, il avait oublié de penser à sa fortune personnelle.

Augias lui offrit la dixième partie de son troupeau, à la condition, qu'il voulût bien se charger du nettoyage.

Hercule accepta.

Peut-être, eut-il un instant d'hésitation.

Ce n'était rien, d'avoir tordu le cou au lion de Nemée, terrassé Antée et dompté le taureau de Crète ; d'avoir atteint la biche aux pieds d'airain et cueilli les pommes d'or des Hespérides, auprès de la tâche qu'il venait d'accepter.

Mais Hercule n'était pas un imbécile.

Au lieu d'épuiser ses forces, et de prostituer, dans l'accomplissement d'un labeur nauséabond et stérile, les mains que devaient caresser plus tard les lèvres des Amazones, il détourna le fleuve d'Elis dont les vagues entraînèrent en quelques heures le résidu des années.

Il est bon d'ajouter pour les lecteurs naïfs, qu'Hercule n'obtint pas la récompense promise.

Seulement, il eut tort de se fâcher et de tuer Augias.

Cela prouve en sa défaveur, qu'il était un homme primitif et si plein d'illusions, qu'il croyait encore à la reconnaissance.

L'étable d'Augias est un vaste empire dont l'avenir est menacé par l'accumulation des vices, des abus et des préjugés d'un autre âge.

Semblables aux bœufs d'Augias, les peuples croupissent sur la litière, et implorent dans leur maigreur une atmosphère moins viciée et des conditions hygiéniques plus favorables à leur existence.

Le marasme augmente sans cesse, et l'heure ne peut plus être reculée indéfiniment, où il faudra appliquer un remède proportionné à la gravité du mal et à l'imminence du danger.

Augias représente un puissant gouvernement dont la sollicitude, remplie de veilles et de fatigues, s'épuise en efforts incessants mais inutiles : la couche entamée la veille étant remplacée par la couche du lendemain !

Hercule qui frappe à la porte : c'est la civilisation moderne dont l'activité fiévreuse parcourt le monde.

Les muscles qui ont étouffé le lion de Némée s'appellent : l'imprimerie, la vapeur, l'électricité, le capital.

Hercule hésitera peut-être devant l'étendue de la tâche, mais il acceptera.

Que ne s'adresse-t-on à lui ?

Au lieu d'user ses forces dans un combat journalier, sans résultat radical possible, il fera appel à son intelligence, développée par la science, qui est le résultat de l'instruction publique.

En détournant le fleuve d'Elis, il développera les travaux publics, et quand, enfin, les flots sauveurs s'élanceront à travers l'étable, l'agriculture se réjouira de cet encouragement inespéré ; tandis que le commerce, l'industrie et les arts profiteront du passage pour ravitailler le troupeau, ajouter à son confort et charmer son existence.

Quant à la reconnaissance, la civilisation, moins naïve et plus sceptique qu'Hercule, bornera ses exigences à une indemnisation équitable des instruments qu'elle aura employés.

Trouvant en elle même sa récompense, l'ingratitude la laissera sans colère et sans haine.

Elle poursuivra sa route à travers l'humanité, les mains vierges de sang ; car elle porte dans son cœur la tolérance et sur sa tête la liberté.

. . . .

Plus prévoyant qu'Augias, le Gouvernement de la Turquie n'a pas attendu l'arrivée d'Hercule. Il vient d'aller au-devant de lui pour réclamer son assistance, et sous peu, nous verrons le fleuve d'Elis inonder l'Empire et remplacer le détritus des siècles par la richesse et la fécondité.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

LA

SUCCESSION CHAVANET

DEUXIEME PARTIE

L'ENVERS ET L'ENDROIT

DE LA

VIE PARISIENNE.

XXIV

De là une tristessse incurable.

Quant à Hélène, elle accueillit son mari avec le calme apparent d'une femme résignée. Elle se montra docile, soumise, mais insensible entre ses bras autant qu'un cadavre.

S'il avait pu lire au fond de ce cœur meurtri, il aurait été épouvanté des ravages qui, par sa faute, s'y étaient faits en quelques mois. Obligée de s'unir à lui, de se livrer sans amour, abreuvée de dégoût et de honte, frappée dans sa pudeur de femme et dans sa fierté, aussi bien que dans l'affection qu'elle nourrissait pour Daniel de Blesle, Hélène, née bonne, douce, tendre, avait pris en haine son mari. Il l'avait rendue méchante, et si, par devoir autant que par orgueil, elle fuyait courageusement l'occasion de se venger en le trompant, elle ne pouvait pousser l'abnégation jusqu'à imposer silence aux voix qui criaient en elle et qui lui répétaient sans cesse qu'elle était alliée à un misérable.

Ce qui l'irritait encore plus, c'était de sentir qu'elle n'était pas aimée, non certes qu'elle désirât s'attacher plus étroitement son mari, et qu'elle fût malheureuse de la froideur qu'il lui témoignait et qui lui épargnait tant de souffrances, mais parce que cette froideur même était la preuve que Chavanet l'avait épousée, non seulement sans amour, mais encore avec la certitude de ne l'aimer jamais.

Ainsi, d'une part, elle se félicitait d'être libre, mais, d'autre part, elle ne pardonnait pas à Chavanet de n'avoir cédé, en l'épousant, qu'à des motifs tirés de son intérêt personnel.

Ces détails étaient nécessaires pour démontrer que, dans un tel milieu, Chavanet ne pouvait trouver les distractions puissantes dont il avait besoin. Au surplus, ne pensant qu'à Serverette, il n'eut aucune peine à dissimuler son dépit, et, sentant que dans cette maison, il n'inspirait de sympathies à personne, il n'y passa que quarante huit heures et revint en toute hâte à Paris, plus malheureux que lorsqu'il en était parti.

Il apprit, en arrivant, les aventures de Pauline et, n'en pouvant deviner la cause, il s'empressa d'aller la voir. Il la trouva transformée par ce poétique mal d'amour qui donne à la beauté des femmes un attrait nouveau. Elle raconta ses douleurs avec l'abandon que lui inspirait la présence de son meilleur ami.

En apprenant que c'était Frédéric Laffrey qu'elle aimait ainsi, au point de se sacrifier et de se ruiner pour lui, il ne put contenir son irritation.

— Allez vous maintenant vous allier à nos ennemis ? s'écria-t-il. Quoi, c'est cet homme que vous chérissez ainsi ! Avez vous donc oublié la mortelle injure dont il s'est rendu coupable envers moi ?

— Qu'importe cette injure ! répondit-elle, et qu'y a t-il de commun entre elle et mon amour ? J'aime et j'oublie tout le reste.

— Vous m'abandonnez donc !

— Lorsqu'il y a dix ans, je commençais à aimer Frédéric, vous ai je abandonné pour lui ? Croyez vous que mon cœur ne puisse contenir deux sentiments si peu semblables : une vive amitié pour vous et un grand amour pour lui ?

Chavanet hocha la tête.

— Il ne me plaît pas, dit-il, de partager votre cœur avec le plus cruel de mes ennemis. Il faut choisir entre lui et moi.

Rien n'empêchait Pauline de répondre sur le champ que son choix était fait et de renvoyer Chavanet. Elle ne fondait plus sur lui aucune espérance ; elle ne nourrissait pas d'arrière-pensées. En dehors de son amour pour Frédéric, il n'était rien qu'elle ne fut prête à braver. Cependant, elle avait trop longtemps vécu avec Chavanet pour se séparer ainsi de lui. Elle espéra qu'elle pourrait se le conserver au titre d'ami, et c'est dans ce but qu'elle lui répondit en ces termes :

— Pourquoi vous blesseriez-vous de l'affection que je porte à Frédéric, alors que vous n'êtes pas mon amant ? Il semble au contraire que vous devriez vous en réjouir.

Chavanet la regarda avec surprise.

— Oui, vous en réjouir, continua-t-elle. Si vous avez un ennemi auprès de Serverette que vous adorez, s'il y a un rival qui puisse vous empêcher de trouver la clef de son cœur, n'est-ce pas Frédéric ? Si donc je parviens à me faire aimer de lui, à lui faire oublier Serverette, n'est-ce pas à votre profit que j'aurai travaillé ?

Ces raisons étaient indiscutables. Pauline disait vrai et Chavanet le comprit ainsi. Mais, il n'espérait plus conquérir à sa cause le cœur de Serverette ; il n'éprouvait contre elle, nonobstant un désir violent capable de tout pour se satisfaire, qu'une haine profonde. Dans la passion que Pauline affichait pour Frédéric, il ne voyait autre chose qu'une injure faite à lui-même, qui n'avait jamais pu se faire aimer de cette femme singulière.

Ce fut sur ces impressions qu'il quitta madame de Pélussin, après avoir énergiquement blamé la sottise qu'elle avait faite, selon lui, en s'enfuyant de la maison de Verrina.

En l'embrassant, au moment de prendre congé d'elle, il sentit qu'elle lui devenait indifférente. Il ne pouvait plus se fier à une femme éperduement éprise du commandant Laffrey, qu'il détestait, et il lui sembla que quelque chose se brisait dans son cœur.

Si cruelle que fût pour Pauline une telle séparation, elle ne regretta pas une minute ce qu'elle avait fait.

Le dévouement et l'abnégation qu'à dictés un amour sincère, ne sont d'aucun poids au cœur qui s'y livre.

Elle aurait voulu faire plus encore.

Elle regrettait son existence déréglée et maudissait le passé qui la mettait dans l'impossibilité d'apporter un cœur vierge à celui qu'elle adorait. Elle souhaitait qu'il lui fût permis de saisir une occasion de réparer ses fautes. Aucun sacrifice ne lui aurait paru impossible, s'il avait eu l'amour pour but et Frédéric pour inspirateur.

Cependant, cinq jours s'étaient écoulés depuis qu'elle avait fui Verrina. En apprenant sa mort, elle s'était empressée d'accourir chez le notaire du marquis, afin de lui démontrer qu'elle ne possédait plus rien de ce qui avait été à elle et de se qu'elle aurait pu garder, à l'insu de tous, et que les héritiers de cette importante succession n'au-

Voir le numéro du 28 Août.

REVUE DES JOURNAUX

Salzbourg, 20 août.

L'Empereur et l'Impératrice des Français avaient fait le trajet depuis Châlons dans le wagon réservé à leur service personnel, et dont tout le monde admirait la forme élégante, lorsque le convoi s'est arrêté devant le grand salon d'attente, où se tenaient l'empereur et l'impératrice d'Autriche, accompagnés du prince Louis-Victor, le plus jeune des frères de l'empereur, et suivis du chancelier de l'empire baron de Beust, du prince de Metternich, du comte Andrassy, président du ministère hongrois, du comte Festetics membre du même cabinet, du comte Taaffe, qui dirige le département de l'intérieur des pays cisleithans, du comte Coronini, gouverneur de la province, et du chevalier de Mertens, maire de Salzbourg.

Aussitôt que le convoi se fut arrêté, l'empereur et l'impératrice d'Autriche se sont portés à la rencontre de leurs augustes hôtes, qui, de leur côté, se disposaient à descendre du wagon. L'empereur François Joseph a serré cordialement la main à Napoléon III; ensuite la présentation des deux Impératrices ayant eu lieu réciproquement, chaque Empereur a baisé la main à l'épouse l'un de l'autre, puis Napoléon III a offert le bras à l'impératrice Elisabeth et François-Joseph à l'impératrice Eugénie, et tous sont rentrés dans le salon, où ont eu lieu les présentations d'usage.

L'Empereur et l'Impératrice des Français ont eu des paroles fort gracieuses pour M. le baron de Beust, le comte Andrassy et le grand chambellan comte Crenneville, que LL. MM. avaient eu l'occasion de recevoir à Paris. L'Empereur François Joseph a, de son côté, rappelé au grand écuyer général Fleury qu'il avait eu le plaisir de le recevoir au quartier général de Vérone, l'avant-veille de l'entrevue de Villafranca.

Après s'être reposés environ un quart d'heure, les souverains ont quitté le salon pour monter dans les carrosses qui les attendaient devant la grande entrée de la gare. A leur vue, la foule a fait entendre des vivats enthousiastes.

Avant de sortir de la station, les deux Empereurs, suivant l'étiquette militaire de l'Autriche, ont passé en revue la compagnie des chasseurs qui, musique en tête, formait la garde d'honneur devant la gare. Napoléon III a été frappé de la tenue martiale de ce corps d'élite, qui, vous le savez, a servi de modèle pour la formation des chasseurs de Vincennes en France.

En sortant de la gare pour se rendre au palais destiné à leur résidence, les deux Impératrices ont pris place au fond du premier carrosse, l'Impératrice Elisabeth donnant la droite à l'Impératrice Eugénie; le devant était occupé par les deux Empereurs, François-Joseph donnant également la droite à Napoléon III. Sur tout le parcours du cortége impérial, la population faisait éclater les marques de la sympathie la plus vive et la plus cordiale que lui inspirait la rencontre des deux souverains.

Après avoir installé leurs illustres hôtes dans leurs appartements respectifs, dans l'intérieur desquels étaient placés des gardes du corps appartenant à la garde allemande et à la garde noble hongroise, l'empereur et l'impératrice d'Autriche se sont retirés pour laisser à l'Impératrice des Français le temps de préparer sa toilette pour le dîner. Le dîner a été servi à sept heures; outre les ministres susnommés et les personnes composant les suites de Leurs Majestés, le prince de Metternich, le duc de Gramont et l'archevêque de Salzbourg ont eu l'honneur d'y assister.

L'Empereur des Français, pour garder l'incognito, était arrivé en habit civil, tandis que l'empereur François Joseph était allé à sa rencontre revêtu de l'uniforme de maréchal, que Sa Majesté a conservé pendant le dîner; mais je crois savoir que demain l'empereur d'Autriche paraîtra pour la première fois aux yeux de son peuple également en habit civil, pour se mettre à l'unisson de son hôte auguste. Ce détail, fort accessoire en apparence, a pourtant une plus grande portée qu'on ne le pense à l'étranger, car il implique une concession faite aux vœux depuis longtemps manifestés par toutes les classes civiles de l'Empire.

Mais je m'aperçois que du haut des montagnes qui couronnent Salzbourg des milliers de feux rayonnent, offrant le tableau grandiose d'une illumination de vingt milles à la ronde. LL. MM., au milieu des acclamations de plus en plus enthousiastes de la foule, quittent la résidence pour faire, en carrosse découvert, une promenade au château de Klesheim, d'où l'œil domine ce panorama embrasé. Je vais à mon tour jouir de ce spectacle admirable qu'on ne peut voir que dans cette contrée alpestre, qui, inondée en ce moment de la lumière argentée de la lune, présente un aspect vraiment féerique.

La représentation de gala au théâtre, qui devait avoir lieu ce soir, a été remise à demain.

Après-demain, on entreprendra une excursion à Monatschlœssel, ainsi appelé parce que la construction de ce château fut improvisée pour ainsi dire dans le court espace d'un mois, et mercredi, une autre excursion au château de Hellbrunn, célèbre par ses cascades et ses jets d'eau.

La journée de jeudi sera consacrée à la visite des bords sauvages du lac de Kœnigssee, situé dans une contrée qui semble résumer sur un seul point toutes les beautés de la nature suisse.

Vendredi 23 est le jour fixé pour le départ.

Vous me demanderez maintenant où l'on trouvera, au milieu de ces fêtes et de ces excursions, le temps nécessaire pour les délibérations diplomatiques qui préoccupent à un si grand degré l'Europe entière: telle est l'énigme que chacun se pose sans pouvoir en trouver le mot; j'essaierai d'y parvenir dans ma prochaine lettre.

On voit avec inquiétude les progrès rapides de cette puissance formidable qui s'appelle la Prusse aujourd'hui et dont le nom sera Allemagne demain. On ne demanderait pas mieux que d'arrêter ce jeune et irrésistible élan dont la force se mesure par l'appui patriotique que l'Allemagne prête à toutes les fautes du cabinet de Berlin, à toutes les allures de M. de Bismark si antipathiques au génie décentralisateur du peuple germanique. Le cabinet des Tuileries, pour lequel la lettre du 11 juin reste encore, à l'heure qu'il est, l'expression vraie de la politique française, voudrait, je n'en doute pas, régler le sort de l'Europe centrale d'après les pensées émises dans ce document publié à la veille d'une guerre dont l'issue restera la surprise de ce siècle. Mais là où commencerait la réalisation de ce projet commencent aussi les difficultés, difficultés que des gouvernements ne résoudront jamais.

Aussi les cabinets qui, en s'alliant contre la Prusse, ne tiendraient pas compte des sentiments des peuples, vont au devant de nouvelles déceptions. Ils ne réussiront qu'à augmenter le malaise déjà si grand de l'Europe, et, sans avoir aucune ambition de prophétie, je prédis, sans crainte de me voir démentir par l'avenir, que l'entrevue de Salzbourg aggravera l'état d'incertitude dans lequel nous vivons depuis un an à un point tel que la France et l'Autriche se verront dans la nécessité de venir désavouer elles-mêmes les craintes et les espérances qu'elles ont éveillées par cette réunion qui attire tous les yeux de l'Europe. Leur désaveu, pour être efficace, ne se bornera pas à des paroles et à des notes, il devra se manifester par des actes.

On commet bien des imprudences dans les sphères dans lesquelles nous sommes habitués à voir planer la sagesse, et s'il est vrai, comme l'annonce le télégraphe, qu'on ait invité le roi de Bavière à assister à la rencontre de Salzbourg, la nécessité de tranquilliser les esprits, non-seulement en Prusse, mais partout en Allemagne, n'en deviendra que plus impérieuse.

L'opinion publique dans l'Allemagne du Sud n'est pas le moins du monde favorable aux combinaisons qui sont mises en avant à propos de l'entrevue de Salzbourg. J'ai pu lire des lettres venant de Wurtemberg et de la Bavière, lettres qui émanent de personnes en position de juger les sentiments de leurs concitoyens. Toutes sont unanimes pour dire qu'une alliance de l'Autriche avec la France priverait la première de ces deux puissances des dernières sympathies qu'elle possède encore en Allemagne. Les provinces allemandes de l'Autriche, qui n'ont pas cessé de se considérer comme faisant partie intégrante de la grande patrie germanique, y verraient une trahison envers l'Allemagne. L'Autriche, en se lançant dans une guerre semblable, se verrait encore une fois abandonnée au moment du danger par les forces les plus vives de l'empire.

Pour lutter contre la Prusse, pour combattre le militarisme qui rend cette puissance dangereuse à ses voisins, ce n'est point à une coalition agressive que l'on doit avoir recours. Il faut faire ce qu'a si sagement indiqué le comte de Paris dans un travail récent publié par la *Revue des Deux-Mondes*. Il faut abandonner la Prusse à son sort et à ses aspirations ambitieuses et donner au mouvement allemand une direction salutaire pour les intérêts de la France, en faisant entrer celle ci dans la voie la plus libérale, en la donnant comme exemple aux peuples qui aspirent au progrès et à la liberté. La Prusse, en lutte avec les aspirations du peuple allemand, déposera les armes. En face d'une agression étrangère, elle se verra entourée par les légions valeureuses de la race germanique. Ceux qui désirent que la Prusse absorde l'Allemagne doivent conseiller à l'empereur des Français de suivre une politique belliqueuse. Ceux qui, comme nous, désirent que la Prusse se fonde dans le sein des peuples qui forment l'Allemagne demanderont le maintien de la paix et condamneront des alliances qui compromettront l'avenir de l'Europe en soulevant une lutte dont personne ne peut prévoir ni la durée ni l'issue. (*Corresp. de l'Ind. Belge.*)

Le *Figaro* publie sous la rubrique *Gazette du Mexique* la lettre suivante:

Voici une page dramatique qui nous arrive de loin, et à laquelle appartient aujourd'hui cette place ordinairement reservée aux mille choses de la vie parisienne.

Un de mes amis, a reçu dernièrement la lettre émouvante que l'on va lire. Elle a été apportée par un homme de confiance, qui a quitté Mexico le 6 juillet, et a pu dérober cette missive aux investigations de la police mexicaine, qui décachète sans façon toutes les lettres confiées à la poste; et ceci vous explique pourquoi nous manquons souvent de nouvelles précises. Les détails suivants sur l'exécution de Maximilien sont effroyables, je vous en préviens; mais j'ai hâte d'ajouter qu'ils sont *authentiques*. La bonne foi du signataire ne pourra être mise en doute un instant, et si nous n'imprimons pas son nom, c'est qu'une telle indiscrétion de notre part pourrait avoir les conséquences les plus graves dans les circonstances présentes, où ce correspondant français se trouve encore à Mexico, à la portée des fusils de Juarez.

Voici cette pièce curieuse. Je n'y change pas un mot:

« Mexico, 6 juillet.

Mon cher ami,

« Je profite du départ de X... pour vous remettre une photographie du peloton qui a fusillé Maximilien, ainsi que celle de l'endroit où Méjia, Miramon et l'empereur sont morts. Le porteur te dira le rôle odieux qu'a joué certain homme dont le père était grand'-croix de Guadalupe, grand-chambellan et ami de Max, et qui a néanmoins acheté l'empereur à Lopez, en lui garantissant le paiement de deux mille onces d'or, dont sept mille cinq cents piastres payables à titre d'avance; mais une fois Maximilien livré, ils ont *floué* Lopez, en bons Mexicains qu'ils sont.

» Ainsi qu'ils s'en vantaient dans un grand dîner d'officiers, il n'ont pas payé à Lopez le reste de la somme qui ils avaient garantie SUR LEUR HONNEUR.

» Du reste, le coup était si bien monté, que tous les gens qui étaient au couvent de la Cruz, quartier général Maximilien furent pris et garottés sans savoir à qu'ils avaient affaire.

» Les domestiques, qui dormaient dans l'antichambre de Max, se réveillèrent le pistolet sur la poitrine. L'empereur n'était pas dans son lit; il était monté à cheval à deux heures du matin, avec Méjia, pour aller au Cerro de la Campana préparer leur départ qui devait avoir lieu à cinq heures. Max devait sortir avec ses troupes et venir à Mexico; pour nous c'eût été un malheur, car les libéraux n'auraient jamais pu les empêcher de sortir, et c'eût été une prolongation inutile de la guerre civile dont nous faisions tous les frais. »

» Ce pauvre Maximilien n'avait jamais cru qu'il serait fusillé, et, une fois pris, il écrivit à Juarez pour lui demander une audience. Je te remets la dépêche et la réponse de l'Indien. A la façon dont on le traitait, le malheureux Maximilien finit par deviner le sort qu'on lui réservait et pria les chargés d'affaires d'Autriche et d'Italie de ne rien épargner pour gagner la garde qui le surveillait et pour le faire évader la nuit.

» Ce projet d'évasion concerté entre Maximilien, madame Miramon et une certaine princesse de Salm était absurde et irréalisable. Il est clair que le général Escobedo n'ignorait rien et laissait aller les choses pour avoir l'occasion d'arrêter lui-même Maximilien dans sa tentative d'évasion. Les chargés d'affaires qui savaient cela étaient fort embarrassés, puisqu'en aidant Maximilien ils se compromettaient inutilement et que, d'un autre côté, ils ne pouvaient lui refuser l'argent qu'il les priait de distribuer. Ils furent tirés de cet embarras par un ordre d'Escobedo, leur enjoignant d'avoir provisoirement à quitter Queretaro dans les deux heures, sous peine d'être fusillés, eux aussi. Tout ceci sera probablement nié par les chargés d'affaires, on ne pourra jamais leur prouver qu'ils aient tenté quoi que ce soit.

» Je t'envoie les photographies que l'on a faites à Queretaro après l'exécution, c'est-à-dire celle du gilet et de la redingote du domestique de Maximilien, que l'empereur, A QUI ON AVAIT VOLÉ SES HABITS portait à l'exécution, ainsi que les portraits du peloton qui a fusillé Maximilien. Je tiens ces photographies du médecin en chef de l'armée qui a embaumé Max ou plutôt qui l'a EMPAILLÉ, CAR IL LUI A MIS DE GRANDS YEUX EN VERRE NOIR VU QU'IL N'EN TROUVAIT PAS DE BLEUS. Ces photographies ont été faites en secret.

» La mort de Maximilien rachète les fautes de sa vie; il est mort, ainsi que Miramon, avec un courage tel qu'il en résulte que Mejia a paru faible, quoique lui aussi soit très bien mort, mais il n'avait pas LE GRAND AIR DES AUTRES.

» L'empereur reçut cinq coups de fusil; quatre dans le ventre, un dans la poitrine; il se roulait par terre et faisait signe de l'achever. Deux soldats tirèrent sur Maximilien à bout portant; les deux coups ratèrent. On fit alors tirer un autre soldat. La balle pénétra dans le côté droit. L'étoffe s'enflamma.

» Dans sa douleur, Maximilien arracha de la main droite le quatrième bouton de son gilet. Son domestique lui jeta un peu d'eau sur la poitrine pour éteindre le feu.

» Enfin, un dernier coup de fusil — tiré par le caporal du peloton à bout portant, perça le cœur de Maximilien, et finit ses souffrances. »

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. M. le Sultan a fait partir avant-hier pour la Crimée six chevaux arabes de pur sang pour être offerts en son nom à S. M. l'Empereur de Russie. On dit que S. M a choisi elle-même avec le plus grand soin les nobles animaux.

—

Le *Levant Herald* croit savoir que S. E. l'ambassadeur de Russie a assisté au conseil des ministres tenu au palais de Dolma Bagtché.

—

L'aviso impérial *Talia* est parti hier de notre port chargé de troupes et de matériel pour la cavalerie, en destination de la mer Noire.

—

Une escadre autrichienne composée de la frégate à hélice *Schwartzemberg*, portant pavillon du contre-amiral Pokosny, de la frégate *Radetzky* et de la canonnière *Vellebich* a jeté l'ancre la semaine passée à Smyrne. La frégate *Adria* doit également se rallier au pavillon du contre-amiral.

—

Le brik hellène *Chrissopoulos*, capitaine E. Arvanitakis venant de Grèce a naufragé sur l'île de Gadaro; tout l'équipage a été sauvé.

—

On s'entretient beaucoup dans le monde grec de notre ville d'une altération d'écritures qui aurait été commise par une personne appartenant au haut clergé. Un de nos correspondants nous promet de nous fournir des détails circonstanciés sur cette affaire; détails que nous nous empresserons de livrer au public. C'est un des grands bienfaits de la presse de mettre au jour les turpitudes de quelques-uns. Elle devient alors le châtiment des coupables et la sauvegarde des honnêtes gens.

—

Le *Levant Herald*, persistant à appeler la *Turquie* journal officiel, nous fait des questions indiscrètes sur ce qui se passe dans les conseils gouvernementaux.

La *Turquie* est si peu journal officiel, qu'il s'écoule huit et même quinze jours, sans qu'il lui soit fait aucune communication. Dans le cas, où une communication a lieu, elle est faite en même temps aux autres journaux. Ceci crée à la *Turquie* une situation très-difficile, en ce sens que, le public, persistant à voir dans chaque ligne de ce journal, une inspiration officielle, il ne peut pas s'exposer aux démentis que lui attireraient la publication des canards dont la presse supposée libre régale ses lecteurs.

Le *Levant Herald* a des allures plus officielles que nous; lui qui a eu le privilége de publier deux circulaires du ministère des affaires étrangères dont nous n'avons jamais eu communication. Le journal *la Turquie* défend le Gouvernement avec les armes que lui fournit sa conviction. Il vaudrait sans doute mieux qu'il pût le faire sans hésitation ni tâtonnement à l'aide d'indications officicielles, comme il est d'usage en d'autres pays, pour les journaux qui défendent le gouvernement.

—

On écrit de Port-Saïd au journal *le Nil*, publié à Alexandrie:

« Dernièrement, 1,700 mètres environ de la jetée ouest, plusieurs hommes se baignaient dans la mer, lorsque l'un d'eux se sentit tout à coup saisi par un requin; il appelle au secours. Un remorqueur passait à l'instant même; le bruit de l'hélice effraya probablement le requin qui lâcha prise; mais dès que le bâtiment se fut éloigné, au moment où l'homme reprenait ses sens et s'enfuyait, le requin revint sur lui et ressaisit sa proie. On vit l'eau se rougir de sang.

» En vain de hardis plongeurs s'élancèrent, tout fut inutile: le malheureux nageur avait disparu. Quelque temps après on retrouva sa tête et une partie de sa colonne vertébrale; le reste de son corps avait été entièrement dévoré. Ces lamentables débris, exposés à l'hôtel, ont été reconnus pour être ceux d'un ouvrier grec. »

SITUATION COMMERCIALE DE L'EPIRE.

Le commerce d'importation en Epire diminue de jour en jour, comme l'attestent les recettes décroissantes des trois bureaux de douane de la côte adriatique. De 42,160 fr. qu'elles ont atteint pendant les trois premiers mois de 1866, elles se sont abaissées à 24,300 francs pendant le premier trimestre de 1867. La récolte des céréales sera à peu près nulle cette année, à cause de la sécheresse.

Une partie notable des transports de marchandises entre l'Epire et les pays étrangers s'effectue par les paquebots du Lloyd autrichien qui touchent chaque semaine à Prevesa, où ils font des opérations pour une somme de 7,000 fr. en moyenne. La marine marchande pourrait faire aux paquebots autrichiens une concurrence qui serait sans doute avantageuse; on cote à Prevesa les frets suivants pour les ports de la Méditerranée désignés ci-dessous: Marseille, 40 fr. la tonne; Livourne, 30 fr., Messine ou Malte, 15 fr.; Corfou, de 4 à 6 fr. selon la saison.

AVIS.

L'*Imprimerie Centrale* se charge de tous travaux de ville, lettres de faire part, circulaires, affiches, etc., etc., aux conditions les plus avantageuses pour le public.

S'adresser à l'administration.

---

raient ni réclamations, ni reproches à lui adresser.

Puis, libre de ce côté, dégagée de ce qu'elle considérait comme une chaîne, elle était rentrée chez elle avec l'espoir que Frédéric viendrait l'y trouver.

Il ne vint pas. Comment exprimer ce qu'elle souffrit?

Cette créature aux pieds de laquelle tant d'hommes s'étaient traînés sans l'attendrir, versa en une semaine plus de larmes qu'elle n'en avait fait verser toute sa vie.

Les deux femmes qui la servaient ne la reconnaissaient plus. Elle ne leur parlait qu'avec douceur. Tout lui était bon. On ne l'entendait jamais se plaindre. Les choses de de la vie matérielle ne lui étaient plus rien. Son unique souci était de rester belle, non qu'elle fût encore fière de ses charmes, mais parce qu'elle en avait besoin.

Heureusement pour elle, elle était de ces femmes que les larmes ne défigurent pas, et qui puisent au contraire, dans la manifestation d'une grande infortune, une grâce de plus. Sa beauté prit vers ce temps un caractère admirable, comme pour jeter, sur son déclin, un dernier et incomparable éclat semblable aux fulgurants rayons d'un soleil qui va disparaître.

En cet état, Pauline n'aurait eu qu'à se montrer une heure dans le monde, pour voir sur-le-champ, se former autour d'elle, une cour plus brillante que celle qu'elle avait délaissée.

Mais elle ne pensait plus à rien de semblable. L'amour la rongeait.

Et cependant Frédéric ne venait pas.

Il n'ignorait aucun détail de la conduite de madame de Pélussin; il savait avec quelle ardeur elle avait ouvert son âme à la passion qu'un seul de ses regards avait allumé; mais il n'aimait pas Pauline. Ce mot justifie sa conduite.

A-t-on jamais mesuré la somme d'égoïsme et d'indifférence que peut contenir un cœur amoureux! Ceux-là seuls qui ont aimé sans être payés de retour, peuvent répondre. La femme qui aime aura beau entasser sacrifices sur sacrifices, verser larmes sur larmes, s'offrir toute entière. L'homme qui ne l'aime plus, ne comprendra rien, ou, s'il comprend, il ne verra dans tant d'efforts tentés pour l'émouvoir, qu'une chose importune et désagréable dont il aura hâte de se débarrasser.

Quinze jours s'écoulèrent ainsi. Pauline ne perdit pas l'espérance, et un soir elle écrivit à Frédéric. Ce langage tendre, humilié, imprégné de la passion la plus chaude et la plus exaltée, n'ému pas le commandant. Il y répondit par quelques mots de regrets et d'excuses, impatienté d'être poursuivi de la sorte par un amour qu'il ne partageait pas. Son cœur ne battait plus que pour Serverette. A quoi bon les tentatives de Pauline?

Il adorait Serverette autant que lui même était adoré par madame de Pélussin. Il y allait tous les jours et passait dans cet intérieur paisible et désormais presque heureux, des heures entières à repaître ses yeux de cette beauté calme, fraîche, inaccessible aux orages, épanouie dans l'émotion d'une attente mystérieuse.

Il se plaisait à croire que le jour où il se déclarerait, Serverette ne le repousserait pas, et, dans cette espérance, il ne disait rien, voulant prolonger ce rêve jusqu'au moment où il pourrait y faire succéder la réalité.

Combien il se trompait! Il aurait mieux valu pour lui qu'il suivît le conseil de Daniel de Blesle et qu'il obligeât Serverette à entendre ses aveux. Elle lui aurait sur-le-champ, répondu avec franchise d'une âme honnête, et il aurait su que depuis dix ans, elle aimait Barbassous.

Mais il prolongea son silence, ne parla de son amour qu'à Daniel qui ne pouvait le détromper ne chercha qu'à se rendre aimable et utile dans cette maison où il aurait voulu finir sa vie.

Pendant ce temps, Pauline se désespérait.

Un jour, n'y tenant plus, voyant bien qu'elle ne parviendrait pas à attirer Frédéric chez elle, elle se rendit chez lui. Il était absent. Elle voulut l'attendre, et le soir, lorsqu'il revint de Passy, où il avait passé la soirée avec Serverette, ce fut Pauline qu'il trouva dans sa chambre.

Il ne put retenir un geste de surprise et d'impatience.

— Vous deviez cependant vous attendre à me rencontrer ici un soir ou l'autre, lui dit-elle. Je vous ai écrit lettres sur lettres. Pourquoi n'êtes-vous pas venu? Votre présence eût apaisé ma pauvre tête malade. Ce soir, je suis arrivée à vous. Il faut que vous m'entendiez et ensuite vous prononcerez mon arrêt.

Il fut donc obligé de l'entendre. Elle parla durant une heure avec tant d'éloquence et de passion, qu'il fut ému. Un amour sincère, lorsqu'il est exprimé par une bouche éloquente est toujours entraînant. Une fois de plus, la beauté de Pauline eut raison de l'indifférence de Frédéric.

Il céda et, affolée de désirs, elle essaya de croire qu'elle était aimée et de se tromper elle même pour donner une pâture à la flamme intérieure qui le brûlait.

XXV

Peu de jours après les événements racontés dans les chapitres qui précèdent celui-ci, Chavanet reçut la visite d'un personnage, nommé M. Murray, qui lui était recommandé par son correspondant de Trieste, et auquel il avait ordre d'ouvrir un crédit illimité.

Malgré son nom étranger, M. Murray, parlait le français avec une irréprochable pureté. Grand, brun, solidement bâti, il avait une taille souple et bien prise, d'épais cheveux noirs, de beaux yeux de tête, une barbe bien plantée et ne portait pas plus de trente-six ans. Ses mains étaient blanches, toute sa personne respirait l'élégance et ses manières s'harmonisaient avec l'ensemble de son individu. Enfin, pour compléter ce portrait, ajoutons qu'il avait une voix douce, grave, pénétrante, une voix d'homme destiné à aimer beaucoup et à être beaucoup aimé.

Chavanet reçut M. Murray avec les égards dus aux recommandations dont ce dernier était l'objet. Il lui offrit un appartement dans sa maison, ce que M. Murray refusa, à raison, dit il, d'une mission diplomatique dont il était chargé et qui exigeait qu'il jouît de la plus entière liberté. Néanmoins, il accepta plusieurs fois à dîner, consentit à aller au bois et au théâtre avec Chavanet, et ce dernier qui, voulant en vain secouer la passion qui l'obsédait, cherchait l'oubli dans des distractions quotidiennes, fut heureux d'avoir rencontré un compagnon tel que M. Murray.

Cependant, lorsqu'ils étaient à côté l'un de l'autre, Chavanet se sentait préoccupé, sans comprendre pourquoi. Le regard de M. Murray le troublait; et quelque chose lui disait que ce n'était pas la première fois qu'il se rencontrait avec ce personnage aux allures un peu mystérieuses, qui trahissait, sans le vouloir, une incontestable supériorité sur le commun des hommes.

(*Sera continué*).

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE SEINE-ET-MARNE.

Présidence de M. Dubarle.

Audience du 11 août.

ASSASSINAT DE FRANCHART.

(*Suite.*)

LE SIEUR ÉTIENNE RAINBAUT, guide dans la forêt de Fontainebleau : Le huit mai, j'ai vu deux dames qui sortaient de déjeuner au restaurant de Franchart ; je les ai vues se promener d'abord autour des rochers, puis elles ont pris un petit guide et sont allées plus loin. Je reconnais bien madame que voilà pour une des deux dames, et elle doit bien me reconnaître aussi. L'autre dame était toujours devant et s'amusait à ramasser des fleurs. Après avoir renvoyé leur petit guide, elles ont pris l'allée de Pins, ensuite à droite, du côté de Saint-Pellier.

D. Quel intérêt aviez-vous donc à suivre ainsi, de l'œil, ces deux femmes ?

LE TÉMOIN. C'est notre métier, à nous, de suivre les promeneurs, parce que souvent ils se perdent et sont bien aises de nous retrouver.

D. Ainsi, puisque vous les avez si bien suivies, vous devez les avoir vues revenir à Franchart, car l'accusée déclare qu'elles y sont revenues deux fois. — R. Je ne les ai pas vues revenir du tout.

L'ACCUSÉE. C'est que nous ne sommes pas revenues par le côté où était cet homme ; nous sommes revenues à Franchart par le carrefour de la Croix.

LE TÉMOIN. Je suis persuadé qu'elles ne sont pas revenues au restaurant, car je suis resté trois heures à ma place, assis sur mon escabeau ; je suis infirme d'une jambe et je ne me promène que quand je fais mon métier et qu'on me paie.

Me LACHAUD. J'admire cet homme, qui, après huit jours, car il n'a été interrogé que huit jours après le 8 mai, se rappelle toutes les courses, tous les pas, pendant des heures entières, de deux dames qu'il ne connaît pas, qu'il n'a jamais vues, qui ne l'ont pas employé, qui ne lui ont pas parlé ; voilà ce que je voudrais qu'il nous expliquât.

LE TÉMOIN. C'est bien facile. Comme c'est notre métier de regarder s'il vient des voyageurs pour leur offrir nos services, nous avons toujours l'œil sur la route ; personne ne peut y passer sans que nous le voyions. C'est pour cela que je peux affirmer et que j'affirme que ces deux dames sont sorties du restaurant de Franchart, mais qu'elles n'y sont pas revenues.

Me LACHAUD. Ce brave homme, qui voit tout, qui est de bonne foi, j'en suis sûr, pourrait-il nous dire s'il y avait, ce jour-là, beaucoup de personnes sur la route de Franchart, et s'il a suivi des yeux chacune de ces personnes avec autant de soin qu'il a suivi ces deux dames ?

LE TÉMOIN. J'ai vu beaucoup de monde aussi bien que ces deux dames ; mais je répète que je suis persuadé qu'après les avoir vues quitter le restaurant de Franchart, je ne les ai pas vues y revenir.

D. Pendant les deux heures que vous êtes resté sur votre escabeau, près du restaurant de Franchart, avez-vous vu passer un homme seul, à favoris blonds, grand, tournure étrangère, anglaise ? — R. Non.

D. Avez-vous entendu des coups de sifflet ? — R. Non.

L'ACCUSÉE. Il fallait qu'il fût sourd, car, indépendamment des coups de sifflet de Williams, il y en a eu bien d'autres. Ce jour-là, il devait y avoir une chasse dans la forêt ; à cause de la grande chaleur, elle avait été décommandée, mais trop tard, de sorte que beaucoup de gardes, leur fusil sur l'épaule, rappelaient leurs chiens en sifflant quand ils entraient dans les fourrés.

D. Vous êtes très habile, et vous savez profiter des moindres incidents des débats ; c'est hier qu'on a parlé de cette chasse décommandée, et voilà qu'elle vous sert aujourd'hui pour fortifier un fait que vous seule alléguez.

Me LACHAUD. Je demande la permission de rappeler que ce fait, elle en a parlé dans ses interrogatoires ; cela ne lui a donc pas été inspiré par l'audience d'hier. Dans tous les cas, elle serait dans son droit, car les incidents d'audience lui appartiennent aussi bien qu'à l'accusation.

M. LE PRÉSIDENT. Ce sera un fait à vérifier. Je dois rappeler à MM. les jurés que ce témoin n'a jamais varié dans ses déclarations, et que ce qu'il dit aujourd'hui est ce qu'il a toujours dit. J'ajoute qu'il est d'autant plus digne de foi, que, autre qu'il est très clair dans ses dépositions, il ne va pas plus loin qu'il ne doit aller. Rien de plus net, de plus précis que ses déclarations ; voilà ce qu'il faut retenir.

JULES CHAUMETTE, douze ans, guide dans la forêt de Fontainebleau, dépose. C'est moi que j'ai vu ces deux dames le premier au restaurant de Franchart ; elles étaient venues en voiture, conduites par Tampier. Pendant qu'elles ont commandé leur déjeuner, mon frère, qui a quatorze ans, a été leur demander si elles voulaient un guide. La dame qui est là lui a répondu : « Je me le demande. » Mon frère est venu nous redire ce drôle de mot : « Je me le demande »

Ça nous a fait rire, moi et tous les guides, pendant toute la journée. Pas moins, après leur déjeuner, elles m'ont dit de les conduire autour des rochers, elles se sont promenées pendant une bonne demi-heure, en dansant et chantant, même que je me rappelle qu'elles en ont chanté une qui commence comme ça : « A Paris, près de Pantin... » Après qu'ils leur ont eu promenées, la plus petite (l'accusée) m'a donné dix sous et m'a demandé le chemin pour aller au Bouquet-du-Roi, comme de fait je leur ai dit comment qu'il fallait s'y prendre.

D. Et savez-vous si elles ont suivi le chemin que vous leur aviez indiqué ? — R. Je les ai vues entrer dans la route ronde, et puis après je les ai encore aperçues qui traversaient la route à gauche.

M. LE PRÉSIDENT. Elles n'étaient pas seules, alors, ces deux dames ?

L'ENFANT. Si, monsieur.

D. Vous vous trompez, il y avait un monsieur avec elles. — R. Non, il n'y avait pas de monsieur, je le sais bien, moi, j'ai de bons yeux.

D. Si vous avez de bons yeux, avez-vous aussi de bonnes oreilles ? — R. Oh ! mais oui.

D. Alors, vous avez dû entendre des coups de sifflet. — R. Oh ! mais non, il n'y pas eu de coups de sifflet.

D. Si, et pas un seul coup, mais deux coups. — R. S'il y en a eu, je ne les ai pas entendus, mais ça me paraîtrait fort.

ALEXANDRE CHAUMETTE confirme la déclaration de son frère dans toute sa première partie. Il a vu l'accusée payer le cocher Tampier, et l'a entendue lui dire de s'en retourner, qu'elles reviendraient à pied à Fontainebleau. C'est à lui que l'accusée a dit le mot : « Je me le demande » qui a fait rire tous les guides pendant le reste de la journée. Il ajoute : « Quand ces deux dames ont eu payé mon frère, elles sont parties seules, en prenant à gauche, par le carrefour de la Croix et la route ronde où je les ai perdues de vue. » Non plus que son frère, il ne les a vues revenir à Franchart, non plus qu'il n'a entendu de coups de sifflet.

Les deux frères, de nouveau interpellés, déclarent n'avoir ni entendu des coups de sifflet, ni vu de chasseurs, ni de chiens et pas davantage d'étranger ressemblant au portrait qu'on leur fait de Williams.

D. Si vous n'avez pas vu un étranger seul, avez-vous vu, au moins, une voiture stationnant sur la route qui l'aurait amené ? (Les deux frères répondent négativement.)

LE SIEUR DUMAINE, propriétaire de l'hôtel de France et d'Angleterre, à Fontainebleau. — Le 7 mai, dans la soirée, sont arrivées deux dames à l'hôtel. Ma gérante me dit qu'elle se repentait de les avoir reçues, car elle n'en avait pas bonne opinion. Le lendemain matin, vers six heures ; elles m'ont demandé une voiture pour aller en forêt ; je leur dis que j'allais commander la voiture, mais, en attendant, je les priai de venir au bureau donner leur nom. La plus petite (l'accusée) trouva ma demande étrange et me dit qu'à Vichy, où elle allait tous les ans, on ne lui demandait pas son nom et qu'elle trouvait extraordinaire qu'on demandât les noms à Fontainebleau, presque aux portes de Paris.

M. LE PRÉSIDENT. Que vouliez-vous donc faire dans la forêt, à six heures du matin ?

L'ACCUSÉE. Pour éviter la chaleur.

LE TÉMOIN. Pendant qu'on attendait la voiture ces dames ont pris du café au lait.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce que vous alliez à Vichy tous les ans ?

L'ACCUSÉE. Je n'y suis jamais allée, mais je connais beaucoup de personnes qui y vont, et qui m'ont mis au courant des usages de ce pays, à l'égard des voyageurs.

LE TÉMOIN. Elle m'a même dit qu'en quittant Fontainebleau elle partirait pour Vichy.

L'ACCUSÉE. Je n'ai pas tant causé avec monsieur qu'il le dit ; je ne serais pas partie pour Vichy sans bagages, et monsieur sait bien que nous n'en avions pas apporté à l'hôtel.

LE TÉMOIN. On m'avait dit que ces dames avaient laissé leurs bagages à la gare.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce que vous avez écrit les noms de ces deux femmes sur votre livre de police ?

LE TÉMOIN. Oui, monsieur le président, et voici mon livre.

M. le président, après avoir vérifié l'inscription sur le registre, le fait passer à l'accusée qui déclare que ce n'est pas le livre où on a inscrit leurs noms, et, que, de plus, elle croit se rappeler qu'elle a fait cette inscription de sa main, sans cependant pouvoir l'affirmer.

M. LE PRÉSIDENT. Continuez votre déposition.

LE TÉMOIN. A quatre heures, quatre heures et quart, la plus petite (l'accusée) est revenue seule ; elle m'a dit qu'elle avait perdu sa compagne en forêt. Comment, madame, lui dis-je, et vous l'avez laissée ? « Oui, me répondit-elle, mais je la retrouverai à la gare ; cela ne m'inquiète pas, car déjà elle m'a quittée dans une pareille circonstance. » Elle m'a demandé si je voulais lui changer de l'or anglais ; je lui ai dit que non, et lui donnai l'adresse d'un changeur de Fontainebleau.

M. LE PRÉSIDENT. Vous entendez, accusée ; encore un mensonge. Vous n'aviez pas plus d'or anglais que d'or français, et si le témoin vous avait prise au mot, qu'eussiez-vous fait, vous qui n'aviez qu'une broche à vendre pour vous faire de l'argent ?

L'ACCUSÉE. Je lui aurais répondu ce qui me serait venu à la tête. Est-ce que je pouvais mettre tout le monde dans la confidence que j'étais obligée de vendre ma broche pour retourner à Paris ? En vérité, il suffit donc d'être accusée pour que les actions les plus simples soient tournées contre vous ?

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. Quelle impression vous a faite sa réponse, qu'elle retrouverait son amie à la gare ? — R. Une très forte impression ; je lui dis même avec une certaine vivacité que je ne comprenais pas qu'elle pût partir sans son amie, ou du moins sans la faire rechercher.

D. Quelle était son attitude en ce moment ? — R. Elle paraissait très préoccupée, très agitée, très pressée de partir.

Me LACHAUD. Elle est cependant partie très lentement. Si elle était coupable, qu'avait-elle besoin de retourner à l'hôtel de France et d'Angleterre et d'y dîner. Pour payer sa dépense, dit-on. C'est insensé ! quand on vient d'assassiner, on peut bien ne pas payer sa note au restaurant.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. Il vous est resté une impression profonde le jour où vous avez appris que le cadavre d'une femme avait été trouvé dans la forêt, et que tous les gens de votre maison ont reconnu que ce ne pouvait être que la plus jeune des deux dames qui étaient venues chez vous le 7 et le 8 mai ?

LE TÉMOIN. Très profonde, monsieur le président, et j'ai bien regretté de n'avoir pas suivi ma première idée.

D. Quelle idée ? — R. Je regrettais d'avoir laissé partir cette femme, qui repartait pour Paris, abandonnant dans la forêt l'amie avec laquelle elle était venue. Plus je réfléchissais à ce que Mme Boyer, ma gérante, m'avait dit que la mauvaise opinion qu'elle avait de cette femme, mauvaise opinion que je partageais, et plus je me repentais de l'avoir laissée partir.

LE SIEUR GUTZERT, cuisinier à l'hôtel de France et d'Angleterre, à Fontainebleau.

Ce témoin confirme en partie de la déclaration précédente. Il ajoute :

Cette dame (l'accusée), à son retour de la forêt (à quatre heures du soir), est venue dans ma cuisine et m'a demandé l'heure de départ des trains pour Paris et si elle avait le temps de dîner avant de partir. Je lui ai dit : « Madame, vous avez l'express de cinq heures et un quart, mais si vous voulez dîner à votre aise, vous avez un autre train à six heures trente cinq. Si vous voulez prendre l'express, je ne puis vous servir qu'un dîner froid. » Elle a préféré le dîner froid, pour partir par l'express ; je lui ai servi du poulet froid, elle y a à peine touché. En me demandant ces renseignemens, elle m'a dit qu'elle avait perdu son amie en forêt, mais que cela ne l'inquiétait pas, qu'elle avait l'habitude de se perdre, qu'elle la retrouverait à la gare. Comme ça arrive assez souvent qu'il y a pas mal de dames qui se perdent en forêt, ça ne m'a pas beaucoup étonné, et nous en avons pas mal ri dans la matinée.

LE SIEUR PRAT, bijoutier à Fontainebleau. Le 8 mai, entre trois et quatre heures, une dame est venue me proposer de lui acheter une brochure montée en or, en me disant qu'elle avait perdu son amie en forêt, mais qu'elle la retrouverait à la gare.

M. LE PRÉSIDENT, à l'accusée. Pourquoi disiez-vous cela à tout le monde ? Cela est singulier et ressemble à une précaution prise.

L'ACCUSÉE. Rien de plus simple dans ma position. Mon amie avait de l'argent, je n'en avais pas ; il fallait bien que je dise pourquoi je n'avais pas d'argent. Je vais plus loin : si j'étais coupable, je n'aurais pas parlé de mon amie que j'avais perdue dans la forêt, surtout au bijoutier, qui ne savait pas que j'étais venue avec elle. Je ne comprends pas comment il se fait que les choses qui m'innocentent sont tournées contre moi par l'accusation.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. Et vous avez inscrit son nom et son adresse, Mme Frigard, rue Beaujolais, 5, Palais-Royal ? (C'était la demeure de l'accusée avant d'aller, rue Montholon, 54, prendre possession du fonds de marchand de comestibles qu'elle avait acheté et payé en partie avec les fonds de la femme Mertens.)

LE TÉMOIN. Oui, monsieur le président, ce sont bien le nom et l'adresse qu'elle m'a donnés.

LA VEUVE BOYER, dame de comptoir de l'hôtel de France et d'Angleterre, dépose :

Le 7 mai, dans la soirée, pendant une absence momentanée que j'avais faite, les domestiques ont reçu deux dames qui venaient de Paris. Quand j'ai vu ces dames, j'ai regretté qu'on les eût reçues.

D. Pourquoi ? — R. Parce que leur genre ne me convenait pas. Je ne les ai pas revues dans la matinée du 8 mai, et, le soir, vers quatre heures, la plus petite et la plus âgée est revenue seule, me disant qu'elle avait perdu son amie dans la forêt, mais qu'elle ne s'en inquiétait pas, car elle était coutumière du fait ; qu'au surplus, elle la retrouverait à la gare. Tout en me disant ces choses, qui me paraissaient étranges, j'examinais cette dame ; elle souriait presque toujours, et cependant il y avait quelque chose dans sa figure qui me déplaisait. Après s'être fait servir à dîner du poulet froid, qu'elle a dépecé, mais dont elle n'a pas mangé un seul morceau, elle a pris l'omnibus de six heures et un quart pour se rendre à la gare. En la voyant partir, elle m'a saluée de la tête, mais la voyant s'éloigner ainsi de son amie qu'elle laissait dans la forêt, la mauvaise opinion que j'avais conçue d'elle n'a fait que se fortifier.

Me LACHAUD. Quand le nom d'un hôtel est mêlé à un crime, tous les gens ne manquent jamais de rapporter la sinistre impression produite sur eux par ceux qu'on accuse de ce crime ; c'est l'usage : il faut défendre l'honneur de l'hôtel.

Le sieur TISSOT est le garçon de salle de l'hôtel de France qui a servi à l'accusée, le 8 mai, à quatre heures et demie du soir, le dîner froid auquel elle n'a pas touché. Il déclare que l'accusé a payé sa dépense en donnant un billet de banque de 100 fr.

M. LE PRÉSIDENT. Vous êtes sûr de ce fait ; elle a bien donné un billet de 100 francs ?

TISSOT. Oui, monsieur, c'était bien un billet de 100 francs que j'ai porté au comptoir de Mme veuve Boyer.

La veuve Boyer est rappelée.

D. Est-ce un billet de 100 francs que le garçon de salle vous a donné de la part de l'accusée pour payer sa dépense d'hôtel. — R. Oui, monsieur le président ; je l'ai dit à mon premier interrogatoire, le 15 mai.

M. LE PRÉSIDENT. Nous le savions, mais nous avons voulu vous le faire redire. (Au témoin Tissot) : Vous qui avez servi ces deux dames, quelle opinion avez-vous eue d'elles ?

LE TÉMOIN. Pas trop bonne, d'après leurs manières et leur conversation ; c'était pas malaisé de voir qu'il ne fallait pas trop se baisser pour en prendre.

L'ACCUSÉE. Nous n'avons presque rien dit pendant le repas.

Me LACHAUD. Laissez dire ce garçon ; il croit s'y connaître ; je plains les femmes qui passent par la langue des garçons d'hôtel ; ils jugent toutes les femmes par certaines. Viennent-elles accompagnées d'hommes, elles sont jugées ; viennent-elles seules, c'est bien pire encore. Laissons leurs opinions à messieurs les garçons de restaurant, et ne nous en inquiétons pas trop. Au surplus, et pour revenir à la partie importante de la déclaration du témoin, renforcée par les souvenirs de la veuve Boyer, à savoir : que l'accusée aurait donné un billet de banque de 100 fr. pour payer sa dépense, nous répondons que tous les documens du dossier lui donnent un démenti complet.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin Tissot. Pour la dernière fois, témoin, affirmez-vous le fait du billet de 100 francs ?

Le sieur TISSOT. Oui ; elle a tiré ce billet du compartiment du milieu de son porte-monnaie, elle l'a déplié, et, en me le donnant tout ouvert, j'ai bien vu que c'était un billet de 100 francs.

D. Vous l'affirmez devant Dieu et devant les hommes ? — R. Je l'affirme, monsieur le président.

L'audience est levée à trois heures et demie et renvoyée à demain, dix heures et demie.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Il y a quelques mois, se célébrait à l'église grecque le mariage de Mlle de L..., jeune et charmante Russe qui, en dehors de toutes les grâces d'une ravissante beauté, apportait à M. de T..., secrétaire de l'ambassade russe à Paris, une dot de plus de dix millions.

Aussitôt la bénédiction nuptiale donnée, les jeunes époux prirent leur volée comme deux tourtereaux et se mirent à parcourir le monde allant de Rome à Venise, de Palerme à Madrid, de Constantinople à Vienne, et enfin se laissant entraîner au gré de leur caprice et ne demandant chaque jour, au milieu de leur joyeux voyage, qu'un nid plus doux, un ciel plus bleu pour abriter leur bonheur.

Après avoir ainsi parcouru toutes les villes qu'on renomme, ils finirent par arriver dans une ville d'eaux, où le démon du jeu tient ses assises, et ils vécurent au milieu de cette atmosphère enfiévrée sans être atteints par la contagion.

Ils voyaient se dérouler devant leurs yeux les scènes les plus émouvantes de ce flux et reflux incessant du râteau qui remue l'or, sans subir la moindre tentation. Que voulez-vous qu'ils fissent de quelques billets de banque de plus ou de moins ? Ils n'avaient au cœur qu'une passion : leur mutuelle tendresse.

Ils quittèrent donc Bade et Hombourg sans avoir jeté un florin sur le tapis vert, et ils continuèrent leurs courses vers Nice et Monaco. Là on jouait encore, on jouait toujours, et la voix glapissante du croupier criait éternellement : Faites votre jeu !

Mme de T..., appuyée au bras de son mari, regardait en rêvant tristement l'agitation des joueurs, et M. de T... allait l'arracher à ce spectacle, lorsque soudain elle lui dit :

— Si vous jetiez quelques louis ?

— Non, répondit M. de T..., je n'ai que trop sacrifié jadis à ce penchant, et je ne veux pas même m'exposer à une passagère tentation ; mais vous, essayez, vous aurez sans doute la main heureuse.

— Eh bien ? soit, répondit la jeune femme, mais à une condition : c'est que l'argent gagné sera pour les pauvres.

Le pacte fut conclu, et Mme de T..., commençant la partie avec quelques louis, vit bientôt son enjeu augmenter dans des proportions considérables. Pendant tout un mois, raconte la *France*, la chance lui fut tellement favorable, que la bourse des pauvres, au moment où elle quittait Monaco, possédait plus de cent mille francs qui viennent d'être remis, nous assure-t-on, aux bureaux de bienfaisance de Nice et de Cannes.

—

On raconte une dramatique histoire dont mademoiselle Nilsson a été l'héroïne.

La célèbre cantatrice venait de donner sa dernière représentation à Madrid, et, quoique devant séjourner quelques jours encore dans la capitale espagnole, elle ne devait plus se faire entendre au grand théâtre.

Un soir qu'elle reposait dans sa chambre, elle fut éveillée en sursaut par un bruit de pas.

Ayant ouvert les yeux, elle se trouva en présence de trois hommes masqués. Grande frayeur de la blonde artiste ; son émotion lui coupe la voix : elle ne peut appeler au secours. Alors, l'un des brigands, s'étant approché d'elle, lui dit du ton le plus aristocratique :

— Rassurez-vous, madame, nous ne sommes point des voleurs. Dilettanti passionnés, admirateurs convaincus de votre magnifique talent, nous avons voulu vous entendre encore une fois, nous nous sommes introduits chez vous comme nous l'avons pu, et nous vous supplions de nous chanter encore une fois le *Miserere* du *Trovatore*.

Mademoiselle Nilsson remit alors sur sa table les bijoux qu'elle avait saisis et que, dans sa terreur, elle avait offerts aux prétendus brigands, puis, s'étant remise de son émotion, elle se dirigea vers son piano et préluda par quelques accords.

Les hommes masqués se tenaient debout derrière elle, dans l'attitude la plus respectueuse.

Bientôt, la cantatrice attaqua le célèbre morceau de l'opéra de Verdi, et soit que la frayeur l'eût complétement abandonnée, soit que la surexcitation dans laquelle elle se trouvait eût doublé ses moyens, elle chanta, paraît-il, à faire rougir de honte les séraphins.

Les hommes masqués étaient tombés en extase. Mademoiselle Nilsson fut obligée de les rappeler au sentiment de la réalité.

Alors, après l'avoir remerciée avec toute l'effusion dont ils étaient capables, ils enjambèrent le balcon et bientôt ils disparurent dans les ombres de la nuit.

La *Correspondencia* de Madrid, qui raconte cette anecdote, ajoute que mademoiselle Nilsson dut faire appeler un médecin qui jugea son état assez grave pour la saigner. Cette frayeur n'a d'ailleurs eu aucune suite fâcheuse pour l'intéressante artiste.

—

La *Puce à oreille* sert de prétexte à M. Monselet pour rendre un peu de célébrité à ces puces glorieuses, oubliées aujourd'hui, qu'on admirait jadis à Paris.

Tout le monde a pu les voir, écrit Walckenaër, sur la place de la Bourse, pour la somme de soixante centimes. Je les ai examinées avec mes yeux d'entomologiste, armés de plusieurs loupes. Trente puces faisaient l'exercice et se tenaient debout sur leurs pattes de derrière, armées d'une pique qui était un petit éclat de bois très mince.

Deux puces étaient attelées à une berline d'or à quatre roues, avec un postillon, et elles traînaient cette berline. Une troisième puce était assise sur le siège du cocher, avec un petit fouet. Deux autres puces traînaient un canon sur son affût. Ce petit bijou était admirable, il n'y manquait pas une vis, un écrou. Toutes ces merveilles et quelques autres encore s'exécutaient sur une glace polie.

Les puces-chevaux étaient attachées avec une chaîne d'or par leurs cuisses de derrière ; on m'a dit que jamais on ne leur ôtait cette chaîne.

Elles vivaient ainsi depuis deux ans et demi. Pas une n'était morte dans cet intervalle. On les nourrissait en les posant sur un bras d'homme, qu'elles suçaient. Quand elles ne voulaient pas traîner le canon ou la berline, l'homme prenait un charbon allumé qu'il promenait au-dessus d'elles, et aussitôt elles se remuaient et commençaient leurs exercices.

Serait-ce un secret perdu ? Voilà une merveille qui manque à l'Exposition universelle.

—

Il y a un critique qui a voulu donner une leçon de français à M. Duruy. M. Duruy est coupable d'avoir employé deux *que* rapprochés. Voici la réponse de M. Duruy :

Il a déjà d'autres amours
Que l'on croit *qu'il* battra toujours.

LAFONTAINE.

Mais l'honneur en effet *qu'*il faut que l'on admire,
Quel est-il, Valincour ?

BOILEAU.

Les meilleurs livres sont ceux *que* chaque lecteur croit *qu'*il aurait pu faire.

PASCAL.

Mais ils l'ont bien montré dans les comédies *qu'*ils ont souffert *qu'*on ait jouées.

MOLIÈRE.

L'honneur *que* vous dites *qu'*elle vous a fait.

RACINE.

Avez-vous toujours de ce vin de Pomard *que* vous me disiez *que* vous vouliez garder ?

MÉRIMÉE.

Nous demandons pardon au critique en question de lui apprendre que Lafontaine, Boileau, Pascal, Molière, Racine et Mérimée sont des écrivains français.

—

Voici une bizarrerie qui est bonne à noter : L'archevêque anglican de Malte, M. Tomers, vient d'abjurer la religion protestante, et d'embrasser le catholicisme. Or, cet archevêque est marié. Il ne peut donc pas être prêtre catholique. Ce qui ajoute une certaine singularité à cette conversion, c'est qu'en abjurant il a consacré une somme de 1,000 liv. sterling à l'édification d'une quatrième église protestante à Malte.

—

Une triste révélation nous est faite par l'affaire Frigard. Cette splendide chevelure blonde qui couronnait le front de Sidonie Mertens, et dont parlait avec admiration les médecins eux-mêmes, on a découvert à l'autopsie que c'était une perruque complète, très habilement ajustée : la pauvre femme était presque chauve !

L'artifice était si bien dissimulé qu'il n'a été découvert qu'à l'autopsie. Quelle source de sérieuses préoccupations, s'il ne faut rien moins qu'une autopsie pour qu'on sache à quoi s'en tenir sur la chevelure de la femme aimée !

—

Dans la foule qui assistait aux fêtes nationales, du 15 août, sur différents points de Paris, le cri : *As-tu vu Godineau ?* faisait rage. Les chanteurs publics ont vendu 50,000 exemplaires d'une chanson imprimée portant ce titre :

Qu'est-c'qu'a vu Godineau ? grande scie parisienne. Air : *Maman, le mal que j'ai.*

Voici le deuxième couplet :

Qu'est-ce qu'a vu Godineau ?
Je me l'demande,
Ma peine est grande ;
S'rait il au fond de l'eau ?
Mon Dieu ! qu'est-c'qu'a vu Godineau ?
(Parlé.) Eh ! Godineau !
Son épouse est au désespoir,
Ses yeux sont comme une fontaine ;
Elle mouill' pa' minute un mouchoir
Des larmes qu'lui cause sa peine,
Qu'est-ce, etc.

Cela a paru plaire beaucoup à une grande partie du peuple le plus spirituel du monde ! Quelle décadence !

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 28 août	33 16
Clôture	du 28 août	33 23

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 27 Août.

VARNA bat. à vap. aut *Vulcan*, cap. Florio, div. marchandises.
GALATZ bat. à vap. des Mess. Imp. *Balkan*. capit. Gaiu, div. marchandises.
ODESSA bat. à vap. ang. *Magna Charta* cap. Hublach, div. marchandises.
NEWCASTLE bat. à vap. ang. *Havthorn*, cap. Th. Hadson ayant touché Dardanelles ch. charbon de terre.

DÉPARTS des bat. à vap. du 27 Août.

SMYRNE bat. à vap. aut. *Arraglio Emo*. cap. Solderre, div. marchandises.
MARSEILLE bat. à vap. fr. *Assyrien*, cap. Gauthier div. marchandises.
ODESSA bat. à vap. rus. Oleg, cap. Engelman, div. marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. egyt *Missir* cap. Ahmet, div. marchandises.
— bat. à vap. egyp. *Behera*, cap. Moustafa bey div. marchandises.
LONDRES bat. à vap. ang. *Magna Charta*, cap. Hublech, div. marchandises.
VARNA bat. à vap. aut. *Mercur*, cap. Biscuchia, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à voile du 27 Aout.

ANGLETERRE br. mek. *Fides*, cap. Oberlander blé
— br. pr. *Auguste*, cap. Ehrhardt, blé.
— br. ital. *A. Pellegrino*, cap. Cacarezzo, blé.
— br. ital. *Due Luigi*. cap. Ghiozza, blé.
— bar. ital. *Francesco Donavaro*, cap Gardello,
MARSEILLE br. ital. *Iginio*, cap. Randich, blé.
— br. aut *B Cebage*, cap. Clacich, blé.
MALTE schon ital. *Trionfo*. cap. Medini, blé.
AZOFF bar. ital. *Francesca Madre* cap. Caferato, »
MESSINE br. angl *Nicolino*, cap. Messina, blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Tache Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 19

de ODESSA pour Falmouth, br. ang. *Evergreen* cap. Jule, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. mek. *Anna bell* capit. Ford.
— pour Melte, bar. russe, *Tairo*, cap. Hagstron graine de lin.
— pour Anvers, bar. norv. *Sorimner*, cap. W. Wilki, blé.
— pour Anvers, br. nor. *Arion*, cap. Peterson graine de lin.
— pour Cork or Falmouth, bar. aut. *Romano*, capit Cosulich, graine de lin.
— pour Cork or Falmouth bar. aut. *Medea*, cap. Cosulich, blé.
— pour Falmouth, bar aut. *Federico*, cap. Bacarich, lest.
de BERDIANSKA pour Falmouth, br. ital. *Catterina Eugenia*, cap. Figi, blé.
— pour Falmouth. brik ital. *Erminia*, capitaine Bartol Onetto, blé.
— pour Marseille, br. ital. Vincenzo, capitaine Bianchy, blé.
— pour Gènes, br. ital. *Peppino*, cap. Onetto, »
de GALATZ pour Marseille bar. ital. *Veritas*, cap. Fortunato Scotto, blé.

du 20

de TAGANROK pour Falmouth, br. pr. *Wilkelmina* cap. Knuth, blé.
— pour Marseille br. hell. *Nea Tichi*, capitaine Minacoulis, blé.
— pour Falmouth, bark ang. *Dale*, cap. Bell,
— pour C. or Falmouth, *Georges Miles*, capit. Aerey seigle
de NICOLAEFF pour Malte, br. aut.. *Absbuago*, cap. Morini, blé.

du 21

de ODESSA pour Marseille bar. ital. *Indipendente*, cap. Miserochio, blé.
— pour Anvers, bar. aut. *Consiglieri Ienni*, cap Rottini, seigle.
— pour Falmouth, bar. ital. *Buoni Amici*, cap. Ant. Biaggio, blé.
— pour Anvers, bar. ang. *Robert Law*, capit. Frost, seigle.
— paur Falmouth, bar. nor. *Professor Swengo*, capit. Smith, blé.
de IBRAILE pour Marssille, *Nea Tichi*, cap. Emm. Cacavis, blé
de ODESSA pour Cork or Falmouth, bar. autrich. *Padre*, cap Stanger, blé.
— pour C. or Falmouth, br. aut. *Ursola*. cap. Roberto Soich, blé.
— pour Falmouth, bark autrichien, *Epidauro*, cap. Bronzan, blé.
— pour Falmouth. ba. rus. *Nestor*, c. Laurin, »
— pour Malte. bar. aut. *Zino*, cap. Claich, blé.

du 22

de TAGANROK pour Falmouth, br. ital. S. *Giovani* cap Demartino, blé.
— pour Marseille br. ital. *Luigina* cap. Olivari
— pour Falmouth, bar. ital. *Roma*, cap. Calduci, grine de lin.
— pour Falmouth, bar. angl. *Martha*, capitaine W Batley, blé.
— pour Falmouth, bar. ang. *Ile of Beauty*, cap Hedell, blé.
— bar. ang. *Hendon*, cap. Daughty, blé.
— pour Cork or Falmouth, *Thomas English*, cap Williems, graine de lin.
de MARIANOPOL pour Anvers bar. angl. *Maria, Luck*, cap. Luck, graine de lin.
de ODESSA pour Falmouth, bar. russ. *Toivo*, capitaine Ross, blé,
— bar aut *Istriana*, cap. Rocco, blé.
— pour Anvers, bar aut. *Olypo*, cap. Grivicich graine de lin.
— pour Falmouth, br. autr. *Francisca M.* cap. Stiglich, blé.

Billets du Crédit Autrichien de 1860 et 1864

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1867

Tirage le 1er septembre 1867. —Les premiers lots sont fl. 200,000, 50,000, 15,000, 10000 5·000, etc. Une promesse coûte p. 25.

Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	300,000	Prince Clary,	tirages 2	Florins	25,000
Emprunt de 1860,	tirages 4	»	300,000	Saint Genois	» 1	»	50,000
Crédit mob. 1858,	» 4	»	250,000	Palfi	» 1	»	40,000
Emprunt de 1864,	» 5	»	200,000	Waldstein	» 5	»	25,000
Prince Salm	» 2	»	40,000	Rudolf	» 2	»	25,000

Pour la bagatelle de 30 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 50,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt de 1864, aura lieu le 2 Septembre a c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

Han Municipal, à Galata n° 8.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans operations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS. PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près les personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE	
8 ocques.	85 fr	2 francs	Toutes demandes et renseignements
12 »	105 »	2 60	doivent être adressés à MM. G.
18 »	110 »	4.	CHEUVREUX et Cie. à Galata
26 »	120 »	4.50	Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la
34 »	130 »	5.50	Bourse

PRIX FIXE

AVIS.

VARNA RAILWAY COMPANY.

Avis est donné que la Cinquième Assemblée Générale de la Compagnie, aura lieu jeudi le 5 Septembre prochain à 2 heures au *London Tavern*, Bishosgate Street.

Les Actions doivent être déposées aux Bureaux de la Compagnie 15 Angel Court Throgmorton-Street Londres, au moins quatorze jours avant le terme fixé pour l'Assemblée Générale, et en échange des Actions ainsi déposées, un reçu sera délivré, qui devra être présenté à l'Assemblée Générale.

Des Procurations avec les Actions, devront également être déposées de la même manière et à la même époque.

Bydrder of the Board,
MICHEL TIMONI,
Agent.

Londres, 8 Août 1867,
15 Angel-Court E. C.

Vente aux Enchères.

Une chaudière tubulaire presque neuve de 140 chevaux de force avec 240 tubes en cuivre se trouvant actuellement à l'échelle de Balata près du débarcadère des bateaux de Haskeui où l'on pourra la visiter.

L'enchère aura lieu à l'agence de la compagnie Azizié jeudi 29 août, à 10 h. a. m.

I. DE CASTRO.

Association d'Ingénieurs Français

Une association d'ingénieurs se chargeant de tous les travaux d'architecture, de constructions, projets, études et fournitures de toute nature vient de se former à Constantinople.

Le bureau sera ouvert chaque jour, de midi à 4 heures, grand'rue de Péra, N° 373.

Pour les travaux de la campagne, une personne pourra toujours se rendre à l'invitation, motivée par écrit, qui serait adressée au bureau.

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULE-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. -- Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Charreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRÈRES Cité français.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'Été 1867,

A partir du Lundi 14|26 Août, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H à la T		
6	15	6	11	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek et Béchiktach.
6	15	2	11	45	de Cavak, Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui. Sténia, Emirg, Hissar, Bebek.
8		18	1	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek,
9		12	2	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui Kouru-tchesmé, Ortakeui, Béchiktach et Cabatach.
10	15	6	3	30	de Yéni-mahallé, Buyuk déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach*)
11	15	2	4	30	de Buyukdére, Thérapia, Yenikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
7	45	4	12		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey. Kusgound.
7	30	11	12	45	de Yénimahallé, Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgundjuk.
10		17	3	15	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
7	45	5	12		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	30	14	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
8	15	9	1	30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
9		5	2	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10	45	5	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 1/2 de la ligne de Buyukdére)
3	30	4	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
4		9	9	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H à la T		
7	15	9	12	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaout-keui.
8		5	1	15	pour Arnaoutkeui directement.
8	15	6	1	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére, Yéni-mahalle.
10		5	3	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
9	45	9	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9		2	2	15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	30	4	6	45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	30	11	8	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian. Yenikeui, Thérapia, Buyukdére, Yenimahalle.
4		14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	45	18	10		pour Bebek. R. Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4	15	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
4	45	5	10		pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont. Les vendredis à 9 h. 3[4
6	45	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Les vendredis touchant aussi Bechiktach et Ortakeuï.*) (*)
6	45	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé Arnaoutkeui. (*Excep les vendr.*)
10	15	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
4	15	2	9	30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-déré et Cavak.
5	15	17	10	30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
6	45	4	11		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 heures, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 10 1/2, touchant les mêmes échelles.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

H. F.		H. T.		
6		11	15	de Buyukdere. Thérapia, Yenikeui Emirghian. Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui et Bechik
7	45	12		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
7	30	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach
8	45	12	30	de Yénimahallé, Buyukdere, Therapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10		2		de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
10		3	15	de Yenimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10		3	15	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A -Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
3		8	15	de Buyukdere, Therap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
3	30	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
4	15	9	30	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach. Cabatach.
4	15	10	30	de Yéni-mahallé, Buyukdére, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

H. F.		H. T. (un Bat.)		
7		12	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Yenikeui, Therapia, Buyukdéré.
8		1	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, pia, Buyukdére, Yénimahallé.
9		2	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére et Yénimahallé.
9		2	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukdéré.
10		3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1	45	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé
4	15	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
5	15	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdére,
5	30	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere
6		11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 3/15 juillet jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
6	15	3	11	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	15	16	12	30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	15	10	12	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
2	15	3	7	30	de Cartal, Prinkipo Halki et Proti.

A partir du Samedi 1/13 juillet au soir.

Départ du Pont

H. F.		Nos	H. T.		
9	30	3	2	45	pour Proti, Halki. Prinkipo et Cartal.
4		10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4	45	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3[4.*)
5	15		10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1[2 de Pendik, et de 9 h. 1[4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
7	45	un bateau	12		de Cartal, Prinkipo. Halki, Antigone et Proti.
2	30		7	45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
4	15		9	30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
8			1	30	pour Proti, Antigone. Villa Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
9	15		2	45	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
5			10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Pour le Directeur-gérant.
CHARLES MISMER.

2me Année. --- N° 211.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 18 Septembre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 16 septembre, 6 h. soir.

Le bruit court d'une visite prochaine de Napoléon à Berlin.

M. de Beust répondant au maire de Brünn, dit que les circonstances ne permettent pas d'avoir des doutes sur le maintien de la paix.

Un télégramme de Copenhague dément la nouvelle que le roi des Hellènes ait refusé de retourner en Grèce.

VIENNE. — M. de Beust a reçu la décoration de l'ordre de l'Osmanié en diamants.

La *Gazette de la croix* considère la visite de Napoléon à Berlin comme peu probable.

Paris, 16 septembre, 8 h. 15 m., soir.

Le bruit courait, hier, à la Bourse que le czar était malade, mais un télégramme de Saint-Pétersbourg 16, déclare que la santé du czar est excellente et qu'il viendra à Saint-Pétersbourg le 25.

Nantes, 16 septembre.

Le monument de M. Billault a été inauguré. M. Rouher a prononcé un discours.

LA HAYE. — Le discours royal à l'ouverture des chambres annonce le projet d'augmentation de l'armée. Il mentionne les relations amicales avec la Belgique.

Paris, 17 septembre.

M. Rouher, dans le discours qu'il a prononcé hier, à Nantes, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Billault, dit que tous les efforts du gouvernement, toute la politique de l'Empereur ont pour but le maintien et la longue durée de la paix.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

M. Outrey premier interprète de l'ambassade française à Constantinople est désigné comme ayant des chances pour remplacer M. Herbet, mort, directeur des consulats et du commerce au ministère des affaires étrangères. (*Epoq.*)

Le *Debatte* annonce que M. de Bismark a adressé à M. d'Heydebrand, ministre de Prusse à Copenhague, une dépêche dans laquelle il déclare que la Prusse accepte la proposition du Danemark, tendant en entamer des négociations confidentielles au sujet de la question du Schleswig du nord.

PART DE LA HONGRIE AU BUDGET DES DÉPENSES AUTRICHIENNES.

Le *Wanderer* annonce que selon l'estimation préalable de M. de Becke, la quote-part totale de la Hongrie dans les dépenses communes et dans les intérêts de la dette de l'Etat en 1868 seront de 50 à 60 millions.

La différence entre cette évaluation et celle de la Hongrie est de 5 millions.

M. Giskra et M. Schwarz sont candidats au ministère.

On a fait courir à Florence le bruit que le gouvernement français consentait à laisser prendre par l'Italie les provinces de Viterbe, Frosinone et Velletri.

Le Saint-Père ne posséderait plus de la sorte que Rome et que sa banlieue.

Une dépêche adressée de Florence à l'*Evening Standard* dit que cette concession de la France serait le gage de réconciliation que le cabinet italien aurait exigé.

Nous reproduisons cette nouvelle pour ce qu'elle vaut : mais nous croyons devoir ajouter, d'après la dépêche à laquelle nous l'empruntons, que M. Rattazzi aurait, à cette condition, refusé de sanctionner les négociations engagées à Berlin entre le général Cugia et M. de Bismark.

(*Epoque*)

Les troupes prussiennes, d'ailleurs peu nombreuses, 300 hommes environ, qui restaient encore dans la forteresse de Luxembourg, sont parties. L'évacuation est désormais complètement effectuée.

NOUVEL ATTENTAT CONTRE LE CZAR.

RUSSIE. — L'*Avenir*, de Berlin, signale un attentat dont l'empereur de Russie aurait failli être la victime de la part de deux Russes déguisés en femmes, pendant le séjour du czar à Nicolaïew.

Un grand nombre d'arrestations auraient été faites, et une procédure secrète aurait été suivie à ce sujet.

Nous devons ajouter que rien jusqu'à présent n'est venu confirmer cette nouvelle.

LA QUESTION D'ORIENT A SALZBOURG.

Depuis qu'il est acquis qu'à Salzbourg les deux empereurs, quoiqu'ils aient traité de questions politiques, ne se sont pas occupés de l'Allemagne ou du moins n'ont rien arrêté qui puisse beaucoup inquiéter les tendances unitaires de ce pays, on se demande dans le monde diplomatique si la question d'Orient n'aurait pas occupé la première place dans leurs entretiens. D'une source qui nous inspire une grande confiance nous apprenons qu'ils auraient été d'accord pour maintenir l'empire ottoman en Europe contre la Russie, de concert avec l'Angleterre à laquelle des ouvertures avaient été faites à cet effet.

Si M. de Beust se rend prochainement à Londres, comme on lui en attribue l'intention, son voyage pourrait bien se rattacher à cette partie des délibérations dont la ville autrichienne a été le théâtre. Mais, dans ce cas, il ne s'effectuerait probablement qu'après celui de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche à Paris, primitivement fixé au 10 octobre et ajourné maintenant au 23. La visite aura lieu à Compiègne, et dans cette excursion le souverain autrichien sera accompagné par le chancelier de l'empire et par M. Andrassy, comme premier ministre du royaume de Hongrie.

(*La Presse*).

On lit dans l'*International*, au sujet de la question de l'*Alabama* :

« La correspondance relative à l'*Alabama* cause dans les cercles politiques de Londres une grave préoccupation. Déjà, sous l'administration du comte Russell, des négociations à ce sujet avaient déjà été rompues avec le gouvernement des Etats-Unis. Lord Stanley les avait reprises et avait montré un esprit plus conciliant dans l'espoir d'obtenir une prompte solution de la question. Faisant bon marché des 45 millions de francs réclamés par M. Seward, le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne avait insisté cependant sur un point : la reconnaissance au moins tacite du droit que le cabinet de Saint-James a entendu exercer en reconnaissant les Etats du Sud comme belligérants. C'est ce point que M. Seward ne veut point concéder.

» En outre, lord Stanley a reproché aux Etats-Unis de n'avoir point suffisamment empêché l'invasion du Canada par les féníans et a déclaré qu'un seul corsaire est sorti armé d'un des ports de la Grande-Bretagne, tandis que, par sa complaisance ou par son indifférence trop marquée, le cabinet de la Maison Blanche a permis à des milliers de fénians de se jeter en fauteurs de désordres sur l'Irlande.

» On ne sait encore ce qui résultera de cette seconde rupture, c'est un brandon de discorde entre les deux puissances. On croit néanmoins que dans l'état actuel des choses cette différence de vues n'amènera point un conflit sérieux. Les Etats-Unis et l'Angleterre ont besoin l'un de l'autre, pour leurs relations commerciales, de demeurer en paix. Le litige durera peut-être longtemps encore, mais il n'aura point de conséquences fatales. »

DISCOURS DU ROI DE PRUSSE.

Illustres, nobles et honorés messieurs du Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Lors de la clôture du premier Reichstag de la Confédération du Nord, j'ai pu exprimer la confiance que les représentations des populations des différents Etats fédéraux ne refuseraient pas leur sanction constitutionnelle à ce que le Reichstag avait fait de concert avec les gouvernements.

C'est pour moi une grande satisfaction de ne pas m'être trompé à cet égard. Dans tous les Etats fédéraux, la Constitution de la Confédération du Nord a passé à l'état de loi par la voie constitutionnelle.

L'action du conseil fédéral a commencé, et je puis ainsi souhaiter aujourd'hui avec une joyeuse confiance la bienvenue en mon propre nom et au nom de mes hauts alliés au premier Reichstag réuni sur la base de la Constitution fédérale.

Immédiatement après la promulgation de la constitution fédérale, un pas important a été fait pour le règlement des relations nationales de la confédération avec les Etats de l'Allemagne du Sud.

Les sentiments allemands des gouvernements confédérés ont créé pour le Zollverein une nouvelle base appropriée à sa situation modifiée, et la durée du Zollverein est assurée. Le traité conclu à cet effet et sanctionné par le conseil fédéral vous sera présenté.

L'état du budget de la Confédération fournira un sujet important de vos délibérations. La limitation rigoureuse des dépenses aux besoins nécessaires permettra de faire face presque aux trois quarts des dépenses du budget à l'aide des ressources propres de la Confédération.

L'évaluation discrète des recettes donne la garantie que les appoints des Etats confédérés isolés, tels qu'ils sont prévus dans l'état budgétaire, suffiront amplement à couvrir l'ensemble des dépenses.

Le conseil fédéral a été saisi et sera saisi de projets de loi ayant pour but de régler sur les différents terrains de la législation fédérale les points dont le moment présent réclame et dont les circonstances ont permis l'arrangement.

Une loi sur la liberté de résidence doit ouvrir la voie à un plus large développement de l'indigénat établi par la Constitution. Une loi sur l'obligation du service militaire doit mettre en vigueur pour l'armée cet indigénat commun, et en même temps comprendre généralement les dispositions qui ont été inscrites dans la Constitution, soit directement, soit par renvoi à la législation prussienne sur l'obligation du service.

Une loi sur les passe-ports est destinée à faire disparaître les restrictions surannées apportées jusqu'ici aux relations et à jeter les fondements d'une union répondant à l'intérêt national entre la Confédération et les Etats allemands du Sud.

Une ordonnance (sur les poids et mesures) a pour but de régler le système des poids et mesures de la confédération par suite d'un commun accord, de manière à favoriser les transactions internationales.

Le caractère des postes, comme institution fédérale, rend nécessaire un règlement légal de son organisation et du tarif. L'établissement de consulats fédéraux exige la fixation légale des droits et des devoirs nécessaires pour l'exercice de ces fonctions.

L'unité de la marine marchande doit reposer sur une loi déterminant la nationalité des navires marchands.

J'espère que ces lois qui marquent un premier pas, mais un pas décisif vers le couronnement de la Constitution fédérale, obtiendront votre adhésion et celle du conseil fédéral.

La conviction que la grande tâche de la Confédération ne pourra être accomplie que lorsque le bon vouloir universel aura mis d'accord les intérêts particuliers avec les intérêts généraux et nationaux, a guidé les délibérations du conseil fédéral, et cette conviction formera également, je l'espère, la base de vos délibérations.

C'est dans cet esprit, honorés messieurs, que vous mettrez la main à l'achèvement de l'œuvre fondée par la Constitution fédérale.

C'est une œuvre de paix à laquelle vous êtes appelés, et j'ai la confiance qu'avec la bénédiction de Dieu, la patrie jouira en paix des fruits de vos travaux.

REVUE DE LA SEMAINE.

L'événement capital de la semaine, celui qui domine tous les autres et sera le point de départ d'une ère nouvelle dans la politique orientale, c'est l'amnistie accordée par le Sultan aux insurgés candiotes. Nous avons inséré ce document à son heure, sans l'accompagner d'aucun commentaire. C'est, à notre sens, le meilleur moyen de présenter au public la politique du gouvernement impérial. C'est par les actes qu'on juge les hommes et les situations.

L'amnistie aux Candiotes, porte en elle-même son apologie. Elle aura pour effet inévitable, d'ouvrir les yeux de l'Europe, et de remplacer la politique sentimentale et engouée par une politique basée sur une connaissance approfondie des faits et des intérêts.

Nous avons à enregistrer de nouveaux sinistres maritimes. Ces événements se succèdent dans une progression effrayante. Il y a quelques jours, c'était un trois-mâts anglais coulé dans les Dardanelles ; aujourd'hui c'est le *Brésil*, de la compagnie des Messageries impériales, coulé dans la mer de Marmara. Des enquêtes sévères, ne manqueront pas d'avoir lieu à ce sujet, qui mettront en lumière les causes de ces sinistres. Il importe, que l'opinion publique et les différents intérêts engagés, reçoivent au moins la seule compensation qu'on ne saurait leur refuser, en présence d'un malheur irréparable : un éclaircissement complet et rigoureux des faits qui l'ont provoqué.

A l'extérieur il faut placer en première ligne le discours du roi de Prusse au parlement du Nord. Ce discours était attendu avec impatience pour les déductions qu'il permettrait de tirer. En le lisant, nos lecteurs trouveront comme nous, qu'il ne s'y révèle aucun indice significatif.

Néanmoins, notons comme un symptôme de paix, la circulaire du ministre de la guerre français, qui renvoie dans leurs foyers, en congé, un certain nombre d'hommes par régiment dont nous évaluons le total à une vingtaine de mille, et le voyage assuré maintenant de l'empereur Napoléon à Berlin.

Il y a aussi le congrès de la paix, qui tient séance à Genève, qui ne laisse pas que d'avoir une signification ; ne fût-ce que comme revendication, d'une politique au grand jour, en remplacement de la politique machiavélique qui a précipité l'Europe de crise en crise jusqu'à l'impasse actuelle.

Nous avons enregistré la nouvelle de la renonciation du roi Georges à l'honneur de gouverner la Grèce. Que deviendront les îles Ioniennes, que l'Angleterre a cédées au jeune roi et non pas à son royaume ? Voilà les Hellènes bien embarrassés. Voyons comment ils s'en tireront. De son temps, Diogène cherchait un homme ; aujourd'hui il chercherait un Cromwell.

L'Espagne se débat sous le râle de l'insurrection. Ceux qui connaissent les Espagnols seront de notre avis, quand nous-dirons que, là non plus, la terre n'est pas prête pour la liberté. L'Espagnol tient avant tout pour sa religion, pour sa reine et pour ne pas payer d'impôts. Comme cette dernière aspiration domine, les libéraux s'en servent comme d'un point d'appui, jusqu'au moment où, la lumière se faisant, les sentiments religieux et royalistes reprennent le dessus. Ici nous parlons des masses, bien entendu, et non pas des gens éclairés qui forment exception.

L'Italie arrive au jour de l'échéance, sans avoir pris des précautions sérieuses pour faire face à sa dette.

L'Autriche ou plutôt le gouvernement d'Autriche cherche à faire bonne contenance au milieu des embarras qui l'écrasent.

La Russie est d'une sagesse de rosière. Elle aussi est un peu gênée par la question d'argent.

En somme, la situation n'est pas détendue encore ; mais le moment approche où il faudra décidément opter entre la guerre ou le désarmement, sous peine de banqueroute générale.

L'Europe, tiraillée entre la paix et la guerre, ressemble à l'âne de Buridan. Se laissera-t-elle mourir de faim entre le seau d'eau et le picotin d'avoine ?

That is the question !

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

III

M. de Camors, moins naïf, se demandait avec intérêt quel pouvait être le secret de la politique nouvelle de sa tante. Il n'eut pas besoin de beaucoup d'efforts pour le pressentir. Mme de La Roche-Jugan, qui avait fini par se convaincre elle-même de l'anévrisme du général, se flattait que les soucis du mariage pourraient accélérer les destins de son vieil ami. En tout cas, M. de Campvallon avait plus de soixante ans ; Charlotte était jeune, et Sigismond aussi. Sigismond attendrait donc quelques années, s'il le fallait, et il ferait tout doucement sa cour à la jeune marquise, jusqu'au jour où il l'épouserait avec toutes ses dépendances, sur le mausolée du général. — C'était ainsi que Mme La Roche-Jugan, un moment écrasée sous le coup inattendu qui ruinait toutes ses espérances, avait soudain modifié ses plans et changé ses batteries, pour ainsi dire sous le feu de l'ennemi. — Voilà à quoi elle rêvait en pleurant et en se mouchant derrière son rideau.

Les impressions personnelles de M. de Camors à la nouvelle de ce mariage n'avaient pas été des plus agréables. Premièrement il était forcé de reconnaître qu'il avait fort mal jugé Mlle d'Estrelles, et qu'au moment où il l'accusait de spéculer sur sa petite fortune, elle lui sacrifiait les sept cent mille francs de rente du général. Il sentait donc avec ennui qu'il n'avait pas eu précisément le beau rôle en cette affaire. En second lieu, il se voyait réduit à étouffer dès ce moment la secrète passion que cette belle et singulière personne lui inspirait. Femme ou veuve du général, dans le présent et dans l'avenir, il était clair que Mlle d'Estrelles lui échappait obsolument ; séduire la femme de ce vieillard et de cet ami dont il avait accepté les bienfaits, ou bien l'épouser un jour veuve et riche après l'avoir refusée pauvre, c'était une indignité ou une bassesse que l'honneur lui interdisait au même degré et avec la même rigueur évidente, si cet honneur dont il avait fait la seule loi de sa vie n'était pas un mot et une risée. M. de Camors n'hésita pas à le comprendre et à s'y résigner.

Pendant les quatre ou cinq jours qu'il passa encore à Campvallon, sa conduite fut parfaite. Les attentions délicates et réservées dont il entoura Mlle d'Estrelles, mêlées d'une dose convenable de mélancolie, lui témoignèrent à la fois sa reconnaissance, son respect et ses regrets. M. de Campvallon n'eut pas moins à se louer des procédés du jeune comte, qui entra dans la faiblesse de son hôte avec une bonne grâce affectueuse, lui parla peu de la beauté de sa fiancée et beaucoup de ses qualités morales, et lui laissa voir tout l'intérêt qu'il prenait à cette union la plus flatteuse confiance.

La veille de son départ, Camors fut mandé dans le cabinet du général. — Mon jeune ami, lui dit M. de Campvallon en lui remettant un bon de trois cent mille francs sur son banquier, je dois vous déclarer, pour le repos de votre conscience, que j'ai informé Mlle de Luc-d'Estrelles du petit avantage que je vous fais. Mlle de Luc-d'Estrelles, mon jeune ami, a beaucoup d'estime et d'amitié pour vous, sachez cela. Elle a donc accueilli ma communication avec un sensible plaisir. Je n'ai encore averti que je ne prétendais tirer aucun reçu de cette somme, et qu'aucune réclamation ne devrait être en aucun temps exercée contre vous à ce sujet. Mlle de Luc-d'Estrelles, qui doit être mon unique héritière, je ne vous le cache pas, s'est associée cordialement à mes intentions. Maintenant, mon cher Camors, rendez-moi un petit service. Pour vous dire le fond de ma pensée, je serais bien aise de vous voir donner suite immédiatement à vos projets de légitime ambition. Ma situation nouvelle, mon âge, mes goûts, ceux que je puis supposer à la marquise, réclament tous mes loisirs et toute ma liberté d'action. Je désirerais en conséquence vous recommander le plus tôt possible à mes braves et fidèles électeurs tant pour le corps législatif que pour le conseil général, que vous ferez bien d'enlever à la perdable. Pourquoi différer ? Vous êtes très instruit, très capable... Eh bien ! quoi ? portons-nous en avant ! Commençons nos opérations ! Voulez-vous ?

— Général, j'aurais préféré mûrir un peu ;... mais ce serait une vraie folie et une ingratitude en même temps que de ne pas me prêter à vos bonnes dispositions... Que faut-il faire d'abord ? Voyons !

— Mon jeune ami, au lieu de partir pour Paris demain, il faut partir pour votre terre... Reuilly, je crois, vous avez dit ? Eh bien ! il faut partir pour Reuilly et conquérir Des Rameures !

— Qu'est-ce que c'est que Des Rameures, général ?

— Vous ne connaissez pas Des Rameures ?... Non, au fait, vous ne pouvez pas le connaître... Diable ! diable ! C'est fâcheux, Des Rameures est tout-puissant dans le pays... c'est un original, Des Rameures,... mais un brave garçon... très brave garçon ! vous le verrez avec sa nièce,... une femme très respectable ! Dame ! jeune homme, il faut leur plaire ;... votre succès est à ce prix... Je vous dis que Des Rameures est maître du pays ! Moi, il me protégeait,... sans ça je serais resté en chemin, ma parole d'honneur !

— Mais, général, que faut-il faire pour lui plaire ?

— A Des Rameures ?... Dame ! vous le verrez... C'est un grand original. Il n'a pas été à Paris depuis 1825 ; il a horreur de Paris et des Parisiens... Eh bien ! il faut flatter un peu ses idées là-dessus ;... il faut un peu de ruse en ce monde, jeune homme !

— Mais sa nièce, général ?

— Ah ! diable !... il faut plaire aussi à sa nièce,... il l'adore, et elle en fait tout ce qu'elle veut, quoiqu'il se débatte quelquefois...

— Et quelle femme est-ce que cette nièce, général ?

Oh ! une femme très respectable, parfaitement respectable,... une veuve... un peu dévote,... mais très instruite ;... beaucoup de mérite !

— Et comment m'y prendre pour plaire à cette dame ?

— Ah ! ma foi ! vous m'en demandez trop !... Je n'ai jamais su plaire à une femme, moi, ainsi ! Je suis bête comme une oie avec elles... C'est plus fort que moi !... Mais vous, mon jeune camarade, vous n'avez pas besoin

Voir le numéro du 17 Septembre.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. Exc. l'ambassadeur de Russie, accompagné de sa famille, est revenu avant-hier de Yalta à bord du paquebot *Olga* de la compagnie russe de navigation à vapeur.

—

Nous apprenons que le gouvernement hellénique a relevé de ses fonctions M. Navtis, consul-général et directeur de la Chancellerie commerciale hellénique à Constantinople. Jusqu'à l'arrivée du nouveau titulaire, que l'on attend vendredi ou samedi prochain, la chancellerie est gérée par M. Jean Kalergi, premier secrétaire de la légation hellénique.

—

On parle de 23 personnes du *Brésil* sauvées parmi lesquelles le second capitaine, 21 personnes auraient péri; le commandant est de ce nombre. Après le choc, le navire anglais a été se jeter à la côte, près de Gallipoli, pour ne pas sombrer à son tour. Ce détail ôte une partie de sa valeur au bruit qui avait couru hier que ce navire avait refusé de porter secours aux naufragés.

—

La Direction du Collége I. R. autrichien réouvrira ses classes lundi 23 septembre.

—

Nous extrayons d'une correspondance que nous recevons de Roustchouk le passage suivant qui concerne le chemin de fer de Varna:

Quant au chemin de fer de Roustchouk à Varna, pendant mon passage, qui a précédé celui du Sultan de quelques jours, sur cette voie ferrée, je l'ai trouvé dans un état satisfaisant. Le train a marché avec une vitesse moyenne, sans secousse, ni bruit, ni tremblement. Mais l'administration de l'exploitation de ce chemin est mal organisée. Elle perd beaucoup de temps pour recevoir et charger les bagages. Elle n'a aucun souci des besoins des voyageurs, qui ne trouvent rien, absolument rien, toute la journée, ni à boire, ni à manger, tant à la station de Varna, que sur toute la ligne jusqu'à Roustchouk. On éprouve même de la difficulté pour se procurer un peu d'eau fraîche potable.

—

L'Administration du Journal
LA TURQUIE
Prévient MM. les Négociants que pour leur éviter des dérangements et des pertes d'un temps souvent précieux, elle vient de s'entendre avec l'Agence d'Affaires Commerciales et Industrielles de Galata, rue Voivoda 15, en face la Bourse, pour recevoir toutes les annonces, avis et travaux de ville que l'on pourrait avoir à lui remettre.

—

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Gallipoli, 15 septembre.

En ma qualité d'abonné à votre estimable journal, je me permets de vous donner quelques nouvelles auxquelles j'espère vous voudrez une place dans les colonnes de votre journal. De temps à autre, si cela peut vous être agréable, je vous adresserai des lettres vous donnant quelques nouvelles.

Avant tout je vous envoie copie d'une circulaire que les membres du *Tidjaret* (tribunal de commerce), nommés par les consuls, ont adressée au corps consulaire. Je m'abstiens de donner une opinion sur la conduite des membres turcs de ce *Tidjaret*, seulement je vous dirai qu'ils sont détestés par tout le monde y compris les turcs mêmes.

Plus tard je vous parlerai de l'administration en général de notre sandjak.

Cette année la récolte du blé a été assez bonne et depuis plusieurs années c'est la première fois que l'on charge du blé pour l'Europe. Nous devons ce commencement d'affaires à la maison anglaise P. D. Ogilvy qui a donné en plusieurs circonstances un grand développement à notre commerce d'exportation. Les raisins donneront une abondante récolte. Les graines oléagineuses ont complétement manqué. L'alpiste, l'orge et l'avoine n'ont pas donné de bons résultats. Les cotons tant indigènes qu'américains, se présentent sous le plus bel aspect. Les vents du nord qui règnent depuis 40 jours environ, ont fait quelques dégats à ce textile.

Ces mêmes vents du nord retiennent dans nos parages plus de 100 navires destinés pour la mer-Noire et ont donné lieu à plusieurs sinistres de mer. Un navire chargé d'orge pour Crète a été coulé par un bateau dont on ne connait pas la nationalité. Un navire norvégien s'est abordé avec un grec et lui a causé plusieurs avaries. Deux trois-mâts italiens le *Marsalla* et le *S. Giacomo* se sont faites plusieurs avaries. Le *Moguel*, bark anglais, a été coulé par un bateau égyptien et ce matin le bateau des Messageries Impériales le *Brésil*, commandant Bruno, a été coulé par le bark anglais *Delphin*, capitaine M. Watemer. On a déploré la perte de 27 personnes d'équipage et 2 passagers de ce bateau; 12 personnes ont été sauvées en mer et amenées ici par le caïque de H. Hraam Cacos. Le *Delphin* se trouve sur rade avec plusieurs avaries. D'après le dire du capitaine, 6 personnes du *Brésil* auraient été sauvées par un bateau égyptien. C'est à la hauteur du Cap Kora que l'abordage a eu lieu. Le *Brésil* venait de Panderma et en dernier lieu de Rodosto où il avait pris des blés, cocons et laines pour Marseille.

Le temps me manque, pour le moment, de vous donner des détails sur beaucoup de choses qui demandent de la publicité par le moyen d'un estimable journal comme le vôtre, mais je me réserve de vous écrire longuement dans quelques jours.

—

L'ILE DE CRÈTE.

La démocratie européenne a dans toutes les contrées un seul et même intérêt. Elle ne peut désirer, en effet, que l'affranchissement de tous les peuples et leur union de plus en plus étroite, par la tolérance religieuse, par le progrès des connaissances et par le bien-être.

En Crète, comme partout, nous voudrions secourir et délivrer tous les opprimés; mais là, comme partout, le bien pratique est très difficile.

Les phases diverses de l'histoire de cette terre fameuse ont laissé sur son sol une population extrêmement mêlée. Les Européens et les Asiatiques l'ont tour à tour assujettie. Si les uns l'ont, dès l'origine, connue sous le nom symbolique de Crète, les autres, en s'emparant de l'île et en y élevant la forteresse *Khandax*, lui laissèrent son nom moderne, Candie.

Des corporations nombreuses, des cultes divers, des ordres puissants, des races hostiles ont divisé ses villes si célèbres. Toutes les tribus de la Grèce et de l'Asie y étaient représentées. Les Romains ne l'avaient réduite qu'après des siéges répétés, mais ils étaient parvenus à s'y établir. Les Arabes agaréniens l'avaient occupée plus d'un siècle. Elle redevint grecque lorsque Phocas eut défait les Arabes. Elle fut vénitienne du douzième siècle jusqu'au dix-septième. Enfin, prise par les Turcs il y a deux-cents ans, après un siége de trente années, elle leur appartient encore.

Sa population, au début du mouvement insurrectionnel dont nous nous occupons, était estimée à 320,000 habitants, dont 200,000 chrétiens et 120,000 musulmans. Le droit de conquête a remis l'administration aux mains des Turcs, qui possèdent la moitié des terres. Les chrétiens, se sentant plus nombreux, voudraient conquérir l'indépendance; mais ils ne pourraient devenir seuls maîtres de l'île qu'à la condition de bannir ou de dominer à leur tour les musulmans, qui forment presque la moitié du nombre des habitants. On le voit, la difficulté est grande.

Fixée depuis deux siècles dans le pays, la population turque est candiote, elle aussi.

Le mal, ce serait que les Turcs voulussent continuer à dominer les chrétiens. Mais il y a un milieu entre la position de dominateurs et celle de vaincus. C'est la recherche de ce milieu qui a occupé les grandes puissances depuis le début de l'insurrection crétoise.

On a demandé à la Turquie de permettre aux Candiotes d'envoyer à Constantinople des délégués chargés de faire connaître leurs griefs. Des délégués ont été, en effet, élus dans ce but. Cependant le parti de l'insurrection, secondé par la Russie près des diplomates européens, a fait objection à ce choix. Il a prétendu que les délégués avaient été pris parmi les habitants des villes ou des districts qui sont sous l'influence des autorités ottomanes, et qu'ils ne pouvaient être considérés comme les représentants légitimes de la population insulaire.

Cédant aux désirs des grandes puissances, le sultan envoya un firman ordonnant que chaque district de l'île eût à fournir deux ou trois délégués musulmans ou chrétiens, appelés à donner à une commission formée dans le but d'organiser l'administration insulaire, des renseignements exacts sur les besoins de leur localité. L'ordre du sultan fut exécuté; mais l'insurrection continua. A vrai dire, les Candiotes y prirent une part de moins en moins active. Le mouvement se maintint, principalement par suite des efforts de volontaires étrangers à l'île.

C'est ce que montre très clairement une circulaire qui vient d'être rendue publique et qui est adressée aux représentants du sultan près les cours des puissances étrangères. Dans cette circulaire, écrite par Fuad-Pacha le 20 juin dernier, nous lisons, en effet, le passage suivant :

« Je dois ajouter que s'il s'agissait seulement et sans aucun autre but, de rechercher les moyens propres à assurer à la Crète une administration compatible avec ses droits et capable de satisfaire aux besoins légitimes des habitants, la Sublime-Porte n'aurait point hésité un seul instant à s'y prêter.

» Mais est-ce là réellement le but auquel on veut arriver ? Ne voyons-nous pas, malheureusement, *un pays voisin et en paix avec nous* se livrer à des actes qu'on peut dire sans exemple dans les annales des peuples, dans l'intention publiquement avouée d'assouvir son ambition ?

» Le monde entier connaît déjà dans quel but et en vue de quel résultat l'insurrection de Candie a été préparée, et quels sont les efforts incessants que ce même pays voisin et en paix déploie pour arriver à ses fins. Or, dans cette situation, y aurait-il moyen de faire autre chose que ce que le gouvernement impérial s'est vu et se voit dans la nécessité de faire ?

» En examinant d'une manière approfondie la situation de l'île, on y trouve deux idées dominantes : celle qui doit sa naissance aux menées ourdies par le pays en question, *menées suffisamment prouvées par la présence même des volontaires hellènes et par les moyens séditieux qu'ils emploient.*

» On sait que ce sont ces mêmes étrangers qui ont provoqué les événements malheureux dont l'île a été le théâtre, et qui cherchent à prolonger cet état de choses par tous les moyens imaginables ; que ce sont encore eux qui paralysent les efforts de la Sublime Porte pour le rétablissement de la tranquillité dans l'île. Y a-t-il nécessité de le constater sur les lieux ?

» La seconde idée, qui est celle des habitants de Candie, consiste à vivre en paix sous l'administration, modifiée conformément aux vœux exprimés au nom de ses habitants avant que l'insurrection vînt à éclater. Or, la Sublime-Porte a décidé que, tout en examinant ces demandes, il soit procédé aux mesures propres à assurer le bien-être de la population chrétienne de l'île par toutes les améliorations susceptibles d'amener ce résultat, et en donnant, entre autres, une part importante aux éléments chrétiens dans l'administration de l'île. »

Si l'Europe occidentale n'y prend garde, les agitations entretenues en Crète par les Grecs aboutiront aux complications terribles qu'on semble vouloir amener.

On lisait ces jours derniers, dans tous les journaux une dépêche de nature à faire réfléchir tout homme de sens :

Le chef de l'escadre russe dans la Méditerranée rapporte, « disait ce télégramme, » qu'un navire turc a accosté un vaisseau russe qui prenait à son bord des familles candiotes. Ces deux vaisseaux ont été sur le point d'engager le combat. Des pourparlers ont eu lieu, et le chef d'état-major d'Omer-Pacha a déclaré que le chef de l'escadre russe serait rendu responsable si l'insurrection crétoise prenait un plus grand développement après l'émigration des familles candiotes.

Et maintenant, si l'on regarde uniquement l'intérêt des Crétois, qu'ont-ils gagné jusqu'ici à la continuation d'un mouvement insurrectionnel si dangereux pour la paix du monde ? Peut-on dire que ce mouvement, plein de périls pour les autres nations, a été du moins avantageux à la Crète?

Hélas ! c'est le contraire qui est vrai.

La population a notablement diminué. Les familles chrétiennes qui restent sont plus misérables qu'auparavant. Candie est remplie de soldats ; le commerce y est nul. La population diminue et, malgré son climat admirable, malgré son sol si fertile, le berceau de Jupiter, l'île aimée de Cérès, délaissée par le travailleur, est l'asile de misères terribles.

Les correspondants des journaux étrangers font un tableau navrant des souffrances de la population. Nous lisons dans le *Standard* du 23 août :

« Sur la côte sud de la Crète, à la baie de Saïd, de nombreuses familles se sont embarquées. Le mardi 30 juillet, le vice-amiral français Simon, à bord de la *Renommée*, et secondé du *Prométhée*, a fait embarquer 1,200 femmes et enfants. Ces malheureuses créatures étaient dans l'état le plus déplorable, à moitié nues, les pieds en sang et dénuées de tout. Le commodore russe Bontakoff était là également, à bord du vapeur *Bombori*. Quand les bateaux des navires français et russes touchèrent le rivage, ont vit une scène affreuse.

» On jetait les enfants dans les chaloupes, les femmes sautaient dans l'eau, afin d'obliger les marins à les prendre à bord. Plusieurs se noyèrent ainsi.

» On fut forcé d'éloigner les chaloupes du bord, afin d'empêcher ces infortunés de les faire chavirer. Plusieurs de ces femmes tombaient de fatigue, ayant fait plus de dix milles, sous un soleil ardent, pour se rendre au rivage.

» Avant l'embarquement, le vice-amiral Simon avait eu une entrevue avec Omer-Pacha et lui avait demandé la permission de prendre à son bord ces infortunés. Omer-Pacha refusa d'abord. Alors, le vice-amiral français lui dit : « J'ai ordre de » prendre à mon bord ces familles, je le » ferai ! »

Lorsqu'Omer-Pacha, présent à l'embarquement, vit de ses yeux ces misères, il s'écria : « Je suis content qu'on les prenne ! je n'avais point d'idée de cette misère dans les montagnes. Mais puisque vous prenez les familles, *prenez aussi les volontaires qui sont venus ici de Grèce.* »

Et le correspondant anglais ajoute :

« D'après des listes certaines, je vous donne le nombre des personnes embarquées à bord de la *Renommée*, 800 ; — du *Prométhée*, 200 ; — du vaisseau du commodore russe, 450 ; — du vapeur russe *Bombori*, 60 volontaires, 100 femmes et enfants ; — du vapeur italien *Antiam*, 200. Aujourd'hui, 4 août, sont présents à la Canée le *Prométhée* et le *Phénix* : ils font du charbon et embarquent encore des familles. La *Renommée* est en route pour venir chercher un second chargement. Une corvette vient de France pour assister les autres vaisseaux dans cette tâche d'humanité. »

Tel est, à cette heure, l'état de la Crète. Certes le gouvernement grec n'a pas été sans encourager les volontaires hellènes ; il a donc sa part de responsabilité dans ces tristes événemenis. Mais eût-il osé seul prendre une pareille attitude ? n'a-t-il pas été encouragé en ceci par une autre puissance ? C'est ce que nous examinerons bientôt.

Projet

D'UN INSTITUT GRATUIT AGRICOLE ET D'ATELIERS MODÈLES EN TURQUIE.

(*Suite.*)

—

DEUXIEME PARTIE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Article 1er.

La durée des études et des travaux est de trois ans.

Art. 2.

Les élèves de faveur tout en suivant spécialement les cours théoriques devront suivre aussi comme surveillants les travaux pratiques.

Tous les travaux pratiques seront exécutés par les élèves ouvriers.

Les uns et les autres devront déclarer lors de leur demande d'admission la spécialité qu'ils veulent étudier et à laquelle ils veulent se consacrer.

Les élèves seront organisés par compagnie de dix, dont l'un, nommé par le directeur et choisi parmi les plus intelligents sera le chef ou le décurion. Il sera pris parmi les élèves de faveur.

Le décurion de 1re année sera distingué par un galon d'or, sur le bras, à la militaire ; celui de 2me par deux ; celui de 3me par trois.

De même l'élève de 1re année aura un galon en laine ; celui de 2me deux ; celui de 3me en aura trois.

Les élèves agricoles porteront pour distinction encore, au collet, une abeille brodée en laine ou en or ; chaque spécialité aura un emblême à définir.

Il seront pourvus aussitôt leur admission de deux tenues uniformes, aux frais de l'institut. Une de travail qui sera renouvelée chaque année et une de parade qui devra durer trois années.

Un registre matricule sera ouvert où seront inscrits les noms, prénoms, âge et lieu de naissance de chaque élève avec la date de sa réception à l'institut et son numéro d'ordre.

A la suite de ces indications seront celles de son degré d'instruction, de ses progrès, de son travail, de son caractère et de sa conduite habituelle.

Art. 3.

Un conseil d'administration et de famille sera institué et composé de tout le personnel instructeur, savoir :

Le directeur, président ;

L'aumônier, les professeurs et contre-maîtres, membres.

Il se réunira tous les jeudi soir, après l'ordre.

Un registre sera consacré aux procès verbaux de séances.

Rien ne se fera sans avoir été approuvé par la majorité absolue des membres.

Art. 4.

Le décurion est chargé de réunir et de faire l'appel de sa décurie chaque fois que sera annoncée l'heure des travaux, d'études ou des champs.

Art. 5.

Chaque jour une décurie sera appelée au service intérieur des étables, cours et basses-cours, au pansement des animaux, à la mise en place de tous les instruments, outils, etc., etc.

Les autres alterneront aux champs, ou aux études.

Art. 6.

Les règlements de détail et particuliers pour la discipline, les dortoirs, réfectoires, salles d'études, les travaux agricoles, les ateliers et des diverses industries qui se relieront à l'établissement, traceront à l'élève la conduite dont il devra donner en tout temps l'exemple.

Pénétré de l'importance de ses devoirs religieux, c'est avec zèle, décence et respect qu'il les remplira.

Art. 7.

La journée sera de 16 heures :

Travaux 8 heures ; Etudes 5 heures ; Repas et repos 3 heures.

Les élèves feront trois repas par jour.

Chaque élève aura un lit.

Toutes les dispositions seront prises pour faire contracter aux élèves les habitudes les plus rationnelles de propreté, etc.

---

d'être renseigné là-dessus, .. vous lui plairez; pardieu ! vous n'avez qu'à être convenable, et gentil,... voilà tout !... Enfin vous verrez tout ça; et vous vous en tirerez comme un ange, j'en suis sûr... Plaire à Des Rameures et à sa nièce, voilà le mot d'ordre !

Le lendemain dans la matinée, M. de Camors quitta le château de Campvallon, muni de ces renseignemens incomplets, et en outre d'une lettre du général pour Des Rameures. Il se rendit en voiture de louage à son domaine de Reuilly, qui était situé dix lieues plus loin. Chemin faisant, il se disait que tout n'est pas rose dans la carrière de l'ambition, et qu'il était dur d'y rencontrer dès le début deux physionomies aussi inquiétantes que celles de Des Rameures et de sa respectable nièce.

IV

Le domaine de Reuilly se composait de deux fermes perdues au milieu des champs, et d'une maison de quelque apparence qui avait été habitée autrefois par la famille maternelle de M. de Camors. Il n'avait, quant à lui, jamais vu cette propriété. Il y arriva à la fin d'une belle journée d'été, vers huit heures. Une longue et sombre avenue de vieux ormes qui entre-croisaient leurs cimes épaisses conduisait à la maison d'habitation, qui ne répondait pas à cette préface imposante. C'était une maigre construction du siècle dernier, simplement ornée d'une attique et d'un œil-debœuf, mais flanquée toutefois du colombier seigneurial.

Elle empruntait d'ailleurs un certain air de dignité aux deux petites terrasses superposées qui la précédaient, et dont les doubles escaliers s'appuyaient sur des balustrades de granit. Deux animaux en pierre, qui avaient peut-être ressemblé autrefois à des lions, se faisaient pendans de chaque côté de la balustrade, à l'entrée de la terrasse supérieure, et se dévoraient de l'œil depuis cent cinquante ans.

Derrière la maison était le jardin, au milieu duquel on remarquait sur un socle en maçonnerie un cadran solaire mélancolique, entre quelques plates-bandes figurant des as de cœur et aussi des as de trèfle ; plus loin, des buis taillés en forme de confessionnaux et d'autres en forme de pions d'échecs ; dans le fond, faisant face à la maison, un mur en hémicycle propre aux espaliers ; à droite, une haie de charmilles pareillement sculptées dans le goût de l'époque : des niches, des tonnelles et un labyrinthe de charmilles s'enfonçant par mille détours dans un vallon mystérieux où l'on entendait perpétuellement un petit bruit triste. C'était une nymphe en terre cuite dont l'urne, par un procédé hydraulique inconnu, répandait nuit et jour un mince filet d'eau dans le bassin d'un petit étang bordé de vieux sapins à l'ombre desquels il paraissait aussi noir que l'Achéron.

La première impression de M. de Camors à la vue de cet ensemble fut souverainement pénible, et la seconde le fut encore davantage. En d'autres temps sans doute, il eût trouvé quelque intérêt à rechercher au milieu de ces souvenirs du passé les traces d'une enfant qui était née là, qui avait grandi là, qui avait été sa mère, et qui peut-être avait aimé tendrement toutes ces vieilles choses, mais son système n'admettait point les enfantillages : il repoussa donc ces idées, si elles lui vinrent, et après un rapide coup d'œil il demanda son dîner.

Le garde et sa femme, qui depuis une trentaine d'années étaient les seuls habitans de Reuilly, avaient été prévenus la veille par un exprès. Ils avaient passé la journée à nettoyer la maison et à l'aérer, opération qui avait eu pour effet d'aviver tous les inconvéniens qu'elle voulait prévenir et d'irriter les vieux pénates du logis dérangés dans leur sommeil, dans leur poussière et dans leurs toiles d'araignée. Un vague parfum de cave, de sépulcre et de vieux fiacre saisit Camors à la gorge quand il pénétra dans le salon principal où son couvert était dressé. Il y avait deux chandelles sur la table, ce qui étonna beaucoup le jeune comte, qui n'en avait jamais vu. Ces deux chandelles scintillaient faiblement dans les ténèbres comme deux étoiles de quinzième grandeur. M. de Camors en prit une avec précaution par son flambeau de fer, et la considéra d'abord quelque temps avec curiosité ; puis il s'en servit pour examiner de près quelques-uns de ses ancêtres qui décoraient la muraille et qui paraissaient le regarder eux-mêmes avec une extrême surprise. Leur peinture fanée et craquelée laissait voir la toile en plus d'une place. Les uns avaient perdu le nez, les autres n'avaient plus qu'un œil, quelques-uns avaient des mains sans bras et d'autres des bras sans mains, mais tous néanmoins souriaient avec la plus grande bienveillance. Un chevalier de Saint-Louis avait reçu pendant la révolution un coup de baïonnette dans sa croix, et le trou était resté béant ; mais lui-même souriait comme les autres et respirait une fleur.

M. de Camors, cette inspection terminée, se dit qu'il n'y avait pas un seul de ces portraits qui valût quinze francs, et s'assit en soupirant devant les deux chandelles. La femme du garde avait employé une partie de la nuit précédente à égorger la moitié de sa basse-cour, et les divers produits de ce massacre comparurent successivement sur la table noyés dans des flots de beurre. Heureusement le général avait eu l'attention paternelle d'envoyer la veille à Reuilly un panier de provisions pour parer aux premières difficultés d'une installation imprévue. Quelques tranches de pâté et quelques verres de vin de Château-Yquem aidèrent le jeune comte à combattre la mortelle tristesse que le dépaysement, la solitude, la nuit, la fumée des chandelles et la compagnie funéraire de ses aïeux commençaient à lui inspirer. Il reprit son moral, qui véritablement lui avait échappé un instant, et fit jaser le vieux garde qui le servait. Il essaya d'en tirer quelques éclaircissemens sur l'intéressante personnalité de M. Des Rameures ; mais le vieux garde, comme tous les paysans normands, était convaincu qu'un homme qui répond clairement à une question est un homme déshonoré. Avec toute la déférence possible, il laissa entendre à Camors qu'il n'était point dupe de l'ignorance qu'il affectait, que M. le comte savait beaucoup mieux que lui ce qu'était M. Des Rameures, ce qu'il faisait et où il demeurait, que M. le comte était son maître, et qu'à ce titre il avait droit à tout son respect, mais qu'en même temps M. le comte était Parisien, et que, comme le disait précisément M. Des Rameurs, tous les Parisiens étaient des farceurs.

M. de Camors, qui s'était juré de ne se fâcher jamais, ne se fâcha point. Il demanda un peu de patience à la vieille eau-de-vie du général, alluma un cigare et sortit. Il demeura quelque temps accoudé sur la petite balustrade de la terrasse qui s'étendait devant la moison, regardant devant lui.

(*Sera continué*)

Art. 8.

Enseignement théorique.

1° Notions de comptabilité et tenue des livres;

2° Notions de chimie et physique appliquées à l'agriculture;

3° Notions de mécanique et de géométrie appliquées à la fabrication des instruments, machines, constructions en tous genre, etc.;

4° Notions de dessins applicables aux constructions rurales, à l'établissement d'usines, relevé des plans, arpentage, etc;

5° Notions physiologiques nécessaires à l'intelligence et à la pratique de l'hygiène;

6° Notions vétérinaires applicables à l'éducation des bestiaux, des animaux domestiques, etc.; et indispensables pour prévenir les accidents et reconnaître les maladies;

7° Commentaires et application de la législation dans toutes les dispositions touchant l'agriculture et la propriété;

8° Morale familière et civile;

9° Notions variées sur le progrès des sciences géologiques, minéralogiques, astronomiques, etc., etc.

Art. 9.

Enseignement pratique.

1° Avis, explications, démonstrations qui doivent accompagner ou suivre tous les travaux qui seront toujours tous exécutés par les élèves sur les champs, dans les écuries, étables, granges, ateliers, etc.;

2° Démonstrations et explications sur la nature des animaux d'élevage, d'engraissement, le soin de conduite des animaux de travail ou de rente;

3° Démonstrations pratiques des opérations de taille, de greffe, conduite des pépinières, etc.;

4° Applications d'arithmétique et de géométrie élémentaire à des calculs agricoles, à une comptabilité simple et facile et à la mesure des surfaces, l'arpentage, le cubage, ett.

Art. 10.

Instructeurs.

1° *Directeur*: Surveillance générale et continuelle;

2° *Un agriculteur*, professeur, comptabilité, tenue des livres, avis, explications, démonstrations sur l'agriculture, l'horticulture, etc.;

Il sera secondé par quatre bons fermiers et deux jardiniers.

3° *Un médecin*, professeur, service d'infirmerie; notions de chimie, physiologie, astronomie. etc.;

4° *Un vétérinaire*, professeur, chef des troupeaux; notions vétérinaires, soins de conduite des animaux, etc.;

5° *Un mécanicien*, professeur, chef des ateliers; notions de mécanique, géométrie, dessins linéaires, etc.;

6° *Un aumônier*, service religieux, commentaires des lois, cours de morale familière et civile.

Art. 11.

Diplômes.

Chaque élève recevra, à sa sortie, après en avoir été jugé digne au concours général, un diplôme, signé du directeur, des professeurs de l'institut et des autorités gouvernementales à qui sera confié le contrôle de l'institut. Ce diplôme constatera sa capacité et son aptitude dans la nature de travail auquel il aura été reconnu le plus propre;—relatera les prix, mentions honorables et gratifications par lui obtenues dans le cours de trois années; —énoncera les procédés spéciaux de la localité dont l'institut lui a dû la connaissance; — les faits nouveaux et les perfectionnements qui ont été le produit de ces observations particulières, etc.

Tout diplôme recevra un numéro d'ordre selon le rang de sortie de l'élève; ainsi, le plus capable recevra le diplôme n° 1 et choisira le premier entre les conditions offertes d'installation ultérieure, et ainsi de suite.

Art. 12.

Concours.

Le 1er octobre de chaque année aura lieu un concours général entre les élèves de troisième année pour la remise des diplômes et entre les autres pour la distribution des primes méritées et la vente publique de tous les produits annuels. *(A suivre.)*

VARIETÉS.

Sous ce titre: *Esquisses de voyage*, M. Th. Dubois (?) donne dans le feuilleton du *Temps* des extraits parfaitement mis en lumière des *OEuvres posthumes* de l'archiduc Maximilien.

C'était à l'époque heureuse de sa jeunesse, pendant un voyage en Italie. Il allait de musée en musée, étudiant, comparant, appréciant, et confiant au papier ses souvenirs et ses impressions d'artiste.

Un de ses peintres favoris, c'est Van Dyck, et les portraits qu'il préfère ceux de Charles Ier d'Angleterre et de la reine Henriette:

« On les voit, dit il, en vêtements de deuil, tristes et aimables, mélancoliques, voués au malheur. L'avenir a répandu comme un voile sur les traits sérieux de Charles Ier. Il fut une victime de l'ordre le plus élevé, et n'eut que le tort d'une résignation trop passive à sa destinée. Il pèche par faiblesse, mais je me le figure infiniment aimable et gracieux, et non raide comme Louis XVI. A tous deux il fut donné, sinon de vivre, au moins de mourir virilement. Pourquoi tous deux ont-ils eu des femmes si belles et si séduisantes? Pourquoi faut-il que ce qui est doux, tendre, charmant, soit toujours froissé et brisé?

« J'avais de tout temps été fanatique de Marie-Antoinette; je dois à Van Dyck la connaissance d'Henriette. Jamais tableau n'a exercé sur moi de charme aussi magnétique que le portrait de la femme de Charles Ier. Fière et tendre, sa tête de lis repose sur un cou svelte et fin; la carnation et les traits ont la délicatesse et le brillant de l'ivoire. Sous le front éblouissant, qu'ornent de boucles légères, brillent des yeux auxquels la mélancolie seule et un cœur blessé ont pu donner leur ineffable attrait et leur doux éclat sidéral. »

Dans un autre voyage, en Espagne, il visite l'Alhambra et le dôme de Grenade. — Dans ce dernier monument il trouve les bustes de Ferdinand et d'Isabelle, de Philippe et de Charles-Quint. — « Dans toute l'Espagne, dit-il, j'étais le plus proche parent de ces pauvres morts. » — Et plus loin, déplorant le sort de don Michel, frère aîné de Charles-Quint, qui mourut à treize ans d'une chute de cheval, il constate que l'histoire ne mentionne pas ces existances inutiles et « qu'elle est à ceux qui la font ou qui lui résistent. »

« On s'attriste à la pensée de pareilles existences étouffées, mais que deviendrait le monde, si tous ceux qu'il produit vivaient?

« Le crépuscule s'étendit sous les voûtes mornes, comme un voile sombre sur le domaine de la mort. Le *Quasimodo* ouvrit un petit cabinet, y fit un certain remue-ménage dans l'obscurité, et reparut avec les insignes royaux de Ferdinand le Catholique, et le livre d'heures de la pieuse Isabelle. Ces objets, que les seigneurs et les pages se disputaient jadis l'honneur de porter, étaient maintenant montrés par le bedeau de la cathédrale au voyageur étranger. Je touchai le cercle d'or et l'épée, autrefois si puissante, avec un sentiment mêlé d'orgueil, de convoitise et de mélancolie. *Quel beau, quel brillant rêve, pour le neveu des Habsbourg d'Espagne, de brandir l'épée de Ferdinand pour conquérir la couronne!* »

Comment, après ces lignes, ne pas croire à la prédestination et ne pas réunir, dans une même pensée, toutes ces espérances et toutes ces ruines?

CINQ-CENTS

Proverbes Ottomans.

221 Le caractère siége au-dessous de l'âme, et il ne nous quitte qu'à la suite de celle-ci.

222 Les créanciers ont meilleure mémoire que leurs débiteurs.

223 Qui frappe à la porte d'autrui s'attende qu'on frappera chez lui.

224 L'ennemi est mauvais juge de son ennemi.

225 Ton ennemi ne fût-il qu'une fourmi, vois en lui un éléphant.

226 Si contre toi le juge plaide, Dieu te soit en aide!

227 Le moulin tourne, mais d'où vient l'eau?

228 Poisson dans l'eau ne se marchande pas.

229 La rose naît de l'épine et l'épine de la rose.

230 Le discours c'est l'homme.

231 La langue tue plus de gens que l'épée.

232 La langue n'a pas d'os, mais elle en brise.

233 Tout renard va finir chez le pelletier.

234 Qui retient sa langue sauve sa tête.

235 Les fous aiment le bariolé.

236 Bien fou qui tombe deux fois dans le même trou.

237 Fou est celui qui seul parle et seul s'écoute.

238 A leurs semblables s'attachent les fous et les sages. — (Qui se ressemble s'assemble.)

239 Le sot porte le cœur sur la langue, le sage a sa langue dans le cœur.

240 Tout finit ici-bas hors l'inimitié.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 17 septembre	54	55
Clôture	du 17 septembre	54	57

Constantinople 17 septembre.

Coloniaux. — Même situation sur les prix et nos dépôt journellement augmentent. Il a été placé dans cette huitaine environ 900 sacs café et 600 barriques sucre aux prix de la cote

Stocks café 7,000 sacs sucres 4,000 barr.

Alcools. — En voie de hausse par suite des dépots faibles. Il a été vendu 1000 barriques Rhum d'Amérique et 600 barriques alcool.

Stock. Rhum 600 bariques, alcool 500.

CEREALES.

Continuent à manquer et les prix restent fermes. Stocks, blés durs et tendres 45,000 kilés.

Prix des céréales.

	Pias.	en Mét
Blés durs Kustendjé	54	55
» » Burgas	54	54 20
» » Baltchik	54	55
» » Samsoun	50	53
» » Ismaïl	—	—
» » Varna	—	—
« » Bessarabie	—	—
» » Galatz	—	—
» » Matzin	—	—
» tend. Roumélie	—	—
» » Odessa	—	—
» » Ibraila	54	55
» » Galatz	54	54 20
» » Bourgas	52	54
» » Varna	53	54
» » Baltchik	53	—
» » Taganrok	—	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumélie	14	15
» Anatoli	13 20	14
Maïs Danube	—	—
» Roumélie	17	18
» Anatolie	17	18

Les farines se maintiennent aussi fermes. Dans cette huitaine, il a été placé environ 5000 balles de différentes qualités aux prix suivants.

Stock 8,000 sacs.

Les prix des farines sont les suivants:

Les farines d'Odessa	160—155—145
Stenia	135 125
Prinkipo.	135
Samsoun	—
Galatz et Ibraila même qualité	135 130

NOLISSEMENTS.

Dans cette huitaine nous avons eu assez de navires arrivés de la Méditerranée qui furent pour la plus part nolisés aux cours suivants. Les disponibles manquent de nouveau et les frêts sont à la hausse.

Azoff pour le Royaume-Uni, schl. 64 à schel. 68 [le tonn. suif.

id. pour la Méditerranée fr. 6 à fr. 7 la charge [avec augmentation ponr l'Afrique, Espagne [et Méditerranée

Nicolaeff pour Méditerranée fr. 5 ou Espagne p. [Méditeraanée fr. 6 la charge.

id. pour Royaume-Uni schel. 61 le tonn. navire [chargé de ch. de terre.

Soulina ou Kustendjé pour le Royaume-Uni schel. [8 à schel 7/9 le qr. grosse portée, à livrer.

Kustendjé pour Malaga, fr. 3 1/4 Lisbone 6 1/2 [la charge.

Roumélie (Mer-Noire) pour Méditerranée fr. 4 1/4 [à fr. 4 3/4 la charge.

Const. pour Liverpool, schel. 6 à schel. 6/3 le qr [par vapeur.

Echelles de Marmara pour Méditerranée fr. 3 3/4 [à 4 1/8 Afrique 4 1/4 à fr. 4 1/2 la charge.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 16 septembre.

ALEXANDRIE bat. à vap. aut. *Vulcan*, cap. Florio, ayant touché Chio, Smyrne, Metelin, Tenédos, Dardanelles et Gallipoli, div. marchand. et 160 passagers.
— bat. à vap. ang. *Leith*, cap. Bernetson, ayant touché aux Dardanelles div marchandises.
— bat. à vap. egyp. *Neghilé*, cap. Ismails ayant touché Smyrne Dardanelles et Gallipoli, div. marchandises, et 150 passagers.

MARSEILLE bat. à vap. russe, *Vesta*, cap. Pavlovich, ayant touché Smyrne et Dardanelles, div. marchandises et 25 passagers.

SALONIQUE bat. à vap ott. *Humai-Tefik*, cap. Ilich, ayaut touché, Cavalla, Lagos, Dardanelles et Gallipoli, div. marchandises et 45 passagers.

TREBISONDE bat. à vap. ital. B. *Atwoud*, cap. Zuchelli, div. marchandises.

ODESSA bat. à vap. russ. *Grande Duchesse Olga*, cap Coperniski, div. marchandises.
— bat. à vap. *Oleg*, cap. Enghelman, div, marchandises.

VARNA bat. à vap. ott. *Malacoff*, cap. Cetinich, div. marchandises.

GALATZ bat. à vap. angl. *Champion*, cap. Darnell, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 16 Septem.

TREBISONDE bat. à vap. des Mess. Imp. *Mercey*, cap. Martin, div marehand.

DANUBE bat. à vap. des Mess. Imp. *Balkan*, capit. Gain, div. marchandises.

SMYRNE bat. à vap. aut. *A. Emo*, cap. Solderer, div. marchandises.

MALTE bat. à vap. ang. *Hanthorns*, capit. Hodson, div. merchandises.
— bat. à vap. ang. *Charles Mitchel* cap. Elliot, div. marchandises.

DEPARTS des bât. à voile du 16 Septem.

ODESSA br. aut. *Mie Filie*, cap. Soich, lest.
— br. hell. *Epta Adhelfi*, cap. Brescas, lest.

VARNA br. hell. *A Spiridhon*, cap. Zahariadis, lest
— br. hell *Caliopi*, cap. Mihail, lest.

MER-NOIRE br. hell. *Analipsis*, cap. Mariazi, lest.

DANUBE br. bell. *Afrodhiti*, cap. Kiriakos, blé.

MALTE br. aut. *Mali Simo*, cap. Stuch, lest.

MARSEILLE bar. aut. *Pichetto*, cap. Marussich, b.
— br. aut. *Spes*, cap. Ragusin, lest.
— br. ital. *Isoline* cap. Caradini, blé.
— br. ital. *Anastassio*, cap. Ferraro, blé.
— br. ital *Fra Francesco*, cap. Lavarello, blé.
— br. ital. *Emancipazione*, cap. Olivari, blé.
— br. ital. Athropos, cap. Mengazi, blé.
— br. hell. *Hrissolondissa*, cap Cometos, blé.
— br. ital. *Amabile*, cap Maurizzi, blé.
— br. hell. *A. Matrona*, cap. Barbaricos, blé.
— br. hell. *Mitaras*. cap. Calaris, blé.

FALMOUTH bar, aut. *Figlio*, cap. Raicich, blé.

ANGLETERRE bar. ital. *Don Antioco*, cap. Bado,
— bark mekl. *Carl der Grasse*, cap. Mahering, »
— bark mekl. *Prometheus*, cap. Braderig, »

ODESSA br. mekl *Lehengrin*, cap. Fretwurst. lest.

SOULINA bark ital. *Libero*, cap. Mazzini lest.

DANUBE br. hell. *A. Jeorghios*, cap. Virakis, lest.
— br. hell. *Dhio Adhelfi*, cap. Cufopandelis. »

VARNA br. hell. *Taxiarhis*, cap. Cocombris, lest.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 8

de ODESSA pour Falmouth bark ang. *Durny*, cap. Ritchie, blé.
— pour Marseille, br. aut. *Adelaide*, capit. Ant. Camenarovich, maïs.
— pour Falmouth, bar. ang. *Waterlow*, capit. W. Atkins, blé.
— pour Falmouth, bar. ang. *Read Breeste*, cap Dent, maïs.

de TAGANROK pour Falmouth, bar. angl. *Warden* cap. Knott, blé.
— pour Falmouth, bar. ang. *Home*, capitaine Sparland, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar ang *Statesman* cap. Hall, graine de lin.
— pour Lisbone, bark italien, *Severo*, capit. Graffionne, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. italien *Lidia*, cap. Poleri, seigle.

KUSTENDJÉ pour Marseille, br. aut *Barone Filippovich*, cap. Suttora, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Matilda*, cap. Vallebuona, blé.
— pour Marseille br. hell. *Aristotelis*: capit. Andr. Biricos. blé.

du 9

de IBRAILA pour Marseille, br hell. *Evanghelistra* cap. Petroussas, blé.

de ODESSA pour Marseille, bar. autr. *Asia*, capit. Tarrabochia, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Speedway*, capit. W. Dyer, blé.

du 10

de VARNA pour Falmouth, bar. ang. *Ann Elizabeth*, capit. Barcem, os.

de TAGANROK pour Falmouth, bar. ang. *Isabella Atkinson*, cap. Atkinson, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Royal Union*, cap. Cibb. blé.
— pour Marseille br hell. *Spezia*, cap. Cotzis,
— pour Malte, br. bell. *Maria*, cap. Angheli, b.
— pour Malte br. hell. *Posidon*, c. Radicopulo. »

de ODESSA pour Marseille, bar. russe, *Varvara Leocardia*, cap. Giurcovich, graine de lin.
— pour Gêne br. ital. *Italo*, cap. Girardi. blé.

de SOULINA pour Lisbone. br. ital. *Sfinge*, capit. Emm. Corvetto, blé.

du 11

de IBRAILE pour Naples br. ital *Fortunato Parodi*, cap. Trapani, blé.

de TAGANROK pour Angleterre, br. hell. *Spiros*, cap. Calamidas, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar ang. *James Readell*, cap. Cook, blé.

de ODESSA pour Falmouth, bar. angl. *Princess Eltfeda*, cap. Pearson, blé.

de NICOLAEFF pour Angleterre bar. aut. *Ida S.* capit. B. Novah, blé.

de GALATZ pour Marseille, goel. hell. *Frndelanza* capit. Zurdeo, maïs.
— pour Anvers, br. ang. *Alderson*, capitaine, Philliskird, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. ang. *Green Olive* cap. Green Wood, ravisons.
— pour Marseille, br. hell. *Aglaia*, capit. Andonios Dellimanis. blé.

ADMINISTRATION DE LA DETTE GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Les paiements des Coupons des Serghis de dix ans, échéant au 1/13 juillet 1866, étant sur le point d'être clos, les détenteurs des dits coupons, échus à cette date, sont invités à les présenter dans un bref délai aux bureaux de l'administration de la Dette Générale, (Ministère des Finances) pour en recevoir le montant en délégations sur la Banque Impériale Ottomane.

Constantinople, le 18 septembre 1867.

ADMINISTRATION DU CHIRKET-I-HAIRIE

Voyages extraordinaires du Pont pour Silivrie.

A l'occasion de la foire qui y aura lieu vendredi 8/20 septembre:

MERCREDI prochain 6/18 septembre, le bateau N° 8, *Sténia*, cap. G. B. Miglievich, partira du pont, dans la matinée, directement pour Silivri, et il retournera au pont le soir du même jour pour repartir.

JEUDI, 7/19 septembre, également dans la matinée, du pont pour Silivri; il retournera samedi matin, directement au ponf.

VENDREDI, 8/20 septembre, le bateau N°10 *Emirghian* c. Spiro, partira à 1 1/2 h. du matin du pont directement pour Silivri; après deux heures de relâche, il retournera directement au pont.

Prix de passage: 10 piastres pour l'aller et 10 p. pour le retour.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 17 SEPTEMBRE 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	850	950
» 2me qualité	»	780	820
» Moka, l'oke	»	15	16
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se cotent à	»	275	280
» pilé	»	225	226
» pilé de Hollande	»	227	—
» d'Havane en caisse	»	200	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 10	5 20
Girofles	»	5 20	—
Canelle	»	25	—
Indigo Bengale	»	125	150
» Madras	»	95	—
Cochenille Argentine	»	75	—
» morellane	»	55	60
» lunnide	»	48	50
Noix muscade	»	22	—
Camphre	»	22 20	—
The congon	»	24	—
» pekoe flower	»	48	80
Bois de Campêche, le quint.	»	48	50
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	—
» id. 2e id.	»	50	—
Charbon, New-Castle tonneau	Sh.	28	28 6
» Liverpool	»	26	27
» Cardiff	»	28 6	29
Etain, le quintal	P.	680	—
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	6 20	—
Vitres	Fr.	17 20	18
Plomb en Saumon le quintal	P.	145	—
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	165
Fer-Blanc, les deux caisses	»	520	525
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	—
Acier 0	»	105	—
» 0 0	»	175	—
Fil de fer de Trieste	»	150	152
Fer en barres assorties	P.	65	66
» masses pour clous	»	74	—
» en feuilles 1/4	»	100	—

Fer en cercles	P.	92	95
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog.	P.	94	95
Soufre d'Italie le quintal	»	55	56
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	55	—
» de Belgique	»	56	—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 11 1/2 galons.	L. t.	1	—
Alcool américain les 16 1/2 okes.	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	4	5
» 1er qualité en caisse.	»	—	—
» qualité inférieure	»	65	—
Vin de France la bordelaise	»	12	—
» en caisse	»	80	115
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	15	60
» des Indes	»	48 20	49
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	116	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	—	—
» de Trieste	»	125	—
Chandelles de suif, l'oke	»	8	—
Suif	»	9	9 20
Beurre de Russie	»	11	11 10
Caviar, 1er qualité	»	24	28
» 2e qualité	»	18	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 70	5 75
» » mâle	»	5 35	5 40
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 25	5 50
» » 2e qual.	»	—	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	7 75	—
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	75	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 55	10 60
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	58	62
» id. 12/20 id.	»	62	64
» id. 16/24 id.	»	65	68
» id. 20/30 id.	»	70	75
» id. 8/14 id.	»	75	77
» id. 12/20 id.	»	78	80
» id. 16/24 id.	»	82	86
» id. 20/30 id.	»	88	94

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France.	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10/12 et de 11/12. Prix de Brousse	»	520	530
Cocons de Brousse secs l'oke.	P.	80	100
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

L. T. 100

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	45	50
» mince	»	13	15
» Turquie 3 à 4.	»	—	—
» mince	»	—	—
Galles noires, l'oke	»	13 20	14
» vertes et blanches	»	8	9
Graine jaune Angora	»	13 20	14
Skilip	»	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	13 20	—
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	8	—
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 30	—
» de Mouton les 2 pièces	»	13 20	—
» d'Agneau secs la pair	»	11 20	—
Laines de Chevron d'Angora	»	37	38
» de Bey-Bazar	»	33 20	36
Huile de Rose pure le metico surfin	»	19	20
Scammonée 1re qual.	»	—	—

Opium Kara-Hissar l'oke 1er qualité.	P	230	235
Gomme Adragante, assortie	»	33	35
» Adragante en feuilles	»	45	50
» Arabique assortie	»	—	—
Cuivre de Tocat	»	9	—
« de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	23 20	24
« d'Anatolie	»	24 20	25
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 20	4
Graine de lin de Roumélie 20 oques le kilé	»	40	—
» d'Anatolie	»	37	38
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	9 5	9 10
» de Crète.	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	6	—
» de Yourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	6	—
» de Sultanine	»	3	—
Mastic de Chio	»	80	100
Coton Georgie	»	7 15	7 20
» Adana	»	7 10	7 15
» Ghéive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	7	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	»	90	—
Encens, quint.	»	375	380
Safranum l'oke	»	315	320
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 20	4
« Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	—
Savon de Candie	»	—	—
» de Mételin	»	4	5

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000 ; 100,000 ; 80,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 30,000 ; 20,000 ; 10,000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez : H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Marsine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASIE*, cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE mardi 17 septembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique et Volo.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNE.

Des Billets Originaux de Loterie de l'État I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	300,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000
Credit mob. 1858, »	4	»	250,000
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000
Prince Salm »	2	»	40,000
Prince Clary, tirages	2	Florins	25,000
Saint Genois »	1	»	50,000
Palfi »	1	»	40,000
Waldstein »	3	»	25,000
Rudolf »	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 40 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 50,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt du Crédit Mobilier de 1858, aura lieu le 1er Octobre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.— GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc., —

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

AVIS.

Les affaires concernant la faillite Backirdji Nicolas étant sur le point d'être terminées ; tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la susdite faillite, sont invités de se présenter dans le délai de 21 jours à partir de la date du présent avis par devant la première section du Tribunal de commerce.

Passé ce délai toute réclamation sera rejetée.

Le 17 septembre 1867.

Le Juge-Commissaire,
EDILY.

AVIS.

Une institutrice parisienne de 25 ans connaissant le français, l'anglais et le piano et ayant ses diplomes, désirerait se placer dans une famille honorable.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

A VENDRE

Le Matériel tout entier d'un établissement

DE PHOTOGRAPHIE

APPAREIL NÉGATIF, etc.

La collection de Négatif, est des plus parfaites ; elle se compose de Panoramas, Vues et Monuments de Constantinople, et des villes les plus fréquentées du Levant.

Stéréoscopes, Groupes, Costumes, etc.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du journal.

Dans l'Affaire de la Succession

DE FEU

NICOLAS NOEL PISANI

(décédé)

En vertu de l'acte du Parlement en l'année 22 et 23 du règne de S. M. Victoria, chapitre 35, lequel acte a pour but d'amender encore la loi réglant la propriété et de venir en aide aux fidéi-commissaires.

Il est modifié par le présent que tous les créanciers et autres personnes ayant quelques réclamations ou prétentions à faire valoir contre la succession du feu M. Nicolas Noel Pisani de Péra es-Constantinople, décédé le 16 du mois de février 1864, sont requises par le présent, de faire parvenir la note détaillée de leurs réclamations ou prétentions dans le délai de 30 jours à partir de la date de la feuille dans laquelle cette Notice est insérée, à l'adresse de M. Edward Francis Ede, Ashir Effendi Han Constantinople, auquel des Lettres d'Administration de la succession du feu Nicolas Noel Pisani ont été accordées, en sa qualité d'agent du sieur Victor Pisani d'Alexandrie, créancier par jugement du dit feu Nicolas Noel Pisani. Il est également notifié par le présent, qu'à l'expiration des dits 30 jours, à compter de la date de l'insertion de cette notice, l'Administration procédera à la répartition de la succession et de l'actif du dit défunt, entre les ayant-droit, ne prenant en considération que les créances et réclamations dont il aura reçu avis. Le dit Administrateur ne sera pas tenu responsable vis-à-vis celles des personnes qui ne lui auront pas donné avis de leurs réclamations ou prétentions.

9 septembre 1867.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Charreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir du Jeudi 5 Septembre (24 Août), jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T	
6 18	6	12	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6 48	2	12 30	de Yéni-mle, Buyuk-, Thérapia, Yenikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bebek.
8 3	18	1 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar.
9 33	12	2 15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10 3	6	3 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
11 18	2	5	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
6 33	4	12 15	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgoundj
6 48	11	12 30	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Tchibukl. Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9 33	17	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 18	5	12	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8 3	14	12 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 1 h.)
8 3	5	1 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach. (Les vendr. à 2 h.)
8 48	14	2 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10 18	5	4	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis le service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
3 3	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeu Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3 33	9	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T	
7 18	5	1	pour Bechiktach, Arnaout-keui.
11 18	14	2	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
12 3	6	1 45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9 33	5	3 15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
9 18	9	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9 8	2	2 30	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtche, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 3	4	6 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dère. (*Retour par la côte d'Asie.*)
4 33	11	9 15	pour Bebek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Therapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4 18	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 18	18	10	pour R.Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5 8	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere Yenimahalle
4 18	5	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont Les vendredis à 9 h. 3/4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
5 18	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*)
5 18	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 48	5	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 48	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Buynk-dére et Yéni-Mahallé.
4 48	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5 18	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 h. 1/4, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yénimahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-deré, avec retour de Yéni-mahallé à 8 h. touchant Buyuk-deré, Therapia, Yeni-keui, Emirghian, R.-Hissar, Arnaout-keui, Ortakeuï, Bechiktach et Cabatach.)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

5 48	11 30	de Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui. Emirghian. Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui et Bechik
6 33	12 15	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
8 3	12 45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6 48	12 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
11 18	2	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 33	3 15	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
9 33	3 15	de Buyukdéré, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A -Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2 33	8 15	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach-
3 48	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
4 48	9 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6 48	10 30	de Yeni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

	un Bat.	
7 48	12 30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukderé. Yénimahallé.
8 33	1 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.Hissar, Emirghian, Yéni-keui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-Mahallé.
8 48	2 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Théra-Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9 33	2 30	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
9 33	3 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1 18	7	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
3 48	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
4 48	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdere,
5 3	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu' Thérapia, Buyukdéré.
5 33	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 18/30 août jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
5 48	3	11 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 18	16	1	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 3	10	12 45	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1 48	3	7 30	de Cartal, Prinkipo Halki et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
9 3	3	2 45	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3 33	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4 18	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
4 48		10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 12 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
6 18	un bateau	12	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2 3		7 45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
3 48		9 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
7 48		1 30	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
9 3		2 45	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4 33		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

JEUDI, 19 SEPTEMBRE 1867 | 21 DJÉMAZI-UL-EVEL 1284 de l'Hégire | JEUDI, 19 SEPTEMBRE 1867

2me Année. --- N° 212.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS
4me [illegible] nonces, 3 p la ligne.
AVANT [illegible] Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS [illegible] s du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 19 Septembre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 17 septembre, 5 h. soir.

Le *Siècle*, dans un article signé par le secrétaire de la rédaction, dit qu'après la guerre de 1866, la France aurait dû réclamer la neutralisation des provinces rhénanes.

La deuxième étape de la Prusse, sera l'incorporation de l'Allemagne du Sud; la troisième, une guerre contre l'Autriche pour lui enlever ses provinces Allemandes. La France aura tôt ou tard à compter avec la Prusse.

Le *Siècle* conclut qu'il faut établir la Pologne.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

TURIN.

La transformation des armes à feu de l'armée italienne vient de recevoir à Turin un commencement d'exécution. Le gouvernement du roi a décidé que les *bersaglieri* (chasseurs) seraient munis les premiers de la carabine à aiguille ; et afin d'établir, dès le commencement, une complète uniformité dans le maniement de la nouvelle arme, le ministère de la guerre a invité les 45 bataillons de *bersaglieri* à envoyer chacun à une école spéciale établie à Turin un officier et trois sergents. (*Gazette de Turin*).

MEXIQUE. — Les avis de Mexico sont du 21 juillet. Un grand banquet avait été donné à Juarez, à son arrivée à Mexico. Un discours prononcé à cette occasion exprime l'espoir que le peuple imitera la clémence et la modération des Etats-Unis, au moment de leur victoire, et que, fatigué de l'effusion du sang, il s'unira à la presse pour demander une amnistie.

Le massacre des impériaux à Queretaro est formellement démenti. On dit que l'armée mexicaine sera réduite à 18,000 hommes. (*Gazette de Mexico.*)

On lit dans l'*Etendard* :

Nous avons démenti le fait de la cession de la baie de Samana aux Etats-Unis.

Voici exactement la situation de l'affaire.

Sur la publication faite par le *New-York Herald* que la cession était accomplie, les représentants des puissances européennes à Washington ont demandé à M. Seward si le fait était exact. Ce dernier l'a positivement nié.

Mais une dépêche, arrivée ce matin à Paris, annonce que malgré le démenti du ministre américain, qui remonte à peine à quelques jours, les négotiations vont être reprises.

Un émissaire du gouvernement des Etats-Unis, arrivé à Santo-Domingo, s'est abouché avec le président Cabral, qui, très à court d'argent, aurait consenti à envoyer un homme de confiance à Washington pour traiter de la cession d'un point du territoire dominicain.

Cet envoyé n'est pas encore arrivé à Washington.

PORTUGAL. — Le gouvernement portugais, profitant de la tranquillité profonde dont jouit le pays, concentre en ce moment son attention sur un certain nombre d'améliorations intérieures.

Il s'occupe, par exemple, de compléter les voies de communication dans le royaume ; il vient de conclure avec une société anglaise un traité pour l'établissement d'un télégraphe sous-marin qui, partant de Peniche pour aboutir à Falmouth, relierait directement le Portugal à l'Angleterre. D'autre part, il a fixé par un récent décret au 1er octobre 1868 l'application légale du système métrique en ce qui concerne les mesures de volume et de capacité. (*Times.*)

On écrit de New York :

On poursuit en ce moment aux Etats-Unis une expérience intéressante et qui n'a encore été tentée à peu près nulle part ailleurs. Il s'agit de la réunion, sous les mêmes professeurs, d'élèves des deux sexes. Ce système a donné jusqu'ici des résultats très-satisfaisants.

Trois établissements d'instruction fonctionnent aux Etats-Unis sur le principe de la réunion des deux sexes. Ils portent les noms d'*Oberlin*, *Hillsdale* et d'*Antioch Colleges*. Voici un résumé des termes dans lesquels une dame anglaise, miss Blake, qui s'est spécialement occupée des questions relatives à l'éducation des femmes, décrit le résultat de ses investigations sur les aptitudes comparatives des jeunes gens et des jeunes filles qui suivent les cours de l'une de ces institutions, *Oberlin College*, où les études semblent établies sur un plan assez large pour permettre de bien juger la supériorité scolaire de l'un ou de l'autre sexe.

Le professeur de chimie et de physique d'Oberlin College est d'avis qu'il n'y a pas de différence entre les jeunes filles et les jeunes gens au point de vue de l'intelligence des sujets traités ; mais les hommes lui paraissent plus capables d'embrasser dans toute son étendue et d'approfondir une question scientifique. Le professeur de grec un sauraït reconnaître de différence entre ses élèves, tant au point de vue de l'application au travail que sous le rapport de l'intelligence ; peut-être les femmes rédigent-elles avec plus d'élégance, tandis que les hommes comprennent mieux ce qui se rapporte à la science et à la philosophie du langage. Le professeur de littérature biblique ; qui dirige aussi les cours de théologie, a plutôt à s'occuper des jeunes gens que des jeunes filles; pourtant il a pu remarquer que ces dernières l'emportaient souvent sur les premiers dans les exercices de composition orale ; du reste, la force intellectuelle lui semble atteindre un niveau supérieur chez les élèves du sexe masculin.

Mais Blake s'étant informée si des femmes avaient jamais demandé à suivre les cours de théologie en vue de s'adonner ensuite aux fonctions de ministre du culte, le professeur lui répondit que non, mais que si des demandes étaient faites dans ce sens, l'université ne verrait aucun motif de les refuser, quoiqu'elle ne fasse point de prosélytisme et abandonne entièrement à la conscience de chacun la responsabilité de suivre une carrière aussi difficile. Le professeur de mathématiques à été à Hillsdale College avant de venir à Oberlin, et a, par conséquent, une pratique de l'enseignement en commun. Il admet l'égalité absolue des deux sexes. « Les femmes, a-t-il dit à miss Blake, font d'aussi bonnes études que les hommes, absolument, sans la moindre différence ; il est même arrivé souvent que le meilleur élève de ma classe était une femme. Les jeunes filles ont en général la mémoire plus sûre et plus vive que les jeunes gens. Je ne vois pas que cette qualité soit contrebalancée par aucun défaut. Je sait qu'on attribue d'ordinaire aux hommes une plus grande force d'application, mais rien ne m'a jamais démontré qu'il en fût réellement ainsi. »

A Paris, le discours du roi Guillaume a produit une impression favorable, par la raison même qu'il ne contenait rien de ce qu'on craignait y trouver et qui aurait pu blesser les susceptibilités de la France. Ç'a été pour le public français une surprise agréable qui le disposera peut être à apprécier le langage de la circulaire de M. de Moustier et les perspectives de paix, dont elle contient l'assurance, avec plus d'abandon qu'il n'avait voulu lui en accorder jusqu'à présent.

Le Parlement fédéral de l'Allemagne du Nord, dont la session a commencé dernièrement, se compose, sauf quelques élections doubles ou supplémentaires, des éléments suivants: Sur 295 députés définitivement élus, 85 appartiennent au parti conservateur 23 aux conservateurs indépendants, 12 au centre, 78 au parti national-libéral, 11 aux Polonais, 6 aux cléricaux, 13 aux particularistes, 29 à la gauche progressiste et 3 à la démocratie socialiste.

La physionomie du Parlement actuel ne différera donc pas sensiblement, comme nous l'avons déjà fait prévoir, de celle du Parlement constituant qui l'a précédé. Plusieurs des notabilités de cette dernière assemblée, entre autres MM. Lette, Reichenheim, Twesten et Michaelis, n'ont pas été réélues ou attendent des élections supplémentaires. Nous empruntons cette statistique parlementaire, à une feuille ministérielle, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, à laquelle nous laissons la responsabilité de sa classification.

Quelques journaux publient des renseignements provisoires sur le budget fédéral de 1868 par l'armée et la marine qui sera présenté au Parlement. La somme totale pour l'armée serait fixé à 66 millions de thalers (environ 308 millions de francs) soit un chiffre moindre que celui qui résulterait de la proportion fixée par la Constitution fédérale, de 225 thalers (845 francs) par homme pour un effectif normal de paix de 300 mille hommes.

Le budget de la marine ne dépasserait pas 5 millions de thalers (8,750,000 francs) Il ne serait pas question de crédits extraordinaires, ni pour l'armée ni pour la marine.

Faute de mieux, le télégraphe s'occupe longuement du congrès de Genève, devenu l'événement du jour. Il nous donne la composition du bureau : Garibaldi, président d'honneur ; Jolli-saint, conseiller d'Etat à Berne, président; Barné, Chauffour, Ed. Quinet et Accolas, vice-présidents; et les premiers actes de l'assemblée. Garibaldi l'a ouverte par un discours qui est un véritable cri de guerre contre la papauté et un appel aux armes pour résoudre la question romaine. Dans un congrès de la paix, la manifestation est au moins déplacée. Il est vrai que, d'après les sentiments qui paraissent dominer à Genève, la paix universelle ne sera possible qu'avec le règne de la république universelle. Un orateur l'a dit et Garibaldi l'a embrassé. A ce compte, comme les rois ne sont pas encore disposés à se laisser détroner et qu'ils ont les moyens de se défendre, nous voilà loin du but ostensible que poursuit le congrès qui siége sur les bords du Leman.

Espérons qu'en marchant il sortira un peu de la métaphysique, et qu'il se montrera plus conciliant, comme le lui a recommandé son président, en répondant à Garibaldi, et plus pratique, comme le lui demande M. J. Simon en appelant son attention sur la nécessité, tant pour la France que pour l'Allemagne de développer leurs libertés intérieures. Toute la question est là, en effet, bien plus que dans la forme extérieure des gouvernements. (*Indépendance belge.*)

LA RÉFORME EN TURQUIE.

X

Puisque nous en sommes à signaler les causes extrinsèques qui paralysent l'avancement de la Turquie, nous voulons faire justice d'un abus contre lequel nous avons une rancune particulière.

Pour un homme, si humble que soit sa position sociale, pourvu qu'il soit habitué à devoir son pain au travail, il n'est pas, que nous sachions, supplice plus cruel, que celui de faire antichambre.

Passe encore pour une fois.

On trouve à se distraire dans l'étude des types qui vous environnent.

Pour trois personnes venues là dans un but sérieux, il y a vingt solliciteurs dont le métier est de vivre, de toute autre chose, que d'un travail régulier.

Le manuscrit, qui sort du paletot de ce Monsieur, est un projet de constitution à rendre jaloux Platon et l'abbé Sieyes lui même.

Cet autre est un projet financier, destiné à faire passer les écus des contribuables dans la poche de son propriétaire.

Celui-ci, à la couverture jaune, expose un moyen sûr d'éclairer le Bosphore au gaz, de purger les chiens de Stamboul, de métamorphoser les ennemis de l'Empire en défenseurs du croissant, et de supprimer le bakchich.

Tout ce monde a plus ou moins travaillé à la pierre philosophale et à la quadrature du cercle.

Comme Archimède, il est arrivé un moment où il a crié : Eureka !

Alors, il a pris la course vers l'antichambre d'un ministre.

Il est facilement reconnaissable à ce quelque chose d'épanoui qui s'étale sur sa figure, à ce rayonnement qui fait concurrence au soleil.

Ce n'est pas pour lui que nous écrivons ces lignes.

Nous aurions voulu lui laisser ses illusions.

On trouve là d'autres personnages dont la physionomie déconcerte l'observation.

Aucun manuscrit ne laisse passer l'oreille par la poche entre-baillée.

Qui sont-ils ?

Où vont-ils ?

Que font-ils ?

Tout le monde les connaît; personne ne sait de quoi ils vivent.

L'essentiel c'est qu'on les rencontre toujours.

On les voit sortir par la porte, et rentrer par la fenêtre.

Ce sont des spéculateurs sur l'importunité.

C'est sans doute en pensant à eux qu'Ançillon a lâché cette phrase : « pour voir l'espèce humaine dans toute sa turpitude, il faut voir l'antichambre d'un ministre disgrâcié, la veille de sa disgrâce et le lendemain. »

Ce n'est pas précisément de cela qu'il s'agit.

Nous tenons à constater un fait, c'est que les ministres du Sultan sont assiégés, chaque jour pendant dix heures, par des fournées de visiteurs, et qu'il est littéralement impossible qu'ils puissent s'occuper des questions de leur ressort. Qu'il se présente une affaire importante, et, au mileu de la conférence, entre, sans se faire annoncer, un drogman d'ambassade.

Nous ne voulons pas contester les priviléges du corps diplomatique ; nous voulons simplement faire appel à la règle établie par tout pays, excepté en Turquie.

Or, il nous semble que l'exception, créée en Turquie en faveur des drogmans, n'a plus de raison d'être pour les ministres, qui parlent français, et qui peuvent conférer sans intermédiaire avec les ambassadeurs.

N'y a-t-il pas, pour les mille petits détails, des sous-secrétaires d'Etat, des secrétaires généraux, des chefs de cabinet ?

En tout cas, puisque antichambre il y a, chacun devrait prendre son tour, et surtout, il ne devrait pas être permis de troubler un entretien, sans se faire annoncer, puisqu'il ne peut être donné à personne de préjuger de l'importance du sujet traité dans une audience.

Il y aurait une réponse fort juste à faire par les ministres du Sultan aux puissances, qui les obsèdent de demandes de réformes.

« Mais où voulez-vous donc que nous prenions le temps pour cela ? On dirait que vous avez juré d'user nos forces sur place, en absorbant pour vos petites affaires, le temps réclamé par le service de l'Etat. »

Les Américains ont supprimé l'antichambre, dans l'intérêt de la dignité humaine.

Une demande d'audience y supplée.

Elle est refusée ou accordée.

Dans ce dernier cas, à l'heure fixée, la porte du cabinet ministériel ou présidentiel s'ouvre.

La conversation roule sur l'objet déterminé.

Elle se termine par un oui ou par un non, et tout est dit.

Chose remarquable ! les affaires n'en vont pas plus mal.

C'est en vue de prouver leur dévouement à la chose publique, que les ministres du Sultan se condamnent à la fatigue des audiences. Mais, en pratique, quel avantage y a-t-il pour un visiteur sérieux à se rendre vingt fois de suite à une audience qui ne peut pas avoir de résultat ? Quel avantage pour les ministres à recevoir la confidence d'affaires qui sont du ressort de leurs employés subalternes ?

Une demande d'audience formulant nettement le sujet à traiter, suivie d'une lettre d'acceptation ou de refus, trancherait la question en faveur de tous les intérêts.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

IV

La nuit, quoique belle et pure, enveloppait d'un voile épais les vastes campagnes. Un imposant silence, étrange pour des oreilles parisiennes, régnait au loin dans les plaines et sur les collines comme dans les vides espaces du ciel. Par intervalles seulement, un aboiement lointain s'élevait tout à coup, puis s'éteignait, et tout retombait dans la paix.

M. de Camors, dont les yeux s'étaient peu à peu habitués à l'obscurité, descendit l'escalier de la terrasse, et s'engagea dans la vieille avenue, qui était aussi sombre et aussi solennelle qu'une cathédrale à minuit. La barrière franchie, il se trouva dans un chemin vicinal qu'il suivit à l'aventure.

Voir le numero du 18 Septembre.

A proprement parler, Camors, jusqu'à cette époque de sa vie, n'avait jamais quitté Paris. Toutes les fois qu'il en était sorti, il en avait emporté avec lui le bruit, le mouvement, le train mondain et l'existence artificielle : les courses, les chasses, les séjours au bord de la mer ou dans les villes d'eaux, ne lui avaient jamais fait connaître en réalité ni la province ni la campagne. Il en eut alors la vraie sensation pour la première fois, et cette sensation lui fut odieuse. A mesure qu'il s'avançait sur cette route silencieuse, sans lumières, sans maisons, il lui semblait qu'il voyageait dans les sites désolés et morts d'un paysage lunaire. Cette région de la Normandie rappelle les parties les plus cultivées de la vieille Bretagne. Elle en a le caractère agreste et un peu sauvage, les pommiers et les bruyères, les couverts épais, les vertes vallées, les chemins creux, les haies touffues. Il y a des rêveurs qui aiment cette nature douce et sévère, même dans son repos nocturne. Ils aiment tout ce qui frappait alors les sens indifférens de M. de Camors, — ce silence même et cette paix des campagnes endormies, l'odeur des prairies fauchées le matin, les petites lueurs vivantes qui brillent çà et là dans l'herbe des fossés, le ruisseau invisible qui murmure dans le pré voisin, le vague mugissement d'une vache qui rêve, —et au dessus de tout cela le calme profond des cieux.

M. de Camors marchait toujours devant lui avec une sorte de désespoir, se flattant sans doute de rencontrer à la fin le boulevard de la Madeleine. Il ne trouva que quelques chaumières de paysans éparses au bord du chemin, et dont les toitures basses et moussues semblaient sortir de cette terre féconde comme une énorme végétation. Deux ou trois des habitans de ces taudis respiraient l'air du soir sur le seuil de leurs portes, et Camors put distinguer dans l'ombre leurs formes lourdes et leurs membres déjetés par le rude travail des champs. Ils étaient là muets, immobiles, et ruminant dans les ténèbres, pareils à des animaux fatigués. M. de Camors, comme tous ceux que possède une idée maîtresse, avait coutume, depuis qu'il avait adopté pour règle de sa vie la religion de son père, d'y rapporter toutes ses impressions et toutes ses pensées. Il se dit en ce moment qu'il y avait sans aucun doute entre ces paysans et un civilisé comme lui une distance plus grande qu'entre ces paysans et les brutes des forêts, et cette réflexion le confirma dans le sentiment d'aristocratie farouche qui était un des termes logiques de sa doctrine.

Il venait de gravir une côte assez raide, du haut de laquelle il entrevoyait d'un œil découragé un nouvel horizon de pommiers, de meules de foin et de confuse verdure, et il s'apprêtait à retourner sur ses pas, quand un incident inattendu l'arrêta sur place : un bruit étrange avait soudain empli ses oreilles. C'était un agréable concert de voix et d'instrumens, qui, dans cette solitude perdue, tenait du rêve et du miracle. La musique était bonne et même excellente ; il reconnut le prélude de Bach arrangé par Gounod. Robinson, lorsqu'il aperçut la trace d'un pied humain sur le sable de son île, ne fut pas plus étonné que M. de Camors en découvrant au milieu de ce désert un si vif symptôme de civilisation. S'orientant sur les sons mélodieux qu'il entendait, il descendit la colline avec précaution et curiosité, comme un fils de roi à la recherche d'un palais enchanté. Le palais lui apparut à mi-côte, sous la forme d'une haute muraille, qui était la partie postérieure d'une habitation adossée à la route. Une des fenêtres du premier étage était ouverte sur une des faces latérales de la maison, et c'était de là, à n'en point douter, que sortaient les flots d'harmonie, mêlés à des flots de lumière. — Sur le fond d'un accompagnement où quelques instrumens à cordes se mariaient aux accords du piano, une voix de femme pure et grave s'élevait, et disait la phrase mystique du jeune maître avec une expression et un goût qui lui auraient fait plaisir à lui-même. Camors était musicien et fort capable d'apprécier la savante exécution de ce morceau. Il en fut tellement frappé qu'il éprouva le désir irrésistible de voir les exécutans, et particulièrement la chanteuse. Dans cette innocente intention, il escalada le revers du fossé qui bordait la route, et se dressa sur le haut du talus ; se trouvant encore d'un bon nombre de mètres au-dessous de la fenêtre éclairée, il n'hésita pas à user de ses talens gymnastiques pour se hisser dans les branches supérieures d'un des vieux chênes qui croissaient sur la haie. Pendant qu'il opérait cette ascension, il ne se dissimulait pas tout ce qu'un pareil trait avait de léger pour un futur député de l'arrondissement, et il ne pouvait s'empêcher de sourire à la pensée d'être surpris dans cette position équivoque par le terrible Des Rameures ou par sa nièce.

Il parvint à s'établir assez commodément sur une maîtresse branche, dans le plus épais du feuillage, à peu près en face de la fenêtre intéressante, et quoiqu'il en fût à une distance respectable, son regard put pénétrer dans l'intérieur du salon où le concert avait lieu. Une dizaine de personnes y étaient réunies, autant qu'il le put voir. Quelques femmes, d'âge divers, travaillaient autour d'une table. Près d'elles, un jeune homme paraissait dessiner. Deux ou trois assistans étaient plongés çà et là dans des meubles comfortables avec un air de recueillement. Autour du piano se présentait un groupe qui attira principalement l'attention du jeune comte. Une jolie fillette d'une douzaine d'années tenait gravement le piano ; derrière elle, un vieillard remarquable par sa haute taille, son front chauve, sa couronne de cheveux blancs et ses épais sourcils noirs, jouait du

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Par Iradé de S. M. le Sultan, l'Ordre impérial du Medjidié de 1re classe sera porté avec un cordon, outre les insignes conférés jusqu'ici.

Les personnes décorées de la première classe de l'Ordre, antérieurement à ce décret impérial, auront également la faculté de porter le cordon.

S. M. I. le Sultan a daigné conférer à M. Bourée, ambassadeur de France près la Sublime Porte, l'Osmanié de 1re classe.

M. le contre-amiral Simon étant parvenu au terme de son exercice, M. le contre-amiral Moulac a été appelé au commandement en chef de la division navale du Levant.

M. l'amiral Moulac mettra son pavillon sur la frégate à vapeur de seconde classe *Circé*.

L'aviso impérial *Souneya* est parti vendredi dernier de notre port pour l'île de Crète ayant à son bord l'amiral Vessim pacha, commandant de la flotte en Crète.

Le vaisseau à hélice *Assova*, commandant Ahmet bey, a quitté avant-hier notre port se rendant en Crète, chargé des munitions de guerre pour l'armée impériale.

La canonnière américaine *Sacatara*, commandée par le capitaine Jefferds, a chauffé avant-hier pour Syra.

A cause du décroissement des jours, il y aura modification horaire dans les départs du matin des bateaux du Bosphore et des îles des Princes, à partir du lundi 11/23 courant. Voir l'itinéraire à la 4me page.

Nous apprenons qu'on fait des réparations importantes au théâtre français de notre faubourg et que sous peu la troupe arrivera ici.

La Direction, si nos informations sont exactes, fera débuter les artistes le 12 octobre, c'est-à-dire 8 jours avant l'époque fixée pour le commencement de la saison.

Les quatre opéras-bouffes qui sont compris dans le répertoire de cette année, ont été accueillis avec un véritable plaisir par les habitués du palais de Cristal. De cette façon, la Direction pourra espérer que les familles qui d'ordinaire venaient très rarement au théâtre français, s'y rendront désormais plus souvent, pourvu que la troupe réponde entièrement à l'attente du public.

Dans la nuit de lundi, un teftis employé à la police de Péra et demeurant à Hassim-Pacha est mort d'un coup d'apoplexie foudroyante.

A Koulé-Capoussou un individu entra dans une boutique de cordonnier en profitant de l'encombrement des acheteurs. Il enleva 4 paires de bottines et s'enfuit. Le propriétaire s'étant aperçu du vol, envoya son garçon à la recherche du voleur. Celui-ci trouva le voleur en train de vendre les chaussures. C'est un repris de justice.

Dans une rue à Tarla-Bachi on a trouvé près d'une maison en bois des morceaux de linge trempés dans l'huile, des allumettes et un tas de chiffons. La police est à la recherche de l'auteur de cette tentative coupable.

L'avant-dernière nuit, dans une maison sise à Yéni-Tcharchi, rue Bostan, les domestiques avaient oublié l'argenterie dans le salon. Des voleurs s'introduisirent de nuit par la fenêtre et enlevèrent tous ces objets d'une valeur de 4 à 5,000 piastres. La police est à la recherche des coupables.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

Banque Impériale Ottomane.

Tableau des encaissements effectués par la Banque Impériale ottomane du 1/13 juillet 1867 au 12 courant (n. s.) sur les affectations du service des Emprunts Extérieurs et de la Dette Générale pour le 2me semestre de l'exercice 1283 (1867-68) publié en exécution de l'article 4 de l'Iradé du 27 Rebi-ul-akhir 1282.

RECOUVREMENTS.

	ANTÉRIEUR		MOIS C.		TOTAL.	
Contributions Indirectes	12115908	30	20366514	09	32482422	39
Taxes diverses de Constantinople.	951621	88	925160	21	1876782	09
Taxes sur les moutons	5614885	15	5901849	20	11516734	35
Taxes diverses des provinces	82943		453021	20	535964	20
	18765358	33	27626545	30	46591902	25
Effets à encaisser à partir du 13 juillet					21524500	01
Total.					67916402	21

N. B. — Les versements faits aux succursales et agences sont compris dans la somme ci-dessus jusqu'aux dates suivantes : Aïdin 31 août, Beyrouth 31 août, Larnaca 31 août, Salonique 2 septembre, Magnésie 4 septembre, Cara-Hissar 6 septembre, Smyrne 7 septembre.

Le Directeur-Général adjoint,
E. GILBERTSON

Secrétaire général, E. DEVEAUX.

Constantinople, le 18 septembre 1867.

A Monsieur le directeur du journal la *Turquie*.

Monsieur le directeur,

Votre correspondant de Diarbékir dans sa lettre du 22 août dernier, vous mande que les riches mines de cuivre d'Argana sont actuellement exploitées par le Gouvernement et que par suite de cette exploitation beaucoup d'ouvriers de Diarbékir étant à bout de travail en la dite ville commencent à s'y diriger. Soyez assez bon, Monsieur le directeur, pour accueillir les quelques renseignements que je crois devoir ajouter à ceux de votre correspondant pour édifier le public sur les efforts constants du Gouvernement en ce qui touche l'extension, le progrès et la prospérité de l'industrie minière dans l'Empire Ottoman.

Quoique les mines de cuivre d'Argana fussent depuis assez longtemps exploitées par le Gouvernement, cette exploitation se trouvait néanmoins en une situation telle qu'on aurait été obligé de l'abandonner ; faute d'en tirer aucun profit pour le trésor. Ce n'est que sous l'administration de Halil pacha, durant son Ministère de Commerce, que les susdites mines ont pris un développement assez important : neuf galeries abandonnées, sur dix existant, ont été ouvertes et produisent aujourd'hui du minerai en abondance ; des routes carrossables sont en train de construction provisoirement, à partir des mines d'Argana jusqu'à l'Euphrate et de Birédjik à Alexandrette ; d'un autre côté la navigabilité du susdit fleuve est en étude.

L'accueil favorable réservé par le Gouvernement aux propositions des capitalistes européens pour l'établissement définitif des voies ferrées sur le parcours sus-désigné, a provoqué des soumissions avantageuses qui parviendront incessamment à l'Administration des mines.

Divers échantillons de minerai de cuivre et de cuivre noir, ayant été expédiés en Angleterre et en France pour y être essayés, ont été trouvés d'une qualité meilleure que celle du cuivre provenant du Chili et conséquemment ont été cotés à un prix relativement plus élevé, enfin un conseil technique des mines vient d'être constitué sous la présidence de S. Exc. Halil pacha à Tophané, ayant pour membre M. Béral, ingénieur en chef des mines et d'autres membres non moins compétents.

Cet état de choses témoigne de la puissante impulsion donnée à l'exploitation des mines d'Argana et prouve évidemment qu'on aura bientôt un tel besoin d'ouvriers et de travailleurs, que non seulement les désœuvrés de Diarbékir, mais aussi de vrais ouvriers capables seront occupés en grand nombre, tant dans la susdite exploitation que dans celles des autres parties de l'Empire, où les diverses mines surabondent.

Recevez, M. le directeur, l'assurance de ma haute considération.

Un de vos abonnés.

Voici une extrait d'une lettre reçue par M. Cozzica de sa maison de commerce à Taka (Abyssinie) en date du 3/15 août 1867.

« Des négociants Abyssiniens qui sont » arrivés avant-hier de ce pays nous apprennent ce qui suit :

« Ambauna Selamis, archevêque d'Abyssinie, n'est pas encore délivré.

« Aucun des Européens n'a été délivré.

« L'Empereur se trouve dans une mauvaise situation, parce que son armée » a déserté en partie pour s'unir au roi » Gaghiam. Il a perdu déjà une grande » partie de ses conquêtes.

« Il y a une conspiration générale contre Théodore, non seulement en Abyssinie mais aussi dans les pays conquis. » A Gally par exemple, cette conspiration est pareille à celle de 1853 ; » mais tout le monde croit qu'il vaincra » encore ses ennemis. Ayant découvert » que les villes Ouknés et Korra étaient » le foyer de la conspiration, il a détruit » ces villes et leurs églises au nombre » de 46, sous prétexte que les églises » servaient de rendez-vous aux conspirateurs. Il n'y a que les enfants et les » femmes de ces villes qui aient échappé » à sa colère. Tous les hommes ont été » impitoyablement massacrés. Réunissant dans la même maison tous les » chefs de la conspiration, il les fit brûler. »

« Théodore est en ce moment à Tambra » Tambaur où il préside lui-même à la » fonte des canons. Un grand nombre » sont prêts à servir. »

ADMINISTRATION DE LA DETTE GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Les paiements des Coupons des Serghis de dix ans, échéant au 1/13 juillet 1866, étant sur le point d'être clos, les détenteurs des dits coupons, échus à cette date, sont invités à les présenter dans un bref délai aux bureaux de l'administration de la Dette Générale, (Ministère des Finances) pour en recevoir le montant en délégations sur la Banque Impériale Ottomane.

Constantinople, le 18 septembre 1867.

On écrit d'Alep, le 5 septembre à *l'Impartial de Smyrne* :

Le premier de ce mois à deux heures du matin un violent incendie a éclaté à Alep. Dès le premier moment quatre ou cinq de nos bazars étaient en feu. Heureusement il y avait calme plat dans l'atmosphère ; pas le moindre souffle de vent. On a pu ainsi circonscrire le fléau en isolant le foyer. M. N. Marcopoli, consul d'Espagne, dont la maison est à proximité du théâtre de l'incendie, a contribué puissamment par ses encouragements et en payant même de sa personne à arrêter les progrès de l'élément destructeur qui menaçait une grande partie de la ville d'une ruine complète si le bazar des drogues dans lequel se trouvaient un millier de kilogrammes de poudre, du salpêtre, du pétrole, etc. eût été atteint. On évalue à 400 le nombre des boutiques incendiées et le dommage à une centaine de mille livres. L'incendie n'a duré que deux heures et il était évident que des ravages aussi considérables ne pouvaient pas se faire dans un si court espace de temps si le feu n'eût pas été allumé sur plusieurs points à la fois. On a acquis aujourd'hui la certitude que cet incendie a été allumé probablement par une bande de voleurs qui auraient dévalisé les bazars avant d'y mettre le feu. On a découvert, en effet, dans les décombres, des écheveaux de chanvre et des torchons trempés dans l'huile et d'autres matières inflammables à demi-consumées. Il faut espérer que la police réussira à découvrir les auteurs de ce crime exécrable et que le gouvernement leur infligera une punition exemplaire. La population entière est encore sous l'impression de la terreur et de la plus profonde consternation. Nos bazars sont encore fermés et les boutiques vides, tant la crainte d'une nouvelle tentative d'incendie domine les esprits.

Un express était arrivé ces jours derniers à Ouchak porteur d'un ordre du ministre de la guerre qui appelle sous les drapeaux les rédifs de cette circonscription. (*Impartial.*)

On nous écrit d'Ouckak, le 10 septembre, qu'un grand incendie a éclaté dans cette ville et qu'il y a détruit le bazar et environ 600 maisons, habitées, pour la plupart, par des musulmans. Le désastre est comme on voit très-grand.

On nous écrit d'Aïvali, le 10 septembre également, que les travaux de la route carrossable qui ménera de cette ville à Pergame avancent avec une lenteur incroyable. 1,200 mètres de longueur ont été seulement faits jusqu'à présent !

Le fameux Lefteri dont nous avons annoncé la présence dans les environs d'Aïvali a disparu comme par enchantement du district de ce nom. — On assure que son principal acolyte, Manoli, a été arrêté par les autorités de Brousse. (*Idem.*)

Projet

D'UN INSTITUT GRATUIT AGRICOLE ET D'ATELIERS MODÈLES EN TURQUIE.

(*Suite.*)

DEUXIÈME PARTIE

Etablissement des ateliers-modèles.

Il ne faut jamais lier à une grande exploitation agricole une industrie accessoire, sans avoir bien examiné jusqu'à quel point elles peuvent marcher ensemble.

Mais toutes les industries qui manipulent en grand les produits agricoles pour en augmenter la valeur, en faciliter le transport, le débit ou la conservation doivent y être établies surtout quand, en même temps encore, elles permettent, comme dans le cas qui nous occupe de donner plus d'essor, plus d'importance et d'utilité à l'exploitation.

Telles sont la distillerie, l'amidonnerie, la fabrication du sucre de betterave ou de fécule, celle de la potasse, la tuilerie, la poterie, le moulin, l'huilerie, etc.

Quelques-unes de ces industries exigent beaucoup de main d'œuvre, il est vrai ; mais ne pouvant être exercées en général que dans la saison où l'agriculteur n'a rien à faire aux champs, leur installation serait donc, pour l'institut, non seulement un moyen d'instruire et d'occuper ses élèves ; mais de concourir au bien-être entier du pays tout en augmentant ses revenus.

Pour construire, monter, faire marcher ses différentes usines, il faudra des maçons, des charpentiers, menuisiers, tourneurs, charrons, maréchaux, cordiers, potiers, tonneliers, etc., etc.

La plupart de toutes ces industries demandent l'emploi de la vapeur. Il faudra donc des mécaniciens, des chauffeurs.

L'institut devra construire lui-même ses instruments aratoires ordinaires tels que voitures, charrues, etc., et tout réparer.

Donc le besoin et la nécessité d'établir des ateliers sont suffisamment démontrés. Il concourront à l'instruction des élèves, à la formation des gens pratiques et experts et principalement sur le métier auquel chacun d'eux voudra se consacrer.

A l'étranger, les ouvriers peuvent s'instruire en lisant et en méditant. Ils peuvent être facilement au courant de ce qui concerne leur art.

Ils paient leur apprentissage soit en temps, soit en argent.

Ici c'est impossible, et en attendant des livres qui puissent être dans toutes les mains, il faut chercher ailleurs quelques moyens de répandre l'instruction industrielle.

C'est le but que je me propose d'atteindre par le moyen de mes ateliers-modèles.

Pour qu'un ouvrier comprenne un travail et l'apprenne, ou apprécie un perfectionnement et une série de travaux, il faut qu'il voie, qu'il pratique et qu'il ait dans les mains les outils les plus simples et les plus utiles et sous les yeux les objets perfectionnés.

Toujours il faut qu'il ait la faculté de tout voir en détail, de tout voir fonctionner.

Ce n'est pas une école des arts et métiers que je veux, mais bien simplement des ateliers pratiques.

J'explique mon idée.

J'entends par atelier-modèle pratique la réunion dans un local approprié de tous les outils les plus parfaits dont on se sert dans chaque profession ; lesquels outils seraient étudiés et employés aux travaux et aux besoins ordinaires et journaliers de l'institut.

J'établirai toutes les industries accessoires de la manière la plus rationelle et la plus économique.

Je placerai l'atelier du forgeron, du fondeur, du charron du charpentier, etc., chacun dans une chambre ordinaire, éclairée, par une seule croisée.

J'aurai la 1re série de trois années un bon chef ouvrier de chaque métier spécial, la quatrième année, je le récompenserai et alors le plus capable des trois élèves destinés à chaque métier deviendra chef d'atelier, etc.

Ceux-ci par exception séjourneront donc quatre ans à l'institut ; trois pour leur apprentissage, un payé.

Toutes les usines, fabriques et ateliers travailleront d'abord pour les besoins de l'institut. Le surplus des produits se vendra facilement au commerce et sur place.

Ils travailleront aussi sur commande pour les étrangers.

Dans chaque usine, fabrique ou atelier j'aurai tout ce qui aura été jugé progrès. Et dans tous les cas, il y aura toujours une planche sur l'établi du menuisier, un morceau de fer dans l'étau du serrurier, du charbon dans la forge du forgeron, etc.

Lorsque dans une profession quelconque, il viendra un perfectionnement, un conseil spécial décidera si l'instrument proposé est vraiment plus utile que celui de l'usine ou de l'atelier ; s'il y a progrès, le conseil d'administration en fera l'acquisition et fera exposer cet instrument à la place de celui qu'il a surpassé et qui sera transporté aux archives et mis en vente sur place, lui afin d'éviter les encombrements, la confusion et ne pas manquer le but progressif de l'institut.

Tout ne peut et surtout ne doit pas être fait de suite et comme les fonds d'établissement que j'ai indiqués ne suffiraient pas pour tout faire en même temps, on y suppléera, ainsi que je l'ai déjà dit, par un emploi bien entendu de la partie des revenus annuels à effectuer à cet effet.

De même une usine ou un atelier ne sera pas de suite complet ; on devra d'abord s'attacher à n'avoir que les outils indispensables et ne compléter simultanément que les usines ou ateliers d'une ou deux spécialités et professions et ainsi de suite.

Indépendamment de l'avantage que l'instruction et les besoins de l'industrie générale de l'Empire retireraient de l'institut agricole que je propose, la morale publique gagnerait à cette institution qui serait un lien, un noyau de réunion entre tous les élèves. Une émulation louable et profitable au pays s'établirait promptement.

(*A suivre.*)

---

violon avec une dignité sacerdotale ; un homme d'une cinquantaine d'années, en costume ecclésiastique, et portant une énorme paire de lunettes à branches d'argent, était assis près de lui, et maniait avec une mine de profonde contention l'archet d'un violoncelle. Entre eux était la chanteuse. C'était une personne brune, pâle, mince, élégante, qui ne paraissait pas avoir dépassé vingt-cinq ans ; l'ovale un peu sévère de son visage était animé par deux grands yeux noirs, qui semblaient grandir encore quand elle chantait. Elle tenait une de ses mains posée sur l'épaule de l'enfant qui était assise au piano, et de cette main elle semblait battre doucement la mesure, pressant et modérant tour à tour le zèle de l'enfant, et cette main était charmante. — Un hymne de Palestrina avait succédé au prélude de Bach, c'était un quatuor auquel deux exécutans nouveaux prêtaient leur concours. Le vieux prêtre, en cette circonstance, avait quitté son violoncelle ; il s'était mis debout, avait ôté ses lunettes, et sa voix de basse profonde complétait un ensemble des plus satisfaisans.

Après le quatuor, il y eut un moment de conversation générale, pendant laquelle la chanteuse embrassa la petite pianiste, qui sortit aussitôt du salon. On forma alors une sorte de cercle autour du prêtre, qui toussa, se moucha, remit ses lunettes à branches d'argent, et tira de sa soutane ce qui paraissait être un manuscrit. — La chanteuse cependant s'était approchée de la fenêtre comme pour prendre l'air ; elle roulait tranquillement un éventail dans ses doigts, et sa silhouette se dessinait dans la baie lumineuse. Elle regardait au dehors comme au hasard, tantôt vers le ciel, tantôt vers la campagne sombre. M. de Camors croyait entendre son souffle pur et léger à travers les légères palpitations de l'éventail. Il se pencha un peu pour mieux voir, et ce mouvement agita le feuillage autour de lui ; la jeune femme, à ce léger bruit, resta tout à coup immobile, et la pose raide et directe de sa tête indiqua clairement qu'elle avait les yeux attachés sur le chêne où M. de Comors était blotti. Il sentit que sa situation devenait grave, et, ne pouvant juger en aucune façon jusqu'à quel point il était ou n'était pas invisible, il passa sous la menace de ce regard obstinément fixe une des plus cruelles minutes de sa vie. La jeune femme se retourna enfin vers l'intérieur du salon, et dit d'une voix calme quelques mots qui attirèrent aussitôt près de la fenêtre deux ou trois des assistans, parmi lesquels M. de Camors reconnut le vieux monsieur au violon. En ce moment de crise, il ne trouva rien de plus convenable que de garder dans sa niche de verdure le silence et l'immobilité des tombeaux. L'attitude des gens de la fenêtre ne laissa pas cependant de le rassurer ; ils promenaient leurs yeux dans l'espace avec une incertitude évidente, et il en conclut qu'il était plutôt soupçonné que découvert. Ils échangeaient entre eux des observations animées auxquelles le jeune comte prêtait sans succès une oreille attentive. Enfin une voix forte, qu'il crut être celle du vieux monsieur au violon, fit entendre nettement ces trois mots : — lâcher les chiens ! Ce renseignement parut suffisant à M. de Camors : il n'était pas poltron, il n'eût pas reculé d'un pas devant une meute de tigres ; mais il eût fait cent lieues à pied pour échapper à l'ombre du ridicule. Il profita d'une heureuse éclaircie où la surveillance dont il était l'objet parut moins active, se laissa glisser en bas de son arbre, sauta dans le champ de l'autre côté de la haie, et rentra dans le chemin un peu plus loin en escaladant une barrière. Il reprit alors la démarche paisible d'un promeneur qui se sent dans son droit. Ce fut à peine s'il hâta le pas lorsqu'un instant plus tard il entendit au loin quelques aboiemens tumultueux, qui lui prouvaient d'ailleurs que sa retraite avait été vraiment opportune.

Il retrouva posté sur le seuil de sa chaumière un des paysans qu'il avait vus à son premier passage, et, s'arrêtant devant lui : — Mon ami, lui dit-il, à qui est donc cette grande maison qui tourne le dos à la route, là-bas, et où on fait de la musique ?

— Vous le savez peut-être bien ? dit l'homme.

— Si je le savais, mon ami, reprit Camors, je ne vous le demanderais pas.

Le paysan ne répondit rien. — Il avait sa femme près de lui. M. de Camors, ayant remarqué que les femmes avaient généralement, dans toutes les classes de la société, plus d'esprit et de bonté que leurs maris, essaya de s'adresser à elle : — Ma bonne dame, je suis étranger, comme vous voyez... A qui donc est cette maison ?... Est-ce à M. Des Rameures, par hasard ?

— Non, non, dit la femme, vraiment non,... M. Des Rameures, c'est plus loin...

— Ah ! et qui donc demeure là ?

— Là, c'est M. de Tècle,... le comte de Tècle,... bien sûr.

— Ah !... et dites-moi, il n'est pas seul,... il y a une dame chez lui,... celle qui chante !... sa sœur,... sa femme,... quoi ?

— Sa belle-fille, Mme de Tècle donc !... Mme Èlise, quoi !

— Ah ! je vous remercie, ma chère femme... Avez-vous des enfans ?... Voilà pour leur acheter des sabots !

Il laissa tomber une petite pièce d'or sur la jupe de l'obligeante paysanne et s'éloigna.

La route, au retour, lui parut moins longue qu'en venant et moins triste aussi. Il chantonnait chemin faisant le prélude de Bach. La lune s'était levée, et le paysage y avait gagné. Bref, quand M. de Camors aperçut au bout de l'avenue, toujours sombre, son petit château s'élevant au-dessus de ses deux terrasses et baigné dans une lumière blanche, il lui trouva un aspect aimable et réjouissant. Toutefois, lorsqu'il vint à s'enfoncer dans la vieille alcôve de ses parens maternels et à respirer l'âcre odeur de papier moisi et de boiseries vermoulues qui en formait l'atmosphère, il eut grand besoin de se souvenir qu'il existait dans les environs une jeune dame qui avait un joli visage, une jolie voix et un joli nom.

Le lendemain matin, le comte de Camors, après s'être plongé tout vif dans une cuve d'eau froide, au profond étonnement du vieux garde et de sa femme, se fit conduire à ses deux fermes. Il en trouva les bâtimens fort semblables à des habitations de castors, quoique moins comfortables ; mais il fut surpris d'entendre ses fermiers raisonner dans leur patois sur tous les procédés de sulture et d'élevage comme des gens qui n'étaient étrangers à aucun des perfectionnemens modernes de leur industrie.

(*Sera continué*)

Le Lion allant à la provision.

(*Suite et fin.*)

Ilitchj parti, nous quittâmes notre bosquet féerique, nous avançâmes en silence, et après dix minutes de marche, Glenlyon fit le signal dont il était convenu avec le Cafre. Je n'y pensais déjà plus, et ce fut pour moi une surprise qui me fit tressaillir. Glenlyon rit de bon cœur, mais il me fit signe d'écouter: le même cri navrant lui répondit et me donna encore le frisson.

« Nous sommes en bon chemin, me dit mon compagnon, mais il faut appuyer sur la droite, c'est par là que le lion conduit Ilitchj, et il faut que nous le suivions de près pendant quelque temps encore, jusqu'à ce que nous soyons sûrs de la direction qu'il va prendre »

Grâce, au signal que nous nous renvoyions de dix en dix minutes, nous ne nous éloignâmes pas de notre guide Bientôt le cri d'alligator se rapprocha de nous, quoique de plus en plus faible. J'admirais en silence l'adresse avec laquelle se faisait cet échange de signaux; la brise nous apportait les senteurs marécageuses, indices de la proximité des terrains inondés, où il était assez naturel de soupçonner la présence de crocodiles. Leur cri pouvait donc éveiller les soupçons du lion. Dès que le Cafre reparut :

» Eh bien, lui demanda Glenlyon, sommes-nous loin de notre troupeau ?

— Tout proche, répondit le nègre. Voyez ces arbres: le bétail est de l'autre côté.

— En ce cas nous irons là tous ensemble à la file les uns des autres ; et d'abord, procédons à l'inspection des armes... Tout va bien. Préparons nos lorgnettes de nuit. Il faut escalader cette butte-là, entre les grands arbres, marcher à pas de chat, car s'il y a des singes dans ce canton et si nous les dérangeons, ils donneront l'alarme. Ilitchj, apprends à ce gentleman à me suivre sans bruit Nous pourrons nous asseoir sur le monticule et surveiller le lion à notre aise pendant une heure au moins ; il lui faudra bien tout ce temps pour détacher un des animaux du troupeau et le faire passer par cette brèche, sur la droite. »

Nous suivîmes notre guide, qui marchait léger comme une sylphide, quoique ce fût un homme de six pieds et pesant plus de deux cents livres. Arrivés à la butte, il fallut gravir: le sol était friable et cédait sous nos pas ; nous nous aidâmes des branches du frêne qui y poussaient en abondance jusqu'au sommet. Dans la savane qui s'étendrait à nos pieds, nous distinguâmes bientôt quelque chose d'extraordinaire. Le troupeau avait été averti de l'approche du lion par les bœufs qui sont toujours placés en vedette autour des grands troupeaux, et ces sentinelles avaient sans doute aperçu leur ennemi pendant qu'il se glissait à travers la brèche qui coupait l'élévation de terrain sur laquelle nous nous étions postés.

Le lion faisait le tour du troupeau qui, dans sa terreur, courut d'abord follement dans tous les sens, mais qui, peu à peu, se laissa rassembler en une masse compacte, les pauvres bêtes sachant comme le lion que, lorsqu'elles seraient réunies, les taureaux se placeraient en dehors du cercle pour protéger les femelles. Comme le troupeau était nombreux, cette manœuvre exigea quelque temps. Le lion faisait le cercle avec une allure singulière tenant et du pas et du trot. Il fixait les yeux sur le premier rang; les jeunes taureaux, qui n'osaient pas le regarder en face, lui présentaient la croupe en tournant la tête sur les épaules avec un regard d'angoisse, et des flots d'écume blanchissaient leur poitrail.

Au centre de la masse, sur laquelle se formait une vapeur exhalée des flancs haletants, je remarquai un mouvement que je ne pouvais m'expliquer et j'en demandai la cause à Glenlyon:

— Regardez, dit il; tous les vieux taureaux se dirigent vers cette partie du cercle qui est en face de la brèche, c'est là qu'ils concentrent leurs forces, et c'est dans cette direction qu'ils se préparent à leur élan. Chaque fois que les bœufs sauvages veulent prendre une résolution énergique, ils frappent le sol du pied comme vous allez l'entendre. Le plus vieux du troupeau, le chef, le partriarche, commence, et les autres l'imitent pour lui faire entendre qu'ils sont prêts. Dans le cas présent, il en est peu qui refusent de lui obéir pour échapper à l'ennemi qui les menace. Le chef voit que la brèche est une issue favorable à la fuite ; il vient, par ces appels du pied, de faire comprendre aux plus résolus qu'ils aient à le rejoindre, et ceux-ci se frayent un chemin comme ils peuvent à travers la masse. Dès qu'ils seront groupés, les jeunes taureaux se placeront sur deux rangs pour protéger les vaches qui resteront au centre.

— Et croyez-vous qu'ils pourront s'échapper ? demandai-je. Cela est impossible à prévoir. Le lion sait ce qu'il a à faire, et jusqu'au dernier moment il peut s'opposer à la fuite, mais si, le signal donné, la masse parvient à s'ébranler, rien ne pourra plus l'arrêter. Si le lion voulait alors barrer le passage, il serait écrasé par la charge ; il faut donc qu'il arrête le troupeau avant que l'élan soit donné, mais, de toute façon, il est sûr d'une proie ; si la masse s'ébranle, il prendra un des derniers fuyards ; s'il arrête le troupeau, il pourra faire son choix ; voilà tout la différence. Or, pour le lion, cela ne revient pas au même, car il s'agit sans doute d'assurer la paix à son ménage. A l'air grognon de madame la lionne lorsqu'elle l'a envoyé en quête de gibier, il est à supposer qu'elle ne se contentera pas d'une vieille vache coriace. Son instinct lui désigne que la chair d'un jeune taureau, plus tendre et plus savoureuse, convient mieux à son estomac et aux faibles crocs de de ses lionceaux.

Je ne puis comprendre comment un seul animal, même un lion, peut avoir la puissance d'arrêter un pareil troupeau, si ce troupeau est résolu à le charger.

— Cela paraît, en effet, incroyable ; mais j'en ai souvent été témoin, et, par ce que je vois du lion de ce soir, je crois que nous allons assister à une scène de ce genre ; ce lion n'est pas un imbécile, quoiqu'il ait eu l'air tant soit peu sot lorsqu'il s'est senti pincé tout à l'heure par les crocs de madame la lionne. J'imagine que nous-mêmes aurions l'air assez penauds, si une dame nous assaillait ainsi par derrière à l'improviste ; mais nous n'aurons plus longtemps à attendre, car voilà les vieux taureaux rassemblés, et ils auront bientôt délibéré.

— Ah ! par exemple ! si le lion peut maintenant les empêcher de s'élancer, je consens à manger ce lion moi-même !

— Pas de vœux imprudents ! Jephté en fit un dont il eut lieu de se repentir, et vous pourriez bien être forcé de vérifier tout à l'heure si la chair du lion est d'une digestion facile. Quant à la façon dont celui-ci arrêtera la charge qui le menace, tout ce que je sais, c'est qu'il l'arrêtera, n'importe comment.

— Mais, si c'est matériellement impossible ?

— Je connais ce raisonnement-là et bien d'autres encore. Quand les hommes parlent, ce ne sont que des paroles; les lions ne disent rien, mais ils font tout ce qui est à faire. C'est aux lions que je donne ma confiance. »

Et, en effet, le problème de l'*impossibilité matérielle* était résolu, pour ainsi dire, sous mes yeux. Le troupeau avait serré ses rangs, formant une tourbe confuse. Mais à un signal donné, en frappant sans doute du pied d'une certaine manière, toutes les têtes se tournèrent dans le même sens, du côté où les vieux taureaux étaient réunis, précisément en face de la brèche, cornes en l'air, dans l'attente apparente d'un dernier signal pour la charge.

Un seul, complétement immobile, semblait écouter avec attention comme pour s'assurer si dans la masse vivante tous étaient prêts à le suivre, lorsque le lion fit lentement son apparition sur le front de la colonne, tel qu'un chef d'armée qui passe une inspection, et s'arrêtant devant chaque animal, mais bien bien plus longtemps devant celui qui paraissait le plus vieux et qui semblait avoir le commandement supérieur. Pendant cette inspection, je voyais, à l'aide de ma lunette, le taureau relever la tête et des tourbillons de vapeur sortant de ses naseaux comme de la cheminée d'une machine. Ayant parcouru toute la ligne, le lion poussa le rugissement le plus éclatant que j'aie jamais entendu ; il le répéta une seconde fois, et la masse animée exhala une double quantité de vapeur, expression de son angoisse.

« Eh bien, que pensez-vous maintenant de la puissance du lion ? » me dit Glenlyon à l'oreille.

J'étais muet d'étonnement ; je suivais tous les mouvements de la bête fauve, qui passait fièrement tout le long de la colonne, regardant en face chaque taureau épouvanté, quand Glenlyon me dit à voix basse:

« Attention, maintenant ! le lion vient de faire son choix. »

Effectivement le lion, ayant fait une pause plus longue devant un des taureaux, recula d'un mètre environ, frappa deux fois la terre de sa patte et poussa un nouveau rugissement. L'animal auquel il semblait s'adresser fit un pas en avant, mais aussitôt se rejeta en arrière. Cela ne faisait pas le compte du lion : il frappa une troisième fois la terre de sa patte et s'accroupit dans la posture que prennent les bêtes fauves lorsqu'elles vont faire un bond, puis il attendit l'effet de sa menace.

Le malheureux taureau comprit qu'il fallait obéir au tyran, et d'un pas vacillant il sortit du rang, se rapprochant du lion qui reculait à mesure devant lui, comme pour l'encourager, jusqu'à ce qu'il fut tout à fait séparé du troupeau et isolé devant la brèche, par laquelle le lion voulait le faire passer, et où il le fit bondir en le suivant de près, pour l'empêcher de se retourner.

« Maintenant, dit Glenlyon, il faudra au lion plus de temps pour rentrer chez lui qu'il n'en a mis pour venir ici, le taureau va lui faire faire quelques détours, mais quelque facile qu'il pourrait être à conduire, le lion ne le fera pas avancer plus rapidement, et nous avons le loisir de les rejoindre ; restons ici quelques instants, et voyons comment le troupeau affolé va reprendre ses sens. Vous voyez qu'il n'est pas de conquête difficile lorsque l'on a la peur pour alliée. »

Dix minutes s'écoulèrent avant que le chef du troupeau osât faire un mouvement, et tout le troupeau restait immobile comme son chef. Quelques jeunes taureaux témoignèrent, il est vrai, leur impatience, mais le coup de corne d'une vache résignée les faisait rentrer dans l'ordre ; enfin le taureau chef avança d'un pas, prêta l'oreille, et ne découvrant aucun sujet d'alarme, il frappa du pied, fit une volte sur un des angles de la colonne, et toute la masse s'ébranla avec lui. Bientôt les taureaux, jeunes et vieux, vaches et génisses, disparurent dans la savane, prenant une direction contraire à celle que le lion avait suivi, se souciant peu du sort de la malheureuse victime si facilement abandonnée, et des tortures qu'elle allait subir sur le chemin de la mort ; ainsi va le monde : chez les humains aussi bien que chez les animaux, on s'inquiète peu des souffrances des autres, lorsqu'on y échappe soi-même.

— Ilitchj ! appela Glenlyon.

Ilitchj dormait, plus indifférent encore qu'aucun des fuyards ; le lion aurait pu dévorer tout le troupeau sans qu'il y prît garde ; un verre d'eau-de-vie qui lui fut offert lui fit rapidement ouvrir les yeux. L'eau-de-vie était la clef de son intelligence. Il en demanda un second verre, que nous lui refusâmes, mais on lui en promit trois lorsqu'il rentrerait au camp, et cette promesse nous assura de son zèle.

Jamais, avec une pareille perspective, notre prisonnier de guerre n'eût songé à nous quitter, et Dieu sait si cela lui eût été facile ce soir-là. Au fait, j'ai remarqué que les Cafres, dès qu'ils étaient assurés que nous ne les mangerions pas (car nous avons chez eux la réputation de cannibales), ne demandaient pas mieux que de rester avec nous. Les satisfactions matérielles qu'ils rencontrent dans un camp européen sont plus que suffisantes pour leur faire oublier leur vie de privations dans le libre désert, et une fois qu'un de ces sauvages avait fait notre connaissance, il était impossible de prévoir quand il nous quitterait. « Ce sont, disaient nos soldats, des mendiants si drôles et si amusants, que l'on n'a pas le courage de les mettre violemment à la porte. »

Une demi-heure après, nous avions rejoint le lion. Il avait fort à faire ! Le jeune taureau était plein de vigueur ; il ne tenait pas du tout à se laisser mener, et n'avait pas la moindre foi aux lions. A chaque instant, il renouvelait ses tentatives de fuite, et c'était curieux de voir la facilité avec laquelle son ennemi l'arrêtait net, quand il faisait un crochet pour éviter son persécuteur et retourner au troupeau. Le lion n'avait presque rien à faire. Ses yeux ne quittaient pas sa proie, et dès qu'il surprenait quelque velléité de résistance, il s'avançait lentement, moitié rampant, moitié trottant, de façon à couper obliquement la retraite à l'animal, et lorsqu'il se trouvait par devant, il n'avait qu'à fixer sur lui son terrible regard, sans faire le moindre bruit ni le moindre mouvement, pour lui faire comprendre l'inutilité de la résistance.

Une seule fois, pendant cette longue et pénible conduite, le pauvre taureau fit une tentative désespérée. Il venait de gravir une pente de deux kilomètres environ, au sommet de laquelle était une de ces nappes d'eau qu'on rencontre dans l'Afrique méridionale, espèces de mares, d'étangs ou de lacs, peuples de crocodiles et de rhinocéros, lorsque les rives sont couvertes d'arbres. Le bétail les redoute beaucoup et évite d'approcher de ces eaux, quelque grande que soit sa soif. Mais notre jeune taureau pensait avec raison qu'il ne pouvait pas rencontrer dans celle-ci un sort pire que celui que lui ménageait son tyran, et, au lieu d'appuyer à gauche dans la direction où le lion voulait le pousser, il se précipita dans le lac en faisant voler un nuage d'écume; je croyais que le lion allait suivre.

« Attendez, me dit Glenlyon, peut-être se sauvera-t-il tout à l'heure, mais pour le moment, le lion connaît trop bien son affaire, et il le fera sortir de l'eau comme il l'a fait sortir du troupeau. »

En effet, le rusé lion venait de faire le tour du lac en quelques bonds et se trouvait à l'endroit où le taureau allait aborder. Celui-ci changea de direction, mais il trouvait toujours son ennemi devant lui, et, leurs yeux finissant par se rencontrer, le taureau resta immobile. Nous entendîmes le sol résonner sous la large patte du lion ; après avoir recommencé deux fois cette manœuvre il recula comme il avait fait précédemment, et le taureau, fasciné de nouveau, sortit de l'eau tout tremblant. Le lion se mit de côté pour le laisser passer, et recommença à le chasser devant lui avec la même facilité qu'auparavant.

Dans un beau mouvement de sympathie, je me serais précipité de l'autre côté de l'étang, et si Glenlyon ne m'eût arrêté par le bras, j'aurais tiré la bête fauve à tout risque.

» Ne brusquons pas les événements, me dit-il. Voilà le voyage qui touche à son terme. Si nous abattions le lion ici, nous aurions tout à l'heure plus de mal à venir à bout de la lionne ; nous ne pourrions peut-être pas la faire sortir de sa tanière, et nous n'avons pas de torches pour aller la chercher ; il ne faut pas tirer un lion avec la hâte que l'on mettrait à attraper une puce, on risquerait de s'attirer une mauvaise affaire : conservons donc notre sang-froid ; lorsque le lion aura amené sa proie jusqu'à la porte, et que madame son épouse viendra en reconnaissance, je saurai bien saisir le moment de l'action.

« Si je manque mon coup, alors faites de votre mieux pour réparer ma maladresse, mais souvenez-vous une fois pour toutes qu'un lion est un animal dangereux à attaquer de près, et celui dont le pouls bat plus qu'à l'ordinaire n'est pas en état de lui tenir tête. Voyez, comptez les battements de votre artère brachiale, et dites-moi ce que vous en pensez.»

Le fait est qu'on aurait pu entendre le choc de mon cœur contre les parois de ma poitrine.

« Vous avez raison, Glenlyon, repris-je, je ne ferai jamais un bon chasseur. »

Le taureau n'opposa plus aucune résistance, résigné à son sort, quelque horrible qu'il pût être, et son instinct ne pouvait sans doute lui en faire prévoir un pire. Pas plus que son ennemi, il ne se doutait du secours qui était proche et de la présence de trois hommes, sinon de trois anges gardiens, qui veillaient sur lui. Le Cafre se sentait ému comme nous, et il était déjà prêt à m'imiter lorsque Glenlyon m'avait arrêté. Mais il fallut nous rendre à la voix de la raison, et le sauvage s'adressant à moi, quand j'eus serré la main de notre ami pour le remercier de son conseil, me dit dans son jargon : « Lui grand prophète, lui tuer beaucoup de lions, lui sauver pauvre Cafre, lui très-grand prophète ! » Car les Cafres donnent le nom de prophète à tout homme dont ils admirent l'intelligence.

Trois quarts d'heures après avoir quitté l'étang, nous arrivâmes aux rochers d'où nous étions partis. Le taureau baissait tristement la tête et avançait sans savoir où il allait, obéissant à tous les mouvements de son conducteur. Au pied des rochers, le lion poussa un rugissement qui fit tressaillir la montagne elle-même, et la malheureuse victime tomba sur ses genoux, puis se releva tremblante.

A ce moment, la lionne s'élança en dehors des quartiers de roc pour voir la proie que le lion lui ramenait. La vue de ce second ennemi fit reculer le taureau, mais un rugissement du lion l'arrêta court; il était inondé de sueur, et poussait des mugissements si lamentables, que j'avais peine à me contenir, et que le Cafre se mit à pleurer.

La main de Glenlyon était sur mon épaule : « Jetez un coup d'œil sur vos batteries, me dit-il, et que Ilitchj en fasse autant. Vous êtes tous deux trop émus pour tirer avec précision, mais j'aurai peut-être besoin de vos armes. Ayez vos couteaux en main, si je brisais ma lame. Je vais mettre fin aux tortures du malheureux taureau. Dès que les têtes des deux lions seront sur le même plan, je ferai feu. Passez-moi alors votre carabine et rechargez la mienne ; une bonne charge de poudre et un lingot, comme vous m'avez vu faire. Une charge et demie de poudre, notez bien ! Et maintenant, à la grâce de Dieu ! »

Glenlyon se détacha de nous et s'aprocha tellement des bêtes fauves, qu'il pouvait voir briller les yeux de la lionne entre les oreilles du lion. Elle n'avait pas quitté la place où elle était venue à la rencontre du taureau La carabine s'éleva lentement et le coup partit. Je n'entendis rien tomber et me baissai rapidement pour voir sous la fumée. Le lion était sur ses genoux.

Le Cafre avait attrapé un de nos dictons usuels pour dire de quelqu'un qu'il a reçu son compte. « Son oie est cuite ! » murmura-t-il ; il avait à peine achevé sa phrase qu'un second coup retentit, la lionne bondit et retomba sur les rochers, où elle resta à se débattre et à se rouler sur elle-même, faisant voler les pierres. Elle était sur le dos et battait l'air de ses griffes, poussant de formidables rugissements qui réveillèrent les vautours dans les rochers. Ceux-ci se mirent à voler en tournoyant au-dessus de nos têtes, mêlent leurs cris aigus au râle de la lionne, vacarme le plus assourdissant que l'on pût entendre.

Je m'élançai et tendis ma carabine à Glenlyon ; il l'a prit et, tirant son coutelas, s'avança vers le lion.

« Il ne doit plus avoir faim, me dit-il, et sa dame ne vaut guère mieux, je pense. »

Le lion fit un mouvement à l'approche du chasseur ; mais, prompt comme l'éclair, la lame d'acier s'abattit sur le crane de la bête fauve. Glenlyon alla ensuite vers le taureau, en me faisant signe. La pauvre bête semblait comprendre qu'elle n'avait plus rien à redouter de son ennemi mort, et elle vint en titTuant nous retrouver, nous qui l'aurions fait fuir quelques heures auparavant ; ses flancs battaient convulsivement, on entendait chaque pulsation de son cœur, et de grosses larmes roulaient sur son museau.

Je caressai rapidement notre nouvel ami et m'empressai de rejoindre Glenlyon pour voir ce que faisait la lionne ; Glenlyon venait de l'achever et essuyait son couteau avec un poignée d'herbes.

« Ilitchj! fit-il tout d'abord, amenez ce pauvre taureau auprès de notre poney, et donnez-lui à boire, sans quoi il va s'affaisser et nous aurons du mal à le relever ; il n'a que trop souffert cette nuit. Prenez une lumière et méfiez-vous des reptiles. »

Puis se tournant vers moi :

« Pour cette fois-ci, j'ai économisé la poudre et j'ai eu la chance de placer mes balles au bon endroit ! »

Le résultat de cette chasse nocturne fut de faire mettre en liberté un jeune Cafre soupçonné d'avoir volé une vache, mais contre lequel on n'avait pas de preuves sérieuses. Il avait juré qu'il était innocent ; mais, quoiqu'on eût retrouvé les pas d'un lion aux environs, la bête fauve n'avait pas laissé trace de carnage. Nul ne se doutait que le roi des animaux pût remplir, à son profit, les fonctions de chien de berger. Le récit de notre expédition leva le voile, et le voleur fut *pardonné* sans avoir jamais commis de crime.

Je puis ajouter que, dans cette occasion, comme toujours, la terreur avait dompté le taureau sauvage. Il nous suivit au camp comme un chien, prenant tous les buissons pour des lions.

VARIÉTÉS.

On lit dans *la Presse*:

« Un dernier mot sur la femme Frigard. En apprenant qu'elle allait être transférée à la maison centrale de force pour y subir sa peine, elle s'empressa de faire appeler le chef du parquet de Melun, pour faire constater son état de grossesse par les médecins des prisons, et pour s'assurer les bénéfices de l'ordonnance ministérielle du 10 mai 1861, dont les autres détenues lui avaient sans doute révélé l'existence. Elle désirait avant tout de rester à Melun.

L'ordonnance qu'elle a invoquée à cet effet porte que les femmes enceintes, condamnées aux peines afflictives ou infamantes, seront maintenues dans la prison du chef-lieu du département où la condamnation aura été prononcée, et qu'elles y conserveront leur enfant pour l'allaiter et lui donner les soins nécessaires jusqu'à l'âge de trois ans, après lequel délai l'enfant sera remis à la famille ou aux institutions qui en tiennent lieu, si elle est absente ou ne veut s'en charger. Puis la condamnée sera conduite à sa destination pénale, pour achever de subir sa peine.

L'instruction porte que si les condamnées ne pouvaient ou ne voulaient allaiter leur enfant, les dispositions ci-dessus cesseraient de leur être applicables. Il en serait de même en cas de mort de l'enfant.

Un local séparé est affecté, dans chaque prison de chef-lieu de département, aux condamnées-nourrices. Le berceau, les linges, les aliments, et tout ce qui est nécessaire à la pauvre petite créature, sont fournis aux frais de l'Etat. Cette mesure, que réclamaient l'humanité et les intérêts de la famille, n'avait pu être réalisée dans l'état de délabrement, d'indiscipline et d'insalubrité où se trouvaient, il y a peu d'années, la plupart des prisons départementales.

La statistique pénitentiaire constate que, depuis six ans, la moyenne annuelle des condamnées admises aux bénéfices de la décision de 1861 a été de 34.

Les Etats-Unis et l'Angleterre, qui passent pour être si avancés dans la réforme pénitentiaire, n'ont pas encore réalisé les améliorations qui touchent aux plus doux sentiments de la nature et de la famille.

La Belgique, la Hollande et l'Allemagne ont formé des refuges spéciaux pour les femmes condamnées qui se trouvent dans cette situation. »

—

Voici un petit dialogue qui a été sténographié dernièrement à l'orchestre au théâtre des Variétés :

Deux fils de la blonde Allemagne devisaient, au café des Variétés, de la beauté de mesdemoiselles X.. et X...

— Ce gue chaime surdout, disait un des jeunes tudesques, c'est les temmes planches.

— Che ne tis pas te mal tes planches, répondit l'autre, mais moi je préfère les prunes. Tout cela, dit Siraudin, qui aurait entrevu le dialogue, c'est une question de noyaux.

—

La *Liberté* enregistre cinq ou six étymologies du mot *chasse;* aucune n'est concluante, et nous remplacerons cette dissertation par une anecdote de M. Blavet ; bien qu'il y soit question des déboires d'un chasseur, je ne la crois pas connue.

La scène se passe dans les bois d'Achères, voisins de la forêt de Fontainebleau.

Courbé sous le poids de son carnier, un chasseur avise au tournant d'un carrefour un superbe cerf qui allait au *gagnage*. Il lui envoie son dernier coup de fusil et le couche par terre. Que faire d'un gibier de cette taille? Il appelle, il crie : personne! Au bout d'un instant, il prend le parti de s'asseoir auprès de sa victime, aux bois de laquelle il accroche fusil et carnier. Le corps d'un ennemi mort est toujours agréable à voir, mais on ne peut cependant pas passer la nuit à côté de lui. Notre homme se résout donc à chercher de l'aide, et il se dirige vers la demeure du garde auquel il raconte son exploit.

— L'avez-vous saigné? demande celui-ci.

— Non.

— Alors vous lui avez coupé le jarret?

— Pas davantage. Il est bien mort allez !

— Eh! eh! il ne faut pas s'y fier. J'en ai vu repiquer qui me semblaient bien malades. Enfin, nous allons voir.

Ils arrivent à l'endroit où le cerf était tombé. Place nette. Le blessé avait repris ses sens, grâce à la coagulation du sang sur les plaies, et s'était enfui, emportant à ses andouillers le carnier de son vainqueur et l'instrument de son propre supplice.

Le lendemain, des bûcherons retrouvèrent le cadavre du cerf à plus d'une lieue de là, le fusil dans des broussailles, et sur la route les perdrix que contenait le carnier.

CINQ-CENTS
Proverbes Ottomans.

241 Mille amis c'est peu; un ennemi c'est beaucoup.
242 Visite trop fréquente ne trouve pas mine riante.
243 Passe à côté du riche en l'effleurant, et à côté du pauvre, en l'évitant.
244 La langue se porte à la place où la dent fait mal.
245 Pour vivre en paix il faut être sourd, aveugle et muet.
246 Qui crache au vent se salit la figure.
247 Point de miel sans peine.
238 Rien sans peine. — (Nul bien sans peines.)
249 Avec le temps et de la paille les abricots mûrissent. — (Avec le temps et la paille les nèfles mûrissent.)
258 Le temps fait tout vendre, jusqu'à la paille.
251 Il faut s'accomoder au temps.
252 Donner au riche, c'est verser de l'eau dans la mer.
253 Vinaigre trop fort endommage son vase.
254 Qui craint les moineaux ne sème pas de millet.
255 Le moineau ne chante pas, mais ses cris en sont d'autant plus percants.
256 On prend plus de mouches avec une goutte de miel qu'avec un tonneau de vinaigre.
257 Qui apprend à jouer d'un instrument à quatre-vingts ans se fera entendre au jour du jugement dernier.
258 Je suis seigneur, tu es seigneur ; qui étrillera le cheval ?
259 Prends femme dans une condition au dessous de la tienne, et ne marie pas ta fille à un homme au dessus de ton état.
260 Avec plus grand que toi n'entreprends pas d'affaires.

Nouvelles Commerciales et Financières

—

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 18 septembre	54	55
Clôture du 18 septembre	54	54

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 17 septembre.

GALATZ bat. à vap. des Mess. Imp. *Taurus*, capit. Lalemand, div. marchandises.
VARNA bat. à vap. aut. *Stadium* cap. Marinich, div. marchandises.
TREBISONDE bat. à vap ott. *Touna*, cap. Seiglio, div. marchandises.
LIVERPOOL bat. à vap. angl. *Persian*, cap. Fallet, ayant touché, Malte, Syra et Dardanelles div. marchandises et 5 passager.
FALMOUTH bat. à vap. angl. *Star of Hope*, capit. Dixon, ayant touché Gibraltar, Malte et Dardanelles, lest.

DÉPARTS des bat. à vap. du 17 septembre.

MARSEILLE bat. à vap des Mess. Imp. *Tamise*, cap. Boubée, div. marchand.
— bat. à vap. de la Comp. M. Fraissinet, l'*Asie*, cap. Lapierre, div. marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. egyp. *Rahmanié*, capit. Rechid, div. marchand.
ODESSA bat. à vap. russ. *Pilrde*, cap Popoff, div. marchandises.
DANUBE bat. à vap. ang. *Samson*, cap. Hell, div. marchandises.
— bat. à vap. angl. *Champion*, capit. Darnell, div. marchandises.
VARNA bat. à vap. aut. *Mercur*, cap. Biscüchia, div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 17 Septem.

MARSEILLE br. aut. *Nadezda*, cap. Giurcovich, b.
— br. aut. *Vierni*, cap. Lazarevich, blé.
— br. aut. *Silor*, cap. Martinolich. blé.
— br. hell. *Possidhon*, cap. Zavuris, lest.
— br. hell. *A. Haralambos*, cap. Arvanitis, blé.
— » » cap. Cutrulia, blé.
— br. hell. *Costantinos*, cap. Stcfe, blé.
— br. fr. *Louis Joseph*, cap. Guguin, blé.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Tamburdi, blé.
— br. hell. *Pirefs*, cap. Carmenaki, blé.
— br. aut. *Teresa Hami*, cap. Moussich, blé.
— br. aut. *Drageri*, cap. Tadejevich, blé.
— br. hell. *Anexartitos*, cap. Mori, blé.
ODESSA br. ital. *Andrea Mignano*, cap. Mozola, blé.
DANUBE br. hell. *Evanghelistra*, cap. Yanaco, lest
— » » cap. Yerojani, »
AZOFF br. hell. *A Nicolaos*, cap. Gudi, lest.
— br. ital. *Carigni*, cap. Razetto, lest.
MER-NOIRE br. hell. *Elleni*, cap. Buznbardi, lest.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 12

TAKANROK pour Morseille, br. hellène, *Enossis*, capit. Svorono, blé,
de ODESSA ponr Marseille, br. ital. *Maria Prassede*, cap. Lavagna, maïs.
— pour Marseille bar. ital. *Pellicano*, capitaine L. Dall'Orso, blé.
— pour Cork or Falmouth, bark russe, *Argo*, cap Lindmann, blé.
de SOULINA pour Marseille, bar ital. *Schiaffino*, cap. Mortola, douves.
de NICOLAFEF pour Palmouth, bark norw. *Nord*, capit. Reimert, blé.

du 13

de CONST. pour Marseille, br. hell. *Polixeni*, cap. Bouchlas, blé.
IBRAILE pour Falmouth, goel. angl. *Costance*, cap Wood, blé.
— pour Maraeille, br. hell. *Cevallaris*, capitain Th. Comnas, blé.
de SOULINA pour Marseille, bark ital. *Nostro Padre*, cap. Lorenzini, blé.

du 14

de MARIANOPOL pour Falmouth, br. angl. *Anna*, cap. Knox, ravison.
de TAGANROK pour Falmouth, br. ang. *Meddleton* capit. Pringle, blé.
— pour Cork or Falmouth, bark ital. *Paolino*, cap. B Lavarello, blé.
— pour Falmouth, *Amabile Catherina*, capitain F. Mingone, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Velloce*, capit. Em. Bruzzone, blé.
— pour Marseille, bar ital. *Commercio*, capit. Giovanni Luppi, blé.
de GALATZ pour Falmouth, goel. ital. *Astrea*, cap. Pep. Cacace, ravisons.
— br. hell. *Calliroi*, cap. Poulias, ravisons.
de NICOLAEFF pour Falmouth. bar. italien *Anna*. cap. Bozzano, blé
de BERDIANSKA pour Marseille. br. ital. *Massinissa*, cap. Chiama, blé.
— pour Marseille bar. ital. *Disingano*, capitain Osiglia, blé.
de IBRAILE pour Marseille br. hell. *A. Andreas*, cap. Petrolopoulos, blé.
— pour Castelmare, br. hell. *Orloff*, capitaine Petrouzis blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 4

NEWCASTLE br. aut *Mie Figlie*, capit. Rapsich, charbon de terre.
— bar. autr. *Ariosto*, capit. Emman. Marlato, charbon de terre.

du 5

NEWCASTLE schoo, ang. *Ho Hong* capit. Patric, charbon de terre.
ALEXANDRIE bat. à vap. ang. *Star*, cap. Day. lest.
— bar. ang. *Abovna*, cap. W. Pottar, lest.
MARSEILLE bar. fran. *Marie Nicolas*, cap. Arnaud,
— bar. fran. *Pallaquin*, cap. Saudruli, lest.

du 6

MALTE bar. angl. *Lugier*, cap. Broun, lest.
— br. ang. *Naount of Glou*, cap. Frail, lest.
— bar. ital. *Libero*, cap. T. Mazini, lest.
— bark ital. *Sicilia*, cap. Repetto, lest.
MARSEILLE br. ital. *Enoche*, cap Olivari, lest.
— barh ital. *Mignone*, cap. Mazzella, lest.
CARDIFF goel. ang. *Aratus*, cap. Adam, ch. de ter.
— bark aut. *Genitore Nicolo*, capit. Dubcovich charbon de terre.
— brik italien. *Stabio*, capit Theod. Romano, charbon de terre.

du 7

CETTE bar. aut. *Giuseppe Matteo*, capitaine Giovani Perrovich, lest.
MARSEILLE br. aut. *Lauro*, cap. Cortese, lest.
PORT-SAID bark aut. *Maria Andrina*, cap. Ribier,
— br. ital. *Ellemondo*, cap. And. Chiessa, lest.
— bar. ital. *Angiulina*, cap. Viacava, lest.
ALEXANDRIE br. ital. *Michelangelo* cap. Vianello, »

ADMINISTRATION DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Voyage d'agrément des Iles des Princes au Haut Bosphore.

Pour procurer aux habitants des Iles des Princes l'occasion de se rendre aux promenades du Haut Bosphore, l'Administration du Chirket-i-Haïrié a organisé un voyage d'agrément pour dimanche prochain 3/15 septembre.

Le bateau N° 16 partira, temps permettant, à 6 h. 1/2 de Prinkipo pour Buyukdéré touchant Halki, Vanikeuï, Jénikeuï et Thérapia; il quittera Buyukdéré à 2 h. de nuit pour retourner, au clair de la lune, à Prinkipo, en touchant aux mêmes échelles.

Prix de passage, p. 20.

Constantinople, le 12 septembre 1867.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000 ; 100.000 ; 80,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 30,000 ; 20,000 ; 10,000 etc.
Pour plus amples renseignements s'adresser chez : H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Çaiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR
MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* c. Gautier, partira pour MARSEILLE vendredi 27 septembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo et Pirée.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNE.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque annee 4 tirages : premier Lot		Florins	500,000
Emprunt de 1860,	tirages 4	»	500,000
Credit mob. 1858,	» 4	»	250,000
Emprunt de 1864,	» 5	»	200,000
Prince Salm	» 2	»	40,000
Prince Clary,	tirages 2	Florins	25,000
Saint Genois	» 1	»	50,000
Palfi	» 1	»	40,000
Waldstein	» 3	»	25,000
Rudolf	» 2	»	25,000

Pour la bagatelle de 40 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 50,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt du Crédit Mobilier de 1858, aura lieu le 1er Octobre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines
Han Municipal, à Galata n° 8.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL
V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.— GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmous, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

AVIS.

Les affaires concernant la faillite Backirdji Nicolas étant sur le point d'être terminées ; tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la susdite faillite, sont invités de se présenter dans le délai de 21 jours à partir de la date du présent avis par devant la première section du Tribunal de commerce.

Passé ce délai toute réclamation sera rejetée.

Le 17 septembre 1867.

Le Juge Commissaire,
EDILY.

AVIS.

Une institutrice parisienne de 25 ans connaissant le français, l'anglais et le piano et ayant ses diplomes, désirerait se placer dans une famille honorable.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULE-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les. mesures et dispositions des appartements.

A VENDRE

Le Matériel tout entier d'un établissement

DE PHOTOGRAPHIE

APPAREIL NÉGATIF, etc.

La collection de Négatif, est des plus parfaites ; elle se compose de Panoramas, Vues et Monuments de Constantinople, et des villes les plus fréquentées du Levant.

Stéreoscopes, Groupes, Costumes, etc.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du journal,

Dans l'Affaire de la Succession DE FEU NICOLAS NOEL PISANI (décédé)

En vertu de l'acte du Parlement en l'année 22 et 23 du règne de S. M. Victoria, chapitre 35, lequel acte a pour but d'amender encore la loi réglant la propriété et de venir en aide aux fidéi-commissaires.

Il est modifié par le présent que tous les créanciers et autres personnes ayant quelques réclamations ou prétentions à faire valoir contre la succession du feu M. Nicolas Noel Pisani de Péra es-Constantinople, décédé le 16 du mois de février 1864, sont requises par le présent, de faire parvenir la note détaillée de leurs réclamations ou prétentions dans le délai de 30 jours à partir de la date de la feuille dans laquelle cette Notice est insérée, à l'adresse de M. Edward Francis Ede, Ashir Effendi Han Constantinople, auquel des Lettres d'Administration de la succession du feu Nicolas Noel Pisani ont été accordées, en sa qualité d'agent du sieur Victor Pisani d'Alexandrie, créancier par jugement du dit feu Nicolas Noel Pisani. Il est également notifié par le présent, qu'à l'expiration des dits 30 jours, à compter de la date de l'insertion de cette notice, l'Administration procédera à la répartition de la succession et de l'actif du dit défunt, entre les ayant-droit, ne prenant en considération que les créances et réclamations dont il aura reçu avis. Le dit Administrateur ne sera pas tenu responsable vis-à-vis celles des personnes qui ne lui auront pas donné avis de leurs réclamations ou prétentions.

9 septembre 1867.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Charreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 11/23 Septembre, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Yéni djami H. à la T.	
6 18	6	12 15	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6 48	2	12 45	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Stenia, Emirg, Hissar, Bébek.
8 3	18	2	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar.
9 33	12	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10 3	6	3 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
11 18	2	5 15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
6 33	4	12 30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
6 48	11	12 45	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9 33	17	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 18	5	12 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8 3	14	1 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 1 h.)
8 3	5	2 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach. (Les vendr. à 2 1/2 h.)
8 48	14	3	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.)
10 18	5	4 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
3 3	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3 33	9	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Yéni djami H. à la T.	
7 18	5	1 30	pour Bechiktach, Arnaout-keui.
11 18	14	2 30	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
12 3	6	1 45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9 33	5	3 30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
9 18	9	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9 8	2	2 45	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Therapia, Buyukdéré,
1 3	4	6 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
4 33	11	9 15	pour Bebek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4 18	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 18	18	10	pour Bébek, R.Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5 8	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
4 18	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
	5	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont Les vendredis à 9 h. 3/4, en touchant aussi Béchiktach au retour.)
5 18			
5 18	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 48	5	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 48	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-déré et Yéni-Mahallé.
4 48	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5 18	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 h. 1/4, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yeni-mahallé à 8 1/4 h. touchant Buyuk-déré, Therapia, Yeni-keui, Emirghian, R.-Hissar, Arnaout-keui, Ortakeuï, Bechiktach et Cabatach.)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

6 33	12 30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
8 3	12 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6 48	12 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
11 18	2 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Bechiktach, Cabatach.
9 33	3 15	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 33	3 30	de Buyukdéré, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskoundjuk.
2 33	8 15	de Buyukdéré, Thérap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
3 48	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchegehelkeui, Beylerbey, Couskoundjouk, Scutari.
4 48	9 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6 48	10 30	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.

Départ du Pont.

	un Bat.	
8 33	1	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R.Hissar, Emirghian, Yéni-keui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-Mahallé.
8 48	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9 33	2 30	pour Scutari. Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Thérapia, Bouyoukdéré.
9 33	3 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1 18	7	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
3 48	9 30	pour Bechiktach. Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
4 48	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
5 53	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré.
5 33	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 11/23 septembre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.	N°	H. T.	
3 48	3	12	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 18	16	1 30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 3	10	1 15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1 48	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

Départ du Pont

H. F.	N°	H. T.	
9 3	3	3	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3 33	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4 18	16	10	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*Les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
4 48	3	10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 1 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fêtes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.	N°	H. T.	
6 18	un bateau	12 15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2 3		7 45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
3 48		9 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	N°	H. T.	
7 48		2	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
9 3		3	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4 33		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

2me Année. — N° 213.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE ... du Journal, 6 à 1 et 2.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 20 Septembre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 19 septembre, 4 h. 30 m., matin.

Un télégramme de Kossuth, démentant l'assertion de la *Presse de Vienne*, déclare qu'il n'est jamais allé à Dieppe, qu'il n'a jamais parlé à Stackelberg et qu'il n'aura jamais aucune relation avec la Russie, bourreau de la Hongrie et de la Pologne et l'ennemie éternelle de la liberté.

M. de Moustier est de retour à Paris.

(Service particulier de LA TURQUIE.*)*

Marseille, 17 septembre, 5 h. 40 m., soir.

Le bateau des Messageries impériales est arrivé. Blés, prix ferme, animation moindre. Graines, calmes, bien tenues. Laines, soies, peaux, sans affaires. Cotons, baisse.

On mande au *Débat* de Vienne : Nous apprenons de bonne source que la France et l'Angleterre ont envoyé une note identique au cabinet d'Athènes, qui rappelle en termes suffisamment clairs au gouvernement grec son obligation de garder la neutralité, et lui déclarer que toute déviation de la voie tracée au royaume de Grèce par les traités et que tout dérangement dans le *statu quo* pourrait susciter, pour le royaume, des dangers dont la responsabilité retomberait sur lui seul.

Paris, 19 septembre, 5 h., soir.

L'*Etendard* dément le bruit de négociations tendant à modifier la convention de septembre.

Les informations de Florence permettent encore d'espérer que les agitateurs renonceront à leurs projets d'invasion.

La plupart des journaux de Paris s'occupant de la circulaire de M. de Bismark récemment publiée sur l'entrevue de Salzbourg se prononçent dans le même sens et ont tous un ton excessivement irrité et menaçant.

La *Presse* dit : Aux fanfaronades de M. de Bismark, il n'y a qu'une seule réponse : « Osez passer le Mein et nous verrons. »

La souscription aux obligations du canal de Suez ouvrira le 25 et se terminera le 30 septembre.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Les élections des présidents des conseils provinciaux pour la liquidation des biens ecclésiastiques ont eu lieu le 3 septembre dans toutes les provinces du royaume d'Italie.

Une dépêche dément la nouvelle de l'assassinat de Lopez. Marquez commande une petite troupe sur le territoire de la Vera-Cruz.

Un synode des évêques et des archevêques des provinces situées en deçà de la Leitha va se rassembler à Vienne dans le courant du mois de septembre. Il n'y a pas de doute que cette réunion ne se prononce vivement contre toute réforme du concordat, ce qui ne manquera pas d'aigrir le conflit déjà existant entre le Reichsrath et le parti clérical. (*Moniteur*)

Le conseil fédéral a tenu séance, sous la présidence de M. de Bismark. Le projet de loi présenté par la Prusse sur la nationalité des bâtiments marchands a été renvoyé aux comités de justice, de commerce et de navigation. Une proposition du délégué de Hambourg, concernant l'exemption d'impôt en faveur des voyageurs de commerce dans les Etats confédérés, a été adoptée avec certaines modifications.

(*Gazz. de la Croix.*)

On annonce que l'empereur aurait communiqué à M. de Becke le désir d'arriver à un arrangement amical avec la Hongrie et de faire les plus grandes concessions aux délégués hongrois pour amener une solution de la question de la dette publique. Les ministres autrichiens sont convaincus qu'un arrangement avec la Hongrie ne pourra aboutir qu'en faisant de grandes concessions.

(*Pesth Hirnock.*)

Une enquête récente constate que de nombreuses et formidables associations secrètes de nègres armés existent en Virginie. On craint une insurrection des nègres du Sud. Des familles vont chercher un refuge à Saint-Louis.

Les nègres de Georgie organisent des clubs pour assurer la nomination des candidats nègres aux élections prochaines.

Le choléra sévit sur le territoire indien.

Le président Johnson a proclamé une amnistie générale dont sont exclus seulement les hauts fenctionnaires confédérés, les personnes impliquées dans l'assassinat de M. Lincoln et ceux qui ont maltraité les prisonniers fédéraux. (*Jour. des Etats-Unis.*)

On lit dans la *Nouvelle Presse libre* :

Par opposition aux prétentions des journaux français, suivant lesquelles la restitution des restes mortels du duc de Reichstadt aurait été obtenue à Salzbourg, nous avons fait remarquer que, depuis longtemps, il n'était pas permis de douter de l'empressement avec lequel on était disposé à effectuer cette restitution. Nous avons appris depuis, d'une manière positive, que cette question n'a pas du tout été soulevée à Salzbourg.

La *Presse* apprend que les négociations relatives au traité de commerce austro-anglais ont été officiellement closes par la signature d'un acte aux termes duquel l'Angleterre jouira des mêmes avantages que le Zollverein aussitôt que les négociations qui doivent prochainement s'engager entre l'Autriche et le Zollverein auront abouti.

Le *Débat* dément le bruit qui a couru de la démission de M. de Becke, ministre des finances.

Le *Pesti naplo* apprend que d'après le dernier projet présenté par la députation hongroise, la Hongrie contribuerait pour 28 millions de florins aux dépenses générales et pour 25 millions au paiement des intérêts de la dette publique.

Les députations ne doivent, à ce qu'il paraît, fixer la quoto-part de la Hongrie, ainsi que sa participation à la charge des intérêts de la dette, que pour la durée d'une année. La Diète hongroise aura l'occasion de se prononcer à fond sur la question de la dette de l'Etat, et accordera peut-être à la députation des pouvoirs plus étendus, afin que, l'année prochaine, les arrangements puissent être conclus pour un laps de temps plus étendu.

La *Gazette de la Bourse*, de Berlin, assure que le gouvernement prussien serait mécontent du choix de M. de Quaade, chargé de représenter le gouvernement danois dans les négociations confidentielles au sujet du Slesvig du Nord. Ce mécontentement se serait manifesté par le peu d'empressement du cabinet de Berlin à désigner son représentant.

Le même journal prête au cabinet de Copenhague le projet assez piquant de réclamer tous les districts où les candidats danois ont eu la majorité dans les dernières élections pour le parlement prussien. L'insuccès des candidats prussiens dans ces districts a d'autant plus de portée que les élections ont eu lieu sous la pression de la Prusse. Alsen fait partie de ces districts. Evidemment le gouvernement prussien n'acceptera pas ce mode de répartition, le plus équitable cependant. Le Danemark devra céder. La Prusse ne rendra pas Alsen, dont elle apprécie l'importance stratégique ; elle préférera s'infliger à elle même un démenti.

On avait annoncé la rupture des négociations entre l'Autriche et l'Angleterre pour la conclusion d'un traité de commerce. Ces négociations étaient déjà assez avancées, puisqu'il ne s'agissait plus que de quelques articles de tarifs, réservés pour une convention supplémentaire.

La rupture serait due aux avances de la Prusse qui aurait offert à l'Autriche de reprendre les négociations relatives aux rapports de l'empire avec le Zollverein conformément à une promesse dont le gouvernement désire vivement l'exécution. En effet, l'Autriche ne pouvait accorder à l'Angleterre, sans compensation, des faveurs commerciales qu'elle devait offrir à la Prusse en échange des réductions, notamment sur les vins, qu'elle sollicitait depuis longtemps. Il paraît que cette difficulté a pu être tournée ou atténuée, puisque, suivant la *Presse* de Vienne, le traité austro-anglais est signé. En vertu de ce traité, l'Angleterre jouira des mêmes avantages que le Zollverein. C'est une condition à laquelle l'Autriche n'a pu souscrire que du consentement de la Prusse, ce qui donne aux transactions qui viennent d'être conclues une certaine signification politique. (*Gazz. de Vienne.*)

On lit dans le *Wanderer*, de Vienne :

La *Gazette de Saint Pétersbourg*, s'est occupée dernièrement de l'avenir de la Pologne, et, à cette occasion, elle a révélé qu'il y a à peu près un an, il a été fortement question d'unir à la monarchie prussienne la partie de la Pologne russe qui s'étend jusqu'à la Vistule, et d'y appliquer les principes fusionnistes qui ont réussi à la Prusse dans une partie de ses possessions polonaises. Il est probable que les Polonais verraient un pareil changement avec indifférence. Sous le rapport de leur nationalité, de leur liberté, de leur indépendance, ils n'ont guère plus à espérer de la domination prussienne que de la domination russe ; la Prusse se montrerait tout au plus un peu moins brutale envers eux et poursuivrait son œuvre d'extirpation en se couvrant du masque de la civilisation ; la mort violente serait remplacée par une longue agonie : mais, dans l'un comme dans l'autre cas, la fin serait la même.

A côté de cette révélation, on fait courir le bruit que la question polonaise a été soulevée à l'occasion de l'entrevue de Salzbourg, et que le rétablissement du royaume de Pologne a été décidé dans certaines éventualités. Pour ce qui nous regarde, nous n'ajoutons pas foi à cette rumeur. Il y a eu certainement des moments où, si la France et l'Autriche s'étaient entendues pour faire une semblable démarche, elles auraient eu toutes les chances pour réussir. Mais les hommes d'Etat de l'Autriche ont laissé passer cette occasion sans en tirer parti, et aujourd'hui elle n'existe plus.

Toutefois, cela ne veut pas dire qu'ils ne peuvent ni ne doivent plus rien faire dans l'intérêt de la Pologne ; seulement le champ qui leur est ouvert est beaucoup plus resserré. Aucune personne sensée ne saurait prétendre que l'Autriche doit engager une guerre contre la Russie, pour le rétablissement de la Pologne, quand même la France la soutiendrait. Mais ce que l'Autriche non-seulement peut faire, mais doit faire, consiste à accorder aux Polonais placés sous sa domination la plus grande autonomie possible ; à leur ouvrir les voies pour la garantie et le développement de leur nationalité ; à leur en fournir tous les moyens, sans se préoccuper de ce que la Russie pourra penser d'une semblable politique. Le droit et le devoir de l'Autriche consiste à offrir en Gallicie un asile à la nation polonaise, et à accorder à ce royaume toute l'indépendance compatible avec l'existence de la monarchie autrichienne. Les suites appartiennent à l'avenir ; il sera toujours temps de tirer parti du moment favorable, lorsque ce moment se présentera.

LE PROGRAMME DU SIÈCLE.

La dépêche que nous avons enregistrée hier, au sujet des projets prêtés à la Prusse par un article du *Siècle*, vaut la peine d'être relevée, comme un indice des préoccupations qui ont envahi les esprits depuis les événements mémorables de 1866. Envisageant la question allemande au point de vue exclusivement français, le *Siècle* déplore, que le gouvernernement de Napoléon III n'ait pas réclamé la neutralisation des provinces rhénanes, alors qu'il en était temps.

Il prévoit, ce qui n'est pas difficile à prévoir, que la Prusse annexera l'Allemagne du Sud et finira par faire la guerre à l'Autriche pour lui arracher ses provinces allemandes. Tôt ou tard ajoute le *Siècle*, la France aura un compte à régler avec la Prusse, et il conclut à la reconstitution du royaume de Pologne.

Nous ne voyons pas trop ce que le royaume de Pologne vient faire dans tout cela, ni quel rapport il y a entre cette conclusion et les prémisses établies par le *Siècle*.

Les sympathies, que nous avons pour les Polonais, ne doivent pas nous faire perdre de vue le véritable état des choses, et nous empêcher d'établir une distinction entre l'intérêt particulier d'un Etat, et l'intérêt général de l'Europe.

C'est, en outre, une triste politique que celle qui se fonde sur des sympathies et des antipathies.

Par le temps qui court il n'y a que des intérêts : intérêts commerciaux, industriels, agricoles, maritimes, de production de consommation et de débouché.

Que signifie l'article du siècle à ce point de vue ?

Sa politique est une politique raccourcie, de cantine et d'estaminet.

Elle aboutit à conduire les hommes à l'abattoir pour une question de suprématie, de gloriole et de sabretache.

Dès l'instant, que la France a renoncé à venger Waterloo et Sainte-Helène, et qu'elle a tendu à l'Angleterre une main loyale ; qu'elle a remplacé en inaugurant le libre échange, les haines séculaires, par la concurrence pacifique des intérêts commerciaux, en quoi se trouverait-elle génée par l'unité de l'Allemagne ?

Il nous semble, que ceux qui voient dans l'unité de l'Allemagne un danger, méconnaissent la force de la France et insultent à son génie.

Même à ne voir les choses qu'au point de vue exclusivement militaire et défensif, qu'est-ce que la France a à redouter de l'Allemagne ?

Une nation de 40 millions d'hommes, vivant à cheval sur deux Océans, sur le sol le plus fertile et le mieux arrosé de l'Europe, ivre de gloire militaire et prête à se ruer comme un seul homme sur l'audacieux qui oserait la menacer, ayant des milliards dans ses caisses, serait-elle en danger, parce qu'il plait à 60 millions d'Allemands de fumer leurs pipes et de boire leur bière à l'ombre du même drapeau ?

Allons donc !

C'est du chauvinisme ridicule et de la pusillanimité.

L'article du *Siècle* laisserait à penser que le prestige de la France a été entamé par l'insuccès du Mexique et les victoires de la Prusse.

Les véritables Français protesteront hautement contre une pareille insinuation.

Que la politique française ait commis des erreurs : nous ne le nions pas,

Mais en quoi cela touche-t-il la France, que César s'appelle César devant la postérité ?

Ne vaut-il pas mieux pour elle, qu'il s'appelle Trajan, Tibère ou Marc-Aurèle ?

Nous voudrions pour la gloire de Napoléon III, qu'il persistât dans la politique pacifique affichée dans ses derniers discours.

Il ne tarderait pas à reconquérir une popularité inouïe en France, et, devant l'Europe, la réputation de grand politique qu'il avait au lendemain de Villafranca.

Nous retenons une chose du programme du *Siècle*, c'est le projet de neutralisation de la rive gauche du Rhin.

Dès l'instant que la France renoncerait à toute immixtion dans les affaires allemandes, elle aurait le droit d'exiger la suppression des précautions offensives prises contre elle sur la rive gauche du Rhin.

Nous comprendrions alors, qu'elle fît de la question de neutralisation des provinces rhénanes et du démantèlement des fortessses un *casus belli*.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

IV

Le nom de M. Des Rameures intervenait fréquemment dans leurs dtscours à l'appui de leurs théories et de leur expérience personnelles. Telle charrue était employée de préférence par M. Des Rameures, telle machine à vanner était de son invention, telle race d'animaux avait été introduite dans le pays par ses soins. M. Des Rameures faisait cela ; ils faisaient comme lui et s'entrouvaient bien. M. de Camors comprit que le général n'avait pas exagéré l'importance locale de ce personnage, et que décidément il fallait compter avec lui. Il résolut d'aller lui faire visite dans la journée.

En attendant, il alla déjeuner. Ce devoir accompli envers lui-même, le jeune comte s'accouda comme la veille sur la balustrade de sa ferme en face de son avenue, et se mit à fumer. — Il était alors midi, et c'était à peine si le silence et la solitude lui semblaient moins complets, moins sinistres que la veille en pleine nuit. Quelques caquetages de poules, quelques bourdonnemens d'abeilles, le faible tintement d'une cloche dans le lointain, et c'était tout. M. de Camors songeait à la terrasse de son cercle, au bruit de la foule, au roulement des omnibus, aux affiches de spectacles, aux petits kiosques où l'on vend des journaux, l'odeur de l'asphalte échauffé, et le moindre de ces enchantemens prenait dans sa pensée une douceur infinie. Les habitans de Paris ont un avantage dont ils ne se rendent pas compte, si ce n'est, bien entendu, quand il leur manque : c'est qu'une bonne moitié de leur existence se trouve remplie sans qu'ils s'en mêlent. La puissante vitalité qui les enveloppe sans cesse les dispense, à un degré dont ils ne se doutent pas, du soin de subvenir personnellement à leur entretien intellectuel. Le simple bruit matériel qui forme autour d'eux une sorte de basse continue comble au besoin les lacunes de leur pensée, et n'y laisse jamais le sentiment désagréable du vide. Il n'est pas un Parisien qui n'ait la bonté de croire qu'il fait tout le bruit qu'il entend, qu'il a écrit tous les livres qu'il lit, rédigé tous les journaux dont il déjeune, composé toutes les pièces dont il soupe, et inventé tous les bons mots qu'il répète. Cette flatteuse illusion s'évanouit aussitôt qu'un hasard le transporte à quelques kilomètres de la rue Vivienne. Il lui arrive en cette épreuve une chose qui le confond : il s'ennuie effroyablement. Peut être soupçonne-t-il alors dans le secret de son âme détendue et affaissée qu'il est une faible créature mortelle ; mais non, il rentre à Paris, il se frotte de nouveau à l'électricité collective, il se retrouve, il a du ressort, il est actif, affairé, spirituel, et il reconnait à sa pleine satisfaction qu'il n'a pas cessé d'être une créature d'élite, — momentanément dégradée, il est vrai, par le contact des êtres inférieurs qui peuplent les départemens.

M. de Camors avait en lui-même, autant que personne au monde, de quoi vaincre l'ennui ; mais en ces premières heures de vie provinciale, privé de ses relations, de ses chevaux, de ses livres, éloigné de toutes ses habitudes et de tous ses goûts, il devait sentir et il sentait le poids du temps avec une intensité inconnue. Ce fut donc pour lui une délicieuse émotion que d'entendre tout à coup retentir sur le sol certains piétinemens relevés, qui annonçaient clairement à son oreille exercée l'approche de quelques chevaux de prix. L'instant d'après, il aperçut sous l'arcade sombre de son avenue deux dames à cheval qui s'avançaient directement vers son humble château, et qui étaient suivies à une distance convenable par un domestique avec une cocarde noire. A ce charmant spectacle, de M. Camors, quoique fort surpris, rassembla ses plus belles façons de gentilhomme, et s'apprêta même à descendre l'escalier de sa terrasse ; mais les deux dames, à sa vue, parurent éprouver une surprise au moins égale à la sienne : elles firent un brusque temps d'arrêt, et semblèrent conférer entre elles ; puis, prenant leur parti, elles continuèrent leur route, traversèrent la cour qui était au bas des terrasses, et disparurent dans la direction du petit étang qui ressemblait à l'Achéron. Comme elles passaient au pied de la balustrade, M. de Camors les salua, et elles lui rendirent son salut par un léger signe de tête. Malgré le voile qui flottait à leur chapeau, le comte se crut assuré de reconnaître la chanteuse aux yeux noirs et la petite pianiste.

Après quelques minutes, il appela le vieux garde : — Monsieur Léonard, lui dit-il, est-ce que c'est public, ma cour ?

— La cour de monsieur le comte n'est pas publique, bien certainement, dit M. Léonard.

— Eh bien ! mais alors que signifient ces deux dames qui viennent de passer là ?

— Mon Dieu ! monsieur le comte, il y a si longtemps que les maîtres n'étaient venus à Reuilly !... Ces dames ne croyaient pas faire de mal en se promenant dans les bois de monsieur le comte... Elles s'arrêtaient même quelquefois au château,... et ma femme leur donnait du lait... Mais je leur dirai que cela géne monsieur le comte..,

— Mais pas le moins du monde,... monsieur Léonard... Pourquoi voulez-vous que cela me gêne ?... Je m'informe simplement... Et qui sont ces dames ?

— Oh ! des dames très bien, monsieur le comte... Mme de Tècle, et sa fille, Mlle Marie...

— Et le mari de cette dame, M. de Tècle,... il ne se promène donc pas lui ?

— Ah ! vrai Dieu ? non ! il ne se promène pas, dit le vieux garde avec un fin sourire... Il y a longtemps qu'il est chez les morts, le pauvre homme !... comme monsieur le comte le sait bien !

— Admettons que je le sache, monsieur Léonard ; mais qu'il soit bien entendu que je ne veux pas déranger les habitudes de ces dames, n'est-ce pas ?

M. Léonard parut satisfait d'être soulagé d'une mission désagréable, et M. de Camors, ayant réfléchi tout à coup que son séjour à Reuilly se prolongerait quelque temps suivant toute vraisemblance, rentra dans le château, en examina les différentes pièces, et s'occupa, de cencert avec le garde, à arrêter le plan des réparations les plus urgentes. La petite ville de L... n'était qu'à deux lieues ; elle offrait des ressources suffisantes, et M. Léonard dut s'y rendre le jour même et y prendre langue avec un architecte.

En même temps M. de Camors se dirigeait

Voir le numéro du 19 Septembre.

REVUE DES JOURNAUX.

Nouveaux engins de guerre marchant avec la civilisation à l'Exposition universelle, section italienne, classe 37.

Contrairement à l'opinion commune, je cherche la civilisation dans la guerre, car je ne vois dans la guerre que l'organe providentiel par lequel la civilisation se répand et s'équilibre dans le monde.

Et je la cherche en particulier dans le perfectionnement des armes, parce que, dans ma conviction, c'est dans ce perfectionnement que réside tout le secret d'évolution par lequel cette civilisation se fait et s'élève sur elle-même.

La société est d'autant plus en avant dans la voie du progrès qu'elle possède des armes meilleures. Et les armes sont d'autant meilleures qu'elles sont en même temps plus simples et plus meurtrières.

C'est dans ce double sens de l'efficacité de l'effet et de la facilité des moyens que j'ai confectionné les armes présentées par moi à l'Exposition universelle.

J'ai vu que les bombes ordinaires, avec le principe de la fusée, répondaient imparfaitement à leur but. En les établissant sur les principes de la percussion interne et du double éclat, j'ai cru, même en les simplifiant, corriger ce défaut.

J'ai vu que le fusil ordinaire ne répondait pas *assez aux exigences de la célérité* ; et, sans en changer le fond, j'ai cru lui donner ce qui lui manquait dans la cartouche en établissant cette cartouche sur le principe de l'inflammation continue.

J'ai fini par me démontrer que ces appareils monstrueux et coûteux de canons et de cuirasses sont des *choses trop privilégiées et féodales, pour s'accommoder à la démocratie des mers*, qui est le besoin de l'actualité.

Et pour attaquer cette aristocratie, *j'ai conçu les pompes incendiaires* et les torpilles volantes, qui, tout en ayant la puissance du canon, *sont plus démocratiques et à la portée de tous*.

J'ai vu dans les poudres fulminantes le moyen vraiment fait pour dompter *la prédominance* de la poudre, de cette poudre même *à qui je suis redevable de l'abaissement du féodalisme*. En la rendant insensible au choc, *je crois l'avoir domptée et contrainte à servir la démocratie*.

Si ces engins ne sont pas parfaits, s'ils laissent encore dans leur construction quelque chose à désirer ou à corriger, peu importe : là n'est pas la question. Avant tout je m'attache au but.

En présentant ces objets, j'ai cru n'offrir que le résultat *pratique d'une nouvelle évolution du grand problème social*.

L'énoncé de ce problème, que je me réserve de développer dans la suite, pourrait se résoudre dans les termes suivants :

Tout en laissant à la société actuelle le temps de se maintenir et de se reposer sur les lois et les institutions existantes, pousser l'avancement de la civilisation par le perfectionnement des engins de guerre.

I. — *Bombe à percution interne*. — Cette bombe, à la place de la fusée, contient un tuyau en fer qui, au tiers inférieur, est bouché par une cheville en bois fixe, et au tiers supérieur par un tampon également en bois, mais amovible, de sorte à laisser au milieu d'eux une espèce de chambre.

Cette chambre est garnie de trous de communication et revêtue d'un papier d'interception ; la cheville et le bouchon, du côté qui regarde la chambre, sont pourvus de deux clous à tête plate ; le bouchon est garni d'un rebord d'arrêt, et le tuyau ainsi confectionné est introduit dans la bombe après qu'elle est chargée et fixée au marteau.

Les bombes ainsi préparées quand on doit les employer, reçoivent dans la chambre une bulle en fer recouverte de deux capsules.

L'effet de cette bulle est facile à comprendre : quand la bombe frappe contre l'objet, elle refrappe contre les parois de la chambre et la fait éclater.

Ces bombes, sans avoir aucun des inconvénients des bombes ordinaires, possèdent à la fois certitude et vigueur d'éclatement, justesse de tir et sécurité dans le service ; mais surtout précision du moment de l'explosion.

Ce système de bombe est convenable aux siéges des forteresses, et applicable aux grenades et adaptable à tout matériel.

II. — *Bombe de second éclat*. — Cette bombe est faite comme la bombe précédente. Même tuyau, même bulle bullottante dans la même chambre ; seulement ici à la place de la cheville est une courte fusée d'intervalle, et la place du tampon une grenade tubulaire.

Cette grenade est formée d'une canne épaisse de fer avec une ouverture de communication à l'extrémité, tout d'une seule pièce, ou close à vis avec une tête en saillie, une rainure externe de ce côté et remplie de poudre de chasse.

L'effet de cette bombe est facile à comprendre : elle est plus pesante du côté de la grenade et tombe naturellement de ce côté.

Sa chute allume les capsules de la bulle, et simultanément fusée et grenade.

La grenade se brise en deux au point de sa rainure, et par la force de rupture fait faire un bond à la bombe que la fusée surprend et fait éclater.

On peut se servir avantageusement de cette bombe dans les batailles, en les faisant éclater au milieu des masses à ceinture d'homme ; mais son principal et plus direct emploi est dans le siége des forteresses. Elle tombe dans les esplanades, elle tombe dans les fossés, domine toujours les batteries et les blindages éclate sur la tête des artilleurs. Quels avantages !

III. — *La cartouche à plusieurs coups*. — La cartouche à plusieurs coups est une espèce de chandelle romaine contenant dans son corps, à distances mesurées et convenablement disposées, plusieurs charges de fusil ordinaire.

Elle est tout confectionnée en papier et garnie à la pointe d'une amorce à friction qui s'allume par le simple fait de l'intromission de la cartouche dans le canon. Immédiatement après cette amorce, elle a une étranglure qui, par le recul, la pousse au fond du canon.

Ici la cartouche souffle, comme une fusée d'artifice, jusqu'à ce qu'elle arrive à la première charge ; un coup part, elle souffle encore, arrive à la seconde charge, et ainsi de suite avec intermittence.

On peut, sans exagérer la longueur de la cartouche, aller jusqu'à six coups, renouveler la cartouche à volonté.

Cette propriété de pouvoir entasser dans le fusil tant d'effet avec tant de promptitude rend la cartouche précieuse dans plusieurs circonstances. Lorsque l'on fait une charge à la baïonnette, ou qu'on monte à l'assaut, ou que l'on veut enlever de force une position, on décime l'ennemi avant de l'atteindre. Corps à corps on le foudroie à bout portant.

Cette propriété de pouvoir faire fonctionner toutes sortes d'anciens fusils, comme le fusil à aiguille permet, dans une certaine circonstance, de pouvoir utiliser la grande masse de fusils qui se trouvent dans les magasins, ou répandus dans le peuple, et d'armer, en cas de besoin la nation à la moderne, sans aiguille et à peu de frais.

IV. — *Pompe incendiaire*. — Les pompes incendiaires sont de véritables pompes à feu qui, au lieu de jeter de l'eau pour éteindre le feu, jettent au contraire un liquide inflammable, tel que alcool, essence de térébenthine ou pétrole, pour le produire.

Ce liquide, à sa sortie du bec de la pompe, reçoit goutte à goutte un second liquide qui a la propriété de s'enflammer par le choc, et qui, entraîné dans le jet du premier liquide, donne à celui-ci cette propriété, de sorte à en déterminer l'inflammation sur l'objet.

Ces pompes et le dépôt se trouvent convenablement installés au fond de la cale des navires de guerre.

Elles sont mises en jeu au besoin par la puissance de leur machine, aboutissant au point où elles doivent fonctionner par un tuyau en fer, le tout disposé selon les convenances de la sécurité.

Elles sont appelées dans le combat moderne des navires cuirassés, qui est un combat corps à corps, à jouer le même rôle, quoique sur une gamme plus élevée, que l'ancien feu grégeois dans les combats des galères.

Dans le cas d'abordage ou de coups d'éperon manqués, ou d'autres cas, elle jette l'incendie sur le navire assaillant et sur ses hommes.

Ces pompes, adaptables à un tout petit navire, le mettent dans certains cas en état de brûler et détruire toutes sortes de navires.

V. — *Les Torpilles volantes*. — Les torpilles volantes sont de fortes fusées à la congrève, garnies à leur queue de petites ailes à l'instar d'une flèche. Elles ont dans leur corps une chambre qui, lorsqu'elle est close et vide, les rend légères et flottantes, et lorsqu'elle est ouverte et remplie d'eau les fait enforcer tête en bas. Elles portent en tête une bombe mince remplie de fulminate de mercure convenablement coupé de salpêtre ou pulvérin avec capsule et fusée de tempérament, comme les bombes ordinaires. Lancées à petit angle vers les flancs des vaisseaux, dans les moments convenables du combat, de manière à les faire tomber sur l'eau avant de les atteindre, elles filent, frappent, s'allument, se remplissent font la miculbute et plongent. Le souffle de la fusée les pousse contre le corps du vaisseau ; la divergence des ailes les empêche de s'en détacher ; la longueur de la fusée de la bombe détermine le moment de l'explosion. Pour tout cela, les torpilles descendent, côtoyant la quille, détonnent à profondeur voulue, défoncent et coulent bas toutes sortes de vaisseaux.

V (*bis*). — Cette torpille a été radicalement modifiée. Considérant la propriété brisante des poudres fulminantes et la nature incompressible de l'eau, qui, à une certaine profondeur, transmet elle-même le choc, nous avons compris qu'une certaine quantité de poudre fulminante qui ferait explosion même à peu de distance de la quille d'un navire, serait capable, en vertu de cette transmission de l'eau, de produire son effet.

D'après ces principes, nous avons cru que si l'on tirait contre les flancs d'un navire un obus chargé de poudre fulminante garni à sa pointe d'une capsule, et pourvu au derrière de cette capsule d'une fusée de quelques secondes d'intervalle, cet obus tiré comme une balle morte s'enflammerait par le choc, et, tombant par son propre poids, éclatera et à profondeur voulue.

Pour la réalisation de ce projectile, une seule chose nous faisait obstacle : c'était l'immaniabilité de la poudre fulminante.

Cet obstacle, nous l'avons surmonté. Nous avons trouvé une poudre fulminante ou, pour mieux dire, un genre particulier de poudre fulminante qui, tout en conservant la force et la faculté brisante de ces poudres, a la propriété exceptionnelle d'être insensible au choc et de ne faire explosion seulement qu'au contact du feu.

Munie de cette poudre, notre torpille n'est autre chose qn'un obus à parois minces, garni d'une capsule et d'une petite fusée qu'on tire sans danger comme un projectile ordinaire, et qui, après avoir frappé, tombe et fait explosion sous l'eau.

Par ce moyen simple et énergique, l'obus défonce et coule bas d'un seul coup toute sorte de navire cuirassé.

Tout petit navire peut le posséder.

Quelles seraient les conséquences si ces engins arrivaient à entrer dans la famille maritime des engins de guerre ?

(Document destiné aux *Annales du commerce extérieur*) !

(*Moniteur universel*.) LANDI.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. S. le patriarche Maronite a eu l'honneur d'être reçu hier, en audience, par S. A. Fuad pacha, ministre des affaires étrangères.

—

On annonce l'arrivée de S. Exc. Sir Elliot, ambassadeur d'Angleterre près le Sultan, pour le mi-septembre.

—

Nous apprenons d'une source digne de foi que M. Bourée, ambassadeur de France près le Sultan, ne retournera pas à son poste.

M. Bourée serait nommé, Ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. le marquis de Moustier.

Le général de Béville, aide-de-camp de l'Empereur Napoléon, recevrait l'honneur de représenter la France à Constantinople.

—

Dernièrement un jeune homme, âgé de 16 ans, appartenant à une honorable famille de Péra, disparut de la maison paternelle. Le père après des recherches réiterées vint à savoir qu'il se trouvait à Smyrne. Il se hâta d'aller le reprendre.

On ingnore les motifs qui ont poussé à l'expatriation cet enfant prodigue.

On écrit de Belgrade en date du 28 août :

Je vous ai mentionné, dans une de mes correspondances, l'assemblée de la jeune Serbie qui était en voie de se former ici ; aujourd'hui je suis en mesure de vous donner quelques détails sur cette assemblée et sur l'événement, sinon tragique au moins inattendu, qui l'a dispersée. Et d'abord, le but de cette institution, issue de l'exposition ethnographique de Moscou, vous est déjà connu : C'était de la propagande russe habilement déguisée sous le prétexte du développement national, du progrès de la civilisation, et autres mots généralement acceptés pour marquer des buts purement politiques.

Le gouvernement serbe, qui ne s'est pas rendu bien compte du sens des tentatives de la nouvelle assemblée, et qui a cru pouvoir y gagner aussi quelque chose, en propageant les idées de la grande Serbie (unie avec les provinces plus ou moins serbes de l'Autriche ; avec la Bosnie, la Bulgarie, etc.) a même donné son appui moral et matériel à cette œuvre de la finesse moscovite. On a donc voté un subside de 300 ducats pour les frais d'installation, et on a désigné la salle de l'Académie pour ces séances. On a fait même plus que cela : Comme on craignait, que le gouvernement autrichien, dont l'attention est déjà éveillée par les menées russes et serbes dans ses provinces frontières, ne s'opposât au départ de la jeunesse de ces contrées allant à l'assemblée de Belgrade, le gouvernement serbe a envoyé, par un agent actif et habile, trois cents passeports pour faciliter le passage des frontières aux nouveaux adeptes.

On s'attendait évidemment à une affluence de visiteurs, et on s'est trompé ; au lieu de mille membres qu'on croyait pouvoir réunir, c'est à peine 300 qui se sont trouvés à l'appel, et encore c'était pour la plupart des Serbes de la Serbie même.

Des autres contrées slaves, il est venu un professeur de Prague, trois Bulgares et une vingtaine de Russes ; et encore les trois Bulgares arrivés étaient d'anciens étudiants russes, qui ont même prononcé des discours en langue russe, ce qui n'a pas trop édifié les Serbes, qui, en somme, ne sont pas aussi moscovites que cela.

Le gouvernement croyait aussi qu'il y gagnerait quelque chose par la propagande de l'affranchissement futur à son profit, mais il s'est détrompé dès le commencement. L'assemblée a élu pour président un M. Efrem Gruitsch, agent presque reconnu de la Russie et appartenant au parti de l'opposition la plus accusée.

Dès les premiers discours, la tendance hostile au gouvernement du prince Michel s'est manifestée d'une manière si éclatante, et le troisième jour l'assemblée est devenu si tumultueuse, que le gouvernement a été obligé de lui retirer la permission de tenir ses réunions dans la salle académique ; et comme les manifestations hostiles ne cessaient pas dans le nouveau local choisi pour les réunions, on a renvoyé les futurs civilisateurs dans leurs maisons.

Puis, comme on est poli, même en Serbie, envers les étrangers, le gouvernement a prié avant tout messieurs les envoyés russes de quitter le pays.

La jeune Serbie, dans ces débats si inopinément interrompus, a eu cependant assez de temps pour choisir pour ses organes deux journaux depuis longtemps hostiles au gouvernement : La *Serbie* et la *Zastawa*.

C'est que la propagande panslaviste devient de plus en plus insupportable. Les Bulgares et les Serbes sont attirés en Russie pour y finir leur éducation, et propager ensuite la langue et les tendances unitaires dans les pays slaves de la Turquie. On vient même d'ouvrir à Odessa une école moyenne, où ils reçoivent l'instruction gratuite aux frais du gouvernement.

Cette propagande a ses ramifications et ses agents partout — de la Galicie jusqu'aux frontières militaires de l'Autriche, et de là jusqu'en Bosnie et dans le Monténégro. Le gouvernement serbe, qui croyait naïvement qu'on agissait ainsi pour lui, s'est détrompé, et il est à espérer qu'il sera plus prudent à l'avenir.

Le pays est empoisonné de livres, de brochures, de journaux russes, qui tous expriment cette sympathie ardente qu'ils respirent pour les chrétiens si opprimés. Cela n'est pas cependant tout à fait juste, surtout pour la Serbie, qui a un gouvernement indépendant ; et cela ne l'est pas non plus pour les autres contrées, car le gouvernement turc demande peut-être trop d'impôts à ses territoires mal cultivés, mais cela ne touche en rien aux nationalités ni à la religion.

Il faut avouer que le gouvernement de Serbie qui vient d'agir avec une telle sagacité envers la petite fille de l'exposition de Moscou, n'agit pas aussi raisonnablement envers la Turquie, quoiqu'elle n'ait cependant, depuis l'évacuation des forteresses, aucun grief contre elle. Malgré cela, on s'arme ici au plus vite, on entoure la ville de nouveaux remparts, on exerce l'armée, du matin au soir, comme si nous étions à la veille d'une guerre, etc. Il n'agit pas plus raisonnablement en laissant s'organiser sur son terrain des colonnes d'insurgés soi-disant bulgares, sur l'incitation et par le secours de la Russie, et en leur laissant passer les frontières turques. C'est ainsi que, récemment, un nouveau détachement d'insurgés, fort de 300 hommes, a passé la frontière à la vue de tous ceux qui ont voulu les voir. Le gouvernement turc a protesté jusqu'ici ; mais voyant que les protestations ne lui profitent pas beaucoup, il vient d'envoyer un corps d'observation sur les frontières serbes, et il n'est pas douteux que cette insurrection bulgare, ne soit une nouvelle édition de la révolte de Candie où la population locale prend une part si peu active, finira bientôt, au grand chagrin des journaux et du public russe. Or il y aura de quoi se désoler, car vous savez sans doute que les collectes pour l'insurrection bulgare se font publiquement en Russie ; avec l'argent qui en provient, on achète des armes, des munitions et, selon toute probabilité, même des hommes ; et on envoie le tout par la frontière serbe, pour délivrer la Bulgarie qui n'en veut.... mais.

Le journalisme russe a fait tant et si longtemps du bruit de cette insurrection bulgare, il a fait remporter à ses agents tant de victoires, que le gouvernement anglais a voulu enfin savoir ce qu'il y avait de vrai dans tout cela, et qu'il a recommandé à son consul en Serbie, M. Longwort, d'aller sur les lieux, pour se convaincre de l'état des choses. M. Longwort est allé à Viddin, et aux environs ; il a visité plusieurs localités, a reçu plusieurs députations de Bulgares et, à son grand étonnement, il a appris que beaucoup de ces Bulgares mécontents et révoltés ne savaient même pas qu'il y eût chez eux une révolution ; à plus forte raison l'idée d'en faire une ne leur était-elle pas venue.

Le fameux Filipp le Monténégrin, chef des insurgés, reste toujours dans les points inaccessibles des Balkans, et ne descend dans la plaine que pour faire ses approvisionnements, en trompant la vigilance des troupes turques qui sont là en trop petit nombre pour pouvoir surveiller comme il le faudrait. Mais ça va finir bientôt, car un corps de six mille hommes, sous le commandement du général Langiewicz, va bientôt cerner ces montagnes, pour en finir avec les aventuriers qui s'y sont réfugiés.

Vous connaissez sans doute l'affaire du vaisseau *Germania* sur lequel la police turque voulait arrêter deux individus se disant commerçants, et qui étaient dénoncés au gouvernement comme agents révolutionnaires. Mais comme, à la première demande de légitimation, un de ces individus a tué d'un coup de revolver le soldat turc qui lui demandait ses papiers, la police fut obligée de les prendre de force et dans le combat qui s'ensuivit, un de ces individus a été tué et l'autre grièvement blessé. L'identité des personnages n'a pu être bien constatée, mais on dit que l'un de ces individus était un officier supérieur russe, ce qui paraît vraisemblable, autrement on ne pourrait s'expliquer sa résistance.

Cet incident ne pouvait manquer

---

de sa personne vers l'habitation de M. Des Rameures, sur laquelle il avait fini par obtenir des indications assez exactes. Il suivit le même chemin que la veille, passa devant le bâtiment d'aspect monastique où respirait Mme de Tècle, donna un coup d'œil au vieux chêne qui lui avait servi d'observatoire à lui-même, et découvrit, environ un kilomètre plus loin, le petit édifice à tourelles qu'il cherchait. — On pouvait le comparer à ces résidences idéales qui ont fait rêver tous nos lecteurs dans leur heureuse enfance, quand ils lisaient au-dessous d'une gravure en taille-douce cette phrase attrayante : *Le château de M. de Valmont était agréablement situé sur le sommet d'une riante colline...* C'était une aimable perspective de prairies en pente, vertes comme l'émeraude. et même davantage, et semées çà et là de gros bouquets d'arbres, puis des parterres ornés de grands vases, des petits ponts blancs jetés sur des ruisseaux, des vaches et des moutons retirés à l'ombre. et qui auraient pu figurer dans un opéra comique, tant le poil des vaches était lustré, et tant la laine des moutons était blanche et mousseuse.

M. de Camors franchit une grille, prit le premier chemin qui se présenta, et gagna le haut du coteau entre deux massifs d'arbustes et de fleurs. Un vieux domestique dormait sur un banc devant la porte, et souriait en rêve à toutes ces jolies choses. M. de Camors l'éveilla et demanda le maître du logis. On l'introduisit aussitôt à travers un vestibule garni de bois de cerf dans un salon fort propre, où une jeune dame en jupe courte et en petit chapeau rond était occupée à piquer des rameaux de verdure dans des vases de Chine. — Elle se retourna au bruit de la porte. C'était encore Mme de Tècle.

Pendant que M. de Camors la saluait avec un air d'étonnement et d'incertitude, elle le regardait fixement et très tranquillement avec ses grands yeux. — Pardon, madame, dit-il en hésitant ; j'avais demandé M. Des Rameures...

— Il est à la ferme, monsieur ; mais il ne tardera pas à rentrer. Si vous voulez prendre la peine de l'attendre ?...

Elle lui montra un siége, et s'assit elle-même en repoussant de son très petit pied les branchages qui jonchaient le parquet. — Mais, madame, reprit M. de Camors, ne pourrais-je, en l'absence de M. Des Rameures, avoir l'honneur de parler à madame sa nièce ?

Une ombre de sourire passa sur le visage brun, sévère et charmant de Mme de Tècle. — Sa nièce ? mais c'est moi, dit-elle.

Ah ! madame, pardon ?... mais on m'avait dit,... je croyais,... je m'attendais à trouver une personne âgée et... il allait dire respectable ; mais il s'arrêta et ajouta simplement: et... je vois que j'étais dans l'erreur.

Mme de Tècle parut être complétement insensible à cette politesse : — Puis-je savoir, monsieur, dit-elle, qui j'ai l'honneur de recevoir?

— M. de Camors.

— Ah ? mon Dieu ?... mais alors, monsieur, j'ai des excuses à vous présenter... C'est vous probablement que nous avons vu ce matin... Nous avons été bien indiscrètes, ma fille et moi,... mais nous ignorions votre arrivée,... et Reuilly était abandonné depuis si longtemps...

— Vous voudrez bien, j'espère, madame, vous et mademoiselle votre fille, ne rien changer à vos habitudes de promenade.

Mme de Tècle fit un petit geste de la main comme pour dire que certainement elle était reconnaissante de cette invitation, mais que certainement aussi elle n'en abuserait pas ; puis il y eut un silence qui se prolongea au point d'embarrasser M. de Camors. Ses yeux errans vinrent à rencontrer le piano, et il eut sur les lèvres cette phrase originale : — Vous êtes musicienne, madame ? — mais il se rappela son arbre, craignit de se trahir par cette allusion, et se tut.

— Vous venez de Paris, monsieur ? reprit Mme de Tècle.

— Non, madame,... je viens de passer quelques semaines chez le général de Campvallon, qui a l'honneur d'être de vos amis, je crois, et qui m'a encouragé à me présenter chez vous.

— Nous serons très heureux, monsieur !.., Quel excellent homme, n'est-ce pas ?

— Excellent, oui, madame.

Il y eut un nouveau silence. — Mon Dieu ! monsieur, dit Mme de Tècle, si une promenade au soleil ne vous faisait pas peur, nous irions au-devant de mon oncle,... nous le rencontrerons certainement.

M. de Camors s'inclina.

Mme de Tècle s'était levée et avait sonné: — Mlle Marie est là ? dit-elle au domestique. Priez-la de mettre son chapeau et de venir.

Mlle Marie arriva l'instant d'après : elle jeta sur l'étranger le franc regard d'un enfant curieux, le salua légèrement, et tous trois sortirent du salon par une porte qui ouvrait de plain pied sur le parc. De ce côté du château, comme devant la façade, c'était une succession de coteaux et de vallons gazonnés, de bosquets et de clairières, de petits ponts blancs, de vaches luisantes et de moutons frisés, s'étendant à perte de vue. Mme de Tècle, tout en répondant poliment aux exclamations courtoises de M. de Camors, s'acheminait d'un pas rapide et léger, et ses petites bottes de fée laissaient leurs deux empreintes délicates comme esquissées sur le sable fin des sentiers. Elle marchait avec une grâce inconcevable, sans le vouloir et sans le savoir. Elle avait une allure relevée, souple, élastique, et d'une élégance ondoyante qui eût semblé coquette, si on ne l'eût sentie parfaitement naturelle.

Arrivés devant le mur qui fermait la partie droite du parc, elle ouvrit une porte, et l'on se trouva à l'entrée d'un chemin très étroit qui traversait un immense champ plein de blé mûr. Mme de Tècle continua sa marche, suivie par Mlle Marie, que suivait M. de Camors. Mlle Marie s'était montrée jusque-là fort sage ; mais en voyant tous ces beaux épis d'or entremêlés de marguerites blanches, de coquelicots rouges et de bluets, et en entendant le concert délicieux que des myriades de mouches bleues, vertes, jaunes et mordorées, faisaient au milieu de ces merveilles, Mlle Marie s'exalta, et perdit quelque chose de son excellente tenue. Elle s'arrêtait de minute en minute pour cueillir une marguerite ou un coquelicot : à chaque station, il est vrai, elle se retournait vers Camors et lui disait : — Pardon, monsieur ! — Mais n'importe, sa mère en souffrait. — Voyons, Marie, disait-elle, voyons donc ! — Enfin, comme on passait tout près d'un des pommiers qui étaient clair-semés au milieu du blé, l'enfant aperçut une branche verte surmontée d'une pomme encore plus verte et grosses comme le bout de son doigt. Cette tentation fut irrésistible. — Pardon, monsieur, dit-elle, et elle s'enfonça dans le blé pour atteindre le pommier et, si Dieu le permettait, la petite pomme ; mais ce fut Mme de Tècle qui ne le permit pas.

(*Sera continué*)

d'exciter la susceptibilité du gouvernement serbe, et le journal officiel *Serbske Novine* attaque violemment le gouvernement turc; dans un article foudroyant, il dit en terminant « qu'il est du devoir du gouvernement d'apprendre enfin si le gouvernement turc veut ou non respecter la liberté, le droit et la vie des sujets serbes. » On a même envoyé à Constantinople une note très-énergique, s'appuyant sur les stipulations du traité de 1856 et demandant une satisfaction. Et cependant la police n'a fait que son devoir, et la résistance armée des voyageurs inconnus a été la seule cause de leur fin aussi tragique que regrettable. On dit que le gouvernement roumain s'est associé à la démarche du gouvernement serbe, mais nous croyons que l'incident en restera là.

A propos de la Roumanie, nous apprenons qu'il y a déjà un nouveau ministère; mais le système de désordre et de négligence dans toute l'administration reste toujours le même. On se répète ici, car on n'y est pas trop ami du gouvernement roumain, une parole de M. Jules Favre qui, visitant l'exposition roumaine à Paris, s'est exprimé ainsi: « Qui a donc inventé cette malheureuse nation roumaine, qui ne donne aucun signe de vie?» Et il faut reconnaître que, depuis 1859, c'est-à-dire depuis la constitution de la nation roumaine, elle n'a travaillé jusqu'à présent qu'à chasser son premier prince et à en faire venir un nouveau, qui.... celui-là a peut-être de hautes destinées. Que le ciel l'ait en sa garde!

(*Europe*.)

Projet

D'UN INSTITUT GRATUIT AGRICOLE ET D'ATELIERS MODÈLES EN TURQUIE.

(*Suite*.)

DEUXIÈME PARTIE

Infirmerie pour les élèves malades.

Le rassemblement d'un si grand nombre d'individus sur un même lieu nécessite qu'un service d'infirmerie soit attaché à l'institut.

Il sera sous les soins du médecin-professeur.

Ce professeur devra former trois élèves dont l'un sortira, ses trois années d'études terminées.

Ces élèves, qui en dehors de ce service spécial, devront absolument suivre tous les autres cours, profiteront des mêmes moyens d'établissement, à leur sortie, que les autres. Dans les cas simples et pressants qui se présentent journellement à la campagne, cette pratique et cette étude superficielle de la chirurgie ordinaire sera d'un grand secours et ces élèves seront d'une grande utilité.

Ce bienfait est assez sensible par lui-même et ne mérite aucune autre explication.

Les facultés ne devront pas voir ici atteinte à leurs privilèges; car mes élèves ne seront jamais des opérateurs; mais des conseillers intimes, qui, à un moment donné, pourront, en attendant l'arrivée des personnes de l'art, faire une saignée, un bandage, inoculer, apposer des sangsues, etc.

Cette classe de praticiens existe en Russie ou elle rend, dans les campagnes, d'immenses services.

Ambulance vétérinaire pour les animaux malades. — Cours d'anatomie superficielle sur les animaux abattus, etc.

Le vétérinaire, chef des troupeaux fera les cours qui ont été indiqués.

Il aura aussi trois élèves, des plus intelligents, spécialement attachés à son service. Il les instruira spécialement et attachera à cette mission toute l'importance voulue.

Les élèves, sortant à leur tour, seront aussi de la plus grande utilité, soit dans les villages, soit dans les grandes fermes.

On peut supposer que dans le cours de trois années, ces élèves pourront étudier et apprécier presque tous les cas de maladie simple et ordinaire ou d'accidents journaliers, sur les troupeaux ou sur les bêtes de travail.

Ils sauront pratiquer une saignée, la castration, etc.

L'anatomie leur sera superficiellement expliquée et enfin encore, ainsi que pour les élèves de chirurgie, je n'indique ni ne veux un moyen de former des opérations; mais simplement des gens pratiques plus capables d'être utiles et d'être consultés que les empiriques qui actuellement exploitent une science dont ils n'ont pas le moindre principe.

Etablissement des élèves, sortant de l'Institut.

Tous les philanthropes et les hommes de bien doivent applaudir à l'idée d'élever et d'instruire gratuitement l'enfance en lui fournissant les moyens de se rendre utile au pays et recommandable à la société.

Il est tout naturel que dans ce noble pays, cette prévoyance s'étende aux fils pauvres des militaires ou employés civils qui ont rendu des services à la patrie et qui alors seraient admis à l'institut à titre de faveur.

Fonder l'éducation de la jeunesse sur le travail et le faire servir à la prospérité du pays, c'est la rattacher bien dignement au pays et à la société. C'est laisser à tous un grand espoir en l'avenir!

Qu'on ne se figure pas que je veuille proposer un moyen dispendieux pour atteindre ce but? Non.

Je ne veux qu'une ferme, — que les premiers élèves bâtiront au besoin eux-mêmes, — qui sera administrée par un conseil composé du docteur et des professeurs qui, en définitive, ne seront eux-mêmes que ce que sont le régisseur, les commis et les employés dans les grandes exploitations ordinaires actuelles. Les élèves seront les ouvriers, mais une classe d'ouvriers que leur nombre permettra de privilégier.

Une partie des revenus annuels, ainsi que je l'ai déjà dit, sera employé à l'établissement personnel de chaque élève sortant, qui voudrait s'établir et travailler pour son propre compte. L'institut n'aura pas à pourvoir la partie des élèves qui entrerait au service du Gouvernement ou des grandes propriétaires.

Aux uns l'institut fournira les graines, instrument, bestiaux, etc., prélevés sur les produits annuels et cependant aux autres une certaine somme d'argent pour faciliter leur voyage et leur installation prélevée sur les revenus; le tout suivant les cas et les circonstances et d'après décision bien réfléchie du conseil d'administration.

Un lien indissoluble unira toujours et réciproquement l'élève sorti à l'institut. Sorti, dans une mauvaise année ou dans un revers malheureux, il y trouvera toujours conseils, aide et protection.

Immanquablement ce moyen rendra la population de plus en plus active, industrieuse et facilitera l'instruction.

—

Je n'hésite donc pas à le proclamer, l'établissement de l'Institut agricole, tel que je le propose avec ses usines, fabriques et ateliers, changerait en peu d'années la face agricole et industrielle de l'Empire et concourrait avantageusement à la régénération de la population, (ce qui occupe actuellement tant d'esprits), et on ne peut plus à la prospérité générale.

(*A suivre.*)

Le Musée des Souvenirs.

LA MALMAISON.

Dans notre enfance, pendant les premières années du règne de Louis-Philippe, il n'existait d'autres moyens de transport entre Paris et Bougival que la lourde diligence, sœur de la *mouche des aubépines*, dont parle sir Walter Scott au premier chapitre de *l'Antiquaire*, et qui partait à heure fixe du bureau situé rue de Rivoli, dans une masure aujourd'hui remplacée par un palais

Nous montions, presque chaque dimanche, dans l'antique machine, et, le corps dispos, l'âme contente, nous prenions le chemin de la Celle-Saint-Cloud, où nous attendait une charmante et nombreuse famille, aujourd'hui, hélas! bien diminuée par la mort. Une fois installé dans la pesante voiture, le visage dans le cadre entr'ouvert, alors que sous notre coude sonnait la vitre fêlée dans sa gaîne trop large, prenant plus que notre part d'air et de soleil, nous voyions avec une satisfaction profonde défiler tous ces riants villages qui forment la route de Paris à Bougival.

Nous n'avons jamais oublié la sensation singulière qui s'empara de nous la première fois que nous fîmes cette route, lorsque, après avoir dépassé Rueil, la voiture s'engageant entre deux rangées d'arbres, nous longeâmes une grande propriété qui paraissait déserte, et dont le mur de clôture aux pierres disjointes était bordé dans toute sa longueur d'un saut-de-loup, rempli presque jusqu'aux bords par des fougères sauvages, des ciguës gigantesques et des ronces épineuses, toutes végétations excessivement suspectes aux enfants, surtout lorsqu'elles dérobent aux yeux le fond d'un fossé, où peuvent se trouver vingt couleuvres pour un lézard, et cent crapauds pour une grenouille aux yeux d'or. Un rideau d'arbres dérobait aux passants la vue intérieure de la propriété, et deux ou trois fois, tout au plus, on apercevait au loin, au milieu des pelouses, une maison aux pignons pointus et aux girouettes immobiles.

Nous avons fait de bonne heure cette remarque, que les maisons, comme les hommes, ont une physionomie sur laquelle se reflète leur âme. Celle-ci, avec ses volets clos comme des yeux fermés, sa pâleur grise et son silence, semblait une maison morte, et paraissait tout empreinte de cette indéfinissable tristesse qui suit les joies envolées et les splendeurs éteintes. Pendant que nous contemplions cette maison inconnue, un de nos compagnons de voyage se pencha vers un monsieur assis à nos côtés, et qui jusque-là avait paru lui être complètement étranger, et comme s'il suffisait de prononcer un nom pour évoquer un souvenir et une sensation sur lesquels chacun d'avance était d'accord, il dit à demi-voix, d'un ton doux et avec un sourire triste, de seul mot: la Malmaison.

Nous étions alors à une singulière époque. Pour nous autres, enfants du peuple, nos pères et nos mères nous avaient tant parlé de la Révolution et de l'Empire, que ces temps nous étaient connus comme si nous y avions vécu aussi; Mirabeau bravant M. de Brezé; Robespierre avec son front plat, son bouquet et sa poudre; la mort de Louis XVI, les larmes unanimes répandues sur sa femme et son fils; la démagogie triomphante; puis, beau comme un archange victorieux, le jeune général de Lodi posant son pied sur le cou du dragon; Joséphine, Hortense, tout ce matin riant du Consulat, suivi du midi éclatant de l'Empire; ainsi que cette soirée triste et paisible de la Restauration, pendant laquelle couvait dans les cœurs paternels la rage de la défaite; et les espérances trompées, les regards qui commencent à chercher par le monde les aiglons dispersés, alors que Boïeldieu chante d'une façon si mélancolique et si vraie les regrets des paysans fidèles, qui attendent et espèrent le retour de la famille d'Avenel: voilà le monde de sensations, de portraits et d'idées que fit repasser dans notre esprit d'enfant ce seul mot prononcé à voix basse: la Malmaison.

Aujourd'hui tout est bien changé pour ce lieu jadis si mélancolique. Les chemins de fer sillonnent la plaine, un grand va-et-vient de voitures et de piétons est établi entre Rueil et la Malmaison; le petit manoir endormi s'est réveillé, la grille si tristement fermée s'est largement rouverte; les volets clos, joyeusement poussés, sont venus frapper la muraille rajeunie; la façade riante et repeinte étale ses humbles splendeurs. L'herbe est régulièrement fauchée; les rosiers qui retournaient tout doucement à l'état sauvage sont soigneusement taillés, et du modeste Versailles du général Bonaparte on a fait le musée des souvenirs.

Des souvenirs, en effet, tels sont les seuls hôtes qui doivent aujourd'hui peupler ces appartements déserts.

C'est la Malmaison que le futur maître du monde reçut, avant d'en sentir le poids, les premières caresses de la fortune; c'est là qu'il passa, au retour de la guerre et aux pieds de l'adorée Joséphine, ces premiers jours de succès où les faveurs du sort paraissent si douces, et qu'on pourrait appeler la lune de miel de la gloire! Il y a toujours ainsi dans la vie de chacun une époque où l'on laisse son âme, et un lieu où, comme le cerf harassé, on voudrait revenir un instant; ne fût-ce que pour y mourir! Napoléon, trahi, exilé, voulut revoir la Malmaison, et y marquer son dernier pas. On montre encore, dans le petit jardin du régisseur, la place où se tint, pendant cette agonie, la sainte et noble femme qui voulut la dernière consoler la passion et essuyer le visage de celui que tant d'autres abandonnaient et tâchaient d'oublier.

Mais si, comme pour toute chose ici-bas, il y a dans l'histoire de la Malmaison des pages trempées de larmes, on rencontre aussi dans cette histoire beaucoup d'idées riantes et de gracieux souvenirs. C'est dans le salon de Joséphine que se conservèrent pendant la tourmente et la politesse des manières, et le soin de l'ajustement, et la grâce des mœurs, et la souplesse de la conversation qui ramène sans heurter. C'est dans ce salon que, la France une fois reconstituée, on retrouve la Française, ce type adorable de clémence, de sensibilité et d'élégance, que les Emilies et les Cornélies républicaines avaient assez désagréablement modifié.

Le général Bonaparte sauvait de son côté le respect de l'autorité, de la hiérarchie, du passé et du ciel, et cherchait par la probité rigide de sa vie, par sa haine des tripotages et des complaisances, à reconstituer ce type de l'honnête homme, assez rare alors, quoiqu'on parlât beaucoup de probité et de désintéressement. C'est en cherchant l'équilibre de son modeste budget, équilibre éternellement dérangé par Joséphine, qu'il trouva le secret de nettoyer plus tard ces étables d'Augias, dans lesquelles avaient sombré les finances de l'ancienne monarchie.

Tout ce qui passait le seuil de la Malmaison, exagérations républicaines, espérances insensées de retour du passé, en ressortait transformé et prêt pour le grand siècle qui commençât. C'est donc une pensée trois fois sainte et digne du cœur noble et héroïque qui l'a conçue, que d'avoir racheté et sauvé cette humble maison, ce petit et étroit berceau dans lequel on peut dire que naquit et fut couvé, à son aurore, ce grand 19e siècle, que nous voyons chaque jour grandir.

Une commission rassemblée sous les auspices de S. M. l'Impératrice, présidée par M. le général Lepic, composée de MM. le marquis de Laborde, Williamson, Feuillet de Conches, Léopold Double, Henri Didier, de Saint-Albin, d'Yvon, Eud. Soulié, Questel, Paul Dalloz, et dont le secrétaire, M. de Lescure, vient de publier un charmant et remarquable volume sur le sujet qui nous occupe, a été chargée de restaurer et de remeubler la vieille maison: il est impossible de remplir avec plus de bonheur, de tact et de piété, une tâche plus difficile. Parcourir la Malmaison et ses précieuses collections, le livre de M. de Lescure à la main: voilà certes un des plaisirs les plus vifs et les plus délicats que puisse se donner un songeur et un poëte. Voir ainsi et toucher le modeste ménage d'un demi-dieu est une chose aussi rare que charmante, et c'est ce que nous allons faire en entrant dans la Malmaison, sur le seuil de laquelle nous sommes resté bien longtemps.

Le porche d'entrée présente l'aspect d'une tente militaire; ce motif de décoration se trouve plusieurs fois dans les appartements de la Malmaison La tente n'était-elle pas le logis habituel de toute cette génération voyageuse, qui goûta si peu de repos, et qui vécut, le pied à l'étrier, toujours prête à plier la toile et à partir.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS.

Le docteur Velpeau. — La mort de M. Velpeau a enlevé à la chirurgie française son plus illustre représentant. On peut dire cette fois, sans crainte d'aucune critique, que la perte est immense. Jamais plus laborieuse carrière ne fut mieux remplie; jamais succès mieux mérités ne furent plus noblement conquis. M. Velpeau était une des grandes figures scientifiques de notre époque. Sa place, dans l'histoire de la chirurgie, est aujourd'hui à côté de J.-L. Petit, de Desault, de Boyer, de Dupuytren et de Malgaigne.

Comme eux. M. Velpeau n'a rien dû qu'à lui-même, ou pour mieux dire, qu'à un labeur immense, fécondé par une rare aptitude scientifique. *Travailler toujours* a été le mot d'ordre de toute l'existence de M. Velpeau; ce sont, dit-on, les dernières paroles qu'il a prononcées. Le travail était sa vie. Au début de sa carrière, il entra hardiment dans cette dure voie des concours où le succès l'attendait après chaque lutte et pour laquelle, d'ailleurs, il était admirablement doué. Il gravit ainsi tous les échelons de la carrière médicale officielle, depuis les fonctions les plus modestes jusqu'à la haute position de professeur à la faculté de médecine.

Combien d'hommes parvenus à ce but suprême se reposent alors doucement dans les faciles et lucratifs succès de la clientèle! M. Velpeau comprit autrement ses devoirs et ses fonctions: pendant trente-quatre ans, son cours fut le modèle de l'enseignement officiel. Aussi que d'élèves, dont beaucoup sont aujourd'hui des maîtres, sont fiers d'avoir été à l'école de l'illustre chirurgien de la Charité? La parole de M. Velpeau était simple, claire, abondante; elle savait apprendre et convaincre, elle rendait toujours nette et précise la pensée si droite et si juste du professeur. Comme opérateur, M. Velpeau était—qu'on nous permette cette image— le bistouri le plus sûr et le plus prudent qu'un patient pût désirer. Il était doué d'un sang-froid qu'aucune émotion ne pouvait troubler. Calme et tranquille au milieu des difficultés et des incertitudes de quelque laborieuse opération, parlant doucement au malade et à ses aides, enseignant tout en agissant, M. Velpeau était sans contredit le type le plus élevé de l'homme de l'art, et plus d'un jeune praticien, dans quelque difficile moment du début de sa carrière, évoquera son souvenir pour raffermir sa main.

M. Velpeau aimait profondément la chirurgie et il voulait qu'on la pratiquât, comme il le faisait lui-même, avec conviction et probité. Tout charlatanisme lui était odieux. Il ne lui opposait pas seulement son mépris, il s'acharnait à le combattre. Ce sentiment était si vif que, lors de l'apparition à Paris de ce nègre impudent, connu sous le nom de *docteur noir*. M. Velpeau, malgré sa haute position et son âge, malgré les conseils de ses collègues et de ses élèves, ne dédaigna pas de s'occuper des hauts faits de cet acrobate et contribua puissamment — avec le procureur impérial — à démasquer ses impostures.

M. Velpeau laisse des ouvrages considérables, entre autres un *Traité d'anatomie chirurgiale*, un *Traité de médecine opératoire* et un *Traité des maladies du sein* qui resteront éternellement dans la science.

Que d'enseignements dans la vie de M. Velpeau! que d'encouragements pour les déshérités de la fortune! Et quelle preuve éclatante en faveur du *labor improbus!* Le fils d'un pauvre maréchal ferrant de campagne, venu à Paris sans ressources et sans appui, a conquis par un travail acharné et tenu vingt ans le sceptre de la chirurgie française? L'homme qui disait une fois avec un peu de mélancolie: « J'ai vécu pendant trois mois avec neuf sous par jour; il était temps que cela finisse, » est mort comblé de gloire et d'honneurs... et cinq ou six fois millionnaire!!

Velpeau n'est plus: M. Nélaton règne aujourd'hui sans partage.

—

Du droit de congédier les rédacteurs de journaux. — La Cour de Cassation vient d'être appelée à poser les principes qui dominent les rapports entre les propriétaires des journaux et leurs rédacteurs.

Maître absolu de la rédaction, celui auquel le journal appartient a le droit de la modifier comme bon lui semble, il peut congédier, révoquer les rédacteurs sans leur donner d'indemnité.

Mais son droit est limité s'il a passé un contrat avec le rédacteur qu'il veut congédier. Le contrat sera alors la loi des parties.

Mais, est-il nécessaire qu'il y ait un écrit pour que l'on dise qu'il y a eu contrat?

La cour de cassation nous répond non. — L'on peut induire l'existence d'un contrat tacite du fait que le rédacteur, brusquement congédié, a été attaché au journal un grand nombre d'années, avec un traitement annuel qui a successivement progressé.

Dès lors, si dans ces dernières circonstances, un rédacteur est congédié sans qu'il y ait rien à lui reprocher, il y a lieu de lui allouer une indemnité comme s'il avait un traité.

En posant ces principes, la cour de cassation maintenait l'arrêt rendu le 4 août 1865, par la cour d'Orléans qui condamnait M. Delamarre, propriétaire de la *Patrie*, à payer une indemnité à M. Joncières, un des plus anciens rédacteurs du journal, qui avait été congédié sans raison.

—

Un de nos amis se présente, à Dublin. chez le président d'une société de tempérance.

— Monsieur X... n'y est pas, répond un domestique.

— Est-il parti pour longtemps?

— Oh! non, trois ou quatre jours tout au plus: il n'a emporté que deux gallons (environ neuf litres) de whisky.

—

On raconte de Garibaldi deux anecdotes que je sais être très-vraies, et qu'à ce titre je vous transmets.

A Rapolano, un prêtre libéral vient trouver Garibaldi en disant:

« Général, j'aurais désiré ne pas me présenter devant vous avec cet habit. mais ma pauvreté ne me permet pas de le remplacer par un autre.

« — Tous les habits sont bons, lui répondit Garibaldi, quand on les porte honorablement. Je n'ai point de haine contre l'habit ecclésiastique quand il est porté par de bons prêtres, aimant à la fois Dieu, la patrie et les pauvres. »

A Orvieto, une bande de jeunes gens désœuvrés se mit à crier sous ses fenêtres Vive la république!: « Ce n'est pas la république que vous voulez, leur dit Garibaldi, mais le désordre et l'oisiveté; la première vertu d'un républicain, c'est le travail.

—

Histoire naturelle. — D'après les calculs d'Agassiz sur le travail des insectes qui bâtissent les coraux, les récifs de la Floride ont été édifiés en 7,000 ans, ce qu'on appelle les Clés en 7,000 ans, les escarpements des côtes en une même série d'années, et cette partie du globe compte plus de 20,000 ans d'existance.

CINQ-CENTS

Proverbes Ottomans.

261 Ne t'associe pas à plus puissant que toi. — (L'amitié disparaît où l'égalité cesse.)
262 Ne lutte pas contre plus fort que toi.
263 Mesure-toi à ton aune.
264 Ce que nous suçons avec le lait ne nous quitte qu'avec la vie.
265 Soyez homme de parole.
366 Pense d'abord, ensuite parle.
267 Parler, c'est de l'argent, se taire, c'est de l'or.
268 Le torrent passe, le sable reste.
269 Que peut faire un boeuf vigoureux attelé à une mauvaise charrue?
270 Il est difficile de causer avec un sourd.
271 Mieux vaut santé que fortune.
272 Dans l'oeil le mieux gardé il vole (parfois) une paille.
273 La patience est la clef de la joie.—(Tout vient à point à qui sait attendre.)
274 Avec de la patience le verjus se change en confiture.
275 Mieux vaut sacrifier la barbe que la tête.
276 La barbe ne fait pas le juge.
267 C'est le dernier venu qui ferme la porte.
278 C'est du maître qu'il faut apprendre le métier.
279 L'eau dort, l'ennemi ne dort pas.
280 A force d'interroger on va à la Mecque.—(Qui langue a à Rome va.)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 19 septembre	54	32
Clôture	du 19 septembre	54	25

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 18 septembre.

TREBISONDE bat. à vap. des Mess. Imp. *Neva*, cap. Manarino, div. marchandises.
ANVERS bat. à vap. belge, *Auguste Pastor*, capit. Herlorth, div. marchandises.
— bat. à vap. bel. *John David*. cap Vender, ay. touché Gibraltar, Messina, Reggio, Syra, et Dardanelle div. marchandises.
TRIESTE bat. à vap aut. *Jupiter*, cap. Druscovich, ayant touché Corfou Syra et Dardanelle, div. marchandises et 27 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 18 Septem.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Nil*, cap. Brunett, div. marchandises.
SMYRNE bat. à vap. aut. *Stadium* cap. Maring, div. marchandises.
TREBISONDE bat. à vap. ott. *Vassitai Tidjiaret*, cap. Rupcich. div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 14 Septembre.

GENES br ital. *Gloria* cap. Montobio, lest.
— br. ital. *Fede in Dio*, cap. Mortola, lest.
ALEXANDRIE bark ang. *Vigiland*, cap. Shields, »
— br. norv. *Christiane*, cap. Sarle, lest.

du 15

SOULINA bar. ital. *Fra Francesco*, cap. Lavarello,
MARSEILLE bark. mek. *Ocean*, cap. Ferguson, lest
— bar. ital. *Giulia Paris*, cap. Paris, lest.

du 16

MARSEILLE br. ital. *Carignano*, cap. Razetto, lest.
— bar. ital. *Andrea Mignone*, cap. Mazolli. lest.
— br. ital. *Italia*, cap. Scarzolo, lest.
— br. aut. *Lauro*, cap. Cortese, lest.
MALTE br. hell. *Dellaportas*, cap. Vucinas. lest.
— bark ital. *Libero*, cap Mazzini, lest.
LIVOURNE br. hell. *Scamandros*, cap. Athanasiou,
ALEXANDRIE bar. ang. *Star*, cap. Day, lest.
— bark angl. *Aurora*, cap. Helberg, lest.
— bark norv. *Vicndra*, cap Ch Some lest.
GENES br. ital. *Oriente*, cap. Bozzo, lest.
— bark ang. *Mary*, cap. Hurland. lest.
— br. ital. *Emilia*, cap. Degregori, lest.
CARDIFF br. ital. *Stabia* cap. Romano, charbon,
— schon. ang *Aratus*, cap. Adamo charbon.
NEWCASTLE bar. nor. *Carl Angell* cap. Olsen, »
MESSINE br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Goudis, lest.
— br. ital. *Florinda* cap. Caffiero, lest.
— bar. angl. *Nanty Glo*, cap. Frait, lest.

du 17

CARDIFF bar. ang *Queen of the Plym* cap. Ham, charbon de terre.
— bar. aut. *Genitore Nicolo*, cap. Dabocevich, charbon de terre.
— bark ital. *Cortese*, cap. Chiessa, fer.

du 18

MARSEILLE br. aut. *Ricordate*, cap. Balmareich,
— br. ital. *Tonino*, cap. Valle, lest.
MESSINE gab hell *Italia*, cap. Caloyero, div.
LIVERPOOL br. ang. *Loclemond*, cap. Armstrong,
— br. ang. *Advena*, cap R. Hills.
SYRA br. hell. *Alexandros*, cap. Crano, lest.
— br. hell. *N. Elleni*, cap. Cosma, lest.
— br. hell. *Omonia*, cap. Elefteriou, lest.
— br. hell. *Pandodhinamos*, cap. Athanasopoulo, »

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 11

de KUSTENDJÉ trois-mâts autr. *Pepina*, capitaine D'Anovaro, orges.
de TAGANROK bar. ang *Dherhem*, cap. Dalling, blé.
de IBRAILE br. ang. *Collen Bawen*, cap. blé.
de SOULINA br. hell. *P. Hydra*, cap. Scordos, »

du 12

de TAGANROK br, ital. *Amabile Caterina*, capitaine S. Missone, blé.
— br. autr. *Nicola Despot*, cap. Pederini, blé.
— bar. pruss. *Burger Master Muller*, cap. E. F. Cading, blé.
— bark prus. *Prince Frederik Charle*, capitaine Rungienn, laine.
— br. ital. *Comercio*, cap. Lupi, blé.
de IBRAILA br. hell. *A Yeorghios*, cap. Moussonis
— bar. nor. *Wikyng*, cap. Johnson, maïs.
de SOULINA br. hell. *Yeorghios*, cap. Illas, blé.
— bar. prus. *Carl August*, cap. Starke, blé.
— br. aut. *Trident*, cap. Zacevich, blé.
— bar. ital *Disingano*, cap. Orilia, blé.
de KUSTENDJE bark ang. *Treefood*, cap. Wood, blé
— bark angl. *Sarah*, cap. Johnson, orges.
de ODESSA br. fr. *Catherine*, cap. Guilhonat, ravison et graine de lin.
de MARIANOPOL br. ang. *Anna*, cap. Knox. ravison
— br ital. *Velloce*, cap. Brussone, blé.

du 13

de IBRAILE br. hell. *A. Trias*, cap. Mandas, blé.
— br hell. *Evanghelistra*, cap. Dedoucis, blé.

du 14

de IBRAILE br. hell. *Haralambos*. cap. Arvanitis,
— br. ital. *Isolina*, cap. Coradinis, blé,
de SOULINA bar. angl. *Dispach*. cap. Furlong. blé
— bark hell. *Athina*, cap. Mihalopulos, orges.
— br. angl. *Britannia*, cap. Bethum, orges.
— bark ital. *Anastrssia*, cap. Ferrini, blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches Blanches et destinés pour Constantinople.

du 8

ANGLETERRE br. mek. *Notilus*, cap. Aug. Brust, charbon de terre.
— brik nor. *Nordlesset*, capit. E. Christofersen, charbon de terre.
CARDIFF br. anglais, *Queen of the Blam*. capit. John Champ, fer.
MALTE bark. ital. *Luchino*, cap. Chichero, lest.

du 9

LIVOURNE br. ang. *Lochlomond*, cap. Armstrong
— bar. ital. *Nina*, cap Graffione, lest.
ANVERS bar. ital. *Cortese*, cap. Chiesa, lest.
GENES bar. ital. *Marioquita*, cap. Maggiolo, lest.

du 10

GENES br. ital. *Zio*, cap. And. Olivari, lest.
— br. ital. *Paolina*, cap. Fravega, lest.
— bar. ital. *Aporti*, cap. Silvestri, lest.

du 11

ALEXANDRIE bark ital. *Luttero*, cap. Scargiulo, l.
GENES br. ital. *Pittone*, cap. Morello, lest.
— bark ang. *Superbe*, cap. Jobson, lest.
ANVERS bar. nor. *Ocean*, cap. Ferguson, fer.

du 12

NAPLES bark angl *Landisfarne*, cap. Herd, lest.
— bark ang. *Adwina*, cap. Halles, lest.
MALTE br. ital. *Fede*, cap Ravenna, lest.
FALMOUTH br. ital. *Buon Padre*, cap. Mortola, lest

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40.000 gains de Th. 150,000 ; 100.000 ; 80,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 30,000 ; 20,000 ; 10,000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez : H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* c. Gautier, partira pour MARSEILLE vendredi 27 septembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo et Pirée.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	300,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000
Crédit mob. 1858,	» 4	»	250,000
Emprunt de 1864,	» 3	»	200,000
Prince Salm	» 2	»	40,000
Prince Clary, tirages	2	Florins	25,000
Saint Genois	» 1	»	50,000
Palfi	» 1	»	40,000
Waldstein	» 3	»	25,000
Rudolf	» 2	»	25,000

Pour la bagatelle de 40 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 50,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt du Crédit Mobilier de 1858, aura lieu le 1er Octobre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

Han Municipal, à Galata n° 8.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix. — Prix modiques.

SERVICE DE NUIT. — GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle; que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC.) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, ET IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Dall' I. R. Consolato d'Austria

A COSTANTINOPOLI.

EDITTO.

L'I. R. Consolato in Costantinopoli notifica col presente a tutti gli aventi interesse di aver oggi decretato l'aprimento del concorso generale dei creditori sopra la sostanza di ragione del suddito Austriaco Giovanni Decosi ed attrovantesi nell'Impero Ottomano,

Diffida quindi ed eccita tutti gli aventi qualche pretensione contro l'oberato, qualunque sia il fondamento, ad insinuarla allo scrivente I. R. Ufficio fin' al giorno di 30 novembre 1867 inclusivo, con regolare petizione in confronto dell' avvocato Faustino Pedrelli, deputato in curatore alle liti della massa oberata, dimostrando non solo la sussistenza della sua pretesa, ma anche il diritto in vista del quale dommanderà di essere collocato nell' una o nell' altra classe, coll' avvertenza, che scorso il termine fissato come sopra nessuno verrà più ascoltato ed i non insinuati saranno esclusi da tutta la sostanza soggetta al concorso in quanto la medesima fosse esaurita dai creditori, e ciò quand' anche ai non insinuati competesse diritto di proprietà, di pegno o di compensazione. Eccita inoltre tutti i creditori che nel preaccennato termine si saranno insinuati a comparire nanti quest' I. R. Consolato il giorno di 15 ottobre a. c., alle ore 10 a. m. per confermare l'amministratore interinale od eleggerne un altro e per nominare la delegazione dei creditori coll' avvertenza portata dal vigente regolamento di procedura, nonchè per trattare frà di loro un amichevole componimento e dare quelle provvidenze, che potrebbero occorrere.

Costantinopoli, li 18 settembre 1867.

Per l'I. R. Console assente,
KWIATKOWSKI.

AVIS

Les affaires concernant la faillite Backirdji Nicolas étant sur le point d'être terminées; tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la susdite faillite, sont invités de se présenter dans le délai de 21 jours à partir de la date du présent avis par devant la première section du Tribunal de commerce.

Passé ce délai toute réclamation sera rejetée.

Le 17 septembre 1867.

Le Juge Commissaire,
EDILY.

AVIS.

Une institutrice parisienne de 25 ans connaissant le français, l'anglais et le piano et ayant ses diplomes, désirerait se placer dans une famille honorable.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULE-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les. mesures et dispositions des appartements.

A VENDRE

Le Matériel tout entier d'un établissement

DE PHOTOGRAPHIE

APPAREIL NÉGATIF, etc.

La collection de Négatif, est des plus parfaites; elle se compose de Panoramas, Vues et Monuments de Constantinople, et des villes les plus fréquentées du Levant.

Stéréoscopes, Groupes, Costumes, etc.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du journal,

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. -- Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Ls et A. BERTIN FRÈRES Cité française

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 11/23 Septembre, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H à la T		
					Voyage pour le Pont.
6	18	6	12	15	de Buyuk-dére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	48	2	12	45	de Yéni-mle, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bébek.
8	3	18	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-dére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar.
9	33	12	2	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-dére, Thepapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Béchiktach et Cabatach.
10	3	6	3	45	de Yéni-mahallé, Buyuk-dére, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach*)
11	18	2	3	15	de Buyukdére, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
6	33	4	12	30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
6	48	11	12	45	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9	33	17	3	15	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6	18	5	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8	3	14	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 1 h.)
8	3	5	2	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach. (Les vendr. à 2 1/2 h.)
8	48	14	3		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.)
10	18	5	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé)
3	3	4	8	45	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3	33	9	9	15	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)
					Départ du Pont.
7	18	5	1	30	pour Bechiktach, Arnaout-keui.
11	18	14	2	30	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
12	3	6	1	45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére, Yéni-mahallé.
9	33	5	3	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
9	18	9	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	8	2	2	45	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdére,
1	3	4	6	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dére. (*Retour par la côte d'Asie.*)
4	33	11	9	15	pour Bébek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdére, Yénimahallé.
4	18	14	9		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	18	18	10		pour Bebek, R.Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5	8	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yenikeui, Thérapia, Buyukdere Yenimahalle.
4	18	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
		5	10		pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-kéui. (Retour direct au pont Les vendredis à 9 h. 3/4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
5	18				
5	18	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5	48	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3	48	2	9	30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-dére et Yéni-Mahallé.
4	48	17	10	30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdére. (*Les vendredis exceptés.*)
5	18	4	11		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 h. 1/4, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 8 1/4 h. touchant Buyuk-déré, Therapia, Yeni-keui, Emirghian-R.-Hissar, Arnaout-keui, Ortakeuï, Bechiktach et Cabatach.)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

H. F.		N°	H. T.		
6	33		12	30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
8	3		12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	48		12	30	de Yénimahallé, Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
11	18		2	15	de Yénimahalle, Buyukdere, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9	33		3	15	de Yenimahallé, Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
9	33		3	30	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2	33		8	15	de Buyukdere, Thérap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
3	48		8	45	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
4	48		9	30	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	48		10	30	de Yéni-mahallé, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeuï, Bechiktach.
		un Bat.			**Départ du Pont.**
8	33	1			pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, Bebek, R.Hissar, Emirghian, Yeni-keui, Therapia, Buyukdere, Yeni-Mahalle.
8	48	2			pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
9	33	2	30		pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukdere.
9	33	3	15		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdere.
1	18	7			pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukd. Yenimahalle.
3	48	9	30		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahalle.
4	48	10	30		pour Couskundjouk , Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
5	3	10	45		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yenikeu' Thérapia, Buyukdere.
5	33	11	15		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 1 12/5 septembre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

H.	F.	Nos	H. T.		
					Voyage pour le Pont.
5	48	3	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	18	16	1	30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	3	10	1	15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1	48	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.
					Départ du Pont.
9	3	3	3		pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3	33	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4	18	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
4	48	3	10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 1 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

H.	F.	Nos	H. T.		
					Voyage pour le Pont.
6	18	un bateau	12	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2	3		7	15	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
3	48		9	30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.
					Départ du Pont.
7	48		2		pour Proti, Antigone. Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
9	3		3		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4	33		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

2me Année. --- No 214.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
— Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 21 Septembre.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Nous trouvons dans la *Correspondance provinciale de Berlin* l'affirmation suivante : « On assure que bientôt après la réunion du *Reischtag* quelques membres de cette assemblée adresseront au chancelier de la Confédération une interpellation portant sur les relations de l'Allemagne du Nord avec celles du Sud, et que l'assemblée serait ainsi amenée à s'occuper des colloques de Salzbourg, dont l'analyse a été communiquée ces jours-ci par la France et l'Autriche aux puissances européennes. »

BERLIN.—Le projet d'une rencontre du roi de Prusse avec les souverains du midi de l'Allemagne, rencontre dont on parlait depuis quelque temps, paraît être sur le point de se réaliser. Cette rencontre qui, venant après celle de Salzbourg, ne manquerait pas de signification, aurait lieu à ce que nous entendons dire non point à Baden-Baden, mais au Château de Hohenzollern, près d'Hechingen. (*Corresp. de Berlin.*)

BERLIN.—On sait que, d'après les traités conclus avec les petits Etats de la Confédération du Nord de l'Allemagne, l'organisation de leurs contingents doit être terminée au 1er octobre. Dès le milieu de septembre les soldats de ces contingents présents sous les drapeaux auront terminé l'étude de l'exercice et du règlement en usage dans l'armée prussienne. Le nombre des soldats amenés à ce point d'instruction ne s'élèvera pas, dit-on, à moins de 20,000. (*Id.*)

ESPAGNE. — Un nouveau délai est accordé aux insurgés pour faire leur soumission et jouir de l'amnistie. Passé ce délai, la loi militaire sera appliquée dans toute sa rigueur.

On vient de publier une ordonnance imposant une quarantaine sur les provenances de Malte, à cause du choléra qui règne dans cette île. (*Epoca.*)

DANEMARK—D'après la nouvelle loi militaire, les troupes danoises seront appelées sous les drapeaux en octobre suivant les nouveaux cadres pour faire des exercices pendant deux mois.

On attend avant le mois prochain la livraison de 40,000 fusils se chargeant par la culasse.

LUXEMBOURG.—La ville de Luxembourg, délivrée de tout soldat prussien, s'est spontanément pavoisée. (*La France.*)

LUXEMBOURG. — Le contingent luxembourgeois a fait son entrée au milieu d'une foule compacte.

Le prince Henri des Pays-Bas, lieutenant du roi grand-duc, entouré des membres du gouvernement et des fonctionnaires, a passé en revue les troupes nationales sur la place Guillaume.

L'affluence était considérable, mais, chose curieuse, le silence n'a pas été troublé une seule fois par un cri quelconque qui manifestât les sentiments populaires. (*La Presse.*)

RUSSIE.— L'*Invalide russe* annonce que, d'après les dernières nouvelles du gouvernement général de Turkestan, les hostilités des Boukhares contre les troupes russes, qu avaient cessé à la suite de leur défaite du 7 juin sous Yany Kour gane, ont recommencé dans les premiers jours de juillet dernier.

ESPAGNE. — La tranquillité publique se maintient en Espagne. On n'y signale aucun incident nouveau, et les dernières mesures de clémence décrétées par le gouvernement de la reine semblent avoir produit dans la péninsule une favorable impression. (*Journal de Madrid*).

MEXIQUE.—D'après des avis de Mexico, on aurait arrêté dans cette ville deux cents officiers, prévenus de conspiration contre Juarez. (*Pays.*)

Les nouvelles de Mexico parvenues par voie de New-York, en date du 31 août, apprennent que la peine de mort prononcée contre le prince Salm-Salm a été commuée en celle de sept années d'emprisonnement. Santa Anna sera jugé par un conseil de guerre.

On assure que Berriozabal a ordonné l'arrestation de tous les prêtres catholiques qui traverseront le Rio Grande pour entrer au Mexique. (*Jour. de Mexico*).

SUISSE. — Le siége du comité du congrès de la paix est transféré de Genève à Berne. Le programme a été adopté en dehors de l'elément génevois.

Le calme est revenu à Genève. Les membres du congrès partent dans toutes les directions. (*Moniteur*)

L'empereur d'Autriche arrivera, dit-on, à Paris le 22 octobre.

FRANCE. — Malgré l'affirmation contraire de plusieurs journaux, il est hors de toute que la session extraordinaire de novembre aura lieu. (*Epoque*)

AUTRICHE. — Les journaux de Vienne ennoncent tous que l'élaboration du projet de transaction, dont les ministres des finances d'Autriche et de Hongrie devaient préparer les bases, a abouti d'une manière satisfaisante pour les deux parties.

ANGLETERRE. — Les capitalistes continuent à envisager le discours du roi de Prusse comme peu rassurant ; ils se montrent mécontents de l'expédition abyssinienne qu'ils trouvent trop lointaine et surtout trop coûteuse.

ITALIE. — L'*Opinione* assure que la question de la légion d'Antibes, qui n'a jamais altéré les bons rapports entre la France et l'Italie, a été résolue et que les négociations se sont terminées à la satisfaction du gouvernement italien et selon l'esprit de la convention de septembre.

Le journal russe de Nikalaïeff annonce al prochaine visite que le shah de Perse rendrait, à Livadia, en Crimée, à l'empereur de Russie. Parmi les déplacements de souverains qui ont eu lieu depuis quelque temps, celui-ci, s'il se réalisait, ne serait pas le moins original.

On écrit d'Alexandrie à l'*Italie* qu'un traité a été signé le 3 entre le gouvernement anglais et le gouvernement égyptien relativement au projet d'expédition contre l'Abyssinie.

Le gouvernement égyptien s'est engagé à fournir, contre paiement, 6,000 chameaux et 6 bateaux à vapeur de la Compagnie Azizié. Ces bateaux doivent aller prendre à Bombay. 10,000 hommes de l'armée indienne pour les débarquer sur les côtes de l'Abyssinie. . . . .

ITALIE. — D'après un bruit mentionné par l'*Italie*, les autorités pontificales auraient opéré quelques arrestations à Viterbe.

Ricciotti Garibaldi, qui était à Londres pour réaliser ude somme de 300 milles liv. ster., destinée à faire les frais de l'expédition contre Rome, a fait savoir à son père et à ses amis qu'il avait entièrement échoué. (*Times.*)

On lit dans le « Débat » : De différents côtés on fait courir le bruit que le Gouvernement autrichien a accordé une subvention à la « Gazette de l'Allemagne du Sud, » mais ce bruit n'est que le fruit d'une sotte invention. En ce moment le Gouvernement autrichien a à dépenser son argent pour des choses plus utiles que pour la propagation des doctrines politiques nébuleuses de Mr. Frœbel.

Le général Napier, qui vient d'être nommé au commandement de l'expédition abyssinienne, presque par l'effet du suffrage populaire, n'appartient pas à la célèbre famille d'écrivains militaires et de généraux de ce nom. C'est dans les guerres indiennes contre les Sikhs que Robert Napier a établi sa réputation d'énergie, d'activité et d'instinct militaire, réputation qui s'est accrue pendant l'insurrection indienne et dans l'expédition de Chine. Après avoir commandé dans cette dernière campagne l'une des deux divisions de l'armée anglaise, il fut nommé membre militaire du conseil suprême de l'Inde, poste lucratif qu'il abandonna bientôt pour remplir une charge mieux appropriée à ses goûts, celle de commandant en chef à Bombay. Sir Robert Napier est un magnifique cavalier et on dit que son organisation de fer le rend capable de supporter les plus grandes fatigues et les plus dures privations.

(*Imperial Review.*)

LONDRES.

L'expédition d'Abyssinie s'organise avec la plus grande célérité. Le gouvernement anglais consulte sur les détails hygiéniques les médecins les plus éminents, ainsi que les voyageurs qui ont exploré l'Afrique.

L'expédition semble devoir être plus scientifique que militaire; elle sera accompagnée par une commission de savants, et l'on dit que le docteur Russell, le correspondant bien connu du *Times*, en fera partie.

Le gouvernement français doit déléguer, à ce qu'on assure, deux officiers qui seront chargés de suivre l'armée anglaise et de faire un rapport sur cette curieuse et intéressante expédition, dont la dépense est évaluée à quatre-vingts millions de francs.

(*Daily-News.*)

Par suite de l'attitude menaçante que Garibaldi croit devoir observer envers les provinces romaines, on s'est habitué, dans ces derniers temps, à considérer comme une affaire arrangée l'invasion du territoire romain par les volontaires, et, dans son allocution de Genève, Garibaldi a lui-même déclaré qu'il était bien résolu de tenter le dernier coup contre la papauté. — Nous ne connaissons pas les moyens dont il dispose, mais il nous semble que l'expédition de Garibaldi contre Rome, si vraiment elle a lieu, a beaucoup de ressemblance avec celle entreprise contre le royaume des Deux-Siciles, c'est-à-dire qu'en apparence elle aura lieu contre la volonté du gouvernement italien, mais, en réalité, avec son approbation et son concours. C'est à peine si aujourd'hui la France pourrait pousser le Roi Victor-Emmanuel à un nouveau Aspromonte, et toute tentative dans ce sens pousserait l'Italie dans les bras de la Prusse, et ce n'est certainement pas là ce que désirent les Tuileries.

En général, la présence de Garibaldi au congrès de la paix tenu à Genève donne à ce congrès un caractère autre que celui qu'il devait avoir. On avait compté sur une poignée de gens exaltés qui auraient prononcés des discours magnifiques, auraient pris des résolutions emphatiques et en définitive, auraient tout au plus arraché un sourire de compassion aux hommes d'Etat de tous les pays. Mais voilà que ce sont les démocrates les plus prononcés de l'Europe qui se sont donné rendez-vous à Genève ; à leur tête est Garibaldi qui, dès son arrivée, a désigné clairement et exactement la cause contre laquelle la démocratie cosmopolite doit, avant tout, diriger ses attaques. Le fait dont nous nous occupons gagne en importance par la raison que l'esprit libéral devient de plus en plus prononcé en Europe et qu'il ouvre de nouveau majestueusement ses ailes que la réaction, il y a une vingtaine d'années, lui avait coupée si impitoyablement. Les cabinets de l'Europe, loin de sourire, suivront sérieusement avec attention les événements de Genève. (*Gazette de Vienne.*)

CHEMIN DE FER DE VARNA A ROUSTCHOUK.

Nous extrayons d'une correspondance de Roustchouk les détails suivants. Un nouvel accident est venu ensanglanter la voie ferrée de Varna à Roustchouk. Un convoi a déraillé ; deux hommes ont été tués, un troisième, le mécanicien, a eu la jambe broyée et ses jours sont en danger. Ces accidents proviennent du mauvais état du matériel. D'après l'avis d'un homme compétent, le matériel est de la véritable *camelotte*, faite exprès pour l'exportation. Les fers sont de mauvaise qualité. Il faut s'attendre à des déraillements fréquents par suite de rupture d'essieux et d'autres pièces principales en fer. A part cela, le matériel roulant est complètement insuffisant pour les besoins du commerce. Il y a en ce moment plus de 8 millions de kilg. de blé qui attendent le bon plaisir de la compagnie pour être transportés à Varna. Jugez des conséquences qu'entraîne un état de choses aussi déplorable sur notre agriculture et notre commerce !

Impossibilité de profiter de la hausse qui prévaut en ce moment sur les céréales. On dirait, à voir l'incurie déployée, que la compagnie se contente de la garantie d'intérêts que le gouvernement lui assure, sans se soucier de retirer du bénéfice même de l'exploitation la véritable satisfaction de l'intérêt des actionnaires.

Déjà on parle d'un procès qui serait intenté en Belgique par les porteurs d'obligations à l'administration de la compagnie. On ne saurait mieux faire pour décourager les capitalistes européens de s'intéresser dans les affaires de la Turquie. De son côté, le gouvernement impérial est lésé dans ses intérêts. La compagnie est tenue par contrat à avoir 150 wagons et un nombre de locomotives suffisant. Quel droit aurait-elle de réclamer du gouvernement la garantie d'intérêts, si considérable, puisqu'elle monte à 7 0/0, tant qu'elle n'a pas satisfait aux engagements qu'elle a pris dans son contrat? Serait-ce qu'elle n'accepte pour elle que les bénéfices et les droits sans tenir compte des charges et des devoirs?

Espérons, dans l'intérêt du commerce, des actionnaires et du gouvernement, que la Compagnie du chemin de fer de Varna changera son système d'administration. Sa réussite est à ce prix.

Voilà ce qu'on nous écrit de Roustchouk d'une source digne de foi. Nous n'avons pas hésité à donner à ces renseignements la place du bulletin. Ils sont de nature à éveiller l'attention publique et surtout des capitalistes européens.

On saura désormais à quoi attribuer la non-réussite des affaires industrielles à l'étranger.

En Turquie, les choses se passent un peu comme au Mexique et dans les colonies.

Les concessions les plus importantes tombent entre les mains de personnes qui, par elles-mêmes, n'ont ni les capacités pratiques, ni les capitaux nécessaires pour donner la vie à un grand service public.

Souvent, les concessionnaires de première main revendent leur privilége ; quelques fois ils stipulent, outre le prix de vente, le droit d'occuper une position privilégiée et largement salariée dans l'administration.

Rarement ce sont des hommes complets, ayant un véritable souci des intérêts qui leur sont confiés.

Faire fortune le plus rapidement possible, réaliser et s'en retourner à Paris ou à Londres, vivre de leurs rentes : voilà généralement leur unique préoccupation.

Ce n'est pas là ce qui nous occupe.

Il nous suffit de constater un fait: c'est que des affaires excellentes, comme celle du chemin de fer de Roustchouk à Varna, ne se développent pas proportionnellement à leur valeur intrinsèque. Souvent elles végètent dans le marasme pendant plusieurs années.

Le mal, c'est que cela décourage les capitalistes, qui finissent par se refuser complètement à engager leurs fonds au loin, dans l'impossibilité d'une surveillance efficace et dans la crainte fondée, que l'absence de surveillance n'engendre la décadence et la ruine.

Espérons que ces lignes seront une lumière pour les uns, et, pour les autres, la preuve, qu'Argus ne dort pas, et qu'il n'hésitera pas à porter la lumière là où l'on se complait dans l'obscurité.

Ceci s'adresse au chemin d'Aïdin, tout autant qu'au chemin de Varna. Là, on voit, ô honte ! des chameaux faire concurrence à la vapeur.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

IV

— Marie ! dit-elle vivement, dans les blés, mon enfant, êtes-vous folle ?

— Marie rentra à la hâte dans le sentier ; mais elle ne put renoncer à sa terrible envie, et, regardant M. de Camors d'un œil suppliant : Monsieur, lui dit-elle en lui montrant la branche, je vous prie !... Cela ferait si bien dans mon bouquet, cette pomme !

M. de Camors n'eut qu'à se pencher un peu et à allonger le bras pour détacher de l'arbre la branche et la pomme.

— Merci bien ! dit tranquillement l'enfant ; puis elle joignit la tige du pommier à son bouquet, planta le tout dans le ruban de son chapeau, et se remit fièrement en marche après un gros soupir de satisfaction.

Comme ils approchaient d'une barrière qui s'ouvrait à l'extrémité du champ, Mme de Tècle se retourna tout à coup : Mon oncle, monsieur ! dit-elle. — M. de Camors leva la tête, et aperçut un vieillard de haute taille, qui s'était arrêté de l'autre côté de la barrière, et qui les regardait, la main posée au-dessus de ses yeux en forme d'abat-jour. Ses jambes robustes étaient sanglées dans des guêtres de cuir fauve à boucles d'acier. Il portait un large vêtement de velours marron et un chapeau de feutre mou. A ses cheveux blancs et à ses gros sourcils noirs, Camors reconnut aussitôt le vieux monsieur joueur de violon.

— Mon oncle, dit Mme de Tècle en montrant le jeune comte du geste, — M. de Camors!

— M. de Camors ! répéta le vieillard d'une voix remarquablement forte et pleine ; monsieur, soyez le bienvenu.

Il ouvrit la barrière, et tendant au jeune homme sa main brune et velue : — Monsieur, poursuivit-il, j'ai beaucoup connu madame votre mère, et je suis ravi de voir son fils chez moi ! C'était une aimable personne que votre mère, monsieur, et qui certainement méritait... Le vieillard hésita, et termina sa phrase par un hem sonore, qui retentit dans sa large poitrine comme sous une voûte d'église.

Il prit la lettre de M. de Campvallon que Camors lui présentait, et, la tenant développée à longue distance de ses yeux, il se mit à la lire sous l'ombre de la haie voisine. Le général avait prévenu le jeune comte qu'il ne croyait pas politique de révéler dès l'abord à M. Des Rameures les projets concertés entre eux. M. Des Rameures ne trouva donc dans la lettre qu'une chaude recommandation en faveur de M. de Camors, et plus bas, en *post-scriptum*, la nouvelle du mariage du général.

— Comment diable ! s'écria M. Des Rameures. Savez-vous cela, ma nièce ? Campvallon se marie !

Les histoires de mariage ont le privilége d'éveiller l'intérêt particulier des dames. Mme de Tècle se rapprocha avec curiosité, et Mlle Marie elle-même prêta l'oreille.

— Comment, mon oncle, le général ! Êtes-vous sûr ?

— Pardieu ! sans doute, j'en suis sûr, puisqu'il me le dit. Connaissez-vous sa fiancée, monsieur de Camors ?

Mlle de Luc-d'Estrelles est ma cousine, monsieur.

— Ah ! fort bien, monsieur. Et c'est une personne... d'un certain âge, je suppose?

— Elle a vingt-cinq ans, monsieur.

M. Des Rameures fit entendre de nouveau un de ces hem puissans qui lui étaient familiers.

— Et peut-on vous demander, monsieur, sans indiscrétion, reprit-il, si elle est douée de quelques agrémens physiques ?

— Elle est d'une rare beauté.

— Hem ! Fort bien, monsieur !... Je trouverais le général un peu âgé pour elle ;.. mais quoi ! chacun se connaît, monsieur, chacun se connaît ! Hem !... ma chère Élise, quand vous voudrez,... nous vous suivons... Pardon ! monsieur le comte, si je vous reçois dans cet appareil rustique,... mais je suis un laboureur... *agricola* ! et un pasteur... un simple gardien de troupeaux, — *custos gregis* !... comme dit le poète... Marchez donc devant moi, monsieur, je vous en prie... Marie, respectez mes blés, mon enfant !... Et pouvons-nous espérer, monsieur de Camors, que vous avez l'heureuse pensée de quitter la grande Babylone et de vous installer dans votre propriété rurale ?... Ce serait d'un bon exemple, monsieur, d'un excellent exemple,... car aujourd'hui plus que jamais malheureusement on peut dire avec le poète :

Non ullus aratro

Dignus honos ; squalent abductis arva colonis,
Et... et...

et, ma foi, j'oublie le reste !... Pauvre mémoire !... Ah ! monsieur, ne vieillissez pas !

— *Et curvæ rigidum falces conflantur in ensem* ! dit M. de Camors achevant la citation interrompue.

— Quoi ! monsieur, vous citez Virgile ! vous lisez les anciens ! j'en suis charmé, sincèrement charmé ! Ce n'est point le défaut de la génération nouvelle ! Les ignorans font courir le bruit qu'il est de mauvais goût de citer les classiques... Ce n'est pas mon avis, monsieur,... pas le moins du monde... Nos pères citaient volontiers, parce qu'ils savaient. Quant à Virgile, monsieur, c'est mon poète... non pas que j'approuve tous ses procédés de culture... Avec tout le respect que je lui dois, il y a beaucoup à dire à son œuvre de ce côté-là,... et ses méthodes d'élevage en particulier sont tout à fait insuffisantes ; mais d'ailleurs il est divin... Eh bien ! monsieur de Camors, vous voyez mon petit domaine... *mea pauvera regna !*.. la retraite du sage ! C'est là que je vis, et que je vis heureux comme un patriarche, comme un vieux berger de l'âge d'or, aimé de mes voisins, ce qui n'est pas facile,... et vénérant les dieux, ce qui l'est davantage... Oui, monsieur, et, puisque vous aimez Virgile, vous m'excuserez encore une fois,... c'est pour moi qu'il a dit :

Fortunate senex, hic inter flumina nota,
Et fontes sacros frigus captabis opacum !

Et aussi, monsieur de Camors :

Fortunatus et ille Deos qui novit egrestes,
Panaque, Silvanumque senem !...

— *Nymphasque sorores* ! dit Camors en souriant, et en désignant d'un léger signe de tête Mme de Tècle et sa fille, qui le précédaient.

— Fort bien ! fort à propos ! c'est la vérité pure ! dit gaîment M. Des Rameures. Avez-vous entendu, ma nièce ?

Voir le numero du 20 Septembre

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Le Patriarche maronite s'est rendu le 5 du courant à la S. Porte où il a été reçu avec tous les honneurs dûs à son rang par S. A. le Grand-vizir.

S. S. est ensuite allé rendre visite à LL. AA. Kiamil pacha, président du Grand Conseil, et Mehemmed Ruchdi pacha, ministre de la guerre. Le patriarche a rencontré partout le même accueil bienveillant.

Comme ce jour-là Fuad pacha était absent, le Patriarche maronite s'est rendu mardi de la semaine dernière chez S. A. qu'il connaissait déjà depuis son séjour en Syrie. Après un échange mutuel de protestations amicales, S. S. lui a dit entre autres qu'elle n'ignorait pas la protection que le gouvernement accordait au culte chrétien en général, mais que ce qu'il avait vu ici depuis son arrivée, dépassait l'idée qu'il s'en était formée de loin.

Fuad pacha lui a répondu que cela ne devait nullement l'étonner, le gouvernement ne faisant en ceci que suivre les préceptes de la loi de l'Islam, qui est celle des Arabes, et que S. S. devait parfaitement connaître. Notre gouvernement, a ajouté Fuad pacha, respecte la religion chrétienne et toutes les croyances en général et tiendra la main, ainsi qu'il l'a toujours fait, à ce qu'on ne touche en rien à ce dépôt sacré qui lui a été confié par la Providence.

Nous lisons dans le *Djeridei-Havadis* du 14 septembre les lignes suivantes sur l'audience qui a été accordée par le Sultan au Patriarche maronite :

« Nous avons déjà annoncé dans un de nos derniers numéros l'arrivée du Patriarche maronite, S. S. Mar Bulos Effendi. Il a été reçu mercredi en audience solennelle par S. M. I. le Sultan. S. S. était accompagnée de Mgr Butros Effendi, archevêque de Saida et de Tyr, de Mgr Yahana Effendi, achevêque de Balbek et de Kesrovan, de Huri Yuhana Effendi, ancien juge du Liban, de Erhuri Yussouf Dibes Effendi, secrétaire de S. S., de Pavloki Hava Effendi et de son fils Yussouf Effendi, de Franco Effendi, Directeur de la Douane de Galata.

» A la porte du palais, S. S. le Patriarche a été reçue par Ali Riza Bey, adjoint du grand maître des cérémonies, qui l'a conduit directement dans les appartements de S. M. I. Introduit auprès du Sultan, le Patriarche, après avoir présenté ses respectueux hommages à S. M., prononça un discours et adressa une prière au ciel que S. E. Franco Effendi traduisit en turc et dont nous donnons plus bas le texte.

» Les Maronites qui comptent parmi vos sujets les plus fidèles, et leurs Patriarches, mes prédécesseurs, ont choisi, pour patrie, depuis les temps les plus reculés, ces montagnes lointaines où nous nous trouvons encore aujourd'hui. Tout en n'ayant jamais manqué d'adresser au Tout-Puissant des prières ferventes pour notre affectionné Souverain, aucun de mes prédécesseurs n'a eu le bonheur de lui présenter ses hommages dans sa capitale même. Etant le premier dans ce cas, après tant de centaines d'années, je m'estime le plus heureux des hommes et je rends grâces au Très-Haut de pouvoir aujourd'hui faire des vœux pour la prospérité de V. M. I. et de Son vaste Empire.»

» Dieu, tout puissant, dont la grandeur suit partout, conserve notre bien-aimé Souverain le Sultan, fils de Sultan du Sultan Abdul-Aziz-Han. Comble-le de bien-être et de toutes les prospérités, accorde-lui une bonne santé et de longues années.

» Oh Dieu! préserve Sa mère la Sultane de toute peine et chagrin et prends-la sous ta protection toute puissante.

» Oh Dieu! accorde une longue vie à ses fils, et rends-les heureux sous les auspices de leur père.

» Oh Dieu! conserve tous ses sujets indistinctement et inspire-leur la reconnaissance des bienfaits qu'ils reçoivent du Trône et rendez-les obéissants et fidèles.

» Oh Dieu! conserve ses Ministres et aide-les à atteindre leur but dans toutes les affaires, en suivant ses généreuses inspirations.

» Oh Dieu! rends victorieux en tout temps et lieu ses officiers et ses soldats. Au nom de vos prophètes et de vos envoyés. Oh Dieu! ainsi soit-il! »

Après avoir écouté cette prière avec le plus grand recueillement, Sa Majesté Impériale a exprimé sa haute satisfaction au patriarche. Le Sultan a ajouté que son désir le plus constant était d'assurer le bien-être et le progrès de tous ses sujets sans distinction et de rechercher par tous les moyens possibles pour développer le commerce, l'agriculture et doter son pays de toutes les facilités.

L'expression de bienveillance avec laquelle Sa Majesté a prononcé ces paroles, a rempli le cœur des assistants d'un enthousiasme tel que Mgneur Butros effendi s'est avancé de deux pas vers le Sultan, et levant les mains vers le ciel a dit que ses fidèles sujets ne pouvaient qu'appeler toutes les bénédictions divines sur sa personne impériale.

Sa Majesté exprima de nouveau son contentement aux prélats et Sa Sainteté se retira avec sa suite pleine de reconnaissance pour l'accueil bienveillant qui lui a été fait par son Souverain.

S. A. Mustapha Fazil Pacha frère de S. A. le vice-roi d'Egypte est arrivé dans notre ville hier, par le bateau autrichien *Stamboul*.

L'aviso impérial *Fevaïdi*, commandé par le capitaine Mehemet bey, est arrivé hier dans notre port venant de Souda (île de Créte) ayant à son bord 60 soldats,

---

Nous apprenons qu'une pétition doit être présentée à la Porte demandant la suppression du privilége accordé à la compagnie du *Chirket-i-Haïrié* circule dans les villages du Bosphore Elle aurait eté déjà signée par un nombre assez considérable de notables des diverses communautés.

Nous apprenons qu'un nouveau Conseil a été créé au Ministère des Finances sous la domination de *Medjilissi Muhakemé Malieh*. Ainsi que son nom l'indique, ce Conseil, dont la présidence a été confiée à Assim bey, s'occupera des affaires fiscales litigieuses.

Il est d'usage par tous pays que l'administration des postes remette aux journaux les lettres et paquets à leur adresse immédiatement après l'arrivée des courriers. C'est un acte de déférence pour le public en général que de favoriser une rapide publicité des nouvelles. La poste française tient à honneur de suivre ici les traditions de la métropole. Serait-ce se montrer exigeant que de réclamer de la poste autrichienne la même faveur ?

De nombreux émigrés circassiens viennent d'être inscrits comme volontaires sur les cadres des deux régiments de cavalerie caucasienne formés il y a quelque temps par ordre du gouvernement et qui portent, comme on sait, le costume national circassien. On assure en outre que Midhat Pacha gouverneur du *vilayet* du Danube a proposé d'appeler sous les drapeaux, au moyen d'enrôlements, plusieurs milliers de ces montagnards domiciliés en Bulgarie.

Le *Journal de Trieste* publie les nouvelles suivantes : — A Trieste, du 6 au 7 à minuit, 3 cas de choléra dans la ville, et 3 dans les faubourgs. 1 guérison, 2 morts; du 7 au 8, 1 cas, en ville, 3 dans les faubourgs, 4 dans les environs, 1 guérison, 7 morts; 20 personnes en traitement. Un télégramme de Budua, du 6, mande que le choléra a disparu dans le Monténégro, et que les médecins ont été renvoyés. Un bulletin de Zara, du 8, dit qu'en Dalmatie, il y avait dans la population civile 25 personnes et dans la troupe 1 personne en traitement.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Situation au 31 juillet 1867.

ACTIF	Piastres	
Actions-Versements non appelés. . .	226163485	—
Caisse à Constantinople	69704189	18
Caisse dans les succursales	12560458	20
Valeurs en portefeuille	242719371	19
Comptes courants du Trésor Imp. . .	12898710	3
Comptes courants divers - Débiteurs.	125898820	17
Avances sur valeurs publiques et marchandises.	23529256	10
Immeubles et mobilier.	2332959	32
Divers	2829292	4
	718636543	3

PASSIF	Piastres.	
Capital	445500000	—
Billets de banque en circulation à Constantinople.	5800	—
Billets de banque en circulation aux succursales .	5986800	—
Effets à payer	62550454	15
Comptes courants du Trésor Imp.	70745250	12
Comptes courants divers-Créditeurs.	67812780	31
Dépôts à échéances fixes	36959117	58
Réserve.	8805812	29
Dividendes à payer	2897362	—
Divers	19375164	38
	718636543	3

Certifié conforme aux écritures.

Directeur général GILBERTSON.
Secrétaire général E. DEVEAUX.

On mande de la Canée à l'*Abendpost* de *Vienne* à la date du 30 août :

Dans ce moment, l'île, qui a été si cruellement agitée, a presque recouvré son calme et il est à propos, croyons-nous, de faire un tableau rétrospectif des incidents principaux qui se rattachent aux faits caractéristiques qui ont distingué la marche de l'insurrection. Pour l'instant rien de remarquable ne peut être dit sur le soulèvement lui-même. Après s'être emparé d'Omalo, Omer Pacha se rendit à la Canée et les opérations militaires se bornèrent à la poursuite des bandes dispersées.

Parmi les incidents remarquables qui se sont produits dans les derniers temps de l'insurrection, il faut mentionner l'embarquement pour la Grèce ou pour la Turquie des familles fugitives. Seulement l'embarquement pour cette dernière destination rencontre de grandes difficultés de la part de ceux qui sont à la tête du soulèvement. Pour en apprécier la raison, il y a lieu de prendre en considération que la population de l'île se divise en trois catégories : en musulmans qui, quoiqu'ayant à souffrir autant que les Grecs des conséquences de l'insurrection, ne songent nullement à quitter l'île ; en grecs, qui demeurent en dehors du territoire insurgé et qui, de même que les musulmans, n'ont pas envie d'émigrer ; enfin, en grecs qui ont à subir l'influence terrifiante du comité d'action et sont forcés par lui d'abandonner leurs foyers pour émigrer exclusivement en Grèce, dans ce pays pauvre et surchargé, où les malheureux ne trouvent que des ressources beaucoup trop insuffisantes, tandis qu'en Turquie ils trouveraient bien plus facilement les moyens de subvenir à leur existence. Par suite de cette pression, mais bien plus encore par suite de l'injustice et de la rigueur que montrent les chefs de parti aussi bien envers les indigènes qu'envers les volontaires qui ne leur obéissent pas, une grande partie de la population se détourne avec irritation de ceux qui sont venus jeter le flambeau de la dévastation au milieu de leurs tranquilles villages, et un grand nombre de volontaires ne veulent plus avoir affaire à leurs chefs qui les laissent manquer du nécessaire après les avoir attirés dans l'île par de fausses promesses. En général, la situation des volontaires est digne de compassion sous tous les rapports. Négligés, d'un côté, par les chefs, ils ne rencontrent pas, de l'autre côté, la moindre sympathie de la part de la population.

Un volontaire, qui se trouve dans l'île depuis 9 mois, se fait l'interprète des plaintes de ceux qui ont partagé son sort, lorsqu'il écrit à son frère, à Athènes, que les vivres apportés par « l'Arcadi » et d'autres bâtiments grecs ne furent distribués qu'à ceux qui étaient en faveur, tandis que les autres étaient abandonnés sans pitié à toutes les horreurs de la privation ; que les Grecs crétois refusent énergiquement de donner du pain et l'hospitalité aux volontaires ; qu'en général les indigènes non-seulement ne veulent pas prendre part aux combats, mais encore dénoncent aux Turcs les lieux où se tiennent cachés les insurgés qu'ils considèrent comme une plaie ; qu'enfin le comité d'action empêche, même par la violence, le départ des volontaires qui, dans leur désespoir, veulent retourner en Grèce.

Dans son exaspération le malheureux volontaire ne peut pas s'empêcher de s'écrier qu'il regrette amèrement d'être venu dans l'île, car les Crétois sont indignes de la liberté. Malgré les sanglantes défaites que l'insurrection a essuyées tant sur terre que sur mer, surtout à la suite de la destruction de l'*Arcadi*, le comité central crétois, qui est en sûreté et qui réside à Athènes à l'abri de tout danger, n'en continue pas moins d'entretenir le feu. Ainsi, il a dernièrement fait savoir au gouvernement provisoire de Crète qu'il avait reçu des télégrammes importants d'après lesquels les grandes puissances auraient adressé au Gouvernement de la Porte des notes catégoriques sur l'état des choses dans l'île de Candie et seraient disposées à recourir éventuellement à des mesures de rigueur dans le cas où ces notes ne seraient pas prises en considération. En même temps, le gouvernement provisoire est invité par le comité central à donner à ces nouvelles la plus grande propagation possible et à encourager les Crétois à persévérer. Voilà les moyens dont on se sert pour maintenir en permanence le soulèvement à l'agonie, qui a coûté tant de sang et de larmes. En dépit des obstacles, les volontaires trouvent le moyen de quitter l'île. A leur arrivée en Grèce, des agents de l'autorité leur retirent les armes, puis on les interne dans les provinces grecques d'où ils sont originaires.

On raconte, au sujet de la destruction de l'*Arcadi*, que Hassan bey, cet officier de la marine turque qui était parvenu à bloquer dans le port de Cerigotto le bâtiment ayant si souvent échappé aux Turcs, avait juré de le détruire même aux dépens de sa vie. Ses efforts ont été couronnés de succès et il a accompli son serment. (*Corresp. génér. de Vienne.*)

Projet

D'UN INSTITUT GRATUIT AGRICOLE ET D'ATELIERS MODÈLES EN TURQUIE.

(*Suite.*)

TROISIÈME PARTIE.

Utilité des jardins publics d'acclimatation et d'expériences.

(Succursales de l'Institut.)

Plus tard, lorsque l'institut sera en pleine activité et en voie de progrès, il pourra être établi économiquement, dans chaque centre important, un jardin d'expérience et d'acclimatation.

Je vais aussi essayer d'en démontrer l'utilité et la facilité d'établissement.

Excepté pour les jardins, on pratique très peu la méthode si utile de varier les semences, de les renouveler. Il faut donc créer et faciliter cette habitude, en l'adaptant au climat et à la qualité des terres. Il faut établir de manière qu'elle tourne à l'avantage du cultivateur uni à celui de l'Etat. Il faut une démonstration pratique mise à la portée de tous.

Souvent quelques propriétaires tenteraient quelqu'expériences peu coûteuses; une, deux, livres turques je suppose. Pour ces expériences ils ont besoin de petites quantités de semences ou d'échantillons et, dans l'intérieur du pays, c'est, pour ainsi dire, impossible. Où on peut le faire on est souvent mal servi ou on n'obtient pas ce qu'on veut.

D'un autre côté, on tente un essai, qui, souvent mal interprété théoriquement, ne réussit pas suivant l'idée qu'on s'était faite. On se décourage et on ne recommense plus.

Puis enfin un propriétaire qui voudrait essayer, et persisterait plus longtemps dans ses essais, une culture quelconque, par exemple: le froment lamas, le froment à fleurs bleues, le colossal Ste-Hélène, etc., le sarazin de Tartarie, etc., enfin des plantes fourragères, charnues, oléagineuses, etc., etc., ne sait actuellement où s'adresser pour obtenir les petites quantités de semences ou d'échantillons nécessaires.

Pour remédier à des divers inconvénients, je proposerai d'établir un jardin dans chaque centre important, qui deviendrait le modèle, le pourvoyeur et l'expérimentateur du centre où il serait établi.

L'institut fournirait les élèves qui dirigeraient ces jardins.

L'institut serait l'entrepôt général des graines et échantillons.

Les élèves, qui connaitraient déjà les usages et les pratiques des différentes graines exotiques à introduire ou à changer, deviendraient, une fois installés à tel ou tel endroit, ses agents commissionnaires.

Un ou deux hectares de terre satisfairont toujours, plus ou moins, au jardin que je propose. Cette espace de terrain permettra la culture de bien des spécialités de plantes.

L'agriculture étant une science de localités, ce qui sera bon restera et s'étendra. (Deux axiômes que le jardin démontrera et appuyera.)

Maintenant que j'ai expliqué l'utilité et la destination du jardin d'expériences tel que je le comprends, je vais essayer de démontrer son établissement, sa culture et ses rapports avec l'institut.

Au désir et aux frais de sociétés éclairées et désireuses des progrès utiles qui se formeront petit à petit à l'instigation du Gouvernement, ou mieux aux frais du Gouvernement, il sera établi et entretenu un certain nombre de jardins publics d'expériences et d'acclimatation.

L'excédant des revenus de l'institut qui, ainsi que je l'ai dit, devra entrer annuellement au Trésor, pourra, pendant un certain nombre d'années, être affecté à cette institution spéciale.

La surface en serait fixée d'après les circonstances locales, les besoins et les moyens pécuniaires réalisables.

Le terrain ne coûtera pas cher. On pourra utiliser quelques terrains vacants et inutiles comme il y en a partout.

Il n'y aura donc qu'à subvenir aux premiers frais de préparation des terres et à l'établissement du directeur qui devra sortir absolument de l'institut et qui cultivera lui-même ce jardin.

Ceci posé, il faut donner une âme à cette organisation de jardins à jardins et de pachaliks à l'institut et lui imprimer le mouvement et la vie.

C'est au moyen d'agents et d'inspecteurs que je puis y parvenir.

De l'Agent.

Chaque directeur de jardin sera en même temps l'agent de l'institut et opérera pour une circonscription fixée.

Il relèvera alors de l'inspecteur à établir dans chaque centre où il aura un certain nombre de jardins.

Il sera salarié par les fondateurs du jardin.

Chaque cultivateur pourra voir par lui-même son travail, par besoin ou par curiosité, et alors, après appréciation, il voudra probablement, pour augmenter ses revenus, faire tels ou tels essais sur ses terres. Lorsqu'il voudra obtenir des graines, échantillons, arbustes ou graines ; lorsqu'il désirera une charrue, un binoir à cheval, un extirpateur, etc., etc., il prendra les conseils de l'agent, qui aura des catalogues et des dessins des produits de l'institut et des ateliers, il fera, par son intermédiaire, la demande écrite à l'institut.

L'agent dont je parle est si nécessaire qu'on ne peut rien faire sans lui. Les soins continuels, son travail, sa surveillance active exigent une juste renumération.

Chaque propriétaire de terres gagnera par lui-même ou par ses fermiers, de cette manière, un enseignement facile et profitera des études d'expériences si difficiles on le sait.

Lorsque l'installation du jardin se ferait par les soins et aux frais d'une as-

---

— Oui, mon oncle.

— Et avez-vous compris, ma nièce ?

— Non, mon oncle.

Le vieillard se mit à rire de tout son cœur:

— Je ne vous crois pas, ma chère, je ne vous crois pas !... N'en croyez rien monsieur de Camors ! Les femmes ont le don de comprendre les complimens dans toutes les langues !

Cet entretien les avait conduits jusqu'au château. On s'assit sur un banc, devant la porte du salon, pour jouir du point de vue. M. de Camors loua avec goût le dessin et la bonne tenue du parc. Il accepta une invitation à dîner pour la semaine suivante, et se retira discrètement, se flattant d'avoir fait, dès son début, quelques progrès dans l'estime de M. Des Rameures, mais en regrettant de n'en avoir fait aucun, suivant toute apparence, dans la sympathie de sa nièce aux pieds légers.

C'était tout le contraire. — Ce jeune homme, dit M. Des Rameures dès qu'ils se trouva seul avec Mme de Tècle, ce jeune homme a quelque teinture des anciens, et c'est quelque chose ; mais il ressemble terriblement à son père, qui était vicieux comme le péché. Il a bien dans le sourire et dans les yeux quelques traits de son adorable mère ;... mais en définitive, ma chère Elise, c'est tout le portrait de son détestable père, dont il a d'ailleurs, dit-on, les principes et les mœurs.

— Qui dit cela, mon oncle ?

— Mais le bruit public, ma nièce!

— Le bruit publie, mon oncle, se trompe quelquefois, et il exagère toujours. Moi, je le trouve bien, ce jeune homme. Il est très poli et très distingué.

— Voilà ! voilà ! parce qu'il vous a comparée aux nymphes de la fable, ma nièce !

— S'il m'a comparée aux nymphes de la fable, il a eu tort ; mais il ne m'a pas adressé en français une seule parole qui ne fût du meilleur ton. Attendons, avant de le condamner, que nous ayons pu le juger nous-mêmes, mon oncle, voulez-vous ? C'est une habitude que vous m'avez toujours recommandée, vous savez.

— Vous ne pouvez pas disconvenir, ma nièce, reprit le vieillard avec un peu d'humeur. que ce jeune homme n'exhale un parfum parisien des plus marqués et des plus désagréables ! Trop poli, trop contenu ? pas l'ombre d'enthousiasme ! pas de jeunesse enfin il ne rit pas ! J'aime que chacun soit de son âge... J'aime qu'un jeune homme rie à faire craquer son gilet !

— Comment voulez-vous qu'il rie à faire craquer son gilet, mon oncle, quand son père est mort si récemment d'une manière tragique, et quand lui-même est à demi ruiné, dit-on ?

Eh bien ! eh bien !... la vérité est que vous avez raison, et j'abjure mes préventions contre ce jeune homme. S'il est à demi ruiné, je lui offrirai mes conseils et... et,.. ma bourse au besoin en souvenir de sa mère, qui vous ressemblait, Elise, par parenthèse, et c'est ainsi que finissent toujours nos querelles, méchante enfant... Je crie, je me passionne, je m'emporte comme un Tartare ; .. vous faites parler votre douceur et votre bon sens, ma chère petite, et le tigre est un agneau... Et tous les malheureux qui vous approchent subissent de même votre charme perfide... Et c'est pourquoi mon vieux La Fontaine a dit de vous :

> Sur différentes fleurs l'abeille se repose,
> Et fait du miel de toute chose !

V.

Élise de Tècle avait alors près de trente ans ; mais elle paraissait plus jeune qu'elle n'était. Elle avait épousé à seize ans son cousin Roland de Tècle dans des circonstances singulières. — Mlle de Tècle, orpheline de bonne heure, avait été élevée par le frère de sa mère. M. Des Rameures. Roland vivait à deux pas d'elle chez son père. Tout les rapprochait, les vœux de leur famille, les convenances de fortune, les relations de voisinage et l harmonie sympathique de leurs personnes. Ils étaient tous deux charmans. Ils avaient été destinés l'un à l'autre dès leur enfance. L'époque fixée pour le mariage approchait avec la seizième année d'Élise, et le comte de Tècle, en prévision de cet événement, faisait restaurer et presque entièrement reconstruire une aile de son château. réservée au jeune ménage. Roland surveillait et pressait lui-même ces travaux avec le zèle d'un amoureux. — Un matin, un bruit confus et sinistre s'éleva dans la cour de l'habitation. Le comte de Tècle accourut et vit son fils évanoui et sanglant entre les bras des ouvriers. Il était tombé du haut d'un échafaudage sur le pavé. Le malheureux enfant demeura deux mois entre la vie et la mort. Au milieu des transports de sa fièvre, il ne cessait d'appeler sa cousine et sa fiancée, et on fut forcé d'admettre la jeune fille à son chevet. Il se rétablit peu à peu ; mais il resta défiguré et horriblement boiteux.

La première fois qu'on lui permit de se voir dans une glace, il eut une syncope que l'on put croire mortelle. C'était d'ailleurs un garçon de cœur et de foi. En revenant à lui, il versa des flots de larmes, — qui ne purent effacer les cruelles cicatrices de son visage, — pria longtemps et s'enferma avec son père. Tous deux se mirent ensuite à écrire, l'un à M. Des Rameures, l'autre à Mlle de Tècle. M. Des Rameures et sa nièce étaient alors en Allemagne. Les émotions et les fatigues avaient épuisé la santé d'Élise, et son oncle, sur les conseils des médecins, l'avait conduite aux eaux d'Ems. Ce fut là qu'elle reçut les lettres qui la dégageaient franchement de sa parole et lui rendaient son absolue liberté. Roland et son père la suppliaient seulement de ne pas hâter son retour, leur intention à tous deux étant de quitter le pays dans quelques semaines et d'aller s'établir à Paris. Ils ajoutaient qu'ils ne voulaient point de réponse, et que leur résolution, impérieusement commandée par la plus simple délicatesse, était irrévocable.

Ils furent obéis. Aucune réponse ne vint. — Roland, son sacrifice accompli, avait paru calme et résigné ; mais il tomba dans une sorte de langueur, qui fit en peu de temps d'effrayans progrès, et qui laissa bientôt presentir un dénoûment fatal et prochain, qu'il semblait au reste désirer.

On l'avait transporté un soir à l'extrémité du jardin de son père, sur une terrasse plantée de quelques tilleuls. Il regardait d'un œil fixe la pourpre du couchant à travers les éclaircies des bois, et son père se promenait à grands pas sur la terrasse, lui souriant quand il passait devant lui et essuyant une larme un peu plus loin. Ce fut alors qu'Élise de Tècle arriva comme un ange des cieux. Elle s'agenouilla devant le jeune homme infirme, lui baisa les mains et lui dit, en l'envelopppant du rayonnement de ses beaux yeux, qu'elle ne l'avait jamais tant aimé. Il sentit qu'elle disait vraie et accepta son dévouement. Leur union fut consacrée peu de temps après.

(*Sera continué*)

sociation, tous les membres feraient de droit partie du conseil d'administration honorifique de l'institut et de ses succursales.

Ils auraient aussi, par ce fait, la faveur de faire admettre annuellement chacun un élève, sur leur seule proposition, contrairement à ce qui a été dit au deuxième paragraphe de l'article 1er du Règlement-programme.

De l'Inspecteur.

Les propriétaires disséminés sur le sol, isolés et éloignés de l'institut finiraient par oublier que l'institution en question existe et peut leur être utile et profitable.

Il faut donc les exciter et les encourager.

C'est une partie de l'ouvrage des inspecteurs.

Tous ces agents, proposés par les autorités locales qui régissent l'agriculture et pris en dehors comme en dedans de l'association si elle a lieu, seront confirmés par le conseil d'administration de l'institut.

Il faut ici des hommes actifs et de bonne volonté: c'est un emploi honorifique.

Leur tournée annuelle dans les deux, trois ou cinq jardins des environs, chez les membres de l'association, chez les principaux propriétaires, durera, je suppose 20 à 30 jours au plus. Je pense qu'ils seront accueillis partout et que cela suffira.

Le propriétaire sera invité par lui à faire des essais.

Il obtiendra des commandes; car l'un fera une chose, l'autre une autre.

L'inspecteur leur apprendra ce qu'on fait ailleurs et leur indiquera ce qu'ils devraient faire eux-mêmes.

Tout cela coûtera fort peu, ce n'est pas de l'argent qu'il faut, c'est de la volonté de la persévérance et de l'instruction.

Cette inspection sera pour la jeunesse qui y présidera une excellente école et tout homme instruit la briguera pour son fils quelques soient son rang et sa fortune.

Ces inspecteurs recevront leurs instructions annuelles de l'institut.

Ils devront lui faire un rapport à la fin de chaque année indiquant:

Les résultats obtenus, leurs observations et leurs propositions.

Ils devront dire, s'il y a nécessité d'introduire des prairies artificielles, des plantes charnues, etc.; s'il en existe déjà, le nombre de propriétaires qui veulent faire des essais, de quelle nature et importance; si les essais ont réussi, leurs résultats et enfin la statistique des produits ordinaires actuels; de manière à ce que la direction de l'institut puisse par des comptes-rendus annuels qui seront publiés à ses frais, faire apprécier les résultats obtenus ici et là et les importants bienfaits que produira cette institution. *(A suivre.)*

Le Musée des Souvenirs.

LA MALMAISON.

(Suite et fin.)

Au milieu de tous les objets curieux et intéressants qui composent le musée de la Malmaison, nous signalerons seulement ceux qui nous ont le plus particulièrement frappé, ne voulant pas faire double emploi avec le livre si complet de M. de Lescure, où se trouvent des catalogues détaillés et annotés, et sûr que nous sommes que chacun voudra, comme nous, faire au moins un pieux et charmant pèlerinage au musée des souvenirs.

D'abord, à gauche en entrant, après la salle à manger et ses fresques où dansent des figures déjà pâlies, qui accueillent le visiteur d'un sourire à demi effacé, dans la chambre du conseil, la table sur laquelle fut signé le concordat, cette grande mesure d'apaisement provoquée par Bonaparte, et qui consacra définitivement la rentrée du bon Dieu et des saints, inscrits jusqu'alors sur la liste des émigrés. C'est sans doute au milieu des discussions soulevées par un acte aussi important, et par une de ces habitudes d'écolier que ne put jamais perdre entièrement Bonaparte, qu'il écrivit machinalement son nom sur le tapis de velours de cette table, pendant que dans son vaste cerveau se condensaient en s'épurant les idées exposées devant lui.

Dans la bibliothèque, un haut encrier de vermeil dont la plaque mobile cache un portrait. — Louis XIV, ou Louis XV, aurait placé là quelque charmant mystère, quelqu'émail souriant, de Montespan ou de Pompadour. — On pousse le ressort, et l'on voit apparaître la figure grave et sereine de la mère de l'Empereur.

Voici, sous le numéro 21, une modeste table couverte d'un tapis bleu, qui semble un manteau militaire, et sur laquelle Napoléon développait ses cartes. C'est là qu'il enfonçait, comme une pointe dans le sein, l'épingle à tête rouge ou noire, au milieu du royaume d'un souverain ennemi; alors, forcées par des mouvements d'une habileté irrésistible de se trouver à de terribles rendez-vous, les armées ennemies, comme un gibier poursuivi, venaient, à heure fixe et à jour fixe, tomber et périr sur des champs de bataille désignés d'avance par le terrible chasseur.

Deux portraits délicieux de la reine Hortense, un pastel, et un dessin. Dans une petite antichambre modeste, et sous le numéro 27, sept portraits de mamamouchis au crayon noir.

Voici le salon, une merveille de restauration. Une charmante harmonie de couleurs dans l'ameublement fait songer au bel habit de velours rouge qui fut donné au Premier Consul par la ville de Lyon, et avec lequel il est représenté dans le piédestal de la pendule monumentale numéro 23. Ne le voyez-pas ainsi vêtu, le dos tourné à la cheminée, le coude sur le marbre et discutant avec Garat ou Talma, pendant que Joséphine travaille près de ce lourd métier d'acajou, orné de cuivres dorés, sur lequel son aiguille est encore aujourd'hui piquée dans une tapisserie à jamais inachevée?

Voici la galerie de musique qui conduisait à la petite salle de spectacle, détruite par la reine espagnole qui fit don à la Malmaison d'une chapelle, en la privant d'un théâtre sur lequel se montrèrent tant d'acteurs illustres... dans la politique et dans la guerre.

Dans cette galerie aux draperies rouges, à bordures noires, se trouve la harpe muette de Joséphine; en face de cette harpe, sur un guéridon, la lyre et le volume des œuvres musicales de la reine Hortense.

Nous avons déjà, à cette même place, exprimé notre admiration pour la reine Hortense musicienne, dont nous avons analysé l'œuvre musicale, et nous avons réclamé entre Béranger, qui popularisa, et Charlet qui peignit les souvenirs de l'époque impériale, une place pour l'artiste royale et inspirée qui les chanta. Nous répétions encore, avec l'autorité que peuvent nous donner nos études spéciales, que la reine Hortense, dans l'ensemble de ses nombreuses compositions, et surtout dans une vingtaine de pièces parmi lesquelles nous avons cité *le lai de l'Exilé*, *Pauvre Français*, *le Déserteur*, *l'Heureuse solitude*, etc., a montré un talent musical hors ligne; que si, comme reine, elle a mérité la couronne d'or, elle a, comme artiste, mérité la couronne de laurier; qu'il serait pieux et national d'écarter de son œuvre remarquable et presque inconnue le nuage amassé jadis sur elle par la crainte et l'injustice; que parmi ces petits chefs-d'œuvre se trouve un *Hymne à la paix*, dont la musique et les paroles étaient justement cet idéal vainement cherché par la commission de composition musicale de l'Exposition universelle, que cet *Hymne à la paix* aurait pu être exécuté à la séance de la distribution des récompenses, et que la restauration du salon de musique de la Malmaison ne sera complétée que lorsqu'en ouvrant le gros volume qui dort auprès de la lyre de la reine, on en aura fait sortir, au moyen de quelques exécutions musicales, les trésors qu'il renferme; et qu'enfin il ne faut que le vouloir pour rendre à la Malmaison, redevenue vivante, un de ses principaux charmes et de ses plus grands attraits, la douce voix d'Hortense.

Cela dit, montons l'escalier si simple qui conduit au premier étage, en suivant cette rampe de fer sur laquelle ont glissé tant de mains douces et qu'ont ébranlée tant de terribles mains, et entrons dans la salle de bain qui suit le boudoir de Joséphine. A gauche, dans cette dernière pièce, se trouve une admirable esquisse de Prud'hon, connue sous le nom de *la Belle veuve*, et représentant Joséphine en deuil. Près de ce chef-d'œuvre, un joli portrait d'Eugène en costume d'aide de camp, et si jeune encore, que l'on voit parfaitement sur sa figure enfantine que la joie qu'il éprouve de servir sa patrie est considérablement augmentée par le plaisir et l'orgueil de porter un grand chapeau, un panache et un sabre.

Encore un pas, et nous voilà dans la chambre de Joséphine. C'est dans cette chambre ovale et à coupole, entièrement tapissée d'un drap amarante brodé d'or, que vécut et mourut l'Impératrice. Son empreinte est tellement restée dans ce lieu, que les temps écoulés disparaissent et que nous la voyons revivre dans ce nid élégant et au milieu de ces meubles aimés.

C'est l'heure matinale du réveil, les suivantes dorment encore dans l'antichambre silencieuse; Eugène et Hortense sont enfermés dans ces modestes petites chambres dont les portes donnent sur ce grand corridor qu'inonde gaiement la lumière matinale d'un soleil de printemps. Elle rêve, l'heureuse épouse, l'heureuse mère! C'est aujourd'hui l'un de ces jours que le Premier Consul appelle « un de ses jours de congé. » En attendant que sur la route capitonnée de poussière retentissent les pieds de ses chevaux, elle songe, et éprouve en elle-même cette immense allégresse, connue seulement de ceux qui sentent que Dieu les conduit par la main. Devant ses yeux à demi fermés, repasse comme dans un rêve ce conte de fée qui est sa vie: la Martinique et ses forêts, la prédiction de la vieille négresse; le brave et malheureux Beauharnais, sur le sort duquel elle versa tant de larmes, et que le destin inexorable écarta de son chemin; Robespierre, que le ciel oubliait, et qui tombe frappé le jour où il va mettre la main sur cette prédestinée; son mariage avec Bonaparte et les joies immenses de l'amour d'un tel homme. Ses yeux se renferment alors, et, pour la belle endormie, ce rêve continue, qui sera l'avenir: Bonaparte grandit, un nouveau monde se forme; ces ennemis devenus implacables, les paysans et les seigneurs, c'est elle qui les rapprochera; de ces Capulets et de ces Montaigus, l'Empereur prendra les Roméos, et Joséphine les Juliettes, et, Mme Campan aidant, beaucoup de ces grandes haines finiront par des mariages. Car, nous l'avons dit, c'est le temps des contes de fées: le petit paysan qui ramassait pieds nus, l'hiver, sur les routes de son obscur village, le bois mort tombé des futaies orgueilleuses, pendant que passait près de lui, dans sa voiture armoriée, la petite fille du seigneur, reviendra au grand galop de son cheval, couvert d'or et chamarré de cordons, dans ce même village, et l'enfant devenue jeune fille sera bien heureuse et bien fière de recommencer avec lui une famille, pour remplacer la sienne, éteinte ou dispersée. Le rêve se poursuit; sous les voûtes de de Notre-Dame, au milieu des fumées de l'encens, un vieux prêtre, la tiare au front, posera sur sa tête la couronne des impératrices. Arrivée à ce faîte, après avoir connu toutes les joies et toutes les émotions de ce monde, elle aura encore ce bonheur de donner pour celui qu'elle aime les dernières gouttes du sang de son cœur, et d'éprouver pour lui les joies amères, du sacrifice; puis, avec l'orgueil de se sentir et de se savoir toujours la seule aimée, aux premiers bruits de malheur et de défaite, elle mourra, une lettre de Napoléon sur son cœur.

Par une intelligente et pieuse pensée, à côté de la chambre de Joséphine, se trouve la chambre spécialement dite des Souvenirs. Là, plus de restaurations habiles, plus de classement chronologique et fidèle. Cette chambre est semblable à ces cassettes, comme chacun de nous en possède au moins une, et dans laquelle viennent s'entasser, dans un pêle-mêle douloureux et charmant, les trophées des nombreuses victoires remportées sur nous par le temps: cheveux chéris et mille fois caressés, portraits pâlis sous la chaleur des baisers, petits souliers de satin blanc, choses riantes et que la mort a faites sacrées; peignes qui mordaient à belles dents les chevelures brunes ou dorées; toutes ces choses si fragiles et qui survivent si longtemps à cette chose bien plus fragile encore: la vie de ceux à qui elles ont appartenu.

O souvenirs, plantes qui, ainsi que le dit le poëte allemand, ne vivez que de nos larmes, vous êtes semblables aussi à ces cailloux précieux ou vils que laissait derrière lui, pour retrouver son chemin, l'enfant du conte; mais vous marquez une route sur laquelle, hélas! personne ne peut revenir.

. . . .

Voilà un fragment de la soie écarlate qui ornait la chambre d'Ajaccio, où la mère de Bonaparte l'enfanta, ainsi que font les lionnes, sur le sol, recouvert d'un tapis antique où étaient représentés des héros d'Homère!

Voici la clef de son pauvre logis de Valence: l'écharpe des Pyramides, le sabre de Marengo, une feuille d'or de la couronne du sacre.

Cette lorgnette est peut-être celle qui lui montra au loin dans la plaine l'habit bleu de Blücher, au lieu des uniformes de Grouchy.

Voilà la pendule qui marqua les heures monotones de Longwood, l'épée inactive de Saint-Hélène; puis encore, tout bouleversé par les tumultes de l'agonie, le pauvre et de soldat sur lequel il expira, en disant: Tête...... armée!

Tout cela palpite et vit de cette vie singulière que conservent parfois les choses inanimées.

Le soulier à boucle d'or garde une ride à l'endroit où le pied fléchissait.

Le ceinturon de velours noir dessine la taille alourdie par l'inaction mortelle; la robe de chambre semble mouler dans ses plis blancs les membres alanguis par la fièvre; le tabac séché sonne dans la tabatière ornée de médailles antiques, et la veilleuse d'argent, témoin de tant d'insomnies, semble regarder dans le vide avec ses yeux éteints!

Le souvenir de Joséphine revient encore au milieu de ces triste objets, sa douce et consolante image apparaît, réveillée par les meubles mignons qui lui ont appartenu. Voici le dé et les ciseaux incrustés de perles dont elle se servait, le paroissien dans lequel elle pria pour l'Empereur pendant ses guerres lointaines; la montre et le cadran sur lequel tournaient si lentement les aiguilles quand approchait l'instant du retour; le miroir, le flacon, le nécessaire, tous ces objets fragiles, délicats et précieux, qui forment ce petit monde charmant que le poëte latin appelle le monde de la femme.

Après cette chambre de souvenirs, qui est à la Malmaison ce qu'était aux antiques cathédrales le lieu sacré appelé le trésor, on redescend le cœur ému, et l'on se trouve dans ce jardin embaumé où, malgré tant d'années écoulées, tant de saisons effacées, tant de jours disparus, tant de feuilles tombées, la nature éternelle rayonne encore et sourit!

C'est ainsi qu'après les mauvais jours, les cuisants souvenirs, les orages apaisés et les volcans éteints, reparaissent toujours la riante image de Joséphine et l'heureuse influence de son étoile.

Le sort propice ne s'est pas laissé détourner par le divorce qui sépara le héros de sa fée bienveillante et protectrice. La gracieuse reine de la Malmaison a vaincu deux fois sa rivale dans le cœur du peuple comme dans celui de son époux; des deux compagnes de l'Empereur, la nation française ne se souvient que d'une. L'exil et la mort ont séché le faible rameau qui coûta si cher au bonheur de Bonaparte: celui qui a repris la grande œuvre de Napoléon et qui continue sa dynastie, c'est le petit-fils de Joséphine, dont la nombreuse et brillante postérité peuple les plus belles cours du monde et s'asseoit sur le plus beau trône de l'univers!

EUGÈNE GAUTIER.

VARIÉTÉS.

Dans la deuxième série du *Nouveau diable à Paris*, sous ce titre: *Ce qu'on a dit de Paris*, je lis mille pensées fortes, fines ou charmantes. En voici quelques unes:

CHARLES QUINT. — Les autres villes sont des villes; Paris est un monde.

A. KARR. — Paris est l'échanson universel: il goûte et essaie les vins et les idées.

LOUIS BLANC. — Qui n'a pas passé une soirée à Paris n'a pas vécu.

ERN. RENAN. — La Rome de Néron... une ville comme le Paris de nos jours, artificielle, bâtie par ordre, où l'on a visé surtout à obtenir l'admiration des provinciaux.

L. VEUILLOT. — Paris! formidable auberge!

TAINE. — La province et Paris: un escargot traîné par un papillon.

N. ROQUEPLAN. — A Paris il est difficile de placer son cœur et de garder son argent.

COMTE DE GRAMONT. —

Paris a le calme et l'orage,
Le bien au mal entrelacé:
C'est un gouffre pour l'insensé,
C'est une oasis pour le sage,

JULES SIMON. — Il y a quelques jours, j'accompagnais aux buttes Chaumont un homme d'Etat illustre, dont j'ai l'honneur d'être l'ami, M. Gladstone. Devant ce grand spectacle de Paris étendu sous nos yeux, il fit cette observation tout anglaise: « Il n'y a pas assez de fumée. »

P.-J. STAHL. — Paris est le jeune-premier de l'Europe. Les femmes le savent bien. Ce n'est qu'à Paris qu'il fait bon d'être belle. — La province rejette sur Paris quelqu'un dont elle ne savait que faire: un homme singulier, embarrassant, qui ne pouvait être ni notaire, ni avoué, ni marchand. Paris lui apprend que ce *bon à rien* était un homme de génie, et le lui rend célèbre. — Les jours de révolution, c'est Paris qui a le mal, et c'est la province qui fait les soupirs.

N. GOGOL. — Quand Paris prend du tabac toute la France éternue.

A. MOREL. — C'est comme une noblesse d'être né à Paris ou de l'être devenu.

VICTOR HUGO. — Le mouvement est français, l'impulsion est parisienne. — Paris a sur la terre une influence de centre nerveux: s'il tressaille, on frissonne. — Qui que tu sois, voici ton maître!

—

Le czar Alexandre II, à son retour de l'exposition, avait oublié un cosaque à son passage à C...

Le pauvre kalmouck était descendu à la station et le train s'était remis en marche sans lui.

Impossible de se faire comprendre du malheureux délaissé, qui n'entendait pas plus l'allemand que le chef de gare de C.. n'entendait le russe.

Comme il aurait fallu un certain temps au chef de gare pour apprendre le russe et au cosaque pour apprendre l'allemand, on prit le parti de télégraphier.

Voici la correspondance qui s'échangea:

C... — No 1752. Cosaque oublié à la gare. Pas d'argent. Pas de tabac. Que faire?

St-Pétersbourg. — 2372. Renvoyer Cosaque contre remboursement. Petite vitesse. Payer tabac.

C... — No 1797. Cosaque parti, train 119, avec tabac.

St-Pétersbourg. — No 3520. Reçu Cosaque en bon état. Payé transport. Chef de gare décoré.

—

M, Etienne Arago, dans son feuilleton de l'*Avenir national* rend compte d'un livre de M. Jules Cousin, *le Comte de Clermont, sa cour et ses maîtresses*, dans les extraits duquel je trouve quelques détails piquants sur les princesses d'Opéra que des grands seigneurs du temps se passaient de main en main, ainsi que de quelques révélations un peu lestes sur la *Camargo*, la célèbre danseuse, qui fut la première vulgarisatrice de ce qu'on appelle aujourd'hui le cancan et qui s'appelait alors le *gigottage*.

Louis de Bourbon, comte de Clermont, était en 1730, un des roués les plus à la mode. Il était en titre l'amant de la duchesse de Bouillon. Mais il y avait des sous-titres:

Un peu après la mort d'Adrienne Lecouvreur, dit M. E. Arago, il échange avec le marquis de Sourdis (qu'on nous pardonne de reproduire le langage et la chronique du temps), *la* Bouillon contre *la* Camargo, et donne sans compensation *la* Quoniam au jeune prince de Conti, son neveu, de âgé 16 ans, nouvellement marié avec une princesse d'Orléans.

Camargo et Sallé divisaient, à l'orchestre et au balcon de l'Opéra, les *adeptes de Terpsichore*; Sallé, que M. J. Cousin nomme la muse de la danse noble et contenue; Camargo, la prêtresse timide encore de cette sauterie fantaisiste et déhanchée que les classiques appelaient avec dédain le *gigottage* de Camargo, et qui, de gigotteuse en gigotteuse, passa, d'une génération à l'autre, jusqu'au point où nous la voyons à présent, scandaleuse autant que peut l'être une danse de sauvages.

Camargo n'était ni très bien faite ni très jolie; aussi cherchait-elle à montrer aux amateurs tout autre chose que sa taille et son visage. Elle y réussissait, paraît il, car les *sottisiers* du temps témoignent qu'on lui voyait plus que les jambes.

« La première, elle fit sentir l'usage du caleçon et inaugura sur le théâtre ce pudibond accessoire. Mais elle le supprimait volontiers à la ville; » témoin une représentation donnée pour des amis, le 4 juin 1731, dans une petite salle du Magasin de l'Opéra, à huis clos, mais non à fenêtres fermées. Des voisins portèrent plainte contre les libertés gymniques d'un ballet où Camargo figura en compagnie de la Pélissier, de la Petitpas, de Duval du Tillet, dite la *Constitution* (*uni genitus*: sans doute). Le lieutenant de police fut tenté de mettre à l'ombre les charmes trop peu voilés de ces dames: il pardonna sur la demande de quelques grands seigneurs amis de la gaieté.

. . . .

Mlle Quoniam était fille d'un rôtisseur voisin du Chatelet; Mlle Camargo avait eu pour père un pauvre diable qui, pendant la belle saison, allait râcler du violon dans les guinguettes aux environs de Paris. L'humilité de leur condition première était bien compensée par les merveilles du luxe qu'elles étalèrent après leur *élévation*.

—

Une bonne action.

Une petite fille de onze ans, charmante sous son costume de prisonnière, comparaît devant la chambre des appels de police correctionnelle. Elle est seule aujourd'hui; mais devant le tribunal correctionnel de Pontoise, qui l'a jugée, elle comparaissait avec ses complices, son père et sa mère. Qu'a donc fait la pauvre enfant, dont les grands yeux pleins de larmes excitent la sympathie?

Placée, malgré son extrême jeunesse, comme domestique chez un fermier, elle a pris un kilogramme de beurre, un peu de fromage blanc, quelques œufs et un poisson, qu'elle a portés à ses parents. Ceux ci sont très pauvres; ils ont eu le tort de recevoir ces objets détournés.

On l'accusait bien d'avoir aussi volé une cuillère d'argent, mais cet objet, seulement égaré, a été retrouvé après son départ. Le tribunal a acquitté son père, a condamné sa mère à un mois de prison et ordonné que la petite fille serait envoyée dans une maison d'éducation correctionnelle jusqu'à sa vingtième année; mais elle a interjeté appel, et Me Prestat, son défenseur, a sollicité et obtenu de la cour diverses remises, que M. le président Saillard s'est empressé d'accorder, pour trouver un asile à cette malheureuse enfant.

Aujourd'hui, Me Victor Bournat se présente devant la cour, assisté de M. Sajou, négociant à Paris, et explique que ce négociant, qui a conquis une place distinguée dans le monde commercial, et qui a même donné son nom à une branche importante de l'industrie parisienne, veut bien recevoir la jeune prévenue dans la maison d'éducation et d'apprentissage qu'il a organisée en faveur des jeunes filles pauvres, et qu'il consent à se charger de son entretien comme de son éducation.

La cour, heureuse de ce résultat dont elle témoigne sa satisfaction à M. Sajou, déclare immédiatement qu'il n'y a eu dans les actes reprochés à la prévenue aucune intention frauduleuse, l'acquitte et ordonne sa mise en liberté.

—

Le cœur et la canne. — O médaille! O revers! s'écrie le *Mémorial d'Amiens* à propos d'une affaire qui se dénouait l'autre jour devant la justice.

Cela avait commencé par un mariage d'amour et cela finissait par une demande en séparation introduite devant le tribunal par l'épouse désabusée.

La plaignante exposait ses griefs.

— Pourtant, lui objectait le président, votre mari vous a aimée!

— Pour ça, oui, monsieur le président. Seulement les temps sont changés. Autrefois, quand il me voyait, c'était son cœur qui battait... Maintenant, c'est sa canne.

Les temps sont bien changés. On voit que les mœurs sont en progrès.

Saint-Simon nous raconte que de son temps un moyen de se faire aimer des femmes, c'était de les rosser littéralement. Cela les attendrissait comme des côtelettes. Il n'y a qu'à lire l'histoire de la fille du Régent.

On sait aussi l'histoire de cette impératrice de Russie qui un jour, dans le paroxysme de sa joie, écrivit à une de ses amie: « Ma chère, je suis la plus heureuse des femmes: *il m'a battue*! »

En effet, être battue, pour une impératrice de Russie, ce devait être du nouveau. Et qui a perdu Eve? Le nouveau.

CINQ-CENTS

Proverbes Ottomans.

281 Regret tardif ne sert à rien.
282 Celui qui porte l'eau est aussi celui qui casse la cruche.
183 Ne ris pas du malheur (d'autrui.)
284 Avec de douces paroles on fait sortir de terre les serpents.
285 Colère est pire que rage.
286 Pas de montagne sans vapeurs, ni d'homme de mérite sans détracteurs.
287 Les montagnes ne se rencontrent pas, mais les hommes se rencontrent.
288 Qui prend conseil tranchit l'espace, et qui n'en prend pas reste sur place.
289 Que lièvre est petit et que ses oreilles sont grandes?
290 De loin le cri de la poule parait rude.
291 Ce qui vient par le tambour s'en va par la trompette. — (Ce qui vient par la flûte s'en va par le tambour.)
292 De loin le son du tambour paraît agréable.
293 Pour recouvrer un sur dix, il faut sacrifier neuf.
294 Demander des largesses à l'avare, c'est vouloir creuser une fosse dans la mer.
295 Goutte à goutte le lac se remplit; peu à à peu l'oeil de l'ennemi s'affaiblit.
296 Qui hante les boiteux finit par boiter lui-même.
297 Tout voleur semble honnête avant qu'on ne l'arrête.
298 Un mot sincère est pour beaucoup d'hommes une parole amère.
299 Franc parleur est chassé de neuf villes.
300 Estomac plein que sait-il de la faim?

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 19 septembre	54	52
Clôture	du 19 septembre	54	25

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 19 septembre.

NEWCASTLE bat. à vap. anh. *Hartepool*, cap. Hill. div. marchandises.
EBATOUM bat. à vap. russe, *Elborous*, cap. Gerard div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 19 septembre.

TREBIZONDE bat. à vap. italien, *Benjamin Atwood* cap. Zuchelli, div. marchandises.
MARSEILLE bat. à vap. ang *Frederik*, cap. Agar, div. marchandises
DANUBE bat. à vap, angl. *Hartepool*, cap. Jh. Hill, div. marchandises.
ODESSA bat. à vap. russe, *Vesta*, cap. Pavlovich, div. marchandises.
VARNA bat. à vap. ott. *Malacoff*, cap. Cetinich, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 19 Septembre.

MARSEILLE br. ital *Azoff*, cap. Crovetto. lest.
— br. hell. *Analipsis*, cap. Maritza, div. march.
MESSINE br. hell. *Caliopi*, cap. Mihail, lest.
BARCELON br. ang. *Aretusa*, cap. Wallace, div.
GENES bark ang. Victory, cap. Hulkinson, lest.
— bark angl. *James Duncan*, cap. Thompson, »
— br aut. *Mateo L.* cap. Simonich, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap Yanacos, lest.
ALEXANDRIE bar. ang. *Britisher*, cap. Drover, »
TAGANROK bar. prus. *Prince*, cap. Runge, seigle.

DEPARTS des bat. à voile du 19 Septem.

MARSEILLE bark aut. *Urano*, cap Ivancich, blé.
— br russe, *Kakaulidi*, cap. Kacoulidi, gr. de lin.
— br. hell. *Filadelfia*, cap. Castrotti, blé.
— br. hell. *Dhio Adhelfi*, cap. Apostolou, blé.
— br. hell. A. *Spiridon*, cap. Papadoyani, blé.
— » » cap. Lazaros, blé.
TAKANROK br. hell. *Licurghos*, cap. Santuris, lest
DANUBE br. hell *Andonios*, cap. Morotos, lest.
— br. ang. *L. Lemand*, cap. Armstrong, lest.
GALATZ bark angl. *Queen of the Royal*. capitaine Joseph Hom. char. de fer.
MER-NOIRE br. hell. *Pandodhinamos*, cap. Athanasopoulos. lest.
— br. hell. *Neos Joanas*, cap. Marcos lest.
— br. hell *Taxiarhis*, cap. Lazarou, lest.
— br. ital. *Oriente*, cap. Bozzo. lest.
— bar. angl. *Vigiland*, cap. Shields, lest.
— br. prus. *Reinhald*, cap. Muller, lest.
AZOFF br. hell. *Omonia*, cap. Elefteriou, lest.
— br hell. *Nea Elleni*, cap. Cosma, lest.
— br. hell. *A Nicolaos*, cap. Lascaratos, lest.
ODESSA br. autr. *Lauro*, cap. cap. Csrtese. lest.
FALMOUTH bar. aut *Mercur*, cap. Puscich, blé.
ANGLETERRE bar ital. *Donavaro*, cap. Marcenaro,
MALTE bar. aut. *Zio Giorgio*, cap. Sorinich, blé.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 15

de BERDIANSKA br. ital *Emmancipazione*, capit. Olivari, blé.
— br. hell. *Mitaras*, cap Collaris, blé.
— br hell. *Possidhon*, cap. Zaghouris, blé.
de TAGANROK bar. ang. *Guin Grichin* cap. Christi graine de lin
— bark italien, *Don Antonio*, cap. Bado, blé.
— bar. mekl. *Prometheus*, cap. Brojering, blé.
— br. hell. *A. Matrona*, cap. Barbarighos, org.
— br. hell. *Hrissolitissa*, cap Comatas. blé.
de BERDIANSKA br. ital. *Antiopi*, cap. Olivari, »
— br. ital. *Amabile Antonieta*, cap. Demoricie.»
de SOULINA br aut *Silve*. cap Martinolich, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Tambourlos; »
de ODESSA br. ital. *Messina* cap. Figari.
de IBRAILE bar. mek. *Carl*, cap. Bradering, lest.

du 16

de ODESSA br. ital. *Luigi*, cap. Vianello, blé.
— br. sued. *Paul*, cap. Bigeklund, blé
— bark ang. *Balaklava*, cap. Steward, blé.
de SOULINA goel. hell. *Nicolaeff*, cap Contrula, »
de TAGANROK br. russe, *Cefalonie*, cap. Caravias,
— bark angl. *Alliance*, cap. Burdis, blé.
de MARIANOPOL br. fran *Louis Joseph*, capitaine Guguin, blé.
de IBRAILE br. hell. *A. Spiridhon*, capit. Constandis Papadoyanis. blé.
de TAGANROK bark aut. *Figlio*, cap. Raichich, blé
— bark russe, *Loine*, cap. Sandson, gr. de lin.
— bark ang. *Stork*. cap. Spianer, blé.
— bar. russe, *Chapman*, cap. Vicandeson, blé.

du 17

de MARIANOPOL brr. ital. *Iside*, cap. Olivari, blé.
de BERDIANSKA bar. ang. *Idongon*, c. Anderson, »

du 18

de MARIANOPOL bar. ang. *Alliance*, cap. Diggins,
de BERDIANSKA br. ital. *G. d'Anovaro*, capit. L. Macenaro, blé.
TAGANROK bar. mekl. *Auguste Sophie*, capit. Wil. Libermann, laine.
— br. angl. *Alice*. cap. Everson, blé.
— bark ang. *Hygeia*, cap. Hooper, blé.
— bar. norw. *Christiansen*, cap. Boyen, seigle.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 214 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de :

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénevant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 P[tres] L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 Numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000 ; 100,000 ; 80,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 30,000 ; 20,000 ; 10,000 etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez : H. KLARFELD, Berchembé-bazar, 17.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DÉPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Marsine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

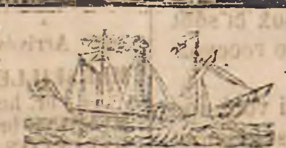

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* c. Gautier, partira pour MARSEILLE vendredi 27 septembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Pirée.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNE.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	500,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	500,000
Crédit mob. 1858, »	4	»	250,000
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000
Prince Salm »	2	»	40,000
Prince Clary, tirages	2	Florins	25,000
Saint Genois »	1	»	50,000
Palfi »	1	»	40,000
Waldstein »	3	»	25,000
Rudolf »	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 40 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 50,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt du Crédit Mobilier de 1858, aura lieu le 1er Octobre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

Han Municipal, à Galata n° 8.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix. — Prix modiques.

SERVICE DE NUIT. — GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

Dall' I. R. Consolato d'Austria

A COSTANTINOPOLI.

EDITTO.

L'I. R. Consolato in Costantinopoli notifica col presente a tutti gli aventi interesse di aver oggi decretato l'aprimento del concorso generale dei creditori sopra la sostanza di ragione del suddito Austriaco Giovanni Decosi ed attrovantesi nell'Impero Ottomano.

Diffida quindi ed eccita tutti gli aventi qualche pretensione contro l'oberato, qualunque sia il fondamento, ad insinuarla allo scrivente I. R. Ufficio fin' al giorno di 30 novembre 1867 inclusivo, con regolare petizione in confronto dell' avvocato Faustino Pedrelli, deputato in curatore alle liti della massa oberata, dimostrando non solo la sussistenza della sua pretesa, ma anche il diritto in vista del quale dommanderà di essere collocato nell' una o nell' altra classe, coll' avvertenza, che scorso il termine fissato come sopra nessuno verrà più ascoltato ed i non insinuati saranno esclusi da tutta la sostanza soggetta al concorso in quanto la medesima fosse esaurita dai creditori, e ciò quand' anche ai non insinuati competesse diritto di proprietà, di pegno o di compensazione. Eccita inoltre tutti i creditori che nel preaccennato termine si saranno insinuati a comparire ïanti quest' I. R. Consolato il giorno di 15 ottobre a. c., alle ore 10 a. m. per confermare l'amministratore interinale od eleggerne un altro e per nominare la delegazione dei creditori coll' avvertenza portata dal vigente regolamento di procedura, nonchè per trattare frà di loro un amichevole componimento e dare quelle provvidenze, che potrebbero occorrere.

Costantinopoli, li 18 settembre 1867.

Per l'I. R. Console assente,
KWIATKOWSKI.

AVIS

Les affaires concernant la faillite Backirdji Nicolas étant sur le point d'être terminées ; tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la susdite faillite, sont invités de se présenter dans le délai de 21 jours à partir de la date du présent avis par devant la première section du Tribunal de commerce.

Passé ce délai toute réclamation sera rejetée.

Le 17 septembre 1867.

Le Juge Commissaire,
EDILY.

AVIS.

Une institutrice parisienne de 25 ans connaissant le français, l'anglais et le piano et ayant ses diplomes, désirerait se placer dans une famille honorable.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les mesures et dispositions des appartements.

A VENDRE

Le Matériel tout entier d'un établissement

DE PHOTOGRAPHIE

APPAREIL NÉGATIF, etc.

La collection de Négatif, est des plus parfaites ; elle se compose de Panoramas, Vues et Monuments de Constantinople, et des villes les plus fréquentées du Levant.

Stéréoscopes, Groupes, Costumes, etc.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du journal,

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Charreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 11/23 Septembre, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	T.	
6	18	6	12	15	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	48	2	12	45	de Yéni-mle, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bebek.
8	3	18	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar.
9	33	12	2	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	3	6	3.	45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
11	18	2	5	15	de Buyukderé, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
6	33	4	12	30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
6	48	11	12	45	de Cavak, Yénimahallé, Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgundjuk.
9	33	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6	18	5	12	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8	3	14	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 1 h.)
8	3	5	2	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach. (Les vendr. à 2 1/2 h.)
8	48	14	3		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.)
10	18	5	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
3	3	4	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3	33	9	9	15	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	T.	
7	18	5	1	30	pour Bechiktach, Arnaout-keui.
11	18	14	2	30	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
12	3	6	1	45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé, Yéni-mahallé.
9	33	5	3	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
9	18	9	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	8	2	2	45	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdére,
1	3	4	6	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dere. (*Retour par la côte d'Asie.*)
4	33	11	9	15	pour Bebek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukderé, Yénimahallé.
4	18	14	9		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	18	18	10		pour Bebek, R.Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5	8	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yenikeui, Thérapia, Buyukderé Yenimahallé.
4	18	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
		5	10		pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pontt Les vendredis à 9 h. 3/4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
5	18				
5	18	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5	48	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui. (*)
3	48	2	9	30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-déré et Yéni-Mahallé.
4	48	17	10	30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukderé. (*Les vendredis exceptés.*)
5	18	4	11		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 h. 1/4, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 8 1/4 h. touchant Buyuk-déré, Therapia, Yeni-keui, Emirghian-R.-Hissar, Arnaout-keui, Ortakeuï, Bechiktach et Cabatach.)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

H. F.		H. T.		
6	33	12	30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
8	3	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	48	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
11	18	2	15	de Yénimahallé, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9	33	3	15	de Yenimahallé, Buyukdere, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
9	33	3	30	de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2	33	8	15	de Buyukdere, Therap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
3	48	8	45	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
4	48	9	30	de Yénimahallé, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	48	10	30	de Yeni-mahallé, Buyukdere, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

H. F.		un Bat.		
8	33	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R Hissar, Emirghian, Yéni-keui, Therapia, Buyukderé, Yeni-Mahallé.
8	48	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahallé.
9	33	2	30	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdere.
9	33	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdere.
1	18	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukd. Yenimahallé.
3	48	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yénimahallé.
4	48	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdere,
5	3	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui Thérapia, Buyukdere.
5	33	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 1/12/3 septembre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	N[os]	H. T.	
5	48	3	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	18	16	1	30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	3	10	1	15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1	48	3	7	30	de Cartal, Prinkipo Halki et Proti.

Départ du Pont.

H.	F.	N[os]	H. T.		
9	3	3	3		pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3	33	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4	18	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
4	48	3	10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 1 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	un bateau	H. T.		
6	18		12	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2	3		7	45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
3	48		9	30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H.	F.	un bateau	H. T.		
7	48		2		pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
9	3		3		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4	33		10	15	pour Proti, Antigoné, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

LUNDI, 23 SEPTEMBRE 1867 — 25 DJEMAZI-UL-EVEL 1284 de l'Hégire — LUNDI, 23 SEPTEMBRE 1867

2me Année. — N° 215.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 23 Septembre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 21 septembre, 6 h. soir.

FLORENCE. — La *Gazette Officielle* déclare que le gouvernement italien empêchera par la force toute tentative de violation des frontières pontificales.

Un télégramme de Rome assure que Garibaldi a ordonné à ses partisans, qui ont pénétré sur le territoire romain, de commencer l'insurrection le 28 Septembre.

Paris, 21 septembre.

Le récit de la *Nouvelle presse libre* de Vienne concernant la conversation qu'a eue Fuad pacha avec le czar à Livadia est très-commenté par les journaux qui considèrent les paroles du czar comme une menace pour la Turquie.

CAIRE, 20. — Changement ministériel : Raghel (?), nommé président du conseil, ministre des finances, de l'intérieur et des travaux publics ; Nubar, reste ministre des affaires étrangères ; Hulfica (?), chargé auparavant de l'intérim des affaires étrangères, est nommé chérif ; Donne (?), président du conseil d'Etat, ministre de l'instruction publique ; Hafmi, ministre de la maison de Son Altesse.

Le dernier firman du Sultan a été lu dans la matinée à la citadelle...

Dardanellse, 21 septembre.

Diana, courrier de Trieste est arrivé hier après-midi. Dépêches expédiées aujourd'hui avec *Enos*.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Nous trouvons dans des journaux de Vienne une déclaration du représentant M. Schindler, concernant l'audience qu'il eut près de l'Empereur des français.—M. Schindler s'exprime ainsi : « Je déclare de la manière la plus formelle, et sans crainte d'éprouver un démenti quelconque que je n'ai demandé ni recherché, directement ou indirectement, une audience près de S. M. l'Empereur Napoléon. Je trouve la source de tous ces rapports qu'en ont fait les journaux dans les communications que j'ai faites verbalement, dans le cours de la conversation, aux personnages avec lesquels j'entretiens depuis nombre d'années les meilleurs relations, lorsque le lendemain, on m'assaillit de tous côtés pour avoir des renseignements sur cette audience. Je m'explique aussi par là l'exatitude des rapports des journaux laisse, à certains endroits, beaucoup à désirer, et que des paroles polies de l'Empereur, concernant ma personne, aient été livrées à la publicité, sans que j'aie autorisé personne à le faire. »(*Gaz. de Vienne.*)

—

Nous lisons dans l'*Italie* :

Il faut rendre justice au ministre des finances. Il déploie pour la vente du patrimoine ecclésiastique une activité, une énergie à laquelle nous sommes si peu habitués, que nous avons peine à en croire nos yeux.

Comme nous avions demandé avec instance que l'opération fût conduite avec rapidité nous devons constater que jusqu'à présent, le ministère ne mérite à cet égard que des éloges. Il a fait littéralement ce qu'il était possible de faire.

Le ministère a compris qu'il était d'un intérêt capital de transformer rapidement la main-morte. D'après les renseignements qui nous arrivent, le pays le comprend aussi. Il y a là le germe d'une heureuse et féconde révolution économique.

—

FLORENCE, 10 septembre. — L'affaire de la légion d'Antibes a été résolue extra-diplomatiquement. Napoléon a écrit à Victor-Emmanuel. Victor-Emmanuel lui a répondu. Dans cet échange d'autographes, l'Empereur Napoléon reconnaissait que cette légion comme la considérait le ministre de la guerre Niel, était une infraction à la convention du 15 septembre ; qu'à l'avenir il n'y serait admis comme stipendiaires que des soldats et officiers ayant fait leur temps dans l'armée française et sans rapport avec le ministère de cette arme ; que quant à ceux qui sont sous le drapeau du pape, ils rentreraient en France ou recevraient leurs congés.

De son côté, Victor-Emmanuel promit d'empêcher la pointe que Garibaldi voulait faire sur Rome. Le roi vint en effet à Florence ; il expedia un confident au général.

Retourner à Caprera après avoir fait tant de menaces au St.-Siège, ç'aurait été une reculade. Mais par bonheur, dans ce temps-là vint la nouvelle d'un congrès de la paix à Genève. Garibaldi pouvait y aller et laisser revenir la Cour pontificale de ses craintes. D'ailleurs ce congrès était la contre-partie de l'entrevue de Salzbourg. Il fallait élever autel contre autel. Garibaldi se décida à aller se mettre en relations avec les chefs de la démocratie européenne. Mais en s'y rendant, il a bien souvent déclaré sur sa route qu'il ne renonçait pas à Rome. En arrivant à Genève, il a dit que Calvin avait commencé l'ébranlement de Rome, que lui il irait donner la dernière secousse. Somme toute, cette réunion des démocrates à Genève est d'une grande naïveté. Ils veulent, sous prétexte de paix, que les souverains abolissent les armées permanentes. De là à une république universelle il n'y aurait qu'un pas.

M. et Mme Ratazzi travaillent sans repos à la réussite de l'affaire des 400 millions. La stagnation des affaires en France a fait refluer les capitaux à la banque. Il y a dans ses caveaux plus d'un milliard en numéraire. Cette circonstance ne pouvait échapper à la sagacité de M. Ratazzi; il faudrait donc constituer des sociétés financières pour la prise des obligations des biens ecclésiastiques. Il y a le 20 0/0 à gagner tout d'abord, ces titres étant au 80 0/0 ; puis il y a un avantage de plus de 5 0/0 sur le seul change de l'or contre le papier italien. Mme Ratazzi, à Paris, a des relations avec M. Frémy et les autres financiers amis de l'Italie. Déjà des sociétés se constituent avec leur siège à Florence, elles ont déjà le 25 0/0 assuré par l'effet des avantages ci dessus mentionnés ; mais leurs bénéfices peuvent être plus grands, car s'il y a succès, leurs obligations pourront monter au 83, au 85, même au 90 ; et s'il n'y a pas succès, elles achèteront des terres qu'elles paieront avec ce papier.

(*Corresp. gén. de Vienne.*)

—

Les partis dans le Reichstag. — Le résultat des élections pour le *Reichstag* est maintenant connu à peu d'exceptions près car il ne manque plus que les chiffres à fournir par trois circonscriptions non prussiennes.

On sait que la Confédération du Nord comprend 297 circonscriptions électorales, élisant chacune un député, 236 de ces députés sont prussiens, 61 sont élus dans les différents Etats confédérés.

Comparés aux résultats des élections de février dernier, ceux de celles-ci montrent que le rapport des différents partis entre eux s'est, en somme, peu modifié. La fraction conservative, dans le sens le plus restreint de ce mot, avait 60 représentants dans le premier parlement. 41 d'entre eux, d'après les informations reçues, ont été réélus, et de nouveaux membres qui sont venus se joindre à eux ont porté leur nombre dans le Parlement actuel à plus de 60.

L'union conservative-libre (le duc d'Ujest, le comte de Bethusy-Huc, et autres) comptait dans le premier Parlement 39 membres dont 21 ont été réélus. Elle a gagné plutôt que perdu par les élections nouvelles.

Un journal démocratique de Berlin (la *Gazette du peuple*) porte à environ cent membres la force totale du parti conservateur dans le Parlement nouveau et oppose à cette phalange le reste des députés comme appartenant *aux différentes fractions du parti libéral.*

Un bel assemblage, vraiment, que ces radicaux, démocrates, Polonais, Danois, particularistes, et catholiques politiques, tous affublés sans distinction de l'épithète de *libéraux* ! La *Gazette du peuple* aurait mieux fait de qualifier »d'opposition« son ollapodrida libérale ; mais il eût fallu même encore faire une distinction entre l'opposition systématique et celle qui, sur le terrain de la politique allemande, soutient le gouvernement. La *Gazette du peuple* elle-même n'attaque-t-elle pas violemment, »comme amis de la politique gouvernementale, « les vieux-libéraux et les nationaux-libéraux ? En outre il ne faut pas négliger que maint national-libéral venu des provinces nouvellement annexées ou des petits Etats de la Confédération prendra une autre situation que la plupart des membres prussiens de ce parti, avec leurs traditions de progrès et leurs souvenirs de confit.

En ce qui concerne le résultat des élections pour chacune des fractions en particulier, 11 des 19 membres primitifs du parti démocratique ont été réélus et 16 nouveaux sont venus s'y joindre, de sorte que ce parti compte actuellement 27 voix. 8 des 27 vieux libéraux et 40 des 79 nationaux-libéraux ont été réélus : à ces derniers se sont réunis 15 membres nouveaux. En outre ont été élus 15 libéraux qui se joindront aux deux derniers fractions énoncées, surtout à la première. Les fractions des Polonais (13 membres), du centre catholique (14 id.), de l'union particulariste constitutionnelle (18 id.) ont subi peu de modifications. Le reste des députés n'appartient à aucune fraction déterminée. Il reste de plus 13 réélections et 21 scrutins de ballottage à opérer.

Les conservateurs ont perdu plusieurs sièges au Parlement dans la Westphalie et dans la Province rhénane, et trois dans la province de Saxe : mais ils ont regagné ces derniers. Dans la Marche de Brandebourg ils ont gagné Ober-Barnim et Landsberg sur la Warte et dans la nouvelle Poméranie antérieure les deux circonspections. Les élections dans la province de Prusse ont été encore plus favorables qu'en février aux conservateurs car ils l'ont emporté sur leurs concurrents dans tous les districts de Gumbinnen.

En outre le nombre des voix données dans beaucoup de circonscriptions aux candidats conservateurs est tel que nul autre parti n'a obtenu sans ce rapport un semblable succès. Là même où ils ont succombé, ils l'ont fait avec une minorité de voix fort respectable.

Mais avec tout cela les citoyens n'ont pas pris part aux élections avec la même ardeur qu'en février. Dans beaucoup de districts la moitié, dans d'autres à peine le tiers d'entre eux sont venus voter. (*Corr. de Berlin*)

LA RÉFORME EN TURQUIE.

XI.

Revenant à la réforme financière, que nous avions désertée un instant pour signaler une classe d'abus sur laquelle nous aurons à revenir, en attendant, que Messieurs les ambassadeurs engagent leurs gouvernements respectifs à en faire justice, nous sommes amené à attaquer de front l'assiette des impôts.

Notre but étant avant tout d'être consciencieux, vrai et utile, nous appelons sur notre sujet la plus sérieuse attention du pouvoir.

Par tous pays, la popularité et la stabilité d'un gouvernement reposent sur la quotité et l'équité de l'impôt.

— Pourquoi êtes vous légitimiste demandâmes-nous un jour à un paysan français ? Et nous essayâmes d'ébranler sa conviction politique au profit de la liberté.

— « Je n'entends rien à votre politique, nous répondit-il. Tout ce que je sais, c'est que sous Charles X, je payai 40 fr. d'impôt, et qu'aujourd'hui j'en paie 200. Cela me suffit pour asseoir mes préférences. »

Ce raisonnement, auquel il n'y avait pas grand' chose à répondre, nous est resté dans la mémoire et nous en ferons notre profit pour ménager au gouvernement du Sultan l'occasion d'un acte de justice et de bonne politique, en même temps qu'une source de popularité.

Ici le principe est excellent, et il n'y a rien à changer au mécanisme. C'est encore l'abus qui encrasse les rouages et paralyse la détente.

Voyons le principe d'abord, puis nous verrons comment il est appliqué.

Le gouvernement fixe l'impôt, que doit payer chaque vilayet.

On pourrait reprocher à cette fixation, qu'elle se fait d'une manière arbitraire ; mais en l'état des choses, et, en l'absence d'un cadastre, qu'il faudrait 50 ans à établir, il est impossible de procéder autrement.

Ici l'autorité disparaît complètement pour faire place au *self-government*.

C'est le conseil-général, issu indirectement du suffrage universel, qui fait la répartition par sandjak (sous-préfecture). Alors les primats des communautés se réunissent et effectuent la répartition. Les Musulmans payeront tant, les Chrétiens tant, etc.

Où trouver, si ce n'est dans la libre Amérique, un principe d'assiette de l'impôt plus simple, plus démocratique, occasionnant moins de frais de perception ?

Mais, voici l'abus : dans la réunion des primats ainsi que dans les conseils des communautés la répartition de l'impôt se fait à huis-clos, sans aucun contrôle ni surveillance. Les primats commencent par s'exonérer eux-mêmes, puis ils déchargent leurs parents, et leurs amis ; on se fait des concessions réciproques sur la foi du proverbe : passe-moi la rhubarbe et je te passerai le séné.

La même chose a lieu au sein des communautés. Le résultat est connu : l'impôt repose sur les pauvres sans défense, qu'il écrase de son poids.

Aux réclamations qui se font jour, le gouvernement répond : «cela ne me regarde pas ; je ne me mêle pas de vos affaires intérieurs ; arrangez-vous pour faire un meilleur choix de vos mandants.»

Le gouvernement à raison en droit ; mais en fait, c'est à lui que les populations font remonter la responsabilité d'une pratique qui les ruine. Il y a là un grave motif de désaffection et d'impopularité.

Le remède est facile : il suffit d'ouvrir à deux battants les portes des conseils et d'admettre le public au contrôle de leurs opérations, en outre, d'imposer aux primats et aux conseils des communautés l'obligation d'afficher en plusieurs langues des tableaux de péréquation indiquant la quote-part imposée à chacun nominativement, et de faire concorder les totaux partiels avec les totaux généraux.

Avec l'instruction publique et l'établissement d'une presse provinciale, compagnes inséparables du régime démocratique, on ne tarderait pas à apprécier par comparaison la supériorité du principe ottoman, en matière de perception d'impôts, sur les différents systèmes en vigueur en Europe.

Parmi les divers impôts frappés sur les populations, il en est un qui mériterait d'être implanté en Europe où des millionaires, grâce à la facilité de contenir une fortune dans un porte-feuille, payent souvent moins de taxe, qu'un cordonnier ou une fruitière.

C'est l'impôt sur la richesse.

Mais, comme en Turquie, ce sont les primats et les chefs des communautés qui sont chargés de sa répartition, ils ont garde de l'acquitter eux-mêmes, laissant ce soin aux malheureux déjà accablés par ailleurs.

C'est ce qui fait, que l'auteur d'un travail que nous avons sous les yeux, a qualifié avec raison l'impôt sur la richesse, l'*impôt sur la misère*.

Au point de vue politique, le gouvernement se ménage la solidarité des chefs religieux et des riches. Cela pouvait être bon il y a 50 ans. Aujourd'hui ce sont les masses qui tendent à faire la loi. Ce sont elles qui sont travaillées par l'influence étrangère. C'est sur elles que le gouvernement doit s'appuyer.

Il n'est pas de moyen plus efficace, pour désintéresser les populations des menées perturbatrices et les soustraire à la propagande étrangère, que de faire triompher dans la répartition des impôts la modération, la justice et l'égalité.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

V

Mme de Tècle fut heureuse ; mais elle le fut seule. Son mari, malgré la tendresse dont elle l'entourait, malgré le bonheur vrai qu'il pouvait lire dans son regard tranquille, malgré la naissance de sa fille, parut ne se consoler jamais. Il était même avec elle d'une contrainte et d'une froideur étranges. Une douleur inconnue le consumait. On en eut le secret le jour où il mourut. — « Ma chérie, dit-il à sa jeune femme, soyez bénie pour tout le bien que vous m'avez fait... Pardonnez-moi, si je ne vous ai jamais dit combien je vous aimais... Avec un visage comme le mien, il ne faut pas parler d'amour !... Et cependant mon pauvre cœur en était plein... J'ai souffert de cela beaucoup, et surtout en me rappelant ce que j'étais auparavant, et comme j'aurais été plus digne de vous...Mais nous nous reverrons, n'est-ce pas, ma chérie ?... Et alors je serai beau comme vous, et je pourrai vous dire que je vous adore... Adieu !... Je t'en prie, Elise, ne pleure pas,... je t'assure que je suis heureux... Pour la première fois je t'ai ouvert mon cœur, parce qu'un mourant ne craint pas le ridicule... Adieu ! je t'aime !... »

Et cette douce parole fut la dernière.

Mme de Tècle, après la mort de son mari, avait continué d'habiter chez son beau-père; mais elle passait une partie de ses journées chez son oncle, et, tout en s'occupant de l'éducation de sa fille avec une sollicitude infinie, elle tenait le ménage des deux vieillards, dont elle était également idolâtrée.

M. de Camors recueillit une partie de ces détails de la bouche du curé de Reuilly, qu'il alla visiter le lendemain, et qu'il trouva étudiant son violoncelle avec des lunettes d'argent. Malgré son système résolu de mépris universel, le jeune comte ne put s'empêcher de concevoir pour Mme de Tècle un vague respect, qui ne nuisit d'ailleurs en rien aux sentimens moins purs qu'il était disposé à lui consacrer. Très décidé, sinon à la séduire, du moins à lui plaire et à s'en faire une alliée, il comprit que l'entreprise n'était pas ordinaire ; mais il était brave et ne craignait pas les difficultés, surtout quand elles se présentaient sous cette forme.

Ses méditations sur ce texte l'occupèrent agréablement le reste de la semaine, pendant qu'il surveillait ses ouvriers et qu'il conférait avec l'architecte. En même temps ses chevaux, ses livres, ses journaux, ses domestiques, lui arrivaient successivement et achevaient d'écarter l'ennui.

Il avait donc fort bonne mine quand il sauta à bas de son *dogcart* le lundi suivant devant la porte de M. Des Rameures et sous les propres yeux de Mme de Tècle, qui daigna frapper doucement de sa blanche main l'épaule noire et fumante de Fitz-Aymon (par Black-Prince et Anna-Bell). Camors vit alors pour la première fois le comte de Tècle, qui était un vieillard doux, triste et taciturne. Le curé, le sous préfet de l'arrondissement et sa femme, le médecin de la famille, le percepteur et l'instituteur complétaient, comme on dit, la liste des convives.

Pendant le dîner, M. de Camors, secrètement excité par le voisinage immédiat de Mme de Tècle, s'appliqua à triompher de cette hostilité sourde que la présence d'un étranger ne manque jamais de susciter dans les intimités qu'il dérange. Sa supériorité calme s'établit tout doucement, et se fit même pardonner à force de grâce. Sans montrer une gaîté messéante à un deuil, il eut, à propos de ses premiers embarras de ménage à Reuilly, des pointes de vivacité et des lueurs plaisantes qui déridèrent la gravité de sa voisine. Il interrogea avec bienveillance chacun des convives, parut s'intéresser prodigieusement à leurs affaires, et eut la bonté de les mettre à leur aise. Il eut l'art de fournir à M. Des Rameures l'occasion de quelques citations heureuses. Il lui parla sans affectation des prairies artificielles et des prairies naturelles, des vaches amouillantes et des vaches non amouillantes, des moutons Dishley, et de mille choses enfin qu'il avait apprises le matin dans la *Maison rustique du dix-neuvième siècle*. Directement il parla peu à Mme de Tècle ; mais il ne dit pas un seul mot dans tout le cours du repas qui ne lui fût dédié, et de plus il avait une manière caressante et chevaleresque de laisser entendre aux femmes, même en leur versant à boire, qu'il était prêt à mourir pour elles.

On le trouva simple et bon enfant, quoiqu'il ne fût ni l'un ni l'autre. Au sortir de table, comme on prenait le frais devant les fenêtres du salon, à la clarté des étoiles : — Mon cher monsieur, lui dit M. Des Rameures, dont la cordialité naturelle était un peu rehaussée par les fumées de son excellente cave, mon cher monsieur, vous mangez bien, vous parlez mieux, vous buvez sec ; je vous porteste, monsieur, que je suis prêt et disposé à vous regarder comme un parfait compagnon et comme un voisin accompli, si vous joignez à tous vos mérites celui d'aimer la musique ! Voyons, aimez-vous la musique ?

— Passionnément monsieur.

— Passionnément ! bravo ? C'est ainsi qu'il faut aimer tout ce qu'on aime, monsieur ! Eh bien ! j'en suis ravi, car nous formons ici une troupe de mélomanes, fanatiques, comme vous vous en apercevrez tout à l'heure...Moi-même, monsieur, je m'escrime volontiers sur le violon... en simple amateur de campagne, monsieur... *Orpheus in silvis* !... N'allez pas imaginer toutefois, monsieur de Camors, que notre culte pour ce bel art absorbe toutes nos facultés et tous nos instans. Non, monsieur, assurément ! Ainsi que vous le verrez encore, si vous voulez bien prendre part quelquefois, comme je l'espère, à nos petites réunions, nous ne dédaignons aucun des objets qui méritent d'occuper des êtres pensans. Nous passons de la musique à la littérature, à la science, à la philosophie même au besoin ;... mais tout cela, monsieur, je vous prie de le croire, sans pédanterie, sans sortir du ton d'une conversation enjouée et familière... Nous lisons quelquefois des vers, mais nous n'en faisons pas... Nous aimons les temps passés, mais nous rendons justice au nôtre... Nous aimons les anciens, et nous ne craignons pas les modernes ; nous ne craignons que ce qui rapetisse l'esprit et ce qui abaisse le cœur, et nous nous exaltons à perte de vue sur tout ce qui nous paraît beau, utile et vrai !... Voilà ce que nous sommes monsieur. Nous nous appelons nous-mêmes la colonie des enthousiastes, et les

Voir le numéro du 21 Septembre.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

—

Miguel Lopez, qui n'a pas été tué le moins du monde, publie dans un journal mexicain, *le Moniteur de la République*, une lettre, ou plutôt un mémoire qui n'occupe pas moins de quinze colonnes dans ce journal. Voici les passages saillants de ce document :

Miguel Lopez
à ses concitoyens, au monde entier.

Un journal de Puebla, la *Feuille libre*, *la France*, de Paris, *la Tribune* et *le Courrier des Etats Unis* ont publié des nouvelles mexicaines qui concernent les prisonniers de Queretaro. Il y est dit que j'ai vendu le point militaire de la Cruz pendant le siége de ladite ville, et que de ma trahison ont dépendu le sort de la place et, plus tard, les tristes événements qui se sont succédé.

Ces douloureuses accusations ne me sont adressées par mes compatriotes, par la France et par les autres peuples que parce que les étrangers ont été intéressés à nos terribles succès et qu'ils me jugent d'après leurs propres actes.

Je me soumets avec plaisir et avec orgueil au jugement inflexible de la conscience publique, parce qu'elle me délivrera de l'infâme tache que des méchants ont tenté d'imprimer à mon front, et qui m'a fait souffrir d'indicibles tourments.

Je n'ai commis aucune trahison ; je n'ai rien vendu. Je n'ai manqué ni à mes devoirs de soldat ni à mes amitiés. Je n'ai donc pas eu à recueillir le fruit d'une série de trahisons. Je dois déclarer que si je me sentais coupable d'une trahison, j'aurais assez de courage pour laver cette infâmie en me jetant moi-même dans les bras de la mort, la seule ressource que nous laissent les remords en ce monde, la seule aussi qui puisse délivrer une famille d'une tache aussi ignominieuse.

Ma narration sera aussi brève et aussi simple que possible.

Pendant le siége, des combats divers et acharnés ont été livrés par les assiégés aux assiégeants, qui étaient infiniment plus nombreux. Après la sortie commandée le 1ᵉʳ mai par le général Miramon, et dans laquelle a succombé le vaillant colonel Rodrigues, la démoralisation s'est introduite dans les troupes, où elle a fait de rapides et terribles progrès. Les vivres, déjà rares, ont manqué tout à fait. Les soldats en étaient réduits à manger du cheval. Pas de pain, pas d'œufs, et les montures du régiment de l'Impératrice se nourrissaient d'écorces de frêne. L'alimentation du soldat ne pouvait manquer d'exercer de l'influence sur ses forces, et sa valeur physique le trahissait dans les combats. Voilà ce qui explique tant de brillantes morts.

L'honneur seul soutenait le corps des officiers, qui se sentait succomber aux privations. En vain l'infortuné Maximilien prodiguait à son armée les exemples de bravoure et de patience dans les épreuves, les soldats, sans force et tout à fait débiles, voyaient bien que la position était de plus en plus désespérée.

Quand donc Léonard Marquez a quitté Queretero pour aller, par ordre, recueillir toutes les forces et ressources dont il pouvait disposer, il n'a pu réunir plus de quatre mille hommes dans tout le Mexique. Dès lors tout le monde prévit la fin du siége. Maximilien ne recevait ni courrier ni nouvelles ; il n'avait plus aucun espoir de secours.

Les soldats de la légion étrangère, Français pour la plupart, recevaient des communications de beaucoup de leurs compatriotes qui étaient dans les rangs ennemis. Dès lors tout était perdu.

Lopez explique ensuite que les munitions de guerre étant épuisées, la situation étant désespérée, l'Empereur s'était décidé à faire une sortie pour gagner la côte s'il était possible. Il continue en ces termes :

A plusieurs reprises l'Empereur m'avait manifesté son désir de sortir de la place ; il se défiait de plusieurs chefs et de plusieurs corps d'armée ; aussi les garnisons furent-elles changées sur différents points. J'en appelle à l'honneur du général Escobedo : il peut dire s'il n'est pas vrai que plusieurs officiers et beaucoup de soldats, surtout des étrangers, lui ont offert de passer dans ses rangs.

Dans la nuit du 14 mai, l'infortuné Empereur me demanda si j'aurais le courage de sortir de mes lignes, et d'aller trouver l'ennemi pour traiter avec lui. Sur ma réponse affirmative, il me demanda de sortir dans le plus profond secret, et de solliciter pour lui la permission de quitter la place avec le régiment de l'Impératrice et quelques personnes de sa suite. J'obéis à ses ordres. Je fus reçu avec les formalités ordinaires dans une réception parlementaire, et je fus présenté au général en chef, Mariano Escobedo.

Dans une conférence qui ne dura pas cinq minutes je lui expliquai le désir de l'Empereur, et Escobedo me chargea de dire à l'archiduc qu'il n'était pas autorisé par son gouvernement à donner des garanties, et qu'il fallait que l'Empereur se rendît à discrétion ou qu'on se battît. Je me retirai avec cette réponse, et j'arrivai à mon campement vers minuit. L'Empereur, contre son habitude, qui était de se coucher de huit heures à neuf heures, était encore levé. Il m'avait demandé plusieurs fois, me faisant chercher par les aides de camp du général Castello. Aussitôt qu'il sut mon arrivée il me fit venir en présence du prince de Salm ou du colonel Pradillo, je ne sais plus lequel ; l'un des deux peut certifier mon assertion.

Il me demanda le résultat avec anxiété, et, sur ma réponse, il voulut savoir si j'avais vu le général en chef en personne. Quand je le lui eus dit, il me chargea, avec un désappointement visible, de faire desseller ses chevaux, ceux de sa suite et ceux du régiment de l'Impératrice, qui étaient préparés à sortir, puis il alla se coucher. Toute l'armée, qui a vu les préparatifs de marche, peut attester ce que je dis. Ces préparatifs, ce n'était pas la première fois que nous les faisions ; mais dans l'état où se trouvait l'armée il nous fut toujours impossible de mettre à exécution le projet de l'Empereur. L'ennemi, connaissant ces préparatifs par nos déserteurs, en avait conçu la plus grande audace. C'est alors qu'il fit la tentative désespérée qui devait coûter tant de sang.

Voici ce qui s'est passé après minuit du 14 mai. Maximilien retourna à son logement, et moi, préoccupé du sort de l'armée je restai debout pour parcourir mes lignes, absorbé par des pensées de toute sorte. Arrivé à la porte de la Cruz, point principal de ma vigilance et recommandé spécialement aux chefs chargés de la défendre, je me vis cerné par des officiers et soldats qui me mirent le pistolet à la gorge ; je les reconnus aussitôt pour des ennemis, et ils me firent prisonnier.

Un moment stupéfié, je ne pouvais ni combattre ni m'enfuir. C'est alors que les ennemis qui me tenaient parmi eux ont pris la direction de l'endroit où reposait l'Empereur. Gagner du temps et avertir Maximilien pour qu'il pût s'enfuir, telle fut mon unique idée. J'allai donc au général Velez et lui fis observer qu'il serait humain d'éviter l'effusion du sang. Le colonel Yabloski fut chargé d'aviser l'Empereur qu'il n'avait que le temps de fuir, et j'ignore comment il a pu mettre un si long temps à exécuter sa mission.

Au point du jour se présenta Maximilien avec quelques personnes de sa suite et des soldats de divers corps ainsi que des personnes n'appartenant pas à l'armée. L'Empereur était à pied, dans la rue, et suivait de près ceux qui m'avaient fait prisonnier, et, mettant à profit un moment de confusion occasionné parmi les soldats de la république qui marchaient sous les ordres de Francisco, je m'enfuis sur un mauvais cheval au devant du malheureux prince. Alors j'ai repris la direction des soldats. Cela se passait devant l'hôtel de l'Aigle rouge.

De tous ces faits peuvent témoigner le prince de Salm, Yabloski, Pradillo, dont l'honnêteté est notoire, le docteur Blask, D. José de Blasio, des employés et des officiers de la république qui se trouvaient là.

Toute ma conduite n'a tendu qu'à donner à l'Empereur le temps de s'éloigner et à éviter une inutile effusion de sang. Si j'avais pu provoquer une lutte utile, je suis sûr que Maximilien, au lieu de chercher son salut, ainsi que nous l'en avions sollicité, se serait présenté sur le terrain du combat, parce qu'il était naturellement brave, parce qu'il partageait les périls de ses subordonnés.

On comprend maintenant ma situation et combien se sont trompés ceux qui ont osé convertir ma conduite en un acte d'infâme trahison. Je dois néanmoins expliquer la disposition de ma brigade sur les points qu'elle occupait.

Nous supprimons ici des détails techniques de stratégie et de fortifications :

La surveillance était exercée par un chef de jour et un capitaine de service de nuit qui recevaient journellement l'ordre spécial de veiller sur le jardin et sur le Panthéon. Il y avait en outre une ronde de chefs et d'officiers du dépôt préposés aux mêmes fonctions.

Je dois dire, parce que c'est essentiel à ma justification, que la distribution des forces défensives n'a pas été faite par moi, et qu'elle était déjà réglée quand j'ai reçu le commandement de la brigade qui couvrait cette ligne et servait de réserve.

Ainsi, nous avons été victimes d'une véritable surprise, à laquelle l'état de fatigue de nos troupes et l'épuisement de nos moyens ne nous ont pas permis de résister.

Parmi les causes de la chute de Queretaro je citerai encore les suivantes :

Le général Silverio Ramirez fut relevé de son poste et mis en prison pour avoir écrit au général Mejia, l'invitant à décider l'Empereur à traiter avec l'ennemi, puisque tout le pays était contre l'empire, et puisque lui, Mejia, avait quelque influence sur Escobedo, auquel il avait sauvé la vie.

Le commandant Adame fut emprisonné, parce qu'on le disait en relations avec l'ennemi. Apprenant ces bruits, Adame et ses officiers se constituèrent prisonniers à la gendarmerie.

Le colonel Ontiveros, dans la nuit du 14, passa à l'ennemi avec 700 hommes, abandonnant ses lignes.

Les généraux Casanova et Escobar furent rappelés de leurs lignes, sans qu'on sût la cause de cette mesure, bien faite pour ôter toute confiance à leurs troupes.

Le colonel Villasana, qui commandait le bataillon des cazadores, passa sans doute à l'ennemi, car personne ne le vit pendant toute l'affaire.

Ai-je trahi par lâcheté? Non ; j'ai fait mes preuves.

Par ambition? J'avais la protection et l'affection de l'Empereur.

Par nécessité? J'ai de quoi vivre.

Par haine? Contre qui?

Pour avoir de l'argent? On a dit que j'aurais reçu de 10 à 60 mille piastres pour prix de mon infâmie. Je tiens à la disposition de celui qui prouvera que je me suis vendu les titres de propriété que je possède, et je lui donne ces titres. Loin de là, je suis prisonnier, j'ai perdu mes chevaux, mes équipages, l'argent que j'avais, y compris cent piastres que M. Blasio m'avait données par ordre de l'Empereur, reste des seize cents piastres que j'avais reçues pour préparer la sortie lors de la nuit fatale du 14 mai.

Pour assurer ma sécurité? On sait que je suis prisonnier comme mes autres compagnons d'armes, et que ma vie est à la disposition de la République.

Ajoutons comme commentaire un entrefilet du journal mexicain *le Siècle*, auquel nous laissons la responsabilité de ses opinions comme de ses informations :

« Nous avons reçu un mémoire justificatif » de Lopez, au sujet de la conduite qu'il » aurait tenue pendant le siége de Queretaro. Jamais nous n'avons ajouté foi aux » bruits qui ont été répandus. Tant de glorieux faits d'armes accomplis par les soldats républicains témoignent qu'ils n'ont » pas eu besoin du secours de l'ennemi. »

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Par ordonnance Impériale :

Nehad effendi, a été nommé commissaire pour le chemin de fer d'Aïdin ;

Nehad bey, a été nommé en la même qualité pour le chemin de fer de Cassaba.

—

Les aviso impériaux *Soureya* et *Jonacie* sont arrivés avant hier, dans notre port venant de Souda (île de Crète).

—

La corvette impériale française *Forbin*, commandée par le capitaine Duperré, est partie, avant hier, de notre port pour l'Archipel.

—

L'aviso impérial Français *Ajaccio* commandé par le capitaine Gouyon, est arrivé avant hier, dans notre port, après avoir touché à Messine, Pyrée et Dardanelles.

—

Les frégates à hélice impériaux *Merigk* et *Ertogrul* sont arrivées avant hier dans notre port, venant de la Canée, remorquant le croiseur grec *Arcadi*.

Une foule immense couvrait le pont de Karakeuï, les hauteurs qui dominent la Corne-d'Or et les toitures des maisons pour assister à l'entrée du clipper.

L'*Arcadi* porte des traces du combat soutenue contre l'*Izzeddin*. La mâture, les bastingages, les tambours, les roues, le pont, attestent de la chaleur de la lutte. L'*Arcadi* va être reparé dans l'arsenal ; puis il ira sous un autre nom et un autre pavillon recommencer la carrière de ses exploits.

—

La nouvelle donnée par le *Levant Herald*, qu'un navire ottoman sous pavillon français a tiré sur des population Candiotes amassées sur le rivage, est complétement fausse.

Il est regrettable qu'une feuille publique se fasse l'écho d'une calomnie dont l'invraisemblance saute aux yeux.

Traduction, en résumé, du Rapport officiel adressé à la Sublime Porte.

Quelques bandes d'insurgés indigènes et étrangères s'étaient réunis par ci et par là pour molester les habitants soumis de Mirambello (district de Candie.) Le commandant de la division de Candie, ayant sous ses ordres deux bataillons de troupes, s'est rencontré, à l'improviste, le 8 août, à l'aube du jour, avec les insurgés en question, un combat, s'est engagé, et, après qu'on s'est battu deux heures, les insurgés ne pouvant plus résister contre l'attaque courageuse de nos troupes, se sont enfuis et ont été mis en déroute ; dans ce combat, nous avons eu cinq morts et douze blessés, les insurgés laissèrent sur le champ de combat plus que trente morts, sans calculer le nombre des blessés et des morts qu'ils ont enlevés ; après ce combat, la tranquillité se rétablit, de jour en jour, dans la province de Candie.

Une colonne de soldats détachée de la division de Sphakia avait été dirigée des environs de Sphakia à Askifos pour y faire une reconnaissance et battre les insurgés, si, quelque rencontre aurait eu lieu ; d'après les derniers rapports reçus par le commandant de Sphakia, cette colonne a battu et dispersée partout, où, elle a rencontré des insurgés.

Le commandant de Kissamo, S. Exc. Ali-Béri Pacha vient de faire une excursion militaire dans les districts de Sélino, et Kissamo, jusqu'à la Canée ; les quelques centaines d'insurgés qu'il a rencontrés en parcourant ces districts ont été bien battus, et quatre d'entre eux ont été faits prisonniers ; les habitants des villages sur son passage ont remis, à S. Exc., les armes, et, l'ont remercié, en même temps, pour avoir purgé leurs villages des agressions des insurgés grecs.

Le bruit s'étant répandu que des canons se trouvaient cachés dans l'île de Gavdos, et que deux trois petits bateaux avaient été fourrés dans une grotte, un bataillon de troupes avec deux bateaux à vapeur du Gouvernement ont été dirigés, à cet effet, vers l'île de Gavdos.

Le commandant Mehemmet Pacha, ayant sous ses ordres trois quatre bataillons, fait des reconnaissances, une fois chaque deux trois jours, dans le district d'Apocorona Kéramia et Alikampos ; d'après les rapports de ce commandant il ne rencontre pas des masses d'insurgés si ce n'est que des bandes isolées de cinquante soixante insurgés apparaissant de temps en temps et fuyant au premier tir de feu.

Le commandant de Réthymo m'informe que la population a pu procéder à leur récolte des valonnées sans être molestés par les insurgés.

D'après tous les renseignements exacts les insurgés se trouvent privés de vêtements, de nourriture et dans une position très embarrassante, découragés et réduits au désepoir.

Le corsaire *Arcadi* a été remorqué jusqu'au port de Souda, où, il se trouve actuellement ancré ; après avoir subi quelques réparations il sera dirigé, ensuite pour Constantinople.

(*Signé*) OMER LOUFTI.
La Canée, 15 Djémazil-ul-evel 1284.

On écrit de la Canée, en date du 2|14 septembre :

On est unanime à constater ici que, l'insurrection touche à son terme, le désespoir et le découragement s'étant emparés des volontaires grecs, ils ne peuvent plus résister aux privations de toutes sortes dont ils sont accablés, et, ils rentrent en Grèce ; Tout récemment, 450 d'entre eux avec le chef Dimitracorako ont quitté, aussi, cette île ; la population ne demande et ne désire rien autre, que, de se voir débarrassée, au plutôt possible, de ces fauteurs de la perturbation publique ; les chefs de ces volontaires grecs, à la suite de leurs actes de cruautés et de brigandage sont chassés de partout et il leur est impossible de pouvoir se maintenir, ici, plus longtemps parce que les indigènes ne veulent plus être leur dupe.

Mgr Missaïl, évêque de Cydonie, (district de la Canée) natif du village Malaxa, à deux heures de distance d'ici, élevé aussi dans les écoles de Crète, remplissant les fonctions d'évêque de l'église grecque-orthodoxe, est créditeur environ de piastres cent-six mille, de la population chrétienne sous sa juridiction pastorale ; cette somme d'argent lui est dûe par les arriérés de deux ans que cette même population ne lui a payée. Quoique depuis, le commencement de l'insurrections, Mgr Missaïl, à diverses reprises, il a prié, supplié, réclamé, insisté auprès de ses ouailles pour être payé au moins d'un à compte afin de pouvoir faire face à ses dépenses quotidiennes, aucun chrétien de ce district n'a pas voulu, cependant lui rien donner, ainsi, ses prières n'ont pas été exaucées, et des démarches sont restées infructueuses.

Son Altesse le Serdar-Ekrem Omer Pacha, ayant appris, par hasard, et, indirectement, l'état anxieux de cet évêque, s'est empressée de lui faire parvenir momentanément, un don pécuniaire de mille piastres. La traduction ci-incluse d'une lettre de l'évêque, confirme le fait qui précède.

Eh bien, M. le Rédacteur ! Quoique il y ait des chuchotements, dit-on, parmi la population musulmane de la Canée sur le compte de cet évêque, néanmoins, S. A. le Serdar-Ekrem, mûe par un sentiment d'humanité et de bonté naturelle, s'est hâtée de lui prêter aide et assistance et, on dit même que Son Altesse a donnée des assurances, comme quoi Elle s'intéresserait auprès de la Sublime Porte en faveur de cet évêque pour que des appointements provisoires lui soient alloués pour pouvoir, ainsi, se tirer de l'embarras financier, dans lequel ses chrétiens l'ont mis.

N'est-il pas, donc, indigne, pour les grecs de la Canée, qui, prêchent à haute voix l'humanité, de laisser dans un état si pitoyable leur chef ecclésiastique ?

Malgré tous les chuchotements, la sympathie manifestée en cette occasion par la population musulmane de la Canée et son procédé tacite en faveur de cet évêque, ne constituent-ils le caractère, éminemment compatissant des turcs !

(*Un de vos abonnés.*)

Correspondance particulière de « LA TURQUIE »

Dardanelles, 16 septembre.

Encore un nouveau sinistre maritime qui vient d'avoir lieu dans nos parages.

Hier, 15 du courant, vers 3 heures du matin, c'est-à-dire, vers l'aube, par un beau clair de lune et un temps presque calme ; le vapeur français le *Brésil*, commandant Brunot, en venant de Rodosto, où il a complété son chargement pour Marseille, a été coulé entièrement, près de Koca (Marmara), par le navire à voiles *Delphin*, capitaine Wolman, anglais, allant à Constantinople.

---

malveillans du pays nous appellent l'hôtel de Rambouillet. L'envie, comme vous le savez monsieur, est une plante qui ne fleurit pas en province ; mais ici, par exception, nous avons quelques jaloux ; c'est un malheur pour eux, et voilà tout !... — Chacun apporte donc ici, mon cher monsieur, le tribut de ses lectures ou de ses réflexions, — son vieux livre de chevet ou son journal du matin ; — on cause là-dessus, on commente, on discute, et l'on ne se fâche jamais ! La politique même, cette mère de la discorde, n'a pu l'engendrer parmi nous. La chose est étrange, monsieur, car les opinions les plus contraires sont représentées dans notre petit cénacle. Moi, je suis légitimiste ; voici Durocher, mon médecin et ami, qui est un franc républicain ; Hédouin, le percepteur, est parlementaire ; M. le sous-préfet est dévoué au gouvernement, comme c'est son devoir ; le curé est un peu romain, et moi je suis gallican, *et sic de cœteris* ! Eh bien ! monsieur, nous nous entendons à merveille, et je vais vous dire pourquoi ; c'est que nous sommes tous de bonne foi, ce qui est fort rare, monsieur ; c'est que toutes les opinions contiennent au fond une portion de vérité, et qu'avec quelques concessions mutuelles tous les honnêtes gens sont bien près d'avoir une seule et même opinion... Enfin, monsieur, que vous dirai-je ? c'est l'âge d'or qui règne dans mon salon, ou plutôt dans le salon de ma nièce ; car si vous voulez connaître la divinité qui nous fait ces loisirs, il faut regarder ma nièce ! C'est pour lui plaire, monsieur, c'est pour satisfaire à son bon goût, à son bon sens et à sa mesure parfaite en toutes choses que chacun de nous abjure l'excès et la passion qui gâtent les meilleures causes. En un mot, monsieur, c'est l'amour, à proprement parler, qui est notre lien commun et notre commune vertu, car nous sommes tous amoureux de ma nièce,... moi d'abord !... Durocher ensuite depuis trente ans,... puis M. le sous-préfet, puis tous ces messieurs,... et vous aussi, curé !... Allons ! allons ! vous aussi vous êtes amoureux d'Elise en tout bien tout honneur, bien entendu, — comme je le suis moi-même, comme nous le sommes tous, et comme M. de Camors le sera bientôt, si ce n'est déjà fait, n'est-ce pas monsieur de Camors ?

M. de Camors déclara avec un sourire de jeune tigre qu'il se sentait beaucoup de propension à justifier la prophétie de M. Des Rameures, après quoi on rentra dans le salon. La société s'y était augmentée de quelques habitués des deux sexes, qui étaient venus les uns en voiture, les autres à pied de la petite ville voisine ou des campagnes environnantes. M. Des Rameures ne tarda pas à saisir son violon ; pendant qu'il l'accordait, Mlle Marie, qui était une musicienne consommée, s'assit devant le piano, et sa mère se posta derrière elle prête à battre la mesure sur son épaule. — Ceci, monsieur de Camors, dit M. Des Rameures, ne va pas être nouveau pour vous : c'est simplement la sérénade de Schubert, tout bonnement, monsieur ; mais nous l'avons un peu arrangée, ou dérangée, à notre façon ; vous en jugerez. Ma nièce chante, et nous lui répondons alternativement le curé et moi !... *Arcades ambo* !... lui sur sa basse et moi sur mon stradivarius. Voyons, mon cher curé, commencez... *Incipe, Mopse, prior !*

Malgré l'exécution magistrale du vieux gentilhomme et malgré l'application savante du curé, ce fut Mme de Tècle qui parut à M. de Camors la plus remarquable des trois virtuoses. Le calme de ses beaux traits et la dignité de son attitude formaient avec l'accent passionné de sa voix un contraste qu'il trouva fort piquant. Le tour de l'entretien l'amena bientôt lui-même au piano, et il se tira d'un accompagnement difficile avec un talent réel. Il avait même une voix de ténor assez jolie, et il s'en servait bien. Tout cela mis dehors à propos et sans apprêt fit le meilleur effet du monde.

Il se tint ensuite à l'écart pendant le reste de la soirée, se contentant d'observer et de s'étonner. Le ton de ce petit cercle était à la vérité surprenant. Il était aussi éloigné du commérage vulgaire que de l'affectation précieuse. Rien qui ressemblât à une loge de concierge, comme quelques salons de province ; rien qui ressemblât à un foyer de petit théâtre grivois, comme bien des salons de Paris ; rien non plus, comme Camors l'appréhendait fortément, d'une séance académique en chambre. Il faut avouer pourtant que la conversation, tout en s'animant souvent jusqu'à la franche gaîté gauloise, ne descendait jamais aux sujets bas, et qu'elle se portait même de préférence sur les questions élevées, sur les lettres, les arts ou la politique ; mais ces honnêtes gens savaient toucher légèrement aux choses sérieuses, et simplement aux choses les plus hautes. Il y avait là cinq ou six femmes, quelques-unes jolies, toutes distinguées, qui avaient pris l'habitude de penser, sans perdre le goût de rire, ni celui de plaire. Toutes les intelligences paraissaient dans ce groupe étrange au même niveau et d'une même élite, parce qu'elles vivaient toutes dans la même région, et que cette région était supérieure. Il faut ajouter qu'elles étaient aussi sous le même charme, et que ce charme était souverain. Mme de Tècle, indifférente en apparence, ensevelie dans son fauteuil, et piquant sa tapisserie, animait tout d'un regard, et modérait tout d'un mot. Le regard était ravissant, et le mot toujours juste : ces esprits purs n'ont pas de nuages, et il n'y avait pas de goût plus sûr que le sien. On attendait en toutes choses son arrêt comme celui d'un juge qu'on redoute et d'une femme qu'on aime.

On ne lut pas de vers ce soir-là, et M. de Camors n'en fut pas fâché. On parla successivement à travers la musique d'une comédie nouvelle d'Augier, d'un roman de Mme Sand, d'un poème récent de Tennyson et des affaires d'Amérique... Puis, M. Des Rameures s'adressant au curé : — Mon cher Mopsus, lui dit-il, vous alliez nous lire votre sermon sur la superstition jeudi dernier, quand nous avons été interrompus par ce farceur qui était monté dans un arbre pour mieux vous entendre... Voici l'heure de nous dédommager. Mettez-vous là, mon cher pasteur, et nous vous écoutons.

Le digne curé prit séance, déroula son manuscrit, et se mit à lire son sermon que nous ne rapporterons pas ici, malgré l'exemple de notre ami Sterne, pour ne pas trop mêler le sacré au profane. Il nous suffira de dire qu'il avait pour objet d'enseigner aux habitans de la paroisse de Reuilly à distinguer les actes de foi qui élèvent l'âme et qui plaisent à Dieu des actes de supertition qui dégradent la créature et offensent le Créateur. Le sermon, quoique rédigé avec goût, paraissait destiné à faire valoir la morale évangélique plutôt que le talent de l'orateur. Il fut généralement approuvé.

(*Sera continué*)

Le *Brésil* affrété par les Messageries Impériales de France, appartenait à la Compagnie Touache de Marseille.

Comment expliquer cet étrange abordage, dont les conséquences sont aujourd'hui si funestes et irréparables, c'est aux hommes de l'art à apprécier!

Pour nous chroniqueurs fidèles, qu'il suffise de dire que les hommes de quart en ce moment avaient signalé, bien avant l'accident, un navire au loin venant droit sur le *Brésil*. Le lieutenant M. du Guernaut et le maître d'équipage étaient de garde à cette heure là.

Maintenant voici ce qui nous a été raconté par les hommes échappés du naufrage et conduits ici par le vapeur égyptien *Behra*, commandant Moustapha bey, allant à Alexandrie et qui les a recueillis en pleine mer.

A l'exception de l'équipe de quart et des officiers de service, au moment qui a eu lieu le naufrage, le restant du personnel du bord dormait. Il y avait à peine une heure, que le commandant après s'être assuré que tout était en ordre à bord, s'était retiré dans sa cabine, confiant la direction du navire à M. le lieutenant de Guernaut.

Le *Brésil* comme s'il était fière de porter une aussi riche cargaison, car on évalue cette dernière à plus de quatre-cents mille francs favorisé par une bonne brise poursuivait tranquillement sa route. Lorsque tout-à-coup nous fûmes réveillés en sursaut, par le bruit d'un choc terrible, le cri d'alarme se fit immédiatement entendu. Alors chacune de s'élancer sur le pont ou régnait déjà une confusion épouvantable; on voyait des matelots, des officiers, pêle-mêle, courir comme des désespérés de l'avant à l'arrière du navire, cherchant à s'emparer, qui d'un morceau de bois, qui d'une planche.... pour se sauver.... Le moment était suprême, le pauvre navire disparaissait sous nos pieds. Tout service était inutile; le *Brésil* était perdu, alors ceux qui purent arriver à temps, car tout ce désastre n'a duré qu'une minute, à peine cramponnés à quelques débris se jeterent à la mer, confiant leurs âmes à Dieu. Quel affreux spectacle! A peine étions-nous éloignés de quelques brasses pour éviter d'être emportés par le tourbillon, que nous entendîmes cette fois, c'était le dernier, un horrible fracas, nous retournâmes nos regards vers l'endroit d'où provenait ce bruit; c'était le *Brésil* s'engloutissant sous les flots. Quelques instants nous vîmes, un large sillon, s'étendre sur la surface de la mer, au travers duquel s'échappait une épaisse fumée; on aurait dit que par ces traces le malheureux navire semblait vouloir indiquer à la postérité l'endroit de son passage et la tombe de ceux qui périrent avec lui.

Ce n'est que trois heures après, par un de ces hasards que la providence tient toujours en réserve pour les malheureux et au moment qu'exténués de fatigue, dominés par la panique, nous allons périr que nous aperçûmes des embarcations se dirigeront vers nous; alors nous fîmes un effort suprême, notre courage se ranima, et nous nous sommes trouvés, on ne sait comment, sauvés, mais presque nus et grelottant de froid.

Une fois à bord du *Behra*, nous avons été, on ne peut mieux traités. L'état-major, l'équipage rivalisaient de zèle et s'empressaient à nous prodiguer les soins qu'exigeait notre état. On nous distribua même quelques effets. M. G. Canan, docteur du bord, pansa avec une parfaite habilité ceux d'entre nous qui avaient reçu des blessures ou des contusions.

Pour tant de bienfaits, nous tous qui avons été recueillis par le *Behra* exprimons hautement, notre gratitude, à tout le personnel de ce bateau, en la personne de son digne commandant Moustapha bey.

Les douze naufragés, recueillis par le vapeur égyptien sont:

MM. Guizoff, second du *Brésil*. — *Matelots*: Moutel Emmanuel, Sabatier Théophile, Arnaud César, Germain. Adolphe. — *Novice*: Romani Joseph.— *Chauffeurs*: Gerard, Roux, Bellard — *Cuisinier*: Scipion.

Vers le soir du même jour, M. l'agent des Messageries impériales de cette ville a reçu un télégramme de son collègue de Gallipoli, l'informant que douze autres personnes, parmi lesquelles se trouvent le restaurateur du navire naufragé, auraient été sauvées par un caique ottoman. On ignore le nom de ce dernier. Le personnel du *Brésil* étant de 45 personnes, compris M. Bulgaris, commis de l'Agence principale, il manquerait à l'appel en ce moment encore vingt-une personnes. Parmi ces dernières, se trouvent M. Brunet, commandant, M. Clément et son fils âgé de 18 ans, 1er mécanicien, le 2me mécanicien et M. Bulgaris.

Quant au lieutenant M. de Guernaut, il est presque certain qu'il a péri. Il était cramponné au dos d'une embarcation, chavirée en compagnie du novice. Il s'est laissé glisser, au moment, que l'embarcation venait le prendre. Espérons que les autres auront été recueillis par des bâtiments à voiles qui sont assez nombreux dans ces parages.

Le *Delphin* se trouve en ce moment à Gallipoli.

Avant de clore cette longue correspondance, j'ai encore à vous apprendre un événement non moins douloureux, que le précédent et qui a eu lieu dans notre ville, le même jour et presque au même instant que la perte du *Brésil*.

Des potiers qui travaillaient dans une carrière de terre glaise se sont trouvés pris subitement et ensevelis, sous les décombres, d'une énorme masse de terre qui s'était écroulée sur eux. Il a été impossible de porter aucun secours à ces malheureux; sur quatre qu'ils étaient, trois sont morts immédiatement; le quatrième a eu les deux jambes coupées. On a peu d'espoir de sauver ce dernier.

Parmi les morts, on compte aussi un soldat qui était allé aider dans ce travail un des potiers son parent.

Les Postes Anglaise et Prussienne.

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

L'Angleterre et la Prusse ont envoyé à l'Exposition universelle les outils dont fait usage chacune des administrations postales des deux pays. C'est une exhibition fort curieuse à étudier sous plus d'un rapport.

La Prusse a envoyé un modèle de bureau-ambulant, muni de tous les aménagements que réclame le service spécial auquel il est affecté.

On sait aujourd'hui que les fonctions de ce que l'on appelle un *waggon poste* ou *bureau ambulant* consistent à recevoir des correspondances en dernière limite d'heure, au point de départ, à recueillir des lettres à chacune des stations de la route qu'il parcourt, à les travailler en chemin, à les trier et à les acheminer.

Ces sortes de bureaux ont donc une physionomie qui leur est propre, et les opérations de manipulation qu'ils effectuent entrainent l'emploi de tout un outillage spécial

Le bureau ambulant prussien nous a paru établi dans d'excellentes conditions

Il a environ 7 mètres de longueur, 2 mètres de hauteur, et plus de 2 mètres de largeur.

Il est divisé en deux compartiments distincts.

Dans l'un, par lequel on entre et qui est comme l'antichambre du bureau proprement dit, on remarque trois armoires : les deux premières affectées aux objets de matériel, la troisième servant au dépôt des *lettres chargées*, dont le travail demande des garanties particulières.

Puis à droite et à gauche un double appareil mécanique qui sert à faire jouer, c'est-à-dire, à abattre et à relever deux filets placés extérieurement, et qui sont destinés à recevoir les dépêches durant le parcours, et sans que *le train en marche ai besoin de s'arrêter*

Quand on approche d'une station qu'il s'agit de *brûler*, et de laquelle, cependant, le bureau ambulant doit recevoir une dépêche, le filet s'abat le long des parois du waggon, prend au passage un sac que le bureau sédentaire correspondant a suspendu préalablement à un poteau fixe, placé sur le quai ; la station franchie, le filet est relevé, et l'agent préposé à l'échange des sacs en retire les dépêches que l'on s'empresse de manipuler.

Ce système est assurément ingénieux, et supprime une partie des retards qu'éprouvent les trains express, par suite des arrêts fréquents que le service postal leur impose. Mais il a aussi ses inconvénients, et en France, les essais tentés à ce sujet n'ont pas été couronnés de succès ; nous dirons pourquoi.

Le second compartiment de l'ambulant prussien et tout entier aménagé pour la manipulation des objets de correspondances

C'est là que l'on timbre les lettres, qu'on les trie, que l'on forme les dépêches destinées aux principales stations de la ligne parcourue. Trois tris en occupent les trois côtés ; au-dessous de chacun de ces tris sont les paniers aux dépêches, et à droite et à gauche, des rateliers où l'on suspend, après le travail, tous les outils nécessaires au service.

Il est curieux de voir avec quelle intelligence le terrain a été ménagé, et quel parti on a su tirer d'un local si exigu : le jour, six fenêtres y laissent pénétrer une lumière prodigue; la nuit, trois lampes suspendues au plafond suffisent à l'éclairer ; — on y trouve encore tous les ustensiles qu'exigent les soins ordinaires de propreté, une armoire pour les habits de travail, une glace, un calorifère, que sais-je enfin, et ceci est le plus important sans contredit, deux boites aux lettres pratiquées dans chacune des parois latérales permettent au public de confier ses lettres à la poste jusqu'à la dernière limite d'heure.

Tel est le bureau ambulant que la Prusse nous a envoyé.

Il ne diffère essentiellement des nôtres que par l'appareil mécanique à l'aide duquel il peut recueillir des dépêches, *sans arrets des trains*.

Des appareils analogues existent en Belgique et en Angleterre, et on en tire de précieux avantages.

Le système anglais repose sur le jeu d'un filet qui s'abat pendant la marche et permet de recevoir les sacs de dépêches.

Le système belge se compose de deux lances, l'une fixée à un poteau planté sur la voie, l'autre fixée au bureau ambulant. Ces deux lances placées dans un axe différent s'entre-croisent et enlèvent réciproquement le sac de dépêches qui se présente devant elles.

En France, on voulut adapter le même système à nos bureaux ambulants.

Malheureusement on n'avait peut-être pas assez réfléchi que les vitesses françaises sont plus grandes que les vitesses belges, que les sacs à échanger sont plus lourds, parce que les dépêches qu'ils renferment sont en plus grand nombre ; d'autre part aussi, l'emploi du système anglais a été jugé impraticable chez nous, à cause de la moindre largeur de nos voies ferrées, et il est arrivé que l'échange a souvent manqué ou qu'il a occasionné des accidents graves.

On y a donc renoncé.

Mais l'insuccès des premiers essais n'entrainera pas l'abandon complet de ce système, et il est probable que l'on y reviendra tôt ou tard.

Quant à l'exposition postale anglaise, c'est, à promptement parler, une exposition en miniature.

Nous y trouvons d'abord un bureau ambulant de dimensions lilliputiennes, composé de trois compartiments, muni de tous ses outils et aménagé comme un bureau en plein exercice.

Il est placé sur des rails d'une longueur de quelques mètres, et l'on peut juger, en le voyant parcourir cette courte distance, de la précision avec laquelle fonctionne l'appareil dont nous parlions plus haut.

Comme complément à cette exhibition, l'administration anglaise a exposé, à quelques pas du bureau ambulant modèle, tous les objets de matériel en usage dans son service postal : — boîte aux lettres, table de tri et de timbrage, sacs à dépêches, registres, pèse-lettres à échelons, casiers pour la poste restante, etc., et une curieuse machine à l'aide de laquelle s'opère simultanément la double opération du timbrage et de l'oblitération.

On sait que les lettres affranchies confiées à la poste sont soumises à deux opérations distinctes qui consistent : 1° dans le timbrage de la lettre ; 2° dans l'oblitération de la figurine dont elle est revêtue. L'emploi de la machine dont il s'agit a pour avantage de rendre simultanées les deux opérations, et elle offre par conséquent une économie de temps précieuse dans un service où la célérité est une condition essentielle.

Diverses propositions ont été faites à ce sujet à l'administration française ; nous avons eu sous les yeux quelques-unes des machines proposées, qui se rapprochent beaucoup de celles que nous avons vues à l'Exposition anglaise, mais les avantages qu'elles présentent, appréciables peut-être en Angleterre, ont paru presque nuls de ce côté du détroit.

Nous avons, en effet en France, des timbreurs émérites, et la célérité qu'ils déploient dans la double opération du timbrage et de l'oblitération exécutée simultanément, est au moins égale à celle des machines, dont le fonctionnement n'est pas toujours d'une régularité parfaite.

En résumé, l'exposition anglaise témoigne d'une préoccupation éclairée des véritables intérêts publics.

Nous n'ajouterons qu'un mot.

Si je suis bien informé et je crois l'être, le général postmaster de Londres aurait fait offrir à l'Administration française, à titre de don, tous les objets qu'elle a envoyés à l'Exposition universelle.

C'est là un acte de bonne confraternité internationale, que nous devions enregistrer en finissant, et auquel on ne saurait applaudir trop chaleureusement.

PIERRE ZACCONE.

VARIÉTÉS.

Le duc de Northumberland dont on annonce la mort était un des plus grands seigneurs de l'Angleterre, aussi bien par le nom que par la fortune.

Lorsque Charles X se fit sacrer à Reims, le roi d'Angleterre, lui envoya à titre d'ambassadeur extraordinaire le frère du feu duc.

C'était un véritable gentleman, pair du Royaume Uni, doué d'une grande tournure et de cent millions de revenu, mais peu au courant des mystères de l'éloquence, ce qui l'embarrassa fort quand il dut haranguer Sa Majesté au pied du trône. Il crut s'en tirer en écrivant les quelques phrases qu'il devait prononcer et en les mettant, comme les écoliers, au fond de son chapeau brodé. Le pauvre duc tout raffermi à la pensée qu'il pouvait lire son *speech*, commença avec une grande assurance par la formule traditionnelle :

— Sire, le roi, mon auguste maître..

Charles X, qui était resté jusque-là debout et découvert, s'assit alors, comme l'éxige l'étiquette de la cour de France, et dit au duc!

— Milord, couvrez-vous.

Ce détail du cérémonial n'avait pas été prévu par Son Excellence, qui dut obéir, et qui remit du même coup son chapeau et son discours sur sa tête. Il se fit un silence solennel pour mieux ouïr l'orateur, qui reprit d'une voix sourde:

— Sire, le roi mon auguste maître... et qui ne put aller plus loin.

Charles X comprit son embarras, et lui dit, avec sa courtoisie un peu hautaine :

— Répondez de ma part à Sa Majesté qu'Elle ne pouvait choisir pour la représenter auprès de nous, un gentilhomme plus accompli et de meilleure maison, et traduisez bien tous nos remerciments.

Là-dessus tout le monde se leva et l'audience fut levée au grand soulagement du duc qui laissa choir le papier en prenant congé de la cour. On s'en divertit comme on pense et la chose est demeurée historique.

A quelques mois de là, le duc de Northumberland revint à Londres, et le parlement lui vota pour ses dépenses un bill d'indemnité de cent mille livres sterling.

L'ambassadeur, qui en avait dépensé cinq cent de sa cassette particulière, estima que c'était trop ou trop peu et refusa l'allocation des Chambres. Mais le bill avait passé aux voix d'une façon régulière et quelques mois après le lord-chancelier de la trésorerie lui envoya « un bon de cent mille livres payable à vue sur le trésor. »

Contraint d'accepter la somme, le duc fit encadrer le mandat dans un petit cadre de sapin d'un *penny* (deux sous) et le placa dans son cabinet de travail où il se trouve encore.

Depuis 1830, il a ainsi perdu l'intérêt des cent mille livres sterling, c'est-à-dire, de *deux millions cinq cent mille francs*. Il est difficile de pousser plus loin l'originalité du désintéressement.

Que feront les héritiers du duc?

—

Un joli mot cité par M. Castagnary, dans l'*Epoque*.

Quelqu'un rencontra un petit enfant de cinq ans ayant son carton d'écolier pendu au cou par une ficelle. Il était si petit, avait l'air si innocent, que l'autre ne put s'empêcher de l'interpeller :

— Hé! petit, où vas-tu ainsi ?
— A l'école.
— Sais-tu lire?
— Non.
— Sais-tu écrire ?
— Non.
— Que fais-tu donc à l'école?
— Eh! monsieur, j'attends qu'on sorte.

CINQ-CENTS

Proverbes Ottomans.

301 Il y a du mérite à arracher le poil au porc.
302 Un porc ne vole pas l'autre. —Les loups ne se mangent pas les uns les autres.)
303 le porc vole ce qu'il voit.
304 Le renard sort d'où l'on s'y attend le moins.
305 L'habitude devient une seconde nature.
306 A l'effronté, conseil ne sert de rien.
307 L'homme d'esprit lit la lettre à rebours. — (Il sait lire entre les lignes.)
308 De cheval loué on descend bientôt.
309 L'amoureux est aveugle.—(L'amour est aveugle.)
310 Amoureux et roi n'admettent point de compagnon.
311 Bagdad n'est pas loin pour un amant. —(L'amour ne connaît pas de distance.
312 Patienter ou voyager, voilà les seuls remèdes contre l'amour.
313 Sage ennemi vaut mieux que fol ami.
314 Ce n'est pas avec la précipitation que le but s'atteint.
315 L'Arabe mange pour se nourrir, le Turc(1) se gorge à en mourir.
316 Un nègre dit à l'autre : Tu as la figure noire.
317 On prend le lièvre en chariot. — (On réussit parfois avec une sage lenteur.)
318 Dès que la voiture se casse les guides se présentent en masse.
319 Ne sortez pas de la route tracée.
320 Qui ment le premier jour du carême s'en repentira à Pâques.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 21 septembre	54	24
Clôture	du 21 septembre	54	28

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille, ce 14 Septembre.

Depuis ma dernière lettre les *Blés* se maintiennent en hausse, mais, avec moins d'activité dans les transactions, précisément, par ce motif que les prix sont très élevés, et les acheteurs attendent sans doute qu'un nouveau convoi d'arrivages fasse un peu baisser les prétentions des importateurs. Au reste l'on compte sur notre place que cette position des prix se maintiendra encore longtemps, le haut prix des frêts, les besoins de l'Espagne, du Portugal, et de l'Afrique ainsi que les nôtres propres, tout concourt, à nous donner l'assurance que cette bonne situation durera encore jusqu'à la fin de l'année au moins. Vous verrez par le tableau, ci-dessous que les prix sont toujours très fermement tenus :

Pologne	128/124	désig. immed. arr octobre	
			[41 fr. 50
—	12/125		
			[41 fr.
— . . jaune	127/125		
			[41 fr. 75 c.
Taganrok dur.	130 126	désig. octob et novembre.	
			[42 fr.
Danube	127/125	désig immed. ar octobre.	
			[36 fr. 50 c.
—	128/124	désig. immed. ar. octobre	
			[38 fr.
—	129/125	désig. immed. ar. octobre	
			[38 50 c.
—	130/126	désig. immed. ar. 20 sept.	
			[41 fr.
Volo dur. . . .	128/124		
			[41 fr. 59 c.
Irka d'Azoff . .	127/123		
			[41 fr. 50 c.
Azoff dur. . . .	128/124	désig. immed. ar. octobre	
			[40 fr. 50 c.
Rodosto dur . .	130/126	désig. immed. ar. octobre	
			[41 fr.
Bourgas	128/124	désig. octobre et novemb.	
			[39 fr. 50 c.
—	127/123		
			[40 fr. 25 c.

les 160 litres escompte 1 0|0

Sur les *Graines Oléagineuses* il y a du calme, mais les prix restent bien tenus : notre stock et d'environ 35,000 quintaux : on côte, mais sans affaires, les sésames de Salonique Volo. 64 à livrer 67 fr. disponible, les 0|0 kil. les lins d'Anatolie 41 fr. Les ravisons de Russie 25 fr. à livrer.

Baisse sur les *suifs* : on n'a fait cette semaine que des suifs d'Amérique : les provenances du Levant sont restées en dehors des transactions et on les côte de 110 à 112 fr. de Russie, avec tendance marquée à la baisse.

Il y a eu ces derniers huit jours beaucoup de calme sur les *Cuirs et Peaux*. Vous n'avez qu'à vous reporter à mes indications de ma dernière lettre pour les prix détaillés de chaque article.

On côte nominalement les *Laines*, car le plus grand découragement règne sur cette article. Notre stock augmente tous les jours, les fabriques, par contre, restent inactives, et les prix sont d'un quart ou d'un tiers plus bas que ceux de l'année dernière. Pressé par le courrier, je vous prie de voir mes dernières indications pour les prix qui restent stationnaires avec forte tendance à la baisse.

En *Soies et Cocons* on n'a pas d'affaires à signaler: les prix sont faibles. L'on pense que, après les pluies, les mouliniers feront des demandes qui ranimeront un peu notre marché. Il y a eu d'ailleurs des désastres financiers à Lyon, à Turin et à Florence, qui sont loin de donner de la confiance sur cet article.

De même pour les *Cotons*, dont les prix ont baissé de 5 fr. par 50 kilogrammes. Notre stock atteint 11,000 balles On côte Salonique 92 fr. 50. Trébizonde 70. Disponible les 50 kil.

Quant aux *Métaux*, les plombs sont dans la même situation : les étains très fermes, mais les cuivres en baisse.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 15 septembre.

Céréales. — Les transactions en farines sont rares et difficiles, et les farines de consommation se cotent de 80 à 90 fr. le sac de 157 kil. net.

Cours commercial, six marques, courant du mois, 86 50 à 86 75 ; octobre, 85 25 à 85 50 ; deux derniers, 82 ; 4 mois de novembre, 81 50, le sac de 157 kil. net.

Type-Paris, courant, 52 ; octobre, 51 50 ; 2 derniers, 50 50 ; 4 mois de novembre, 50, le sac de 101 kil brut pour net.

Cours officiel, six marques, disponible 86 50 les 157 kil.

Type-Paris, disponible, 52 50 le sac de 101 kil.

En blés, les offres tant de la culture que du commerce, sont plus abondantes qu'il y a quelques jours ; mais les prétentions des vendeurs n'en sont pas diminuées et il faut constater une hausse de 50 c. par sac, les affaires n'étant pas d'ailleurs très-actives.

Nous coterons ainsi par 120 kil. les blés blancs de choix, 48 50 et même sortes 49 fr. ; les rouages de même sorte, 48 fr. ; les premières qualités 47 à 47 50 ; les bonnes courantes, 46 à 46 50 et les sortes ordinaires de 45 à 46 fr.

En commerce, avec des offres plus nombreuses on paie 45 fr. 50 les qualités ordinaires ; 46 fr. 50 les bonnes sortes ; 47 fr. à 47 50 les bonnes qualités, et 48 à 49 les choix de toute provenance, et ce dernier prix pour les blés blancs, le tout par 120 kil.

Dans ces conditions on trouve vendeurs des provenances de la Sarthe, de la Mayenne, de toute la Loire, du Centre, du Berry, de Montereau et de la ligne.

Huiles et graines. — Cours officiel. Huiles, les 100 kil , hors barrière, Colza, disponible en tous fûts 97 ; en tonnes, 98 50 ; épurée en tonnes, 106 50 ; lin en fûts, 104 50 ; en tonnes, 106.

Cours commercial. Colza, disponible 97 ; 3 derniers mois, 99 50 ; 4 premiers, 99, par 100 kil. Lin brute disponible, en tous fûts de toute provenance 100 ; courant du mois 103 ; 3 derniers mois, 100 ; 4 premiers, 99 50. Pavots de l'Inde, 125 ; arachides, extra, 155 ; surfine, 150 ; fine, 145 ; lampante, 125 ; d'olive surfine, 220 à 270 ; œillette surfine d'Arras 175 à 177 fr., le tout par 100 kil. en tous fûts.

Graines. Colza, 22 à 26 50 ; œillette, 30 à 39 ; Cameline, 7 à 20 ; Chanvre, 14 ; Lin, graines indigènes, 27 à 29 50 ; graines étrangères, 24 à 26 50.

Tourteaux. Colza, 14 50 à 16 ; œillette, 14 à 15 ; Cameline, 14 à 14 50 ; Chanvre, 13 à 13 50 ; Lin, graines indigènes, 26 50 à 27 ; graines étrangères, 25 à 26.

Sucres. — Sucre brut indigène, 60, le tout aux 100 kil , entrepôt de Paris. Cours commerciaux, disponible et courant du mois, 60 ; les 4 mois d'octobre, 57 50 ; blancs n° 2 disponible, 71 50 ; à livrer. 67 50 ; raffinés suivant mérite 125 a 127 les 100 kil., n° 2 au droit de 42 fr.

Au Havre, Antilles, choix, 49 50, 53 et 59, suivant mériter A Bordeaux, Martinique, 48 ; Guadeloupe, 49.

Cafés. — Ceylan, 200 ; Natif, 195 ; Java, 235.

A Bordeaux, Mysore, 110 ; Guayra, 78.

Au Havre, Rio, de 61 à 66 fr. ; Rio lavés, au taux de 88 50.

Soies et soieries. — Dernier numéro placé des soies et bobines, depuis le 1er du mois, 986 ; Dernier numéro des ballots pesés, 198.

Nous n'avons point de variation sensible à signaler dans la marche des affaires. Les transactions, quoique limitées aux besoins de la consommation, conservent un courant régulier et assez soutenu. Il en résulte que l'équilibre se maintient entre les arrivages en soies ouvrées et les achats pour la fabrique. De là un *statu quo* général pour tout ce qui est ouvré, sauf quelques articles moins demandés que les autres. En grèges, la situation est moins bonne. Les arrivages en cette sorte se font régulièrement ; le stock se constitue rapidement ; tandis que, d'un côté, elles deviennent plus abondantes, on éprouve des difficultés de plus en plus grandes pour les placer à l'ouvraison. Tout ce qui n'est pas d'un dévidage hors ligne est rejeté. En fabrique, les livraisons s'effectuent dans de bonnes conditions. La marchandise fabriquée n'est point abondante ; elle suffit à peine aux besoins de la consommation L'article privilégié est le satin uni.

Cotons. — Le marché du Havre est très-calme avec des prix irréguliers et faibles ; le très-ordinaire Louisiane s'obtient de 110 à 115 ; suivant le mérite et l'importance des lots traités ; les bons Oomra, à 82 50, les lots de choix, à 85. En Brésil, l'ordinaire Pernambuco vaut de 115 à 117 50.

Les dernières ventes de Liverpool se sont élevées à 20,000 balles. Middling Upland, 9 5/8 ; New-Orléans, 9 7/8 ; fair égyptien, 10 3/4 ; Broach, 6 3/4 ; Oomrawattee, 7 1/8 ; Smyrne, 7 3/4 ; Pernambuco, 10 ; Maranham, 10 1/4 ; Maccio, 9 1/2 ; Bahia, 9 1/2.

Dépêche de New-York, 7 septembre résumant les derniers télégrammes du Sud.

Recettes de la semaine en cotons.	. bal.	4,000
Exp. de la semaine pour l'Angleterre	»	1,000
D° D° pour le continent .	»	1,000
Stocks dans tous les ports de l'Union	»	70,000
Recettes totales dep. le 1er 7bre . .	»	1,911,000
Exp. tot. dep. le 1er 7bre p. l'Anglet.	»	1,205,000
D° D° D° pour le continent .	»	337,000
Cours du middling de Liver. à New-Orléans	c.	26
D° D° D° à Mobile. .	»	24
D° D° Upland à New-York.	»	26 1/2

—

A notre Bourse, rien de nouveau que de très légères variations dans les cours. On se montre inquiet de ce milliard qui s'est mis en grève dans les caves de la Banque de France, et l'on se dit qu'autrefois il y avait à peine un milliard de numéraire dans le monde entier. On parle de la nomination de M. Michel Chevalier comme gouverneur de la Société Immobilière, et de celle de M. Drouyn de Lhuys comme gouverneur du Crédit Mobilier. Ce sont là des *on dit* de bourse qu'il faut noter sans les garantir.

La rente 3 0,0 se maintient à 70 ; l'Italien à 49 40. Le Crédit Mobilier fait 288 75, en forte baisse, et la Dette Turque, 51 60. L'encaisse métallique de la Banque, augmente cette semaine de 8 1/2 millions, s'élève à 970,246,160 fr. 65 centimes.

Le compte courant du Trésor augmente d'un million et demi.

Le portefeuille a diminué de 16 millions, et les billets en circulation de 14 millions.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 20 septembre.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Menzaleh*, cap. Giost, ayant touché Messine, Pyrée et Dardanelles, div. march. et pass.
VARNA bat. à vap aut. *Stamboul*, cap. Hese, div. marchandise.
SMYRNE bat. à vap. des Mess. Imp. *Vatican*, capit. Benigni, ayant touché Metelin, et Dardanelle div. marchandises et 103 passag.
SALONIQUE bat. à vap. des Mess Imp. *Mitidjah*, cap. Couffon, ayant touché, Dardanelles et Gallipoli, div. marchandises et 160 passag.
ANVERS bat. à vap russe, *Roug*, cap. Alliman ayant touché Gibraltar et Dardanelles divers marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 20 Septem.

SALONIQUE bat. à vap. des Mess. Imp. *Cheliff* cap. Ismard, div. marchandises.
VARNA bat. à vap. aut. *Vulcan* cap. Florio, divers marchandises.
MARSEILLE bat. à vap. fr. *Oncle Joseph*, capit. Cambioggio, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 20 Septembre.

MARSEILLE br. hell. *A. Nicoloos*, cap. Sustacos div. marchandises.
— br. hell. *Enok*, cap. Olivari. lest.
— trois-mats fran. *Marie Nicolas*, cap. Armand, div. marchandises.
NEWCASTLE bark ital. *Anetra*, capit. Montaldo, charbon de terre.
— br ital. *Emilio*, cap. Figari, ch. de terre.
GENES br. ital. *Maria*, cap Ferraro. lest.
— br. ital. *Zio*, cap. Olivari, lest.
— bark ital. *Cetterina Accame*, cap. Aquarone,
LIVOURNE bar. ital. *Nina*, cap. Graflione, lest.
MALTE br. ital. *Due Fratelli*, cap. Costa, lest.
— br. ital. *Angelina*, cap. Coradino, lest.

DÉPARTS des bât. à voile du 20 Septem.

MARSEILLE br. ital. *G. Revello*, cap. Revello, blé.
— br. ital. *Gehan*, cap. Schiaflino, lest,
— br. rom. *Giuseppino*, cap. Moscatelli, blé.
FALMOUTH bar. norv. *Frein*, cap. Spensen. blé.
— » » *Aristides*, cap. Bouchman. »
ODESSA bark ital. *Regolo*, capit. Gargiulo, lest.
— » » *Anetro*, cap. Motaldi, ch. de t.
— » » *Nina*. capit. F. Graflione, lest.
SOULINA br. ital. *Due Fratelli* cap. Costa, lest.
— bar. aut. *Regulus*, cap. Ursich, lest.

L'Administration du Journal
LA TURQUIE
Prévient MM. les Négociants que pour leur éviter des dérangements et des pertes d'un temps souvent précieux, elle vient de s'entendre avec l'Agence d'Affaires Commerciales et Industrielles de Galata, rue Voïvoda 15, en face la Bourse, pour recevoir toutes les annonces, avis et travaux de ville que l'on pourrait avoir à lui remettre.

(1) Par Turcs les Ottomans entendent les peuplades nomades et à demi sauvages d'origine turque en Anatoli et dans l'Asie centrale.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 214 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de:

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénevant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858

Tirage, le 1er septembre 1867.— Les premiers lots sont florins 200.000 ; 40,000 ; 20,000 ; 5,000 ; etc. Une promesse coûte P. 40. La contrefaçon autant que le payement sur place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata. H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* c. Gautier, partira pour MARSEILLE vendredi 27 septembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo et Pirée.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNE.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotes des lots principaux considérables

De Florins: 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages :			
premier Lot		Florins	500,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	500,000
Credit mob. 1858, »	4	»	250,000
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000
Prince Salm »	2	»	40,000
Prince Clary, tirages	2	Florins	25,000
Saint Genois »	1	»	50,000
Palfi »	1	»	40,000
Waldstein »	5	»	25,000
Rudolf »	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 40 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 50,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt du Crédit Mobilier de 1858, aura lieu le 1er Octobre a c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

Han Municipal, à Galata n° 8. **D. Koritschoner,** *Marchand en bijouteries fines*

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL
V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et provienent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra. Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.— GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

AVIS.

La sentence de la dette de M. Antoine Piryantz au feu M. Apik Effendi Tinghir, ayant été donnée en faveur de ce dernier, en présence du conseil du Tidjaret. Par un cas imprévu le Bon du dit sieur A. Piryantz, s'élèvant à la somme de Liv. 1825, 66 ; date du 1er mars 1866, ayant été égaré, les successeurs de la maison du feu sieur Apik Effendi Tinghir, déclarent, ainsi qu'il est mentionné aussi dans la sentence du Tidjaret contre le dit sieur, comme nul, et sans valeur le dit Bon, dans le cas qu'il tomberait entre les mains d'un autre.

Constantinople, 9|21 septembre 1867.

Pour la succession du feu
Apik effendi Tinghir ;
PIERRE TINGHIR.

"ROYAL."

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine Galata,

AVIS.

Une institutrice parisienne de 25 ans connaissant le français, l'anglais et le piano et ayant ses diplomes, désirerait se placer dans une famille honorable.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULE-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les. mesures et dispositions des appartements.

A VENDRE

Le Matériel tout entier d'un établissement

DE PHOTOGRAPHIE

APPAREIL NÉGATIF, etc.

La collection de Négatif, est des plus parfaites; elle se compose de Panoramas, Vues et Monuments de Constantinople, et des villes les plus fréquentées du Levant.

Stéréoscopes, Groupes, Costumes, etc.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du journal,

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Charreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

Les et A. BERTIN FRÈRES Cité française

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 11/23 Septembre, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Yéni-Djami H. à la T.	
6 18	6	12 45	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6 48	2	12 45	de Yeni-mle, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bébek.
8 3	18	2	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar.
9 33	12	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui, Béchiktach et Cabatach.
10 3	6	3 45	de Yéni-mahalie, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
11 18	2	5 15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
6 33	4	12 30	de Beicos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
6 48	11	12 45	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Therapia, Beicos, Pachabagtche, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kusgundjuk.
9 33	17	3 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 18	5	12 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8 3	14	1 15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 1 h.)
8 3	5	2 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach. (Les vendr. à 2 1/2 h.)
8 48	14	3	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.)
10 18	5	4 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
5 3	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
5 33	9	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Yéni-Djami H. à la T.	
7 18	5	1 30	pour Bechiktach, Arnaout-keui.
11 48	14	2 30	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
12 3	6	1 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9 33	5	3 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
9 18	9	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9 8	2	2 45	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré.
1 3	4	6 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
4 33	11	9 45	pour Bebek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4 18	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 18	18	10	pour Roumeli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5 8	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahalle
4 18	6	11	pour Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré (*)
5 18	5	11	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont Les vendredis à 9 h. 3/4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
5 18	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 48	5	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 48	2	9 30	pour Cousk undjuk, Beylerbey, Tchegheikeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-déré et Yéni-Mahallé.
4 48	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5 18	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 h. 1/4, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni-mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 8 1/4 h. touchant Buyuk-déré, Thérapia, Yeni-keui, Emirghian, R.-Hissar, Arnaout-keui, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.)

(*) Ce bateau ne reçoit pas de bagages.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Yéni-Djami H. à la T.	
6 33	12 30		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
8 3	12 45		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6 48	12 50		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
11 18	2 15		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 33	3 15		de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 33	3 30		de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskoundjuk.
2 33	8 15		de Buyukdéré, Therap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach
3 48	8 45		de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskoundjuk, Scutari.
4 48	9 30		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6 48	10 50		de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuf, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	un Bat.		
8 33	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R Hissar, Emirghian, Yéni-keui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-Mahallé.
8 48	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9 33	2	30	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
9 33	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1 18	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
3 48	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
4 48	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
5 3	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
5 33	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 1|2|3 septembre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
5 48	3	12	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 48	16	1 30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 3	10	1 15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1 48	3	7 30	de Cartal, Prinkipo, Halki et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
9 3	3	3	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3 33	10	9 45	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4 18	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
4 48	3	10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 4 h. 1|2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
6 18		12 45	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2 3		8 30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
3 48		9 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	un bateau	H. T.	
7 48		2	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
9 3		3	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4 33		10 45	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

2me Année. --- N° 216.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-inserés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople es c onsidér ée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 24 Septembre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 25 septembre, 5 h. 45 m. matin.

Un télégramme de Vienne déclare apocryphe le récit de la *Nouvelle presse* concernant l'entretien du czar avec Fuad pacha.

FLORENCE, 22, *soir*. — Garibaldi a quitté Florence dans la matinée. Il a prononcé un discours à Arezzo disant que l'Italie ne peut pas se refuser à l'appel de Rome. Le gouvernement pontifical concentre des troupes à Rome.

Cours du 23 septembre.

Consol. Turc	PARIS.....	32 55
	LONDRES..	32 à 32 1/4
Emprunt Turc........		253 75
Rente Française.......		69 20
Italien..............		48 60

MARSEILLE.— Blés, baisse 25 centimes.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le maréchal Mac-Mahon, dans une tournée en Algérie, est tombé avec son cheval et heureusement sans se faire aucune blessure grave. Le cheval seul s'est fracturé la jambe et a dû être abattu. Le maréchal est revenu sur un des chevaux de sa suite. (*Pays*)

L'association internationale pour la propagation du système décimal a décidé qu'elle profiterait de la réunion du Congrès de statistique pour se réunir elle-même à Florence. Elle y tiendra une séance le 2 octobre, dans le palais même où doit siéger le Congrès. (*Nazione*)

M. de Bonnières, ministre de France en Perse, qui vient de passer un congé de deux mois dans sa famille, a quitté Paris se rendant à son poste par la Russie. Avant son départ, il a été reçu par l'Empereur et l'Impératrice. (*France*)

L'actif de la Banque pontificale était, au 2 septembre, de 6.797,097 964 ; le passif de 5,745,383 817. Excédant de l'actif sur le passif, 1,051,714 147. (*Moniteur*)

La *Gezette d'Italie* donne quelques détails sur les combinaisons relatives aux opérations financières :

On doit émettre des obligations du gouvernement pour 200 millions en même temps que l'on mettra en vente 300 millions de biens. Les obligations doivent être émises à 80 francs, mais un certain nombre de maisons de banque ayant à leur tête la banque nationale en prendront environ 100 millions à revendre par petits lots avec une commission modérée.

L'amiral Rigault de Genouilly, accompagné de M. Dupuy de Lôme, parcourt nos ports militaires et s'assure du bon état, à tous les points de vue, de nos escadres. On pense que ce sont là de simples mesures de précaution en vue des éventualités qui peuvent surgir du côté de l'Orient. (*Moniteur de l'armée.*)

PRUSSE. — Malgré les démentis de divers journaux et dépêches télégraphiques, nous croyons pouvoir assurer que le gouvernement danois a définitivement nommé M. Quaade commissaire pour les négociations qui doivent avoir lieu à Berlin au sujet de la délimitation du Slesvig septentrional. (*Gazette de la Croix.*)

On dit que depuis quelques jours il y a un échange fréquent de dépêches entre Paris et Londres au sujet du démantèlement de la forteresse de Luxembourg. Les difficultés matérielles qui entourent cette opération paraissent assez sérieuses. On parle de la nécessité d'un arbitrage auquel on devrait reco urir. (*La Presse.*)

Conformément aux stipulations de la convention télégraphique conclue à Paris en 1865, les administrations des télégraphes de France et d'Autriche sont entrées en négociations au sujet de l'établissement d'une ligne télégraphique directe indépendante entre Vienne et Paris. On a adopté pour cette communication la voie la plus courte et la plus naturelle, c'est-à-dire celle qui traverse la Suisse et ce dernier pays est allé avec empressement au devant de ce projet en offrant de construire une ligne de transit qui lui serait propre. Après s'être entendus dans les négociations préliminaires, la direction gouvernementale française a exprimé le désir que les dispositions techniques et administratives ultérieures fussent arrêtées dans une conférence qui aurait lieu à Berne. Il existe deux lignes télégraphiques qui mettent l'Angleterre en communication avec les Indes ; l'une passant par la Perse, la Georgie, le Caucase, la Russie d'Europe, la Prusse et aboutissant en Angleterre au moyen d'un câble sous-marin ; l'autre partant de Kuratchée, à l'embouchure de l'Indus, et établie au moyen d'un cable sous-marin qui traverse le golfe persique, puis, par la voie de terre, traverse la Mésopotamie, l'Asie-Mineure, arrive à Constantinople et, de là, communique avec l'Angleterre par la voie de Vienne, Paris et Calais. Par conséquent, la ligne directe, Vienne-Paris, offre non-seulement la meilleure communication entre ces deux capitales, mais aussi la voie la plus rationnelle pour la correspondance de l'Angleterre avec les Indes. (*Corr. de Vienne*)

Une compagnie américaine est sur le point d'établir une communication télégraphique entre Canton et Pékin. De son côté, le gouvernement russe en établira une autre entre Pékin, Irkursk, en Sibérie, et l'embouchure du fleuve Amour, où cette ligne fera jonction avec le télégraphe russo-américain.

L'importance de la ligne entre Canton et Pékin est amplement démontrée par le chiffre de la population des villes qui se trouveront sur son parcours et dont les principales sont : Canton 1,000.000 d'habitants; Hongkong, 200.000; Amoy, 250.000; Foodchow, 1 million 200,000; Ningpo, 300,000; Shanghaï, 2,000,000 et enfin Pékin, 2,000,000. (*Epoque.*)

Voici les principales réflexions que le discours du roi de Prusse, prononcé à l'ouverture du Parlement confédéré, inspire au *Times* :

« Le comte de Bismark, dit le journal de la Cité, a fait trop ou trop peu pour l'unité nationale. Il a devant et derrière lui des principes discordants que tout l'ascendant de son puissant génie ne parviendra pas à concilier. Il n'y a qu'un cris en Europe contre son insatiable ambition, et pourtant, si l'on savait la vérité, on verrait que les événements l'ont déjà entraîné bien au-delà de ses plus audacieuses aspirations. L'œuvre de l'absorption prussienne a déjà été plus loin qu'il ne comptait la mener, et ce n'est pas sans appréhension qu'un homme de sa tournure d'esprit verrait la Prusse se perdre dans l'Allemagne. L'instinct de la nationalité est assez fort dans les cœurs allemands, au Sud comme au Nord, pour passer par dessus toutes considérations d'intérêt local et pour réduire à néant la jalousie des petits gouvernements. Mais les tendances nationales à Bade, en Wurtemberg et dans la Bavière, visent à d'autres résultats que ceux qui ont été jusqu'ici le point de mire de M. de Bismark et de la Prusse. Si le Nord et le Sud venaient à s'unir en Parlement, il n'est guère probable que le conservatorisme prussien pût maintenir sa prépondérance. »

» C'est du Sud, ajoute encore le *Times* que vient le péril, de ces Etats de Bade, de Wurtemberg et de la Bavière, où des partis puissants demandent maintenant l'annexion avec autant d'énergie que leurs frères du Nord en mirent à la repousser l'an dernier. Il ne sera facile ni au Parlement du Nord, ni à M. Bismark et à son Roi agissant au nom de cette assemblée, de trouver une réponse satisfaisante à donner au grand-duc de Bade et à ses Chambres, qui se déclarent prêts à tous les sacrifices pour être admis dans l'Union septentrionale. Cette réponse sera d'autant plus difficile, qu'en outre du Zollverein, les députés du Sud ont le droit de siéger au sein de la Diète de l'Allemagne du Nord, toutes les fois qu'il s'agira de relations commerciales. Si tout le Sud vient à montrer une aussi forte détermination, et tous les syptômes actuels, malgré leur variété, semblent prendre cette direction, il n'y aura ni force des traités ni considérations de prudence politique qui puissent permettre à la Prusse de résister à cette impulsion. Cependant, le jour où la Bavière, Bade et Wurtemberg viendront s'asseoir dans la Diète à côté du Hanovre, de la Saxe, de la Hesse, de Francfort et de tous ces éléments discordants qui abondent dans la Confédération du Nord, ce jour ne sera pas pour la Prusse, un jour de satisfaction sans mélange. Ses conditions d'absolue supprématie se trouveront changées en un rôle de simple prééminence limitée, et le dernier rempart de son conservatisme traditionnel aura bien de la peine à contenir le flot impétueux des innovations démocratiques.» (*Times.*)

UNE LETTRE DE E. OLLIVIER, A E. DE GIRARDIN.

On peut retarder l'arrêt du destin, mais non le casser. Le rôle allemand de l'Autriche est terminé, irrévocablement terminé. Il ne lui reste plus qu'une mission, et qui pourra être glorieuse et utile à l'humanité : c'est de constituer le centre autour duquel se grouperont les Slaves de l'Ouest, dont les croyances se rattachent à Rome, pour résister aux Slaves de l'Est, dont les croyances viennent de Byzance. La noble et héroïque Hongrie, conduite par son Deak, ne demande qu'à la seconder dans cette tâche ; et elle intéressera sa population allemande, et elle la retiendra ainsi si elle se dégage du concordat et si elle devient libérale.

Dans une telle situation, la conduite de la France est toute indiquée. S'abstenir rigoureusement d'intervenir soit par des actes, soit par des paroles, soit même par des voyages des condoléance ; renoncer à des armements superflus, inquiétants et ruineux ; vivre en bonnes et loyales relations avec la Prusse d'abord, puis avec l'Autriche et la Bavière ; leur laisser terminer leurs affaires à leur gré, sans s'en mêler d'aucune manière, voilà ce que la sagesse conseille, et plus encore la nécessité. Il n'existe pas en effet d'autre moyen de retarder encore la suppression des duchés du nord; de donner une chance de succès à l'entreprise de la Bavière, d'assurer à l'Autriche le temps de se retrouver.

« Tout acte d'immixtion direct ou indirect de notre part hâtera, consolidera le mouvement d'annexion, de cohésion, de concentration, d'unité. La popularité de la Prusse s'est accrue dans les Etats du Sud depuis l'entrevue de Salzbourg.

« Est-ce à dire cependant qu'il n'y ait rien à faire pour rétablir le prestige de la France ? Non, certes ; car c'est partout à l'étranger qu'on sent durement combien il est amoindri depuis quelque temps. Mais je ne connais qu'une alliance qui puisse nous relever, c'est celle avec la Liberté. Dès que nous redeviendrons dans l'Europe son porte-étendard, comme nous le fûmes jadis, nous redeviendrons aus sitôt, d'un consentement unanime, la grande nation, celle vers laquelle les peuples se tournent aux heures solennelles, comme les musulmans se tournent vers l'Orient. Ce n'est pas du Sadowa prussien que nous avons à prendre une revanche, c'est du Sadowa français, c'est-à dire de l'avortement du programme libéral de janvier. Si nous ne nous y décidons pas, habituons-nous à n'être plus qu'une puissance de second ordre, inférieure en liberté, ainsi que vous l'avez dit si souvent, aux Anglais, aux Allemands, aux Italiens, aux Portugais, aux Belges, aux Hollandais, aux Suisses, aux Danois, etc. ; ou bien acceptons les périls et les responsabilités d'une guerre impolitique, inexcusable, pire mille fois dans ses conséquences désastreuses que ne l'a été l'expédition du Mexique.

Vale. «EMILE OLLIVIER.»

LA RÉFORME EN TURQUIE.

XII.

La question que nous avons traitée dans notre article d'hier, et que nous allons reprendre aujourd'hui sous une nouvelle forme est la plus importante de ce travail. Sa complexité ressort au premier examen. Elle représente à la fois un intérêt financier, politique et judiciaire.

L'intérêt financier ne peut tirer que de très-grands avantages d'une meilleure répartition des impôts. En forçant les riches à participer aux charges publiques, on soulage les pauvres d'une part proportionnelle; le fisc ne perd rien, et les sommes laissées à la disposition des cultivateurs retournent à la terre, engraissent la poule aux œufs d'or et accroissent les revenus de l'avenir.

Au point de vue politique, le résultat n'est pas moins important. L'Empire ottoman ne repose pas sur l'hérédité directe. L'histoire démontre par l'exemple des souverains dépossédés, la part réservée à la nation dans la constitution musulmane. En principe, la révolution était suspendue en permanence, comme une épée de Damoclès, sur la tête du souverain. Ce danger a disparu avec les Janissaires. Mais les Janissaires que représentaient-ils ? Le mécontement public armé. Le danger imminent est devenu le danger latent. Lequel est préférable ? Nous laissons la réponse à la sagacité de nos lecteurs.

Un gouvernement règne par les masses ou par les classes privilégiées. Le privilége en Turquie est illégal et immoral. Le Koran n'admet pas d'aristocratie. En outre, le bon sens indique, qu'il vaut mieux étendre les racines du pouvoir à travers les couches populaires, plutôt que de circonscrire leur croissance dans ce terrain fangeux et malsain où prospère la tourbe des maltotiers, des usuriers, des contrebandiers et des entrepreneurs d'affaires inavouables.

A une pareille aristocratie, le peuple si ignorant, si abruti qu'il soit, est préférable. Se faire le defenseur des masses contre les sangsues qui l'épuisent, le faire hautement, voilà qui garantirait l'intégrité de l'Empire ottoman, bien mieux que des traités illusoires et le bon plaisir des voisins.

C'était la politique de Louis le Gros qui affranchit les communes, de Louis XI qui multiplia le nombre des parlements et des universités, de Henri IV, qui ne craignit pas de fonder sa gloire sur les intérêts populaires, de Richelieu qui décapita les grands pour les mettre au niveau des petits, de Bonaparte, premier consul, et de Napoléon III pendant les huit premières années de son règne.

C'est une question vidée depuis l'empire romain, savoir, que le dévouement des paysans est préférable à celui des sénateurs.

Il y a aussi une question de justice dans la répartition égale des impôts ; non pas de justice légale, mais de justice éternelle; de celle dont les souverains, représentants de Dieu sur la terre, doivent s'enorgueillir, comme de leur premier attribut, et s'acquitter, comme de leur plus impérieux devoir.

Si lourdes que soient les charges publiques, le pauvre se sent plus disposé à les accepter sans murmures, lorsqu'il a la certitude, que toutes les mesures sont prises pour qu'il ni y ait ni préférence injuste ni passe-droit vexatoire.

Qu'au contraire, le soupçon se fasse jour d'une manière fondée, que l'impôt n'existe pas pour les gens riches, et le pauvre se sent sacrifié. Il paie ; mais il se plaint.

Un jour les plaintes deviennent des clameurs qui aboutissent à un *tolle* général, et alors, grâce à l'intrigue, aux manœuvres subversives fomentées par l'étranger, le travail de désagrégation morale se poursuit, jusqu'au jour où les sentiments et les convictions se traduisent en faits.

Nous avons indiqué le moyen de sauvegarder le triple intérêt engagé dans la réforme de l'impôt.

Que ce moyen soit appliqué, et nous promettons au gouvernement une popularité durable, et, comme compensation à un acte de souveraine justice, l'enrichissement progressif du trésor.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

V

Quelques personnes cependant, et M. Des Rameures entre autres, blâmèrent certains passages comme dépassant la mesure des intelligences simples auxquelles on s'adressait ; mais Mme de Tècle, appuyée par le républicain Durocher, soutint qu'on se défiait trop de l'intelligence populaire, que souvent on l'abaissait sous prétexte de se mettre à son niveau, et les passages incriminés furent maintenus.

Comment on passa du sermon sur la superstition au mariage du général de Campvallon, je l'ignore ; mais on y vint, et on devait y venir, car c'était le bruit du pays à vingt lieues à la ronde. Ce texte d'entretien réveilla l'attention chancelante de M. de Camors, et son intérêt fut même piqué au vif quand le sous-préfet insinua, sous toutes réserves, que le général, occupé d'autres soins, pourrait bien abdiquer son mandat de député. — Mais cela serait fort embarrassant ! s'écria M. Des Rameures : qui diable le remplacerait ? Je vous préviens formellement, mon cher sous-préfet, que si vous prétendez nous infliger ici quelque farceur parisien avec une fleur à la boutonnière, je le renvoie à son cercle, lui, sa fleur et sa boutonnière ! Voilà une chose que vous pouvez considérer comme positive, monsieur!

— Mon oncle ! dit à demi-voix Mme de Tècle en désignant de l'œil M. de Camors.

— Je vous entends, ma nièce, reprit en riant M. Des Rameures ; mais je supplierai M. de Camors, qui ne peut me supposer en aucun cas l'intention de l'offenser, je le supplierai de tolérer la manie d'un vieillard, et de me laisser toute la liberté de mon langage sur le seul sujet qui me fasse perdre mon sang-froid.

— Et quel est ce sujet, monsieur, dit Camors avec sa grâce souriante,

— Ce sujet, monsieur, c'est l'insolente suprématie de Paris à l'égard du reste de la France ! Je n'ai pas mis les pieds à Paris depuis 1825, monsieur, afin de lui témoigner l'horreur qu'il m'inspire !... Vous êtes un jeune homme instruit et sensé, monsieur, et, je l'espère, un bon Français... Eh bien ! vous paraît-il juste et convenable, je vous le demande, que Paris nous envoie chaque matin nos idées toutes faites, nos bons mots tout faits, nos députés tout faits, nos révolutions toutes faites,... et que toute la France ne soit plus que l'humble et servile faubourg de sa capitale ?... Faites-moi la grâce de me répondre à cela, monsieur, je vous prie !

— Mon Dieu ! monsieur, il y a peut-être quelque excès dans cette extrême centralisation de la France ; mais enfin tout pays civilisé a sa capitale, et il faut une tête aux nations comme aux individus.

— Je m'empare à l'instant même de votre image, monsieur, et je la retourne contre vous... Oui, sans doute, il faut une tête aux nations comme aux individus ; cependant, si la tête est difforme et monstrueuse, le signe de l'intelligence devient le signe de l'idiotisme, et au lieu d'un homme de génie, vous avez un hydrocéphale ! — Faites bien attention, monsieur, à ce que va me répondre M. le sous-préfet tout à l'heure ! .. Mon cher sous-préfet, soyez franc. — Si demain la députation de cet arrondissement devenait vacante, trouveriez-vous dans cet arrondissement, ou même dans le département tout entier, un homme apte à remplir les fonctions de député tant bien que mal ?

— Ma foi, dit le sous-préfet, je ne vois personne dans le pays,... et si vous persistiez, pour votre compte, à refuser la députation...

— J'y persisterai toute ma vie, monsieur ! n'irai certes pas, à mon âge, m'exposer aux gouailleries de vos farceurs parisiens !

— Eh bien ! dans ce cas-là, vous seriez bien forcé de prendre un étranger et probablement même un farceur parisien.

— Vous avez entendu, monsieur de Camors ! reprit M. Des Rameures avec éclat. Ce département, monsieur, compte six cent mille âmes, et sur ces six cent mille âmes il n'y a pas l'étoffe d'un député !... Je mets en fait, monsieur, qu'aucun pays civilisé au monde ne vous donnerait, à l'heure qu'il est, un second exemple d'un scandale pareil ! Cette honte nous est réservée, et c'est votre Paris qui en est la cause ! C'est lui qui absorbe tout le sang, toute la vie, toute la pensée, toute l'action du pays, et qui ne laisse plus qu'un squelette géographique à la place d'une nation !... Voilà, monsieur, les bienfaits de votre centralisation, — puisque vous avez prononcé ce mot aussi barbare que la chose !

— Pardon, mon oncle, dit Mme de Tècle en poussant tranquillement son aiguille, je ne connais rien à cela, moi,... mais il me semble vous avoir entendu dire que cette centralisation qui vous déplaît tant était l'œuvre de la révolution et du premier consul... Pourquoi donc vous en prendre à monsieur de Camors ?... Je trouve cela injuste.

— Et moi aussi, madame, dit Camors en saluant Mme de Tècle.

— Et moi également, monsieur, dit en riant M. Des Remeures.

— Cependant, madame, reprit le jeune compte, je mérite un peu que monsieur votre oncle me prenne à partie à ce sujet, car si, je n'ai pas fait la centralisation, comme vous l'avez suggéré très justement, j'avoue que j'approuve fort ceux qui l'ont faite.

— Bravo ! tant mieux, monsieur, dit le vieillard, j'aime qu'on ait une opinion à soi et qu'on la défende !

— Monsieur, dit Camors, c'est une exception que je fais en votre honneur, car, lorsque je dîne en ville et surtout lorsque j'ai bien dîné, je suis toujours de l'avis de mon hôte ; mais je vous respecte trop pour ne pas oser vous contredire. Eh bien ! je pense donc que les assemblées révolutionnaires, et le premier consul après elles, ont été bien inspirés en imposant à la France une vigoureuse centralisation administrative et politique ; je pense que cette centralisation était indispensable pour fondre et pétrir notre corps social sous sa forme nouvelle, pour l'assujettir dans son cadre et le fixer dans ses lois, pour fonder enfin et pour maintenir cette puissante unité française, qui est notre originalité nationale, notre génie et notre force.

— Monsieur dit vrai ! s'écria le docteur Durocher.

Voir le numéro du 23 Septembre.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

RÈGLEMENT.

Concernant le droit à percevoir à partir du 15/27 août 1867 des débitants de boisson par verre et par mesure, et applicable indistinctement aux sujets Ottomans et Etrangers.

ARTICLE PREMIER.

Tout individu qui voudra se livrer à la vente des boissons par verre et par mesure en quelque endroit que ce soit, à Constantinople, dans les faubourgs, les villages du Bosphore, les îles des Princes et dans les autres villes, bourgs et villages du territoire Ottoman, sera tenu de se munir préalablement d'un permis de vente de la part de l'autorité compétente.

Ne pourra avoir ce permis tout individu ayant subi une condamnation infamante, tant en Turquie qu'à l'Etranger.

Art. 2. — Il ne sera pas permis d'ouvrir des magasins ou boutiques de boisson à une distance moindre de cent archines des Mosquées, des Tékés, Médressés et Turbés; à côté ou en face des corps de garde, dans les quartiers habités exclusivement par les Musulmans; et enfin sur les points où on jugera qu'ils pourront avoir des inconvénients pour le maintien du bon ordre et par rapport aux coutumes du Pays.

Les établissements où se débitent exclusivement des boissons devront être clôturés de tous côtés et n'avoir qu'une seule entrée.

L'examen de ces inconvénients est déféré à Constantinople, à une Commission composée de quatre membres choisis dans les deux principaux Medjliss de la Police, et si la boutique ou le magasin se trouve dans le rayon du 6me cercle, au Conseil Municipal, sauf recours, s'il y a lieu, à l'Autorité Supérieure.

Dans les Provinces, ces permis seront accordés ou refusés par les Medjliss de Cazas, Sandjaks ou Vilayets. En cas de plainte, le recours des personnes lésées d'un Caza sera porté devant le Medjliss du Sandjak et ainsi de même pour les habitants des Sandjaks et Vilayets qui pourront avoir recours, les premiers au Medjliss des Vilayets et les seconds, à l'Autorité Supérieure à Constantinople.

Art. 3. — Les magasins ou boutiques où l'on débite des boissons étant considérés comme des lieux publics, les agents de la Police à Constantinople, et dans les provinces (ou de la Municipalité, dans le 6me cercle) ont pouvoir d'y entrer à toute heure, et quelle que soit la personne qui les exploite, dans les cas de flagrant délit, rixe, ou tout acte contraire à l'ordre et à la tranquillité publics, pour y arrêter les contrevenants, ainsi que les individus poursuivis par des agents de la force publique, et pour faire des perquisitions ou des recherches, dans le cas seulement, où les soupçons des agents de la Police ou de la Municipalité seraient appuyés sur des raisons plausibles. Ces perquisitions et recherches ne pourront avoir lieu que par des agents ayant rang d'officier.

Les personnes qui tiennent ces magasins ou boutiques devront prêter leur assistance et donner les facilités nécessaires, dans de pareilles circonstances à ces agents; dans le cas contraire, elles encourront les peines prescrites par la loi.

Tout procédé vexatoire dans l'exécution de ces mesures de police, sera, sur la plainte de la personne lésée, examiné avec soin par l'Autorité et ceux qui en seraient trouvés coupables seront punis.

Art. 4. — Personne, sauf le propriétaire et ses domestiques, ne pourra rester ni coucher la nuit dans les magasins ou boutiques où se débitent des boissons et ceux des débitants qui disposant de quelques pièces, les louent, pour un temps déterminé, ou y logent accidentellement des étrangers, seront tenus d'en obtenir préalablement, et pour chaque fois, le permis par écrit du chef de la Police du quartier (Mevki) à Constantinople et des autorités locales dans les provinces, ce permis sera en tout cas gratuit.

Art. 5. — Les débitants de boissons seront obligés de veiller à ce que personne ne se cache dans leurs boutiques ou magasins et à ce que leurs pratiques ne se livrent pas à des actes contraires à la morale publique. Dans le cas où ils ne seraient pas en état de les empêcher eux-mêmes, ils seront tenus d'en donner avis à la Police.

Art. 6. — Excepté les cafés dits Pundjarias, les cafés ordinaires et les confiseries, les boutiques ou magasins qui débitent des boissons devront être nécessairement fermés après le coucher du soleil. Les heures fixées pour la fermeture seront indiquées selon les circonstances, la saison et les localités, à Constantinople, par le Ministère de la Police, dans le 6me cercle, par la Municipalité, et dans les Provinces par les autorités locales.

Art. 7. — Dans les endroits où se vendent des boissons, les jeux de toute espèce, des cartes ou autres seront complètement défendus.

Dans les Cafés dits Pundjaris, dans les cafés ordinaires et dans les confiseries, les jeux de cartes et autres jeux de hasard seulement sont interdits. La musique et autres divertissements y sont également défendus, à moins d'une autorisation spéciale à Constantinople de la part de la Police, dans le 6me Cercle de la part de la Municipalité, et dans les Provinces, de la part des autorités locales.

Art. 8. — Quand un indigène voudra établir un débit de boissons, il sera tenu d'en adresser la demande par écrit à Constantinople au Ministère de la Police, (ou s'il est dans le 6me cercle à la Municipalité) et dans les Provinces aux autorités locales. La demande des étrangers devra être transmise à ces autorités, dans la même forme par le canal de leur Chancellerie respective. L'autorisation pour l'ouverture de ces débits qui serait délivrée par écrit en conformité des articles 1 et 2 du Règlement, sera présentée à la Régie des boissons, qui après la perception du droit requis donnera le permis d'ouverture nécessaire.

Art. 9. — Toute boutique ou magasin où il se débite des boissons par verre et par mesure, paiera annuellement à l'Etat un droit égal aux 25 pour cent de son loyer.

Cependant les débits qui possèdent un Ghédik et qui conserveraient toujours leur caractère primitif, ne paieront que la moitié de ce droit. Pour ceux des cafés dits Pundjaries et autres qui paient annuellement à l'Evcaf une certaine redevance, sera restituée par la Régie des boissons à la présentation de l'acquit de l'Evcaf.

Les magasins et boutiques dans lesquels on ne consomme pas des boissons, mais où on les vend tout en gros qu'en détail, pour être emportées à domicile, seront exempts du droit susmentionné.

Art. 10. — L'administration de la Régie, pour fixer le chiffre du droit, prendra pour base le loyer indiqué dans le contrat passé devant les autorités compétentes entre le propriétaire de l'immeuble et le locataire.

Dans le cas où il n'y aurait pas de contrat légal, ou que l'immeuble serait occupé par son propriétaire, ou qu'enfin l'Administration aurait des droits sur la véracité du chiffre énoncé dans le contrat, il sera formé un comité composé du percepteur du droit et de quatre personnes notables résidant dans le quartier, lequel fixera, avec la plus grande impartialité, la valeur locative annuelle de ces boutiques ou magasins, et présentera son rapport à l'administration.

Tout procédé tendant à léser les intérêts du fisc ou des redevables dans la fixation des loyers, étant interdit, les comités seront tenus responsables des injustices qu'ils auraient commises. Le loyer annuel de chaque boutique ou magasin du débit de boissons, sera inscrit sur un registre spécial dans lequel on indiquera, le nom du propriétaire et du locataire, ainsi que la constatation du Ghédik s'il existe, en vertu des titres authentiques.

Les sourets, senets et autres titres qui seront délivrés à l'avenir, par le Trésor ou par le Ministère de l'Evcaf pour la location ou le transfert de nouveaux Ghédiks ne devant avoir aucune valeur par rapport à la perception du droit, les débitants de boissons, possesseurs de documents de cette nature, seront tenus d'acquitter intégralement le montant du droit.

Le percepteur ne devant avoir charge que la première année d'encaisser le montant du droit, les débitants seront obligés les années suivantes de se rendre eux-mêmes à l'office de la Régie des boissons pour faire renouveler leur permis.

Art. 11. — Les Hôtels, Auberges ou Restaurants seront exempts du paiement du droit, à moins: 1° qu'ils n'aient une ou plusieurs pièces affectées à la vente des boissons; 2° qu'ils ne débitent des boissons en dehors des repas.

Dans le premier cas, le droit sera perçu sur le loyer proportionnel de ces pièces, évalué, par le comité mentionné à l'article précédent, et dans le second cas, sur le loyer entier du local, suivant les catégories fixées plus bas.

Les magasins ou boutiques où il se vend, outre des boissons, des articles d'une nature différente, sont divisés relativement au droit en trois catégories: 1° Ceux où il se débite moins de boissons que d'autres articles; 2° Ceux où il se débite autant de boissons que d'autres articles; 3° Ceux où le débit des boissons est supérieur à celui d'autres articles.

La première catégorie payera le tiers du droit, la deuxième, la moitié et la troisième, le droit entier.

Ces catégories seront établies par les comités mentionnés à l'article précédent.

Art. 12. — Les distilleries ou fabriques des boissons spiritueuses ou fermentées destinées à être vendues en gros ou en détail pour être transportées en dehors de l'établissement sont exempts du paiement du droit.

Dans le cas pourtant, où l'on voudrait vendre ces boissons pour être consommées dans la fabrique ou distillerie, elles devront, ou avoir une pièce séparée pour laquelle on payerait le droit en entier, où, à défaut, acquitter le quart du droit sur le loyer de l'établissement entier.

Les boutiques ou magasins qui fabriquent plus ou moins pour la consommation de leur propre établissement paieront le droit en entier, sur le loyer de cet établissement.

Art. 13. — Le droit sera payé directement par l'individu qui établira et exploitera la boutique ou le magasin de boissons, que cet individu en soit le propriétaire ou le locataire.

Art. 14. — Le montant du droit annuel sera payé en deux fois, la moitié au 1er/13 mars, et l'autre moitié au 1er/13 septembre de chaque année un mois avant les échéances. Les contrevenants à cette disposition seront passibles de l'amende fixée à l'article 18 du présent Règlement.

Les établissements qui seront ouverts dans le courant du semestre, ne paieront le droit que pour le terme qui reste à courir jusqu'à la fin de ce semestre.

Si parmi les contribuables qui ont reçu leur permis en payant la moitié du droit annuel il s'en trouve qui refuse de payer l'autre moitié à son échéance, son établissement sera et restera fermé jusqu'au paiement intégral de la somme due. Le permis de vente à délivrer contre le dit paiement devra indiquer le nom de celui qui le reçoit, son pays natal, sa nationalité, l'endroit précis où l'établissement est situé, s'il est locataire ou propriétaire, le non du propriétaire de l'immeuble, le montant du loyer annuel, la qualité du droit et la catégorie à laquelle il appartient.

Ce permis sera revêtu du sceau de la Régie des boissons et n'aura de valeur que pour six mois seulement. Il devra être renouvelé chaque semestre, après un nouveau paiement du droit, et un mois avant l'échéance.

Art. 15. — Aucun débitant de boissons ne sera admis à demander la situation du droit qu'il aura payé, si dans le courant du semestre il renonçait à sa profession, ou, si la boutique ou son magasin venait à être fermé à la suite de quelque contravention de sa part aux règlements existants, ou enfin, s'il voulait transférer l'exercice de sa profession d'un lieu à un autre.

Dans le cas où un individu qui aura payé le droit, céderait son établissement à une autre personne, cette dernière n'aura pas à acquitter un nouveau droit, mais elle sera tenue de se présenter à l'office de la Régie des boissons pour faire opérer sur le permis accordé à son prédécesseur, l'annotation de cette mutation.

Art. 16. — Si quelqu'un, sans avoir obtenu le permis nécessaire, ouvre une boutique ou magasin de boissons ou en débite sans permis, par verre ou par mesure, dans des boutiques ou magasins destinés à la vente d'autres objets, ces lieux seront fermés et scellés par le Ministère de la Police à Constantinople, la Municipalité dans le 6me Cercle et les autorités locales dans les provinces, après quoi, l'auteur de cette contravention sera mandé, et il sera procédé à son égard de la manière prescrite par le présent Règlement. Si le contrevenant est étranger, la fermeture aura lieu avec le concours de sa Chancellerie, et après un procès verbal fait en double et signé par les délégués de l'Autorité et de la Chancellerie.

Les heures fixées pour la demande aux Chancelleries de ce délégué, sont fixées de 9 heures du matin à 3 heures du soir à la franque.

Si cette intervention tardait à s'effectuer ou était refusée pour une raison quelconque, ou que le délégué ne voulût pas signer le procès-verbal, la fermeture pourrait avoir lieu sous la responsabilité de l'Administration qui constaterait dans le procès-verbal, le motif de l'absence ou du refus de signature du délégué de la Chancellerie.

Art. 17. — Dans le cas de contravention à l'article précédent, le contrevenant devra payer outre le droit, une amende égale au montant de ce droit. Dans le cas de récidive, l'amende sera triple de ce droit, après quoi il lui sera permis de rouvrir son établissement, s'il ne se trouve pas en contravention aux dispositions des articles 1er et 2me du présent Règlement.

Art. 18. — Toutes les fois que les agents de la Régie des boissons demanderont à voir les permis, les maîtres de ces établissements seront tenus de les exhiber, sans faire la moindre opposition.

Art. 19. — Dans le cas où le dit permis aurait été égaré, le débitant devra adresser sans retard une demande à la Régie qui lui en délivrera une copie sans frais. Si le préposé en demande l'exhibition avant qu'il ait pu remplir cette formalité, il devra donner à ce dernier une déclaration par laquelle il s'engagera à lui produire dans le délai de huit jours (les jours fériés non-compris) le susdit double du permis.

Dans le cas où le débitant se refuse à délivrer cette déclaration, et que le dit délai expiré, il n'a pas remplacé son permis, les dispositions des articles 16 et 17 du présent Règlement lui seront appliquées sans retard.

Art. 20. — Tous les établissements de boissons déjà existants, quels qu'ils soient, sont assujettis en tout et entièrement aux dispositions du présent Règlement.

Art. 21. — Ainsi qu'il a été dit plus haut, les dispositions du présent Règlement seront appliquées tant aux sujets de S. M. I. le Sultan, qu'aux sujets étrangers qui se livrent à la vente des boissons par verre et par mesure, sauf une exception de procédure, en ce sens, que les étrangers qui contreviendraient à ce Règlement auront à subir l'interrogatoire à la Police et seront jugés en présence du Drogman de la Chancellerie conformément aux traités existants.

Art. 22. — Les débitants dont le droit calculé en proportion de leurs loyers estimatifs n'atteindrait pas à Constantinople, le chiffre de 100 piastres et dans les provinces celui de 50 piastres seront tenus de payer annuellement à Constantinople, une somme fixe de 100 piastres, et dans les provinces, de 50 piastres pour obtenir le permis de vente.

Art. 23. — On ne tiendra pas compte des titres Ghédik obtenus à nouveau, par voie de transfert, après la promulgation du présent Règlement, qu'elle que soit l'autorité dont émanent les détenteurs de pareils documents, paieront le droit en entier.

Art. 24. — Les personnes qui auront obtenu de la Police ou des Autorités compétentes le permis de débiter des boissons dans les foires ou en plein air, devront se présenter à la Régie et se munir d'un permis pour chacune de ces foires. Le droit à payer pour ces permis à Constantinople et dans ses environs est de 10 piastres, et dans les provinces de 5 piastres par jour, pour tout le temps que durera la foire. Ces permis ne seront valables que pour la foire pour laquelle ils auront été délivrés.

En cas de contravention à cet article, les contrevenants subiront une amende s'élevant au triple du droit qu'ils auraient dû acquitter s'ils étaient munis d'un permis.

Art. 25. — Il est expressément défendu d'exercer le métier de marchand ambulant de boissons à quelque endroit que ce soit, dans les villes ou dans les campagnes.

Fait à Constantinople le 15/27 août 1867.

S. M. I. le Sultan a reçu avant-hier Dimanche, en audience solennelle S. Ex. M. l'Ambassadeur de Boukhara.

S. A. Fuad Pacha, Ministre des Affaires Etrangères, et Ali Riza Bey, Adjoint de l'Introducteur des Ambassadeurs assistaient à l'audience.

Le même jour S. M. I. a reçu en audience privée Mustapha Fazyl Pacha qui est arrivé dernièrement dans notre ville.

La Canonnière Impériale *Sinope* commandée par Mustapha bey est arrivée avant-hier dans notre port venant de Souda (île de Crète).

Le bark anglais *Delphin* qui avait coulé à fond dernièrement dans la mer de Marmara le bateau à vapeur français des Méssageries Impériales le *Brésil*, est arrivé avant hier dans notre port, remorqué par l'*Union*.

Un témoin oculaire nous informe que vendredi dernier un vapeur de l'arsenal en entrant dans le port, a coulé un caïk monté par un seul batelier. Heureusement des secours arrivés à temps, ont permis de retirer de l'eau le kaïkdji.

Un marchand de pain, ayant déposé sa couffe au milieu de la rue du Petit-Champ, fut soulagé de sa bourse par un filou assez bien mis qui prit la fuite.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Tripoli, 27 août.

Nous sommes en calme momentané; la sortie du blé est encore prohibée, la récolte ayant été très-médiocre; les deux tiers du vilayet n'en ont pas eu. Les prix se maintiennent hauts car les districts qui en ont manqué achètent; l'article est coté 18 piastres le kilé.

La récolte des dattes a été très-bonne dans le Fezzan; celle du littoral est médiocre. Les huiles de la récolte passée ont été très-abondantes mais les demandes de l'Egypte ont fait hausser les prix jusqu'à 7 P. 50 l'ocque et il est à présumer qu'ils se maintiendront car le Djebel et Ghurian sont menacés de ne pas avoir de récolte d'olives et Musselata qui en produit le plus n'en aura que peu. Les plumes d'autruches, les laines, les alizaris sont abondants. L'information relative à l'ivoire n'arrive pas; on m'avait fait écrire un prix dont je ne suis pas très-sûr, ainsi je retranche. On en attend prochainement de grandes caravanes.

Je vous disais dans ma dernière du 7 courant que notre nouveau gouverneur, à peine débarqué avait commencé à faire

---

— Parbleu! sans doute, monsieur dit vrai! reprit vivement M. Des Rameures. — Oui, monsieur, cela est vrai, l'excessive centralisation dont je me plains a eu son heure d'utilité, de nécessité même, je le veux bien; mais dans quelle institution humaine prétendez-vous mettre l'absolu et l'éternel? Eh! mon Dieu, monsieur, la féodalité aussi a été à son heure un bienfait et un progrès;... mais ce qui était bienfait hier ne sera-t-il pas demain un mal et un danger? Ce qui est progrès aujourd'hui ne sera t-il pas dans cent ans une routine et une entrave? N'est ce pas là l'histoire même du monde?... Et si vous voulez savoir, monsieur, à quel signe on reconnaît qu'un système social ou politique a fait son temps, je vais vous le dire: c'est quand il ne se révèle plus que par ses inconvéniens et ses abus! Alors la machine a fini son œuvre, et il faut la changer. Eh bien! je dis que la centralisation française en est arrivée à ce terme critique, à ce point fatal... qu'après avoir protégé, elle opprime; qu'après avoir vivifié, elle paralyse; qu'après avoir sauvé la France, elle la tue!

— Mon oncle, vous vous emportez, dit Mme de Tècle.

— Oui, ma nièce, je m'emporte; mais j'ai raison! Tout me donne raison, — le passé et le présent, j'en suis sûr,... l'avenir, j'en ai peur! Le passé, disais-je... Tenez, monsieur de Camors, je ne suis pas croyez-le bien, un admirateur étroit du passé: je suis légitimiste par mes affections, mais franchement libéral par mes principes. Tu le sais, toi, Durocher?... Mais enfin autrefois il y avait entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées un grand pays qui vivait, qui pensait, qui agissait, non-seulement par sa capitale, mais par lui-même... Il avait une tête sans doute, mais il avait aussi un cœur, des muscles, des nerfs, des veines, — et du sang dans ces veines, et la tête n'y perdait rien! Il y avait une France, monsieur! La province avait une existence, subordonnée sans doute, mais réelle, active, indépendante. Chaque gouvernement, chaque intendance, chaque centre parlementaire était un vif foyer intellectuel... Les grandes institutions provinciales, les libertés locales exerçaient partout les esprits, trempaient les caractères et formaient des hommes... Et écoute bien cela, Durocher! Si la France d'autrefois eût été centralisée comme celle d'aujourd'hui, jamais ta chère révolution ne se serait faite, entends-tu, jamais! car il n'y aurait pas eu d'hommes pour faire... D'où sortait, je te le demande, cette prodigieuse élite d'intelligences tout armées et de cœurs héroïques que le grand mouvement social de 89 mit tout à coup en lumière? Rappelle à ta pensée les noms les plus illustres de ce temps-là, jurisconsultes, orateurs, soldats. Combien de Paris? Ils sortaient tous de la province,... du sein fécond de la France!... Aujourd'hui nous avons besoin d'un simple député pour des temps paisibles, et sur six cent mille âmes nous ne le trouvons pas!... Pourquoi, messieurs? Parce que sur le sol de la France non centralisée il poussait des hommes, et que sur le sol de la France centralisée il ne pousse que des fonctionnaires!

— Dieu vous bénisse, monsieur! dit le sous-préfet.

— Pardon, mon cher sous-préfet; mais vous comprenez bien que je plaide votre cause comme la mienne quand je revendique pour la province et pour toutes les fonctions de la vie provinciale plus d'indépendance, de dignité et de grandeur. Au point où ces fonctions sont réduites aujourd'hui, dans l'ordre administratif et judiciaire, également dépourvues de puissance, de prestige et d'appointemens. Vous souriez, monsieur le sous-préfet!... Elles ne sont plus comme autrefois des centres de vie, d'émulation, de lumière, des écoles civiques, des gymnases virils;... elles ne sont plus que des rouages inertes, et ainsi du reste, monsieur de Camors!... Nos institutions municipales sont un jeu, nos assemblées provinciales un mot, nos libertés locales rien!... Aussi pas un homme... Mais pourquoi nous plaindre, monsieur? Est-ce que Paris ne se charge pas de vivre et de penser pour nous? Est-ce qu'il ne daigne pas nous jeter chaque matin, comme jadis le sénat romain à la plèbe suburbaine, notre pâture de la journée, du pain et des vaudevilles, *panem et circenses*!... Oui, monsieur, après le passé, voilà le présent, voilà la France d'aujourd'hui!... Une nation de quarante millions d'habitans qui attend chaque matin le mot d'ordre de Paris pour savoir s'il fait jour ou s'il fait nuit, si elle doit rire ou pleurer! Un grand peuple, jadis le plus noble et le plus spirituel du monde, répétant tout entier le même jour, à la même heure, dans tous les salons et dans tous les carrefours de l'empire, la même gaudriole inepte, éclose la veille dans la fange du boulevard! Eh bien! monsieur, je dis que cela est dégradant, que cela fait hausser les épaules à l'Europe, autrefois jalouse, que cela est mauvais et funeste, même pour votre Paris, que sa prospérité grise, que son trop-plein congestionne, et qui devient, permettez moi de vous le dire, dans son isolement orgueilleux et dans son fétichisme de lui-même, quelque chose de semblable à l'empire chinois, à l'empire du Milieu,... un foyer de civilisation échauffée, corrompue et puérile!... Quant à l'avenir, monsieur, Dieu me garde d'en désespérer, puisqu'il s'agit de mon pays. Ce siècle a déjà vu de grandes choses, de grandes merveilles, car je vous prie de remarquer encore une fois, monsieur, que je ne suis nullement l'ennemi de mon temps... J'admets la révolution, la liberté, l'égalité, la presse, les chemins de fer, le télégraphe... Et, comme je le dis souvent à M. le curé, toute cause qui veut vivre doit s'accommoder des progrès de son époque et apprendre à s'en servir. Toute cause qui hait son temps se suicide... Eh bien! monsieur, j'espère que ce siècle verra une grande chose de plus, ce sera la fin de la dictature parisienne et la renaissance de la vie provinciale; car, je le répète, monsieur, votre centralisation, qui était un excellent remède, est un détestable régime... C'est un horrible instrument de compression et de tyrannie, prêt pour toutes les mains, commode à tous les despotismes, et sous lequel la France étouffe et dépérit. Tu en conviens toi-même, Durocher: dans ce sens, la révolution a dépassé son but et même compromis ses résultats; car toi qui aimes la liberté, et qui la veux non pas seulement pour toi, comme quelques-uns de tes amis, mais pour tout le monde, tu ne peux aimer la centralisation: elle exclut la liberté aussi clairement que la nuit exclut le jour! — Quant à moi, messieurs, j'aime également deux choses en ce monde, la liberté et la France... Eh bien! aussi vrai que je crois en Dieu, je crois qu'elles périront toutes deux dans quelque convulsion de décadence, si toute la vie de la nation continue de se concentrer au cerveau, si la grande réforme que j'appelle ne se fait pas, si un vaste système de franchises locales, d'institutions provinciales largement indépendantes et conformes à l'esprit moderne ne vient pas rendre un sang nouveau à nos veines épuisées et féconder notre sol appauvri. (*Sera continue*)

perforer des puits artésiens à côté de la ville et que l'essai a parfaitement réussi.

Depuis lors de nouveaux puits ont été achevés dans la ville même ; j'aurais eu à enregistrer un grand nombre si les tubes n'avaient manqué.

L'étonnement des Arabes a été bien grand et leur satisfaction aussi en voyant jaillir l'eau douce mais celui de la colonie européenne l'est bien plus encore car nous ne nous rappelons pas qu'aucun des gouverneurs qui se sont succédés ait voulu faire quelque chose pour améliorer l'état de cette province. Nous commencions à nous habituer à ce système de délaissement, mais les innovations intelligentes que nous voyons journellement adoptées depuis l'arrivée d'Ali Riza pacha et dont je ne vous cite que les principales nous découvrent une nouvelle ère qui s'ouvre pour ce vilayet.

J'apprends que les puits artésiens sont et seront à l'ordre du jour, qu'on en fera un peu partout, que des machines à vapeur perforantes sont attendues d'Angleterre et seront expédiées dans l'intérieur. N'oubliez pas qu'il y a quelque part sur la route Morzouk (Fezzan) à Tripoli six jours de voyage sans rencontrer un cours d'eau, un puits. Les communications s'en ressentent ; elles sont difficiles, coûteuses et bien plus d'une caravane préfère une route plus longue passant par un autre Etat à notre route courte mais dépourvue d'eau. L'eau jaillira aussi là-bas ; ce sera un grand résultat mais de combien ne sera-t-il pas éclipsé par les puits artésiens éparpillés dans les villages, les campagnes, les étendues désertes. Le sol est très-riche mais il ne manque que l'eau, rien que l'eau pour faire pousser de ces végétations riches, puissantes, particulières à cette zone. Nous n'avons presque jamais de pluie, tout ce qui se produit dans le vilayet provient du travail continuel des puits. Attendons les tubes et les machines et nous verrons Ali Riza pacha à l'œuvre. Nous n'en doutons pas, le succès répondra à son attente, succès qui transformera le pays et tout en portant le bien-être parmi les habitants augmentera du double les revenus du vilayet car notre superficie territoriale est immense ; elle est supérieure à celle de la Turquie d'Europe tandis que la population n'est que de 1,500,000 habitants ; les terres ne manquent pas ici, terres donnant cent kilés pour un quand il pleut dans l'année, ce qui n'arrive qu'une fois les dix ans. Faites venir de l'eau, rien que l'eau et vous verrez des tribus entières errant dans les immensités du Sahara et dans les pays limitrophes, venir s'établir à côté des puits artésiens du vilayet.

Il ne faut pas que j'oublie les écoles ; c'est depuis quelques jours un nouveau sujet d'entretien. Il y a huit ans que le Gouvernement ottoman décréta la création d'une école ; ses commencements furent assez réguliers mais, à l'arrivée d'Ali Riza pacha il n'y avait plus que huit élèves. Il y a vraiment lieu de s'étonner devant des faits semblables. Notre nouveau gouverneur consacra toute son attention à la réorganisation de l'école. Déjà cent élèves y ont été admis et vêtus uniformément d'une demi-tunique de drap rouge et d'un pantalon en deck. Indépendamment de cette école deux autres sont en cours de formation ; l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. C'est la première fois que l'on s'occupe de la femme dans cette province. Des maîtresses, recrutées parmi les sœurs de charité établies à Tripoli y enseignent le français, les travaux d'aiguilles, de broderies, etc. etc.

Les arabes voient tout cela de bon œil ; l'eau surtout les transporte de joie ; nous faisons des vœux pour que notre nouveau gouverneur persévère dans la tâche de rénovation et de transformation qu'il semble s'être imposée ; il y a beaucoup à faire, par ce que Ali Riza pacha a commencé à faire ; nous espérons qu'il fera tout. Je ne manquerai pas de vous en tenir au courant.

Correspondance particulière de la « TURQUIE »

Alep, 12 septembre.

Le télégraphe vous aura déjà appris le grand incendie qui pendant la nuit du 31 août au 1er septembre a réduit en un monceau de ruines, environ 600 boutiques et plusieurs bazars de la ville d'Alep.

Quoique les constructions toutes en pierres mettent cette ville à l'abri de pareilles catastrophes, les flammes s'élevaient à une telle hauteur qu'elles projetaient une si grande lumière que, malgré les ténèbres de la nuit, la ville était toute éclairée de cette teinte lugubre du feu. Jamais spectacle aussi effrayant qu'imposant ne s'était offert au réveil de la population d'Alep qui dormait d'un profond sommeil bercée par le chant de Sélam qui se faisait entendre de toutes les mosquées d'où les imams ne cessaient de s'abandonner aux enivrantes modulations de leur chant ; admirant sans s'émouvoir le spectacle à la fois hideux et grandiose qui se déployait au pied de leur minaret.

C'est à ne pas croire que parmi toutes ces personnes qui du haut de leur tour louaient et adoraient le Seigneur, aucune d'elles n'ait eu l'idée de jeter le cri d'alarme pour appeler la population au secours des malheureux. Il a fallu que le hasard donnât l'éveil à une famille bourgeoise européenne qui du haut de la terrasse de sa maison se prit de querelle avec l'imam de la grande mosquée qui à leur instance se décida de réveiller la population par le cri répété feu ! feu ! mais hélas ! c'était déjà trop tard, le feu n'était plus qu'à quelques pas du bazar des droguistes, grand dépôt de poudre à canon, huile de pétrole, d'essence de térébentine, de goudron de sel nitre, de souffre, de bougies, d'allumettes chimiques et d'autres corps combustibles et inflammables.

Le premier mouvement de cette famille fut de se disperser, les uns pour donner avis à l'autorité et les autres de porter leur aide sur les lieux de la catastrophe pour user de tous les moyens possibles pour circonscrire le rayon du feu, mais quel ne fut pas leur désapointement lorsqu'en se rencontrant avec le corps de garde de Sabounhan, ils désespérèrent de l'induire à prêter son concours.

Le feu avait déjà pris des proportions considérables et aucune des autorités n'avait encore paru sur les lieux et tout espoir semblait perdu, quand grâce à M. N. Marcopoli, consul d'Espagne, qui dans une autre pareille circonstance avait fait preuve d'un dévouement digne de tout éloge, s'élança avec les hommes de sa suite dans l'endroit où le feu menaçait de communiquer au bazar des droguistes et là au milieu du danger qui menaçait sa vie parvint à force de coups de pioches abattre une voûte qui par son écroulement donna un essor à la flamme qui se dirigeait traversalement vers le bazar des droguistes et mettait une séparation entre le feu et ce bazar dont l'explosion imminente aurait détruit une grande partie de la ville ensevelissant sous les décombres une multitude de victimes ; non content d'avoir empêché les progrès du feu du côté où le danger était le plus à craindre, il porta son aide sur tous les points où sa présence aurait pu être de quelque utilité. C'est par son courage et son dévouement qu'il parvint à mettre un frein à la fureur des flammes.

Le lendemain dimanche, à la fin d'une nuit pleine de labeurs et d'émotions, s'étant rendu à l'église de Terre-Sainte pour assister au sacrifice de la sainte messe, il fut publiquement remercié par l'immense foule accourue de toute part.

Les autorités civiles et militaires probablement en raison de l'éloignement de leur demeure, n'arrivèrent sur les lieux bien qu'appelés à différentes reprises que lorsque les flammes qui arrivaient à une hauteur prodigieuse avaient cédé en intensité : des patrouilles et des corps de garde furent dispersés de part et d'autre pour empêcher le vol qui s'était organisé sur une grande échelle et qui, croit-on, avait été pratiqué avant l'incendie. Plusieurs circonstances en ont donné des preuves suffisantes pour établir la réalité de cette conjecture.

Le désastre qu'on évalue à une perte d'environ 100 mille livres, réduit à la mendicité cinq mille hommes et met toute la population dans une consternation et un mécontentement dont on ne pourrait calculer les conséquences.

Aussi devons-nous avouer à regret que le maintien de l'autorité locale donne lieu à une foule de commentaires plus ou moins raisonnables et la publication d'un article dans le journal officiel d'Alep le *Férat* qui dénature les faits d'une façon qui excite l'indignation tant des victimes que des personnes sauvées, prouve combien l'autorité qui a dormi sur son devoir avant et après la catastrophe tient à s'attribuer du mérite là où elle a mérité un blâme.

C'est vraiment à se perdre en conjectures à ne pas savoir que penser de tous les mouvements du gouvernement actuel qui par tous les moyens possibles et imaginables tient à prouver que ce désastre n'est que le fait du hasard (moyen bien mesquin pour dissimuler les vices de la police), quand pour celui qui connait les grandes voûtes en guise de tunel qui couvrent les bazars d'Alep ne saurait jamais supposer que le feu ait pu naître par le fait du hasard.

En examinant donc la bâtisse et les conditions dans lesquelles se trouvaient les lieux d'où le feu est parti il reste constant, qu'une main coupable a pu seule être la cause de ce grand désastre ; car le feu naissant dans une de ces boutiques ne pouvait pas dans l'espace de 2 à 3 heures prendre des proportions aussi prodigieuses sans qu'il n'ait été mis en même temps dans plusieurs points ; ce que du reste a été prouvé par les paquets incendiaires composés de matières combustibles trouvés tant sous les décombres que dans d'autres bazars où le feu n'a pu prendre les battants des boutiques qui étaient couverts par une lame de fer.

Ajoutons de plus à ces circonstances que, toutes les fois qu'un incendie a pu naître par le fait du hasard dans une boutique, il est bien rare qu'on n'en soit venu à bout sans le laisser communiquer à la voisine surtout quand le bazar comme celui d'où le feu est parti est couvert d'une voûte en pierre ; il n'y a donc pas de doute que le feu a été mis à dessein, et l'absence dans cette nuit du gardien m'est une seconde preuve, et comme cause aggravante elle détermina l'autorité d'arrêter et de mettre l'individu aux fers.

Là ne devait cependant pas s'arrêter l'action du gouvernement dont la sévérité aurait dû s'étendre jusqu'au corps de garde sous les yeux duquel le crime eut lieu sans que celui-ci ne s'inquiéta de rien ; mais ce premier que fit-il contre l'officier de garde dans ce poste central et dont le concours a été réclamé par ceux qui les premiers donnèrent l'alarme et qui se rendirent sur les lieux pour porter secours et que celui-ci leur refusa pretextant qu'il avait informé l'autorité, et que sans ordre il ne pouvait exposer ses soldats.

Cela n'est pas ... Des deux choses l'une ou l'autorité n'a point voulu se rendre à l'appel de son subalterne pour ne point s'arracher aux douceurs du sommeil comme d'ailleurs elle le fit quand il a été question de porter secours aux 13 malheureux noyés dans une carrière, ou bien l'officier en question ne l'a pas averti ; dans les deux cas ce fonctionnaire a mérité un châtiment que personne n'a songé à lui infliger.

D'autre part, l'autorité s'attire un second blâme bien justifié car avouons qu'elle doit sans contredit aux malheureuses victimes et à la conscience publique une satisfaction morale : examinons donc et voyons ce qu'elle fit pour arriver à ce résultat.

Les plaintes furent portées contre le gardien qui avait déserté son poste ; pour ce fait l'autorité l'avait mis aux fers. Chacune des victimes portait entre ses mains le corps du délit consistant en plusieurs paquets incendiaires composés de matières combustibles, et de grillages de fers défoncés pour laisser libre accès aux voleurs qui sans nul doute ont pillé avant de mettre le feu ?... Le gouverneur-général se contenta de référer l'examen de la question au médjlis qui accueillirent toutes ces plaintes en exhortant cette foule de malheureux à s'appaiser puisque telle a été la volonté suprême et que d'ailleurs ce qu'ils avançaient à l'appui de leur réclamations ne constituait aucune preuve suffisante pour servir contre le gardien qui avait eu déjà assez de sa punition et qu'il proposait même sa mise en liberté ; vous décrire l'indignation de la foule de ces malheureux serait chose impossible, affaissés sous le poids de leur douleur ils se retirèrent en voyant débarrassé de ses chaînes celui qui ils était cause leur ruine.

Depuis, plusieurs requêtes furent adressées au gouverneur-général mais aucune satisfaction, pas même morale n'a été donnée jusqu'ici à une population qui sans égard ni réserve ne cesse de se plaindre hautement d'une administration qui n'a jamais eu de précédant dans cette ville.

Inutile de vous dire, qu'aucun des imams qui se plaisaient à admirer le feu sans réveiller la population, n'a été non plus réprimandé pour son apathie.

De ce triste tableau vous pouvez déduire comment se conduisent les affaires publiques de cette ville, des plus grandes aux plus petites, et comment se mènent les travaux de la route carrossable. C'est un châpitre qui devra un jour se traiter à part.

Je termine le récit des événements passés ces jours-ci en vous disant que l'autorité a trouvé son malheur dans la publication dans le *Ferat* organe du vilayet d'Alep, de l'article dont je fais mention, par lequel elle veut s'attribuer un mérite qu'elle n'a pas et loin de là cet article qui ne mérite pas l'honneur d'une réfutation ne contenant pas un mot de vrai n'est que l'apologie de la conduite de l'autorité.

En dépit de tout ce qui est arrivé, aucune mesure n'a été prise pour éloigner du centre de la ville tous ces débitants de corps inflammables malgré les réclamations de toute la ville ; attendons-nous donc prochainement par cette incurie apathique a de plus grands malheurs.

Jamais jusqu'ici, dans aucune question, la diplomatie européenne, à l'exception de la Russie, ne montra autant d'irrésolution que dans la question crétoise. Il est vrai que l'administration turque et la justice sont imparfaits dans l'île de Candie, et que, par conséquent, les Candiotes ont le droit irréfutable de réclamer la suppression d'un tel état de choses si on ne répond pas à leurs réclamations. Si les Candiotes se sont soulevés de leur propre mouvement, il n'y a rien à objecter. Mais il est bien prouvé qu'un semblable soulèvement n'a jamais existé. Ces bons Candiotes qui, en somme, ont, sous la dernière guerre turque, un sort meilleur que les Kabyles sous la domination française, n'auraient jamais conçu l'idée d'appeler l'attention de l'Europe sur leurs affaires si le cabinet d'Athènes, obéissant aux inspirations de la Russie, n'avait pas cru devoir comprendre la question crétoise dans ses projets helléniques. C'est par suite de cela qu'à Syra ou dans un autre port quelconque de l'Archipel s'établit un gouvernement national secret qui répandit des proclamations fulminantes au nom des Candiotes maltraités et tourmentés à mort par les Turcs ; qui enflamma l'enthousiasme des Hellènes ; qui adressa des mémoires aux puissances européennes, et, en définitive, se fit donner de l'argent, arma des vaisseaux, envoya des armes et des volontaires dans l'île et, par tous ces moyens, parvint à mettre l'insurrection en scène. Tout le monde, sauf la diplomatie européenne, pressentit où l'on voulait en venir. La Candie devait être conquise au moyen d'expéditions équipées en Grèce avec l'argent de la Russie, puis ensuite annexée à la Grèce, afin de créer ainsi un précédent à la dissolution de l'Empire turc.

Que tout, en Turquie, n'est pas pour le mieux, de même que dans bien des pays beaucoup plus civilisés, c'est une chose que personne ne songe à nier ; mais que ce soit la Russie qui soit appelée à régénérer l'Orient, qu'il soit dans l'intérêt du progrès que la Turquie soit remplacée par des satrapes russes et que la Russie domine, en fait, depuis l'embouchure de l'Amour jusqu'au Pyrée, depuis l'Indus jusqu'à la Vistule, c'est ce que nous nions de la manière la plus positive. Par conséquent, aussi longtemps que les cabinets européens ne sauront pas comment remplacer la Turquie, si celle-ci est appelée à disparaître, et quel ordre de choses ils doivent créer pour résister à toute tentative de désordre de la part de la Russie, ils n'auront rien autre chose à faire qu'à soutenir ce qui existe et à en écarter tout ce qui pourrait servir aux projets de conquête de la Russie, en Orient.

Jusque dans les derniers temps, l'action de la diplomatie européenne a consisté à soutenir moralement le soulèvement crétois et, à Crète de même qu'à Belgrade, à agir comme on n'aurait pas dû le faire, c'est-à-dire à travailler dans l'intérêt de la Russie. On laisse la Grèce fouler aux pieds les lois internationales et organiser en grand le brigandage sur le territoire turc, puis, au lieu d'intervenir à Athènes, on augmente les embarras de la Porte en faisant à celle-ci les réclamations et les propositions les plus insensées.

Cela dura aussi longtemps que l'on crut que les pirates hellènes réussiraient à chasser les Turcs hors de l'île. Mais dès que Omer pacha obtint les premiers succès, à partir du moment où ce général subjugua un district après l'autre, la diplomatie changea de ton et d'attitude, et grâce à l'influence de l'Angleterre on se décida enfin à entreprendre une démarche que l'on aurait dû faire six mois plus tôt, c'est-à-dire, à adresser une note collective au gouvernement grec pour l'inviter, s'il ne voulait pas s'exposer à des démarches plus énergiques de la part des puissances, à mettre fin à l'envoi de corps de volontaires. Cette note produisit l'effet voulu ; le gouvernement grec se montra plus circonspect, et le résultat fut que les volontaires revinrent et que ce soulèvement artificiellement provoqué et entretenu cessa bientôt. Si on eût procédé ainsi, il y a six mois, l'insurrection aurait été étouffée dès son origine et le sang de plusieurs milliers d'individus n'aurait pas été inutilement versé. On encouragea la Grèce et on fit renaître une question que l'on n'aurait jamais dû laisser surgir, si on eût bien compris les intérêts de l'Europe occidentale en Orient. Si les puissances ne se corrigent pas et si, à l'avenir, elles traitent toutes les questions surgissant en Orient d'une manière aussi fausse et aussi peu consciencieuse que la question crétoise, la Russie n'a qu'à continuer ses manœuvres et, sans faire marcher un soldat, elle atteindra son but plus rapidement que le Czar Alexandre et son grand chancelier se le seront jamais imaginé. (*Corr. de Vienne.*)

VARIÉTÉS.

Il a été perdu un bijou! — Bijou précieux s'il en fut, unique au monde, possédant à lui seul plus de vertu que tous les traités sur *l'art d'aimer et* sur *l'art de plaire.* La jeune femme qui l'a perdu pleure, se désole, et, chose terrible, son mari la laisse pleurer sans même lui demander la cause de ses larmes. Elle sait, la jolie affligée, et voilà la cause de son angoisse, que son mari peut désormais avoir l'esprit hanté par la *papillonne* et boire la tasse de thé du *caprice.* Elle ne dissimile point qu'elle est vouée à un éternel malheur, si l'on ne parvient à retrouver et à lui rendre le bijou qu'elle a perdu.

Rassurez-vous, M. Diderot ne l'avait pas dans son indiscret écrin.

C'était une bague ! — Vous l'eussiez vue longtemps à la vitrine d'un joaillier sans éprouver la tentation de l'acquérir ; l'or en était noirci ; le rebus était un cabochon assez informe et presque brut. Vous avez pu voir des bijoux de ce genre au Musée des Souverains à Paris ; la taille leur manque, comme à certaines femmes il manque l'amour pour être complétement belles.

Mais cette bague, montée par un orfévre inconnu, était douée d'une étrange puissance. Mlle Jeanne de N... la reçut comme héritage de son aïeule, une vraie grande dame qui émigra en 92, se maria dans l'exil, quitta Coblence pour rentrer à Paris, y établit sa fille et vit grandir Jeanne, un ange de beauté sur qui elle raporta toute sa tendresse.

Il ne manquait rien à la charmante fille pour être parfaite, rien, qu'une dot ! Elle n'y songeait vraiment pas, la belle enfant, ses seize ans suffisaient à son bonheur. Mais au bal elle vit le comte Adam V., et rentra rêveuse ; le lendemain elle jouait les *polonaises* de Chopin ; deux jours après elle lisait les poésies de Miskiewitz ; à la fin de la semaine elle pleurait.

La grand'-mère comprit.

— Mignonne, dit-elle en tirant d'un coffret une bague antique, voici un joyau doué d'une vertu rare ; tant que tu le porteras, tu seras aimée ; si tu le perds, prends le deuil de ton bonheur...

Toutes les reines de beauté l'ont possédée successivement, et leur royauté ne finissait que le jour où elles le perdaient.

Fastrade, Odette, Agnès Sorel, Gabrielle d'Estrées, Lavallière, etc., ont connu son pouvoir.

Pendant la Révolution, le bijou émigra... Perdu, trouvé, acheté, revendu, il tomba dans mes mains, par hasard ; une vieille chronique m'en apprit la valeur... Le voici, je suis maintenant sans inquiétude sur ton sort, et tu peux, mignonne, en éprouver la vertu ce soir même.

En rentrant d'une soirée brillante, Jeanne se jeta dans les bras de sa grand'mère.

— Il m'aime ! dit-elle.

Un mois après elle était mariée, et riche de trois cent mille livres de rentes.

Jamais lune de miel ne resta plus dorée dans un ciel plus bleu. Les jeunes époux partirent pour l'Italie, rentrèrent à Paris, et arrivèrent à Boulogne il y a quinze jours.

Et c'est à Boulogne que la comtesse Jeanne... a perdu sa bague ! la bague de l'impératrice Fastrade, la bague qui fait aimer !

Tandis qu'elle sanglote, sans réfléchir qu'elle ternit ses beaux yeux, et qu'elle cherche vainement le moyen de ramener à elle le mari volage, le comte..., plus brillant que jamais, distribue ses hommages avec une bonne grâce souveraine.

La bague a été perdue, ceci est certain... L'a-t-on trouvée ? question complexe.

Cette bague, qui met des flammes dans le regard, des promesses sur les lèvres ; cette bague, qui est un aimant et un talisman, sera-t-elle jamais restituée à la comtesse Jeanne ?

Parmi les jolies femmes que nous voyons promener entre dix et deux heures sur la plage, laquelle l'a passée à sa petite main pour en essayer la puissance ?

Est-ce cette fluette, mignonne et blonde créature dont le regard caresse ?

Est-ce cette femme vêtue de noir, au teint pâle, aux cheveux et aux sourcils de jais, qui, baronne par le rang, fut sacrée reine par la beauté ?

Ou bien cette femme nonchalante comme une Géorgienne, qui traîne tantôt majestueusement l'ample robe de la grave Mademoiselle, et incline un feutre empanaché sur son front, et tantôt revêt la courte jupe des porcherons et le chapeau *permission de dix heures* ?

Peut-être est-ce cette jeune femme au teint nacré, dont le regard étincelle, que l'on admire comme on admire les anges peints sur fond d'or dans une église grecque.

Aucune de celles-là n'a besoin de l'héritage de Fastrade !

Le comte fait à chacune d'elles une cour assidue. La comtesse est au désespoir. Toutes ces grâces dont nous avons esquissé le fusain possèdent la beauté et le charme ; l'une a des yeux plus beaux que ses diamants, l'autre ses épaules, celle-ci ses cheveux, la dernière des pieds arabes ; celle qui manque de ces qualités séduisantes garde la volonté de plaire, cette partie du succès ! qui le garantit presque toujours.

La comtesse Jeanne... s'en remet à la générosité de ses rivales, et elle est sûre de retrouver à la fois sa bague et son bonheur perdus, à moins que tous deux n'aient été ramassés par son amie intime.

CINQ-CENTS
Proverbes Ottomans.

321 La science ne s'acquiert pas sur un lit de plumes.
322 Si tu es amoureux retire-toi dans les montagnes.
323 L'intelligence est le meilleur des capitaux. — (Esprit vaut crédit.)
324 C'est la tête qui rend sage et non pas l'âge.
325 Avant que l'hospice ne soit achevé, les mendiants font queue à la porte.
326 C'est la femme qui construit et qui détruit la maison.
327 La chevelure de la femme est longue, mais son esprit est court.
328 Il ne faut sermonner ni femmes, ni enfants.
329 Qui cherche un ami sans défaut restera sans ami.
330 La prière de l'étranger est exaucée.
331 L'avantage est frère du dommage.
332 Parfois écolier habile devance le maître.
333 Avançons toujours, dit la tortue.
334 L'aigle ne chasse pas les mouches.
335 Promène-toi dans la neige, mais n'y laisse pas de trace.
336 Peu à peu l'on prend de l'embonpoint.
337 J'ai élevé une corneille ; devenue grande, elle voulait me crever les yeux.
338 Une corneille ne crève pas l'oeil à une autre. — (Les loups ne se mangent pas les uns les autres.)
339 La fourmi fait comme elle peut. — (Chacun selon son pouvoir.)
340 La fourmi même a sa bile.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS
Coupon détaché

Ouverture du 25 septembre	54	55
Clôture du 25 septembre	54	55

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.
Galata, 25 septembre.

Londres 11 m. d. p Liv. st.	108 1/2	108
Marseille, 11 m. date 1 Liv.T.	25 25	25 45

Mouvement du port.
PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 21 septembre.

ANVERS bat. à vap. belge *Louis David*, cap. Durt, ayant touché, Gibraltar et Dardanelles divers marchandises et 1 passagers.

CANE bat. à vap. ottom. *Ertogro*, cap. Hassan, bey, ayant touché Dardanelles et Jamsaca, avec 5 passagers.

— bat. à vap. ott. *Arcadi*, cap. Kiamil, ayant touché Dardanelles et Lamsaca. lest.

— bat. à vap. ottom. *Sureya*, cap. Ahmet ayant touché Dardardanelles Lamsaca et Rodosto, avec deux passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 21 septembre.

TRIESTE bat. à vap. aut. *America*, cap. Grupcich, divers marchandises

DANUBE bat. à vap. aut. *Tibisco*, cap. Lazarich, divers marchandises.

VARNA bat. à vap. aut. *Jupiter*, capit. Druscovich, div. marchandises.

EBATOUM bat. à vap. rus. *Elborous*, cap. Gerard, div. marchandises.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 211 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de :

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénevant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858

Tirage, le 1er septembre 1867. — Les premiers lots sont florins 200,000 ; 40,000 ; 20,000 ; 5,000 ; etc. Une promesse coûte P. 40. La contrefaçon autant que le payement sur place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata. H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Marsine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* c. Gautier, partira pour MARSEILLE vendredi 27 septembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo et Pirée.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale. Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages :			
5 premier Lot		Florins	300,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000
Credit mob. 1858, »	4	»	250,000
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000
Prince Salm »	2	»	40,000
Prince Clary, tirages	2	Florins	25,000
Saint Genois »	1	»	50,000
Palfi »	1	»	40,000
Waldstein »	3	»	25,000
Rudolf »	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 40 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 30,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt du Crédit Mobilier de 1858, aura lieu le 1er Octobre a c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

Han Municipal, à Galata n° 8. **D. Koritschoner,** *Marchand en bijouteries fines*

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra. Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.— GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

AVIS,

La sentence de la dette de M. Antoine Piryantz au feu M. Apik Effendi Tinghir, ayant été donnée en faveur de ce dernier, en présence du conseil du Tidjaret. Par un cas imprévu le Bon du dit sieur A. Piryantz, s'élèvant à la somme de Liv. 1825, 66 ; date du 1er mars 1866, ayant été égaré, les successeurs de la maison du feu sieur Apik Effendi Tinghir, déclarent, ainsi qu'il est mentionné aussi dans la sentence du Tidjaret contre le dit sieur, comme nul, et sans valeur le dit Bon, dans le cas qu'il tomberait entre les mains d'un autre.

Constantinople, 9|21 septembre 1867.

Pour la succession du feu
Apik effendi Tinghir ;
PIERRE TINGHIR.

Dall' I. R. Consolato d'Austria

A COSTANTINOPOLI.

EDITTO.

L'I. R. Consolato in Costantinopoli notifica col presente a tutti gli aventi interesse di aver oggi decretato l'aprimento del concorso generale dei creditori sopra la sostanza di ragione del suddito Austriaco Giovanni Decosi ed attrovantesi nell'Impero Ottomano.

Diffida quindi ed eccita tutti gli aventi qualche pretensione contro l'oberato, qualunque sia il fondamento, ad insinuarla allo scrivente I. R. Ufficio fin' al giorno di 30 novembre 1867 inclusivo, con regolare petizione in confronto dell' avvocato Faustino Pedrelli, deputato in curatore alle liti della massa oberata, dimostrando non solo la sussistenza della sua pretesa, ma anche il diritto in vista del quale dommanderà di essere collocato nell' una o nell' altra classe, coll' avvertenza, che scorso il termine fissato come sopra nessuno verrà più ascoltato ed i non insinuati saranno esclusi da tutta la sostanza soggetta al concorso in quanto la medesima fosse esaurita dai creditori, e ciò quand' anche ai non insinuati competesse diritto di proprietà, di pegno o di compensazione. Eccita in oltre tutti i creditoni che nel preaccennato termine si saranno insinuati a comparire nanti quest' I. R, Consolato il giorno di 15 ottobre a. c., alle ore 10 a. m. per confermare l'amministratore interinale od eleggerne un altro e per nominare la delegazione dei creditori coll' avvertenza portata dal vigente regolamento di procedura, nonchè per trattare frà di loro un amichevole componimento e dare quelle provvidenze, che potrebbere occorrere.

Costantinopoli, li 18 settembre 1867.

Per l'I. R. Console assente,
KWIATKOWSKI.

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULE-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les. mesures et dispositions des appartements.

A VENDRE

Le Matériel tout entier d'un établissement

DE PHOTOGRAPHIE

APPAREIL NÉGATIF, etc.

La collection de Négatif, est des plus parfaites; elle se compose de Panoramas, Vues et Monuments de Constantinople, et des villes les plus fréquentées du Levant.

Stéréoscopes, Groupes, Costumes, etc.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du journal,

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Charreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 11/23 Septembre, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T	
6 18	6	12 15	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6 48	2	12 45	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bébek.
8 3	18	2	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar.
9 33	12	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10 3	6	3 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
11 18	2	5 15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
6 33	4	12 30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
6 48	11	12 45	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9 33	17	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 18	3	12 30	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8 3	14	1 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 1 h.
8 3	3	2 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach. (Les vendr. à 2 1|2 h.)
8 48	14	3	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui.Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10 18	3	4 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
3 3	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Páchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3 33	9	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui. Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T	
7 18	3	1 30	pour Bechiktach, Arnaout-keui.
11 18	14	2 30	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
12 3	6	1 45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9 33	3	3 30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
9 18	9	3	pour Cabatach, Bechictach. Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9 8	2	2 45	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 3	4	6 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
4 33	11	9 15	pour Bebek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4 18	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 18	18	10	pour Roumeli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5 8	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
4 18	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar. Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
5 18	3	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3|4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
5 18	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 48	3	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 48	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-déré et Yéni-Mahallé.
4 48	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5 18	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 h. 1/4, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni mahallé touchant toutes les echelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yeni-mahallé à 8 1\|4 h. touchant Buyuk-déré, Therapia, Yeni-keui, Emirghian R.-Hissar, Arnaout-keui, Ortakeuï, Bechiktach et Cabatach.)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franque	H. à la T	
6 33	12 30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
8 3	12 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6 48	12 30	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
11 18	2 15	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 33	3 15	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yenikeui, Stenia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 33	3 30	de Buyukdéré, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2 33	8 15	de Buyukdéré, Therap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
3 48	8 45	de Buyukdéré, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
4 48	9 30	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6 48	10 30	de Yeni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Arnaout-keui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	H. à la T	
8 33	1	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R Hissar, Emirghian, Yeni-keui, Therapia, Buyukdéré, Yeni-Mahallé.
8 48	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
9 33	2 30	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabagtché, Beïcos, Therapia, Bouyoukdéré.
9 33	3 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia et Buyukdéré.
1 18	7	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukd. Yenimahallé.
4 48	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
4 48	10 30	pour Couskundjouk , Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
5 3	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Yenikeui Therapia, Buyukdéré.
5 33	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 11\|23 septembre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
5 48	3	12	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 18	16	1 30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 3	10	1 15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1 48	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
9 3	3	3	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3 33	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4 3	16	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*Les Vendredis à 9 h. 3|4.*)
4 48	3	10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 1 h. 1\|2 de Pendik, et de 9 h. 1\|4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
6 18	un bateau	12 15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2 3		7 45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
3 48		8 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
7 48		2	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
9 3		3	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4 33		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

MERCREDI, 25 SEPTEMBRE 1867 | 27 DJEMAZI-UL-EVEL 1284 de l'Hégire | MERCREDI, 25 SEPTEMBRE 1867

2me Année. --- N° 217.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS —Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 25 Septembre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 24 septembre, 5 h. 50 matin

BERLIN. — La chambre des députés a été dissoute.

FLORENCE, — Des arrestations ont été opérées et des caisses de fusils saisies.

NEW-YORK, 22. — M. Seward a envoyé à M. Adams, ambassadeur des Etats-Unis à Londres le 27 août, un résumé de réclamations pour les déprédations des corsaires pendant la rébellion. il charge M. Adams d'en informer lord Stanley.

Le président regarde l'arrangement relatif à ces réclamations comme nécessaire pour rétablir entièrement des relations amicales entre les deux pays.

Paris, 24 septembre, 4 h. 35 soir.

Le gouvernement italien a arrêté Garibaldi à Asinalunga au moment où il se disposait à pénétrer sur le territoire pontifical.

Les blés haussent à Paris et en Allemagne.

Cours du 24 septembre.

Consol. Turc	PARIS...	Ouv. 32 40	
		Clôt. 32 20	
	LONDRES.	Ouv. 31 $\frac{7}{8}$ à 32	
		Clôt. 31 $\frac{5}{8}$ à $\frac{7}{8}$	
Emprunt Turc........		255	
Rente Française.......		69 12 $\frac{1}{2}$	69 20
Italien.............		48 50	48 82 $\frac{1}{2}$

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

La *Gazette de la Bourse* dit savoir de bonne source que l'envoyé prussien à Lisbonne a reçu des pleins pouvoirs pour négocier un traité de commerce entre la Prusse et le Portugal.

Le gouvernement pontifical prépare tout ce qui est nécessaire pour l'ouverture du futur concile. Il a nommé une commission speciale, composée des cardinaux Barnabo, Panebianco, Casterini et Bilio. Cette commission a ensuite nommé différents théologiens et canonistes pour discuter les principales questions qui seront présentées au concile. Indépendamment des jésuites Perrone, Franzelin et Tarquini, la commission a nommé comme théologiens ou canonistes M. Cardoni, archevêque de Thèbes *in-partibus*, M. Capatti, secrétaire de la Propagande, le dominicain P. Ferrari, commissaire du Saint-Office, le P. Adragna, de l'ordre des conventuels, consulteur du Saint-Office, le P. Murra, supérieur général de l'ordre des servants, le P. Corbo, dominicain et le chanoine Santori, professeur au séminaire romain. Les théologiens se réuniront sous la présidence du cardinal Bilio. (*Monde*.)

M. Charles Vogt a donné lecture au congrès de Genève d'une communication de Mme Fanny-Lewald-Stahr, formulée en dix articles :

« 1. Vouloir terminer un différend par le pugilat et le bâton est indigne et ignoble.

» 2. Ce qui est indigne et ignoble pour un homme est indigne et ignoble pour cent, mille, dix mille ou cent mille.

» 3. S'il est déjà indigne et ignoble de terminer ses propres différends par le pugilat, il est plus indigne et plus ignoble de se battre sur l'ordre d'un tiers et au profit de celui-ci, et de tuer des hommes qui, personnellement, ne vous ont fait aucun mal.

» 4. Deux hommes qui se battent dans la rue sont blâmés par tout homme raisonnable et civilisé, et il ne vient à l'esprit de personne d'admirer le vainqueur.

» 5. Pourquoi admire-t on le vainqueur, dans un combat livré par des centaines de mille hommes pour un avantage qui presque jamais n'est le leur.

» 6. Si deux hommes se battent à coups de poing dans la rue, il ne leur vient pas à l'idée de prendre Dieu à témoin ou de croire que Dieu s'intéresse spécialement à l'issue de leur lutte. Dix hommes même qui se battent ne peuvent guère avoir cette opinion.

» 7. Si deux hommes qui se battent osaient parler du Dieu des pugilats, et invoquaient le secours de Dieu pour leur conduite déraisonnable et malhonnête, on les traiterait justement de fous et des blasphémateurs.

» 8. On traiterait de même de fous ou de blasphémateurs dix ou vingt hommes se battant dans la rue et invoquant le Dieu des pugilats pour qu'il protége particulièrement l'un ou l'autre côté des combattants.

» 9. Quel est donc le nombre requis pour que cet être que vous appelez Dieu et que vous implorez comme Dieu de l'amour, prenne parti dans les pugilats et les combats d'hommes incultes et sans raison?

» 10. Croyez-vous réellement que le nombre et la quantité puisse faire impression sur Dieu, sur un être dont l'essence doit être l'infini? Ne croyez-vous pas que parler d'un Dieu des batailles soit aussi blasphématoire que parler d'un Dieu des pugilats? »

L'*Abendpost* déclare que le bruit remis en circulation d'un prétendu entretien de M. de Hübner avec le cardinal Antonelli, relativement à une garantie du pouvoir temporel, est dénué de fondement.

GRANDE BRETAGNE.

Le *Times* examine comme suit les conditions de la guerre qui se prépare avec l'Abyssinie :

« Nous allons jeter une petite armée sur un point de la côte orientale d'Afrique. De là nous devrons marcher par des routes inconnues, dans un pays inconnu, contre un souverain barbare et peut-être inaccessible. A tout prendre, l'Abyssinie est en quelque sorte la contrée du globe la moins bien placée pour y ouvrir une campagne régulière. Non pas qu'elle soit très-lointaine, ou que ses côtes soient de difficile accès. Seulement il n'est quasi pas un coin de la terre habitable dont la partie intérieure nous soit moins connue. Sans doute il existe des cartes du pays. Mais elles ne sont bonnes qu'à rendre l'obscurité plus sensible, tant les indications locales y sont vagues. Le côté mystérieux de l'expédition est son plus grand obstacle. Il nous faudra marcher à travers une région où nous n'aurons aucun moyen de conjecturer ce que nous y trouverons. On dit que le trajet est coupé par des montagnes, c'est effectivement indiqué dans les cartes. Nous aurons à faire la guerre dans des passes et des défilés. Toutefois le théâtre de cette campagne, équivalente à un voyage d'exploration, paraît devoir être assez restreint ; et nous sommes maîtres des côtes.

» Il n'y a donc pas lieu de nous alarmer de la nécessité où nous trouvons. Mais, d'un autre côté, à quelque point de vue qu'on l'envisage, il est impossible de la considérer avec satisfaction. Nous n'avons rien à gagner, nous pouvons perdre considérablement et de toutes manières la dépense sera forte. Au moyen des préparatifs qui se font nous pouvons espérer tout au plus ou de mettre à la raison le roi Théodore par la crainte, ou de pénétrer jusqu'à la prison où sont renfermés les prisonniers anglais et de les délivrer. Si cela peut s'accomplir, il ne nous restera rien d'autre à faire en Abyssinie. Mais, si nous échouons, nous contracterons par cela même des obligations désagréables. On prétend, non sans raison, que nous qui régnons dans l'Inde par l'autorité de la renommée non moins que par la force, nous ne pouvons souffrir qu'un despote oriental nous mette au défi. Si d'autres souverains et d'autres peuples découvrent que le roi Théodore se rit de nos protestations et brave notre puissance, ils seront tentés de suivre son exemple. Il nous importe donc de dissiper de telles illusions en faisant justice de celui qui nous offense. Le spectacle d'une force britannique se retirant après une défaite serait plus préjudiciable à notre réputation que le fait de n'avoir pas entrepris l'expédition. Une fois engagés, nous devons poursuivre à tout prix, jusqu'à ce que nous ayons accompli quelque chose comme une victoire. »

L'ALLIANCE AUSTRO-FRANÇAISE.

La politique des intérêts, toute pratique, ne doit compter que sur les éléments les plus sûrs. Or, si l'on considère la situation de la France actuelle, on arrive vite à conclure qu'on ne traiterait qu'avec un homme, et un seul homme, fut-il des plus intelligents et des plus puissants ne peut compter comme facteur en politique. En face des rapports intimes qui se sont récemment établis, nous ne saurions mettre en doute la bonne foi personnelle de l'empereur Napoléon : mais lors même qu'on pourrait avoir la plus grande confiance en sa parole, on ne pourrait savoir si on peut compter sur la France car, quelque puissant qu'il soit aujourd'hui, on ne peut l'identifier avec la France... Concluez aujourd'hui une alliance avec lui et supposez que la mort l'enlève demain : vous verrez bien si la France aura contresigné cette alliance.

Nous entendons d'ici les partisans de cette dernière nous crier : Ce sont les Français qui veulent marcher d'accord avec nous! Nous demanderons à notre tour : quels sont ces Français? Et répondant nous-même à la question, nous dirons : ce sont ceux qui veulent la guerre, ceux qui la prêchent dans des journaux presque tous payés par un parti qui veut l'employer à la reconsolidation du trône des Napoléons. Mais tous les Français qui veulent la paix sont opposés à une alliance avec l'Autriche, parce qu'ils savent que cette alliance amènerait la guerre, et tous ceux qui veulent la liberté y sont également contraires parce qu'ils craignent également la guerre et ses suites, qui seraient la consolidation du système actuel. L'expérience n'a que trop prouvé que non-seulement la politique personnelle de Napoléon III est difficile à deviner et à suivre, mais encore que ce qui arrivera quand il ne sera plus là est impossible à prévoir et, fût-ce prévu, ne saurait être favorable aux intérêts de l'Autriche.

Ici, le parti favorable à l'alliance française est surtout celui qui est impatient de se venger de la Prusse. Nous respectons les sentiments de ce parti, mais sa politique de sentiment mettrait en danger les plus grands intérêts de l'Autriche. Nous aussi nous désirons tirer vengeance de Kœniggrætz et du traité de Prague. Mais dans notre conviction et d'après notre appréciation des intérêts de l'Autriche, notre revanche doit consister à prouver à la Prusse qu'elle a entrepris quelque chose d'impossible et qu'elle doit rechercher notre alliance et aide.

Pour que cela ait lieu, l'Autriche doit avoir repris ses forces et pouvoir étendre librement les mains vers l'extérieur, afin, le cas échéant, de pouvoir parler avec une force décisive, ou jeter son épée dans la balance.

L'alliance avec la France, loin d'aider l'Autriche à en arriver là, l'en empêcherait peut-être entièrement car ces sujets allemands aussi bien que tous ses sujets slaves, les Polonais seulement exceptés, et, que les Magyares et les Roumains y sont opposés.

(*Corr. de Berlin.*)

REVUE DE LA SEMAINE.

Nous avons à signaler l'incendie de Damas et l'entrée dans notre port du clipper l'*Arcadi*, remorqué par un navires de l'Etat.

Une lettre, que nous avons publiée hier, donne des détails importants sur l'incendie de Damas. Le ton de notre correspondant est vif, très-vif même, et nous avons dû supprimer quelques passages par trop accusateurs. Il est probable que le gouvernement ouvrira une enquête sur les faits signalés dans la lettre en question.

Nous accomplissons nôtre devoir en signalant au gouvernement les écarts de ses agents.

Les blessures reçues par l'*Arcadi* pendant le combat avec l'*Izzeddin*, vont être pansées et bientôt nous verrons l'ancien pirate prendre place au milieu de la flotte ottomane.

Un nouveau conseil a été crée au ministère des finances. Il est chargé du contentieux.

Signalons également l'arrivée à Constantinople du patriarche maronite. Ce prélat a eu l'honneur d'être reçu par S. M. le Sultan. Nous avons reproduit les allocutions échangées.

Les renseignemens, qui nous sont parvenus de Candie et que nous avons publiés, prouvent que l'insurrection n'existe plus. C'est tout au plus si quelques bandes de pillards dont la présence n'est connue que par les déprédations qu'elles exercent, rôdent encore sur les hauteurs. A l'apparition des troupes ces bandes se dispersent. Les malheureux habitants de l'île commencent à respirer. Ils profitent de la sécurité qui leur est rendue pour rentrer les récoltes que la guerre n'a pas dévastées. Les gens compromis par l'insurrection, profiteront de l'amnistie pour se soumettre. Ceux qui ne voudront pas rester dans l'île ont la faculté de s'expatrier. Quant à ceux qui persistent dans le désordre, le moment approche où ils devront s'avouer impuissants.

Le télégraphe nous a instruit d'une note envoyée par l'Angleterre et la France à la Grèce pour l'inviter à se tenir coi, et à ne plus fomenter l'insurrection en Turquie. Si cette note avait paru il y a un an, elle aurait épargné bien du sang et bien des ruines.

Personne ne saurait nier que, sans cette malheureuse insurrection de Candie, œuvre de la propagande et de la convoitise étrangères, la Turquie serait dans une situation relativement florissante.

Malgré les embarras extérieurs, il est incontestable qu'elle est en progrès. Nous en appelons au travail de réforme qui s'opère de toutes parts.

C'est la question à l'ordre du jour, dans les conseils gouvernementaux aussi bien que dans l'esprit public.

Le jour où la machine aura acquis une véritable force d'impulsion, elle ne s'arrêtera pas ; car ainsi que nous nous efforçons de le démontrer souvent, la réforme est facile en Turquie. Nous mettons au défi qui que ce soit, de nous opposer une impossibilité dans les principes.

La réforme se résume en trois mots : guerre aux abus !

A l'extérieur, la situation ne paraît pas s'être détendue, à en juger d'après les télégrammes qui nous parviennent.

Le congrès de Genève a fait *fiasco*. Il fallait s'y attendre, en voyant l'empressement de certains personnages à y prendre part, et l'abstention des seuls hommes capables de le faire aboutir à un résultat pratique, en tous cas, conforme à son but, qui était la conciliation et la paix.

Faudra-t-il renoncer à l'idée de résoudre par arbitrage les difficultés internationales comme il est d'usage entre particuliers?

Evidemment non.

L'idée d'un congrès permanent de la paix fera son chemin comme toutes les idées qui ont pour elles le sens-commun, l'intérêt de l'humanité et qui répondent au véritable besoin d'une époque.

Or, l'époque actuelle a horreur de la guerre, parce qu'elle a soif de bien être et de liberté, et que la guerre n'a jamais favorisé que la misère, et le despotisme.

L'insurrection d'Espagne paraît domptée. L'Italie, de son côté, a fait un pas vers la solution de ses difficultés financières.

On nous parle d'une circulaire de M. de Bismark qui aurait soulevé en France une vive émotion.

Nous en attendons le texte pour en parler à notre tour.

La question en ce moment est de savoir si nous aurons la guerre cette année. Si l'Europe parvient à traverser heureusement les écueils qui sillonnent sa route et à mettre son évolution actuelle à l'abri de l'hiver, il est probable que, le temps aidant, les esprits s'habitueront à la nouvelle situation et que, toute réflexion faite, on préfèrera s'allier aux événements accomplis plutôt que de s'exposer aux péripéties d'une lutte dont personne ne saurait prévoir la fin.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

V

Oh ! certes l'œuvre est difficile et compliquée : elle demanderait une main ferme et résolue ; mais la main qui l'accomplira aura accompli l'œuvre la plus patriotique du siècle !... Dites cela au souverain, monsieur le sous-préfet ; dites-lui que, s'il fait cela, il y a ici un vieux cœur français qui le bénira... Dites-lui qu'il subira bien des colères, bien des risées, bien des dangers peut-être, mais qu'il aura sa récompense quand il verra la France, délivrée comme Lazare de ses bandelettes et de son suaire, se lever tout entière et le saluer !...

Le vieux gentilhomme avait prononcé ces derniers mots avec un feu, une émotion et une dignité extraordinaires. Le silence de respect avec lequel on l'avait écouté se prolongea quand il eut cessé de parler. Il en parut embarrassé, et, prenant le bras de Camors, il lui dit en riant : — *Semel insanivimus omnes*, mon cher monsieur, chacun a sa folie ;... j'espère que la mienne ne vous a pas offensé? Eh bien? prouvez-le-moi, monsieur, en m'accompagnant au piano cette chaconne du XVIe siècle.

Camors s'exécuta avec sa bonne grâce habituelle, et la chaconne du XVIe siècle termina la soirée ; mais le jeune compte, avant de se retirer, trouva moyen de plonger Mme de Tècle dans un profond étonnement : il lui demanda à demi-voix avec beaucoup de gravité de vouloir bien lui accorder, à son loisir, un moment d'entretien particulier. Mme de Tècle ouvrit démesurément les yeux, rougit un peu et lui dit qu'elle serait chez elle le lendemain à quatre heures.

VI.

En principe, il était parfaitement indifférent à M. de Camors que la France fût centralisée ou décentralisée ; mais en fait il préférait de beaucoup la centralisation par instinct de Parisien et d'ambitieux. Malgré cette préférence, il ne se fût fait aucun scrupule de se ranger sur cette question à l'avis de M. Des Remeures, s'il n'eût pressenti tout d'abort, avec la supériorité de son tact, que le fier vieillard n'était pas de ces hommes que l'on gagne par la souplesse. Il se réservait au surplus de lui donner l'honneur d'une conversion graduelle, si les circonstances l'exigeaient.

Quoi qu'il en soit, ce n'était ni de la centralisation ni de la décentralisation que le jeune comte se proposait d'entretenir Mme de Tècle quand il se présenta chez elle le lendemain à l'heure qu'elle avait fixée. Il la trouva dans son jardin, qui était, comme la maison, d'un style vieilli, sévère et claustral. Une terrasse plantée de tilleuls s'étendait sur un des côtés de ce jardin et le dominait de la hauteur de quelques marches. C'était là que Mme de Tècle était assise, sous un groupe de tilleuls formant une sorte de berceau. Cette place lui était chère ; elle lui rappelait cette soirée où son apparition imprévue avait inondé soudain d'une joie céleste le visage pâle et meurtri de son pauvre fiancé.

Elle avait devant elle une petite table rustique chargée de laines et de soies ; elle était plongée dans un fauteuil bas, les pieds un peu élevés sur un tabouret de canne, et elle faisait de la tapisserie avec un grande apparence de tranquillité. M. de Camors, déjà fort versé à cette époque dans la connaissance et même dans la divination de toutes les finesses et de toutes les ruses exquises de l'esprit féminin, sourit secrètement à cette audience en plein air. Il crut en comprendre la combinaison. Mme de Tècle avait voulu enlever à leur rendez-vous le caractère d'intimité que donne le huis clos. C'était la vérité pure. Cette jeune femme, qui était une des plus nobles créatures de son sexe, n'était nullement naïve. Elle n'avait pas traversé dix ans de jeunesse, de beauté et de veuvage sans recevoir sous une forme plus ou moins directe quelques douzaines de déclarations, qui lui avaient laissé des impressions justes et généralement peu flatteuses sur la délicatesse et la discrétion du sexe adverse. Comme toutes les femmes de son âge, elle connaissait le danger, et, comme un très petit nombre, elle ne l'aimait pas. Elle avait invariablement fait rentrer dans le grand chemin de l'amitié tous ceux qu'elle avait surpris rôdant autour d'elle dans les sentiers défendus ; mais cette tâche l'ennuyait. Depuis la veille, elle était sérieusement préoccupée de l'entretien particulier que M. de Camors lui avait fait la surprise de lui demander. Quel pouvait être l'objet de cet entretien mystérieux? Elle eut beau se creuser l'esprit ; elle ne put l'imaginer. Il était sans doute invraisemblable au plus haut point que M. de Camors, dès le début d'une connaissance à peine ébauchée, se crût autorisé à lui déclarer ses feux ; toutefois la renommée galante du jeune comte lui revint en mémoire, elle se dit qu'un séducteur de cette taille pouvait avoir des façons extraordinaires, et qu'il pouvait se croire en outre dispensé de beaucoup de cérémonie en face d'une humble provinciale. Bref, ces réflexions faites, elle résolut de le recevoir dans son jardin, ayant remarqué dans sa petite expérience que le plein air et les grands espaces vides n'étaient pas favorables aux téméraires.

M. de Camors salua Mme de Tècle comme les Anglais saluent leur reine ; puis, s'étant assis, il approcha sa chaise, avec un peu de secrète malice peut-être, et baissant la voix sur le ton de la confidence : — Madame, dit-il, voulez-vous me permettre de vous confier un secret, et de vous demander un conseil ?

Mme de Tècle souleva un peu sa tête fine, attacha sur les yeux du comte la lumière veloutée de son regard, sourit vaguement, et termina cette mimique interrogative par un léger mouvement de la main, qui signifiait : — Vous m'étonnez infiniment, mais enfin je vous écoute.

— Voici d'abord, madame, mon secret : je désire être député de cet arrondissement.

A cette déclaration inattendue, Mme de Tècle le regarda encore, laissa échapper un faible soupir de soulagement, et s'inclina avec gravité.

— Le général de Campvallon, madame, poursuivit le jeune homme, me montre une bonté paternelle. Il a l'intention de se démettre de son mandat en ma faveur ; il ne m'a pas caché que l'appui de monsieur votre oncle était indispensable au succès de ma candidature. Je suis donc venu dans ce pays

Voir le numéro du 24 Septembre.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

M. A. Golesco, agent de Roumanie, qui a été absent pendant trois mois environ, est arrivé hier dans notre ville.

Fahri bey, premier secrétaire de l'ambassade ottomane à Paris, est arrivé dernièrement dans notre ville en vertu d'un congé qui lui a été accordé par le Gouvernement impérial.

FUAD PACHA EN CRIMÉE.

Nous extrayons du *Messager d'Odessa* le récit ci-après, complétant les détails que nous avons donnés précédemment sur le séjour de S. A. Fuad pacha, à Yalta en Crimée:

« A l'arrivée du yacht *Sultanié* sur la rade de Yalta, Fuad pacha a été reçu par une députation envoyée par le gouverneur général de la Nouvelle-Russie et qui se composait de fonctionnaires attachés à la personne du général Kotzebue. Au débarcadère le ministre turc a été accueilli par les personnes de la suite de l'Empereur, chargées de cette réception ainsi que par les autorités locales et les représentants du commerce et de la bourgeoisie de la ville; Fuad pacha a été logé dans la plus belle maison de la ville (celle de M. Galakhoff), ornée de fleurs et d'arbres exotiques.

» Le 9/21 août, à dix heures du matin, Fuad pacha, accompagné de Kiamil bey, chef de division de la chancellerie du ministère des affaires étrangères, de six autres fonctionnaires de ce ministère et du capitaine Izzet bey, commandant du yacht, a eu l'honneur d'être présenté, à Livadia, à l'Empereur. Le même jour, toutes ces personnes ont été invitées à dîner à la table impériale, à trois heures. Après sa présentation à l'Empereur, Fuad pacha s'est empressé de faire sa visite aux principaux personnages de la suite de Sa Majesté et au gouverneur de la province, l'aide-de-camp général Kotzebue. Quelques heures après, ces visites lui étaient rendues à l'hôtel Galakhoff.

» Le même soir, le ministre turc a été invité, à Aloupka, chez le prince Vorontzof.

» Le lendemain les grands-ducs Vladimir et Serge, accompagnés des demoiselles d'honneur de l'Impératrice et des principaux personnages de la suite de l'Empereur, ont visité le yacht *Sultanié*, où Fuad pacha leur a offert un déjeuner. A ce repas assistaient, en outre, Mme Kotzebue, femme du gouverneur général de la Nouvelle-Russie, Mme Ignatieff, femme de notre ambassadeur à Constantinople, la princesse Vorontzof, la comtesse Elston-Soumarokof et quelques autres dames de la haute société russe. Fuad pacha a fait les honneurs de son navire avec l'hospitalité somptueuse d'un véritable aristocrate oriental.

» Le soir Fuad pacha s'est rendu à Massandra, chez le prince Vorontzof, où il a pris son thé et où il a soupé. Plusieurs jeunes gens de sa suite ont visité dans la soirée le bal du « Club de la côte méridionale de la Crimée », où ils ont pris part aux danses.

» Le 10/22 août, au matin, Fuad pacha a reçu les insignes de l'ordre de Saint-Alexandre Nevsky que l'Empereur venait de lui conférer, et il s'est rendu immédiatement à Livadia revêtu du grand cordon de cet ordre. Les personnes de sa suite avaient été également décorées suivant l'importance de leurs fonctions.

» Après l'audience de congé, le ministre turc et le chef de division Kiamil bey ont dîné à la table impériale. A 5 1/2 heures du soir Fuad pacha, après avoir été accompagné jusqu'à son yacht par le colonel Osten-Sacken, est parti pour Constantinople, vivement touché de l'accueil qui lui a été fait par l'Empereur Alexandre. Le yacht *Sultanié* a quitté la Crimée en faisant avec ses pavillons des saluts à Yalta et à Livadia. »

—

La *Turquie* n'accepte pas le reproche d'exagération que lui adresse le *Levant Herald* au sujet du chemin de Varna. Elle maintient l'authenticité des faits qu'elle a racontés et appréciés sur la foi d'un correspondant bien informé. La lettre publiée par le *Levant Herald* est loin de répondre aux griefs que nous avons formulés ; elle ne fait que les corroborer en cherchant à les atténuer.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société, aura lieu vendredi prochain le 27 septembre à une heure précise de l'après-midi.

Le Secrétaire-général,
Dr J. DE CASTRO.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Smyrne, 21 septembre.

Notre chronique continuerait à faire le désespoir des correspondants si l'on s'en tenait aux petites particularités constituant notre vie locale, terne, modeste, monotone ; mais pour celui qui, dédaignant les faits, s'élève aux questions de principes qui en échappent de tous les côtés, il y a non-seulement matière à alimenter de régulières correspondances, mais encore à fournir carrière à d'incessantes communications. Ceci entendu, procédons au récit de nos faits et gestes de la quinzaine.

Dégagée de toutes les circonstances accessoires qui n'ont fait que lui créer un bruyant cortège, l'affaire du *dimier*, dont vos lecteurs ont eu déjà connaissance, a fini comme finit une affaire d'intérêts débattue indépendamment du droit et de la justice. Le médjid fixé à p. 22 pour régler le prix de certains articles et à 23. 15 pour une autre catégorie de denrées, a été définitivement établi à p. 21, lorsqu'on aura à acquitter les droits de la dime : ce qui fait revenir les impôts à 10 1/2 et 11 pour cent. De quel droit et au nom de quel texte de loi ce 1/2 et 1 0/0 de plus est-il prélevé sur les contribuables ? C'est ce qu'on s'est demandé sans pouvoir s'en rendre raison. Cependant, en haut lieu, on a donné tort au *dimier* et blâmé ses exigences; mais ensuite, arrivé au fait, l'habitude a prévalu. *Ainsi l'a voulu le destin*, auraient dit les anciens. La connaissance des lois de ce monde, où tout finit par s'expliquer, autorise la croyance à l'intervention *d'une autre divinité*.... si divinité il y a. Bref, on blâme un peu l'autorité locale d'avoir fait si bon marché d'un principe d'intérêt général et l'on murmure grandement contre cette mesure illégale.

Sans chercher à couvrir la victime de fleurs, à noyer la plainte sous des mots, disons, que la question vinicole, résolue en dépit de la science a porté un coup mortel à l'industrie des vignes, des alcools et du vin. Les préposés du fisc ont répondu par une fin de non-recevoir aux réclamants. Pour le passé, ce qui est fait est fait et pour l'avenir on avisera. Donc, qu'on s'arrange comme on pourra; qu'elle vive ou qu'elle meure, l'industrie, ce n'est pas le souci du fisc. Voyons-en les conséquences: Après de stériles disputes entre les vignerons et les fabricants de vin, le raisin qui, pendant ce temps est resté quinze jours de plus sur les ceps, a été fixé à p. 25 le quintal: au double détriment du paysan qui a perdu sur le poids et sur le prix. Pour ne citer qu'une localité, en exemple, Nynfio distant de quelques lieues de Smyrne: que gagnent-ils ces pauvres villageois viticulteurs ? En déduisant de p. 25, la dîme 11 0/0, le droit d'importation 8 0/0 (exigée du douanier sanctionnée par l'assentiment tacite de l'autorité) le prix du transport 15 0/0, le déchet résultant du voyage à dos de chameau — mode de translation qui secoue énormément le raisin frais — et autres frais 5 0/0, voilà 40 0/0 qu'il faut en enlever : reste p. 15 pour un quintal. Il y a à en soustraire les frais de culture qui absorbent peut-être les 3/4 : et il reste au propriétaire p. 5 par quintal, à peine de quoi payer l'intérêt fort élevé au prix duquel il se procure l'argent nécessité par l'exploitation. Nous l'avons dit et nous le répétons : qu'on procède à une enquête et et les chiffres convaincront que les produits du raisin pour le vin, ainsi que les produits de vin, d'esprit ont énormément baissé, comparés aux chiffres d'il y a quelques années.

Depuis quelques semaines, nos contrées sont éprouvées par des incendies. C'était d'abord Nasli où la nouvelle ville, habitée entièrement par les chrétiens a brûlé complètement : puis nous avons eu Konia et Usshak qui ont sensiblement souffert; cette dernière localité était, comme l'on sait, un centre important de fabriques de tapis dont un grand nombre a été la proie des flammes. Cette semaine Oulac a été également éprouvé. Une cinquantaine de boutiques ont été incendiées et comme le feu s'est déclaré pendant la nuit, il y a eu de la marchandise qui a péri dans les magasins. Ces désastres venant après plusieurs années de mauvaises récoltes et tombant sur les gens nécessiteux, causeront bien des malheurs.

Les récoltes, cette année, se présentent sous le plus bel aspect. Tout a réussi, aussi le trafic d'exportation est très animé depuis 2 mois environ. Les orges ont joué un beau rôle et donné lieu à beaucoup de nolissements de navires à voiles, indépendamments des bateaux à vapeur qui font de beaux prêts. Cette année, grâce à l'absence de concurrence de la part des compagnies marsaillaises, les Messageries sont seules à réaliser des bénéfices résultant de ce surcroit de travail qui risque de durer ; car les céréales vont commencer à affluer sur notre place et ne tarderont pas à être suivies des arrivages de coton, de valodées et des alizaris. Chacun, et surtout le commerce, s'étonne que les lignes de compagnies telles que les Phocéenne, Fraissinet etc. , aient été suspendues juste dans un moment si propice. On dirait qu'elles font exprès pour laisser le champ libre à une seule exploitation. Partisan né de la libre concurrence, nous faisons des vœux pour que le service des compagnies soit repris et régulièrement suivi. Il en naîtra toujours du bien.

Les cheimins de fer hélas ! font parler d'eux et ne font pas leurs affaires. Les plaintes sont générales. Un vice radical consiste dans l'éloignement du bureau de contrôle et de direction centrale. Placés à Londres, ils ne sont d'aucune utilité pour imprimer une bonne direction. Jamais à de pareilles distances, on n'a pu organiser quelque chose de sérieux. Les réclamations se succèdent, jusqu'à ce que raison soit entendue, le mal est fait. Depuis l'année passée on s'étonnait de voir les chameaux faire la concurrence aux voies ferrées: on l'indiquait, en riant, aux chefs d'administration; rien, ne faisait. Il a fallu, plusieurs années de perdues et un mémoire très raisonné adressé directement au bureau central de Londres, pour faire ouvrir les yeux. Cette année on a modifié les tarifs et pris des mesures dont les résultats se sont faits de suite sentir; mais il y a loin de ces mesures partielles à une réforme générale du système entier qui est vicieux et déplacé pour le pays. La direction du chemin de Cassaba a cru obvier au mal, en nommant une personde du pays comme contrôleur-général. Le caractère de l'individu écarté, car il n'est pas en cause, cette mesure aura-t-elle les résultats qu'on en espère ? Nous ne le pensons pas et pour cause. Il risque fort de déplacer le maniement des affaires, de faire changer un personnel par un autre plus préféré, mais les vices resteront ; les désordres, s'il y en a, inhérents au système seront maintenus et d'améliorations il n'y en aura point. Un détail pourra faire juger de la façon dont on s'y prend pour introduire ou faire des réformes. Tandis que sur une voie ferrée les chameaux faisaient concurrence aux locomotives, sur l'autre on la supprimait et voici comment: des gens postés en vedette aux abords des routes, forçaient les chameliers qui avaient contracté pour porter la marchandise jusqu'à Smyrne, à se rendre aux gens où ils étaient contraints de décharger les colis pour les donner aux chemins de fer. Que dire de ce procédé et de l'impression *favorable* qu'il laisse chez les indigènes auprès de qui on est censé représenter le progrès ! A ce prix la civilisation mériterait qu'on la repousse. Je n'apprends rien à vos lecteurs, en leur disant que ni l'un ni l'autre chemin de fer n'ont encore été définitivement *reçus* par le gouvernement qui reproche à l'un de n'avoir pas encore liquidé toutes les expropriations pour terrains pris pour la voie et à l'autre de n'avoir pas, conformément au cahier des charges, fait beaucoup de constructions en maçonnerie mais en simples boisages. Le tort n'est pas au gouvernement.

On a, ces jours derniers, réchauffé une vieille affaire, et je n'en parle que pour acquit de conscience, ne partageant nullement les illusions des faiseurs de projets, car rarement la réussite leur a donné raison. C'est du quai qu'il s'est agi. Il me faudrait en faire un récit complet afin de mettre au courant vos lecteurs et je me réserve cette besogne pour ma prochaine, me laissant aujourd'hui à répéter les bruits qui ont couru; Ce vaste et beau projet, maintes fois mis sur le tapis, par une société à fonder, justement critiqué et combattu par les uns, favorisé, comme de juste, par les rares intéressés; aussi souvent abandonné que remis en discussion; impossible surtout comme il avait été conçu au commencement; maintes fois modifié et toujours sous un point de vue étroit est d'intérêt tout particulier.

Une affaire privée, voilà ce qu'on a vu poindre, disparaître, revenir sur l'eau. Bref, aujourd'hui l'on prétend que le premier projet est totalement abandonné ; celui actuellement en voie d'exécution beaucoup plus modeste et habilement remanié a enfin obtenu la sanction du gouvernement.

La Banque Impériale ottomane lui accorde des avances pour 180,000 liv., lui sert enfin de parrain : ce qui se conçoit ajoute-t-on, car les promoteurs sont des directeurs d'une succursale, de celle de Smyrne, assure-t-on. Enfin pour assurer la vie à cette entreprise à naître, on établirait un droit de péage sur le quai et comme on en calcule le revenu annuel à 20 mille livres, on voit clairement ce que le public, sous forme de frais de débarquement ou d'embarquement, aura à supporter ; les avantages sont plus lointains et moins clairs. On a toujours présent à la mémoire le fait du gaz qui a installé ses tuyaux sous la voie publique puis, sous un pretexte ou un autre, a éteint son éclairage public, et profité de ces tuyaux pour son éclairage particulier et faire ainsi ses affaires privées.

Projet

D'UN INSTITUT GRATUIT AGRICOLE ET D'ATELIERS MODÈLES EN TURQUIE.

(*Suite et fin.*)

TROISIÈME PARTIE.

Tous les gouvernements quelque part qu'ils aient pris naissance ont eu un égal effroi de l'instruction des peuples.

Pourquoi donc le Gouvernement Ottoman aurait-il échappé à cette loi commune ?

Comme les autres, être, il a compris que l'instruction seule doit faire sa force et son bien-être !

. . . .

La machine, le moteur sont en place ! Allumons le feu, la vapeur se produira !

. . . .

Les nouvelles générations qui doivent y contribuer vont jouir des bienfaits de l'instruction. De plus une multitude de jeunes intelligences vont être envoyées à l'étranger pour étudier les arts industriels et manufacturiers.

(Il y a près de deux siècles, Pierre-le-Grand voulant instruire et policer ses sujets, alors sans loi, sans art, sans connaissances, employa le même système, et, de plus, il enrôla des hommes spéciaux pour organiser les services administratifs de son empire.

Quel exemple !)

. . . .

Le sifflet jette dans l'air son cri rauque ! La machine s'ébranle ! En route ! en route !

. . . .

Etudiez, jeunes gens, vous serez les instruments du pouvoir?

Vous présiderez à la réorganisation de votre pays !

. . . .

. . . .

Donc ce n'est pas une actualité déplacée de rappeler les écoles françaises dont les cours pourraient devenir avantageux, en raison des besoins de ce pays, à ceux qui les fréquenteraient.

Régisseurs. — Agronomes.

Il est aussi honorable d'être cultivateur, qu'officier ou fonctionnaire public.

L'étude de l'économie usuelle et agricole, l'histoire naturelle, le droit rurale et de gestion domaniale sont d'autant moins à dédaigner qu'ils restent à créer dans ce pays.

Je signale l'institut de Goëtbo, de Grignon, de Roville, de Grand-Jouan, de Sigonneau, etc.

Vétérinaires.

Ecoles { à Alfort,
à Lyon,
à Toulouse.

Les administrations, l'armée, la médecine étant envahies par la jeunesse aisée, quelques élèves qui fréquenteraient ces écoles rendraient ici d'immenses services.

Arts et métiers.

Ecoles { à Chalons S. M.,
à Angers,
à Toulouse,
à Lyon (gratuite).

En Turquie, les artisants et les métiers, si l'on n'y remédie de suite, resteront en arrière et seront, pour longtemps encore, soumis à une masse de vicissitudes.

Ce sont donc ces écoles qui doivent être fréquentées de préférence et par le plus grand nombre d'élèves possible ; car de là naîtra un rapprochement favorable au perfectionnement des arts et métiers et à l'amélioration de l'Etat social.

Industrie.

Paris { Ecole de commerce et d'industrie,
Ecole spéciale de commerce et des arts,
Ecole spéciale du commerce français.

Fabricants et manufacturiers.

Paris. — Ecole centrale des arts et manufactures.

Cette école forme des ingénieurs civils, des constructeurs, des professeurs de science appliquée, et fournit le plus grand nombre des ingénieurs chargés de la conduite des travaux des ponts et chaussées et des administrations des chemins de fer.

Mineurs.

J'indique l'école des mineurs à Saint-Etienne.

Marins.

Je n'oublierai pas de signaler les immenses services qui rendent à la marine marchande les écoles de navigation établies dans tous les ports de France.

. . . .

Sans le moindre doute, les élèves qui fréquenteraient ces diverses écoles auraient un avenir certain en Turquie.

Ils pourraient, à leur tour, contribuer puissamment à la fondation de divers établissements nationaux et y professer avantageusement.

. . . .

Pierre-le-Grand, ai-je dit plus haut, *a voulu* instruire et policer ses sujets et *il l'a fait*; mais secondé puissamment par *un étranger*, un suisse, Le Fort !

Second exemple que recommandent les résultats.

. . . .

Un homme désintéressé, instruit, qui consentirait à concourir à la réorganisation d'une société, avec la gloire de léguer un nom à l'histoire, les résultats d'une utile existance à la postérité, n'est pas plus introuvable de nos jours qu'il ne l'a été en 1689.

Le Fort n'était qu'un homme obscur, instruit par les voyages et l'adversité.

---

sur l'inspiration du général, avec l'espérance de conquérir cet appui ; mais les idées et les sentimens que monsieur votre oncle exprimait hier me paraissent si directement contraires à mes prétentions, que je me sens véritablement découragé. Bref, madame, dans ma perplexité, j'ai eu la pensée, fort indiscrète sans doute, de m'adresser à votre bonté, et de vous demander un conseil que je suis déterminé à suivre, quel qu'il soit.

— Mais, monsieur,... vous m'embarrassez beaucoup, dit la jeune femme, dont le joli visage sombre s'éclaira d'un franc sourire.

— Je n'ai, madame, aucun titre particulier à votre bienveillance,... au contraire peut-être ;... mais enfin je suis un être humain et vous êtes charitable... Eh bien ! madame, sincèrement, il s'agit de ma fortune, de mon avenir, de ma destinée tout entière. L'occasion qui se présente ici pour moi d'entrer jeune dans la vie publique est unique ; je serais au désespoir de la perdre... Voulez-vous être assez bonne, madame, pour m'obliger ?

— Mais comment ? dit Mme de Tècle. Je ne me mêle pas de politique, moi, monsieur... Qu'est-ce que vous demandez au juste ?

— D'abord, madame, je vous demande, je vous supplie de ne pas me desservir.

— Pourquoi vous desservirais-je ?

— Mon Dieu ! madame, vous avez plus que personne le droit d'être sévère... Ma jeunesse a été un peu dissipée ; ma réputation, à quelques égards, n'est pas très bonne, je le sais ; je ne doute pas qu'elle ne soit arrivée jusqu'à vous, et je pourrais craindre qu'elle ne vous eût inspiré quelques préventions.

— Monsieur, nous vivons ici fort retirés,... nous ne savons guère ce qui se passe à Paris... Au surplus, cela ne m'empêcherait pas de vous obliger, si j'en connaissais les moyens, car je pense que des travaux sérieux et élevés ne pourraient que modifier heureusement vos occupations ordinaires.

— (C'est véritablement une chose délicieuse, se dit à part lui le jeune comte, que de se jouer avec une personne si spirituelle.) — Madame, reprit-il avec sa grâce tranquille, je m'associe à vos espérances ;... mais, puisque vous daignez encourager mon ambition, croyez-vous que je parvienne un jour à triompher des dispositions de monsieur votre oncle ?... Vous le connaissez bien,... que pourrais-je faire pour me le concilier ? Quelle marche dois-je suivre ? car je ne puis certainement me passer de son concours, et si j'y dois renoncer, il faut que je renonce à mes projets.

— Mon Dieu ! dit Mme de Tècle en prenant un air réfléchi, c'est bien difficile !

— N'est-ce pas, madame ?

Il y avait dans la voix de M. de Camors tant de soumission, de confiance et de candeur, que Mme de Tècle en fut touchée, et que le diable en fut charmé au fond des enfers.

— Laissez-moi y penser un peu, dit-elle. — Elle posa son coude sur la table, et sa tête sur sa main. Ses doigts un peu écartés en éventail cachaient à demi un de ses yeux, tandis que les feux de ses bagues jouaient au soleil, et que ses ongles nacrés tourmentaient doucement la surface brune et lisse de son front. — M. de Camors la regardait toujours avec le même air de soumission et de candeur.

— Eh bien ! monsieur, dit-elle tout à coup en riant, moi je crois que vous n'avez rien de mieux à faire que de continuer.

— Pardon, madame... continuer... quoi ?

— Mais.... le système que vous avez suivi jusqu'ici avec mon oncle : ne rien lui dire quant à présent, prier le général de se taire de son côté, et attendre tranquillement que le voisinage, les relations, le temps — et vos qualités, monsieur, aient préparé suffisamment mon oncle à votre candidature. Quant à moi, mon rôle est bien simple ; je ne pourrais en ce moment vous aider sans vous trahir ;... par conséquent, mon assistance doit se borner, jusqu'à nouvel ordre, à faire valoir vos mérites aux yeux de mon oncle... C'est à vous de les montrer.

— Vous me comblez, madame, dit M. de Camors. En vous prenant pour confidente de mes projets ambitieux, j'ai commis un trait de désespoir et de mauvais goût,... qu'une nuance d'ironie punit bien légèrement; mais pour parler très sérieusement, madame, je vous remercie de grand cœur. Je craignais de trouver en vous une puissance ennemie, et je troure une puissance neutre,... presque alliée...

— Oh ! tout à fait alliée, quoique secrètement, dit en riant Mme de Tècle. D'abord je suis bien aise de vous être agréable, et puis j'aime beaucoup M. de Campvallon, et je suis heureuse d'entrer dans ses vues... *Come here, Mary* !

Ces derniers mots, qui signifient — venez ici, — s'adressaient à Mlle Marie, qui venait d'apparaître sur un des escaliers de la terrasse, les joues écarlates, les cheveux en broussaille, et tenant une corde à la main. Elle s'approcha aussitôt de sa mère en faisant à M. de Camors un de ces gauches saluts particuliers aux jeunes filles qui grandissent.

— Vous permettez, monsieur de Camors ? reprit Mme de Tècle, et elle donna en anglais à sa fille quelques ordres que nous traduisons : — Vous avez trop chaud, Mary, ne courez plus... Dites à Rosa de préparer mon corsage à petits bouillons... Pendant que je m'habillerai, vous me direz votre page de catéchisme.

— Oui, mère...

— Vous avez fait votre thème ?

— Oui, mère... Comme dit-on en anglais joli... pour un homme ?

— Pourquoi ?

— C'est dans mon thème... pour un homme beau, joli, distingué ?

— *Handsome, nice, charming*, dit la mère.

— Eh bien ! mère, ce *gentleman* notre voisin est tout à fait *handsome, nice and charming* !

— *Mad... foolish creature !* s'écria Mme de Tècle pendant que l'enfant se sauvait en courant et descendait l'escalier comme une cascade.

M. de Camors, qui avait écouté ce dialogue avec un calme impassible, se leva : — Merci encore, madame, dit-il, et pardon... Ainsi vous me permettrez de vous confier de temps en temps mes peines ou mes espérances politiques ?

— Certainement, monsieur.

Il la salua et se retira. — Comme il traversait la cour de la maison, il se trouva en face de Mlle Marie, et lui adressant une inclination respectueuse : — *Another time, miss Mary*, lui dit-il, *take care... I understand english perfectly well.* — (Une autre fois, miss Mary, prenez garde : j'entends l'anglais parfaitement bien.)

Miss Mary demeura tout à coup droite sur ses hanches, rougit jusqu'aux cheveux, et jeta à M. de Camors un regard farouche mêlé de honte et de fureur.

(*Sera continué*)

Post-Scriptum.

La fondation de l'institut agricole, que je propose, pouvant, malgré son utilité reconnue et les immenses avantages qui en résulteront, ne pas entrer dans les vues actuelles du Gouvernement Impérial, j'indiquerai encore brièvement quelqu'autres moyens qui pourraient réussir.

1° Cet institut, devant être, avant tout *un établissement national*, rien n'empêcherait de faire appel au patriotisme des gens de bien et d'ouvrir, à cet effet, une souscription nationale.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières, dit un proverbe:

Les Paras font les Piastres, les Piastres font les livres, dis-je ici.

Le Gouvernement Impérial n'hésiterait pas sans doute à contribuer à ce mouvement national en concédant le terrain nécessaire à l'exploitation.

2° Rien n'empêcherait d'en faire une affaire industrielle et de la fonder en entier par actions, ou mieux encore en partie seulement par actions si le gouvernement pouvait concéder le terrain.

3° Un, deux, trois, propriétaires acquièreraient là facilement la gloire immortelle de doter leur pays d'un établissement utile et feraient valoir, par ce moyen, leurs propriétés, dont ils retireraient honneur et profit.

4° Être le résultat de quelques legs pieux ou testamentaires.

5° Émaner d'un ordre religieux qui ferait là avantageusement fructifier les fonds immenses qui reposent dans les mosquées.

. . . .

Il serait trop long de passer en revue tous les autres moyens applicables.

Je le répète, ce n'est pas de l'argent qu'il faut; il ne faut que de la bonne volonté, de l'initiative!

Les résultats seront toujours les mêmes; malgré les modifications qui peuvent être apportées facilement au fond du Projet.

ED. PERRUCHE.

Nous croyons savoir que M. Perruche démontrera prochainement dans un nouveau travail l'utilité et la possibilité d'établir une ferme, modèle impériale, en faveur des jeunes orphelins au-dessous de 15 ans.

VARIÉTÉS.

On sait que les planteurs américains du Sud-Ouest sont en lutte avec les tribus indiennes qui existent encore dans ces contrées. Le *Messager français américain*, de New-York, du 2 août, raconte ainsi un épisode de cette lutte:

« Les corps des blancs que les Indiens ont massacrés à Plum-Creek ont été rapportés à Omaha, où la foule se pressait pour apercevoir les cadavres de ces hommes qu'elle avait vus naguère pleins de vigueur et de santé. Mais ce qui excitait plus vivement la curiosité, c'était un Anglais, nommé William Thompson, dont on avait annoncé la mort, et qui revenait vivant... mais dans quel état! Le malheureux était scalpé. C'était une chose hideuse à voir que cette tête dépourvue de cheveux et de peau.

» M. Thompson est peut-être le premier homme qui, scalpé par les Indiens, soit sorti vivant de leurs mains. Voici en quels termes il fait le récit de l'aventure:

» Mardi, sur les neuf heures du soir, nous étions partis de Plum Creek station, pour aller à quelque distance remettre en état le fil télégraphique, qui s'était brisé. Comme nous arrivions, des Indiens surgirent de l'herbe, où ils se tenaient cachés, et nous entourèrent. Nous leur tirâmes deux ou trois coups de feu, après quoi, voyant que nous allions être pris, nous primes la fuite.

» Un Indien, monté sur un poney, s'élança au galop sur mes traces, et, quand il ne fut plus qu'à une dizaine de pas, me tira un coup de fusil qui m'atteignit au bras droit. Saisissant ensuite son arme par le canon, il m'asséna sur la tête un terrible coup de crosse qui me renversa. Il mit alors pied à terre, prit son couteau à la main, me le plongea dans le cou, puis saisissant fortement ma chevelure entre les doigts, il commença à me scalper. J'endurais d'horribles souffrances et d'inexprimables angoisses; mais j'avais toutefois conservé assez de présence d'esprit pour comprendre qu'il me fallait feindre d'être mort, mon salut étant à ce prix. Et cependant l'Indien continuait toujours à me scalper. C'était une torture inouie, intolérable; il me semblait qu'on m'arrachait la tête. Enfin, au bout d'une demi-heure environ, je reçus près de la tempe gauche, le dernier coup de couteau qui acheva de me scalper, et je vis l'Indien remonter à cheval et s'éloigner au galop, emportant ma chevelure, et ne se doutant guère que je vivais encore. »

CINQ-CENTS
Proverbes Ottomans.

341 Quelque copieuse que tombe la neige, il n'en reste rien jusqu'à l'été.
342 Le navire vogue loin du rivage, et la nacelle se tient près de la plage.
343 Vous a-t-on mis à la porte, rentrez par la cheminée.
344 A trop se découvrir on risque de se refroidir.
345 Ne touchez pas à ce qui est noir, le noir déteint. — (On ne peut manier le beurre qu'on ne s'engraisse les doigts
346 A laver un nègre on perd sa lessive.
347 Que sert au nègre le savon? Au fou comment parler raison?
348 Quand arrive ce qui est écrit, l'œil de la sagesse s'obscurcit.
349 A ce que le sort désigne il faut qu'on se résigne.
350 Le témoignage du cœur l'emporte sur cent témoins.
351 Abondance et pénurie vont de compagnie.
352 As-tu jamais vu un jour qui n'ait abouti au soir?
353 L'oiseau qui manque de nourriture fait son nid près du faucon.
354 Vieux renard ne craint pas les filets.
355 Point de marc sans grenouille.
356 Veux-tu hanter le loup, garde le chien auprès de toi.
357 Le loup ne se soucie guère de sa tête.
358 Le loup change de fourrure, mais non pas de nature.
359 Le loup ne sera jamais berger.
360 Le loup enlève aussi les moutons comptés. — (A brebis comptées, loup les mange.)

Nouvelles Commerciales et Financières.

Constantinople 24 septembre.

Coloniaux. Dans la huitaine qui vient de s'écouler nous avons à signaler la vente de 600 sacs café et 800 barriques sucre au prix de notre bulletin. Nos dépôts sont bien fournis d'environ, 8,000 barriques sucre et 5,000 sacs café.

Cotons. Nous n'avons de variations à signaler, les prix tendent plutôt à la baisse. Vente de la huitaine 400 balles environ la plus part pour la consommation locale. Stock 1,500 balles de diverses provenances.

Alcools. Nos dépôts étant faibles les prix se soutiennent, et il a été vendu Rhum d'Amerique barils 150 et alcool barils 100. Stok Rhum 500 barils Alcool 600.

CÉRÉALES.

Céréales. — Les blés ces jours derniers ont baissé d'environ 1 1/2 piastre à 2 piastre le kil. Dans la huitaine les ventes ont été insignifiantes.

Stock environ 60,000 kil. blés durs et tendres.

Prix des céréales.

	Pias.	en Mé
Blés durs Kustendjé	32	33
» » Burgas	32	33
» » Baltchik	33	34
» » Samsoun	28	32
» » Ismail	—	—
» » Varna	32 20	33
« » Bessarabie	—	—
» » Galatz	—	—
» » Matzin	—	—
» tend. Roumélie	—	—
» » Odessa	—	—
» » Ibraila	33	34
» » Galatz	33	33 20
» » Bourgas	30 20	33
» » Varna	30 20	33
» » Baltchik	32	33
» » Taganrok	—	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumélie	13 20	14
» Anatoli	13	13 20
Maïs Danube	—	—
» Roumélie	—	—
» Anatolie	—	—

Les prix des farines sont les suivants:

Les farines d'Odessa	162—153—145
Stenia	135—125
Prinkipo.	135
Samsoun	—

Stock, environ 6,000 balles.

NOLISSEMENTS.

Ces jours derniers nous avons eu quelques peu d'arrivages de la Méditerranée qui ont été desuite nolisés. Les navires disponibles manquent et les frêts ont éprouvé de nouveau une hausse sensible. Depuis hier le vend du Sud a repris ce qui contribuera, que le convoi de 200 navires qui stationnent depuis longtemps aux Dardanelles ne tardera pas à comparaitre.

AZOFF pour le R. Unie. sch. 70 le ton. suif. à livrer sch. 50[9 50[4 ton blé la grosse portée.
id. pour méditerranée, fr. 6 1[2 à fr. 7 la charge.
ODESSA pour méditerranée fr. 4 1[4 la charge de grosse portée chargé pour Odessa
DANUBE pour R. Unie (ou port direct pour le cont.) sch. 10[10 le qr. JEI. grosse portée.
ROUMÉLIE (mer noire) pour Marseille, fr. 4 3[4 à 5 et fr. 5 1[2 de Kustengé pour méditerranée la charge.
id. pour Alexandrie fr 4 3[8 la charge.
id. pour le R. Unie, sch 8[10 et sch. 8[9 1[2 le qr. blé
BALGIK ou Kavarna pour le R Unie, sch. 6[3 le qr. orges JEI la grosse portée.
BOURGAS pour Marseille fr. 5 la charge par vapeur de ch. 15,000.
CONST. pour Liverpool sch. 6 le qtr. par vapeur.

Odessa, 8[20 septembre

Dans le courant de cette dernière huitaine notre marché a présenté un aspect peu animé ce que nous attribuons principalement au manque complet de navires disponibles tant ici qu'à Constantinople par suite du calme qui règne dans les affaires. Les prix des Ghirka ont subi une baisse d'environ 50 copk. par tch.. Les prix d'autres graines restent fermes sans variation,

	VENTES DU 2[12 au 3[21 SEPT.		COTE SELON QUALITÉ.
Blé tendre			R. 12 50 à R. 15 75
Sandomirca	5000 »	» 15 50 à 15 62	» 11 25 à » 12 50
Ghirca	14000 »	» 11 15 à 12 55	» 11 25 à » 12 50
Blés durs	4000 »	» 12 70 à 12 75	» 12 50 à » 15 —
Seigle	12000 »	» 7 40 à 7 72	» 7 50 à » 7 75
Maïs	— »	» — à —	
Orge	5000 »	» 5 40 à 5 50	» 5 25 à » 5 50
Avoine	— »	» — à —	
Graine de lin, nette,	4000 »	» — à 15 25	» 15 55 à » 15 60
id. chargée, environ 14 %, 20 % corps étrangers	1000 »	» 12 87 1/2 à 15 25	» 12 75 à » 15 —
Ravison	— »	» — à —	» 6 50 à » 7 —
Millet	— »	» — à —	» — à » —
Colza	— »	» — à —	» — à » —

On a fait une partie de seigle poids 9 pouds pour 1er novembre à R 7 1[4.

Laines mérinos lavées se cotent R. 26 pour les bonnes bergeries et R. 28 pour les bergeries de renommées.

Suifs se cotent R. 4 80 marchandises prompte et R. 4 70 livraison octobre avec R. 5 arrhes. On a fait une petite partie suif de Bœuf pour le 10 octobre à R. 472 1[2 avec R. 3 arrhes.

Frêts sans variation se côtent 52[6 à 50 d'ici, 60 à 62[6, pour le Royaume-Uni, manque complet de navires disponibles.

D'Azoff pour le R.-U. sch. 67 p. T. S.
Pour Marseille, fr. 4 p. charge blé.
De Nicolaeff pour le R.-U. sch. 57[6 p. T. S.
De Nicolaeff pour le R. U. sch 52[6--55
Pour la Méditerranée, fr. 3 80, charg. blé.
Pour Londres, sch. 65 p. T S.
De Nicolaeff pour Marseille, fr. 4 90, charg. blé.
Du port direct pour le R.-U. sch. 65 p. T.S.—60.
Pour Marseille, fr. 4 1[4 charge blé.
Pour le port d'Afrique, fr. 4 5[8.
Pour le port d'Espagne, fr. 4 3[4.
Pour la Méditerranée, fr. 3 90.

BOURSE D'ODESSA

Odessa, 8[20 septembre.

Londres	718 1[2 — 719 1[2
Marseille	381 1[2 — 351

COURS DES FONDS
Coupon détaché

Ouverture	du 24 septembre	34 35
Clôture	du 24 septembre	34 07

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 22 septembre.

IBRAILE bat. à vap. aut. *Danubio*, cap. Marussich, div. marchandises.
— bat. à vap. ang. *Normanby*, cap. Reley, div. marchandises.
LONDRES bat. à vap. ang. *Asford*, cap. White, ay. touché, Malte et Dardanelles, div. marchand.
— bat. à vap. ang. *Una*, cap Walter, ayant touché, Malte, Smyrne et Dardanelles. divers marchandises.
SMYRNE bat. b vap. aut *Emo*, cap. Solderer, ay. touché Metelin et Dardanelles, div. march.

du 23

ODESSA bat. à vap. russe, *Odessa*, cap. Cingria. div. marchandises.
TRIESTE bat. à vap. aut. *Africa*, cap. Mazarovich, ayant touché Ancona Brindisi Corfu Syra Chio Smyrne Metelin Dardanelle et Gallipoli.
ALEXANDRIE bat. à vap. egyp. *Mansurah*, capitain Osman, ayant touché Smyrne Dardanelles et Gallipoli, div. marchandises.
MARSEILLE bat. à vap. fr. *Phénicien*, cap. Nicolet. ayant touché aux Dardanelles.

DÉPARTS des bat. à vap. du 22 Septem.

ODESSA bat à vap. russe, *Boug*, cap. Aliman, div. marchandises.
SMYRNE bat. à vap. ang. *Macedonia*, cap. Flin. div. marchandises.
SALONIQUE brt. à vap. ottom. *Humai Tefik*, capit. Illich, div. marchandises.
— bat. à vap. aut. *Jonio*, cap. Ciurovich, divers marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 21 Septembre.

MARSEILLE bark fr. *Palanquin*. cap. Sandreli, div marchandises.
— bark ital. *Sebastiano Gattorno*, cap. Marcenaro. divers.
— br. hell. *Panaia Placiani*, cap. Manoleso, lest
— br. russe, *Ennosis*, cap. Caraiorghi, lest.
GENES bar. ital. *V. Vacaro*, cap. Vassalo, lest.
— br. ital. *Aporti*. cap. Preve. lest
— bark ital. *Margarita* cap. Maziolo, lest.
— br hell. *Yeorghios*, cap. Macris, lest.
LIVOURNE bar. ang. *Superbe*, cap. Johnson, lest,
MALTE br. ital. *Angiolino*, cap. Viacava, lest.
PORT-SAID bark aut. *Maria Andrina*, cap Ribier,
NAPLES bar. ital. *Emilia Ciampa*, cap. Jacarino, »

du 22

NAPLES bar. ang *Marsala*. cap. Chichero lest.
ALEXANDRIE bark ang. *Circassien*, cap. Bower, »
MARSEILLE bar. aut. *Padre Giorgio*, cap. Frano, »
GENES ba ital. *Ristori*, cap. Landini, lest.
— br. aut. *Pitone*, cap. Morello, lest.
LIVERPOOL bar. norv. *Priaoc Oscar*, cap. Jensen,

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 14

de IBRAILE pour Gênes, br. hell. *Victoria*, cap. Condoyanis, blé.
KUSTENDJE pour Gibraltar: bar. angl. *Treepwood*, capit. Wood, blé.
— pour Marseille br. hell. *Leonidas*, capitaine Peppos, blé.

du 15

de SOULINA pour Marseille br. autr. *Inviato*, cap. Const Cattorinich, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Maritza*, cap. Kilas »
— » br. ang. *Invincible*, cap. Luigi Famolaro, blé.
de BERDIANSKA pour Falmouth, bar. autr. *Figlie Jenni*, cap. Trechia, blé.
de ODESSA pour Marseille br. aut. *Maricia*, cap. Mohovich, blé.
— pour Marseille bar. autr. *Triden*, capitaine E. Ciuciovich. blé.
— pour Falmout, bar. aut. *Nicola Despot*, cap. G. Pederini, blé.
de MARIANOPOL pour Livourne bar. russe *B. S. Mimbelli*, cap. Dobrilovich, blé.
de IBRAILE pour Marseille, br. hell. *Canaris*, cap. Catzoulis, ble
— pour Marseille, br. aut *Mariza*, capit. Leon. Couzovich, blé.
de TAGANROK pour Falmouth, bar. nor. *Eos*, cap. Husken, lest.
— pour Rotterdam, bar. norv. *Souverain*, cap. Elliosen, seigle.
— pour Falmouth. br. norv. *Constitution*, cap. Nygaard. blé.
— pour Falmouth bar. ang. *Sarrah Love*. cap. Johnson graine de lin.
— pour Gibraltar, bar. pr. *Burgermeister Muller*. cap. Kaeding, laine.

du 16

de TAGANROK pour Rotterdam, bar. prus. *Prince Frederik Carl*. cap. Runge. seigle.
— pour Marseille, br. hell. *Avgherinos*, capit. Marcopoulos. blé.

du 17

de SOULINA pour Falmouth, br. prus. *Carl Auguste*, cap. Starke, orge.
— pour Marseille br. ital. *Fra Francesco*, capit. cap. Lavagna, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille, br. ital. *Emmancipazione*, cap. Olivari, blé
— pour Marseille, br. ital. *Giacomo*, cap. Tagliarani. graine de lin.
— pour Marseille br. ital. *Rosalina*, capitaine Giov. Caradini, blé.
— pour Malte, br aut. *Mali Simo*, cap. Stuk, »
de TAGANROK pour Falmouth, br. angl. *Robert Roy*, cap. Shippert, blé

du 18

de TAGANROK pour Marseille bar. ital. *Anastassia* cap. Ant. Perrini, blé.
— pour Marseille, br hell. *A. Matrona*, capit. K. Barbarighos, blé
de IBRAILE pour Marseilie, br. hell. *A. Trias*, cap. Mandas, blé.

du 19

de TAKANROK pour Falmouth, bark mek. *Prometheus*, capr Brothering, blé
— pour Falmouth, bar. ang. *Britania*, capitaine W. Bethurne, seigle.
— pour Falmouth, bar. ang. *Alliance*. capitain Tomas Beurdis, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Balaklaua*, capit Stewart, blé.
— pour Falmouth, bar. ang. *Greccian Queen*, capitaine, Christie. ravisons.
— pour Cork or Falmouth, bark autrich *Figlia* capit. Stef. Raicich, blé.
— pour Rotterdam bar. mek. *Hebe*, cap. Konon, graine de lin.
de GALATZ pour Wexford bark angl. *Dispach*. capitaine, Furboug, maïs.
— pour Falmouth bar. ang. *Lord Clyde*. capit. Minto, blé.
— pour Falmouth, bark anglais, *Semiramis*, cap. Rutherfurd, blé.
de SOULINA pour Falmouth. bark ang. *Mount Carmel*. cap. Braveg. blé.
— pour Marseille br. aut. *Siloc*, cap. Martinoiich, graine de lin.
de ODESSA pour Rotterdam. bar. norv. *Hemund*, cap Hansen seigle.
de CONST. pour Marsseille, br. aut. *Paolo*, capit. Crivellari, blé.
— pour Marseille, br. aut. *Teresa Hame*, cap. Marusich, blé.

AVIS.

Jeudi 14/26 septembre courant aura lieu au Dari-Choura l'adjudication d'un million et demi d'ocques de farines, et d'un million et demi d'ocques de biscuits, qualité de Constantinople ou d'Ibraïla.

La fourniture de ces deux articles sera adjugée en totalité ou en divers lots, suivant les convenances du Commerce.

Les Négociants qui voudraient concourir à cette adjudication, sont invités à se rendre au Dari Choura, le jour sus-indiqué, à six heures à la turque.

Séraskérat, 11/23 septembre, 1867.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 24 SEPTEMBRE 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	830	940
» 2me qualité	»	780	820
» Moka, l'oke	»	15	16
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	275	280
» pilé id.	»	225	—
» pilé de Hollande	»	226	—
» d'Havane en caisse	»	200	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 20	—
Girofles	»	5 20	—
Canelle	»	22	23
Indigo Bengale	»	130	—
» Madras	»	90	95
Cochenille Argentine	»	70	—
» morellane	»	55	60
» humide	»	48	50
Noix muscade	»	21	22
Camphre	»	23	—
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	48	80
Bois de Campêche, le quint.	»	45	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	110	115
» id. 2e id.	»	55	—
Charbon, New-Castle tonneau	Sh.	28	29
» Liverpool	»	26	—
» Cardiff	»	27	28
Étain, le quintal	P.	675	680
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	6 29	—
Vitres	Fr.	17 50	18
Plomb en Saumon le quintal	P.	145	—
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	165	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	320	325
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	—
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	175	—
Fil de fer de Trieste	»	150	152
Fer en barres assorties	P.	65	—
» masses pour clous	»	71	72
» en feuilles 1/14	»	104	—

Fer en cercles	P.	91	—
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog.	P.	94	—
Soufre d'Italie le quintal		55	56
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	55
» de Belgique	»	36	—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 11 galons	L. t.	1	—
Alcool américain les 16 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse.	»	65	—
» qualité inférieure	»	12	—
Vin de France la bordelaise	»	80	115
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	49	—
» des Indes	P.	215	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	116	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	—	—
» de Trieste	»	125	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	9 10
Suif	»	9	10
Beurre de Russie	»	11 20	—
Caviar, 1re qualité	»	24	28
» 2e qualité	»	18	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 75	5 80
» » mâle	»	5 35	5 40
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 20	5 25
» » 2e qual.	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	—
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	73	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 55	10 55
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	58	62
» id. 12/20 id.	»	62	64
» id. 16/24 id.	»	65	68
» id. 20/30 id.	»	70	75
» id. 8/14 id.	»	75	77
» id. 12/20 id.	»	78	80
» id. 16/24 id.	»	82	86
» id. 20/30 id.	»	88	94

L. T. 101

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	-
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10[12 et de 11[12. Prix de Brousse	»	540	560
Cocons de Brousse secs l'oke.	P.	80	120
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

L. T. 100

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	45	48
» mince	»	12	14
» Turquie 3 à 4.	»	—	—
» mince	»	—	—
Galles noires, l'oke	»	12	12 20
» vertes et blanches	»	8 20	9
Graine jaune Angora	»	14 10	14 20
» » Kaïsser	»	12 20	13
» » Kiuroum	»	9 20	10
Skilip	»	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	13	—
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	7 20	8
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 20	—
» de Mouton les 2 pièces	»	13 20	—
» d'Agneau secs la pair	»	—	—
Laines de Chevron d'Angora	»	35	—
» de Bey-Bazar	»	36	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	19	21
Scammonée 1re qual.	»	450	—

Opium Kara-Hissar l'oke 1er qualité.	P.	225	230
Gomme Adragante, assortie	»	30	32
» Adragante en feuilles	»	45	50
» Arabique assortie	»	—	—
Cuivre de Tocat	»	9 20	10
« de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	24	25
« d'Anatolie	»	24	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 10	3 35
Graine de lin de Roumélie 20 oques le kilé	»	35	36
» d'Anatolie	»	36	37
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	9 20	—
» de Crète.	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	6	—
» de Vourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	6	—
» de Sultanine	»	5	—
Mastic de Chio	»	80	100
Coton Georgie	»	6 15	6 20
» Adana	»	6 30	7
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	6	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	»	95	100
Encens, quint.	»	375	380
Safranum l'oke	»	320	—
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Rèchid, l'oke	»	3 20	4
« Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	
Savon de Candie	»	—	
» de Mételin	»	4	5

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Pera N° 214 vis-à-vis le théatre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de:

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénevant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858

Tirage, le 1er septembre 1867. — Les premiers lots sont florins 200,000; 40,000; 20,000; 5,000; etc. Une promesse coûte P. 40. La contrefaçon autant que le payement sur place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata. H. KLARFELD.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DÉPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21

» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* c. Gautier, partira pour MARSEILLE vendredi 27 septembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo et Pirée.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins: 300,000; 250,000; 200,000; 50,000; 40,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5,000; 2,000; 1,000; 500; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR:

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages:			Prince Clary,	tirages 2	Florins 25,000
premier Lot		Florins 300,000	Saint Genois	» 1	» 50,000
Emprunt de 1860, tirages 4	»	300,000	Palfi	» 1	» 40,000
Credit mob. 1858, » 4	»	250,000	Waldstein	» 3	» 25,000
Emprunt de 1864, » 5	»	200,000	Rudolf	» 2	» 25,000
Prince Salm. » 2	»	40,000			

Pour la bagatelle de 40 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins: 200,000; 50,000; 15,000; 10,000; 5.000; 2,000; 1,000; 500; 400; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt du Crédit Mobilier de 1858, aura lieu le 1er Octobre a c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantago assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables. **D. Koritschoner,**

Han Municipal, à Galata n° 8. *Marchand en bijouteries fines*

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.— GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Quelques créanciers de Keucé oglou Melcon, boulanger failli, ayant donné au comité des faillites un projet de concordat, par conséquent tous les créanciers de la dite faillite sont invités à se présenter au dit comité dans le terme de 21 jours à dater d'aujourd'hui, à l'effet de soumettre leurs créances à la vérification et de présenter toutes oppositions qu'ils ont à faire contre le concordat. Toute opposition faite après l'expiration de ce délai ne sera pas considérée valable.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Διά τῆς ἀπὸ 26 Τζεμαζῆ-ἐλ-ἐβὲλ 1283 καὶ 24 Σεπτεμβρίου 1282 χρονολογουμένης εἰδοποιήσεως προσεκλήθησαν οἱ Δανεισταὶ τῶν πτωχευσάντων Ἀρτοποιῶν Ἀγκὸπ, Κυβὸρκ καὶ Σερκὶζ ὅπως παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπὴν καὶ ἀποδείξωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐπειδὴ δὲ τινὲς τῶν δανειστῶν παρουσιασθέντες ἐπιβεβαίωσαν τὰ δάνειά των, τινὲς δὲ οὐδόλως ἐνεφανήθησαν, καὶ ἐπειδὴ ἡ ὑπόθεσις αὕτη θεωρεῖται, διὰ τοῦτο προσκαλοῦνται οἱ μέχρι νῦν μὴ παρουσιασθέντες Δανεισταὶ ὅπως ἐντὸς ἕνδεκα ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσι καὶ ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, οἱ δὲ μὴ παρουσιασθέντες συμφώνως τοῦ 210 ἐμπορικοῦ Κώδηκος θέλουν ἀποκλεισθεῖ τῆς ὁμάδος τῶν δανειστῶν.

11 Τζεμαζῆλ-ἐβὲλ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.

ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Παρακατατεθέντος παρὰ τῶν Δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Μέλκοκ Κιουσέ Ὀγλοῦ ἀρτοποιοῦ τοῦ συμβιβαστικοῦ ἐγγράφου, προσκαλοῦνται οἱ ἔχοντες ἐνστάσεις ἐπι τοῦ ῥηθέντος ἐγγράφου Δανεισταὶ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ τῆς σήμερον παρουσιασθῶσιν καὶ ἀποδείξωσιν αὐτὰς, καθότι μετὰ τὴν προθεσμίαν ταύτην θὰ ἐνεργήσωσι τὰ δέοντα· πᾶσα δ' ἔνστασις ειναι ἀπαράδεκτος.

19 Τζεμαζῆλ-ἐβὲλ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.

[ὑπογ.] ΧΑΣΑΝ.

AVIS,

La sentence de la dette de M. Antoine Piryantz au feu M. Apik Effendi Tinghir, ayant été donnée en faveur de ce dernier, en présence du conseil du Tidjaret. Par un cas imprévu le Bon du dit sieur A. Piryantz, s'élèvant à la somme de Liv. 1825, 66; date du 1er mars 1866, ayant été égaré, les successeurs de la maison du feu sieur Apik Effendi Tinghir, déclarent, ainsi qu'il est mentionné aussi dans la sentence du Tidjaret contre le dit sieur, comme nul, et sans valeur le dit Bon, dans le cas qu'il tomberait entre les mains d'un autre.

Constantinople, 9|21 septembre 1867.

Pour la succession du feu Apik effendi Tinghir;

PIERRE TINGHIR.

AVIS.

GRANDE RUE, 669.

KOULÉ-KAPOUSSOU.

Ameublements de Paris en tous genres, étoffes pour meubles, tapis et bronzes aux prix de fabrique.

M. Bordeaux se charge, moyennant une commission de 10 0/0, d'exécuter et de mettre en place tous les ameublements dont on voudra bien lui confier l'exécution, et d'après les. mesures et dispositions des appartements.

GRAND ENTREPOT

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Charreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRERES Cité française

ITINÉRAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 11/23 Septembre, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	à la T	
6	18	6	12	15	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	48	2	12	45	de Yéni-mle, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bébek.
8	3	18	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-dére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar.
9	33	12	2	30	de Yeni-mahallé, Buyuk-dére, Thepapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
10	3	6	3	45	de Yéni-mahalie, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
11	18	2	5	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
6	33	4	12	30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
6	48	11	12	45	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9	33	17	3	15	de Buyukdére, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6	18	5	12	30	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8	3	14	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 1 h.
8	3	5	2	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach. (Les vendr. à 2 1[2 h.)
8	48	14	3		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10	18	5	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
3	3	4	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3	33	9	9	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	à la T	
7	18	5	1	30	pour Bechiktach, Arnaout-keui.
11	18	14	2	30	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
12	3	6	1	45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9	33	5	3	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
9	18	9	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
9	8	2	2	45	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	3	4	6	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
4	33	11	9	15	pour Bébek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	18	14	9		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	18	18	10		pour Roumeli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
5	8	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
4	18	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
		5	10		pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont)
5	18				Les vendredis à 9 h. 3[4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
5	18	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5	48	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3	48	2	9	30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-dére et Yéni-Mahallé.
4	48	17	10	30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5	18	4	11		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 h. 1/4, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 8 1[4 h. touchant Buyuk-déré, Therapia, Yeni-keui, Emirghian-R.-Hissar, Arnaout-keui, Ortakeuï, Bechiktach et Cabatach.)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

6	35	12	30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
8	3	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	48	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
11	18	2	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9	33	3	15	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	33	3	30	de Buyukdéré, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2	35	8	15	de Buyukdére, Therap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
3	48	8	15	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
4	48	9	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	48	10	30	de Yeni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.

Départ du Pont.

		un Bat.		
8	33	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R Hissar, Emirghian, Yéni-keui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-Mahallé.
8	48	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	33	2	30	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
9	33	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1	18	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
3	48	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
4	48	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabagtché, Beïcos et Buyukdéré.
5	5	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu Thérapia, Buyukdéré.
5	33	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 11|23 septembre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	Nos	H.	T.	
5	48	3	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	18	16	1	30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	5	10	1	15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki et Proti.
1	48	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

Départ du Pont

H.	F.	Nos	H.	T.	
9	3	3	3		pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3	35	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4	18	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3¼.*)
4	48	3	10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 1 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	un bateau	H.	T.	
6	48		12	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2	3		7	45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
3	48		9	30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H.	F.	un bateau	H.	T.	
7	48		2		pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
9	3		3		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4	35		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo. et Cartal.

Imprimerie Centrale *Rue du Journal.* | *Le Directeur-gérant.* N. BORDEANO

2me Année. --- N° 218.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople es considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 26 Septembre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 24 septembre.

FLORENCE, 23. — Les journaux annoncent la saisie, en chemin de fer, de quelques caisses contenant des armes.

A Turin la police pontificale a fait une centaine d'arrestations ; à Florence, il y eu aussi quelques arrestations après des lettres reçues de Rome.

Tous les officiers de la légion d'Antibes ont donné leur démission.

PARIS, 24. — La *Patrie* annonce que Garibaldi a quitté avant-hier Arezzo sans qu'on ait pu savoir où il s'est dirigé.

A Toulon il y a un grand mouvement pour embarquement de troupes.

Le *Moniteur du soir* publie une dépêche officielle de Florence annonçant l'arrestation de Garibaldi.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

VIENNE.— Un nouveau règlement d'organisation de l'armée, plus conforme aux circonstances actuelles, vient d'être préparé par l'administration supérieure de l'armée, d'accord avec le ministère de la guerre. Ce règlement doit prochainement être soumis aux formalités légales. Le principe que l'on a adopté consiste dans la séparation complète de l'administration et dans un système semblable à celui qui est en vigueur dans l'armée française. (*Débats*)

PERSE. — Les Turcomans Yémoutte ayant commis des déprédations sur la frontière persane, S. M. I., le Chah y envoya Hider-Kuli-Khan, gouverneur de Budjnord, à la tête de quatre mille cavaliers, pour punir l'audace de ces nomades.

A la suite d'un engagement qui eu lieu à Zider, les Turcomans furent complétement défaits, outre les nombreux cadavres et blessés qu'ils abandonnèrent sur le champ de bataille.

L'armée de Sa Majesté fit beaucoup de prisonniers et un immense butin.

Les documents statistiques que la *Gazette de Cologne* publie, d'après une correspondance de Berlin, portent à plus de 1,100,000 hommes les forces militaires de l'armée de la Confédération du Nord, en y comprenant les troupes que fourniraient trois Etats de l'Allemagne du Sud, la Bavière, le Wurtemberg et Bade, unis, comme on le sait, à la Prusse par des traités d'alliance offensive et défensive.

L'*Etendard*, qui a beaucoup d'esprit, se moque du *Times*, qui trouve trop de pronoms possessifs au singulier dans les harangues impériales.

« Si le *Times* dit l'*Etendard*, veut bien prendre la peine de relire les comptes-rendus de l'ouverture annuelle du Parlement britannique, il verra que la reine Victoria ne se fait pas faute de dire à tous propos : *ma* politique, *mes* efforts, *mon* armée, *ma* flotte, *mes* finances et *mes* sujets. » Sa Majesté pousse même l'amour du pronom personnel jusqu'à dire *mon* opposition, quand elle parle des adversaires de *son* gouvernement.

Eh ! oui ; trop spirituel *Etendard*, c'est justement parce que la reine Victoria dit : *mon* opposition, qu'on lui laisse dire sans se fâcher ; *mon* armée et *mes* flottes.

Le jour où l'opposition en France, sera considérée comme un des éléments nécessaire du gouvernement soyez sûr que le *Times* ne songera pas à s'étonner des pronoms possesifs singuliers du souverain.

Au banquet offert par la chambre de commerce de Nantes, M. Rouher a caractérisé en ces termes les tendances pacifiques de la situation :

« Pour l'exécution des grands travaux comme pour l'activité des transactions, la première condition est la paix.

» Or, tous les efforts du gouvernement, toute la politique de l'Empereur ont pour but son maintien et sa longue durée. Croyez-moi, et je suis heureux de le dire dans cette réunion des représentants du haut commerce et de l'industrie, l'Empereur ne se laissera pas détourner des gloires fécondes de la paix. Les grandes guerres ne sont aujourd'hui possibles que lorsque l'honneur, la dignité, les intérêts fondamentaux sont compromis. Or, Dieu merci, pour la France, ces biens précieux, placés sous la protection de son patriotisme, sont à l'abri de toute atteinte. » (*Indépendance belge.*)

Nous extrayons du discours prononcé à Nantes par M. Rouher le passage suivant, le seul qui ait un intérêt d'actualité :

« Bientôt l'horizon se développe, les grandes luttes commencent, et pendant sept années Billault se montre l'adversaire redoutable d'un cabinet qui avait à sa tête l'un des plus grands orateurs de ce temps.

» Quel est le caractère de cette opposition. Quels sont les progrès oratoires du député de la Loire Inférieure? Infaillible symptôme de la droiture de cet esprit, de la sereine loyauté de cette douce nature, vainement les querelles se multiplient, se passionnent et s'enveniment ; vainement les partis arrivent à l'aigreur et à la violence ; l'opposition de Billault demeure constamment et sincèrement constitutionnelle. S'il combat avec ardeur un cabinet dont il croit l'administration funeste, il ne cherche jamais à porter ses coups ailleurs et plus haut ; il ne comprend le triomphe de ses doctrines que par le jeu régulier des institutions, et il se sépare courageusement, le moment venu de ceux qui, entraînés par une hostilité aveugle, commettent aux hasards et aux douleurs de la guerre civile les intérêts et la prospérité de leur pays. Non, Billault ne fut jamais révolutionnaire ; à aucune époque il ne couvrit sous des habiletés de langage ou sous de feints respects des désirs ou des espérances de renversement ; jamais, du haut de la tribune, il ne tendit la main à l'émeute de la rue.

» C'est là, messieurs, un insigne honneur de la vie de votre concitoyen. Ah ! si, dans notre nation, tous les hommes qui, par la plume ou par la parole, touchent à la vie politique étaient inspirés par de tels sentiments, si nos mœurs constitutionnelles avaient cette puissance et cette solidité que nous admirons chez une société voisine, combien seraient plus faciles à parcourir ces voies aimées de tous qui conduisent les peuples au développement de leurs libertés.

» Toutefois, cette pensée n'a que la valeur d'un regret. Les mauvaises traditions du passé, les sédiments insurrectionnels qu'elles ont jetés sur le sol, sont des difficultés de la route ; mais ces difficultés ne sauraient arrêter la marche de celui qui nous conduit et nous guide. Pour lui, dès le jour où la nation unanime lui a confié le pouvoir souverain ; l'ordre a été le moyen, la liberté le but. L'œuvre glorieuse qu'il a voulu fonder, la base sur laquelle il a voulu asseoir la dynastie, a été l'empire démocratique et libéral. » (*Indépendance belge.*)

LA CIRCULAIRE DE M. DE BISMARCK.

Le *Mercure de Souabe* publie l'importante circulaire que voici :

« Berlin, le 7 septembre 1867.

» Je vous ai déjà fait connaître les déclarations qui nous sont parvenues, tant du côté de l'Autriche, que de celui de la France, relativement à la signification et au caractère de l'entrevue de Salzbourg, et que nous avons pu accueillir avec satisfaction. Il était à prévoir qu'il serait fort difficile de convaincre l'opinion publique qu'un événement, tel que l'entrevue des deux puissants monarques, en présence de la situation actuelle de la politique européenne, n'eût point une signification plus profonde et des conséquences plus étendues ; les allégations répandues à l'origine avec une certaine ostentation et avec des apparences d'authenticité, concernant des résolutions projetées ou déjà prises, en ce qui a trait au domaine politique, n'étaient en outre point de nature à dissiper les doutes relativement au but de l'entrevue. Nous sommes d'autant plus satisfaits de pouvoir puiser dans les déclarations autrichiennes et françaises l'assurance que la visite de l'empereur Napoléon a pris purement naissance dans un sentiment que nous respectons et avec lequel nous sympathisons, que l'entrevue des deux monarques a conservé le caractère que ce motif lui avait donné. Par conséquent, des questions intérieures de l'Allemagne n'ont pas été, de la manière que faisaient entrevoir les premières nouvelles, l'objet des pourparlers de Salzbourg. Cela est d'autant plus heureux que l'accueil qu'ont rencontré les nouvelles et les suppositions auxquelles elle a donné lieu dans l'Allemagne entière ont prouvé de nouveau combien le sentiment national allemand supporte peu la pensée de voir placer le développement des intérêts de la nation allemande sous la tutelle d'une immixtion étrangère ou de les voir subordonner à d'autres considérations que celles qui sont dictées par les intérêts nationaux de l'Allemagne.

» Dès l'origine, nous avons pris la tâche de diriger le courant du développement national de l'Allemagne dans un lit qui lui permette d'exercer une influence non pas destructive mais féconde. Nous avons évité tout ce qui pouvait précipiter le mouvement national ; nous avons cherché non pas à exciter mais à apaiser. Nous espérons que ces efforts nous réussiront, surtout parce que des puissances étrangères évitent avec le même soin tout ce qui peut faire naître parmi le peuple allemand des inquiétudes concernant des projets étrangers, lesquels, s'ils étaient dirigés contre la dignité et l'indépendance nationales, provoqueraient ainsi les susceptibilités de l'Allemagne.

» Nous saluons donc avec une vive satisfaction, dans l'intérêt du développement calme de nos propres intérêts, le désaveu positif de toute intention d'immixtion dans des questions intérieures de l'Allemagne. Les gouvernements de l'Allemagne du Sud eux-mêmes nous accorderont ce témoignage, que nous nous sommes abstenus de toute tentative en vue d'exercer une pression morale sur leurs résolutions et que nous avons renoncé plutôt d'une manière absolue, par le traité du 8 juillet dernier, à l'appui que pouvait nous fournir à cet effet la situation de l'union douanière. Nous resterons fidèles à cette attitude.

» La Confédération de l'Allemagne du Nord continuera volontiers, dans l'avenir, à satisfaire à tous besoins des gouvernements de l'Allemagne du Sud, après l'extension et le raffermissement des rapports nationaux entre le sud et le nord de l'Allemagne. Mais nous abandonnerons toujours à la libre résolution de nos alliés de l'Allemagne du Sud de fixer les limites de notre rapprochement réciproque. Nous croyons pouvoir maintenir cette position avec d'autant plus de calme, que nous considérons les relations qui existent actuellement en vertu des traités entre le nord et le sud de l'Allemagne, et telles qu'elles sont réglées par les alliances conclues et par l'achèvement de l'union douanière — comme une base assurée, en droit et en fait, pour le développement autonome des intérêts nationaux du peuple allemand. Je vous prie de vous exprimer dans ce sens vis-à-vis du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, en vous autorisant également à donner lecture de cet office.

» BISMARCK. »

LA CIRCULAIRE DE M. DE BISMARCK.

Nos lecteurs trouveront, parmi les nouvelles extérieures, la circulaire, adressée par M. de Bismarck aux agents de la diplomatie prussienne à l'extérieur.

Nous ne voulons pas faire une analyse détaillée de ce document, prendre corps à corps les arguments qu'il renferme pour les approuver ou les combattre ; encore moins, nous arrêter à la forme, et épuiser l'arsenal des arguties et des critiques vulgaires.

En présence d'un credo politique aussi nettement formulé, c'est le cas de laisser règner le principe du libre examen.

En politique, comme en religion, chacun a sa règle de conduite, sa base d'appréciation.

Il y a des hommes de foi et des athées ; seulement, le fétichisme en politique ressemble beaucoup au fétichisme en matière religieuse, avec cette différence, qu'il est un peu plus absurde.

Les athées nient Dieu, mais ils croient en Garibaldi.

A l'infaillibilité du pape, ils substituent peu à peu celle de A et de B.

On ne croit plus aux miracles de Jésus, mais l'on s'extasie devant les miracles d'un zouave à trois chevrons.

Nous préférons les sauvages qui adorent le soleil, voir même l'oignon d'Egypte.

Le soleil réchauffe ; l'oignon se mange ; au contraire les hommes vous mangent et vous refroidissent.

Cela dit, et pour cause, nos lecteurs liront donc la circulaire de M. de Bismarck, comme les protestants lisent la Bible.

Chacun en prendra ce qui convient à sa fantaisie, à ses convenances ou à son intérêt.

C'est ce que nous avons fait quant à nous ; mais, comme nous regretterions de froisser qui que ce soit, en émettant un avis différent du sien, nous réservons le nôtre.

Cependant, il est un point de vue auquel nous pourrions nous placer, pour parler à notre aise de la circulaire de M. de Bismarck.

Supposant, que nous eussions rencontré ce document à l'état hiéroglyphique, et qu'un Champollion quelconque eût bien voulu nous le traduire en langue vulgaire, nous nous serions sans doute écrié : voilà un rude gaillard, que ce Bismark, qui ne mâchait pas sa façon de penser !

Ce devait être un puissant personnage pour parler d'un ton aussi absolu à toutes les aires des vents !

Il voulait faire ses affaires lui-même, et il n'entendait pas que, qui que ce fût y mît le nez ; jamais le proverbe *charbonnier est maître dans sa maison*, n'a été si rigoureusement affirmé.

Que devaient penser les souverains voisins d'un programme aussi absolu ?

Comme ils ont dû bondir !

Sans doute, ils avaient, eux aussi, leur plan, leur programme fixe, invariable comme le destin.

Et nous nous serions promis des émotions, en compulsant les archives de l'histoire pour retrouver la trace des chocs et des cataclysmes, des affirmations effectives et des résistances noyées dans le sang.

Et si, alors, nous avions eu la fortune de rencontrer à propos un philosophe comme Montesquieu ou un historien comme Vertot, il nous eût dit sans doute : « rentrez vos regains de jeunesse, et laissez prédominer la raison sur les effervescences d'un sang trop chaud.

» Ouvrez l'histoire! Ouvrez le livre de la nature ! Étudiez la science! Que trouverez-vous ? Partout, dans l'ordre moral et politique comme dans l'ordre physique, les mêmes causes, produisant les mêmes résultats.

» Il ne dépend de personne d'opposer un frein à des effets dont les causes lui échappent.

» Ceux qui réussissent, nous voulons dire d'une manière permanente et définitive, sont ceux qui, ayant pour eux les causes, ont pour eux les effets.

» Quant aux autres, ils auront beau se cabrer, regimber, grincer des dents, pleurer de rage, et se promettre des vengeances éclatantes, ils disparaîtront, malgré des efforts désespérés et des réussites passagères, comme disparaît la digue sous les coups redoublés du torrent grossissant. »

M. de Bismark a-t-il pour lui la logique des causes, il aura pour lui la logique des événements.

Son langage prouve qu'il a foi en son étoile.

Cela suffit à la rigueur pour assurer le succès.

En tous cas, les 70 millions d'Allemands embarqués à bord de M. de Bismarck, savent, à n'en pas douter, vers quelles latitudes on les mène.

Cela aussi vaut quelque chose.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

VI.

— *You are not satisfied, miss Mary?* reprit Camors. (Vous n'êtes pas contente, miss Mary ?)

— *Not at all* (pas du tout), dit vivement l'enfant de sa grosse voix un peu enrouée.

M. de Camors se mit à rire, s'inclina de nouveau, et partit, laissant au milieu de la cour miss Mary immobile et indignée.

Peu de minutes après, Mlle Marie se jetait tout en larmes dans les bras de sa mère, et lui contait à travers ses sanglots sa cruelle mésaventure. Mme de Tècle, tout en saisissant l'occasion de donner à sa fille une leçon de réserve et de convenance, se garda de prendre les choses au tragique, et parut même en rire de si bon cœur, quoiqu'elle n'en eût pas trop envie, que l'enfant finit par en rire avec elle.

M. de Camors cependant regagnait ses foyers en se félicitant cordialement de sa campagne, qui lui semblait être, non sans raison, un chef-d'œuvre de stratégie. Par un mélange savant de franchise et d'astuce, il avait engagé tout doucement Mme de Tècle dans ses intérêts, et dès ce moment la réalisation de ses rêves ambitieux lui paraissait assurée, car il n'ignorait pas la valeur incomparable de la complicité des femmes, et il connaissait toute la puissance de ce travail latent et continu, de ces petits efforts accumulés, de ces poussées souterraines qui assimilent les forces féminines aux forces patientes et irrésistibles de la nature. D'autre part, il avait mis un secret entre cette jolie femme et lui, il s'était établi auprès d'elle sur un pied confidentiel ; il avait acquis le droit des regards mystérieux, des demi-mots clandestins, des entretiens dérobés, et une telle situation, habilement gouvernée, pouvait l'aider à passer agréablement le temps de son stage politique.

A peine rentré chez lui, M. de Camors écrivit au général pour lui rendre compte du début de ses opérations et pour lui demander un peu de patience ; puis, à dater de ce jour, il mit tous ses soins à poursuivre le succès des deux candidatures qu'il avait posées à la fois, et qui lui tenaient déjà presque également au cœur. Sa politique à l'égard de M. des Rameures fut aussi simple qu'adroite ; elle était d'ailleurs si clairement indiquée que le détail en offrirait peu d'intérêt. Profitant sans empressement affecté, mais avec une familiarité croissante, des relations de voisinage, il se mit pour ainsi dire à l'école dans la ferme-modèle du vieux gentilhomme pasteur ; il lui abandonna en outre la direction théorique de son propre domaine. Par cette facile complaisance, ornée de sa courtoisie captivante, il s'avança sensiblement dans les bonnes grâces du vieillard. Toutefois, à mesure qu'il le connaissait mieux et qu'il éprouvait de plus près la fermeté granitique de ce caractère, il commençait à craindre que sur certains points essentiels il ne fût radicalement inflexible. Après quelques semaines de relations presque quotidiennes. M Des Rameures vantait volontiers son jeune voisin comme un gentil garçon, un excellent musicien, un aimable convive ; mais de là à la pensée d'en faire un député il y avait une nuance qui pouvait être un abîme. Mme de Tècle elle-même l'appréhentait beaucoup, et ne le cachait pas à Mme de Camors.

Le jeune comte cependant ne se préoccupait pas autant qu'on pourrait le croire des déceptions qui semblaient le menacer de ce côté, car il était arrivé sur ces entrefaites que son ambition secondaire avait dominé peu à peu son ambition principale, en d'autres termes que son goût pour Mme de Tècle était devenu plus vif et plus pressant que son amour pour la députation. Nous devons avouer, non à sa gloire, qu'il s'était d'abord proposé la séduction de sa voisine comme un simple passe-temps, comme une entreprise intéressante, et surtout comme une œuvre d'art extrêmement difficile, qui lui ferait, à ses propres yeux, le plus grand honneur. Quoiqu'il eût rencontré peu de femmes de ce mérite, il la jugeait assez bien : Mme de Tècle, il le comprenait, n'était pas simplement une honnête femme, c'est-à-dire qu'elle n'avait pas seulement l'habitude du devoir, elle en avait la passion ; elle n'était pas prude, elle était chaste ; elle n'était pas dévote, elle était pieuse. Il entrevoyait chez elle un esprit à la fois très droit et très délié, des sentimens très hauts et très dignes, des principes réfléchis et enracinés, une vertu sans raideur, pure et souple comme une flamme. Toutefois M. de Camors ne désespéra pas. Il avait pour principe qu'il n'y a de vertus infaillibles que celle à qui l'occasion suffisante a manqué, et il se flatta d'être pour Mme de Tècle cette occasion efficace. Il sentit parfaitement d'ailleurs qu'avec elle les formes ordinaires de la galanterie seraient hors de saison. Par un raffinement suprême, il mit bas les armes devant celle dont il voulait faire la conquête : tout son art fut de l'entourer d'un respect absolu, laissant le soin du reste au temps, à l'intimité de chaque jour et au charme redoutable qu'il savait en lui.

Il y eut quelque chose de touchant pour Mme de Tècle dans l'attitude réservée et presque timide de ce mauvais sujet en sa présence. C'était l'hommage d'un esprit déchu, et comme honteux de l'être, en face d'un esprit de lumière. Jamais, ni en public, ni dans le tête-à-tête, un geste, un mot, un regard, dont la vertu la plus ombrageuse pût s'alarmer. Il y avait plus : ce hautain jeune homme, volontiers ironique avec tout le monde, était toujours sérieux avec elle. Dès qu'il se tournait vers elle, son visage, son accent, sa parole, devenaient graves tout à coup comme s'il fût entré dans une église. Il avait beaucoup d'esprit ; il en usait et abusait à outrance dans les conversations qui se tenaient devant Mme de Tècle, comme s'il eût tiré des feux d'artifice en son honneur, puis, revenant à elle, il s'éteignait soudain, et n'avait plus que de la soumission et du respect.

Toute femme qui reçoit d'un homme supérieur des flatteries de si haut goût ne l'aime pas nécessairement, mais nécessairement elle le trouve aimable. A l'ombre de la pleine sécurité que M. de Camors lui laissait, Mme de Tècle ne pouvait donc que se plaire dans la compagnie d'un homme qui était sans doute le plus distingué qu'elle eût jamais rencontré, et qui avait comme elle le goût des arts, de la vie sociale et des choses de

Voir le numéro du 25 Septembre.

REVUE DES JOURNAUX.

L'expédition que les Anglais préparent contre l'Abyssinie donne un grand intérêt d'actualité à la biographie suivante, que nous trouvons dans le 7me volume de *l'Annuaire encyclopédique* :

«*L'Empereur Théodore et sa famille.*— Connu d'abord sous le nom de Kassa ou Kassaï, Tadros ou Théodore II naquit vers 1818, à Gherghi, dans la province de Kuara, gouvernée alors par son père, le dedjaz ou duc Haïlo-Mariam. Le père de Théodore étant mort, la province de Kuara devint le théâtre de troubles nombreux, et sa mère, quoique d'illustre origine, fut réduite à vendre dans les rues de Gondar un purgatif végétal très usité en Abyssinie et connu sous le nom de kousso. Quant au jeune Kassa, il fut mis dans le couvent de Tchankar, près du lac Trana, et y fit de fortes études.

» Un des grands seigneurs féodaux de l'Abyssinie vint plus tard saccager le couvent, dont il massacra les élèves pour se venger de leurs parents; Kassa parvint à s'échapper, se sauva d'abord chez un proche parent, et entraîné par son humeur belliqueuse, se fit bientôt chef de routiers.

» Il ne tarda pas à ambitionner un rang plus élevé, et réunissant des bandes disséminées, s'en fit une armée avec laquelle il battit les troupes de la princesse Mémène, mère Ras-Ali, qui régnait à Gondar, et l'obligea de lui donner la main de sa fille Tzoobedjé, avec le gouvernement de la province de Dembéa.

» C'était en 1847. En 1850, Kassa se trouvait en guerre avec sa belle-mère et son beau-frère; vainqueur, il se fit céder la ville de Gondar, capitale de l'Abyssinie, triompha bientôt du puissant Gochou, prince de Godjam, qu'il tua de sa propre main dans la bataille, vainquit deux fois Ras-Ali, qui voulait ressaisir *le trône de* Gondar, et vint à bout de la résistance opiniâtre de Bourrou, fils de Gochou, qu'il renferma en 1854, dans la forteresse de Sar-Amba.

» Kassa se trouvait maître absolu de toute l'Abyssinie centrale. Il n'y avait plus debout devant lui, que le vieux mais puissant Oubié, qui régnait depuis vingt-deux-ans sur le Tigré, Kassa le fit sommer de payer tribut à lui, maître de Gondar, capitale de l'empire, et de lui envoyer l'abouna, chef spirituel de l'église d'Abyssinie. Il convoqua immédiatement les députés de la noblesse, du clergé, des villes et des communes, revendiqua la dignité souveraine de negus ou d'empereur, et somma cette diète nationale, présidée par l'abouna, de se prononcer entre lui et Oubié. Il fit si bien, malgré les premières répugnances de l'abouna, qu'il fut bientôt proclamé *Néyous, Nagast za Aithiopiya*, c'est-à-dire *roi des rois d'Abyssinie.*

» Kassa affirmait qu'il tirait, par sa mère, son origine des anciens négous, descendants de Salomon; Oubié, de son côté, affichait les mêmes prétentions, mais tout le monde savait que l'héritier légitime des négous, Ioannès, le véritable empereur, vivait, comme avait vécu son père, soigneusement gardé à vue dans le palais de Gondar, d'où personne ne songeait à le faire sortir.

» Il ne restait plus qu'à consacrer par les armes la décision de la diète de Gondar. Kassa et Oubié se rencontrèrent, le 5 février 1855, dans la pleine de Debr-Eski ou Déreskié. Oubié fut vaincu et fait prisonnier, après avoir été blessé d'un coup de lance par Kassa lui-même, qui, le surlendemain, se rendit en grande pompe dans l'église de Déreskié et s'y fit couronner sous le nom de Thadros ou Théodore II.

De sa première femme, qui mourut en 1856, Théodore a deux fils, L'aîné, qu'il déteste, est un prince stupide, adonné à l'ivrognerie et dont on rapporte des actes d'une rare férocité, celui, par exemple, d'introduire dans les oreilles de ses victimes des cartouches auxquelles il fait mettre le feu pour leur faire sauter la cervelle. Son second fils *Méchécha*, est, au contraire, doux, intelligent et populaire. Théodore a eu plus tard de la fille de son prisonnier Oubié, qu'il épousa en 1857 ou 1858, un troisième fils, auquel il voudrait, dit-on, laisser le trône d'Abyssinie. »

L'INCENDIE.

Dans un vaste entrepôt de marchandises qui renferme la fortune de cent mille négociants, éclate un incendie : il menace de tout envahir, de tout détruire ; il n'y a ni pompiers pour l'éteindre, ni assurances pour réparer le désastre ! Que penserait-on si la foule assistait passive à cette destruction? Que dirait-on si ce malheur n'était même pas un sujet de douleur?

Tel est le spectacle que nous offre depuis quelque temps l'établissement fondé sous les auspices de MM. Pereire, Mallet, Sellière, Galliera, etc., etc. Chaque jour, les richesses que renferme le Crédit mobilier s'effondrent, détruisant la fortune de cent mille familles, et nul effort n'est tenté pour arrêter ces ravages. Chaque jour, la cote officielle atteste que l'incendie aura bientôt tout anéanti ; et point de secours !

Pour certains hommes importants, ce n'est qu'une liquidation générale qu'ils estiment nécessaires; ils pensent qu'on pourra sur de tels débris fonder les bases financières de l'avenir ; et ils regardent avec une compassion résignée les progrès de l'incendie.

Les chefs, ceux dont les imprudences, ont préparé le sinistre, ne songent qu'à préserver leurs intérêts de tout contact. Ayant mesuré l'étendu du malheur, ils en ont vu l'énormité si grande, qu'ils n'ont même pas songé à le conjurer par des sacrifices personnels.

Les puissances financières jouissent d'une indifférence inconcevable ; elles considèrent ces ruines et ne témoignent aucune disposition à s'alarmer ; elles ne s'aperçoivent pas que l'incendie les atteindra bientôt !

Quelle aberration ! Sans émotion et sans effroi on voit la diminution permanente des titres représentatifs des sociétés fondées sous les auspices du Crédit mobilier, et cependant cent mille familles ont déposé là leur fortune, leurs économies péniblement amassées ; et ces épargnes, forment un milliard !

Que représente réellement ce milliard? Hélas ! rien ou presque rien ; et cette appréciation ne vient pas des cours de la Bourse, elle vient de la valeur effective des entreprises.

Qu'importe que la Bourse, thermomètre trompeur, fixe la valeur d'une chose, si ce prix n'est pas la représentation d'une richesse réelle ou le revenu déterminé ? Les cours alors ne sont que des mirages ; les habiles en profitent pour se garer en vendant, tandis que la foule inexpérimentée en subit l'influence et conserve ses titres.

§

A quelle cause attribuer ce malheur immense? Une crise politique a-t-elle bouleversé les éléments de la fortune publique ? Une guerre générale a-t-elle amené tout à coup un retrait de capitaux ? Une poursuite criminelle a-t elle mis en péril la sécurité de l'établissement ou l'honneur de ses chefs? Rien de semblable ne s'est produit, et ceux qu'atteint moralement la responsabilité du formidable sinistre, ne peuvent l'imputer à aucune cause de force majeure ou imprévue.

Ils essayent pourtant de surprendre l'opinion et le gouvernement, en cherchant à faire remonter à d'autres la responsabilité qui les étreint; ils accusent de cette ruine les critiques qu'ils ont méritées ; comme si ces critiques avaient pu transformer en affaires détestables de solides entreprises !

Quel effet d'injustes critiques auraient-elles pu produire? Affaiblir momentanément, si elles n'étaient pas contredites, le cours des actions. Ce tort même serait peu de chose, il ne serait grave qu'aux yeux des administrateurs du Crédit mobilier, qui ont fait de la cote officielle leur unique appui. Cette boussole leur a servi si longtemps à conduire la foule ignorante, qu'ils n'ont pas le courage d'y renoncer, même lorsqu'elle mène aux abimes.

Ils vocifèrent contre ceux qui, dissipant les nuages, ont éclairé une situation qu'on obscurcissait intentionnellement. A quoi bon le silence? Aurait-il conjuré la décadence du Nord de l'Espagne, dont les recettes sont tellement insuffisantes, qu'elles ne peuvent garantir les intérêts des obligations ni solder le compte courant du Crédit mobilier espagnol? Les critiques s'étaient-elles exercées sur l'administration de l'Immobilière, lorsque furent conclus à Marseille les marchés insensés qui constituent cette société en perte de plus de cent millions? N'est-il pas actuellement notoire que les charges, pour solder les intérêts à divers et les dividendes aux actionnaires, ont augmenté d'environ 50 millions le déficit de cette Compagnie? Les 150 millions représentés par ces deux sommes, forment l'ensemble des pertes qui ont absorbé le capital commanditaire de 80 millions et compromis le Crédit mobilier français.

Enfin, ne sont ce pas les rapports officiels des Sociétés financières, qui ont révélé l'unique but de leur fondation par MM. Pereire, Mallet, Sellière, Galliera, etc., etc., à savoir le besoin de dégager, à Paris, le portefeuille de la Société-Mère?

C'est seulement lorsque les faits révélateurs éclataient de toutes parts, lorsque les ruines étaient évidentes, lorsque la Société immobilière appelait au secours, qu'est intervenue notre critique; donc, elle n'a pu nuire ; mais on s'en plaint, et pourquoi ?

Peut-être qu'on aurait voulu entretenir plus longtemps la crédulité publique, afin de faire acheter, par une foule confiante, les cent millions de valeurs compromises que possédaient encore les Crédits mobiliers français, espagnol, italien et néerlandais? Ah ! si notre intervention a empêché ce dernier abus, loin de la regretter, nous nous en félicitons.

Mais, auparavant, que d'efforts tentés en vain pour conjurer le mal, pour prévenir le sinistre qui menaçait ! Comment ont été accueillies par nos sommités financières, les démarches destinées à préserver l'avenir au moyen d'une entente profitable à tous les intérêts? Par la plus froide indifférence.

Cependant MM. Pereire ne pouvaient se faire illusion sur le sort des sociétés qu'ils avaient fondées, et MM, de Rothschild n'ignoraient pas que les Chemins espagnols donnaient des recettes tellement insuffisantes, qu'elles ne permettraient de distribuer aux actionnaires aucun intérêt, et que le sort des obligataires serait compromis.

Les uns et les autres savaient l'avenir de leurs affaires; la ruine de leurs mandants leur était connue lorsqu'ils étaient conviés à s'entendre pour les protéger. Ils ont répondu par un refus absolu aux pressantes sollicitations dont ils étaient l'objet. Oubliant le devoir commandé par le mandat dont ils sont revêtus, ils ont préféré la satisfaction de leurs rancunes personnelles.

Et lorsque le jour de la justice arrive, lorsqu'il n'est plus possible de dissimuler le danger, ils prétendaient rejeter sur d'autres les ruines qu'ils ont faites, les responsabilités encourues ! Ils n'y parviendront pas. La vérité, qu'on peut obscurcir, mais qu'on ne détruit point, ne leur laisse aucun refuge.

Pour que les situations soient nettes, rappelons des faits incontestables :

Il y a quinze mois, le Crédit Mobilier était encore puissant ; ses administrateurs, par leur prestige, pouvaient sauvegarder les intérêts qu'ils gèrent en appliquant leur crédit à quelque projet grandiose. A ce moment, où tout pouvait être facilement sauvé, MM. de Girardin et de La Guéronnière n'ont-ils pas proposé à MM. Pereire une entrevue pour étudier un projet destiné à protéger les intérêts qu'ils administraient, projet qui eût aussi profité aux actionnaires de la Caisse des chemins de fer? A cette époque, nous insistons sur ce point, les administrateurs du Mobilier connaissaient l'état de leurs Sociétés, ils savaient qu'il était consommé le mal qui atteint le Nord de l'Espagne, l'Immobilière et les divers Crédits mobiliers. MM. Pereire peuvent-ils nier qu'ils aient néanmoins refusé d'étudier les projets qui pouvaient encore sauver ces entreprises ?

Ce tort impardonnable, ils le partagent avec MM. de Rothschild. En effet, des propositions semblables ont été faites à ces derniers. Ils les ont également repoussées. Et cependant les chemins de Madrid à Saragosse ont fait de nombreuses victimes. Quatre cents millions ont été abusivement arrachés aux capitalistes français au moyen de certains procédés d'administration et de comptabilité. Il était donc très facile de faire cruellement expier à MM. de Rothschild leur indifférence pour les malheureux actionnaires de la Caisse des chemins de fer. L'a-t-on fait? Nullement. A leurs procédés injustes et égoïstes on a répondu en empêchant la publication d'une extrême gravité pour eux, procès intenté précisément par des actionnaires et obligataires des chemins de Madrid à Saragosse.

Ainsi, les critiques toutes fondées que nous nous sommes permises, ne sont venues qu'après l'insuccès des démarches tentées pour protéger tant d'intérêts compromis ; elles n'ont en rien altéré l'essence des affaires, et enfin elles ne se sont produites, notamment à l'égard de l'Immobilière, que lorsque cette Société aux abois appelait à son secours Gouvernement et Crédit foncier.

§

Et maintenant, en présence du sinistre qui menace de tout emporter, hommes et choses du Crédit mobilier, sinistre qui se reflétera sur MM. de Rothschild, l'entente entre ces derniers et MM. Pereire peut-elle encore sauver les chemins espagnols ? Oui, s'ils cessent l'opposition aveugle, insensée qu'ils font à l'Union ; mais qu'ils ne tardent plus, sous peine de voir passer définitivement et pour toujours l'occasion propice.

Quelle excuse raisonnable peuvent invoquer MM. de Rothschild et Pereire, pour justifier leur opposition à l'Union? Comment peuvent-ils expliquer leur refus d'écouter et d'étudier les projets utiles aux intérêts qu'ils gèrent ?

L'Union fut-elle impuissante, leur devoir est d'en faire l'expérience. Si elle n'aboutit pas, elle démontrera du moins qu'on ne dédaigne pas les intérêts des actionnaires et qu'on fait quelques efforts pour les protéger.

Quant aux projets qui pourraient prévenir tant de ruines, sont-ils réalisables? Pourront-ils sauver les intérêts compromis ? — Admettons qu'ils n'aient pas ce mérite : mais comment le savoir, si on ne les connaît ni ne les étudie?

En résumé, et ceci est capital, des mandataires peuvent-ils, sans forfaiture, se refuser, sans examen à une entente utile à leurs mandants ?

Nous ne cesserons de le dire, l'Union se fera, parce que la force des choses l'exige. Pourquoi dès lors attendre, pour y recourir, que l'opinion publique agite les questions qui se rattachent aux responsabilités encourues? Pourquoi attendre que les tribunaux retentissent des réclamations de tant de familles complètement ruinées pour avoir placé dans nos sommités financières une aveugle confiance ?

J. MIRÈS.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Nous prions les personnes qui nous favorisent de leurs correspondances de vouloir bien signer les lettres d'envoi afin que le Journal sache quelle valeur accorder à leurs communications. Nous profitons de cette occasion, pour prier nos correspondants d'apporter la plus grande modération dans l'exposé des faits et dans l'appréciation qu'ils croient devoir en faire. C'est la seule façon de servir utilement le gouvernement et les intérêts publics et d'assurer l'influence et le crédit du *Journal*.

—

Un ouvrier qui travaillait dans une bâtisse au Madgiar reçut une poutre sur la tête. Il ne survécut que deux jours à cet accident.

—

Les trois Céphalonotes nommés Panaghi, Ghiorghi et Charalambos, qui avaient arraché par force 300 livres à un négociant grec, ont été arrêtés et conduits à la grande police. Ils se sont avoués coupables.

—

Dans la journée de lundi dernier, le feu s'est déclaré dans une maison à Emin-Djami. Deux pièces ont été brûlées. Le propriétaire de la maison a été arrêté.

—

Samedi un Bulgare de Kiaat-Hané pendant qu'il donnait de l'eau à boire à son cheval tomba raide mort. On attribue cet accident à une attaque d'apoplexie foudroyante.

—

Samedi dernier le bateau du Chirket-i-Haïrié, N° 18, en accostant à l'échelle de Yéni-Keui, coupa en deux un caïque à une paire de rames. Le caïqdji sachant nager put se sauver. On assure que cet homme va porter plainte contre la compagnie. Il fera bien.

—

Avant-hier une personne allant au pont pour s'embarquer à bord d'un bateau du Bosphore sentit une main s'introduire dans son gousset. Il n'eut que le temps de se retourner pour voir le voleur s'enfuir à toutes jambes emportant sa montre.

—

Hier, à Koulé-Capussù, dans le khan Rossi, des voleurs sont entrés à 11 heures du matin, dans la chambre occupée par une dame Française, qui était absente, et lui ont volé deux montres et 15,000 piastres en argent et ils sont partis.

La dame, en retournant chez elle, a trouvé sa porte ouverte sans que la serrure fût dérangée. C'est à l'aide de fausses clefs que la porte a été crochetée.

La police a été informée.

—

Des voleurs ayant tenté de couper les barreaux des fenêtres d'une maison, rue Cabristan, pour s'introduire à l'intérieur. Les servantes se sont réveillées et s'étant mises à crier, les voleurs sont partis en abandonnant leurs instruments d'effraction.

—

La police a arrêté trois repris de justice en rupture de bain et les a envoyés au dépôt.

—

Tous les jours des cavaliers sont rencontrés courant à bride abattue dans les rues populeuses de Péra. Des accidents fréquents sont signalés. Que la Municipalité affiche une défense sons peine d'amende, elle fera d'une pierre deux coups; en assurant la sécurité des piétons, elle grossira son budget.

Pourquoi dédaigne-t-elle le moyen de faire de l'argent?

Mlle HÉLÈNE FAURE

célèbre magicienne de Paris.

Nous avons eu à Constantinople dans ces dernières années plusieurs physiciens prestidigitateurs les plus célèbres, les Hermann, les Velle, les Bosco, et chaque fois c'était comme on dit *de plus en plus fort.*

Il paraît que Mlle Hélène, jeune et jolie magicienne de 18 ans, vient d'arriver à Constantinople, et dépasse encore tout ce que nous avons vu de plus merveilleux en ce genre; c'est au moins ce que nous pouvons croire, d'après les éloges unanimes que les journaux de Paris, de St-Pétersbourg, de Vienne et de Pesth, que nous avons sous les yeux accordent à son talent.

D'après un album qui nous a été communiqué par le père de Mlle Hélène, qui est son unique professeur et qui l'accompagne dans ses voyages, le père et la fille ont eu l'honneur de se produire avec succès dans les cours de France, de Russie, de Prusse, de Danemark et de Suède, et les souverains ont daigné leur accorder des lettres de recommandation accompagnées de plusieurs présents d'un grand prix.

Attendons-nous donc à voir prochainement, au Théâtre Français, plusieurs brillantes soirées humoristiques de physique, de prestige et d'illusion, données par Mlle Hélène, première magicienne de l'époque; nous sommes persuadés que tout le monde voudra la voir.

Nous n'avons qu'une seule crainte, c'est que Mlle Hélène, qui est attendue à Paris, ne fasse qu'un trop court séjour à Constantinople, et que plusieurs seront peut-être privés du plaisir de l'applaudir.

L'Administration du Journal

LA TURQUIE

Prévient MM. les Négociants que pour leur éviter des dérangements et des pertes d'un temps souvent précieux, elle vient de s'entendre avec l'Agence d'Affaires Commerciales et Industrielles de Galata, rue Voïvoda 15, en face la Bourse, pour recevoir toutes les annonces, avis et travaux de ville que l'on pourrait avoir à lui remettre.

---

l'esprit. Enfin ces douces et innocentes relations avec un jeune homme d'une réputation un peu scandaleuse ne pouvaient manquer d'éveiller dans le cœur de Mme de Tècle un sentiment ou plutôt une illusion dont les plus excellentes se défendent mal. Les libertins offrent aux femmes vulgaires un genre d'attrait qu'on ne sait trop comment qualifier, mais qui doit être celui d'une curiosité peu louable. Aux femmes d'élite, ils en offrent un autre, infiniment plus noble, mais à peine moins dangereux : c'est l'attrait de la conversion. Il est rare que les femmes vertueuses ne tombent pas dans cette erreur capitale de croire qu'on aime la vertu parce qu'on les aime. — Telles étaient en résumé les secrètes sympathies dont les rameaux légers s'entre-croisaient, germaient et fleurissaient peu à peu dans cette âme aussi tendre qu'elle était pure.

M. de Camors avait prévu confusément tout cela. — Ce qu'il n'avait point prévu, c'est qu'il se prendrait lui-même à ses piéges, et qu'il serait bientôt sincère dans le rôle qu'il avait si judicieusement adopté. Dès l'abord, Mme de Tècle lui avait extrêmement plu. Ce qu'il y avait en elle d'un peu puritain, s'unissant à sa grâce naturelle et à son élégance mondaine, composait une sorte de charme original, qui piquait au vif l'imagination blasée de ce jeune homme. Si c'est une tentation puissante pour les anges que de sauver les réprouvés, les réprouvés ne caressent pas avec moins de délices la pensée de perdre les anges. Ils rêvent, comme les farouches épicuriens bibliques, de mêler dans des ivresses inconnues la terre avec le ciel. A ces instincts de sombre dépravation se joignit bientôt, dans les dispositions de M. de Camors à l'égard de Mme de Tècle, un sentiment plus digne d'elle. En la voyant presque chaque jour dans cette intimité périlleuse que favorise la vie de campagne, en assistant à toutes les gracieuses évolutions de cette personne accomplie, toujours égale, toujours prête à tout, au devoir comme au plaisir, animée comme la passion et sereine comme la vertu, il se prit pour elle d'un culte véritable. Ce n'était point du respect : pour respecter, il faut croire à l'effort, au mérite, et il n'y voulait pas croire. Il croyait que Mme de Tècle était née comme cela ; mais il l'admirait comme une plante rare, comme un objet charmant, comme une œuvre exquise en laquelle la nature avait combiné les grâces physiques et morales avec une proportion et une harmonie parfaites. — Bref, il l'aimait, et sa contenance d'esclave auprès d'elle ne fut pas longtemps un jeu.

Nos lectrices auront sans doute remarqué un fait bizarre : c'est que, lorsque les sentimens réciproques de deux faibles créatures mortelles en sont venus à un certain point de maturité, le hasard ne manque jamais de fournir une circonstance fatale qui fait jaillir le secret de ces deux cœurs, et qui dégage soudain la foudre des nuages lentement amoncelés. C'est la crise de tous les amours. Cette circonstance se présenta pour Mme de Tècle et pour M. de Camors sous la forme d'un incident des moins poétiques.

On était arrivé à la fin d'octobre. Camors était sorti à cheval après son dîner pour faire une promenade dans les environs. La nuit, déjà tombée, était froide, obscure et peu engageante ; mais le comte ne devait pas voir Mme de Tècle ce soir-là : il commençait à ne pas savoir se passer d'elle, et, affecté du désœuvrement propre aux amoureux, il tuait le temps comme il pouvait. Il espérait en outre qu'un exercice violent rendrait un peu de calme à son esprit, qui n'avait jamais été peut-être plus profondément agité. Encore jeune et neuf dans son système impitoyable, il se troublait à la pensée d'une victime aussi pure que Mme de Tècle. Passer sur la vie, sur le repos, sur le cœur d'une telle femme, comme son cheval passait sur l'herbe du chemin, sans plus de souci ni de pitié, c'était dur pour un début. Si étrange que cela puisse paraître, l'idée lui vint de l'épouser ; puis il se dit que cette faiblesse serait en contradiction directe avec ses principes, qu'elle lui ferait perdre à jamais toute maîtrise de lui-même, et le rejetterait dans le néant de sa vie passée. — Il fallait donc la séduire, car il l'aimait, il la désirait, il la voulait. Il ne doutait pas qu'elle ne succombât un jour ou l'autre ; avec le flair terrible des grands corrupteurs, il pressentait dans cette âme ébranlée des défaillances prochaines. Il voyait l'heure où il toucherait la main de Mme de Tècle avec des lèvres d'amant, et une langueur mortelle se répandait dans ses veines. — Comme il s'abandonnait à ces images passionnées, le souvenir de la jeune Mme Lescande se présenta tout à coup à sa pensée, et il pâlit dans la nuit.

A ce moment même, il passait sur la lisière d'un petit bois qui appartenait au comte de Tècle, et dont une partie avait été récemment défrichée. Ce n'était pas le hasard seul qui avait dirigé de ce côté la promenade de Camors. Mme de Tècle aimait beaucoup ce lieu, et l'y avait conduit plusieurs fois, et encore la veille, en compagnie de sa fille et de son beau-père. Le site était singulier. Quoique peu éloigné des habitations, ce bois était sauvage et perdu comme à mille lieues du monde. On eût dit un coin de forêt vierge entamé par la hache des pionniers. D'énormes souches déracinées, des troncs d'arbres gigantesques, couvraient pêle-mêle les pentes du coteau, et barraient çà et là d'une manière pittoresque le cours d'un ruisseau qui coulait dans le vallon. Un peu plus haut, la futaie haute et touffue continuait de répandre un demi-jour religieux sur les mousses, les roches, les broussailles, la terre grasse et les flaques d'eau limoneuses, qui sont le charme et l'horreur des vieux bois négligés.

Dans cette solitude, et sur la limite du défrichement, s'élevait une sorte de hutte grossière que s'était construite lui-même un pauvre diable, sabotier de son état, à qui le comte de Tècle avait permis de s'établir là pour y exploiter les hêtres sur place au profit de son humble industrie. Cette espèce de bohême intéressait Mme de Tècle, peut-être parce qu'il avait, comme M. de Camors, une assez mauvaise réputation. Il vivait dans sa cabane avec une femme encore agréable sous ses haillons et deux petits garçons à cheveux dorés et frisés. Il était étranger au pays, et passait pour n'être pas le mari de sa femme. C'était un homme taciturne, dont les traits semblaient beaux, énergiques et durs sous son épaisse barbe noire. Mme de Tècle s'amusait à le voir travailler à ses sabots ; elle aimait les enfants, qui étaient jolis comme des anges barbouillés, et plaignait la femme. Au fond, elle méditait de la marier à son mari, au cas que la chose fût à faire, comme cela paraissait trop vraisemblable.

(Sera continué)

La légende de la Vierge à la chaise, de Raphael Sanzio.

Nos bons aïeux ont mis cent fois plus d'âme et de poésie dans leurs légendes que les Grecs n'ont dépensé d'intelligence dans leurs allégories mythologiques. Quand les légendes ne sortent pas des flancs de l'histoire, elles viennent du cœur. N'y chercher que les superstitions et des mensonges, c'est souiller à la fois deux sources de vie. Ainsi la légende suit l'histoire à la piste et recueille les moindres détails de la vie des hommes illustres, elle les enchasse dans les perles de sa poésie et en compose de charmants récits qui complètent la vie des grands hommes ; sans elle, on ne connaîtrait que les principaux faits de leur existence, et beaucoup changent de physionomie à la lueur des traditions populaires.

Le grand peintre d'Urbin, ce divin Raphael Ranzio a, lui aussi, son bagage de légendes, mais, chose remarquable, toutes sont gracieuses, car presque toutes se rattachent à de jolies filles dont la beauté lui paraissait devoir réaliser l'idéal que lui créait son imagination ardente. Raphael cherchait partout le beau que la nature peut offrir à l'art, celui que l'imagination peut saisir mais que le génie seul peut réaliser. Ses vierges, ses madones, ne sont qu'une longue et immortelle série d'efforts et de tentatives heureuses pour atteindre à son idéal parfait. Toutes sont des chefs-d'œuvre parce que, dans toutes, il laissait une parcelle de son génie.

Voyez la légende amoureuse de la belle Fornarina. Comment l'a-t-il connue ? Comment fit-il de cette belle fille l'idole de ses rêves, la muse de son génie ?

C'était un matin, il passait près du vieux pont de le via qui conduit à la *Strada Balbi*. Soudain, il vit une belle fille occupée à vendre des petits pains à deux lazzaronni. Plein d'une ardeur juvénile et l'idéal toujours au cœur, cette vision le fit tressaillir, il repassa de nouveau devant la boutique et Raphael, comme le plus vulgaire des amoureux, exécuta sa petite manœuvre de sourires, d'œillades qui eurent pour résultat de le faire remarquer de la belle Fornarina.

Il tapissait alors de fresques admirables les murs d'une chapelle de famille que faisait embellir un riche banquier de Rome. Mais, à partir de ce moment-là, adieu fresques, esquisses, peintures, etc. La belle boulangère aux yeux doux est toujours devant ses yeux, ses sourires dans son cœur, il ne peut plus travailler et, pour en venir à bout, il fallut faire venir la belle Italienne qu'il logea avec lui dans le palais du banquier et qui devint depuis la campagne du divin maestro. Depuis elle ne le quitta plus il avait l'esprit et le cœur tellement pleins de sa beauté et de son type qu'il la représenta partout dans ses pietta, ses vierges, ses madones, ses saintes familles, etc., même dans les loges du Vatican, il la lui faut à ses côtés et, au Pape qui le réprimande doucement, il répond : « *Ce sont mes yeux.* » Avec elle, en effet, il voyait ce que nous ne voyons pas, il voyait par delà ce monde matériel dans un monde invisible.

Il faut dire aussi que, quand Dieu se mêle de faire une belle femme et la doter de tous les charmes et de toutes les grâces de ses anges aux ailes bleues, il prend toujours une Italienne. Ces types les plus purs se retrouvent sous ce beau ciel et c'est peut-être à cette préférence de Dieu pour les belles créatures de ce pays que nous devons à l'Italie les grands artistes du monde. Elles développaient dans leur âme l'idéal parfait que tous nous recherchons.

Parmi les tableaux de madones de Raphael il y a aussi bien des légendes à raconter comme celle de la *Vierge à la perle*, ainsi nommée par Philippe IV d'Espagne. Ce roi, à la première vue de ce chef-d'œuvre du Sanzio, s'écria: «*Celui-ci sera une perle,*» de là le nom. Il y a aussi la légende de la madone qui fut embarquée, précieusement mise dans une boite, le navire fit naufrage, la boîte surnagea et, au bout de six mois, aborda à Gênes. Quand on ouvrit cette singulière épave on trouva le tableau intact, ce qui fut regardé comme merveilleux. Il y en a beaucoup d'autres, mais pour aujourd'hui, je vais seulement raconter la gracieuse légende de la Vierge à la chaise. *La Madonna della Seggiola*, qui est la perle du musée de Florence.

Aux environs de Pérouse vivait un vieil ermite. Sa cellule était au fond des bois, et il eût fait toute sa vie maigre chair avec les racines et l'eau de roche, peut-être même serait-il mort de faim si la Providence ne fût venue à son aide sous la forme d'une belle jeune fille qui lui apportait du pain et du lait tous les matins au soleil levant.

La première fois que le saint homme vit venir à lui cette belle fille, il crut, dans la simplicité de son âme, à une vision céleste et qu'un ange venait le visiter dans sa retraite pour l'entretenir de Dieu. Aussi s'inclinait-il devant elle avec humilité en récitant un *Ave Maria*.

Mais elle le tira bien vite de son erreur et lui apprit qu'elle était tout simplement la fille d'un pauvre tonnelier dont la chaumière bordait la lisière de la forêt, tout proche la ville et qu'on la nommait la signoritta Marietta.

Tous les matins elle s'asseyait auprès de ce beau vieillard, qui lui faisait réciter ses prières et lui parlait de Dieu et de ses beaux anges.

Mais il arriva qu'une inondation terrible dévasta la forêt; les petits ruisseaux devinrent des rivières, les rivières des fleuves et les fleuves des torrents impétueux, et la pluie tomba tant et tant que le pauvre ermite resta plusieurs jours sans secours. Une rafale furieuse, après avoir déraciné dans sa course chênes et roseaux, forts et faibles, culbuta sous un coup de son aile meurtrière sa frêle cellule, déjà minée par les flots des torrents, et l'emporta dans les ravins. Il ne trouva refuge que dans les branches d'une chêne millénaire dont l'ombre hospitalière abritait au beau temps son humble hutte.

Au bout de trois jours et trois nuits d'angoisse, le temps se rasséréna. Dieu fit sourire son beau soleil, et dès que la belle Marietta put venir au secours de son bon ami elle accourut avec des vivres.

Mais, ô douleur ! elle ne vit plus rien que le chêne qui abritait la cabane. Elle se mit à genoux sur la seule pierre qui restait, et, les yeux pleins de larmes s'accusa honteusement de la mort de l'ermite, demandant pardon à Dieu de n'avoir pas secouru à temps son saint serviteur. Tout à coup un gémissement tombé de l'arbre lui fit lever la tête.

Grandement émue et désespérée elle crut voir dans un nuage de feuillage, le père Eternel avec sa barbe blanche et son regard doux et bon tel qu'il est représenté dans la pietta du couvent des franciscains de Pérouse. Dans la simplicité de son innocence, elle l'interpella :

« Notre père qui êtes là-haut ! qu'avez-vous fait de mon bon ami l'ermite qui était là ? Ne m'accusez pas de sa mort. ..

Un second gémissement lui répondit et une voix qu'elle reconnut l'appela par son nom.

Le pauvre anachorète mourait de faim. De branche en branche Marietta arriva jusqu'à lui et le fit manger. Peu à peu il fut réconforté, les forces lui revinrent mais, avant de quitter cet arbre qui l'avait sauvé il remercia Dieu et invoqua ses bénédictions sur la jeune fille et le vieux chêne en le priant de les rendre immortels tous les deux.

Il se rebâtit une cellule de feuillage au pied de son libérateur et vécut encore quelques années grâce aux soins de la gentille signoritta. A quelques années de là on abattit la forêt, et le vieux chêne, que la jeune fille ne cessa de visiter, tomba, lui aussi, sous la cognée des bûcherons. Comme tous les vétérans de la forêt il fut vendu pour faire des tonneaux. Ce fut le père de Marietta qui l'acheta.

La même année elle fut fiancée à un jeune vigneron des environs et devint mère.

Or, un jour qu'assise sur une chaise devant la porte de la barillerie de son père, elle allaitait son premier né, Raphael vint à passer devant l'atelier. Séduit par la beauté de la jeune mère, la pose gracieuse du bombino et l'ensemble du groupe admirable que lui offrait le hasard, il s'écria : « Par la Madone ! voici un beau tableau ! » et sans plus tarder il voulut peindre le groupe

C'est alors qu'il prit à l'entrée de l'atelier un rond en bois de chêne, taillé et raboté pour faire le fond d'un tonneau et sur ce panneau improvisé il composa le chef-d'œuvre de la *la vierge à la chaise, la Madonna della Seggiola*.

C'est ainsi que s'accomplit la prédiction du saint ermite. Ce chêne et la jeune fille devinrent immortels, ils ne périrent jamais. L'arbre, sous la forme d'un panneau qui se paye au poids de l'or, et le jeune fille sous la forme d'une vierge de Raphael.

Un détail historique forme corollaire à cette légende. L'on prétend que c'est la première fois que l'on fit des tableaux ronds et ensuite ovales, jusque là on ne s'était servi que de panneaux carrés.

AMÉDÉE DE PONTHIEU.

VARIÉTÉS.

La Chine et tout ce qui s'y rattache de grandiose, même les géants chinois, leur suite et descendance, sont l'objet d'une assez vive curiosité à l'Exposition universelle et aux spectacles circonvoisins.

C'est, en effet, la mise en relief d'une civilisation inconnue jusqu'alors, dont la science fort avancée depuis quatre mille ans dans la philosophie de *Confutzée* et les sciences mathématiques, n'avaient laissé qu'entre-bailler les portes gigantesques des villes aux tours de porcelaine.

De nos jours, les géants chinois sont artistes, acrobates, ont des engagements réguliers avec les directeurs de spectacles, plaident et font former des saisie-arrêts régulières, absolument comme des acteurs complétement étrangers à la ville du Soleil et aux villes éternelles du fils du Ciel. Aujourd'hui c'est le grand géant Woo-Gon-Chang, véritablement issu de la Chine, sa femme King Foo et les douze enfants, Lig, Tsé, Fooé, Rhin, Làà., etc., etc., qui viennent demander l'appréciation de leur engagement au juge présidant l'audience des référés.

Un interprète leur a fait prendre l'engagement de s'exhiber, moyennant 4,000 fr. par mois, dans tous les endroits « honnêtes » où il plairait à M. Arnault, directeur de l'Hippodrome, de les faire voir, figurer et parader, notamment dans le Salon français de M. Lavater, physionomiste, à l'Exposition universelle, qui lui payait une redevance.

L'honorable M. Woo Gon-Chang et Mme King Foo, sa femme, ont prétendu qu'on les fatiguait trop dans ces exhibitions, qui se prolongeaient jusqu'à minuit, et ils ont réclamé une diminution de ces longues heures d'un travail abrutissant, qui consiste à rester debout, à parler et à parader, en un mot, toute la sainte journée. Leurs réclamations ont amené des amendes et la suspensions du paiement de leurs appointements d'artistes.

Aussitôt l'homme d'affaires de M. Woo-Gon-Chang, a fait former une saisie-arrêt entre les mains de M. Lavater, débiteur de M. Arnault, directeur de l'Hippodrome, pour sûreté d'une somme de 4,000 fr., montant d'un mois d'appointements, et cela sur toutes les sommes que M. Lavater pourrait devoir lui même à M. Arlault. Me Pilastre, avoué de ce dernier, a demandé, au nom et dans l'intérêt de celui ci, l'autorisation de toucher toutes les sommes dues, nonobstant les oppositions formées à raison de créances qui n'étaient pas exigibles.

Cette prétention a été combattue par Me Pijon, avoué des géants chinois.

M, le président a ensuite dit que, l'opposition ayant été formée en vertu d'un titre, il n'était pas compétent pour en apprécier le mérite, et il a déclaré n'y avoir lieu à référé.

—

Un des membres de l'Académie du Gard, M. Aurès, a communiqué à cette compagnie, dans une dernière séance, une note assez curieuse qu'il destine aux lectures publiques de la Sorbonne. Cette note est relative à la légende qui attribue à Charlemagne la détermination de la longueur du pied-de-roi, en supposant qu'il ait pris, pour fixer la longueur de cette unité de mesure, la longueur de son pied.

M. Aurès a découvert récemment un étalon du pied gaulois sur une balance romaine antique en bronze, à côté d'un étalon du pied romain. Depuis cette découverte, dit le *Courrier du Gard*, l'explication de la légende semble facile à M. Aurès, parce qu'il résulte, à son avis, d'une manière certaine, du seul fait de l'existence simultanée du pied gaulois et du pied romain dans les Gaules, pendant toute la durée de l'occupation romaine, que de graves embarras ont dû surgir dans la lutte, à cause de la différence qui existe entre les longueurs de ces deux unités de mesure.

Il lui parait dès lors très rationnel de croire que Charlemagne, qui a tant fait pour constituer fortement son empire, a tenu a y établir une seule unité métrique, qu'il a donné naturellement la préférence à la plus ancienne des deux.

Il admet ainsi, sans aucune peine, que la dénomination de pied de Charlemagne a pu être substituée dans la suite à celle de pied gaulois, et qu'en dernier lieu, lorsque d'ancienne origine de ce pied a été oubliée à son tour, des hommes ignorants on pu être conduits à donner à cette locution abrégée: pied de Charlemagne, la signification absurde que la légende lui attribue aujourd'hui.

—

La Bible et le câble. — On connaît la libéralité quelque peu ostentatrice des Yankees en matière de dollars, et leur profonde répulsion pour tout ce qui sent la lésinerie, en affaires surtout. La plus grande injure qu'on puisse adresser à un Américain, c'est de l'appeler *small*, petit, dans l'acception de parcimonieux.

Mais jamais, croyons nous, il n'avait été donné à la presse d'enregistrer un exemple plus éclatant de prodigalité intelligente que celui que nous rapporte un de nos amis, tout récemment arrivé de la patrie des Barnum et des Bennett, et dont nous pouvons garantir la parfaite authenticité.

Le 6 juin dernier, jour de l'attentat de Berezowski, le correspondant parisien du *New-York Herald* — personnage dont les émoluments égalent ceux d'un ambassadeur — accourt aux bureaux de télégraphe transatlantique pour s'assurer du câble, à l'effet de transmettre la nouvelle et les premiers détails de l'événement, que plusieurs secrétaires nouvellistes recueillaient à la hâte de tous côtés.

Mais le chargé d'affaires du potentat de Broadway avait été devancé par son collègue du *Tribune*, attendant impatiemment, comme lui, l'arrivée de ses messagers.

Tous les correspondants sont égaux devant le câble, et celui du *Herald* était réduit, dans son violent dépit, à vérifier la moralité de la fable: Rien ne sert de courir..., quand, tout à coup, frappé d'une inspiration sublime et s'adressant au préposé du télégraphe:

— La ligne est-elle occupée en ce moment?

— Non, mais Monsieur (désignant le malencontreux correspondant du *Tribune*) a sur vous l'ordre de priorité.

— Et si je m'en emparais jusqu'à l'arrivée de mes estafettes?

— En ce cas, monsieur, et pourvu que vous l'occupiez sans interruption, elle est à vos ordres, jusqu'à rupture de câble.

Alors, le plus flegmatiquement du monde, S. Exc. l'ambassadeur du *Herald* tire de sa poche... une Bible, et la présentant au télégrammiste stupéfait: — Transmettez ceci !

Qui fut dit fut fait, pendant une grande heure, les chapitres de la Genèse se succédèrent, à travers les profondeurs de l'Atlantique, dans les bureaux du *New York Herald*, au grand ébahissement des directeurs de cette feuille qui déjà déploraient la calamité mentale dont leur correspondant était si subitement frappé, lorsque tout s'expliqua par la soudaine subtitution du profane au sacré : Jehovah fit place à Alexandre II, Satan à Berezowski, l'Eden à Paris.

Et voilà comment, le 7 juin, à 6 heures du matin, c'est à-dire 15 heures seulement après l'attentat qui a si fortement impressionné les spectateurs de la grande revue de Longchamp, les crieurs de la métropolitan city vendaient des milliers d'exemplaires du *New-York Herald*, qui contenait un télégramme spécial de Paris, de 100 lignes au moins, donnant tous les détails les plus circonstanciés de la revue et de l'incident historique qui l'avait signalée, et jusqu'au nom du malheureux héros de cette folle et criminelle tentative.

L'administration du *Herald* porta tout simplement la somme insignifiante de 15,480 fr. pour transmission de tant de versets de la Bible, au crédit de son correspondant de Paris, a qui elle adressa ses chaleureuses félicitations.

—

Paratonnerre. — Il y a quelquelque temps la société agricole de la Moravie fournissait la preuve que Procope Divis, moine de l'ordre des Prémontés avait le premier fait découverte du Paratonnerre. Aujourd'hui la bibliothèque de l'université dO'lmutz est en possession du manuscrit qui se rapporte à cette découverte.

—

Pendant la première campagne d'Italie, un général de la république française écrivait au Directoire:

« Citoyen directoire,

« Mes lapins n'ont pas de pain, pas de pain pas de lapins, pas de lapins pas de victoire.

» P.S. — Envoie-moi une paire de souliers par la première occasion.

—

Chrétiens, au nom du Tout-Puissant,
Faites-moi l'aumône en passant;
Le malheureux qui la demande
Ne verra pas qui la fera;
Mais Dieu qui voit tout le verra.
Je le prierai qu'il vous la rende.

Ces vers avaient été faits par Piron pour un aveugle mendiant, nommé Pinolet, qui s'était installé au jardin des Tuileries, à la porte des Feuillants.

—

Un fruit devenu rare sur la place de Paris, c'est la bonne à tout faire.

La bonne d'enfants, grâce aux deux heures de promenade par jour, se trouve encore facilement.

La cuisinière n'est qu'une affaire d'argent.

Mais la vraie bonne, la servante des petits ménages, sachant faire un point, remettre un bouton, repasser une cravate blanche au besoin et pouvant faire un petit dîner composé du pot-au-feu et de deux plats bourgeois, celle-là disparait entièrement de nos mœurs.

Jolie, elle va au bois,
Médiocre, elle danse à Mabille,
Laide, elle se met au théâtre.

—

M. Henri Maret, du *Charivari*, va quelquefois à l'église. — Un jour qu'il y cherchait matière à chroniquer, il a entendu le petit dialogue suivant qui donne raison au dicton:

Il est avec le ciel des accommodements.

Un voleur se présente au confessionnal.

Pendant le *Confiteor*, il s'aperçoit que le prêtre porte une montre magnifique. Il s'en empare.

— Mon père, je m'accuse d'avoir volé une montre.

— O malheureux ! il faut la rendre.

— La voulez-vous, mon père?

— Mais non, mon fils. Il faut la rendre à celui à qui elle appartient.

— Mon père, je la lui ai offerte, il n'en a pas voulu.

—

M. Robert Mitchell n'est pas malade, cela se comprend du reste en lisant dans l'*Etendard* l'anecdote suivante:

Voici un remarquable trait de cynisme médical :

Il y a trois jours, un de nos confrères les plus regrettés est mort, après une longue et douloureuse agonie.

Le matin même du dénoûment fatal, le docteur X... demanda :

— Est ce fini?

— Non, monsieur, répondit-on, pas encore.

— Diable! diable! reprit le docteur en tirant sa montre, cela me contrarie, j'ai aujourd'hui une ouverture de chasse...

Mieux vaut après tout une ouverture de chasse qu'une ouverture médico légale... surtout comme apéritif.

—

Voici un tableau de statistique qui nous a paru curieux. C'est le tableau comparatif, dressé sur des documents officiels, des divers titres nobiliaires accordés depuis le commencement du siècle jusqu'à nos jours par les différents gouvernements de la France :

Le gouvernement du premier Empire (de 1804 à 1815) créa 4 princes, 35 ducs, 351 comtes et 1,515 barons.

Le gouvernement de la Restauration : 19 ducs, 44 marquis, 204 comtes et 1,313 barons.

Le gouvernement de Louis-Philippe : 5 ducs, 27 comtes et 55 barons.

Le gouvernement de Napoléon III, 4 ducs.

—

Les journaux de New-York publient une correspondance amusante entre M. Bergh, le professeur Agassiz et P.-T. Barnum. M. Bergh, qui est président de la société protectrice des animaux, écrit à M. Barnum qu'il devrait s'abstenir de nourrir le boa constrictor du Musée avec des animaux vivants. Barnum lui répond que les boas constrictors ne veulent pas manger de viande morte. Bergh réplique que si les serpents ne veulent pas manger de la viande morte, il n'y a qu'à les laisser mourir de faim.

Enfin, M. Barnum riposte que, si les lapins sont dignes de toute la sympathie de la société protectrice des animaux et de son président, le boa, pour être un reptile, n'en est pas moins un animal à qui on doit également quelques égards, et qu'il serait bien plus cruel de laisser mourir de faim le roi des serpents que de sacrifier quelques petits rongeurs.

—

La maison de détention de la rue de Clichy a reçu, depuis onze ans, 7,000 détenus. L'ensemble de leurs dettes s'élevait à 20 millions ; 12 millions pour le capital et le reste pour les frais, ce qui représente une somme de 8 millions pour en faire rentrer 12.

Les 20 millions ne sont pas rentrés.

Pendant ces onze années, 2 millions 500,000 francs ont été seulement payés et, comme près d'un million a passé en frais, les créanciers n'ont obtenu par l'incarcération que quinze cent mille francs.

En résumé, 18 millions 500,000 francs de pertes pour emprisonner à Paris, pendant une période de onze ans, 7,000 personnes. Tel est le bilan de la contrainte par corps qui vient d'être supprimée.

CINQ-CENTS

Proverbes Ottomans.

361 Le loup ne saurait échapper à l'aigle.
362 Les chiens se moquent du loup qui vieillit.
363 A côté du loup l'oiseau trouve encore sa pâture.
364 Le louveteau se fera loup, lors même qu'il grandit parmi les hommes.
365 Louveteau ne deviendra jamais agneau. —(Un loup n'engendre pas des moutons.)
366 La faim fait sortir le loup de la forêt. —(La faim chasse le loup hors bois.)
367 Pour chasser le loup il faut un chien-loup.
368 Il est difficile de saisir le loup par les oreilles.
369 Négociant craintif ne fait pas fortune.
370 C'est la peur qui garde le prisonnier.
371 Vilain rêve amène bonne fin.
372 Près du bois sec aussi l'humide prend feu.
373 Tout corbeau trouve son petit beau.
374 Il est des oiseaux dont on mange la chair, et d'autres qui en mangent eux-mêmes.
375 La poule du voisin nous parait une oie.
376 Droit du voisin, droit divin.
377 C'est le bras qui coupe la tête.
378 Ce n'est pas l'arrêt de l'homme, mais celui de Dieu qui s'accomplit. —(L'homme propose Dieu dispose.)
379 L'obéissance mène à la puissance.
380 Après l'hiver vient le printemps. — (Après la pluie vient le beau temps.)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 25 septembre	54	54
Clôture	du 25 septembre	54	30

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 23 septembre.

DANUBE bat à vap des Mess Imp. *Balkan*, cap. Gain div. marchandises.
TREBIZONDE bat. à vap aut *Messina*, cap. Radeglia, div marchandises.
VOLO bat. à vap. ottom *Omer Pacha*, cap. Malossevich, ayant touché Dardanelles et Galipoli, div. marchandises et 68 passagers.
CARDIFF bat à vap. ang. *Sardis*, cap. Brooking, ayant touché, Gibraltar et Dardanelles, div.

DÉPARTS des bat. à vap. du 23 septembre.

DANUBE bat. à vap. des Mess. Imp. *Taurus*, capit Lalemand, div. marchandises.
TREBISONDE bat. à vap. des Mess. Imp. *Simois*, cap. Baubée, div. marchandises.
KUSTENDJE bat. à vap. fr. *Phenicien*, cap. Nicolet. div. marchandises.
SMYRNE bat à vap. dss Mess. Imp. *Vatican*, cap. Benigni, div. marchandises.
LONDRES bat. à vap. russe, *Odessa*, cap. Cingria, div. marchandises.
ANVERS bat. à vap. angl. *Dudley*, cap. Bove, div. marchandises.

du 24

SMYRNE bat. à vap. aut. *Emo*, cap. Solderer, div. marchandises.
MARSEILLE bat. à vap. fr. *Pythias*, cap. Bitirac, div. marchandises.
DANUBE bat. à vap. ang *Asford*, cap. Witte div. marchandises.
ODESSA bat. à vap. aut. *Lucifer*, capit. Steiskal, div. marchandises,
ALEXANDRIE bat à vap. egyp. *Negileh*, cap. Ismail, div. marchandises.

DEPARTS des bât. à voile du 21 Septem.

MARSEILLE br. ital. *Due Sorelle*, cap. Mursi, blé.
— br. ital. *Legnano*, cap. Mazziolo, ble.
— br. ital. *Evangelista*, cap Razotti, blé.
— br. hell. *Pende Adhelfi*, cap. Mihaliziano, »
— » *Ayos Nicolaos*, cap. Brescos, »
— » » cap. Dedes, »
FALMOUTH br mek. *Fortune*, cap. Gattchalk blé.
DANUBE br. ital. *Angiolina*, cap. Coradini, lest.
— br hell. A. *Spiridhon*, cap. Calimenis, lest.
— br. ital. *Marqueto*, cap. Mazziolo, lest.
SOULINA bark italien, *Nuova Angiolina*, capit. Pasquale Viaccava, lest.
— bark ital. *Vineenzo Vaccero*, cap. Vassalo, »
— bark ital. *Emilia Ciampa*, cap. Jacarino, «
— br. ital. *Fede*, cap. Ravena, lest.
— br. ital. *Aparti*, cap. Preve, lest.
AZOFF bark ital. *Sebastiano Gattorno*, capit. Anton. Marcenaro, lest.

du 22

MARSEILLE br. aut. *Dobri Czar* cap. Gorniricih, l.
— br. hell. *Ayos Andreas*, cap. Kiriakis, lest.
— » » cap. Marulas, »
— » » *Spiridon*, cap. Stamatis, »
— » *Yeorghios Is.* cap. Papolas, »
— » *Magdalini*, cap. P. Maris, »
— » *A. Marcos*, cap. Cufopandeli, »
— » *Caliopi*, cap. A. Lumaki, »
— » *Tris Adhelfii*, cap. Elefterlo, »
— bark. aut. *Oclois*, cap. G. Zupas, »
FALMOUTH bark norw. *Nordnoes* cap. Coppelin, »
— bark norw. *Heronda*, cap. Groon, »
DANUBE bark hell. *Italia*, cap. Calogberos, »
— » » *Alexandros*, cap. Hroni, »
— » » *Armonia*, cap. Stamatiou, »
— trois-mats fr. *Palanquin*, cap. Sandreli, »
— » » *Cesambre*, cap. Aueilin, »
AZOFF br. hell. *Scamandros*. cap Athanasiou, »

du 23

DANUBE br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Sentoroco, lest
— br. ital. *Pitone*, cap. Morello lest
ANGLETERRE bar. ital. *Colombe*, cap Lavarello, b.
MARSEILLE br. ital. *Luigini*, cap. Martini, ble.
— br. hell. *Erinoula*, cap. Hilmi, ble.
— br. hell. *Dimitrios*, cap. Papa, blé.
— br. hell. A. *Spiridhon*, cap. Arvanitis, blés.
— br. hell. *Taxiarhis*, cap. Pavlou, blé.
— bark aut. *Scanderby*, cap. Clacievich, blé.
— br. aut. *Ermidio*, cap. Domaldovich, blé.
FALMOUTH bark aut. *Rimedio*, cap. Gledulich, »
SOULINA br. ital. *Ristori*, cap. Landini, lest.
— bar ital. *Caterina Accame*, cap. Aquarone, »

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 17

MARIANOPOL pour Livourne, br. ital. *Iside*, cap. P. Olivari, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. angl. *Alliance*, cap. Diggins ble.
BERDIANSKA pour Falmouth. br. angl *Idoneon*, cap. Anderson, plé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Gioachina Danovaro*, cap. Marcenaro, blé.
TAKANROK pour Malte, br. mek, *Auguste Sophie*, cap. Leberman, lest.
— pour Falmouth, bar. ang. *Alice*, cap. Everson, graine de lin.

du 19

TAGANROK pour Livourne, br. rom. *Giuseppino* cap. Moscatelli, ble
— pour Marseille, br. hell. *Evanghelistra*, cap. A Bassiotis, blé.
— pour Falmouth, bar. norw. *Aristides*, capit. Wil. Bookman, ble.
ODESSA pour Amsterdam, bar. prus. *Superbe*, cap Charle Frundt. ble.
BERDIANSKA pour Livourne. bar. ital. *G. Revello*, cap. Revello, blé.
IBRAILE pour Falmoutk, br. ang. *Fame*, capitaine Morfley, blé et orges.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 19

de IBRAILA pour Falmouth, bar. mek *Carl Der Grosse*, cap. Brothering, blé.
— pour C. or Falmouth, bark autrich. *Mercur*, capit. Postich, orges.
— pour *M*arseille, br. hell. *Yoanis*, cap. Dedes, graine de lin.
— pour Marseille br. hell. *Prodhomos*, capit. Yanutzas, ble
— pour Marseille, br. hell. *Filadelfia*, capit. Th. Castriotis, blé.
— pour Marseille, br. hell *Dhio Adhelfi* capit. Apostolou, ble
— pour Marseille, br hell. *Pirefs*, cap. Camenos, graine de lin.
— pour Marseille, br. hell. *Costandinos*, capit. Stefanos All. ble.
de ODESSA pour Falmouth, br. sued. *Paul*, capit. Byorklund, ravisons.
de BERDIANSKA pour Malte, bar. ital. *Atropus*, capitaine Olivari, blé.
de TAGANROK pour Marseille br. ital. *Elizabetta*, capitaine Olivari, ble.
de SOULINA pour Marseille, br. aut. *Siloe*, cap. Martinolich, ble.
— pour Falmouth, bar. autrich. *Mercur*, cap. Lor. Postich, orges.

du 20

de ODESSA peur Marseille. br. aut. *Doglianitza*, cap. Doglianitza, ble.
— pour Marseille, bark autrichien, *Lorenzo*, capitaine Geletich, ble.
— pour Marseille, br. aut. *Dragemir*, capltaine Tadeyevica blé

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS

A LOUER.

Rue Mésarlik 88, *ancien N°* 76

Pension Bourgeoise.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 211 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de :

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénevant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Tréhizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21

» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* c. Gautier, partira pour MARSEILLE vendredi 27 septembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo et Pirée.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale

Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins 300,000	Prince Clary,	tirages 2		Florins 25,000
Emprunt de 1860, tirages 4		» 300,000	Saint Genois	» 1		» 50,000
Crédit mob. 1858,	» 4	» 250,000	Palfi	» 1		» 40,000
Emprunt de 1864,	» 5	» 200,000	Waldstein	» 3		» 25,000
Prince Salm	» 2	» 40,000	Rudolf	» 2		» 25,000

Pour la bagatelle de 40 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gaguer, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 30,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt du Crédit Mobilier de 1858, aura lieu le 1er Octobre a c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis apert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.— GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Quelques créanciers de Keucé oglou Melcon, boulanger failli, ayant donné au comité des faillites un projet de concordat, par conséquent tous les créanciers de la dite faillite sont invités à se présenter au dit comité dans le terme de 21 jours à dater d'aujourd'hui, à l'effet de soumettre leurs créances à la vérification et de présenter toutes oppositions qu'ils ont à faire; contre le concordat. Toute opposition faite après l'expiration de ce délai ne sera pas considérée valable.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Διὰ τῆς ἀπὸ 26 Τζεμαζὶ-ἐλ-ἐβὲλ 1283 καὶ 24 Σεπτεμβρίου 1282 χρονολογουμένης εἰδοποιήσεως προσεκλήθησαν οἱ Δανεισταὶ τῶν πτωχευσάντων Ἀρτοποιῶν Ἀγκὸπ, Κυβὸρκ καὶ Σερκὶζ ὅπως παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπὴν καὶ ἀποδείξωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐπειδὴ δὲ τινὲς τῶν δανειστῶν παρουσιασθέντες ἐπιβεβαίωσαν τὰ δάνειά των, τινὲς δὲ οὐδόλως ἐνεφανήθησαν, καὶ ἐπειδὴ ἡ ὑπόθεσις αὕτη θεωρεῖται, διὰ τοῦτο προσκαλοῦνται οἱ μέχρι νῦν μὴ παρουσιασθέντες Δανεισταὶ ὅπως ἐντὸς ἕνδεκα ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσι καὶ ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, οἱ δὲ μὴ παρουσιασθέντες συμφώνως τοῦ 210 ἐμπορικοῦ Κώδηκος θέλουν ἀποκλεισθεῖ τῆς ὁμάδος τῶν δανειστῶν.

11 Τζεμαζὴλ-ἐβὲλ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Παρακατατεθέντος παρὰ τῶν Δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Μέλχοκ Κιουσὲ Ὀγλοῦ ἀρτοποιοῦ τοῦ συμβιβαστικοῦ ἐγγράφου, προσκαλοῦνται οἱ ἔχοντες ἐνστάσεις ἐπὶ τοῦ ῥηθέντος ἐγγράφου Δανεισταὶ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ τῆς σήμερον παρουσιασθῶσιν καὶ ἀποδείξωσιν αὐτὰς, καθότι μετὰ τὴν προθεσμίαν ταύτην θὰ ἐνεργήσωσι τὰ δέοντα· πᾶσα δ' ἔνστασις εἶναι ἀπαράδεκτος.

19 Τζεμαζὴλ-ἐβὲλ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
[ὑπογ.] ΧΑΣΑΝ.

AVIS,

La sentence de la dette de M. Antoine Piryantz au feu M. Apik Effendi Tinghir, ayant été donnée en faveur de ce dernier, en présence du conseil du Tidjaret. Par un cas imprévu le Bon du dit sieur A. Piryantz, s'élèvant à la somme de Liv. 1825, 66 ; date du 1er mars 1866, ayant été égaré, les successeurs de la maison du feu sieur Apik Effendi Tinghir, déclarent, ainsi qu'il est mentionné aussi dans la sentence du Tidjaret contre le dit sieur, comme nul, et sans valeur le dit Bon, dans le cas qu'il tomberait entre les mains d'un autre.

Constantinople, 9[21 septembre 1867.

Pour la succession du feu
Apik effendi Tinghir ;

PIERRE TINGHIR.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédéces.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine Galata,

HUILE DE FOIE DE MORUE

Exposition 1867 naturelle, seule brevetée s. g. d. g. *pour l'usage médical*. Ne se trouve qu'à la pharm

ROYER ... 225.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 11/23 Septembre, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T		
6	18	6	12	15	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	48	2	12	45	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bébek.
8	3	18	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar.
8	34	12	2	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
9	49	6	3	45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touckera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
11	19	2	5	15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
6	33	4	12	30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
6	48	11	12	45	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9	19	17	3	15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6	33	5	12	30	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	19	14	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 1 h.
8	19	5	2	15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach. (Les vendr. à 2 1[2 h.)
9	4	14	3		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10	18	5	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
2	49	4	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pàchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3	19	9	9	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T		
7	34	5	1	30	pour Bechiktach, Arnaout-keui.
8	34	14	2	30	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
7	49	6	1	45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9	33	5	3	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
9	18	9	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
8	49	2	2	45	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
12	5	4	6	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	19	11	9	15	pour Bebek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	4	14	9		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	4	18	10		pour Rouméli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4	34	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
5	4	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
4	4	5	10		pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3[4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
5	4	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5	34	5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3	34	2	9	30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-déré et Yéni-Mahallé.
4	34	17	10	30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5	4	4	11		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 h. 1/4, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 8 1[4 h. touchant Buyuk-déré, Therapia, Yeni-keui, Emirghian-R.-Hissar, Arnaout-keui, Ortakeuï, Bechiktach et Cabatach.)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

6	35	12	30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
6	49	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	33	12	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8	49	2	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9	19	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	34	3	30	de Buyukdéré, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjuk.
2	19	8	15	de Buyukdéré, Therap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2	49	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjuk, Scutari.
3	34	9	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach. Cabatach.
4	34	10	30	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.

Départ du Pont.

		un Bat.		
7	4	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R Hissar, Emirghian, Yéni-keui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-Mahallé.
8	5	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
8	34	2	30	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
9	19	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1	34	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
3	34	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
4	34	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
4	49	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré.
5	19	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 11/23 septembre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.		Nos	H. T.		
7	4	3	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	34	16	1	30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	18	10	1	15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1	34	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

Départ du Pont

H. F.		Nos	H. T.		
9	4	3	3		pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3	19	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4	4	16	10		pour Proti, Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3[4.*)
4	34	3	10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 1 h. 1[2 de Pendik, et de 9 h. 1[4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.		un bateau	H. T.		
6	18		12	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
1	49		7	45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
3	34		9	30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.		un bateau	H. T.		
8	3		2		pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
9	4		3		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4	19		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO

VENDREDI, 27 SEPTEMBRE 1867 — 29 DJEMAZI-UL-EVEL 1284 de l'Hégire — VENDREDI, 27 SEPTEMBRE 1867

2me Année. — N° 219.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 27 Septembre.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 25 septembre, 6 h. matin.

FLORENCE. — Il se confirme que Garibaldi ayant refusé de rétrograder a été arrêté à la frontière et conduit à Alexandrie.

BERLIN. — A la discussion de l'adresse du Reichstag, M. de Bismarck déclare que si la nation veut l'unité, aucun politique allemand ne sera ni assez fort pour l'empêcher, ni assez frivole pour vouloir le faire.

L'adresse est adoptée par 157 voix contre 58.

Paris, 25 septembre, 7 h. 25 m. soir.

FLORENCE. — Il y a eu hier une démonstration contre l'arrestation de Garibaldi. Quelques désordres ont eu lieu et des arrestations ont été opérées.

Paris, 25 septembre.

La *Presse* dit qu'il circule des bruits de changements ministériels : MM. de Persigny et Walewski seraient mandés à Biarritz, le nom de M. Drouin de Lhuys aurait été également prononcé.

FLORENCE. — Les dépêches des provinces constatent partout une parfaite tranquillité.

L'*Opinione* dit que si Garibaldi refusait de renoncer à l'expédition de Rome, on croit que le ministère réunira extraordinairement le parlement.

Florence, 26 septembre.

Hier soir à Florence et à Milan des démonstrations ont eu lieu en faveur de la délivrance de Garibaldi. Elles ont été dissoutes après l'intervention de la garde nationale et des troupes. Aucun accident n'est à déplorer.

De petites démonstrations ont été faites à Gênes, Vérone, Naples ; elles ont été dissoutes paisiblement sans intervention de la force.

CORMANS, 26 *septembre, soir.* (Officiel.) A Udine, attroupements du peuple armé, cris révolutionnaires, ou a des craintes pour cette nuit. Les habitants franchissent les frontières autrichiennes pour trouver un refuge.

(*Service particulier de la* TURQUIE.)

Florence, 25 septembre.

Cette nuit il y a eu des désordres. La populace a attaqué le ministère de l'intérieur et quelques corps de garde. Elle a pillé plusieurs magasins d'armuriers. Quelques agents de police ont été tués et blessés. La troupe a dû intervenir pour rétablir l'ordre.

Ce matin la ville est tranquille.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

M. le baron de Lago, ministre autrichien au Mexique, est arrivé le 10 septembre à Vienne. Il a été reçu immédiatement après son arrivée par l'empereur.

M. Tesch ancien ministre de la justice de Belgique, ainsi que sir Moses Montefiore, qui était allé, comme on sait, en Roumanie, afin d'intercéder en faveur des israëlites, sont également arrivés dans la capitale autrichienne. (*Indépendance belge.*)

On écrit de Cracovie à la *Presse* de Vienne, que quelques uns des jésuites qui ont été expulsés de l'Italie viennent d'arriver dans cette ville. Mais le gouvernement refuse de les autoriser à acquérir des propriétés. Les disciples de Loyola sont tellement impopulaires dans cette partie de la Pologne, qu'ils ne sont logés que dans un faubourg presque exclusivement habité par des israélites et qu'ils ne quittent point.

Malgré les vives critiques qu'ont soulevées dans le Parlement anglais les châtiments corporels, le ministre de la guerre maintient la peine des verges dans le code militaire. Le *Morning Post* publie, à ce sujet, le nouvel ordre spécial que sir Pakington propose d'insérer dans le bill relatif aux mutineries; le voici :

« Tout soldat sera placé, lors de son enrôlement, dans la première classe de l'armée, et aucun soldat de cette classe ne pourra, en temps de paix, être soumis à la peine corporelle des verges.

» Tout soldat de la première classe, commettant certaines offenses, qui seront spécifiées de temps à autre par le département de la guerre, sera dégradé et passera dans la seconde classe de l'armée ; les hommes de cette catégorie seront passibles de châtiments corporels infligés par la cour martiale, mais qui ne pourront excéder cinquante coups de verges pour les offenses suivantes : mutinerie aggravée d'insubordination, conduite déshonorante ou indécente.

» Tout soldat en campagne ou à bord d'un navire sera punissable de cette peine pour l'une des fautes désignées, ou pour désertion, ivrognerie pendant le service ou en marche, mauvaise conduite ou négligence de service.

On écrit de Vienne le 12 septembre au *Times* du 17 :

Un certain nombre d'officiers autrichiens qui faisaient partie de la Légion autrichienne au Mexique, sont revenus ; et leur retour a éclairci un point d'un intérêt considérable. Il y a environ un mois, deux photographies parurent à Paris, dont l'une représentait le peloton que l'on avait chargé de l'exécution de l'Empereur Maximilien, et l'autre représentant l'habit dont l'Empereur était vêtu lorsqu'il fut fusillé. Ces images avaient un certain caractère intrinsèque qui plaidait en faveur de leur authenticité. D'ailleurs, le peloton, composé de six hommes et d'un caporal, ne permettait pas de douter qu'il était bien la représentation fidèle du type indien des soldats mexicains, et sur l'habit on voyait la marque des balles et la place du bouton que l'Empereur arracha, dit-on, dans son agonie. Cet habit a été apporté ici, et, dans tous les cas, il ne peut y avoir aucun doute sur l'authenticité de cette relique, mais en outre la photographie du peloton d'exécution est elle-même garantie authentique par les officiers qui sont de retour. Un trait qui n'est pas le moins significatif, c'est que l'on peut reconnaître distinctement le vieux mousquet autrichien entre les mains des soldats du peloton. Un certain nombre de ces mousquets ont été vendus au gouvernement confédéré pendant la guerre d'Amérique et sont arrivés entre les mains des troupes de Juarez.

D'après les dernières nouvelles, il n'a encore été fait aucun arrangement pour la restitution du corps de Maximilien.

L'*Italia* de Naples nous apporte de nouveaux détails sur les faits d'Ardore.

La population d'Ardore était depuis quelque temps plongée dans la consternation par l'approche du choléra. Aux premiers cas, elle s'est armée, s'est rendue sur la place et a envahie la pharmacie Lo Schiavo pour la livrer aux flammes.

Le pharmacien figurait en tête de la liste des empoisonneurs.

A Ardore, il n'y a qu'un petit détachement fourni par une compagnie de ligne en garnison à Gerace. L'officier Garzone, qui commandait le détachement, s'est présenté aux séditieux et a cherché par la douceur à les faire renoncer à leur dessein ; mais les prêtres avaient tellement surexcité ces paysans, que la troupe, qui était en grande minorité, avait perdu toute autorité.

Altérée de sang, la populace se jeta sur le malheureux Garzone et, passant sur son cadavre, elle envahit la demeure du pharmacien. Sa maison fut livrée aux flammes et sa famille entière massacrée. Sa fureur ne s'arrêta pas là. Vingt victimes tombèrent bientôt avec l'officier Garzone, dont le corps fut livré en pâture aux porcs.

Parmi les soldats, il n'y a pas eu d'autres victimes, six d'entre eux seulement et deux carabiniers ont été blessés.

Après ces excès, un grand nombre d'habitants ont abandonné le pays à la vue des troupes qui s'avançaient.

La province entière s'est émue des faits d'Ardore et plus de deux mille gardes nationaux ont accouru sur ces monts inhospitaliers pour couper la retraite aux fugitifs.

La *Liberté* publie sous l'intitulé la *Trilogie* un article fort remarquable qui porte l'épigraphe significatif que voici :

« Il vaut mieux pour Votre Majesté de s'occuper comme elle le fait avec tant de succès, des progrès de l'éducation chez elle que de s'engager dans les querelles des autres. — (*Lettre de d'Alembert à Frédéric II.*) »

Voici la première partie de ce travail qui a une franchise d'allures peu commune :

« L'histoire du second Empire pourra se diviser en deux périodes bien distinctes :

» La première, caractérisée par une grande sobriété de parole, est la *période d'action* ;

» La deuxième, riche surtout en manifestes, en harangues, en allocutions, est la *période oratoire.*

» A la première appartiennent : la guerre de Crimée, la guerre d'Italie, les grandes entreprises et les grands travaux, la transformation de la capitale, l'achèvement de notre réseau ferré, l'essor du commerce et de l'industrie, le progrès de la prospérité générale et le décret du 24 novembre 1860.

» Le bilan de la seconde nous présente : la Pologne châtiée, le Danemark écrasé, l'écroulement de l'empire du Mexique, la formation de l'empire d'Allemagne, la stagnation des affaires, les 950 millions enfouis dans les caves de la Banque, les crises industrielles et commerciales, les sinistres financiers, les grèves, l'échec du Luxembourg, le retrait du droit d'adresse.

» A la première phase, Sébastopol ; à la seconde Sadowa !

» A la première, le traité de Paris (30 mars 1856) ; à la seconde le traité de Londres (11 mai 1867) !

» La phase de la gloire acquise ; la phase des fautes commises.

» La phase des victoires ; la phase des revers.

» La phase de l'horizon bleu ; la phase des points noirs.

» La première se nomme Solferino ; la seconde s'appelle Queretaro !

» *Quantum mutatus* !... Quel changement en douze années !

» En 1855 la France châtie, sans phrases, l'insolence du prince Menschikoff, et fait reculer l'empire russe ; en 1867 la France, après une guerre et une occupation de cinq années, est contrainte d'évacuer le Mexique devant la crainte d'une rupture avec les Etats-Unis.

» Le 1er janvier 1859 quatres mots adressés à M. de Hubner suffisent pour déclarer la guerre à l'Autriche ; et ces quatres mots servent de préface à deux grandes victoires. En 1866, si l'on agit peu on parle beaucoup : discours d'Auxerre, le 6 mai ; lettre à M. Drouyn de Lhuys, le 11 juin, circulaire signée La Valette, le 16 septembre. Et ces trois longs programmes n'aboutissent qu'à l'acceptation pure et simple des faits accomplis et à l'abandon de toute compensation territoriale.

» 1866 est l'année des déceptions ; 1867, l'année des démentis : démenti à Berlin, démenti à La Haye, démenti à Londres. Le premier, donné par M. de Bismark, le 18 mars, par la publication des traités avec le Sud, à la théorie des trois tronçons exposée par le ministre irresponsable dans la séance du 16 mars ; le second, infligé par M. Van Zuylen, le 5 avril ; et le troisième par lord Stanley, le 14 avril, à propos de l' *incident* du Luxembourg.

» Tel est l'inventaire exact de la *période oratoire* du second empire. » (*Liberté.*)

A PROPOS DES TÉLÉGRAMMES.

Tout en évitant soigneusement les écueils de la politique brûlante, nous ne pouvons nous empêcher de tenir les esprits de nos lecteurs attentifs sur des faits d'une importance véritable, comme pouvant influer sur les conditions hygiéniques de *l'hopital de la politique européenne.*— Le mot n'est pas de nous, il est de M. Forcade, le *leader* politique de la *Revue des deux mondes.*—

La nouvelle de la dissolution du Parlement allemand après le vote de l'adresse ; la circulaire de M. de Bismark dont nous avons parlé hier ; le discours que ce ministre a prononcé à la Chambre et dont nous avons donné un extrait télégraphique ; les préparatifs d'embarquement de troupes à Toulon ; la démission des officiers de la légion d'Antibes ; l'arrestation de Garibaldi sur la frontière romaine ; les troubles qui ont éclaté à Florence, à cette occasion; la combinaison ministérielle favorablement significative Persigny, Walewski, Drouyn de Lhuys, qui paraît prévaloir en France ; voila des faits qui valent la peine d'être recueillis: pour la place qu'ils prendront un jour, dans les archives de l'histoire contemporaine.

L'équilibre européen se trouve déplacé.

C'est aujourd'hui de Pétersbourg de Berlin et de Florence que nous vient la lumière.

C'est de là aussi que nous viendra le tonnerre ; car c'est là, que s'est refugiée l'électricité politique de notre époque.

Viendra l'heure de la tempête et l'on verra les vaisseaux des différents Etats aux prises avec les éléments.

Il y en a qui voyageront sans boussole ni gouvernail. Ce ne seront pas à, coup sûr, ceux qui portent la Russie, la Prusse et l'Italie.

Les vaisseaux de ces trois Etats ont le cap sur un point déterminé de l'horizon, et tous ceux qui font partie de l'équipage savent, aussi bien que le capitaine, quel est ce point.

De toutes les questions qui préoccupent les esprits, il n'en est pas de plus scabreuse que la question romaine.

Depuis la convention de septembre, c'est un vrai cercle vicieux, d'où il est impossible de se dépêtrer sans secousses ni froissement.

Elle est là entre deux puissances comme une pomme de discorde.

Il est vraiment miraculeux, que leurs relations amicales aient résisté jusqu'à ce jour à une pareile incompatibilité d'intérêts.

D'une part, il est impossible à l'une d'elles de se désintéresser, sans froisser les susceptibilités religieuses d'une foule de citoyens, d'une question dont elle avait appuyé la permanence ; d'autre part, le gouvernement voisin ne contient qu'avec peine les aspirations de son peuple, qui désire proclamer du haut du capitole son existence nationale.

Soyons justes, en disant, qu'à aucune époque de l'histoire, des difficultés plus inextricables se sont présentées à la fois à la réflexion des hommes d'Etat.

Quelle qu'elle soit, une solution radicale de la question romaine entrainera les plus redoutables conséquences.

Que vient faire Garibaldi au milieu de cette toile de Pénélope ? Nous qui croyons en Dieu, nous ne croyons pas en Garibaldi. Garibaldi est un héros, un prophète, un apôtre, un saint, un grand conquérant, tout ce qu'on voudra, hormis un homme qui a conscience de ce qu'il fait.

C'est un hochet, un instrument, un drapeau, une idée incarnée, le verbe fait chair de Rome capitale !

Singulier personnage en tous cas, que cet homme en chemise rouge, qui maròde au grand jour sur les terres réservées de l'autorité souveraine et légale ! Son inviolabilité n'est écrite dans aucune Charte : qui oserait se dire plus inviolable que lui ?

La balle qui l'a frappé à Aspromonte le respecterait aujourd'hui.

On l'arrêtera ; on le jugera peut-être ; on ne le condamnera pas.

Qui exécuterait la sentence ?

D'ailleurs il n'est pas coupable, pas plus que le pion qui contribue à la perte ou au gain d'une partie d'échecs.

Nous avons écrit ces lignes à l'usage des hommes sans passion, sans enthousiasme et sans colère qui voudraient se distraire un moment, en jetant un coup d'œil dans la chambre obscure, où se préparent les matériaux de l'histoire.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

VI.

M. de Camors suivait au pas de son cheval un sentier rocailleux qui serpentait sur le flanc du coteau boisé. C'était l'instant où l'ombre de Mme Lescande s'était comme levée devant lui, et où il croyait presque en entendre la plainte. Tout à coup l'illusion fit place à une étrange réalité. Un voix de femme l'appela clairement par son nom avec un accent de détresse : — Monsieur de Camors! — Il arrêta son cheval sur place d'une main involontaire, et se sentit traversé par un frisson glacial. — La même voix s'éleva de nouveau et l'appela encore. Il reconnut la voix de Mme de Tècle. — Promenant autour de lui dans les ténèbres un regard rapide, il vit briller une lueur à travers le feuillage dans la direction de la chaumière du sabotier, et, guidant sur cet indice, il jeta son cheval à travers le défrichement, gravit le coteau et se trouva bientôt en face de Mme de Tècle. Elle était debout devant le seuil de la hutte, la tête nue et ses beaux cheveux en désordre sous une longue dentelle noire ; elle donnait à un domestique des instructions précipitées.

Voir le numéro du 26 Septembre.

Dès qu'elle vit approcher Camors, elle vint à lui : — Pardon, monsieur, dit-elle ; mais j'ai cru vous reconnaître, et je vous ai appelé... Je suis si malheureuse !

— Si malheureuse ?

— Les deux enfants de cet homme vont mourir !... Que faire, monsieur ? Entrez,... entrez, je vous en prie.

Il sauta à terre, mit les rênes de son cheval entre les mains du domestique, et suivit Mme de Tècle dans l'intérieur de la cabane.

Les deux enfants aux cheveux d'or étaient couchés côte à côte sur le même grabat, immobiles, rigides, les yeux ouverts, les pupilles étrangement dilatées, la face ardente et agitée par de légères convulsions. Ils semblaient être à l'agonie. — Le vieux docteur Durocher était penché sur eux, les regardant d'un œil fixe, anxieux et comme désespéré. La mère, à genoux, comprimait sa tête dans ses deux mains et sanglotait. — Au pied du lit, le père à la mine sauvage se tenait debout, les bras croisés, les yeux secs ; il grelottait par intervalle, et murmurait sourdement d'une voix stupide : — Tous deux! tous deux ! — Puis il retombait dans sa morne attitude.

M. Durocher s'approcha vivement de Camors. — Monsieur, lui dit-il, qu'est-ce que c'est donc que cela ?... Je croirais à un empoisonnement, mais je ne vois aucun symptôme décisif ; d'ailleurs les parens le sauraient, et ils ne savent rien,.. Une insolation peut-être !... Mais comment tous deux frappés en même temps ?... et puis en cette saison ! — Ah ! notre métier est bien rude quelquefois, monsieur !

Camors s'informa à la hâte. — On était venu une heure auparavant chercher M. Durocher, qui dînait chez Mme de Tècle. Il était accouru, et il avait trouvé les enfants déjà sans parole et dans un état d'effrayante congestion. Il paraissait qu'ils y étaient tombés brusquement après quelques instants de malaise et de délire subit.

Camors eut une inspiration. Il demanda à voir les vêtemens que les enfans avaient portés dans la journée. La mère les lui donna. Il les examina avec soin, et fit remarquer au vieux médecin des taches rougeâtres dont ces pauvres loques étaient imprégnées. M. Durocher se frappa le front, retourna d'une main fiévreuse les petits sarraux de toile et les vestes grossières, fouilla dans les poches, et en retira une douzaine de fruits pareils à des cerises et à demi écrasés. — La belladone ! s'écria-t-il. L'idée m'en est venue dix fois ; mais comment m'y arrêter ? On n'en trouverait pas une plante à vingt lieues à la ronde... Il n'y a que dans ce bois maudit... et je l'ignorais ! — Croyez-vous qu'il soit encore temps ? lui demanda le jeune comte à demi-voix. Ces enfants me paraissent bien mal !

— Perdus, j'en ai peur ;... mais tout dépend encore du temps qui s'est écoulé,... de la quantité qu'ils ont prise,... des remèdes que je pourrai me procurer.

Le vieillard se consulta rapidement avec Mme de Tècle, qui se trouva n'avoir dans sa pharmacie de campagne ni tartre stibié, ni esprit de Mindérérus, ni aucun des excitans violens que l'urgence du cas réclamait. Il fallait donc se contenter d'essence de café, que le domestique fut chargé d'aller préparer en toute hâte, et pour le reste, envoyer à la ville. — A la ville ! dit Mme de Tècle, mais, mon Dieu ! quatre lieues ! la nuit ! en voilà pour trois heures, pour quatre heures peut-être !

M. de Camors l'entendit. — Écrivez-moi votre ordonnance, docteur, dit-il : Trilby est à la porte, et avec lui je puis faire quatre lieues en une heure. Dans une heure, je vous promets d'être ici.

— Oh ! merci, monsieur ! dit Mme de Tècle.

Il prit l'ordonnance que M. Durocher avait vivement tracée sur une page de son portefeuille, monta à cheval et partit. Le grand chemin était heureusement à peu de distance. Quand il l'eut gagné, il se mit à courir vers la ville du train d'un fantôme de ballade.

Il était neuf heures quand Mme de Tècle l'avait vu s'éloigner ; peu de minutes après dix heures, elle entendit le piétinement de son cheval au bas du coteau, et elle accourut sur le seuil de la hutte. L'état des deux enfans semblait s'être encore aggravé dans l'intervalle ; mais le vieux docteur espérait beaucoup des médicamens énergiques que M. de Camors était allé chercher. Elle l'attendait avec une impatience ardente, et elle l'accueillit comme on accueille un dernier espoir. Elle se contenta pourtant de lui serrer la main, lorsque tout haletant il descendit de cheval ; mais cette adorable créature, se jetant sur Trilby, qui était couvert d'écume et qui fumait comme une étuve : — Pauvre Trilby ! dit-elle en l'enveloppant de ses deux bras, bon Trilby ! cher Trilby ? tu es mort, n'est-ce pas ? Mais je t'aime bien, va!.. Allez, monsieur de Camors, allez vite, je me charge de Trilby ! — Et pendant que le jeune homme entrait dans la cabane, elle confiait Trilby à la garde de son domestique, avec mission de le mener à son écurie, et mille indications minutieuses sur les soins, les précautions, les égards, dont il convenait de l'entourer après sa noble conduite.

M. Durocher dut recourir à l'aide de Camors pour faire passer les médicamens nouveaux à travers les dents serrées des malheureux enfants. Tandis qu'ils s'occupaient

EXPÉDITION D'ABYSSINIE.

La principale préoccupation des esprits en Angleterre est maintenant l'expédition qui se prépare contre le souverain de l'Abyssinie, dans le cas où il refuserait de déférer à la demande péremptoire faite par Sa Majesté britannique et où il continuerait, en dépit de toutes les lois des peuples civilisés, à retenir captifs des sujets de la reine. Sur la foi d'un télégramme de Constantinople, on a répandu le bruit que les prisonniers avaient été mis en liberté, par suite de l'intercession de l'évêque arménien Isaac auprès de l'empereur Théodoros. Mais cette nouvelle ne s'est pas confirmée, et le gouvernement a décidé que les préparatifs seraient poursuivis avec la même activité. On annonce que l'expédition sera commandée par sir William Napier, désigné au choix de la reine par les brillants services qu'il rendit, en qualité de général divisionnaire, dans la campagne de Chine. Les troupes seront empruntées à l'armée des Indes, habituée à supporter un climat dont la chaleur est excessive. On pense que l'infanterie consistera en deux régiments de ligne et huit régiments indigènes du Punjab, et que la cavalerie sera composée de six régiments irréguliers.

L'artillerie sera pourvue de pièces de montagne faciles à transporter à dos de mulets. On en fabrique actuellement à Woolwich, et on y joindra deux batteries de l'artillerie royale. L'équipement des vaisseaux s'opère dans les plus rapides conditions, et tous les bâtiments de transport seront prêts dans peu de jours. 14, dont 11 pour les troupes et 3 pour les mules et les munitions, ont déjà été frétés à Liverpool. Les agents de l'amirauté dans cette ville redoublent de zèle et inspectent avec le plus grand soin les navires qui doivent être achetés par le gouvernement. Il a été publié un avis officiel portant que les officiers n'ayant pas droit au passage aux frais de l'Etat obtiendront avec leurs familles le transport gratuit au cap de Bonne-Espérance et à Bombay, à bord des vapeurs qui vont partir pour l'expédition d'Abyssinie. Ils n'auront à payer que leur nourriture.

Toutes les troupes se réuniront à Bombay, où se trouve déjà l'état-major. L'armée se composera de plus de 10,000 hommes, sans compter les servants, fournisseurs, etc., dont le nombre doit monter à environ 2,000. Chaque combattant aura à son service une bête de somme. Les approvisionnements seront très considérables, car on ne peut guère compter sur les ressources du pays. Trois steamers ont été désignés pour être disposés en vaisseaux hôpitaux, et le personnel médical sera très-nombreux.

On ne saurait prendre trop de précautions pour une campagne où l'ennemi lui-même n'est pas redoutable, mais où la chaleur du climat, la longueur des distances, les maladies épidémiques, l'absence de voies de communication, les difficultés du terrain opposent aux assaillants les plus graves obstacles. Les troupes anglaises sont d'ailleurs familiarisées avec ces redoutables épreuves. *Le Times* cite l'exemple des guerres de l'Inde et le témoignage des officiers employés dans ce pays: ils affirment que les progrès de la tactique et des équipements modernes ont rendu les opérations militaires beaucoup plus faciles qu'auparavant dans les pays sauvages. C'est ce qu'on a constaté dans les expéditions de l'Afghanistan, du Caboul et du Bhoutan. Six mille mules doivent être achetées en Espagne et en Asie mineure, et cinq mille chameaux en Egypte. On pense que le vice-roi, qui entretient avec le cabinet de Londres les meilleures relations, et qui ne porte aucun intérêt au souverain de l'Abyssinie, offrira toutes les facilités désirables, et que cette attitude favorable du gouvernement égyptien est une garantie de plus du succès de l'expédition.

Ses Abyssiniens n'ayant pas de marine, toute la côte sera à la disposition de nos troupes. On désigne généralement comme le lieu de débarquement le plus probable Massowa, qui est le point du littoral le plus à proximité de Gondar, capitale de l'empereur Théodoros. On arriverait ainsi au cœur même de l'empire, et l'on espère que cette attaque vigoureuse viendrait promptement à bout de toutes les résistances.

Bornée au nord par la Nubie, à l'est par la mer Rouge, à l'ouest par le Kordofan, au sud par une haute chaîne de montagnes, l'Abyssinie est arrosée par plusieurs affluents du Nil. On évalue approximativement l'étendue du pays à 788,000 kilomètres carrés. Le principal commerce consiste dans l'exportation de l'ivoire et de la poudre d'or et dans la vente des esclaves. Gondar, dite la ville aux 44 églises, est la capitale de l'empereur Théodoros. Ce prince, né en 1818, et sacré en 1855, a épousé en secondes noces une fille du vice-roi du Tigré. Il porte le titre de *Negus*. Souverain héréditaire et de droit divin, il reconnaît les constitutions promulguées dans le Fetha Nagast, code impérial qui est une imitation plus ou moins exacte du code de Justinien. Il fait la paix et la guerre, confirme ou annule l'hérédité des emplois et des titres mobiliaires, juge en dernier ressort toute espèce de procès. La constitution sociale du pays se base sur les principes de la féodalité, et l'armée se recrute à peu près comme en Europe au moyen-âge. Les principales langues qu'on parle dans l'Abyssinie sont des dialectes dérivés de l'arabe.

La religion la plus répandue est le christianisme. Les chrétiens abyssins appartiennent, en général, à la secte d'Eutychès, cet hérésiarque des environs de Constantinople, qui, au milieu du 5e siècle, soutint qu'il n'y avait qu'une nature en Jésus-Christ, la nature divine, et dont les sectateurs prirent, en conséquence, le nom de monophysistes. Depuis le 15e siècle, les Gallas, hordes sauvages, de race nègre, ont envahi les provinces méridionales, et n'ont cessé de causer des ravages dans le pays. On n'a, du reste, que des données incomplètes sur l'histoire de l'Abyssinie et sur la situation intérieure de cette contrée, où les étrangers pénètrent difficilement. Sous le rapport de la science, de même qu'au point de vue politique, l'expédition qui se prépare doit être très-curieuse. Aussi plusieurs savants demandent-ils à en faire partie, pour élucider des problèmes historiques et géographiques dont la solution ne manque pas d'être intéressante.

On ne se dissimule pas ici les difficultés de l'entreprise. « Une force de 10,000 hommes, était-il dit dans un article récent du *Times*, serait plus que suffisante pour vaincre l'ennemi en rase campagne. Mais qui sait où on le rencontrera ? Un débarquement sur la côte, à Massowa, ne paraît pas chose difficile. L'embarras sera de marcher à la recherche des troupes abyssiniennes. Il s'agit d'opérer sous un climat aussi dangereux pour la vie humaine que celui de la côte opposée du continent africain. Il faut se préparer à parcourir 300 milles de jungles, et l'on sait ce qu'il nous en a coûté pour traverser moins de la moitié de cet espace sur la partie occidentale de l'Afrique. Certes, c'est là une triste perspective. Mais est-ce un fait que le climat soit meurtrier à ce point? Est-il bien avéré, bien authentique que l'Abyssinie soit aussi malsaine que Sierra-Leone ? Le climat est il plus mauvais que celui de la Haute-Egypte. » Le caractère anglais ne se décourage pas facilement, et les obstacles matériels ne nuiront point à la popularité de l'entreprise. N'est-ce point d'ailleurs un intérêt national pour l'Angleterre de montrer son pavillon et d'accroître son influence et son prestige dans une contrée qui, au point de vue de sa position géographique, présente une importance réelle? L'Abyssinie commande l'entrée de la mer Rouge, et le percement de l'isthme de Suez assure à ce pays un avenir qui est digne de toute notre attention.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur ménageant l'occasion de pénétrer au fond du drame mexicain qui a eu son dénouement dans les fossés de Queretaro.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un travail de M. de Kératry qui a servi comme officier au Mexique.

M. de Kératry continue, dans la *Revue contemporaine*, le travail qu'il a commencé sur la chute de l'empire du Mexique. Son 3me article, que la *Revue* vient de nous apporter, contient un grand nombre de faits et de documents intéressants, se rapportant à la période la plus pénible de l'entreprise de Maximilien, à celle qui a précédé et amené le dénoûment sanglant que l'on sait.

Il prend les choses au moment du voyage de l'impératrice Charlotte à Paris.

« A peine eût-elle touché terre, dit M. de Kératry, que cette princesse signifia son intention de voyager incognito et son refus de demander l'hospitalité à la cour des Tuileries.

» Le lendemain, l'Impératrice arrivait à Paris et descendait au Grand-Hôtel. La famille impériale se trouvant alors au palais de Saint-Cloud, la souveraine, en demandant qu'on mît à sa disposition un carrosse de la cour, réclama une entrevue immédiate de Napoléon III. Sur ces entrefaites, elle reçut la visite de M. Drouyn de Lhuys, et passa une partie de la journée à converser avec ce ministre. Quoique l'Empereur eût répondu qu'il était indisposé et qu'il regrettait de ne pouvoir l'entretenir, l'impératrice Charlotte, n'acceptant pas d'ajournement, se rendit au palais.

» Ses instances furent tellement vives, que Napoléon consentit enfin à la recevoir. Alors, elle exposa les demandes de Maximilien, qui réclamait encore de la France de nouveaux secours financiers et militaires. L'entretien fut long et violent, plein, de part et d'autre, de récriminations qui finirent par altérer le caractère des explications échangées. L'Impératrice, voyant peu à peu s'écrouler tout l'échafaudage d'espérances que son imagination pleine d'ardeur s'était plu à élever depuis son départ de Chapultepec jusqu'au seuil de Saint-Cloud, sentant son sceptre se briser sous sa main, céda même à tout son emportement. Après avoir énuméré ses griefs, la fille du roi Léopold crut reconnaître, mais trop tard, qu'elle avait eu le tort d'oublier, en acceptant un trône de la munificence de l'empereur des Français, qu'elle était issue du sang des Orléans. »

Le 17 août, M. Hay, chargé d'affaires des Etats-Unis, rendait ainsi compte à son gouvernement de la visite de l'impératrice Charlotte au palais de Saint-Cloud :

» Paris, 17 août 1866.

» Monsieur,

» Sur le conseil de M. Bigelow, qui est pour quelques jours avec sa famille à Ems ; je me suis rendu hier au ministère des affaires étrangèrs. J'ai parlé à S. Exc. des nouvelles émises généralement dans les journaux de Paris, au sujet de la visite de la paincesse Charlotte en France. Ces nouvelles annonçaient que le séjour de Maximilien au Mexique dépendait d'une modification aux résolutions adoptées par le gouvernement français, et annoncées dans les récentes communications de Son Excellence au marquis de Montholon et à M. Bigelow. Quelques journaux donnaient même à entendre que la princesse avait réussi à obtenir un changement dans ce programme. Je demandai au ministre si quelque modification de ce genre avait été faite ou devait être faite à la politique du gouvernement impérial, à l'égard du Mexique. M. Drouyn de Lhuys m'a répondu qu'il n'y a eu « aucune modification de » notre politique à cet égard, et qu'il n'y en » aura pas. Ce que nous avons dit être no» tre intention de faire, nous le ferons. Na» turellement (a-t-il ajouté) nous avons reçu » l'Impératrice avec courtoisie et cordialité, » mais le plan arrêté précédemment par le » gouvernement de l'Empereur sera exécuté » comme il a été dit.

» JOHN HAY. »

Pendant ce temps même, Maximilien s'abandonna à la fraction ultramontaine ; il prenait pour nouveaux ministres MM. Lares, Marin, Campos, Tavera ; l'abbé Fischer devenait chef du cabinet impérial. Ici nous laissons encore parler M. de Kératry :

« La confiance accordée par Maximilien au père Fischer, qui joua plus tard un funeste rôle, était, déplorable à tous égards, et à coup sûr la religion du souverain n'eût pas été surprise, s'il eût connu la biographie de cet ancien luthérien, devenu catholique. Augustin Fischer, d'origine allemande, s'était enrôlé vers 1845 dans une troupe de colons partant pour le Texas. Après s'être fait, sans succès, clerc de notaire, il était allé chercher de l'or en Californie. L'ancien colon abjurait bientôt sa foi de protestant, recevait les ordres au Mexique et obtenait le poste de secrétaire de l'évêque de Durango. Banni bientôt du palais épiscopal povr cause de mœurs dissolues, il avait été recueilli à Parras, chez M. Sanchez Navarro, qui, séduit par les apparences, l'avait présenté à Maximilien. Le père Fischer, qui est doué d'une rare intelligence, ne tardait pas à se voir confier une mission diplomatique auprès du Saint-Père : cependant, il revenait au Mexique après avoir échoué à Rome. Malgré tout, son crédit grandissait, et, à cette heure, l'ambition du secrétaire impérial, qui n'avait plus de bornes, convoitait l'évêché de Queretaro, le bénéfice ecclésiastique le plus opulent du Mexique. Mais la faveur directe du souverain était un moyen certain de succès. Le choix de ce prêtre n'était pas fait pour apaiser les esprits et rallier les dissidents.

. . . .

» Il fallait s'attendre à voir bientôt se manifester l'influence du nouveau ministère, jaloux de se venger des mesures libérales inaugurées avant l'arrivée de Maximilien à Mexico, à l'époque où le général en chef avait déclaré valables les ventes des biens de main-morte, sauf pour les cas d'acquisition frauduleuse. Notre quartier général, de son côté, ne pouvait s'associer qu'avec déplaisir à la politique d'une réaction aussi marquée. Les hostilités ne tardèrent pas à s'ouvrir entre la couronne soumise à de fâcheuses influences et le représentant militaire du gouvernement français.

» La prise par les dissidents du port de Tampico, si important par ses recettes douanières, fut le prétexte des attaques du ministère, qui s'était flatté un instant de notre drapeau, compromis dans un brusque conflit avec les Etats-Unis, se trouverait tellement engagé, que la France, loin de pouvoir se retirer, se verrait forcée d'appeler de nouveaux renforts. Maximilien, il faut le reconnaître, s'était aperçu que la politique des Tuileries tenait deux langages ; que les ministres contredisaient les assurances de son allié, qui n'avait cessé de lui promettre concours efficace et appui moral; qu'en fin de compte, l'empereur Napoléon l'avait placé dans une dure alternative, en lui faisant signer la convention du 30 juillet.

» L'Empereur avait profité à son tour de ces leçons d'une politique aujourd'hui en honneur en Europe. Aussi, n'hésitait-il plus à jeter des germes de discorde dans le camp français, en faisant appel à certains dévouements qui, par suite de leur complète ignorance des instructions du cabinet des Tuileries, déploraient la rigueur des mesures d'évacuation, bien que ces dernières fussent encore tempérées par notre quartier général. Oubliant que la discipline est la première loi d'une armée, il cherchait à se créer des partisans dans nos propres rangs; dans l'espoir que leur opposition aurait de l'écho en France et serait assez forte pour ralentir notre mouvement de retraite.

. . . .

» A cette heure où il se sentait, avec raison, dégagé de toute reconnaissance envers le gouvernement français, Maximilien ne tendait plus qu'à un but: celui de tirer le meilleur parti et d'user le plus longtemps possible de nos soldats et de notre trésor pour sauver sa couronne. Il était dans son droit. Aussi exprimait-il sans cesse le désir que les Français gardassent spécialement les lignes du Nord et les ports voisins des Etats-Unis. Il y avait sur ce terrain chance de choc avec les Américains : mais le quartier général se tenait en garde et obéissait aux instructions émanées de Paris, tout en prêtant son entier concours à la couronne de Mexique, qu'il avait toujours mission de défendre, puisque la convention du 30 juillet avait été signée. Ce fut sous l'impression de ces espérances, déçues par notre abandon complet du nord frontière, que Maximilien écrivit au général en chef:

» Alcazar, de Chapultepec, 4 août 1866.

» Mon cher maréchal,

» La prise de la ville de Tampico par les » dissidents, l'évacuation de Monterey, m'apprennent que les résultats de la campagne » dans le Nord auront pour mon pays les » plus graves conséquences.

» Je désire donc être instruit du plan que » vous vous proposez de suivre dans vos » opérations, afin que je tente de sauver, s'il » est possible, les adhérents à l'empire et les » malheureux fonctionnaires qui se sont » sacrifié pour notre cause.

» MAXIMILIEN. »

(Asuivre.)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Dans le grand Conseil des Ministres tenu mercredi à la Sublime Porte, il a été concédé à la puissante compagnie anglo-franco-belge, représentée par M. Van der Elst, les lignes ferrées de Constantinople à Andrinople et Belgrade, d'Enos à Uskiup, et de cette dernière ville à Varna, et l'embranchement de Salonique à Nich.

On assure que MM. Van der Elst frères et Cie, entrepreneurs et concessionnaires de ces chemins de fer vont commencer les travaux immédiatement.

Nous reviendrons, d'ailleurs, sur ce sujet, qui doit intéresser au plus haut point notre ville.

Le règlement relatif aux droits à percevoir sur les boissons, publié dans notre numéro du 24 septembre, n'entrera en vigueur qu'un mois après sa promulgation, c'est-à-dire à dater du 24 octobre prochain.

M. E. Bourée, aspirant de marine, fils de l'ambassadeur de France près le Sultan, vient d'arriver dans notre ville pour s'embarquer à bord du stationnaire l'*Ajaccio*. La colonie française verra dans l'arrivée de M. Bourée fils l'heureux présage du retour prochain du digne ambassadeur de France.

La confraternité maçonnique du Levant apprendra avec plaisir que Fuad Pacha a accepté les fonctions de Grand-Maître des districts de Turquie et de Syrie, qui lui ont été conférées par le comte de Zetland Grand-Maître de l'Ordre. Son Altesse Fuad Pacha a été reçu maçon il a plusieurs années par la loge de Londres.

On assure que le projet de réforme remis par le général Ignatieff à la S. Porte et qui a été déjà l'objet de plusieurs délibérations ministérielles, est basé sur le *Hatti-humayoun*. Chaque paragraphe du mémoire de S. Exc. analyserait un article de la charte en question et contiendrait des remarques relatives à sa mise à exécution et sa valeur pratique.

Dimanche soir, un grand dîner donné par Nazlé Hanoum, fille du célèbre Mehemet Ali pacha, et épouse de S. A. Kiamil pacha réunissait, au *yali* de la princesse égyptienne à Bébek, Mme la générale Ignatieff et les femmes des principaux ministres de la Sublime-Porte. Le même soir le colonel Alexis Ignatieff, frère de S. Exc. l'ambassadeur de la Russie, dînait au *selamlik* avec S. A. le Président du Grand Conseil de Justice.

On nous prie d'annoncer que le premier volume des *Mystères de Constantinople* est sous presse, et que les fascicules qui le composent seront livrés en même temps aux abonnés à cet ouvrage vers la mi-novembre.

Le gouvernement de la Roumanie vient de créer une marine de guerre qui se compose déjà d'une flottille de canonnières et de petits bâtiments, et qui a pour point d'attache le port de Galatz sur le Danube.

Le prince de Roumanie ayant désiré s'attacher un officier français, M. le lieutenant de vaisseau Fougères a été désigné à cet effet, et vient, avec l'autorisation de l'Empereur, d'accepter le commandement de la flottille moldo-valaque du Danube. M. Fougères remplissait, au moment où il a été nommé, les fonctions de second sur l'aviso à vapeur *le Magicien*, qui porte le guidon du commandant de la station française.

L'Administration du journal LA TURQUIE Prévient MM. les Négociants que pour leur éviter des dérangements et des pertes d'un temps souvent précieux, elle vient de s'entendre avec l'Agence d'Affaires Commerciales et Industrielles de Galata, rue Voïvoda 45, en face la Bourse, pour recevoir toutes les annonces, avis et travaux de ville que l'on pourrait avoir à lui remettre.

---

tous deux de ce travail, Mme de Tècle était assise sur un escabeau, la tête appuyée contre le mur de la hutte. M. Durocher levant les yeux sur elle tout à coup : — Mais, ma chère dame, lui dit-il, vous vous trouvez mal!... vous avez eu trop d'émotions, et puis l'odeur est affreuse ici... Il faut vous en aller, voyons !

— Je ne me sens vraiment pas très bien, murmura-t-elle.

— Il faut vous en aller vite. On vous enverra des nouvelles. Un de vos gens va vous reconduire.

Elle se leva un peu chancelante ; mais un regard suppliant de la jeune femme du sabotier l'arrêta. Pour cette femme, la Providence s'en allait avec Mme de Tècle. — Eh bien ! non, je ne m'en irai pas, lui dit-elle avec sa douceur divine. Je vais seulement prendre l'air. Je resterai là dehors jusqu'à ce qu'ils soient sauvés, je vous le promets, — et elle sortit en lui souriant.

Après quelques minutes, M. Durocher dit à Camors : — Mon cher monsieur, je vous remercie. Je n'ai réellement plus besoin de vous ; vous aussi, ellez vous reposer... Sérieusement il en est temps, vous verdissez.

Camors, épuisé par sa course et suffoqué par l'atmosphère de la hutte, céda aux instances du vieillard, tout en l'avertissant qu'il ne s'éloignerait pas. Comme il mettait le pied hors de la chaumière, Mme de Tècle, qui était assise devant la porte, se leva brusquement, et lui jeta sur les épaules un des manteaux qu'on avait apportés pour elle ; puis elle se rassit sans parler.

— Mais vous ne pouvez rester là toute la nuit, lui dit-il.

— Je serais trop inquiète chez moi.

— C'est que la nuit est très froide... Voulez-vous que je vous fasse du feu ?

— Si vous voulez, dit-elle.

— Voyons... où pourrions-nous faire ce petit feu ?... Au milieu de ces copeaux, c'est impossible ; nous aurions un incendie pour nous achever de peindre... Pouvez vous marcher ?... voulez-vous prendre mon bras ?.. et nous allons chercher un bon endroit pour notre campement.

Elle s'appuya légèrement sur son bras, et fit quelques pas avec lui en remontant vers la futaie.

— Croyez-vous qu'on les sauve ? dit-elle.

— Je l'espère... Le visage de M. Durocher est meilleur.

— Que je serais contente !

Ils se heurtèrent tous deux contre une racine, et se mirent à rire comme deux enfants. Après quelques pas encore : — Mais nous voilà dans le bois tout à l'heure, reprit Mme de Tècle ; je vous avoue que je n'en puis plus... Bon ou mauvais, je choisis cet endroit-ci.

Ils étaient encore tout près de la chaumière ; mais déjà les premières branches des vieux arbres respectés par la hache étendaient un dôme sombre au dessus de leurs têtes. Il y avait là, près d'une grosse roche qui affleurait le sol, un entassement de troncs abattus sur lesquels Mme de Tècle s'assit.

— Rien de mieux, dit gaiment Camors. Je vais faire mes provisions.

L'instant d'après, il reparut portant une brassée de copeaux blancs et de branches menues et en outre une couverture de voyage qu'un des domestiques lui avait remise. Il s'installa sur ses deux genoux au pied de la roche, devant Mme de Tècle, prépara son attisée, et y mit le feu à l'aide de quelques feuilles sèches et de ses ustensiles de fumeur. Quand la flamme s'élança en pétillant du sein de ce foyer sauvage, Mme de Tècle tressaillit joyeusement, et allongeant ses deux mains vers le brasier : — Dieux ! que cela est bon ! dit-elle, et puis c'est amusant ; on dirait que nous avons fait naufrage. Maintenant, monsieur, voulez-vous être parfait ? Allez demander des nouvelles à Durocher.

Il y courut. Quand il revint, il ne put s'empêcher de s'arrêter à mi-chemin pour admirer la silhouette élégante et souple de la jeune femme se dessinant sur le clair-obscur du bois, et son fin visage arabe pleinement éclairé par la lueur du foyer.

Dès qu'elle l'aperçut : — Eh bien? cria-t-elle.

— Beaucoup d'espoir.

— Ah ! quel bonheur, monsieur ! — Elle lui serra la main. — Asseyez-vous là. — Il s'assit sur le rocher tapissé d'une mousse blanchâtre, et, répondant à ses questions pressées, il lui répéta tous les détails qu'il tenait du médecin, et lui fit la théorie complète de l'empoisonnement par la belladone. Elle l'écouta d'abord avec intérêt, puis peu à peu, assujetissant son voile sur ses cheveux et appuyant sa tête sur les arbres entrecroisés derrière elle, elle parut résister péniblement à la fatigue.

— Vous êtes capable de vous endormir là, lui dit-il en riant.

— Tout à faire capable, murmura-t-elle. Elle sourit, et s'endormit.

Son sommeil ressemblait à la mort, tant il était pur, tant les battemens de son cœur étaient calmes, tant le souffle de sa poitrine était léger. Camors s'était agenouillé de nouveau près du foyer pour l'entretenir sans bruit, et il la regardait. De temps à autre, il paraissait se recueillir et écouter, quoique le silence de la nuit et de la solitude ne fût troublé que par le crépitement des copeaux embrasés ; ses yeux suivaient les reflets tremblans de la flamme tantôt sur la surface blanche de la roche, tantôt sous les arches profondes de la futaie, comme s'il eût voulu fixer dans son souvenir tous les détails de cette douce scène. Puis son regard s'attachait de nouveau sur la jeune femme ensevelie dans sa grâce décente et dans son repos confiant.

Quelles pensées du ciel descendirent en ce moment dans cette âme sombre ? Quelles hésitations, quels doutes l'assaillirent ? Quelles images de paix, de vérité, de vertu, de bonheur, passèrent dans ce cerveau plein d'orages et y firent reculer peut-être les fantômes des noir sophismes ? Lui seul le sut et ne le dit jamais.

Un craquement brusque du foyer la réveilla. Elle ouvrit des yeux étonnés, et aussitôt s'adressant au jeune homme agenouillé devant elle : — Comment vont-ils, monsieur?

Il ne savait comment lui dire que depuis une heure il n'avait eu de pensée que pour elle. M. Durocher, apparaissant tout à coup dans le cercle lumineux du petit bûcher, le tira de peine. Ils sont sauvés, ma chère dame, dit brusquement le vieillard. Venez vite les embrasser et retournez chez vous, ou ce sera vous qu'il faudra sauver demain. Vous êtes réellement folle de vous endormir la nuit dans l'humidité d'un bois, et monsieur est absurde de vous laisser faire.

(Sera continué)

VARIÉTÉS.

Ferrement de Berezowski. — Le 11 septembre, dans la matinée, est arrivé au bagne de Toulon Berezowski, condamné aux travaux forcés à perpétuité par la cour d'assises de la Seine, pour le crime d'attentat contre l'empereur de Russie.

Berezowski faisait partie d'un groupe de condamnés venant des prisons de Paris.

Nous trouvons dans le *Figaro* les détails suivants sur l'entrée de ce criminel au bagne :

« A peine arrivé, Berezowski a été conduit au vestiaire : là il a échangé les vêtements gris et jaunes de la prison cellulaire contre la veste rouge du forçat et le bonnet vert du condamné à perpétuité.

» A midi, on l'a amené aux forges du bagne pour lui river aux pieds la chaîne de l'infamie.

« Berezowski s'est présenté avec ses compagnons de route ; il avait les pieds rouges, gonflés, luisants et douloureux.

« Le polonais a été appelé un des premiers au *ferrement*.

« Il s'est avancé, froid et impassible, sans prêter la moindre attention aux regards de quelques militaires de service qu'avaient attirés les préparatifs de cette triste opération.

« Un des forgerons lui a passé à la cheville du pied gauche un gros anneau de fer (*manille*) sur lequel se rive la chaîne.

« Puis Berezowski s'est placé à cheval sur une traverse le long de laquelle il s'est ensuite allongé à plat ventre, il a relevé le pied gauche, l'a appuyé sur le côté d'une enclume.

« Quelques coups de marteau ont retenti dans la forge, et la chaîne était clouée à perpétuité.

« Le nouveau forçat s'est relevé ; un garde-chiourme lui a fait signe d'attendre dans un coin que ses compagnons de captivité eussent été ferrés.

« Berezowski s'est dirigé vers un angle de la forge, en soutenant dans sa main gauche le bout de la chaîne qu'il tirait avec lui.

« Sa figure réfléchie et intelligente était alors un peu pâle. Son bonnet vert laissait voir des cheveux ras et coupés en escalier, c'est-à-dire des plaques alternatives de cheveux ras et de cuir chevelu ; malgré tout cet appareil qui, joint au costume, est peu fait pour flatter, Berezowski n'avait pas cet air abruti que l'on rencontre chez les autres condamnés dès qu'ils ont revêtu la livrée des travaux forcés.

« Les regards qu'il jetait de temps en temps étaient profonds et pleins de douceur.

« Sa blessure à la main gauche est complétement guérie ; il reste au pouce une profonde cicatrice par où sont sorties quelques esquilles de la phalange ; l'index, qui avait été largement dilacéré, ne présente plus qu'une longue cicatrice ; les mouvements sont parfaitement conservés dans le doigt.

« A une personne qui ignorait les circonstances de l'attentat, et lui demandait s'il avait eu des panaris aux deux doigts blessés, il répondit, en s'exprimant avec difficulté ;

« — C'est le pistolet... On m'a soigné avec de l'eau froide. En trois semaines j'ai été guéri.

« En somme, Berezowski est resté impassible pendant tout le temps que les dix autres condamnés ont mis à se faire *ferrer*.

« Il ne parlait à aucun d'eux, tandis que ceux ci accueillaient l'arrivée d'un des leurs au banc du *ferrement* par des plaisanteries d'un goût fort douteux.

« Energie ferme et tenace, profonde conviction, telle est l'expression de la physionomie du nouveau forçat.

« Il ne sera enchaîné avec aucun autre forçat, comme le veut la règle.

« Il va rester dans une salle de condamnés, attaché au *ramas*, tringle de fer située au bas du lit de camp des forçats et le long de laquelle on passe le soir les chaînes de chacun d'eux.

« Il est destiné, paraît-il, à partir dans un mois pour la Nouvelle Calédonie, sur le vaisseau le *Fleurus*. »

—

Au banquet du concours agricole de Bagnères, M. Jubinal a porté un toast à l'impératrice.

« Descendante d'une race de héros, a dit l'orateur en finissant, touchant au Cid et à Guzman le Bon; l'impératrice ne faillira pas à la grande tâche que la Providence lui a dévolue, et ce n'est point sous son règne que le sceptre risquera jamais de tomber en quenouille. »

Débrouillez un peu l'écheveau de votre phrase, monsieur Jubinal, et vous verrez que vous avez dit tout bonnement une...; mais non, je ne veux pas écrire le mot moi-même, et je vous en laisse le soin.

—

C'était sous Louis XVIII qu'un riche négociant de Marseille avait rendu quelques services à la loyauté nouvelle, et venait, ainsi que bien d'autres courtisans, réclamer le prix de son dévouement.

— Voulez-vous de l'argent? lui dit Louis XVIII :

— Sire, répondit le Marseillais, j'aimerais mieux la croix.

— Je crois bien fit le roi, et il lui tourna les talons.

Louis-Philippe avait eu à se louer d'un armateur de Granville (Dieu vous garde!) et, voulant lui témoigner sa reconnaissance, il le nomma chevalier de la Légion d'honneur.

— Vous avez bien mérité de l'Etat, lui dit-il, je vous donne la croix.

— Sire, j'aimerais mieux de l'argent.

— Je crois bien, dit le roi.

ELLE

Nous revenions un soir à travers la prairie,
Le rire insouciant, la douce causerie
S'étaient fondus d'eux-même en cette rêverie
Qu'éveille la grandeur du calme et de la nuit.
Distraits, le front baissé, nous cheminions sans bruit.
Je l'écoutais rêver et suivais sa pensée ;
Sa poitrine battait comme émue, oppressée,
Et ses yeux inquiets semblaient craindre mes yeux.
Le flambeau de la nuit se levant radieux
Faisait couler sur nous sa lueur pâle et verte
Et réglait sur nos pas sa promenade aux cieux.
Les arbres se taisaient et la plaine déserte
D'un manteau de brouillard semblait s'être couverte :
A peine entendait-on quelques mourantes voix,
Un refrain qui sortait d'une croisée ouverte
Ou le chant d'un oiseau qui veillait dans le bois.
Les accacias fleuris et les frênes antiques
Bercés par un doux vent paraissaient s'assoupir,
Et les roseaux rêveurs aux voix mélancoliques
Attristaient les étangs de leur vague soupir.

Or, comme nous passions près d'un banc, sous un saule,
Elle parut lassée et je la fis asseoir.
C'est alors que penchant son front sur mon épaule,
Tremblante, elle me dit : Ami, j'ai peur du soir !...
. . . .
. . . .

Oh ! j'aimais, moi, j'aimais avec idolâtrie
Cette suave enfant ,douce comme l'encens,
Faite de tant de grâce et de tant d'harmonie
Qu'en elle tout chantait comme une mélodie !
Elle était pâle et frêle et n'avait que seize ans.
L'âge d'un ange au ciel, l'âge de poésie,
Où l'on suit en chantant les sentiers de la vie,
L'âge où dans l'âme en fleur il fait toujours beau temps,
L'âge où la jeune fille entrant dans la lumière
A conscience d'elle, et croit que sur la terre
Tout est bon, tout est beau, parce que dans son cœur
Tout est amour et grâce, innocence et bonheur !

Et je la regardais en mes bras appuyée,
Laissant flotter son âme en un rêve profond ;
L'éclat de son regard, la pâleur de son front
Reflétaient sa pensée en l'espace oubliée.
Nous nous sentions tous deux abattus sans douleur ;
Nos yeux se regardaient, ma main serrait la sienne
Et mon cœur respirait le parfum de son cœur
Qui coulait de sa lèvre avec sa douce haleine.
Tout à coup je la vis, sortant de sa langueur,
Lever la tête haute, indépendante et fière ;
Une flamme inconnue inonda son beau front,
Un orgueil surhumain brilla dans sa paupière.
« Mon enfant, oh ! dis-moi, dans cet instant si prompt,
Qu'avais-tu donc senti ? Quelle voix, quelle image
T'avait donc réveillée en ton rêve enivrant ?
Quel était ce feu saint qui dorait ton visage?
Dans quel monde étais-tu?... toi, jeune fille, enfant,
Etre doux et fragile !... ô mon Dieu, ton génie
N'avait pour s'exprimer point de feu ici-bas,
Ta vue était sans bord, ta pensée infinie,
Et ce que tu sentis, tu ne le compris pas !
N'est-ce pas que ton cœur, ton cœur de jeune femme
Ne pouvait pas suffire à ce qui l'accablait,
Que ton sourire d'ange était comme un reflet
De tout ce qu'éprouvait ton génie et ton âme?
N'est-ce pas que vers Dieu tu te sentais grandir?
N'est-ce pas que cet air que respirait ta lèvre
Etait un air de feu qui te faisait souffrir,
Et que dans ce moment de délire et de fièvre
Il te fallait à toi,pour vivre et respirer,
Pour déployer ton aile et librement errer,
Loin de ce monde étroit et de son atmosphère,
L'Éternité pour temps et l'Infini pour sphère ? .. »

Mais cette heure passa comme l'aile du vent ;
L'ombre épaisse engloutit cette rive nouvelle
Où s'étaient étendus les regards de l'enfant :
Alors la jeune fille en cherchant autour d'elle
Ne trouva plus partout que le vide et la nuit,
Son visage reprit sa pâleur infidèle,
Son sourire inspiré de ses lèvres s'enfuit.

Tu pleurais ta patrie un instant entrevue,
Mon pauvre ange exilé, mais si tôt disparue !
En vain tu faisais taire en ton sein tes sanglots ;
Tes larmes descendaient, obscurcissant ta vue,
Comme ces astres d'or au milieu de la nue
Qui glissent pour s'éteindre au sein profond des eaux,
Puis tu laissas tomber ta tête appesantie
Et sur mon sein brûlant doucement t'appuyas,
Et levant à ton Dieu ta paupière affaiblie,
Tu joignis tes deux mains, enfant et tu prias !

Oui, prie, ô tendre fleur, laisse ton âme épandre
Ces paroles que Dieu mérite seul d'entendre ;
Prie à ce ciel d'amour, à ce ciel ton berceau
Saint et grand comme toi, mais peut-être moins beau!
Oh ! que d'agonisants que le remords déchire
Qui, te voyant prier au bord de leur tombeau,
Partiraient consolés, mourraient dans un sourire,
Et se croiraient sauvés, s'ils pouvaient en ton nom
Demander au Seigneur son ciel et son pardon !

O douce enfant, le soir où je vis ta grande âme
Comme un phare divin briller dans ta beauté,
Je sentis dans moi-même une nouvelle flamme
Qui m'inondait d'amour et de félicité.
Et mes sens s'étendaient, et j'étais un autre être ;
Quelque chose de pur, de puissant, d'infini
Resplendissait en moi pour me faire renaître
Et m'entourer partout d'un air saint et béni.
Mais toi, dans ce moment, noble enfant, vierge sainte,
Devant qui j'ai tremblé de respect et de crainte,
Si ton nom n'était pas amour, beauté, vertu,
Oh ! de grâce, dis-moi,comment te nommais-tu ?

ÉMILE JULLIARD.

CINQ-CENTS
Proverbes Ottomans.

381 Où manquent les brebis on apostrophe la chèvre par mon seigneur.—(Lorsqu'on n'a pas ce qu'on aime, il faut aimer ce que l'on a.)
382 Il faut creuser le puits selon sa profondeur.
383 Ne franchis pas le pont d'un homme méchant; mieux vaut te laisser entraîner au courant.
384 Quand le chat n'est pas au logis, les rats dansent sur la table.
385 C'est aujourd'hui jeûne dit le chat, en voyant du foie auquel il ne peut atteindre.
386 Lorsque le cheval d'un Curde a foulé la terre, l'herbe cesse d'y croître.
387 Ce qui n'est pas nécessaire un jour, peut le devenir un autre.
388 Point de rose sans épines , ni d'amour sans rivalités.
389 Point de rose sans épines; ni de plaisir sans amertume.
390 On vient quand on veut, et on s'en va quand on peut.
391 Ce qui doit arriver arrivera sans faute.
392 Qui veut la rose doit aussi vouloir les épines.
393 Personne ne convient que son lait soit trouble.
394 Personne ne saurait jouir de ce qui est destiné à un autre.—(Tout est écrit.)
395 Prends l'étoffe d'après la lisière, et la fille d'après la mère.
396 Qui tombe par sa faute ne se plaint pas.
397 Les chiens ne se mangent point entre eux.
398 Ce qui est petit grandira , et le fou même finit pas devenir raisonnable.
399 A l'oiseau aveugle Dieu fait le nid.
400 Lorsque tu visites des aveugles. ferme les yeux.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 25 septembre	54	54
Clôture	du 25 septembre	54	30

La Banque de France
ET
LE CRÉDIT MOBILIER.

Nous ressentons une douloureuse émotion en rapprochant les noms de ces deux établissements. Nous éprouvons comme un secret pressentiment que le succès va couronner les efforts des hommes qui cherchent depuis si longtemps, pour échapper aux responsabilités qui les enlacent, à engager l'Etat dans leurs affaires. Pour réussir, ils élèvent leur péril au rang d'un malheur public.

On dit que le gouvernement de notre grand établissement financier délibère sur l'importance du concours qu'il consent à accorder au Crédit mobilier. Les uns assurent que la Banque se propose d'escompter soixante-quinze millions de valeurs crées par l'Immobilière et le Crédit mobilier et acceptées par les administrateurs de ce dernier établissement. On dit même que la Banque recevrait, en outre, comme complément de garantie, le portefeuille du Crédit mobilier D'autres prétendent, que les engagements personnels des administrateurs du Crédit mobilier se bornent à une somme de 57 millions 500 mille francs, formant la moitié des 75 millions que la Banque fournirait.

Que ces bruits soient ou non fondés;que la somme demandée soit plus ou moins forte ; que les administrateurs du Crédit mobilier interviennent plus ou moins personnellement, peu importe ! Les négociations sont engagées, c'est le point essentiel ; l'on assure qu'une résolution sera prise jeudi dans le conseil général de régence.

Voilà le danger qui nous effraye ; voilà ce qui nous fait trembler pour la sécurité, pour l'avenir financier de la France. Certainement la situation du Crédit mobilier est fort grave, et les responsabilités engagées dans cette affaire constituent un grand péril personnel pour MM. Pereire et de leurs collègues ; mais, quelque grand qu'il soit, ce péril est privé ; il y aurait folie à le transformer en un malheur social. Tel est pourtant le but que poursuivent depuis longtemps MM. Pereire ; ils veulent tellement enlacer le gouvernement dans leurs intérêts personnels, qu'ils donnent à leurs affaires des proportions colossales, afin de prévenir par cette solidarité, une chute qui aurait alors des conséquences terribles pour l'ordre social.

L'appel qu'ils font aujourd'hui à l'intervention de la Banque de France n'est pas la première tentative dans ce sens ; ils poursuivaient déjà ce but, il y a quelques années, par la concession de la Banque de Savoie qu'ils voulaient obtenir ; plus récemment encore, par l'étrange prétention d'une fusion avec le Crédit foncier, puis en voulant faire absorber l'Immobilière par la Caisse des travaux publics ; enfin, il y a peu de jours, en demandant que le préfet de la Seine accordât une garantie d'intérêt à un emprunt de deux cents millions que contracterait l'Immobilière. Par cette garantie, la ville de Paris serait devenue propriétaire de l'actif de cette Société, et l'œuvre poursuivie se serait accomplie, le rêve de MM. Pereire eût été réalisé ; ils auraient substitué l'Etat à leurs responsabilités personnelles.

Avons-nous besoin de rappeler avec quelle sage et prévoyante énergie M. Fould, alors ministre des finances, résista à l'obtention du privilége de la banque de Savoie ? Inspiré par l'amour de son pays; il parvint à sauver le gouvernement de l'abîme dans lequel MM Pereire voulaient le plonger, dans leur intérêt personnel. Mais, il ne faut pas croire que le succès de M. Fould ait été facile. Cette affaire avait passionné les esprits : MM. Isaac Pereire et Michel Chevalier avaient organisé un vaste système de publicité ; l'administration de la Banque de France était attaquée sous toutes les formes et les critiques avaient pris un tel caractère de violence, que M. Vuitry, devant le Corps législatif, les avait justement et sévèrement qualifiées.

Mais ce qu'il est curieux de rappeler aujourd'hui,ce sont les reproches faits alors à la Banque de France: les administrateurs les plus influents du Crédit mobilier, MM. Pereire et Michel Chevalier soutenaient que son capital était insuffisant ; qu'en outre, l'ayant employé en rentes, elle était hors d'état de rendre à la France les services qu'elle devait pour justifier son privilége. Il y avait dans ces reproches plus de vérité qu'il ne convenait alors de le faire remarquer. Il est évident que l'établissement sur lequel repose l'existence sociale du pays doit avoir une base solide, à l'abri de toute critique ; et un capital de garantie de 200 millions est relativement bien faible, pour répondre à tous les besoins d'un service aussi vaste que l'exige la puissance commerciale, industrielle et maritime de la France

Par conséquent, MM. Pereire et Chevalier avaient un semblant de raison en signalant cette insuffisance ainsi que les inconvénients que présentait l'emploi en rentes de ce capital. Ils avaient raison de faire ressortir la base fragile sur laquelle reposent la sécurité et la prospérité de la France.

On sait l'effet de ces plaintes : la Banque de France, indignée des attaques injustes dont son administration était l'objet, provoqua elle-même une enquête ; mais cette enquête n'était pas le but que poursuivaient les administrateurs du Crédit mobilier.

Depuis cette époque, les événements semblent avoir bien modifié les idées de MM. Pereire sur la suffisance ou l'insuffisance du capital de la Banque de France, sur l'exagération de l'encaisse métallique ou sur sa pénurie. Actuellement, ils pensent que le capital de la Banque peut suffire à tout et satisfaire en même temps aux embarras sous lesquels ils s'affaissent.

Toutefois, si les préoccupations anciennes ont disparu, il en est de nouvelles qui dominent l'esprit des hommes du gouvernement ; l'encaisse métallique d'un milliard est le sujet qui les inquiète.

Qu'on ne s'y trompe pas, cet état de choses n'est que passager ; il se prolongera probablement encore, notamment tant que l'Italie sera au régime du papier-monnaie ; il se prolongera aussi tant que les affaires languiront en France ; mais, aussitôt le réveil des affaires et dès que sera améliorée la situation financière de l'Italie, on verra avec quelle rapidité l'encaisse diminuera pour revenir à des proportions raisonnables et modérées.

Il serait donc très imprudent, sous l'influence de l'état prospère de cet encaisse, d'attenter avec légèreté au crédit de la Banque, en faisant pénétrer cet établissement dans le dédale ténébreux des affaires du Crédit mobilier. On ne doit pas oublier que si cette promiscuité se produisait,l'esprit public, ni en France ni en Europe, ne distinguerait le caractère des précautions prises pour protéger les intérêts de la Banque de France. On ne recherchera pas si les garanties offertes ou données sont bonnes ; on ne verra qu'une chose : l'alliance de la Banque de France avec le Crédit mobilier, et ce fait suffira pour affaiblir la confiance sans réserve qu'a inspirée jusqu'ici la sagesse du gouvernement de la Banque. La considération qu'elle aurait obéi, dans cette circonstance, à une puissante pression morale, loin d'être une raison de nature à affaiblir cette impression, serait au contraire un motif plus grand de défiance, car on ne saurait plus prévoir où s'arrêterait l'action d'une telle influence. Aussitôt, le doute naît là où la foi absolue est une nécessité impérieuse.

§

Quelles sont donc les circonstances qui imposent cette intervention de la Banque de France dans les affaires du Crédit mobilier ?

On dit que M. le ministre des finances a réuni les chefs de nos principaux établissements financiers pour rechercher et apprendre quels procédés, quelles mesures pourraient ramener la confiance et rendre aux affaires leur activité passée.

Nous ne savons quelles opinions ont exprimées ou exprimeront les hommes éminents qui composent le cénacle formé par M. le ministre ; mais nous osons affirmer qu'ils n'ont pas conseillé et qu'ils ne conseilleront jamais la réalisation du projet qui nous occupe. L'idée d'un tel accouplement n'a pu naître que des craintes inspirées par la catastrophe du Crédit mobilier et de l'Immobilière, craintes que nous-mêmes avons tout récemment signalées. Nous supposions bien que le cri d'alarme que nous poussions serait entendu ; mais nous ne pensions pas tellement effrayer des hommes raisonnables, qu'ils fissent la folie, pour éviter un péril privé, de créer un péril social sans exemple dans l'histoire de notre pays, si fertile cependant en terribles révolutions. Vraiment, si nous avions quelque vanité, et succès nous plairait fort ; mais l'intérêt général qui seul nous inspire, nous ferait vivement regretter l'impression que nous avons produite, si elle devait aboutir au malheur dont la France est menacée.

Comment ! M. le ministre des finances s'entoure de toutes les sommités financières ; par les renseignements qui lui sont dus il peut tout connaître, approfondir la situation du Crédit mobilier et de l'Immobilière, savoir avec précision si cette situation est perdue ou seulement embarrassée ; et au lieu d'un examen qui l'éclairerait sur le danger de l'intervention qu'on réclame, il ouvrirait les caves de la Banque de France, et il y ferait pénétrer aveuglément des sociétés qui peut-être seront demain en faillite, sociétés dont l'avoir commanditaire est totalement perdu !

On n'a pas considéré qu'en agissant ainsi, on plaçait la Banque non plus en face de sociétés *in bonis*, mais en face de créanciers de ces sociétés De sorte que, si le projet en question s'accomplissait, on verrait bientôt des débats judiciaires de la nature la plus grave s'engager entre la Banque de France et les ayant-droits de la Société immobilière Ces ayant-droits sont les obligataires de cette Société, qu'on ne peut, sous aucun prétexte, dépouiller de leur gage, sans commettre un stellionat. Oui, un stellionat ; — et nous le démontrons en invoquant les termes des engagements contractés envers eux. Voici le texte des engagements pris le jour où ont été émises les obligations :

« Cet emprunt, disait la Société immobilière,
» dont le montant viendrait s'ajouter à celui des
» propriétés de la Société , et en accroître la valeur
» dans une proportion bien supérieure à son impor-
» tance, se trouvera garanti par les immeubles de
» la Compagnie, déduction faite du prêt au Crédit
» foncier.

» En procurant à la Société immobilière de nou-
» veaux capitaux avec lesquels elle achèvera de
» mettre en valeur les terrains qu'elle possède,
» l'emprunt actuel amènera une augmentation de
» revenus aux actions, comme cela a déjà eu lieu
» par l'effet des emprunts au Crédit foncier, et il
» viendra *accroître les capitaux* qui, avec le revenu
» des actions, FORMENT LA GARANTIE du service des
» intérêts et de L'AMORTISSEMENT DES OBLIGATIONS. »

Ainsi cet engagement est formel ; il ne prévoit aucun droit qui puisse primer celui des obligataires. Bien moins encore prévoit-il le droit qui naîtrait d'un compte-courant avec le Crédit mobilier lui-même ayant rédigé le contrat qui lie la Société envers les obligataires. Les droits de ces obligataires s'élèvent à 58 millions ; la Société immobilière doit, en outre, pourvoir à ses dettes hypothécaires ou privilégiées, qui s'élèvent à 110 millions, et qui, naturellement, passent avant le compte-courant.

Voilà à quelles nécessités doit faire face l'Immobilière avant de songer à s'acquitter envers le Crédit mobilier. Or, la vérification sommaire que M. le ministre des finances eût fait faire, lui aurait appris que l'actif total de la Société immobilière suffit à peine à couvrir l'ensemble des dettes privilégiées, montant à 180 millions.

§

Et à quel usage sera affecté l'emprunt projeté à la Banque de France ? Evidemment à rendre au Crédit mobilier ses avances, à solder son compte-courant, c'est-à-dire à faire de la Banque l'adversaire implacable des obligataires. Il est évident que les tribunaux, s'ils étaient actuellement placés entre les obligataires et le Crédit mobilier, condamneraient les administrateurs de cet établissement, qui ont si imprudemment géré ; mais si la combinaison actuelle réussissait, et qu'un jour, par suite de cette combinaison, les tribunaux dussent prononcer entre les obligataires et la Banque de France, la décision, on pourrait le craindre, serait tout autre. Car l'intérêt social se dresserait alors avec une telle puissance pour conjurer le désastre qu'entraînerait la décadence de la Banque de France, que tout plierait devant cette nécessité d'Etat. Comme toujours, cette raison ferait la loi aux esprits quelque honnêtes ou droits qu'ils puissent être.

Voilà où conduirait infailliblement l'alliance que l'on projette contre la Banque de France. Et qu'on n'objecte pas que le concours dont il s'agit se borne à escompter la signature de MM. tels ou tels, qui sont parfaitement solvables ; ces signatures données dans de semblables circonstances ne constituent pas des engagements commerciaux de la nature de ceux que la Banque puisse accepter.

Ce sortes d'engagements en faveur de sociétés en péril ne s'acquittent jamais à l'échéance ; ils se renouvellent indéfiniment ; par conséquent la Banque de France, par l'énormité de la somme, sera devenue la prisonnière de ses propres débiteurs ; elle ne pourra agir contre eux, sans faire revivre le danger même qu'on veut actuellement conjurer ; et elle sera forcément entraînée au fond du précipice ouvert par les administrateurs du Crédit mobilier.

N'y eût-il, pour éviter le péril qui menace l'Immobilière et le Crédit mobilier, que le moyen attribué à M. le ministre des finances, plutôt que d'y avoir recours, mieux vaudrait cent fois la catastrophe immédiate. Cette catastrophe aurait du moins l'avantage de dégager la situation d'une entrave personnelle, qui embarrasse les affaires et en empêche la reprise. Heureusement, le péril n'est pas aussi effectif qu'on le pense, car il dépend de M. le ministre de le faire cesser en un instant. Quelque étrange que soit cette affirmation, nous la maintenons et en démontrons sur-le-champ la vérité.

En réalité, quelles sont les sommes perdues ? Le capital de l'Immobilière formant 80 millions, et le compte-courant du Crédit mobilier s'élevant à 70 millions, ensemble 150 millions.

Voilà le mal. Qu'y a-t-il pour y parer ? La fortune des administrateurs. Nous nous bornerons à signaler MM. Pereire, Galliera, Mallet et Sellière, pour prouver que les 150 millions seront facilement trouvés le jour où M. le ministre des finances, moins préoccupé de la situation de ces individualités, les laissera livrées à leurs seules inspirations.

Ce jour-là, MM. Pereire, Galliera, Mallet, Sellière, etc., etc , étant aux prises avec les responsabilités, qu'ils ont encourues, voudront à tout prix y échapper ; ils ne reculeront alors devant aucun sacrifice, pour sauver un bien mille fois plus grand et plus précieux que la fortune.

Nous ferons, dans notre prochaine Revue financière, une étude sur le Crédit mobilier, qui démontrera à M le ministre lui-même, que l'abstention du gouvernement dans les affaires de cette Société est commandée par la morale encore plus que par la saine raison.

J. MIRES.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 24 septembre.

TRIESTE bat. à vap aut. *Diana*, cap. Ucropino, ayant touché Corfou, Syra et Dardanelles, div. marchandises et 57 passager.
PYREE. bat. à vap. russe, *Grande duchesse Olga*, cap. Coperniski, ayant touché Dardanelles div. marchaadises et 10 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 25 Septem.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Menzaleh*, cap Flambeau div. marchandises.
— bat. à vap. fran. *Malartic*, cap. Renaze, div. marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. russe *Oleg*, cap. Engelman div. marchandises.
SMYRNE bat à vap. aut. *Stamboul*, capit. Hesse, div. marchandises.
— bat. à vap. aug *William Corry*, cap. Doundsen div. marchandises.
ODESSA bat. à vap. russ. *Pilade*, capit. Nevragin, div marchandises
— bat à vap. russe, *Grande Duchesse Olga*, cap Koperniski, diverses
TREBISONDE bat. à vap ott. *Touna*, cap. Seiglio, div. marchandises.
DANUBE bat. à vap. ang *Normamby* capit. Riley, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 24 Septembre.

MARSEILLE br. russe, *Anetta*, cap. Mercich, lest.
— br. hell. *Memphis*, cap. Ginamis, lest.
NEWCASTLE brik italien, *Mita*. capit. A. Pietro Caffiero, charbon de terre,
MALTE br russe, *Evanghelistra*, cap. Cutufa, lest.

du 25

ALEXANDRIE bark ang. *Margaret Waithness*, cap. W Crevett, lest.
MESSINE br. italien, *Etelerodo*, cap. Caferato, sel.

DEPARTS des bat. à voile du 23 Septem.

MARSEILLE br. hell. *Anthi*, capit. Donco, blé.
— br. hell. A. *Nicolaos*, cap. Cazulis, blé.
— » *Anastassis*, cap. Camenos, blé.
— » *Evanghelistra*, cap. Economidis, blé
— » A. *Costandinos*, cap. Polimeropulos,
— » *Enosis*, cap. Becatoros, blé,
FALMOUTH trois-mats aut. *Gregorius*, capit. And. Ratcowich, blé.
— trois-mâts aut. *Vera Cruz*, cap. Perisa, blé.
— bark aut. *Duc Cognate*, capit Monissich, blé.
DANUBE br. hell. A. *Spiridhon*, cap. Capo, lest.
— » A. *Elleni*, cap. Lipardi, lest.
— » A. *Spiridhon*, cap. Cazuli, lest.
— » A. *Dhimitrios*, cap Bacoyorgi »
AZOFF » *Enosis*, cap. Carayorghi, lest
— » *Zakinthos*, cap. Bastas, lest.

du 24

MARSEILLE br. hell. *Zante*, cap. Donca. blé.
— br. hell. *Nea Tihi* cap. Miniaculi. blé.
— br. ang. *Venus*, cap Berenzo, blé.
— br. hell *Papamikes*, cap. Papa, blé.
ANGLETERRE bar. nor. *Hong Garl*. cap. Berner,
— bark norw *Alah Kerim*, cap. Lund, seigle.
KUSTENDJE br. hell. *Margarita*. cap. Psila, lest.
— bark autrichien, *Giuseppe Matteo*. capitaine G. Perovich, lest.
TAGANROK br. russe, *Evanghelistra* cap. Cutufa,
MER-NOIRE br ang. *Circassian*, cap. Bower, lest.
— br. hell. *Spiliotissa*, cap. Mihalopulos, lest.
ODESSA brik ital. *Meta*, cap. Caffiero, ch. de ter.
CASTELMARE sch. aut. *Giuseppe*, cap Bontilich,
AZOFF br. hell. *Memphi* cap. Zuanis, lest.
— goel. hell. *Penelopi*, cap. Francescu, huil.
BOURGAS bark aut. *Maria Andrina*, capit. Stefano Matesich, lest.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 20

TAGANROK pour Falmouth, bar. norw *Carl*, cap. S. Bermann, blé et orges.
— pour Constantinople, br. russe, *Yeoryhios*, cap. Dagoronias, divers.
SOULINA pour Marseille, br. ital *Gehon*, cap. R. Schiaffino, blé et orges.
— pour Marseille, brik aut. *Dobri Czar*, cap. Caravigni, blé.
ODESSA pour Falmouth, bar. aut. *Vera Cruz*, cap. Giov. Perrissa, blé.
VARNA pour Marseille, br. hell. A Marcos, capit. Coufopandelis. blé.
GALATZ pour Manseille, brr hell. *Yeorghios*, cap. Papalias, graine de lin.
— pour Falmouth, br. angl. *Lena*. capit. Reid, graine de lin.
NICOLAEFF pour Mapseille bar aut. *Iskender bey*, cap. Clacevich, ravisons.
— pour Rotterdam, bar. angl. Caduceus. cap. James Pearce, seigle.
— pour Marseille. br. hell. *Evanghelistra*, cap Iconomidhu, avoine.
— pour Falmouth, bar. angl. *Cresied Wave*, cap E. Crhistop graine de lin.
MARIANOPOL pour Marseille. br, hell. Papamikes,
— pour Marseille br. hell. *Anastassis*, cap. A. Gamenos. blé.
— pour Marseille br. hell. *Spiridhon*, capitaine Arvanitakis seigle.
ODESSA pour Falmouth, bark aut. *Rimedio*, capit. Thom. Kladulich blé.
— pour Marseille, br. hell. *Calliopi*, capitaine Andricos Lukakis, blé.
GALATZ pour Queenstown, bark mek. *Fortuna*, cap Ch. Gottschalk, blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 21

de SOULINA pour Marseille. bar. italien , *Urano*, cap Yovanich, blé.
de TAGANROK pour *Alger*, br. aut. *Nadesta*, cap. Luca, Giuraovich, blé.
— pour Marseille bark russe, *Laine*, capitaine Sandros graine de lin.
— pour Falmouth, br. ang *Alice*. cap. Everson
— pour Falmouth. brrk ang. *Hygeia*, capit. Wil. Hooper, blé.
— pour Gibraltar, br mek. *Auguste Sophie*, cap. Lebermann, laine.
de BERDIANSKA pour Malte br. aut *Liubezni Pervi* cap Cernagorcevich, blé.
— pour Marseille, br. aut. *Pichetto*, cap. Ed. Soich, graine de lin.
— pour Marseille, br. russe, *Cefalonia*, capit. J Caravias, blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Cechino Danovaro*, capit. Marcenaro, blé.
— pour Livourne bark ital. *G. B. Revello*, cap. G Revelle, blé.
de ODESSA pour Marseille bar. italien, *Luigi*, cap Viannello, blé.

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mésarlik 88, ancien N° 76

Pension Bourgeoise.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 214 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de :

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* c. Gautier, partira pour MARSEILLE vendredi 27 septembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo et Pirée.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	300,000	Prince Clary,	tirages 2	Florins	25,000
Emprunt de 1860,	tirages 4	»	300,000	Saint Genois	» 1	»	50,000
Crédit mob. 1858,	» 4	»	250,000	Palfi	» 1	»	40,000
Emprunt de 1864,	» 5	»	200,000	Waldstein	» 3	»	25,000
Prince Salm	» 2	»	40,000	Rudolf	» 2	»	25,000

Pour la bagatelle de 40 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 50,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt du Crédit Mobilier de 1858, aura lieu le 1er Octobre a c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

Han Municipal, à Galata n° 8.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.— GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

FONDERIE en Bronze et en Zinc à Munich.

Nous avons l'honneur d'annoncer que nous venons d'unir à notre établissement artistique une *fonderie en bronze et en zinc* que nous recommandons particulièrement pour la composition et la construction de monuments publics, et pour des travaux statuaires du genre religieux. Une riche collection de plus de 300 modèles, chef-d'œuvre des premiers maîtres, nous met à même d'exécuter toutes les demandes à des prix très-modiques.

Pour de plus amples renseignements on est prié de s'adresser aux soussignés.

Munich (Bavière), août 1867.

MAYER & Co.
Place Stiglmeier, N° 1.

Un pharmacien allemand qui, après avoir achevé ses études, a servi plusieurs années en Moldavie, demande une place en Roumanie, en Russie, en Turquie ou en Egypte. Il parle l'allemand et le valaque et connait en outre le français et l'italien. S'adresser franco en ajoutant ses conditions aux initiales O. H., 1861, poste restante, Munich (Bavière).

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Quelques créanciers de Keucé oglou Melcon, boulanger failli, ayant donné au comité des faillites un projet de concordat, par conséquent tous les créanciers de la dite faillite sont invités à se présenter au dit comité dans le terme de 21 jours à dater d'aujourd'hui, à l'effet de soumettre leurs créances à la vérification et de présenter toutes oppositions qu'ils ont à faire} contre le concordat. Toute opposition faite après l'expiration de ce délai ne sera pas considérée valable.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Διὰ τῆς ἀπὸ 26 Τζεμαζὶ-ἐλ-ἐϐὲλ 1283 καὶ 24 Σεπτεμβρίου 1282 χρονολογουμένης εἰδοποιήσεως προσεκλήθησαν οἱ Δανεισταὶ τῶν πτωχευσάντων Ἀρτοποιῶν Ἀγκὸπ, Κυϐὸρκ καὶ Σερκὶζ ὅπως παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπὴν καὶ ἀποδείξωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐπειδὴ δὲ τινὲς τῶν δανειστῶν παρουσιασθέντες ἐπιϐεϐαίωσαν τὰ δάνειά των, τινὲς δὲ οὐδόλως ἐνεφανήθησαν, καὶ ἐπειδὴ ἡ ὑπόθεσις αὕτη θεωρεῖται, διὰ τοῦτο προσκαλοῦνται οἱ μέχρι νῦν μὴ παρουσιασθέντες Δανεισταὶ ὅπως ἐντὸς ἕνδεκα ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσι καὶ ἐπιϐεϐαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, οἱ δὲ μὴ παρουσιασθέντες συμφώνως τοῦ 210 ἐμπορικοῦ Κώδηκος θέλουν ἀποκλεισθεῖ τῆς ὁμάδος τῶν δανειστῶν.

11 Τζεμαζὴλ-ἐϐὲλ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Παρακατατεθέντος παρὰ τῶν Δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Μέλκοκ Κιουσὲ Ὀγλοῦ ἀρτοποιοῦ τοῦ συμϐιϐαστικοῦ ἐγγράφου, προσκαλοῦνται οἱ ἔχοντες ἐνστάσεις ἐπὶ τοῦ ῥηθέντος ἐγγράφου Δανεισταὶ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ τῆς σήμερον παρουσιασθῶσιν καὶ ἀποδείξωσιν αὐτάς, καθότι μετὰ τὴν προθεσμίαν ταύτην θὰ ἐνεργήσωσι τὰ δέοντα· πᾶσα δ' ἔνστασις εἶναι ἀπαράδεκτος.

19 Τζεμαζὴλ-ἐϐὲλ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
[ὑπογ.] ΧΑΣΑΝ.

AVIS,

La sentence de la dette de M. Antoine Piryantz au feu M. Apik Effendi Tinghir, ayant été donnée en faveur de ce dernier, en présence du conseil du Tidjaret. Par un cas imprévu le Bon du dit sieur A. Piryantz, s'élèvant à la somme de Liv. 1825, 66 ; date du 1er mars 1866, ayant été égaré, les successeurs de la maison du feu sieur Apik Effendi Tinghir, déclarent, ainsi qu'il est mentionné aussi dans la sentence du Tidjaret contre le dit sieur, comme nul, et sans valeur le dit Bon, dans le cas qu'il tomberait entre les mains d'un autre.

Constantinople, 9[21 septembre 1867.

Pour la succession du feu Apik effendi Tinghir ;

PIERRE TINGHIR.

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 11/23 Septembre, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
			Voyage pour le Pont.
6 18	6	12 15	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6 48	2	12 45	de Yéni-mle, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bebek.
8 3	18	2	de Yéni-mahalle, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar.
8 34	12	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
9 49	6	3 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
11 19	2	5 15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
6 33	4	12 30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
6 48	11	12 45	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9 19	17	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 33	3	12 30	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 19	14	1 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 1 h.
8 19	3	2 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach. (Les vendr. à 2 1[2 h.)
9 4	14	3	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10 18	3	4 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
2 49	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3 19	9	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)
			Départ du Pont.
7 34	3	1 30	pour Bechiktach, Arnaout-keui.
8 34	14	2 30	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
7 49	6	1 45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9 33	3	3 30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
9 18	9	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
8 49	2	2 45	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
12 5	4	6 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3 19	11	9 15	pour Bébek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4 4	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 4	18	10	pour Rouméli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4 34	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere Yénimahallé
5 4	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
4 4	3	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3[4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
5 4	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 34	3	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 34	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-dere et Yéni-Mahallé.
4 34	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5 4	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 h. 1/4, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni mahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 8 1[4 h. touchant Buyuk-déré, Therapia, Yeni-keui, Emirghian-R.-Hissar, Arnaout-keui, Ortakeuï, Bechiktach et Cabatach.)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

		Voyage pour le pont.
6 33	12 30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
6 49	12 45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6 33	12 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8 19	2 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 19	3 15	de Yénimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 34	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjuk.
2 19	8 15	de Buyukdére, Therap, Yéni, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2 49	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjuk, Scutari.
3 19	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
4 34	10 30	de Yéni-mahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.

	un Bat.		
			Départ du Pont.
7 4	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R Hissar, Emirghian, Yéni-keui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-Mahalle.
8 3	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
8 34	2	30	pour Scutari Couskundjuk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
9 19	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1 54	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
3 34	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
4 4	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
4 49	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré.
5 19	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 11[23 septembre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

H. F.	Nos	H. T.	
			Voyage pour le Pont.
7 4	3	12	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 34	16	1 30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 18	10	1 15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1 34	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.
			Départ du Pont
9 4	3	3	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3 19	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4 4	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3[4.*)
4 34	3	10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal.

Les départs de 1 h. 1[2 de Pendik, et de 9 h. 1[4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fêtes grecques.

Service des Dimanches.

	un bateau		
			Voyage pour le Pont.
6 18		12 15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
1 49		7 45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
3 34		9 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki et Proti.
			Départ du Pont.
8 3		2	pour Proti, Antigone. Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
9 4		3	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4 19		10 45	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant
N. BORDEANO

SAMEDI, 28 SEPTEMBRE 1867 — 30 DJÉMAZI-UL-EVEL 1284 de l'Hégire — SAMEDI, 28 SEPTEMBRE 1867

2me Année. --- No 220.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE, rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la gne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople es considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 28 Septembre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 26 septembre, 5 h. 25 m. soir.

La *France* dément les bruits de modifications ministérielles.

FLORENCE, *25 soir.*— La garde nationale a été convoquée. Jusqu'à présent les désordres ne se sont pas renouvelés.

Cours du 26 septembre.

Consol. T.	PARIS...	Ouv. 32 10	
		Clôt. 32 20	
	LONDRES.	Ouv. 31 7/8 à 32	
		Clôt. 31 7/8 à 32 1/8	
Emprunt Turc........		253 75	257 50
Rente Française......		69 05	69 20
Italien...............		48 70	48 85

Paris, 27 septembre, 1 h. 35 m., soir.

Hier, Florence a été tranquille. Des démonstrations ont eu lieu à Gênes, Modène, Naples et Milan, mais elles ont été dissoutes sans conflit.

Paris, 27 septembre, 7 h., soir.

Garibaldi a été conduit à Caprera sur un bâtiment de l'Etat.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

PARIS, 19 septembre.—Le bilan hebdomadaire de la Banque de France constate une augmentation de 2,500,000 francs sur le numéraire, de 8,330,000 fr. sur les billets, de 1,500,000 fr. sur les comptes du trésor, et une diminution de 330,000 fr. sur le portefeuille, de 5,800,000 fr. sur les comptes particuliers. Les avances sont stationnaires.

LONDRES, 19 septembre.— Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre constate une augmentation de 149,915 liv. sterl. sur le numéraire, de 30,375 liv. st. sur le trésor, de 11,132 liv. st. sur les comptes des particuliers ; et une diminution de 13,870 liv. sterl. sur les billets et de 143,681 sur le portefeuille.

On mande du Mexique que Porfirio Diaz menace d'intervenir militairement, si beaucoup de condamnés à mort n'obtiennent une commutation de peine.

Carlos Miramon, qui est à la tête de 3,000 hommes, a fait fusiller 90 libéraux pour venger la mort de son frère. (*Corresp. Havas.*)

On annonce qu'une commande de quatre-vingts locomotives pour la Russie a échappé aux constructeurs belges, et, après des pourparlers avec eux, a été donnée à l'établissement français du Creuzot. (*La Meuse*)

Les journaux de Berlin, du 17 septembre, démentent la remise d'une dépêche danoise. Le ministre danois a informé verbalement samedi 14 septembre, M. de Bismark qu'il était autorisé à ouvrir des négociations confidentielles. (*Correspondance Havas.*)

NEW-YORK, 7 7bre.— Le décret d'amnistie, attendu pour lundi 9 courant, excluerait seulement l'ex-président confédéré Davis, le vice-président Stephens, les membres du cabinet confédéré, quelques personnes soupçonnées de complicité dans l'assassinat de M. Lincoln, et enfin les agents diplomatiques de l'ex-confédération.

On lit dans la *Patrie*:

Le général Fleury est à Vienne. Sa mission a trait aux arrangements relatifs à la translation du corps de Napoléon II ; tel en est! du moins, le caractère officiel.

On assure qu'en même temps le général, qui a accompagné l'Empereur en Autriche, serait chargé de poursuivre auprès de François-Joseph et de M. de Beust les négociations entamées à Salzbourg, et de préparer ainsi la convention éventuelle qui serait définitivement conclue à Paris lors du voyage de l'empereur d'Autriche et de son ministre.

L'archevêque de Canterbury, primat d'Angleterre, a convoqué pour le 24 de ce mois un synode général des évêques de l'Eglise anglicane. Soixante-dix-sept prélats on déjà répondu à cet appel ; de ce nombre, trente-quatre appartiennent à la Grande-Bretagne, vingt-trois aux colonies britanniques, et vingt occupent des siéges aux Etats-Unis. Le but assigné au synode est de délibérer sur les mesures les plus propres à faire disparaître les divisions de l'Eglise anglicane et à ramener celle-ci « à la foi et à la discipline de l'Eglise indivisée qui était le principe de la réformation anglaise. »(*Morning-Post*)

On lit dans le *Moniteur*:

« Par une lettre datée de New-York, M. Dano confirme son arrivée dans cette ville. Parti de Mexico le 8 août dernier, et de Vera-Cruz le 16 du même mois, notre ministre au Mexique a débarqué le 28 aux Etats-Unis avec tout le personnel de sa légation. Il était, en outre, accompagné des chargés d'affaires de Belgique et d'Italie auxquels il avait offert de prendre passage à bord du *Phlégéton*. Environ deux cents Français qui avaient exprimé le désir d'être rapatriés sont également parvenus à New-York, où ils ont été transportés par les avisos de la marine impériale le *Phlégéton* et le *Bouvet*.

» MM. du Courthial et de Saint Charles, nos consuls à Vera-Cruz et à Tambico, ont dû s'embarquer directement pour la France par l'un des derniers paquebots.»

On dit ici que le premier bâtiment à vapeur, de l'expédition d'Abyssinie a quitté Bombay il y a troisjours emportant un détachement destiné à explorer Massovah. Il arriverait à sa destination en dix jours. Le *Peruvian* et l'*England* ont quitté la Mersey jeudi soir, d'autres sont partis hier au soir et les derniers se mettront en route aujourd'hui. Ils compléteront leur chargement à Deptford. D'après l'*Army and Navy gazette*, quatre bataillons d'infanterie européenne feront partie de l'expédition. Un comité de l'arsenal de Woolwich a été visiter hier les selles destinées à l'expédition et il en résulte qu'on a fait enlever toutes celles qui étaient prêtes à être embarquées et qu'on les a fait remplacer par d'autres pareilles à celles qui ont été mises en usage pendant la guerre contre les naturels de la Nouvelle Zélande. Du reste, on semble attacher une importance extrême à tout ce qui est de l'administration militaire. On a en toute occasion adressé de si sévères et il faut ajouter de si justes reproches à l'administration en Angleterre que cette fois elle veut tâcher de ne pas donner matière à des accusations réitérées. (*Pays.*)

Le journal *la France* s'exprime ainsi sous la signature de M. Rigaud :

« On dit au gouvernement : si vous n'êtes pas la guerre à outrance, soyez la liberté sans restriction, comme si la gloire seule pouvait consoler un grand peuple de l'oppression intérieure et comme si la liberté pouvait le consoler de l'humiliation extérieure.

» Une nation effacée dans le mouvement général des peuples, est une nation abaissée, et une nation abaissée, a beau être libre, son gouvernement et ses institutions ne tardent pas à tomber, comme on l'a dit et comme on l'a vu à une autre époque, « sous la conspiration du mépris. »

» Il y a deux sortes de grandeurs, également indispensables : l'une est cette grandeur morale qui se nomme le progrès des mœurs et des libertés publiques, l'autre est cette grandeur nationale, qui se nomme l'influence légitime dans le conseil des Etats. Pourquoi les déclarer inconciliables, quand c'est au contraire leur accord et leur harmonie qui seules peuvent assurer à l'action politique son autorité, son prestige et sa puissance ? »

Le *Moniteur républicain* de Mexico publie le décret suivant, tendant à honorer la mémoire du général Artéaga, l'une des victimes, comme on sait, du décret du 3 octobre 1865 :

« Le citoyen colonel Julio Cervantes, gouverneur et commandant militaire de l'Etat libre et souverain de Queretaro, aux habitants de cet Etat,

» Décrète ce qui suit :

» Article 1er. Le gouvernement de l'Etat de Queretaro, au nom du peuple qu'il représente, déclare que le général José-Maria Artéaga a bien mérité de l'Etat.

» Art. 2. Sitôt que le gouvernement suprême aura confirmé cette décision, l'Etat prendra le nom de « Queretaro Artéaga. »

» Art. 3. L'Etat adopte les deux filles du général : Herlinda, âgée de cinq ans et Socorro, âgée de trois ans. Elles seront élevées et plus tard dotées au frais du trésor public.

»Art. 4. Pour perpétuer la mémoire du jeune héros, gouverneur constitutionnel de Queretaro, un monument lui sera élevé sur la place du *Quinze-Mai*, à Queretaro. »

RUSSIE.— On lit dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* : La politique française affirme dans le sens le plus pacifique ses vœux et sa confiance.

Nous nous félicitons de n'avoir pas un instant douté de ces dispositions, sans songer cependant à faire vanité de notre clairvoyance, car le plus vulgaire bon sens conduisait à juger que la France n'ayant aucun intérêt à faire la guerre, et ne se trouvant menacée par personne, ne pouvait songer qu'à des soins plus pressants et d'une influence plus heureuse sur sa prospérité et sa grandeur intérieures, à des travaux qui—sans douloureux sacrifices — assureront le maintien de l'admirable situation qu'elle a acquise en Europe et dont la renommée glorieuse s'est répandue dans le monde entier.

Pourtant il ne faudrait pas croire que les intentions, que les certitudes pacifiques solennellement affirmées, vont mettre fin subitement aux investigations opiniâtres de certains publicistes, dont le tempérament est ainsi fait qu'ils croiraient avoir perdu leur journée s'ils n'avaient pas cherché à découvrir, fût-ce dans les lointains inconnus de l'avenir, quelque petit nuage plus ou moins gros de tempêtes.

Nous entendrons sûrement disserter encore sur la fragilité de la ligne du Mein, sur l'ambition prussienne, et l'imagination féconde des nouvellistes à court de renseignements certains, nous ménage sans doute aussi plus d'une révélation sur les pressentiments que les souverains n'ont pu manquer de se communiquer à Salzbourg, sur les précautions qu'ils y ont prises, les projets qu'ils ont combinés, etc., etc.

Quand on lira tout cela, l'on fera sagement de se rappeler que le parlement fédéral de l'Allemagne du Nord et ses gouvernements, que le Gouvernement français et les Chambres de France ont devant eux une tâche assez grosse en dehors des questions de frontières pour être absorbés longtemps par d'importants et utiles travaux, qu'il n'en est pas autrement en Autriche, et que les Etats allemands du Sud ont aussi leur œuvre intérieure très-considérable à accomplir.

LA RÉFORME EN TURQUIE.

XIII.

L'homme supporte sans se plaindre, la faim, le froid, la douleur et la mort ; mais il demeure en révolte permanente contre l'injustice.

On peut dire, que l'idée de justice est la vérité première qui jaillit spontanément du cœur de l'homme.

Cela est si vrai, que c'est à un besoin primordial de justice, qu'il faut attribuer l'idée de récompenses et de peines futures, qu'on retrouve à la base de toutes les religions.

Chateaubriand a dit : « la justice est le pain du peuple, il en est toujours affamé. »

Dans la situation actuelle de la Turquie la justice a une suprême importance : elle est le plus impérieux besoin des peuples, comme elle sera la sauvegarde du gouvernement.

La paix publique, l'ordre privé, la sécurité de l'Etat et le repos des familles en dépendent.

En favorisant son avènement, le gouvernement se ménagera aussi l'occasion de revendiquer une portion d'autorité très-considérable, aliénée par les capitulations.

Il y a quelques mois, vingt-six consuls anglais en Turquie eurent à rendre compte à leur gouvernement de la situation qui régit les rapports de la Porte ottomane avec ses sujets chrétiens.

Chose remarquable! le seul grief, qu'on retrouve au fond de ces pièces diplomatiques avec plus ou moins d'énergie dans la forme, porte sur l'administration de la justice.

A part cette malheureuse question de justice, il serait difficile au mauvais vouloir le plus farouche de découvrir dans les rapports consulaires la matière d'un réquisitoire contre la Turquie.

L'établissement d'une justice juste a d'autant plusd'importance, que ses effets s'étendent sur le corps social tout entier.

En Turquie, où la réforme doit porter sur les mœurs, bien plus que sur les lois, quel moyen plus puissant d'encourager la vertu et de réprimer les abus et les vices ?

Sans justice, les pauvres, les petits, les faibles, les veuves et les orphelins sont impitoyablement sacrifiés.

Sans justice, l'administration, les finances, l'armée, les villes et les campagnes restent livrés sans merçi à la rapacité égoïste des traitants.

Comment en serait-il autrement, tant que la probité restera sans récompense, et qu'aucun châtiment n'attachera au front du coupable un écriteau d'infâmie?

Tant que celui, qui doit sa fortune à la rapine et à toutes les sources honteuses, aura le droit de se promener le front haut et d'écraser les pauvres de son dédain?

A quelque point de vue qu'on se place, religieux, politique, philosophique, économique, financier, administratif, on ne saurait trop se dépêcher de doter le pays d'un mécanisme judiciaire impartial et sain.

La machine existe ; il suffit de l'harmoniser, d'en coordonner certains rouages et de soumettre l'ensemble à un contrôle rigoureux.

Le gouvernement y gagnera plus qu'aucune des parties intéressées : une haute réputation d'abord, qui ne nuit jamais et dont l'absence porte préjudice ; puis d'être débarrassé d'une foule d'affaires de détails, qui absorbent très-gratuitement les instants de ses journées et de ses veilles.

Aujourd'hui, la confusion existe entre les pouvoirs judiciaire et administratif.

Celui-ci est obligé d'intervenir dans les affaires sur les plaintes en déni de justice dont les ambassades étrangères se font les organes.

Des luttes d'influences s'établissent, jusqu'à faire casser des arrêts rendus sur la preuve faite journellement, que des considérations étrangères à la justice ont inspiré les magistrats.

Quant au pauvre diable, qui n'a personne pour le protéger, comment ferait-il pour obtenir l'annihilation d'un arrêt qui le frappe injustement dans son honneur ou dans sa fortune?

Il lui faut des années pour épuiser les différents degrés de juridiction, et, pendant ce temps, ses affaires souffrent, jusqu'à ce qu'enfin le proverbe se réalise : « le gagnant s'en retourne en chemise et le perdant s'en va tout nu. »

Quelquefois, il va porter sa peine devant le pouvoir politique, devant les ministres du Sultan.

Alors, il obtient justice.

Mais l'abus subsiste, et le même fait se représente le lendemain.

Nous croyons avoir établi suffisamment la haute gravité du problème dont la solution s'impose d'urgence à la bonne volonté réformatrice du gouvernement.

Il nous reste à démontrer, que cette réforme dépend des mœurs, bien plus que des lois.

Les lois existent, et l'on ne saurait sans injustice déplorer l'absence de justice, là où il ne manque que des juges.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

VI.

Elle prit en riant le bras du vieux docteur, et entra bientôt avec lui dans la hutte. Les deux enfans, qui étaient alors éveillés de leur torpeur sinistre. mais qui semblaient encore tout effarés de la mort entrevue, essayèrent de soulever leurs petites têtes rondes ; elle leur fit signe de la main de se tenir tranquilles, pencha sur l'oreiller, leur sourit dans les yeux, et posa deux baisers dans leurs boucles d'or. — A demain, mes anges, dit-elle.

Cependant la mère, agitée fiévreuse, riant et pleurant, suivait Mme de Tècle pas à pas, lui parlait, s'attachait à elle et baisait ses vêtemens. — Laissez-la donc en paix, voyons! s'écria le vieux Durocher avec fureur... Madame, allez-vous en ! Monsieur de Camors, reconduisez-la !

Elle allait sortir quand le sabotier, qui n'avait rien dit jusque-là et qui était assis comme écrasé dans un coin de sa hutte, se leva tout à coup et saisit le bras de Mme de Tècle, qui se retourna un peu effrayée, car le geste de cet homme était d'une violence presque menaçante. Ses yeux creux et secs étaient ardemment fixés sur elle, et il continuait de lui serrer le bras dans sa main crispée. — Mon ami, dit-elle, tout incertaine.

— Oui, votre ami, balbutia cet homme d'une voix sourde ; oui, madame ;... oui, votre ami ;... oui, madame... Il ne put continuer, sa bouche s'agita comme dans une convulsion ; un sanglot effrayant déchira sa rude poitrine : il s'abattit sur ses genoux aux pieds de la jeune femme, et on vit une pluie de larmes tomber à travers ses deux mains jointes sur son visage.

Mme de Tècle pleurait. — Emmenez-la donc, monsieur ! cria le vieux médecin. — Camors la poussa doucement hors de la hutte et la suivit.

Elle lui prit le bras, et ils descendirent dans le creux du vallon pour joindre le sentier qui conduisait à l'habitation du comte de Tècle. Elle était séparée du bois par vingt minutes de route. Ils avaient fait environ la moitié de ce chemin sans qu'une seule parole eût été échangée entre eux. Une ou deux fois, quand quelques rayons de lune perçaient les nuages, Camors crut la voir essuyer une larme du bout de son gant. Il la guidait avec précaution dans les ténèbres, quoique la démarche légère de la jeune femme fût à peine ralentie par l'obscurité. Son pas souple et relevé foulait sans bruit les feuilles tombées, évitant sans secousses les ornières et les mares, comme si elle eût été douée d'une clairvoyance magique. Quand deux sentiers se croisaient et que M. de Camors semblait indécis, elle lui indiquait la route par une faible pression du bras.

Tous deux sans doute étaient embarrassés de leur silence. Ce fut Mme de Tècle qui le rompit : — Vous avez été bien bon, ce soir, monsieur, dit-elle d'une voix basse et un peu tremblante.

— Je vous aime tant ! dit le jeune homme.

Il avait prononcé ces simples paroles d'un accent si profond et si passionné que Mme de Tècle tressaillit et s'arrêta sur place : — Monsieur de Camors !

— Quoi, madame ? demanda-t-il d'un ton étrange.

— Mon Dieu... au fait... rien ! reprit-elle, car ceci est une déclaration d'amitié, je suppose, — et votre amitié me fait plaisir.

Il quitta son bras tout à coup, et d'une voix rauque et violente : — Je ne suis pas votre ami, dit-il.

— Qu'êtes-vous donc, monsieur ?

Sa voix était calme ; mais elle recula lentement de quelques pas, et s'adossa, un peu repliée, contre un des arbres qui bordaient le chemin.

L'explosion si longtemps contenue éclata, et un flot de paroles sortit des lèvres du jeune homme avec une fougue inexprimable : — Ce que je suis ?... Je ne sais pas,... je ne sais plus ! Je ne sais plus si je suis moi,... si je suis bon ou mauvais,... si je rêve ou si je veille,... si je suis mort ou vivant !... Ah? madame, ce que je sais,... c'est que je voudrais que le jour ne se levât plus,... que cette nuit ne finît jamais ! C'est que je voudrais sentir toujours,... toujours,... dans ma tête, dans mon cœur, dans mon être tout entier. . ce que je sens près de vous, grâce à vous, pour vous ?... Je voudrais être frappé d'un mal soudain et sans espoir, pour être veillé par vous comme ces enfans, pleuré par vos yeux, enseveli sous vos larmes !.... Et vous voir là, courbée dans l'épouvante devant moi ! Mais c'est horrible ! Mais au nom de votre Dieu,... que vous me feriez chérir !... rassurez-vous donc ! Je vous jure que vous m'êtes sacrée ! Je vous jure que l'enfant dans les bras de sa mère n'est pas plus en sûreté que vous ne l'êtes près de moi !

— Je n'ai ne pas peur, murmura-t-elle.

— Oh ! non,... n'ayez pas peur, reprit il avec des inflexions de voix d'une douceur et d'une tendresse infinies. — C'est moi qui ai peur, c'est moi qui tremble,... vous le voyez, car puisque j'ai parlé, tout est fini ! Je n'attends plus rien,... je n'espère rien... Cette nuit n'a pas de lendemain possible, je le sais... Votre mari... je n'oserais pas ! Votre amant, je ne le voudrais pas ! Je ne vous demande rien, entendez-vous ?... Je veux brûler mon cœur à vos pieds, comme sur un autel,... voilà tout ! Me croyez-vous, dites ? Êtes-vous tranquille ? Êtes-vous confiante ? Voulez-vous m'entendre ? Me permettez-vous de vous dire quelle image j'emporte de vous dans le secret éternel de mon souvenir... chère créature que vous êtes ! Ah ! vous ignorez ce que vous valez... et je crains de vous le dire,... tant j'ai peur de vous ôter une de vos grâces,... une de vos vertus.., Si vous étiez fière de vous-même, comme vous avez droit de l'être, vous seriez déjà moins parfaite.., et je vous aimerais moins ; mais je veux vous dire pourtant combien vous êtes aimable ,... comme vous êtes charmante ! Quand vous marchez , quand vous parlez, quand vous souriez, vous êtes charmante ! Vous seule ne le savez pas... Vous seule ne voyez pas la douce flamme de vos grands yeux, le reflet de votre âme héroïque sur votre jeune front sévère !... Votre charme,... il est dans tout ce que vous faites,... vos moindres gestes en sont empreints... Dans les devoirs les plus vulgaires de chaque jour, vous apportez une grâce sacrée,... comme une jeune prêtresse qui accomplit les rites délicats de son culte ! Vos mains, votre contact, votre souffle, purifient

Voir le numéro du 27 Septembre.

ADRESSE
DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE BADE.

Voici le texte complet de l'adresse qui a été votée par la Chambre des députés de Bade en réponse au discours du trône :

Sérénissime grand duc gracieux prince et seigneur,

Les hautes et nobles paroles par lesquelles Votre Altesse Royale a ouvert la session actuelle des Chambres trouvent dans vos fidèles Etats la plus pleine adhésion.

Bien que les événements décisifs de l'année précédente aient imposé aussi à notre pays de dures épreuves et de lourds sacrifices, et bien que nous prévoyions que la sécurité et la nouvelle organisation de l'Allemagne nécessiteront des efforts considérables et extraordinaires, nous envisageons avec courage et confiance la marche et le développement de la renaissance politique de la patrie allemande. La ferme résolution de Votre Altesse Royale de promouvoir sans relâche l'*Union nationale* de notre pays avec la confédération allemande du Nord mérite tout l'appui des Etats représentatifs. Les souffrances politiques et économiques du passé et le profond sentiment de ce que la situation présente a d'incomplet et d'inachevé sont pour nous un avertissement d'avoir à faire bravement dans ce but et dans toute la limite de notre pouvoir tous les sacrifices nécessaires.

La *nation allemande* ne trouvera son calme et sa paix à l'intérieur qu'après avoir trouvé la forme définitive suivant laquelle il sera possible d'établir et d'organiser plus complétement le lien national nécessaire entre l'union déjà acquise de la puissance allemande du Nord et des Etats allemands du Sud, et de fournir ainsi au *peuple allemand* ses conditions de vie et de bien-être. De même l'Europe n'arrivera au plein sentiment de sa paix assurée que lorsque la réorganisation de l'Allemagne aura été accomplie *en deçà* comme *au delà* du Mein, car l'*unité de l'Allemagne* signifie la garantie du droit naturel, le respect de la liberté des peuples, le progrès pacifique de la civilisation et le refrènement nécessaire de la politique de conquête.

Dans la conclusion d'une *alliance offensive et défensive* des Etats allemands du Sud avec la Prusse, nous envisageons un premier pas, un pas important, dans l'organisation qui doit mettre le peuple allemand et le territoire allemand à l'abri de toute agression hostile et de toute immixtion étrangère. Avec le gouvernement de Votre Altesse Royale, nous considérons la réforme du système militaire de l'Allemagne du Sud sur la base de l'obligation générale du service et en étroite union avec l'organisation militaire prussienne, ainsi que la mise de nos troupes sous la direction éprouvée de la Prusse, comme indispensable pour rendre notre *patrie commune* aussi puissante par les armes que sa position au milieu de grandes puissances militaires et sa mission politique en Europe le réclam nt. Il est vrai que cette nouvelle organisation imposera au citoyen de payer davantage de sa personne et au pays des charges nouvelles et considérables. Mais tout autre politique ne nous eût pas épargné ces sacrifices ; bien plus, nous aurions à appréhender d'avoir fait ces sacrifices inutilement et en pure perte. La loi morale universelle, d'après laquelle les peuples ne sauraient atteindre leur développement complet sans l'emploi viril de toutes leurs forces, s'applique aussi à nous. C'est dans cet esprit que nous envisagerons les propositions relatives aux affaires militaires.

Il est donc nécessaire de travailler à l'*Union militaire de l'Allemagne*, qui, à vrai dire, ne trouvera que dans l'union politique son plein fondement et son entier accomplissement. En même temps le remaniement de l'ancien Zollverein et sa transformation en une union douanière plus appropriée à notre temps est un progrès important et déjà assuré dans la vie économique et commerciale de notre nation. Nous applaudissons volontiers à ce progrès, sans méconnaître toutefois que l'uniformité du système douanier implique de toute nécessité l'uniformité plus générale de la législation civile et économique. Nous ne doutons pas que la nécessité de la logique et des conséquences naturelles ne nous conduise peu à peu à ce complément indispensable.

Si, dans les affaires où le droit, la dignité et les intérêts du *peuple allemand* en face des autres Etats et des autres peuples sont en question, l'unité la plus complète possible est le but vers lequel nous devons tendre ; si, dans les affaires de relations nationales, la communauté la plus étroite possible doit être l'objet de nos aspirations, dans les affaires d'administration, de culture et de civilisation intérieure, la plus grande autonomie et la plus grande liberté possible, en opposition avec une uniformité inféconde et non allemande et avec une centralisation excessive, est l'intérêt capital que la représentation du pays a le devoir sacré de garantir. Sur ce terrain notre peuple et notre pays se sentent satisfaits et heureux, et même, à maints égards, plus avancés que dans d'autres pays allemands.

C'est avec une vive satisfaction que nous avons reçu la déclaration encourageante et rassurante du discours du trône, que les travaux de cette catégorie, qui, pendant la période d'incertitude et d'anxiété que nous avons traversée, ont subi une très-courte interruption et avaient été renvoyés à des temps plus calmes, doivent être repris avec un nouveau zèle.

Nous examinerons consciencieusement et scrupuleusement les nombreux projets de lois sur les travaux publics, et nous concourrons de toutes nos forces au maintien et au culte de nos grands intérêts politiques et moraux.

Ainsi donc, nous nous trouvons en parfaite conformité de vues et de sentiments avec Votre Altesse Royale, et nous prions Dieu d'étendre sa bénédiction sur Votre Altesse Royale comme aussi sur notre patrie badoise et la grande patrie allemande.

(*Gazette de l'Allemagne du Nord*).

Extraits du travail de M. de Kératry sur l'affaire mexicaine, publié dans la *Revue Contemporaine*.

(Suite)

Le général en chef répondit de son camp:

« Peotillos, 12 août 1866.

» Sire,

» Je reçois à l'instant la lettre de Votre Majesté en date du 4 août courant.

» En associant le fait de la prise de Tampico par les dissidents à l'évacuation de Monterey, par mes ordres, Votre Majesté semble vouloir m'imputer la responsabilité de ces deux faits. Je croyais avoir suffisamment exposé à Votre Majesté, par mes deux lettres écrites de San-Luis Potosi, à la date du 11 juillet, n° 7, et du 20 juillet, n° 46; la situation de Nuevo Léon et de Cohahuila, pour que la nécessité de l'évacuation de Monterey, après la destruction des troupes du général Mejia et la capitulation de Matamoros, dans les conditions morales où se trouvait la légion belge, fût reconnue, non-seulement au point de vue politique, mais surtout au point de vue militaire.

» La capitulation de Matamoros et les conséquences qui en sont résultées ne sont point de mon fait, et je n'ai pas pu formuler mon appréciation à ce sujet. J'avais à parer aux exigences d'une situation que je trouvais toute faite, et je crois avoir rempli mon devoir envers le souverain en mettant sous ses yeux tous les documents joints à mes lettres précitées, dont j'ai d'ailleurs envoyé le duplicata à mon gouvernement.

» Quant à la prise de la ville de Tampico par les dissidents, j'aurai l'honneur de rappeler respectueusement à l'empereur qu'avant d'entreprendre ce qu'il veut bien appeler ma campagne dans le nord, au moment où les débris des troupes du général Mejia arrivaient à Vera-Cruz, j'ai demandé l'envoi à Tampico de M. le général Olvera, avec ce qui restait de sa brigade. Les instances du général Mejia auront vraisemblablement fait modifier la première décision de Votre Majesté, qui était favorable au mouvement projeté ; car la brigade Olvera ne s'est point rendue à Tampico, et a même été dirigée depuis sur Mexico, contrairement à des ordres que j'avais laissés, et qui correspondaient à une combinaison militaire dont l'effet avorté a ses conséquences actuelles dans l'Etat de Queretaro.

» Un défaut de concours analogue, que refusa de me prêter M. le général de Thun, n'a pas peu contribué non plus aux désastres qui frappent le Tamaulipas. Le général Mejia se plaignit que ses soldats fussent exposés aux dangers de la fièvre jaune à Tampico.

» Un faible détachement de la contre-guerilla, le seul dont je pusse disposer pour constituer une garnison à Tampico, fut alors embarqué à Vera-Cruz, sans compter avec les rigueurs du climat, qui nous a coûté un bataillon l'année dernière. Je ne sache pas que ce détachement ait abandonné son poste, ni livré ce qu'il était chargé de défendre.

» Votre Majesté m'exprime le désir d'être instruite du plan que je me propose de suivre dans mes opérations.

» Si votre Majesté eût daigné me recevoir lorsque, la veille de mon départ de Mexico, je sollicitais l'honneur de prendre congé d'elle, je lui eusse exposé mes projets, qui consistaient simplement à reconnaître de mes propres yeux l'effet produit dans le nord de l'empire par les événements de Matamoros ; à m'assurer de l'exactitude des rapports qui m'étaient adressés, sur le peu de confiance que l'on devait avoir dans les principaux fonctionnaires et sur l'esprit généralement hostile des populations de ces contrées.

» C'est après avoir constaté toutes ces vérités, que, m'appuyant sur les rapports des généraux Douay et Jeanningros, j'ai reconnu l'impossibilité de conserver pour le moment des points avancés, qui ne pouvaient être qu'une source de dangers et de dépenses continuelles. J'ai pris, en rendant compte à Votre Majesté, le parti, que je persiste à croire sage, d'ordonner l'évacuation de Monterey et de Saltillo, afin d'établir en arrière une ligne forte, facile à garder, et séparée de la première par un véritable désert, où alliés comme ennemis ne peuvent compter sur aucune ressource. Mon opinion était et est encore, qu'il est préférable de développer son influence dans l'intérieur, en concentrant ses moyens d'action dans une zone déterminée, que de s'user aux extrémités, soumises aux influences de la frontière.

» Votre Majesté invoque des explications; je les lui donnerai sincères.

» L'abandon absolu dans lequel les anciens ministres de l'empire ont laissé le général Mejia à Matamoros a déterminé la capitulation de cette place ; la triste situation qui est faite au général Mantenegro à Acapulco, malgré mes nombreuses réclamations, malgré les promesses toujours faites et jamais tenues, entraînera, je n'en doute pas, un jour ou l'autre, ou la défection de cette troupe qui a donné des preuves réelles d'abnégation et de dévouement, ou la capitulation de la place.

» En présence de cette inertie, de ce mauvais vouloir flagrant que je ne crains pas de dénoncer encore à Votre Majesté, tout en accomplissant loyalement envers l'empereur du Mexique, avec conscience et dévouement, la mission que m'a confiée mon souverain, je dois me préoccuper des soins que m'impose mon devoir comme mon droit de commandant en chef de l'armée française.

» Ma lettre du 11 juillet a exposé à Votre Majesté mes devoirs en vue des éventualités d'une prochaine évacuation par une notable portion de l'armée confiée à mon commandement.

» Comme conséquence naturelle des événements et des appréhensions qu'il m'est permis de concevoir sur le rôle que l'élément mexicain joue dans ce pays, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Majesté qu'il me sera impossible de laisser mes troupes à Guaymas et à Mazatlan.

» Depuis longtemps le gouvernement mexicain a pu et dû s'occuper d'assurer le maintien du pouvoir impérial dans ces deux places. Je me vois forcé de laisser la Sonora et le Sinaloa aux seules ressources dont dispose le gouvernement de Votre Majesté, et je ne tarderai pas à rappeler les troupes françaises qui occupent ces contrées éloignées.

» Quant aux fonctionnaires qui ont prêté leur concours au gouvernement de Votre Majesté, je les crois trop habiles, ou pour s'être compromis inutilement ou pour s'exposer à des éventualités prévues par eux.

» Ils ont su jusqu'ici et sauront tous, dans l'avenir, se mettre d'eux-mêmes à l'abri de tout danger.

» En résumé, sire, je ne crois pas que l'évacuation de Monterey et de Saltillo puisse avoir pour le pays de Votre Majesté des conséquences aussi graves qu'elle semble le craindre.

» Il faut savoir à la guerre, faire la part des éventualités et sacrifier momentanément une portion de son territoire pour assurer le principal, dût on plus tard, si l'ennemi s'est usé ou affaibli par les désertions, reprendre l'offensive et rétablir sa prépondérance.

Votre Majesté dispose déjà et disposera toujours, j'en ai la conviction, pour arriver à ce but, d'éléments (la légion étrangère et la brigade autrichienne) qui ne la laisseront pas dans l'embarras.

» C'est avec le plus profond respect, Sire, etc. « BAZAINE. »

Quant à la place de Monterey, confiée à la garde de la légion belge, son évacuation provoqua la singulière lettre que voici :

« Mon cher maréchal,

» L'état de surexcitation qui existe actuellement dans le régiment belge, démontré par la dernière dépêche télégraphique des officiers, et qui est produit par des causes extérieures, la réorganisation qu'il est nécessaire de lui faire subir, et enfin la nécessité où sont les officiers de s'embarquer au plus tard le 13 septembre, puisque le gouvernement belge n'a pas accordé les prolongations de congé, me font croire qu'il serait désirable et prudent de faire rentrer pour quelque temps le régiment belge à Mexico ou une des villes voisines, et je crois qu'il serait bon de donner en conséquence des ordres relatifs. Vous voudrez bien me communiquer votre avis sur cette question aussi grave que désagréable.

» Recevez, etc. » MAXIMILIEN »

« Chapultepec, le 30 août 1866.

» Il faut dire ici, ajoute M. de Kératry, que Maximilien n'apprit que plus tard que le roi des Belges avait autorisé ses officiers à prolonger leur séjour au Mexique jusqu'au mois d'avril 1867. Mais, par malheur, la dépêche émanée de Bruxelles, à la date du 30 juillet 1866, et adressée au chargé d'affaires de Belgique à Mexico, s'était égarée pendant six semaines et ne parvint à ce diplomate, d'après son assertion, que le 21 octobre suivant, époque à laquelle tous les officiers belges, à l'exception de cinq, avaient déjà pris la mer pour retourner en Europe.»

L'armée nationale était en pleine décomposition. Les bataillons de cazadores eux-mêmes étaient menacés de périr faute d'argent et de recrutement.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet le commandant français d'un de ces bataillons :

« Le 23 septembre 1856.

» M. le maréchal,

» Une *leva* a été faite pour former la garde : chaque habitant devait son concours. Mais moyennant quelques piastres, beaucoup ont pu s'en exonérer. Nous ne recevons que des gens sans aveu, ennemis bien reconnus qu'on est obligé de tenir renfermés. »

Arriva, à la fin d'août, l'incident Osmont et Friant, le chef d'état-major et l'intendant en chef du corps expéditionnaire, appelés l'un au ministère de la guerre et l'autre au ministère des finances, par Maximilien, incident sur lequel le travail de M. de Kératry ne nous apprend rien de bien neuf. Nous n'avons pas à nous y arrêter.

Un mois plus tard, l'Empereur, instruit de l'insuccès de la démarche de l'Impératrice à Saint-Cloud, et songeant à préparer son départ, écrit au maréchal pour demander que « les trois escadrons de hussards autrichiens soient appelés à Mexico, dans le but de remonter leur cavalerie; etc.»

La lettre suivante, adressée au maréchal qui était alors près de Pérote, où il allait dégager les autrichiens bloqués étroitement dans cette place, est également rattachée par M. de Kératry aux préparatifs secrets d'un départ qu'on voulait dissimuler jusqu'au dernier moment :

« Chapultepec, 14 octobre 1866.

» Mon cher maréchal,

» L'arrivée de l'Impérrtrice devant avoir lieu probablement entre le 20 et la fin du présent mois ; d'autre part, souhaitant la recevoir en personne au port de débarquement, je me propose de sortir de la capitale dans les premiers jours de la semaine prochaine. En conséquence, désireux de laisser la tranquillité de Mexico bien assurée, en même temps que de traiter avec vous certains points importants, il est indispensable que nous nous concertions, et cela me fait désirer une entrevue pour dimanche prochain.

» J'espère que vous aurez la bonté de venir, quelque obstacle qui puisse se présenter, à cause de l'intérêt majeur de la conférence que je vous indique. Je regrette de ne pas avoir su cette nécessité avant votre départ de Mexico, car j'aurais pu vous éviter les fatigues et les tracas de la route auxquels vous allez être soumis ; mais je compte sur votre amabilité bien connue pour ne pas en faire cas.

» Votre bien affectionné » MAXIMILIEN. »

Malgré la fatigue et la grande distance, le général en chef remonta en toute hâte vers la capitale, laissant au général Aymard, qui s'en acquitta avec succès, le soin de dégager les troupes étrangères. Le départ précipité du quartier général fut immédiatement commencé, et les feuilles américaines répétèrent à l'envi qu'on avait laissé massacrer les Autrichiens. Pendant que le général en chef galopait sur la route de Mexico, un second pli lui était remis de la part de Maximilien.

« Alcazar de Chapultepec, 19 8bre 1866.

» Mon cher maréchal,

» J'attends à la fin de ce présent mois le retour de l'Impératrice de son voyage d'Europe. Ayez la bonté, mon cher maréchal, de me dire si vous avez pris quelques mesures pour son escorte, et dans le cas où ce ne serait pas encore fait, vous me ferez plaisir d'aviser à la sécurité de l'Impératrice, en ne perdant pas de vue l'état d'insurrection dans lequel se trouvent les départements voisins de la route. Je vois avec la plus grande confiance la sécurité de l'Impératrice dans vos mains, et en vous envoyant par avance mes remercîments, mon cher maréchal, il m'est agréable de vous faire parvenir les assurances de ma bienveillance et de ma sincère amitié.

» Votre très-affectionné » MAXIMILIEN. »

(*A suivre.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

L'aviso impérial *Ismaïlié*, commandé par le capitaine Ahmet bey, est arrivé hier dans notre port venant de Souda (île de Crète.)

—

Le bateau à vapeur russe de la compagnie de navigation et de commerce *Olga* est arrivé mercredi dans notre port venant du Pyrée (Grèce) ayant à son bord S. A. I. le grand duc Alexis de retour de son voyage de Cadix. S. A. est partie le même jour directement pour Livadia (Crimée.)

—

Nous recevons d'Andrinople quelques détails sur la fête militaire donnée par Sadyk pacha.

Les troupes campées à Andrinople et commandées par Sadyk pacha ont exécuté en présence du gouverneur-général, des notabilités de la ville et du corps consulaire, les manœuvres suivantes : Les troupes ont été divisées, en deux corps l'un défendait le camp, l'autre descendant des montagnes devait l'attaquer. L'ordre de combat et les mouvements ont été la reproduction fidèle des essais faits au camp de Châlons : l'infanterie marchait en tirailleurs, soutenue par de petits carrés placés à distance pour arrêter les charges de la cavalerie ; la seconde ligne déployée en bataille formait le centre, l'artillerie par batteries protégeait les ailes. La cavalerie a exécuté plusieurs charges en fourrageurs, tant sur l'infanterie que sur l'artillerie. Les dragons après avoir passé la rivière à plusieurs reprises ont mis pied à terre et se sont dispersés en tirailleurs avec une célérité remarquable. Tous les mouvements ont été exécutés avec une précision et un entrain admirables. Les manœuvres se sont terminées par un défilé pendant lequel des vivats en l'honneur du Sultan Abdul-Aziz ont été poussés à différentes reprises.

Après les manœuvres un banquet réunissait à la même table le gouverneur général, les officiers de la garnison sans distinction de grade et toutes les autorités du vilayet. Ce n'est pas à dire qu'il n'y eut point de dames à cette fête. Les principaux négociants de la ville avaient été conviés au dîner et leurs dames en faisaient le principal ornement.

Le camp et le parc ont été illuminés, la musique exécutait de temps en temps

---

tout,... les choses les plus humbles... et les êtres les plus indignes,... et moi le premier,... moi, qui suis étonné des paroles que je prononce... et des sentimens qui m'inondent,... moi, à qui vous faites comprendre ce que je n'avais jamais compris... Oui, toutes les saintes folies des poètes, des amans, des martyrs, je les comprends devant vous ! C'est la vérité même ! Je comprends ceux qui sont morts pour leur foi dans les tortures, parce que j'aimerais à souffrir et à mourir pour vous !... parce que je crois en vous,... parce que je vous respecte... je vous chéris... je vous adore !

Il se tut tout frémissant ; puis, à demi prosterné devant elle, il prit le bas de son voile et le baisa. — Maintenant, reprit-il avec une sorte de tristesse grave, allez, madame... J'ai trop oublié que vous aviez besoin de repos,... pardon ! Allez,... je vous suivrai de loin jusque chez vous, pour vous protéger ; mais ne craignez rien de moi.

Mme de Tècle avait écouté sans les interrompre, même par un souffle, les paroles enflammées du jeune homme. Peut être entendait elle pour la première fois de sa vie un de ces chants d'amour, un de ces hymnes brûlans de la passion que toutes les femmes désirent secrètement entendre avant de mourir, dussent elles mourir pour l'avoir entendu.

Elle demeura un instant encore sans parler ; puis, comme sortant d'un songe, elle laissa échapper ce mot, doux et faible comme un soupir : Mon Dieu !

Après une pause encore, elle s'avança sur le chemin. — Donnez-moi votre bras jusque chez moi, monsieur, dit-elle.

Il lui obéit et ils reprirent leur marche vers l'habitation, dont ils aperçurent bientôt les feux. Ils ne se dirent pas une parole. Seulement, près de franchir la grille, Mme de Tècle se retourna et lui fit de la tête un léger signe d'adieu.

M. de Camors la salua et s'éloigna.

Il avait été sincère. La passion vraie a de ces surprises qui rompent tous les desseins, brisent toute logique, écrasent tout calcul. C'est sa grandeur et aussi son danger. Elle vous saisit soudain comme le dieu antique envahissait les prophétesses sur leur trépied, et elle parle par votre bouche. Elle prononce des mots que vous comprenez à peine ; elle dément vos pensées, elle confond votre raison ; elle livre vos secrets. Cette folle sublime vous possède, vous enlève, vous transfigure ; elle fait tout à coup d'un être vulgaire un poète, d'un lâche un héros, d'un égoïste un martyr, et de don Juan lui-même un ange de pureté.

Chez les femmes, et c'est leur honneur, ces élans et ces métamorphoses de la passion peuvent être durables ; — chez les hommes, rarement. — Une fois transportées sur ces nuées orageuses, les femmes y établissent naïvement leur vie, et le voisinage de la foudre les inquiète peu. La passion est leur élément ; elles sont chez elles. Il y a peu de femmes dignes de ce nom qui ne soient sincèrement prêtes à réduire en actes toutes les paroles que la passion fait jaillir de leurs lèvres. Si elles parlent de fuir, elles sont prêtes pour l'exil ; si elles parlent de mourir, elles sont prêtes pour la mort. — Les hommes ont moins de suite dans les idées.

Ce ne fut toutefois que le lendemain que M. de Camors regretta son accès de sincérité, car pendant le reste de la nuit, encore plein de son ivresse, agité et épuisé par le passage du dieu, obsédé d'une rêverie confuse et fiévreuse, il repoussa toute réflexion; mais à son réveil, quand il envisagea de sang-froid et sous la lumière positive du jour les événemens de la soirée précédente, il ne put s'empêcher de reconnaître qu'il avait été cruellement dupe de son système nerveux. Aimer Mme de Tècle, rien de plus légitime, et il l'aimait toujours, car elle était parfaitement aimable et désirable ; mais ériger cet amour ou tout autre en maître de sa vie au lieu d'en faire son jouet, c'était une de ces faiblesses que ses principes lui interdisaient entre toutes. En réalité, il avait parlé, il s'était conduit comme un lycéen en vacances : il avait fait des phrases, des sermens, pris des engagemens qu'on ne lui demandait même pas. Rien de plus ridicule.

Heureusement rien n'était perdu, et il était encore temps de rendre à son amour la place subalterne que ces sortes de fantaisies doivent occuper dans la vie d'un homme. Il avait été imprudent ; mais son imprudence même, en définitive, pouvait le servir. Ce qui restait de tout cela, c'était une déclaration bien faite, improvisée, naturelle, qui avait mis Mme de Tècle sous le double charme de l'idolâtrie mystique, qui plaît à son sexe, et de la violence virile, qui ne lui déplaît pas. Il n'y avait donc au fond rien à regretter, bien qu'il eût assurément mieux valu, au point de vue des principes, procéder avec moins d'enfantillage.

Cependant quelle conduite tenir ? Elle était simple. Allez chez Mme de Tècle, implorer son pardon, lui jurer de nouveau un éternel respect et l'achever. — En conséquence, M. de Camors, vers dix heures, rédigea le billet suivant.

«Madame,

« Je ne voudrais point partir sans vous dire adieu et sans vous demander encore pardon. Me le permettez-vous ?

« CAMORS. »

Cette lettre écrite, il allait l'envoyer quand on lui en remit une qui contenait ces mots :

« Je serais heureuse, monsieur, de vous voir aujourd'hui vers quatre heures.

« ÉLISE DE TECLE. »

Sur quoi M. de Camors jeta au feu sa propre missive, désormais superflue.

De quelque façon qu'il interprétât ce billet, il était le témoignage évident d'un amour triomphant et d'une vertu défaite, car après ce qui s'était passé la veille entre Mme de Tècle et lui il n'y avait pour une vertu ferme qu'un parti à prendre, c'était de ne point le revoir : le revoir, c'était lui pardonner, et lui pardonner, c'était se donner avec plus ou moins de circonlocutions. M. de Camors ne laissa pas de déplorer que son aventure tournât si promptement au banal. Il eut un monologue sur la fragilité des femmes. Il sut mauvais gré à Mme de Tècle de ne s'être pas maintenue plus longtemps à la hauteur idéale où il avait mis l'innocence de la place. Anticipant en quelque sorte sur les désenchantements de la possession, il la voyait déjà dépouillée de tout prestige et couchée avec un numéro au front dans l'ossuaire de ses souvenirs galans.

Cependant, quand il approcha de sa demeure, quand il pressentit le charme de sa présence prochaine, il se troubla : quelques doutes, quelques anxiétés lui vinrent. Lorsqu'il aperçut, à travers les arbres, les fenêtres de l'appartement qu'elle habitait, son cœur eut de si violens sursauts, que le jeune homme s'arrêta et s'assit un moment sur le revers du fossé. — Je l'aime comme un fou! murmura-t-il. — Puis, se relevant brusquement : Bah ! dit-il, c'est une femme, et voilà tout ! Allons !

(*Sera continué*)

des airs nationaux. La soirée s'est terminée par un bal qui a duré jusqu'à six heures à la turque.

J'oubliais de vous dire que la population d'Andrinople était dispersée dans la plaine pour voir les manœuvres de plus près. *(Courrier d'Orient.)*

EGYPTE.

Une princesse, la plus jeune des filles de S. A. le Vice-roi, vient de mourir après une courte maladie. Le cercueil a été déposé dans le tombeau de famille où repose déjà Saïd pacha. Le cortége était composé d'une escouade à cheval de cawas qui ouvrait la marche et de 200 cawas à pied qui venaient à la suite. Les enfants des écoles des mosquées en tête avec les aveugles des mosquées; des ulémas et de cheiks qui chantaient des versets du Coran, de nombreux serviteurs accompagnaient les barbiers préposés aux circoncisions, ceux-ci étaient parés de riches coulles de soie aux couleurs éclatantes, portées en guise de tablier, ils portaient des vases précieux en argent sur des tapis de soie et d'or. L'encens brûlait et des parfums étaient répandus pendant toute la marche du cortége.

Des fonctionnaires religieux, civils et militaires formaient des groupes, puis venait le simple cercueil des musulmans, recouvert de cachemires pour le pauvre comme pour le riche, porté sur les épaules des officiers de l'armée; plusieurs centaines d'officiers de tous grades entouraient le cercueil; immédiatement après venaient à pied LL. EE. le régent Cheriff pacha, Sefer pacha du Divan, Weradat, Latif pacha, ministre de la marine, etc., etc., tous les divans, tous les ministères étaient représentés.

Une longue file de voitures de LL. EE. fermait le cortége.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-LOIRE (Le Puy).

Présidence de M. Lacarrière.

Audiences des 5, 6, 7 et 8 septembre 1867.

ASSASSINATS ET TENTATIVE D'ASSASSINATS SUR DE JEUNES ENFANTS. — SUPPRESSION D'ENFANTS. — ODIEUX DÉTAILS.

A neuf heures, l'audience est ouverte.

M. Combes, procureur impérial, et M. Marsal, substitut, occupent le siége du ministère public.

MMes Julien de la Bastie et Du Garay sont au banc de la défense.

Les accusés déclarent se nommer Victoire Veysseire, femme Julien, sage-femme, âgée de trent-cinq ans, et Hippolite Julien, ébéniste, âgé de trente ans, mari de la première accusée.

Victoire Veysseire est une femme aux traits fortement accentués et vulgaires. Son attitude est empreinte d'un calme évidemment étudié; son langage est doucereusement hypocrite; parfois la nature reprend ses droits, et sa colère contre les témoins s'exhale en paroles violentes.

Hippolyte Julien est de petite taille: il parait chétif à côté de sa femme; il ne prend aux débats qu'une part très secondaire, mais quand il y joue un rôle actif, c'est pour s'exprimer avec un cynisme révoltant.

Voici les faits qu'on reproche aux deux accusés:

Le 26 janvier dernier, le commissaire de police de la ville du Puy fut averti que la nommé Victoire Julien, sage-femme, soumettait une jeune enfant aux traitemens les plus durs, et que l'existence de ce dernier pouvait être menacée par les violences auxquelles il était exposé; ce fonctionnaire se transporta aussitôt au domicile de la femme Julien, et ayant pénétré à l'improviste dans l'appartement qu'elle occupait, il exigea que l'enfant lui fût présenté. Après avoir cherché à tromper le commissaire de police en lui montrant dans un berceau un nouveau-né qui offrait toutes les apparences de la santé, elle se décida, sur la menace d'une perquisition domiciliaire, à ouvrir un cabinet attenant à la chambre; il s'échappa aussitôt de ce réduit une odeur si fétide que le commissaire de police en fut suffoqué.

L'aspect du lieu lui expliquait suffisamment la cause de ces émanations putrides: sur le sol du cabinet, qui n'a que deux mètres dix centimètres de longueur sur un mètre trente de largeur et qui ne prend jour que sur la chambre de la femme Julien, étaient entassés des lignes imprégnés de sang ou souillés de matières fécales; dans un des angles de ce cabinet et au milieu de cette accumulation des choses repoussantes, la femme Julien prit un berceau en bois qu'elle apporta au milieu de son appartement; alors s'offrit aux yeux du commissaire de police un spectacle repoussant.

Dans le berceau était étendue une petite fille paraissant âgée de deux ans environ: elle était d'une maigreur extrême et semblait endurer les plus vives douleurs, mais elle ne pouvait plus, faute des forces, manifester ses souffrances que par des cris plaintifs et inarticulés. Elle reposait dans un amas de matières infectes sur de la paille et n'était recouverte que par de sordides haillons; une éruption vésiculeuse s'étendait sur presque tout le corps et une escarre gangréneuse avait mis à nu l'os du sacrum; les jambes et les pieds ne formaient qu'une plaie d'où le pus s'écoulait abondamment; deux orteils du pied gauche étaient tombés et on apercevait les os au milieu des chairs en décomposition; la mort était imminente.

M. le commissaire de police prévint immédiatement le procureur impérial, qui requit une information.

Dès le but de l'instruction, les magistrats acquirent la certitude que le défaut de soins qui avait compromis la santé de l'enfant avait été volontaire, et que les époux Julien faisaient de criminelles spéculations sur la mort des enfans qui leur étaient confiés: depuis longtemps en effet, ils se livraient à un horrible trafic; ils se chargeaient à prix d'argent des nouveau-nés que des filles-mères leur abandonnaient, et, pour en retirer un plus grand profit, ils les laissaient mourir de faim. La petite fille que le commissaire de police avait sauvée par son intervention était elle-même destinée à mourir, car son désès devait ramener aux époux Julien l'entière possession d'une somme de 400 fr. Ce ne fut qu'après d'actives recherches qu'on parvint à constater l'identité de cet enfant.

Elle était née le 15 mai 1865, de la nommée Virginie Vincent, habitant le Bouchet-Saint-Nicolas; cette dernière était accouchée chez la femme Julien; elle voulait cacher la faute qu'elle avait commise; elle accepta avec empressement la proposition que la femme Julien lui fit de prendre soin de l'enfant qui venait de naitre. On convint que, pour couvrir les frais que la femme Julien devait faire pour l'éducation de la petite fille, elle recevrait une somme de 400 francs. Cet argent lui fut aussitôt délivré.

La femme Julien se mit tout d'abord en mesure de tenir les engagements qu'elle avait contractés et l'enfant fut placé chez une nourrice dans la commune de St-Germain-Laprade; après divers changemens nécessités par la mort des femmes qui s'étaient successivement chargées de Marie-Vincent, cette dernière fut réclamée le 10 novembre 1866, par la femme Julien, aux époux Gire, qui, en dernier lieu, s'étaient engagés.

A cette époque, cette petite fille n'était plus allaitée; elle avait assez de force pour commencer à marcher seule. Elle n'avait aucune maladie organique et présentait, au contraire, les apparences d'une constitution robuste.

A peine entrée dans la maison des époux Julien, l'enfant fut soumise à des privations qui altérèrent sa santé, et bientôt les voisins, qui ne la voyaient qu'à de longs intervalles, purent remarquer qu'elle portait sur son visage les traces des plus vives souffrances. Personne ne se trompa sur le résultat que les époux Julien voulaient atteindre en refusant de donner à cette petite fille les soins les plus indispensables. La femme Julien avait exprimé hautement ses coupables désirs; on l'avait entendue dire fréquemment: « Ah! si elle pouvait mourir! » Julien lui-même avait laissé échapper de coupables paroles.

Il avait dit au nommé Gire, qui leur exprimait quelques craintes au sujet d'une indisposition de la petite fille: « Si elle vient à mourir, nous ferons une noce de trois jours. » C'est donc par suite d'un concert organisé entre les deux époux qu'on laissait l'enfant, ulcérée par la malpropreté, s'éteindre dans une atmosphère chargée de miasmes et impropre à la respiration.

La procedure ne tarda pas, du reste, à révéler de nouveaux faits, accomplis, comme le précédent, avec une cruauté persistante et qui dénote, chez les époux Julien, un amour du lucre et un mépris de l'existence humaine poussés jusqu'aux dernières limites. On est remonté dans le passé de la sage-femme; on a découvert qu'elle avait fait de nombreuses victimes, dont la première même avait été la fille de son mari.

Julien, avant d'épouser la sage-femme Victoire Veysseire, s'était marié avec la nommée Rose Bonnefoi; leur union avait été promptement brisée. Rose Bonnefoi était morte en 1860 en donnant le jour à deux enfans jumeaux; un seul de ces enfans avait vécu, l'autre était mort en naissant. La fille Veysseire avait été appelée auprès de Rose Bonnefoi pour l'assister dans son accouchement, et près du lit de la mourante étaient nés sans doute entre elle et Julien des projets de mariage qui se réalisèrent un mois plus tard. La précipitation à former une nouvelle union avait blessé la famille de Julien, et elle avait fait tous ses efforts pour en retarder la célébration; mais, dès ce moment, la fille Veysseire avait pris sur lui un ascendant que rien ne pouvait contrebalancer, et le mariage eut lieu au mépris de toutes les convenances, à une époque si voisine du décès de la première femme qu'un témoin reprocha à Julien de ne pas avoir attendu que le temps eût refroidi ses sabots.

L'empire que cette fille exerçait sur Julien se manifesta plus énergiquement lorsqu'elle entendit ce dernier déclarer à l'officier de l'état civil qu'il était le père d'un enfant dont la fille Veysseire était accouchée plusieurs années avant.

Le ménage ne tarda pas toutefois à être troublé par des scènes de violence qui émurent les habitans de la rue où il s'était fixé. Julien était sans cesse en butte aux brutalités de sa femme, et, dans les luttes qui survenaient entre eux, il succombait toujours sous les coups de la fille Veysseire, qui s'unissait pour le frapper. Julien chercha, en se retirant chez ses parens, à mettre un terme à une existence qui était devenue intolérable; mais sa femme sut le ramener à son domicile, et, pour éviter le retour de semblables décisions, elle brisa tous les rapports qui l'unissaient à sa famille; elle poursuivit de ses injures et de ses menaces le père et la mère de Julien jusqu'au jour où ces vieillards, épouvantés, abandonnaient Le Puy pour aller se fixer à Saint-Etienne.

La crainte qu'elle avait fait naître autour d'elle lui permettait d'accomplir, sans être toublée, les sinistres projets qu'elle avait formés contre la fille de son mari.

Dès les premiers jours de son mariage, elle avait manifesté des sentimens peu affectueux pour cette enfant; à son instigation, Julien avait cessé de payer la nourrice à laquelle la petite fille avait été remise par les parens de la première femme; l'enfant avait été apportée chez la femme Julien, qui la brutalisait et lui donnait une nourriture qui n'était pas en rapport avec son âge; on la traitait avec si peu d'égards que, dans une lutte survenue entre les deux époux, elle avait été lancée toute nue sous une table et avait perdu connaissance en tombant. Ce fut une voisine qui, émue de pitié, vint la prendre pour lui donner les soins que réclamait son état.

Les mauvais traitements auxquels l'enfant était soumise finirent par exciter l'indignation générale et le commissaire de police intervint pour obliger la femme Julien à choisir de nouveau une nourrice. Le lendemain, elle était confiée à une femme, qui ne la garda que quelques mois, et qui, faute de paiement, la rapporta à ses parents; aussitôt la femme Julien reprit avec une nouvelle énergie son système de tortures, qui devait aboutir rapidement au résultat quelle désirait.

Elle ne lui donna que des alimens insalubres ou insuffisans qu'elle lui faisait ingérer en lui plongeant brutalement la cueillère jusque dans le fond de la gorge; elle ne lui donna pour reposer qu'une couche formée d'un peu de paille, et la laissa tomber dans un tel état de malpropreté, qu'un témoin a déclaré que la saleté la mangeait.

Cette coupable négligence ne tarda pas à avoir les plus funestes conséquences; l'enfant perdit toutes ses forces et ne put plus se tenir sur ses pieds; on l'enferma alors sans nourriture et sans soins pendant des journées entières dans le cabinet de la chambre à coucher de la femme Julien, espérant que l'atmosphère viciée de ce réduit achèverait l'œuvre de la maladie; mais la vie résistait à toutes ces entreprises, et la femme Julien ne pouvait plus cacher l'irritation que faisait naître chez elle l'impuissance de ses efforts. On l'entendit, en effet, répondre un jour à une femme qui réclamait quelques ménagemens pour l'enfant: « Elle ne crèvera donc pas! »

Ses désirs furent enfin comblés; le 3 janvier 1861, Marie Julien mourut; Oudin, parrain de le petite fille, fut appelé pour assister à ses derniers momens; il vint en toute hâte, mais l'enfant était morte avant même qu'on l'eût prévenu. Il remarqua que la figure de la petite fille était transparente comme de la cire, et qu'elle était si maigre que ses os semblaient recouverts de parchemin. Il s'éloigna indigné de l'attitude de la femme Julien, qui simulait la douleur, et convaincu que la petite fille avait succombé aux mauvais traitemens qu'elle avait soufferts.

Julien n'a pu être considéré comme le complice de ce crime, quoiqu'il eût pourtant le courage d'assister sans faire entendre une protestation à la longue agonie de sa fille; mais la chambre d'accusation a craint d'outrager l'humanité en admettant, sans y être contrainte par des preuves irréfragables, qu'un père ait pu s'associer à des calculs horribles dirigés contre la vie de son enfant.

Le 20 mai 1863, Marie Boudol, veuve Thomas, se rendit secrètement chez la femme Julien et donna le jour à un enfant du sexe féminin, qui fut inscrit sur les registres de l'état civil sous le prénom d'Adrienne; le lendemain, la fille Violatte qui, depuis quelque temps, était en pension chez la femme Julien, accoucha d'une fille à laquelle on donna le nom de Marie; la sage-femme proposa aux deux mères de se charger de leurs enfans; son offre fut acceptée; la femme Thomas lui remit 300 francs, et le père de la fille Violatte lui compta 250 francs.

(A suivre.)

VARIÉTÉS.

Sous ce titre: *Révélations sur le Dante*, je trouve dans la *Rue* un petit éreintement sur l'amant de Béatrix. — Une commission de cinq membres, choisis parmi les *plus tranquilles* de la *Rue*, compulsait depuis longtemps les pièces relatives à ces révélations.

Aujourd'hui, dit le journal de Valles, nous pouvons proclamer solennellement, à la face du monde entier, que le Dante s'appelait *Durand*. Ce n'est pas Durante, ce n'est pas Durando, comme quelques savants florentins et autres le soutenaient insolemment sans preuves; c'est Durand avec un D.

Il appartenait à une antique famille d'usuriers français. Loin de nous la pensée de lui en faire un reproche! Bien au contraire, que n'a-t-il continué le rculement des fonds paternels!

Une jeune personne nommée Boiatrix (ancienne et véritable orthographe de Beatrice) voulut forcer le jeune Durand de se marier avec elle. Plutôt que d'en venir à cette extrémité, celui-ci se réfugia à Florence et y ouvrit un petit bureau d'écrivain public: c'est le premier *tombeau des secrets* que la Toscane ait connu. Pour être mieux à l'abri, Durand mit un faux nez au nom de ses ancêtres (tout le monde en a fait autant).

— Il avait alors trente ou trente-deux ans.

Son œuvre, qui a si longtemps étonné tout le monde, est pleine, comme on sait, d'obscurité et de non-sens. Durand était pourtant, tous les manuscrits le reconnaissent, un homme spirituel et d'agréable imagination. Tout prouve que ses vers ont subi de nombreuses altérations, mutilations et intercalations.

Quoiqu'il en soit, signée Durant, la divine comédie n'existe plus.

Il est de fait que les noms de *Durand* et de *Boiatrix* sont peu faits pour tenter la postérité, et au train dont marche la *Rue*, je ne désespère pas d'apprendre un de ces jours que Pétrarque s'appelait *Chaboulard* et Laure *Scholastique!*

—

S'il prend jamais fantaisie à un curieux des choses historiques de former la bibliothèque de la vanité humaine, il ne manquera pas de donner place dans la section *gloriole* à *l'Histoire des ordres de chevalerie et des distinctions honorifiques en France*, que vient de publier, à la librairie Lacroix, M. Steenackers, membre de la Société de l'histoire de France.

Savez-vous combien d'ordres et de distinctions ont successivement fleuri sur notre terre française. Soixante-neuf, sans compter les médailles, création ingénieuse qui n'est encore qu'à son matin.

Dans la liste dressée par M. Steenackers, les dénominations bizarres ne manquent pas. C'est ainsi que j'y vois figurer l'ordre de la Sainte Ampoule, celui du Chien et du Coq, celui de la Genette, celui de la Cosse-de-Genêt, celui de la Tarasque, celui du Collier céleste du Saint Rosaire; l'ordre de la Mouche-à-Miel, l'ordre de la Terrasse, l'ordre des chevaliers et des nymphes de la Rose, l'ordre de la Boisson de la Stricte Observance.

Tout n'étaient pas destinés à récompenser le courage militaire ou la vertu civique; on en décernait quelques-uns à des mérites plus modestes, et l'histoire et les règlements de ces ordres-là ne sont pas, à moins sens, les moins intéressants.

L'ordre de la Boisson de la Stricte-Observance, entre autres, fut institué en l'honneur des bons buveurs. Ce fut à Villeneuve-lez-Avignons que les fondateurs en arrêtèrent les statuts, en 1703.

Ces statuts étaient rédigés en vers de huit syllabes.

Parmi les hauts dignitaires figurait un garçon-major des caves. Chaque membre de l'ordre recevait un sobriquet tel que: *Frère Jean des Vignes*, *Splendide*, *Roger Bontemps*, *Cabaret*, *l'Altéré*, *Baquet*, *Templier*.

L'ordre avait dix cercles: Champagne Bourgogne, Languedoc, Guienne, Provence, Espagne, Italie, Archipel, Necker, Rhin; et chacun de ces cercles était tenu d'envoyer tous les ans son contingent en vin au grand maître.

Un aimable ordre aussi que celui de la Mouche-à Miel, fondé par la duchesse du Maine, dont les officiers étaient Malézieux, Saint-Aulaire, Chaulieu et Saint-Genest:

Et quels plaisants statuts! Lisez plutôt.

« Art. 2. — Jurer et promettre de se trouver dans le palais enchanté de Sceaux, chef-lieu de l'ordre de la Mouche-à Miel, toutes les fois qu'il sera question de tenir chapitre, et cela, toutes affaires cessantes, sans même que l'on puisse s'excuser sous prétexte de quelque incommodité légère, comme goutte, accès de pituite ou gale de Bourgogne.

» Art. 4. — Jurer et promettre d'apprendre incessamment à danser toute contredanse, comme furstemberg, derviches, pistolets, courantes, sarabandes, gigues et autres, et de les danser en tout temps, mais encore plus volontiers, si faire se peut, pendant la canicule, et de ne point quitter la danse, si cela n'est ordonné, que les habits ne soient percés de sueur et que l'écume n'en vienne à la bouche.

» Art. 5. — Jurer et promettre de respecter le premier ouvrage des mouches à miel, et, à l'exemple de notre grande dictatrice, d'avoir en horreur l'usage profane qu'en font les apothicaires, dût-on crever de réplétion.»

Malepeste! on ne boudait pas au mot propre à la cour de Mme la duchesse du Maine.

—

Nous coupons dans l'*Univers*:

Il n'y a pas de fête officielle sans cantate. Il a donc été chanté à Lille une cantate. En voici un échantillon:

> Prince, de votre auguste père
> Suivez l'exemple, aimez la paix,
> La paix *qui ne craint pas la guerre!*

Mais cette paix « belliqueuse » craint les cantates, et elle n'a pas tort. Quel fléau!

—

Procédés parlementaires. — Une scène édifiante, comme on en voit quelquefois au Capitole de Washington, s'est passée il y a quelques jours à la chambre des députés de Santiago, au Chili. Un membre nommé Oléa ayant accusé un de ses collègues, M. Errazuriz, d'être un traître, celui ci lui a donné un démenti, et ces messieurs se sont administrés mutuellement une furieuse volée de coups de poing. Des amis se sont interposés, et les témoins ont déclaré que l'honneur était satisfait.

—

Une nouvelle et singulière application de la photographie vient de donner lieu à un litige judiciaire.

Voici la question telle qu'elle a été résolue affirmativement par le tribunal de Château-Thierry:

La personne qui conteste la validité d'un testament peut être autorisée par le tribunal à faire prendre par la voie photographique une copie du testament.

Cette solution est intervenue dans les circonstances suivantes: Une dame Barbey meurt, laissant un testament olographe par lequel institue son mari légataire universel. Le frère de la défunte prétend que le testament n'est pas en entier l'œuvre de sa sœur; et pour pouvoir mieux s'éclairer et surtout éclairer les experts et les avocats qu'il veut consulter, il demande au notaire la permission de prendre une copie photographique du testament.

Opposition de la part du mari légataire universel, la question a été tranchée au bénéfice du demandeur.

—

Une dame du monde qui a eu de grandes prétentions littéraires, causait dans un salon avec le marquis de Boissy.

— Oui, monsieur, dit-elle, avec une assurance exempte de toute modestie, je sais ce que je vaux: *c'est moi que j'écris* le mieux de Paris.

— Je le crois, madame, répondit sérieusement « l'enfant terrible du Sénat», mais quel dommage qu'on ne puisse pas être universelle! Chez vous, le style absorbe tout.

—

Le commerce des truffes, qui se chiffre, aujourd'hui en France par millions, et, mieux que cela procure du travail à des millions de pauvres gens pendant l'hiver, a produit cette année au moins 35,000,000 de francs.

—

CE QU'ELLE AIMAIT.

> Sur un sopha couchée, et belle d'indolence,
> A peine elle entr'ouvrait ses grands yeux bleus et (doux,
> Et ne pensait à rien.—J'étais à ses genoux,
> Pressant sa blanche main et gardant le silence.
>
> Sa jeunesse semblait avoir tous les dégoûts;
> L'oubli de tout souci berçait sa nonchalance.
> Son sang-froid m'irritait... Je l'aimais! Je m'élance
> Et l'embrasse en disant: «Mais enfin, qu'aimez-vous?»
>
> Elle me regarda sans relever la tête,
> Puis, refermant les yeux, elle resta muette,
> «—Mais enfin, qu'aimez-vous? » repris-je... Elle (sourit.
> Tout mon corps s'agita d'un tremblement fébrile;
> Cette fois je croyais.. Elle me répondit:
> «—Mon ami, *j'aime bien...qu'on me laisse tranquille!*»

Ce n'est pas encore *tout à fait ça*, mais au moins nous n'en sommes plus « aux oiseaux qui nagent » ni aux tours de Notre-Dame qui chantent.

CINQ-CENTS

Proverbes Ottomans.

401 Que désire l'aveugle? Des yeux.
402 Il y a plus de choses invisibles que de visibles.
403 L'œil est une fenêtre qui donne sur le cœur. — (Les yeux sont les miroirs de l'âme.)
404 Les yeux sont une balance dont le cœur forme le poids.
405 Ouvrons les yeux, sinon on nous les ouvrira.
406 Le regard est libre.
407 Pour combler l'œil de l'homme il n'y a que la poussière (du tombeau).
408 Telle chose qui pleuve du ciel, la terre l'absorbe.
409 Est beau celui qui plaît au cœur.
410 Le cœur est un enfant; il désire ce qu'il voit.
411 Tout en riant on peut dire la vérité.
412 La chemise est plus près du corps que le caftan. — (Ma peau m'est plus proche que ma chemise.)
413 Il faut changer de fourrure selon la température.
414 Chacun est l'artisan de sa réputation.
415 Chante la chanson de celui dont tu partages la voiture.
416 A l'un la jouissance, à l'autre la souffrance.
417 Ce n'est pas en babillant qu'on fait cuire le riz.
418 La cigogne passe sa vie à cuaqueter.
419 Il ne faut pas revenir sur le passé.
420 La richesse se fait connaître d'elle-même.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 27 septembre	34	31
Clôture	du 27 septembre	34	25

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 25 septembre.

SALONIQUE bat. à vap. fr. *Chelif*, cap. Ismard. ayant touché Dardanelles div. marchandises et 220 passagers.
VOLO bat à vap. autr. *Smyrne*, cap. Taliani, ay. touché Salonique Cavala Lagos Dardanelles et Galipoli, div. marchandises et 80 passag.
BATOUM bat. à vap. russ. *Grand duc Constantin*, cap. Genlicha divers marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 26 septembre.

VARNA bat. à vap. ottom. *Omer Pacha*, cap. Malosevich, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 26 Septembre.

ALEXANDRIE troi-mâts prus. *Stralsud*, cap. Pins,
— bark norv. *Helias*, cap. Vestu, lest.
— br. ottom. *A. Dimitrios*, cap. Dimitriu, lest.
MALTE br. hell. *Alexandros*, cap. Malandrakis. lest
— br. hell *Angheliki*, cap. Gornolaki, lest.
TRIESTE bark aut. *Selth*, cap. Moreno, lest.
GENES bark anglais *Weter Lily*, cap. Farnow, lest
CASTELMARE br. hell. *Yoanis*, cap. Drizas, lest.
MARSEILLE br. ital. *Sirena*, cap. Lavarello, lest.
— br. ital *Anna*, cap. Passalacqua, diverses.
— br. ital. *Caro*, cap. Mortola, lest.
— br. ital. *Chieco*, cap. Morello, div. maarch.
— br. ital. *Alfa*, cap Malatesta, lest.
NAPLES br ang. *Escape*, cap. Loyd, lest.
PORT-SAID bar. aut. *Barba Zoane*, cap. Sleinfl.
ALEXANDRIE trois-mats. norv. *Celuto*, capit. Ed. Donniorz, lest.
— bark ang. *J. Henry*. cap. Croker, lest.
— trois-mats norv. *Vestalcuden*, cap. Egenes.
NEWCASTLE bark russe, *Catherine*, cap. Elfving, charbon de terre.
GENES bark ital. *Chiechino*, cap. Vassalo, lest.
— bark ital. *Agitatore*, cap. Mezzano, lest.
— br. ital. *Arturo*, cap. Fravenga, lest.
CARDIFF trois mats, sued. *Malta*, cap. Gileher, »
MARSEILLE br. hell. *A. Spiridhon*, cap. Emiris, »
PORT-SAID bark ang. *R. Swarth*, cap. Koman. lest
MALTE br. mek. *Wustrow*, cap Woss, lest.
MESSINE br. hell. *Sofia*, cap. Caravias, lest.
NEWCASTLE bark norveg. *Freya*, cap. Halverson charbon de terre.

DEPARTS des bât. à voile du 25 Septem.

FALMOUTH bark ang. *Zenovia*, cap. Prince, ble.
MARSEILLE br. hell. *Anna*, cap. Anargiros, ble.
— br. hell. *Argentina*, cap. Zanni, blé.
— br. hell. *Christoforos*, cap. Procopi, blé.
— br. ital. *Madalena*, cap. Massone blé.
— br. autrichien, *Proto*, cap. Ivancich, blé.
— br ital. *Adelfide*. cap. Demarchi, blé.
ODESSA br. ital *Etelredo*, cap. Cafferato. lest.
— br. russe *Anneta*, cap. Marcich, lest.
— br. mek. *Amazone*, cap. Balzer, lest.
SOULINA br. hell. *Nicolaos*, cap Scutarakos. lest.
— bark norv. *Celuto*, cap Dennerig. lest.
CETTE bar aut. *Zara*, cap. Pelecovich, lest.
DANUBE br. hell. Kessar, cap. Coristinos, lest,
— br. ital. *Chieco*, cap Morello, lest.
— bar. ang. *Escope*, cap. Llyd, lest.
— br. ital. *Anna*. cap. Passalacqua, lest.
— br. ang. *Isabella L.* cap. Barones, lest.
AZOFF br. ital. *Arturo*, cap. Travega, lest.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 21

ODESSA pour Alevandrie, scho. hell. *Evanghelistra* diverses marchandises.
— pour Marseille br. hell. *Dimitriu*, cap. G. Ppapas, ble.
IBRAILE pour Marseille, br. hell. *Tris Adhelfi*, cap. Elefteriu, ble.
— pour Marseille br. hell. *Zakintho*, capitaine, Em. Doncas, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Ennossis*, capitaine S. Pecatoros, blé.
— pour Marseille, br. hell. *A. Nicolaos*, capit. Catzulis, ble.
— pour Marseille, br. hell. *Argentina*, capit. Yoanis, blé.
— pour Marseille, brik hell. *Costandinos*, cap. D. Polimeropoulos, blé.
SOULINA pour Marseille. bar. ang. *S. Francesco*, capit. Bassoutil, blé.
— pour Marseille, br. hellen, *Erinoula*, capit. Ioanis Hillas, blé.
— pour C. or Falmouth. bar. angl. *Raymond*, capit. J. B. Ovvens, orges.
TAGANROK pour Marseille, br. hell. *Ayos Spiridhon*, cap. Theofilatos, orges.

du 22

TAGANROK pour Falmouth, bar. ang. *Zenovia*, capit. Prince, ble. et farine.
— pour Marseille br. hell. *Hydra*, cap. Orloff,
— pour Marseille. br. hell. *Omonia Adhelfi*, cap. Papas, blé.
— pour Falmouth, bar. mek. *Louis Robstorf*, capit. Fagt, graine de lin.
BERDIANSKA pour Gênes bark italien, *Luiggino*, cap. L. Martino, blé.
— pour Marseille, br. autrichien, *Leda*. capit. Rob. Ragusin, blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 11

MARSEILLE bar. fran. *Cesambre*, cap. Augelin, lest
— br. italien, *Anna*, cap. Consigliere, lest.
GENES bar. ital. *Cechino*, cap. F. Vassallo, lest.
— bar. italien, *Luigi*, cap. G. Drago, lest.
— br. ital. *Speranze in Dio*, cap. Migone, lest.

du 13

MARSEILLE bar. ital. *S. Gattorno*, cap. Marcinaro.
— br. ital. *F. Paolo*, cap. Gambardella, lest.

du 15

NAPLES bark italien, *Emilia Ciampa*, capitaine C. Yaccarini, lest.
— bark ang. *Isabella Wilson*, cap. Wilson, lest.
GENES br. ital. *Ristori*, cap. A. Landini, lest.
TRIESTE bar. aut. *Sesth*, cap. Morena, lest.
— bar. ang. *Medsumer*, cap. Thurnbull, lest.

du 16

ALEXANDRIE bar. ang. *Margaret Caitnes*, capitain A. Grevolt, lest.
GENES bark ital. *Agitatore*, cap. Mezzano, lest.
— bark italien, *Vittorio Emmanuelle*, capitain Francesco Paliano, lest.

du 18

LIVOURNE br. ital. *Arturo*, cap. Fravegnia, lest.
— br. ital. *Industria*. cap. P. Valle, lest.
— br. hell. *Temistoclis*, cap. Giuseppe. lest.
NEWCASTLE bark russe, *Catherina*, capitaine T. Elfwing, charbon de terre,
GENES br. ital. *Azzardoso*, cap. Solari, lest.
— br. ital. *Tevere*, cap N. Cuvero, lest.
MESSINE br. hell. *Marigho*, cap Anastasopulos, »
— » » cap. Bousbardi, lest.

du 19

LIVOURNE br. ital. *Angelina*, cap. A. Palma, lest.
GENES bar. ital. *Europa*, cap. Rivera, lest.
— br. ital Vergine, cap. T Costa, lest.
— br. ital. *Dario*. dap. E Drago, lest.
— br. ang. *Water Lily*. cap. Tanswarth, lest.
NAPLES bark italien. *Re Galantuomo*, capitaine. Frencesco Capuro, lest.
— br. ang. *Knig Fisher*, cap. Everson, lest.
— br. ang. *Escape*, cap. Lloyd, lest.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 211 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de :

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* c. Gautier, partira pour MARSEILLE Jeudi 3 octobre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	500,000	Prince Clary,	tirages 2	Florins	25,000
Emprunt de 1860,	tirages 4	»	500,000	Saint Genois	» 1	»	50,000
Crédit mob. 1858,	» 4	»	250,000	Palfi	» 1	»	40,000
Emprunt de 1864,	» 5	»	200,000	Waldstein	» 5	»	25,000
Prince Salm	» 2	»	40,000	Rudolf	» 2	»	25,000

Pour la bagatelle de 40 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 50,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt du Crédit Mobilier de 1858, aura lieu le 1er Octobre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

FONDERIE
en Bronze et en Zinc à Munich.

Nous avons l'honneur d'annoncer que nous venons d'unir à notre établissement artistique une *fonderie en bronze et en zinc* que nous recommandons particulièrement pour la composition et la construction de monuments publics, et pour des travaux statuaires du genre religieux. Une riche collection de plus de 300 modèles, chef-d'œuvre des premiers maîtres, nous met à même d'exécuter toutes les demandes à des prix très-modiques.

Pour de plus amples renseignements on est prié de s'adresser aux soussignés.

Munich (Bavière), août 1867.

MAYER & Co.
Place Stiglmeier, N° 1.

Un pharmacien allemand qui, après avoir achevé ses études, a servi plusieurs années en Moldavie, demande une place en Roumanie, en Russie, en Turquie ou en Egypte. Il parle l'allemand et le valaque et connaît en outre le français et l'italien. S'adresser franco en ajoutant ses conditions aux initiales O. H., 1861, poste restante, Munich (Bavière).

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Quelques créanciers de Keucé oglou Melcon, boulanger failli, ayant donné au comité des faillites un projet de concordat, par conséquent tous les créanciers de la dite faillite sont invités à se présenter au dit comité dans le terme de 21 jours à dater d'aujourd'hui, à l'effet de soumettre leurs créances à la vérification et de présenter toutes oppositions qu'ils ont à faire contre le concordat. Toute opposition faite après l'expiration de ce délai ne sera pas considérée valable.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Διὰ τῆς ἀπὸ 26 Τζεμαζὶ-ἐλ-ἐβὲλ 1283 καὶ 24 Σεπτεμβρίου 1282 χρονολογουμένης εἰδοποιήσεως προσεκλήθησαν οἱ Δανεισταὶ τῶν πτωχευσάντων Ἀρτοποιῶν Ἀγκὸπ, Κυβὸρκ καὶ Σερκὶζ ὅπως παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπὴν καὶ ἀποδείξωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐπειδὴ δὲ τινὲς τῶν δανειστῶν παρουσιασθέντες ἐπιβεβαιωσαν τὰ δάνειά των, τινὲς δὲ οὐδόλως ἐνεφανήθησαν, καὶ ἐπειδὴ ἡ ὑπόθεσις αὕτη θεωρεῖται, διὰ τοῦτο προσκαλοῦνται οἱ μέχρι νῦν μὴ παρουσιασθέντες Δανεισταὶ ὅπως ἐντὸς ἕνδεκα ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσι καὶ ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, οἱ δὲ μὴ παρουσιασθέντες συμφώνως τοῦ 210 ἐμπορικοῦ Κώδηκος θέλουν ἀποκλεισθεῖ τῆς ὁμάδος τῶν δανειστῶν.

11 Τζεμαζὴλ-ἐβὲλ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Παρακατατεθέντος παρὰ τῶν Δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Μέλκον Κιουσὲ Ὀγλοῦ ἀρτοποιοῦ τοῦ συμβιβαστικοῦ ἐγγράφου, προσκαλοῦνται οἱ ἔχοντες ἐνστάσεις ἐπὶ τοῦ ῥηθέντος ἐγγράφου Δανεισταὶ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ τῆς σήμερον παρουσιασθῶσιν καὶ ἀποδείξωσιν αὐτάς, καθότι μετὰ τὴν προθεσμίαν ταύτην θὰ ἐνεργήσωσι τὰ δέοντα· πᾶσα δ' ἔνστασις εἶναι ἀπαράδεκτος.

19 Τζεμαζὴλ-εβὲλ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
[ὑπογ.] ΧΑΣΑΝ.

AVIS,

La sentence de la dette de M. Antoine Piryantz au feu M. Apik Effendi Tinghir, ayant été donnée en faveur de ce dernier, en présence du conseil du Tidjaret. Par un cas imprévu le Bon du dit sieur A. Piryantz, s'élèvant à la somme de Liv. 1825, 66 ; date du 1er mars 1866, ayant été égaré, les successeurs de la maison du feu sieur Apik Effendi Tinghir, déclarent, ainsi qu'il est mentionné aussi dans la sentence du Tidjaret contre le dit sieur, comme nul, et sans valeur le dit Bon, dans le cas qu'il tomberait entre les mains d'un autre.

Constantinople, 9|21 septembre 1867.

Pour la succession du feu
Apik effendi Tinghir ;

PIERRE TINGHIR.

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE

Modification horaire,

A partir de Lundi 11/23 Septembre, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.		
6	18	6	12	15	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6	48	2	12	45	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bebek.
8	5	18	2		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar.
8	34	12	2	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Kouru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
9	49	6	3	45	de Yeni-mahalle, Buyuk-deré, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesme, Ortakeui et Cabatach.*)
11	19	2	5	15	de Buyukderé, Therapia, Yenikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
6	33	4	12	30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
6	48	11	12	45	de Cavak, Yenimahalle, Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9	19	17	3	15	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptes les Vendredis.)
6	35	3	12	30	de Arnaoutkeui, Courouesme, Ortakeui, Bechiktach.
7	19	14	1	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 1 h.
8	19	3	2	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach. (Les vendr. à 2 1|2 h.)
9	4	14	3		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10	18	3	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
2	49	4	8	45	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3	19	9	9	15	de Yénimahalle, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

7	34	3	1	30	pour Bechiktach, Arnaout-keui.
8	34	14	2	30	pour Arnaoutkeuï directement. (Excepté les vendredis.)
7	49	6	1	45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére, Yeni-mahallé.
9	35	3	3	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
9	18	9	3		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
8	49	2	2	45	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos; Therapia, Buyukdere,
12	5	4	6	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeuï, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-deré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3	19	11	9	15	pour Bebek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4	4	14	9		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4	4	18	10		pour Roumeli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4	34	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yenikeui, Thérapia, Buyukdere Yenimahalle
5	4	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
4	4	3	10		pour Béchiktach, Orta-keui, Couroutchesme. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3|4, en touchant aussi Béchiktach au retour.)
5	4	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui.
5	34	3	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui. (*)
3	34	2	9	30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Buyuk-dere et Yéni-Mahallé.
4	34	17	10	30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukderé. (*Les vendredis exceptés.*)
5	4	4	11		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 h. 1/4, il y a un départ supplementaire du pont pour Yéni mahallé touchant toutes les echelles de la côte d'Asie et Buyuk-deré, avec retour de Yéni-mahallé à 8 1\|4 h. touchant Buyuk-déré, Therapia, Yeni-keui, Emirghian-R.-Hissar, Arnaout-keui, Ortakeuï, Bechiktach et Cabatach.)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

6	33	12	30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
6	49	12	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	33	12	30	de Yénimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
8	19	2	15	de Yénimahallé, Buyukdere, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9	49	3	15	de Yenimahallé, Buyukdere, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
9	34	3	30	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2	19	8	15	de Buyukdere, Therap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2	49	8	45	de Buyukderé, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeüi, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
3	34	9	30	de Yénimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
4	34	10	30	de Yeni-mahalle, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

		un Bat.		
7	4	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R Hissar, Emirghian, Yéni-keui, Therapia, Buyukderé, Yéni-Mahalle.
8	3	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahalle.
8	34	2	30	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukdere.
9	19	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukderé.
1	34	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
3	34	9	50	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahalle.
4	34	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdere,
4	49	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui Thérapia, Buyukderé.
5	19	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 1/12/3 septembre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H.	F.	Nos	H.	T.	
7	4	3	12		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7	34	16	1	30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7	18	10	1	15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1	34	3	7	30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

Départ du Pont.

9	4	3	3		pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3	19	10	9	15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4	4	6	10		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3|4.*)
4	34	3	10	30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 1 h. 1\|2 de Pendik, et de 9 h. 1\|4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

		un bateau			
6	18		12	15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
1	49		7	45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
3	34		9	30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

8	3		2		pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
9	4		3		pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4	19		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

2me Année. --- N° 220.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople es considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 30 Septembre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Cours du 27 septembre.

Consol. Turc	PARIS.....	32 25
	LONDRES..	32 à 32 1/4
Emprunt Turc........		257 50
Rente Française.......		69 22 1/2
Italien		48 90

Paris, 28 septembre, 9 h. 15 m. soir.

Le *Moniteur* annonce qu'hier les ratifications du traité de commerce entre la France et le gouvernement pontifical ont été échangées.

PÉTERSBOURG. — Seulement jusqu'au 1er avril 1868 il sera permis de donner des congés à bref délai aux soldats ? ? ? (Textuel).

Cours du 28 septembre.

Consol. T. PARIS....	Ouv.	32 25
	Clôt.	32 20
Consol. T. LONDRES.	Ouv.	32 1/8 à 3/8
	Clôt.	31 3/4 à 32 1/4
Emprunt Turc.....	Ouv.	256 25
	Clôt.	257 50
Rente française...	Ouv.	69 22 1/2
	Clôt.	69 02 1/2
Italien	Ouv.	48 90
	Clôt.	48 70

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

SAINT PÉTERSBOURG, le 20 septembre. — Le grand-duc Wladimir a quitté Livadia pour revenir à Saint-Pétersbourg.

Le total des banqueroutes à Moscou s'élève à 5,400,000 roubles.

La foire annuelle de Novogorod s'est terminée dans de mauvaises conditions.

Une commission vient d'être nommée par le ministre de la justice pour examiner la question de l'abolition des l'emprisonnement pour dettes. (*Gazette de Moscou*)

S'il faut croire le *Standard*, le gouvernement aurait sur l'Abyssinie plus de renseignements déjà qu'on ne serait porté à le croire. Ce journal affirme que le gouvernement dans l'Inde a recueilli une masse d'informations relatives à l'Abyssinie et empruntées aux meilleures sources ; qu'il possède une quantité d'excellentes cartes et itinéraires et qu'enfin on n'a pas fait un pas au hasard. Il ajoute que le gouvernement est décidé à suivre ce conseil d'un soldat : Frapper vite et frapper fort.

On lit dans le *Moniteur* :

M. Dano, accompagné du personnel de sa légation, vient de rentrer en France à bord du paquebot transatlantique *la Ville-de Paris* arrivé aujourd'hui de New-York à Brest. On attend également dans ce port le paquebot anglais le *William Penn*, ayant à son bord un grand nombre de passagers venant du Mexique, lesquels, transportés de Vera-Cruz à New-York sur les navires de la marine impériale *le Phlégéton* et *le Bouvet*, n'avaient pu trouver place sur *la Ville de Paris*.

On lit dans l'*Etendard* :

« On a parlé, depuis quelques jours, de prétendues négociations qui auraient été entamées auprès du gouvernement français, au sujet de la convention du 15 septembre 1863 entre la France et l'Italie.

» Nous pouvons affirmer de la manière la plus positive qu'aucune ouverture n'a été faite en vue de modifications à apporter à une convention que les deux parties contractantes sont résolues à exécuter fidèlement.

» Nous recevons d'ailleurs, à la dernière heure, des dépêches privées de Florence, qui permettent d'espérer encore que les agitateurs renonceront aux projets d'invasion que l'on considérait hier comme imminents, et qui obligeraient nécessairement l'Italie à faire respecter par la force les engagements qu'elle a souscrits. »

On écrit de Saint Pétersbourg, en date du 15 septembre :

L'Empereur va revenir ici vers la fin de ce mois. Il quittera la Crimée le 4 octobre et il sera à Saint-Pétersbourg pour le 11. L'Impératrice restera en Crimée jusqu'au 22 et n'assistera point au mariage du roi des Hellènes avec la fille du grand-duc Constantin, mariage qui aura lieu immédiatement après le retour de l'Empereur.

Ces jours derniers un bruit sinistre, propagé on ne sait trop par qui ni dans quel but, a causé une grande émotion parmi nous. On se disait à l'oreille que l'Empereur était tombé gravement malade en Crimée, qu'on allait même concevoir sous peu à publier des bulletins de sa santé, ce qui se fait seulement, comme vous le savez, dans les cas où il y a danger de mort. Ce bruit était heureusement dénué de tout fondement. Des nouvelles postérieures et parfaitement authentiques nous ont appris que l'Empereur n'a pas été malade. On se perd en conjectures sur la source et le but de ce lugubre canard.

On annonce que les préfets viennent d'envoyer à tous les sous préfets et à tous les maires une circulaire datée du 10 septembre pour les avertir que nos troupes en garnison allaient se livrer aux exercices d'une armée en campagne, à des marches et contremarches, établir des petits et grands postes, surprises des villes, etc. Les sous-préfets et les maires doivent veiller à ce qu'aucun obstacle ne soit apporté à ces manœuvres de nos troupes. (*Opinion nationale.*)

Le décret présidentiel d'amnistie a été promulgé le 9. Sont exclus : l'ex-président confédéré Davis, le vice-président Stephens, tous les chefs des départements ministériels, les agents diplomatiques, les officiers de l'armée et de la marine, et les gouverneurs des Etats confédérés.

Sont également exclues de l'amnistie les personnes impliquées directement ou indirectement dans l'assassinat du président Lincoln.

Une lettre de M. Wendel Philipps, publiée dans les journaux, dit qu'après la réunion du congrès le président Johnson devra être mis en accusation. il soutient que l'amnistie est l'acte d'un traître et d'un rebelle. (*Messager franco-américain.*)

On dit que le gouvernement grec s'était adressé aux Etats-Unis pour obtenir son aide et son concours dans l'affaire de Candie.

Une dépêche que publie l'*Indépendance belge* assure que le gouvernement de Washington aurait répondu à cette demande que l'immixtion dans les conflits gréco-turcs n'était pas dans les intérêts de l'Union.

Suivant le *Tagblatt*, la Hongrie serait disposée à payer, en 1868 la somme de trente-huit millions et demi pour contribuer au paiement des intérêts de la dette. Dans la suite, la contribution annuelle pour les intérêts s'élèverait à trente-deux millions.

La *Presse* dit, au sujet de l'unification de la dette, qu'elle serait divisée en deux catégories. La première comprendrait les Metalliques portant un intérêt annuel de 2, 3, 3 1|2, 4, 4 1|2 et 5 0|0, et les obligations en *Wahrung* autrichien, portant un intérêt de 5 0|0. La seconde catégorie se composerait des emprunts en argent des Métalliques nationales, des emprunts anglais et français et du dernier emprunt (Steurtreie), ainsi que des obligations *Vienne Glognitz*.

Pour les diverses espèces de la première catégorie on offrirait des rentes (*rentebriefe*) 6 p. 100 et pour celles de la deuxième catégorie des rentes (*rentenscheine*) en or.

L'administration des rentes (*renten anstalt*) fonderait des succursales dans les divers pays de l'Empire, lesquelles seraient chargées des affaires de l'Etat concernant la dette.

Comme on devait s'y attendre, la circulaire du comte de Bismark n'a pas produit un bon effet sur la bourse de Paris et il en sera de même de toutes les bourses de l'Europe. Le langage du ministre prussien est fait pour dissiper bien des illusions et les amis sincères de la paix doivent s'en réjouir, car le maintien de ces illusions est le plus grand danger qui puisse menacer la paix.

Pour suivre une bonne politique, les gouvernements comme les partis politiques, comme les peuples, ont avant tout besoin de bien connaître la situation. Or la situation de l'Allemagne a été méconnue avec dessein et faussée à plaisir.

Il ne s'agit pas seulement d'étudier et d'examiner avec soin ce qui plaît à la Prusse, ce que désire le cabinet de Berlin ; pour se rendre compte exactement de l'état des choses au delà du Rhin, il faut avoir les yeux sur le mouvement populaire qui va en grandissant et qui est devenu un torrent irrésistible.

Ce mouvement est si puissant que toutes les considérations puisées dans la juste aversion provoquée par le système politique que suit le gouvernement prussien à l'intérieur sont mises de côté et ne pèseront rien dans la balance des résolutions populaires tant que la question principale, la question nationale, ne sera point résolue selon les vœux de la nation allemande.

Ces vœux, dans leur impétuosité, sont gênants pour les intérêts domestiques de la Prusse, qui ne voit pas sans appréhension venir le moment où elle sera obligée de compter avec l'Allemagne entière, où il lui faudra écouter la voix de tous les peuples allemands réunis dans un Parlement unique. M. de Bismark, avec ses vues aristocratiques, et plus encore les autres ministres ne se féliciteraient pas de se trouver face à face avec la nation allemande, lorsque, débarrassée de ses préoccupations passagères d'unification, elle reportera tous ses efforts vers l'établissement de la liberté (*Indép. belge*).

Le gouvernement français depuis les discours prononcés à Lille et à Amiens par l'empereur Napoléon, ne perd aucune occasion de rassurer les esprits sur ses dispositions pacifiques. Nous avons pu enregistrer le toast de M. Rouher au banquet de Nantes, aujourd'hui un de nos correspondants, en contestent l'origine attribuée à l'article du *Siècle* que nous avons mentionné dernièrement — dans le monde de la presse on en avait fait remonter la responsabilité jusqu'au prince Napoléon — croit savoir que des déclarations officieuses très-catégoriques auraient indiqué aux intéressés qui avaient le droit de s'émouvoir de cet article, qu'il n'avait aucune portée sérieuse et ne correspondait pas le moins du monde avec les idées et les désirs du cabinet des Tuileries, plus que jamais décidé à maintenir la paix.

D'ailleurs, en dépit de la source qu'on lui avait assignée, l'article du *Siècle* n'a pas produit l'effet que ce journal pouvait s'en promettre. A Paris on est tellement à la paix en ce moment que les notes belliqueuses détonnent dans la situation. Puis l'article ne concluait pas. Après avoir beaucoup insisté sur la politique que la France aurait dû suivre lors de la dernière guerre entre l'Autriche et la Prusse, et sur la nécessité de reconstituer la Pologne contre la Russie, il n'osait pas indiquer ses moyens d'exécution, mais se bornait à conseiller au gouvernement français de se tenir prêt pour toutes les éventualités. L'article avait ainsi le double tort de manquer de conclusions pratiques, et d'alarmer la sécurité publique, sans que ses réserves finales, réclamant pour la nation une participation plus large à l'administration de ses affaires, fussent suffisantes pour contrebalancer cette impression. (*Indép. belge.*)

LA RÉFORME EN TURQUIE.

XIV.

A ceux qui seraient tentés de nier le progrès en Turquie, nous opposerions la marche incessante de la justice depuis le jour où Mahmoud, à qui il n'a manqué que l'historien du Czar Pierre pour recevoir le surnom de grand, la délivra de ses chaînes.

Si les hommes oublient, l'histoire se souviendra : elle rappellera aux impatients, aux détracteurs et aux ingrats, qu'il n'y a pas très-longtemps, puisque des contemporains s'en souviennent, les têtes les plus orgueilleuses se courbaient dans la poussière devant l'autorité des beys, gouverneurs de province.

Alors l'arbitraire régnait en maître, et la fortune n'était pas plus en sûreté dans les coffres, que la tête sur les épaules.

Alors l'honneur des épouses et des filles était à la disposition des Janissaires.

Alors, la liberté des cultes, n'était qu'une simple tolérance qui pouvait se changer le lendemain en persécutions sanglantes.

Alors, les populations étaient condamnées à travailler gratuitement les terres des conquérants.

Alors la bastonnade et le knout, aujourd'hui synonymes de russification, entamaient sans merçi les chairs des rayahs.

Nierait-on le progrès accompli ?

Trouverait-on par hasard, que les choses ne vont pas assez vite ?

Il nous serait facile de répondre que les juges ne se vendraient pas, s'ils ne trouvaient pas d'acheteurs.

Que les campagnes ne gémiraient pas sous le poids des impôts, si les hommes, qui ont à la fois la charge des âmes et des corps, n'avaient cramponné sur elles le vampire de l'usure.

Que l'instruction publique et les travaux publics, ces deux fils conducteurs de la civilisation, rencontrent un mauvais vouloir absolu de la part de tous ceux, qui ont intérêt à travailler dans l'obscurité.

Que les populations n'ont pas assez d'indépendance dans le choix de leurs mandants et se laissent tondre bêtement sans réagir par leurs votes contre leurs exploiteurs.

Tant il est vrai que la réforme des mœurs doit accompagner, sinon précéder, la réforme des lois !

Il y a un moyen d'aller très-vite en besogne ; c'est d'imiter la convention française aux heures lugubres de 93.

Il faudrait couper 300 mille têtes et séquestrer les trois quarts des fortunes.

En voudrai-t-on au gouvernement de ne pas employer ce moyen ?

Si nous pensions qu'il n'y eût rien à faire et que tout fût pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, nous n'aurions pas entrepris ce travail. Voulant être sévère dans nos revendications de justice, nous avons voulu commencer par être juste ; juste envers Mahmoud ; juste envers ses successeurs qui ont fait dépendre leur gloire de l'accomplissement de son œuvre.

La réussite de cette œuvre dépend avant tout de la séparation radicale des pouvoirs, afin que, aucun d'eux ne puisse empiéter sur les prérogatives du voisin.

La réunion de tous les services dans un même konak est une invitation perpétuelle à la confusion des pouvoirs. Il faut séparer ce qu'il importe de ne pas laisser réuni. A leurs églises les prêtres ; au bazar les usuriers ; les juges au tribunal ; le préfet à la préfecture ; les soldats à leur caserne ; les mendiants à l'hôpital et au diable le reste!

Surtout, qu'un fossé profond soit creusé entre les domaines spirituel et temporel. Répondant à une accusation d'athéisme dirigée contre l'Etat, M. Guizot fit cette réponse qui restera célèbre : On a dit que l'Etat était athée ! . . . Non, l'Etat n'est pas athée ! . . . l'Etat est laïque.

L'Eglise doit être dans l'Etat, et non l'Etat dans l'Eglise avait dit auparavant l'Empereur Napoléon Ier.

Nous ne savons pas, dans quelle mesure l'état des mœurs publiques en Orient permet de faire l'application actuelle de la doctrine gouvernementale de Napoléon Ier et de M. Guizot, que M. de Cavour a formulée en actiôme : «l'Eglise libre dans l'Etat libre ;» il nous suffit d'avoir signalé aux hommes d'Etat qui ont entrepris la réforme de la Turquie, l'idéal vers lequel il faut tendre, pour que la justice soit réellement la justice, et non pas un instrument d'ambition ou d'opposition, entre les mains des pontifes religieux.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

VI.

Pour la première fois, Mme de Tècle le reçut dans sa chambre. Elle était fort lasse et un peu souffrante, lui dit le domestique. — Cette chambre, que Camors n'avait jamais vue, était très grande et très haute ; elle était drapée et enclose de tentures sombres, au milieu desquelles les cadres dorés, les bronzes, les coupes, les vieilles orfévreries de famille étagées sur les meubles, prenaient l'aspect d'ornemens d'église. Dans cet intérieur sévère et presque religieux, quoique très opulent, régnait cette vague senteur de fleurs, de boîtes à dentelles, de tiroirs odorans et de lingerie parfumée qui forme l'atmosphère générale des femmes élégantes, mais où chacune apporte on ne sait quoi de personnel qui forme son atmosphère propre, et qui enivre les amans. — Mme de Tècle, se trouvant sans doute un peu perdue dans cette vaste pièce, s'y était ménagé près de la cheminée, par la disposition de quelques meubles préférés, une petite résidence intime que sa fille appelait — chapelle de ma mère.

Ce fut là que M. de Camors l'aperçut, à la lueur d'une lampe, assise sur une causeuse, et n'ayant, contre sa coutume, aucun ouvrage dans les mains. — Elle paraissait calme ; mais deux cercles bleuâtres, pareils à des meurtrissures, étaient creusés sous ses yeux. Elle avait dû beaucoup souffrir et beaucoup pleurer. En voyant ce cher visage sillonné et macéré par la douleur, M. de Camors oublia quelques phrases qu'il avait préparées pour son entrée : il oublia tout, si ce n'est qu'il l'adorait. Il s'avança avec une sorte de hâte, saisit dans ses deux mains la main de la jeune femme, et, sans parler, il interrogea ses yeux avec une tendresse et une pitié profondes.

— Ce n'est rien, dit-elle en retirant sa main et en secouant doucement sa tête pâle; je vais mieux... Je puis même être heureuse, très heureuse, si vous le voulez.

Il y avait dans le sourire, dans le regard, dans l'accent de Mme de Tècle quelque chose d'indéfinissable qui glaça le sang de Camors: il sentit confusément qu'elle l'aimait, et que cependant elle était perdue pour lui ; qu'il avait là devant lui une espèce d'être qu'il ne connaissait pas, et que cette femme vaincue, brisée, éperdue d'amour, aimait pourtant quelque chose au monde plus que son amour.

Elle lui fit un léger signe auquel il obéit comme un enfant, et il s'assit devant elle. — Monsieur, lui dit-elle alors d'une voix très émue, mais qui s'affermit peu à peu, je vous ai écouté hier avec un peu trop de patience peut-être... Je vous demande à votre tour la même bonté... Vous m'avez dit que vous m'aimiez, monsieur, et je vous avoue franchement que j'éprouve moi-même pour vous une vive affection. Dans ces termes-là, nous ne pouvons que nous séparer à jamais, ou nous unir par quelque lien digne de nous deux... Nous séparer, cela me coûterait beaucoup, et je pense aussi que ce serait une douleur pour vous... Nous unir... Monsieur, quant à moi, je serais prête à vous donner ma vie ;... mais je ne le puis pas, je ne pourrais vous épouser sans une folie évidente... Vous êtes plus jeune que moi,... et si bon, si généreux que je vous suppose, la simple raison me dit que je me préparerais d'amers repentirs... Mais il y a plus, je ne m'appartiens pas, je me dois à ma fille, à ma famille, à mes souvenirs : en quittant mon nom pour le vôtre, je blesserais, j'affligerais cruellement tous les êtres qui vivent autour de moi, et, je le crois, ceux même qui ne vivent plus. Eh bien ! monsieur,... — elle eut alors un sourire d'une résignation et d'une grâce célestes, — j'ai trouvé cependant un moyen de ne pas rompre des relations qui nous sont chères à tous deux,... de les rendre même plus douces et plus étroites... Vous allez être d'abord un peu surpris,... mais ayez la bonté d'y penser et de ne pas me dire non tout de suite...

Elle le regarda et fut effrayée de sa pâleur; elle lui prit doucement la main : — Voyons, monsieur dit-elle, voyons !

— Parlez, murmura-t-il d'une voix sourde.

— Monsieur, reprit-elle avec son sourire de charité angélique, Dieu merci, vous êtes encore très jeune... Dans votre situation et dans notre monde, les hommes ne se marient pas de bonne heure, et je crois qu'il ont raison... Eh bien ! voici ce que je veux faire, si vous le permettez... Je veux confondre désormais en une seule affection les deux plus vifs sentimens de mon cœur... Je veux mettre tous mes soins, toute ma tendresse, toute ma joie à former une femme digne de vous, une jeune âme qui vous donnera le bonheur, une intelligence élevée et délicate dont vous serez fier... Je vous promets, monsieur, je vous jure de consacrer à cette tâche chère et sacrée tout ce que j'ai de meilleur en moi... Je m'y donnerai chaque jour, à chaque instant de ma vie, comme une sainte à l'œuvre de son salut,... et je vous jure que je serai bien heureuse... Dites-moi seulement que vous le voulez bien ?

Il laissa entendre une vague exclamation d'ironie et de colère. — Vous me pardonnerez, madame, dit il, si une telle transformation de mes sentimens ne peut être aussi prompte que votre pensée.

Elle rougit faiblement. — Mon Dieu ! reprit-elle en souriant encore, je comprends que je puisse vous sembler en ce moment une belle-mère un peu étrange ;... mais dans quelques années, dans très peu d'années même, je serai une vieille femme et cela vous paraîtra tout simple.

Pour achever son douloureux sacrifice, la pauvre femme n'hésitait pas à se couvrir, devant celui qu'elle aimait, du cilice de la vieillesse. Camors, qui était une âme pervertie, mais non une âme basse, sentit subitement ce qu'il y avait de touchant dans ce simple héroïsme, et il lui rendit ce qui de sa part était le plus grand des hommages : ses yeux devinrent humides. Elle s'en aperçut, car elle épiait d'un œil avide ses moindres impressions, et elle reprit alors presque gaîment : — Et voyez, monsieur, comme cela arrange tout... De cette façon nous pouvons continuer à nous voir sans danger, puisque votre petite fiancée sera toujours entre nous... Nos sentimens seront bientôt en harmonie avec nos pensées nouvelles ;... même vos projets d'avenir, qui maintenant seront les miens, rencontreront moins d'obstacles,... car je les servirai beaucoup plus bravement... Sans révéler à mon oncle ce qui doit rester un secret entre vous et moi, je pourrais lui

Voir le numéro du 28 Septembre.

REVUE DES JOURNAUX.

Voici le texte du projet d'Adresse en réponse au discours du trône présenté par le parti national libéral au Conseil fédéral :

« Le premier Parlement de la Confédération de l'Allemagne du Nord, aujourd'hui constitutionnellement fondée, félicite Votre Majesté des succès obtenus jusqu'ici par une politique nationale et exprime la satisfaction de la nation de ce qu'elle est aujourd'hui en possession des éléments d'une existence réellement nationale.

» L'unification politique de l'Allemagne du Nord accroît nos devoirs envers la nation entière.

» Il ne s'agit pas seulement de conduire la population par une sage législation aux bienfaits de la nouvelle Confédération politique. La grande œuvre ne sera achevée que lorsque les membres encore séparés nous seront unis par une seule Constitution.

» Nous saluons avec satisfaction toute mesure qui nous rapproche de ce but si ardemment désiré, telle que la présentation qui nous est annoncée par Votre Majesté d'un projet tendant à rétablir l'Union douanière. Nous sommes bien persuadés que le rétablissement de l'Union avec les Etats de l'Allemagne du Sud ne peut être atteint que par des concessions volontaires et libres de toutes les parties. Mais, confiants dans le patriotisme des Allemands au delà du Mein, qui vient de trouver une expression élevée, dans un Etat de l'Allemagne du Sud, confiants dans la force irrésistible des sentiments de solidarité nationale et l'identité de tous les intérêts matériels et moraux, nous envisageons l'avenir avec une sécurité complète.

» Nous ne redoutons point que d'autres nations, déjà arrivées à l'unité, nous contestent le droit à une existence nationale.

» L'expérience du passé a appris aux peuples à respecter le même droit pour tous et à trouver le véritable avantage d'un peuple dans la prospérité des autres.

» Le peuple allemand, animé du désir de vivre en paix avec tous les peuples, ne demande qu'à régler librement et avec indépendance ses propres affaires, et il est résolu à introduire dans le domaine des faits, et toutes circonstances, ce droit incontestable.

» Nous examinerons consciencieusement les lois importantes dont V. M. nous annonce la présentation.

» L'organisation d'une administration militaire des voies de transport, promise par la Constitution fédérale, l'introduction d'une législation unitaire sur les poids et mesures et l'industrie, ne contribueront pas moins que le règlement par la loi de la liberté complète d'établissements et droits de citoyens allemands, au développement de la vie nationale.

» Une sage économie, la répartition équitable des charges, le droit commun, la liberté économique et industrielle, voilà les bases qui doivent rendre inébranlable l'édifice élevé sous la glorieuse direction de la maison royale des Hohenzollern.

» Daignez, etc. »

Quand nous disions dernièrement que l'Angleterre ne laisserait pas échapper cette occasion de former sur ce point, en Abyssinie, ou plutôt sur les côtes, un établissement quelconque, nous étions justifiés par ce que nous savions des intentions antérieures du gouvernement britannique.

L'idée première était de se faire un allié du roi Théodore, afin de regagner de ce côté l'influence que l'Angleterre semblait perdre en Egypte, à mesure qu'y grandissait celle de la France. Pour cela, il fallait rendre le roi d'Abyssinie assez fort pour qu'il pût résister au vice-roi d'Egypte, qui le tient sinon dans la dépendance, au moins en respect. Si l'on parvenait à faire du roi Théodore un chrétien,—plus ou moins sincère,—on s'assurait un rival du vice-Roi et on pourrait plus tard agir sur l'Egypte. Ainsi s'expliquent ces missions, ce consulat établi, etc. Malheureusement pour ce projet, Théodore ou n'a pas compris ou n'a pas voulu s'y prêter. En fait, il a encore pour son puissant voisin beaucoup de respect et de soumission, et si le vice-roi d'Egypte avait été sollicité par l'Angleterre d'employer son influence, il est probable que les prisonniers seraient déjà en liberté. Mais l'Angleterre s'était mise dans une fausse position. Le gouvernement égyptien ne pouvait pas ignorer les intentions un peu perfides du gouvernement britannique, et on a eu la preuve dernièrement du peu de disposition du vice-Roi à assister les Anglais dans leur expédition. Un instant, en effet, le gouvernement britannique avait cru pouvoir compter sur son aide, puisque son arrière-pensée politique n'avait jamais été avouée. Cependant, il a été obligé de reconnaître que le vice-Roi voulait conserver la neutralité la plus absolue. C'était une manière adoucie d'avouer qu'il avait refusé son concours.

Aujourd'hui on se dit : si nous voulons réussir, il faut abandonner tout espoir de soulever un rival à la puissance égyptienne en Abyssinie et demander franchement l'appui du vice Roi. Une seule menace venant de lui fera plus sur Théodore que notre expédition elle-même. Si nous voulons continuer notre ancienne politique, nous dépenserons beaucoup et nous n'arriverons même pas peut-être à atteindre Théodore et nos prisonniers.

Voilà le vrai motif du blâme qui s'est formulé timidement dans une certaine partie de la presse dans ces derniers temps. On le comprend mieux en effet de cette façon, en même temps que se trouvent expliqués les encouragements donnés à des tentatives dont tout le monde a blâmé l'imprudence. Les missionnaires et le consul ont montré trop de zèle, c'est vrai, mais ils obéissaient à une direction secrète. (*La Presse*).

Extraits du travail de M. de Kératry sur l'affaire mexicaine, publié dans la *Revue Contemporaine*.

(*Suite et fin*)

M. de Kératry ajoute :

« L'Empereur n'ignorait pas que l'impératrice Charlotte ne pouvait être encore en route, en supposant même qu'elle eût rapidement réussi au Vatican ; car la succession du roi Léopold devait nécessiter le séjour de la souveraine du Mexique à Bruxelles. Mais cette lettre avait pour but tout à la fois. et de ne rien révéler de ses projets aux dissidents, si elle tombait par hasard dans leurs mains, et de faire placer sur tout le parcours de Mexico à la Vera-Cruz un cordon de troupes destinées à assurer la sécurité de Maximilien pendant sa descente des hauts plateaux. Toutes les dispositions militaires indiquées furent prises jusqu aux Terres-Chaudes. Le général en chef sa trouva le dimanche au rendez-vous de l'Empereur. Le grand chambellan, qui reçut le maréchal, le pria de la part de Maximilien de remettre l'entrevue projetée au lendemain, et d'attendre un nouvel avis de Sa Majesté. La mobilité d'esprit était telle chez le souverain, qui n'osait encore s'arrêter à un parti décisif, qu'il ne fut plus question des intérêts majeurs qu'il avait annoncés si urgents. »

Vient alors la mission du général Castelnau.

« La mission française, dit l'écrivain de *la Revue*, venait d'être signalée à deux journées de marche de la capitale. Résolu de l'éviter, l'Empereur fit hâter les préparatifs pour descendre, comme il l'annonçait à ses ministres, à la rencontre de l'impératrice Charlotte. Mais l'envoi des bagages de sa maison et de son entourage, en destination du port de la Vera-Cruz, s'était déjà ébruité, et l'on savait que les trois escadrons de hussards autrichiens, rappelés à Mexico sous le prétexte de se reposer de leurs fatigues, avaient déjà reçu l'ordre de se tenir prêts à monter à cheval. La nouvelle de l'éloignement probable du souverain produisit une vive sensation dans la population de Mexico.

» L'histoire exclut le roman, pourtant ici l'historien ne peut retracer sans émotion cette scène de deuil qui voila les derniers moments passés par l'Empereur au palais de Chapultepec.

» L'heure du départ approchait : le souverain, épuisé par la fièvre et vaincu par les événements, songeait à ses espérances brisées et rêvait à son pays natal, qu'il avait maintes fois regretté, en tressaillant aux échos lointains du canon de Sadowa et de Lissa. Une dépêche télégraphique, expédiée des Etats Unis, lui fut remise : elle annonçait que la raison de l'impératrice Charlotte avait reçu un ébranlement. Il y a des déchirements, des révoltes contre la destinée d'une âme meurtrie, des luttes de désespoir que la plume ne peut rendre. »

Maximilien donna l'ordre du départ pour la nuit, et dans la matinée du 20 octobre annonça au maréchal qu'il s'éloignait de Mexico.

Peu d'instants après, le conseiller d'Etat Herzfeld, que l'Empereur avait chargé de porter cette communication à M. Bazaine et de lui donner des éclaircissements, adressait au maréchal la lettre suivante :

« Mexico, le 20 octobre 1866.

» Excellence,

» M. Lares vient de présenter la démission de tout le ministère, et a déclaré qu'aussitôt que l'Empereur sortirait de la capitale, il n'y aurait plus de gouvernement. Sa Majesté étant dans un état de faiblesse extrême et insistant pour partir, il faudra prendre des mesures. Je supplie Votre Excellence de vouloir conseiller l'Empereur encore ce soir.

» Je suis, etc. » HERZFELD. »

Instruit de ce grave incident, le maréchal Bazaine écrivit aussitôt au président du conseil que c'était manquer de loyauté et de générosité que d'abandonner l'Empereur à pareille heure, après avoir recherché toute sa confiance, et qu'il se verrait forcé de prendre certaines mesures vis à vis des ministres s'ils persistaient dans leur résolution. Les ministres intimidés répondirent qu'ils seraient trop heureux de continuer à s'acquitter de leur mission.

L'exposé de M. de Kératry continue ainsi :

« Le maréchal, à qui l'envoyé de Maximilien s'ouvrit confidentiellement sur le projet définitif de son souverain, décidé à l'abdication, répondit que Sa Majesté pouvait partir et voyager en toute sécurité, et qu'il se chargeait de tout. Le général en chef pensait, en effet, que les chances de la monarchie ne pouvaient que s'amoindrir, et il ne se sentait pas le courage de retenir Maximilien qu'il laissait libre de suivre ses propres inspirations. Toutefois, il fallait avant tout gagner du temps pour permettre à des détachements français, exilés encore à cette date à six cents lieues de Mexico, de se masser et de se replier sur le gros de l'armée. Une abdication brusque devait déchaîner l'insurrection de tout le pays ; pour y obvier, il fallait que Maximilien prétextât une absence provisoire, qui permit d'installer une régence de façon à conduire doucement le pays à une autre forme de gouvernement. Une abdication, datée de l'Europe, pouvait seule prévenir une grande secousse et sauvegarder notre armée. Tel était le plan auquel le maréchal désirait rallier Maximilien. A sept heures du soir, le prince attendait avec impatience dans son palais la réponse du quartier général. Au moment où il la reçut, il se promenait de long en large en proie à une grande agitation ; après sa lecture, il parut soulagé. Les dernières paroles qu'il prononça avant de s'éloigner de Chapultepec révélaient toutes ses pensées : « Je ne puis plus en » douter, ma femme est folle. Ces gens là » me tuent à petit feu. Je suis épuisé. Je m'en » vais. Remerciez bien le maréchal de cette » nouvelle preuve de dévouement. Je pars » cette nuit, et s'il désire m'écrire, voici » mon itinéraire. »

» A deux heures du matin, le 21 octobre, trois voitures escortées par trois escadrons de hussards autrichiens et par des gendarmes hongrois roulaient sur la chaussée de la Piedad. Le père Fischer, le ministre Arroyo, le colonel de Kodolish et le docteur Bash accompagnaient l'Empereur à Orizaba, où une résolution publique et définitive, déjà pressentie par l'opinion, devait être prise par le souverain. Le même soir, Maximilien, qui était venu coucher à l'hacienda de Zoquiapa, traçait une missive toute confidentielle qu'un officier autrichien apportait dans la nuit au quartier général français. Cette lettre n'était que le corollaire de l'entrevue du maréchal et de M. Herzfeld.

« Hacienda de Zoquiapa, 21 octobre 1866, au soir.

» Mon cher maréchal,

» Demain, je me propose de déposer entre vos mains les documents nécessaires pour mettre un terme à la situation violente dans laquelle se trouve non seulement ma personne, mais aussi le Mexique entier. Ces documents devront rester réservés jusqu'au jour que je vous indiquerai par le télégraphe.

» Trois choses me préoccupent, et d'une fois je veux dégager la responsabilité qui m'incombe.

» La première : que les cours martiales cessent d'intervenir dans les délits politiques;

» La seconde : que la loi du 3 octobre soit révoquée de fait ;

» La troisième : que, pour aucun motif, il n'y ait de persécutions politiques, et que toutes espèces d'hostilités cessent.

» Je désire que vous appeliez les ministres Lares, Marin et Tavera, afin de convenir des mesures indispensables pour assurer ces trois points, sans nécessiter que mes intentions exprimées dans le premier paragraphe transpirent tant soit peu.

» Je ne doute pas que vous n'ajoutiez cette nouvelle preuve de véritable amitié à toutes celles que vous m'avez données, et, par avance, je vous donne mes sentiments de gratitude, en même temps que je vous renouvelle les assurances de considération et d'amitié avec laquelle je suis

» Votre très-affectionné

» MAXIMILIEN. »

» Maximilien changea encore cette fois de projet ; car jamais il n'adressa au maréchal ni les graves documents ni la dépêche télégraphique annoncés dans sa lettre confidentielle du 21 octobre. Un incident, important à relater, marqua les débuts du voyage du jeune souverain. Les relais du cortège impérial avaient été disposés à dessein, de façon à ce que le général Castelnau ne pût approcher Maximilien. Pourtant, les deux voyageurs se rencontrèrent un instant dans le village d'Ayotla, à l'heure du déjeuner, et quoique l'envoyé de Napoléon III eût cherché accès auprès du jeune Empereur il dut se résigner à partir sans pouvoir obtenir une audience.

» Maximilien fit son entrée dans la ville d'Orizaba, pleine d'enthousiasme à travers une haie d'infanterie française et de gardes nationaux échelonnés dans les rues, au bruit des pétards et des carillons sonnant à toutes volées. Il se retira aussitôt dans la maison de l'opulente famille Bringas. Le salon de Bringas, le plus grand contrebandier du Mexique, était le rendez-vous connu de tous les ennemis de l'intervention, et, tout récemment, plusieurs conciliabules secrets s'y étaient tenus, lors du passage et sous la présidence du général Uruga, descendant s'embarquer au port de Vera-Cruz. Pendant son court séjour d'une semaine à Orizaba, le jeune Empereur ne se montra en public que pour se rendre à l'établissement de bains. Dès qu'il eut reçu le courrier d'Europe qui lui apportait des nouvelles navrantes de la santé de l'Impératrice, il se retira dans l'hacienda la Jalapilla, voisine de la ville et perdue à travers les cafeiers et les cannes à sucre. Il hésitait encore à abdiquer : le père Fischer, profitant de son influence sur le jeune Empereur, sous prétexte que son corps et son esprit avaient besoin d'un grand repos, l'entraîna dans cette solitude. Les intrigues du parti réactionnaire, qui sentait bien que de la ruine du clergé et son dépouillement définitif allaient suivre la chute de la monarchie, déguisaient aux yeux du souverain l'importance et la rapidité des succès des libéraux. Les visites des agents cléricaux, qui travaillaient dans le but de retenir Maximilien sur le sol du Mexique et sous leur seul drapeau, avaient besoin de l'ombre et du mystère : aussi se succédèrent-elles sans interruption dans cette hacienda. »

C'est ici qu'intervient une péripétie douloureuse, qui a eu tant d'influence sur les destinées du malheureux prince qu'elle a conduit au fossé de Queretaro. Maximilien avait échoué dans ses négociations avec les chefs libéraux et les Etats-Unis, auprès de qui, aveuglément encore, il avait essayé une seconde tentative. La santé de l'impératrice Charlotte, qu'on croyait presque perdue, le rappelait plus que jamais au château de Miramare. Déjà il s'apprêtait à faire voile pour l'Europe, sans esprit de retour, lorsqu'une lettre de M. Eloin, le conseiller belge, datée de Bruxelles, lui parvint, mais non sans avoir été soumise, à son passage aux Etats Unis, au cabinet noir de Washington.

Cette lettre conseillait à l'Empereur de ne pas abdiquer, mais d'en appeler au peuple mexicain, dégagé de la pression d'une intervention étrangère.

« Si cet appel disait M. Eloin, n'est pas entendu, alors Votre Majesté ayant accompli sa noble mission jusqu'à la fin, reviendra en Europe avec tout le prestige qui l'accompagnait au départ, et au milieu des événements importants qui ne manqueront pas de surgir. Elle pourra jouer le rôle qui lui appartient à tous les égards.

. . . .

» En traversant l'Atriche, j'ai pu constater le mécontentement général qui y règne. Rien ne se fait encore. L'Empereur est découragé; le peuple s'impatiente et demande publiquement son abdication. Les sympathies pour Votre Majesté se communiquent ostensiblement à tout le territoire de l'empire. En Vénétie, tout un parti veut acclamer son ancien gouverneur ; mais quand un gouvernement dispose des élections sous le régime du suffrage universel, il est facile de prévoir le résultat.

Est-il croyable, ajoute M. de Kératry, en terminant, qu'un conseiller du trône eût osé tenir un pareil langage, s'il n'y eut été autorisé par les secrètes aspirations et les confidences de son souverain?

En présence de ces sourdes menées que Sadowa avait ravivées, il ne faut plus s'étonner si la cour d'Autriche prenait ombrage, même du titre porté par le frère de François-Joseph, et adressait au baron de Lago, son ambassadeur à Mexico, une dépêche qui interdissait à l'archiduc le sol autrichien, s'il voulait rentrer en Europe avec son titre d'empereur.

Après avoir médité la lettre de M. Eloin, Maximilien, oubliant les périls pour n'écouter que la voix d'une folle ambition, ressaisissait les rênes du pouvoir, et, résolu à se livrer au parti clérical, qui lui promettait trésor et armée, préparait un appel au peuple mexicain.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. A. Aali pacha, Grand-Vézir, s'embarquera mercredi ou jeudi prochain à bord du yacht impérial le *Sultanieh* pour se rendre en Crète.

—

L'*Omonia* vient de ressusciter après trois mois passés dans les limbes. La moitié du premier numéro contient un article à l'adresse de la *Turquie*. Cela n'est pas mal nous dit-on. Tant mieux ; il n'est rien qu'on ne fasse avec le temps.

—

Il s'est glissée une erreur dans la nouvelle que nous avons publiée dans notre numéro de vendredi 27 septembre, relative aux chemins de fer concédés. Ainsi au lieu d'Enos à Uskiuk, c'est d'Enos à Andrinople, et de cette ville à Varna par Bourgas que nous aurions dû dire.

—

M. Cerutti, minitre d'Italie aux Etats-Unis, a présenté, le 30 août, ses lettres de créance au président. Voici d'après le *Courrier des Etats-Unis*, les paroles prononcées, à cette occasion, par Monsieur Johnson :

« Monsieur,

» Je puis dire en toute sincérité que vous trouverez ici un bon accueil, égal à celui qu'y a reçu votre prédécesseur distingué, M. Bertinatti. Je ne puis vous souhaiter un succès meilleur dans votre mission que celui qu'a obtenu, à la satisfaction des deux pays, M. Bertinatti. Le département d'État a déjà reçu les instructions nécessaires pour conclure avec vous sur des bases justes et équitables, un traité destiné à réglementer et à accroître le commerce entre nos rivages de l'Amérique et les ports italiens de la Méditerranée. Il est à peine nécessaire, pour moi, de m'entendre sur nos relations politiques.

» Votre souverain, le roi loyal, était déjà considéré avec respect et amitié alors qu'il ne régnait encore que sur les Etats Sardes. La considération dont il était alors l'objet dans notre pays n'a pas décru depuis que, soutenu par un peuple régénéré, brave et énergique, il a heureusement étendu les institutions d'un gouvernement libre, libéral et responsable, jusqu'au Tyrol et à l'Adriatique. L'Italie, aussi longtemps qu'elle continuera à soutenir de telles institutions, ne manquera pas d'être estimée comme un allié moral par le gouvernement et le peuple des Etats-Unis. »

---

laisser entrevoir mes espérances,... et cela le déterminerait sans doute en votre faveur... Et puis avant tout, je vous le répète, vous me rendrez bien heureuse... Eh bien ! dites... voulez-vous de mon affection maternelle ?

M. de Camors, par un terrible effort de volonté, avait repris possession de son calme. — Pardon, madame, dit-il en souriant à son tour, mais je voudrais au moins sauver l'honneur... Que me demandez-vous ? Le savez vous bien ? Y avez vous bien réfléchi ? Pouvons nous l'un et l'autre, sans grave imprudence, contracter à si long terme un engagement d'une nature aussi délicate ?

— Je ne vous demande aucun engagement, reprit-elle ; je sens que cela serait déraisonnable. Je m'engage seule, autant que je le puis faire sans compromettre la destinée de ma fille. Je l'élèverai pour vous, je vous la destinerai dans le secret de mon cœur ; c'est avec ce sentiment que je penserai à vous dans l'avenir. Permettez-le-moi, acceptez-le en honnête homme, et restez libre... C'est une folie peut être ; mais je n'y hasarde que mon repos, et j'en subirai volontiers toutes les chances, parce que j'en aurai toutes les joies... J'ai d'ailleurs là-dessus mille pensées que je ne puis trop vous dire,... que j'ai dites à Dieu cette nuit... Je crois, je suis convaincue que ma fille, quand j'en aurai fait tout ce que je sais que j'en puis faire, sera une excellente femme pour vous, qu'elle vous fera beaucoup de bien... et beaucoup d'honneur,... et elle-même, je l'espère, me remerciera un jour de tout son cœur.... car je prévois déjà ce qu'elle vaudra... et ce qu'elle aimera... Vous ne pouvez la connaître,... vous ne pouvez pas même la soupçonner encore,... mais, moi, je la connais bien ;... il y a déjà une femme dans cette enfant.., et une femme charmante... plus charmante que sa mère, monsieur, je vous assure... — Mme de Tècle s'interrompit tout à coup.

Une porte venait de s'ouvrir, et Mlle Marie était entrée brusquement dans la chambre, tenant sur chacun de ses bras une poupée gigantesque. M de Camors se leva et la salua gravement, en se mordant les lèvres pour réprimer un sourire, qui n'échappa pas toutefois à Mme de Tècle.

— Marie ! s'écria-t-elle ; vraiment, je t'assure que tu es désolante avec tes poupées !

— Mes poupées ? Je les adore ! dit Mlle Marie.

— Tu es ridicule, va-t'en, dit la mère.

— Pas sans vous embrasser, toujours ! dit la jeune fille. — Elle déposa ses deux poupées sur le tapis, se précipita sur sa mère, et l'embrassa fortement sur chaque joue, après quoi elle ramassa ses deux poupées, en leur disant : — Venez, mes chères ! — Et elle disparut aussitôt.

— Mon Dieu ! monsieur, reprit en riant Mme de Tècle, voilà un incident désastreux ;... mais je persiste,.. et je vous supplie de me croire sur parole : elle aura beaucoup de raison, de bonté et de courage. Maintenant, ajouta-t-elle d'un ton sérieux, prenez le temps d'y penser et venez m'apporter votre décision, si elle est bonne.. Si elle ne l'est pas, il faut nous dire adieu.

— Madame, dit Camors debout devant elle, je m'engage à ne jamais vous adresser une parole qu'un fils ne puisse adresser à sa mère... Est ce bien là ce que vous désirez !

Mme de Tècle attacha ses beaux yeux sur lui pendant un moment avec une expression de joie et de reconnaissance profondes ; puis, voilant soudain son visage de ses deux mains : — Merci, murmura-t-elle, je suis bien contente !

Elle lui tendit une de ses mains toute mouillée de ses pleurs ; il y posa ses lèvres, s'inclina profondément et sortit,

S'il y eut un moment dans sa fatale carrière où il fut permis d'admirer ce jeune homme, ce fut ce moment-là. Son amour pour Mme de Tècle, si mêlé qu'il fût, était grand. C'était la seule passion vraie qu'il eût ressentie. A l'instant où il vit cet amour, dont il croyait le triomphe assuré, lui échapper pour jamais, il ne fut pas seulement foudroyé dans son orgueil, il fut brisé et déchiré jusqu'au fond du cœur ; mais il reçut ce coup en gentilhomme. Son agonie fut belle. A peine une parole d'amertume, aussitôt réprimée, trahit-elle sa première angoisse. Il fut impitoyable pour sa douleur, comme il voulait l'être pour celle des autres. Il n'eut aucune des injustices vulgaires des amans congédiés. Il sut reconnaître ce qu'il y avait de vrai, de décisif, d'éternel dans la résolution de Mme de Tècle, et ne fut pas tenté une minute d'y voir une de ces transactions équivoques et ambiguës, que les femmes proposent quelquefois, et dont les hommes disposent toujours. Il comprit que le saint refuge où elle s'était jetée était inviolable. Il ne discuta ni ne protesta : il s'inclina, et baisa noblement la noble main qu'il le frappait.

Quant au miracle de courage, de chasteté et de foi par lequel Mme de Tècle avait transformé et purifié son amour, il évita d'y arrêter trop longtemps sa pensée. Ce trait, qui laissait voir, pour ainsi dire, une âme divine à nu, gênait ses théories. Un mot qui lui échappa pendant qu'il regagnait son logis peut faire connaître au reste le jugement qu'il en portait à son point de vue : — C'est un enfantillage, murmura-t-il, mais sublime.

En rentrant chez lui, Camors y trouva une lettre du général : M. de Campvallon l'informait que son mariage avec Mlle d'Estrelles aurait lieu quelques jours plus tard à Paris, et il l'invitait à y assister. Les choses devaient d'ailleurs se passer dans la stricte intimité de la famille. Camors ne fut pas fâché de cette circonstance qui lui fournissait l'occasion naturelle d'une diversion dant il sentait le besoin : il fut même violemment tenté de partir le jour même pour étourdir ses souffrances ; mais il surmonta cette faiblesse. Il alla le lendemain passer la soirée chez M. Des Rameures, et, quoiqu'il eût le cœur saignant, il se piqua de montrer à Mme de Tècle un front calme et un sourire impassible Il annonça la courte absence qu'il projetait, et en dit le motif. — Vous présenterez mes vœux au général, monsieur, lui dit M. Des Rameures : j'espère qu'il sera heureux, mais j'avoue que j'en doute diablement.

— Je lui ferai part, monsieur, de vos bonnes paroles.

— Diantre !... *Exceptis excipiendis* ! reprit le vieillard en riant.

Quant à Mme de Tècle, tout ce qu'elle dépensa pendant cette soirée d'attentions invisibles, de grâces secrètes, de délicatesses exquises et de tendre génie féminin pour panser la blessure qu'elle avait faite et se glisser tout doucement dans son rôle maternel, — il faudrait pour le bien exprimer une plume taillée par ses mains.

(*Sera continué*)

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-LOIRE (Le Puy).

Présidence de M. Lacarrière.

Audiences des 5, 6, 7 et 8 septembre 1867.

ASSASSINATS ET TENTATIVE D'ASSASSINATS SUR DE JEUNES ENFANTS.—SUPPRESSION D'ENFANTS.— ODIEUX DÉTAILS.

(Suite et fin.)

Quelques jours après, les époux Julien proposa-ent à la nommée Pélissier de les accompagner à Saint-Etienne; ils effectuaient, disaient-ils, ce voyage pour acheter des outils qui étaient nécessaires à Julien pour l'exercice de sa profession d'ébéniste. Il fut convenu qu'on partirait de bonne heure, et le lendemain, en effet, le jour ne faisait que paraître lorsque la femme Pélissier fut prévenue qu'on allait se mettre en route. Elle se hâta de faire ses préparatifs ; mais déjà les époux Julien avaient abandonné leur domicile, et elle ne put les rejoindre qu'à une assez grande distance. La voiture que conduisait Julien était à deux siéges et à quatre roues ; le siége de devant était fixe, et ce fut sur celui-là que les trois voyageurs prirent place. Le siége de derrière était mobile et formait un caisson en se rabattant ; il était fermé au moment où la femme Pélissier monta près de ses compagnons de voyage.

Le trajet s'effectua jusqu'à Yssingeaux, où l'on s'arrêta à l'hôtel Pastel pour déjeuner. Les époux Julien et la femme Pélissier prenaient leur repas, lorsque tout à coup une jeune fille entra dans la salle et avertit que les petits enfans qui étaient dans la voiture pleuraient ; la femme Julien se leva subitement et sortit, au grand étonnement de la femme Pélissier, qui ne savait pas qu'on voyageait avec des enfans. En revenant, la femme Julien se borna à répondre à ses questions : « Ce sont des nourrissons que je vais essayer de placer à Saint-Etienne. » Le voyage fut continué jusqu'à Firminy, où l'on descendit pour passer la nuit. On ne prit qu'un seul lit, et la femme Julien déposa sur une table deux nouveau-nés qu'elle avait retirés du caisson de la voiture. La femme Pélissier ne chercha pas alors à avoir des renseignemens plus complets; elle connaissait le caractère irascible de la femme Julien et redoutait sa colère.

On passa la journée du lendemain à Saint-Etienne, et, après avoir couché de nouveau à Firminy, on revint au Puy ; pendant tout ce temps, la femme Pélissier ne vit plus les enfans. Les époux Julien avaient atteint leur but ; en arrivant au Puy, l'un des enfans était décédé ; l'autre mourut le lendemain ou le surlendemain.

Le moyen employé pour déterminer la mort de ces enfans a été choisi avec l'intelligence que donnaient à la femme Julien ses connaissances spéciales ; il n'était pas possible, en effet, qu'il pussent s'échapper aux diverses causes de destruction qui se réunissaient contre eux. Le caisson était-il fermé, l'asphyxie, d'après le médecin, était certaine; au contraire, était-il ouvert, l'air qui y pénétrait, étant chargé de poussière, n'était pas longtemps respirable, et dans tous les cas, les soubresauts et les cahots devaient déterminer une congestion au cerveau.

Les époux Julien cependant n'eurent plus recours à ce procédé ; ils employèrent, pour faire d'autres victimes, la séquestration, la privation de nourriture et l'abandon prolongé.

Le 19 juin 1864, Louis Bérard, cultivateur à Polignac, remit à la femme Julien un enfant qui était né le même jour et qui était le fruit de l'inconduite de sa fille ; il n'est pas possible d'indiquer le montant de la somme qui fut exigée par la sage-femme, car Bérard et la femme Julien semblent avoir voulu le cacher.

Quinze jours plus tard, le commissaire de police fit une enquête pour connaître les diverses circonstances qui avaient accompagné l'accouchement de la fille Bérard ; ce fonctionnaire apprit que l'enfant dont elle était accouchée avait été déposé chez la femme Julien. Il voulut s'assurer par lui-même de l'exactitude de ce renseignement qui lui avait été fourni, et se rendit chez la sage-femme ; elle s'était absentée dès le matin,, il fallut attendre assez longtemps.

Sur les demandes qui lui furent adressées, la femme Julien conduisit le commissaire de police dans sa chambre et lui montra dans un berceau un petit enfant, qu'elle déclara se nommer Régis Bérard ; il était dans un triste état : son visage était pâle, ses traits anguleux, et sous la peau on voyait saillir les os; il gardait la plus complète immobilité et n'avait même plus la force de crier.

Le commissaire de police comprit de suite la cause de la maladie de cet enfant ; la femme Julien répondit à ses observations : « L'enfant ne manque de rien, je lui ai donné à boire avant de partir, et elle montra en même temps un vase dans lequel se trouvait de l'eau rougie par quelques gouttes de vin : c'était l'alimentation ordinaire d'un enfant âgé de quinze jours !

Dès le lendemain, sur un ordre formel du commissaire de police, l'enfant fut mis en nourrice ; la femme qui le prit voulut, en le recevant, lui offrir le sein, mais l'enfant était déjà mortellement atteint; il avait le visage et les lèvres entièrement noirs, et il n'eut pas assez de vigueur pour aspirer le lait qui lui eût peut-être conservé la vie ; pour le soulager on lui donna des langes ; il était enveloppé dans des linges sordides et une couche d'excréments couvrait son dos ; enfin il était dévoré de vermine. Il ne survécut que vingt-quatre heures, et succomba, comme le reconnut le médecin interrogé par la justice, par suite du défaut de soins indispensables à son âge et surtout par suite de la privation de nourriture.

Le 20 octobre 1865, Marie Itibeyre, domestique à Fons (Ardèche), qui, sur la recommandation du sieur Ceysson, médecin, était entrée chez la femme Julien, accoucha. Après son rétablissement, elle regagna son domicile, abandonnant son enfant à la sage-femme, qui, moyennant 100 fr., devait la placer à l'hospice. L'enfant fut provisoirement mis en nourrice au Puy, chez la femme Pigeyre. Au bout de quinze jours, celle-ci le rapporta à la femme Julien, qui parut vivement irritée, et qui, saisissant l'enfant, le lança brutalement sur la table où travaillait son mari.

La femme Pigeyre, à la vue de ces mauvais traitements, le reprit et l'emporta, consentant à le garder encore quelques jours; mais elle ne tarda pas à apprendre que la femme Julien refusait des nourrices qui se présentaient pour allaiter des nouveaux-nés et elle se séparait définitivement de l'enfant. La femme Julien le garda pendant trois jours chez elle et le confia ensuite au sieur Champagnac, qui, sur une lettre, était venu le chercher ; elle avait dû penser à cet enfant une privation absolue de nourriture, car dans ce court espace de temps, il avait perdu tout son embonpoint, sa peau était toute plissée. En le recevant, la femme Champagnac fut profondément affectée et elle reprocha à son mari de lui avoir apporté la mort. Cet enfant mourut le lendemain sans avoir pu prendre le sein qu'on lui offrait.

Le dernier fait retenu contre les époux Julien est une suppression d'enfant. La nommée Rosalie Grail, fille de la commune de Bains, est accouchée le 7 juin 1866 ; l'enfant, qui était du sexe féminin, fut déclaré à la mairie du Puy, sous le prénom de Rosalie. Grail père consentit, à la demande de la femme Julien, à verser à cette dernière la somme de 250 fr , qui devait être employée au paiement de la nourrice; la petite fille devait, au bout d'un an, être reprise par ses parents. En apprenant l'arrestation des époux Julien, Rosalie Grail et son père se livrèrent à d'actives recherches pour découvrir le lieu où se trouvait l'enfant ; mais leurs efforts furent inutiles, les époux Julien n'ont pu donner eux-mêmes les renseignemens nécessaires pour que la justice fût éclairée sur le sort de cet enfant.

A ces accusations ont été joints des chefs d'abus de confiance qui, par leur connexité, ne devaient pas être séparés des crimes auxquels ils étaient liés. Ils consistaient dans le détournement par les accusés des sommes d'argent qui leur avaient été délivrées pour payer les mois de nourrice des enfans qui leur étaient confiés.

Quatre-vingt-deux témoins ont été entendus. Leurs dépositions ont entièrement confirmé tous les faits que nous venons de résumer.

Les inculpés se sont bornés à nier les charges relevées contre eux et à attribuer à une cause purement accidentelle la mort des jeunes enfans qu'on les accuse d'avoir tués.

M. COMBES, procureur impérial, dans un éloquent réquisitoire qui a duré plus de quatre heures, a retracé les faits de l'accusation et a demandé au jury de montrer toute la fermeté qu'exige la répression de crimes aussi nombreux.

M. MARSAL, substitut, démontre à son tour la complicité de Julien dans les faits dont sa femme s'est rendue coupable, tout en reconnaissant que tous deux ne doivent pas être frappés de la même peine.

Me DE LA BATIE a combattu les preuves de l'intention homicide retenue par l'accusation, discuté successivement chacun des faits et s'est efforcé de démontrer que pas un d'entre eux, s'il eût été isolé, ne serait de nature à être considéré comme un assassinat ; qu'ils pouvaient tous s'expliquer par une imprudence, une négligence, sans doute coupables, mais qui ne méritait pas la répression qu'on réclamait.

Au commencement de l'audience du dimanche, la défense de l'accusé Julien a été présentée par Me DU GARAY.

Après les répliques de l'accusation et de la défense et le résumé de M. le président, le jury se retire pour délibérer ; il ne revient qu'au bout de deux heures.

Le verdict est affirmatif sur la plupart des questions ; des circonstances atténuantes sont reconnues en faveur de Julien seulement. M. le chef du jury ajoute que ses collègues recommandent Victoire Veysseire à la clémence de l'Empereur.

En conséquence, la cour rend un arrêt par lequel Victoire Veysseire, femme Julien, est condamnée à la peine de mort, et Hippolyte Julien à celle de vingt ans de travaux forcés.

Victoire Veysseire, qui pendant tout ce temps est restée immobile et muette, ne laisse voir sur sa figure pâle aucun signe extérieur d'émotion.

VARIÉTÉS.

LES COQUILLES DE NOIX. — Le *Morning Star* espère que la monomanie de traverser l'Océan dans des coquilles de noix, mise à la mode par le succès du *Red, White, and Blue*, recevra une leçon salutaire au récit des souffrances de quatre malheureux aventuriers américains.

Dimanche, un vaisseau venant d'Antigue entra en Tamise, ayant recueilli à son bord un matelot nommé Armstrong, qui avait espéré atteindre l'Angleterre dans un petit navire de deux tonnes et demie, le *John T. Ford*.

Rien d'étonnant que la population de Baltimore ait pris un vif intérêt aux aventures de ce navire en miniature, mais n'eut il pas été plus sage d'empêcher ces quatre fous de jeter un tel défi à la Providence ?

Les quatre aventuriers, à peine sortis du port, ont reçu cependant un avertissement solennel. Des vents contraires les forcèrent de rentrer à Baltimore. Mais ils n'en persévérèrent pas moins et remirent à la voile. A peine en pleine mer, ils furent assaillis par le mauvais temps : la mer était houleuse. Le 29 juin, sept jours après leur départ, l'embarcation chavira, mais se redressa presque aussitôt ; malheureusement, les provisions furent mouillées. Deux ou trois jours après, nos quatre marins rencontrèrent un navire venant de Cork et demandèrent un peu de biscuit ; on ne put leur donner qu'une bouteille de rhum et un peu de tabac.

Un peu plus tard, le bateau chavira de nouveau ; cette fois encore il se redressa, mais l'eau potable et l'huile furent perdues. Les hommes souffraient de crampes et de douleurs dans les jambes ; l'entrepont ne pouvait en recevoir que deux à la fois, et l'espace était si étroit qu'il leur était impossible de s'étendre.

Ils rencontrèrent heureusement un autre navire qui leur donna du biscuit, de l'huile et du tabac. Pour obtenir du feu, ils arrachèrent les planches qui retenaient le lest. On pourrait supposer que ces malheureux fous auraient cherché refuge à bord d'un navire, mais soit détermination, soit orgueil, ils continuèrent leur route.

Bientôt le temps devint épouvantable. On était au 19 août, et le voyage durait depuis le 22 juin. A dix heures et demie du soir, à trente milles environ du cap Cléar, l'embarcation chavira, le lest, qui n'était plus retenu, roula et l'on ne put redresser le bateau. Les quatre matelots se cramponnèrent au mât, aux cordages.

Au milieu de cette agonie, un rayon d'espoir luit pour un instant : un navire était en vue ; il s'approche . . . les quatre naufragés vont être recueillis . . . Non ! le brick hisse le pavillon danois et s'éloigne en silence, comme un fantôme de la nuit !

Le triste épisode touche à son terme. Ils priaient. L'un d'eux presse la main de ses compagnons ; il donne un dernier baiser au portrait de sa femme et est emporté.

— Attachez-moi ! dit le plus jeune des quatre à Armstrong.

Celui-ci l'attache au moyen de sa ceinture, mais une vague plus furieuse que les autres brise ce faible lien, et le pauvre enfant disparaît à jamais.

Restaient le capitaine et Armstrong.

— Que Dieu ait pitié de ma pauvre femme et de mes enfants ! s'écrie le capitaine.

Et Armstrong reste seul.

Ce doit être un homme fort et énergique, car les vagues le chassèrent plusieurs fois, et toujours il parvint à regagner la barque.

Enfin, l'*Aérolite*, de Liverpool, recueillit le naufragé, à demi mort de besoin et de fatigue.

Armstrong retournera en Amérique plus sage et plus calme ; il racontera aux familles éplorées comment sont morts leurs soutiens naturels, engagés dans une entreprise folle et audacieuse. Puisse cet exemple mettre un terme à des exploits où l'humanité n'a rien à gagner !

—

Il existe dans les cascades Mountains, à 75 milles environ au nord-est de Jacksonville, dans l'Orégon, un lac que l'on appelle le Sunken lake. La surface de ce lac se trouve à une distance de deux milles pieds en contre bas de la ceinture de montagnes qui l'environne, au fond d'un abîme circonscrit par une muraille de rocs perpendiculaires, taillée dans une masse compacte de granit massif. Le roc plonge à pic dans des profondeurs inconnues. La surface des eaux est lisse et dormante, les courants d'air ne l'atteignant jamais. C'est un puits immense de douze milles de long sur dix de large. Jamais sans doute être humain n'est descendu au niveau des eaux. On ignore si elles sont douces ou salées et de quels habitants elles sont peuplées. Peut-être se passera-t-il encore longtemps avant que quelque esprit aventureux entreprenne de descendre dans ce cratère énorme. Les touristes cependant commencent à le visiter. Si pareille merveille se trouvait en Europe ou même de ce côté du continent américain, déjà sans doute cette virginité aurait été violée, et des noms seraient inscrits sur les parois granitiques de l'abîme; mais les curieux sont plus rares dans l'Orégon qu'en Savoie, et de longues années se passeront avant que le Suken lake ait acquis une popularité égalee à celle du mont Blanc.

—

Mort du docteur Véron.— Le *Bourgeois de Paris* est mort. Ses convives regrettent amèrement cette table succulente, le dernier autel où les grands dogmes de Brillat-Savarin fussent révérés et dont Sophie, la célèbre Sophie, était la prêtresse glorieuse !

Le docteur Véron est une des individualités les plus originales du dix neuvième siècle. C'était le faiseur par excellence. Que n'a-t-il été ? Que n'a-t-il pas fait ? Il a traversé tous les mondes et essayé de tous les métiers, habilement exploité toutes les veines. Tour à tour médecin, fabricant de pâte pectorale, journaliste, directeur de l'Opéra, député, directeur du *Constitutionnel* et millionnaire, il vient de mourir à soixante-neuf ans. Depuis 1862 il vivait dans le repos, partageant ses loisirs entre sa table et sa loge à l'Opéra.

—

Dans beaucoup de pays on mange des fourmis. Au Brésil, on accommode celles de la plus grande espèce avec une sauce de résine. En Afrique, on les cuit à l'étuvée avec du beurre ; dans les Indes Orientales, on les fait griller avec soin comme le café, et on les mange ensuite par bouchées. M. Smeathman dit : « J'en ai mangé plusieurs fois accommodées de cette manière, et je trouve que c'est un manger délicat, nourrissant et sain; elles sont un peu plus sucrées, bien que pas aussi grasses, ni aussi visqueuses que la chenille ou la larve de l'escarbot à bec du palmier, que l'on sert comme une friandise des plus estimées sur toutes les bonnes tables des Indes Occidentales. » Les œufs de fourmis sont à Siam un mets très-recherché et très-coûteux, et à Mexico, depuis un temps immémorial, on mange les œufs d'un insecte d'eau qui se trouve dans les lagunes de cette ville. A Ceylan, les habitants, les ingrats ! mangent les abeilles, après leur avoir enlevé leur miel. Les *Bushmen* d'Afrique mangent toutes les chenilles qu'ils rencontrent. Un *Busham* serait une précieuse acquisition pour un maraîcher qui aurait des champs de choux. Les Australiens sont renommés comme mangeurs de larves, et les Chinois qui ne laissent rien se perdre, mangent la crysalide de ver à soie, après avoir retiré la soie du cocon. On dit que les Indiens de l'Amérique du Nord ont l'habitude de manger de sauterelles. Les *Bushmen* d'Afrique et les sauvages de la Nouvelle-Calédonie ont un goût très vif pour les araignées grillées.

—

Bien qu'un peu dépaysé sur ce terrain scientifique, je crois devoir citer, d'après l'*Europe*, un traitement pour les brûlures, dont je n'ai pas vérifié l'exactitude, mais dont l'application est facile :

« En cas de brûlures graves et étendues, il faut recourir au bain huileux le plus tôt possible ; il faut employer l'huile d'olive d'abord froide, ensuite chaude, mais sans dépasser 18° Réaumur. Le malade doit rester de huit à seize heures dans le bain.

» Le premier effet est un soulagement des plus vives douleurs, et un peu de calme succède à l'agitation primitive : au bout de neuf à douze heures, les places des brûlures sont pâles, comme macérées et gonflées. Après le bain, les pansements au cérat suffisent; il n'y a pas de suppuration, et la guérison a lieu rapidement. »

Nous connaissons, pour notre part, bien que nous ne soyons pas médecin et que nous n'ayons assassiné personne, un autre moyen de guérir les brûlures. Il consiste à humecter la partie brûlée de suc de feuilles d'aloès.

—

Des goûts et des couleurs on ne discute pas.

Le *South London Press* m'en donne une preuve pour le *goût:*

«Il y a quelques jours un étudiant a mangé de la chair humaine dans un hôpital de Londres. Il a coupé un morceau sur la poitrine du cadavre, l'a fait griller et mangé avec une satisfaction marquée. Une enquête est ouverte. »

Et la *Vie parisienne* une preuve pour la *couleur* :

« Sur le boulevard :

» — A-t-on idée de cet Ernest, qui maintenant se met à aimer une négresse? .... Pouah !

» — Tiens !... puisqu'il est en deuil ! »

Est-ce en deuil de sa femme ?

—

M. Benoît-Champy, président de la Société des régates, parcourt en ce moment les côtes de la Normandie et de la Bretagne, sur son joli yacht *le Capitaine Fracasse*. Comme il arrivait dernièrement à l'entrée du port de . . ., le douanier de service au stationnaire héla le yacht et lui demanda son nom.

— « Capitaine Fracasse, » répondit M. Benoît-Champy.

— Je ne demande pas le nom du capitaine, reprit le douanier, mais le nom du navire.

— « Capitaine Fracasse, » répliqua-t on du yacht.

— Vous ne comprenez donc pas le français? lui dit le douanier en criant plus fort ; je vous demande le nom du navire, le nom du na-vi-re?

Et le commandant du yacht de répondre imperturbablement : « Capitaine Fracasse. »

Le douanier qui commençait à s'impatienter, alla chercher son supérieur, un monsieur élégamment vêtu, un gentleman. L'imbroglio n'en continua pas moins, et il fallut que M. Benoît-Champy fît voir le nom inscrit à l'arrière de son embarcation pour convaincre ces messieurs de la douane, qui ne sont sans doute pas très versés dans la littérature contemporaine.

CINQ-CENTS

Proverbes Ottomans.

421 L'argent attire l'argent. — (Le capital augmente par lui-même.)
422 Faute de richesses ayons du moins de l'honneur !
423 L'amour doit être réciproque.
424 Mieux vaut ami que parent.
425 Il ne pousse pas de cheveu sur le marbre.
426 Le convive n'aime pas le convive, et le maître de la maison n'aime ni l'un, ni l'autre.
427 Le mieux en tout est le juste milieu.
428 Vinaigre donné est plus doux que miel (acheté.)
429 La bougie n'éclaire pas sa base.
430 L'aubergiste ne se paie pas de belles paroles.
431 Tels que nous vivons, tels nous mourrons.
432 As-tu besoin d'un conseil; la mort de ton prochain t'en fournit.
433 Un œil sans lumière ne mérite pas ce nom, de même que la langue que ne guide pas la raison.
434 Ce que tu demandes, demande le à Dieu, et non pas à son serviteur (à l'homme.)
435 Chacun recueillera ce qu'il a semé.
436 Dans un endroit ténébreux il est bon de fermer les yeux.
437 Qui boit à crédit s'enivre deux fois.
438 La main qui donne est au-dessus de celle qui reçoit.
439 Main qui donne ne se tranche pas.
440 Le plus heureux de tous est celui qui meurt dans le berceau.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 28 septembre	55 03
Clôture	du 28 septembre	55 06

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 20 septembre.

Céréales. — La baisse s'est déclarée sur les farines, et fait chaque jour de nouveaux progrès, sous l'influence pressante de quelques ordres de réalisation. Les farines de consommation restent cotées de 85 à 86 fr. avec vente lente en boulangerie ; pour les provenances ordinaires, de 89 à 90 pour les marques supérieures.

Cours commerciaux, six marques, courant du mois, 85 ; octobre, 84 ; 4 mois de novembre, 80 50 à 80 75 ; décembre, 81 à 81 50, par 157 kil. net.

Type-Paris, courant du mois, 52 ; octobre, 51 55 ; 4 mois de novembre, 50 25, par 101 kil., brut pour net.

Cours officiels, six marques, 85 25 pour 157 kil., net.

Type-Paris, 52 25 par 101 kil. net.

Les blés sont en baisse de 50 c., et se cotent, blancs de choix fr. 48 ; blés rouges, 47 50 ; 1re qualité, 46 50 à 47 ; bonnes sortes, 45 50 à 46, sortes ordinaires, 45 à 45 50.

Huiles et graines. — Cours officiels. Huiles, les 100 kil., hors barrière, entrée 27 50 ; Colza, disponible en tons fûts 97 50 ; en tonnes, 99 ; épurée en tonnes, 107. Lin en fûts, 104 50 ; en tonnes, 106.

Cours commercial, Colza, disponible, 97 50 ; octobre 98 ; 2 derniers, 99, 4 premiers 99 50. Lin brute disponible en tons fûts de toute provenance, 106 ; courant 104 50 ; octobre, 98 ; 2 derniers mois, 99 ; 4 premiers, 99 50 ; Pavots de l'Inde, 125 ; arachides extra, 155 ; surfine 150 ; fine, 145 ; lampante, 125 ; d'olive surfine, 220 à 270, les 100 kil., en tons fûts ; œillette surfine 1re marque d'Arras, 172 à 176 fr.

Graines Colza, 24 à 27 50 ; œillette, 52 à 57 ; Cameline, 18 à 21 ; Chanvre, 15 à 15 50 ; Lin, graines indigènes, 28 50 à 31 50 ; étrangères, 26 à 30.

Tourteaux. Colza, 15 50 à 16 50 ; œillette, 14 50 à 15 ; Cameline, 15 ; Chanvre, 12 50 à 13 ; Lin, graines indigènes, 28 à 29 ; étrangères, 25 à 27.

Sucres. — Sucre brut indigène, 59, cours officiel, entrepôt de Paris. Cours commerciaux. Sucres bruts indigènes, disponibles et courant, 60 à 59 50 ; octobre, 57 50 ; blanc n° 2, 71 50 ; à livrer, 67 50 ; raffinés, suivant mérite, 125 à 127 les 100 kil, type n° 12, au droit de 42 fr.

On écrit de l'île de la Réunion que les établissements de sucre y ont commencé leur manipulation, et l'on estime que cette année la colonie ne produira pas plus de 35 et 40 millions de kilos. Le borer et la maladie n'ont pas disparu de tous les champs de cannes, et plusieurs grandes propriétés restent improductives. La campagne sucrière s'est ouverte à raison de 25 fr 50 la bonne 4e ; 5 à 6,000 tonnes ont été vendues à ce prix. La chambre syndicale a établi le cours de 24 à 24 35.

Soies et soiries. — Dernier numéro placé des soies et bobines, depuis le 1er du mois, 1,507. Dernier numéro des ballots pesés, 288.

Le marché lyonnais varie peu d'allure. Les mêmes articles sont toujours demandés. La dépréciation qui, depuis quelque temps, frappe les trames Chine de mérite ordinaire, les trames et organsins Bengale et autres articles déjà délaissés par la consommation, poursuit son cours, sans que rien ne semble annoncer pour un avenir plus ou moins prochain un changement dans cette situation. Les grèges d'Italie sont toujours négligées ; quant à celles de Chine, la dépréciation progressive qu'elles subissent engage les acheteurs à différer leurs achats, dans l'espoir que chaque jour de retard peut amener une concession nouvelle. En un mot, la situation est celle-ci : réserve de part et d'autre.

Cotons. — Voici la dernière dépêche officielle de New-York 14 septembre résumant les derniers télégrammes du Sud :

Recettes de la semaine en cotons Et.U.	bal.	5,000
Exp. de la semaine pour l'Angleterre	»	— —
D° D° pour le continent .	»	— —
Stocks dans tous les ports de l'Union	»	70,000
Recettes totales dep. le 1er 7bre Et.U	»	7,000
Exp. tot. dep. le 1er 7bre p. l'Anglet.	»	1,000
D° D° D° pour le continent .	»	— —
Cours du middling de Liver. à New-Orléans	c.	25
D° D° D° à Mobile...	»	21
D° D° Upland à New-York.	»	25

Sous l'influence des nouvelles de Liverpool qui annonçaient d'assez nombreuses faillites, le marché du Havre a été faible au début de cette semaine, et les détenteurs se montraient plus faciles. Mais les dernières dépêches annonçant une meilleure tendance, en partie causée par les avis plus satisfaisants de Manchester, on redonné un peu de ton, et le marché a fermé avec une tenue meilleure dans l'ensemble, le Louisiane, de 100 à 150 ; Mobile, de 107 50 à 115 ; Georgie, 117 50 ; Pernambuco, 117 50 ; Sorocaba, 122 50 ; Pérou, 120 ; Haïti, 92 50 ; Oomra, 80 à 82 50 ; fair, à livrer en novembre, 77 50 ; Tinevelly, 80 ; Madras, 72 50 à 75 ; Bengale, 70.

Cafés. — Sur le marché de Paris, Ceylen, 200 ; Natif, 195 ; Java, 255.

Au Havre, Port au Prince, fr. 72 ; Gonaïves, 81.

A Bordeaux, Costa Rica, 107 50.

J'ai oublié de vous annoncer, sous la rubrique des céréales, que, par ordre de notre gouvernement, 250,000 quintaux de blés ont été achetés en Angleterre, et que d'autres achats analogues sont faits dans le Mecklembourg, dans le duché de Posen et en Hongrie.

—

Les nouvelles politiques, qui se contredisent du jour au lendemain, et qui nous font passer sans cesse de la paix à la guerre et *vice versâ*, n'exercent qu'une influence médiocre sur notre Bourse beaucoup plus occupée de la situation du Crédit mobilier. Cet établissement, fortement compromis par la Société immobiliaire qu'il a créée, demandait à emprunter 75 millions à la Banque de France. Là-dessus discussion et polémique. Les uns prétendent que la Banque doit venir en aide à un établissement dont la chute entraînerait la ruine de cent mille familles ; les autres veulent qu'ils liquident, et que les administrateurs rendent une partie des bénéfices qu'ils auraient faits en dehors des actionnaires et qui formeraient un total énorme dans lequel MM. Pereire n'entreraient pas pour moins de 120 millions. Il faut lire, à ce sujet, les articles que publie M. Mirès dans la *Presse* ; je ne saurais mieux faire que de vous y renvoyer, d'autant plus qu'il m'est impossible de prendre parti dans une question dont je ne possède pas suffisamment les éléments.

En attendant, par suite de quelques achats, le mobilier fait 236 75. Notre rente s'offre à 69 05. L'italien à 48 65, sans trop se ressentir des inquiétudes qui règnent dans la Péninsule. La dette turque, 32.

Le dernier bilan de la Banque constate une nouvelle augmentation de 2 millions et demi dans l'encaisse qui est maintenant de fr. 972,692,550 82. Le portefeuille a diminué de 308,000 fr.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 27 septembre.

MARSEILLE bat. à vap. des M ss. Imp. *Coudarcry* cap. Jarret, ayant touché Messine Pyrée et Dardanelles diverses marchandises et 106 passagers.
— bat. à vap. fr. *Delta*, cap. Jeanselm. ayant touché Salonique et Dardanelles, div. march.
— bat. à vap. fr. *Assyrien*, cap. Cauthier, ay. touché Volo Salonique Dardanelles et Galipoli, div. marchandises et 40 passag.
ODESSA bat. à vap. aut. *Mercur*, capit. Biscuchia, div marchandises.
TAGANROK bat. à vap. rus. *Mogutzi*, cap. Comneno, div. marchandises

DÉPARTS des bat. à vap. du 27 Septem.

MARSEILLE bat. à vap. russe *Mogontzi*, cap Comneno, div. marchandises.
SALONIQUE bat. à vap. des Mess Imp. *Cheliff*, cap Imard, div marchandises
MALTE bat. à vap ang. *Tasso*, cap. Coming. div. marchandises.
TREBISONDE bat à vap. aut. *Mesina*, cap. Radelia div. marchandises.
DANUBE bat. à vap. ang. *Fair Fox*, cap. Cooper, div. marchandises
VARNA bat à vap. aut *Africa*, cap. Mazarovich, div. marchandises
KUSTENDJE bat. à vap. des Mess. Imp. *Mercey*, cap. Martin, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 27 Septembre.

NAPLES bar. ital. *Candido*, cap. Trapani, lest.
— bar ital. *Futuro Diego*, cap. Russo, lest.
LIVOURNE bar ital. *Armonia*, cap. Marchiani, lest
— br. hell. *Themistoclis*, cap Giusepis, lest.
— br. ital. *Angiolina*, cap. Palma, lest.
TRIESTE br. hell. *Eraclis*, cap. Frangulis, lest.
MALTE bark. angl. *Annie*, cap. Lewis, lest.
— trois-mats ital. *Una*, cap G. Martino. lest.
GENES bar. norv. *Nisio*, cap. Thersen, lest.
— bark ang. *Trafalgar*, cap. Hall. lest.
— br. angl. *Lemley*, cap. Bell. lest.
ANVERS br. norv. *Hanna*, cap. Kolberg, rails.
MARSEILLE br. hell. *A. Yeorghios*, capit. Thom. Gourgouris, lest,
— br. ang. *M Nilson*, cap Dixon, lest.
— br. aut. *Faro*, cap. Persich, div. marchand.
— br. hell *Thalassoporos*, cap. Cavisionas, div.
ALEXANDRIE br. ang. *Pionner*, cap. Wate, lest.
— bar. russe *Australia*, cap. Winsten, lest.
— br. ital. *Michel Angelo*, cap. Vianello, lest.
CARDIFF bark norwegien, *Queen*, cap Jorgensen, charban de terre.
NEWCASTLE bar. angl. *Queen of the Noth*, cap. J. Waddle, charbon de terre.
— bar. nor *Memento*, cap. C. Hog, lest.
PYREE br. hell. *Elleni*, cap. Vucinas, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap Francescu, lest
— br. hell. *A. Sofia*, cap. Francescu, lest.

AVIS.

Mercredi 20 septembre (v. s.) aura lieu au Dari-Choura l'adjudication d'un million et demi d'ocques de biscuit, qualité de Constantinople ou d'Ibraïl.

La fourniture de ces deux articles, sera adjugée en totalité ou en divers lots, suivant les convenances du commerce.

Les négociants qui voudraient concourir à cette adjudication sont invités à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-indiqué, à six heures à la turque.

Séraskérat, 16|28 septembre 1867.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 211 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de :

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* c. Gautier, partira pour MARSEILLE Jeudi 3 octobre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins 500,000	Prince Clary, tirages 2	Florins 25,000
Emprunt de 1860, tirages 4	»	500,000	Saint Genois » 1	» 50,000
Crédit mob. 1858, » 4	»	250,000	Palfi » 1	» 40,000
Emprunt de 1864, » 5	»	200,000	Waldstein » 5	» 25,000
Prince Salm » 2	»	40,000	Rudolf » 2	» 25,000

Pour la bagatelle de 40 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 50,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt du Crédit Mobilier de 1858. aura lieu le 1er Octobre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS. PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

FONDERIE
en Bronze et en Zinc à Munich.

Nous avons l'honneur d'annoncer que nous venons d'unir à notre établissement artistique une *fonderie en bronze et en zinc* que nous recommandons particulièrement pour la composition et la construction de monuments publics, et pour des travaux statuaires du genre religieux. Une riche collection de plus de 300 modèles, chef-d'œuvre des premiers maîtres, nous met à même d'exécuter toutes les demandes à des prix très-modiques.

Pour de plus amples renseignements on est prié de s'adresser aux soussignés.

Munich (Bavière), août 1867.

MAYER & Co.
Place Stiglmeier, N° 1.

Un pharmacien allemand qui, après avoir achevé ses études, a servi plusieurs années en Moldavie, demande une place en Roumanie, en Russie, en Turquie ou en Egypte. Il parle l'allemand et le valaque et connaît en outre le français et l'italien. S'adresser franco en ajoutant ses conditions aux initiales O. H., 1861, poste restante, Munich (Bavière).

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par au sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine Galata,

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

ROB LAFFECTEUR

SEUL APPROUVÉ EN FRANCE ET EN RUSSIE

Le Rob végétal du docteur BOYVEAU-LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature du docteur GIRAUDEAU DE SAINT-GERVAIS, est bien supérieur aux sirops de Cuisinier, de Larrey et de Salsepareille. Il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les suites de gale, les ulcères et les accidents provenant des couches, de l'âge critique et de l'âcreté des humeurs. Ce Rob est surtout recommandé contre les maladies syphilitiques récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure ou à l'iodure de potassium. Ce sirop, concentré à 36 degrés, se conserve indéfiniment et peut s'employer en toutes saisons.

Le Rob se trouve chez tous les pharmaciens et notamment à Constantinople, chez MM. Della-Sudda, droguiste, agent général ; Matteo et Zitterer, droguistes, et dans les pharmacies de MM. Calejo, Ottoni, Sinapian ; — à Smyrne, Icard et Giudici ; — à Alexandrie, Nicolai, Perini ; — au Caire, Tilche ; — à Athènes, Basilio ; — à Odessa, Kocklerking ; — à Bucharest, Steege, Kœning ; — à Jassy, Lochmann ; — à Ibraila, Arghir, Angelo ; — à Vienne, Moll — à Saint-Pétersbourg, Bergolz frères.

SIMPLE ET FERRUGINEUSE

... seule dans le commerce qui soit facile à prendre, qui n'ait ni le goût ni l'odeur du poisson. Recommandée par tous les médecins de la Faculté de ..., ainsi que l'*Huile de foie de morue ferrugineuse*. ... dans toutes les maladies où le fer est employé. A Paris, chez l'inventeur Chevrier, 21, rue du ... Montmartre.

A Constantinople, chez Della Sudda, pharmacien.

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 11/23 Septembre, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
6 18	6	12 15	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6 48	2	12 45	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bébek.
8 5	18	2	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar.
8 34	12	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
9 49	6	3 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
11 19	2	5 15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
6 33	4	12 30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
6 48	11	12 45	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9 19	17	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 33	8	12 30	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 19	14	1 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 1 h.)
8 19	8	2 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach. (Les vendr. à 2 1/2 h.)
9 4	14	3	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10 18	8	4 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h. 3/4 de la ligne de Yeni-Mahallé.)
2 49	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3 19	9	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
7 34	8	1 30	pour Bechiktach, Arnaout-keui.
8 34	14	2 30	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
7 49	6	1 45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9 33	8	3 30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
9 18	9	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
8 49	2	2 45	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
12 5	4	6 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3 19	11	9 15	pour Bebek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4 4	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 4	18	10	pour Roumeli-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4 34	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré Yenimahallé.
5 4	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
4 4	8	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis a 9 h. 3/4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
5 4	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 34	8	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 34	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-déré et Yeni-Mahallé.
4 34	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
5 4	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 h. 1/4, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yénimahallé touchant toutes les échelles de la côte d'Asie et Buyuk-dère, avec retour de Yeni-mahallé à 8 1/4 h. touchant Buyuk-dère, Therapia, Yeni-keui, Emirghian, R.-Hissar, Arnaout-keui, Ortakeuï, Bechiktach et Cabatach.)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franque	Horloge de Jéni djami	
6 33	12 30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
6 49	12 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6 33	12 30	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
8 19	2 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 19	3 15	de Yenimahallé, Buyukdere, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 34	3 30	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2 19	8 15	de Buyukdere, Thérap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2 49	8 45	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
3 34	9 30	de Yenimahallé, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
4 34	10 30	de Yéni-mahallé, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	un Bat.		
7 4	1		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R.Hissar, Emirghian, Yéni-keui, Thérapia, Buyukdere, Yéni-Mahallé.
8 5	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yénimahallé.
8 34	2	30	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukdéré.
9 19	3	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia et Buyukdéré.
1 4	7		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
3 34	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahallé.
4 34	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdéré,
4 49	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui Therapia, Buyukdere.
5 19	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 1/12/5 septembre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
7 4	3	12	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 34	16	1 30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 18	10	1 15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1 34	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
9 4	3	3	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3 19	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4 4	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3/4.*)
4 34	3	10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 1 h. 1/2 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
6 18	un bateau	12 15	de Cartal, Prinkipo. Halki, Antigone et Proti.
1 49		7 45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
3 34		9 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
8 5		2	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
9 4		3	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4 19		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

2me Année. — N° 222.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 1er octobre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 30 septembre, 4 h. 55 m., soir.

L'*Etendard* annonce que M. de Lavalette est arrivé dans la matinée à Biarritz.

On assure que M. Rouher partira demain se rendant également à Biarritz.

Le bruit court sérieusement que M. de Moustier s'est retiré du ministère.

(*Service particulier de* LA TURQUIE.)

Marseille, 28 septembre 4 h. 12 m. soir.

Le bateau des Messag. Impériales est arrivé à midi. Blés, baisse. Graines, bien tenues. Soies, cocons, laines, sans affaires. Peaux, position meilleure. Cocons, calme.

Cours du 30 septembre.

Consol. T.	PARIS.	Ouv.	32 20
		Clôt.	32 20
	LONDRES.	Ouv.	32 32¼
		Clôt.	31⅞—32⅛
Emprunt Turc		257 50	253 75
Rente Française		69 07½	69 02½
Italien		48 55 —	48 25

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le *Moniteur* du soir publie la note suivante:

« Dans un article relatif au Mexique, publié par la *Revue contemporaine* du 15 septembre, M. de Kératry raconte qu'il y aurait eu à St. Cloud des conversations extrêmement vives entre l'impératrice Charlotte et l'Empereur.

» Ce récit est absolument contraire à la vérité.

DRESDE, 20 septembre. — M. de Beust a été invité hier à la table royale.

Aujourd'hui, il a rendu visite au prince héréditaire, et il a dîné chez l'ambassadeur français.

La *Gazette de Vienne* publie le projet de loi sur l'exercice du pouvoir administratif et exécutif pour les royaumes et les pays représentés au Reichsrath, projet élaboré par la sous-commission constitutionnelle de cette assemblée.

Nous avons récemment fait connaître l'état des forces de la Hollande, tant au point de vue de l'armée de terre que de l'armée de mer, et annoncé qu'elles allaient être prochainement l'objet d'une augmentation assez sensible.

Nous apprenons, en effet, que le gouvernement néerlandais vient d'arrêter un projet qui sera prochainement soumis aux Etats-Généraux qui viennent de se réunir.

Ce projet aura pour but de porter de 11,000 à 14,000 hommes le contingent annuel, afin d'élever de 55,000 hommes à 70,000 l'effectif de l'armée hollandaise. (*Patrie.*)

Le grand-duc Wladimir, est parti de Livadi le 20 septembre pour Saint-Péterbourg.

A St-Pétersbourg, une commission chargée d'étudier la question de la suppression de la contrainte par corps, a été nommée au ministère de la justice. (*Corresp Havas.*)

A Dublin, un fenian bien connu, appelé O'Brien, et connu sous le nom de capitaine Osborne, s'est échappé la nuit dernière de la prison de Clonmel, en coupant les barreaux de sa prison et en escaladant le mur. On suppose qu'il a été aidé du dehors. Le prisonnier était en état de détention préventive, en attendant son jugement. (*Evening Star.*)

Le gouvernement italien renforce chaque jour les troupes qui occupent la frontière romaine. Un bataillon de bersaglieri qui était en garnison à Vérone, vient d'arriver par un train direct de Boulogne à Florence, dit l'*Italie* du 19, et doit être dirigé vers la frontière.

On lit dans le *Messager franco-américain*:

« Une dépêche de San-Francisco annonce que le grand tunnel du Centre Pacifique Railroad, qui traverse le sommet de la Sierra Nevada, sur une longueur de 1,658 pieds est entièrement terminé. Il a été creusé d'une extrémité à l'autre à travers le granit. On commence à poser la voie sur le versant oriental de la Sierra, et sous peu de jours les trains marcheront jusqu'à la frontière de l'Etat de Nevada, d'où le nouveau railway devra se diriger vers Salt Lake City. »

On trouve dans le Parlement de l'Allemagne du Nord, en se basant sur les élections déjà connues, 4 ministres (M. de Roon, M. de Muhler, M. de Heydt, et M. le comte Itzenblitz), 3 généraux prussiens (M. Vogel de Falkenstein, M. de Moltke, et M. de Steinmetz), 39 fonctionnaires civils, 25 juges, 13 maires, 8 procureurs, 10 avoués ou notaires, 31 employés et militaires retraités, 6 professeurs, 7 docteurs ès lettres ou écrivains, 2 médecins, 4 prêtres, 2 banquiers, 3 membres des chambres de commerce, 3 négocians, 1 libraire, 1 ouvrier, 1 pharmacien, 1 maître d'école, 1 colonnel, 8 rentiers et 80 propriétaires.

Sous un autre rapport, l'assemblée compte : 1 prince du sang, 2 ducs, 4 princes, 28 comtes, 15 barons, 75 nobles et 180 bourgeois.

L'*Economist* de Londres attribue la langueur des affaires, le malaise général, au système de paix armée qui ruine les finances de l'Europe.

« Les armées de l'Europe, dit la feuille anglaise, comptent sur le pied de paix actuel, 2,800,000 combattants. Portées au pied complet de guerre, elles dépasseraient 5 millions de soldats. La dépense qu'occasionne ce maintien des forces sur le pied de paix dépasse *deux milliards* de francs par an.

» Et ce qui constitue l'ironie de la situation, ajoute l'*Economist*, c'est qu'en supportant ces sacrifices écrasants, l'Europe ne jouit d'aucune sécurité, c'est qu'elle ignore si d'un moment à l'autre une lutte furieuse ne va pas s'engager. »

On lit dans *la Presse* de Vienne :

La question du Sleswig septentrional, que certains journaux anglais considéraient encore tout récemment comme la source d'une guerre entre la France et la Prusse, se videra néanmoins d'une manière pacifique. Un de nos correspondants nous annonce, en effet, que le gouvernement français a adressé, le 10 courant, une Note à son ambassadeur à Copenhague, afin qu'il déclarât catégoriquement au compte Fryis que la paix de l'Europe exige que le gouvernement danois renonce vis-à vis de la Prusse, en ce qui concerne la question du partage du Schleswig, à certaines prétentions qui, d'après toutes les prévisions, ne seraient pas admises par le gouvernement prussien. D'après le même correspondant, le cabinet autrichien a eu occasion de déclarer de nouveau au gouvernement danois qu'il n'a aucun motif d'intervenir dans un différend qui ne concerne en rien les intérêts de l'Autriche.

L'ouverture du testament de l'empereur Maximilien a eu lieu en présence du prince Hohenlohe, premier grand-maître de la cour ; du baron de Salzberg, président du marechalat de la cour, et de M Radonetz, préfet de Miramar, qui avait été mandé à cet effet à Vienne. Il paraît que la famille royale de Belgique désire se charger de la curatelle de l'impératrice Charlotte. D'après la *Correspondance Scharf*, il est aujourd'hui incontestable que l'empereur Maximilien était bien décidé à abdiquer après un combat heureux, et que, se trouvant à Queretaro, il aurait pu atteindre facilement la mer, mais il a refusé d'abandonner son «fidèle ami Miramon. »

On lit dans la *Patrie* :

« Nous avons parlé à plusieurs reprises de la question des fortifications cuirassées, qui a donné lieu, parmi les hommes spéciaux, à des controverses si nombreuses et si intéressantes à la fois.

« Nous apprenons qu'on vient d'arrêter en Angleterre le plan définitif et de commencer la construction de deux ouvrages de mer, qui vont être élevés dans la rade même de Spithead, à 1,800 mètres l'un de l'autre. Pour asseoir la maçonnerie de ces ouvrages, il a fallu exécuter dans l'eau des travaux d'immersion de matériaux, qui, avec des différences dans les moyens employés, rappellent les travaux du même genre exécutés pour la digue, et tout récemment pour le fort de la roche Chavagnac à Cherbourg.

« Les ouvrages de Spithead ont 64 mètres de longueur, et leur muraille, formée de gros blocs de granit et de pierre de Portland, aura 4 mètres 90 de hauteur et 4 mètres 40 d'épaisseur. Sur la crête de cette muraille s'élèveront deux rangs de casemates en pierre, qui seront recouvertes d'un mur de fer de 40 centimètres d'épaisseur.

« Au-dessus des casemates se trouveront placées quatre tourelles tournantes en fer dans le genre de celles qui existent sur les bâtiments cuirassés, mais beaucoup plus puissantes.

«Chaque tourelle sera armée de deux pièces du plus fort calibre qu'on pourra produire. Il y aura en outre cinquante-cinq canons en batterie dans les casemates. On voit l'importance que joue le fer dans ces fortifications. Les ingénieurs anglais ont fait à cet égard des essais qu'ils regardent comme décisifs. Un troisième fort dans le genre de ceux que nous venons de décrire est également en construction derrière le brise-lames de Plymouth.

« La Russie vient également de faire l'essai des fortifications cuirassées et d'établir à Cronstadt deux ouvrages revêtus d'une muraille de fer fabriquée en Angleterre. »

LE CRÉDIT MOBILIER.

La *Presse* établit en ces termes qu'une grave responsabilité légale pèse sur les administrateurs du Crédit mobilier, en dehors de la responsabilité morale résultant de ce fait que les administrateurs se sont enrichis tandis que la Société se ruinait :

La garantie que, dit-on, ils ont donnée à la Banque, et les sommes en compte courant, ne forment qu'une partie des pertes éprouvées par l'Immobilière, et ils savent, pour ces pertes, leurs dangereuses responsabilités. Ils doivent, en outre, répondre aux actionnaires du Crédit mobilier du capital de 60 millions appelé l'année dernière. De sorte qu'on peut évaluer à environ 200 millions la somme qu'il faut parfaire et dont ils sont responsables. Et puisqu'il convient si fort au gouvernement que la Banque de France intervienne, il n'oubliera pas que l'intérêt public, comme l'ordre social, exigent que toutes les précautions soient prises pour que la fortune des administrateurs ne puisse être dénaturée.

Maintenant la fortune des administrateurs leur permet-elle de faire face à la responsabilité qui leur incombe? Pour répondre à cette question, il suffit de donner, également d'après la *Presse*, le chiffre de la fortune des administrateurs du Crédit mobilier.

Ce chiffre est de TROIS CENT SOIXANTE millions, ainsi repartis:

MM. Pereire	120	millions
Galliera	80	»
Sellière	60	»
Mallet	30	»
Darblay	20	»
Cibiel	10	»
Edouard Rodrigue	10	»
Biesta	10	»
Quant à MM. Salvador, Dolfus, Thurneyssen, Heeckeren, Raynouard de Bussierre, etc., etc.	20	»
Ensemble	360	»

Rapprochés de la situation de l'Immobilière et du Mobilier, ces chiffres n'ont besoin d'aucun commentaire.

LA REFORME EN TURQUIE.

XV.

Un de nos correspondants nous suggère une idée grandiose que nous adoptons et que nous recommandons avec enthousiasme à l'adoption du gouvernement. La réalisation de cette idée suffirait seule pour élever Abd-ul-Aziz très-au-dessus du czar Pierre et du sultan Mahmoud. Nous laissons la parole à notre correspondant.

Mahomet II, qui conquit Constantinople, commit une faute, lorsqu'il consacra le plus splendide monument religieux de cette capitale au culte de la religion du prophète. A mon avis, mieux eût valu qu'il le détruisît de fond en comble. Cette destruction eût été un acte de vandalisme, j'en conviens; mais, à cette époque, qu'était la guerre, si ce n'est le massacre, la dévastation, la ruine, le pillage et l'incendie? Conserver Ste Sophie fut impolitque ; parce que, s'il est donné à la force brutale le pouvoir de vaincre la matière, elle ne possédera jamais celui de soumettre à sa loi la conscience humaine qui doit toujours être respectée.

Cette faute commise, il est temps de la réparer: Il suffit pour cela d'ordonner, que sur le fronton du temple de la Sagesse, on inscrive ces trois mots: *Palais de Justice*.

Lorsque Justinien eût fini l'érection de ce monument, l'histoire dit qu'il s'écria : « Enfin ! Salomon, je t'ai vaincu ! »

Il le vainquit bien davantage, en édictant les recueils de lois, connus sous le nom de Codes, de Digeste, de Pandectes, d'Institutes et de Novelles.

En même temps que Justinien achevait Ste-Sophie, il faisait fermer l'école de philosophie d'Athènes, ce qui fut un crime de lèse-civilisation.

L'histoire pardonnera au grand empereur, en faveur du code de justice qui porte son nom.

Chose bizarre ! le nom de Justinien ne doit son éclat qu'aux Institutes que nous admirons. De même, il viendra un temps, où Austerlitz, Iéna et Friedland laisseront les esprits indifférents ; tandis que les sages et les enfants se souviendront au même degré du code Napoléon.

Transformer Ste-Sophie en temple de la justice : voilà, en vérité, une idée grandiose et juste, si hardie qu'elle soit.

Tout le monde sait avec quelle énergie les Grecs de l'Empire Ottoman aspirent à la reinstallation à Ste-Sophie du culte orthodoxe.

On se souvient qu'à l'époque de la guerre de Crimée, un grand nombre de familles suspendirent la célébration des mariages et des baptêmes dans l'espoir de profiter de l'arrivée des Russes pour prendre possession du temple de Justinien.

En transformant ce monument religieux en temple de la justice, tout le monde aurait lieu d'être satisfait.

Musulmans et Chrétiens, rencontrant dans cet édifice sacré l'asile de la Justice, sous forme de tribunaux inférieurs, cours d'appel et cours suprêmes, se rendraient là de tous les points de l'Empire pour satisfaire le besoin de justice, plus impérieux que le besoin de religion.

Là se trouveraient le Koran et ses interprêtes à l'usage des disciples du Prophète, les juges chrétiens et leurs Codes, les tribunaux mixtes pour les différends inter-nationaux, et, au-dessus de tout, une cour d'appel, composée des hommes les plus vertueux, les plus intègres et les plus éclairés, magistrature suprême, gardienne de la justice et des lois.

Nous recommandons cette idée, si originale qu'elle paraisse, à l'attention exempte de préjugés des hommes d'Etat.

Qui peut prévoir le retentissement qu'aurait dans le monde la nouvelle de la transformation de Ste-Sophie en temple de la justice?

Qui pourrait méconnaître la complexité des résultats favorables au point de vue politique?

Puis enfin, ce serait le moyen de faire sortir la réforme de l'abstraction des *hat* et des décrets, et de lui donner un corps.

A ce point de vue, quoi de mieux, que de faire du temple payen de la sagesse, dont l'auteur d'un des plus beaux monuments de législation sortis de l'esprit humain a fait Ste Sophie, le temple de la Justice et comme l'incarnation de la réforme?

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

VI.

Deux jours après, M. de Camors partit pour Paris. Le lendemain de son arrivée, il se rendit de bonne heure chez le général, qui occupait un magnifique hôtel de la rue Vanneau. Le contrat devait être signé dans la soirée, et le mariage civil et religieux aurait lieu dans la matinée du jour suivant. — Le général était extraordinairement agité : Camors le trouva se promenant dans les trois salons de plain-pied qui formaient le rez-de-chaussée de son hôtel. — Dès qu'il aperçut le jeune homme : — Ah ! ah ! vous voilà, vous ! lui cria t-il en dardant sur lui un regard farouche ; ce n'est, ma foi ! pas malheureux !

— Mais, général...

— Eh bien ! quoi ? mais, général!... Vous ne m'embrassez pas ?

— Si, général.

— Eh bien ! c'est pour demain, vous savez?

— Oui, général.

— Oui, général !... Sacrebleu ! vous êtes bien tranquille, vous !... L'avez-vous vue ?

— Pas encore, général, j'arrive.

— Il faut aller la voir ce matin. Vous lui devez cette marque d'intérêt,... et puis si vous découvrez quelque chose, vous me le direz ?

— Mais que pourrais-je découvrir, général ?

— Dame ! je ne sais pas, moi !... Vous connaissez mieux les femmes que moi !... M'aime-t-elle, ne m'aime-t-elle pas ?... Vous pensez bien que je n'ai pas la prétention de lui faire perdre la tête,... mais encore ne voudrais-je pas être l'objet d'un sentiment de répulsion !... Ce n'est pas que rien m'ait donné lieu de le supposer... Mais la jeune personne est si réservée,... si impénétrable!

— Mlle d'Estrelles est d'un naturel froid, dit Camors.

— Oui, reprit le général, oui, sans doute,... et à quelques égards je... mais enfin, si vous découvrez quelque chose, je compte sur vous pour m'en avertir... et tenez, quand vous l'aurez vue, faites-moi le plaisir de revenir ici deux minutes, n'est-ce pas? Vous m'obligerez.

— Très bien, général.

— Moi, je l'aime comme une bête !

— Excellent, cela, général.

— Hom ! goguenard !... Et Des Rameures, à propos ?

— Je crois que nous le tenons, général.

— Bravo ! nous reparlerons de cela... Voyons, allez, mon cher enfant,

Camors se transporta rue Saint-Dominique, chez Mme de La Roche Jugan. — Ma tante y est-elle, Joseph ? dit-il au domestique, qu'il trouva dans l'antichambre fort occupé des préparatifs exigés par la circonstance.

— Oui, monsieur le comte,... Mme la comtesse est chez elle,... elle est visible.

— C'est bien, dit Camors, et, prenant un couloir qui régnait dans toute la longueur de l'appartement, il se dirigea vers la chambre de Mme de La Roche-Jugan.

Mais cette chambre n'était plus celle de Mme de La Roche-Jugan. Cette digne femme avait absolument voulu la céder à Mlle Charlotte, à laquelle elle témoignait, depuis qu'elle était la fiancée des sept cent mille francs de rente du général, la plus plate déférence. Mlle d'Estrelles avait accepté cette combinaison avec une indifférence dédaigneuse. Camors, qui l'ignorait, frappa donc innocemment à la porte de Mlle d'Estrelles.

N'obtenant point de réponse, il entra avec hésitation, souleva la portière et s'arrêta soudain devant un spectacle étrange. A l'autre extrémité de la pièce et en face de lui était une grande glace de toillette devant laquelle se tenait debout Mlle d'Estrelles, qui se trouvait ainsi lui tourner le dos : elle était vêtue ou plutôt drapée d'une sorte de peignoir en cachemire blanc sans manches, qui laissait à nu ses épaules et ses bras ; ses cheveux, d'une nuance cendrée, étaient dénoués, flottans, et tombaient comme une nappe soyeuse jusque sur le tapis. Elle était légérement appuyée d'une main sur la table de toilette, retenant de l'autre sur sa poitrine les plis de son peignoir; elle se regardait dans la glace et pleurait. Ses larmes tombaient goutte à goutte de ses yeux profonds sur son sein blanc et pur, et y glissaient comme les gouttes de rosée qu'on voit ruisseler le matin dans les jardins sur les épaules des nymphes de marbre.—de Camors laissa doucement retomber la portière, et se retira aussitôt, emportant toutefois de cette visite fugitive un souvenir éternel.

Il s'informa, et put enfin recevoir les embrassemens de sa tante, qui s'était réfugiée dans la chambre de son fils, lequel avait été relégué dans la chambrette occupée en d'autres temps par Mlle d'Estrelles. — Mme de La Roche-Jugan, après les premiers épanchemens, introduisit son neveu dans le salon, où étaient étalées toutes les pompes de la corbeille. Les cachemires, les dentelles, les velours, les soieries précieuses couvraient les meubles; sur la cheminée, sur les tables, sur les consoles, étincelaient les écrins ouverts.

Pendant que Mme de La Roche-Jugan démontrait ces magnificences à Camors en ayant soin d'évaluer le prix de chacune, Mlle Charlotte, qu'on avait avertie de la présence du jeune comte, entra dans le salon. Elle avait le front non-seulement serein, mais rayonnant. — Bonjour, mon cousin, dit-elle gaîment en tendant sa main à Camors. Comme c'est gentil à vous d'être venu!..Eh bien! vous voyez comme le général me gâte !

— C'est une corbeille de princesse, mademoiselle.

— Et si vous saviez, Louis, dit Mme de La Roche-Jugan, comme tout cela lui sied, chère enfant... On dirait qu'elle est née sur un trône véritablement... Au reste, vous savez qu'elle descend des rois d'Aragon!

— Bonne tante ! dit Mlle Charlotte en baisant Mme de La Roche-Jugan sur le front.

— Vous savez, Louis, que je veux qu'elle m'appelle sa tante maintenant, reprit la comtesse en effectant ce ton plaintif qui lui paraissait être la plus haute expression de la tendresse humaine.

— Ah ! dit Camors.

— Voyons, chère petite, essayez seulement votre couronne devant votre cousin, je vous en prie.

— Vous me ferez plaisir, ma cousine.

— Mon cousin, dit Mlle Charlotte, dont la voix harmonieuse et grave se nuança d'une teinte ironique, vos moindres désirs sont des ordres.

Il y avait parmi les parures qui encom-

Voir le numéro du 30 Septembre

REVUE DES JOURNAUX.

Voici comment les principaux journaux de Paris s'expriment au sujet de la circulaire de M. de Bismark :

Temps. — Il est aussi difficile de se méprendre sur le sens de cette circulaire, que d'en comprendre l'à-propos. La communication aussi fine et calmante de M. le marquis de Moustier méritait, ce nous semble, une autre réponse. M. de Bismark se moque de notre gouvernement, et il ne prend pas la peine de le cacher. Il reconnaît que la situation actuelle de l'Europe eût pu fournir aux deux puissants monarques un ample sujet de réflexions et de délibérations ; mais il apprend avec satisfaction que de telles délibérations n'ont pas eu lieu, et il s'en félicite, parce que tout projet d'ingérence étrangère dans les affaires allemandes eût provoqué « une juste excitation du sentiment de la dignité et de l'indépendance nationales. » En d'autres termes, la France et l'Autriche auraient toute raison de se préoccuper des œuvres de M. de Bismark, mais elles font sagement de n'y pas songer. Voilà, en deux mots, le sens de la circulaire.

Il est probable que M. de Bismark parlait d'un autre style dans les entretiens de Biarritz. Et l'an dernier, avant Sadowa, lorsque l'Empereur signalait la défectuosité des limites prussiennes, nous n'avons pas appris que M. de Bismark ait protesté contre cette ingérence manifeste dans les affaires allemandes. Après Sadowa même, nous avons encore été admis à l'honneur de jouer un rôle principal dans les préliminaires de Nikolsbourg.

Mais, aujourd'hui, on nous signifie notre congé définitif avec une ironie hautaine; on nous déclare que toute ingérence future, ingérence impliquée cependant dans une certaine mesure, par notre médiation de Nikolsbourg provoquerait une juste irritation, et ne ferait que hâter un dénoûment désormais inévitable. Au fond, la circulaire de M. de Bismark équivaut à la dénonciation du traité de Prague.

Ce qui nous surprend dans cette pièce, ce n'est pas la pensée qu'elle révèle, c'est uniquement que la manifestation de cette pensée, dans ce langage, ait été jugée opportune. Pour nous, l'unité allemande n'est plus à faire, elle est faite par notre faute, et le gouvernement français fera sagement de s'y résigner. Mais pourquoi M. de Bismark a-t-il éprouvé le besoin de le lui signifier, et de le lui signifier de cette façon, hors de tout propos, avec cet éclat, avec cette hauteur provoquante? Voilà ce qu'il y a lieu de se demander. M. de Bismark n'a pas pu se dissimuler que cette circulaire produirait en France une impression pénible, irritante. Cette impression, il l'a manifestement voulue. Pourquoi?

L'Époque. — Si l'on a accusé la circulaire de M. le marquis de Moustier d'être très-obscure, on ne dira pas que celle de M. le comte de Bismark manque de clarté.

Les affaires de l'Allemagne ne regardent que l'Allemagne, et les Etats du Sud seront seuls juges de la mesure dans laquelle ils devront s'unir à la Prusse. Si, par conséquent, le grand-duc de Bade, dont on sait les dispositions, veut s'unir plus complétement à la Prusse, nous n'aurons rien à y voir. Nous devrons laisser les batteries prussiennes s'établir en face de Strasbourg, à une portée de fusil de notre territoire.

Voilà la théorie de M. de Bismark; elle est simple et pratique, d'autant plus que le ministre prussien s'empresse d'ajouter : « Tous les efforts qu'on fera pour arrêter le mouvement unitaire ne feront que le précipiter. »

A cette doctrine, quelle doctrine oppose le ministère?

Quelle théorie entend il substituer à la théorie des trois tronçons bien morte et bien enterrée cette fois?

La France considère t elle le traité de Prague comme ne pouvant être violé sans qu'elle ait le droit d'intervenir.

Ou bien pense-t-elle que ce traité ne regarde que l'Allemagne?

Voilà ce que personne ne saurait dire.

En attendant que cette question soit éclaircie, il nous suffit de constater que l'empire d'Allemagne est fait.

Siècle. — Dans cette circulaire, que nous transmet par voie télégraphique l'*Agence Havas*, le cabinet prussien ne se borne pas à indiquer comme but le développement autonome des intérêts nationaux des peuples allemands, et, en réalité, il faut le dire, l'unité allemande sous l'hégémonie prussienne ; il évoque de prétendues ingérences étrangères.

Aucune puissance européenne n'a jamais songé à placer, suivant l'expression de M. de Bismark, « le développement des affaires de la nation allemande sous la tutelle d'une ingérence étrangère. » L'Allemagne n'est pas mineure, et personne, à l'exception peut-être du ministre prussien, n'a eu la prétention de lui tracer une règle de conduite ; mais, en dehors des affaires intérieures de l'Allemagne, il est des relations internationales, des questions d'équilibre européen, dont nous avons le droit de nous préoccuper; il est des garanties que, le cas échéant, nous pourrions juger nécessaires à notre sécurité.

Nous reviendrons sur la circulaire de M. de Bismark, mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer encore la nuance d'ironie qui perce dans l'opinion qu'il émet sur l'absence de signification politique de l'entrevue de Salzbourg et sur les assurances qu'il aurait reçues à cet égard des cabinets de Vienne et de Paris.

Monde. — Tant qu'il affirme le droit des deux parties de l'Allemagne à s'unir — nous ne disons pas à s'unifier — M. de Bismark ne peut encourir le reproche de chercher à violer ou à éluder les traités. Il ne sort pas positivement des termes de l'article 4 de l'instrument de Prague. Mais était-il nécessaire d'accompagner cette déclaration d'insinuations blessantes sur le sens et la portée de l'entrevue de Salzbourg, de répondre à des assurances amicales en mettant le poing sur la hanche et prenant des airs de matamore ? Lorsqu'on rapproche l'un de l'autre les documents émanés des ministres des affaires étrangères de France et de Prusse, et que l'on fait attention au temps qui s'est écoulé entre ces deux publications, on est conduit à se demander si M. de Bismark, en enflant la voix, n'a pas voulu précipiter des événements qu'il prévoit, qu'il appelle peut-être en secret, et l'on incline à considérer ce document écrit en apparence *ab irato* comme une provocation méditée.

Union. — Dans sa circulaire, à travers les phrases de laquelle il nous semble entendre un bruit de traînement de sabre et de talon ferré frappant sur les dalles, M. de Bismark saisit l'occasion qui lui est offerte de signifier, de la manière la plus claire et la plus catégorique, comment il entend les affaires d'Allemagne. La Prusse décide souverainement de tout ce qui concerne la Confédération du Nord, il n'est pas besoin de le dire.

Quant à ce qui concerne les intérêts de l'Allemagne du Sud et ses rapports avec la Confédération du Nord, il ne tolérera l'immixtion d'aucune puissance européenne.

En résumé, la circulaire du premier ministre de Prusse met dans une plus vive lumière une situation déjà connue : c'est qu'il n'y a plus en Allemagne qu'une proie et une puissance bien résolue à ne pas se laisser déranger pendant qu'elle dévore cette proie et se l'assimile.

Gazette de France. — Elle est raide, aigre, altière, cette dépêche, et l'on dirait vraiment que M. de Bismark l'a rédigée le casque en tête, non avec la plume du diplomate, mais avec la pointe de l'épée qu'il portait à Sadowa.

Presse. — A cette fanfaronnade, il n'y a qu'une seule réponse : Osez passer le Mein, et nous verrons !

Opinion nationale. — Ah ! si nous étions Prussiens, quelle admiration nous aurions pour M. de Bismark ! Comme il tient haut et ferme le drapeau de la Prusse ! Quel patriote ! Mais, hélas ! nous sommes de Paris et non de Berlin. Et, quand ce persiflage vient nous percer les oreilles, nous oublions un instant tous nos rêves de fraternité, de paix, d'humanité, pour nous demander si la France en est réduite à ce point qu'après l'avoir tenue en échec, on en vienne à lui donner acte d'un désaveu.

Correspondance Havas. — Nous ne voulons pas exprimer, dès aujourd'hui, une opinion qui pourrait être prématurée, sur le caractère de la circulaire de M. de Bismark, que nous apportait hier une dépêche télégraphique. Le premier ministre du roi Guillaume a une façon d'argumenter qui prend souvent au dépourvu et met en déroute les règles ordinaires de la logique. Ce ministre, ainsi qu'on l'a pu voir, exprime la satisfaction que lui causent les assurances de la France et de l'Autriche, en ce qui concerne l'entrevue de Salzbourg. Notre attitude conciliante, de même que celle de la cour de Vienne, est proclamée sans restriction par M. de Bismark, d'où l'on aurait pu conclure que le cabinet de Berlin et la population de la Confédération du Nord nous en sauraient quelque gré. Eh bien, non. La seule conclusion qui suit le *satisfecit* contenu dans la circulaire du premier ministre est que la France et l'Autriche ont sagement agi, parce que la moindre entente de leur part au sujet des affaires allemandes n'eût fait que précipiter l'explosion « du sentiment national allemand » et le développement de la pensée que les affaires germaniques ne doivent et ne peuvent être dirigées « par d'autres considérations que celles commandées par les intérêts nationaux de l'Allemagne. » D'où il suit que l'abstention austro-française ne serait qu'un simple acte de prudence inspiré par leur intérêt propre.

Certes, nous n'avons jamais tenté de contrecarrer les aspirations légitimes de la Prusse et de l'Allemagne du Nord, chacun le sait. Mais il nous semble que M. de Bismark eût pu le reconnaître en d'autres termes qu'il ne l'a fait. Il eût été bien d'abord, de sa part, qu'il nous en manifestât sa reconnaissance ; il eût été mieux encore de n'en point tirer cette conséquence que les prescriptions essentielles du traité de Prague sont dès à présent soumises aux convenances du cabinet de Berlin. Sur ce dernier point, c'est aller, ce nous semble, beaucoup trop vite.

Il nous resterait encore bien d'autres observations à faire, mais il nous paraît utile d'attendre de nouveaux renseignements.

Constitutionnel. — Nous reproduisons plus loin ce document, qui s'attache très-visiblement à calmer les inquiétudes du patriotisme allemand.

Sous ce titre : *les Deux circulaires*, M. de Girardin publie dans *la Liberté* l'article suivant :

« Nous avons sous les yeux, l'une à côté de l'autre, la circulaire signée MOUSTIER et la circulaire signée BISMARK.

» Deux articles remarquables, mais passionnés, nous sont envoyés par deux de nos collaborateurs sur la seconde de ces deux circulaires. L'un de ces articles est intitulé : LE RUBICON.

» Nous venons de lire tous les journaux qui commentent la circulaire dont nous nous sommes bornés à souligner les principaux passages. Cette circulaire est attaquée par tous et n'est défendue par aucun.

» Il s'agit de la juger dans toute l'impassibilité de sa conscience solennellement interrogée.

» Nous sentons en nous que le moment est suprême.

» Si la sentence à rendre était mise aux voix, nul doute, nous le reconnaissons, que la sentence immédiatement rendue ne fût un arrêt de guerre.

» Aurons-nous la force de résister au courant qui tente de nous entraîner et qui déjà a emporté ceux des journaux auxquels le silence n'a pas été imposé.

» Entre le discours d'Auxerre du 6 mai 1866, la lettre impériale du 11 juin même année et l'article du *Siècle* du 17 septembre 1867, d'une part, et le discours impérial du 14 février 1867, le discours d'Amiens du 30 août même année et le toast de Nantes porté par M. Rouher, ministre d'Etat, en réponse à celui de M. Polo, président de la chambre de commerce, d'autre part, il faut absolument opter.

» Eh bien! nous optons pour le discours impérial du 14 février 1867, contre la lettre impériale du 11 juin 1866; pour le toast de Nantes, contre le discours d'Auxerre et l'article du *Siècle*, pour la stricte neutralité contre la neutralité attentive.

» *Ah! qu'il est difficile de dépouiller le vieil homme!* s'écriait Luther dans une exclamation restée célèbre. Etant parvenu, non sans effort, à le dépouiller en nous et à imposer silence aux sentiments de susceptibilité nationale qui, il y a trente ans, l'eussent invinciblement emporté sur notre raison et notre volonté, nous allons dire en toute impartialité ce que nous pensons des deux circulaires.

» Autant l'une, celle de M. le marquis de Moustier, est insignifiante, vague, obscure, superflue, autant l'autre, celle de M. le comte de Bismark, est significative, précise, lumineuse, salutaire.

» Oui, salutaire, car elle signale l'écueil où il est.

» L'écueil contre lequel il est indubitable que se briserait la paix européenne, cet écueil serait l'ingérance étrangère, ce serait l'ingérance française aux prises avec le sentiment national allemand.

» Où nous a conduit l'ingérance étrangère, l'ingérance française aux prises avec le sentiment national mexicain? De 1862 à 1867 nous l'avons cruellement appris à nos dépens. Que cette expérience nous serve! Ce cap dangereux, ne le doublons pas!

» Respectons chez les autres peuples ce que nous n'eussions pas permis qu'ils ne respectassent pas chez nous si, par exemple, en 1852 les gouvernements signataires des traités du 11 avril 1814 et du 20 novembre 1815, s'armant de ces deux traités, étaient venus s'opposer au rétablissement des Napoléon Bonaparte sur le trône de France. Ces gouvernements ne sont pas venus s'immiscer dans nos affaires intérieures; à quel titre nous immiscerions-nous dans les leurs? L'emoire allemand n'a pas moins droit d'exister que l'empire français.

» Reconnaissons-le hautement, franchement: c'est l'unique moyen de rendre à la France et à l'Europe la sécuritée, sans laquelle une crise sociale serait inévitable. »

L'avis de M. de Girardin est encore une fois le nôtre, bien que nous n'ayons pas pour le justifier les 40 années d'expérience de l'illustre publiciste. Si nous ne consultions que l'amour-propre nous serions de l'avis de *la Presse*. Consultant l'avenir de l'Europe et de la civilisation nous ne pouvons être qu'avec *la Liberté*.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Nous avons annoncé hier le départ prochain d'Aali Pacha, grand-vézir, pour la Crète.

Voici la composition de la suite de Son Altesse :

S. Exc. Cabouli Pacha, membre du Grand-Conseil ;

S. Exc. Savas-Effendi, membre du Grand-Conseil de Police ;

Mahmoud Bey, secrétaire du Grand-Conseil de Justice ;

Costaki Adossides Effendi, sous-secrétaire-général du Contentieux;

Karatheodori Effendi, président du Conseil au Tidjaret.

A Monsieur le Directeur du Journal *la Turquie*.

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, et pour être inséré dans une des colonnes de votre estimable journal, un fait des plus déplorables qui vient de se passer à Bagnaluka (Bosnie).

Le caïmacam et mutessarif Ali pacha, dont la dépravation est généralement connue, se présenta dans une maison publique où il rencontra un trompette du 4me régiment de cavalerie en garnison à Bagnaluka. Que fais-tu ici ? lui demanda le pacha, et que cherches-tu ? Le trompette sans se déconcerter lui répondit : Je cherche ce que vous cherchez vous-même. Sur cette réponse, le pacha s'apprêta à rosser l'individu qui, à l'instant même, frappa le pacha d'un coup de couteau dans le bras L'instruction du coupable se poursuit.

Lorsque j'ai parlé de la dépravation d'Ali pacha, elle est de notoriété publique. Je puis vous en donner quelques exemples. Six mois après son arrivée à Bagnaluka, une fille publique du nom de Maro, fut arrêtée par la police, prise en flagrant délit et conduite au conak pour y subir une punition quelconque. Le pacha l'admira et l'envoya dans son harem alors absent. A l'arrivée du harem, il convertit sa nouvelle maîtresse à l'islamisme et depuis cette époque elle fait partie du harem. Il possède, outre sa propre femme, une odalisque, et enfin la convertie. Chacun est en droit de se demander comment il est possible qu'un homme de soixante ans passés, père de famille, premier officier civil d'un district fasse le sacrifice de sa dignité en courant nuit et jour les filles publiques.

Je porte ces faits à votre connaissance, Monsieur le Directeur, pour que cette conduite scandaleuse soit connue du gouvernement.

J'ai l'honneur, etc.

Bosna-séraï, le 15 août 1869.

Un officier du 3me corps d'armée,
P. O.

Correspondance particulière de la « TURQUIE »

Andrinople, 28 septembre.

La fête militaire donnée la semaine passée par S. Exc. Sadik pacha, commandant en chef des cosaques et dragons impériaux, a été très brillante.

Une grande partie de la population de notre ville s'étant réunie vers le camp pour contempler le simulacre de bataille qui s'opérait par les troupes sur les collines vis-à-vis du campement et qui a duré près de deux heures.

Les évolutions faites par la garnison étaient très précises et bien dirigées ; on a beaucoup admiré la précision de l'exercice à feu de l'artillerie, ainsi que les charges de cavalerie, et entre autres la belle apparence du premier escadron de dragons, lequel après avoir fait une brillante charge sur une colonne serrée d'infanterie a été forcée de se replier par un feu meurtrier de l'artillerie; ce magnifique escadron en se retirant s'est trouvé littéralement enveloppé par l'ennemi, il a tenté charge sur charge pour se dégager, et ayant réussi à se frayer un passage put échapper à une destruction complète; en se retirant il rencontre un autre obstacle, la rivière ; mais son brave commandant n'est pas découragé, il s'y lance suivi par ses cavaliers et réussit à effectuer le passage sous les yeux même de l'ennemi, opération hasardeuse et pleine de danger, vu la profondeur de la rivière, ayant atteint son but, il fait mettre pied à terre à une partie de ses cavaliers, qui ouvrent un feu bien nourri sur la cavalerie ennemie qui essaie de les suivre en traversant aussi la rivière. Je ne suis pas militaire, aussi m'est-il fort difficile de vous donner une description complète de toutes les évolutions que ces troupes, infanterie, cavalerie et artillerie ont exécuté durant deux heures consécutives. Le soir le camp a été illuminé et plus de 150 invités parmi lesquels S. Exc. Hurchid pacha, le mouhavim Nechet Bey, le corps consulaire avec leurs dames, le corps commercial, les notables des autorités supérieures et les principaux officiers étaient réunis pour assister au banquet donné par Sadik pacha qui en a fait les honneurs, assisté par ses dignes officiers, avec la plus parfaite courtoisie. Durant toute la soirée, la musique militaire n'a cessé de jouer de morceaux choisis.

Le commerce de notre ville vient d'apprendre avec la plus vive satisfaction que la Sublime Porte, sur les instances réitérées de notre vali Hourchid pacha, vient d'autoriser la construction d'une ligne télégraphique qui reliera Enos à Andrinople. C'est une facilité que notre ville réclamait depuis bien longtemps. S. Ex. Hourchid pacha s'en est occupé sérieusement depuis son arrivée ici, et tous nos négociants lui sont redevables, pour le zèle qu'il a déployé dans leurs intérêts, ainsi que dans celui du vilayet entier puisqu'il est question que 18 localités de ce vilayet vont être reliées entre elles par des lignes télégraphiques ; puisque nous ne pouvons pas obtenir des chemins de fer, contentons-nous des lignes télégraphiques.

L'Administration du journal LA TURQUIE Prévient MM. les Négociants que pour leur éviter des dérangements et des pertes d'un temps souvent précieux, elle vient de s'entendre avec l'Agence d'Affaires Commerciales et Industrielles de Galata, rue Voïvoda 15, en face la Bourse, pour recevoir toutes les annonces, avis et travaux de ville que l'on pourrait avoir à lui remettre.

---

braient le salon une pleine couronne de marquise, enchâssée de pierreries et fleuronnée de perles. La jeune fille l'ajusta sur sa tête devant la glace, et, allant se planter debout à deux pas de Camors avec sa majesté tranquille : — Voilà, dit-elle Et comme il la regardait avec une sorte d'éblouissement, car elle était merveilleusement belle et fière sous cette couronne, elle plongea tout à coup ses yeux dans ceux du jeune homme, et baissant la voix avec un accent d'une amertume indicible : — Au moins je me vends très cher, n'est ce pas ? — Puis elle lui tourna le dos, se mit à rire et ôta sa couronne.

Après quelques paroles indifférentes, Camors sortit en se disant que cette admirable personne prenait bien la tournure de devenir une personne terrible, mais ne se disant pas qu'il pouvait bien y être pour quelque chose.

Il retourna aussitôt, suivant sa promesse, chez le général, qui continuait à se promener dans ses trois salons, et qui lui cria du plus loin qu'il l'aperçut : — Eh bien ?

— Eh bien ! général,... parfait ! tout va bien !

— Bah !... vous l'avez vue ?

— Oui, certainement.

— Et elle vous a dit ?...

— Pas grand'chose ; mais elle paraît être enchantée.

— Sérieusement, vous n'avez rien remarqué ?

— J'ai remarqué qu'elle était fort jolie.

— Parbleu !... et vous croyez qu'elle m'aime un peu ?

— Assurément... à sa manière... autant qu'elle peut aimer, car c'est un naturel froid.

— Oh ! quant à cela, je m'en console, vous savez... Tout ce que je demande, c'est de ne pas lui être désagréable... Non, n'est-ce pas ?... Eh bien ! bravo ! vous me faites un plaisir immense... Maintenant disposez de vous, mon cher enfant, et à ce soir.

— A ce soir, mon général.

La cérémonie du contrat n'offrit aucun incident saisissant. Seulement, quand le notaire lut d'une voix modeste la clause par laquelle le général instituait Mlle d'Estrelles héritière de tous ses biens. Camors se plut à remarquer la superbe impassibilité de Mlle Charlotte, l'exaspération souriante de Mmes Bacquière et Van Cuyp, et le regard amoureux dont Mme de La Roche-Jugan embrassa en même temps son fils Sigismond, Mlle d'Estrelles et le notaire. — Puis l'œil de la comtesse se porta sur le général avec un air de vif intérêt, et elle parut constater avec plaisir qu'il avait fort mauvaise mine.

Le lendemain, en sortant de l'église de Saint-Thomas d'Aquin, la jeune marquise ne fit que changer sa toilette de mariée contre un costume de voyage, et elle partit aussitôt avec son mari pour Campvallon, baignée des larmes de Mme de La Roche Jugan, qui avait les glandes lacrymales excessivement tendres et dociles.

Huit jours plus tard, M. de Camors retourna lui-même à Reuilly. Paris l'avait retrempé, ses nerfs s'étaient raffermis. Il jugeait désormais plus sainement, en homme pratique, son aventure avec Mme de Tècle, et il commençait à se féliciter du dénoûment qu'elle avait eu. Si elle eût pris un tour différent, sa destinée tout entière eût pu s'y trouver engagée et compromise. Son avenir politique en particulier eût été vraisemblablement perdu ou indéfiniment ajourné, car sa liaison avec Mme de Tècle n'eût pas manqué d'éclater un jour ou l'autre et de lui aliéner à jamais les dispositions de M. Des Rameures. Sur ce point, il ne s'abusait pas. Mme de Tècle en effet, dans le premier entretien qu'il eut avec elle, lui confia que son oncle avait paru soulagé d'un pesant souci quand elle lui avait laisé entrevoir en riant l'idée de marier un jour sa fille à M. de Camors. Camors saisit cette occasion pour rappeler à Mme de Tècle que, tout en respectant les projets d'avenir qu'elle lui faisait l'honneur de former, il ne s'engageait nullement à les réaliser, et que la raison et la loyauté lui commandaient de garder à cet égard une indépendance absolue. Elle en convint de nouveau avec sa douceur habituelle, et dès ce moment, sans cesser de lui marquer la même prédilection affectueuse, elle ne se permit jamais l'ombre d'une allusion au rêve chéri qu'elle caressait. Seulement sa tendresse pour sa fille parut augmenter encore, et elle se donna aux soins de son éducation avec un redoublement de ferveur qui eût touché le cœur de M. de Camors, si le cœur de M. de Camors n'eût semblé perdre dans son dernier effort de vertu tout ce qui lui restait d'humain.

Son honneur mis à l'abri par ses franches explications avec Mme de Tècle, il n'hésita plus à profiter pleinement des bénéfices de la situation. Il se laissa donc servir par Mme de Tècle tant qe'elle le voulut, et elle le voulut passionnément. Elle sut persuader peu à peu à son oncle Des Rameures que M. de Camors était destiné par son caractère et ses talens à un grand avenir, qu'il serait un jour un excellent parti pour Mlle Marie, qu'il prenait de plus en plus le goût de la province et de l'agriculture, qu'il tournait même à la décentralisation, bref qu'il fallait l'attacher par des liens solides à un pays dont il serait l'honneur. La général de Campvallon vint sur ces entrefaites présenter la jeune marquise à Mme de Tècle : dans un entretien confidentiel avec M. Des Rameures, il démasqua enfin ses batteries. Il allait partir pour l'Italie, où il comptait faire un long séjour ; mais auparavant il désirait donner sa démission de membre du conseil-général et du corps législatif, et recommander Camors à ses braves et fidèles électeurs. M. Des Rameures, gagné à l'avance, promit son concours, et ce concours équivalait au succès. M. de Camors dut cependant faire de sa personne quelques démarches auprès des électeurs les plus influents ; mais sa personne était aussi séduisante qu'elle était redoutable, et il était de ceux qui enlèvent un cœur ou un vote par un sourire. Enfin, pour se mettre tout à fait en règle, il alla s'installer pendant quelques semaines à ***, chef-lieu du département. Il fit sa cour à la femme du préfet, assez pour flatter le fonctionnaire, pas assez pour inquiéter le mari. Le préfet prévint le ministre que la candidature du comte de Camors s'imposait dans le pays avec une autorité irrésistible, que la nuance politique du jeune comte paraissait indécise et même un peu suspecte, mais que l'administration, n'espérant pas le combattre avec succès, jugeait spirituel de la soutenir. Le ministre, qui n'avait pas moins d'esprit que le préfet, fut de son avis. En vertu de toutes ces circonstances, M. de Camors, vers la fin de sa vingt-huitième année, fut nommé à peu de jours de distance membre du conseil-général et député au corps législatif.

— Vous l'avez voulu, ma nièce, dit M. Des Rameures en apprenant ce double résultat, vous l'avez voulu ! et j'ai soutenu ce jeune Parisien de tout mon crédit ; mais j'ai beau faire, il n'a pas ma confiance !... Puissions-nous, ma chère Elise, ne jamais regretter notre triomphe !... Puissons-nous, ne jamais dire avec le poëte : *Vota Diis exaudita malignis !*... Des dieux malfaisans ont exaucé nos vœux !

(*Sera continué*)

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE DIJON (Côte-d'Or).

Présidence de M. Desserteaux.

Audience du 7 août.

SÉQUESTRATION D'UNE JEUNE FILLE PAR SON PÈRE ET SA BELLE-MÈRE. — TORTURES CORPORELLES.

Jeanne Blin était accusée d'avoir, de complicité avec François Grand, son mari, séquestré Pierrette Grand, propre fille de ce dernier, née d'un précédent mariage, et de lui avoir fait subir les tortures les plus cruelles que puisse inventer le génie méchant d'une marâtre.

Jeanne Blin, née à Pommard (Côte-d'Or, est petite, maigre; elle a soixante-quatre ans, et les rides qui sillonnent son visage lui donnent un air dur et sévère. Ses doigts sont crochus et ses mains décharnées; ses yeux vifs et brillants se dirigent avec une étrange fixité sur le témoin qui dépose, sur le président qui l'interroge ou sur l'avocat général pendant son réquisitoire. Sa tenue n'a rien qui inspire la pitié en sa faveur. A chaque déposition, elle répond invariablement que les faits rapportés par le témoin sont faux. Un seul, d'après elle, a dit la vérité, et encore il aggrave singulièrement, dit-elle, la scène qu'il raconte.

François Grand est un vieillard de soixante-cinq ans ; à son accent et à sa démarche on reconnaît aussitôt un enfant de l'Auvergne. Depuis quarante ans il a quitté son pays, et exerce à Meursault (Côte-d'Or) le métier de scieur de long. L'exercice de sa profession l'oblige à faire de fréquentes absences ; il est rarement à la maison, et son système de défense consiste à dire qu'il ignorait la séquestration de sa fille Pierrette et les tortures auxquelles elle pouvait être en butte de la part de sa femme. Toutes les fois qu'il rentrait à la maison, Pierrette était admise au foyer paternel, partageait les aliments de la famille, et, d'après les témoins, tout cri cessait.

Voici le résumé des faits qui ont été relevés contre les accusés :

Grand habitait depuis longues années la commune de Meursault ; il avait deux filles, nées d'un premier mariage, quand, en 1849, il épousa Jeanne Blin. La plus jeune de ses filles entra alors au couvent. Pierrette, l'aînée, grosse et forte, peu intelligente et parfois atteinte de crises nerveuses ressemblant à des accès de folie, resta seule à la maison. Elle avait alors seize ans. Dans les années qui suivirent, elle vécut en liberté en travaillant tantôt aux champs avec son père et sa belle-mère, tantôt chez diverses personnes du pays qui l'occupaient comme femme de ménage, comme domestique ou comme couturière.

L'accusée la maltraitait déjà, plusieurs personnes l'avaient vue poursuivre sa belle-fille et la frapper violemment avec un bâton ou avec des pierres. D'autres avaient reçu les plaintes de Pierrette et constaté sur son visage les traces des violences dont elle était victime.

Un jour qu'elle travaillait aux champs avec son père et sa belle-mère, le garde champêtre l'entendit pousser des cris : il s'approcha d'elle et apprit qu'elle venait d'être frappée à la tête. Passant alors la main sous son bonnet, la malheureuse fille la retira ensanglantée. Mais ces mauvais traitements étaient alors passagers et ne s'exerçaient qu'accidentellement. Pierrette Grand avait conservé sa liberté.

Cet état, relativement heureux, cessa pour elle à partir de l'année 1862 ; les époux Grand avaient quitté leur logement de la rue du Châ eau pour venir s'établir dans celle de Cîteaux. Leur pièce principale contenait deux lits ; à côté de cette pièce se trouvait un cabinet, avec fenêtre, dans lequel aboutissait l'escalier conduisant au grenier. Ce grenier, placé sous les tuiles, était éclairé par une lucarne fermée à l'aide d'un mauvais volet ; ce volet était composé de planches fendues ou disjointes; au milieu de la surface était une ouverture étroite pratiquée en forme de losange non vitrée, par laquelle pénétraient le jour et le froid. Le mur, troué en deux endroits, permettait à l'air glacé du dehors de circuler plus librement encore. C'est là que fut reléguée la pauvre Pierrette. Son lit de planche y fut installé par son père lui-même. Un verrou extérieur permit à sa belle-mère de l'y tenir enfermée, même sans feu et avec des aliments insuffisants. Les voisins entendaient ses cris : « Laissez-moi sortir, disait-elle, je veux aller me promener. — Tu ne sortiras pas, grosse v.., répondait l'accusée. — Donnez-moi à manger, disait-elle, encore je ne crierai plus » La belle-mère montait alors, et le bruit des coups qu'elle portait parvenait jusqu'aux voisins.

Un témoin dit qu'elle a habité ce grenier six mois environ après l'arrivée de ses parents dans la rue de Cîteaux, c'est-à-dire vers le milieu de 1863 ; qu'à partir de ce moment on la vit encore quelque temps, mais que, pendant la dernière année, du mois de juin 1864 au même mois de l'année suivante, elle cessa complètement de sortir, parce qu'on ne le lui permettait plus.

Affaiblie par le traitement qu'elle subissait, parvenue à un état d'épuisement et de maigreur qui effraya ceux qui la virent, elle fit pitié à une personne charitable, qui la plaça à l'hôpital de Beaune, où elle resta près de deux mois. Elle en fut renvoyée par suite d'une affluence de malades trop considérable, et, malgré l'état déplorable dans lequel elle se trouvait, fut, au cœur de l'hiver, réintégrée dans sa prison du grenier. « Elle ne sortait jamais et n'aurait pu en sortir, dit un témoin, car la porte était fermée à l'extérieur à l'aide d'un verrou en fer qu'elle ne pouvait ouvrir et qu'on n'ouvrait pas, malgré les cris qu'elle poussait pour obtenir sa liberté. »

Le même témoin fait connaître qu'elle ne sortait jamais, même lorsque son père était à la maison. Toutefois, la présence de ce dernier apportait des adoucissements à sa captivité et lui procurait des moments de répit. Les violences cessaient, et avec elles, le plus souvent du moins, les cris de la pauvre recluse. Sa belle-mère, en effet, ne se contentait pas de la séquestrer ; elle la privait encore du grand air et de tout exercice, ne lui donnait, d'ailleurs, que des aliments insuffisants ; elle la frappait encore, et les coups qu'elle portait, entendus des voisins, provoquaient l'indignation générale. Une dame Sarrazin, dont le grenier était contigu à celui des mariés Grand, put constater plus d'une fois, par les fissures du mur séparatif, l'existence des mauvais traitements qu'elle subissait.

Au mois de juin 1865, deux ouvriers qui travaillaient dans le voisinage entendirent toute une journée les cris de Pierrette ainsi que les coups qu'on lui portait. Ils se décidèrent, à cinq heures du soir, à entrer dans la maison, dont la porte était ouverte, et à monter au grenier, d'où partaient ces cris ; Pierrette était en chemise entre la lucarne et le grabat sur lequel elle couchait, tremblante et à moitié accroupie ; sa belle-mère, en face d'elle, appuyée sur un énorme bâton, semblait jouir de la terreur qu'elle inspirait. Voyant entrer ces deux ouvriers, la pauvre fille se crut sauvée et s'écria : « Je lui demande du pain, elle me donne des coups de bâton ; je n'ai rien mangé depuis hier au soir. » Au lieu de s'excuser, l'accusée adressa à sa belle-fille les outrages les plus dégoûtants, alors que sa conduite, au point de vue des mœurs, a toujours été irréprochable. Exaspéré par ces propos, l'un des témoins de cette scène prit la femme Grand par le bras et la fit descendre du grenier. Il rencontra le lendemain son mari et lui rendit compte de ce qu'il avait vu, en le menaçant de le dénoncer à la justice. Celui-ci répondit que Pierrette était une mauvaise tête, qu'elle n'obéissait pas à sa belle-mère et que celle-ci faisait bien de la frapper.

Les mariés Grand quittèrent ce logement à la fin de juin 1867 pour aller habiter une autre maison, située dans la même rue Dans ce logement nouveau, Pierrette Grand fut reléguée et enfermée dans un petit cabinet, au nord. La nourriture lui était refusée, jamais elle ne mangeait avec ses parents, et sa belle-mère, en présence de son père, prenait un méchant plaisir à placer sa soupe sur une chaise et à la frapper avec une baguette lorsque, pressée par la faim, elle essayait, malgré les coups qui l'attendaient, de saisir son assiette. Parfois, il lui était permis d'aller dans le jardin qui f it suite à la maison ; mais alors elle était sous la garde de la femme Grand, qui, armée d'un bâton, la frappait sans cesse et sans motifs. Les voisins, émus des cris de la victime, voulurent se rendre compte par eux-mêmes de ce qui se passait dans ce jardin

Un jour, le sieur Pierre Jacquemin, monté sur une échelle, vit la femme Grand frapper sa belle-fille. Il ne put contenir son indignation, mais cette femme lui répondit des injures, et s'adressant ensuite à Pierrette : « Si tu ne te tais pas, je préviendrai M. le maire, qui te fera mettre en prison ! » Il crut ensuite devoir faire des recommandations à Grand, qui, pour toute explication, le menaça de le poursuivre en justice, s'il se permettait encore de venir regarder ce qui se passait chez lui. Une ou deux fois Pierrette Grand put tromper la surveillance dont elle était l'objet. On la vit dans la rue, les cheveux épars, dans un désordre difficile à décrire, la figure et les mains couvertes de taches noires, et d'une saleté repoussante. Sa belle-mère la fit rentrer avec violence, et alors on entendit redoubler les cris dans l'intérieur, et le bruit des coups arriva jusque dans la rue.

Dans le mois de novembre 1866, Pierrette Grand n'était plus que l'ombre de ce qu'elle était autrefois, maigre, la figure décharnée et pouvant à peine marcher A cette époque, ses parents changèrent encore de dom cile, et vinrent s'établir dans une petite maison de la rue Maumètre. Pierrette Grand, dont les forces physiques et intellectuelles étaient usées, ne songea plus à fuir de sa prison, et sa belle mère n'eut plus besoin d'une surveillance aussi active. La victime ne quittait presque pas le lit, et, par les plus grands froids, la fenêtre de sa chambre restait ouverte Les voisins entendaient les coups. « On aurait dit que l'on frappait sur un lit de plume ! » dirent les témoins. A chaque coup on entendait un gémissement. Quand Pierrette avait la force de se tenir debout, elle était reléguée sous un hangar, exposée à toutes les intempéries de la saison. La nourriture lui manquait, et si sa belle-mère con-entait à lui donner quelques aliments, c'était du pein sec et de l'eau qu'elle lui passait par une fenêtre.

Un voisin prévint le curé, qui lui-même avertit le maire de ce qui se passait dans la maison Grand. Celui-ci s'y rendit, constata encore des traces de coups, et reçut de Pierrette l'aveu que sa belle-mère la frappait Dans les mois de décembre 1866 et janvier 1867, les voisins et les passants furent témoins de scènes multipliées de brutalité. Pendant le mois de février, un jour qu'il tombait de la neige, Pierrette était sous le hangar, sa belle-mère arriva près d'elle, saisit une bûche et en frappa sa belle-fille. Celle-ci tomba à terre, elle jeta sur elle une large planche en accompagnant ces violences de ces mots, qui sont rapportés par les témoins : « Crie donc, grosse ch... ! » Pierrette Grand resta ainsi sans connaissance pendant plusieurs heures. Une autre fois, on avait vu la femme Grand frapper sa belle-fille avec de gros souliers ferrés, lui lancer une pierre qui l'atteignit au côté et la renversa à terre.

Un jour, la femme Bicard, entendant Pierrette, Grand pousser des cris, entra à l'improviste dans la première chambre, et de là entendit distinctement les coups et les cris. Elle se présenta alors sur la porte du cabinet où Pierrette était couchée, et dit à la femme Grand : « Pouvez-vous bien frapper ainsi sur un cadavre ! » Dans le courant du mois d'avril, le maire, qui est médecin, fut appelé pour donner des soins à Pierrette Grand Il remarqua que cette fille avait une tumeur énorme à la tête, ses yeux étaient noirs, et tout indiquait qu'elle avait été victime de coups violents. Quelques jours après cette opération, la femme Cloutier fut attirée chez les mariés Grand par de nouveaux cris. Elle trouva la pauvre fille étendue par terre et privée de connaissance ; une cuvette qui était à côté d'elle était pleine de sang. La femme Michelet, attirée par les cris, accourut aussi et constata le même fait.

A la vue de ses voisines, la femme Grand sortit de chez elle pour aller chercher son mari qui était au cabaret, et pendant ce temps ces deux femmes rappelèrent Pierrette à la vie, et reçurent de cette fille l'aveu que sa belle-mère l'avait frappée.

Le sieur Françoìs Grand n'ignorait pas ce qui se passait chez lui, et, quand on lui en parlait, il répondait des injures aux personnes qui s'intéressaient à sa fille. Quelques jours avant la mort de Pierrette une femme Garnier était venue la voir, elle rencontra le père et lui dit qu'elle trouvait sa fille bien bas; à cela, cet homme lui répondit : « Qu'est-ce que cela vous f .. ? Elle ira jusqu'au bout. F...-moi le camp ! »

Pendant ces derniers temps, Pierrette Grand ne quittait plus son lit. Mme Ancieux, qui lui apportait elle-même chaque jour des bouillons gras, remarqua que ses parents ne lui donnaient rien à manger, et qu'elle n'avait jamais auprès de son lit qu'une tasse remplie d'eau.

La veille de sa mort, Pierrette a été visitée par deux médecins qui ont constaté des ecchymoses sur les paupières et une forte tumeur à la tête. « Ces phénomènes, dit le docteur Robin, ne peuvent être attribués qu'à des coups et non à une affection générale de la malade. »

Pierrette a donc succombé à la suite de la séquestration et des mauvais traitements prolongés dont elle fut victime pendant plusieurs années de la part de sa belle-mère, Jeanne Blin, agissant de complicité avec François Grand, son mari.

L'accusation a été soutenue par M. l'avocat général Bernard.

La femme Grand a été défendue par Me Koch et son mari par Me Dumay.

Le jury, écartant une question subsidiaire de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner, posée par M. le président comme résultant des débats, a répondu par un verdict affirmatif, mitigé par l'admission de circonstances atténuantes, à l'accusation portée contre la femme Grand, et la cour, par application des art. 341, 344, § 5, et 72 du Code pénal, ce dernier modifié par la loi du 30 mai 1854, la condamnée à six années de réclusion.

Quant à son mari, le jury n'a pas pensé qu'il eût pris une part active à la séquestration de sa fille, et il a rendu en sa faveur un verdict de non-culpabilité, immédiatement suivi d'une ordonnance d'acquittement.

VARIÉTÉS.

Sous le titre de *Napoléon Ier et le général Kraïenhof à Amsterdam*, l'*Invalide russe* rapporte l'anecdote suivante, qu'il dit empruntée à une dépêche de M. Smirnow, consul général de Russie à Amsterdam, au prince Kourakine, en date du 5 novembre 1811, dépêche qui se trouve aux archives du ministère des affaires étrangères. Cette anecdote a été jusqu'à présent ignorée des historiens de l'époque de Napoléon :

« En 1811, Napoléon, qui se préparait à la campagne de Russie et n'avait pas confiance en ses alliés allemands, voulait couvrir la partie la plus importante de la Hollande qu'il venait d'annexer à l'Empire.

» M. Thiers qui témoigne de cette intention de l'Empereur, dit que les travaux du génie en Hollande, ont été confiés au général Chassel ; en réalité, ce n'est pas lui qui les a dirigés, mais un ingénieur hollandais, ainsi qu'il résulte du curieux récit qu'on va lire, récit emprunté à une source officielle.

» Pendant le séjour de Napoléon à Amsterdam, un seul homme osa montrer de la fermeté de caractère en parlant avec lui, et par là, cet homme attira sur lui l'attention du souverain de la France et celle de toute la société d'Amsterdam ; cet homme était le général Kraïenhof.

» A l'audience publique du 13 octobre, l'empereur semblait morose et mécontent. Kraïenhof lui fut présenté un des premiers.

» — Qui êtes vous? lui demande Napoléon.

» — Le général Kraïenhof.

» — C'est vous qui vouliez défendre Amsterdam contre moi?

» — Oui, Sire.

» — C'était une sottise. Vous avez donné de mauvais conseils à mon frère.

» — Je n'ai donné aucun conseil au roi, mon souverain, et il ne m'en a pas demandé. On a rapporté les choses à Votre Majesté autrement qu'elles ne se sont passées.

» — Sans vous, une idée aussi folle ne lui serait jamais venue en tête ; il faisait tout d'après vos plans et vos conseils.

» — Le roi pouvait, sans avoir recours à moi, prendre conseil de ses ministres; mais ce plan de défense a été effectivement composé par moi, sur son ordre. Du reste, Sire, vous connaissez votre frère et j'ai la hardiesse de dire qu'on vous a fait de faux rapports.

» — Oui! oui ! je connais bien mon frère; c'était un sot roi.

» — Et moi, Sire, j'étais son fidèle sujet.

» S'adressant au duc de Plaisance, Lebrun, il lui dit :

» — C'est un homme ferme et qui ne perd pas l'esprit ; dites lui que je veux causer encore une fois avec lui.

» Une semaine se passa; il n'était plus question du général Kraïenhof, lorsque tout à coup, le 21, à six heures du matin, il reçut l'ordre de suivre l'Empereur à Naarden. S'y étant rendu, il rencontra dans une des rues Napoléon, qui l'accueillit très gracieusement et examina avec lui toute la ligne des batteries et des fortifications, élevées par Kraïenhof pour défendre les abords d'Amsterdam. Retourné à Naarden, il invita Kraïenhof à venir dans la maison occupée par le chef du génie. Après avoir déployé sur la table le plan des environs, Napoléon lui dit :

« — Voici votre ligne de défense ; défendez vous. Je vous attaquerai. »

» Pendant deux heures des manœuvres furent faites des deux côtés ; enfin Napoléon fut repoussé sur tous les points, sans avoir pu s'emparer d'Amsterdam.

» Général Kraïenhof, lui dit-il, je vous rends pleine justice. On vous a présenté à moi sous un mauvais côté ; mais maintenant je connais votre mérite et vos capacités. Allons déjeuner ; asseyez vous à côté de moi. »

» Outre Napoléon et Kraïenhof, Berthier et Oudinot se trouvaient à table. Napoléon continua à s'entretenir avec l'ingénieur hollandais et, après lui avoir exprimé son intention non seulement de conserver sa ligne de défense, mais encore de la renforcer, il lui dit :

« Tout cela sera fait, général, sous votre surveillance, et je vous donnerai des ingénieurs; vous dirigerez leurs travaux. Je veux avoir cette défense pour le cas où les affaires tourneraient mal en Allemagne, afin de pouvoir conserver une libre communication avec la France. »

—

La *Revue des Cours scientifiques* signale un fait qui évidemment est connu, ce qui ne l'empêche pas d'être curieux :

Pendant le séjour que firent, en 1840, sur le glacier de l'Aar, des naturalistes neufchâtelois, ils trouvèrent en grande abondance un petit animal agile et bondissant, la puce des glaciers, puisqu'il faut l'appeler par son nom. De tous les habitants des neiges, c'est, sans contredit, le plus curieux à observer, car il pénètre dans l'intérieur de la glace en apparence la plus compacte, et y circule avec une grande rapidité ; ce qui prouve bien que les blocs qui nous paraissent les plus homogènes sont remplis de fissures que l'œil ne distingue pas aisément.

—

Les journaux racontent avec un enthousiasme attendri que Garibaldi n'a point de place, point de pension, pas même de linge, et qu'un jour, ayant donné son unique mouchoir de poche, comme relique, à une dame, il eut peur une fois en sa vie : il trembla d'éternuer.

C'est sublime, certainement ; mais s'il avait des places, des pensions, s'il était décoré comme Abd-el Kader et M. Vitu, il n'aurait pas partout voiture à six chevaux, le canon sonnant ses entrées, bon couvert et bon gîte, un peuple idolâtre pour faire des reliques de ses vieilles bottes, de ses mouchoirs sales et des épluchures de son dessert ; les dames anglaises ne se réjouiraient pas de rencontrer ses regards de « vieux ange,» les journalistes ne tomberaient pas en extase devant sa noble figure classique , il ne ferait pas mille autres profits.

Garibaldi intéressé, ne serait qu'un général en retraite du roi *Vittorio*; Garibaldi désintéressé est le héros du désintéressement littéraire et démocratique. Il peut donner son dernier mouchoir ! les pairesses d'Angleterre ôteront leurs gants et leur voile, et, s'il y daigne consentir se disputeront l'honneur de le moucher de leurs blanches mains.

Garibaldi est sérieux, mais fin ; il n'entend pas merveilleusement l'école de peleton, mais il entend le désintéressement ; il n'est pas l'éloquence en personne, mais il a du costume et du geste.

Ce loup est béni des moutons par une raison bien digne des moutons : il les tue, mais n'en mange qu'à son appétit !

—

Un provincial qui déjeune à une table, du restaurant Rouzé, à l'Exposition, demande un verre de vin de champagne.

Son repas achevé, il se fait donner la note.

« Un verre de champagne, ci 75 c. »

Or, le garçon est allé prendre ce verre sur le comptoir et l'a posé tel quel sur la table du consommateur. Bu au comptoir, ce même verre aurait coûté 50 centimes : c'est le prix annoncé au public. Comment, dans le trajet, a t il augmenté de 25 centimes?

C'est drôle.

Ceci l'est davantage :

Le provincial, sa note payée, donne 15 centimes de pourboire.

— L'usage, monsieur, lui dit le garçon, est de ne pas donner moins de 25 centimes.

Toujours plus drôle:

Au café Hollandais, où les demoiselles de comptoir ont de si beaux casques, un autre provincial boit un bock de bière.

Le bock est de 40 centimes.

Le provincial laisse 10 centimes pour le garçon.

Celui-ci repousse les 10 centimes.

— Eh bien ! vous ne voulez pas de pourboire ?

— Dix centimes ! répond le garçon ; je n'accepte pas une aumône, monsieur !

—

Tout le monde, raconte *Figaro*, sait que de jeunes Anglais, affolés sans doute par l'abus du gin, ont osé profaner la statue de Duguesclin, à Dinan, en la coiffant de certain récipient que Théophile Gautier appelle vase étrusque en ses comédies funambulesques.

Cet incident a inspiré à un poète du crû le neuvain suivant :

Si, dans sa gaîté taciturne,
Quelque Anglais, ivre de brandy,
Etait encore assez hardi
Pour coiffer d'un vase nocturne
Les monuments de nos héros ;
Ne serait il pas à propos,
Pour mettre un terme à son audace,
De lui donner un peu la chasse
Avec un fusil Chasse pots.

—

Un ouvrier s'apprêtait à monter sur le faîte du nouvel Opéra.

— Qu'allez-vous faire là haut ? lui demanda-t on.

— Je vais mettre le couronnement de l'édifice.

— Et quel sera t-il ?

— Vous le savez bien.., Le couronnement de tout édifice c'est une girouette.

—

La duchesse d'Angoulême voyageait au bord de la Loire avec ses dames. Elle fait écrire par son secrétaire des commandements à M. le préfet de Tours d'avoir à lui expédier des bidets.

M. le préfet en trouve quatre dans la province, — quatre petits chevaux noirs à l'œil de feu.— Il les amène lui-même à l'Altesse Royale qui s'écrie : — Dieu ! monsieur le préfet, que vous êtes bête !

La duchesse était sans doute de mauvaise humeur en ce moment-là ; son existence n'avait pas toujours été gaie : la plaisanterie n'était point son fait.

CINQ-CENTS

Proverbes Ottomans.

441 Tout arbre ne porte pas des fruits.
442 A chaque larme répond un sourire.
443 Chacun a sa guise.— (A chaque fou plaît sa marotte.)
444 Chaque marmite a son couvercle.
445 Tout coq chante sur son fumier.
446 A chaque fou un sage.
447 Dommage rend sage.
448 Ne parle pas à tout propos car la terre a des oreilles.
449 Tout excès a son mauvais côté. —(Trop et trop peu gâte tout jeu.)
450 En toute chose prends ce qu'il y a de plus récent; parmi les amis choisis le plus ancien.
451 A quel chose malheur est bon.
452 Malheur porte bonheur.
453 Chaque oiseau trouve son nid beau.
454 Chacun n'a pas la conscience de ses défauts.
455 Tout ce que l'on fait, on le fait pour son propre compte.
456 Chacun se plaint de sa propre peine.
457 Tout homme a son souci; l'eau est celui du meunier.
458 Chacun a sa veine de folie.
459 Chacun préfère sa ville à tout autre.
460 Qui jardin a, chagrin a.—(Qui terre a, guerre a)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 28 septembre	55 05
Clôture	du 28 septembre	55 06

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 30 septembre—(sans opérations)

Londres 11 m. d. p Liv. st.	108 1[2	108
Marseille, 11 m. date 1 Liv.T.	23 25	23 45

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 28 septembre.

TREBISONDE bat. à vap. des Mess. Imp. *Neva*, cap Manarini, div. marchand.

IBRAILE bat. à vap. angl. *Champion*, cap. Darnell. div. marchandises.

ALEXANDRIE bat à vap. russe, *Junona*, cap Tomilovich, ayant touché Port-Saïd, Jaffa, Caifa, Saint-Jean-d'Acre, Beyrouth, Tripoli, Lataquie, Alexandrette, Mersine, Rhodes, Chio, Smyrne, Macaronia et Dardanelles, div. marchandises et 10 passagers.

du 29

TREBIZONDE bat. à vap. ottom. *Vassitai Tidjret*, cap Rupcich, div. marchandises.
TAGANROK bat. à vap. rus. *Oreste*, cap. Varanzoff, div marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. egyp *Missir*, cap. Mehemet, ayant touché Smyrne, Dardanelles et Galipoli, div. marchandises.
SMYRNE bat. à vap. aut. A. *Emo*, capit Solderer, div marchandises. et 57 passagers.
LIVERPOOL bat. à vap. ang *Atlas*, cap Bell. ay. touché, Gibraltar, Malte, Syra et Dardanelles div. marchandises, et 104 pass.

DÉPARTS des bat. à vap. du 28 septembre.

TRIESTE bat. à vap. aut. *Diana*, capit. Urcopino, diverses marchandises.
BATOUM bat. à vap. russe. *Grand duc Constantin*, cap. Tistzenko, div marchandises et passag.
DANUBE bat. à vap. aut. *Danubio*, cap. Marussich, div. marchandises.
— bat. à vap. angl. *Rob. Chambers*, cap. Jacobs div. marchandises.
SMYRNE bat. à vap. ang. *Persian*, cap. Follet, div. marchandises.
SALONIQUE bat. à vap. ottom. *Malacoff*, cap. Cetinich, div. marchandises.
MER-NOIRE bat à vap. ang. *Ellen Costance*, capit. Comming, div. marchandises.

du 29

DANUBE bat à vap. angl. *Champion*, cap. Darnell, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 28 Septembre.

MARSEILLE br. val *Maria*, cap. Joanou, lest.
— trois-mats fran. *Santon*, cap. Lachou, lest.
— bar. russe, *Echo*, cap. Sarlin, lest.
NAPLES br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Gatharius, lest.
— bar. ang. *Veleda*, cap. Orton. lest.
PORT-SAID br. hell. *Anetta*, cap Maroulis. lest.
ALEXANDRIE bar. hell. *Callirroi*, cap. Sirotos, lest
— bar. ang. *Linda Florida*, cap. Hallevel. lest.
– bar. ang. *Duke*, cap. Adamson, lest.
GENES br. ital. *Galileo*, cap. Tonietti, lest.
— bark ang *Mary*, cap. Boulton, lest.
— bark ital. *Agostino*, cap. Marchese, lest
FALMOUTH bark ital. *Buon Padre*, cap. Mortola, »
ANVERS bar. nor. *Flora*, cap. Eide, rails.
CASTELMARE br. hell. *Elleni*, cap. Pieros, divers. marchandises
MALTE bark ang. *Renown*, cap. Allen, lest.
NEW-PORT bar. mek. *Sirius*, cap. Konow, ch. ter.
NEWCASTLE bar. prus. *Henriette Steinorth*, capit. J Steinorth, charbon de terre.
— trois-mâts, norv. *Ebe*, cap. Hansen, ch. ter.
— bark ang. *Gondola*, cap. Newman, lest.

du 29

MARSEILLE br.hell *Agamemnon*, cap. Bruscos.sel.
— bar ital *Giuseppe*, cap Sardi, lest.
— br ital. *Palescapa*, cap. Dodero, lest.
GENES br. ital. *Tevere*, cap. Cuneo, lest.
— bark ang. *Mary Ann.* cap. Hang, lest.
= bark ital. *Europa*, cap. Revero lest.
CARDIFF br. ang. *Ripple*, cap. Jeffers. ch. de terre
NAPLES bark ital. Re *Galantuomo*, cap Capuro, l.

DEPARTS des bât. à voile du 27 Septem.

BOURGAS bark ital. *Staïca*, cap. Romano, lest.
AZOFF br. hell. *Angheliki*. cap. Cornakis, lest.
— br. hell. *Alexandros*, cap. Malandrakis, lest.
— br. ital. *Micelli*, cap Oliva, lest.
— br. hell. *Atromitos*, cap. Mihalakis, lest.
— br. ital. *Zuave*, cap. Giustini, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Hrisoulis, lest.
— bark ital. *Agitatore*, cap. Mezzano, lest.
— br. hell. *Theofania*, cap Comno, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Carragia, lest.
— br hell. *Themistoclis*, cap. Giuseppes. lest.
— br hell. *A. Sophia*, cap. Francescou, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Andonis, lest.
— br. hell *Elleni*, cap Vucinas, lest.
— br. hell. *Coundouriotis*, cap Caloyeros, lest.
SOULINA bar aut. *Seth*, cap. Morena, lest.
— bar nor. *P. Schweingards* cap. Ancher, lest.
— bar. ang *Mary Nelson*, cap Dishon, lest.
— trois-mats ital. *Uno*, cap. Martino, lest.
DANUBE br. hell *Omonia*, cap. Piango, lest.
— br. ital. *Futuro Diego*, cap. Russo, lest.
— br. hell *A. Spiridhon*, cap. Panagopulo, lest
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Cutzo, lest.
— br. hell. *Sousana*, cap Vlassopoulos, lest.
— br. hell. *A. Yeorghios*, cap. Gourgouris, lest.
MER-NOIRE br. mek. *Wustrow*, cap. Wos. lest.
— br. hell *Yoanis*, cap. Drizas. lest.
— bar. ang. *Rowesword*, cap. Yeoman, lest.
KUSTENDJE bar. ang. *Armstrong*, cap. Armstrong
VARNA bar. ang. *John Henry*, cap Korker, lest.
ANGLETERRE bar. mek. *Ervin*, cap. Langhiric, blé
MARSEILLE br. hell. *P. Elleusa*, capit. Andonis Frangopoulos, blé.
— br. ital. *Albano*, cap. G. Costa, blé.
— br aut. *Vieron*, cap. Radulich. blé
— br. aut. *N. Peppino*,. cap. Lazzari. lest.
— br hell. *A. Trias*, cap. Rovithi, blé.
— br. hell. *Vassilissa Vittoria*, cap. Giuseppe. »

du 28

SOULINA bar nor. *Memento*, cap. Hog. lest.
— bar. ital. *Agostino*, cap, Marchese, lest.
— bar. ang. *Star of Hoppe*, cap. Bird, lest.
— bar. ang. *Lumby*, cap. Bell, lest.
TAGANROK br. hell. *Ceni*, cap Dritzas, lest.
ODESSA bar. prus. *Henriette S*, capit. Steinorth, charbon de terre.
DANUBE br. hell. *Taxiarhis*, cap. Russos. lest.
— br hell. *A. Spiridhon*, cap. Moropulos, lest.
— br hell. *Ayos Nicolaos*, cap. Catharicos, lest.
— » » cap. Aleporitis, lest.
— br. hell. *Elleni*, cap. Em Pieros. lest.
— br. hell. *Sofia*, cap. Caravia, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Costenduros, »
— br. aut. *Farro*, cap. Pessich, lest.
AZOFF br ital *Luigi*, cap. Drago, lest.
— br. hell *Penelopi*, cap. Janaris, lest.
— br. hell. *A. Yeorghios*. cap, Zouanes, lest.
— br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Sirigos. lest.
— br. hell *Costandinos ke Elleni*, cap. Yeorgiu,
— br. aut. *Utes*, cap. Tripcovich, lest.
— br. ital. *Galileo*, cap. Tonietti, lest.
— br hell. *Bobolina*, cap. Vaco, lest.
— br hell. *Placo Santo*, cap N. Dritzas, lest.
VARNA bar. ang *Mary*, cap. Balton, lest.
— bar. ang. *Gondola*, cap. Newman, lest.
MARSEILLE br. hell *Despina*, cap. Padara, blé.
— br. hell. *Elefterios*, cap. Moropoulos, lest.

AVIS.

Mercredi 20 septembre (v. s.) aura lieu au Dari-Choura l'adjudication d'un million et demi d'ocques de biscuit, qualité de Constantinople ou d'Ibraïl.

La fourniture de ces deux articles, sera adjugée en totalité ou en divers lots, suivant les convenances du commerce.

Les négociants qui voudraient concourir à cette adjudication sont invités à se rendre au Dari-Choura, le jour sus-indiqué, à six heures à la turque.

Séraskérat, 16[28 septembre 1867.

ÉCLAIRAGE

M, CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 211 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de:

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

COMPAGNIE RUSSE,

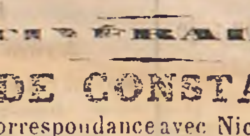

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

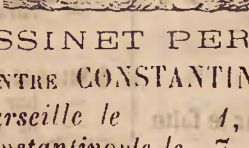

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* c. Gautier, partira pour MARSEILLE Jeudi 3 octobre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considerables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins 500,000	Prince Clary,	tirages 2	Florins	25,000
Emprunt de 1860, tirages 4	»	500,000	Saint Genois	» 1	»	50,000
Credit mob. 1858, » 4	»	250,000	Palfi	» 1	»	40,000
Emprunt de 1864, » 5	»	200,000	Waldstein	» 5	»	25,000
Prince Salm » 2	»	40,000	Rudolf	» 2	»	25,000

Pour la bagatelle de 40 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 50,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt du Crédit Mobilier de 1858, aura lieu le 1er Octobre a c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

Han Municipal, à Galata n° 8.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sa s opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ

Προσκληθέντες τινὲς τῶν Δανειστῶν τοῦ ἐν Ἀσμᾶ Ἀλτῆ πτωχεύσαντος ἐμπόρου Χατζῆ Μπεκὶρ ἐφένδη μετὰ προηγουμένας ἀνακρίσεις διωρίσθησαν οἱ δια τὴν ἐξάτασιν τῆς πτωχεύσεως ταύτης Σύνδικοι.

Προσκαλοῦνται οὖν πάντες οἱ Δανεισταὶ αὐτοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ τῆς σήμερον παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπὴν καὶ συμφώνως τῶν 198, 199 καὶ 200 ἄρθρων τοῦ ἐμπορικοῦ Κώδηκος ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των καὶ

Εἰδοποιοῦνται οἱ ὀφειλέται αὐτοῦ καθὼς καὶ ὅσοι κατέχουν ὡς ἐνέχειρον πράγματα ἢ ἄλλον τι τῷ ῥηθέντι πτωχεύσαντι ὅτι ἀπαγορεύονται τὴν εἰς τὸν ῥηθέντα παράδοσιν αὐτῶν, καθότι ταῦτα διὰ τῆς ἐπιτροπῆς καὶ τῶν Συνδίκων θὰ παραδώσωσιν εἰς τὴν ὁμάδα τῶν Δανειστῶν, οἱ δὲ μὴ συμμορφωθέντες θὰ ἦναι ὑπεύθυνοι δια τὰς συνεπιας.

26 Τζεμαζὶ-ελ ἐβὲλ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν
Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
ΧΑΣΑΝ.

AVIS.

Hadji Békir effendi, négociant Haïrié, domicilié à Asma Alti de Constantinople, ayant déclaré faillite, le comité des faillites vient de nommer des syndics conformément à la loi.

Par conséquent, tous ceux qui ont à recevoir du failli, sont priés à se présenter au dit comité, dans le terme de 21 jours à commencer d'aujourd'hui, à l'effet de soumettre à la vérification leurs dites créances, d'après les articles 198, 199 et 200 du code de commerce ottoman.

Les débiteurs du failli, ainsi que tous ceux qui sont détenteurs de gages, sont obligés à faire le paiement de leurs dettes et la remise des gages au dit comité par le moyen des syndics ; le tout sous peine de responsabilité.

BILLARD

neuf à vendre à très-bon marché. Passage Crépin, N° 12, à Péra.

FONDERIE
en Bronze et en Zinc à Munich.

Nous avons l'honneur d'annoncer que nous venons d'unir à notre établissement artistique une *fonderie en bronze et en zinc* que nous recommandons particulièrement pour la composition et la construction de monuments publics, et pour des travaux statuaires du genre religieux. Une riche collection de plus de 300 modèles, chef-d'œuvre des premiers maîtres, nous met à même d'exécuter toutes les demandes à des prix très-modiques.

Pour de plus amples renseignements on est prié de s'adresser aux soussignés.

Munich (Bavière), août 1867.

MAYER & Co.
Place Stiglmeier, N° 1.

Un pharmacien allemand qui, après avoir achevé ses études, a servi plusieurs années en Moldavie, demande une place en Roumanie, en Russie, en Turquie ou en Egypte. Il parle l'allemand et le valaque et connait en outre le français et l'italien. S'adresser franco en ajoutant ses conditions aux initiales O. H., 1861, poste restante, Munich (Bavière).

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine Galata,

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 11/23 Septembre, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Yéni djami H. à la T	
6 18	6	12 15	de Buyuk-deré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6 48	2	12 45	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Stenia, Emirg, Hissar, Bebek.
8 5	18	2	de Yéni-mahalle, Buyuk-deré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar.
8 34	12	2 30	de Yéni-mahalle, Buyuk-deré, Thépapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Kouru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
9 49	6	3 45	de Yéni-mahalle, Buyuk-deré, Thérapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.)*
11 19	2	5 15	de Buyukderé, Thérapia, Yénikeuï, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
6 33	4	12 30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
6 48	11	12 45	de Cavak, Yenimahalle, Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9 19	17	3 15	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 33	3	12 30	de Arnaoutkeui, Courouesme, Ortakeui, Bechiktach.
7 19	14	1 15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 1 h.
8 19	3	2 15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach. (Les vendr. à 2 1|2 h.)
9 4	14	3	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10 18	3	4 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
2 49	4	8 45	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3 19	9	9 15	de Yénimahalle, Buyukdére, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Yéni djami H. à la T	
7 34	3	1 30	pour Bechiktach, Arnaout-keui.
8 34	14	2 30	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
7 49	6	1 45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé, Yéni-mahallé.
9 33	3	3 30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
9 18	9	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahalle. *(Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
8 49	2	2 45	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtche, Beïcos, Thérapia, Buyukderé,
12 5	4	6 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-deré. *(Retour par la côte d'Asie.)*
3 19	11	9 15	pour Bebek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4 4	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, *(retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis)*
4 4	18	10	pour Roumeli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdére, Yéni-mahallé.
4 34	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Stenia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere Yenimahalle.
5 4	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
4 4	3	10	pour Bechiktach, Orta-keüi, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis a 9 h. 3|4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
5 4	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui.
5 34	3	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 34	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-deré et Yéni-Mahallé.
4 34	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukderé. *(Les vendredis exceptés.)*
5 4	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. *(Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtche.)* (*)

Tous les vendredis à 3 h. 1/4, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni mahallé touchant toutes les echelles de la côte d'Asie et Buyuk-deré, avec retour de Yéni-mahallé à 8 1\|4 h. touchant Buyuk-déré, Therapia, Yeni-keui, Emirghian-R.-Hissar, Arnaout-keui, Ortakeuï, Bechiktach et Cabatach.)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franque	H. à la T	
6 33	12 30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
6 49	12 45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6 33	12 30	de Yénimahallé, Buyukderé, Therapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
8 19	2 15	de Yénimahalle, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 19	3 15	de Yenimahalle, Buyukderé, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
9 34	3 30	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2 19	8 15	de Buyukdere, Thérap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2 49	8 45	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
3 34	9 30	de Yenimahalle, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeuï, Ortakeui, Bechiktach. Cabatach.
4 34	10 30	de Yéni-mahalle, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeuï, Bechiktach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	un Bat.	
7 4	1	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian. Yéni-keui, Thérapia, Buyukdere, Yéni-Mahalle.
8 3	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahalle.
8 34	2 30	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukderé.
9 19	3 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdere.
1 4	7	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yenimahalle.
3 34	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahalle.
4 34	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
4 49	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu' Thérapia, Buyukdere.
5 19	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 1/2/3 septembre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.	N°	H. T.	
7 4	3	12	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 34	16	1 30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 18	10	1 15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1 34	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	N°	H. T.	
9 4	3	3	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3 19	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4 4	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 9 h. 3|4.*)
4 34	3	10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo. et Cartal.

Les départs de 1 h. 1\|2 de Pendik, et de 9 h. 1\|4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

H. F.	N°	H. T.	
6 48		12 15	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
1 49		7 45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
3 34		9 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

H. F.	N°	H. T.	
8 3	un bateau	2	pour Proti, Antigone. Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
9 4		3	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4 19		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

2me Année. --- N° 223.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la gne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople es considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 2 octobre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 1er octobre, 11 h. 5 m. matin.

L'insurrection en Tunisie augmente en gravité.

BERLIN. — La *Gazette de la Croix* publie un article violent contre la presse française et signale les préparatifs belliqueux de la France.

(Service particulier de LA TURQUIE.)

Dardanelles, 1er octobre.

Le courrier de Trieste a obtenu pratique et parti à 2 heures du soir pour Constantinople.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

La commission chargée de remanier le *pacte d'union* qui règle les relations entre les royaumes de Suède et de Norvége vient de déposer son rapport ; les conclusions du comité seront prochainement livrées à la publicité. *(Patrie)*

Le paquebot-poste *Nouveau-Monde*, venant de Colon-Panama, a mouillé le 22 sur la rade de Saint Nazaire avec les malles du Pacifique, de la Colombie et des Antilles.

La fièvre jaune avait disparu dans l'isthme de Panama. *(Id.)*

Une nouvelle correspondance relative à l'*Alabama* vient d'être publiée. Lord Stanley propose deux tribunaux d'arbitrage. M. Seward refuse, trouvant que cela n'est pas nécessaire. *(Id.)*

La *Epoca* pense que la réunion des Cortès aura lieu dans la dernière quinzaine d'octobre.

Cependant, il ne sera pris de décision définitive à cet égard qu'au retour de la cour à Madrid.

D'actives recherches se continuent pour découvrir les deux chefs fénians Kelly et Daisy. On ne croit pas qu'ils soient parvenus à quitter Manchester.

On assure que le télégramme envoyé par lord Mayo au maire de la ville pour l'avertir du coup de main qui serait tenté afin de délivrer les prisonniers a été égaré dans l'hôtel de ville et qu'il n'est parvenu à sa destination que lorsqu'il était trop tard pour prendre des mesures préventives. Une enquête est commencée à ce sujet. *(Presse)*.

M. le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères, a reçu en audience particulière le nouvel ambassadeur du taïcoun, arrivé à Paris depuis quelques jours.

S. Exc. Korimoto Akind Kani a été présenté par Mouko Yama Haiatono Cho, membre du conseil des ministres du taïcoun. Il était accompagné d'un vice-gouverneur japonais et de M. de Cachon, interprète de S. Exc. le ministre des affaires étrangères.

Le ministre s'est entretenu longtemps avec Leurs Excellences japonaises, auxquelles il a fait l'accueil le plus bienveillant.

La mission du nouvel envoyé et surtout d'expliquer la politique libérale que le taïcoun a adoptée, et d'étendre nos relations commerciales avec son pays. *(Pays)*.

On nous communique la nouvelle importante suivante :

Nous avons donné comme une nouvelle officielle le départ des principaux administrateurs du Crédit Mobilier, MM. Pereire frères et Salvador. Ils seront remplacés par M. de Genniny qui s'adjoint au comité composé d'hommes importants mais dont on ne fait pas connaître officiellement les noms. C'est la liquidation qui commence, et ce qu'il y a de plus piquant, c'est que M. de Genniny a été le liquidateur de la caisse Mirès. Quelle ironie du sort dans ce rapprochement ! *(Pays)*

On annonce que plusieurs officiers français, qui font ou ont fait partie de l'armée d'Afrique, seraient attachés à l'expédition anglaise d'Abyssinie. *(Morning-Post)*

La France annonce aujourd'hui que les Chambres françaises seront convoquées pour le 15 novembre. C'est un démenti indirect aux bruits qui ont encore couru récemment d'un ajournement de la session extraordinaire.

Le bulletin hebdomadaire du *Moniteur* du soir est d'une rare insignifiance, tout ou moins à première vue. On y constate l'apaisement définitif de l'insurrection espagnole. Le seul côté un peu significatif de ce bulletin, c'est que l'on y parle longuement de l'Abyssinie. En revanche il n'y a pas un mot de l'Italie.

On écrit de Malte, en date du 20 septembre :

Il s'est produit ici hier soir, à 5 h. 25 m., trois secousses de tremblement de terre ; puis une autre ce matin à 4 h. 45 m., mais il n'en est résulté aucun dommage.

Quelques cas de choléra continuent à se produire journellement dans l'armée et dans la population. *(Nazione)*

Le *Moniteur* publie une dépêche de Florence annonçant que Garibaldi a été arrêté à Asinalunga, sur l'ordre du gouvernement italien, au moment où il se disposait à pénétrer sur le territoire pontifical.

C'est par mer que le chef des chemises rouges avait trompé la surveillance des troupes italiennes. Il avait débarqué au petit port de Corneto, à quelques milles de Civita-Vecchia.

Garibaldi avait dû se dérober par une marche rapide, car des dépêches signalaient déjà sa présence à Asinalunga. *(Italie.)*

On mande de Naples au *Pungolo* :

« Des arrestations ont été faites à Velletri. A Rome, un officier garibaldien, arrivé sous un nom supposé, a été arrêté. »

Le général Nunziante a reçu l'ordre de porter son quartier général à Poggio-Mirteto, d'où il peut surveiller plus facilement les mouvements des volontaires. De nombreux renforts lui arrivent chaque jour. *(Diritto.)*

L'*Opinione nazionale* croit pouvoir assurer que, du côté de l'Ombria et des provinces napolitaines, il n'y aura aucune réunion de jeunes gens armés. Il n'y aura pas de nouvel Aspromonte ni de violation de la convention de septembre avec la France. On a fait courir le bruit que M. Rattazzi aurait obtenu de l'Empereur Napoléon que l'armée italienne pût s'étendre jusqu'à Velletri et Viterbe.

BERLIN, 20 septembre. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, parlant de la dernière circulaire de M. de Bismarck, fait observer que ce n'est point à l'Allemagne septentrionale, mais à l'Allemagne méridionale qu'incombe la tâche de travailler à une liaison plus étroite des deux parties de l'Allemagne. Elle ajoute : « Une Allemagne arrivée par cette voie à l'union ôte à l'étranger tout prétexte de défiance. Elle n'emploiera sa force que pour le maintien de la paix, s'il en était besoin, mais jamais pour l'ébranlement de la paix. Une nation qui, telle que la nation allemande, sous la direction de la Prusse, respecte résolument tout droit étranger, est en droit d'attendre que son droit soit respecté au même degré par les autres nations.

M. de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris, est parti pour la Bohême.

Le *Morning Herald* du 20 publie les deux télégrammes suivants :

Manchester, 1 h. du matin.

Jusqu'à ce moment tout est parfaitement calme dans Manchester. Il ne s'est fait aucune arrestation nouvelle depuis ma dernière communication. Mais un meeting assez formidable composé de fenians a eu lieu, hier soir, près de la ville, à New-Cros. Seulement il s'y est trouvé toute une escouade d'agens de police, dont la présence a été sans doute reconnue, et le meeting s'est aussitôt dispersé. Le chef du bureau des recherches m'a dit lui-même que la nouvelle d'après laquelle le prisonnier Kelly aurait été repris de nouveau n'avait pas le moindre fondement. L'inspecteur en chef de la police secrète, M. Williamson, est arrivé de Londres ici, hier au soir, avec une forte compagnie d'agens.

ROME, 20 septembre. — Un consistoire secret a été tenu ce matin. Le Pape a prononcé une allocution dans laquelle il a, avant tout, condamné solennellement le récent décret du gouvernement italien tendant à consommer en Italie l'usurpation sacrilége des biens de l'Eglise, déclarant nul le dit décret avec tous les effets qui en ressortiront, et confirmant les censures déjà prononcées contre les usurpateurs. Le Pape a ensuite signalé les calomnies contenues dans l'opuscule : *La cour de Rome et l'empereur Maximilien*, imprimé à Paris. Enfin, le Saint-Père a fait l'éloge du cardinal Altieri, mort à Albano, victime de son dévouement.

Dans ce consistoire, le Pape a préconisé le nouvel évêque d'Albano, cardinal di Pietro, les archevêques de Burgos et de Guatemala, l'évêque de Gap et deux autres prélats. *(Presse)*.

Le général Garibaldi est parti de Florence pour Arezzo. Il a prononcé dans cette ville un discours où il dit en terminant que l'Italie ne peut rester sourde à l'appel de Rome.

Plusieurs députés de la gauche se sont réunis pour conférer sur la situation politique. Il y aura lieu une nouvelle réunion.

La *Gazette de Florence* dit que les télégrammes des provinces annoncent que la déclaration gouvernementale a été partout favorablement accueillie.

L'*Opinione* dit que le gouvernement pontifical a retiré de la province de Frosinone presque toutes ses troupes pour les concentrer à Rome. *(Perseveranza.)*

M. Seward a envoyé, le 27 août, à M. Adams, le résumé des réclamations relatives aux déprédations commises par les corsaires pendant la rébellion du Sud, chargeant ce diplomate d'appeler respectueusement, mais sérieusement, l'attention du lord Stanley sur ce sujet et de l'informer que le président regarde comme nécessaire, pour le rétablissement des relations amicales entre les deux pays, qu'il soit fait justice à ces réclamations.

M. Seward dit que le gouvernement fédéral accueillera les réclamations analogues des sujets britanniques. Il dit que les agressions contre le commerce américain ont eu pour cause directe la reconnaissance par la Grande-Bretagne du droit de belligérants aux rebelles du Sud. Il dit que les promptes mesures prises par le gouvernement des Etats-Unis contre les pillards fenians du Canada, peuvent jusqu'à l'évidence la bonne foi des Etats Unis vis-à-vis de la Grande Bretagne. Il répète enfin qu'une solution est absolument nécessaire pour le rétablissement d'une bonne entente.

Le 11 septembre, il y eu 67 morts à la Nouvelle-Orléans. Le choléra a fait son apparition à Governor's Island. *(New-York Herald)*

Les correspondances du Mexique, insérées dans les journaux de la Havane, annoncent qu'il se présente quatorze candidats pour le gouvernement de l'Etat, encore bien que les probabilités paraissent être favorables à Juarez.

REVUE DE LA SEMAINE.

La semaine qui vient de s'écouler est assez pauvre en faits intérieurs.

Nous avons annoncé le départ de S.A. Aali Pacha pour l'île de Crète. Son Altesse prendra la mer aujourd'hui.

Bien que nous ne soyons pas en mesure de faire connaître le but de la mission confiée au Grand-Vézir, la haute considération, qui entoure le nom d'Aali Pacha, nous est un gage que, l'œuvre, qu'il a entreprise, aboutira à bonne fin.

S. A. Fuad pacha reste chargé par intérim du grand-vézirat.

Nos correspondances de la province se font l'écho des aspirations et des plaintes des populations. Une correspondance de Smyrne que nous avons insérée à son heure, fait ressortir les inconvénients de la dîme pour le trésor et pour l'agriculture.

Il en résulte, que l'industrie vinicole est étouffée sous le poids de l'impôt et de la concurrence étrangère. Des plaintes nous parviennent également sur les chemins de fer de Syrie.

On attribue à l'absence d'administration et d'un contrôle sérieux les mécomptes du Gouvernement, du public et des actionnaires.

En général, les récoltes promettent d'être abondantes et de donner un surcroît de revenu, qui élèvera le total de cette année bien au-dessus des années précédentes.

Le bruit nous est parvenu, que deux nouvelles canonnières grecques *Bobolina* et *Amphitrite* achetées en Angleterre par les comités viennent d'arriver au Pyrée.

Ce sont les successeurs de l'*Arcadi*. A notre sens, la marine ottomane aurait tort de jouer à l'égard de ces futurs pirates le même jeu qu'avec l'*Arcadi*.

Il est un moyen plus simple, quoique infaillible, de se débarrasser de ces écumeurs de mer : c'est de les bloquer à distance légale dans les ports mêmes de la Grèce ; c'est d'imiter en un mot la conduite de l'*Iroquois* à l'égard du *Sumter* devant la rade de St-Pierre (Martinique) et du *Keersage* à l'égard de l'*Alabama* devant Cherbourg.

En croisant à 3 milles en dehors des eaux grecques, personne n'a rien à dire ; en revanche, si un *Bobolina* quelconque met le nez dehors, on connait le moyen de le faire disparaître.

A l'extérieur, la situation n'a rien perdu de sa gravité.

C'est toujours M. de Bismark, qui a le privilége d'occuper le monde, par ses notes, écrites casque en tête et flamberge déployée.

Attendons ce qui sortira du silence de l'autre côté du Rhin.

Garibaldi, comme nous l'avions prévu, n'a été ni condamné ni exécuté.

On l'a reconduit très-gentiment à son domicile à l'île de Caprera.

Il profitera de ses loisirs forcés pour écrire des notes à l'usage de M. Alexandre Dumas, qui s'en servira pour achever son roman des Mémoires de Garibaldi.

La Russie donne des congés à ses soldats pour leur donner le temps de se refaire jusqu'au printemps.

La France a échangé les ratifications d'un traité de commerce avec le gouvernement du pape.

Il est de nouveau question du retrait de M. de Moustier du ministère des affaires étrangères.

S'il est vrai, qu'il n'y a pas de fumée sans feu, il est question depuis trop longtemps du remplacement de M. de Moustier, pour qu'il n'y ait pas quelque chose de vrai dans ce bruit.

Ce fait n'aurait quelque importance, qu'autant que le programme de janvier recevrait son application.

Tant que les ministres seront irresponsables, peu importe, que ce soit M. de ou M. de, qui reçoive les ordres du Souverain.

Pendant que l'Europe cherche sa voie dans le chaos et la nuit, l'Angleterre se propose de poursuivre avec énergie ses plans de vengeance contre l'Abyssinie. Si l'Angleterre était encore l'Angleterre des Pitt, il y aurait lieu de craindre que, profitant de l'occasion, elle ne se saisît d'une position forte dans la mer Rouge, pour en faire le pendant de Périm.

D'aucuns disent, que l'Angleterre se garderait bien de laisser échapper le moment propice pour commander l'isthme de Suez.

Avouez, que cela ne serait pas déjà si mal.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

VII.

Au moment d'aborder la seconde partie de cette histoire véridique, nous avons besoin d'adresser à nos lecteurs et surtout à nos lectrices une prière : nous les supplions de ne point se révolter, si la vérité, telle qu'ils la coudoient chaque jour dans le monde, leur apparaît dans ces pages sous des couleurs un peu vives, bien qu'adoucies. Il faut aimer la vérité, la voiler, mais ne pas l'énerver. L'idéal n'est lui-même que la vérité revêtue des formes de l'art. Le romancier sait qu'il n'a pas le droit de calomnier son temps ; mais il a le droit de le peindre, ou il n'a aucun droit. Quant à son devoir, il croit le connaître : ce devoir est de maintenir, à travers les tableaux de mœurs les plus délicats, son jugement sévère et sa plume chaste. Il espère n'y pas manquer. Ceci dit il reprend son récit.

Il y avait cinq ans environ que les électeurs de l'arrondissement de Reuilly avaient envoyé le comte de Camors au corps législatif, et ils ne s'en repentaient pas. Leur député connaissait à merveille leurs petits intérêts locaux et ne négligeait aucune occasion de les servir. De plus, si quelques uns de ses dignes commettans, de passage à Paris, se présentaient au petit hôtel qu'il s'était fait construire dans l'avenue de l'Impératrice par un architecte nommé Lescande (c'était une délicatesse qu'avait eue M. de Camors envers son vieil ami), ils y étaient reçus avec une affabilité si avenante, qu'ils en rapportaient dans leur province un cœur attendri. M. de Camors daignais s'informer si leurs femmes ou leurs filles les avaient accompagnés dans leur petit voyage ; il mettait à leur disposition des billets de spectacle et des entrées à la chambre ; il leur montrait ses tableaux et ses écuries. Il faisait même trotter ses chevaux dans sa cour sous leurs yeux. On trouvait et l'on se répétait avec sensibilité dans l'arrondissement qu'il avait l'air moins mélancolique qu'autrefois, que sa physionomie avait beaucoup gagné. Sa courtoisie, un peu raide, s'était assouplie sans rien faire perdre à sa dignité ; son visage, jadis un peu sombre, s'était empreint d'une sérénité à la fois souriante et grave. Il avait une sorte de grâce royale. Il témoignait aux femmes jeunes ou vieilles, pauvres ou riches, honnêtes ou non, la politesse célèbre de Louis XIV. Avec ses inférieurs comme avec ses égaux, son urbanité était exquise,—car il avait au fond pour les femmes, pour ses inférieurs, pour ses égaux et pour ses électeurs, le même parfait mépris.

Il n'aimait, n'estimait et ne respectait que lui-même ; mais il s'aimait, s'estimait et se respectait comme un dieu. Il était parvenu en effet dès cette époque à réaliser aussi complétement que possible en sa personne le type presque surhumain qu'il s'était proposé à l'heure critique de sa vie, et, quand il se contemplait de pied en cap dans le miroir idéal toujours placé devant ses yeux, il était satisfait. Il était bien ce qu'il avait voulu être, et le programme de sa vie, tel qu'il l'avait fixé, s'exécutait fidèlement. Par un effort constant de son énergique volonté, il en était arrivé à dompter en lui-même autant qu'à dédaigner chez les autres tous les sentimens instictifs dont le vulgaire est le jouet, et qui ne sont, comme il le pensait, que des sujétions de la nature animale ou des conventions qui lient les faibles et dont les forts se dégagent. Il s'appliquait chaque jour à développer jusqu'à leur dernière perfection les dons physiques et les facultés intellectuelles qu'il tenait du hasard, afin d'en tirer, dans son court passage entre le berceau et le néant, toute la somme possible de jouissances. Enfin, convaincu que la fleur du savoir-vivre, la délicatesse du goût, l'élégance des formes et les raffinemens du point d'honneur constituent une sorte de beauté morale qui complète un gentilhomme, il s'étudiait à orner sa personne de ces grâces légères et suprêmes, comme un artiste consciencieux qui ne veut laisser dans son œuvre aucun détail imparfait.

Il résultait de ce travail opéré sur lui-même avec beaucoup de suite et de succès que *M.* de Camors, au moment où nous le retrouvons, n'était pas peut-être le meilleur homme du monde, mais qu'il en était vraisemblement le plus aimable et le plus heureux. Comme tous les gens qui ont pris leur parti d'avoir plus de mérite que de scrupules, il voyait tout lui réussir à souhait. Désormais sûr de l'avenir, il l'escomptait hardiment et vivait dans une large opulence. Sa rapide fortune s'expliquait par son étonnante audace, par la finesse et la sûreté de son jugement, par ses grandes relations et aussi par son indépendance morale. Il avait un mot féroce, qu'il prononçait d'ailleurs avec toute la grâce imaginable : — l'humanité, disait-il, est composée d'actionnaires. — Pénétré de cet axiome, il avait vite pris ses grades dans la franc-maçonnerie de la haute corruption financière. Il s'y distinguait par l'autorité séduisante de sa personne. Il savait mettre en œuvre son nom, sa situation politique, sa réputation d'honneur, se servant de tout et ne compromettant rien. Il prenait les hommes les uns par leurs vices, les autres par leurs vertus, avec une indifférence égale. Il était incapable d'une action basse. Il n'eût jamais engagé sciemment un ami où même un ennemi dans une affaire désastreuse. Il arrivait seulement que, si l'affaire tournait mal, il savait en sortir à temps et que les autres y restaient ; mais, dans les spéculations financières comme dans les batailles, il y a ce qu'on nomme la chair à canon, et, si l'on s'en préoccupait trop, on ne ferait rien de grand. Tel quel, il passait avec raison pour un des plus délicats parmi ses compagnons, et sa parole valait contrat dans le monde de la haute industrie, comme dans les régions plus pures du cercle et du sport.

Il n'était pas moins estimé au corps législatif. Il y avait adopté un rôle original, celui de travailleur. Les commissions d'affaires se le disputaient. On savait un gré infini à cet élégant jeune homme de sa capacité modeste et laborieuse. On s'étonnait de le voir prêt aux questions les plus arides, aux rapports les plus ingrats. Les projets de loi d'intérêt local étaient pour lui sans effroi et sans mystères. Il ne parlait jamais en séance publique, si ce n'est en qualité de rapporteur ; mais il s'exerçait à la parole dans la pénombre des bureaux : on remarquait de plus en plus sa manière nette, sobre, un peu ironi-

Voir le numéro du 1er Octobre

DE LA TOLÉRANCE ROUMAINE

ET DE LA CONDITION DES JUIFS DANS LA ROUMANIE.

L'article suivant est une réponse aux reproches dirigés, dans ces derniers temps, contre les populations et contre le gouvernement des Principautés Danubiennes, accusés de persécuter les juifs. Nous n'entendons pas nous prononcer ici sur cette question. Mais, après le grand retentissement qu'a eue l'accusation, l'impartialité nous faisait un devoir d'accueillir la réponse. Celle qu'on nous communique est signée d'un nom qui fait autorité en Valachie. Celui qui nous l'adresse appartient à une des principales familles valaques, qui compte parmi les plus recommandables dans le parti libéral.

Depuis près d'une année, la condition des juifs en Roumanie a été l'objet de nombreux articles dans les journaux de France et de l'étranger. Ces articles, présentés à des lecteurs peu au courant de l'organisation sociale des provinces roumaines, n'ont guère été combattus, faute, je crois, d'informations plus exactes. C'est là le motif qui me décide aujourd'hui à jeter un peu de jour sur cette question, à rectifier les faits racontés et surtout les appréciations auxquelles ils ont donné lieu.

On a accusé les Roumains de barbarie, de fanatisme, d'intolérance.

C'était faire une question religieuse d'une question exclusivement politique, une persécution fanatique d'une simple mesure de prudence administrative. Ces accusations ont d'autant plus affligé mes compatriotes qu'ils devaient moins s'y attendre. Qu'on jette en effet les yeux sur notre histoire, depuis les temps les plus reculés, et l'on verra que l'esprit de la tolérance la plus large n'a jamais cessé de s'y manifester. A l'époque où le paganisme romain poursuivait avec acharnement les idées chrétiennes et leurs adhérens, les provinces qui portent aujourd'hui les noms de Valachie, Moldavie, Bessarabie, Boucovine, Transylvanie, Banat et Macédonie, offrirent un asile aux persécutés. Le peuple d'origine latine qui les habitait fut des premiers à embrasser les idées généreuses de cette morale nouvelle, et c'est de ce peuple que descendent directement les Roumains d'aujourd'hui.

Si nous passons au moyen-âge, nous les voyons, après leur grande séparation d'avec l'Eglise de Rome, donner un rare exemple de tolérance religieuse. Dès le treizième siècle, ils autorisent les catholiques qui s'étaient établis chez eux à bâtir une église de leur culte, à Campu-Lung, l'ancienne capitale de la Valachie. Les restes de cette église subsistent encore, glorieux témoignage pour nous du progrès rapide des idées de justice et de liberté dans notre patrie, dès les premiers instans de son indépendance religieuse.

Plus tard les mêmes libertés ont été accordées aux protestans dès leur apparition en Roumanie.

Si nous examinons enfin la condition des juifs en Roumanie, depuis qu'ils se sont répandus dans toute l'Europe, nous voyons qu'ils y ont toujours été traités avec la plus grande tolérance. L'Europe entière les repoussait, chaque souverain les exilait ou les rappelait selon les besoins particuliers de ses finances, le peuple roumain seul leur a constamment laissé leur liberté.

Les étrangers n'ont jamais rencontré en Roumanie, quelle que soit l'époque de l'histoire que l'on interroge, le plus léger obstacle, la moindre difficulté pour pratiquer leur religion. Quelle que fussent ses croyances, chacun les a vu respecter, et a pu les transmettre à ses enfans. Il serait certes, facile d'établir un parallèle entre les divers Etats européens, sous le rapport des progrès de la civilisation, de montrer combien le peuple roumain a conservé intact ce sentiment profond du respect de la liberté de conscience, qu'ont dû lui inspirer les premières grandes émigrations des chrétiens et le spectacle de ces empires s'écroulant eux-mêmes sur les ruines qu'avaient amoncelés leurs fanatiques persécutions.

Mais étudions plutôt les grands faits de notre histoire moderne, là nous allons voir les sentimens du peuple roumain se maifester tout entiers à cet égard.

Dans l'article 21 de la Constitution décrétée en 1848 par le peuple roumain, il est écrit : « Emancipation des Israélites et égalité de droits politiques pour les citoyens de toutes les religions. » Cette Constitution est signée des noms suivans : Le prêtre Radul Chapca, J. Héliade-Radulesc, Stephan Golesc, Christian Tell et Nicolas Plessvian.

L'occupation russe vint presque aussitôt abolir, avec la Constitution entière, l'article se rapportant aux juifs, mais l'esprit de tolérance est trop enraciné dans le pays pour que l'influence russe ait changé en rien les sentiments exprimés librement par le peuple dans la Constitution qui était son œuvre. Depuis cette époque, les écoles roumaines ont été ouvertes aux Israélites sans aucune distinction; l'instruction, gratuite et égale pour tous en Roumanie, leur a été donnée sans restriction, ils ont pu étudier et même enseigner. Qui n'a entendu parler, en effet, de l'honorable docteur Barache, qui fut tout à la fois professeur au lycée de Saint-Savva, à l'Ecole de médecin , et médecin de l'hôpital des Enfants à Bucharest.

Quand les élèves eurent la douleur de le perdre, plus de deux mille personnes assistèrent à son enterrement, et bien qu'il fut israélite, un prêtre de la religion roumaine prononça un discours sur sa tombe. Cet excellent professeur n'était certes pas le seul de sa religion. J'ai passé sept ans avec plusieurs élèves juifs au lycée de Saint Savva, et j'en atteste ici leur bonne foi, jamais notre amitié ne leur a fait défaut, jamais leur religion n'a été pour nous un sujet de raillerie, ni une cause de vexation pour eux. Nul n'aurait pensé à les aimer moins parce qu'ils étaient juifs : instruction et encouragements leur étaient distribués comme à nous. Le gouvernement d'ailleurs a donné une preuve manifeste de sa bienveillance égale pour tous, puisqu'il a envoyé à Paris comme boursiers plusieurs israélites. Je puis citer : MM. Lazar Lôbel, élève à l'Ecole des mines, et Montareano, élève à l'Ecole des beaux-arts.

Plusieurs israélites occupent les chaires de professeurs dans nos écoles, les fonctions publiques leur sont ouvertes, et on en compte un grand nombre dans l'administration des télégraphes. Enfin beaucoup de médecins sont israélites, et quand leur talent est bien reconnu, tout le monde leur accorde sans hésitation la même confiance qu'aux médecins roumains. Lorsque l'habitude était de donner des titres de noblesse non héréditaire aux personnes distinguées par leur capacité, bien des juifs ont reçu de ces titres en Moldavie et en Valachie. La bienveillance des Roumains, s'est du reste étendue à tous les cultes, constamment, dans une circonstance grave, au culte catholique. L'Eglise catholique Baratia de Bucharest a reçu des particuliers de grandes propriétés, et, lorsque, en 1864, l'Assemblée nationale se décida à prendre les biens des églises roumaines et grecques, ceux de l'église catholique furent seuls respectés. La nouvelle école catholique construite vis-à-vis l'église de Pitarul-Mosu, à Bucharest, sur un terrain donné par le gouvernement, a été bâtie ces dernières années, au moyen d'une souscription nationale, et reçoit encore, comme toutes les écoles catholiques et protestantes, des subventions de l'Etat. Je pourrais citer beaucoup d'autres faits encore, mais je ne veux pas m'étendre outre mesure sur ce point.

Je crois avoir suffisamment établi que la conduite que l'on a reprochée si vivement au peuple roumain, à l'égard des Juifs, n'a pu avoir aucun mobile religieux.

Pourquoi, nous dira-t-on, après vous être montrés si libéraux en 1848, semblez-vous vous écarter aujourd'hui de vos principes? Pourquoi ? le voici :

En 1848, la Roumanie comptait dans son sein quelque mille Juifs, la plupart honorables, ayant su mériter les sympathies du peuple; mais depuis ce temps, grâce à l'excessive liberté qu'on leur a laissée dans notre pays, les Juifs sont accourus en masse de toutes les contrées voisines. Il y en a aujourd'hui à peu près cinq cents mille sur quatre millions environ d'habitants roumains. Dans aucun autre pays, les Juifs ne sont en aussi grand nombre. Cette proportion est effrayante, quand on connaît la répulsion absolue des Juifs pour les travaux de la terre, et les travaux manuels en général. Ils n'ont pour vivre et s'enrichir chez nous, comme ailleurs, d'autre ressource que de se faire agens intermédiaires entre le producteur et le consommateur; et quand le nombre de ces intermédiaires est tel, le danger devient imminent pour la société, qui les voit se développer continuellement dans son sein. Les esprits les moins prévenus ne sauraient voir autrement, car c'est tout simplement réduire la part de chacun d'un huitième au moins, en faveur de gens qui ne produisent rien, de parasites qu'il est dangereux d'entretenir au prix d'une aussi forte contribution.

Il y a peu de temps que chez nous les paysans disposent librement de la propriété territoriale, et ils le doivent à nos nouvelles institutions. Il est à craindre qu'avec l'inexpérience de propriétaires aussi neufs, quelques années suffisent aux juifs pour accaparer leurs titres de propriété. Bien plus encore il faut considérer que la majeure partie des juifs se compose de gens sans aveu, se livrant à des trafics déshonnêtes et honteux, de prêteurs poussant le taux usuraire aux dernières limites du vol, de vagabonds perturbateurs, agens secrets des puissances intéressées à voir régner la discorde et pénétrer la corruption dans nos provinces. Voilà les gens que notre gouvernement a voulu chasser en partie. Le gouvernement a pris ces mesures contre les vagabonds et les gens dangereux, — quelle que fût leur religion, — qui sont la plupart sous la protection de l'Autriche ou de la Russie. Le peuple roumain lui saurait gré de persévérer dans cette voie. La portion honorable des Israélites souffre autant que nous de la présence de ces vagabonds, et loin de nous arrêter dans la voie de réaction sage et modérée que nous prenions, tout le monde aurait dû nous y encourager.

Les Israélites, avant de proférer contre nous ces accusations calomnieuses, auraient dû jeter un regard sur la position relative de leurs frères en Europe.

Chez nous on les traite d'égal à égal; pauvres, ils font des fortunes rapides. En Autriche, en Allemagne, en Russie, on les chasse. En Prusse on leur refuse les droits de citoyen et l'entrée même des loges maçoniques. En Suisse, la plupart des cantons leur refusent l'entrée et le droit de s'établir.

On conçoit facilement l'intérêt que peuvent avoir le gouvernement autrichien et celui de la Russie à fomenter la division chez nous et personne ne s'étonne de leur conduite. Mais ce dont nous nous étonnons tous à juste titre, c'est l'intervention dans cette question de la France et de l'Angleterre à qui nous devons tant sous tous les rapports. La réclamation de leurs gouvernements est venue interrompre le projet très sage du gouvernement roumain, et nous obliger à conserver parmi nous cette multitude de vagabonds, d'instruments étrangers, dangereux et hostiles autant qu'antipathiques.

Un jour viendra peut-être où on sera plus juste à notre égard, où on reconnaîtra que les derniers actes du gouvernement roumain ne portent pas du tout atteinte à la tolérance religieuse, et nous espérons que l'on comprendra bientôt combien la mesure qu'il avait prise était sage.

Quoi qu'il advienne, le peuple roumain ne peut être responsable que de ses actes propres et non de ceux d'une assemblée qui ne le représenterait pas véritablement ou d'un gouvernement qui agirait contre ses sentiments.

Nous ne pouvons entrer dans de plus longs détails et préciser les faits. Nous en appelons au témoignage de tous ceux qui ont pu vivre, dans nos provinces, en contact avec un assez grand nombre de juifs : nous n'avons rien voulu exagérer, et les personnes qui sont bien informées reconnaîtront que nous sommes restés en deçà de la vérité. Nous en avons assez dit pour prouver que ce n'est point l'intolérance religieuse, mais un assemble d'autres motifs de l'ordre moral ou politique, qui a dû provoquer ces mesures jugées nécessaires par notre gouvernement.

J.-J. HÉLIADE-RADULESC, fils.

(*Extrait de la Gazette de France*).

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Pendant l'absence de S. A. Aali Pacha, Fuad Pacha prend l'intérim de Grand-Vézirat, tout en restant à la tête du Ministère des Affaires Etrangères.

—

Le dernier courrier de Marseille nous a apporté le texte d'un mémoire publié par la *Nouvelle Presse Libre* de Vienne, sur l'entretien que S. M. l'Empereur de Russie aurait eu avec S. A. Fuad Pacha, lors de la mission de Son Altesse à Livadia. Un télégramme de Vienne a, depuis, démenti le recit publié par le journal autrichien. Quelques journaux n'en persistent pas moins à commenter le mémoire en question dans le sens d'une entente exclusive entre la S. Porte et la Russie relativement à la Crète et à conclure à l'existence d'un projet d'alliance turco-russe qui aurait été proposé par la Russie et repoussé par la S. Porte.

Il suffit, croyons-nous, de s'être rendu compte de la ligne de conduite constamment suivie par le gouvernement impérial en ce qui concerne la Crète et les déclarations officielles qui sont venues à plusieurs reprises l'expliquer et la confirmer, pour se persuader que les bruits répandus à propos de l'entrevue de Livadie, ne sont dûs qu'à l'imagination des nouvellistes.

Nous pouvons donc affirmer que le mémoire en question est tout simplement apocryphe; qu'aucune alliance n'a été proposée à la S. Porte par le gouvernement de St-Pétersbourg et que le gouvernement ottoman n'a jamais eu à accepter ou à refuser une pareille offre.

La visite de S. A. le ministre des affaires étrangères à Livadia a été une simple visite de courtoisie. C'est seulement à ce titre, et par l'accueil bienveillant et sympathique fait par l'Empereur de Russie au représentant du Sultan, que l'entrevue de Livadia doit être considérée comme ayant pu contribuer au maintien et au raffermissement des relations amicales et sincères entre les deux gouvernements.

—

La frégate à hélice impériale *Moukbiri-Sourur* commandé par le cap. Izet bey, est partie hier de notre port pour l'île de Crète avec des troupes et des munitions de guerre pour l'armée impériale.

—

Le yacth impérial *Soultanié* commandé par le cap. Izet bey, part aujourd'hui de notre port pour l'île de Crète, ayant à son bord S. A. Aali Pacha Grand-Vézir, accompagné par S. Exc. Cabouli Pacha, Savas Effendi, Costaki Adossides, Carathéodori et Charles Mismer, Rédacteur du journal la *Turquie*.

—

Nous avons reçu hier, 1er octobre, à 9 h. du matin, un télégramme parti de Paris vendredi 27 à 3 h. 15 de l'après-midi. Quatre-vingt-dix heures !!! un télégramme de Paris à Constantinople quand il faut une seconde à l'électricité pour faire le tour de la terre.

C'est monstrueux ; pis que cela, c'est indécent.

N'y a-t-il donc rien à faire pour mettre fin à un tel abus ?

—

Le grand duc Alexis, fils de l'empereur de Russie est arrivé ces jours-ci au Pyrée à bord de la frégate *Alexandre Newsky* venant de Malte. Le prince a été reçu par le régent avec qui il s'est rendu ensuite à Athènes. Après avoir passé quelques heures au palais, S. A. est revenue au Pyrée d'où il est parti pour Constantinople et la Crimée à bord du pyroscaphe *Olga* de la Compagnie russe de navigation. Quant à l'*Alexandre Newski* il restera au Pyrée avec l'escadre du commodore Boutakoff. On dit que les deux canonnières *Bobolina* et *Amphitrite* achetées en Angleterre par le gouvernement grec, arriveront prochainement au Pyrée.

—

Une lettre de Soukhoum-Kalé signale diverses améliorations qui ont été effectuées dans le courant du mois d'août dernier dans ce chef-lieu de l'Abasie. Soukhoum est mis aujourd'hui en relations directes avec Marania (Orpiri) sur le Rion, de manière que les voyageurs n'ont plus besoin de changer de bateau à Poti. Ce nouveau service est fait par le bateau à vapeur *Alexandre Novocelski*, qui marchera régulièrement entre Orpiri et Soukhoum. On est occupé aujourd'hui à achever les travaux du port de Soukhoum, afin de faciliter le service des bateaux à vapeur. Un nouveau débarcadère a remplacé déjà celui qui a été endommagé par une récente tempête.

—

Une lettre que je viens de recevoir de la Canée me donne quelques détails sur le tremblement de terre qui y a eu lieu le 20 septembre. La première secousse, assez forte, s'est fait sentir vers les 5 heures et 1/2 du soir, elle a duré environ 15 secondes et elle a mis en émoi toute la population qui se souvient encore des dégâts occasionnés il y a quelques années par un pareil phénomène. Douze heures après, c'est-à-dire dans la matinée de vendredi 21 septembre, une autre secousse encore plus forte a mis le comble à la panique ; toute la population s'est précipitée hors de la ville et est allée bivouaquer dans les jardins et les vignes des environs. Beaucoup de maisons ont souffert mais il y a eu peu de victimes ; trois soldats seulement ont été ensevelis sous un pan de mur écroulé. Le port de la Canée a offert un curieux phénomène ; après la seconde secousse nous y avons vu l'eau s'élever à une hauteur de 5 à 6 pieds et puis retomber à son niveau ordinaire.

—

Mlle Hélène Faure donnera samedi prochain au Théâtre-Français, une grande soirée de magie.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Serajévo, 17 septembre, 1867.

A la tête des organes de la presse slave les plus acharnés contre la Turquie, marche la *Zukunfs*, paraissant à Vienne et soudoyé par le comité révolutionnaire slave. On dit que ce journal est rédigé dans un mauvais style allemand, mais pour sûr il excelle dans l'art de la calomnie, des basses insinuations, car on ne saurait traiter de canards politiques les nouvelles mensongères, dont il régale journellement ses lecteurs turcophiles. Ses attaques se dirigent aussi vers le gouvernement autrichien qui pour lui est trop turc, mais il paraît que sa polémique passe inaperçue, puisque les autres journaux ne lui font pas l'honneur d'une réplique.

Après la Bulgarie et Mithad pacha, que cette feuille voudrait bien appeler le Mourawiew turc, c'est la Bosnie qui en but à ses assauts. Figurez-vous, dernièrement quelle ne fut notre émotion en lisant dans la *Zukunfs*, que le gouverneur-général tenait ses canons braqués contre notre paisible ville sous menace de la bombarder, parce que les turcs refusaient d'admettre l'introduction du nouveau cadastre. Quelques jours plus tard, nous apprîmes par le même journal que tout était prêt en Bosnie pour un soulèvement général des chrétiens, enfin une dépêche télégraphique en grosses lettres, annonce que la révolution a éclaté ici et que les insurgés sont divisés en deux corps, dont un compte déjà plus de 1000 hommes.

Depuis l'ouverture de cette campagne, trois semaines se sont écoulées, mais la *Zukunfs* se renferme depuis lors dans un mutisme impénétrable, sans doute pour ne pas trahir le secret de la position et des opérations des insurgés. De pareilles balivernes devraient tout au plus nous arracher un sourire de mépris, si nous ne savions pas qu'elles sont lues avec avidité par les badauds sur la Save et qu'elles augmentent l'ardeur de la croisade contre la Turquie.

Depuis 4 semaines, S. Exc. le gouverneur-général Osman pacha se trouve en tournée près des frontières du Monténégro. Sa présence avec un petit détachement de troupes sur la Zara, rivière qui limite les Saranzès et les Drobniaks, districts qui ont fait cause commune avec la dernière insurrection de l'Herzégovine, mais n'ont pas jusqu'à ce jour fait une soumission définitive, a jeté l'alarme parmi les monténégrins qui n'eurent rien de plus empressé que de courir aux armes. Le Prince cependant qui n'a pas le moidre intérêt à amener un conflit avec la Turquie, s'est empressé de députer auprès de S. Exc. Osman Pacha, son beau-père le sénateur Peter

---

que. On ne doutait pas qu'il ne fût un des hommes d'état de l'avenir : mais on sentait qu'il se réservait. Sa nuance politique demeurait un peu obscure. Il siégeait au centre gauche, poli avec tout le monde, froid avec tout le monde. Persuadé comme son père que la génération grandissante voudrait dans les délais ordinaires se passer la fantaisie d'une révolution, il calculait avec plaisir que l'échéance de cette catastrophe périodique concorderait probablement avec sa quarantième année, ce qui devait ouvrir à sa maturité blasée une source d'émotions nouvelles et déterminer ses principes politiques dans le sens des circonstances.

Sa vie cependant était assez douce pour qu'il attendit sans impatience l'heure de l'ambition. Respecté, craint, et envié des hommes, les femmes l'adoraient. Sa présence, qu'il ne prodiguait pas, illustrait un salon. Ses bonnes fortunes ne pouvaient se compter, parce qu'elles étaient à la fois fort nombreuses et fort discrètes. Ses passions étaient des plus éphémères. — Les amours où l'on ne met pas un peu de spiritualisme ne sont pas longs. — Mais il croyait se devoir à lui même d'honorer ses victimes, et il les enterrait délicatement sous les fleurs de l'amitié. Il s'était fait de la sorte parmi les femmes du monde parisien une grande quantité d'amies, dont quelques-unes seulement le détestaient. Quant aux maris, ils l'aimaient tous. Il joignait à ces plaisirs élégans quelques débauches violentes, dont le régal tentait par momens son imagination émoussée ; mais la mauvaise compagnie lui répugnait, et il ne s'y arrêtait pas. Il n'était pas homme d'orgie. Il était ménager de ses veilles, de ses forces, de sa santé. Ses goûts en somme étaient aussi élevés que peuvent l'être ceux d'une créature humaine qui à supprimé son âme. Les amours délicats, le luxe de la vie, la musique, la peinture, les lettres, les chevaux, lui donnaient toutes les jouissances de l'esprit, des sens et de l'orgueil. Il s'était enfin posé sur la fleur de la civilisation parisienne comme une abeille au sein d'une rose : il en pouvait les quintessences, et s'y délectait parfaitement.

Il est facile de concevoir que M. de Camors, goûtant cette pleine prospérité, s'attachât de plus en plus aux doctrines morales et religieuses qui la lui avaient procurée. Il se confirmait chaque jour dans sa pensée que le testament de son père et ses propres réflexions lui avaient rélévé le véritable évangile des hommes supérieurs. Il était de moins en moins tenté d'en violer les lois. Mais entre tous les écarts qui l'eussent fait déroger à son système, selui dont il était assurément le plus éloigné, c'était le mariage. Il y eût eu de sa part une sorte de démence à enchaîner sa liberté, dont il faisait un usage si agréable, pour se donner gratuitement l'entrave, l'ennui, le ridicule, les dangers même d'un ménage, d'une communauté de biens et d'honneur, et enfin d'une paternité toujours possible.

Il était donc infiniment peu disposé à encourager les espérances maternelles dans lesquelles Mme de Tècle avait autrefois enseveli son amour. Il croyait au surplus se conduire avec elle de façon à ne lui laisser sur ce point aucune illusion. Il négligeait beaucoup Reuilly ; il y séjournait à peine deux ou trois semaines chaque année à l'époque où la session du conseil général l'appelait en province. Pendant ces courtes apparitions, M. de Camors, il est vrai, se piquait de rendre à Mme de Tècle et à M. des Rameures tous les devoirs d'une respectueuse gratitude ; mais il évitait si froidement les allusions au passé, il se gardait si scrupuleusement des entretiens intimes, il marquait enfin à Mlle Marie une politesse si indifférente, qu'il ne doutait pas à part lui que, la mobilité du sexe aidant, la jeune mère de Mlle Marie n'eût renoncé à ses puériles chimères.

Son erreur était grande. Et l'on peut remarquer ici que le scepticisme endurci et méprisant n'engendre pas moins de faux jugemens et de faux calculs en ce monde que la candeur même de l'inexpérience. M. de Camors prenait trop au sérieux tout ce qu'ont écrit sur la mobilité de l'esprit féminin des amans trompés et vraisemblablement dignes de l'être, ou mécontens d'avoir été prévenus. La vérité est que les femmes sont en général remarquables par la persistance de leurs idées et la fidélité de leurs sentiments. L'inconstance du cœur est au contraire le propre de l'homme ; mais il se la réserve, et quand une femme lui dispute la palme sur ce terrain, il crie comme un dépossédé. On s'assurera que cette théorie n'est nullement un paradoxe, si l'on veut bien songer aux prodiges de dévouement patient, tenace, inviolable, qui se rencontrent chaque jour chez les femmes de la classe populaire, dont le naturel, quoique grossier, reste original et sincère. Chez les femmes du monde, bien que dépravé par les tentations et les excitations qui les assiégent, ce naturel subsiste, et il n'est pas rare de les voir enfermer leur vie tout entière dans une pensée ou dans un amour. Leur existence n'a pas les mille diversions qui nous détournent et nous consolent, et l'idée qui les passionne tourne facilement à l'idée fixe. Elles la suivent à travers la solitude et à travers la foule, à travers leurs lectures, à travers leur tapisserie, à travers leur sommeil, à travers leurs prières, à travers tout : elles en vivent et elles en meurent.

C'était ainsi que Mme de Tècle avait poursuivi d'année en année avec une ferveur inaltérable le projet d'allier et de confondre les deux pures tendresses qui se partageaient son cœur, en unissant sa fille à M. de Camors, et en faisant le bonheur de tous deux. Depuis qu'elle avait conçu ce projet, qui ne pouvait naître que dans une âme aussi chaste qu'elle était tendre, l'éducation de sa fille était devenue le doux roman de sa vie. Elle y rêvait sans cesse. Quand ses grands yeux distraits allaient se perdre dans le feuillage des arbres ou dans un coin du ciel, on pouvait être sûr qu'ils y cherchaient quelque vertu ou quelque grâce nouvelle dont elle pût parer sa fille pour son fiancé idéal. Une préoccupation grave et presque religieuse se mêlait dans l'esprit de Mme de Tècle à la partie tendre et romanesque de ses desseins. Sans connaître, sans même soupçonner les profondeurs perverses du caractère de M. de Camors, elle comprenait assez que le jeune comte, comme la plupart des hommes de son temps, n'était pas surchargé de principes ; mais elle croyait qu'une des missions réservées aux femmes dans notre état social était la rénovation morale de leurs maris par l'intimité d'une âme honnête, le sentiment de la famille, les douces religions du foyer. Elle voulait donc tout en faisant de sa fille une femme aimable et attachante, la préparer au rôle élevé qu'elle lui destinait, et elle ne négligeait rien pour l'orner des qualités qu'il exige.

(*Sera continué*)

Voukosich, un des hommes les plus modérés de l'entourage du Prince. En face des loyales déclarations d'Osman Pacha que la Sublime Porte ne tramait rien contre la situation du Monténégro, mais n'avait en vue que le rétablissement de l'ordre public dans les districts de Saranzès et de Drobniak, l'envoyé du Prince protesta de son côté du sincère désir de ce dernier de vivre en parfaite intelligence avec le gouvernement de S. M. le Sultan, des bontés récentes duquel il conservait un souvenir reconnaissant. Les négociations se fesant sur de pareilles bases de mutuelle confiance, on tomba aisément d'accord sur les moyens à prendre pour rétablir en un prochain avenir l'autorité régulière dans les susdits districts, sans intervention de la force armée. D'ailleurs les récentes tentatives du parti d'action slave de jeter le Monténégro dans les bras de la Serbie par la chûte du Prince Nicolas, doivent guider celui-ci dans sa politique à suivre : en se rapprochant sincèrement de la Turquie il a tout à gagner, car la Sublime Porte se montrera toujours disposée à lui accorder les concessions les plus larges.

Ainsi grâce à la sage conduite d'Osman Pacha et à la modération du Prince Nicolas, se termina pacifiquement un incident que MM. les confrères slaves auraient tant désiré conduire à des complications sanglantes.

VARIÉTÉS.

Les journaux d'Europe en général et ceux de France en particulier n'ont pas payé à la mémoire du vieux Soulouque le tribut d'éloges qu'ils lui devaient. La mort de ce souverain n'a pas provoqué d'assez vifs regrets et c'est à peine si la presse a salué du bout de la plume son départ pour l'autre monde. Faustin Ier méritait mieux que cela et l'impartiale histoire ne manquera pas de rendre justice à ses vertus publiques et privées. Tout dévoué à son peuple, s'il a quelquefois fait couler le sang de ses sujets c'était dans leur intérêt et pour maintenir l'ordre dans l'Empire. Malgré la vive affection qu'il leur témoignait les Haïtiens eurent dans un jour d'égarement, l'indélicatesse de le mettre à la porte. Soulouque leur pardonna et ne cessa, dans l'exil, de faire des vœux pour leur bonheur. Le *Journal de Paris* plus juste que ses confrères a énuméré, avec une pieuse complaisance les nobles qualités du monarque défunt. Bien irrespectueux seraient les lecteurs qui douteraient de la sincérité du panégyriste et qui lui prêteraient la plus petite arrière-pensée.

« Soulouque, dit-il, n'était pas parfait, mais on ne peut nier qu'il ne réunit les principales et les plus rares qualités de l'homme d'Etat. S'il n'eût pas eu affaire à une race aussi réfractaire à la régénération que les Haïtiens, peut-être n'eût-il pas échoué dans ses vues hardies et fût-il mort sur le trône, entouré des bénédictions de ses sujets. Mais nous avons des peuples qui ne veulent pas se laisser régénérer, et qui y mettent même une extrême mauvaise volonté.

» Soulouque avait compris tout d'abord qu'un peuple a besoin d'ordre pour vaquer paisiblement à ses occupations. Or, quel est le principal obstacle à l'ordre ? L'esprit de parti : il comprima d'une main ferme l'anarchie et décréta qu'il n'y aurait plus d'autre parti que celui de la nation, c'est-à-dire le sien. Pour obtenir ce désirable résultat et anéantir dans Haïti un élément de perpétuelles discordes, Soulouque ne procéda pas toujours par la douceur. Il versa le sang, l'infortuné, et remplit les prisons. Mais il avait bon cœur au fond, et n'était point d'un tempérament sanguinaire. Il le montra bien en ne faisant le mal que lorsque cela lui était utile.

» La confiance publique et l'amour de la majorité de ses sujets furent pour Soulouque une douce récompense. Sous l'impulsion vigoureuse de son génie, tout prospéra ; les affaires prirent un développement inconnu jusqu'alors ; l'argent abonda, sinon dans les coffres des particuliers, au moins dans ceux de l'empereur et de ses favoris. Ce fut pour Haïti l'âge d'or ; on n'en a pas perdu le souvenir, et, en annonçant la mort de Soulouque, le journal la *Situation* a pu dire que son coup d'Etat avait relevé Haïti financièrement et commercialement. »

Soulouque ne se contentait pas de gouverner d'une main ferme et d'administrer avec une sage économie les deniers qu'il prenait à ses sujets ; il avait encore des idées, dit son panégyriste, et c'est à quoi l'on reconnaît les hommes d'Etat de première catégorie. Il en caressa une plus particulièrement et qui lui fut commune avec Napoléon le Grand. Il voulut constituer de toutes pièces une aristocratie. Il créa des duchés, des marquisats, des décorations, et il les mit à la portée de tout le monde.

« De même que chaque soldat chez nous a dans son sac un bâton de maréchal, de même tout nègre haïtien eut dans son caleçon de cotonnade bleue un brevet de duc et pair. Bientôt se rangèrent autour de Soulouque de nobles seigneurs, le duc de Trou-Bonbon, le baron de la Limonade, le vidame de Petit-Coco, le marquis de la Belle-Goyave. Les gens à courte vue rirent en Europe ; mais les politiques sérieux, trop rares, hélas ! au Port-au-Prince comme à Paris, comprirent tout ce que l'idée de Soulouque avait de fécond et de conforme aux maximes qui doivent régir le gouvernement des peuples.

» Entre temps, Soulouque, homme pratique avant tout, ne négligeait pas de prendre quelques précautions pour ses vieux jours, et il faisait tout doucement filer sur un continent quelconque l'argent de ses sujets. C'est qu'il jugeait la situation d'un œil plein de lucidité. Il avait remarqué que quelques nègres incorrigibles avaient refusé de se rallier, et il ne se dissimulait pas qu'à mesure qu'il vieillirait et que sa main deviendrait moins vigoureuse, ce petit noyau d'opposants se ferait plus impertinent. De l'impertinence à la sédition et de la sédition à la révolution il n'y a qu'un pas bientôt franchi. Soulouque le savait, et il ne voulait pas être pris sans vert. Il ne le fut pas, et lorsque l'émeute vient gronder aux portes de son palais, il était prêt, sa liquidation était faite. Comme un commerçant retiré s'en va manger ses rentes à la campagne, il partit pour la Havane.

» Soulouque vécut ses dernières années avec la sérénité d'une conscience tranquille et la satisfaction du devoir accompli. Que pouvait-on lui reprocher ? D'avoir fait fusiller quelques mauvais nègres, éternels ennemis de la paix publique à Haïti. Il n'y a point là de quoi troubler l'âme d'un pasteur des peuples. »

CINQ-CENTS

Proverbes Ottomans.

461 Ce que tu donnes ici bas, avec toi tu l'emporteras.
462 Toute montée a sa descente.—(Il n'y a point de montagne sans vallée.)
463 Tous les œufs ne sont pas blancs.
464 Le moustic se fait craindre, même de l'éléphant des Indes.
465 Faire est difficile, défaire facile.
466 Mieux vaut renard en vie que lion mort.
467 Ou la puissance ou la potence.
468 Il faut être chameau ou chamelier. — (Il faut être enclume ou marteau.)
469 De mauvais fer on ne fait pas bonne lame.
470 L'influence d'un mauvais voisin se fait sentir à travers sept quartiers.
471 Le méchant porte sa peine en lui-même.
472 Accepte les bienfaits de ton ami comme s'il était ton ennemi.
473 Ou la puissance, ou l'opulence ou la partance.
474 Personne n'écrit contre soi-même.
475 Ce n'est qu'au marché aux chevaux qu'on s'informe de l'âge.
476 En fuyant la pluie, on rencontre la grêle.— (Eviter Charybde et tomber en Scylla.)
477 Une faute revient de Bagdad. — (Une faute revient de bien loin.
478 Il n'appartient qu'à Dieu d'être seul.
479 Chien méchant ne mange pas et ne lasise pas manger les autres.
480 Ne tends pas trop ton arc ; il pourrait se casser.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 1er octobre	35	02
Clôture du 1er octobre	34	38

Constantinople, 1er octobre

Coloniaux.—Dans la huitaine qui vient de s'écouler il a été vendu 900 sacs café et 700 barriques sucre au prix de notre bulletin. Stock 6,000 bar. sucre et 7,500 sacs café.

Cotons. — La stagnation continue sur cet article Les ventes pour la consommation locale sont presque insignifiantes. Stock environ 1,200 balles de diverses provenances.

Alcools.— Transactions limitées. Stock faibles.

Céréales— Nos dépôts continuent a être faibles et les prix presque nominaux.

Prix des céréales.

	Pias.	en Mé	
Blés durs Kustendjé	33	34	
» » Burgas	32 20	34	
» » Baltchik	32	33	
» » Samsoun	32	—	
» » Ismaïl	—	—	
» » Varna	—	—	
» » Bessarabie	—	—	
» » Galatz	36	37	20
» » Matzin	—	—	
» tend. Roumélie	—	—	
» » Odessa	—	—	
» » Ibraila	30	31	
» » Galatz	32	34	
» » Bourgas	31	32	20
» » Varna	31	32	20
» » Baltchik	31	32	20
» » Taganrok	—	—	
» » Berdianska	—	—	
Orges Roumélie	14	14	20
» Anatoli	14	—	
Maïs Danube	—	—	
» Roumélie	17	18	
» Anatolie	17	18	

Les prix des farines sont les suivants :

Les farines d'Odessa	160—150—140
Sténia	135—125
Prinkipo.	135 125
Danube	140—135—130
Samsoun	—

Stock, farines 12,000 sacs.

NOLISSEMENTS.

Par le dernier vent du Sud, nous avons eu un bon nombre d'arrivages du convoi qui stationnait au Dardanelles La plus part de ces navires étaient nolisés et disponibles Les disponibles sont très recherchés. Frêts pratiqués dans la huitaine.

Azoff pour le R U. sch. 72|6 ton. Berdianska pour [pour R. Uni sch. 72|6 ton.
id. pour Méditer. fr. 6 1|4 à 7 la charge, avec [augmentation pour l'Afrique et Espagne.
Nicolaeff pour R. U. (ou port direct Cont) sch. 62|6 par ton.
Soulina pour le R. Uni sch. 9 le qr. grosse portée.
Kustendje pour le R. U. 8|9 Anvers directement même nolis JEI.
Varna pour le R U sch. 8|3 sch. 8|9 le qr. grosse [portée.
Roumélie (mer-noire) pour Méditerranée fr. 4 1|4 à [5 la charge, avec augmentation pour Es-[pagne et Afrique.
id pour Marseille fr. 5 la charge.
Constantinople pour Liverpool sch. 6|3 le qr. par [vapeur.
Echelles de Marmara pour Marseille fr. 4 1|4 Afri-[que 5 Espagne 5 1|2 la charge.
id. pour Marseille fr. 4 4 1|4 Arique 4 1|2 4 3|4 [Espagne 5 1|4.
Marianopol pour Marseille fr. 7 la charge.
Ghemtschesk, pour le R. U. sch. 72|6 le ton.
Varna pour Alexandrie fr. 4 3|4 la charge.

Odessa, 15|27 septembre

La position de notre marché aux céréales n'a pas éprouvé de changement notable dans le courant de cette dernière huitaine. Toutes fois malgré le peu d'annimation qui continue à régner dans les affaires par suite de manque de navires disponibles nos prix se soutiennent.

	VENTES DU 9|21 au 16|28 SEPT.			COTE SELON QUALITÉ.	
Blé tendre	1000 Ch. de R.	—	à 11 50	R. 12 50	à R. 13 50
Sandomirca	1000 »	» —	à 13 —	« 13 —	à » 14 —
Ghirca	17000 »	» 11 —	à 12 42	» 11 25	à » 12 25
Blés durs	1500 »	» 12 —	à 13 25	» 12 50	à » 13 25
Seigle	3000 »	» 7 60	à 7 75	» 7 60	à » 7 75
Maïs	4000 »	» 7 40	à 7 50	» 7 20	à » 7 35
Orge	—	» —	à —	» 5 40	à » 5 50
Avoine	—	» —	à —	» —	à » —
Graine de lin, nette,	8000	» 13 —	à 13 50	» 13 —	à » 13 40
id. chargée, environ 10 °/° 15°/° corps étrangers		» 12 75	à 13	» 12 75	à » 13 —
Ravison	—	» —	à —	» 6 50	à » 7 —
Millet	—	» —	à —	» —	à » —
Colza	—	» —	à —	» 10 25	à » 10 50

On a fait plusieurs parties d'avoine poids garanti 5 pouds 35 lib. à livrer tout octobre a R. 4 4 1|4 anticipation R. 2.

Laines Mérinos lavées se côtent R. 26 pour les bonnes bergeries R 28 pour les bergeries de renommée.

Suifs se côtent R. 4 80 marchandises promptes et R. 4 70 livraisons en octobre avec R. 3 arrhes.

Frêts soutenus se côtent 52|6 à 54 d'ici 60 à 52|6 de Nicolaeff pour le R. U.

Navires disponibles manquent.

Destination.

Pour R. Une. sch. 57|6 pour T. S.
de Nicolaeff pour R. U 57|6
Pour. R. U. sch. 52|6
Pour R. U. sch. 55
de Marseille pour Nicolaeff fr. 4 3|4 par charge [blé.
Pour un Port du R. Uni sch. 65 par ton. suif.
Pour R. U. schel. 52|6
Pour R. Uni, d'Eupatorie ou Theodosie 52|6
Pour Naples, fr. 4 la charge.

BOURSE D'ODESSA

Odessa, 15|27 septembre.

Londres	722 1|2 — 721 1|2
Marseille	349 1|2 — 350
Anvers	350

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 30 septembre.

TRÉBISONDE bat. à vap. ital. *Benjamin Atwood*, cap. Zuchelli, div. marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. aut. *Arciduca Ferdinando Maximiliano*, capit. Marassi, ayant touché Chio, Smyrne, Metelin, Dardanelles et Galipoli, div. marchandises.
SMYRNE bat. à vap. des Mess. Imp. *Vatican*, cap. Benigni ayant touché Metelin Dardanelles et Galipoli, div. marchand. et 42 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 30 Septem.

DANUBE bat. à vap. des Mess. Imp. *Ralcan*, cap. Gain div. marchandises.
TRÉBISONDE bat à vap. des Mess. Imp. *Neva*, cap. Manarino, div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 29 Septem.

MARSEILLE br. hell. *Enossis*, cap Castriotis, blé.
— br. hell. *Analipsis*. cap. Marcezes, blé.
— polak. aut. *Sibilla*. cap. Cosulich, lest.
— br. aut. *Barone Elvos*. cap. Paicurich, blé.
— br. hell. *Ecaterini*, cap Caciulis, blé.
— br. hell. A. *Spiridhon*, cap. Emiris, blé.
ANGLETERRE bar. ang. *Major Goff*, capit Robert Rosemberg, blé.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 24

de SOULINA pour Marseille, bar. ang. *Venus*, cap Berings, blé.
de IBRAILA pour Marseille, br. aut. *Nuovo Peppino* cap. Lazari, blé.
de BERDIANSKA pour Falmouth, bark angl. *Sant Angelo*, cap. R. Bart. blé.

du 25

de BERDIANSKA pour Marseile, br. ital. *Madalena* capit. Massonne, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Adelfide*, cap. Demarchi, graine de lin
TAGANROK pour Marseille, br. ital *Letterio*, cap. G. Romeo, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. mekl. *Gohead*, cap. Harens, blé.

du 26

IBRAILE pour Marseille br. hell. *Ecaterina*, cap. Coutzouleris, blé.
— pour Marseille, br. hell. A. *Trias*, cap. Rapitis, graine de lin.
— pour Maseille br. hell. *Dhio Maries*, cap. A. Cambissis, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Ellas*, cap. Nicolopoulos, blé.
BERDIANSKA pour Marseille, bar. ital. *Elbano*, cap. Costa. graine de lin.
TAGANROK pour Malte br. hell. *Angheliki*, capit. Costantinou, blei
de SOULINA pour Falmouth, bar. norv. *Sedal*, cap. Enriksen. blé.
— pour Marseille br. aut *Orazio*, cap. Giov. Martinolich, blé.
de IBRAILE pour Marseille, bar hell. *Aspassia*, cap. A. Keffalas, blé
— pour Marseille, br. hellen, *Jerusalim*, cap. Saconias, blé.
— pour Amsterdam. br. ang. *Caspian*, capitain Ethernicton, blé.
— pour Marseille br. hell. *Margarita*, capit. N. Catzulis, blé.
— pour Cork or Falmouth, br. ang. *Jordan*, cap K. Kinsen, blé.
— pour Anvers, br. angl. *Queen Ewma*. cap. Keunyen, blé et orges.
de GALATZ pour Cork or Falmouth br. anglais, *Tirjah*, cap. Ross, blé.

du 27

de IBRAILE pour Marseille br. hell. *Evangelista* cap. Jacaviadis, blé,
— pour Cork or Falmouth: br. angl. *Girardin*, capit. Ch. Pervey, blé.
— pour Marseille br. hell. *Eleflerios*, cap. Parthenopoulos, blé.
— pour Marseille, br. hellen, *Penelopi*, cap. Em. Pettarakis, blé.
— pour Marseille. br. hell. *Dhimitro*, capitaine Apost Grisanas, blé.
— pour Marseille, br. hellene, *Evropi*, capit. Andreas Tsacali, blé.
— pour Marseille, brik hell *Urania*, capit. Magnatis, blé.
de GALATZ pour Marseille, br. aut. *Baron Elvos* cap. Paicurich, blé.
— pour Cork or Folmouth, bar. norv. *Gladston*, capit. Nicolsen. blé.
de VARNA pour Marseille, br. hell. *Calliopi*, capit. Hagi Mihali, blé
— pour Marseille, brik hellen, *Analipseos*, cap. P. Marriassi, blé.
ISMAIL pour Marseille, br. hell. *Emmanouil*, cap. Gior. Belaras. blé.
— pour Marseille br. hell. *Enossis*, capitain, Castriotis. blé.
— pour Marseille, bar. aut. *Picrino*, capitain, Em. Dabinovich, blé.
— pour Marseille br. hell. *Victoria*, capitaine Giuseppe, blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 22

de ODESSA pour Falmouth br. ital. *Mssina*, cap Figari, graine de lin.
— pour Cork or Falmout, br. ang. *Fame*, cap. Morphy, blé.

du 23

de NICOLAEFF pour Falmouth. bar. anglais *Wave*, cap. Crisop. blé.
de GALATZ pour Ealmouth, bar. *Lena*. cap. Reid.
de SOULINA pour Falmouth, bar. mek Fortuna, cap. Godschalke, blé.
— pour Alger, bar. hellène *Athina*, capitaine A. Mihalopoulos, orges.
de TAGANROK pour Marseille, br. hell *Evanhelistria*, cap. Baggiotis blé.
de VARNA pour Marseille, br. hell. A *Marcos*, cap. Goufopandelis, blé.
— pour Marseille, bar. nor. *Herondo*, capitain, Cappelen, orges.

du 24

de NICOLAFEF pour Rotterdam bar. ang. *Caduceus*, cap. Pearce, blé.

du 25

de SOULINA pour Marseill, br. ang. *San Francesco*, cap. Rossutin, blé.
— pour Marseille, bark ang. *Brother Sciclune*, cap. Zarp, blé.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 1er OCTOBRE 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	810	950
» 2me qualité	»	780	820
» Moka, l'oke	»	15	16
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	275	280
» pilé id.	»	226	—
» pilé de Hollande	»	227	—
» d'Havane en caisse	»	200	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 20	—
Girofles	»	5 20	—
Canelle	»	22	25
Indigo Bengale	»	120	150
» Madras	»	80	90
Cochenille Argentine	»	68	70
» morellane	»	60	—
» humide	»	40	45
Noix muscade	»	21	22
Camphre	»	25	—
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	48	80
Bois de Campêche, le quint.	»	45	46
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	—
» id. 2e id.	»	50	55
Charbon, New-Castle tonneau	Sh.	28	29
» Liverpool	»	25	26
» Cardiff	»	27	28
Etain, le quintal	P.	675	680
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	6 20	—
Vitres	Fr.	17 50	18
Plomb en Saumon le quintal	P.	140	145
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	165
Fer-Blanc, les deux caisses	»	320	325
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	106
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	175	—
Fil de fer de Trieste	»	62	65
Fer en barres assorties	P.	62 20	65
» masses pour clous	»	75	—
» en feuilles 1/14	»	104	—

Fer en cercles	P.	92	—
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog.	P.	94	95
Soufre d'Italie le quintal		55 20	56
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	55	—
» de Belgique	»	36	—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 11 galons	L. t.	1	—
Alcool américain les 16 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse.	»	65	—
» qualité inférieure	»	12	—
Vin de France la bordelaise	»	80	115
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	49	—
» des Indes	P.	215	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	116	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	—	—
» de Trieste	»	125	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	9 10
Suif	»	9	10
Beurre de Russie	»	11	11 20
Caviar, 1re qualité	»	24	28
» 2e qualité	»	18	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 70	5 75
» » mâle	»	5 30	5 35
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 20	5 25
» » 2e qual.	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 70	4 75
» Chagrinées (12) (6 kilog.)	»	73	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 45	10 50
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	58	62
» id. 12/20 id.	»	62	64
» id. 16/24 id.	»	65	68
» id. 20/30 id.	»	70	75
» id. 8/14 id.	»	75	77
» id. 12/20 id.	»	78	80
» id. 16/24 id.	»	82	86
» id. 20/30 id.	»	88	94

L. T. 101

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	-
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10|12 et de 11|12. Prix de Brousse	»	540	550
Cocons de Brousse secs l'oke.	P.	80	130
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

L. T. 100

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	45	49
» mince	»	15	15
» Turquie 3 à 4.	»	—	—
» mince	»	—	—
Galles noires, l'oke	»	12	—
» vertes et blanches	»	8	9
Graine jaune Angora	»	14 10	—
» » Kaïsser	»	14	—
» » Kiouroum	»	10 20	11
Skilip	»	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	12	—
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	7	—
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 20	—
» de Mouton les 2 pièces	»	13	13 20
» d'Agneau secs la pair	»	—	—
Laines de Chevron d'Angora	»	33	34
» de Bey-Bazar	»	35	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	19	21
Scammonée 1re qual.	»	450	--

Opium Kara-Hissar l'oke 1er qualité.	P.	225	230
Gomme Adragante, assortie	»	28	30
» Adragante en feuilles	»	45	48
» Arabique assortie	»	—	—
Cuivre de Tocat	»	9	10
« de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	24	—
« d'Anatolie	»	24	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 10	3 20
Graine de lin de Roumelie 20 oques le kile	»	34	36
» d'Anatolie	»	34	36
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	9 20	—
» de Crète.	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	6	—
» de Yourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	6	—
» de Sultanine	»	3	—
Mastic de Chio	»	80	100
Coton Georgie	»	6 10	—
» Adana	»	7	—
» Ghéive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	6	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	»	95	100
Encens, quint.	»	380	—
Safranum l'oke	»	320	—
» de Rouméliie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 20	4
« Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	
Savon de Candie	»	—	
» de Mételin	»	4	5

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 211 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de :

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DÉPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Marsine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* c. Gautier, partira pour MARSEILLE Jeudi 3 octobre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	500,000	Prince Clary,	tirages 2	Florins	25,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	500,000	Saint Genois	» 1	»	50,000
Credit mob. 1858,	» 4	»	250,000	Palfi	» 1	»	40,000
Emprunt de 1864,	» 5	»	200,000	Waldstein	» 3	»	25,000
Prince Salm	» 2	»	40,000	Rudolf	» 2	»	25,000

Pour la bagatelle de 40 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 50,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt du Crédit Mobilier de 1858, aura lieu le 1er Octobre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

Han Municipal, à Galata n° 8.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprêtées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.— GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858

Tirage, le 1er septembre 1867. — Les premiers lots sont florins 200.000 ; 40,000 ; 20,000 ; 5.000 ; etc. Une promesse coûte P. 40. La contrefaçon autant que le payement sur place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ

Προσκληθέντες τινὲς τῶν Δανειστῶν τοῦ ἐν Ἀσμᾶ Ἀλτῆ πτωχεύσαντος ἐμπόρου Χατζῆ Μπεκὶρ ἐφένδη μετὰ προηγουμένας ἀνακρίσεις διωρίσθησαν οἱ διὰ τὴν ἐξάτασιν τῆς πτωχεύσεως ταύτης Σύνδικοι.

Προσκαλοῦνται οὖν πάντες οἱ Δανεισταὶ αὐτοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ τῆς σήμερον παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπὴν καὶ συμφώνως τῶν 198, 199 καὶ 200 ἄρθρων τοῦ ἐμπορικοῦ Κώδηκος ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των καὶ

Εἰδοποιοῦνται οἱ ὀφειλέται αὐτοῦ καθὼς καὶ ὅσοι κατέχουν ὡς ἐνέχειρον πράγματα ἢ ἄλλον τι τῷ ῥηθέντι πτωχεύσαντι ὅτι ἀπαγορεύονται τὴν εἰς τὸν ῥηθέντα παράδοσιν αὐτῶν, καθότι ταῦτα διὰ τῆς ἐπιτροπῆς καὶ τῶν Συνδίκων θὰ παραδώσωσιν εἰς τὴν ὁμάδα τῶν Δανειστῶν, οἱ δὲ μὴ συμμορφωθέντες θὰ ἦναι ὑπεύθυνοι διὰ τὰς συνεπίασ.

26 Τζεμαζὶ-ελ ἐβὲλ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
ΧΑΣΑΝ.

AVIS.

Hadji Békir effendi, négociant Haïrié, domicilié à Asma Alti de Constantinople, ayant déclaré faillite, le comité des faillites vient de nommer des syndics conformément à la loi.

Par conséquent, tous ceux qui ont à recevoir du failli, sont priés à se présenter au dit comité, dans le terme de 21 jours à commencer d'aujourd'hui, à l'effet de soumettre à la vérification leurs dites créances, d'après les articles 198, 199 et 200 du code de commerce ottoman.

Les débiteurs du failli, ainsi que tous ceux qui sont détenteurs de gages, sont obligés à faire le paiement de leurs dettes et la remise des gages au dit comité par le moyen des syndics ; le tout sous peine de responsabilité.

BILLARD

neuf à vendre à très-bon marché. Passage Crépin, N° 12, à Péra.

FONDERIE

en Bronze et en Zinc à Munich.

Nous avons l'honneur d'annoncer que nous venons d'unir à notre établissement artistique une *fonderie en bronze et en zinc* que nous recommandons particulièrement pour la composition et la construction de monuments publics, et pour des travaux statuaires du genre religieux. Une riche collection de plus de 300 modèles, chef-d'œuvre des premiers maîtres, nous met à même d'exécuter toutes les demandes à des prix très-modiques.

Pour de plus amples renseignements on est prié de s'adresser aux soussignés.

Munich (Bavière), août 1867.

MAYER & Co.
Place Stiglmeier, N° 1.

Un pharmacien allemand qui, après avoir achevé ses études, a servi plusieurs années en Moldavie, demande une place en Roumanie, en Russie, en Turquie ou en Egypte. Il parle l'allemand et le valaque et connait en outre le français et l'italien. S'adresser franco en ajoutant ses conditions aux initiales O. H., 1861, poste restante, Munich (Bavière).

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL."

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénefices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine Galata,

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 11/23 Septembre, jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
6 18	6	12 15	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
6 48	2	12 45	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirg, Hissar, Bebek.
8 3	18	2	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar.
8 34	12	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thépapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Kouru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach et Cabatach.
9 49	6	3 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
11 19	2	5 15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
6 33	4	12 30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
6 48	11	12 45	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9 19	17	3 15	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 33	5	12 30	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 19	14	1 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 1 h.
8 19	5	2 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach. (Les vendr. à 2 1[2 h.)
9 4	14	3	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10 18	5	4 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
2 49	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pàchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3 19	9	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
7 34	5	1 30	pour Bechiktach, Arnaout-keui.
8 34	14	2 30	pour Arnaoutkeui directement. (Excepte les vendredis.)
7 49	6	1 45	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere, Yéni-mahallé.
9 33	5	3 30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
9 18	9	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
8 49	2	2 45	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtche, Beïcos, Therapia, Buyukdére,
12 5	4	6 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour par la côte d'Asie.*)
3 19	11	9 15	pour Bebek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Therapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
4 4	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 4	18	10	pour Roumeli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4 34	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yenikeui, Thérapia, Buyukdere Yénimahallé
5 4	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
4 4	5	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3[4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
5 4	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui.
5 34	5	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui. (*)
3 34	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-déré et Yeni-Mahallé.
4 34	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdére. (*Les vendredis exceptés.*)
5 4	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

Tous les vendredis à 3 h. 1/4, il y a un départ supplémentaire du pont pour Yéni mahallé touchant toutes les echelles de la côte d'Asie et Buyuk-déré, avec retour de Yéni-mahallé à 8 1[4 h. touchant Buyuk-déré, Therapia, Yeni-keui, Emirghian-R.-Hissar, Arnaout-keui, Ortakeuï, Bechiktach et Cabatach.)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

6 33	12 30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, A.Hissar, Vanikeui, Tchenghel, Beylerbey. Kouskundjuk
6 49	12 45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6 33	12 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
8 19	2 15	de Yénimahallé. Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 19	3 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
9 34	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché. Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjuk.
2 49	8 15	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2 49	8 45	de Buyukdéré, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Couskundjuk, Scutari.
5 34	9 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
4 34	10 30	de Yéni-mahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Arnaout-keuï, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.

Départ du Pont.

	un Bat.	
7 4	1	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, Bebek, R Hissar, Emirghian, Yéni-keui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-Mahallé.
8 3	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
8 34	2 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
9 19	3 15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1 4	7	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
3 34	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
4 34	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
4 49	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
5 19	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 11/23 septembre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

H. F.	Nos	H. T.	
7 4	3	12	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 34	16	1 30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 18	10	1 15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1 34	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

Départ du Pont

H. F.	Nos	H. T.	
9 4	3	3	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3 19	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4 4	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*Les Vendredis à 9 h. 3[4*).
4 34	3	10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 1 h. 1[2 de Pendik, et de 9 h. 1[4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fêtes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

6 18	12 15	de Cartal, Prinkipo. Halki, Antigone et Proti.
1 49	7 45	de Prinkipo, Villa-Giacomo et Chalki.
5 34	9 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

	un bateau	
8 3	2	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
9 4	3	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4 19	10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

JEUDI, 3 OCTOBRE 1867 — 5 DJÉMAZI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire — JEUDI, 3 OCTOBRE 1867

2me Année. --- No 224.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la gne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople es considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 3 octobre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 1er octobre, 5 h.

M. de Lavalette, M. Rouher et M. Nigra sont partis pour Biaritz.

ROME, 30. — On assure que des insurgés armés ont paru dans les Etats pontificaux.

Vienne, 1er octobre, 11 h. 10 soir.

CONFINS AUSTRO-ITALIENS, 1er octobre.— Des voyageurs arrivant d'Italie, mandent qu'une révolution a éclaté à Rome, le pape s'est enfui à Civita-Vecchia.

PARIS, 1er. — MM. Rouher et de Lavalette ont été mandés à Biaritz pour conférer sur les travaux de la prochaine session.

Paris, 2 octobre, 5 h. 15 matin.

Le journal de Rome du 1er octobre confirme l'apparition de bandes d'insurgés sur divers points de la province de Viterbe.

Londres, 1er octobre, 4 h. soir.

Consolidés turcs (après bourse) 31 5/8 à 3/4.

Cours du 1er octobre.

Consol. T.	PARIS...	Ouv.	32	
		Clôt.	31 75	
	LONDRES.	Ouv.	31 3/4—32	
		Clôt.	31 3/4—32	
Emprunt Turc 1867		Ouv.	257 50	
		Clôt.	252 50	
Rente française 3 0/0		Ouv.	68	—97 1/2
		Clôt.	68	—40
Italien		Ouv.	47	—90
		Clôt.	47	—10
Mobilier.............			156	

Paris, 2 octobre, 1 h. 40 soir.

Le bruit court qu'un mouvement s'est produit à Rome.

Florence, 2 octobre.

Des bandes d'insurgés ont pénétré dans différents endroits du territoire pontifical.

Paris, 2 octobre 5 h. 55 soir.

Le commissaire de la Bourse a démenti les bruits qui se sont répandus de maladie de l'Empereur, de révolution à Rome et de difficultés avec la Prusse.

Paris, 2 octobre.

La *Patrie* dément les faux bruits de changements ministériels, de négociations tendant à modifier la convention de septembre, de traité d'alliance entre la France et l'Italie et aussi entre la Prusse et l'Italie.

Saint-Pétersbourg, 2 octobre.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* dit : « Les principes de la politique russe à l'égard de la Turquie sont la sympathie pour les populations Chrétiennes qui ont la même origine et la même foi et en même temps le désir de garder de bons rapports avec la Turquie. Depuis 1856, la Turquie est entrée dans le concert Européen et a reconnu aux peuples, d'après la politique moderne, le droit de manifester leurs aspirations légitimes. La Russie tient compte de ces deux faits et continuera la même politique.

Paris, 2 octobre, 3 h., 30 soir.

On craint que le mouvement qui se produit dans les Etats pontificaux n'amène l'intervention de la France. M. Nigra qui est parti hier pour Biaritz serait allé la conjurer.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Une collision a eu lieu, à Limerick, entre quelques soldats et la populace. Huit personnes ont été blessées à coup de baïonnette. Une neuvième a été tuée. (*International.*)

Le général Scholefield a ajourné les élections en Virginie, à la suite d'instructions venues de Washington.

Une émeute a eu lieu à Jackson, dans le Tennessee. Des troupes ont été envoyées de ce côté.

On dit que le tiers de la récolte du coton dans la Georgie et dans la Caroline du Sud a été détruit par les pluies.

L'arsenal maritime de Pensacola a été fermé à cause de la fièvre. (*New-York Herald.*)

Le roi de Prusse partira le 27 septembre pour l'île de Mainan. De là il se rendra le 2 octobre, en passant par Friedrichshafen, où il s'arrêtera 2 heures, au château de Lindich, au château de Hohenzollern, à Hechingen et à Sigmaringen. Le 6 octobre, le roi partira pour Nuremberg, où il s'arrêtera un jour. Enfin, le 7 octobre, il se rendra à Weimar, en passant par Cobourg, où il fera un court séjour. (*Gazette de Cologne.*)

Le gouvernement des Etats-Unis, qui depuis la fin de la guerre civile négocie avec l'Angleterre sur les dommages dus à ses armateurs victimes des déprédations de l'*Alabama* et d'autres corsaires sudistes, vient de transmettre à son représentant à Londres le relevé de ces dommages en le chargeant d'insister vivement pour obtenir une prompte et sérieuse réparation. Le principal argument que le cabinet de Washington fait valoir à l'appui de ses réclamations est puisé dans la reconnaissance des Etats du Sud comme belligérants. Sans cette reconnaissance, jamais les rebelles n'eussent pu faire sortir leurs vaisseaux des ports de la Grande-Bretagne pour courir sus au commerce américain, et les indemnités que l'Angleterre devra payer ne seront qu'une faible compensation des bénéfices qu'elle a retirés pendant la guerre du monopole assuré à son pavillon des transports maritimes par la disp rition du pavillon américain. (*Cour. des Etats-Unis*)

Le général Turr est arrivé à Belgrade. Dans les conversations qu'il a eues ici avec les hommes politiques, il a déclaré que les télégrammes publiés sur son discours de Pesth étaient inexacts. Voici ce qu'il a dit : « Il y a un moment où la Hongrie aurait pu et dû revendiquer son indépendance par les armes. Elle ne l'a pas fait. Sans chercher la cause pour laquelle le pays n'a pas répondu à l'appel qui lui avait été fait par l'émigration, le général constate aujourd'hui qu'il suffira de la seule concorde des Hongrois entre eux et avec les nationalités qui les entourent pour compléter leur liberté. »

Le général Turr a été reçu avec enthousiasme à Baja, sa ville natale, et dans tout le comté de Bach, habité en grande partie par des Serbes. Les discours qu'il a prononcés à différentes reprises contribueront beaucoup à la réconciliation des nationalités slaves de la Hongrie avec les Magyars. (*Gaz. de Vienne.*)

L'ouverture de la Diète provinciale de Hanovre a été faite le 19 au nom du roi par le comte de Stolberg-Wernigerode.

Dans son discours d'ouverture, il a dit :

« Sur le désir du pays, le gouvernement royal a dès aujourd'hui réuni la représentation provinciale en lui donnant pour tâche de représenter la province, en qualité d'organe constitutionnel.

» C'est sur le terrain des intérêts économiques que devra se développer de préférence l'activité de la Diète. Sur ce terrain toute marge lui est donnée pour se mouvoir.

» En conséquence, la Diète a pour but de s'occuper des intérêts des villes et des campagnes, ainsi que des questions concernant la petite et la grande propriété, en prenant pour base les éléments existants dans les anciens *Landdrasteien* en tant qu'ils soient susceptibles de développement.

» Des projets d'intérêt provincial seront présentés à la Diète et le gouvernement espère qu'elle se livre à des délibérations consciencieuses sur ces projets.

» Le gouvernement attend des propositions et des projets sur diverses affaires d'intérêt commun. Il y donnera suite volontiers en tant que les considérations sur le bien-être de l'Etat le permettront, en se laissant guider par la conviction que la grande organisation de l'Etat doit surtout trouver sa base et son appui dans le concours actif des provinces.

» En mettant ainsi le peuple hanovrien à même de prendre part à ses affaires, le gouvernement est persuadé qu'il exercera les droits et remplira les devoirs qui lui incombent, en s'inspirant d'un véritable amour de la patrie, avec une intelligence exempte de prévention et avec une sage modération. »

Le comte Munster a pris la présidence et la discussion a commencé immédiatement.

LA JUSTICE.

XV *bis*.

Il n'y a pas de question plus importante que celle de la réforme de la justice en Turquie. Nous l'avons dit et ne pouvons que le répéter ici.

Cependant il n'y en a pas qui en apparence du moins, soit plus négligée et qui, dans la pratique, rencontre plus de difficultés.

Les obstacles sont de deux sortes : ceux qui naissent de l'essence même des choses, et ceux qui proviennent d'agents extérieurs ; les uns et les autres également nuisibles à une amélioration.

Tant que la loi strictement liée au Coran, ne dérivant que de lui et basée sur ce code religieux, répondait à tous les besoins et, seule, réglait les relations ou jugeait les actions des individus de race ottomane, les effets que pouvait entraîner l'inobservance de ses prescriptions n'étaient que peu sensibles. Le sanctuaire des lois était impénétrable, le cercle où s'exerçait leur action relativement restreint, la presse n'existait pas, les abus pouvaient rester cachés ou ignorés.

Le fait de l'émancipation des races non-musulmanes a imprimé une autre marche. Du moment que, pour satisfaire à de nouveaux besoins créés par l'assimilation de plus en plus rapide et effective de toutes les races qui vivent sur le sol ottoman, le législateur a senti la nécessité de promulguer des lois spéciales, connues, commentées, expliquées, imprimées, au grand jour et par tout le monde, dès ce moment, disons-nous, il a fallu, sous peine de n'avoir rien fait, que ces loi fussent bien comprises, strictement observées et appliquées ; dans leur esprit, comme dans leur texte.

Nous ne prétendons pas trancher en faveur ou contre cette domination exclusive de la loi religieuse ; nous sommes prêts à convenir que l'esprit aussi bien que le texte du Coran, loin de méconnaître le progrès, le permettent, l'encouragent, le conseillent en font même un précepte. Ce que nous voulons constater est ceci : de nouveaux besoins sociaux se sont produits ; ils ont nécessité de nouvelles lois. Ceux qui ont été appelés à en faire l'application, se sont-ils rendus compte de la cause qui a donné naissance à ces dispositions légales, en ont-ils saisi l'esprit, respecté le texte, suivi la procédure ?

Le doute est permis.

Des lois ont été promulguées, elles existent ; voilà le fait. Nous citerons : *le Code de Commerce*, édicté et rendu obligation ainsi que l'*appendice de ce code* ; celui *de procédure*, le *code pénal* avec son supplément, mis en exécution depuis le 1/13 février 1861 et la *loi sur la presse* en vigueur depuis le 1er janvier 1865.

De ces codes, il y en a qui sont du domaine exclusif des tribunaux indigènes ; ainsi le code pénal et la loi sur la presse ne sont appliqués que par les autorités ottomanes. Le code de commerce et de procédure concernant les relations des sujets étrangers avec les indigènes, sont commentés et appliqués par des tribunaux mixtes où siégent des européens dont la présence s'explique par le désir louable du législateur d'assurer une plus grande garantie à la justice.

Les faits puisés ainsi à deux ordres de choses différents, aux tribunaux ottomans et aux tribunaux mixtes, permettent de juger de la façon dont la réalité a répondu à la pensée du législateur.

L'immixtion des européens a-t-elle produit le bien qu'on attendait?

Ici, encore, comme nous l'avons dit plus haut, le doute est permis, et les interrogations se pressent en foule sous la plume. Nous nous bornons à poser les suivantes :

La loi y est-elle sainement interprêtée?

La procédure y est-elle scrupuleusement suivie?

Les sentences sont-elles basées sur des textes de loi, contiennent-elles l'énonce les articles appliqués?

Les juges sont-ils les esclaves de la loi? S'astreignent-ils impartialement à ses dispositions? Ou bien s'arrogent-ils des droits allant jusqu'à en violenter le sens, jusqu'à la soumettre à leur volonté arbitraire, jusqu'à la faire plier à leurs caprices?

Les justiciables trouvent-ils toujours chez leurs juges de consciencieux, graves et impartiaux dispensateurs de la loi? Ou bien ne rencontrent-ils que des arbitres disposant capricieusement de leurs destinées, de leurs intérêts, de leurs personnes et de leur liberté?

Des faits nombreux qu'on nous signale de toutes parts, donnent malheureusement un triste démenti aux justes espérances qui s'étaient fait jour au début de ces modifications législatives. Nous n'en choisissons que deux, cette fois ; ils sont significatifs. C'est dans les provinces de l'Empire que ces faits se sont passés.

Il y a deux ans, un jeune homme, sujet européen, au service d'un commerçant européen, est soupçonné de s'être approprié une somme qui avait disparu de la chambre de la domestique de la maison. Cette servante est *raya*. L'inculpé est traduit devant l'autorité ottomane, on ignore encore à la demande de qui, et là, sans être assisté par le drogman de son consulat, sur *ses simples aveux tous contradictoires*, il est condamné à la restitution d'une somme *qui n'est pas fixée* et, *à ce qu'il paraît*, à 3 ans de prison ; le tout, *sans débats* et *sans défense*, *sans jugement*, sans énonciation de l'art. du code pénal appliqué. Il passe néanmoins 6 mois dans les prisons où il contracte une grave maladie, puis il en sort, et deux fois repris et relaché. Enfin, grâce à d'énergiques démarches, *faites par des tiers*, on a pu arrêter ces procédés illégaux ; mais ce qui est grave, c'est qu'il a été constaté que cet individu, livré ainsi à toutes les suites d'une procédure aussi irrégulière, est privé de la plénitude de ses facultés intellectuelles. Que dire d'une pareille application des lois et de ces actes attentoires à la liberté individuelle, commis par les autorités ottomanes et jusqu'ici, tolérés par l'agent consulaire?

L'autre fait remonte également à deux années. Un sujet ottoman, ayant à régler des affaires en participation, entreprises avec un européen, évoque le différend par devant le tribunal mixte où il énumère ses demandes en produisant ses preuves. Son adversaire nie la signature des pièces produites et donne ainsi lieu à une vérification d'écritures qui exigeait d'être légalement tranchée avant tout. Le tribunal passe outre, et sans statuer sur tous les points en litige, déboute simplement le demandeur. Celui-ci interjette appel et malgré la régularité de la procédure, malgré ses incessantes réclamations il ne peut depuis un an parvenir à donner suite à son appel. Il n'y a sorte de faux-fuyants que son adversaire européen ne mette en œuvre pour éluder la révision de cette affaire, et paraît-il avec succès, car tout reste en suspens. On se demande dès lors à quoi bon promulguer un code de procédure et y inscrire les formalités de l'appel?

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

VII.

Quel succès avaient eu ses soins ! La suite de ce récit le dira. Il suffit pour le moment d'informer le lecteur que Mlle Marie de Tècle était alors une jeune personne d'aspect fort agréable, dont le buste un peu court était bien posé sur des hanches un peu hautes, point belle, mais extrêmement gracieuse, instruite d'ailleurs, plus vive que sa mère dans ses allures et fine comme elle. Elle était même tellement fine, Mlle Marie, que sa mère appréhendait par instans qu'elle ne se fût, elle ne savait comment, rendue maîtresse du secret qui la concernait. Quelquefois elle parlait trop de M. de Camors, quelquefois elle n'en parlait pas assez, et prenait, quand les autres en parlaient, des airs mystérieux. Mme de Tècle s'inquiétait un peu de ces bizarreries. Quant à la conduite de M. de Camors et à son attitude plus que réservée, elle s'en inquiétait bien aussi par intervalle ; mais quand on aime les gens on interprète à leur avantage tout ce qu'ils font et tout ce qu'ils ne font pas, et Mme de Tècle attribuait volontiers les façons équivoques de Camors aux inspirations d'une loyauté chevaleresque. Comme elle croyait le connaître, elle jugeait assez naturel qu'il évitât jusqu'à la dernière heure, jusqu'à sa détermination définitive, tout ce qui eût pu l'engager, éveiller le commérage public, compromettre le repos de la mère et de la fille. Peut être encore la fortune considérable qui semblait promise à Mlle de Tècle ajoutait-elle aux scrupules de M. de Camors en inquiétant sa fierté ; enfin il ne se mariait pas, ce qui était bon augure, et sa petite fiancée arrivait à peine à l'âge du mariage. Il n'y avait donc rien de désespéré, et d'un jour à l'autre M. de Camors pouvait tomber à ses pieds, et lui dire : Donnez-la-moi.—Si Dieu ne voulait pas que cette page délicieuse fût jamais écrite au livre de sa destinée, si elle était forcée de marier sa fille à quelque autre, la pauvre femme se disait qu'après tout les soins qu'elle lui avait prodigués ne seraient point perdus, et que la chère enfant en serait toujours meilleure et plus heureuse.

Les longs mois qui s'écoulaient entre les apparitions annuelles de M. de Camors à Reuilly, remplis pour Mme de Tècle par une idée unique et par la douce monotonie d'une vie régulière, passaient plus rapidement que le comte ne pouvait l'imaginer. Sa propre existence si active et si pleine creusait des abîmes et mettait des siècles entre chacun de ses voyages périodiques ; mais Mme de Tècle, après cinq années était toujours au lendemain de la nuit chère et fatale où son rêve avait commencé. Depuis ce temps, pas une interruption dans sa pensée, pas un vide dans son cœur et pas une ride sur son front. Son rêve était resté jeune comme elle.

Cependant, malgré la paisible et rapide succession des jours, ce n'était jamais sans impatience ni sans trouble qu'elle voyait approcher la saison qui rappelait chaque année M. de Camors dans le pays. A mesure que sa fille grandissait, elle se préoccupait davantage de l'impression qu'elle ferait sur l'esprit du comte, et elle sentait plus vivement la solennité de la circonstance. Mlle Marie, qui était, comme nous l'avons déjà suggéré, une fine mouche, n'avait pas manqué de s'apercevoir que sa tendre mère choisissait habituellement l'époque des sessions du conseil-général pour lui essayer de nouvelles coiffures. L'année même où nous avons repris notre récit, il s'était passé à cette occasion une petite scène qui avait plu médiocrement à Mme de Tècle. — Elle essayait donc à Mlle Marie une coiffure nouvelle : Mlle Marie, dont les cheveux étaient très beaux et très noirs, avait pourtant dans le nombre quelques mèches folles et rebelles qui désespéraient sa mère ; il y en avait une entre autres qui s'obstinait, quoiqu'on pût faire, à se rebrousser hors du peigne et des rubans, à s'échapper sur le front et à s'y épanouir en rosaces tapageuses. Mme de Tècle avait fini par trouver, — elle s'en flattait du moins, — un agencement de rubans qui, sans en avoir l'air, fixait décidément cette boucle récalcitrante. — Comme cela, je crois vraiment que cela tiendra, dit-elle en soupirant et en s'écartant un peu pour contempler son ouvrage.

— Ne le croyez pas trop, ma mère chérie, dit Mlle Marie, qui était rieuse et qui avait dans l'esprit une pointe comique ; ne le croyez pas trop... Je vois d'ici ce qui se passera... On sonne,... j'accours,... ma mèche saute,... entrée de M. de Camors,... ma mère se trouve mal... Tableau !

— Je voudrais bien savoir ce que M. de Camors vient faire là ? dit sèchement Mme de Tècle.

Sa fille lui sauta au cou. — *Nothing* ! dit-elle.

D'autres fois Mlle de Tècle le prenait, en parlant de M. de Camors, sur le ton d'une amère ironie ; c'était — le grand homme, — l'illustre personnage, — l'astre voisin, — le phénix des hôtes de ces bois, — ou simplement — le prince !

De tels symptômes avaient une gravité qui n'échappait point à Mme de Tècle. En présence du prince, il est vrai, la jeune fille perdait sa belle humeur ; mais c'était une autre contrariété. Sa mère la trouvait froide, gauche, silencieuse, trop brève et légèrement caustique dans ses réponses, elle craignait que M. de Camors ne la jugeât ma sur ces apparences. — M. de Camors ne la jugeait ni bien ni mal ; Mlle de Tècle était pour lui une fillette gentille et insignifiante à laquelle il ne pensait pas une minute par an.

Il y avait à cette époque dans le monde une personne qui l'intéressait davantage et plus même qu'il n'eût voulu : c'était la marquise de Campvallon d'Arminges, née de Luc d'Estrelles. — Le général, après avoir fait visiter à sa jeune femme une partie de l'Europe, l'avait installée dans son hôtel de la rue Vanneau, au sein d'une opulence royale. Ils demeuraient à Paris pendant l'hiver et le printemps ; mais le moins de juillet les ramenait au château de Campvallon, où ils résidaient en grande pompe jusqu'à la fin de l'automne. Le général invitait chaque année Mme de Tècle et sa fille à passer quelques semaines à Campvallon, jugeant fort sensément qu'il ne pouvait donner à sa jeune femme une compagnie meilleure. Mme de Tècle se rendait volontiers à ces invitations, parce qu'elle y trouvait l'occasion de voir de temps en temps l'élite de ce monde parisien dont son respect pour les manies de son oncle l'avait toujours

Voir le numéro du 2 Octobre.

REVUE DES JOURNAUX.

Le *Temps* a reçu la lettre suivante que nous croyons devoir reproduire comme nous avons reproduit la première assertion de M. de Kératry et le démenti du *Moniteur* :

« Monsieur le rédacteur en chef,

» J'ai l'honneur de vous demander l'hospitalité pour la lettre suivante dans les colonnes de votre estimable journal :

» Le *Moniteur universel* a publié ce matin ces lignes :

« Dans un article relatif au Mexique, publié par la *Revue contemporaine* du 15 » septembre, M. de Kératry raconte qu'il y » aurait eu à Saint Cloud *des conversations* » *extrêmement vives* entre l'impératrice » Charlotte et l'Empereur.

» Ce récit est absolument contraire à la vérité. »

» D'abord, le *Moniteur* parle à tort *des conversations* de Saint-Cloud: je n'en ai indiqué qu'une seule.

» Après l'échec de M. Almonte, ambassadeur extraordinaire du Mexique, qui fut suivi de la rupture du traité de Miramar, comme l'atteste lui même notre gouvernement dans sa *Note à Maximilien*, en date du 31 mai 1866, l'impératrice Charlotte fut envoyée auprès de l'empereur Napoléon, afin d'obtenir des hommes, de l'argent et le rappel du maréchal Bazaine.

» A son départ de la Vera-Cruz, l'impératrice refusa publiquement de naviguer dans un canot de notre marine, sous pavillon français.

» A Paris, elle demanda l'hospitalité à un hôtel.

» A son arrivée, elle reçut M. Drouyn de Lhuys, qui, avec toute sa courtoisie, lui annonça, comme le constate la propre déclaration de ce ministre à M. John Hay, chargé d'affaires des Etats Unis (16 août 1866), reproduite dans le *Livre Jaune*, que *le plan arrêté précédemment par le gouvernement de l'Empereur serait exécuté, comme il avait été dit*.

» L'audience de Saint-Cloud, difficilement obtenue de l'empereur Napoléon par l'impératrice Charlotte, *n'a en rien modifié*, comme l'affirme cette même dépêche diplomatique, *les résolutions déjà prises*.

» Peut-on admettre un seul instant que l'impératrice Charlotte, exaltée par un douloureux voyage, soit sortie satisfaite de cette entrevue sans témoins, et qu'à des refus nettement articulés, la malheureuse princesse, déjà irritée par l'abandon des Tuileries, n'ait pas répondu par des *récriminations plus ou moins vives* ?

» A défaut d'autre preuve qu'il ne convient pas de mettre aujourd'hui en lumière, je laisse l'opinion publique juger entre le démenti du *Moniteur* et la logique inexorable des faits.

» Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de tous mes remerciements et de ma considération très distinguée.

« Comte E. de Kératry. «

Le *Temps* fait suivre cette lettre des considérations suivantes :

» Nous avons cru de notre équité d'accueillir la lettre de M. de Kératry; mais nous ne le pouvons sans rappeler l'observation que nous avons déjà faite en parlant, d'après lui, de l'entrevue de Saint-Cloud et de ses conséquences : il ne procède ici que par induction : or, non-seulement, en thèse générale, un raisonnement ne peut jamais valoir contre un fait ; mais celui de M. de Kératry n'a rien qui infirme nécessairement la note du *Moniteur*. L'impératrice Charlotte peut avoir été mécontente et même irritée du résultat négatif de son voyage. Rien n'est assurément plus vraisemblable, mais il ne suit pas de là que l'entretien de Saint Cloud ait dû être nécessairement vif. Le raisonnement est donc défectueux, considéré en lui-même, et abstraction faite de la gravité qui s'attache naturellement à la déclaration du *Moniteur*. Nous ne tarderons, du reste, pas à avoir de plus amples éléments d'appréciation, s'il est vrai, comme l'annonce aujourd'hui l'*Indépendance belge*, que l'édition complète du travail de M. de Kératry, qui doit paraître à Leipzig, contiendra le récit complet de l'entrevue, bien entendu à la condition que ce récit soit celui qui, d'après M. de Kératry, a été dicté par la princesse Charlotte, aussitôt après l'entrevue. »

—

L'*Abendpost* dit que la présence à Vienne du général Fleury, qui est arrivé dans cette ville avec sa famille, n'a aucun but politique, et que c'est un simple voyage d'agrément.

Contrairement aux assertions de plusieurs journaux, d'après lesquelles l'amiral Tegethoff aurait reçu pour instruction de bombarder les ports mexicains dans le cas où on lui refuserait la dépouille mortelle de l'empereur Maximilien, l'*Abendpost* assure de nouveau que la mission de l'amiral est toute pacifique et qu'il ne devra en aucun cas recourir à la force pour atteindre son but.

—

Les nouvelles relatives aux ventes des biens des couvents continuent à être fort bonnes.

Malgré les efforts, désormais impuissants, de la superstition et malgré les doutes émis par certains incrédules au sujet du concours qui pouvait être espéré pour les acquisitions de ces biens, surtout dans les provinces méridionales, on assure qu'un grand mouvement s'y manifeste parmi les propriétaires et les capitalistes pour concourir aux enchères et prendre préalablement les renseignements nécessaires. (*Corresp. It. Intern.*)

—

Une lettre de Kossuth contre le gouvernement hongrois a paru dernièrement.

Le gouvernement prépare la sécularisation des biens de l'Eglise. (*Pays*).

—

RÉVÉLATIONS SUR LA VIE INTIME DE MAXIMILIEN.

I.

Depuis la cruelle exécution de Queretaro, il s'est débité une énorme quantité de portraits représentant le souverain du Mexique. Mais si fidèles et si soignées que soient les reproductions photographiques, elles sont impuissantes à rappeler certaine harmonie qui, répandue sur un visage, donne à l'ensemble de ses traits une physionomie spéciale et un caractère particulier. Aucun marbre, aucune peinture, aucun dessin n'a su rendre suffisamment l'expression de cette douce et sympathique figure dont le galbe oblong était d'une distinction vraiment royale. Nul objectif n'a pu conserver à ces yeux prématurément fermés, leur regard plein d'aménité, et leurs feux étincelants dans les moments de joie.

Maximilien était d'une stature noble et élevée, — ce qui excuse la dimension de ses pieds qu'il avait fort longs. Son allure était lente et majestueuse, sans être compassée, et lorsqu'il marchait, il jetait les jambes de droite et de gauche, en les écartant, — ainsi que font les marins. Cette singularité dans la démarche est presque logique quand on se rappelle que le prince avait navigué durant une bonne partie de son existence.

L'Empereur était absolument chauve. Il n'avait conservé des cheveux que sur les tempes et derrière la tête. Son barbier les lui divisait chaque jour, par une raie tracée au milieu de la nuque, à la manière anglaise, plaquant les mèches sur l'occiput à l'aide de cosmétiques, et ramenant leur extrémité par devant pour dissimuler la calvitie.

En revanche, la barbe, plantée en éventail et très fournie, descendait fort bas sur la poitrine, où elle se séparait en deux touffes soyeuses que Maximilien, dans la conversation, avait pour habitude de saisir à poignemain; l'empereur se complaisait à ce geste et forçait ses favoris, aussi partagés à passer jusqu'à leurs plus longs poils dans les anneaux formés par ses doigts repliés sur eux-mêmes.

Peu de temps avant sa chute, Maximilien avait exprimé l'intention de se faire raser, — à l'exception de la moustache et de l'*impériale*. Il trouvait sa barbe peu *numismatique* et alléguait qu'il avait mauvais air sur les médailles. Mais il avait remis son projet à plus tard, sur l'objection qu'une grande quantité de monnaies venaient d'être frappées à son effigie et que cette modification déterminerait un travail très coûteux... Tout porte à croire que le visage du prince n'eût rien gagné à ce changement, car cette barbe qu'il avait condamnée cachait un peu sa bouche épaisse et d'un dessin défectueux pour ne pas dire déplaisant... Les lèvres toujours entr'ouvertes laissaient voir les dents jaunes et mal rangées.

On sait que Maximilien était d'une santé faible et altérée depuis de longues années par un régime alimentaire mal entendu : l'abus du vin blanc et des mets indigestes avait réduit son estomac à mal et avait déterminé la dyssenterie dont il souffrit jusqu'à sa dernière heure.

L'empereur buvait beaucoup de champagne à ses repas, et dans la journée, tandis qu'il travaillait dans son cabinet, il vidait jusqu'à vingt verres de vin d'Espagne, dans lesquels il trempait des biscuits.

— Ne vous étonnez pas de mon penchant pour cette liqueur, disait-il à ceux qui étaient présents. J'ai contracté ce goût dans mes voyages sur mer ; et puis, le vin d'Espagne a des vertus très-bienfaisantes dans ce climat, où l'organisme humain a besoin de toniques.

Le prince se trompait, et la preuve, c'est que son indisposition empirant, il dut mander le docteur Ounot, qui améliora son état en réglant son alimentation et en lui prescrivant l'absorption exclusive de vins de Bordeaux.

Avant l'intervention du savant praticien Maximilien avait deux cuisiniers qui lui préparaient une cuisine allemande où dominaient les sauces épicées. Le chevreuil paraissait sur sa table sous mille formes, et au dessert l'Empereur mangeait invariablement du fromage, qu'il arrosait de bière venue d'Autriche à grands frais.

Ajoutez à cela qu'il fumait du matin au soir des cigares viennois, qu'il préférait à tous les autres. On conte même à ce sujet que dans l'entourage de Sa Majesté on se sentait mal à l'aise quand l'Empereur, en belle humeur, tendait son porte cigare à ses aides-de-camp ou aux officiers attachés à sa personne. Nul n'osait refuser, et il fallait, sous peine de manque d'éducation, allumer ce rouleau de feuilles de choux, dont le goût était âcre et nauséabond.

Quelques-uns avaient le courage de leur opinion : témoin le colonel B... qui un jour dit à l'Empereur, en lui présentant une boîte de londrés :

— Sire, voulez-vous une fois dans votre vie fumer de bons cigares ? Daignez prendre ceux-ci.

L'Empereur sourit, accepta et répondit d'une voix presque émue.

— Je suis bien excusable de préférer ceux qui viennent de ma patrie.

Depuis ce jour, Sa Majesté n'offrit plus de cigares au colonel B...

II.

Maximilien — au grand profit de son tailleur qui spéculait sur son indifférence — ne mettait aucune coquetterie dans sa façon de s'habiller. Ses paletots étaient toujours gauchement ajustés, et il devait son bon air à son élégance native plutôt qu'à sa toilette.

Dans ses appartements de Chapultepec, il portait une ample redingote grise en drap feutré, ne mettait jamais de gilet et passait ses jambes dans un pantalon à pied. Je ne dirai rien de ses pantoufles en tapisserie, travail d'un dessin criard et vulgaire. C'est ainsi accoutré que le souverain donnait ses audiences — écoutant les solliciteurs dans une posture spéciale, les mains croisées par devant, tandis que ses quatre chiens havanais grognaient dans les coins ou jappaient aux jambes des étrangers.

Au dehors, l'Empereur paraissait toujours vêtu de costumes complètement gris, depuis les souliers jusqu'au chapeau. Cette prédilection pour cette nuance avait conduit les gens de la Cour à l'adopter, de sorte que cette manière de livrée civile était devenue légendaire à Mexico.

Lorsque les amis du prince se promenaient dans les rues, les titis de la localité les désignaient du doigt en criant :

— Regardez les *chambelanne* !

Une particularité : jamais Maximilien n'était ganté. Il tenait toujours ses gants à la main.

Le frère de François-Joseph avait arrangé sa vie de la façon suivante : il se levait à quatre heures du matin, déjeunait à neuf heures, dînait à trois heures avec l'impératrice et ses invités, et à l'exception des jours de fête — il se couchait rarement plus tard que huit heures et demie.

Il n'allait jamais au théâtre, et lorsqu'une représentation à bénéfice était affichée, il se contenait d'envoyer une somme d'argent aux artistes qui concouraient à cette bonne œuvre. Quant au bénéficiaire, il n'avait aussi qu'à se louer de la générosité impériale.

Le caractère dominant de l'esprit de Maximilien était un véritable amour pour le faste ; malheureusement, l'état de ses finances ne lui permettait pas de donner carrière à son appétit de luxe, et cela était d'autant plus malheureux, que le peuple qu'il gouvernait était de ceux auxquels l'apparat impose, et qui estiment la grandeur d'un monarque en raison directe des panaches, des broderies et des cortéges dont il s'entoure.

Autre singularité de ce cerveau, incomplet en plus d'un point :

L'empereur avait un penchant marqué pour le dérangement et la modification de toutes choses. La résidence de Chapultepec, qui ressemblait quelque peu par son ordonnance à un cottage anglais, était sans cesse occupée par des légions d'ouvriers. C'était un bassin qu'on creusait un corps de logis dont on changeait la disposition, une écurie qu'on transformait en belvédère. Cependant il faut dire qu'au milieu de ces bouleversements l'empereur ne se départissait point d'un sentiment artistique dont il a donné des preuves aux peintres, aux sculpteurs et aux lettrés admis dans son palais.

Cette nature bizarre — était celle d'un légiste plutôt que celle d'un dictateur — accusait généralement l'absence de décision et de fermeté. On la trouvait dans la même journée tournée vers l'espérance ou abattue par le manque de foi... Tantôt l'empereur émettait des doutes sur la stabilité de son trône, tantôt il s'égarait en mille projets dont l'exécution devait s'accomplir à dix ans de là !... Dans l'un des derniers repas qu'il offrit à l'état-major français, il s'écria d'un air inspiré :

— Vous verrez Mexico dans vingt ans, messieurs. Je ferai percer un boulevard en cet endroit, un place en cette autre, une parc ici, une caserne là... L'empire mexicain sera, je le jure, un des plus florissants du globe, et sa capitale n'aura point de rivale au monde pour la splendeur de ces édifices et la majesté de ses monuments.

Fort accessible aux observations l'empereur écoutait chacun avec bienveillance, promettait des réformes et prenait des engagements que sa flottante imgination l'empêchait de tenir.

Sa conversation était vive, enjouée, séduisante même. Il se complaisait aux récits et aux aventures militaires et ne détestait point les anecdotes appartenant au genre léger.

Il avait également un léger faible pour les menus-raconteurs de cour, aimait à s'enquérir des intrigues amoureuses de ses officiers, leur demandant à brûle-pourpoint si leurs maîtresses étaient jolies et les poussant sur la pente de propos croustillants ; mais ce qu'il adorait par-dessus tout c'était de causer de l'Italie. Quand ce sujet venait sur le tapis, ses yeux pétillaient, son geste et sa parole accusaient l'enthousiasme.. On rapporte qu'un soir il s'interrompit brusquement après une phasse où il avait exalté les jours heureux passés par lui à Venise et poussa un rauque soupir en laissant tomber son front dans ses mains.

J'ai dit plus haut que l'empereur était très faible, j'eusse été plus exact en écrivant qu'il était trop bon. Son impéritie lui a moins nui que son indulgence, et on pourrait lui appliquer la phrase prononcée à propos du roi Louis XVI : « C'est aux concessions qu'il dut la perte de son sceptre. »

Consultez à ce sujet les soldats que nous avons envoyés là-bas et vous verrez si je me trompe.

(*A suivre.*

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

La frégate cuirassée *Azie*, est partie hier de notre port pour se rendre en Crète.

—

Plusieurs habitants du quartier de Baïram Sokak à Péra, se plaignaient que vers 2 heures du matin, leur sommeil est interrompu par les grelots des bêtes de somme, qui transportent du matériel.

—

Les charettes destinées à enlever les restes des cuisines, traversent parfois des rues sans les enlever. Nous recommandons ce détail à l'attention de la Municipalité.

—

Le bruit court qu'une jeune fille d'une honorable famille a embrassé la religion israélite pour épouser un homme de cette religion.

A la bonne heure! Avons-nous raison de dire que Constantinople était prédestiné à voir s'opérer sous les auspices de la civilisation moderne le mariage de l'Europe et de l'Asie, et à faire table rase des préjugés de races, de castes et de cultes ?

—

M. Moses Montefiore est de retour de la mission qu'il s'était donnée d'intercéder auprès du gouvernement de Roumanie en faveur de ses coréligionnaires israélites. A peine arrivé il a communiqué au *Times* la pétition qu'il a adressée au prince régnant Charles Ier. Il annonce en même temps qu'il a reçu du prince et de son gouvernement des assurances qui lui donnent toute raison d'espérer que les lois du pays qui ont pourvu à la sécurité des juifs, aussi bien qu'à celle des autres habitants de la Roumanie, recevront désormais leur exécution intégrale.

La communication susdite comprend également la réponse du prince à la pétition. Voici le texte de cette pièce écrite en français :

« Cotroceni, 18/30 août.

» M. le baronet, j'ai reçu votre lettre du 27 août dernier, et j'en ai pris connaissance avec un vif intérêt. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire de vive voix, les vœux que vous formez pour vos coréligionnaires sont déjà accomplis. Les Israélites sont l'objet de toute ma sollicitude et de toute celle de mon gouvernement, et je suis bien aise que vous soyez venu en Roumanie pour vous convaincre que la persécution religieuse dont la malveillance a fait tant de bruit n'existe point. S'il est arrivé que des israélites fussent inquiétés, ce sont là des faits isolés dont mon gouvernement n'entend pas assumer la responsabilité. Je tiendrai toujours à honneur de faire respecter la liberté religieuse et je veillerai sans cesse à l'exécution des lois qui protègent les Israélites comme tous les autres Roumains dans leur personne et dans leurs biens.

» Veuillez recevoir, M. le baronet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Sir Moses Montefiore, baronet.

» CHARLES. »

Par dépêche télégraphique arrivé le 2 octobre 1867, à M. Koritschoner, des séries gagnants du tirage du Crédit Mobilier de l'Emprunt 1858, qui a eu lieu à Vienne le 28 septembre.

91	149	307	437	684	1471
1488	1864	1923	2094	2388	
2616	2686	3015	3086	3509	3946

S'adresser pour plus amples renseignements et informations au Han municipal, n° 8 Galata, chez M. Koritschoner, bijoutier.

L'Administration du journal LA TURQUIE Prévient MM. les Négociants que pour leur éviter des dérangements et des pertes d'un temps souvent précieux, elle vient de s'entendre avec l'Agence d'Affaires Commerciales et Industrielles de Galata, rue Voïvoda 15, en face la Bourse, pour recevoir toutes les annonces, avis et travaux de ville que l'on pourrait avoir à lui remettre.

---

tenue éloignée. Pour son compte, elle s'en souciait peu ; mais sa fille, en se trempant dans ce milieu d'une élégance et d'une distinction suprêmes, pouvait y effacer quelques provincialismes de toilette ou de langage, y préciser son goût sur les choses délicates et fugitives de la mode, y gagner enfin quelques grâces de plus. La jeune marquise, qui régnait et rayonnait alors comme un astre pur dans les plus hautes régions de la vie mondaine, voulait bien se prêter aux vues de sa voisine. Elle paraissait porter elle même à Mlle de Tècle une sorte d'intérêt maternel, et joignait souvent ses conseils à son exemple. Elle la parait, l'attifait, la chiffonnait de ses mains magnifiques, et la jeune fille en retour l'aimait, l'admirait et la redoutait.

M. de Camors profitait aussi chaque année de l'hospitalité du général ; mais ce n'était jamais aussi souvent ni aussi longtemps que son hôte l'eût désiré. Il était rare qu'il séjournât à Campvallon plus d'une semaine. Depuis le retour de la marquise en France, il avait dû reprendre avec elle et son mari les relations d'un parent et d'un ami ; mais, tout en s'efforçant d'y mettre tout le naturel possible, il les entretenait avec une certaine tiédeur qui étonnait le général. Elle n'étonnera pas le lecteur, s'il veut bien se souvenir des raisons secrètes et impérieuses qui justifiaient cette circonspection.

M. de Camors, en renonçant à la plupart des conventions qui lient et obligent les hommes entre eux, en avait cependant prétendu conserver une religieusement, celle de l'honneur. Plus d'une fois, dans le cours de sa vie nouvelle, il avait éprouvé peut-être quelque embarras pour limiter et fixer avec certitude les prescriptions de l'unique loi morale qu'il voulût respecter. Il est très facile de savoir au juste ce qu'il y a dans l'Evangile : il ne l'est pas autant de savoir au juste ce qu'il y a dans le code de l'honneur ; mais il existait du moins dans ce code un article sur lequel M. de Camors ne pouvait se tromper, c'était celui qui lui défendait d'attenter à l'honneur du général sous peine d'être à ses propres yeux un gentil-homme félon et forfait. Il avait accepté de ce vieillard confiance, affection, services, bienfaits, tout ce qui peut obliger inviolablement un homme envers un autre homme, s'il y a vraiment sous le ciel quelque chose qui se nomme l'honneur. Il le sentait profondément. Aussi sa conduite avec Mme de Campvallon était-elle irréprochable, et d'autant plus méritoire que la seule femme qu'il lui fût absolument interdit d'aimer était de toutes les femmes de Paris et de l'univers celle qui naturellement lui plaisait le plus. Elle avait pour lui tout à la fois l'attrait fatal du fruit défendu, la séduction de son étrange beauté et l'intérêt d'un sphinx impénétrable.

Elle était à cette époque plus déesse que jamais. L'immense fortune de son mari et l'idolâtrie dont il l'entourait l'avaient placée sur une nuée d'or où elle s'était assise avec une majesté gracieuse et naturelle comme dans son élément. Le luxe de ses toilettes, de ses bijoux, de sa maison, de ses équipages, était d'une magnificence sévère. Elle y mêlait le goût d'une artiste à celui d'une patricienne. Sa personne semblait réellement s'être divinisée dans le rayonnement de cette splendeur. Grande, blonde, flexible, l'œil bleu et profond, le front grave, la bouche pure et hautaine, il était impossible de la voir entrer dans un salon de son pas léger et glissant, ou passer dans sa voiture à demi couchée, les bras croisés sur le sein, le regard perdu, sans songer aux jeunes immortelles dont l'amour donnait la mort. Elle avait jusqu'à ce trait de physionomie un peu dur et sauvage que les sculpteurs antiques avaient surpris sans doute dans leurs visions surnaturelles, et qu'ils ont fixé dans les yeux et sur les lèvres de leurs marbres olympiens. Ses bras et ses épaules, d'une forme parfaite, semblaient modelés dans cette neige rose et immaculée qui couvre les montagnes vierges. Elle était enfin superbe et charmante.

Le monde parisien la respetait autant qu'il l'admirait, car dans son rôle difficile de jeune femme d'un vieux mari elle ne prêtait à aucune médisance. Sans affecter une dévotion extraordinaire, elle savait allier à ses pompes mondaines les patronages charitables et toutes les hautes pratiques de l'élégance pieuse. Mme de La Roche-Jugan, qui la surveillait de près comme on surveille une proie, en rendait elle-même bon témoignage, et la jugeait de plus en plus digne de son fils. M. de Camors, qui de son côté l'observait malgré lui avec une ardente curiosité, était en général porté à croire, comme sa tante et comme le monde, qu'elle remplissait en conscience son rôle délicat, et qu'elle trouvait dans l'éclat de sa vie et dans les satisfactions de son orgueil une compensation suffisante de sa jeunesse, de son cœur et de sa beauté sacrifiés.

Cependant certains souvenirs du passé, se joignant à certaines bizarreries qu'il se figurait remarquer dans les façons de la marquise, le disposaient à la défiance. Il y avait des heures où, se rappelant tout ce qu'il avait autrefois entrevu d'abîmes et de flammes au fond de ce cœur, il était tenté de soupçonner sous ces calmes apparences tous les orages et peut-être toutes les corruptions. Il est vrai qu'elle n'était pas tout à fait avec lui ce qu'elle était avec tout le monde. Le caractère de leurs relations était marqué d'une nuance particulière : c'était cette sorte d'ironie couverte dont le ton s'établit souvent entre deux personnes qui ne veulent ni se souvenir ni oublier. Cette nuance, tempérée dans le langage de M. de Camors par le savoir-vivre et le respect, était beaucoup plus accentuée et parfois jusqu'à l'amertume dans celui de la jeune femme. Il s'imaginait même par instans sentir une pointe de coquetterie sous ce manége, et cette provocation, si vague qu'elle fût de la part de cette belle, froide et impassible créature, lui paraissait un jeu aussi effrayant que mystérieux. Cela l'attirait et l'inquiétait.

Ils en étaient là quand M. de Camors, étant venu, à l'ordinaire, passer les premiers jours de septembre au château de Campvallon, s'y rencontra avec Mme de Tècle et sa fille. Ce séjour fut douloureux cette année-là pour Mme de Tècle. Sa confiance s'ébranlait, et sa conscience commençait à s'alarmer. Elle avait, il est vrai, fixé dans sa pensée le dernier terme de ses espérances au moment où sa fille atteindrait vingt ans, et Marie n'en avait que dix-huit ; mais enfin on la lui avait déjà demandée, le bruit public l'avait déjà mariée plusieurs fois, M. de Camors ne pouvait ignorer ces rumeurs, qui couraient dans le pays, et cependant il se taisait, sa contenance ne variait pas ; elle était avec Mme de Tècle gravement affectueuse, et avec Mlle Marie, malgré ses beaux yeux maternels et sa boucle domptée, elle était d'une insouciance glaciale.

(*Serv continué.*)

VARIÉTÉS.

Exécution de Bridget Durgan. — Bridget Durgan a été pendue hier, comme on l'avait annoncé, à New-Brunswick (New-Jersey). Il y avait une foule immense accourue de plus de cent milles à la ronde, et la foule était animée d'une telle irritation que les autorités avaient dû mettre sur pied un corps de troupes considérable, dans la crainte que la condamnée ne fût enlevée à la justice régulière et mise en pièces.

Il est inutile de revenir sur le crime lui-même, qui est connu de tout le monde. Cependant la coupable a fait, avant de mourir, une confession entière, d'où ressortent des détails horribles. Bridget, comme nous l'avons déjà dit, n'avait pas le vol pour but ; mais elle s'était imaginée gagner les bonnes grâces de M. Corriell après s'être débarrassée de sa maîtresse, et depuis longtemps déjà elle avait médité son crime. Un soir donc que M. Corriell devait passer la nuit dehors, elle trouva l'occasion favorable. Mme Corriell, qui l'avait fait venir près d'elle pour faire passer plus vite les longues heures de la soirée, finit par s'endormir sur une chaise longue, après s'être déshabillée. Bridget s'empara d'une chaise d'enfant, et lui en asséna deux coups sur la tête.

Mme Corriell, surprise dans son sommeil, et d'abord étourdie par les coups, se releva bientôt et s'arma de son côté d'une chaise pour se défendre. Il y eût une lutte terrible. Bridget enfin saisit à bras le corps Mme Corriell qui la tenait à la gorge, et la mordit à la joue pour lui faire lâcher prise ; puis elle l'entraîna dans sa chambre à coucher, et la jeta à la renverse sur son lit, où elle la frappa de vingt coups de couteau.

La croyant morte, elle vida la lampe sur le lit et mit le feu à la kérosine. Puis elle monta rapidement au premier étage, changea ses vêtements ensanglantés et ceux de l'enfant, et sortit précipitamment de la maison.

A cet instant, en tournant dans la cour, elle entendit du bruit à la fenêtre du rez-de-chaussée. C'était la malheureuse Mme Corriell qui, dans un suprême effort, s'était relevée, et ouvrait la fenêtre pour essayer d'appeler du secours. Bridget s'approcha et la repoussa. Mme Corriell tomba sur le dos pour ne plus se relever.

On sait qu'ensuite Bridget alla donner l'alarme, et que ses récits incohérents ont amené son arrestation.

La condamnée a été conduite à l'échafaud vêtue d'une robe de couleur sombre, avec un col et des manchettes de toile blanche. Son corps est resté suspendu pendant trente minutes, après quoi les médecins ont reconnu que la vie était éteinte, et le cadavre a été déposé dans le cercueil.

Le shérif a enlevé le capuchon noir qui couvrait son visage, malgré les objections des prêtres qui avaient assisté la condamnée; la peau était bleue et injectée, mais les traits n'étaient pas déformés. L'enterrement a eu lieu par les soins du clergé catholique dans le cimetière de New Brunswick.

Bridget Durgan est la quatrième femme pendue dans le New-Jersey ; la première était Mary Coode, en 1812 ; la seconde, Eliza Freeman, en 1832, et la troisième, Rosa Koor, en 1844.

—

Des recherches statistiques qui viennent d'être faites sur l'usage des narcotiques chez les différents peuples ont amené les curieux résultats suivants :

La Sibérie a ses fongus ; la Turquie, l'Inde et la Chine ont leur opium ; la Perse, l'Inde et la Turquie avec toute l'Afrique, depuis le Maroc jusqu'au cap de Bonne-Espérance, et même les Indiens du Brésil, ont leur chanvre et leur hachisch ; l'Inde, la Chine et l'Archipel du Levant ont leurs noix de bétel et leur poivre de bétel. Les îles de la Polynésie ont leur hava quotidien ; le Pérou et la Bolivie, leur interminable coca ; la Nouvelle-Grenade et les chaînes de l'Himalaya, leurs pommes-épines rouges et communes ; l'Asie, l'Amérique et le monde entier peut-être ont le tabac ; les Indiens de la Floride, leur houx émétique ; le nord de l'Europe et l'Amérique ont leur pedum et leur galle douce ; les Anglais et les Allemands ont le houblon et les Français la laitue.

Il n'est nation si ancienne qui, depuis les temps les plus reculés, n'ait son narcotique, aucune, si lointaine et si isolée, qui n'avait trouvé sur ses propres bords un allégeur de peines et sur son sol natal un endormeur pour chasser les soucis ; aucune si sauvage, que l'instinct n'ait conduite à chercher et employer avec succès cette forme de secours physiologique. L'appel d'un tel secours et l'habitude d'en jouir sont à peine moins universels que le désir et la consommation des aliments nécessaires à l'existence.

On estime que les narcotiques sont en usage, savoir : le tabac, parmi 900 millions d'hommes ; l'opium, parmi 400 millions ; le chanvre et le hachisch, parmi 300 millions; le bétel, parmi 100 millions; le coca, parmi 10 millions, et les autres substances diverses parmi 25 millions d'hommes.

Une tendance qui fait si évidemment partie de la nature humaine ne peut être réprimée par aucun moyen physique fiscal ou réglementaire ; elle peut être pendant quelque temps découragée ou empêchée, mais ce résultat même, fort insuffisant, n'est pas toujours atteint. Cela n'est que trop prouvé par la tentative infructueuse des Espagnols pour arrêter la consommation du coca dans le Pérou. Les rois et les prêtres qui ont voulu défendre de fumer n'ont pas été plus heureux en Europe et en Asie, et l'échec plus récent de la croisade contre l'opium a montré toute l'inanité de ces entreprises.

—

L'usage du rince-bouche n'a pas mon approbation. Je ne connais rien de plus... comment dirai-je ?... de plus malséant que de se gargariser avec l'eau parfumée du verre et de faire cascade dans le bol après qu'on s'y est lavé le bout des doigts.

J'ai ouï dire qu'un célèbre banquier, afin de dissimuler cette ablution, avait fait servir avec les rince-bouche de petits paravents *ad hoc*, derrière lesquels ses convives se livraient à tous les mystères du cabinet de toilette. Mais le bruit de l'eau qui tombe, sans qu'on la voie donna lieu à de fâcheuses interprétations. Le banquier renonça de lui-même à ses paravents.

Aujourd'hui on ne sert plus que les bols ; on a supprimé les verres. Bientôt, je n'en doute pas, on supprimera aussi les bols, excepté, bien entendu, dans le cas où il y aurait des écrevisses.

—

En lisant les journaux anglais, nous trouvons une légende espagnole qui pourrait bien être une vérité.

Elle a environ une demi-douzaine de siècles. Il n'est pas un paysan d'Andalousie qui ne l'admette comme article de foi.

Ferdinand III, ou pour mieux dire saint-Ferdinand, venait de mourir après avoir repris Séville aux Maures et chassé les hérétiques de l'Andalousie. En arrivant au paradis, il fut présenté à la Sainte-Vierge.

— Tu as rendu de grands services à la religion, lui dit la Reine du ciel. En récompense, demande pour l'Espagne toutes les faveurs célestes, tu les obtiendras.

Saint Ferdinand répondit :

— Je demande du blé, de l'huile, du vin.

— Accordé.

— Un beau soleil pour la terre ; du courage pour les hommes, de la beauté pour les femmes.

— Accordé.

— De riches troupeaux, des taureaux vigoureux, des oranges, des grenades.

— Accordé.

— Un bon gouvernement.

— Ah ! pour cela, non, s'écria la vierge Marie. Si je t'accordais encore cette faveur, le ciel resterait vide. Dès qu'un ange aurait seulement passé vingt-quatre heures en Espagne, il ne voudrait plus d'autre paradis.

—

Un petit crevé discutait avec une demoiselle de Mabille.

— L'homme, disait-il, est supérieur à la femme.

— Pas du tout, c'est la femme qui est supérieure à l'homme.

— Prouve-moi cela !

— Est-ce que le bon Dieu n'a pas commencé par créer les êtres inférieurs ? J'ai entendu dire cela autrefois par un étudiant en médecine.

— C'est possible. Après ?

— L'homme est venu ensuite. Et après l'homme la femme, — la côte du père Adam.

— Comme tu es forte !

— Ainsi, comme disait un sculpteur, mon 2e, non, le...

— Peu importe le numéro.

— Comme disait mon sculpteur, l'homme, c'est l'ébauche.

— Et la femme, c'est... la débauche.

—

Vous avez peut-être rencontré à l'Argyll miss N..., une adorable blonde fraîchement débarquée sur l'asphlate londonien et qui a fait tourner déjà plus d'une tête.

Un des nababs qui a accompagné le Sultan en Angleterre, aussi magnifique que généreux, enchanté d'avoir fait la connaissance de cette sirène, envoya, dans les premiers moments de son ivresse, son bijoutier chez la séduisante nymphe, pour lui présenter deux paires de boucles d'oreilles de diamants de la plus grande beauté, ajoutant, dans un billet fort tendre, qu'il la priait de choisir celui des deux bijoux qui lui plairait davantage.

Après avoir examiné les diamants sans pouvoir se décider, la belle pécheresse prit le parti de faire passer au généreux disciple de Mahomet la réponse suivante :

« Miss N... présente ses compliments à son cher..... ; elle a reçu les boucles d'oreilles qu'il lui a envoyées ; elle les trouve choisies avec tant de goût, d'un éclat si pur et si brillant, que, dans l'impossibilité de pouvoir faire un choix entre elles, elle prend le parti de les garder toutes les deux. »

Cette lettre est authentique. Voilà une demoiselle qui fera son chemin !

—

Un vieux clergyman écossais, suivi de John, son domestique, un vieillard comme lui, autrefois maître tailleur, s'en revenait de prêcher. Ils s'arrêtèrent à un coin de chemin pour laisser respirer leurs mulets.

Le vieux pasteur était triste.

— John, disait-il, comment se fait-il que mon frère ait toujours une assemblée imposante lorsqu'il prêche, tandis que moi, débitant les mêmes sermons que j'ai toujours prêchés, et qui obtenaient autrefois du succès, je perde chaque jour de nouveaux auditeurs ?

John secoua la tête.

— Ah ! Dieu vous bénisse, monsieur ! il en est du ministre comme du tailleur, voyez-vous. Je sais coudre aussi bien qu'autrefois, n'est ce pas? et pourtant le jeune Patrick m'a pris toutes mes pratiques... Coudre n'y est pour rien, ministre, mais c'est la nouvelle coupe, voyez-vous, — c'est la nouvelle coupe...

CINQ-CENTS

Proverbes Ottomans.

481 L'homme ruiné aime celui qui lui ressemble.
482 La fortune aide les intrépides.
483 C'est sur le champ de bataille que le brave se fait connaître.
484 Propos d'homme loyal, pourpoint de métal.
485 La maison du menteur a brûlé, et personne ne l'a cru.
486 Au menteur il faut avant tout de la mémoire.
487 Certains mensonges valent mieux que la vérité.
488 Mentez, mais avec mesure.
489 On ne jette des pierres qu'aux arbres fruitiers.
490 Les meilleurs fruits sont mangés par les porcs.
491 Mange le fruit et ne te soucie pas de l'arbre.
492 Plutôt la faim en se couchant que des dettes en se levant.
493 Il faut allonger les pieds selon la couverture.—(Selon le bras la saignée.)
494 Il y a un chemin d'un cœur à l'autre.
495 Un visage fait rougir l'autre.
496 Ce n'est pas la marchandise qui se plaint du péage.
497 L'âne chargé ne braie pas.
498 Il faut du chemin au voyageur.
499 Qui connaît bien son chemin ne se fatigue pas.
500 C'est le producteur, et non pas le consommateur, qui sait apprécier les choses selon leur véritable valeur.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 2 octobre	54	35
Clôture	du 2 octobre	54	19

PARIS, 18 SEPTEMBRE 1867

A. S. Exc. M. FORCADE LA ROQUETTE, *ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.*

Monsieur le ministre,

Moins heureuse que les éphémères, l'Union que j'avais rêvée est morte avant de naître. Aux grandeurs qu'elle eût enfantées pour la France, un opiniâtre antagonisme a substitué les sinistres qui éclatent et ceux qui se préparent.

Malheureusement pour mes projets, vous ne m'avez pas cru lorsque je vous disais, au moins de juillet dernier, que l'Union financière arracherait la France aux dangers qui la menacent, au marasme qui l'étreint et la tue.

La chute du Crédit mobilier, les sombres événements financiers dont nous sommes témoins, montrent avec une telle force la justesse de mes prévisions, qu'il me semble utile de vous adresser de publiques confidences. Peut-être y trouverez-vous un remède au mal qui nous envahit et qui, si l'on n'y prend garde, menace de tout emporter.

Les tristesses qui m'agitent font naître, dans mon esprit, les plus funestes pressentiments. Je souffre en considérant les malheurs que j'entrevois; en songeant qu'ils pouvaient être facilement évités je suis indigné contre les folles et aveugles passions qui ont fait obstacle aux efforts que je tentais pour les conjurer.

L'Union eût tant contribué à réparer de redoutables ruines, que l'insuccès m'avait semblé impossible. Cet insuccès est véritablement inexplicable, venant précisément des hommes les plus intéressés à me seconder.

L'Union, qui eût sauvé les grandes existences actuellement compromises et empêché d'effroyables catastrophes, était-elle une chimère, comme le prétendent les grands financiers ? Nullement, vous le verrez bientôt. Mais, comme préambule, je crois devoir, en évoquant vos souvenirs, vous entretenir des tristes événements qui se produisent.

§

Il y a bientôt sept années, j'eus l'honneur de vous faire visite. C'était le 5 janvier 1861. L'Empereur vous avait confié le portefeuille des finances.

Un grand sinistre était survenu : une descente judiciaire avait été faite dans mes bureaux le 15 décembre, les scellés avaient été posés sur les livres de ma société, un mandat d'arrêt avait été lancé contre moi, enfin j'avais subi un interrogatoire devant le juge d'instruction.

Et pourquoi ce formidable appareil de la justice ? Il n'y avait eu n'y réclamation ni plainte ; je n'avais subi aucun protêt et n'avais reçu aucune assignation commerciale ; ni actionnaires ni créanciers n'avaient formulé une allégation quelconque qui pût justifier les actes qui s'accomplissaient. La dénonciation de M. de Pontalba elle-même ne pouvait être une cause légitime. Emanée d'un tuteur pour ruiner ses pupilles, cette dénonciation mensongère et diffamatoire constituait uniquement une tentative d'escroquerie. Elle eut été dédaignée avec mépris si la magistrature eût obéi à ses seules inspirations ; mais la réaction sévissait contre les financiers; les accusations vagues que formulaient d'implacables et puissants ennemis, avaient jeté l'erreur dans les meilleurs esprits et entraîné de fatales résolutions.

Ces événements judiciaires avaient effrayé la Bourse ; aussi les agents de change auxquels je devais, pour reports, une vingtaine de millions, témoignaient-ils publiquement leurs appréhensions.

Le moment était critique ; une catastrophe était imminente, je ne balançai pas. Par la vente des valeurs composant ma fortune personnelle, je pus faire face à tout, sans recourir à la Banque de France. Après ce sacrifice, je n'avais rien à ma disposition ; il me restait uniquement l'immeuble de la rue Neuve-des-Mathurins, que je possédais avant de devenir gérant de la Caisse.

Voilà comment fut remplie l'échéance du 31 décembre, voilà comment furent payés les agents de change et les coupons des sociétés patronnées par la Caisse C'est à ce moment que je me rendis près de vous. Il me semblait que vous deviez, le premier, connaître comment avaient été vaincues les entraves mises à mes affaires.

Nul ne pensait que l'atteinte inouïe portée à mon crédit pût être surmontée, et vous-même, Monsieur le Ministre, partagiez tellement cette opinion, qu'en me voyant entrer dans votre cabinet, le 5 janvier, à cinq heures du soir, pressentant une demande de secours, vous la préveniez en me disant, au nom du gouvernement, que « si, en d'autres temps, des banquiers avaient été aidés, il n'en serait pas de même sous le règne de Napoléon III »; et, complétant votre pensée, vous ajoutiez : « Que la dignité du gouvernement dont la garde vous était confiée, le tiendrait éloigné de toute intervention de cette nature. » Votre étonnement fut donc très grand, lorsqu'après avoir écouté, sans mot dire, les dispositions de l'administration supérieure à mon égard, je vous fis remarquer que je ne sollicitais aucun secours ; que tout était soldé ; que ma venue s'expliquait par cette considération, qu'il m'avait paru convenable d'apprendre au Ministre des finances que toutes craintes d'embarras pour le marché avaient été conjurées. Ce fut à peu près tout ce qui fut échangé entre nous.

La vérité sur la cause du sinistre qui devait bientôt m'anéantir tout à fait était alors bien obscurcie ; elle est encore enveloppée d'un voile qu'il ne me plaît pas d'arracher tant que luira une espérance pour mes actionnaires. Cette vérité, j'aurais pu la dire depuis longtemps ; j'ai préféré tout souffrir ; j'ai poussé l'abnégation jusqu'à son extrême limite j'ai subi l'ignominie dans ce qu'elle a de plus abject; j'ai été confondu avec les derniers malfaiteurs et conduit par la gendarmerie à Douai. Mon nom a subi tous les outrages et j'ai gardé le silence ! Il fallait accuser, je ne l'ai pas voulu ! .

Depuis cette époque jusqu'au mois de juillet dernier, aucune occasion ne nous avait mis en présence. Des circonstances nouvelles m'imposent le devoir de vous dire les suites de ma catastrophe.

§

Mes sacrifices personnels furent vains ; mon abnégation ne put désarmer la malveillance, la haine qui me poursuivait était implacable et mes dépouilles enviées. Les uns voulaient s'emparer de mes journaux ; aussi leurs rapports contre moi étaient-ils odieux. D'autres espéraient trouver, dans mes papiers, des traces de concussion, qui eussent servi contre les ennemis qu'ils voulaient perdre. Un financier, très puissant et très écouté depuis longtemps, signalait comme une promiscuité compromettante pour l'Empire, ma double position de banquier faisant des emprunts d'Etat, et de gérant des journaux qui défendaient la politique impériale ; enfin les économistes les plus influents soutenaient que l'emprunt ottoman que je venais de contracter, serait funeste au traité de commerce ; l'industrie y rencontrerait, disaient-ils, un obstacle, elle ne trouverait plus de fonds à bas prix pour renouveler son outillage.

Si à tous ces éléments vous ajoutez les diffamations accoutumées de financiers exclusifs, qui n'admettent la probité que chez eux et leurs amis, vous aurez le secret de mon arrestation le 17 février 1861. Une décision du conseil des ministres, du 16, avait ordonné cette mesure extrême !

Que vous dirais-je de mes procès que vous ne sachiez ? J'ai eu l'honneur de vous remettre, en juillet dernier, un exemplaire de ma plainte en forfaiture contre un magistrat et en faux contre un expert. Cette plainte, qu'accompagnait un mémoire justificatif, a été adressée et communiquée à qui de droit au commencement de 1866. Elle n'a eu aucune suite, les Liquidateurs, installés chez moi sans droits depuis tant d'années, ayant été forcés de se retirer.

La lecture de ces documents vous a appris la vérité sur les faits dénoncés par M. de Pontalba, désintéressé personnellement dans la cause ; ils ne justifiaient à aucun titre la poursuite. Un arrêt souverain l'a appris à la France, et la confiance publique a ratifié cette décision suprême.

Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps la réparation insuffisante et incomplète de 1866 ? Hélas ! par un enchaînement de circonstances malheureuses, chacun voulant couvrir sa faute, ma culpabilité semblait à tous nécessaire. Voilà, Monsieur le Ministre, d'où naissent les droits de mes actionnaires et les miens à une réparation.

§

Sous quelle forme ces réparations peuvent-elles être accordées sans blesser la dignité du gouvernement ni la dignité du corps judiciaire ? Tel est le problème que je me suis posé dès qu'en 1866 la liberté d'action me fut rendue. Par la façon dont je l'ai résolu, vous reconnaîtrez, Monsieur le Ministre, les sentiments de réserve et de conservation qui me dominent

Poursuivre la réforme de mon procès, c'était porter atteinte à des pouvoirs qu'il faut, dans l'intérêt social, entourer de respect. Ce moyen avait encore l'inconvénient de nuire, sans offrir une solution favorable aux intérêts que je défens. Il fut abandonné

Solliciter une concession du gouvernement ne présentait pas d'avantages suffisants pour reconquérir un capital de 50 millions. Les bénéfices de cette concession eussent, du reste, appartenu aux capitaux appelés, et la part du concessionnaire eût été bien minime, relativement au dommage. L'insuffisance de ce moyen le fit encore repousser.

Comment était-il possible de gagner sans argent la somme énorme de 50 millions ? Une grande opération d'Etat pouvait seule faciliter la réalisation des espérances qui occupent sans cesse mon esprit. Cette opération, je l'ai trouvée. Non-seulement elle eût facilité les réparations, dues à mes actionnaires mais elle était aussi de nature à sauver d'un péril imminent d'autres intérêts plus importants. Ma combinaison et l'opération qui la complétait vous furent communiquées dans le mois de juillet dernier ; votre esprit éclairé et sagace en a promptement saisi la portée. Mais avant de m'expliquer sur cette opération, je dois faire connaître les moyens indispensables à sa réalisation, exposer son contre-coup favorable pour les sociétés financières et les chemins espagnols fondés sous les auspices de MM. de Rothschild et Pereire, enfin je dois signaler les obstacles opposés aux efforts tentés pour prévenir et réparer tant de ruines

Il est certain que pour sauver les chemins espagnols et les sociétés financières fondées par MM. de Rothschild et Pereire, la puissance d'un homme était insuffisante Il fallait, pour obtenir le résultat que je cherchais, une force inconnue jusqu'à ce jour. Plus le projet était considérable, plus devait être grand le prestige destiné à le réaliser, et je n'avais rien ! Mes Liquidateurs ne s'étaient retirés qu'après avoir épuisé mon capital de 50 millions, intact lorsque je fus arrêté. En prenant possession de la Liquidation, je trouvais un actif insignifiant et représentant à peine quelques centaines de mille fr. J'avais, il est vrai, conservé mon crédit ; mais, pour le succès de mon projet, il fallait plus qu'une seule influence. Je tournai mes regards vers les sociétés financières fondées en Europe par MM de Rotschild et Pereire Ces sociétés n'étaient pas prospères et leurs fondateurs semblaient y avoir puisé d'incalculables avantages. Je pensais qu'ils saisiraient avec satisfaction une occasion de réparer des pertes, hélas ! trop réelles pour qu'elles puissent désormais être dissimulées.

Ces sociétés représentaient environ 800 millions, et leur administration, concentrée dans un petit groupe de financiers offrait une surface de plusieurs milliards. C'était la force la plus invincible qu'on pût réunir ; c'était le point d'appui le plus inébranlable qu'on pût créer, il permettait financièrement et politiquement toute tentative utile, il en assurait le succès.

En finance, il devenait facile de reconstituer la prépondérance du marché français, d'en refaire le centre Européen. Comme en 1855 et 1856, Paris serait devenu la base des opérations les plus fécondes pour la prospérité générale, pour l'amélioration et le développement de tous les éléments de la richesse publique.

En politique, on pouvait fonder une prépondérance non moins brillante. La France aurait commandé la paix. Et si la guerre eût éclaté, le centre financier aurait affaibli ses ennemis, et, en assurant au pays une force incalculable, lui aurait garanti la victoire Féconde pour la paix, favorable pour la guerre, telle eût été, pour la France, l'Union financière. Elle me paraissait d'autant plus facile, que, pour la réaliser, il suffisait de vaincre les résistances de MM. de Rothschild et Pereire.

(*A suivre.*)

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 1er Octobre.

GALATZ vap. aut. *Tibesco*, cap. Lezarich, div. marchandises et passagers.
VARNA vap. aut. *Africa*, cap. Mazzarevich, diverses marchandises et passagers.
VOLO vap. ottom. *Huwai Tefik*. cap. Ilich, ayant touché Salonique, Cavala, Lagos, Enos, Dardanelles et Galipoli, div. marchand et pass.
KUSTENDJE vap. fr. *Phenicien*, cap. Nicellet div. marchandises et passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 1er Octobre.

SMYRNE vap. aut. *Emo*, cap. Solder, diverses marchandises et passagers.
— vap. russe, *Oreste*, cap. Varenzoff, div. marchandises et passag.
ALEXANDRIE vap. egyp. *Mansourah*, cap. Osman, div. march. et passagers.
ODESSA vap. russe, *Giunone*, cap. Tomilovich, div. marchand. et passag.
VARNA vap. aut. *Mercur*, cap. Biscuchia, div. marchandises et passag.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 1er Octobre.

MARSEILLE br. ital. *Giusepe*, cap. Tagliafino, lest
— br. hell *A. Trias*, cap. Haropulos, lest.
— br. ital. *Geronimo Boero*, cap. Boero, lest.
— br. ital. *Veneto*, cap. Furlan, lest.
— br. hell *Anghelico*, cap. Calafatis, lest.
— br. hell. *A. Ieorgios*, cap. Platis, lest.
— br. ital. *Cosino Enrico*. cap. Lombardo, lest.
— br. hell. *Omonia*, cap. Volas, lest.
MESSINE br. hell. *Marigho*, cap. Anastasspulo, »
— bri hell. *P. Banucliotissa*, cap. Metaxas, lest.
ALEXANDRIE bark aut. *Idomeneo*, cap. Vucasovich
— bar. ital. *Maria Francesca*, cap. Gedovich,
— bar. angl. *Skemar*, cap. Anderson, lest.
GENES br. ital. *Annetta*, cap. Doprila, lest.
— br. ital *Franco*, cap. Anselmo, lest.
— br. ital *S. Giuseppe* cap. Massone, lest.
LIVOURNE br. hell. *A. Trias*, cap. Rahiotaqui, »
CASTELMARE br. hel. *Marigo*, cap Cutzobardi, »

DEPARTS des bât. à voile du 30 Septem.

FALMOUTH br. aut. *Camella*, cap. Tarabochia, blé
MARSEILLE br. hell *Penelopi*, cap. Petaraki. blé.
— br. hell. *Belio*, cap. Baziakis, blé.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Careglis, lest.
— br. hell. *Urania*, cap. Maniatis, blé.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Zahariadis. blé.
— br. hell. *Triandafilia*, cap. Monarhidi, blé.
— br. hell. *Elpis*, cap. Jaluris, blé.
— br. hell. *Jarusalim*, cap. Cimagnos, lest.
— br. aut. *Betti*, cap. Tomicich, blé.
— br. ital. *Oriente*, cap. Olivari, blé.
— br. hell. *Maria*, cap. Lerisso, blé.
— br. aut. *Orazio*, cap. Martinolich, blé.
— br. hell. *Europi*, cap. Tzacali, blé.
— br hell. *Dio Maria*, cap. Gongo. blé.
— br hell *Caliopi*, cap. Mihail, blé.
DANUBE br. hell. *Anetta*, cap Marula, lest.
— br hell. *Eraclis*, cap. Frangulis, blé.
— br. ang *Ripple*, cap Jefferes, lest.
— bar ang, *Ann*, cap. Lewis, lest.
— trois-mats fr. *Marie Nicolas*, cap. Armand, div. marchandises.
AZOFF br. ital. *Speranza in Dio*, cap. Migone, lest.
— br. ital. *Dialma*, cap. Repello, lest.
— br. ital. *Paleocapa*, cap. Dodero, lest.
— br. ital. *Sirena*, cap. Lavarelo, lest.
— br. hell. *Eftihia*, cap. Carletto, lest.
— br. ital. *Europa*, cap. Reverro, lest.
— br. ital. *Vittoria*, cap. Raffo, lest.
SOULINA bar. ital. *Re Galantuomo*, lest.
— bar. aut. *Ariosto*, cap. Merlato, lest.
TAGANROK br. hell. *Elleni*, cap. Dorisas, lest.
— br. hell. *Olga*, cap. Sotirakis, lest.

du 1er Octobre.

FALMOUTH bar norv *Nebo*, cap. Sundberg, orge.
MARSEILLE br. aut. *Giordano*, cap. Zoy, blé,
— trois-mâts ital. *Marietta Gallorno*, cap. Bonsigniore, blé.
— br. hell. *A. Niaolaos*. cap. Kiriassis, blé.
ANGLETERRE bar. ital *Poliutto*, cap. Toscanino,

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 25

KUSTENDJE pour Falmouth, br. ang. *Bechar Stor*, cap. M. John, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille br, ang. *Joanne Duncan*, cap Anderson, blé.
— pour Anvers schoo angl. *Elisabeth Barter*, cap. Wiesley, seigle.
— pour Marseille, br. ital. Legnano, capitaine, Maggiolo, blé.
ISMAIL br. hell. *A. Spiridhon*, cap. Papandakis, l.
de IBRAILE pour Marseille, br. hell. *Magdalini*, cap. Meoris, ravison.
— br. hell. *Tris Adhelfi*, cap. Elefterou, blé.
de BOURGAS pour Marseille, br. aut. *Toni*, capit. Cattarinich, blé.
de ODESSA pour Marseille, br. aut. *Allois*, capit. Zuppar, blé.

du 26

de TAGANROK pour Marseille, br. hell. A. *Andreas*, capit. Kiriakis, blé.
— pour Marseille br. hell. *Jennissis*, cap. Stefanos, Doncas, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Enossis*, ccap. Becatorros, graine de lin.
— pour Falmouth, bar. ang. *Leadrift*, cap. Ed. Staines, seigle.
— pour Amsterdam, bark ang. *Quiksteps*, cap. Fahey, seigle,
de IBRAILE pour Marseille br. hell. A. *Spiridhon*, cap Arvanitis, blé
— pour Marseille, br. hell. *Taxiarhis*, capit. Pavlos, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Gostandinas*, capit. Polimeropoulos, blé.
de NICOLAEFF pour Falmouth, br. norveg. Tryer, capit. Teissen, blé.
— pour Falmouth, bar. nor *Nordnoes*, capit. Will. Grand, blé.

du 27

de TAGANROK pour Marseille, bar. norw. *Aristides*, cap, Bokman, blé.
— pour Falmouth, bar. norv. *Cong Carl*, cap.

du 28

de SOULINA pour Falmouth, br. nor. *Alahkerim*, cap. Lund, seigle.
— pour Falmouth, br. ang *Raymond*. capitain Owen, graine de lin.
— pour Marseille, bar. angl *Venus*, cap. Veringos seigle et orge.
de TAGANROK pour Falmouth, bark ang. *Chepchasse*, cap. Hard. blé.
— pour Falmouth, bar ang. *Zenovia*, capitaine Thomas French, blé.
— pour Marseille, br. hellen, *Ayos Spiridhon*, cap. Theofilato, lest.
— pour Gênes br. italien, *Lonigi*, capitaine. Martino, graine de lin.
— pour Ealmouth, br. mek. *Luke Behlstorff*, capitaine Voght, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. mek. *Gohead*, cap. Ahrens, blé
de BERDIANSKA pour Falmouth, bar. ang. *St Angelo*, cap. Burt.
— pour Gênes, br. ital. *Madalena*, capitaine, Massone, blé.
de MARIANOPOL pour Marseille, bar. aut. *Zora* cap. Petcovich, lest
— pour Marseille, bar. aut. *Rimedio*, capitain Gladulich, blé.
— psur Marseille br. hell. *Papamik* capitainse, Pappas. lest.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auque est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande precision, élégantes, légeres et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS. PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 255 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de :

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St. Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *ASSYRIEN* c. Gautier, partira pour MARSEILLE Jeudi 3 octobre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNE.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotes des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	500,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000
Crédit mob. 1858, »	4	»	250,000
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000
Prince Salm »	2	»	40,000
Prince Clary, tirages	2	Florins	25,000
Saint Genois »	1	»	50,000
Palfi »	1	»	40,000
Waldstein »	5	»	25,000
Rudolf »	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 40 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 50,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt du Crédit Mobilier de 1858, aura lieu le 1er Octobre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord. et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ

Προσκληθέντος τοῦ πτωχεύσαντος Σάββα Γιακουβίντη καπνοεμπόρου καὶ τινων τῶν δανειστῶν αὐτοῦ διωρίσθησαν μετὰ προηγουμένην ἐξέτασιν οἱ πρὸς θεώρησιν τῆς πτωχεύσεως Σύνδικοι,

Προσκαλοῦνται οὖν πάντες οἱ δανεισταὶ αὐτοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπῆς καὶ συμφώνως τῶν 189, 199 καὶ 200 ἄρθρων τοῦ ἐμπορικοῦ κώδηκος ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των καὶ

Εἰδοποιοῦνται οἱ εἰς τὸν ῥηθέντα πτωχεύσαντα ὀφείλοντες καθὼς καὶ οἱ κατέχοντες πρᾶγμα ἐνέχειρον ἢ ἄλλο τι αὐτοῦ, ὅτι ἀπαγορεύεται ἡ εἰς αὐτὸν ἐπιστροφή, καθότι ταῦτα διὰ τῆς ἐπιτροπῆς καὶ τῶν συνδίκων θὰ δοθῶσιν εἰς τὴν ὁμάδα τῶν δανειστῶν, οἱ δὲ μὴ εἰς τοῦτο συμμορφωθέντες θέλουν εἶναι ὑπόχρεοι διὰ πᾶσαν συνέπειαν.

29 Τζεμηζὶ ἐλ ἐβὲλ 1284.
16 7βρίου 1283.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.

(ὑπογρ.) ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ

Προσκληθέντες τινὲς τῶν Δανειστῶν τοῦ ἐν Ἀσμᾶ Ἀλτῆ πτωχεύσαντος ἐμπόρου Χατζῆ Μπεκὶρ ἐφένδη μετὰ προηγουμένας ἀνακρίσεις διωρίσθησαν οἱ διὰ τὴν ἐξάτασιν τῆς πτωχεύσεως ταύτης Σύνδικοι.

Προσκαλοῦνται οὖν πάντες οἱ Δανεισταὶ αὐτοῦ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ τῆς σήμερον παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπὴν καὶ συμφώνως τῶν 198, 199 καὶ 200 ἄρθρων τοῦ ἐμπορικοῦ Κώδηκος ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των καὶ

Εἰδοποιοῦνται οἱ ὀφειλέται αὐτοῦ καθὼς καὶ ὅσοι κατέχουν ὡς ἐνέχειρον πράγματα ἢ ἄλλον τι τῷ ῥηθέντι πτωχεύσαντι ὅτι ἀπαγορεύονται τὴν εἰς τὸν ῥηθέντα παράδοσιν αὐτῶν, καθότι ταῦτα διὰ τῆς ἐπιτροπῆς καὶ τῶν Συνδίκων θὰ παραδώσωσιν εἰς τὴν ὁμάδα τῶν Δανειστῶν, οἱ δὲ μὴ συμμορφωθέντες θὰ ἦναι ὑπεύθυνοι δια τὰς συνεπίασ.

26 Τζεμαζὶ-ἐλ ἐβὲλ 1284.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν Πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.
ΧΑΣΑΝ.

AVIS.

Hadji Békir effendi, négociant Haïrié, domicilié à Asma Alti de Constantinople, ayant déclaré faillite, le comité des faillites vient de nommer des syndics conformément à la loi.

Par conséquent, tous ceux qui ont à recevoir du failli, sont priés à se présenter au dit comité, dans le terme de 21 jours à commencer d'aujourd'hui, à l'effet de soumettre à la vérification leurs dites créances, d'après les articles 198, 199 et 200 du code de commerce ottoman.

Les débiteurs du failli, ainsi que tous ceux qui sont détenteurs de gages, sont obligés à faire le paiement de leurs dettes et la remise des gages au dit comité par le moyen des syndics ; le tout sous peine de responsabilité.

BILLARD

neuf à vendre à très-bon marché. Passage Crépin, N° 12, à Péra.

FONDERIE
en Bronze et en Zinc à Munich.

Nous avons l'honneur d'annoncer que nous venons d'unir à notre établissement artistique une *fonderie en bronze et en zinc* que nous recommandons particulièrement pour la composition et la construction de monuments publics, et pour des travaux statuaires du genre religieux. Une riche collection de plus de 300 modèles, chef d'œuvre des premiers maîtres, nous met à même d'exécuter toutes les demandes à des prix très-modiques.

Pour de plus amples renseignements on est prié de s'adresser aux soussignés.

Munich (Bavière), août 1867.

MAYER & Co.
Place Stiglmeier, N° 1.

Un pharmacien allemand qui, après avoir achevé ses études, a servi plusieurs années en Moldavie, demande une place en Roumanie, en Russie, en Turquie ou en Egypte. Il parle l'allemand et le valaque et connait en outre le français et l'italien. S'adresser franco en ajoutant ses conditions aux initiales O. H., 1861, poste restante, Munich (Bavière).

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 25 Septembre, (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	Nº du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
	2	12 45	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
	12	1 30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Arnaout-keui, Ortakeui, et Bechiktach.
	18	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
	6	3 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourou-tchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
	2	5 15	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach.
	4	1	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
	11	1 30	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
	17	3 50	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
	3	1	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	14	1 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 2 h.
	8	3	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach. (Les vendr. à 3 3/4 h.)
	14	3 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
	3	4 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yeni-Mahallé.)
	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pàchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
	9	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	Nº du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
	5	2 15	pour Bechiktach, Orta-keui, Arnaout-keui.
	14	3	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
	9	2	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
	3	4	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
	2	5	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
	4	2 15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdére,
	6	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dère. (*Retour direct pour le pont.*)
	11	9 30	pour Bebek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé et Cavak.
	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
	18	10 15	pour Roumeli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yenikeui, Thérapia, Buyukdére Yénimahallé
	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
	3	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesme. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3/4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
	3	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-déré et Yéni-Mahallé.
	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuckly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

A partir du Dimanche 1er/13 Octobre, jusqu'à nouvel avis.

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque	
	1 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	1	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	2 30	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	4	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	5 30	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8 30	de Buyukdere, Thérap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
	8 45	de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque	
	un Bat.	
	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Therapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
	3 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukderé.
	5 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukderé.
	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré et Yenimahalle.
	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui Therapia, Buyukdéré.
	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 11/25 septembre (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
	3	12 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
	16	2	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
	10	1 45	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
	3	5 30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
	10	9 30	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
	6	10 15	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo (*les Vendredis à 10 h.*)
	3	10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 1 h. 3/4 de Pendik, et de 9 h. 1/2 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
	un bateau	12 03	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
		7 45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
		9 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
	un bateau	2 30	pour Proti, Antigone. Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
		3 30	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

VENDREDI, 4 OCTOBRE 1867 — 6 DJÉMAZI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire — VENDREDI, 4 OCTOBRE 1867

2me Année. — N° 225.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

...ES. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 4 octobre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Cours du 2 Octobre.

	PARIS... Ouv.	31	30
	(4 h.)	31	20
	(11 h.25) Clôt.	31	35
Consol. Turc	LONDRES.....	$31\frac{1}{2}$—$\frac{3}{4}$	
	(1h.25)	$31\frac{3}{8}$—$\frac{3}{8}$	
	(2h.15)	$30\frac{5}{8}$—$\frac{7}{8}$	
	(3h.15)	$30\frac{3}{4}$—$31\frac{1}{4}$	
Emprunt turc 1865	Ouv.	245	
	Clôt.	247	50
Rente française 3%	Ouv.	67	80
	(1 h.)	67	10
	(1 h.30)	67	40
	Clôt.	67	85
Italien	Ouv.	46	—
	(1 h.)	44	10
	(1 h.30)	45	—
	Clôt.	45	95

Paris, 2 octobre.

Le gouvernement a ordonné au commissaire de police de la Bourse de démentir les bruits inquiétants qui avaient été répandus et d'en rechercher les auteurs.

Florence, 2 octobre.

Les nouvelles relatives au mouvement de Viterbe sont contradictoires. Aucun conflit important n'a été signalé.

Les insurgés continuent à occuper quelques petites localités. De nouvelles troupes italiennes sont parties pour la frontière.

Paris, 3 octobre, 1 h. 45 m. soir.

Le *Moniteur* dément également les bruits répandus hier.

Paris, 3 octobre, 5 h. 44 m. soir.

M. Bourée retournera à Constantinople.

(*Service particulier de* LA TURQUIE.)

Marseille 1er octobre.

Le bateau des Messageries impériales est arrivé à midi. Blés, Cotons, calme. Graines, bien tenues. Laines, Peau, ventes mille. Soies, Cocons, très-calmes.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Depuis quelques jours on s'occupe au ministère de l'intérieur du dépouillement des rapports des conseils généraux et des conseils municipaux, relativement à la question des chemins vicinaux. On dit que l'ensemble des votes émis par ces assemblées comporterait une dépense de 300 millions pour les départements et les communes. (*Moniteur.*)

M. Clovis Caurette, adjoint au maire de Crécy (Aisne), vient d'être élu conseiller d'arrondissement.

M. Hébert a été nommé conseiller général par le canton de Douvres (Calvados.)

M. Ricard a été nommé conseiller général par le canton d'Ervy (Aube).

Dans ces trois élections, l'administration gardait la neutralité. (*Epoque.*)

Le *Moniteur prussien* publie une ordonnance royale qui dissout la chambre des députés.

Le rapport du ministre d'Etat qui accompagne cette ordonnance indique comme motifs de cette mesure l'extension du territoire de l'Etat et la transformation de l'Allemagne, par suite desquelles la chambre actuelle ne paraît plus représenter le peuple entier.

Le grand-duc Wladimir a quitté Livadia pour se rendre à Saint-Pétersbourg. Une commission a été nommée pour étudier la question de la suppression de la contrainte par corps en Russie. (*J. de St-Pétersbourg.*)

Le feld-maréchal Kordecka, beau-frère du baron de Schmerling, a été arrêté pour des raisons inconnues. (*Presse.*)

L'intérim du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, confié à S. Exc. M. Baroche, a cessé à partir du 24 septembre, et S. Exc. M. Forcade de la Roquette a repris l'exercice de ses fonctions. (*Moniteur.*)

Le journal officiel publie une lettre du roi, en date du 21 septembre, aux termes de laquelle le rigsdag danois est convoqué pour le 7 octobre.

L'amiral Tegethoff est arrivé à la Vera-Cruz le 26 août et s'est mis en route pour la capitale.

Le corps de Maximilien n'est pas arrivé. Le bruit de mutilations qu'il aurait subies est controuvé. (*Indép. belge*).

M. le comte Albéric d'Orléans, candidat de l'administration, a été élu conseiller général pour le canton de Salbris (Loiret), et M. Hettier a été nommé conseiller général pour le canton de Douvres (Calvados). (*Pays.*)

Le gouvernement anglais a l'intention d'envoyer, aussitôt que possible, une commission spéciale à Manchester pour juger les fénians accusés d'avoir participé à l'émeute. (*Daily News.*)

Le parti serbe panslaviste dans la ville de Zombor a présenté M. Kossuth comme candidat à la diète de Hongrie.

L'élection aura lieu le 25 de ce mois.

Nous croyons savoir qu'il n'y avait rien de fondé dans le bruit répandu que le gouvernement aurait donné l'ordre à l'escadre de Toulon de se tenir prête à embarquer, pour Civita-Vecchia, un corps d'armée dont on porte le chiffre à 15,000 hommes. (*Patrie.*)

Le *Débat* apprend qne des pourparlers engagés au sujet de la transaction financière avec la Hongrie ont abouti à une entente complète des sous-comités et des députations.

La Hongrie contribuera pour une somme de 23 millions aux dépenses communes et pour 33 millions à l'extinction de la dette publique.

Les dispositions relatives à l'unification de la dette publique et à l'amortissement doivent être abandonnées presque exclusivement à la direction du gouvernement et du parlement cisleithaniens. Les deux députations doivent rédiger le protocole définitif.

Le czarewitch, venant de Livadia et se dirigeant sur Saint-Pétersbourg, est arrivé à Vienne.

Le Reichsrath a repris ses séances.

La *Gazette de la Croix* dit que les élections de la chambre prussienne auront lieu de telle sorte que la nouvelle chambre puisse se réunir au milieu de novembre, après la clôture du reichstag.

Le même journal annonce que les négociations engagées avec l'ex-roi de Hanovre ont heureusement abouti. Le mérite en revient à l'ex-ministre hanovrien. M. Windhorst, qui est revenu de Vienne. L'ex-roi ne conserverait aucun domaine, mais il recevrait une indemnité. Il y aurait encore quelques formalités à régler pour l'emploi futur de cette indemnité.

La *Gazette de la Croix* déclare de nouveau et comme chose positive, qu'il n'y a eu, d'aucun côté, des pourparlers relativement à un voyage de l'Empereur Napoléon à Berlin. Elle ajoute : « Quiconque est initié aux affaires du journalisme doit savoir que, lorsque nous annonçons ceci, le contraire ne saurait être vrai. »

On signale le passage à Sainte-Marthe du général Santo Guttierez, premier vice-président des Etats-Unis de Colombie, venant d'Europe et se rendant à Santa Fé de Bogota pour y recevoir des mains du général Santa Accosta le pouvoir exécutif, que ce dernier a exercé jusqu'à ce jour en qualité de deuxième vice-président. On sait que la constitution colombienne, en prévision de la mort ou de la déchéance du président élu, exige que deux successeurs provisoires soient désignés à l'avance pour tenir la place de ce magistrat, jusqu'à ce que de nouvelles élections aient eu lieu conformément à la loi. En conséquence, le général Guttierez est appellé à prendre la direction du gouvernement pour terminer la période présidentielle du général Mosquera, dont la déposition a été précédemment annoncée. (*Cour. des Etats-Unis.*)

On lit dans l'*Etendard*:

« Des journaux ont prétendu que la récente circulaire de M. de Bismark aurait paru d'abord dans la *Gazette de Cologne*, journal prussien. Ce renseignement est inexact, car le document en question a été publié d'abord par le *Mercure de Souabe,* journal paraissant à Stuttgard, où la *Gazette de Cologne* l'avait puisé en citant la source.

» Si nous sommes bien informés, cette publication dans un organe de la presse wurtembergoise aurait été faite en vue de la pression que cherchent à exercer les radicaux et nationaux-libéraux de ce pays pour hâter l'entrée dans l'union du Nord des Etats de l'Allemagne du Sud.

» Le courant d'opinion avait pris, en Wurtemberg comme à Bade, de telles proportions, que le gouvernement a cru devoir mettre sous les yeux du public wurtembergeois les idées, à ce sujet du cabinet de Berlin, qui désire maintenir la frontière de la ligne du Mein pour la Confédération du Nord. »

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*:

« On accueille ici avec une satisfaction réelle la circulaire que le comte de Bismark a adressée tout récemment aux agents diplomatiques de la Prusse. Le point de vue auquel s'est placé le gouvernement prussien et que nous avons signalé nous-mêmes comme le seul juste, est fondé sur la conviction que c'est aux Etats de l'Allemagne méridionale et non à la Confédération du Nord que revient la tâche de travailler à réaliser une plus étroite union entre les deux moitiés de l'Allemagne.

» Ce ne sera pas la pression ni l'exploitation de la prépondérance que la force des choses a donnée à la Confédération qui doit décider du lien plus ou moins resserré entre le Nord et le Sud ; cette mission appartient à la libre volonté des Etats du Sud.

» Ce ne sera qu'en suivant cette voie que nous pourrions rencontrer de vrais alliés dans nos frères du Midi, et c'est aussi dans cette voie seulement que nous resterons dans les limites d'une sage modération qui ne laisse pas même l'apparence d'un motif de défiance à l'étranger, car l'Allemagne, unie de cette manière, ne satisfait pas seulement le sentiment national, mais assure aussi en même temps le maintien de la paix internationale.

» L'Allemagne, unie de cette manière, qui avec la concentration indispensable de ses forces laisse aux individualités une liberté légitime, ne nourrit point de vastes aspirations ambitieuses ; se suffisant à elle-même, elle verra sans envie d'autres nations puissantes à côté d'elle. S'alliant à ces nations par les intérêts communs de la paix, elle ne fera usage de la force, lorsqu'il le faudra, que pour conserver la paix, jamais pour ébranler un état de choses aussi heureux.

» Se fondant avec une persévérance inébranlable sur le droit de la nation d'organiser ses propres affaires à son gré sans subir des influences étrangères, et cependant évitant en même temps tout ce qui pourrait blesser les susceptibilités de l'étranger, l'Allemagne marche vers un avenir heureux dans une voie pacifique.

» Certes, une nation qui, comme la nôtre, procède avec une pareille modération, une nation qui respecte si volontiers tout droit étranger, une telle nation doit attendre avec raison que son droit aussi sera respecté à un égal dégré par d'autres nations. »

LES CONCESSIONNAIRES ÉTRANGERS EN TURQUIE.

Il est aujourd'hui un préjugé assez généralement accrédité en Europe que la Turquie s'obstine à ne pas vouloir adopter franchement les principes de la civilisation moderne. On lui reproche entre autres de rejeter presque systématiquement toutes les propositions qui lui sont adressées par les capitalistes étrangers pour des concessions de travaux d'utilité publique.

Il est temps, croyons-nous, de faire justice de ces accusations, d'aborder la question de front et de rétablir les faits sous leur vrai jour.

La Turquie est plus désireuse qu'on ne le croit de marcher avec les idées du siècle et de suivre pas à pas le progrès qui se fait en Europe, et la preuve en est les nombreuses concessions de chemin de fer, d'institutions de crédit et d'exploitation de mines accordées presque exclusivement aux étrangers. Mais qu'en est-il résulté ? Ces capitalistes, une fois en possession du firman de concession, au lieu de chercher à mener l'entreprise à bonne fin, la repassaient à d'autres moyennant un bénéfice plus ou moins considérable, ceux-ci tâchaient d'en faire autant à leur tour, le temps s'écoulait, le délai fixé pour la mise en œuvre de la concession expirait, le dernier renchérisseur demandait des sursis qui n'en finissaient plus et non seulement le firman se réduisait à une lettre morte, mais le gouvernement ne pouvait pas accorder à d'autres la même concession sans soulever les protestations de la légation dont relevait le détenteur de l'ancien firman. Les exemples de ce genre sont trop abondants et trop connus pour que nous ayons besoin de les citer ici.

D'autres concessionnaires parvenaient à réunir les fonds nécessaires et se mettaient à l'œuvre ; mais malheureusement, dans ce cas même, des inconvénients d'une autre nature se présentaient. Les travaux étaient exécutés avec une coupable négligence et la concession, au lieu de rapporter les bénéfices sur lesquels comptaient et le pays et les actionnaires, n'avait pour tout résultat que de faire perdre au Gouvernement la garantie de 6 ou 7 pour cent par an qu'il s'était engagé à payer au concessionnaire.

De cette manière le trésor s'épuisait et la concession dont le but devait être de développer telle ou telle branche de commerce ou d'industrie, n'étant pas exécutée suivant les conditions voulues, nuisait plutôt qu'elle ne profitait au pays.

Mais le Gouvernement, nous dira-t-on, devrait, dans ce cas, faire surveiller les travaux par ses propres ingénieurs et contraindre, au besoin, le concessionnaire à se conformer aux conditions stipulées dans le firman de concession ou bien refuser de payer la garantie.

D'accord. Mais vous ne comptez pas avec les capitulations. Si le Gouvernement déclare annulé, à l'expiration du délai voulu, tel firman de concession, ou bien s'il refuse de payer la garantie d'une concession exécutée dans des conditions déplorables, telle ou telle Légation intervient immédiatement, de par les capitulations, demande et obtient très souvent deux ou trois sursis en faveur de son sujet et insiste, dans le second cas, pour le paiement de la garantie bien que le concessionnaire n'ait pas rempli ses engagements.

Telles sont, en résumé, les véritables causes qui nous ont empêché jusqu'ici d'avoir de bons chemins de fer, de bons établissements de crédit et d'autres institutions d'utilité publique, et nullement l'obstination de la Turquie de suivre les anciens errements ; aussi le Gouvernement, si facile au commencement pour accorder sa confiance aux étrangers, s'en défie maintenant un peu, leur demande des garanties plus solides ; de là les lenteurs dont on se plaint tant et qui sont cependant on ne peut plus justifiées par une assez triste expérience.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

VII.

M. de Camors avait d'autres préoccupations dont Mme de Tècle ne se doutait guère. Les procédés de Mme de Campvallon à son égard semblaient prendre depuis son arrivée au château une couleur plus marquée de railleuse agression. La situation défensive n'est jamais agréable pour un homme, et Camors s'y sentait plus gauche qu'un autre, en ayant l'habitude moins que personne. Il résolut tout uniment d'abréger son séjour à Campvallon.

La veille de son départ, vers cinq heures du soir, comme il était à sa fenêtre, regardant au-dessus des arbres du parc de gros nuages livides qui s'amoncelaient sur la vallée, il entendit le son d'une voix qui avait le don de le troubler profondément : — Monsieur de Camors.

Voir le numéro du 3 Octobre

Il vit la marquise arrêtée sous sa fenêtre.

— Vous promenez-vous un peu ? ajouta-t-elle.

Il la salua, et descendit aussitôt.

Dès qu'il fut près d'elle : — On étouffe, n'est-ce pas ? Je vais faire un tour de parc, et je vous emmène, lui dit-elle.

Il murmura quelques mots de politesse, et ils se mirent en marche côte à côte, à travers les allées tournantes du parc. — Elle s'avançait d'un pas rapide, avec son étrange majesté, son corps pliant, sa tête droite et un peu relevée sous sa toque : on cherchait un page derrière elle, mais il n'y en avait pas, et sa longue robe bleue (elle portait rarement des jupes courtes) traînait sur le sable et sur les feuilles sèches avec un bruit cadencé et régulier de soie froissée. — Je vous ai dérangé peut-être, reprit-elle au bout d'un instant. A quoi rêviez-vous là-haut ?

— A rien,... je regardais l'orage qui nous arrive.

— Devenez-vous poétique, mon cousin ?

— Je n'ai pas besoin de le devenir, ma cousine,... je le suis infiniment.

— Je ne pensais pas... Vous partez toujours demain ?

— Toujours.

— Pourquoi si tôt ?

— J'ai des affaires là-bas.

— Eh bien !... et Vatro... Vautrot.. comment ? — N'est-il pas là ? — Vautrot était le secrétaire de Camors.

— Vautrot ne peut pas tout faire, dit-il.

— Ah ? — Il me déplaît passablement votre Vautrot, par parenthèse.

— Et à moi aussi ;... mais il m'a été recommandé à la fois par ma vieille amie Mme d'Oilly comme philosophe, et par ma tante de La Roche-Jugan comme ancien séminariste...

— Quelle bêtise !

— D'ailleurs, reprit Camors, il est instruit, et il a une belle écriture.

— Et vous ?

— Comment... et moi ?

— Avez-vous une belle écriture ?

— Je vous le montrerai, quand vous le voudrez.

— Ah ? Et qu'est-ce que vous m'écrirez ?

Il est difficile d'imaginer le ton d'indifférence souveraine et de persiflage hautain avec lequel la marquise soutenait ce dialogue bizarre, sans jamais ralentir son pas, ni donner un regard à son interlocuteur, ni modifier la pose fière et directe de sa tête.

Je vous écrirai de la prose... ou des vers à votre gré, dit Camors.

— Ah ! vous savez faire des vers ?

— Quand je suis inspiré.

— Et quand êtes-vous inspiré ?

— Généralement le matin.

— Et nous sommes au soir,... ce n'est pas poli pour moi.

— Vous, madame, vous n'avez pas la prétention de m'inspirer, je pense.

— Pourquoi donc ça ? J'en serais heureuse et fière... Savez-vous ce que je veux mettre là ? — Elle s'était arrêtée tout à coup devant un pont rustique jeté sur une étroite rivière.

— Je ne m'en doute pas.

— Vous ne savez donc rien deviner ? — J'y veux mettre un rocher artificiel, mon cousin.

— Pourquoi pas naturel, ma cousine ? Moi, pendant que j'y serais, je le mettrais naturel.

— C'est une idée, dit la marquise, en reprenant sa marche et en traversant le pont. Mais il tonne vraiment... J'adore le tonnerre à la campagne,... et vous ?

— Moi, je le préfère à Paris.

— Pourquoi ?

— Parce que je ne l'entends pas.

— Vous n'avez aucune imagination.

— J'en ai ; mais je l'étouffe.

— Très possible. Je vous soupçonne de cacher en général vos mérites,... et à moi en particulier.

— Pourquoi vous cacherais-je mes mérites ?

— Cacherais-je est ravissant... Pourquoi? Mais par charité,... pour ne pas m'éblouir..., par égard pour mon repos... Vous êtes vraiment trop bon, je vous assure... Ah çà ! mais voilà de l'eau maintenant.

De larges gouttes de pluie commençaient en effet à crépiter dans le feuillage et à s'étaler sur le sable jaune de l'allée ; le jour s'abaissait de plus en plus, et de soudaines rafales courbaient la cime des arbres.

— Il faut retourner, dit la jeune femme, cela devient grave.

Elle reprit avec un peu de hâte le chemin du château ; mais au bout de quelques pas un éclair blanc déchira brusquement la nue au-dessus de leur tête, un bruyant éclat de tonnerre retentit, et un déluge de pluie fondit sur la campagne.

Il y avait heureusement près de là un abri où la marquise et son compagnon purent se jeter. C'était une ruine qu'on avait conservée pour l'ornement du parc, et qui avait été la chapelle de l'ancien château. Elle avait presque les dimensions d'une église de village. Les murailles, à peu près intactes, disparaissaient sous un épais manteau de lierre ; des arbustes avaient poussé sur le faîte, et se mêlaient aux branches des vieux arbres qui entouraient la ruine et l'ombrageaient. La charpente n'existait plus : l'extrémité du chœur et l'emplacement qu'avait dû occuper l'autel étaient seuls couverts par un reste de toiture. Il y avait là un encombrement de brouettes, de bêches, de râteaux, et d'outils de toute sorte que les jardiniers avaient l'habitude d'y retirer. La marquise courut se réfugier au milieu de ce pêle-mêle, dans cet étroit espace, et son compagnon l'y suivit.

LA QUESTION DE L'ADRESSE.

La question à poser en ce qui concerne l'adresse est celle ci: le *Reichstag* de la Confédération du Nord doit-il ouvrir ses séances par un mot sur l'état des choses en Allemagne et sur les devoirs de la nation, ou doit il s'en dispenser?

Il y tant de gens en Europe qui traitent ce sujet sans y avoir de droits que cela n'étonnerait certainement pas de voir les intéressés prendre aussi la parole. De plus, on propage tant d'erreurs et on montre tant de prétentions qu'il ne serait vraiment pas inutile que ceux qui savent la vérité la fissent connaître et que ceux qui ont le droit le fissent valoir. Pourquoi le *Reichstag* n'imiterait-il pas le Corps législatif de France, qui s'occupera certes encore plus d'une fois « des affaires d'Allemagne » ? Pourquoi ne le préviendrait-il pas ?

Il y a encore beaucoup de gens, dans notre pays et à l'étranger, qui n'ont pas d'idée correcte de la situation de l'Allemagne, et prétendent que le traité de Prague s'oppose à l'entrée des Etats du Sud dans la Confédération. Ce ne sont pas seulement des Français qui pensent ainsi, mais encore des Allemands, aussi bien ceux qui, par esprit de parti, reprochent à la Prusse la ligne du Mein et la division de l'Allemagne que ceux qui, au Sud, ne se contentent pas de dire que la Prusse ne *peut* les accueillir dans la Confédération et que la France le lui défend, mais qui ajoutent à cela un mensonge, c'est que la Prusse ne *veut* pas les accueillir, car sans cela ils lui demanderaient leur admission.

Ces hommes de parti se plaignent du déchirement de l'Allemagne et ils faussent le sens du traité de Prague, entretiennent les désirs d'immixtion de l'étranger, et cherchent à détourner les populations du Sud de leurs efforts vers l'union qui tendent à faire disparaître le déchirement qu'ils déplorent. Ainsi, les uns croient vraiment que la division de l'Allemagne résulte des traités et les autres se donnent l'air de le croire. Il y a encore beaucoup d'erreurs de ce genre que l'Adresse du *Reichstag* ferait disparaître.

Après tout ce que nous avons vu se produire depuis Nikolsbourg, nous devons conclure que le gouvernement et le peuple français n'observent point encore la réserve dans laquelle nous désirons les voir se tenir. Il serait donc désirable que le *Reichstag* fit connaître ses idées à leur égard. Cela serait peut-être utile et ne nuirait certainement pas.

C'est assurément l'avis du *Reichstag* que le développement de l'Allemagne n'a pas besoin de l'autorisation française: si cela est, qu'il le dise. On n'a pas besoin de nier ses intentions quand on ne veut pas de surprise, et il n'est nullement question de cette dernière, mais bien du maintien de droits existants. Avant tout, la nation allemande doit soutenir son droit à se donner la constitution qui lui plait et convaincre l'étranger qu'il n'a pas à s'en occuper.

La circulaire de M. de Bismark se borne à dire, en résumé, qu'il ne dépend que des gouvernements du Sud de demander à former avec le Nord une étroite union qui pourrait, s'ils en exprimaient le désir, aller jusqu'à leur formelle et totale admission dans la Confédération et que, dans ce cas, cette dernière ne permettra à aucun gouvernement étranger d'y faire opposition. Cela peut suffire pour le moment, mais le *Reichstag* ne pourrait-il aller un peu plus loin?

En fait, il pourrait, non seulement mettre à néant l'affirmation qui lui refuse le droit d'accueillir dans la Confédération les Etats du Sud, mais encore faire savoir à ces derniers ce qu'il attend de leur patriotisme. Nous Allemands, pourrait-il dire, sommes encore aujourd'hui une seule nation et nous avons les mêmes droits réciproques les uns sur les autres que nous avons toujours eus. Le Mein n'a jamais été et n'est pas la frontière de l'Allemagne. Les 30 millions de citoyens qui au Nord de cette rivière, ont formé une Confédération, ont donc le droit d'attendre des trente millions qui habitent au Sud qu'ils reconnaissent le devoir qui leur incombe de s'unir aux premiers, et qu'ils ne considèrent pas facultatif pour eux de se rapprocher de leurs compatriotes ou de s'en éloigner.

De semblables déclarations tombant de la tribune du *Reichstag* ne seraient-elles pas utiles et faites à propos? Avant de passer à la discussion des affaires, cette assemblée agirait certainement bien si elle émettait son avis sommaire sur la place que doit prendre la nation ainsi que sur ses droits, ses devoirs et son but.

LA CIRCULAIRE DE M. DE BISMARCK.

Après avoir lu la circulaire de M. de Bismarck en date du 9 de ce mois, nous devons considérer ce ministre comme un de ces diplomates qui savent si bien profiter des occasions que les hommes et les choses doivent leur obéir.

Cette circulaire, sous tous les rapports, a de plus le mérite qu'on retrouve dans toutes les pièces émanées de la main : la sincérité. La meilleure des politiques, a-t-on dit dans les derniers temps, est la politique honnête. Et c'est une vérité. Ce qu'un homme d'Etat veut fermement ne saurait longtemps rester ignoré. Il ne s'ensuit pas qu'il doive nécessairement faire connaître les chemins qu'il prendra pour arriver à son but : il suffit qu'il ne nie pas ses intentions et que, pour les remplir, il respecte les droits des autres.

Cette sincérité peut se retrouver, disons-nous, dans les actes de M. de Bismarck, et bien qu'elle frise quelquefois la naïveté, il n'en est jamais sorti de désavantages ; ou pourrait, au contraire, constater combien elle a contribué à dérouter les adversaires du ministre.

Et ces adversaires, après avoir pris connaissance de l'acte qui nous occupe, sauront immédiatement ce qu'il signifie. Le point capital est celui-ci : ne vous mêlez pas de nos affaires, car cela pourrait faire sortir de ses bords le courant de notre développement national. Nous ne voulons rien précipiter, mais faire volontiers ce que nos alliés du Sud demandent de nous dans l'intérêt de la nation, et personne n'a à redire à cela car les traités et l'union douanière nous donnent le droit d'en agir ainsi.

La circulaire, à notre avis, contient sous une forme modeste tout le programme, — le plus simple et le plus naturel du monde, de l'homme d'Etat prussien, en ce qui concerne l'Allemagne. Les populations du Sud sont maintenant à jamais inséparables de la nation, et les efforts de gouvernements dans l'erreur serait impuissants contre ce fait pour deux raisons : d'abord ces populations ont le sentiment de leur dignité et de leur indépendance ; puis nous les tenons, ne fût ce que par un fil, assez solidement pour ne pas les laisser aller. Nous ne les contraindrons pas, si elles ne viennent pas d'elles-mêmes à nous, c'est vrai ; mais, — et nos adversaires peuvent se dire eux-mêmes ce que ne dit pas la circulaire,—elles viendront; elles viennent déjà.

Les impatients trouveront ce programme trop restreint et sa réalisation trop éloignée. Mais l'homme d'Etat qui l'a rédigé a raison contre eux. Pour continuer la métaphore qu'il a employée, nous dirons que le courant du développement national une fois dans le lit qu'on lui a creusé continuera sa course sans s'arrêter un instant, un flot poussant l'autre, jusqu'à ce que ses eaux se trouvent réunis dans le bassin qui doit les contenir toutes et où elles se dirigent irrésistiblement en suivant leur pente. Pourquoi donc voudrait-on obtenir par la force ce qui arrivera de soi-même et de toute nécessité ?

Ce qu'on peut dire entre les lignes dans la circulaire est ceci : la question allemande est une question nationale intérieure dans laquelle personne n'a le droit d'intervenir, tant qu'elle ne sort pas du terrain qu'elle occupe et ne touche pas aux territoires voisins. Ceci n'aura pas lieu, la politique allemande de la Prusse en est garante, si les puissances étrangères s'abstiennent soigneusement de toute immixtion.

En somme, derrière le langage plein de franchise et de courtoisie de M. de Bismarck, se cache une volonté de fer et un sérieux des plus profonds. C'est un langage qu'on est peu habitué à rencontrer dans l'histoire d'Allemagne, quand il s'agit de l'indépendance et de la dignité de ce pays. Il n'attire pas l'attention, parce qu'il n'est pas exagéré : mais il aurait des suites graves, si jamais on voulait s'assurer s'il est l'avant-coureur de l'action.

LE PROJET D'ADRESSE.

Nous avons communiqué à nos lecteurs le projet d'Adresse présenté au *Reichstag* par divers membres du parti national libéral. Un contre-projet ayant été rédigé par le parti conservateur, des efforts ont été faits pour arriver à la rédaction d'un projet commun, et, à cet effet, des délégués des quatre fractions formées par les nationaux-libéraux, le centre, les conservateurs et les conservateurs libres, se sont réunis et ont soumis à l'approbation de leurs partis le projet suivant, qui a été adopté et remis au président du *Reichstag* :

« Sire!

» Le premier *Reichstag* de la Confédération du Nord, maintenant constituée, apporte à Votre Majesté et à ses illustres confédérés les remerciments de la nation et les sentiments de sa satisfaction pour les succès obtenus par une vraie politique allemande.

» Après des siècles de dures épreuves, la vie publique de l'Allemagne a enfin trouvé une base solide. Tous les efforts du *Reichstag* tendront à consolider cette base d'un grand avenir national et à l'agrandir dans le sens de la liberté civile et du bien être industriel.

» Depuis que l'unité politique du Nord de l'Allemagne existe, nous reconnaissons que nous avons encore davantage le devoir d'aller au-devant de tous les désirs et de tous les besoins des Etats du Sud, en ce qui concerne la création d'une union nationale commune. Nous ne pouvons, de notre côté, considérer le grand ouvrage comme achevé, qu'après l'entrée du Sud dans la Confédération, sur les bases posées par l'article 79 de la Constitution fédérale.

» Nous saluerons donc avec joie toute mesure de Notre Majesté tendant comme le projet de reconstruction du *Zollverein*, à nous rapprocher de ce but en commun avec toutes les parties intéressées.

» La force irrésistible de la dépendance réciproque des membres de la nation et l'accord de tous les intérêts matériels et intellectuels s'opposent à tout pas en arrière sur la voie déjà prise. Nous sommes convaincus que les hauts gouvernements confédérés, marchant droit et sûrement à leur but, ne craindront pas que d'autres nations réussissent à nous contester nos droits à une existence nationale.

» La nation allemande, animée du désir de vivre en paix avec tous les peuples, demande seulement à régler ses affaires intérieures en pleine indépendance. Confiante en elle-même, et décidée à repousser toute tentative d'immixtion étrangère, elle maintiendra, quoiqu'il arrive, son droit incontestable et l'appuiera sur les faits.

» Nous marchons donc tranquillement à l'accomplissement du pacifique travail que nous avons devant nous. Une sollicitude attentative pour les intérêts intellectuels et moraux des populations, une sage économie dans les dépenses avec juste répartition des charges, un même droit pour tous et un même devoir pour chacun, un profond dévouement à la patrie enfin rendront inébranlable l'édifice commun élevé par la nation sous la glorieuse conduite de la royale maison des Hohenzollern.

» Nous sommes, Sire, de Votre Majesté, les plus humbles, les plus respectueux et les plus dévoués serviteurs.

» Le Reichstag de la Confédération du Nord. »

On croit qu'une proposition, demandant l'ordre du jour sur ce projet d'adresse, sera présentée au Reichstag et appuyée par le parti progressiste, les Polonais, l'union libre et l'union constitutionnelle fédérale (les particularistes).

RÉVÉLATIONS SUR LA VIE INTIME DE MAXIMILIEN.

III.

(*Suite.*)

Lorsque la nouvelle de la mort de Maximilien se répandit dans Paris, les uns, — et c'est le plus grand nombre, — exprimèrent tout haut leur horreur pour ce meurtre, que je qualifierais d'inutile, si je n'étais résolu à supprimer de ce travail les mots trop profonds. Les autres, sans oser approuver la cruelle sentence des libéraux, parlèrent de « justes représailles, » et alléguèrent un décret, qui ne sanctionna jamais une stricte et rigoureuse exécution. A ces derniers, je répondrai, et je base ma réplique sur les renseignements les plus précis, à ceux-là, dis je, je répondrai que l'empereur a signé fort peu de sentences capitales, et que, lorsqu'il prit la plume à cet effet, ce fut à son corps défendant et sur les instances de ses conseillers, qui voyaient clairement l'abîme où le conduisait sa fatale clémence.

On ne saurait s'imaginer combien de bandits dissimulèrent leurs rapts, leurs déprédations et leurs assassinats derrière le prétendu drapeau de la liberté ; combien de convois furent pillés, de diligences arrêtées et de poches vidées au nom du libéralisme !

Et lorsqu'on avait pris un de ces misérables qui attentaient indifféremment et concurremment à la fortune des citoyens à la sécurité du trône, mille cris s'élevaient contre la peine de mort *en matière politique*, et l'on accablait de suppliques l'empereur, qui faisait grâce.

Sans vouloir faire ici ni rapprochement ni comparaison, Romero avait été compris dans l'un de ces pardons trop fréquents. Un familier de l'empereur — un brave soldat présentement attaché à la personne d'un maréchal de France apprit cet acte de faiblesse avant qu'il fût publiquement connu. Il comprit la fâcheuse influence de cette longanimité et la nécessité de faire un exemple qui contint les réfractaires dans l'avenir. Aussi il quitta Mexico en toute hâte et se rendit en poste à Chapultepec. Sa Majesté était couchée depuis longtemps et profondément endormie. Après avoir évité mille écueils, franchi mille obstacles, supplié et prié vingt valets de chambre, l'officier put approcher de Maximilien et lui énumèra les regrettables conséquences qu'aurait la remise d'une peine si méritée. Bref, il arracha de l'empereur la promesse qu'il n'interviendrait pas dans l'exécution du tribunal.

— Vous croyez que j'avais tort de faire grâce? fit l'empereur d'un air surpris, après avoir entendu des raisons qui étaient péremptoires... Eh bien ! soit... Mais vous prenez tout cela sur vous, n'est-ce pas ?

Et plus tard, il dit à l'un de ses généraux en lui contant cet incident :

— Jamais je n'ai tant regretté qu'on ait troublé mon sommeil !

Certains ministres du prince ne l'arrêtaient pas dans cette voie d'indulgence maladroite. — En qualité de mexicains rusés, ils ménageaient comme on dit, la chèvre et le chou, pensant — hélas avec raison, — qu'un jour Maximilien tomberait, et qu'ils auraient besoin de la sympathie des vainqueurs pour conserver leur argent, leurs propriétés et leurs titres. Cette attitude ambigu ne leur a pas réussi et c'est justice.

On avait pourtant prévenu l'empereur des menées de ces Excellences, lui démontrant qu'elles servaient deux causes et géraient mal ses affaires. Ce à quoi Sa Majesté avait répondu :

— Patience. Lorsqu'il sera clair pour le pays que les ministres mexicains ne valent rien, je serai excusable d'en prendre d'autres, et mon peuple ne pourra pas me reprocher d'avoir systématiquement méprisé les services des hommes nés dans l'Etat que je gouverne.

Maximilien était très travailleur. Son esprit était constamment tendu vers la chose publique et il lui rapportait toutes ses pensées. Il écrivait peu lui-même, préférant dicter ses idées à Blasio, — un Indien de vingt-deux ans, fort intelligent, qui l'accompagnait partout et toujours. Même dans la voiture du prince, on apercevait le jeune secrétaire; un carnet et un crayon dans les mains, prêt à noter la parole de son souverain.

L'empereur se rendait tous les jours de grand matin de Chapultepec à Mexico dans un coupé marron, avec Blasio, assis à son côté. Il pénétrait ensuite dans son cabinet, où il donnait à ceux qui l'y attendaient l'accolade mexicaine, qui consiste à appliquer le bras sur le dos de son ami en frappant les omoplates à petits coups de la paume de la main.

Quand il s'agissait d'une conférence politique très importante, l'empereur faisait un geste à l'impératrice, qui se retirait non sans manifester son dépit par des gestes significatifs. L'infortunée Charlotte semblait se défier du caractère de son mari et eût souvent voulu, en restant à ses côtés, paralyser l'effet de cet esprit trop facile et trop bon.

L'empereur — au lieu de travailler de suite — ordonnait parfois qu'on attelât sa victoria que traînaient d'ordinaire deux mulles couleur isabelle. Il préférait la voiture au cheval, n'étant pas très bon cavalier. Cependant il se mettait souvent en selle, habillé en mexicain, et parcourait les rues de Mexico, campé sur sa monture carapaçonnée. Sa figure était à moitié cachée par un large sombrero qui la protégeait du soleil. Sa veste rouge, sobrement soutachée, laissait déborder au niveau des reins sa chemise bouffante, et ses jambes étaient cachées par le large pantalon indien, fendu et agrémenté de boutons d'or jusqu'à la hauteur du genou.

L'empereur, qui comptait se rendre plus populaire grâce à cet accoutrement national, s'arrêtant à tous moments dans sa route, interrogeant les passants, distribuant des aumônes et sollicitant des sympathies par la cordialité de son attitude... Mais la modestie de ses allures et ses actes charitables, laissaient froid le bas peuple, dont le cœur sec était fermé à tout autre sentiment qu'à la paresse et à l'ingratitude. Je pourrais ajouter à la malhonnêteté.

Dès l'origine, Maximilien avait choisi ses domestiques parmi les indigènes, mais il avait dû renoncer à leurs services et s'entourer d'Autrichiens, car son palais était littéralement mis au pillage par ces larrons dénués de toute conscience. L'argenterie et le linge disparassaient du château comme par enchantement... Un soir de bal on surprit un valet emportant sous son manteau des comestibles, des pièces montées, des couverts et jusqu'à des serviettes... Pour couronner le tout, ces *messieurs* affichaient imprudemment leur excessive malpropreté... Témoin ce grand gaillard qui, servant à table dans la salle à manger de Chapultepec — fut aperçu se grattant la tête avec une fourchette qu'il tendit sans sourciller à l'un des convives. Je pourrais multiplier ces exemples de sans-façon... mais celui-là me semble assez concluant.

(*A suivre.*

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Nous apprenons avec plaisir que M. Baur et Cie, qui s'occupe exclusivement de chimie, possède une collection remarquable et unique de tous les minerais de la Turquie. Il se charge d'analyser ainsi qu'il l'a déjà fait les minerais qui lui seront soumis.

Indépendamment de cela, M. Baur s'occupe d'un travail concernant les vers à soie dont l'industrie a pris en Turquie un assez grand développement, et qui a fait l'objet d'études très approfondies de la part du célèbre professeur Liebig de Munich.

Il est à espérer que le gouvernement et le public prêteront leur concours aux efforts de M. Baur et encourageront une entreprise qui est appelée à exercer une influence notable sur l'exploitation des mines de la Turquie, et sur le commerce de la soie.

Selon nos informations, M. Baur se propose de présenter sous peu un rapport très détaillé sur ces sujets. Nous ne pouvons qu'applaudir pour notre part à cette idée.

—

Errata. — Il s'est glissé dans l'annonce que nous avons publié hier de M. Koritschoner, une erreur typographique que nous nous empressons de rectifier aujourd'hui. Au lieu qui a eu lieu à Vienne le 28 septembre, lisez: 1er octobre.

Par dépêche télégraphique arrivé le 2 octobre 1867, à M. Koritschoner, des séries gagnants du tirage du Crédit Mobilier de l'Emprunt 1858, qui a eu lieu à Vienne le 1er octobre.

91	149	307	437	684	1471
1488	1864	1923	2094	2388	
2616	2686	3015	3086	3509	3946

S'adresser pour plus amples renseignements et informations au Han mu-

---

L'orage cependant redoublait de violence; la pluie tombait par nappes dans l'enceinte des vieilles murailles, inondant le sol bas de l'ancienne nef; les éclairs se succédaient presque sans intervalles, et par instans des fragmens de gravier se détachaient de la voûte, et venaient s'écraser sur les dalles du petit chœur.

— Moi, je trouve cela très beau, dit Mme de Campvallon.

— Moi également, dit Camors en levant les yeux vers la voûte disloquée qui les protégeait à demi ; mais je ne sais pas en vérité si nous sommes en sûreté ici.

— Si vous avez peur, allez-vous en, dit la marquise.

— J'ai peur pour vous.

— Vous êtes trop bon, je vous dis ! — Elle ôta sa toque et se mit à la brosser tranquillement avec son gant pour y effacer quelques gouttes de pluie.

Après une pause, elle releva soudain sa tête nue, et adressant à Camors un de ces regards profonds qui préparent un homme à quelque question redoutable : — Cousin, dit-elle, si vous étiez sûr qu'un de ces beaux éclairs dût vous tuer dans un quart d'heure,... qu'est-ce que vous feriez ?

— Mais, dit Camors, ma cousine, naturellement,... je vous ferais mes adieux.

— Comment ?

Il la regarda en face à son tour. — Savez-vous, dit-il, qu'il y a des momens où je suis tenté de vous croire diabolique ?

— Véritablement ? Eh bien ! il y a des momens où je suis tentée de le croire moi-même. Par exemple dans ce moment-ci, savez-vous ce que je voudrais ? Je voudrais disposer de la foudre,... et dans deux minutes vous n'existeriez plus.

— Parce que ?

— Parce que je me souviens,... je me souviens qu'il y a un homme à qui je me suis offerte et qui m'a refusée,... et que cet homme est vivant,.... et que cela me déplaît un peu,... beaucoup,... passionnément.

— Est-ce sérieux, madame ? reprit Camors, — pour dire quelque chose.

Elle se mit à rire. — Vous ne le croyez pas, j'espère, dit-elle. Je ne suis pas si méchante... C'était une plaisanterie, et même d'un goût médiocre, j'en conviens ;... mais sérieusement maintenant, monsieur et cousin, que pensez-vous de moi ? Quelle femme pensez-vous que je sois devenue avec les temps ?

— Je vous jure que je l'ignore absolument.

— Admettons que je fusse devenue, comme vous me faisiez l'honneur de le supposer tout à l'heure, une personne diabolique, croyez-vous que vous n'y seriez pour rien, dites-moi ? Ne croyez-vous pas qu'il y a dans la vie des femmes une heure décisive où un mauvais germe qu'on jette dans leur âme peut y pousser de terribles moissons ? Ne croyez-vous pas cela, dites ?... Et que je serais excusable si j'avais envers vous les sentimens d'un ange exterminateur ?... Et que j'ai quelque mérite à être ce que je suis, une bonne femme, très simple, qui vous aime bien,... avec un peu de rancune, mais pas beaucoup,... et qui en somme vous souhaite toute sorte de prospérités en ce monde et dans l'autre ?... Ne me répondez pas, cela vous embarrasserait, et c'est inutile.

Elle sortit de son abri, et alla tendre son visage sous le ciel découvert comme pour voir où en était l'orage.

— C'est fini, dit-elle. Allons-nous-en. — Elle s'aperçut alors que la partie inférieure de la ruine était transformée en un véritable lac d'eau et de boue: elle s'arrêta au bord des degrés du chœur, et laissa échapper un petit cri. — Comment faire ? dit-elle en regardant ses chaussures légères ; puis, se retournant vers Camors ; — Monsieur, allez me chercher un bateau !

Camors recula lui-même au moment de poser le pied dans la fange grasse et dans l'eau stagnante qui remplissaient toute l'enceinte de la nef. — Veuillez attendre un peu, dit-il : je vais aller vous chercher des bottes, des sabots, n'importe quoi.

— Beaucoup plus simple ! dit-elle avec un mouvement de résolution brusque. Vous allez me porter jusqu'à l'entrée. — Et sans attendre la réponse du jeune homme, elle s'occupa d'enrouler le bas de ses jupes avec beaucoup de soin, et quand elle eut fait : — Portez-moi, dit-elle.

Il la regardait avec étonnement, s'imaginant qu'elle plaisantait encore ; mais elle était d'un grand sérieux.

— De quoi avez vous peur ? reprit-elle.

— Je n'ai pas peur.

— Est-ce que vous n'êtes pas assez fort ?

— Mon Dieu ! je crois que si !

Il l'enleva dans ses bras comme dans un berceau, pendant qu'elle maintenait sa robe de ses deux mains, puis il descendit les degrés et se dirigea vers la porte avec son étrange fardeau. Il avait quelques précautions à prendre pour ne pas glisser sur le sol inondé, et cela l'absorba pendant les premiers pas ; mais, quand son pied fut affermi, il eut la curiosité naturelle d'observer la contenance de la marquise. La tête nue de la jeune femme reposait un peu renversée, sur le bras qui la soutenait ; ses lèvres étaient entr'ouvertes par un sourire presque méchant qui laissait voir ses dents fines et blanches comme du lait ; — la même expression de malice farouche brillait dans ses yeux sombres, qui s'attachèrent pendant deux secondes sur ceux de Camors avec une persistance pénétrante, puis se voilèrent soudain sous la frange bleuâtre de ses paupières. — Il eut comme le sentiment d'un éclair qui lui eût traversé la moelle des os.

— Voulez-vous me rendre fou ? murmura-t-il.

— Qui sait ? dit-elle. — Au même instant, elle s'échappa de ses bras, et, posant ses pieds à terre, elle sortit de la ruine.

Ils regagnèrent le château sans échanger un mot. Près d'entrer dans le salon seulement, la jeune marquise se retourna vers Camors, et lui dit : — Soyer sûr qu'au fond je suis très bonne... vraiment !

Malgré cette affirmation, M. de Camors s'empressa de partir le lendemain matin, comme il l'avait d'ailleurs décidé.

Il emportait de la scène de la veille une impression des plus pénibles. Elle avait blessé son orgueil, exalté son impossible passion, inquiété son honneur. Qu'était cette femme, et que lui voulait elle ? Etait-ce l'amour ou la vengeance qui lui inspirait cette coquetterie infernale ? Quoi qu'il en fût, M. de Camors n'était pas assez novice dans les aventures de ce genre pour ne pas apercevoir clairement l'abîme entr'ouvert sous la glace rompue : aussi résolut il sincèrement de la refermer entre eux pour jamais. Le meilleur procédé pour y réussir eût été assurément de cesser toutes relations avec la marquise ; mais comment expliquer cette conduite au général, sans éveiller ses soupçons et sans risquer de perdre sa femme dans son esprit ? Cela était impossible. Il s'arma donc de tout de son courage, et se résigna à subir d'une âme inerte toutes les épreuves que l'inimitié véritable ou feinte de la marquise pouvait encore lui réserver.

(*Sera continué.*)

nicipal, n° 8 Galata, chez M. Koritschoner, bijoutier.

—

La troupe française est arrivée samedi dernier. Elle est composée en grande partie de sujets dont nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier le talent l'année dernière. Les répétitions ont commencé et tout fait espérer que la saison théâtrale sera inaugurée le 12 octobre.

Les artistes seront soumis — pour la première fois chez nous — à trois débuts, et le public pourra juger de leurs mérites dans les pièces suivantes :

Le Supplice d'une femme, comédie en trois actes du théâtre français; *M. Choufleury*, operette d'Offenbach; *Le verre d'eau* de M. Scribe, et *La vie parisienne* opéra-bouffe d'Offenbach.

La direction du théâtre français ne pouvait mieux choisir, ces pièces ayant eu un grand succès à Paris.

Malgré tout le désir de la direction de faire jouer le plus tôt possible la *vie parisienne*, elle ne pourra donner cette pièce qui exige une étude très-sérieuse que le lendemain de l'ouverture.

—

L'Administration du journal LA TURQUIE prévient MM. les Négociants que pour leur éviter des dérangements et des pertes d'un temps souvent précieux, elle vient de s'entendre avec l'Agence d'Affaires Commerciales et Industrielles de Galata, rue Voïvoda 15, en face la Bourse, pour recevoir toutes les annonces, avis et travaux de ville que l'on pourrait avoir à lui remettre.

VARIÉTÉS.

Un drame affreux. — Ce drame vient de se passer à Seuna, près de Naples, dans les circonstances que nous allons rapporter :

Il y a quelques années, vivait à Seuna une femme mariée qui, oubliant ses devoirs d'épouse, entretenait des relations intimes avec un orfévre du pays. Le mari l'avait appris et s'en était montré chagriné et irrité. Cependant les relations continuaient, et l'orfèvre avait déclaré que si sa maîtresse était libre, il l'épouserait.

De ce jour, cette femme n'eut plus qu'une idée : tuer son mari. Elle pensa qu'il serait bien facile de le tuer elle-même, on serait bien vite sur la trace du coupable : il lui fallait donc un complice; mais où le trouver? Elle le trouva, cependant, et il ne viendra jamais à l'esprit de personne de soupçonner qu'elle choisit son jeune fils, un enfant issu de son mariage. Cet enfant, bien digne d'une telle mère, n'hésita pas; il accueillit parfaitement la proposition qui lui fut faite d'assassiner son père, et, un soir que ce dernier était au milieu de sa famille, il le frappa de plusieurs coups de poignard, puis, avec l'aide de sa mère, il cacha le cadavre dans un enfoncement pratiqué dans le mur de la maison.

Pendant les quelques jours qui avaient précédé la soirée horrible où le crime fut commis, cette femme avait répandu le bruit que son mari était sur le point de s'embarquer pour un voyage en Amérique, où il voulait, disait-elle, aller faire du commerce. On ne s'étonna donc pas trop quand, le lendemain du meurtre, elle déclara qu'il était parti la veille dans la soirée. On le savait attristé par la conduite de sa femme; ce départ subit ne parut pas extraordinaire. Ajoutons que l'orfèvre aurait été mis au courant de tout.

Trois ans s'écoulèrent et rien ne fut découvert. Ses amis demandaient bien de temps à autre des nouvelles du voyageur. Mais sa femme répondait, ou qu'elle n'en avait pas, ou qu'il ne voulait pas revenir, etc. Elle se mit, vers cette époque, en relations avec les différents chefs de bandits des environs et leur servit de recéleuse, ce qui lui rapporta des sommes d'argent assez importantes dont elle fit largement profiter son amant. Enfin, au bout de ces trois ans, elle demanda à l'orfèvre s'il était toujours prêt à l'épouser, parce qu'on pouvait commencer à laisser croire que son mari était mort au delà de l'Atlantique. L'orfèvre, chez qui l'amour avait bien diminué, riche d'ailleurs de l'argent que sa maîtresse lui avait donné, refusa de tenir une promesse imprudemment faite autrefois.

Lorsqu'elle sut quels étaient les sentiments de son amant, elle le menaça de révéler le crime et de l'en accuser s'il ne l'épousait pas. L'orfèvre, la connaissant capable d'exécuter la menace, résolut de se débarrasser d'elle comme elle s'était débarrassée de son mari, et par le même bras : celui de son fils!

Ce projet conçu, il mit tout en œuvre pour amener l'enfant à le seconder : il y parvint sans peine. Trois ans après le meurtre de son père, dans la chambre même où l'ombre de la victime vaguait encore, armé du même poignard, ce monstre frappa sa mère! Aux cris poussés par celle-ci, sa fille accourut et resta comme pétrifiée à la vue de la scène qui se présenta à ses yeux et n'eut aucunement la force de porter secours à sa mère.

L'assassin cependant était ivre de sang, il se jeta sur sa sœur, la criblant de coups de poignard, retournant vers sa mère, qu'il frappait encore avec rage, puis revenait à sa jeune sœur, frappant, frappant toujours!

On a peine à croire à la réalité de cette histoire qui dépasse tout ce que l'imagination pourrait enfanter de plus monstrueux. Elle résulte néanmoins de constatations judiciaires faites par la cour royale de Naples, et bientôt, à la prochaine session des assises, on pourra se convaincre mieux encore que ces choses horribles se son réellement passées.

—

De très curieuses expériences viennent d'être faites, dans un but d'humanité, aux nouveaux abattoirs de la Villette. On a voulu savoir s'il ne serait pas possible d'épargner aux bœufs que l'on abat à coups de massue sur la tête les douleurs affreuses qu'ils doivent endurer ; on avait pensé que l'énervation atteindrait peut être ce résultat, et cette opinion était fondée sur les décisions des physiologistes qui affirment que la section de la moelle épinière foudroie l'animal.

Les expériences qui viennent d'être exécutées à la Villette, en présence d'hommes spéciaux, n'ont point corroboré ces assertions.

Il a été démontré que si le bœuf, par l'énervation, était plus rapidement abattu, ses souffrances n'en étaient que plus cuisantes, parce qu'il conservait, pendant 12 ou 15 minutes, la presque totalité de la vie animale, et qu'il avait non seulement la faculté d'apprécier les douleurs, mais la force de retenir son sang lorsqu'on le saignait.

Ces expériences ont été répétées sur des moutons et des veaux auxquels on a séparé la tête du tronc au lieu de leur trancher seulement la moelle épinière ; on a voulu observer du même coup le dégré de vitalité qui restait dans chacune de ces parties après leur séparation.

Un veau a été suspendu à la corde du treuil et un garçon boucher lui a tranché la tête; cette opération a duré un quart de minute. La tête, posée aussitôt sur une table, a perdu deux onces et demie de sang dans l'espace de six minutes. Pendant la première minute, tous les muscles de la face et du cou ont été agités de convulsions rapides, désordonnées ; pendant les deux minutes suivantes, les convulsions ont pris un autre caractère : la langue était tirée hors de la bouche, qui s'ouvrait et se fermait comme si l'animal eût été vivant, et les naseaux s'entr'ouvraient régulièrement. Ces espèces de convulsions devenaient plus actives lorsqu'on piquait la langue et les naseaux avec une aiguille.

Un phénomène digne de remarque, c'est qu'en appliquant la main contre la bouche et les naseaux, on sentait l'air entrer et sortir au mouvement d'inspiration et d'expiration que la tête exécutait.

En approchant le doigt de l'œil dans la direction de la pupille, à la distance de deux centimètres, l'œil se fermait précipitamment pour se rouvrir l'instant d'après. Cela a duré pendant une minute et demie, puis l'œil ne s'est fermé que lorsqu'on a touché la paupière ; à la quatrième minute, il fallait, pour obtenir le jeu des paupières, irriter la membrane conjonctive ; enfin, à la sixième minute après la décollation, tout mouvement avait cessé.

Trente veaux et quarante moutons ainsi décapités ont donné lieu à des observations à peu près analogues, et ont décidé la commission d'examen, que présidait le conservateur des abattoirs, à maintenir pour l'abattoir des bœufs l'usage da la massue de fer.

—

Le *Charivari* se moque des journaux officieux qui, voyant leur optimisme contredit par le discours de Lille, ont jugé prudent de s'abstenir de réflexions sur *les points noirs* :

Il était une fois, dit-il, un bâtiment très-connu dans l'histoire.

Ce bâtiment s'appelait le vaisseau de l'Etat.

Or un jour, tandis qu'il naviguait, des passagers de bonne foi regardant à l'horizon de s'écrier :

— Voyez donc là-bas, là-bas...

L'état major, qui était sur le pont, se retourna comme un seul homme d'un air courroucé par l'interpellation.

— Voyez donc là-bas, reprirent les passagers de bonne foi, sans remarquer ce mouvement.

— Eh bien ! quoi là-bas ? qu'y a-t-il ? demanda l'état-major.

— Il y a partout des points noirs.

— Vous êtes fous.

— Des points noirs qui présagent l'orage.

— Silence !

— Pourquoi voulez vous nous imposer silence quand nous parlons sincèrement ? Aussi bien ce que nous en disons, c'est dans l'intérêt de tout le monde, car si la tempête...

— Le premier qui continue sur ce ton sera fourré à fond de cale...

Sur cette menace caressante les passagers se regardèrent et restèrent muets; mais soudain le capitaine parut en personne sur la dunette, et, consultant à son tour l'horizon du regard :

— Tiens !... tiens ! mais il y a des points noirs là-bas...

C'étaient les points noirs signalés par les passagers de bonne foi, lesquels, pour ce, avaient failli être traités comme des malfaiteurs.

Qui fut penaud ?... l'état-major... ou si vous aimez mieux, la presse officieuse.

—

Un provincial qui passait dans la rue du Faubourg Saint-Denis, en flanant, regardant les boutiques, étudiant les passants, s'étonnant de toutes choses et s'extasiant à la moindre vitrine, s'arrêta machinalement près de deux individus qui parlaient très haut et semblaient en train de conclure un marché.

— Mon Dieu, disait l'un, si je ne devais pas partir sans retard pour le pays, je ne vous l'offrirais pas à ce prix, elle a coûté 150 fr. avec la chaîne.

Et il montrait une montre et une chaîne de belle apparence.

— Et combien en voulez vous ? dit notre provincial en se faufilant dans la conversation.

— Cinquante francs, répondit le vendeur en toisant d'un air narquois son interlocuteur.

— Je la prends !

— Et notre provincial enchanté paya et s'en fuit.

Cependant, à quelques pas de là, l'esprit de défiance naturel aux Normands (c'était un Normand) lui inspira des doutes sur l'excellence de son marché. Une boutique de bijoutier était prochaine. Il s'y élance anxieux :

— Estimez-moi çà ?

Le bijoutier prend sa loupe, sa pierre de touche, fait la grimace, examine le mouvement ; puis laisse tomber ces mots :

Montre en argent doré, chaîne en cuivre. Ça vaut quinze francs.

— Je suis volé ! s'écrie le Normand. Mais je les repincerai, dà !

Et tout courant il sort de la boutique, parcourant en tous sens la rue du Faubourg-Saint-Denis. Comme il mettait un sergent de ville dans sa confidence, il aperçut nos deux compères qui poursuivaient leurs opérations commerciales. Ils avaient déjà entrepris une grosse dame... quand la main du sergent de ville s'abattit sur l'épaule du négociant en montres.

La grosse dame se retourna tout effarée.

— Ciel ! ma femme ! s'écria notre Normand. J'arrive à temps. Nous emportions sans cela une jolie paire de montres.

—

On écrit de Melun à la *Gazette des Tribunaux* que la femme Frigard n'a pas été transférée à Clermont, comme plusieurs journaux l'ont annoncé par erreur, mais qu'elle est toujours détenue dans la maison d'arrêt de Melun, où elle doit rester jusqu'après ses couches.

—

Il ne faut pas oublier l'*Image*, où M. de Woestyne prédit pour cet hiver un chapeau qui fera fureur... chapeau de femme bien entendu.

« C'est le chapeau hongrois en astrakan noir, le talpack, le vrai talpack, mais haut seulement de quatre doigts, pas plus, légèrement incliné à droite ; il porte en face un petit pompon d'où émerge le faisceau d'une courte aigrette noire, en plumes de héron, comme celles qu'en tête de leurs régiments portent nos colonels. »

Où trouvera t-on assez de hérons pour fournir toutes ces plumes.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 3 octobre	54 20
Clôture	du 3 octobre	54 20

PARIS, 18 SEPTEMBRE 1867

A. S. Exc. M. FORCADE LA ROQUETTE, *ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.*

(Suite et fin.)

§

Qui eût pu croire qu'étant les uns et les autres les plus intéressés, ils y auraient fait obstacle ? Oui, les plus intéressés, je le démontre.

Par la confiance qu'ils inspiraient, n'avaient-ils pas attiré les capitaux? Et sous leur administration, ces capitaux n'avaient-ils pas péri ? Les responsabilités qu'ils avaient encourues, soit en fondant de détestables affaires, soit en les administrant d'une façon fort critiquable, ne devaient-elles pas attirer leur concours à l'Union ? Je le croyais fermement. Je me suis trompé. MM. de Rothschild n'ont pas cessé d'être implacables envers MM. Pereire, comme ils ont été les uns et les autres implacables envers moi. Leurs animosités ont conduit les choses à tel point, que Crédit mobilier et Société immobilière expirent en entraînant dans leur chute la fortune de leurs administrateurs Vainement se défendront-ils, leur fortune périra dans l'immense catastrophe qui les enveloppe. Ils ne sauraient ignorer que le concours de la Banque de France ne peut être prêté que sous le contrôle de l'opinion ; or, tous attendent de connaître les conditions de ce concours, pour en examiner le caractère et en surveiller l'exécution.

L'opinion, cette souveraine devant laquelle peuples et rois s'inclinent, ne permettrait pas la compromission de notre grand établissement financier pour protéger des administrateurs responsables. Il ne faut pas que ceux-ci s'abusent sur la situation où ils ont été conduits ; ils n'ont pour s'en rendre compte qu'à se souvenir et à comparer.

Le gérant de la Caisse, en 1860, n'était tenu à rien; il n'avait commis aucune faute ; il n'avait entraîné aucune perte et sa fortune devait être respectée : il en a fait le sacrifice pourtant et cette abnégation n'a protégé ni lui ni ses actionnaires. De quel droit aujourd'hui les administrateurs de l'Immobilière et du Crédit mobilier, qui font tant de malheurs, seraient-ils indemnes? Point d'illusions ! ils devront tout couvrir, tout payer, ou voir leurs noms couverts d'une tache ineffaçable.

La garantie que, dit-on, ils ont donnée à la Banque, et les sommes en compte-courant, ne forment qu'une partie des pertes éprouvées par l'Immobilière, et ils savent, pour ces pertes, leurs dangereuses responsabilités Ils doivent, en outre, répondre aux actionnaires du Crédit mobilier du capital de 60 millions appelé l'année dernière. De sorte qu'on peut évaluer à environ 200 millions la somme qu'il faut parfaire et dont ils sont responsables. Et puisqu'il convient si fort au gouvernement que la Banque de France intervienne, il n'oubliera pas que l'intérêt public, comme l'ordre social, exigent que toutes les précautions soient prises pour que la fortune des administrateurs ne puisse être dénaturée.

§

Pardonnez-moi, monsieur le ministre, cette digression, et permettez-moi de m'arrêter à ce moment, pour rappeler la conduite du gouvernement en 1860 et en 1867.

En 1860, j'avais, je l'ai déjà dit, tout sacrifié ; il n'y avait contre moi ni actionnaire ni créancier, et cependant le gouvernement, par votre organe, me tenait ce langage : «La dignité du gouvernement le tiendra éloigné de toute intervention de cette nature. »

Vous êtes Ministre de l'Empereur, et cette intervention s'accentue aujourd'hui avec une force telle en faveur des administrateurs du Crédit mobilier, que, loin de rassurer les actionnaires et les tiers, elle les inquiète. Les préoccupations que vous faites naître sont telles, qu'elles enfantent des suppositions insensées; on semble croire qu'un répit ne serait accordé aux administrateurs, que pour leur donner le temps de dégager d'une façon quelconque leurs responsabilités, ou de rendre ces responsabilités illusoires le jour où elles devront s'exercer.

Le contraste n'est pas seulement entre l'indifférence du gouvernement pour ma catastrophe et les efforts qu'il fait pour arrêter la chute du Crédit mobilier. J'ai dit son attitude à mon égard en 1860. Aujourd'hui, au contraire, Banque de France, Comptoir d'escompte, Société générale sont mis en réquisition pour venir en aide aux administrateurs du Crédit mobilier.

Y a-t-il donc deux morales, deux dignités, deux justices ! s'écriera-t-on à l'aspect de ces contradictions dans les actes du gouvernement en 1860 et en 1867.

Ces réflexions seraient funestes si l'on ne savait que l'expérience du passé a rendu l'autorité plus réservée. Ces contradictions n'en constituent pas moins un fait grave qui vous fera reconnaître, Monsieur le Ministre, la nécessité de songer au procédé qui serait praticable pour réparer le sinistre de 1860, afin de ne plus laisser subsister ce malheur, comme un remords public.

Toutefois, cette réparation que je ne cesserai de poursuivre n'altère pas ma pensée, pas plus que le souvenir de mes souffrances n'entraîne mon esprit vers d'indignes représailles; ne supposez pas davantage que les procédés uniques des administrateurs du Crédit mobilier pour mes actionnaires et leur gérant dictent mon langage.

Je ne recherche que l'accomplissement des devoirs qu'impose l'honnêteté la plus vulgaire. Les administrateurs du Crédit mobilier et de l'Immobilière sont dans un moment suprême ; ils peuvent en sortir glorieux ou compromis. Ce choix leur appartient. Pour obtenir pleine et entière absolution, ils sont tenus de garantir les intérêts en souffrance ; par cette garantie large, complète et sans réserve, ils obtiendront de l'opinion publique un concours et un appui qui justifieront la bienveillance que leur témoigne le gouvernement.

Une attitude franche, loyale et digne, un abandon complet de leurs biens, pour éviter la ruine d'un grand nombre de familles, leur vaudront les sympathies générales. Devant la grandeur du sacrifice, haines et colères s'apaiseront : gouvernement, magistrature, actionnaires, obligataires et créanciers formeront une digue qui les protégera ; il seront soutenus contre les calomnies et ils verront, en un instant, se briser à leurs pieds le flot qui les menace. Ils sortiront ainsi avec gloire du dangereux précipice où s'engloutiraient honneur et fortune, s'ils balançaient dans les résolutions héroïques que commandent les désastres et les périls qui les entourent. L'importance du sacrifice leur assurera, dans l'histoire, une place qui les signalera à la postérité comme des exemples de probité et de désintéressement.

Mais, objectera-t-on, ces biens, quelques considérables qu'ils soient, peuvent-ils suffire à la réparation des pertes accomplies? Oui, et largement. Je le démontre.

L'évaluation des pertes, en la portant au chiffre le plus élevé, atteindra à peu près 225 millions.

Voici, par approximation, la fortune présumée des administrateurs principaux de l'Immobilière et du Crédit mobilier.

MM	Pereire	120 millions
	Galliera . . , ...	80 »
	Sellière	60 »
	Mallet.	50 »
	Darblay	20 »
	Cibiel	10 »
	Edouard Rodrigue. . .	10 »
	Biesta.	10 »
Quant à MM. Salvador, Dolfus, Thurneyssen, Heeckeren, Raynouard de Bussière, etc., etc.		20 »
	Ensemble.	360 millions

Vous le remarquez, Monsieur le Ministre, entre cette somme de 360 millions et la perte, évaluée à 225 millions, il y a une grande marge, et vous penserez que les administrateurs, placés entre leur considération et une perte d'argent, ne balanceront pas dans le choix ; ils préféreront la considération, ce bien précieux sans lequel ils ne pourraient vivre.

Telles étaient mes impressions lorsque jeudi dernier, je me permettais de conseiller à M. le ministre des finances de laisser les administrateurs à leurs seules inspirations. Ils en sauront trouver de nobles et grandes, dès que l'Etat ne se chargera plus de les protéger. Mais tant qu'ils verront le gouvernement agir pour eux avec tant d'ardeur qu'il entraîne la Banque de France à de dangereuses concessions, ils croiront pouvoir échapper aux dangers qui les menacent et résisteront au sacrifice que l'honneur commande.

§

Sur l'opinion, l'effet de loyales et grandes résolutions serait immense. Aussitôt renaîtrait la confiance dans les esprits, le crédit se raffermirait sur-le-champ, et comme par enchantement s'apaiserait l'effroyable tempête qui menace hommes et choses.

MM. Rothschild eux-mêmes, qui ont pu mesurer l'étendue du sinistre, ne l'ont pas considéré avec indifférence. Ils ont pu, comme en 1860, se réjouir un instant des malheurs qu'ils ont amenés ; mais depuis qu'ils voient et entendent le flot populaire, leur joie est assombrie. Ils se félicitent moins d'avoir contribué à la ruine qui atteint tant de familles. Ils sentent qu'actionnaires et obligataires des chemins de Madrid à Sarragosse ne sont guère plus fortunés que les actionnaires et obligataires de affaires du Crédit mobilier, et ils prévoient que des réclamations fâcheuses pourraient bien troubler leur quiétude.

Ils n'oseraient plus fouler aux pieds leurs devoirs de mandataires ; ils seraient mieux disposés à rechercher les procédés de nature à sauver les sociétés en péril qu'ils ont fondées. Il est trop tard, l'Union est morte ! C'est une grande force perdue dont les éléments anéantis ne pourront plus se reconstituer de longtemps. Il avait fallu un demi-siècle de succès financier et industriel pour créer ces éléments ; en peu de temps, ils ont été détruits, et la transformation économique de la France ne laisse pas entrevoir qu'ils puissent désormais se reformer.

La tâche réparatrice que j'avais entreprise pour mes actionnaires eût été rendue facile par l'Union; l'Union s'est évanouie ; l'espérance que j'avais caressée a disparu, je dois, par conséquent, chercher une autre voie pour la réalisation de mes projets.

Je reviens, Monsieur le ministre, à l'objet principal de cette lettre : j'ai promis à Votre Excellence de faire connaître les projets qui eussent conjuré les malheurs que menacent tant d'existences ; ce sera le sujet de ma prochaine lettre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

J. MIRÈS.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 2 Octobre.

TRIESTE bat. à vap. aut. *Neptun*. cap. Leva, ayant touché. Corfou, Syra, et Dardanelles, divers marchandises et 47 passagers.
LIVERPOOL bat. à vap. ang. *Nyorn*, cap. Allan ay. touché aux Dardanelles, div. marchandises.
CARDIFF bat. a vap angl. *York*, cap. Lillye, ay. touché aux Dardanelles div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 2 Octobre

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Goudavery*, cap. Jarret. div. marchandises.
— bat. à vap. fr. *Phénicien*. cap. Nicolet, div. marchandises.
FALMOUTH bat. à vap. ang. *Omega*, cap. Marshall div. marchandises.
SMYRNE bat. à vap. aut. *Vulcan* cap. Florio. div. marchandises.
TRÉBISONDE bat. à vap. ott. *Vassilai*, cap. Rupcich, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 2 Octobre.

MARSEILLE bar. mekl. *Emma and Robert*, capit. Schroder, lest.
— bar. fran. *Adelaide*, cap. J. Roux, lest.
GENES trois-mats ital. *Marietta*, cap. Bava, lest.
LIVOURNE br. ital. *Industria*, cap. Valle lest.
NEWCASTLE br. mek. *F. Heydtmann*, cap. E. F. Beyer, charbon de terre.

DEPARTS des bat. à voile du 2 Octobre

MARSEILLE br. hell. *Omonia*, cap. Valos, ble.
— br. hell. *Ellas*, cap. Mihopoulos. ble.
— br. hell. *A. Spiridhon*, cap. Spiros, ble.
FALMOUTH bark ital. *Marco Polo*, cap. Ivancich.
TAGANROK br. hell. *Adelfotis*, cap. Rossolimos. l.
DANUBE br. hell. *A. Dhionissios*, cap. Durazino, »
— br. hell. *Taxiarchis*, cap. Russos, lest.
— br. hell. *Saffo*, cap. Polimeropoulos, lest.
— br. hellen, *Arcadion*, cap. Cerlonis, lest.
— schoon. aut *Ardito*. cap. Gasmulin. lest.
SOULINA bar. russe, *Australia*, cap. Winsten, lest
VARNA br. hell. *A Nicolaos*, cap. Spahi,

du 2

MER-NOIRE br. hell. *Angelico*, cap. Calafatis, lest.
— br. hell *Omonia*, cap. Zahariadi, lest.
— bar merkl. *Nautilus*, cap. Bruss, lest.
DANUBE br. ital. *Industria*, cap. Valle, lest.
— bark hell. *Possidhon*, cap. Focas, lest.
— br. hell. *Effrosini*, cap. Speziotis, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Cokinos, lest.
— br. hell *A. Trias*, cap Rahatakis, lest.
— br. hell. hell *Theoskepastos*, cap. Polemis, l.
— br. hell. *Costanza*, cap. Boutougouris. lest.
— br. hell. *A. Trias*, cap. Spanos, lest.
ODESSA bar. aut. *Ilkra*, cap. Caminarovich, lest.
— bark ital. *Annetta*, cap. Dobrina, lest.
AZOFF br. hellen, *Atlas*, cap. Calafatis, lest.
GALATZ br. ital. *Veneto*, cap. Furlon. lest.
VARNA br. hell. *Evanghelistra*, cap. Papadopoulos
MARSEILLE br. hell. *Calioppi*, cap. Stramboulas,
— br. hell. *Anghelico*, cap. Costandinou, blé.
— br. hell. *Anastassis*, cap. Anzanuto, blé
— br. hellen, *A. Nicolaos*, cap. Papadoyorghi, »
— br hell. *Dimitris*, cap Grezonos ble.
— br. hell. *Ecaterini*, cap. Neodaki, blé
— br. ital. *Francesca*, cap. Buzaan, ble.
CASTELMARE br. hell. *Ecaterini*, cap. Neodakis, »

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 28

de IBRAILE pour Marseille, br. hell. *Billio*, cap. Batsatreis, blé.
— pour Anvers bar. aug. *Golden Flaver*, capit. Sutter. graine de lin.
— pour Marseille br. hell. *Vassilissa tis Ellas*, cap. Arvanitis, blé.
— pour Marseille. br. hell. *Maria*, capitaine, Man. Quiritsis, blé.
— pour Cork or Falmonth, bark angl. *Trio*, capit, Thomas Kelly, blé.
— pour Castelmare. br. hellen, *Elpis*, copit. Dimitris Yaluris, blés.
de NICOLAEFF pour Falmouth, bar. angl. *Ocean*, cap. D. Forest, blé.
de GALATZ pour Marseille. br. hell. *Triandafila*,
de SOULINA pour Queenstown, bar. norv. *Nebo*, cap. Sandberg, orges.
— pour Marseille, br. hellen, *Thessalia*, cap. Andrico Lazopoulos, blé.
— pour Falmouth. br. aut. *Camilla*, capitaine D. Taraboucchia, blés.
de TAKANROK pour Marseille, br. bell *A. Nicolas* capit. Criesis, lest.
— pour Rotterdam, br. angl. *Corinthia*, capit. D. Thomas, seigle.

du 29

de MARIANOPOL pour Falmout. br. angl. *Youlgers*, cap. Hanerest, ble.
de TAGANROK pour Malte, br. hell. *Enossis*, cap. Tacokinor. ble.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 22

ALEXANDRIE bar. angl, *Linda Florida*, cap. Dan. Emmanuelle, lest.
ANVERS bar. norveg *Flora*, cap. Junius, lest.
LIVERPOOL br ital. *Zoave*, cap. P. Giustini, ble.

du 23

LIVOURNE bark ital. Armonia. cap. Marciani, lest
GENES bark ital. *Anetta*, cap. Daprella, lest.
— bark ital. *Lucco*, cap. Degregori, lest.
— bark ital. *Martetta*, cap. Bava, lest.
— br. ital. *Dialma*, cap. Rappello, lest.
— bar. angl. *Trafalgar*, cap Hall. lest.
— bar angl. *Mary*, cap. F. Botton, lest.
NAPLES bark ang. *Velleda*, cap. Artton, lest.
— br italien *Galileo*, cap. Tonietto, lest.

du 24

MARSEILLE br. ital. *Veneto*, cap. Furlani, lest.
— bar. ital. *Giuseppe*, cap. Sardi, lest.
GENES br ital. *Camiletta*, cap Zunino, lest.
— br. ital. *San Giuseppe*, cap. A. Massone, lest
— bark ital. *Agostino*, cap. Marchese, lest.
— bar. angl. *R. Hea*, cap. Falker, lest.
— bar. angl. *Star of Hope*, cap. Bird, lest.
— br. ital. *N. Colombo*, cap. Arcucci, lest.

du 25

NEWCASTLE bar. norv. *Hebe*, capit. Ed. Hensen charbon de terre.
CARDIFF br. angl. *Ripple*, cap. Yaffer, charbon.
MALTE br. ang. *Olga*, cap. Azzopardi, lest.
— bar. ang. *Porto Salvo*, cap. Galea lest.
— bark angl. *Renoun*, cap. Allen, lest.
GENES bark ang. *Mary Ann*, cap, Hazzard, lest.
NAPLES bar. ang. *Rowina*, cap. Book, lest.
— bark ital. *Indipendenza Peruviana*, capit. G. Mortola, lest.
— bar. ital. *P. Borzone*. cap. Parasso, lest.
— br. ital. *Aristodemo*, cap. Morteo, lest.
MARSEILLE br. hell *Evanghelistra*. capit. Catzuli, lest.
SYRA bar hell. *Neos Eraclis*, cap. Embericos, lest.
— br hell. *A. Spiridhon*, cap. Economou, lest.

du 27

ALEXANDRIE bark. ang. *Sea Skimer*, capit. Th. Anderson, lest.
— bar. angl. *Mary Ridly*, cap. Ellis, lest.
— br. aut *Fortunata Minbelli*, capitaine Luigi, Bencini, lest
MALTE bar. ang. *Caravan*. cap. Cameron, lest.
— br. angl. *Wilkin*, cap. Staben, lest.
NEWCASTLE bar. norv. *Balder* cap. Carneliesen, » charbon de terre.
— brik ital. *Giovanni*, cap. G. Mortola, lest.
MARSEILLE bar. prus. *Bertha*. cap. Borgvard, lest
— br. fran *Kaide*, cap. Benoit, lest.
— bar. ang. *John Bering*, cap. Arthur, lest.

du 28

GENES bar. *Hawthor*, cap. Thompson. lest.
— bar. aug. *Yenikale*, cap. R Dron, lest.
— bar. ang. *Ocean Skimmer*. cap. Gray, lest.
— br. ital. *Salvatore*, cap. Balestrino, lest.
— bars ital. *Emmanuelle Donavaro*, capit. Giov. B. Brigante, lest.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858

Tirage, le 1er septembre 1867. — Les premiers lots sont florins 200,000 ; 40,000 ; 20,000 ; 5,000 ; etc. Une promesse coûte P. 40. La contrefaçon autant que le payement sur place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

Grand Hôtel de Rome

LE PLUS GRAND DE L'ALLEMAGNE

à l'instar

DU GRAND HOTEL DE PARIS.

39 Unter den Linden 39

BERLIN.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.— GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 255 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de :

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

COMPAGNIE 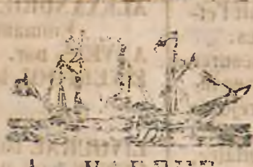 RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa. Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	500,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	500,000
Crédit mob. 1858, »	4	»	250,000
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000
Prince Salm »	2	»	40,000
Prince Clary, tirages	2	Florins	25,000
Saint Genois »	1	»	50,000
Palfi »	1	»	40,000
Waldstein »	3	»	25,000
Rudolf »	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 40 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 200,000 ; 50,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt du Crédit Mobilier de 1858, aura lieu le 1er Octobre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

Aux revendeurs de ces promesses, et aux acheteurs par parties seront accordées des concessions raisonnables.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

PUBLICATION.

La Chancellerie Royale de Prusse invite conformément à l'article II de l'ordonnance du 6 mars 1864, tous les protégés prussiens relevant de cet office, à faire prolonger leurs patentes de protection pour l'année 1867.

Les protégés de facto qui n'auront pas demandé la prolongation dans le délai de quatre semaines à partir de la date de cette publication, seront rayés dans les registres. Les autres protégés qui négligeraient de se conformer à la disposition ci-dessus, ne seront pas jusqu'à la nouvelle prolongation de leurs patentes considérés sujets prussiens toutes les fois qu'ils invoqueront la protection à leur avantage.

Constantinople le 28 septembre 1867.

Le Chancelier de la Légation.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Οἱ περισσότεροι τῶν δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Γιάνγκου Μιχαηλίδη Τζοκατζῆ, συμβιβασθέντες μετ' αὐτοῦ, ὅπως ἀπέναντι τῶν δανείων των μόνον 35 τοῖς ἑκατὸν κατὰ διαφόρους δόσεις παρ' αὐτοῦ λάβωσι, τὸ ὑπόλοιπον 65 τοῖς 0/0 εἰς τὸν πτωχεύσαντα παραχωρήσαντες, καὶ ὑπογράψαντες τὸ συμβιβαστικὸν ἔγγραφον παρεκατέθησαν αὐτό.

Προσκαλοῦνται οὖν οἱ μέχρι νῦν μὴ ἐμφανισθέντες δανεισταὶ καθὼς καὶ οἱ ἔχοντες ἐνστάσεις ἐπὶ τοῦ ῥηθέντος ἐγγράφου ὅπως ἐντὸς ἕνδεκα ἡμερῶν ἀπὸ τῆς σήμερον παρουσιασθῶσιν ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπῆς καὶ ἀποδείξωσιν αὐτὰς καθ' ὅτι μετὰ τὴν λῆξιν τῆς ῥηθείσης προθεσμίας καὶ ἄνευ τῆς ἐμφανίσεως αὐτῶν θέλουσιν ἐνεργηθῇ τὰ δέοντα

2 Τζεμαζὶ ἐλ ἀχὶρ 1284.
18 7βρίου 1283.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.

(ὑπογρ.) ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ

Θεωρηθέντων τῶν λογαριασμῶν τῶν πτωχευσάντων Ἀρτινὲ Σαφαγιᾶν καὶ τοῦ συνεταίρου του Ἀρακὲλ Ὀχανανιὰν ἐκ τῆς συντεχνίας τῶν Τουαφτζίδων παρεκατετέθησαν ἔκτοτε, εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων Ἐπιτροπὴν, ἥτε ἔκθεσις καὶ τὸ ὑπό τινων δανειστῶν ὑπογεγραμμένον συμβιβαστικὸν ἔγγραφον.

Προσκαλοῦνται οὖν οἱ μὴ ὑπογράψαντες καὶ ἔχοντες ἐνστάσεις ἐπὶ τοῦ ῥηθέντος ἐγγράφου δανεισταὶ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων Ἐπιτροπὴν καὶ ἐκθέσωσιν αὐτὰς, οἱ δὲ μὴ παρουσιασθέντες θ' ἀποκλεισθῶσιν τῆς Ὁμάδας τῶν δανειστῶν.

18 Τζεμαζὶ ἐλ ἐβὲλ 1284.
5 7βρίου 1867.

AVIS.

Les livres et comptes d'Artin Sakayan et Arekel Ovanessian négociants de quincaillerie au Bazar ayant été examinés et le rapport des syndics ainsi qu'un projet de Concordat signé pour quelques créanciers ayant été présentés au Comité des faillites, ceux des créanciers qui auront des oppositions à mettre à la ratification du dit Concordat, sont priés de se présenter, dans le délai de vingt un jours, à partir de la date du présent avis, au dit Comité, à l'effet de soumettre leurs créances à la vérification et de produire les preuves de leurs oppositions. Tous ceux qui ne se présenteront pas dans le délai préfixé, seront considérés en dehors de la masse, et le Comité passera outre, en donnant sa décision relativement à l'affaire.

AVIS.

Les créanciers de la faillite de Yanco Mikhaïlidi, marchand de draps, viennent de présenter au Comité des faillites, un concordat signé par plusieurs d'entre eux, d'après lequel ils se contentent de recevoir seulement 35 0/0 en abandonnant le reste.

En outre les créanciers signataires ayant déjà fait vérifier leurs créances, le Comité invite tous les autres créanciers qui n'ayant pas encore soumis leurs créances à la vérification, s'opposent à l'homologation du dit Concordat, de se présenter, dans le terme de vingt-un jours, à dater d'aujourd'hui, au dit Comité, à l'effet de faire vérifier leurs créances et de faire leurs opposition.s Passé ce délai, on procédéra à l'homologation du concordat.

BILLARD

neuf à vendre à très-bon marché. Passage Crépin, N° 12, à Péra.

FONDERIE

en Bronze et en Zinc à Munich.

Nous avons l'honneur d'annoncer que nous venons d'unir à notre établissement artistique une *fonderie en bronze et en zinc* que nous recommandons particulièrement pour la composition et la construction de monuments publics, et pour des travaux statuaires du genre religieux. Une riche collection de plus de 300 modèles, chef-d'œuvre des premiers maîtres, nous met à même d'exécuter toutes les demandes à des prix très-modiques.

Pour de plus amples renseignements on est prié de s'adresser aux soussignés.

Munich (Bavière), août 1867.

MAYER & Co.
Place Stiglmeier, N° 1.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 25 Septembre, (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T	Itinéraire
	2	12 45	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
	12	1 30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yenikeui, Emirg, Hissar, Arnaout-keui, Ortakeui, et Bechiktach.
	18	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
	6	3 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
	2	5 15	de Buyukd, Thérapia, Yénik, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechik. Cabatach.
	4	1	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
	11	1 30	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
	17	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
	3	1	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	14	1 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 2 h.
	3	3	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Béchiktach. (Les vendr. à 3 3/4 h.)
	14	3 45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
	3	4 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pàchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
	9	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T	Itinéraire
	3	2 15	pour Bechiktach, Orta-keui, Arnaout-keui.
	14	3	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
	9	2	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
	3	4	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
	2	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
	4	5 15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
	6	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-deré. (*Retour direct pour le pont.*)
	11	9 30	pour Bébek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé et Cavak.
	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
	18	10 15	pour Roumeli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
	3	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3/4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
	3	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-déré.
	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

A partir du Dimanche 1er/13 Octobre, jusqu'à nouvel avis.

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque	Itinéraire
	1 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	1	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
	2 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	4	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
	5 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjuk.
	8 30	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Couskundjuk, Scutari.
	10	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

un Bat.	Heures à la Turque	Itinéraire
	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
	3 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
	3 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 25 septembre (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franq.	Nos	Heures à la Turq.	Itinéraire
	3	12 50	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
	16	2	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
	10	1 45	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

Départ du Pont

Heures à la Franq.	Nos	Heures à la Turq.	Itinéraire
	3	3 30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo
	3	10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 1 h. 3/4 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franq.	un bateau	Heures à la Turq.	Itinéraire
		12 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
		7 45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
		9 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Franq.	un bateau	Heures à la Turq.	Itinéraire
		2 30	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
		3 30	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

SAMEDI 5 OCTOBRE 1867 — 7 DJÉMAZI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire — SAMEDI, 5 OCTOBRE 1867

2me Année. --- N° 226.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 5 octobre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Cours du 3 Octobre.

Consol. Turc (PARIS. . .Ouv. 31 55
Clôt. 31 45
LOND. (11 h. 25) 31 1/8—3/8
(3 h.) 31 1/4—1/2)
Emprunt turc 1865. . Ouv. 247 50
Clôt. 250
Rente française 3 %. Ouv. 68
Clôt. 67 75
Italien. . . . . Ouv. 45 60
Clôt. 45 40
(après-bourse) 45 75

MARSEILLE.— Blés hausse 1 fr. 50 (tendance hausse générale.

Vienne, 5 octobre 9 h. 45 soir.

PARIS.— Le bruit d'une proposition de congrès émanée de la France est, officieusement démenti.

Paris, 4 octobre 4 h. 50 m.

Le *Moniteur* dit que quelques volontaires Garibaldiens ont pénétré dans les Etats pontificaux, mais la tentative paraît avoir échoué devant l'indifférence des populations.

Garibaldi a tenté de s'échapper, mais il a été arrêté et reconduit à Caprera où il est gardé à vue.

Cours du 4 octobre.

Cosolid. T. (PARIS. . (Ouv. 31 75
(Clôt. 31 85
LONDRES 31 1/2—3/4)
Emprunt Turc 1865 250
Italien. 46 35

Le public commence à se calmer de ses alarmes des derniers jours.

(Service particulier de la TURQUIE.)

Dardanelles, 4 octobre.

Aquila Imperiale courrier de Trieste est arrivé à 3 h. soir. Poste expédiée par *Gyptis* de la Cie Fraissinet.

Ilissus, courrier de Marseille a passé des Dardanelles 5 h. soir.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Un meeting des détenteurs de la dette passive espagnole a été tenu à Londres le 24 septembre. Il a été annoncé dans cette réunion que la bourse de Londres n'était nullement dans l'intention de se relâcher de la règle en vertu de laquelle les nouvelles obligations émises par l'Espagne ne doivent pas être reconnues tant que les réclamations relatives à la dette passive n'auront pas été l'objet d'un arrangement satisfaisant. (*Times*)

Le rapport du sénat de Hambourg à la commission mixte de la bourgeoisie chargée de délibérer sur la question de l'accession de Hambourg à l'union douanière, dit :

« Il y a lieu provisoirement de se prononcer contre l'accession de Hambourg au Zollverein.

» Le maintien de Hambourg comme port franc est, pour le moment, la seule base sur laquelle doivent être engagées les négociations au point de vue des intérêts hambourgeois. » (*Gazette de l'Allemagne du Nord.*)

Les députés nassoviens du reichstag se sont réunis dernièrement au ministère de l'intérieur pour commencer, en qualité d'hommes de confiance du duché de Nassau, les délibérations sur la constitution des cercles et des communes. (*Pays.*)

Le gouvernement brésilien ne néglige, dit le *Constitutionnel*, aucune occasion de prendre les mesures les plus propres à hâter l'abolition de l'esclavage au Brésil, conformément à la pensée exprimée dans le discours de l'empereur don Pedro à l'ouverture des Chambres. Une correspondance de Rio-de-Janeiro cite à ce sujet les termes du décret de concession du chemin de fer de Rio-Grande à Candiota. Ce décret, en date du 3 août dernier, établit « que la Compagnie s'engage « à ne pas posséder d'esclaves et à n'employer que des personnes libres pour ses « travaux. » Un autre décret, daté de Rio, 24 juillet, approuve les statuts de la Société des exposants, dont une des conditions est « d'élever le travail manuel et les travailleurs « au rang qui leur appartient, dans toute « société éclairée, amie du progrès, et qui « respecte la dignité de l'homme utile et laborieux. » En même temps, l'administration brésilienne multiplie les encouragements à l'immigration et à la colonisation, qu'elle considère comme les plus sûrs moyens d'arriver sans secousse violente au régime du travail libre. (*Patrie.*)

L'administration anglaise rencontre à Liverpool de nombreuses difficultés pour le chargement et l'approvisionnement des navires destinés à l'expédition d'Abyssinie.

Les porteurs qui chargent les bâtiments voyant la hâte des préparatifs en profitent pour demander une augmentation de 25 pour 100 sur leurs salaires. Les agents du gouvernement ne voulant pas que l'expédition éprouve de retard, ont consenti à cette demande. Encouragés par ce succès, les marins, à leur tour, paraissent vouloir élever leurs prétentions. Une circulaire a été largement répandue parmi les matelots engageant ceux qui voudraient faire partie de l'expédition à ne pas s'engager à moins de 4 liv. st. (100 fr.) par mois. Le salaire actuel est de 2 liv. st. 10 sh. (62 fr. 50 c.) On pense que le gouvernement sera obligé de céder aussi à ces exigences. (*International.*)

On lit dans la *France* :

Deux places sont vacantes au Corps législatif : celle de M. Crosnier, député de Loir-et-Cher, et celle de M. le baron de Ravinel, député des Vosges.

Il est probable que les élections dans ces deux colléges auront lieu avant la prochaine réunion des chambres.

Sept candidats se mettent sur les rangs pour remplacer M. Crosnier dans le département de Loir et-Cher. Ce sont : MM. le comte de Sers, conseiller général, ex-capiainet de hussards décoré sur le champ de bataille, l'un des plus riches propriétaires du département, jeune encore et sans passé politique ; Riffault, conseiller général, maire de Blois ; Jeannotte, Bozérian, avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation ; Dessaigne, ancien député ; le vicomte de Walsh, propriétaire du château de Chaumont-sur-Loire ; de Larochefoucault-Doudeauville, propriétaire du château de la Ville-aux-Clercs, et le comte de Nadaillac.

On ne sait pas encore quel sera le candidat patronné par le gouvernement.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Notre correspondant de Florence nous annonce que, d'après les bruits qui circulent dans les cercles politiques de cette ville, il serait parfaitement exact que des négociations sont ouvertes entre le gouvernement italien et le cabinet des Tuileries, en vue des éventualités qui peuvent résulter d'une tentative aujourd'hui imminente du parti de l'action contre Rome. Ces négociations auraient pour base l'occupation par les troupes italiennes d'une partie des Etat-Romains. L'occupation serait sur le point d'être décidée en principe, mais il y aurait des divergences importantes, entre les deux cabinets au sujet de la durée de cette occupation. Le gouvernement français ne la voudrait que temporaire, tandis que l'Italie poserait sa permanence comme condition essentielle ; elle exigerait, en outre, le droit d'avoir les dépôts maritimes dans les ports romains. Le cabinet des Tuileries n'aurait voulu prendre aucun engagement avant d'avoir soumis ces demandes au gouvernement pontifical. »

Le conseil fédéral s'est réuni dernièrement sous la présidence du chancelier fédéral. Le projet de loi concernant l'obligation fédérale du service militaire a été adopté avec les modifications proposées par le comité, ainsi que le projet relatif à la nationalité des navires marchands.

La proposition de la Prusse d'entamer des négociations avec l'Italie en vue d'un traité de navigation a été approuvé, et en même temps la présidence a été invitée à faire en sorte que le traité de commerce, entre le Zollverein et l'Italie, du 31 décembre 1865 soit étendu à tous les Etats de la Confédération du Nord.

Le plénipotentiaire fédéral de Saxe-Meiningen, comte de Beust, qui a présenté sa démission pour cause de santé, a été remplacé par le ministre d'Etat Krosig, (*Pays.*)

Une ordonnance royale du 22 septembre dissout la chambre des députés prussienne, sur la proposition du conseil des ministres. De nouvelles élections auront lieu dans tout le royaume dans le délai le plus prochain.

Le budget de la Confédération du Nord a été présenté au Reichstag. Les recettes, résultant de droits de douane et d'octroi, de « l'aversum » ou cotisation payée par les états ou villes en dehors du Zolverein, et des recettes des bureaux des postes et des télégraphes sont évaluées à 52,320,676, les dépenses à 72,158,213 thalers. (Dépenses ordinaires 69,001,184 ; extraordinaires 3,157,59). La différence entre les recettes et les dépenses doit être couverte par une somme payée par chacun des Etats confédérés, en proportion de sa population.

Une succursale de la banque de Prusse vient d'être créée à Kiel. Elle commencera ses opérations le 1er octobre prochain.

Les particularistes du Reichstag ont donné à leur réunion le nom d'union constitutionnelle fédérale.

Les Etats provinciaux du Hanovre ont été ouverts du 21 courant par le premier président de la province, M. le comte de Stolberg-Wernigerode. (*Corresp. de Berlin*,)

On écrit de Florence le 18 septembre au *Pungolo* :

« On parle d'une conférence qu'aurait eue le président du Conseil des ministres avec le général Garibaldi. La conférence aurait eu lieu dans la ville même où délibéraient les chefs de l'entreprise. M. Rattazzi aurait rappelé à Garibaldi toutes les raisons puissantes qui militent contre l'expédition et ne lui aurait rien dissimulé relativement aux suites. Garibaldi serait demeuré inébranlable dans ses résolutions ; il aurait dit que la question romaine ne pouvait pas être résolue par le gouvernement italien beaucoup trop lié par la Convention de septembre. Il était indispensable qu'un mouvement insurrectionnel éclatât à Rome et reçut l'assistance de tous les patriotes qui, en qualité de citoyens isolés pourraient servir la cause de l'insurrection. Le chef du cabinet aurait déclaré à Garibaldi que le gouvernement était décidé à tout prix à lui barrer le passage de la frontière. Garibaldi aurait dit d'une voix accentuée que tout accommodement avec Rome était plus qu'absurde ; quel peuple devait agir d'après sa propre initiative et que le gouvernement de son côté n'avait qu'à faire ce qu'il regardait comme son devoir. C'est alors que la conversation aurait pris un caractère plus animé. Garibaldi aurait déclaré que l'expédition dont il n'est qu'un représentant, n'a aucun but contraire au drapeau salué par l'Italie entière, mais qu'elle veut tout simplementer planter le drapeau Italien sur le capitole Tel aurait été le colloque en question. Ce qu'il y a de certain, c'est que Garibaldi n'a jamais été plus décidé et il s'est rendu à Arezzo se dirigeant vers la frontière romaine.

» On dit que le mouvement est fixé au 25 courant. Toutefois il ne peut y avoir rien de certain dans cette dernière date. »

LA QUESTION ROMAINE.

La question romaine, un moment reléguée par la diplomatie, va de nouveau s'imposer à l'attention du monde avec tout son cortége de difficultés. D'après un télégramme arrivé ici, une révolution aurait éclaté à Rome et le St-Père aurait été obligé de se rendre à Civita-Vecchia.

Ces bruits qui avaient produit une profonde sensation à Paris, ont été presque immédiatement démentis par le commissaire de la Bourse et par le *Moniteur*. Néanmoins, les bandes garibaldiennes qui se trouvent sur le sol pontifical et le bon accueil qui leur est fait par les populations romaines, ne sont pas de nature à tranquilliser ceux qui prennent un vif intérêt au maintien du pouvoir papal.

Toute la presse européenne, et particulièrement les journaux anglais et français sont unanimes pour reconnaître la ferme volonté du gouvernement italien d'exécuter dans sa lettre et son esprit la convention du 15 septembre. L'arrestation de Garibaldi, dans un moment où le nombre de ses partisans grossit au lieu de diminuer, en est une preuve irréfragable. On ne saurait donc, en stricte justice, lui reprocher de fomenter ou d'encourager les menées du parti de l'action qui ont eu de tout temps pour but de renverser l'autorité temporelle du Saint-Père.

Mais tout cela ne veut pas dire que la question romaine ne soit mise bientôt sur le tapis. Il est bien possible que pour cette fois la révolution ait manqué son but, mais il n'en est pas moins vrai que le gouvernement pontifical se trouve sous un volcan qui ne manquera pas tôt ou tard d'éclater. Dans le siècle où nous vivons, on commence à compter avec la volonté d'un pays qui a environ vingt-quatre millions d'habitants. Or, ce peuple a manifesté dans toutes les occasions le vœu d'avoir Rome pour capitale et tous ses efforts tendent vers la réalisation de cette idée.

Le gouvernement Italien, malgré tout son désir de tenir scrupuleusement les engagements pris par la convention de septembre, finira probablement par perdre toute sa popularité et son prestige s'il persiste à marcher contre une idée qui est devenue le crédo d'une grande partie du peuple dont il dirige les destinées.

Sa position est déjà très difficile et elle deviendra des plus graves, s'il est vrai que le gouvernement français a trasmis des ordres à Toulon pour l'armement immédiat d'une flotte destinée à se rendre dans les eaux romaines, afin de soutenir le pouvoir du chef de la Catholicité.

C'est pour conjurer cette intervention que M. Nigra, nous dit un télégramme de l'agence *Havas*, s'est rendu à Biaritz auprès de l'Empereur des Français.

Réussira-t-il dans sa délicate mission ? Telle est la question qu'on se pose tout d'abord.

La France, il est vrai, a pris des engagements qu'elle est tenue de remplir. Son appui est acquis à l'autorité du St-Père, si le gouvernement italien cherchait à la renverser par une complicité avec le parti d'action ; mais la convention de septembre ne prévoit point le cas d'une révolution locale dont le but serait de bouleverser l'état de choses établi, ni les mesures à prendre dans un cas semblable. Le gouvernement de l'Empereur a eu soin de se réserver une complète liberté d'action dans cette question.

Nous ne pensons par que la France veuille s'écarter de propos délibéré de l'esprit des engagements qu'elle a pris par la convention de septembre ; mais d'un autre côté des considérations d'un ordre plus élevé lui commandent, en sa qualité de fille aînée de l'église, de soutenir le Souverain-Pontife par tous les moyens moraux dont elle dispose.

Quel sera le parti auquel le Gouvernement Français s'arrêtera en présence de ce dilemme ? Renouvellera-t-il l'expédition de 1849, ou restera-t-il spectateur froid devant les évènements qui se préparent à Rome ? Bien hardi celui qui répondrait d'une manière certaine à ces questions.

L'entrevue de M. Nigra avec l'Empereur Napoléon exercera, sans contredit, une très grande influence sur la décision à prendre par le Gouvernement Français ; mais il est permis de douter que rien de definitif soit arrêté dans cette entrevue, tout devant être subordonné à la marche des événements dont on ne saurait prévoir les conséquences.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

VII.

Il eut à cette époque une idée singulière. Il était membre de plusieurs cercles et des plus aristocratiques. Il eut la pensée de réunir un certain groupe d'hommes, choisis parmi l'élite de ses collègues, et de former avec eux une association secrète qui aurait pour objet de fixer et de maintenir entre ses membres les principes du point d'honneur dans leur plus stricte sévérité. Cette société, dont on a parlé vaguement dans le public sous le nom de société des *Raffinés* et aussi des *Templiers*, — qui était son véritable nom, — n'avait rien de commun avec les *Dévorans*, illustrés par Balzac. Elle n'avait aucun caractère romanesque ni dramatique. Ceux qui en faisaient partie ne prétendaient en aucune façon se mettre en dehors de la morale commune, ni au-dessus des lois du pays. Ils ne se liaient par aucun serment d'assistance mutuelle à outrance. Ils s'engageaient simplement sur leur parole à observer dans leurs rapports réciproques les règles les plus pures de l'honneur. Ces règles étaient précisées dans leur code. Il est assez difficile de savoir exactement quel en était le texte ; mais il semble qu'elles aient concerné à peu près uniquement les questions d'honneur familières entre hommes dans les régions spéciales du cercle, du jeu, du sport du duel et de la galanterie. C'était par exemple forfaire à l'honneur et se disqualifier, étant membre de cette asssciation, que de s'attaquer soit à la femme, soit à la maîtresse d'un de ses confrères. Il n'y avait d'autre sanction pénale que l'exclusion ; mais les conséquences de l'exclusion étaient graves, chacun des affiliés cessant dès ce moment de connaître et même de saluer le membre indigne. Les Templiers trouvaient dans cette secrète entente un avantage précieux : c'était la sûreté particulière de leurs relations entre eux dans les différentes circonstances de la vie mondaine où ils se retrouvaient chaque jour, soit dans les coulisses, soit dans les salons, soit autour des tables du cercle, soit dans les tribunes du turf.

Parmi ses compagnons et ses émules de la haute vie parisienne, Camors était sans doute une exception pour la profondeur et la décision systématique de ses doctrines : il n'en était pas une quant au scepticisme absolu et au matérialisme pratique ; mais le besoin d'une loi morale est si naturel à l'homme, et il lui est si doux d'obéir à un frein élevé, que les adeptes choisis auxquels le projet de Camors fut d'abord soumis l'accueillirent avec enthousiasme, heureux de substituer une sorte de religion positive et formelle, si restreintes qu'en fussent les limites, aux confuses et flottantes notions de l'honneur courant. Pour Camors lui-même, on le devine, c'était une barrière nouvelle qu'il entendait élever entre lui et la passion qui le fascinait. Il se liait ainsi, avec une force redoublée, du seul lien moral qui lui restât. Il compléta son œuvre en faisant accepter au général la présidence de l'association. Le général pour qui l'honneur était une sorte de déité mystérieuse, mais réelle, fut enchanté de présider au culte de son idole. Il sut bon gré à son jeune ami de sa conception, et l'en estima encore davantage.

On était arrivé au milieu de l'hiver. La marquise de Campvallon avait repris depuis longtemps le train de sa vie à la fois sévère et élégant, exacte à l'église le matin, au bois et aux ventes de charité dans la journée, à l'Opéra ou aux Italiens le soir. Elle avait revu M. de Camors sans ombre d'émotion apparente, et l'avait même traité avec plus de naturel et de simplicité qu'autrefois : aucun retour sur le passé, aucune allusion à la scène du parc pendant l'orage, comme si elle eût épanché ce jour-là, une fois pour toutes, ce qu'elle avait sur le cœur. Cela ressemblait à de l'indifférence. M. de Camors eût dû en être ravi, et il en était fâché. Un intérêt cruel, mais puissant et déjà trop cher à son âme blasée, disparaissait ainsi de sa vie. Il inclinait à croire décidément que Mme de Campvallon était d'un caractère beaucoup moins profond et moins compliqué qu'il ne se l'était figuré, qu'elle s'était éteinte peu à peu dans la banalité mondaine, et qu'elle était devenue en réalité ce qu'elle prétendait être, une bonne personne contente de son sort et inoffensive.

Il était un soir dans sa stalle, à l'orchestre de l'Opéra. On donnait *les Huguenots*. La marquise occupait sa loge entre les colonnes. Diverses rencontres que fit Camors dans les couloirs pendant les premiers entr'actes l'empêchèrent d'aller rendre aussitôt qu'à l'ordinaire ses hommages à sa cousine. Enfin, après le quatrième acte, il alla la saluer dans sa loge, où il la trouva seule, le général étant descendu au foyer. Il fut étonné en entrant de voir sur les joues de la jeune femme des traces de larmes récentes : ses yeux d'ailleurs étaient tout humides. Elle parut mécontente d'être surprise en flagrant délit d'attendrissement. — La musique me fait toujours un peu mal aux nerfs, dit-elle.

— Allons ! répondit Camors, vous qui me reprochez de cacher mes mérites, pourquoi cacher les vôtres ? Si vous êtes encore capable de larmes, tant mieux !

— Mais non, dit-elle. Je n'ai aucun mérite à cela... Ah ! mon Dieu ! si vous saviez,... c'est tout le contraire.

— Quel mystère vous êtes !

— Êtes-vous bien curieux de le connaître, ce mystère ?... Tant que cela ? Eh bien soyez heureux... Aussi bien il est temps d'en finir...

Elle écarta un peu son fauteuil du bord de la loge et de la vue du public, se tourna vers Camors et reprit : — Vous voulez donc savoir ce que je suis, ce que je sens, ce que je pense... ou plutôt simplement vous voulez savoir si je songe à l'amour... Eh bien ! je ne songe qu'à cela, — Quoi encore ?.. Si j'ai des amans ou si je n'en ai pas ? — Je n'en ai pas, et je n'en aurai jamais, — non par vertu, — je ne crois à rien, — mais par estime de moi et par mépris des autres... Ces petites intrigues, ces petites passions, ces petites amours que je vois dans le monde, me soulèvent le cœur... Il faut vraiment que les femmes qui se donnent pour si peu soient de basses créatures !,... Quant à moi, je me rappelle vous l'avoir dit un jour, — il y a mille ans de cela ! — ma personne m'est sacrée, et pour comm ttre un sacrilége je voudrais, comme les vestales de Rome, un amour aussi grand que mon crime, aussi terrible que la mort... J'ai pleuré tout à

Voir le numero du 4 Octobre

REVUE DES JOURNAUX.

M. de Bismark fait école en politique, non seulement en Prusse, mais même en France. Ses procédés spéciaux pour éluder la lettre d'un traité ou en dénaturer l'esprit trouvent chez nous des adhérents et des imitateurs.

C'est à quoi le rédacteur en chef de l'*Avenir national* s'applique en ce moment au sujet de la convention de septembre.

Suivant M. Peyrat, la tentative de Garibaldi sur Rome est parfaitement justifiée ; il qualifie cet acte de légitime, et le seul reproche qu'il lui adresse, c'est d'être inopportun.

Comment, dira-t-on, a pu s'y prendre cet habile polémiste pour découvrir ainsi, du premier coup, une raison même apparente pouvant motiver la violation d'un traité librement consenti par le gouvernement italien et ratifié par les représentants de la nation italienne ?

Le fait est bien simple, et voici comment M. Peyrat procède.

Il admet tout d'abord que la convention de septembre n'a jamais été pour personne la solution de la question romaine ; il traite même de naïfs ceux qui ont pu s'opposer un seul instant qu'elle pouvait être autre chose qu'un acheminement vers cette solution.

Par suite, tout en signant un traité très-clairement libellé, chacun des gouvernements contractants a, suivant lui, sous-entendu la manière dont il pourrait à un moment donné l'interpréter.

Conséquemment, la solution finale n'étant pas la même dans la pensée des parties contractantes, le libellé du traité est lettre morte et il n'y a de significatif et d'accepté, que les réserves qu'on a, prétend-il, enregistrées à Paris et à Turin, dans l'attente des événements.

Comme on le voit, en partant de ce point que les gouvernements de France et d'Italie jouaient, purement et simplement, une comédie dont ils entendaient arranger le dénouement à leur manière, l'enchaînement est logique, et les événements surgissant, ils trouvent leur justification complète dans les sous entendus et les réserves.

On n'est vraiment pas plus habile : c'est bien là ce qu'on appelle de la politique sociale.

Seulement, comme M. Peyret a lieu de supposer que ses subtilités pourraient fort bien ne pas être acceptées par un au moins des contractants, sinon par tous les deux, il cherche à appuyer sa doctrine d'arguments puisés dans la lettre même du traité.

« Par le traité de septembre, dit-il, fondé « sur le principe de non-intervention, le « gouvernement italien s'est engagé à ne « pas renverser par la force le gouvernement du Pape. Cet engagement est formel « et il s'applique à la fois à l'armée régulière et aux corps de volontaires. Mais, « est-ce qu'il s'applique aussi aux Romains ? « Il est interdit au gouvernement italien « d'entrer violemment dans Rome : est-il interdit aux Romains d'entrer dans l'Italie ? « Non, car une telle interdiction, radicalement contraire à l'esprit du traité, n'aurait « pas de sens. »

M. Peyrat continue ainsi :

« Si les Romains ne veulent pas supporter le gouvernement du Pape, ils ont le « droit de le renverser et de disposer leurs « destinées. Qui pourrait, sans violer ouvertement leur droit, les empêcher de « proclamer leur volonté et de se réunir à « la patrie commune ? Cette réunion, sans « nul doute, sera la conséquence du principe « de non-intervention sur lequel est fondé « le traité de septembre, et ce traité lie le « gouvernement français aussi strictement « que le gouvernement italien. »

Cela vaut peut-être un peu mieux que les sous-entendus et les réserves si loyalement prêtées aux signataires de la convention de septembre, mais cela est aussi beaucoup plus facilement réfutable et supporte l'examen.

Comment ! M. Peyrat prend soin d'établir que le principe de non intervention est la base du traité qui garantit Rome au Pape, et il part de là pour conclure que la tentative de Garibaldi est justifiée !

Qu'est-ce donc que cette tentative, sinon une intervention directe, qui ne prend même pas son point d'appui sur un principe politique, qui n'a d'autre caractère que celui d'une agression d'étrangers venant provoquer une insurrection là où les populations ne demandent que calme et tranquillité, sous l'ordre de choses établi ?

Si les Romains ne veulent pas supporter le gouvernement du Pape, ils ont le droit de le renverser et de disposer de leurs destinées, dit M. Peyrat. Oui, la convention de septembre leur reconnaît implicitement ce droit, et, en vertu du principe de non-intervention, l'Italie peut laisser faire et même profiter au besoin des circonstances.

C'est admissible, bien que contestable, bien que la convention n'ait en à cet égard aucun droit à donner ou à ratifier.

Mais ce droit appartient aux Romains et non aux Italiens subrepticement introduits à Rome par le comité d'action.

Si les Romains sont las du gouvernement papal, c'est à eux seuls qu'il appartient de le dire, et une révolution est trop facile à faire à Rome pour qu'on puisse supposer un seul instant que tel est le désir du peuple romain. Dans ce cas Garibaldi est inutile, les gouvernements signataires de la convention prendraient eux-mêmes fait et cause pour ce peuple s'affirmant opprimé.

Par contre, si Garibaldi intervient, c'est qu'alors ce peuple, loin d'être las, est au contraire satisfait de son gouvernement, qu'il veut le garder, et ce n'est que parce que cette conviction est telle que le parti d'action, étranger à Rome, fomente dans la ville même l'insurrection qu'on cherchera à présenter comme l'expression des sentiments du peuple romain.

Mais alors aussi l'intervention de Garibaldi, n'ayant d'autre point d'appui, d'autre justification qu'une utopie politique, et mettant en péril des droits reconnus, le place hors du droit des gens et commande l'intervention des puissances garantes.

Toutes les subtilités d'interprétation ne peuvent rien contre ces faits.

La convention de septembre garantit Rome aux Romains au même titre que l'Italie aux Italiens.

Et, à moins que M. Peyrat ne suppose l'opinion publique, en France, assez naïve pour considérer l'insurrection préparée à Rome par les séides italiens du parti d'action comme une insurrection du peuple romain, il doit admettre comme nous que cette convention sera respectée envers et contre Garibaldi.

De naïveté, l'opinion publique n'en a d'autre que celle de croire que le gouvernement italien est loyal et exécutera loyalement ses engagements. (*Pays*).

——

On lit dans la *Gazette officielle* de Florence du 24 septembre :

« L'agitation au moyen de laquelle on voulait pousser le pays à violer les stipulations internationales, loin de se calmer, était devenue plus vive, plus audacieuse, après la déclaration franche et décidée du ministère affirmant qu'il était résolu d'accomplir son devoir et de maintenir la parole donnée.

» Le ministère a dû se convaincre que, dans ces derniers jours un grand nombre de volontaires s'acheminaient vers la frontière ; que des dépôts d'armes avaient été faits ; que d'autres dépôts accompagnaient les volontaires ou les suivaient ; que le général Garibaldi, de Florence et d'Arezzo, se dirigeait vers la même frontière par Sinalunga. Le but de ce mouvement était désormais trop évident : l'action était réellement commencée.

» Dès lors se trouvait posée au gouvernement cette fatale alternative, ou de permettre que les traités fussent violés contrairement à la foi publique, à l'autorité de la loi, aux intérêts de la nation, ou de maintenir sa parole et de sauvegarder à tout prix la majesté de la loi. Le ministère a fait son devoir. Les volontaires qui étaient déjà arrivés à la frontière ou s'y acheminaient reçurent l'avis de retourner dans leurs foyers. Quiconque s'y est refusé, a été reconduit par la force armée. Le général Garibaldi, à Sinalunga, a été sommé, au nom de la loi, d'obtempérer à cet ordre. S'y étant refusé, il a été conduit à Alexandrie. Les dépôts d'armes ont été saisis.

» Le ministère a accompli un devoir douloureux ; mais s'il avait plus longtemps temporisé, il prévoyait des conséquences plus déplorables. Si la sagesse des Italiens n'a pas amoindri la douleur que lui causait cette démarche, elle a rendu du moins celle-ci moins difficile.

» Le ministère a la confiance que cette même sagesse fera disparaître bientôt les dernières traces d'une agitation qu'il surveille avec la conscience de remplir sa tâche pour la dignité de la parole italienne et dans l'intérêt de la nation. »

NOUVELLES DU MEXIQUE.

On lit dans le *Courrier des Etats Unis* :

L'ère des saturnales sanglantes parait être close, au moins quant à présent, au Mexique, et le parti de la modération semble avoir pris le dessus sur les appétits brutaux des massacreurs impitoyables qui ont profité de la première ivresse du succès pour satisfaire leurs haines et assouvir leurs vengeances. Porfirio Diaz, qui déjà avait donné des gages de mansuétude après la chute de Mexico, est à la tête de ce mouvement modérateur, et l'on raconte une scène qui, si elle est vraie, fait honneur à la fermeté de son caractère autant qu'à ses sentiments d'humanité,

Voici, d'après un de nos correspondants, ce qui s'est passé :

« L'intention de Juarez et de son gouvernement était, de l'aveu même des libéraux, de faire exécuter sans procès les membres de la fameuse Assemblée des Notables, de confisquer leurs propriétés, et de déclarer leurs descendants déchus à perpétuité du titre de citoyens mexicains. Mais les plus prochaines exécutions étaient celles des généraux Cazanova et Castillo, et de douze autres généraux qui tous avaient été condamnés par un conseil de guerre à Queretaro. Escobedo avait approuvé la sentence ; Mejia et enfin Juarez y avaient donné leur adhésion. C'est alors que s'est passée une scène dramatique.

Le secrétaire de Mejia était dans le salon de réception de Juarez, écrivant l'ordre télégraphique qui allait enjoindre au commandant de Queretaro de faire fusiller les condamnés le lendemain. Juarez et Lerdo de Tejada étaient en conversation avec Escobedo, attendant l'ordre pour le signer, lorsque entra Porfirio Diaz, récemment nommé commandant en chef des armées de la république, qui s'informa de la décision prise au sujet des condamnés. La dépêche lui fut présentée. Il s'ensuivit une vive discussion dans laquelle Juarez et ses acolytes furent inexorables.

Alors, sans insister davantage, Diaz écrivit à l'instant un ordre qu'il confia à son adjudant, et, après avoir expédié cet officier, levant la tête avec un accent de conviction et de supériorité qui n'admettait pas de réplique : « Ce drame sanguinaire, a-t-il dit, est fini, et, par Dieu ! aussi vrai que je suis le commandant des armées de ce pays, je jure qu'il ne sera pas versé une goutte de sang de plus !

En même temps, l'adjudant avait exécuté l'ordre ; le télégraphe de Queretaro était fermé, et un nouveau commandant était parti pour cette ville, avec ordre à son prédécesseur de se rendre à l'instant même à Mexico.

Ainsi ont été sauvés les quatorze généraux qui, sans cette intervention opportune, n'auraient pas vu se coucher le soleil le lendemain.

De plus, depuis ce jour, le général O'Horan a été pris, amené dans la capitale, et emprisonné. Il était hors la loi et devait être mis à mort « dès qu'il serait pris, » comme l'avait été le vaillant gouverneur du Nouveau-Léon, le général Vidaurri. Grâce à la modération de Diaz, il a eu le bénéfice d'un jugement, et, bien que condamné à mort, il est probable qu'il ne sera pas exécuté.

Diaz est le héros du jour ; il est adoré de l'armée, et a su se concilier l'estime des gens honorables de tous les partis. Sa nomination à la présidence ne serait pas douteuse, si les élections avaient lieu immédiatement.

Malheureusement Juarez et ses conseillers ne sont pas pressés de réunir le congrès et de réorganiser le gouvernement. Juarez, qui naguère se vantait si haut de vouloir remettre ses pouvoirs entre les mains de la nation sans un moment de retard aussitôt que les comices pourraient être assemblés, ne songe plus qu'à retenir le gouvernement prêt à lui échapper et s'y cramponne de toutes ses forces.

D'un autre côté le pays s'impatiente et des explosions sont partout menaçantes. Le juge suprême, Don Pedro Oyason, a déclaré son intention de s'emparer de la présidence, comme la Constitution le lui ordonne, s'il n'y est pourvu régulièrement sans délai. L'anarchie et la corruption règnent plus que jamais dans tous les branches du gouvernement, et il ne faudrait pas s'étonner de voir d'un jour à l'autre une révolution militaire éclater de tous les côtés à la fois.

Canales tient toujours de Taumau'ipas, avec de bonnes troupes et de l'artillerie. Il s'appuie sur les partisants d'Ortega et sur les annexionnistes, qui préféreraient l'absorption américaine au joug des Indiens qui président aux destinées du Mexique.

Les finances sont dans un état déplorable. L'armée absorbe au delà du produit des impôts, et l'on n'ose licencier les troupes sans les solder, dans la conviction où l'on est que tout ce qui sortirait des rangs retomberait dans le vagabondage et le brigandage.

Il est question, pour faire face aux nécessités de jour en jour accrues, d'envoyer aux Etats-Unis un commissaire chargé de contracter un emprunt de cent millions de piastres avec hypothèque sur certains territoires du Nord confinant au Texas. L'obstacle qui se présente, c'est que, Juarez n'étant qu'illégalement président, il serait au moins difficile de trouver des capitaux sur la place de New-York, ou sur les autres marchés, tant qu'il n'existera pas au Mexique un gouvernement régulièrement et respectablement constitué.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Danich Effendi, consul-général de Turquie à Syra, est arrivé avant-hier ici, en vertu d'un congé qui lui a été accordé par le gouvernement.

—

Des renseignements puisés à bonne source nous permettent de rectifier le bruit suivant lequel une demoiselle catholique aurait embrassé la religion israélite pour épouser un jeune homme de cette religion. La demoiselle conserve sa croyance.

—

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Situation au 31 août 1867.

ACTIF	Piastres	
Actions-Versements non appelés. . .	226163485	—
Caisse à Constantinople	64474283	38
Caisse dans les succursales	10699498	6
Valeurs en portefeuille	256517574	14
Comptes courants du Trésor Imp. . .	20934661	20
Comptes courants divers - Débiteurs.	89077367	6
Avances sur valeurs publiques et marchandises.	34535715	30
Immeubles et mobilier.	2542207	52
Divers	2912898	22
	707657690	8

—

PASSIF	Piastres.	
Capital	445500000	—
Billets de banque en circulation à Constantinople.	3800	—
Billets de banque en circulation aux succursales .	4192400	—
Effets à payer	51005255	5
Comptes courants du Trésor Imp.	71498909	11
Comptes courants divers-Créditeurs.	95244104	19
Dépôts à échéances fixes	9469405	28
Réserve.	8805812	29
Dividendes à payer	2809362	—
Divers	19128642	56
	707657690	8

Certifié conforme aux écritures.

Directeur général GILBERTSON.

Secrétaire général E. DEVEAUX.

—

Nous empruntons le passage suivant, à une lettre d'un voyageur qui confirme les plaintes du public contre l'administration du chemin de fer de Varna :

« Partis de Constantinople le mardi 17 septembre, nous ne sommes arrivés à Vienne que le samedi soir 21 avec un retard de 8 heures provenant de la négligence inqualifiable des employés du chemin de fer de Varna à Roustchouk de se pourvoir à la grande station de l'eau nécessaire pour les besoins de la chaudière. C'est à ce motif qu'on a attribué la perte de temps éprouvée dans notre traversée. Beaucoup de voyageurs avaient pris passage sur ce train, entr'autres des Français qui ont eu une querelle avec les employés de la station. Un moment nous avons cru qu'on allait en venir aux voies de fait, mais heureusement toute la dispute s'est bornée à un échange de paroles très vives. »

—

Le fameux brigand Manoli, traqué de tous côtés à Brousse et ayant été même sur le point d'être pris, est parvenu à tromper la vigilance des autorités et s'est embarqué avec six de ses compagnons à bord d'un petit *tzernik* qui l'a amené à Constantinople. Arrivé ici il déclara au capitaine de ce brick que s'il avait le malheur de le dénoncer à la police, il tuerait tout son équipage et se brûlerait ensuite lui-même la cervelle. Ces menaces, qui n'étaient pas de vains mots dans la bouche de ce brigand, décidèrent le pauvre capitaine à garder le silence jusqu'au jour du débarquement à Psamathia de Manoli et de ses compagnons.

Avant de se séparer du capitaine, Manoli lui recommanda de se rendre le lendemain à Sali-Bazar et de débarquer les deux sacs d'armes et de munitions qui se trouvaient à bord. Un des acolytes du brigand devait attendre à l'échelle pour recevoir ces armes qui devaient être mises dans des sacs de charbon.

Débarrassé ainsi de Manoli, le capitaine s'empressa de raconter le tout à la police, qui était déjà prévenue de la présence de Manoli ici et qui avait pris des dispositions pour son arrestation.

Le lendemain le capitaine fut exact au rendez-vous ; il débarqua les armes selon les instructions qu'il avait reçues ; et les consigna à un compagnon de Manoli qui y avait été envoyé à cet effet. La police qui le guettait l'arrêta immédiatement ; se saisit des armes parmi lesquelles on a reconnu celles de Omer Agha, de Buyuk-déré. On est parvenu le même jour à arrêter deux autres brigands de la bande.

Quant à Manoli, il se réfugia dans la maison d'un cordonnier à Scordalia-Mahallé où il passa deux nuits. Il prit la précaution de dire au cordonnier et à sa femme qui si la police le cernait il les tuerait chacun d'un coup de revolver.

Le soir du troisième jour, Manoli, accompagné de deux de ses hommes, quitta sa retraite, passa par Aïnali-Tchesmé et par les Petits-Champs et descendit à Gala où il prit une embarcation qui le transporta à bord d'un bâtiment grec en partance pour Syra.

La police a arrêté le cordonnier, le batelier et d'autres individus qui lui ont facilité le départ.

Des mesures ont été prises, en outre, pour arrêter Manoli avant que le bâtiment arrive à sa destination.

—

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Métélin, 21 septembre.

La quinzaine qui vient de s'écouler s'est passée dans l'exercice du droit électoral. Il s'agissait d'élire les nouveaux membres du corps municipal. Le plus grand calme a marqué cette manifestation populaire, et même si on doit s'en rapporter à la peine qu'il a fallu se donner pour rassembler les électeurs, il faut conclure que le suffrage universel n'est pas du goût de nos populations. Les cloches ont dû sonner pendant trois jours pour appeler les votants, on ne s'est pas pressé de répondre à l'appel. Enfin, les élections ont eu lieu et il en est résulté une quasi municipalité qui fonctionnera d'après l'esprit de l'organisation nouvelle. Nous ne devons pas regretter l'ancienne démogérondie ; c'était une institution surannée qui n'a rien produit d'utile de son vivant ; elle était plutôt une confrerie de membres associés pour la sauvegarde d'intérêts particuliers.

Le gouverneur Nedjib pacha se montre

---

l'heure pendant ce magnifique quatrième acte. Ce n'était pas seulement parce que j'entendais la plus merveilleuse musique qu'on ait jamais entendue sur la terre, c'est parce que j'admirais, parce que j'enviais passionnément les superbes amour de ces temps-là... Et c'était vraiment ainsi ! Quant je lis les histoires de ce beau XVIe siècle, je suis en extase. Comme ces gens-là savaient aimer... et mourir. Un nuit d'amour, et ils meurent ! C'est charmant ! — Voilà, mon cousin ; maintenant allez-vous-en : on nous regarde. On va croire que nous nous aimons, et comme nous n'avons pas ce plaisir-là, il est inutile d'en récolter les désagrémens. D'ailleurs je suis encore en pleine cour de Charles IX, et vous me faites pitié avec votre habit noir et votre chapeau rond. Bonsoir.

— Je vous remercie beaucoup, dit Camors. Il prit la main qu'elle lui tendait avec indifférence et sortit de la loge.

Il rencontra M. de Campvallon dans le couloir. — Parbleu ! mon cher ami, dit le général en lui saisissant le bras, il faut que je vous communique une idée qui m'a travaillé toute la soirée.

— Quelle idée, général ?

— Eh bien ! il y avait là, ce soir, un tas de petites jeunes personnes ravissantes... Ça m'a fait penser à vous. Je l'ai même dit à ma femme. Il faut marier Camors à une de ces jeunesses-là !

— Oh ! général !

— Eh bien ! quoi ?

— C'est bien grave. Si l'on se trompe dans son choix,... ça va loin !

— Bah ! bah ! ce n'est pas si difficile que ça... Prenez-moi une femme comme la mienne,... quit ait beaucoup de religion, peu d'imagination et pas de tempérament... Voilà tout le secret !... je vous dis ça entre nous, mon cher.

— Enfin, général, j'y penserai.

— Pensez y ! dit le général d'un air profond. — Et il alla retrouver sa jeune femme, qu'il connaissait si bien.

Quant à elle, elle se connaissait bien elle-même, et s'était définie avec une étonnante vérité. Mme de Campvallon n'était pas d'ailleurs à sa manière, plus que M. de Camors à la sienne, une exception dans le monde parisien, quoique deux âmes aussi énergiques et deux esprits aussi bien doués en dussent pousser les communes dépravations à un degré rare.

L'atmosphère artificielle de la haute civilisation parisienne enlève aux femmes en effet le sentiment et le goût du devoir, ne leur laissant que le sentiment et le goût du plaisir. Elles perdent, dans ce milieu éclatant et faux comme une féérie de théâtre, la notion vraie de la vie en général, de la vie chrétienne en particulier, et il est permis d'affirmer que toutes celles qui ne se font pas, à l'écart du tourbillon, une sorte de thébaïde (il y en a), sont des païennes. Elles sont des païennes parce que les voluptés des sens et de l'esprit les intéressent seules, et qu'elles n'ont pas une fois par an une idée, une impression de l'ordre moral, à moins qu'elles n'y soient forcément rappelées par la maternité, — que quelques-unes détestent ; elles sont des païennes, comme les belles catholiques profanes du XVIe siècle, amoureuses du luxe, des riches étoffes, des meubles précieux, des lettres, des arts, d'elles-mêmes et de l'amour ; elles sont des païennes charmantes comme Marie Stuart, et capables comme elle de se retrouver chrétiennes sous la hache.

Nous parlons, bien entendu, des meilleures, de l'élite, de celles qui lisent, qui pensent, qui rêvent. Quant aux autres, celles qui ne prennent de la vie de Paris que les petits côtés et l'étourdissement puéril, ces folles affairées qui se visitent, se donnent rendez-vous, s'entraînent, s'habillent, commèrent, s'agitent jour et nuit dans le néant, et dansent avec une sorte de frénésie dans les rayons du soleil parisien, sans pensée, sans passions, sans vertus, et même sans vices, — il faut avouer qu'il est impossible de rien imaginer de plus méprisable.

La marquise de Campvallon était donc bien véritablement, comme elle l'avait dit à un homme qui lui ressemblait, une grande païenne ; comme elle l'avait dit encore, — à l'une de ces heures solennelles où la destinée des femmes hésite et se décide le plus souvent sous l'influence de celui qu'elles aiment, M. de Camors avait jeté dans son esprit et dans son cœur une semence qui avait merveilleusement fructifié.

Camors ne songea guère à se le reprocher ; mais, frappé de toutes le harmonies qui le rapprochaient de la marquise, il regretta plus amèrement que jamais les fatalités qui les séparaient. — Se sentant d'ailleurs plus sûr de lui depuis qu'il s'était enchaîné lui-même par des obligations d'honneur plus strictes, il s'abandonna dès ce moment avec moins de scrupule aux curiosités et aux émotions d'un danger contre lequel il se croyait invinciblement protégé. Il ne craignit pas de rechercher plus souvent la société de sa belle cousine, et contracta même l'habitude d'entrer chez elle une ou deux fois chaque semaine en sortant de la chambre. Quand il la trouvait seule, leur entretien prenait invariablement de part et d'autre le tour ironique et sourdement provocant où ils excellaient tous deux. Il n'avait pas oublié la confidence hardie de l'Opéra, et il la lui rappelait volontiers, lui demandant si elle avait enfin découvert le héros d'amour qu'elle cherchait, et qui devait être, suivant lui, un scélérat comme Bothwelle, ou un musicien comme Rizzio.

— Il y a, répondait-elle, des scélérats qui sont en même temps musiciens ;... alors c'est l'idéal... Chantez-moi donc quelque chose à propos.

Vers la fin de l'hiver, la marquise donna un bal ; ses fêtes avaient une juste renommée de magnificence et de bon goût. Elle en faisait les honneurs avec une grâce souveraine. Ce soir-là, elle avait une toilette très simple, comme il sied à une maîtresse de maison courtoise, une longue robe de velours sombre, les bras nus sans bijoux, un collier de grosses perles sur son sein rose, et pour coiffure sa couronne héraldique posée sur l'édifice léger de ses cheveux blonds. Camors surprit son regard quand il entra, comme si elle l'eût attendu. Il était venu la voir dans la soirée précédente, et il y avait eu entre eux une escarmouche plus vive qu'à l'ordinaire. Il fut saisi de son éclat. Sa beauté, surexcitée sans doute par les ardeurs secrètes de la lutte et comme illuminée par une flamme intérieure, avait la splendeur fine et pleine d'un albâtre transparent. Quand il fut parvenu à la joindre et à la saluer, cédant malgré lui à un mouvement d'admiration passionnée : — Vous êtes vraiment belle ce soir, dit-il, à faire commettre un crime !....

Elle le regarda fixement dans les yeux : — Je voudrais voir cela ! dit-elle, et elle s'éloigna avec sa nonchalance superbe.

(*Sera continué.*)

infatigable dans l'accomplissement de la tâche qui lui incombe, tâche qui demande une grande contention d'esprit et des qualités peu communes. Heureusement que ce jeune fonctionnaire est tout à fait à la hauteur des circonstances, une grande aptitude aux affaires, l'amour le plus soutenu pour le travail et un esprit doué d'une rare conciliation lui permettront de voir son œuvre couronnée de succès en faisant passer dans la pratique l'application des nouveautés contenues dans le mécanisme si compliqué de la nouvelle loi des villayets.

Quelques tentatives de désordre ayant éclaté à Ploumair, petite ville située dans le sud de l'île, Nédjib pacha s'est empêché de se rendre dans cette localité. La présence du gouverneur et une trentaine de soldats qui désormais tiendront garnison à Ploumair ont suffi pour faire rentrer les mutins dans l'ordre.

Il est de plus en plus moins question du curage de notre port. C'est par erreur que vous avez annoncé que l'amirauté prenant en considération les justes réclamations de nos habitants avait donné ordre de faire commencer les travaux. Le projet du commodore Hussein Bey qui a coûté tant de peine à ce brave officier supérieur, est probablement enterré dans quelque sac à papier, on ne sait où! Aux considérations que j'ai développées dans d'autres correspondances relativement à l'urgence d'exécuter ce projet, je dois ajouter une considération de salubrité publique. Le port de Mételin, si on n'y prend garde, tient en réserve une épidemie qui tôt ou tard éclatera. Déjà, pendant les 3 mois d'été, le séjour sur ses bords n'est pas tenable. Les bâtiments de guerre et le stationnaire de l'Etat sont obligés eux-mêmes de fuir le mouillage qui dans cette saison devient très-nuisible aux équipages.

Nous n'en avons pas fini avec les tremblements de terre. Après quelques semaines de répit, les secousses recommencent avec une recrudescence d'intensité. La chaleur que nous éprouvons depuis quelques jours est anormale; le thermomètre marque 30 degrés reaumur; Dieu fasse que cet état de l'atmosphère ne soit pas le signe précurseur de quelque nouvelle catastrophe.

On m'écrit d'Aïvali que les travaux des routes sont poursuivis sans relâche sous la direction de l'habile ingénieur prussien Iskender Bey. Il se prépare pour ces contrées des jours d'une prospérité incalculable; les populations reconnaissantes rendent par anticipation mille actions de grâces au Sultan Abdul-Aziz et à son gouvernement.

VARIÉTÉS.

On se souvient qu'à l'exemple du canot le *Red White-and-Blue* et du radeau le *Non-Pareil*, un yacht microscopique, nommé le *John-T-Ford*, monté par quatre hommes d'équipage, avait entrepris de traverser l'Atlantique pour se rendre de Baltimore au Havre, et de là à Paris. Cette téméraire entreprise ne devait pas malheureusement avoir le même succès que les précédentes, et elle s'est terminée par une douloureuse catastrophe. On écrit, en effet, de Londres, 29 août:

« Le capitaine Brown, du navire *Mary-Blake*, arrivé d'Antigue en Angleterre, rapporte avoir rencontré, le 24 août, par 49° 6' latitude nord et 6° 57' longitude ouest, le navire *Aerolithe*, capitaine Alleyne, allant de Liverpool à Bombay. Ce navire lui a remis un naufragé du nom d'Andrew Armstrong, qui avait été recueilli, la veille, sur la quille du yacht américain *John.-T.-Ford*, allant de Baltimore au Havre et Paris. Le yacht avait chaviré le 19 août, à dix heures trente minutes du soir, et les trois autres hommes qui composaient le complétement de l'équipage avaient péri. Quant au pauvre Armstrong, il était depuis près de quatre jours accroché à l'épave, et dans la plus triste position.

» Le *John.-T.-Ford*, yacht d'environ 2 1/2 tonneaux, parti de Baltimore pour le Havre et Paris, avait quitté en dernier lieu Halifax, le 16 juillet. Il avait été plusieurs fois rencontré en mer dans sa périlleuse traversée, ainsi que nous l'avons successivement annoncé. La dernière fois qu'il avait été vue le 13 août, il se trouvait par 48° latitude nord et 17° ouest et tout jusque-là, à part quelques contrariétés de navigation, paraissait aller bien à bord. »

—

M. Nau, riche négociant de l'île de la Réunion, qui est resté pendant treize ans prisonnier chez les Hovas, vient d'apporter à Toulouse un œuf aussi remarquable par sa taille que par son extrême rareté. Cet œuf a été trouvé par M. Nau, dans les alluvions récentes de l'île de Madagascar, à un mètre 30 centimètres de profondeur; il provient d'un oiseau voisin des autruches, mais d'une taille beaucoup plus grande que celle de ces dernières, et même que celle du *dinornis giganteus* de l'Australie, qui atteignait pourtant 3 mètres 50 de hauteur.

L'œuf dont il s'agit a la forme d'un ovale parfait. Il ne mesure pas moins de 30 centimètres dans son diamètre longitudinal, et 25 centimètres 1/2 pour son diamètre transversal. La coque a 3 millimètres 1/2 d'épaisseur. Sa couleur est blanc-jaunâtre.

Comparé à celui des plus grands autruches, il représente six fois la capacité de ce dernier, 150 fois celle d'un œuf de poule ordinaire, 50,000 fois celle de l'œuf du plus petit des oiseaux-mouches. Un œuf aussi vraiment phénoménal n'a jamais été vu et ne se verra très probablement jamais plus à Toulouse. Mais en 1850, M. Abadie en rapporta de Madagascar à Paris deux tout à fait semblables, qui devinrent, de la part de M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire, l'objet d'une intéressante Notice, insérée dans les *Comptes-rendus de l'Institut* pour l'année 1851.

L'illustre académicien donna à l'animal, aujourd'hui éteint, qui pondait ces œufs énormes, le nom d'*Epiornis*, qui signifie *oiseau élevé*. En effet, à en juger d'après quelques fragments osseux qui lui ont appartenu, l'*Epiornis* ne devait pas avoir moins de quatre mètres de hauteur. Des savants ont émis l'idée que cet oiseau gigantesque a peut-être encore quelques représentants à l'état de vie dans l'intérieur de Madagascar, mais M. Nau, qui a parcouru dans tous les sens cette île peu hospitalière, nous affirme qu'il n'en est rien. Les Malgaches eux-mêmes regardent l'*Epiornis* comme une espèce entièrement détruite, et il ajoutait qu'il mourait en pondant.

—

Le whisky irlandais. — Les Irlandaises sont incorrigibles! Eloignées de leur terre natale, elles cherchent, dans la liqueur nationale, une réminiscence du pays. « Le whisky, et après nous le déluge! » telle semble être leur devise. Condamnées un jour, elles recommencent bientôt après, sans souci de la prison. L'habitude! Et puis, peut-être que la cellule a pour elles plus de charmes que le gazon des parcs. Si encore elles se contentaient de boire, le mal serait moindre, mais ennuyer les passants! Aussi la veuve Betsy Mearen comparait-elle devant le magistrat, pour la vingtième fois peut-être, sous l'inculpation d'ivrognerie et de dévergondage.

C'est une petite vieille, couverte de haillons et exhalant une forte odeur de whisky. Quand elle est conduite dans la *box* de l'accusé, elle fait au magistrat un petit signe de tête. On voit qu'elle connaît l'endroit.

— Vous étiez dans un état complet d'ivresse, lui dit le magistrat, quand on vous a ramassée. Pourquoi persistez-vous dans ce vice?

— Ah! Votre Honneur! répond-elle, si vous saviez! J'ai vu des malheurs. Depuis la mort de mon cinquième mari, je suis inconsolable et je cherche dans la boisson l'oubli de mes peines. Ah! si Votre Seigneurie savait ce que c'est que de perdre un cinquième mari! continue-t-elle avec un soupir.

Ce n'est pas une raison, reprend le magistrat en s'efforçant de conserver un sérieux de circonstance. Pourquoi ne travaillez-vous pas? Pourquoi ne pas chercher à gagner honnêtement votre vie, sans ennuyer les passants dans la rue?

— Justement, mylord, c'est ce que je voulais, mais on m'a toujours repoussée.

— Vous êtes incorrigible. Combien de fois déjà avez vous comparu devant moi?

— Oh! Votre Seigneurie, je ne les compte plus maintenant, répond-elle avec une naïveté comique.

— Quel plaisir éprouvez vous donc à boire ainsi?

— Quel plaisir, Votre Honneur! quel plaisir! Mais vous ignorez donc ce que c'est que le whisky! On voit bien que vous êtes Anglais pour déprécier les productions de mon pays? Ne pas aimer le whisky! Mais c'est du nectar, de l'ambroisie, un boisson des dieux.

— Assez! interrompt le magistrat, désireux de faire cesser cette longue énumération. Je me vois encore forcé de vous condamner à la prison.

— Oh! si vous vouliez prendre pitié d'une pauvre Irlandaise, veuve de son cinquième mari, je vous promets que...

— Vous ne tiendriez pas votre promesse.

— Je vous parie un bouteille de whisky que...

— C'est inutile, je ne vous crois plus, vous irez en prison pour quinze jours.

La pauvre veuve de son cinquième mari fait entendre un profond soupir et quitte la cour, moitié trébuchant, moitié se retenant aux murs, en témoignant hautement, de son mécontentement pour la sévérité de son vieil ami, le magistrat.

—

Hull sera orné dans quelque temps de la statue d'un des hommes illustres aux quels elle a donné naissance. Nous voulons parler du patriote Andrew Marvel. M. W. D. Keyworth, sculpteur, donne, en ce moment, les dernières touches à sa statue.

Cette œuvre d'art sera déposée dans la Town Hall de Hull.

Andrew Marvel est regardé par les Anglais comme le martyre du patriotisme. Il vivait du temps de Milton.

Des études faites avec le plus grand soin, la protection de plusieurs seigneurs, l'engagèrent à prendre la plume et à composer divers écrits politiques.

Olivier Cromwell le plaça en qualité d'adjoint auprès de Milton, son secrétaire. Charles II ayant été rappelé au trône, Marvel fut, en 1660, élu par les habitants de Kingston, pour les représenter au Parlement.

Il s'opposa toujours aux mesures du ministère, malgré les tentatives que le roi fit pour l'attirer dans son parti.

Charles éprouvant une forte envie de le gagner, lui envoya lord Damby, grand trésorier.

— Vous vous trompez, mylord, lui dit Marvel, ce n'est pas moi que vous cherchez.

— Pardonnez-moi; le roi m'envoie pour savoir de votre bouche ce qu'il peut faire pour vous obliger.

— M'obliger! il n'est pas au pouvoir du roi de le faire!

— Sa Majesté, qui connaît votre mérite, demande s'il n'y aurait pas à la cour quelque place qui pût vous convenir?

— Si j'en acceptais une, il faudrait, ou que je fusse ingrat envers le roi en votant contre lui dans le Parlement, ou traître à ma patrie en favorisant les vues de la cour. Toute la faveur que je désire de la part du roi, c'est qu'il daigne me regarder comme le plus fidèle de ses sujets, et qu'il soit persuadé que je montre plus de zèle pour ses intérêts en refusant ses offres que si je les acceptais.

Damby, embarrassé, se borna à prier Marvel d'accepter au moins un don de mille livres sterling.

Il fut encore refusé et ce jour même le désintéressé Marvel emprunta, pour dîner, une guinée à un de ses amis.

Cette grandeur d'âme valut à Marvel l'estime de son prince et celle de sa nation.

C'est à cet homme vertueux que la ville de Hull élève une statue. Par le temps qui court de "monuments" dressés à la mémoire d'une foule de "grands hommes" méritait bien ce tribut de reconnaissance.

—

Nous sommes devant le tribunal de police de Thames-street.

Le magistrat reconnaît dans l'accusé un ancien domestique qu'il a été obligé de renvoyer à cause de son amour excessif pour le gin.

— Malheureux! qui vous a ainsi amené dans un cachot, au milieu des malfaiteurs?

— Ce sont deux constables, Votre Honneur.

— Oui, mais est-ce que l'intempérance n'y est pour rien!

— Si fait, Votre Honneur: ils étaient tous les deux ivres.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 4 octobre	34	24
Clôture	du 4 octobre	34	20

Semaine Financière.

UNE REVUE RÉTROSPECTIVE

Je n'avais pas oublié que pour exercer la critique et rappeler leurs devoirs à ceux qui les oublient, il fallait soi-même être exempt de torts; mais j'étais rassuré à cet égard, car l'investigation implacable dont ma vie et mes affaires ont été l'objet, avait démontré un passé exempt d'erreurs ainsi que des affaires loyalement faites et dirigées. Il me semblait, par cette investigation, avoir acquis le droit d'examiner les entreprises créées et administrées par mes anciens rivaux, par les hommes qui ont le plus contribué à ma chute et à la ruine de mes actionnaires.

Il paraît que ce droit si chèrement payé, et que je n'exerce nullement par ressentiment mais dans l'intérêt général, ne m'est pas reconnu par tout le monde; car, parmi les nombreuses lettres d'adhésions qui me sont parvenues, j'en trouve une qui me rappelle, comme un reproche, l'affaire des chemins Romains.

Ce correspondant anonyme prétend que j'ai eu les mêmes torts dont j'accuse les administrateurs des chemins de Madrid à Saragosse. Les chemins Romains, dit-il, sont dans une situation pire que les chemins du Nord de l'Espagne et de Madrid à Saragosse.

Cette lettre me prouve que certains éclaircissements ne peuvent jamais être trop répétés Il y a toujours des esprits rebelles pour lesquels deux et deux ne font quatre, que lorsqu'on a placé les deux chiffres l'un au-dessous de l'autre.

Je vais donc suppléer à ce que je devais faire au début de cette campagne de critique, et me livrer à l'examen rétrospectif des entreprises que j'ai fondées. Je commencerai par les chemins de fer Romains, puisque cette affaire a provoqué l'explication que je donne encore une fois.

§

L'entreprise des chemins de fer Romains a été fondée en 1856. Ses concessions, quand ma Société est tombée, se composaient des lignes suivantes:

Rome à Civita-Vecchia.	73 kil.
Rome à Ancône.	284 —
Ancône à Bologne	205 —
Ravenne	40 —
Rome à Frascati.	10 —
Rome à Ceprano (portion napolitaine) . .	122 —
Raccordement dans Rome.	12 —
Ensemble.	744 kil.

Les traités passés soit avec les premiers établissements de France pour le matériel, soit avec de grands entrepreneurs pour la construction des lignes principales, assuraient l'achèvement complet des travaux, et la mise en exploitation avec le capital prévu de 207 millions.

Les garanties d'intérêt accordées par le gouvernement du Saint-Père se divisaient ainsi:

Rome à Ancône et Bologne . . .	10,000,000
Rome à Frascati.	300,000
Rome à Ceprano et raccordement .	1,820,000
Ensemble . . .	12,120,000

Soit un revenu net assuré de 6 0/0.

Comment cette situation, si sûre, si favorable, s'est-elle évanouie pour faire place à une situation désespérée?

Ne sait-on pas les événements judiciaires qui ont entravé l'action de la Caisse générale des chemins de fer? Ne sait-on pas les violences inouïes qui ont compromis tous les intérêts qui se rattachaient à cet établissement financier?

Peut-on me reprocher, comme aux administrateurs des chemins de Madrid à Saragosse, d'avoir altéré la sincérité des recettes et distribué des dividendes fictifs? Ai-je, au moyen d'actes de cette nature, spéculé sur les actions et vendu à prime des titres souscrits au pair? Peut-on me reprocher d'avoir accru l'étendue des concessions pour prolonger l'époque d'établissement, afin de vendre les actions à primes, en prélevant plus longtemps des dividendes sur le capital? Ah! si de tels reproches avaient pu m'être adressés, je n'aurais pu traverser, sans dommage pour mon honneur, l'examen implacable que j'ai subi!

§

Nul n'ignore que, le 17 février 1861, sans motifs, sans prétexte, sans qu'aucune réclamation d'un créancier ou d'un actionnaire se fût produite, le gérant de la Caisse des chemins de fer fut arrêté; deux jours après, le 19, sous l'influence de menaces qui émanaient d'un magistrat, son cogérant fut forcé de donner sa démission.

Grâce à cette démission et à ma tenue au secret, tous les actes judiciaires s'accomplirent successivement et sans obstacle, je n'en fus même pas instruit. Le 25 février, M de Germiny, déjà administrateur judiciaire de la Caisse des chemins de fer, demanda et obtint l'administration de mes biens personnels, comme si j'étais condamné et frappé de mort civile. On lit dans la *Gazette des Tribunaux* du temps la réponse suivante de mon avoué, à tous ces actes: « qu'il n'a pas encore communiqué avec M. » Mirès par suite des nécessités du secret de l'ins- » truction. » Et les condamnations se succèdent sans interruption!

Les chemins de fer Romains subissent le sort de toutes les entreprises que j'avais fondées. Les administrateurs se retirent comme se sont retirés les administrateurs des Sociétés des Ports de Marseille, du Gaz de Marseille, des Journaux réunis et du chemin de Pampelune

En ce qui concerne les chemins Romains, la démission donnée par le conseil d'administration a naturellement amené la nomination de nouveaux administrateurs; mais, du moins, ce changement s'est fait au grand jour, avec le concours des actionnaires; car pour les chemins Romains les assemblées générales, prévues par les statuts, devaient toutes avoir lieu à Paris. C'est donc l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, régulièrement convoquée à Paris, le 18 mai 1861. qui a procédé à la nomination des nouveaux administrateurs.

A cette époque, j'étais encore au secret, et nulle communication légale ne m'avait fait connaître ces changements. Depuis lors, la nouvelle administration a constamment fonctionné avec l'approbation des actionnaires, toujours convoqués et réunis à Paris.

Etranger à la nouvelle organisation, je ne saurais dire, par conséquent, pour quel motif aux concessions formant 744 kilomètres, qui jouissaient de garanties s'élevant à 12,100,000 francs pour un capital de 207 millions reconnu suffisant, on a substitué 3,300 kilomètres de concessions nouvelles, avec des garanties d'intérêt infiniment moindres.

De telles modifications ne pouvaient qu'être funestes pour la société, mais les actionnaires ayant tout approuvé, ils ont enlevé, aux anciens administrateurs, tout recours contre les changements qui ont altéré les avantages primitifs

Dès lors, le sort, fort malheureux de la Société des chemins romains, ne peut en aucune façon être attribué au premier conseil d'administration. Quant au fondateur, le Directeur de la caisse générale des chemins de fer, deux choses seulement émanaient de lui:

1° La rédaction des statuts qui assure aux actionnaires des garanties de contrôle, par la réunion à Paris des assemblées;

2° Les garanties d'intérêt données par le gouvernement du Saint-Siége qui assuraient au capital un revenu d'environ 6 0/0.

Et ces garanties d'intérêt n'étaient pas illusoires, comme dans beaucoup d'autres cas; puisque dans ce moment même, malgré la situation pénible et précaire du gouvernement pontifical, les intérêts garantis sont fidèlement payés, pour les sections situées dans les provinces qui font encore partie du domaine du Saint-Siége.

Tels sont les faits irréfutables. Telles sont les circonstances qui ont entraîné la ruine des actionnaires des chemins Romains; peut-on en imputer la responsabilité à celui qui avait pris toutes les précautions pour assurer la sécurité des capitaux?

§

La seconde affaire que je rappellerai sera encore une entreprise de chemin de fer: le chemin de Pampelune à Saragosse. Les fondateurs de cette Société, en ouvrant une souscription publique pour les actions, étaient si franchement convaincus de l'excellence de cette affaire, qu'ils ont, comme directeurs-gérants de la Caisse générale des chemins de fer, pris l'engagement de rembourser les actions au pair dans le mois de janvier 1862, si les recettes du chemin, à cette époque, ne donnaient pas aux actions un revenu de 6 0/0. Jamais nul fit-il démonstration plus éclatante de sa sincérité?

Comment cette affaire a-t-elle sombré? Uniquement par les actes arbitraires et violents accomplis contre les gérants de la Caisse générale des chemins de fer, ces actes, en détruisant le capital de cette Société et en entravant l'action des fondateurs du chemin de Pampelune, ont tout compromis.

Cependant, malgré tant et de si graves événements, tous les actionnaires qui, en janvier 1862, se sont présentés aux Liquidateurs de la Caisse générale des chemins de fer, ont eu la faculté de se faire rembourser La plupart ont préféré garder leurs titres et se sont bornés à demander une indemnité de 100 fr. par action, qui, ajoutée à la valeur du titre, — qui était alors, à la Bourse, de 400 fr., — formaient l'équivalent des 500 fr. promis.

Depuis lors, un arrêt de la cour impériale de Paris a déclaré que les actionnaires qui ne s'étaient pas conformés au contrat, en faisant connaître leur option en janvier 1862, avaient, par le fait, renoncé à l'exercice de leur droit, qui était ainsi périmé.

Est-il besoin de rappeler que pour le chemin de Pampelune, comme pour les chemins Romains, le conseil d'administration a été complétement changé, et que je suis resté forcément étranger à l'administration de cette affaire?

Mais en poursuivant l'Union financière au profit des chemins espagnols, je ne sépare pas les intérêts des actionnaires et obligataires de la ligne de Pampelune des intérêts engagés dans les chemins du Nord de l'Espagne de Madrid à Saragosse.

Cette explication fournie au sujet des deux seules lignes de chemins de fer dans lesquelles la Caisse générale des chemins de fer soit intervenue, je puis, pour les autres entreprises que j'ai fondées, suivre l'ordre chronologique.

§

En 1850, j'ai créé la *Caisse des actions réunies*, au capital de 5 millions.

Cette Société a fonctionné régulièrement et sans interruption pendant trois années; les dividendes distribués pendant cette période se sont élevés à 96 0/0. En 1853, elle fut liquidée et les actionnaires reçurent le remboursement intégral de leurs versements.

La circonstance qui provoqua cette liquidation mérite d'être rapportée. Cette Société rendait compte tous les trois mois de ses opérations et des résultats obtenus. Un trimestre, en 1853, donne une perte assez considérable; l'avouer était embarrassant; les gérants la prirent pour leur compte. Mais cette expérience leur fit sentir les inconvénients d'une Société sans contrôle; ils résolurent aussitôt la liquidation, elle fut prononcée et s'est accomplie sans l'ombre d'une difficulté.

§

En 1852, je fondais la *Société des Journaux réunis*, le *Constitutionnel* et le *Pays*, au capital de 5 millions. Je l'ai gérée jusqu'en 1861. Les revenus, pendant cette période de neuf années, ont permis de distribuer régulièrement des dividendes annuels qui se sont élevés en moyenne à 10 0/0.

Depuis mon exclusion violente et arbitraire, en 1861, l'anarchie administrative a remplacé l'ordre que j'avais établi; par suite, les revenus ont été en décroissant, et la Société marche de décadence en décadence. Mais à qui la faute si ce n'est aux hommes qui ont abusé du pouvoir dont ils disposaient pour me précipiter dans l'abîme?

§

En 1853, je consentis en faveur des Sociétés de crédit foncier de Marseille et de Nevers un prêt de 48 millions. La souscription fut ouverte en septembre de cette année, et l'accueil fait par le public à cette opération fut si empressé, que tout la capital facilement souscrit en peu de jours. Les susceptibilités des administrateurs du Crédit foncier de France se mirent à la traverse; ils dénoncèrent cet emprunt comme nuisible à l'institution qu'ils dirigeaient. Aussitôt le conseil des ministres, sur la proposition de M. de Persigny, annula arbitrairement, et sans m'entendre, les traités passés avec les Sociétés de crédit foncier de Marseille et de Nevers. C'est à la suite des démarches, faites auprès de M. de Persigny par MM. Emile Pereire et Bartholony en personne, que cette résolution fut prise. Elle me coûta 500,000 fr. et mit en péril mon crédit.

(A suivre.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 3 Octobre.

TREBISONDE bat. à vap. des Mess. Imp. *Simois*, cap. Baron, div. march.
LIVERPOOL bat. à vap. ang. *Thessalia*, cap. Pernier ayant touché Gibraltar, Syra et Dardanelles, div. marchandises et 40 passagers.
SALONIQUE bat. à vap. des Mess Imp. *Cheliff*, cap. Isnard, ayant touché. Dardanelles et Galipoli, div. marchand. et 120 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 3 Octobre.

MARSEILLE bat. à vap. fran *Assyrien*, cap. Cauthier, div. marchan. et passagers.
SMYRNE bat. à vap. des Mess Imp. *Vatican*, cap. Benigni, div. march. et passagers.
VARNA bat. à vap. ottom. *Omer Pacha* cap. Malossevich, div. marchandises.
TREBIZONDE bat. à vap. ital. *Benjamin Atwood*, cap Zuchelli, div. marchandises.
DANUBE bat. à vap. angl *Wyver*, cap. Allen, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 3 Octobre.

ANGLETERRE br. ital. *Giovanni*, cap. Mortola, lest.
MALTE br. hell. *Eptanisos*, cap. Licardopoulos, »
PYREE br. hell. *Spezia*, cap. Andoniou, lest.

DEPARTS des bât. à voile du 3 Octobre

ANGLETERRE br. ital. *Pulcinella*, cap. Porloti blé,
— bar ital. *Vittoria*. cap. Muresco, blé.
MARSEILLE br. ital. *Christina*, cap. Andrianou, »
— bar. hell *Enos is*, cap. Cokinos, blé.
— br. russe, *Arghiro*, cap. Barbarigo, blé.
— bar ital. *Presidente Woshington*, cap. Pietro Coppola. blé.
MALTE br. hell. *Nea Moni*, cap. Condo, blé.
— br. hell *Aristidis*, cap. Frantzese, lest.
DANUBE br hell. *Yeorghios*, cap. Calaffatis, lest.
— br. hell. *Thalassoporos*, cap. Carazianos, div.
— br. hell. *A. Dhionissios*, cap Tringolos, lest
— br. hell. *Omonia*, cap. Volas, lest.
— br. hell. *A Yeorghios*, cap Focas, lest.
— » » cap. Paleocrassa, lest.
BOURGAS br. hell. *Archistratighos*, cap. Barbouli,
SOULINA trois-mâts italien, *Marietta*, cap. Bava, »
FALMOUTH bark norw. *Thetis*, cap. Hanore, orge.
— br. ang *Alert*, cap. Rob. Scoland, blé.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk déré.

du 1er Octobre.

de TAGANROK pour Marseille br. russe, *Marigho*, cap. Barbarighos, blé.
— pour Marseille, br. hell *Evanghelismos*, cap. Y. Saris, blé.
de IBRAILE pour Castelmare, br. hell. *Caterina*, cap. Neodakis, blé.
— pour Marseille, br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Pappayorghi, blé.
de BERDIANSKA pour Falmouth, bark angl. *Stamboul*, cap. Baggs, blé.

du 2

de ODESSA pour Falmouth, bar. italien *Pulcinella*, cap. Parlato, blé.
— pour Livourne, bar. ital. *Presidente Woshington*, cap Coppola, blé.
— pour Rotterdam, bark ital. *Luigi Enrico Rondanina*, capit. P. Demarchi, seigle,

du 3

de GALATZ pour Marseille. br. hell. *Elleni*, cap. Elef. Leosatos, blé.
de IBRAILE pour Marseille, br hell. *Andromachi*, cap. A. Catzulis, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Spiros*, capitaine, S. Anagnostou, blé.
— pour Falmouth, br. angl. *Alert*, capitaine R. Schallan, blés et orges.
— pour Marseille, br. hell. *Ayos Elefterios*, cap. L. Elefteriou, blé.
— pour Marseille br. hell. *Agos Spiridhon*, cap. Zagaras, blé.
— pour Castelmare, br. hell. *Ayos Yeorghios*, cap. Polemis, lest.
— pour Messine, br. hell. *Ayos Pandeleimonas*, capit J. Rigoputos, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Yeorghios I.* capit. Nic Catzulis, blé.
— pour Naples br. hellene. *Thessalia*, capitaine Diacomopoulos, blé.
— pour Marsoille br. hell *Evanghelistra*, capit. Zacharias, blés.
— pour Marseille, br hell. *Omonia*, capit. Th. Alexandros, blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 29

ALEXANDRIE br. ang. *Robin Wood*, cap. Tombid,
SYRA bark aut. *Betti*, cap Tomicich, lest.
MARSEILLE br. italien, *Vittorio*, cap. Raffo, lest.
— bar. ang. *John Bering*, cap. Arthur, lest.
LIVOURNE bar. ital. *Sofia Pale*, cap. Anderson, »
— brik ital. *Venezia* cap. Saccamano, lest.
— br. norv. *Nicolin*, cap. Wather, lest.
— br. ang. *Cuthbert*, cap. Robinson, lest.
MALTE br. ang. *May Queen*, cap. P. Ryan, lest.
— br. ital. *Ascolta*, cap. Pietrino, lest.
GENES br. ital *Espresso*, cap. Bauchero, lest.
NAPLES br. ital. *Emmanuelle*, cap. Carlo Piane, »

NAVIRES qui ont pris pratique à Settil-Bahar.

du 28

MALTE bar. ang *Annie*, cap. Lewis, lest.
— bar. ang. *Annie*, cap. Tho. Lewis, lest.
— bark italien. *Uno*, cap. Martiho, lest.
— bar. sued. *Malta*, cap. Goleker, lest
MARSEILLE br. ital. *Alfa*. cap Malatesta, lest.
— br. ital. *Giuseppe*, cap. Tagliafigo, lest.
— br. fran. *Santin*, cap. Lauchaud. lest.
— bar ita. *Teresa Prima*, cap. Drago, lest.
— br. ital. *Paleocapa*, cap Dodero, lest.
ALEXANDRIE bar. aut. *Maria Francesca*, capitaine Gedovich. lest.
NEWCASTLE bar. russe, *Henry Stinot*, capit. Stinot, charbon de terre.
— bark ang. *Muggy* capitaine Williams David, charbon de terre.
ALEXANDRIE bar. nor. *Aurora*, cap Helberg, lest
CARDIFF bar. nor *Guerra*, capit. Ed Jorghensen, charbon de terre.
CASTELMARE br. hell. *Ioanis*, cap. Dritzas, lest
MARSEILLE bark ital. *Anetra*, cap. Montaldo, lest
— bark italien, *Cuzino Enrico*, capit. Lombardi,
LONDRES bar. ang. *Priey*, cap. Duncam, lest.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *GYPTIS* c. Rolland, partira pour MARSEILLE Lundi 7 octobre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 255 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de :

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St. Jean d'Acre ou Caiffa. Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voages fréquents pour Marseille et Londres.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	500,000	Prince Clary,	tirages 2	Florins	25,000
Emprunt de 1860,	tirages 4	»	500,000	Saint Genois	» 1	»	50,000
Crédit mob. 1858,	» 4	»	250,000	Palfi	» 1	»	40,000
Emprunt de 1864,	» 5	»	200,000	Waldstein	» 3	»	25,000
Prince Salm	» 2	»	40,000	Rudolf	» 2	»	25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 250,000 ; 35,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt du Crédit Mobilier de 1858, aura lieu le 1er Décembre a c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations.

Han Municipal, à Galata no 8.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

VENTE VOLONTAIRE

A PERA

Pour cause de Départ.

Par l'entremise du soussigné il sera vendu aux prix fixés, Grand'Rue de Péra, maison ALBERTI vis à-vis Galata-Séraï, tout le mobilier s'y trouvant et consistant en tables, bureaux, chaises, fauteuils, canapés, comodes, consoles, lavabos, glaces, rideaux, tapis, lits en fer, armoires, etc., etc.

La vente commencera dimanche 6 octobre courant, et continuera jusqu'à la fin, les jours suivants de 9 à 10 heures du matin, et de 3 à 6 de l'après-midi.

Le public est admis les mêmes jours à visiter les meubles qui porteront en chiffres connus les prix auxquels la vente pourra être de suite conclue.

Pour plus amples renseignements s'adresser au soussigné.

J. DE CASTRO.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Οἱ περισσότεροι τῶν δανειστῶν τοῦ πτωχεύσαντος Γιάνγκου Μιχαηλίδη Τζοκατζῆ, συμβιβασθέντες μετ' αὐτοῦ, ὅπως ἀπέναντι τῶν δανείων των μόνον 35 τοῖς ἑκατὸν κατὰ διαφόρους δόσεις παρ' αὐτοῦ λάβωσι, τὸ ὑπόλοιπον 65 τοῖς 0/0 εἰς τὸν πτωχεύσαντα παραχωρήσαντες, καὶ ὑπογράψαντες τὸ συμβιβαστικὸν ἔγγραφον παρεκατέθησαν αὐτό.

Προσκαλοῦνται οὖν οἱ μέχρι νῦν μὴ ἐμφανισθέντες δανεισταὶ καθὼς καὶ οἱ ἔχοντες ἐνστάσεις ἐπὶ τοῦ ῥηθέντος ἐγγράφου ὅπως ἐντὸς ἕνδεκα ἡμερῶν ἀπὸ τῆς σήμερον παρουσιασθῶσιν ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπῆς καὶ ἀποδείξωσιν αὐτὰς καθότι μετὰ τὴν λῆξιν τῆς ῥηθείσης προθεσμίας καὶ ἄνευ τῆς ἐμφανισεως αὐτῶν θέλουσιν ἐνεργηθῆ τὰ δέοντα

2 Τζεμαζὶ ἐλ ἀχὶρ 1284.
18 7βρίου 1283.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς.

(ὑπογρ.) ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ

Θεωρηθέντων τῶν λογαριασμῶν τῶν πτωχευσάντων Ἀρτινὶ Σαφαγιᾶν καὶ τοῦ συνεταίρου του Ἀρακὲλ Ὀχανανιὰν ἐκ τῆς συντεχνίας τῶν Τουαφτζίδων παρεκατατέθησαν ἔκτοτε, εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων Ἐπιτροπήν, ἥτε ἔκθεσις καὶ τὸ ὑπό τινων δανειστῶν ὑπογεγραμμένον συμβιβαστικὸν ἔγγραφον.

Προσκαλοῦνται οὖν οἱ μὴ ὑπογράψαντες καὶ ἔχοντες ἐνστάσεις ἐπὶ τοῦ ῥηθέντος ἐγγράφου δανεισταὶ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων Ἐπιτροπὴν καὶ ἐκθέσωσιν αὐτάς, οἱ δὲ μὴ παρουσιασθέντες θ' ἀποκλεισθῶσιν τῆς Ὁμάδας τῶν δανειστῶν.

18 Τζεμαζὶ ἐλ ἐβὲλ 1284.
5 7βρίου 1867.

AVIS.

Les livres et comptes d'Artin Sakayan et Arekel Ovanessian négociants de quincaillerie au Bazar ayant été examinés et le rapport des syndics ainsi qu'un projet de Concordat signé pour quelques créanciers ayant été présentés au Comité des faillites, ceux des créanciers qui auront des oppositions à mettre à la ratification du dit Concordat, sont priés de se présenter, dans le délai de vingt un jours, à partir de la date du présent avis, au dit Comité, à l'effet de soumettre leurs créances à la vérification et de produire les preuves de leurs oppositions. Tous ceux qui ne se présenteront pas dans le délai préfixé, seront considérés en dehors de la masse, et le Comité passera outre, en donnant sa décision relativement à l'affaire.

AVIS.

Les créanciers de la faillite de Yanco Mikhaïlidi, marchand de draps, viennent de présenter au Comité des faillites, un concordat signé par plusieurs d'entre eux, d'après lequel ils se contentent de recevoir seulement 35 0/0 en abandonnant le reste.

En outre les créanciers signataires ayant déjà fait vérifier leurs créances, le Comité invite tous les autres créanciers qui n'ayant pas encore soumis leurs créances à la vérification. s'opposent à l'homologation du dit Concordat, de se présenter, dans le terme de vingt-un jours, à dater d'aujourd'hui, au dit Comité, à l'effet de faire vérifier leurs créances et de faire leurs opposition.s Passé ce délai, on procédéra à l'homologation du concordat.

FONDERIE
en Bronze et en Zinc à Munich.

Nous avons l'honneur d'annoncer que nous venons d'unir à notre établissement artistique une *fonderie en bronze et en zinc* que nous recommandons particulièrement pour la composition et la construction de monuments publics, et pour des travaux statuaires du genre religieux. Une riche collection de plus de 300 modèles, chef-d'œuvre des premiers maîtres, nous met à même d'exécuter toutes les demandes à des prix très-modiques.

Pour de plus amples renseignements on est prié de s'adresser aux soussignés.

Munich (Bavière), août 1867.

MAYER & Co.
Place Stiglmeier, N° 1.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE

Modification horaire,

A partir de Lundi 25 Septembre, (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.àlaT	LIGNE DU BOSPHORE — *Service Journalier.*
			Voyage pour le Pont.
	2	12 45	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
	12	1 30	de Yeni-mle, Buyuk-, Therapia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Arnaout-keui, Ortakeui, et Bechiktach.
	18	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
	6	3 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
	2	5 15	de Buyukd, Thérapia, Yénik, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechik. Cabatach.
	4	1	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
	11	1 30	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
	17	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
	3	1	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	14	1 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 2 h.
	3	3	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach. (Les vendr. à 3 3/4 h.)
	14	3 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
	3	4 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
	9	9 15	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)
			Départ du Pont.
	3	2 15	pour Bechiktach, Orta-keui, Arnaout-keui.
	14	3	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
	9	2	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
	3	4	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
	2	5	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
	4	5 15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
	6	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dere. (*Retour direct pour le pont.*)
	11	9 30	pour Bebek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé et Cavak.
	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
	18	10 15	pour Roumeli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére Yenimahalle
	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
	3	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3/4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
	3	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-deré.
	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuckli, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha bagtché.*) (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq.	Heures à la Turque	*A partir du Dimanche 1er/13 Octobre, jusqu'à nouvel avis.*
		Voyage pour le pont.
	1 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	1 30	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
	2 30	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Couroucesmé, Bechiktach, Cabatach.
	4	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	5 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8 30	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeni, Bechikt. Cabatach.
	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
		Départ du Pont.
un Bat.	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
	3 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
	3 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé.
	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

Heures à la Franq.	Nos	Heures à la Turq.	*A partir du 25 septembre (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.* *Service Journalier.*
			Voyage pour le Pont.
	3	12 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
	16	2	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
	10	1 45	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.
			Départ du Pont
	3	5 30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
	16	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
	3	10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.
			Les départs de 1 h. 3¼ de Pendik, et de 9 h. 1¼ du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.
			Service des Dimanches.
			Voyage pour le Pont.
		12 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
		7 45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
		9 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.
			Départ du Pont.
un bateau		2 30	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
		5 30	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

2me Année. --- N° 227.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE.—Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople es considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 7 octobre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 4 octobre, 12 h. 55 m. soir.

Le *Journal de St-Pétersbourg*, rectifiant les bruits répandus sur la conférence de Livadia, déclare que le traité de 1856 n'a pas terminé la question d'Orient. La Russie qui cherchait l'entente des puissances pour réaliser les vœux des Chrétiens ne fut pas écoutée, mais elle poursuit cette tâche qui révolte les puissances et qui constitue cependant toute la question d'Orient. Dans cette question il n'est besoin que d'écarter toute ambition d'influence exclusive pour rendre l'accord possible.

Vienne, 5 octobre, 11 h. 55 m. soir.

FLORENCE, 5. — Une rencontre a eu lieu à Bagnorea entre une bande d'insurgés et les troupes pontificales. Les pontificaux ont été repoussés avec de grandes pertes.

Vienne, 6 octobre, 6 h. 45 m. matin.

FLORENCE. — Les journaux annoncent la formation des bandes vers les confins des Abruzes et du territoire de Frosinone. Des rencontres ont eu lieu où le succès a été favorable aux insurgés.

Une dépêche de Rome annonce que des rencontres ont eu lieu à Sabina, Valentino, Moricone (?) dans lesquelles le succès a été défavorable aux insurgés.

Paris, 6 octobre, 5 h. 35 m. soir.

M. Fould ancien ministre est mort.

Les journaux italiens assurent que l'insurrection augmente dans les Etats-Romains. L'*Etendard* publie le renseignement contraire.

Cours du 5 octobre.

Consol. T.	PARIS	Ouv.	31 75
		Clôt.	31 90
	LONDRES	Ouv.	31 3/4 — 7/8
		Clôt.	31 9/16
Emprunt Turc 1865			255
Rente française			68 10 — 68 27 1/2
Italien			45 80 — 46 32 1/2

Paris, 6 octobre 6 h. 35 m. matin.

Le tribunal correctionnel déboute Zia bey de sa plainte contre le *Mémorial Diplomatique* déclarant qu'il n'y a pas délit de diffamation.

FLORENCE.— Les insurgés de la province de Frosinone avanceraient pour faire leur jonction avec les insurgés de la province de Viterbe.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On écrit de Saint-Pétersbourg, en date du 19 Septembre.

Le grand duc Nicolas vient d'être nommé commandant en chef de la circonscription militaire de Saint-Pétersbourg.

M. Reutern, ministre des finances, a repris ses fonctions.

La *Gazette de la Bourse* vient de recevoir un avertissement, pour plusieurs articles financiers qu'elle avait publiés.

(*Journal de St-Pétersbourg.*(

—

PALERME, 26 septembre. — La tranquillité est parfaite. Le parti d'action a déclaré publiquement s'abstenir de toute démonstration pour ne pas fournir aux Bourbonniens un prétexte de commettre des désordres.

—

MODÈNE, 26 septembre. — Une démonstration a eu lieu. Elle s'est dissoute sans l'intervention de l'autorité.

—

NAPLES, 26 septembre.—Quelques centaines d'individus ont parcouru la rue de Tolède en criant: Vive Garibaldi! Ils se sont ensuite séparés paisiblement, d'autres agitateurs se sont dirigés vers le consulat de France; mais un escadron de cavalerie leur ayant barré le passage, ils se sont dispersés. On a fait huit arrestations.

—

Dernièrement une démonstration a eu lieu à Gênes pour la délivrance de Garibaldi. Une députation s'est rendue chez le préfet. Celui-ci a répondu qu'il soumettrait la demande au ministère. La démonstration s'est ensuite dissoute.

A Milan, il y a eu deux petits rassemblements, dont un a fait quelque résistance à la force armée.

A Sienne, Vérone, Pistoia et Naples, il y a eu de petites démonstrations qui se sont dissoutes paisiblement sans l'intervention de la force armée.

A Florence, une démonstration composée d'un petit nombre de personnes a été dissoute par quelques patrouilles de garde nationale.

Dans toutes ces démonstrations, on n'a eu à déplorer aucun accident.

M. Friggesy, major garibaldien, a été arrêté dans son domicile à Florence.

(*Diritto.*)

—

GÊNES, 27 septembre. — Une seconde démonstration a eu lieu. Les troupes étaient stationnées sur les places principales. Les membres de la démonstration se sont dirigés vers l'hôtel de ville pour envahir le magasin des armes, mais ils n'ont pu franchir le seuil de l'hôtel de ville, par suite de la résistance de la garde nationale. La démonstration s'est ensuite dissoute. Il y a eu plusieurs arrestations.

—

ANGLETERRE. — On avait annoncé que lord Derby et M. Disraëli devaient se rendre très-prochainement en Irlande afin d'y étudier la question de la réforme électorale, ainsi que les améliorations jugées nécessaires pour faire cesser les plaintes de la population irlandaise; mais il paraît que les deux chefs du ministère ont ajourné leur voyage jusqu'à ce que les changements ministériels aient eu lieu.

—

On écrit de Woolwich que les deux batteries de canon de montagne destinées à la campagne en Abyssinie seront prêtes à être embarquées. Ces batteries ont été soumises à diverses épreuves et ont donné des résultats satisfaisants à 2,500 yards de distance, avec des charges de poudre de sept onces et demie. On ne fera néanmoins pas usage de ces canons, dans la campagne prochaine, pour des distances excédant 2,000 yards. Ils pèsent 150 livres et ont été rayés, d'après le système français, avec trois raies.

(*Times*)

—

Dernièrement ont commencé les interrogatoires des fenians faits prisonniers pendant les troubles de Manchester. Un des accusés a été mis en liberté; on pense que c'est aujourd'hui que les magistrats rendront leurs jugements. (*Pays*)

—

MEXIQUE. — On mande de Vera-Cruz le 13 septembre :

L'amiral Tegethoff est arrivé à Mexico. Il a été bien reçu par Juarez qui, dit-on, lui rendra le corps de Maximilien.

Juarez, Escobedo et Porfirio Diaz, sont candidats à la présidence.

—

ALLEMAGNE ET PRUSSE.—La *Correspondance provinciale* publie la nouvelle organisation de la province de Slesvig-Holstein, qui répond, sauf quelques détails, à l'ancien système d'administration prussienne. La province entière est divisée en vingt cercles placés chacun sous la juridiction d'un sous-préfet (landrath).

La province aura une représentation particulière de 58 députés, dont 20 pour l'ordre équestre, 19 pour les villes et 19 pour les communes rurales.

Les renseignements publiés sur l'entente avec le roi de Hanovre sont prématurés. Toutefois la clôture des négociations engagées est imminente.

—

ESPAGNE. — Il est inexact que l'escadre espagnole du Pacifique ait reçu l'ordre de revenir. La frégate *Blanca* va partir pour rejoindre l'escadre. (*Epoca*)

—

Les dépêches de Pérou signalent un fait grave: M. Vion, chancelier du consulat de France à Lima, aurait été insulté dans les rues de cette ville par la populace. Le consul général a demandé réparation au gouvernement péruvien. (*Patrie.*)

—

Les arrestations continuent à Manchester. On pense que la comparution en justice des individus tombés aux mains de la force armée aura lieu prochainement.

Le bruit court que les deux prisonniers fenians qui ont été enlevés à leurs gardiens ont pu traverser Londres et gagner le continent. (*Manchester Examiner.*)

—

Le duché de Brunswick vient de conclure une convention militaire avec la Prusse. Les deux duchés de Mecklembourg ont également entamé des négociations dans le même but. Si elles aboutissent, tous les petits Etats de la Confédération du Nord auront conclu des conventions militaires avec la Prusse.

Le 1er octobre, tous les contingents des troupes de la confédération du Nord prêteront le serment du drapeau au roi de Prusse. (*Temps.*)

—

ROME. — Voici comment s'exprime le *Journal de Rome* au sujet du consistoire et de l'allocution prononcée par le Pape :

« S. S. a prononcé une allocution dans laquelle elle a parlé de quelques-unes des circonstances actuelles. S. S., en premier lieu, a solennellement condamné le décret récent tendant à consommer en Italie l'usurpation sacrilège des biens de l'Église, et a déclaré le décret nul et sans valeur, ainsi que tous ses effets. Il a confirmé les peines et censures édictées par les sacrés canons.

» Le Pape a ensuite signalé les tristes calomnies que contient une brochure imprimée par Amyot, à Paris, sous le titre : *la Cour de Rome et l'Empereur Maximilien*. Dans cette brochure, l'auteur cherche à répandre l'idée que S. S. a eu une grande part dans les malheurs du Mexique, et affirme qu'elle a donné des assurances qui n'ont pas été ni n'ont jamais pu être données.

» En condamnant cet écrit, S. S. a fait mention de documents récents et importants, et spécialement d'une lettre qui lui a été adressée par l'empereur Maximilien de la prison de Queretaro, le 18 juin dernier. Cette lettre suffit à elle seule pour démontrer la fausseté et l'hypocrisie des assertions et des insinuations susmentionnées.

» S. S. a ensuite rappelé, par des paroles de regret et de douleur, d'encouragement et d'éloge, la mort du cardinal Altieri, évêque d'Albano. Elle a particulièrement loué le clergé régulier et séculier de cette ville, ainsi que les troupes pontificales qui, dans cette circonstance douloureuse, ont fait preuve d'un zèle plein d'abnégation chrétienne et héroïque.

» S. S. a terminé son allocution en recommandant chaleureusement la prière, la seule, mais puissante et digne arme des catholiques en tout temps, et spécialement de nos jours, où tant de calamités pèsent sur presque tous les peuples de la terre.

» Après l'allocution, S. S. a conféré, dans les formes ordinaires, l'office de camerlingue de la sainte Église romaine au cardinal Filippo de Angelis, archevêque de Fermo. »

—

Les journaux américains publient les nouvelles suivantes en date de Mexico, 29 août:

« Juarez a complété la formation du nouveau cabinet. Régules, Diaz, Escobedo, Corona et Alvarez ont été nommés commandants des nouveaux districts militaires. Dans une cérémonie qui a eu lieu le 15, la population n'a pas manifesté pour le président son enthousiasme habituel.

» Un jeune homme, nommé Maximilien, a lu à Juarez un poème qui lui était dédié.

» Une jeune fille, nommé Charlotte, a présenté au président une couronne d'or. »

(Nous laissons, bien entendu, aux journaux américains la responsabilité de ces nouvelles.)

On annonce la mort de Frédéric Bruce.

(*Temps*)

LA STATISTIQUE.

Une des réformes le plus impérieusement réclamée par les besoins de la Turquie, est, sans contredit, la statistique.

Les résultats merveilleux que cette science a donnée dans le pays où elle a été pratiquée avec suite et méthode, la recommande à l'attention la plus sérieuse du gouvernement ottoman.

C'est à l'aide d'une bonne statistique qu'on arrive à connaître avec une précision presque mathématique, l'étendue du territoire d'un pays, le nombre de ses habitants, la fortune que chacun d'eux possède et qui sert de base à la répartition des impôts; c'est encore grâce à ses données qu'un gouvernement peut améliorer les diverses branches du commerce et de l'industrie et augmenter ainsi la fortune publique. La statistique est, en un mot, le budget des choses, comme l'a si bien défini Napoléon Ier.

Elle n'a pas pour seul but de grouper des chiffres, bien que ceux-ci en forme la base; tout en enrégistrant les faits elle doit les comparer, les commenter, et en tirer des conclusions. Aussi les personnes chargées de dresser une statistique doivent-elles avoir des connaissances multiples qui leur permettent de faire sur chaque matière plus ou moins importante des observations de nature à éclairer amplement l'administration centrale.

Une des conditions essentielles de la statistique est l'exactitude des chiffres. Et en effet si les données qu'elle nous fournit étaient fausses les conséquences qui en résulteraient, au lieu de nous éclairer, nous conduiraient à des appréciations et à des calculs également faux. Il est donc important que ceux qui ont la charge de recueillir ces chiffres, ne procèdent jamais par présomption ou par approximation; ils doivent vérifier tout, par eux-mêmes s'ils veulent que leur travail profite réellement au pays auquel ils appartiennent.

Avec sa nouvelle division administrative en vilayet, sandjak et caza, la Turquie peut facilement, au bout de quelques années, posséder une des meilleures statistiques, pourvu qu'elle adopte une bonne méthode. Il est inutile, croyons-nous, de faire ressortir ici tous les avantages qui résulteraient pour l'Empire, d'une bonne statistique, il suffit de considérer les progrès réalisés par la France, l'Angleterre, la Prusse, la Belgique et la Hollande depuis qu'elles pratiquent cette science, pour engager instamment les hommes qui dirigent les affaires du pays à ne pas négliger ces matières qui sont la base fondamentale de toute organisation solide.

Le temps est passé où les gouvernements faisaient tout dans l'ombre. Aujourd'hui on a reconnu la nécessité et l'avantage de mettre tout au grand jour, et de ne plus laisser enfouis, comme des secrets d'Etat, dans les cartons des archives, des documents qui renferment des éléments souvent si précieux pour le progrès et la prospérité d'un pays. D'un autre côté le préjugé des peuples de cacher la vérité dans la crainte d'une augmentation des impôts, toutes les fois que l'administration renouvelle le cadastre et le recensement, tend de jour en jour à disparaître, les peuples ayant compris eux-mêmes tout ce qu'il y avait d'erronné dans ces appréciations.

Le but des gouvenements qui s'intéressent sincèrement au bien être de leurs pays, ne peut pas être de surcharger indéfiniment les peuples de taxes plus ou moins arbitraires et qui conduisent infailliblement à la misère et à la ruine. Ils doivent, au contraire, proportionner les impôts aux revenus de chacun afin que le capital social ne soit jamais atteint mais qu'il puisse au contraire augmenter chaque année. Pour cela il importe que les gouvernements connaissent avec précision non seulement la fortune actuelle de leurs administrés mais les mouvements progressifs qu'elle fait, afin de pouvoir régler leurs besoins d'après cette base. C'est ainsi seulement qu'on arrive à équilibrer les recettes et les dépenses, et l'Etat entre dans une voie de progrès et de bien être dout on ne devrait jamais s'écarter.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

VII.

Le général s'était approché, et frappant sur l'épaule du comte : — Camors, lui dit-il, vous ne dansez pas plus qu'à l'ordinaire... Faisons-nous un piquet ?

— Volontiers, général.

Et tous deux, traversant deux ou trois salons, gagnèrent le boudoir particulier de la marquise, petite pièce de forme ovale, fort haute, et tendue d'une épaisse soie rouge semée de fleurs noires et blanches. Quoique les portes fussent enlevées, deux lourdes portières isolaient complétement ce réduit de la galerie voisine. C'était là que le général avait coutume de jouer et quelquefois de dormir pendant ses fêtes. Une petite table à jeu était dressée devant un divan. Sauf ce détail, le boudoir conservait son aspect familier de tous les jours, ouvrages de femme commencés, livres, journaux et revues épars sur les meubles.

Voir le numéro du 5 Octobre

Après deux ou trois parties, que le général gagna (Camors était distrait) : — Je me reproche, jeune homme dit M. de Campvallon, de vous enlever si longtemps à ces dames... Je vous rends votre liberté... Je vais jeter les yeux sur les journaux.

— Il n'y a rien de neuf, je crois, dit Camors en se levant.

Il prit lui-même un journal, et s'installa le dos contre la cheminée, se chauffant les pieds tour à tour. Le général, appesanti sur le divan, parcourut *le Moniteur de l'Armée*, approuva quelques promotions militaires, en blâma d'autres, et peu à peu s'assoupit, la tête penchée sur sa poitrine.

M. de Camors ne lisait pas. Il écoutait vaguement la musique de l'orchestre et rêvait. A travers les harmonies, les rumeurs et les chauds parfums du bal, il suivait par la pensée toutes les évolutions de celle qui en était la maîtresse et la reine: il voyait son pas souple et fier, il entendait sa voix grave et musicale, il respirait son souffle. — Ce jeune homme avait tout usé : l'amour et le plaisir n'avaient plus pour lui ni secrets ni tentations ; mais son imagination blasée et vieillie se réveillait tout enflammée devant ce beau marbre vivant et palpitant. Cette beauté pure, sévère et dévorée de feux, le troublait jusqu'au fond des veines. Elle était vraiment pour lui plus qu'une femme, plus qu'une mortelle. Les fables antiques, les déesses amoureuses, les bacchantes enivrées, les voluptés surhumaines, l'inconnu et l'impossible dans le plaisir terrestre, — tout était vrai, réel, possible, à deux pas, sous sa main, — et il n'était séparé de tout cela que par l'ombre importune de ce vieillard endormi ! — Mais cette ombre enfin, c'était l'honneur...

Ses yeux, comme perdus dans sa rêverie, étaient fixés devant lui, sur la portière qui faisait face à la cheminée. — Tout à coup cette portière se souleva, presque sans bruit, et la marquise présenta sous les plis de la draperie son jeune front couronné. — Elle embrassa d'un regard l'intérieur du boudoir, et après une pause elle laissa retomber doucement la portière, et s'avança directement vers Camors étonné et immobile. — Elle lui prit les deux mains sans parler, le regarda profondément, jeta encore un rapide coup d'œil sur son mari endormi ; puis, se dressant un peu sur ses pieds, elle tendit ses lèvres au jeune homme. — Il eut le vertige, oublia tout, se pencha, et lui obéit.

A la même minute, le général fit un brusque mouvement et s'éveilla ; mais déjà la marquise était devant lui, les deux mains posées sur la table à jeu, et lui souriant : — Bonjour, mon général, dit-elle.

Le général murmurant quelques mots d'excuse, elle le repoussa gaîment sur son divan. — Continuez donc, ajouta-t-elle ; je venais chercher mon cousin pour un bout de cotillon.

Et elle reprit le chemin de la galerie. Camors, pâle comme un spectre, la suivit. En passant sous la portière, elle se retourna et lui dit à demi-voix : — Voilà le crime !

Puis elle se perdit dans la foule qui remplissait encore les salons.

M. de Camors n'essaya pas de la rejoindre, et il lui parut qu'elle-même l'évitait. —

Un quart d'heure plus tard, il quittait l'hôtel de Campvallon.

Il rentra aussitôt chez lui. Une lampe était allumée dans sa chambre. Quand il se vit dans la glace en passant, il se fit peur. — Cette scène effroyable l'avait atterré. Il n'était plus temps de s'y tromper : son élève était devenue son maître. Le fait en soi n'avait rien de surprenant. Les femmes s'élèvent plus haut que nous dans la grandeur morale, il n'y a pas de vertu, pas de dévouement, pas d'héroïsme où elles ne nous dépassent ; mais une fois lancées dans les abîmes, elles y tombent plus vite et plus bas que les hommes. Cela tient à deux causes : elles ont plus de passion, et elles n'ont point d'honneur.

Car enfin cet honneur est quelque chose, et il ne faut pas le diffamer. L'honneur est d'un usage noble, délicat, salutaire. Il rehausse les qualités viriles. C'est la pudeur de l'homme. Il est quelquefois une force, toujours une grâce. — Mais penser que l'honneur suffise à tout, qu'en face des grands intérêts, des grandes passions, des grandes épreuves de la vie, il soit un soutien et une défense infaillibles, qu'il supplée aux principes venus de plus haut, et qu'enfin il remplace Dieu, — c'est commettre une grave méprise : c'est s'exposer à perdre en quelque minute fatale toute estime de soi, et à tomber tout à coup pour jamais dans ce sombre océan d'amertume où le comte de Camors, en cet instant même, se débattait avec désespoir, comme un naufragé au sein de la nuit.

Il livra en lui-même pendant cette nuit néfaste un dernier combat plein d'angoisses, et le perdit. Le lendemain soir à six heures, il était chez la marquise.

Il la trouva dans sa chambre, entourée de son luxe royal. Elle était à demi couchée sur une causeuse au coin du feu, un peu pâle et fatiguée. Elle le reçut avec son aisance et sa froideur ordinaires. — Bonjour, lui dit-elle, vous allez bien ?

— Pas trop, dit Camors.

— Pourquoi donc ça ?

— J'imagine que vous vous en doutez.

Elle le regarda avec de grands yeux étonnés et ne répondit pas. — Je vous en supplie, madame, reprit Camors en souriant, plus de musique, car la toile est levée et le drame commence.

— Ah ! voyons cela !

LE COMPROMIS FINANCIER

ENTRE L'AUTRICHE ET LA HONGRIE.

Les députations du Reichsrath et de la Diète de Hongrie ont enfin arrêté en commun le texte définitif des arrangements financiers intervenus entre l'Autriche et la Hongrie pour le partage de la dette de l'Etat : ce compromis très heureux pour l'Autriche, dont il supprime les embarras intérieurs les plus graves, s'appuie sur les bases déjà proposées par l'empereur lui-même et acceptées par les deux ministères.

Nous en reproduisons, d'après la *Correspondance générale autrichienne*, les dispositions principales.

Les arrangements se divisent en trois parties :

1° Affaires communes à toute la monarchie ;

2° Dispositions relatives à la dette générale de l'Etat ;

3° Engagements du trésor envers les entreprises subventionnées.

La Hongrie participe aux dépenses communes pour 30|70. Cette proportion est fixée pour 10 années, du 1er janvier 1868 au 31 décembre 1877.

§ I. Pour l'année 1868, après déduction de l'impôt sur le revenu, qui frappe les intérêts de la dette et les lots des emprunts à primes, la part dans les dépenses de la dette de l'Etat, qui s'élève à 145.337,017, sera de 109,237,312 florins pour les royaumes et provinces représentés dans le Reichsrath, et de 36,101,705 fl. pour les pays de la couronne de Hongrie. Les paiements, en argent, dont le montant est de 62,370,387 florins, seront supportés dans la proportion de 46,877,801 fl. par les royaumes et provinces représentés dans le Reichsrath, et de 15,492,586 florins pour la Hongrie.

§ II. Il sera institué une commission mixte à l'effet d'établir l'état de la dette au 31 décembre 1867, sur la base des données de la commission du contrôle de la dette et de clore tous les livres.

Si ce travail devait apporter une modification au chiffre porté dans le budget de 1868, les sommes ci-dessus seront modifiées dans la proportion correspondante.

§ III. A partir de 1869, les pays de la couronne de Hongrie prennent à leur charge une somme invariable de 29,100,000 florins, dont 12 millions en argent, pour couvrir les intérêts de la dette restant au 31 décembre 1867 et figurant dans le budget de 1868. Si, toutefois, la révision de la commission mixte en question devait constater une modification dans l'état de la dette au 31 décembre 1867, la somme ci dessus fixée sera modifiée conformément à la différence constatée.

§ IV. D'ici au 1er mai 1868, une loi sera présentée aux chambres dans le but d'unifier autant que possible la dette de l'Etat et de réduire les charges de l'amortissement. Pour l'amortissement des titres qui, en raison de leur nature, ne se prêtent pas à la conversion, il y a lieu de fixer par la voie légale que le remboursement des titres amortis sera effectué au moyen des obligations de la rente uniforme qui sera créée. L'excédant des charges qui résultera de cette opération sera supporté par les pays représentés dans le Reichsrath, que les pays hongrois s'engagent à débourser de ce chef un million par an.

Par contre, les pays représentés dans le reichsrath bénéficieront de la réduction des intérêts résultant de ces amortissements, ainsi que des impôts à prélever sur les coupons et les lots des emprunts.

§ V. Quant au déficit qui, à la suite des dispositions ci-dessus énoncées, pourrait résulter de l'exercice de l'année 1868, il sera couvert pour cette année de transition par une opération de crédit en commun, consistant dans une augmentation de la dette flottante. Les charges résultant de cette opération seront supportées par chacune des deux moitiés de l'Empire, proportionnellement à ce qu'il reste pour compléter leur quote de participation conforme au rapport établi.

§ VI. Il est expressément convenu qu'à partir du 1er janvier 1869 les deux administrations des finances devront prendre pour base de leur gestion l'établissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Si l'administration des finances de l'une ou l'autre moitié ne suffisait pas à ses besoins avec ses ressources ordinaires, les ressources extraordinaires qu'elle devra se procurer tomberont exclusivement à sa charge.

§ VII. Dans les cas où, dans l'intérêt de toute la monarchie, il s'agirait de faire face à des dépenses extraordinaires, et que, pour satisfaire aux exigences qui, dans le sens de la pragmatique sanction, appartiennent aux affaires communes, il serait jugé convenable de contracter un nouvel emprunt pour le compte de la communauté, conformément aux paragraphes 56 et 57 de l'art. 12 des lois hongroises 1867, avec l'assentiment du reichsrath et de la diète hongroise, alors les intérêts, ainsi que le remboursement éventuel du capital emprunté, seront partagés entre les pays représentés dans le reichsrath et les pays hongrois dans le rapport de leur participation aux dépenses pragmatiques existant au moment de la contractation de l'emprunt.

§ VIII. La dette flottante active en banknotes est maintenue sous la garantie commune. Cette dette ne peut être augmentée et les mesures à prendre pour sa régularisation future ne peuvent être arrêtées que de concert avec les deux ministères et avec l'approbation du reichsrath et de la diète.

§ IX. Chacune des deux moitiés a la faculté de diminuer le montant de sa participation aux intérêts de la dette moyennant amortissement. La somme correspondante aux intérêts des titres ainsi amortis sera déduite de la part incombant à la partie qui amortit.

Les obligations du trésor envers les entreprises subventionnées doivent être supportées par la moitié de l'empire sur le territoire de laquelle se trouvent ces entreprises. Sont exceptés le Sudbahn, la Société autrichienne, le chemin de fer de Kaschau à Oderberg et la Compagnie de navigation à vapeur du Danube, à l'égard desquels des conventions spéciales seront arrêtées. (*Pays*)

Le *Moniteur prussien* publie le motivé suivant de l'ordonnance qui dissout la chambre des députés :

Berlin, 27 septembre 1867.

A l'approche du moment où la constitution va être mise en vigueur dans les pays nouvellement acquis et où par conséquent ces derniers vont prendre part à la représentation nationale, et où celle-ci va être étendue au territoire entier de l'Etat, il est nécessaire de décider la question de savoir si les députés qui doivent être élus dans ces pays doivent entrer dans la chambre des députés telle qu'elle existe actuellement, ou s'il y a lieu d'opérer le renouvellement complet de ce corps.

Après un examen approfondi, le ministère, respectueusement soussigné, croit devoir se prononcer pour cette dernière mesure.

La présente chambre des députés est issue d'élections qui ont été faites avant que l'extension du territoire prussien et la transformation politique de l'Allemagne eût été opérée. Il était dans les limites de sa mission de coopérer constitutionnellement à la fixation des bases de la Confédération des Etats du Nord et à la réunion légale des pays nouvellement acquis avec les anciennes provinces de la monarchie, et en particulier d'ouvrir à la population des pays nouveaux l'entrée dans l'Etat prussien et dans la représentation du pays.

La chambre des députés a donné cette coopération avec un dévouement patriotique, et a acquis ainsi un titre à la reconnaissance de la patrie. Ses membres actuels ne pourront cependant plus trouver dans les mandats qu'ils ont eus jusqu'ici la base de la représentation constitutionnelle de tout le peuple prussien.

D'après l'article 83 de l'acte constitutionnel, les membres des chambres doivent être représentants du peuple entier. Or, l'ensemble du peuple prussien est différent aujourd'hui de ce qu'il était au moment de leur élection.

A cela, j'ajoute que le cercle de ceux qui peuvent être élus se trouve considérablement agrandi.

En outre, il ne répondrait pas à la disposition de l'article 73 de l'acte constitutionnel qui exige une période législative unitaire, si un nombre considérable de députés non nommés pour remplacer des députés sortants, mais élus en vertu d'un droit nouveau, devaient entrer dans la chambre arrivée à moitié de sa période législative.

De même qu'en principe cette considération a une certaine gravité vis-à vis de la constitution, les égards pour les nouveaux pays et l'importance de leur réunion avec l'ancienne monarchie semblent commander de faire commencer une nouvelle période législative avec l'entrée de leurs représentants dans la chambre.

Le sentiment de la complète égalité et de la communauté des anciennes et des nouvelles provinces sera augmenté en tout cas, et leur fusion intérieure sera facilitée si la réception des représentants des nouvelles provinces dans la représentation du pays devient l'occasion d'un renouvellement complet de celle-ci. Mais avant tout il répond aussi à l'importance du nouveau développement dans lequel l'Etat prussien est entré, par l'agrandissement qu'il a acquis, que cette phase nouvelle soit marquée par la convocation d'une nouvelle représentation de tout le peuple prussien composé de toutes ses parties actuelles.

Nous croyons donc devoir conseiller humblement à Votre Majesté de dissoudre la chambre des députés, en vertu de l'article 51 de la constitution, de manière que de nouvelles élections puissent être ordonnées sans délai dans les anciennes provinces, en même temps que les premières élections dans les nouvelles.

A cette fin, nous soumettons à Votre Majesté l'ordonnance ci-jointe portant dissolution de la chambre des députés et prions Votre Majesté de vouloir bien la signer.

(Signé par tous les ministres.)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

MADEMOISELLE HÉLÈNE FAURE

Nous avons déjà eu l'occasion de dire quelques mots sur le talent et la brillante réputation de Mademoisselle Hélène d'après les éloges qui lui ont été prodigués par divers souverains et par la presse étrangère. Maintenant que nous avons assisté à la première représentation donnée au théâtre français par la célèbre magicienne, nous reconnaissons avoir été au dessous de la vérité. En effet tous les tours des anciens prestidigitateurs prennent sous les doigts agiles de Mlle Hélène une forme beaucoup plus attrayente, et une foule d'autres tout à fait nouveau viennent augmenter le charme du spectateur qui est conduit, de surprise en surprise.

Entre la première et la deuxième partie de la soirée M. Faure père et unique professeur de Mlle Hélène, a offert au public une tombola humoristique qui a fait beaucoup rire. Le succès obtenu par M. Faure n'a pas été moins grand ni moins mérité que celui de sa charmante fille.

Tout ce que vous pouvez imaginer d'irréalisable, ils l'exécutent, tout ce que vous pouvez rêver de surprises, ils vous l'offrent, et cela avec une grâce si exquise qu'on ne sait quoi admirer de plus ce l'art ou de l'artiste. En vérité quand on a vu opérer Mlle Hélène on voudrait la revoir toujours. Aussi le public l'a-t-il applaudi avec enthousiasme.

Nous apprenons que la belle enchanteresse a été invitée à donner une séance devant les personnages les plus marquants du pays, ce qui l'engagera à rester quelques jours de plus parmi nous ; c'est à cause de cela que sa dernière soirée qui devait avoir lieu dimanche a été remise à mercredi prochain 9 courant.

Nous n'avons qu'une crainte c'est que pour voir cette dernière représentation toute la ville ne se porte au Théâtre-Français et que la salle ne soit trop petite.

Correspondance particulière de la « TURQUIE. »

Tripoli, 9 septembre.

Il me faut suivre le courant ; tout le monde parle de notre nouveau gouverneur général ; l'Arabe de la ville aussi bien que celui de la campagne s'entretiennent de plus en plus des faits et gestes d'Ali Riza pacha ; je vois, j'entends et je ferai un peu comme tous, j'en parlerai aussi. Cela, d'ailleurs, me sera d'autant plus agréable que je n'ai que de bonnes choses à vous dire.

Et d'abord, commençons par l'eau quoique, depuis ma dernière, un puits seulement ait été perforé. Mais, quand on est dans une contrée aussi sèche que celle-ci et à deux pas du désert, l'eau doit être toujours au premier rang comme elle semble aussi être le premier des soucis d'Ali Riza pacha. Les ouvriers perforateurs ont chômé dans ces derniers temps, les tubes ayant manqué ; dans quelques jours on en attend, dit-on, une certaine partie et ce ne sera que par ma prochaine que je vous ferai connaître le nombre de puits achevés dans l'intervalle. Ceux déjà faits fonctionnent à merveille ; l'eau coule nuit et jour, à la grande satisfaction de la population. Que sera-ce quand on en fera dans l'intérieur?.....

Je vous décrirai minutieusement l'état actuel de la province, je vous ferai connaître la richesse du sol, la douceur du climat et vous vous rendrez facilement compte alors des transformations et des merveilles que l'eau opérerait dans ce vilayet. Ajoutez à cela l'ouverture, dans un a venir plus ou moins prochain, du canal de Suez et vous pourrez atteindre à une somme de résultats inouïe. Le nouveau gouverneur général l'a déjà dit : « Nous sommes à deux pas du canal ; il » nous faut profiter de ses conséquences » et nous tenir prêts à ravitailler une » portion considérable de la marine » marchande et militaire du globe entier, » soit qu'elle relâche dans une des rades » de notre immense littoral ou à Malte, » dont nous sommes déjà les principaux » fournisseurs. »

Notre nouveau gouverneur général voit loin ; c'est bon. Quant à moi, il me semble sortir d'un long et pénible sommeil en comparant les innovations, les projets en cours d'exécution, le mouvement d'Ali Riza pacha avec l'atrophie calculée ou systématique des gouvernements précédents.

Passons un peu aux écoles dont ma précédente vous entretenait. J'ai eu occasion de voir ces jours derniers les nouveaux collégiens ; ils sont au nombre de cent trente : vous vous rappelez qu'à l'arrivée d'Ali Riza pacha il n'y en avait que huit. Ils sont tous uniformément vêtus d'une tunique rouge et d'un pantalon dock avec ceinture en cuir verni. C'est propre et joli, arabe, turc, français, géographie, dessin, arithmétique, voilà ce qu'on leur apprendra. Pour l'école des jeunes filles on ajoutera les travaux d'aiguille, broderies, etc., etc.

Mais voilà qu'une autre école va s'ouvrir dans quelques jours. L'appellerai-je Ecole des Arts et Métiers ?... Il me semble que c'est le seul nom qui lui convienne. On y recevra tous les jeunes gens qui se destinent à une profession manuelle ; menuiserie, cordonnerie, etc., etc. Ils seront répartis dans des classes distinctes selon la profession à laquelle ils se destinent. L'enseignement se fera par des maîtres ouvriers, instructeurs spéciaux. Les objets manufacturés seront vendus par le comité de l'école sous le contrôle de l'autorité et le produit sera affecté aux frais d'entretien de l'établissement. On enseignera en même temps aux jeunes gens à lire et à écrire ; quand ils seront assez avancés pour pouvoir s'établir et professer leur métier le gouvernement leur offrira toutes espèces de facilités et leur fournira même en prêt jusqu'à concurrence de mille piastres pour frais d'installation.

Ne nous arrêtons pas, continuons. Il y a toujours un certain nombre d'orphelins dans une ville et surtout de garçons ou filles qui, dès leur bas âge habitués à une vie errante, peuvent, par la suite, devenir dangereux à la société.

Le nouveau gouverneur général a ordonné que tous ces pauvres déshérités de la fortune fussent recueillis, habillés (cela ne coûte guère dans son pays aussi chaud que celui-ci) et placés à l'école des arts et métiers. Voilà qui est vraiment bien, aussi comme je vous disais tantôt, Ali Riza pacha est en faveur et cela va toujours «crescendo.» Les Arabes voient en lui une Providence mais ils ont été tellement déçus jusqu'à présent qu'au milieu de leur satisfaction une pensée, un venin se glisse ; ils se demandent si les réformes du gouverneur général s'étendront sur toutes les branches ?....

La question des routes vient d'être mise sur le tapis ; il me faut pourtant entrer dans quelques détails pour vous en faire bien comprendre l'importance. Nos routes, dans un rayon de 20 à 25 lieues sont plus ou moins couvertes de sables mouvants. Le cheval et le chameau se fatiguent également et y perdent ainsi une partie de leurs forces. Le nouveau gouverneur général a déjà commencé une chaussée de 8 mètres de large, qui sera bordée d'arbres des deux côtés et reliera Tripoli aux principales villes de ce rayon.

Mais, dans l'intérieur, où les espaces trop vastes facilitent des déplacements immenses de sable et où une chaussée en serait aisément couverte, Ali Riza pacha fera seulement planter, de distance en distance, une rangée d'arbres qui servira à indiquer la route. Là, dans ces solitudes affreuses et que l'on doit traverser pour se rendre à Morzouk le manque absolu de route et de points de reconnaissance quelconques fait égarer chaque année un nombre considérable de voyageurs. S'égarer dans le désert, c'est une mort affreuse en perspective ; c'est mourir de soif au milieu des mirages enchanteurs de lacs, de rivières, d'oasis.

Evidemment, mais peut-être ne vous le seriez-vous pas imaginé, qu'après les puits artésiens et la route sûrement indiquée par les arbres, le mouvement commercial des diverses parties du centre de l'Afrique convergerait et se concentrerait tout entier sur Tripoli au lieu de préférer les routes plus longues de Tunis et de l'Egypte.

L'importance de cette concentration n'a pas échappé à l'esprit clairvoyant d'Ali Riza pacha car il vient de décider qu'une foire annuelle aurait lieu à Orfila (Beni Olid) vers les mois de novembre et décembre. Des invitations spéciales seront envoyées à toutes les tribus du désert, à toutes les contrées avoisinantes et, n'en doutez pas, l'affluence sera extraordinaire. La localité est parfaitement choisie ; bonne eau, climat excellent, à proximité de la mer et de Tripoli ; là, mes affaires me feront probablement aller et il me sera donné de condoyer tous les différenss types, depuis le nomade du désert jusqu'à l'habitant de l'Equateur.

Une des principales richesses du vilayet et la plus négligée cependant, l'olivier, a attiré l'attention d'Ali Riza pacha. Dorénavant des fossés devront être creusés au bas de l'arbre pour recueillir et conserver le peu d'eau de nos pluies accidentelles. Les paysans avaient l'habitude de battre l'arbre et les branches avec de grosses pièces de bois pour en faire tomber les olives mûres. Le plus souvent des branches entières étaient cassées et de jeunes arbres trop maltraités séchaient dans le courant de l'année. Les ordres les plus sévères sont envoyés dans tous les cazas ; au lieu de battre l'arbre on devra le secouer ; une surveillance sera exercée par les mudirs et tout propriétaire d'arbres lacérés sera sévèrement puni.

J'apprends à l'instant une nouvelle qui va transporter de joie le vilayet tout entier. Il ne s'agit de rien moins que de la répartition équitable et de la régularisation de l'impôt. Jusqu'à présent les impôts étaient perçus arbitrairement ; les arabes murmuraient, se plaignaient mais c'est à peine si on y fesait attention. Grâce aux protections, aux influences ou à la parenté, des propriétaires importants étaient taxés autant qu'un campagnard à tente et à tout petit coin de terre. Les producteurs moyens étaient pressurés, les abus les plus criants abondaient au grand préjudice de la population et du trésor.

Dorénavant, l'impôt sera réparti équitablement. L'Administration délivrera à chacun des propriétaires un écrit portant l'évaluation de sa terre. Au payement des taxes, des reçus imprimés leur seront remis, d'accord avec l'estimation déjà opérée. Toutes ces mesures d'ordre, de bonne administration flattent les Arabes. Quant à la colonie Européenne, elle n'en revient pas de son étonnement ; tant de parti-pris, de décision fixe, ferme, la promptitude d'action d'Ali Riza Pacha la surprennent au plus haut degré. A peine débarqué le nouveau Gouverneur général

---

— M'aimez-vous, dit il, ou avez-vous simplement prétendu m'éprouver hier soir ? Pouvez-vous et voulez-vous me le dire ?

— Je le pourrais certainement, mais je ne le veux pas.

— Je vous aurais crue plus franche.

— J'ai mes heures.

— Eh bien ! reprit Camors, si l'heure de la franchise est passée pour vous, elle est venue pour moi...

— Cela fait compensation, dit-elle.

— Et je vais vous le prouver, poursuivit Camors.

— Je m'en fais une fête, dit la marquise en s'assujettissant doucement sur sa causeuse, comme quelqu'un qui se met à l'aise pour mieux jouir d'une circonstance agréable.

— Moi, madame, je vous aime,.. et comme vous voulez être aimée... Je vous aime ardemment et mortellement, assez pour me faire tuer et assez pour vous tuer.

— Bon, cela ! dit la marquise à demi-voix.

— Mais, continua-t-il d'un accent sourd et contenu, en vous aimant, en vous le disant, en essayant de vous faire partager mon amour, je viole indignement des obligations d'honneur que vous connaissez, — d'autres même que vous ignorez. C'est un crime, vous l'avez dit. Je ne cherche pas à m'atténuer ma faute. Je la vois, je la juge et je l'accepte. Je brise le dernier lien moral qui me restait. Je sors des rangs des hommes d'honneur, je sors même des rangs de l'humanité... Je n'ai plus rien d'humain que mon amour, rien de sacré que vous ; mais il faut que mon crime se sauve au moins par quelque grandeur... Eh bien ! voici comment je le conçois... Je conçois deux êtres également libres et forts s'aimant et s'estimant seuls l'un l'autre par-dessus tout, n'ayant d'affection, de dévouement, de loyauté, d'honneur que l'un pour l'autre, mais ayant tout cela entre eux à un degré suprême. Je vous donne et je vous consacre absolument ma personne, tout ce que je peux être et tout ce que je puis devenir, à la condition d'un retour égal... Restons dans la convention sociale, hors de laquelle nous serions misérables tous deux... Secrètement unis et secrètement isolés sur des hauteurs inconnues, au milieu de la foule humaine, la dominant et la méprisant, mettons en commun nos dons, nos facultés, nos puissances, nos deux royautés parisiennes, la vôtre, qui ne peut grandir, la mienne, qui grandira, si vous m'aimez,... et vivons ainsi l'un par l'autre et l'un pour l'autre jusqu'à la mort... Vous rêviez, disiez-vous, des amours étranges et presque sacriléges, en voilà un. — Seulement, avant de l'accepter songez y bien, car je vous atteste que cela est fort sérieux. Mon amour pour vous est immense... Je vous aime assez pour dédaigner et fouler aux pieds ce que les derniers des hommes respectent encore... Je vous aime assez pour trouver en vous seule, en votre seule estime, en votre seul tendresse, dans l'orgueil et dans livresse d'être à vous,... l'oubli et la consolation de l'amitié outragée, de la foi trahie, de l'honneur perdu !... Mais, madame, c'est là un sentiment avec lequel vous auriez tort de jouer, vous devez le comprendre... Eh bien ! si vous voulez de mon amour, si vous voulez de cette alliance, — contraire à toutes les lois du monde,... mais grande du moins et singulière,... daignez me le dire, et je tombe à vos pieds... Si vous n'en voulez pas, si elle vous fait peur, si vous n'êtes pas prête à toutes les obligations redoutables qu'elle entraîne, dites-le encore ;... ne craignez pas un mot, pas un reproche... Quoi qu'il puisse m'en coûter, je brise ma vie, je pars, je m'éloigne de vous sans retour, et ce qui s'est passé hier est oublié à jamais.

Il se fut et demeura les yeux fixés sur ceux de la jeune femme avec une expression d'anxiété ardente.

A mesure qu'il avait parlé, elle avait pris un air plus grave ; elle l'écoutait la tête un peu basse, dans l'attitude d'une puissante curiosité, lui jetant par intervalles un regard plein d'une flamme sombre. Une faible et rapide palpitation du sein, un frissonnement léger des narines dilatées, trahissaient seuls l'orage intérieur. — Ceci, dit-elle après un silence, devient en effet intéressant ;... mais vous ne comptez pas, en tout cas, partir ce soir, je suppose ?

— Non, dit Camors.

— Eh bien ! reprit-elle en lui adressant de la tête un signe d'adieu et sans lui offrir sa main, nous nous reverrons.

— Mais quand ?

— Au premier jour.

Il crut comprendre qu'elle demandait le temps de réfléchir, un peu effrayée sans doute du monstre qu'elle avait évoqué. — Il la salua gravement et sortit.

Le lendemain et les deux jours qui suivirent, il se présenta en vain à la porte de Mme de Campvallon. La marquise devait dîner en ville et s'habillait.

Ce furent pour M. de Camors des siècles de tourmens. Une pensée qui l'avait souvent inquiété s'empara de lui avec une sorte d'évidence poignante. — La marquise ne l'aimait pas. Elle avait simplement voulu se venger du passé, et après l'avoir déhonoré elle se riait de lui : elle lui avait fait signer le pacte, et elle lui échappait. — Et pourtant au milieu des déchiremens de son orgueil sa passion, loin de s'affaiblir, s'exaspérait.

Le quatrième jour après leur entretien, il n'alla point chez elle. Il espérait la voir dans la soirée chez la vicomtesse d'Oilly, où ils avaient l'habitude de se rencontrer chaque vendredi. La vicomtesse d'Oilly était cette ancienne maîtresse du comte de Camors le père, lequel avait jugé convenable de lui confier l'éducation de son fils. Camors avait conservé pour elle une sorte d'affection. C'était une bonne femme qu'on aimait, et dont on ne laissait pas de se moquer un peu. Elle n'était plus jeune depuis longtemps : forcée de renoncer à la galanterie, qui avait été la principale occupation de ses belles années, et, ne se sentant pas le goût de la dévotion, elle s'était mis en tête, sur le retour, d'avoir un salon. Elle y recevait quelques hommes distingués, savans, écrivains, artistes. On se piquait d'y penser librement. La vicomtesse, pour faire face aux obligations de sa situation nouvelle, avait résolu de s'éclairer. Elle suivait les cours publics et aussi les conférences, dont la mode commençait à s'établir. Elle parlait assez convenablement des générations spontanées. Elle avait cependant manifesté une vive surprise le jour où Camors, qui se plaisait à la tourmenter, avait cru devoir l'informer que les hommes descendaient des singes. — Voyons, mon ami, lui dit-elle, je ne puis vraiment pas admettre cela... Comment pouvez vous croire que votre grand père fût un singe,... vous qui êtes si charmant ! — Elle raisonnait sur toutes choses de cette force. Néanmoins elle se vantait d'être philosophe ; mais quelquefois le matin elle sortait à la dérobée, avec un voile fort épais, et elle entrait à Saint-Suplice, où elle se confessait, afin de se mettre en règle avec le bon Dieu, pour le cas où par hasard il eût existé.

(*Sera continué.*)

nous donne de l'eau; tandis qu'on s'entretient de la réorganisation de l'école, le lendemain même nous voyons passer une centaine d'élèves déjà portant leur uniforme ; on parle du collège des filles; on aurait pensé qu'il serait ouvert dans six mois mais c'est seulement dans quelques jours qu'il commencera à fonctionner.

J'oubliais de vous dire que les reçus de l'impôt seront vendus une Piastre chaque et leur produit appliqué à l'entretien de l'Ecole des Métiers. Tout cela promet, tout cela est beau; le résultat n'est pas douteux. Par ce que Ali Riza Pacha fait nous sommes certains que la population en arrivera petit à petit à jouir d'un bien-être inconnu jusqu'ici dans nos parages et ce qui n'est guère moins important, Tripoli deviendra petit à petit une des provinces les plus importantes de l'Empire Ottoman.

Nous attendons les pluies avec impatience; depuis quelques jours d'immenses amas de nuages passent mais, pas une goutte pour nous. La température est devenue plus supportable; nous avons 83° Fahrenheit à l'ombre. La santé publique ne laisse rien à désirer.

Nous avons grand calme sur place; on attend les caravanes; le blé a haussé de deux Piastres; c'est la seule chose à mentionner. L'ivoire varie de 2,200 à 2,600 piastres les 40 oques, d'après la grandeur et la qualité. Nous espérons qu'à l'arrivée des Caravanes le mouvement reprendra; il en serait bien temps.

VARIÉTÉS.

Le mouvement progressif de la consommation du tabac en France se poursuit avec une rapidité dont les renseignements administratifs qui suivent donneront une idée:

En se reportant à l'année 1789, on voit que le privilége de la vente du tabac rapportait 30 millions à l'Etat. En 1811, ce produit ne donnait annuellement que 16 millions; Mais la progression se fait sentir sans interruption, à partir de cette époque. Ainsi, en 1815, la recette nette de la régie des tabacs est de 32 millions; en 1825, de 44 millions, en 1835, de 51 millions; en 1845, de 82 millions; en 1855, de 113 millions; en 1865, de 175 millions!

La quantité de tabac vendue au public en 1815 était de 8 millions 981,403 kilogrammes. Aujourd'hui cette quantité est de 30 millions de kilogrammes!

En calculant la consommation d'après une population approximative de 38 millions d'habitants, en admettant que l'usage du tabac ne commence qu'à quinze ans, et en ne comptant que les hommes, on arrive à une consommation, par tête, de 2 kil. 144 cent., et à une dépense de 1 fr. 45 c.

Il y a dix départements où le nombre des consommateurs, fumeurs et priseurs, est le plus considérable: ce sont les Bouches-du-Rhône, Seine, Seine-et-Oise, Rhône, Var, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Alpes-Maritimes, Finistère, Seine-et-Marne.

En général, on peut dire que ce sont les départements qui ont les plus fortes garnisons et le plus de gens de mer qui consomment le plus de tabac.

Quinze départements sont autorisés à cultiver le tabac, ce sont: les Alpes Maritimes, les Bouches-du-Rhône, la Dordogne, la Gironde, l'Ille-et-Vilaine, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Meurthe, la Moselle, le Nord, le Pas-de-Calais, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Haute-Saône, la Haute-Savoie et l'Algérie.

Le produit des cultures françaises est de 21 à 22 millions de kilogr. par an. L'Algérie fournit 3 millions 400 kilog.

La consommation étant bien supérieure à la production, c'est l'Amérique qui fournit la différence. La plus grande partie de l'approvisionnement vient des Etats Unis, qui produisent annuellement 130 millions de kilogr. de tabacs et qui en expédient à toute l'Europe.

Les Etats les plus renommés pour la quantité et la qualité du tabac sont: la Virginie, le Tennessee, la Caroline du Nord, le Maryland, le Connecticut, le Kentucky, le Missouri et l'Ohio, l'Indiana et l'Illinois.

Cuba, Porto-Ricco et les Philippines produisent les qualités les plus estimées dans le commerce après celles du Kentucky et du Maryland. Le consommation des cigares de la Havane et de Manille introduits en France est, par an, de 50 millions de cigares.

—

Nouvelle édition de l'épingle de Laffitte:

Le fils de lord H..., l'un des plus riches seigneurs de l'Angleterre, établi à Paris, possède un fils dissipateur. Le jeune fou a commis de telles extravagances que son père est venu exprès à Londres pour changer son testament, dans lequel il l'a fait son légataire universel.

Une fois à Londres, il reçoit la visite de son fils, qui se montre empressé à lui rendre ses devoirs.

Lord H... a la coutume de fumer régulièrement le matin et le soir et quelquefois dans la journée. Un jour que son fils se trouve auprès de lui, il lui demande un morceau de papier pour allumer sa pipe. Le jeune homme tire une vieille lettre de sa poche, la plie méthodiquement, l'allume et la donne à son père; après que ce dernier s'en est servi, l'autre éteint ce qui reste et le met sur une fenêtre derrière un rideau.

Le jour suivant, le vieillard, ayant bourré sa pipe, demande encore un morceau de papier au jeune homme, qui va à la fenêtre prendre ce qui est resté de la veille.

Lord H... est frappé de ce procédé ; il en conclut que son fils possède un fond naturel de bon ordre et même d'économie, et que, lorsque les premiers feux de la jeunesse seront passés, il deviendra un homme rangé.

Et voilà comment il se fait que notre jeune débauché, sûr maintenant, grâce à l'épingle de Laffitte, d'hériter d'une fortune immense, continue à mener un train d'enfer!

Il est surtout renommé pour les punchs monstrueux qu'il donne. Il cherche à imiter sir Edward Russell, le commandant en chef des forces britanniques dans la Méditerranée.

On sait que ce dernier a eu un bol de punch le plus extraordinaire dont on ait jamais entendu parler.

Ce bol fut préparé dans le vaste bassin de marbre du jardin, au milieu de quatre allées d'orangers et de limoniers. Chacune de ces allées contenait une table, dans toute sa longueur, chargée d'une magnifique collation.

On avait jeté dans le bassin les ingrédients suivants: quatre barriques d'eau-de-vie, huit barriques d'eau clarifiée, vingt-cinq mille limons, quatre vingts pintes de jus de citron, treize quintaux de sucre de Lisbonne, cinq livres de muscade, trois cents biscuits et enfin une pipe de malaga.

Il y avait un dais au-dessus du bassin, pour le garantir de la pluie et de la poussière, et on avait construit, en bois de rose, un petit bateau, dans lequel un mousse proprement habillé, appartenant à la flotte anglaise de la Méditerranée, voguait sur le punch même, et en servait à la compagnie, composée de plus de six mille personnes.

—

M. le vicomte de Cluvigny raconte dans le *Sport* une petite histoire de famille qui pourra trouver sa place dans la prochaine édition de la *Morale en action* :

Une femme d'un grand nom vient de donner un exemple qu'il est bon de faire connaître. Son mari, tout en conservant vis-à-vis d'elle les égards que tout homme bien né doit à une femme, *même quand elle est la sienne*, cet aimable marquis, disons-nous, avait pris hors de chez lui des habitudes si coûteuses que sa famille et celle de sa femme crurent devoir faire des démarches à l'insu de celle ci pour lui faire donner un conseil judiciaire.

La marquise, appelée chez le juge chargé d'examiner l'affaire, répondit avec dignité qu'elle n'avait qu'à se louer de son mari ; que s'il avait fait quelques *placements* malheureux, sa fortune à elle était assez belle pour suffire à deux, puisqu'ils n'ont pas d'enfants, et qu'enfin elle s'oppose formellement à une mesure qui ne serait justifiée par rien. Le marquis a du cœur, il a compris la délicatesse de sa femme qui ne lui a même pas parlé de sa visite chez le juge. Le lendemain, il est entré chez elle, et ne lui a rien dit non plus, parce qu'il y a des choses dont on ne remercie pas. Mais il lui a proposé de partir pour leur beau château de Bretagne et de passer deux ans loin de Paris. Ils sont partis deux jours plus tard, *leurs amis iront les voir le mois prochain* et les trouveront heureux sans doute, de tout le bonheur *qu'un malentendu* leur a fait perdre pendant plusieurs années. *Comme c'est beau d'avoir assez de cœur des deux côtés pour tendre la main et pour l'accepter ainsi!....*

Un *malentendu* me plait, et mon imagination se livre à une foule de suppositions sur la surdité réciproque de ces deux époux que leurs amis *iront voir le mois prochain* (pas avant).

Quant à la dernière phrase, elle figurerait parfaitement dans une timbale milanaise.

—

La veuve Marsh, de la paroisse de Clerkenwell, est âgée de quarante ans. Elle est aveugle depuis deux lustres.

En face de sa maison, resta un charpentier. De sa fenêtre, elle entend un jeune apprenti, doué d'une voix très-agréable, qui chante du matin au soir. Cette voix mélodieuse produit sur elle une si vive impression qu'elle envoie chercher le jeune homme, lui fait compliment sur sa bonne conduite, et, après lui avoir passé les mains sur le visage pour juger de l'ensemble de ses traits, lui fait présent d'une montre et d'un habit neuf.

Peu de jours après, elle lui prête quelques guinées, afin qu'il puisse travailler pour des pratiques. En conséquence de ses services, le jeune apprenti vient chaque jour lui chanter les airs qu'elle aime le mieux.

Obligé de retourner dans son pays, le jeune homme vient tout bonnement en faire part à sa protectrice, en lui promettant de la rembourser, le plus tôt qu'il lui sera possible, de la somme qu'elle lui a si généreusement prêtée.

Mais l'aveugle bienfaisante trouve sans doute que ces arrangements ne s'accorderont pas avec les tendres désirs qu'elle nourrit en secret; elle prend la résolution de lancer un *writ* contre lui.

En conséquence, le débiteur est arrêté et conduit chez le shérif du quartier, où il trouve la veuve toute tremblante.

Cette dame propose, en rougissant avec un modeste embarras, à l'objet de son amour, de l'épouser sur-le-champ s'il veut éviter la prison.

L'alternative est embarrassante; mais le pauvre chanteur, ne pouvant mieux faire, accepte le parti du mariage.

L'huissier qui l'avait arrêté, le conduit à l'autel, où il le remet à la dame aveugle, qui, après l'avoir bien palpé de crainte qu'on ne la trompe, prononce le oui conjugal avec tout l'enthousiasme d'une vive tendresse.

Une somme de mille livres sterling qu'elle apporte en dot à son mari est le prix des airs harmonieux que sans doute il lui chantera dans la suite.

—

Si à Paris on oublie facilement les conversions politiques, il n'en est pas de même dans la Loire-Inférieure, où les Bretons ont le souvenir tenace. Nantes vient d'élever une statue au prédécesseur de M. Rouher. Par malheur, la province a gardé la mémoire des professions de foi républicaines de M. Billault en 1848. Aussi les Nantais viennent de proposer une inscription à ajouter à celles qui sont sur le socle de la statue ; elle est moitié latine moitié française, et la parodi du vers de l'*Enéide* :

Quantum mutatus a... BILLAULT !

Le mot est joli, bien qu'il sente terriblement le boulevard !

—

Un laideron de cinquante à soixante ans vient de terminer sa toilette pour se rendre à l'église; elle regarde dans sa glace les plus petites particularités de son costume ; un sourire de satisfaction erre sur ses lèvres blêmes et décolorées.

Elle fait trois pas vers la porte, puis elle se retourne en disant à la domestique :

— Betsy, je ferai mieux de porter mon voile.

— Mais...

— Oui, mademoiselle : l'église n'est pas un lieu où l'on doive distraire l'attention des jeunes gens !

—

MM. les petits crevés vont bien, ils viennent d'inaugurer une mode nouvelle. Ils portent tous, ou presque tous, depuis huit jours, des chapeaux dont les coiffes sont tapissées de gravures......

Tout dernièrement, au café Anglais, deux de ces petits messieurs, accompagnés de Mlles G... et C..., jouèrent, au baccarat; un huit-ressorts que le gagnant devait offrir à l'une de ces dames. La chance favorisa M. X .. Il donna une revanche et gagna encore ; la partie continua avec acharnement. Au jour, M. G... avait perdu 5 huit-ressorts, 12 coupés, 2 breaks et 14 chevaux.

MM. les petits crevés vont bien.

—

Quelque chose de gai ne sera point inutile; adressons-nous à M. Villemot; le chroniqueur du *Temps*, avec son bon sens ferme, anti-théorique , élucide une question très souvent controversée.

Un avocat qui défend un scélérat peut-il être de bonne foi ?

Voici l'anecdote qui sert de réponse :

Un avocat du Midi qui a figuré avec distinction dans les assemblées de la République, nous racontait souvent en ces termes, ses débuts au barreau d'Albi : « J'étais jeune et naïf, disait-il, et je plaidais ma première cause. Il s'agissait d'un paysan accusé d'avoir volé une montre. Le dossier, l'insignifiance des preuves, et plus que tout, l'attitude de l'accusé, qui représentait par excellence ce que l'on appelle « un bonhomme, » m'avaient convaincu de l'innocence de mon client.

Je plaidai donc avec cette chaleur d'âme qui puisait son inspiration dans une foi robuste, et je fis acquitter le paysan. Une fois libre, il se jeta dans mes bras :

» Oh, monsieur ! disait-il, comme vous avez bien parlé! Mes enfants seront instruits à vous bénir. Maintenant, il faudrait me rendre encore un service.

— Lequel ?

— Ce serait de déterrer la montre...

— Déterrer la montre ?

— Sans doute. Elle est au pied du septième peuplier sur le mail. Mais vous comprenez que je puis être observé ; tandis que vous, en vous promenant vous fouillez avec votre petite canne, vous prenez la montre, et vous me la repassez.

— Malheureux, tu étais donc coupable ?

— Comment ! vous ne le saviez pas? Mais si j'avais été innocent, je n'aurais pas fait la dépense d'un avocat. Je me serais défendu moi-même.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 5 octobre	34	20
Clôture	du 5 octobre	34	28

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille, ce 28 Septembre.

Ce que l'on prévoyait est arrivé, les *blés* sont en baisse : les hauts prix pratiqués jusqu'ici n'ont pas été tenus, la spéculation s'arrête et les affaires se bornent aux besoins du moment. En Espagne même, paraît-il, les cours étaient plus bas que chez nous, mais l'on croit à une prochaine reprise, ce calme n'étant dû selon l'opinion générale qu'au découragement qui affecte tous les articles en général et qui devait gagner aussi les blés. Si donc les affaires reprennent cet automne et l'hiver prochain, le mouvement sur les blés reprendra aussi puisqu'en outre c'est là un article de toute première nécessité. En attendant, voici les cours pratiqués cette dernière semaine : Les 160 litres *escompte* 1 o/o. Entrepôt.

Taganrok dur.	128/124	désig. imméd. arr. octobre	39 fr. 50 c.
—	129/125		41 fr.
—	130/126	désig. imméd. ar. octobre	41 fr. 25 c.
Rodosto dur	131/127	désig. imméd. ar. octobre	41 fr. 50 c.
Danube	130/126		40 fr.
—	129/125		39 fr. 25 c
—	127/123	pour oct. nov. et décemb.	35 fr.
Pologne	127/123		40 fr. 50 c.
—	128/124		41 fr. 50 c.
—	126/122		38.
Bourgas	130/126	désig. novemb. et décem.	40 fr. 50 c.
—	128/124	désig. janvier	39 fr. 50
Enos dur.	130/126	désig. septem. et octobre.	40 fr.
—	121/117		34 fr, 50 c.

Il y a quelque activité à signaler sur les *Graines Oléagineuses*, cela provient des hauts prix auxquels sont tenues les huiles de graines. On a fait des lins de Russie à 39 fr. disponible. Des colzas du Danube à 36 fr. à livrer.

Les *suifs* au contraire sont calmes, les prix de ma dernière lettre ne sont aujourd'hui que nominaux.

Les *soies et cocons* se trouvent dans une situation déplorable : la baisse continue et pourtant les affaires sont très rares Des avis venus de Lyon me portent que les demandes ne portent presque exclusivement que sur les belles soies ouvrées de France et de l'Italie, et comme elles sont très rares, les prix sont toujours bien tenus. Par contre, les qualités courantes et les grèges restent délaissées : il s'en vend quelques balles néanmoins, mais il faut que se soit de la marchandise d'un très bon dévidage, comme les grèges de Brousse, qui profitent des quelques demandes qui sont faites. On côte les filatures d'Andrinople à 105 fr. Salonique 97 fr. et 99 fr. Des *cocons* de Volo ont été faits à 25 fr. (rendement 4 pour un.)

La situation des *laines* est toujours désespérée : tendance à la baisse manque d'affaires, abstention complète de la spéculation et aussi des fabricants. On côte les Salonique ancienne récolte 82 fr. 50 et la nouvelle récolte 85 fr. Smyrne non cernie 70 à 75 fr. Mossoul 2 fr. 25 le kil.

Quant aux *cotons* le marché reste très calme : on a fait des Salonique indigène à 80 fr. et 90 fr. les 50 kil Trebisonde à 67 fr. 50 et 70 fr. Volo à 80 fr.

Ma dépêche vous signalait quelque reprise sur les *peaux de chèvres* qui sont très demandées quoique avec peu d'affaires car les prix sont tenus trop haut par les détenteurs. On côte Constantinople et Levant de 18 à 28 la douzaine. Samsoun et Mer-Noire de 30 à 36 fr.

Les *métaux* restent en calme:les *étains* fermes avec prix en voie de hausse et les *cuivres* moins bien tenus.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Paris, 27 septembre.

Céréales. — La question des subsistances preoccupe fort les esprits en ce moment; mais je dois ajouter qu'après quelques faits dont on s'était alarmé, les prix ont pu déjà diminuer en boulangerie, par suite des forts achats de blé qui continuent à l'étranger pour notre compte; aussi a-t-on pu conclure cette semaine, des marchés à terme, pour fin de mois, avec une baisse de deux francs sur les prix courants. Pendant les dix premiers jours de ce mois, il a été importé en France 187,243 quintaux métriques de froment en grains et farines, tandis que l'exportation ne s'élève qu'à 7,118 quintaux. En ce moment les farines de consommation se cotent, marques supérieures, 88 fr.; premières marques, 87; bonnes marques, 85 à 86, et 84, toutes les autres sortes. Voici les cours commerciaux:

Six marques, courant du mois 84 50 à 84 25 ; octobre, 85, deux derniers mois, 80 50 à 80 25 ; 4 mois de novembre, 79 75, le sac de 157 kil., net.

Type-Paris, courant, 51 25; octobre, 50 75 ; 2 derniers, 50; 4 mois de novembre, 49 80; à 49 75, le sac de 101 kil., brut pour net.

Cours officiel, six marques, 84 50; Type-Paris, 51 50.

En blés, les offres de la culture n'ont pas varié depuis huit jours, les acheteurs ne veulent acheter qu'en baisse, et ils obtiennent en général 50 cent. ; sur quelques lots, les concessions des vendeurs atteignent 1 fr. Il faut voir les prix par 120 kil. : Blés blancs de choix, 47 fr. 50; blés rouges de même sorte, 47 ; 1res qualités, 46 à 46 50 ; bonnes sortes ordinaires, 45 à 45 50; qualités ordinaires, 44 à 44 50

Huiles et graines. — Cours officiel. Huiles, les 100 kil, hors barrière. Colza, disponible en tons fûts, 99 50; en tonnes, 101; épurée en tonnes, 109; Lin en fûts, 107 50; en tonnes, 109.

Cours commercial, Colza disponible 99 50 ; courant du mois, 99 50; octobre, 99 50; 2 derniers, 100; 4 premiers, 100. Lin brute disponible en tons fûts de toute provenance, 107 50; courant du mois, 107; 3 derniers mois, 102; 4 premiers, 100.

OEillette rousse nulle; pavots de l'Inde 125; arachides extra, 155; surfine, 150; fine, 145; lampante, 125; d'olive surfine, 220 à 270, les 100 kil. en tons fûts. OEillette surfine 1re marque d'Arras, 174 à 178 fr.

Graines. Colza, 24 à 27 50; œillette, 52 à 57; cameline, 18 à 21; chanvre, 15 à 15 50; Lin graines indigènes, 28 50 à 31 50; étrangères, 26 à 30

Tourteaux; Colza 15 50 à 16 50; œillette, 14 50 à 15; cameline, 15; chanvre, 12 50 à 13; Lin, graines indigènes, 28 à 29; étrangères, 25 à 27.

Sucres. — Cours officiel. Sucre brut indigène, 59, les 100 kil., entrepôt de Paris.

Cours commercial. disponible et courant du mois 59; 4 mois d'octobre, 57 50 à 57; blanc N° 2 disponible 70; à livrer 68 à 67 50; raffinés suivant mérite 126 à 125, les 100 kil , type n° 12, au droit de 42 fr.

Cafés — Les 100 kil., acq., Ceylan, 200 ; Natif, 195; Java, 235. Au Havre, Haïti, 71 et 69 suivant mérite ; Guatemala, 76; Rio, 51.

A Bordeaux, Guayra non gragé, 74 fr.; Rio non lavé, 70 fr.

Du reste, sur ces deux articles, sucre et café, on ne cite aucune transaction importante. Les arrivages des colonies, qui ont eu lieu la semaine dernière, ont réduit la demande.

Soies et soieries. Dernier numéro placé à Lyon des soies et bobines, depuis le 1er septembre.

Dernier numéro des ballots pesés.

Quoique la situation du marché lyonnais ne se soit pas sensiblement modifiée, il y a cependant moins de réserve dans la demande et comme un pressentiment d'une amélioration peut-être prochaine. Les articles fins sont toujours particulièrement recherchés; mais ceux de qualité courante sont moins dépréciés que précédemment Les grèges de mérite secondaire ne peuvent que difficilement se placer à ouvraison, même à prix très-élevés; aussi est-il à présumer que les ouvrées de ces sortes verront leurs cours s'élever dès que les transactions reprendront une sérieuse activité.

On écrit de Cavaillon que la position de ce marché n'a pas non plus empiré ; au contraire, il s'est fait quelques affaires à des prix dont je vous envoie un court aperçu: De fr. 81 à 82 les premiers choix Luberon; 75 à 78, le passable ; 62 à 65, les basses; 25 à 25 50 les douppions; 7 à 750 les frisons ordinaires; 12 à 13 les vapeurs; 10 à 11, les cocons percés; 13 à 14 les bourres. Tous ces articles ont considérablement baissé ; cependant la spéculation reste indifférente aux achats.

Cotons. — Voici la dépêche officielle de New-York, 21 septembre, résumant les derniers télégrammes du Sud :

Recettes de la semaine en cotons Et.U. bal.		9,000
Exp. de la semaine pour l'Angleterre	»	— —
D° D° pour le continent .	»	— —
Stocks dans tous les ports de l'Union	»	75,000
Recettes totales dep. le 1er 7bre Et.U	»	19,000
Exp. tot. dep. le 1er 7bre p. l'Anglet.	»	1,000
D° D° pour le continent .	»	— —

Les dernières dépêches d'Amérique parlent aussi des fortes pluies qui auraient grandement nui à la récolte en Georgie et dans la Caroline du Sud; mais les avis précédents étaient favorables. Ils annonçaient tous pour la prochaine campagne une production probable de 2,250,000 balles, avec une saison ordinaire ; on pourrait en conclure qu'avec une belle saison, 2,500,000 seraient possibles; mais il faut attendre l'époque des gelées (killing-frort) pour se rendre compte de la situation avec moins d'incertitude. La fièvre jaune continue ses ravages dans le Mississipi et au Texas, ce qui retardera les arrivages de coton à la Nouvelle-Orléans et à Galveston.

Sur la place du Havre, on a reçu le 24 septembre 10.000 balles d'arrivage, dont plus de 9,000 de Bombay. La perspective de la mise en vente prochaine de bonne partie de ces renforts et la continuation d'avis froids d'Angleterre ont déterminé les vendeurs à faire des concessions et les prix ont fléchi de pleinement fr. 2 1/2.— Les Louisianes très-ordinaires se raisonnent de 105 à 110, suivant mérite ; les Oomra se sont traités de 77 50 à 80 francs.

Dernier cours de New-York (par dépêche) :

Cours du middling de Liver.			à New-Orleans c.	24
D°	D°	D°	à Mobile.. »	24
D°		D° Upland	à New-York. .... »	24 1/2

La retraite de MM Pereire et la prochaine liquidation du Crédit Mobilier, les 100 millions que demande l'entreprise du canal de Suez, dans l'ordre financier; en politique, l'arrestation de Garibaldi, la continuation des armements, l'attente d'une déclaration du gouvernement au *Moniteur*, tels sont les faits qui agissent plus ou moins sur la Bourse.— Le Crédit Mobilier subit, bien entendu, une dépréciation qui le met à 72 50.—Notre 3 0/0 se soutient beaucoup mieux, et se voit demandé à 69 10 ; l'Italien fait relativement bonne contenance, à 48 55 et même 70. La dette turque fait 32, sa bonne moyenne.

D'après le dernier bilan de la Banque de France, son encaisse métallique a subi, pour la première fois depuis bien longtemps une diminution de 13 millions 100.000 fr , qui le met, par conséquent, à fr. 956,858,706. Les comptes-courants particuliers ont également diminué de 17,600,000. Le portefeuille, par contre, a augmenté, de 5,700,000 francs.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 4 Octobre.

BATOUM bat. à vap russ *Elborus*, capit. Gerard, div. marchandises.
ODESSA bat. à vap. aut. *Lucifer*, cap. S'eiskal, div marchandises.
BORRGAS bat à vap. aut. *Jupiter*, cap Druscovich div. marchandises.
CARDIFF bat. à vap. ang. *Lena*, capit. Jackson, ayant touché aux Dardanelles ch. de terre.

DÉPARTS des bat. à vap. du 4 Octobre

MARSEILLE bat. à vap. aut. *Jupiter*, cap. Drussovich, div. marchandises.
SMYRNE bat. à vap. angl. *Atlas*, cap. Belll, divers marchandises.
VARNA bat. à vap. aut. *Africa*, cap. Mazarovich, div. marchandises.
GALATZ bat. à vap. angl. *Lena*, cap. Jackson, div marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 4 Octobre.

FALMOUTH br. ital. *Ida*, cap Mortola, lest.
MARSEILLE br ital. *Luigi Murgi*, cap. L. Murgi, »
ALEXANDRIE br. ottom. A. *Bahri*, cap. Ahmet. »
MALTE br. hell. *Dhespina*. cap. Taulis, lest.
TRIESTE br hell. *A. Spiridhon*, cap. Mataranos, diverses marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 4 Octobre

FALMOUTH bark aut. *Diva*, cap. Simonich, blé.
— bark sued *Harmelin*, cap. Peterson, blé.
— br. norv. *Eidsvould*, cap. Smith, seigle.
— br. aut *Themis*, cap. Sterk, blé.
MARSEILLE br. hell. *Podhodhinamos*, capit. And. Athanassopoulos, blé.
— br. hell. *Olimbia*, cap. Coulumbis, blé.
— br. ital *N, Artura*, cap. Barzotti, blé.
— br. ital. *Lorenzo*, cap. Canepa, blé.
— gab. hell. *Aspassia*, cap. Kefalas, blé.
— br. hell. *Alexandros*, cap. Panayotas, blé.
— br. hell. *A Nicolaos*, cap. Dossis, blé.
— br. hell. A. *Elefterios*, cap. Elefteriu, blé.
— br. hell. *E. Theotocou*, cap. Saris, blé.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap Rocos, blé.
— br. hell *A. Nicolaos*, cap. Lumis, blé.
— br. hell. *A. Spiridhon*, cap. Marula, blé.
— br. hell. *Taxiarhis*, cap. Cocoumbris, blé.
ANGLETERRE br ital. *Raffaelle*, cap. Cacace, blé.
DANUBE br. ital. *Luigi Mursi*, cap. Mursi, lest.
— br. hell *Anexartitos*, cap Pandelescos, lest
— br. hell. *Evanghelistra*, cap Gressaris, lest.
— br. hell. *Theano*, cap Svorones, blé.
— br. hell. *P. Mirtidiotissa*, cap. Metaxas, blé.
— br. hell. *Profiti Ilia*, cap. Calomburis, lest
— br hell. *Elleni*, cap. Paraskeva, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Mihalario, lest
— » » cap. Camenos, lest.
— br hell *Panaya*, cap. Baffi, lest.
— br. hell. *Omonia*, cap. Stathaki, lest.
TAKANROK br. hell. *Eptanissos*, cap. Licardopoulos, lest
— br. hell. *Spezia*, cap. Andoniou, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Caradja, lest.
KUSTENDJE br. hell *Ioanis*. cap Bostandelis, lest
— br hell. *P. Emboriani*, cap. Ioanou, lest.
— br. hell. *Anghetiki*, cap. Docas, lest.
VARNA br. hell. *Yeorghios*, cap. Lembessis, lest.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 3

de KUSTENDJE pour Marseille, gab. hell. *Elpis* cap. Coufoudakis, blé.
— pour Falmouth, bar. ang. *Star*, cap. James Townsend, blé.
— pour Falmouth, bar. ang. *Brothers*, capit. Reavelly, blé.
de NICOLAEFF à ardre, bar. ital. *Vittorio*, capit. Maresca, graine de lin.
— pour Marseille, br. hell. A. *Nicolaos*, capit. M. Marcos, blé.
— pour Maaseille br. hellene, *Sophia*, capit. A. Yaniizas, blé.
de GALATZ pour Falmouth, br. angl. *Colorado*, cap. M. Wayman, blé.
de VARNA pour Marteille, br. hell. *Taxiarhis*, capit. Coucoumbris, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Ayos Spiridoon*, capit. Zacharias, blé.
de ODESSA pour Marseille, br. ital. *San Raffaello*, capit. Cacace, blé.

du 4

de IBRAILE pour Marseille, br. hel. *Nireph*, cap. Diakakis, blé.
— pour Marseille, br. hell. A. *Nicolaos*, capit. Pappas, lest.
— pour Marseille br. hell. *Enosis*, cap. Goulandris, graine de lin.
— pour Marseille, br. hell. *Polixeni*, capit. Calidopoulos, blé
— pour Marseille br. hell. *Iraclis*, capit. Hagi-Joanou, blé.
— pour Marseille, br. hell. *A. Nicoloos*, capit J. Boughas, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Epaminondas*, cap. cap Jeoryanis, blé.
— pour Marseille br. hell. *Ayos Nicolaos*, cap. N. Cardassis, blé.
de TAGANROK pour Marseille, bark angl. *Anne Ellison*. cap. Bernard, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille br. ital. *Lorenzo*, cap Canessa, blé.
de SOULINA pour Marseile, br aut *Plood*, capit. Tarabochia, blé.
— pour Falmouth, bar. aut. *Michele*, cap. Ciacich, graine de lin.
— pour Angleterre, bar. angl. *Undecimus*, cap Paolo Ellul, blé.
de GALATZ pour Amsterdam. schoo. holl. *Vibrenda* cap. Wil Kers, seigls.
— pour Amsterdam br. mek. *Mathias Evers*, cap. Andres, seigle.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE À VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français, *GYPTIS* c. Rolland, partira pour MARSEILLE Lundi 7 octobre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale
Cité française, N° 3.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.— GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858

Tirage, le 1er septembre 1867. — Les premiers lots sont florins 200,000; 40,000; 20,000; 5,000; etc. Une promesse coûte P. 40. La contrefaçon autant que le payement sur place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 255 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de:

Lampes, Services Pendules, Lustres,
Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Marsine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voages fréquents pour Marseille et Londres.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'État I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins: 300,000; 250,000; 200,000; 50,000; 40,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5,000; 2,000; 1,000; 500; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR:

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages: premier Lot		Florins	300,000	Prince Clary,	tirages 2	Florins	25,000
Emprunt de 1860,	tirages 4	»	300,000	Saint Genois	» 1	»	50,000
Crédit mob. 1858,	» 4	»	250,000	Palfi	» 1	»	40,000
Emprunt de 1864,	» 5	»	200,000	Waldstein	» 3	»	25,000
Prince Salm	» 2	»	40,000	Rudolf	» 2	»	25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins: 250,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5,000; 2,000; 1,000; 500; 400; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1858, aura lieu le 1er Décembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

UNE PREMIÈRE MAISON

DE VINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX

De Bordeaux

Demande des représentants à la commission. Ecrire franco à M. A. X. poste restante de Bordeaux. Inutile de se présenter sans d'excellentes références.

Chemin de fer Ottoman

DE SMYRNE A AIDIN

DE S. M. I. LE SULTAN.

Il est donné avis par le présent qu'une réunion Générale *spéciale* des actionnaires de cette Compagnie aura lieu à l'Hôtel « The City Terminus », Cannon Street London, le lundi 18 novembre prochain à 1 heure p.m. précise.

L'arrangement pour le paiement des Débentures et des dettes générales de la Compagnie dernièrement soumis et approuvé par l'Attorney Général et M. Charles Clark, sera soumis pour la considération et l'adoption de ce meeting.

Les actionnaires désirant prendre part aux opérations de l'assemblée spéciale sont priés de déposer leurs titres au bureau de la Compagnie N° 8 Poultry London, ou chez ses banquiers à Constantinople MM. C. S. Hanson et Cie ou au bureau de la Compagnie à Smyrne au moins 21 jours à l'avance de celui qu'aura lieu la réunion.

Un reçu sera livré pour les Actions qui seront déposés, lequel doit être présenté à la réunion.

Par ordre du Conseil d'Administration,

S. J. Smithers,
Secrétaire général.

8, Poultry London, E. C.
20 septembre 1867.

I. R. DIREZIONE

delle Poste Austriache.

AVVISO.

Si previene il rispettabile Publico qualmente principiando da Venerdi 11 corrente, il vapore per Varna partirà alle ore 2 in vece delle 4 p. m.

I gruppi e le lettere raccomandate si riceveranno fin' alle ore 11 a.m. Le lettere ordinarie però fin' a 1 ora p. m.

Pera di Costantinopoli, 5 ottobre 1867,
Kletzl.

VENTE VOLONTAIRE

A PERA

Pour cause de Départ.

Par l'entremise du soussigné il sera vendu aux prix fixés, Grand'Rue de Péra, maison ALBERTI vis à-vis Galata-Séraï, tout le mobilier s'y trouvant et consistant en tables, bureaux, chaises, fauteuils, canapés, comodes, consoles, lavabos, glaces, rideaux, tapis, lits en fer, armoires, etc., etc.

La vente commencera dimanche 6 octobre courant, et continuera jusqu'à la fin, les jours suivants de 9 à 10 heures du matin, et de 3 à 6 de l'après-midi.

Le public est admis les mêmes jours à visiter les meubles qui porteront en chiffres connus les prix auxquels la vente pourra être de suite conclue.

Pour plus amples renseignements s'adresser au soussigné.

J. de CASTRO.

PUBLICATION.

La Chancellerie Royale de Prusse invite conformément à l'article II de l'ordonnance du 6 mars 1864, tous les protégés prussiens relevant de cet office, à faire prolonger leurs patentes de protection pour l'année 1867.

Les protégés de facto qui n'auront pas demandé la prolongation dans le délai de quatre semaines à partir de la date de cette publication, seront rayés dans les registres. Les autres protégés qui négligeraient de se conformer à la disposition ci-dessus, ne seront pas jusqu'à la nouvelle prolongation de leurs patentes considérés sujets prussiens toutes les fois qu'ils invoqueront la protection à leur avantage.

Constantinople le 28 septembre 1867.

Le Chancelier de la Légation.

BILLARD

neuf à vendre à très-bon marché. Passage Crépin, N° 12, à Péra.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

FONDERIE

en Bronze et en Zinc à Munich.

Nous avons l'honneur d'annoncer que nous venons d'unir à notre établissement artistique une *fonderie en bronze et en zinc* que nous recommandons particulièrement pour la composition et la construction de monuments publics, et pour des travaux statuaires du genre religieux. Une riche collection de plus de 300 modèles, chef-d'œuvre des premiers maîtres, nous met à même d'exécuter toutes les demandes à des prix très-modiques.

Pour de plus amples renseignements on est prié de s'adresser aux soussignés.

Munich (Bavière), août 1867.

MAYER & Co.
Place Stiglmeier, N° 1.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 25 Septembre, (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami (H. à la T)	
6 35	2	12 45	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
7 20	12	1 30	de Yeni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Arnaout-keui, Ortakeui, et Bechiktach.
8 20	18	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9 35	6	3 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
9 5	2	3 15	de Buyukd, Thérapia, Yénik, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechik. Cabatach.
6 30	4	1	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7 20	11	1 30	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9 20	17	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 30	3	1	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 35	14	1 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 2 h.
8 50	3	3	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach. (Les vendr. à 3 3/4 h.)
9 35	14	3 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10 35	3	4 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
2 35	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3 5	9	9 15	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami (H. à la T)	
8 5	3	2 15	pour Bechiktach, Orta-keui, Arnaout-keui.
8 50	14	3	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
7 50	9	2	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9 50	3	4	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
8 50	2	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
8 5	4	3 15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 20	6	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dére. (*Retour direct pour le pont.*)
3 20	11	9 30	pour Bébek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé et Cavak.
2 50	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 5	18	10 15	pour Rouméli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4 20	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere Yenimahallé
4 50	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
3 50	3	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3/4, en touchant aussi Béchiktach au retour.)
4 50	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 20	3	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 20	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-déré.
4 20	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
4 50	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha bagtché.*) (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

A partir du Dimanche 1er/13 Octobre, jusqu'à nouvel avis.

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque	
7 15	1 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	1	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
6 45	2 30	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 45	4	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 15	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2 20	8 30	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2 30	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
3 45	10	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque (un Bat.)	
7 45	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Therapia, Buyukdere et Yenimahallé.
9	3 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdére.
9 15	3 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1 15	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
3 15	9 30	pour Béchiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
4 15	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
4 30	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui Therapia, Buyukdéré.
5	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 25 septembre (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
6 20	3	12 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 50	16	2	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 35	10	1 45	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1 20	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

Départ du Pont

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
10 20	3	5 30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3 20	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4 5	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo
4 20	3	10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 1 h. 3/4 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
5 45	un bateau	12 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
1 35		7 45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
3 15		9 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
8 15		2 30	pour Proti, Antigone. Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
10 15		5 30	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. Bordeano

2me Année. --- N° 228.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople es considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 8 octobre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

—

(Havas.)

Rome, 6 octobre, soir.

Les zouaves pontificaux ont battu 500 garibaldiens à Bagnorêa ; 70 garibaldiens ont été tués ou blessés, 110 faits prisonniers ; parmi les zouaves il y a eu seulement quelques blessés.

Alexandrie, 7 octobre.

Les troupes Egyptiennes revenant de Crète sont arrivées ici.

—

Cours du 7 octobre.

Cosolid. T.	PARIS. .	Ouv.	31 85
		Clôt.	31 95
	LONDRES		31½—¾
Emprunt Turc 1865			255
Rente française 3 0/0		Ouv.	68 10
		Clôt.	68 25
Italien		Ouv.	45 50
		Clôt.	45 95

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Une proclamation du maire de Florence convoque la garde nationale pour maintenir l'ordre. Par mesure de précaution on a renforcé quelques postes. Jusqu'à présent, la ville est tranquille. Le nombre des prisonniers arrêtés ces jours-ci est de 70.

L'*Opinione* répète que le ministère laissera Garibaldi retourner à Caprera s'il renonce à son expédition contre Rome. Si le général refuse, on croit que le ministère réunira extraordinairement le parlement. (*Italie.*)

—

Les troubles qui ont eu lieu dernièrement à Florence, où une démonstration garibaldienne s'était produite, sont aujourd'hui entièrement apaisés.

Les désordres signalés ne sont pas renouvelés. Cette manifestation n'a exercé aucune influence sur le reste de la Péninsule : la tranquillité continue à régner dans toute l'Italie. (*Gazette officielle de Florence.*)

—

Le bruit que les officiers de la légion d'Antibes auraient donné leur démission, est dénué de tout fondement. (*Pungolo.*)

—

L'arrestation de Garibaldi ne pouvait manquer de produire en sens divers de vives émotions. Si cette mesure donnait satisfaction aux amis de l'Italie, elle devait rencontrer le parti qui encourageait les tentatives contre Rome.

Cependant malgré le soin que ce parti avait pris de répandre les plus sombres rumeurs sur l'effet produit en Italie par l'arrestation du général, rumeurs dont nous nous sommes abstenus de nous faire l'écho, une dépêche de Florence nous fait connaître que la tranquillité continue à régner dans toute la Péninsule, et que la nouvelle de l'arrestation de Garibaldi n'a occasionné à Florence que quelques troubles aussitôt reprimés. Ainsi se trouvent confondus les nouvellistes qui avaient parlé d'une agitation profonde, d'actes de violence commis. (*Patrie*)

—

M. Johnson a déclaré nulle l'ordonnance du général Griffin, qui destituait les juges de la cour suprême du Texas.

Le général Ord a publié une ordonnance qui interdit les meetings de citoyens armés

La fièvre jaune continue à la Nouvelle-Orléans. (*Courrier des Etats-Unis*).

—

On nous écrit de Toulon qu'une certaine animation règne en ce moment dans ce port, par suite des nouvelles d'Italie.

Bien des bruits circulent ; on parle de l'envoi de l'escadre d'évolutions en surveillance sur les côtes des Etats pontificaux ; l'ordre de départ serait à la veille d'être transmis à Ajaccio, où se trouve actuellement le commandant de l'escadre, l'amiral de Gueydon ; on annonce l'arrivée prochaine du ministre de la marine ; on dit enfin que toutes les dispositions sont prises pour le cas où un embarquement de troupes serait nécessaire.

De toutes ces versions, il n'en est aucune que notre correspondant soit en état d'affirmer ou de démentir ; mais ce qui est certain, c'est que plusieurs bâtiments en ce moment dans le port seraient prêts à partir, et que le vaisseau-transport l'*Intrépide* a reçu l'ordre d'armer immédiatement. (*Indép. belge*).

—

D'après une feuille parisienne, le voyage à Vienne du général Fleury est tout à fait étranger à la politique ; ce renseignement est confirmé par le *Mémorial diplomatique*.

—

La *Correspondance générale autrichienne* affirme que la mission de l'amiral Tegetrof n'a aucun but hostile contre le Mexique.

—

D'après les avis les plus récents de Vienne, le voyage de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche à Paris, qui était annoncé pour le 25 octobre, serait avancé de quelques jours. Leurs Majestés arriveraient vers le 20. (*Gazette de Vienne*).

—

On lit dans la *Gazette de Bavière* :

« La nouvelle donnée par le *Bund* de Berne et reproduite par plusieurs journaux, que le prince de Hohenlohe et M. de Mohl auraient discuté un projet de Parlement allemand du Sud, élaboré par M. de Mohl, sous l'influence de M. de Beust est dénuée de tout fondement.

—

La *Gazette de la Croix* apprend que les membres des Etats de la noblesse en Allemagne se sont adressés à la présidence fédérale afin de recevoir de la Confédération du Nord de nouvelles garanties pour les droits que leur avait garantis l'ancienne Confédération germanique.

—

On annonce que les deux fénians évadés de la prison de Manchester sont parvenus à s'embarquer à Liverpool à bord du *Hibernian*, en route pour Québec. (*International*)

—

On lit dans une correspondance adressée de Philadelphie au *Times* :

« Le congrès fenian de Cleveland, Ohio, va vite en besogne. Il n'a pas été long à *décider* de renverser la puissance britannique au Canada et en Irlande. On dit que l'attorney général des Etats-Unis a envoyé à ce congrès une communication pour l'informer que l'ordre avait été donné de rendre à la Fraternité les armes des fenians qui étaient aux mains du gouvernement. »

Pour comprendre la gravité de cette nouvelle, il faut la rapprocher du refus formel que le cabinet de Washington vient d'opposer aux propositions de lord Stanley pour le règlement de l'affaire de l'*Alabama*.

On entrevoit de ce côté-là le germe d'un conflit ou tout au moins de graves complications. (*Epoque.*)

—

Les élections de la Diète de Prusse auront lieu immédiatement après la clôture de la session du Parlement de l'Allemagne du Nord. (*Presse*).

—

MILAN, 26 septembre. — Des démonstrations ont eu lieu sur quelques points de la ville. Elles se sont dissoutes à l'apparition des troupes. Il y a eu soixante arrestations.

—

D'après les dernières nouvelles de Biarritz, Leurs Majestés ont fait plusieurs excursions, une entre autres à Sare. La santé du Prince Impérial est parfaite. Il n'est point question, comme on l'a prétendu, de la prochaine arrivée de M. le duc de Persigny et de M. le comte Walewski à la résidence impériale. (*Patrie.*)

—

Il n'est pas confirmé que le roi de Hanovre ait accepté les propositions de la Prusse au sujet de ses affaires personnelles.

Une ordonnance royale va fixer définitivement le chiffre des revenus à mettre à la disposition du roi de Hanovre. (*Id.*)

—

S. M. la reine Christine et S. Exc. le duc de Rianzares, son époux, sont en ce moment à Paris. Ils vont partir pour Madrid, la reine Isabelle ayant exprimé le désir de passer quelque temps auprès de sa mère ; mais ce voyage est complétement étranger à la politique, malgré les commentaires que ne manqueront pas de faire les nouvellistes. (*Pays*).

—

On écrit de Copenhague en date du 19 Septembre.

Le roi a reçu l'amiral Farragut et plusieurs officiers de l'escadre américaine. Cette escadre partira demain pour l'Angleterre. Le prince Oscar de Suède est arrivé hier. Il repart aujourd'hui pour l'Allemagne.

—

La dépêche de M. Seward à M. Adams, sur l'affaire de l'*Alabama*, dont il est question dans notre revue politique, contient le paragraphe suivant qui indique les considérations que le gouvernement des États-Unis invoque plus particulièrement pour engager l'Angleterre à faire droit aux réclamations des États-Unis :

« Les réclamations sur lesquelles nous insistons s'élèvent à un chiffre considérable. Elles affectent les intérêts de plusieurs milliers de citoyens des États-Unis et de diverses parties de la république. Le sentiment universel de la population en appuie la justice.

» Le gouvernement de la Reine ne peut, nous le pensons, s'attendre raisonnablement à ce que le gouvernement des États-Unis puisse consentir, dans de telles circonstances, à en abandonner la poursuite pour arriver à une solution raisonnable et satisfaisante. Cet aspect de la question, toutefois, a un côté moins sérieux que ce que j'ai à faire valoir à la suite. Un oubli des obligations résultant des traités et du droit international, s'il est manifesté par un État d'une façon injurieuse pour un État étranger, et s'il éveille parmi son propre peuple un esprit général de mécontentement et de désaffection, doit tôt ou tard pousser ce peuple, pour sa défense si ce n'est comme revanche, et en l'absence de tout autre remède, à mettre d'accord ses principes et sa politique, et à régler sa conduite sur celle de l'Etat coupable de l'offense. »

—

Plusieurs journaux anglais pensent que le parlement sera probablement convoqué dans le mois de novembre, afin d'examiner la question d'approvisionnement pour l'expédition d'Abyssinie. (*International*).

LA MISSION DU GRAND-VÉZIR EN CRÈTE.

—

Dès le début du mouvement de Candie, le gouvernement ne s'est point refusé de donner satisfaction aux plaintes légitimes des habitants de l'île, mais dans les limites bien entendu des droits souverains du Sultan. Malheureusement, les Crétois, au lieu d'écouter la voix de la conciliation, ont préféré suivre les inspirations étrangères, se sont lancés dans la voie des aventures et ont fini ainsi par plonger leur pays dans la misère et la ruine.

Néanmoins, le gouvernement, loin de prendre conseil de ses justes ressentiments, s'appliquait, au beau milieu de l'insurrection, à chercher les moyens de rendre à cette belle province son ancienne prospérité. Il prenait par ses agents les renseignements les plus précis sur les véritables besoins de la population et élaborait un projet de réorganisation administrative dont les dispositions libérales ne manqueront pas d'être appréciées à leur juste valeur et par les Crétois et par l'opinion publique.

Le gouvernement ne pouvait pas naturellement renoncer à l'île en faveur de la Grèce sans porter atteinte à l'intégrité de l'Empire ottoman qu'il est tenu de défendre envers et contre tout le monde, il ne pouvait pas non plus constituer la Candie en un Etat autonome à part sans apporter une perturbation générale dans l'administration du pays, il devait donc la doter d'institutions qui pussent être plus tard appliquées sans aucun inconvénient dans les autres parties de l'Empire. Nous croyons qu'il a parfaitement réussi.

Le Sultan, voulant donner aux Crétois une nouvelle preuve de sa sollicitude, a chargé le Grand-Vézir lui-même de se rendre sur les lieux pour mettre à exécution sa décision Impériale. Il est à espérer que les habitants de l'île accueilleront avec reconnaissance ce témoignage de bienveillance de leur Souverain et s'appliqueront désormais à profiter largement des nouvelles institutions qui vont les régir.

Voici quelles seraient, si nous sommes bien informé, les principales dispositions de la loi que S. A. Aali Pacha est chargé de promulguer et de mettre à exécution dans l'île.

L'administration générale de la province serait confiée à un gouverneur-général nommé par la S. Porte.

Les forteresses seraient placées sous la direction d'un commandant dont les attributions seraient indépendantes du gouverneur-général.

Le gouverneur-général serait assisté de deux conseillers, dont un musulman et un chrétien.

L'île serait divisée en arrondissements et cantons. Chaque arrondissement serait administré par un gouverneur et chaque canton par un sous-gouverneur, assisté de mudirs. Les fonctionnaires seraient pris indistinctement parmi les chrétiens et les musulmans de l'Empire.

Il y aurait un conseil d'administration auprès du gouverneur-général, des gouverneurs et des sous-gouverneurs.

Les finances seraient confiées à un directeur, dans le gouvernement central, à un sous-directeur, dans l'arrondissement, et à un *malmudiri*, dans le canton.

Des tribunaux mixtes connaissant des procès civils et criminels seraient institués dans le gouvernement central. Les membres en seraient élus par la population. Dans les localités habités exclusivement par des musulmans les membres de ces tribunaux seraient musulmans, et dans les localités habitées par des chrétiens, seraient des chrétiens. Les procès civils, criminels et commerciaux entre musulmans et chrétiens seraient jugés par des tribunaux mixtes.

Un conseil général, élu par la population, serait institué au siége du gouvernement central. Chaque arrondissement serait représenté dans ce conseil par deux délégués musulmans, si l'arrondissement est habité par des Musulmans, chrétiens s'il est habité par des Chrétiens exclusivement ; musulmans et chrétiens si l'arrondissement est habité par les deux races. Ce conseil se réunirait une fois par an au chef-lieu de l'île.

Il aurait pour attributions d'étudier les questions d'intérêt local ayant pour but l'mélioration des voies de communication, l'institution des caisses de crédit et tout ce qui serait de nature à favoriser le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Il étudierait et proposerait les moyens nécessaires de propager l'instruction publique dans l'île.

Le Gouvernement allouerait, sur les revenus du pays, les fonds nécessaires pour les améliorations proposées par le Conseil et approuvées par la Sublime-Porte. L'emploi de ces fonds serait placé sous le contrôle exclusif du Conseil général.

Les Crétois seraient exemptés comme toujours de l'impôt direct, mais ils paieraient les contributions imposées aux autres habitants des provinces de l'Empire en général, en attendent que le Gouvernement apporte des modifications à cette question qui est dans ce moment à l'étude.

Telles seraient, nous assurent-on, les bases fondamentables de la nouvelle organisation de l'île de Crète. Appliquée dans sa lettre et son esprit par Aali pacha, dont on connait les sentiments de justice et le dévouement à tout ce qui intéresse le bien-être des habitants de l'Empire, nul doute que cette organisation ne donne les meillenrs résultats, pourvu que les Crétois sachent tirer parti de ses dispositions bienfaisantes.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

VII.

Elle était riche, bien apparentée, et malgré les légèretés considérables de sa jeunesse le meilleur monde allait chez elle. Mme de Campvallon s'y était laissé introduire par Camors, et Mme de La Roche-Jugan l'y avait suivie, parce qu'elle la suivait partout avec son fils Sigismond.

Ce soir-là, la réunion y était peu nombreuse. M. de Camors, arrivé depuis quelques minutes, eut la satisfaction de voir entrer le général et la marquise. Elle lui exprima tranquillement ses regrets de ne point s'être trouvée chez elle les jours précédens ; mais il était difficile d'espérer une explication décisive dans un cercle aussi clairsemé, et sous l'œil vigilant de Mme de La Roche-Jugan. Camors interrogeait vainement le visage de sa jeune cousine. Il était beau et froid comme toujours. Ses anxiétés s'en accrurent. Il eût donné sa vie en ce moment pour qu'elle lui dît un mot d'amour.

La vicomtesse d'Oilly aimait les jeux d'esprit, bien qu'elle n'en eût guère. On jouait chez elle au *secrétaire* aux *petits papiers*, comme c'est encore la mode aujourd'hui. Ces jeux innocens ne le sont pas toujours, ainsi qu'on va la voir.

On avait distribué des crayons, des plumes, des carrés de papier aux assistans de bonne volonté, et les uns, assis autour d'une grande table, les autres dans des fauteuils sslitaires, griffonnaient mystérieusement tour à tour des questions et des réponses pendant que le général faisait un whist avec Mme de La Roche-Jugan. — Mme de Campvallon n'avait pas coutume de prendre part à ces sortes de jeux, qui l'ennuyaient, et M. de Camors fut étonné de voir qu'elle eût accepté ce soir-là le crayon et les papiers que la vicomtesse lui avait offerts. Cette singularité éveilla son attention, et le mit sur ses gardes. Il entra lui-même dans le jeu également contre sa coutume, et se chargea même de recueillir dans une corbeille les petits billets à mesure qu'ils étaient écrits. — Une heure se passa sans aucun incident particulier. Des trésors d'esprit furent dépensés. Les questions les plus délicates et les plus inattendues : — qu'est-ce que l'amour ? — croyez-vous que l'amitié soit possible entre les deux sexes ? — est-il plus doux d'aimer ou d'être aimé ? — se succédèrent paisiblement avec des réponses équivalentes.

Tout à coup la marquise poussa un faible cri, et l'on vit une larme de sang couler tout doucement sur son front : elle se mit à rire aussitôt, et montra son petit crayon d'argent qui avait à l'une de ses extrémités une plume dont elle s'était piqué le front dans le fort de ses réflexions. L'attention de Camors redoubla dès ce moment, d'autant plus qu'un regard rapide et ferme de la marquise sembla l'avertir d'un événement prochain. — Elle était assise un peu à l'ombre dans un coin, pour y méditer plus à son aise ses questions et ses réponses. Un instant plus tard, Camors parcourant le salon pour recueillir les bulletins, elle en déposa un dans la corbeille, et lui en glissa un autre dans la main, avec la dextérité feline de son sexe.

Au milieu de toutes ces paperasses répandues et froissées, que chacun s'amusait à relire après coup, M. de Camors ne trouva aucune difficulté à prendre connaissance, sans être remarqué, du billet clandestin de la marquise : il était écrit d'une encre rougeâtre, un peu pâle, mais fort lisible, et contenait ces mots :

« J'appartiens, âme, corps, honneur et « biens à mon cousin bien-aimé Louis de « Camors dès à présent et pour toujours.

« Écrit et signé du pur sang de mes veines.

CHARLOTTE DE LUC-D'ESTRELLES,

« 5 mars 185.. »

Tout le sang de Camors jaillit à son cerveau, un nuage passa sur ses yeux, et il s'appuya de la main sur un meuble ; puis soudain son visage se couvrit d'une pâleur mortelle. — Ces symptômes n'étaient point ceux du remords ni de la peur. Sa passion dominait tout. Il éprouvait une joie immense. Il voyait le monde sous ses pieds.

Ce fut par cet acte de franchise et d'audace extraordinaire, assaisonné du mysticisme sanglant si familier à ce XVIe siècle qu'elle adorait, que la marquise de Campvallon se livra à son amant, et que leur union fatale fut scellée.

Il y avait six semaines environ que s'était passé ce dernier épisode ; il était à peu près cinq heures du soir, et la marquise attendait M de Camors, qui devait venir chez elle après la séance du corps législatif. On frappa tout à coup à l'une des portes de sa chambre, qui communiquait avec l'appartement de son mari. C'était le général. Elle remarqua avec étonnement, même avec frissonnement, que ses traits étaient décomposés.

— Qu'y a-t-il donc, mon ami ? dit elle. Êtes-vous malade ?

— Non, répondit le général, pas du tout. Il se posa debout devant elle, et la regarda un moment sans parler ; ses yeux gris roulaient dans leurs orbites.

— Charlotte, reprit-il enfin avec un pénible sourire, il faut que je vous avoue ma folie,... je ne vis pas depuis ce matin... J'ai reçu une lettre singulière,... voulez-vous la voir ?

Si cela vous plaît, dit-elle.

Il tira une lettre de sa poche, et la lui donna. Elle était d'une écriture évidemment et laborieusement contrefaite, et n'était point signée.

— Une lettre anonyme ? dit la marquise, dont les sourcils se soulevèrent légèrement en signe de dédain ; puis elle se mit à lire la lettre, dont voici le texte :

« Un ami vrai, général, s'indigne de voir qu'on abuse de votre confiance et de votre loyauté. Vous êtes trompé par ceux que vous aimez le plus. Un homme comblé de vos bienfaits, une femme qui vous doit tout, sont unis par une entente secrète qui vous outrage. Ils hâtent de leurs vœux l'heure où ils pourront partager vos dépouilles. Celui qui se fait un devoir pieux de vous avertir ne veut calomnier personne. Il est convaincu que votre honneur est respecté par celle à qui vous l'avez confié, elle est toujours digne de votre tendresse et de votre estime ; elle n'a d'autre tort que de se prêter aux calculs d'avenir que votre meilleur ami ne craint pas d'établir sur votre mort, sur votre veuve et sur votre héritage. La pauvre femme subit

Voir le numéro du 7 Octobre

RÉSEAU MÉTÉOROLOGIQUE OTTOMAN.

Chaque jour les faits viennent infliger d'éclatants démentis à ceux qui prétendent que les Turcs sont réfractaires à tout progrès ou que la Turquie, si elle ne recule, reste, du moins, stationnaire, dans les voies de la civilisation occidentale. Aujourd'hui, nous avons à enregistrer l'excellent accueil que le gouvernement de S. M. I. le Sultan a fait à une proposition de M. Aristide Coumbary, ayant pour objet l'établissement d'un réseau de stations météorologiques dans l'Empire Ottoman. Constantinople, — d'après ce projet, — se trouverait reliée avec diverses stations du littoral de la Mer-Noire, de celle de l'Archipel et du golfe Persique et communiquerait avec l'Inde; tout ce réseau opérerait sa jonction avec la station centrale météorologique de Paris.

L'accueil empressé que l'initiative de M. A. Coumbary a rencontré en haut lieu, prouve de la sollicitude du gouvernement impérial pour les intérêts de tout ordre dont il assume de par la confiance souveraine la sauvegarde, et démontre suffisamment l'importance incontestable du projet dont nous parlons pour que nous ne croyions pas nécessaire de nous appliquer à la faire ressortir.

Les avantages multiples que la Turquie est appelée à retirer de la réalisation du projet en question sont d'ailleurs manifestes pour tout le monde; le commerce surtout est destiné à recevoir la plus large part des profits dont le pays sera assurément redevable à l'initiative de M. Coumbary; et si, d'autre part, l'on envisage la question par son côté humanitaire, l'on ne peut qu'applaudir à cette initiative et en appeler de tous ses vœux la prompte et complète réalisation.

Ce résultat est non moins vivement sollicité par la science, car il implique pour elle un complément indispensable et les éléments d'un progrès auquel on ne saurait assigner de limites. En effet, le réseau météorologique européen présente une lacune du côté des régions orientales. On connaît bien aujourd'hui la marche des bourrasques dans les parages de l'Europe occidentale; ces bourrasques viennent invariablement d'une direction comprise entre le S. O. et le N. O. et les orages compris dans le bord méridional ou antérieur du disque tournant chassent du S. O. ou de l'O; mais rien de positif n'est connu à l'égard de ceux de ses météores qui, marchant en sens inverse des premiers, auraient dans les régions orientales leurs foyers générateurs. C'est pourtant un point que la science est éminemment intéressée à connaître et qui serait facilement élucidé si le réseau ottoman était organisé. A ce titre, le projet de M. Coumbary ne pouvait manquer d'être accueilli avec empressement en Europe et de recevoir le concours dévoué des savants qui sont à la tête du mouvement météorologique européen.

De ceux-ci, le père Secchi, directeur de l'Observatoire romain, MM. Verrier et Marié Davy surtout, hommes compétents s'il en fut, ont souscrit sans réserve à l'idée de M. Coumbary et la presse française a loué cette même idée dans les termes les plus flatteurs et les plus encourageants. On ne doutait pas à Paris que l'approbation et l'appui du gouvernement ottoman fissent défaut à l'œuvre humanitaire et scientifique projetée par M. A. Coumbary et il est certain, aujourd'hui, qu'ils lui sont entièrement acquis.

L'empressement que les ministres de S. M. le Sultan ont montré en cela, leur fait le plus grand honneur; d'ailleurs, toute idée utile a toujours rencontré auprès du gouvernement impérial le crédit auquel elle pouvait prétendre et un pays qui a à sa tête des hommes aussi sincèrement dévoués à ses intérêts et d'un jugement aussi sûr dans le discernement de ce qui peut leur être profitable d'avec ce qui peut leur être nuisible, un tel pays est certainement appelé à un avenir autre que celui qu'appréhendent ou rêvent pour lui les pessimistes incorrigibles et ses détracteurs intéressés.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

BULLETIN POLITIQUE.

Paris, 27 septembre.

Il ne peut être encore question que de la question romaine et de l'arrestation de Garibaldi. L'impression générale a été, je dois le dire, la satisfaction. On savait que le général était poussé par la Prusse qui lui a fourni une vingtaine de millions, dans le but de brouiller l'Italie avec la France. Il est évident, en effet, que si une révolution éclatait dans ces conditions à Rome et en chassait le Pape, la France, n'étant plus liée par la convention du 15 septembre violée en Italie même, interviendrait; déjà même, notre escadre avait reçu l'ordre de se tenir prête à se porter à Civita-Vecchia; et nous avions quarante mille hommes prêts aussi à s'embarquer. D'un côté, la situation était difficile pour Garibaldi; il avait fait de si solennelles promesses; il avait si bien lancé en avant tout son monde, que reculer lui était impossible. Mais il pouvait être arrêté, et c'est ce qui a eu lieu. Le gouvernement italien s'est conduit aussi sagement que loyalement, et son énergie a produit en Italie une meilleure impression qu'on ne s'y attendait. Maintenant, certes, la question romaine n'est pas résolue, et si Garibaldi est interné à Alexandrie, il lui reste des lieutenants et de nombreuses troupes pour agir sous son inspiration. Sans doute, mais le tout puissant prestige de sa présence n'existe plus, et voilà deux fois, sans compter 1848, que Rome lui porte malheur. Je ne sais si le parti garibaldien parviendra à soulever la population romaine; mais d'après des renseignements que j'ai lieu de croire exacts, on se montre peu inquiet à Rome, et l'on y attend tranquillement les événements; on se fait fort même de vaincre l'insurrection et de repousser l'invasion. Je dirai à ce propos qu'il est complètement faux que les officiers de la Légion d'Antibes aient donné leur démission. Ce n'est pas à la veille du combat qu'ils eussent songé à se retirer.

Je ne méconnais pas l'importance de cette question romaine, d'autant plus qu'elle se lie étroitement à la situation générale; mais les plus grosses préoccupations nous viennent toujours d'Allemagne. L'effet de la dernière circulaire de M. de Bismark n'est pas fini, et l'on trouve en général que, tout en affectant la confiance, elle traite fort cavalièrement la France. Aussi attend-on une circulaire de M. de Moustier qui, reproduite peut-être par le *Moniteur*, serait une réponse assez ferme au langage hautain de M. de Bismark qui, il ne faut plus le nier, est bien le maître de la situation en Europe. L'idée dominante est que, très prochainement, la guerre éclatera entre la France et la Prusse; je ne sais si, ici comme au-delà du Rhin, elle entre dans les calculs des gouvernements; mais elle est si bien considérée par notre nation comme inévitable que je ne vois pas trop comment il sera possible de l'éviter. La question romaine peut se compliquer, réclamer notre intervention et celle de la Prusse par conséquent; d'un autre côté, le Danemark rompt toute négociation avec la Prusse et déclare préférer la guerre à l'arrangement que celle-ci veut lui imposer. En somme, les prétextes ne manqueraient pas, et là n'est pas la question. Sommes-nous disposés à faire la guerre? Oui. Sommes-nous prêts? Oui. Nos armements continuent, nos arsenaux sont pleins, et la Prusse de son côté, multiplie les fortifications du côté de Kehl et excite le zèle des troupes de la Confédération. Il ne faut donc pas s'endormir dans une trompeuse confiance. J'ajouterai ici que les achats de chevaux continuent sur une très grande échelle en Hongrie pour le compte de notre gouvernement. Le général Fleury est à Vienne, et son voyage, paraît-il, se rattache exclusivement à la question hippique; mais j'ai tout lieu de croire que si les ministres viennois abordaient avec lui les questions politiques, il n'éluderait pas l'entretien.

Le Luxembourg a commencé la démolition de la forteresse; mais il l'a interrompue, faute d'argent. Enfin, il a fait acte de bon vouloir; les plus exigeants ne lui demandent rien de plus; en somme, l'on ne sait pas ce qui peut arriver, et il entre peut-être dans les desseins de la Providence que la forteresse ne soit pas encore démolie.

Autre chose. Il paraît assez vrai que le roi de Grèce refuse de rentrer en Grèce; il estime qu'il serait peu sage de revoir ses sujets, sans leur apporter la Crète. Il voyage beaucoup en ce moment, plaidant partout sa cause et cherchant des avocats disposés à la défendre auprès de la S. Porte. La question est si simple: En cédant la Crète, la S. Porte ne perd qu'une province; tandis que le roi Georges, en n'acquiérant pas la Crète, perd un trône.

Ici, nous avons peu de faits intéressants, en dehors de la grosse question politique, si j'en excepte l'affaire du Crédit Mobilier. La Banque de France a consenti à prêter à cet établissement non pas les 75 millions qu'il demandait, mais la moitié, à condition qu'il entrerait en liquidation. MM. Pereire se sont retirés, et M. de Genniny les a remplacés comme administrateur provisoire et futur liquidateur. On attend quelques sinistres en bourse, et l'on craint qu'en disparaissant, le Crédit Mobilier ne fasse tomber quelques maisons. C'est en ce moment critique, que le canal de Suez émet une souscription de cent millions, et chose singulière, elle rencontre l'accueil le plus favorable, et elle sera très-promptement couverte. Le sentiment national y est pour autant au moins que l'intérêt financier.

Il était temps que les céréales arrivassent en assez grande quantité pour déterminer une baisse sur les prix, et par conséquent une baisse sur le pain. Les ouvriers commençaient à se plaindre, et la police a dû, il y a quelques jours, enlever dans le faubourg Saint-Antoine des placards qui demandaient le pain à bon marché ou.... du plomb.

Les récoltes ont été mauvaises, comme vous le savez; mais on eût dû prévoir le renchérissement des céréales, et le prévenir en faisant plutôt les achats qu'on fait aujourd'hui. On eût empêché de naître un mécontentement qui, lors même qu'il est promptement apaisé, laisse pendant longtemps des traces regrettables.

M. Benedetti, notre ambassadeur à Berlin, n'est pas encore retourné à son poste, et l'on dit qu'il attend les ordres de l'Empereur pour rester définitivement ou pour partir.

La famille impériale est toujours à Biarritz en bonne santé. Elle reviendra à Paris pour recevoir l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche dont le voyage, avancé, dit-on, de quelques jours, aurait lieu vers le 20 octobre.

On parle toujours de l'entrée au ministère de M. Haussmann qui a eu, en ces temps derniers, de nombreux entretiens avec l'Empereur, à Biarritz, même ministre des travaux publics, le préfet actuel de la Seine, appliquerait à la France entière le système qui lui a si bien réussi à Paris. Mais tout cela repose sur de simples rumeurs, et si M. Haussmann entre au ministère, ce sera vraisemblablement au moment d'un remaniement complet de notre cabinet, et nous n'en sommes pas encore là.

S. Exc. Djémil pacha, revenu d'un second voyage qu'il avait fait à Dieppe, doit s'absenter pour quelques jours encore de Paris et se rendre à la charmante maison de campagne, de M. Donon, consul général de la Sublime Porte.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Nous apprenons que S. Exc. Davoud pacha, gouverneur-général du Liban, vient d'être nommé par l'Empereur des Français grand officier de la Légion-d'Honneur.

On nous écrit de Damas le 27 septembre.

Le 19 courant, Rachid pacha, gouverneur-général et Dervisch pacha, commandant de l'armée, sont revenus de la campagne qu'ils avaient entreprise pour soumettre quelques tribus arabes disséminées dans divers districts de la province. Cette campagne a bien réussi, et le fisc a pu percevoir les impôts arriérés que ces tribus devaient depuis plusieurs années et qui s'élevaient à une somme de six cent mille piastres.

Des officiers Anglais sont arrivés à Beyrouth et ici pour quelques achats de mulets pour compte du Gouvernement Britannique à l'usage de l'expédition contre l'Abyssinie. Des achats pareils s'effectuent également à Bassora et à Bagdad.

La caravane pour Bagdad est parti le 30 août en traversant le désert, et comme jusqu'à présent nous n'avons rien appris de défavorable à son endroit, nous espérons que sous peu elle arrivera à sa destination. On attend une autre caravane qui a suivi la voie de la Mésopotamie et dont on connaît déjà l'arrivée à Alep.

Un de nos amis, connaissant parfaitement la Grèce où il réside depuis longtemps, vient de nous écrire d'Athènes une lettre fort curieuse et dont le ton familier donne du piquant aux vérités qu'il adresse à bien du monde, au sujet des événements de l'île de Crète. Après avoir disserté sur beaucoup de choses, il dit:

« Maintenant parlons un peu des Grecs. A quelques exceptions près, ce sont d'affreux.. (passons la fin de la phrase qui n'est pas assez voilée). Chez eux, le mensonge est constamment à l'ordre du jour, et le perfide Ulysse est un enfant candide à côté de ses descendants. Lorsqu'ils sont pris en flagrant délit de mensonge, ils se mettent à rire. Avides, envieux, égoïstes et d'un courage plus que douteux, ils n'ont qu'un faux patriotisme réglé par leur intérêt personnel.

» Ainsi, si vous écoutez un Grec en particulier, il vous dira plus de mal encore de son pays que nous n'en pouvons penser nous-mêmes. Mais qu'il survienne deux ou trois compatriotes, il change à l'instant de langage et dit exactement le contraire de ce qu'il vient de vous affirmer. Et je ne parle pas à l'aveuglette: de cela j'aurais tant de preuves et de noms à citer! Car il n'y en a pas mal qui savent mentir en français, et je les écoute me dire en cette langue l'opposé de ce qu'ils déclament en grec deux minutes après sur la place publique.

Quant à l'affaire de Candie, c'est tout simplement une infamie. Les Turcs n'ont eu qu'un tort: mais il est immense. C'est de ne pas avoir écrasé la tête de l'insurrection dès le premier mois, avant qu'elle se fût engraissée des secours de la Grèce. Il fallait faire la part du feu. On eût crié que du sang chrétien avait coulé. Mais on n'aurait pas eu le temps d'inventer mille calomnies, mille mensonges odieux comme celui du couvent d'Arcadi, comme celui des massacres de Candie, comme celui des drapeaux français et russes hissés par les Turcs pour attirer et massacrer les familles émigrantes. On eût exécuté, pendu deux cents Grecs, on en eût dit le chiffre et les causes, on eût publié le jugement; tout cela aurait passé à l'état de simple fait accompli; et le mal eût été cent fois moins grand.

» Aujourd'hui, grâce aux mensonges d'une année entière, l'Europe elle-même semble ajouter foi aux infamies inventées et débitées par les Grecs; elle les soutient au moins moralement, et ils nous font l'injure de compter sur nous et d'espérer en notre secours pour dépouiller la Turquie d'une province qui n'a jamais été grecque, quoi qu'ils disent.

Heureusement, l'annexion de Candie est impossible à cause de la population musulmane, en admettant qu'il n'y eût pas d'autres raisons, et Dieu sait combien, au contraire, elles sont nombreuses et graves.

» Mais d'ailleurs, voici que tous les volontaires reviennent. Il y a quelques jours, les principaux chefs de bande, Zimbrakakis, Coronéos et d'autres, ont fait dire qu'on leur envoie des navires parce qu'ils ne veulent pas rester en Crète. Sapofakis est revenu il y a une quinzaine de jours. Dimitrokoracas est arrivé dernièrement à Syra avec cent de ses hommes qui se sont révoltés pour rentrer.

» Ce qu'il y a de plaisant et d'instructif dans cette affaire, c'est que les volontaires crient contre les Crétois, tandis que les Crétois répètent jour et nuit qu'on les délivre des volontaires. Un des trois Français qui étaient allés représenter en Crète le philhellénisme national, qui n'existe plus que de nom, disait dernièrement aux officiers de la frégate française, qui eut le bon esprit de lui refuser passage à bord, que toutes les provisions et les vêtements apportés par l'*Arcadi* étaient remis à des compères du comité grec qui, au lieu de les distribuer, les vendaient au poids de l'or aux volontaires, quand les volontaires avaient par hasard de l'or. Notre Français n'avait ni habits, ni chaussure, ni les moyens d'en acheter. Aussi était-il furieux et voulait-il rentrer en Grèce. Du reste, cela n'est ignoré de personne, et un officier supérieur Hellène disait ces jours derniers: « Le pain était vendu 100 piastres l'ocque aux volontaires (environ 25 fr.) et l'ocque de tabac leur coûtait 100 dragmes (90 fr.) »

» Nous avions donc trois Français en Crète pour notre compte. Ce sont MM....

Nous devons être plus discrets que notre correspondant, et nous ne nommerons pas les trois héros dont il raconte assez longuement les faits et gestes qui, d'après lui, ne sont pas de nature à ajouter grand'chose à la gloire militaire de la France, non plus qu'à sa gloire littéraire, car ils ont, hélas! beaucoup écrit dans les feuilles grecques, pour prouver sans doute qu'ils ne manient pas mieux la plume que l'épée, dit toujours notre correspondant, à qui nous laissons la responsabilité de ses affirmations. Glissons sur cette partie de la lettre qui n'est pas non plus assez voilée, et reprenon son récit:

« Venons, dit-il, à nos transports de femmes et d'enfants. Pour notre compte, nous en avons eu environ 5,000 sur la conscience. Or, ces 5,000, dont 2,500 enfants, ont été scrupuleusement interrogés. *Une seule femme* a avoué avoir été violée par un Turc. Les quatre cinquièmes n'avaient pas même vu les Turcs. Il m'a été donné d'interroger plus de trois cents de ses femmes, et *toutes* m'ont dit qu'elles n'avaient même pas aperçu les soldats turcs. Elles m'ont répondu: « *On* nous a dit, ou: *Un capitaine* nous a dit que le village voisin était occupé par les Turcs, qu'on allait venir nous massacrer, et nous sommes parties.»

» Un groupe m'a dit avoir vu *les flammes* d'un village voisin; mais de massacres, de cruautés, néant. J'affirme, en outre, que les enfants étaient superbes, bien portants et que, pas plus que les femmes, ils ne semblaient avoir souffert des privations ou des fatigues inusités. Quelques-unes des femmes étaient jolies; mais, chose remarquable, il y avait très peu de jeunes filles ou de jeunes femmes. On aurait dit qu'ils avaient fait un choix de celles qui devaient partir, ou plutôt qu'ils avaient dû choisir celles qu'ils voulaient garder.

»Nos navires n'ont pas ramené un seul volontaire; ils ont cessé les transports d'émigrés qui étaient un acte d'*inhumanité*. Mais les Italiens, les Autrichiens et les Russes les continuent. J'évalue en tout à 30,000 environ les femmes et les enfants crétois réfugiés en Grèce, plutôt moins que plus. Les Grecs sont loin maintenant d'en être contents; car il faut les nourrir, et bien qu'ils les mettent à la portion congrue, cela coûte pourtant. On en envoie un peu partout, jusqu'à Lamia où les malheureux passeront un triste hiver, s'ils le passent et si la maladie ne vient pas diminuer les bouches à nourrir.

» Après les femmes, après les volontaires, nous ramèna-t-on les hommes? Et comment tout cela finira-t-il? De deux choses l'une, pour nous ici. Ou la Crète sera donnée à la Grèce, et nous aurons alors un mouvement identique en Epire et en Thessalie, sans compter qu'au bout de six mois la Crète se révoltera de son côté contre la Grèce. Donc nous restons en révolution. Ou la Turquie restera maîtresse chez elle, et alors les Grecs s'en prendront à leur jeune roi, aux puissances étrangères, se monteront la tête, et nous aurons ici une révolution. A tout prendre, j'aimerais mieux encore ce dernier cas. Enfin *vediamo*.» — (*Epoque*.)

---

malgré elle la fascination d'un homme trop célèbre par ses prestiges séducteurs; mais lui, cet homme, votre ami, presque votre fils, comment qualifier sa conduite? Toutes les personnes honnêtes en sont révoltées, et en particulier celle qu'une conversation surprise par hasard a mise au courant, et qui obéit à sa conscience en vous donnant cet avis. »

La marquise, après avoir achevé, tendit froidement la lettre au général. — Signé Eléonore Jeanne de La Roche-Jugan, dit-elle.

— Croyez vous? dit le général.

— La clarté même du jour! reprit la marquise. — *Le devoir pieux... le prestige séducteur... les personnes honnêtes*,..elle a pu déguiser son écriture, mais non son style,... et ce qu'il y a de plus décisif encore, c'est qu'elle prête à M. de Camors, — il s'agit de lui, j'imagine, — ses propres projets et ses calculs, qui ne vous ont pas échappé plus qu'à moi, je suppose.

— Si je croyais que cette lâche épître fût son œuvre, s'écria le général, je ne la reverrais de ma vie!

— Pourquoi? Il faut en rire.

Le général commença une de ses promenades solennelles à travers la chambre. La marquise regardait la pendule avec inquiétude. Son mari surprit un de ces regards. Il s'arrêta brusquement.

— Attendez-vous Camors aujourd'hui? dit il.

— Oui, je crois qu'il viendra après la séance.

— Je le pensais, reprit le général. — Il eut un sourire convulsif. — Et savez vous, ma chère, ajouta-t-il, une sotte idée qui m'a poursuivi depuis le moment où j'ai reçu cette lettre infâme,.. car en vérité je crois que l'infamie est contagieuse...

— Vous avez eu l'idée d'épier notre entretien? dit la marquise d'un ton d'indolence railleuse.

— Oui, dit le général, là, derrière cette portière comme au théâtre;.. mais, Dieu merci, j'ai su résister à cette basse tentation... Si jamais je me laissais aller à une telle faiblesse, je voudrais au moins que ce fût avec votre agrément...

— Et vous me le demandez? dit la marquise.

— Ma pauvre Charlotte, reprit-il d'un accent douloureux et presque suppliant, je suis un vieux fou, un vieil enfant;... mais je sens que cette misérable lettre va empoisonner ma vie... Je n'aurai plus une heure de paix ni de confiance... Que voulez-vous?... j'ai été déjà si cruellement trompé!... Je suis un homme loyal, mais je suis bien forcé de voir que tout le monde ne l'est pas comme moi... Il y a des choses qui me paraissent aussi impossibles que de marcher sur la tête, et je sais pourtant que d'autres font ces choses-là tous les jours... Que vous dirai-je? En lisant ces lignes perfides, je n'ai pu m'empêcher de me rappeler que vos relations avec Camors sont plus fréquentes depuis quelque temps.

— Sans doute, dit la marquise, je l'aime beaucoup.

— Je me suis souvenu aussi de votre tête-à-tête dans le boudoir, l'autre nuit, pendant le bal... Quand je m'éveillai, vous aviez tous deux un air de mystère,... quel mystère peut-il y avoir entre vous?

— Ah! voilà! dit la marquise en souriant.

— Je ne puis pas le savoir?

— Vous le saurez quand le temps en sera venu.

— Enfin je vous jure pourtant que je ne vous soupçonne pas, — ni vous, ni lui,... je ne vous soupçonne pas du moins de me trahir formellement, de m'outrager, de souiller mon nom,... Dieu m'en garde!... Mais si vous vous aimiez seulement, tout en respectant mon honneur,... si vous vous aimiez, et si vous vous le disiez... Si vous étiez là tous deux, à mes côtés, dans mes bras, vous, mes deux amis, mes deux enfans, calculant d'un œil impatient les progrès de ma vieillesse, concertant vos projets d'avenir, souriant à ma mort prochaine,... et ajournant votre bonheur sur ma tombe,.. vous vous croiriez peut être innocens... Eh bien! non, cela serait épouvantable!

Sous l'empire de la passion qui le transportait, la voix et la parole du général s'étaient élevées; ses traits vulgaires avaient pris un air de sombre dignité et d'imposante menace. — Une faible teinte pâle s'étendit sur le beau visage de la jeune femme, et un pli léger contracta son front pur. Par un effort qui eût été sublime dans une cause meilleure, elle maîtrisa aussitôt sa défaillance passagère, et montrant froidement à son mari la porte drapée par laquelle il était entré: — Eh bien! dit-elle, mettez vous là.

— Vous ne me le pardonnerez jamais?

— Vous ne connaissez pas du tout les femmes, mon ami. La jalousie est un de ces crimes que non-seulement elles pardonnent, mais qu'elles aiment.

— Mon Dieu! ce n'est pas de la jalousie!

— Ce que vous voudrez. Enfin mettez-vous là.

— Vous m'y autorisez sincèrement?

— Je vous en prie... Allez chez vous; en attendant, si vous voulez,..laissez cette porte ouverte,... et quand vous verrez M. de Camors entrer dans la cour de l'hôtel, venez.

— Non, dit le général après une minute d'hésitation, puisque je fais tant,... — et il soupira avec une tristesse poignante, — je ne veux du moins laisser aucun prétexte à ma défiance... Si je vous quittais avant qu'il n'arrive, je serais capable d'imaginer...

— Que je l'ai fait secrètement avertir, n'est-ce pas? Rien de plus naturel. Restez donc ici. Seulement prenez un livre, car notre conversation, jusqu'à nouvel ordre, serait languissante.

Il s'assit. — Mais enfin, dit-il, quel mystère peut-il y avoir entre vous?

— Voilà! — dit elle encore avec son sourire de sphinx.

Le général prit machinalement un livre, et elle se mit à attiser le feu et à réfléchir.

Puisqu'elle aimait le danger, le drame et la terreur mêlés à ses amours, elle devait être contente, car en cette minute la honte, la ruine et la mort étaient derrière sa porte; mais, à dirai, vrai, c'en était trop à la fois, même pour elle, et quand elle vint à envisager, dans le silence qui s'était fait, la nature et l'étendue véritable du péril, elle crut que son cœur allait éclater et sa tête se perdre.

Elle ne s'était pas méprise d'ailleurs sur l'origine de le lettre. Ce honteux chef-d'œuvre était bien le fait de Mme de La Roche-Jugan. Pour lui rendre justice, Mme de Roche-Jugan n'avait pas soupçonné toute la portée du coup qu'elle frappait. Elle même croyait à la vertu de la marquise; mais dans sa surveillance incessante elle n'avait pas manqué de remarquer depuis quelques mois les assiduités de Camors chez Mme de Campvallon, et d'observer une nuance nouvelle dans leurs rapports mondains.

(*Sera continué.*)

VARIÉTÉS.

Un des plus intelligents directeurs de théâtre de Paris, M. Hostein, du Châtelet, va publier sur l'organisation des théâtres en France un livre dont le *figaro* a publié, dernièrement, un curieux extrait; c'est la liste des pièces actuellement interdites par la censure. Dans ce grand nombre de pièces, dit M. Ranc, du *Journal de Paris*, il en est beaucoup pour lesquelles on ne conçoit pas le veto de la censure, comme par exemple *Farruck le Maure*, d'Escousse, ou le *Pardon de Bretagne*. On comprend, par contre, que la pièce intitulée un *Coup d'Etat*, ne soit pas autorisée.

« A l'exception du *Roi s'amuse*, les drames de Victor Hugo ne figurent pas sur la liste. Mais le nom de Félix Pyat est impitoyablement proscrit. Défense de jouer *Diogène*, les *Deux Serruriers*, le *Chiffonnier*. Eugène Sue n'est pas très favorisé; quelques pièces faites avec ses romans, telles que *Mathilde* et *Martin* et *Bamboche*, sont absolument interdites; d'autres, les *Mystères de Paris* et le *Juif-Errant*, son recommandées à l'attention des préfets. Il y a des interdictions qui remontent haut, par exemple celle de *Pinto*, le drame-comédie de Népomucène Lemercier. Une fois sur la liste, on y est pour l'éternité. L'intelligente censure ajoute toujours et ne retranche jamais. Un détail ravissant, c'est que les pièces réactionnaires de 1849, la *Propriété, c'est le vol*, *Suffrage premier*, et cette hideuse *Foire aux Idées*, que la censure a tolérées en leur temps et que la police a si complaisamment protégées, sont maintenant frappées du *veto*, Enfin, dernier exemple de l'intelligence censoriale, *Agnès de Méranie*, de M. Ponsard, ne devra pas être jouée dans les villes où les passions religieuses sont surexcitées. M. Hostein demande la suppression de la censure, mais la censure est éternelle comme la sottise humaine. »

La liste des pièces défendues est assez curieuse. Il y en a sur le nombre qui sont complètement inoffensives et qui pourraient aujourd'hui reparaître sans danger. Mais quand la censure a prononcé, c'est fini. Il faut un miracle pour revoir le feu de la rampe. Voici la liste des œuvres proscrites depuis bientôt vingt ans:

« L'auberge des Adrets, l'Abbaye de Castro, l'Apprenti ou l'Art de faire une maîtresse, Antoine ou les trois générations, Bertram le matelot, un Coup-d'Etat, le Chevalier de Maison-Rouge, le Chiffonnier, Chodrue-Duclos, Camille Desmoulins, le Cuisinier politique, Charlotte Corday, Cotillon III, la Croix de feu, le Chandelier, le Comte de Charolais, Caravage, le Conseil de révision, les Cosaques, la Cure et l'Archevêché, le Curé Mérino, le Curé Mingrat, Daphnis et Chloé (vaudeville), Diogène, le Doigt de Dieu, une Dent sous Louis XV, les Deux Serruriers, un Enfant de Paris, les Enfants trouvés, la Foire aux Idées (les 4 numéros), Fualdès, Fabio le novice, le Facteur, Farruck le Maure, la Ferme de Bondy ou les deux Réfractaires, le Fils de la Folle, Glenarvon ou les Puritains de Londres, la Grande Dame et le Chiffonnier, Gribouille, Héloïse et Abeilard (vaudeville), l'Homme au manteau, l'Incendiaire, le Jésuite, Lorenziho, Louis XVI et Marie-Antoinette, les Libertins de Genève, la Main droite et la Main gauche, le Marché de S.-Pierre, le Maréchal Ney, le Mariage en capuchon, le mariage du capucin, Martin et Bamboche, le Massacre des Innocents, la Misère, Mathilde (drame), le Moine, Monck, la Mort de Figaro, Notre-Dame-des-Abimes, Notre Dame-de-Paris, le Novice, la Nuit du meurtre, le Pacte de famine, Perkins Warbeck ou le Commis marchand, le Perruquier de l'empereur, Finto le Prédestiné ou C'est encore du bonheur, les Prétendants, le Prévôt de Paris, Pardon de Bretagne, le Pasteur, la Propriété c'est le vol, le Proscrit, les Quatre Sergents de la Rochelle, Reine, Cardinal et Page, la Restauration des Stuarts, la République des lettres, Riche et Pauvre, Robert Macaire, le Roi s'amuse, Rome, la Route de Brest, le Sofa, Suffrage premier, la Tache de sang, Théobald ou Une Vocation la Tireuse de cartes (vaudeville), Urbain Grandier, Vautrin, la Vendéenne et le Bravo, la Vénitienne la Volière politique, les Victimes cloîtrées, Villefort, les Visitandines. »

—

L'ingénieuse machine à fabriquer les cartes de visite à la minute, par le système de M. Leboyer, continue à faire l'admiration des visiteurs de l'Exposition.

Deux machines fonctionnent sans relâche, l'une dans la grande galerie à la classe 95, l'autre dans une annexe du parc français; à en juger par l'empressement du public à se faire tirer ses cartes (un cent en une demi-minute), le nombre des cartes livrées ainsi instantanément, depuis quatre ou cinq mois, doit se chiffrer par une respectable quantité de millions.

Avec l'ancien système, gravure sur cuivre ou lithographie, on attendait de huit à quinze jours pour un cent de cartes; avec le système Leboyer, juste le temps de les commander, c'est fait, et on les emporte aussitôt. L'impression se faisant sans encre, le séchage, cette perte de temps, est évité.

Encore un pas dans la perfection de cette presse, et les journaux ne nous saliront plus les doigts.

—

Puissance de l'habit. — Le *Courrier de Marseille* raconte cette anecdocte, sans en donner la date :

« Des personnes fort honorables ont quelquefois porté la peine de la négligence, du peu de soins donnés à leur toilette, tandis que d'autres moins ou nullement honorables ont pu dire souvent : *Oh! mon habit, que je vous remercie* ! L'habit continue et continuera toujours à faire le moine.

» Un fonctionnaire de l'enseignement, homme d'esprit et de science, laissait mourir de vieillesse ses vêtements, il les portait jusqu'à l'extinction de leur force vitale, et c'était avec un chapeau qui pendant de longues années implorait en vain sa retraite, avec une redingote dont des fils blancs empêchaient l'eparpillement des diverses parties qui la composaient, une redingote toute maculée par la boue, la pluie et par les rejaillissements si compromettants des potages et des sauces, qu'il faisait à pied ses tournées d'inspection.

» Quelques vols avaient été commis près de Forcalquier, et les gendarmes s'étaient mis à en chercher les auteurs. Ils aperçurent l'honorable fonctionnaire, marchant sous un soleil ardent, dans la poussière de la route, la tête penchée et étalant toutes les misères d'un costume aux abois. En bons gendarmes qu'ils étaient, ils lui demandent ses papiers. Le fonctionnaire leur répond avec un léger ricanement qu'il n'en avait pas et ajouta qu'il était en tournée d'inspection.

» Ces mots et le titre qu'il déclina, déterminèrent chez les gendarmes un soudain éclat de rire, puis reprenant le sérieux obligé de leur utile et protectrice profession, ils mettent pied à terre, s'approchent vivement du voyageur et lui ordonnent, d'un ton brusque, de présenter les mains, et voilà les poignets du fonctionnaire serrés par de fortes menottes. La ville de Forcalquier était à peu de distance ; l'excellent inspecteur, heureux de la livrée qu'on venait de lui infliger, se met à réciter des prières et à remercier Dieu de cette humiliation inattendue ; c'était un homme de foi et d'une piété ardente, ce qui l'avait mis une fois dans le cas de passer une nuit entière dans une église où le sommeil l'avait surpris.

» Vous pouvez vous figurer l'étonnement que le corps enseignant de Forcalquier ressentit à la vue de celui qu'on venait recevoir et même haranguer, et qui se présentait, marchant devant les têtes des deux chevaux sur lesquels, fiers de leur capture, se tenaient les gendarmes, le poing sur la hanche. L'étrange méprise fut bientôt reconnue, les gendarmes s'empressèrent, en se confondant en excuses, de débarrasser le voyageur de ses liens, et comme celui-ci les remerciait avec effusion de lui avoir ménagé cette honte, ils répondirent: « Mais, bourgeois, il n'y a pas de quoi. » Il n'y avait vraiment pas de quoi ! »

—

La valse. — Les Allemands n'ont pas inventé la valse.

Quoique cela ait l'air d'un paradoxe, il n'y a cependant rien de plus vrai, et puisque nous sommes au siècle des revendications, la France peut réclamer ce qui lui appartient.

Paraître ce qu'on n'est pas, c'est l'histoire de tout le monde ; c'est surtout celle de la valse. La voici en quelques mots.

La France a eu un millier de danses dont les écrivains des divers siècles nous citent les noms bizarres: tour à tour à la mode, abandonnées, reprises, plus ou moins modifiées, elles se sont répandues partout, avec nos mœurs, nos costumes et notre langue.

La valse est d'origine provençale, et se nomma d'abord *volta*, volte.

Triomphante dès le douzième siècle, elle domina avec les maisons de Toulouse, de Foix et d'Anjou. Le mot *volta*, ainsi que *ballada*, désignait alors et la danse et le chant qui l'accompagnait.

Sous Louis XII, elle fut expédiée de Provence à Paris, redevint à la mode pendant tout le seizième siècle, et fit les délices de la cour frivole des Valois.

Les Allemands l'adoptèrent à cette époque. Leur prononciation étant âpre et rude, *volta* devint *walzer*, et *volter* le verbe *walzen*, volutare.

La langue allemande est d'ailleurs empruntée à nos langues romanes, quoi qu'en pensent Bopp et les indianistes.

Il est inutile de dire que *volte* signifie le tournoiement d'une chose sur elle-même. Ce n'est plus à cette heure qu'un terme d'équitation: la *valse* des chevaux de cirque n'est qu'une suite de *voltes* exécutées rapidement.

Amadys Jamin, l'un des plus aimables poëtes de la pléiade, dans un charmant petit poëme intitué: *la Volte*, raconte ainsi l'origine de la valse:

Les êtres primitifs étaient nés adrogynes; Jupiter, épouvanté de leurs formes monstrueuses, sépara les deux sexes. Malheureusement, après cette opération brutale, les êtres dédoublés, l'homme et la femme, dépérissaient et se laissaient mourir de consomption.

Vénus, affligée, eut pitié d'eux et inventa la *volte*, cette valse attrayante qui réunit de nouveau chaque couple en un seul être à formes indistinctes.

—

Le vol au vélocipède. — Un des plus élégants sportsmen du monde parisien se promenait il y a un mois environ, sur le boulevard Impérial, monté sur un vélocipède qu'il manie avec une grâce suprême. Un inconnu, de tournure étrangère, s'approche de lui, le salue, et entame la conversation, lui demandant quelques renseignements sur le nouveau mode de locomotion.

— Combien, lui dit l'étranger, mettez-vous de temps pour aller d'ici à la gare du chemin de fer ?

— Cinq minutes.

— Parions que j'y vais, moi, en trois minutes.

Le pari fut accepté et le *sportsman* descendit de son vélocipède sur lequel s'empressa de monter l'inconnu.

Dès qu'il fut monté, il dit au propriétaire du char fantastique :

— Soyez assez bon pour me prêter votre montre, la mienne est arrêtée ; il faut que je voie le temps que je mettrai, vous vous en rapportez, je pense, à ma parole.

Le *sportsman*, rendu confiant par la tournure pleine de distinction de l'étranger, lui remit sa montre. Celui-ci regarda l'heure, mit la montre dans son gousset et partit comme un trait, suivi d'une foule de curieux.

L'inconnu arrive au chemin de fer, laisse le vélocipède à l'embarcadère, prend un billet pour Paris et . . . bonsoir ! Il est loin maintenant.

La victime de ce vol singulier a déposé une plainte. On recherche activement le voleur, et tout fait espérer que l'on mettra bientôt la main dessus.

—

Un mot superbe de nègre:

Un esclave s'était amassé une fortune très considérable et il aurait pu facilement acheter son affranchissement, s'il l'avait voulu, mais Tom ne faisait rien pour acquérir cette liberté pour laquelle soupiraient tous ses autres camarades.

Un blanc lui en demanda un jour la raison:

— Je ne veux pas me presser répondit le noir en grimaçant, *je me fais de plus en plus vieux, et deviens, par conséquent, meilleur marché de jour en jour*!

—

La dernière séance de l'académie française a été close par la lecture que M. Legouvé, l'académicien qui dit le vers comme un artiste des Français, a faite des vers de M. Grenier.

Le passage où le poète apostrophe le président des Etats-Unis était fait pour produire sur l'assemblée une profonde impression: « Meurs donc ! » s'écrie M. Grenier dans un noble élan :

Meurs donc ! mais meurs content, puisque avant de se clore,
Tes yeux de la Justice ont salué l'aurore,
Et que des millions d'opprimés à ta voix
Retrouvent la famille, une cité, des lois.
Pour réparer du Sud la trop longue injustice
Ta grande âme eût offert les jours en sacrifice;
Dieu les prit: sois heureux! —Honneur de ton pays,
Ton nom lègue en exemple à nos peuples vieillis,
Au lieu de leurs grandeurs vides et théâtrales,
Un modèle nouveau plein de beautés morales :
La douceur, la justice et la simplicité,
L'héroïsme chrétien, fils de la Liberté.
Notre âge est fier de toi, cher honnête grand homme !
Tu ne pâlirais pas près des héros de Rome,
Et la Démocratie en montrant tes vertus
Peut dire avec orgueil : J'ai mes Cincinnatus !
Tu ne fis que monter. Ta vie est ainsi faite,
Que chacun de tes pas te rapprocha du faîte.
Le fendeur d'échalas, l'ouvrier illettré,
S'instruit et pose un pied sur le premier degré ;
Il poursuit; son labeur ardent, opiniâtre,
L'élève encor plus haut; il cherche un grand théâtre
Et le trouve au Forum; puis le simple avocat
Est porté par le peuple au sommet de l'Etat.
Est-ce assez?—Pas encor! —Au dessus de l'empire
Il restait un degré, la gloire du martyre :
Il y monte — A présent, Lincoln, tu peux mourir !
La terre et ses grandeurs n'ont plus rien à t'offrir.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 7 octobre	34	25
Clôture	du 7 octobre	34	22

Semaine Financière.

—

UNE REVUE RÉTROSPECTIVE.

—

(Suite et fin.)

§

En 1854 je créai une société pour les houillères de Portes et Sénéchas. (Bassin du Gard)

En 1855, je fis construire des hauts-fourneaux situés dans la banlieue de Marseille, à Saint-Louis ;

En 1856, je devins concessionnaire de l'éclairage au gaz de la ville de Marseille.

Ces trois entreprises, qui se reliaient par tant de points, sont encore considérées comme les meilleures affaires industrielles du Midi En 1859, un décret les a constituées en une seule société Anonyme.

Les administrateurs qui avaient fondé et administré ces diverses Sociétés durent se retirer quand je fus arrêté, et le conseil d'administration fut changé. Néanmoins, les dividendes annuels depuis la création, en 1854, jusqu'à ce jour, n'ont jamais été interrompus.

§

En 1856, fut fondée la Société des Ports de Marseille. Un décret du mois d'août 1860 l'a constituée Anonyme, et les vérifications faites à cette occasion par l'administration supérieure, ont fixé la valeur des actions à 782 fr, ce qui constituait un accroissement de capital dépassant 50 0/0.

Le conseil d'administration des Ports de Marseille fut, après ma chute, également tenu de se retirer ; il fut remplacé par une collection de personnages obscurs et inconnus, parmi lesquels un seul membre honorable, M. de Peyronnet, s'était égaré. Ce conseil était dirigé par MM. Crochard et Chaumont-Quitry.

On sait l'usage que ces derniers ont fait de leurs pouvoirs d'administrateurs après le départ de M. Peyronnet ; on connait les vols qui ont été commis ; on sait aussi dans quelles déplorables circonstances eut lieu la cession de la Société des Ports de Marseille à MM. Pereire, représentant la Société immobilière, les tribunaux ont tout fait connaître. On sait enfin, que les anciens actionnaires de la Société des Ports de Marseille, dont la situation et les perspectives étaient si brillantes en 1860, sont actuellement complètement ruinés.

§

En 1857, je fis au gouvernement espagnol un prêt nominal de 800 millions de réaux, soit 200 millions de francs.

J'avais la faculté d'opter, pour les titres, entre le type du 3 0/0 intérieur ou celui du 3 0/0 extérieur. Le premier fonds était d'une négociation plus facile, mais il était moins avantageux pour les capitalistes étrangers. En effet, les coupons de la dette extérieure se payent au change fixe de 5 40, et le gouvernement s'oblige, en outre, à solder les intérêts en monnaies françaises et anglaises à Paris et à Londres, tandis que les coupons de l'intérieure ne sont payés qu'à Madrid à raison de 5 25, et subissent sur les autres places une perte de change ou d'escompte, j'optais pour la dette extérieure.

Une partie de cet emprunt fut offerte à la Société Mercantile, fondée à Madrid par M. de Rothschild le célèbre baron, plus soucieux de satisfaire ses rancunes que de remplir ses devoirs envers ses actionnaires, refusa toute participation. Il préféra organiser une concurrence, qui a coûté bien cher à la Caisse générale des chemins de fer, sans aucun profit pour M. de Rothschild, ni pour la Société Mercantile. dont il avait vendu, à son profit, les actions à prime !

§

En 1860, la conclusion de l'emprunt ottoman mit le comble aux ardentes inimitiés qui dominaient le monde financier contre le directeur de la Caisse des chemins de fer.

A peine le traité avait il été conclu que des offres de participation furent faites à tous les groupes financiers; partout un refus absolu et des obligeant fut la seule réponse. Les uns prétendaient que le bénéfice réservé était trop considérable, d'autres soutenaient que l'opération n'offrait aucune sécurité Et cependant des garanties formelles étaient données, des revenus étaient concédés ; il avait même été formé un comité international, autorisé par un firman du sultan, pour la perception directe des revenus donnés en garantie ; cette organisation assurait la rentrée des sommes affectées au service des intérêts et de l'amortissement.

Aucune démonstration ne put vaincre les résistances malveillantes qui se manifestaient de toutes parts ; cette malveillance était tellement personnelle, qu'aussitôt la Caisse des chemins de fer tombée, les mêmes hommes qui avaient dénigré l'opération en héritaient ! Les passions qui dominaient alors étaient si aveugles, qu'on signale le nom du personnage qui dénonça cet emprunt, dans les sphères officielles, comme étant de nature à compromettre le succès du traité de commerce avec l'Angleterre. Pour faire cette démonstration, ce personnage comme on va le reconnaître, ne recula devant aucune énormité.

On se souvient que le traité de commerce porte la date de 1860, et qu'il fut mis en vigueur en octobre de cette même année. On sait encore que le Corps législatif avait voté un crédit de 40 millions pour secourir l'industrie et la mettre en état de lutter avec l'industrie anglaise ; armé de cette considération le personnage en question fit valoir en haut lieu qu'un emprunt d'Etat, émis 10 0/0 d'intérêt, allait faire une telle concurrence à l'industrie, obligée de se procurer des fonds à bon marché pour renouveler son outillage, qu'elle succomberait infailliblement, si l'emprunt ottoman n'était pas frappé d'interdit.

Cette observation, si énergiquement démentie par les faits ultérieurs, ajoutée aux malveillances qui existaient dans le monde financier, compléta le faisceau de circonstances qui amenèrent la chute de la Caisse des chemins de fer ; en effet, cette chute seule pouvait empêcher l'emprunt ottoman, voilà pourquoi elle fut résolue.

Quoi qu'on ait dit, ou pu dire, la dénonciation Pontalba ne fut nullement la cause de ma ruine et de celle de mes actionnaires ; elle n'en fut que l'audacieux prétexte.

§

Quant à la Caisse des chemins de fer, que rappeler qui ne soit connu de tout le monde ? Fondée en 1853 au capital de 12,500,000 fr. par M. Ad Blaise (des Vosges), ses opérations étaient conduites de telle façon qu'une année après sa fondation, en 1854, le conseil de surveillance employait les plus vives instances pour me décider à en prendre la direction.

J'y consentis ; j'acceptai, à partir de 1854, les fonctions de gérant ; le capital fut porté à 50 millions, en 1856. Lorsqu'en 1860, la catastrophe la plus imméritée vint me frapper, ce capital de 50 millions était intact. Ce n'est pas là une simple affirmation ; ce fait essentiel a été constaté par M. de Germiny, administrateur judiciaire, et par M Isoard, expert judiciaire. A cette constatation officielle, je puis ajouter que les bénéfices résultants de l'emprunt ottoman assuraient aux actions une valeur effective de 1,000 francs, soit une plus-value de cent pour cent.

Pendant toute la durée de l'existence de la Société, jamais le service des intérêts n'a été interrompu. Quelle cause a donc pu amener la chute de cet établissement financier? Je l'ai dit: aucun actionnaire ou créancier n'avait formé aucune plainte ou réclamation. Il n'y avait nulle possibilité d'empêcher l'emprunt ottoman sans anéantir la Caisse des chemins de fer. La politique condamnant l'emprunt voulait que ma société pérît. Cependant elle eût été sauvée si les inimitiés financières n'avaient exercé leur funeste influence ; aussi ai-je le droit d'affirmer que la tentative coupable organisée par M. de Pontalba et ses complices n'a pas été la cause de ma chute, elle en a seulement fourni l'occasion, quelquefois cherchée, longtemps désirée et attendue !

§

Tel est l'historique rapide des entreprises que j'ai fondées et des opérations financières auxquelles j'ai associé la Caisse générale des chemins de fer. Peut-on en signaler de plus dignes, de plus honorables ? Y en eut-il jamais qui furent, à l'origine comme pendant l'administration des fondateurs, l'objet d'une gestion plus vigilante ?

On ne saurait contester que toutes ces entreprises, sans exception, renfermaient les éléments de prospérité les plus complets, et si la Société du chemin de Pampelune ne jouissait pas de garanties spéciales, les fondateurs y avaient suppléé, puisque, dans la limite de leurs pouvoirs, ils avaient garanti le capital.

En résumé, si, après 1860, les actionnaires des chemins Romains et des ports de Marseille ont été ruinés, ne doit-on pas en imputer la faute à des poursuites criminelles sans fondement, et aux changements apportés par suite à l'organisation nouvelle de ces sociétés, dans lesquelles tout a été modifié, personnel et contrats ?

Qu'ajouter à cet exposé, qui défie toute contradiction ?

Il justifiera, je l'espère, les sentiments des esprits éclairés et honnêtes. Servira-t-il de réponse aux malveillans et aux ennemis ? Je n'y compte pas.

J. MIRÈS.

UNE RÉCAPITULATION.

En additionnant le capital des diverses sociétés de crédit mobilier fondées par MM. Pereire, on trouve un chiffre d'environ 400 millions.

En additionnant les capitaux si fatalement engagés dans le Nord de l'Espagne, l'Immobilière, la Maritime, le chemin de l'Ouest suisse, on trouve encore une autre somme de 400 millions à peu près perdue.

Total : 800 millions compromis. Si on ajoute à ces 800 millions les primes recueillies par les administrateurs sur les actions de ces diverses sociétés, on n'exagère nullement en évaluant la somme effectivement perdue pour les actionnaires, et celle qui est en grande partie compromise, à un total d'environ 1 milliard ou 1,100 millions.

Quand on étudie les travaux effectués avec ces immenses ressources, quand on considère l'immense crédit que ces capitaux souscrits avec tant de confiance donnaient aux fondateurs du Crédit mobilier français, on est épouvanté des misérables résultats obtenus, tant ils accusent d'incapacité, d'impéritie et d'imprévoyance.

Si encore les administrateurs du Crédit mobilier partageaient l'infortune de leurs actionnaires, leurs torts, sans cesser d'être graves, seraient moins sévèrement jugés ; mais si l'on songe qu'ils réunissent entre eux une fortune qui dépasse 500 millions, ces ruines incommensurables ne méritent-elles pas une amère critique ?

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 5 Octobre.

MARSEILLE bat. à vap. ottom. *Marie Antoinette*, cap. Obradovich, ayant touché aux Dardanelles div. marchandises et 4 passagers.
— bat. à vap. fr. *Egyptis*, cap. Piet Rolland, ayant touché, Pyrée Salonique et Dardanelle div marchandises et 24 passagers.
— bat à vap. fr. *Ilissus* cap. Pointel, ayant touché Messine Pyrée et Dardanelles div. marchandises, et 47 passagers
LIVERPOOL bat. à vap. angl. *Istrian*, cap. Hyne, ayant touché Syra et Dardanelles, div. marchandises, et 41 passagers.

du 6

TREBIZONDE bat. à vap. ottom. *Tonna*, cap. Silio div marchandises.
GALATZ bat. à vap. angl. *Normanby* cap. Will. Riley, div marchandises.
IBRAILE bat. à vap. angl. *Aline*, cap. Stoker, div. marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. egyp. *Sarkie*, cap. Abdul Alif ayant teuché Smyrne Dardanelles et Galipoli, div. marchandises et 67 passagers.
SMYRNE bat. à vap. aut. *Am. Emo*, cap. Solderer div. marchandises.
NEWCASTLE bat. à vap. ang. *F. Deutchman*, cap. Duncam, ayant touché Lisbone Gibraltar Malte et Dardanelles, div marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 5 Octobre.

TREBISONDE bat. à vap. aut. *Neptun*, cap. Leva, div. marchandises.
DANUBE bat. à vap. aut. *Tibisco*, cap. Lazarich, div marchandises.
— bat. à vap. russe, *Elborus*, cap. Gerard. div. marchandises,
SALONIQUE bat. à vap. aut. *Smirne*, cap. Tagliani div. marchandises.
— bat. à vap. ottom. *Humai Tefic*, cap. Illich, div. marchaudises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 5 Octobre.

GENES bri ital. *Salvatore*, cap. Palestrino, lest.
— bar. ang. *Flaing Send*, cap. Glasse, lest.
— br ital. *Pro peroso*. cap. Olivari, lest.
— br. ital *Azardaso* cap. Solari, lest.
— br. ital. *Andrea*, cap Folle, lest.
— br. ital. *Repino*, cap. Balestrino, lest.
— bar. ang. *Venicale*, cap. R Dron, lest.
— bar. ang. *Whiete Hall*. cap. Hamod, lest.
— br. ital. *Dario*, cap. E. Drago, lest.
MARSEILLE br. hell. *Evanghelistra* cap. Catzulis,
— br. hell. *Indiana*, cap. Zaharias, lest.
— br. mek. *Miclcas*, cap. Nieman, lest.
MALTE trois-mats ang. *Isa Gray*, cap. Silato, lest.
— bar. ang. *May Queen*, cap. Ryan, lest.
LIVOURNE bar ital. *Venezia*, cap. Sacomano, lest.
— bar. ang. *Roveno*, cap. Rooke, lest.
— br. ang. Gutberth, cap. Robinson, lest.
— bark angl. *Neptunes Brodes*, cap. Lauthersley
GENES bark ang. *Ocean Skimer*, cap. Gray, lest.
— bark ital. *Arturo*, cap. Cavassa, ble.
— br. ital. *B. Gattorno*, cap Bava, lest.
MARSEILLE bar. prus. *Bertha*, cap. Bargwardt, »
— br. ital. *Eugenia II*, cap. Gazzolo, lest.
— trois-mâts russe, *Marg. Mimbelli*, capit. G. Boccanovich, lest.
— bar. fran. *Utile*, capit. Rival Frederik, div. marchandises.
— trois-mats aut. *Figlia Mugg ore*, capit. And. Randinich, lest.
MALTE bar. angl *Porto Salvo*, cap. Galea, lest.
— trois-mats angl. *Malta*, cap. Cassangena, lest
— br. aug. *Fanny Scott*, cap. Chevalier, lest.
— bark ang. *Tertius*, cap Creek, lest.
CIVITA-VECHIA br. hell. *I Adhelfi*, cap. Savas, »
MESSINE br. ital. *Federico*, cap. Massone, lest.
LONDRES bar. nor. *Constantine*, cap. Amundsen,
NAPLES bar. ital. *Emmanuelle*. cap. Della Piane, »

DEPARTS des bât. à voile du 5 Octobre

DANUBE br. ital. *Salvatore*, cap. Balestrino lest.
— br. hell. *A. Dimitrios*, cap. Hristodoulos, »
— br. ital. *Prosperolo*, cap. Olivari, lest.
— br. hell. *A, Spiridhon*, cap, Iconomou, lest.
— br hell. *A. Petrou*, cap. Petrou, lest.
— goel. hell. *Dhio Adhelfi*, cap. Raptaki, lest.
— bark ital. *Federico*, cap Massone, lest.
— br. ang. *Fanny Scott*, cap. Chevalier lest.
— br. hell. *Matrona*, cap. Costis, lest.
— bark ang. *Daybrek* cap. Wilson, lest.
— br. ang *May Queen*. cap. Ryan, lest.
— bar ital. *Candito*, cap. Trapani, lest.
— trois-mâts angl. *Malta*, cap. Cassingena, lest
— bark angl. *Energy*, cap. Brown, lest.
AZOFF br. aut. *Mali Ivo*, cap. Drabaz, lest.
— br. ital. *Azardoso*, cap. Solari, lest.
— br ital. *Venezia*, cap. Sacomano. lest.
— br. ital. *Repino*, cap. Balestrino, lest.
— bark prus. *Juno*, cap. Linds, lest.
— bar. aut. *Maria Francesca*, cap. Gedovich, »
ODESSA br. hell. *Amfitriti*, cap. Calimeais, lest.
— bar. prus. *Bertha*, cap. Burgvardt, lest.
MER-NOIRE br. mek *Michels*, cap. Niemen, lest.
— bar. ang. *J. Baring*, cap. Robinson, lest.
MARSEILLE br. hell *Evanghelistra*, cap. Cordasis,
— br ital. *Providenza*, cap Bombone, bles.
— br hell. *Evanghelistra*, cap. Zachariadis. »
— br. hell. *Thessalia*, cap. Jacomopulos, blé.
— br. hell. *Andromahi*, cap Cutzuleri, blé.
— bar. aut. *Genio*, cap Randich, blés.
FALMOUTH br. ital. *Michele*, cap. Sirovich, ble.
— barr nor *Garibaldi*, cap. Hoger, blé.
ANGLETERRE br. prus. *Freude*, cap. Broun, blé.
ALEXANDRIE br. hell. *Vassilissa*, cap. Scurias, »
MALTE br. hell. *Evanghelistra*, cap. Dandinopulo, »
SOULINA bark ang. *Horrest Queen*. cap. Mathiew,
AZOFF br. hell. *Miaoulis*, cap. Madaras, lest.
— br. hell. *Epta Adhelfi*, cap. Sava, lest.
— br. hell. *Apostolos*, cap. Petros, lest.
— br. hell. *Marigho*, cap. Calaris, lest.
DANUBE bar angl. *Exelsior*, cap. Lambert, lest.
— br. hell. *Tihi*. cap. Apostolu, lest.
— br. hell. *A. Joanis*, cap. Cocarakis, lest.
— br. hell. *A, Padeleimon*, cap Rigopulos, lest
— br. hell. *Dhimitrios*, cap. cap. lest.
— br. hell. *Caliopi*, cap. Diacoyani. lest.
— br. hell. *Indiana*, cap. Zacharia, lest.
— br. hell. *A. Spiridhon*, cap. Yorgulis, lest.
— br. hell. A. *Nicolaos*, cap. Falanga, lest.
MARSEILLE br. ital. *Costantino*, cap. Vallé, blé.
— br. hell. *A. Spiridon*, cap. Cazimba, blé,
— br. hell. *A. Nicolaos*. cap, Bata, lest.
— br. hell. *Yeorghios I* cap. Catzulis, lest.
— br. aut. *Plod*, cap. Tarabuchia, blé.

du 6

SOULINA bar. ital. *Cavour*. cap. Schiapacasse lest.
— bar. ital. *Giuseppino I*. cap. Marchese, lest.
— br. ital *Superiore*, cap. Balestrino, lest.
— br ital. *Spartaco*, cap. N. Raffo, lest.
— bar ital. *Corso*, cap. Schiaffino. lest.
DANUBE br. ital. N. *Margarita*, cap. Sanco, lest.
— br ital. *Nino*, cap. Ottazio. lest.
— br. ital. *Alesandro*, cap. Sturlese, lest.
— br. ital. *A. Giulietta*, cap. Luigi Sori, lest.
— br. ital. *Due Fratelli*, cap. Giunoni, lest.
— br. ital. *Nostro Signore delle Grazie*, capit. A Saldano, lest.
MARSEILLE br. ital *Enrico*, cap. Dodero, blé.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations doulou reuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur t d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auque est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS. PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se nd près des person s qui désirent le consulter à leur domicile.

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS
A LOUER.

Rue Mésarlik 88, *ancien Nº* 76

Pension Bourgeoise.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858

Tirage, le 1er septembre 1867. – Les premiers lots sont florins 200,000; 40,000; 20,000; 5,000; etc. Une promesse coûte P. 40. La contrefaçon autant que le payement sur place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra Nº 235 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de:

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 0 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St. Jean d'Acre ou Caifia. Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voages fréquents pour Marseille et Londres.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'État I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins: 300,000; 250,000; 200,000; 50,000; 40,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5,000; 2,000; 1,000; 500; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR:

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages: premier Lot			Florins	500,000
Emprunt de 1860,	tirages	4	»	300,000
Crédit mob. 1858,	»	4	»	250,000
Emprunt de 1864,	»	5	»	200,000
Prince Salm	»	2	»	40,000
Prince Clary,	tirages	2	Florins	25,000
Saint Genois	»	1	»	50,000
Palfi	»	1	»	40,000
Waldstein	»	3	»	25,000
Rudolf	»	2	»	25.000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins: 250,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5.000; 2,000; 1,000; 500; 400; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata nº 8.

UNE PREMIÈRE MAISON
DE VINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX
De Bordeaux

Demande des représentants à la commission. Ecrire franco à M. A. X. poste restante de Bordeaux. Inutile de se présenter sans d'excellentes références.

Chemin de fer Ottoman
DE SMYRNE A AIDIN
DE S. M. I. LE SULTAN.

Il est donné avis par le présent qu'une rénnion Générale *spéciale* des actionnaires de cette Compagnie aura lieu à l'Hôtel « The City Terminus », Cannon Street London, le lundi 18 novembre prochain à 1 heure p.m. précise.

L'arrangement pour le paiement des Débentures et des dettes générales de la Compagnie dernièrement soumis et approuvé par l'Attorney Général et M. Charles Clark, sera soumis pour la considération et l'adoption de ce meeting.

Les actionnaires désirant prendre part aux opérations de l'assemblée spéciale sont priés de déposer leurs titres au bureau de la Compagnie Nº 8 Poultry London, ou chez ses banquiers à Constantinople MM. C. S. Hanson et Cie ou au bureau de la Compagnie à Smyrne au moins 21 jours à l'avance de celui qu'aura lieu la réunion.

Un reçu sera livré pour les Actions qui seront déposés, lequel doit être présenté à la réunion.

Par ordre du Conseil d'Administration,

S. J. SMITHERS,
Secrétaire-général.

8, Poultry London, E. C.
20 septembre 1867.

I. R. DIREZIONE
delle Poste Austriache.
AVVISO.

Si previene il rispettabile Publico qualmente principiando da Venerdi 11 corrente, il vapore per Varna partirà alle ore 2 in vece delle 4 p. m.

I gruppi e le l ttere raccomandate si riceveranno fin' alle ore 11 a.m. Le lettere ordinarie però fin' a 1 ora p. m.

Pera di Costantinopoli, 5 ottobre 1867,
KLETZL.

ADMINISTRATION DU
CHIRKET-I-HAIRIÉ

AVIS.

En vue de prévenir l'encombrement, le bateau faisant le premier voyage ordinaire du Haut Bosphore au Pont, ne touchera, lundi prochain, qu'à Thérapia, Yéni keui et Sténia; et il y aura un départ supplémentaire à 1 h. de Buyuk déré pour le Pont, touchant Thérapia, Yéni keui, Emirghian, R.-Hissar et Bébek.

Ce même jour, il y aura à 2 h. 1/2 un départ direct du Pont pour Buyuk-déré, (bateau Nº 6).

AVIS.

Les personnes ayant des comptes à solder dans le magasin situé rue de Péra, ayant pour enseigne Maison H.... représentée par Laurent Papadopoulo, sont prévenues qu'elles ne doivent payer que contre un reçu de la Tricoteuse signé Hugues et Cie, seuls propriétaires du magasin, afin de n'être pas exposé à payer deux fois Laurent Papadopoulo, cessant d'être notre employé.

AVIS.

Vendredi, 11 courant, à 10 heures du matin; il sera vendu au Teké, aux enchères publiques, deux chiens de chasse.

J. DE CASTRO.

VENTE VOLONTAIRE
A PERA
Pour cause de Départ.

Par l'entremise du soussigné il sera vendu aux prix fixés, Grand'Rue de Péra, maison ALBERTI vis à-vis Galata-Séraï, tout le mobilier s'y trouvant et consistant en tables, bureaux, chaises, fauteuils, canapés, comodes, consoles, lavabos, glaces, rideaux, tapis, lits en fer, armoires, etc., etc.

La vente commencera dimanche 6 octobre courant, et continuera jusqu'à la fin, les jours suivants de 9 à 10 heures du matin, et de 3 à 6 de l'après-midi.

Le public est admis les mêmes jours à visiter les meubles qui porteront en chiffres connus les prix auxquels la vente pourra être de suite conclue.

Pour plus amples renseignements s'adresser au soussigné.

J. DE CASTRO.

BILLARD

neuf à vendre à très-bon marché. Passage Crépin, Nº 12, à Péra.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Modification horaire,

A partir de Lundi 25 Septembre, (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	Nº du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
6 35	2	12 45	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
7 20	12	1 50	de Yéni-mle, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Arnaout-keui, Ortakeui, et Bechiktach.
8 20	18	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9 35	6	3 45	de Yéni-mahalle, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
9 5	2	5 15	de Buyukd, Thérapia, Yénik, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechik. Cabatach.
6 30	4	1	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7 20	11	1 30	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9 20	17	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 30	3	1	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 35	14	1 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 2 h.
8 50	3	3	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach. (Les vendr. à 3 3/4 h.)
9 35	14	3 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10 35	3	4 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
2 35	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3 5	9	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	Nº du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
8 5	3	2 15	pour Bechiktach, Orta-keui, Arnaout-keui.
8 50	14	3	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
7 50	9	2	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére, Yeni-mahallé.
9 50	3	4	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
8 50	2	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
8 3	4	3 15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 20	6	7 50	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour direct pour le pont.*)
3 20	11	9 30	pour Bébek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé et Cavak.
2 50	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 5	18	10 15	pour Rouméli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4 20	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yenimahallé
4 50	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
3 50	3	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3/4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
4 50	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 20	3	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 20	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-déré.
4 20	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
4 50	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha bagtché.*) (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

A partir du Dimanche 1er/13 Octobre, jusqu'à nouvel avis.

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque	
7 15	1 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	1	de Yénimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
6 45	2 30	de Yénimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 45	4	de Yenimahallé, Buyukderé, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 15	3 30	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2 20	8 30	de Buyukderé, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2 30	8 45	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
3 45	10	de Yénimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque (un Bat.)	
7 45	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukderé et Yénimahallé.
9	3 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
9 15	3 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukderé.
1 15	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
3 15	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahallé.
4 15	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukderé,
4 30	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui Thérapia, Buyukderé.
5	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 25 septembre (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
6 20	3	12 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 50	16	2	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 35	10	1 45	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1 20	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

Départ du Pont

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
10 20	3	5 30	pour Proti, Halki. Prinkipo et Cartal.
3 20	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4 5	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo
4 20	3	10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 1 h. 3/4 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
3 45	un bateau	12 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
1 35		7 45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
3 15		9 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
8 15	un bateau	2 30	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
10 15		3 30	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

MERCREDI, 9 OCTOBRE 1867 — 11 DJÉMAZI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire — MERCREDI, 9 OCTOBRE 1867

2me Année. --- N° 229.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 9 octobre

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 6 octobre, soir.

La *Patrie* annonce que l'Empereur d'Autriche arrivera à Paris le 25 octobre.

Paris, 8 octobre, 6 h. 10 matin.

L'Empereur de Russie est parti dimanche de Livadia et arrivera à St-Pétersbourg au milieu d'octobre.

BUCHAREST. — Les Chambres Roumaines sont convoquées, en session extraordinaire pour le 6 novembre.

Vienne, 6 octobre.

Le ministère est décidé à abolir le concordat.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le ministre de la marine à Florence est allé voir Garibaldi à Alexandrie le 27 7bre.

La tranquillité n'a pas été troublée à Florence.

Des télégrammes de vingt villes constatent le maintien de la tranquillité générale. (*Pays*)

On lit dans le *Messager franco américain*:

« Une lettre particulière de la Havane, datée du 31 août et adressée à un négociant de New-York, assure qu'une révolution formidable a éclaté à Porto-Rico.

» La garnison espagnole aurait fait cause commune avec les créoles, et le capitaine général serait en fuite.

» Nous ignorons si cette nouvelle est authentique; mais nous devons constater que des proclamations signées : *El Comite revolacionario* ont été imprimées à New York pour être distribuées à Porto-Rico.

» Ces proclamations, dont nous avons un exemplaire sous les yeux appellent ouvertement la population et la garnison à la révolte.

» Le mouvement dont parle la lettre ci-dessus aurait-il donc été préparé à New-York par les libéraux créoles? »

Les autorités de la ville de Leeds sont toutes prêtes en cas d'une émeute feniane. Deux cents hommes du 22e régiment d'infanterie sont descendus, le 26, de la citadelle dans la ville, et ils occupent la caserne de cavalerie. On doit armer le policemen de revolvers et de sabres. On attendait de nouveaux renforts de troupes.

Le *Daily Telegraph*, qui contient de nombreux renseignements sur l'agitation feniane, dit qu'un corps d'Irlandais de deux cents hommes avait été placé à la gare du North-Western. On pensait que Deasy et Kelly pourraient bien se risquer à entrer dans la capitale. (*Pays*.)

La législature de l'Etat de Nebraska vient d'accorder aux femmes, entre les mains desquelles la direction des écoles primaires est presque entièrement placée, le droit de vote dans les questions relatives à l'instruction publique. (*Id*.)

On lit dans le *Journal des débats* du 27 septembre:

« Nous avons reproduit, il y a quelques jours, un article où le *Débat* de Vienne demandait le rétablissement du royaume de Pologne. On n'a pas oublié qu'à peu près au même moment le *Siècle* publiait, sous la signature de sa rédaction, un article dont l'auteur arrivait à la même conclusion. Le *Journal de Saint-Pétersbourg* s'occupe aujourd'hui de ces deux Manifestes, et affecte de les trouver plaisans. Que dira-t-il quand il lira le récit de la séance du Reichstag dont le télégraghe nous transmettait hier l'analyse? C'est M. de Bismark qui cette fois a prononcé le nom de la Pologne et a pris ce malheureux pays pour exemple, afin de montrer qu'une domination exercée sur des nations qui voudraient s'y soustraire est en général fort peu utile; il a ajouté, il est vrai: quoique parfois indispensable. Mais ne sera-t-on pas étonné et blessé en Russie de voir un allié choisir un pareil moment pour condamner, dans une certaine mesure, le partage de la Pologne? »

On lit dans la *Epoca* :

« Les correspondances du Mexique insérées dans les journaux de la Havane annoncent qu'il se présente *quatorze* candidats pour le gouvernement de l'Etat, encore bien que les probabilités paraissent être favorables à Juarez.

» On mande de Queretaro que par suite de l'amnistie accordée aux condamnés à mort il a été célébré une messe en actions de grâce, à laquelle assistaient tous les graciés et la population de Queretaro. La population a ensuite donné un banquet aux amnistés. A Zamora, a été fusillé Francisco Velarde général de l'empire. Velarde n'avait pas fait sa soumission aux autorités; il avait offert un million de piastres pour racheter sa vie. Cette offre a été refusée. Les notables Arillaga et Cosio sont morts. »

On écrit de Madrid, en date du 19 Septembre.

La cour est rentrée à Madrid. Le comte-San-Luis, ambasadeur à Rome, est arrivé. Il ne retournera pas à son poste pour raison de santé. (*Epoca*)

L'*Avenir national* annonce que M. Dano était accompagné, à son retour en France, de M. Hoorickx, chargé d'affaires de Belgique à Mexico. Ce diplomate belge, on le sait, a passé plusieurs jours dans la prison de Maximilien à Queretaro, et on dit, ajoute l'*Avenir national*, que ce prince l'a chargé d'une mission pour le roi des Belges, auquel il aura à remettre des documents très confidentiels. M. Hoorickx n'a fait que traverser Paris et il est parti directement pour Bruxelles.

Toutes les correspondances de Londres et la plupart des journaux anglais sont unanimes à reconnaître que l'opinion publique, en Angleterre, approuve l'énergique mesure prise par le gouvernement italien à l'égard de Garibaldi, dont la politique personnelle et aventureuse créait pour le cabinet de Florence une responsabilité qu'il ne pouvait accepter. (*Patrie*).

La *Liberté* rappelle la proclamation suivante, adressée par M. le maréchal Forey aux Mexicains au début de son expédition :

« Mexicains,

» En me confiant le commandement de la nouvelle armée qui doit bientôt se réunir à moi, l'Empereur Napoléon m'a chargé de vous faire connaître ses véritables intentions.

» Lorsqu'il y a quelques mois l'Espagne, l'Angleterre et la France, éprouvant les mêmes besoins, se réunirent pour un même but, le gouvernement de l'empereur n'envoya au Mexique qu'un petit nombre de soldats, laissant à la nation qui avait le plus d'outrages à venger, la direction principale, pour exiger le redressement des griefs communs. *Mais par suite d'une fatalité difficile à prévoir*, les rôles se sont changés, *et la France est restée seule pour défendre ce qu'elle croyait être l'intérêt de tous. Cette situation nouvelle ne la fait pas* RECULER. Pleinement convaincue de la justice de ses réclamations, forte de ses intentions favorables pour la RÉGÉNÉRATION DU MEXIQUE, elle A PERSÉVÉRÉ ET PERSÉVÉRERA JUSQU'AU BOUT, JUSQU'A CE QU'ELLE AIT ATTEINT LE BUT QU'ELLE S'EST PROPOSÉ.

» Rappelez-vous, Mexicains, que partout où flotte le drapeau de la France en Amérique aussi bien qu'en Europe, il représente toujours la cause des peuples et de la civilisation.

Le général de division, sénateur, commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique,

» FOREY. »

La *Liberté* ajoute :

« Comme nous l'avons régénéré le Mexique.

« Comme nous avons tenu l'engagement de persévérer jusqu'à ce que nous ayons atteint le but que nous nous étions proposé! »

LES PRÉPARATIFS DE THÉODOROS.

Tandis qu'en Angleterre on prépare avec activité l'expédition contre Théodoros, de son côté, le negous, assailli par des ennemis intérieurs, leur fait face avec une redoutable énergie, tout en s'apprêtant à soutenir vigoureusement la lutte contre l'Angleterre.

Les dernières nouvelles d'Abyssinie ont été apportées au *Levant Herald* par une lettre particulière.

D'après le correspondant du journal anglais, Théodoros se trouverait en ce moment dans une situation très-critique, une partie de ses troupes ayant passé à son ennemi, le roi de Goghiam, et plusieurs des villes récemment conquises par lui ayant secoué son joug.

D'autre part, une vaste conspiration est organisée contre lui en Abyssinie même et sur le territoire enlevé aux Gallas. La découverte de cette conspiration a exaspéré les instincts cruels du négous qui, ayant surpris un grand nombre de conspirateurs dans les villes de Ouanes et de Korras, a entièrement détruit ces villes et brûlé 46 églises où les rebelles avaient cherché un refuge. Théodoros veut écraser l'insurrection avant le débarquement des troupes indo-britanniques.

L'orage parti des côtes d'Angleterre qui va bientôt fondre sur lui, ne paraît pas l'effrayer le moins du monde. Il continue à tenir dans la plus dure captivité l'archevêque Copte d'Abyssinie et tous les prisonniers européens, et pour répondre à l'artillerie rayée des Anglais, il fait fabriquer, sous ses propres yeux, à Tamor-Eambour, où il reste maintenant, un grand nombre de canons de bronze.

Cés préparatifs font prévoir que, si Théodoros n'est pas précipité du trône avant l'arrivée des Anglais, la lutte sera longue et acharnée, quoique le résultat ne nous en paraisse pas douteux. (*Pays*).

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« Nous croyons savoir que dernièrement le nonce du Saint-Siége à Paris s'est rendu au ministère des affaires étrangères pour faire exprimer à l'Empereur, par l'intermédiaire de M. de Moustier, à l'expression des sentiments de gratitude du Saint-Siége à l'occasion de l'arrestation de Garibaldi. Le gouvernement pontifical reconnait que des mesures heureuses au moyen desquelles l'expédition projetée contre les Etat romains a pu être arrêtée, sont dues à l'influence du cabinet des Tuileries. »

Pendant que les dépêches télégraphiques et quelques journaux font voyager M. le général Fleury en Autriche, le *Débat*, de Vienne, déclare que le grand écuyer de l'empereur n'a point paru dans la capitale de l'Autriche, et insinue qu'il serait, en ce moment, à Florence, chargé d'une mission. (*Epoque*.)

Le projet de loi présenté au parlement de l'Allemagne du Nord, relativement à la fixation du budget de la Confédération pour l'année 1868, porte le chiffre de cet exercice financier à 270 millions de francs. Une différence de 74 millions, qui existe entre les recettes et les dépenses, sera comblée, conformément à l'article 70 de la constitution, au moyen de cotisations payées par les divers Etats confédérés, proportionnellement à leurs populations respectives. (*Patrie*.)

L'*Opinione* donne à entendre que le ministère convoquerait extraordinairement la Chambre si Garibaldi, libre de retourner à Caprera, refusait de renoncer à son expédition contre Rome.

LA NOUVELLE ORGANISATION DE CRÈTE.

Nous avons indiqué, dans notre article d'hier, d'après nos renseignements particuliers, les principales dispositions de la réorganisation de l'île de Crète. Nous tâcherons aujourd'hui d'en faire ressortir les immenses avantages qui résulteront pour les habitants en général de cette province.

L'ensemble de la loi est conçu, comme on l'a vu, dans un esprit éminemment libéral, et chacune de ses dispositions, prise à part, démontre jusqu'à l'évidence l'intention du gouvernement de marcher de front avec les idées du siècle.

En effet, en prenant au hasard n'importe quel article de la loi, on voit que la S. Porte a voulu faire aux Chrétiens de l'île une part égale à celle des Musulmans dans l'administration. Les Chrétiens ne peuvent plus se plaindre désormais de ne pas jouir des mêmes droits politiques que les Musulmans; ils sont assimilés les uns aux autres; ils sont tous citoyens de la même patrie; il dépendra donc d'eux de travailler, dans les limites de leurs moyens, pour le développement moral et matériel du pays.

Les conseils d'administration qui doivent siéger auprès du gouvernement central, des gouverneurs et de sous-gouverneurs, les tribunaux, ainsi que le Conseil général de l'ile sont élus par le suffrage universel. Il appartient donc eux électeurs à investir de leur mandat les hommes qui présentent le plus de garanties d'honnêteté, de moralité et de capacité. La mission de ces délégués est des plus délicates; il s'agit de la remplir consciencieusement. C'est aux divers conseils d'administration à expédier le plus promptement posssible les affaires courantes de chaque arrondissement; c'est aux tribanaux à appliquer les lois qui régissent la justice du pays; c'est enfin, au Conseil général à étudier sérieusement toutes les questions économiques d'intérêt local, telles que, l'amélioration des voies de communication, l'extension de l'instruction publique, l'institution de caisses de crédit qui puissent ventr en aide, à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, aujourd'hui entre les mains des usuriers; c'est encore à ce conseil à veiller à la juste répartition des impôts et à leur perception régulière, à discuter le budget général de la province et à contrôler rigoureusement l'emploi des fonds qui sont alloués par le Gouvernement pour les besoins du pays.

Telles sont, en résumé, les attributions du conseil général qui va être institué dans l'île de Crète. Il est difficile de faire au peuple une plus large part dans la direction des affaires publiques, et peu de pays en Europe jouissent au même degré des droits que le gouvernement vient de conférer aux habitants de Candie.

Cette organisation appliquée dans toute son étendue et bien comprise par la population, ne manquera pas de donner les meilleurs résultats. L'avenir des Candiotes est entre leurs mains, c'est à eux à profiter des dispositions bienveillantes du Gouvernement pour développer les ressources du pays et lui rendre son ancienne prospérité.

Les dures épreuves par lesquelles les Crétois ont passé depuis plus d'un an, leur serviront, il faut l'espérer, d'enseignement dans leur conduite future vis-à-vis du Gouvernement. Les derniers événements leur ont prouvé combien étaient illusoires les séduisantes perspectives que les étrangers leur faisaient entrevoir, s'ils persistaient dans la poursuite de leurs chimères. Aujourd'hui disséminés dans presque toute la Grèce, réduits aux extrémités et menacés même de périr de faim, dénués qu'ils sont de tout moyen d'existence, ils sont heureux de profiter de la généreuse amnistie du Sultan pour regagner leurs foyers. Mais là aussi de nouveaux malheurs les attendraient, si le Gouvernement n'avait pris des dispositions pour les assister dans leur misère.

Les volontaires étrangers ne se contentaient pas de les traîner à leur suite, mais pour être sûrs de leurs concours, brûlaient leurs maisons, dévastaient leurs champs afin qu'ils n'eussent plus rien qui pût les attacher à leur pays, si bien qn'aujourd'hui le Gouvernement, pour ne pas les abandonner dans cette affreux dénûment, fait des sacrifices pécuniaires considérables afin de soulager leurs malheurs.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

VII.

On n'a pas oublié qu'elle rêvait pour le jeune Sigismond la succession intégrale de son vieil ami; elle pressentit une rivalité redoutable et résolut de la détruire en germe. Eveiller contre Camors la défiance du général et lui faire fermer la porte du logis, c'était tout ce qu'elle avait voulu ; mais sa lettre anonyme, comme la plupart des viles scéléraiesses de ce genre, était une arme plus fatale et plus meurtrière que ne l'avait présumé son infâme auteur.

La jeune marquise rêvait donc en attisant son feu et en jetant de temps à autre un coup d'œil furtif sur la pendule. M. de Camors allait arriver d'un instant à l'autre. Aucun moyen de le prévenir. Dans l'état présent de leurs relations, il était impossible d'imaginer que les premiers mots de Camors ne livrassent pas immédiatement leur secret, et ce secret livré, c'était pour elle tout au moins le déshonneur public, la chute scandaleuse, la pauvreté, le couvent, pour son mari ou pour son amant, peut-être pour tous deux, la mort.

Lorsque le timbre retentit dans la cour de l'hôtel annonçant l'arrivée du comte, toutes ces images se pressèrent une dernière fois dans le cerveau de Mme de Campvallon comme une légion de fantômes ; puis elle rassembla son courage par un élan suprême, et tendit toutes ses facultés pour l'exécution du plan qu'elle avait conçu à la hâte, qui était son dernier espoir, et qu'un mot, un geste, une distraction, une inintelligence de M. de Camors pouvait renverser tout entier en une seconde.

Sans parler, elle salua en souriant son mari, et lui fit signe de gagner sa cachette. Le général, qui s'était levé au bruit du timbre, parut encore hésiter, puis, haussant les épaules comme en mépris de lui-même, il se retira derrière la portière qui faisait face à l'entrée principale de la chambre.

L'instant d'après, cette porte fut ouverte par un domestique, et M. de Camors entra.— Il s'avançait avec une sorte d'empressement dans la chambre, se dirigeant vers la cheminée, et sa bouche souriante s'entr'ouvrait déjà pour parler, quand il saisit tout à coup l'expression du regard de la marquise, et la parole se glaça sur ses lèvres ; ce regard, attaché sur lui depuis son entrée, avait une fixité raide et spectrale qui, sans lui rien apprendre, lui fit tout craindre. — C'était un homme exercé aux situations difficiles, avisé et prudent autant qu'intrépide. Il ne sourcilla point, ne parla pas et attendit.

Elle lui donna sa main sans cesser de le regarder de près avec cette même effrayante intensité. — Ou elle est folle, se dit-il, ou le danger est là.

Avec la rapide perception de son génie et de son amour, elle sentit qu'il comprenait, et tout de suite, ne laissant pas même au silence le temps de les compromettre : — Vous êtes aimable de me tenir parole, dit-elle.

— Mais c'est tout simple, dit Camors, qui s'assit.

— Non, car vous savez que vous venez encore ici pour y être tourmenté... Eh bien! voyons, m'arrivez-vous un peu converti à mon idée fixe ?

— Quelle idée fixe? Il me semble que vous en avez plusieurs...

— Oui, mais je parle de la bonne,.. de la meilleure au moins,..de votre mariage enfin.

— Encore ma cousine, dit Camors, qui, assuré désormais du danger et de sa nature, marchait d'un pas plus ferme sur son brûlant terrain.

— Toujours, mon cousin... Et savez-vous une chose ! J'ai trouvé la personne !

— Ah ! alors je me sauve !

Elle lui jeta à travers son sourire un coup d'œil impérieux. — Vous y tenez donc beaucoup ? reprit Camors en riant.

— Extrêmement. Je n'ai pas besoin de vous répéter mes raisons, vous ayant prêché là-dessus tout l'hiver,... au point même d'inquiéter, le général, qui a flairé un mystère entre nous.

— Bah ! le général !

— Oh ! rien de grave, bien entendu... Donc nous disons, pour nous résumer : Pas de miss Campbell,... trop blonde ! ce qui n'est pas poli pour moi par parenthèse ; — point de Mlle de Silas,... trop maigre ! — point de Mlle Rôlet malgré ses millions,... trop bonne famille ! point de Mlle d'Esgrigny,... trop Bacquière et Van-Cuyp ! Tout cela était un peu décourageant, vous m'avouerez ;... mais enfin... on s'acharne... Je vous dis que j'ai trouvé !... une merveille !

— Qui se nomme ? dit Camors.

— Marie de Tècle !

— Il y eut un silence.

— Eh bien ! vous ne dites rien ? reprit la marquise,... parce que vous n'avez rien à dire,... parce que celle-là réunit tout, agrément personnel, éducation, famille, fortune,... enfin tout... un rêve,... et puis vos terres se joignent... Vous voyez comme je pense à tout, mon ami ?... Mais je ne sais vraiment pas comment nous n'y avions pas songé plus tôt !

M. de Camors se taisait toujours, et la marquise commençait à s'étonner de son silence.

— Oh ! reprit-elle, vous aurez beau chercher,... il n'y a pas une objection... Vous êtes pris cette fois-ci... Voyons, mon ami, dites oui, je vous en prie.

Et pendant que sa bouche disait : Je vous en prie d'un ton de câlinerie gracieuse, son regard disait avec un accent terrible : Il le faut !

— M'est-il permis d'y réfléchir, madame ? dit-il enfin.

— Non, mon ami.

— Mais enfin, reprit Camors, qui était très pâle, il me semble que vous disposez bien à votre aise de la main de mademoiselle de Tècle... Mademoiselle de Tècle est fort riche... On la marie de tous côtés... D'ailleurs son grand oncle a des idées de province, et sa mère des idées de dévotion qui pourraient bien...

— Je m'en charge, interrompit la marquise.

— Mais quelle manie avez-vous de marier les gens ?

— Les femmes qui ne font pas l'amour, mon cousin, ont la manie de faire des mariages.

— Sérieusement pourtant, vous me laisserez bien quelques jours pour y penser.

— Penser à quoi ? Ne m'avez-vous pas toujours dit que vous comptiez vous marier,...

Voir le numéro du 8 Octobre.

REVUE DES JOURNAUX

On écrit d'Augsbourg au Journal des *Débats* le 14 septembre :

Si j'en crois les journaux français qui me tombent sous la main ici, chaque jour en apportant de nouvelles informations sur l'état réel des choses en Allemagne semble éloigner davantage les craintes de guerre qui, il y a cinq mois à peine, s'étaient emparées de tous les esprits. A dire la vérité, je n'ai jamais douté qu'il en serait ainsi dès que, au lieu de discuter *in abstracto* sur les horreurs de la guerre et les bienfaits de la paix, de juger le point de droit de chaque question, et de distribuer, du haut de ses principes, le blâme et l'éloge, on s'appliquait à gagner du temps et à répandre des renseignements exacts. Il était impossible en effet que, chez un peuple aussi irritable, mais en même temps aussi sensé et aussi épris de la justice que le peuple français, le mouvement d'humeur causé par l'agrandissement soudain d'un voisin peu sympathique ne cédât pas à une appréciation plus calme des choses, pourvu qu'on évitât le premier éclat de l'impatience et que l'on trouvât le temps de s'adresser à la raison et à l'équité.

Les procédés de la Prusse étaient singulièrement propres à froisser les Français qui aiment que l'on mette des formes à ce que l'on fait, et qui aurait à peine réclamé si la franchise germanique avait voulu consentir à se draper dans un des costumes politiques si fort à la mode aujourd'hui. Ces procédés désagréables avec lesquels la Prusse a fait une chose en elle-même déjà désagréable pour ses voisins, avaient à ce point choqué la France qu'elle a pu se refuser, dans le premier moment, à voir, sous ces formes déplaisantes et parfois brutales, des faits que les héritiers de 89 et les vainqueurs de Solferino ne sauraient ni désapprouver ni combattre. Aujourd'hui, puisqu'on a laissé faire l'unité militaire de l'Allemagne, la seule qui pût porter ombrage à la France, et puisqu'on a permis au Zollverein de se reconstituer, y a-t-il vraiment de bonnes raisons pour craindre l'unité politique, laquelle diminuerait plutôt qu'elle n'augmenterait la force d'action de la Prusse? Après tout l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie elle même ne se sont pas constituées d'une façon bien différente et avec moins de violence que cette nouvelle Allemagne, et l'on a mauvaise grâce à reprocher aux autres ce que l'on a pratiqué soi-même sur une si large échelle et avec des éléments bien autrement disparates que les différentes parties de l'Allemagne. Enfin on doit commencer à comprendre que, sous les apparences de conquête brutale, c'est une force spontanée et nationale qui a produit ou pour le moins favorisé la concentration de l'an dernier ; et que le Midi même, que l'on croyait si hostile à la Prusse, est, à l'heure qu'il est, saisi de la fièvre unitaire. Quand, il y a un an, on s'avisait de dire dans un journal français que les Etats du Sud, loin de chercher un protecteur de leur « indépendance, » comme ils le firent encore au début de ce siècle, étaient les plus chatouilleux dans leur méfiance de l'étranger, quand on se permettait de dire que le patriotisme bavarois ou wurtembergeois était chose aussi vaine que le patriotisme provençal ou normand, quelques personnes ne voyaient, dans ce langage, que de l'esprit de parti, de la passion et du système.

Et il devait en être ainsi dans cette partie du public français qu'une étude exclusive et superficielle du passé empêche de voir clair dans le présent et dans l'avenir, et qui ne juge les petits et moyens Etats de l'Allemagne que par leur politique de la guerre de Trente Ans, du dix-huitième siècle et du premier Empire. Si l'on avait pu se résoudre à étudier l'histoire contemporaine de l'Allemagne, peu récréative il faut le dire, et aussi embrouillée que sa géographie, si seulement on avait voulu lire les journaux allemands avant l'explosion de la guerre, on ne se serait pas trompé ainsi sur les dispositions des populations. On aurait été frappé alors des votes des Chambres de Hanovre, de Nassau, de Hesse, de Bavière, de Bade, votes qui conjuraient les gouvernements de ne pas faire cause commune avec l'Autriche, et de se résoudre à la réforme de la Confédération proposée par la Prusse ; et, connaissant ces votes antérieurs à la guerre, on aurait prévu quelle serait la situation d'esprit après la guerre. On n'aurait eu garde alors de montrer trop ouvertement sa mauvaise humeur et son envie de « protéger » de faibles voisins ; car on aurait su que, par là, on ne pouvait que fortifier le sentiment de solidarité allemande, déjà si prononcé dans le Sud.

Le fait est que ce sentiment se propage tous les jours, et qu'après avoir gagné les classes aisées, il pénètre dans le bas peuple; qu'après avoir trouvé des interprètes dans des princes, il s'empare même des ministres. On a vu, dès l'année dernière, et on verra encore avant la fin de ce mois le prince de Hohenlohe et la deuxième Chambre de Munich rivaliser de patriotisme allemand, malgré l'agitation ultramontaine qui depuis quinze jours travaille les populations rurales et les excite contre ce ministre et contre cette Chambre ; aujourd'hui, c'est le grand-duc de Bade qui lutte d'abnégation avec son petit Parlement ; demain, ce sera le Wurtemberg où le même fait se produira. Dans la Hesse grand-ducale seule, un ministère anti-prussien a pu se maintenir malgré la majorité unitaire de la Chambre, et un souverain manifeste ses sympathies autrichiennes malgré le courant de l'opinion.

Faut-il que je reproduise aujourd'hui tout ce qui s'écrit dans les journaux allemands, tout ce qui se dit dans les *meetings* en faveur de l'unité par la Prusse ? Cela me semble réellement inutile, depuis que tous les esprits non prévenus en France sont convaincus, tout en les déplorant peut-être, de la réalité de ces tendances. Quand même cela ne me semblerait pas inutile, j'aimerais mieux vous renvoyer à ce que de moins suspects que moi en disent dans leurs lettres d'Allemagne. M. Emile Ollivier, qui il y a six mois distinguait encore si subtilement entre les Etats annexés et les Etats confédérés, qui alors voyait le Hanovre asservi et des sympathies françaises partout, vous dit aujourd'hui avec franchise que l'Allemagne est faite moralement et matériellement, et qu'il siérait mal à la France de vouloir l'empêcher de se donner le nom, qui seul lui manque encore. Le directeur d'un journal de Paris qui s'est distingué par son ardente polémique contre l'unité allemande et la politique prussienne, recueille dans le midi de l'Allemagne les mêmes observations qu'il avait déjà recueillies à Vienne et à Berlin, et qui l'ont convaincu que la France n'a désormais ni le droit ni la puissance de défaire cette unité allemande qui peut lui déplaire, mais qui ne saurait l'inquiéter.

Que la publication du programme Frœbel ne vous donne point le change à cet égard. Le bureau de la *Presse* de Vienne a beau s'évertuer et grossir sa voix pour annoncer *urbi et orbi* la naissance prochaine d'un défenseur de l'Allemagne non prussienne, ici même, aux lieux qui doivent le voir naître, personne n'y prête l'oreille, et le prophète prêchera dans le désert. A Dieu ne plaise que je veuille suspecter la bonne foi du démocrate impérial et royal de la cour d'Autriche. M. Frœbel est certainement aussi sincère et aussi convaincu qu'il est intelligent et instruit ; mais M. Frœbel est absolument isolé en Allemagne, et ce n'est certes pas le ministère bavarois qui le choisira pour orateur. Après avoir joué en 1848 un rôle éminent dans le parti démocratique très avancé, et après avoir parcouru longtemps, avec des yeux ouverts et un esprit réfléchi, les pays d'outre-mer, il a appris peut-être ce qui manque si totalement aux démocrates allemands : la juste appréciation de la force matérielle en politique ; mais il est resté complétement étranger aux courans d'opinion de sa patrie. Quand M. Frœbel est rentré avec éclat dans la politique en 1859, l'étonnement fut grand parmi ses anciens compagnons, en voyant le fougueux révolutionnaire mettre sa fougue au service de la légitime Autriche, et déclarer une guerre acharnée à la France révolutionnaire. On alla jusqu'à l'injustice et jusqu'à la calomnie, tant l'opinion avait changé, tant on comprenait peu la situation d'esprit d'un homme endormi en 1848 et brusquement réveillé en 1859. Chez M. Frœbel, comme chez tous les hommes politiques de l'Allemagne, le patriotisme prime le libéralisme ; mais tandis que le patriotisme du parti de la *Petite-Allemagne*, faible en 1848, aujourd'hui triomphant, se contente d'aspirer à l'indépendance absolue de l'Allemagne dans les frontières modestes que lui ont faites les traités de 1815, le patriotisme du parti de la *Grande Allemagne*, dont M. Frœbel est un des rares survivans, est plus ambitieux, et voudrait voir le double aigle germanique étendre ses ailes sur tous les pays qui jadis relevèrent de la couronne impériale. De là, sa croisade contre l'Italie et la France, mais surtout contre la Prusse, qui a laissé, par son inaction, arracher à la domination allemande le joyau de la Lombardie. Quand on est passionné et qu'on s'est fait une doctrine, on ne défend pas impunément un allié d'un moment. Se voyant de plus en plus abandonné du courant de l'opinion libérale et même démocratique, de plus en plus isolé avec ses alliés légitimistes et ultramontains ; après avoir vainement tenté, dans le quartier général même de la démocratie radicale, à Stuttgard, d'organiser la résistance populaire contre les envahissemens de la Prusse, M. Frœbel a cédé le terrain pour se rapprocher davantage encore des frontières autrichiennes. Simple journaliste, il préconise cette idée mort née de la triade que M. de Beust s'efforce en vain de réaliser. N'ayant, pour le soutenir, ni les intérêts des populations, ni le courant de l'opinion, ni le parti démocratique, ni le gouvernement auquel il voudrait assigner le premier rôle dans son utopie, M. Frœbel n'a en réalité, pour le soutenir dans son rêve, que le gouvernement autrichien (à bout de ressources et sans vraie confiance dans cette œuvre), l'ardeur de ses convictions personnelles et un remarquable talent de publiciste. Cela suffira-t-il pour faire rebrousser chemin à l'histoire ?

Après tout, l'Allemagne, à tort ou à raison, est contente de ce qui a été fait, bien que cela ne soit fait tout autrement qu'elle ne l'avait attendu et désiré. La somme de ses libertés, si elle n'a pas été augmentée depuis l'année dernière, n'a été diminuée en rien, chose qu'on ne voit pas assez à l'étranger. On n'a donc rien perdu, et ce que l'on a gagné a réalisé le rêve de longues années : un Parlement populaire siégeant à côté des délégués des princes ; la liberté de mouvement à l'intérieur de la grande patrie ; de l'autorité, voire même un peu de gloriole vis à-vis de l'étranger. Est-il étonnant que, en face de ce résultat, les élections aient été ce qu'elles sont, une sanction des faits accomplis? En effet, l'unanimité de ce Parlement dans la question nationale est incontestable ; les treize *particularistes* eux-mêmes qui y siégent et les neuf Polonais ne sont nullement hostiles à l'unité allemande par la Prusse ; ils ne demandent même pas la séparation de la monarchie, mais uniquement le « maintien des particularités légitimes » , pour parler le jargon politique de l'Allemagne.

Autant il y a d'harmonie dans ce nouveau Parlement en ce qui regarde les questions étrangères, autant il y a de fractionnemens dès qu'il s'agit de politique intérieure. Pour vous le faire entendre, je dois abandonner toutes les dénominations convenues que l'on ne comprend pas en France, et je vais m'en tenir aux faits.

La lutte en Allemagne, et en Prusse particulièrement, est entre l'ancien Etat bureaucratique et l'Etat parlementaire naissant. Le premier est représenté par la majorité des ministres actuels, et notamment par le ministère de la justice , le second n'a été au pouvoir qu'une fois, et d'une façon tout à fait transitoire, de 1858 à 1861. Entre ces deux partis, ou plutôt entre ces deux principes, se trouvent des hommes tels que M. de Bismark, qui ne sont inféodés à aucun système de gouvernement intérieur. Ils sont tolérés par les conservateurs, parce que la volonté du souverain les leur impose ; ils sont soutenus parfois par les libéraux, qui ont le secret espoir de les gagner à leur cause et qui approuvent leur politique extérieure. Voilà, abstraction faite de toutes les classifications savantes dont on fait usage en Allemagne, l'état des partis. Eh bien ! sur environ 300 députés qui viennent de se réunir dans la salle Blanche, un tiers est hostile au régime parlementaire et soutient les membres ouvertement réactionnaires du cabinet ; deux tiers sont, avec des nuances plus ou moins prononcées, partisans très décidés du gouvernement parlementaire , qu'ils voudraient définitivement introduire dans la vie politique de l'Allemagne, où à vrai dire, il est loin encore d'avoir pris racine.

Tout l'effort de cette immense majorité libérale, si divisée qu'elle puisse être à d'autres égards, portera donc avec unanimité sur l'éloignement des ministres conservateurs, et tout l'intérêt de la session est là. Le roi cédera-t-il à la pression de cette majorité et peut être au secret désir du président du conseil, en congédiant les ministres impopulaires qui appartiennent au parti de la Croix? Les gardera t-il malgré cette majorité parlémentaire ? De la réponse à cette question dépend peut-être l'avenir du gouvernement parlementaire en Allemagne. Le jour où le souverain se sera décidé à prendre un ministère libéral, non par goût personnel, comme il le fit en 1858, mais parce que la majorité du Parlement le lui aura imposé, ce jour-là l'Allemagne commencera à avoir le *self-government*, comme elle a commencé à avoir la liberté à l'avénement du prince-régent.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Aristarchi Bey vient d'être nommé par Iradé impérial premier secrétaire de la Légation de Turquie à Berlin, en remplacement de Carathéodori Effendi qui passe à d'autres fonctions.

—

Monseigneur Masaïa, évêque d'Abyssinie, actuellement au Caire, doit partir prochainement pour son diocèse, par Aden.

Ce prélat fera auprès de l'Empereur Théodoros de nouvelles démarches afin d'obtenir la délivrance des prisonniers Européens. Ces démarches pourraient être plus heureuses que celles du Patriarche arménien qui n'a aucune autorité spirituelle sur l'Abyssinie et sur son souverain. *(Nil)*

—

Le choléra diminue en Sicilie. Pendant la semaine finissant le 5 septembre, il n'y a eu que 1,077 décès contre 1,899 pendant la semaine précédente.

Une lettre d'Albano donne les détails navrants sur les ravages qu'a faits l'épidémie dans cette ville. Sur une population de 6 à 7,000 âmes, il y a eu 775 décès.

La troupe française débutera samedi prochain. Les pièces suivantes seront successivement jouées pour servir de débuts aux artistes :

Le supplice d'une femme, pièce du théâtre français ;

M. Chouffleury, operette d'Offenbach ;

La vie parisienne, du même auteur ;

Un verre d'eau, comédie de Scribe.

—

Ce soir la célèbre magicienne Mademoiselle Hélène Faure donne au théâtre français sa dernière représentation. Nul doute que toute la ville ne se donne rendez-vous à cette soirée qui promet d'être brillante à en juger par le programme que nous reproduisons ici.

Programme Nouveau.

—

Première Partie. — 1. Le miracle des fleurs. — 2. Le rêve d'une dame. —3. La Californie ou le désespoir d'un banquier. — 4. Le triomphe de Mlle Hélène. — 5. Pif ! Paf ! Pouf ! scène comique.

Deuxième Partie. —**Tombola humoristique** *de 8 jolies primes et surprises,* offertes par M Faure père et unique professeur de Mlle Hélène. A la fin de la Tombola, M. Faure exécutera plusieurs expériences des plus jolies qui existent et donnera l'explication de plusieurs tours de société que les assistants apprendront sans difficulté.

Troisième partie. — 1. Le duel d'un Napolitain. 2 Le grand succès de Robert Houdin. — 3 L'illusion à son plus haut degré. —4. Un voyage en Amérique. — 5. L'éruption du Vesuve. — 6. Le vol d'une Dame.

PRIX DU THÉATRE.

—

On peut se procurer des billets d'avance à la caisse du Théâtre de 10 h. du matin à midi; et de 2 h. jusqu'à l'ouverture des bureaux.

—

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société, aura lieu vendredi prochain le 11 octobre, à une heure précise de l'après-midi.

Le Secrétaire-général,

Dr J. DE CASTRO.

Nous résumons ainsi qu'il suit une correspondance qui nous est adressée de Syra le 2 octobre courant :

Depuis quelques jours une grande animosité s'est manifesté entre la population et les émigrés crétois. Rien que dans le courant de cette semaine les deux partis ont eu recours aux armes à deux reprises, et sans l'intervention de l'autorité, Syra serait devenu le théâtre d'une lutte sanglante. On me dit que le chef de la police, s'étant présenté sur la place pour tâcher de calmer les esprits, aurait été insulté par les Crétois qui n'ont voulu abandonner le terrain que devant la force armée.

Deux des principaux émigrés, voyant les mauvais traitements dont leurs compagnons étaient l'objet de la part de la population, se seraient rendus, m'assure-t-on, au consulat général de Turquie et auraient manifesté, au nom de toute l'émigration, le désir ardent de profiter de l'amnistie impériale et de rentrer dans leurs foyers. Malheureusement ils ne sauraient exécuter ce projet, les autorités locales les en empêchant et le comité insurrectionnel les menaçant de mort s'ils quittaient Syra. Du reste, ces gens qui appartiennent à la lie du peuple, se tiennent jour et nuit sur les quais pour empêcher l'embarquement des malheureux émigrés. La misère parmi ces derniers a atteint des proportions telles qu'ils meurent, sans exagérer, littéralement de faim.

Il serait à désirer que la Turquie ou les autres puissances envoyassent ici un bâtiment pour transporter en Crète tous ceux qui en manifestaient le désir. Je puis vous garantir qu'aucun d'eux ne restera à Syra. Il faudrait cependant s'entendre avec les autorités locales et obtenir leur concours armé, au besoin, sans quoi l'embarquement ne pourrait s'effectuer, le comité insurrectionnel ayant fermement l'intention, comme je vous l'ai dit plus haut, tous ceux des émigrés qui voudraient rentrer dans leurs foyers.

On nous écrit de Corfou le 30 septembre :

La nouvelle reçue ici que le gouvernement ottoman a catégoriquement refusé de céder la Crète au royaume de Grèce, a jeté dans la consternation les patriotes hellènes qui comptaient se dédommager sur cette belle province des frais que leur a occasionnés l'insurrection et qui ont épuisés le pays. Ce qui les désespèrent surtout, c'est que l'échec du mouvememt crétois exercera une influence incontestable sur les populations de l'Epire et de la Thessalie qui ne voudront plus désormais prêter l'oreille aux conseils pernicieux de l'étranger.

Les émigrés Crétois qui se trouvent disséminés dans les îles commencent déjà à murmurer et à se plaindre même ouvertement à tous ceux qui veulent les entendre du manque presque absolu des aliments nécessaires à leur nourriture. D'un autre côté, on estime ici leur entretien trop coûteux pour un pays qui a énormément perdu en ressources depuis son annexion à la Grèce.

D'une manière ou d'autre, ces malheureux émigrés, qui se composent en grande partie de femmes et d'enfants, ne demandent pas mieux de retourner dans leur pays, surtout depuis qu'ils ont eu connaissance de l'amnistie qui leur est accordé. Mais dénués comme ils sont de tous moyens pécuniaires, comment se prendront-ils pour effectuer ce voyage? Les Hellènes leur fourniront-ils ces moyens? Il est permis d'en douter.

---

que vous n'attendiez qu'une occasion ? Eh bien ! jamais vous n'en trouverez une meilleure que celle-là,... et si vous la laissez échapper, vous le regretterez toute votre vie...

— Mais enfin donnez-moi le temps de consulter ma famille.

— Votre famille ? Quelle plaisanterie !... Il me semble que vous êtes grandement majeur,... et puis quelle famille ? Votre tante de La Roche-Jugan ?

— Sans doute, encore ne voudrais-je pas la blesser.

—Ah ! mon Dieu! supprimez cette inquiétude... Je vous déclare qu'elle jubilera.

— Parce que ?

— J'ai mes raisons. — Et la jeune femme, en disant ces mots, fut prise d'un rire étrange, qui faillit dégénérer en convulsions, car ses nerfs, après cette horrible tension, étaient comme affollés.

Camors, pour qui la lumière s'était faite peu à peu sur les points les plus obscurs de l'énigme mortelle qui lui était proposée, sentit lui-même le besoin d'abréger une scène qui avait exalté toutes ses facultés à un degré presque insoutenable. Il se leva. — Je suis forcé de vous quitter, dit il, car je ne dine pas chez moi ; mais je reviendrai demain, si vous le permettez.

— Certainement... Vous m'autorisez à en parler au général ?

— Mon Dieu !... oui, car de bonne foi j'ai beau courir après les objections, je n'en trouve pas.

— Eh bien ! je vous adore ! dit la marquise. — Elle lui tendit sa main qu'il sortit aussitôt.

Il eût fallu être plus clairvoyant que ne l'était le général de Campvallon pour distinguer quelques faiblesses ou quelques dissonances dans l'audacieuse comédie que venaient de jouer devant lui ces deux grands artistes. Le jeu muet de leurs yeux aurait pu seul les trahir, et il ne le voyait pas. Quant à leur dialogue, tranquille, aisé, naturel, il n'y avait pas un mot qu'il n'en eût saisi et qui ne lui eût paru répondre à toutes ses inquiétudes et confondre tous ses soupçons. Dès ce moment et pour jamais tout ombrage s'effaça de sa pensée, car pour imaginer l'odieuse combinaison dans laquelle Mme de Campvallon avait cherché un refuge désespéré, pour entrer dans une telle profondeur de perversité, le général avait l'esprit trop simple et trop pur.

Quand il reparut devant sa femme, en quittant sa cachette, il était consterné : il eut un geste de confsion et d'humilité. Il lui prit la main et lui sourit avec toute la bonté et toute la tendresse de son âme. En ce moment, la marquise, par une nouvelle réaction de son système nerveux, se mit à sangloter, ce qui acheva de désespérer le général. — Par respect pour ce galant homme, nous n'insisterons pas sur une scène dont l'intérêt d'ailleurs n'est plus assez vif pour sauver ce qu'elle a de pénible aux honnêtes gens.

Nous passerons également sans nous y arrêter sur l'entretien qui eut lieu le lendemain entre Mme de Campvallon et M. de Camors. Camors, on l'a compris, avait d'abord éprouvé, en voyant apparaître le nom de Mlle de Tècle dans cette noire intrigue, un sentiment de répulsion et même d'horreur qui avait failli tout compromettre. Comment il parvint à dompter cette révolte suprême de sa conscience au point de subir l'expédient qui devait assurer la paix de ses amours, par quels détestables sophismes il osa se persuader qu'il ne devait plus rien qu'à sa complice, et qu'il lui devait tout, même cela, nous n'essaierons pas de l'expliquer. Expliquer, c'est atténuer, et ici nous ne le voulons pas. Nous dirons seulement qu'il se résigna à ce mariage. Dans le voie où il était entré, on ne s'arrête guère, à moins que la foudre ne s'en mêle.

Quant à la marquise, on se ferait une faible idée de cette âme dépravée et hautaine, si l'on s'étonnait qu'elle eût persisté de sang-froid, et après réflexion, dans la conception perfide que l'imminence du danger lui avait suggérée. Elle comprenait que les soupçons du général se réveilleraient un jour ou l'autre plus menaçans, si le mariage annoncé demeurait un jeu. Elle rimait passionnément Camors, elle n'aimait pas moins le mystère dramatique de leur liaison ; elle avait de plus senti une terreur folle à la pensée de perdre l'immense fortune qu'elle s'était habituée à regarder comme la sienne, car le désintéressement de sa première jeunesse était alors bien loin, et l'idée de déchoir misérablement dans ce monde parisien, où elle régnait par son luxe comme par sa beauté, lui était insupportable. Amour, mystère, fortune, elle voulait garder tout cela à tout prix, et plus elle y réfléchit même, plus le mariage de Camors lui en parut être la plus sûre sauvegarde. — Il est vrai qu'elle se donnait une sorte de rivale; mais elle s'estimait trop haut pour la craindre, et elle préférait Mlle de Tècle à toute autre, parce qu'elle la connaissait, et que Mlle de Tècle lui était évidemment inférieure en tout.

Ce fut environ quinze jours après que le général arriva un matin chez Mme de Tècle et lui demanda, pour M. de Camors, la main de sa fille. Il serait douloureux d'appuyer sur la joie que ressentit Mme de Tècle. Elle s'étonna seulement en secret que M. de Camors ne fût pas venu lui-même lui présenter sa demande ; mais Camors n'avait pas eu ce cœur-là. Il était cependant à Reuilly depuis le matin, et il se rendit chez Mme de Tècle aussitôt qu'il sut que sa recherche était agréée. Une fois déterminé à cette monstrueuse action, il avait résolu du moins d'y apporter les formes les plus exquises, et l'on sait qu'il y était passé maître.

Dans la soirée, Mme de Tècle et sa fille, demeurées seules, se promenèrent longtemps sur leur chère terrasse, à la douce lueur des étoiles, la fille bénissant sa mère, la mère bénissant Dieu, toutes deux confondant leurs cœurs, leurs rêves, leur baisers et leurs larmes, plus heureuses, pauvres femmes ! qu'il n'est permis de l'être sous le ciel.

Dans le courant du mois d'août suivant, le mariage eut lieu.

(Sera continué.)

Nous reproduisons d'après les Débats, l'article suivant sur l'Isthme de Suez :

Tout récemment un magistrat distingué, M. l'avocat général Oscar de Vallée, en portant la parole dans une affaire qui intéressait la Compagnie du canal de Suez, s'exprimait en ces termes devant la Cour impériale de Paris : « Je ne cache pas l'intérêt que cette entreprise m'a toujours inspiré. Je m'en suis réjoui, dès l'origine, comme d'un bienfait pour l'univers, comme d'une source de richesse, d'un trait d'union entre des mondes ; je m'en suis réjoui aussi, pourquoi le taire ? à un autre point de vue ; au risque de tomber aussi sous les sarcasmes et sous les railleries, au risque d'être rangé dans ce public français qui se passionne pour la France, je m'en réjouis comme Français ; je suis heureux que ce soit un nom français qui s'attache à cette œuvre. Ce sentiment n'a pas le moins du monde aujourd'hui influencé ma conscience de magistrat. J'ai cherché la vérité et je l'ai dite ; ce devoir accompli, je puis bien faire des vœux pour cette noble entreprise ; je puis bien dire, sans qu'on m'accuse de partialité, que je suis heureux que cette grande œuvre porte un nom français. »

En prononçant ces paroles, M. l'avocat général Oscar de Vallée a été, nous ne craignons pas de le dire, l'éloquent interprète, le fidèle écho du sentiment qui anime la France entière Le projet en cours d'exécution pour le percement de l'isthme de Suez a pris, dès le premier jour, en France, une place à part entre toutes les entreprises de l'industrie contemporaine. Ce n'est pas une entreprise que l'on puisse confondre avec toutes celles dont les prospectus encombrent chaque jour la dernière page de ce journal. En dehors du cercle où s'agite obscurément l'agiotage, il n'est pas un Français qui ne s'honore de partager la sympathie et l'admiration de M. Oscar de Vallée pour la grandeur de cette œuvre à la fois nationale et universelle, et pour l'homme éminent qui en a porté depuis douze ans le poids avec une énergie héroïque et une persévérance invincible. Dans cette armée d'ingénieurs et de pionniers occupés à se frayer un passage à travers les sables du désert ; dans ces soldats du travail et de la paix, la France aime à se reconnaître et à se contempler elle-même avec ses idées, ses aspirations, ses luttes, ses victoires et ses conquêtes nouvelles. Les voilà, tels que le génie de la civilisation les a faits, ces fils des savans qui exploraient, il y a soixante ans, les mystères de l'antique Egypte ; les voilà, ces fils des soldats qui plantaient le drapeau français sur les Pyramides ! Le prestige de ces grands souvenirs, l'importance et l'avenir de l'œuvre qui s'accomplit, la révolution immense qu'elle doit amener dans les relations commerciales, morales et politiques des deux hémisphères, tout se réunit pour frapper vivement l'imagination publique et l'intéresser au succès de cette entreprise unique, imposante et glorieuse entre toutes. A ceux qui ont si souvent affirmé que la France, exclusivement éprise de la gloire militaire, était impuissante à fonder aucun établissement solide, aucun monument durable en dehors de ses frontières, M. de Lesseps et ses collaborateurs sont en droit de montrer le monument qui s'élève sur la vieille terre des Pharaons. Il y a quelques jours, M. le comte de Falloux, dans cette éloquente apologie de l'industrie moderne qu'il a fait entendre au Congrès de Malines, s'attachait à venger les chemins de fer contre les préjugés de ses amis, et il ne craignait pas de les signaler comme l'instrument le plus efficace et le plus puissant de la civilisation chrétienne.

A combien plus juste titre les paroles de l'illustre académicien ne s'appliqueraient-elles pas au canal de Suez, au canal de Bonne-Espérance, ainsi qu'on l'a spirituellement nommé ? Quel plus énergique et plus merveilleux instrument pour la civilisation que cette voie nouvelle qui n'est pas seulement destinée à rapprocher telle et telle province, tel et tel Etat, telle frontière, mais qui doit rapprocher les extrémités les plus reculées du globe, abréger de moitié la route entre l'Europe et l'Asie, établir une communication directe et régulière entre 300 millions d'Occidentaux et 700 millions d'Orientaux ! A tous ces titres, nous ne pouvons que le répéter : le canal de Suez n'est pas une entreprise comme une autre ; c'est quelque chose de mieux qu'une affaire, c'est une idée ; il appartient à l'ordre intellectuel et moral autant qu'à l'ordre industriel, économique et financier ; il relève de l'Institut encore plus que de la Bourse.

C'est à ce caractère élevé que cette entreprise doit le prestige, la bonne renommée et la sympathie universelle dont elle est entourée, non seulement en France, mais dans le monde entier. En Italie, en Espagne, en Autriche, en Hollande, en Belgique, en Russie, aux Etats-Unis, le nom de M. de Lesseps est aussi populaire qu'à Paris, à Lyon et à Marseille. Le président de la Compagnie aurait pu se présenter indifféremment au Congrès de Malines et au Congrès de Genève ; sa présence et sa parole auraient excité dans les deux Congrès la même sympathie et le même enthousiasme. En Angleterre même, le temps, la raison publique, les faits accomplis ont exercé leur inévitable et décisive influence ; la défiance et les préventions semblent s'effacer de plus en plus ; dans les régions officielles, on a déjà fait les premiers pas pour se réconcilier avec ce terrible canal que lord Palmerston a poursuivi pendant dix ans de ses invectives et de sa rancune implacable. Il y a quelques mois, lord Clarence Paget, commandant en chef de l'escadre anglaise dans la Méditerranée, arrivait sur son yacht-amiral en rade de Port-Saïd, et après avoir visité le canal d'une mer à l'autre, il s'écriait qu'il venait de faire le plus surprenant voyage de découverte. Quelque temps après, l'ancien gouverneur de Bombay, sir Bartle Frère, qui retournait en Angleterre après trente-quatre ans de résidence dans l'Inde ; son successeur lord Fitz Gérald, et le colonel Merewether, gouverneur d'Aden, après avoir exploré les travaux de l'isthme, exprimaient un avis non moins favorable. Tel journal anglais en est venu dans ces derniers temps à faire ainsi son amende honorable : « Nous aurions pu être les associés de la Compagnie, partager sa gloire ainsi que ses avantages et ses bénéfices matériels

Pour ce qui est d'être ses associés, non seulement nous n'y avons aucun droit, mais nous devrions bien plutôt cacher nos têtes pour le rôle que notre grand esprit d'entreprise anglo-saxon a joué dans les efforts tentés pour faire échouer le projet.» La guerre est finie ; ce n'est pas nous qui la recommencerons. A Dieu ne plaise que nous cherchions à récriminer contre le rôle malencontreux que le journal anglais reproche au gouvernement de son pays. Nous demandons seulement la permission de constater que l'hostilité prolongée, les intrigues et les chicanes de la diplomatie anglaise ont eu des conséquences qui se font sentire en moment même, et qui sont le nœud de la situation actuelle. La condition nouvelle que la politique a faite à la Compagnie, l'épreuve si délicate à laquelle on l'a soumise en la condamnant à licencier brusquement son armée de travailleurs indigènes, en obligeant à réorganiser complétement les ateliers et à remplacer les bras de l'homme par les agens mécaniques, ont amené, comme dernier résultat, une perte de temps considérable pour la poursuite et l'achèvement de l'entreprise. *Time is money* (le temps est de l'argent) ; nous empruntons à nos voisins cet adage, qui semble fait exprès pour la circonstance Le temps perdu pendant la réorganisation des ateliers, en reculant le terme assigné par les devis primitifs à l'accomplissement de l'œuvre, se traduit par une augmentation de plusieurs millions sur les frais généraux de l'entreprise, et notamment sur les intérêts que la Compagnie doit servir aux actionnaires, jusqu'à la fin des travaux. A cette augmentation des frais généraux, il faut ajouter la somme nécessaire à l'acquisition, au transport sur place et à l'installation du nouveau matériel mécanique Nous ne faisons pas un prospectus ; ceux qui voudront connaître le bilan d'une situation très-simple, très claire et très nette à tous les yeux, le trouveront dans les documens publiés par la Compagnie. En fin de compte, l'achèvement du canal exige un capital supplémentaire de 100 millions que la Compagnie va demander à l'emprunt.

Depuis douze ans nous avons suivi la marche, les vicissitudes et les progrès de cette grande entreprise. Nous l'avons encouragée dans ses succès, nous l'avons soutenue dans ses épreuves. Nous ne pouvons hésiter à la suivre et à la seconder dans cette nouvelle épreuve, la moins grave, selon nous, la moins périlleuse et la moins difficile à surmonter de toutes celles qu'elle a traversées. Parmi nos grandes Compagnies industrielles, combien pourrait-on en citer qui n'aient pas dépassé leur devis primitif? Combien en est-il qui n'aient pas été forcées de recourir à l'emprunt? Et pourtant, quelle est celle de ces Compagnies qui eût sur les bras une tâche analogue à celle qui est imposée à la Compagnie de Suez? Quelle est celle qui eût à résoudre un problème aussi difficile, aussi gros d'incertitude, aussi plein de chances diverses, inconnues, imprévues, au-dessus de la prévoyance humaine? Aujourd'hui, ce problème est moralement résolu ; les plus grands obstacles ont été surmontés ; le canal maritime est fait aux trois quarts; il sera complétement terminé dans deux ans. A l'heure qu'il est, les ateliers sont en activité sur toute la ligne de l'isthme ; jamais l'impulsion n'a été plus vive et plus puissante ; jamais les ingénieurs n'ont montré plus de confiance et de sécurité dans le succès et l'achèvement de l'œuvre. Il n'y a plus de question politique; il n'y a plus de question pratique, la question de temps est résolue comme les autres ; il n'y a plus qu'une question d'argent. Qui veut la fin veut les moyens. Matériellement et moralement, la France est la première intéressée dans l'entreprise ; elle en a pris généreusement l'initiative ; elle a fourni plus de la moitié du capital primitif (110 millions sur 200 millions) ; elle partagera le bénéfice de l'entreprise avec le monde entier ; il ne s'agit pas ici d'ailleurs de bénéfices pécuniaires, il s'agit de continuer une œuvre grandiose, de ne pas laisser à d'autres la gloire de la mener à fin. C'est pourquoi M. de Lesseps attend avec confiance le résultat de l'opération financière qui doit lui procurer les moyens d'achever son grand ouvrage, et de livrer le canal maritime à la navigation, suivant sa promesse, le 1er octobre 1869

L. ALLOURY.

VARIÉTÉS.

Un fusain de Veuillot.—Voici Veuillot qui *croque* M. Plée, au fusain, en quelques coups. C'est superbe. Ce portrait-là restera comme jadis celui de feu Huart « qui ressemblait à la maladie des pommes de terre. »

Donnons seulement le début de Veuillot :

« Un fulgurant, un sonore, un enjambeur d'océans, un troueur de célestes voûtes, un aventureux qui empoigne les comètes par les crins et qui se fait traîner dans les firmaments pour ravir leurs secrets et leurs étoiles ; un penseur qui casse les idées comme une simple femme casse des œufs, et qui en fait à la minute une omelette dorée et baveuse ; un homme orchestre, en même temps trombonne, flûte et lyre; carillonneur de métaphores à distancer M. Hugo ; plein de soleils et d'ahurissements ; un Léotard de la phrase et de la pensée ; qui grimpe, qui tourbillonne, qui s'élance, qui donne le vertige, qui retombe sur la plante des pieds, les bras arrondis et la bouche en cœur : voilà ce que le *Siècle* vient de nous offrir, et c'est M. Plée. »

Qui donc avait dit que Veuillot était mort? Quelle résurrection !

Nos abonnés n'avaient relevé que le jardinier *émondateur*, Veuillot relève aussi le doute *fécondateur*, et « la route *infaillible* du tombeau » et bien d'autres choses ; mais comme dit Veuillot, « il ne faut pas *émondater* de si beau rameaux. » et il offre aux lecteurs de l'*Univers* (du 7) des branches entières chargées de fleurs et des fruits du « jardinier à la serpe d'or. »

Après Veuillot, il n'y a plus rien à faire. Il n'y a plus qu'à secouer le goupillon sur « l'émondateur » du *Siècle* et à dire le *Requiescat in pace* !

—

On écrit de Paris au *Journal du Havre* :

La question de la cherté des subsistances préoccupe sérieusement nos autorités. Il y a quelques jours, on a placardé dans le faubourg St-Antoine des affiches portant ces mots : « *Le pain à douze sous ou du plomb.* » Des agents de police les ont arrachées, mais elles ont reparu dans le faubourg du Temple. Le pain est à 1 fr. 05 c. les 2 kilogrammes, et l'on rend responsable de la mauvaise récolte, comme de toutes fatalités, un gouvernement qui n'y peut rien, mais que ses adulateurs ont trop souvent encensé comme une institution *providentielle*.

—

Sous ce titre : FUALDES, *roman judiciaire*, M. Octave Féré vient de publier un beau volume d'un véritable et puissant intérêt. Le nom seul de Fualdès rappelle une catastrophe dont retentissent encore les échos judiciaires. Mais il ne s'agit pas, dans ce livre, d'un compte-rendu d'audience. C'est un récit, une histoire du caractère le plus sinistre, le plus invraisemblable et pourtant le plus sincère. Après cette lecture, on est convaincu que jamais la lumière n'avait été faite sur ce drame ténébreux, d'une façon aussi complète et aussi saisissante.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 8 octobre	54	24
Clôture	du 8 octobre	54	25

Constantinople, 8 octobre.

Coloniaux.— Prix très faibles sur les sucres. Dépôts cafés sacs 5,000 sucres 4,000.

Cotons.— Ont été placés, environ 200 balles pour la consommation du pays et pour la mer-noire. Dépôts 1,000 balles environ. Cotons filés plutôt à la baisse.

Alcools— Aucune variation sur cet article. Les ventes de la huitaine sont de 200 barils alcools et 150 barils rhum d'Amérique.

Stock Alcool 1,000 barils rhum, 500

Nos dépôts seront augmentés par suite d'un navire arrivé avec un chargement de spiritueux.

Céréales.— Prix soutenus.— Dépôts faibles.

—

Prix des céréales.

		Pias.	en Mé.
Blés durs	Kustendjé	33	33 20
» »	Burgas	32 20	33
» »	Baltchik	32 20	33
» »	Samsoun	32	32 20
» »	Ismaïl	31	32
» »	Varna	32 20	33
» »	Bessarabie	—	—
» »	Galatz	—	—
» »	Matzin	—	—
Blés tend.	Roumélie	—	—
» »	Odessa.	—	—
» »	Ibraila	31	32
» »	Galatz	33	33 20
» »	Bourgas	32	33
» »	Varna	33	—
» »	Baltchik	32	34
» »	Taganrok	—	—
» »	Berdianska	—	—
Orges	Roumélie	15	16
»	Anatoli	14 20	15
Maïs	Danube	17 20	18
»	Roumélie	—	—
»	Anatolie	—	—

Dans cette huitaine, les farines ont haussé par suite de peu d'arrivages.

Les prix des farines sont les suivants :

Les farines d'Odessa	161—151—140
Sténia	136—125
Prinkipo.	136 125
Danube	141—136—130
Samsoun	—

Stock, faibles.

—

NOLISSEMENTS.

Par le dernier vent du sud le convoi des navires qui stationnait aux Dardanelles est arrivé. Grand nombre de ces navires sont prénolisés et différents disponibles. Frêts pratiqués dans la huitaine.

Azoff pour la Méditerranée fr. 6 1|2 à fr 7 la charge [avec augmentation pour l'Afrique [et l'Espagne.

id. pour le R U. sch. 72|6 à 77|6 ton. suif [sch 54 à 56 ton. blé

Nicolaeff pour le R. U. sch. 63 à 65.

Danube pour le R. U. sch. 12|9 le qr.

Sulina pour le R. U. sch. 8|9 à sh. le qr

Kustendjé pour le R. U. sch. 8|10 93 grosse portée.

Kavama (Balgik) pour Anvers sch. 8 Dunkerque 9 [qr. grosse portée.

Roumélie mer-noire pour R. U sch. 8|3 qr. à sch. [8|9 le qr.

id. pour Méditer. fr. 4 à 5 la charge, avec [augmentation pour l'Afrique et [l'Espagne.

Constantinople pour Liverpool sch. 7 7|6 qr. par [vapeurs.

Echelles de Marmara, pour la Méditerrnée fr. 3 1|2 [Afrique 3 3|4 4 la charge.

Enos pour Méditerranée fr. 4 pour Marseille directement 4 la charge pour le R U. [sch. 8 qr. grosse, portée navires [aux Dardanelles.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 7 Octobre.

SMYRNE bat. à vap. russe *Oreste*, cap. Varanzoff ayant touché aux Dardanelles div. marchand.

ALEXANDRIE bat. à vap. aut *Stadium* capi. Marinich, ayant touché Yaffa, Caiffa, Beyrouth, Chypres, Rhodes, Chio, Smyrne, Metelin, Tenedos, Dardanelles et Galipoli. div. march. et 380 passag.

VOLO bat. à vap. ottom. *Malocof* cap. Cetinich, ay. touché aux Dardanelles div. marchandises. et 113 passagers

ODESSA bat. à vap russe, *Pilade*, cap. Navraez, div. marchandises.

VARNA bat. à vap. ottom. *Omer Pacha*, capit. Malosevich, div marchand.

ODESSA bat à vap. ang. *Zeith*, cap. Barnetson, div. marchandises

DÉPARTS des bat. à vap. du 7 Octobre

DANUBE bat à vap. des Mess Imp. *Taurus*, capit. Lalemand, div marchandises.

TRÉBISONDE bat. à vap. des Mess. Imp. *Merccy*, div. marchandises.

SOULINA bat à vap. ang *Fling*, cap. Ducan, div. marchandises.

MARSEILLE bat. à vap. fr. *Gyptis*, cap. Rolland. div. marchandises

LONDRES bat. à vap ang. *Dutchman*, marchdises. diverses.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 7 Octobre.

LIVOURNE br. hell *Tharos*, cap. Apostolou, lest.
— br. ital. *Sofia Poti*, cap. Ardison, lest.
FALMOUTH bark ang. *Andrea Padre*, cap. Tassini,
GENES br. ital. *Nino*, cap. Ottagio, lest.
— bar. ital. *Confidenza*, cap. Stagno, lest.
NAPLES br. hell. *Catterina*, cap. Caradinos, lest.
— br hell. *Yeorghios*, cap. Alpis, lest.
MARSEILLE br. ital. *Principe di Moldavia*, capit. Schiaffino, lest.
— br. aut. *Soliero*, cap. Ivancich, lest.
— br. hell. *A. Nicolaos*, cap Cavalias, lest.
— bar. ital. *Maatino Maria*, cap. Dodero, lest.
MESSINE br. ital. *Filomena Donavaro*, cap. Dodero
— br. ital. *Nuova Margarita*, cap. Penco, lest.
ANVERS br. ital. *Remo*, cap. Schiaffino, lest.
MALTE br. ital. *Assollo*, cap. Mariciani. lest.
— br. ang. *Ricordo*, cap. Azopardi. lest.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches Blanches et destinés pour Constantinople.

du 1er Octobre.

CIVITA-VECHIA, goel. aut. *Giovanino*, cap. Yelcich
MALTE bar. ang *Sovrano*, cap. Demaria, lest
— br. ang. *Fanny Scott*, cap Chevalier, lest
— br ang *Octavus*, cap. Lorenzo Turis, lest.
— bar ang. *Tertius*, cap. Grek, lest.

du 2

GENES br. ang. *Skirevore* cap. Ker. lest.
— bar ang *Flin Scud*, cap. Glass, lest.
— bar. ang. *Whitchall*, cap W. Hammund, les.

du 3

CARDIFF schon ang. *U. S. C.* cap. G Haynes, charbon de terre
— bark anglais *Neuton*, capitaine Jam. Randell charbon de terre.
ALEXANDRIE br. aut. *Imperatore Diocliziano*, cap. Fancesco Stalff. lest.
MARSEILLE br. fran. *Anne II.* cap. Napoléon, lest
GENES br. italien *Peppina*. cap. Balestrino, lest.
— br. ital. *Nino*, cap. Ottagio, lest.
— br. ital. *Andrea*, cap. L. Solle, lest.
— bar. ital. *Bianca Gatlorno*, cap. Bava, lest.
— br. ital. *Christina*, cap. Capiello. lest.

du 4

MESSINE bark ital. *Filomena Donavaro*, cap. Ludovico Dodero, lest.
— br. ital. *Fede*, cap. Cignone. lest.
PORT-SAID br. ital. *Due Fratelli*, cap. Giovani. »
— br. ital. *Amabile Giulietta*, cap. Sardi. lest.
— br. autr. *Orsolina*, cap. Lucovich, lest.
MESSINE bar. ital. *Federica*, cap. Massone, lest.
— br ital. *Castino*, cap. Ferrando, lest
— bar. ital *Petronilla*, cap. St. Bonelli. lest.
MARSEILLE br aut. *Penelopi*, cap. Pecenovich, lest
— bar. aut. *Antonio*, cap. Ressovich, lest.
— br. ital *Alessandro*, cap, Sturlese, lest.
— bar. ital. *Bonta*, cap. Onetto, lest.
— bar. aut. *Carlo C* cap. Boyanovich, lest.
LIVERPOOL bark angl. *Ida*, cap. Giov. Carnevale, charbon de terre.
CARDIFF bar. mek. *C. M. Von Lu.* capit. Richard. charbon de terre.
NEWCASTLE schon. pruss. *Albert V. Anna*, cap. Gerolo, charbon de terre.
FALMOUTH br. ital. *Argentina*, cap. Mortola, lest.
— bar. ang. *Terensia*, cap. Tenesi, lest.
— bar, ang. *Testa*, cap Dom, charb. de terre.
GENES br. ital. *Felisco*, cap Vianello, lest.
— br. angl. *Zeitun*, cap. Battarga, lest.
TRIESTE bar. norv. *Widfarl*, cap. Johansen, lest.

du 5

MALTE br. ang. *Shimliffe*, cap. Beggs. lest.
— bark ang *Fratelli Appap*. cap. Farugia, lest
— bark ang. *Quinius*, cap Rosignau, lest.
— br. ang *Montebello*, cap. Attard, lest.
— br. angl. *Arianna*, cap. Tagliafero, lest.
— bar. ang. *Azzopardi*, cap. Azzopardi, lest,
— bark ang. *Arreta*, cap t. L. Arreta. lest.
— bar. ang. *Quartus*, cap. Ellul, lest.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 29

de ODESSA pour Marseille bar. aut. *Protteo*, cap. Ivancich, blé.
— pour Marseille, goel. aut *Giuseppe*, capit. Butielich, graine de lin.
— pour Falmouth, bar. autr. *Gregorius*, capit. Ratcovich, blé.

AVIS.

Lundi 2 octobre prochain (v. s.) aura lieu au Ministère de la Guerre l'adjudication de ving mille ocques d'huile à brûler et de cinquante mille ocques de pois-chiches, pour les troupes impériales.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Chourâ, le jour sus-énoncé, vers les 6 heures à la turque.

Séraskérat, le 25|6 octobre 1867.

ADMINISTRATION DU CHIRKET-I-HAIRIE

—

AVIS.

En vue de prévenir l'encombrement, le bateau faisant le premier voyage ordinaire du Haut Bosphore au Pont, ne touchera, lundi prochain, qu'à Thérapia, Yéni keui et Sténia ; et il y aura un départ supplémentaire à 1 h. de Buyuk déré pour le Pont, touchant Thérapia, Yéni keui, Emirghian, R.-Hissar et Bébek.

Ce même jour, il y aura à 2 h. 1|2 un départ direct du Pont pour Buyuk-déré, (bateau N° 6).

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 8 OCTOBRE 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	900	—
» 2me qualité	»	780	820
» Moka, l'oke	»	15 20	16
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	268	275
» pilé id.	»	—	—
» pilé de Hollande	»	222	—
» d'Havane en caisse	»	200	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5	5 20
Girofles	»	5	5 20
Canelle	»	22 20	23
Indigo Bengale	»	120	150
» Madras	»	80	90
Cochenille Argentine	»	70	—
» morellane	»	58	60
» humide	»	40	45
Noix muscade	»	22	—
Camphre	»	22	23
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	48	80
Bois de Campêche, le quint.	»	46	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	—
» id. 2e id.	»	55	—
Charbon, New-Castle tonneau	Sh.	28	29
» Liverpool	»	25	26
» Cardiff	»	27	28
Etain, le quintal	P.	690	—
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	6 20	—
Vitres	Fr.	18	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	140	145
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	165
Fer-Blanc, les deux caisses	»	520	525
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	106	—
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	175	—
Fil de fer de Trieste	»	65	—
Fer en barres assorties	P.	63	—
» masses pour clous	»	75	—
» en feuilles 1/14	»	105	104

Fer en cercles	P.	91	92
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog	P.	95	—
Soufre d'Italie le quintal		55	—
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	55
» de Belgique	»	56	—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 11 galons	L. t.	1	—
Alcool américain les 1520 okes.	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse	»	65	—
» qualité inférieure	»	12	—
Vin de France la bordelaise	»	80	115
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	19	—
» des Indes	P.	295	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	116	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	122	—
» de Trieste	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	9 10
Suif	»	9	10
Beurre de Russie	»	11 10	11 20
Caviar, 1re qualité	»	24	28
» 2e qualité	»	18	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 75	5 80
» » mâle	»	5 35	5 40
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 20	5 25
» » 2e qual.	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 70	4 75
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	72 29	73
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10	10 50
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	57	60
» id. 12/20 id.	»	62	64
» id. 16/24 id.	»	65	68
» id. 20/30 id.	»	70	74
» id. extra 8/14 id.	»	70	72
» id. 12/20 id.	»	74	76
» id. 16/24 id.	»	78	82
» id. 20/30 id.	»	85	90

L. T. 104

Exportation.

SOIES.			
Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	-
» N° 3	»	—	—
Selle de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11 12. Prix de Brousse	»	550	565
Cocons de Brousse secs l'oke.	P.	80	110
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—
ARTICLES DIVERS.			
Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	45	49
» mince	»	13	15
» Turquie 3 à 4.	»	25	—
» mince	»	12	—
Galles noires, l'oke	»	12	12 20
» vertes et blanches	»	8	9 20
Graine jaune Angora	»	15	—
» » Kaïsser	»	14	—
» » Kiuroum	»	10	11 20
Skilip	»	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	11 20	12
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	7	7 20
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 10	4 20
» de Mouton les 2 pièces	»	13	13 10
» d'Agneau secs la pair	»	—	—
Laines de Chevron d'Angora	»	33	34
» de Bey-Bazar	»	—	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	19	21
Scammonée 1re qual.	»	450	480

L. T. 100

Opium Kara-Hissar l'oke 1er qualité.	P	228	230
Gomme Adragante, assortie	»	28	30
» Adragante en feuilles	»	48	53
» Arabique assortie	»	—	—
Cuivre de Tocat	»	9	10
« de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trebizonde	»	25	—
« d'Anatolie	»	24	24 20
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 5	3 10
Graine de lin de Roumelie 20 oques le kile	»	38	40
» d'Anatolie	»	38	40
Huile d'olive Metelin, Aïvali, l'oke	»	9 5	9 10
» de Crête.	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	6	—
» de Vourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	6	—
» de Sultanine	»	5	—
Mastic de Chio	»	—	—
Coton Georgie	»	6 5	6 10
» Adana	»	7 35	8
» Ghéive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	5 35	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	»	95	100
Encens, quint.	»	380	—
Safranum l'oke	»	520	—
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Rechid, l'oke	»	3 20	4
« Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	
Savon de Candie	»	—	
» de Metelin	»	4	5

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur fr. *BYSANTIN* c. Candolle, partira pour MARSEILLE Lundi 17 octobre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo et Pirée.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolaïff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa. Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra. Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT. — GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 255 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de:

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 P^tres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mésarlik 88, *ancien N°* 76

Pension Bourgeoise.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858

Tirage, le 1er septembre 1867. — Les premiers lots sont florins 200,000; 40,000; 20,000 ; 5,000 ; etc. Une promesse coûte P. 40. La contrefaçon autant que le payement sur place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNE.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins: 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR:

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages: premier Lot		Florins	300,000	Prince Clary,	tirages 2	Florins	25,000
Emprunt de 1860,	tirages 4	»	300,000	Saint Genois	» 1	»	50,000
Credit mob. 1858,	» 4	»	250,000	Palfi	» 1	»	40,000
Emprunt de 1864,	» 5	»	200,000	Waldstein	» 5	»	25,000
Prince Salm	» 2	»	40,000	Rudolf	» 2	»	25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins: 250,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

AVIS.

Société Anonyme de Navigation à Vapeur

Du golfe de Gh mlek.

MM. les Actionnaires sont convoqués en assemblée générale le vendredi 6/18 octobre courant à 1 heure après-midi, dans le local de la Société à Babgé-Capoussi à Stamboul.

MM. les Actionnaires sont priés d'être munis de leurs titres respectifs pour être à même de voter sur les délibérations à prendre.

Constantinople, le 27/9 octobre 1867.

Le Directeur,
PAUL GORLERO.

I. R. DIREZIONE

delle Poste Austriache.

AVVISO.

Si previene il rispettabile Publico qualmente principiando da Venerdi 11 corrente, il vapore per Varna partirà alle ore 2 in vece delle 4 p. m.

I gruppi e le lettere raccomandate si riceveranno fin' alle ore 11 a.m. Le lettere ordinarie però fin' a 1 ora p. m.

Pera di Costantinopoli, 5 ottobre 1867,

KLETZL.

AVIS.

Les personnes ayant des comptes à solder dans le magasin situé rue de Péra, ayant pour enseigne Maison H.... représentée par Laurent Papadopoulo, sont prévenues qu'elles ne doivent payer que contre un reçu de la Tricoteuse signé Hugues et Cie, seuls propriétaires du magasin, afin de n'être pas exposé à payer deux fois Laurent Papadopoulo, cessant d'être notre employé.

AVIS.

Vendredi, 11 courant, à 10 heures du matin; il sera vendu au Teké, aux enchères publiques, deux chiens de chasse.

J. DE CASTRO.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine Galata.

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

PUBLICATION.

La Chancellerie Royale de Prusse invite conformément à l'article II de l'ordonnance du 6 mars 1864, tous les protégés prussiens relevant de cet office, à faire prolonger leurs patentes de protection pour l'année 1867.

Les protégés de facto qui n'auront pas demandé la prolongation dans le délai de quatre semaines à partir de la date de cette publication, seront rayés dans les registres. Les autres protégés qui négligeraient de se conformer à la disposition ci-dessus, ne seront pas jusqu'à la nouvelle prolongation de leurs patentes considérés sujets prussiens toutes les fois qu'ils invoqueront la protection à leur avantage.

Constantinople le 28 septembre 1867.

Le Chancelier de la Légation.

BILLARD

neuf à vendre à très-bon marché. Passage Crépin, N° 12, à Péra.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 25 Septembre, (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T	
6 55	2	12 45	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
7 20	12	1 30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Arnaout-keui, Ortakeui, et Bechiktach.
8 20	18	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9 55	6	3 45	de Yéni-mahalié, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
9 5	2	5 15	de Buyukd, Thérapia, Yénik, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechik. Cabatach.
6 50	4	1	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7 20	11	1 30	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9 20	17	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 50	3	1	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 55	14	1 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 2 h.
8 50	3	3	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Béchiktach. (Les vendr. à 3 3/4 h.)
9 55	14	3 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10 55	3	4 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
2 55	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3 5	9	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T	
8 5	3	2 15	pour Bechiktach, Orta-keui, Arnaout-keui.
8 50	14	3	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
7 50	9	2	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9 50	3	4	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
8 50	2	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
8 5	4	3 15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 20	6	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour direct pour le pont.*)
3 20	11	9 30	pour Bébek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé et Cavak.
2 50	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 5	18	10 15	pour Roumeli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4 20	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yenimahallé
4 50	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
3 50	3	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3/4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
4 50	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui.
5 20	3	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 20	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-déré.
4 20	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
4 50	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha bagtché.*) (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

A partir du Dimanche 1er/13 Octobre, jusqu'à nouvel avis.

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque	
7 15	1 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	1	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
6 45	2 30	de Yénimahallé. Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 45	4	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 15	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2 20	8 30	de Buyukdére, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2 30	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
3 45	10	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque (un Bat.)	
7 45	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	3 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
9 15	3 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1 15	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
3 15	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
4 15	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
4 30	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré.
5	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 25 septembre (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	N°s	Heures à la Turq.	
6 20	3	12 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 50	16	2	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 35	10	1 45	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1 20	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	N°s	Heures à la Turq.	
10 20	3	3 30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3 20	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4 5	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo
4 20	3	10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 1 h. 3/4 de Pendik, et de 9 h. 1/4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	N°s	Heures à la Turq.	
5 45	un bateau	12 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
1 55	un bateau	7 45	de Prinkipo, Villa-Giaçomo, et Chalki.
3 15	un bateau	9 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	N°s	Heures à la Turq.	
8 15	un bateau	2 30	pour Proti, Antigone. Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
10 15	un bateau	3 30	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4	un bateau	10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

2me Année. — N° 230.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.— Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 10 octobre

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 9 octobre, minuit.

MM. de Lavalette et Rouher sont revenus de Biarritz.

Un télégramme officiel de Tunis annonce que le prince rebelle a été arrêté et que l'insurrection est terminée.

MUNICH. — Le président du conseil, prince Hohenlohe, a fait une déclaration à la chambre sur l'impossibilité pour la politique bavaroise de tenter l'entrée des Etats allemands du Sud dans la confédération du Nord.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

L'*Italie* constate que le bruit d'un mouvement à Velletri a couru à Florence.

Le même journal annonce qu'il règne à Rome une grande agitation, et qu'on paraît craindre un mouvement.

Un bataillon de troupes de ligne est parti pour Narni.

Un autre bataillon des mêmes troupes est parti pour Orvieto.

Le 51e et le 52e régiment, qui sont arrivés de Bologne, doivent également être dirigés sur la frontière. (*Gazette de Florence.*)

Quelques journaux ont parlé d'une note que le gouvernement adresserait à ses agents à l'étranger relativement à la position actuelle de la question romaine à la suite des derniers événements.

Nous croyons savoir, en effet, qu'une note a été rédigée, et qu'elle ne tardera pas à être expédiée. (*Italie.*)

On mande d'Alexandrie, le 26 septembre, qu'il est arrivé des troupes anglaises dirigées sur Massouah. Un négociant suisse s'était chargé d'une fourniture de fourrages pour l'expédition anglaise. (*Pays.*)

Le baquebot du Levant apporte des nouvelles de Calcutta du 3 septembre. Le bruit courait à Caboul qu'un corps russe était parti pour Merwe, et que le shah de Perse était à Meshed avec 6,000 hommes. On envoyait de l'Inde de nombreux détachements de volontaires pour l'Abyssinie. (*France.*)

On lit dans la *Presse* :

« Quelques journaux veulent absolument que Garibaldi ait été remis en liberté sans conditions. Ils s'autorisent d'une lettre de Garibaldi qui affirme n'avoir pris aucun engagement vis-à-vis du ministère.

» Il n'y a au fond de tout ceci qu'une équivoque. Il n'a été rien demandé à Garibaldi au nom du ministère italien, mais au nom du roi, et c'est au messager de Victor-Emmanuel que le condottiere captif a donné sa parole de renoncer à son entreprise.

Les conversations que l'on rapporte sont ou apocryphes ou antérieures à la parole donnée par Garibaldi. »

La *Gazette de Bavière* publie un article sur les pourparlers engagés avec M. de Hegnenberg relativement à l'ambassade de Bavière à Berlin. La non-acceptation de ce poste par M. de Hegnenberg a été motivée principalement par des raisons de santé et par des affaires de famille.

La *Gazette* explique le choix de M. de Hegnenberg en disant que ce diplomate, ainsi que les autres hommes d'Etat qui dirigent la politique bavaroise, considère comme inadmissibles l'alliance avec la France, l'hégémonie de l'Autriche sur l'Allemagne du Sud et l'entrée immédiate et sans condition de la Bavière dans la confédération du Nord.

Plusieurs journaux ont annoncé que M. le duc de Persigny avait été mandé à Biarritz. La *Presse*, afin sans doute de paraître mieux informée, assure qu'il est auprès de ses enfants, à Pau, d'où il doit se rendre ensuite à Biarritz.

Toutes ces allégations sont également controuvées. M. de Persigny n'est allé ni à Pau ni à Biarritz, et habite en ce moment sa terre de Chamarande avec sa femme et ses enfants. (*Pays.*)

Sa Majesté l'Empereur a daigné, par décision du 21 septembre dernier, approuver la fondation et les statuts d'une école des arts industriels, réunie au Musée impérial royal pour les arts et l'industrie et a chargé le ministère des cultes et de l'instruction d'entamer les négociations pour le paiement des dépenses sur les fonds de l'Etat par voie constitutionnelle. (*Corresp. autrichienne.*)

Une ordonnance royale, en Prusse, fait passer dans la *Landsturm* tous les soldats qui auront, *à la fin de l'année prochaine*, servi 19 ans, ainsi que ceux qui auront, à la fin de cette année, 39 ans accomplis, c'est-à-dire les deux anciennes années de la deuxième levée de la *Landwehr*. (*Epoque.*)

Une proposition relative au retrait de la loi contre les coalitions doit être présentée au Reichstag par le parti progressiste, sur l'initiative de M. Schultze-Delitzsch.

Le duché d'Oldebourg est depuis le 1er septembre partagé en deux districts fournissant chacun un bataillon de la Landwehr. La majorité des officiers oldenbourgeois, qui avaient à choisir entre leur pension de retraite ou l'entrée au service prussien, ont pris ce dernier parti. L'administration militaire prussienne est déjà en possession des arsenaux et de tout le matériel de guerre.

Un nouveau recensement général de la population du royaume de Prusse doit avoir lieu en décembre prochain. (*Corres. de Berlin.*)

Nous reproduisons, sans commentaire, la correspondance suivante adressée de Berlin au Times :

« Les préparatifs de guerre de la France et la rapidité avec laquelle on les poursuit sur la plus grande échelle sont ici l'objet de l'observation attentive des hommes politiques. Ce qui leur plaît le moins, c'est l'achat d'énormes quantités de blé en Autriche, en Italie et en Orient, afin d'approvisionner dit-on les forteresses. La construction de 12 vapeurs qui peuvent se démonter est considérée aussi comme un vilain symptôme. Ils ont été construits par MM. Claparède et Comartin et on croit qu'ils seront prochainement transportés à Strasbourg.

» La Prusse de son côté ne reste pas les bras croisés. On a rejeté le fusil à grenade de M. Dreyse, mais on approuve le principe et l'on fait des expériences nouvelles. Une autre innovation de guerre consiste dans la fonte de blocs de fer destinés à protéger les redoutes. Ils sortent de la fabrique de MM. Grusen, à Buckan, près de Magdebourg, et de même que les blindages sortis de cette maison, ils jouissent d'une réputation de solidité supérieure à tout ce qui se fait d'analogue en Angleterre comme en France. Le gouvernement prussien a déjà commandé un certain nombre de wagons de chemin de fer pour le transport des malades et des blessés. »

On lit dans la *Gazette de Turin* du 23 septembre :

« La commémoration funèbre des victimes des 21 et 22 septembre a été imposante. Au retour du cimetière, les sociétés ouvrières et les masses populaires qui y avaient pris part ont occupé le cirque Milano qui, en un instant, s'est trouvé rempli. On évalue à plus de quatre mille le nombre des personnes présentes. Ceux qui n'avaient pas pu trouver place dans le théâtre stationnaient devant la porte d'entrée. Sur la scène était le bureau de la présidence occupé par l'avocat député Sineo et les vice-présidents avocat Villa, député, et docteur Timoteo Riboti.

» Derrière le bureau présidentiel étaient les représentants du journalisme de Turin, les directeurs de la *Gazette du peuple* et de celle de *Turin*, et de la *Gazette de Gianduja*.

» Le meeting a été ouvert à neuf heures et demie environ. Neuf orateurs ont pris successivement la parole. Tous les discours se résumaient dans cette pensée : Acclamer Rome la capitale de l'Italie et faire des vœux pour sa prompte délivrance. (Applaudissements universels.)

» Le président, en termes patriotiques, a résumé les discours, et il a proposé à l'assemblé les résolutions ci-après :

» 1° L'assemblée déclare traîtres à la patrie tous les Italiens qui, directement ou indirectement, contesteront aux Romains la revendication de leurs libertés et le droit de se fondre dans le sein de la grande famille italienne ;

» 2° Elle appelle le mépris des nations contre tout étranger qui, violant le droit politique actuel de l'Europe, prétendrait s'immiscer dans les affaires du peuple italien ;

» 3° Elle déclare ayant bien mérité de la patrie tous ceux qui auront concouru au prompt affranchissement de Rome ;

» 4° Elle nomme une commission chargée de recueillir les secours ;

» 5° Elle envoie un salut au général Garibaldi.

» La nomination de la commission sera faite par le président. Toutes les résolutions ont été votées avec acclamations.

» Le président a remercié le peuple d'être accouru en si grand nombre et d'avoir montré une si digne attitude, et il a dissous l'assemblée aux bruits des vivats à Garibaldi et à Rome, capitale de l'Italie. »

Le traité fixant l'indemnité à payer à l'ex-duc de Nassau par la Couronne de Prusse est signé. On attend la conclusion prochaine de celui qui règlera les compensations à accorder à l'ex roi de Hanovre.

La Chambre des députés prussienne étant élue par le suffrage à deux degré, il sera procédé dans le plus bref délai au premier scrutin qui sera suivi du second une dizaine de jours après.

Le conseil municipal de Dresde a adressé au gouvernement saxon une petition demandant le rasement des fortifications élevées autour de la ville par les Prussiens.

Les hommes de confiance du duché de Nassau viennent de se réunir à Berlin. (*Correspondance de Berlin.*)

On écrit de Paris, le 25 septembre, au *Nouvelliste de Rouen* :

« Généralement on ne pense pas que les fils de Garibaldi poursuivent, après l'arrestation de leur père, la campagne projetée contre Rome. On assure cependant, dans quelques-uns de nos cercles les mieux informés, que jusqu'à ce que toute crainte ait disparu à cet égard, le gouvernement impérial maintiendra ses préparatifs pour intervenir dans les Etats pontificaux au moyen de troupes expédiées de Toulon. C'est, ajoute-t-on, à l'attitude parfaitement résolue du cabinet des Tuileries qu'il faut surtout attribuer la détermination de M. Rattazzi de faire arrêter Garibaldi. M. Nigra, informé que l'avis exprimé dans le dernier conseil des ministres de transporter immédiatement 15,000 hommes de nos troupes à Civita-Vecchia avait été revêtu de la sanction de l'Empereur et allait être mis à exécution, a immédiatement télégraphié à Florence, où le gouvernement, placé dans l'alternative de s'assurer de la personne de Garibaldi, ou de s'exposer à un conflit avec notre armée, n'a pas hésité à prendre le premier de ces deux partis. Reste à savoir maintenant comme je vous l'indiquais, si M. Rattazzi ne s'est pas ainsi créé les plus redoutables obstacles non pas seulement pour l'exécution de ses plans financiers et politiques, mais encore pour son maintien au pouvoir. »

Un nouveau projectile vient d'être expérimenté à Calais, ce qui en fait le progrès ; c'est qu'on sait d'avance à quelle distance il éclate. C'est à quatre cents mètres qu'il fait explosion.

On fait en ce moment l'essai, à Calais, de nouveaax boulets qui éclatent à 400 mètres de distance. (*Epoque.*)

L'USURE.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire quelques mots des effets désastreux de l'usure, qui se pratique en Turquie sur une très vaste échelle. Les cultivateurs en souffrent naturellement bien plus que les habitants des villes où les capitaux sont en plus grande quantité et où l'argent peut être obtenu à un taux plus raisonnable.

Allez dans n'importe quel village de la Turquie, en Europe comme en Asie, vous y trouverez quatre ou cinq individus Musulmans, Chrétiens ou Juifs qui s'accordent entre eux pour fixer le taux de l'intérêt à un chiffre de tant pour cent. Les autres sont obligés de subir cette loi bien que les autorités ne reconnaissent que le taux légal. S'ils portent plainte devant les tribunaux, ils sont sûrs d'avance de ne plus pouvoir recourir à leurs anciens prêteurs et leur misère devient alors complète. Ils préfèrent travailler sans discontinuer pour satisfaire d'abord aux contributions fiscales et ensuite pour payer leurs dettes dont les intérêts se transforment à chaque échéance en capital portant lui-même intérêt. Il n'est pas rare de trouver des paysans qui ont engagé leurs récoltes à vil prix pour deux ou trois ans d'avance afin de subvenir à leurs besoins.

Lorsqu'enfin le malheureux paysan est complétement ruiné et qu'il est hors d'état de payer les intérêts même de ses dettes, on lui vend ses champs, ses bestiaux et jusqu'à sa maison si bien que lui et sa famille sont obligés de travailler chez les autres pour gagner leur pain.

Cet état de choses qui tend de jour en jour à empirer ne lèse pas seulement les intérêts particuliers de quelques individus ; il porte atteinte au développement de l'agriculture qui est une des principales richesses du pays et par conséquent au commerce et à l'industrie nationale en général.

En blâmant l'usure nous n'entendons pas conseiller la suppression de l'intérêt de l'argent ; loin de nous cette idée d'un autre siècle. Nous réclamons au contraire une entière liberté en faveur de l'emprunteur comme du prêteur de s'entendre entre eux à ce sujet. comme cela se fait pour toutes les autres transactions.

L'expérience a prouvé que partout où l'intérêt de l'argent a été fixé par une loi, la concurrence n'a jamais pu s'établir, et par conséquent le mouvement commercial s'en est toujours ressenti. Le contraire arrive aujourd'hui dans les pays qui ont adopté les nouvelles doctrines mises en avant par les économistes modernes.

Mais pour bénéficier chez nous de ces doctrines, il importe que le pays possède des banques foncières pouvant prêter sur hypothèque à un intérêt beaucoup plus modéré. L'introduction de pareils établissements est beaucoup plus facile aujourd'hui que la propriété vient d'être assise sur des bases plus solides et présente des garanties suffisantes au prêteur. Rien n'empêche que nos capitalistes se réunissent pour former une compagnie de crédit foncier, ayant la faculté d'établir des succursales dans les chef-lieux des vilayets et dans les principales villes de l'Empire. Le Gouvernement et la population n'auraient qu'à y gagner.

C'est ainsi seulement qu'on arrivera peu à peu à guérir les plaies profondes que l'usure a faite dans le pays. C'est ainsi qu'on parviendra aisement à imprimer une nouvelle impulsion au développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

L'initiative de ces établissements doit partir de nos capitalistes qui sont le plus intéressés dans la question, le Gouvernement, nous nous en portons garant d'avance, ne demandant pas mieux que d'encourager ces sortes d'institutions, ainsi qu'il l'a suffisamment prouvé par les lois sur la propriété, sur les vilayets et dernièrement sur l'organisation de Crète.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

VIII.

Après avoir résidé quelques semaines à Reuilly, le comte et la comtesse de Camors allèrent s'établir à Paris dans leur hôtel de l'avenue de l'Impératrice. Dès ce moment et pendant les mois qui suivirent, Mme de Camors entretint avec sa mère une correspondance active. Nous transcrivons ici quelques unes de ses lettres, qui feront faire au lecteur une connaissance plus prompte et plus intime avec cette jeune femme.

MADAME DE CAMORS A MADAME DE TÈCLE.

Octobre.

Si je suis heureuse, ma mère chérie? Non... pas heureuse! Seulement j'ai des ailes ; je nage dans le ciel comme un oiseau; je sens du soleil dans ma tête, dans mes yeux dans mon cœur. Cela m'éblouit, cela m'enivre, cela me fait pleurer des larmes divines ! Non, ma tendre mère, ce n'est pas possible, voyez-vous !... quand je pense que je suis sa femme, la femme de celui qui régnait dans ma pauvre petite pensée depuis que j'ai une pensée, de celui que j'aurais choisi entre tous dans l'univers entier ; quand je pense que je suis sa femme, que nous sommes liés pour jamais,... comme j'aime la vie, comme je vous aime, comme j'aime Dieu !

Le bois et le lac sont à deux pas, comme vous savez. Nous y allons faire une promenade à cheval presque tous les matins, mon mari et moi,... je dis bien, — mon mari !... nous y allons donc mon mari et moi, moi et mon mari ! Je ne sais comment cela se fait, mais il fait toujours beau, même quand il pleut comme aujourd'hui ; aussi nous voilà rentrés. Je me suis permis de l'interroger tout doucement ce matin, pendant cette promenade, sur certains points de notre histoire qui me restaient obscurs. Pourquoi m'a-t-il épousée par exemple ? — Parce que vous me plaisiez apparemment, miss Mary. (Il aime à me donner ce nom, qui lui rappelle je ne sais quel épisode de ma sauvage enfance, — sauvage est encore de lui). — Si je vous plaisais, pourquoi me le laissiez-vous si peu voir ! — Parce que je ne voulais pas vous faire la cour avant d'être bien décidé à me marier. — Comment ai-je pu vous plaire, n'étant pas belle du tout? — Vous n'êtes pas belle du tout, c'est vrai, a répondu cet homme cruel ; mais vous êtes très jolie, et surtout vous êtes la grâce même, comme votre mère.

Tous ces points obscurs étant ainsi éclaircis à la satisfaction de miss Mary, miss Mary a pris le galop non-seulement parce qu'il pleuvait, mais parce qu'elle était devenue subitement, on ignore pourquoi, rouge comme un coquelicot.

Ma mère chérie, qu'il est doux d'être aimée par celui qu'on adore et d'en être aimée, précisément comme on veut l'être, comme on a rêvé de l'être, et tout à fait suivant le programme de son jeune cœur romanesque ! Croiriez-vous jamais que j'avais des idées sur un sujet si délicat ? Oui, ma mère, j'en avais ; aussi il me semblait qu'il devait y avoir des façons d'aimer, les unes vulgaires, les autres prétentieuses, les autres niaises, les autres tout à fait comiques, et qu'aucune de ces façons d'aimer ne devait être celle du prince notre voisin. Lui devait aimer comme un prince qu'il était, avec grâce et dignité, avec une tendresse grâve, un peu sévère, avec bonté, presque avec condescendance, en amoureux, mais en maître, — en maître, mais en maître amoureux, — enfin comme mon mari.

Cher ange qui êtes ma mère, soyez heureuse de mon bonheur, qui est votre pur ouvrage ! Je baise vos mains, je baise vos ailes, je vous remercie, je vous bénis, je vous adore ! Si vous étiez près de moi, ce serait trop ; j'en mourrais, je crois... Venez pourtant bien vite, votre chambre est prête, elle est bleu azur comme le ciel où je nage... Je vous l'ai déjà dit, je crois ; mais je le répète.

Bonjour, mère de la plus heureuse petite femme du monde.

MISS MARY, COMTESSE DE CAMORS.

Novembre.

Ma mère, vous me faites pleurer, — moi qui vous attendais chaque matin ! Je ne vous dis rien cependant ; je ne vous prie pas. Si la santé de mon grand-père vous semble assez affaiblie pour exiger votre présence tout cet hiver, je sais qu'aucune prière ne vous arracherait à votre devoir ; mais en grâce, mon bon ange, n'exagérez rien, et songez que votre petite Mary ne passe plus devant la chambre bleue sans avoir le cœur bien gros.

A part le chagrin que vous lui faites, elle continue d'être aussi heureuse que vous pouvez le souhaiter. Son prince Charmant est toujours charmant, et toujours prince. Il la mène voir les monumens, les musées, les théâtres, comme une pauvre petite provinciale qu'elle est. N'est-ce pas touchant de la part d'un personnage pareil ? Il s'amuse de mes extases, car j'ai des extases. N'en dites rien à mon oncle Des Rameures, mais Paris est superbe. Les journées y comptent double pour la pensée et pour la vie.

Mon mari m'a conduite hier à Versailles. Il paraît que c'était aux yeux des gens d'ici une escapade un peu ridicule, ce voyage à Versailles, car j'ai remarqué que le comte de Camors ne s'en est pas vanté. Versailles a tout à fait répondu d'ailleurs aux impressions que vous m'en aviez données. Il n'a pas changé depuis que vous l'avez visité avec mon grand-père. C'est grandiose, solennel et froid.

Il y a pourtant un musée nouveau et très curieux sous l'attique du palais. Ce sont en général des portraits historiques, copies ou originaux du temps. Rien ne m'a plus intéressée que de voir défiler, depuis Charles le Téméraire jusqu'à Washington, tous ses visages que mon imagination a tant de fois essayé d'évoquer. Il semble qu'on est dans les Champs-Élysées et qu'on dialogue avec tous ces grands morts. Vous saurez, ma mère, que j'ai expliqué plusieurs choses à M. de Camors, qui paraissait étonné de ma science et de mon génie. Je n'ai fait d'ailleurs, vous pensez bien, que répondre à ses questions ; mais cela a paru l'étonner que j'y pusse répondre. Alors pourquoi me les faire ? S'il ne sait pas distinguer les différentes princesses de Conti, je trouve cela tout simple ; mais, si moi je sais les distinguer parce que ma mère me l'a appris, cela est tout simple aussi.

Nous avons ensuite, sur ma prière ins-

Voir le numéro du 9 Octobre.

REVUE DES JOURNAUX

Nous trouvons dans le *Messager franco-américain* le texte de la proclamation d'amnistie lancée par le président Johnson, le 7 du mois de septembre dernier.

En voici les principaux considérants :

Attendu que le président des Etats-Unis a, le 8 décembre 1863 et le 26 mars 1864, lancé des proclamations offrant amnistie et pardon à toutes les personnes qui avaient participé directement ou indirectement à la rébellion alors existante; — excepté certains cas spécifiés et réservés par ces proclamations, — et que le but de celles-ci était de supprimer ladite rébellion, en engageant toutes les personnes compromises, à revenir à leur allégeance aux Etats Unis et à rétablir ainsi l'autorité légitime;

Attendu que le président a, le 29 mai 1865, lancé une nouvelle proclamation ayant le même objet que les précédentes, dans le but de rétablir l'autorité des Etats-Unis en même temps que la paix, l'ordre et la liberté;

Attendu que, par ladite proclamation du 29 mai 1865, quatorze classes de personnes désignées ont été entièrement exceptées et exclues de ses bénéfices.

Attendu que le président des Etats-Unis a lancé le 2 1866 une proclamation déclarant que l'insurrection est terminée et qu'elle devait être considérée comme telle;

Attendu qu'il n'existe pas plus longtemps de motifs raisonnables de craindre dans les Etats compromis un renouvellement de la rébellion ou de la résistance illégale à la constitution et aux lois des Etats-Unis;

Attendu que de grandes armées permanentes, l'occupation militaire, la loi martiale, les tribunaux militaires, et la suspension du *writ d'habeas corpus* et du droit d'être jugé par un jury sont, en temps de paix, incompatibles avec les droits individuels du citoyen, contraires au génie et à l'esprit de nos institutions libres;

Attendu qu'une politique de vengeance et de représailles, basée sur des interdictions inutiles, sur des pénalités, des confiscations, ou la privation des droits électoraux, ne peut tendre, maintenant comme toujours, qu'à entraver la réconciliation du peuple et la restauration nationale, tandis qu'elle doit sérieusement embarrasser et réprimer l'énergie populaire, l'industrie et l'esprit d'entreprise de la nation;

Attendu que, pour ces raisons, il est maintenant reconnu nécessaire pour le bien-être public, et pour la restauration parfaite de la loi et de l'ordre constitutionnel, que ladite proclamation du 29 mai 1865 soit modifiée, et que le plein et bienfaisant pardon qu'elle accorde soit étendu à un grand nombre de personnes qui étaient restées en dehors de la clémence présidentielle;

En conséquence, qu'il soit connu que moi, Andrew Johnson, président des Etats-Unis, je proclame et déclare que le plein pardon défini par ladite proclamation du 29 mai 1865 sera étendu à l'avenir à toutes les personnes qui directement ou indirectement, auront participé à la rébellion; et lesdites personnes rentreront dans la jouissance de tous les priviléges, immunités et droits de propriété, excepté en ce qui concerne les esclaves, et dans le cas où des poursuites judiciaires auront été commencées en vertu des lois des Etats-Unis; mais à la condition néanmoins que toute personne qui voudra se prévaloir de la présente proclamation prêtera et signera le serment suivant. (*Suit la formule.*)

Les personnes suivantes et aucune autre sont exclues des bénéfices de cette proclamation et de celle du 29 mai 1865, à savoir:

1° Les fonctionnaires ou prétendus fonctionnaires supérieurs du soi-disant gouvernement confédéré, y compris le président, le vice président et tous les chefs de départements, et tous ceux qui ont été agents de la rébellion dans les Etats ou contrées étrangères, ainsi que ceux qui avaient au service du soi-disant gouvernement confédéré un rang militaire supérieur à celui de brigadier général, pour l'armée, et de capitaine dans la marine, et ceux qui étaient ou prétendaient être gouverneurs d'Etat tout en maintenant et en protégeant la rébellion, ou en s'y soumettant.

2. Toutes les personnes qui auront d'une manière ou de l'autre, traité autrement que comme prisonniers de guerre les personnes au service militaire et naval des Etats Unis;

3. Toutes les personnes qui, à l'époque où elles chercheront à se prévaloir des bénéfices de la proclamation, seront sous la garde des autorités civiles, militaires ou navales, ou qui seront en liberté sous caution, ou qui ont été directement ou indirectement engagées dans l'assassinat du président des Etats Unis, ou dans tout complot ou conspiration qui s'y rattache.

En témoignage de quoi, etc, (*Epoque*)

L'instruction publique en Prusse et en Saxe.— Il est passé dans les derniers temps à l'état de mode, chez les réactionnaires particularistes, d'écrire sur tous les tons à propos de la « barbarie » dont font preuve les Prussiens en employant exclusivement tous les deniers de l'État à l'entretien de l'armée, tandis qu'ils refusent le nécessaire à d'autres branches plus importantes des services gouvernementaux, notamment à l'instruction publique, et en s'appliquant de préférence à faire disparaître cette bonne Saxe, ce «boulevard de la réforme» où » les arts et les sciences» ont en tout temps fleuri et fleurissent encore, sous la direction d'un sage gouvernement, et ainsi de suite.

Nous ne sommes nullement sourds aux arguments importants qu'on peut faire valoir en général contre les lourdes charges qu'imposent les armées permanentes, tout en ajoutant que la situation actuelle ne nous paraît pas propice à la réalisation d'un idéal qui ne peut prendre d'importance et vivre que dans des circonstances complètement différentes de celles d'à-présent. Il serait toutefois utile, croyons nous, d'examiner de plus près les hypocrites déclamations des particularistes.

Il y avait en Prusse, en 1818, pour une population totale de dix millions et demi, 91 lycées; à ce nombre on en ajouta jusqu'en 1832 vingt autres, dont un disparut et n'a été rétabli qu'il y a quatre ans. De 1832 à 1853, vingt-trois nouveaux lycées furent créés, un fut supprimé, et de 1859 à 1864, treize nouveaux furent établis et un disparut. Il y avait donc en 1864, en Prusse, 147 lycées dont une notable partie, 54, avaient été créés dans une période de 46 ans. La population totale de la monarchie s'était accrue, dans le même temps, de dix-huit millions d'âmes.

Le royaume de Saxe possédait en 1818, avec une population d'un million sept cent cinquante mille individus, quinze lycées. En 1859, il n'en avait plus que onze, et c'est à ce nombre qu'il en est resté depuis, quoique la population se soit élevée dans l'intervalle à 2,250,000 âmes.

Donc, tandis que la Prusse en 46 ans acquérait cinquante-quatre lycées, la Saxe en perdait quatre, et tandis qu'en 1818, il y avait dans le premier des deux pays un de ces établissements pour 115,494 habitants et dans le second un pour 86,000, cette proportion s'est tellement modifiée depuis, qu'en 1864, on comptait en Prusse un lycée par 124,138 têtes et en Saxe un par 209,000.

On devrait donc réfléchir deux fois avant de donner une si fausse direction à la haine politique. Même en ce qui concerne les écoles professionnelles, la Saxe est inférieure à la Prusse. Il y avait en 1864 en dernier pays 79 de ces écoles pour 18 millions d'habitants (49 de premier ordre, 16 de second ordre et 14 bourgeoises) : la Saxe eut donc dû avoir dix de ces établissements pour une population de 2,250,000 âmes, mais il est douteux qu'il en ait été ainsi. (Nous n'avons pas, pour l'instant, les chiffres sous la main.)

Le Wurtemberg, moins peuplé que la Saxe, compte soixante écoles professionnelles inférieures et huit supérieures: de plus, les écoles où le latin est enseigné sont le plus souvent, en même temps, écoles professionnelles. Il y avait en 1864, en Prusse, vingt huit collèges; en Saxe, un seul.

Nous ne voulons nullement contester, du reste, que l'instruction primaire proprement dite ne soit, en Saxe, dans un état tout-à-fait satisfaisant et que le premier établissement d'instruction du pays, l'université de Leipzig, ne puisse prétendre à l'un des premiers rangs des écoles supérieures de l'Allemagne, tant en raison des savants renommés qui y représentent dignement toutes les sciences que par suite de la quantité et de l'excellence des ressources qu'elle offre et des établissements scientiques qui s'y rattachent.

(*Corresp. de Berlin.*)

D'après la *Nouvelle Presse libre* M de Plener n'a pas voté contre tous les points du compromis financier, mais seulement contre les points 3 et 4 qui contiennent les dispositions relatives à la répartition de la dette. On explique de la manière suivante les motifs qui ont poussé M. de Plener à agir ainsi:

Le résultat auquel aboutissent les dispositions relatives à la dette, c'est que, sur les 145 millions afférents à la dette totale (intérêts et amortissements déduction faite de l'impôt sur les coupons et sur les lots,) les Hongrois ne prennent à leur charge que 29 millions pour les intérêts et 1,150,000 florins pour l'amortissement, soit en chiffres ronds 30 millions, tandis que les pays cisleithaniens doivent couvrir le reste, c'est-à-dire 115 millions, ce qui donne une proportion de 79 9/29 : 20 24/29 ou environ 4/5 et 1/5. Mais en dehors de cette disproportion exhorbitante, d'après laquelle la Hongrie ne prend annuellement à sa charge qu'un cinquième tandis que les 4 cinquièmes restants doivent être supportés par les pays cisleithaniens, il y a une autre raison qui a guidé M. de Plener ; c'est que, d'après les dispositions projetées la Hongrie ne se reconnaît aucunement solidaire à l'égard de la dette, c'est que la responsabilité retombe sur les pays cisleithaniens, tandis qu'au moyen de cette somme annuelle de 30 millions délivre la Hongrie une fois pour toutes de toute participation ultérieure aux embarras financiers et de toute garantie à l'égard de la dette.

Nous nous trouvons en effet dans l'embarras pour répondre à cette logique de l'ex-ministre des finances. A l'article XII de la loi de 1867 il est expressément question d'une « dette générale de l'Autriche ; » on retrouve les mêmes termes dans les points du compromis et dans le procès verbal de clôture. Quelle autre garantie auraient donc dû fournir les Hongrois? Pour la dette proprement dite de l'État, déduction faite du capital à part incombant strictement aux pays cisleithaniens, absorbe en 1868 pour intérêts et amortissement , 120 millions, les Hongrois prennent à leur charge 36 millions et non pas, comme dit M. de Plener, 21 0/0 mais bien 30 0/0, puis, à partir de 1869, leur part est réduite à 30 millions ce qui ne représente pas moins la même proportion de 30 0/0, attendu que l'unification projetée aura certainement pour effet de diminuer les besoins de 23 à 25 millions. Il ne pourrait être question de reconnaître un capital de la dette par la raison que ce capital ne peut pas être établi avant que l'unification n'ait été accomplie. Mais comme, en vertu du compromis, la conversion de la dette en une rente uniforme ne peut être opérée que par la voie constitutionnelle avec l'approbation des deux Parlements, le vote de la Diète de Hongrie entraînera implicitement la reconnaissance du capital de la dette.

(*Corresp. de Vienne.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

La compagnie de navigation Italienne Adriatico-Orientale vient de former contre le gouvernement italien une demande de dommages-intérêts fondée sur une violation de son contrat de concession. Par ce contrat, l'Etat s'était en effet interdit de faire aucun avantage à une autre Compagnie de navigation, pour une ligne reliant Brindisi ou tout autre port d'Italie à l'Egypte ; et la Société Adriatico-Orientale soutient que l'Etat, représenté par ses Préfets, n'a pas exécuté cette clause, en engageant les municipes italiens, à allouer une subvention à la compagnie Egyptienne Azizié pour établir la ligne de Venise à Alexandrie.

Observons tout d'abord que cette contestation ne saurait nuire en rien à la compagnie Azizié, puisque les municipes, n'ayant pas d'engagements envers la compagnie Adriatico-Orientale, ont incontestablement le droit de subventionner qui bon leur semble pour la ligne de navigation dont il s'agit.

Quand au fond même du procès, il réside tout entier à notre avis, dans ces deux points : les Préfets de Venise et autres ont-ils fait auprès des municipes quelque démarche contraire aux obligations de l'Etat envers la compagnie Adriatico-Orientale ; et en cas d'affirmative, ont-ils engagé la responsabilité de l'Etat ?

Sur le premier point il est douteux, tout au moins quant à présent, que les faits donnent raison à la compagnie, car un simple encouragement, donné aux municipes, à catte fin de subventionner une autre compagnie, ne constituerait pas essentiellement une violation de l'engagement pris par l'Etat de ne pas la subventionner lui-même.

Le deuxième point soulève une question de droit fort intéressante : l'Etat serait-il responsable d'une faute commise par les Préfets , et pourrait-il se décharger de cette responsabilité, en désavouant leur conduite ? Cette question est trop grave assurément pour être traitée d'une manière incidente. (*Le Nil*)

—

Nous lisons dans le *Nil* en date du 25 septembre :

Le vice-roi d'Egypte s'est rendu samedi au soir, ainsi que nous l'avions annoncé à Tantah et de là à Mansoura, d'où il doit retourner aujourd'hui ou demain au Caire : il ne serait pas impossible que Son Altesse vint encore passer quelques jours à Alexandrie.

Son Altesse accompagnée de LL. EE. Raghib pacha et Ismaïl pacha Moufettich a partout été accueillie avec les manifestations de joie qui avaient fait une fête de son arrivée à Alexandrie et au Caire. Elle doit partir très-prochainement pour Minié, afin de visiter certaines contrées de la Haute-Egypte.

Nous avons rendu compte de la réception faite par Son Altesse à la députation du Tribunal de Commerce mixte d'Alexandrie qui pour la première fois se présentait officiellement devant elle.

Tout ce qui se rattache au système judiciaire de l'Egypte offre un si réel intérêt que nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux l'adresse du tribunal et la réponse du vice-roi.

Monseigneur !

Permettez aux membres du tribunal mixte de commerce d'Alexandrie, qui ont pour la première fois l'honneur d'être admis comme corps auprès de V. A. R., de lui exprimer leurs hommages respectueux et leurs félicitations sincères en ce jour solennel dans lequel V. A. R. prend justement le titre de souverain de l'Egypte.

Permettez-nous en même temps de remercier V. A. R. pour toutes les améliorations, qu'elle compte porter au système judiciaire de l'Egypte.

Cela est pour nous, Monseigneur, une nouvelle preuve de votre bienveillante sollicitude pour le bien-être de tous les intérêts du pays sans aucune exception. Dieu veuille conserver les jours précieux de V. A. R., ceux de S. A. le prince héritier et de toute la famille vice-royale pour que V. A. R. puisse compléter l'œuvre de régénération si heureusement commencée par l'illustre fondateur de votre dynastie.

S. A. R. a répondu :

« Je vous remercie, Messieurs, des félicitations que vous me faites. Je puis vous assurer que, dans tout ce que je fais, je n'ai jamais en vue que le bien-être du pays et la prospérité de tous les intérêts sans aucune exception.

« Je suis d'autant plus heureux de vos félicitations que je dois vous remercier aussi pour le concours intelligent que vous prêtez dans l'administration de la justice à mon gouvernement. »

—

On sait que, depuis longtemps déjà, des pourparlers étaient engagés entre le Pape et Théodoros d'Abyssinie, ayant pour but la reconnaissance par celui-ci de la suprématie du Saint-Siége. Il paraîtrait, d'après ce que rapporte un missionnaire, que les négociations auraient abouti , et que le Negous aurait donné ordre à tous ses sujets indistinctement de se faire catholiques. On évalue à près de 6,000 le nombre des cophtes atteints par cette mesure. (*Egypte*)

Hier soir vers les 10 heures, un incendie s'est déclaré à Scutari dans le quartier de Yéni-Mahalé. Environ 40 maisons ont été la proie des flammes.

—

Un grec s'est pris de querelle hier à Galata avec un juif roumain à propos d'une somme que celui-ci devait au premier. Des paroles on en est venu aux mains et le grec porta plusieurs coups de couteau au juif. Ce malheureux expira au bout d'un instant. L'assassin a été arrêté immédiatement et conduit à la grande Police.

—

A Madjiar deux femmes jalouses de leurs maris, se sont pris de querelle et l'une d'elle a porté un coup de couteau à l'autre. La blessure n'est pas dangereuse. Le coupable a été arrêté.

—

L'autre jour un individu entrait dans l'église de Ste-Marie , et croyant que personne ne le voyait, s'empara de 2 chaises et s'en alla. Cet industriel ne comptait pas avec le gardien qui le saisit et le remit entre les mains des zaptiés. Conduit à la police il avoua le vol, mais il s'excusa de l'avoir fait pour se procurer du pain.

—

Dans l'enceinte de la même église un autre individu a pénétré d'où il a volé des habits et plusieurs autres objets. Il est parvenu à s'enfuir sans être aperçu. La police est à sa recherche.

—

Un matelot appartenant à un bâtiment sous pavillon hellénique , ayant demandé son compte à plusieurs reprises au capitaine du navire , celui-ci refusa de le payer. Au moment où le navire sortait du Séraï-Bournou, le matelot se jeta à la mer. Deux bateaux de pêcheurs qui se trouvaient dans les environs parvinrent à le retirer de l'eau sain et sauf. Le capitaine du bâtiment ne s'est même pas arrêté pour porter secours à ce malheureux.

A M. le Rédacteur du journal la *Turquie*.

Monsieur,

Depuis quelque temps l'envoi d'objets dédiés à la Cour Impériale d'Autriche par des personnes résidant à l'étranger augmente d'une manière considérable. Ces objets sont presque toujours directement adressés à la Cour Impériale, en évitant la voie des missions impériales dont l'entremise est exigée pour des semblables dédicaces.

Le Consulat Impérial est chargé de rappeler au public que toutes les personnes qui désirent présenter à des membres de la famille Impériale des objets d'art, des ouvrages littéraires ou autres, sont tenues d'en obtenir préalablement l'autorisation requise par l'intermédiaire de la mission impériale. Les objets présentés en dehors de cette voie seraient immédiatement renvoyés.

Agréez, etc.

Constantinople, 7 octobre 1867.

Le Consul gérent,

KWIATKOWSKI.

L'ADMINISTATION DU JOURNAL

La Turquie

Prévient MM. les Négociants que pour leur éviter des dérangements et des pertes d'un temps souvent précieux, elle vient de s'entendre avec l'Agence d'Affaires Commerciales et Industrielles de Galata, rue Voïvoda 15, en face la Bourse, pour recevoir toutes les annonces, avis et travaux de ville que l'on pourrait avoir à lui remettre.

---

tante, dîné au restaurant. Ma mère, c'est le meilleur moment de ma vie ! Dîner au restaurant avec son mari, c'est le plus délicieux des crimes.

Je vous ai dit qu'il avait paru étonné de ma science. Je dois ajouter qu'en général il paraît étonné quand je parle. Me croyait il muette ? Je ne parle guère, il est vrai, car je vous avoue qu'il me fait une peur folle. Je crains tant de lui déplaire, de lui sembler sotte, ou prétentieuse, ou pédante ! Le jour où je serai à mon aise avec lui, si ce jour vient jamais, et où je pourrai lui montrer ce que je puis avoir de bon sens et de petites connaissances, je serai soulagée d'un grand poids, car véritablement je pense quelquefois qu'il me regarde comme une enfant. L'autre jour, sur le boulevard, je m'étais arrêtée devant un magasin de marchand de joujoux (quelle faute !), et comme il vit mes yeux attachés sur un magnifique escadron de poupées : — En voulez-vous une, miss Mary ? me dit-il... N'est-ce pas horrible, ma mère ?

Lui, il se connaît à tout (excepté aux princesses de Conti), il m'explique tout, mais un peu brièvement, d'un mot, pour s'acquitter, comme on explique à une personne à qui on n'espère pas faire comprendre. Et je comprends si bien pourtant, ma pauvre petite mère !

Mais tant mieux, me dis-je, car enfin, s'il m'aime comme cela, s'il m'aime imbécile, qu'est ce que ce sera plus tard ? — *I love you excessively.*

Décembre.

On rentre à Paris, ma mère, et depuis quinze jours je suis absorbée par les visites. Les hommes ici n'en font pas ; mais il faut bien que mon mari me présente la première fois chez les personnes que je dois voir. Il m'accompagne donc, ce qui m'amuse plus que lui, je crois. Il est plus sérieux qu'à l'ordinaire, ce qui est chez cet homme aimable la forme unique de la mauvaise humeur. On me regarde avec un certain intérêt. La femme que ce seigneur a honorée de son choix est évidemment l'objet d'un haute curiosité. Cela me flatte et m'intimide. Je rougis, je manque d'aisance et de naturel. On me trouve laide et nigaude. On ouvre de grands yeux. On suppose qu'il m'a épousée pour ma fortune. J'ai envie de pleurer. Nous remontons en voiture ; il me sourit, et je suis au ciel. Voilà nos visites.

Vous saurez, ma chère maman, que Mme de Campvallon est divine pour moi. Elle me mène souvent aux Italiens dans sa loge, la mienne ne devant être libre que le 1er janvier. Elle a donné hier à mon intention une petite fête dans ses beaux salons. Le général a ouvert le bal avec moi, Quel brave homme ! Je l'aime parce qu'il vous admire. La marquise m'a présenté les meilleurs danseurs. C'étaient des jeunes messieurs dont le cou et le linge étaient tellement découverts, que j'en avais le frisson. Je n'avais jamais vu d'hommes décolletés ; ce n'est pas beau ! Il est cependant clair qu'ils se croient charmans et nécessaires. Ils ont le front soucieux et important, l'œil dédaigneux et vainqueur, la bouche toujours ouverte pour mieux respirer; leur habit s'étale et flotte comme deux ailes. Ils vous prennent la taille, ma mère, comme on prend son bien, vous préviennent du regard qu'ils vont vous faire l'honneur de vous enlever, et vous enlèvent , quand ils sont essoufflés, ils vous préviennent du regard qu'ils vont vous faire le plaisir de s'arrêter, et ils s'arrêtent ; ils se reposent un moment, soufflent, sourient, montrent leurs dents ; un nouveau regard, et ils repartent. Ils sont adorables.

Louis a valsé avec moi et a paru content. Je l'ai vu pour la première fois valser avec la marquise ; ma mère, c'est la danse des astres. Une chose qui m'a frappée en cette circonstance et en quelques autres, c'est l'idolâtrie manifeste dont les femmes entourent mon mari. Ceci, ma tendre mère, est effrayant. Une fois de plus je me suis demandé : Pourquoi m'a-t-il choisie ? comment puis-je lui plaire ? et enfin pourrai-je lutter? De toutes ces méditations est résultée la folie que voici, et dont le but était de me rassurer un peu.

PORTRAIT DE LA COMTESSE DE CAMORS FAIT PAR ELLE-MÊME.

La comtesse de Camors, née Marie de Tècle, est une personne qui touche à sa vingtième année, et qui a beaucoup de raison pour son âge. Elle n'est point belle, comme son mari est le premier à le reconnaître : il dit qu'elle est jolie. Elle en doute. Voyons pourtant. Elle a premièrement des jambes qui n'en finissent pas, mais c'est le défaut de Diane chasseresse, et peut-être prête-t-il à la démarche de la comtesse une légèreté qu'elle n'aurait pas sans cela ; la taille courte naturellement, mais à cheval cela fait bien ; un embonpoint ordinaire ; le visage irrégulier, la bouche trop grande et les lèvres trop grosses ; hélas ! une ombre de moustache ; des dents blanches heureusement, quoique pas assez petites, le nez moyen, un peu trop ouvert ; les yeux de sa mère : c'est ce qu'elle a de mieux ; les sourcils de son grand-oncle Des Rameures, ce qui lui donne un air dur, que dément par bonheur l'expression générale de sa physionomie et surtout la douceur de son âme ; le teint brun de sa mère, mais il sied à ma mère et pas autant à moi ; des cheveux noir bleu, épais et vraiment magnifiques. Au total, on ne sait qu'en penser.

Ce portrait, destiné à me rassurer, ne m'a pas rassurée du tout ; fort au contraire, car il me semble qu'il donne l'idée d'une sorte de laideron.

Je voudrais être la plus belle des femmes, je voudrais en être la plus distinguée, je voudrais en être la plus séduisante, ô ma mère! mais, si je lui plais, j'en suis la plus enchantée ! Au reste, Dieu merci, il me trouve peut-être mieux que je ne suis, car les hommes n'ont pas le même goût que nous sur ces matières. Ainsi je ne comprends pas qu'il n'admire pas davantage la marquise de Campvallon. Il est froid pour elle. Moi, si j'avais été homme, j'aurais été fou de Mme de Campvallon.

Bonsoir, la plus aimée des mères.

Janvier.

Vous me grondez, ma mère chérie. Le ton de ma lettre vous blesse. Vous ne concevez pas que je me préoccupe à ce point de ma personne extérieure, que je la définisse, que je la compare. Il y a là quelque chose de mesquin et de léger qui vous offense. Comment puis-je penser qu'un homme s'attache uniquement par ces agrémens, et que les mérites de l'esprit et de l'âme ne soient rien pour lui ? Mais, ma chère mère, ces mérites de l'esprit et de l'âme, en supposant que votre fille les possède, à quoi peuvent-ils lui servir, si elle n'a ni la hardiesse, ni l'occasion de les montrer ? Et quand la hardiesse me viendrait, je commence à croire vraiment que l'occasion me manquerait toujours ; car il faut vous avouer que ce beau Paris n'est pas parfait et que je découvre peu à pou des taches dans ce soleil.

(*Sera continué.*)

Correspondance particulière de la « TURQUIE. »

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 26 septembre.

On se figure généralement que Paris, vu sa situation topographique, doit ignorer ces orages qui, sous le nom de typhons et de cyclônes, désolent les colonies sises au-delà de l'Equateur. C'est là une erreur qu'il serait fâcheux de laisser perpétuer. Paris subit de cyclônes et de typhons autant qu'il en faut pour prendre rang parmi ces robustes contrées où les éléments déchaînés jonglent avec les arbres et les maisons, et je n'en veux pour preuve que la terrible soirée de vendredi dernier. Je ne sais pas si l'orage qui s'est abattu sur Paris était un typhon ou un cyclône, ou peut-être l'un et l'autre tout à la fois; mais il est certain que j'ai rarement entendu plus de coups de tonnerre, vu plus d'éclairs, et que jamais ruisseaux ne furent plus rapidement changés en rivières. Des maisons se sont effondrées, et s'il faut en croire la rumeur publique, dix-neuf égoutiers ont péri, noyés et entraînés par ces sortes de cataractes qui se précipitaient dans les égoûts.

Vous voyez que dans cette capitale du monde civilisé, on risque tout aussi bien sa vie dans une lutte contre les éléments qu'au milieu des Saharas, des Pampas et des Cordillières.

Voilà une conclusion flatteuse pour nos amours-propres d'hommes forts, mais peu rassurante pour nos personnes. Aussi les heureux et les privilégiés de ce monde, dont je ne puis hélas! dire : *quorum pars magna fui*, se gardent-ils d'affronter en ce moment ce terrible Paris et restent ils sur les plages clémentes de la Méditéranée ou de l'Océan, attendant que les flots et les cieux s'assombrissent et n'acceptant de l'hiver qui vient que les plaisirs délicats qui le rendent si cher à tous les points de vue aux riches de la terre.

Il y a bal et fête partout, à Etretat, à Técamp, à Deauville, à Trouville, etc. Dernièrement c'était le tour de Dieppe, et c'était l'ambassadeur de la Sublime Porte, Djémil pacha, qui faisait les honneurs des plaisirs de cette ville de mer aux hôtes qui y sont venus de tous les coins de l'Europe. Je ne puis mieux faire que de laisser ici parler un journal spécial qui rend compte de la charmante fête donnée par l'élégant représentant de la Sublime Porte, un des favoris du grand monde parisien. Voici donc ce que je lis dans la *Gazette des Etrangers* :

Dieppe, le 19 septembre.

« C'était mardi soir le bal de Djémil Pacha.

» Dans le jardin et sur la façade du grand hôtel impérial, les armes de Turquie et de France étaient représentées en verres de couleurs, le vestibule orné de drapeaux turcs et français. L'on dansait dans tous les salons décorés de fleurs et de verdure d'un très joli effet, un autre salon était affecté aux jeux. Mme Jacobs, avec la grâce et l'élégance aristocratique qui lui sont naturels, faisait les honneurs de la fête, sous les yeux de son père Boghos bey.

» Les dames de France et d'Angleterre rivalisaient de beauté et de toilettes hors ligne.

» Il y avait environ 200 personnes.

» Nous avons remarqué le comte de Stackelberg, envoyé extraordinaire de Russie à Vienne ; le prince Cariati, le révérend Hill, chapelain de la reine d'Angleterre ; M. Sabatier, ministre plénipotentiaire ; M. Parker, consul anglais ; M. Kœnigswarter ; le banquier Pinto ; Mme la baronne de Planey ; Mmes Miles, Milner-Gibson, Purtis, Gilbert, Case, etc.

» Djémil pacha avait un mot et un sourire pour tous ; sa tenue de parfait gentilhomme, ses manières distinguées et sympathiques sont bien faites pour plaire en France et nous devons remercier la Porte d'avoir chez nous un si aimable ambassadeur.

» En quittant Dieppe hier soir, Son Excellence a remercié Mme Belle de Coste, propriétaire de l'hôtel impérial, de la parfaite organisation de son bal, et a fait remettre au maire de Dieppe une somme d'argent pour les pauvres de la ville. »

Je n'ai rien à ajouter à ce compte-rendu terminé par la mention d'un fait si honorable pour Djémil pacha qui a voulu que les pauvres de Dieppe fussent aussi de la fête.

Les Parisiens n'ont pas tant de bonheur, et pendant qu'on s'amuse dans les villes de mer, tous les malheureux que leur devoir attache sur l'asphalte du boulevard, n'ont pour toute suprême distraction et pour passe-temps de *light-life* que les courses d'automne au bois de Boulogne. D'intrépides sportmen qui fesaient du Paradis, si par impossible, ils étaient appelés à y entrer, un véritable hyppodrome, vous affirment que dimanche à Longchamp, il n'est tombé que quelques gouttes. Il a très bien plu, longtemps et beaucoup ; la piste était toute détrempée ; les jockeis et les chevaux de course n'avaient pas plus l'air en gaîté que les spectateurs grelottant dans les tribunes ou sous les parapluies, et j'avoue que je n'ai pas eu le courage de rester jusqu'à la fin pour savoir qui avait la plus piteuse mine; de *Patricien*, de *Fervacque* ou de *Trocadero*, galoppant sous une pluie battante au milieu de floques d'eau, et arrivant péniblement, de glissade en glissade au but.

C'est là le commencement des courses d'automne? Quelle en sera la fin? Triste, triste! Je ne sais pas si vous êtes de mon avis, mais l'automne est pour moi une saison sinistre, et elle produit cet effet sur bien d'autres, non moins nerveux et non moins impressionnables. On a beau me faire remarquer que cette alliance de la pluie et du soleil, qui constitue l'automne, crée une sorte de renouvau et met de feuilles nouvelles aux arbres ; on a beau me montrer ces bourgeons qui verdissent au milieu des feuilles mortes ; je sais fort bien que s'il pousse des feuilles aux arbres, il pousse aussi beaucoup de suicides, et que si le règne végétal renaît en quelque sorte sous l'influence de l'automne, le règne animal subit un effet contraire ; et que le roi de la création, pris de spleen au retour de cette maussade saison, n'hésite que dans le choix des moyens fournis par la nature et par l'industrie à ceux qui ont de l'existence par dessus la tête. Il n'est pas de jour que nos feuilles publiques n'enregistrent plusieurs suicides; c'est comme une sorte de litanie de la mort. Les uns s'asphyxient par le charbon; d'autres se jettent tout simplement par dessus les ponts dans la Seine. Il en est qui se brûlent la cervelle; mais cette mort exige des démarches et des frais qui font reculer quelques gens timides. D'autres enfin se précipitent du haut de la colonne Vendôme ou de l'arc de Triomphe, à moins qu'ils ne se lancent au devant d'un convoi de chemin de fer.

Tout cela se trouve tout au long raconté dans nos journaux; mais il faut dire que là ne se borne pas le lugubre tribut que l'automne nous impose. Non, et je ne crains pas de la rendre responsable des accidents qui se multiplient sur nos lignes ferrées. Près de Mulhouse, ligne de l'Est, un déraillement qui tue ou blesse je ne sais combien de personnes; à Vincennes, à deux pas de Paris, autre déraillement qui fait quelques victimes. Près de la gare du chemin de fer de Paris à Orléans, ligne du midi, un pont s'écroule sous un rouleau compresseur du poids de 30,400 kilos, et quatre personnes, précipitées dans le gouffre, sont blessées.

Or, faites-moi le plaisir de me dire si l'on voit autant d'accidents en été, au printemps, et je dirais presque en hiver, si je ne m'adressais à des habitants d'un port de mer. C'est l'automne, vous dis-je; l'automne avec tous ses désenchantements. En quelle autre saison l'idée aurait elle pu venir à un indiscret chronique de nous faire les plus tristes révélations sur l'âge de nos principales actrices! C'est aussi navrant qu'un acte de décès. Ah! nous avions bien besoin d'apprendre que nos plus charmantes comédiennes et j'oserais dire nos plus jeunes.... à la scène, ont doublé le cap de la quarantaine. Ne citons pas de nom, et ne nous rendons pas complice de cette coupable indiscrétion; mais je vous avoue tout bas que je suis fort étonné de voir la *belle Hellène* et la *grande Duchesse* au nombre de celles qui n'ont pas encore atteint ce terrible promontoire. Elle a trente ans, tout au plus trente et un ans! Et dire que voilà plus de vingt ans qu'elle fait parler d'elle au théâtre et en d'autres lieux. Cela prouve tout simplement que le vrai talent est précoce, et qu'aux âmes bien nées.

L'art de *cascader* n'attend pas le nombre des années.

La doyenne des actrices, et peut-être encore la plus véritablement séduisante à la scène, est Mlle Déjazet, née en 1798, une bonne et vaillante créature qui a tous les talents de l'esprit et toutes les qualités du cœur. La plus jeune est Mlle Vernet, fort jolie fille qui illumine les pièces féériques du Chatelet et de la gaité, des rayons de sa grâce et de sa jeunesse : elle a vingt ans !

Ne quittons pas le monde théâtral sans vous donner quelques nouvelles dont l'une tout au moins pourra vous causer un certain étonnement. On annonce que M. Carvalho, directeur du théâtre Lyrique, se retire, et qu'il cède sa place, devinez à qui! — Vous connaissez sans aucun doute au moins de nom M. Bravay, qui a acquis une grande fortune en Egypte, qui est aujourd'hui membre du Corps-législatif, et dont, il y a quelque temps, le nom fit quelque bruit, à la suite d'une altercation de l'honorable député avec le fils d'un ministre. Eh bien, M. Bravay, le même M. Bravay, à la fin de ce mois, sera, dit on, directeur du théâtre lyrique. Il aurait déjà, ajoute t-on, engagé, à titre d'arrhes, sans doute, quelques centaines de mille francs dans l'entreprise ! Que le théâtre lui soit léger.

L'Opéra comique prépare une pièce d'Auber, *Un jour de bonheur*, je n'ai pas besoin de vous dire qu'Auber, l'auteur de la *Muette de Portici* et d'un nombre incalculable d'opéras comiques, est considéré comme le chef de l'école française. Son âge suffirait seul à lui donner des droits à cet honneur ; Auber est octogénaire, ce qui ne l'empêche pas de travailler encore et de faire honte, par sa verte vieillesse, à toute notre génération d'éreintés et de petits crevés. Auber, a de son vivant, assisté à son apothéose. Une rue de Paris porte son nom, et son buste décore la façade du nouvel opéra. A ce sujet, grand émoi dans le monde artistique. Le buste d'Hallévy qui faisait pendant à celui d'Auber, vient d'être remplacé par celui de Gluck qui avait été oublié, et placé sur un des côtés de l'édifice. Abomination de la désolation! Profanation ! Etc. J'avoue que je ne prends pas la chose aussi à cœur. Que le buste d'Halévy soit là ou là ! Qu'importe ? Et n'était il pas juste de faire aussi quelque chose pour Gluck à qui nous devons bien quelque reconnaissance, et qui, sous Louis XVI, eut pour partisans Marie Antoinette et les plus grands seigneurs de la cour de France coalisés contre les fanatiques de Piccini. Ce fut une grande affaire, en ce temps-là, que cette querelle des gluckistes et des Piccinistes, et tout ce monde ne croyait par abus qu'il pût y en avoir de plus sérieuse et de plus importante ! Et l'invitait cependant à la veille de 89 !

Autre nouvelle théâtrale. La *Biche au Bois* a donné dernièrement sa *cinq centième* représentation ! Le plus grand succès de l'époque, messieurs! Le plus grand succès! Et il ne s'en tiendra pas là! Espérons le, mon Dieu, espérons le! Car voilà une pièce qui a tout ce qu'il faut pour faire connaître, goûter et apprécier notre littérature théâtrale aux spectateurs qui ne connaissent pas le français. Et ils sont encore nombreux! Car l'exposition ne ferme définitivement ses portes qu'au 31 octobre.

Et alors qu'en fera t-on ? *That is the question*! Grande polémique au sein de la Presse! Faut-il détruire, faut-il conserver cette gigantesque exhibition ? Qu'en pensez-vous? moi, cela m'est égal, et l'Exposition peut s'établir en permanence *in secula seculorum*, pourvu qu'on ne me force pas à y aller voir. Comme elle ne se trouve pas sur mon chemin, je la tolère sans peine ; J'ose de plus espérer que tous les étrangers qui nous ont envahis, se lasseront et retourneront dans leurs foyers. Et réflexion faite, moi qui maudissait naguères l'automne, je me prends à le bénir en songeant qu'il va peut être chasser vers d'autres climats ces indiscrets voyageurs. Si, à force de suicides, d'incidents, de pluies et d'orages, il pouvait leur persuader que le climat de Paris devient impossible, et qu'il faut ne plus tenir à la vie pour s'entêter à habiter cette impure Babylone.

TIBERCE.

VARIÉTÉS.

Vous aimez sûrement les pique-nique sur les bords de la Tamise, du côté de Hampton-Court et de Kew. Connaissez vous quelque chose de plus frais, de plus ravissant que les bords fleuris de cette rivière, avec ses prés coquets et ses grands arbres? Lorsqu'on remonte son cours, par une belle journée, on se croirait à cent lieues de Londres que l'on vient à peine de quitter, et que l'on devine à la nappe de fumée suspendue à l'horizon.

Vendredi dernier, le propriétaire d'une de ces superbes villas qui s'étalent gracieusement sur les bords de la Tamise, entre Kew et Richmond, avait invité une dizaine de jeunes gens à venir passer la journée à la campagne. On avait décidé qu'un *luncheon* serait servi sur l'herbe, afin de pouvoir donner à cette partie de plaisir de nom de pique nique.

Pour compléter l'illusion, chacun apporta son panier rempli de provisions.

Vers dix heures du matin, la dernière voiture avait déposé au bas du perron le dernier invité. Quelques uns venaient de Londres, mais la plupart étaient déjà installés dans leurs maisons de campagne.

Lady P..., la fille unique de lord P..., faisait partie du pique-nique. Son père, en ce moment à Baden-Baden, l'avait laissée à Londres en compagnie d'une vieille tante. Lady P... n'a rien d'une Anglaise ; elle a des cheveux d'ébène, des yeux noirs et brillant ; elle est vive et pétulante, monte à cheval comme une écuyère, joue au criquet, nage comme un poisson et fait des tours de gymnastique comme Blondin. Son esprit est aussi vif et pétillant que sa personne. Lady P... ressemble à une étincelle électrique.

Elle était venue au pique-nique en compagnie de son fiancé, un brillant cavalier qui n'a atteint sa majorité que l'année dernière.

La veille du pique nique, lady P... avait acheté un grand panier pour y entasser des provisions; le marchand le lui fit parvenir, en ayant soin, pour éviter toute erreur, de mettre le nom de la jolie propriétaire, en caractères très-lisibles, sur une carte attachée au panier.

Le pique-nique eut lieu avec beaucoup d'entrain. Lorsqu'on se décida à rentrer en ville, le panier de lady P... servit de réceptacle aux couteaux, aux fourchettes, à l'argenterie et au linge.

Les plaisirs de la journée avaient fatigué nos jeunes gens. Plusieurs d'entre eux proposèrent de descendre dans un *refreshment room* très-fashionable de Piccadilly pour y prendre une glace. Lady P... et son fiancé se trouvèrent du nombre.

Le panier fut jeté négligemment dans un coin de la salle. Lorsqu'on voulut repartir, il avait disparu. Un adroit voleur l'avait escamoté.

Lady P..., qui avait beaucoup de philosophie, ne pensa plus, un instant après, à son panier volé. Elle retourna sous le toit paternel et rêva probablement des moustaches blondes de son cavalier.

Le lendemain, lady P... déplia le *Times*, comme d'habitude, et son regard fut bientôt attiré par ces mots écrits en gros caractères:

« *Scandal dans le high-life.* — Un matin, comme un policeman faisait sa ronde dans Park-lane, il aperçut un panier déposé sur le seuil de la porte d'un gentleman. Ce panier qui portait le nom de lady P..., Bond-street, renfermait un nouveau né. »

Rien ne saurait peindre l'effroi et la consternation de la jeune fille. Un enfant! grand Dieu!

Avant midi, tout Londres savait que lady P... avait déposé le fruit de son crime devant la porte de son séducteur. Et les dames jalouses de la beauté de la jeune fille, de lever les yeux au ciel et de s'écrier que pareille aventure ne les étonnait pas; que l'infâme aurait dû épargner les cheveux blancs de son vieux père! Un enfant! lady P... ! Et elle avait encore l'audace de rendre le scandale public !

Le fiancé de lady P... arrive comme une bombe, crie vengeance et ne parle ni plus ni moins que de tuer la misérable. Une explication s'ensuit et on envoie sur-le-champ un télégramme à Baden-Baden, pour avertir le père de cette triste aventure et le mettre en garde contre l'entrefilet du *Times* qu'il devait recevoir le lendemain matin.

Les journaux ont rectifié le fait et déclaré que lady P... réclamait bien le panier, mais non le *baby*. La secousse que la pauvre demoiselle a éprouvée a été si violente, qu'elle s'est vue dans l'obligation de garder le lit et qu'elle est encore loin d'être rétablie, ce qui faisait dire à une amie de la malade, aussi laide que médisante :

— Que voulez vous! il faut bien qu'elle relève de ses couches!

—

Je trouve dans les notes de miss Cornelia Knight les quelques mots suivants, que je découpe à votre intention.

« Je me rappelle, dit elle, qu'un jeune officier français me disait un jour aux Tuileries :

— J'aimerais être pair d'Angleterre jusqu'à trente-cinq ans, maréchal de France jusqu'à cinquante, ensuite je voudrais vivre à Rome, devenir cardinal, et ne jamais mourir. »

Je suis sûr que si cet officier français existait encore, il modifierait son programme.

—

Un mot entendu dans la boutique d'un apothicaire.

— Je suis sûr, Mr Goldthumb, que vous avez tout lu.

— Franchement, madame, après avoir été pharmacien durant l'espace de quarante ans, il serait honteux de ne pas connaître à fond la littérature de son pays!

—

Le seul ami. — Dernièrement, a eu lieu la clôture de la foire de Saint-Cloud. Parmi les curiosités de toute sorte que l'on y a montrées, la plus originale est certainement *l'Homme aux rats*, que tout le monde connait dans le quartier Montparnasse, où, depuis plus de trente ans, il a établi son quartier général.

L'Homme aux rats se nomme Antoine Léonard. Il a un secret pour apprivoiser et dresser les rats, qui, après trois semaines de ses leçons, le connaissent et obéissent à sa voix comme pourrait le faire le chien le plus docile.

Ce sont là ses acteurs, et avec eux le père Léonard gagne honorablement sa vie. Il s'installe de préférence sur les contre-allées des boulevards extérieurs des 14e et 15e arrondissements. Il pose à terre une sorte de perchoir qui est tout son théâtre, puis il sort les rats de ses poches, et, à son commandement, ils montent, descendent et courent sur le perchoir, où ils exécutent des exercices de force et d'adresse comme des gymnastes du Cirque. La foule s'amasse autour de ce singulier spectacle, et jette quelques sous au père Léonard. Dans ses bonnes journées, il fait des recettes de 3 francs.

Le doyen des acteurs de cet impresario de la rue est un gros rat au pelage grisâtre qu'il possède depuis onze ans. Non-seulement il connait son maitre, mais il lui est attaché, et une des plus curieuses expériences de Léonard consiste à poser le rat par terre et à s'en aller. Aussi ôt l'animal court après lui, et l'a bientôt rejoint.

Il y a deux ans, un Anglais voulut acheter ce rat, et en effrit 50 fr. à son maître; mais Léonard refusa. Il ne veut pas se séparer de son vieux pensionnaire, qui est, dit-il, son seul ami.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 8 octobre	54	24
Clôture	du 8 octobre	54	25

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 8 Octobre.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess Imp. *Danube*, cap. Gonnar, ayant touché aux Dardanelles, div. marchandises et 5 passagers.
ANVERS bat. à vap. russe, *Lazaroff*, cap. Divienne ayant touché aux Dardanelles div. marchand. et 2 passagers.
TRÉBISONDE bat. à vap. aut. *Messina*, cap. Radeglia, div. marchandises.
ODESSA bat à vap. aut. *Marco Polo*, cap. Bilafer, div. marchandises.
GALATZ bat. à vap. des Mess. Imp. *Balkan*, capit. Cain, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 8 Octobre.

SMYRNE bat. à vap. aut. *Emo*, cap. Solderer, div. marchandises.
MARSEILLE bat à vap. ang. *Aline*, cap. Stoker, div. marchandises.
VARNA bat. à vap. aut. *Lucifer*, cap. Steiskal, div. marchandises.
ODESSA bat. à vap. russe *Vesta*, capit. Palovich, div. marchandises.
— bat. à vap russe, *Oreste*, capit. Varanzoff, div marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 6 Octobre.

GENES br ital. *Espresso*, cap. Banchero, lest.
— bar. ang. *Hawthorn*, cap. Thomson, lest.
ALEXANDRIE bar ang. *Champion*, cap, Chilender,
PORT-SAID bar. ital. *Societa*, cap. Chiesa, lest.
MARSEILLE br. hell. *P Acathiston*, cap. Saris. l.
— br. hell. *A. Joanis*, cap. Cocarakis, lest.
TRIESTE br. aut *Sobioski*, cap Dobinovich, lest.
— br. ital. *Italo*, cap. Lupi, div. marchand.
MALTE bar. ang. *Mari Ann Webb*, cap. Damaria,
— bark ital. *Vasso di Coma*, cap. Besso, lest.
— bark ang. *Montebelo*, cap. Attard, lest.
— br. ang. *Sovrano*, cap. Demaria, lest.
— br. mek. *Wilker*, cap. Steben, lest.
CARDIFF bark mekl. *Fanchon*, capit. Neanmons, charbon de terre
CETTE br. fran. *Lucie*, cap. Fr. Azima, div. march.
— br. aut. *Henry*, cap. Zalampich, lest.
— br. ital. *Armonia*, cap. Florentino, lest.
NAPLES bar. ital. *Cristina*, cap. Copielo, lest.
— br hell. *A. Haralambos*, cap. Cokinis, lest.
MARSEILLE br. ital. *Bonta*, cap. Ognietto, lest.
— br. fran. *Anne II.* cap. Napoleon, lest.
— br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Bata, lest.
— bar aut. *Ceravan*, cap Cameros, lest.
— br. hell. *A. Spiridon*, cap. Cazimba, blé,
— bar. aut. *Carlo C.* cap. Boyanovich, lest.
— bar italien, *Michelle Gattorno*, capit. Dem. Schiacalnga, lest.
— br. aut. *Plod*, cap. Tarabuchia, ble.
— br. hell *Marighe*, cap Camburis, lest.
— br. aut. *Nice*, cap. Nicolich, d v. marchand.
— br. hell. *Yeorghios I* cap. Catzulis, lest.
NEWCASTLE bar ang. *Valetta*, cap. Forster, lest
— ba norv. *Mimer*, cap. Abrahamsen, lest.
— bar. aut. italo, cap M. Scurich, char. de ter.
CARDIFF bar. angl. *U. S. C.* capit Wil. Hagnes, charbon de terre.
LONDRES bar. ital *Bacicin*, cap. Licetti, lest.
GENES br. ital. *Stefano*, cap Gapuro, lest.
— br. aut. *Siro*, cap Ravano, riz.
ALEXANDRIE br. hell. *Criti*, cap. Alafusos, lest.
— br. hell *A Nicolas*, cap Foros, lest.
SALONIQUE br. russe, *Tris Adhelfi*, cap. Nicolaidi
— br. hell. *Costandinos*, cap. Dracopules, lest

du 7

GENES bar. ital. *Carlo Mainetto*, cap. Languasco.»
— br ital. *Providenza*, cap. Vade, lest.
CASTELMARE br. hell. *Ai Apostoli*, cap. Carussi,
NEWCASTLE bar. ital. *Federiso*, cap Bosso, lest.
MARSEILLE br. franç. *Moisson*, cap. Seres divers marchandises.
— bar. ital. *Giovanni*, cap. *Guida*, lest.
— br. ital. *La Gloria*, cap Sabia, lest.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 5

MALTE bar. ang. *Cognate Apap*, cap Panayotti, lest
— bar angl. *Decimus*, cap. Attard, lest.
— br. aug. *Vignacourt*, cap. Debaro, lest.
ALEXANDRIE bar. angl. *Franceschina*, cap. Giacometto, lest.
— bar. ang. *Harkaway*. cap. Burlo, lest.
GENES bar. angl *Ionian*, cap. Shillings, lest.
— br. ital. *Precursore*, cap. Figaro, lest.
— br. ital. *Prudenza*, cap. Valle, lest.
— br ital. *Teresa*, cap. Parodi, lest.
— brik ital. *Luigia Donavaro*, cap. Fortunato,
— br. ital. *N. Soccorso*, cap. Raffo, lsst.
— britk ital. *Adelle*, cap. Sacamano, lest.
LIVOURNE br, ital. *Andrea*, cap Chiessa.
— br. ital. *Favorito*, cap. Onetto, lest.
NAPLES bar ital. Adamo, cap. Tabo, lest.
PORT-SAID br. ital. *Societa*, cap. Ghiesa, lest,
NEWCASTLE bark ital. *Roberto*, capit. Asterita, charbon de terre.
CARDIFF bar. ital. *Margaret*. cap. Revello, charb.
FALMOUTH bar ital. *Diritto*, cap. Revello, lest.

du 6

NEWCASTLE bar. ital. *Giosue*, capit. L. Cacace, charbon de terre
— ber. norv. *Orvar Odd*, cap. Jam. Johansen, charbon de terre
— bark norv. *Jontsen*, cap. Mortonson, charbon
— bark norv. *Fensala*. cap. Tinkelson, charbon.
— bar. mek. *Mary*, cap. Abrahamseu, lest.
GENES bar. ang. *Civilta*, cap. Lambruschini lest.
— br. ital. *Giorgina*, cap. Aste, lest.
— br. ital. *Rosa*, cap. Bertolotto, lest.
CARDIFF bar. prus. *Costantino*, cap Jacoblevich, charbon de terre.
— br. prus *Gefion*, cap. Dreilick, ch. de terre.
LIVERPOOL br. ital. *Assunta*, cap. Ferro, lest.
— bar. russe, *Bore*, cap Salsmstrom. lest.
CASTELMARE bar norv. *Tjalf*, cap. Flood, lest.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 1er Octobre.

de KUSTENDJÉ pour Alger br. italien, *Suplice* cap Merin, blé.
de BERDIANSKA pour Falmouth, br angl. *Shannon*, cap Peake, lest.
— pour Marseille, br. ital. *Elbano*, capitaine E. Costa, blé.
de IBRAILE pour Marseille br. hellen, *Ariadni*, cap. Caradias, blé.
— pour Marseille br. hell. *Aya Ecaterino*, cap. Coutzouleris, ble.
— pour Marseille br. hell. A *Trias*. capitaine Rapitis ble,

du 2

de IBRAILE pour Marseile br. aut. *N. Lazaro*, cap Lazaro blé.
— pour Falmouth, br. ang. *Golden Plower*, cap. Sutter, graine de lin.
de NICOLAEFF pour Falmouth, br. ang. *Ocean*, cap. Forrest, blé,
de KUSTENDJE pour Marseille, bik autr. *Sibilla*, cap. Cosulich, ble.

du 3

de MARIANOPOL pour Falmouth, bark anglais; *Youngsters*, cap. Isaac, ble.
de IBRAILE pour Marseille, br. ital. *Orzio*, cap. Martinolich, ble.
— pour Marseihe, br. hell. *Evanghelistra*, cap. Careglis, ble.
— pour Marseille br. hellen, *Dhespina Maria*, capitaine Podaras,
— pour Marseille, br. hell. *Urania*. capitaine Maniatis, blé.
— pour Marseille. br. hell. *Dhio Marie*, capit. And. Taugas, lest.
— pour Marseille. br. hell. *Evropi*, capitaine Dim. Zacalis, blé.
— pour Marseille. br hell. *Thessalia*, capitaine Ioannis Siscos, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Vassilios*, capit. Arvanitis, blé
— pour Marseille brik hell. *Triandafilia*, capit. Monarchidhis, blé.
— pour Marseille br hell. *Elpis*, cap. Jalouri,»
— pour Marseille, brik hellene, *Yeroussalim*, cap. Zacaniadis, blé.
de ISMAIL pour Marseille br. hell. *Enossis*, capit. Andonis Castriotis, blé.

AVIS.

Lundi 2 octobre prochain (v. s.) aura lieu au Ministère de la Guerre l'adjudication de ving mille ocques d'huile à brûler et de cinquante mille ocques de pois-chiches, pour les troupes impériales.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Chourâ, le jour sus-énoncé, vers les 6 heures à la turque.

Séraskérat, le 25/6 octobre 1867.

ADMINISTRATION DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

AVIS.

En vue de prévenir l'encombrement, le bateau faisant le premier voyage ordinaire du Haut-Bosphore au Pont, ne touchera, lundi prochain, qu'à Thérapia, Yéni keui et Sténia; et il y aura un départ supplémentaire à 1 h. de Buyuk déré pour le Pont, touchant Thérapia, Yéni keui, Emirghian, R.-Hissar et Bébek.

Ce même jour, il y aura à 2 h. 1/2 un départ direct du Pont pour Buyuk-déré, (bateau N° 6).

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRA[illegible]SINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur fr, *BYSANTIN* c. Candolle, partira pour MARSEILLE Lundi 17 octobre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo et Pirée.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprêtées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.— GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 255 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de:

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mésarlik 88, *ancien N°* 76

Pension Pourgeoise.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858

Tirage, le 1er septembre 1867. - Les premiers lots sont florins 200,000 ; 40,000 ; 20,000 ; 5,000 ; etc. Une promesse coûte P. 40. La contrefaçon autant que le payement sur place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	300,000	Prince Clary,	tirages 2	Florins	25,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000	Saint Genois	» 1	»	50,000
Crédit mob. 1858,	» 4	»	250,000	Palfi	» 1	»	40,000
Emprunt de 1864,	» 5	»	200,000	Waldstein	» 3	»	25,000
Prince Salm	» 2	»	40,000	Rudolf	» 2	»	25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 250,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

AVIS.

Société Anonyme de Navigation à Vapeur

Du golfe de Ghemlek.

MM. les Actionnaires sont convoqués en assemblée générale le vendredi 6|18 octobre courant à 1 heure après-midi, dans le local de la Société à Bahgé-Capoussi à Stamboul.

MM. les Actionnaires sont priés d'être munis de leurs titres respectifs pour être à même de voter sur les délibérations à prendre.

Constantinople, le 27|9 octobre 1867.

Le Directeur,
PAUL GORLERO.

I. R. DIREZIONE delle Poste Austriache.

AVVISO.

Si previene il rispettabile Publico qualmente principiando da Venerdi 11 corrente, il vapore per Varna partirà alle ore 2 in vece delle 4 p. m.

I gruppi e le lettere raccomandate si riceveranno fin' alle ore 11 a.m. Le lettere ordinarie però fin' a 1 ora p. m.

Pera di Costantinopoli, 5 ottobre 1867,
KLETZL.

AVIS.

Les personnes ayant des comptes à solder dans le magasin situé rue de Péra, ayant pour enseigne Maison H.... représentée par Laurent Papadopoulo, sont prévenues qu'elles ne doivent payer que contre un reçu de la Tricoteuse signé Hugues et Cie, seuls propriétaires du magasin, afin de n'être pas exposé à payer deux fois Laurent Papadopoulo, cessant d'être notre employé.

AVIS.

Vendredi, 11 courant, à 10 heures du matin; il sera vendu au Teké, aux enchères publiques, deux chiens de chasse.

J. DE CASTRO.

" ROYAL. "

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine Galata.

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

PUBLICATION.

La Chancellerie Royale de Prusse invite conformément à l'article II de l'ordonnance du 6 mars 1864, tous les protégés prussiens relevant de cet office, à faire prolonger leurs patentes de protection pour l'année 1867.

Les protégés de facto qui n'auront pas demandé la prolongation dans le délai de quatre semaines à partir de la date de cette publication, seront rayés dans les registres. Les autres protégés qui négligeraient de se conformer à la disposition ci-dessus, ne seront pas jusqu'à la nouvelle prolongation de leurs patentes considérés sujets prussiens toutes les fois qu'ils invoqueront la protection à leur avantage.

Constantinople le 28 septembre 1867.

Le Chancelier de la Légation.

BILLARD

neuf à vendre à très-bon marché. Passage Crépin, N° 12, à Péra.

FEUTRE POUR TOITURE DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de ouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 25 Septembre, (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
6 35	2	12 45	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
7 20	12	1 30	de Yéni-mle, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Arnaout-keui, Ortakeui, et Bechiktach.
8 20	18	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9 35	6	3 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek et Bechiktach. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui et Cabatach.*)
9 5	2	5 15	de Buyukd, Thérapia, Yénik, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechik. Cabatach.
6 30	4	1	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7 20	11	1 30	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9 20	17	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 30	5	1	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 55	14	1 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 2 h.
8 50	5	3	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach. (Les vendr. à 3 3|4 h.)
9 35	14	3 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui. Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10 35	5	4 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
2 35	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3 5	9	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
8 5	5	2 15	pour Bechiktach, Orta-keui, Arnaout-keui.
8 50	14	3	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
7 50	9	2	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9 50	5	4	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
8 50	2	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
8 5	4	3 15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 20	6	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour direct pour le pont.*)
3 20	11	9 30	pour Bébek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé et Cavak.
2 50	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 5	18	10 15	pour Roumeli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4 20	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
4 50	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
3 50	5	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3|4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
4 50	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 20	5	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 20	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-déré.
4 20	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
4 50	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

A partir du Dimanche 1er/13 Octobre, jusqu'à nouvel avis.

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque	
7 15	1 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	1	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
6 45	2 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 45	4	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 15	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2 20	8 30	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2 30	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
3 45	10	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque (un Bat.)	
7 45	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
9	3 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
9 15	3 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1 15	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
3 15	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
4 15	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
4 30	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré.
5	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 25 septembre (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
6 20	3	12 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 50	16	2	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 35	10	1 45	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1 20	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
10 20	3	3 30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3 20	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4 5	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo
4 20	3	10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 1 h. 3\|4 de Pendik, et de 9 h. 1\|4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
3 45	un bateau	12 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
1 35	un bateau	7 45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
3 15	un bateau	9 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
8 15	un bateau	2 30	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
10 15	un bateau	3 30	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4	un bateau	10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal,

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

2me Année. --- N° 231.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople es considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 11 octobre

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 9 octobre, 5 h. 52 m. soir.

Les bruits de modifications ministérielles sont considérés comme inexacts.

Rome, 9 octocre 8 h. soir.

Depuis deux jours, il n'y a eu qu'un engagement insignifiant à Monte Libetti (?) où les pontificaux ont été victorieux.

La physionomie de Rome est celle des temps plus calmes.

Cours du 9 Octobre.

Consol. Turc	PARIS...	Ouv.	32 15
		Clôt.	32
	LOND. (11 h. 20)		31 7/8—32 1/8
	(3 h.)		31 3/4—32
Emprunt turc 1865..		Ouv.	255
		Clôt.	252 50
Rente française 3 0/0.		Ouv.	68 85
		Clôt.	68 45
Italien............		Ouv.	46 40
		Clôt.	46

MARSEILLE. — Blés hausse 50 centimes.

Paris, 10 octobre.

L'*Etendard* prouve que la politique de l'Empereur envers l'Allemagne a toujours été dictée par le sentiment élevé des intérêts de la paix et de l'indépendance des peuples. Cette politique est celle du droit et de la modération et aussi celle de la force et de la dignité.

Paris, 10 octobre 5 h. 30 m. soir.

La politique d'apaisement paraît dominer en Allemagne comme en France.

Le corps législatif se réunira le 18 novembre.

Cours du 10 octobre.

Cosolid. T.	PARIS..	Ouv.	32 20
		Clôt.	31 95
	LONDRES		31 5/8—7/8
Rente française 3 0/0		Ouv.	68 60
		Clôt.	68 30
Italien		Ouv.	46 20
		Clôt.	45 75
Emprunt Turc 1867		Ouv.	250
		Clôt.	253 75

Belgrade, 10 octobre.

Demain ouverture de la Skuptschina à Kragujevatz.

(Service particulier de la TURQUIE.*)*

Dardanelles, 10 octobre.

Le *Nil*, courrier de Marseille a passé à 5 heures du soir.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On écrit de Paris à l'*Indépendance belge* :

« On commence à distribuer des fusils Chassepot à la troupe de ligne ; il n'y avait guère jusqu'à présent que les corps d'élite qui en fussent pourvus. Il paraît que l'on a pris le parti de faire transformer d'après le nouveau modèle les fusils qui se trouvaient dans nos arsenaux, parce qu'il a été reconnu que l'on ne pourrait se procurer à temps un nombre suffisant de fusils neufs. »

A temps ? Qu'est-ce que le correspondant entend par là ?

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« A une réunion de la Société pour la propagation de l'Evangile, qui a eu lieu dernièrement à Maidstone, S. G. l'archevêque de Cantorbéry a prononcé les paroles suivantes : « Vous savez tous que le Sultan est » venu dernièrement ici, lui l'ennemi ou le » prétendu ennemi du christianisme. Eh » bien ! le prince de Galles me disait, il y a » quelques jours qu'en réponse à une prière » adressée au Sultan de protéger ses sujets » chrétiens, le Sultan avait prononcé ces » paroles : « Je ne protégerai pas seulement » mes sujets chrétiens, mais je protégerai » le christianisme. » C'est là, je crois, une » réponse très remarquable. »

D'après les renseignements du *Moniteur du soir* la cession de la baie Samana aux Etats-Unis serait démentie et contraire aux traités passés entre les deux gouvernements d'Haïti et de Santo-Domingo. *L'Opinion nationale* répond par les lignes suivantes aux informations du *Moniteur du soir* :

« La cession de la baie de Samana aux Etats Unis n'est pas définitive, bien qu'elle soit résolue en principe. Le traité sera soumis en novembre prochain à la ratification du Sénat. M. Seward a eu le 10 septembre une entrevue avec M. Banks, président du comité des affaires étrangères de la Chambre des représentants. Les termes de l'acte de cession ont été discutés, et M. Banks croit à leur ratification par le Congrès.

LE BANQUET DES RÉFORMISTES A LONDRES.

Le grand banquet en l'honneur de l'acte de réforme électorale, annoncé depuis quelques jours, a été célébré dernièrement au Palais de Cristal.

L'organisateur et le président de cette fête, M. George Potter, avait adressé des invitations aux personnages qui, jusqu'à ce jour, avaient dans les conseils de la couronne, et dans les séances du Parlement, défendu la cause de la liberté.

Il paraît que ces invitations ont été déclinées par le comte Russell avec une certaine hauteur, par M. Gladstone avec plus de convenance, par M. Bright avec de nombreuses excuses. Le nom de M. Beales ne figure même pas sur la liste des souscripteurs.

Malgré ces refus, qui trahissent de la part des nobles personnages que nous venons de nommer un dépit assez maladroit, le banquet n'en a pas moins eu lieu, à la satisfaction unanime des convives.

Dans un long discours M. Potter a déclaré que la loi de réforme n'était acceptée que comme un à compte. Il a dit que le couronnement de l'édifice serait le suffrage universel, et l'assemblée tout entière a applaudi avec enthousiasme à ces paroles.

Que de chemin les idées françaises ont faites en Angleterre depuis quelques années ! On est venu à parler du suffrage universel comme un événement prochain, infaillible ! Nous comprenons que les hommes d'Etat anglais aient refusé d'assister au dernier banquet. (*Pays.*)

ABYSSINIE. — Le *Morning Post* donne les renseignements suivants sur l'état actuel des choses en Abyssinie :

D'après les derniers renseignements venus d'Aden, il était arrivé de Magdala à Aden la nouvelle que les prisonniers étaient en bonne santé à Magdala et assez bien traités. Grâce aux pluies, les communications entre la forteresse de la montagne et Debra-Tabor que Théodore a choisi pour capitale, ne pouvaient pas être fréquentes ; pour la même raison, les chefs abyssiniens révoltés ne sont pas à même de conduire des opérations offensives, quoique le pays soit, dit-on, dans une situation très-agitée. Mais il est évident que Théodore commande la ligne jusqu'à Magdala et qu'il est toujours, par conséquent, maître absolu des existences que nous sommes tenus de délivrer.

La distance de Debra-Tabor à Magdala est, croyons-nous, d'environ cent milles. Il ne serait pas impossible que les prisonniers qui sont à Magdala entendissent beaucoup parler de ce que fait Théodore. Lorsqu'on nous dit que sa conduite à leur égard continue à être « froide et indifférente, » nous devons supposer qu'on nous parle des captifs qui sont à Debra-Tabor ou aux environs. Il est rassurant toutefois de savoir qu'aucun d'eux ne souffre de privations physiques. Un des traits caractéristiques de Théodore, même dans ses pires accès de violences, c'est qu'il ne s'est jamais montré cruel pour le plaisir de l'être. Quoi qu'il en soit, la campagne ne saurait commencer avant février et alors il nous restera quatre mois, pas davantage, pour achever l'œuvre.

Nous avons la confiance qu'en choisissant un point favorable pour l'envoi de messagers au roi, le général Napier pourra épargner à ses troupes les peines d'une marche ; mais si elles ont à s'avancer, si Théodore est alarmé par les rapports qu'il aura des desseins de l'Angleterre sur son territoire, il est probable qu'il nous laissera Magdala vide et Debra-Tabor désert et qu'il nous donnera la peine de le poursuivre lui et sa proie dans sa province natale de Huara, toutes choses qui, sans être peut-être extrêmement dangereuses pour nos armes, constitueraient toujours un retard ennuyeux, un surcroît immense de dépenses, et la perte de ceux que nous cherchons. (*Pays.*)

M. le sénateur Menabrea général de l'armée italienne, est en ce moment à Paris.

Nous ne savons pas de quelle mission il est chargé, mais sa présence à Paris a certainement une signification politique.

M. Menabrea est une des personnalités politiques les plus importantes de l'Italie. C'est lui qui a fait la convention du 15 septembre. (*Courrier français.*)

D'après la *Gazette du peuple*, la liste des membres du gouvernement provisoire était déjà toute prête à Rome. Cette liste comprenait des noms caractéristiques. Toutefois, il paraît que le parti national avait résolu de surseoir à toute tentative de révolution quant à présent.

UNE LETTRE DE LOPEZ.

Sous ce titre on lit dans la *Patrie* :

Nous recevons la lettre suivante. Est-elle authentique ? Nous n'avons d'autres garanties que le timbre de la poste mexicaine et la signature. Ecrite en espagnol, nous en donnons la traduction la plus fidèle. Nos lecteurs apprécieront :

« Mexico, 17 août.

» Au rédacteur de la *Patrie*.

» Monsieur,

» C'est avec l'indignation que cause à un homme d'honneur l'infâme calomnie dont j'ai été victime que j'ai vu que des hommes, qui ne connaissent pas la vérité sur les événemens, ne se donnent pas la peine de s'informer auprès de ceux qui pourraient la savoir, et remettent à la presse d'Europe et d'Amérique des informations fausses de tout point et absurdes. Il est facile à mes compatriotes de rectifier leur opinion et leur jugement parce qu'ils sont sur le théâtre des événements, mais en Europe et en Amérique, cela n'est pas si aisé, si les journalistes ne sont pas impartiaux et justes.

» Pour que vous puissiez modifier votre opinion, je vous remets un exemplaire du Manifeste que j'ai publié, et qui contient la relation succincte et fidèle de ce qui s'est passé. Je ne ferai qu'une seule réflexion, qui vous convaincra de la calomnie qui a été dirigée contre moi. La presse européenne et américaine suppose que j'ai livré l'empereur Maximilien, comme un autre Judas, au milieu de son sommeil. Eh bien ! l'Empereur n'a pas été fait prisonnier dans le poste militaire que je commandais ni dans la ville assiégée, mais bien dehors, à la tête de ses troupes, parmi lesquelles 430 bons cavaliers du régiment de l'impératrice, fermés en bataille, avec leurs chefs et leurs officiers. Il pouvait avec ses forces, et principalement avec sa cavalerie entreprendre sa retraite. Comment peut-on dire que je l'ai livré et trahi ?

» Je vous prie, monsieur, de prendre lecture de mon Manifeste et de vous pénétrer de la réflexion que je viens de vous suggérer, afin que vous me fassiez entière et complète justice, en me déchargeant de l'horrible imputation qui m'a atteint.

» Voulez-vous savoir quelle est l'origine de cette calomnie ? Eh bien ! ce sont deux généraux impérialistes, dont l'un a voulu couvrir ses criminelles spéculations qui portaient la ruine et la démoralisation dans l'armée ; l'autre, dans un moment d'ivresse et poussé par sa vengeance et pour des questions particulières au service militaire, ont expliqué la surprise de la Cruz, le soir de la mémorable journée du 15 mai, en m'accusant devant les généraux et chefs prisonniers d'avoir vendu la place à l'ennemi ; — et ils savaient bien que je n'étais sorti de la place que pour parler au chef des assiégeants, comme je le fis, par ordre de l'Empereur, — cherchant dans ce fait, qu'ils savaient en partie, un prétexte pour que personne ne connût leur manége.

» MIGUEL LOPEZ. »

Nous n'avons pas reçu, avec cette lettre, le Manifeste auquel elle fait allusion.

LA DERNIÈRE GUERRE.

Tel est le titre d'une brochure qui vient de paraître chez Dentu et dont nous commençons demain la publication *in extenso*. L'auteur qui est un ancien diplomate et partant en mesure de connaître plus ou moins la pensée intime du gouvernement qu'il a servi, résume dans quelques feuilles avec une lucidité et une netteté d'expression admirables la situation actuelle de l'Europe et fait ressortir la nécessité pour la France, en présence des transformations qui ont eu lieu en Allemagne l'année dernière, de revendiquer la frontière du Rhin, limites naturelles, dit-il, de l'ancienne Gaule, reconnues et déclarées par la Convention nationale *inviolables et sacrées*.

Après avoir passé en revue tous les arguments qui militent en faveur de la thèse qu'il soutient, l'auteur arrive à la conclusion que la paix de l'Europe ne sera pas assurée aussi longtemps que la France n'aura pas ses frontières naturelles. Et qu'on ne se figure pas que le mécontement qui se produit aujourd'hui chez le peuple français, soit motivé par les récentes victoires de la Prusse, ses efforts et ses succès pour unifier l'Allemagne. Nullement, répond l'auteur.

« La France, poursuit-il, a bien assez de gloire militaire ponr n'envier celle d'aucune autre nation, et, après avoir, au prix de ses trésors et de son sang, constitué l'unité de l'Italie, elle serait mal venue à se plaindre de l'unité de l'Allemagne. »

» Son mal vient de plus loin » ; il remonte à ces odieux traités de 1815, qui ont mutilé sa propre unité. Elle ne regrette rien de ses vastes conquêtes au dehors, auxquelles, d'ailleurs, elle avait été entraînée contre son gré, ce qu'elle regrette, ce qu'elle n'a cessé de regretter, ce sont les portions arrachées violemment de ses flancs ; ce qui la rend triste et mécontente, c'est la honte attachée à sa mutilation. Tant que cette honte ne sera pas effacée, tant que cette mutilation ne sera pas réparée, ni la France ne sera *satisfaite*, ni l'Europe ne sera tranquille. »

L'auteur voudrait que cette grave question fût résolue diplomatiquement, il désirerait que les Puissances prissent l'initiative « d'offrir à la France les réparations qui lui sont dues, et alors toute crainte comme tout motif de guerre disparaîtrait ; le désarmement général, tant désiré dans l'intérêt de l'agriculture et de l'industrie, s'opérerait immédiatement, et la paix universelle serait assise sur des bases indestructibles. »

Il n'y a personne en Europe, croyons-nous, qui ait intérêt à troubler la paix, mais pense-t-on sérieusement que la question posée par l'auteur de la brochure soit de celles qui puissent être tranchées autour d'un tapis vert ? Que la Prusse, par exemple, qui vient de sortir d'une guerre glorieuse et presque sans précédent, veuille de gaîté de cœur se dépouiller au profit de la France d'un territoire qui lui appartient en toute propriété ? Nous ne voulons pas par là discuter les droits historiques de la France sur les provinces rhénanes ni la valeur de ceux que la Prusse exerce aujourd'hui sur elles ; nous tenons à constater seulement, l'histoire à la main, que jamais puissance n'a consenti à se désaisir de ses possessions autrement que par la force des armes. La guerre de 1859 entre la France et l'Autriche, et celle de l'année dernière nous en fournissent un exemple.

Si donc la Prusse ne donne pas satisfaction aux vœux de la France, celle-ci, dans l'opinion de l'auteur, doit avoir recours aux armes pour reprendre ses anciennes limites. C'est donc la guerre, et une guerre peut-être longue, que l'auteur conseille à son pays. Mais en admettant que l'armée française soit victorieuse, comme elle l'a presque toujours été, l'auteur a-t-il réfléchi aux sacrifices incalculables qu'une guerre pareille peut entraîner pour les deux pays ? A-t-il pensé surtout aux conséquences désastreuses qui en résulteraient pour le progrès et la civilisation ?

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

VIII.

Paris est un lieu admirable, c'est dommage seulement qu'il y ait des habitans : non qu'ils ne soient pas aimables, ils le sont trop ; mais ils sont aussi trop distraits, et, autant que je puis le croire, ils vivent et meurent sans penser à ce qu'ils font. Ce n'est pas leur faute, ils n'en ont pas le temps. Ils sont, sans sortir de Paris, des voyageurs éternels, incessamment dissipés par le mouvement et la curiosité. Les autres voyageurs, quand ils ont visité quelque coin intéressant du monde et oublié pendant un mois ou deux leur maison, leur famille, leur foyer, rentrent chez eux et s'y assoient ; les Parisiens, jamais. Leur vie est un voyage. Ils n'ont pas de foyer. Tous ce qui est ailleurs le principal de la vie y devient secondaire. On y a, comme partout, son domicile, son intérieur, sa chambre : il le faut bien. On y est, comme partout, époux et père, épouse et mère, il le faut bien encore ; mais tout cela, ma pauvre mère, aussi peu que possible. L'intérêt n'est pas là ; il est dans la rue, dans les musées, dans les salons, dans les théâtres, dans les cercles, dans cette immense vie extérieure qui sous toutes les formes s'agite jour et nuit à Paris, vous attire, vous excite, vous prend votre temps, votre esprit, votre âme, et dévore tout. C'est le meilleur lieu du monde pour y passer, et le pire pour y vivre.

Voir le numero du 10 Octobre.

Comprenez-vous maintenant, ma mère chérie, qu'en cherchant par quelles qualités je pourrais m'attacher mon mari, qui est sans doute le meilleur des hommes, mais pourtant des Parisiens, j'aie pensé fatalement aux mérites qu'on saisit tout de suite et qui n'ont pas besoin d'être approfondis ?

Enfin, vous avez bien raison, cela était misérable, indigne de vous et de moi, car vous savez qu'au fond je suis une petite personne point lâche. Très certainement, si j'avais pu tenir pendant un an ou deux M. de Camors enfermé dans un vieux château, au fond d'un bois solitaire, cela m'eût paru fort agréable : je l'aurais vu plus souvent, je me serais familiarisée plus vite avec son auguste personne, et j'aurais pu dévolopper mes petits talens sous ses yeux charmés ; mais d'abord cela aurait pu l'ennuyer, et ensuite c'eût été vraiment trop facile. La vie et le bonheur, je le sens bien, ne s'arrangent pas si aisément. Tout est difficulté, tout est péril, tout est combat. Aussi quelle joie de vaincre ! Ma mère, je vous assure que je vaincrai, que je le forcerai de me connaître comme vous me connaissez, de m'aimer, non-seulement comme il m'aime, mais aussi comme vous m'aimez, pour toute sorte de bonnes raisons dont il ne se doute pas encore.

Non pas qu'il me croie absolument sotte : il me semble qu'il a perdu cette idée depuis deux jours. Imaginez que mon mari a pour secrétaire un nommé Vautrot ; le nom est vilain, mais l'homme est assez beau ; seulement je n'aime pas son regard fuyant. M. Vautrot demeure pour ainsi dire avec nous : il arrive dès l'aurore, déjeune je ne sais où dans les environs, passe ses journées dans le cabinet de Louis, et nous reste quelquefois à dîner quand il a quelque travail à terminer dans la soirée. Ce personnage est instruit ; il sait un peu de tout. Il a essayé, je crois, de tous les métiers avant de rencontrer la portion subalterne, mais lucrative, qu'il occupe auprès de mon mari. Il aime la littérature, mais pas celle de son temps et de son pays, qu'il trouve misérable, peut-être parce qu'il n'y a pas réussi. Il préfère les écrivains et les poètes étrangers ; il les cite avec assez de goût, avec trop d'emphase toutefois. Son éducation première a sans doute été négligée, car il dit à tout propos, en nous parlant : Oui, monsieur le comte ; oui, madame la comtesse, comme un domestique, et pourtant il est très fier, ou plutôt très vaniteux. Son défaut capital à mes yeux, c'est une sorte de ricanement d'esprit fort, qu'il affecte dès qu'il est question de religion et de choses analogues.

Donc, il y a deux jours, pendant le dîner, comme il s'était permis, contre toute espèce de bon goût, une petite incartade de ce genre : — Mon cher Vautrot, lui dit mon mari. avec moi, ces plaisanteries sont fort indifférentes ; mais, si vous êtes un esprit fort, voici ma femme, qui est un esprit faible, et la force, vous le savez, doit respecter la faiblesse.

M. Vautrot rougit, pâlit, verdit, me salua gauchement et sortit presque aussitôt. J'ai pu remarquer depuis ce temps qu'il gardait devant moi plus de réserve.

Dès que je fus seule avec Louis : — Vous allez me trouver bien indiscrète, lui dis-je ; mais je me demande comment vous pouvez confier toutes vos affaires et tous vos secrets à un homme qui n'a aucun principe ?

— Oh ! dit M. de Camors, il fait comme cela le vaillant, il pense se rendre intéressant à vos yeux par ses airs méphistophéliques... ; au fond, c'est un brave homme.

— Enfin, repris-je, il ne croit à rien ?

— Oh ! pas à grand chose, c'est vrai ; mais il n'a jamais trompé ma confiance, il est homme d'honneur.

J'ouvris les plus grands yeux de ma mère.

— Eh bien ? quoi, miss Mary ?

— Qu'est-ce que c'est que l'honneur, monsieur ?

— Je vous le demanderai, miss Mary.

— Mon Dieu ! dis-je en rougissant beaucoup, je ne sais pas trop ; mais enfin je me figure que l'honneur séparé de la morale n'est pas grand'chose, et que la morale séparée de la religion n'est rien. Tout cela forme une chaîne : l'honneur pend au dernier anneau comme une fleur ; mais, si la chaîne est rompue, la fleur tombe avec le reste.

Il me regarda dans les yeux, ma mère, avec une expression très bizarre, comme s'il eût été non-seulement confondu, mais presque inquiet de ma philosophie ; puis il eut un léger soupir et dit simplement en se levant. — Très gentil, cette définition. — Sur quoi nous allâmes au spectacle, et il me bourra pendant toute la soirée de bonbons et d'oranges glacées.

Mme de Campvallon était avec nous. Je la priai de me prendre le lendemain en passant pour aller au bois, car elle est mon idole ; elle est si belle et si distinguée ! Elle sent bon. Je suis contente près d'elle. Comme nous revenions du spectacle, Louis resta silencieux contre sa coutume. Enfin il me dit brusquement : — Marie, vous allez demain au bois avec la marquise ?

REVUE DES JOURNAUX

Le premier numéro de *la Presse de l'Allemagne du Sud* nous apporte une nouvelle *Frœbelerei*, c'est le mot créé en allemand pour exprimer l'idiosyncrasie bavaroise de M. Julius Frœbel. Cet écrivain imagine, aujourd'hui une solution *très simple* des difficultés qui menacent la paix de l'Europe ; suivant lui, « il s'agit uniquement que la Prusse » renonce désormais à donner son appui » aux plans russes, et qu'ainsi elle ac- » quière la possibilité de s'entendre à » la fin avec l'Autriche et la France,» — sous-entendez : avec la Bavière aussi.

Déjà, au moment de l'entrevue de Salzbourg, on supposait que l'alliance austro-française, dont il était alors si fortement question, avait pour raison d'être l'impérieuse nécessité de contrebalancer en Europe l'alliance russo-prussienne, — comme nous le disions ici, — on arguait d'un pacte qui n'a jamais existé pour en autoriser un autre qui, autant que l'on peut en juger, n'était pas viable.

Serait-ce une exigence trop grande que de demander aux ennemis de la Prusse et de l'Allemagne nouvelle un peu plus de variété dans leurs arguments ou leurs inventions ?... A qui espèrent-ils, d'ailleurs, en imposer par cette polémique, obstinée, sur tous les points, contre la réalité des faits et contre leur évidence? C'était d'abord le nom et les intérêts de la liberté que l'on invoquait pour mettre les esprits du Sud de l'Allemagne en défiance contre le Nord. Les avocats particularistes avaient découvert que l'idéal des libertés politiques est réalisé par les Constitutions Bavaroises Wurtembergeoise etc., tandis que le despotisme militaire opprime cruellement la Prusse et ses confédérés. Cette thèse dérisoire est tombée devant le Statut fédéral qui assure aux Etats du Nord toutes les libertés et toutes les garanties constitutionnelles ; en même temps, s'élevaient à Munich, à Stuttgard, à Bade, des voix sincères pour démentir la prétendue perfection libérale du Midi. L'une d'elles, récemment encore, parlant de « cet enjeu » que les états d'au-delà du Mein risqueraient en s'unissant avec le Nord, — c'est-à-dire de leurs libertés, — s'exprimait avec une franchise ironique : « en » réalité, disait-elle, on ne peut perdre » ce qu'on possède. »

De même, on a tenté d'opposer au mouvement unitaire les intérêts sacrés de la religion, comme s'ils étaient inconciliables avec ceux de la patrie allemande. A lire les feuilles cléricales du midi, il fallait croire que le protestantisme du Nord menaçait la foi catholique d'une véritable oppression. Quant aux luthériens eux-mêmes, ils avaient tout à redouter, disait-on, de l'orthodoxie prussienne. Cependant, lorsque les députations des Eglises annexées vinrent présenter leurs vœux au roi Guillaume, elles reçurent de Sa Majesté les assurances les plus formelles et les plus sympathiques en faveur de la liberté religieuse. De son côté, le catholicisme prussien est d'autant plus respecté que, respectant mieux lui-même les lois de l'Etat, il se mêle beaucoup moins que dans d'autres pays aux agitations et aux intrigues ultramontaines, et nous venons de voir, il y a quelques jours encore, les tribunaux de Berlin, réprimer sévèrement une attaque de presse, ou plutôt une simple dérision contre le culte catholique.

La bonne foi et le bon sens publics ayant donc fait justice, dans les Etats du Sud, de ces tristes arguments élevés contre l'Union nationale, on essaie de rendre du crédit aux vieilles fables de l'alliance russo-prussienne, et d'évoquer, par derrière la Confédération du Nord, cette sorte d'épouvantail banal que l'on nomme : le Moscovisme.

L'expérience récente de Salzbourg a montré, cependant, que les seules alliances possibles, de notre temps, sont celles qu'autorise la nature des choses elle-même, et qui se fondent, non plus sur les convenances des gouvernements, mais sur la communauté d'idées et d'intérêts entre les peuples. Or, quelle relation de ce genre pourrait motiver une alliance de la nation prussienne avec ses voisins, les Russes? Il n'y a pas deux Etats en Europe dont les intérêts soient plus divers, dont les développements politiques et matériels soient moins liés ensemble, dont les questions intérieures et extérieures soient aussi distinctes, n'ayant plutôt entre elles que des rapports de dissemblance. Les liens de parenté et d'affection qui unissent les deux Cours, les relations de bon voisinage que les deux peuples ont toujours entretenues, voilà, en réalité, la seule alliance prusso-russe, la seule que comportent les différences naturelles de régime, d'intérêt et d'avenir, entre l'un et l'autre Etat. Si le peuple prussien méprise, comme ils le méritent, ces lieux communs usés et puérils à l'égard de « la barbarie moscovite », s'il sait apprécier les grands progrès déjà réalisés par la nation russe, s'il applaudit à l'œuvre généreuse et féconde poursuivie par le noble souverain qui occupe le trône des Czars, — il y a loin de ces sentiments d'estime et de sympathie à un pacte d'alliance, ou, pour dire le mot qu'on sous-entend, à une coalition.

La politique d'ambition et de conquête a seule besoin de se coaliser, car, si puissante qu'elle puisse être elle sent aujourd'hui sa faiblesse en face du droit. Mais la Prusse et l'Allemagne, qui en doute? ne rêvent que des conquêtes intérieures ; leur légitime ambition ne dépasse pas la frontière; elles ne convoîtent aucune parcelle du bien d'autrui ; elles ne menacent personne, et n'ont pas de plus vif désir que de vivre en paix avec leurs voisins. C'est donc un véritable non-sens que de les engager ainsi dans un pacte militaire sans cause et sans objet ; car elles n'auraient à prendre les armes que si le sol allemand était menacé, et la nation allemande se sent une assez grande confiance dans son patriotisme et dans ses propres forces pour n'avoir pas besoin de personne, quand il lui faudra défendre la patrie. L'histoire nous montre, par ses exemples, que, dans de pareilles luttes, un grand peuple n'a pas besoin d'alliés, et qu'il peut défier les coalitions du dehors.

(*Corresp. de Berlin.*)

On écrit de Pesth, au *Fremden-Blatt*, à la date du 25 septembre :

Le nom de Kossuth est actuellement dans toutes les bouches ; mais le célèbre agitateur n'aura pas sujet d'être très satisfait des résultats de ses dernières manœuvres. C'est un fait que l'on ne peut méconnaître que Kossuth, par suite de l'agitation qu'il a provoquée depuis plusieurs semaines, n'ait énormément perdu de sa popularité. Le peuple est profondément convaincu que la politique de Kossuth ne peut se faire jour qu'à l'aide de la Russie que l'on hait ici généralement, qu'elle se déclare franchement comme ennemie ou qu'elle s'affuble du masque de l'amitié.

Toutes les nuances de partis s'effacent ; l'extrême gauche est tout aussi prête à condamner toute politique qui s'appuierait sur la Russie, que l'extrême droite d'autrefois, dans les rangs de laquelle se trouvent les hommes qui montrèrent aux Russes le chemin jusqu'au cœur de la Hongrie. Toute la différence est que les radicaux représentent la Russie comme non-dangereuse, que l'on n'a rien à craindre pour le moment, tandis que les éléments les plus modérés prouvent, l'histoire en main, que le danger qui menace la Hongrie de la part des Russes, est immense et imminent.

Le démenti catégorique de Kossuth sur ce qui a été dit de son entrevue à Dieppe avec le comte de Stackelberg, a eu, il est vrai, un effet momentané; malgré cela le doute continue à subsister et les organes du parti Deak ne manquent pas de protéger le plus possible cette disposition sceptique des esprits.

Le Baron Kemeny publie aujourd'hui dans le *Naplo* son second article contre la dernière lettre de Kossuth, et cite une lettre non encore connue jusqu'ici que l'ancien gouverneur a adressé à ses ministres Bartholomi Izemere et Casimir Bathyany dans laquelle Kossuth donne l'ordre d'entamer des négociations avec Paskievics pour la remise de la couronne hongroise au Grand-Duc Constantin. Il va sans dire que les ministres précités durent se retirer sans avoir pu mettre ce projet à exécution, mais ce plan qui a réellement existé jette un jour éclatant sur le caractère politique de Kossuth, et sur ce à quoi on devait s'attendre, à un moment donné, de cette nature de Caméléon. La publication de cette lettre produira, on le comprend, une grande sensation dans tout le pays.

Kossuth a menacé le parti Deak que s'il le provoquait, il dévoilerait des faits qui seraient certainement fort désagréables à certaines personnes.

La publication de cet écrit éminemment intéressant est la réponse de Kemeny, l'orateur du parti Deak, à cette menace de l'ex-gouverneur. Que l'on remarque en outre que l'on ne comprend pas comment Kossuth s'est laissé aller à parler si légèrement.

Il y a ici bon nombre d'anciens émigrants qui pourraient dévoiler toute une catégorie de faits qui produiraient dans toute l'Europe un étonnement unanime, voire même l'indignation. Et Kossuth ose parler de menacer. Nous aussi, nous serions à même de parler d'un procès de falsification de banknotes qui a eu lieu au commencement de l'année 1850, et qui pourrait faire naître une énorme sensation.

Peut-être reviendrons-nous un jour sur ce sujet.

Le gouvernement conserve une attitude passive dans cette agitation de Kossuth. Il paraît vouloir se contenter pour quelque temps de la confiscation de la lettre aux électeurs de Waitzen et du Monitorium au comitat de Pesth. Je peux vous assurer, du reste, et je tiens cela de source certaine, qu'on veut intenter à Kossuth un procès de haute trahison, à cause de ses opinions émises dans sa lettre de Waitzen. L'on croit que le procès du Magyar-Uysag, à cause de la publication de cette lettre, sera également bientôt ouvert.

(*Corresp. de Vienne.*)

RÉVÉLATIONS SUR LA VIE INTIME DE MAXIMILIEN.

IV.

(*Suite.*)

On a prêté à l'empereur du Mexique des paroles dans lesquelles il aurait exprimé qu'il tenait pour utile l'intervention française au point de vue de la consolidation de son autorité. On a même été jusqu'à dire qu'il trouvait cette intervention plus nuisible que profitable à l'établissement de son pouvoir. En admettant que les événements n'eussent point éclairé ceux qui ont ajouté foi à ces malveillances, le fait suivant prouvera jusqu'à quel point ces bruits étaient controuvés.

Lorsque Maximilien faisait des tournées dans l'intérieur de ses Etats, il était généralement accompagné d'un détachement de soldats français, et il était rare qu'il n'allât point dans les campements causer avec les officiers envers lesquels il s'est toujours montré prodigue de croix et de paroles affables.

Un jour que son escorte se composait d'un peloton désigné pour regagner prochainement l'Europe :

— Eh bien ! monsieur, fit l'Empereur en tendant la main à un capitaine, êtes-vous content de quitter le Mexique ?

Et comme l'officier s'inclinait en murmurant quelques paroles à voix basse.

Ne craignez pas d'avouer, continua le prince, que vous êtes heureux de rentrer dans votre patrie. Pour moi, je vous vois partir à regret. Soyez certain que je sens tout ce que je dois à votre souverain et à vos compatriotes, et ne craignez pas que je l'oublie de sitôt.

Mais ce qui démontre l'instabilité de pensée que je signalais plus haut dans l'esprit de l'empereur, c'est que dans la suite, rencontrant ce même officier, durant la même excursion, il lui dit en lui montrant les arbres qui bordaient le chemin :

— Si la fatalité m'a condamné à périr pendu aux chênes de cette forêt, la présence des Français sur le sol mexicain n'empêchera point l'accomplissement de mon destin.

Maximilien était fort brave : sa vie le prouve autant que sa mort. Il sortait souvent seul, bien qu'il eût tout à craindre des inimitiés soulevées par certains décrets édictés au nom des nécessités de la politique. Au reste, je ne sache pas qu'aucune conspiration ou qu'aucun attentat ait été dirigé contre sa personne.

Il parlait le plus souvent trois langues : l'Allemand, le français, l'espagnol. Ce dernier idiôme ne lui était pas aussi familier que le second qu'il entendait parfaitement, et prononçait presque sans accent.

En campagne, l'empereur s'entretenait volontiers avec nos soldats, et se montrait aussi insensible qu'eux aux fatigues et aux épreuves inhérentes à la carrière des armes. Comme eux, il dormait sur la dure ou sur des lits rongés par la vermine lorsqu'on s'arrêtait la nuit dans les villages.

Comme eux aussi, le prince riait, le matin, des piqûres et des punaises qui avaient partagé sa couche et mordu son épiderme... Un zouave — un *débrouillard*, comme on dit au régiment — lui prêta un soir une sorte de soufflet à l'aide duquel on projette des poudres insecticides sur les draps, afin de détruire les animaux qui les hantent. Sa Majesté se trouva bien de l'usage de cet appareil et voulut l'acheter au zouave. Mais celui-ci le lui offrit et refusa toute espèce de rémunération, à l'exception d'une bouteille de vin d'Espagne qu'il vida sous sa tente à la santé de l'empereur et à la mort des punaises.

Maximilien était pourtant suivi dans ce genre d'expéditions par son service de chambre et par son service de bouche, dont il usait principalement pour traiter les notables Indiens des hameaux qu'il traversait. Malheureusement, dans ces festins, le sans-façon indigène prenait le dessus... Les campagnards reçus par l'empereur poussaient le sans gêne jusqu'à l'irrévérence. Tel qui avait été invité seul à dîner arrivait au quartier impérial avec deux amis qu'il avait croisés dans sa route et auxquels il avait dit :

— Je vais manger avec l'empereur. Viens-tu avec moi ?

Cet abus avait décidé le maître des cérémonies à distribuer aux individus désignés pour s'asseoir à la table de Maximilien des cartes absolument personnelles. Au dessert l'empereur tendait à ses hôtes des médailles d'or et d'argent frappées à son effigie, et ceux ci les saisissaient avec une expression de visage indiquant qu'ils prisaient plus la valeur du métal que la gracieuseté du monarque.

V.

C'est dans une marche aux environs de Toluca, qu'on put juger des instincts braves et bel'iqueux de Maximilien. Une bande avait été signalée qui devait attaquer le convoi de ce jour là ! Un détachement de Français formait le cortége de Leurs Majestés (l'impératrice était du voyage).

Le commandant Loysel, chef du cabinet militaire de l'empereur, informé du nombre considérable des adversaires, jugea prudent de diriger le prince et la princesse sur la gauche avec une bonne escorte, tandis qu'il comptait se porter contre les guérillas avec les autres cavaliers. Mais l'empereur s'éleva contre cette décision et voulut sans plus tarder se précipiter à la rencontre de ceux qui devaient lui barrer la route. Il exprima le désir de commander l'assaut lui-même, et sans M. Loysel, qui lui persuada de garder sa vie pour la risquer en des circonstances plus sérieuses, il se serait jeté sur l'ennemi. Il finit par céder, mais non sans manifester hautement ses regrets, se plaignant des raisons qui le condamnaient à l'inaction et à la retraite.

J'ignore si l'écho des médisances dont il était l'objet arrivait jusqu'aux oreilles de Maximilien; mais j'ose affirmer que, spontanément ou non, il poussa souvent le courage jusqu'à la témérité.

En effet, il ne fallait pas être peureux pour entreprendre des promenades nocturnes qui resteront à jamais gravées dans la mémoire des habitants de Mexico — quel que soit le régime qui les gouverne.

L'empereur se levait parfois à une heure de la nuit et, accompagné d'un seul aide-de-camp, il allait par les rues, s'arrêtant aux soupiraux des boulangeries pour écouter les geindres et prêter l'oreille aux plaintes des Indiens enchaînés aux pétrins par des liens tout spéciaux.

Je vais être plus clair :

Les boulangers de la capitale avaient coutume d'enrôler à leur service des Indiens dont ils se constituaient les créanciers en leur avançant de l'argent, des vivres et des habits. Ainsi tenus, ces pauvres diables travaillaient sans s'acquitter jamais ; car, outre que leurs appointements étaient fort modiques, leurs maîtres leur vendaient très cher de l'eau de-vie, du riz ect. Les consommations portées à leur débit finissaient par représenter comme assez considérable pour enchaîner leur liberté jusqu'à la fin de leurs jours.

Le prince informé de ces menées, frappa donc une nuit aux volets d'une boutique dont le sous-sol brillait, éclairé par la gueule incandescente des fours.

— Ouvrez ! cria l'aide-de-camp.

— Qui va là ? répondit une voix.

— L'Empereur !

— Passez votre chemin, mauvais plaisant !

— Ouvre, vous dis-je, c'est Sa Majesté.

Et les geindres croyant à quelque farce lancèrent des gros mots que Maximilien accueillit en souriant.

Enfin, après des pourparlers et des sommations sans effet, il fallut aller quérir la garde qui fit ouvrir les portes.

L'empereur et son compagnon descendirent dans cet antre dont l'atmosphère chargée de farine et d'émanations écœurantes suffoquait les gens les mieux constitués...

Quelques minutes après, dix esclaves avaient recouvré leur indépendance, et Maximilien avait dicté les termes d'un édit tendant à prévenir ces déplorables atteintes portées à la liberté des prolétaires.

Une autre fois, à la même heure, l'empereur se présenta au guichet de la prison principale... Pour vous donner un aperçu de ce qu'était — de ce qu'est encore — l'administration mexicaine, sachez que Maximilien trouva derrière cette porte trois cents chenapans au visage velu, amaigri et enflammé. Tous réunis dans une salle immense, ils chantaient à la lueur des torches des *habaneras* sur un mode rauque et traînant. Le sol était jonché de cartes et de bouteilles vides. Les tables étaient chargées de verres pleins d'alcool. Dans des coins, des hommes à moitié nus, ivres et égarés, se frappaient à poings fermés ou se menaçaient de longs couteaux pointus.

Parmi ces malheureux, il y en avait qui commençaient leur TROISIEME ANNEE de prison préventive, et d'autres dont la peine était expirée depuis HUIT MOIS !

L'apparition du prince, qui ne fut pas reconnu du tout, n'interrompit point le charivari infernal. Un geôlier, moins gris que ses collégues, daigna se mettre en quête du directeur qui, au bout d'une demi-heure, arriva tout confus devant Maximilien. Immédiatement l'empereur lui exprima ses volontés, ordonna des instructions judiciaires, des élargissements, et se retira après avoir vidé sa bourse dans les mains des plus déguenillés.

Certes, le prince qui se consacrait à ces réformes, soulageait ces infortunes,, et se montrait si prodigue de bienfaits, avait droit à plus d'affection, et devait s'attendre à des protestations populaires contre l'arrêt qui le condamnait à mort.

N'ayant jamais été au Mexique, et n'écrivant ces lignes que sur des données recueillies de la bouche de quelques témoins oculaires, je ne puis m'aventurer en des considérations auxquelles je ne m'entends guère. Cependant j'ose conclure, sans être versé dans la science gouvernementale, — qu'il faut attribuer la chute de l'empereur Maximilien et l'impossibilité d'établir un gouvernement stable au Mexique, à la nature essentiellement insouciante, ingrate et dissimulée des habitants de ce pays dont les destinées sont peut être encore à l'état de problème.

(*A suivre.*)

— Oui.

— C'est bien ; mais vous vous voyez un peu souvent, il me semble... C'est le matin, c'est le soir ;... vous ne vous quittez pas !

— Mon Dieu ! je croyais vous être agréable... Est-ce que Mme de Campvallon n'est pas une bonne relation ?

— Excellente, mais en général je n'aime pas les amitiés de femmes. Au surplus, j'ai tort de vous en parler ; vous avez assez d'esprit et de sagesse pour observer les limites.

Voilà, ma mère, ce qu'il m'a dit. Ma mère, je vous embrasse.

Mars.

Ma mère, j'espérais ne plus vous ennuyer cette année du récit des fêtes, des festons, des astragales et des girandoles, car enfin nous entrons dans le carême. C'est aujourd'hui le mercredi des cendres. Eh bien ! ma pauvre mère, nous dansons après-demain chez Mme d'Oilly. Je ne voulais pas y aller; mais j'ai vu que cela contrariait Louis, et j'ai eu peur aussi de blesser Mme d'Oilly, qui a presque servi de mère à mon mari. Le carême ici d'ailleurs est un vain mot. J'en soupire pour moi ; quand donc s'arrête-t-on ? quand ne s'amuse-t-on plus, mon Dieu ?

Ma mère chérie, je dois vous l'avouer, je m'amuse trop pour être heureuse. Je comptais un peu sur ce carême, et voilà qu'on l'efface du calendrier. Ce cher carême, quelle jolie, spirituelle et honnête invention pourtant ! que cette religion est sensée ! comme elle connaît bien cette faible et folle humanité ! quelle prévoyance dans ses lois ! Et quelle indulgence aussi ! car limiter le plaisir, c'est le pardonner. Moi aussi, j'aime le plaisir, les belles toilettes qui nous font ressembler à des fleurs, les salons éclatans, la musique, l'air de fête, la danse. Oui, j'aime beaucoup tout cela, j'en sens le trouble charmant, j'en sens l'ivresse ; mais toujours, toujours... à Paris l'hiver, aux eaux l'été, toujours ce tourbillon, ce trouble et cette ivresse, cela devient quelque chose de sauvage, de nègre, et, si j'osais le dire, de bestial. Pauvre carême ! Il l'avait prévu. Il ne nous disait pas seulement, comme le prêtre à moi ce matin: Souviens-toi que tu es poussière ; il nous disait : Souviens-toi que tu as une âme ; souviens-toi que tu as des devoirs, que tu as un mari, un enfant, une mère, un Dieu ! Et alors, ma mère, on se retirait en famille, à l'ombre du vieux foyer ; on vivait dans les graves pensées, entre l'église et la maison, on s'entretenait de choses élevées et saintes, on rentrait dans le monde moral, on reprenait pied dans le ciel. C'était un intervalle salutaire qui empêchait que jamais la dissipation ne tournât à l'hébétement, le plaisir à la convulsion, et que votre masque de l'hiver enfin ne devînt votre visage.

Ceci est tout à fait l'opinion de Mme Jaubert. — Qu'est-ce que c'est que Mme Jaubert? C'est une sage Parisienne que ma mère aimera. Je l'ai rencontrée pendant plusieurs mois un peu partout, particulièrement à Saint-Philippe-du-Roule, sans me douter qu'elle fût ma voisine, que son hôtel touchât le nôtre. Voilà Paris. C'est une gracieuse personne, qui a l'air doux, tendre et intrépide. Nous nous placions toujours l'une près de l'autre machinalement. Nous nous regardions à la dérobée. Nous reculions nos chaises pour nous laisser passer, et de nos plus douces voix : — Pardon madame ! — Oh ! madame ! — Mon gant tombait, elle le ramassait. Oh ! merci, madame ! — Je lui offrais de l'eau bénite. — Oh ! chère madame! — Et un sourire. Quand nos voitures se croisaient autour du lac, un petit salut et un sourire encore, un jour, au concert des Tuileries, nous nous aperçûmes de loin et nous rayonnâmes. Dès que nous entendions quelque chose qui nous plaisait particulièrement, nous nous regardions vite, — et toujours ce sourire. Jugez de ma surprise, l'autre matin, quand j'ai vu ma sympathie entrer dans la petite maison italienne qui est à deux pas de la nôtre et y entrer comme chez elle. Je m'informe. C'est Mme Jaubert. Son mari est un grand jeune homme blond qui est ingénieur civil. Me Voilà prise d'une envie énorme d'aller faire visite à ma voisine. J'en parle à Louis, non sans rougir, car je me souviens qu'il n'aime par les amitiés de femmes ; mais avant tout il m'aime. Pourtant il hausse un peu les épaules : — Laissez-moi au moins prendre quelques renseignemens sur ces gens-là. — Il les prend. Quelques jours après : Miss Mary, vous pouvez allez chez Mme Jaubert, c'est une personne très bien. — Je saute d'abord au cou de M. de Camors et de là chez Mme Jaubert. — C'est moi, madame ! — Oh ! madame. — Vous permettez, madame ? — Oh ! oui, oui, madame ! — Nous nous embrassons, ma mère, et nous voilà vieilles amies.

Son mari est donc ingénieur civil. Il s'occupe de grandes inventions, de grands travaux industriels, mais, ma mère, il n'y a pas longtemps. A la suite d'un gros héritage qui lui était survenu, il avait abandonné ses études et s'était mis à ne rien faire du tout, que du mal bien entendu. Ce fut là-dessus qu'il se maria pour arrondir sa fortune. Sa jolie petite femme eut de tristes surprises. On ne le voyait jamais chez lui. Toujours au cercle, dans les coulisses, au diable. Il jouait, il avait des maîtresses, et chose affreuse, ma mère, il buvait. Il rentrait gris chez sa femme. Un simple détail que ma plume se refuse presque à écrire vous donnera une idée complète du personnage. Il voulut un jour se coucher avec ses bottes ! Voilà, ma mère, le joli monsieur dont ma petite amie a fait peu à peu un honnête homme, un homme de mérite et un mari excellent, à force de douceur, de fermeté, de sagesse, d'esprit. N'est ce pas encourageant, dites ? car Dieu sait que ma tâche est moins difficile ; mais ce ménage me charme, parce qu'il me prouve qu'on peut réellement bâtir, en plein Paris, le nid que je rêve. Ces aimables voisins sont habitants de Paris ; ils n'en sont pas la proie : ils ont un foyer, ils se possèdent, ils s'appartiennent. Paris est à leur porte, c'est tant mieux. C'est une source toujours ouverte de distractions élevées qu'ils partagent ; mais ils y boivent à cette source, et ne s'y noient pas. Ils ont des habitudes communes ; ils passent la soirée chez eux, ils lisent, ils dessinent ils causent, ils tisonnent leur feu, ils écoutent le vent et la pluie, comme s'ils étaient dans une forêt: ils sentent passer la vie dans leurs doigts fil à fil, comme nous dans nos chères veillées de campagne. Ma mère, ils sont heureux.

Voilà donc mon rêve, et voilà mon plan. Mon mari n'a point de vices, comme M. Jaubert. Il n'a que des habitudes, celles de tous les hommes de son monde à Paris. Il s'agit, ma mère chérie, de les transformer tout doucement, de lui suggérer insensiblement cette étonnante idée, qu'on peut passer un soir chez soi, en compagnie de sa femme bien aimée et bien aimante, sans mourir de consomption. Le reste viendra ensuite. Le reste, c'est le goût de la vie assise, les joies graves du petit cloître domestique, le sentiment de la famille, la pensée qui se recueille, l'âme qui se retrouve; n'est-ce pas cela, mon bon ange ? Eh bien ! comptez sur moi, car je suis plus que jamais pleine d'ardeur, de courage et de confiance... (*Sera continué.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Le vaisseau à hélice impérial *Peïki-Zafer*, commandé par le capitaine Selim bey, est arrivé lundi dans notre port venant de Salonique.

—

Pendant la nuit d'avant-hier des voleurs se sont introduits dans un magasin de manufactures sis à côté de l'église de St-Antoine. Après avoir pris une somme de 1400 piastres, une montre, une chaîne et divers autres objets, ils se sont retirés tranquillement, en laissant sur les lieux les ustensiles en fer dont ils s'étaient servis pour pénétrer dans le magasin, une lanterne et un soulier.

La police est à leur recherche.

—

L'individu qui a assassiné le juif roumain et dont nous avons parlé hier est un tzakonos nommé Dimitri.

Dans l'interrogatoire qu'il a subi devant le juge d'instruction, le coupable a avoué avoir frappé la victime, mais sans avoir l'intention de le tuer. Néanmoins, il sera probablement condamné aux travaux forcés.

—

A Tarla-Bachi, dans une maison où on faisait la lessive la cheminée a pris feu sans qu'on s'en aperçut. Pendant la nuit la chambre d'à-côté s'étant remplie de fumée, les propriétaires se réveillèrent, donnèrent avis au poste, une pompe se rendit immédiatement sur les lieux et parvint à éteindre le feu. La moitié de la chambre a été brûlée.

—

Ces jours derniers, la police a arrêté deux repris de justice qui avaient été expulsés du pays, il y a quelque temps. Il est à espérer que cette fois on prendra à leur égard des mesures telles qu'ils ne puissent plus exercer leur métier.

—

Un domestique d'une maison grecque, sise à Tarla-Bachi, profitant du sommeil de ses maîtres, enleva toute l'argenterie et quelques vêtements. Il s'en alla en ne prenant même pas la précaution de fermer la porte. Le gardien qui passait par là s'en aperçut et s'empressa d'en donner avis aux propriétaires. Une plainte de leur part ayant été déposée à l'autorité, la police est à la recherche du voleur qui est un Chiote, âgé de 25 ans environ.

Télégraphie Atmosphérique.

En raison de l'extension tous les jours croissante de la correspondance télégraphique, le nombre des dépêches que arrivent à Paris, tant de la province que de l'étranger, et des télégrammes échangés entre les divers quartiers de la ville, s'est tellement accru dans ces derniers temps, que malgré la multiplicité des postes et des fils de communication, malgré l'étonnante vitesse de la transmission, il est complètement impossible de faire face aux besoins du service, même avec les appareils les plus perfectionnés. Pour assurer la régularité d'une distribution des dépêches en harmonie avec les besoins de notre société si active, si pressée de connaître et de jouir, il devenait donc nécessaire, du moins dans l'intérieur de Paris, d'installer des moyens de transport assez puissants, assez rapides pour suppléer la télégraphie électrique elle-même, en cas d'encombrement des lignes. M le vicomte de Vougy, directeur général des lignes télégraphiques de France, vient de résoudre ce problème de la manière à la fois la plus élégante et la plus économique. Les appareils ont été construits par MM. Mignon et Rouart ; l'administration en a exposé un dessin détaillé. De leur côté, MM. Mignon et Rouart ont installé dans leur pavillon un petit modèle de ce télégramme atmosphérique, qui fonctionne tous les jours sous les yeux des visiteurs de l'Exposition.

Une série continue de tubes en fer de 65 millimètres de diamètre intérieur part du poste central des lignes télégraphiques, rue de Grenelle-Saint-Germain, passe par le cercle Impérial, rue Boissy-d'Anglas, par le Grand d'Hôtel, la Bourse, l'hôtel du Louvre, l'hôpital de la Charité, rue des Saints-Pères, et de là revient au poste central ; ces tubes sont solidement établis au fond de tranchées spéciales creusées sous le pavé des rues et sous les trottoirs des ponts.

Cette ligne circulaire, d'environ 6,400 mètres de développement, doit fournir ultérieurement des embranchements destinés à relier le cercle Impérial au poste des Champs-Elysées, le Grand Hôtel au poste de la rue Lafayette, la Bourse à Sainte-Cécile, le poste de la rue des Saints-Pères au Sénat, à la Préfecture de Police, et à l'Hôtel de Ville. Quand cette canalisation sera terminée, une communication souterraine sera établie entre l'hôtel de l'administration et tous les postes du Paris central, en même temps qu'entre ces divers postes télégraphiques ; pour le moment, la ligne circulaire maîtresse est seule exécutée.

Les chariots destinés au transport des dépêches doivent pouvoir circuler librement dans les nombreuses courbes imposées par le tracé de la ligne à travers les rues et les boulevards. A cet effet, on place les dépêches, enfermées dans leurs enveloppes, dans des cylindres de 60 millimètres de diamètre et de 15 centimètres de largeur, recouverts d'une gaîne de cuir. Chaque chariot peut contenir 40 dépêches ; ainsi chargé, il pèse 270 grammes, ce qui donne un poids total de 2 kilogrammes 700 grammes pour un convoi de 10 chariots, placés bout à bout, portant ensemble 400 dépêches. On complète le convoi en plaçant à l'arrière un piston métallique, très-léger, armé d'un disque de cuir embouti ; en marche, ce disque de cuir ferme exactement le tube et n'exerce qu'un très-faible frottement contre leurs parois.

Le moyen de propulsion adopté est à la fois très-simple et très économique. Dans chaque poste sont installées deux cuves de tôle dont la capacité dépend de la largeur de la ligne desservie : l'une sert de *cuve à eau*, l'autre, de *réservoir d'air comprimé*. Ces deux cuves communiquent par un tube armé d'une soupape de retenue qui permet le passage de l'air de la cuve à eau dans le réservoir d'air comprimé et s'oppose à son retour en sens inverse.

De gros tubes de fonte garnis de robinets permettent de mettre la cuve à eau en communication d'une part avec les canaux de distribution des eaux du canal de l'Ourcq, d'autre part avec les égouts de la ville. La communication du réservoir d'air comprimé avec les tubes de la ligne souterraine est établie par un tuyau garni d'un robinet gradué.

Quand le robinet du tube de communication avec les canaux de distribution des eaux de la ville est ouvert, le liquide afflue dans la cuve à eau, chasse devant lui l'air dont elle est remplie et le refoule dans le réservoir d'air comprimé; la soupape de retenue s'oppose au retour du gaz quand la cuve à eau est ensuite vidée dans les égouts. En raison de la différence du niveau, on peut, dans les divers postes de la ligne, se procurer ainsi un volume déterminé d'air comprimé sous un excès de pression de 60 à 70 centimètres de mercure ; des expériences souvent renouvelées ont démontré qu'une pression beaucoup moindre suffit pour assurer un service rapide et régulier.

Engageons maintenant dans les tubes de fer des chariots remplis de dépêches, puis le piton propulseur, et ouvrons le robinet de communication du réservoir d'air comprimé et de la ligne ; le gaz comprimé se précipite dans les tubes, pousse devant lui le convoi, lui imprime une vitesse qui dépend de l'excès de pression dans le réservoir et que l'on peut maîtriser à l'aide du robinet de communication.

Ajoutons que des manomètres convenablement disposés permettent de connaître à chaque instant la pression que supporte l'air dans la cuve à eau, dans le réservoir d'air comprimé et dans les tubes de la ligne en amont du convoi de dépêches.

Des essais très-multipliés et très-variés, ont démontré que le meilleur moyen de se mettre à l'abri des dérangements de toute nature qui peuvent compromettre la sûreté de la correspondance est d'opérer sans pression constante, et qu'un convoi de 10 chariots, portant 400 dépêches et pesant environ 3 kilogrammes, avance avec une vitesse de 500 mètres par minute sous l'influence d'un excès de pression de 20 centimètre de mercure maintenu à l'arrière du piston propulseur. — Cela posé, voici comment on procède à l'expédition des dépêches. Dans le réservoir d'air comprimé, l'excès de pression est toujours maintenu à 20 centimètres de mercure. On engage le convoi dans les tubes de fer, on met la cuve à eau en communication avec les canaux de distribution des eaux de la ville, et quand le manomètre accuse dans cette cuve un excès de la pression de 20 centimètres, on ouvre le robinet de communication de la ligne et du réservoir d'air comprimé. Le gaz du réservoir se précipite dans les tubes de la ligne et pousse en avant le convoi ; en même temps, l'air de la cuve à eau, refoulé par le liquide qui afflue, passe dans le réservoir et y maintient une pression constante ainsi que dans les tubes de la ligne en amont du convoi. Quand les dépêches sont arrivées au poste correspondant, on ferme le robinet de communication de la ligne et du réservoir d'air comprimé, on vide la cuve à eau dans les égouts, et tout est prêt pour une nouvelle expédition. — Chaque poste transmet habituellement ainsi *cinq* convois par heure, ce qui assure une circulation constante et régulière de 2,000 dépêches par heure ; avec une vitesse de 500 mètres par minute. — Le service exige évidemment que les postes correspondants soient munis d'appareils de télégraphie électrique qui permettent aux employés de se maintenir constamment en communication.

L'administration télégraphique a organisé ce service dans le but de faire face aux besoins actuels de la distribution des dépêches, mais elle est bien loin de dépenser toute la force disponible. L'expérience a démontré qu'en rapprochant convenablement les convois et en profitant de la totalité de l'excès de pression réalisable, on pourrait facilement sextupler l'activité de la circulation et transmettre, dans une seule direction, jusqu'à dix à douze mille dépêches par heure. Et comme chaque poste peut expédier dans plusieurs directions à la fois, on comprend sans peine combien il serait avantageux d'appliquer le système adopté par l'administration télégraphique au transport et à la distribution de toutes les lettres dans l'intérieur de Paris.

Quelle que soit l'habileté des employés, quelque active que soit la surveillance exercée, un dérangement peut évidemment subvenir sur la ligne, un convoi de dépêches peut être arrêté en route. Comment procéder à la recherche du convoi dans les tubes souterrains ? Comment déterminer le point précis où existe l'obstacle, afin de rétablir promptement la circulation en dégageant la voie? Heureusement. l'appareil lui-même fournit un moyen fort simple de faire très exactement cette importante détermination On a, en effet, sous la main un réservoir de capacité connue, contenant de l'air à une pression connue aussi. On met le réservoir en communication avec la voie obstruée ; la tension du gaz baisse d'autant plus que l'obstacle est placé plus loin. Mais la tension d'une masse gazeuse déterminée varie en raison inverse du volume qu'elle occupe ; de la diminution de tension observée, on peut donc déduire très facilement et très-exactement la capacité en mètres cubes, de la portion de la ligne comprise entre le poste de départ et le point où le convoi est arrêté. D'autre part, on connaît le diamètre d'intérieur et par suite la section transversale des tubes de la voie ; en divisant cette capacité par la section des tubes, on obtient évidemment, à quelques mètres près, la distance à laquelle existe l'obstruction. On connaît donc ainsi le point où il faut ouvrir la tranchée pour retrouver le convoi et réparer la ligne. Un fait servira mieux que tout ce que nous pourrions dire à montrer la confiance que l'on doit accorder à ce procédé de recherche. Le jour de l'inauguration de la ligne souterraine entre le poste central, rue de Grenelle-Saint-Germain, et le cercle Impérial, rue Boissy-d'Anglais, le premier convoi lancé s'arrêta de suite. Le calcul indique une obstruction vers le milieu de la rue de Bourgogne. On n'y voulut pas croire ; la ligne est toute droite dans le parcours de cette rue. On pensa que l'obstacle devait exister dans les courbes décrites par la ligne autour du palais du Corps législatif ; on ouvrit les tranchées le convoi n'y était pas. Sa détermination, recommencée en sens inverse par le même procédé, donna le même résultat ; on se décida alors à découvrir la ligne au point indiqué par le calcul, vers le milieu de la rue de Bourgogne ; on y trouva le convoi engagé dans un amas de sable que, pendant la pose, les ouvriers eux-mêmes, par négligence, ont laissé pénétrer dans les tubes.

En définitive, la force de propulsion accessoire à l'expédition des dépêches est fournie par les eaux de la Ville ; les avantages de ce système sont si évidents qu'il est à peine besoin de les signaler. Remarquables par la simplicité de leur construction et la facilité de leur manœuvre, les appareils sont toujours prêts à marche et ne sont d'ailleurs exposés qu'à de très-faibles causes de dérangement. Livrée à très bas prix par la Ville, l'eau du canal de l'Ourcq est un moyen de compression de l'air disponible à toute heure, sans aucune préparation, sans frais de mise en train, ni d'entretien, ni d'approvisionnement. La ligne une fois construite, le prix de revient de la correspondance est exactement représenté par la valeur très-minime du volume d'eau utilisé ; nulle du moment où la transmission s'arrête, la dépense reste toujours proportionnelle à l'activité du service.

Bien que jusqu'ici elle n'ait joué qu'un rôle secondaire et subordonné dans la transmission des dépêches, la ligne souterraine atmosphérique a fourni un service trop régulier pour que nous ne soyons pas autorisé à dire qu'elle a fait ses preuves. A notre avis, ce système devrait être généralisé et adopté dans les grandes villes comme moyen de transport et de distribution des lettres. Que se passe-t-il, en effet, à Paris, à l'administration des postes, qui a imprimé à ses services toute l'activité que comporte l'emploi de courriers comme moyen de communication entre ses divers bureaux ? Malgré les *sept* levées et les *sept* distributions qui sont faites tous les jours, entre sept heures du matin et neuf heures du soir, il s'écoule moyennement *quatre heures* entre le moment où une lettre est mise dans une boîte et celui où elle arrive à destination, et les lettres déposées avant midi peuvent *seules* parvenir à temps pour permettre une réponse dans le courant de la même journée : aussi les télégrammes de Paris, malgré leur prix encore trop élevé, ont-ils été adoptés par la population avec un empressement qui témoigne de l'insuffisance des moyens actuels de correspondance. Mais, à moins de recourir à l'emploi toujours très-difficile de la dépêche chiffrée, il n'y a pas de secret réel possible avec la télégraphie électrique. Il y a donc nécessité de faire subir une réforme profonde et radicale au service de la distribution des lettres dans l'intérieur de Paris. L'expérience a démontré que le *télégraphe atmosphérique*, si heureusement inauguré par M de Vougy, remplit toutes les conditions désirables d'économie, de rapidité et de sûreté ; en l'adoptant pour le transport des lettres, l'administration serait enfin en mesure de faire face à tous les besoins d'une correspondance chaque jour plus active.

J. GAVARRET.

VARIÉTÉS.

Si nous en croyons l'*Unità Cattolicà* de Turin, l'enseignement élémentaire serait comparativement plus démocratique à Rome qu'à Paris :

L'enseignement primaire est donné à Rome à 9,911 garçons, dont seulement 3,806 payent, les 6,105 autres sont instruits gratuitement.

Le nombre de filles qui reçoivent l'enseignement primaire est de 10,953, dont 8,188 sont admises gratis aux écoles ; il en est donc seulement 2,765 qui payent.

Total de la population des écoles élémentaires : 20,864 payent, et 14,293 ne payent rien.

—

On a exposé au Musée national les objets suivants :

Le présent offert au vice-amiral Tegetoff par les officiers de la marine de Sa Majesté; cet objet d'art a été exécuté par Dobiaschofski ; essais de l'héliogravure, inventée par Baldus à Paris, imitation d'une estampe ancienne à l'aide de la photographie ; objets en métal, vases, chandelliers, etc., de Lerolle à Paris ; objets en métal de la fonderie du comte Stolberg-Vernigerode à Ilsenbourg au Hartz ; exemples d'architecture par les écoles publiques de France, par Morel à Paris ; imitation d'un vieux lustre arabe en verre, par Brocard à Paris, et un porte-fleurs en verre, par Gardners à Londres.

—

Le 19 septembre dernier, vers 11 heures du matin, un cultivateur des environs de Coulommiers s'arrêta sur la route de Crécy dans une auberge isolée.

Un étranger vêtu avec élégance était déjà attablé. La conversation ne tarda pas à s'engager, et notre cultivateur fit comprendre qu'il avait sur lui une somme assez ronde. L'inconnu lui dit qu'il allait également à Crécy et lui offrit de l'accompagner. Il n'avait à la main que son parapluie.

Tout à coup, près d'un petit bois qui avoisine Crécy, l'inconnu s'écrie qu'il venait de voir un lièvre blessé et engagea son compagnon à entrer avec lui dans le bois. Celui-ci fit quelques pas en se baissant et l'inconnu lui tira alors cinq coups de revolver presque à bout portant. Il le fouilla, s'empara de son portefeuille et prit la fuite.

Cependant L.... n'était pas mort et fut recueilli par plusieurs personnes qui venaient du marché. Il donne le signalement du meurtrier, qui fut pris plusieurs heures après. Il était encore couvert de sang.

Le juge d'instruction et le procureur impérial étaient déjà arrivés sur le lieu du crime. L'individu arrêté raconta que le meurtre avait été commis par un inconnu devant lequel lui même aurait pris la fuite. Il a, du reste, refusé de dire son nom, sa profession et son domicile ; il a même enlevé de la coiffe de son chapeau l'adresse du fabricant. Sa figure et ses manières sont distinguées.

L'état de la victime laisse encore quelque espoir.

—

Voici une manière assez naïve employée par un prédicateur anglais pour réveiller le sentiment religieux chez ses auditeurs.

Si vous aviez quelques doutes sur l'authenticité du récit, adressez vous je vous prie, à l'*International* :

Il y a peu d'ecclésiastiques qui soient aussi familiers avec leurs ouailles que les ministres d'Ecosse, surtout dans les comtés du nord.

Il s'établit quelquefois une espèce de conversation entre le pasteur et ses paroissiens, du haut de la chaire.

En voici un exemple :

Le ministre, arrivé au beau milieu de son sermon, s'arrête tout d'un coup :

— Jenny ! faut-il.

Jenny répond :

— Qu'y a-t-il, ministre ?

— As-tu une épingle sur toi ?

— Oui, ministre.

— Eh bien ! enfonce-la dans les côtes de ce butor qui dort à côté de toi.

—

Dans la *Liberté*, département de M. Sauton :

Alexandre Dumas père, séparé de sa femme, devait lui fournir une pension alimentaire annuelle de 6,000 francs, qu'il oubliait religieusement de payer.

Un jour un ami commun vient porter aux pieds de l'auteur de *Monte-Christo* les réclamations de madame Dumas.

— Ah ! ça, que veut ma femme ? s'écria Dumas, de quoi se plaint-elle? Si elle désire une pension de 12,000 francs, qu'elle parle !

—

M. Etienne Arago a fait à propos du dictionnaire de M. Littré un feuilleton très intéressant, plein d'anecdotes et de souvenirs. Les débuts de Dugazon succédant à Préville dans le rôle de Brid'oison du *Mariage de Figaro* m'ont surtout paru piquants.

Dugazon, redoutant l'héritage, s'étudia à rappeler, physiquement au moins, son chef de file, si parfait sous la perruque et la vaste robe de conseiller.

— Quand j'entrerai en scène, se dit-il, on me prendra pour Préville et l'on m'applaudira. Ce sera toujours cela de gagné.

Dugazon avait deviné. Il parut et fut applaudi. Mais dès qu'il s'approcha de la rampe, l'illusion se dissipa, on reconnut l'élève et non le maître et les sifflets éclatèrent de toutes parts.

Les murailles de Jéricho auraient pu sabîmer à cette musique ; l'assurance de Dugazon ne croula pas. Il s'avança carrément vers l'orchestre et d'accord avec la situation de son rôle qui veut qu'il écoute les criailleries de Marceline, il dit en bégayant :

— J'en ..en...tends bien.

Le public continue son carillon ; et Dugazon répond avec plus d'aplomb encore :

— Je...e...vous...ous dis que j'en...en... entends bien.

La tempête redouble ; ce son des cris, des sifflets, des huées. Tout autre eût quitté la place. Dugazon rassemble ses forces, c'est-à-dire qu'il fait appel à toute sa gaieté si communicative ; il se place au-dessus des quinquets, et se penchant sur le public, il lance aux siffleurs, avec l'accent le plus comique :

— Eh...Eh bien.., est ce do...onc que vou...ous pouvez croire que je...e ne vou... ous en...entends pas ?

Le moyen d'y tenir ! Le public en masse est enlevé, les plus acharnés opposants se laissent entraîner à un long éclat de rire, et Dugazon joua le rôle où Préville était attendu, au milieu de l'applaudissement général.

—

M. E. Bauër, de la *Presse*, a trouvé à Montmartre, près d'un tas d'ordures, un cheval qui est né dans la chambre qu'occupait Napoléon Ier à Sainte-Hélène.

A moins d'être hippophage, le morceau est un peu dur à digérer, mais l'intention et la sauce sont bonnes :

Si le matin, dit M. Bauër, vers huit heures, vous passez rue Lepic, à Montmartre, vous rencontrerez, descendant ladite rue, le tombereau de la salubrité publique chargé d'enlever les immondices.

A ce tombereau sont attelés deux chevaux, dont l'un, celui de devant, est vieux, étique, pouvant à peine marcher.

Eh bien, ce cheval de si piètre apparence, savez-vous d'où il vient ? Il vient de Sainte-Hélène, et il est né dans la chambre qu'avait occupée l'empereur Napoléon Ier, chambre qui, après le décès de l'illustre captif, fut transformée en écurie ainsi que le constate formellement M. de Chateaubriand dans un de ses derniers chapitres des *Mémoires d'outre-tombe*.

Ce cheval était né depuis quelques-mois à peine lorsqu'en juillet 1849, il fut acheté sur les lieux mêmes par M. Léonce Lacoste, négociant français établi à l'île Maurice, qui lui donna le nom de *Longwood*. M Lacoste acheta également, au prix de 55,000 fr. le terrain qui renfermait la tombe de Napoléon.

L'intention de cet honorable négociant était d'offrir au président de la République le cheval né à Sainte Hélène ; mais diverses circonstances mirent obstacle à l'exécution de ce dessein. *Longwood*, cependant, avait été dirigé sur Paris ; il ne dépassa pas Boulogne-sur-Mer, où un parent de M. Léon Lacoste lui fit une existence aussi douce que possible. Mais *Longwood*, depuis cinq ou six ans, a perdu ses protecteurs, et, de chute en chute, il en est venu à traîner le tombereau des immondices. Ce sont là ses invalides.

Oh ! n'insultez jamais une rosse qui tombe,
Qui sait sous quel fardeau cette bête succombe.

Etc., etc. . . . .

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 10 octobre	51	52
Clôture	du 10 octobre	51	50

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 9 Octobre.

TRIESTE bat. à vap. aut *Aquila Imperiale*, capit. Giurovich, ayant touché Corfou, Syra et Dardanelles, div. marchand. et 45 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 9 Octobre

TRÉBISONDE bat. à vap. ottom. *Touna*, cap. Scilio, divers marchand.

ODESSA bat. à vap russe, *Lazaroff*, cap. Deviam, div. marchandises.

MARSEILLE bat. à vap des Mess. Imp *Ilissous*, cap. Méligou, div. marchandises.

SMYRNE bat. à vap. aut. *Arciduca Ferdinando Massimiliano*, cap. Marassi, div. marchandises.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 4

de MARIANOPOL pour MESSINE br. ital. *Nuovo Arturo*, cap. Barsotti, blé.
de IBRAILA pour Alexandrie et Marseille bar, hell. *Vassillissa*, cap. Scourias, blé.
— pour Castelmare, br. hell. *A. Spiridhon*, cap J. Catzibas, lest.
— pour Marseille br. hell. *Evanghelistra* capit. Man. Coritzis, blé.
de TAGANROK pour Marseile, br. ital. *Providenza*. cap. Baccone, blé.
de SOULINA pour Corfou br. hell. *Jonio*, capit. P. Vlassopoulos, blé.

du 5

de BERDIANSKA pour Marseille, br. ital. *Costantino*, capit. Ant. Valle, blé.
— pour Marseille bar. italien, *Speranza*, capit. Steff. Lavarello, blé.
MARIANOPOL pour Marseille, br. hell. *A Marcos*, cap. Dracopoulos, blé.
de SOULINA pour Marseille, br. hell. *Michail*, capit. Tzatzaronis, blé.
— pour Marseille, goel. hell *Theologos*, capit. Andr. Sarlos, blé.
— pour Marseille br. russe. *Nuovo Tesoro*, capit. Cincianovich, blé.
de ODESSA pour Marseile br. hell. *Ecaterina*, cap. Cutzandonis, blé.

du 6

de MARIANOPOL pour Marseille bar. ital. *Spartaco*, cap Raffo, blé.
de ODESSA pour Marseille, bar. ital *Themis*, capit Salvatore Raffo, blé.
— pour Marseille, bark aut *Nuovi Class*, cap.
de SOULINA pour Malte, troi-mats angl. *Brather German*, cap. Gaffiero, blé.
de MARSEILLE à ordre. br. aut. *Coute Hurting*,
de PORT-SAID à ordre, bar. aut. *Duma*, capitaine S. Cossovich, blé.
de IBRAILE pour Marseille, br. hellen. *Possidon*, capit. Becatoros, blé.

du 7

de BERDIANSKA pour Marseille, br. ital. *Registro italiano*, cap Reppetto, blé.
— pour Marseille br. hell. *Chilos*, capitaine, Petros Spanos. blé.
de BOURGAS pour Malte, brik aut. *Ricordati*, cap Bolmarsich, blé.
— pour Marseille. br. aut. *Regolus*, capitain, Ursicich, graine de lin
de TAKANROK pour Marseille, br. hell. *Yeorghios I*. capit. Selias, blé.
— pour Constantinople, br. hell. *Maria*, capit. Tho. Vergotis. blé.
— posr Malte, brik hellene, *Nic. Argherinos*, capit. A. Malandrakis, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Gemma* cap. Emmuel.
— pour Marseille, br. italien, *Maria*, capitaine Giovanni Luppi, blé.
de VARNA pour Marseille, br. hell. *Alexandra*,
— pour Malte, br. hell. *Kiriissis Theotocou*, cap. Nomicos. blé et orges.
de NICOLAEFF pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Prosimatia*, cap. Cervis, blé.
— pour Cork or Falmouth. br. ital. *Clotilda*, Emm. Caffiero, blé.

du 8

de TAGANROK pour Marseille, br. fran. *Vallery Jean*, cap. Movarelli, millet
de GALATZ pour Falmouth, br. ital. *Italian*, cap. Marcello, graine de lin.
de SOULINA pour Lisbonne, bark angl. *Marinus*, cap. Will. Wilfuld, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Kendavros*, capitaine Margaris Andoniou, blé.
de TAGANROK pour Cork or Falmouth bar. ang. *Robert and Charlotte* cap. Farnembult, blé.
— pour Constantinople, br. russe, *Theotocou*, cap. Lascaratos, div. marchandises.
de MARIANOPOL pour Cork or Falmouth, br. nor. *Garibaldi*, cap. Hoger, blé.
de BERDIANSKA pour Falmouth bar. angl. *Frende*, cap. Brown, graine de lin.
de ODESSA pour Bergen. br. nor. *Princesse Eugenia*, capit. A. Eeg, orges.
— pour Constantinople. br. russe, *Louise Ed.* capit. Brakmann, blé.
de ISMAIL pour Marseile brik hellene, *Omonia*, capit. Castriotis, blé.
de SOULINA pour Anvers, trois-mâts aut. *Due Figlie*, capit. Giovanovich, blé.
de NICOLAFEF pour Constantinople, bar. russe, *Albion*. cap. Brook, blé.
— pour Cork or Falmouth, bark angl. *Tyeswoult* cap. R. Dounkins, seigle.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 4

de TAGANROK pour Marseille, br. hell. *Ayos Nicolaos*, cap. Kaiessis, blé.
— pour Marseille, brik italien, *Pierino*, capit. P. Dabinovich, blé.
de IBRAILE pour Marseille, br. hell. *A. Nicolros*, cap. Pappayorghi, blé.
de SOULINA pour Cork or Falmouth, bark autr. *Camilla*. cap. Tarabochia, blé.
de ODESSA pour Falmouth, br. aut. *Tomaso Maria*, cap. Merlato, blé.
— pour Marseille br. autr. *Vladislao*, capitaine Ant. Brellich, blé.

NAVIRES qui ont pris pratique à Settil-Bahar.

du 1er Octobre.

LIVOURNE br. mek. *Bismark*, cap. Wesfold, lest.
FALMOUTH bar. autrichien, *Adria*, capit. Suparich, charbon de terre.

du 2

MALTE br hell. *Smirni*, cap. Micoros lest.
— br. hell *Aglaia*, cap. Alafastos, lest.
NAPLES br. hell. *Panelinicn*, cap. Arghiropoulos »
— br hell. Anexartitos. cap. Stimiziotis, lest.
SYRA, br. hell. *Eolos*, cap N Focas, lest.
— br. hell. *N Eraclis*, cap. Embericos, lest.
— br. hell. *Motrona*, cap. P. Costi, lest.

du 3

MALTE br. ang. *Natale*, cap Glazar, lest.
— br angl. *Pyrate*, cap. Barbaro, lest.
— bar. ang. *Mary Ann Webb*. cap. Demaria, »
— bar. ang. *Valetta*, cap. Foster, lest.
CETTE bar. aut. *Henry*, cap. Zalambich, lest.
— br. ital *Talete*, cap Carnevale, lest.
— schoo fran *Brettone*, cap. Falange, lest.
MARSEILLE bar. ital. *Michelle Cottorno*, capit. F. Sciacaluga, lest.
— bar. autr. *Marietta Mimbelli*, capitaine L. Boccanovich, lest.
NEWCASTLE bar. russe, *Alka*, capit. A. Englund, charbon de terre.
MARSEILLE br. ital. *Eugenia*, cap. Gazzolo, lest.
— trois-mats ant. F. *Maggiore*, cap. Radimiri,»
— bar. mek. *Emma*, cap. Shroder, lest
MALTE trois-mats ang. *Malta*, cap. Casingena, lest

AVIS.

Lundi 2 octobre prochain (v. s.) aura lieu au Ministère de la Guerre l'adjudication de ving mille ocques d'huile à brûler et de cinquante mille ocques de pois-chiches, pour les troupes impériales.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Chourâ, le jour sus-énoncé, vers les 6 heures à la turque.

Séraskérat, le 25/6 octobre 1867.

ADMINISTRATION DU CHIRKET-I-HAIRIE

—

AVIS.

En vue de prévenir l'encombrement, le bateau faisant le premier voyage ordinaire du Haut-Bosphore au Pont, ne touchera, lundi prochain, qu'à Thérapia, Yéni keui et Sténia ; et il y aura un départ supplémentaire à 1 h. de Buyuk déré pour le Pont, touchant Thérapia, Yéni keui, Emirghian, R.-Hissar et Bébek.

Ce même jour, il y aura à 2 h. 1/2 un départ direct du Pont pour Buyuk-déré, (bateau N° 6).

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 *et* 21
" *de Constantinople le* 7, 17 *et* 27

Le bateau à vapeur fr, *BYSANTIN* c. Candolle, partira pour MARSEILLE Lundi 17 octobre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo et Pirée.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 255 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de :

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNE.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1851, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	500,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000
Credit mob. 1858, »	4	»	250,000
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000
Prince Salm »	2	»	40,000
Prince Clary, tirages	2	Florins	25,000
Saint Genois »	1	»	50,000
Palli »	1	»	40,000
Waldstein »	5	»	25,000
Rudolf »	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 250,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS
A LOUER.

Rue Mésarlik 88, *ancien N°* 76

Pension Bourgeoise.

AVIS.

On a perdu dans la plaine de Hunkiar Iskélessi une montre de femme en jaspe, enrichie de diamants, portant une épingle en forme de clef et un cachet.

La personne qui l'aura trouvée, est priée de la présenter à la direction du journal grec *Armonia* (Galata, Rue Voïvoda, 19, vis-à-vis la Bourse de commerce) où elle recevra une récompense de 4 livres turques.

Le cachet porte deux lettres initiales, connues par la Direction du journal susdit.

UNE PREMIÈRE MAISON
DE VINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX
De Bordeaux

Demande des représentants à la commission. Ecrire franco à M. A. X. poste restante de Bordeaux. Inutile de se présenter sans d'excellentes références.

Un pharmacien allemand qui, après avoir achevé ses études, a servi plusieurs années en Moldavie, demande une place en Roumanie, en Russie, en Turquie ou en Egypte. Il parle l'allemand et le valaque et connait en outre le français et l'italien. S'adresser franco en ajoutant ses conditions aux initiales O. H., 1861, poste restante, Munich (Bavière).

MAISON D J. G. POPP
Dentiste a Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL "
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient a mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine. Galata,

DE VINS DE FRANCE
184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. -- Huile d'Aix de Provence

Grands vins de Bordeaux et de Bourgogne Véritable Liqueur du couvent de la Grande Chartreuse, Liqueurs fines de la Martinique Vermouth, Absinthe, etc., etc.

Vins de table rendu franco à domicile à prix réduits.

L'ADMINISTATION DU JOURNAL
La Turquie

Prévient MM. les Négociants que pour leur éviter des dérangements et des pertes d'un temps souvent précieux, elle vient de s'entendre avec l'Agence d'Affaires Commerciales et Industrielles de Galata, rue Voïvoda 15, en face la Bourse, pour recevoir toutes les annonces, avis et travaux de ville que l'on pourrait avoir à lui remettre.

MEDAILLE D'HONNEUR — HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE — BREVETÉE S. G. D. G. — GOÛT AGRÉABLE — SAVEUR SUCRÉE

SIMPLE ET FERRUGINEUSE.

La seule dans le commerce qui soit facile à prendre, et qui n'ait ni le goût ni l'odeur du poisson. — Recommandée par tous les médécins de la Faculté de Paris, ainsi que l'*Huile de foie de morue ferrugineuse*, indiquée dans toutes les maladies où le fer est employé. — A Paris, chez l'inventeur Chevrier, 21, rue du Faubourg-Montmartre.

A *Constantinople*, chez Della Sudda, pharmacien.

BILLARD

neuf à vendre à très bon marché. Passage Crépin, N° 12, à Péra.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Modification horaire,
A partir de Lundi 25 Septembre, (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE
Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami (H. à la T)	
6 35	2	12 45	de Buyuk-deré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
7 20	12	1 30	de Yeni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Arnaout-keui, Ortakeui, et Bechiktach.
8 20	18	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-deré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek.
9 35	6	3 45	de Yéni-mahalié, Buyuk-deré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek et Bechiktach. (*Les vendredis il touckera en outre à Arnaoutkeui, Kourouchesmé, Ortakeui et Cabatach*)
9 5	2	3 15	de Buyukd, Thérapia, Yénik, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechik. Cabatach.
6 30	4	1	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7 20	11	1 30	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9 20	17	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 30	5	1	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 35	14	1 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr à 2 h.
8 50	5	3	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach. (Les vendr. à 3 3[4 h.)
9 35	14	3 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10 35	5	4 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
2 55	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3 5	9	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami (H. à la T)	
8 5	5	2 15	pour Bechiktach, Orta-keui, Arnaout-keui.
8 50	14	3	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
7 50	9	2	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdere, Yéni-mahallé.
9 50	5	4	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
8 50	2	3	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
8 5	4	3 15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 20	6	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-deré. (*Retour direct pour le pont.*)
3 20	11	9 30	pour Bebek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé et Cavak.
2 50	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
4 5	18	10 15	pour Roumeli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4 20	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahalle
4 50	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dére (*)
3 50	5	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3[4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
4 50	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 20	5	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 20	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk deré.
4 20	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
4 50	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

A partir du Dimanche 1er/13 Octobre, jusqu'à nouvel avis.

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque	
7 15	1 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	1	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
6 45	2 30	de Yenimahalle, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 45	4	de Yenimahalle, Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Stenia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 15	3 30	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2 20	8 30	de Buyukdere, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2 30	8 45	de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
3 45	10	de Yénimahalle, Buyukdere, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque (un Bat.)	
7 45	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yenikeui Therapia, Buyukdere et Yenimahalle.
9	3 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukderé.
9 15	3 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdere.
1 15	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yenimahalle.
3 15	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukderé et Yenimahalle.
4 15	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
4 30	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Yenikeui Thérapia, Buyukdere.
5	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 25 septembre (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
6 20	3	12 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
7 50	16	2	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki.
7 35	10	1 45	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
1 20	3	7 30	de Cartal, Prinkipo. Halki et Proti.

Départ du Pont

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
10 20	3	3 30	pour Proti, Halki, Prinkipo et Cartal.
3 20	10	9 15	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo et Cartal et Pendik.
4 5	6	10	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo
4 20	3	10 30	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo, et Cartal.

Les départs de 1 h. 3[4 de Pendik, et de 9 h. 1[4 du Pont n'auront pas lieu les vendredis et les jours de grandes fetes grecques.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
5 45	un bateau	12 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
1 35	un bateau	7 45	de Prinkipo, Villa-Giacomo, et Chalki.
3 15	un bateau	9 30	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
8 15	un bateau	2 30	pour Proti, Antigone. Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
10 15	un bateau	5 30	pour Halki, Villa-Giacomo et Prinkipo.
4	un bateau	10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

MERCREDI, 16 OCTOBRE 1867 | 18 DJÉMAZI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire | MERCREDI, 16 OCTOBRE 1867

2me Année.--- N° 235.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 16 octobre

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 15 octobre, 9 h. 51 m. matin.

Le *Moniteur* signale la victoire des pontificaux à Monte Libied.

Un télégramme de Florence annonce que les insurgés ont été vainqueurs à Norola.

Les journaux italiens disent que le gouvernement doit entrer sur le territoire romain si les intérêts de la patrie, de la monarchie et de l'ordre l'exigent.

Cours du 15 octobre.

Consol. T.	PARIS.	Ouv.	31 75
		Clôt.	31 70
	LONDRES.	Ouv.	31 3/8—5/8
		Clôt.	31 3/8
Rente française 3 0/0		Ouv.	68 45
		Clôt.	67 95
Emprunt Turc 1867		Ouv.	253 75
		Clôt.	251 25
Italien		Ouv.	45 20
		Clôt.	45

Blés baissent.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Vingt-cinq évêques et archevêques, réunis à Vienne, ont présenté à l'empereur une longue adresse, exposant l'origine historique et la nécessité du concordat ; repoussant le reproche fait à la législation autrichienne d'être intolérante à l'égard des chrétiens non catholiques ; énumérant et réfutant les griefs formulés par tous les partis qui combattent le mariage chrétien et l'école chrétienne. Les signataires de l'adresse placent avec confiance leur juste cause sous la protection de l'empereur.

Le comité de la guerre a repoussé une proposition du ministre de la guerre tendant à autoriser le gouvernement à lever les sept classes du contingent (au lieu de trois.) Le comité a accepté le principe que le gouvernement n'est autorisé à prendre cette mesure qu'en cas de guerre. (*Presse.*)

MUNICH, 4 octobre.—On annonce de bonne source que le roi de Bavière rendra visite au roi Guillaume, pendant le séjour de Sa Majesté prussienne à Nuremberg. (*Patrie.*)

La représentation nationale vient d'accéder, à une grande majorité, à la proposition du sénat, déclarant inopportune l'entrée de Hambourg dans le Zollverein.

La plupart des orateurs ont parlé dans le sens du maintien du système de port franc. (*Gazette de l'Allemagne du Nord*).

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« L'Empereur a décidé que les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1866 seraient réunis dans les dépôts d'instruction du 2 novembre 1867 au 2 avril 1868, pour y faire, en une seule fois les deux périodes d'exercices réglementaires. »

Divers journaux publient les deux notes suivantes :

« Plusieurs journaux étrangers ont annoncé la retraite de M.le comte de Saint-Vallier, chef du cabinet de S. Exc. le marquis de Moustier.

» La vérité est que M. le comte de Saint-Vallier, qui ne songe nullement à quitter sa situation, est absent en vertu d'un congé de quelques jours ; pendant son absence, il est tout naturellement suppléé par M. Ducros-Aubert, sous-chef du cabinet. » (*Presse.*)

Le prince Humbert d'Italie, qui était encore à Paris, est reparti dernièrement pour Florence. (*Avenir national.*)

Le 5 octobre est arrivé à Paris le prince-héritier de Danemark. Son Altesse Royale venue pour visiter l'Exposition, attendra le retour de l'Empereur. (*Pays.*)

On annonce comme un projet devant être bientôt déclaré, le mariage de la princesse Alice de Parme, fille de Mme la duchesse de Parme, avec le grand-duc de Toscane. (*Courrier français.*)

Le mariage du roi Georges de Grèce avec la princesse Olga Constantinowna vient d'être définitivement fixé au 22 octobre.

Le roi et la reine de Danemark se rendent à St-Pétersbourg pour y assister. (*Liberté.*)

On nous écrit de Bruxelles que, par suite du refus qui lui a été fait de le laisser séjourner dans cette capitale, le général Prim se rend à Londres. (*Patrie.*)

D'après la *Shipping and Mercantile Gazette*, le principal organe commercial de Londres, l'Angleterre serait à la veille de commencer, sur les côtes de l'Arabie, une de ces petites guerres qui finissent toujours par accroître l'empire colonial de nos voisins.

Il parait que, depuis longtemps, la tribu des Arabes Foudhelis, trouble la paix des colons anglais établis à Aden, et, pour faire cesser ce désagrément, on a résolu de demander aux Foudhelis de donner comme ôtage le fils de leur chef. Les Arabes s'y sont refusés, et le gouverneur d'Aden a formé une petite colonne, composée de soldats indigènes et européens, qui doivent partir bientôt pour aller châtier les soi-disant rebelles de la côte arabique.

Un meeting a été tenu à Londres à Saint-James-Hall, sous la présidence de M. Beales. On y a voté une adresse de sympathie à Garibaldi. Ricciotti, le plus jeune des fils de Garibaldi, qui y était présent, a remercié l'assemblée. (*International*).

On écrit de Manchester à l'*Express* que les esprits sont beaucoup plus calmes, mais qu'avec une population irlandaise de 60,000 à 80,000 hommes et avec des fenians dans presque tous les rangs de la société, il reste toujours un sentiment de méfiance. Il y a eu une nouvelle scène au tribunal ; quelques-uns des prisonniers se plaignaient d'avoir été privés de leur défenseur, M. Ernest Jones.

Le *Morning Post* dit que le bruit court que sir Augustus Paget va être envoyé de Florence à Washington. Sir Julian Fanc serait nommé ministre à Florence.

Les batteries de campagne destinées à l'expédition d'Abyssinie seront embarquées prochainement. (*Morning Post.*)

La frégate *Octavia* a quitté Bombay pour le golfe Persan, par suite des troubles qui ont éclaté à Muscat. (*Herald*).

Le choléra règne en Afghanistan. Afzul-Khan, l'émir de Caboul, se trouve parmi les victimes. (*Id.*)

Le *Corriere italiano* a reçu de Rome la nouvelle que le Pape aurait fait connaître au corps diplomatique son intention de rester à Rome dans tous les cas.

D'après les avis du territoire romain, d'autres petites bandes auraient demandé à se réfugier sur le territoire italien.

L'*Opinione* de Florence et le *Journal de Rome* avaient annoncé que des bandes d'insurgés avaient franchi la frontière sur divers points de la province de Viterbe. On parlait de gendarmes faits prisonniers et même de morts.

Des avis des frontières pontificales assurent que la nouvelle du passage de bandes garibaldiennes a été grandement exagérée. Il n'est passé qu'un petit nombre d'individus isolés et sans armes. Du reste, il était impossible d'empêcher ce passage, malgré l'active surveillance des autorités locales et de la troupe.

Les mêmes avis annoncent que le mouvement ne prend pas de grandes proportions, et qu'il touche presque à sa fin.

En effet, plusieurs des individus passés dans la province de Viterbe, et qui étaient déjà à Acquapendente, ont pris le parti de revenir sur leurs pas, faute de direction et des ressources et se sont présentés au commandant des troupes italiennes à San Casciano pour pouvoir rentrer dans leurs foyers.

M. de Bismark, après la clôture de la session du conseil fédéral, dont il a encore présidé la dernière séance, est parti pour ses propriétés de Poméranie où il passera quelques jours. (*Gazette de l'Allem. du Nord.*)

La Prusse fait en ce moment des efforts considérables pour le développement de sa marine. D'après une déclaration faite par l'amiral Jachmann, dans la séance du Reichstag du 1er octobre, un mémoire sur ce sujet sera prochainement présenté au conseil fédéral. En même temps il sera fait une demande de crédit extraordinaire pour la flotte fédérale. (*Gazette de la Croix.*)

Les dernières nouvelles du Mexique annoncent que M. Otterbourg était sur le point de faire un voyage à Washington, appelé par M. Seward, qui désire avoir de vive voix un compte exact de la situation des affaires aux Mexique.

Une correspondance du *Messager franco-américain* donne les détails suivants sur le jugement et l'exécution du général O'Horan :

« Par les soins du gouvernement, une enquête minutieuse a été faite à Tlalpan, où le général O'Horan était préfet politique en 1866, et où il a commis des actes atroces de cruauté. Des témoins ont donné sur son administration des détails presque invraisemblables, tant ils sont horribles, et comme ces crimes étaient de notoriété publique, il a été impossible de ne pas juger le général impérialiste. »

« Il a été traduit, en vertu des lois de 1857 et de 1862, devant un conseil de guerre composé d'un colonel et de six capitaines. Le conseil s'est réuni au théâtre-National. O'Horan était défendu par M. Inda. La sentence a été prononcée le 17, et le 18, à six heures du matin, l'exécution avait lieu. »

« O'Horan était né dans le Guatemala, il était âgé de quarante-cinq ans. »

Enfin, le Chancelier fédéral a donné les explications suivantes sur la question du Schleswig :

« Pour ce qui est d'une mission du prince Hohenlohe, bien qu'à l'époque dont il est question je me sois trouvé à la tête des affaires sans interruption, je n'en ai nulle connaissance. Un prince Hohenlohe a été effectivement attaché à la présidence du duché de Schleswig, au temps de la co-possession du pays par l'Autriche et la Prusse ; mais il n'a jamais eu de mission. Ce qu'on a dit à ce sujet est une fable.

» En principe, je ne me tiens pas sur le même terrain que le préopinant. J'admets qu'une domination d'Allemands sur des peuples qui y résistent, — je ne veux pas dire une domination mais une communauté de vie politique d'Allemands avec de tels peuples, lesquels s'efforcent plutôt de rompre ce lien, —est désavantageuse ; mais parfois elle peut être nécessaire. En Pologne, par exemple, elle est nécessaire, comme un regard jeté sur la carte le démontre ; la connaissance de l'histoire, que je peux supposer chez le préopinant, rendra lumineuse pour lui la carte d'aujourd'hui, et parfaitement visibles à ses yeux les frontières de l'ancienne république polonaise.

» La difficulté consiste pour nous, en ce qui concerne le Schleswig, non pas à céder au Danemark les Danois qui veulent être Danois ; et ce n'est pas que nous ayons l'idée de refuser au Danemark ce qui est danois ; mais ce qui constitue pour nous cette difficulté, c'est le mélange des populations, et de ne pouvoir rendre au Danemark les Danois, sans lui céder avec eux des Allemands. Si les Danois résidaient tous ensemble d'un côté d'une ligne frontière et tous les Allemands de l'autre, je considérerais comme une politique insensée de ne pas en terminer d'un trait de plume et d'hésiter un instant à rendre le district au Danemark. Une telle solution ne serait, à mon sens, que la suite naturelle de la politique même que nous suivons en Allemagne. La suivre également par rapport à la Pologne, c'est une chose impossible, d'après le développement historique de notre Etat.

» Quant au reproche emphatique adressé à la Prusse relativement au Schleswig, je répondrai que les Schleswig-Holsteinois se sont rendus coupables eux-mêmes d'intrigues dynastiques. Au lieu d'être Allemands avant tout, comme ils auraient dû l'être, ils ont attaché plus de prix à leur particularisme... Mais il se présentera d'autres occasions de régler ce compte. » (*Corresp. de Berlin.*)

BULLETIN POLITIQUE.

Des nouvelles fraîchement arrivées de Crète nous annoncent l'excellente impression produite sur la population par la proclamation du Grand-Vézir. Nul doute que les Crétois ne mettent à profit les institutions qui viennent de leur être octroyées, et ne se décident cette fois à prendre conseil de leurs propres intérêts, en repoussant avec force toute suggestion tendante à leur aliéner la sollicitude paternelle de leur légitime Souverain.

Tandis que ce seul point noir de la Turquie commence à disparaître de l'horizon politique ; la situation de l'Europe devient de plus en plus tendue. La Prusse poursuit infatigablement l'unité allemande, en cherchant à attirer dans son giron les Etats du Sud. Malgré les difficultés qu'elle rencontre dans l'accomplissement de son but, rien ne sera capable désormais de l'arrêter dans sa marche.

Cette grande idée est tellement dans le cœur de tous les Allemands qu'une menace de guerre venant du dehors ne ferait qu'accélérer sa réalisation. Nous doutons que la France qui soutient partout le principe des nationalités veuille mettre des entraves à l'unité allemande et encore moins qu'elle ait recours pour cela à la force armée. Une guerre entre ces deux peuples serait également désastreuse pour le vainqueur comme pour le vaincu.

L'Autriche fait des efforts inouïs pour mener à bonne fin sa nouvelle organisation ; elle est parvenue non sans de grandes difficultés à se réconcilier avec la Hongrie, mais en revanche elle s'est aliéné les sympathies des autres peuples autonomes que les Hongrois veulent absorber. Ceci peut devenir grave à un moment donné, ces populations n'ayant accepté cet état de choses que comme une espèce de transition devant cesser dans un avenir très prochain. Déjà les Slaves commencent à murmurer, et on sait combien cet élément est nombreux et important en Autriche. Des murmures au mouvement il n'y a souvent qu'un pas, et les journaux russes ne se font pas faute de les engager à le faire. Obeiront-ils à ces inspirations ? Toute la question est là. Il n'en est pas moins vrai que la situation est des plus inquiétantes.

L'arrestation de Garibaldi a démontré une fois de plus à l'Europe combien le gouvernement italien tenait à observer les engagements qu'il avait pris par la convention du 15 septembre. Mais entre vouloir et pouvoir il existe une très grande différence. Si le gouvernement a pu arrêter Garibaldi, a-t-il réussi, malgré toute sa bonne volonté, à empêcher des bandes de volontaires de pénétrer sur le territoire romain ? Il est vrai qu'au premier moment le télégraphe démentait cette nouvelle, mais aujourd'hui il commence à se rendre à l'évidence des faits, et de temps à autre il veut bien nous annoncer certaines escarmouches qui se terminent presque toujours au désavantage de l'armée pontificale. Cet état de choses ne peut plus durer. Aussi le représentant de l'Italie à Paris a-t-il été chargé, dit-on, par son gouvernement de demander la révision de la Convention. Rien n'a encore transpiré sur les négociations entamées à ce sujet par M. Nigra ; en attendant les événements, dont une partie du territoire romain est devenu le théâtre, peuvent prendre de plus grandes proportions et nous doutons que l'armée papale soit de force à elle seule à les arrêter.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

IX.

N'eût-elle pas ces conséquences, elle devait tout au moins creuser entre Mme de Camors et son mari un abîme éternel. C'était ce que Mme de Tècle ne voulait pas, car, à force d'y songer, elle avait fini par voir le caractère de Camors sous un jour, non plus favorable peut-être, mais plus vrai. Mme de Tècle, quoique étrangère à tout mal, savait le monde et la vie, et son intelligence pénétrante en devinait plus encore qu'elle n'en savait. Elle comprit donc à peu près quelle espèce de monstre moral était M. de Camors, et tel qu'elle le comprit, elle en espéra encore quelque chose. Enfin l'état de la comtesse lui promettait dans un avenir prochain une consolation qu'il ne fallait pas risquer de lui enlever, et Dieu pouvait permettre que ce gage d'une union si douloureuse en reformât un jour les liens brisés.

Mme de Tècle communiqua ses réflexions, ses craintes, ses espérances à sa fille, et elle ajouta : Ma pauvre enfant, j'ai presque perdu le droit de te donner des conseils ; je te dis seulement : Moi, voilà ce que je ferais.

— Eh bien ! ma mère, je le ferai, dit la jeune femme.

— Penses-y encore, car la situation que tu vas accepter aura bien des amertumes ; mais entre les amertumes, hélas ! nous n'avons que le choix.

A la suite de cet entretien, et huit jours environ après leur arrivée à la campagne, Mme de Tècle écrivit à M. de Camors la lettre que l'on va lire et que sa fille approuva :

« Vous avez semblé me dire que vous rendiez à votre femme sa liberté, si elle voulait la reprendre. Elle ne le veut pas, elle ne le peut pas. Elle se doit déjà à l'enfant qui portera votre nom. Il ne dépendra pas d'elle que ce nom ne soit sans tache. Elle vous prie donc de lui garder sa place dans votre maison. Ne craignez d'elle aucun trouble, aucun reproche. Elle et moi, nous savons souffrir sans bruit. Pourtant, je vous en supplie, soyez bon pour elle. Epargnez-la. Veuillez lui laisser encore quelques jours de calme, et puis rappelez-la, ou venez. »

Cette lettre toucha M. de Camors. Si impassible qu'il fût, on peut croire que depuis le départ de sa femme il ne jouissait pas d'une parfaite tranquillité d'esprit. L'incertitude est le pire des maux, parce qu'elle les imagine tous. Absolument privé de nouvelles depuis huit jours, il n'y avait pas de catastrophe possible qu'il ne sentît flotter au-dessus de sa tête. Il avait eu le courage hautain de cacher à Mme de Campvallon l'événement qui avait éclaté dans sa maison et de lui laisser tout son repos, quand lui-même avait perdu le sommeil. C'était par de tels efforts d'énergie et de fierté virile que cet homme étrange se maintenait encore à une certaine hauteur d'estime en face de lui-même.

Le billet de Mme de Tècle fut donc pour lui une délivrance. Voici la brève réponse qu'il y fit :

« J'accepte avec recconnaisance et respect ce que vous avez décidé. La résolution de votre fille est généreuse, J'ai encore assez de générosité moi-même pour le comprendre. Je suis pour jamais, que vous le vouliez ou non, son ami et le vôtre. — Camors. »

Ce fut une semaine plus tard que M. de Camors, après avoir eu la précaution de s'annoncer par un mot de préface, arriva un soir chez Mme de Tècle. Sa jeune femme gardait la chambre. On avait eu soin d'écarter les témoins ; mais l'entretien fut moins pénible et moins embarrassé qu'on n'eût pu le craindre. Mme de Tècle et sa fille avaient trouvé dans la réponse du comte une sorte de noblesse qui leur avait rendu une lueur de confiance. Par-dessus tout, elles étaient fières et plus ennemies des scènes bruyantes que les femmes ne le sont habituellement. Elles l'accueillirent donc avec froideur, mais avec calme. Quant à lui, il leur montra sur son front et dans son langage une douceur sérieuse et triste qui ne manquait ni de dignité ni de grâce. L'entretien, après s'être arrêté quelque temps sur la santé de la comtesse, se porta sur les nouvelles courantes, sur les circonstances locales, et prit peu à peu un ton aisé et ordinaire. M. de Camors. prétextant un peu de fatigue, se retira comme il était entré, en les saluant toutes deux et sans essayer de leur prendre la main.

Ainsi furent inaugurées entre Mme de Camors et son mari les relations nouvelles et singulières qui devaient être désormais le seul lien de leur vie commune. Le monde put d'autant mieux s'y tromper que M. de Camors n'était pas homme de démonstration publique, et que sa contenance courtoise, mais réservée auprès de sa femme, ne devait pas s'écarter sensiblement des habitudes qu'on lui connaissait.

Il resta deux jours à Reuilly. Mme de Tècle attendit vainement pendant ces deux jours une explication atténuante qu'elle ne voulait pas demander, mais qu'elle avait espérée. Quelles étaient les circonstances terribles qui avaient dominé la volonté de M. de Camors au point de lui faire oublier les sentimens les plus sacrés ? Sa pensée, quand elle s'efforçait de plonger dans ce mystère, ne laissait pas d'approcher de la vérité. M. de Camors avait dû commettre son indigne action sous la menace de quelque effroyable danger, pour sauver l'honneur, la fortune, peut être la vie de Mme de Campvallon. C'était là une faible excuse aux yeux de cette mère ; pourtant c'en était une. Peut-être aussi avait-il eu dans le cœur, en épousant sa fille, la résolution de rompre cette liaison fatale qui l'avait ressaisi depuis presque malgré lui, comme il arrive. Sur tous ces points douloureux, elle demeura, après le départ de M. de Camors comme avant son arrivée, réduite à ses conjectures, dont elle faisait partager à sa fille les vraisemblances les plus consolantes.

Il avait été convenu que Mme de Camors resterait à la campagne jusqu'à ce que sa santé se trouvât rétablie. Seulement son mari avait exprimé le désir qu'elle fixât sa résidence ordinaire sur sa terre de Reuilly, dont le manoir avait été restauré avec beaucoup de goût. Mme de Tècle sentit la convenance de cette combinaison ; elle abandonna elle-même la vieille habitation du comte de Tècle pour s'installer auprès de sa fille dans le modeste château qui avait appartenu aux ancêtres maternels de M. de Camors, et dont nous avons décrit dans une autre partie de ce récit l'avenue solennelle, les balustrades

Voir le numéro du 15 Octobre.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Nous apprenons que le délai fixé par la proclamation de S. A. le Grand-Vizir aux Crétois pour le commencement de l'élection de leurs représentants sera de quinze jours à partir de la date de ce document.

—

Nous avons déjà annoncé le départ prochain de M. de Grimberghe, ministre de Belgique à Constantinople.

La colonie Belge de notre ville apprendra avec plaisir que le successeur de Son Excellence sera M. le baron Greindl qui a laissé de si bons souvenirs lorsque, il y a quelques années, il remplissait le poste de secrétaire et chargé d'affaires de Belgique près la Sublime-Porte.

M. Greindl est prochainement attendu.

—

Dans la nuit de lundi un individu s'est introduit dans une étable à Kiat-hané et a volé une vache qu'il a conduit à Péra. Informé de ce vol la Police est à la recherche du coupable.

—

Samedi un commencement d'incendie s'est déclaré dans une boutique sise à Mergan-Giokousou à Constantinople. La moitié du bâtiment a été brûlée.

—

Lundi, dans la nuit, des voleurs sont entrés par la fenêtre au moyen d'une échelle, dans une maison sise à Ainali-Tchesmé et habitée par un français. Ils ont pris une montre, quelques rideaux et d'autres objets. Ce n'est que le lendemain que les maîtres de la maison se sont aperçus du vol.

—

Samedi, une voiture, qui traversait au galop la grande rue de Péra, a renversé une femme. Elle a eu le bras démis et on s'est empressé de la transporter chez elle sur un brancard. Le cocher a été arrêté.

—

A Kil-Burnu, deux pompiers, eurent une querelle avec un Grec. L'un d'eux frappa à la tête leur adversaire et lui fit une blessure très grave. Le pompier a été arrêté.

—

A Kaliondji-Kuluk, un domestique a volé à ses maîtres 12 livres, deux bas-ques et quelques robes en soie, et s'est enfui. La police qui a son signalement est à sa recherche.

—

(TRADUCTION.)

Discours prononcé par S. A. S. le Prince de Serbie à l'ouverture de l'Assemblée nationale le 29 septembre (11 octobre) 1867.

Chers représentants!

C'est avec un vrai plaisir que je me vois de nouveau entouré des mandataires de la nation et que je vous dis « soyez les bienvenus. »

Depuis la dernière Assemblée nationale il s'est passé comme vous le savez, des événements de si haute importance que nous pouvons aujourd'hui inaugurer nos travaux le cœur pénétré de satisfaction. Une de mes grandes préoccupations a cessé; mon vœu ardent et celui de la nation s'est réalisé; les garnisons turques ont quitté la Serbie, les forteresses des bords de la Save et du Danube sont entre nos mains; la liberté et l'indépendance intérieures de la Serbie sont devenues une vérité réelle.

Dans nos vœux légitimes dans nos démarches et dans nos efforts pour obtenir l'évacuation des garnisons turques, nous avons eu le bonheur de trouver chez la Sublime Porte des dispositions bienveillantes et conciliantes. Nos démarches ayant été couronnées de succès, je me suis empressé de me rendre à Constantinople, pour porter personnellement à S. M. I. le Sultan l'expression de ma gratitude et de ma reconnaissance. Je ne puis que me louer de l'accueil dont j'ai été l'objet à Constantinople. Cet accueil a été plein d'amabilité, plein de distinction vis-à-vis de moi et de la nation Serbe.

La question du Petit-Zvornik et de Sakhar a été également résolue en principe à la satisfaction de nos droits et les ordres nécessaires pour l'exécution sont attendus de Constantinople.

L'attention et la bienveillance que nos justes représentations ont rencontré à Constantinople, me font espérer le redressement des irrégularités et l'éloignement des difficultés qui en particulier depuis quelque temps entravent le commerce et les autres rapports entre la Serbie et les puissances limitrophes de l'Empire Ottoman.

Lors du règlement de la question des forteresses ainsi que dans d'autres occasions j'ai été assez heureux pour recevoir des puissances garantes des témoignages d'amitié et de leurs bienveillantes dispositions, aussi, continuerai-je à mettre mes soins à la conservation d'un appui aussi précieux.

Les rapports que vous soumettront mes ministres vous fourniront la preuve que la solution des questions internationales ne m'a point empêché de consacrer mon attention à tout ce qui peut contribuer à l'avancement de la Serbie et à l'accroissement de son bien-être.

La nouvelle organisation communale, la nouvelle loi sur l'impôt, le nouveau tarif douanier, la loi sur la création d'hôpitaux départementaux et d'autres lois d'une grande influence pour le progrès du pays sont entrées en vigueur, et les salutaires effets qu'on en attendait ont commencé à se faire sentir. Le service des postes et celui de télégraphes ont reçu un développement nouveau, leur cercle d'activité a été agrandi et leur réorganisation a été effectuée dans un esprit de progrès. L'instruction publique a reçu un développement considérable par l'augmentation du nombre des écoles primaires et par la création d'écoles rurales. Vous trouverez dans les rapports des ministres des détails circonstanciés sur ces divers sujets et en général sur les résultats les plus importants de l'activité du gouvernement pendant ces trois dernières années.

J'avais appelé spécialement l'attention de la dernière Scoupchtina sur le mauvais état de nos forêts. Les idées de la Scoupchtina sur cette matière importante ont servi de base à de nouvelles études et à de nouvelles délibérations de mon gouvernement et le résultat de ce travail sera soumis à votre examen et à votre appréciation. J'appelle aussi votre attention sur le projet de loi sur les métiers, car la législation en vigueur à cet égard ne répond plus à l'État et aux besoins du pays.

Comme j'ai dit il y a trois ans la question des chemins de fer est une des plus importantes, et mon gouvernement y a voué constamment une sérieuse attention. Des études spéciales ont été faites par des personnes compétentes et nous sommes maintenant à même d'entrer avec connaissance de cause en pourparlers avec des compagnies dont les offres se trouvent déjà devant nous.

La navigation de la Morava qui est d'une grande importance pour le mouvement intérieur et pour faciliter l'exportation de nos produits a aussi occupé mon gouvernement. Les essais qui ont eu lieu font espérer qu'un service régulier de navigation pourra s'établir sur cette rivière. Ce résultat est déjà un avantage acquis au profit de notre industrie et il ne dépend plus que des circonstances que la navigation de la Morava ne passe dans la vie pratique plus ou moins prochainement. En attendant plusieurs routes et chemins ouverts pendant ces trois dernières années ont sensiblement contribué au développement de nos communications.

Je constate chaque année à ma grande joie que le travail dans notre pays va en se développant et que la somme de forces productives et de quantité produite augmente notablement. Certaines branches d'industrie qui auparavant n'existaient à peine maintenant maintenant d'un pas rapide en avant et d'autres inconnues alors se répandent maintenant partout.

Il en résulte que la Serbie voit s'accroître sa richesse et sa force, et que Votre Prince peut espérer avec confiance que de même que vous fûtes un jour entre les premiers et les plus braves sur le champs de bataille, de même quand il s'agit d'un développement et d'un progrès pacifiques vous saurez et voudrez suivre les pas des nations les plus éclairées.

Là où les communications et l'activité progressent il est ordinaire vu la faiblesse de la nature humaine que les occasions de différends aillent en se multipliant. J'ai donc eu soin que l'administration judiciaire reçut une organisation qui permit à chacun d'obtenir plus promptement et plus facilement justice. C'est à cet effet qu'ont été rendues en 1865 les lois sur la nouvelle organisation des tribunaux départementaux et des cours supérieures, qu'a été créée la cour de cassation, que la loi de procédure en matière civile a été changée et que l'on a publié la loi sur la procédure criminelle.

Il nous reste encore à mettre à profit l'expérience acquise pour établir une meilleure répartition des affaires entre les autorités judiciaires et administratives, sujet sur lequel j'ai déjà donné des ordres spéciaux aux ministres respectifs.

En parlant de nos institutions nationales, je mentionne avec orgueil et une satisfaction sincère celle qui par l'époque de sa création est une des plus jeunes, mais qui est des plus avancées pour les résultats acquis et qui a jeté déjà de profondes racines dans notre vie et dans nos habitudes. Vous sentez que je veux parler de la garde nationale. Par le zèle et la bonne volonté apportés aux exercices, par son dévouement, par son obéissance à mes ordres la milice nationale a entièrement répondu à mon attente et je lui exprime en face de l'assemblée nationale mon contentement et ma reconnaissance. Que l'esprit d'attachement pour tout ce qui peut contribuer au bien de la patrie, l'esprit d'abnégation quand il s'agit du service et des intérêts du pays, l'esprit de confiance dans ma sollicitude paternelle continuent de régner à l'avenir aussi chez le peuple serbe et le Dieu de miséricorde bénira nos travaux et nos vœux pour la prospérité de notre patrie, et tous, tant que nous sommes, nous nous seront dignement acquittés de notre tache en contribuant au bien général chacun dans la mesure de ses forces.

Que Dieu bénisse la Serbie et que vos travaux soient heureux. L'assemblée nationale est ouverte.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

Banque Impériale Ottomane.

Tableau des encaissements effectués par la Banque Impériale ottomane du 1/13 juillet 1867 au 12 courant (n. s.) sur les affectations du service des Emprunts Extérieurs et de la Dette Générale pour le 2me semestre de l'exercice 1283 (1867-68) publié en exécution de l'article 4 de l'Iradé du 27 Rebi-ul-akhir 1282.

RECOUVREMENTS.

	ANTERIEUR	MOIS C.	TOTAL.
Contributions Indirectes	32182422 30	15095400 02	47578823 01
Taxes diverses de Constantinople	187678 09	950532 24	2807514 30
Taxes sur les moutons	11516752 35	621929 35	12138682 28
Taxes diverses des provinces	315061 20	785783 50	1301750 10
	46591902 23	17451618 06	63823550 29
Effets à encaisser à partir du 15 juillet			19658002 17
Total.			83481553 06

N. B. — Les versements faits aux succursales et agences sont compris dans la somme ci-dessus jusqu'aux dates suivantes : Cara-Hissar 26 septembre, Larnaca 28 septembre, Aïdin 28 septembre, Beyrouth 28 7bre, Salonique 30 7bre, Magnésie 3 octobre Smyrne 8 octobre.

Le Directeur-Général adjoint, E. GILBERTSON.
Secrétaire général, E. DEVEAUX.

Constantinople, le octobre 1867.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. *»*

Andrinople, 11 octobre.

La clôture de la foire d'Ouzoungiova a eu lieu le 4 de ce mois, avec un complet désappointement pour les vendeurs, qui ont dû pour ne pas rapporter leurs marchandises en arrière, les céder avec perte, surtout les manufactures de cotons, draps, et cotons filés; la baisse qui règne sur ces derniers, à Manchester, permettant de les remplacer à meilleur marché, les vendeurs ont fermé les lieux, et accordé des termes de 4, 5 et 6 jusqu'à 6 mois dans les paiements pour encourager les acheteurs.

Cette foire d'Ouzoungiova prospérait autrefois dans les temps que les marchés de Roustchouk, de Varna et autres échelles de la mer Noire ne fournissaient pas les marchandises de toutes espèces qui affluent durant tout le courant de l'année dans toute la Bulgarie et la Roumélie. Il n'y avait alors que deux foires, l'une du printemps qui se tenait à Sélimno, et l'autre en automne à Ouzoungiova, dans la première, tous les marchands et acheteurs d'au-delà et en deçà des Balkans, Serbes, Bosniaques, Albanais, Valaques, Moldaves se rendaient à Sélimno pour s'approvisionner pour tout l'été, et puis à Ouzoungiova pour leurs besoins de tout l'hiver, penser à aller à Constantinople, personne n'y songeait, depuis lors tout a bien changé et le voyage à la Capitale est entrepris par le plus petit boutiquier qui a un capital de 5 à 6,000 p. — qu'est-ce qu'il en sera si le chemin de fer de Constantinople à Belgrade dont on annonce la concession par le gouvernement à une compagnie Anglo-Gallo-Belge, s'exécute.

Les travaux de la route carrossable d'ici à Rodosto continuent sur trois points différents, partant d'ici, le chemin est complètement installé jusqu'à un lieue au-delà de Sazli-déré, et s'avance vers Havsa, la partie du centre entre Eski-Baba et Couléli est à peu près fini et l'ingénieur Markon qui en est chargé devra continuer vers Havsa, ou bien vers Rodosto. Cette dernière partie au dire de tout le monde est bien peu avancée, depuis le temps qu'on y travaille.

Nous voici arrivé à l'époque du labourage des terres, qui ne peut s'effectuer sans pluies, tellement les terrains se sont endurcis, par suite de la sécheresse prolongée, les eaux de nos rivières se maintiennent toujours fort bas, cependant la descente des *sals* des échelles de l'intérieur vers Enos, ne discontinue pas; mais avec un surcroit de frais de 25 0/0 au moins sur les nolis, les frais étant les mêmes pour 110 à 120 sacs qu'on pourrait charger sur deux sals, que pour le nombre de 70 à 75 sacs qu'on ne peut pas dépasser, faute de profondeur de l'eau, laissons de côté que le trajet de Philippopoli jusqu'à Enos, ne peut s'effectuer au moins de 25 à 30 jours.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, le 5 octobre.

(Suite et fin.)

Je ne puis pas davantage m'en plaindre; si ces artistes avaient une grande valeur individuelle, le genre qu'ils représentaient était détestable, et il fallait tout leur mérite pour le faire accepter de la génération succédant à celle de 1830. Ce genre est mort avec eux, sans espoir de résurrection, et je ne vois parmi mes artistes vivants aucun jeune premier qui puisse déclamer sans exciter le rire, la fameuse phrase de la fin d'Antony, cette phrase qui faisait frémir toute la salle :

— Elle me résistait je l'ai assassinée!

Nous avons en ce moment à Paris une troupe de jongleurs aïssaouas qui peuvent parodier cette phrase et s'écrier en parlant de tous les serpents dont ils font leur nourriture :

— Ils me résistaient, je les ai avalés!

Oh! mon Dieu, oui tout simplement! Ils avalent les serpents, et crus, et vivants même. C'est le plus affreux spectacle qu'on puisse se procurer en payant. C'est à l'Arène athlétique que les Aïssaouas s'exhibent chaque soir. Je ne vous parlerai pas de l'infernale musique de ces jongleurs arabes, et de leurs chants, et de leurs danses, et de leurs contorsions et convulsions. Vous vous figurerez assez bien vous-même ce tableau; car je m'imagine que vous devez avoir chez vous de ces racleurs de tambourin avec des mélopées hurlées ou nazillées à pleine gorge ou à plein nez. Je passe à leurs exercices, et encore je laisse de côté les aiguilles avec lesquelles ils se percent la langue et les joues, et j'arrive à la dernière partie du programme. C'est de leur repas qu'il s'agit, et je vous réponds que le baron Brisse ne signerait aucun de leurs menus, et que le docteur Véron se fût bien gardé d'en faire ses convives. Donc, nos gaillards prennent des morceaux de verre, en emplissent leur bouche, les broient entre leurs dents avec des efforts de mastication qui ne sont nullement feints, et les avalent comme s'ils s'agissaient d'un filet Chateaubriand. Leur bouche est en sang, et cependant ils n'ont pas fini. C'est le premier service : passons au second. Nos gourmands Aïssaouas prennent des serpents vivants et sifflants, les déchirent avec les dents, les mâchent et engloutissent morceaux par morceaux ces affreuses bêtes dont les tronçons s'agitent encore dans leur bouche. Enfin, pour activer leur digestion, les Aïssaouas se mettent nus et s'étendent à plat ventre sur le tranchant fort effilé d'un yatagan.

Vous me croirez, si vous le voulez; mais je n'ai jamais rien vu de plus répugnant, de plus écœurant que ces exercices. Ils peuvent avoir un certain cachet, à mille lieues d'ici, en plein désert, au pied de l'Atlas; mais dans une ville civilisée! On sort de ce spectacle, tout honteux, tout penaud, et comme d'un mauvais lieu. On se sent humilié d'avoir vu ces ignobles choses qui puent la sauvagerie, et l'on se prend d'un tendre amour pour les délicates exhibitions du Champ de Mars que l'on critiquait naguères, tout le contraste est violent entre ces exercices de bête brute, et les raffinements de l'art et de l'industrie. Du reste, ce n'est pas ce contraste seul qui donne un regain de séduction et d'attraction au Champ de Mars; c'est l'approche de la clôture, et l'on se sent une sorte de prédilection attendrie pour cette mourante Exposition. On veut la revoir, et la revoir encore; on en aime tout, on en trouve tout charmant, oui tout, jusqu'au ballon qui s'élève chaque soir à une hauteur de trois cents mètres au bout d'une corde et où l'on monte moyennant la faible rétribution de vingt francs. A ce prix l'on acquiert le droit de planer dans les ouïs sans danger et de regarder de haut ce pauvre Paris qui paraît bien petit vu à trois cents mètres de distance. Rien de plus curieux que le panorama de cette grande ville, dont toutes les rues, toutes les places, tous les squares se détachent comme dans un plan en relief et dont on embrasse d'un seul coup d'œil l'ensemble. Il y a là comme une sorte de fascination dans cette vue et dans ce silence complet, absolu qui entoure le spectateur, au-dessus des agitations de la ville qu'il devine sans en avoir l'écho, et c'est presque avec regret que l'on reprend terre.

Ce qui prouve que l'on se ferait volontiers misanthrope, et qu'on se soustrairait volontiers aux lois de cette fraternité sociale si bien expliquée par Daumier dans le *charivari*. Le dessinateur a représenté le *Temps* qui vient mettre l'automne en faction et lui donner la consigne avec le mot d'ordre : Fraternité et artillerie! n'est-ce pas très juste, et ne trouvons-nous pas là en ces deux mots accolés toute la situation au milieu de laquelle nous nous débattons et qui inspire aux âmes sensibles le si vif désir de se trouver ailleurs, et j'oserais presque dire dans un autre monde? ne pas confondre avec le nouveau monde où les choses ne vont pas mieux que dans l'ancien. — Demandez plutôt à ce pauvre Monsieur Lopez, victime de la plus noire des calomnies, et qui envoie lettres et mémoires justificatifs à la presse européenne pour prouver que l'Empereur Maximilien n'eût pas de serviteur plus dévoué et d'ami plus loyal que le Lopez accusé de l'avoir vendu. Je ne demande pas mieux que de le croire; car pour l'honneur de l'humanité, je préfère encore voir les bonnes causes trahies par le destin que par les hommes.

TIBERCE.

---

de granit, les labyrinthes de charmilles et l'étang roir ombragé de sapins séculaires.

Elles étaient là toutes deux au milieu de leurs souvenirs les plus doux et les plus intimes, car ce petit château, si longtemps désert, les bois négligés qui l'entouraient, la pièce d'eau mélancolique, la nymphe solitaire, tout cela avait été leur domaine particulier, le cadre favori de leurs rêveries communes, la légende de leur enfance, la poésie de leur jeunesse. C'est sans doute une grande tristesse que de revoir avec des yeux pleins de larmes, avec un cœur flétri et un front courbé sous les orages de la vie, les lieux familiers où l'on a connu le bonheur et la paix; mais pourtant tous ces chers confidents de vos joies passées, de vos espérances trompées, de vos songes détruits, s'ils sont des témoins douloureux, sont aussi des amis. On les aime, et il semble qu'ils vous aiment. C'était ainsi que ces deux pauvres femmes, promenant à travers ces bois, ces eaux, ces solitudes, leurs incurables blessures, croyaient entendre des voix qui les plaignaient et respirer une sympathie qui les apaisait.

La plus cruelle épreuve que réservât à Mme de Camors l'existence qu'elle avait eu la courageuse sagesse d'accepter, c'était assurément l'obligation de revoir la marquise de Campvallon et de garder avec elle une attitude qui pût tromper les yeux du général et ceux du monde. Elle y était résignée, mais elle désirait retarder le plus possible l'émotion de ce rapprochement. Sa santé lui servit d'excuse naturelle pour ne pas aller dans le cours de cet été à Campvallon, et aussi pour se tenir enfermée chez elle le jour où la marquise vint faire visite à Reuilly, accompagnée du général. Elle y fut reçue par Mme de Tècle, qui parvint à l'accueillir avec sa bonne grâce ordinaire. Mme de Campvallon, que M. de Camors avait alors mise au courant, ne se troubla pas davantage, car les meilleures femmes comme les pires excellent à ces comédies, et tout se passa enfin sans que le général eût lieu de concevoir l'ombre d'un soupçon.

La belle saison s'écoula. M. de Camors avait fait d'assez nombreuses apparitions à la Campagne, affermissant à chaque entrevue le ton nouveau de ses relations avec sa femme. Il séjourna, suivant son usage, à Reuilly pendant le mois d'août, et prit lui-même prétexte de la santé de la comtesse pour ne pas multiplier cette année là ses visites à Campvallon.

De retour à Paris, il rentra dans ses habitudes et aussi dans son insouciant égoïsme, car il s'était remis peu à peu de la secousse qu'il avait éprouvée; il commençait à oublier ses souffrances, encore plus celles de sa femme, et même à se féliciter secrètement du tour que le hasard avait donné à sa situation. Il en gardait en effet les avantages, et n'en avait plus les inconvénients. Si femme était instruite, il ne la tromperait plus; c'était en réalité un soulagement pour lui. Quant à elle, elle allait être mère; elle aurait un jouet, une consolation, il comptait d'ailleurs redoubler pour elle d'attentions et d'égards. Elle serait heureuse ou à peu près, tout autant en définitive que les trois quarts des femmes en ce monde. Tout était donc pour le mieux. Il redonna l'essor à son char un moment enrayé, et s'élança de nouveau dans sa brillante carrière, fier de sa royale maîtresse, rêvant d'y joindre une fortune royale et entrevoyant au loin pour couronnement de sa vie les triomphes de l'ambition et du pouvoir.

Alléguant diverses obligations assez douteuses, il n'alla à Reuilly qu'une seule fois dans le courant de l'automne; mais il écrivait assez souvent, et Mme de Tècle lui envoyait de brèves nouvelles de sa femme.

Un matin, vers la fin de novembre, il reçut une dépêche qui lui fit comprendre en style télégraphique qu'il devait se rendre immédiatement à Reuilly, s'il voulait assister à la naissance de son enfant. Dès qu'un devoir de convenance ou de courtoisie lui apparaissait, M. de Camors n'hésitait point. Voyant qu'il n'avait pas une minute à perdre s'il voulait profiter du train qui partait dans la matinée, il se jeta aussitôt dans une voiture et courut à la gare. Son domestique devait le rejoindre le lendemain.

La station qui correspondait avec Reuilly en était éloignée de plusieurs lieues. Dans le trouble de la circonstance, aucun arrangement n'avait été pris pour le recevoir à son arrivée, et il dut se contenter, pour faire le trajet intermédiaire, d'un des lourds voiturins du pays. Le mauvais état des chemins fut un nouveau contre-temps, et il était trois heures du matin quand le comte, impatienté transi, sauta hors du petit coche devant la grille de son avenue.

Il se dirigea à grands pas vers la maison, sous le dôme encore touffu et profondément sombre des vieux ormes silencieux. Il était au milieu de l'avenue, quand un cri aigu déchira l'air : son cœur bondit dans sa poitrine; il s'arrêta brusquement et prêta l'oreille. Le cri se prolongeait dans la nuit. On eût dit l'appel désespéré d'une créature humaine sous le couteau d'un meurtrier. Ces sons douloureux s'apaisèrent peu à peu; il reprit sa marche avec plus de hâte, n'entendant plus que le battement sourd et précipité de ses artères. — Au moment où il apercevait les lumières du château, un nouveau cri d'angoisse s'éleva, plus poignant, plus sinistre encore, et cette fois encore M. de Camors s'arrêta. — Quoique l'explication naturelle de ces cris d'agonie se fût présentée tout de suite à son esprit, il en était troublé. Il n'est pas rare que les hommes habitués comme lui à une vie purement artificielle éprouvent une étrange surprise quand quelqu'une des plus simples lois de la nature se dresse tout à coup devant eux avec la violence impérieuse et irrésistible du fait divin.

M. de Camors gagna la maison, recueillit quelques informations de la bouche des domestiques et fit prévenir Mme de Tècle de son arrivée. Mme de Tècle descendit aussitôt de la chambre de sa fille. En voyant ses traits altérés et ses yeux humides : — Est-ce que vous êtes inquiète? dit vivement Camors.

— Inquiète, non, dit-elle; mais elle souffre beaucoup, et c'est bien long.

— Est ce que je pourrais la voir?

Il y eut un silence. Mme de Tècle, dont le front s'était contracté, baissait les yeux, puis les relevant : — Si vous l'exigez, dit-elle.

— Je n'exige rien. Si vous croyez que ma présence lui fasse du mal?...

La voix de M. de Camors n'était pas aussi assurée que de coutume. — J'ai peur, reprit Mme de Tècle, qu'elle ne l'agite beaucoup. Si vous voulez avoir confiance en moi, je vous serai obligée.

— Mais au moins... peut être, dit Camors, serait-elle bien aise de savoir que je suis venu, que je suis là,... que je ne l'abandonne pas.

— Je le lui dirai.

— C'est bien. — Il salua Mme ds Tècle d'un léger signe de tête et se détourna aussitôt. Il entra dans le jardin, qui était derrière la maison, et s'y promena au hasard d'allée en allée.

(Sera continué)

La dernière Guerre.

(Suite et fin.)

§ 14.

Sans doute la cession des Provinces rhénanes ajouterait à la France deux ou trois millions de population et des villes qui sont la clef de ses frontières ; mais la Prusse, une fois maitresse incontestée de toute l'Allemagne au delà du Rhin, même en n'y comprenant point ce qui reste aux Autrichiens, n'aura-t-elle pas doublé sa population, sa richesse, ses forces ? Assise sur deux grandes mers et régnant sur 40 millions de sujets, elle devient un empire supérieur à celui de l'Autriche et presque égal à ceux de la France et de la Russie. Pour un pays qui n'était, avant le dernier siècle, que le modeste Electorat de Brandebourg avec un million d'habitants, un aussi prodigieux accroissement ne saurait-il suffire à son ambition ?

Malheureusement il est à craindre que l'ambition de la Prusse n'en soit pas satisfaite. Après avoir ravi le bien des faibles, elle s'obstinera probablement à garder celui des forts, jusqu'à ce qu'une sanglante leçon lui ait appris que les peuples pas plus que les individus ne peuvent violer impunément l'équité, et qu'il se trouve ailleurs des juges pour juger ceux de Berlin.

§ 15.

Certes, il eût été beaucoup plus sage et surtout plus avantageux pour la France et l'Allemagne, que les souverains réunis à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle, s'inspirant des sentiments de concorde et de fraternité que ce grand spectacle fait naître dans les cœurs, se fussent entendus pour effacer de ces maudits traités ce qu'ils ont d'injuste et d'offensant pour la France. Il eût été beau de voir, à cinquante ans de distance, les héritiers de ceux qui nous les sont imposés en haine du héros dont *les cendres reposent* sous le dôme des Invalides, se réunir autour de son tombeau pour les déchirer et jurer, entre les mains de son neveu, une alliance éternelle avec cette France qu'il a *tant aimée*. Son ombre en eût tressailli d'aise et le monde entier de reconnaissance. L'âme du roi Guillaume et celle de son illustre ministre n'auraient-elles point été à la hauteur de cette généreuse résolution ? Cependant il leur appartenait d'en prendre l'initiative, et, s'ils l'avaient fait, eux qui ont déjà *tant osé*, les lauriers de Sadowa auraient pâli devant une pareille victoire.

Mais si la guerre qui se prépare ne peut être évitée, tout fait présumer qu'elle sera la dernière. Une fois la France et l'Allemagne rentrées dans leurs limites respectives, tout sujet de dispute entre elles comme avec les autres Etats aura disparu. La paix, une paix d'autant plus féconde que rien désormais ne pourra la troubler, régnera d'un bout de l'Europe à l'autre ; car la question d'Orient, la seule qui resterait à résoudre, le serait bientôt par l'accord unanime des puissances intéressées à maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'Empire Ottoman.

§ 16.

La réunion de la Belgique à la France est une question, non de guerre, mais de temps ; en tout cas, c'est à la Belgique seule qu'il appartient de la décider. Si cette portion de la France s'obstine à en rester séparée, ce n'est point à la France de la forcer à rentrer dans le sein maternel. Si les *Belges* persistent à croire que leur nom est plus glorieux que celui de *Français*, qu'ils sont ainsi plus indépendants, que leur industrie est plus prospère, leur commerce au dehors mieux protégé, l'avenir de leurs enfants plus beau ; s'ils veulent continuer à leurs frais de jouer au souverain, d'avoir une cour, un parlement, une armée, une administration, des douanes et tout ce qui s'ensuit ; s'ils sont satisfaits de la figure qu'ils font dans le monde ; si, en un mot, ils veulent rester Belges, qu'ils restent Belges. Mais qu'ils ne se fassent plus illusion sur leur prétendue neutralité. Il n'y a pour un peuple de la neutralité véritable qu'à la condition qu'il puisse la défendre. La Belgique est-elle en état de résister au choc de la France et de l'Allemagne, quand leurs armées voudront la prendre pour champ de bataille? Tout ce qu'elle peut attendre de sa neutralité, c'est d'être de nouveau broyée sous les roues des canons et les pieds des chevaux des combattants ; elle a donc tout intérêt à y renoncer. Le moyen est facile et la Prussse vient de le lui indiquer dans ses récents traités avec les petis Etats de l'Allemagne du Sud ; ce moyen est une *alliance offensive et défensive* avec l'un de ses deux puissants voisins. Nous ne ferons pas à notre petite sœur l'injure de supposer qu'elle puisse un instant hésiter dans son choix. A défaut de sa *réunion*, elle n'a d'avenir et de salut que dans une *alliance intime* avec la France. Ce dernier parti n'est pas le plus avantageux pour elle, mais il serait peut-être plus agréable à l'Europe, et la France n'exigerait rien de plus.

Ainsi, l'*alliance* ou la *réunion* de la Belgique avec la France, et la *restitution* à celle-ci des Provinces rhénanes, c'est-à-dire l'*abolition des traités de* 1815, telle est la condition de la paix universelle ; autrement la guerre, et une guerre prochaine, mais qui sera la dernière, est inévitable.

§ 17.

A ceux qui en douteraient il suffit de poser cette question : L'Empereur Napoléon, avec son nom, ses antécédents, ses écrits, ses paroles solennellement prononcées, peut-il se résigner à voir tranquillement la Prusse absorber tous les anciens Etats de l'Allemagne et garder en ses mains les clefs de la France ? Tout autre gouvernement que le sien pourrait-il subir cette humiliation ; et le pays, consulté y donnerait-il son assentiment ? D'un autre côté, croit-on que la Prusse soit disposée à nous rendre bénévolement nos limites nationales, elle qui ne rêve rien moins de nous enlever la Lorraine et l'Alsace !

Mais si les choses sont ainsi, n'est-il pas évident que la guerre est dans les nécessités de la situation ?

Quel en sera le prétexte, et qui tirera les premiers coups ? Les prétextes ne manquent jamais à deux peuples en présence, résolus à se battre. A défaut de la question du Luxembourg, restent celles du Schleswig et des Etats du Sud. Un simple mouvement de troupes ou un changement de garnison sur la frontière suffisent. Alors les canons partent tout seuls, souvent des deux côtés à la fois. Ce qui est clair, c'est que la situation n'est plus tenable, ni pour les affaires ni pour la politique, et que bientôt retentira sur les deux rives du Rhin ce cri fatal : Il faut en finir.

Paris, le 22 septembre 1867.

VARIÉTÉS.

J'ai vu à l'hôpital Necker, écrit le docteur Bouchut, une fille frappée depuis quelques mois d'une paralysie des membres inférieurs, qui avait résisté à tout traitement. On lui annonça qu'on allait la guérir par la cautérisation du dos avec un fer rouge.

Au jour fixé, assise nue devant un brasier où chauffaient à blanc des fers, on prit un *froid* dont on se servit pour toucher la colonne vertébrale,

Aussitôt la malade, qui n'avait rien vu de cette substitution, poussa un cri de douleur, et, faisant des efforts pour échapper à cette brûlure imaginaire, se leva et se sauva, guérie de sa paralysie.

—

Dans un moment où nous devons nous préoccuper plus que jamais de l'état de nos forces de guerre, il est curieux de savoir ce qu'il était à l'époque du dernier inventaire fait en 1862.

En armes offensives et défensives, nous avions :

9172 canons en bronze,
2774 canons obusiers en bronze.
3210 mortiers en bronze.
3924 obusiers en bronze.
14 pierriers en bronze.
1615 canons en fonte de fer.
56 caronades en fonte de fer.
91 mortiers en fonte de fer.
1229 obusiers en fonte de fer.
23 obusiers canons en fonte de fer.
15 obusiers de campagne.

Environ 20,000 affûts et 24,000 avant-trains, plus de 10,000 caissons, 4,000 chariots et charrettes et une masse d'engins et d'outils.

4,993,668 boulets pleins.
60.956 boulets creux.
767.122 bombes.
3.630,738 obus.
451.701 grenades.
18.778,549 balles en fer.
186.002 boites à balles remplies.
10,263,986 kilog. de poudre.
187,357 cartouches montées des bouches à feu.
228,258,141 cartouches à balles des armes à percussion.
22,849,433 cartouches à balles des armes à silex.
10,642,694 cartouches sans balles.
16,232 gargousses remplies.
340,044 sachets remplis.
12,087 fusées de guerre chargées.
225,219,530 artifices pour la communication du feu.

D'autres artifices des outils et matières par quantités en fait d'armes portatives :

77,352 carabines à percussion.
1,712,693 fusils à percussion.
170,107 mousquetons à percussion.
232,846 pistolets à percussion.
1,802 carabines à silex.
817,413 fusils à silex.
15,449 mousquetons à silex.
3,873 pistolets à silex.
7,379 armes à feu diverses.
12.870 armes de troque.
2,721 épées.
1.339 641 sabres.
35.344 cuirasses.
44 286 haches, piques et armes diverses.
59 153 lances.
72.568 baïonnettes.
21,320 sabres-baïonnettes.

Le reste consiste en pièces détachées, outils, instruments et matières.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 15 octobre	34	22
Clôture du 15 octobre	34	20

Constantinople le 15 octobre.

Coloniaux.— Les prix continuent à être à la baisse et les transactions presque insignifiantes.— Stock cafés sacs 5,500 sucre barriques 5,000

Cotons.— Sans ventes ; et les prix de nos articles d'exportation sont nominaux. Stock cotons balles 1,000 environs.

Alcools.— Il a été placé quelques petites parties aux prix de notre côte.

Stock.— Alcool barriques 1,000 rhum 1,500.

Céréales.— Les prix continuent à être à la hausse et nos Stocks faibles.

Prix des céréales.

	Pias.	en Mé.	
Blés durs Kustendjé	34	35	
» » Burgas	35	35	20
» » Baltchik	31	34	
» » Samsoun	32	33	
» » Ismaïl	—	—	
» » Varna	33	34	
» » Bessarabie	36	38	
» » Galatz	—	—	
» » Matzin	—	—	
Blés tend. Roumélie	—	—	
» » Odessa	—	—	
» » Ibraila	33	33	20
» » Galatz	33	34	
» » Bourgas	34	34	20
» » Varna	32	34	
» » Baltchik	31	33	
» » Taganrok	—	—	
» » Berdianska	—	—	
Orges Roumélie	15	16	20
» Anatoli	15	16	
Maïs Danube	16	18	
» Roumélie	16	17	
» Anatolie	—	—	

Hausse sur les farines Ventes de différentes qualités balles 5,000 environ Stock balles 10,000.

Les prix des farines sont les suivants :

Les farines d'Odessa	165—155—145
Sténia	140—130
Prinkipo.	140 130
Danube	150—140—135
Samsoun	—

NOLISSEMENTS.

Dans cette huitaine nous avons eu un grand nombre d'arrivages de la Méditerranée la majeure partie prénolisée. Les disponibles manquent surtout pour le Royaume-Unie pour ou les nolis ont éprouvés une nouvelle hausse. Le vent du Nord ayant repris nous n'en avons à signaler d'autres. Frêts pratiqués dans la huitaine.

Samsoun pour Méditerranée fr. 5 1|4 la charge.
Azoff pour Marseille, fr. 6 1|2 à 7 la charge, autres ports de la Méditerranée pour Afrique et Espagne à proportion.
Marianopol pour Marseille fr. 6 1|2 la charge.
Azoff pour le R. U. sch. 77|6 sch. 80 ton. suif.
Kertch pour Méditerranée fr. 5 3|4 la charge.
Nicolaeff pour le R. U. sch. 70 le ton.
Danube pour le R. U. sch. 12 JEI. sch. 12|6 Hellénique le qr. pour Méditerranée fr 6 et 6 1|2 la charge.
Soulina pour R. U. sch. 8|9 à 10 le qr. la grosse portée.
Kustendjé (Roumélie) pour R. U sch. 8|3 à 9|10 sch. 7|6 JEI. le qr pour Méditerranée fr. 4 à 5, Afrique 5 1|4 à 5 5|8 la charge.
id. pour Marseille fr. 4 4 1|2 la charge.
Constantinople pour Marseille fr. 7|8 la charge. Liverpool par vapeur sch 8 8|6 qr.
Echelles de Marmara pour Marseille fr. 4, Afrique 4 1|4 4|2 Espagne 5 la charge.
Enos pour Méditerranée fr. 4 1|8 la charge pour le R. U. sch. 8|6 sch. 8|10 le qr.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 14 Octobre.

TRÉBISONDE bat. à vap. ital. *Benjamin Atwood*, cap. Zucheli, div. marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. aut. *Stamboul*, cap. C. Hesse, ayant touché Chio, Smyrne, Metelin, Tenedos, Dardanelles et Galipoli, div. marchandises et 20 passagers.
VOLO bat. à vap. ottom. *Humaï-Tefik*, capit. Ilich, ayant touché Salonique, Cavalla, Lagos, Dardanelles et Galipoli, div marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 14 Octobre.

TRÉBISONDE bat. à vap. des Mess Imp. *Danube*, cap. Ismard. div. marchandises.
DANUBE bat. à vap. des Mess. Imp. *Balkan*, capit. Gain, div. marchandises.
VARNA bat. à vap. ang. de l'Etat, *Caradoc*, capitain Wilkinsen.

DEPARTS des bât. à voile du 7 Octobre

SOULINA br. ital *Armonia*, cap. Florentino, lest.
— bar. ital. *Cristina*, cap. Capella. lest.
— bar. aut *Bartel*, cap. Medanich, lest.
— bar. ang. *Uncas*, cap Gentles, lest
— bar. ang. *Wouldfild*, cap. Botland, lest.
— bar. ang. *Ocean*. cap. Priestby. lest.
DANUBE br hell. *Kefalonia*, cap. Carandinos, lest
— br. hell. *A Nicolaos*, cap. Diacrussis, lest.
— br. hell. *A. Spiridhon*, cap. Carravias, lest.
— br. franc. *Anne II*. cap Napoleon, lest,
— br fran *Jean Honoré* cap Ricord, lest
— bark. fran. *Moisson*, cap. Seres. lest.
— schon. fran *Deux Soeurs*. cap. Fiostre, lest.
— bar ital *C. Mainetti*. cap. Langnesco, lest.
— bar. ital *Assunta*, cap. Degregori, lest.
— br. ang. *Prima Donna*, cap. Assunta, lest.
— br. ital *Rissorto*, cap. Zanelli, lest.
— br. ang. *O Drift*, cap. Johnsen, lest.
— br. ital. *Consul*, cap King. lest.
— br. ang. *Lancaster*, cap. Williams, lest.
— br. hell. *Ecaterina*, cap. Costandinos, lest.
— br. hell. *Ayos Nicolas*, cap. Camenos, lest.
— » » cap. Vlassopulos, lest.
— br. hell. *Ayos Spiridhon*, cap. Papandino. les
— » » cap. Condorgopulos.
— » » cap. Hardavella, lest
— » *Aya Paraskevi*. cap. Melisori, lest.
— » *Ayos Yorghios*, cap. Dracopulos, lest
TAGANROK br. hell. *Eraclis*, cap. Canelos, lest.
IBRAILE br. nor. *Nicolino*, cap. Wathen, lest.
AZOFF br ital. *Constantin*, cap Ferrondi, lest.
— bar. ital. *Fasce*, cap. Olivari, lest.
— br. ital. *Societa*, cap, Chiessa, lest.
— br. ital. *Possesore*, cap. Figari, lest.
VARNA trois-mats fran. *Caid*, cap. Benoit, lest.
DANUBE br. ital. *Chantal*. cap. Alcese, lest.
— br. hell. *Ayos Yeorghios*, cap. Buros, lest.
— br. hell. *Olga*, cap. Moraitis, lest.
— br. ital *Pedro*, cap. Bartolomeo, lest.
— brik ital. *Giovannino*, cap. Gelcich, lest.
— br. hell. *Marigo*, cap Camburis, lest.
— br. hell. *Aya Trias*, cap. Rado, lest.
— br. hell *A Spiridhon*, cap. Zagaro, lest.
— trois-mats fran. *Alexandre*, cap. Azima, lest
SOULINA bark ital. *Due Fratelli*. cap. Sartorio, »
— bar ital. *Emmanuelle*, cap. Delle Piana. »
— bar. ital. *Arturo*, cap. Cavassa, lest.
— br. ital. *Filomena Donavaro*, cap. Dodero. »
— bar. ital. *Emanuelle Donavaro*, cap. Bregante
— br ang. *Rapid*, cap. Byrnes, lest.
TAGANROK br. hell. *Frangulis*, cap. Manoli, lest.
— br. hell. *Eolos*, cap. Focas, lest.
— br. hell. *Marigho*, cap. Dendrino. lest.
— br. hell. *Tharos*, cap. Apostolou, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*. cap. Moropulos. »
— br. hell. *Anexartitos*, cap. Thewisioti, lest.
— br. hell. *A Nicolaos*, cap. Avierinos, lest.
MARSEILLE trois-mats aut. *Marietta*, capit. Nicola Berberovich, blé.
— br. hell *Michail*, cap. Ciaciaroni, blé.
— br. hell. *A. Spiridhon*, cap. Zaharia, blé.
— br. holl. *A. Marcos*, cap. Dracopoulos, blé.
BOURGAS bar. ital. *Giovanni*, cap. Giuda, lest.
ODESSA bar. ital. *St. Aniello*, cap. Gargiulo, lest.
— br. ital. *Federico*, cap. Bosso, lest
— br. ital *Roborto*, cap. Asterito, lest.
— br. mek. *Ernest*, cap. Folk, lest.
— br. mek. *Rebeca*, cap Belgard lest
— br. mek. *Pallas*, cap. Kukens, lest.
— br. mek *Auguste et Marie*, cap. Granz. lest.
GALATZ br pruss. *Eugenie*, cap. Hotz, lest.
AZOFF br. hell. *P. Kimissis*, cap. Dargentes, lest.
— br. hell. *A. Yeorghios*, cap. Manolessos, lest
— br. hell. *P. Kozoviotisa*, cap. Metresis. lest.
— br. hell. *P. Maltesa*, cap. Deinessi, lest.
— br. hell. *Anatolie*. cap. Kiriacou, lest.
KUSTENDJE bark ital. *Petronilla*, cap Ferondo, »
— bark ang. *Williams Willson*, cap. Connoly, »

du 8

DANUBE goel. hell. *Elpis*, cap. Iconomidis, lest.
— br. hell. *Anastassios*, cap. Jannio lest.
— br. hell. *Omonia*, cap. Ralia. lest.
— br. hell. *Fiorenza*, cap. Cotakis. lest.
— br hell. *Haralambos*, cap. Cokinis, lest.
— br. hell *Fokion*, cap. Georgiu lest.
— br hell. *Evanghellistra*, cap. Frutus, lest.
— br. hell. *Ayos Spiridhon*, cap. Cieflaris, lest.
— br. hell. *Taxiarhis*. cap Pispis, lest.
— br. hell. *Ecaterini*, cap à Proco, lest.
— br. hell. *Ioanis*, cap. Cozas, lest.
— br. hell. *A, Yoanis*, cap. Cajas, lest
SOULINA bar. ang, *Mary Anne Webb*, cap. Demaria
— bar. aut. *Sestri*, cap. Carioliz, lest.
— bar. ital, *Martino Maria*, cap. Dodero, lest,
— br. ital. *Stela d'Italia*, cap. Braschi, lest.
— br. ang. *Ellen White*, cap. Gales. lest.
ODESSA bar. ital. *Cosmio Enrico*, cap. Lombardi.
VARNA bar. aut. *Sveti Ivo*, cap. Bachich, lest,
AZOFF br. hell. *P. Maltessa*, cap. Cirigo, lest.
— br. hell. *Alexandros*, cap. Meruris, lest.
— br. hell. *Caliopi*, cap. Consolopoulos, lest.
— br. hell. *Eracleas*. cap Figaris, lest.
— br. ang. *Wilton Castle*, cap Jamson, lest.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 3

de TAGANROK pour FALMOUTH, bark anglais, *Corinthian*, cap. Instre. lest.
— pour Cork or Falmouth, *Mary Anne Corry*, cap. Stewart, blé.
— pour Cagliari, br. ital. *Marrietta Gattorno*, capit. Bousignore, blé.
— pour Falmouth, br. ang. *Volunter*, capitaine Darwell. graine de lin.
de BERDIANSKA pour Falmouth, br. angl. Stamboul, cap. Biggs, blé.
— pour Marseille br. italien. *Oriente*, capitaine Gaetano Olivari blé.
de SOULINA pour Falmouth, bar. anglais, *Lahore* cap A. Tood, orges.
— pour Rotterdam, bar. nor. *Ledaal*, capitain Wil. Hendersen, seigle.
— pour Falmouth, bar. norwegien, *Nebo*, cap. Sandberg, graine de lin.
de GALATZ pour Falmouth bar. prus. *Major von Loft*, cap. Rosemberg, orge.

du 4

de DANUBE pour MARSEILLE br. aut. *Vicran*, cap. Bodulich blé.
— pour Falmouth, bar ital. *Palmetta*, capit. Tosconini. graine de lin.
de VARNA pour Marseille. br. hell. *Caliopi*, cap. Haggi Mihail, blé.

du 6

de IBRAILA pour FALMOUTH br. ang. *Trio*, cap. Thomas Kelly, blé.
de TAKANROK pour Falmouth, bar. ang. *Nora*, capit. J. Konon, graine de lin
de CONST pour Enos, à charger du blé pour Marseille bar. aut. cap. Beban.
de BERDIANSKA pour Londres bar. ang. *Europe*, capit. Eidy, blé.
— pour Anuers, br norveg *Day*, capitaine Telefesen, graine de lin.

du 8

de TAGANROK pour MARSEILLE bar. ang. *England*, cap. Whithwell, blé.
— pour Cork or Falmouth, bark angl. *Robert and Charlotte*, cap. Turubul, blé.
— pour Marseille br. angl. *Williams Balls*, cap. A. Balls, blé
— pour Falmouth, br. hell. *Enossis*, capitaine And. Kokinos. blé.
— pour Marseille, br. hell *Caliopi* cap. Vasilis Stramboulos. blé.
— pour Malte br. hell. *Angheliki*, capitaine Constandinos, blé.
— pour Malte, br. hell. *Kimatocssa* capitaine Androulis, blé.
— pour Marseille, br. russe, *Angiro*, capitaine Barbarighos, blé.
de IBRAILE pour Falmouth, br. anglais *Allert*, capitaine Icalent. orges.
— pour Marseille br. hell. *Theofilacto*, capitain And Armirandos, blé.
— pour Marseille brik hell. *Dimitra*, capitaine. Gartzanos, blé.
— pour Marseille. br. hell. *Ayos Nicolaos*, capitaine Dassis, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Pandodhinamos*, capit. Athanassopoulos, blé.
du DANUBE pour Marseille, bri russe *Olybia*, cap. Colombis, seigle.
— pour Marseille, br, hellen, *Marcopoullos*, capitaine Ivancich, blé.

ADMINISTRATION DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

AVIS.

Par suite de la clôture de la saison de Campagne aux Iles des Princes, l'itinéraire des bateaux de cette ligne sera modifié à partir de mardi prochain.

Constantinople, le 15 octobre 1867.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 15 OCTOBRE 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	900	—
» 2me qualité	»	750	800
» Moka, l'oke	»	16	—
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	270	275
» pilé id.	»	222	—
» pilé de Hollande	»	224	225
» d'Havane en caisse	»	200	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5	5 20
Girofles	»	5	5 20
Canelle	»	25	—
Indigo Bengale	»	125	130
» Madras	»	80	90
Cochenille Argentine	»	70	75
» morellane	»	60	—
» humide	»	40	45
Noix muscade	»	22	22 20
Camphre	»	22	25
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	48	80
Bois de Campêche, le quint.	»	46	46
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	—
» id. 2e id.	»	55	—
Charbon, New-Castle tonneau	Sh.	29	30
» Liverpool	»	26	27
» Cardiff	»	28	29
Etain, le quintal	P.	700	—
Sel ammoniaque angl. l'oke	»	6 20	7
Vitres	Fr	18	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	140	145
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	165	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	525	550
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	106	—
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	175	—
Fil de fer de Trieste	»	65	—
Fer en barres assorties	P.	65	64
» masses pour clous	»	75	—
» en feuilles 1/14	»	104	105

Fer en cercles	P.	92	—
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 18 les 50 kilog	P.	94	95
Soufre d'Italie le quintal		55	56
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	55
» de Belgique	»	55	56
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 11 1/4 galons	L. t.	1	—
Alcool américain les 16 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse	»	65	—
» qualité inférieure	»	12	—
Vin de France la bordelaise	»	80	115
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	17 20	48
» des Indes	P.	205	—
Bougies Stéariques de Marseille le 11 kilog	»	115	116
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	125	124
» de Trieste	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	9 10
Suif	»	9 20	10
Beurre de Russie	»	11 20	—
Caviar, 1re qualité	»	24	28
» 2e qualité	»	18	—
Semelle de France, Chat. Ren femelle l'ok.	Fr.	5 70	—
» » mâle	»	5 40	—
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 25	—
» » 2e qual.	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	—
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	72	75
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10	10 20
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	57	60
» id. 12/20 id.	»	62	64
» id. 16/24 id.	»	65	68
» id. 20/30 id.	»	70	74
» id. extra 8/14 id.	»	70	72
» id. 12/20 id.	»	71	76
» id. 16/24 id.	»	78	82
» id. 20/30 id.	»	85	90

Exportation.

SOIES.			
Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11 12. Prix de Brousse	»	560	570
Cocons de Brousse secs l'oke	P	85	115
» de Ghemlek et Muhalitz	»	—	—

ARTICLES DIVERS.			
Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	45	49
» mince	»	15	15
» Turquie 3 à 4.	»	25	—
» mince	»	12	—
Galles noires, l'oke	»	12 20	13
» vertes et blanches	»	9 20	10
Graine jaune Angora	»	14 20	—
» » Kaïsser	»	14	—
» » Kiuroum	»	10 20	11
Skilip	»	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke	»	11 20	12
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	6 20	7
» de Cesarée	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4	4 10
» de Mouton les 2 pièces	»	15	15 10
» d'Agneau secs la pair	»	—	—
Laines de Chevron d'Angora	»	32	33
» de Bey-Bazar	»	—	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	19	21
Scammonée 1re qual.	»	450	480

Opium Kara-Hissar l'oke 1er qualité	P	225	228
Gomme Adragante, assortie	»	25	30
» Adragante en feuilles	»	45	48
» Arabique assortie	»	—	—
Cuivre de Tocat	»	9	10
« de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	24	24
« d'Anatolie	»	24	24 20
Sésame de Roumélie, l'oke	»	5 5	5 10
Graine de lin de Roumélie 20 oques le kilé	»	38	40
» d'Anatolie	»	38	40
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	9	9 10
» de Crète.	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	6	—
» de Vourla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	6	—
» de Sultanine	»	5	—
Mastic de Chio	»	—	—
Coton Georgie	»	6	6 10
» Adana	»	7	—
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	5	5 20
Noisettes de Kerassonda le quintal	»	—	—
Encens, quint.	»	375	380
Safranum l'oke	»	320	—
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 20	4
« Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	
Savon de Candie	»	—	
» de Mételin	»	4	5

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE Jeudi 17 octobre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo et Pirée.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 233 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de:

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 P^tres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864

Tirage, le 1er décembre 1867. Les premiers lots sont florins 250,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le payement sur place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins: 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,900 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR:

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages: premier Lot		Florins 500,000	Prince Clary,	tirages 2	Florins 25,000
Emprunt de 1860, tirages	4	» 500,000	Saint Genois	» 1	» 50,000
Credit mob. 1858, »	4	» 250,000	Palfi	» 1	» 40,000
Emprunt de 1864, »	5	» 200,000	Waldstein	» 3	» 25,000
Prince Salm »	2	» 40,000	Rudolf	» 2	» 25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins: 250,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS A LOUER.

Rue Mésarlik 88, ancien N° 76

Pension Bourgeoise.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Διορισθέντες μετὰ προηγουμένην ἐξέτασιν σύνδικοι πρὸς ἐξέλεγξιν τῆς πτωχεύσεως τοῦ Ἰωάννου καπνεμπόρου προσκαλοῦνται ὅπως ἅπαντες οἱ δανεισταὶ ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ τῆς σήμερον παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπὴν καὶ συμφώνως τῶν 199, 198 καὶ 200 ἄρθρων τοῦ ἐμπορικοῦ κώδικος ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, εἰδοποιοῦνται προσέτι οἱ ὀφείλοντες ἢ οἱ κατέχοντες πρᾶγμα ἢ ἄλλο τι τοῦ πτωχεύσαντος, ὅτι ἀπαγορεύεται ἡ εἰς τὸν ῥηθέντα πτωχεύσαντα ἐπιστροφή, καθότι ταῦτα διὰ τῆς ἐπιτροπῆς καὶ τῶν συνδίκων θὰ παραδοθῶσιν εἰς τὴν ὁμάδα τῶν δανειστῶν, οἱ δὲ μὴ συμμορφωθέντες εἰς τοῦτο θέλουν εἶναι ὑπεύθυνοι διὰ τὰς συνεπείας.

11 Τζεμαζὶ ἐλ ἀχὶρ 1284.
28 7βρίου 1864.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς
(ὑπογ.) ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Διὰ τῆς ἀπὸ 24 Σαφὲρ 1284 εἰδοποιήσεως προσεκλήθησαν ἅπαντες οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Κυριτζῆ Γιάννη κατοίκου ἐν τῷ χωρίῳ Σουλτανιὲ τοῦ Βοσπόρου ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπὴν καὶ ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐπειδὴ δὲ τινες αὐτῶν μέχρι νῦν δὲν ἐνεφανίσθησαν, καὶ ἐπειδὴ μόνον κατὰ συμπερασμὸν 3,000 χιλιάδες γροσίων ὀφειλομένων καὶ εἰς τὸ πρᾶγμα ὑπάρχουσι, διὰ ταῦτα καὶ ἐκ δευτέρου προσκαλοῦνται οἱ μὴ ἐμφανισθέντες δανεισταὶ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπὴν καὶ ἐνδείξωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, διότι μετὰ τὴν λῆξιν τῆς προθεσμίας ταύτης θέλουσιν ἐνεργηθῆ τὰ δέοντα οἱ δὲ μὴ ἐμφανισθησόμενοι θ' ἀποκλεισθῶσιν τῆς ὁμάδας τῶν δανειστῶν.

AVIS.

AUX PERSONNES qui ont des OBJETS ANCIENS.

M. Richard achète et paie comptant tous les objets tels que : armes riches anciennes, sabres, fusils, pistolets, etc. ; porcelaines anciennes de Perse ou de Chine ; pendules anciennes ; léyn Idrik, vases, plateaux, aiguières, bassins, en argent, ou en cuivre ancien, gravé ou incrusté ; vieux livres sur parchemin ; anciens tapis riches du Khorassan ou de Perse, petits meubles turcs, grand coffres, petites tables, en nacre et en bois incrustés, etc. ; enfin toutes les choses qui sont belles et anciennes. — Il paie comptant, et si on le désire, il se rendra à domicile. — S'adresser tous les jours de 8 h. du matin à midi.

Petit-Champ à Péra, Rue Mézarlik, N. 70, au second étage.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL."

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine Galata,

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 23 Septembre, (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jeni djami H. à la T.		
6	55	2	1		de Buyuk-dére, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
7	55	12	1	30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Arnaout-keui.
8	20	18	2	30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	35	6	3	45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Cabatach et Bechiktach.)*
9	5	2	5	15	de Buyukd, Thérapia, Yénik, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechik Cabatach.
6	30	4	1		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7	20	11	1	30	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9	20	17	3	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6	30	8	1		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
7	55	14	1	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 2 h.
8	50	8	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	55	14	3	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10	35	8	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
2	35	4	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjouk, Scutari.
5	5	8	9	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jeni djami H. à la T.		
8	50	14	3		pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
7	50	5	2	15	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9	50	8	4		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
8	50	2	3	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé. *(Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
8	3	4	3	15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré.
1	20	6	7	50	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré. *(Retour direct au pont.)*
3	20	11	9	30	pour Bébek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé et Cavak.
2	50	14	9		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis)*
4	5	18	10	15	pour Roumeli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4	20	12	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
4	50	6	11		pour Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré (*)
5	50	8	11		pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keni. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3/4, en touchant aussi Béchiktach au retour.)
4	50	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé Arnaoutkeui.
5	20	8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3	20	2	9	30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-dére.
4	20	17	10	30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. *(Les vendredis exceptés.)*
4	50	4	11		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. *(Les vendredis touchant aussi Pacha bagtché.)* (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

A partir du Dimanche 1er/13 Octobre, jusqu'à nouvel avis.

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq.		Heures à la Turque		
7	15	1	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
		1		de Yénimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
6	45	2	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9	45	4		de Yenimahallé, Buyukdere, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	15	3	30	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2	20	8	30	de Buyukdéré, Thérap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2	30	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
3	45	10		de Yénimahallé, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franq.		Heures à la Turque (un Bat.)		
7	45	2		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Therapia, Buyukdere et Yenimahallé.
9		3	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
9	15	3	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdére.
1	15	7	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd-Yénimahallé.
3	15	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yénimahallé.
4	15	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
4	30	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere.
5		11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE
8 ocques.	85 fr.	2 francs
12 »	103 »	2.60
18 »	110 »	4. —
26 »	120 »	4.30
34 »	130 »	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

Orfévrerie Christofle

MARQUES DE FABRIQUE

CHRISTOFLE

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIDE

ALFÉ NIDE

CHRISTOFLE

MANUFACTURES

A PARIS, rue de Bondy, 56 ; — à CARLSRUHE (grand-duché de Bade.)

RÉCOMPENSES OBTENUES AUX EXPOSITIONS
Paris, 1839, 1844, 1849
TROIS MEDAILLES D'OR
Londres, 1855
PRIZE MEDAL
Paris, 1855
GRANDE MEDAILLE D'HONNEUR
Londres, 1862
DEUX MÉDAILLES
POUR EXCELLENCE DES PRODUITS.

AVIS IMPORTANT.

Pour éviter l'abus qui est fait journellement de notre nom et de nos tarifs, nous appelons la plus sérieuse attention sur les poinçons de notre Société indiqués ci-contre et dont tous les produits de notre manufacture sont revêtus.

Nous prions les consommateurs de nos produits qui n'ont pas de fournisseurs attitrés leur inspirant toute confiance, de s'adresser à nos REPRÉSENTANTS, maisons de vente véritablement spéciales qui, largement assortis de notre Orfèvrerie, se sont engagés par traité à ne vendre que nos produits et présentent à la fois avantage et sécurité.

CHRISTOFLE Ce.

ORFÈVRERIE DE TABLE
argentée et dorée.
ORFÈVRERIE D'ARGENT
COUVERTS ALFÉNIDE
SURTOUTS DE TABLE
et services de dessert.
OBJETS SPÉCIAUX
pour paquebots, restaurants, hôtels, cafés, etc
ARGENTURE ET DORURE
RÉARGENTURE DE TOUS OBJETS.

Nos REPRÉSENTANTS sont: à Constantinople, MM. NEUBAUER et Cie.

UNE INSTITUTRICE diplômée de grande expérience, enseignant à fond l'anglais, l'allemand, le français et l'italien, désire se placer ou donner des leçons.

S'adresser M. W. Christian Roth, libraire, Péra.

L'ADMINISTATION DU JOURNAL **La Turquie** Prévient MM. les Négociants que pour leur éviter des dérangements et des pertes d'un temps souvent précieux, elle vient de s'entendre avec l'Agence d'Affaires Commerciales et Industrielles de Galata, rue Voïvoda 15, en face la Bourse, pour recevoir toutes les annonces, avis et travaux de ville que l'on pourrait avoir à lui remettre.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

JEUDI, 17 OCTOBRE 1867 — 19 DJÉMAZI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire — JEUDI, 17 OCTOBRE 1867

2me Année. — N° 236.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 17 octobre

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 15 octobre, 5 h. 20 m. soir.

La *France* et la *Patrie* soutiennent qu'il faut exiger la stricte exécution de la convention de septembre.

La *Presse* assure que le gouvernement français oppose un *non possumus* complet à toute tentative de modification de la convention de septembre.

Paris, 16 octobre, 1 h. soir.

L'Empereur est arrivé. Il préside actuellement le conseil des ministres.

Paris, 16 octobre, soir.

Le *Journal des Débats* parle du projet qu'a la Prusse de consommer prochainement la réunion formelle du royaume de Saxe et des 4 principautés saxonnes avec la Prusse.

Florence, 16 octobre.

Deux nouveaux combats acharnés ont eu lieu entre les insurgés et les troupes pontificales. Les détails sont inconnus. Ménotti a pris le commandement général de la province de Frosinone occupée par les insurgés.

Les journaux de Florence combattent l'intervention française.

(*Service particulier de la* TURQUIE.)

Marseille, 16 octobre.

Le bateau des Messageries Impériales est arrivé. Blé, ferme, activité moindre. Nombreux arrivages Suifs, Graines. Bien tenus. Soies, Cocons, légère reprise. Cotons, calmes.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

La nouvelle d'un arrangement conclu entre les cabinets de Paris et de Florence, ayant trait à une modification de la convention de septembre vient d'être confirmée. Suivant des renseignements sûrs, après le décès du Pape actuel Pie IX l'Italie serait autorisée de prendre possession du domaine temporel du Saint-Siége et le patrimoine de St-Pierre se réduirait alors à la ville de Rome. Suivant une autre version le terme fixé à l'accomplissement des vœux de l'Italie serait encore plus rapproché. (*Débat.*)

On lit dans le *Débat* :

« On nous écrit ce qui suit sur les affaires de Rome: Des nouvelles directes de Rome arrivées constatent, avant tout, que les troupes italiennes se concentrent à la frontière et sont prêtes à se mettre en campagne. Il paraît qu'elles attendent des renforts d'artillerie pour passer la frontière. On prévoit qu'elles prendront position près de Rome, et occuperont le chemin de fer entre cette ville et Civita-Vecchia, évidemment pour empêcher le Pape de s'éloigner de Rome. On continue, du reste à dire que les bandes insurgées ne sont nullement appuyées par les populations. »

Des lettres de Vienne annoncent que le projet de voyage à Paris de l'impératrice d'Autriche serait définitivement abandonné, par suite de l'état de santé dans lequel se trouve la jeune souveraine.

L'empereur François-Joseph répondra seul à l'invitation de la cour des Tuileries. (*Patrie.*)

Le premier octobre 1867. — Nous voici arrivés au jour où la Constitution prussienne devient celle du Schleswig-Holstein, où le provisoire disparaît ainsi que les suites qui l'accompagnent toujours, et où, devenus sujets de la grande monarchie, nous avons les mêmes devoirs et les mêmes droits que nos concitoyens des anciennes provinces, et sommes soumis à ces mêmes lois sous lesquelles ils ont vécu jusqu'à présent et sont parvenus à un si haut degré de bien-être moral et matériel. Rien ne contribuera autant que l'introduction de la Constitution prussienne, à développer le sentiment de satisfaction qu'on éprouve à être Prussien. Les élections prochaines donneront au pays l'occasion de prendre sa part du pouvoir législatif, et de faire valoir ses intérêts particuliers au moyen des représentants qu'il élira. L'expérience nous montrera bientôt combien il est nécessaire de mettre de côté toute bouderie inopportune à propos du développement des rapports sociaux, et combien il est préférable de tenter de nous procurer une place avantageuse dans l'édifice commun qu'a élevé la Prusse. Nous y trouverons bon accueil si nous pouvons nous décider à nous convaincre que nous sommes maintenant Prussiens; ce qui n'est certes pas un malheur, si nous en croyons un homme célèbre par sa longue lutte en faveur de la liberté et adversaire irréconciliable du despotisme et de l'arbitraire, M. Braun, de Wiesbaden, député au Reichstag. Ajoutons que quelques-uns des meilleurs politiques de l'Allemagne du Sud ont prouvé sans réplique que tout ce qu'on disait de la Constitution réactionnaire de la Prusse et de la grande liberté qui règne dans l'Allemagne méridionale n'avait pas le moindre fondement. (*Gaz. de Flensbourg*).

Un nouveau traité postal, tout favorable aux relations des deux pays, vient d'être signé entre la Prusse et les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. (*Corresp. de Berlin.*)

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* assure, d'après des informations particulières de Paris qu'elle dit tenir de bonne source, que la France n'est nullement opposée à toute modification de la convention de septembre. Depuis que l'Italie a donné des preuves de sa force à l'intérieur et de sa fidélité aux traités, la France, dit le journal prussien, se place sur le terrain des faits existants. Elle reconnaît que certaines dispositions de la convention de septembre peuvent être rendues plus conformes à l'état réel des choses. Le gouvernement français partagerait avec le gouvernement italien l'opinion que aller au-devant de l'unité italienne accomplie, et maintenir l'autorité du Siége pontifical ne sont pas deux faits opposés et inconciliables.

Dans les provinces méridionales et surtout dans la Sicile la tranquillité publique n'a pas été troublée un seul instant et à Naples la démonstration qui a eu lieue, s'est volontairement dissoute, après avoir parcouru la Rue Toleds en chantant les hymnes à Garibaldi. Ici, à Florence, le palais du ministère de l'intérieur est encore gardé par une demi-compagnie d'infanterie, mais la tranquillité la plus parfaite n'a pas cessé de régner un seul instant pendant les deux derniers jours. (*Corresp. inter. italienne.*)

On nous assure que la commission chargée d'examiner les demandes d'intemnités des grands ducs de Toscane et de celui de Modène a achevé son rapport qui conclut au rejet de la majeure partie de leurs réclamations qui ont été trouvées très exagérées.

Le baron Natoli, sénateur et ancien ministre, est mort du choléra à Messine. (*Id.*)

La *Gazette de la Croix* publie des nouvelles du Mexique, en date du 28 août :

« Le ministre résident de Prusse, M. de Magnus, était suffisamment rétabli pour songer à quitter San-Luis de Potosi le 22 septembre. On l'attendait à Mexico le 29 septembre.

» Le prince de Salm Salm, qui réside en Prusse, avait invoqué l'intervention du ministre prussien des affaires étrangères et du ministère de Prusse à Washington, M. de Gerolt, en faveur de son frère, fait prisonnier à Queretaro et condamné à mort. M. de Magnus étant alors très-malade, M. de Gerolt s'adressa au secrétaire d'Etat Seward, qui, en effet, intercéda pour le prince de Salm auprès de l'ambassadeur du Mexique Romero. »

On sait que Juarez a commué la peine du prince en un emprisonnement de plusieurs années.

Nous avons annoncé récemment que M. Otterbourg, ministre des Etats-Unis à Mexico, a présenté à Juarez ses lettres de créance. Voici quelle a été la réponse du président aux paroles de courtoisie de l'envoyé américain :

« La satisfaction que j'éprouve, en toutes circonstances, à recevoir un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats Unis d'Amérique près du gouvernement de la République mexicaine, devient plus vive lorsque vous me déclarez que votre nomination est une preuve de la sympathie des Etats Unis pour le triomphe que le Mexique a obtenu, en défendant son indépendance et ses institutions libres. Les Etats-Unis ont donné partout leur appui moral à la cause du républicanisme, et à son maintien au Mexique, en soutenant les justes principes et les droits internationaux. »

« Dans leur lutte pour la cause de la République contre une intervention étrangère, le peuple et le gouvernement du Mexique ont apprécié et apprécient à leur juste valeur la sympathie du peuple et du gouvernement des Etats-Unis. Ceux-ci, par la grandeur de leur prospérité, ont démontré la justice de la politique qui leur fait considérer les principes de la non-intervention comme une des premières obligations des gouvernements dans leur respect pour les droits des nations. »

« Je vous remercie de vos souhaits bienveillants pour la prospérité du peuple mexicain. Je ne doute pas que je puisse compter sur votre coopération pour aider le gouvernement du Mexique dans son désir de cultiver et de rendre plus parfaites ses relations avec le gouvernement des Etats-Unis, de maintenir toujours une ferme amitié. et de favoriser les intérêts matériels des deux peuples. »

(*New-York Herald.*)

M. Ratazzi s'est comporté en habile politique dans la double arrestation de Garibaldi et dans celle des volontaires romains qu'il a fait consigner au St-Siége. Evidemment la mesure des concessions était comblée et il était impossible que M. Nigra couru à Biarritz, n'obtînt pas de l'Empereur Napoléon la suspension de l'envoi de l'escadre de Tculon à Civita-Vecchia.

Car le nœud gardien était à Toulon. Si la flotte de l'amiral Gueydon avait paru à Civita-Vecchia l'insurrection était découragée et les volontaires se seraient dispersés.

L'article 3 de la convention de septembre peut donc à son aise produire ses droits. Cet article 3 dit que l'Italie s'abstiendra d'attaquer les Etats du Pape; mais que quant aux Romains, ils auront le droit comme les autres peuples de changer leur gouvernement. Certes, si l'on voulait approfondir les choses tous les volontaires qui sont en armes dans les provinces de Viterbe et de Frosinone ne sont pas Romains, mais c'est une chose difficile et même impossible à vérifier. Un cordon de troupes italiennes serre le patrimoine de St-Pierre, mais s'il a la mission d'empêcher les sujets de Victor-Emmanuel de passer la frontière il ne peut pas empêcher les émigrés romains de jouir des bénéfices de l'article 3. (*Gaz. de Vienne*)

S. Exc. le président du Conseil des ministres a eu une longue conférence avec S. M. au palais Pitti. On assure que le gouvernement a déjà fait des démarches diplomatiques, que la France semble disposée à appuyer, pour la libération des 21 émigrés romains. On critique généralement la lettre que Garibaldi a fait publier aux *Quatre Vents* au sujet de sa prétendue libération *sans conditions* (notariées et dûment légalisées!) En toute hypothèse, c'est d'une maladresse et d'une naïveté rare. César *attendait les événements* et en profitait sans le dire, passait les fleuves sans le publier auparavant et triomphait des ennemis surpris. Comme quelques autres de nos généraux, Garibaldi a oublié ce proverbe italien : *uomo avvertito è mezzo salvato* (un homme averti en vaut deux!)

Les papiers et documents saisis dans la chambre occupée par le major hongrois Frigyesi, quand il fut arrêté ont en grande partie motivé l'arrestation du général Garibaldi. Nous croyons savoir qu'un comité de jurisconsulti, a eu communication de ces papiers et a été consulté par le ministère avant de télégraphier l'ordre d'arrestation.

La *Junte nationale Romaine* vient de publier un manifeste annonçant qu'elle renonce à être la directrice des efforts insurrectionnels et se retire du terrain politique!

Un grand banquet qui aura lieu prochainement au théâtre Pagliano, à l'occasion du Congrès de Statistique assisteront tous nos ministres et les représentants des nations étrangères. (*Gaz. intern. italienne.*)

LES IMPÔTS.

On divise les impôts en deux grandes catégories distinctes : les impôts directs et les impôts indirects. Nous nous occuperons des premiers qui, à leur tour, ont leurs subdivisions aussi. Elles sont assez nombreuses ; nous nous bornerons à en parler des plus importantes.

En première ligne nous placerons les impôts sur les personnes, impôts connus sous le nom de capitation et de contribution personnelle. C'est de toutes les taxes une des plus injustes, en ce sens qu'elle pèse sur tous les contribuables en général sans tenir compte de la diversité des moyens de chacun. Tous les citoyens, riches et pauvres, paient au fisc une somme égale, sous le prétexte que tous sont sujets du même Etat. Les règles de la proportionnalité, qui sont la base essentielle de tout impôt, sont donc méconnues. Aussi les économistes se sont-ils énergiquement élevé contre cette taxe inique ; si elle subsiste encore c'est grâce à sa modicité.

Les partisans de cet impôt soutiennent que tous, recevant de l'Etat la même protection, doivent la payer d'un prix égal. C'est précisément dans cette thèse que se trouve l'erreur. En effet, celui qui n'a que ses bras pour tout bien, reçoit-il de l'Etat la même assistance que le riche qui a des fermes, des maisons et autres propriétés foncières? Evidemment non. Donc cette taxe n'est pas basée sur les règles de la proportionnalité. Donc elle est injuste.

Il n'en est pas de même de celle sur la terre qui frappe chacun suivant la quotité des revenus qu'il possède et n'a rien qui puisse soulever la moindre objection pourvu que dans sa répartition on n'affecte pas les frais de la culture et le prix des produits. Ainsi assise, cette taxe peut être considérée comme la plus juste. Il n'en aurait pas été ainsi si les divers gouvernements avaient adopté l'idée de certains économistes anciens qui ne voulaient imposer que la terre et supprimer presque entièrement les autres taxes. La terre aurait ainsi supporté toutes les charges, et les propriétaires au lieu de consacrer, comme ils le font aujourd'hui, une partie de leurs revenus à l'amélioration du sol, auraient été obligés, pour subvenir aux exigences du fisc, de laisser souvent leurs fermes en friche, ainsi que cela arrive dans les pays où la propriété territorriale est taxée outre mesure.

Il ne suffit donc pas qu'une taxe soit juste en principe pour qu'on la porte à un chiffre par trop exhorbitant. Il faut surtout avoir en vue le principe économique suivant lequel on ne doit jamais, dans l'assiette des impôts, atteindre le capital; car dans ce cas au lieu d'obtenir les résultats qu'on se propose, on en arrive à de diamétralement opposés, et on ne ruine pas seulement le contribuable, l'Etat lui-même en est affecté tout autant.

L'impôt sur les maisons et constructions n'est pas moins juste que celui sur la terre. Il frappe la propriété dans ses revenus, qu'elle soit occupée par un locataire, ou par le propriétaire lui-même.

Quant à la taxe additionnelle sur les portes et fenêtres, nous ne saurions en dire autant. Cet impôt pèse généralement sur les pauvres qui n'ayant pas les mêmes moyens de l'acquitter que les riches, sont obligés souvent de se priver d'air et de sacrifier ainsi jusqu'à leur santé afin de pouvoir satisfaire aux exigences du ficc.

Si nous ne souhaitons point que cette taxe soit établie en Turquie, il est juste cependant, croyons-nous, que les maisons soient imposées. Voilà une ressource considérable pour le trésor et qu'on a eu le tort de méconnaître jusqu'ici.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

IX.

On sait que généralement le rôle des hommes dans les conjonctures où se trouvait en ce moment M. de Camors n'a rien de très aisé ni de très glorieux ; mais les ennuis communs de cette épreuve étaient aggravés pour lui par quelques réflexions particulièrement pénibles. Non-seulement son assistance était inutile, elle était redoutée ; non-seulement il n'était pas un soutien, il était un danger et une douleur de plus. Il y avait dans cette pensée une amertume que lui-même sentait. Sa générosité native et son humanité violentée tressaillaient pendant qu'il écoutait les cris farouches et les plaintes de détresse qui se succédaient presque sans relâche à son oreille. Il passa enfin sur la terre humide de ce jardin, sous cette froide nuit et sous la triste aurore qui la suivit, quelques heures pesantes.

Mme de Tècle était venue à plusieurs reprises lui apporter des nouvelles. Vers huit heures, il la vit s'approcher de lui d'un air tranquille est grave. — Monsieur, lui dit-elle, vous avez un fils.

— Je vous remercie... Comment est-elle?

— Bien. Je vous prierai d'aller la voir dans un instant.

Un demie heure après, elle reparut sur le seuil du vestibule et l'appela. — Monsieur de Camors ! — Et quand il fut près d'elle, elle ajouta avec une émotion qui faisait trembler ses lèvres : — Elle a une inquiétude depuis quelque temps. Elle a peur que vous ne l'ayez ménagée jusqu'ici pour lui prendre cet enfant... Si jamais vous aviez une telle pensée... pas maintenant, monsieur, n'est-ce pas ?

— Vous êtes dure, madame ! répondit-il d'une voix sourde.

Elle soupira. — Venez, dit-elle, et elle monta l'escalier devant lui. Elle ouvrit la porte de la chambre et l'y laissa entrer seul.

Son premier regard rencontra l'œil de sa jeune femme fixé sur lui. Elle était à demi assise sur son lit, appuyée sur des oreillers, et plus blanche que le rideau dont l'ombre douce l'enveloppait ; elle tenait serré contre elle son enfant endormi, qui était déjà couvert lui-même, comme sa mère, de dentelles blanches et de rubans roses. Du fond de ce nid, elle attachait sur son mari ses grands yeux étincelans d'une sorte d'éclat sauvage, où l'expression du triomphe se mêlait à celle d'une profonde terreur.

Il s'arrêta à quelques pas du lit, et la saluant de son meilleur sourire : — J'ai eu bien pitié de vous, Marie, lui dit-il.

— Merci, répondit-elle d'une voix faible comme un souffle. — Elle continuait de le regarder avec le même air d'effroi suppliant.

— Êtes-vous un peu heureuse maintenant ? reprit-il.

L'œil flamboyant de la jeune femme se porta rapidement sur le calme visage de son enfant, puis se redressa vers Camors : — Vous ne me le prendrez pas ?

— Jamais ! dit-il.

Comme il prononçait ce mot, ses yeux se voilèrent soudain, et il fut étonné lui-même de sentir des larmes glisser sur ses joues. Il eut alors un mouvement singulier : il s'inclina, saisit un des plis du drap, y porta ses lèvres, et, se relevant aussitôt, il sortit de la chambre.

Dans sa lutte terrible et trop souvent victorieuse contre la nature et la vérité, cet homme avait été une fois vaincu. — Mais il serait puéril d'imaginer qu'un caractère de cette trempe et de cet endurcissement eût pu se transformer ou même se modifier sensiblement sous le coup de quelques émotions passagères et de quelques surprises nerveuses. M. de Camors se remit vite de cette défaillance, si même il ne s'en repentit pas.

Il passa huit jours à Reuilly, remarquant dans la contenance de Mme de Tècle et dans les rapports de leur vie commune un peu plus d'abandon qu'auparavant. De retour à Paris, il fit faire avec une prévenance attentive quelques changemens dans les dispositions intérieures de son hôtel, afin de préparer à la jeune comtesse et à son fils, qui devaient le rejoindre quelques semaines plus tard, une installation plus large et plus confortable.

X.

Quand Mme de Camors revint à Paris et rentra dans la maison de son mari, elle y trouva les impressions navrantes du passé et les sombres préoccupations de l'avenir ; mais elle y apportait enfin, quoique sous une forme bien frêle, une puissante consolation. Assiégée de chagrins et toujours menacée d'émotions nouvelles, elle avait dû renoncer à nourrir elle-même son fils ; toutefois elle ne le quittait pas, car elle était jalouse de sa nourrice, et elle voulait être aimée du moins par lui. Elle l'aimait, quant à elle, avec une passion infinie ; elle l'aimait, parce qu'il était son fils et son sang, et le prix de ses douleurs ; elle l'aimait parce qu'il était désormais toute son espérance de bonheur humain; elle l'aimait parce qu'elle le trouvait beau comme le jour, — et il est vrai qu'il l'était, car il ressemblait à son père, et elle l'aimait encore à cause de cela.

Elle essayait donc de concentrer tout son cœur et toutes ses pensées sur cette chère créature, et dans les premiers temps elle crut y avoir réussi. Elle avait été surprise elle-même de sa tranquillité lorsqu'elle avait revu Mme de Campvallon, car sa vive imagination avait épuisé par avance toutes les tristesses que son existence nouvelle devait contenir ; mais lorsqu'elle fut sortie de l'espèce d'engourdissement où tant de souffances successives l'avaient plongée, lorsque ses sensations maternelles se furent un peu apaisées dans l'habitude, le cœur de la femme se retrouva dans le cœur de la mère, et elle ne put se défendre d'un retour d'intérêt passionné vers son gracieux et terrible époux.

Mme de Tècle était venue passer deux mois avec sa fille à Paris, puis elle était retournée à la campagne. Mme de Camors lui écrivait au commencement du printemps suivant une lettre qui donnera une idée exacte des sentimens de cette jeune femme à cette époque et du tour qu'avait pris sa vie de famille. Après de longs détails touchant la santé et la beauté de son fils Robert, elle ajoutait :

« Son père est toujours pour moi ce que vous l'avez vu. Il m'épargne tout ce qui peut

Voir le numéro du 16 Octobre.

REVUE DES JOURNAUX

Berlin, 7 octobre.

Il semblerait que sa netteté dût mettre la politique prussienne tout au moins à l'abri des imputations d'équivoque. Les ennemis de l'Allemagne nouvelle n'en persistent pas moins à prétendre que la vivacité avec laquelle se prononce le mouvement unitaire, devient pour l'homme d'Etat placé à la tête du cabinet de Berlin une source de perplexités ; que la Prusse, désireuse de dissiper les inquiétudes alarmantes d'une puissance voisine, aurait déjà contracté certains engagements difficiles à concilier avec le passage du Mein par la Fédération du Nord ; et de récentes déclarations confidentielles, — toujours dans le but d'attester les desseins pacifiques du gouvernement prussien. — seraient venues confirmer ces engagements.

De telles assurances, ajoute-t-on, devaient d'autant moins coûter à la Prusse, qu'elle redoute pour elle-même un contact plus intime avec les Etats du Sud, où des institutions plus libres auraient formé des esprits trop indépendants.

A quoi tendent de pareilles insinuations, il est aisé de le deviner. Quand on se sent abandonné par l'opinion publique et que tous les efforts pour la ramener seraient vains, on l'égare : c'est la ressource extrême des partisans désespérés. Les principaux ennemis de la Prusse, dans les Etats du Sud, se partagent en cléricaux, en révolutionnaires, en *particularistes*, proprement dits. Chacun de ces partis a dans son programme tout ce qu'il faut pour s'aliéner l'opinion, soit par l'épouvante, soit par le ridicule : les cléricaux, la rentrée en Allemagne de l'Autriche, moins M. de Beust et le gouvernement constitutionnel ; les révolutionnaires, la république par l'insurrection ; les particularistes, le rôle impossible rêvé par M. Frœbel pour la Bavière. Déjà les révolutionnaires ont la bonne foi de convenir que toute espérance leur échappe dans le Midi ; un de leurs coryphées, M. Oesterlen, laisse échapper cet aveu :

« L'établissement d'une confédération républicaine du Sud ne serait possible que par la Révolution ; mais la volonté et l'énergie nécessaires font défaut, »

Si les deux autres partis se montrent moins sincères pour leur propre compte, c'est qu'il leur en coûterait trop d'avoir la même franchise, ou qu'ils donnent pour fondement à leurs illusions des espérances assez peu patriotiques pour ne pouvoir être avouées.

Réduits à cet état d'impuissance, les adversaires de l'œuvre nationale consacrent leurs derniers efforts à en retarder le couronnement. De là les insinuations que nous avons relevées au début. On voudrait persuader aux populations du midi, impatientes de jouir des bienfaits de l'unité, que le gouvernement prussien les repousse, décourager ainsi toutes les ardeurs, et exploiter ensuite dans un intérêt particulier le sentiment qui ferait place à la déception.

L'extrême réserve de la Prusse envers le Sud, le soin scrupuleux avec lequel elle s'abstient de toute pression sur les gouvernements et le peuple d'au-delà du Mein, ont été transformés en parti pris de contenir le mouvement national dans sa forme et ses limites actuelles. Les déclarations si précises formulées par M. le comte de Bismarck, dans la séance du *Reichstag* du 24 septembre, ne devraient, cependant, laisser subsister aucun doute à ce sujet :

« Nous sommes convaincus, disait le ministre, que si la nation allemande, le Sud comme le Nord, veut l'unité, aucun gouvernement de l'Allemagne n'aura la force, aucun homme d'Etat allemand n'aura le courage, — je devrais dire plutôt l'absence de courage — d'empêcher cette union nationale... ; mais une pression exercée sur les Etats du Sud aurait plutôt un résultat contraire à celui qu'on voudrait attendre. »

Cette politique a un double mérite : elle se conforme rigoureusement à la lettre du traité de Prague et tend à élever l'unité germanique au-dessus de toutes les objections, en ne l'admettant que comme un acte spontané, volontaire, pur de tout ombre de violence. L'article II des préliminaires de Nicolsbourg stipule que le *lien national* qui doit unir le Nord et le Sud de l'Allemagne demeurera réservé *à une entente ultérieure*, et le gouvernement prussien, observateur religieux des traités, abandonne entièrement aux Cours du Sud une initiative qui, venant d'elles, fera éclater cette entente.

Il faut, de plus, que l'unité de l'Allemagne échappe à tous les reproches que l'unité italienne a dû essayer de la part de ses ennemis ; il faut qu'elle s'opère sans le secours des condottieri, ni de la révolution, sans généraux gagnés, ni fonctionnaires vendus, ni ministres infidèles au trône dont ils devaient être le ferme appui. Ce genre d'annexions précipitées, à la suite d'un moment d'ivresse populaire, peut, on l'a vue, s'expier chèrement plus tard. D'ailleurs, la Constitution fédérale du Nord ne menace dans le Midi l'existence d'aucun trône : elle laisse debout tout ce qui ne fait point obstacle à la force et à la prospérité de la nation, et c'est respecter le génie même de l'Allemagne.

Aissi consommée, en dehors de tout entraînement, de toute surprise, à la suite d'une démarche mûrement réfléchie et spontanée des Etats du Sud, l'unité germanique, en même temps qu'elle défierait toutes les critiques étrangères, s'établirait sur un fondement indestructible ; la volonté nationale, et recevrait ainsi toutes les garanties de solidité intérieure que le gouvernement prussien doit le premier lui désirer.

Les menées extrêmes des anti-unitaires dans l'Allemagne du Sud, ne trompent heureusement personne ; encore moins arrêtent-elles les manifestations, de plus en plus fréquentes, du sentiment national. Le ministre avait raison de le dire ; «une pression retarderait plutôt l'effet désiré. » Il semble que l'attitude expectante de la Prusse soit, en réalité, le meilleur stimulant pour les patriotes du Sud: vers les derniers jours de septembre, une Assemblée populaire du parti allemand en Wurtemberg adoptait, entres autres, la résolution suivante :

« Le seul moyen possible, le seul désirable qui s'offre à l'Allemagne pour réaliser son unité politique, est l'entrée des Etats du Sud dans la Fédération du Nord. Les traités d'alliance offensive et défensive et d'union douanière conclus avec la Prusse, quoique ne remplissant pas ce but (l'unité), garantissent au moins pour l'éventualité d'une guerre et dans les questions économiques, l'union du Nord et du Sud. Nous attendons de nos Chambres l'adoption pure et simple de ces traités. La Constitution fédérale du Nord n'est pas un obstacle au développement libéral des Constitutions de chaque Etat particulier, etc. »

Cet hommage rendu à la Constitution fédérale prouve assez, — disons-le en passant, — que la Prusse n'a rien à redouter du prétendu libéralisme des institutions du Sud.

Au banquet qui suivit la réunion dont nous venons de parler, plusieurs toasts furent portés à la santé du Comte de Bismarck, et les quelques lignes consacrées par la *Gazette populaire de Souabe* à expliquer cette démonstration chaleureuse, montrent bien que dans l'Allemagne du midi l'on ne croit guère au portrait que font de l'éminent homme d'Etat ceux qui le représentent comme opposé à tout nouveau progrès du mouvement national :

« Nous avons porté un toast au premier grand ministre que l'Allemagne ait eu depuis un demi-siècle, parce que ce ministre a fait entrer l'Allemagne dans la voie de développement la meilleure et, semble-t-il, la seule possible. Nous avons bu à sa santé, parce qu'il est assez grand pour ne pas se laisser éblouir par le succès, parce qu'il a fait prévaloir toutes les demandes justes des Hanovriens, des Nassoviens, des habitants de l'Electorat et de Francfort, parce qu'il a obtenu que l'emprunt de guerre de cette dernière ville retournât à la charge de l'Etat prussien. Nous lui avons fait une ovation, parce qu'il a su grandir avec sa mission politique, comme son coup d'œil s'est étendu avec l'horizon plus vaste qu'il doit embrasser ; parce que, également éloigné du féodalisme et du radicalisme, il n'est pas davantage atteint de cet entêtement qui veut avoir raison contre tout ; enfin, parce que dans ses discours et dans ses circulaires, il proclame une politique véritablement allemande. »

Quelques jours après la réunion de Stuttgard, le 3 octobre, une assemblée populaire du parti bavarois progressiste adoptait à Nurembourg des résolutions analogues. Enfin, le télégramme nous transmet aujourd'hui le compte rendu d'une Assemblée plus considérable encore que les précédentes, tenue le 6 octobre à Augsbourg, et dans laquelle on s'est prononcé avec plus de fermeté et d'unanimité que jamais en faveur de l'union du Nord et du Sud.

La *Gazette* (bavaroise) *de Kempten* indiquait d'avance, sous une forme populaire, le but de cette manifestation, quand elle écrivait, dans son numéro du 3 octobre :

« Il s'agit de donner un témoignage éclatant de notre conviction, de notre volonté, de nos sentiments allemands, d'attester que nous sommes et que nous serons, dans la joie comme dans la peine : avec le peuple allemand ; avec les Saxons, avec les Hessois, avec les Westphaliens, avec les Rhénans, avec les Prussiens, et jamais contre eux ni sans eux ! Quoi ! il manquerait à ce concert des peuples allemands : les Bavarois, les Franconiens, les Souabes ! Jamais. Il est temps que la moisson mûrisse ; ainsi, frères, partons pour Augsbourg ! »

Cet appel et d'autres semblables ont dû être écoutés; mille personnes, en effet, parmi lesquelles d'éminentes notabilités parlementaires, assistaient à la réunion.

L'écho de ces Assemblées retentira certainement au-delà des frontières ; à plus forte raison sera-t-il entendu dans les Chambres de la Bavière et de Wurtemberg, et dans les résidences des souverains du midi. Le jour où peuples, parlements et gouvernements du Sud seront unanimes à solliciter leur entrée dans la Fédération du Nord, « aucun homme d'Etat allemand », pour répéter les paroles ministérielles, n'aura l'absence de courage d'empêcher cette union nationale », doublement légitime, inscrite qu'elle est non-seulement dans la nature, mais dans le texte même de ce traité que les ennemis de l'Allemagne, en France surtout, opposent, sans l'avoir lu sans doute, à la réalisation de l'unité germanique, (*Corresp. de Berlin.*)

Voici, d'après le *Courrier des Etats-Unis*, la traduction de la proclamation de Juarez : *Benito Juarez, président constitutionnel des Etats-Unis mexicains.*

A mes concitoyens,

J'ai rempli mon devoir en convoquant le peuple à élire, dans l'exercice de sa souveraineté, les fonctionnaires auxquels il veut confier ses destinées. J'ai également rempli un autre devoir, inspiré par ma raison et ma conscience, en proposant au peuple plusieurs points de réforme de la Constitution, afin qu'il résolve à cet égard ce que lui dictera sa libre et souveraine volonté.

Mon administration n'a jamais eu, ni ne pourrait avoir une règle de conduite qui ne fût pas celle d'un respect fidèle pour la volonté nationale. Toutes les réformes mises à exécution durant mon administration ont eu pour but de développer et de perfectionner les principes de la Constitution de la République. Celles qui ont été proposées dans l'acte de convocation n'ont et ne sauraient avoir d'autre objet.

Les points qu'elles embrassent sont l'expression de mes plus intimes convictions. J'ai été amené à les proposer par une sérieuse médiation sur les faits passés, par l'expérience de quelques années de gouvernement et par les exemples de notre propre histoire, autant que de celle d'autres républiques, qui ont dans leurs sages institutions une garantie permanente de liberté, un gage de paix et une source de grandeur et de prospérité.

Cependant, certaines personnes ont voulu censurer la conduite du gouvernement ; et afin que mon silence ne laisse pas l'opinion s'égarer, j'ai cru devoir m'adresser à mes concitoyens.

Aujourd'hui que je suis revenu dans la capitale, je vois, comme j'ai vu dans une autre occasion semblable, que certaines personnes prétendent changer les conditions et la marche du gouvernement; mais mon devoir, que j'ai la ferme résolution de remplir, est de ne pas tenir compte de ceux qui représentent uniquement le désir d'un petit nombre d'individus, et non pas la volonté nationale.

Ici, l'on voit bien que ceux qui ont ces prétentions sont en petit nombre; ici l'on constate qu'ils ne représentent pas l'opinion d'une partie même un peu nombreuse de la capitale. Je ne crois donc pas nécessaire de m'adresser aux habitants de cette ville, dont le bon sens se manifeste en de telles circonstances. Je m'adresse aux habitants des Etats où l'on ne voit pas de près ce qui se passe, et où l'opinion pourrait bientôt s'égarer. Je m'adresse aux Etats, afin qu'ils puissent juger les faits avec rectitude, grâce aux leçons qu'ils ont de l'expérience d'autres temps.

On a prétendu distinguer mes propres opinions de celles de mes conseillers officiels. Les anciens considéraient que leur devoir de patriotes étaient accompli, et ils ont voulu se retirer du gouvernement au sortir de San-Luis pour cette ville. Aujourd'hui encore, ils ont demandé à se retirer, eux et ceux nouvellement nommés, pour me laisser en pleine liberté d'agir. Mais je n'ai pas cru devoir accepter leur démission, parce qu'il n'y avait pas désaccord d'opinion, et parce que je suis satisfait de la rectitude et de la loyauté de leurs intentions.

Mon unique aspiration est de se vir les intérêts du peuple et de respecter sa véritable volonté Je me suis toujours efforcé de faire tout ce qui était en mon pouvoir pour défendre et soutenir nos institutions. J'ai démontré, dans ma vie publique, que je sers loyalement ma patrie et que j'aime la liberté.

Mexicains, c'est à vous qu'il appartient de prendre librement une résolution sur les réformes que je vous ai proposées. Vous allez bientôt le faire, en même temps que vous nommerez les fonctionnaires qui doivent régir vos destinées. Je vous répéterai seulement que mon unique intention a été de vous proposer ce que je crois le meilleur pour vos plus chers intérêts, qui sont d'assurer la paix dans l'avenir et de consolider nos institutions. Je serais heureux si, avant de mourir je pouvais les voir consolidées pour toujours.

BÉNITO JUAREZ.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

La police vient de faire une bonne capture ; elle a été cette fois plus heureuse que lors de la poursuite de Manoli dont nous n'entendons plus parler. Elle a arrêté, assistée du cavass de la chancellerie, à bord d'un bâtiment français, le nommé Yanni Agrafidi, un des brigands le plus redoutable de la bande du célèbre Lefteri. On a trouvé sur lui deux montres, quelques livres turques et autres pièces en or, en tout une affaire de 7 à 8 mille piastres. Ce Yanni était au nombre de ceux qui ont attaqué et dévalisé la poste, il y a deux ans. Lefteri, d'après lui, serait réduit à la dernière extrémité, il chercherait le moyen de quitter Ismidt où il ne peut plus faire ses prouesses. Yanni a été envoyé au ministère de la police pour subir son interrogatoire.

—

Dans la nuit du 14 au 15 des voleurs se sont introduits dans une maison, sise dans la rue Bekiar. Ils ont enlevé une paire de boucles d'oreilles de prix, deux montres et plusieurs autres objets, le tout d'une valeur de 12 mille piastres environ. La police est à leur recherche.

—

Mardi soir vers 10 heures, dans la rue Simidji-Sokak, un repris de justice a frappé un grec de deux coups de couteau. Heureusement que les blessures ne sont pas graves.

—

Les individus qui avaient pris au jeu une montre et une chaîne à un jeune homme et dont nous avons parlé dernièrement, ayant su qu'une plainte avait été déposée à la police par celui-ci, lui ont remis l'autre jour en pleine rue ces deux objets et l'ont prié de ne pas donner suite à sa plainte lui disant que c'était une plaisanterie qu'ils avaient voulu lui faire.

—

A Bulbul-Déré, un individu s'étant pris de querelle avec sa maîtresse l'a frappée d'un coup de couteau. Au moment où il se disposait à prendre la fuite, des zaptiés qui se trouvaient dans les environs l'ont arrêté et conduit au poste.

THÉATRE FRANÇAIS.

Mademoiselle Monteaux a débuté avant-hier soir dans *le verre d'eau*, comédie en 5 actes de M. Scribe. Cette artiste a interprété avec talent le rôle qui lui a été donné. Sa diction est parfaite, son jeu simple et naïf, qualité rare aujourd'hui où les ingénuités visent en général à la grande coquette, soit en surchargeant leur toilette qui n'a plus rien de la jeune fille, soit en soulignant par trop les mots à effet. Mademoiselle Monteaux a évité ces travers, et nous pouvons dire que c'est la première vraie ingénue que nous avons eu depuis la fondation du théâtre français dans notre ville.

Quant à Madame Riquier, plus on la voit, plus on l'apprécie. Elle ne fait certes pas regretter les *Dames aux Camélias* et les *Adrienne Lecouvreur* des années précédentes.

Madame Manneville qui remplissait un rôle difficile et ingrat s'en est très bien tiré ; aussi le public l'a-t-il applaudi à plusieurs reprises.

Monsieur Roméal a été parfait dans Balingbroke; voilà un rôle qui est dans ses cordes et dont il a su tirer le meilleur parti. Qu'il nous permette seulement une petite observation. Avec une diction aussi correcte que la sienne, nous sommes persuadé qu'il ferait beaucoup plus d'effet s'il disait un peu moins vite.

M. Miegeville a fait de grands efforts pour ne pas tomber dans le comique, mais on ne peut pas forcer la nature. Il a besoin d'être encouragé.

Ce soir relâche à cause des répétitions générales de la *Vie Parisienne* qui sera donnée demain.

L'ADMINISTRATION DU JOURNAL

La Turquie

Prévient MM. les Négociants que pour leur éviter des dérangements et des pertes d'un temps souvent précieux, elle vient de s'entendre avec l'Agence d'Affaires Commerciales et Industrielles de Galata, rue Voïvoda 15, en face la Bourse, pour recevoir toutes les annonces, avis et travaux de ville que l'on pourrait avoir à lui remettre.

---

m'être épargné ; mais évidemment la fatalité à laquelle il a obéi persiste sous la même forme. Cependant je ne désespère point de l'avenir, ma mère chérie. Depuis que j'ai vu cette larme dans ses yeux, la confiance est rentrée dans mon pauvre cœur. Soyez sûre, mère adorée, qu'il m'aimera un jour, ne fût-ce qu'à travers son fils, qu'il commence à aimer tout doucement, sans s'en apercevoir. D'abord, vous vous en souvenez, ce n'était rien pour lui, cet enfant, pas plus que moi ; quand il le surprenait sur mes genoux, il l'embrassait gravement du bout des lèvres : — Bonjour monsieur ! — puis il se sauvait; il y a juste un mois, — j'ai marqué la date, — ce fut : —Bonjour, mon fils,... vous êtes joli ! — Vous voyez le progrès ? Et savez-vous enfin ce qui s'est passé hier ? J'entre chez Robert sans aucun bruit, la porte étant ouverte ; qu'est-ce que j'aperçois, ma mère ? M. de Camors, la tête coulée sous le capuchon du berceau et riant à ce petit être qui lui riait ! Je vous assure qu'il a rougi ; il s'est excusé. — La porte était ouverte, a-t-il dit, je suis entré. — Il n'y a pas de mal, ai je répondu.

« Il est bizarre quelquefois, M. de Camors: il dépasse avec moi les limites convenues et nécessaires. Il n'est pas seulement poli ; il se met en frais. Hélas ! en d'autres temps, ces grâces seraient tombées sur mon cœur comme une rosée du ciel ! Maintenant cela me gêne un peu. Hier soir par exemple (autre date !), je m'assois suivant l'usage devant mon piano après le dîner ; il lit un journal au coin de la cheminée. L'heure habituelle de ses sorties se passe. Me voilà fort surprise. Je jette un regard furtif entre deux arpéges ; il ne lit plus, il ne dort pas ; il rêve. — Il y a quelque chose de nouveau dans le journal ? — Non, non, rien du tout. — Encore deux ou trois arpégas, et j'entre chez mon fils. Je le couche, je l'endors, je le dévore et je reviens. Toujours M. de Camors. — Et puis coup sur coup : — Avez-vous des nouvelles de votre mère ? Que dit-elle? Avez-vous vu Mme Jaubert ? Avez-vous lu cette *revue* ? — Enfin quelqu'un qui veut causer. Autrefois j'aurais payé de mon sang une de ces soirées, et on me la donne quand je ne sais plus trop qu'en faire.

« Cependant je me souviens des conseils de ma mère : je ne veux point décourager cette nuance, je me fais un petit air de fête, j'allume quatre bougies d'extra, j'essaie d'être aimable sans être coquette, car la coquetterie ici serait une honte, n'est-ce pas, ma mère? — Enfin nous bavardons, il chantonne deux airs au piano, j'en joue deux autres, il dessine un petit costume russe pour Robert l'an prochain ; puis il me parle politique. Ceci m'enchante. Il m'explique sa situation à la chambre. Minuit sonne. Je deviens remarquablement silencieuse. — Il se lève: —Puis-je vous serrer la main en ami?— Mon Dieu oui ! —Bonsoir, Marie, — Bonsoir.

« Oui, ma mère, je lis dans vos pensées : il y a là un danger ; mais vous l'avez montré, et je crois d'ailleurs que je l'aurais aperçu toute seule. Ne craignez donc pas. Je serai heureuse de ses bons mouvemens, je les encouragerai de mon mieux ; mais je ne me hâterai pas d'y voir un retour sérieux vers le bien et vers moi. Je vois ici dans le monde des accommodemens qui me révoltent. Au milieu de mon malheur, je reste pure et fière ; mais je tomberais dans le dernier mépris de moi-même, si je m'exposais jamais à être pour de Camors l'objet d'une fantaisie. Un homme si déchu ne se relève pas en un jour. Si jamais il revient vraiment à moi, il m'en faudra de bien graves témoignages. Je n'ai pas cessé de l'aimer, et peut-être s'en doute-t il ; mais il apprendra que, si ce triste amour peut briser mon cœur, il ne peut l'abaisser, et je n'ai pas besoin de dire à ma mère que je saurai vivre et mourir bravement dans ma robe de veuve.

« D'autres symptômes me frappent encore, Il a plus d'attentions pour moi quand elle est là. C'est peut-être convenu entre eux, mais j'en doute. L'autre soir, nous étions chez le général. Elle valsait, et M. de Camors était venu s'asseoir par une faveur rare à côté de votre fille. — En passant devant nous, elle lança un regard, un éclair... Je sentis la flamme. Des yeux bleus peuvent-ils être féroces ? Il paraît. Je n'ai pas assurément l'âme tendre pour elle, elle est ma cruelle ennemie : mais, si jamais pourtant elle souffrait ce qu'elle ma fait souffrir,... oui, je crois que je la plaindrais.

« Ma mère, je vous embrasse. J'embrasse nos chers tilleuls. Je mange leurs petites feuilles nouvelles comme autrefois. Grondez-moi comme autrefois, et aimez surtout comme autrefois votre Mary. »

Cette sage jeune femme, mûrie par le malheur, observait tout, voyait tout et n'exagérait rien. Elle touchait dans cette lettre aux points les plus délicats de la situation de M. de Camors, et même de ses secrets sentimens, avec une justesse précise.

M. de Camors n'était nullement converti, ni près de l'être ; mais ce serait aussi méconnaître la vérité humaine que d'attribuer à ce cœur d'homme ou à tout autre une impassibilité surnaturelle. Si les sombres et implacables théories dont M. de Camors avait fait la loi de son existence pouvaient triompher absolument, elles seraient vraies. Les épreuves qu'il avait subies ne l'avaient pas transformé, mais elles l'avaient ébranlé. Il ne marchait plus dans sa voie avec la même fermeté. Il s'écartait de son programme. Il avait été pitoyable pour une de ses victimes, et comme un tort en entraîne toujours un autre, après avoir eu pitié de sa femme, il était près d'aimer son enfant. Ces deux faiblesses s'étaient glisées dans cette âme pétrifiée comme dans les fentes d'un marbre, et y germaient : deux germes imperceptibles d'ailleurs. L'enfant l'occupait à peine quelques minutes chaque jour ; pourtant il y pensait, et rentrait parfois chez lui un peu plus tôt que de coutume, secrètement attiré par le sourire de ce frais visage. La mère était pour lui quelque chose de plus. Ses souffrances, son jeune héroïsme, l'avaient touché. Elle était devenue à ses yeux une personne. Il lui découvrait des mérites. Il s'apercevait qu'elle était très instruite pour une femme, et prodigieusement pour une Française. Elle comprenait à demi-mot, savait beaucoup et devinait le reste. Elle avait enfin ce mélange de grâce et de solidité qui prête à la conversation des femmes dont l'esprit est cultivé un charme incomparable.

Habituée dès l'enfance à sa supériorité comme à son jolie visage, elle portait aussi simplement l'une que l'autre. Elle se donnait aux soins de son ménage comme si elle n'eût pas eu d'autres idées dans la tête. Il y avait des détails d'intérieur qu'elle n'abandonnait pas aux domestiques.

(*Sera continué*)

VARIÉTÉS.

Un journal américain rapporte qu'un Allemand, statisticien et entomologiste distingué, s'occupe, depuis plusieurs années, à calculer *le nombre de puces qui peuvent exister en même temps sur la surface de la terre*. Il a fait un grand nombre d'expériences, de toute sorte sur des animaux sauvages et apprivoisés, vivant sous les climats les plus divers et servant de proie à ces insectes. Le résultat de ces expériences avec l'estimation du nombre des animaux de ce genre qui vivent sur le globe servira de base à ses calculs.

C'est seulement sur les animaux à peau tendre, paraît il, qu'on trouve des puces. La tribu des pachydermes est visitée par des parasites beaucoup plus puissants.

Je crois qu'il sera curieux de savoir le chiffre résultant du travail de cet Allemand passionné pour la statistique. — Mais j'ai bien peur que son calcul ne puisse être rigoureusement juste, et qu'il ne puisse donner un total exact des puces existant en *même temps* sur la surface du globe. — Car enfin, — il faut tout prévoir, — on peut bien admettre qu'au moment même de la publication du chiffre un de ces intéressants animaux trouve la mort sous la dent d'un caniche, ou entre le pouce et l'index d'une jolie femme en chemise.

—

Baudelaire était de ceux auxquels a été départie une originalité, mais il l'avait doublée d'une originalité d'emprunt qui prenait plaisir à s'exagérer elle-même. Une de ses grandes joies, au temps où il était dans toute l'expansion de sa virilité, était de causer aux bourgeois des terreurs insensées.

Voyez-vous cet homme à la mine grave et presque recueillie arriver dans un salon. La maîtresse de la maison, qui avait ouï dire qu'elle avait affaire à un poëte et qui tenait à faire parade de ses relations littéraires, s'empressait au-devant de lui, sollicitait avec instance, implorait sur tous les tons. Baudelaire alors, tranquillement et en dissimulant un sourire sarcastique errant sur le coin de la lèvre, s'adossait à la cheminée et du ton le plus naturel :

— *La Charogne.*

Vous jugez l'effet. Cet effet là produit en petit comité était bien réellement celui que Baudelaire avait voulu produire aussi sur le public. Il avait compris que le meilleur moyen pour attirer la foule c'était de casser quelques carreaux. Il avait cassé. Puis ce qui n'avait d'abord été qu'un procédé était devenu une seconde nature.

Qu'on ne s'y trompe pas cependant. Il y avait l'étoffe d'un grand écrivain dans cet excentrique de parti pris, dont les violences préméditées étaient souvent le faux nez de pensées sérieuses et éloquentes.

Ce qui atteste mieux que tous les commentaires la valeur incontestable du poëte, c'est que personne n'a pu copier sa manière sans tomber dans l'odieux et le ridicule. D'aucuns ont essayé de parodier ses défauts, ils n'y ont que trop bien réussi, mais sans pouvoir s'approprier une seule de ses qualités.

—

Comment donc se nommait cet interrupteur forcené, qui est mort l'année dernière ? ce bavard éternel qui ressemblait à Grassot, et qui faisait le plus grand tort au gouvernement, tout en ayant soin de protester de son amour pour la dynastie impériale ? Le marquis de Boissy ?

Eh bien ! mon excellent ami Jules Richard a repris la thèse de M. de Boissy sur les décorations étrangères avec cette différence que le sénateur repoussait la concurrence, tandis que notre collaborateur est complètement désintéressé dans la question.

Jules Richard a fait un raisonnement bien simple; c'est que tout à l'entour de la France, à peine la frontière dépassée, la Légion d'honneur devient une décoration étrangère ?

Je connais un Portugais qui est chevalier de la Légion d'honneur; il disait à un Parisien de nos relations qui est chevalier du Christ :

— Je changerais bien volontiers avec vous !

D'autre part, il est plus d'un légionnaire français qui connaissant la valeur des ordres, changerait aussi son brevet contre celui de l'Annonciade, de la Toison-d'Or ou de la Jarretière.

La décoration étrangère est un certificat mondain; le ruban tranche la monotonie de l'habit noir, et les femmes aiment à voir à votre boutonnière cette aile de papillon qui manque à la livrée de leur domestique.

Ne pas être décoré — c'est une recommandation auprès d'un parti tout entier.

A l'Académie, le clan des *boudeurs* est assez bien composé, comme vous allez voir :

1 M. Berryer,
2 Le comte de Falloux,
3 M. Dufaure, un ancien ministre !
4 M. Dupanloup,
5 Le comte de Montalembert,
6 M. Prévost-Paradol.

Et quand un curieux, dans une séance publique demande à voir une de ces célébrités, le cicerone lui dit tout bas :

— C'est ce monsieur, à droite... celui qui n'est pas décoré !

Il y a sur l'ordre de Charles III, qui est bleu, un joli mot de Barrière :

— Le bleu, c'est la Légion d'honneur des blondes.

En somme, le ruban, quel qu'il soit, est très utile en voyage ; il ouvre dans plusieurs capitales certains cercles fermés au vulgaire.

Pourquoi, d'ailleurs, un prince n'offrirait-il pas en souvenir un bout de son ruban, comme une femme une mèche de ses cheveux ?

Le vicomte X..., un charmant cavalier, s'est fait faire une petite rosette des cheveux de sa maîtresse, et s'est décoré lui même de cet ordre galant.

Il n'a pas eu besoin d'autorisation, et n'a payé aucun droit de chancellerie.

Je le dénonce à Jules Richard.

Au fait, si le vicomte était surpris, je ne sais trop s'il ne serait pas condamné à l'amende.

Il y avait l'année dernière encore, à la chancellerie, un certain général Mézières qui n'entendait pas raillerie à ce sujet.

Ce brave et excellent homme est mort à l'âge de soixante et dix neuf ans, n'ayant pas encore digéré le mot d'un postulant à la Légion d'honneur.

Ce postulant, voulant glisser adroitement dans la conversation une phrase agréable au général, se mit à fouiller la collection du *Moniteur*, les annuaires militaires et toutes les publications spéciales. Il lui fut impossible de trouver un campagne à l'actif du général Mézières.

C'était sans doute un officier d'administration ayant fait son chemin dans les bureaux: je n'ai pas approfondi la question.

Quoiqu'il en soit, le postulant ne trouva que ce compliment à faire :

— Ah ! général, vous portez un nom bien connu... dans le département des Ardennes!

Il y a des gens qui poussent la vanité jusqu'à la demence. Un industriel parisien était allé un jour jusqu'à Constantinople pour faire hommage au sultan d'un choix de ses productions.

Le sultan ne jugea pas à porpos d'accorder le Medjidié à notre voyageur; celui-ci reçut simplement une magnifique tabatière.

Eh bien ! je l'ai vu à un bal de l'ambassade ottomane à Paris ; il avait détaché le dessus de la tabatière, et, l'ayant percé d'un petit trou pour y passer un ruban, il portait sa tabatière au cou !

—

On a déjà tant trouvé d'inventions qui toutes devaient prévenir et empêcher les accidents de chemins de fer, et qui toutes aussi n'ont donné aucun résultat effectif, qu'on n'ose plus guère croire à celles qui se produisent.

En voici une cependant qui semble appelée à un avenir moins problématique. L'inventeur est un mécanicien nommé Coutaret ; il a pu arriver jusqu'à l'Empereur et soumettre à Sa Majesté un système nouveau qui permettrait, en cas de danger, de séparer instantanément la machine et le train, et provoquerait en outre l'arrêt presque subit de ce train.

L'Empereur a ordonné qu'une commission statuerait sur la valeur de ce système, et désignerait un chemin de fer sur lequel les expériences seront faites

—

Lunette sous-marine. — Des expériences intéressantes ont été faites ces jours derniers au canal Saint-Martin. Il s'agissait d'éprouver la supériorité d'une lunette sous-marine destinée à inspecter la carène des vaisseaux.

L'une des extrémités de cette lunette se place sous l'eau, auprès de la partie que l'on veut examiner: à l'autre extrémité non immergée s'applique l'œil de l'observateur. Les expériences, dirigées par M. Boisseau aîné ont pleinement réussi, à tel point qu'à un mètre et demi de profondeur on a pu voir avec la plus grande netteté deux traits tracés au crayon par un des témoins sur une feuille de papier.

Cette invention est destinée à rendre de grands services à la marine.

—

« Savez-vous, dit M. Villemot, dans la comédie contemporaine, que je suis sérieusement inquiet de l'idée que peuvent emporter de nous les étrangers qui sont venus rendre visite au peuple le plus spirituel de la terre. Très probablement, la France tient en réserve dans ses flancs des forces qui se produiront plus tard; mais, provisoirement, la génération actuelle incline à l'ineptie et à l'hébêtement.

Je ne médirais pas autrement de la littérature de l'Alcazar, si elle gardait sa place modeste dans les déjeuners des commis voyageurs. Mais quand je considère que l'élite de la société, les jeunes fonctionnaires de l'Etat, les jeunes filles cueillies dans les meilleures familles pour élever les mères de l'avenir, ont pour délassement favori d'imiter des grotesques en réputation, de chanter des turpitudes dont tout l'esprit consiste dans une recherche de vulgarité, que tout ce monde rit pendant six mois sur une bêtise que l'on se répète d'écho en écho, je suis bien obligé, de prononcer le *caveant consules* ! »

—

Ces diables d'Allemands n'en font jamais d'autres.

L'un d'eux — on parlait du *Grand* et du *Petit Moniteur* — souligna d'un fin sourire cette appréciation :

Lé brémier, dit-il, èdre lé bère, lé ségond, lé fils, mais jé né vois pas lé *sain d'esprit*.

Le Saint Esprit, S. V. P.

—

M. Eugène Schnerb donne, dans la *Situation*, un mot de Jules Noriac qui réjouira le cœur de M. Mirès :

Le mot de la fin n'est pas vieux, — il date de quelques heures.

Jules Noriac rencontre un docteur de ses amis.

— Quel air préoccupé ! lui dit-il ; qu'as-tu donc ?

— Je viens de faire une opération affreuse...

— Est-ce que tu aurais acheté du Mobilier ?

—

M. Edouard Siebecker a publié dans le *Courrier français* un article très carré, en réponse aux critiques qui lui ont été adressées à propos de son étude biographique sur le docteur Véron.

Le respect dû aux morts, principal argument employé contre lui, me rappelle une question qui me fut adressée, un jour par un de mes amis.

Nous marchions en devisant ; un corbillard vint à passer, j'ôtai vivement mon chapeau.

— Tu connais ce monsieur, me demanda-t-il?

— Pas le moins du monde.

— Alors pourquoi le salue-tu ?

— Mais parce que... parce que...

Je pataugeai pendant dix minutes sur le respect, sur ce dernier témoignage, sur le connu, l'inconnu, etc., etc.

— Bref, lui dis-je, c'est l'*usage* !

— Eh bien ! dit-il, c'est par cette raison que tu aurais dû commercer, car je te défie d'en trouver une autre.

J'estime que mon ami avait dit vrai.

—

Quelle différence y a-t-il entre le quatrième officier de la chanson de Malborough et un porteur d'obligations du Crédit mobilier?

— Aucune.

— Parce que ?

— Parce que ni l'un ni l'autre ne porte rien.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 16 octobre	34 17
Clôture	du 16 octobre	34 20

Semaine Financière.

—

A. S. Exc. M. DE FORCADE LA ROQUETTE, *Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.*

(Deuxième lettre.)

Monsieur le Ministre,

La paix est assurée, dit l'Empereur aux populations qui l'acclament ; la paix est certaine, dit M. le ministre d'Etat, sous toutes les formes et dans tous ses discours ; la paix ne peut être troublée, disent les organes officiels les plus autorisés ; et, malgré ces déclarations, le doute persiste, l'opinion s'obstine à prévoir des complications politiques prochaines ; les capitaux inactifs s'accumulent ; ils résistent à tous les appels ; ils ne veulent s'engager dans aucune entreprise, et le corps social tout entier est frappé de marasme.

La cause véritable de cet état fâcheux, que nul effort ne peut vaincre, vient-elle des préoccupations qu'engendre soit la terreur de la guerre, soit l'appréhension d'événements politiques d'une autre nature ? L'avenir apparait-il tellement sombre que l'abstention des capitaux soit justifiée ? Les craintes qui produisent la langueur générale contre laquelle se raidit en vain le gouvernement, ont-elles leur source dans la politique extérieure ou intérieure ? La cause effective, la cause dominante n'est pas-là ; elle est dans un autre ordre d'idées que l'on néglige. Permettez-moi, Monsieur le Ministre, la démonstration de cette opinion.

L'inquiétude des esprits, dans une nation, ne se divise pas, elle se traduit sous tous les aspects ; et si la crainte qui arrête l'essort des affaires et rend les capitaux craintifs était politique, elle aurait un effet général. Or, depuis quatorze ans, jamais les capitaux ne se sont portés avec plus de confience sur le Rente, sur les actions et obligations de chemins de fer.

L'importance des rentes émises pendant cette période représente un capital effectif de trois milliards, et, malgré ce chiffre énorme, les titres manquent à la place. Chaque année, depuis le même laps de temps, les compagnies de chemins de fer émettent pour plus de trois cents millions de nouveaux titres; ils sont aussitôt enlevés et ne reparaissent plus. N'est-ce pas là un symptôme irrécusable que l'inquiétude des esprits vient d'un sujet particulier et spécial ? Si cette inquiétude naissait d'une cause générale, chaque jour, banquiers et receveurs généraux recevraient ils de tous les points de la France à la fois, plus d'ordres d'achats que d'ordres de ventes ?

Les placements définitifs en fonds publics, les emplois de capitaux en propriétés immobilières, attestent la confiance, et démontrent de la manière la plus saisissante une tranquillité d'esprit complète. Et cependant, l'état de langueur des affaires ne peut être nié. Cet état s'affirme d'une façon irrécusable, par la somme énorme des capitaux inactifs, par le portefeuille de la Banque chaque jour plus faible. Il y a donc dans la Société un trouble général, une perturbation morale qui amènent cet étrange phénomène, en dehors de toute considération politique

Oui, il y a trouble et perturbation. D'où provient le mal que chacun signale et dont nul n'indique la cause réelle ? C'est ce que je dois expliquer avant de vous faire connaître les bienfaits que l'Union aurait produits.

§

L'expérience, cette précieuse science que tout le monde estime fort et qui est pourtant généralement negligée, apprend que le corps social a toutes les imperfections du corps humain ; ils sont, l'un et l'autre, dominés par des principes analogues, ils se dirigent par des règles semblables. Qu'on amène, sans transition, dans le Nord, un homme dont le tempérament s'est fait aux ardeurs du soleil du Midi; il ne périra pas pour cela ; sa constitution ne subira pas un choc tel qu'il meure tout à coup ; mais il languira, et ses organes affaiblis n'auront plus la même souplesse, la même puissance.

Telle a été l'influence de la révolution économique à laquelle la France a été soumise. Le régime protectioniste qui existait antérieurement n'était pas le fruit d'un caprice ; l'expérience l'avait enfanté, et le temps en avait consacré l'excellence. A chaque bouleversement politique, ses bienfaits avaient éclaté avec une telle évidence qu'ils devaient le protéger contre les innovations brutales Comment, avant de prendre une résolution suprême, n'a-t-on pas approfondi ce qui s'est passé après 1815, 1830 et 1848 ? Comment a-t-on négligé l'étude du fait identique qui s'est produit à la suite de ces trois révolutions? Ce fait, le voici :

A chacune de ces trois époques, après l'ébranlement éprouvé par le corps social tout entier, la France, dès que l'ordre était rétabli, retrouvait subitement et comme par enchantement, une si exubérante vitalité, que non-seulement son travail suffisait pour réparer les ruines, les désastres que les révolutions enfantent, mais ses richesses reprenaient avec une rapidité inouïe la marche ascendante un instant interrompue. Tel était le fruit du système commercial alors en vigueur. Pour quel motif a-t-on porté la perturbation dans les affaires en renversant un régime dont les bienfaits s'affirmaient ainsi? Parce qu'on a oublié que les questions douanières ne se règlent pas au moyen de théories, les faits les dominent, et les faits seuls servent à résoudre ces problèmes délicats

L'industrie française était-elle assez avancée pour subir la redoutable concurrence de l'industrie anglaise ? Nous le croyons, et l'Exposition universelle a démontré avec une telle vérité notre supériorité, qu'elle semble au premier abord justifier les résolutions du gouvernement. Quand ensuite on consulte l'accroissement de valeur de la propriété foncière dans les pays vinicoles, on reconnait des avantages qui, sous ce rapport encore, justifient le traité de commerce.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, ces résultats n'attestent ni l'utilité, ni les bienfaits du nouveau régime économique, ils démontrent seulement que cette transformation aurait pu nous être plus funeste. L'opinion réelle et générale du pays, bien plus que l'opinion apparente, était instinctivement hostile à ce changement. Les économistes, tous purs théoriciens, sont généralement partisans du libre-échange, pour eux, le mot liberté suffit à tout, et leur fait tout accepter avec une incroyable facilité ; en écrivant, ils établissent par mille et mille raisons la justesse de leur opinion, et après avoir répété longtemps, et longtemps poursuivi la même idée, après avoir, pendant un demi-siècle, saisi toute occasion de montrer l'imperfection du régime protectioniste, ils sont parvenus à créer une opinion factice et à l'entrainer vers les erreurs les plus graves.

Ils ne se sont pas préoccupés de savoir si la France avait les relations commerciales et maritimes de l'Angleterre ; si son génie l'emporte facilement, comme les Anglais, à travers les mers pour fonder des colonies ; si elle possède les immenses fortunes commerciales, et industrielles de Londres, Liverpool, Manchester ou Glasgow ? Est-elle en possession du droit d'aînesse, qui consolide les grandes fortunes manufacturières et maintient l'industrie dans la famille? A-t-elle la liberté d'association commerciale? Ses voies de communication sont-elles complètes ? Pouvait-elle, sans inconvénient, faire l'épreuve du nouveau régime sous un gouvernement nouveau, dont les racines dans les masses sont réelles, mais qui n'a pas acquis la consécration du temps ?

Les doutes se multiplient sous la plume ; je m'arrête. En un mot, ni le pays qui travaille, ni la propriété, ne demandaient ce changement, et l'industrie comme le commerce le redoutaient. Pourquoi nous y avoir condamnés ? L'expérience du passé était pourtant éloquente.

En 1776, Louis XVI avait encouragé l'indépendance de l'Amérique, et, par son concours, contribué à la constitution des Etats-Unis ; il fallait racheter cette preuve de malveillance et conquérir à tout prix la faveur de l'Angleterre. De là, le traité de 1786 encouragé par les économistes, les rêveurs du temps. Ce traité a, plus que toute autre mesure, activé les malheurs de la révolution ; il a, plus que les libertés accordées, nui au gouvernement Ces libertés ont permis de s'affirmer aux passions des victimes du régime enfanté par le traité de commerce ; elles ont été le moyen, non la cause.

Il semble que, de nos jours, une situation analogue a produit le même résultat. En 1859, la guerre d'Italie avait atteint, dans leurs possessions presque séculaires, les familles souveraines de l'Europe. Cette guerre, par les mécontentements qu'elle engendrait dans ces familles, pouvait amener une entente entre les trois puissances du Nord, une coalition pouvait en sortir. Pour la conjurer ou la combattre, l'appui de l'Angleterre devenait nécessaire à la dynastie napoléonienne. Voilà dans quelles circonstances le traité de commerce si longtemps sollicité par l'Angleterre fut accordé. Actuellement, la France en subit les effets. Par l'hésitation que ce changement a produit dans les esprits, il contribue à l'état de langueur que l'on déplore.

§

Toutes les idées sont solidaires les unes des autres ; comme les faits, elles s'enchainent ; du moment où le gouvernement, par une interprétation de la Constitution, s'est cru le droit de faire, par traité, des changements radicaux ou seulemet des modifications aux tarifs de douane, attributions réservées en Angleterre au Parlement, la sécurité a disparu pour l'industrie et le commerce, et leur état inquiet, incertain, est naturel et facile à comprendre.

Si je passais en revue les autres changements, ceux de la législation sur les céréales, sur la navigation, sur le courtage en matière commerciale, si je m'appesantissais sur les atteintes portées au crédit par les mesures et les poursuites inconsidérées qui se sont succédé depuis 1856, je trouverais dans chacun de ces faits, de nouvelles raisons pour expliquer l'état de langueur de notre commerce, de nos ports et de notre industrie, ainsi que le découragement des capitalistes.

Le cadre d'un journal ne permettant pas des études approfondies et complètes sur ces sujets, je suis forcé de borner mes observations, et après avoir d'une façon incomplète constaté quelques causes du marasme prolongé des affaires, j'y ajouterai des considérations d'une autre nature, qui se rattachent au même sujet. (*A suivre.*)

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 15 Octobre.

VARNA bat. à vap. aut. *Africa*, capit Mazarovich, div. marchandises
— bat. à vap. otto *Malacoff*, cap. Cetinich, div. marchandises.
NEWCASTLE bat. à vap. ang. *Gasforth*. cap. Tho. Williamson, ayant touché Malte et Dardanel- div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 15 Octobre

ALEXANDRIE bat à vap. egyp. *Charkie*, cap. Abdulatif, div. marchandises.
— bat. à vap. ang, *Istrian*, cap. S. Hyns, div. marchandises.
SMYRNE bat à vap aut *Emmo*, capitaine Solderer, div, marchandises
ODESSA bat a vap. russ *Don*, cap. Resn tchenco, div. marchandises.
DANUBE bat. à vap, ang. *Champion*, cap Darnell, div. marchandises.
VARNA bat. à vap. aut. *Mercur*, cap. Biscuchia div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 8 Octobre

DANUBE br. hell. *Evanghelistra*, cap, Caciulis, lest
— br. hell. *Pistis*, cap. Vioradis, lest.
— br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Mavridas, lest.
— br. hell. *Ayos Yeorghios*, cap. Calafatis. lest.
— br. ital. *Adelle*, cap. Cammaro, lest,
— br. hell. *Profiti Ellia*, cap Voliotis, lest.
— br. hell. *Teseris Adhelfis* cap Mihalis. lest.
— br. hell. *Policarpos*, cap. Nitas lest.
— br. hell *Marigho*, cap. Petroyani. lest.
— br. hell. *Metamorfosis*, cap. Dritzas, lest.
SOULINA bark ital. *Sofia Poli*, cap. Aradisson, lest
— bar. ital. *Adamo*, cap Fabbo, lest.
— br. ital. *Théodolina*, cap. Olivari. lest.
— br. ital *Francesco*, cap Croviello, lest.
— bar. ital *Fenice*, cap. Solari, lest.
— bark. ang. *Coth*, cap. Nicolson, lest.
— br. ital. *Nuovo Ghilmo*, cap. Gostaldi, lest.
ODESSA br. ital. *Diritto*, cap. Revello, lest.
— br. ital. *Vittorio*, cap. Bossi. lest.
GALATZ bar. pruss. *Fr. Richter*, cap. Luthoft, lest
— br. norv. *Nidfarle*, cap Johansen, lest.
— br. aut. *Nerod*, cap. Peseli, lest.
— bar. norv *Libertio*, cap. Pesei, lest.
— br aut *Eira*, cap Nicolich, lest.
MARSEILLE br. ital. *Maria*, cap. Luppi. lest.
— goel. fran *Valeri Jean*. cap Mavardi, blé.
SOULINA br. ital. *Corveto* cap. Ballestrino, lest.
— br. ital. *Pook*, cap. Fienga, lest,
DANUBE br. hell. *Ayos Nicolaos*, cap. Raptis, les
— br hell *Agos Nicolaos*, cap. Andriopulos, »
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Caneloyanis,
— br hell. » cap. Sclios, lest.
AZOFF bar. ital. *Marianopoli*. cap. Costa. lest.
— br. ital. *Sacra Familia*, cap. Burzonne, lest.
— br. hell. *Evanghelistra*, cap. Lambessis, lest
— br. hell. *Argo*, cap. Orloff, lest.
MER-NOIRE br. hell. *Miler*, cap. Drizas, lest.
— br. ang. *Mari Ridly* cap Ellis, lest,
ODESSA bar. ital. *Firenze*, cap. Canevaro, lest.
— bar. mek. *Elize*, cap. Bradering, lest.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 9

de BERDIANSKA pour MARSEILLE, br. autrich. *Francisca*, cap. C. Boudan, blé.
— pour Marseille br. hell *Ayos Spiridhon* cap. Maroulos, blé.
— pour Marseille br. hell. *Ayos Spiridhon*, cap cap. Catzivas, lest.
— pour Marseille, br. hell. *Evanghelistra*, cap. cap Zahariadi, blé,
— pour Cork or Falmouth, br autrichien *Temi*, capitaine Sterk. blé

du 10

de BERDIANSKA pour Malte br hell *Aristidis*, cap A. Francesco, blé
— pour Falmouth br prussien *Frey*, capitaine cap Brawn graine de lin
— pour Cork or Falmouth, bar ang *Agenoria*, cap Johnsson, blé
de TAGANROK pour Falmouth, bar ang *Annie Ellisson* cap Bernard, blé
de IBRAILE pour Marseille br hell Pandeleimon, capitaine Calamidas, blé
— pour Marseille, br hell *Yeorghios*, capitaine Moraitakis, blé
de MARIANOPOL pour Marseille br ital *Cosmopolita*, capitaine, Demartino, blé
— pour Marseille br hell *Taxiarhis*, capitaine Coucoumbros, blé
de NICOLAFEF pour Falmouth, bar ang *Precimatia* capitaine T Jervis, blé

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches Blanches et destinés pour Constantinople.

du 6

CARDIFF br, hell. *Nrova Ottavia*, cap. Consiglieri, charbon de terre.
— bar. ital. *Mincio*, cap. Pellerano, lest.
FALMOUTH br. ital *Stella d'Italia*, cap Braschi.
ANVERS br. ital *Silvio*. cap. Em. Chiessa, lest.
— br. ital. *Costantino*, cap. Folle, lest,
— bar. ital. *Firenze*, cap. Canevaro, lest.
— bar. ital. *Marianopoli*, cap. Schiaffino, lest.
LONDRES br. ital *Sefora*, cap. Chiapella, lest.
— bar. ital. *Emmanuelle* cap. Schiafino, lest.
GENES bar ital. *Suez*, cap Pellerano lest.
— bar. ital *Come voi*, cap Boera, lest.
GENES br ital *Giovani* cap Paolo lest
— br italien *Pensiero*, capitaine Murci, lest
— br ital *Mome di Maria*. cap Pozzo. lest
LIVOURNE bar aut *Ferraro*, cap Gallo, lest
CARDIFF bar ital *Margarita* cap. Scarpati, charb.
— bar ang *Sarah* capit Elliot, charbon de ter.
LONDRES br ital *Vicinino*, cap Pastorino lest
— br ang *Lizzie*, cap Edwards lest
— bark russe *Josephina*, capitaine Lindguist »
— bark norv *Audhild* cap Madsen, lest
— bar norw *Solerta*, cap Amulsen, lest
MALTE bar ang *San Pietro*, cap Azzopardi lest
NAPLES bar ang *Walker* cap Pots, lest
MARSEILLE bar russe *Milizza*, cap Perlainovich,
ANVERS bar norv *Anna*, cap Henshien. fer
LIVERPOOL bar prussien *Australia*, capitaine G. Gottschalk, div marchandises,
— bar russe, *Rosa Bottschen*, cap H J Schultz, charbon de terre
MALTE br hell *Maria Valiano*, cap Conmbizos lest.
CASTELMARE br hell *Meropi*, cap Michal lest
CETTE br hell *Nea Aspassia*, cap Coufopandelli, »
— br hell *A Nicolas*, cap Paraskevas, lest
GENES br hell *Proodos*, cap Pappas, lest
— br hell *A. Nicolas*, cap Russos, lest
SYRA br hell *Nicoletto*, cap Perd culis, lest
— br hellen, *Dimitrios*, cap Matiudi, lest
— br hell *Leonidas*, cap Embericos, lest
— br hell *Despina* cap Manolidis, lest
— br hell *Cali Tihi*, cap Cocolis, lest
MARSEILLE br hell *Athina*, capitaine B. Ghicas. div marchandises
— br hell *Grimea*, cap Yanutzos lest
— br hell *Evanghelistra*, cap Slias, lest
— br hell *Taxiarchis*, capitaine N Iconomou, diverses marchandises

AVIS.

La fourniture de 75,000, soixante-quinze mille ocques de sucre pour les besoins des troupes Impériales sera mise en adjudication au Ministère de la Guerre, mardi le 10|22 octobre courant.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura le jour sus-indiqué, à 6 heures à la turque.

Séraskérat, le 2|14 septembre 1867.

AVIS.

Le public est prévenu qu'une lettre de Crédit de la Banque de l'Etat à Saint Pétersbourg, en date du 5 décembre 1866 N° 277 sur Messieurs J. Camondo et Cie pour la somme de fr. 84,395. 34 en faveur de M. le Commandant du stationnaire Russe *Taman* et sur laquelle fr. 70,395. 34 avaient déjà été payés, a été volée avec d'autres valeurs, à bord du dit stationnaire. La lettre de Crédit n'ayant pas de valeur qu'entre les mains de l'accrédité lui-même, le public est mis en garde de ne pas l'escompter.

Constantinople, 2|14 octobre 1867.

ADMINISTRATION DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

—

AVIS.

Par suite de la clôture de la saison de Campagne aux Iles des Princes, l'itinéraire des bateaux de cette ligne sera modifié à partir de mardi prochain.

Constantinople, le 15 octobre 1867.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
» *de Constantinople le* 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français *ASIE* cap. Lapierre, partira pour MARSEILLE Jeudi 17 octobre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique Volo et Pirée.

Pour frêt et passages, s'adresser à l'Agence Principale Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicoiajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Marsine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 255 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de :

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864

Tirage, le 1er décembre 1867. Les premiers lots sont florins 250,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le payement sur place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages :				Prince Clary,	tirages 2	Florins	25,000
premier Lot		Florins	500,000	Saint Genois	» 1	»	50,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	500,000	Palfi	» 1	»	40,000
Crédit mob. 1858, »	4	»	250,000	Waldstein	» 3	»	25,000
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000	Rudolf	» 2	»	25,000
Prince Salm »	2	»	40,000				

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 250,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines
Han Municipal, à Galata n° 8.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche; gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau systeme inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quelque soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Διορισθέντες μετὰ προηγουμένην ἐξέτασιν σύνδικοι πρὸς ἐξέλεγξιν τῆς πτωχεύσεως τοῦ Ἰωάννου καπνεμπόρου προσκαλοῦνται ὅπως ἅπαντες οἱ δανεισταὶ ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ τῆς σήμερον παρουσιασθῶσιν ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπῆς καὶ συμφώνως τῶν 199, 198 καὶ 200 ἄρθρων τοῦ ἐμπορικοῦ κώδικος ἐπιβεβαιώσωσιν τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, εἰδοποιοῦνται προσέτι οἱ ὀφείλοντες ἢ οἱ κατέχοντες πράγμ.α ἢ ἄλλο τι τοῦ πτωχεύσαντος, ὅτι ἀπαγορεύεται ἡ εἰς τὸν ῥηθέντα πτωχεύσαντα ἐπιστροφή, καθότι ταῦτα διὰ τῆς ἐπιτροπῆς καὶ τῶν συνδίκων θὰ παραδοθῶσιν εἰς τὴν ὁμάδα τῶν δανειστῶν, οἱ δὲ μὴ συμμορφωθέντες εἰς τοῦτο θέλουν εἶναι ὑπεύθυνοι διὰ τὰς συνεπείας.

12 Τζεμαζὶ ἐλ ἀχίρ. 1284.
28 7βρίου 1864.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς
(ὑπογ.) ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ

Διὰ τῆς ἀπὸ 24 Σαφὲρ 1284 εἰδοποιήσεως προσεκλήθησαν ἅπαντες οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Κυριτζῆ Γιάννη κατοίκου ἐν τῷ χωρίῳ Σουλτανιὲ τοῦ Βοσπόρου ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπὴν καὶ ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐπειδὴ δὲ τινες αὐτῶν μέχρι νῦν δὲν ἐνεφανίσθησαν, καὶ ἐπειδὴ μόνον κατὰ συμπερασμὸν 3,000 χιλιάδες γροσίων ὀφειλομένων καὶ εἰς πράγματα ὑπάρχουσι, διὰ ταῦτα καὶ ἐκ δευτέρου προσκαλοῦνται οἱ μὴ ἐμφανισθέντες δανεισταὶ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπὴν καὶ ἐνδείξωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, διότι μετὰ τὴν λῆξιν τῆς προθεσμίας ταύτης θέλουσιν ἐνεργηθῆ τὰ δέοντα οἱ δὲ μὴ ἐμφανισθησόμενοι θ' ἀποκλεισθῶσιν τῆς ὁμάδος τῶν δανειστῶν.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne
Dépot principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL. "

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIEL Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine Galata,

UNE INSTITUTRICE diplômée de grande expérience, enseignant à fond l'anglais, l'allemand, le français et l'italien, désire se placer ou donner des leçons.

S'adresser M. W. Christian Roth, libraire, Péra.

BILLARD

neuf à vendre à très-bon marché. Passage Crépin, N° 12, à Péra.

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. -- Huile d'Aix de Provence

Patisserie Parisienne

Rue Hamal-Bachi, 14, dans la cour PÉRA.

Spécialité de Brioches de Paris

M. E. CORPECHOT élève de la maison *Frascati*, a l'honneur d'informer, qu'il vient d'établir un four pour la Pâtisserie.

On trouvera sur le pont, au départ et à l'arrivée des bateaux à un assortiment de Brioches, Galette de ménage, Pain de la Mecque, etc. Tous les jours à heures fixes, les garçons de la Maison, porteront dans les comptoirs et magasins, un assortiment de Patisserie. Exécution sur commande, de toute espèce de patisserie, Tourtes, Vol-au-vent, Franchipane, Gateaux pour thé, Biscuits de Savoie, Choux à la crême, Savarins, Charlottes, Russes, Pâtés de volailles et aux truffes, etc.

PRIX MODERÉS

N. B. — Le costume des vendeurs de la maison est composé de la veste et tocque Blanches et Pantalon bleu.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 25 Septembre, (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T	
6 35	2	1	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
7 20	12	1 30	de Yéni-mle, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Arnaout-keui.
8 20	18	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9 35	6	3 45	de Yéni mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Cabatach et Bechiktach.)*
9 5	2	3 15	de Buyukd, Thérapia, Yénik, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechik Cabatach.
6 30	4	1	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7 20	11	1 30	de Cavak, Yénimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchelghelkeui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9 20	17	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 30	3	1	de Arnaoutkeui, Couroucsmé, Ortakeui, Bechiktach.
7 35	14	1 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 2 h.
8 50	8	2 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 35	14	3 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10 35	8	4 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
2 35	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3 5	3	9 15	de Yénimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T	
8 50	14	3	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
7 50	3	2 15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére, Yéni-mahallé.
9 50	8	4	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
8 50	2	3 15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. *(Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
8 3	4	3 15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 20	6	7 50	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dére. *(Retour direct pour le pont.)*
3 20	11	9 30	pour Bebek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdére, Yénimahallé et Cavak.
2 50	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis)*
4 5	18	10 15	pour Roumeli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4 20	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére Yenimahalle
4 50	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
3 50	8	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3/4, en touchant aussi Bechiktach au retour.)
4 50	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 20	8	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 20	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk dére.
4 20	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdere. *(Les vendredis exceptés.)*
4 50	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. *(Les vendredis touchant aussi Pacha bagtché.)* (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

A partir du Dimanche 1er/13 Octobre, jusqu'à nouvel avis.

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque	
7 15	1 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	1	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
6 45	2 30	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 45	4	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 15	3 30	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2 20	8 30	de Buyukdére, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2 30	8 45	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
3 45	10	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque (un Bat.)	
7 45	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdére et Yénimahallé.
9	3 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdére.
9 15	3 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdére.
1 15	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
3 15	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére et Yénimahallé.
4 15	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdére,
4 30	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukdere
5	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 10/22 octobre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
	16	2	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
	10	2	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
	10	9 30	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo Cartal et Pendik.
	16	10 30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
	un bateau	2	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
		9	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
	un bateau	3 30	pour Proti, Antigone. Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

VENDREDI, 18 OCTOBRE 1867 — 20 DJÉMAZI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire. — VENDREDI, 18 OCTOBRE 1867

2me Année. --- N° 237.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 18 octobre

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 17 octobre, 5 h. 44 m. soir.

M. Bourée part demain, retournant à Constantinople.

Les journaux officieux et autres considèrent la nouvelle expédition française comme résolue. On assure également que l'Italie est décidée à entrer avec ses troupes dans les Etats Romains.

L'inquiétude augmente à cause des difficultés entre la France et l'Italie.

Les journaux italiens combattent vivement l'intervention étrangère.

La *Patrie* dit qu'il se fait un échange actif de dépêches entre Paris et Florence.

La *Patrie* publie un article officieux très violent, accusant l'Italie de favoriser l'insurrection et la menaçant de l'intervention française pour arracher l'Italie impuissante à la révolution et à l'anarchie.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On lit dans le *Bulletin international*:

« Nos troupes de l'Est sont organisées en un corps d'armée entièrement distinct du grand commandement militaire de Strasbourg. Ce corps, ou plutôt cette armée compte 100,000 hommes endivisionnés et embrigadés. Les chefs sont désignés, les états-majors composés. Par l'appel des réserves, l'armée de l'Est peut être rapidement portée à 180,000 hommes; c'est la première armée. Le 2me comprend la garde et l'armée dite de Paris. La 3me occupe le Midi. La 4me est en garnison dans le Nord. On croit en tout pouvoir mettre en ligne 505,000 hommes. L'armée de l'Est et celle de Paris seront très prochainement fournies de fusils Chassepot. On doit aussi remettre avant peu aux régiments de la première armée les canons à mitraille. »

C'est là, ou nous ne savons plus lire, la preuve manifeste des préparatifs considérables que l'on poursuit en France, et on a raison, en vue d'une guerre devenue de jour en jour inévitable..

Un personnage qui a joué un rôle important dans les derniers événements du Mexique, le prince Augustin-Cosma de Iturbide, vient d'arriver à Paris. Il avait, dans l'armée impériale, le grade de lieutenant-colonel de cavalerie.

Augustin-Cosme de Iturbide, est un nom historique. Son père, l'infortuné empereur Iturbide, occupa le trône du Mexique pendant environ deux ans, sous le nom d'Augustin Ier, et fut fusillé à Padilla, le 19 juillet 1824.

C'est lui qui avait institué l'ordre de Notre-Dame-de-Guadelupe. Par une coïncidence singulière, son fils, le prince Augustin de Iturbide, a reçu le dernier grand-cordon de cet ordre que l'empereur Maximilien ait accordé. Vingt-sept jours après, il était fusillé, lui aussi, de même que l'avait été son prédécesseur, quarante-trois ans auparavant ! (*Epoque.*)

La santé de Lord Russell dit l'*International*, inspire en ce moment les plus vives inquiétudes. L'illustre homme d'Etat anglais a été frappé d'une attaque d'apoplexie. Les dernières nouvelles sont pourtant un peu plus rassurantes.

Le *Times* annonce que M. Thoorton actuellement ministre d'Angleterre au Brésil, est nommé en la même qualité près le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Le *Morning-Post* publie un article de regrets sur la mort de M. Achile Fould, qui a toujours soutenu l'alliance anglaise.

D'après un bruit rapporté par l'*International* le gouvernement britannique aurait envoyé au gouvernement français une note diplomatique assez étendue au sujet des relations entre l'Italie et le Saint Siége.

Un transport, ayant à bord un détachement de pionniers destinés à l'expédition d'Abyssinie, est parti d'Aden, le 28 septembre, sous le commandement du colonel Merewether. On n'avait aucune nouvelle des prisonniers d'Abyssinie. (*Times.*)

On assure qu'une démonstration contre l'adresse des évêques a eu lieu à Vienne le 8 octobre à la Chambre de Députés.

La gauche aurait pris l'initiative de cette démonstration. (*Wanderer.*)

M. de Beust a présenté le 8 octobre, le projet de transaction avec la Hongrie ainsi que les projets de loi concernant les pouvoirs judiciaire et exécutif, et le tribunal de l'empire. Ces projets de loi ont été adoptés sans discussion à la seconde lecture.

La discussion générale sur le projet de loi relatif aux droits civiques a commencé le 8 octobre. (*Gazette de Vienne.*)

On apprend de bonne source, à l'occasion du bruit qui a couru de la démission de M. de Beust, que le chancelier de l'empire, répondant à une question qui lui était adressée à ce sujet, a déclaré au comité constitutionnel du Reichsrath que ce bruit était dénué de tout fondement. M. de Beust a ajouté que, pour sa part, il n'avait jamais articulé le moindre propos qui pût faire naître ce bruit. (*Débat.*)

FIUME, 6 octobre.—Le drapeau croate ayant été arboré sur les édifices publics, la municipalité doit présenter à la Diète hongroise une pétition pour protester énergiquement contre ce fait. (*Corresp. autrichienne.*)

FIUME, 7 octobre.— C'est un fonctionnaire croate qui, en l'absence de M. Cseck, commissaire du gouvernement, a fait arborer le pavillon croate. (*Idem.*)

S. M. le roi Georges de Hanovre, accompagné de S. A. R. le prince héritier est arrivée le 5 de ce mois à Prague, venant de Vienne.

Sa Majesté fut reçue à la gare par S. M. la reine de Hanovre, par S. A. I. la grande-duchesse Constantin et par les autres personnages des cours de Russie et de Hanovre en ce moment à Prague. (*Cor. autrichienne.*)

Un député ayant porté à la tribune ce fait que M. de Dalwigk, ministre du Grand-Duc de Hesse, aurait déterminé dans la première Chambre hessoise le rejet d'une demande d'union avec le Nord, en alléguant qu'une telle motion, si elle était adoptée, pourrait causer des embarras au gouvernement prussien, M. le comte de Bismarck répond à ce sujet :

Cette dernière déclaration que l'on vient de citer du ministre de la Hesse Grand-ducale m'avait échappé ; autrement, je l'aurais rectifiée par voie diplomatique. Je puis assurer que le gouvernement de S. M. m'a donné lieu par aucune de ses paroles à cette allégation du ministère hessois. Si la démarche désirée avait été faite à l'époque dont on parle, elle n'eût causé aucun embarras à la Prusse, mais elle aurait pu être au plus haut point embarrassante pour les autres gouvernements du Sud, dont la position serait devenue plus difficile par cette initiative que l'un d'eux aurait prise. *M.* le député Aegidi l'a déjà démontré avec habileté et parfaite connaissance des choses.

Je déclare encore une fois que la déclaration du ministre grand-ducal dans la première Chambre hessoise ne peut être considérée comme fondée, et qu'elle manque de justesse. (*Corr. de Berlin*).

La lutte des nationalités devient de jour en jour plus vive au Nord du Schleswig. Les Danois retirent leur pratique à tous les marchands et ouvriers allemands, ce qui n'est point une petite affaire pour des villes situées au milieu d'un district où les premiers sont en majorité, comme Hadersleben, Apenrade, Sonderburg, etc. Maint petit bourgeois allemand d'origine et de sentiments, est déjà près de sa ruine, que les capitalistes Danois viennent hâter encore en exigeant sans pitié le remboursement des prêts sur l'hypothèque et autres, qu'ils peuvent avoir faits. Tout récemment encore, dans l'une des villes ci-dessus nommées, un courageux Allemand ainsi poussé n'a pu qu'à grand' peine éviter la banqueroute... En un mot la vie commune entre Danois et Allemands devient chaque jour plus difficile, et chaque jour gagne du terrain l'idée de la nécessité d'une protection suffisante pour les Allemands des districts septentrionaux dans le cas de cession de ces derniers au Danemark. (*Gazette de l'Allemagne du Nord.*)

Les journaux italiens publient également une lettre de 25 députés adressée par eux au président de la Chambre, afin qu'il sollicite la réparation la plus prompte possible de l'*illégalité* (sic) relative à l'arrestation du général Garibaldi. Cette lettre est signée par les députés Crispi, Guerazzi, Miceli, Carioli, Me Macchi, Fabrizi, La Porta, Cadolini, Sineo, Botta, Nicotevo, De Boni, Lazzaro, Guerzoni, Burgoni, etc. (*Corresp. int. italienne.*)

Le *Corriere italiano* croit savoir que le général Cialdini sera nommé ambassadeur à Vienne.

Les journaux annoncent que le prince Humbert ira prendre le commandement de la division de Bologne et le prince Amédée celui de la division de Palerme.

On écrit de Florence, en date du 29 septembre :

La nouvelle de la liberté rendue au général Garibaldi qui est retourné à Caprera sur un navire de l'Etat, a fait disparaître toute crainte de nouvelle agitation. Le calme s'est rétabli, aussi bien à Florence que dans toutes les autres cités du royaume. Mais il est évident que la question de Rome n'est pas finie pour cela et les dangers de graves complications pourraient bien reparaître tôt ou tard.

Nous croyons donc que le gouvernement maître encore une fois de la situation, songe sérieusement à l'avenir. Nous ignorons sur quelles bases on pourra modifier les clauses principales de la convention de septembre, mais nous sommes sûrs que l'on y travaille activement.

Il est en effet impossible que la situation créée par cette trop fameuse convention soit retenue actuellement par les esprits sérieux et pratiques, comme une situation normale et en conséquence définitive et l'on nous assure que les hautes parties contractantes ont également acquis désormais la même conviction.

Nous ajouterons qu'à Rome dans les sphères gouvernementales, on prévoit, et dans un avenir très-prochain, un nouvel état de choses.

Nous sommes obligés à une grande réserve en traitant cette question qui de l'état de complication grave et immédiate, passe pour le moment à l'état obscur et incertain des négociations diplomatiques. Mais nous croyons être absolument dans le vrai, en affirmant que la question romaine ou pour mieux dire la *question de la Convention de septembre*, est bien plus vive maintenant que l'agitation est calmée qu'auparavant, même lorsque Garibaldi menaçait les frontières romaines.

Nous espérons que la fermeté démontrée par le gouvernement, en faisant triompher le principe de l'autorité donnera une grande force à l'action diplomatique et nous savons que c'est dans le sens par nous indiqué que des instructions ont été données à notre ministre à Paris. (*Corresp. inter. italienne.*)

La légation d'Espagne à Florence a déclaré qu'elle ne visera plus de passe-ports pour Rome. (*Gaz. de Florence.*)

La fièvre jaune et le choléra font de terribles ravages sur le Rio-Grande et dans le Texas. Les prisons ont été ouvertes, et les prisonniers se sont enfuis pour échapper au double fléau. (*New-York Herald.*)

Les avis de Hong-Kong sont du 11. On avait reçu du Japon la nouvelle que M. Parkes et l'amiral Keppel allaient se rendre à Osaka dans le but de demander satisfaction pour l'assassinat de deux matelots anglais.

Un typhon terrible a visité Hong Kong et a causé de grandes avaries aux navires. (*Pays*)

BULLETIN POLITIQUE.

Des nouvelles assez importantes nous arrivent de l'Europe. Ainsi que nous le faisions pressentir, les garibaldiens, au lieu d'être chassés du territoire pontifical, comme on l'a prétendu un moment, y prennent, au contraire, pied. Un télégramme de Florence, que nous avons publié hier, nous annonce, en effet, que Menotti a pris le commandement général de la province Frosinone occupée par les insurgés.

Les journaux italiens, tout en combattant l'intervention française, conseillent à leur gouvernement d'entrer sur le territoire romain, si les intérêts de la patrie, de la monarchie et de l'ordre l'exigent; mais le télégraphe qui nous transmet cette nouvelle, ne nous dit pas dans quel but et à quel titre les troupes royales passeraient la frontière. Est-ce pour avoir raison de l'insurrection et protéger ainsi l'autorité du St-Père, en exécution de la convention de septembre, ou bien pour aller prendre position près de Rome afin d'empêcher S. S. de s'en éloigner, ainsi que le prévoit une correspondance adressée au journal viennois *Le Débat*, dont nous avons donné hier un extrait.

Tandis que le même journal nous garantissait la conclusion d'un arrangement entre les cabinets de Paris et de Florence au sujet de la modification de la Convention de septembre, la *Presse* nous assure que le Gouvernement Français appose un *non possumus* complet à cette combinaison.— A laquelle des deux versions faut-il ajouter foi ?

Admettons, pour un instant, que la *Presse* soit dans le vrai.— Le *non possumus* de la France exercera-t-il à lui seul une assez grande dose d'influence pour arrêter la marche des événements et protéger le Pape sans avoir recours à une intervention armée ? Il est permis d'en douter. Mais dans les moments actuels, l'Empereur Napoléon se décidera-t-il à intervenir dans les affaires de Rome ? C'est là le nœud gordien de la question.

Le *Débat* qui a le privilège de puiser ses nouvelles aux meilleures sources, du moins d'après ce qu'il nous dit, affirme sur la foi de «renseignements sûrs qu'après le décès de Pie IX l'Italie serait autorisée à prendre possession du domaine temporel du St.-Siége et le patrimoine de St.-Pierre se réduirait alors à la ville de Rome. » Suivant une autre version le même journal dit que « le terme fixé à l'accomplissement des vœux de l'Italie serait encore plus rapproché. »

Nous n'avons aucune raison plausible de croire ni aux nouvelles données par la *Presse* ni à celles du *Débat*, nous nous bornons seulement à constater que quel qu'en soit le résultat des événements qui se passent actuellement sur le territoire Romain, la situation est grave et tend à se compliquer de jour en jour davantage.

D'un autre côté la Prusse, pour mettre fin à l'opposition systématique qu'elle rencontre de la part de la Saxe dans la nouvelle organisation de la confédération du Nord, aurait le projet de consommer prochainement la réunion formelle de ce royaume et des 4 principautés saxonnes à la monarchie prussienne. Cette nouvelle, si elle se vérifie, ne manquera pas de produire une grande sensation dans le monde politique, et on s'empressera de crier de nouveau à la violation du traité de Prague ; mais ces manifestations essentiellement platoniques, seront-elles de nature à empêcher M. de Bismark de poursuivre l'accomplissement de son œuvre? A en juger par ses antécédents on ne le croirait pas. Le ministre du roi Guillaume a une volonté de fer, et du moment qu'il s'engage dans une voie, il est difficile sinon impossible de l'en faire dévier. Les faits accomplis sont sa théorie favorite, il en use largement, quelquefois il en abuse même, et chose étonnante, tout lui réussit, malgré les prédictions plus ou moins sinistres de ses adversaires.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

X.

Elle venait après eux dans son salon, dans son boudoir, un plumeau bleu à la main ; elle caressait légèrement de ce plumeau les étagères, les jardinières, les consoles ; elle rangeait un meuble, en dérangeait un autre, plantait des branches dans un vase, tout cela en sautillant et en chantant comme un oiseau dans sa cage. Son mari se divertissait quelquefois à la suivre de l'œil dans ces menues besognes. Elle le faisait penser à ces princesses qu'on voit, dans les ballets d'opéra, réduites, par quelque coup du sort, à une domesticité passagère, et qui dansent en faisant le ménage. — Comme vous aimez l'ordre, Marie ! lui dit-il un jour. — L'ordre, dit-elle gravement, est la beauté morale des choses. — Elle traîna sa voix sur le mot choses, et, craignant d'avoir été prétentieuse, elle rougit.

Voir le numéro du 17 Octobre.

C'était une aimable créature, et on comprendra, nous l'espérons, qu'elle eût quelque attrait, même pour son mari. Quoiqu'il n'eût pas un seul instant la pensée de lui sacrifier la passion qui possédait sa vie, il est certain cependant que sa femme lui plaisait comme une amie charmante qu'elle était, et peut-être comme un charmant fruit défendu qu'elle était aussi.

Deux ou trois années se passèrent sans amener de changemens sensibles dans les rapports mutuels des personnages divers de cette histoire. Ce fut dans la vie de M. de Camors la phase le plus brillante et sans doute la plus heureuse. Son mariage avait doublé sa fortune ; ses spéculations habiles l'augmentaient encore chaque jour. Il avait proportionné le train de sa maison à ses nouvelles ressources : dans les régions de la haute vie élégante, il tenait décidément le sceptre. Ses chevaux, ses équipages, son goût artistique, sa toilette même, faisaient loi. Sa liaison avec Mme de Campvallon, sans être proclamée, était soupçonnée, et complétait son prestige. En même temps sa capacité d'homme politique commençait à s'affirmer avec éclat ; il avait pris la parole dans quelques débats récents, et son *maiden speech* avait été triomphal.

Cette prospérité était grande. Il est pourtant vrai que M. de Camors n'en jouissait pas sans trouble. Deux points sombres tachaient l'azur où il planait, et pouvaient contenir la foudre. — Sa vie d'abord était sans cesse suspendue à un fil. D'un jour à l'autre, le général de Campvallon pouvait être informé de l'intrigue qui le déshonorait, soit par quelque trahison intéressée, soit même par la rumeur publique, qui commençait à s'éveiller. Si ce cas se présentait jamais, il savait que le général ne le ménagerait pas, et il était d'ailleurs déterminé à ne pas défendre sa vie contre lui. Cette résolution, formellement arrêtée dans sa pensée, lui servait même de dernier argument pour apaiser sa conscience. Tout l'édifice de sa destinée était donc à la merci d'un hasard assez vraisemblable.

La seconde de ses inquiétudes, c'était la haine jalouse de Mme de Campvallon contre la jeune rivale qu'elle s'était autrefois choisie. Après avoir plaisanté franchement sur ce sujet dans les premiers temps, la marquise avait peu à peu cessé même d'y faire allusion. M. de Camors, ne pouvant se méprendre à certains symptômes muets, s'alarmait quelquefois de cette jalousie silencieuse. Craignant d'exaspérer dans une âme aussi redoutable le plus violent des sentimens féminins, il s'était réduit de jour en jour à des ménagemens qui coûtaient à sa fierté et peut-être aussi à son cœur, car sa femme, pour qui sa conduite nouvelle était inexpliquée, en souffrait vivement, et il le voyait.

Un soir du mois de mai 1860, il y avait une réception à l'hôtel de Campvallon. La marquise, avant de partir pour la campagne, faisait ses adieux au groupe le plus choisi de son monde habituel. Quoique cette fête eût un caractère à demi intime, elle l'avait organisée avec sa recherche et son goût ordinaires. Un sorte de galerie formée de verdure et de fleurs conduisait des salons dans la serre à travers le jardin. Cette soirée fut pénible pour Mme de Camors ; la négligence de son mari envers elle fut si marquée, son assiduité auprès de la marquise si persistante, leur entente si radieuse, que la jeune femme sentit la douleur de son abandon à un degré presque insupportable. Elle alla se réfugier dans la serre, et, s'y trouvant seule, elle se mit à pleurer. Au bout d'un instant, M. de Camors, ne l'apercevant plus dans les salons, s'inquiéta ; elle le vit bientôt entrer dans la serre avec ce prompt coup d'œil des femmes qui voit sans regarder. Elle affecta d'examiner les fleurs des gradins, et par un effort de volonté sécha ses larmes. Son mari cependant s'était avancé lentement vers elle: — Quel magnifique camélia ! lui dit-elle... Connaissez-vous cette variété ?

— Très-bien, dit-il, c'est le camélia qui pleure.—Il arracha la fleur. —Marie, reprit-il, je n'ai jamais été très-porté aux enfantillages; mais voici une fleur que je garderai.

Elle attachait sur lui des yeux étonnés — Parce que je l'aime, ajouta-t-il.

Un bruit de pas les fit retourner. C'était Mme de Campvallon qui parcourait la serre au bras d'un diplomate étranger. — Pardon, dit-elle en souriant je vous dérange ! que je suis gauche ! — Et elle passa.

Mme de Camors était devenue subitement toute rouge, et son mari fort pâle. Le diplomate seul n'avait pas changé de couleur, parce qu'il n'y comprenait rien.

La jeune comtesse, prétextant une migraine que l'air de son visage ne démentait pas, se retira presque aussitôt en disant à son mari qu'elle lui renverrait la voiture.

Peu d'instans après, la marquise de Campvallon, obéissant à un signe secret de M. de Camors, le rejoignit dans le boudoir retiré qui leur rappelait à tous deux l'instant le plus coupable de leur vie. Elle s'assit à côté de lui sur le divan avec sa nonchalance hautaine. — Qu'est-ce qu'il y a ? dit-elle.

— Pourquoi me surveillez-vous ? dit Camors. Cela est indigne de vous.

— Ah ! une explication ? triste chose ! C'est la première entre nous; au moins qu'elle soit complète et rapide. — Elle parlait d'une voix contenue, mais passionnée, l'œil fixé sur son pied qu'elle soulevait légèrement et qui se tordait dans le satin. — Soyez vrai, reprit-elle : vous êtes amoureux de votre femme.

MANIFESTATION IMPORTANTE
Dans l'intérêt du Zollverein.

On sait avec quelle activité se poursuivent les négociations qui ont pour but la reconstitution du Zollverein. L'opinion publique dans le royaume de Wurtemberg, devient de plus en plus favorable à cette reconstitution. Nous n'en voulons pour preuve que l'Adresse suivante qui vient d'être adressée au gouvernement de ce royaume par la chambre de commerce de Stuttgart et qui,émanant d'hommes experts en la matière et honorés de la confiance de leur concitoyens, peut, combinée avec les déclarations des cercles commerciaux du pays, influer considérablement sur la décision des Chambres.

Cette Adresse a été votée à l'unanimité par la Chambre de commerce dans sa séance du 24 septembre.

« Les traités du 8 juillet 1867, relatifs au maintien du *Zollverein*, ont été acceptés avec joie par la grande majorité de la nation, et viennent d'être soumis par le gouvernement royal, conformément à la Constitution, à l'acceptation des Chambres. Le maintien du *Zollverein* allemand, dans son étendue actuelle, mais après introduction de notables améliorations, se trouve donc assuré jusqu'à la fin de 1877. Il était jusqu'à présent possible au plus petit gouvernement, par son *veto*, de mettre obstacle à tout progrès. Les décisions sur les affaires du *Zollverein* seront désormais prises à la majorité des chargés d'affaires des gouvernements et du peuple réunis en un parlement douanier dans lequel l'Allemagne du Sud peut faire valoir ses intérêts commerciaux confiés à des hommes librement choisis. Ainsi se trouve acquise, sur ce terrain particulier, l'unité nationale du peuple allemand : ainsi se trouve empêché le retour de ces crises qui avaient lieu avant l'expiration de chaque traité, mettaient en question le maintien du *Zollverein*, et détruisaient pour des années toute idée d'entreprise. Il n'y aura plus, au profit de quelques Etats, de prélèvements anticipés (*praezipua*) ; le monopole du sel disparaîtra pour faire place à un impôt uniforme.

La Chambre de commerce trouve avec joie dans ces traités la réalisation longtemps poursuivie de désirs par elle exprimés. Elle ne veut point attendre plus longtemps pour témoigner au gouvernement sa reconnaissance, en présence du résultat du vote (4 voix pour et 4 voix contre) émis sur les projets en question par la commission du commerce et de l'industrie prise dans la chambre des députés. Le fait seul, que les 4 opposants aux traités représentent quatre des districts industriels les plus importants, pourrait faire croire qu'ils sont sur ce point d'accord avec la majorité de leurs commettants. Nous pouvons d'autant mieux nier qu'il en soit ainsi que la Chambre de commerce de Stuttgart elle-même, composée comme elle l'a été jusqu'à la fin de l'an dernier, a été élue par ces mêmes districts et qu'aucune protestation n'a été faite par eux contre ses démonstrations du 30 mai 1864 et du 6 août 1866 en faveur du maintien du *Zollverein*.

Le rejet des traités n'aurait point en ce moment pour suite la dissolution du *Zollverein*, mais la sortie du Wurtemberg de ce dernier. Nous ne voyons ni où ni comment on pourrait espérer trouver une compensation, aux pertes que ce rejet amènerait, et nous ne voulons pas en conséquence accepter la responsabilité que nous assumerions en ne faisant pas notre possible pour le maintien de l'union douanière.

Profondément convaincu que les intérêts immédiats du pays, de son industrie et de son agriculture réclament l'adoption des traités, et que ces derniers sont une base solide du développement national et industriel de toute l'Allemagne, nous prions respectueusement la Directions centrale royale du commerce et de l'industrie de vouloir bien être auprès du gouvernement du roi l'organe de la Chambre de commerce de Stuttgart, en lui exprimant la vive approbation qu'elle donne aux traités du 8 juillet.

(*Corresp. de Berlin.*)

Voici le texte de la circulaire adressée par le ministre des affaires étrangères d'Espagne au corps diplomatique espagnol, relativement aux derniers mouvements insurrectionnels :

Monsieur, la tentative révolutionnaire récente et la rapidité avec laquelle elle s'est terminée constituent dans notre ordre politique un de ces faits culminants dont la force irrésistible n'est pas méconnaissable, si l'on ne ferme pas les yeux à l'évidence. Toutefois, une partie de la presse étrangère, après avoir fomenté la rébellion par ses excitations passionnées et persistantes, vient aujourd'hui défigurer et dénaturer les faits, s'étudie à les justifier, en appelle le retour sans ménagement et ne recule pas devant les moyens même les plus blamâbles pour frapper et déconsidérer les choses et les personnes. Mais la vérité subsiste intacte et prédomine au fond des faits ; et, dans le cas présent, elle est incontestable.

En effet, que s'est il passé? Après des révoltes et des tentatives révolutionnaires frustrées, on a essayé encore une nouvelle. L'Europe entière connaît les efforts que l'on a faits durant une année pour l'organiser. On n'a rien négligé pour en assurer la réussite : nombreux enrôlements de prosélytes déterminés, menaces et promesses, proclamations fougueuses, chefs connus, une presse hardie et violente, enfin, jusqu'à l'irrévérence et à la calomnie déchaînées contre les plus hautes institutions qui sont et seront toujours un objet d'amour et de vénération profonde pour l'immense majorité des Espagnols. Avec de tels antécédents, la révolution se considéra et s'annonça comme irrésistible et décisive. Elle poussa enfin son cri sanguinaire sur le territoire espagnol.

Elle choisit pour théâtre les provinces qu'elle croyait sans doute les plus favorables. Il ne manqua pas de gens illusionnés qui, mal conseillés, répondirent en prenant les armes, et malgré cela, dès le premier moment, au cri enthousiaste de *Vive la reine* ! les forces de notre vaillante armée, sans compter le nombre de leurs ennemis, les ont attaqués et vaincus ; quelques jours plus tard, à la voix magique de la royale clémence, les insurgés laissaient tomber les armes de leurs mains. Le 10, ceux qui n'étaient pas soumis au décret d'indulgence cherchaient leur salut en se réfugiant sur la terre étrangère, et la révolte était réprimée.

Le fait n'est pas niable, et la raison la plus prévenue ne trouvera d'explication satisfaisante qu'en reconnaissant, comme incontestable aussi, que la révolution a préparé son suicide et sa destruction inévitable, en attaquant sans cri ni bannière, craignant, à ce qu'il paraît, l'épouvante qu'elle voulait produire, ce qui est toujours le résultat en pareil cas. Mais ce n'est pas tout. Si la révolution armée cache dans ses tentatives réitérées sa bannière et son cri, ses sectaires et ses fauteurs n'en cachent pas les tendances et le but, au risque même de la rendre, comme les faits l'ont déjà prouvé, profondément et irrévocablement impopulaire.

Et comment ne le serait-elle pas, cette révolte qui, de l'aveu même de ses propres adeptes, proclame le sacrifice de la nationalité espagnole rêvant des unions ibériques que, sous l'inspiration d'un instinct droit, repoussent pour leur bien et avec une égale énergie et l'Espagne et le Portugal? Une révolte qui proclame aussi le sacrifice de l'intégrité territoriale, puisque sa presse annonce, sans que personne le démente, des annexions et même la vente de riches portions du territoire espagnol. Une révolte enfin qui proclame, et cela seul suffirait, la destruction radicale de l'ordre social et politique actuel, qu'elle veut remplacer par le terrorisme, par les républiques niveleuses et autres utopies non moins effrayantes, dont le principe et la portée se sont manifestés sans masque, utopies que la libérale et démocratique Genève, guidée par un jugement élevé et un grand bon sens, vient de repousser avec indignation.

Cette révolte veut la destruction de l'ordre social et politique actuel, lequel renferme, comme conséquences sociales, le principe constitutionnel, le principe monarchique, le principe catholique, et, comme symbole et application pratique de tout cela, la dynastie.

Or, qu'y a-t il en Espagne dans ce qui est aimé des Espagnols qui ne dépende indispensablement de ces principes ? Le caractère national, les gloires historiques, la propriété, la sécurité individuelle, la famille, tout emprunte sa forme et son existence radicale à cet ensemble consolateur et magnifique.

Comment donc trouver étrange et comment ne pas reconnaître que des révolutions de ce genre doivent être et sont en effet impopulaires dans ce pays de réflexion et qu'elles sont et seront toujours, comme la dernière, repoussées par l'instinct public? car cet instinct ne saurait inspirer au peuple qu'inquiétude et terreur à leur égard, et il en résulte nécessairement que le propriétaire, l'agriculteur, l'industriel, l'employé, le militaire, le prêtre, tout le monde enfin, sans distinction, craint avec une prévoyance et des motifs incontestables pour son présent et plus encore pour son avenir.

Et c'est, Monsieur, ce que prouvent dans la circonstance présente l'indifférence et le sens droit des populations, la noble résolution de notre digne et vaillante armée, le zèle et l'active coopération des autorités, et la confiance que le gouvernement de Sa Majesté n'a pas cessé un seul instant de ressentir ni de chercher à inspirer. Le soin d'inculquer et de faire prévaloir par toutes sortes de moyens la vérité des faits est aujourd'hui d'une influence salutaire ; c'est donc là un devoir politique et moral pour tout bon patriote, mais notamment pour ceux qui, honorés de charges officielles, ont doublement l'obligation de servir leur patrie avez zèle et loyauté.

Les agents diplomatiques se trouvent plus que personne dans ce cas, puisqu'ils accomplissent leur importante mission dans de grands centres politiques. C'est là que la révolution, regardant comme plus influente la portée de ses coups, renforce ses moyens d'invention, de diffamation et de compression de la vérité, c'est donc là qu'il est le plus nécessaire de lutter.

En agissant ainsi, Monsieur, en inculquant la vérité et en combattant sans relâche l'erreur et les suppositions ; en donnant lecture et copie de la présente dépêche lorsqu'on vous le demandera, et en développant les considérations qu'elle renferme, par tous les moyens que vous fournit votre position, vous aurez répondu, Monsieur, à ce que Sa Majesté et en son nom le gouvernement attendent de votre zèle et de votre loyauté.

Madrid, 21 septembre 1867.

LORENZO ARRAZOLA.

(*Gazette de Madrid.*)

On lit dans la *Gazette de Turin* du 4 :

« Hier au soir a eu lieu la réunion provoquée par le cercle politique populaire de Turin. A huit heures, la séance a été ouverte aux cris de *vive Garibaldi!* Plusieurs orateurs ont pris la parole en exprimant l'ardent désir que le gouvernement se rende l'interprète des sentiments véritables et de la volonté de la nation, qui veut à tout prix *avoir Rome pour capitale de l'Italie.* On a aussi encouragé le gouvernement à ne pas reculer devant l'épouvantail d'une intervention étrangère, car Pietro Micca nous montre encore aujourd'hui les sacrifices que peut faire une nation lorsqu'elle défend son indépendance, ses droits et sa liberté territoriale. Des applaudissements ont accueilli les paroles des orateurs demandant des secours pour les Romains qui paraissent vouloir enfin secouer leur joug.

» Il a été donné ensuite, au milieu des applaudissements universels, lecture de l'adresse suivante à M. le préfet de Turin :

« Monsieur le préfet,

» La population turinoise n'ayant jamais pu croire que la convention injuste du 15 septembre pût annuler le vote du 27 mars 1861 du premier Parlement italien, qui proclamait Rome capitale de l'Italie ; qu'elle pût interdire aux généreux enfants de la nation de répondre à l'appel des Romains, lorsqu'ils s'insurgent pour renverser le pouvoir temporel et s'unir à la grande famille italienne, fait des vœux ardents pour que les justes aspirations de toute la péninsule soient promptement satisfaites. Elle vous prie, en même temps, monsieur le préfet, de faire connaître au gouvernement son désir ardent, indomptable.

» Turin, le 3 octobre 1867.

» Pour la population,
» Le comité des citoyens. »

» L'adresse une fois approuvée à l'unanimité, l'assemblée s'est dirigée en corps vers la place du Château ; la députation était précédée d'un drapeau sur lequel on lisait : « Vive Giuseppe Garibaldi ! Vive Rome capitale de l'Italie ! »

» La démonstration a été très-imposante ; plusieurs milliers de citoyens de toutes les classes ont parcouru la place Carlo-Felice, la rue Neuve, la place du Château pour se rendre à la préfecture. La députation a reçu l'accueil le plus gracieux, et l'adresse a été remise au milieu des acclamations du peuple qui se pressait sur la place. Il n'y a eu qu'un seul cri, celui de : Vive Garibaldi ! Vive Rome capitale !

» Le rassemblement s'est ensuite dirigé vers la rue Doragrossa et s'est dissous avec le plus grand ordre dans la rue de Milan. »

On mande du Mexique que le cadavre de Maximilien est arrivé à Mexico, mais qu'il n'a pas été rendu au vice-amiral Tegethoff. Ce dernier faisait des efforts pour obtenir la mise en liberté du père Fischer, confesseur de Maximilien, qui a été autorisé par ce prince à publier sa correspondance entière avec l'empereur Napoléon et avec le maréchal Bazaine.

Diaz a accepté la candidature à la présidence. (*Indépendance belge.*)

La Gironde, dans son numéro du 2, donne les détails suivants sur l'arrivée à Bordeaux des débris de l'armée de Maximilien :

« Un bateau à vapeur frété à la Compagnie Dumeau et Eyrim a quitté ce matin Pauillac, vers huit heures, avec 246 hommes, plus 1 colonel et 9 officiers, tous ayant fait partie de la garde d'honneur de l'empereur Maximilien. Ces militaires, ainsi qu'on peut se le rappeler, arrivés depuis peu venant de Vera-Cruz, avaient été soumis à Pauillac à une quarantaine de quelques jours.

» L'arrivée à Bordeaux a eu lieu un peu avant onze heures. M. le colonel de gendarmerie Bourdillon a reçu le colonel avant le débarquement, et après quelques minutes d'entretien, le défilé de ces 246 hommes s'est opéré au milieu d'un grand concours de curieux. Tous ces hommes étaient vêtus de l'uniforme français : capote, pantalon, képi, souliers et guêtres ; ces vêtements leur avaient été donnés à Pauillac, afin d'éviter sans doute au public la vue du dénûment dans lequel ils se trouvaient ; chacun d'eux avait également une couverture d'ordonnance. Malgré les souffrances et les privations auxquelles ils ont été exposés, ces militaires ont tous une physionomie mâle et robuste : un grand nombre d'entre eux portent des médailles.

» En attendant leur départ pour Strasbourg, départ qui aura lieu, croyons nous, ce soir, on les a logés dans une des casernes de la ville.

» Quant aux officiers, à leur arrivée et par les soins du consul d'Autriche, on a pourvu à leur équipement : c'est la maison des 100,000 paletots qui a été chargée de leur fournir des habits de ville. Ils sont tous jeunes, parlent le français, et leurs manières dénotent qu'ils appartiennent à une classe assez élevée. Ils ont été reçus par les officiers des 81e et 31e de ligne, et par des officiers du 8e lanciers, qui leur ont offert une cordiale hospitalité. »

Un sérénade a été donnée au président Johnson et au général Hancok, à Washington.

Le général Sheridan a reçu un accueil enthousiaste à Baltimore et à Philadelphie.

Des troupes ont été concentrées à Nashville par le gouverneur Browlaw. On s'attend à un conflit sérieux entre les autorités civile et militaire.

A Richmond, une réunion républicaine de soldats de marine a voté des résolutions en faveur de la loi sur la réorganisation du Sud.

On annonce la mort du général Manzano, capitaine général de Cuba. On désigne le général Balmolada comme son successeur. (*Courrier des Etats-Unis.*)

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

S. E. Fotiades Bey, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la S. Porte à Athènes, vient d'être nommé, par Iradé impérial, grand Cordon de l'ordre du medjidié.

Par un autre Iradé, S. E. M. le comte de Xiquina, ci-devant envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la reine d'Espagne à Constantinople, a été nommé Grand Cordon de l'ordre du medjidié ;

M. Adolphe de Mentaberry, consul d'Espagne à Damas, officier du même ordre.

Le dernier bateau à vapeur de la ligne de Varna a amené dans notre ville la plus grande partie du personnel du théâtre Naum. On attend le complément de la troupe par le vapeur d'aujourd'hui.

On nous annonce que les employés de l'administration de la Dette Générale ont reçu cette semaine deux mois d'appointements arriérés, avril et mai derniers. Les paiements ont été faits à la Banque impériale ottomane.

Avant-hier vers quatre heures du matin le feu s'est déclaré à Khassim-Pacha, Kischla-Meidan. Sept cafés et une boutique d'épicier ont été la proie des flammes.

Le maître d'un magasin de modes de Péra, s'étant aperçu de l'absence de quelques objets, se mit en devoir de guetter ses employés, et finit par surprendre, en effet, un d'eux, au moment où il voulait dérober un morceau de velours qu'il avait coupé. Questionné par le maître, il avoua qu'il faisait ce métier depuis longtemps. Il paraîtrait que ce garçon était parvenu à voler des marchandises pour une somme de 200 livres. Il a été envoyé au ministère de la Police.

A Kémer-Alti un grec, s'étant pris de querelle avec un bulgare, frappa celui-ci d'un fer qu'il tenait à la main et lui creva l'œil. Le coupable fut immédiatement arrêté et conduit au poste.

A la douane de Galata, une querelle ayant éclaté entre des Croates et des mahonadjis turcs, les premiers, après avoir jeté un turc à la mer, allaient tirer leurs couteaux lorsque des zaptiés qui se trouvaient aux environs intervinrent à temps et arrêtèrent ces Croates. Le mahonadji jeté à la mer a été sauvé par des kaikdjis.

AVIS.

Par suite de la clôture de la saison de Campagne aux Iles des Princes, l'itinéraire des bateaux de cette ligne sera modifié à partir de mardi prochain.

Constantinople, le 15 octobre 1867.

L'ADMINISTRATION DU JOURNAL

La Turquie

Prévient MM. les Négociants que pour leur éviter des dérangements et des pertes d'un temps souvent précieux, elle vient de s'entendre avec l'Agence d'Affaires Commerciales et Industrielles de Galata, rue Voïvoda 15, en face la Bourse, pour recevoir toutes les annonces, avis et travaux de ville que l'on pourrait avoir à lui remettre.

Il haussa les épaules. — Indigne de vous, je le répète.

— Et que signifient alors ces tendresses pour elle ?

— Vous m'avez ordonné de l'épouser, non de la tuer, je suppose.

Elle eut un mouvement de sourcils étrange qu'il ne vit pas, car ils ne se regardaient ni l'un ni l'autre. Après une pause : — Elle a son fils, elle a sa mère ; reprit elle ; moi je n'ai que vous !... Ecoutez, mon ami, ne me rendez pas jalouse, car, lorsque je le suis, il me vient des pensées dont je suis, moi-même épouvantée... Et tenez, puisque nous en sommes là, si vous l'aimez, dites-le moi plutôt ; vous me connaissez, je n'ai pas de petites ruses... Eh bien ! je crains tant les souffrances et les humiliations dant j'ai le pressentiment, je me crains tant moi même, que je vous offre, que je vous rends votre liberté... J'aime mieux cette douleur horrible, mais du moins franche et noble... Ce n'est pas un piége que je vous tends, croyez-le. Regardez-moi ! je ne pleure pas souvent... — L'azur sombre de ses yeux était noyé de larmes. — Oui, je suis sincère, et, je vous en prie, si cela est, profitez de ce moment, car si vous le laissez échapper, vous ne le retrouverez jamais.

M. de Camors n'était nullement préparé à cette mise en demeure. L'idée de rompre sa liaison avec la marquise ne lui avait encore jamais traversé l'esprit. Cette liaison lui paraissait très conciliable avec les sentimens que sa femme pouvait lui inspirer. Elle était la faute la plus pasante et le danger perpétuel de sa vie ; mais elle en était l'émotion, l'orgueil et la volupté magnifique. Il frémit, il s'irrita presque à la pensée de perdre un amour qu'il avait d'ailleurs acheté si cher. Il couvrit d'un regard ardent ce beau visage pur et exalté comme celui d'un archange combattant. — Ma vie est à vous, dit-il. Comment pouvez-vous songer à rompre des liens comme les nôtres ? comment pouvez vous vous alarmer ou même vous occuper de ma conduite envers une autre ? Je suis ce que l'honneur et l'humanité me commandent, rien de plus, et vous, je vous aime, entendez vous,... entends-tu ?

— C'est vrai ? dit-elle.

— C'est vrai.

— Je vous crois. — Elle lui prit la main, et le regarda un moment sans parler, l'œil voilé, le sein palpitant ; puis se levant tout à coup : — Vous savez, mon ami que j'ai du monde chez moi ? Elle le salua d'un sourire et sortit du boudoir.

Cette scène cependant avait laissé dans l'esprit de Camors une impression désagréable, et il y pensait le lendemain matin avec humeur, tout en essayant un cheval dans l'avenue des Champs Elysées, quand il se trouva soudain en face de son ancien secrétaire Vautrot. Il ne l'avait pas revu depuis le jour où ce personnage avait juré prudent de se congédier lui-même à l'improviste. Les Champs Elysées étant déserts à cette heure, Vautrot ne put esquiver, comme il l'avait fait peut être plus d'une fois, la rencontre de Camors. Se voyant reconnu, il salua et s'arrêta, un sourire inquiet sur les lèvres. Son habit noir usé et son linge douteux décelaient une misère inavouée, mais profonde. M. de Camors ne prit pas garde à ce détail, qui eût sans doute éveillé sa générosité naturelle et refoulé l'indignation dont il s'était senti saisi tout à coup. Il retint brusquement les rênes de son cheval : — Ah ! vous voilà, monsieur Vautrot ? dit il. Vous n'êtes donc plus en Angleterre ? Et qu'est ce que vous faites maintenant ?

— Je cherche une position, monsieur le comte, dit humblement Vautrot, qui connaissait trop bien son ancien patron pour ne pas lire clairement dans le pli de sa moustache les pronostics d'un orage.

— Et pourquoi, reprit Camors, ne pas vous remettre à la serrurerie ? Vous y étiez fort adroit... Les serrures les plus compliquées n'avaient pas de secret pour vous.

— Je ne sais ce que vous voulez dire, murmura Vautrot.

— Drôle ! — Et, en lui jetant ce mot du bout des lèvres avec un accent de mépris indicible, M. de Camors toucha légèrement du fouet de sa cravache l'épaule de Vautrot, après quoi il s'éloigna tranquillement au petit pas de son cheval.

M. Vautrot était alors en effet à la recherche d'une position qu'il eût aisément trouvée, s'il eût voulu se contenter de celles qui convenaient à ses talens ; mais il était, on s'en souvient, de ceux qui ont des vanités sans proportion avec leur mérite et de ceux surtout qui sont plus affamés de jouissances que de travail. Il était tombé à cette époque dans une détresse extrême qui n'avait pas besoin d'être beaucoup aigrie pour le pousser au mal, sinon au crime. On a de nos jours plus d'un exemple des excès où peuvent se porter ces sortes d'intelligences ambitieuses, avides et impuissantes. M. Vautrot, en attendant mieux, était rentré depuis quelque temps dans le rôle hypocrite qui lui avait autrefois réussi ; la veille même, il était retourné chez Mme de La Roche-Jugan, et y avait fait amende honorable de ses égaremens philosophiques, car il était comme ces Saxons du temps de Carlemagne qui demandaient le baptême toutes les fois qu'ils éprouvaient le désir d'avoir une tunique neuve. Mme de La Roche Jugan n'avait pas mal accueilli ce triste enfant prodigue ; mais elle s'était refroidie sensiblement en le trouvant plus discret qu'elle n'eût voulu sur certain sujet qu'elle avait à cœur d'approfondir. Elle était alors plus préoccupée que jamais des relations qu'elle avait dès longtemps soupçonnées entre Mme de Campvallon et M. de Camors. Ces relations ne pouvaient manquer d'être fatales aux espérances qu'elle avait fondées de loin sur le veuvage de la marquise et sur l'héritage du général. Le mariage de Camors lui avait fait un moment quelque illusion ; mais elle était de ces dévotes qui supposent toujours le mal, et ses soupçons n'avaient pas tardé à se réveiller. Elle avait essayé d'obtenir de Vautrot, qui avait été longtemps dans l'intimité de son neveu, quelques éclaircissemens sur ce mystère, et, Vautrot ayant eu la pudeur de les lui refuser, elle l'avait mis à la porte.

Après sa rencontre avec M. de Camors, Vautrot se dirigea immédiatement vers la rue Saint-Dominique, et une heure plus tard Mme de La Roche-Jugan avait le plaisir de connaître tout ce qu'il savait lui-même de la liaison de Camors avec le marquise. Or on se rappelle qu'il savait tout. Cette révélation, si prévue quelle pût être atterra Mme de La Roche Jugan, qui vit ses projets maternels décidément renversés pour jamais. Au sentiment amer de cette déception se joignit aussitôt dans cette âme vile le désir furieux de se venger. Il est vrai qu'elle avait été mal récompensée de l'effort annoyme qu'elle avait jadis tenté pour ouvrir les yeux du malheureux général, car depuis ce moment le général, la marquise et Camors lui-même, sans rompre leurs rapports ordinaires avec elle, lui avaient laissé sentir une pointe de mépris dont son cœur était ulcéré.

(*Sera continué*)

VARIÉTÉS.

On lit dans l'*Invalide russe*, du 27 septembre :

Le tribunal criminel du gouvernement de Vladimir vient de juger un procès qui peut être regardé comme unique dans son genre. L'accusé Kursin, qui fait partie de la secte du Sauveur (*Spassowo Soglassie*), a tué son fils et l'a offert en sacrifice à Dieu.

La secte du Sauveur est l'une des plus fanatiques, et elle compte de nombreux adhérents. Sa doctrine consiste en une négation absolue de tout bien sur la terre. Un adhérent de cette secte ne possède rien ici bas, et, d'après ses idées, tout ce qui l'entoure représente le mal personnifié. Ces idées amènent naturellement les malheureux égarés à des actes de désespoir insensé.

D'après eux, il faut continuellement implorer la miséricorde du Sauveur par tous les moyens, car c'est lui seul qui peut nous aider à faire notre salut. L'accusé Kursin, âgé de cinquante-sept ans, a tué son fils, âgé de sept ans, dans cette conviction que cet acte serait agréable au Sauveur. Voilà comment il raconte lui-même son crime :

Une fois, dans la nuit, j'ai ressenti un chagrin si violent de ce que le genre humain doit bientôt périr, que je n'ai pu dormir un seul moment. Je me suis levé, j'ai allumé toutes les lampes devant les images des saints, et, m'étant mis à genoux, j'ai prié Dieu avec ferveur, en l'implorant de me sauver, ainsi que ma famille.

Tout à coup, l'idée m'est venue de sauver mon fils de la damnation éternelle ; car, comme cet enfant unique était très beau et développé au dessus de son âge, j'avais peur qu'il ne devînt, après ma mort, la proie de l'enfer. C'est pourquoi je me suis décidé à l'immoler au Seigneur.

Pénétré de cette idée, j'ai continué mes prières. Je me suis dit que si, pendant ma prière, la pensée d'immoler mon fils à Dieu me venait du côté droit, je l'exécuterais ; si, au contraire, elle me venait du côté gauche, je renoncerais à son exécution, car, dans nos préceptes religieux, la pensée qui vient du côté droit nous vient de notre bon ange, et celle qui vient du côté gauche est la pensée du diable.

Après une longue prière, la pensée m'est venue du côté droit ; je suis donc rentré, tout joyeux, dans mon habitation où mon fils dormait à côté de ma femme. Convaincu que ma femme s'opposerait au sacrifice que je voulais faire à Dieu, je l'ai envoyée au marché pour chercher des provisions.

Après son départ, j'ai réveillé mon enfant et je lui ai dit : « Lève-toi, mon fils, prends la chemise blanche, afin que je puisse t'admirer. » Après que mon fils eut exécuté mon ordre, je l'ai couché sur un banc et je lui ai porté plusieurs coups de couteau dans le ventre.

L'enfant, en se débattant, tombait continuellement sur le couteau du père, et il a été trouvé couvert de nombreuses blessures.

Le père voulant enfin mettre un terme aux horribles souffrances de son fils, lui perça le ventre du haut en bas. Malgré cette affreuse blessure, l'enfant n'est pas mort sur le coup. Cette scène lamentable se passait le matin avant le lever du soleil, de sorte qu'une obscurité complète régnait dans l'habitation de l'accusé.

Au moment où le crime était consommé, et où l'enfant rendait le dernier soupir, les premiers rayons du soleil pénétrèrent dans la cabane et illuminèrent le visage de l'innocente victime.

Kursin dit que cette vue produisit sur lui une émotion très vive; il frissonna; ses mains s'affaissèrent; une prostration générale le fit tomber à genoux. Alors, dans un moment d'extase, il pria Dieu de recevoir avec miséricorde ce sacrifice.

Kursin continua son récit de la manière suivante :

Au moment où j'étais prosterné devant les saintes images, et où mon fils nageait dans son sang, la porte s'ouvrit et ma femme rentra..... Elle apprit sur-le-champ ce qui s'était passé, et, saisie d'effroi, suffoquée, elle tomba à la renverse. Alors, je l'ai relevée, et je lui ai dit :

« Rends-toi chez le maire et dit-lui tout ; je viens de donner une fête aux saints. »

L'infanticide Kursin, enfermé dans une prison, a refusé toute espèce de nourriture, et est mort d'inanition avant la sentence du tribunal.

—

La Chasse au Bec-Figue

I

Hier, il y a eu entre ma petite femme et moi un grand conciliabule, à suite duquel nous avons décidé que nous irions ce matin chasser le bec figue.

Cinq heures du matin viennent de sonner, nous sommes déjà sur pied ; ma petite femme, serrée dans son costume de chasse, trottine joyeusement à côté de moi, toute fière de porter en bandoulière son fusil qui semble un jouet d'enfant ; devant nous, le vieux garde porte les carniers et les munitions, en chantonnant quelque vieil air.

Voici les premiers jours de septembre : l'air est frais ; l'aube ne fait que blanchir dans le ciel ; tout est silencieux encore. Nous traversons le petit bois de sapins parfumé de sèves balsamiques ; les floraisons roses des bruyères sont humides des vapeurs de la nuit ; les grandes fougères dentelées qui en émergent orgueilleusement frissonnent aux brises matinales. Puis nous prenons le chemin étroit qui, à la lisière du bois de sapins, serpente à travers les champs de trèfle et de luzerne ; nous tournons à gauche, et le garde, qui nous précède, s'arrête près d'une grande prairie et nous dit en se retournant vers nous : — C'est ici.

II

C'est ici ! La prairie est entourée de haies vigoureuses ; l'herbe en est douce et épaisse ; un petit ruisseau la traverse en chantant.

La veille, on est venue du château ; on nous a bâti une petite retraite, non loin du ruisseau, avec des branches d'arbre et quelques bottes de paille, et l'on a planté à peu de distance, sur un monticule, un jeune tilleul mort depuis quelques mois et qui conserve encore de rares feuilles sans couleur sur ses branches desséchées.

Ma petite femme entre dans la hutte, m'y fait entrer après elle, frappe ses deux mains l'une contre l'autre, ce qui veut dire qu'elle est très satisfaite, et m'affirme, en m'embrassant, que je suis l'homme le plus aimable de la terre.

Moi, je souris : elle a l'air d'être si heureuse ! et je me contente de penser, tout bas, — oh ! sans en rien dire ! — que la chasse au bec-figue est une chasse bien agréable assurément, mais que la chasse au sanglier et au renard lui est bien préférable.

Mais chut !... Voici qu'un bec figue se montre à l'horizon ! le pauvre petit innocent se dirige de notre côté... oui... le voilà qui se rapproche... il vient se poser sur l'arbre mort, sans se douter de rien. Ma petite femme épaule vivement son fusil, — je suis sûr que son cœur bat bien fort — elle lâche la détente... Victoire !... le bec figue a vécu... elle court vite le ramasser... le pauvret ! Les plumes de son dos sont hérissées ; des plombs ont traversé le duvet jaune de sa poitrine et son bec est plein de sang.

Ma petite femme le regarde d'abord d'un air piteux, puis elle m'assure qu'elle n'a jamais été si contente de sa vie. — Voyons, me dit-elle, c'est toi qui as l'appeau, n'est-ce pas ? Hé bien ! dis aux bec figues de venir !

J'obéis, car je suis le mari le plus docile du monde ; et les bec-figues font comme moi. Les malheureux viennent, candidement, les uns après les autres, se poser sur le tilleul.

Les carniers s'emplissent ; ma petite femme ne se sent pas de joie ; mais le soleil se lève ; le jour est pur ; le ciel est d'un bleu lumineux ; les bec figues deviennent plus rares ; ils n'apparaissent plus qu'à des intervalles éloignés : la chasse est finie avec l'aurore.

III

Nous reprenons le petit sentier ; nous traversons de nouveau le bois de sapins ; la rosée des bruyères s'est évaporée, et les taillis sont pleins du vol des papillons réveillés et du murmure des insectes bourdonnants.

Nous sommes de retour : ma petite femme prend les carniers des mains du garde et m'entraîne avec elle vers les cuisines. Là, toute épanouie comme une rose de juin, elle jette sur une grande table les bec-figues ; ils sont vingt-sept ; leurs ailles fracassées, leur gorge d'un jaune brillant toute souillée ; leurs pauvres yeux clos à jamais. Regarde, me dit-elle, comme ils sont *beaucoup* !... Et se levant sur la pointe des pieds pour me tendre sa bouche fleurie : — Nous irons encore chasser le bec-figue.., n'est-ce pas, dis ? — (*Vie parisienne.*)

—

On a beaucoup parlé, ces jours-ci, d'un nouveau crime commis dans la forêt de Fontainebleau. A en croire certaines versions reproduites par plusieurs journaux, une jeune fille se promenant avec sa mère au rocher de Bouligny aurait découvert un cadavre presque réduit à l'état de squelette par des insectes qui en avaient dévoré les chairs. On ajoutait que la disparition de la montre, des bijoux, du porte monnaie de la victime était l'indice de l'assassinat.

Voici les faits résultant de l'information judiciaire :

Un botaniste qui herborisait dans les massifs de la forêt sur le canton de la Malmontagne, au-delà de la Croix-du Grand Maître, a trouvé un cadavre qu'on a bientôt reconnu pour être celui du sieur Mitouflet, disparu depuis trois mois de son domicile. Ses vêtements étaient retroussés sous lui, et différents objets lui appartenant étaient épars au-dessus de sa tête. L'endroit où gisait le corps est situé sur le revers d'une montagne escarpée. Selon les constatations du juge d'instruction et du commissaire de police, assistés du docteur Maloizel, la mort du sieur Mitouflet ne doit pas être attribuée à un crime, elle serait le résultat d'une chute qu'il aurait faite accidentellement du haut de cette campagne.

—

Quelle femme est préférable à l'autre !
Celle qui bat ?
Ou celle qui pleure ?

La femme qui bat ne peut battre que dans une mesure restreinte ; elle a beau avoir la main leste, elle a besoin de se mettre en frais de colère, de se chauffer en blanc pour lever le bras.

La femme qui pleure n'a qu'à laisser se détendre le petit appareil lacrymal de son œil : une fois ouvert, cet inépuisable robinet peut débiter des litres de larmes dont la vue agace bien plus l'interlocuteur qu'un soufflet ne lui ferait de mal.

Bien plus, on a vu des soufflets féminins faire rire ceux qui en étaient les destinataires, et souvent on voit des pleurs exaspérer celui qu'on a voulu attendrir.

De toutes les voies de fait, la plus insupportable est la voie des larmes :

Une voie de fait étant, — ce n'est pas niable — la substitution d'un argument matériel aux arguments de la raison.

Et les larmes n'étant autre chose qu'une sécrétion, une fonction glandulaire dont les effets peuvent être créés par la volonté de l'individu qui en a pris l'habitude.

Il s'ensuit que la giffle est l'expression rapide et franche d'un sentiment que les larmes ne traduisent que d'une manière insidieuse.

La giffle, c'est le coup de tonnerre ; la larme, c'est la pluie fine.

La femme qui pleure est aussi rageuse, aussi violente que la femme qui casse et qui bat.

L'éducation fait seule la différence de l'une à l'autre.

Nous parlerons une autre fois des femmes qui veulent s'empoisonner, et nous traiterons des moyens décents de ne pas les en empêcher.

—

Un bon Conseil. — Un perruquier de lettres, dont la phrase, tirée par les cheveux, sent la pommade à cent lignes de distance, vient d'être décoré de la Légion d'honneur.

N... est certainement le chevalier le plus heureux de toute la parfumerie littéraire ; mais il était bien embarrassé le jour où il a reçu son brevet, il ne savait quelle forme donner à son ruban. Un nœud ferait-il bien ? Un simple liseré rouge ne ferait-il pas mieux ?

Il consulta un vieux capitaine qui a une longue habitude de la chose et qui passe pour être de bon conseil.

— Mon cher confrère, comment doit-on mettre le ruban de la Légion d'honneur ?

— Mon cher monsieur, cela dépend. Quand on a fait quelque chose pour le mériter, on le met à sa boutonnière ; quand on n'a rien fait, on le met dans sa poche.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 17 octobre	54	09
Clôture du 17 octobre	54	15

Semaine Financière.

A. S. *Exc. M.* DE FORCADE LA ROQUETTE, *Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.*

(Deuxième lettre.)

(*Suite.*)

§

Aux changements économiques qui ont contribué à jeter la perturbation dans les esprits, il faut ajouter les déceptions éprouvées par les capitalistes français. Ces déceptions, par leur caractère et leur importance, sont d'une extrême gravité ; on ne s'en est pas suffisamment préoccupé. Elles n'ont pas atteint seulement, comme en 1825 et 1835, une poignée de gens aventureux ; elles ont frappé la nation entière ; toutes les classes de la société ont été fortement atteintes par les pertes qui sont nées de la constitution d'entreprises aventureuses.

Peut-on reprocher à ses victimes des expéditions financières d'avoir été imprudentes dans leurs placements, ou d'avoir recherché dans des emplois aléatoires une exagération de revenus ? Nullement. C'est sous les auspices de MM. de Rothschild, Pereire, Mallet, Galliera, Seillière, etc , des noms les plus autorisés, qu'elles ont cru aux entreprises où leur fortune a été engloutie ; c'est dans des sociétés immobilières ou de travaux publics, comme les chemins de fer, qu'elles ont vu périr leurs épargnes, la dot, la fortune de leurs enfants, la sécurité de leur vieillesse.

Ainsi sans avoir commis aucune imprudence, les capitalistes grands et petits sont ruinés, telle est la situation Ces faits d'une effrayante notoriété terrifient les capitaux et rendent stériles les efforts tentés pour activer le travail, pour ramener la confiance. Voilà ce qui a fait échouer tout récemment la Société générale, quand elle appela le concours des capitaux pour une opération commerciale, patronnée par un conseil d'administration dans lequel on remarquait les noms qui donnaient les meilleures garanties.

Comment remonter ce courant ? Comment ranimer la foi éteinte ? Comment attirer les capitaux dans les sociétés industrielles qui développent le travail et l'activité ? Telles sont les questions que je me suis posées et qu'après de mûres réflexions j'avais résolues par l'Union financière.

Avais-je trouvé une panacée universelle ? Cette union aurait-elle remédié aux embarras commerciaux, suite des changements apportés dans notre régime économique ? Non certainement. Mais elle eût été comme un phare financier, qui eût jeté quelque lumière dans ce chaos, inspiré la confiance en montrant le chemin au milieu des écueils, et peut-être aurait-elle ramené vers la France le courant des capitaux européens qui ont alimenté notre marché en 1855 et 1856.

Ce résultat aurait-il été obtenu ? Je le crois sincèrement Et, d'ailleurs, s'il n'avait pas été atteint, qu'aurait-il coûté d'essayer ? Rien ! Cette perspective ne méritait-elle pas l'attention des hommes qui gouvernent la France, comme de ceux qui dominent le monde financier ? Cette attention se fût certainement produite, si l'idée eût été émise par tout autre ; mais, émanant de moi, elle a rencontré un obstacle souverain.

Cet obstacle tout personnel, je ne crois pas convenable de le faire connaître aujourd'hui ; j'attendrai quelques jours encore ; je désire, avant de le divulguer, savoir la forme qu'il me sera permis d'adopter pour cette révélation.

§

Quelle que soit l'opinion qu'on se fasse de l'Union, on ne saurait contester qu'elle eût exercé, par le seul fait de sa constitution, une heureuse influence sur l'esprit public. Dès l'abord, elle eût ramené la sécurité ; en voyant toutes les forces vives s'unir pour combattre de fâcheuses tendances, une espèce de réaction favorable se fût produite, et la confiance se serait promptement accentuée.

Qu'aurait-on fait de cette confiance, jointe à la puissance formidable que l'Union eût représenté ? C'était la seconde partie de l'œuvre réparatrice qu'attend le marché, œuvre dont la réalisation s'éloigne désormais tellement, qu'on n'en aperçoit plus aucun vestige à l'horizon.

Peut-on nier que l'Union eût rendu un premier bienfait à l'intérêt général en rassurant les esprits, en leur rendant l'habitude de la confiance, et ne sont-ils pas coupables les hommes qui y ont fait obstacle ? Cette culpabilité prend un caractère plus grâve et plus incompréhensible quand on considère la situation personnelle de MM. de Rothschild et Pereire qui seuls ont empêché l'Union.

Profitant du prestige de leurs noms, ils ont attiré les capitaux de l'épargne dans de déplorables affaires ; ils ont ainsi contribué à la ruine d'un grand nombre de familles, et quand leur devoir le plus vulgaire leur faisait une loi de rechercher tous les moyens possibles de réparer les malheurs qu'ils ont causés, ils se sont montrés hostiles aux projets favorables à ces intérêts. Mais en dehors de ce devoir, que la morale la plus élémentaire indique, ils en avaient un plus nettement défini par la loi.

En effet, non-seulement ils sont fondateurs, mais aussi administrateurs des sociétés, en péril, que l'Union eût peut être sauvées. Ils sont mandataires et à ce titre ils ne pouvaient refuser l'étude des questions qui se rattachaient à l'Union Ainsi considérations générales et considérations spéciales se réunissaient et commandaient leur concours.

Pour quel motif ; pour quelle raison plausible pouvaient-ils repousser l'entente sans en avoir apprécié le caractère ou la portée ? MM. de Rothschild trouvent l'Union absurde ; MM Pereire la traitent d'utopie Peut-être ont-ils raison les uns et les autres ; mais qu'en savent-ils, puisqu'ils ont obstinément refusé d'étudier les projets sur lesquels leur attention était appelée, projets qui pouvaient améliorer et sauver les intérêts qu'ils gèrent ; projets enfin dont l'Union eût assuré le succès ?

Depuis que l'adversité a visité MM. Pereire, ils sentent le danger de leur isolement ; ils appellent au secours. Banque de France, Comptoir d'escompte. Société générale, et même MM. de Rothschild sont implorés, conviés, et le Crédit mobilier attend la vie du concours qu'il réclame. Quelle est donc la cause qui provoque cet appel ?

Les intérêts des actionnaires sont-ils plus compromis actuellement qu'ils ne l'étaient l'année dernière ? Les affaires sont-elles devenues plus mauvaises ? Nullement. Les traités qui ruinent l'Immobilière datent de 1863 à 1865. et les opérations qui compromettent le Crédit mobilier ne sont pas plus récentes. Le péril qui menace les actionnaires était aussi réel l'année dernière que maintenant ; leur ruine était assurée en 1865, comme en 1867

Cependant, l'Union était alors impitoyablement repoussée. Il est vrai qu'elle ne semblait favorable que pour les actionnaires. Mais depuis que la fortune personnelle des administrateurs est en cause, ils voient le danger imminent ; ils voudraient, dans l'impuissance où ils sont de trouver leur salut, entraîner d'autres Sociétés dans l'abîme ouvert sous leurs pas, afin que la grandeur du sinistre devienne une sauvegarde pour leurs intérêts personnels. C'est à ce sentiment qu'ils obéissaient, quand ils faisaient sciemment, à Marseille, l'opération ruineuse de concéder à des entrepreneurs 150 millions de travaux à des conditions léonines pour l'Immobilière ; ils agrandissaient le gouffre, avec préméditation, pour effrayer le gouvernement, et l'amener à croire qu'il était solidaire, sinon de leurs fautes, au moins de leurs intérêts

Voilà leur dévoûment à l'Empire : faire un mal si grand, si terrible, créer un péril tellement effroyable, que le gouvernement soit compromis au point de ressentir l'ébranlement de leur chute, et se décide à les sauver, au risque d'être entraîné dans cet effort suprême ! Ces insensés, pour se dérober à leurs responsabilités, spéculent sur un malheur social !

Ce calcul contre la sécurité publique, cette ingratitude à l'égard d'un gouvernement qui a tant fait pour les principaux administrateurs du Crédit mobilier, m'ont distrait de mon sujet : j'y reviens.

L'Union des forces financières eût surtout profité aux chemins espagnols, et aux sociétés fondées depuis 1856, sous les auspices de MM. Rothschild et Pereire..

Voilà, monsieur le ministre, ce que j'aurai l'honneur de vous démontrer dans ma prochaine lettre.

Veuillez agréer, etc.

J. MIRÈS

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 16 Octobre.

TRIESTE bat. à vap. aut. *America*, cap. Grubicich, ayant touché Corfou Syra et Dardanelles div. marchandises et 94 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 16 Octobre.

MARSEILLE bat. à vap. des Mss Imp. *Nil*, capit. Brunet div. marchandises.
SMYRNE bat. à vap. aut. *Stadium*, cap. Marinich, div. marchandises.
TRÉBISONDE bat. à vap. ottom. *Vassitai*, capit. Rupicich, div. marchandises

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 13 Octobre.

MARSEILLE br. hell. *Ayos Nicolaos*. cap. Galiazos,
— br. ital. *Ninfa*, cap. Stagno, lest.
ANVERS br. pruss. *Stefenson*, capitaine T. Witth, div. marchandises.

du 14

CETTE bar. angl. *Selsko* cap Fisher, lest.
— br. hell. *Olga*. cap. Tandarias, lest
CARDIFF br. ital. *Nicolino*, cap. Giovanni Battelli, charbon de terre.
LIVOURNE br. ital. *Unico*. cap. Dodero, lest.
— br. ital. *Dante*, cap. Schiaffino, lest.
— br. hell. *Nicolaos*, cap. Buros, lest.
NEWCASTLE br. mek. *Erordina*, cap. V. Henry, charbon de terre.

du 15

LONDRES bar. ital. *Ottavia*. cap Schiafino, lest.
— br. ital. S *G. Evangelista*, capitaine Giovanino, Crovarro, lest.
MARSEILLE br. hell. *Ellena*, cap. Dabcovich, lest.
— br. jerusal. *Angelo Corpi*, capit. Ciuciucovich div. merchandises.
— br. aut. *Mare*. cap. Antonio Zuviteo, lest.
— br. hellen. *Aya Trias*, capit. Marco Vattico div. marchandises.
GENES bark ital Giovannino. cap. F. Basso. lest.
— br. ital. *Libero*, cap. Pietro Ferraro. lest.
— br. ital. *San Giovanni Battista*, capitaine, Marino Rocco. lest.
NEWCASTLE bar. angl. *Olive Branch*, capiitaine, Steffen, charbon de terre.
— bar. nor. *Anna Colbjorsen*. capit. Balchen. charbon de terre.
— bark prus *Jacobs Arendt*, cap. Rossemberg charbon de terre.
— brik italien *Attilio*, capit. Nossardi. charb.
MARSEILLE bark nor. *Mazeppa*. cap. Carlsen, lest
— br. aut. *Ada*. cap. Carmelich, lest.
— trois-mats sued. *Industrie*, capitaine Holmer div. marchandises
— bar. russe, *Ayos Spiridhonas*, capitaine Cos. Carassonis, div. marchandises.
GENES bar ang. *Williams*. cap Wellen, lest
— br. ital. *Agide*, cap. Onete, lest
— br. hell. *Antonios*, cap. Mitoconitis, lest
CARDIFF bar. ang. *Commodor*, capit. Will. Beath, charbon de terre.
CETTE br. aut *Eden*, cap. Steperich. lest.

du 16

PORT-SAID trois-mats aut. *Filia Minore*, capitaine Gregorio Papcovich. lest.
GENES bar. ital *Giuseppe* cap. Dellorso, lest.
— bark ital. Ant. Riso, cap. Molfino, lest.
MARSEILLE br. ital. *Carmello* cap. Gambardella,
— br. hell. *Andistoclis*, cap Arvanitis, lest.
NEWCASTLE bark ital. *Pellegro*, cap G. Olivari charbon de terre.
— bar. ital. *Giovanni Gasparo*, capit. Persich, charbon de terre
— bar. ital. *Adelaide Chiavari* capitaine Dallors charbon de terre.
— br. russe *Aspassia ke Elleni*, cap. Scordopichi, charbon de terre.
TRIESTE br. ital *Salvatore*, cap. Morello. fer.
— bar. aut. *Peppino B*, cap Bogdanich, lest.
FALMOUTH bar. ang. *Aurora*, cap. Cutband, lest.
— bark ital. *Dic*, cap. G. Morzi. lest,

DEPARTS des bat. à voile du 9 Octobre

DANUBE br. hell *Elleni*, cap. Lembessis, lest.
— br. hell *Caliopi*, cap. Golod mas. lest.
— br. hell. *P Turliani*. cap. Combothéclos, »
— br. hell. *Alexandros* I. cap Anceitos, lest.
— trois-mats français, *François et Marie*, capitaine A. Laty, lest.
— trois-mats fran *Alfred*, cap. Arnaud, lest.
— br. fran. *Margarite*, cap Ardison. lest.
— br. fran. *Noelie*, cap. Langrois, lest.
— brik italien, *Giuseppe Schiafino*. capitaine G. Schiaffino, lest.
— br. italien *Civilta*, cap. Lambraschino. lest.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches Blanches et destinés pour Constantinople.

du 6

ANVERS bar. norveg. *Norge*, cap Henrikson. rails
NEWCASTLE br norv. *Brodern*, cap. Moccelbost, charbon de terre.
— bar. norvegien *Frey*, capit. Ben Bjornesen, charbon de terre.
CARDIFF bark angl. *Expresse*, cap. John Meldrum, charbon de terre
— bark anglais *Aolos*, cap. Grieff ch de terre
— bar. anglais *Ancestor*, capitaine, Th. Kerr, charbon de terre.
— br. anglais *Diadem*, cap. Farguhar, charbon.
— schoon. anglais. *Mary Ann*, capitaine Hughe charbon de terre
MALTE bar. anglais *Entreprise*, cap. Smith, lest.
MARSEILLE br. ital. S. G. *Battista*, cap. Marini,
— br. aut. *Ermirio*, cap. Glavan, lest.
— bar aut. *Pace*, cap. Giovanni, lest.
PORT-SAID br. aut. *Duma*, cap. Cosulich. lest.
LIVOURNE bark ital. *Unico*, cap. Dodero. lest.
— bark ital. *Bacicino*, cap Licetti, lest.
GENES bark ital. *Giovannino*, cap. Basso, lest.
— brik ital *Giuseppina*, cap. Marchesse lest.
CARDIFF bar. italien, *Federico*, capit. Ant. Basso, charbon de terre.
— bar. ital. *Guido*, capitaine. Fran. Schiafino, charbon de terre.
— bar. norvegien, *Otton*, capitaine L. Trussen. charbon de terre.
— bar. anglais *Greffins*, capitaine Armstrongs, charbon de terre.

du 7

MARSEILLE br. aut. *Sestri*, cap. Barioglich, lest.
— br. autr. Diana, cap. Cavaliere, div. march.
— bar. ital. *Rado*, capit. G. Luppi, lest.
— br. fran. *Alfred*, cap. Amon div. march.
— br. franc. *François et Marie*, capit. A. Lati, div marchandises.
— br français, *Cambell*, capitaine, Ed. Propos div. marchandises.
— bar. ital. *Maria Fortunata*, capitaine, Pietro Accame. div. marchandises.
— bar. fran. *Mars*, cap. Jean, lest.
ALEXANDRIE bar angl. *Omer Pacha*, capit. Hunter
LIVERPOOL bar. norv. *Carl John Christenssen*, cap. Christensen, charb. de terre.
— bark anglais *Ellen Q ceen*, capitaine Roberts Guides, charbon de terre.
— brik mekl. *Frederik Florain*, cap. Brodherings, charbon de terre,
FALMOUTH bar. ital. *Giovanni*. cap. Drago lest.
— br. ital. *Francesco*, cap. Craviotto, lest.
— br. ital. *Aurelia*, capit. Olivari. lest.

du 8

MARSEILLE bar. norveg. *Ausgar*, cap. Nilson, lest
GENES bar. ital *Stefano*, cap. Pitto, lest
— br. ital. *Marsalla* cap. Dodero, lest.
MALTE br. ital. *Giuseppe*, cap. Schiaffino. lest.
— br. ang. *Varrion*, cap. Turubull, lest.
— bark angl. *Valetta*. cap. Duncam. lest,
LIVERPOOL goel. mekl. *Graff Bulor*, cap Scultz,

du 9

GENES br. ital. *Agide*, cap. Onetto lest.
— bar. ital. *Giuseppe*, cap. Dalorso, lesl.
— bar. ital. *Mississipi*, cap. Ferraro, lest.
— bar. ital. *Dedalo*, cap. Ravenna, lest.
— br. ital. *Leonilda Donaaaro*, cap. Marengo, »
— bar. ang. *W, Skilito*, cap. Nielsen, lest.
MARSEILLE br. ital. *Gloria*, cap. Ludardo, lest.
— br. ital. *Sieffano*, cap. Podesta, lest.
— bar. aut. *Messicano*, cap. Lalich, lest.
— bar. aut. *Dante*, cap. Ivancich, lest.
— bar. fran. *Marin*, capit. Versaille, lest.
— br. norv. *Emmanuel*, cap Einersen, lest.
MALTE bar. ital. *Perseverente*, cap. Schiaffino, lest
— br. angl. *Alma*, cap Consiglio, lest,
— bar ang. *Equinox*, cap. Farguhar. lest
— br. angl. *Mary*. cap. Young, lest.
— br. ang *Friends*, cap. Wardell, lest.
ANGLETERRE br. ang. *Aberon*, capit. Westphall, charbon de terre.

NAVIRES qui ont pris pratique à Settil-Bahar.

du 8

MARSEILLE bar. ital. *Corriere d'Italia*, cap Molinari, div. marchand.
— br. ital. *Belvedere*, cap. Autola, lest.
— br. ital. *Flora*, cap. Ballestro, lest,
— br. ital. *Giuseppina Cattorno*, cap. Vassalo,
— br. ital. *Francesco*, cap. Ciacomo, lest.
— br. ital. *Francesco Saverio*, cap. Camarotta,
— bark autrich. *Luca Padre*, cap. Craglievich,
— schoon. aut. *Grattitudine*, cap. Leva, lest.
— bar. aut. *Mrav*, cap. Gosten, lest.
— trois-mats aut. *Padro Mimbelli*, cap. Grelic
CARDIFF bar. ital. *Inegiatore*, capit. Campaiola. charbon de terre.
— br. ital. *Flavio Cioia*, capitane, Albertino, charbon de terre.
— br. ital. *Felice*, cap. Roberto, ch. de terre.
NAPLES br. aut. *Ebe*, cap. Budinich, lest.
— bar. angl. *Credo*, cap. Christophensen, lest.

AVIS.

La fourniture de 75,000, soixante-quinze mille ocques de sucre pour les besoins des troupes Impériales sera mise en adjudication au Ministère de la Guerre, mardi le 10|22 octobre courant.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invitées à se rendre au Dari Choura le jour sus-indiqué, à 6 heures à la turque.

Séraskérat, le 2|14 septembre 1867.

AVIS.

Le public est prévenu qu'une lettre de Crédit de la Banque de l'Etat à Saint-Pétersbourg, en date du 5 décembre 1866 N° 277 sur Messieurs J. Camondo et Cie pour la somme de fr. 84,395 34 en faveur de M. le Commandant du stationnaire Russe *Taman* et sur laquelle fr. 70,395. 34 avaient déjà été payés, a été volée avec d'autres valeurs, à bord du dit stationnaire. La lettre de Crédit n'ayant pas de valeur qu'entre les mains de l'accrédité lui même, le public est mis en garde de ne pas l'escompter.

Constantinople, 2|14 octobre 1867.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 233 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de :

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 P[tres] L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864

Tirage, le 1er décembre 1867.— Les premiers lots sont florins 250,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le payement sur place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNE.

Des Billets Originaux de Loterie de l'État I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins 500,000	Prince Clary,	tirages 2	Florins 25,000
Emprunt de 1860,	tirages 4	» 500,000	Saint Genois	» 1	» 50,000
Crédit mob. 1858,	» 4	» 250,000	Palfi	» 1	» 40,000
Emprunt de 1864,	» 5	» 200,000	Waldstein	» 3	» 25,000
Prince Salm	» 2	» 40,000	Rudolf	» 2	» 25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 250,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Han Municipal, à Galata n° 8. *Marchand en bijouteries fines*

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise baleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Plus d'Incendies
AVEC L'EXTINCTEUR
Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie
15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE	
8 ocques.	85	fr.	2 francs	Toutes demandes et renseignements
12 »	105	»	2 60	doivent être adressés à MM. G.
18 »	110	»	4. —	CHEUVREUX et Cie. à Galata
26 »	120	»	4.50	Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la
34 »	130	»	5.50	Bourse.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Διωρισθέντες μετὰ προηγουμένην ἐξέτασιν σύνδικοι πρὸς ἐξέλεγξιν τῆς πτωχεύσεως τοῦ Ἰωάννου καπνοεμπόρου προσκαλοῦνται ὅπως ἅπαντες οἱ δανεισταὶ ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ τῆς σήμερον παρουσιασθῶσιν ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπῆς καὶ συμφώνως τῶν 199, 198 καὶ 200 ἄρθρων τοῦ ἐμπορικοῦ κώδικος ἐπιβεβαιώσωσιν τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, εἰδοποιοῦνται προσέτι οἱ ὀφείλοντες ἢ οἱ κατέχοντες πρᾶγμα ἢ ἄλλο τι τοῦ πτωχεύσαντος, ὅτι ἀπαγορεύεται ἡ εἰς τὸν ῥηθέντα πτωχεύσαντα ἐπιστροφή, καθότι ταῦτα διὰ τῆς ἐπιτροπῆς καὶ τῶν συνδίκων θὰ παραδοθῶσιν εἰς τὴν ὁμάδα τῶν δανειστῶν, οἱ δὲ μὴ συμμορφωθέντες εἰς τοῦτο θέλουν εἶναι ὑπεύθυνοι διὰ τὰς συνεπείας.

12 Τζεμαζὶ ἐλ ἀχὶρ 1284.
28 7βρίου 1864.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς
(ὑπογ.) ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ

Διὰ τῆς ἀπὸ 24 Σαφὲρ 1284 εἰδοποιήσεως προσεκλήθησαν ἅπαντες οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Κυρίτζη Γιάννη κατοίκου ἐν τῷ χωρίῳ Σουλτανιὲ τοῦ Βοσπόρου ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπὴν καὶ ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐπειδὴ δὲ τινες αὐτῶν μέχρι νῦν δὲν ἐνεφανίσθησαν, καὶ ἐπειδὴ μόνον κατὰ συμπερασμὸν 3,000 χιλιάδες γροσίων ὀφειλομένων καὶ εἰς πρᾶγμα ὑπάρχουσι, διὰ ταῦτα καὶ ἐκ δευτέρου προσκαλοῦνται οἱ μὴ ἐμφανισθέντες δανεισταὶ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπὴν καὶ ἐνδείξωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, διότι μετὰ τὴν λῆξιν τῆς προθεσμίας ταύτης θέλουσιν ἐξηγηθῆ τὰ δέοντα οἱ δὲ μὴ ἐμφανισθησόμενοι θ' ἀποκλεισθῶσιν τῆς ὁμάδος τῶν δανειστῶν.

AVIS.

Les marchandises formant l'actif de la faillite de Digran Bukudjian, domicilié a Djamili-Han, ayant été vendues par l'entremise de l'autorité et le rapport des syndics presenté au Comité des faillites, tous les créanciers sont invités à comparaitre audit Comité dans le terme de 21 jours à partir d'aujourd'hui, à l'effet de faire vérifier leurs créances conformément aux articles 198, 199 et 200 du Code de Commerce Ottoman; et de prendre chacun le dividende qui lui revient du produit de la vente des marchandises sus-énoncées.

Passé ce délai, le Comité procédera à remplir les vœux de la loi ; et tous les retardataires seront réputés en dehors de la masse.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine Galata,

UNE INSTITUTRICE diplômée de grande expérience, enseignant à fond l'anglais, l'allemand, le français et l'italien, désire se placer ou donner des leçons.

S'adresser M. W. Christian Roth, libraire, Péra.

BILLARD

neuf à vendre à très-bon marché. Passage Crépin, N° 12, à Péra.

[D]E VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 25 Septembre, (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami (H. à la T.)	
6 37	2	1	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
7 7	12	1 30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Arnaout-keui.
8 7	18	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9 22	6	3 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Cabatach et Bechiktach.)*
10 53	2	5 15	de Buyukd, Thérapia, Yénik, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechik Cabatach.
6 37	4	1	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7 7	11	1 30	de Cavak, Yénimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10 7	17	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 37	5	1	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach.
7 22	14	1 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendr. à 2 h.
8 22	8	2 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Béchihtach.
9 22	14	3 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10 22	8	4 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Maha llé.)
2 22	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
2 52	5	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami (H. à la T.)	
8 37	14	5	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
7 52	5	2 15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére, Yéni-mahallé.
9 37	8	4	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
8 48	2	3 15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé. *(Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
8 48	4	3 15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 17	6	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. *(Retour direct pour le pont.)*
3 7	11	9 30	pour Bébek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé et Cavak.
2 35	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis)*
3 52	18	10 15	pour Roumeli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4 7	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
4 37	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
5 37	8	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3/4, en touchant aussi Béchiktach au retour.)
4 37	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 7	8	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 7	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-déré.
4 7	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. *(Les vendredis exceptés.)*
4 37	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. *(Les vendredis touchant aussi Pacha bagtché.)* (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

A partir du Dimanche 1er/13 Octobre, jusqu'à nouvel avis.

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque	
7 7	1 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6 57	1	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
6 7	2 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 37	4	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 7	3 30	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A -Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2 7	8 30	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2 22	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
3 37	10	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque (un Bat.)	
7 37	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
8 52	3 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
9 7	3 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1 7	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
3 7	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
4 7	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
4 22	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
4 52	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 10/22 octobre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
7 37	16	2	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
7 37	10	2	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
3 7	10	9 30	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo Cartal et Pendik.
4 7	16	10 30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
7 31	un bateau	2	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2 31		9	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
9 1		3 30	pour Proti, Antigone. Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
3 46		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

SAMEDI, 19 OCTOBRE 1867 — 21 DJÉMAZI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire. — SAMEDI, 19 OCTOBRE 1867

2me Année. --- N° 238.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	*six mois*	*trois mois.*
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 19 octobre.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Florence, 18 octobre.

Un train de chemin de fer a été arrêté à Orte par les insurgés.

Le journal *Esercito* dit que Ribotty a pris le commandement de l'escadre cuirassée composée de huit navires, qui doit croiser dans les eaux pontificales.

Paris, 18 octobre.

Le *Temps* dit que le gouvernement français a envoyé à Florence un ultimatum demandant sérieusement d'empêcher le passage des volontaires.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Voici la lettre attribuée à l'Empereur Napoléon, publiée par le *Globe* de Londres, et reproduite, avec les commentaires, par deux journaux de Berlin:

« La lettre suivante de Napoléon III, qui *n'a jamais été publiée* jusqu'à présent, et dont nous avons reçu une copie d'une source authentique de Berlin, est très curieuse en ce qu'elle montre l'opinion de l'Empereur (celle du moins qu'il désirait être connue du public), il y a un an, au sujet des annexions de la Prusse; c'est la lettre qui a déterminé M. Drouyn de Lhuys à quitter le ministère des affaires étrangères:

« 12 août 1866.

» Mon cher monsieur La Valette,

» J'eppelle votre sérieuse attention sur les faits suivans:

» Dans le cours d'une conversation entre Benedetti et M. Bismarck, M. Drouyn de Lhuys a eu l'idée d'envoyer à Berlin un projet de convention au sujet des compensations auxquelles nous pouvons avoir droit.

» Cette convention, dans mon opinion, aurait dû rester secrète, mais on en a fait du bruit à l'extérieur, et les journaux vont jusqu'à dire que les provinces du Rhin nous ont été refusées.

» Il résulte de ma conversation avec Benedetti que nous aurions toute l'Allemagne contre nous pour un très petit bénéfice.

» Il est important de ne pas laisser l'opinion publique s'égarer sur ce point. Faites contredire très énergiquement ces rumeurs dans les journaux. J'ai écrit dans ce sens à M. Drouyn de Lhuys. Il m'envoie aujourd'hui la *Correspondance Havas* ci-incluse. Le véritable intérêt de la France n'est pas d'obtenir un agrandissement de territoire insignifiant, mais d'aider l'Allemagne à se constituer de la façon la plus favorable à nos intérêts et à ceux de l'Europe.

» Recevez l'assurance de ma sincère amitié.

» NAPOLÉON. »

Lord Derby ne s'occupera plus des affaires du pays; c'est le duc de Richmond qui prendra la présidence du conseil des ministres. (*Morning-Post.*)

Le gouvernement russe se dispose à abolir l'emprisonnement pour dettes. Il appartient au souverain qui a aboli spontanément le servage féodal d'abolir le crédit corporel, l'un des vestiges encore trop nombreux de l'antique société romaine. (*Nord.*)

D'après la *Gazette de Trieste*, le cabinet autrichien vient de donner une preuve de l'esprit de tolérance qui l'anime. Il a permis l'introduction dans les provinces de l'Autriche de plusieurs journaux italiens dont l'entrée était interdite depuis 1859.

LL. AA. RR. le comte et la comtesse de Paris ont quitté Bruxelles.

La princesse Charlotte, veuve de l'empereur Maximilien, ira habiter le château de Laeken. (*Indépendance belge.*)

S. M. la reine des Belges, accompagnée du comte et de la comtesse de Paris et de plusieurs dames d'honneur de la cour, a assisté à la représentation du *docteur Crispino*, au théâtre de la Monnaie. (*Idem.*)

La *Patrie* dernièrement avait une curieuse correspondance de Bruxelles sur la question des armements. Nous en extrayons les passages suivants, que nous recommandons aux lecteurs des avocats de l'étranger :

« La question de la réorganisation de l'armée sera la grande affaire de la session législative qui doit s'ouvrir le 22 octobre, c'est-à-dire trois semaines avant l'époque ordinaire. Cette question si vivement débattue recevra-t-elle enfin une solution satisfaisante, et qui soit conforme aux vœux de l'opinion publique? Il est permis d'en douter. »

« L'opinion publique croit que nos ressources sont trop faibles pour que nous puissions créer un sérieux établissement militaire; elle se résigne aux inconvénients de la situation qui nous a été faite, et elle déclare que, pour consolider notre nationalité, il suffit d'augmenter le patriotisme des populations en diminuant les impôts et en procédant A UNE LARGE RÉFORME ÉLECTORALE. Il n'y a pas de meeting, de libre réunion populaire où l'on ne demande la réduction du budget de la guerre, *le démantèlement des fortifications d'Anvers*, l'abolition de la conscription, et d'autres mesures radicales énergiquement repoussées par le cabinet. »

« Le *Journal de Liège* annonce que le roi vient d'adresser au comité d'organisation militaire une lettre qui se termine ainsi : « Je suis bien heureux de constater le parfait accord qui existe entre nous tous sur la nécessité d'avoir un état militaire respectable ; les derniers événements m'ont prouvé que c'était en effet une des bases les plus solides de notre existence nationale. » Les journaux indépendants blâment avec amertume l'attitude prise par le souverain ; ils rappellent que Léopold II *n'a point le droit d'intervenir dans la discussion d'une question que la législature seule peut résoudre.* »

« Cela n'empêchera pas les *dupes* que nous signalions hier, d'acclamer le *système constitutionnel* de la Belgique. »

« Quant à la large réforme du système électoral, ce qui signifie LA DEMANDE DU SUFFRAGE UNIVERSEL, les même *dupes* n'en soufferont mot. »

« L'*Indépendance belge* et d'autres officieux de Bruxelles leur ont déjà dit que la Belgique « n'*était pas mûre* pour le suffrage universel, et que le premier usage qu'elle en ferait serait de demander sa réunion à la France. »

Dans une circulaire adressée aux représentants de l'Espagne à l'étranger, le ministre d'Etat se félicite de la fin rapide de la tentative révolutionnaire. Il énumère les principes dangereux sur lesquels elle s'appuyait. La conjuration était vaste et terrible ; mais elle a été vaincue par la fidélité des troupes, l'attitude des populations et par la clémence de la reine La circulaire ajoute que la presse étrangère a fomenté la révolution, et qu'elle dénature maintenant les faits pour les justifier. Elle engage les représentants de l'Espagne à faire connaître la vérité par tous les moyens dont ils peuvent disposer. (*Epoca.*)

La *Gazette* de Madrid, du 8 octobre publie une protestation des officiers invalides contre les assertions du manifeste du général Prim.

On croit que tous les corps de l'armée protesteront également.

La *Gazette de Magdebourg* prétend qu'il existe un traité entre le Hanovre et le prince de Brunswick. D'après ce traité, qui aurait reçu l'approbation des Etats brunswickois, le prince royal de Hanovre serait désigné comme le successeur du duc actuel au trône de Brunswick.

Le même journal signale une protestation de l'électeur de Hesse contre le traité d'accession de Waldeck.

En parlant de l'arrangement qui a été pris par le roi de Hanovre, dans l'affaire de ses biens, plusieurs journaux ont ajouté que ce souverain avait reconnu aussi l'annexion de son royaume à la Prusse. La *Correspondance générale*, de Vienne, déclare que cette manière de voir est absolument inexacte. Dans le traité même, il aurait été expressément stipulé que le roi Georges V n'a renoncé ni pour lui, ni pour ses héritiers à la couronne de Hanovre. (*Gaz. de Flensbourg.*)

Le gouvernement engage la Chambre à adopter les traités relatifs au Zollverein et à l'impôt du sel, présentés le 8 octobre à la Chambre.

M. de Hohenlohe déclare que le gouvernement bavarois ne désire ni l'entrée des Etats du Sud dans la Confédération du Nord, ni un pacte constitutionnel avec l'Autriche.

Il ne désire pas non plus une Confédération du Sud isolée ou marchant avec la France.

Il ne joue ni une politique de grande puissance ni le rôle de médiateur. Il désire l'alliance nationale de tous les Etats du Sud avec la confédération du Nord ; des négociations à cet effet ont été entamées.

Le traité de paix de Prague empêche, d'après l'avis de la Bavière, l'entrée séparée des Etats du Sud dans la Confédération du Nord. (*Gazette de Bavière.*)

Le *Correspondant de Hambourg* annonce qu'une proposition doit être soumise au Parlement fédéral par la Prusse tendant à obtenir pendant deux ans un crédit extraordinaire de 10 millions de thalers à l'effet de renforcer la flotte.

A Berlin, le Parlement s'est occupé, le 8 octobre de la discussion préalable sur les traités du Zollverein, lesquels ont été approuvés à la presque unanimité. (*Patrie.*)

En présentant au roi de Prusse l'adresse récemment votée par le Reichstag, M. Simson lui a adressé l'allocution suivante :

« Votre Majesté a daigné décider que l'adresse du Reichstag lui soit présentée dans la résidence de Hohenzollern.

» Ce lieu rappelle les premiers débuts de la dynastie royale prussienne.

» C'est du haut de ces rochers que l'illustre maison des princes de Hohenzollern a étendu les bienfaits de son gouvernement vers le Nord jusqu'aux deux mers. C'est là que sous son sceptre une vie nouvelle a surgi de ces ruines. C'est là aussi que l'ancien ordre des choses a été brisé et qu'a été jetée la base d'un nouvel Etat allemand agrandi et fortifié. Aujourd'hui pénètre dans ces espaces augustes et s'élève jusqu'à Votre Majesté la voix de la représentation de trente millions d'hommes unis politiquement par un lien constitutionnel, d'un peuple qui a la conscience intime de posséder exclusivement en lui-même les éléments et les lois de son développement. »

Le roi a répondu par les paroles suivantes, que l'assemblée a écoutées debout:

« Je reçois avec joie l'adresse du Reichstag. Je vois la preuve que la semence de l'année dernière a heureusement germé.

» Les sentiments et les espérances que vous exprimez sont les miens. Un jour ils pourront trouver leur accomplissement et leur consécration dont sera encore témoin le berceau des Hohenzollern. Les paroles que le Reichstag m'adresse me prouvent que la Providence est avec la dynastie qui a pris naissance ici, qu'elle était et qu'elle est encore avec la Prusse. »

Le roi a demandé ensuite un rapport sur la marche des travaux du Reichstag et s'est déclaré satisfait des résultats obtenus jusqu'à ce jour. (*Gazette de la Croix.*)

On écrit de Yoko-Hama :

« Le gouvernement du taïcoun vient de décider l'envoi en France d'une vingtaine d'élèves du collège franco-japonais établi dans notre ville. Ces jeunes gens seront accompagnés par un enseigne de vaisseau de la marine impériale. M. Le Néru, qui, depuis plusieurs mois, dirige avec autant de zèle que talent les cours du collége.

» Cet officier, dont chacun ici apprécie le mérite, est digne de la mission qui vient de lui être confiée, et nous avons vu avec plaisir ce nouveau témoignage des sentimens qui animent le gouvernement japonais. »

LES IMPÔTS.

Nous continuons aujourd'hui à passer en revue les taxes comprises dans la catégorie des impôts directs.

Dans presque tous les pays on ne peut ouvrir un théâtre, un hôtel, un restaurant, un café, débiter des boissons, etc., sans une permission de l'autorité. Cette permission ou *licence* est souvent taxée selon l'importance de l'établissement. De là l'impôt sur les licences qui est non seulement une source de revenu mais un moyen de surveillance pour la police.

L'impôt des patentes s'adresse à la profession ou l'industrie. On divise les patentés en plusieurs catégories, et chacune d'elles est taxée suivant son importance. Ainsi un menuisier de la première classe, qu'il exerce son métier dans une grande ville ou dans un village, paie exactement la même somme d'impôt. Ce mode de taxation n'est guère conforme aux règles de la proportionnalité, aussi a-t-il soulevé de nombreuses objections de la part des économistes. En France les patentés paient, en effet, un droit suivant la classe dans laquelle ils sont compris, mais on tient grand compte du centre où le patenté exerce sa profession, son métier. Ceci se rapproche davantage du principe de proportionnalité qu'on ne devrait jamais perdre de vue dans la taxation.

De même qu'on impose les professions ou l'industrie, il est juste que les avocats, les médecins, les ingénieurs, en un mot tous ceux qui exercent des professions libérales, paient également les droits de patente, ces professions étant tout aussi productives que les autres états commerciaux et industriels.

Nous abordons maintenant l'impôt sur le revenu. C'est un des plus anciens, bien qu'on se soit évertué de faire croire le contraire. On a dit que cette taxe, telle qu'elle est perçue, était une innovation dans les finances. C'est une erreur; et une des meilleures preuves est que les Athéniens le payaient exactement comme on le paie aujourd'hui, mais en cas de guerre seulement et non d'une manière constante et régulièrement.

Etabli en Angleterre par Pitt, lors de la grande révolution, cet impôt fut supprimé en 1802 et rétabli ensuite par Robert Peel sous le nom d'*income-tax*.

Un des inconvénients de cet impôt consiste dans la difficulté pour le fisc de constater d'une manière précise le revenu de chaque citoyen; aussi s'est-on décidé, pour y obvier, de s'en rapporter aux déclarations des contribuables qui sont, il faut l'avouer, assez souvent inexactes. Mais ce cas a été prévu et les fausses déclarations sont punies par la loi avec la dernière rigueur. L'expérience faite par l'Angleterre depuis 1844, prouve que ce mode de perception est le moins coûteux et par conséquent le plus avantageux pour le fisc. Peu à peu les déclarations des contribuables se rapprochent de la vérité, et lorsqu'on arrivera à diminuer les impôts, il est certain que personne ne cherchera à se soustraire aux justes exigences de l'Etat.

Cet impôt qui a donné les meilleurs résultats en Angleterre tant sous le rapport fiscal que sous le rapport de la moralité des masses, ne tardera pas, il faut l'espérer, à être adopté partout. Mais pour cela il importe que les gouvernements se décident à réduire les impôts aux dernières proportions. Le contribuable sachant qu'il paie juste ce qu'il faut en retour de la protection qui lui est accordée par l'Etat, n'aura plus aucun intérêt à cacher la vérité. Ses déclarations, sauf de rares exceptions, seront toujours exactes, le gouvernement n'aura plus besoin d'employer une foule d'agents assez largement rétribués pour les contrôler, et cet impôt produira beaucoup plus que les autres qui entraînent des frais considérables de perception.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

X.

Il ne fallait point s'exposer à une nouvelle déconvenue du même genre : il fallait assurément, au nom de la morale, confondre ces aveugles et ces coupables, mais cette fois avec de telles preuves que le coup fût irrésistible. A force d'y songer même, Mme de La Roche-Jugan se persuada que le tour nouveau des événemens pouvait redevenir favorable aux prétentions qui avaient été l'idée fixe de sa vie. Mme de Campvallon détruite, M. de Camors écarté, le général devait demeurer seul au monde, et il était naturel de supposer qu'il se rejetterait alors sur son jeune parent Sigismond, ne fût-ce que pour reconnaître l'amitié clairvoyante et offensée de Mme de La Roche-Jugan. Le général, à la vérité, avait par son contrat de mariage assuré tous ses biens à sa femme ; mais Mme de La Roche-Jugan, qui avait consulté sur cette question, n'ignorait pas qu'il restait maître, tant qu'il vivait, d'aliéner sa fortune, d'en dépouiller l'épouse indigne et de la transmettre à Sigismond.

Mme de La Roche-Jugan ne s'arrêta pas à la chance, assez vraisemblable pourtant, d'une rencontre personnelle entre le général et Camors : on connaît l'intrépidité dédaigneuse des femmes en matière de duel. Elle s'ingénia donc sans scrupule à engager Vautrot dans l'œuvre méritoire qu'elle tramait : elle le lia par quelques avantages immédiats et par des promesses, elle lui fit espérer du général une rémunération considérable. Vautrot, qui sentait encore sur son épaule la cravache de Camors, et qui l'eût tué de sa main, s'il eût osé, avait à peine besoin des excitations du lucre pour s'associer aux vengeances de sa protectrice et s'en rendre l'instrument. Il résolut cependant, puisque l'occasion s'en offrait, de se mettre une fois pour toutes au-dessus des atteintes de la misère en spéculant habilement sur le secret dont il était possesseur et sur l'immense fortune du général.

Ce secret, il l'avait déjà livré à Mme de Camors sous l'inspiration d'un autre sentiment ; mais il avait eu alors entre les mains des témoignages qui maintenant lui manquaient. Il avait donc besoin de sa procurer des armes nouvelles et infaillibles; mais, si l'intrigue qu'il s'agissait de démasquer existait encore, il ne désespéra pas d'en surprendre quelques indices certains en s'aidant de la connaissance générale qu'il avait eue autrefois des habitudes et des allures du comte de Camors. Ce fut la tâche à laquelle il s'appliqua dès ce moment jour et nuit avec l'ardeur malfaisante de la haine et de la convoitise.

La confiance absolue que M. de Campvallon avait rendue à sa femme et à Camors depuis le mariage du comte avec Mlle de Tècle eût permis sans doute aux deux amans de supprimer dans leurs rapports les complications du mystère et de l'aventure : mais ce qu'il y avait d'ardent, de poétique et de théâtral dans l'imagination de la marquise ne l'avait pas souffert. L'amour ne lui suffisait pas : il lui en fallait le danger, la mise en scène, les voluptés rehaussées de terreur. Une ou deux fois, dans les premiers temps, elle avait eu la témérité de quitter son hôtel pendant la nuit et d'y rentrer avant le jour ; mais elle avait dû renoncer à des audaces reconnues trop périlleuses, Ses entrevues nocturnes avec M. de Camors étaient rares, et elles avaient toujours lieu chez elle. Voici quelle en était la combinaison. — Un terrain vague, servant par intervalles de chantier, était contigu aux jardins de l'hôtel de Campvallon : le général en avait autrefois acheté une portion ; il y avait fait construire une maisonnette au milieu d'un potager, et y avait logé, avec sa bonté ordinaire, un ancien sous-officier nommé Mesnil, qui lui avait longtemps servi d'ordonnance. Ce Mesnil avait toute la confiance de son maître ; il était investi d'une sorte de contrôle sur la partie forestière des propriétés de M. de Campvallon. Il demeurait l'hiver à Paris, mais il allait quelquefois passer deux ou trois jours à la campagne quand le général désirait obtenir sur quelque litige spécial des renseignemens sûrs. C'était le moment de ces absences que Mme de Campvallon et M. de Camors choisissaient pour leurs dangereux rendez-vous de nuit. Camors, averti du dehors par quelque signe convenu, s'introduisait dans l'enclos qui entourait le logis de Mesnil et de là dans les jardins de l'hôtel. Mme de Campvallon se chargeait elle-même, avec des épouvantes qui la charmaient, de tenir ouverte une des portes-fenêtres du rez-de-chaussée. L'habitude parisienne de reléguer les domestiques sous les combles donnait à ces hardiesses une sorte de sécurité, quoique toujours fort précaire.

Vers la fin de mai, une de ces occasions, toujours impatiemment attendues de part et d'autre, s'était présentée, et M. de Camors, au milieu de la nuit, pénétrait dans le petit jardin de l'ancien sous-officier. Au moment où il tournait la clef de la grille qui le fermait, il crut entendre un faible bruit derrière lui. Il se retourna, parcourut d'un regard rapide l'espace sombre qui l'environnait, et, pensant s'être trompé, il entra. L'instant d'après, l'ombre d'un homme parut à l'angle d'une des piles de bois qui s'échafaudaient çà et là dans le chantier ; cette ombre demeura quelque temps immobile en face des fenêtres de l'hôtel, et se replongea dans les ténèbres.

La semaine suivante, M. de Camors, étant au cercle dans la soirée, fit un whist avec le général. Il remarqua que M. de Campvallon n'était pas à son jeu, et vit même sur ses traits l'empreinte d'une préoccupation profonde. — Est-ce que vous êtes souffrant, général ? lui dit-il quand la partie fut achevée.

— Non, non, dit le général,.. je suis contrarié seulement... Une affaire ennuyeuse... entre deux de mes gardes.. à la campagne... J'ai envoyé Mesnil ce matin examiner cela.

Le général fit quelques pas, et revint vers Camors, qu'il prit à part.

— Mon ami, lui dit-il, je vous ai trompé tout à l'heure,.. j'ai quelque chose sur l'esprit, quelque chose de grave,..je suis même très malheureux.

— Qu'y a-t-il donc ? dit Camors, dont le cœur s'était précipité.

— Je vous conterai cela... probablement demain... Venez toujours chez moi demain matin, voulez-vous ?

— Oui, certainement.

Voir le numéro du 18 Octobre.

REVUE DES JOURNAUX.

LES ETATS-UNIS APRÈS LA GUERRE CIVILE.

Jamais cause n'a été défendue par de plus habiles avocats que la cause du Nord luttant contre le Sud ; mais jamais non plus les événements n'ont donné un plus éclatant démenti à ces magnifiques plaidoyers, qui représentent les Etats du Nord comme n'ayant jamais commis aucune faute, ni outrepassé leurs droits, et qui donnent les Etats-Unis comme plus prospères aujourd'hui qu'avant 1861.

Que lisons-nous chaque jour dans les feuilles d'Amérique ? Que nous disent les derniers télégrammes eux-mêmes envoyés de New-York ? Les craintes de révolte sont partout ; les nègres forment des sociétés secrètes dans le Sud, pendant que leurs compatriotes, chassés des ateliers du Nord, sont menacés de mourir de faim. Les pouvoirs exécutif et législatif sont en lutte ouverte ; on ne parle que de décrets d'accusation contre le président, que de dissensions au sein du cabinet de Washington. Les juges des cours fédérales elles-mêmes déclarent inconstitutionnels les décrets des généraux envoyés comme proconsuls pour maintenir les Etats méridionaux sous le joug ; les autorités municipales du Tennessee, de l'Alabama, de la Virginie, notamment celles de Nashville, sont obligées d'appeler à leur aide la garde nationale pour réprimer les excès du pouvoir des gouverneurs d'Etat, nommés, comme le Parson Brownlow, par la force des baïonnettes. Le président fait inutilement tous les efforts possibles pour maintenir la tranquillité, et il semble ne recevoir pour prix de ses efforts que les injures du Nord, qui le trouve trop conciliant, et l'indifférence du Sud, qui le trouve, au contraire, trop partial pour les vainqueurs.

Voilà les résultats de la guerre civile, au point de vue politique.

Les résultats financiers sont encore plus déplorables.

Les grèves d'ouvriers sont en permanence ; le prix des choses essentielles à la vie matérielle a augmenté au-delà de toute proportion avec les salaires ; les exportations diminuent pendant que les importations augmentent ; la prime du numéraire va toujours croissant ; elle se maintient à 44 0/0 ; le papier-monnaie de la République est déprécié proportionnellement, c'est-à-dire que la dette publique augmente, et les hommes du Nord ne trouvent de remède à cet état de choses qu'en flattant les désirs de ceux qui ne possèdent aucun titre des emprunts fédéraux. Ils réclament la diminution des taxes pour plaire à la masse du peuple, et afin d'arriver à cette diminution, ils conseillent de ne pas remplir les engagements pris par la nation. On avait emprunté aux jours de danger près de 20 milliards ; il en reste encore 17 environ qui, d'après les conventions, devraient être payés en or. On propose de les payer en papier, c'est-à-dire de faire une faillite de 33 0/0.

Tels sont les résultats de la guerre civile, au point de vue financier et commercial.

Ce n'est pas, il est vrai, la conclusion à laquelle arrive sir Morton Peto, membre du Parlement anglais (1), qui, intéressé dans les entreprises des chemins de fer américains, a ses raisons pour essayer de prouver que le pays est très prospère. Ce ne sont point non plus les conclusions d'un plaidoyer écrit en français et qui comprend l'histoire des développements de la guerre civile (2).

Jamais plus grande habileté n'a été déployée pour montrer que, quelquefois, le bien peut sortir du mal. Mais, du livre de MM. Cortambert et Tranaltos nous dirons, avec un journal franco-américain de New-York, partisan dévoué du Nord :

Le temps est-il bien venu d'écrire l'histoire d'une guerre encore si rapprochée de nous ? Est-il possible, après deux années à peine écoulées, de retracer avec cet esprit d'impartialité absolue qui doit être celui de l'historien, des faits que des passions et des ressentiments contraires semblent prendre à tâche d'obscurcir ? Voilà l'objection qui se présentera naturellement à bien des esprits, et à laquelle nous n'avons pas la prétention de répondre.

Non ! Le temps n'est pas encore venu d'essayer de montrer que le Nord a eu toujours raison dans sa guerre contre le Sud. Il est encore moins venu d'affirmer, avec sir Morton Peto, que l'Amérique n'a rien perdu de ses forces vitales et de sa richesse après une lutte de quatre années. Les faits qui se sont produits depuis la conquête du Sud démentent cette double assertion des deux avocats.

Cependant, il est bon de constater, avec MM. Cortambert et Tranaltos, que la question de l'esclavage ne prédominait pas au commencement de la guerre civile. Nous l'avions toujours dit, et nous avions déclaré que si le Nord voulait réellement l'abolition de l'esclavage, nous étions favorable à sa cause.

Les auteurs de l'*Histoire de la Guerre civile* déclarent eux-mêmes que l'organe abolitionniste de New-York, la *Tribune*, « n'était pas éloigné de favoriser la sécession. » Pourquoi ? Parce qu'il pressentait que le Nord se battait pour imposer son autorité au Sud, comme les événements l'ont bien prouvé depuis, et le démontrent encore chaque jour ; que la question de l'esclavage était seulement une « question secondaire, » comme le déclara lui-même le président Lincoln, quand il proclama l'abolition « comme une mesure de guerre. »

MM. Cortambert et Tranaltos, les avocats du Nord, disent eux-mêmes, qu'au commencement de la guerre de la sécession « les deux forces nécessaires à la vie » de la démocratie américaine, la liberté » et l'autorité, au lieu de se combiner » harmonieusement, se trouvèrent en » opposition, et commencèrent bientôt » une lutte dans laquelle l'une ou l'autre » devait infailliblement succomber ou se » transformer radicalement. »

Or, on sait que c'est le principe de la liberté des Etats qui a succombé, et que le principe de l'autorité ou de la centralisation gouvernementale a triomphé, ce qui a dû étonner ceux qui représentaient le Gouvernement des Etats-Unis comme la personnification et l'application du *self-government*.

(*Patrie*.)

(1) *Ressources et Avenir de l'Amérique*, par sir Morton Peto, membre du Parlement.

(2) *Histoire de la Guerre civile américaine*, par MM. L. Cortambert et Tranaltos.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

La correspondance officielle suivante, relative aux dépouilles mortelles de l'empereur Maximilien, vient d'être publiée à New-York :

Le ministre Tejada à MM. Palacio et de la Torre.

Mexico, 4 septembre.

MM. Mariano Riva Palacio et Rafael Martinez de la Torre, qui ont agi comme avocats pour l'archiduc Maximilien, se sont présentés hier au ministère des affaires étrangères et ont déclaré que le vice-amiral Tegethoff, de la marine autrichienne, était arrivé au Mexique et désirait avoir une entrevue avec le ministre des affaires étrangères.

Le vice-amiral Tegethoff s'est présenté aujourd'hui accompagné de MM. Palacio et de la Torre.

Le vice-amiral a déclaré être venu au Mexique pour demander au gouvernement mexicain la permission d'emmener la dépouille mortelle de l'archiduc Maximilien d'Autriche.

Le ministre des affaires étrangères a répondu qu'il soumettrait cette demande au président de la république, mais avant de la prendre en considération, il a exprimé le désir que le vice-amiral déclarât quel était le caractère dont il était revêtu pour faire cette demande.

La vice-amiral a répondu que lorsque son voyage au Mexique fut décidé, on croyait qu'il vaudrait mieux qu'il ne vînt pas chargé d'une mission officielle de la part du gouvernement autrichien, mais simplement d'un mandat particulier de la famille, laquelle, par affection, désirait naturellement posséder les dépouilles mortelles de l'archiduc.

Pour cette raison il était venu simplement chargé d'un mandat particulier de la mère de l'archiduc d'Autriche et de son frère l'Empereur. L'amiral a ajouté qu'il n'avait pas de document sur lui, et qu'il avait seulement reçu une commission verbale de la famille de l'archiduc ; mais que, si la chose était nécessaire, il était prêt à donner une déclaration écrite qu'il était venu dans le but sus-mentionné.

Le ministre des affaires étrangères a répété qu'il soumettrait la demande de l'amiral au président de la république et qu'il pouvait avoir sa réponse le lendemain.

Signé : L. LERDO DE TEJADA.

Le 15 du même mois, l'amiral Tegethoff accompagné de MM. Palacio et de la Torre, étant retourné au ministère, reçut la réponse suivante :

Le ministre Tejada à l'amiral Tegethoff.

Le baron Lago, agissant comme chargé d'affaires d'Autriche près de l'archiduc, le baron Magnus, comme ministre de Prusse, et le docteur Basch, médecin de l'archiduc, ont demandé, il y a quelque temps, la permission d'enlever la dépouille mortelle de l'archiduc. Le gouvernement leur a répondu à tous trois qu'il avait des raisons pour ne pas accéder à cette demande.

Cette réponse a été donnée parce que le gouvernement croyait de son devoir, avant de décider si cette permission devait être accordée, de constater si un document officiel du gouvernement autrichien ou une autorisation expresse de la famille de l'archiduc demandant au gouvernement républicain de livrer ses restes, devait être soumis à l'attention du gouvernement.

Quoique l'amiral Tegethoff, en raison de sa position sociale en Autriche et de ses mérites personnels, ait droit à la considération du gouvernement mexicain, ce dernier ne pouvait toutefois se décider à lui accorder l'autorisation de disposer des restes de l'archiduc en voyant qu'il n'apportait pas de lettres de créances remplissant l'une des deux conditions ci-dessus mentionnées et considérée comme indispensables dans cette circonstance.

Le président de la république a autorisé le ministre des affaires étrangères à informer l'amiral Tegethoff que lorsque l'une des deux conditions imposées aura été remplie, soit par un document officiel du gouvernement autrichien, soit par une autorisation expresse de la famille, demandant les restes de l'archiduc, le gouvernement de la république autorisera leur transport en Autriche, comme un hommage au sentiment de piété qui a suggéré cette demande.

Le gouvernement, mû par le même sentiment de piété, a ordonné que dans l'intervalle ces restes soient embaumés, ensevelis et traités avec tout le respect dû aux morts.

LERDO DE TEJADA.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

D'après les informations recueillies par la police au sujet de l'incendie de Khassim-Pacha, le feu a pris dans un khan en bois, habité par une trentaine de hamals (porte-faix). Il paraît que ces individus ont laissé, sans le couvrir, un mangal allumé dans une chambre isolée de leur demeure ; un tison est tombé sur le plancher et le feu a pris. Les portefaix ont été arrêtés et ont être punis de leur négligence.

—

Trois personnes, étant allés hier matin au bain turc de Péra, ont laissé selon l'usage leurs habits dans un petit cabinet. A leur sortie quel ne fut l'étonnement de l'une d'elles de ne pas trouver mille piastres qui se trouvaient dans la poche de son gilet. La police, avertie de ce vol, a arrêté les garçons du bain.

—

En faisant sa tournée de nuit, une patrouille de zaptiés aperçut un individu qui se disposait à escalader un mur pour entrer dans une maison sise dans la rue Bulbul. Il fut immédiatement arrêté et conduit au poste.

—

A Yéni-Cheïr, deux individus se querellaient à propos d'une somme de 100 piastres. Mais comme la querelle ne donnait aucun résultat, un d'eux tira son couteau et allait frapper son adversaire, lorsque la police arriva. L'agresseur jeta le couteau et pris la fuite. On est maintenant à sa recherche.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

Salonique, 15 octobre.

Il y a bien longtemps que je ne vous donne pas de nos nouvelles. Mais il ne faut pas vous en prendre à moi. Je n'ai point l'ambition de vous écrire des articles politiques, et je m'estimerai déjà fort heureux de vous contenter dans le rôle plus modeste de simple chroniqueur ; malheureusement dans la vie calme et uniforme que l'on mène en province les événements sont rares, trop rares même pour pouvoir alimenter ma correspondance régulière ou du moins il faudrait avoir ce talent merveilleux, que possède aujourd'hui à un haut degré le journalisme parisien, de savoir raconter et rendre intéressantes des choses insignifiantes par elles-mêmes. Mais voilà assez de préambules et je passe à un autre sujet sans trop me préoccuper de transitions.

Comme je vous le disais dans ma dernière correspondance, le conak du gouverneur étant devenu trop petit pour contenir à la fois les employés du vilayet et ceux du sandjak, on a fait l'acquisition d'un autre palais dans lequel on a installé l'administration du sandjak. Salonique ne possédant point de caïmacam pacha, c'est le mohassebedji qui occupe la première place. L'inauguration s'est faite avec grande pompe. Tous les employés qui devaient s'installer dans le nouveau conak, après avoir pris congé de S.E., et accompagnés du defterdar et du mehtubdji de S. E., se sont rendus au nouveau palais, où, selon *l'usage antique et solennel*, après les prières, on a sacrifié un certain nombre de moutons que l'on a ensuite distribués aux pauvres.

Ces jours derniers, nous avons eu parmi nous S. E. Afif pacha, que les fièvres avaient obligé à quitter son poste de Monastir pour changer d'air. Aux moutessarefliks de Monastir et de Serres, est venu se joindre un troisième, c'est celui de Orchrida, et l'on a nommé à ce poste Kiamil bey, parent de notre gouverneur général.

Le vaisseau de la marine impériale, qui était de station dans notre ville, a abandonné nos eaux ; mais je n'ai pu savoir quelle était sa nouvelle destination ; je suis donc forcé d'être discret.

Notre théâtre vient de rouvrir ses portes. Une compagnie dramatique italienne, assez médiocre, presque toute composée par la famille du directeur Tadini, doit nous donner une série de représentations pendant les saisons de l'automne et du Carnaval. Je leur souhaite de faire de bonnes affaires, mais n'ose trop l'espérer parce que notre population est peu portée vers ce genre d'amusement, et je le regrette parce que nous serons ainsi toujours obligés d'entendre des médiocrités.

Les travaux d'édilité publique sont enfin commencés. Les ingénieurs des routes ont mis la main à l'œuvre, et font dans le système des chaussées Mac Adam, la rue qui conduit de la porte dite de la Marine jusqu'au bord de la mer. Il serait à désirer, et le commerce ne cesse de le demander, que l'on pût élargir les portes de la ville ; cette porte qui n'a pas plus de 4 pieds de largeur se trouve souvent encombrée d'arabas chargées de blés, de chameaux, de chevaux portant des marchandises, d'ânes transportant du bois, de portefaix plus chargés que des bêtes de somme, et il faut attendre plus d'une heure pour pouvoir passer. C'est là une situation impossible, et il est de toute urgence que la sollicitude du gouvernement se porte sur cette question, car il est d'une sage politique de donner au commerce toutes les facilités possibles. D'autant plus que le commerce de Salonique prend tous les jours un plus grand développement, et ses relations franchissant le détroit de Gibraltar vont s'étendre jusqu'en Angleterre et en Norvège. L'Espagne, l'Afrique recherchent aussi nos produits, non moins que la France et l'Italie. En ce moment surtout notre port présente un aspect très animé. Journellement on voit arriver des bateaux à voile et à vapeur, aussi le prix des céréales est en grande augmentation. Malheureusement les communications avec l'intérieur et la Thessalie sont très rares et difficiles, aussi ne communiquons-nous avec Volo et Larissa qu'une fois tous les huit à dix jours, grâce aux bateaux Fraissinet.

Cette difficulté dans les communications si vivement ressentie, a fait accueillir avec grande joie par le public de notre ville la nouvelle que le gouvernement a enfin signé la concession des chemins de fer de Constantinople à Belgrade, et que Salonique sera relié par un embranchement à la grande ligne. Nous attendons avec impatience des détails sur cette importante affaire, mais jusqu'à présent votre journal nous a laissés dans l'ignorance la plus complète. Je sais que cela tient à ce que vous voulez bien posséder votre sujet pour en parler avec connaissance de cause, mais je crois être un fidèle interprète du public, en vous priant de ne pas trop retarder votre publication.

REQUISITORIA

Dall'I. R. Vice-Consolato d'Austria

In Adrianopoli.

Quale Giudizio :

Il certo Demetrio Ayiomavritis, nazionale greco, di sudditanza ignota, sedicente fornitore (contractor) delle flotte Britanniche, arrivato in questa città da Enos alla fine di agosto p. p., dopo aver quì praticato a danno di sudditi II. RR. ed altri, diverse azioni indiziate di truffa e frode in base di documenti testè sortiti falsi ossiano falsificati, si è nel giorno di lunedì 2 settembre spir° clandestinamente da qui allontanato per ignota direzione coll' abandono in questa della pretesa sua moglie, la sedicente M. Loïsa Caterina Kinzele di anni 27 incirca, di Lussemburgo.

D. Ayiomavritis parebbe essere ammogliato in Costantinopoli, e venuto in questo paese da un giro ch'egli due anni fà intraprese da Trieste e Vienna a Turn-Severin, Galatz, Odessa, Mosca, donde egli colla fine dell' anno scorso 1866, ritornò via Costantinopoli, Smirne e Chio, essendosi in tutte quelle parti abboccato con degli individui più o meno sospetti di truffosa complicità.

Essendo di massimo interesse tanto di quelli attualmente danneggiati quanto del mondo commerciale, in genere il togliersi al suddetto individuo ormai la possibilità d'esercitare l'odioso suo mestiere, colla presente s'invitano tanto le autorità II. RR. quanto quelle del paese ed altre che siano, di invigilare sul più detto D. Ayiomavritis in base del quì in calce apposto suo signalamento ed anzi di procedere al suo arresto provvisorio laddove egli si trovasse reperibile, dandone, pronta notizia allo scrivente I. R. Giudizio.

Adrianopoli, il 12 ottobre 1867.

L'I. R. vice-console,
CAMERLOHER.

Connotati :

Età . .	anni 50 incirca.
Faccia .	tonda, piena.
Occhi . .	cerulei-chiari.
Capelli .	castagnoli-scuri.
Mustachi .	detti.
Barba .	dt°. piena, rasata sul mento.
Statura .	media, forte.

Porta costume franco.

Parla oltre il greco, il francese, e tampoco l'italiano. Pretende essere domiciliato al Pireo e trovasi in possesso di alcuni certificati di fornitura di approviggionamento, firmati dal R. Brit. Amiraglio Sir Hamilton ed altri.

— Merci... Maintenant je m'en vais, car je ne suis réellement pas bien. — Il lui serra la main avec plus d'affection que de coutume. — Adieu, mon cher enfant, ajouta-t-il, et il se détourna brusquement pour cacher des larmes qui avaient soudain rempli ses yeux.

M. de Camors avait ressenti pendant quelques minutes une vive inquiétude ; mais l'adieu amical et attendri du général le rassura pleinement en ce qui le concernait, quoiqu'il demeurât étonné et même affecté de la tristesse émue du vieillard. Chose étrange, s'il y avait un homme au monde auquel il voulût du bien et pour lequel il eût été prêt à se dévouer, c'était celui qu'il outrageait mortellement.

Il avait eu d'ailleurs raison de s'inquiéter, et il avait tort de se rassurer, car le général, dans le cours de cette soirée, était informé de la trahison de sa femme, du moins il y était préparé. Seulement il ignorait encore le nom de son complice, ceux qui l'avaient instruit ayant craint de se heurter contre une incrédulité opiniâtre et absolue, s'ils avaient nommé Camors. Il est probable en effet, après ce qui s'était passé autrefois, que, si ce nom eût été prononcé de nouveau, le général eût reculé devant d soupçon comme devant une monstrueuse impossibilité, flétrissante même pour la pensée.

M. de Camors resta au cercle jusqu'à une heure du matin et se rendit de la rue Vanneau. Il s'introduisit dans l'hôtel de Campvallon avec les précautions accoutumées, et cette fois nous l'y suivrons.

En traversant le jardin, il leva les yeux vers les fenêtres de la chambre du général et ne vit briller derrière les persiennes que la douce lueur d'une lampe de nuit. — La marquise l'attendait à la porte de son boudoir, qui s'ouvrait sur une rotonde extérieure, élevée de quelques marches au-dessus du sol. Il posa ses lèvres sur la main de la jeune femme, et lui dit ensuite quelques mots de la tristesse préoccupée du général. Elle répondit qu'il était très inquiet de sa santé depuis quelques jours. Cette explication parut naturelle à M. de Camors, et il suivit la marquise à travers les grands salons pleins de silence et de ténèbres. — Elle tenait à la main un bougeoir, dont la faible clarté jetait sur ses traits délicats une pâleur étrange. Quand ils montèrent le large escalier sonore, le froissement de sa robe sur les degrés fut le seul bruit qui trahit sa démarche légère. Elle s'arrêtait de temps à autre, toute frissonnante, comme pour mieux savourer la solennité dramatique qui les entourait ; elle renversait un peu sa tête blonde pour regarder Camors ; elle lui souriait de son sourire inspiré, posait une main sur son cœur comme pour dire : j'ai peur ! — et reprenait sa marche.

Ils arrivèrent dans sa chambre, dont une lampe éclairait à demi la sombre magnificence, les boiseries sculptées, les lourdes draperies. La flamme du foyer, en s'élevant par intervalles, lançait d'ardens reflets sur deux ou trois tableaux de l'école espagnole qui étaient l'unique décoration de cette pièce sévère et superbe.

La marquise se laissa tomber, comme épuisée de crainte, sur un meuble en forme de divan qui était près de la cheminée ; puis elle poussa du pied deux coussins sur lesquels M. de Camors se prosterna à demi devant elle : elle rejeta alors de ses deux mains les boucles épaisses de ses cheveux, et se penchant sur son amant : — M'aimez-vous aujourd'hui ? dit elle.

Le souffle pur de sa voix passait encore sur le visage de Camors quand une porte s'ouvrit devant eux : — le général entra.

La marquise et M. de Camors furent debout au même instant, et côte à côte, immobiles, le regardèrent.

Le général s'était arrêté près de la porte : il avait eu en les apercevant un faible tressaillement, et ses traits s'étaient couverts d'une pâleur livide. Son œil s'attacha pendant une minute sur Camors avec une expression de stupeur et presque d'égarement ; puis il leva ses bras tendus au-dessus de sa tête, et ses deux mains se choquèrent avec bruit.

En ce moment terrible, Mme de Campvallon saisit le bras de Camors et lui jeta un regard profond, suppliant, tragique, qui l'effraya. — Il l'écarta avec une sorte de rudesse, croisa les bras et attendit.

Le général marcha sur lui, d'abord lentement. Tout à coup son visage s'enflamma d'une teinte pourpre, ses lèvres s'entrouvrirent et s'agitèrent pour quelque insulte suprême, et il s'avança rapidement la main haute ; mais au bout de quelques pas le vieillard s'arrêta brusquement, il battit l'air de ses deux bras comme pour chercher un soutien ; puis il trébucha, tomba en avant, la tête contre le marbre de la cheminée, et, roulant sur le tapis, il y demeura étendu sans mouvement.

Il y eut alors dans cette chambre un silence sinistre. Un cri étouffé de M. de Camors le rompit. En même temps il s'élança, s'agenouilla devant le vieillard immobile, et lui toucha longuement la main, puis le cœur. — Il vit qu'il était mort. — Un mince filet de sang coulait sur son front pâle que le choc du marbre avait déchiré ; mais cette blessure était légère. Ce n'était pas là ce qui l'avait tué. Ce qui l'avait tué, c'était la trahison de ces deux êtres qu'il aimait et dont il se croyait aimé. Son cœur avait été littéralement brisé par la violence de la surprise, du chagrin et de l'horreur.

Un regard de Camors apprit à Mme de Campvallon qu'elle était veuve. Elle s'affaissa sur le divan, cacha sa tête dans les coussins, et sanglota.

M. de Camors était debout, adossé à la cheminée, l'œil fixe, livré à ses pensées. Il eût voulu dans toute la sincérité de son âme réveiller ce mort et lui donner sa vie. Il s'était juré de la lui livrer sans défense, si jamais il la lui demandait en échange des bienfaits oubliés, de l'amitié trahie, de l'honneur violé, — et maintenant il l'avait tué ! S'il n'avait pas commis le crime de sa main, le crime pourtant était là, dans son hideux appareil. Il en avait le spectacle, il en sentait l'odeur, il en respirait le sang.

Sur un coup d'œil inquiet de la marquise il ressaisit violemment ses esprits, et s'approcha d'elle. Il y eut alors entre eux un chuchotement à voix basse ; il lui expliqua à la hâte quelle conduite elle devait tenir. Il fallait appeler, dire que le général s'était trouvé plus souffrant tout à coup, et qu'il avait été foudroyé en mettant le pied chez elle. Cependant elle comprit avec effroi qu'il était nécessaire d'attendre un assez long temps avant de donner l'alarme, car elle devait laisser à Camors le temps de fuir, et jusque-là elle allait rester dans un épouvantable tête-à-tête. Il eut pitié d'elle, et se décida à sortir de l'hôtel par l'appartement de M. de Campvallon, qui avait une issue particulière sur la rue. — La marquise sonna aussitôt violemment à plusieurs reprises, et M. de Camors ne se retira qu'au moment où des bruits de pas précipités se firent entendre dans l'escalier.

(*Sera continué*)

VARIÉTÉS.

Femme étouffée par son mari. — On lit dans le *Journal de l'Oise* :

« Une femme a été étouffée entre des matelas par son mari, dans la nuit du 29 au 30 septembre. C'est la commune de Dammard (Aisne) qui a été le théâtre du crime.

« On comprend que, devant l'information judiciaire qui est commencée, nous soyons tenus à beaucoup de discrétion. Voici pourtant quelques détails que nous recevons et sur la victime et sur l'assassin présumé :

« Quand, le 30 septembre au matin, M. le maire de Dammard apprit que la femme Placial était morte dans la nuit, sans que rien fit présager une fin aussi brusque, il eut des soupçons, motivés par la mésintelligence notoire qui régnait dans ce ménage, et il avertit l'autorité judiciaire.

« On trouva Placial couché dans son grenier, dans un état voisin de l'ivresse. Alors il raconta que, le 30 septembre, vers 4 heures du matin, il s'était éveillé, avait senti le corps de sa femme assez froid, l'avait entouré avec les couvertures du lit et s'était levé. Après avoir bu et s'être rasé, il était rentré pour demander une chemise à « sa biche », c'est ainsi qu'il a nommé sa femme. N'en recevant pas de réponse, il la secoua, mais il s'aperçut que le bras était complètement froid ; l'autre gardait encore un reste de chaleur. Elle était morte. Il l'arrangea sur le lit, dans la position où la justice l'a trouvée, puis il courut prévenir des voisins. Il ajoutait que le chagrin de le voir partir de Dammard pour Chézy-en-Orxois, où il avait de l'ouvrage, avait bien pu porter sa femme à se donner la mort; elle l'en avait, du reste, menacé.

« A l'arrivée des voisins la femme Placial avait les lèvres très enflées et quelques gouttes de sang coulaient de la bouche et de la fosse nasale gauche. La violence ne pouvait être niée.

« Voilà ce que nous pouvons dire aujourd'hui; qu'il nous suffise d'ajouter qu'il y a dans cette triste information un enfant de sept ans, Julien Placial, le fils de la victime, qui a donné sur le crime des détails circonstanciés. Il était couché dans le lit où sa mère a trouvé la mort.

« Placial a été arrêté le 1er octobre et écroué à la prison de Château-Thierry. »

Une jeune Américaine vient de se suicider à la Havane, dans des circonstances qui ont fait sensation. Son nom était Joséphine Stuart. Née dans le Kentucky de parents allemands, elle s'était livrée tout entière à la débauche, et après avoir été l'héroïne de plusieurs aventures scandaleuses, avait été se fixer à la Havane, où sa beauté, ses toilettes tapageuses et la manière excentrique dont elle savait conduire la vie à grandes guides, lui avaient conquis, dans le monde interlope, une célébrité telle qu'elle pouvait la désirer.

Un soir, elle avait invité à souper joyeuse compagnie de femmes galantes et de ces jeunes gens qui paient le luxe des filles, quand ils ne vivent pas à leurs crochets. Le festin avait lieu chez Cerro, le restaurateur à la mode ; Joséphine était d'une gaieté extrême, et qui fut d'autant plus remarquée que, depuis quelques jours, elle se montrait très affligée du départ d'un homme qu'elle aimait. Ces choses-là se voient quelquefois.

Au dessert, elle prit son verre de la main gauche, et l'élevant comme pour porter un toast, elle dit : « Je bois à nos amours. » En même temps, de l'autre main, et d'un mouvement aussi rapide que la pensée, elle sortit de sa poche un petit revolver tout armé, l'appuya sous son menton et fit feu. Des débris de cervelle, des lambeaux de chair sanglante jaillirent sur la nappe et dans les assiettes des convives. Joséphine Stuart était morte comme foudroyée.

—

Un nouvel empoisonnement par la belladone nous est signalé de Beauclair, dit le *Courrier de Verdun*. Cet douloureux événement est accompagné de circonstances qui font frémir, si l'on songe aux funestes conséquences qui pouvaient s'ajouter à un malheur déjà bien grand.

Le sieur Rouyer, aubergiste à Beauclair, accompagné d'un de ses enfants et d'un homme de peine, le nommé Joisin, se rendait dans une coupe de bois de Beaufort. Ce dernier ayant aperçu une plante de belladone, qu'il ignorait renfermer des principes vénéneux, en coupa une tige chargée de fruits nombreux, en mangea et en présenta à ses compagnons, qui, comme lui, les trouvèrent excellents.

La pensée d'être agréable à ses autres enfants traversa alors l'idée de Rouyer; il choisit une des plus belles tiges de la plante, et, de retour chez lui, la donna à ses deux petites filles, dont la plus jeune était âgée de près de trois ans. Ces enfants mangèrent une certaine quantité de baies de belladone, qui, comme nous l'avons dit déjà, tout en recélant un poison souvent mortel, ont une saveur agréable.

La nuit se passa sans incident; mais, le lendemain matin, lorsque la femme Rouyer s'approcha du berceau de sa plus jeune enfant, elle s'aperçut avec stupéfaction que son visage était blême et ses mains glacées.

Au cri de terreur qu'elle poussa, son mari accourut, et bientôt ils acquirent la triste réalité de la mort de leur enfant. Un horrible doute se présenta alors à leur esprit : le même sort était peut-être réservé à leurs autres enfants ! Il n'en fut rien heureusement, grâce aux soins d'un médecin mandé tout aussitôt et put à temps encore leur administrer un contre-poison.

—

M. Robert Gower, propriétaire du château de Repentance, près d'Aix, a fait des dispositions testamentaires assez curieuses au sujet de la galerie de tableaux et d'objets d'art qu'il avait établie dans cette résidence.

M. Gower était Anglais et n'a point démenti l'excentricité de sa nation. La jouissance en a été laissée à Mme S..., qui l'avait aidé à la former. Après le décès de cette usufruitière, la propriété de la collection reviendra à Liverpool, à la condition que cette ville en fera une galerie spéciale, sans rien déranger à l'ordre d'ensemble que le testateur avait organisé selon ses goûts. A défaut d'acceptation de Liverpool, Manchester, Edimbourg et Newcastle, en Angleterre, sont désignées dans le même but et avec la même obligation.

En cas de refus de ces villes, Dijon, Bordeaux, Mâcon, Aix et Marseille sont indiquées comme héritières dans les mêmes conditions. Si toutes ces villes renonçaient à cet héritage artistique, il serait vendu à Paris, et le produit placé à Londres, afin que l'intérêt en fût servi au fils aîné de son frère, M. George Gower et à sa descendance mâle jusqu'à l'extinction du nom de Gower. Dans ce cas, le capital serait acquis aux pauvres du pays natal du testateur.

Il y a peu d'espoir, comme on le voit, pour la ville d'Aix d'obtenir la galerie Gower, car il faudrait sept renonciations pour qu'elle vînt en rang utile en fût apte à la posséder, en se conformant aux obligations du testament.

—

Comment tout finit il dans le monde ? — Par une épitaphe.

Citons-en donc une pour finir. — Elle est anglaise et peut se lire dans le cimetière de Woking :

« Elevé à la mémoire de John Philips, accidentellement tué d'un coup de carabine comme une marque d'affection de son frère aîné. »

Excellent frère.

—

Le chant de l'oie. — Deux gendarmes, un beau dimanche... je me trompe, c'était mardi, chevauchaient à Issy le long d'un sentier. Il était dix heures du soir et le temps assez sombre, l'absence de la lune ne leur permettait pas de distinguer nettement les objets. Tout à coup un cri strident retentit dans le silence.

— Ce cri n'a rien d'humain, dit le brigadier, je flaire quelque chose de grave.

— J'optempère, répondit Pandore.

Ils pressèrent leurs chevaux et bientôt distinguèrent une ombre qui filait dans la nuit. Par une manœuvre habile ils eurent bientôt cerné l'ennemi. C'était un ouvrier, à l'apparence du moins ; mais un renflement étrange de sa blouse donna prise aux soupçons. Il protestait de son honnêteté. Il rentrait au logis. Ce qu'il portait là, c'était ses outils de travail. A ce moment le même cri éclatant se fit entendre ; la blouse remuait, on la souleva, c'était une oie vivante et de la plus belle venue.

Notre homme alors avoua le vol. « Que voulez vous? dit-il, je suis cuisinier. Une bande de scélérats m'ont choisi pour leur chef... de cuisine malgré mes répugnances, et je suis tenu chaque jour sous les peines les plus sévères de fournir au dîner de ces messieurs. Aidez-moi à sortir de leurs griffes et je vous les livre. » Ce qui fut fait. La bande qui se réunissait pour souper à minuit au hameau des Moulineaux fut surprise et tous les malfaiteurs arrêtés au moment où ils allaient se mettre à table.

—

Une petite histoire de famille avec le mot de la fin :

X... a trente ans et autant d'aïeux auxquels il ne ressemble guère ; mais il ressemble étonnamment au valet de chambre de M. le marquis, lequel valet de chambre, M. Auguste, était un fort bel homme il y a trente ans et quelques mois.

De X... est parfait, mais très fier, trop fier et entiché de noblesse comme on ne l'est plus.

— Moi, j'aime cette fierté, disait la baronne de P... dans un cercle où se trouvait Mme S... Quand on descend de Charles Martel...

— Oui, fit Mme S..., par l'escalier de service.

—

La *Gazette de France* a des révélations sinistres :

« On constate qu'il y a en ce moment à Paris un certain nombre de *galeux*, et on attribue ce *désagréable phénomène* à la foule d'étrangers qu'a attirés l'Exposition universelle. »

Cet entrefilet, peu flatteur pour nos hôtes, me donne la chair de poule. Comme phénomène, je préfère encore le veau à deux têtes... L'épithète de *désagréable* employée par la *Gazette de France* me semble, du reste, judicieusement trouvée.

Mais il est pénible de songer qu'un des derniers souvenirs de l'Exposition universelle sera... une maladie de peau...

—

« M. le docteur Cabarus cherchait un logement. Comme le concierge énumérait les charges et les servitudes de la location...

— Ah! j'ai oublié de vous dire que j'ai un chien.

— Un chien! s'écria le concierge. Et quelle est la profession de monsieur ?

— Médecin.

— Parfait. J'aurai l'honneur de rendre *notre* réponse à monsieur, demain avant midi.

Le docteur n'attendit pas jusque-là. Le soir même il recevait par la poste le billet suivant :

« Passe pour un chien; mais un médecin, jamais ! »

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 18 octobre	54	09
Clôture	du 18 octobre	54	02

L'Inventaire du Crédit Mobilier.

(*Suite et fin.*)

Il est enfin connu cet inventaire que les bilans mensuels faisaient pressentir. Nous n'osions pas exprimer toute notre pensée; nous n'osions pas dire ce que représentaient ces valeurs, rentes, actions et obligations qui formaient un total de plus de cent millions Nous supposions bien que depuis longtemps une grande partie des valeurs sérieuses avaient été réalisées ; mais nous ne pensions pas qu'elles eussent totalement disparu et qu'il n'y eût de valeurs étrangères au Crédit mobilier que trois mille francs de rente !

Quel enseignement ! et comment, en présence d'un portefeuille ainsi composé, les administrateurs ont-ils pu, l'année dernière, demander aux actionnaires un nouveau capital de soixante millions ? Placés entre ces valeurs, tristes résultats du passé, et les engagements, gros d'un funeste avenir, contractés avec les entrepreneurs de Marseille et la Société anglaise, ils ne pouvaient échapper à une catastrophe ; elle était certaine, inévitable !.....

Il y a dans la vie des hommes des moments d'entraînement; quand l'orgueil a envahi leur esprit, ils ne discernent plus le vrai du faux, ni le juste de l'injuste. Ce sentiment, que Dieu envoie aux hommes qu'il veut perdre, a pris une telle place dans le cœur des chefs du Crédit mobilier, qu'il a tout absorbé ; leur raison a péri. S'ils sont à plaindre d'être ainsi livrés aux erreurs de l'ivresse intellectuelle, il faut cependant les ramener à leur véritable situation, en les éclairant sur l'étendue et la portée de leurs œuvres. Montrons d'abord ce qu'ils ont eu, ce qu'ils ont pu.

§

Les fondateurs du Crédit mobilier ont eu, dès l'origine, les meilleurs et les plus puissants concours ; la société entière et ses forces vives ont été absolument dans leurs mains ; il en ont disposé librement et sans partage. Ce qu'ils ont pu, tout. Ce qu'ils ont fait ? Ils ont agi sans aucune prévoyance : au lieu de concentrer les ressources financières dont ils disposaient sur des entreprises françaises puissantes et fécondes, ils se sont laissé guider par leurs passions personnelles et leur persistante vanité ; ils n'ont eu d'autre ambition que de se substituer à la maison Rothschild. Les relations internationales et la fortune de cette maison ont été leur objectif, atteindre et dépasser MM. de Rothschild leur but.

Voilà ce qui a obscurci leur jugement et leur a fait éparpiller dans de mauvaises affaires, qui n'offraient aucune utilité pour la France, les millions mis à leur disposition par la confiance publique. Puis, par un enchaînement regrettable, mais fatal, ils ont donné l'exemple de ces spéculations basées sur le jeu, spéculations dont le Crédit mobilier est devenu le symbole.

Malgré les imperfections capitales de la direction imprimée au Crédit mobilier, ils sont parvenus, avec une adresse remarquable, à entretenir l'illusion sur leur compte par le contraste que semblait présenter leur prospérité apparente avec les chutes financières dont nous étions témoins. Les Caisses d'escompte, les Docks-Napoléon, le Cheptel avaient sombré sur les bancs de la police correctionnelle ; et les accusations formulées contre les fondateurs de ces Sociétés étaient si puériles, montraient une telle sévérité de la part des gardiens de la morale publique, qu'on supposait que, pour être à l'abri de cette vigilance, la direction du Crédit mobilier méritait la palme de la vertu et de l'innocence.

L'écrivain qui trace ces lignes le pensait comme tout le monde, et involontairement, il aidait à cette croyance, en exprimant son opinion en ces termes dans le volume : *A mes juges*, qu'il écrivait à Mazas :

« Le Crédit mobilier a été attaqué : on affecte très ordinairement de ne voir dans cette Société qu'un grand instrument de spéculation ; on reconnaîtra plus tard qu'elle est surtout un grand instrument de travail. »

« Lorsque, dans quelques années, les chemins russes, allemands, italiens, suisses, espagnols, seront achevés, lorsque les passions vulgaires seront éteintes, il ne restera debout que ces œuvres qui, heureusement pour les hommes qui les auront conçues et qui ont le bonheur de les terminer, ne sont point misérables. La reconnaissance des populations, pour ceux qui les auront dotées de ces magnifiques voies de communication est d'autant plus certaine, que le développement des richesses au profit de toutes les nations et le rapprochement des peuples entre eux, forceront la postérité à être juste et reconnaissante. »

Ce langage, tenu dans de telles circonstances, dans une cellule de prison et dans les tortures du secret, atteste notre liberté d'esprit et nos pensées à l'égard des hommes qui avaient cependant si grandement contribué à nos malheurs Tous les mauvais souvenirs s'effaçaient et nos sentiments, loin de s'aigrir, s'épuraient dans la souffrance!

Aujourd'hui les défenseurs du Crédit mobilier invoquent cette opinion pour nous placer en contradiction avec nous-mêmes. Qui a changé? Est-ce nous ? Savait-on alors ce qu'on a appris ? Avait-on fait, en 1861, cette déplorable fusion de l'Immobilière et les malheureux traités avec les entrepreneurs de Marseille ? Avait-on, sur le Crédit mobilier, appelé un second capital perdu avant d'être versé ? Et puisque MM. Pereire rappellent actuellement ces lignes, pourquoi ne s'en sont-ils pas souvenus quand la France entière acclamait l'arrêt souverain et réparateur de Douai ? Pourquoi, si on les avait lues assez attentivement pour en faire un reproche au bout de six ans, ne pas en avoir eu quelque reconnaissance au moment douloureux où elles furent écrites ? Pourquoi n'étaient-elles pas apaisées, ces mauvaises passions, auxiliaires de la réaction furieuse qui avait précipité le directeur de la Caisse dans un abîme sans fond, dont nul, avant lui, n'était jamais revenu ?

Pourquoi ces passions haineuses ont-elles survécu à cette lutte entre la magistrature et un homme ; entre un corps voulant flétrir et un homme ne défendant que son honneur ?

Il y avait dans ce procès, qui agitait si vivement l'opinion, un enseignement intéressant que le monde financier, ne devait pas négliger. Il y avait, à son profit, la démonstraion qu'on pouvait honnêtement et loyalement faire de grandes affaires et une grande fortune. Cette démonstration était sa sauvegarde et sa protection. Ne l'avoir pas compris est un témoignage éclatant de l'aveuglement produit par l'orgueil.

§

Revenons à l'inventaire. On sait qu'il a été remis à la Banque de France, pour justifier le prêt de 75 millions demandé, prêt pour lequel les administrateurs du Crédit mobilier offraient leur garantie personnelle jusqu'à concurrence de 37,500,000 francs seulement. La Banque, nous l'avons dit, a refusé les 75 millions et borné ses avances aux 37 millions 500,000 fr garantis. Elle acceptait des effets renouvelables pendant trois années.

Le Crédit mobilier, dit-on, négocie avec le Comptoir d'escompte et la Société générale pour obtenir un prêt d'égale somme, et réaliser ainsi les 75 millions qui lui sont nécessaires pour parer à ses échéances les plus impérieuses. Si cette avance que l'on croit consentie par le Comptoir d'escompte et la Société générale n'était pas suffisamment garantie, ce serait une grave responsabilité qu'assumeraient les administrateurs des deux Sociétés. Attendons, pour les apprécier, de connaître les garanties offertes.

Voici la composition de l'inventaire :

3,000	Rente 3 0/0.
113,600	Obligations Immobilières.
72,000	Actions d°.
65,000	Mobilier espagnol.
650	Mobilier.
8,000	Voitures de Paris.
13,000	Canalisation de l'Ebre.
20,000	Transatlantiques.
52,000	Obligations Nord de l'Espagne.
350	Midi.
4,200	Autrichiens.
12,000	Magasins généraux.

Nous détacherons seulement deux articles de ce document, pour prouver combien le sinistre qui se prépare pourrait être considérablement réduit si les administrateurs consentaient à faire les sacrifices que leur impose leur devoir, que réclame l'opinion. Ces deux articles sont ceux où figurent les actions et les obligations de l'Immobilière. En évaluant les 72,000 actions et les 113,000 obligations aux prix d'émission, ou autrement dit au pair, on trouve une somme qui atteint 66 millions. Or, l'importance du

capital-actions étant de.	80 millions
et les obligations formant	58 »
on a ensemble	138 millions
En déduisant de ce chiffre. . . .	66 »
la perte pour le public est de. . .	72 millions

Or cette perte serait considérablement diminuée, en accordant une hypothèque aux obligations en circulation, et qui forment 28 millions ; le préjudice serait ainsi réduit à la somme de quarante-quatre millions, représentés par les 88,000 actions en circulation. Ce total de 44 millions, joint au capital de 60 millions appelé l'année dernière par le Crédit mobilier, forment la somme relativement peu importante qui met la France en rumeur !

Et pourquoi cette émotion est-elle excitée ? Uniquement parce que la perte ne peut et ne doit pas atteindre les actionnaires ; l'effroi n'est si habilement entretenu que parce que les administrateurs sentent qu'ils en sont responsables. Ah! si nul recours n'était possible, si les administrateurs n'étaient pas exposés à subir personnellement cette perte, et qu'actionnaires et obligataires fussent condamnés à la supporter, on se montrerait plus calme, l'on en prendrait philosophiquement son parti. Mais débourser les millions considérés à l'abri de toute atteinte, mais ne plus régner par la fortune, serait l'abomination des abominations ! Voilà l'origine des terreurs que suscitent et que répandent les financiers compromis.

A ce spectacle, on croirait vraiment qu'eux seuls souffrent en France. On ne s'appesantit guère sur le compte de ces milliers d'actionnaires réduits à la misère et au désespoir ; on se montre d'une insensibilité cruelle pour ces infortunes si intéressantes. Et, parce qu'on cherche à les sauver aux dépens d'autrui, en essayant de compromettre et ruiner d'autres sociétés, on ne croit avoir fait tout ce qu'on doit !

La diminution de leur fortune personnelle semble être pour les administrateurs du Crédit mobilier le comble de tous les malheurs, une extrémité cruelle que nul n'a éprouvée ni ressentie Ils oublient que chaque jour les journaux insèrent des malheurs commerciaux plus considérables, plus douloureux que les leurs, des malheurs qui se traduisent par la faillite.

Pour cette infortune, la plus terrible de toutes, nulle compassion, et à entendre nos financiers, il semble qu'on ne doive avoir de sympathies que pour eux. Ils nous rappelent cette jolie fable d'un lion ayant perdu son lionceau : Il fait retentir la forêt de ses cris, répand partout la terreur de son deuil, comme si de semblables tristesses ne frappaient pas journellement d'autres animaux ayant comme le lion des entrailles paternelles. Est-ce que l'honneur et la fortune du plus petit commerçant n'ont pas la même valeur que l'honneur et la fortune d'un financier.

§

Certainement les malheurs sont fort grands, mais ils ne sont pas imprévus ; il n'y a rien en péril qui ne fût en péril l'année dernière, la semaine passée ; le mal ne s'est nullement aggravé ; il est simplement devenu apparent et en définitive il se réduit, comme nous l'avons déjà dit, aux chiffres suivants :

Le Crédit mobilier et les chemins Espagnols, qui représentent ensemble 420 millions, sont à peu près perdus, l'Union financière qui eût sauvé ce capital n'étant plus possible. Ici le gouvernement français ni la Banque de France ne peuvent rien.

Les sociétés financières Italienne, Néerlandaise et Ottomane, qui forment ensemble environ 200 millions, vivent d'une existence qui n'est pas brillante, il est vrai, mais qui est indépendante ; elles ne seront en rien atteintes par la chute du Crédit mobilier français. Ces sociétés aussi auraient été replacées dans une position prospère par l'Union financière, et la responsabilité de leurs embarras, ne remonte que plus sévèrement à leurs fondateurs.

Que reste-t-il donc en péril ? La Société immobilière, dont l'actif est de 320 millions, et le Crédit mobilier, dont le capital actuel est de 120 millions, ensemble 440 millions.

Pour la Société immobilière, quelle est la perte effective ? Environ 140 à 150 millions, sur lesquels le Crédit mobilier, possède 72,000 actions et 113,000 obligations. Ces valeurs représentent ensemble environ 66 millions ; par conséquent la perte totale se réduirait aux actions en circulation, soit environ 44 millions de francs, puisque les obligataires pourraient être indemnisés avec une garantie hypothécaire, garantie que moralement la Société doit.

§

Une perte réelle, perte sans compensation, est celle que représente le Crédit mobilier. Son premier capital de soixante millions disparaît. Mais pour celui-là les actionnaires ayant reçu si longtemps des dividendes qui se sont élevés parfois à 25 et 40 0/0, ne pouvaient se faire illusion sur la nature de ce placement. Ces résultats leur indiquaient le caractère aléatoire des opérations ; et, du reste, ils ont reçu pendant la durée de la Société, sous forme d'intérêts et dividendes, une somme qui représente trois fois le capital de 60 millions Mathématiquement, un capital placé avec intérêts composés se double une fois en quinze ans, à 5 0/0. Le leur s'est triplé de 1852 à 1866. Ils ont donc eu l'intérêt à 5 0/0 et le remboursement. Par conséquent, leurs droits sont éteints pour ce premier capital. Tout recours est interdit.

Il n'en est pas de même pour le capital appelé l'année dernière ; ces soixante millions n'ayant été affectés qu'à solder des engagements précédemment contractés, les administrateurs ne peuvent raisonnablement prétendre faire supporter cette perte aux actionnaires ; elle incombe si complètement aux administrateurs que nous ne comprenons pas qu'ils ne l'aient pas reconnu eux-mêmes et ne s'y soient pas résignés dès que la situation connue n'a plus permis aucune illusion pour personne.

Ainsi, en admettant que les embarras se terminent par une liquidation, elle se bornera au Crédit mobilier français, et la perte pour les administrateurs sera limitée aux 60 millions formant le nouveau capital appelé l'année dernière.

Pour l'Immobilière, les pertes dont les administrateurs sont responsables sont limitées à peu près aux actions de cette Société qui sont dans les mains du public, soit 44 millions de francs.

Ces deux sommes réunies forment ensemble les 104 millions que les administrateurs ne peuvent éviter de garantir.

L'état des choses, ainsi ramené à sa plus simple expression, dégage complètement le marché et montre la situation véritable. Il dépend désormais de la volonté personnelle des administrateurs de mettre un terme aux troubles qu'ils ont causés par une gestion qu'on n'accusera plus que d'imprévoyance, dès qu'ils auront fait le sacrifice que le devoir leur impose.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 17 Octobre.

BATOUM bat. à vap. des Mess. Imp. *Mercey*, cap. Martin, div. Marchandises.
— bat. à vap. russe, *Elborus*, cap. Gerard, div. marchandises.
SOULINA bat. à vap. ang. *Feaforth*. capit. With, div. marchandises
LONDRES bat. à vap. angl. *Adalia*, cap. Robinson div marchandises.
CARDIFF bat. à vap. ang. *Colden Horn*, cap. Slader, div. marchandises.
— bat. à vap. ang. *Cleopatra*, cap. Donaid, ay. touché aux Dardanelles div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 17 Octobre.

MARSEILLE bat. à vap. fr. *Asie*, cap. Lapiere, div. marchandises
TRÉBISONDE bat à vap. ital. *B. Atwood*, cap. Zucheli, div. marchandises.
VARNA bat. à vap. ott. *Humai Tefik*. cap. Ilich, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à voile du 9 Octobre

DANUBE bar. ang. *Sovrano*, cap. Demaria, lest.
— goel hellene, *Yeorghios*, cap. Cazilis, lest.
— br. hellene. *Aia Elleni* cap. Kiosses, lest.
— br. hellene *Propandis*, capitaine Drapaniatis, div. marchandises.
KUSTENDJE br. aut. Corvino, cap. Male, lest.
— brik hell. *Tariarhis*, cap. Iconomou. lest.
— br. ital. *Telesio*, cap Viaaello, lest.
AZOFF br. ital *Nimbaldo* cap Lavegna, lest.
— bi. hellen, *Prophitis Elias*, capitaine Dim. Zanellis, diverses.
— br. aut. *Kole*, cap. Laich, lest.
TAGANROK br. hell. *Anna*, cap. Musuris, lest.
— br. hell. *Arcadio*, cap. Belilato, diverses.
— gabare hellene, *Ai Apostoli*, capit. Carussos, div marchandises.
— br. hell. *Marigho*, cap. Cambisis. lest.
— br. hell. *Ayos Spiridhon* cap. Focas, lest.
— bark autrichien, *S. Antonio*, cap. Rassovich,
SOULINA bar. ital. *Margaria Berzone* capitaine D Valle, lest.
— trois mats angl. *Arcto*, capit. Zuigi Anceto, div. marchandises.
ODESSA bar. mek. *Loudroth*, cap. Drivers, divers.
— bark aut. *Fanny*. cap. Garofalo. lest.
MER-NOIRE bar. ang. *Zeitine*. cap. Patterzo, lest.
— br. ang *Samuel*, cap. Mendus, lest.
— bark aut. *Jagnino*, cap. Knessevich, lest.
MARSEILLE br. russe *Epaminondas*, cap. Jeroyanis
— br hell. *Yeorghios* cap. Polemis, lest.
— br. hell. *Ipiros*, cap Anegnostis, blé.
— br. hell. *Kimisis Theotocou*, capitaine And. Nomicos, blé.
— br. hell. *Michail*, cap. Ciaciaroni, blé.
— br. hell. *A. Spiridhon*, cap. Zaharia, blé.
— br. holl. *A. Marcos*, cap. Dracopoulos, blé.
— br. hell. *Iraclis*, cap. Zanou. blé.
— br. hell. *Sofia*, cap. Papas. blé.
— br ital. *Nuovo Tesoro*, cap. Giuciucovich, »
AZOFF br. aut. *Romano*. cap. Crespi, div. march.
— br. hell. *Dio Adhelfi*, cap. Cingri. lest.
— br. hell. *Sophia*, cap. Vavanatzos, lest.
— br. ang. *Marietta*, cap. Rosignaou, lest.
DANUBE br. ital. *Roberto*, cap. Parielli, lest.
— br hell *Aios Spiridhon*, cap Candarigo. lest
— br hell *Ellas*, cap Inglessis, lest.
— br. hell *Aglayia*. cap Allafussos, lest.
TAGANROK br. hell *Mehali Idea*, cap Svoronos,
— br. hell *Ermis*, cap Saris, lets.
— br. aut. *Ortanzia*, cap. Legato, lest.

du 10

TAGANROK br. hell. *Ayos Yoanis*, cap. Vrulas, lest
— br hell. *Navarkas Canaris*, cap. Cagias.
ODESSA br. aut. *Diana*, cap Cosulich, lest.
SOULINA br. aut. *Ero*, cap. Sopranich, lest.
— bark ital. *Suez*, capit. Pellerino, lest.
— bar. ital. *Flora*, cap. Ballestro, lest.
— trois-mats ang. *Albine*. cap. Williamson. lest
— br ital *Onorato*, cap. Graflione, lest
— br. ital *Nuova Ottavia*, cap. Consiglieri, lest

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 8

de GALATZ pour Amsterdam bar. angl *Progresse*, cap. Reichie, seigle.
— pour Rotterdam bark ital. *Chiavari*, capitain G. Boua. seigle.
de IBRAILE pour Marseille br. hell. *Madera*, capit Arvanitis, blé
de MARSEILLE pour Galatz br. aut. *Galileo*, capit Cattarinich, lest.

du 10

de KUSTENDJE pour Marseille br. hell. *Ayos Nicolaos*, cap, Ciotis, lest
de VARNA pour Marseille br. fr Cesambre capitain Aussilon blé.
de TAKANROK pour New-york bar. ital *Probo*, cap Demartino, laine.
— pour Cork or Falmouth bar angl. *Seris*, cap. Pearson, graine de lin.
— pour Marseille. br. ital. *Nuova Ellena*, cap. Onetto. blé.
— pour Marseille br. hell. *Neos Leonidas*, cap. S. Politis, blé.
de NICOLAFEF pour Marseille, br. ital. *Illiade*, cap. Vassalo, blé.
— pour Alger, bar, hellen *Galiet*, cap. Bicus, »
de BERDIANSKA pour Constantinople, bar. italien, *Narciso*, cap. Leonardo, blé.
de IBRAILA pour Gibraltar bar. angl. *Rambler*. cap Mc'Kenzie, graine de lin
de MARIANOPOL pour Marseille br. italien, *Arcangelo*, cap. Daago, blé,
— pour Cork or Falmouth, br. ang. *Dorothee*, capit. M. Nicolson, blé.
de LIVOURNE pour Marianopol, trois-mats autrich. *Diletta Mimbelli*, cap. Siorich lest.

du 11

de TAGANROK pour Marseille br. hell. *Evanghelistra*, cap. Spiridon. blé.
— pour Malte, bar. ang. *Gofredo*, cap. Galia,
— pour Marseille br. hell. *Azpassia*, capitaine, Tizilianos, blé.
— pour Messine, br. hell. *Evanghelistra*, capit. cap. Selias, blé.
— pour Messine br meklembourgeois. *Maria*, capitaine Toss. blé.
— pour Marseille, br. hell. *A. Nicolaos*, capit. Frongopoulos, blé.
de MARIANOPOL pour Falmouth, bar. ital. *Fortuna*, cap. Breganti, blé.
de BERDIANSKA pour Constantinople, bom. russe *Ayos Nicolaos*, cap. Panayottu, lest.
de IBRAILE pour Marseille, br. hellene *Diomides*, capitaine, cap. Goudhis blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Mary Sparko*, cap. Atkinson, blé.
— pour Falmouth, br ital. *Costantino*, capitain Antonio Valle. orges.

du 12

de ODESSA pour Marseille, bar. ital. *Lole*, cap. A. Risso, graine de lin.
de TAGANROK pour Marseille, br. hell. *Aya Trias* cap. Sanondos, laines.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 255 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de :

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 P^tres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864

Tirage, le 1er décembre 1867.— Les premiers lots sont florins 250,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le payement sur place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNE.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot	Florins 500,000	Prince Clary, tirages 2	Florins 25,000
Emprunt de 1860, tirages 4	» 500.000	Saint Genois » 1	» 50,000
Credit mob. 1858, » 4	» 250,000	Palfi » 1	» 40,000
Emprunt de 1864, » 5	» 200,000	Waldstein » 3	» 25,000
Prince Salm » 2	» 40,000	Rudolf » 2	» 25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 250,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE
8 ocques.	85 fr.	2 francs
12 »	105 »	2.60
18 »	110 »	4. —
26 »	120 »	4.30
34 »	130 »	5.30

Toutes demandes et renseignements doivent être adresses à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ.

Διωρισθέντες μετὰ προηγουμένην ἐξέτασιν σύνδικοι πρὸς ἐξέλεγξιν τῆς πτωχεύσεως τοῦ Ἰωάννου καπνοεμπόρου προσκαλοῦνται ὅπως ἅπαντες οἱ δανεισταὶ ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ τῆς σήμερον παρουσιασθῶσιν ἐνώπιον τῆς ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπῆς καὶ συμφώνως τῶν 199, 198 καὶ 200 ἄρθρων τοῦ ἐμπορικοῦ κώδικος ἐπιβεβαιώσωσιν τούς τίτλους τῶν δανείων των, εἰδοποιοῦνται προσέτι οἱ ὀφείλοντες ἢ οἱ κατέχοντες πρᾶγμα ἢ ἄλλο τι τοῦ πτωχεύσαντος, ὅτι ἀπαγορεύεται ἡ εἰς τὸν ῥηθέντα πτωχεύσαντα ἐπιστροφή, καθότι ταῦτα διὰ τῆς ἐπιτροπῆς καὶ τῶν συνδίκων θὰ παραδοθῶσιν εἰς τὴν ὁμάδα τῶν δανειστῶν, οἱ δὲ μὴ συμμορφωθέντες εἰς τοῦτο θέλουν εἶναι ὑπεύθυνοι διὰ τὰς συνεπείας.

1? Τζεμαζὶ ἐλ ἀχὶρ 1284.
28 7βρίου 1864.

Ὁ Πρόεδρος τῆς ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων Ἐπιτροπῆς
(ὑπογ.) ΧΑΣΑΝ.

ΕΙΔΟΠΟΙΗΣΙΣ

Διὰ τῆς ἀπὸ 24 Σαφὲρ 1284 εἰδοποιήσεως προσεκλήθησαν ἅπαντες οἱ δανεισταὶ τοῦ πτωχεύσαντος Κυριτζῆ Γιάννη κατοίκου ἐν τῷ χωρίῳ Σουλτανιὲ τοῦ Βοσπόρου ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπὴν καὶ ἐπιβεβαιώσωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των.

Ἐπειδὴ δὲ τινες αὐτῶν μέχρι νῦν δὲν ἐνεφανίσθησαν, καὶ ἐπειδὴ μόνον κατὰ συμπερασμὸν 3,000 χιλιάδας γροσίων ὀφειλομένων καὶ εἰς πραγμα ὑπάρχουσι, διὰ ταῦτα καὶ ἐκ δευτέρου προσκαλοῦνται οἱ μὴ ἐμφανισθέντες δανεισταὶ ὅπως ἐντὸς εἴκοσι καὶ μιᾶς ἡμερῶν ἀπὸ σήμερον παρουσιασθῶσιν εἰς τὴν ἐπὶ τῶν πτωχεύσεων ἐπιτροπὴν καὶ ἐνδείξωσι τοὺς τίτλους τῶν δανείων των, διότι μετὰ τὴν λῆξιν τῆς προθεσμίας ταύτης θέλουσιν ἐξηγηθῇ τὰ δέοντα οἱ δὲ μὴ ἐμφανισθησόμενοι θ' ἀποκλεισθῶσιν τῆς ὁμάδος τῶν δανειστῶν.

AVIS.

Les marchandises formant l'actif de la faillite de Digran Bukudjian, domicilié a Djamili-Han, ayant été vendues par l'entremise de l'autorité et le rapport des syndics presenté au Comité des faillites, tous les créanciers sont invités à comparaître audit Comité dans le terme de 21 jours à partir d'aujourd'hui, à l'effet de faire vérifier leurs créances conformément aux articles 198, 199 et 200 du Code de Commerce Ottoman ; et de prendre chacun le dividende qui lui revient du produit de la vente des marchandises sus-énoncées.

Passé ce délai, le Comité procédera à remplir les vœux de la loi ; et tous les retardataires seront réputés en dehors de la masse.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

" ROYAL."

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0|0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine Galata,

UNE INSTITUTRICE diplômée de grande expérience, enseignant à fond l'anglais, l'allemand, le français et l'italien, désire se placer ou donner des leçons.

S'adresser M. W. Christian Roth, libraire, Péra.

BILLARD

neuf à vendre à très-bon marché. Passage Crépin, N° 12, à Péra.

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.
GROS ET DETAIL.
Conserves alimentaires. -- Huile d'Aix de Provence

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 25 Septembre, (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
6 37	2	1	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
7 7	12	1 30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Arnaout-keui.
8 7	18	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9 22	6	3 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakcui, Cabatach et Bechiktach.)*
10 53	2	5 15	de Buyukd, Thérapia, Yénik, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechik Cabatach.
6 37	4	1	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7 7	11	1 30	de Cavak, Yénimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tcheighelheui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10 7	17	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 37	5	1	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach.
7 22	14	1 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendr. à 2 h.
8 22	8	2 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Béchihtach.
9 22	14	3 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10 22	8	4 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis c service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Mahallé.)
2 22	4	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
2 52	5	9 15	de Yénimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	H. à la T.	
8 37	14	3	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
7 52	5	2 15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9 37	8	4	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
8 48	2	3 15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahalle. *(Les vendredis touchant aussi à Bebek.)*
8 48	4	3 15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 7	6	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. *(Retour direct pour le pont.)*
3 7	11	9 30	pour Bébek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé et Cavak.
2 33	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis)*
3 52	18	10 15	pour Rouméli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4 7	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
4 37	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*)
3 37	8	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé, Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3/4, en touchant aussi Béchiktach au retour.)
4 37	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 7	8	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 7	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-déré.
4 7	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. *(Les vendredis exceptés.)*
4 37	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. *(Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.)* (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

A partir du Dimanche 1er/13 Octobre, jusqu'à nouvel avis.

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque	
7 7	1 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6 57	1	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
6 7	2 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 37	4	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 7	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2 7	8 30	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2 22	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
3 37	10	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.	**Départ du Pont.**
7 37	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
8 52	3 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
9 7	3 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1 7	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
3 7	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
4 7	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
4 22	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukdéré.
4 52	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 10/22 octobre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
7 37	16	2	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
7 37	10	2	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
3 7	10	9 30	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo Cartal et Pendik.
4 7	16	10 30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
7 51	un bateau	2	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2 31		9	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
9 1		3 30	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
3 46		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

2me Année. — No 239.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 21 octobre

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Florence, 19 octobre.

Une adresse de 12000 Romains demande qu'un sénateur soit envoyé à Rome pour s'interposer auprès du pape, afin d'obtenir l'intervention de l'armée italienne, vu le danger imminent d'une insurrection dans l'intérieur de la ville de Rome.

Toulon, 20 octobre.

La brigade Polhes s'embarque sur six bâtiments dont deux cuirassés.

Ils chauffent et partiront probablement dans la soirée.

Rome, 19 octobre.

L'envoyé de la France a avisé le pape que, quoiqu'il advienne, il aura l'assistance de la France

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Le fenianisme a fait des progrès si inquiétants, que le gouvernement anglais est résolu à prendre des mesures de rigueur.

Depuis quelque temps, écrit-on de Londres, l'autorité s'occupe de recueillir des renseignements sur l'extension et les projets du fénianisme.

Il est avéré aujourd'hui que, dans toutes les villes importantes d'Angleterre, existe une société féniane : à Londres, on compte 6 cercles fenians, à Manchester 3, à Liverpool 3, à Birmingham 2.

L'objet que l'on se propose dans ces cercles est d'entretenir une alarme continuelle : on y a réussi.

La police et la force armée sont constamment sur le qui-vive. Les fenians sont armés, de sorte qu'il suffit de l'entente cordiale de deux ou trois d'entre eux pour imposer à un seul policeman. Ce qu'il faudrait aujourd'hui tenter, ce serait de les désarmer.

On parle de perquisitions à faire et de visites domiciliaires à exécuter dans des maisons suspectes. Le gouvernement doit, dit-on, présenter au parlement un projet de bill qui punira d'un emprisonnement le possesseur ou détenteur d'un fusil ou d'un pistolet, à moins que les armes n'aient été dûment déclarées à un bureau spécial d'enregistrement.

En outre, il sera établi une taxe d'une livre sterling par an sur tout fusil ou tout pistolet appartenant à des particuliers. Le non-payement de cette taxe sera puni par une forte amende et même la prison. Le projet du gouvernement sera chaudement appuyé. Le peuple anglais commence à comprendre qu'il devient indispensable de pourvoir efficacement à la protection de la vie et de la propriété. (*Pays.*)

Voici d'autres renseignements empruntés au *Globe* de Londres :

« Les guérillas fenians paraissent encore se donner beaucoup de mouvement. On a trouvé dernièrement dans Gower street, un policeman sans connaissance. Il avait été attaqué par trois bandits qui l'avaient horriblement meurtri de coups. Voilà pour la part du paisible voisinage de Bloombury. Il y a quelques jours, l'on a tenté de s'emparer des armes et des munitions du 18e carabiniers de Middlesex, lesquelles sont gardées dans une grange, près de Harrow-on-the-Hill.

» On dit que des munitions ont été enlevées de Wimbledon et que le gouvernement a donné l'ordre de retirer les cheminées des carabines des divers corps de volontaires, lorsqu'elles sont déposées en magasins. Ces précautions sont sages, considérant que les fénians cherchent à faire main basse sur les armes, quand une chance paraît s'offrir à eux. Nous ne pouvons que recommander de nouveau à la police de traquer ces conspirateurs dans leurs repaires. Il n'y a pas d'autre moyen de vivre en sûreté. »

On lit dans le *Nil* d'Alexandrie :

« Une autre bonne nouvelle pour les intérêts de tout genre engagés dans le développement de l'Egypte. La concession égyptienne du télégraphe sous-marin d'Alexandrie à Brindisi a été définitivement signée par le Ministre.

» Cette concession, que nous avons été les premiers à annoncer à nos lecteurs, et qui appartient à MM. de Roussy, Evans et Behmer, est accordée par le vice-roi.»

Le dernier paquebot de Trieste a apporté une somme de 1 million de talaris de la reine Marie-Thérèse, destinés aux frais de l'expédition anglaise d'Abyssinie.

Les lecteurs du *Nil* savent, par l'intéressant récit des voyages, de M. le consul Garnier qu'au Soudan et en Abyssinie, la seule monnaie qui ait un cours régulier est le talari autrichien : mais pour que cette monnaie même soit acceptée sans difficulté, il faut qu'elle porte dans toute sa netteté l'effigie de la reine Marie-Thérése, que toutes les empreintes soient nettes, et que le même nombre de points se retrouve dans les ornements de la reine : ce qui a fait donner au talari le nom d'*abou noqta* (père des points). Le tallari est accepté pour 2 piastres de moins qu'en Egypte.

Ces raisons ont forcé le gouvernement anglais à se procurer en Autriche les pièces réunissant les conditions voulues, et chaque bateau de Trieste en apportera 1 million à destination d'Aden, pour les dépenses à effectuer en Abyssinie. (*Nil.*)

C'est par erreur que nous avons mentionné les soldats anglais arrivés à Alexandrie le 27 septembre comme destinés à l'Abyssinie : le matériel apporté par le même navire est bien destiné à l'expédition d'Abyssinie; mais les soldats sont pour les Indes.

Ces soldats sont au nombre 1170 et non de 1500 comme l'*Avenire* l'annonce par erreur ; ils appartiennent au bataillon de chasseurs du 60me régiment d'infanterie. — Le *Crocodile*, capitaine Watson, qui les a amenés de Queenstown, et sur lequel ils sont consignés jusqu'au moment de leur départ pour Suez, est un magnifique transport à vapeur, récemment construit aux ateliers de la Mersey. Plusieurs de nos Alexandrins se font un plaisir d'aller le visiter, et y sont reçus avec beaucoup d'affabilité.

On attend prochainement la frégate le *Terrible* qui doit servir de stationnaire dans le port d'Alexandrie pour les troupes anglaises de transit. (*Idem.*)

On écrit de Bruxelles à la *Patrie* que, par suite du refus qui lui a été fait de le laisser séjourner dans cette capitale, le général Prim se rend à Londres.

Le grand-duc héritier de Russie et la grande-duchesse sont arrivés.

M. Miljutin, ministre de la guerre, et le comte Schuwaloff, aide-de-camp général, ont repris leurs fonctions.

Le comte Tolstoï, ministre des postes, est mort dernièrement.

Le grand patriarche de tous les Arméniens est arrivé à Moscou. (*Jounal de St-Petersb.*)

On lit dans une correspondance adressée de Rome à l'*Étendard* :

« Parmi les prisonniers qui ont été ramenés à Rome et dont on a constaté l'identité, il ne s'en trouve pas un seul qui soit originaire ni des Etats actuels, ni des anciennes provinces de l'Eglise. On assure d'ailleurs que certains chefs révolutionnaires ont avoué qu'ils étaient convenus de se servir principalement, dans leur attaque contre le Saint-Siège, d'éléments d'*importation.* »

Le correspondant de Florence du *Temps*, en signalant le fait de la contribution du comité central, dont nous parlions hier, ajoute : « Des noms se mettent en avant, c'est donc sérieux. »

Une correspondance adressée de Florence à la *Correspondance* autrichienne, prête au cardinal Antonelli le mot suivant : « Si Napoléon refusait de nous soutenir, la France ne permettrait pas ce refus. Nous laissons au cardinal Antonelli et à ceux qui le lui prêtent, la responsabilité de ce mot.» (*Presse.*)

L'*Italie* insiste sur la nécessité de résoudre promptement la question romaine. Dans un article spécial, le même journal s'attache à démontrer que la France n'a aucun intérêt au maintien du pouvoir temporel. Voici sa conclusion :

« Ce pouvoir politique dont les journaux cléricaux réclament le maintien est la négation même des principes sur lesquels repose le gouvernement français.

» Les soldats qui le défendent ont été recrutés en grande partie parmi les adversaires des institutions qui font la force de la France moderne. C'est une autre armée de Coblentz sur les bords du Tibre.

» Toutes les injures qui partent de Rome à l'adresse de l'Italie et de ses lois vont frapper la France dans ses sentiments, dans ses droits, dans sa vie intellectuelle et morale.

» Si la France éprouvait demain quelque grand désastre, si la fortune la trahissait sur quelque champ de bataille, Rome, cette Rome pontificale que l'on s'obstine à défendre, serait la première à battre des mains.

» Quel est donc l'intérêt français qui existe à Rome ? Il est temps, en vérité, qu'on nous le dise. »

Une adresse demandant au gouvernement « qu'il envoie jusqu'au dernier soldat italien contre les étrangers armés qui, sous prétexte de protéger la religion et la papauté, osent menacer l'indépendance et l'unité de l'Italie,» circule à Naples et se couvre de nombreuses signatures. — (*Presse.*)

La seconde chambre du Reichrath a adopté le 10 octobre, avec quelques amendements, la loi militaire présentée par le comité de la guerre.

La Chambre haute a nommé une commission, juridique, politique et financière, chargée d'étudier les projets de loi présentés. (*Gazette de Vienne.*)

La Chambre des députés à Pesth, a adopté le 10 octobre, à l'unanimité le projet de loi présenté par le ministre des finances, concernant l'emprunt pour les chemins de fer (*Pesti Naplo.*)

Le Reichstag a adopté le 10 octobre, après de longs débats, tous les articles du projet Lasker, tendant à supprimer la limitation du taux de l'intérêt dans les pays faisant partie de la Confédération du Nord. Le vote définitif sur l'ensemble du projet aura lieu samedi. M. de Bismark a donné son adhésion à ce projet, et a promis en même temps une réforme de la loi sur les hypothèques par la voie législative. (*Gazette de la Croix.*)

La *Feuille pastorale*, des diocèses de Munich et de Freisinger, publie le 10 octobre, une requête des membres de l'épiscopat bavarois relative à la question pendante des écoles. Les auteurs de ce document insistent sur la nécessité de garantir les droits de l'Eglise et de la famille contre les dangegeux efforts qui ont pour but de confier exclusivement à l'Etat la direction des écoles.

Le juge Reese, du tribunal supérieur d'Augusta (Georgie), a refuse de se conformer à à un ordre du général Pope relatif au jury. Le général l'a sommé de donner sa démission ou d'exécuter l'ordre en question. Le juge Reese a refusé.

Un différend s'est élevé à Nashville entre le maire et le gouverneur Browntow, relativement aux élections municipales. Brownlow a menacé d'intervenir militairement. Le maire a organisé la police pour résister et a invoqué la protection du gouvernement de Washington. On craint sérieusement une collision.

La récolte du coton dit Sea-Island dans la Caroline du Sud a été détruite par les chenilles.

M. Thaddœus Stevens est dangereusement malade. (*New-York-Herald.*)

On écrit de Tanger que l'expédition dirigée par le gouverneur de cette ville contre quelques tribus environnantes n'a pas eu un résultat favorable. Le pacha s'est trouvé en présence d'un nombre considérable d'irréguliers qu'il ne lui a pas été possible d'attaquer avec les forces insuffisantes dont il disposait ; en conséquence, il a dû battre en retraite et rentrer à Tanger. D'un autre côté, les nouvelles de l'intérieur ont paru assez graves pour que le sultan lui-même ait pris le commandement d'un corps d'armée destiné à marcher au secours de la ville de Maroc assiégée par les rebelles. (*Pays.*)

Les avis de Hong-Kong sont du 28 août ; ceux de Singapore sont du 7 septembre.

Au Japon, le bruit courait que le taïcoun avait abdiqué en faveur de son frère.

A Pékin, les succès obtenus par les rebelles causaient une certaine inquiétude. Le traité de commerce entre l'Espagne et la Chine venait d'être ratifié.

LA QUESTION ROMAINE.

Ainsi que nous l'avions prévu, les évènements qui se passent sur les frontières romaines prennent une tournure assez sérieuse pour attirer l'attention du cabinet français. Les nouvelles que le télégraphe nous transmet depuis deux jours sont de la plus haute gravité. Les insurgés ont presque partout raison des troupes pontificales, et le gouvernement Italien, par une raison ou par une autre, se déclare impuissant à réprimer le mouvement. La position du St-Père devient ainsi de plus en plus difficile et si les signataires de la Convention de septembre ne prennent pas des mesures énergiques pour protéger l'autorité de Sa Sainteté, le moment approche où Elle sera obligée de quitter la ville éternelle pour céder le terrain à la révolution.

Presque tous les journaux parisiens, voire même les officieux, parlent des préparatifs de guerre pour une intervention française à Rome au cas où les pontificaux continueraient à avoir le dessous dans leurs rencontres avec les insurgés. Il paraît même que la flotte réunie à Toulon dans ce but n'attend qu'un ordre définitif pour prendre la mer.

La *Presse* va plus loin ; elle nous assure que le Conseil des ministres, dans sa séance de mercredi, a pris la décision d'exiger du Gouvernement Italien la stricte exécution de la convention, sans quoi la France interviendra. Cette mesure, si elle venait à être effectuée, ne manquera pas d'aggraver la situation qui est déjà suffisamment tendue. L'Italie veut intervenir à son tour, et il est impossible de prévoir dès à présent les conséquences qui résulteraient probablement de cette double intervention. Il est vrai qu'elle n'a aucun caractère agressif d'un côté comme de l'autre, mais sera-t-elle de nature, nous nous le demandons, à résoudre définitivement la question romaine, ou bien tendra-t-elle à perpétuer l'état de choses actuel qui a le tort de mécontenter et Rome et l'Italie ?

La position de la France, dans cette grave question est, il faut l'avouer, des plus difficiles. Comme puissance catholique et fille aînée de l'Eglise, elle a pris des engagements qu'elle doit tenir à honneur de remplir. Comme puissance Européenne elle a aidé à la reconstitution de l'Italie, et elle ne saurait aujourd'hui ne pas donner satisfaction aux vœux d'un peuple qu'elle a encouragé elle-même dans cette voie, en proclamant à la face du monde le principe des nationalités et celui de la non-intervention. En suivant cette politique, l'Empereur Napoléon comptait probablement amener une franche réconciliation entre l'Eglise et le royaume d'Italie; malheureusement ses généreux efforts pour atteindre ce résultat, sont toujours venus échouer devant les prétentions plus ou moins exagérées des deux parties.

Que fera-t-il en présence de cette situation ? Consentira-t-il à modifier la convention de septembre et prolonger de cette manière le *statu quo* pour quelque temps encore ? Abandonnera-t-il le St-Siége à ses propres forces ? Ou bien se décidéra-t-il à intervenir pour vaincre la révolution et faire respecter l'autorité du St-Père ?

Admettons que la France s'arrête à cette dernière résolution, quel en sera le résultat pratique ? L'intervention contribuera-t-elle à améliorer la position du gouvernement papal ou pourra-t-elle amener les Italiens à renoncer aux efforts qu'ils ne cessent de faire en vue d'avoir Rome pour capitale ? Evidemment non. Dès lors elle devient inutile. Il vaut donc beaucoup mieux, dans l'intérêt de la paix européenne, de prendre une décision définitive tendante à trancher cette question, que de prolonger indéfiniment un état de choses qui tient tout le monde en haleine.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

X.

L'appartement du général communiquait avec celui de sa femme par une courte galerie; il y avait ensuite un cabinet de travail, puis la chambre. M. de Camors traversa cette chambre avec des sentimens que nous n'essaierons pas de décrire, et il gagna la rue.

Les médecins constatèrent que le général était mort de la rupture d'un vaisseau du cœur. — Le surlendemain, l'enterrement eut lieu, et M. de Camors y assista. Le soir même il quitta Paris, et alla rejoindre sa femme, qui était installée à Reuilly depuis la semaine précédente.

Voir le numéro du 19 Octobre.

XI.

Une des plus douces sensations de ce monde est celle de l'homme qui vient d'échapper aux étreintes fantastiques d'un cauchemar, et qui, s'éveillant le front baigné d'une sueur glacée, se dit qu'il a rêvé. Ce fut en quelque sorte l'impression qu'éprouva M. de Camors à son réveil, le lendemain de son arrivée à Reuilly, quand il vit de son premier regard le soleil jouer dans le feuillage, et quand il entendit sous sa fenêtre le rire frais de son fils. Lui pourtant n'avait pas rêvé; mais son âme, épuisée par l'horrible tension de ses émotions récentes, avait un moment de trêve, et goûtait presque sans mélange le calme nouveau qui l'entourait. Il s'habilla avec une sorte de hâte et descendit dans le jardin ; son fils accourut. M. de Camors l'embrassa avec une tendresse inaccoutumée, et, penché sur lui, il lui parla à voix basse, l'interrogeant sur sa mère, sur ses yeux, avec un accent singulier de douceur et de tristesse, puis il lui rendit sa liberté et se promena à pas lents, respirant l'air du matin, examinant les feuillages et les fleurs avec une sorte d'intérêt extraordinaire. De temps à autre sa poitrine oppressée laissait échapper un soupir profond et saccadé, et il passait la main sur son front comme pour effacer des images importunes.

Il s'assit sur un de ces buis bizarrement taillés qui meublaient le jardin à l'ancienne mode, et appela de nouveau son fils ; il le tint entre ses genoux, l'interrogeant encore à demi-voix comme il avait déjà fait, puis il l'attira et le serra longtemps étroitement comme pour faire passer dans son propre cœur l'innocence et la paix du cœur de l'enfant.

Mme de Camors le surprit dans cette expansion et demeura muette d'étonnement. Il se leva aussitôt, et lui prenant la main : — Comme vous l'élevez bien, dit-il. Je vous en remercie... Il sera digne de vous et de votre mère.

Elle était si saisie du ton doux et triste de sa voix, qu'elle répondit en balbutiant avec embarras : — Mais digne de vous aussi, je pense !

— De moi ! dit Camors, dont le lèvres tremblèrent faiblement. Pauvre enfant, j'espère que non ! — Et il s'éloigna avec précipitation.

Mme de Camors et Mme de Tècle avaient appris la veille dans la matinée la mort du général. Le soir, quand le comte était arrivé, il ne leur en avait point parlé, et elles s'étaient gardées d'y faire allusion. Le lendemain et les jours qui suivirent, elles observèrent la même réserve. Bien qu'elles fussent loin de soupçonner les circonstances fatales qui rendaient ce souvenir si pesant à M. de Camors, elles trouvaient naturel qu'il eût été frappé d'une catastrophe si soudaine, et que sa conscience s'en fût émue ; mais elle furent étonnées que cette impression se prolongeât de jour en jour au point de prendre l'apparence d'un sentiment durable. Elles en arrivèrent à croire qu'il s'était élevé entre Mme de Campvallon et lui, peut-être à l'occasion de la mort du général, quelque orage qui avait affaibli leurs liens. Un voyage de vingt-quatre heures qu'il fit une quinzaine de jours après son arrivée leur fut à la vérité justement suspect; mais son prompt retour, le goût tout nouveau qui le retint à Reuilly pendant tout l'été, furent pour elles d'heureux symptômes. Il était singulièrement triste, pensif, et d'une inaction contraire à toutes ses habitudes. Il faisait seul de longues promenades à pied ; quelquefois il emmenait son fils avec lui comme en bonne fortune. Il avait avec sa femme des essais de tendresse timide, et cette gaucherie de sa part était touchante. — Marie, lui dit-il un jour, vous qui êtes une fée, promenez donc votre baguette autour de Reuilly, et faites-en une île au milieu de l'Océan.

— Vous dites cela parce que vous savez nager, répondit-elle en riant et en secouant la tête.

Mais le cœur de la jeune femme était dans la joie. — Tu m'embrasses à toute minute depuis quelque temps, ma mignonne, lui dit Mme de Tècle. Est-ce bien à moi que tout cela s'adresse ?

— Ma mère adorée, répondit-elle en l'embrassant une fois de plus, je vous assure qu'il me fait tout simplement la cour... Pourquoi ? Je l'ignore ; mais il me fait la cour,... et à vous aussi, ma mère, remarquez-vous ?

Mme de Tècle le remarquait en effet. Dans ses entretiens avec elle, M. de Camors recherchait avec une sorte d'affectation les souvenirs du passé qui leur avait été commun ; on eût dit qu'il voulait enchaîner à cet passé sa vie nouvelle, oublier le reste, et prier qu'on l'oubliât.

Ce n'était pas sans tremblement que ces deux charmantes femmes s'abandonnaient à leurs espérances. Elles se rappelaient qu'elles étaient en présence d'un être redoutable. Elles ne concevaient guère une métamorphose si brusque dont le principe leur échappait. Elles craignaient quelque caprice passager qui leur rendrait bientôt, si elles en étaient dupes, tout leur malheur avec la dignité de moins. Elles n'étaient pas seules pourtant frappées de cette singulière transformation.

M. Des Rameures en parlait. Les paysans des environs, sentant dans le langage du comte quelque chose de tout nouveau et comme une pointe d'humanité attendrie, disaient qu'il était poli les autres années, et que cette année il était bon. Les choses inanimées même, les bois, les champs, le ciel, auraient pu lui rendre le même hommage, car il les regardait et les étudiait avec une curiosité bienveillante dont il ne les avait jamais honorés auparavant.

REVUE DES JOURNAUX.

TRENTIÈME ANNIVERSAIRE
DE LA MORT DE LA REINE HORTENSE.

Le service anniversaire de la mort de la reine Hortense, qui vient d'avoir lieu à Rueil, nous fournit l'occasion de publier un compte rendu inédit de la mort et des funérailles de cette illustre reine, à Ermatingen, dans le canton de Thurgovie, le 6 octobre 1837. On sait que son château d'Arenenberg était situé dans ce canton, au bord du lac de Constance.

Nous devons la communication de ces détails intéressants et parfaitement authentiques à M. Belmontet, député, auquel ils avaient été adressés en 1837, par un témoin oculaire, pour être reproduits par un journal de l'époque. Mais la presse d'alors ne se croyait pas libre, et le récit envoyé d'Arenenberg était resté dans les archives du député de Montauban.

La cérémonie de samedi lui donne un intérêt d'à-propos.

Voici la lettre qui rend compte des derniers moments de la reine Hortense :

« Il est entièrement faux que la reine Hortense, à son dernier soupir, ait conseillé à son fils de retourner en Amérique. Ah! comment peut on dénaturer des moments si touchants et si solennels, pour y mêler des suppositions tirées de la polémique du jour!

« La reine Hortense ne s'aperçut de son état désespéré que quelques heures avant sa mort. Elle ne manifesta ni crainte ni regrets. Elle appela son fils, qui, depuis longtemps, ne quittait pas le chevet de son lit, lui donna sa bénédiction et l'embrassa tendrement.

« Ensuite elle lui exprima toute sa satisfaction pour sa conduite passée et toute sa tendresse maternelle. Voyant ses larmes, elle lui recommanda le calme et le courage ; puis, malgré les convulsions de l'agonie, elle exprima en paroles entrecoupées tout son amour pour ses compatriotes, qu'elle qualifiait d'ingrats.

« Elle parla de ses souffrances de 1815, lorsque la patrie fut envahie. Enfin, vers quatre heures du matin, elle fit appeler toute sa maison et, mettant la main sur son cœur, elle dit adieu aux amis et aux serviteurs qui entouraient son lit.

« Déjà elle ne pouvait plus parler qu'elle exprimait encore à son fils, par un faible murmure, qu'elle entendait ses paroles d'adieu. Ses yeux étaient déjà glacés que son cœur battait encore pour la France et pour son fils.

« Enfin, vers cinq heures un quart, elle expira. Son agonie avait duré cinq heures. Il faut avoir été témoin d'une scène aussi déchirante pour sentir toute ce qu'il y avait d'affreux à voir la reine Hortense, jadis environnée de tant d'hommages et d'honneurs, aujourd'hui mourant dans l'exil, entourée d'un petit nombre d'amis, dont aucun n'avait partagé ses jours heureux, et dans les bras d'un fils qu'elle laisse sans patrie et sans soutien ! »

Voici la lettre qui contient le récit des funérailles :

« Arenenberg, le 12 octobre 1837.

« Hier ont été célébrées les obsèques de la reine Hortense.

« Depuis quatre jours, le corps enfermé dans un double cercueil avait été déposé dans la chapelle particulière du château. Les amis et les serviteurs de la reine, veillant autour de ce dépôt sacré, avaient été témoins de l'empressement de tous les habitants des environs à venir apporter aux pieds du cercueil le tribut de leurs prières et de leurs larmes

« A neuf heures du matin, le clergé d'Ermatingen, ayant à sa tête l'abbé de Kreuzlingen, célèbre couvent du canton de Thurgovie, est venu chercher le corps. Le cortége s'est mis en marche. Derrière le catafalque, au dessu duquel brillait la couronne royale, le prince Napoléon Louis marchait le premier et seul, opposant à la douleur un mâle courage, mais trahissant par la pâleur et l'altération de ses traits les angoisses de son cœur.

« Devant le cercueil marchaient les vieux serviteurs de la reine, qui, partis de France avec elle, l'avaient suivie pendant l'exil avec le même amour que dans sa prospérité. Derrière le prince venaient les parents et les amis de la reine et de son fils, les ministres protestants, que la solennité du jour avait réunis au clergé catholique, les députés à la diète fédérale, les députations envoyées par le gouvernement du canton de Thurgovie et la ville de Constance, et une foule innombrable accourue de toutes parts, non pour satisfaire une vaine curiosité, mais pour remplir un devoir de reconnaissance et de respect.

« Au bout d'une heure, le cortége est arrivé à l'église d'Ermatingen, et grâce au recueillement qui dominait tous les assistants, la foule est entrée sans désordre. Alors l'abbé Nicolaï, professeur au collége de Constance, a prononcé une courte oraison funèbre, dans laquelle, rappelant les événements d'une vie si pleine et si agitée, il a montré comme la reine Hortense, digne sœur de Napoléon, avait su toujours se maintenir, par une élévation naturelle et sans effort, au-dessus de la bonne comme de la mauvaise fortune, conserver dans le malheur les amis qu'elle s'était faits dans la prospérité, et se créer au sein de l'exil une cour nouvelle, par l'irrésistible puissance de ses vertus et de ses bienfaits.

« Il a peint aussi ses derniers moments, marqués d'une grandeur si facile, et où, fidèle au caractère de toute sa vie, elle s'est montrée, comme dit Bossuet, douce même envers la mort.

« Ces événements, et les images reproduites en traits rapides et colorés, ont fait une impression profonde et l'orateur est descendu de la chaire au milieu des sanglots de la foule.

« Le service a commencé et les chants sublimes du *Requiem* de Mozart, se mêlant aux prières des ministres du culte, ont porté au plus haut degré dans toutes les âmes les sentiments de regrets excités par une irréparable perte.

« Après deux heures consacrées à ces saintes cérémonies, le cortége funèbre a quitté l'église, et s'est mis en marche pour retourner à Arenenberg. Parvenu à l'extrémité du village d'Ermatingen, au pied de la colline dont le sommet est occupé par le château, il s'est arrêté.

« Le cercueil a été posé à terre, et là, le prêtre, adressant les derniers adieux à ces restes inanimés, a invoqué de nouveau la miséricorde divine et a supplié le Tout-Puissant de recevoir dans les trésors de sa bonté infinie l'âme immortelle qui venait d'abandonner sa dépouille terrestre.

« Il faut le dire, jamais spectacle ne fut plus simple et plus imposant à la fois. Ceux qui en ont été témoins ne l'oublieront jamais. Le soleil éclatant, ce lac qui reflétait le ciel, ces berges escarpées toutes couvertes d'une foule recueillie, ces bannières flottantes, ces costumes pompeux des prêtres, enfin cette douleur répandue sur tous les traits, tout cela donnait, à ce moment suprême, un inexprimable caractère de grandeur et d'affliction.

« La religion avait accompli ses cérémonies. Ses ministres se sont retirés, et le cortége, gravissant la colline, a continué sa marche lente et silencieuse jusqu'à la chapelle du château, où le cercueil a été renfermé pour y rester jusqu'au moment où il doit en sortir pour toujours.

« On attend la réponse du gouvernement français à la demande qui lui a été adressée pour répondre aux vœux exprimés par la reine mourante. Elle a désiré être ensevelie à Rueil, et reposer à côté de l'impératrice Josephine, sa mère. Cet espoir, qui a soutenu et adouci ses derniers moments, sera-t-il déçu ? »

Nous trouvons dans le *Movimento*, qui profite de cette occasion pour injurier M. Rattazi, une lettre relative à la tentative de Garibaldi dont a parlé le *Diritto*. L'auteur de cette lettre se serait trouvé à bord du bateau à vapeur postal la *Toscana*, sur lequel l'agitateur italien voulait, assure-t-on, se rendre à Livourne. Elle porte que Garibaldi, « confiant dans la parole du gouvernement, qu'il était libre, » était parti de Caprera pour s'embarquer sur la *Toscana*, mais qu'il avait été arrêté par la *Sesia* et fait une seconde fois prisonnier.

Le chef des chemises rouges a adressé aux Italiens cette circulaire publiée par le *Movimento* :

« Italiens,

» Demain nous aurons mis le sceau à notre belle révolution — avec le dernier écroulement du tabernacle de l'idolâtrie, de l'imposture et de la honte italienne.

» Le piédestal de toutes les tyrannies — la papauté — a reçu l'anathème du monde entier, et les nations ont aujourd'hui les yeux fixés sur l'Italie comme sur une rédemptrice.

» Et, par suite de l'arrestation d'un seul homme, l'Italie reculera épouvantée de sa glorieuse mission !

» Adhérant au désir exprimé par quelques-uns de mes amis, je suis venu dans cette demeure — libre et sans conditions — avec la promesse qu'on m'expédierait immédiatement un vapeur pour me reconduire sur le continent.

» Aujourd'hui, si l'homme, dont le nom signifie honte à l'Italie, — recourant à ses mesures policières (*birresche*) me défend le retour — je ne demande à mes concitoyens que de persévérer dans la voie qu'ils se sont tracée avec le calme et la majesté d'une nation qui a conscience de sa puissance.

» A l'armée — au peuple — j'ai recommandé la discipline, lorsque le peuple et l'armée, indignés du servilisme craintif de celui qui nous gouverne, demandaient à être conduits à Rome.

» Aux soldats, j'ai dit que leurs baïonnettes devaient se réserver pour une mission plus glorieuse, et que pour les mercenaires du Pape suffisaient les crosses de leurs fusils.

» En dépit du génie du mal qui pèse à l'heure qu'il est sur notre pays, il reste un fait bien consolant pour tous : la fraternisation imposante des éléments robustes et formidables de la nation : l'armée, le peuple, les volontaires.

» Malheur à qui jetterait la pomme de discorde entre ces frères ! Et, quand l'Italie compte avec ses fils réunis en une alliance de rédemption, — les lâches, en petit nombre, s'effaceront, — et cesseront les craintes futiles des interventions étrangères.

» Je vous le répète donc, vous devez poursuivre de toute manière la rédemption de Rome.

» Mais si vous jugez mon concours nécessaire, — je compte que vous aviserez à me délivrer.

» Caprera, 2 octobre 1867.

» G. GARIBALDI. »

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Voici la correspondance échangée entre le baron de Lago, le baron von Magnus, le docteur Basch et le ministre Tejada relativement aux dépouilles mortelles de Maximilien :

Le baron de Lago au ministre Tejada.

Tacubaya, 19 juin 1867.

Citoyen Président,

Je vous prie d'avoir la bonté de me mettre en possession des restes de Maximilien, afin que je les envoie en Europe.

Baron DE LAGO.

Le ministre Tejada au baron de Lago.

San Luis Potosi, 20 juin 1867 10, 15 p.m.

Baron de Lago à Tacubaya,

Le président de la république m'a ordonné de vous dire, en réponse à votre télégramme d'hier, reçu cette nuit, que de graves raisons s'opposent à ce que vous soyez autorisé à disposer des restes de Maximilien.

LERDO DE TEJADA.

Baron de Magnus au ministre Tejada.

San-Luis-Potosi, 28 juin 1867.

Senor, le prince, à la veille de sa mort, dans une lettre signée de sa main et adressée au général Escobedo, a exprimé le désir que ses dépouilles mortelles soient confiées au docteur Samuel Basch, médecin du défunt, et à moi, pour que le docteur Basch les accompagne en Europe et que moi je puisse surveiller l'embaumement et tout ce qui concernera le transport du corps en Europe. Ensuite du désir du défunt, qu'il m'a communiqué verbalement, le transport de ses restes mortels devait avoir lieu sans aucune démonstration et de manière à éviter soigneusement tout ce qui pourrait exciter ou même éveiller la curiosité publique.

Je répète donc la demande que j'ai eu l'honneur de vous adresser, priant Votre Excellence d'avoir la bonté de donner les ordres nécessaires pour que le corps me soit confié et je satisferai volontiers à tout ce qui pourra être requis au sujet du transport à la côte et à bord d'un des navires de la marine autrichienne stationnées à Vera-Cruz.

Je profite de cette occasion pour vous renouveler les protestations de ma plus haute considération.

A. VON MAGNUS.

Le ministre Tejada au baron A. von Magnus.

San-Luis Potosi, 30 juin.

Senor, j'ai reçu la communication que vous avez eu la bonté de m'adresser hier au sujet des restes de Maximilien.

Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le déclarer, le gouvernement croit, pour plusieurs raisons, ne pas pouvoir permettre que les restes de l'archiduc soient transportés en Europe.

Je regrette donc d'avoir à vous répondre que le gouvernement ne peut donner les ordres que vous désirez.

Je prends, etc., etc.

LERDO DE TEJADA.

Le docteur S. Basch au ministre Tejada.

Le soussigné a l'honneur de vous informer que, comme docteur de feu l'archiduc Maximilien, il a été chargé par ce dernier de transporter ses restes en Europe.

Que tel était son désir, qui est manifesté par la lettre signée de sa main et adressée le 16 juin dernier à Don Carlos Rubis à Queretaro, dont j'ai l'honneur de vous remettre ci-joint une copie, et par une autre lettre du 18 du même mois, dont l'original est dans les mains du général Escobedo, ainsi que l'établit la lettre du colonel Ricardo dont je vous remets également une copie.

Pour remplir cette mission que je regarde comme un devoir sacré, je viens vous prier, citoyen ministre, de donner l'ordre de me délivrer lesdites dépouilles. Je base ma demande sur le fait que par ordre supérieur les restes de ses deux compagnons dans le malheur ont été rendus à leurs familles et qu'à aucune époque le gouvernement suprême n'a refusé de délivrer les restes mortels de quelqu'un à ses parents.

Je demande une réponse, quelle qu'elle soit, afin que lorsque je retournerai dans ma patrie je sois à même de me justifier devant la famille du défunt et de prouver que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour obtenir la remise de ses restes mortels.

Je suis reconnaissant, etc., etc.,

Dr SAMUEL BASCH.

Le ministre Tejada au Dr Basch.

En réponse à votre demande d'hier le président a décidé que, pour plusieurs raisons importantes, il ne peut pas accéder au vœu exprimé dans votre pétition.

LERDO DE TEJADA.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DU GOUVERNEMENT MEXICAIN.

Voici les instructions envoyées au général Escobedo en ce qui concerne les restes de Maximilien, de Miramon et de Mejia :

Général Mariano Escobedo. — Queretaro.

San Luis Potosi, 18 juin 1867.

Permission a été demandée au gouvernement d'emporter les restes de Maximilien en Europe après l'exécution. Cette permission n'a pas été accordée, mais par suite de cette demande le président de la République a ordonné de vous adresser les instructions suivantes :

1° Après l'exécution, si quelqu'un de la famille de don Miguel Miramon ou de don Thomas Méjia réclame leurs corps, vous pourrez les autoriser à en prendre possession.

2° Vous seul devez prendre les mesures convenables relativement au corps de Maximilien, et ne confier à qui que ce soit le soin de prendre aucune mesure à ce sujet.

3° Vous prendrez la précaution d'avoir des cercueils de zinc et de bois pour y enfermer les restes de Maximilien et aussi ceux de don M. Miramon et de don T. Mejia, dans le cas où les parents de ces derniers ne les réclameraient pas.

4° Si quelqu'un vous demande la permission d'embaumer ou injecter les restes de Maximilien, ou de faire quelque autre chose qui vous semblerait opportun, vous refuserez cette permission ; mais en même temps vous prendrez vos mesures pour le faire faire vous-même par des Mexicains, auxquels vous puissiez vous fier, et cela devra toujours être fait d'une manière convenable pour le compte du gouvernement. Vous ne refuserez pas à des étrangers l'autorisation d'y assister.

5° Après l'exécution, vous aurez soin que, en ce qui concerne Maximilien, ainsi que les autres, si leurs parents ne les réclament pas toutes choses soient faites avec le décorum convenable après que la justice aura été satisfaite.

6° Vous ferez déposer les restes de Maximilien dans un endroit convenable et sûr, sous la garde des autorités.

7° A l'enterrement des restes de Maximilien et des autres, si leurs corps ne sont point réclamés, vous veillerez à ce que les cérémonies religieuses usitées soient accomplies.

J. LERDO DE TEJADA.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

M. Elliot, ambassadeur de la Reine d'Angleterre près S. M. le Sultan, est arrivé de Varna vendredi soir, à bord du *Caradoc*, stationnaire anglais.

Son Excellence sera reçue, mercredi probablement, en audience solennelle par le Sultan afin de présenter les lettres qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur auprès de Sa Majesté.

M. Grimberghe, ministre de Belgique, aura l'honneur de présenter aujourd'hui au Sultan ses lettres de rappel.

Nous publions la lettre suivante avec d'autant plus d'empressement qu'il s'agit d'une question d'hygiène publique qui intéresse tout le monde :

« Monsieur le Directeur,

» Lorsqu'on voulut, il y a quelques années, transférer le cimetierre catholique des Grands-Champs à Féri-keuï, la direction de la Santé de notre ville s'y apposa formellement. Ce n'est qu'après de nombreuses démarches de la part des intéressés qu'elle consentit à cette translation, à condition qu'elle s'effecturait cinq ans après la présentation de la demande. Cette condition fut, en effet, remplie.

» Maintenant l'église grecque de notre ville exhume des ossements des morts enterrés dans le cimetierre sis à Taxim, obtient, parait-il, une autorisation de bâtir sur ce terrain et élève les fondements d'un édifice, sans que tout cela donne lieu à la moindre observation de la part de la Santé.

» Mais les habitans du quartier où se trouve ce cimetierre signale le fait à la Municipalité. Elle examine la question, elle découvre que les cinq ans exigés pour la translation des cimetierres en général, sont loin d'être révolus ; et elle suspend les travaux.

» Je ne sais qui accuser de cette irrégularité. Je constate seulement une coupable négligence de la part de l'autorité que cela concerne. Quant à la Municipalité je n'ai qu'un reproche à lui adresser, c'est celui de vouloir suspendre les travaux, maintenant que tout est consommé, et après avoir elle-même délivré un permis de bâtir.

» Dans l'espoir que vous voudrez bien donner place à cette lettre dans les colonnes de votre estimable journal, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

» *Un de vos abonnés.*»

Vers une heure assez avancée de la nuit, la police a arrêté trois individus qui rôdaient dans la rue Scherbet-hané et dont la mine était assez suspecte. En fouillant dans leurs poches, les zaptiés trouvèrent sur chacun d'eux un poignard et un cassetête. Ils ont été envoyés au ministère de la police.

La vérité est qu'un trouble profond l'avait envahi et ne le quittait pas. Plus d'une fois, avant cette époque, son âme, ses doctrines, son orgueil, avaient reçu de rudes atteintes : il n'en avait pas moins continué sa marche, se relevant après chaque coup comme un lion blessé, mais non vaincu. En mettant naguère sous ses pieds toutes les croyances morales qu'entravent le vulgaire, il avait cependant réservé l'honneur comme une limite inviolable ; puis, sous l'empire de la passion, il s'était dit qu'après tout l'honneur, comme le reste, était une convention, et il avait passé outre ; mais au-delà il avait rencontré le crime, il l'avait touché de la main : l'horreur l'avait saisi, et il reculait.

Il repoussait avec dégoût les principes qui l'avaient conduit là, se demandant peut-être ce que deviendrait une société humaine qui n'en aurait pas d'autres. Les simples vérités qu'il avait méconnues lui apparaissaient dans leur splendeur tranquille : il ne les distinguait pas encore clairement, il ne cherchait pas à leur donner un nom ; mais il se plongeait avec de secrètes délices dans leur ombre et dans leur paix, il les demandait au cœur pur de son enfant, au pur amour de sa jeune femme, aux miracles quotidiens de la nature, aux harmonies des cieux, et peut-être déjà, dans le plus profond de sa pensée, à Dieu.

Au milieu de ses élans vers une vie renouvelée, il hésitait. Mme de Campvallon était là. Il l'aimait encore vaguement ; surtout il ne pouvait l'abandonner sans une sorte de lâcheté. De confuses épouvantes l'agitaient. Après avoir fait tant de mal, lui serait-il permis de faire le bien et de goûter paisiblement les joies qu'il entrevoyait ? Ses liens avec le passé, sa fortune mal acquise, sa fatale maîtresse, le spectre de ce vieillard, le permettraient-ils ? — et nous ajouterons, — la Providence le souffrirait-elle ? Non pas que nous voulions abuser légèrement, comme on le fait beaucoup, de ce mot de Providence, et laisser planer sur M. de Camors la menace de quelque châtiment surnaturel : la Providence n'intervient dans les événemens humains que par la logique des lois éternelles, elle n'est autre chose que la sanction de ces lois ; mais c'est assez pour qu'on la craigne.

A la fin du mois d'août, M. de Camors se rendit suivant l'usage au chef-lieu du département pour prendre part aux travaux du conseil général. La session finie, il alla faire visite à la marquise de Campvallon avant de retourner à Reuilly. Il l'avait un peu négligée dans le cours de l'été, et n'avait paru à Campvallon qu'à de rares intervalles, comme la convenance l'exigeait. La marquise voulut le retenir à dîner, bien qu'elle n'eût pas d'hôtes chez elle; elle insista avec tant de séduction que, tout en se blâmant, il céda. Il ne la revoyait jamais sans trouble. Elle lui rappelait des souvenirs terribles, mais aussi de terribles ivresses. Elle n'avait jamais été si belle ; ses vêtemens de deuil ennoblissaient encore sa grâce languissante et souveraine ; ils pâlissaient son front, ils relevaient l'éclat sombre de son regard. Elle avait l'air d'une jeune reine tragique, ou d'une allégorie de la nuit.

Dans la soirée, une heure arriva où la réserve qui depuis quelque temps avait marqué leurs relations fut oubliée. M. de Camors se retrouva comme autrefois aux pieds de la jeune marquise, les yeux dans ses yeux, couvrant de baisers ses mains éblouissantes. Elle était étrange ce soir-là. Elle le regardait avec une tendresse exaltée, versant comme à plaisir dans ses veines les philtres les plus brûlans de la passion ; puis elle lui échappait, et des larmes jaillissaient de ses yeux. Tout à coup, par un ces mouvements de magicienne qu'elle avait, elle enveloppa de ses cheveux la tête de son amant avec la sienne, et lui parlant tout bas sous l'ombre de ce voile parfumé : — Nous pourrions être si heureux ! dit-elle.

— Ne le sommes-nous pas ? dit Camors.

— Non,... moi du moins,... car vous n'êtes pas tout à moi comme je suis toute à vous... Cela me paraît plus dur encore maintenant que je suis libre... Si vous étiez resté libre vous même... Quand j'y songe !... Ou si vous pouviez le devenir,... ce serait le ciel !

— Vous savez que je ne le suis pas... Pourquoi parler de cela ?

Elle s'approcha encore, et de son souffle plutôt que de sa voix : — Est-ce que c'est impossible, dites ?

— Comment ? demanda-t-il.

Elle ne répondit pas ; mais son regard fixe, caressant et cruel répondit.

— Parlez donc, je vous prie, murmura Camors.

— Ne m'avez vous pas dit, — je ne l'ai pas oublié, moi, — que nous serions unis par des liens supérieurs à tout,... que le monde et ses lois n'existeraient plus pour nous,... qu'il n'y aurait d'autre bien, d'autre mal pour nous que notre bonheur ou notre malheur ?... Eh bien ! nous ne sommes pas heureux... et si nous pouvions l'être enfin !... Écoute, — j'y ai bien pensé... — Ses lèvres touchèrent la joue de Camors, et le murmure de ses dernières paroles se perdit dans ses baisers.

M. de Camors brusquement la repoussa et se leva debout devant elle : — Charlotte, dit-il avec force, c'est une épreuve, j'espère.... mais, épreuve ou non, ne revenez jamais sur cela,... jamais, entendez vous !

Elle se dressa elle-même subitement : — Ah ! comme vous l'aimez ! cria-t-elle. Oui ! vous l'aimez ! c'est elle que vous aimez ! je le sais,... je le sens ! et moi je ne suis plus que le misérable objet de votre pitié ou de vos caprices ! .. Eh bien ? allez la retrouver ! allez la garder ! car je vous jure qu'elle est en danger !...

Il sourit avec son ironie la plus hautaine : — Voyons vos projets, dit il ; ainsi vous comptez la tuer ?

— Si je puis ! dit-elle, et son bras superbe se tendit comme pour saisir une arme.

— Quoi ? de votre main ?

— La main... se trouvera!

— Vous êtes si belle en ce moment, dit Camors, que je meurs d'envie de retomber à vos pieds. Avouez seulement que vous avez voulu m'éprouver, ou que vous avez été folle une minute...

Elle eut un sourire farouche : — Ah ! vous avez peur, mon ami ! dit elle froidement ; puis, élevant de nouveau sa voix, qui avait pris des sons rauques : — Et vous avez raison ! car je ne suis pas folle,... je n'ai pas voulu vous éprouver,... je suis jalouse,... je suis trahie,... et je me vengerai ! Et rien ne me coûtera,... car je ne tiens plus à rien au monde !... Allez la garder !...

— Soit ! j'y vais, dit Camors.

Il sortit aussitôt du salon, puis du château. Il gagna à pied la station du chemin de fer, et il était le soir même à Reuilly. — Quelque chose de terrible l'y attendait.

(*Sera continué*)

Une Légende des bords du Rhin.

LE CHEVALIER D'UNKENSTEIN.

(pierre à crapaud.)

La légende est la poésie de l'histoire et il est bien difficile souvent de les séparer, mieux vaut alors les laisser soudées ensemble ; c'est un alliage qui résiste à la lime du temps, car il est composé d'or et de fer. Tout naturellement les lieux qui ont joué un grand rôle dans l'histoire et sur lesquels les événements ont imprimé une célébrité ineffaçable ont plus de légendes que les autres. C'est pourquoi le Rhin est si riche en traditions, car il est la grande artère de la civilisation européenne, le grand courant par lequel ont passé et passent encore les idées. Le Rhin, rapide comme le Rhône, large comme la Loire, encaissé comme la Meuse, tortueux comme la Seine, limpide et vert comme la Somme, historique comme le Tibre, royal comme le Danube, mystérieux comme le Nil, pailleté d'or comme un fleuve d'Amérique, couvert de sables et de fantômes comme un fleuve d'Asie, a vu les Celtes bâtir leurs huttes sur ses rives et le franchir comme un ruisseau, puis les Romains vinrent y fonder leurs colonies ; après eux ce fut le tour des barbares, la féodalité ensuite y dressa ses forteresses et ses manoirs qui devinrent des nids de légendes

Tous les peuples de la terre y ont passé ; tous les grands capitaines, depuis César, Germanicus et Charlemagne jusqu'à Napoléon Ier, y ont laissé des souvenirs, bu du vin de ses rives, campé sur ses rochers. Tous les poètes l'ont chanté, comme le dit Victor Hugo : « depuis qu'il accomplit majestueusement à travers l'Europe, selon la volonté divine, sa double fonction de fleuve de la guerre et de fleuve de la paix, ayant, sans interruption, sur la double rangée de collines qui l'encaisse la plus notable partie de son cours, d'un côté, des chênes, de l'autre, des vignes, c'est-à-dire d'un côté, le nord, de l'autre, le midi ; d'un côté, la force, de l'autre, la joie.»

C'est le grand reliquaire des légendes dont le héros principal est toujours le grand Charles à la barbe fleurie qui dort à deux pas de sa rive, à Aix-la-Chapelle.

Entre les crevasses des rochers de granit qu'on dirait labourés par le soc de la charrue d'un géant, traçant l'immense sillon qui servit de lit au plus impétueux des torrents, bien des chevaliers félons, révoltés contre leurs souverains, vinrent bâtir leurs bourgs d'où ils bataillaient contre tout venant. Ils étaient méchants, cruels et maudits des bonnes gens : aussi, leurs âmes mortes viennent-elles rôder la nuit et gémir sur leurs crimes du passé. Le Diable lui-même quelquefois les accompagne dans leur ronde nocturne. Attiré par ces longs et sinistres souvenirs de crimes et d'infamies, il vient voir si le châtiment s'accomplit et visiter les précipices sans fond qui bordent ces rives pour s'assurer qu'ils ne correspondent pas avec son lugubre empire. C'est même par ces soupiraux de l'enfer que s'échappent les fantômes malfaisants qui voltigent sur les brumes épaisses du vieux fleuve, ou hantent les ruines solitaires comme celles du vieux bourg d'Unkenstein (pierre à crapaud) dont je vais raconter la légende.

Gaspard était le hérault d'armes d'un ancien margrave de Saxe. Chassé par suite de ses nombreux méfaits, il vivait en rupture de ban dans le vieux bourg d'Unkenstein dont il avait fait son refuge et le réceptacle de toutes ses rapines. Toujours seul, il était servi par des valets qu'il dominait par le terreur.

Pour attirer dans ses pièges voyageurs et honnêtes marchands qui passaient, dans les nuits sombres, il sonnait de la trompette sur la plate-forme de sa plus haute tourelle, comme les veilleurs de nuit qui avertissent que le guet veille pendant que tout dort et qu'on peut demander aide et protection. Il jetait ses victimes dans les oubliettes et gardait seulement les femmes pour les orgies de ses nuits. Un rayon d'épouvante entourait le bourg redoutable de ce Barbe-Bleue allemand

Mais l'heure du châtiment sonna

Un chevrier, à la recherche d'une chèvre égarée, grimpant de rochers en rochers, arriva au pied de la tour et entendit par un soupirail les cris désespérés d'une femme appelant à l'aide. Il raconta ce qu'il avait vu et entendu et, une nuit, les soldats du grand-duc escaladèrent les murs et s'emparèrent du brigand sanguinaire.

Condamné à mort, on dressa le gibet sur la plate-forme de la tour, où il sonnait de la trompette, et on le pendit. Le manoir abandonné ne fut plus la demeure que des hiboux et des vautours dans le haut, et des crapauds et des serpents dans les salles basses.

Si justice fut faite sur la terre, au ciel, elle fut plus terrible, car Dieu condamna ce maudit à revenir toutes les nuits au pied de son gibet, sonner de la trompette comme pendant sa vie. C'est pourquoi l'on voyait par les nuits sans lune un grand fantôme blanc voler autour du castel et s'arrêter sur les créneaux. Alors, des sons éclatants retentissaient de toutes parts, réveillaient les oiseaux de proie, roulaient d'échos en échos, et, passant comme le souffle glacial de la mort par dessus les rives silencieuses du Rhin, les bateliers pleins d'effroi, tremblaient et se signaient comme s'ils eussent entendu la trompette du jugement dernier.

Un jour, un soudard traversa le village voisin de ce donjon mystérieux. Il était fatigué et devait le lendemain matin rejoindre sa compagnie de lansquenets partant pour la guerre.

C'était jour de la liesse au village, tavernes et hôtelleries étaient pleines, et comme au service du grand duc le lansquenet n'était pas riche, le tavernier auprès duquel il s'enquit d'un logis lui conseilla, s'il n'aimait mieux coucher à la belle étoile, d'aller au château d'Unkenstein ; seulement, ajouta-t-il, prenez vos armes, car votre sommeil sera probablement troublé par le chevalier blanc qui viendra vous réveiller avec les sons lugubres de sa terrible trompette.

— Qu'à cela ne tienne, répondit le brave, moi aussi, je suis trompette, et s'il vient nous ferons un duo et nous verrons lequel de nous deux sonnera le plus fort.

Là dessus, il partit avec armes et bagages et marcha droit à la poterne du château.

Le lierre avait tout envahi, portes et fenêtres étaient le jouet du moindre vent, il chercha la meilleure salle, s'y coucha et dormit aussi tranquillement que s'il eût été dans la plus belle hôtellerie du bourg.

A minuit, un bruit affreux le réveilla en sursaut ; il se dresse sur son séant et se trouve face à face avec un grand fantôme blanc, qui emboucha sa trompette et remplit la chambre du bruit le plus assourdissant.

Il n'eut pas peur, il se leva et, son épée d'une main, sa trompette de l'autre, il fit mine de vouloir jouer avec lui, mais le fantôme l'arrêta et lui fit signe de le suivre.

Ils traversèrent de longs corridors froids et humides, montèrent un escalier qui n'en finissait plus et, arrivés sur la plate-forme, ce guide mystérieux se mit à sonner de la trompette

Le lansquenet le laissa jouer tout seul, puis, gagné par cette sonate nocturne, emboucha à son tour sa trompette et se mit à sonner avec lui un duo effrayant.

Cette nuit-là, les habitants du bourg entendirent beaucoup de bruit et dirent : C'est le chevalier blanc qui fait danser les sorcières.

Le soudard était à bout de souffle et allait s'arrêter, quand son mystérieux compagnon lui dit :

— Tu viens de me délivrer, j'étais condamné à errer éternellement dans ce château jusqu'à ce qu'un chrétien vint ici de son plein gré accompagner ma sonate nocturne. Tu m'as sauvé de l'enfer, et, en retour, ce château t'appartiendra désormais, tu trouveras au bout du souterrain qui finit sous cette tour une dalle énorme sur laquelle est sculpté un hideux crapaud auquel l'humidité a donné une teinte verdâtre qui le rend naturel. On le croit vivant, et prêt à dévorer tout téméraire qui ose en approcher, n'aies pas peur, soulève la dalle et prend mes trésors, ils sont à toi. Chaque pièce d'or a coûté bien des larmes et du sang, c'est le produit de mes vols et de mes crimes, fais-en usage chrétien, donne aux pauvres, aux abbayes et fonde une chapelle dans laquelle un moine abbé invoquera tous les jours la clémence du grand juge pour l'âme de mes victimes. Sois bon, accueille favorablement voyageurs et pèlerins, et fais oublier le sinistre souvenir de ma vie de rapines et de crimes

Il dit, et une ombre blanche voltigea sur la brune du fleuve et prit la route du ciel, le chevalier maudit était pardonné.

Au jour naissant, le lansquenet descendit dans les caveaux de la tour, trouva la pierre du crapaud, muet gardien du trésor et des titres, et s'empara du tout.

Il prit le nom du manoir et fit sculpter l'écusson sur la porte principale de la tour maîtresse en y ajoutant un crapaud en souvenir de cette étrange aventure qui forma tradition dans sa race. Il fut bon et bienfaisant et purifia par ses vertus ce bourg redouté qui ne fut plus hanté par aucun fantôme.

AMÉDÉE DE PONTHIEU.

VARIÉTÉS.

— On écrit de Sarlat :

« La Cour d'assises de la Dordogne jugera, dans sa session d'octobre, le jeune Leymarie enfant qui n'est pas encore âgé de quinze ans, accusé d'avoir assassiné M. Delbos, habitant Nadaillac, arrondissement de Sarlat.

» Nous avons déjà fait connaître quelques unes des circonstances de ce crime, commis avec un sang-froid et une habileté de préméditation qui confondent l'imagination quand on songe, que l'assassin n'avait pas quinze ans.

» L'approche du jour du jugement et le départ de Leymarie de la prison de Sarlat pour être transféré à Périgueux ont réveillé tous les souvenirs du crime, et, comme aux premiers jours, cette effroyable affaire est l'objet de toutes les conversations dans les communes et les hameaux qui entourent Nadaillac.

» La victime de l'assassinat, M. Delbos, était un ancien professeur qui, après avoir, dit on, exercé en Algérie, s'était retiré à Nadaillac, où il habitait une petite maison appartenant aux époux Leymarie, cultivateurs fort estimés dans le pays, et qui, par leur travail et leur économie, ont acquis une fortune qu'on évalue à plus de 60,000 fr.

» Malgré les bons exemples qu'il avait sous les yeux, un des enfans Leymarie, le jeune Eloi, s'était déjà signalé par la perversité de ses penchans. A peine âgé de quatorze ans, il avait déjà commis de nombreux vols. Dans le courant du mois de mai dernier, M. Delbos s'aperçut que Leymarie lui avait dérobé une petite somme d'argent ; il lui adressa de violens reproches, ajoutant que s'il ne se conduisait pas mieux à l'avenir, il le dénoncerait et le ferait mettre en prison.

» Cette menace suffit pour inspirer à Eloi la pensée d'un assassinat qu'il médita et prépara avec le plus effroyable sang-froid, et qu'il mit à exécution quelques jours après.

» M. Delbos occupait dans la maison de son père deux pièces au-dessous d'un grenier dont celui-ci s'était réservé l'usage et dans lequel Eloi avait toute facilité d'accès.

» Eloi se procura une serpe en forme de tranchet, et, pour s'assurer que cette arme convenait à l'exécution de son projet, il demanda à un cultivateur, en riant, et comme pour plaisanter, « si cette serpe pourrait » couper le cou d'un homme, et comment il » faudrait s'y prendre. »

» Un matin, muni de cette serpe, il pénétra dans le grenier au-dessus de la chambre de M. Delbos, souleva une planche qui fermait le plafond mal joint de cette chambre, et s'y introduisit pendant l'absence de M. Delbos. Puis, après avoir caché sa serpe dans un coffret, il remonta par la même issue et replaça avec beaucoup de soin et d'habileté la planche qu'il avait soulevée, afin que M. Delbos ne s'aperçût de rien.

» Le soir même, il revint dans le grenier pour y attendre le retour de M. Delbos après s'être assuré que par une des fentes du plafond il pouvait voir tout ce qui se passait dans la chambre, M. Delbos tardait à rentrer, et Leymarie a avoué lui-même que, fatigué de l'attendre, il s'était endormi.

» Le bruit que fit M. Delbos en rentrant le réveilla. Il put alors voir tous ses mouvemens. Il le vit souper, puis lire pendant quelques heures. Un moment M. Delbos, qui sans doute avait entendu un léger bruit au-dessus de sa tête, leva les yeux au plafond, et, croyant remarquer qu'une des planches du grenier adhérait mal, il voulut s'en assurer. Il monta sur une chaise pour examiner l'état de cette planche. Eloi entendit ce mouvement, et, pour se rendre invisible, avec une présence d'esprit incroyable, il se coucha sur la planche, pensant que son poids empêcherait M. Delbos de la soulever. Ce qu'il avait prévu arriva. M. Delbos, sentant de la résistance, crut que la planche adhérait suffisamment.

» Bientôt Eloi vit qu'il se couchait. Il souleva la planche pour mieux entendre, et, reconnaissant à la régularité de sa respiration que M. Delbos était endormi, il descendit dans la chambre, alla prendre la serpe où il l'avait cachée et se pencha sur le lit où reposait M. Delbos.

» Ce fut alors qu'au milieu de l'obscurité de la nuit une effroyable lutte s'engagea. Eloi frappa M. Delbos au visage, à la poitrine, lui coupa presque complètement le poignet, et quand il entendit M. Delbos, épuisé, tomber lourdement sur le plancher, se retira par la porte qu'il ferma à double tour.

» Eloi avait pris une autre précaution qui montre avec quelle habileté il avait tout prévu. Avant de pénétrer dans le grenier, il s'était dépouillé de ses vêtemens, qu'il avait laissés près d'une mare voisine. En sortant de chez M. Delbos, il se plongea dans la mare pour faire disparaître le sang dont il était couvert, se rhabilla, rentra chez lui, et, se couchant dans le même lit que son frère aîné, il s'endormit profondément.

» Cependant M. Delbos respirait encore ; ses cris furent entendus par des habitans qui revenaient d'une fête voisine ; l'alarme fut immédiatement répandue dans le pays, et Eloi ne fut pas des derniers à venir s'enquérir de ce qui s'était passé.

» M. Delbos ne put prononcer que quelques mots avant de mourir ; mais il put signaler Eloi comme son assassin.

» Eloi a tout raconté, tout avoué avec un sang-froid qui a plus d'une fois fait frémir ceux qui l'entendaient. »

—

Un dernier épisode de l'affaire Frigard. — Sur le boulevard Montmartre, chez Detorge, on peut voir le portrait de Mme Mertens. Un joli portrait peint par M. Lafouilhouse. C'est bien la petite dame allant en conquête.

Le visage est maquillé, la chevelure rousse est *dépeignée* avec une savante négligence. Un cercle noir habilement estompé agrandit l'œil et lui donne une douce langueur. Sa robe, relevée au-dessus de la cheville, laisse voir une jambe provocante. Les attaches n'ont rien d'aristocratique ; point de finesse dans le bas de jambe, que pare une bottine bleue de ciel, contraste maladroit avec la teinture rouge des cheveux.

Mme Mertens est debout prête à sauter un fossé, au milieu de la forêt de Fontainebleau.

On disait hier soir que le prince de Galles avait fait offrir 10,000 fr. de cette *suzannerie*.

On disait aussi que M. Frigard était venu voir le portrait de Mme Mertens.

Or, chacun se rappelle le prétendu William, que Mme Frigard appelait *Ouley*, et qui a joué dans le procès de Fontainebleau le rôle des hommes barbus de Dumollard.

Ouley ! s'est écrié M. Frigard. — Un étranger se retourne. — Ouley ! c'est vous, c'est moi ! — Je vous arrête !

Conduit chez le commissaire, le prétendu William a exhibé son passe-port.

C'est un homme avoué de province qui s'appelle Houlet, — maître Houlet.

—

Un marin qui se trouvait à bord du paquebot le *Brésil*, au moment de l'abordage avec le navire anglais *Dolfin*, donne sur cette désastreuse rencontre quelques détails remplis d'un poignant intérêt.

Moins de dix minutes ont suffi pour voir s'abîmer et disparaître ce magnifique, steamer qui semblait fait pour défier toutes les fureurs de la mer.

Dans ce moment terrible, dit le témoin de cette catastrophe, le capitaine Bruno, le capitaine en second et les officiers du bord ont déployé un courage, un sang-froid admirables, ils ont fait pour sauver les malheureux qui se trouvaient à bord tous les efforts possibles pendant les rapides instants qui se sont écoulés entre l'abordage et la disparition du *Brésil*.

Au moment où leur dévouement allait atteindre son but, quand la chaloupe achevait de recevoir les naufragés qui allaient être sauvés, le *Brésil* sombra tout à coup, et l'immense tourbillon causé par la masse qui s'abîmait engloutit l'embarcation avec les infortunés qui la montaient.

Le capitaine en second seul a pu revenir à la surface et se sauver comme par miracle.

Un douloureux épisode a signalé ce drame si rapide et si triste : M. Clément, mécanicien du bord, avait obtenu l'autorisation d'emmener son fils aîné, un jeune homme de dix sept ans, pour lui faire faire son premier voyage.

Le père, descendu le premier dans la chaloupe, tendait le bras pour recevoir son fils, mais en ce moment même, le vaisseau sombrant avec la rapidité de l'éclair, emporta la jeune victime dans le gouffre où le malheureux père fut englouti après elle.

M. Clément laisse une veuve chargée de six enfants en bas âge et dont l'aîné a treize ans à peine. La position de cette intéressante famille est des plus pénibles et digne d'inspirer un profond intérêt.

—

Pour l'amour d'un cochon. — Dernièrement deux dames se présentaient à la gare de Terrey, menant en laisse un petit cochon.

Elles demandèrent un billet pour Dijon, demandant en outre l'autorisation d'emmener avec elles le gentil petit animal.

— Dans un caisse aux bagages, c'est parfaitement possible, répondit le chef de gare.

Mais le petit cochon était si gentil, comment se résoudre à se réparer de lui ? Ce moyen de transport fut refusé.

Deux heures plus tard, les deux dames se présentaient de nouveau au guichet ; l'une d'elles portait un paquet simulant parfaitement un enfant emmailloté.

Le préposé aux billets délivra deux places, et, sur l'une d'elles, inscrivit le mot enfant, comme cela se pratique pour les nourrices.

Le train arrive, on ouvre la porte des salles d'attente, et les deux femmes s'avancent pour prendre place.

Malheureusement le chef de gare se trouvait sur leur passage ; il se douta de quelque ruse et s'avança doucement.

Oh ! le bel enfant ! Vous permettez, madame ?

Ce disant, il passait la main sur la tête du bébé, qui répondit à cette caresse par un petit grognement d'amitié.

Les chefs de gare sont féroces. Celui-ci ne voulut pas se laisser attendrir, et les deux dames se retirèrent, préférant rester à Terrey que se séparer de leur cochon.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 19 octobre	54	02
Clôture du 19 octobre	54	00

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille, ce 12 Octobre.

L'animation continue en effet sur les *blés*, tant par suite des nouvelles de l'intérieur que par la rareté des arrivages que le violent vent de N. O de ces jours derniers rend impossibles. Le vapeur de Constantinople dont le jour réglementaire d'arrivée est le mercredi mais qui entre presque toujours dans notre port le mardi matin, n'est lui-même arrivé cette semaine qu'hier vendredi. C'est un retard considérable qui vous prouve la violence du temps qui régnait dans la Méditerranée aussi notre Stock est-il fort diminué, et la hausse fait-elle des progrès. Le mouvement ascensionnel ne pourra que s'accroître encore. Voici les prix pratiqués :

Danube	128/124	désig. octobre et novemb. [39 fr.
—	127/125	désig. imméd. ar. décem. [38 fr.
—	128/124	désig. imméd. ar. novem. [38 fr. 25 c.
—	130/126	[40 fr. 50.
Varna	127/125	désig. novembre et décem. [37 fr.
—	127/125	désig. imm. ar. novembre [40 fr. 50 c.
Marianopoli . .	130/126	désig. octobre et novemb. [44 fr.
—	128/124	marché ferme sur novem. et décembre. [42 fr. 50
—	128/124	marché ferme sur novem. [43 fr.
Bourgas	128/124	désig. imméd. ar. novem. [42 fr. 50
Berdianska. . .	130 126	désig. imméd. ar. décem. [45 fr. 50
Enos dur. . . .	130/126	désig. imméd. oct. et nov. [40 fr. 50 c.
Pologne	128/124	désig. imméd. ar. novem [45 fr. 50 c.

Les prix sont aux 160 litres escompte 1 0[0 à l'entrepôt

Comme précédemment, les autres articles restent dans un calme plus ou moins complet suivant les besoins des fabriques. Les *laines* n'ont donné lieu cette semaine qu'à des transactions fort restreintes : on a fait 50 balles Géorgie en suint à 50 fr. les 50 kil. Salonique noire 55 fr. Orfano, à 77 fr 50 Perse blanche de 75 à 77 fr. 50. des Syrie lavée à 2 fr. 10 le kil.

Le calme continue sur les *cotons* et d'autant plus qu'il paraît que l'Amérique envera de fortes quantités de belle marchandise : l'Inde également, la récolte ayant été meilleure que ce qu'on l'a dit. L'on a fait à Marseille 50 balles Salonique indigène 80 fr. 45 balles de Constantinople à 90 fr. 117 balles Trébisonde à 60 fr. et 62 fr 50. les 50 kil.

Quant aux *soies et cocons*, la situation est d'autant plus difficile que, dans les pays de production comme dans le Japon par exemple, les cours sont plus élevés que sur notre marché. Cela se conçoit si l'on réfléchit à la situation générale de l'Europe, à l'état d'incertitude qui pèse sur toutes les grandes questions politiques, à l'importance de la somme qui repose dans les caves de la Banque de France (près d'un milliard improductif.) De toutes les industries frappées par ce retrait des capitaux, l'une des premières doit naturellement être une industrie toute de luxe, telle que la fabrication des soies. Il y a eu cependant cette semaine quelque animation, mais bien entendu sans hausse aucune : on a fait 3 balles filature de Salonique à 105 fr. 4 balles d'Andrinople à 105 fr. 1 balle Brousse 111 fr. 6 balles Syrie à 97 fr. 1,000 kil cocons Volo 25 fr. 3.500 kil. de Grèce à 25 fr. 25 cent. 8,000 kil. de Syrie à 25 fr.500 kil. d'Andrinople à 27 fr. 50 cent.

Il y a eu aussi sur les *graines oléagineuses* quelque animation, avec bonne tenue des prix : sésames de Jaffa 65 fr. à livrer et 67 fr. disponible. De Tarsous, 65 fr. disponible. Pavot de Smyrne 44 fr. Lin de Roumélie 41 fr. 50 à livrer.

Les *suifs* sont tenus fermes aux prix que vous citaient mes précédentes correspondances

Les *peaux de cuirs* sont très en calme : sans changement dans les prix, et les peaux de chèvres qui avaient été recherchées ces temps derniers ne sont plus aussi demandées. Les peaux de moutons sont aussi en baisse à cause de la triste situation des laines Les prix de ces divers articles sont nominaux et vos lecteurs n'ont qu'à se reporter à mes précédentes lettres quant à ce.

Les *métaux* sont toujours stationnaires les cuivres en baisse, les étains en hausse. Vieux cuivre rouge du Levant étamé 160 fr. escompte 3 0[0. Etain banca de l'Inde en pains 240 fr.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, le 11 octobre.

Céréales. — Les affaires n'ont pas eu une très grande animation cette semaine. La hausse sur les prix des céréales continue sur la généralité des marchés français, et il est grandement besoin que les arrivages attendus viennent paralyser ce mouvement ascentionnel. Les marques supérieures se cotent 90 fr ; les premières marques 89 ; les bonnes marques 88 ; les marques ordinaires, de 86 à 87 ; le sac de 157 kil : net. La boulangerie montre très-peu d'empressement aux achats et ne traite toujours que du disponible.

Six marques 88 ; pour toutes les époques.

Type-Paris, octobre 54 25 à 54 50 ; novembre et deux derniers mois, même prix.

Cours officiel, six marques 88 ; Type-Paris, 54 50.

Les offres de la culture sont peu nombreuses et ne produisent qu'en hausse de 1 fr. à 1 fr. 50. Les acheteurs hésitent à souscrire au prix qu'on leur demande ; néanmoins ils sont forcés d'accorder 50 c. et même 1 fr. d'avance, et il faut voir les cours, par 120 kil : Blés blancs de choix, 49 fr. ; blés rouges de même sorte, 48 50 ; 1re qualité, 47 50 à 48 ; bonnes sortes ordinaires, 46 50 à 47 ; qualités inférieures 45 à 46. En commerce, les détenteurs demandent généralement une hausse de 1 fr. par sac, mais le meunier ne veut pas payer plus cher que la semaine dernière, et il faut continuer de voir les cours de 45 fr. à 49 le sac de 120 kil. suivant qualité.

Huiles et Graines. — Cours officiel. Huiles les 100 kil. Colza, disponible en tous fûts 99 50 ; en tonnes, 101 ; épurée en tonnes, 109 ; — Lin en fûts, 105 ; en tonnes, 107 50 ;

Cours commercial. Colza, disponible, 99 50 ; courant du mois, 99 50 ; deux derniers mois, 99 50 ; 4 premiers, 99 50. — Lin brute disponible en tous fûts de toute provenance 109 ; deux derniers mois 102 ; le premiers mois, 102 50.

Œillette rousse 125 ; pavots de l'Inde 125 ; arachides extra, 155 ; surfine, 150 ; fine, 145 ; lampante, 125 ; olive surfine 220 à 270 ; œillette surfine 1re marque d'Arras 180 à 184 fr. ; le tout par 100 kil. en tous fûts.

Graines-Colza, 24 à 27 50 ; œillette, 32 à 37 ; cameline, 18 à 21 ; chanvre, 15 à 15 50 ; lin, graines du pays, 28 50 à 31 50 ; graines étrangères, 26 à 30.

Tourteaux. Colza, 15 50 à 16 50 ; œillette, 14 50 à 15 ; cameline, 15 ; chanvre, 12 50 à 13. Lin, graines du pays, 28 à 29 ; étrangères, 25 à 27.

Sucres. — Cours officiel, sucre-brut indigène, 57, aux 100 kil ; entrepôt de Paris.

Sucres-bruts indigènes, disponible et courant du mois, 57 à 56 50 ; 4 mois d'octobre 56 ; blanc n° 2 disponible 67 50 ; à livrer, 66 ; raffinés, suivant mérite, 124 à 125, les 100 kil. ; type n° 12, au droit de 42 francs

Rien à noter de nos divers ports.

Cafés. — Les 100 kil. ; acq. Ceylan, 200 ; Natif, 195 ; Java, 255 Au Havre, Laguayra, 72 entr. ; Haïti, 72 50 ; Guatemala, 75 ; Rio, 59. A Nantes, Réunion, fr. 150 les 50 kil. acquitté.

Soies et soieries. — Dernier numéro placé des soies et bobines du mois, depuis le 1er octobre, 950. Dernier numéro des ballots pesés, 248

Le marché lyonnais a eu, pendant quelques jours, un mouvement d'affaires assez vif ; à en juger par l'importance et la variété des demandes, on était en droit d'espérer que ce mouvement avait tous les éléments pour prendre une certaine consistance. Malheureusement, les défaillances de la bourse, les craintes plus ou moins fondées qu'elles ont fait naître, sont venus fort mal à propos jeter les esprits dans de nouvelles perplexités, et arrêter en grande partie les bonnes dispositions que manifestaient la plupart des acheteurs. La panique des bourses étrangères et italiennes a également affaibli la demande en Italie.

Cotons, — D'après ce qu'on mande de New-York, 24 septembre, le calme et la baisse continuent sur ce marché ; les ventes de la semaine ne se sont élevées qu'à 4,500 bal., et la baisse a été de 1 à 1 1[2 cent Recettes de la semaine, 2,172 b. ; exportations, 1,708 (dont 22 pour le Havre). Stocks, 56,000 balles. Recettes de la semaine dans les ports du Sud. 6,000 balles, comme l'année dernière, même période ; exportations dito, 3,000 balles, la totalité pour la Gr. Bretagne, contre 12,500 dont 3,000 pour la France, l'an passé. Les recettes de la semaine dans le Sud ont été de 6,000 balles, et elles devront maintenant augmenter progressivement, car l'on annonce que les arrivages deviennent plus suivis dans les villes de l'intérieur aussi bien que dans les ports. Les marchés du Sud sont calmes et en voie de baisse.

La fièvre jaune continue ses ravages à New-Orléans et à Galverton.

En ce qui concerne la récolte, rien de particulier à dire. On ne parle presque plus des vers, et les dommages dont on se plaint sont principalement attribués à trop de pluie En résumé, si les gelées ne se font pas sentir trop tôt, on peut compter sur un bon rendement qui ne paraît pas devoir être au-dessous de 2,500,000 balles.

La demande est peu active sur le marché du Havre ; les prix sont soutenus et fermes pour les Louisiane très ordinaires qu'on offre de 95 à 97 50.

Les ventes au Havre comme à Liverpool sont moins nombreuses que la semaine dernière. A Liverpool, Pernambuco 8 3[4 ; Louisiane, 8 1[2 ; Bengale 53 1[4 ; Oomrawattee, 5 7[8.

—

Notre bourse est toujours fort mauvaise sous l'influence des nouvelles d'Allemagne et d'Italie qui, toutes contradictoires qu'elles soient, ne laissent pas que d'agir fortement sur le marché. Il faut joindre à cela la crise financière déterminée par l'affaire du Crédit Mobilier. De telle sorte que c'est merveille que notre 3 0[0 puisse encore faire 68 45. Quant à l'Italien, nous nous étonnons pas qu'il soit à 46. Le Crédit Mobilier délaissé fait 172 50. La Dette turque se soutient à 32. Nos chemins de fer montrent une certaine tendance à la baisse ; mais les recettes de la 39e semaine de cette année soutiennent les cours qui ont très peu fléchi.

D'après le dernier bilan de la banque de France, l'encaisse a diminué de 25 millions et se trouve être de 905 millions. Cette diminution ne peut être attribuée qu'aux paiements des achats de céréales effectués en tous ces temps sur la plus large échelle. Le portefeuille a, par contre, augmenté de 10 millions, ce qui le porte à 503 millions.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 18 Octobre.

TRIESTE bat. à vap. aut. *Fiume*, cap. Pulich, ay. touché Ancône, Brindisi, Corfu Zanthe, Cefalonie, Cirigo, Syra, Chio, Smyrne, Metelin. Dardanelles et Galipoli, div. marchandises et 30 passagers.

ODESSA bat. à vap. ang. *May Queen*, capit Hiks, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 18 Octobre.

MALTE bat. angl *Ashford*, cap Charle Whitt, div. marchandises.

SALONIQUE bat. à vap. des Mess. Imp. *Mitidjah*, cap. Couffon, div. marchandises.

MARSEILLE bat. à vap. angl. *Samson*, capit. Hull, div. marchandises.

VARNA bat. à vap. aut. *Africa*. cap. Mazzarovich, div. marchandises.

ANVERS bat. à vap. ang. *May Queen*, cap. Hiks. div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 17 Octobre.

CARDIFF bar. ital. *Domenico*, cap. Jaccarino, lest
— bark ang *General Chasse*, cap. Mifsud, lest.
— bar. mek. *Adam Von Koss*. cap. Wett, charb. de terree.

GENES troir-mots ital *Mississipi*, cap. Fer aro, riz.
— br ital. *Leonida Donararo*, cap. Marengo, »

du 18

MARSEILLE br. ital. *Mariucia*, cap. Gambardella.
ALEXANDRIE bar. ang. S. *Frances*. cap. Johnson,
NEWCASTLE bar. norv. *Idum*, cap. Peman, charb.
CETTE bar. russe, *Tahte*, cap. Lindstron, lest.

DEPARTS des bât. à voile du 10 Octobre

FALMOUTH bar. ang. *Calipso*, cap. Sandison, blé.
DANUBE br. ital. *Pensiero*, cap. Morsi, lest.
— br. ital. *Agamemnon*, cap. Brescos, lest.
— br. ital. *Aspassia*. cap. Evangelidi, lest.
— br. hell. *Solon*, cap. Giuanes, lest.
ODESSA goel. hell. *Evanghelistra* cap. Iliades, lest
— bar. pruss. *Dafrenidich*, cap. Loch, lest.
AZOFF bar. ital. *Giovani*, cap. Bauli, lest.
— bark ital. *Comme voi*, cap. Boero, lest.
TAGANROK br. hell. *Yeorghios*, cap. Xenos, lest.
— br norv. *Frey*, cap. Bilarsen, charbon de ter
— gabare hell. *A Nicolaos*, cap. Camenos, lest
— br. ital. *Peppo*, cap Dalorso, lest
MARSEILLE br. hell. *Evanghelistra*, cap. Cousi, blé
— br. ital. *Emilia*, cap. Balestrino, blé.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 13

de IBRAILE pour Falmouth, bar ang. *Thomas Packet*, cap. Manman, millet.

de TAGANROK pour Falmouth, br. ang. *Nonus*, cap, G. B. Nicolas, blé

de BERDIANSKA pour Constantinople bar. italien, *Amalia*, cap. Ferrari. blé.

— pour Cork or Falmouth, bar. ang. *Win of the Morning*, cap. Bradeley, blé.

de IBRAILE pour Marseille bar ang. Glendeven, capit. W. Marins, blé.

de TAGANROK pour Marseille br. italien. *Raro*, capitaine Schiafino, blé.

— pour Marseille, br. italien, *Creta*, cap. Molfino, blé.

— pour Constantinople trois-mats russe, *Maria Mimbelli*, cap. Fiscovich, blé.

de MARIANOPOL pour Malte bar. aut. *Colombus*, cap. Flori, graine de lin.

du 14

de BERDIANSKA pour Marseille br. hell. *Taxiarhis* capit. P. Babos, blé.

— pour Marseille, br. ital. *Carlotta*, capitaine G. Cignano, blé.

— pour Marseille br. italien. *Gloria*, capitaine Montobio Berardo, blé.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa. Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 235 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de:

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 P^tres^ L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864

Tirage, le 1er décembre 1867.— Les premiers lots sont florins 250.000; 15,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le payement sur place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata. H. KLARFELD.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins: 300,000; 250,000; 200,000; 50,000; 40,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5,000; 2,000; 1,000; 500; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR:

Emprunt de 1851, chaque année 4 tirages: premier Lot		Florins	500,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	500,000
Crédit mob. 1858, »	4	»	250,000
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000
Prince Salm »	2	»	40,000
Prince Clary, tirages	2	Florins	25,000
Saint Genois »	1	»	50,000
Palfi »	1	»	40,000
Waldstein »	3	»	25,000
Rudolf »	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins: 250,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5.000; 2,000; 1.000; 500; 400; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auque est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Plus d'Incendies

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE
8 ocques.	85 fr.	2 francs
12 »	105 »	2.60
18 »	110 »	4.—
26 »	120 »	4.30
34 »	130 »	5,30

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

Patisserie Parisienne

Rue Hamal-Bachi, 14, dans la cour PÉRA.

Spécialité de Brioches de Paris

M. E. CORPECHOT élève de la maison *Frascati*, a l'honneur d'informer, qu'il vient d'établir un four pour la Pâtisserie.

On trouvera sur le pont, au départ et à l'arrivée des bateaux à un assortiment de Brioches, Galette de ménage, Pain de la Mecque, etc. Tous les jours à heures fixes, les garçons de la Maison, porteront dans les comptoirs et magasins, un assortiment de Patisserie. Exécution sur commande, de toute espèce de patisserie, Tourtes, Vol-au-vent, Franchipane, Gateaux pour thé, Biscuits de Savoie, Choux à la crême, Savarins, Charlottes, Russes, Pâtés de volailles et aux truffes, etc.

PRIX MODERÉS

N. B. — Le costume des vendeurs de la maison est composé de la veste et tocque Blanches et Pantalon bleu.

AVIS.

AUX PERSONNES qui ont besoin d'ARGENT

M. Richard achète et paie comptant tous les objets tels que: armes riches anciennes, sabres, fusils, pistolets, etc.; porcelaines anciennes de Perse ou de Chine; émaux byzantins; pendules anciennes; léyn-Idrik, vases, plateaux, aiguières, bassins en argent ou en cuivre ancien, gravé ou incrusté; vieux livres sur parchemin; anciens tapis riches du Khorassan ou de Perse, petits meubles turcs, grand coffres, petites tables, rahnè en nacre et en bois incrustés, etc.; enfin toutes les choses qui sont belles et anciennes. — Il paie comptant, et si on le désire, il se rendra à domicile.— S'adresser tous les jours de 8 h. du matin à midi.

Petit-Champ à Péra, Rue Mézarlik, N° 70, au second étage.

CAPSULES RAQUIN.

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

LECONS DE GREC, DE RUSSE ET DE FRANÇAIS.

S'adresser à la Direction du Journal.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL."

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital: Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédecès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine Galata,

UNE INSTITUTRICE diplômée de grande expérience, enseignant à fond l'anglais, l'allemand, le français et l'italien, désire se placer ou donner des leçons.

S'adresser M. W. Christian Roth, libraire, éra.

BILLARD

neuf à vendre à très bon marché. Passage Crépin, N° 12, à Péra.

[illegible]E VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. — Huile d'Aix de Provence

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Lundi 25 Septembre, (7 octobre) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
6 37	2	1	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, R.-Hissar, Bebek.
7 7	12	1 30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Arnaout-keui.
8 7	18	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9 22	6	3 45	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui Cabatach et Bechiktach.*)
10 53	2	5 15	de Buyukd, Thérapia, Yénik, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechik Cabatach.
6 37	4	1	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7 7	11	1 30	de Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10 7	17	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 37	5	1	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach.
7 22	14	1 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendr. à 2 h
8 22	8	2 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Béchihtach.
9 22	14	3 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10 22	8	4 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis c service sera fait par le bateau de 3 h 3/4 de la ligne de Yéni-Maha llé.)
2 22	4	8 45	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
2 52	5	9 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach. (Les vendr. à 9 h. 1/2.)

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T.	
8 37	14	3	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
7 52	5	2 15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
9 37	8	4	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
8 48	2	3 15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahallé. (*Les vendredis touchant aussi à Bebek.*)
8 48	4	3 15	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeuï, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1 !7	6	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*Retour direct pour le pont.*)
3 7	11	9 30	pour Bébek, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé et Cavak.
2 33	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
3 52	18	10 15	pour Rouméli-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yéni-mahallé.
4 7	12	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré Yénimahallé
4 37	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
3 37	8	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3[4, en touchant aussi Béchiktach au retour.)
4 37	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
5 7	8	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 7	2	9 30	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-déré.
4 7	17	10 30	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, Buyukdéré. (*Les vendredis exceptés.*)
4 37	4	11	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja et Beïcos. (*Les vendredis touchant aussi Pacha-bagtché.*) (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

A partir du Dimanche 1er/13 Octobre, jusqu'à nouvel avis.

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque	
7 7	1 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6 57	1	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
6 7	2 30	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 37	4	de Yenimahallé, Buyukderé, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10 7	3 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2 7	8 30	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2 22	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
3 37	10	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque (un Bat.)	
7 37	2	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
8 52	3 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
9 7	3 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia et Buyukdéré.
1 7	7 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
3 7	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
4 7	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
4 22	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
4 52	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 10/22 octobre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
7 37	16	2	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
7 37	10	2	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
3 7	10	9 30	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo Cartal et Pendik.
4 7	16	10 30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
7 31	un bateau	2	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2 31	un bateau	9	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
9 1	un bateau	3 30	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
3 46	un bateau	10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

2me Année. — N° 240.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES.—Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS.—Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 22 octobre

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 18 octobre, 5 h. 50 m. soir. (1)

La plupart des journaux signalent les préparatifs de l'intervention française à Rome dans le cas où les pontificaux ne triompheraient pas des garibaldiens.

La flotte réunie à Toulon attend un ordre définitif pour partir.

Les journaux gouvernementaux espèrent que l'Italie exécutera strictement la Convention de septembre. Alors, seulement, la France renoncerait à intervenir.

La *Presse* dit que le conseil des ministres a pris mercredi la détermination d'exiger l'exécution complète de la Convention de septembre, si non la France interviendra.

Rome, 19 octobre.

Les pontificaux ont repris avant hier Norola.

Paris, 19 octobre, 5 h. soir.

La probabilité continue d'une double intervention. La situation est mauvaise.

La *Patrie* dit que l'intervention française n'a nullement un caractère agressif.

La France ne déclare pas la guerre à l'Italie mais à la révolution. La France devrait marcher contre la révolution protégée et contre l'Italie sa complice.

Florence, 20 octobre, soir.

Les journaux annoncent le bruit que le ministère a donné sa démission et qu'elle n'a pas encore été acceptée.

Cialdini a été appelé à Florence. Le bruit court qu'il est chargé de former le ministère.

Florence, 21 octobre.

Le bruit court que la démission de Ratazzi a été acceptée.

Cialdini n'a pas encore formé le nouveau cabinet. Une vive agitation règne dans les provinces à cause de la nouvelle de l'intervention française.

Une démonstration a eu lieu à Venise; les cris de « Rome capitale d'Italie » ont été poussés.

Le bruit court que Garibaldi a réussi à rejoindre son fils Menotti.

Paris, 20 octobre.

La *France* apprend que l'avant-garde de la division Dumont s'est embarquée dans la matinée à Toulon.

On assure que le gouvernement italien s'est déclaré impuissant à protéger efficacement le Saint-Siége.

Paris, 21 octobre.

On assure que la France et l'Italie sont d'accord pour l'exécution de la convention de septembre,

Toulon, 21 octobre.

Le départ de la flotte a été suspendu.

Vienne, 21 octobre.

L'Empereur d'Autriche est parti ce matin pour Paris.

(1) Par négligence d'un de nos employés, la dépêche qui devait être publiée dans notre N° d'hier, nous la publions ce matin.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On lit dans le *Mémorial diplomatique*:

« Nous avons révoqué en doute dans notre dernier numéro des bruits propagés par la presse française et italienne au sujet d'une révision possible de la convention du 15 septembre. Nos informations sur ce point sont aujourd'hui très formelles et nous permettent d'assurer que le voyage de M. Nigra à Biarritz n'a amené aucune négociation de cette nature entre les cabinets de Florence et de Paris. »

On lit dans l'*Italie* :

« L'opinion publique en Italie se prononce de la manière la plus nette et la plus formelle pour que la question romaine reçoive enfin une solution définitive.

» Les organes du parti modéré qui jusqu'ici avaient désapprouvé le mouvement comme inopportun, et tout au moins prématuré, déclarent aujourd'hui que l'heure d'agir est venue.

» Nous n'avons pas à signaler l'importance de l'article publié par la *Perseveranza*, dont le télégraphe a cru devoir transmettre le résumé. Tous les partis sont donc d'accord en ce moment, parce que le sentiment national les inspire tous de la même façon.

» La *Perseveranza* demande que le gouvernement intervienne immédiatement et qu'il arrive aux portes de Rome avec l'armée régulière avant les insurgés et les volontaires. Le gouvernement pontifical, dit ce journal, est moralement et matériellement incapable de rétablir l'ordre. S'il réprimait l'insurrection en ce moment, elle éclaterait de nouveau dans quelques jours. L'intervention du gouvernement italien serait donc parfaitement justifiée. Cette intervention est commandée par les intérêts de l'ordre, comme par ceux du progrès, par les intérêts de l'Europe aussi bien que de l'Italie.

» Au fond, nous partageons complétement l'opinion de la *Perseveranza*, et il est bien évident que l'intervention de l'armée italienne est la seule solution possible de la crise qui s'est déclarée dans les États pontificaux ; il n'y en a pas d'autre de possible. Mais il faut que la nécessité de cette intervention soit démontrée pour tout le monde, comme elle l'est déjà pour nous, avant que le gouvernement se décide à user de la liberté d'action qu'il s'est réservée pour en user lorsqu'il serait certain que la convention de septembre ne suffirait plus à maintenir la tranquillité de la Péninsule.

» On peut prévoir avec certitude que l'heure n'est pas éloignée où la nécessité de cette intervention sera si bien évidente que, des deux côtés des Alpes, on l'acceptera comme le seul moyen de salut.

» Nous sommes en général partisans des résolutions hardies et vigoureuses ; mais la décision n'exclut pas la prudence, et le mérite en politique est celui de savoir choisir le moment opportun.

» On peut voir, par la lecture des journaux français, qu'on ne se fait pas encore au delà des Alpes une juste idée de la situation des choses de la Péninsule. On n'apprécie point encore à sa juste valeur l'insurrection qui s'est déclarée dans les Etats pontificaux, et on ne s'y fait pas une idée exacte du mouvement d'opinion publique en Italie qui exige la solution radicale de la question romaine. On n'y croit pas, en un mot, que l'état des choses créé par la convention de septembre soit devenu aussi impossible qu'il l'est en réalité.

» Il faut donc attendre que les événements se développent, que les populations manifestent leur volonté, et que l'impuissance du gouvernement pontifical ne puisse pas être contestée. Il y a tout lieu de croire qu'il ne faudra pas attendre bien longtemps, et que le gouvernement, si les intérêts du pays l'exigent, prouvera qu'il ne manque ni de résolution, ni d'énergie. »

Un télégramme particulier, le 10 octobre, adressé de Vienne, à la *Presse de l'Allemagne méridionale*, de Munich, annonce que les troupes serbes ont reçu l'ordre de s'avancer vers la frontière de la Bosnie et de l'Herzegowine.

Il y a peu de temps la Chambre des députés se serait contentée d'une révision du concordat, mais aujourd'hui elle demande carrément la suppression sans avoir plus d'égard aux négociations entamées entre l'Autriche et le Saint Siége, et sans se soucier d'avantage des égards que le gouvernement croit devoir observer envers le souverain Pontife. La représentation nationale croit de se devoir, eu égard à l'entêtement et de l'inflexibilité de l'Episcopat, de prendre aujourd'hui une attitude, suffisamment décisive pour démontrer que vingt-cinq évéques qui, sans même posséder un mandat spécial lancent tout crûment aux peuples leur « non possumus, » que ces vingt-cinq ne peuvent pas être regardés comme le régulateur de la volonté et de l'opinion publique en Autriche.

Nous avons assez de bon sens pour recommander aujourd'hui encore à la Chambre des députés la prévoyance et la modération, mais nous sommes assez impartiaux pour, au cas qu'on dépassât le but qu'on se propose, en remettre la faute uniquement à l'adresse. (*Corresp. de Vienne.*)

Le *Pesti Hernæk* du 10 octobre annonce que tous les membres de l'extrême gauche veulent déposer leur mandat ; quelques uns seulement hésitent encore; ce sont ceux qui veulent profiter de la liberté de la presse à à l'abri de l'immunité. Turr a rendu une visite à Deak.

La construction du port de Jahde avance si rapidement qu'on espère qu'il pourra contenir en 1870 toute la marine allemande. On continue le percement d'un second puits artésien.

Le ministère du commerce et des travaux publics a, dit-on, décidé de prolonger jusqu'à Hoyer l'embranchement de chemin de fer de Flensbourg à Tondern. (*Corresp. de Berlin.*)

Les travaux préparatoires pour l'établissement du grand canal navigable destiné à réunir la mer Baltique et la mer du Nord sont terminés. Ce canal partirait d'Eckernförde (et non de Kiel comme cela avait été projeté tout d'abord,) et irait aboutir à Glückstadt. (*Gazette de l'Allemagne du Nord.*)

On parle d'introduire dans la loi du budget, avant qu'elle ne soit soumise à la seconde lecture, diverses dispositions nouvelles, surtout en ce qui concerne la marine. Un crédit de dix millions de thalers, applicables à l'augmentation de cette dernière, serait demandé pour les deux premières années. (*Gazette de la Cologne.*)

A l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, la reine a accordé des commutations de peines à un certain nombre de condamnés. La cérémonie du baise-mains au palais a été très-brillante.

Le marquis de Pezuela a été nommé capitaine-général. (*Gazette de Madrid.*)

LE GRAND-VIZIR EN CRÈTE.

Nous publions plus loin une correspondance de la Canée, qui nous présente sous un vrai jour l'état de choses actuel dans l'île. Comme nous le disions, il y a environ une semaine, ce qu'on est convenu d'appeler l'insurrection crétoise est un véritable mythe. Les Crétois sont les premiers à pousser les hauts cris contre les rebelles, et prient, par des adresses, le Grand-Vizir de les en débarrasser. Ces insurgés soi-disant crétois pur sang, sur le sort desquels s'apitoie la presse Européenne et particulièrement les journaux russes, sont des hellènes qui arrivent de la Grèce sur des bâtiments hellènes afin de fomenter des troubles sur le sol Ottoman.

Loin de trouver des adhésions à leurs plans, comme ils le proclament hautement dans les journaux qui sont à leur dévotion, ils rencontrent, parmi les habitants de l'île, des résistances presque insurmontables. Mais rien ne les décourage. Pour vaincre ces résistances ils ont recours aux grands moyens : ils brûlent les maisons, les champs, les oliviers des malheureux qui ne veulent pas les suivre. Leur but n'échappe à personne ; ils désirent perpétuer l'insurrection dans l'espoir que les Puissances qui ont constitué la Grèce, finiraient par intervenir et exiger du Gouvernement Ottoman de céder l'île au royaume Hellénique. Mais ces esprits malades qui ont fait le malheur de Crète pensent-ils que la Turquie et les hommes qui président à ses destinées, veuillent ainsi de gaîté de cœur sacrifier le principe de l'intégrité de l'Empire pour réaliser des aspirations tout-à-fait illusoires ? Se figurent-ils que la France et l'Angleterre donneront à l'Europe le spectacle d'un nouveau Navarin ? Nous sommes bien loin de cette époque, et c'est vraiment folie que de croire à une intervention des Puissances dans une question qui est du domaine exclusif de l'administration de l'Empire, maintenant surtout que toute immixtion dans nos affaires leur est formellement interdite par le traité de 1856.

La théorie proclamée par la Sainte-Alliance et qui consistait à ériger l'intervention en principe, a péri avec les traités de 1815. C'est le principe contraire qui prévaut aujourd'hui dans les conseils des cabinets, principe plus conforme à l'esprit du siècle où nous vivons, principe enfin que la Russie elle-même invoquait avec succès lors de la dernière insurrection polonaise.

Si les puissances signataires des traités de 1815 n'ont pas cru devoir intervenir dans les affaires de la Russie, de quel droit l'Europe viendrait-elle se mêler aujourd'hui des querelles intestines qui surviennent entre un Souverain et ses sujets? Mais on invoquera, pour l'Empire ottoman, l'incompatibilité de race et de religion qui existe entre les Musulmans et les Chrétiens. Erreur que tout cela. Pourvu que les Turcs et les Chrétiens soient abandonnés à eux-seuls, pourvu que les intrigues extérieures cessent de se donner libre carrière chez nous, la fusion des intérêts matériels amenera infailliblement, sinon la fusion des races, du moins une franche union entre elles.

Mais pour revenir à la question qui nous occupe, disons quelques mots sur l'émigration des Crétois. La circulaire du grand-vizir aux consuls des cinq puissancee en Crète, suffit pour établir d'une manière incontestabie le mode dont cette émigration s'effectuait jusqu'ici. Aali pacha déclare de nouveau qu'il n'a aucunement l'intention d'empêcher le départ de ceux des habitants de l'île qui manifesteraient le désir de s'expatrier, mais il veut, et avec raison, que ce désir soit spontané et non point la suite d'une pression.

On connaît maintenant à n'en plus douter, la manière de procéder des volontaires hellènes à l'égard des émigrants. Ce n'est plus avec des paroles, ni avec des figures de rhétorique, qu'ils cherchent à persuader aux malheureux Crétois de quitter leur pays. Ce moyen est déjà usé. Pour les décider à partir, ils brûlent leurs maisons. C'est plus simple et surtout plus expéditif, mais ce moyen est-il du goût de ces esprits généreux qui se posent en défenseurs zélés des nationalités? Nous aimons à en douter pour eux.

Il était donc très naturel que le grand-vizir, tout en admettant en principe l'expatriation volontaire et spontanée, mît fin à un état de choses sans précédent dans les annales de l'histoire moderne. Nous espérons que les puissances qui n'ont rien de plus à cœur — qu'on nous permette cette phrase diplomatique — que de voir l'ordre se rétablir en Crète, ne manqueront pas de prêter au grand-vizir leur sincère concours dans l'accomplissement de sa mission.

Aali Pacha, à peine arrivé dans l'île, a donné l'ordre aux troupes impériales de se tenir sur la défensive. Cette mesure n'a été dictée que par un pur sentiment d'humanité et pour donner le temps aux députés Crétois de se rendre au siége du gouvernement central à l'effet de prendre connaissance des nouvelles institutions qui viennent d'être octroyées au pays par son souverain.

Mais si malheureusement les volontaires hellènes continuent leur système de dévastation et d'intimidation pour empêcher les Crétois d'envoyer leurs délégués auprès du Grand-Vizir, ainsi que notre correspondant le fait pressentir, il ne reste plus à S. A. qu'à faire son devoir jusqu'au bout. Elle aura recours à la force armée pour purger le sol Crétois de ces artisans de troubles. Ceux-ci, une fois chassés, le pays pourra rentrer dans l'ordre et réparer à son aise et peu à peu les désastres de l'insurrection.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

XI.

Mme de Camors était allée pendant son absence faire quelques emplettes à Paris, où sa mère l'avait accompagnée. Elles y étaient restées trois jours. Elles étaient revenues le matin.—Lui-même arriva fort tard dans la soirée. Il crut voir quelque gêne dans leur accueil ; mais il ne s'en préoccupa pas dans l'état d'esprit où il était.

Voici ce qui s'était passé. Mme de Camors, pendant son séjour à Paris, était allée, suivant son usage, rendre ses devoirs à sa tante, Mme de La Roche-Jugan. Leurs relations avaient toujours été tièdes. Ni leurs caractères ni leurs religions ne s'accordaient ; mais Mme de Camors se contentait de ne pas aimer sa tante, et Mme de La Roche-Jugan haïssait sa nièce. Elle trouva une bonne occasion de le lui prouver, et ne la manqua pas. Elles ne s'étaient pas vues depuis la mort du général. Cet événement, que Mme de La Roche-Jugan eût dû se reprocher pour sa large part, l'avait simplement exaspérée. Sa mauvaise action s'était retournée contre elle. La mort subite de M. de Campvallon avait finalement détruit ses dernières espérances, celles qu'elle avait cru pouvoir fonder sur la colère et sur l'abandon du vieillard. Depuis ce temps, elle était sourdement animée contre son neveu et contre la marquise d'une fureur de mégère. Elle avait su par Vautrot que M. de Camors se trouvait dans la chambre de Mme de Campvallon la nuit où le général avait succombé. Sur ce fond vrai, elle n'avait pas craint d'élever les plus odieuses suppositions, et Vautrot, déçu comme elle dans sa vengeance et dans ses convoitises, l'y avait aidée. Quelques rumeurs sinistres, échappées apparemment de cette source, avaient même couru à cette époque dans le monde parisien. Camors et Mme de Campvallon, soupçonnant qu'ils avaient été trahis une seconde fois par Mme de La Roche-Jugan, avaient rompu avec elle, et elle avait pu s'apercevoir, quand elle s'était présentée à la porte de la marquise, qu'elle y était consignée, affront qui avait achevé de l'ulcérer.

Elle était encore en proie à toute la violence de ces sentimens quand elle reçut la visite de Mme de Camors. Elle affecta de prendre la mort du général pour texte d'entretien, versa quelque larmes sur son vieil ami, et, saisissant les mains de sa nièce dans un élan de tendresse : — Ma pauvre petite, lui dit-elle, c'est aussi sur vous que je pleure,... car vous allez être plus malheureuse encore qu'auparavant,... si c'est possible !

— Je ne vous comprends pas, madame, dit froidement la jeune femme.

— Si vous ne me comprenez pas, tant mieux, reprit Mme de La Roche-Jugan avec une nuance d'aigreur ; puis après une pause :— Écoutez, ma chère petite, c'est un devoir de conscience que je remplis, voyez-vous ;.. une honnête créature comme vous méritait un meilleur sort,... et votre mère, qui est dupe aussi... Cet homme-là tromperait le bon Dieu ! Au nom de ma famille, je sens le besoin de vous demander pardon à toutes deux.

— Je vous répète, madame, que je ne comprends pas.

— Mais c'est impossible, mon enfant. Voyons, il est impossible que depuis le temps vous ne soupçonniez rien ?

— Je ne soupçonne rien, madame, dit Mme de Camors, car je sais tout.

— Ah ! reprit sèchement Mme de La Roche-Jugan, s'il en est ainsi, je n'ai rien à objecter ; mais il y a des personnes en ce cas qui ont des accommodements de conscience bien étranges.

— C'est ce que je disais tout à l'heure en vous écoutant, madame, dit la jeune femme, qui se leva.

— Comme vous voudrez, ma chère petite ;... mais je vous parlais dans votre intérêt, et je me reprocherais même de ne pas vous parler plus nettement. Je connais mon neveu mieux que vous ne le connaissez, et l'autre aussi... Quoi que vous en disiez, vous ne savez pas tout, entendez-vous.,. Le général est mort bien brusquement... et après lui c'est votre tour... Ainsi veillez sur vous, ma pauvre enfant...

— Oh ! madame ! s'écria la jeune femme, qui pâlit affreusement je ne vous verrai de de ma vie !

Elle sortit sur-le-champ, courut chez elle, et, y trouvant sa mère, elle lui répéta les horribles paroles qu'elle venait d'entendre. Sa mère essaya de la calmer ; mais elle était elle-même bouleversée. Elle se rendit aussitôt chez Mme de La Roche-Jugan. Elle la sapplia d'avoir pitié d'elles, de rétracter son abominable propos ou de l'expliquer plus clairement. Elle lui fit entendre qu'elle en instruirait au besoin M. de Camors, et qu'elle ne répondait pas qu'il n'en vînt demander compte à son cousin Sigismond. Mme de La Roche-Jugan, effrayée à son tour, jugea que le plus sûr était de perdre tout à fait M. de Camors dans l'esprit de Mme de Tècle. Elle lui conta donc ce qu'elle tenait de Vautrot. en se gardant de se compromettre elle-même dans son récit. Elle lui apprit la présence de Camors chez le général pendant la nuit où il était mort. Elle lui dit les bruits qui avaient couru. Mêlant les calomnies aux vérités, redoublant en même temps d'onction, de caresses et de larmes, elle parvint à donner à Mme de Tècle une telle idée du caractère de Camors, qu'il n'y eut pas de suppositions ni d'appréhensions que la pauvre femme ne trouvât dès ce moment légitimes. Mme de La Roche-Jugan lui offrit de lui envoyer Vautrof afin qu'elle l'interrogeât elle-même. Mme de Tècle, affectant une incrédulité et une tranquillité qu'elle n'avait pas, refusa, et se retira.

En rentrant chez sa fille, elle s'efforça de la tromper sur les impressions qu'elle rapportait ; mais elle y réussit mal : l'altération de ses traits démentait trop sensiblement son langage.

Elles partirent toutes deux la nuit suivante, se cachant mutuellement l'égarement et la détresse de leurs âmes, mais, habituées depuis si longtemps à penser, à sentir et à souffrir ensemble, elles se rencontrèrent, sans se le dire, dans les mêmes réflexions, dans les mêmes raisonnements, dans les mêmes terreurs. Elles repassaient dans leur souvenir toute la vie de Camors, toutes ses fautes, et sous le reflet de l'action monstrueuse qui lui était imputée ces fautes elles-mêmes prenaient un caractère criminel qu'elles

Voir le numero du 21 Octobre.

REVUE DES JOURNAUX.

Avons-nous le temps ou devons-nous nous hâter ? — Les peuples ont le temps, — se plaît-on souvent à répéter ; ils ne comptent pas leur existence par années comme les individus, mais par siècles.... Il semble, néanmoins que la nation allemande a suffisamment pris son temps. L'unité qui lui est indispensable pour accomplir ses destinées dans le monde, cette unité, notre pays était parvenu à la réaliser, il y a de cela plus de mille ans ; mais, depuis la ruine de Hohenstaufen, l'Allemagne s'est laissée tomber du premier rang, qu'elle occupait en Europe, — tomber à ce point de n'être plus, pendant des siècles, que le jouet des autres peuples. La merveilleuse ténacité des forces nationales, et le génie puissant de l'Allemagne n'avaient point été étouffés par cette déplorable condition politique ; cependant il fallut que celle-ci empirât encore par l'oppression du dehors, c'est-à-dire par les conquêtes et la dictature du premier Napoléon, pour que le sort du peuple allemand pût enfin trouver quelque amélioration. Mais, après avoir secoué le joug étranger, l'Allemagne s'endormit sur ses lauriers, ou, — pour parler à l'Allemagne, — sur sa peau d'ours. La révolution française de 1830 ne parvint pas à la réveiller. Continuant son somme, le peuple allemand ne fit que porter machinalement la main à son visage, pour chasser les mouches qui lui chatouillaient le nez...

Maintenant enfin l'Allemagne est debout, non plus comme la plus petite des grandes puissances, mais comme l'égale de toutes les autres par le rang qu'elle occupe et par les forces qu'elle possède. Quand nous considérons à quel hauteur déjà nous sommes parvenus, un juste orgueil nous anime. Le succès cependant ne nous a pas aveuglés tellement que nous croyions déjà toucher le but. Non, chacun de nous sent et dit que la moitié seulement de notre tâche est accomplie, et que pour l'achever l'union de toutes nos forces est encore nécessaire. Mais cette confiance même dans nos destinées fait répéter trop souvent un mot qui n'est pas sans danger sérieux pour notre avenir national ; ce mot-là, c'est : « nous pouvons attendre ! »

Avons-nous le temps, en réalité, et pouvons-nous ainsi attendre?.... De quel côté que nous tournions nos regards, le courant semble être contre nous. Les Hollandais, ces proches parents de notre race sont remplis de haine et de jalousie envers l'Allemagne, et ne paraissent que trop disposés à se jeter dans les bras de la France. En Belgique, l'élément Wallon est opprimé ; l'Alsace et la Lorraine sont depuis longtemps francisées sans retour ; l'élément italien gagne du terrain en Tyrol ; les Tchèques prennent le pas en Bohême ; les allemands de Hongrie sont ou magyarisés ou slavisés, ceux des provinces baltiques de la Russie sont russifiés. Ainsi, partout où nous jetons les yeux, le mouvement des nationalités s'accomplit en notre défaveur, et cet état de choses ne peut cesser tant que l'Allemagne tout entière ne sera pas définitivement unie, tant qu'un sentiment national allemand n'existera pas, aussi prononcé et aussi puissant que celui des Anglais, des Français, des Russes.

Nous apprécions au plus point, sans doute, la Confédération de l'Allemagne du Nord, et nous lui sommes dévoués ; mais elle n'a encore provoqué et ne provoquera réellement aucun enthousiasme. Nos cœurs ne peuvent battre ainsi que pour la grande et unique patrie....

Tandis que le gouvernement qui a tout fait pour l'unité de l'Allemagne se voit condamné aujourd'hui à l'immobilité et à la réserve, le peuple allemand peut lui-même des deux côtés avancer l'œuvre nationale : au midi, si les hommes éclairés et vraiment patriotes travaillent infatigablement à atteindre le but qui est devant leurs yeux ; au Nord, si nous-mêmes nous attaquons dans sa racine cet esprit de parti dont l'effet le plus sûr est de compromettre la cause de l'Unité. L'adoption de l'Adresse, dans le *Reichstag*, par une majorité d'à peu près trois contre un, a montré que les partisans de l'Unité prédominent de beaucoup dans l'Assemblée, et cette conformité des sentiments parlementaires répond exactement, on peut le dire, à l'accord de la grande majorité du peuple allemand en faveur de l'unification nationale.

Le *Journal de Rome* donne les détails suivants sur le combat de Bagnorea :

« Dans la matinée du 5 sont arrivés les renforts attendus par la troupe pour l'attaque de Bagnorea.

« On s'est mis sur le-champ en marche contre les garibaldiens, qui s'étaient fortifiés dans le couvent de San Francisco, dans la Palare et Poggioscio, hauteurs situées au delà de la ville.

« A onze heures du matin s'est engagée l'affaire, qui a été des plus chaudes. Nos braves soldats, disposés en deux colonnes, l'une de zouaves et l'autre de troupes de lignes surmontant tout obstacle, ont culbuté à la baïonnette les garibaldiens, et ils les ont délogés de leurs positions ; ils en ont mis un grand nombre hors de combat.

« Les deux rues qui seules donnent accès à la ville étaient fermées par de fortes barricades. Les garibaldiens, derrière ces barricades, se sont ralliés, s'apprêtant à une nouvelle résistance ; mais la 2e compagnie de grenadiers a enlevé ces deux positions, débusquant leurs adversaires qui se sont enfuis dans la ville, ont fermé les portes et se sont établis dans les maisons environnantes pour y continuer la lutte. On a fait alors jouer l'artillerie, et après quelques coups de canon dirigés surtout contre la porte de la ville, on a entendu les cris de *Vive Pie IX*! et l'on a vu s'agiter plusieurs drapeaux blancs. Le feu a cessé immédiatement, et, les portes ayant été ouvertes, des flots de peuple dans la joie sont venus au-devant des troupes, qui ont occupé la ville complétement évacuée par le reste des garibaldiens, qui ont pris la fuite dans la direction de la frontière.

« Ce fait est le plus grand éloge de nos troupes. Les soldats de toutes armes ont rivalisé de bravoure et d'énergie pendant la lutte, et d'humanité et de discipline après la victoire. Le combat a duré jusqu'à une heure trois quarts de l'après-midi. Les garibaldiens, forts de 500 hommes environ, ont eu 70 morts et blessés, et, de plus, 110 des leurs sont restés au pouvoir de nos troupes. Nous avons eu 5 soldats et officiers blessés.

« La colonne de la ligne était sous les ordres de l'aide-major Zanetti, la colonne des zouaves sous les ordres du capitaine Legonidec Le colonel Azzanesi dirigeait l'attaque.

« Acquapendente ayant été abandonné par nos troupes qui accouraient à Bagnorea, a été réoccupé par quelques garibaldiens rassemblés à la frontière. Lorsque l'on en a eu avis, une colonne de gendarmes et de troupes de ligne est partie pour une reconnaissance sur ce point. Mais les garibaldiens, après réquisition de vivres, ont quitté la ville avant l'arrivée de la troupe.

« Du côté de la Sabine, d'autres bandes de garibaldiens ont franchi la frontière, comme nous l'avons dit dans notre numéro du 5. Après l'affaire de Moricone, ils se sont présentés dans le voisinage de Monterotondo et de Palumbara. Le capitaine Celli, à la tête d'un détachement, s'est mis en mouvement pour le chasser.

« A six heures du matin, hier, il les a rejoints sous le monte Libietti, et, après un court combat, il les a mis en fuite. Deux garibaldiens et un soi disant capitaine Tenessini ont été pris. Dans cette bande se trouvait Menotti Garibaldi, qui s'est enfui à cheval à toute bride.

« Les garibaldiens, dans cette affaire, ont eu quelques blessés et des morts. On a pris des dispositions pour secourir les uns et ramasser les autres.

« On apprend aussi qu'une autre grosse bande se forme dans les lieux de la province usurpée de la Sabine, sous les ordres du susdit Menotti Garibaldi, pour une nouvelle invasion.

« Plusieurs journaux italiens donnent la nouvelle de l'invasion de la province de Frosinone. Cela peut être dans les intentions des fauteurs du mouvement, et leurs organes, en conséquence, annoncent d'avance ce qu'ils comptent faire. Mais cette province est entièrement libre de ce fléau et elle jouit de la plus parfaite tranquillité.

« Sont également fausses toutes les autres nouvelles données par ces journaux qui annoncent les triomphes des garibaldiens ou l'agitation de nos populations.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Nous recevons du Ministère des Affaires Etrangères, la communication suivante :

La Direction du journal *La Turquie* est priée d'insérer dans son plus prochain numéro la rectification suivante.

«Les journaux ont publié par erreur que Réchad Bey a été nommé Mouavin du Ministère du Commerce.

Le Mouavin de ce département est S. Exc. Vahan Effendi. Quant à Réchad Bey, il a été nommé Mouavin du Président du Conseil des Travaux Publics.»

Par Ordonnance Impériale :

Théfik Bey, président du tribunal de police, a été nommé moutessarif de Monastir ;

Ramzi Effendi, mustéchar du ministère de la police, a été nommé moutessarif de Rodosto ;

Chevket Effendi, mektoubdji du ministère des affaires étrangères, a été nommé mebtoubdji du ministère des finances ;

Kiamil Bey, directeur du bureau des cultes, a été nommé mektoubdji du ministère des affaires étrangères, et élevé au rang d'*oula* (fonctionnaire de 1er rang 2de classe;)

Munif Effendi, 1er traducteur de la S. Porte, a été nommé mustéchar du ministère de la police et élevé au rang d'*oula*, 2de classe ;

Lébib Effendi, 2me adjoint du greffier du grand conseil, a été nommé président du tribunal d'instruction et élevé au rang d'*oula*, 2de classe ;

Pertew Effendi, directeur des archives, a été nommé président du tribunal de police et élevé au rang d'*oula* 2de classe ;

Ismaïl Hakki Bey, membre du bureau du mektoubdji au ministère des affaires étrangères, a été nommé membre du bureau d'Amédi ;

Saadoullah Bey, membre du bureau de traduction, a été nommé directeur du bureau des cultes et élevé au rang de *mutémaïz*, fonctionnaire de 2me rang 2de classe;

Madjid Bey, a été élevé au rang de *mutémaïz* et nommé 1er traducteur de la S. Porte ;

Rassim Bey, 1er greffier du tribunal d'instruction, a été nommé directeur des archives du ministère de la police ;

Réchad Effendi, a été nommé 1er greffier du tribunal d'instruction.

Le théâtre Français nous promet pour demain soir une belle représentation. Le spectacle sera composé de *Valérie*, comédie du théâtre français et de *Mr Choufleury* qui a été si bien accueillie par le public.

Bientôt il nous donnera, nous dit-on, *Un chapeau de paille d'Italie*, *Les idées de Madame Aubrai*, qui a eu un immense succès à Paris, et *La rue de la lune*.

Depuis trois jours les artistes répètent *Barbe-bleu*, opéra bouffe en quatre actes, qui passera dans un mois. On nous assure que la direction n'épargnera rien pour monter convenablement cette belle pièce, destinée, selon toutes les propabilités, à faire salle comble tous les soirs.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

La Canée, le 14 octobre.

En attendant l'effet de sa proclamation sur les populations Crétoises, Son Altesse Aali pacha a visité le port de la Souda où se trouvaient 25 navires de guerre dont 21 navires ottomans. Vu des hauteurs qui dominent la mer où je m'étais rendu à cheval, le port de la Souda offre un aspect splendide et imposant. Evidemment il y a là une situation exceptionnellement favorable pour un entrepôt général entre l'Europe et l'Asie, L'isthme de Suez percé, le port de la Souda ne peut manquer d'acquérir de hautes destinées. Il est facilement reliable à la Canée par un chemin de fer et même par un canal. De la hauteur où je me trouvais, il était facile de découvrir une grande partie des lieux illustrés dans la dernière lutte. Derrière moi le district de la Canée, en avant le mont Ida et sur ma droite les hauteurs de Sphakia. Les villages de ce côté ne paraissent pas avoir souffert ; quelques maisons ruinées témoignent de la période insurrectionnelle de 1820 à 1830. En revenant de la Souda, S. A. gagna une légère indisposition de diarrhée qui le tint quelques jours. Aujourd'hui le grand-vizir est complétement rétabli. S. E. Cabouli pacha avait été envoyé une première fois à Candie et à Rethymo pour passer l'inspection de ces districts. Il eut l'occasion de constater l'acharnement des volontaires après les populations inoffensives. 15 mille pieds d'olivier venaient d'être brûlés à Rethymo. Le feu avait été mis à des villages du district de Candie et quatre personnes avaient été massacrées. Le système suivi est celui de l'intimidation. On met les habitants en demeure d'opter entre un concours actif à l'insurrection ou l'expatriation sous peine de dévastation et de massacre. Comme on le voit, c'est le régime de la terreur qui est appliqué à l'île de Crète. Cette appréciation est confirmé par les rapports et les adresses qui parviennent au grand-vizir de toutes les parties de l'île. Protégez-nous contre les volontaires étrangers : tel est le cri général. Malgré les réserves établies dans la proclamation du Serdar-Ekrem, qui permettent de porter les troupes en avant dans le cas où les insurgés mettraient la trêve à profit pour molester les habitants, le grand-vizir n'a pas voulu déplacer les troupes pour ne pas provoquer la tolle des interprétations malveillantes. Je crois que cette résolution est dictée par la sagesse. Le calme des troupes en face des atrocités commises par les insurgés ne saurait que servir la vérité. On finira bien par ouvrir les yeux et les oreilles à une saine appréciation de l'insurrection candiote. On finira par savoir le rôle que chacun a pris dans cette pièce tissue de mensonges et d'exagérations. Il n'est pas jusqu'à la femme d'un consul qui n'obtiendra la célébrité qu'elle mérite pour avoir introduit la mode des jupes barriolées aux couleurs helléniques....... Tout le monde s'accorde à dire que, sans l'arrivée intempestive de l'amiral Simon, tout serait terminé depuis longtemps. L'histoire dira plus tard, quel a été le résultat du télégramme philantropique, parti un beau jour du cabinet des Tuileries. En tous cas, elle ne dira pas qu'il a profité aux malheureux expatriés en Grèce. Les caisses insurrectionnelles sont maintenant épuisées et les émigrés ne reçoivent plus les *60 paras !* qu'on leur avait d'abord alloués.

Tous ces gens, ou plutôt ceux qui ne seront pas morts de misère et d'inanition, retourneront un jour dans leur patrie saccagée, en maudissant les philhellènes et les philantropes. En attendant, les navires russes continuent leur besogne. Deux vapeurs appartenant à cette nation, sont entrés ce matin à la Canée pour prendre pratique ; ils se dirigeront de là sur la côte pour opérer l'embarquement des familles. On estime à 60 mille le nombre des émigrés. Combien reviendront ?

Le gouverneur actuel de Candie étant malade, S, Exc. Cabouli pacha s'est embarqué cette nuit accompagné de M. Carathéodori pour prendre le gouvernement provisoire, en attendant l'arrivée d'un fonctionnaire demandé à Constantinople. C'est le dernier voyage de S. E. à Candie.

Je doute, quant à moi, que les délégués des villages puissent se rendre à l'appel du Grand-Vezir tiraillés qu'ils sont d'un côté entre la crainte des volontaires et encouragés de l'autre à l'insubordination par la présence des navires russes. Néanmoins, les délais expirent et l'*Arcadi* n'est plus pour ravitailler l'insurrection. L'*Enossis* se montre timide ; il n'a pas tort. De plus l'enthousiasme commence à se refroidir et l'argent des souscriptions est épuisé. Il faudra bien se rendre devant la volonté *inflexible* du gouvernement ottoman de ne céder Candie qu'à la force, et les puissances y regarderont à deux fois avant de changer leur mode d'intervenir en tapinois, sous prétexte philantropique, contre les extrémités d'un nouveau Navarin, O! la belle politique que celle qu'il nous est donné d'admirer en l'an de grâce 1867 ! L'hésitation est entrée dans l'action des chefs insurgés. On donne comme certaine la rupture entre les chefs hellènes et les chefs crétois.

Un nommé Djiridani, chef sphakiote s'est présenté au Grand-Vézir pour faire sa soumission. J'ai vu cet homme. C'est une figure double et astucieuse qui représente assez bien le type du crétois menteur dont parle l'Histoire. Ces gens là doivent avoir bien du mal à s'entendre lorsqu'ils se trouvent réunis à trois. Lequel se soumettra à son voisin ? De là les scissions et les schismes hommes politiques qui ouvrent la porte à toutes les tyrannies de hasard.

Autant qu'il m'est permis d'en juger par mille circonstances minimes, l'insurrection ne tarderait pas à cesser si les navires russes s'abstenaient de transporter des familles. En attendant Son Altesse a adressé aux Consuls une lettre circulaire dont je vous envoie une copie pour les prier de n'embarquer les émigrants que sur des points déterminés. Il importe qu'il soit bien constaté que l'émigration est loin d'être volontaire et spontanée. Je vous adresse aussi sous ce pli une copie d'une lettre interceptée, elle permettra à vos lecteurs de juger de l'état des esprits en Grèce.

Lettre circulaire adressée aux consuls de France, d'Autriche, d'Italie et de Russie.

La Canée, le 14 octobre 1867.

Monsieur le Consul,

Depuis mon arrivée à la Canée, j'ai été en situation de constater les inconvénients pratiques de la mesure prise par les grandes puissances, relativement au transport sur le territoire hellénique des sujets de S. M. le Sultan. J'aime à espérer que les raisons d'humanité qui ont déterminé le transport des familles ayant cessé d'exister, même à l'état de supposition, les navires appartenant à la haute puissance que vous avez l'honneur de représenter, ne tarderont plus à recevoir l'ordre de s'abstenir désormais de toute immixtion.

En tout cas, sans porter atteinte au principe admis dans ma proclamation, en ce qui concerne les familles désireuses d'émigrer *volontairement* et *spontanément*, je dois attirer votre attention sur un point de détail qui demande à être rattaché logiquement à la conception philantropique dont il émane.

C'est apparemment, en vue de soustraire les familles inoffensives aux calamités de l'état de guerre et de leur ménager un sort meilleur, que les puissances se sont décidées à effectuer leur transport en Grèce.

Or, en vertu de la proclamation du Serdar-Ekrem, confirmée par moi, les troupes impériales ont cessé leurs opérations de guerre et s'abstiennent de toute offensive.

D'autre part, Monsieur le Consul sait, à n'en pas douter, que les émigrants n'ont fait qu'échanger la situation qui leur était faite en Crète si pitoyable qu'on

---

s'étonnaient d'avoir méconnu. Elles découvraient une suite, un enchaînement dans ses desseins ; contre lui, tout se tournait désormais en crime, même le bien. Ainsi sa conduite pendant le cours de ces derniers mois, son attitude bizarre, son retour vers son enfant, vers sa femme, son assiduité tendre auprès d'elle, n'étaient plus que la préméditation hypocrite d'un crime nouveau, qui d'avance se préparait un masque.

Que faire cependant ? Quelle vie commune était possible sous le poids de telles pensées? Quel présent ! quel avenir ! Elles s'y perdaient.

Le lendemain, M. de Camors ne put s'empêcher de remarquer leur contenance singulière en sa présence ; mais il sut que son domestique, sans songer à mal, avait parlé de sa visite chez Mme de Campvallon, et il attribua la froideur et l'embarras des deux femmes à cet incident. Il s'en inquiéta d'autant moins qu'il était disposé à leur rendre de ce côté une sécurité entière. A la suite des réflexions de la nuit, il méditait en effet de rompre pour toujours sa liaison avec la marquise. Cette rupture, qu'il se fût fait un scrupule d'honneur de provoquer, Mme de Campvallon lui en avait fourni une occasion suffisante. La pensée criminelle qu'elle avait osé lui confier n'était sans doute qu'une feinte pour l'éprouver, il le croyait ; mais c'était assez qu'elle l'eût exprimée pour justifier son abandon. Quant aux paroles violentes et menaçantes que la jalousie avait arrachées à la marquise, il en tenait peu de compte, quoique par instans ce souvenir le troublât.

Cependant il ne s'était pas senti depuis des années le cœur si léger. Ce funeste lien brisé, il lui semblait qu'il avait repris avec sa liberté une sorte de jeunesse et de vertu. Il jou et se promena avec son fils une partie du jour.

Après le dîner, comme la nuit tombait déjà, mais claire et pure, il proposa tout à coup à Mme de Camors une excursion en tête-à-tête dans les bois. Il lui parla d'un site qui l'avait frappé quelque temps auparavant par une nuit semblable, et qui plairait, dit-il en riant, à son goût romantique. Il ne laissa pas d'être étonné du peu d'empressement de la jeune femme, du sentiment d'inquiétude qui se peignit sur ses traits, et du regard rapide qu'elle échangea avec sa mère. — Une même pensée en effet, et une pensée affreuse, venait de traverser l'esprit de ces deux malheureuses femmes. Elles étaient encore sous le coup immédiat d'un ébranlement qui les avait comme affolées, et la brusque proposition de Camors, assez contraire d'ailleurs à ses habitudes, l'heure, la nuit, la promenade solitaire, avaient agité soudain dans leur cerveau les images sinistres que Mme de de La Roche-Jugan y avait jetées. Mme de Camors cependant, avait un air de résolution que la circonstance ne semblait guère exiger, s'apprêta aussitôt pour sortir ; puis elle suivit son mari hors de la maison, laissant son fils aux soins de Mme de Tècle. Tous deux n'eurent qu'à traverser le jardin pour se trouver dans les bois qui touchaient à l'habitation et qui allaient rejoindre au loin les vieilles futaies dont M. de Camors était devenu propriétaire par la mort du comte de Tècle.

L'intention de M. de Camors, en recherchant ce tête-à-tête, avait été de confier à sa femme la détermination décisive qu'il avait prise, de lui livrer enfin sans réserve son cœur et sa vie, et de jouir dans la solitude de ses premiers épanchemens de bonheur. Surpris de la distraction glaciale avec laquelle la jeune femme répondait à la gaîeté affectueuse de son langage, il redoubla d'efforts pour amener leur entretien sur le ton de l'intimité et de la confidence. Tout en s'arrêtant par intervalles pour lui faire admirer quelque effet de lumière dans l'éclaircie d'un sentier, il se mit à l'interroger sur son récent voyage à Paris, sur les personnes qu'elle y avait vues. Elle nomma Mme Jaubert, quelques autres, puis, en baissant la voix malgré elle, Mme de La Roche-Jugan. — Celle-ci, dit Camors, vous auriez pu vous en dispenser. J'ai oublié de vous avertir que je ne la voyais plus.

— Pourquoi ? dit-elle timidement.

— Parce que c'est une misérable femme, dit Camors. Quant nous serons un peu mieux ensemble, vous et moi, ajouta-t-il en riant, je vous édifierai sur ce caractère. Je vous conterai tout,.. tout, entendez vous ?

Il y avait tant de naturel et même de bonté dans l'accent avec lequel il prononça ces paroles, que la comtesse sentit son cœur à demi soulagé de l'oppression qui l'accablait. Elle se prêta avec plus d'abandon aux gracieuses avances de son mari et aux légers incidents de leur promenade. Les fantômes se dissipaient peu à peu dans son esprit, et elle commençait à se dire qu'elle avait été le jouet d'un mauvais rêve et d'une véritable démence, quand un changement singulier dans la contenance de son mari vint réveiller toutes ses terreurs. M. de Camors à son tour était devenu distrait et visiblement préoccupé de quelque grave souci. Il ne parlait plus qu'avec effort, répondait à demi, songeait, puis s'arrêtait brusquement pour regarder autour de lui comme un enfant qui a peur. Ces étranges allures, si différentes de son attitude précédente, alarmèrent d'autant plus la jeune femme qu'ils se trouvaient alors dans la partie la plus déserte et la plus éloignée du bois.

Il y avait entre les pensées qui les obsédaient l'un et l'autre un rapport extraordinaire. Au moment où Mme de Camors tremblait d'épouvante près de son mari, lui tremblait pour elle. Il avait cru s'apercevoir qu'ils étaient suivis. A plusieurs reprises, il lui avait semblé entendre dans le fourré des craquemens de branches, des froissemens de feuilles, enfin un bruit de pas étouffés : ce bruit s'interrompait quand il s'arrêtait lui-même, et on marchait de nouveau dès qu'ils se remettait en marche. Il se figura un instant plus tard qu'il avait vu l'ombre d'un homme passer rapidement d'un taillis dans un autre derrière eux. L'idée de quelque braconnier lui était venue d'abord ; mais il ne pouvait la concilier avec cette persistance qu'on paraissait mettre à les suivre. Il finit par ne point douter qu'ils ne fussent épiés, et par qui pouvaient ils l'être? Les menaces répétées de Mme de Campvallon contre la vie de Mme de Camors, le caractère passionné et effréné de cette femme, s'étaient subitement représentés à son esprit, et, rapprochés de cette poursuite mystérieuse, ils y avaient fait naître d'effrayans soupçons. Il n'imagina pas une minute que la marquise elle-même se fût chargée du soin de sa vengeance ; mais elle avait dit, — il s'en souvint, — que la main se trouverait. Elle était assez riche pour la trouver en effet, et cette main pouvait être là.

Il ne voulait pas inquiéter sa jeune femme en appelant son attention sur cette espèce de spectre qu'il croyait sentir à leurs côtés ; mais il ne pouvait cependant lui cacher une agitation dont chaque mouvement donnait lieu à des interprétations fausses et si cruelles.

— Mrie, lui dit-il, marchons un peu plus vite, je vous prie, j'ai froid.

(*Sera continué*)

la supposât, d'ailleurs, contre une situation pire de beaucoup.

Ce sont là des faits indéniables. Un autre fait non moins certain, c'est le procédé employé par les volontaires étrangers pour forcer les familles à l'expatriation. On les place dans la nécessité d'opter entre leur réunion aux bandes, ou l'émigration et cela, sous peine d'incendie et de mort.

Les incursions faites dans le district de Candie qui ont coûté la vie à quatre personnes et les 15 mille oliviers brûlés dans le district de Rethymo prouvent que le système de terreur infligé à l'île n'est pas limité aux menaces.

Mon intention n'est pas, je le répète, d'opposer le moindre obstacle à l'émigration *volontaire* et *spontanée* des familles.

Cette lettre a donc simplement pour objet de vous prier, de vouloir bien inviter les commandants des navires appartenant à la puissance que vous représentez, à n'embarquer les émigrants qu'à ...., où des commissaires du Gouvernement Impérial seront chargés de s'assurer de la spontanéité de l'expatriation.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : AALI.

Athènes, le 6 octobre 1867.

Mon cher Georges,

J'ai reçu ta lettre en date du 2 courant. Je me doutais guère que les nouvelles répandues par les feuilles grecques et les bulletins du comité crétois, concernant les prétendus engagements qui auraient eu lieu sur divers points de l'île, n'avaient pas fondement.

Aujourd'hui j'apprends que S. A. Aali pacha et d'autres personnes portant un caractère officiel se rend en Crète. Cette nouvelle a produit chez nous une impression considérable, d'autant plus que la politique de la France d'accord avec celle de l'Angleterre et de l'Autriche, semble actuellement favorable à l'intégrité de la Turquie. Malgré ces obstacles je suis informé de source authentique que le ministère hellénique a pris la résolution d'entretenir la lutte en Crète, pendant tout l'hiver, sauf au printemps à déclarer la guerre à la Turquie et à jouer alors le tout pour le tout. Ici se présentent pourtant deux questions : La Grèce pourra-t-elle entretenir la lutte pendant l'hiver ? Aura-t-elle le consentement des puissances? Autrement je prévois une nouvelle occupation de la Grèce. Je vous écris tout cela, mon ami, afin que vous fassiez l'usage que vous croirez convenable, sans exposer votre ami et sa vie. La correspondance de Candie publiée par la *Bysantide* exaspère les partisans de l'insurrection ; l'auteur en est violemment attaqué tous les jours dans la presse qui est surtout vexée du mépris dont tu fais preuve à son égard.

S. PROVILEGGIO.

Tribunaux.

LA VENGEANCE D'UNE JEUNE FILLE CORSE.

Il s'agit d'une tentative d'incendie, qui a eu lieu dans la commune de Luri devenue depuis quelque temps le théâtre de luttes électorales acharnées. L'affaire dont nous allons rendre compte parait se rattacher à ces luttes.

L'accusée qui comparait devant le jury appartient à une famille très dévouée à l'un de ces partis ; c'est une jeune fille de vingt-deux ans, remarquable par sa beauté et par la modestie de son maintien. Croyant pouvoir attribuer aux suggestions du curé et de l'instituteur communal l'éloignement de l'amoureux qui la courtisait depuis trois ans, elle aurait conçu la criminelle pensée d'incendier leur habitation dans les circonstances qui vont être relatées.

Interpellée par M. le président, elle déclare se nommer Toussainte Fenini, femme de chambre, âgée de vingt-deux ans, demeurant en dernier lieu à Luri.

Voici comment l'accusée, qui a avoué les faits, les raconte devant le jury :

« J'étais courtisée depuis longtemps par le nommé Jacques Pieretti, qui avait promis de m'épouser. J'attendais la prochaine réalisation de cette promesse, lorsque, tout à coup, Pieretti, qui avait pris parti pour le curé, avec lequel mon maître, M. Giuseppi, alors maire de Luri, était en lutte, s'éloigna de moi. M. le curé, dont je réclamai les bons offices, me disait que malgré les bons conseils qu'il ne cessait de donner à Pieretti, celui-ci se refusait à m'épouser; mais Pieretti, toutes les fois que j'avais occasion de le voir, me disait, au contraire, qu'il m'aurait épousée s'il ne craignait de déplaire au curé, dont il était l'ami. Le 7 du mois de mai dernier, ayant vu le curé et l'instituteur partir pour Bastia en compagnie de mon amant Pieretti, j'ai pu me convaincre que tous les deux cherchaient à empêcher mon mariage parce que, suivant l'exemple de mes maîtres et de presque toute la population du Luri, j'ai cessé de fréquenter l'église. Je suis alors descendue à la marine de Luri demander un pot de goudron au capitaine Pieretti, dont le navire était à l'ancre. Le capitaine m'ayant demandé quel usage je voulais en faire, je lui dis que je devais m'en servir comme boisson médicinale. Ce pot me fut envoyé le soir même par un certain Cima, sujet italien.

J'achetai dans le magasin Bernadi un paquet d'allumettes phosphoriques ; je pris dans la maison de mes maîtres deux vieux pinceaux, et, à deux heures de l'après-minuit, je me dirigeai vers le presbytère qui est attenant à l'école communale ; j'enduisis de goudron le bas de la porte de la salle d'école, celle de la cave qui se trouve sous l'habitation du curé et celle de l'écurie, puis je mis le feu aux deux premières. Je m'éloignai ensuite pour rentrer chez moi, abandonnant sur la place du presbytère les pinceaux et le pot de goudron. Dans la journée, ayant appris que Cima, qui, en m'apportant le pot de goudron, n'avait fait que remplir une commission, avait été arrêté, je me suis présentée le lendemain au parquet de M. le procureur impérial pour faire devant ce magistrat l'aveu de ma faute, et je lui déclarai, comme je le déclare aujourd'hui, qu'en mettant le feu aux portes, je n'avais pas eu l'intention d'incendier le presbytère ni la salle d'école, mon but n'étant que de faire une démonstration contre le curé et l'instituteur, qui m'en voulaient parce que j'étais au service de la famille Giuseppi. Si j'avais voulu commettre un véritable incendie, je n'aurais pas attendu pour le faire que le curé et l'instituteur fussent absents de chez eux, et j'aurais mis le feu à l'écurie, qui était remplie de fourrages, dont la porte est vermoulue et peut s'ouvrir facilement.

M. l'avocat général. — Un témoin, entendu à l'instruction, affirme avoir remarqué que le feu a été également mis à la porte de l'écurie.

M. le président. — Dans cette affaire comme dans toutes celles où domine l'esprit de parti, il convient de s'en rapporter aux constatations faites par les magistrats ; or le procès-verbal des lieux dressé par M. le juge d'instruction, établit qu'aucune trace de feu ne se remarque à la porte de l'écurie. Nous avons constaté avec regret, en examinant cette procédure, que le curé lui-même est à la tête d'un parti. Voilà pourquoi les constatations de la justice nous inspirent plus de confiance que les témoignages de quelque source qu'ils émanent.

M. le président, à l'accusée. — La gendarmerie a constaté qu'on a trouvé sur le seuil de la porte de l'école et de la cave des morceaux de chiffons et de papier consumés ; où avez-vous pris ces combustibles ?

L'accusée. — J'affirme n'avoir mis ni chiffons, ni papier aux portes, mais seulement du goudron.

M. l'avocat général. — Alors ce serait un autre qui les y aurait apportés.

Le défenseur. — Nous démontrerons, quoi qu'en ait dit la gendarmerie dans son procès-verbal, qu'il n'y avait ni chiffons ni papier, si ce n'est peut-être quelques morceaux de papier que les enfants de l'école ont pu laisser sur le seuil de la porte et un morceau d'indienne appartenant peut-être à la bonne de M. le curé.

M. le président. — Le procès-verbal du juge d'instruction constate, en effet, qu'on n'a trouvé qu'un morceau de papier joseph et un morceau d'indienne avec un paquet d'allumettes.

M. le président à l'accusée. — A quelle heure avez vous mis le feu ? — R. A l'aube du jour.

D. Cependant la domestique du curé prétend avoir entendu le bruit de plusieurs personnes vers minuit dans la rue. — R. Cela ne prouve rien, car la fête patronale du hameau de Castiglione, qui se célèbre le 8 mai, avait attiré beaucoup de monde dans le village ; j'affirme être sortie au moment où le jour commençait à poindre.

D. Etiez-vous seule ? — Parfaitement seule ; mon intention n'a été, je le répète, que de faire peur au curé et à l'instituteur. »

On passe à l'audition des témoins. Le gendarme Pinard raconte les faits qu'il a été appelé à constater. Il déclare que le capitaine Pieretti est très dévoué à la famille Giuseppi, et il attribue l'attentat aux obstacles apportés par le curé de Luri au mariage de la fille Fenini.

On introduit M. le curé Santa-Maria. C'est un homme d'une haute stature, fortement constitué, dans toute la vigueur de l'âge ; sa démarche, tout à la fois grave et dégagée, dénote un homme d'une grande énergie.

Après avoir prêté le serment d'usage, le témoin dépose comme il suit :

Je me trouvais à Bastia lorsqu'on vint m'annoncer que dans la nuit du 7 au 8 mai on avait tenté d'incendier le presbytère, où j'avais laissé ma domestique et deux autres personnes auxquelles je donnais l'hospitalité. Je retournai immédiatement à Luri, où je pus constater les faits que j'ai relatés dans ma déposition écrite. (Le témoin reproduit à peu près la déposition du gendarme Pinard.)

M. le président. — Pensez-vous que l'accusée ait eu des complices — C'est pour moi un mystère.

D. La porte de l'écurie était-elle brûlée ?

R. En aucune manière.

D. N'avez-vous pas remarqué un trou à cette porte ?

R. Je dois à la vérité de dire que ce trou existait depuis longtemps. Il peut avoir été élargi, parce que le bois en est tellement vermoulu qu'on peut l'enlever avec la main ; mais, je le répète, ce trou existait déjà et n'a pas été pratiqué la nuit de l'incendie.

M. le président. — L'accusée prétend que si elle a tenté d'incendier votre habitation, c'est parce que vous auriez cherché à empêcher son mariage avec son amant Jacques Pieretti, et cela parce qu'elle n'était pas du parti que vous représentez, dit-on, dans la commune de Luri. Veuillez vous expliquer sur ce point essentiel du débat.

Le témoin — Voilà ce que j'ai à répondre en mon âme et conscience : Jacques Pieretti est un de mes amis ; pendant qu'il fréquentait la maison Giuseppi, il devint amoureux de la demoiselle Santiuccia (c'est ainsi qu'on désigne communément l'accusée) ; mais comme il y avait entre eux inégalité de condition, la famille Pieretti ne voulait pas entendre parler de ce mariage. Un jour l'accusée vint me trouver au presbytère, où, en présence du sonneur de cloche Bellini, elle me pria de faire une démarche auprès de son amant, me promettant dans ce cas que les partisans de son maître reviendraient à ma paroisse ; car personne n'ignore que depuis l'échec électoral de l'ex-maire Giuseppi, une grande partie de la population a déserté mon église et cessé de fréquenter les sacrements. Je fis à diverses reprises tous mes efforts pour déterminer Pieretti à l'épouser, mais il fut inflexible dans son refus et finit par me dire : « Si vous voulez que je sois votre ami, ne me parlez plus de ce mariage. »

Je conseillai donc à cette demoiselle de renoncer à un espoir qui me paraissait chimérique, et de défendre son honneur la seule chose précieuse qu'elle ait en ce monde. Elle me donna alors l'assurance qu'elle ne verrait plus Pieretti. Je crois donc avoir agi dans cette circonstance en bon prêtre et n'avoir rien à me reprocher.

M. le président. — Comment expliquez-vous alors qu'elle vous ait considéré comme un obstacle à son mariage ?

R. Il paraît qu'elle était dans cette persuation; car quinze jours avant l'incendie un certain Jacques Gregori m'avait averti que Santiuccia m'en voulait, et qu'elle avait même dit en sa présence : « Pour celui-là (en parlant de moi), je m'en charge, je veux le brûler chez lui »

D. Si cette femme a voulu exercer une vengeance, pourquoi a-t-elle mis le feu à la porte de la salle de l'école, qui est séparée par un mur de refend du presbytère, au lieu de le mettre à la porte même du presbytère ?

R. C'est que, probablement, elle en voulait aussi à l'instituteur ; et d'ailleurs, si le feu avait pris à l'école, il aurait pu se communiquer facilement au presbytère par la cave, à la porte de laquelle un commencement d'incendie a été remarqué.

M. le président. — Accusée, vous avez entendu ce qu'a dit M. le curé ; son langage a été celui d'un prêtre qui comprend son devoir.

L'accusée. — Je persiste à affirmer que Jacques Pieretti ne cessait de me dire qu'il devait faire ce que lui disait le curé. On n'a qu'à l'appeler en témoignage, il n'osera pas me donner un démenti.

Un juré — Je désirerais savoir de M. le curé quelle était la conduite de l'accusée ?

Le témoin. — Je l'ai crue irréprochable jusqu'au jour du crime dont elle a à répondre.

Me Bonelli — Nous donnerons connaissance à MM. les jurés des lettres que Jacques Pieretti a adressées à l'accusée pendant sa détention. On pourra alors se convaincre des véritables sentiments de Pieretti à son égard.

Viennent ensuite les dépositions du sonneur de cloches qui raconte comment il s'est aperçu de l'incendie, et d'un menuisier, qui a accompagné la fille Fenini à Bastia, où elle voulait se constituer prisonnière.

M. Zota, substitut du procureur général, soutient l'accusation d'incendie.

Mes Casabianca et Bonelli défendent successivement l'accusée. Me Casabianca, voulant prouver l'amour de Pieretti pour la fille Fenini, lit plusieurs lettres, parmi lesquelles nous remarquons la suivante, du 15 juin :

« Ma chère bien aimée,

» Quant à moi, dit-il, je donne à qui voudra le reste de mes jours, mon cœur qui me semble déjà presque empoisonné n'a plus d'autre consolation que de songer à votre malheur, il me semble de n'avoir plus rien dans ce monde, Vous me pardonnerez si je n'ai pas eu le courage de retourner le lendemain vous voir, car vous étiez belle comme l'aurore qui blanchit tous les matins la crête des montagnes, et fraiche comme la fleur que le printemps colore, et maintenant par vos faux caprices je vous vois fanée comme une rose après midi, et que toutes les personnes insouciantes jettent à la fureur des vents.

» Que Dieu vous fasse la grâce de sortir ce soir sans attendre demain, ce sera pour moi la plus grande consolation, que je puisse avoir dans cette vallée de larmes. Tous les jours je prie la très sainte vierge Marie, notre aimable mère, pour qu'elle vous fasse pardonner à la justice du monde, car vous n'avez commis qu'une sottise et non pas un défaut ; mais si cette grâce que je demande avec ferveur me sera refusée, je partirai de Luri comme une foudre et un éclair, qui se font voir à vos yeux pour une seconde et puis disparaissent pour toujours ; je parcourerai les villes en cherchant la fortune ou la mort ! etc.

» Votre tendre amant et fidèle ami,

» J. M. PIERETTI. »

M. le président Fabrizi résume les débats.

Après quelques instants de délibération le jury rend un verdict négatif et l'accusée est mise immédiatement en liberté.

VARIÉTÉS.

Les hirondelles d'été ont disparu devant les hirondelles d'hiver. Aux cris aigus dont elles remplissaient les airs dans leur vol inquiet et vertigineux ont succédé les cris monotones et cadencés que les petits Savoyards font entendre à chaque dix pas le matin : « Du haut en bas ! »

Moins bien partagés que leurs petits frères errans de la Calabre et des Abruzzes, qui, un violon à la main ou la harpe sur le dos, se promènent dans les rues de Paris, l'été comme l'hiver, et n'ont d'autre peine que celle de racler ou de pincer des cordres pour gagner leur vie, les petits ramoneurs de la Savoie n'ont qu'une saison pour pourvoir à toute leur année, — et la plus rude encore !

Si les premiers peuvent être comparés à la cigale du fabuliste, les autres ressemblent bien à la fourmi ; seulement, à l'encontre de la fourmi, pendant que les petits musiciens ambulans chantent, ils travaillent, eux, mais l'hiver, pour ne pas se trouver dépourvus quand l'été arrivera.

Si je vous parle des petits ramoneurs, c'est parce qu'un fait vient de se passer en plein faubourg Saint-Germain, dans un hôtel de la rue de l'Université. Je ne sais s'il a échappé aux chercheurs de *faits divers*, ou s'ils ont cru devoir le passer sous silence, discrétion qui ne laisserait pas de m'étonner de leur part.

Voici le fait : Pas plus tard que mercredi dernier, une jeune femme, que je ne désignerai que sous l'initiale de Mme de X., bien qu'elle ait le droit de porter une couronne sur son écusson, entendit le cri guttural et prolongé que les ramoneurs poussent des toits, quand ils se penchent sur l'ouverture d'un tuyau de cheminée. Elle allait quitter le boudoir où elle se tenait, pour laisser les fumistes faire leur besogne.

Mais un sentiment de curiosité se doublant d'un peu de paresse, la prit et elle resta, continuant de feuilleter une Revue.

Quelques momens après, elle fut tout étonnée de voir tomber, par la cheminée, tout près d'elle, un petit bonhomme noir, qui, arrivé à terre, resta tout ébahi en apercevant les dorures et les riches tentures du boudoir, et montra deux rangées de dents blanches comme celles d'un négrillon.

Mme de X..., surprise d'abord de cette apparition inattendue sourit à son tour, et ayant compassion de ce pauvre petit être déshérité, lui adressa la parole avec une extrême douceur.

L'enfant s'exprimait peu aisément ; sa timidité et un patois fort peu intelligible pour la femme du monde, laissaient deviner à celle-ci les réponses bien plus qu'elle ne les comprenait.

Elle put démêler, cependant, dans le charabia entrecoupé du petit ramoneur, qu'il n'avait que sept ans ; qu'il était venu à pied, par petites journées, de son village, situé de Chamounix ; qu'il était avec un homme qui n'était pas son père ; que ses parens étaient morts ; qu'il ne se souvenait pas de les avoir jamais vus, et qu'il avait toujours habité, en Savoie, avec un homme, une femme et d'autres enfants.

C'est la première année qu'on l'avait envoyé à Paris. Il avait appris un peu son métier en route ; quand il ne travaillait pas bien, son patron ou compagnon le battait, pas trop cependant. Il demeurait avec lui — et avec beaucoup d'autres — place Maubert.

Mme de X... s'intéressa beaucoup aux réponses de l'enfant : elle avait, d'ailleurs, des motifs pour cela !

Mue par un sentiment qui n'était pas cette fois, un caprice de grande dame, elle sonna sa femme de chambre et lui dit de faire bien déjeûner ce pauvre ramoneur et de lui donner une pièce de cinq francs.

— Ce petit monstre noir ! fit la soubrette avec une moue dédaigneuse.

— Si vous le trouvez trop noir, nous allons le débarbouiller ensemble, dit la dame en donnant ainsi une leçon de charité à sa femme de chambre.

Celle-ci comprit qu'il fallait en passer par où voulait sa maîtresse, et se hâta d'ajouter avec un rire un peu forcé, qu'elle ferait débarbouiller l'enfant.

— Au fait, ajouta-t-elle, il est si petit, il a bien besoin qu'on l'aide un peu. Et puis, ce sera assez curieux de voir ce qu'il sortira de cette épaisse couche de suie qui lui fait un masque de nègre.

Elle emmena l'enfant et revint peu de temps après avec lui.

La transformation était presque une transfiguration. Cette espèce d'avorton noir, ce gnôme enfumé, était devenu un charmant petit enfant au teint rose, aux traits délicats, au front intelligent, aux cheveux bouclés, et soyeux.

La chambrière avait eu l'attention de lui attacher au cou une longue serviette blanche, — qui en faisait un petit Eliacin, — pour que sa maîtresse pût l'approcher d'elle, si la fantaisie la prenait de l'embrasser.

Mme de X..., en effet, l'attira à elle, mais soudain elle jeta un cri et s'évanouit.

On accourut, on lui fit respirer des sels. Quand elle eut repris connaissance, elle renvoya ses gens et resta seule avec son mari.

Voici ce qu'on raconte maintenant :

Mme de X... était veuve quand elle épousa M. de X..., un étranger. Elle avait eu un enfant de son premier mariage, en revenant d'un voyage en Italie, et elle l'avait confié aux soins d'une paysanne de la Savoie, qu'on lui avait proposée à Turin, où l'enfant est venu au monde.

Il y était depuis plus d'un an, quand elle connut M. de X... Le plus simple était de lui avouer l'existence de ce fils. La jeune veuve ne le fit pas, car à la suite d'une conversation avec M. de X..., elle avait cru comprendre qu'il n'épouserait pas une veuve ayant des enfans ; et elle aimait déjà M. de X...

Elle se dit que plus tard elle aurait pu lui avouer tout, et qu'elle se ferait facilement pardonner d'avoir caché à son mari l'existence de ce fils.

Mais un jour elle reçut une lettre qui lui annonça la mort de cet enfant qui contenait les pièces constatant le décès. La pauvre mère en fit une maladie. Elle resta longtemps abîmée dans une tristesse profonde. Puis le temps, ce grand consolateur, vint à son aide, et la douleur finit par s'adoucir.

Or, Mme de X... avait aperçu dans la masse brune des cheveux bouclés du petit ramoneur une mèche tout à fait blanche qui, partant du milieu du front, séparait en deux, comme une raie naturelle, la chevelure de l'enfant. Son premier mari avait une pareille mèche de cheveux blancs. Et si ce signe n'était pas suffisant à éclairer la mère, une ressemblance frappante avec son premier mari eût achevé de la convaincre.

Il paraît qu'elle a avoué tout à M. de X..., dont le premier mouvement était de déposer une plainte au parquet et faire poursuivre la nourrice pour substitution de pièces de l'Etat civil.

Il est probable que le fils de la nourrice étant mort, elle avait jugé utile de garder pour elle le nourrisson, qui un jour, devenu grand, aurait pu gagner de l'argent comme ramoneur et l'aider.

Mais aucune plainte n'ayant été déposée à ce sujet, il faut penser que Mme de X... a préféré éviter tout scandale, et qu'il a suffi de menacer la nourrice savoisienne de la traduire devant les tribunaux, pour qu'elle ne réclamât pas l'enfant.

Quant au petit ramoneur, il a été mis dans une pension, où sa mère pourra aller le voir tous les jours si elle veut, et où il oubliera vite son charabia, son pain sec et les coups. La tendresse de la mère fera le reste.

Mme de X... est heureuse. Elle ne pense plus qu'à cet enfant, qui lui est tombé du ciel... ou du moins, des toits.

—

La manie de la prédiction était dans la famille de Notredame, et porta malheur au fils de Michel de Notredame. En 1574 Saint-Luc assiégeait, pour le roi, Pouzin, en Vivarais.

— Quel sera le sort de la ville, demanda-t-il à Michel de Notredame.

— Elle périra par le feu, répondit le prophète.

Malheureusement pour lui, on le surprit, la ville prise, mettant le feu à une maison. Il s'était dit que le proverbe : « Aide-toi, le Ciel t'aidera, » était fait pour les astrologues comme pour le commun des mortels.

Le lendemain, Saint Luc le mande près de lui :

— Michel, lui dit-il, ne redoutes-tu pas quelque accident pour toi aujourd'hui même?

— Non, répond Notredame.

Pour le coup, Notredame était mauvais devin, car, à peine ce mot : « non » était-il sorti de sa bouche, que Saint Luc se précipita sur lui et le tua.

—

Voici un sixain de d'Accilly exhumé par M. X., du *Nain Jaune* :

Dis-je quelques chose assez belle :
L'antiquité tout en cervelle
Ma dit : Je l'ai dite avant toi :
C'est une plaisantante douzelle !
Que ne venait elle après moi.
J'aurais dit la chose avant elle !

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 21 octobre	54	07
Clôture du 21 octobre	54	08

Nos prévisions se sont confirmées. A cause des nouvelles encourageantes arrivées de l'Angleterre, signalant une hausse sensible dans les céréales, une grande animation régnait pendant cette huitaine sur notre place et sur celle d'Ibraila. Les achats se sont suivis sans relâche, toutes les qualités de choix ont été écoulées, et il ne nous reste que des marchandises de qualité moyenne, lesquelles sont tenues presque au même prix que celui que les meilleurs qualités obtenaient à la fin de la semaine passée. Nous ne savons pas jusqu'à quel point peut arriver encore la hausse ; nous pourrons avoir des prix plus hauts, mais notre place a déjà escompté la hausse, et c'est aussi bien à ces achats non interrompus et à la grande concurrence qu'aux nouvelles citées plus haut que nous devons ces prix élevés. On peut évaluer les affaires à plus de 8,000 à 10000 kiles en *blé* de 265 à 290 ; en en Ghirka de 290 à 305. Le dépôt consiste en 10,000 kilos, presqu'entièrement de qualité moyenne.

Seigles sont très recherchés, on a payé de 184 à 190 et aussi 200 : le stock en est très faible.

Nous n'avons qu'un dépôt de 800 1,000 à kilos d'*Orges*. On a payé la semaine passée 120 ; aujourd'hui on en demande 130 à 135

A IBRAILA on a fait en blé de Giurgevo et Olteniza, 280 à 295 ,et Ghirka fin de Giurgevo 330, blé de Cala at 298 à 315. Le dépôt a été considérablement réduit par les achats de cette semaine ; il se compose de marchandise de qualité moyenne, et de blé de Turquie de qualité secondaire.

Orges. 146 à 154. *Seigles*, 220.

Les nolis des échelles du Haut-Danube continuent soutenus. Lighterage à Sulina par les allèges de la compagnie du Danube 2|5 exclusivement les frais de transbordement à Sulina.

Nolis très fermes; pour le R. U. de Sulina 10|6: du Danube 14|6, pour la méditerranée 6 1|4 fr. de Sulina, 4 1|4 fr, du Danube

Bourse de Galatz Jeudi 10 Octobre. Londres 3m|d 95 35 à 96 5; Paris, 3m|d. 3. 32 1|4 ; Marseile, 3m|d. 3 31. 1|2 à 3. 32 ; Italie, 3m|d. Amsterdam, 2m|d. 8.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 19 Octobre.

KUSTENDJE bat. à vap angl. *Frederik Chindner*, cap. Ager div. marchandis.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp *Amerique*, cap. Caboufique, ayent touché Mestine Pyre, et Dardanelles, div. marchandises et 50 passagers
— bat. à vap. fr. *Oncle Josep* cap. Cambiagio. ayant touché Azacio et Dardanelles divers marchandises.
— bat. à vap. angl. *Heaton*, cap. Wills ayant touché aux Dardanelles div. marchandises.

du 20

ODESSA bat à vap. russe *Boug*, cap. Arlimend div. marchandises
— bat à vap. ottom. *Marie Antoinette*. cap. Dabievich, div. marchandises.

ALEXANDRIE bat à vap. egyp. *Scibin*, cap. Ahmet, ayant touché Smyrne Dardanelles et Galipoli

SMYRNE bat. à vap. fr. *Vatican* cap. Berigni ayant touché Metelin Dardanelles et Calipoli, div. marchandises

MARSEILLE bat. à vap russe, *Gounib*, cap. Darnief ayant touché Smyrne et Dardanelle div. marchandises

SMYRNE bat à vap. aut. *Emmo*. cap. Solderer ayant touché Metelin et Dardanelles, divers marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 19 Octobre.

TRIESTE bat à vap. aut. *Amlrica*, cap. Grubissich div. marchandises

BATOUM bat. à vap. russe *Elborus*, cap. Gerard, div. marchandises.

TAGANROK bat. à vap. russe, *Pilade*, cap. Nevragen div. marchandises.

DANUBE bat. à vap. aut. *Tibsco*, cap. Layarich, div marchandises

SALONIQUE bat. à vap. aut. *Fiume* cap. Pulich, div. marchandises.

GALATZ bat. à vap. angl. *Heaton* cap. Willis, div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 12 Octobre

DANUBE br ital. *Giorgino*, cap. Bover lest.
— br. hell. *Stamatios*, cap. Pnevmaticos lest.
— br hell. *Meropi*, cap Mihalbey, lest..
— br hell. *Prodromos*. cap. Bie, lest.
— br hell. *Parthenopi*, cap, Caravia, lest.
— br. hell. *A. Marina*, cap. Ciaciani, diverses

MARSEILLE bar. aut *Unione*, cap. Maricich, blé.
— br. ital. *Erini*, cap. Pastorino. blé.
— br hell. *Theodoros* cap. Brescos, blé.
— br. hell. *Yeorghios*, cap, Ghinis. blé.
— br. hell. *Aspasia*, cap. Cicilianos,
— br. hell. *A. Caterina*. cap. Andoniou, blé.
— br. hell. *Omonia*, cap. Castriotis. blé.

ANGLETERRE br, ital. *Costantino*, cap. Valle, blé
— br. pruss. *Carl* cap. Mudbrad, lest.
— bark ital. *Matilda*, cap. Grenow, lest.
— bark norv. *Falkranz* cap Tausen, blé.

FALMOUTH bark norvag *Revalen* cap. Kundsen,
— bar. aut. *Maria* Andrina, cap. Matessich,

SOULINA br. ital. *Amolia*. cap. Degsen. list.
— br. ital. *Giusepino*, cap. Stagno, lest.
— bar ital. *Speme*, cap Degregori lest

AZOFF br. ital. *P, Antioco* cap. Cervetto lest.
— br. ang. *Assuero*, cap. Consiglio, lest.
— bar. aut. *Ellena Corasevich*, cap. Crilich.

DANUBE br. hell. *Caliopi* cap. Voyo, lest
— br. hell. *Aspasia*, cap Cordelli, lest.
— br. fran. *Utile*, cap. Rival, lest.

ODESSA bark aut. *Adria* cap. Stuparich, lest.

MER-NOIRE bar. ang. *Omer pacha*, cap. Unt lest
— br. ital. *Oro*, cap. Grelich. lest.
— trois-mats aut *Massimiliano*, cap. Duimich.

VARNA bar. aut. *Colombo*, cap. Acme.

du 13

MARSEILLE bar ital. *Il sole*, cap Bisso, lest.
— br. ital *Due Fratelli*, cap. Costa, lest.
— br. ital. *A, Gallorno* cap. Dodero. blé.
— br. ital. *Siro*, cap. Ravanco, lest.

DANUBE br. hell. *P. Ellias*, cap Ghini, lest.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 14

de BERDIANSKA poua Rotterdem bark angl. *Egl*, capit. Estol, segle.
— pour Cork or Falmouth, bar mek. *Forverst*. cap.it F. Niman, graine de lin
— pour marseille bar russe, *Erenfili*, cap D. Parthenopoulos, blé.
— pour Brême, bark ital. *Bella Leandra*, cap. G. Schiaffino, seigle.

de MARIANOPOL pour Malte br. hell. *Ayos Spiridhon*. cap Caticas, lest.
— pour Falmouth. brik ital. *Occidente*, capit F. Chiessa, graine de lin

de SOULINA pour Cork or Falmouth, bar. italiene *Libero*, cap. Mazzino, blé.
— pour Marseille trois-mats anglais, *Indipendenza*, capit Lissano, blé.

de IBRAILE pour Marseille. br. hellene *Sophia*, capit. Zissimos, blé
— pour Genes br. ital. *Dante*, cap. Canepa, blé

de BERDIANSKA pour Marseille, brik italien, *Giuseppe II*. cap. Molfino. blé.

de NICOLAEFF pour Marseille, br. hellene *Efrossini*, cap. Lazarou, blé.

de SOULINA pour Marseille br. hell. *Evanghelistra* cap. Combos, blé.
— pour Marseille bar. aut. *Superbo*. cap. Geleletich, graine de lin.
— pour Marseille, bart aut Mateo, capitaine L. Simsnich, blé.

de TAGANROK pour Marseille br. fran. *Cartier*, cap Duguen graine de lin.
— pour Breme br. nor. Alliance, cap. Kunder,
— pour Marseille br hell. *Papandi*. cap. Apastolou. graine de lin.

de NICOLAEFF pour Falmoutth, bar prus. *Traband* cap. Kron, blés.

du 15

de de IBRAILE pour Marseiille br. hell. *A. Nicoleos*, cap. Solomos, blé.
— pour C. or Falmouth, bark angl. *Esperanz* cap. Thomson, graine de lin.
— pour Cork or Falmouth bar. norvegien, *Vito*, cap. Cerensen, blé.

de BERDIANSKA pour Maraeille bar. ital. *Fiera Mosca* capit. Mortola, blé.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 255 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de :

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 P^tres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	300,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000
Credit mob. 1858, »	4	»	250,000
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000
Prince Salm »	2	»	40,000
Prince Clary, tirages	2	Florins	25,000
Saint Genois »	1	»	50,000
Palfi »	1	»	40,000
Waldstein »	3	»	25,000
Rudolf »	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 250,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.— GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Patisserie Parisienne

Rue Hamal-Bachi, 14, dans la cour PÉRA.

Spécialité de Brioches de Paris

M. E. CORPECHOT élève de la maison *Frascati*, a l'honneur d'informer, qu'il vient d'établir un four pour la Pâtisserie.

On trouvera sur le pont, au départ et à l'arrivée des bateaux à un assortiment de Brioches, Galette de ménage, Pain de la Mecque, etc. Tous les jours à heures fixes, les garçons de la Maison, porteront dans les comptoirs et magasins, un assortiment de Patisserie. Exécution sur commande, de toute espèce de patisserie, Tourtes, Vol-au-vent, Franchipane, Gateaux pour thé, Biscuits de Savoie, Choux à la crême, Savarins, Charlottes, Russes, Pâtés de volailles et aux truffes, etc.

PRIX MODERÉS

N. B. — Le costume des vendeurs de la maison est composé de la veste et tocque Blanches et Pantalon bleu.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de pouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

HUILE DE FOIE

Exposition 18... naturelle, seule brevetée ... pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm.

ROYER ... 225.

CAPSULES RAQUIN.

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport apportatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

LEÇONS DE GREC, DE RUSSE ET DE FRANÇAIS.

S'adresser à la Direction du Journal.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine Galata,

UNE INSTITUTRICE diplômée de grande expérience, enseignant à fond l'anglais, l'allemand, le français et l'italien, désire se placer ou donner des leçons.

S'adresser M. W. Christian Roth, libraire, éra.

BILLARD

neuf à vendre à très-bon marché. Passage Crépin, N° 12, à Péra.

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. -- Huile d'Aix de Provence

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Jeudi 12/24 octobre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T		
7	7	12	1	30	de Yéni-mle, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek. Arnaut-keui.
8	7	18	2	30	de Yeni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9	22	6	4		de Yéni-mahalié, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.)*
10	53	2	5		de Jenimahalé, Buyukd, Thérapia, Yénik, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach et Cabatach.
6	57	4	1	30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7	7	11	1	45	de Cavak, Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk.
10	7	17	4		de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vani-keui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6	57	3	1	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach.
7	22	14	2	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
8	22	8	3		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach.
9	22	14	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach, Cabatach. (Excepté les vendr.
10	22	8	5		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 h de la ligne de Yéni-Mahallé.)
2	22	4	8	45	de Buyukdéré, Therapia, Beïcos, Pàchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
2	52	3	9	15	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T		
8	37	14	5	15	pour Arnaoutkeui directement. (Excepté les vendredis.)
9	37	1	4	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
8	48	3	3	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
8	48	4	3	20	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtche, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
1	7	2	7	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yenimahalle.
3	7	12	9	30	pour Béchiktach, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yenimahallé et Cavak.
2	33	14	9		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis)*
3	52	18	10	15	pour Bebek, Roum-His, Emirgh, Sténia, Yénikeui, Thérap, Buyukd, Yéni-mahallé.
4	7	4	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdere Yenimahalle
4	37	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
3	37	8	10		pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesme. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3/4 en touchant aussi Bechiktach au retour.)
4	37	14	11		pour Cabatach; Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui.
5	7	8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3	7	11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Buyuk dere.
4	7	17	10	45	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtche, Beïcos, *(Les vendredis exceptés.)*
4	37	3	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) Ce bateau ne reçoit pas de bagages.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq.		Heures à la Turque		
7	7	1	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	57	1	30	de Yenimahallé, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
6	7	2	45	de Yenimahallé, Buyukdere, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9	37	4	30	de Buyukderé, Thérapia, Yenikeui, Stenia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
10	7	5	45	de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A -Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
2	7	8	30	de Buyukdere, Thérap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt. Cabatach.
2	22	8	45	de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
3	57	10		de Yenimahalle, Buyukdere, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franq.		Heures à la Turque (un Bat.)		
7	37	2		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukderé.
8	52	3	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukderé.
9	7	3	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahalle.
1	7	7	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yenimahallé.
3	7	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahalle.
4	7	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
4	22	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Yénikeu, Therapia, Buyukdere.
4	52	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 10/22 octobre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.		Nos	Heures à la Turq.		
7	37	16	2		de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
7	37	10	2		de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.		Nos	Heures à la Turq.		
3	7	10	9	30	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo Cartal et Pendik.
4	7	16	10	30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.		Nos	Heures à la Turq.		
7	31		2		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2	31	un bateau	9		de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.		Nos	Heures à la Turq.		
9	1		3	30	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
3	46		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

MERCREDI, 23 OCTOBRE 1867 — 25 DJÉMAZI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire — MERCREDI, 23 OCTOBRE 1867

2me Année. — N° 241.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 5 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES —Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS.— Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 23 octobre

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Paris, 22 octobre 10 h. soir.

Le *Moniteur* du 22 dit que le gouvernement italien a fait parvenir au gouvernement de l'Empereur les espérances et les déclarations les plus catégoriques que toutes les mesures nécessaires sont prises pour empêcher l'envahissement des états pontificaux et rendre à la convention du 15 septembre sa complète efficacité. Par suite de ces communications l'Empereur a donné l'ordre d'arrêter l'embarquement des troupes.

Le roi a accepté la démission de M. Ratazzi.

Bade, 22 octobre, matin.

L'empereur d'Autriche en passant à la station Badovo d'Oos a été reçu par le duc de Bade. Le roi de Prusse est venu exprès pour le saluer; ils ont eu ensemble une entrevue de dix minutes.

Nancy, 22 octobre.

L'empereur d'Autriche est arrivé. Il a été reçu avec enthousiasme par la population. Le maire a prononcé un discours.

LIVERPOOL.— La *Royal Bank* a fait faillite de 4 millions de livres sterlings.

Paris, 22 octobre.

M. Plœuc (probablement le marquis de Plœuc) est nommé sous gouverneur de la banque de France.

L'*Etendard* dit que Garibaldi a débarqué à Livourne puis a disparu. Il est probablement sur le territoire romain.

La *France* dit qu'une grande effervescence règne en Italie. En cas de troubles, Cialdini ferait un coup d'état. La dissolution des chambres italiennes est résolue.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On nous écrit de Londres :

Le succès des Fenians à Manchester paraît avoir suggéré l'idée à cette populace, qu'on appelle ici les *roughs*, et qui se compose de mauvais garnements de toute espèce, de tenter pour leurs confrères un coup de main semblable. Hier la voiture cellulaire allait ramener de la cour à la prison de Clarkenwell les délinquants qui venaient d'être jugés. Une masse, d'environ deux à trois cents individus s'était groupée autour de la voiture et, au moment où les prisonniers allaient entrer dans la voiture, au milieu d'un cercle de policeman, la foule brisa la ligne formée par ceux-ci. Quelques-uns des plus hardis se saisirent d'une femme qui venaient d'être condamnée à un long emprisonnement, et l'emmenaient déjà quand la police, revenue de la surprise de la première attaque, se jeta au milieu de la foule et reprit la femme.

Alors commença une lutte où la police aurait pu avoir le dessous, si les assaillants n'avaient pas été formés d'individus qui ont eu plus d'une fois maille à partir avec la justice, et qui ne sont pas bien aises de se retrouver devant elle. La police parvint à faire entrer vivement la condamnée dans la voiture. Le calme un instant établi, les prisonniers continuèrent à entrer au milieu du cordon de police ; mais au passage d'une femme qui venait d'être condamnée pour vol, le mari de cette femme donna le signal d'une nouvelle attaque, nouvelle lutte où les horions furent nombreux de part et d'autre. Victoire cependant resta à la police qui parvint même à faire un prisonnier nouveau. Ce ne fut pas sans peine que cependant celui-ci fut conduit à la station de police où il attend le moment de comparaître devant le magistrat.

Il est probable qu'on va prendre des mesures pour renforcer la police dans ces circonstances, si toutefois on n'a pas recours à un autre moyen, celui de faire sortir les prisonniers par une issue particulière ; mais dans bien des cas le local s'y oppose.

Une commission spéciale vient d'être nommée pour juger les prisonniers compromis dans la dernière attaque de la police. Les magistrats désignés vont se rendre immédiatement à Manchester, et on pense que les séances de la commission commenceront le 28.

Le *Times* consacre un article à ce sujet et recommande à la commission de se hâter et de ne pas montrer d'indulgence. « Ce qui est important, dit-il, c'est de frapper le fer quand il est chaud et de faire un exemple du premier coupable sur lequel nous mettrons la main avec certitude. (*Opinion Nationale.*)

—

Le *Diritto* publie le manifeste suivant:

« Aux Italiens! Nos frères versent leur sang au nom sacré de l'Italie et de Rome. Ce sang impose aux Italiens des devoirs incontestables. Interprétant la conscience nationale et secondant l'invitation du général Garibaldi, les soussignés annoncent qu'ils se sont constitués en comité central de secours. Vive l'Italie! Vive Rome!

» Ont signé: G. PALLAVICINO, F. CRISPI, B. CAIROLI, L. LA PORTA, O. OLIVA, F. DE BONI, L. MICELI. »

—

La *Gazette officielle* de Florence publie le 10 octobre, un décret en vertu duquel, à partir du 28 octobre, la Banque nationale d'Italie et la Banque de Toscane sont chargées de l'émission des obligations créées par le décret du 8 septembre 1867.

Cette émission se fera du 28 octobre au 6 novembre, au taux de 78 fr. pour 100 fr., capital nominal, avec jouissance des intérêts à partir du 1er octobre 1867.

Le décret contient d'autres dispositions de détail.

—

La *Gazette de la Croix* dit, à propos du mouvement garibaldien dans l'Etat pontifical : « Même pour les souverains non catholiques, qui ont des sujets catholiques, la chute du pouvoir temporel du pape ne serait pas une chose indifférente. La souveraineté temporelle a assuré jusqu'ici au pape l'indépendance. Si elle tombait, il faudrait chercher d'autres garanties. »

—

Le *Journal de Rome* dit que les bandes garibaldiennes auxquelles les troupes pontificales ont livré combat à Ischia et à Valentano ont reçu des renforts et qu'elles ont l'intention de se fortifier à Farnèse. Une colonne pontificale a été envoyée pour les combattre. D'autres colonnes pontificales ont été envoyées vers Caprarola, Soriano et Bomarzo, où se trouvent des bandes garibaldiennes.

Aucun engagement n'a eu lieu dans le voisinage de la province de Salerne depuis les combats de Moricone et de Monte Libietti. Une bande de volontaires occupe dans cette région Monte-Carpignano, et a tenté de s'emparer de Nerola.

Suivant l'*Osservatore romano*, la bande qui est postée à Monte Carpignano est composée d'environ 600 individus, dont le nombre s'accroît journellement.

—

Nous lisons dans le bulletin de l'étranger du *Journal de Saint-Pétersbourg*, du 22 septembre (4 octobre) :

Ceux qui répandent le bruit d'une alliance conclue entre la France et l'Italie ne voient pas ou ne veulent pas voir l'injure dont ils gratifient le gouvernement de l'Empereur Napoléon, puisque la conclusion actuelle de cette alliance permettrait aux ennemis du gouvernement français de dire que ce ne sont pas les intérêts de la papauté et du catholicisme qui lui ont fait prendre jusqu'ici la défense du pouvoir temporel du pape, mais bien l'arrière-pensée de faire de l'abandon de ce pouvoir le moyen d'entraîner dans son orbite l'action de l'Italie. Quant à penser que l'Italie puisse contracter pareille alliance sans obtenir des concessions sur les affaires de Rome, l'état de l'opinion publique dans le royaume ne le permet pas.

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter les sophismes du *Journal de Saint-Pétersbourg*. Tout ce que nous voulons constater, c'est le déplaisir que causerait à la Russie une nouvelle alliance franco-italienne. Tous les ennemis de notre pays désirent que notre gouvernement protége le pouvoir temporel contre le vœu unanime des Italiens, afin de brouiller la France et l'Italie. Avis à qui de droit. (*Opinion nationale.*)

—

Nous lisons dans le *Bulletin international*:

« Les nouvelles des provinces russes de la Baltique ne sont pas bonnes. — Le système d'écoles russes qui opprime et écrase la Pologne, est appliqué dans les autres parties de l'empire où se trouvent, sinon d'autres fractions de nationalités, du moins de vieilles traditions.

» Les provinces rurales de la Baltique parlant l'allemand, avaient des écoles allemandes.— On y fonde des colléges russes — ou n'y apprend plus d'autre langue. — On y refait aussi l'histoire.

» — Assurément, la Prusse ne doit pas être fort satisfaite d'une persécution qui s'étend sur la Livonie, l'Esthonie, et la Courlande, à moins qu'elle ne compte que dans un demi-siècle cela fera son affaire. »

—

Les conférences relatives au Schleswig septentrional et à sa situation future vont commencer. Le gouvernement prussien sera représenté par le conseiller de légation Bucher et le Danemark par son ambassadeur à Berlin M. de Quaade. (*Gazette de la Croix.*)

—

La marine de guerre prussienne a reçu l'ordre de remplacer, à dater du 1er octobre, le pavillon royal, blanc et noir, par le pavillon fédéral, noir, blanc, rouge. Cela ne veut pas dire que la marine prussienne se fond dans la marine fédérale, mais plutôt que la marine fédérale ne sera autre chose que la marine prussienne agrandie.

Les autres pavillons maritimes de la Confédération conserveront, dit on, leurs couleurs particulières jusqu'au 1er avril prochain époque à laquelle tous les Etats de la Confédération sans exception prendront les couleurs fédérales. (*Gazette de l'Allem. du Nord.*)

—

REVUE DE LA SEMAINE.

Nous avons déjà signalé hier la vraie situation actuelle des affaires en Candie ; nous avons enregistré la circulaire du Grand-Vizir aux Consuls des Puissances étrangères à la Canée au sujet de l'émigration des habitans de l'île, ainsi que la lettre interceptée d'Athènes qui nous indique les intentions des hellènes à l'égard de l'insurrection en Crète.

Nous n'avons rien à ajouter quant à la Turquie. Il n'en est pas de même pour l'Europe. Les événements qui se passent sur le sol romain allaient compromettre la paix du continent. Selon les nouvelles que le télégraphe nous apportait journellement la France était presque sur le point d'envoyer une flotte dans les eaux romaines et de débarquer une armée en vue de protéger le gouvernement pontifical. L'Italie, de son côté, allait intervenir comme la France, et les troupes échelonnées sur la frontière n'attendaient qu'un ordre pour marcher sur Rome, afin de prévenir, disait-on, une insurrection qui aurait pu éclater dans cette ville.

Mais d'après des nouvelles qui nous sont parvenues ultérieurement, les affaires paraissent s'arranger, le gouvernement français ayant jugé convenable de suspendre le départ de la flotte de Toulon, à la suite de l'entente intervenue entre lui et l'Italie pour l'exécution de la convention de septembre.

Nous avons à enregistrer en outre une nouvelle qui nous est transmise par le télégraphe et suivant laquelle M. Ratazzi aurait donné sa démission et le roi l'aurait acceptée. Le général Cialdini aurait été chargé de la formation du nouveau cabinet. Mais rien n'est venu confirmer cette nouvelle qui est encore à l'état de bruit. D'ailleurs nous ne pensons pas que ce changement de ministère puisse amener une amélioration quelconque dans la situation, tant que le régime inauguré par la Convention de septembre ne sera pas modifié de manière à préciser la position respective des parties.

Si M. Ratazzi s'est réellement retiré des affaires, c'est probablement parce qu'il n'a pas pu obtenir les modifications qu'il désirait introduire dans la Convention. M. Cialdini sera-t-il plus heureux, ou bien prendra-t-il l'engagement d'exécuter strictement les dispositions de cet instrument?

Mais alors la question n'est pas plus avancée. Les mêmes difficultés subsistent pour Rome comme pour l'Italie, et si aujourd'hui on parvient à avoir raison de l'insurrection, qui nous garantit que demain il en sera de même. Le cas, au moins, est-il prévu? La France et l'Italie se sont-elles entendues sur les mesures à prendre dans une pareille éventualité, ou doit-on continuellement tourner dans un cercle vicieux?

La Prusse s'occupe activement de l'organisation intérieure de la confédération du nord. Elle ne veut point précipiter les événements, mais elle persiste plus que jamais dans son idée de reunir toute l'Allemagne sous le sceptre du roi Guillaume. Sa mission est d'autant plus facile que l'unité est devenu le *credo* de tous les Allemands et sa réalisation est une pure question de temps. Déjà les animosités soulevées dans le Sud contre l'ambition de la Prusse, tendent à disparaître, et une grande partie du peuple de la Bavière elle-même tourne ses regards du côté de Berlin comme le point vers lequel doivent converger toutes les aspirations de l'Allemagne.

Quant à l'Autriche elle poursuit l'œuvre de régénération entreprise par M. de Beust ; elle espère avoir raison de toutes les difficultés auxquelles elle est en butte. Qu'elle réussisse ou non dans la tâche qu'elle s'est imposée, on doit lui rendre cette justice qu'elle fait tous ses efforts pour lancer ses peuples dans une vraie voie de libéralisme, tout en maintenant le principe de l'unité de l'Empire.

La Russie, de son côté, après avoir employé tous les moyens pour russifier la Pologne, reporte son attention sur ses provinces allemandes du Nord où le principe des nationalités paraît avoir pénétré dans les masses. Il ne pouvait en être autrement. Ces braves populations, voyant avec quelle ardeur les journaux russes en général, qui n'écrivent ordinairement que dans les vues du gouvernement, plaident la cause des nationalités lorsqu'il s'agit de la Turquie, ont cru, dans leur simplicité, que le cabinet de St-Pétersbourg voulait inaugurer une nouvelle politique, favorable aux peuples, et plus conforme, par conséquent, aux principes civilisateurs du siècle.

Mais tout cela n'est qu'une erreur. La Russie a de tout temps suivi cette politique. Elle n'a jamais prêché par l'exemple. Ainsi pendant que ses journaux soutiennent les Crêtois dans leurs soi-disant prétentions de vouloir être annexés à la Grèce, elle défend aux habitans de ses provinces allemandes non-seulement de ne pas tourner les yeux du côté de l'Allemagne, mais d'oublier même leur langue. Les écoles allemandes seront sous peu, nous disent quelques correspondances, converties en lycées essentiellement russes, l'histoire elle-même sera refaite, et cet élément qui gêne la Russie devra, suivant ce régime, se fondre entièrement dans le grand élément slave.

Après de pareils précédents, n'est-ce pas plaisant de voir les feuilles russes et notamment le *Journal de Saint-Pétersbourg* invoquer le principe des nationalités lorsqu'il s'agit de la Crète? Mais jamais la Turquie n'a suivi dans ses provinces chrétiennes une telle politique. Sa tolérance, au contraire, peut servir d'exemple à plusieurs Etats qui passent pour être civilisés. La loi sur les vilayets et l'organisation de Crète dont nous avons déjà analysé les dispositions, loin de défendre aux Chrétiens d'apprendre leur langue et d'oublier leur histoire, les encourage dans cette voie de la manière la plus franche.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

XI.

Il hâta le pas, et résolut de regagner le château par le chemin public, qui était semé d'habitations. Quand ils approchèrent de la lisière du bois, quoiqu'il crût toujours entendre par intervalles les sons qui l'avaient alarmé, il se rassura, reprit quelque liberté d'esprit, et, un peu honteux même de sa panique, il fit arrêter la comtesse devant le site qui avait été le but de son excursion. C'était une muraille de roches qui dominait l'excavation profonde d'une marnière abandonnée depuis longtemps : les arbustes aux formes fantastiques qui couronnaient la cime de ce rocher, les lianes pendantes, les lierres sombres qui en tapissaient les parois, les blancheurs de la pierre, les vagues reflets de l'étang qui croupissait au fond du gouffre, tout cela offrait sous cette nuit lumineuse un spectacle d'une beauté sauvage.

Il y avait tout autour de la marnière des accidents de terrain et des fourrés de broussailles épineuses qui obligeaient à un long détour ceux qui voulaient passer des bois sur la route voisine ; mais on avait jeté sur la partie la plus resserée de l'excavation deux troncs d'arbres accouplés et à demi aplanis qui permettaient le passage direct, tout en donnant à ceux qui s'y hasardaient l'aspect le plus complet et le plus pittoresque de ce site bizarre. Mme de Camors n'avait pas encore vu cette espèce de pont que son mari avait fait disposer récemment.

Après quelques minutes de contemplation, et comme il lui indiquait de la main les deux troncs d'abres :

— Est-ce qu'il faut passer par là ? dit-elle d'une voix très-brève.

— Si vous n'avez pas peur, dit Camors ; au reste, je serai là.

Il vit qu'elle hésitait, et sous les rayons de la lune sa pâleur lui sembla si étrange qu'il ne put s'empêcher de lui dire : — Je vous croyais plus brave !

Elle n'hésita plus, et mit le pied sur ce pont périlleux. — Malgré elle, tout en s'y avançant avec précaution, elle retournait à demi la tête derrière elle, et sa marche en était gênée. Tout à coup elle chancela. M. de Camors s'élança pour la retenir, et, dans le trouble du moment, sa main s'abattit sur elle avec une sorte de violence. La malheureuse femme poussa un cri déchirant, fit un geste comme pour se débattre, le repoussa, et, courant follement sur le point, alla se rejeter dans le bois. M. de Camors, interdit, effrayé, ne sachant ce qui se passait, la suivit à la hâte : il la trouva à deux pas du pont adossée contre le premier arbre qu'elle avait rencontré, tournée vers lui, épouvantée, mais menaçante, et dès qu'il s'approcha: — Lâche ! lui dit-elle.

Il la regardait avec un véritable égarement, quand il entendit un bruit de pas précipités : une ombre était sortie tout à coup de l'épaisseur du bois ; il reconnut Mme de Tècle. Elle accourut, haletante, en désordre, saisit la main de sa fille, et, dressée vers lui : — Toutes deux ensemble au moins ! dit-elle.

Il comprit enfin. Un cri s'étouffa dans sa gorge. Il saisit convulsivement son front dans ses deux mains, puis laissant retomber ses bras désespérés : —Ainsi, dit-il d'une voix sourde, vous me prenez pour un meurtrier !.. Eh bien ! poursuivit-il en frappant la terre du pied avec une violence soudaine, que faites-vous là ?... Sauvez-vous,... sauvez-vous donc !

Éperdues de terreur, elles lui obéirent, Elles se sauvèrent; la mère entraîna sa fille à grands pas, et il les vit disparaître dans la nuit.

Quand à lui, il demeura là, dans ce lieu sauvage, les heures s'écoulant sans qu'il en sût le nombre. Tantôt il allait et venait dans l'étroit espace qui le séparait du pont et de l'abîme; tantôt, s'arrêtant brusquement, les yeux baissés et fixes, il semblait aussi immobile, aussi inerte que le tronc d'arbre contre lequel il s'appuyait. S'il y a, comme nous l'espérons, une main divine qui pèse dans de justes balances nos douleurs en regard de nos fautes, ce moment dut être compté à cet homme.

XII.

Le lendemain dans la matinée, la marquise de Campvallon se promenait sur les bords d'une vaste pièce d'eau de forme circulaire qui ornait la partie basse de son parc, et dont on entrevoyait de loin à travers les arbres les reflets métalliques. Elle en faisait le tour à pas lents, le front penché, traînant sur le sable sa longue robe de deuil, et comme escortée par deux grands cygnes éblouissants de blancheur qui, semblant attendre de sa main quelque pâture, nageaient assidûment contre la rive à ses côtés. Tout à coup M. de Camors parut devant elle. Elle avait cru ne jamais le revoir ; elle dressa la tête, et porta vivement une main sur son cœur.

— Oui, c'est moi, lui dit-il. Donnez-moi votre main. — Elle la lui donna. — Vous aviez raison, Charlotte, reprit-il; on ne rompt pas des liens comme les nôtres... J'en ai eu la pensée... C'était une lâcheté que je me reproche et dont j'ai été d'ailleurs assez puni. Cependant je vous prie de me la pardonner.

Elle l'attira doucement à quelques pas sous l'ombre des grands platanes qui enveloppaient la pièce d'eau, elle s'agenouilla devant lui avec sa grâce théâtrale, et, attachant sur Camors des yeux humides, elle couvrit ses mains de baisers. Il la releva, et la serrant contre sa poitrine : — N'est-ce pas pourtant, dit-il à voix basse, que vous ne vouliez pas ce crime? — Comme elle secouait la tête avec une sorte d'indécision triste : — Au reste, reprit il amèrement, nous n'en serions que plus dignes l'un de l'autre, car, moi, on m'en a cru capable !

Il lui prit le bras, et tout en marchant il lui conta brièvement les scènes de la nuit. Il lui dit qu'il n'était pas rentré dans sa maison, et qu'il était résolu à n'y rentrer jamais.

Tel avait été en effet le résultat de ses douloureuses méditations. Essayer d'une explication auprès de celles qui l'avaient si mortellement outragé, leur ouvrir le fond de son cœur, leur dire que cette pensée criminelle, dont elles l'accusaient, il l'avaient repousée la veille avec horreur quand une autre la proposait, — Il avait songé à tout cela ; mais cette humiliation, quand il eût pu s'y abaisser, eût été inutile. Comment espérer vain-

Voir le numero du 22 Octobre

REVUE DES JOURNAUX.

LE PROGRAMME DU PRINCE HOHENLOHE.

On peut certifier que, dans la Confédération du Nord, toutes les classes de la population se font une idée très claire du but à atteindre par le mouvement national. Les délibérations du *Reichstag* n'ont fait que refléter les désirs d'unité qui règnent dans la population et qui ne seront satisfaits que si la Confédération réunit les quatre Etats encore en dehors d'elle, et arrive à faire adopter une loi fondamentale qui établisse un droit commun pour les Allemands d'en-deçà et d'en delà du Mein. Voilà ce que nous considérons comme l'union constitutionnelle de l'Allemagne. Mais nous appelons, par contre, — parce que nous ne voulons pas nous faire illusion et que nous préférons l'expression propre. — la désunion de notre pays, un Etat fédératif au Nord et son union avec les quatre pays du Midi.

Si ces derniers, du reste, ne veulent pas être avec la Confédération existante en communauté d'intérêts et d'affaires, de quoi donc s'occupera la Confédération projetée par le prince de Hohenlohe? Au temps où existaient trente Etats indépendants, il pouvait être utile, pour faciliter les relations ainsi que l'expédition des affaires, d'avoir un lieu de réunion pour les représentants de ces Etats. Mais dès que ce nombre de trente est réduit à quatre, n'est-il pas tout simple de conduire les négociations avec chacun deux séparément?

M. le prince de Hohenlohe offre la présidence de la Fédération d'Etats à la Prusse. C'est parfait et cela donne à la chose une apparence d'unité. Mais qu'on ne se laisse pas séduire par cette présidence; que nous comparerons à celle qui existe maintenant. Tant qu'on ne connaîtra pas les matières qui seront de sa compétence et de son ressort, la présidence ne sera qu'un leurre.

M. le prince de Hohenlohe dit beaucoup moins clairement ce qu'il veut que ce qu'il ne veut pas. D'après lui, la Bavière, — ni en général aucun Etat du Sud, — ne doit entrer dans la Confédération du Nord, parce que cette dernière est organisée d'une façon trop solide et ne resterait pas dans son vrai rôle. L'Allemagne du Sud, ajoute le même ministre avec une précision que nous rencontrons d'habitude ailleurs, ne peut ni ne veut se soumettre au développement qui se fait dans le Nord : ses libres institutions lui donnent le droit et le force nécessaire de faire ce refus.

Ainsi, M. Frœbel et le prince de Hohenlohe sont d'accord pour refuser, et par les mêmes raisons.

En présence de cette situation, nous n'avons qu'un parti à prendre.

Puisque nous ne voulons pas du Mein pour frontière, fût-ce pour frontière provisoire, il faut admettre dans la Confédération les Etats qui demandent à y entrer.

Cela fait, la Bavière se sentira bientôt isolée et abandonnera le rêve qu'elle fait d'une nouvelle Fédération d'Etats souverains. Nous avons toujours pensé que ce pays serait le dernier à accepter un sort pour elle inévitable. C'est une conséquence forcée de sa grandeur et des longues illusions qu'elle s'est faites sur sa véritable puissance.

N'attendons donc pas la venue immédiate de l'Etat qui, par sa nature, doit venir à nous plus tard que les autres. Bade frappe à nos portes: ouvrons-lui. (*Corresp. de Berlin.*)

LA TRAHISON DE LOPEZ.

On sait que Lopez a écrit à divers journaux de Paris, et leur a adressé un mémoire pour se justifier du crime de trahison.

D'autre part, un journal belge, la *Meuse*, publie une lettre de M. Gérard, lieutenant dans l'ancienne armée impérialiste mexicaine, qui reprend l'accusation de trahison contre le général Lopez. Nous y lisons:

Depuis plus d'un mois, le colonel Lopez communiquait, à l'insu de tous, avec l'ennemi; et combinait les choses de manière à faire parvenir à l'empereur de fausses dépêches, concernant l'arrivée du général Marquez, qui avait eu pour mission de se rendre à Mexico afin d'y prendre des troupes et de marcher sur Queretaro pour nous dégager. Le général Marquez, au lieu d'exécuter les ordres de Sa Majesté, s'est dirigé sur Puebla, et après avoir repoussé plusieurs fois le général juariste Porfirio Diaz, a été obligé de battre en retraite et d'aller se renfermer lui-même à Mexico, où les juaristes n'ont pas tardé à venir l'assiéger.

Toutes les communications étaient interrompues à Queretaro. Chaque fois que nous livrions des combats à l'ennemi, Lopez venait remettre à l'empereur de prétendues dépêches de Marquez, apportées par des hommes qu'il faisait habiller dans la tenue des soldats du régiment Quiroga, afin de faire croire à Sa Majesté que c'étaient bien des courriers de son général. Ces dépêches, toutes fausses, allaient jusqu'à détailler le nombre de régiments que Marquez amenait et la force de chaque corps. D'après elles, le général Marquez n'était jamais loin de Queretaro, et s'avançait toujours à notre secours à marches forcées. L'empereur Maximilien recevait ces dépêches presque toujours quand l'ennemi était près d'être mis en déroute, et comme il ne voulait pas exposer ses troupes inutilement, et que son intention était de repousser définitivement l'ennemi avec le concours de Marquez, Sa Majesté faisait immédiatement suspendre le combat, et les troupes restaient en ville.

Plusieurs fois, les tambours et les clairons vinrent sur la place sonner la diane en réjouissance de l'arrivée du général Marquez. L'empereur, trop confiant, a été trompé ainsi plus de dix fois.

Cela ne suffit-il pas pour prouver que Lopez trahissait depuis longtemps?

Dans la soirée du 14 mai, il y avait eu à la Cruz un conseil de généraux, et ce conseil avait décidé que l'on attaquerait définitivement Escobedo le 15 ou le 16 mai, car l'empereur et ses généraux ne croyaient plus à l'arrivée de Marquez. Le colonel Lopez, cette même nuit, s'est empressé de retirer tous les postes avancés environnant la Cruz. Il a fait croire aux officiers, qui ignoraient la décision du conseil de guerre, que les troupes devaient se replier dans les quartiers de la ville, afin de préparer une attaque pour le lendemain. Après avoir donné ces ordres désastreux, il fit démolir les barricades, et attendit l'entrée des troupes libérales à l'endroit indiqué par lui.

L'ennemi, comme on le voit, a donc pu entrer en ville sans être inquiété par un seul coup de fusil. Lopez l'a reçu, et, marchant à la tête du corps juariste, il a conduit une partie de ces troupes à la Cruz, où se trouvait l'empereur; mais Sa Majesté venait heureusement d'être averti de ce qui se passait, et elle s'était rendue en toute hâte à l'endroit appelé le Cerro de la Campano, où se trouvaient également quelques généraux, entre autres Miramon et Mejia, avec un tout petit nombre de soldats ralliés à la hâte; mais, chose à noter, tout avait été prévu par l'ennemi, et la retraite devenait impossible, tant les mesures avaient été bien prises. Nous étions perdus.

Lorsque Lopez est arrivé en tête des libéraux au quartier de la Cruz pour y surprendre l'empereur et ses troupes, plusieurs officiers de Sa Majesté ont crié:

— Eh bien! colonel, ne nous défendons-nous pas?

Lopez se borna à répondre, en ricanant:

— *No es tiempo* (il n'est plus temps).

Quelque temps avant sa trahison, Lopez devait être nommé général par l'empereur, qui le protégeait beaucoup; mais plusieurs généraux avaient manifesté le désir qu'il ne fût pas donné suite à cette nomination; ils donnaient pour motif qu'il n'en était pas digne, que c'était un mauvais colonel, ayant déjà trahi son parti, et que, par son conséquent, il ferait un médiocre général, pour le moins suspect.

Lopez l'a su, et le vindicatif Mexicain s'est vengé et a vendu la place à nos adversaires. Il ment quand il dit qu'il a été fait prisonnier comme les autres officiers.

Il se trouvait avec les libéraux lors de leur entrée à Queretaro, leur donnant la main et les conduisant dans tous les quartiers. Je l'ai vu plusieurs fois se promenant bras dessus bras dessous avec eux.

Etant blessé, j'ai pu néanmoins me tenir caché après la prise de la place, grâce au dévouement d'un ami, et je suis resté pendant plus de deux mois sans pouvoir sortir. De cette manière, j'ai eu la chance d'échapper à un long emprisonnement. J'ai entendu la fusillade de l'exécution de l'empereur Maximilien, tombé si bravement sous les balles républicaines. (*Ind. Belge*)

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN POLITIQUE.

Paris, le 11 octobre.

Au milieu de tous les bruits, de toutes les rumeurs qui circulent depuis quelque temps, la seule vérité incontestable, c'est que personne ne connaît le but auquel tend notre Empereur. Pendant plusieurs semaines, nous avons été à la guerre, et voici plusieurs jours que, sans aucune raison apparente, on prêche la paix, on dément tous les bruits relatifs à des armements, à des mouvements de troupes, à l'excitation des esprits, et l'on désavoue tout ce qui a pu être dit au sujet de nos revendications. Il s'en suivrait que MM. Rouher et de Lavalette ont pris le dessus dans les conseils de l'Empereur; car vous savez que ces deux ministres sont partisans de l'alliance prussienne et par conséquent de la paix. Il ne serait donc pas étonnant, si aucun nouveau courant d'idées ne se produit, que la combinaison ministérielle dont je vous ai parlé, ne l'emportât bientôt, un journal même prétend que M. de Lavalette passant aux affaires étrangères, M. Rouher ne confierait qu'à lui-même le soin de le remplacer à l'intérieur abandonnant le ministère d'Etat qui serait supprimé, et cédant le portefeuille des finances à M. Alfred Leroux, vice président du Corps législatif. Je crois que voilà des informations trop précises pour qu'on puisse à l'heure qu'il est, les accepter autrement que sous bénéfice d'inventaire. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que très prochainement, nous avons édifiés sur la marche suivie par notre gouvernement dans les questions extérieures. On dit que M. de Moustier a donné sa démission, et que l'Empereur ne l'a pas acceptée. Le fait est exact, je crois pouvoir le dire, mais il ne prouve rien pour l'avenir et je pourrais presque ajouter pour le présent.

La politique qu'il serait question d'adopter résolûment, serait celle de non-intervention préconisée pour le prince Napoléon. La France s'engagerait à n'intervenir nulle part, mais par cela même, elle exigerait la même abstention des autres puissances. De cette façon l'on résoudrait la question allemande, et aussi la question d'Orient dont l'ingérence de la Russie fait seule toute la gravité et l'importance. Reste à savoir si ces autres puissances accepteraient loyalement le principe de non-intervention, et s'il n'y aurait pas lieu à intervenir de temps à autre pour le faire respecter ici et là.

Remarquez l'empressement avec lequel la presse de toute nuance reproduit une lettre adressée par l'Empereur à M. de Lavalette en 1866, et dans laquelle il déclarait qu'il serait nuisible aux vrais intérêts de la France de revendiquer un accroissement de territoitoire et de s'aliéner l'Allemagne. Cette lettre exprime un sentiment tout contraire à celui qui a inspiré la brochure intitulée *La dernière guerre*, et en cela, comme sur tous les autres points, on se demande où prendre la vérité.

Il en est de cette question allemande, comme de la question romaine. Je ne parle pas des renseignements contradictoires que la presse se partage sur les mouvements des garibaldiens et des troupes papales, sur la situation des esprits à Rome, etc. Tout ce que je puis dire à cet égard, c'est qu'il est aujourd'hui prouvé que l'insurrection a été importée dans les états pontificaux et qu'elle trouve peu à s'alimenter au sein de la population. Quant aux autres faits, vous les connaissez. Garibaldi gardé à vue dans son île et reprochant au ministère italien de lui manquer de parole, etc. Je ne veux voir en toute cette question que ce qui concerne l'attitude du gouvernement français. Sa tâche est grandement allégée et simplifiée par la conduite loyale et ferme du gouvernement italien; mais il est évident qu'il n'y a là qu'une solution provisoire. N'oubliez pas ce que je vous ai dit d'une solution définitive. Déjà quelques journaux en parlent, et l'un d'eux affirme que d'après entente entre l'Empereur Napoléon et le roi Victor Emmanuel, les troupes italiennes seraient appelées à occuper militairement tout le territoire pontifical, à l'exclusion de Rome dont le sort serait réglé à la mort de Pie IX, j'ai lieu de croire que cette nouvelle est tout au moins prématurée, car les négociations ne sont pas encore ouvertes au sujet de la révision de la Convention du 15 septembre. En tout cas, si une entente commune résoud une question qui ne peut conserver le *statu quo* sous de graves préjudices pour les intérêts de l'Italie, de la France aussi et même du Saint-Siége, celui ci comme les deux autres puissances, croyez-le bien, devra y adhérer pour qu'elle ait son plein effet, et rien ne sera décidé et conclu en dehors de la volonté pontificale, c'est-à-dire de la volonté de Pie IX ou plutôt de son successeur.

On commence à s'occuper de la prochaine session législative dont l'ouverture aura lieu vers le 15 novembre et qui sera saisie des trois projets de loi, presse, droit de réunion et organisation militaire que la précédente session n'a pas votée. Cette session sera considérée non pas comme extraordinaire, mais comme celle de 1868 anticipée de quelques mois.

La ville de Paris n'aurait pas désiré mieux que d'avoir à lui demander un vote favorable au sujet d'un nouvel emprunt de 200 millions dont elle aurait fort besoin; mais je sais de bonne source que le gouvernement et l'Empereur se sont montrés tout-à-fait contraires à l'émission de cet emprunt. C'est cette question financière qui explique la présence de M. Haussmann et de M. Frémy à Biarritz. L'Empereur les a mandés pour chercher avec eux les moyens d'aider la ville de Paris qui a encore tant de travaux à exécuter, dans le secours d'un emprunt. Les émissions de cette nature ont peu de chance de succès en ce moment; car nous subissons une véritable crise, et le nouvel emprunt du canal de Suez lui-même, après un heureux début, a à peu près échoué devant la réserve des capitalistes et du public qui ne trouvent pas l'heure favorable pour délier les cordes de leur bourse. L'affaire du Crédit Mobilier, survenant au plus fort de la crise politique, a porté une rude atteinte à la confiance générale, et l'on se garde de toute affaire nouvelle, comme de la peste. Vous savez que la Banque de France a coonsenti à prêter au Crédit Mobilier la moitié de la somme qu'il demandait. J'ai eu entre les mains l'arrêté par lequel le conseil de la Banque adoptait cette mesure, après des considérants qui sont d'une extrême sévérité. La Banque n'agit qu'en égard aux nécessités politiques et pour sauvegarder les intérêts des actionnaires confians; mais elle entend bien que cet emprunt sera le premier et le dernier, et elle exige qu'il lui soit garanti par les administrateurs du Crédit, pour la somme que chacun d'eux voudra souscrire jusqu'à concurrence de la totalité de l'emprunt. C'est ainsi qu'au bas de l'arrêté de la Banque, le duc Galiera engage sa signature pour 12 millions, MM. Péreire, pour 10 millions, puis le baron Sellière, la maison Mallet, etc., etc.

Je n'ai pas à vous apprendre la mort si inattendue et si regrettable de M. Fould. C'est aujourd'hui que ses restes arrivent à Paris, et c'est lundi que les funérailles auront lieu en grande pompe.

L'Empereur est toujours à Biarritz qu'il quittera le 18 pour venir faire les honneurs de Paris à l'Empereur d'Autriche attendu vers le 21 ou le 22. L'Impératrice Elisabeth, fort souffrante, s'est excusée par lettre autographe auprès de l'Impératrice Eugénie de ne pouvoir venir.

Les journaux vous apprendront, en termes fort réservés, l'accident qui a eu lieu à Biarritz, et qui pouvait devenir un malheur irréparable. Une barque transportant l'Impératrice, le Prince Impérial avec des personnes de leur suite, a chaviré près de Saint-Jean de Luz. Le pilote a péri, brisé contre les rochers. L'Impératrice, tombée à l'eau avec son fils et excellente nageuse, a pu se retirer elle-même de ce danger, tandis que les marins sauvaient le Prince Impérial. La santé de ce dernier, si cruellement éprouvée depuis quelque temps, subit l'influence de ces secousses et se remet avec peine, sans cependant inspirer de sérieuses inquiétudes. Quant à l'Empereur, quoi qu'en dise la malveillance, il se porte bien, fait de longues promenades à pied, et s'occupe très-activement et très assiduement des graves questions qui intéressent l'avenir de la France.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Par Iradé Impérial:

M. le Docteur Naum, professeur d'ophtalmologie et de clinique ophtalmologique à la faculté Impériale de Médecine, a été élevé, en récompense de ses services, au grade de Sanié et nommé en même temps officier du Medjidié.

—

Sélim effendi, récemment nommé *muavin* de la Municipalité, a pris possession de son poste depuis quelques jours. Il faut espérer qu'il ne négligera rien pour donner une nouvelle impulsion à l'expédition des affaires qui étaient restées en retard pendant que ce poste était vacant.

—

L'aviso à vapeur *Izzeddin*, commandé par le capitaine Hassan bey, est parti hier soir de notre port pour l'île de Crète, ayant à son bord S. Exc. Djemil pacha, aide-de-champ de S. M. I. le Sultan.

—

La frégate à hélice *Ertogroul*, est également parti pour Candie avec des troupes et des munitions de guerre.

—

A Simidji-sokak, un grec s'est pris de querelle avec un juif. Des paroles on est venu aux voies de fait. Le grec qui tenait un bâton à la main frappa si violemment le pauvre juif qu'il lui cassa deux doigts. Il prit ensuite la fuite. La police est à sa recherche.

—

Deux juifs de Has-keui, se querellaient samedi dernier. L'un d'eux voulant mettre fin à cette dispute, frappa son adversaire d'un coup de fer et lui fendit le nez. L'agresseur fût arrêté et conduit au poste.

—

Lundi, vers midi, un sujet Italien faillit tuer d'un coup de pistolet un employé de la chancellerie hellénique, mais heureusement la capsule ne prit pas feu. L'Italien fut arrêté et envoyé à sa chancellerie. Interrogé par son autorité, il déclara avoir réellement voulu tuer cet employé, parce qu'il a séduit sa sœur, âgée de 14 ans, et qu'il refuse maintenant de l'épouser comme il le lui aurait promis. Le procès s'instruit devant les deux chancelleries. En attendant, l'Italien a été relâché.

—

Le garçon d'un café, sis à Foundoukli, ayant renversé une lampe éclairée à l'huile de pétrole, le feu a pris à ses habits, et sans le secours des voisins, ce pauvre jeune homme aurait été la proie des flammes.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société, aura lieu vendredi prochain le 25 octobre, à une heure précise de l'après-midi.

Le Secrétaire-général,

Dr J. DE CASTRO.

ADMINISTRATION DU
CHIRKET-I-HAIRIÉ

AVIS.

Par suite de la décroissance des jours, les premiers départs du Haut Bosphore, ainsi que de la côte d'Asie et d'Arnaout keuï au pont, auront lieu à 1 h. 1/2 à la turque à partir du jeudi prochain.

L'ADMINISTRATION DU JOURNAL
La Turquie

Prévient MM. les Négociants que pouleur éviter des dérangements et des pertes d'un temps souvent précieux, elle vient de s'entendre avec l'Agence d'Affaires Commerciales et Industrielles de Galata, rue Voïvoda 15, en face la Bourse, pour recevoir toutes les annonces, avis et travaux de ville que l'on pourrait avoir à lui remettre.

---

cre par des paroles une défiance capable de se porter à de tels soupçons? Il en devinait confusément l'origine, et il comprenait que cette défiance, envenimée par les souvenirs du passé, était incurable. Le sentiment de l'irréparable, l'orgueil révolté, l'indignation même de l'injustice, ne lui avaient montré qu'un refuge possible : c'était celui où il venait se jeter.

La comtesse de Camors et Mme de Tècle n'apprirent que par leurs gens et par le public l'installation du comte dans une maison de campagne qu'il avait louée à peu de distance du château de Campvallon. Après avoir écrit dix lettres qu'il avait toutes brûlées, il s'était décidé à un silence obsolu. Elles tremblèrent quelque temps qu'il ne leur prît son fils. Il y pensa; mais c'était une sorte de vengeance qu'il dédaigna.

Cette installation, qui affichait hautement les relations de M. de Camors avec Mme de Campvallon, fit sensation dans le monde parisien, où elle ne tarda pas à être connue; elle y souleva de nouveau, on peut s'en souvenir, d'étranges rumeurs. M. de Camors ne les ignora pas, et les méprisa. Sa fierté, qui était alors exaspérée par une irritation farouche, se plut à défier l'opinion, se promettant d'ailleurs d'en triompher aisément. M. de Camors savait qu'il n'est pas de situation qu'on ne puisse imposer au monde avec de l'audace et de l'argent.

A dater de cette époque, il reprit énergiquement la suite de sa vie, ses habitudes, ses travaux, ses pensées d'avenir. Mme de Campvallon, initiée à tous ses projets, y ajoutait les siens, et tous deux s'occupèrent d'organiser à l'avance leurs deux existences désormais confondues pour toujours. La fortune personnelle de Camors unie à celle de la marquise ne laissait aucune limite aux fantaisies qui pouvaient tenter leur imagination. Ils convinrent d'habiter séparément à Paris; mais le salon de la marquise leur serait commun : leurs deux prestiges y rayonneraient à la fois, et en feraient un centre social d'une influence souveraine. La marquise y régnerait avec la splendeur de sa personne sur le monde des lettres, des arts et de la politique; Camors y trouverait des moyens d'action qui ne pouvaient manquer d'accélérer les hautes destinées auxquelles ses talens et son ambition l'appelaient. C'était enfin la vie qui leur était apparue, à l'origine de leur liaison, comme une sorte d'idéal du bonheur humain, celle de deux êtres supérieurs se partageant fièrement au-dessus de la foule toutes les voluptés de la terre, les ivresses de la passion et les émotions de la puissance. L'éclat d'une telle vie serait la vengeance de Camors, et forcerait à d'amers regrets celles qui avaient osé le méconnaître.

Le deuil encore si récent de la marquise leur commandait cependant d'ajourner la réalisation de ce rêve, s'ils ne voulaient pas heurter trop violemment la conscience publique. Ils le sentirent, et résolurent de voyager pendant quelques mois avant de rentrer à Paris. Le temps qui se passa dans leurs conbinaisons d'avenir et dans les préparatifs de ce voyege fut pour Mme de Campvallon le moment le plus doux de sa vie. Elle goûtait enfin dans sa plénitude une intimité si longtemps troublée, et dont le charme, à la vérité, était grand, car son amant, comme pour lui faire oublier un instant d'abandon, y prodiguait avec les grâces infinies de son esprit les effusions d'une tendresse exaltée. Il apportait en même temps à ses études particulières, cemme à leurs projets communs, une ardeur, un feu qui éclatait sur son front, dans ses yeux, et qui semblait rehausser encore sa virile beauté.

Il lui arrivait souvent, après avoir quitté la marquise dans la soirée, de travailler fort tard chez lui, et quelquefois jusqu'au matin. Une nuit, peu de temps avant le jour qu'ils avaient fixé pour leur départ, le domestique particulier du comte, qui couchait au-dessous de la chambre de son maître, entendit un bruit qui l'alarma. Il monta à la hâte et trouva M. de Camors étendu sans mouvement sur le parquet au pied de sa table de travail. Ce domestique, nommé Daniel, avait toute la confiance de Camors, et il l'aimait de cette affection singulière que les natures fortes inspirent souvent à leurs inférieurs. Il envoya chercher Mme de Campvallon. Elle accourut bientôt après. M. de Camors, revenu de son évanouissement, mais fort pâle, marchait à travers sa chambre quand elle entra. Il parut contrarié de la voir, et gronda assez vivement son domestique pour son zèle malavisé. Il avait eu simplement, dit-il, un de ces vertiges auxquels il était sujet. Mme de Campvallon se retira presque aussitôt, après l'avoir supplié de ne plus se livrer à ces excès de travail.

Quand il vint chez elle le lendemain, elle ne put être surprise de l'abattement dont sa physionomie était empreinte, et qu'elle attribuait à la secousse qu'il avait éprouvée dans la nuit; mais lorsqu'elle lui parla de leur prochain départ, elle fut étonnée et même alarmée de sa réponse : — Différons un peu, je vous prie, lui dit-il, je ne me sens pas en état de voyager.

Les jours se passèrent. Il ne fit plus aucune allusion à ce voyage. Il était sombre, silencieux, glacial. L'ardeur active et comme fiévreuse qui avait animé jusque-là sa vie, son langage, ses yeux, était brusquement tombée. Un symptôme qui inquiéta la marquise entre tous, ce fut le désœuvrement absolu auquel il s'abandonna. Il la quittait le soir de bonne heure. Daniel dit à la marquise que le comte ne travaillait pas et qu'il l'entendait marcher une partie de la nuit. En même temps sa santé s'altérait visiblement.

La marquise se décida un jour à l'interroger, Comme ils se promenaient tous deux dans le parc : — Vous me cachez quelque chose, lui dit-elle. Vous souffrez, mon ami,.. qu'avez-vous?

— Je n'ai rien.

— Je vous en prie.

— Je n'ai rien, répéta-t-il avec plus de force.

— Est-ce votre fils que vous regrettez?

— Je ne regrette rien.

Après quelques pas faits en silence. — Quand je pense, reprit il subitement, qu'il y a quelqu'un au monde qui m'a traité de lâche... car j'entends toujours ce mot-là à mon oreille!... qui m'a traité de lâche... et qui le croit comme il l'a dit... et qui le croira toujours!... Si c'était un homme, cela irait tout seul! mais c'est une femme! — Après cette explosion soudaine, il se tut.

— Eh bien! que voulez-vous? dit la marquise qui demandez vous avec une sorte d'emportement. Voulez vous que j'aille lui dire la vérité?... lui dire que vous étiez prêt à la défendre contre moi?... que vous l'aimez et que vous me haïssez? Si c'est là ce que vous voulez, dites le!... Je crois que j'en serais capable, tant cette vie devient impossible!

(*Sera continué*)

VARIÉTÉS.

Nous lisons dans le *Nouvelliste de Marseille* :

« Vendredi dernier, dans la matinée, trois individus de sinistre apparence se présentèrent à la grille de la campagne dite des Cailles, située au quartier de Saint-Jean-du-Désert, au lieu nommé les Quatre-Chemins-des Caillons. Ces individus frappèrent à la grille, demandant à entrer pour se reposer, parce qu'ils étaient, disaient ils, exténués de fatigue. M. Cayol fils cadet, propriétaire de cette campagne, se trouvant en ville, son épouse était seule avec une domestique. Par sage et prudente précaution, Mme Cayol défendit à sa domestique d'ouvrir le portail, s'approcha elle-même de la grille et demanda à ces hommes de quoi ils avaient besoin. Nous avons soif et demandons à boire, répondirent ils, Mme Cayol fit alors apporter de l'eau, qu'elle leur remit en la faisant passer à travers les barreaux de la grille.

» Après avoir satisfait leur prétendu besoin, ces quidams s'éloignèrent en murmurant des paroles inintelligibles sous forme de remerciments.

» Dans l'après-midi de la même journée, ces individus vinrent de nouveau sonner à la grille, demandant encore à boire ; la dame Cayol se présenta à eux, leur disant qui sa campagne n'était pas une auberge, et que s'ils avaient besoin de boire ils n'avaient qu'à aller au cabaret le plus voisin, et se retira. Cette réponse lui attira un concert d'invectives ; Mme Cayol s'aperçut que les voix paraissaient plus nourries que dans la matinée; voulant s'assurer de ce fait, cette courageuse dame s'arma d'un revolver, descendit par la cuisine dans une cave dont le soupirail prend jour sur le chemin ; de cet observatoire, Mme Cayol put se convaincre qu'elle ne s'était pas trompée; le matin, ils n'étaient que trois, et elle en compta huit; elle fit même la remarque qu'un tout jeune homme déguenillé, qu'ils appelaient le Parisien, paraissait être le chef de la bande.

» Cette dame, dont nous ne saurions trop louer le courage et le sang froid, remonta, et se présentant à la grille, elle leur intima l'ordre de poursuivre leur chemin ; mais les malfaiteurs, au lieu d'obtempérer à cette injonction, recommencèrent à vomir des imprécations contre les riches qui laissent le pauvre monde mourir de faim, etc., ajoutant qu'il leur serait facile, s'ils le voulaient, d'escalader les murs et d'entrer dans la campagne. Alors l'intrépide dame arma son revolver, leur annonçant qu'elle n'hésiterait pas à faire feu sur ceux d'entre eux qui essaieraient d'enjamber la muraille. Devant l'énergique résolution qu'exprimait Mme Cayol, les malfaiteurs se retirèrent en continuant à débiter des invectives et des grossièretés, et tout rentra dans l'ordre habituel.

» La soirée se passa tranquillement ; on n'entendit pas le moindre mouvement, et le lendemain matin M. Cayol fils cadet, armé de son fusil, alla faire une tournée dans le bois de pins appartenant à Mme Chabert, qui est limitrophe de sa campagne. Dans cette tournée, M. Cayol n'aperçut personne et les époux Cayol demeurèrent convaincus que les malfaiteurs étaient allés tenter fortune ailleurs. Plein de sécurité, M. Cayol fils cadet vint en ville pour vaquer aux affaires de son commerce ; mais à peine était-il parti que les individus se montrèrent sur la lisière du bois. Mme Cayol, qui ne cessait d'observer, les aperçut ; elle fit alors partir la domestique pour la ville, envoyant à son mari le révolver, en lui faisant recommander de ne pas revenir trop tard.

» En recevant cet avis, M. Cayol fils cadet se rendit immédiatement chez M. le commissaire de police de l'arrondissement pour lui faire le récit des circonstances de la veille ; ce magistrat engagea M. Cayol à rentrer au plus tôt chez lui, lui donnant pour escorte deux agents en bourgeois, lesquels mirent pied à terre au village, s'adjoignirent le garde champêtre et se rendirent tous les trois séparément à la campagne menacée.

» Une battue dans le bois fut organisée. M. Cayol fils cadet, son beau frère, les deux agents et le garde champêtre parcoururent la pinède de Mme Chabert.

» Dans cette battue, un des agents de police avisa un individu qui paraissait être en vedette ; il s'approcha de lui d'une manière indifférente, lui adressant quelques paroles banales sur le temps et le manque de pluie ; puis, quand il fut près de l'individu, il lui demanda ce qu'il faisait là. L'inconnu lui répondit qu'il était de se promener et, haussant la voix, probablement pour avertir ses complices, lui dit qu'il était surpris de sa demande et de quel droit il le questionnait. — Du droit que la loi nous donne, répondit le garde-champêtre en intervenant soudain et en lui montrant sa plaque. Le malfaiteur, se voyant en présence de deux agents de la force publique, se troubla, chercha à gagner le large ; mais l'agent de police et le garde-champêtre le mirent en état d'arrestation et il fut solidement garrotté à un banc ; puis ils l'interrogèrent et apprirent, malgré ses réticences, le lieu où se réfugiaient ses complices.

» Ces braves gens se mirent de nouveau en campagne, et quelques heures après ils rentraient en ville ayant eu le bonheur de capturer la bande entière, composée de huit individus armés de pistolets, de poignards et de sifflets.

» Conduits devant M. Gautier, commissaire de police du 11e arrondissement, cinq de ces individus composant la bande ont été reconnus pour avoir subi plusieurs condamnations pour vols. Dans cet interrogatoire, l'un de ces misérables a avoué que leur association avait été formée dans le but de faire un coup de main sur la campagne Cayol, ainsi que sur celle de M. Brunet, négociant en denrées coloniales, et qu'ils voulaient assommer et voler un berger qu'ils savaient posséder chez lui une somme de 3,000 fr.

» Ces malfaiteurs ont été écroués à la maison d'arrêt. La justice informe.

» On nous assure qu'on ne saurait trop donner d'éloges aux agents de police et au garde-champêtre pour l'intelligence, le sang-froid et le courage qu'ils ont montrés dans l'accomplissement de leur mandat. »

—

Le journal *l'Abbevillois* raconte en ces termes une plaisante aventure qui vient d'arriver à Woignarue :

« Un cultivateur de cette commune, pris un de ces derniers jours de la fantaisie d'aller se baigner, se dirigea vers les anciennes casernes de douaniers d'Autebut. On sait que cet endroit est tout à fait solitaire, et qu'à l'exception d'une ferme isolée, il faut faire près d'une demi-lieue dans tous les sens pour trouver une habitation. Notre homme pouvait donc sans scrupule, et sans crainte d'être aperçu, se baigner *au naturel*. Il ôta ses vêtements, les déposa sur les galets, et pendant qu'il se séchait, il s'assit tout auprès et fuma sa pipe. Le flot venant mourir à ses pieds semblait l'engager ainsi à goûter au plus vite les délices du bain.

» Notre baigneur ne résista pas longtemps à de telles séductions, et, avant même que sa pipe fût achevée, il la déposa sur ses habits et se lança dans l'Océan.

» Quand il s'en fut donné à cœur joie, il revint sur le rivage. Là une surprise bien pénible l'attendait.

» A la place de ses vêtements, il ne trouva plus qu'un monceau de cendres. Sa pipe non éteinte y avait mis le feu.

» Le premier moment d'émotion passé, le nouveau saint Jean pensa qu'il fallait bien prendre un parti, et qu'il aurait beau attendre, ses habits ne reviendraient pas à leur forme première.

» Il se mit donc à courir à travers champs, dans la direction de sa maison, se cachant avec soin derrière les rideaux d'arbres et les voyettes pour se dérober à tous les regards. En sortant d'une pièce d'avoine, il tombe au millieu d'une troupe de gamins qui gardaient les vaches. L'infortuné aurait bien voulu leur emprunter au moins une cravate, mais les bambins effrayés se sauvèrent plus morts que vifs, poussant des cris affreux et disant partout que le diable venait de leur apparaître.

» Enfin, couvert de sueur, il arriva chez lui. Il escalada une haie d'épines dont les pointes aiguës le piquèrent en maint en droit, entra dans sa cuisine comme un ouragan qui s'engouffre dans une cheminée. Sa femme vaquait alors aux soins du ménage. Saisie d'une terreur subite à la vue de ce visiteur inattendu, elle se sauva à son tour. Ce n'est pas sans peine que notre homme parvint enfin à se faire reconnaître. »

—

M. Marinoni vient d'installer à l'imprimerie du *Petit Journal*, 61, rue Lafayette, une machine de son invention imprimant 660 journaux par minute, et qui laisse bien loin derrière elle toutes les presses américaines, regardées jusqu'à ce jour comme le dernier mot de la mécanique.

L'imprimerie du *Petit Journal*, qui est dirigée par M. Marinoni, sera munie de quatre de ces puissantes machines, qui lui fourniront 144,000 exemplaires à l'heure.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 22 octobre	34	40
Clôture du 22 octobre	34	34

Constantinople. 22 octobre.

Coloniaux.—Dans la huitaine qui vient de s'écouler il n'y a pas eu à signaler aucune reprise, les prix se maintiennent presque les mêmes. Il a été placé environ 1,200 sacs café et 1,000 barriques sucre.

Stock café 7 000 sacs sucre 6,000 barriques.

Cotons. — Toutes les ventes d'environ 500 balles ont été faites pour la consommation locale et pour la mer-noire. Stock environ 500 balles.

Alcools.— Depôts Rhum d'Amérique barriques 600 Esprit 800.

Ventes Rhum barriques 150 Alcool 200.

Céréales.— Manquent Prix fermes.

Prix des céréales.

	Pias.	en Mé.	
Blés durs Kustendjé	36	38	
» » Burgas	35	36	20
» » Baltchik	34	—	
» » Samsoun	36	36	20
» » Ismaïl	—	—	
» » Varna	34	36	
» » Bessarabie	36	38	
» » Galatz	37	37	20
» » Matzin	—	—	
Blés tend. Roumelie	—	—	
» » Odessa	—	—	
» » Ibraila	33	34	
» » Galatz	36	36	20
» » Bourgas	32	33	
» » Varna	32	33	
» » Baltchik	33	—	
» » Taganrok	—	—	
» » Berdianska	—	—	
Orges Roumélie	15	16	
» Anatoli	—	—	
Maïs Danube	18	20	
» Roumélie	—	—	
» Anatolie	—	—	

Dans cette huitaine nous avons eu encore une hausse sur les farines. Il a été vendu environ 10000 sacs de différentes qualités aux prix ci-dessous.

Stock. – Odessa 8,000 sacs Danube 8,000.

Les prix des farines sont les suivants :

Les farines d'Odessa	170—162—152
Sténia	140—132
Prinkipo.	— —
Danube	145—140—135
Samsoun	—

NOLISSEMENTS.

Constantinople le 22 octobre.

Nous avons eu encore dans cette huitaine un grand nombre de navires arrivés de la Méditerranée presque tous prénolisés. Les disponibles manquent et surtout pour l'Angleterre pour où les nolis sont soutenus. Frêts pratiqués dans la huitaine.

Samsoun pour Méditerranée fr. 4 1|2 Afrique 4 3|4 5 et Marseille directement 4 7|8 la charge.

Berdianska Marianopol pour le R. U. sch. 82|6 à 86 le ton,

Nicolaeff pour le R. U. sch. 75 à 78 ton. suif id. pour Marseille fr. 5 1|4 la charge ou Cette fr. 5 3|8 la charge pavillon hellenique.

Danube pour le R. U. sch. 14 le qr.

Soulina Kustendjé pour le R. U. sch. 9|3 sch. 10 le qr. Marseille fr. 5 la charge.

Roumélie mer-noire pour le R. U sch. 9|6 à 9 le qr. Méditerranée fr. 4 4 3|8 la charge

id. pour le R. U sch. 8|6 8|9 à livrer.

Constantinople pour Liverpool sch. 9 à 9|3 le qr. par. vapeur.

id. échelles de Marmara, Enos pour Méditerranée fr 3 3|4 4 Algérie 44 1|4 Oran 4 1|4 4 3|4 la charge

Odessa pour Méditerranée fr. 4 3|4 à 5 Nicolaeff fr. 5 1|4 à 5 5|8 la charge pavillon russe.

—

Odessa, 7|19 octobre.

Sons l'influence des nouvelles favorables de l'étranger notre marché aux céréales a continué à présenter durant cette huitaine un aspect très animé, ce qui a produit une nouvelle hausse d'un demi rouble environ par chetw sur les prix des grains et du seigle Depuis hier pourtant nous sommes plus calmes par suite des dernières nouvelles de Londres annonçant une légère baisse des prix sur cette place.

	Ventes du 20/2 au 7/19 oct.			Cote selon qualité.	
Blé tendre	8000 Ch. de R.	11 50	à 14 75	R. 11 50	à R. 15 —
Sandomirca	2000 »	14 25	14 75	» 11 50	» 15 —
Chirca	10600 »	12 25	11 20	» 13 50	» 14 25
Blés durs	5000 »	11 75	15 50	» 12 75	» 15 50
Seigle	6000 »	8 50	8 75	» 8 75	» 9 50
Maïs	— »	—	—	» 7 75	» 8 —
Orge	— »	—	—	» 5 75	» 6 —
Avoine	1000 »	—	7 20	» 4 20	» 4 50
Graine de lin, nette,	— »	—	—	» 15 50	» 15 75
id. chargée, environ 10 % 15% corps étrangers	500 »	15 —	—	» 12 75	» 15 —
Ravison	— »	—	—	» 6 50	» 7 —
Millet	— »	—	—	» —	» —
Colza	— »	—	—	» 10 25	» 10 50

Laines mérinos lavées se côtent R. 26 pour les bonnes bergeries et R 28 pour les bergeries de renommée suifs se côtent R. 4 80 marchandise prompte et R. 4 70 livraison octobre avec R. 3 arrhes.

Frêts plus fermes 60| d'ici, et 72|6 de Nicolaeff pour le R U. Navires disponibles manquent.

AFFRETEMENTS.

de Nicolaeff pour R. U. sch 65 p T. S.
Marseille fr. 37|8 par charge blé.
de Nicolaeff pour R. U sch. 71|3 p. T. S.
R. U. sch. 55 p. T. S.
id. sch. 60 p. T S.

R. U. de Lisbonne ou Port direct du Continent. [sch. 45|
de Nicolaeff pour R. U. sch. 72|6.
Port direct du Continent sch. 75

BOURSE D'ODESSA

Odessa, 6|18 octobre.

Londres	721	25
Paris	—	—
Marseille	319	48 3/4

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 21 Octobre.

TRÉBISONDE bat. à vap. aut. *Messino*, cap, Radeglta, div. marchandises.
— bat. à vap. ott. *Touna*, cap. Seiglio, diverses marchandises.
CARDIFF bat. à vap angl *Palmyra*, cap. Partridje ayant touché, Gibraltar et Dardanelles, div. marchandises.
ALEXANDRIE bat. à vap. aut *Vulcan*, cap. Florio, ayant touché Yaffa, Caiffa, Beyrouth, Larraca, Chio, Smyrne, Metelin, Tenedos, Dardanelles et Galipoli, div. marchandises et 300 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 21 Octobre.

MARSEILLE bat. à vap. ang. *Frederik*, cap. Agard div, marchandires.
— bat. à vap. russe. *Boug*, cap. Allemaud, div. marchandises
TRÉBISONDE bat. à vap. des Mess. Imp. *Simois*, cap. Baubé.
DANUBE bat. à vap. des Mess. Imp. *Taurus*, cap. Lallemand, div. marchandises.

BATIMENTS A VOILES

Arrivés dans le port du 21 Octobre.

NEWCASTLE br. ital. *Matutino* capit. Stagno, charon de terre
LIVERPOOL bar. ital *Concezione*, capit. Scarpato, charbon de terre.
MARSEILLE br. ital. *Poli*, cap. Chiessa, lest.
— br. hell. *Marie A. Vagliano*. cap. Cambises,
— bar. ang. *Warrior*, cap. Turnbull. lest.
— br. hell. *Mihail*, cap. Corantonis, lest.

DEPARTS des bât. à voile du 14 Octobre

MARSEILLE br. ital. *Florida*, cap. E. Valle, blé.
— br. hell. *Gohed*. cap. Glika, blé
— br. hell. *Nirefs*, cap. Diakides, blé.
— br. hell. *Yeorghios*, cap. Marcos. blé.
— br. hell. *Panaia*, cap. Nicolaoe, blé.
— br. hell. *Gloria*, cap. Montabio, blé.
— br. ital. *Accidente*, cap. Chiesa, blé.
— br. ital. *Raro*, cap. Schiafino. blé.
— br hell. *Armonia*, cap Stamatin, blé.
— bar. ital. *Il Principio*, cap. Bellondo blé.
— br. ital. *Cartolla*, cap. Cignoni, blé.
— bar fran. *Jacque Caurtier*, cap. Guguen, »
ANGLETERRE bar. ital. *Pio*, cap Valle, blé.
ALMOUTHF bar. nor *Viator*, cap. Lorensen, blé,
— bar. ang *Mary Sparth*, cap. Hutkinson.
SOULINA bar. ital. *Corriere d'Italia*, cap. Molinari,
— brr ital. *Unico*, cap. Dodero, lest.
— trois-mats ital. *S. Ciriaco*, cap. Bellone, lest
AZOFF trois-mats aut. *Deodato Mimbelli*, cap. Scarich, divr marchandises.
DANUBE br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Nicolaidis, lest
— br. hell *Hidra*, cap. Nicolaidhi, lest,
— br. ang. *Selskar*, cap. Fisher, lest.
TAGANROK bar. russe, *Speranza Theotocou*, capit. G. Lascaratos, lest

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 16

BERDIANSKA bar. ital. *Fiera Mosca*, capit. Nicola Mortola, blé.
MARIANOPOL br. hell, *Arghousta*, capit. Andonis Mihalitzianos, blé.
IBRAILE br. hell. *Anghelico*, cap. Tambassio, blé.
— br. hell *Tris Adhelfes*, cap. Banazzis, blé.
VARNA br. hell *A. Sophia*, cap. Pangiesko, blé.

du 17

KUSTENDJÉ br. hell. *Ellas*, cap. Papapetros. blé.
— bar. ital *Associazione Chiavari*, cap. Dodero
— bar ital. *Aporti*, cap Preve, blé.
— bar. ital. *Fede*, cap. Ravena, blé.
— bar. aut. *Esthe*, cap. Busanich, blé.
VARNA br. hell. *Evanghelistria*, cap. Papadopoulo,
— br. hell. *Placo Santo*, cap. Dritzas, blé.
— br. ital. *Azzoff*, cap. Crovetto, blé.

du 18

ODESSA bar. ital. *Italia Libera*, cap Olivarl. blé.
IBRAILE br. hell *Athina*. cap. Podharas, blé.
— br. hell. *Ayos Nicolaos*, cap. Manoloudhis »
BOURGAS br. italien, *San Giuseppe*, capit. Antonio Massone, blé.
VARNA br. hell. A, *Nicolaos*. cap. Pakis, blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 13

de SOULINA pour Marseille, br. aut. *Genio*, capit. G. Randice, blé.
de IBRAILA pour Marseille, br. ital. *Providenza*, capit. Boucone, blé
— pour Castelmare, br. hell. *Tessalia*, capitain Dhiacomopoulos, blé.
— pour Marseille br. hell. *Aspassia*, capitaine Papayani, blé.
— pour Marseille br. hell. *Alexandros*, capit. Panayotacos, blé.
de MARIANOPOL pour Falmouth, br. angl. *Northumbria*, cap. Melburn, blé.
de NICOLAFEF pour Falmouth bar. autrichien, *Diva*, cap. Simonich, blé.
— bar. aut. *Mimi*, cap. Suich, graine de lin.
— pour Marseille bark autr. *Plood*, cap. Tarabuchia Giovanni, blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. sued. *Hermelin* cap. Petersen, blé.
— pour Marseille br. hell. *Ayos Marcos*, cap. Dracopoulos, blé.
— pour Marseille br. hell. *Aspassia*, capitaine Siciliauos, blé.
— pour Marseille br. hell. *Neos Stilianos*, cap. Caracazanis. blé.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 22 OCTOBRE 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	920	—
» 2me qualité	»	780	—
» Moka, l'oke	»	15 20	16
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	265	270
» pilé id.	»	—	—
» pilé de Hollande	»	219	220
» d'Havane en caisse	»	190	195
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 10	5 20
Girofles	»	5 20	5
Canelle	»	25	—
Indigo Bengale	»	125	150
» Madras	»	80	90
Cochenille Argentine	»	70	—
» morellane	»	60	65
» humide	»	40	50
Noix muscade	»	22	—
Camphre	»	25	—
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	48	80
Bois de Campêche, le quint.	»	45	46
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	—
» id. 2e id.	»	55	—
Charbon, New-Castle tonneau	Sh.	29	—
» Liverpool	»	27 6	—
» Cardiff	»	28	—
Etain, le quintal	P.	700	—
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	6 29	7
Vitres	Fr.	18	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	145	—
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	165
Fer-Blanc, les deux caisses	»	550	—
Zinc en feuilles No 6 à 12, les 100 ok	Fr.	105 20	106
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	175	—
Fil de fer de Trieste	»	65	—
Fer en barres assorties	P.	64	—
» masses pour clous	»	74	75
» en feuilles 1/14	»	104 20	105

Fer en cercles	P.	92	93
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties no 15 à 48 les 50 kilog	P.	93	94
Soufre d'Italie le quintal		56	—
Céruse de Gènes, les 2 caisses	Fr.	54 20	55
» de Belgique	»	55	56
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 11 galons	L. t.	1	—
Alcool américain les 16 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse	»	65	—
» qualité inférieure	»	12	—
Vin de France la bordelaise	»	85	115
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	47	48
» des Indes	P.	205	—
Bougies Steariques de Marseille le 10 kilog	»	109	111
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	—	—
» de Trieste	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	9 10
Suif	»	9 20	10
Beurre de Russie	»	10 30	11
Caviar, 1re qualité	»	24	28
» 2e qualité	»	18	—
Semelle de France, Chat. Ren femelle l'ok.	Fr.	5 75	—
» » mâle	»	5 45	—
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 25	—
» » 2e qual.	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	—
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	75	—
» Veaux cires (de 14 kilog.)	»	10	10 20
Coton filé, Water No 8/14 le paquet	P.	57	60
» id. 12/20 id.	»	62	64
» id. 16/24 id.	»	65	68
» id. 20/30 id.	»	70	74
» id. extra 8/14 id.	»	70	72
» id. 12/20 id.	»	74	76
» id. 16/24 id.	»	78	82
» id. 20/30 id.	»	85	90

L. T. 104

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» No 1	»	—	—
» No 2	»	—	-
» No 3	»	—	—
Selle de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» No 1	»	—	—
» No 2	»	—	—
» No 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11 12. Prix de Brousse	»	560	570
Cocons de Brousse secs l'oke.	P	85	115
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

L. T. 100

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	45	50
» mince	»	14	15
» Turquie 3 à 4.	»	25	26
» mince	»	12	13
Galles noires, l'oke	»	12	12 20
» vertes et blanches	»	8	8 20
Graine jaune Angora	»	15	—
» » Kaïsser	»	14	14 20
» » Kiuroum	»	10	11 20
Skilip	»	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	11 20	12
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	6 20	7
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4	4 10
» de Mouton les 2 pièces	»	15	15 10
» d'Agneau secs la pair	»	—	—
Laines de Chevron d'Angora	»	30	31
» de Bey-Bazar	»	31	32
Huile de Rose pure le metico surfin	»	19	21
Scammonée 1re qual.	»	450	500

Opium Kara-Hissar l'oke 1er qualité.	P	250	—
Gomme Adragante, assortie	»	27	30
» Adragante en feuilles	»	45	48
» Arabique assortie	»	—	—
Cuivre de Tocat	»	9	10
« de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	24	—
« d'Anatolie	»	24	24 10
Sésame de Roumelie, l'oke	»	3 5	3 20
Graine de lin de Roumelie 20 oques le kilé	»	58	59
» d'Anatolie	»	—	—
Huile d'olive Métélin, Aïvali, l'oke	»	8 20	9 20
» de Crète.	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	6	—
» de Voutla	»	5	—
» de Tcesmé, noir	»	6	—
» de Sultanine	»	5	—
Mastic de Chio	»	—	—
Coton Georgie	»	5 20	9
» Adana	»	6 30	7
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	5 30	5 20
Noisettes de Kerassonda le quintal	»	—	—
Encens, quint.	»	—	—
Safranum l'oke	»	—	—
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 30	4
« Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Tenédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	
Savon de Candie	»	—	
» de Métélin	»	4	5

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 255 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de :

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotes des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ; 50,000 ; 40,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	500,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	500,000
Credit mob. 1858, »	4	»	250,000
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000
Prince Salm »	2	»	40,000
Prince Clary, tirages	2	Florins	25,000
Saint Genois »	1	»	50,000
Palfi »	1	»	40,000
Waldstein »	5	»	25,000
Rudolf »	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 22 ½ Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins : 250,000 ; 25,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5.000 ; 2,000 ; 1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.— GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise halcine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Patisserie Parisienne

Rue Hamal-Bachi, 14, dans la cour PÉRA.

Spécialité de Brioches de Paris

M. E. CORPECHOT élève de la maison *Frascati*, a l'honneur d'informer, qu'il vient d'établir un four pour la Pâtisserie.

On trouvera sur le pont, au départ et à l'arrivée des bateaux à un assortiment de Brioches, Galette de ménage, Pain de la Mecque, etc. Tous les jours à heures fixes, les garçons de la Maison, porteront dans les comptoirs et magasins, un assortiment de Patisserie. Exécution sur commande, de toute espèce de patisserie, Tourtes, Vol-au-vent, Franchipane, Gateaux pour thé, Biscuits de Savoie, Choux à la crême, Savarins, Charlottes, Russes, Pâtés de volailles et aux truffes, etc.

PRIX MODERES

N. B. — Le costume des vendeurs de la maison est composé de la veste et tocque Blanches et Pantalon bleu.

FEUTRE POUR TOITURE

DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de pouille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

AVIS.

AUX PERSONNES qui ont besoin d'ARGENT

M. Richard achète et paie comptant tous les objets tels que : armes riches anciennes, sabres, fusils, pistolets, etc. ; porcelaines anciennes de Perse ou de Chine ; émaux byzantins ; pendules anciennes ; léyn-Idrik, vases, plateaux, aiguières, bassins en argent ou en cuivre ancien, gravé ou incrusté ; vieux livres sur parchemin ; anciens tapis riches du Khorassan ou de Perse, petits meubles turcs, grand coffres, petites tables, rahné en nacre et en bois incrustés, etc. ; enfin toutes les choses qui sont belles et anciennes. — Il paie comptant, et si on le désire, il se rendra à domicile.— S'adresser tous les jours de 8 h. du matin à midi.

Petit-Champ à Péra, Rue Mézarlik, N° 70, au second étage.

CAPSULES RAQUIN.

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, raanhia, mitico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89(pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays.

LEÇONS DE GREC, DE RUSSE ET DE FRANÇAIS.

S'adresser à la Direction du Journal.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine Galata,

BILLARD

neuf à vendre à très bon marché. Passage Crépin, N° 12, à Péra.

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves alimentaires. -- Huile d'Aix de Provence

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Jeudi 12/24 octobre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	Horloge de Jéni djami H. à la T	
6 55	12	1 30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek. Arnaut-keui.
7 55	18	2 30	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
9 25	6	4	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.)*
10 25	2	5	de Jenimahalé, Buyukd, Thérapia, Yénik, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach et Cabatach.
6 55	4	1 30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7 10	11	1 45	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk.
9 25	17	4	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vani-keui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6 55	5	1 30	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach.
7 40	14	2 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
8 25	8	3	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Béchihtach.
9 25	14	4	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach.
10 25	8	5	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 h. de la ligne de Buyukdere)
2 10	4	8	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
2 40	5	9	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque	N° du bateau	H. à la T	
8 40	14	3 15	pour Arnaoutkeui directement.
9 40	8	4 15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
8 40	5	3 15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
8 45	4	3 20	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdére,
12 55	2	8	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé.
2 55	12	9 30	pour Bechiktach, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénimahallé et Cavak. (les vendredis Beilerbey, Vanikeui et Bechictach excepté.)
2 25	14	9	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis*)
3 40	18	10 15	pour Bebek, Roum-His, Emirgh, Sténia, Yénikeui, Thérap, Buyukd, Yéni-mahallé.
3 55	4	10 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdére Yénimahallé
4 25	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
3 25	8	10	pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3/4, en touchant aussi Cabatach.)
4 25	14	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
4 55	8	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3 25	11	10	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-déré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
4 10	17	10 45	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibucly, Pachabaqtché, Beïcos, *(Les vendredis jusu'qà Buyakdéré.)*
4 40	5	11 15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque	
		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
7 10	1 45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
6 55	1 30	
8 10	2 45	de Yénimaballé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9 55	4 30	de Buyukdere, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9 10	3 45	de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
1 55	8 30	de Buyukdere, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt
2 10	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
3 25	10	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franq.	un Bat	
7 25	2 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé.
8 40	3 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukderé.
8 40	4	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
12 55	7 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
2 55	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yénimahallé.
3 55	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdere,
4 10	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukdére.
4 40	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 10/22 octobre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
7 25	16	2	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
7 25	10	2	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
2 55	10	9 30	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo Cartal et Pendik.
3 55	16	10 30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
7 25	un bateau	2	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2 25		9	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
8 55	un bateau	3 30	pour Proti, Antigone. Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
3 40		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

JEUDI, 24 OCTOBRE 1867 — 26 DJÉMAZI-UL-AKHIR 1284 de l'Hégire — JEUDI, 24 OCTOBRE 1867

2me Année. — N° 242.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p la ligne.
AVANT LES ANNONCES —Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS.— Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 24 octobre

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Havas.)

Florence, 23 octobre.

Garibaldi est arrivé à Foligno. On lui a interdit d'aller plus loin.

Le nouveau cabinet est formé :

Cialdini, président, ministre des affaires étrangères et de la guerre ;
Durando, intérieur ;
Vigliani, justice ;
Correnti, travaux publics ;
Depretis, finances.

Paris, 23 octobre.

L'Empereur d'Autriche est arrivé. Il a été reçu par l'Empereur des Français, le prince Napoléon, le prince Joachim Murat, le corps diplomatique, les ministres et les grands dignitaires.

L'Empereur François Joseph sur son passage aux boulevards, a été vivement acclamé.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

On lit dans l'*Evening Star*:

«La vigilance déployée l'hiver dernier par la police irlandaise, dit un correspondant de Dublin, a subitement recommencée. Les agents de police du voisinage de la ville sont armés de leurs coutelas ; on met des plaques à l'épreuve des balles sur une partie exposée de la principale caserne de police, dans la cour du château de Dublin. Dans les districts de la campagne, on continue à faire des arrestations de personnes suspectes. Deux hommes, ayant l'air de soldats américains, ne donnant point de renseignements satisfaisants sur leur compte, ont été arrêtés à Enniscorthy et ajournés pour l'enquête. »

—

C'est décidément le 19 novembre que se réunira le Parlement, pour voter les subsides nécessaires à l'expédition d'Abyssinie. Cette session supplémentaire durera trois semaines. (*International.*)

—

On écrit de Londres que la nouvelle de la retraite du comte Derby, répandue par un certain nombre de journaux, est inexacte.

Le *Morning-Post* se déclare autorisé à démentir formellement ce bruit dénué de fondement. (*Morning-Herald.*)

—

On lit dans le *Times*:

« Nous sommes autorisés à constater que le bruit de communications qui auraient été échangées entre lord Stanley et le gouvernement romain au sujet de l'Église catholique d'Irlande est dénué de tout fondement. »

—

On a prétendu que l'escadre anglaise mouillée à la Spezzia aurait reçu l'ordre de se rendre dans les eaux de Civita-Vecchia.

Nous avons tout lieu de croire que cette nouvelle est inexacte; on nous assure même que l'amiral anglais aurait reçu les instructions les plus positives pour éviter toute apparence d'immixtion dans les affaires italiennes, et l'ordre de ramener prochainement son escadre à Malte. (*Etendard.*)

—

Une correspondance de Londres nous apprend que la pluspart des italiens résidant en cette ville, se sont réunis en assemblée pour protester contre les paroles inconvenantes prononcées contre notre roi, par Ricciotti Garibaldi, dans le *meeting* tenu par la Société des réformistes. Une adresse signée par ces compatriotes a été transmise à S. M. le roi et elle contient d'énergiques protestation qui sans doute empêcheront désormais le fils du général que nous aimons tous, de renouveller le scandale auquel il vient de donner lieu si légèrement et si peu patriotiquement. (*Corresp. intern. italienne.*)

—

On annonce la prochaine nomination de plusieurs nouveaux préfets et l'on désigne déjà comme préfet de la ville d'Ancone, le sénateur Imbriani et de M. Elia à Novare. (*Italie*)

—

Le 8 courant a eu lieu au Palais Pitti, en présence de S. M. le roi et du général Cialdini, la reconciliation de S. Exc. M. le commandeur Rattazzi et de M. le marquis Pepoli, qui ont renoncé à leurs griefs réciproques et se sont loyalement serré la main. S. M. le roi qui a voulu lui-même servir de conciliateur a prouvé une fois de plus combien il a à cœur la bonne harmonie et l'union parmi les citoyens. Mme la princesse Rattazzi née Bonaparte Wyse, a pris part à cette réconciliation dont la nouvelle a été accueillie par la population de Florence, comme un bonheur pour la nation.

On doit aussi de justes éloges pour l'heureuse conclusion de cette conciliation à M. l'avocat B... de Florence, ami de M. le marquis Pepoli, (*Nazione.*)

—

Nous croyons savoir que le Nonce du Pape a communiqué au ministre des affaires étrangères la circulaire du cardinal Antonelli, que plusieurs journaux étrangers ont fait connaître en substance. (*Diritto.*)

—

La *Gazette de Florence* prête au Pape l'intention de s'embarquer à Civita-Vecchia pour l'Espagne, si les troupes italiennes envahissent le territoire pontifical.

—

Les protestations des divers corps de l'armée espagnole contre le manifeste du général Prim se multiplient dans les journaux des diverses provinces de la péninsule. (*Gazette de Madrid*).

—

La *Epoca* regarde comme certaine la prochaine abolition par l'Espagne des droits différentiels de pavillon.

—

L'empereur Alexandre est de retour de son voyage à Livadia. S. M. est arrivée à Tsarkoë-Selo le 13 après-midi. La Russie vient de donner son adhésion officielle à la convention internationale de Genève pour secours aux blessés. (*Patrie.*)

—

Le roi et la reine de Danemark n'iront pas assister, à Saint-Pétersbourg, au mariage du roi des Hellènes.

M. de Bille-Brahe, ministre du Danemark à Bruxelles, est nommé à Florence. Il vient de partir pour sa nouvelle destination. (*Pays*)

—

Une dépêche de Munich du 10 octobre, dit qu'à la suite d'un accord réciproque les fiançailles du roi de Bavière avec la duchesse Sophie ont été rompues. (*Wanderer.*)

—

Manoproprio de l'empereur d'Autriche donné comme réponse à l'adresse des 25 archevêques dans la question du concordat.

Mon cher Cardinal prince-évêque Pauscher !

L'adresse votée par les archevêques et évêques que vous avez assemblés en conférence dans les derniers jours de septembre de l'année courante, laquelle m'a été envoyée à ma cour de Jschle, a été remise de ma part au ministère responsable.

J'aime à apprécier le zèle pastoral et les bonnes intentions qui ont porté les évêques assemblés, à regarder comme un devoir de leur conscience de présenter une délaration solennelle pour la conservation des droits et des intérêts de l'église catholique, comme dans les années de 1849 et 1861 ; mais je sens le dévoir d'exprimer mes regrets que, au lieu de répondre, à mon attente et d'appuyer les efforts sérieux de mon gouvernement, dans les questions urgentes, et de favoriser leur solution avec un esprit de conciliation et de sacrifices, ils ont préféré me présenter et publier une adresse destinée à exciter les âmes rapport à ces questions, à une époque dans laquelle, selon la juste remarque des évêques eux-mêmes, la concorde nous est souverainement nécessaire et qu'il nous est imposée d'une manière si impérieuse d'éviter toutes les occasions de discordes et de plaintes.

J'ai la conviction, que les vénérables archevêques et évêques sont assurés que toujours je saurai défendre et protéger l'église, mais qu'eux aussi auront égard aux devoirs qui me sont imposés comme régent constitutionnel.

Vienne, le 15 octobre 1867.

FRANÇOIS JOSEPH, M. P,

—

Nous apprenons que S. M. l'empereur d'Autriche partira de Penzing le 21 à 11 heures avant-midi,

Sa Majesté dînera à Salzbourg et couchera à Nancy; l'arrivé à Paris aura lieu le 23 entre 2 et 3 heures de relevée. Sa Majesté qnittera l'incognito à Meaux.

La nouvelle que de Paris S. Exc. le chancelier de l'empire fera une course à Londres parait dénuée de fondement.

On avait d'abord parlé d'une visite que Sa Majesté, en profitant de son séjour à Paris, aurait pu faire à la Reine Victoria, sans qu'il en fut plus question ensuite; toutefois si l'empereur revenait à cette idée il va sans dire que le chancelier de l'empire l'accompagnerait à Londres. (*Fremden-Blatt.*)

—

PESTH, 14 octobre.— La loi sur l'emprunt a été acceptée dans la séance de ce jour de la Chambre des magnats. Le ministre des finances y fit la déclaration que le projet de loi sur l'expropriation était préparé et qu'il le présenterait demain à la Chambre des députés. (*Corresp. autrichienne.*)

—

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« Les rapports du gouvernement roumain avec celui de l'Empereur sont depuis quelque temps plus fréquents, et l'on peut dire plus intimes. Ces jours-ci encore, M. le marquis de Moustier a reçu M. Cretzoulesco, le nouvel agent roumain à Paris, et s'est longuement entretenu avec lui des affaires des Principautés.

» La France, du reste, n'a jamais cessé de s'intéresser à la Roumanie, qui est en quelque sorte son œuvre; mais aujourd'hui, en vue d'un ravivement possible et probable de la question d'Orient, il est naturel qu'elle suive le gouvernement du prince Charles avec plus d'attention. Si l'excellent accueil fait ici au nouvel agent roumain ne prouvait pas suffisamment que cette attention est toute sympathique pour la Roumanie, la lettre autographe que l'Empereur a adressée au prince Charles et dont nous avons publié le texte le démontrerait pleinement. »

—

On dans le *Monitorul* de Bucharest :

« Les réparations du vieux château de Hohenzollern le berceau de la famille royale et princière de Hohenzollern ont été finies cette année. Le 3 octobre a eu lieu l'inauguration de ce château en présence de LL. MM. le roi, la reine, du prince royal de Prusse et des membres de la famille princière de Hohenzollern.

» A cette occasion S. M. le roi a adressé au Prince de la Roumanie une dépêche fort gracieuse, lui annonçant en même temps qu'il lui confère le grand-cordon de l'Ordre royal de Hohenzollern en mémoire de ce jour solennel.

» Cette décoration a été créée par feu le roi Frédéric Guillaume IV, lors qu'il est venu pour la première fois au château de Hohenzollern, en souvenir de la cession de cette principauté à la couronne de Prusse.

» S. A. le prince porte déjà la croix de cet ordre.»

—

Les avis de Hong-Kong sont du 28 août; ceux de Singapore sont du 7 septembre.

Au Japon, le bruit courait que le taïcoun avait abdiqué en faveur de son frère.

A Pékin, les succès obtenus par les rebelles causaient une certaine inquiétude. Le traité de commerce entre l'Espagne et la Chine venait d'être ratifié. (*Epoque*).

—

On écrit de Bombay, 3 octobre, que, d'après les avis de Caboul, Amer-Sleve-Ali, ayant marché contre Caboul, son avant-garde, sous les ordres de son frère Sirder-Feyz, a été battue par les troupes de Caboul, sous les ordres d'Abdul-Khan. Sirder-Feyz a été tué et son cadavre emporté à Caboul.

Une émeute a eu lieu parmi les soldats de Choulpou le 25. Elle a été promptement réprimée. (*Opinion nationale.*)

—

Une dépêche télégraphique de Tunis, en date du 8 octobre dit que le prince Sidi-el-Adel a été arrêté sans combat par le prince Sidi Ali. Quelques pelotons de soldats ont suffi pour cette arrestation, qui termine la révolte des montagnards de Koumir. (*Moniteur.*)

LES IMPÔTS.

Il nous reste à dire aujourd'hui quelques mots des droits sur les successions et donations, ou acquisitions à titre gratuit, de ceux sur les ventes ou mutations ou acquisitions à titre onéreux, et de ceux du timbre. Nous passerons ensuite à l'examen des impôts indirects.

Presque dans tous les pays, les gouvernements s'attribuent une part dans les successions et les donations. Cet impôt est des plus directs et des plus simples parce qu'il atteint celui auquel ces biens échoit. Il procède d'un principe de justice, attendu que la personne qui reçoit une donation ou qui hérite d'une fortune quelconque, augmente son avoir d'autant et doit par conséquent en faire une part au fisc. Mais il ne s'en suit pas de là que cet impôt soit porté à un chiffre exhorbitant, au contraire on doit toujours faire preuve de modération dans la taxation, sans quoi ce qui est admis comme juste en principe devient arbitraire dans la pratique. Une autre considération dont on devrait tenir compte serait de ne pas taxer les successions ou donations grevées d'hypothèques et celles qui ne le sont pas, dans une égale mesure, ainsi que cela se pratique aujourd'hui en France. L'impôt alors n'est plus proportionnel, et comme tel il lèse les intérêts d'une partie des membres de la société.

Nous n'avons presque rien à dire contre l'impôt sur les ventes ou mutations ou acquisitions à titre onéreux, pourvu que ces droits ne tendent pas, par leur exagération, à empêcher les transactions. Nous nous expliquons : celui qui vend, par exemple, sa propriété, le fait souvent soit parcequ'il a des dettes, soit parceque ses moyens ne lui permettent pas de l'améliorer afin d'en retirer de plus grands profits. L'acheteur possède ordinairement des capitaux suffisants pour introduire dans la propriété dont il devient l'acquéreur les améliorations nécessaires. Or l'impôt sur ces sortes de ventes n'atteint pas précisément l'acheteur qui est le plus riche mais le vendeur qui est forcé de se défaire de son bien afin de subvenir à d'autres besoins. Si donc l'impôt est exhorbitant, les transactions se font beaucoup plus difficilement et le fisc perd tout autant que les particuliers. En effet, si je n'ai pas les capitaux nécessaires pour améliorer ma propriété, elle ne peut, certes, pas produire autant que si elle était bien cultivée. Donc ce n'est pas seulement moi qui perd ces profits mais le fisc lui-même s'en ressent. Si au contraire, la modération de l'impôt me permettait de vendre ma propriété, avantageusement non seulement le nouvel acquéreur développerait ses ressources productives au moyen de capitaux dont il disposerait, mais moi-même j'emploierais le montant de cette vente dans une autre industrie qui pourrait me laisser quelques profits. Le capital national serait ainsi augmenté d'autant, et le fisc y trouverait naturellement son bénéfice.

Les gouvernements comprennent avec difficulté ces raisonnements. Ils veulent à toute force augmenter leurs recettes et ont recours à tous les moyens pour arriver à ce but.

Mais comme on le voit par l'exemple que nous venons de citer, ce n'est pas seulement le contribuable qui est lésé mais le trésor lui-même. L'augmentation de ses revenus dépend naturellement du développement des richesses nationales. Or s'il les tarit dans leur source, ses revenus finissent par en être affectés.

L'impôt du timbre, d'origine moderne, est perçu sur tous les actes et transactions qui interviennent entre les particuliers et dont le gouvernement garantit l'exécution. Cet impôt est ordinairement modéré et ne soulève presque pas de plaintes excepté dans les pays où il pèse sur les journaux et les productions littéraires et scientifiques.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

M. DE CAMORS

PAR

OCTAVE FEUILLET

PREMIÈRE PARTIE.

XII.

Ne m'outragez pas à votre tour, dit-il vivement. Congédiez-moi, si cela vous plaît, mais je n'aime que vous... Ma fierté saigne, voilà tout !... Et je vous donne ma parole que, si jamais vous me faisiez l'affront d'aller me justifier, je ne reverrais de ma vie ni vous, ni elle !... Embrasse moi. — Il la pressa contre son cœur, et elle se calma pour quelques heures.

Cependant la maison qu'il avait louée allait cesser d'être libre, le propriétaire revenant l'habiter. Le milieu de décembre approchait alors, et c'était le moment où la marquise avait l'usage de retourner à Paris. Elle proposa à M. de Camors de le loger au château pendant le peu de jours qu'ils devaient encore passer à la campagne. Il accepta ; mais quand elle lui parla de Paris : — Pourquoi si tôt ? lui dit-il, ne sommes-nous pas bien là ?

Un peu plus tard, elle lui rappela que la session de la chambre allait s'ouvrir. Il prétexta sa santé, qu'il sentait atteinte, disait-il, et voulut envoyer sa démission de député. Elle obtint à force de prières qu'il se contentât de demander un congé. — Mais vous, ma chère, lui dit-il, je vous condamne là à une triste existence.

— Avec vous, répondit elle, je suis heureuse partout et de tout.

Il n'était pas vrai qu'elle fût heureuse ; mais il était vrai qu'elle l'aimait et qu'elle lui était dévouée. Il n'y avait pas de souffrances auxquelles elle ne fût résignée, pas de sacrifices auxquels elle ne fût prête, si c'était pour lui. Dès ce moment, la perspective de cette existence radieuse, de cette souveraineté mondaine qu'elle avait tant rêvée, qu'elle avait cru toucher de la main, lui échappait. Elle commençait à pressentir un sombre avenir de solitude, de renoncement, de larmes secrètes ; mais près de lui la douleur même était une fête.

On sait avec quelle rapidité passe la vie pour ceux qui s'ensevelissent sans distraction dans quelque chagrin profond ; les jours sont longs, mais la suite en est brève et comme insensible. Ce fut ainsi que les mois, puis les saisons, se succédèrent pour la marquise et pour Camors avec une monotonie qui ne laissait presque aucune trace dans leur pensée. Leurs relations quotidiennes étaient marquées d'un caractère invariable : c'était de la part du comte une courtoisie froide et le plus souvent silencieuse, de la part de la marquise une tendresse attentive et une douleur contenue. Chaque jour, ils sortaient à cheval dans la campagne, tous deux vêtus de noir, sympathiques par leur beauté et leur tristesse, et entourés dans le pays d'un respect mêlé d'effroi.

Vers le commencement de l'hiver suivant, Mme de Campvallon éprouva de sérieuses inquiétudes. Bien que M. de Camors ne se plaignît jamais, il était évident que sa santé s'altérait de plus en plus. Une teinte bistrée, presque argileuse, couvrait ses joues amaigries et s'étendait jusque sur l'émail de ses yeux. La marquise manda, sans l'en prévenir, son médecin de Paris. M. de Camors montra quelque humeur en l'apercevant, et se prêta pourtant à la consultation avec sa politesse ordinaire. Le médecin reconnut les symptômes d'une hépatite chronique ; il ne vit pas de danger, mais il recommanda une saison à Vichy, quelques précautions hygiéniques et le repos absolu de l'esprit. Quand la marquise essaya de proposer à Camors ce voyage à Vichy, il haussa les épaules sans répondre.

Peu de jours après, Mme de Campvallon, entrant un matin dans les écuries, vit Medjé, la jument favorite de Camors, blanche d'écume, haletante et à demi fourbue. Le palefrenier expliqua avec embarras l'état de cette bête par une promenade que le comte avait faite dans la matinée. La marquise eut recours à Daniel, qui était devenu pour elle un confident. Elle le pressa de questions, et il finit par lui avouer que son maître, depuis quelque temps, était sorti plusieurs fois le soir à cheval pour ne rentrer que le matin. Daniel était désespéré de ces courses nocturnes, qui, disait-il, fatiguaient beaucoup M. de Camors. Il finit par confesser à Mme de Campvallon que Reuilly était le but de ses excursions.

La comtesse de Camors, cédant à des considérations dont le détail serait sans intérêt, avait continué de résider à Ruilly depuis que son mari l'avait abandonnée. Reuilly était à une dizaine de lieues de Campvallon, bien qu'on pût abréger un peu la route en prenant quelques traverses. M. de Camors n'hésitait pas à franchir deux fois cette distance dans la nuit pour se donner l'émotion de respirer pendant quelques minutes le même air que sa femme et son enfant. Daniel l'avait accompagé une ou deux fois ; mais le comte allait seul le plus souvent. Il laissait le cheval dans le bois, s'approchait de la maison autant qu'il le pouvait sans courir le risque d'être découvert, et, se dérobant comme un malfaiteur derrière l'ombre des arbres, il épiait les fenêtres, les lumières, les bruits, les moindres signes des chères existences dont un abîme éternel le séparait.

La marquise, à demi irritée, à demi effrayée d'une bizarrerie qui lui sembla toucher à la démence, feignit de l'ignorer ; mais ces deux esprits étaient trop habitués à se pénétrer l'un l'autre jour par jour pour pouvoir se rien cacher. Il comprit qu'elle était instruite de sa faiblesse et ne parut plus se soucier de lui en faire mystère.

Un soir du mois de juillet, il partit à cheval dans l'après-midi et ne rentra point pour dîner. Il arriva dans les bois de Reuilly à la chute du jour, comme il l'avait prémédité. Il entra dans le jardin avec ses précautions accutumées, et, grâce à la connaissance qu'il avait des usages de la maison, il put approcher sans être aperçu du pavillon où était la chambre de la comtesse, qui était en même temps celle de son fils. Cette chambre, par la disposition particulière du logis, était élevée du côté de la cour à la hauteur d'un entre-sol ; mais elle donnait de plain-pied sur le jardin.

Une des fenêtres était ouverte à cause de la chaleur de la soirée. M. de Camors, se masquant derrière un des volets de la persienne qui était à demi fermé, plongea son regard dans l'intérieur de la chambre. Il n'avait revu depuis près de deux ans ni sa femme, ni son fils, ni Mme de Tècle : il les revit là tous les

Voir le numéro du 23 Octobre

REVUE DES JOURNAUX.

L'entente entre le gouvernement français et notre gouvernement au sujet des modifications de la Convention de septembre paraît avoir eu lieu principalement sur l'article *trois* qui a réservé à chacune des parties contractantes sa liberté d'action, en cas d'insurrection ou d'autres événements imprévus. Aujourd'hui, ce cas s'est vérifié. En effet nous voyons d'un côté s'écrouler tout l'édifice du pouvoir temporel et l'insurrection contre ce pouvoir gagner toujours du terrain et cela en présence d'un gouvernement national qui demande et doit demander la même chose que les insurgés eux-mêmes. De l'autre côté, le gouvernement français voit son œuvre si laborieusement étudiée menacée de ruine complète. Quelle est donc cette liberté d'action et comment en user? L'Italie a tenu ses engagements, néanmoins l'insurrection a éclaté et chacun reconnaît qu'il est désormais impossible de l'étouffer. Que doit donc faire notre gouvernement? Accomplir l'œuvre nationale, pour que d'autres, au détriment du principe d'autorité, ne remplacent son action.

Quant à la France, elle est aussi libre d'agir. Mais l'infraction seule du traité de septembre, aurait pu justifier peut être une nouvelle intervention. Aujourd'hui si elle avait lieu, elle serait une atteinte aux principes de nationalité d'abord et ensuite une violence contre les citoyens romains qui n'ont pas été consultés lors de la signature de la Convention.

Tel est l'état de l'opinion générale, revenue à une plus juste appréciation de la situation, après la nouvelle publiée par la *Presse libre de Vienne* annonçant un traité définitif à ce sujet entre la France et l'Italie.

La situation s'est donc dessinée plus nettement et nous touchons à la réalisation des nouvelles que nous avons déjà données sur les résolutions prises par les deux gouvernements, en vue des événements qui s'accomplissent, résolutions qui vont être très-prochainement exécutées.

Un autre fait qui a une signification d'une haute importance et qui nous paraît par conséquent devoir être d'autant plus remarqué dans les moments actuels où presque tout le monde croit si peu à la durée de la paix, c'est la nomination du général Cialdini, au poste de ministre plénipotentiaire d'Italie près la cour d'Autriche, nomination faite par S. M. et qui ne tardera pas être publiée.

En présence des faits qui se passent dans l'intérieur des Etats Romains et de la surexcitation générale des esprits dans toute l'Italie, le gouvernement a suspendu l'exécution de l'opération financière relative à l'émission des obligations foncières et aux ventes des biens ecclésiastiques, dont quelques-unes avaient été déjà fixées au 26 octobre courant, et sont renvoyées à d'autres époques.

Le gouvernement a agi sagement. Aujourd'hui en effet il n'y a plus en Italie qu'une pensée, qu'un besoin: *Rome!*

Tous les partis poussent le gouvernement à prendre la direction de ce mouvement général.

Aujourd'hui la question est une question de courage et d'énergie et le chef actuel du cabinet a déjà prouvé en d'autres circonstances critiques qu'il n'en manquait pas.

L'irrésolution serait maintenant désastreuse. Que le gouvernement marche résolument en avant, l'Europe entière applaudira à son œuvre; parceque l'Italie en résolvant la question romaine, non-seulement exercera un droit que nul ne peut lui contester, mais accomplira un devoir qu'elle a envers la civilisation, en [illegible] cesser une cause de péril inces[illegible] détruisant le boulevard de la ré[illegible] ([illegible]az. Intern. italienne.)

Une partie de la presse française paraît vouloir désarmer envers l'Allemagne. Rien ne nous surprend dans cet heureux retour: nous l'attendions avec certitude. Nous savions que les frayeurs patriotiques sous l'empire desquelles plus d'un esprit généreux tenait rigueur à la cause allemande, étaient, pour le moins, aussi vaines que respectables. Tout devait contribuer à les dissiper: la constante modération du gouvernement prussien, les sacrifices qu'il faisait à la paix, alors qu'on lui prêtait tant de visées ambitieuses, le caractère si évidemment inoffensif du mouvoument germanique, et cette pensée, que les préoccupations incessantes de la question extérieure n'ajoutent rien aux libertés de la France.

Les feuilles allemandes ont déjà signalé ce courant pacifique: elles en observent les progrès avec intérêt et sympathie,

Il est, malheureusement, une autre partie de la presse française qui continue à voir et à présenter l'unité germanique sous d'étranges aspects. Les écrivains dont nous parlons, ne contestent plus à l'Allemagne le droit de s'unir; on trouve même avec étonnement sous leur plume de vives peintures des misères politiques de l'ancienne Confédération, et cet aveu, que « les Allemands étaient alors sans patrie. » Mais le lecteur s'arrête tout à coup devant des conclusions inattendues:

« Que l'Allemagne soit grande d'après ses traditions et son genie, nous n'avons ni à nous y opposer, ni à nous en effrayer .... Quant à cette unité qui consisterait à briser toutes les autonomies, à étendre un niveau destructeur sur l'Allemagne, à faire peser sur elle le joug de fer de la Prusse, et à la transformer en une immense pépinière de soldats au service d'un despotisme militaire, ce n'est pas la France seulement qui doit en souhaiter l'avortement, c'est l'Allemagne elle-même. »

Si les deux journaux qui s'expriment ainsi n'ont pas d'autres griefs, ils s'échauffent contre les fantômes. Loin de « briser toutes les autonomies, » la Prusse, traditionnellement. les conserve toutes. Chacune de ses provinces a gardé les franchises, l'administration, le droit coutumier dont elle jouissait au moment de la conquête ou de l'héritage; on a laissé debout tout ce qui pouvait subsister sans préjudice pour l'unité de l'Etat. De là, cent constitutions communales diverses: la Silésie, par exemple, a ses coutumes, qui diffèrent de celles du Brandebourg, dont s'éloignent celles des pays rhénans. Aucune monarchie de l'Europe ne présente un tableau plus varié.

Cette diversité merveilleuse dans l'unité implique nécessairement un large degré d'autonomie locale. Les provinces ont leurs présidents, fonctionnaires élus, responsable vis à vis du seul conseil des ministres, et investis d'attributions sur lesquelles le pouvoir central n'a garde d'empiéter; les Etats provinciaux, convoqués par le président, examinent les projets de loi d'intérêt local, avant de les soumettre à l'Assemblée législative; ils répartissent l'impôt sur le revenu, règlent les rapports entre la province et le corps d'armée, etc. Même gestion autonome des affaires dans les subdivisions de la province: *districts de régence, cercles.* Partout, le spectacle de citoyens débattant et ordonnant leurs intérêts en dehors de la tutelle ou de la pression de l'Etat, et puisant dans la pratique des libertés communales l'intelligence et le goût des libertés politiques. On ne nous accusera pas de tracer un tableau de fantaisie: les institutions prussiennes sont un livre ouvert. Où donc apparaît ce « niveau destructeur », ce « joug de fer,» ce « despotisme militaire » dont les adversaires de l'Allemagne nouvelle évoquent l'épouvantail?

La patente du 3 octobre 1866 (prise de possession des nouveaux territoires) continuait les traditions de l'Etat prussien en assurant aux pays incorporés le maintien de leur autonomie provinciale, dans la mesure la plus large possible. Chaque province nouvelle a pu porter aux pieds du Trône ses doléances et ses vœux; les faits montrent aujourd'hui si ces Assemblées de notables, dont une ironie facile s'était trop vite emparée, n'avaient qu'un but de mise en scène: le Hanovre, la Hesse électorale, Nassau conservent, presque entières, leurs anciennes institutions locales.

Si la Prusse respecte chez elle, avec ce soin religieux, « l'originalité intellectuelle et morale des diverses « tribus germaniques» comment viserait-elle à « briser » ail leurs « toutes les autonomies?» Voit-on qu'elle intervienne dans les affaires intérieures des autres Etats de la Fédération du Nord? La Saxe ne se gouverne-t-elle pas à son gré, non plus que le Meckenbourg, ou que la principauté d'Anhalt? Et n'est-ce pas la Constitution fédérale, œuvre de la Prusse, qui garantit à chaque Etat du Nord son existence autonome, indépendante même, pourvu que cette indépendance ne puisse ramener, en aucun cas, ni l'ancienne division ni l'ancienne faiblesse? Que faut-il de plus pour satisfaire ceux qui demandent « que l'Alle- « magne soit grande d'après ses traditions « et son génie? » (*Corresp. de Berlin.*)

Des arrestations importantes de fenians viennent d'être effectués par la police. On savait qu'à la suite des troubles de Manchester plusieurs Irlandais qui y avaient pris part s'étaient réfugiés à Liverpool, mais jusqu'ici les recherches les plus actives étaient restées sans résultat.

Dernièrement, une maison d'Adlington-street, comme pour être un lieu de rendez-vous de fenians, fut cernée et six individus furent arrêtés; l'un d'eux, nommé James Chambers, n'est rien moins que le chef de la fraternité à Liverpool, le grand centre; des témoins affirment qu'il a joué un rôle important dans l'attaque de la voiture cellulaire qui renfermait Leary et Deasy. Quatre des prisonniers fortement gardés, ont été conduits à Manchester, où ils seront jugés. (*International*).

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

A Skordhalia-mahalessi, un repris de justice, nommé Ghiampuri s'est pris de querelle avec un cordonnier à la suite de laquelle il frappa son adversaire d'un coup de couteau; heureusement la blessure n'est pas mortelle. La police est à la recherche de l'assassin.

—

Un soldat en passant d'Ak-Meïdan, dans la nuit de lundi dernier, fût blessé au bras à l'improviste par un de ces compatriotes. D'après des informations, cet acte doit être attribué à une ancienne vengeance.

—

A Sorbet-hané, deux jeunes gens se sont pris de querelle en se battant à coups de cannes. Non contents de cela ils sortirent leurs couteaux, lorsqu'au même instant arriva un corps de zaptiés. Ils prirent la fuite en abandonnant leurs armes hommicides.

—

Dernièrement un individu courant sur le pont pour arriver à temps à bord d'un bateau, s'apperçut que sa bourse lui avait été enlevée contenant 5 à 6 livres. L'adroit filou n'a pas été arrêté.

MUNICIPALITÉ DU 6me CERCLE.

AVIS.

Les entrepreneurs de travaux publics sont informés qu'il y aura une adjudication de travaux de pavage à l'Hôtel Municipal du 6me Cercle le jour de mercredi 18/30 courant, à midi.

Hôtel-Municipal, le 10/22 octobre 1867.

Le secrétaire-général de la Municipalité,

LEVAL.

REQUISITORIA

Dall'I. R. Vice-Consolato d'Austria

In Adrianopoli.

Quale Giudizio:

Il certo Demetrio Ayiomavritis, nazionale greco, di sudditanza ignota, sedicente fornitore (contractor) delle flotte Britanniche, arrivato in questa città da Enos alla fine di agosto p. p., dopo aver quì praticato a danno di sudditi II. RR. ed altri, diverse azioni indiziate di truffa e frode in base di documenti testè sortiti falsi ossiano falsificati, si è nel giorno di lunedi 2 settembre spir° clandestinamente da qui allontanato per ignota direzione coll' abandono in questa della pretesa sua moglie, la sedicente M. Loïsa Caterina Kinzele di anni 27 incirca, di Lussemburgo.

D. Ayiomavritis parebbe essere ammogliato in Costantinopoli, e venuto in questo paese da un giro ch'egli due anni fà intraprese da Trieste e Vienna a Turn-Severin, Galatz, Odessa, Mosca, donde egli colla fine dell' anno scorso 1866, ritornò via Costantinopoli, Smirne e Chio, essendosi in tutte quelle parti abboccato oon degli individui più o meno sospetti di truffosa complicità.

Essendo di massimo interesse tanto di quelli attualmente danneggiati quanto del mondo commerciale, in genere il togliersi al suddetto individuo ormai la possibilità d'esercitare l'odioso suo mestiere, colla presente s'invitano tanto le autorità II. RR. quanto quelle del paese ed altre che siano, di invigilare sul più detto D. Ayiomavritis in base del quì in calce apposto suo signalamento ed anzi di procedere al suo arresto provvisorio laddove egli si trovasse reperibile, dandone, pronta notizia allo scrivente I. R. Giudizio.

Adrianopoli, il 12 ottobre 1867.

L'I. R. vice-console,

CAMERLOHER.

Connotati:

Età . .	anni 50 incirca.
Faccia .	tonda, piena.
Occhi .	cerulei-chiari.
Capelli .	castagnoli-scuri.
Mustachi .	detti.
Barba .	d° piena, rasata sul mento.
Statura .	media, forte.

Porta constume franco.

Parla oltre il greco, il francese, e tampoco l'italiano. Pretende essere domiciliato al Pireo e trovasi in possesso di alcuni certificati di fornitura di approviggionamento, firmati dal R. Brit. Amiraglio Sir Hamilton ed altri.

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, le 10 octobre.

Je crois avoir soutenu un jour, dans ce même journal, cette thèse que l'automne était une saison malsaine qui poussait au crime. J'avais évidemment alors une foule de raisons à produire à l'appui de cette thèse peu consolante; mais je doute qu'elles fussent aussi abondantes que cette année. C'est à-dire que la forêt de Bondy, de sinistre mémoire, est le plus innocent des squares si on la compare avec quelques-unes de nos rues et certains de nos boulevards. C'est à minuit que messieurs les malfaiteurs prennent leurs ébats; ils escaladent par ci, ils crochètent par là; ils assomment partout. Malheur aux passants attardés! En un clin d'œil il se voit entouré, dépouillé et roué de coups.

Ces aimables citoyens du royaume d'Argot se réunissent par bandes, et semblent tout simplement se moquer de la police, tant ils montrent d'audace et de sang-froid. Si le vol et l'effraction ne se donnent pas, ces braves gens, par amour de l'art, chantent, crient, hurlent sur la voie publique et attirent à leurs trousses les sergents de ville.

Voilà l'influence de l'automne; mais ce n'est pas tout encore. Les incendies se multiplient: incendie à Mulhouse, incendie à Ronbaise, incendie à Bordeaux, incendie à Paris; manufactures en cendres, ateliers détruits, ouvriers sans ouvrage et sans pain! Est-ce tout?

Non; pour ceux qui trouveraient ce genre de fait divers monotone, voici la série des accidents de chemins de fer. Il y a deux mois que les trains déraillent, que les wagons grimpent les uns sur les autres avec une emulation digne d'une meilleure cause. Voyez ce qui vient de se passer à Fleurville, et dan une autre localité dont le nom m'échappe car la mémoire finit par se troubler au milieu de tous ces sinistres dont chaque jour nous apporte la nouvelle.

Que faire à cela? Se soumettre à la fatalité, n'est-ce pas? Car je ne suppose pas qu'on puisse attribuer incendies et accidents de chemins de fer à la négligence ou à la malveillance. Il y a donc là une de ces dures épreuves que le destin nous impose de temps à autre et auxquelles rien ne peut nous soustraire?

Mais les attaques nocturnes? C'est une autre affaire, et la police est exclusivement responsable de tout délit ou crime commis contre les citoyens. Certes, sa vigilance est grande, et l'on ne peut accuser son zèle. Comment se fait-il donc que les honnêtes gens considèrent comme un acte de courage de se trouver dehors passé minuit? Il faut donc qu'il y ait une lacune dans l'organisation de la sûreté publique. Espère-t-on la combler en créant un corps de sergents de ville à cheval. J'en doute; car ce n'est pas en chargeant les *escarpes* et les *chourineurs* qu'on purgera nos rues de leur présence. Un cheval ne passe pas partout, dans une ville formée d'autant de détours et de méandres que Paris, et je crois qu'un piéton leste et agile y est plus utile qu'un cavalier. Aussi, si je parle de ce projet de création, c'est pour vous prouver que la police elle-même considère Paris comme aussi peu sûre qu'une campagne boisée, accidentée et semée de repaires de bandits, telle, par exemple, que la Provence où les attentats de grand chemin sont chose commune depuis quelque temps.

Mais si l'on tient à jucher nos sergents de ville sur une monture quelconque, que ne leur donne-t-on des vélocipèdes? Savez-vous ce que c'est qu'un vélocipède? C'est une machine aussi simple qu'ingénieuse, appelée à remplacer dans un avenir prochain le quadrupède que Buffon considérait comme le plus noble animal et comme la plus belle conquête de l'homme. Deux roues, l'une derrière l'autre; entre elles deux un siège très étroit; à l'avant-main, une barre pour diriger à droite ou à gauche; au bas de la première roue, un petit appareil que chaque pied fait mouvoir pour donner l'impulsion et le mouvement au vélocipède: voilà tout. Vélocipède et cavalier partent avec une extrême rapidité, et l'on peut ainsi faire ses dix lieues à l'heure. Aussi vite que la vapeur sans explosion et sans déraillement! Il ne faut là que de l'équilibre pour ne pas culbuter, et l'exercice pour habituer le pied à ce mouvement rapide qu'on peut comparer à celui qui fait marcher les machines à coudre. Le vélocipède est fort à la mode, et l'on parle de la fondation d'un club de *vélocipédeurs* ou *vélocipédistes* (le mot est encore à créer).

Je trouve cette invention fort utile et fort agréable; elle tend à supprimer les voitures et les cochers: rapidité, sûreté, telle est sa devise. Seulement si le vélocipède entre dans nos mœurs, comme je l'espère, un probléme sera aussitôt donné à résoudre. Supposons que vous alliez en visite, monté sur votre vélocipède. Vous arrivez, vous descendez: bien. Que ferez-vous maintenant de votre monture, tandis que vous rendrez votre visite. Vous n'avez pas de domestique à qui la confier: je sais qu'elle n'a pas besoin d'orge ou d'avoine, et qu'elle ne craint pas les refroidissements; mais il ne serait pas prudent de la laisser stationner seule sur la voie publique. La confier à un concierge, c'est bien chanceux. Le concierge peut se trouver humilié du dépôt. Il faudra donc édifier dans chaque maison une écurie spéciale pour vélocipéder avec un gardien *ad hoc.*

Voyez, si le vélocipède était d'usage habituel, les services qu'il rendrait aux visiteurs de l'Exposition qui n'ont pas assez de leurs deux jambes pour tout parcourir. Cette malheureuse Exposition est plus en faveur que jamais, et ses derniers instants seront fêtés et honorés, comme ses débuts par la présence d'augustes personnages. Honneurs suprêmes rendus à celle dont la mort est aujourd'hui si certaine qu'on parle de spéculateurs, (les marchands du temple!) profitent de l'attendrissement général pour vendre un tas de petites choses décorées du nom de souvenirs de Champs-de-Mars! Mais

---

trois. Mme de Tècle travaillait près de la cheminée: son visage n'avait pas changé, il avait toujours le même air de jeunesse; mais ses cheveux étaient uniformément d'une blancheur de neige. Mme de Camors, assise sur une causeuse, presque en face de la fenêtre, déshabillait son fils en échangeant gaiment avec lui des questions, des réponses et des baisers.

L'enfant, sur un signe, s'agenouilla aux pieds de sa mère dans sa légère toilette de nuit, et, pendant qu'elle lui tenait les mains jointes dans les siennes, il commença à voix haute sa prière de chaque soir. Elle lui soufflait de temps à autre un mot qui lui échappait. Cette prière, composée d'un petit nombre de phrases à la portée de se jeune esprit, se terminait par ces mots: « Mon Dieu! soyez bon et miséricordieux pour ma mère, pour ma grand'mère, pour tous les miens, et surtout, mon Dieu! pour mon père infortuné! » Il avait prononcé ces paroles avec un peu de précipitation enfantine; sur un regard sérieux de sa mère, il reprit aussitôt avec une insistance émue, comme un enfant qui répète une inflexion de voix qu'on lui a apprise: « Et surtout, mon Dieu! pour mon père infortuné! »

M. de Camors se détourna soudain, s'éloigna sans bruit, et sortit du jardin par l'issue la plus proche. Il passa la nuit dans le bois. Une idée fixe le tourmentait: il voulait voir son fils, lui parler, l'embrasser, le presser sur son cœur. Ensuite peu lui importait. Il s'était souvenu qu'on avait coutume autrefois de mener l'enfant chaque matin à la ferme la plus rapprochée pour lui faire boire une tasse de lait. Il espérait qu'on avait conservé cette habitude.

La matinée arriva, et bientôt l'heure qu'il attendait. Il était embusqué dans le sentier qui conduisait à la ferme. Il entendit un bruit de pas, des rires, des cris joyeux, et son fils se montra tout à coup, courant en avant. C'était alors un élégant petit garçon de cinq à six ans, d'une mine gracieuse et fière. Quand il aperçut M. de Camors au milieu du sentier, il s'arrêta: il hésitait devant ce visage inconnu ou à demi oublié; mais le sourire tendre, presque suppliant de Camors, le rassura.—Monsieur! dit il avec incertitude. — Camors ouvrit ses bras, et se penchant comme s'il était près de s'agenouiller: — Venez m'embrasser, je vous en prie! murmura t-il. L'enfant s'avançait déjà en souriant, quand la femme qui le suivait, et qui était son ancienne nourrice, parut soudain. Elle fit un geste d'effroi: — Votre père! dit-elle d'une voix étouffée.

A ce mot, l'enfant poussa un cri de terreur, se rejeta violemment en arrière et se pressa contre cette femme en attachant sur son père des yeux épouvantés. La nourrice le prit par le bras et l'emmena à la hâte.

M. de Camors ne pleura pas. Une contraction affreuse rida les coins de sa bouche et fit saillir la maigreur de ses joues. Il eut deux ou trois secousses pareilles à des frissons de fièvre. Il passa lentement la main sur son front, soupira longuement, et partit.

Mme de Campvallon ne connut point cette triste scène; mais elle en vit les suites, et elle les sentit elle-même amèrement. Le caractère de M. de Camors, déjà si profondément bouleversé, devint méconnaissable. Il n'eut même plus pour elle la politesse froide qu'il avait gardée jusque-là. Il lui témoignait une antipathie étrange. Il la fuyait. Elle s'aperçut qu'il évitait de lui toucher la main. Il ne se virent plus que rarement, la santé de Camors ne lui permettant plus de repas réguliers.

Ces deux existences désolées offraient alors au milieu de l'appareil presque royal qui les entourait un spectacle digne de pitié. Dans ce parc magnifique, à travers les riches parterres et les grands vases de marbre, sous les longues arcades de verdure peuplées de statues blanches, on les voyait tous deux errer séparément comme deux ombres mornes, se rencontrant quelquefois, ne se parlant jamais.

Un jour, vers la fin de septembre, M. de Camors ne descendit pas de son appartement. Daniel dit à la marquise qu'il avait donné l'ondre de n'y laisser pénétrer personne. — Pas même moi? dit-elle.

Il secoua la tête douloureusement. Elle insista: — Madame, dit-il, je serais chassé,

Le comte persistant dans cette manie de réclusion absolue, elle en fut réduite dès ce moment aux nouvelles que ce domestique lui donnait chaque jour. M. de Camors n'était point alité. Il passait sa vie dans une rêverie sombre, couché sur son divan. Il se levait par intervalles, écrivait quelques lignes, et se recouchait. Sa faiblesse paraissait grande, quoiqu'il ne se plaignît d'aucune souffrance. Après deux ou trois semaines, la marquise, lisant sur les traits de Daniel une inquiétude plus vive que de coutume, le supplia d'introduire chez son maître le médecin du pays, qu'elle fit appeler. Il s'y décida. La malheureuse femme, quand le médecin fut entré dans l'appartement du comte, se tint contre la porte, écoutant avec angoisse. Elle crut entendre la voix de Camors s'élevant avec violence, puis ce bruit s'apaisa. Le médecin en sortant lui dit simplement: — Madame, son état me paraît grave, mais non désespéré... Je n'ai pas voulu le presser aujourd'hui;... il m'a permis de revenir demain.

Dans la nuit qui suivit, vers deux heures, Mme de Campvallon entendit qu'on l'appelait: elle reconnut la voix de Daniel. Elle se leva aussitôt, jeta une mante sur elle, et le fit entrer: — madame dit il, M. le comte vous demande. — Et il fondit en larmes.

— Mon Dieu! qu'y a-t-il?

— Venez, madame. Il faut vous hâter.

Elle l'accompagna aussitôt.

Dès qu'elle eut mis le pied dans la chambre, elle ne put s'y tromper. La mort était là. Epuisée par la douleur, cette existence si pleine, si fière, si puissante, allait finir. La tête de Camors, renversée sur les oreillers, semblait avoir déjà une immobilité funèbre. Ses beaux traits, accentués par la souffance, prenaient le relief rigide de la sculpture. Son œil seul vivait encore, et la regardait. Elle s'approcha à la hâte, et voulut saisir la main qui flottait sur le drap. Il la retira. Elle eut un gémissement désespéré. Il la regardait toujours fixement. Elle crut voir qu'il essayait de parler et qu'il ne pouvait plus; mais ses yeux parlaient. Ils lui adressaient quelque recommandation à la fois impérieuse et suppliante qu'elle comprit sans doute, car elle dit tout haut, avec un accent plein de douleur et de tendresse: —Je vous le promets!

Il parut faire un effort douloureux, et son regard désigna une grande lettre cachetée qui était posée sur le lit; elle la prit, et lut sur l'enveloppe: « Pour mon fils. » — Je vous le promets! dit-elle encore en tombant sur ses genoux et en inondant le drap de ses larmes.

Il souleva alors sa main vers elle. — Merci! lui dit elle, et, ses pleurs redoublant, elle posa ses lèvres sur cette main déjà froide. Quand elle redressa la tête, elle vit dans la même minute les yeux de Camors se mouiller faiblement, rouler tout à coup comme égarés, puis s'éteindre. Elle poussa un cri, se jeta sur le lit, et baisa follement ces yeux encore ouverts, mais qui ne la voyaient plus.

Ainsi mourut cet homme qui fut sans doute un grand coupable, mais qui pourtant fut un homme.

FIN,

le plus ingénieux de ces spéculateurs est ce photographe qui vend des *vues officielles* de l'Exposition, sans être bien curieux, je tiendrais assez à savoir comment sont les *vues non officielles*. Les premières sont-elles revêtues de la garantie du gouvernement? Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ce mot séduit une foule de bavards, et qu'ils s'adressent de préférence à ce débitant de vues officielles. Donc, ne rions pas de son mot, et convenons une fois pour toutes que l'inventeur de la réclame la plus absurde, est un grand homme s'il attire à lui la foule. Il est de ces audaces dont la pensée nous fait reculer nous autres gens simples, et qui prouvent de la part de ceux qui les conservent, une grande connaissance et aussi un profond mépris du cœur humain.

N'est-ce pas une de ces audaces qui a fait le succès du zouave Jacob, succès réel, incontestable, immense? S'il n'a pas eu plus de durée, n'en faites pas honneur au bon sens des populations, mais bien aux mesures prises par l'autorité. Le colonel de Jacob est même intervenu pour tourner son trombone à la salle de police et l'y laisser pendant assez longtemps. Vous figurez-vous un faiseur de miracles au violon comme le plus vulgaire des Dumanet? Je ne sais si la leçon a profité au trombone; mais il ne donne plus de séance. Mais il est donc regretté du peuple, et aussi de la bourgeoisie, et un peu également de l'aristocratie! Que d'infirmités dont on souffre et qui n'existeraient pas, si Jacob était là pour les guérir! O Jacob, console-toi! Tous ces regrets sont en train de se constituer une fort jolie légende! Et que faut-il de plus à ton grand cœur affamé de renommée?

Ce qui m'étonne, c'est que Jacob n'ait pas demandé, en sa qualité de musicien, à quitter les zouaves pour entrer dans la musique des gendarmes de la garde, et à la suivre en Allemagne où elle rend visite aux musiques tudesques venues il y a quelque temps à Paris. Nos gendarmes sont partout fêtés, accueillis, acclamés avec un enthousiasme qui donnerait à croire que la plus profonde sympathie existe entre le peuple français et le peuple allemand! Bah! à la rigueur.

Mais quel succès Jacob aurait eu par là, comme trombone et comme thaumaturge, dans cette Allemagne aussi amie de l'harmonie que des faits surnaturels, et où l'on ne se refuse pas à croire qu'un homme peut être sorcier.

Et pourquoi, non, puisqu'elle nous envoie elle-même des sorciers? Sont-ils autre chose, ces douze musiciens bohêmes et hongrois qui viennent de s'établir à l'Exposition. Ils ont véritablement le diable au corps, avec leurs *tchardach*! Ils jouent, non pas pour distraire quelques centaines de gens blasés réunis pour tuer le temps en agréable compagnie, mais pour leur propre compte; ils s'animent, ils s'échauffent, ils s'exaltent, ils se grisent! C'est tout un poème étrange et fantastique, ou pourrait dire fantastique, qu'ils se racontent à eux-mêmes. Les instruments rient, pleurent, gémissent, éclatent en sanglots, en cris de guerre; ce sont des fanfares, des hurrahs, des cliquetis d'armes! Le frisson qui donne la fièvre à tous ces endiablés musiciens finit par gagner l'auditoire, et l'on sort de là en se disant qu'en somme, tout cela ressemble bien peu à la musique musquée, pommadée, sautillante et correcte de l'Opéra comique, mais qu'on ne peut nier, après tout, que cela n'agisse vigoureusement sur les nerfs!

Du reste, il faut reconnaître que depuis quelque temps le goût public commence à réagir contre tous ces affadissements de l'art et aussi de la scène où nous semblions lâchement nous complaire et qui conduisent tout simplement à la négation de l'art et de la littérature. Au théâtre, l'éclatant succès d'*Ernani* que l'on s'efforçait de prendre pour une sorte de protestation politique, vient d'être suivi d'un non moins significatif succès qui lui rend tout un caractère et qu'on doit prendre pour l'indice incontestable du réveil de la vie intellectuelle. *Antony*, dont je vous racontais récemment les derniers démêlés avec la censure, *Antony*, cette œuvre excentrique, mais puissante de l'école romantique de 1830, vient d'être jouée sur le théâtre de Cluny, en plein quartier latin. Ah! dieux immortels! Quelle soirée! En voyant l'entrain, l'ardeur, l'enthousiasme de tous les spectateurs, la génération de 1830 se trouvait subitement rajeunie de trente-sept ans, et daignait trouver que la jeunesse d'aujourd'hui est digne de celle d'autrefois. Et cependant elle n'avait plus devant elle ces deux ardents champions du romantisme, Bocage et Mme Dorval remplacés sur la petite scène de Cluny par Lafevrière et Mme Duverger. Donc la soirée a été bonne, et l'on se dit qu'il est encore de beaux jours pour la France, puisqu'on sait applaudir les belles choses.

Et il faut réellement des choses incontestablement belles pour émouvoir un peu la génération de *pince sans rire* en qui réside aujourd'hui l'espoir de la France. Elle a de l'esprit, on ne peut le nier; mais un esprit lugubre, nerveux, méchant, amer comme le fiel au lieu de cet esprit heureux facile et bon enfant du temps jadis. Tenez, un exemple. Voici une plaisanterie qui, éditée par la *Vie Parisienne*, fait en ce moment, par voie de reproduction, le tour de Paris:

« On me cite un trait de sang froid si beau que la modestie seule de son auteur m'empêche de dire son nom.

» La foudre était tombée sur un château des environs de V..., et n'en était sortie qu'après avoir réduit en cendres Mme de J... dont le gendre M. d'A... était à ses côtés dans le salon, discutant avec elle je ne sais quelle question d'intérêt.

» Au bruit de la détonation, tout le monde accourt, épouvanté, en voyant, a dit depuis un domestique, *madame* tellement défigurée que ce n'était plus qu'un tas de poussière.

» Mais M. d'A..., impassible: « Jean, balayez ma belle-mère, » dit-il doucement.

» Piété filiale et propreté! »

C'est incontestablement fort spirituel! Et encore ceci:

« Quelle différence y a-t-il entre le quatrième officier de Marlboroug et un détenteur des obligations du Crédit Mobilier?

» — Aucune; car ni l'un ni l'autre ne portent rien. »

Spirituel aussi, mais méchant, et j'aime encore mieux cette plaisanterie sur la censure qui a, il faut aussi en convenir, assez bon dos:

« Certain vaudeville innocent, dit le *Charivari*, renfermait à ce qu'on m'a conté, ces mots: « Il y a des foules d'imbéciles. »

Là-dessus un censeur éleva la voix et s'écria:

« — Qu'on efface ce passage, nous ne pouvons laisser entendre au public qu'il y a des *Fould imbéciles*! »

Pour vous reposer de tout cet esprit tourmenté, grimaçant et tournant à l'aigre, laissez-moi, comme mot de la fin, vous citer un bon gros calembour commis par notre plus illustre poète. Vous savez que sur les Omnibus, on lit: Compagnie générale des Omnibus. Donc le grand poète disait dernièrement: Il faut que cette Compagnie fasse de mauvaises affaires et touche à sa fin.

— Pourquoi?

— Parce qu'on lit sur toutes ses voitures: Compagnie *génée râle*. »

Le calembour n'est pas fort, mais il vient de Jersey; respect à lui!

TIBERGE.

Le discours suivant a été prononcé par M. Baroche, ministre de la justice et des cultes, sur la tombe de M. Fould.

Messieurs,

Je viens accomplir une bien douloureuse mission. — L'homme éminent dont nous pleurons la mort n'était pas pour moi seulement un collègue depuis près de vingt ans, c'était un ami.

En 1848, un égal dévouement à l'élu du 10 décembre, la communauté de nos idées, de nos tendances politiques, nous avaient réunis; le temps changea bientôt ces relations, quelquefois éphémères, en une affection profonde, à laquelle la mort seule devait mettre un terme.

Parler de lui serait presque une consolation pour moi, si, dans une âme déjà brisée comme la mienne, une douleur nouvelle ne soulevait, pour ainsi dire, le flot des anciennes douleurs, et ne ravivait des blessures que le temps même ne cicatrisera pas.

Toutefois il ne faut jamais reculer devant un devoir, et mon amitié même me donnera la force de remplir celui que j'ai accepté.

C'est bien de M. Fould qu'on peut dire que la France et l'Empereur ont perdu en lui un serviteur éminent et dévoué.

Tout son passé l'avait préparé au rôle qu'il devait remplir dans la dernière partie de sa vie.

Né à Paris, au commencement du siècle Achille Fould se trouva, dès son entrée dans le monde et au milieu même de son honorable famille, mêlé à un grand mouvement financier. Ses premières impressions, ses études premières décidèrent de la direction de toute sa vie. Aussi, lorsqu'en 1842 il fut envoyé à la Chambre des députés par le département des Hautes-Pyrénées, ne s'occupa-t-il d'abord que des questions de finances ou d'économie politique, et bientôt il compta parmi les députés qui, sur ces matières comme sur les questions de douane et les travaux des budgets, inspiraient confiance à la chambre.

Les premiers événements de 1848 le trouvèrent inébranlable dans son dévouement au pays. Sous une nouvelle forme de gouvernement, il ne cessa de voir au-dessus de tous les autres intérêts les intérêts de la France, si gravement engagés: plus le péril social devenait grand, plus il se crut obligé de ne pas refuser son concours à ceux qui se vouaient à la défense de l'ordre.

En septembre 1848, il entra à l'Assemblée constituante comme représentant de Paris, et là encore sa place fut bientôt marquée parmi les soutiens les plus éclairés des vrais principes financiers.

Admis, avant l'élection du 10 décembre, auprès du Prince Louis Napoléon, il comprit de suite qu'en lui était le salut de l'avenir et il se lança résolûment dans le grand courant national d'où sortit l'élection présidentielle.

Ce fut en octobre 1849 qu'il reçut pour la première fois le portefeuille des finances, et sa nomination fut aussitôt consacrée par la confiance publique.

Depuis cette époque, il a été appelé quatre fois à diriger ce ministère si important, et l'on peut dire que chaque nomination fut accueillie comme un gage de sécurité et de sage progrès.

C'est, messieurs, que M. Fould a toujours eu pour but de son administration le bon ordre et l'économie dans les finances de l'État, et il y tendait avec toutes les forces de son intelligence et de sa loyauté, avec toute l'énergie de son dévouement.

Au mois de juillet 1852, l'Empereur, en appelant M. Fould au ministère d'État et des Beaux-Arts, lui ouvrit une nouvelle carrière, dans laquelle il a laissé de brillants souvenirs.

Ami des arts, qu'il avait cultivés depuis sa jeunesse, il a eu le bonheur d'attacher son nom à l'œuvre nationale de l'achèvement du Louvre.

En 1857, l'Académie de Beaux-Arts l'appela dans son sein en qualité de membre libre.

C'est à sa dernière nomination au ministère des finances que se rattache un des actes les plus considérables de notre éminent collègue: son mémoire à l'Empereur écrit au mois de septembre 1861. Cet exposé si complet, si libéral de notre système financier et des règles sur lesquelles repose l'établissement de nos budgets, se terminait par la proposition radicale de renoncer à la faculté qui, sous les chartes anciennes comme sous la constitution de 1852, appartenait au chef de l'État d'ouvrir en absence des chambres et par décrets des crédits supplémentaires et extraordinaires.

Cette proposition fut acceptée par l'Empereur, qui, dans une lettre aussi honorable pour le souverain qui l'a écrite que pour le ministre qui l'a reçue, disait à M. Fould:

« J'accepte votre système d'autant plus volontiers que depuis longtemps je cherchais, vous le savez, le moyen d'asseoir solidement le crédit, en renfermant les ministres dans le budget réglementaire. Mais ce nouveau système ne fonctionnera avec avantage que si celui qui a pu en approfondir les difficultés veut se consacrer à son exécution. Je viens donc vous charger du portefeuille des finances, et je vous sais gré de vous vouer à cette tâche, dont les résultats seront favorables aux intérêts généraux. Je suis persuadé que, dans cette nouvelle position, vous ne cesserez de donner, comme par le passé, des preuves de dévouement et de patriotisme. »

Que pourrait-on ajouter à un pareil éloge si noblement exprimé? et que l'on comprend bien qu'après de tels encouragements M. Fould, sans souci de ses forces et de sa santé déjà ébranlée, se soit livré tout entier à l'accomplissement de la lourde tâche qui lui était confiée?

Il y consacra, pendant cinq laborieuses années, tout ce qu'il avait de courage, d'intelligence et de patriotisme, sans se laisser décourager par les critiques injustes ni par les attaques des partis.

Et, après ce devoir rempli, quand vint le moment de la retraite, il l'accepta sans murmure, en honnête homme qui peut regarder derrière ou devant lui sans rencontrer un seul remords, sans avoir à baisser les yeux devant qui que ce soit.

Aussitôt après la session législative, à laquelle il voulut assister jusqu'à la fin, M. Fould s'était rendu dans sa propriété de Tarbes, dans ce pays où, pendant sa jeunesse, il avait retrouvé la santé, et que, dans sa reconnaissance, il avait adopté, au milieu de populations dont il était devenu le bienfaiteur et pour lesquelles sa mort est un deuil profond et général.

C'était là qu'il commençait, après les travaux du conseil général, à goûter un repos dont les agitations de la vie politique l'avaient presque toujours privé; par un bonheur qu'il n'avait pas goûté depuis longtemps, sa femme, presque tous ses enfants et petits-enfants étaient réunis autour de lui. — Il était calme, heureux, visité de temps à autre par de vieux amis, avec lesquels il s'entretenait souvent d'intérêts toujours présents à sa pensée et à son cœur: les intérêts de l'Empereur et ceux de la France.

Un soir, après une journée passée au milieu de sa famille, un peu fatigué, il se met au lit et demande qu'on s'éloigne; — le sommeil va venir — il le sent.

Ce sommeil, messieurs, c'est le sommeil éternel, c'est la mort; et deux heures après, on le trouve inanimé, froid! — Il s'était éteint presque aussitôt arpès la retraite des siens, sans agitation et probablement sans souffrance.

Inclinons-nous, messieurs, devant la volonté divine; respectons ses décrets, même quand ils nous frappent dans nos plus chères affections. Habituons-nous à pleurer et à souffrir.

A mesure que nous avançons dans la vie, nous voyons successivement tomber autour de nous ceux avec lesquels nous avions fait route jusque-là, nous soutenant les uns les autres, compagnons de travaux et de luttes.

Depuis quelques années à peine, que de pertes cruelles: Billault, Morny, Thouvenel, grands citoyens dont la mémoire appartient à la reconnaissance du pays!

Aujourd'hui c'est à toi, Fould, à toi, notre collègue, notre excellent ami, que nous disons un dernier et douloureux adieu!

Nous garderons pieusement ton souvenir, et nous n'oublierons pas les exemples de force et de courage que tu nous a légués.

Homme de bien, politique habile, ministre éminent, aimant avec passion la France et l'Empereur, repose en paix! Ta vie a été bien remplie et ton nous appartient désormais à l'histoire du second Empire! (*Pays*.)

VARIÉTÉS.

Tribunaux.

COUR CENTRALE CRIMINELLE

(Séant à Londres).

Audience du 27 septembre.

MEURTRE COMMIS PAR UN AMANT SUR LA PERSONNE DE SA MAÎTRESSE.

Louis Bordier est introduit: c'est un Français, âgé de trente-deux ans, qui exerçait la profession de corroyeur. Il comparait aujourd'hui devant les magistrats sous l'accusation d'homicide volontaire sur la personne de sa maîtresse, Marie-Anne Snow. Son attitude est réservée, mais on peut lire sur sa figure les traces des remords qui l'ont assiégé pendant son incarcération préventive.

Le prisonnier, qui a préféré être jugé par un jury entièrement anglais, plaide la non-culpabilité.

MM. Poland et Colins soutiendront l'accusation, et MM. Sleigh et Streight la défense du prisonnier.

L'accusation expose ainsi les faits:

Louis Bordier était un corroyeur; depuis treize ans, il vivait avec Mary-Anne Snow, et de cette liaison sont nés trois enfants, dont l'aîné vient d'atteindre sa douzième année. Ils habitaient au numéro 3 de Millstead-Terrace, Church-Street Old-Kent-Road, maison dont la principale locataire est Caroline Snow, tante de la victime. Depuis quelque temps, les querelles étaient devenues assez fréquentes entre eux, et la jeune femme, en conséquence, avait fait connaître son intention de ne pas vivre plus longtemps avec le prisonnier. Le meutre a été commis, le mardi matin, 3 septembre. La veille au soir, ils sortirent ensemble, et rien, dans la conduite de Bordier, ne faisait soupçonner l'acte horrible dont quelques heures plus tard il allait se rendre coupable. Cependant, le mardi matin, vers cinq heures, la jeune femme fut réveillée en sursaut par le froid d'une lame d'acier qui pénétrait dans sa gorge en lui causant une vive douleur. Malgré le sang qu'elle perdait en abondance et les souffrances que lui causait sa blessure, elle eut encore assez de force pour se traîner jusqu'à la chambre où reposait sa tante et sa cousine, et, en entrant, elle tomba lourdement sur le parquet en disant:

— Regarde ce que Bordier vient de faire!

Mrs. Snow se leva aussitôt, et pendant que sa fille allait chercher un médecin, elle transporta la malheureuse femme dans son lit et essaya d'arrêter le sang qui coulait de plus en plus de la blessure. Pendant ce temps, que faisait le meurtrier? Il s'était rendu dans la chambre de derrière, où ses petits enfants étaient endormis. Il prit alors la tête de l'aînée, la regarda quelques instants en lui disant de se tenir tranquille. A ce moment, il tenait un couteau dans la main; mais il sortit bientôt après sans accomplir le nouveau meurtre qu'il préméditait sans doute, et monta dans la chambre où se tenait Mrs. Snow en train de donner des soins à sa nièce.

Celle-ci, en le voyant entrer, lui dit:

— Qu'avez vous fait?

— C'était plus fort que moi, répondit le meurtrier, je ne pouvais me séparer d'elle! (La jeune femme devait le quitter le lendemain matin.) Quelques minutes après, le docteur George Simpson, que l'on avait été chercher en toute hâte, arriva; mais il se trouva en présence d'un cadavre: depuis quelques instants, Marie Anne Snow avait cessé de vivre. Le médecin constata que la blessure qu'avait reçue la victime s'étendait depuis le milieu de la gorge jusqu'à l'oreille gauche: elle avait cinq pouces de longueur et deux de profondeur.

Répondant aux questions de M. Simpson, le meurtrier lui dit en bourrant sa pipe avec un sang froid cynique: — Ce que j'ai fait, j'ai cru devoir le faire. Depuis quinze jours, mon plan était bien arrêté: la tuer ainsi que mes enfants et me donner la mort ensuite; mais en sentant sur mes mains le sang de ma victime, je n'ai pas eu la force d'exécuter mon projet. Des agents de police pénétrèrent à ce moment dans la maison et arrêtèrent Bordier, qui ne nia pas son crime et ne leur opposa aucune résistance; il fut alors conduit à la station de police, après avoir remis entre leurs mains deux lettres qu'il avait écrites pour être envoyées à son frère, qui habite la France, et dans lesquelles il le priait, s'il mourait, de prendre soin des enfants qu'il laissait orphelins. Il ajouta que pendant sa liaison avec la jeune femme, il n'avait jamais eu rien à lui reprocher, mais qu'il ne pouvait supporter la pensée d'une séparation.

Tels sont les faits qui ont suivi ou précédé le crime, et pour lesquels le ministère public requiert les peines prévues par la loi en ces circonstances.

On procède à l'interrogatoire de plusieurs témoins, dont les dépositions confirment les faits que nous venons de relater.

Le jury se retire à cinq heures moins vingt minutes, et rentre au bout de trois quarts d'heure avec un verdict de culpabilité.

Le prisonnier, auquel le juge demande s'il a des observations à présenter, répond avec calme: « Je n'ai rien à dire. »

Le président se couvre alors de la toque noire et s'adresse au coupable dans ces termes:

« Louis Bordier, vous avez été reconnu coupable du crime de meurtre sur la femme avec laquelle vous avez vécu pendant treize ans comme avec une épouse légitime. Ce crime a été commis après une longue préméditation et de la manière la plus déterminée. Les lois d'Angleterre, de même que celles de votre propre pays, ne connaissent qu'une sentence pour un tel acte: la mort. Il y a lieu de supposer que vous avez enduré des souffrances et des privations, mais ce sont de ces vicissitudes qu'un homme vraiment brave doit supporter avec un calme courage, et celui-là n'est pas brave qui cherche, par une action lâche et méchante, à échapper aux maux de cette vie.

» Je ne dis pas cela pour blesser vos sentimens, mais on a avancé que vous ne vous repentiez pas d'avoir agi comme vous l'avez fait, et que vous vous attendiez à ce que votre crime serait compris et excusé. Je proteste énergiquement contre la supposition qu'il y avait de l'héroïsme dans cette action. »

Le président prononce alors, au milieu du silence, la sentence de mort.

Le prisonnier, qui n'a pas montré la moindre émotion, est alors emmené, et la foule qui encombrait l'enceinte s'écoule vivement impressionnée.

Fusil à tabatière. — Nos anciens fusils sont utilisés et transformés au moyen d'un système dit *à tabatière*, parceque la crosse s'ouvre sans levier, par un simple glissement sur une charnière, selon la mode de certaines boîtes à tabac. Ce qui faisait dire à un troupier: Nous chanterons aux Prussiens:

J'ai du bon tabac dans ma tabatière.

—Et ce qu'il y a de plus fâcheux pour eux, répondit un camarade, c'est qu'il faudra qu'ils nous répondent: *Dieu vous bénisse*!

Un des chroniqueurs de la *Situation*, M. Eugène Schnerb, dont les histoires se lisent plus facilement que son nom ne se prononce, s'est glissé, je ne sais sous quel déguisement, dans une pension de jeunes demoiselles, et là, caché peut-être sous la chaire de la sous-maîtresse, il a beaucoup vu et pas mal retenu.

Sa petite histoire est charmante, et je ne serais pas étonné qu'elle *fût arrivée*:

Un peu de tenue, nous sommes dans un pensionnat de demoiselles. La sous-maîtresse de la grande classe donne pour sujet *d'amplification de rhétorique* à ses élèves cette grande pensée:

« *Avec du temps et de la persévérance on vient à bout de tout.* »

Je copie mot pour mot l'histoire brodée par une des élèves sur le canevas proposé:

« Christian semblait être né sous une mauvaise étoile. Dès l'âge le plus tendre il était resté orphelin, et il ne devait qu'à la charité publique le peu d'instruction qu'il avait reçu.

« Mais il était courageux et de bonne heure il s'était pénétré de cette vérité qu'*avec du temps et de la persévérance on vient à bout de tout.* Honnête homme, excellent ouvrier, sobre et économe, il parvint à se constituer un petit magot. Ce sera pour la conscription, disait-il. Il avait bien raison, car il eut un mauvais numéro et il fallut s'acheter un remplaçant.

» Hélas! des voleurs l'avaient dévalisé; il ne lui restait plus un sou; et l'époque était venue de payer ou de partir. Il partit.

» Au régiment, comme chez son patron, Christian travailla et réussit à amasser quelques épargnes. Son temps fini, il revint dans sa ville natale, plus résolu que jamais à lutter contre la mauvaise fortune. En effet, il entreprend un petit négoce... six mois après il est obligé de fermer boutique, faute de clients.

» — Allons, se dit il, Dieu ne protége sans doute que les nombreuses familles, marions-nous.

» Et il épouse une jeune fille pure et chaste, qui lui rend la vie douce et heureuse.

« A partir de ce moment tout va bien. L'argent ne manque plus, et pourtant. . . . . Christian désire encore quelque chose. Il voudrait un fils, et ce fils ne vient pas. Deux, trois, quatre années se passent, Christian renonce à l'espoir d'être père et ne songe plus qu'à faire fortune. Un matin il annonce à sa femme qu'il va entreprendre un long voyage.

» Elle l'embrasse; il part.

» Six ans après il revenait avec six millions. Et, dans son bonheur, il ne pouvait s'empêcher de songer à la joie qu'il aurait eue de trouver un enfant au logis. Heureux Christian! Son vœu le plus cher avait été exaucé pendant son absence. Il trouva sa femme en train d'allaiter un charmant bébé qui disait déjà très-joliment: Papa!

» Et c'est ainsi qu'*avec du temps et de la persévérance on vient à bout de tout.* »

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 25 octobre	54 50
Clôture	du 25 octobre	54 26

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivés dans le port du 22 Octobre.

VARNA bat. à vap. ottom. *Human Tefik*, cap. Ilich, div. marchandises.

VARNA bat. à vap. aut. *Africa*, cap. Mazzarovich, div. marchandises.

GALATZ bat. à vap. aut. *Danubio*, cap. Marusich, div. marchandises.

— bat. à vap. fran. *Balcan*, cap. Gain, diverses marceandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 22 Octobre.

SMYRNE bat. à vap. angl. *Marathon*, cap. Dubbins, div. marchandises.

— bat. à vap. aut. *A. Emmo*, cap. Solderer div. marchandises.

VARNA bat. à vap. aut. *Lucifer*, cap. Steiskal, div. marchandises.

ODESSA bat. à vap. russe *Vesta*, cap. Pavlovich, div. marchandises

ALEXANDRIE bat. à vap. egypt *Nagile*, cap. Ismail div. marchandises.

— bat. à vap. ang. *Hasting*, cap. Harvey. divers marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 15 Octobre

MALTE br. ital. *Marino Faliero*, cap. Balestrino.
SOULINA br. ital. *Agide* cap. Oneto. lest.
— bark aut. *Genitore Nicolo*, cap. Scrivanelli.»
MARSEILLE br. hell. *Delta Giamadas*, cap. Carpusi
— br. hell. *Agathi*, cap. Milonas, blé.
— br. hell. *Memphi*, cap. Giovanni, blé.
— br. hell. *Ayos Spiridhon*, cap. Scurtis, blé.

du 16

BERDIANSKA br. aut. *Mrav*, cap. Guisdon, lest
DANUBE br. hell. *Andonios*. cap. Arvanitis, lest.
— br. hell. *Anetta*, cap. Camenos, lest.
MER-NOIRE bar. ital. *Adelaidi Chiavari*, capitaine And. Dallorso, lest.
— br. ital. *Dei*, cap. Mursi, lest.
ODESSA bar. mek. *May Queen*, cap. Mundt, lest.
— br. hell. *Athina*, cap. Bicos, lest.
— trois-mats fran. *Le Capucin*, cap. Allemand.
MARSEILLE trois-mats aut. *Madre Mimbelli*, capit. Marcevich, blé.
— bar ital. *Fieramosca*, cap. Mortola, blé.
FALMOUTH br. russ. *Alfred Covassevich*, capitaine Giovani Despot. blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 14

de IBRAILE pour Marseille br. hell. *A. Spiridhon* cap. Zagoras, blé.
— pour Marseille br. hell. *Christina*, capit. Andrianon, graine de lin.
— pour Marseille. brik hell. *Ayos Nicolaos*, cap. Dimitrios Papas, blé.
— pour Marseille br. hell. *Kendauros*, capitaine Margaris, blé.
de TAGANROK pour Malte br. hell. *Nicolaos Arghetinos*, cap. Malandrakis, blé.
— pour Marseille, br. hell. *A. Spiridhon* cap. Emiris graine de lin.
— pour Marseille br. hell. *Maria*, cap. Vergotis
— pour Marseille br. hell. *Evanghelismo*, capit. Ioan. Sarris: blé.
— pour Cork or Falmouth, bar. aut. *Zetus*, cap Hamrei, graine de lin.
de MARIANOPOL pour Falmouth, ber. norv. *Caribaldi* cap. Hogiar, blé.
— pour Messine, br. ital. *Nuovo Arturo* capit. Barsotti, blé.
— pour Messine. br. ital. *Maria*, capitaine G. Luppi. blé.
de ODESSA pour Cork or Falmouth, bar. norv. *Edswoold*, capit. Smith, blé.
— pour Rotordam, bar. ital. L. *Enrico Rondanina* cap. Demarchi. seigle.

du 15

de IBRAILE pour Marseiille br. hell. *A. Nicolaos*, cap. Solomos, blé.
— pour Marseille, br. hell. *Evanghelistra*, cap. Boucos, lest.
— pour Marseille br. hell. *Evanghelistra*, cap. Spiridhon, blé
— pour Marseille br. hell *Ayos Theodoros*, cap. Brescos. blé.
— pour Marseille br. hell. *Enossis*, capitaine. Coulandris Dimitrin, blé.
— pour Marseille br. hellene, *Madhera*, capit Lucas Arvanitis. blé
de TAGANROK pour New-york bar. ital. *Probo*. cap Luigi Demartino, laine
— pour Marseille goelette française *Valery Jean* cap. Navaroly, blé.
— pour Cork or Falmouth bar. angl. *Duchess*. capitaine *Phebus*. seigle.
— pour Marseille br. hell. *Ayos. Elefterios*, capitaine Mexis blé.
— pour Marseille br. hellène *Neos Leodidaas* capitaine Politis, blé.
— pour Falmouth. bar. anglais, *Cyrus*, capit. Parsen, graine de lin.
de ODESSA pour Marseile br. hell. *A. Ecaterina*, cap. Haggi Andoni, blé.
— pour Marseille br. hell. *A. Nicolaos*. capitain Frangopoulos. blé.
de GALATZ pour Marseille br. hell. *Elleni*, capitain Liossattos, blé.
— pour Marseille bar. fran. *Sesemble*, capitaine. Ansler, blé.
de BERDIANSKA pour Marseille br. ital. *Amalia* capitaine Ferrari lest.
— pour Falmouth. br. angl. *Youdi Georges*, cap. Johnson, blé.

ADMINISTRATION DU CHIRKET-I-HAIRIE

AVIS.

Par suite de la décroissance des jours, les premiers départs du Haut Bosphore, ainsi que de la côte d'Asie et d'Arnaout-keuï au pont, auront lieu à 1 h. 1/2 à la turque à partir du jeudi prochain.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

ÉCLAIRAGE

M. CHAVIN a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientelle qu'il a transféré son magasin, Grand'Rue de Péra N° 255 vis-à-vis le théâtre Naum.

Par suite d'importants achats contractés tout récemment à Paris, et notamment parmi les produits de l'Exposition Universelle de 1867, on trouvera chez lui un choix aussi riche que varié de:

Lampes, Services Pendules, Lustres, Appareils à Gaz, Cristallerie, etc., etc.

Dépositaire d'une des plus importantes fabrique D'HUILE DE COLZA. Ce produit sera dorénavant vendu en toute première qualité, à raison de 10 1/2 Ptres L'OKE. Les personnes qui s'approvisionneront pour l'huile, le nettoyage et la réparation des Lampes, seront garanties pour une année.

M. Chavin traitera en gros pour la vente de l'huile de Colza ; son dépôt est à Galata, Moum-hané (Cité Française).

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ.

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins: 300,000; 250,000; 200,000; 50,000; 40,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5,000; 2,000; 1,000; 500; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR:

Emprunt de 1854, chaque année 4 tirages: premier Lot	Florins 300,000	Prince Clary, tirages 2	Florins 25,000
Emprunt de 1860, tirages 4	» 300,000	Saint Genois » 1	» 50,000
Credit mob. 1858, » 4	» 250,000	Palfi » 1	» 40,000
Emprunt de 1864, » 5	» 200,000	Waldstein » 3	» 25,000
Prince Salm » 2	» 40,000	Rudolf » 2	» 25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner, les gros Lots

De Florins: 250,000; 25,000; 15,000; 10,000; 5.000; 2,000; 1,000; 500; 400; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines

Han Municipal, à Galata n° 8.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL
V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.— GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opérations douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre.

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes les maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie.*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, recompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, et se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

FEUTRE POUR TOITURE
DE ANDERSON ET SON

Ce feutre employé avec succès par les Compagnies de chemin de fer, de mines de houille, et grand nombre d'industriels en France et en Angleterre procure une toiture *ininflammable par dessus*, légère et de longue durée, les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 et 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières, etc.

Agents et dépositaires.

L. s et A. BERTIN FRÈRES Cité française

CAPSULES RAQUIN.

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours sans fatiguer les malades. Chaque flacon est enveloppé avec le rapport approbatif de l'Académie de Médecine de France, qui explique l'emploi en français anglais, allemand, espagnol et italien. Les mêmes capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, ratanhia, matico, fer, etc. N'ajouter foi qu'à la signature « Raquin » pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses. Tous ces produits sont expédiés de Paris, Faubourg-Saint-Denis 89 (pharmacie d'Albespeyres), aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays

LEÇONS DE GREC, DE RUSSE ET DE FRANÇAIS.

S'adresser à la Direction du Journal.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

"ROYAL."

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur a VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant,

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfan ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0[0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine Galata,

BILLARD

neuf à vendre à très-bon marché. Passage Crépin, N° 12, à Péra.

DE VINS DE FRANCE

184, *Rue de Péra*, 184.

GROS ET DETAIL.

Conserves-alimentaires. -- Huile d'Aix de Provence

Plus d'Incendies
AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt principal pour l'Empire de Turquie

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE
8 ocques.	83 fr.	2 francs
12 »	103 »	2.60
18 »	110 »	4. —
26 »	120 »	4.80
34 »	130 »	5.80

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata Cavaffian-Khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

HUILE DE FOIE DE MORUE

Exposition 18.. naturelle, seule brevetée ... pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm.

HOYER ... 225.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Jeudi 12/24 octobre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	à la T.	
6	55	12	1	30	de Yéni-mle, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek. Arnaut-keui.
7	55	18	2	30	de Yéni-mahalle, Buyuk-dére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek.
9	25	6	4		de Buyuk-dére, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.)*
10	25	2	5		de Jenimahalé, Buyukd, Thérapia, Yénik, Emirghian, Hissar, Arnaout, Ortak, Bechiktach et Cabatach.
6	55	4	1	30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
7	10	11	1	45	de Cavak, Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Tchibukli, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kusgundjuk.
9	25	17	4		de Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vani-keui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
6	55	3	1	30	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach.
7	40	14	2	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
8	25	8	3		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Béchihtach.
9	25	14	4		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach, Cabatach.
10	25	8	5		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 h de la ligne de Buyukdere)
2	10	4	8		de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
2	40	3	9		de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franque		N° du bateau	Horloge de Jéni djami H.	à la T.	
8	40	14	3	15	pour Arnaoutkeui directement.
9	40	8	4	15	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
8	40	3	3	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére et Yenimahallé.
8	45	4	3	20	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtche, Beïcos, Thérapia, Buyukdére,
12	55	2	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dere, Yenimahallé.
2	55	12	9	30	pour Bechiktach, R.-Hissar, Emirghian Yenikeui, Thérapia, Buyukdére, Yénimahallé et Cavak. (les vendredis Beilerbey, Vanikeui et Bechictach excepté.)
2	25	14	9		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour direct au pont.— Ce service n'aura pas lieu les vendredis)*
3	40	18	10	15	pour Bebek, Roum-His, Emirgh, Sténia, Yénikeui, Thérap, Buyukd, Yéni-mahallé.
3	55	4	10	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdére Yenimahallé
4	25	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
3	25	8	10		pour Bechiktach, Orta-keui, Couroutchesmé. Arnau-keui. (Retour direct au pont) Les vendredis à 9 h. 3[4, en touchant aussi Cabatach.)
4	25	14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
4	55	8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
3	25	11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Buynk-dere. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
4	10	17	10	45	pour Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hissar, Kanlidja, Tchibuclu, Pachabaqtché, Beïcos, *(Les vendredis jusu'qà Buyakdére.)*
4	40	3	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq.		Heures à la Turque		
7	10	1	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
6	55	1	30	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
8	10	2	45	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
9	55	4	30	de Buyukdere, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
9	10	3	45	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A -Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
1	55	8	30	de Buyukdere, Thérap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechikt.
2	10	8	45	de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
3	25	10		de Yénimahallé, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franq.		un Bat.		
7	25	2	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére.
8	40	3	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukdéré.
8	40	4		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
12	55	7	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd. Yénimahallé.
2	55	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére et Yénimahallé.
3	55	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
4	10	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
4	40	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 10/22 octobre jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.		Nos	Heures à la Turq.		
7	25		2		de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti.
7	25	10	2		de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont

Heures à la Fraq.		Nos	Heures à la Turq.		
2	55	10	9	30	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo Cartal et Pendik.
3	55	16	10	30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.		Nos	Heures à la Turq.		
7	25	un bateau	2		de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
2	25	un bateau	9		de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.		Nos	Heures à la Turq.		
8	55	un bateau	3	30	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
3	40	un bateau	10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

Imprimerie Centrale
Rue du Journal

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

Lundi, 11 Novembre 1867 | 15 Rédjeb 1284 de l'Hégire | Lundi, 11 Novembre 1867

2me Année. --- No 256.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 11 novembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Paris, 7 novembre, 1 h. 40 soir.

Le gouvernement d'Italie a donné l'ordre de reconstituer le 4e bataillon de tous ses régimens.

Paris, 8 novembre, 5 h. 56 soir.

Il est avéré que cinq bataillons français ont participé au second combat de Monte Rotondo.

Paris, 7 novembre, 5 h. 19 soir.

NEW-YORK, 6.— Il y a eu un ouragan terrible à Saint-Thomas le 9 octobre, la ville est en ruines. Quatre steamers de la Mail Company, et cinquante autres navires se sont perdus.

Il y a eu beaucoup de morts et des dommages considérables.

HONG-KONG, 15 octobre — Un terrible ouragan a causé beaucoup de dégâts sur les côtes.

Bruxelles, 8 novembre, 3 h. soir.

Nous recevons de Paris l'assurance formelle que M. Rouher est nommé à l'intérieur et M. Magne aux finances. On croit un emprunt très probable.

Cours du 8 novembre.

Consol. Turcs	PARIS...	Ouv.	32 05
		Clôt.	32 05
Rente française 3%		Ouv.	68 25
		Clôt.	68 22 1/2
Emprunt Turc 1865			252 50

Paris, 9 novembre, 5 h. 55 soir.

Il y a eu en Angleterre des troubles dans plusieurs villes à cause de la cherté des vivres.

L'*Etendard* dit que la plupart des puissances européennes adhéreraient au principe d'une conférence.

L'Empereur a reçu lord Lyons. On assure que les invitations pour assister à une conférence ont été envoyées jeudi.

Nouvelles de l'Extérieur.

Le *Moniteur* publie le décret suivant :

NAPOLÉON, etc.

Vu les articles 24 et 26 de la Constitution,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le Sénat et le Corps législatif sont convoqués pour le 18 novembre 1867.

Art. 2. Notre ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais de Saint-Cloud, le 28 octobre 1867.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur,
Le ministre d'Etat,
E. ROUHER.

L'alarme est générale en Angleterre. Toutes les villes du Royaume-Uni sont troublées par la crainte de quelque coup de main de la part des Fenians.

On écrivait de Plymouth, le 20 octobre : « Des ordres ont été reçus ici aujourd'hui pour que 100 soldats de marine fussent envoyés immédiatement à Liverpool. Déjà on faisait des préparatifs pour les envoyer, mais il y a eu contre-ordre depuis. On prétend que c'est parce que le transport le *Gladiateur* se rend directement à Liverpool d'un autre port avec un corps de troupes. »

En effet, un télégramme de Portsmouth, daté du même dimanche soir, annonce que le *Gladiateur* vient de partir en toute hâte pour se rendre à Liverpool. — Il ajoute : « Une heure et demie après l'arrivée de l'ordre, ce navire était déjà parti. Il est probable que ses services et ceux de son équipage seront requis, car on s'attend à un soulèvement dans le port si actif de Liverpool. »

Enfin, de Liverpool même, on écrit à la même date :

« Deux corps du 15e de hussards et dix compagnies d'infanterie, ainsi qu'une batterie de 4 pièces de campagne sont à cette heure en route pour notre ville. Ce qui nous manque, ce sont les campements. Le gouvernement a accepté une offre faite spontanément par M. Mac Ivor, lequel place à la disposition de l'administration deux des vapeurs de la Compagnie Cunard, en même temps que le hangar du Duck Huskisson. Les bâtiments de l'arsenal d'Everton seront occupés par la cavalerie. »

La peur des Fenians cause de grandes fatigues aux troupes anglaises. La semaine dernière, un détachement d'infanterie avait été appelé en toute hâte en Ecosse, pour défendre la reine qu'on croyait exposée à se voir entourée tout à coup par des Irlandais.

Dernièrement l'alarme avait redoublé à Londres. Dans la nuit, l'ordre a été donné à un officier et à trente hommes des gardes de la Tour de se rendre à la fabrique d'armes de Bow-Common, laquelle contient des milliers de fusils. Les rapports de police faisaient craindre qu'une attaque feniane ne fût dirigée contre ce dépôt. (*International.*)

—

Nous avons parlé plus d'une fois des attaques, plus ou moins directes, formulées par certains journaux contre le gouvernement roumain.

Une adresse de la colonie étrangère de Bucharest vient de protester contre ces imputations, et d'affirmer une fois de plus la protection que le prince Charles et ses ministres assurent aux étrangers de toute nationalité et de toute religion. (*Opinion nationale.*)

—

L'épiscopat de la basse Autriche vient d'envoyer une seconde Adresse à l'Empereur contre les tentatives faites pour soustraire l'enseignement public à la surveillance du clergé. (*Indépendance belge.*)

—

On nous assure que dans les pourparlers qui ont eu lieu ces jours derniers entre l'Italie et la Prusse, et qui avaient pour but de provoquer une intervention de la Prusse, dans le sens du mouvement romain, l'attention du cabinet de Berlin ne se serait pas portée sur les obligations résultant, pour le cabinet de Florence, de la convention du 15 septembre, ni sur l'intérêt des populations catholiques au maintien du pouvoir temporel du pape. Elle se serait concentrée tout entière sur un seul point, le caractère du mouvement insurrectionnel dont Garibaldi était le chef et Mazzini l'inspirateur.

Ce motif, examiné exclusivement de tout autre, aurait suffi à déterminer le refus de concours de la Prusse. (*Presse.*)

—

La *Nazione* croit que l'intention du nouveau ministère est de réunir le Parlement dans la seconde moitié de novembre.

—

On écrit de Rome, le 26 octobre :

« Le Pape a publié une encyclique adressée à tous les évêques du monde au sujet de la situation actuelle du patrimoine de l'Eglise par suite de l'agression révolutionnaire. L'encyclique parle aussi de la situation fâcheuse de l'Eglise en Pologne et demande des prières publiques »

—

L'*Italie* croit pouvoir annoncer que le député Salomone et le commandant garibaldien Mosto, qu'on disait avoir été tués dans le combat de Monte Rotondo, n'ont été que blessés.

—

On écrit de Florence, au *Temps* :

« Il arrive réellement ici des insurgés dans le découragement.

» Il y a une forte réaction d'opinion contre le comité Cairoli, Crispi, Pallavicino qu'on croit avoir menti, en annonçant une grande insurrection à Rome, tandis qu'il a été lui-même le premier illusionné par les premières estafettes venues le soir du mouvement. »

C'était le premier effet des échecs éprouvés par les bandes, avant la rentrée en scène du général Garibaldi. (*Presse.*)

—

Les journaux de Florence nous apportent une nouvelle proclamation du comité insurrectionnel. Ce sera, nous l'espérons, la dernière. Elle est datée du 26 octobre, antérieure, par conséquent, à la constitution du ministère Menabrea, qui, en arrivant au pouvoir, aura mis fin aux excitations de ce comité. Voici cette proclamation :

« Italiens !

» Garibaldi a répondu à l'appel de Rome ; il a paru et il a vaincu. Mais l'intervention étrangère menace d'envahir notre terre.

» Italiens, aux armes !

» Voilà le mot d'ordre de Garibaldi que nous vous transmettons La place de la jeunesse italienne est au camp, en face des soldats du pape et de l'empire.

» Florence, le 26 octobre.

» LE COMITÉ. »

—

Garibaldi, avant de quitter Florence pour se mettre à la tête des révolutionnaires qui l'attendaient sur la frontière pontificale, aurait eu, assure-t-on, une entrevue avec Cialdini. Voici, d'après le *Movimento*, la réponse du héros de Marsala au vainqueur de Castelfidardo, qui cherchait à le dissuader de pénétrer sur le territoire romain :

« Je ne chercherai ni à combattre ni à influencer personne. Mais je crois que la balle qui me frapperait en pleine poitrine serait utile à l'Italie. Je ne peux pas renoncer à mon devoir vis-à-vis de la patrie ; c'est le dernier qu'il me soit donné d'accomplir. »

Paroles prophétiques qui seront peut-être une réalité avant peu de jours. (*Patrie.*)

—

On écrit de Florence le 23 octobre à la Correspondance Bullier :

« Je me trouvais sur la place de Santa-Maria-Novella, où se réunissait une foule immense. Je demandai ce qu'on allait faire, ce qu'il y avait. Il me fut répondu : Il y a le général Garibaldi et on va le saluer. Au bout de quelques instants, quelques messieurs parurent au balcon d'une maison meublée en faisant signe d'attendre et de faire silence. Bientôt le général Garibaldi parut lui-même. Il était vêtu d'une redingote et portait une cravate noire. Il tenait à la main son chapeau de feutre noir ; il était très pâle et avait l'air très fatigué. La foule cria « Vivat ! » plusieurs fois ; l'on battait des mains. Enfin, le général prit la parole :

« Je vous remercie, dit-il, d'être venus ; vous m'encouragez et je vous encourage. Il faut aller à Rome quand même, sans se laisser décourager pas les flottes et les régiments de ces messieurs (la foule : *A Rome ! à Rome ! au Capitole*). Je vous supplie de persister dans l'entreprise ; nous devons prouver au monde que nous sommes dignes de notre indépendance complète, et que notre pays n'est pas fait uniquement pour servir de villégiature à la canaille étrangère (la foule : *Vive le général !*). La Providence nous conduira au faîte de nos destinées. Nous, nous irons à Rome avec l'armée et le roi Victor-Emmanuel. Nous irons, je vous en réponds. Adieu ! soyez tranquilles. Adieu ! »

J'ai entendu ce *speech* de mes oreilles, j'ai vu le général, et je dois constater que les comptes-rendus que je trouve de tout cela dans les journaux sont inexacts ou du moins incomplets.

Garibaldi est parti quelques instants après pour la frontière romaine par un train spécial, demandé au nom de M. Crispi. »

—

Une dépêche de New-York du 25 octobre, et transmise par le câble transatlantique, annonce que Juarez a été réélu président et que le général Santa-Anna a été banni.

LA POLITIQUE EUROPÉENNE EN ORIENT.

—

Le *Débat*, journal qui se publie à Vienne, fait quelques réflexions judicieuses au sujet de la nouvelle ligne de conduite que le cabinet de Saint-Pétersbourg veut suivre à l'égard de la Turquie, en présence des difficultés au milieu desquelles se trouvent depuis quelques temps les grandes Puissances de l'Europe.

Voici cet article : nous en reproduisons la traduction d'après la *Correspondance générale autrichienne*.

« Un fait généralement avéré c'est que la diplomatie russe sait mettre à profit dans l'intérêt de la Russie et du Czar les loisirs que lui laisse la situation politique. A cet égard, la situation qui lui convient le mieux c'est celle qui a pour effet d'engager l'Europe dans un labyrinthe de questions brûlantes, ainsi que c'est le cas dans ce moment.

» La question romaine occupe la France et l'Italie ; la Prusse a devant elle la ligne du Mein et attend le moment favorable qui lui permettra de la franchir ; l'Angleterre est engagée dans son expédition d'Abyssinie et l'Autriche est entièrement absorbée par sa réorganisation intérieure.

» Les circonstances sont donc tout-à-fait de nature à jeter la joie au sein de la diplomatie russe et à l'encourager à déployer une activité prodigieuse.

» Comme toujours, c'est l'Orient qu'elle a choisi comme terrain de ses machinations. Dans ce moment elle ne se sert pas seulement de ses moyens habituels, de l'agitation, de l'excitation des populations chrétiennes, etc., elle a recours cette fois à des moyens détournés, elle montre envers la Porte une prévenance amicale, afin d'attirer cette puissance dans ses filets, et cela non pas dans l'intérêt de l'Europe, mais pour la rendre favorable à ses projets. L'Europe a donc le plus grand intérêt à porter toute son attention sur la diplomatie russe en Orient pour ne pas être surprise trop tard peut-être par des faits accomplis. »

La Russie est la seule puissance, il est vrai, qui n'a aucune question intérieure de nature à la préoccuper d'une manière sérieuse. L'émancipation des paysans est aujourd'hui à peu près un fait accompli. L'incorporation et la russification de la Pologne sont également entrées dans le domaine des faits. Il ne reste que la question financière qui puisse donner un peu à réfléchir à la Russie.

Dégagée ainsi de toutes préoccupations intérieures et profitant de la situation difficile dans laquelle se trouvent les puissances, elle cherche naturellement à déchirer le traité de 1856 et à s'affranchir des conditions qui lui étaient imposées par les Etats sortis victorieux de la guerre de Crimée. Déjà elle est parvenue à persuader aux signataires de ce traité de détruire de leurs propres mains l'édifice qu'ils avaient élevé au prix de tant de sacrifices. L'intervention qu'on s'était appliqué à bannir du code des nations et qui était particulièrement interdite dans les affaires intérieures de la Turquie, redevient un principe sacré et le traité de Paris une lettre morte.

La France, la Grande-Bretagne et la Sardaigne, auront donc versé leur sang et dépensé des milliards, pour revenir en 1867 au point d'où elles étaient parties en 1853. La chose paraît étrange dans ce siècle de lumières et de progrès, mais ce que nous avançons là est un fait acquis.

Espérons qu'il se trouvera dans les Parlements anglais, français et italien des hommes assez justes et assez patriotes pour élever la voix et demander les motifs qui ont décidé les puissances à infliger ainsi elles-mêmes un démenti à la politique qu'elles ont suivie en 1853.

Quant à nous, nous avons signalé, il y a longtemps, tous les dangers d'un rapprochement de vues entre les cabinets de l'Occident et celui de St.-Pétersbourg au sujet de la question d'Orient.

On nous accusait alors de voir tout en noir, mais aujourd'hui que les faits viennent nous donner raison, espérons qu'on sera plus généreux à notre égard.

En résumant en quelques mots la situation faite à la Turquie par l'Europe civilisée, grâce à la politique russe, la première du monde, notre but a été de constater que la Russie, sans verser une goutte de sang, et sans dépenser un centime, est arrivée à faire déchirer le traité de Paris par ceux-mêmes qui se faisaient naguère une gloire de l'avoir signé.

Et peut-on franchement ne pas s'incliner devant cette merveilleuse politique et ne pas admirer son habileté !

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

UNE

HISTOIRE DE CHASSE

II.

PARTIE CHAMPÊTRE.

—

La petite paysanne était devenue une pimpante soubrette au costume élégant, mais ses traits n'avaient rien perdu de leur riante affabilité. Accueillant le nouveau-venu d'un gracieux sourire : — Comment va ce pauvre Castor, monsieur le baron, dit elle. Vous ne sauriez croire combien je pense à lui ;... c'est un de mes enfans, dame !..,

— Il est mort ce matin, reprit le baron d'une voix brève.

— Mort ce matin ! répéta Verdurette... Pauvre bête !... Il ne faut pas vous désoler pour cela, monsieur le baron, et mon oncle a en ce moment une portée de Léda où vous pourrez faire votre choix.

— Ah ! bien à votre service, monsieur le baron dit le vieux garde, et je peux vous répondre de la pureté de la race. Il y a surtout parmi eux un petit mâle caressant et malin, le portrait de son aïeul Soliman, un chien qui avait toutes les perfections...

— Il faut venir voir la petite famille et faire votre choix, interrompit Verdurette, peu soucieuse d'entendre l'oraison funèbre familière à ses oreilles.

— J'irai un de ces jours... J'ai d'ailleurs à te parler, Verdurette ; il y a longtemps que nous n'avons causé ensemble.

— Monsieur le baron, on n'attend plus que vous ! cria en cet instant Mme de Laluzerte de sa voix la plus aiguë.

Ces paroles terminèrent subitement l'entretien, et le vieux gentilhomme, sans même prendre congé de Verdurette, se rendit à l'appel de la baronne.

Les larmes du petit Charles, les paroles de Marmande, avaient ravivé de trop douloureux souvenirs parmi la majeure partie des convives pour qu'ils ne s'empressassent pas d'échapper à l'influence des lieux témoins de la catastrophe. La comtesse et Kervey allèrent chercher les chevaux de selle, et Marmande donna l'ordre de faire avancer la voiture. Quant au baron, il essaya vainement de reprendre sa place auprès de M. Jeanicot ; il lui fallut obéir aux injonctions pressantes de sa femme et revenir avec elle dans la calèche.

Les chevaux marchaient depuis quelques instans ; déjà l'attitude du baron, la tête appuyée contre les parois de la voiture, les yeux fermés, disait assez que, suivant son habitude, il prendrait peu de part à la conversation, quand Anna et Kervey passèrent au galop, comme une apparition, devant la portière de la calèche, et l'eurent bientôt laissée derrière eux.

— Le charmant cavalier que M. Robert ! dit la baronne avec emphase. Il est impossible de rencontrer des traits d'une expression à la fois plus aimable et plus fière que les siens. Je crois, en vérité, que depuis deux ans il est encore embelli. Cette belle cicatrice, qu'il porte si noblement sur son front, ajoute aux agrémens de sa personne. C'est là une cicatrice dont un homme doit être fier, car elle dit à tous son courage, les nobles actions d'une vie utile à son pays.

En entendant ces paroles, inspirées par une infernale habileté peut-être, Marmande, encore sous l'influence du triste épisode qui avait terminé le repas, ne put se défendre d'établir une pénible comparaison entre ce qu'il était aujourd'hui et ce qu'était Robert. Il se vit hideux, devenu l'épouvantail des enfans, mutilé par un futile accident de chasse, tandis que l'expression de dignité naturelle aux traits de Robert était encore relevée par une noble blessure reçue devant l'ennemi en combattant pour le drapeau de son pays. Pour la première fois, un sentiment d'envie contre son frère vint crisper le cœur du comte.

Mme de Laluzerte poursuivit en fixant des yeux ardens sur son vis-à-vis comme si elle eût voulu lire au plus profond de sa pensée : — Oh ! j'ai toujours eu un faible pour M. Robert, et je ne m'en cache, notre chère Anna la première ? Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que depuis le retour de notre ami elle a repris ses belles humeurs de jeune fille. Elle n'est ni meilleure ni plus aimable, mais elle est plus gaie ; il y a plus de rose à ses joues, que je trouvais bien pâlottes, et qui m'inquiétaient, ajouta la dame en donnant à sa voix toute l'expression de bonhomie dont l'ingrat instrument était susceptible.

— Oh ! vous prêtez trop d'influence, chère baronne, au retour du mon brave Robert, interrompit Marmande.

— Mais non,... non vraiment ! répliqua la dame. Qu'y aurait-il d'étonnant à ce que la joie de revoir un de ses plus anciens amis, surtout après les doutes si cruels que nous avions eus sur son sort, eût exercé une véritable et heureuse influence sur la santé de la chère petite ? Des sentimens d'amitié, même de reconnaissance, l'attachent à notre jeune ami ; n'était-il pas son compagnon de voyage lors de son retour, en France ? n'a-t-elle pas trouvé en lui pendant les longs mois de la traversée des soins, un dévouement qu'une affection de toute la vie peut seule payer ?

Ces paroles résonnèrent une à une dans le cœur de Marmande, comme le marteau sur un timbre éclatant. — Je ne savais pas ma femme en pareils termes d'intimité avec Robert, dit le comte de la voix émue d'un homme qui sort d'un rêve pénible.

— Oh ! ne trahissez pas mon indiscrétion, ne grondez pas la bonne petite, dit la dame avec une légèreté charmante. Nous autres femmes, nous avons toutes nos petits mystères, nous ne serions pas femmes sans cela ! Et tenez, puisque je suis en veine de confidences, que je vous fasse aussi les miennes. Il y a deux ans, moi qui ne faisais pour l'établissement d'Anna que des rêves possibles, j'avais pensé qu'un jour peut-être... Mais je n'avais pas fait dans mes rêves la part de la bonne étoile de la chère enfant, qui lui réservait en partage l'un des plus riches partis de France.

Sans doute cette confidence ne contribua pas à ramener le calme dans le cerveau du comte, car, sans répondre à son interlocutrice, il demeura la tête inclinée sur sa poitrine, dans l'attitude d'un homme en proie aux plus sombres méditations. Un autre personnage, le baron, n'avait pas perdu un mot de cette conversation, et peut-être Mme de Laluzerte eût-elle frémi, si, posant la main sur la poitrine de son mari, elle eût compté

Voir le numéro du 9 novembre.

CONSIDÉRATION GÉNÉRALES SUR LES CHEMINS DE FER.

Les chemins de fer de l'Europe, avons-nous dit dans l'article précédent, ont été d'abord construits avec de faibles pentes et de faibles sinuosités. Mais plus tard on s'est décidé à faire des pentes fortes et des courbes de petit rayon quand la disposition du sol l'exigeait. La France est un des pays où ce fait s'est produit de la manière la plus régulière. Elle a construit d'abord six grandes lignes allant de Paris aux villes les plus importantes de l'Empire et aux frontières. A Lille, Strasbourg, Marseille, Bordeaux, Nantes et le Havre.

Ces grandes lignes, ainsi qu'un certain nombre de rameaux qui s'en détachent pour se diriger vers tous les grands centres de population, sont construites de manière à permettre aux trains qui les parcourent des vitesses de 60 à 70 kilomètres à l'heure. La voie y est tracée autant que possible suivant des alignements droits raccordés par des arcs de cercle de faible longueur et de grand rayon. Les longueurs sont de 700 mètres au moins et exceptionnellement de 600 m. Les déclivités sont au plus de 0^m 005 par mètre et quelquefois de 0, m. 008.

Quand ce premier réseau a été construit on a admis pour desservir des villes moins importantes et devant donner lieu à un moindre trafic, des lignes plus accidentées ayant des courbes de 500^m à 600^m au moins, et des pentes de 0^m, 015 à 0^m, 017 au plus. Ces lignes ne peuvent pas être parcourues par les trains de grande vitesse; néanmoins on y circule encore avec des vitesses de 30 à 40 kilomètres à l'heure. De plus, tandis que les lignes du premier réseau étaient construites à deux voies, l'une pour les trains allant dans un sens, l'autre pour les trains allant dans le sens opposé; celles du second réseau sont souvent construites à une seule voie; dans les gares seulement on a mis deux voies pour que les trains puissent s'arrêter. Sur 13,000 kilomètres de chemins de fer en exploitation en France au 1er janvier 1866, il y en avait environ 6,000 kilomètres à une seule voie.

En Allemagne, les 83/100 des chemins de fer sont à une seule voie, et l'on n'a pas remarqué que l'exploitation y offrit moins de sécurité.

L'opinion des ingénieurs les plus autorisés est que les chemins de fer à une seule voie seront de plus en plus nombreux et qu'ils conviennent particulièrement aux pays dans lesquels le trafic est naturellement peu développé. Il est probable que ce système serait celui que l'on devrait adopter pour les voies à construire à l'intérieur de la Turquie d'Asie, où les communications ne sont pas encore nombreuses, car il permet de réaliser de notables économies et il suffira pendant longtemps aux besoins du pays. Ainsi, tandis que les lignes à deux voies, à pentes et à courbes faibles, ont coûté en France 500,000 fr. par kilom., les lignes à une voie, à pentes et courbures moyennes n'ont coûté que 150,000 à 250,000 fr. dans les plaines de la vallée du Rhin. En Alsace, le prix est même descendu beaucoup plus bas.

Outre les deux types de tracé que nous venons d'examiner et dans lesquels les pentes n'excèdent guère 0^m,015 à 0,017, par mètre, on a été amené par le développement des chemins de fer à en admettre un troisième, pour franchir les chaînes de montagnes. Les chemins de fer en pays de montagnes ont des pentes qui vont jusqu'à 0^m 020 par mètre et des courbes dont le rayon est de 200^m au moins. La dépense de construction est ainsi beaucoup diminuée; puisque pour franchir une même hauteur, on peut donner moins de longueur au tracé. Nous citerons entre autres le chemin d'Oravieza à Steierdorf qui dessert le bassin houillier et les mines avoisinantes du Banat en les reliant avec la ligne du Sud-Est de la Société Autrichienne des chemins de fer de l'Etat.

Ce chemin a une longueur totale de 33,5 kilomètres, et la différence de niveau entre les deux stations extrêmes est de 337 mètres, la pente moyenne est par conséquent de 0,010 par mètre.

La pente maximum de 0^m 020 occupe sans interruption une longueur de voie de 16, 2 kil. qui présente en même temps de nombreuses courbes de 114 mètres de rayon. 17,22 kil. de voie sont en courbe, et sur une largeur de 7,89 kil. le rayon est de 114 m. mais la dépense d'exploitation sur de pareils chemins est double de ce qu'elle est sur ceux à pentes faibles des pays de plaine. De plus, les conditions spéciales d'une ligne à fortes rampes, à courbes raides, telles que les présente celle de Steierdorf, et l'emploi forcé de machines d'une construction inusitée, doivent naturellement imposer à l'exploitation des caractères distinctifs que nous allons faire ressortir.

Les rails placés dans les courbes de petits rayons subissent une mesure exceptionnelle, en ce que le côté intérieur du champignon et du rail extérieur est en quelque sorte limé ou raboté, tandis que le rail intérieur s'use au sommet du champignon, à la surface de roulement et doit être changé plus souvent.

Voici des résultats puisés à l'exposition universelle. Jusqu'à la fin de l'année 1866 il a été nécessaire de changer 210 rails à l'extérieur et 348 à l'intérieur des courbes, soit 6,7 p. 0/0 et 11,1 p. 0/0, pendant que le changement sur la voie droite est de 9,9 p. 0/0 et que la moyenne sur toute la ligne comporte 9,17 p. 0/0. Cela s'explique, parce que le rail extérieur guide les véhicules, qui circulent sur la voie, tandis que les roues patinent sur le rail intérieur dont le développement en courbe est moindre.

Cet inconvénient pourrait disparaître en ce qui concerne les roues de locomotives parce que ces roues se plaçant toujours dans la position qui convient dans la courbe, il suffirait de leur donner une conicité plus grande au pourtour. Quant aux wagons, il n'en est pas de même; ils ont une tendance à se placer de biais autant que le permet le jeu de la voie; une conicité plus grande des roues serait donc inefficace pour empêcher l'usure. D'un autre côté, l'usure des rails sur la voie en rampe est plus rapide que sur la voie horizontale. Le chiffre des rails remplacés depuis novembre 1863, jusqu'à la fin de l'année 1866 a été de 14 p. 0/0 pour les pentes de 0,020 et de 4,5 p 0/0 pour la voie horizontale.

CALOUSTE MARGOSSIAN,
Ingénieur.

L'*Italie* rend compte d'une manifestation qui a eu lieu le 27 à Florence :

« Un rassemblement nombreux s'est formé, vers onze heures, sur la place de la Signoria. Bientôt après, il s'est mis en marche vers la place du Dôme, par la rue Calzajoli. Arrivé entre le Baptistère et l'église, il a fait volte face et est retourné à la place de la Signoria. Les cris de « Vive Garibaldi ! Nous voulons Rome ! A bas l'intervention française ! » étaient répétés à chaque instant et accueillis par des bravos.

» Il était midi lorsque la démonstration s'est trouvée de nouveau sur la place. On a vu alors apparaître un drapeau qui a été arboré sur les marches du Palais Vieux. Quelques membres du Parlement sont entrés vers midi vingt minutes. On a annoncé ensuite que deux députés, MM. de Sanctis et Ferrari, étaient allés au palais Pitti pour demander au roi de faire connaître les intentions du gouvernement.

» On a résolu d'attendre le retour de cette députation; elle a été attendue une heure et un quart dans le calme le plus parfait; on entendait seulement de temps à autre les cris suivans : Rome et Garibaldi !

» La comtesse Chioggi s'est présentée au peuple et a lu l'adresse envoyée au roi par la population de Milan. La comtesse a accompagné sa lecture de quelques paroles patriotiques qui ont été accueillies par de nombreux applaudissemens.

» A une heure quarante minutes, la réponse royale est enfin arrivée. En voici la substance :

1° Si la France intervient, l'Italie interviendra aussi, et les troupes passeront la frontière ;

2° Le gouvernement inviterait Garibaldi à se joindre avec ses volontaires aux troupes régulières afin d'agir de concert ;

3° Le gouvernement fera connaître ce soir sa décision au sujet du ministère Menabrea. Les deux premières propositions ont été accueillies par les cris mille fois répétés de : A bas l'intervention étrangère ! Vive Garibaldi ! Vive l'armée italienne !

» Mais la troisième proposition n'a pas obtenu le même succès. On a entendu de divers côtés : « Nous ne voulons pas de Menabrea ! Nous ne voulons pas d'un ministère réactionnaire ! » Ce cri s'est aussi fait entendre : Nous voulons Crispi ! »

» On a demandé que la députation fût renvoyée au roi pour protester contre le nouveau cabinet.

» Un individu sortant de la foule, est monté sur les marches du palais et a parlé contre un ministère Menabrea. Il a dit que, n'ayant aucun mandat, il ne pouvait se joindre à la députation, mais qu'il lui demandait, au nom du peuple, une réponse décisive et catégorique. Ces paroles ont été accueillies par des acclamations unanimes. On a prié l'orateur de se joindre aux députés ; il s'est rendu à cette invitation en assurant qu'il protesterait de toutes ses forces contre un ministère réactionnaire.

» A deux heures, la députation est partie de nouveau pour le palais Pitti.

» La foule est restée encore quelque temps sur la place, puis elle s'est dispersée de tous côtés.

» Dès le début de la manifestation, un détachement de troupes avait occupé la Loggia dell'Orgagna et les portiques des Offices.

» Le ministère de l'intérieur était également occupé par les troupes, ainsi que les abords du palais Pitti. »

Nouvelles de l'Intérieur.

Par ordonnance impériale, Aynul Tevfyck pacha, frère de Chérif Abdulah pacha, Emir de la Mecque, a été promu au rang de Rouméli Beylerbey.

—

Chérif Abdulah Bey, également frère de l'Emir de la Mecque, a été élevé au grade de Mirimiran.

—

Une personne qui paraît très versée dans la matière, nous adresse un article sur l'instruction publique en Turquie, à l'occasion de quelques objections faites par le *Levant Herald* au sujet d'un établissement d'enseignement à Galata-Séraï.

Avant de le publier nous voudrions avoir un entretien avec cette personne sur certains points de son travail. Nous la prions donc de passer aux bureaux du Journal le matin de 8 à 10 heures.

ADMINISTRATION DU

CHIRKET-I-HAIRIE

AVIS.

Par suite de la décroissance des jours, les départs du matin des bateaux du Chirket-i-Hairié seront modifiés à partir de samedi prochain (voir l'itinéraire à la 4me page).

Le départ de 5 heures de Yéni-Mahallé au Pont (bateau N° 2) aura lieu aussi samedi prochain.

On nous écrit de La Canée, le 5 Novembre :

Il vous aura été facile de juger, d'après la proclamation et l'arrêté dont je vous ai envoyé le texte en temps utile, de la politique du gouvernement à l'égard de l'île de Crète. Oeuvre de pardon, d'apaisement et de réparation ; voilà ce qu'est la mission d'Aali Pacha. On peut dire que la mission de S. A. n'a commencé qu'à la date du 1er de ce mois; il fallait se réserver complètement durant la suspension d'armes et l'amnistie. Les pièces importantes que vous avez publiées ont coupé court à toutes les interprétations malveillantes des intentions de la Sublime Porte. Chacun sait désormais à quoi s'en tenir et peut agir en pleine connaissance de cause. Si j'en crois les rumeurs qui m'arrivent de tous côtés, l'épitropie se prépare à la soumission. Il est tout-à-fait avéré que la discorde règne dans le camp des Grecs, depuis qu'il a été question d'apurer le compte des sommes employées par les chefs de l'insurrection. Zimbrakaki s'est enfui devant les accusations qui pesaient sur lui et, comme Achille, il s'est retiré sous sa tente à Sphakia. Un grand nombre de districts ont déjà fait leur soumission, entre autres, celui de Lagos, un des plus compromis et des plus hostiles. Tout le monde est d'avis que le problème touche à sa solution. Je n'hésiterais pas à le croire, si l'insurrection candiote ou plutôt les quelques bandits qui la simulent composaient toute la troupe engagée dans le jeu de la pièce. Ici le principal rôle appartient à des comparses et le drame se dénoue dans les coulisses. Il y a tout près de la ville un village du nom de Kaleppa, habité par M. M. les consuls. Là se trouve le laboratoire où se font les mixtures qui empoisonnent l'affaire de Crète depuis 18 mois. On y paraît très inquiet en ce moment des symptômes de lassitude et des tendances à la soumission qui se révèlent parmi les principaux chefs du mouvement. D'autre part, on ne s'entend plus sur la fin après qu'on s'était très bien entendu sur les moyens. Chacun doit avoir son petit intérêt à sauvegarder: entre l'indépendance de l'île et l'annexion à la Grèce il y a des nuances qui feraient sans doute l'affaire des uns, sans contenter les autres. Quant à moi, j'estime que toutes ces belles combinaisons pourraient fort bien avoir le sort d'un château de cartes. La Porte n'a qu'à souffler pour renverser tout cela. En attendant, elle maintient avec calme la possesion de son droit. Les puissances emploieront-elles la force? Je serais assez curieux, quant à moi, de voir un second Navarin à 12 années de Sébastopol.

Vous devez savoir mieux que moi ce qui se passe à Constantinople où MM. les ambassadeurs viennent de rentrer. En fouillant bien dans les colis de ces messieurs, la douane aurait trouvé sans doute des choses très curieuses qui ne doivent pas tarder à entrer dans le domaine public. Attendons. Je vous le répète, si l'affaire crétoise se passait uniquement en Crète, je vous répondrais de sa solution prochaine ; mais elle se traite un peu partout et je ne connais pas tous les éléments nouveaux qui surgiront à un moment donné.

Nos correspondances de Syra vont jusqu'au 29 octobre. A cette date les familles crétoises qui s'y trouvaient étaient réduites au dénûment le plus complet, et se présentaient en masse au consulat-général de Turquie pour le prier de leur fournir les moyens nécessaires de rentrer dans leur pays.

Bien que le comité insurrectionnel ait perdu tout espoir de pouvoir, au moyen de la révolution, obtenir la cession de l'île, il ne persiste pas moins à entretenir d'illusions les malheureux réfugiés; et si ceux-ci, las de vivre de théories, demandent instamment à quitter le sol de la Grèce, alors les menaces, souvent traduites en faits, succèdent aux insinuations.

Les sbires du Comité montent la garde au bord de la mer toutes les fois qu'un bâtiment en destination de Crète mouille dans le port. Malheur à celui qui se hasarderait à s'embarquer. Il serait infailliblement mis en pièces. La chose paraîtra exagérée, incroyable même, mais rien n'est plus vrai, témoin le fait que je vous ai déjà rapporté. De pareils actes se renouvelleraient presque chaque jour si ces malheureux crétois ne prenaient les plus grandes précautions pour se soustraire à la surveillance des sbires du comité.

Et chose extraordinaire, aucun des consuls étrangers qui sont si intéressés à connaître la vérité afin de la communiquer à leurs gouvernements, ne se doute même pas de la pression que le comité exerce sur les réfugiés. Cela ne doit pas vous étonner cependant, les employés subalternes de ces consulats étant presque tous recrutés parmi les indigènes et se gardant bien, par conséquent, de présenter à leurs chefs la situation sous son vrai jour. Il y en a même parmi eux qui font partie du comité insurrectionnel au su et au vu de leurs propres supérieurs.

Malgré le voile dont on cherchait à l'envelopper, la vérité est parvenue à se faire jour, et nous apprenons que certains consuls dont les yeux se sont dessillés, ont adressé à leurs autorités supérieures à Athènes et à Constantinople, des rapports tendant à leur signaler les machinations du comité insurrectionnel. Néanmoins ceux de leurs employés qui encouragent la rébellion par leur coopération active aux travaux du comité, conservent encore leur emploi.

Maintenant que je vous ai donné le mot de l'énigme, vous ne serez plus surpris, j'espère, de l'attitude plus ou moins hostile des Puissances à l'égard de la Turquie. Mal informées en Crète comme en Grèce, par des agents qui se laissent influencer si facilement par leurs employés, le plus souvent indigènes, il n'est pas étonnant qu'elles se soient formées des idées erronées sur l'état des choses dans ce pays. De là ce déluge de protestations des gouvernements et de la presse étrangère. Mais si on envoyait sur les lieux des agents qui n'eussent aucune attache au pays où ils résideraient, on aurait lieu de se persuader de l'exagération avec laquelle sont rapportés les faits les plus simples.

En attendant vous avez pu lire dans les journaux des horreurs contre les Turcs, tandis que les plus grands éloges étaient prodigués aux grecs. Tout cela est faux, archifaux, et cependant c'est ainsi qu'on écrit l'histoire en plein dix-neuvième siècle. Après cet échantillon, pouvons-nous nous étonner des fables de l'histoire des Juifs, des Grecs et des Romains?

Des correspondances de Syra, postérieures aux précédentes, et qui vont jusqu'au 6 novembre, nous signalent un revirement subit dans la conduite des autorités locales et du comité insurrectionnel, quant aux refugiés Crétois, par suite de la tournure qu'ont prises dernièrement les affaires en Crète.

Découragés par l'attitude des habitants de l'île, et à bout de ressources, comité et administration ne s'opposent plus au départ des réfugiés. Ainsi, depuis ma dernière correspondance, le consulat général de Turquie a pu rapatrier, aux frais du gouvernement ottoman, plusieurs familles qui avaient manifesté le désir de rentrer dans leurs foyers. Leur embarquement s'est opéré avec le plus grand calme, les sbires dont je vous parlais dernièrement n'ayant même pas voulu faire voir leur nez.

On attribue cette apathie du comité à la nouvelle qui circule depuis peu en ville et qui tend à prendre de plus en plus de la consistance, que Coronéos aurait abandonné le terrain de la lutte et serait revenu à Athènes accompagné d'une quinzaine de ses partisans. Cette nouvelle a jeté dans la consternation comité et population, si bien qu'on attend ici avec une anxiété fiévreuse sa confirmation ou son démenti.

—

Des lettres arrivées à Constantinople directement d'Athènes confirment, en effet, l'arrivée dans cette dernière ville de Coronéos et de quelques-uns de ses compagnons.

---

es tumultueuses palpitations de son cœur.

La calèche quittait à peine la cour du château de Laluzerte, lorsque la baronne, qui venait d'atteindre le dernier degré de l'escalier, se sentit saisir rudement par le bras, et s'arrêta tout interdite.

Près d'elle, le baron se tenait immobile. Une émotion violente agitait son visage, ses yeux lançaient des éclairs.

— Ecoute, écoute, dit-il d'une voix étranglée par la colère, si par ton adresse infernale tu réussis à semer le trouble dans le ménage de ma fille, songes-y,.. songes-y bien...

L'amour paternel même ne put donner au vieillard la force de compléter sa pensée. Un moment étonnée de cette violente apostrophe, le sentiment de sa domination revint bientôt à la baronne, et coupant brusquement la parole à son interlocuteur : — Quand vous aurez de pareils accès de folie, vous aurez soin d'aller les passer dans votre chambre. Songez-y, songez-y bien, je n'en souffrirais pas un second.

Ce disant, la tête haute, l'allure superbe, elle entra dans le pavillon, tandis que son mari, comme honteux de sa faiblesse, se frappait la tête d'un geste plein de désespoir.

Le lendemain, le comte de Marmande reçut une lettre anonyme, cette arme dernière des calomniateurs et des lâches, dans laquelle un ami inconnu disait lui reconnaître de si heureuses dispositions à jouer le rôle de mari complaisant, qu'il se ferait un cas de conscience de le tenir au courant des intrigues de son ménage.

III.

LE CHASSEUR PRIS AU PIÈGE.

A trois semaines environ de la partie champêtre, Mme de Laluzerte était assise, par une belle matinée, dans l'embrasure d'une des fenêtres de son salon, un canevas à tapisserie à la main lorsqu'un homme ruisselant de sueur, la poitrine haletante, entra vivement dans l'appartement,

— Qu'y a-t-il donc, Pascal ? dit la baronne assez étonnée.

— Il y a que le sourd en fait de belles, reprit le domestique favori d'un ton plein d'importance.

— Ah ! vous ne faites jamais ce que l'on vous dit, reprit la dame en jetant avec emportement sur la table à ouvrage la tapisserie qu'elle tenait à la main. Je vous avais pourtant recommandé, pas plus tard qu'hier, de ne jamais perdre de vue M. de Laluzerte dans ses excursions. Il est si vieux, qu'un accident peut lui arriver à chaque instant... Mais enfin qu'y a-t-il ?

— Voici la chose, reprit le confident... Ce matin, madame m'avait dit qu'elle se servirait de la voiture toute la journée pour faire des visites, et j'avais l'œil ouvert, pensant que le vieux pourrait profiter de l'occasion pour prendre l'air. Vers le petit jour, je le vois descendre d'un air gaillard, son fusil en bandoulière, la casquette sur la tête, mais son habit bleu sur le dos, remarquez bien qu'il avait son habit bleu ! Je le regarde du coin de l'œil, et, quand je le vois sortir de la basse-cour, je me mets à sa poursuite par les allées détournées, A la haie du parc, il fourre son fusil dans un trou, en tire son chapeau, et file d'un train, mais d'un train tel que moi, qui ne suis pas boiteux, c'est à peine si j'ai pu le suivre. Nous arrivons ainsi à Verberie, et il va frapper à la porte du bureau de poste. Quelques instans après, il sortait du bureau, la figure fort vexée, et prenait la route du Soupizot ; mais j'avais l'œil ouvert. La directrice est la fille à Jean-Paul, ma cousine par conséquent ; aussi ne s'est-elle pas fait prier pour me dire que le baron se faisait adresser ses lettres au bureau, poste restante, et me promettre de me donner tout ce qui pourrait arriver à son adresse.

Mme de Laluzerte avait accordé à cette longue et inconvenante tirade une profonde attention. Le récit du domestique terminé, elle parut réfléchir profondément, et enfin formula ses résolutions en disant d'une voix douloureuse : — Mon bon Pascal, je ne saurais en vérité dominer mes inquiétudes au sujet de votre maître ; veuillez préparer la voiture, je vais aller chercher moi-même M. le baron au Soupizot. — Ce disant, la baronne prit le chemin de ses appartements, où elle acheva sa toilette avec une célérité inaccoutumée.

Il faut, pour l'intelligence de ce récit, suivre le baron dans sa course matinale, au moment où à la porte de Laverdure il se trouvait en face de Verdurette, qui venait de porter au comte de Marmande dans les jardins ses lettres et ses journaux.

— Vous voilà enfin, monsieur le baron! dit la jeune fille ; nous vous avons attendu avec une grande impatience; car tous les voisins désirent un petit de la portée de Léda, et nous n'avons pas voulu en donner un avant que vous eussiez fait votre choix... Léda, Léda, cria Verdurette, qui à l'instant fut entourée d'une portée de petits chiens dont la mère reconnut en M. de Laluzerte un vieil ami, car en signe de bienvenue elle applique immédiatement ses pattes de devant sur la poitrine du baron.

— Une belle famille, fit le chasseur, au milieu de laquelle je serais fort embarrassé de faire un choix ; aussi m'en rapporterai-je à ton goût.

Voici mon petit favori, répliqua Verdurette en caressant les flancs d'un petit chien marqué de feu, et je suis sûre que les leçons de mon oncle aidant, vous n'aurez plus à regretter ce pauvre Castor,... dont je connais aujourd'hui la fin malheureuse. Oh ! il y a des êtres bien méchans ! poursuivit la jeune fille les yeux brillans d'indignation.

— Oui, il y a des êtres bien méchans ! répéta le baron... Il poursuivit après une pause d'une voix solennelle : — Verdurette, m'aimes-tu ? aimes tu ta maîtresse ?

— Si je vous aime tous deux ! reprit la jeune fille, assez étonnée de cette apostrophe... Oh ! vous n'en doutez pas ! poursuivit elle avec l'accent du cœur.

— Il y a des gens bien méchans dans ce monde, répéta le baron, et tu sais de qui je veux parler, car depuis bien longtemps tu as été ma seule confidente. Aujourd'hui il ne s'agit plus de moi, de mon repos, mais du bonheur de l'enfant qui est la consolation de ma vie. Je sais, à n'en pas douter, qu'un être infâme cherche à semer la désunion dans son ménage. Aussi je te demande les larmes aux yeux de n'avoir pas de secrets pour moi, de me dire tout, oui, tout !...

— Ne vous exagérez pas les choses, mon parrain, interrompit vivement Verdurette. M. le comte est toujours bon au fond, quoique ce ne soit plus, il est vrai, l'excellent jeune maître d'autrefois : pour un rien, il gronde, il s'emporte contre tout le monde, même contre madame. cela sans mauvaises intentions, j'en mettrais ma main au feu.

(*Sera continué*).

École-Ferme-Modèle Impériale à l'usage des Orphelins de l'âge de 5 à 15 ans (faisant suite à un Projet d'Institut agricole et d'ateliers modèles.)

INTRODUCTION.

I.

Si le sentiment le plus vrai, le plus noble de tous qui fait le motif de ce travail était ici aussi le mieux éclairé, je ne me permettrais pas de jeter, sur ce papier, ces quelques impressions.

Si l'affection d'une famille suffit à peine à procurer les lumières, la prudence nécessaire au maintien de la santé de ses enfants et à leur développement intellectuel, à quoi sont donc exposés les malheureuses créatures que de graves événements rendent orphelins et abandonnent à la bienveillance générale et quelques fois à une générosité calculée.

C'est sur ces jeunes créatures que j'ose appeler l'attention du pays, en soumettant l'humble avis qu'il ne serait pas impossible d'appliquer efficacement leur éducation morale et physique à l'intérêt du reste de la population et surtout à celui de l'Etat.

C'est à ces pauvres abandonnés qu'il faut apporter les soins régénérateurs de la morale, c'est à eux que je voudrais constituer une famille.

Ce fait, digne du plus haut intérêt, peut être atteint par la fondation d'une institution sérieuse et économique.

L'instruction fait des savants, l'éducation morale seule fait des citoyens !

Il faut inspirer de bonne heure aux enfants l'amour du travail, le goût de l'ordre, la tempérance, l'économie, le respect à la religion et à la vieillesse, la soumission aux lois, etc.

L'agriculture et quelques arts doivent encore être là le mobile de l'institution que je propose.

Les plus jeunes enfants peuvent apprendre à semer, à planter, à sarcler, à soigner tous les végétaux qui croissent dans les jardins et les plus âgés travailler aux champs.

Je laisserai pour aujourd'hui les jeunes orphelins au-dessous de 5 ans à leur sort actuel, réservant de m'en occuper plus tard.

Je ne m'occuperai que des jeunes garçons de 5 à 15 ans. Tous ces enfants recueillis actuellement par la famille ou par la bienfaisance, au lieu de s'ébattre, de prendre vie, de recevoir des leçons profitables sont en général abandonnés à l'ignorance ou employés à de trop lourds labeurs.

Donc l'institution que je propose devrait offrir aux enfants dont je m'occupe :

1° Un lieu de refuge;

2° L'éducation que chaque enfant pourra recevoir en utilisant son aptitude.

On s'occupera de leur avenir en semant dans ces jeunes cœurs tous les germes d'un autre âge et en donnant enfin une utile culture aux impressions si vives et aux sentiments naissants de leur imagination.

Cette institution habituera ces enfants à vivre en société. Elle concourra à résoudre le problème social :

La Régénération du pays par l'éducation de l'enfance et l'instruction de la jeunesse.

II.

La Suisse est parsemée de petites colonies où l'agriculture fournit aux enfants pauvres une occupation lucrative, qui leur permet, avec le temps, d'acquitter par eux-mêmes les frais de leur pension et de se préparer un petit pécule pour le moment de leur sortie.

Chaque jour vient démontrer les avantages économiques et moraux de cette combinaison pédagogique et agricole, qui change à la fois un sol pauvre en riches cultures et de malheureux petits mendiants en cultivateurs honnêtes, laborieux et instruits.

Hors de leur enceinte ces écoles exercent encore une salutaire influence: le spectacle de leur prospérité, de l'ordre, des vertus, du bonheur qui règnent parmi les élèves, frappe l'esprit, gagne le cœur de tous et fait participer chacun aux progrès de ces enfants.

Ces jeunes producteurs forment une sorte de communauté où les forces, les talents des plus âgés sont employés aux progrès de l'éducation des plus jeunes et au développement de la prospérité de l'établissement.

L'ordre et la suite des occupations sont variés en raison de la saison.

Chaque escouade a son chef qui préside aux travaux agricoles.

Le chef des travaux qui les surveille tous, va des uns aux autres, leur donne des avis, des exemples, du secours selon les besoins.

Des étendues considérables de terrains incultes, malsains, infectés par la mendicité, ont été entièrement transformées par les seuls travaux d'une cinquantaine d'enfants robustes et joyeux.

L'agriculture ici est négligée !

Rendez aux champs les bras qu'ils perdent.

Multipliez les écoles. Disposez l'enfance à embrasser la vie agricole si heureuse pour qui en connaît tous les biens.

(*A suivre.*)

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. Bériat Saint-Prix.

Audience du 25 octobre.

AFFAIRE D'AVINAIN, ANCIEN BOUCHER. — DEUX VICTIMES COUPÉES PAR MORCEAUX; TRONC ET MEMBRES JETÉS DANS LA SEINE.

(*Suite.*)

Après une nouvelle suspension d'audience, on reprend l'audition des témoins, en abordant l'assassinat Duguet. M. le président fait passer à MM les jurés les dessins qui représentent les localités parcourues par l'accusé et par sa victime, depuis le marché de la Chapelle jusqu'au village de Levallois.

Hippolyte Duguet, quarante-deux ans, cultivateur à Longperrier, fils de la victime, dit que son père est parti le 25 juin pour coucher au Bourget. Le 26, il s'est rendu au marché de la Chapelle, où il a vendu son fourrage à l'accusé. Comme il ne revenait pas, le témoin s'est inquiété et est venu aux renseignements à Paris. Il a été amené au village de Levallois sans rien apprendre. Il a vu sur le journal le récit de l'assassinat ; il est venu à la Morgue et il a reconnu son père. (Le témoin est très-ému en fournissant ces détails.) Il a reconnu le cadavre de son père avant d'avoir vu la tête ; il l'a reconnu à sa main, qui était courte.

L'accusé. — Le témoin ne parle pas de la qualité de la paille.

Le témoin. — Elle était très bonne ; vous n'êtes qu'un vieux menteur, voilà tout.

M. le président — Le marché n'était qu'un prétexte, l'accusé ne voulait qu'attirer la victime dans un piége ; il ne devait pas être difficile sur la qualité de la paille.

Jean Leverdez, marchand de fourrages à Longperrier a vu Avinain passer et repasser sur le marché. Il a entendu les pourparlers de Duguet et d'Avinain. Ils ont fini par s'accorder. Avinain disait qu'il était marchand de grains à Paris Le témoin l'a beaucoup regardé parce qu'il lui semblait drôle, évaporé, c'est-à-dire inquiet. Ils sont partis tous les deux par la rue du Landit, allant vers la rue de la Révolte.

L'accusé. — Le témoin en dit plus qu'il n'y en a. Il n'a pas assisté à notre marché.

Le témoin. — J'étais au long de vous, je vous regardais ; vous avez dit au père Duguet qu'il aurait à ramener un ménage au Bourget.

L'accusé. — C'est faux.

Le témoin. — Menteur !

M. le président. — Témoin, il faut que tout le monde s'explique ici sans animation.

Le témoin. — Il était là, mon cheval touchait la voiture au père Duguet, que même il lui mangeait son foin, que le père Duguet s'est fâché pour ça, et Leduc était avec moi, et les yeux de l'accusé ne nous convenaient pas. Duguet n'avait pas non plus trop de confiance.

Quelques témoignages moins importants confirment les faits déjà connus, mais sans rien y ajouter.

La femme Béguinot, marchande de vins, a vu, dans l'après-midi 26 juin, l'accusé et un autre individu se promener dans la campagne ; ils étaient venus boire à la maison.

La veuve Mathon dit que le 26 juin elle était absente de chez elle. L'accusé est venu deux ou trois fois manger chez le témoin. Il venait habituellement quand il n'y avait personne. Sa fille lui a dit qu'elle avait servi deux bouillons à deux faucheurs. C'étaient l'accusé et le vieillard qui l'acompagnait.

L'accusé. — Je suis allé chez Mme Mathon deux ou trois jours après l'accident.

Un juré. — Accusé, où avez-vous dîné le 26 ?

L'accusé. — Je suis rentré chez moi et je ne suis plus sorti.

Le juré. — Il n'a donc pas dîné ce jour-là ?

L'accusé. — Non, je n'ai pas dîné.

M. le président. — Vous étiez trop ému pour manger.

Allay, garçon grainetier, a vu Avinain présenter du fourrage au grainetier Letourneur, il était quatre heures environ.

L'accusé — Je ne sais pas ce que ça veut dire, puisqu'on prétend m'avoir vu à cette heure chez Mme Mathon.

Louis Letourneur, rue de Courcelles, marchand grainetier. Le 26 juin, vers quatre heures, l'accusé lui a offert de lui vendre une voiture de fourrage. Le témoin a répondu qu'il n'achetait jamais aux maraudeurs.

D Avez-vous vu la voiture ? — Non ; je n'ai vu que le derrière de la voiture ; elle était tournée du côté d'Asnières, tournant le dos au village de Levallois.

L'accusé. — De quatre à cinq heures, j'étais chez Mme Mathon. Le témoin ne dit que de « vrais mensonges. M. le témoin est venu à l'instruction, ivre de vin. (Murmures de l'auditoire.)

D. Où donc est l'intérêt du témoin à faire des mensonges ? — R. Je n'en sais rien.

Le témoin. — Jamais je ne m'enivre, et vous pouvez vous renseigner sur mon état auprès de M. le juge d'instruction.

M Le président. — C'est entendu ; ceci ne peut vous atteindre.

Le sieur Pressat, serrurier-charron, a raccommodé une serrure pour l'accusé, qui lui a vendu ensuite une voiture. Plus tard, l'accusé lui en a proposé une autre, qu'il a achetée 40 francs.

D. C'était la voiture de Duguet, Avenain ? — R. Oui, monsieur ; le témoin dit vrai.

Alphonse Trousse, tondeur de chevaux. L'accusé s'est adressé à lui pour la vente d'un cheval. Le cheval a été vendu 400 fr., 200. comptant et payés. J'ai été, dit-il, intermédiaire, et j'ai reçu 10 fr. pour ma peine Les 200 autres francs n'ont pas été payés depuis lors.

Juquin, nourrisseur, a acheté le cheval.

Handancourt, boucher, a acheté à l'accusé de la paille et du foin pour son cheval.

D. Avez-vous trouvé une bourse, de l'argent ou des valeurs quelconques dans les bottes de foin ? — R Jamais.

L'accusé. — J'ai dit au témoin que j'avais manqué perdre 400 francs par moi cachés dans du foin

Le témoin — Jamais je n'ai entendu parler de ça.

L'accusé. — Et vous m'avez répondu : « Je voudrais bien l'avoir trouvé, votre argent »

Le témoin. — Encore mieux, c'est la première fois que j'entends ça.

Femme Lahault, a loué à l'accusé une chambre, cité des Chasseurs. Il avait une toile de bâche qu'il a rentrée chez lui. Il était bien honnête, bien poli. Enfin, dit le témoin, je ne peux pas dire un mot contre lui.

M. le président. — Je ne vous en demande pas.

M. le président. — Accusé, c'était la toile de bâche de Vincent ?

L'accusé. — Non, monsieur ; je l'avais coupée en deux et jetée dans la Seine : elle était pleine de sang. Je l'avais coupée avec le couteau de Vincent.

M. le président.— Ce couteau vous a servi à plusieurs usages.

Femme Dancourt, blanchisseuse, a vu l'accusé, un jour qu'il faisait beau temps, étendre une bâche sur l'herbe. Quatre jours après, il l'a coupée en quatre morceaux et m'a dit que c'était pour faire des draps.

Trouillet, journalier, a été en pourparlers avec l'accusé pour lui louer un local rue de Neuilly, à Clichy La Seine est à 400 mètres de là : on s'y rend par des ruelles.

Il ne reste plus à entendre que les docteurs Tardieu, Maurice et Roussin. L'audition de leurs déclarations est renvoyée à demain.

L'audience est levée à six heures.

Audience du 26.

L'audience est ouverte à dix heures trois quarts.

M. le président donne lecture de trois pièces qui complètent les débats d'hier

La première pièce est la déclaration de la fille de l'accusé ; les deux autres sont les procès verbaux de transport à Levallois et à Courbevoie.

Ce pièces ne font que confirmer les charges déjà établies par l'accusation

M. Maurice, docteur en médecine, route de Versailles — Le 20 mars dernier, j'ai reçu la mission de faire l'autopsie d'un tronc de cadavre repêché dans la Seine la veille, 19 Ce tronc ne portait aucun tatouage qui pût nous donner des renseignements sur l'individualité de la personne. Il n'y avait ni plaies, ni contusions. La peau n'avait aucune des taches, aucune des rides qui indiquent un séjour de quelque durée dans l'eau. Les chairs des plaies faites par la dislocation n'indiquaient pas non plus un long séjour. Nous avaons établi ce temps de trois à cinq heures Les sections étaient nettes. La tête avait été désarticulée, de même que les bras et les jambes. On n'avait pas tranché, mais désarticulé. Cela avait été fait d'une manière rigoureuse, sans hésitation et par quelqu'un qui avait tout son temps à lui

J'ai voulu faire replacer le cadavre dans l'eau, et j'ai constaté qu'il se tenait sur l'eau. Il suivait le courant avec facilité, allant aussi vite que ce courant qui était de 3 kilomètres par heure. Ceci s'explique par la perte abondante de sang qui avait précédé l'immersion.

Il y avait encore de l'air et du sang dans les poumons. Les intestins renfermaient des restes de matières prises par la victime et digérées, J'ai conclu que la mort a dû avoir lieu 5 heures après le repas.

En résumé j'ai conclu :

1o Que le cadavre représenté était celui d'un individu du sexe masculin et âgé de 25 ans environ;

2o Que la mort devait remonter à trois jours, ce qui la plaçait dans la nuit du dimanche au lundi;

3o Quant aux moyens qui avaient donné la mort, je n'ai pu me prononcer ; j'ai pensé que l'homme avait pu succomber à l'action de l'asphyxie. Mais cette asphyxie peut avoir plusieurs causes qui seront expliquées ;

4o Enfin, que le cadavre n'a pas été jeté à l'eau immédiatement après la mort, mais seulement dans la nuit du mardi. de trois à cinq heures, dans un courant de 3 kilomètres à l'heure, ce qui portait à 9 ou 15 kilomètres le lieu ou le tronc avait dû être jeté dans la Seine.

Deux mois plus tard, j'ai été appelé chez M. le juge d'instruction et confronté avec Avinain, dont j'ai entendu les explications. Après cela, on m'a demandé si je croyais que le cadavre par moi visité était ou pouvait être celui de Vincent ; j'ai cru pouvoir répondre affirmativement.

D'abord, j'avais indiqué pour le moment du crime la nuit du dimanche au lundi ; d'après Avinain, ce serait dans la nuit du lundi au mardi ; cette différence est insignifiante et n'implique pas que je n'aie pas eu sous les yeux le cadavre mutilé de Vincent.

De plus, Avinain a prétendu qu'il y avait eu une discussion dans laquelle il avait saisi Vincent à la gorge, et ceci se rapprochait de mes conclusions dans lesquelles j'avais parlé d'asphyxie, sans pouvoir toutefois rien affirmer, parce que le cœur manquait pour y constater les effets infaillibles de l'asphyxie sur cet organe.

Admettant l'asphyxie comme possible, il faut savoir qu'elle peut avoir lieu par trois moyens : la pendaison, la suffocation ou la strangulation.

La pendaison ! ce moyen doit être écarté, parce que la pendaison produit un effet immanquable dont les traces sont toujours constatées à certaines parties Ces traces, je ne les ai pas trouvées.

La suffocation ! il faut l'écarter encore ; elle se manifeste par des ecchymoses extérieures que je n'ai pas aperçues.

Reste la strangulation, que nous croyons avoir été employée et dont les traces ont apparu sur les poumons.

Le cadavre de Vincent a été jeté dans la Seine à un endroit distant de celui où il a été trouvé de 9 à 15 kilomètres. Cette partie des prévisions de mon rapport s'est trouvée vérifiée, et Avinain a indiqué le même jour que moi pour fixer le moment où il a jeté le corps de Vincent dans la Seine. Tout cela m'a confirmé dans l'affirmation que j'ai donnée que j'avais examiné le cadavre de Vincent, et non un autre.

J'ajoute que la désarticulation de la tête a exigé une main habituée à cette opération.

Variétés.

La mère et l'enfant se portent bien: — Dans le grave tamponnement qui vient d'avoir lieu sur la ligne de l'Est (c'est le cinquième que l'on compte sur cette ligne depuis un mois), une voyageuse, arrivée à la dernière période de l'état que le *cant* anglais a dénommé « la situation intéressante», a profité du tohu bohu des wagons s'entrechoquant pour donner le jour à une petite créature. La mère et l'enfant se portent bien. A la bonne heure ! il y a assez longtemps que les tamponnements et déraillements tuent du monde ! Qu'ils se mettent à faire naître des enfants, cela fera compensation.

Le train de nuit circulant entre Marseille et Lyon a été au commencement de cette semaine, nous dit le *Salut public*, le théâtre d'un dénoûment de même nature arrivé, disons-le de suite, dans des conditions moins dramatiques que sur la ligne de l'Est :

Un de nos lecteurs, qui voyageait dans un compartiment de 2e classe en compagnie d'un monsieur et d'une dame, l'un et l'autre d'accent et de coloration excentriques, vit le monsieur se pencher vers lui et l'inviter, par des gestes compliqués d'un baragouin quelconque, à vouloir bien détourner la tête un instant. Notre voyageur obtempéra à cette demande, sur les motifs de laquelle il avoue ingénûment s'être mépris tout d'abord.

L'*à parte* dura cinq minutes, au bout desquelles un piaulement bruyant et caractéristique y mit fin. Un quatrième voyageur, — dépourvu de tout billet, — était là, gigottant sur une des banquettes et témoignant sa satisfaction d'avoir changé de compartiment par une fanfare de vagissements des plus soutenus.

Papa, maman et bébé ont bravement continué leur route jusqu'à Lyon.

Ces sortes d'évènements ne sont pas fort rares en chemin de fer. L'administration de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée a fait rédiger, à l'usage des chefs de trains, par son médecin en chef le docteur Devilliers, un *Petit Manuel* des premiers secours à donner aux malades et aux blessés, dans lequel se trouve une instruction sur la conduite à tenir dans le cas dont il vient d'être question. On nous assure qu'il y a dans la Compagnie quelques chefs de trains vétérans capables d'en remontrer à une sage femme novice.

—

Une industrie sans nom. — Les journaux hollandais publient une lettre d'un instituteur d'Amsterdam, dont voici la substance :

« J'avais remarqué, dit ce fonctionnaire, que les enfants V. G. venaient tous les matins une demi-heure trop tard à l'école. Ils me dirent qu'ils ne pouvaient venir plus tôt parce que leur mère devait aller chercher tous les matins leurs habits, qu'elle mettait en gage le soir pour avoir de quoi les couvrir la nuit. Je me rendis chez la femme V. G. pour constater si le fait était exact. La malheureuse me dit qu'en effet, le lundi soir, elle portait d'habitude chez Kruelle-Mie, longue-rue de Leyde, deux couvertures sur lesquelles elle empruntait 70 cents.

» En été elle pouvait s'en passer le soir, mais l'hiver elle devait les reprendre, et, faute d'argent, elle engageait le pantalon et la jupe de ses petits enfants. Chaque échange lui coûtait 10 cents, ce qui faisait 20 cents par jour. Le samedi, quand le père touchait sa semaine, on dégageait le tout, mais le lundi il fallait recommencer. »

L'instituteur prit des renseignements, d'où il résulte que ce commerce se pratique sur une très grande échelle à Amsterdam, et rapporte 5,000 0/0 par an à ceux qui l'exercent. La comptabilité est parfaitement tenue, et de misérables prêteurs sur gages réalisent ainsi des fortunes en exploitant les plus pauvres des pauvres.

—

Un cas de somnambulisme. — Mlle X..., jeune fille d'une nature poétique et rêveuse, est depuis deux années environ, sortie du couvent. L'hiver dernier, dit le *Journal de Bordeaux*, elle parut pour la première fois dans le monde, et fut très-remarquée.

Depuis lors, son caractère se modifia ; ses rêveries prirent une teinte de tristesse qui alarma sa famille. Aux plus pressantes questions que lui adressait sa mère, elle répondait en l'embrassant : « Vous vous alarmez à tort, je suis la plus heureuse des jeunes filles et je ne ressens aucun malaise. »

Ses traits s'altérèrent, on la crut atteinte de ce mal redoutable que rien ne peut conjurer et qui fait couler tant de larmes dans les familles, en un mot, on la crut poitrinaire.

Bientôt un fait mystérieux se passa dans la maison. Ce furent d'abord les bijoux de la jeune fille qui disparurent, puis les objets de toilette auxquels elle attachait le plus de prix.

Il devint évident que les soustractions avaient lieu la nuit; la jeune fille, effrayée, n'osait entrer dans sa chambre : on lui faisait un lit dans celle de sa mère.

Une nuit, la mère s'éveille, il lui semble qu'elle a entendu du bruit, elle appelle sa fille. Celle ci ne répond pas. La mère, épouvantée, se lève ; le lit de sa fille est vide. A ses cris M. X... accourt : toute la maison est sur pied.

La porte du jardin et la grille donnant sur la route sont ouvertes. A deux cents pas environ, on aperçoit la jeune fille, enveloppée dans sa mante, portant un lourd fardeau et marchand d'un pas délibéré.

Le père, désespéré, s'élance et la saisit brusquement par le bras. La pauvre enfant jette un grand cri et perd connaissance.

On la transporte sur son lit, et on lui prodigue les soins que réclame son état. Enfin, elle ouvre les yeux, mais elle n'a pas conscience de sa situation ; elle demande ce qui lui est arrivé.

On lui raconte sa fuite ; elle fond en larmes et s'écrie qu'elle n'a pas quitté la chambre de sa mère. Les vêtements qu'elle porte la plongent dans une indicible stupéfaction. On défait le paquet très volumineux, au-dessus même de ses forces, qu'elle tenait à la main dans sa fuite ; il contient ses bijoux, ses vêtements, du linge et des livres que sa mère ne lui a jamais vus entre les mains. C'étaient quelques ouvrages de littérature, entre autres, *Tom Jones*, de Fielding.

La jeune fille devine alors... elle prend un des volumes, le feuillette, le présente à sa mère en lui indiquant du doigt le chapitre. C'était celui dans lequel est racontée la fuite de miss Western...

« Dieu m'a punie, dit-elle... j'ai refait le roman en rêve... Je suis somnambule. C'est moi-même qui me volais sans le savoir. »

Les livres provenaient de la bibliothèque de son père.

—

Un estomac reconnaissant. — Un ancien marchand épicier du quartier Saint-Antoine, tombé dans la déconfiture, le sieur G..., accablé d'infirmités et se trouvant dans le dénûment, se disposait à se rendre à l'hôpital, quand il reçut, par un commissionnaire, une lettre qu'il ouvrit. Dès qu'il eut défait l'enveloppe, cinq billets de 1,000 francs tombèrent devant lui.

La lettre était ainsi conçue :

« Monsieur,

» Il y a vingt-deux ans, un gamin qui a aujourd'hui trente ans passait plusieurs fois par jour, en allant à l'école, devant votre boutique. Les figues, les amandes, les raisins confits, les noisettes, les pruneaux de l'étalage avaient si bonne mine, que chaque fois que l'occasion était favorable il ne pouvait résister aux mauvais conseils de sa gourmandise et commettait des larcins.

» Riche aujourd'hui, et ayant appris votre infortune, il a résolu de vous offrir un dédommagement. Veuillez donc accepter la somme ci-jointe, qui vous aidera à attendre paisiblement le terme de la vie. »

—

Un truc éventé. — C'est le *Charivari* qui nous en prévient par la plume de notre confrère Guillemot. Laissons-lui la parole :

Vous connaissez sans doute ce moyen pratique si souvent employé pour effrayer les voleurs dans la rue.

Vous prenez trois pièces de deux sous, vous les placez l'une sur l'autre, mais de façon à ce que la troisième déborde un peu sur la seconde, et la seconde sur la première. Puis, ces trois pièces ainsi disposées, vous en faites glisser vivement une quatrième. Cela produit deux petits coups secs assez semblables à la double détente d'un pistolet qu'on arme.

Dans les premiers temps, le procédé réussissait encore ; mais il est tellement connu aujourd'hui qu'il ne met plus guère en fuite que les voleurs novices.

L'autre nuit, un de mes amis passait dans une rue obscure. A quelques pas marchait, les mains dans ses poches, un homme attardé comme lui. Mon ami, effrayé par les récits de nombreuses arrestations nocturnes, tire de son gousset quatre décimes et fait clic ! clac ! à l'oreille de son voisin pour lui ôter toute mauvaise pensée, dans le cas où il en aurait une.

— Ah bien ? lui dit l'autre en se retournant tranquillement, puisque t'as huit sous, tu vas me les donner.

—

On écrit d'Almelo au *Twentsche courant* :

« Une jeune fille d'Ambt-Almelo, devenue muette il y a quatre ans à la suite d'une frayeur, et déclarée incurable par les hommes de l'art, vient de récupérer subitement la parole. Elle fut prise, l'autre jour, d'une violente toux et dans les efforts de poitrine provoqués par cette affection, elle sentit comme un corps qui se crevait dans sa gorge. La parole lui fut immédiatement rendue. Jugez de la joie des parents. »

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 9 novembre	34 38
Clôture	du 9 novembre	34 01

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

DÉPARTS de bat. à vap. du 8 Novembre.

FALMOUTH bat. à vap. angl. *Gasforth*, cap. Williamson. div. marchandises.

SALONIQUE bat. à vap. des Mess. Impit. *Cheliff*, cap. Connar, div. marchandises.

TRÉBISONDE bat. à vap. aut. *Fiume*, cap. Pulich, div. marchandises.

VARNA bat. à vap. aut. *Africa*, capit. Mazarovich. div. marchandises.

HULL bat. à vap. angl. *Smyrne*, cap. Ewen, divers marchandises.

DÉPARTS des bât. à voile du 7 Novemb.

MARSEILLE bar nor. *Ansgar*, cap. Nielson. blé.
— br. hell *Evanghelistra*, cap. Simo, blé.
— br. ital. *Dante*, cap. Schiaffino, blé.
ANGLETERRE bar. pruss. *Mattador*, cap. Evert, »

du 8

ANGLETERRE bar. mek *Anna*, cap. Hoff, blé.
MARSEILLE br. ital. *Edoardo*, cap. Lupi, blé.
— br. ital. *Meta*, cap Caffiero, blé.
— br. ital. *Futuro Diego*, cap. Russo. blé.
— br. ital. *San Giovanni Battista*, capitaine, R. Morrino, blé.
— bark italien, *Vosco di Gomma*, capit. Francesco Bisso. blé.
— br. hell. *Alexandros*, cap. Malandrakis, blé
— br. hell. *Anghcliki*, cap Cornulis, blé.
— br. hell. *Atromitos*, cap. Mihalakis, blé.
— br. hell. *Cefalonia*, cap. Rossolimos, blé.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 7

de KUSTENDJE pour Marseille bar. norv. *Ansgar*, cap. Nielsen, blé.
— pour Cork ou Falmouth, trois mats anglais, *Octavo*, cap. Furcis, blé.
de IBRAILA pour Marseille br. hell. *Elleni*, capit. Paraskevas, blé.
de TAGANROK pour Malte, br. ang. *Pirous*, cap. Sheriff, blé.
de GALATZ pour Amsterdam. br. angl. *Johnson*, cap. Petterson, blé.
de ISMAIL pour les sept Iles br. hell. *Ayos Spiridhon*. cap. Rouos, blé.
de ODESSA pour Constantinople bar. russe, *Hector*, cap. Wikonda, blé.

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

LINGERIE au meilleur marché DANS LE MONDE

La soussignée fabrique de linges qui a reçu à la dernière Exposition de Paris la Médaille d'O tant pour la beauté que pour l'incroyable modicité des prix de ses produits, offre au public une occasion qui ne s'est jamais présentée. Les produit les plus fins de cette fabrique qui consistent en toute espèce de lingeries confectionnées pour dames et hommes, ainsi qu'un grand assortiment de toiles de Batiste, de mouchoirs, de nappes, serviettes et essuie-mains.

Un tiers à meilleur marché qu'ailleurs.

Prix-Courant en Francs. (*On n'accepte pas de la petite monnaie.*)

manches et cols brodés et simples,	Fr.	1 1[2 2 3 4	jusq.	20
chemises de toile d'Irlande pour hommes pur fil en 20 différentes grandeurs.	Fr.	5 et 5 1[2	jusq.	6
chemises en couleur, pour hommes, dernière toute nouvelles façons de l'exposition.	Fr.	7 et 7 1[2	jusq.	8
chemises pour homme de toile fine d'Irlande à petits plis à Plastron	Fr.	7 1[2 8 9 10	jusq.	12
chemises d'hommes superfines de toile de Belgique, et toile de Batiste, brodées faites à la mains, et chemises de Flanelles	Fr.	10 15 18 20 22	jusq.	25
chemises de toile anglaise, pour dames, pur fil simple sanns broderies.	Fr.	4 1[2 5	jusq.	6
chemises de toile d'Hollande pour dames, fine pur fil à petites broderies, festonnées à la main.	Fr.	7 1[2 8 9	jusq.	10
chemises de toile superfine Belgique, pour dames, garnies de dentelles couvertes de broderies, travaillés à la main 10 différents modèles de l'exposition parisienne.	Fr.	10 13 15 18	jusq.	20
chemises de nuit pour dames, de toile Belgique fine et superfine, avec manches longues, à petits plis, brodées et travaillées à la main,	Fr.	10 12 13 15	jusq.	18
caleçons de toile de ménage, (Belgique), pour hommes, 6 différents modèles, caleçons pour dames, tout ce qu'il y a de plus moderne de toile fine de Belgique et calicot de France.	Fr.	4 1/2 5 1/2 6 1/2	jusq.	8
	Fr.	4 1/2 6 7	jusq.	8
jupons tout faits de calicot Français, à traînes, et à coins...choix énormes, 50 modèles tout nouveaux tout ce qu'il y a de plus fin.	Fr.	7 1/2 9 12 15 18 21 jq.		40

Camisoles de nuit simples jusqu'aux plus fines couvertes de broderies et garnies de dentelles, chemises de nuit, robes de chambre brodées, robes de matin, peignoirs tout faits, et brodes, zouaves, chemisettes, jupons tout faits simples jusqu'aux plus fins, en proportions, à meilleur marché.

Prix des Toiles, Mouchoirs et Linge de table Serviettes, etc.,

mouchoirs de toile d'Irlande pur fil fin et surfins la douzaine	Fr.	5 1/2 6 8 9 10 12 jq.		25
mouchoirs de Batiste de Valenciennes pour dames, et mouchoirs ourlés la douzaine.	Fr.	10 12 15 23 26	jusq.	40
1 pièce de toile de Suisse sans apprêt 20 pics, tout fil.	Fr.	20 21 et 22		
1 pièce de toile Anglaise fine blanche pour 6 chemises 25 pics.	Fr.	18 20 25 25	jusq.	35
1 pièce de toile de Constance sans apprêt tout fil, tissé à la main 45 pics.	Fr.	30 35 38 40 45	jusq	50
1 pièce de toile d'Ecosse 35 pics double fil fine, blanche.	Fr.	28 30 32 35 40	jusq.	50
toile de Hollante, d'Irlande de Brabant et Belge 38 pics 1 1[5 pic de largeur pour 14 chemises d'hommes.	à Napoléon d'or	2 1/2 3 3 1/2 4 5 6 7 8 9 10 12 15		

la vente a lieu

GRAND' RUE DE PERA PREMIER ETAGE

Dans la maison qui forme le coin de la Rue Vénédik et la grande Rue, précisément ou il y a L'HOTEL DE PEST, vis-à-vis du magasin Stamatiades

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

POUR ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

POUR BATOUM ET POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde Correspondances avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

POUR ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jo r.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprêtées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ

Des Billets Originaux de Lot rie de l'Etat I R. d'Autriche

Dotes des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ;
50,000 ; 40,000 ; 25,000 ;
15,000 ; 10,000 ; 5,000 ;
2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1865, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	500,000	
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000	
Credit mob. 1858,	» 4	»	250,000	
Emprunt de 1864,	» 5	»	200,000	
Prince Salm	» 2	»	40,000	
Prince Clary, tirage	2	Florins	25,000	
Saint Genois	» 1	»	50,000	
Palfi	» 1	»	400,00	
Waldstein	» 5	»	25,000	
Rudolf	» 2	»	25,000	

Pour la bagatelle de 22 1[2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner les gros Lots

Florins : 250,000 ; 25,000 ; 15,000 ;
10,000 ; 5,000 ; 2,000 ;
1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'a resser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines.

Han Municipal, à Galata n° 8.

LEÇONS DE GREC, DE RUSSE ET DE FRANÇAIS.

S'adresser à la Direction du Journal.

"ROYAL."

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécés.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

A VENDRE,

Les propriétés de S. E. feu le Grand-Logothète, Aristarchi bey, soit :

1° Une magnifique maison de campagne sur le Bosphore, à Yéni-keui de 18,500 pics carrés ou 12,500 mètres, dont 3,600 de constructions, 220 de façade sur la mer et le reste parcs et jardins. Ce yali est un des plus beaux de Constantinople, il réunit toutes les conditions requises pour faire un superbe hôtel d'Ambassade ou une résidence princière, il est parfaitement bien conservé et distribué, il a bain turc et bain de mer, écuries, remises, caves et cuisines en pierre, caïkhané, buanderie, blanchisserie, serres-chaudes, de l'eau de source et de puits en abondance, de grands réservoirs, plus de 50 pièces, dont 2 immenses salles, 6 énormes salons, 1 belle salle à manger, 1 salle de billard, 1 bibliothèque, 20 chambres de maîtres, autant pour les domestiques, etc. Ses jardins sont des plus renommés du pays et contiennent des fleurs, des plantes et des arbres aussi rares que précieux ;

2° Une grande ferme ou Tchiflik, une des plus justement estimées des environs de Constantinople, à 6 heures de la capitale, située en partie près de Tstorlou et d'Amourtza sur la route d'Andrinople et presque sur la voie du chemin de fer qui vient d'être concédé, et en partie sur la mer, à Héraclée de Marmara. Cette terre a une étendue de 40,000 denums ou 10,000 hectares environ, un village, des fermes magnifiques, magasins écuries, etables, fours et dépendances nécessaires, deux petits ruisseaux qui la traversent, de l'eau de source et de puits, des pâturages qui entretiennent 3,000 brebis et plus au besoin, un démirbach complet, c'est-à-dire 150 chevaux de herguélés, 150 bœufs de labour et tout ce qui s'ensuit pour la culture, le labourage, et l'entretien d'une ferme si grande, c'est à-dire, ustensiles aratoires, charrues, charriots, etc., etc.

3° Une petite ferme, près de Baloucli, à 1[2 heure de Constantinople ;

4° Une petite campagne à Yéni-keui, de 50 denums ;

5° Une grande campagne de 200 donums environ à Thérapia avec une vue ravissante sur le Bosphore et un joli kiosque ;

6° Un terrain à Calender qui sert de lieu de promenade actuellement.

S'adresser pour les prix et pour de plus amples renseignements à la Direction du ournal.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,
15 Cavaffian-khan 15

PRIX

EXTINCTEURS		LA CHARGE
8 ocques.	85 fr.	2 francs
12 »	105 »	2.60
18 »	110 »	4.—
26 »	120 »	4.50
34 »	130 »	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

NAVIGATION RÉGULIÈRE

A VAPEUR

ENTRE

LA BELGIQUE ET LE LEVANT

Par les bateaux belges de 1re classe de MM. DAVID VERBIST et Cie d'Anvers.

LOUIS DAVID, ton. 1,800 | **FANNY DAVID, ton. 2,000**
JOHN DAVID, » 1,600 | **EMMA DAVID, » 2,000**

Service régulier entre Anvers, l'Italie, la Grèce, l'Egypte, la Syrie, la Turquie et la Mer-Noire.

Chaque mois des départs d'Anvers pour le Levant et de Constantinople pour Odessa et Anvers.

Le steamer *EMMA DAVID*, est sous charge à Anvers et partira fin courant.

Le » *FANNY DAVID*, incessamment attendu d'Anvers, partira p. Odessa.

Pour frêt, passagers et plus amples informations, s'adresser à

Kottmeier & Keller,
AGENTS.

Constantinople, 9 novembre. *Cité Française, N° 23.*

ITINÉRAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Samedi 9 novembre (n. s.) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Heures à la Franque.	N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami	
			Voyage pour le Pont.
	12	2	de Yeni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek. Arnaut-keui.
	18	3	de Yéni-mahallé, Buyuk-dére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
	6	4 15	de Buyuk-dére, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.*)
	2	2	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
	11	2 15	de Cavak, Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kus.undjuk.
	17	4 15	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vani-keui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
	5	2	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach.
	14	2 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
	8	3 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach.
	14	4 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach.
	8	5 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 h. de la ligne de Buyukderé.)
	2	8	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pàchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
	5	9	de Yenimahalle, Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
	14	3 45	pour Arnaoutkeui directement.
	8	4 30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
	5	3 30	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére et Yenimahallé.
	2	4	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Therapia, Buyukdere,
	12	9 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dere, Yenimahalle, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yenikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
	14	9 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Les vendredis à 9 1[2*)
	18	10 15	pour Ortakeui, Bébek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yenik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
	2	10 30	pour Bechiktach, Courucesmé, Arnaoutkeui, Hissar, Emirgh, Yenik, Thérap. Buyukd.
	6	11	pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Therapia, Buyuk-deré. (*)
	8	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
	14	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
	11	10	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-deré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
	17	10 45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, (*Les vendredis jusu'qà Buyakdére.*)
	5	11 15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq.	Heures à la Turque	
		Voyage pour le pont.
	2 15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	de Yenimahallé, Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
	3	de Yenimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	4 45	de Buyukderé, Therapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	4	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8 15	de Yénimahallé, Buyukdere, Therap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk, Ortakeui, Bechikt.
	8 45	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10	de Buyukderé, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.	**Départ du Pont.**
	2 45	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénik, Thérapia, Buyukd.
	4	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukdere.
	4 30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahallé.
	8	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukderé et Yénimahallé.
	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdere,
	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére.
	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 9 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
			Voyage pour le Pont.
	10	2 30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti. (1)
	16	2 30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
			Départ du Pont.
	10	9 30	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo Cartal et Pendik. (1)
	16	10 30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.
			Service des Dimanches.
			Voyage pour le Pont.
	un bateau	2 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
	un bateau	9	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.
			Départ du Pont.
	un bateau	3 30	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
	un bateau	10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

(1) Les voyages de 2 h. 1[2 de Prinkipo pour le Pont, et de 9 h. 1[2 du Pont pour les Iles n'auront pas lieu les vendredis et les jours de fête grecque.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

Mardi, 12 Novembre 1867 | 16 Rédjeb 1284 de l'Hégire | Mardi, 12 Novembre 1867

2me Année. — N° 257.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ÉTRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. —Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal. 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 12 novembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 9 novembre.

Cosolid. T.	PARIS..	Ouv.	32
		Clôt.	31 85
	LONDRES		31 3/4—32
Emprunt turc 1865.			255
Rente française 3 0/0		Ouv.	68 30
		Clôt.	68 15
Italien		Ouv.	45 45
		Clôt.	45 37—1/2

Paris, 11 novembre, 5 h. soir.

On attend la publication d'une brochure importante sur la question de Rome.

L'*Etendard* et la *France* disent que tous les Etats de l'Europe ont émis une opinion favorable à la conférence. En conséquence, le gouvernement a adressé une nouvelle circulaire transmettant, officiellement, même aux petits Etats, la proposition d'une conférence.

Aux élections de Georgie, les nègres seuls vont voter.

NEW-YORK, 31 *octobre*.— Aux élections de Virginie une majorité considérable du parti radical est probable.

Le gouvernement de St-Domingue a déclaré la guerre à Haïti.

Nouvelles de l'Exterieur.

On lit dans le *Times*, du 1er novembre, à propos de l'entrée des troupes italiennes sur le territoire du Pape :

« C'est là une résolution juste et sage non moins que courageuse; c'est une mesure nécessaire qui peut aussi avoir un résultat heureux. Le gouvernement du Roi a agi, nous dit-on, conformement aux declarations envoyées précédemment aux puissances amies et par conséquent à la France. C'est un acte franc et délibéré, ses auteurs doivent être préparés à en subir les conséquences...

» En attendant, jusqu'à ce que les Français fussent à Civita-Vecchia, l'Italie a évité le reproche d'avoir voulu rompre volontairement la Convention de septembre. Si une lutte éclate entre les armées de France et d'Italie, on ne dira pas que l'Italie l'a cherchée; l'Italie croit que sa cause est juste et que le ciel et la terre seront pour elle si elle la défend de tous ses efforts.

» Lorsque le premier coup de canon tonnera, nous n'entendrons plus parler de partis en Italie. La reconciliation entre le Roi et Garibaldi sera aussi instantanée et durable que celle des partis à l'époque où le joug du grand monarque commença à peser sur Victor-Amedée II, qui trouva dans les montagnards, qu'il avait persécutés sur l'ordre de l'étranger, les instruments les plus sûrs et les plus efficaces pour travailler à la délivrance commune. »

——

On lit dans le *Morning Post* :

« La nouvelle de l'acte du gouvernement de Florence peut n'être pas du goût de la France. Mais il reste à savoir si l'empereur Napoléon prendra en mauvaise part la mesure à laquelle Victor-Emmanuel a été, nous en sommes certains, irrésistiblement entraîné ou s'il acceptera le fait accompli.

» Le Pape personnellement et sa camarilla sont toujours le grand obstacle. Il n'est pas du tout impossible qu'ils voient dans le mouvement de leurs adversaires détestés, sous la conduite de Cialdini (autre nom de mauvais augure pour eux), une nouvelle connivence en vue de dépouiller le Saint-Siége. Par suite, Pie IX pourrait être poussé à s'éloigner de Rome, au grand déplaisir de la fille aînée de l'Eglise (la France) qui cherche, au prix de si grands sacrifices, à le maintenir sur la chaire de Saint-Pierre. D'ici à peu de jours les évènements mettront à l'épreuve toute la sagacité qui a fait jusqu'ici la réputation de Napoléon. Dans le fait, il y aura grand honneur pour sa diplomatie, s'il parvient à tirer les Italiens, le Pape et à se tirer lui-même de l'imbroglio extraordinaire où ils sont tous engagés également et conjointement. »

——

Voici ce que dit le *Morning Herald* :

« La proclamation de Victor-Emmanuel qui condamne en termes catégoriques l'entreprise de ses sujets égarés, l'honorable engagement qu'il a pris envers la France et l'entente à laquelle on est arrivé depuis peu pour que l'entrée des troupes italiennes ne soit pas considérée par la France comme un *casus belli*, sont autant de preuves que la seule mission de l'armée italienne dans les Etats du Pape est celle d'un champion de l'ordre et d'un allié de la France, dans une intervention entreprise dans le but d'enlever entièrement la question des mains de Garibaldi...

» Nous ne pouvons pas cependant nous dissimuler la possibilité de collisions désastreuses et de sanglantes luttes lesquelles, si elles ne sont pas détournées par les souverains qui prennent en main la direction de cette affaire, peuvent, au lieu de résoudre la question romaine, la faire reculer au-delà même de ce qu'elle était en 1849. »

——

Le gouvernement russe traite un peu la question en schismatique endurci. Son organe officiel, le *journal de Saint-Pétersbourg*, s'exprime ainsi :

« La France n'a jamais protégé le gouvernement pontifical sans accompagner sa protection de ses conseils, et, si elle lui gardait sa protection en retirant ses conseils, elle tomberait dans une contradiction étrange dont il serait injuste de la croire capable. Or, jusqu'à présent, le gouvernement pontifical a tenu peu de compte des conseils de la France, il lui a fait comprendre qu'il lui était impossible de les suivre ; — mais il ne saurait croire que l'assistance de la France lui soit acquise quand même.

» L'honneur et le devoir de la France ne vont pas au-delà de ce que lui commande ce qui est dans sa dignité, telle qu'elle l'a comprend, dans la mesure du juste et du possible. Elle ne donnera au Pape que l'assistance qu'elle estimera nécessaire, en prenant ses directions dans sa propre conscience et non dans les désirs du Vatican. Il faut l'espérer du moins, dans l'intérêt de la paix et dans celui de la solution d'une question qui ne peut rester éternellement pendante, celle de la condition définitive d'existence du pouvoir du Pape, dont l'autorité spirituelle maintenue est acceptée comme un dogme par toutes les puissances catholiques, mais de qui le pouvoir temporel n'a droit qu'à des respects et à des protections plus limités, en tant surtout qu'il ne voudrait rien changer à sa tradition, à son organisation et à sa politique intérieure. »

——

Des renseignements authentiques, puisés à bonne source, nous autorisent à dire que les troupes italiennes entrées sur le territoire pontifical, et partagées en 3 divisions, ne présentent pas sous les armes un effectif de plus de 6 à 8,000 hommes en tout. (*Pays.*)

——

Garibaldi, avant d'entrer dans les Etats-Romains, a publié la proclamation suivante:

« En Italie, comme partout, il y a une question permanente. D'un côté est la vérité et la justice, de l'autre l'injustice, le mensonge, la violence.

» C'est d'injustice et de violence que se repaît cette horde de misérables qui, n'ayant pas le courage de maintenir leur existence par un honnête labeur, la vendent aux violateurs du droit humain, dont la force consiste dans la corruption des masses.

» Par bonheur, la nation italienne est une de ces nations où, grâce à l'exquise intelligence de la majorité, le bien doit toujours surmonter le mal.

» Mais le mal se maintient étroitement organisé, et c'est dans l'organisation et la discipline que consiste sa force.

» Que la portion généreuse et honnête de la nation imite donc son mortel ennemi, et pour l'imiter il y a la voie facile de la concorde et du concours laborieux de tous au triomphe du bien : aujourd'hui, l'Italie présente le consolant spectacle de la presque unanimité de cette volonté.

» La papauté est une injustice, l'intervention bonapartiste une injustice, une humiliation.

» L'Italie repousse la séduction de l'un, et s'arme pour rabattre la présomption orgueilleuse du perturbateur des peuples.

» Dieu bénisse cette génération forte à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir, et qui ne souffre pas la honte !

» 21 octobre 1867. G. GARIBALDI. »

——

Le bruit court qu'une fraction du parti progressiste en Espagne a décidé d'abandonner l'attitude révolutionnaire.

On annonce également la prochaine publication d'un nouveau journal progressiste dynastique. (*Epoca.*)

——

La *Gazette*, de Madrid, publie un décret qui réduit les droits d'importation sur les farines étrangères pour l'île de Porto-Rico.

——

L'empereur d'Autriche en rentrant dans ses Etats visitera Stuttgard, Munich et peut-être Carlsrhue, mais il n'ira pas à Berlin. Il rentrera à Vienne le 7 novembre (*Débat.*)

——

La décision de la municipalité d'Erlau concernant une adresse de confiance à Kossuth, a été annulée par le commissaire royal, le chef du comitat, Paul Rajner, en ce sens qu'il a ordonné l'insertion dans le protocole municipal, et dans toute sa teneur, de la circulaire officielle par laquelle il déclare nulle et sans effet la décision mentionnée plus haut.

Les autorités municipales d'Erlau se sont conformées à cette disposition. (*Wanderer.*)

——

Le *Moniteur prussien* publie une ordonnance qui confère aux villes de Francfort-sur-le-Mein, Cassel, Hanovre, Altona et Flensbourg, le droit de présenter chacune un candidat pour la chambre des seigneurs, et charge le ministère de prendre les mesures ultérieures à cet égard.

——

La Prusse vient de conclure un nouveau traité postal avec l'Angleterre. Le port de la lettre simple d'un pays à l'autre sera de 2 silbergros (20 centimes.) (*Gazette de la Croix*)

——

La commission mixte nommée pour préparer la révision de l'acte constitutif de l'union suédo-norwégienne a terminé et publié son travail. (*Escaut.*)

——

D'après les dernières nouvelles qui nous arrivent de Tunis, la répression sommaire de la dernière tentative insurrectionnelle n'a point amélioré la situation. Ce sont les intérêts français qui ont le plus à souffrir de la conduite du gouvernement tunisien. (*Courrier de Marseille.*)

——

Dans une lettre datée de Magdala, 7 septembre, M. Rassam trace un triste tableau de la condition actuelle de l'Abyssinie. La rébellion est maintenant générale et le négous a les plus grandes difficultés à conserver ses communications avec Magdala. Il est parfaitement vrai que Théodoros a fait mettre à mort 2,500 hommes qui avaient formé le projet de s'évader. On parle également d'autres atrocités qui se seraient commises dans le camp du despote. M. Rassam est cependant traité par lui avec une sorte d'amitié moqueuse, selon son expression, et ses gardiens sont pleins d'humanité.

Nul doute que ces discussions intestines, auxquelles du reste les Anglais ont travaillé de tout leur pouvoir, ne rendent plus facile la tâche de l'armée expéditionnaire. (*Patrie.*)

LA DIPLOMATIE RUSSE.

Nous avions raison de dire dans notre article d'hier que la politique russe était la première du monde et qu'elle excitait l'admiration universelle.

Le *Journal de St-Pétersbourg*, qui reflète si admirablement la pensée intime du cabinet russe, vient de nous fournir une nouvelle preuve, en publiant une dépêche de Constantinople du 23 octobre, conçue en ces termes :

« La Porte ne prévoit pas de succès à
» ses efforts dans l'île de Candie. Jusqu'à
» ce jour le grand-vizir n'a pu réunir à
» la Canée que 20 délégués. La Porte
» cherche à attribuer à l'influence des
» puissances étrangères l'échec de ses
» mesures. Les autorités turques com-
» mencent à opposer des obstacles à
» l'émigration des familles chrétiennes
» de l'île de Candie et elles ont assigné à
» leur embarquement quatre points dé-
» favorables.

« De plus, la Porte est mécontente de
» ce que l'ambassadeur de Russie, géné-
» ral Ignatieff, ne voit pas dans l'armis-
» tice un motif pour abandonner ses
» démarches en faveur des Candiotes.
» On dit que le gouvernement turc cher-
» che à se rapprocher du gouvernement
» autrichien. »

Bien que nous n'ayons pas la prétention de connaître les mystères de la haute diplomatie de Péra comme certain de nos confrères qui analysait dernièrement une note des ambassades destinée à être expédiée à la Sublime Porte avant qu'elle ne lui fût envoyée, et qui, par contre, nous accusait l'autre jour de rédiger nos articles sous les inspirations du gouvernement, bien que nous n'ayons pas, disons-nous, cette prétention, nous pourrions cependant soutenir avec quelques chances d'être très près de la vérité que la dépêche télégraphique dont nous venons de reproduire le texte, n'émane pas d'un correspondant de profession. Son style, la contexture des phrases, ces prévisions noires sur la mission du Grand-Vizir en Crète, tout trahit une plume habituée à faire plutôt des notes diplomatiques russes que des correspondances de journaux.

Cette fameuse dépêche commence par dire que la Porte elle-même ne prévoit pas de succès à ses efforts dans l'île de Candie. Le correspondant du *Journal de St-Pétersbourg* est aussi malheureux dans ses pronostics que feu l'Empereur Nicolas, lorsqu'il soutenait à Lord Seymour que la Turquie était un malade auquel il fallait administrer des remèdes énergiques, tels que le démembrement, par exemple. Mais de même que le malade a prouvé qu'il se portait parfaitement en faisant pâlir à Silistrie une des plus grandes illustrations militaires de la Russie, il peut, Dieu merci, mettre à l'ordre quelques bandes de volontaires qui perchent encore sur les sommets des montagnes de Crète. Que le correspondant de la feuille russe se rassure Personne ici ne doute du succès de la mission du Grand-Vizir, et les faits viendront bientôt confirmer ce que nous avançons.

« La Porte, ajoute le télégramme, » cherche à attribuer à l'influence des » Puissances étrangères l'échec de ses » mesures. » La phrase est très bien tournée, elle donne à entendre clairement que l'action des Puissances n'entre pour rien dans les difficultés qui sont continuellement suscitées au Gouvernement Ottoman ; en d'autres termes, le correspondant russe se pose en défenseur zélé de la politique suivie par l'Europe dans les affaires de Crète pour mieux l'engager sur le terrain où la Russie veut l'attirer. Cette tactique peut bien donner le change pendant quelque temps à l'opinion publique à l'étranger qui est malheureusement fort peu au courant de ce qui se passe en Orient, mais elle ne trompe personne chez nous.

La Porte n'a pas besoin de chercher à attribuer à l'influence des Puissances la prolongation de l'insurrection de Crète; la chose est tellement avérée aujourd'hui qu'elle ne permet plus de doute. Le correspondant du *Journal de St-Pétersbourg* aura beau dire, beau faire, il ne pourra nous persuader du contraire.

Malgré cela, il faut lui rendre cette justice, sa dépêche est très habilement conçue ; nous doutons cependant qu'elle ait produit l'effet auquel on s'attendait.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

UNE

HISTOIRE DE CHASSE

III.

LE CHASSEUR PRIS AU PIÉGE.

Avant-hier, par exemple, madame avait reçu deux chapeaux de Paris; eh bien ! monsieur ne les a pas trouvés de son goût : la paille en était trop commune, les rubans mal assortis. Il ne lui a pas fallu d'autre motif pour reprocher à madame, et cela très sévèrement, de ne pas dépenser assez d'argent pour sa toilette, de s'habiller toujours si simplement que l'on pouvait croire qu'il lui refusait le nécessaire, tandis qu'elle devait savoir qu'il lui laissait toute liberté dans ses dépenses... Ma pauvre maîtresse ! est-ce sa faute s'il lui suffit d'une robe de mousseline et d'une fleur dans les cheveux pour être jolie entre les plus jolies ? Monsieur ne devrait pas s'en plaindre, à sa place peu de maris s'en plaindraient.

Le baron n'attacha pas un grand intérêt à ce commentaire conjugal digne d'une soubrette de Marivaux, et, fixant sur la jeune fille des yeux qui semblaient vouloir lire au plus profond de sa pensée : — J'ai ta promesse sacrée ? dit-il.

Verdurette porta la main sur sa poitrine d'un geste silencieux, qui, mieux que tous les sermens, disait le dévouement absolu de son cœur au baron et à sa jeune maîtresse :

Lorsque quelques instans avant cette entrevue la nièce de Laverdure avait été porter au comte de Marmande dans les jardins ses lettres et journaux, ce dernier avait immédiatement entassé les journaux dans la poche de sa veste de chasse en homme indifférent aux débats de la politique ; puis, parcourant une à une les adresses des diverses lettres qui lui avaient été remises, avait accordé la préférence à une missive sur papier grossier, dont l'écriture penchée sur la gauche était évidemment contrefaite.

Depuis trois semaines en effet le maître du Soupizot recevait chaque matin une lettre anonyme digne en tous points de celle que nous avons résumée en quelques mots. L'attraction de l'inconnu sur l'homme est si puissante, que le cœur le plus loyal et le plus droit offre le plus souvent une proie facile aux manœuvres d'un délateur assez habile pour s'entourer d'un mystère impénétrable. Marmande, nature honnête et élevée, n'avait pu se défendre de l'indigne faiblesse d'accorder l'honneur de la lecture aux premières pages de son correspondant anonyme, et, disons plus, une fois lancé sur la pente rapide du soupçon et des mauvaises pensées, il n'avait pas eu la force de s'y arrêter. Ce n'était plus la rougeur au front, honteux de lui-même, mais bien avec une fiévreuse curiosité qu'il s'abreuvait d'indignes délations. La correspondance était d'ailleurs conduite avec une infernale habileté : elle s'adressait tout entière à des sentimens que le jeune homme n'osait pas s'avouer à lui-même, mais qui n'en vibraient pas moins, tenaces et puissans, au fond de son cœur. Exciter la jalousie de Marmande contre Kervey en traçant avec une détestable adresse le tableau de la laideur de l'un et des agrémens personnels de l'autre, prouver surtout qu'Anna n'avait pu épouser un être monstrueux, infirme, que dans une pensée de cupide spéculation, telle avait été la thèse soutenue par le calomniateur, et, nous le répétons à regret, ces odieuses insinuations avaient porté une sanglante blessure au cœur du mari. Une incurable défiance de soi-même formait, on le sait, la partie saillante du caractère du jeune homme, alors qu'il était comblé de tous les dons de la fortune et de la beauté. Maintenant qu'il se savait mutilé, repoussant, un objet de dégoût pour ses semblables, il se demandait avec plus de force que jamais comment l'on pouvait s'intéresser à lui sans arrière-pensée, lui témoigner quelque affection, sinon en vue d'un héritage que sa faible santé ne semblait pas devoir faire longtemps attendre. Au sortir de sa convalescence, entraîné par un premier mouvement de reconnaissance pour les soins que la petite-fille du baron lui avait prodigués, n'appréciant peut-être pas encore toute l'étendue du malheur qui l'avait frappé, Marmande avait demandé et obtenu la main d'Anna ; mais aux premières heures d'ivresse avaient succédé celles de la reflexion, et alors s'était fait sentir la déplorable influence d'une jeunesse passée au milieu des amours faciles, de ces Danaés de théâtre aux yeux desquels le tout malôtru au portefeuille bien garni prend sans préambule les proportions d'un Jupiter. Lancé au milieu des viveurs élégans avec une nature loyale et élevée, mais timide et défiante à l'excès, quelques catastrophes amoureuses, dignes d'un quart d'heure de regret, avaient suffi pour donner à Marmande la plus mauvaise opinion des femmes; aussi, bien des fois déjà, sous l'influence des souvenirs de sa jeunesse, il avait prêté à celle qui portait son nom des sentimens à leur place sans doute dans le cœur d'une heroïne du Ranelagh, mais qui n'avaient jamais flétri de leur souffle la belle âme de la fille du baron. La jeune femme, avec la finesse naturelle à son sexe, n'avait pas tardé à deviner les secrètes pensées de son mari, et alors, profondément blessée de voir son œuvre de généreux dévouement récompensée par une indigne défiance, elle avait apporté dans ses relations avec le comte une réserve, une froideur qui n'avaient pas tardé à fortifier les soupçons de ce cœur ulcéré.

La lettre que le comte tenait à la main continuait à flétrir le caractère de Mme de Marmande en lui prêtant les desseins les plus vils. Elle appelait l'attention du mari sur les témoignages d'affection donnés par la jeune femme à son grand-père, et demandait si tout cela était bien sincère, si sous ce luxe de dévouement filial ne se cachaient pas des pensées d'héritage faciles à deviner. Cette lecture avait plongé le comte dans les plus sombres pensées, et il se promenait solitaire quand il fut rejoint par Kervey.

— Que fais-tu donc là si pensif, si seul ? dit le marin.

Marmande mit quelque temps à répondre, comme un homme qui a besoin d'un violent effort pour chasser de sa pensée de pénibles réflexions, puis il reprit avec un triste sourire : — Tu le vois, je fais ma visite du matin à ces fleurs, qui sont aujourd'hui mon plus vif, mon seul plaisir. Autrefois je croyais employer ma vie d'une manière fort utile en cherchant à réaliser pour la plus grande joie des badauds de Paris un attelage irré-

Voir le numéro du 11 novembre.

Revue des Journaux.

Un instant indécise, la question des traités d'alliance et de commerce conclus entre la Fédération du Nord et les Etats du Sud, se trouve résolue aujourd'hui dans le sens le plus favorable à tous les grands intérêts de la patrie commune et l'union nationale allemande sort victorieuse de cette dernière épreuve. Nous devons nous féliciter d'autant plus d'un tel résultat que l'unité et la puissance de l'Allemagne, ainsi consacrées, seront les meilleures garanties de stabilité et de paix pour l'Europe entière. Là doit être le véritable point d'appui, au milieu des agitations et des inquiétudes sans cesse renaissantes du temps présent.

Il n'a pas dépendu des partisans du passé, des amis de l'étranger, des démocrates, adversaires naturels de tout progrès pratique, — que les Etats du Sud ne brisassent le lien national qui les rattache aux 30 millions d'Allemands du Nord. On a vu tous ces ennemis de l'Allemagne nouvelle coalisant leurs efforts, mariant leurs haines, et formant entre eux le plus touchant accord, sauf à se déchirer dès le lendemain de la victoire, s'il eût été possible qu'ils triomphassent. Mais, pour avoir paru menacer un moment l'union nationale, ils n'ont réussi qu'à rendre plus éclatante la défaite dernière du particularisme et de tous ses alliés du dedans et du dehors.

Ce qui caractérise ce nouveau succès de la cause allemande et lui donne encore un plus grand prix, c'est qu'il est dû au patriotisme des souverainetés du Sud comme à celui de leurs populations. M. le comte de Bismarck, dans la dernière séance du Parlement fédéral, disait en parlant des traités d'alliance : « J'ai la » ferme confiance que les souverains et » les gouvernements du Sud feront honneur en tout temps à leur parole et à » leur signature. » Noble témoignage que les manœuvres et les calomnies du parti séparatiste avaient rendu nécessaire ! Les deux souverains de Bavière et de Wurtemberg y ont répondu comme ils devaient : ils ont déclaré hautement que le rejet des traités signés par eux serait une atteinte portée à leur honneur royal, ils n'ont pas permis que les droits de leur souveraineté particulière fussent opposés à l'intérêt général de l'Allemagne, et leur loyale intervention personnelle en ce débat a puissamment contribué au triomphe définitif du parti national dans les Chambres des deux Etats.

Il est vrai, aussi, que l'immense majorité des populations, que le peuple bavarois et souabe, au nom duquel les démocrates prétendaient parler, s'était soulevé, on peut le dire, avec un élan et un ensemble extraordinaires, en présence du danger qui menaçait les intérêts les plus chers et les plus élevés du pays. Toutes les assemblées populaires, toutes les sociétés commerciales, tous les cercles politiques se prononçaient avec la plus grande énergie en faveur du maintien des traités conclus avec l'Allemagne du Nord; adresses, protestations, députations, se succédaient coup sur coup à Munich et à Stuttgard, et l'on aura une idée de l'émotion générale qui s'était emparée du pays tout entier, en lisant les lignes suivantes que nous empruntons à une feuille bavaroise (*Les dernières nouvelles*) ; — c'est le bulletin des manifestations du sentiment unitaire national dans la seule journée du 28 octobre:

« Outre les adresses de corporations déjà mentionnées, nous avons à enregistrer les télégrammes de félicitations qui suivent, adressés aujourd'hui à notre Chambre des députés, pour la remercier d'avoir ratifié les traités d'alliance et de commerce : — les Magistrats et le conseil municipal des villes de Nordlingen, de Neubourg s. D., de Lauingen, Herzbruck, Wunsiedel, Kitzingen, les sociétés de commerce et d'industrie de Sulzbach, Hof, Miltenberg ; le Magistrat, les représentants des fabriques, du commerce et de l'industrie de Kaufbeuern, le comité agricole d'arrondissement d'Uffenheim, le collège municipal et le conseil industriel et commercial de la ville de Wintsheim, les bourgmestres et les conseils de ville de Neustadt en Palatinat, de Ludwigshafen, de St.-Ingbert, puis les conseils de ville, de commerce et de fabrique de Zweibrücken, de Hombourg et de Pirmasens; encore, une nouvelle adresse du Magistrat, des représentants de la ville, du commerce et de l'industrie de Kempten, — laquelle qualifie de *malheur national* le rejet des traités, et y voit la ruine politique et matérielle de l'Allemagne du Sud, etc, etc... »

Cette multitude d'adresses et de protestations, dont la liste serait trop longue à épuiser, attestait la presque unanimité des vœux et des sentiments publics; avait eu pour premier effet de réduire au silence le parti anti-national, si prodigue jusque-là de déclamations et de vaines fanfaronnades. Seuls, dans cette déroute des coalisés particularistes, les cléricaux ont tenu jusqu'à la fin, et, au moment même où le pays tout entier se prononçait d'une seule voix, la presse locale signalait encore une adresse hostile aux traités et à l'union ; — manifeste *in extremis* signé par un certain nombre de « prêtres catholiques-romains. »

On a lieu de s'étonner de cette hostilité opiniâtre des ultramontains contre la Prusse et l'Allemagne nouvelle, quand on considère que les sept millions de catholiques, qui sont sujets prussiens, jouissent de la plus parfaite liberté dans l'exercice de leur culte et reconnaissent eux-mêmes que leur communion est honorée et respectée à l'égal des autres Eglises prussiennes. Quel est donc le crime irrémissible de la Prusse aux yeux du cléricalisme? Est-ce de représenter la liberté d'examen et le droit moderne? Est-ce d'avoir été et d'être encore l'alliée de l'Italie. ?...

Nous citions récemment cette phrase expressive d'une gazette ultramontaine, *La voix du Tyrol* : « L'Autriche » n'aurait aucune raison d'être, si elle ne » regardait pas comme son devoir le plus » sacré de protéger tous les droits de la » Curie romaine. » ...

A ce compte-là, en effet, et aux yeux de ceux qui parlent ainsi de la fidèle Autriche, comment l'Allemagne de Luther et la Prusse de Frédéric pourraient-elles trouver grâce ?.... (*Corresp. de Berlin.*)

Le ministère constitué à la hâte par M. Menabrea, et dont le premier acte a été de contre-signer la proclamation de Victor-Emmanuel, a évidemment une signification très modérée. Composé d'hommes ayant peu de notoriété politique, il constitue essentiellement un ministère d'affaires.

Le général Menabrea est un officier du génie d'un grand talent et d'une science vraiment remarquable. Il était premier secrétaire du ministère de la guerre en 1848, puis M. de Launay l'appela au secrétariat des affaires étrangères en 1849. Lors de la discussion de la loi Siccardi, qui supprimait le for ecclésiastique, il s'exprima à la Chambre avec la plus grande vivacité contre cette loi, et dut, par conséquent, se démettre de ses fonctions.

Originaire d'Aoste, le général Menabrea a représenté à la Chambre des collèges savoisiens, et il était accusé d'inspirer la feuille cléricale l'*Indépendant*. Le programme qu'il adressait en 1849, aux électeurs de Verrès, disait, entre autres choses : « Mon programme est bien simple ; le voici :

« *Ordre et liberté.*— Je veux l'ordre, parce que, sans lui, il n'y a pas de société possible, et que l'anarchie m'est aussi odieuse que le despotisme, auquel elle conduit. Je veux la liberté, parce que la liberté est le premier bien de l'homme ; parce que je la crois nécessaire au développement de l'humanité ; parce qu'elle a été le vœu de ma jeunesse, et qu'elle sera le but de toute ma vie.

» Ainsi, je m'opposerai avec énergie à toute réaction qui tendrait à nous reconduire en arrière sous un système désormais impossible, de même que je combattrai le désordre, qui est le tombeau de la liberté. »

Lors de l'invasion autrichienne, en 1859, c'est le général Menabrea qui organisa la belle défense du Pô et de la Dora, et qui inonda toutes les plaines de la Lomelline, de manière à rendre très difficile le passage des troupes ennemies.

Malgré son penchant pour la cour de Rome, c'est au général Menabrea que Cavour confia, en 1860, la direction du siége d'Ancône.

Le nouveau président du conseil a pris part, en outre, à de nombreuses négociations diplomatiques, qu'il a conduites avec succès, et notamment à la convention du 15 septembre 1864 avec la France, et au traité de paix conclu à Vienne avec l'Autriche.

M. Menabrea parle avec difficulté l'italien, et il ne pourra peut être pas obtenir les succès oratoires qui lui étaient bien plus faciles dans le Parlement sarde, où il lui était permis de s'exprimer en français.

Le marquis F. Gualterio, chargé du portefeuille de l'intérieur, est originaire des duchés. Il publia, il y a six ans, un ouvrage qui a fait beaucoup de sensation, *I rivolgimenti politici d'Italia*, rédigé sur des documents fournis par le cabinet de Turin, et dans lequel il revendiquait pour le parti monarchique l'honneur d'avoir fait la révolution italienne.

Il a été préfet à Gênes et à Naples, où il a déployé une énergie quelquefois excessive. Après sa révocation, ses deux fils ont eu à Naples de regrettables duels avec des journalistes qui avaient trop vivement critiqué leur père.

M. le comte Cambray-Digny, chargé des affaires de finances, est un Florentin pur sang, malgré son nom étranger. Il était *gonfaloniere* dans la nouvelle capitale, et ne s'est révélé par aucun grand talent administratif. C'est un libéral de l'école du baron Haussmann, ce qui veut dire qu'il rêve boulevards et démolitions.

M. Cantelli est un député lombard universellement estimé.

Le général Bertolè-Viale, est un officier qui s'est beaucoup distingué le jour de la bataille de Solterino ; il est un des aides-de-camp du roi.

M. Mari, chargé du portefeuille de grâce et justice, est une des illustrations du barreau toscan. Assez éclectique en politique, c'est sans doute à cette qualité qu'il doit le fauteuil de la présidence de la Chambre des députés.

Il nous reste à connaître les titulaires des ministères de la marine, de l'agriculture et de l'instruction publique ; mais là n'est point l'embarras. Dans les circonstances suprêmes où se trouve l'Italie, M. Menabrea trouvera facilement des personnes dévouées qui l'aideront à éviter une collision avec la France. (*Opinion Nationale.*)

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

BULLETIN POLITIQUE.

Paris, 1er novembre.

La parole est toujours au télégraphe, et avec l'abondance de nouvelles qui arrivent d'heure en heure, les prévisions les mieux fondées sont à chaque instant déjouées. Je ne vous donnerai pas les faits principaux de la semaine, vous les connaissez déjà ; mais je les commenterai et je les expliquerai, s'il est possible.

Vendredi dernier, quelques heures avant la revue, l'Empereur recevait la nouvelle que Garibaldi s'était mis à la tête de ses bandes et qu'il marchait sur Rome. La revue fut abrégée, et après un conseil, tenu à Saint-Cloud, l'ordre de départ était envoyé à Toulon. Cependant le télégraphe jouait activement entre Florence et Paris, et le roi Victor-Emmanuel demandait que l'armé italienne intervînt avec l'armée française. Refus de la part de l'Empereur, qui, mettant fin à tout pourparler, réitéra l'ordre de départ. Sur ces entrefaites, le roi Victor-Emmanuel lançait sa proclamation et chargeait le général Menabrea de composer un ministère. Vous savez le fâcheux accueil que la nation italienne fit à ces deux premières mesures.

Cependant Garibaldi avançait, et après un combat acharné soutenu à Monte-Rotondo par 500 zouaves pontificaux contre 5,000 chemises rouges, les Garibaldiens vainqueurs venaient s'établir à quelques milles de Rome sous les murs de laquelle les troupes pontificales s'étaient concentrées. Pendant ce temps, les troupes françaises de débarquement, retardées par un coup de vent, arrivaient le 28 au soir à Civita-Vecchia où déjà flottait le drapeau français arboré par le colonel de la Légion d'Antibes.

Dès que le gouvernement italien apprit ce dernier fait, il donna ordre à ses troupes de franchir la frontière, et hier la nouvelle en arrivait à Paris. Je vous dirai qu'elle a produit un très grand effet sur l'esprit de l'Empereur, et hier soir, les boulevards étaient encombrés par une foule exclusivement masculine qui commentait le fait avec une grande animation. — Est ce la guerre?

Il est encore difficile de le dire. Le gouvernement italien entoure bien cette flagrante violation de la Convention des protestations les plus pacifiques; une lutte avec la France serait fratricide; ses soldats se tiendront toujours du côté opposé à celui des troupes françaises. En entrant dans les Etats pontificaux, l'armée italienne donne à l'opinion publique une satisfaction réclamée par l'excitation des esprits, etc., etc. Tout cela est plausible et peut être vrai ; mais l'honneur de la France est engagé avec sa signature à faire respecter les Etats du Saint-Siége, et décidée à ne pas reculer d'un pas dans cette œuvre et à la poursuivre jusque dans ses plus extrêmes conséquences, de nouvelles troupes partent chaque jour pour Civita-Vecchia, et l'armée des Alpes se forme, prête à passer les montagnes, si la pression des évènements détermine une guerre avec l'Italie.

Maintenant il faut se demander comment le gouvernement de Florence a pu laisser se développer cette ardeur qu'il est impossible de réprimer aujourd'hui à moins de risquer une révolution et de compromettre la couronne de Victor-Emmanuel? La chose est fort simple; M. Rattazzi et le roi lui-même étaient les complices de Garibaldi; tout se fesait de connivence, et l'on espérait enlever Rome par un coup de surprise. On y était pressé même par des avis reçus de Paris: Allez, écrivait-on au roi ; prenez Rome, qu'il y ait un *fait accompli*, et l'Empereur, s'il n'est pas content, l'acceptera cependant. L'appui secret de la Prusse ne manquait pas non plus à l'Italie; donc on poursuivait très énergiquement les préparatifs; mais quand il fallut passer à l'exécution, l'esprit de décision fit défaut, on perdit du temps. L'éveil était donné; il fallut désavouer Garibaldi, faire ostensiblement des arrestations et entraver les mouvements des insurgés, concentrer des troupes sur la frontière, négocier, enfin tout combiner pour se donner les apparences de la bonne foi. Pendant ce temps, les troupes pontificales préparaient leurs moyens de résistance et entamaient une lutte héroïque dans laquelle, se multipliant sur tous les points menacés, ils ont eu constamment l'avantage jusqu'à Monte Rotondo.

Maintenant nous entrons dans une nouvelle phase, la plus grande, et il convient d'examiner la situation avec sang-froid. Nous protégeons le Pape contre la révolution, contre les troupes italiennes même, aujourd'hui peut-être les alliées de Garibaldi. Si c'est la guerre, nous sommes *absolument* prêts sur tous les points. La Prusse, qui ne cesse de conseiller secrètement l'Italie et de la pousser en avant, se tient officiellement sur la réserve et ne se prononce pas. Elle laisse venir les évènements; mais il n'est pas probable qu'elle prenne une part active à la lutte contre nous. Elle aura plus d'avantage à profiter de cette diversion pour poursuivre et compléter son œuvre en Allemagne sans se heurter à notre mauvais vouloir. Mais si elle s'allie avec l'Italie, si elle veut considérer comme un *casus belli* le passage des Alpes, nous aurons avec nous en cette question toutes les puissances catholiques, et en tête l'Autriche et la Bavière. La partie est fort belle pour notre gouvernement; c'est l'exécution pure et simple d'un traité que nous réclamons et le cas est si mauvais pour l'Italie qu'elle ne nie pas la violation de ce traité, et qu'elle l'excuse à peine en alléguant la pression exercée par l'élément révolutionnaire.

Donc, pour la défense du droit et des traités, nous aurons l'Autriche avec laquelle nous avons fait alliance, tenez-le certain, la Bavière, l'Espagne, le Portugal. L'Angleterre restera neutre et se réservera pour le cas où la lutte se généralisant, la Russie profiterait des circonstances pour menacer l'Orient. Je crois que la question est ainsi nettement posée. Il peut aussi fort bien se faire qu'il n'y ait pas de guerre, et que tout se termine par la défaite et par la dispersion des bandes garibaldiennes. Restera alors à régler la question romaine de façon à prévenir de nouvelles tentatives, et ce soin sera confié à une conférence des puissances catholiques. Rappelez-vous que j'ai été un des premiers à vous en parler. On s'en occupe très sérieusement aujourd'hui, et l'on pense que des puissances non-catholiques telles que l'Angleterre seraient appelées à faire partie de cette conférence. Tel serait le dénouement pacifique de la question. L'Italie, dont la vanité serait à peu près satisfaite par la pensée que ses troupes auraient occupé un instant le territoire pontifical, en même temps que les Français, serait forcée par l'Europe entière de souscrire au nouvel arrangement; la révolution serait désarmée et n'aurait aucune protestation à adresser à la maison de Savoie; la couronne de Victor-Emmanuel serait sauvée, et l'unité italienne assurée, ce qui n'aurait pas lieu, si la guerre éclatait. On parle vaguement, mais enfin on parle d'une scission de l'Italie en deux royaumes, l'un au Nord, l'autre au Sud, ayant entre eux deux les Etats du Saint-Siége.

Je vous ai dit que l'alliance austro-française était faite. La chose est absolument vraie ; il y a entente complète entre les deux souverains sur toutes les questions, même celle d'Orient, et l'Empereur d'Autriche est si content de son voyage, et de l'accueil tout particulièrement sympathique qui lui est fait par notre nation, qu'il prolonge son séjour jusqu'à lundi. Il rentrera en Autriche, avec le traité d'alliance dans sa poche, croyez-le bien. Il travaille fréquemment soit avec Napoléon, soit avec ses propres ministres M. Andrassy et M. de Beust, qui a fait un court voyage à Londres pour s'assurer des dispositions du gouvernement anglais, au sujet de la question italienne ; soit avec les ministres français.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les conseils se succèdent avec rapidité sous la présidence de l'Empereur. Ils sont fort animés, la discussion y est fort vive, et l'on parle d'une altercation qui a eu lieu entre M. de Walewski, membre du conseil privé, et M. de Lavalette, fort opposé à ce qui se fait en ce moment en Italie. Il vient même, dit-on, de donner une seconde fois sa démission, et l'on ajoute qu'il serait remplacé à l'intérieur par M. Rouher qui cèderait le portefeuille des finances à M. Frémy ou à... tout autre. La vraie vérité, c'est que dans tous les bruits qui courent chaque jour sur des remaniements ministériels, on met une foule de noms en avant, et je dois le dire, un peu au hasard et au gré des préférences particulières. Attendons, pour cette question et pour d'autres, l'ouverture de la session législative dont le décret a paru au *Moniteur*, comme vous le savez. D'ici là, nous saurons si nous devons faire la guerre à la Prusse, car tout est là. C'est là le grand point, et la question italienne ne présente tant de gravité et n'agite aussi vivement l'opinion publique que parce qu'on sent derrière elle la question allemande, et peut-être aussi la question d'Orient.

On s'en occupe toujours un peu en France et l'on a remarqué plusieurs articles que M. le duc de Valmy vient de faire paraître dans la *Presse* et dans la *Liberté*. Ce noble écrivain s'est toujours intéressé à l'Orient, et dans plusieurs ouvrages fort importants, il a étudié toutes les questions qui s'y rattachent avec une rare profondeur de vues et avec une impartialité qui, dès qu'on se pénètre de la vérité des choses, ne tarde pas à se changer en sympathie pour cette nation ottomane si longtemps calomniée. Le duc de Valmy prend sa défense avec d'autant plus d'autorité que depuis qu'il s'est retiré de la carrière diplomatique et politique, il a voué

---

prochable ; aujourd'hui je m'efforce de trouver le dahlia bleu ou la rose verte.

— Ambition modeste, il faut l'avouer, reprit Robert, et qui ne répond point à nos rêves d'enfance, où je me voyais général d'armée, amiral, et toi orateur célèbre, premier ministre, car tu as toujours été très parlementaire ; tu lisais Cicéron...

— Parbleu ! mon cher, reprit le comte avec un étrange sourire, avoue que je serais le bienvenu sur une tribune quelconque. Mes débuts seraient brillans ; à n'en pas douter, j'aurais un beau succès, un succès de curiosité... Heureusement, comme je me connais moi-même, suivant la maxime du sage, j'ai eu la sagesse de laisser de côté des rêves qui ne sont plus faits pour moi, et de me convertir aux goûts qui me conviennent. Le champ était large : j'avais à choisir entre la manie des potiches chinoises ou celle des médailles ; la passion des tableaux ou des vieilles armes ne m'était pas non plus interdite. J'ai préféré la nature, et suis, comme tu le vois passé aux fleurs.

— Et ta femme et ton enfant ? dit le marin, désireux de changer un sujet de conversation si pénible pour tous deux.

— Ma femme, mon enfant ! répéta Marmarde, dissimulant sous un air d'ironie les souffrances de son cœur ; avoue, mon cher ami, que, triste à voir comme je le suis, ce serait me créer d'étranges illusions, être trop naïf pour mon âge, que de croire que ma femme puisse faire autre chose que me supporter, ce qui n'est point encore sans mérite ! Chaque jour je m'étonne qu'elle me permette de manger à table en face d'elle. Quant à mon enfant, je lui fais peur, et il se garderait de moi comme du diable, si j'arrivais à fuir sans bonbons dans les mains ou sans joujous dans les poches.

— Pauvre, pauvre George ! murmura Kervey les larmes aux yeux.

L'émotion de son ami n'échappa point à Marmande, car il reprit avec un élan de sensibilité qui attestait toute la générosité naturelle de ce cœur malade : — Oh ! je ne t'accuse pas, pauvre cher vieil ami ! Qui j'accuse, c'est la fortune, qui m'avait trop donné et qui m'a trop repris. Qui je maudis, c'est le sort, qui n'aurait pas dû me manquer, — depuis longtemps tout s'était dit pour moi, — tandis que j'ai grand nom, belle fortune, tous ces biens du monde que les hommes envient, et cependant je suis à charge aux autres autant qu'à moi même ; ma vie est un fardeau pour tous. Ah ! vois-tu bien, c'est à devenir fou ! ajouta le mutilé en se frappant le front avec désespoir.

Les deux amis quelque temps encore, continuèrent à se promener en silence, lorsqu'ils furent rejoints par un domestique qui annonça à Robert que son déjeuner était servi, et ce dernier, après avoir serré avec une morne tristesse la main de son ami, reprit le chemin du château. Une fois seul, le comte ouvrit les diverses lettres qui lui avaient été remises par Verdurette, et l'une d'elles sembla exciter à un vif degré son intérêt, car, interrompant immédiatement sa promenade, il demanda à un garçon jardinier s'il avait vu la comtesse. Ce dernier s'empressa d'indiquer une allée d'orangers, au bout de laquelle Mme de Marmande avait pris place sur un banc protégé par un épais massif d'arbre.

— Je m'excuse, madame, dit le comte avec une froide politesse, de troubler votre solitude, mais j'ai à vous demander un service dont je vous serai mille fois reconnaissant. Depuis bientôt un mois, j'ai entendu parler du projet de votre grand-père d'hypothéquer sa terre et de faire en votre nom un placement considérable. La lettre que je viens de recevoir de M Jeanicot ne saurait me laisser aucun doute à ce sujet. Aussi je viens vous supplier, madame, de rester aussi étrangère que possible à ces transactions. Ce serait un vrai chagrin pour moi que l'on pût croire que, riches comme nous le sommes, en entourant M. de Laluzerte de l'affection dont il est digne, nous n'obéissons qu'à de honteux calculs d'héritage.

— Ah ! monsieur, qui pourrait avoir de pareilles pensées ? interrompit la jeune femme avec une indignation qu'elle ne put contenir.

— Ni vous ni moi, madame, je le suis fort bien ; mais on nous les prête avec l'autorité du fait, et c'est déjà trop.

En ce moment, le roulement de la voiture qui amenait Mme de Laluzerte se fit entendre dans le lointain, et Marmande, après quelques excuses banales, s'éloigna pour reconnaître le nouvel arrivant. Quant à la jeune femme, elle demeura assise sur le banc, la tête inclinée sur la poitrine, les deux mais jointes sur ses genoux. A plusieurs reprises, des larmes amères coulèrent le long de ses joues, car la pauvre Anna, en descendant au fond de son cœur, ne pouvait que regretter le passé, deplorer le présent et désespérer de l'avenir.

Cette douleur muette ne resta pas sans témoins : conduit par le hasard de la promenade, Kervey, quelques instans après le départ du comte, arriva inaperçu derrière le massif, d'où il put contempler le silencieux désespoir peint sur les traits d'Anna. Aussi, lorsqu'elle eut repris d'un pas mélancolique le chemin de l'habitation, Kervey, apercevant à terre quelques brins de réséda qui s'étaient échappés de la ceinture de la jeune femme, les releva pieusement, et les déposa sur son cœur avec une émotion respectueuse, comme s'il eût recueilli les reliques d'un martyr.

En retrouvant son mari au Soupizot, l'émotion conjugale de Mme de Laluzerte s'était calmée comme par enchantement, et elle avait accepté sans se faire prier l'invitation d'y passer la nuit. Vers dix heures du soir, la baronne venait de rentrer dans ses appartemens, quand Verdurette lui annonça que Pascal demandait à lui parler immédiatement — Qu'il entre, qu'il entre ! dit la dame avec une vivacité qui annonçait que cette visite inattendue avait réveillé de puissantes anxiétés dans son cœur.

Un air de jubilation rayonnait sur la figure du serviteur de confiance, et lorsque sa maîtresse lui eut lancé l'interrogation : Eh bien ! quelles nouvelles ? il répondit laconiquement : Voilà, en tirant de sa poche une lettre.

D'un geste impétueux, Mme de Laluzerte saisit la missive, et, quoiqu'elle portât l'adresse de son mari, n'hésita pas en rompre le cachet, Cette lettre, adresée par M. Jeanicot au baron, lui annonçait que la négociation qu'il lui avait confiée était arrivée à bonne fin qu'une somme de trois cent mille francs, déposée chez le receveur général du département, lui serait remise immédiatement après la signature du contrat hypothécaire. Le notaire terminait en recommandant, dans l'intérêt de Mme de Marmande, au nom de laquelle cette somme devait être placée, que l'on ne perdît pas de temps, car le taux des actions du chemin de fer d'Orléans était en ce moment des plus avantageux.

(*Sera continué*).

sa vie à l'étude de ces questions et sa parole est toujours religieusement écoutée. C'est donc un fait important et heureux pour la S. Porte que l'apparition des nouveaux articles du duc de Valmy dans la presse parisienne. Je vous signalerai ceux qui ont pour titres la *Question Crétoise* et *Les abus du protectorat en Orient*. Ils sont pensés et écrits *ex-professo*. Je mentionnerai également celui qui, en s'occupant de l'Autriche en 1867 traite nécessairement aussi la question d'Orient, avec une netteté, une précision, une justesse de vues qui devraient bien servir de modèle à nos trop légers écrivains de la presse quotidienne.

Nouvelles de l'Intérieur.

M. le Docteur Kuhn, un des premiers dentistes de Paris, est arrivé dernièrement dans notre ville dans l'unique but de connaître l'Orient.

Il profitera de son séjour parmi nous pour donner des consultations, de 1 à 4 heures tous les jours à la maison qu'il habite en face de Galata-Séraï grand'rue de Péra, n° 232.

—

Dimanche passé, vers quatre heures du soir, un violent feu de cheminée s'est déclaré rue Baïram, à Péra, et a mis en émoi tous les habitants du quartier. Un incendie était, en effet, fort à craind e vu que l'atmosphère était dans un état plutôt agité que calme, et qu'en cet endroit, la plupart des maisons sont en bois. Cependant, grâce à la diligence et à l'habileté des pompiers du poste de Galata-Séraïl, le danger qu'on appréhendait fut bientôt conjuré et la maison la plus menacée, — celle dont la cheminée était entrée en combustion, — n'éprouva elle-même que des dégâts relativement insignifiants.

—

Dimanche également, le feu s'est déclaré, pendant la nuit, à Stamboul, dans le quartier de Sultan-Méhémet. Il n'y a eu qu'un conak de brûlé.

—

Un individu a volé vendredi soir, dans une maison de Tatavla, où il était employé comme domestique, de l'argenterie et des bijoux pour une somme d'environ 60 mille piastres.

Il vient d'être arrêté.

—

Par ces mauvais temps qui règnent, nous avons à déplorer plusieurs sinistres dans la mer-noire.

Le navire autrichien *Fanibé* cap. Garofalo s'est perdu corps et biens près de Kila. Il venait d'Odessa chargé de céréales.

De Galatz on annonce le naufrage du navire français *Amédée* capitaine Napoléon; il n'y a eu que trois personnes de sauvées.

On parle encore d'autres sinistres mais les détails manquent.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Scutari, le 9 novembre.

J'ai de bonnes et de mauvaises nouvelles à vous communiquer. D'abord, je vous dirai que le choléra a complétement cessé non seulement au Monténégro mais aussi en Dalmatie de sorte que le cordon sanitaire qui avait mis en désarroi, le commerce de notre place a été levé. Ceci arrive très à-propos car à la suite de la rigueur des mesures sanitaires l'importation des denrées avait entièrement cessée et tout était devenu horriblement cher.

En suite je vous dirai que j'ai appris que la tranquillité troublée, un instant au Monténégro, est rétablie. Les meilleurs rapports existent entre les autorités de la Porte et le prince Nicolas.

Les Monténégrins auront sans doute été étonnés autant de l'énergie du Gouvernement Impérial que des forces qu'il a pu déployer dans cette circonstance; ceci n'a pas manqué de produire le meilleur effet. — La Turquie qui a une magnifique armée devrait la parader davantage en ordonnant aux différentes garnisons de faire des promenades militaires, exercices, etc.

Vendredi passé, à 5 heures et 30 minutes du matin, nous avons eu trois violentes secousses de tremblement de terre. La dernière qui a duré 14 ou 15 secondes a été très forte, et a causé une effroi général.

Je remarquerai ici, que nous avons eu une été extraordinairement sec. Presque tous les puits de la ville sont sans eau. Lorsque le tremblement de terre, a eu lieu, j'ai remarqué un grand calme dans l'atmosphère, d'après le vulgaire tout ceci fait préssentir un hiver excessivement froid.

En attendent, nos récoltes sont ruinées et la misère promet d'être grande. J'engage le Gouvernement de jeter un regard sur cette pauvre province, d'y ordonner la construction de quelques routes ainsi que d'autres travaux publics et de prévenir une misère qui paraît presque inévitable. Il n'est pas trop tard, mais il est temps d'y réfléchir.

L'administration des télégraphes vient d'ordonner la construction de la ligne télégraphique de Durazzo à Tirana. Cette ligne sera achevée dans six semaines ou deux mois, de sorte que tous les principaux ports de mer du littoral de la mer Adriatique seront joints au grand réseau télégraphique de l'Empire.

Variétés.

On a retrouvé il y peu de temps, dans une étude de notaire, à la Ferté-Milon, le contrat de mariage de notre grand fabuliste. Cette pièce originale contient de curieux détails sur la généalogie et la fortune patrimoniale de Jean de La Fontaine, ainsi que sur celle de sa femme.

La Fontaine était le fils unique de Charles de La Fontaine, capitaine des chasses et maître particulier des eaux et forêts aux bailliage et prévôté de Château Thierry.

Marie Héricart, que le fabuliste épousa le 10 novembre 1867, était fille d'un conseiller de roi et lieutenant criminel à la Ferté-Milon. Elle reçut de son aïeul paternel, en avancement d'hoirie, la somme de 20,000 livres, et de sa mère 10,000 livres en héritage ou rentes. Sur ce total, 10,000 livres devaient entrer dans la communauté et le reste appartenir en propre à la future épouse et aux siens.

De son côté, La Fontaine apporta en mariage, outre les biens provenant de la succession de sa mère, une charge de maître particulier des eaux et forêts, plus une somme de 10,000 liv. dont 5,000 devaient entrer en communauté.

Ces précautions témoignent que l'on appréhendait déjà; et non sans motifs, les suites de la prodigieuse insouciance du bonhomme. Elles ne purent néanmoins le sauver de la ruine. Sa fortune tout entière y passa, ainsi qu'il a pris soin lui-même de nous le faire savoir dans son épitaphe :

Jean s'en alla comme il était venu,
Mangeant son fonds avec son revenu.

—

Un crime horrible a été commis au village de la Rimonada, dans la province de Séville. Un agriculteur de cette localité, auquel sa femme reprochait le mauvais emploi d'une somme assez importante qu'il venait de recevoir, l'amena sous un prétexte quelconque dans les champs à un endroit fort isolé de toute habitation.

Là, il attacha la malheureuse à un arbre, lui arracha ses vêtements; puis, après l'avoir flagellée jusqu'au sang, il eut la barbarie de lui couper les seins et de la frapper ensuite avec une pierre sur la tête jusqu'à ce que la victime eût rendu le dernier soupir.

La garde civile a pu s'emparer de ce monstre.

—

Toujours en Andalousie, dans le village de Encinas Reales, dans la nuit du 6, trois individus armés et masqués pénétrèrent dans la demeure du curé après avoir enfoncé trois portes. Ce dernier dormait d'un profond sommeil et reçut un nombre considérable de coups de poignard au cou, au visage, aux bras et dans toutes les parties de son corps.

Les assassins se retirèrent paisiblement après avoir fait main basse sur l'argent et les objets de quelque valeur qui se trouvaient au presbytère.

Plusieurs arrestations ont été opérées, et parmi les individus arrêtés se trouve le fils du sacristain de la paroisse qui, dans diverses circonstances, avait insulté son curé.

—

Enfin à Algarrobo, dans les environs de Malaga, un individu vient d'assassiner sa femme et sa fille aînée en les criblant de coups de poignard.

—

Le dernier numéro d'un journal publié par une association protectrice des animaux contient les données suivantes sur l'âge des bêtes: Un ours vit rarement plus de 20 ans un chien 20, un loup 20, un renard de 14 à 16 ans; les lions vivent longtemps; un lion du jardin zoologique de Londres atteint l'âge de 70 ans; les écureuils et les lièvres vivent 8 ans, les lapins 7 ans. On a des preuves que des éléphants ont vécu 400 ans.

Lorsque Alexandre le Grand eut vaincu le roi indien Porus, il consacra au soleil un éléphant qui avait combattu courageusement pour ce roi et le nomma Ajax; il le mit en liberté, après lui avoir attaché une inscription. On retrouva l'animal 350 ans plus tard.

Les porcs atteignent l'âge de 20 ans; le rhinocéros ne vit que 25 ans. Il y eut un cheval qui vécut 62 ans, l'âge moyen de vie est de 25 à 30 ans. Les vaches vivent environ 25 ans. Cuvier suppose que les baleines vivent 1,000 ans; les dauphins et les espadons atteignent l'âge de 30 ans. Un aigle mourut à Vienne âgé de 103 ans. Un M. Mallerton possède le squelette d'un cygne qui a vécu 307 ans.

Les pélicans vivent 62 ans, les tortues vivent souvent jusqu'à 100 ans.

—

Un historien vient de tracer la filiation de la reine d'Angleterre jusqu'à Caractacus. Il paraîtrait que le sang de ce guerrier circulerait dans les veines de la famille royale d'Angleterre. Cette généalogie est très curieuse.

Les chroniques gaéliques racontent que Cadvan, l'arrière petit fils de Caractacus, était le frère de Ystravdel, qui épousa Coel, comte de Colchester, et dont la fille, Hélène, devint la mère de Constantin le Grand.

Après un intervalle de cinq cents ans, Basile Ier, descendant de Constantin du côté des femmes, monta sur le trône d'Orient. Romain II, l'arrière-petit fils de Basile Ier, fut le père d'Anne, femme de Vladimir Ier, czar de Russie, et leur petite-fille, Anne, épousa Henri Ier, roi de France. Leurs petit-fils, Pierre Ier, en s'alliant avec l'héritière des Courtenays, fut l'aïeul d'Isabelle d'Angleterre, mère du roi Jean Sans Terre.

C'est ainsi que l'on peut tracer la généalogie de Caractacus, à travers les Plantagenets, jusqu'à la souveraine actuelle de la Grande-Bretagne.

—

La vengeance d'une squaw. — Le *Courrier des Etats-Unis* fait en ces termes le récit d'un drame terrible indien :

Près des cataractes de la rivière Columbia, dans l'Orégon, demeurait un vaillant guerrier indien nommé Cos-te-o la. Par ses prouesses à la guerre et sa sagesse dans le conseil, il était devenu le chef de sa tribu. Il vieillit couvert de gloire, entouré de sa famille, composée de sa femme et de sept enfants. Il n'aspirait plus qu'au repos éternel, lorsqu'un jour la nouvelle arriva au wigwam qu'une tribu hostile s'avançait en répandant partout la terreur.

Un conseil fut convoqué, et les plus braves guerriers demandèrent au vieux chef de secouer le poids des ans pour marcher encore une fois à leur tête. Le feu de la jeunesse se ralluma dans le cœur de Cos te-o-la; il courut au wigwam, endossa le harnais des combats, et s'élança au-devant des insolents envahisseurs. Le succès couronna son audace, et après la lutte nouvelle il revenait au village chargé de dépouilles et accompagné d'une cohorte de prisonniers. Sa vieille *squaw* le reçut à bras ouverts.

Mais quelle ne fut pas sa douleur lorsquelle vit que son époux avait choisi parmi les femmes de l'ennemi une jeune et belle esclave qu'il ramenait au wigwam. La jalousie et la haine entrèrent à l'instant dans son cœur, et elle ne respira plus que pour la vengeance.

Un jour que Cos-te o-la avait été faire une excursion de quelques heures avec son canot sur la rivière, il fut étonné, en revenant, de n'entendre aucun bruit dans le wigwam, de ne voir personne alentour. Il entra, et ses yeux furent frappés d'un horrible spectacle: autour de lui gisaient ses sept enfants, le crâne ouvert par le fatal tomahawk.

Du centre du wigwam descendait une corde de cuir, au bout de laquelle se balançait le corps inanimé de son épouse, tenant encore à la main une chevelure sanglante, toute pailletée de verroteries et d'ornements éclatants: c'était celle de la jeune captive, dont le cadavre était étendu dans un coin obscur du wigwam.

C'en était trop pour le vieux Cos-te-o la. Il bondit comme un tigre blessé, se jeta dans son canot, pagaya avec rage vers la tête des cataractes, et se lança dans les profondeurs de l'abîme en poussant un cri désespéré qui roula d'écho en écho parmi les gorges des montagnes.

La tribu a enseveli avec les honneurs dus à leur rang les victimes de cette sauvage tragédie. Mais le corps de Cos-te o-la n'a jamais été retrouvé! Seulement, les chanteurs de la tribu disent, le soir, dans les réunions autour des feux nocturnes, que l'esprit du vieux héros apparait parfois aux rayons du soleil couchant, à travers les vapeurs irisées des cataractes.

—

Les drames Espagnols. — Les nouvelles d'au-delà des monts sont sanglantes. C'est d'abord un assassinat horrible qui a jeté la ville de Grenade dans la consternation. Une dame jeune et riche, fort estimée dans la ville, vivait en compagnie de sa servante. A une heure de la nuit du 10, deux hommes, dont l'un, au dire de quelques voisins, était déguisé en femme, pénétrèrent dans la maison, qu'ils saccagèrent de fond en comble, et d'où ils enlevèrent argent et bijoux sans que nul ne les dérangeât.

Dans la matinée, on trouva la jeune maîtresse de la maison étranglée à l'aide d'un cordon, et la servante à demi asphyxiée par un tampon que les voleurs avaient placé dans sa bouche pour l'empêcher de crier; elle avait été, en outre, solidement attachée et enfermée dans une chambre obscure. Quant à la jeune femme, elle avait sans doute été surprise par la mort durant son sommeil. Les assassins ont dû prendre la fuite dans la direction des jardins et des promenades de l'Alhambra, mais la justice n'a pu parvenir encore à s'emparer d'eux.

—

Un mari gênant. — Il n'est bruit en ce moment, dit le *Sport*, dans les salons et les cercles de Saint Pétersbourg, que d'un drame mystérieux, dont les détails surexcitent au plus haut degré l'opinion publique en Russie.

Un général, d'un âge plus que mûr, aurait épousé en secondes noces une jeune et jolie femme appartenant à une fort honorable famille.

Il y a quelques semaines, le vieillard est trouvé mort dans son lit. Le visage est calme; l'attitude du cadavre ne révèle aucun indice de violence. Donc, le décès est constaté sans que la justice intervienne.

Mais l'usage, en Russie, étant de laver le corps avant de l'ensevelir, on remarqua une ligature sous le sein gauche, et, en l'enlevant, on découvrit une piqûre produite par un instrument d'une ténuité extrême, mais qui a dû pénétrer jusqu'au cœur et occasionner la mort.

Qui est l'auteur du crime? c'est là que la plus grande réserve nous est imposée, et que nous devons attendre le résultat de l'enquête avant de livrer les noms à la publicité. On parle d'une passion farouche, *antonine*, une de ces passions irrésistibles qui se relieraient à ce triste évènement.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 11 novembre	34	57
Clôture du 11 novembre	34	57

—

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 11 novembre.

Londres date 3 m. Liv. st.	108 1/2	109
Marseille, » » » Liv. T.	23 15	23 25

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille 2 Novembre.

Les récents évènements d'Italie qui ont motivé le départ de nos troupes pour Civita-Vecchia, ont empire plus que jamais la situatien commerciale, en augmentant la méfiance et le découragement dont sont atteintes les affaires en général, mais les *blés* ont profité en sens contraire de ce mouvement, c'est à-dire que les cours ont haussé encore, et les farines ont éprouvé sur le marché de Paris et sur le notre une hausse de 1 fr.50 sur les prix précédents. Cependant on ne pense pas que ces hauts prix se maintiennent longtemps, car ils paraissent être arrivés à leur apogée : vous en jugerez par les indications ci-après :

Berdianska dur	131/127	désig immed.	[44 fr.
Bourgas dur	131/127	désig. immédiate.	[41 fr. 50
Balchik	128/124	désig. immed.	[42 fr. 50.
Danube	127/123	désig. en novembre.	[38 fr. 75 c.
—	128/124	désig. immed.	39 fr. 50 et 40 fr.
Bekera-Daïra	126 122		[35 fr.
Enos dur	131/127	désig. immed.	[43 fr.
Irka Azoff	127/123		[43 fr.
— Galatz	130/126	désig. immed.	[45 fr.
— Bulgarie	128/124		[45 fr.
— Danube	129/125	désig. immed.	[42 fr
Rodosto dur	132/123	désig imm. arr. janvier.	[45 fr
Salonique rouge	126/122	drsig. immed.	[38 fr.
Marianopoli	129/125		[44 fr.
Marmara dur	132/128		[44 fr. 50
Pologne	128/124		[45 fr.
—	127/123		[44 fr. 50.
Serbie	130/126		[42 fr. 50
Varna	127/123	désig. immed.	[44 fr. 25
—	128/124	desig. immed. arr. janvier	[42 fr. 50

Les prix sont *à la charge*, c'est-à-dire aux 160 litres; escompte 1 0/0.

Cotons. — On a fait quelques affaires sur cet article et aux prix de 80 à 90 fr les Salonique. 62 fr à 67 fr les Trebizonde, 62 à 65 fr. les Tarsous et 80 fr. les Chypre disponibles les 50 kil.

Quant aux *soies*, les circonstances politiques s'opposent à ce qu'il y ait continuation du léger mouvement que vous signalait ma dernière lettre: on traite surtout les belles sortes, mais à l'entrée de l'hiver les fabriques vont reprendre et l'on pense qu'il y aura lieu à des transactions On côte les filatures Syrie 89 fr. Perse de Constantinople 36 à 38 fr. et cocons de Volo, 24 fr. d'Andrinople 28 fr.

Les *graines oléagineuses* sont assez calmes et on a fait 700 qt. colza du Danube à 36 fr. 50 à livrer.

Mais les *suifs* restent bien tenus, et les prix sont en hausse car on a fait des Russie à 115 fr. 50 c.

Quant aux *laines*, la situation est toujours la même par suite surtout du ralentissement de la fabrication. Tandis que le stock augmente tous les jours on a fait 250 balles Mossoul à 2 fr. 20 et 2 fr. 25 c. 30 balles Syrie lavée à 2 fr. o 5 c. le kil.

Cuirs et Peaux sans changement; les transactions sont peu animées, les peaux de chèvres du Levant peu demandées. — Prix nominaux.

Métaux sans affaires non plus et par conséquent sans changement sur mes précédents avis.

Correspondance particulière de la «TURQUIE.»

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 1er novembre.

Céréales. — La question des céréales est toujours à l'ordre du jour et prête un grand intérêt aux informations publiées par la direction générale des douanes et des contributions indirectes: Il résulte que du 20 au 30 septembre, les importations de froment en grains et farines se sont élevées à 233,967 quintaux métriques, tandis que les exportations n'ont atteint que 4,727 quintaux métriques de froment, et 2,986 quintaux métriques de farine. Les céréales étrangères sont donc loin de faire défaut sur nos marchés, où elles doivent combler un déficit d'environ 10 millions d'hectolitres manquant sur la dernière récolte, et pour activer leur arrivée, la France vient de prêter près de cinq cents wagons aux lignes ferrées de la Hongrie aujourd'hui chargée de nous fournir les quantités dont nous avons besoin.

En farines, les prix sont très fermes et même en hausse sur les bonnes marques ordinaires, pour les farines de consommation. Les farines supérieures, se cotent à 90 fr.; les premières marques, à 89 fr.; les bonnes marques, 88 et 87 les autres provenances. La boulangerie n'achète que du disponible On cote les farines six marques : octobre 90 à 89 75 ; deux derniers mois, 87 75; 4 mois de novembre, 87 50, 4 premiers 87, le sac de 157 kil. net. On cote le type-Paris: octobre 55 25 a 55; nov. et déc. 54 50; 4 mois de novembre 54, le sac de 101 kil. brut pour net.

Cours officiel. six marques, disponible, 90; type-Paris, disponible, 55 50.

Il faut voir les cours du blé en hausse bien acquise de 1 fr. par sac. On cote par 120 kil: Blés blancs de choix, 51 fr.; blés rouges, 50 50; premières qualités, 49 50 à 50; bonnes sortes ordinaires 48 50 à 49 fr.; et qualités inférieures 47 à 48 francs.

En commerce, les sons sont également tenus en hausse de 1 fr. par sac.

En blés indigènes les provenances du Saumurois, de l'Anjou, du Centre et du Dauphiné se vendent, selon qualité, de 48 à 49 50; en blés étrangers, on traite les Pologne à 49; les Lombards de 48 à 48 50; les Richelle rouges à 50 fr.; les Richelle blancs de 51 50 à 52; les blés de Californie et d'Australie de 52 à 52 50 le tout par 120 kil

Huiles et Graines. — Cours officiel. Huiles de : Colza disponible en tous fûts, 97 50; en tonnes 99; épurée en tonnes 107 50. Lin en fûts 106; en tonnes, 105 50.

Cours commercial : Colza, disponible 98; 2 derniers mois et 4 premiers, 98. Lin brute, disponible en tous fûts de toute provenance 104 50, 2 derniers mois et 4 premiers 102.

Pavots de l'Inde 125, arachides extra 155; surfine 160; fine 145; lampante 125; d'olive surfine 220 à 270 les 100 kil. en tous fûts.

OEillette surfine première marque d'Arras 166 à 170 francs.

Sucres. — Sucre brut indigène. Cours officiel 57 50. Cours commercial : disponible, 57 50; 3 mois de novembre 57, les 100 kil Type n° 12 au droit de 42 fr. Les sucres raffinés sont dans la même position, avec une vente lente, de 126 fr à 127 50 les 100 kil. au comptant, sans escompte, selon la marque.

Cafés. — Les 100 kil. acq. Ceylan, 200; Haïti, 195; Java, 235. Sur le marché du Havre, Haïti de 61 58 à 63 50; suivant mérite; Rio, gros droit 70; Rio lavé, 84, entre.

Sur le marché de Nantes on a écoulé pour la place 25 ballotins Réunion, pointu, à fr. 119 les 50 kil. acquitté.

Rien de remarquable, du reste à signaler sur les coloniaux, sinon que les dernières nouvelles de l'île de la Réunion sont déplorables. La récolte de la canne à sucre a complètement manqué par suite de la maladie, et beaucoup de planteurs sont obligés de se défaire de leurs propriétés à vil prix

Soies et Soieries — Dernier numéro placé des soies et bobines, depuis le 1er du mois, 3,042. Dernier numéro des ballots pesés; 919.

Le marché Lyonnais n'a pas éprouvé, au milieu des circonstances que nous venons de traverser, des fluctuations dans les prix qu'on puisse constater. Cela s'explique par l'abstention de la spéculation; elle se tient complètement à l'écart, et laisse le champ libre à la consommation Celle-ci n'ayant pas à redouter la hausse ou des variations, chacun n'achète qu'au fur et à mesure de ses besoins; il lui est même facile de suspendre, si elle craint certaines éventualités, ses achats pendant 24 heures; mais comme après tout la nécessité est là, elle ne peut ni les arrêter, ni les différer trop longtemps. Nous devons donc aux seuls besoins de la consommation le bon courant d'affaires que nous conservons Tous les articles ont à peu près la même position que la semaine dernière. L'organsin Japon a été de plus en plus demandé. Les grèges de cette provenance, ont éprouvé le contre-coup de cette demande exceptionnelle; elles ont été très recherchées pour le moulin.

A Cavaillon, le Luberon 12/14 se paie de fr. 85 à 86. Les soies courantes de 80 ou 78 ne trouvent pas preneurs. Les affaires sont très calmes.

Cotons. — On écrit de New-York, 14 octobre que la semaine écoulée plus active sous le rapport des affaires, s'est terminée cependant en baisse de 1 1/2 à 2 cents sur les cours d'ouverture; on a pu obtenir du Middling-Upland à 18 cents Les marchés du Sud, d'après les derniers avis, ont continué de se raisonner en baisse pendant la dernière huitaine. Il s'y est traité cependant un peu plus d'affaires, mais principalement pour compte d'acheteurs du Nord de l'Union, car jusqu'ici il ne se fait que peu de chose pour l'étranger; on ne peut s'attendre, du reste, à des affaires actives pour l'exportation, dans les circonstances actuelles En ce qui concerne la récolte, les avis de l'intérieur sont toujours favorables, et la cueillette se fait dans de bonnes conditions Si, comme il est arrivé quelquefois, les gelées sont très tardives, le rendement dépassera les estimations qui continuent de rouler autour de 2,500000 balles. On s'occupe de pétitionner auprès du gouvernement pour qu'il supprime la taxe sur les cotons. Les recettes de la semaine ont été de 36,000 balles, l'exportation pour l'Angleterre, 13,000; pour le continent, 2,000. D'après dépêche du 19, le middling Upland était à 19 cents, avec beaucoup plus d'animation dans les affaires, et une réalisation de 2,200 balles majeure partie en coton nouveau, à livrer.

L'incertitude politique continue à tenir les marchés européens en échec, et les prix fléchissent légèrement; on a pu faire au Havre du bon très ordinaire Louisiane à 105; de bons Oomra disponibles à 82 50, même provenance, dans le port à 82, des Sawgined Dharwar à 80.

A Liverpool les prix sont en baisse d'environ 1/4, et le marché est calme, avec une vente de 10,000 balles pour le dernier jour. Louisiane 9, Pernambuco 9; Oomrawattee 6 3/4; Bengale 5 1/4.

—

La bourse est aujourd'hui fermée à cause de la Toussaint. Hier, les nouvelles politiques, fort graves assurément, n'avaient pas agi sur le marché aussi défavorablement qu'on aurait pu le craindre, et la réponse des primes engagées pour fin octobre s'est faite dans de bonnes conditions.

Le 3 0/0 se traitait à 67 75; l'Italien, 44 70; le Crédit foncier, 12 80; le Mobilier, 182 50; la Dette ottomane, 32, et les chemins de fer aux cours les mieux soutenus.

Le dernier bilan de la Banque de France présente une augmentation de 2,185,000 fr., dont l'encaisse métallique qui est de 918,175,153, et de 58,207,000 dans le portefeuille.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 9 Novembre

GALATZ bat. à vap. angl. *Grek*, cap. Heppel, div. div. marchandises.

TAGANROK bat à vap. russe, *Pilade*, cap. Navrey div marchandises.

TRIESTE bat. à vap aut *Arciduchessa Carlotta*, cap. Lombardini.

ALEXANDRIE bat. à vap. russe, *Vladimir*, capit. Serafinoff. eyant touché, Port-Said, Yaffa Acri, Beyrout, Tripoli, Attaqui, Alexandrette, Messine, Rodes, Chio, Smyrne, Macaronia, et Dardanelles, div. marchandises et 200 passagers.

NEWCASTLE bat à vap. angl. *Thing*. capit. Scott. charbon de terre.

MARSEILLE bat. à vap fr. *la Ville de Lyon*, capit. Tournoire, ayant touché Salonique, Dardanelle et Galipoli, div. marchadises.

ALEXANDRIE bat. à vap. ang. *Ellen Constance*, cap. Comming, ayant touché Dardanelles et Galipoli, div. marchandises et 9 passagers.

du 10

LONDRES bat à vap. russe, *Carnilof* capit. Giurovich, div. marchandises.

MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Erridan*, cap. Varengot, eyant touché Messine, Pyrée et Dardanelles, div. marchaudisec et 15 passagers.

— bat. à vap. des Mess. Imp. *Clyde*, capitaine, Morlin, ayant touché Dardanelles Galiipoli et Rodosto. div. marchandises et 2 passagerr.

DÉPARTS des bat. à vap. du 9 Novembre.

DANUBE bat à vap. aut *Danubio*. cap. Marussich, div. marchandises.

— bat. à vep. ang. *Ellen Costance*, capit. Comming, div marchendises.

du 10

BATOUM bat, à vap. russe *Vladimir*, capit. Serafinoff, div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 9 Novembre

MARSEILLE br. hell *Ayos Nicolaos*, capit. Sakelaropoulos, blé.

— br. ital.. *Galcle*, cap. Carnevale blé.

— br. hell. *Aios Petros*, cap. Sclavunos, blé.

— bark italien, *Themis*, caap. Raffo. blé.

— br. russe, *Ennosis* cap. Carayorghis. blé.

— br. hell. *Mentor*, cap. Cutzi, lest.

— br. hell. *Ayos Spiridhon*, cap. Roncos. blé.

ANGLETERRE bar. aut. *Sveti Wid*, capit. Paicorich, blé.

— bar. ital. *Fasce*, cap. Olivari, blé.

— br. ital. *Filomena Donnvaro*, capit. Dodero,

GIBRALTAR bar. mek. *Frederik* cap. Fretwust. »

KUSTENDJE bark ang. *Griffin*. cap. Armstrong, »

— bark angl. *Minerva*, cep. Iukster, blé.

du 10

SOULINA br. ital. *Soffia* cap. Muzi, lest.

— br. ital *Camellia*, cap. Avegna. blé.

— br. ital. Calcagno. cap. Coronello, lest.

— bar, ital. *Socero*, cap. Bozzo, lest.

— bar. ital. *Maria Virginia*, cap Natici. lest.

— bark ital. Bernardo, cap. Schiaffino. lest.

— br. ital. *Tonino*, cap. Calbaro, blé.

— bark ital. *Catterina Sehidfino*, lest.

BOURGAS br. ital. *Colombo Madre*, cap. Cichero,

— br. ital *Armida*, cap. Cafferato, lest.

VARNA trois-mats italien, *Francesca Maria*, capit. Dodero. lest.

DANUBE bark italien, *Machiavelli*, capit. Domenico, Canessa, est.

— bark italien, *Catterina Schiaffino*, capitaine Mortola, lest.

— ber. ital. Jago, capit. Sardi, lest.

NAVIGATION RÉGULIÈRE

A VAPEUR

ENTRE

LA BELGIQUE ET LE LEVANT

Par les bateaux belges de 1re classe de MM. DAVID VERBIST et Cie d'Anvers.

LOUIS DAVID, ton. 1,800	**FANNY DAVID, ton. 2,000**
JOHN DAVID, » 1,600	**EMMA DAVID, » 2,000**

Service régulier entre Anvers, l'Italie, la Grèce, l'Egypte, la Syrie, la Turquie et la Mer-Noire.

Chaque mois des départs d'Anvers pour le Levant et de Constantinople pour Odessa et Anvers.

Le steamer *EMMA DAVID*, est sous charge à Anvers et partira fin courant.

Le » *FANNY DAVID*, incessamment attendu d'Anvers, partira p. Odessa.

Pour frêt, passagers et plus amples informations, s'adresser à

Kottmeier & Keller,

Constantinople, 9 novembre. *Cité Française, N° 23.* AGENTS.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21

Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français ALGÉRIE cap. Bohler, partira pour Marseille dimanche 17 novembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Pyrée.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées; (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ

Des Billets Originaux de Lot rie de l'Etat I R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ;
50,000 ; 40,000 ; 25,000 ;
15,000 ; 10,000 ; 5,000 ;
2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1865, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	300,000	Prince Clary, tirage	2	Florins	25,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000	Saint Genois »	1	»	50,000
Crédit mob. 1858, »	4	»	250,000	Palfi »	1	»	400.00
Emprunt de 1864, »		»	200,000	Waldstein »	3	»	25,000
Prince Salm »	2	»	40,000	Rudolf »	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner les gros Lots

Florins : 250,000 ; 25,000 ; 15,000 ;
10,000 ; 5,000 ; 2,000 ;
1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines.

Han Municipal, à Galata n° 8.

AVIS.

Quelqu'un du pays qui a rempli un emploi de Teneur de Livres dans plusieurs maisons importantes de Londres et de cette ville, accepterait un emploi analogue dans une maison de Constantinople.

Il connaît le Français, l'Anglais, l'Italien et le Grec et peut fournir les meilleures références. S'adresser au bureau du Journal.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

A VENDRE,

Les propriétés de S. E. feu le Grand-Logothète, Aristarchi bey, soit:

1° Une magnifique maison de campagne sur le Bosphore, à Yéni-keui de 18,500 pics carrés ou 12,500 mètres, dont 3,600 de constructions, 220 de façade sur la mer et le reste parcs et jardins. Ce yali est un des plus beaux de Constantinople, il réunit toutes les conditions requises pour faire un superbe hôtel d'Ambassade ou une résidence princière, il est parfaitement bien conservé et distribué, il a bain turc et bain de mer, écuries, remises, caves et cuisines en pierre, caïkhané, buanderie, blanchisserie, serres-chaudes, de l'eau de source et de puits en abondance, de grands réservoirs, plus de 50 pièces, dont 2 immenses salles, 6 énormes salons, 1 belle salle à manger, 1 salle de billard, 1 bibliothèque, 20 chambres de maîtres, autant pour les domestiques, etc. Ses jardins sont des plus renommés du pays et contiennent des fleurs, des plantes et des arbres aussi rares que précieux;

2° Une grande ferme ou Tchiflik, une des plus justement estimées des environs de Constantinople, à 6 heures de la capitale, située en partie près de Tstorlou et d'Amourtza sur la route d'Andrinople et presque sur la voie du chemin de fer qui vient d'être concédé, et en partie sur la mer, à Héraclée de Marmara. Cette terre a une étendue de 40,000 denums ou 10,000 hectares environ, un village, des fermes magnifiques, magasins écuries, étables, fours et dépendances nécessaires, deux petits ruisseaux qui la traversent, de l'eau de source et de puits, des pâturages qui entretiennent 3,000 brebis et plus au besoin, un démirbach complet, c'est-à-dire 150 chevaux de herguélés, 150 bœufs de labour et tout ce qui s'ensuit pour la culture, le labourage, et l'entretien d'une ferme si grande, c'est à-dire, ustensiles aratoires, charrues, charriots, etc., etc.

3° Une petite ferme, près de Baloucli, à 1/2 heure de Constantinople;

4° Une petite campagne à Yéni-keui, de 50 denums;

5° Une grande campagne de 200 donums environ à Thérapia avec une vue ravissante sur le Bosphore et un joli kiosque;

6° Un terrain à Calender qui sert de lieu de promenade actuellement.

S'adresser pour les prix et pour de plus amples renseignements à la Direction du ournal.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

SIMPLE ET FERRUGINEUSE

La seule dans le commerce qui soit facile à prendre, qui n'ait ni le goût ni l'odeur du poisson. Recommandée par tous les médecins de la Faculté de Paris, ainsi que l'*Huile de foie de morue ferrugineuse* indiquée dans toutes les maladies ou le fer est employé.

A Paris, chez l'inventeur Chevrier, 21, rue du Faubourg-Montmartre.

A *Constantinople*, chez Della Sudda, pharmacien

Exposition 1855 naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm ... 225.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Samedi 9 novembre (n. s.) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Franque.	N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
	12	2		de Yeni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek. Arnaut-keui.
	18	3		de Yeni-mahalle, Buyuk-dere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek.
	6	4	15	de Buyuk-dere, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kourountchesmé, Ortakeui, Cabatach et Bechiktach.*)
	2	2		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchen... Beylerbey, Kusgound.
	11	2	15	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kusgoundjuk.
	17	4	15	de Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hisar, Kandili Vani keui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
	3	2		de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach.
	14	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
	8	3	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach.
	14	4	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach.
	8	5	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 h. de la ligne de Buyukderé.)
	2	8		de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
	3	9		de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.

Départ du pont.

Heures à la Franque.	N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
	14	3	45	pour Arnaoutkeui directement.
	8	4	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
	3	5	30	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
	2	4		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdere,
	12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dére, Yénimahalle, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yenikeui au lieu de Bechiktach Ortakeni, Arnaoutkeui.
	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Les vendredis à 9 1/2*)
	18	10	15	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
	2	10	30	pour Bechiktach, Courucesme, Arnaoutkeui, Hissar, Emirgh, Yenik, Thérap. Buyukd.
	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré.(*)
	8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
	14	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui. (*)
	11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-déré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
	17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos. (*Les vendredis jusqu'à Buyukdéré.*)
	3	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque		
	2	15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2		de Yénimahalle, Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
	3		de Yénimahallé, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	4	45	de Buyukdere, Therapia. Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Yénimahalle, Buyukdere, Thérap, Yénik. Emirgh, Hissar, Arnaoutk Ortakeui, Bechikt.
	8	45	de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10		de Buyukdere, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.		

Départ du Pont.

Heures à la Franq.	Heures à la Turque		
	2	45	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénik, Thérapia, Buyukd.
	4		pour Scutari. Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdere.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahalle.
	8		pour Bechiktach, Ortakeuí, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahalle.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukdere.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui. Couroucesme et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 9 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.		
	10	2	30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti. (1)
	16	2	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.		
	10	9	30	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo Cartal et Pendik. (1)
	16	10	30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.		
	un bateau	2	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
		9		de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.		
		3	30	pour Proti, Antigone. Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

(1) Les voyages de 2 h. 1/2 de Prinkipo pour le Pont, et de 9 h. 1/2 du Pont pour les Iles n'auront pas lieu les vendredis et les jours de fête grecque.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ilitisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprêtées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

Mercredi, 13 Novembre 1867 — 17 Rédjeb 1284 de l'Hégire — Mercredi, 13 Novembre 1867

2me Année. --- N° 258.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. —Réclames, 6 piastres la ligne.
FAITS DIVERS.— Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 13 novembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Paris, 12 novembre, 5 h. 5 matin.

L'Empereur a appris avec une vive satisfaction la résolution spontanée de l'Italie de retirer ses troupes du territoire Pontifical et il a décidé que les troupes françaises évacueraient Rome et les Etats Romains aussitôt que l'ordre serait assuré.

NEW-YORK, 9.— Thaddans Stevens a écrit une lettre pour paiement des 5|20 des bons en papier monnaie.

Cours du 11 Novembre.

Consol. T.	PARIS	Ouv.	31 85
		Clôt.	31 95
	LONDRES	Ouv.	31 3/8—7/8
		Clôt.	31 3/4—32
Emprunt turc 1865.			255
Rente française		Ouv.	68 05
		Clôt.	68 05
Italien		Ouv.	45 15
		Clôt.	45 15—

J'ai reçu par Vienne une version un peu différente et plus complète du télégramme d'hier relatif à l'évacuation de Rome, je crois utile de le publier malgré les redites. J. BRUN.

Le *Moniteur* constate la vive satisfaction qu'a éprouvée le gouvernement à la suite du rappel des troupes italiennes du territoire Pontifical ; Il dit que l'Empereur a décidé que le corps expéditionnaire français évacuerait Rome et les autres villes des Etats Pontificaux aussitôt que l'ordre serait assuré, et que les troupes se concentreraient graduellement sur Civita-Vecchia.

Paris, 12 novembre, 5 h. 50 soir.

Probablement demain le *Moniteur* contiendra la nomination de M. Pinard au ministère de l'intérieur et de M. Magne à celui des finances.

NEW-YORK.— Il est question d'augmenter le nombre des soldats en Géorgie à cause des armements des nègres.

Nouvelles de l'Extérieur.

L'*Evening Standard* annonce, d'après une dépêche télégraphique de son service particulier, qu'à la suite des conversations entre l'Empereur Napoléon, l'Empereur François-Joseph, M. Rouher, M. de Moustier, M. de Beust et le comte Andrassy, la proposition de réunir un congrès européen a été adoptée en principe. On s'attend néanmoins à une grande opposition de la part de la Russie et de la Prusse.

Le gouvernement britannique a formé à Malte un dépôt de mulets destinés à l'expédition d'Abyssinie ; trois cent soixante de ces animaux sont déjà réunis, et des employés du commissariat ont reçu mission de se rendre en Syrie et à Constantinople pour faire l'acquisition d'un certain nombre de ces bêtes de somme, dont le chiffre total s'élèverait à vingt mille.

Des chariots maltais, dont on a pu apprécier pendant la guerre de Crimée les avantages de légèreté et de vitesse, ont été embarqués à bord des transports expédiés d'Angleterre pour Alexandrie. (*Morning Post.*)

Le général La Marmora est arrivé dernièrement à Paris. (*Opinion nationale.*)

Nous savons d'une manière certaine que les forces réunies sous le commandement de Garibaldi s'élèvent à 5,000 hommes. On pense, même en Italie, que ces troupes, déjà très-démoralisées, ne tiendront pas devant un régiment français. On a donc peu de chances de faire des prisonniers, si on n'a pas de la cavalerie. (*Constitutionnel.*)

Nous lisons dans l'*Italie* :

« Les ventes de biens dominaux continuent au milieu d'une grande affluence. Les lots s'adjugent à des prix élevés; aujourd'hui encore, à Florence, les enchères ont donné des résultats très satisfaisants. »

Nous lisons dans le *Messager du Midi*, correspondance de Rome, 25 :

« Un ordre du marquis Zappi, commandant de place, proclame l'état de siége à Rome.

» Plus de 400 jeunes gens, appartenant aux meilleures familles, ont offert au Pape de former une garde nationale. Cette proposition a été acceptée. Ils sont commandés par le prince Lancelloti et par le marquis Patrizi. »

Un journal prussien qui passe pour recevoir les inspirations de M. de Bismark caractérise l'attitude de la Prusse en disant que si la Prusse intervient, ce sera pour engager l'Italie à l'observation des traités. (*Opinion nationale.*)

Plusieurs capitalistes des provinces, en Espagne, demandent à prendre part à l'opération des billets hypothécaires.

Quelques volontaires espagnols se disposent à partir pour Rome. (*Epoca.*)

Le colonel d'Argy, commandant la légion romaine, a écrit la lettre qui suit à M. le chargé d'affaires de France à Rome :

« Rome, 19 octobre.

» Monsieur le chargé d'affaires,

» J'ai l'honneur de vous adresser un journal de Florence, la *Riforma*, qui m'accuse d'avoir donné *l'ordre de fusiller les prisonniers garibaldiens*.

» Je proteste de toute mon âme contre une pareille infamie. J'appartiens à la nation la plus valeureuse et en même temps la plus généreuse du monde, la France! Je ne terminais pas quarante-cinq ans de loyaux services par une lâcheté.

» La légion romaine, que j'ai l'honneur de commander, fait partie de l'armée du Saint-Père; si j'avais donné un ordre cruel, le cœur du Saint-Père l'aurait repoussé. Elle a fait à Vallecorsa 47 prisonniers, dont 5 officiers, parmi lesquels le fils de Nicotera; elle a contribué à la prise de 150 garibaldiens à Nerola. Qu'on leur demande si un seul d'entre eux s'est jamais plaint de ma troupe. Un de mes officiers les visite chaque jour. Tous sont satisfaits de leur régime et des procédés dont on use envers eux.

» Voilà ma réponse, monsieur le chargé d'affaires. J'ose vous prier de la transmettre au gouvernement de mon pays, non que je craigne d'être mal jugé dans l'armée française, mais pour prouver aux journaux de Paris qui seraient descendus jusqu'à répéter les calomnies italiennes qu'ils se sont faits l'écho d'un odieux mensonge.

» Je suis avec respect, monsieur le chargé d'affaires, etc.

» *Le colonel commandant la légion romaine*,
Signé : D'ARGY.

Un officier supérieur de l'armée pontificale nous adresse de Civita-Vecchia les détails que nous allons résumer et dont nous garantissons l'authenticité.

« L'enthousiasme de l'armée pontificale est indescriptible. C'est un courage, une abnégation dont on n'a pas idée.

Plusieurs jeunes Romains des meilleures familles ont offert leurs services pour la défense de la ville ; ils se sont associés à la troupe. Cela prouve que les Romains ne sont pas partisans de l'invasion garibaldienne.

Il y a des alertes chaque nuit. Les garibaldiens n'osent pas nous attaquer en plein jour. Nos troupes sont très fatiguées, cela ne peut pas durer bien longtemps.

Garibaldi est parti de Florence, en plein jour, par un train spécial. Les autorités italiennes n'ont pas mis le plus léger obstacle à son voyage. Il s'est rendu directement à Correse où il a pris le commandement de ses bandes. On croit que l'armée régulière du Piémont lui viendra en aide, au lieu de lui faire obstacle. Voici la vérité sur la prise de Monte-Rotondo :

Deux compagnies de la légion d'Antibes et une compagnie de carabiniers suisses se sont battues pendant 27 heures.

Ces braves ont repoussé trois assauts. Après avoir brûlé toutes leurs cartouches, ils ont essayé une sortie pour se faire jour à la baïonnette. Mais ils étaient un contre vingt. Leurs ennemis étaient 6,000; ils avaient des canons, et parmi eux se trouvait un grand nombre de soldats piémontais. Vous voyez que les troupes pontificales, se battent bien, et que Garibaldi ne les chasse pas à coups de crosse comme il l'a dit au conseil de Venise. » (*Monde.*)

D'après une correspondance reçue par l'*Etendard*, les gouvernements autrichien et belge sont convenus de régler, par délégués, les litiges de la succession de l'empereur Maximilien.

La *Gazette d'Agram* publie ce qui suit sur la composition de la Diète croate prochaine. La Diète sera composée: 1° des membres ayant voix virile, savoir : les archevêques et les évêques des deux confessions du pays, le prieur de la cathédrale d'Agram, puis les chefs du comitat et des administrateurs de comitat, le comte de Furapalje, enfin les magnats qui y ont droit d'après le paragraphe 11 de l'ordonnance de cette Diète ; 2° de 66 représentants du peuple fournis par les provinces, de 43 députés des comitats, et de 23 représentants des villes et des bourgs. Les 23 représentants des confins militaires ne prendront part aux travaux de la Diète que s'ils y sont convoqués expressément par ordre de Sa Majesté.

Les représentants du royaume de Dalmatie ne paraîtront à la Diète croato-esclavonienne que lorsque les rapports réciproques entre ces royaumes auront été légalement réglés de commun accord et sanctionnés par la couronne. La Diète est compétente lorsque plus de la moitié des membres sont présents ; la majorité absolue des membres est nécessaire pour la valeur des arrêtés de la Diète. Les représentants ne reçoivent ni instructions ni émoluments; ceux d'entre eux dont le domicile n'est pas à Agram reçoivent 3 florins par jour et une indemnité pour les frais de voyage. Le nombre des représentants du pays est fixé d'accord avec la proposition de la Diète. (*Débat* de Vienne.)

La Chambre des députés de Wurtemberg a adopté, par 58 voix contre 32, le traité d'alliance avec la Prusse, sans condition ni réserve.

La Chambre a adopté ensuite le traité douanier par 73 voix contre 12. (*Gazette de l'Allemagne du Nord.*)

D'après la *Gazette universelle d'Augsbourg*, la première chambre de Bavière, cédant aux manifestations non-équivoques du pays, aux adresses des communes, serait disposée à revenir sur son vote et à donner son adhésion pure et simple au traité douanier avec la Prusse.

On dit que le roi de Bavière est résolu à ratifier le traité douanier conclu avec la Prusse dans le cas où les efforts tentés auprès des membres de la chambre des seigneurs pour amener cette chambre à accepter purement et simplement ce traité viendraient à échouer. (*Gazette de la Croix.*)

Après avoir visité l'Etat de New-York, le général Sherman s'est rendu dans l'Ouest, où l'appelaient les opérations militaires de l'expédition contre les Indiens, qui paraissent être poussées avec une nouvelle activité. Les négociations entamées avec les Peaux-Rouges continuent néanmoins, et quelques organes de l'opinion publique aux Etats-Unis se prononcent en faveur de certaines concessions qui rapprocheraient la condition des Indiens de celle des citoyens de l'Union. (*New-York Herald.*)

La session extraordinaire des chambres havaïennes, convoquées pour examiner le traité de commerce conclu avec les Etats-Unis, a été ouverte le 2 septembre dernier par le roi Kamehameha V. A la troisième et dernière lecture, le bill approuvant la convention a passé à la majorité de 23 voix contre 4 et 2 abstentions .(*Lloyd universel.*)

DE L'ASSIETTE ET DE LA PERCEPTION DES IMPÔTS.

La partie la plus difficile des impôts est, sans contredit, celle de leur assiette et de leur perception. Nous avons déjà fait connaître les quatre règles posées par Adam Smith et adoptées comme base de taxation par tous les économistes modernes. Elles indiquent d'une manière claire et précise les diverses conditions suivant lesquelles les impôts peuvent être très-profitables au fisc sans léser les intérêts matériels du contribuable.

Les anciens gouvernements qui n'avaient aucune notion de la science économique, et, à force d'imposer le commerce, l'industrie, l'agriculture, épuisaient au bout d'un certain temps les richesses nationales, étaient à se demander vainement quelles étaient les causes de la misère dans laquelle les peuples étaient souvent plongés.

La science s'est chargée de leur répondre, et ceux d'entre les Etats qui ont adopté ses principes, nous présentent aujourd'hui le spectacle d'un développement prodigieux de leurs ressources. A la tête de ces Etats, il faut placer l'Angleterre et la France, ces deux pays longtemps rivaux en politique, mais qui, aujourd'hui, soutiennent une lutte beaucoup plus profitable à la civilisation : la concurrence en matière de commerce et d'industrie. C'est grâce à l'initiative de ces deux peuples que nous devons les progrès réalisés par la science économique dont les doctrines, propagées dans les masses, amèneront infailliblement de notables modifications dans les conditions morales et matérielles de la société.

Il est aujourd'hui avéré qu'un peuple ne peut cultiver ses facultés intellectuelles avant de jouir de certaines ressources matérielles. En effet, si le paysan était resté dans son état de serf, comme au moyen-âge, ne pouvant disposer d'aucun bien et devant consacrer la plus grande partie de son travail au profit de son maître, s'il n'était pas devenu propriétaire, en un mot, jamais il n'aurait pu arriver au degré de civilisation qu'il a atteint aujourd'hui et la société aurait été privée d'une foule de génies qui se sont appliqués à vulgariser la science.

Partant de ce principe, les hommes qui sont appelés à diriger les destinées des divers pays, devraient s'attacher particulièrement à développer, par tous les moyens en leur pouvoir, les richesses nationales qui contribuent, à leur tour, à augmenter les recettes du fisc.

Le moyen le plus sûr pour arriver à ce résultat, c'est d'étudier avec le plus grand soin, par une bonne statistique, les diverses branches des ressources du pays, et de les imposer de façon à leur permettre de s'augmenter et de s'améliorer. Non seulement on ne doit pas toucher au capital, mais il faut imposer les revenus le plus modérément possible. Sans cela l'équilibre est rompu et la ruine en devient la conséquence naturelle.

J. B. Say, en parlant de la modération des impôts disait : « Le meilleur de tous les plans de finance est de dépenser peu et le meilleur de tous les impôts est le plus petit. »

Voilà une maxime que les gouvernements devraient observer aussi rigoureusement que possible. Malheureusement, on ne l'applique presque pas. De là les déficits considérables que présentent les budgets de presque tous les états. De là la nécessité de les couvrir par des emprunts souvent onéreux.

Dans un prochain article nous analyserons une à une les règles d'Adam Smith sur l'assiette des impôts et nous ferons ressortir les heureuses conséquences qui s'ensuivraient pour le Trésor et les contribuables, si elles étaient scrupuleusement suivies.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

UNE

HISTOIRE DE CHASSE

III.

LE CHASSEUR PRIS AU PIÉGE.

Un instant, la baronne demeura plongée dans une profonde et sombre rêverie, mais bientôt, dominant son émotion : — Oh rien... absolument rien, mon bon Pascal : un ancien ami de mon mari qui fait appel à sa générosité. Je suis au reste charmée de votre venue, car j'ai une commission à vous donner.

La baronne poursuivit en tirant d'un anneau une petite clef : Cette clef est celle de mon secrétaire ; dans le tiroir de gauche, sous mes gants, vous trouverez un sachet de satin blanc que vous m'apportere demain matin ; c'est un cadeau que je destine à Mme de Marmande.

Le serviteur parti, Mme de Laluzerte se promena longtemps dans sa chambre, et l'éclat de son regard, la vivacité de sa démarche attestaient assez la tumultueuse agitation de son cœur. La nuit était déjà avancée quand elle se décida à se mettre au lit ; chose étrange, au moment d'éteindre la bougie, elle s'arrêta à plusieurs reprises, comme si elle eût craint de voir dans les ténèbres d'effrayantes apparitions se dresser à son chevet.

IV.

LES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES.

Le lendemain, vers quatre heures de l'après-midi, une scène assez étrange se passait dans la chambre occupée au Soupizot par Mme de Laluzerte. Dans ce sanctuaire intime, la dame avait admis notre ancienne connaissance Léda, et semblait vouloir lui faire oublier, en lui prodiguant mille caresses, le peu de sympathie qu'elle avait accordé à ses assiduités. Le soin de gagner les bonnes grâces de la chienne favorite de Laverdure ne préoccupait pas seul la baronne, il faut bien l'avouer, et ses yeux, tournés incessamment vers la pendule, suivaient avec anxiété la marche de l'aiguille sur le marbre. Enfin l'instant désiré arriva : Mme de Laluzerte prit dans le double fond d'une boîte de laque un sachet de satin blanc, défit brusquement la doublure, et tira du milieu de la ouate un petit paquet de papier gris qui s'y trouvait soigneusement caché, puis, retenant Léda par l'oreille, sortit de la chambre à pas comptés. Il y avait sans doute dans cet accouplement quelque chose d'étrange, car Verdurette, qui parut à cet instant à l'extrémité du corridor, ne put résister à un accès d'invincible curiosité, et, retenant son souffle, marchant sur la pointe du pied, se mit à suivre la baronne. L'on entendit presqu'en même temps l'horloge du château sonner quatre heures.

C'était l'heure à laquelle Marmande, pour obéir aux exigences du régime sévère auquel le condamnait l'état débile de sa santé, avait l'habitude de prendre un consommé. Le liquide, fumant dans une coupe d'argent, se trouvait sur la table, quand la baronne et sa compagne improvisée entrèrent dans la salle à manger. Mme de Laluzerte ferma soigneusement la porte, embrassa la chambre d'un coup d'œil circulaire, et enfin, sûre d'agir sans témoins, vida dans le bol une partie de la poudre blanche contenue dans le paquet qu'elle avait tiré de la ouate de son sachet. Alors, comme si elle eût voulu s'attacher à jamais le cœur de Léda, le plus gracieusement du monde elle mit le potage à sa portée. Un instant la chienne de Laverdure crut sans doute à un jeu de son imagination, car elle s'arrêta indécise, passant avec gourmandise sa langue sur ses lèvres, et portant de la baronne au potage, puis du potage à la baronne, ses regards les plus tendres. Cette méfiance finit par offenser la dame, dont la figure trahissait les plus vives anxiétés, et de sa propre main elle enfonça le museau de Léda dans le liquide. La tentation était trop forte, et en quelques coups de langue la chienne eut bientôt mis le bol à sec Immédiatement Mme de Laluzerte replaça le vase d'argent sur la table et quitta la chambre ; mais sa préoccupation était si grande, que Verdurette, qui avait suivi par le trou de la serrure tous les détails de cette scène, put, en se dissimulant sous la portière de tapisserie, échapper aux regards de la dame. Le danger passé, Verdurette s'empressa de quitter son lieu de refuge ; mais la scène à laquelle elle venait d'assister l'avait frappée d'un tel étonnement qu'elle descendit aux cuisines en croyant regagner l'appartement de sa maîtresse.

Demeurée seule dans la salle à manger, Léda, alléchée à l'œuvre, s'était dressée sur ses pattes de derrière et regardait soigneusement sur la table s'il ne restait rien qu'elle pût s'offrir à elle-même, lorsque ses recherches gastronomiques furent troublées par l'arrivée du comte de Marmande. A sa vue, l'animal, soit crainte du châtiment, soit puissance du remords, s'élança par la croisée et courut chercher dans sa niche une digestion paisible. Marmande n'accepta point avec philosophie cette légère mésaventure, car, se précipitant sur la sonnette, il en agita le cordon à plusieurs reprises avec véhémence.

— Eh bien ! dit-il impérieusement au domestique qui répondit à cet appel, vous ne pouvez fermer les portes, tenir la maison en ordre. J'arrive ici juste à temps pour trouver Léda le nez dans mon potage. Allez ; qu'on m'en serve un autre, et qu'on appelle Laverdure.

La première partie de cet ordre ne put être exécutée à la satisfaction du comte, car le domestique vint bientôt lui annoncer qu'il ne restait plus de consommé.

— Allons,... bien,... très bien,... de mieux en mieux, dit Marmande, donnant cette fois carrière à toute sa mauvaise humeur, l'office et l'appartement sont au même niveau de bonne tenue ! Désordre, gaspillage partout !... Ah ça ! monsieur Louis, ajouta le comte en fixant un regard sévère sur le domestique, qui avait oublié, dans sa précipitation, d'endosser sa livrée, est-ce que vous n'auriez pas d'habit par hasard, que je vous vois en manches de chemise? Il ne faut pas vous gêner, faites comme chez vous ! Entendez-le bien une fois pour toutes ; que je ne vous voie plus dans l'appartement avec cette tenue d'écurie !

Ce fut avec une bien vive satisfaction que le domestique, tout ému de cette brusque apostrophe, vit à cet instant le long corps de Laverdure franchir la porte de la salle à

Voir le numéro du 12 novembre.

Revue des Journaux.

En Bavière et en Wurtemberg, la coalition qui s'efforce de briser l'union avec l'Allemagne du Nord, se compose, comme nous l'avons déjà montré, d'éléments hétérogènes, tout-à-fait hostiles entre eux, et présente le spectacle de la plus parfaite confusion. Un journal de Stuttgard, la *Gazette du peuple souabe*, dit à ce sujet :

« Si l'on enfermait dans une même salle tous les gens qui sont conjurés contre les traités d'alliance avec la Prusse, et s'ils étaient condamnés à rester ainsi tous ensemble, jusqu'à ce qu'ils eussent composé une Constitution pour l'Allemagne, les semaines et les mois s'écouleraient avant que ce conclave eût accouché d'une seule idée praticable. Parmi tous les coalisés, il n'y a que les ultramontains qui sachent réellement ce qu'ils veulent : prédominance de l'Eglise sur l'Etat, réduction des Ecoles dans la mesure la plus étroite, possession exclusive de l'état-civil, gouvernement des femmes, etc., etc.....»

Quant aux démocrates, qui ont donné à la ligue anti-prussienne leur bruyant appui, nous avons dit précédemment quel est le singulier programme auquel, après bien des variations et des disputes, ce soi-disant *parti du peuple* se serait arrêté ; — en voici la formule : « fédération des » Etats du Sud sous forme républicaine, » avec annexion à la république suisse.» Ainsi, tandis que les féodaux et les absolutistes se montrent si jaloux de conserver tous leurs droits aux souverainetés du Sud, et refusent d'en rien sacrifier, même dans l'intérêt général de la nation allemande, — leurs alliés actuels, les démagogues bavarois et souabes, commencent par effacer d'un trait de plume ces mêmes souverainetés, en prétendant républicaniser tous les Etats qui composeraient la nouvelle Fédération.

Le journal de Stuttgard, que nous citions plus haut, fait ressortir avec vivacité toutes les inconséquences, toutes les contradictions de ces théories démocratiques ; il y signale aisément l'absence de toute idée pratique, et se demande si l'esprit de système a jamais engendré une aberration politique comparable à cette fédération républicaine où devraient entrer nombre d'Etats monarchiques — Nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs textuellement, au lieu de l'analyser, cet article de la *Gazette du peuple souabe* :

« Si les chefs du « parti du peuple » étaient maîtres de la situation et possédaient la majorité, n'auraient-ils pas toute prête pour l'Allemagne une Constitution fédéraliste pratique ? Ne nous ont-ils pas assuré cent fois déjà qu'ils étaient en état de donner à l'Allemagne — un puissant gouvernement central, qui ne retire rien de leurs forces à aucun des princes allemands, — une Constitution procédant exclusivement du peuple, et devant s'appliquer aussi bien à la Prusse qu'à l'Autriche ?

» En réalité l'art de la mystification n'a rien produit qui égale ces promesses de nos démagogues... Quel gouvernement veulent-ils donc instituer ? Quels en seront les membres ? des princes ou de simples citoyens ? Comment sera-t-il organisé ? Et qu'est-ce que l'on entend bien par ces mots : force centrale fédérative ?

» A travers ce brouillard de confusion qui obscurcit la cervelle des chefs du parti du peuple, si l'on pouvait distinguer une idée compréhensible et à peu près déterminée, ce serait celle-ci : au-» dessus de tous les Etats et de tous les » princes allemands doit être établi un » Directoire ou une Régence, composés » de cinq ou de sept membres, libre-» ment élus dans toute la nation par le » Parlement allemand. » — Ceci posé, quiconque possède le sens politique fera tout d'abord une première question : ces cinq ou sept directeurs ou régents, demandera-t-il, doivent-ils avoir une puissance réelle à l'égard des rois de Prusse et de Bavière, à l'égard pareillement de l'Empereur d'Autriche ? Et comment mettre en pratique une si étrange Constitution, qui prétend sur des bases monarchiques élever un édifice républicain ? N'est-il pas rigoureusement logique que les bases plutôt soient républicaines comme la construction même ? Et, pour cela, ne faut-il pas que nos démocrates commencent par introduire la république dans les différents Etats, particulièrement dans les plus considérables d'entre eux : l'Autriche, la Prusse et la Bavière ?...

» Ces objections ne laissent pas que de gêner un peu les modernes tribuns. Ils sont si follement infatués de leur grande et précieuse personnalité, ils ont une si médiocre connaissance des réalités pratiques de ce monde, qu'ils s'imaginent qu'on n'a qu'à les instituer eux et leurs amis directeurs ou régents de l'Allemagne pour que le roi Guillaume, le roi Jean, l'empereur François-Joseph et nos autres souverains, leur doivent obéissance et s'empressent de se soumettre à leur loi. Dans leur étonnante présomption, ils passent fièrement par-dessus toutes les difficultés, et disent : « en 1848, les prin-» ces ont fait ce que le peuple voulait ; » en 1867, de même, ils obéiraient à une » régence, derrière laquelle se tiendrait » le peuple tout entier ? Ou s'ils refu-» saient d'obéir, eh bien !... on les détrô-» nerait !... »

» De tels rêves ne peuvent éclore que dans le cerveau de véritables enfants politiques, qui ne savent faire aucune différence entre une Constitution organique et un Comité révolutionnaire permanent, et qui placés en présence d'institutions susceptibles par elles-mêmes de s'améliorer et essentiellement progressibles, s'en effrayent, parce que ces institutions là doivent mettre fin pour toujours à leur arbitraire démocratique, à leur mauvaise besogne révolutionnaire, à tous les sophismes et tous les excès de la démagogie.— Et nous comprenons que ces bons citoyens en soient réellement affligés ! Voilà vingt ans et plus qu'ils se préparent à gouverner la grande révolution prochaine, à jouer eux-mêmes sur ce vaste théâtre les Danton et les Robespierre, à envoyer leurs ordres par un valet à Guillaume de Prusse, à Jean de Saxe etc. ; et, en cas de résistance, à menacer ces monarques de la guillotine. Ils ont exercé leur voix, leur regard, leur geste en vue de ces grands rôles, auxquels l'histoire sans doute les réservait, lorsqu'ils se sont eux-mêmes si heureusement sauvés dans l'année 1849. Et maintenant voici qu'un simple comte, qu'un ministre d'une monarchie leur ôte toutes choses des mains, et réduit nos héros souabes à une parfaite insignifiance ! Comment supporter une pareille usurpation ? Comment reconnaître une représentation du peuple allemand, grâce à laquelle la nation pourrait s'habituer aux travaux politiques, aux progrès pratiques, et courrait risque ainsi d'oublier ses démagogues ? Ah ! qu'ils avaient de charme ces rêves de la Régence de l'avenir ! Quelle était douce la trop courte réalité qu'ils ont eue en 1849 ? Quel puissant contraste entre cette haute dictature et l'étrange ménage de vagabonds qui s'est fait dans le pays de Bade !..... Quoi ! tout cela serait perdu !... Non ! nos grands révolutionnaires ne sauraient se résigner à cette déconfiture. Plutôt rejeter les traités d'alliance, briser le dernier lien entre l'Allemagne du Nord et celle du Sud, laisser mourir de faim le peuple tout entier, et livrer les Etats du midi en proie à l'ambition française, — plutôt tout cela que de renoncer au rôle de Dictateurs républicains !....

(Corresp. de Berlin.)

Nous reproduisons ci dessus le discours prononcé par M. de Varnbuler, ministre des affaires étrangères de Wurtemberg, à l'occasion des débats de la seconde Chambre wurtembergeoise sur les traités d'alliance offensive et défensive conclus avec la Prusse :

« M. de Varnbuler : J'ai prêté, comme député et comme ministre, le même serment que tous les membres de cette Assemblée, et je réclame pour mes paroles la même créance que j'ajoute aux paroles de mes adversaires. Ce n'est point dans une intention politique que nous avons tardé à vous soumettre les traités. On a dit qu'en les signant sans réserver l'assentiment des Chambres, j'avais assumé une grave responsabilité. Mais je n'ai fait qu'exercer les droits de la couronne, sans léser en rien ceux des Chambres.

» En 1866, il y avait deux opinions en Allemagne sur le meilleur moyen de résoudre la question nationale. L'histoire a prononcé ; il ne sert désormais à rien de demander si telle ou telle autre solution n'eût pas été préférable. Les évènements ont condamné l'Autriche à sortir de l'Allemagne. Prétendre qu'il eût dû en être autrement, et faire de cette prétention le point de départ de tout un programme, c'est substituer la rêverie à la politique. Si ce qui est resté de l'Allemagne n'est pas allemand, il ne reste qu'à dire : *Finis Germaniæ*

» M. von der Pfordten et moi avons pensé jadis à la formation d'une Confédération du Sud entre la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, la Hesse, Nassau, Bade et Francfort, Mais de ce groupe d'Etats il n'est resté que Bade, le Wurtemberg et la Bavière. L'existence d'une Confédération suppose un certain accord, certaines sympathies préalables, qu'on ne trouve ni dans le grand-duché de Bade, ni en Bavière. Cela étant ainsi, la position géographique du Palatinat de Bavière rend impossible toute idée de Confédération du Sud. Dans cette Salle même, où se trouve la quintessence des partisans d'une Confédération du midi, les opinions et les sympathies diffèrent à l'extrême.

» Quatre Etats, en Europe, ont eu le privilège d'une neutralité placée sous la garantie européenne ; savoir : la Suisse, la Belgique Cracovie et Luxembourg. De ces quatre neutralités, il n'en est aucune qui ait été respectée, qui ne se soit trouvée compromise en cas de guerre. Et personne n'offre même au Wurtemberg cette garantie de neutralité ! La confiance du gouvernement dans la puissance de sacrifice du peuple wurtembergeois et dans les petits Etats en général a été considérablement ébranlée par les évènements de 1866. Se tenir à l'écart en temps de paix, cela est très beau, mais dès que l'horizon politique se couvre de nuages, les transes accoutumées reviennent. La conscience de l'isolement paralyse, dans un danger sérieux, les forces du patriotisme. L'histoire du dernier siècle, celle des guerres napoléoniennes et de la Confédération du Rhin, — sont là pour en témoigner. Les négations systématiques du parti populaire conduisent tout droit à l'alliance française.

» Le traité étant défensif, nous ne nous considérons pas comme obligés à prêter appui à la Prusse, dans une guerre de conquête. Nous ne nous posons pas non plus cette question : pour quelles éventualités subsiste le *casis fœderis ?* Notre intention est d'observer loyalement, fidèlement ce traité et nous attendons de la Prusse qu'elle fera de même. — Le roi de Prusse n'a aucune autorité sur les différentes parties de l'armée wurtembergeoise, et il est hors de probabilité qu'une dislocation des troupes dans le Nord ait lieu. Le budget de la guerre doit, en tout cas, être considérablement augmenté, et cela n'a rien de commun avec le traité d'alliance. (L'orateur lit le résumé d'une conversation qui a eu lieu entre le comte de Bismarck et l'ambassadeur de Wurtemberg, et de laquelle il résulte que le traité ne cause pas l'augmentation.) La proposition de MM. Duvernoy et consorts a été approuvée par le roi et son conseil privé. Je ne comprends pas comment on peut s'appuyer sur ces faits pour prétendre que le traité apporte des modifications à la Constitution. Ce traité n'a pas non plus pour but de frayer une voie à l'entrée dans la Confédération ; l'histoire suivra d'elle-même son cours et la pensée nationale allemande ne saurait être étouffée.

» Les suites du traité en ce qui concerne l'Autriche ne sont point telles qu'on l'a prétendu. Les allemands sujets de l'Autriche désiraient que le développement de notre patrie commune leur vînt en aide. Et, de fait, la constitution d'une Allemagne puissante leur sera plus utile que l'amour platonique de ceux qui se plaignent de les voir séparés de nous.

» L'Allemagne conservera la paix tant qu'elle restera unie et évitera les occasions de guerre. Je crois que tout en laissant au Wurtemberg son indépendance, il sera possible d'établir entre lui et la Confédération des liens plus serrés encore que ceux qui résulteront du traité d'alliance, traité qui a été une des conditions de la conclusion de la paix l'année dernière, et sans lequel les conditions de cette paix eussent été tout autres. Son rejet mettrait, à proprement parler, le pays en guerre avec la Prusse. Je ne dis point cela pour exercer une pression sur la Chambre, car je suis convaincu d'avoir rendu un service au Wurtemberg en signant le traité. Toutes ces explications sont données au nom du ministère tout entier, qui attend tranquillement le jugement de l'histoire. »

» Après ce discours et une réplique de M. Mohl il a été procédé au vote sur le traité d'alliance qui a été approuvé par 58 voix contre 32. »

Nouvelles de l'Interieur.

Voici qui vient à l'appui de ce que nous avons souvent dit :

« Les bâtiments de guerre russes qui se trouvent dans les eaux de Crète ne se contentent pas d'embarquer des familles qui veulent émigrer, ils font plus ; ils font parvenir aux insurgés des munitions et des vivres.

» Le fait vient d'être constaté à nouveau par un de nos amis qui est arrivé hier de Candie. (*Impartial* de Smyrne).

—

Mgr Boulos, patriarche de l'Eglise maronite, est arrivé vers le milieu du mois passé à Diman, sa résidence.

Ce vénérable prélat a reçu de ses ouailles les témoignages de la sympathie la plus sincère et la plus vive.

THÉATRE FRANÇAIS.

—

La représentation de *Barbe-Bleue*, cette charmante opérette d'Offenbach, avait attiré une foule considérable au Palais de Cristal. La salle aurait été comble si M. Manasse n'avait pas eu la mauvaise inspiration d'augmenter les places.

Le public a beaucoup goûté cette musique purement parisienne. La pièce est très bien montée ; les costumes et les décors sont irréprochables.

Le succès principal de la pièce revient d'abord à MM. Larose et James. Pour le premier nous avons pu apprécier dans la *Vie Parisienne* le talent avec lequel il a rempli ses quatre rôles différents. Sa dernière création dans *Barbe-Bleue* prouve une fois de plus à M. Manasse qu'il a bien fait de céder au désir d'un grand nombre de ses abonnés qui lui redemandaient cet artiste. Quant à M. James, on ne saurait être plus amusant et d'une gaîté plus communicative. Il suffit qu'il se présente sur la scène pour mettre en bonne humeur tout le public. On voit bien qu'il n'a pas des prétentions à la voix, en revanche il a une bonhomie impayable, il y va de tout cœur ; il semble vous dire : Je ne suis pas un chanteur d'opéra, moi. Je suis comique, et voilà.

Le rôle le plus important et le plus difficile de cette opérette est, sans contredit, celui de *Barbe-Bleue*. M. Dupin, notre charmant ténorino, est musicien jusqu'au bout des ongles, il chante bien, et sa voix, quoique petite, est très sympathique. Mais nous croyons que Pâris dans la *Belle Hélène* conviendra mille fois mieux à son genre de voix.

Mlle Stoline, quoique continuellement sous l'impression d'une grande émotion, ne s'est pas très mal tirée du rôle de la Boulotte, qui est encore plus difficile que celui de Gabrielle de la *Vie Parisienne*. Comme jeu nous n'avons que des compliments à prodiguer à cette artiste. C'est une bonne soubrette au jeu mutin et hardi. Aussi le public lui a-t-il témoigné sa sympathie à plusieurs reprises.

Mlle Elisa a été charmante. Son chant est toujours agréable et original ; elle a bien dit ses couplets de sa voix fine et gentille.

M. et Mme Bobêche ont été très bien dans leurs rôles respectifs.

A notre avis, le rôle du prince Saphir aurait gagné s'il avait été donné à M. Mézières qui en aurait fait quelque chose de mieux que M. Miégeville.

Un mot, pour finir, en faveur de M. Tavernier, chef d'orchestre, à qui revient une grande partie des éloges. C'est grâce, en effet, à son activité que nous devons d'avoir eu la *Vie Parisienne* et *Barbe-Bleue* en un mois. Deux opéras bouffes. C'est presque atteindre l'impossible. Mais aussi avec ce système vous fatiguez vos artistes, M. Manasse, et vous pourriez, en leur donnant le temps d'apprendre l'opérette que vous nous promettez, jouer un peu du joli répertoire de Déjazet. Le public verrait avec plaisir, nous en sommes persuadé, reparaître sur l'affiche, *les premières armes de Richelieu*, pièce qui a eu beaucoup de succès, il y a trois ans. Cela lui donnera l'occasion d'apprécier Mlle Stoline dans son véritable emploi.

En attendant, nous souhaitons à la Direction une série de bonnes recettes.

On nous promet sous peu *le Mariage aux lanternes*, opérette comique d'Offenbach.

La direction avait l'intention de nous donner demain la première représentation du *demi-monde*, une des plus jolies pièces d'Alexandre Dumas, fils. Mais elle préfère, nous dit-on, répéter une fois encore *barbe-bleue* et remettre le *demi-monde* à vendredi.

Ecole-Ferme-Modèle Impériale à l'usage des Orphelins de l'âge de 5 à 15 ans (faisant suite à un Projet d'Institut agricole et d'ateliers modèles.)

(Suite et fin.)

INTRODUCTION.

III.

Le gouvernement est trop généralement considéré comme devant tout faire, tout encourager, tout prévoir et pourvoir à tout. C'est là un grand préjugé.

Aussi ne m'adresserai-je pas ici au gouvernement, mais à la nation ! qui doit opérer les institutions utiles et bienfaisantes.

Un bon gouvernement a assez à faire quand il n'entrave rien ! C'est aux intérêts particuliers à faire le reste.

. . . .

L'administration des mosquées ne pourrait-elle pas, avec avantages, établir sur une de ses propriétés l'école dont je parle !

FONDATION.

Trois conditions sont nécessaires à la fondation et à l'existence de l'établissement en question.

1° Un local qui soit disposé de manière à recevoir les enfants et à loger le personnel d'administration.

2° Un mobilier qui soit approprié, non-seulement aux divers travaux auxquels ces différents enfants peuvent se livrer, mais encore aux exercices que réclame à cet âge le développement physique.

3° Un but d'utilité publique qui assure des revenus à l'établissement et qui permette au moins pour le Directeur, les ouvriers et surveillants, une équitable rétribution de leurs peines, de leurs soins, de leur zèle et qui leur assure une existence honorable ; ainsi que les moyens de pourvoir aux dépenses d'habillement et de nourriture des enfants, à l'entretien du local et du mobilier.

1° *Du local.*

On peut y affecter une ferme déjà existante ou quelques autres bâtiments avec dépendances convenables.

Je voudrais seulement qu'il soit à proximité de l'Institut Agricole et des ateliers modèles déjà proposés.

Je ne saurais trop insister sur la nécessité d'exiger que le logement soit largement aéré et réponde à toutes les exigences de salubrité.

Il faut, en un mot, que l'esprit bienfai-

---

manger et venir s'interposer. Tu es le maître ici, je le sais fort bien ; mais n'abuse pas trop de ma patience. Tu as des chiens pour ton plaisir, car personne ne s'en sert ici que toi, et tu ne peux trouver mauvais que je m'oppose à ce qu'ils fassent leur niche au salon. Je te le dis, et je serai inflexible : la première fois que je trouve un chien dans la maison, je le fais tuer sans pitié.

Cette menace ne résonna pas sans doute d'une manière bien effrayante aux oreilles du vieux serviteur, car il garda le silence.

— Allons, tu es muet ? poursuivit Marmande. Tu ne peux pas me répondre par un mot d'excuse, me dire que tu es fâché des dégâts commis par tes chiens dans la maison, que tu veilleras désormais à ce que cela ne se reproduise plus ?... Tu vois ton maître souffrant, nerveux, et tu prends en quelque sorte plaisir à l'irriter. Rien n'y fait, ni prières ni reproches. Tu n'étais pas comme cela autrefois, Laverdure ; mes bontés t'ont gâté.

— Si monsieur le comte savait combien je regrette les méfaits de Léda, reprit le vieux garde d'un ton pénétré, il ne me les reprocherait pas si sévèrement.

— C'est bien,... c'est bien... Point de paroles, des actions. Je jugerai de ton repentir à ta vigilance. As-tu des hommes pour demain ? Tu sais que ces messieurs comptent faire une battue !

— J'allais juste descendre à Verberie pour m'en procurer, répliqua le garde.

— Encore ton habitude de n'en faire qu'à ta tête ! dit vivement le comte, qui se serait bien gardé de laisser passer inaperçu le plus petit sujet de reproche : il y a plus de huit jours que je t'ai prévenu, et hier encore je t'ai rappelé la partie projetée, en te recommandant de prendre tes mesures.

— Monsieur le comte sait, reprit le garde avec l'aplomb d'un homme sûr de la validité de son excuse, qu'hier j'ai été porter du gibier à M. Jeanicot.

— Je sais,... je sais fort bien, interrompit Marmande en coupant impitoyablement la parole à son interlocuteur, que tu as toujours une bonne raison à donner pour ne pas exécuter mes ordres. Maintenant ces messieurs auront des batteurs, ou ils n'en auront point ; c'est ton affaire, je m'en lave les mains. Ah ! tu peux te vanter que tu me rends la vie dure, ajouta le comte en se frappant les mains avec un désespoir que ne justifiait que médiocrement l'oubli de son vieux serviteur.

Tout cuirassé qu'il était contre les boutades de son maître, l'amertume de ces paroles fit une profonde impression sur Laverdure, et, le visage consterné, il demeurait sans réponse. Ce trouble du repentir n'échappa point à son interlocuteur, qui reprit d'un ton plus doux : — Que restes-tu là sur tes jambes, comme un héron dans un marais ? Crois-tu trouver des batteurs dans ta casquette ? Tâche de réparer le temps perdu et de faire faire à mes hôtes une battue comme nous en faisions autrefois. File,... file donc... Qu'attends-tu ?

Le vieillard ne se fit pas répéter deux fois l'ordre du départ, et, dans sa précipitation, manqua de renverser Mme de Laluzerte, qui rentrait en ce moment dans la salle à manger.

— Mille pardons pour ce vieux butor, madame, dit Marmande à la baronne. Tout en ne m'obéissant jamais, à mes moindres reproches il perd la tête. Je viens de le tancer d'importance, aussi en est-il tout ahuri. C'est que vraiment la patience d'un saint ne résisterait pas à une maison en désarroi comme la mienne : les chiens viennent prendre leur repas dans la salle à manger, et dans ce moment vous auriez besoin d'un bouillon, qu'avec un chef et deux marmitons dans ma cuisine je ne pourrais vous l'offrir. En vérité, vous devez bien prendre en pitié une pareille pétaudière, vous dont la maison est tenue avec tant d'ordre et de soin ! J'ai beau dire vingt fois par jour à Mme de Marmande de prendre modèle sur vous ; mais il est convenu, au salon comme à l'office, que je rabâche, et l'on ne m'écoute pas.

— Voyons, mon cher comte, reprit la baronne d'une voix doucereuse, ne calomniez pas cette bonne Anna, qui n'a qu'une pensée, un désir, celui de vous plaire. Elle est encore trop jeune et trop jolie pour se sacrifier comme je le fais aux soins du ménage. Laissez faire le temps. Les soins de l'intérieur sont les plaisirs de l'âge mûr, et, Dieu merci, bien des années s'écouleront encore avant que l'heure de ces plaisirs-là ait sonné pour notre chère enfant... Mais vous attendez donc beaucoup de monde ce soir ? Savez-vous bien que c'est une vraie trahison ? ajouta la dame avec une moue charmante.

— Presque personne, répliqua le comte : M. Cassius, qui doit enfin nous montrer son célèbre costume de *highlander*, M. Jeanicot, et notre ami Desbois. Je compte au reste à peine sur ce dernier ; je crains que ce procès d'empoisonnement qui doit se terminer aujourd'hui ne nous prive de sa compagnie, sinon pour la chasse de demain, du moins pour le dîner de ce soir... Vous nous restez, n'est-ce pas ?

— Il n'y a pas moyen de vous refuser ; quoique j'aie quitté Laluzerte depuis hier matin, je n'ai pas la force de résister à ma curiosité, et de partir sans avoir vu le costume écossais de M. Cassius.

— Vous nous quitteriez ce soir ? interrompit Marmande d'un ton de reproche fort galant.

— Oh ! impossible autrement, je n'ai pas vu mon mari depuis bientôt trente-six heures ; mais, comme M. de Laluzerte se garderait bien de manquer à la battue de demain, il me ramènera avec lui.

— Vous arrangez si bien les choses qu'il est impossible de ne pas acquiescer à toutes vos dispositions, reprit Marmande, qui déployait toujours envers la baronne un véritable luxe de dîner, que puis-je vous offrir ? Une partie de trictrac, — vous me devez une revanche d'hier, — ou un tour dans le parc ?

— J'en reviens en ce moment ; la crainte de la pluie m'a chassée, et c'est malgré mon conseil qu'Anna est sortie il y a quelques minutes. Pour tout avouer, je dois même dire que nous sommes toutes deux un peu coupables du méfait de Léda, et il ne me surprendrait pas qu'elle ou moi, peut-être elle et moi, eussions laissé la porte du vestibule ouverte. Elle était si pâlotte, si pâlotte, la chère petite, que je lui ai dit qu'il n'y avait pas de bon sens aller s'exposer ainsi au froid et à l'humidité ; mais elle n'a rien voulu entendre, elle est sortie. C'est ainsi que les jeunes femmes détruisent leur santé. Aussi je vous demande expressément de lui faire des reproches, d'user même de votre autorité de mari pour la retenir à la maison quand le temps menace, comme en ce moment.

— Il faudrait avoir autre chose à lui offrir qu'une société maussade comme la mienne, reprit Marmande du ton d'un mari émérite qui ne nourrit pas de fausses illusions.

(Sera continué).

-ant des fondateurs comprenne et devine ce qu'il convient de faire.

Rarement l'amour du bien public est un guide trompeur !

2° Du mobilier.

Le mobilier devra être simple et partant peu couteux.

3° But d'utilité publique.

J'ai à examiner maintenant le but qu'on doit donner à l'institution pour en obtenir des revenus destinés à subvenir à ses dépenses et à créer, à leur sortie, une position indépendante aux élèves.

La voie la plus sûre, la plus convenable c'est de diriger ces jeunes imaginations vers la vie des champs, vers l'agriculture, sans négliger l'apprentissage de quelques métiers.

Je ferais fructifier, par ce moyen, une des nombreuses terres incultes du pays ou cultiver, par ce moyen, la propriété d'un fondateur qui aurait là la gloire de doter son pays d'un établissement utile et dont l'exemple serait vite imité dans plusieurs cantons de l'Empire.

Un proverbe dit: L'habitude est une seconde nature. Voilà le ressort que je mettrais continuellement en pratique pour diriger les élèves. La première habitude à donner à un enfant, c'est de ne jamais le laisser sans rien faire, c'est de lui inspirer l'examen rigoureux et exact de la mission que leur prépare la vie pour laquelle ils sont nés.

DIRECTION.

I.

L'institution se chargerait de recevoir, nourrir, loger, soigner, entretenir et instruire les orphelins pendant tout le temps de leur séjour. Leur admission et leur sortie sera fixée par l'administration qui devra pourvoir à leur sortie à leur établissement.

A dater de leur entrée, il faudrait que l'institution puisse acquérir sur les orphelins, les droits de Tutelle. Ces droits de Tutelle se prolongeraient jusqu'à la majorité.

II.

La Direction sera composée:

1° D'un Directeur;

2° D'un Inspecteur;

3° Du nombre des maîtres-ouvriers nécessaires;

4° L'instruction primaire sera dirigée par un personnel séparé, mais qui fera partie de la Direction.

L'institution aura un équipage d'agriculture. Un personnel restreint sera attaché à ce service.

III.

Chaque élève devra son travail à l'institution.

Sur la capitalisation des revenus nets annuels il pourra être payé à chaque élève à sa sortie, une somme proportionnelle au nombre d'années de séjour et aux revenus nets de ces années.

IV.

L'enseignement sera théorique et pratique. Des réglements particuliers établiront facilement les modes d'enseignement et les rapports réciproques des élèves et de l'administration.

V.

Sortie et établissement.

Chaque année les élèves qui atteindront leur 15e année sortiront de l'institution après avoir choisi et accepté un mode de placement.

L'administration, si elle l'a acceptée, continuera la tutelle envers tous jusqu'à la majorité; c'est alors seulement qu'elle rendra ses comptes.

En cas de mort, la succession et la part proportionnelle sur les revenus nets appartiendront aux ayants-droit.

ED. PERRUCHE.

L'ENQUÊTE SUR LA CRISE
Industrielle et Commerciale
EN EUROPE.

La Chambre de commerce de Rouen avait pris l'initiative d'une enquête internationale sur la crise industrielle et commerciale que traversent en ce moment la plupart des Etats européens. Toutes les Chambres de commerce de l'etranger ont été interrogées, et déjà un grand nombre de réponses sont parvenues à la chambre de Rouen. Rien de plus interessant et même de plus solennel que cette vaste interpellation adressée aux places de commerce de l'Europe.

Le *Nouvelliste de Rouen* a recueilli plusieurs indications sur les réponses qui sont déjà arrivées à leur destination. Ce sont là des documents qui constituent de précieux éléments d'enquête internationale, et qui pourraient donner lieu à une etude des plus intéressantes.

Voici comment s'exprime le *Nouvelliste de Rouen* :

D'après ce qu'on nous écrit de Paris, la chambre de commerce de Birmingham attribue la crise à une réaction sur les entrainements excessifs de la spéculation ; elle fait jouer aussi un rôle assez important au déficit de la dernière récolte. La chambre de commerce de Birmingham croit qu'il y aurait lieu de recourir à une enquête générale ; mais elle ne se dissimule pas que cette enquête présenterait de grandes difficultés.

D'après la réponse du président de la chambre de commerce d'Amsterdam, il n'y a pas, à proprement parler, de crise commerciale intense en Hollande ; il n'y a qu'un certain malaise provoqué par le manque de confiance dans l'avenir. La crise industrielle est assez sérieuse. L'industrie cotonière se voit forcée de restreindre ses travaux, par suite de l'encombrement des produits dans les principaux ports des Indes orientales et surtout dans l'île de Java.

La réponse de la chambre de commerce de Riga représente le commerce d'exportation du port comme se trouvant dans de très-bonnes conditions ; mais l'industrie est assez sérieusement atteinte

Chose singulière ! pendant que partout ailleurs le taux de l'escompte est descendu à 2, 2 1/2 ou 3 0/0, il s'est maintenu à Riga, et son élévation est signalée comme l'une des principales causes de malaise par la chambre de Riga.

Mais voici qui est plus curieux encore : Le président de la chambre de commerce de Vienne parle de la prospérité du commerce et de l'industrie dans la basse Autriche. Les affaires ont pris du développement sur ce point, et la chambre n'émet pas d'autre désir que celui de voir la paix se maintenir en Europe. S'il en est ainsi, la prospérité s'est précisément réfugiée dans le pays où la crise devrait sévir le plus cruellement. Il serait sans doute très instructif de connaitre les causes de cette anomalie dans un pays qui ne passe pas précisément pour avoir abusé des traités de commerce.

Si nous en jugeons d'après la réponse de la chambre de Gênes, la crise est générale en Italie, et elle est en tout semblable à celle de la France. La cherté des subsistances n'est pas étrangère à cet état de choses. Quelques personnes attribuent la crise au libre échange, tandis que d'autres disent que le régime économique établi en 1854 a tout au moins jusqu'en 1866 produit en Italie de bons résultats.

En Bavière, le mal est aussi grand que chez nous, dit le président de la chambre de Munich, qui attribue la crise au manque de confiance dans le maintien de la paix. Selon lui, on est peu disposé à ajouter foi aux assurances pacifiques des souverains

Du reste, la chambre de Munich est bien convaincue que les craintes de guerre proviennent uniquement des armements de la France, et elle croit fermement que si nous désarmions, la confiance reparaîtrait bientôt. C'est là un singulier système ; mais on sait que nos voisins d'outre-Rhin ont contracté l'habitude de nous désigner comme étant les perturbateurs du repos de l'Europe, lorsque, au contraire, nous voyons depuis deux ans l'Allemagne livrée à toutes les ambitions qui peuvent compromettre la paix du continent.

Passons là-dessus et arrivons à la réponse de la chambre de commerce de Berlin ; elle prouve que les Prussiens ont une excellente opinion d'eux-mêmes. Peut-être ferions-nous bien de les imiter sous ce rapport, et d'éviter ces entrainements pessimistes auxquels nous cédons trop facilement. Toujours est-il que le président de la chambre de commerce de Berlin, sans nier le malaise de la situation, ne se montre nullement inquiet de l'avenir,

Il attribue en grande partie la crise à l'action du Crédit mobilier français et à la création, sans nécessité, d'institutions de crédit qui ont compromis de nombreux capitaux. Quant aux inquiétudes qui pèsent sur les esprits, elles résultent de l'affaire du Luxembourg, de l'entrevue de Salzbourg, et de l'attitude hostile et agressive d'une partie de la presse française. Il va sans dire que le président de la chambre de commerce de Berlin ne fait nullement entrer en ligne de compte la politique ambitieuse de la Prusse, les circulaires de M. de Bismark et les articles des feuilles prussiennes, qui sont cependant la cause principale des inquiétudes du moment.

Du reste, le malaise actuel n'inspire pas d'inquiétudes à la chambre berlinoise, attendu dit-elle, que les finances de la Prusse sont dans un état favorable, qu'on suit une bonne politique commerciale, que les impôts sont moins élevés que partout ailleurs, et que les intérêts matériels de l'Allemagne du Nord vont être réunis à ceux de l'Allemagne du Sud

En résumé, le président de la chambre de commerce de Berlin compte sur une reprise prochaine des affaires, tout au moins en Allemagne.

Donc, au point de vue commercial comme au point de vue politique, les Prussiens affectent la plus grande confiance et dissimulent parfaitement les inquiétudes qu'ils peuvent avoir.

Cette tactique ne manque pas d'habileté. Il est seulement à regretter que chez nous certains journaux et certains esprits aient pris à tache de faire tout le contraire.

Le *Nouvelliste de Rouen* reproduit en ces termes la réponse du président de la chambre de commerce d'Anvers :

Nous avons été unanimement d'avis que la principale cause de la crise doit être attribuée à l'état d'incertitude politique qui continue à peser sur les esprits. A celle-ci vient encore s'ajouter la défiance qui n'a pas cessé d'exister depuis la crise financière de 1866 et les désastres qui en ont été la suite.

Dans le domaine de l'industrie, la cherté des vivres, une forte production dépassant de beaucoup les besoins de la consommation ; la baisse des cotons dont les prix exorbitants avaient fait rechercher le remplacement de cet article par d'autres matières que l'on abandonne à mesure que les prix normaux reviennent. sont venus jeter une perturbation nouvelle.

Pour ce qui concerne notre commerce maritime, nous avons à constater une prospérité relative, le mouvement de la navigation de notre port s'accroissant d'année en année.

Si, comme vous le dites, les rapports tous les jours plus fréquents que le commerce amène entre les nations, et que le nouveau régime économique ne fait qu'accroître encore, établissent une sorte de solidarité entre le commerce et les industries de tous les pays, nous ne pouvons que nous en féliciter, car si une semblable solidarité peut amener parfois des perturbations et des crises, nous envisageons celle ci comme la transition vers des temps plus heureux, qui seront d'autant plus proches que les peuples y auront un intérêt plus général et plus commun.

Agréez, etc. *(à Suivre)*

Nouvelles Commerciales et Financières
COURS DES FONDS
Coupon détaché

Ouverture	du 12 novembre	34	27
Clôture	du 12 novembre	34	24

Constantinople, ce 12 novembre.

Coloniaux.— Depuis la dernière huitaine nous n'avons eu aucune variation intéressante à signaler. Les prix se maintiennent presque au même. Il a été vendu environ 1,300 sacs café et 1,600 barriques sucre

Stock.— Café 3,500 sacs.— Sucre 4,000 barriq.

Alcools.— Depôts faibles, tendance à la hausse.

Céréales.— Nos prix sont toujours fermes et d'après les apparences nous aurons encore de la hausse à cause que les arrivages sont rares et la marchandise manque.— Stock faible.

Prix des céréales.

	Pias.	en M^{é}.	
Blés durs Kustendjé	38	38	20
» » Burgas	35	36	
» » Baltchik	35	37	
» » Samsoun	35	35	20
» » Ismaïl	—	—	
» » Varna	34	36	
» » Bessarabie	—	—	
» » Galatz	37	38	
» » Matzin	—	—	
Blés tend. Roumélie	—	—	
» » Odessa	—	—	
» » Ibraila	33	34	
» » Galatz	36	37	
» » Bourgas	—	—	
» » Varna	36	38	
» » Baltchik	33	35	
» » Taganrok	—	—	
» » Berdianska	—	—	
Orges Roumélie	17	18	
» Anatolie	—	—	
Maïs Danube	17	19	
» Roumélie	—	—	
» Anatolie	17	19	

FARINES.

L'administration locale ayant fait de gros achats, les dépôts ont beaucoup diminué et les vendeurs ont de grandes prétentions sur la marchandise,

Odessa	1ère qté.	165	à	170
—	2me qté.	158	»	160
—	3me qté	150	»	152
Sténia	3me qté.	140	»	142
—	4me qté.	130	»	135
Danube	2me qté.	142	»	145
—	3me qté.	137	»	138
Samsoun		—	»	—

NOLISSEMENTS.

A cause que les navires disponibles manquaient les affrètements de la huitaine ont été peu nombreux Le dernier convoi des Dardanelles est arrivé, mais la plupart des navires sont prénolisés.

Kertch pour Méditerranée fr, 5 à 3 1/2 Afrique 5 3/4 à 6 Espagne fr. 6 1/2 la charge.
Odessa, pour R. U. sch 57/6 le ton.
Kustendje pour le R. U. sch 7/9 le qr. IEJ.
Varna pour Marseille fr. 4 1/4 la charge.
Roumélie mer-Noire fr. 4 1/4 à 3 1/2 la charge.
Constantinople pour Liverpool sch. 9/6 le qr. par vapeur.
id. pour Marseille fr. 3 la charge.
Enos pour Marseille fr. 3 1/4 à 3 5/8 la charge navires aux Dardanelles.
Smyrne pour Méditerranée fr. 3 à 3 1/2 sans classification.
Eupatorie pour R. U. sch. 62/6 le ton.
Théodosie pour R. U. sch. 57/6 le ton.

Odessa 28/9 novembre.

Par suite des nouvelles défavorables de l'étranger notre marché aux céréales n'a présenté qu'un aspect peu animé dans le courant de cette dernière huitaine. Les prix des blés ont subi en dernier lieu une baisse d'environ 50 cop. par chetw. par contre les prix du seigle, article qui continue à jouir d'une bonne demande, ont renchéri de 50 à 60 copecs par chetw.

Malgré la saison avancée et quoique la descente des grains de l'intérieur tire vers la fin nous continuons encore à recevoir de 4 à 5/m. chetw. par jour.

	Ventes du 21/3 au 28/9 novem. Ch.	de R.	à R.	Cote selon qualité R.	à R.
Blés tendres	—	—	—	13 50	14 50
Sandomirca	—	—	—	14 50	15 —
Ghirca	9000	12 —	15 —	12 50	15 75
Blés durs	5500	12 37 1/2	15 25	12 50	15 75
Seigle	1500	8 60	8 65	8 75	9 —
Maïs	—	—	—	7 75	8 —
Orge	—	—	—	5 75	6 —
Avoine	—	—	—	4 20	4 30
Graine de lin, nette,	—	—	—	13 25	15 50
id. chargée, environ 10%, 15% corps étrangers	2000	12 75	15 25	12 50	15 —
Ravison	—	—	—	6 50	7 —
Millet	—	—	—	—	—
Colza	—	—	—	10 25	10 50

Laines mérinos lavées se cotent R. 26 pour les bonnes bergeries et R. 28 pour les bergeries de renommée.

Suifs se côtent R. 4 60 marchandise prompte et livraison novembre

Frêts sans variation sensible, se côtent 60 d'ici et 75 de Nicolaeff pour le R. U.

AFFRÈTEMENTS

Marseill, fr. 3 par charge blé.
id. fr. 3 35 par charge blé avec tarif.
id. fr. 3 3/4 par charge blé.
R. U. schll. 60/6 par T. S.

BOURSE D'ODESSA

Odessa, 27/8 courant,

Londres	725	724
Paris	—	—
Marseille	349	348 1/4

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 9 Novembre

MARSEILLE bat. à vap. aut. *Jupiter*, cap, Clurovich, ayant touché aux Dardanelles div. marchandises et 18 passagers.

ALEXANDRIE bat. à vap. aut. *Stamboul*, cap. Hesse. ayant touché Smyrne, Metelin, Dardanelles et Gallipoli, div. marchandises et 50 passagers.

DEPARTS de bat. à vap. du 11 Novembre.

DANUBE bat. à vap. des Mess. Imp. *Balkan*, cap. Gain, div. marchandises.
TRÉBISONDE bat. à vap des Mess. Imp. *Simois*, cap. Baron, div. marchandises.
ODESSA bat. à vap. russe, *Carmiloff*, div. marchandises et passagers.
— bat. à vap. ang *Normamog*, cap. Carnel. div. marchandises
MALTE bat. à vap. ang. *Golden Horn*, cap. Pkader, div. marchandises.

DEPARTS des bât. à voile du 11 Novemb.

SOULINA bar. ital. *Perseverente*, capit. Schiaffino.
MER-NOIRE bark ital. *Progresso Valle*, capit. Ant. Valle, lest.
— bar. ital. *Giano*, cap. Baziano, lest.
— br. ital. *Vincenzo*, cap. Testa, lest.
ODESSA bar russe *Giulia*, cap. Ceder lest.
— br. ital. *Magno*, cap. F. Magno, lest,
— br. ital. *Angelo*, cap Anetro, lest.
DANUBE schoon. nor. *Amelie*, cap. Nielsen, lest.
KUSTENDJE bar. ital. *Costante*, cap Vicini, lest.
— bar. ital *Magdelena*, cap. Repetto. lest.
— bark ang. *Nereide* cap. Wintenson, lest.
— br. ital *Leonida*, cap. Riso lest.
SOULINA bark ital. *Obligo*, cap. Repetto, lest.
— bar. ital. *M. Donavaro*, cap. Razetto, lest.
— br. ital. *Presto*, cap. Olsen, lest.
— bar ital. *Panchetto*, cap. Moste, lest.
— bark angl. *Emmanuel*. cap. Cassor, lest.
— bark angl *Dorothea*, cap. Druery, lest.
— br. ital. *Genitore*, cap. Lombardo, lest.
— bar. ang. *Alloire*. cap. Liday, lest.
DANUBE bark ang. *Ellhispian*, cap. Clark lest.
— br ang. *Northampton*, cap. Forster, lest,
— br. ang. *Woodsaid*, cap. Janrame, lest.
MARSEILLE bark italien. *Michel Angello*, capit. Vianello, blé.
— br. ital. *Prospero*. cap. Olivari, blé.
— bar. italien. *Anetta Covasservich*, capit. G. Stuker, blé.
— br hell *Scormonte*, cap. Athanassis, blé.
— trois-mats français, *Petit Arthur*, capit. A. Grossvallet. blé.
— br ital. *Galileo*, cap. Tonietti, blé.
ANGLETERRE br. ital. *Soliero*, cap. Ivancich, blé
— br. ital. *Andrea Mezzano*, capit. Mazolle, blé
— br. nor. *Princes Oscar*, cap. Jensen, blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches et destinés pour Constantinople.

du 3

de IBRAILA pour Marseille bar. hell. *Mitir*, cap. Dritzas, blé.
— pour Castelmare br. hell. *Ayos Nicolaos*, capit. Arghiropoulos, blé.
— pour Marseille br. hell. *Aspassia*, capitaine Coufopandelis. blé.

du 4

de IBRAILE pour Marseille br. hell. *A. Yeorghios*, cap. G. Focas, blé.
— pour Marseille goel. franç. *Deux Sœurs*, cap. Fiastre, blé.
— pour Marseille bar. fran. *Polydore*, capitaine Reboul, blé.
de ISMAIL pour Marseille br. hell. *Eftihia*, capit. Iorghis Sehas, blé.
de MARIANOPOL pour Malte, bar. ang. *James W.* capitaine Kaly; blé.
de BERDIANSKA pour Famouth, bar. angl. *Golconda*, cap. Allen, blé.
— pour Falmouth, bar. ang. *Mary Ridtly*, capitaine, Ellis, blé
— pour Anvers, br. angl. *Georges Richard*, cap. Thompson, seigle.
— pour Cork ou Falmouth, bar, anglais. *Williams Forster*, cap. Casson, blé.
— pour Gênes br. ital. *Fortunato*, cap. Schiafino. graine de lin.
de SOULINA pour Anvers, bar. ang. *Mary Nielson*, capit. Dixon, blé.
de GALATZ pour Falmouth bar. ang. *Star of Hopp*, capit. Bird, blé.
— pour Cork ou Falmouth, schoo. anglais, *Isabella*. cap. Inglessis blé.
de TAGANROK pour Falmonth, bar. ang *Donholme*, cap. Turner, blé.
— pour Dunkerque, bar. aut. *Spirito*, capitaine Raicih Pietro, blé.
de VARNA pour Marseille bar. aut. *Padre Giorgio*, capit. Franovich, blé.
— pour Marseille, br. hell *Stelia*, capitaine D. Inglessis, blé.
— pour Marseille br autrichien, *Erminia P.* capitaine, Glavan, blé.
de ODESSA pour Marseille bar. italien, *Anetra*, capitaine Mantaldo, blé.
— pour Lisbone bar. nor. *Ocean*, capitaine James Fergassson, blé.
de NICOLAEFF pour Falmouth. br. prus. *Louise Spalding*, cap. Kronow, blé.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 12 NOVEMBRE 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	880	900
» 2me qualité	»	760	—
» Moka, l'oke	»	15	16
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	270	—
» pilé id.	»	—	—
» pilé de Hollande	»	224	226
» d'Havane en caisse	»	195	200
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 10	5 20
Girofles	»	5 20	—
Canelle	»	23 20	—
Indigo Bengale	»	120	125
» Madras	»	85	90
Cochenille Argentine	»	67	70
» morellane	»	67	—
» humide	»	40	45
Noix muscade	»	25	—
Camphre	»	25	25 20
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	35	65
Bois de Campêche, le quint.	»	46	47
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	118	120
» id. 2e id.	»	50	55
Charbon, New-Castle. tonneau	Sh.	31	—
» Liverpool	»	28	—
» Cardiff	»	30	—
Etain, le quintal	P.	700	705
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	7	—
Vitres	Fr.	18	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	145	—
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	165	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	325	330
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	107	—
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	75	—
Fil de fer de Trieste	»	65	—
Fer en barres assorties	P.	62	62 20
» masses pour clous	»	72	75
» en feuilles 1/14	»	102	—
Fer en cercles	P.	91	—
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog.	P.	94	—
Soufre d'Italie le quintal		56	—
Ceruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	55	—
» de Belgique	»	56	—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 14 galons	L. t.	1	—
Alcool américain les 9 1/2 10 okes.	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse	»	65	—
» qualité inférieure	»	42	—
Vin de France la bordelaise	»	85	115
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	47 20	48
» des Indes	»	46	46 20
Bougies Stéariques de Marseille le 10 kilog	P.	111	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	124	—
» de Trieste	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	9 20
Suif	»	9 20	10
Beurre de Russie	»	11	11 20
Caviar, 1re qualité	»	24	28
» 2e qualité	»	18	—
Semelle de France. Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 75	80
» » mâle	»	5 50	—
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 30	—
» » 2e qual.	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	—
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	75	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10	10 20
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	57	60
» id. 12/20 id.	»	62	64
» id. 16/24 id.	»	65	68
» id. 20/30 id.	»	70	74
» id. extra 8/14 id.	»	70	72
» id. 12/20 id.	»	74	76
» id. 16/24 id.	»	78	82
» id. 20/30 id.	»	85	90

L. T. 104

Exportation.

SOIES.			
Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11/12. Prix de Brousse	»	480	500
Cocons de Brousse secs l'oke.	P	70	90
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—
ARTICLES DIVERS.			
Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	50	55
» mince	»	15	16
» Turquie 3 à 4.	»	25	26
» mince	»	15	—
Galles noires, l'oke	»	12	12 20
» vertes et blanches	»	8	9
Graine jaune Angora	»	14 10	14 20
» » Kaïsser	»	14	14 10
» » Kiouroumi	»	12	—
Skilip	»	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	11 20	—
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	6 20	7
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4	4 10
» de Mouton les 2 pièces	»	15	15 10
» d'Agneau secs la pair	»	—	—
Laines de Chevron d'Angora	»	28	30
» de Bey-Bazar	»	28	30
Huile de Rose pure le metico surfin	»	19	21
Scammonée 1re qual.	»	450	500

L. T. 100

Opium Kara-Hissar l'oke 1er qualité.	P	227	228
Gomme Adragante, assortie	»	24	27
» Adragante en feuilles	»	45	48 20
» Arabique assortie	»	—	—
Cuivre de Tocat	»	9	10
« de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	24	25
« d'Anatolie	»	24	25
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 10	3
Graine de lin de Roumélie 20 oques le kilé	»	38	39 20
» d'Anatolie	»	38	39
Huile d'olive Métélin, Aïvali, l'oke	»	9	—
» de Crète.	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	3	—
» de Vourla	»	4	—
» de Tcesmé, noir	»	3	—
» de Sultanine	»	2 10	—
Mastic de Chio	»	100	110
Coton Georgie	»	7	—
» Adana	»	7	7
» Gheive	»	—	— 10
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	6 30	7
Noisettes de Kerassonda le quintal	L.	1	—
Encens, quint.	P.	—	—
Safranum l'oke	»	—	—
» de Roumelie	»	—	—
Riz d'Egypte Rechid, l'oke	»	3 30	4
« Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Tenédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre).	»	8	
Savon de Candie	»	—	
» de Métélin	»	4	5

NAVIGATION RÉGULIÈRE

A VAPEUR

ENTRE

LA BELGIQUE ET LE LEVANT

Par les bateaux belges de 1re classe de MM. DAVID VERBIST et Cie d'Anvers

LOUIS DAVID, ton. 1,800 | **FANNY DAVID, ton. 2,000**
JOHN DAVID, » 1,600 | **EMMA DAVID, » 2,000**

Service régulier entre Anvers, l'Italie, la Grèce, l'Egypte, la Syrie, la Turquie et la Mer-Noire.

Chaque mois des départs d'Anvers pour le Levant et de Constantinople pour Odessa et Anvers.

Le steamer *EMMA DAVID*, est sous charge à Anvers et partira fin courant.

Le » *FANNY DAVID*, incessamment attendu d'Anvers, partira p. Odessa.

Pour frêt, passagers et plus amples informations, s'adresser à

Kottmeier & Keller,

Constantinople, 9 novembre. *Cité Française, N° 23.* AGENTS.

COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français ALGÉRIE cap. Bohler, partira pour Marseille dimanche 17 novembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Pyrée.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans operation douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une maniere si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles. (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

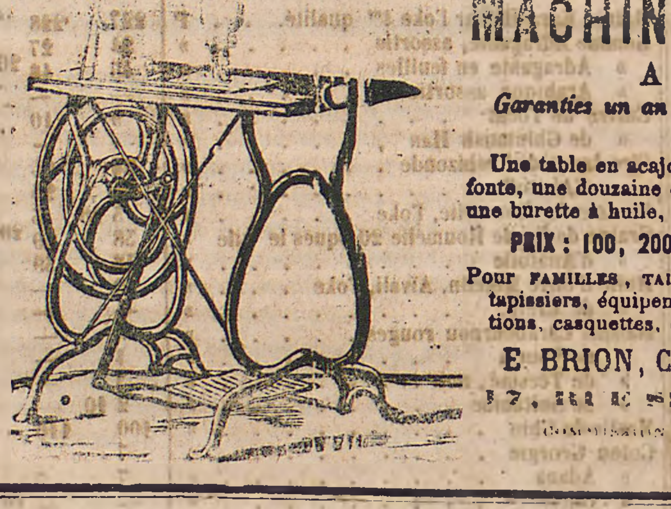

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir, un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six [...]ettes une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIERES, tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections, casquettes, chemisiers, corsetiers, etc.

E BRION, Constructeur-Mécanicien

17, [illegible]

COMMISSION — PARIS — EXPORTATION

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8	ocques.	85 fr.	2 francs
12	»	105 »	2.60
18	»	110 »	4. —
26	»	120 »	4.50
34	»	130 »	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. **G. CHEUVREUX et Cie.** à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

AVIS.

D'après les indications qui nous sont parvenues des autorités de Brousse, le sieur Boghos Toros-oglou s'étant déclaré en faillite dans cette ville, le Tribunal de Commerce du lieu avait incessamment procédé à la nomination des syndics provisoires.

Tous les créanciers de la dite faillite doivent par conséquent s'adresser:

Ceux qui sont à Constantinople au Comité des faillites;

Ceux qui sont à Brousse au Tribunal de Commerce de cette ville;

Ceux qui se trouvent ailleurs, aux tribunaux de commerce ou à défaut au conseil de la province de leur domicile, à l'effet de soumettre leurs créances à la vérification d'après le vœu des articles 188, 199 et 200 du Code ottoman de commerce, et ce dans le délai de 21 jours à partir de la date du présent avis, sous peine d'être privés des bénéfices de la masse.

Quant à ceux qui doivent à la masse ou qui se trouvent détenteurs de gages, de marchandises ou autres objets quelconques appartenant actuellement à la masse, ils sont tenus à n'effectuer plus aucun paiement et ne restituer plus aucun gage ou objet quelconque, qu'entre les mains des syndics de la masse, ou à défaut, à l'autorité du lieu de leur domicile.

Tous ceux qui remettraient une somme quelconque ou un objet ou marchandise directement au failli, resteront personnellement responsables de leurs irrégularités de cette nature.

Rédjeb 9 1284, 24/3 novembre 1867.

AVIS.

Le soussigné Théocari Gregoriadi Juge-Commissaire de la faillite des sieurs Freidman et Schappira, commerçants, sujets roumains, invite pour la dernière fois tous les créanciers de la dite faillite de comparaître devant lui personnellement ou par leur fondé de pouvoirs dans le local de l'honorable Chancellerie Roumaine, jeudi prochain le 21 novembre a. c. (n. s.) à 10 h. a m. pour la vérification de leurs créances. Les créanciers non-comparant seront exclus de leurs droits.

Constantinople, le 30/11 novembre 1867.

Le Juge-Commissaire,
(Signé:) THÉOCARI GRÉGORIADI.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

A VENDRE,

Les propriétés de S. E. feu le Grand-Logothète, Aristarchi bey, soit:

1° Une magnifique maison de campagne sur le Bosphore, à Yéni-keui de 18,500 pics carrés ou 12,500 mètres, dont 3,600 de constructions, 220 de façade sur la mer et le reste parcs et jardins. Ce yali est un des plus beaux de Constantinople, il réunit toutes les conditions requises pour faire un superbe hôtel d'Ambassade ou une résidence princière, il est parfaitement bien conservé et distribué, il a bain turc et bain de mer, écuries, remises, caves et cuisines en pierre, caïkhané, buanderie, blanchisserie, serres-chaudes, de l'eau de source et de puits en abondance, de grands réservoirs, plus de 50 pièces, dont 2 immenses salles, 6 énormes salons, 1 belle salle à manger, 1 salle de billard, 1 bibliothèque, 20 chambres de maîtres, autant pour les domestiques, etc. Ses jardins sont des plus renommés du pays et contiennent des fleurs, des plantes et des arbres aussi rares que précieux;

2° Une grande ferme ou Tchiflik, une des plus justement estimées des environs de Constantinople, à 6 heures de la capitale, située en partie près de Tstorlou et d'Amouriza sur la route d'Andrinople et presque sur la voie du chemin de fer qui vient d'être concédé, et en partie sur la mer, à Héraclée de Marmara. Cette terre a une étendue de 40,000 denums ou 10,000 hectares environ, un village, des fermes magnifiques, magasins écuries, étables, fours et dépendances nécessaires, deux petits ruisseaux qui la traversent, de l'eau de source et de puits, des pâturages qui entretiennent 3.000 brebis et plus au besoin, un démirbach complet, c'est-à-dire 150 chevaux de herguélés, 150 bœufs de labour et tout ce qui s'ensuit pour la culture, le labourage, et l'entretien d'une ferme si grande, c'est-à-dire, ustensiles aratoires, charrues, charriots, etc., etc.

3° Une petite ferme, près de Baloucli, à 1/2 heure de Constantinople;

4° Une petite campagne à Yéni-keui, de 50 denums;

5° Une grande campagne de 200 donums environ à Thérapia avec une vue ravissante sur le Bosphore et un joli kiosque;

6° Un terrain à Calender qui sert de lieu de promenade actuellement.

S'adresser pour les prix et pour de plus amples renseignements à la Direction du journal.

AVIS.

Quelqu'un du pays qui a rempli un emploi de Teneur de Livres dans plusieurs maisons importantes de Londres et de cette ville, accepterait un emploi analogue dans une maison de Constantinople.

Il connaît le Français, l'Anglais, l'Italien et le Grec et peut fournir les meilleures références. S'adresser au bureau du Journal.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire.

A partir de Samedi 9 novembre (n. s.) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Heures à la Franque	N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami	
			Voyage pour le Pont.
	12	2	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek, Arnaut-keui.
	18	3	de Yéni-mahallé, Buyuk-dere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
	6	4 15	de Buyuk[...]e, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. (Le[...]ndredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesme, Ortakeui, Cabatach et Bechiktach.)
	2	2	de Beicos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
	11	2 15	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Kus.undjuk.
	17	4 15	de Beicos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vani-keui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
	5	2	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechigtach.
	14	2 45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	8	3 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	14	4 30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechigtach, Cabatach.
	8	5 15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 h de la ligne de Buyukdere.)
	2	8	de Buyukdéré, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
	5	9	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
	14	3 45	pour Arnaoutkeui directement.
	8	4 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
	5	5 30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
	2	4	pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tchegnelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtche, Beicos, Thérapia, Buyukdere.
	12	9 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, B[...], Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-dére, Yénimahalle [...] touchera Kousgoundjuk Beylerbey, Yénikeui au Be[...]iktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
	14	9 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (retour direct au pont. — Les vendredis à 9 1/2)
	18	10 15	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yenik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
	3	10 30	pour Bechiktach, Couroucesme, Arnaoutkeui, Hissar, Emirgh, Yenik, Thérap. Buyukd.
	6	11	pour Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-dere.(*)
	8	11	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme Arnaoutkeui.
	14	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui. (*)
	11	10	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Therapia, Buyuk dere. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
	17	10 45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtche, Beico[...] (L[...]endredis jusqu'a Buyukdere.)
	8	11 15	pour Bechiktach, Cousk[...] Beyler[...]bey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) Ce bateau ne reçoit [...]

LINGERIE au meilleur marché [...]

La soussignée fabrique de linges qui a reçu à la derni[...] d'Or tant pour la beauté que pour l'incroyable modic[...] occation qui ne s'est jamais présentée. Les produi[...] en toute espèce de lingeries confectionnées pour dame[...] ment de toiles de Batiste, de mouchoirs, de nappes, serviettes e[...] essuie-mains.

Un tiers à meilleur marche qu'ailleurs.

Prix-Courant en Francs. (*On n'accepte pas de la petite monnaie*)

Article	Prix	Jusq.
manches et cols brodés et simples,	Fr. 1 1/2 2 3 4	jusq. 20
chemises de toile d'Irlande pour hommes pur fil en 20 différentes grandeurs.	Fr. 5 et 5 1/2	jusq. 6
chemises en couleur, pour hommes, dernière toute nouvelles façons de l'exposition.	Fr. 7 et 7 1/2	jusq. 8
chemises pour homme de toile fine d'Irlande à petits plis à Plastron	Fr 7 1/2 8 9 10	jusq. 12
chemises d'hommes superfines de toile de Belgique, et toile de Batiste, brodées faites à la mains, et chemises de Flanelles	Fr. 10 15 18 20 22	jusq. 25
chemises de toile anglaise, pour dames, pur fil simple sanns broderies.	Fr. 4 1/2 5	jusq. 6
chemises de toile d'Hollande pour dames, fine pur fil à petites broderies, festonnées à la main.	Fr. 7 1/2 8 9	jusq. 10
chemises de toille superfine Belgique, pour dames, garnies de dentelles couvertes de broderies, travailles à la main 10 différents modèles de l'exposition parisienne.	Fr. 10 13 15 18	jusq. 20
chemises de nuit pour dames, de toile Belgique fine et superfine, avec manches longues, à petits plis, brodées et travaillées à la main.	Fr. 10 12 13 15	jusq. 18
caleçons de toile de ménage, (Belgique), pour hommes, 6 différents modèles,	Fr. 4 1/2 5 1/2 6 1/2	jusq. 8
caleçons pour dames, tout ce qu'il y a de plus moderne de toile fine de Belgique et calicot de France.	Fr. 4 1/2 6 7	jusq. 8
jupons tout faits de calicot Français, à traines, et à coins...choix énormes, 50 modèles tout nouveaux tout ce qu'il y a de plus fin.	Fr. 7 1/2 9 12 15 18 21	jq. 40

Camisoles de nuit simples jusqu'aux plus fines couvertes de broderies et garnies de dentelles, chemises de nuit, robes de chambre brodées, robes de matin, peignoirs tout faits, et brodés, zouaves, chemisettes, jupons tout faits simples jusqu'aux plus fins, en proportions, à meilleur marché.

Prix des Toiles, Mouchoirs et Linge de table Serviettes, etc.,

Article	Prix	Jusq.
mouchoirs de toile d'Irlande pur fil fin et surfins la douzaine	Fr. 5 1/2 6 8 9 10 12	jq. 25
mouchoirs de Batiste de Valenciennes pour dames, et mouchoirs ourlés la douzaine.	Fr. 10 12 13 23 26	jusq. 40
1 pièce de toile de Suisse sans apprêt 20 pics, tout fil.	Fr. 20 21 et 22	
1 pièce de toile Anglaise fine blanche pour 6 chemises 25 pics.	Fr. 18 20 23 25	jusq. 35
1 pièce de toile de Constance sans apprêt tout fil, tissé à la main 43 pics.	Fr. 30 35 38 40 45	jusq. 50
1 pièce de toile d'Ecosse 35 pics double fil fine, blanche.	Fr. 28 30 32 35 40	jusq. 50
toile de Hollante, d'Irlande de Brabant et Belge 58 pics 1 1/3 pic de largeur pour 14 chemises d'hommes. à Napoléon d'or	2 1/2 3 [...] 7 8 9 10 12 15	

la vente a lieu

GRA[...] DE P[...] PREMIER ETAGE

Dans la maison [...] le coin de la R[...] Vénédik et la grande Rue, précisément où il y a l'HOTEL DE PEST, vis-à-vis [...] magasin Stamaliadès

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZAN[...]

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement so[...] [...]reté et proviennent des premières fabriques d'Europe. — Pr[...]

Des Médecins connus sont attachés à la Ph[...] disposition du public. Le service ne laisse [...]

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix. — Prix modiques.

SERVICE DE NUIT. — GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me Année. --- N° 259.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6. à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. —Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS.— Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 14 novembre.

Dépêches Telegraphiques.

(Havas.)

Cours du 12 Novembre.

Consol. T.	PARIS..	Ouv.	32
		Clôt.	32 20
	LONDRES.	Ouv.	31 7/8—32
		Clôt.	31 3/4—32
Emprunt turc 1865.			255
Rente française 3 0/0		Ouv.	68 15
		Clôt.	68 12 1/2
Italien		Ouv.	45 40
		Clôt.	45 45

Paris, 13 novembre, 2 h. soir.

Une note du général Menabrea, en date du 9 novembre, sollicite la cessation de l'occupation française.

3 heures 8 m. soir.

Une circulaire de M. de Bismark exprime sa satisfaction des efforts pacifiques de la France et de l'Autriche.

5 heures 55 m. soir.

On a arrêté à Paris quelques individus faisant partie de Sociétés secrètes.

Bucharest, 13 novembre.

Les Chambres et le Sénat ont été dissous aujourd'hui, par le prince.

Belgrade, 13 novembre.

Le journal *Scentorid*, renferme des énonciations violentes contre la Turquie.

(Service particulier de la TURQUIE.)

Marseille, 13 novembre.

Le bateau des Messageries Impériales est arrivé cette nuit. — Blés, malgré les arrivages l'animation continue. Soies, reprises. Cocons, aussi. Graines et laines, calmes. Cotons, affaires rares,

Nouvelles de l'Exterieur.

L'Empereur et l'Impératrice ont quitté le 6 novembre le palais de Compiègne, à une heure et demie, pour se rendre au palais de Saint-Cloud. (*Moniteur.*)

—

L'*Etendard* annonce que le général La Marmora a été reçu dernièrement à Saint-Cloud par l'Empereur.

—

M. de Beust, arrrivé le 6 novembre, de Londres, a eu, à midi, une entrevue avec M. de Moustier, ministre des affaires étrangères, et a été reçu à quatre heures par l'Empereur, à Saint-Cloud. (*Mémorial diplomatique.*)

—

L'entrevue que le général La Marmora a eue avec M. de Moustier a duré fort longtemps.

Commencée avant midi, elle durait encore après une heure. (*France.*)

—

On annonce le départ de Paris de M. Benedetti, qui est allé reprendre ses fonctions d'ambassadeur de France près la cour de Berlin. (*Opinion nationale.*)

—

Nos renseignements nous permettent d'annoncer que les troupes françaises ne prolongeront pas leur séjour à Rome.

Une division resterait quelque temps encore à Civita-Vecchia pour attendre l'effet produit sur le parti d'action par la conduite énergique du roi, et parer aux éventualités, qu'on ne prévoit pas d'ailleurs. (*Etendard.*)

—

Nous lisons dans la *Pays* du 5 novembre:

« Lord Stanley a visité samedi M. de Beust.

» Hier soir un grand dîner a été donné en l'honneur de M. de Beust par M. le baron d'Apponyi. Lord Stanley, M. Disraéli, M. de Brunnow et le chargé d'affaires de France y assistaient.

» Ce soir, chez lord Stanley, grand dîner en l'honneur de M. de Beust. »

—

Le parlement anglais est convoqué pour le 19 novembre.

S'il faut en croire le *Globe* du 4 novembre, le parti libéral aurait pris ses dispositions pour tenir un meeting la veille de l'ouverture du parlement, ou même quelques jours auparavant. (*International.*)

—

On mande de Dublin, au *Times*, que le meeting de Hillsborough a eu lieu le 31 octobre. Quinze à vingt mille personnes y assistaient. On a adopté le texte d'une adresse à la reine. Aucun emblème de parti n'a été exhibé. Tout s'est passé tranquillement.

—

Des troubles graves ont eu lieu à Exeter et à Exminster, le 4 novembre, par suite de la cherté des vivres. On a pillé les boulangeries et les boucheries. Plusieurs établissements de céréales ont été brûlés. (*Globe.*)

—

L'opinion des journaux anglais, sur l'entrée des troupes italiennes dans l'Etat pontifical, est toute favorable à la résolution prise par le gouvernement du roi Victor-Emmanuel.

Voici comment s'exprime le *Daily News*:

« L'occupation italienne ne peut être considérée comme un acte d'opposition à la politique française. Elle donne satisfaction au sentiment italien, mais il n'y a dans ce fait rien d'hostile à la France. Elle procurera à Victor-Emmanuel une position de fait dans la question romaine, mais, en aucune circonstance, cette question ne pourrait être résolue sans lui, quoi qu'en disent les zélateurs ultramontains.

» Le parti bruyant qui en France prétend voir dans le passage de la frontière pontificale par les Italiens une déclaration de guerre contre l'empire, est plus que contrebalancé par le vaste ensemble de citoyens intelligents et énergiques contre lequel l'empereur doit employer des mesures de répression en défendant la cause du pouvoir temporel.

» Quel que soit le règlement de la position future du Pape que l'on puisse raisonnablement attribuer aux désirs de l'Empereur, ce règlement peut-être aussi bien tenté dans les circonstances actuelles que dans toutes autres. Nous avons donc la confiance que toutes les sinistres prédictions des derniers jours seront déçues et que les gouvernements intéressés pourront s'occuper immédiatement de régler les conditions auxquelles le Pape pourra être délivré sans retard des soucis mondains qui pèsent si lourdement sur lui, et les Français pourront être débarrassés des charges d'une occupation qui ne peut leur procurer ni honneur ni profit. »

—

Le *Times* est d'avis que le moment des négociations est arrivé :

« La dernière encyclique prouve, dit-il, qu'il n'y a pas de compromis possible avec le Pape et que les évènements doivent marcher sans lui. En 1859, il n'a pas su se résigner à l'abandon de sa souveraineté sur les Légations. L'année suivante il n'a pas su se décider à la perte des Marches et de l'Ombrie. Maintenant aussi, il dira *non possumus* à la cession de Viterbe, de Frosinone et de Vellétri. Avant peu il se montrera tout aussi obstiné contre le sort qui le forcera à se contenter du Vatican et d'un jardin. Une chose doit être ou ne pas être, et le pouvoir temporel est une de ces choses qui depuis longtemps ont cessé d'exister autrement que dans l'imagination complaisante de Pie IX et d'un petit nombre de ses conseillers fanatiques. La liberté du Pape, nous dit-on, doit avoir pour base sa souveraineté, sa souveraineté doit s'appuyer sur le secours étranger. C'est là une contradiction manifeste que ne saurait concilier toute la puissance d'un Napoléon et que sauraient difficilement concilier tous les efforts diplomatiques d'un congrès européen. »

—

Le *Morning-Post* considère l'attitude possible de la Prusse dans la grande question du jour comme le point de départ des plus grandes inquiétudes :

« Si le comte de Bismark devait se ranger parmi les défenseurs de l'unité italienne, les affaires s'en trouveraient doublement compliquées Car, dans ce cas, si la guerre éclatait, les Prussiens et les Italiens combattraient pour les principes des nationalités et de la révolution française, tandis que la France et l'Autriche, et les Etats catholiques allemands soutiendraient une cause ayant beaucoup d'anologies avec celle de la Sainte-Alliance. »

—

Les journaux semi officiels de Vienne déclarent que quel que soit le résultat de la visite de l'empereur François Joseph à Paris touchant les vues de l'Autriche sur le pouvoir temporel du pape, on ne doit cependant pas craindre que le cabinet autrichien modifie pour cela ses vues sur la nécessité d'une révision du concordat. (*Fremdenblat.*)

—

Le *Débat* confirme la nouvelle de l'existence d'une circulaire de M. de Beust aux représentants de l'Autriche à l'étranger.

Une correspondance adressée de Paris au journal le *Débat* donne l'analyse de cette circulaire. Elle constate la communauté des vues des cabinets de Paris et de Vienne dans toutes les grandes questions européennes, et déclare que cette politique ne tend que vers la paix, et que l'action commune qui commence maintenant ne saurait être également qu'une action pacifique.

—

La *Gazette d'Augsbourg* publiait dernièrement de prétendues instructions que M. le comte de Bismark aurait adressées, touchant les évènements d'Italie, à M. d'Usedom, représentant de la Prusse à Florence. Le factum accueilli par la *Gazette* est absolument apocryphe.

—

M. de Bernstorff, ambassadeur de Prusse à Londres, est arrivé à Berlin avec sa famille.

La *Gazette de la Croix* dément la nouvelle donnée par les journaux d'une prochaine visite des souverains de l'Allemagne du Sud à Berlin.

—

Le ministre des affaires étrangères vient d'adresser à M. le baron de Villestreux, chargé d'affaires de France à Florence, la dépêche suivante :

Paris, le 1er novembre 1867.

« Monsieur, en proclamant énergiquement le respect dû par tous les citoyens aux engagements internationaux, en se déclarant prêt à réprimer le désordre et à maintenir l'autorité du gouvernement et l'inviolabilité des lois, le roi Victor-Emmanuel nous a donné l'espoir que le nouveau ministère, marchant d'un pas ferme dans la voie qui lui était tracé, saurait, par des mesures efficaces, décourager toutes les menées révolutionnaires et rétablir sur ses bases l'ordre moral et matériel.

« Une telle politique, pratiquée sans hésitation et sans concessions imprudentes aux passions des partis qu'on s'est donné pour mission de combattre, devait amener l'apaisement immédiat de la crise redoutable que l'Italie traverse en ce moment, nous replacer vis-à-vis d'elle dans une situation conforme à nos sentiments intimes, et faciliter ainsi la tâche réciproque des deux gouvernements.

« Ce n'est donc pas sans une pénible surprise que nous apprenons la résolution du ministère italien d'occuper certains points du territoire pontifical. Nous ne voulons pas discuter aujourd'hui les raisons par lesquelles on s'applique à motiver un acte aussi contraire au droit des gens ; mais nous tenons à manifester sans retard les impressions que la détermination du cabinet de Florence nous a fait éprouver.

« Si restreinte que puisse être l'intervention italienne dans les Etats du Saint-Siége, quels que soient la promptitude avec laquelle elle cessera et les ménagements dont on essayera de l'entourer, le gouvernement français, qui l'a toujours blâmée et déconseillée, ne saurait, à aucun degré, la couvrir de son assentiment. Si le gouvernement du roi croit pouvoir attendre de nous, même une adhésion tacite, c'est là une illusion que nous ne devons pas hésiter à dissiper, et vous témoignerez avec quel vif et sincère regret nous le voyons s'écarter d'une ligne de conduite qui, suivant nous, est la seule conforme aux intérêts de l'Italie.

« Recevez, monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée,

« MOUSTIER. »

DE L'ASSIETTE ET DE LA PERCEPTION DES IMPÔTS.

Dans notre numéro du 14 octobre, nous avons fait connaître les quatre règles d'Adam Smith sur l'assiette des impôts, en les accompagnant de quelques commentaires. Nous ne croyons pas inutile, au risque de nous répéter, de les rappeler à nos lecteurs, vu l'influence qu'elles exercent sur la fortune sociale. Elles constituent, comme nous l'avons suffisamment démontré, la base fondamentale des impôts en général.

En première ligne, l'illustre économiste anglais pose le principe de la proportionnalité. C'est là une des conditions capitales d'une taxe. Tous les habitants d'un pays, à quelque classe qu'ils appartiennent, doivent être égaux devant l'impôt. Ils sont tenus, chacun dans les limites de ses moyens, de contribuer, pour sa part, à la chose publique. Ceci est si naturel que les peuples commencent à comprendre combien il est de leur intérêt d'avoir des gouvernements assez bien constitués pour les protéger efficacement.

Mais autant le contribuable reconnait cette nécessité, autant il se récrie lorsque les gouvernements, peu soucieux du bien-être des pays qu'ils dirigent, lui demandent, à titre d'impôt, une part plus considérable que ne comporte sa fortune. Cette manière de procéder ne lèse pas seulement les intérêts matériels des contribuables, elle porte, comme nous avons eu souvent l'occasion de le dire dans le cours de nos études sur les impôts, un préjudice considérable au fisc lui-même.

Pour obvier donc à cet inconvénient qui amène tôt ou tard la ruine d'un pays, il est du devoir de chaque gouvernement de chercher plutôt à restreindre ses dépenses que d'avoir recours à l'augmentation continuelle des impôts.

Ceci posé, il faut que la part demandée à chacun, l'époque et la forme du paiement, soient parfaitement connues pour ne pas donner lieu à des contestations, toujours regrettables, entre les agents du fisc et les contribuables.

En effet, si tout est bien précisé, bien déterminé, les abus et l'arbitraire disparaissent. Le percepteur comme le redevable connaissent d'avance leurs droits et devoirs et les remplissent sans murmurer.

L'impôt doit être perçu aux époques et sous les formes les moins incommodes pour les redevables. Voilà une autre règle que les gouvernements ne devraient jamais perdre de vue. De son observation stricte et rigoureuse dépend souvent l'accroissement ou le dépérissement de la richesse d'un pays. Vous demandez, par exemple, à un industriel, la contribution, qu'il est tenu de vous payer, à l'époque même où il achète ordinairement la matière première nécessaire à son industrie. C'est le moment le plus critique pour lui, par la raison toute simple qu'il a été obligé de débourser une somme plus ou moins considérable. Que lui reste-t-il à faire dans cette situation? Il a recours à des emprunts dont les intérêts diminuent d'autant les bénéfices qu'il espérait tirer de son industrie.

Ce contre-temps lui cause donc toujours une perte, quelque minime qu'elle soit ; tandis que si vous percevez l'impôt à l'époque où la matière première transformée en objet d'industrie, peut être mise en circulation et faire rentrer, par conséquent, dans la caisse de l'industriel les fonds qu'il a déboursés ainsi que les bénéfices, sans être grevés d'aucune charge, il lui est plus facile de s'acquitter de sa dette et peut, en même temps, augmenter son capital.

Dans les deux cas, le fisc ne perçoit pas un centime en sus du montant de l'impôt. Pourquoi donc ne pas accorder au contribuable les facilités nécessaires, lorsqu'il sait, surtout, qu'elles contribuent au bien-être général du pays.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

UNE HISTOIRE DE CHASSE

IV.

LES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES.

— Ah ! je vous y prends encore à vous calomnier, vous et votre femme, reprit la baronne en levant l'index de sa droite d'un geste fort gracieux ; prenez garde, je me fâcherai, et mon courroux n'est pas à dédaigner. — La dame ajouta de sa voix la plus douce : — Voulez vous être aimable, mais très-aimable? Eh bien ! nous allons rentrer au salon, et pendant que je finirai les pantoufles destinées à notre bon curé, vous me lirez le compte-rendu du procès de cette horrible femme Péterel. Vous avouerai-je ma faiblesse, je n'ose lire, quand je suis seule, toutes ces atrocités ! Riez, riez, tant qu'il vous plaira ; mais la semaine dernière je me suis évanouie en lisant le récit du dernier assassinat commis à Paris, poursuivit Mme de Laluzerte avec une mignardise un peu enfatine pour son âge.

Marmande s'empressa d'agréer cette proposition, et bientôt, confortablement assis, le journal du département à la main, il commençait à haute voix l'acte d'accusation dû à la plume de M. Desbois, tandis que sa compagne partageait toute son attention entre la prose du magistrat et la confection d'une rose verte de la plus belle venue.

Il s'agissait d'un de ces crimes qui ont le triste privilège d'exciter l'attention d'un peuple qui s'ennuie, pour emprunter une expression à un grand poète politique. L'accusée traduite devant les assises de l'Oise sous la prévention d'avoir empoisonné son mari, appartenait à une famille honorable ; elle était jeune et jolie, tandis que la victime, vieillard infirme et aveugle, ne se recommandait guère que par son trépas à l'intérêt public. De plus, quoique les chimistes eussent trouvé dans l'estomac du défunt une respectable quantité d'arsenic, il n'existait point contre l'accusée de preuves d'une matérielle évidence. Ces diverses circonstances avaient donné un véritable retentissement au procès et divisé le département en deux camps, dont les querelles, aux combats à la dague et au poignard près, rappelaient les dissensions célèbres des guelfes et des gibelins, des Capulets et des Montaigus. L'acte d'accusation pouvait d'ailleurs passer pour un remarquable modèle du genre : remontant à la plus tendre jeunesse de l'accusée, ce document mettait en lumière avec une prodigieuse habileté ses penchans pervers et précoces. M. Desbois n'avait pas manqué non plus d'accommoder à son usage la métaphore du vaisseau de l'état, si chère au journalisme de l'époque ; aussi comparait-il la société à un navire ayant pour pilote la famille, et il les montrait luttant toutes deux contre les flots déchaînés de la mer du crime...

Marmande achevait de lire cette image d'un luxe un peu oriental, lorsque la baronne l'interrompit en disant : — Encore une aiguille brisée, et mon étui est vide. Il faut que vous ayez la bonté d'interrompre cette lecture si attachante, car je n'ai plus d'aiguilles, et vais aller en chercher chez moi.

— Ne prenez pas cette peine, reprit le comte ; l'étui de ma femme est toujours bien fourni. — Et, se levant, il vint fouiller le panier à ouvrage de la comtesse, qui se trouvait sur le piano.

Un observateur n'eût par manqué d'être surpris du palpitant intérêt avec lequel la baronne suivit les mouvemens de son compagnon, et de l'émotion profonde qui vibrait dans sa voix lorsqu'elle le remercia par ces mots : — Vous êtes bien bon !

Mais ces détails échappèrent à Marmande, et il attendait que la dame eût fait son choix, quand ses doigts s'ouvrirent, et un petit paquet qui sembla sortir de l'étui vint rouler à terre.

— Ah ! je vous dévoile les secrets d'Anna, je vous livre ses billets doux, dit la baronne, s'efforçant de dissimuler son trouble profond sous un air de Célimène.

— Des billets doux, je ne crois pas, reprit Marmande en ramassant le papier, qu'il ouvrit.

Il ne contenait rien autre chose qu'une substance blanchâtre et cristalline d'un aspect inoffensif, et cependant, sous l'impression du crime si bien raconté par M. Desbois, le comte ne put se défendre d'une folle pensée ; mais ce rêve de démence passa comme l'éclair dans son cerveau, et il reprit presque aussitôt : — Voici la maison, madame ! rien à sa place ! C'est dans son étui à aiguilles que ma femme met l'alun dont elle se sert pour ses aquarelles ! — Et, haussant les épaules, le comte, après avoir remis le paquet dans l'étui, replaça ce dernier dans la corbeille à ouvrage, et revint s'asseoir dans le fauteuil.

Mais cette interruption avait été fatale à la lecture : la baronne ne lui accorda plus qu'une oreille indifférente, et lorsque Marmande en arriva aux premiers interrogatoires de l'accusée, elle le remercia de sa complaisance, et rentra dans son appartement pour réparer avant l'heure du dîner le désordre de sa toilette.

Une fois seul, le comte demeura quelques instans affaissé dans son fauteuil, comme un homme dominé par les plus bizarres réflexions, et ce fut par un mouvement machinal que, se dressant sur ses jambes, il entama autour de la table du salon une promenade circulaire ; mais presque aussitôt l'idée qui le préoccupait se trahit visiblement. Le cercle de ses pas s'agrandit du côté du piano, et il ne quitta plus du regard la corbeille de travail déposée sur l'instrument. Enfin la curiosité l'emporta. La rougeur au front, il mit la main dans le panier de soie, ouvrit l'étui, en retira le petit papier et reprit sa course autour de la chambre ; seulement, en passant près de la cheminée, il s'arrêta en balançant le papier dans sa main, comme s'il eût voulu le livrer aux flammes. Ce fut là le dernier effort de la probité conjugale. Marmande, ayant ouvert le papier, contempla la poudre qu'il contenait avec une scrupuleuse attention. Le témoignage de ses yeux ne pouvait lui dénoncer que ce qu'il avait déjà vu : une substance blanchâtre et cristalline, d'apparence inoffensive ; aussi, imbibant légèrement l'index dans la poudre, il le porta à ses lèvres. La sagacité de son palais demeura aussi en défaut, et il ne reconnut qu'une saveur saline et métallique, particulièrement désagréable. La curiosité du comte échouait dans ses investigations, quand d'un geste rapide comme la pensée il saisit les pincettes, retira du foyer un char-

Voir le numero du 13 novembre.

Revue des Journaux.

Nous extrayons de la *Gazette d'Augsbourg* l'article suivant qui lui est adressé par son correspondant de Paris, et qui donnera à nos lecteurs des détails intéressants sur l'opinion publique en France et sur le parti allemand en Autriche.

Tout observateur a pu remarquer que l'opinion publique en France commence à s'apaiser en ce qui concerne les affaires de l'Allemagne. Le temps cicatrise tout, dit-on. Il y avait chez les Français des blessures à cicatriser, et c'étaient celles assez profondes que notre élévation leur avait faites. Notre élévation était un reproche pour nos voisins, car c'est l'Allemagne qui avait habitué la France à ne la considérer que comme une faible puissance. C'est le devoir de l'Allemand de juger avec les plus grands égards le tempérament irritable, jaloux et envieux même, (dans le cas où il peut l'être,) du Français. Celui-ci ne se vante pas sans raison de posséder un grand sentiment de justice. On en trouve la preuve, qui n'excite pas l'étonnement à un faible degré, dans le changement qui s'est fait dans ses idées. De la stupéfaction dans laquelle Sadowa l'avait jeté, il est passé à des accès de colère et d'emportement, et après avoir fait tous ses efforts pour détruire ce qu'on cherchait à élever, il rentre maintenant en pleine possession de lui-même, et tout cela avec une étonnante rapidité.

Il faut chercher la cause essentielle d'un tel retour de l'opinion publique en France, dans la justice que nos voisins sont chaque jour portés à rendre à la manière dont les affaires de notre pays ont été conduites au point où elles se trouvent. Ils reconnaissent en grand nombre, et proposent comme des exemples à suivre, la promptitude et l'habileté dans la conduite des affaires ainsi que le mouvement général bien décidé vers le but à atteindre, dont notre patrie offre en ce moment le spectacle. On commence à tenir en haute estime la rapidité incroyable avec laquelle les diverses races sacrifient à une idée d'un ordre supérieur leur aversion commune pour les Prussiens, et se soumettent réellement et sincèrement à cette idée. C'est là une noble manifestation de la fidélité envers la patrie commune, en même temps qu'un spectacle élevé que donnent les peuples et il ne saurait manquer, comme tel, de produire son effet. Si l'Allemagne persiste dans cette voie, elle recueillera bientôt les fruits de sa conduite, et il s'établira entre elle et ses voisins des relations basées sur une estime réciproque et par suite solides et dévouées.

On peut entendre dire par chaque Français instruit que la présence simultanée de la Prusse et de l'Autriche dans une confédération allemande a toujours affaibli cette confédération. La diplomatie de la France et celle de la Russie avaient créé la Diète, la force seule pouvait la dissoudre. L'Autriche, même isolée, possédait la force vitale qui manquait à la Prusse réduite à elle-même. Le temps s'est chargé de résoudre la question lorsque le moment est venu, et le reste de l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre et la France ont reconnu le nouvel état de choses.

Les sujets allemands de l'Autriche luttent avec douleur pour s'élever à la hauteur de ces événements. La cause de cette douleur ne saurait être effacée, car c'est le sentiment de fraternité de race ; mais ce sentiment doit être tempéré par la nécessité.

L'élément allemand en Autriche part dans ses raisonnements de ce principe qu'il est lui-même le plus important et le plus influent dans le pays. Cette idée paraît un peu orgueilleuse et exagérée aux autres races de l'Empire, et cela d'autant plus que l'élément dont nous parlons est trop faible s'il ne s'appuie sur le reste de l'Allemagne ou ne la gouverne en partie. On entend même certaines gens en appeler à l'intervention française pour recouvrer la puissance perdue, et tout cela nous paraît mauvais, car, avant tout, le pouvoir qui peut permettre à l'Autriche de se placer à la tête de l'Allemagne, a son fondement dans les races non-allemandes qui composent ses armées, et qui ont fait regarder sa domination sur notre pays comme quelque peu étrangère, puis un tel langage est de l'huile versée sur le feu français et presque la seule qu'on y répande en ce moment.

C'est ce zèle des Allemands des provinces autrichiennes qui les amène à semer la discorde entre des peuples de même race et à s'élever contre le cours régulier des évènements. Si ce zèle dans toute sa force était employé à mettre au jour consciencieusement les grands abus dont souffrent les Allemands en Autriche, et à chercher avec énergie à les faire disparaître, un résultat immense serait obtenu. Consolidant sa suprématie dans le pays, l'Allemagne autrichienne inclinerait naturellement vers sa sœur et trouverait bientôt le moyen de former avec elle un grand corps européen. Plus les obstacles politiques qui rendaient impossible à nos yeux une grande patrie commune disparaîtront, et plus se développeront avec ensemble et en toute liberté, se fondant les uns dans les autres pour former un tout imposant, les éléments différents que renferme l'Allemagne dans toutes ses parties.

Le jour où il sera reconnu sans réticences et par tout le monde, à Vienne même, que les évènements de l'année dernière ou délivré notre pays des chaînes étrangères qui le réduisaient à l'impuissance, les Français perdront l'espoir de nous prendre par un côté faible, et les grandes questions sociales pourront être discutées, résolues et menées à bien.

Qu'on soit donc patriote avec résignation et sans passion, car la résignation trouve sa récompense et la passion porte en elle sa punition.

Voici le texte de la circulaire Menabrea :

Florence, 1er novembre, 9 h. 15 m. soir.

La convention du 15 septembre, en stipulant, d'un côté, l'évacuation du territoire pontifical par les troupes françaises, imposait en même temps à l'Italie des obligations très-graves et d'une exécution très-difficile. Nous les avons cependant acceptées avec la volonté sincère et absolue de faire tous nos efforts pour en maintenir l'observation.

Contrairement aux lois et malgré les déclarations réitérées du gouvernement, plusieurs bandes ont réussi à pénétrer dans quelques provinces des Etats pontificaux, en éludant la surveillance des troupes royales. Mais, eu égard à la configuration topographique des lieux, au développement considérable de la ligne qu'il fallait surveiller, et en tenant compte du droit de tout citoyen de voyager librement, on conçoit qu'il était d'une impossibilité absolue pour le corps d'observation d'empêcher avec succès de semblables faits. Ces difficultés n'ont certainement pas échappé à la pénétration et à la perspicacité des hautes parties contractantes, lorsqu'elles signèrent la convention.

On se rappelle qu'un terme fut fixé pour l'exécution de cet accord ; il avait été précisément établi pour que, dans l'intervalle, une conciliation pût s'opérer entre le Saint-Siége et l'Italie, ou pour que tout au moins on pût arriver entre les deux gouvernements limitrophes à un *modus vivendi* qui rendît compatibles les rapports réciproques. Cet espoir a été déçu. Ce n'est certes pas que le gouvernement du roi ait rien négligé pour atteindre ce but, mais c'est parce qu'il a toujours rencontré la résistance du Saint-Siége et même des censures sévères pour avoir promulgué des lois précédemment rendues. Il n'y a donc pas à s'étonner si la crise que nous regrettons a dû se produire.

Le gouvernement de l'Empereur, dans le document publié par le *Moniteur*, a déclaré que l'intervention des troupes françaises n'avait aucun but hostile à l'Italie, et qu'il n'entendait aucunement renouveler une occupation dont il mesurait toute la gravité.

Le gouvernement du roi, tout en appréciant hautement la valeur de ces déclarations, ne peut pas toutefois se persuader que les circonstances actuelles rendissent nécessaire un acte de cette nature.

Le gouvernement impérial ne peut pas méconnaître que la convention du 15 septembre a été conclue surtout en vue de replacer le Saint-Siége dans les conditions ordinaires de tous les autres Etats, qui doivent pourvoir par eux-mêmes à leur propre sûreté.

On peut à la vérité émettre le doute que l'esprit de la convention n'a pas toujours été observé à cet égard; mais quoi qu'il en soit, il est de fait que les troupes enrôlées par le gouvernement pontifical ont suffi à la défense de leur drapeau et ont rempli ainsi le but qui leur était assigné.

Le gouvernement impérial, malgré nos observations et protestations réitérées, en a jugé autrement et a décidé d'intervenir. Les déclarations formelles que nous avons faites récemment de faire tout notre possible pour empêcher l'invasion des bandes, déclarations que nous avons remplies, n'ont malheureusement pas suffi pour le détourner d'une résolution aussi grave.

L'opinion publique en Italie est profondément émue, et si les populations n'ont pas été entraînées à des faits graves, c'est parce que la majorité de ce sage pays est accoutumée à avoir pleine confiance dans le gouvernement d'un roi loyal qui a sauvegardé et sauvegardera toujours l'honneur national, au prix de quelque sacrifice que ce soit. Consultant les exigences de notre dignité et de nos intérêts, le gouvernement a dû conséquemment assumer la grave responsabilité d'ordonner aux troupes de franchir la frontière. Cette mesure ne peut nullement être considérée par la France comme un acte hostile.

En occupant quelques points du territoire pontifical, les troupes royales ont pour instructions de s'attacher à rassurer les esprits, de ramener le calme dans les populations agitées qui s'adressent de tous les côtés au gouvernement du roi, en invoquant sa protection. Elles ont ordre de respecter partout les autorités et les municipalités établies et de se comporter de manière à éviter tout conflit pouvant donner lieu à des complications ultérieures.

Par l'intervention des troupes impériales, la situation créée par la convention de septembre ayant été altérée, le gouvernement du roi devait sauvegarder son droit, en se plaçant dans des conditions identiques à celles de l'autre partie contractante, à l'effet de pouvoir entamer sur le pied d'une égalité parfaite de nouvelles négociations.

Nous formons des vœux sincères pour que ces négociations puissent aboutir à une solution définitive qui, en donnant satisfaction aux légitimes aspirations nationales, assure en même temps au chef suprême de l'Eglise la dignité et l'indépendance nécessaires pour l'accomplissement de sa mission divine. (*Liberté*).

Nouvelles de l'Intérieur.

S. E. Saïd pacha, récemment nommé gouverneur de Mételin, est parti hier pour aller prendre possession de son nouveau poste.

—

En récompense des services rendus par l'*Impartial* de Smyrne, M. Simon Roux, directeur de cette feuille, vient d'être décoré du medjidié de la 4me classe.

—

Des lettres arrivées d'Athènes confirment, comme nous l'avons déjà dit, l'arrivée dans cette ville de Coronéos qui aurait déclaré très catégoriquement ne plus vouloir retourner en Crète.

Ce chef des insurgés était accompagné du lieutenant Smolensky, de Pétropoulaki et d'une centaine de volontaires.

—

Nous lisons dans un article du *Times* sur l'Exposition universelle de Paris :

« Nous ne devons pas omettre d'accorder une mention honorable à deux vues de Constantinople, exposées par Abdoullah Frères. Abdoullah ou Abdallah est un de ces noms rares qui sont portés soit par des Musulmans, soit par des Chrétiens ; il correspond à l'italien Amadeo. Nous ne savons donc à quelle religion ni à quelle race appartiennent ces artistes; mais, quelles que soient leurs croyances, leurs œuvres sont excellentes. »

Cet éloge mérité accordé par le journal de la Cité aux photographes de S. M. le Sultan, a d'autant plus de prix que le *Times* ne mentionne qu'un très-petit nombre d'artistes dans sa revue de la section photographique de l'Exposition Universelle.

—

Des tremblements de terre se sont fait sentir de nouveau, dernièrement, à Aïvali, à Mételin et à Phocée et ont encore occasionné de sérieux dégâts dans ces deux dernières villes.

—

Céphalonie vient d'être encore éprouvée par un grand désastre. Cette île malheureuse traverse évidemment une triste phase météorologique. Après le tremblement de terre qui l'épouvanta récemment, voici qu'une trombe terrible vient de fondre sur elle, la dévastant en tous sens, détruisant les moissons, déracinant les arbres et renversant les maisons. Le gouvernement a envoyé des secours.

—

On nous mande de Tripoli de Syrie, à la date du 17 octobre, que quelques cas de peste bovine ont été constatés sur le territoire de la province de ce nom, vers les confins du district d'Akkar, à huit ou dix lieues des limites nord du Liban.

Cette nouvelle est corroborée par les avis reçus par les journaux d'Egypte et par les mesures prohibitives que vient de prendre l'administration de ce pays relativement à l'importation des bêtes à cornes provenant de Syrie.

—

Une dame juive de Salonique, Mme Joseph Bédja, vient de mettre au monde quatre enfants dont 3 garçons et une fille.

La mère et ses rejetons se portent bien.

—

Des zaptiés en observation dans la rue Fermelegiler, à Galata, aperçurent, hier, pendant la nuit, deux individus en train de crocheter la serrure d'un magasin. Ils ne purent, toutefois, arrêter ces industriels qui flairèrent à temps la présence des zaptiés et s'esquivèrent. Dans la précipitation de leur fuite, ils abandonnèrent sur le sol un trousseau de clefs, des limes et d'autres instruments de serrurerie. Ces objets ont été recueillis par les zaptiés et déposés au bureau de police du Voïvode.

THÉATRES.

—

THÉATRE NAUM.

J'arrive bien un peu tard pour vous parler de la *Lucia* et de la *Favorita*. C'est que j'ai voulu d'abord complètement me débarrasser de certaines petites vilenies. On trouvera plus loin tout ce que j'ai pu obtenir ; c'est juste autant que j'en pouvais espérer, ayant eu la maladresse de m'adresser à de telles personnes. Je suis confus d'avoir pris un singe pour un homme, et je demande mille pardons à l'indulgent lecteur d'oser l'entretenir de ces petitesses. Mais nous avons, nous autres Européens, de si singulières idées en cette matière, que j'ai obéi à nos coutumes, sans songer où j'étais et comment, à l'aide d'un portefaix, ces gens-là se débarrassent de ce qu'on appelle communément affaire d'honneur.

Lucia a été une quasi-chute. La faute en est tout entière à l'interprétation, car pour l'œuvre en elle-même, elle est au-dessus des éloges et des critiques, même de celles venant du *Levant-Herald*. Comment trouvez-vous notre cher confrère écrivant que la *Favorite* aurait gagné à être écrite après les œuvres de Meyerbeer. D'après lui donc, la *Favorite* serait antérieure aux chefs-d'œuvre de ce génie lyrique. Et cependant, chacun sait que la *Favorite* a été faite en 1842, époque à laquelle la réputation de Meyerbeer était déjà universelle grâce à Robert-le-Diable et aux Huguenots. Du reste, le *Don Sebastiano* donné en 1843, se ressent évidemment de l'influence du grand berlinois. A cela près, le *Levant-Herald* a tout-à-fait raison.

Voir Liverani dans la *Lucie* et puis mourir. Il a été superbe, en vérité, beau au-delà de toute expression, à ce point qu'à son entrée au deuxième acte, à ce moment dramatique et saisissant, nul dans la salle n'a pu retenir... un éclat de rire : Ce chanteur essoufflé, cet artiste sur le retour ne représente que très-médiocrement le jeune et bel Edgard. Mariannі, dont j'ai déjà constaté la bonne voix, était fatigué, malade. Vecchi seul, et par instants la Fridericci, ont été à peu près bien.

Pour dire tout en deux mots : on a passé le grand duo au défi.

La revanche a été éclatante avec la *Favorite*. L'admirable poème de Donizetti a trouvé des interprètes dignes de lui. La Ferni a été très belle; et cependant, je dois avouer que ce n'est pas la grande artiste qui personnifie si bien la *Norma*. Elle dit avec un art parfait tous ses airs et particulièrement la romance de : *O mon Fernand!* La différence est dans une nuance si légère qu'elle ne saurait à peine s'exprimer et pourtant elle se sent. Qu'est-ce? je n'en sais rien, et pourtant, il y a certainement quelque chose.

Vincentelli est digne de tous les éloges. Sa voix pure, cristalline, malgré un léger son nasal, s'élève avec facilité jusqu'aux notes les plus élevées du registre; il a du goût, du sentiment, de l'art. Les applaudissements ont suivi la plupart de ses airs et principalement : *spirto gentil*.

Le baryton Giraldoni a une très-belle voix, puissante et souple qu'il manie avec science. Aussi a-t-il obtenu un succès très-légitime. Je ferai remarquer cependant que les airs de bravoure lui conviennent mieux que ceux de tendresse, généralement dits à *mezza voce* et qui demandent une très-grande fraîcheur dans l'organe. Je demanderai aussi à cet excellent artiste des mouvements moins violents et une démarche plus calme. Un roi, fût-il de Castille, n'a pas besoin de faire de si grands pas. Vecchi est toujours ce *basso* sympathique, auquel notre public fait tant d'accueil. Les chœurs et l'orchestre sont bien conduits et composés de bons sujets. Il y a surtout dans l'orchestre un exécutant d'un mérite remarquable. Je veux parler de M. Roberti, la première flûte, auquel j'offre mes plus sincères félicitations.

Un mot et j'ai fini : N'est-il pas étrange de voir sur la scène un acteur représentant un personnage du XVme siècle et portant la barbe à la Garibaldi ou les moustaches à la Victor-Emmanuel.

On nous promet pour bientôt le *Ballo*. Et vite après, *Martha*, à ce que l'on dit. Tant mieux mille fois.

CAP. FRACASSE.

—

Nous apprenons que Mlle Hélène et M. Faure, son père, cédant aux insistances d'une grande partie du public, se sont décidés à donner une dernière soirée de prestidigitation demain vendredi, dans la salle du Théâtre Naum. Cette séance, à en juger par le programme que nous publions plus loin, promet d'être encore plus brillante que toutes les autres.

Malgré un temps affreux, leur représentation de vendredi passé avait attiré une foule de spectateurs. Ce fait et le désir du public d'assister à la dernière soirée de Mlle Hélène et de M. Faure, prouvent trop combien leur talent a été apprécié pour que nous ayons besoin de nous répandre en éloges sur leur merveilleuse adresse et habileté.

On se rendra cette fois au Théâtre-Naum avec d'autant plus d'empressement que M. Faure renouvellera l'expérience de l'*armoire mystérieuse* et nous donnera en même temps la clef de l'énigme.

—

THÉATRE FRANÇAIS.

Voici la distribution du *Demi-Monde*, comédie en 5 actes de M. DUMAS fils qui sera jouée demain vendredi.

LE DEMI MONDE

De Nanjac	MM.	Mezières.
Olivier		Roméal.
De Thonnerins		Munier.
Richond		Larose.
La baronne d'Ange	Mesd.	Manneville.
Madame de Santis		Bernetta.
Marcelle		Montheaux.
Madame de Vernières		Adolphe.
Une femme de chambre		Suzanne.
1er domestique	MM.	Louis.
2me id.		Dumont.

Dimanche aura lieu la 4e représentation de *Barbe-Bleue*.

En attendant que le *Mariage aux lanternes* et les *Enfers de Paris*, dont la musique est des plus difficiles, soient bien

---

bon ardent, sur lequel il jeta une pincée de poudre qui, pétillant sur le feu, répandit dans l'appartement une odeur olliacée et nauséabonde. L'émotion qui serra en ce moment le cœur du jeune homme dut être sans doute bien puissante, car il eut besoin de s'appuyer contre la cheminée pour ne point glisser sur le parquet.

Ces soupçons, que le délire d'une fièvre ardente eût seul pu excuser, ne maitrisèrent pas longtemps la raison du comte : comme indigné de ses pensées, il précipita dans le foyer, d'un mouvement plein d'horreur, pincettes et papier, et sortit en s'écriant : Ah ! je suis vraiment un infâme ! ..

Huit heures venaient de sonner à la pendule du salon. A l'exception de Marmande, qui, assis dans un grand fauteuil, se livrait aux plaisirs solitaires du tisonnage, les hôtes du château se pressaient autour de la table ronde sur laquelle M. Cassius avait exposé à l'admiration publique son célèbre costume de *highlander*. Les fumées des vins généreux du comte peut-être aussi le sentiment de son importance, avaient développé au plus haut degré la facon de de l'anglomane, et, avec la complaisance d'un cicerone romain devant des ruines antiques, Cassius expliquait les différentes parties de son costume. Claymore, toque et *kilt* avaient déjà subi l'inspection de la compagnie, et pour le moment le montagnard de l'Oise tenait entre ses mains un de ces instrumens primitifs qui, sous le nom de musette *biniou* ou *pibroch*, ne semblent avoir d'autre spécialité que de glorifier les excellences de la clarinette.

— Ah çà ! mon cher ami, dit Jeanicot, qui, en l'absence de M. Desbois, s'était attribué la tâche de faire briller Cassius, est-ce que vous auriez rapporté d'Angleterre le talent du *biniou* ? Vos voisins doivent s'en réjouir.

— Très cher, ne parlez donc pas de ce qui vous est tout-à fait inconnu, reprit vivement Cassius, choqué de la méprise du notaire. Ceci n'est point un *biniou*, mais bien un *pibroch*, le *pibroch* écossais, et pour rien au monde je ne cèderais le droit de porter ce noble instrument.

— Serait-ce par hasard quelque sortilège, un anneau de Gygès, ou une lampe d'Aladin ? ajouta le notaire.

— Vous avez autant d'esprit que d'instruction, je le sais depuis longtemps, reprit Cassius d'un ton cassant ; cependant vous n'êtes pas universel : ainsi vous ignorez que le plus haut grade que les lois du clan des Moidart autorisent à accorder à un étranger est celui de *pibroch-major*, et que cette faveur insigne n'avait jamais été accordée avant moi qu'à deux Français qui accompagnèrent le prétendant en Écosse.

— Tambour-major, *pibroch-major*, dit en *sotto voce* Jeanicot, comme s'il eût voulu rectifier ses idées par des analogies.

Cassius continua sans répondre même du regard à cette interruption peu bienveillante:

— Lorsque je chassais les *grouses*, il y a trois mois, à *Moidart-Castle*, sir Josias, poussé par son amitié pour moi, car je n'avais aucun titre à cette distinction, voulut résolument m'armer *pibroch major*. Cette dignité devient héréditaire dans ma famille, et me confère à perpétuité, à moi et à mes descendans, le titre d'*esquire*, le droit de me servir du *crest* du clan : un pélican en champ d'azur... et bien d'autres privilèges encore.

— On n'invente pas ces choses-là, reprit Jeanicot en ouvrant de grands yeux, comme un homme forcé par l'évidence des faits dans ses derniers retranchemens d'incrédulité.

— Musicien comme vous l'êtes, monsieur Cassius, dit la comtesse, je suis persuadée que vous justifiez en tous points votre nouveau titre, et que vous jouez à merveille déjà de cet instrument.

— Monsieur Cassius, ajouta Mme de Laluzerte, ne vous faites pas prier, et donnez-nous un échantillon de votre talent avant mon départ.

Cette demande de mettre en évidence un nouveau talent était trop agréable au *pibroch-major* pour qu'il se la fît répéter ; aussi, prenant immédiatement position, il commença, sous prétexte de marche guerrière, à tirer de l'instrument les sons les plus étranges. Si cette musique écossaise faisait subir aux oreilles de l'auditoire une rude épreuve, la vue du joueur, les yeux écarquillés à sortir de la tête, des joues gonflées comme un triton classique, offrait sans doute une ample compensation à leurs souffrances acoustiques, car tous les visages rayonnaient d'une jubilante satisfaction. Un incident imprévu vint augmenter les bonnes dispositions de l'auditoire. Au moment où M. Cassius achevait une gamme chromatique de l'effet le plus martial, un chien qui se trouvait dans la cour, se croyant sans doute appelé à briller dans cette symphonie, joignit ses hurlemens aux accens du *pibroch*, et, acharné à la lutte, ne se tut qu'au moment où le joueur, excédé de fatigue, dut mettre un terme à ses mélodies. Le *pibroch major* avait à peine déposé son intrument, que Mme de Laluzerte, distribuant ses adieux avec le plus aimable sourire, quitta le salon, et se croisa à la porte d'entrée avec M. Desbois, qu'un domestique venait d'annoncer.

L'entrée du magistrat réveilla immédiatement chez les hôtes du Soupizot le désir de connaître le résultat de la grande affaire du jour, et il se trouva salué par ces diverses interpellations, qui partirent comme un feu de file ;

— Quelles nouvelles apportez-vous, monsieur Desbois ? dit le comte.

— Cette malheureuse créature serait-elle condamnée ? s'écria la comtesse, incapable de maîtriser son émotion.

— Cher d'Aguesseau, avons-nous emporté notre petite condamnation capitale ? demanda Jeanicot avec un sourire plein d'aménité.

L'attitude de l'homme grave, sans accuser l'abattement de la défaite, n'avait point cette intime assurance qui caractérise les victorieux. L'œil mélancolique sous sa lunette d'or, la bouche ouverte par un sourire modeste, tout en lui trahissait l'auteur incompris qui n'a recueilli pour prix de ses efforts qu'un improductif et bâtard succès d'éstime. — La jury a admis des circonstances atténuantes, dit le magistrat en homme que arrive au fait sans circonlocutions

— C'est en vérité incompréhensible après votre superbe réquisitoire, car, sans flatterie aucune, vous vous êtes élevé ce matin à la plus haute éloquence, dit Cassius.

— Et cette infortunée n'est pas morte de honte et de remords ? interrompit la comtesse.

— Des circonstances atténuantes ! répéta machinalement Marmande.

— Voulez vous dîner, monsieur Desbois ? dit Kervey, qui n'accordait qu'un médiocre intérêt au sort de la condamnée.

— Mille remerciemens, c'est fait, répondit l'homme grave en s'approchant de la cheminée.

(*Sera continué*).

apprises, la troupe répètera, nous dit-on, *Les premières armes de Richelieu* et *Elle est folle*. La première de ces pièces est assez goûtée du public pour qu'il aille voir cette reprise avec plaisir.

La seconde est une des plus jolies comédies de Scribe.

DES CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES

A CONSTANTINOPLE.

I.

Dans une ville comme Constantinople, sous un climat aussi favorable, avec des écoles, des chemins de fer et des routes, la société laborieuse n'aurait plus rien à désirer, si, avec le droit de propriété, elle pouvait être plus rassurée contre les incendies et les épidémies.

Il faudrait donc remplacer économiquement les constructions en bois par un système ininflammable, bien aéré; ouvrir de larges rues, etc.

Tous les bois renferment des substances azotées susceptibles de fermentation et de putréfaction. La fermentation se communique au bois et les substances azotées se régénèrent par l'humidité. Il en naît de petits végétaux qui s'alimentent au dépens du bois, et, qui, en cessant de vivre, vicient l'air.

De là, peu de durée et insalubrité!

Eléments prédestinés du feu, repaires de tous les insectes de la création, les habitations en bois demandent à être remplacées par un genre de construction qui, non-seulement *sous le point de vue économique*, mais encore sous celui hygiénique, sous celui de la durée, de la résistance aux intempéries des saisons, de la sécurité contre les incendies, puisse encore satisfaire à toutes exigences privées et à la position pécuniaire de chaque individu.

Partout à l'étranger les constructions en bois sont condamnées. Partout à l'étranger les constructions économiques se font en blocage, en béton, en pisé.

Partout les habitations sont très aérées et partant très saines. Les épidémies y sont moins terribles.

Les bois employés à leur construction sont rendus ininflammables, etc.

Là il y a très peu d'architectes, c'est vrai!

Il n'y a que des entrepreneurs, experts en architecture, qui font à Antoine ou à Jacques la même construction que possède Arthur ou Alfred.

Ici les différents genres de constructions économiques, *tous pratiques*, ne sont du goût ni des ingénieurs ni des architectes. C'est un gâte-métier!

N'ayant rien à gagner, ils se gardent donc bien d'indiquer leur emploi et sans doute quelques-uns croiraient démériter s'ils formaient quelques ouvriers intelligents qui deviendraient, pour ce pays, les entrepreneurs dont j'ai parlé plus haut.

Le mètre cube de maçonnerie coûte en France:

Constructions ordinaires.

En pierre de taille...... de 120 à 150 fr.
En briques.............. de 50 à 60 »
En moellons............ de 35 à 40 »
En béton très dur...... de 15 à 20 »

Constructions économiques.

En béton dur ordinaire. de 12 à 15 »
En pisé hydraulique... de 7 à 8 »
En pisé ordinaire....... de 3 à 4 »

Pourquoi ces prix de revient ne recevraient-ils pas dans ce pays une juste application en rapport naturellement avec les difficultés seules de transport qui existent en plus ici?

Pourquoi ces prix de revient n'arriveraient-ils pas à varier approximativement dans la même proportion?

Parce que les ouvriers du pays ne connaissent ni la confection des bétons, ni celle des pisés.

Parce que c'est, comme je l'ai déjà dit, un gâte-métier et que jamais un ingénieur ne sera assez désintéressé pour détruire gratuitement les systèmes de constructions qui sont en vogue actuellement et qui font sa fortune!

Parce que le voudrait-il encore faire, il aurait à lutter contre les préjugés et les habitudes?

Et cependant ce qui se fait avantageusement ailleurs peut se faire ici.

C'est, dans le cas qui nous occupe, non-seulement un devoir au point de vue humanitaire, mais encore au point de vue de l'intérêt général et particulier!

(*A suivre.*)

Voici le texte de la convention de navigation conclue entre la Confédération allemande du Nord et l'Italie:

S. M. le roi de Prusse, au nom de la Confédération de l'Allemagne du Nord, d'une part, et S. M. le roi d'Italie, d'autre part, animés d'un égal désir de contribuer au développement des relations maritimes et commerciales entre la Confédération de l'Allemagne du Nord et l'Italie, ont résolu de conclure une convention, et ont nommé à cet effet pour leurs plénipotentiaires, savoir:

S. M. le roi de Prusse,

S. Exc. Charles-George-Louis Guido, comte d'Usedom, son chambellan et conseiller intime actuel, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi d'Italie, et membre de la Chambre des Etats de Prusse, chevalier de l'Ordre de l'Aigle-Rouge de 1re classe et grand-croix de l'Ordre des saints Maurice et Lazare, etc.;

S. M. le roi d'Italie,

S. Exc. le chevalier Urbain Rattazzi, chevalier de l'Ordre suprême de la très sainte Annonciade, etc., etc., président du conseil des ministres, son ministre secrétaire d'Etat pour les affaires de l'intérieur, chargé du portefeuille du ministère des finances, député au Parlement national, etc., etc.;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivans:

Art. 1er. Les navires allemands qui entreront chargés ou sur lest dans les ports d'Italie ou qui en sortiront et les navires italiens qui entreront chargés ou sur lest dans les ports de la Confédération ou qui en sortiront, quel que soit le lieu de leur provenance ou de leur destination, ne paieront dans ces ports, soit à l'entrée, soit à la sortie, soit durant leur séjour, d'autres ni de plus forts droits de tonnage, de pilotage, de quarantaine, de port, de phare ou autres charges qui pèsent sur la coque du navire, sous quelque dénomination que ce soit, perçus au profit de l'Etat, des communes, des corporations locales, de particuliers ou d'établissemens quelconques, que ceux dont y sont ou seront passibles les navires nationaux venant des mêmes lieux et ayant les mêmes destinations.

Art. 2. En ce qui concerne le placement des navires, leur chargement et leur déchargement dans les ports, rades, havres et bassins, et généralement pour toutes les formalités et dispositions quelconques auxquelles peuvent être soumis les navires de commerce, leurs équipages et leurs cargaisons, il est convenu qu'il ne sera accordé aux navires nationaux de l'une des hautes parties contractantes, aucun privilége ni aucune faveur qui ne le soit également aux navires de l'autre; la volonté des hautes parties contractantes étant que, sous ce rapport aussi, leurs bâtimens soient traités sur le pied d'une parfaite égalité.

Art. 3. La nationalité des navires sera admise, de part et d'autre, d'après les lois et réglemens particuliers à chaque partie, au moyen des documens délivrés par les autorités compétentes aux capitaines, patrons et bateliers

La perception des droits de navigation se fera respectivement au choix du capitaine, d'après le chiffre de tonnage inscrit sur les documens susmentionnés. A cet effet, les hautes parties contractantes conviendront d'une base fixe pour la conversion du tonneau de jauge italien en lest allemand, et *vice versa*, et cette base, ainsi arrêtée, servira réciproquement de règle pour les droits de navigation à prélever dans les ports respectifs.

Art. 4. Tous les produits et autres objets de commerce dont l'importation ou l'exportation pourra légalement avoir lieu dans les Etats de l'une des hautes parties contractantes par navires nationaux pourront également y être importés ou exportés par des navires de l'autre puissance.

Les marchandises importées dans les ports des deux parties par des navires de l'une ou de l'autre puissance pourront y être livrées à la consommation, au transit ou à la réexportation, ou enfin être mises en entrepôt, au gré du propriétaire ou de ses ayants cause, le tout sans être assujetties à des droits de magasinage, de surveillance ou autres charges de même nature plus forts que ceux auxquels sont ou seront soumises les marchandises apportées par des navires nationaux.

Art. 5. Les marchandises de toute nature importées de quelque lieu que ce soit dans les Etats de l'une des hautes parties contractantes par les navires de l'autre y jouiront des mêmes exemptions, restitutions de droits, primes ou autres faveurs quelconques, et ne paieront respectivement d'autres ni de plus forts droits de douane, de navigation ou de péage, perçus au profit de l'Etat, des communes, des corporations locales, de particuliers ou d'établissemens quelconques, et ne seront assujetties à aucune autre formalité que si l'importation en avait lieu sous pavillon national.

Art. 6. Les marchandises de toute nature exportées des Etats de l'une des hautes parties contractantes par les navires de l'autre pour quelque destination que ce soit, ne seront pas assujetties à d'autres droits ni formalités de sortie que si elles étaient exportées par navires nationaux, et elles jouiront, sous l'un et l'autre pavillon, de toute prime et restitution de droits et autres faveurs qui sont ou seront accordées par chacune des deux parties à la navigation nationale.

Art. 7. Les navires de l'une des hautes parties contractantes entrant dans un des ports de l'autre, et qui n'y voudraient que compléter leur chargement ou décharger une partie de leur cargaison, pourront, en se conformant aux lois et réglemens des Etats respectifs, conserver à leur bord la partie de la cargaison qui serait destinée à un autre port, soit du même pays, soit d'un autre et la réexporter sans être astreints à payer pour cette dernière partie de leur cargaison aucun droit de douane, sauf ceux de surveillance, lesquels d'ailleurs ne pourront être perçus qu'au taux fixé par la navigation nationale.

Art. 8. Les navires de l'une des hautes parties contractantes entrant en relâche forcée dans l'un des ports de l'autre n'y paieront soit pour le navire, soit pour son chargement, que les droits auxquels les nationaux sont assujettis dans le même cas, et y jouiront des mêmes faveurs et immunités, pourvu que la nécessité de la relâche soit légalement constatée, que ces navires ne fassent aucune opération de commerce, et qu'ils ne séjournent pas dans le port plus longtemps que ne l'exige le motif qui a nécessité la relâche. Les déchargemens et rechargemens motivés par le besoin de réparer les bâtimens ne seront point considérés comme opération de commerce.

Art. 9. Les hautes parties contractantes s'accordent réciproquement le droit de nommer dans les ports et places de commerce de l'autre des consuls généraux, consuls, vice-consuls et agens consulaires, se réservant toutefois de n'en pas admettre dans tels lieux qu'elles jugeront convenable d'en excepter généralement.

Ces consuls généraux, consuls, vice-consuls et agens, ainsi que leurs chanceliers, jouiront, à charge de réciprocité, des mêmes priviléges, pouvoirs et exemptions dont jouissent ou jouiront ceux des nations les plus favorisées; mais dans le cas où ils voudraient exercer le commerce, ils seront tenus de se soumettre aux mêmes lois et usages auxquels sont soumis dans le même lieu, par rapport à leurs transactions commerciales, les particuliers de leur nation.

Art. 10. Lesdits consuls généraux, consuls, vice-consuls et agens consulaires de chacune des hautes parties contractantes résidant dans les Etats de l'autre recevront des autorités locales toute aide et assistance pour la recherche, saisie et arrestation des marins et autres individus faisant partie de l'équipage des navires de guerre ou de commerce de leurs pays respectifs, qu'ils soient ou non inculpés de crimes, délits ou contraventions commis à bord desdits bâtiments.

A cet effet, ils s'adresseront par écrit aux tribunaux, juges ou fonctionnaires compétens, et justifieront, par l'exhibition des registres du bâtiment, rôle d'équipage ou autres documens officiels, ou bien, si le navire était parti, par la copie ou l'extrait desdites pièces, dûment certifié par eux, que les hommes qu'ils réclament ont réellement fait partie dudit équipage.

Sur cette demande ainsi justifiée, la remise ne pourra leur être refusée.

Lesdits déserteurs, lorsqu'ils auront été arrêtés, resteront à la disposition desdits consuls généraux, consuls, vice consuls et agens consulaires, et pourront même être détenus et gardés dans les prisons du pays à la réquisition et aux frais des agens précités, lesquels, selon l'occasion, les réintégreront à bord du bâtiment auquel ils appartiennent, ou les renverront dans le pays desdits agens sur un navire de la même ou de toute autre nation, ou les rapatrieront par la voie de terre.

Le rapatriement par la voie de terre se fera sous escorte de la force publique, à la réquisition et aux frais des agens précités, qui devront à cet effet s'adresser aux autorités compétentes.

Si, dans les deux mois à compter du jour de leur arrestation, les déserteurs n'étaient pas réintégrés à bord du bâtiment auquel ils appartiennent, ou s'ils n'étaient pas rapatriés par la voie de terre ou de mer, de même si les frais de leur emprisonnement n'étaient pas régulièrement acquittés par la partie à la requête de laquelle l'arrestation a été opérée, lesdits déserteurs seraient remis en liberté sans qu'ils puissent être arrêtés de nouveau pour la même cause.

Néanmoins, si le déserteur avait commis en outre quelque crime ou délit à terre, son extradition pourra être différée par les autorités jusqu'à ce que le tribunal compétent ait dûment statué sur ce fait, et que le jugement intervenu ait reçu son entière exécution.

Il est également entendu que les marins ou autres individus faisant partie de l'équipage, sujets du pays où la désertion a eu lieu, sont exceptés des stipulations du présent article.

Art. 11. En cas d'échouement ou de naufrage d'un navire de l'une des hautes parties contractantes sur les côtes de l'autre, ce navire y jouira, tant pour le bâtiment que pour la cargaison, des faveurs et immunités que la législation de chacun des Etats respectifs accorde à ses propres navires en pareille circonstance. Il sera prêté toute aide et assistance au capitaine et à l'équipage, tant pour leurs personnes que pour le navire et sa cargaison.

Les opérations relatives au sauvetage auront lieu conformément aux lois du pays. Toutefois, les consuls ou agens consulaires respectifs seront admis à surveiller les opérations relatives à la réparation, au ravitaillement, ou à la vente, s'il y a lieu, des navires échoués ou naufragés à la côte. Tout ce qui aura été sauvé du navire et de la cargaison, ou le produit de ces objets, s'ils ont été vendus, sera restitué aux propriétaires ou à leurs ayans cause, et il ne sera pas payé de frais de sauvetage plus forts que ceux auxquels les nationaux seraient assujettis en pareil cas.

Il est, de plus, convenu que les marchandises sauvées ne seront tenues à aucun droit de douane, à moins qu'elles ne soient admises à la consommation intérieure.

Art. 12. Les hautes parties contractantes ne pourront accorder aucun privilége, faveur ou immunité concernant la navigation, à aucun autre Etat qui ne soit aussi, de plein droit et à l'instant, étendu à leurs sujets respectifs.

Art. 13. Le droit d'accession à la présente convention est réservé à tout Etat qui appartient actuellement ou qui appartiendra par la suite ou Zollverein.

Cette accession pourra se faire par un échange de déclarations entre les Etats contractans et l'Italie.

Art. 14. La présente convention entrera en vigueur le 1er janvier 1868.

Elle aura la même durée que le traité de commerce conclu entre le Zollverein et l'Italie le 31 décembre 1865.

Elle sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Florence dans l'espace de deux mois à compter du jour de la signature, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et y ont apposé leur cachet.

Fait à Florence, le 14 du mois d'octobre de l'année 1867.

Signé USEDOM, U. RATTAZZI.

Protocole.

En procédant à la signature de la convention de navigation conclue sous la date d'aujourd'hui entre la Confédération de l'Allemagne du Nord et l'Italie, les plénipotentiaires respectifs, dûment autorisés par leurs gouvernements, déclarent:

1° Qu'en tant que continueront à exister des consuls particuliers des Etats composant la Confédération de l'Allemagne du Nord, leur seront également appliquées les dispositions des articles 10 et suivans de la susdite convention de navigation, touchant les attributions, immunités et priviléges des consuls et agens consulaires respectifs;

2° Que les stipulations insérées dans le traité de commerce conclu entre l'Italie et le Zollverein le 31 décembre 1865 seront indistinctement applicables, à partir de l'époque où la convention de navigation entrera en vigueur, à tous les Etats composant la Confédération de l'Allemagne du Nord, qu'ils fassent ou non partie de l'association douanière allemande;

3° Que, par conséquent, à partir de la même époque, cesseront d'avoir effet tous les traités et conventions de commerce ou de navigation conclus précédemment entre quelques-uns de ces mêmes Etats et le gouvernement d'Italie ou de quelques uns des anciens Etats compris actuellement dans le royaume italien.

En foi de quoi, les plénipotentiaires susdits ont signé le présent protocole, qui aura la même force et valeur que la convention de navigation, dont il formera une annexe, et y ont apposé leur cachet.

Fait en double exemplaire, à Florence, le 14 octobre 1867.

Signé USEDOM. (L. S.) U. RATTAZZI. (L. S.)

Variétés.

Hufeland, dans son ouvrage intitulé: *l'Art de prolonger la vie de l'homme*, arrive à la conclusion que l'homme naît avec une organisation qui lui permet de vivre deux siècles. D'après lui, cette conclusion est logique, partant du principe qu'un animal vit huit fois autant de temps qu'il en a employé pour son complet développement, et admettant que l'homme parvient à sa perfection physique à l'âge de 25 ans.

Ces considérations sont confirmées par de nombreux exemples d'individus qui ont vu leur existence se prolonger jusqu'à 150 ans, et même au-delà.

En 1570, Henri Jeckins mourut à l'âge de 169 ans, dans le comté d'York, en Angleterre. Il s'était trouvé à l'âge de 12 ans à la bataille de Hoddenfield; il avait prêté serment deux fois devant les tribunaux, à 140 ans d'intervalle.

En 1640, Jean Bovin, Polonais, mourut à l'âge de 175 ans, laissant des enfants plus que centenaires.

Joseph Sarrington mourut en 1795, dans un petit bourg, près de Beurgeul (Norwège), à l'âge de 160 ans; son fils aîné était âgé de 105 ans, et son dernier de 47 seulement.

Deux Hongrois, Charles Czartin et Pierre Rogwin, moururent, le premier à 172, et le dernier à 185 ans. La femme de Czartin mourut à 164 ans.

Enfin, un nègre africain vécut 210 ans!

Sans entrer dans les détails de cette difficile question, nous croyons cependant que l'honorable écrivain a confondu l'exception de ces dernières époques avec la règle des temps de Mathusalem.

—

Un journal prétend que la veuve du Président Lincoln est sur le point de convoler en secondes noces. C'est là, nous assure-t-on, un bruit inventé à plaisir.

Mme Lincoln est en ce moment dans une situation de fortune très peu brillante. Elle fait vendre tous ses bijoux et une grande partie de sa garde-robe, ce qui lui rapportera probablement trois ou quatre mille dollars. Elle compte placer cette somme, dont l'intérêt ajouté à son revenu actuel lui permettra de disposer annuellement de quinze ou seize cents dollars.

Voilà où en est réduite la veuve du martyr de la cause unioniste! Le moment est mal choisi pour faire sur son compte de vulgaires plaisanteries.

—

M. About a commencé dans le *Moniteur universel* un petit cours d'économie familière et domestique, à propos de l'alimentation. Je n'étonnerai personne en disant qu'il y a là-dedans des idées très-sages.

« Les Suédois, peuple exemplaire à plus d'un titre, ont fondé deux colléges où l'on enseigne... devinez quoi? la fabrication des fromages. Cela peut sembler ridicule au peuple le plus spirituel du monde, mais je regrette sincèrement que les fermières de notre pays soient privées de ce modeste et précieux enseignement. Nous produisons, bon an mal an, pour 100 millions de fromages dont la plupart sont faits par routine, en dépit du sens commun. Supposez qu'un progrès de cette industrie ménagère vienne en doubler le revenu: 100 millions de francs ne sont plus un chiffre ridicule, 100 millions! c'est juste la somme qui nous manque pour bâtir des écoles primaires dans dix mille communes qui attendent depuis longtemps. »

—

Luttant contre la mort. — Le nommé Moreau, garde-poseur du chemin de fer de l'Est, vient d'être victime d'un funeste accident, suivi de circonstances dramatiques qui dénotent chez cet homme une énergie peu commune.

Vendredi dernier, vers neuf heures du soir, Moreau regagnait son domicile en suivant la voie ferrée, lorsqu'à peu de distance de Sermaise, l'arrivée du train de marchandises le força à se jeter de côté. Trompé par l'obscurité, il glissa le long du talus et attendit le passage du train. Puis, quand il crut tout danger disparu, il remonta sur la voie, trébucha sur les rails et dans sa chute fut atteint par le fourgon placé à la queue du train. Horriblement meurtri à l'épaule, le bras presque entièrement dépouillé de ses chairs et les côtes fracassées, il se releva néanmoins, et, malgré d'atroces souffrances, arriva près du pont-canal.

Là, sentant ses forces l'abandonner, il voulut s'appuyer contre la balustrade, mais hors d'état de se soutenir, il s'affaissa et tomba dans le canal. Luttant alors contre la mort avec une énergie surhumaine, Moreau déploya, en ce moment critique, le peu de forces qui lui restait et parvint, par un de ces efforts que seul donne l'instinct de la conservation, à remonter sur la berge où il tomba presque inanimé.

Une fois encore il se remit en marche, chancelant et exténué, et après un supplice impossible à décrire, il arriva enfin à son domicile. Le médecin de la compagnie s'étant rendu sur les lieux, les soins les plus empressés furent prodigués à cet homme d'un courage si extraordinaire: cependant, malgré les efforts de la science, on désespère de le sauver.

—

On lit dans l'*Indépendant*, de Douai:

« L'odeur de certains fruits présente les mêmes dangers que le parfum de certaines fleurs, les rainettes, les coings, par exemple, exhalent une odeur pénétrante qui peut provoquer l'asphyxie.

» Dernièrement, une servante de cette commune, Clarette D..., avait déposé un certain nombre de ces fruits dans sa chambre. Mardi ses maîtres ne la voyant pas sortir, pénétrèrent dans son appartement et la trouvèrent asphyxiée.

—

Il y a quelque temps, dit l'*Indépendance hellénique*, un journal humoristique a été fondé à Athènes sous le titre de *Trabuco*. On va peut être croire que ce mot conserve chez nous son acception primitive ou du moins celle que la règle lui a donnée en France. Oh, que non! On avait dernièrement pris l'habitude, dans la capitale de la Grèce, de donner ce nom à tous ceux qui battent monnaie soit avec les choses politiques, soit avec les choses religieuses.

Il paraît qu'il y a beaucoup de ces gens-là dans la ville d'Athènes: d'où le succès du nouveau journal.

On sait qu'il n'existe pas le plus petit *Trabuco* des rives de la Seine à celles de la Loire!

—

Au moment du départ de Lyon d'une ménagerie ambulante, une scène curieuse, racontée par le *Salut public*, s'est passée. Un des hommes attachés au service des pensionnaires de M. Schmidt, s'étant pris de querelle avec un des employés au déménagement, s'était vu, après l'échange de provocations et d'injures usitées en pareil cas, appréhendé par ce dernier et rudement secoué. Se sentant le moins fort, et, pour échapper à une *plie* carabinée, il prend la fuite poursuivi par son adversaire, qui ne se faisait pas faute de le traiter de *capon* et de *faignant*.

Au moment d'être atteint, il fait glisser le verrou qui fermait la cage du lion Morok et s'y précipite. Et là, passant les doigts dans la crinière de son ami, le placide seigneur à la grosse tête:

— Eh bien! dit-il à son adversaire en le toisant d'un air ironique, si tu n'es pas un *capon* ni un *faignant* toi-même, viens y donc! Je vais te tirer le cordon, si tu veux!

Inutile de dire que le fougueux boxeur de tout à l'heure déclina cette invitation, et, en face d'un tel champ clos et d'un tel témoin, rengaîna ses provocations, aux rires de la galerie.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 13 novembre	33 08
Clôture	du 13 novembre	33 13

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 12 Novembre

ODESSA bat. à vap. russe. *Oleg*, cap. Engelman, div. marchandises.
GALATZ bat. à vap. aut. *Tibiseo*, cap. Lazarich, div. marchandises
BOURGAS bat. à vap. ottom. *Maria Dhespina*, capit Rossolimo, div. marchandises,
VARNA bat. à vap. aut. *Africa*, capit. Mazarevich, div. marchandises
TAGANROK bat. à vap. ang. *Palmyra*, cap Portige div. marchandises
CARDIFF bat. à vapeur angl. *Brunette*. cap. Brown ayant touché Malte Psara et Dardanelles, div. marchandises et 3 passagers
NEWCASTLE bat. à vap. ang. *Edith*, capit. Carn ayant touché aux Dardanelles, charge de charbon de terre.
— bat. à vap. angl. *Bolivar*. capit. Scott, ayant touché aux Dardanelles, charbon de terre.
MARSEILLE bat. à vap. angl *Alin*, capit. Stoker, div. marchandises.

DÉPARTS des bat. à vap. du 12 Novembre.

SALONIQUE bat. à vap. otto. *Omer Pacha*, capitaine Malossevich, div. marchandises
VARNA bat. à vap. aut. *Mercur*, cap. Biscuchia. div. marchandises
SMYRNE bat. à vap. aut. *Messina*. cap. P. Radelia, div. marchandises.
— bat. à vap. angl. *Malta*, capit. W. Mukan, div. marchandises.
MALTE bat. à vap. angl. *Palmyra*, capit. Partidge, diverses marchandises.
GIBRALTAR bat. à vap. ang. *The Greek*, capit. Hepell, diverses marchandises.
ALEXANDRIE bateau à vapeur egyp. *Manssourah*, capitaine, Osman bey, diverses marchandises et passagers.
ODESSA bat. à vap. russe, *Don*, cap. Resnitchenco div. marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 11 Novembre

MER-NOIRE bark angl. *Thomas and Rebecca*, capit James Brown, lest.
— bark russe, *Emma et Carl*, capitaine Thom. Cromtorth, lest.
— bar. brem. *Johanne*, capit. C. Schaffer, charbon de terre.
DANUBE brik angl. *Pride of the Mot*, cap. James, l.
— bark ang. *Empresse*, cap. D. Jenkins, lest.
— br. angl. *Accidhlal Star*, cap Sharp, lest.
— bar. ital. *Rosa d'Italia*, cap. Musante, lest.
— br. hell. *Panaya*, cap. Caleroyanis, lest.
VARNA bark ang. *Alma*, cap. Consiglio, lest.
SOULINA br. ang. *Kote*, cap. Bell. lest.
— bark italien, *Felice*, capitaine Solari, lest.
— bar. ital. *Perche*, cap. G. Negretti, lest.
— brik italien, *Colombo Cassanova*, capitaine G. Grasso, lest.
TAGANROK br. hell. *Yoanis Argherinos*, capit A. Mitropoulos, lest
KUSTENDJE br. aut. *Due Compari*, cap. Ragusin
ODESSA br. mek. *Louise Hellmann*, capit Fretwurst, charbon de terre.
AZOFF br. hell. *Aspassia*, cap. Sicilianos, lest.
— bar. italien, *Titto II*. cap. Cavassa, lest.
ANGLETERRE bar mek. *Heinrich*, cap Kluch, blé
FALMOUTH br. ang. *Unicus*, cap. Gentlis, blé.
MARSEILLE br. ital. *Azzardoso*, cap. Solari, blé.
— br. hell *Adhelfotis*, cap. Rossolimos, blé.
MALTE bar. mekl. *Barbarossa*, cap. Nieman, blé

du 12

MARSEILLE brik français, *Le Soleil*, capitaine E. Rouppel, blé.
— br. hell. *Ayos Petros*, cap. Maroulis, blé.
— br. ital. *N. Assunta*, cap. Soldani, blé.
— br. hell. *Evanghelistra*, capit. Roucas, blé.
— br. italien, *Miceli*, cap. G. Oliva, blé.
— bark italien, *Speranza in Dio*, capitaine, Pietro Migone, blé.
— goel. ital. *Unico*, cap. Angelo Dodero, blé.
— br. ang. *Nino*, cap. Ottazio, blé.
— br. ital. *Ascolta*, cap. Marciani, blé.
— br. ital. *Costituzione*, cap. Olivari, blé.
FALMOUTH bar. aut. *Eugenio*. cap. Lenaz, orge.
— bar. ang. *Ricardo*, cap. Mattesich, blé.
MALTE trois-mats sued. *Industrie*, cap. Halingen, graine de lin.
— brik hellen, *Ayos Nicolaos*, capit. Lascaratos blé et orges.
IBRAILE br. italien *Fortunata Parodi*, capit. Giuseppe Trapani. blé.
— goel. ital *Lavietto*, cap. D. Bottino, lest.
— bar. ital. *Raffaello*, cap Mortola, lest.
— br. ital. *Marco*, cap. N. Greco, lest.
— bar. nor. *Orion*, cap. Ellerhussen, lest.
ANGLETERRE bar. italien *Ida*, capit, Carnevale, graine de lin.
— bar. norw. *Memento*, capit. Hay Seigle.

THEATRE NAUM.

—

Vendredi 15 novembre à 8 h. du soir,

SOIRÉE D'ADIEU

Dernière Représentation Extraordinaire,

—

donnée par la célèbre magicienne

MADEMOISELLE

HÉLÈNE

avec le concours de son père le professeur

N. FAURE.

—

PROGRAMME NOUVEAU:

1re *partie*. — 1° Les rayons solaires. 2° Le miracle des Fleurs. 3° Le Favori des Dames. 4° Lyon et ses fabriques. 5° Pif, paf, pouf, scène comique. 6° Le vol d'une dame, expérience magnétique exécutée par Mlle Louise.

2me *partie*. — TOMBOLA HUMORISTIQUE de 10 jolies Primes et surprises d'une valeur réelle de 1000 piastres offertes par Mlle HÉLÈNE et son père en souvenir du concours gracieux dont ils ont été honorés par le public de Constantinople, après la Tombola M. FAURE reproduira les expériences des **Frères D'avenport**. En pleine lumière et les portes de l'armoire seront ouvertes.

3me *partie*. — 1° Le Génie des Roses. 2° La Métamorphose dans l'air. 3° Les Cadeaux du jour de l'an 1868 4° Les Modes de Pékin. 5° Une grande pluie de surprises photographiques, etc., etc. 6° L'Eruption du Vesuve, expériences des plus extraordinaires.

—

Prix des Places:

Loges 1er rang	Fr. 25	Première stalles	P. 20
» 2me rang	» 30	Deuxième stalles	» 15
» 3me rang	» 15	Entrée aux loges	» 10
» 4me rang	» 5	Galerie	» 5
Fauteuils	P. 30		

Chaque personne recevra gratuitement deux numéros pour participer à la susdite Tombola.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français ALGÉRIE cap. Bohler, partira pour Marseille dimanche 17 novembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Pyrée.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.
Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ;
50,000 ; 40,000 ; 25,000 ;
15,000 ; 10,000 ; 5,000 ;
2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1865, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	300,000	Prince Clary, tirage	2	Florins	25,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000	Saint Genois »	1	»	50,000
Crédit mob. 1858, »	4	»	250,000	Palfi »	1	»	400,00
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000	Waldstein »	3	»	25,000
Prince Salm »	2	»	40,000	Rudolf	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner les gros lots

Florins : 250,000 ; 25,000 ; 15,000 ;
10,000 ; 5,000 ; 2,000 ;
1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Han Municipal, à Galata N° 8. *Marchand en bijouteries fines.*

PHOSPHATE DE FER

De Leras, pharmacien, docteur ès sciences [illegible] composition des os et du sang, et contient le fer à l'état liquide. D'après les observations faites dans les hôpitaux de Paris, et consignées dans le prospectus, il est supérieur aux pilules ferrugineuses, au lactate de fer, au fer réduit par l'hydrogène, aux Pilules et Sirop d'Iodure de fer, et guérit rapidement *pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, appauvrissement du sang, pertes de forces et d'appétit, menstruations difficiles et pertes blanches.* C'est le meilleur adjuvant de l'HUILE DE FOIE DE MORUE.
A Constantinople, pharmacie Della Sudda, et dans les principales pharmacies.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.	2 francs
12 »	105	»	2.60
18 »	110	»	4.—
26 »	120	»	4.50
34 »	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie, à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

I. R. Direzione delle Poste Austriache.

AVVISO.

L'ultima partenza della posta per la via accelerata di Varna e Bazias avendo luogo questo Venerdì 15 novembre venne invece stabilita per la stagione d'inverno da martedì 19 corrente una corsa regolare per settimana la quale servendosi delle strade ferrate fra Varna e Rusciuk e fra Arad e Pesth fornirà il vantaggio di spedire le corrispondenze per i Principati Danubiani, Vienna e l'Europa secondo l'itinerario seguente:

Partenza da Costantinopoli, Martedì 2 p.m.
Arrivo a Bucarest, Giovedì sera.
Arrivo a Vienna, Lunedì sera o Martedì mattina.
Partenza da Vienna, Sabato sera.
Arrivo a Bucarest, Giovedì a mezzodì.
Arrivo a Costantinopoli, Sabbato mattina.

Le partenze di Mercoledì sera via di Belgrado, e di Sabato mattina via di Trieste restano come pel passato.

Pera di Costantinopoli, 14 novembre 1867.

AVIS.

D'après les indications qui nous sont parvenues des autorités de Brousse, le sieur Boghos Toros og ou s'étant déclaré en faillite dans cette ville, le Tribunal de Commerce de cette ville avait incessamment procédé à la nomination des syndics provisoires.

Tous les créanciers de la dite faillite doivent par conséquent s'adresser:

Ceux qui sont à Constantinople au Comité des faillites;

Geux qui sont à Brousse au Tribunal de Commerce de cette ville;

Ceux qui se trouvent ailleurs, aux tribunaux de commerce ou à défaut au conseil de la province de leur domicile, à l'effet de soumettre leurs créances à la vérification d'après le vœu des articles 188, 199 et 200 du Code ottoman de commerce, et ce dans le délai de 21 jours à partir de la date du présent avis, sous peine d'être privés des bénéfices de la masse.

Quant à ceux qui doivent à la masse ou qui se trouvent détenteurs de gages, de marchandises ou autres objets quelconques appartenant actuellement à la masse, ils sont tenus à n'effectuer plus aucun paiement et ne restituer plus aucun gage ou objet quelconque, qu'entre les mains des syndics de la masse, ou à défaut, à l'autorité du lieu de leur domicile.

Tous ceux qui remettraient une somme quelconque ou un objet ou ma chandise directement au failli, resteront personnellement responsables de leurs irrégularités de cette nature.

Rédjeb 9 1284, 24|3 novembre 1867.

AVIS.

Le soussigné Théocari Gregoriadi Juge-Commissaire de la faillite des sieurs Freidman et Schappira, commerçants, sujets roumains, invite pour la dernière fois tous les créanciers de la dite faillite de comparaître devant lui personnellement ou par leur fondé de pouvoirs dans le local de l'honorable Chancellerie Roumaine, jeudi prochain le 21 novembre a. c. (n. s.) à 10 h. a. m. pour la vérification de leurs créances. Les créanciers non-comparant seront exclus de leurs droits.

Constantinople, le 30|11 novembre 1867.

Le Juge Commissaire,
(Signé:) THÉOCARI GREGORIADI.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Samedi 9 novembre (n. s.) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à Franque	N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
	12	2		de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek. Arnaut-keui.
	18	3		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
	6	4	15	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.)*
	2	2		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
	11	2	15	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk.
	17	4	15	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vani-keui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
	3	2		de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach.
	14	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
	8	3	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach.
	14	4	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach, Cabatach.
	8	5	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 h. de la ligne de Buyukderé.)
	2	8		de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
	3	9		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.

Départ du pont.

Heures à Franque	N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
	14	3	45	pour Arnaoutkeui directement.
	8	4	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
	3	3	30	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
	2	4		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdéré,
	12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yénikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
	14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, *(retour direct au pont.— Les vendredis à 9 1/2)*
	18	10	15	pour Ortakeui, Bébek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
	2	10	30	pour Bechiktach, Courucesmé, Arnaoutkeui, Hissar, Emirgh, Yénik, Thérap. Buyukd.
	6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré.(*)
	8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
	14	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
	11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-déré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
	17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, *(Les vendredis jusu'qà Buyakdéré.)*
	3	11	15	pour Béchiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

LINGERIE au meilleur marché DANS LE MONDE

La soussignée fabrique de linges qui à reçu à la dernière Exposition de Paris la Médaille d'Or tant pour la beauté que pour l'incroyable modicité des prix de ses produits, offre au public une occation qui ne s'est jamais présentée. Les produits les plus fins de cette fabrique qui consistent en toute espèce de lingeries confectionnées pour dames et hommes, ainsi qu'un grand assortiment de toiles de Batiste, de mouchoirs, de nappes, serviettes et essuie-mains.

Un tiers à meilleur marché qu'ailleurs.

Prix-Courant en Francs. *(On n'accepte pas de la petite monnaie.)*

manches et cols brodés et simples,	Fr.	1 1/2 2 3 4	jusq.	20
chemises de toile d'Irlande pour hommes pur fil en 20 différentes grandeurs.	Fr.	5 et 5 1/2	jusq.	6
chemises en couleur, pour hommes, dernière toute nouvelles façons de l'exposition.	Fr.	7 et 7 1/2	jusq.	8
chemises pour homme de toile fine d'Irlande à petits plis à Plastron	Fr.	7 1/2 8 9 10	jusq.	12
chemises d'hommes superfines de toile de Belgique, et toile de Batiste, brodées faites à la mains, et chemises de Flanelles	Fr.	10 15 18 20 22	jusq.	25
chemises de toile anglaise, pour dames, pur fil simple sanns broderies.	Fr.	4 1/2 5	jusq.	6
chemises de toile d'Hollande pour dames, fine pur fil à petites broderies, festonnées à la main.	Fr.	7 1/2 8 9	jusq.	10
chemises de toille superfine Belgique, pour dames, garnies de dentelles couvertes de broderies, travaillés à la main 10 différents modèles de l'exposition parisienne.	Fr.	10 13 15 18	jusq.	20
chemises de nuit pour dames, de toile Belgique fine et superfine, avec manches longues, à petits plis, brodées et travaillées à la main,	Fr.	10 12 13 15	jusq.	18
caleçons de toile de ménage, (Belgique), pour hommes, 6 différents modèles, caleçons pour dames, tout ce qu'il y a de plus moderne	Fr.	4 1/2 5 1/2 6 1/2	jusq.	8
de toile fine de Belgique et calicot de France.	Fr.	4 1/2 6 7	jusq.	8
jupons tout faits de calicot Français, à traines, et à coins...choix énormes, 30 modèles tout nouveaux tout ce qu'il y a de plus fin.	Fr.	7 1/2 9 12 15 18 21	jq.	40

Camisoles de nuit simples jusqu'aux plus fines couvertes de broderies et garnies de dentelles, cheises de nuit, robes de chambre brodées, robes de matin, peignoirs tout faits, et brodés, zouaves, chemisettes, jupons tout faits simples jusqu'aux plus fins, en proportions, à meilleur marché.

Prix des Toiles, Mouchoirs et Linge de table Serviettes, etc.,

mouchoirs de toile d'Irlande pur fil fin et surfins la douzaine	Fr.	5 1/2 6 8 9 10 12	jq.	25
mouchoirs de Batiste de Valenciennes pour dames, et mouchoirs ourlés la douzaine.	Fr.	10 12 15 23 26	jusq.	40
1 pièce de toile de Suisse sans apprêt 20 pics, tout fil.	Fr.	20 21 et 22		
1 pièce de toile Anglaise fine blanche pour 6 chemises 25 pics.	Fr.	18 20 23 25	jusq.	35
1 pièce de toile de Constance sans apprêt tout fil, tissé à la main 43 pics.	Fr.	30 35 38 40 45	jusq.	50
1 pièce de toile d'Ecosse 35 pics double fil fine, blanche.	Fr.	28 30 32 35 40	jusq.	50
toile de Hollante, d'Irlande de Brabant et Belge 58 pics 1 1/3 pic de largeur pour 14 chemises d'hommes. à Napoléon d'or		2 1/2 3 3 1/2 4 5 6 7 8 9 10 12 15		

la vente a lieu

GRAND' RUE DE PERA PREMIER ETAGE

Dans la maison qui forme le coin de la Rue Vénédik et la grande Rue, précisément ou il y a L'HOTEL DE PEST, vis-à-vis du magasin Stamatiadès

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprêtées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me Année. --- N° 260.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PERA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES —Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal. 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 15 novembre.

Dépêches Telégraphiques.

(Havas.)

Paris, 14 novembre, 4 h. 5 m.

Le *Moniteur* annonce les nominations de M. Magne au ministère des finances, de M. Pinard à l'intérieur et de M. de Lavalette comme membre du conseil privé.

Les surtaxes sur les grains et farines importés par navires étrangers sont prochainement suspendues.

Cours du 15 Novembre.

Consol. Turcs	PARIS...	Ouv.	32 20
		Clôt.	32 15
	LONDRES.		31 3/4—32
Emprunt Turc 1865			256 25
Rente française 3,0/0		Ouv.	68 12 1/2
		Clôt.	68 22 1/2
Italien		Ouv.	45 45
		Clôt.	45 60

Paris, 14 novembre, 2 h. soir.

MARSEILLE, 14.— Blés. Importation, cent mille hectolitres. Hausse 0,50 centimes.

5 heures, 30 soir.

On a la confirmation de huit arrestations pour cause de société secrète.

(Service particulier de LA TURQUIE.)

Dardanelles, 14 novembre.

L'*America* courrier de Trieste a passé à 6 heures du soir.

Dardanelles, 14 novembre.

L'*Amérique* courrier de Marseille a passé les Dardanelles à huit heures et demie du soir.

Nouvelles de l'Extérieur.

Plusieurs journaux ont parlé d'ordres de départ qu'auraient reçus des régiments appartenant tant à l'infanterie de la ligne qu'à la garde impériale.

La *Patrie* déclare ce bruit inexact. (*Pays*)

Les préparatifs de l'expédition de l'Abyssinie se font avec une grande promptitude; le gros de l'armée ira sous peu rejoindre l'avant-garde, qui est déjà en route pour Massowah.

On craint des troubles à Liverpool, où la population irlandaise est fort nombreuse. Une batterie d'artillerie, un escadron de cavalerie et un bataillon d'infanterie, qui forment la garnison de la ville, viennent d'être placés sous le commandement de sir Alfred Horsford. (*Morning Herald.*)

On lit dans le *Débat* du 7 novembre:

« Le cabinet anglais a fait parvenir par lord Lyons au gouvernement français, ainsi qu'il l'avait fait au gouvernement de Florence, le conseil pressant de retirer ses troupes des Etats de l'Eglise, maintenant que ceux-ci sont délivrés des bandes de volontaires et que le gouvernement italien s'est engagé à rendre impossible le renouvellement des évènements qui viennent de se passer. »

On écrit de Naples, le 26 octobre:

« L'amiral lord Paget, qui se trouve ici sur la frégate *Caledonia*, accompagnée de l'aviso *Sikay*, est revenu directement d'Angleterre à l'île de la Madeleine. On observe que son arrivée dans notre golfe a coïncidé avec l'apparition de Garibaldi à Florence.

» Dans notre port militaire, les travaux d'armement de divers bâtiments de guerre sont toujours poursuivis avec une très-grande activité. Le ministère de la marine exige que la flotte de neuf frégates cuirassées puisse prendre la mer le plus tôt possible; on ne désigne pas encore le vice-amiral qui en prendra le commandement. Tous les ouvriers qui avaient été congédiés sont rappelés à l'arsenal.

» On construit en ce moment dans le chantier de Castellamare cinq paquebots à grande vitesse: *Ischia, Gorgona, Tino, Marittima* et *Triniti*. Ils sont destinés au service de la douane, dans le golfe de Naples, où la contrebande s'exerce avec une audace sans précédent. Chaque nuit, des quantités considérables de marchandises anglaises sont débarquées sur les plages de Baja, Puzzole, Portici et Pausilippe, avec la complicité d'agents de l'octroi. Ces marchandises parviennent en ville sans payer de droits. Il en résulte de graves pertes chaque année pour le gouvernement. (*Nazione.*)

La chambre des seigneurs a voté, avec quelques modifications peu importantes et quelques articles additionnels, le projet de loi sur le gouvernement et le pouvoir exécutif dans la forme adoptée par la chambre des députés, après que le ministre, M. le comte de Taaffe, se fut prononcé en faveur de ce projet, en déclarant que le gouvernement autrichien considérait ce projet, émané de l'initiative de la chambre des députés et non modifié en principe par la chambre des seigneurs, comme le complement des institutions de l'état constitutionnel.

Le gouvernement autrichien est entré franchement et loyalement dans la voie constitutionnelle et croit de son devoir de s'y avancer avec honnêteté. (*Gazette de Vienne.*)

La chambre des députés de Bavière a adopté la proposition de la commission de persister dans l'adoption sans réserve des traités douaniers et d'exprimer l'espoir que le gouvernement fera tous ses efforts pour obtenir de la Prusse qu'elle n'exerce pas d'une façon préjudiciable aux intérêts économiques de la Bavière le droit de veto qui lui est concédé, à la suite d'une déclaration du prince de Hohenlohe faisant connaître que la Prusse s'est engagée expressément à ne faire que dans un cas extrême de son droit de veto un usage dangereux pour la prospérité du Zollverein.

Le lendemain, la chambre haute a adopté les traités douaniers, y compris le vœu exprimé par la chambre des députés relativement aux taxes sur le sel et le tabac. Treize membres seulement ont voté contre ces traités. (*Gazette de l'Allemagne du Nord.*)

M. de Quaade représentant du Danemark auprès de la Cour de Prusse, et commissaire du gouvernement danois dans les négociations relatives à la rétrocession des districts nord du Schleswig, n'a pas quitté Berlin pour aller, comme on le disait, chercher à Copenhague de nouvelles instructions.

Le gouvernement prussien a déterminé, dans les conférences qui ont eu lieu jusqu'ici, la nature et l'étendue des garanties qu'il demandait, Ces garanties, M. de Quaade s'était empressé de les faire connaître à Copenhague, et toute négociation avait été suspendue jusqu'à l'envoi de nouvelles instructions au plénipotentiaire danois. On sait que le cabinet de Copenhague avait d'abord hésité à nommer pour son commissaire dans les conférences M. de Quaade, suspect de tiédeur aux yeux des Danois du parti de l'Eider. De là, dit-on, la lenteur mise à lui faire parvenir les instructions demandées. Aujourd'hui, ces instructions sont arrivées, et les négociations ont été reprises. Dans la dernière conférence, qui s'est tenue le 1er novembre, la Prusse, fidèle à sa précédente attitude, a déclaré que si l'on ne parvenait pas à s'entendre sur les garanties législatives à donner aux populations allemandes comprises dans les territoires rétrocédés, toute négociation ultérieure sur la ligne de partage était sans but; dans ce cas, le gouvernement prussien, comme il y est autorisé d'ailleurs par le texte du traité de Prague, se réserve de fixer la future ligne-frontière. (*Correspondance de Berlin.*)

D'après une dépêche de source russe, on répand en Podolie des proclamations venant de la Galicie, et dans lesquelles il est défendu sous peine d'incendie de leurs biens, aux propriétaires fonciers, de vendre leurs propriétés de bon gré aux Russes.

La proclamation recommande la corruption des fonctionnaires russes, l'emploi de tous moyens, afin que la manière dont on procèdera aux mutations de propriétés prenne l'apparence d'un dépouillement par la force.

La proclamation se termine par ces mots: « A l'ouest se lève une consolante aurore pour les amis de la patrie. »

Les meneurs panslavistes de la Russie organisent en ce moment une fête qui n'aura pas moins de retentissement que le fameux congrès éthnographique de Moscou.

Au carnaval prochain, dans les salles du Club russe, sera donné un brillant bal slave, où les dames de Moscou, les messieurs de Grodno, de Wilna, de Pskow, de Saint-Pétersbourg, de Cronstadt, de Twer, etc., se sont donné rendez-vous avec les russophiles de Lemberg, de Prague, de Brunn, d'Olmutz, d'Agram, de Laibach, de Neusatz, etc, 500 personnes de la Russie ont promis leur concours, et 300 invitations seront envoyées en Autriche.

Le comité a envoyé en Autriche des agents chargés de s'assurer de la coopération des Slaves de ce pays, car ce n'est qu'en cas où l'on pourra compter sur de nombreux visiteurs slaves que le comité ouvrira la souscription nécessaire pour couvrir tous les frais qui monteront à près de 100000 roubl. (*Pays*)

Il y a quelques jours, près de deux cents familles sont revenues de la Sibérie à Varsovie; elles y avaient été envoyées non pas à la suite d'un jugement mais pour de simples raisons de police. Un ukase impérial du mois de mai a permis à ces familles de quitter le ieu de leur exil afin de s'établir en Pologne au lieu de retourner dans leurs foyers. Les autorités ont vu dans cette permission une contrainte et ont cessé de payer aux exilés les 8 deniers qui leur sont accordés par jour, en les forçant de partir. Ces malheureux, entassés sur des voitures et entourés de lcosaques, ont été conduit à Varsovie, et ils disent que ce second voyage de Sibérie a été pour eux plus cruel que le premier. Ce sont pour la plupart des personnes qui autrefois vivaient dans l'aisance et même dans la richesse; à présent ce sont de misérables mendiants. En Sibérie ils avaient commencé à améliorer leur sort en se livrant à des travaux dans un pays où les bras manquent. On les a de nouveau jetés l'étranger, dans un pays épuisé, appauvri, où le travail manque, où la misère croît chaque jour. (*Nouveau Fremdenblatt.*)

A la date du 27 septembre dernier, des désordres très-sérieux dont la ville d'Aréquipas (Pérou) avait été le théâtre et que la force armée n'avait pu réprimer venaient de se renouveler avec la participation des troupes qui, cette fois, s'étaient jointes aux mécontents. A la suite de ce dernier mouvement, le général Canesco, beau-frère du général Castilla, s'est proclamé président légal de la république. Le cabinet de Lima a immédiatement embarqué un corps de trois mille hommes d'infanterie et de cavalerie, destiné à combattre l'insurrection. (*Pays.*)

DE L'ASSIETTE ET DE LA PERCEPTION DES IMPÔTS.

L'impôt doit être assis de manière à entraîner les moindres frais de perception possibles. Les pays qui, comme l'Angleterre, l'Amérique, la Prusse, ont soigneusement évité l'établissement des impôts indirects dont la perception, beaucoup plus difficile, nécessite un personnel nombreux et partant dispendieux pour le fisc, ont beaucoup moins de frais à supporter que les Etats dont ces sortes de taxes forment presque la base principale de leurs revenus.

Indépendamment de cela, en Angleterre, la Banque de Londres perçoit elle-même quelques impôts, au nom du gouvernement, moyennant une commission qui est loin d'atteindre le chiffre qu'on affecte à toute une administration spéciale. Ce procédé, qui se rapproche du système des fermes, anciennement pratiqué en France et aujourd'hui encore en Russie, en Turquie et dans presque tous les pays de l'Orient, a soulevé de tout temps des réclamations très fondées de la part des contribuables. C'est précisément ce régime qui a été une des causes de la grande révolution française. Aussi les économistes ont-ils été jusqu'ici presque unanimes pour condamner ce mode de perception.

Cependant ce procédé est plus conforme au principe de la division du travail, et il n'est pas étonnant qu'avec le temps on finisse par l'adopter partout et définitivement. Déjà les grands travaux publics ne se font plus, comme anciennement, par les gouvernements eux-mêmes. il sont concédés à des sociétés réunissant des capitaux considérables et à même, par conséquent, de les exécuter le plus promptement possible et dans les meilleures conditions de durée et de solidité.

Si on se décidait à affermer à des particuliers la perception d'une grande partie des impôts, le fisc trouverait son avantage en ce sens que leur produit serait plus considérable, les frais de perception ne pouvant jamais s'élever au chiffre qu'ils ont atteint aujourd'hui dans les pays où tout se fait par les percepteurs du gouvernement.

En Turquie, le système des fermes existe et nous somme loin de le blâmer en principe. Quant à son application, elle laisse énormément à désirer; aussi le gouvernement devrait-il imposer aux fermiers certaines conditions de nature à garantir les intérêts du contribuable souvent lésés par les fermiers. Introduire aujourd'hui chez nous le système français, par exemple, non seulement les frais de perception absorberaient la majeure partie des impôts, ce qui ne peut pas faire le compte du trésor, mais il mécontenterait les contribuables eux-mêmes, qui, dans l'état d'ignorance où ils se trouvent maintenant, verront d'un très mauvais œil une réforme renversant de fond en comble l'ancien ordre de choses.

Le meilleur parti à prendre serait, à notre avis, de maintenir le système des fermes tout en l'entourant de garanties sérieuses contre les exactions des fermiers.

Si nous sommes partisan de ce procédé, quant à la Turquie surtout, nous ne croyons pas que l'impôt des dîmes soit avantageux pour le fisc comme pour le redevable. Le fisc ne peut jamais compter, avec ce système, sur des recettes fixes, tout étant subordonné à une bonne ou mauvaise récolte. Le contribuable est exactement dans le même cas. Cet impôt nous semble injuste, bien qu'il ait, parmi nous, beaucoup de partisans. D'abord il n'est pas perçu sur le produit net mais sur le produit brut, par conséquent le fisc ne tient aucun compte des frais de production.

L'impôt le plus équitable et qui rapporterait au Trésor beaucoup plus que les dîmes, dont les fluctuations lui causent fréquemment des embarras, serait, d'après nous, l'impôt sur la propriété, réparti selon les règles de la proportionnalité, sur tous les propriétaires sans distinction.

On nous objecterait peut-être que la Turquie, ne possédant pas encore une statistique qui lui permette de connaître la valeur des propriétés et leurs revenus, il lui serait difficile d'établir cet impôt. D'accord. Mais il s'agit de vaincre ces difficultés, il s'agit de se mettre sérieusement à l'œuvre, comme ont fait tous les autres pays.

Nous nous rendons parfaitement compte de toutes les difficultés qu'on rencontre avant d'arriver à avoir une bonne statistique, mais ces difficultés ne sont pas insurmontables. Il suffit de prendre une décision ferme et résolue et de la poursuivre infatigablement. Telle a été la manière de procéder de tous les pays qui ont voulu commencer une œuvre quelconque. Nous n'avons qu'à les imiter et tout sera dit. Nous avons de plus pour nous un grand avantage, c'est de ne pas marcher, comme eux, dans l'inconnu.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

UNE HISTOIRE DE CHASSE

IV.

LES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES.

— Et comment vous expliquez-vous ce prodigieux verdict? repartit Jeanicot, qui ne pouvait s'empêcher de ressentir vivement l'échec éprouvé par son ami.

— Ah! pour cela je ne m'en charge point, je laisse ce soin à MM. les jurés. Dans mon humble jugement, je me déclare incapable de trouver au verdict une explication, une excuse même, dirais je, si je parlais suivant ma conscience. — M. Desbois continua vivement, en orateur qui ne veut pas perdre l'occasion de placer un discours tout fait: « Si jamais crime fut prouvé jusqu'à l'évidence, si jamais crime fut entouré de circonstances atroces, ce fut assurément celui de la femme Péterel. C'est au sein du foyer conjugal que l'empoisonneuse a été choisir sa victime. Sous l'apparence d'une potion salutaire, elle a servi le breuvage homicide au mari qui la chérissait comme un père, au vieillard aveugle qui eût trouvé appui et protection chez tout cœur bien né. Ah! pour frapper ainsi sans pitié, sans remords, elle a dû dépouiller non pas les instincts de l'épouse, mais les instincts de la femme!... Et cela même sans l'excuse d'une passion adultère, par amour de l'or, pour hériter plus tôt de sa victime. Pour ceux qui comme moi ont sondé le crime dans tous ses replis, la culpabilité de la femme Péterel est plus évidente que la lumière du jour, et, j'ose le dire, mes faibles efforts ont fait passer cette conviction dans l'âme des jurés; aussi, reculant devant le scandale d'un acquittement, ils ont rendu un verdict mille fois plus scandaleux encore. En vérité, en voyant de pareils actes de faiblesse, on s'inquiète, on s'effraie pour l'avenir... Où nous conduit cette indigne pusillanimité des citoyens appelés à remplir le plus saint des devoirs? Ne dirait-on pas que la peine de mort est rayée de nos codes, et que les théories humanitaires ont eu raison de la rigide sagesse du législateur? »

A cet instant recommencèrent dans la cour les hurlemens qui avaient accompagné les derniers exercices du *pibroch*. Ces cris, que l'on entendait distinctement, avaient quelque chose de si étrangement triste et douloureux, qu'il se fit dans le salon un profond silence.

— Encore les chiens de Laverdure! c'est à n'y pas tenir! interrompit Marmande.

—Ce chien étouffe évidemment, dit Jeanicot

— Dieu le veuille! reprit Marmande en haussant les épaules. Il poursuivit après une pause avec un singulier accent d'ironie: — Mon cher magistrat, vous êtes dans le délai légal pour maudire vos juges, et loin de moi la pensée de vous refuser cette satisfaction. Cependant, permettez-moi de vous le dire, vous êtes injuste envers les jurés, et les circonstances atténuantes qu'ils ont admises n'ont rien que de très-rationnel.

— Oh! vous plaisantez, cher comte, reprit le magistrat, assez désappointé.

— Pas le moins du monde, et tenez, discutons froidement, si l'on peut s'entendre toutefois, car le chien de Laverdure a juré de ne pas nous laisser un instant de repos, ajouta Marmande du ton d'irritation nerveuse qui lui était familier. Il reprit avec un sang-froid plein d'affectation: — Le défunt n'était-il pas le mari de la dame Péterel, c'est-à-dire que, pauvre femme, elle se trouvait liée à tout jamais à un être laid, infirme, repoussant sans doute?... Et vous ne trouvez pas cela atténuant, très-atténuant!... Allons plus loin: vous l'avez dit, le patrimoine conjugal lui était assuré après son mari, c'est-à-dire que le bonhomme mort, sa vie pleine de tristesse et d'ennuis devenait brillante et heureuse. Plaisirs de l'opulence, plaisirs du cœur, un mari beau, aimable, elle pouvait tout rêver, prétendre à tout... Et vous ne trouvez pas cela très-atténuant, prodigieusement atténuant! Quant à moi, si j'avais eu à défendre la dame Péterel, loin de chercher à nier le crime de ma cliente, j'aurais clairement établi son cas en ces termes, bien sûr d'avoir raison de la sagacité des jurés.

— Ah monsieur! interrompit la comtesse d'une voix suppliante, de grâce cessez ces horribles paradoxes; même en manière de plaisanterie, ils font mal à entendre.

Les hurlemens du chien, qui n'avaient pas discontinué, devinrent en ce moment plus saccadés, plus nerveux. On ne pouvait se les dissimuler, c'était le râle d'une pauvre bête à l'agonie. Chacun prêta l'oreille à ces plaintes lugubres. Marmande comprit alors pour la première fois ces hurlemens, avant-coureurs de la mort, et les idées les plus incohérentes traversèrent son cerveau.

— Mais, pour Dieu! qu'a donc ce chien? dit-il en se cramponnant à la sonnette, qu'il agita violemment.

La réponse à cet appel ne se fit pas longtemps attendre. La porte du salon s'ouvrit avec fracas, et en deux enjambées Laverdure fut à la cheminée, debout près de son maître. Le vieux garde était prodigieusement pâle; il avait gardé sa casquette sur la tête; tout en lui décelait la plus vive anxiété.

— Monsieur le comte, dit-il, un grand malheur vient d'arriver; Léda se meurt, elle a été empoisonnée.

— Empoisonnée! répéta le comte d'une voix si lugubre et si sourde que l'on eût dit que toutes les fibres de son cœur se détendaient à la fois.

Le visage de Marmande devint livide, et ses membres tressaillirent comme sous le coup d'un choc électrique. Qui eût posé la main sur son cœur eût senti des battemens à briser la poitrine. Il trouva cependant la force de dompter cette émotion suprême, et reprit d'une voix presque calme: — Qu'on lui tire un coup de fusil au front pour abréger son agonie.

Cet épisode étrange fit une profonde impression sur la compagnie, et la conversation demeura froide et languissante jusqu'au moment où la jeune comtesse donna à ses hôtes le signal de la retraite.

Lorsque Mme de Laluzerte avait quitté le salon, elle avait dû traverser les rangs d'une domesticité nombreuse, attirée dans la salle à manger par les sons inouis du *pibroch*, et au milieu de laquelle Verdurette se faisait remarquer par son curieux empressement. Ce ne fut qu'après réflexion et avec regret que la jolie chambrière, pensant que la baronne pourrait avoir besoin de ses services dans ses apprêts de départ, se décida à la suivre. Elle avait atteint le haut du premier

Voir le numero du 14 novembre.

Revue des Journaux.

Une dépêche de M. de Moustier proteste contre l'entrée des troupes italiennes sur le territoire pontifical, et déclare que le gouvernement français « ne peut couvrir cette intervention de son assentiment. »

Cependant le ministère Menabrea, dans sa circulaire, semblait avoir prévenu une telle protestation, en expliquant quels étaient le caractère et le but de l'intervention italienne, et quelles « exigences » l'avaient rendue absolument nécessaire. Il faut considérer, aussi, que la France ne s'était pas attribué exclusivement, auprès du Cabinet de Florence, le droit d'intervenir dans les Etats de l'Eglise, et que le gouvernement de Victor-Emmanuel, en faisant franchir la frontière romaine à ses troupes, ne renversait point une barrière qui lui eût été opposée par la France.

Au contraire, la circulaire Menabrea rappelait avec raison que la Convention de septembre avait en vue l'intérêt national italien aussi bien que la sauvegarde du pouvoir temporel; elle faisait même observer que « le terme fixé pour l'exécution de cet accord avait été précisément établi dans un intervalle suffisant pour qu'une réconciliation pût s'opérer entre le Saint-Siège et l'Italie;... but que le gouvernement du Roi a tout fait pour atteindre, sans pouvoir vaincre les résistances romaines. » Par conséquent, la Convention de septembre étant brisée aujourd'hui, les deux droits se retrouvent en présence *in statu quo ante*; l'Italie intervient de son côté pour sauvegarder le sien, et,— comme elle le dit elle-même,— « pour se placer sur le pied d'égalité avec les autres parties contractantes, » en vue des négociations nouvelles qui devront forcément s'ouvrir sur la question romaine.

Ainsi motivée, invoquant un droit reconnu par la convention internationale, et se proposant aujourd'hui le même but que la France elle-même, c'est-à-dire de contribuer à mettre fin aux dangers de la situation présente, — l'intervention italienne ne paraissait devoir blesser en rien le gouvernement impérial. En principe même, si l'on se rappelle la lettre de Napoléon III à Edgard Ney, plus tard les déclarations du ministre Thouvenel reconnaissant que Rome appartient aux Romains, enfin le respect que l'Elu du 10 décembre a toujours professé pour le droit des peuples, on ne s'explique pas comment l'Italie, — « en consultant les exigences imposées par sa dignité et ses intérêts, » — ait pu blesser ce que M. de Moustier, dans sa dépêche, nomme le droit des gens (?)

Encore moins nous paraît-il possible que la protestation française soit suivie d'effet; car le sentiment national italien qui a commandé au roi Victor-Emmanuel de faire entrer ses troupes sur le territoire de l'Eglise, exigera de lui, bien plus impérieusement, qu'il ne les en retire pas après la dépêche Moustier. Il y a là force de fait accompli, contre laquelle on ne saurait réagir, sans pousser aux plus dangereuses extrémités... Mais l'habileté et la modération du gouvernement français doivent nous rassurer à cet égard.

L'occupation commune étant, d'ailleurs, acceptée en fait, comme une nécessité du moment, on juge bien qu'un tel état de choses n'est pas non plus sans péril et ne peut se prolonger. Il faut une solution; tous les vœux, tous les intérêts la réclament, l'attendent au plus tôt.— Déjà, du côté de la France, le mot de Congrès a été prononcé, et l'espérance publique s'est rattachée un peu trop vite à ce mot. Si la politique impériale est toujours prompte à proposer un tel remède, les autres puissances, d'ordinaire, montrent peu d'empressement à prendre leur part de difficultés qu'elles n'ont pas créées... Hésitation bien légitime, sans doute, et qui semble n'avoir jamais été mieux justifiée que dans le cas présent.

La question romaine, en effet, est de telle nature que les termes mêmes dans lesquels on la poserait devant une Conférence européenne sont encore à trouver. Parmi les grandes puissances, dont l'arbitrage serait invoqué, il en est quatre au moins: la Prusse, la Russie, l'Angleterre et l'Italie, pour qui cette question est uniquement politique, ressortissant, comme telle, au droit moderne. Quant à l'Autriche elle-même, si nous en jugeons d'après le langage de ses journaux, son point de vue ne serait pas différent. Pour la France, au contraire, — celle-ci se trouvant, disons-le, en contradiction sur ce point avec ses propres principes nationaux, et recevant ici le triste concours de l'Espagne, — pour la France, cette question romaine est surtout et essentiellement religieuse. Or peut-on attendre des autres puissances, disposées bien plutôt à séculariser la même question, qu'elles se prononcent contre les droits du peuple romain et de l'Italie? Peut-on espérer qu'elles sanctionnent, au dix-neuvième siècle, la création d'une sorte de mainmorte de la catholicité? Et, cependant, la France, en s'adressant à un Congrès européen, semble forcément devoir se tenir dans les termes de la question religieuse, sous peine de se déjuger elle-même et de condamner sa nouvelle intervention en faveur du pouvoir temporel...

Telle nous paraît être l'objection première devant laquelle échoue l'idée même d'un Congrès.— Mais n'est-il pas d'autre issue à la position difficile où l'on s'est engagé?— Le gouvernement français, en prenant la résolution d'occuper, encore une fois, les Etats romains, a hautement protesté de ses dispositions plutôt amicales envers l'Italie elle-même, et la presse officieuse de Paris répète que « personne ne songe à défaire l'établissement politique italien » :— elle pourrait même ajouter qu'il ne dépend de personne de le défaire.— En conservant, nous n'en doutons pas, ce caractère à son intervention, la France doit trouver le moyen de s'entendre directement avec l'Italie, et de régler la question romaine par un nouvel accord qui concilie le droit national des Italiens avec la dignité et l'indépendance du Saint-Siége. Disons mieux: ce moyen déjà est tout trouvé; cette solution, urgente aujourd'hui, est toute faite dans l'opinion publique; on a beau la sous-entendre ou la repousser, il faudra bien s'y rendre un peu plus tôt, un peu plus tard, parce qu'elle est la seule conforme aux idées et aux principes de notre temps, comme au véritable esprit de la religion catholique, qui n'est pas du tout celui de l'ultramontanisme. La grande majorité du peuple français lui-même est certainement ralliée à cette solution; et les cléricaux ne trouvent plus d'autre argument pour la défense d'une cause perdue, que de prétendre y intéresser ce qu'ils nomment « le prestige de la France », comme si l'honneur français pouvait-être engagé à soutenir contre les vœux et les intérêts du peuple italien cette institution d'un autre âge, que la souveraineté nationale ne tolérerait pas un instant sur le sol de la France. (*Corresp. de Berlin.*)

Le Saint-Père vient d'adresser à tous les cardinaux, patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholique une encyclique portant la date du 17 octobre, et qui vient d'être publiée.

Le Pape y engage les évêques à déplorer avec lui l'état actuel de l'Italie, les iniquités, les maux les crimes sans nombre commis par des hommes qui militent sous l'étendard de Satan et sur le front desquels on lit la parole: *mensonge*. Il signale ces hommes, comme des blasphémateurs, des oppresseurs de la veuve et de l'orphelin, des spoliateurs du bien d'autrui, des trafiquants de justice qu'ils vendent pour des dons qu'ils reçoivent. Il dit qu'il est assailli, cerné par de pareils hommes qui font litière de tout ce qu'il y a de plus sacré et veulent planter leur étendard dans le lieu qui est le siége de Pierre, où s'élève la chaise de l'éternelle vérité. Ces hommes, le gouvernement italien (subalpinum) les encourage, les pousse, les appuie ouvertement, il s'est fait leur complice déclaré. Mais que ces hommes aussi bien que leurs protecteurs, quelque haut placés qu'ils soient, sachent qu'ils ont encouru les censures ecclésiastiques, tous les anathèmes fulminés par les saints canons. Le Pape prie pour eux, mais il ne peut s'empêcher de signaler les innombrables dangers au milieu desquels ils l'ont jeté. Cependant il est résigné et prêt à tout *animo plane tranquillo quoscumque verum eventus licet nelariis fraudibus, calomniis, insidiis, mondaciis excitatos expectamus, cum nostram spem et fiduciam collocemus in Deo salutari nostro.* Il se voit toutefois forcé de dénoncer à l'épiscopat universel le déplorable état où l'a réduit le gouvernement italien et les périls auxquels il l'a exposé. Malgré le courage et l'affection de son armée, malgré son héroïsme (*qui prope hæroicam præ se tulit virtutem*) il est évident que cette petite armée ne saurait résister longtemps à un ennemi infiniment supérieur en nombre. La fidélité et l'affection de ses sujets le remplissent de consolation, mais il souffre de les voir souffrir, il est pénétré de douleur à l'aspect des maux qui les accablent et qui ont pour auteurs les hommes pervers qu'il a indiqués.

La deuxième partie de l'encyclique et qui en forme les trois-quarts est entièrement consacrée à la Pologne. Le Pape signale, réprouve et stigmatise les crimes, les horreurs, les abominations du gouvernement russe. Il déplore et flétrit tout particulièrement l'arbitraire suppression des diocèses de Podlachie et de Ramieniec, il annonce aux évêques qu'il en a été réduit à recourir aux organes de la presse, à s'adresser aux journaux pour communiquer avec le clergé et les fidèles de ces diocèses.

Il réprouve le prétendu collége catholique de Saint-Pétersbourg qui ose s'arroger sur l'église de Pologne une autorité usurpatrice; il s'étend sur la suppression de l'académie catholique de Varsovie et sur la russification du diocèse ruthène de Chelm, il s'élève énergiquement contre un indigne prêtre, contre l'apostat Wojcicki. Il conjure les évêques de faire prier le monde catholique tout entier pour l'Italie et la Pologne, et ordonne que dans tous les diocèses de la catholicité on prie pour elles pendant trois jours. Le délai de ces solennelles prières est fixé à six mois pour les diocèses d'Europe, à une année pour les diocèses situés au-delà des mers. Le St-Père accorde indulgence plénière et ouvre tous les trésors de l'Eglise à ceux qui prieront pour l'Italie et la Pologne.

(*Corr. Havas.*)

Nouvelles de l'Intérieur.

Nous sommes priés de prévenir le public qu'à partir du 1/13 novembre la station de Buyuk-déré est fermée à la correspondance télégraphique; celle de Thérapia reste ouverte jusqu'à nouvel ordre.

—

Avant-hier, dans la rue Cherbet-Hané, à Galata, un de ces misérables dont l'intérêt mercenaire est l'unique loi, a frappé de deux coups de couteau un paisible Israélite. Son intention était probablement de le tuer; mais il n'a pu que le blesser.

Aux cris de la victime, le coupable prit la fuite; quant à l'Israélite, secouru par des agents de police accourus bientôt après, il fut transporté dans une pharmacie où un médecin fit les premiers pansements à ses blessures, et, ensuite, transféré au sein de sa famille. Ses blessures, quoique graves, n'offrent heureusement aucun danger.

—

Une autre tentative d'assassinat a eu lieu, hier, sur la personne d'un Grec. Comme celui-ci traversait, vers les onze heures du soir, la rue dite Christo, à Galata, un individu l'assaillit par derrière et lui porta deux coups de couteau qui lui firent des blessures graves, non, toutefois, mortelles.

Le grec n'a pas reconnu son agresseur, qui avait eu le temps de s'enfuir avant que sa victime fût secourue.

—

Vendredi dernier, il a été volé à un bijoutier du Han de la Municipalité, à Galata, 14 montres en or, 30 chaînes, 40 bagues et d'autres objets précieux.

Notification Officielle

Administration Générale des Contributions Indirectes.

—

L'Administration générale des contributions indirectes croit devoir rappeler au public qu'elle ne peut accepter de sequestre sur des marchandises en douane appartenant à des tiers, que lorsque la saisie a été ordonnée légalement par le tribunal de commerce.

Constantinople, le 2/14 novembre 1867.

DES CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES A CONSTANTINOPLE.

II.

BLOCAGE.

De toutes les espèces de maçonnerie qui étaient en usage chez les Romains, la plus solide et la plus commune était celle qui était faite en blocage. Elle prenait en peu de temps une si grande consistance que les injures de l'air n'avaient plus sur elle aucune influence.

Toutes les recoupes de pierres, les cailloux, les petits moellons, tout servait et était employé utilement dans ce genre de maçonnerie.

Les admirables vestiges qui restent des énormes constructions de maçonnerie en blocage exécutés par les anciens, en en prouvant l'extrême solidité, indiquent pour ce pays un système au moins aussi économique que les planches.

PISÉS.

Le pisé hydraulique, composé de terre et de chaux dans de certaines proportions devient dur comme la bonne brique rouge résistant à l'eau et à la gelée.

Le pisé ordinaire, en terre ordinaire mélangée avec de la paille ou du foin, est le genre de maçonnerie le plus économique.

Plusieurs rues de Constantinople peuvent être rebâties d'après ce système et d'autant plus économiquement que les terres, prises dans les fondations et caves de l'une, peuvent servir à la construction de l'autre et ainsi de suite!

Une maison en pisé peut être occupée sans danger, aussitôt qu'elle est terminée. Les réparations d'entretien sont insignifiantes et peuvent être faites par chacun.

Le pisé ne redoute rien que les pluies perpendiculaires pendant la construction. Il est facile de l'en préserver.

On peut toujours et sans crainte élever un ou deux étages sur un rez-de-chaussée en pisé ordinaire et y adosser toute construction et de 4 à 6 étages sur pisé hydraulique.

L'absence des joints dans les murs pisés, si multipliés dans ceux en maçonnerie ordinaire, les préserve des quadrupèdes rongeurs comme rats, souris, etc., et de la vermine qui ne peuvent s'y retirer ni s'y nicher et qui grouillent et pullulent dans les habitations en bois!

Le pisé était employé par les Romains. Vitruve et les auteurs anciens qui se sont occupés des différentes espèces de maçonnerie en signalent les avantages économiques et salutaires.

Cette manière de bâtir s'est transmise de génération en génération dans la majeure partie méridionale de la France. L'Allemagne, la Russie l'emploient.

Lyon, la 2e ville de France, entre mille autres exemples que je puis citer, renferme des quartiers entiers bâtis d'après ce système.

Ça serait donc une application heureuse pour ce pays. Les municipalités de la bonne vieille Stamboul auraient tort d'être plus exigeantes que les autres.

BÉTONS AGGLOMÉRÉS.

Les bétons très durs et les bétons durs ordinaires peuvent être employés pour mouler les façades, et pour remplacer les constructions en moëllons et en briques.

Les bétons ont trois sortes de prises; au début la prise moléculaire, ensuite la prise de siccité, et enfin la prise chimique qui se produit à la longue et à l'air.

L'invention moderne des bétons entraîne pour l'art de construire les conséquences les plus remarquables et les plus importantes.

En effet, on peut mouler cette pâte de pierre comme on le veut, hors du lieu où elle devra être employée et on peut mouler une construction immédiatement et directement, d'un seul monolithe, sans aucuns joints, sans fissures, sans retraits, par conséquent étanche, imperméable, insensible aux intempéries et sans tassements possibles.

J'ai entendu dire que quelques essais avaient été déjà faits ici. Ou ils ont été mal conçus où ils ont à se faire connaître et apprécier.

(*A suivre.*)

Correspondance particulière de la «TURQUIE.»

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 31 octobre.

Où vont ces flots pressés de peuple? Où courent ces femmes, ces enfants, ces vieillards et ces vierges? Au Champ-de-Mars, pour assister aux obsèques de l'Exposition. C'est aujourd'hui qu'elle expire sans rémission, sans sursis. En vain se flattait-on que semblable à la lampe près de s'éteindre, elle se ranimerait un instant et jetterait une dernière lueur, et que ces jours de fête prolongeraient son agonie. Hélas, elle était bien condamnée, et dès l'aube du premier jour de novembre, elle ne sera plus que la proie des emballeurs qui, en cette douloureuse circonstance, feront office de croque-morts. *Requiescat in pace!...*

Eh! bien, la défunte sera regrettée; elle avait des défauts, elle n'était pas toujours aimable; un peu quinteuse, avare, mal bâtie, elle était tout cela et bien autre chose encore. Mais quoi! on s'y était habitué, et maintenant elle va nous manquer. Non pas que le pur Parisien y allait souvent; non, mais il la visitait approximativement, par l'intermédiaire d'autrui, comme ce brave soldat qui n'avait pas personnellement mangé du paté truffé, mais qui avait un camarade qui avait un capitaine qui en avait mangé. Le Parisien était ainsi, et tranquille sur son boulevard, il se plaisait à interroger les nautonniers étrangers qui arrivaient de ces lointains rivages où s'élevait l'Exposition. Il riait volontiers de leurs récits et d'eux-mêmes. Il se faisait dire les merveilles du canon prussien, et les cheveux oranges des filles d'Albion chargées de servir l'ale et le porter aux voyageurs altérés; que sais-je encore! Il s'ébahissait et se sentait doucement frémir, quand on lui parlait des dangers du parcours, de l'avidité et de la cruauté des automédons, etc., etc.

Tout cela est fini, j'entends l'Exposition; car si cela peut suffire pour consoler le Parisien, il lui restera les susdits automédons vulgairement appelés cochers de fiacre, et dont les méfaits ont dû être bien grands, plus grands que nous ne le supposions, en cette année, puisque le ciel s'est ému et qu'il a fait un exemple pareil à ceux dont Jupiter en son temps épouvantait les hommes en frappant les coupables privilégiés.

La terre (frémissez mortels!) la terre lasse de les porter, ces automédons, s'est ouverte sous leurs pas pour les engloutir eux, leur chapeau ciré vissé sur leur front, leur voiture, leur cheval et leur fouet, complice de tant d'attentats contre la sûreté publique! Et ne croyez pas que je me livre là à une amplification de rhétorique destinée à dire que les cochers de fiacre disparaissent de Paris à mesure que les étrangers se retirent. Pas du tout! C'es à la lettre qu'il faut prendre mon récit. C'est à La Villette, au dépôt des voitures de la Compagnie, que la chose s'est passée.

Plusieurs cochers sortaient un matin avec leurs voitures pour aller prendre leur service, lorsque le sol s'effondre, et dans une crevasse subitement improvisée, s'engloutissent voitures et cochers. Il y a eu de pauvres dia-

---

étage, lorsqu'à son grand étonnement elle s'aperçut que la dame, loin de gagner son appartement, venait de disparaître dans la chambre à coucher de sa maîtresse, dont la porte battait au vent. Saisie alors d'un invincible accès de curiosité, d'un pas rapide, retenant son souffle, elle entra dans un cabinet de toilette voisin d'où, à travers une porte vitrée, elle ne perdit pas un détail des choses étranges qui se passaient auprès du lit de sa maîtresse. La baronne, marchant droit à l'alcôve, avait versé une poudre blanche dans la carafe qui se trouvait sur la table de nuit, puis, sans retourner la tête comme Caïn fuyant après le meurtre d'Abel, avait quitté la chambre. Cette scène singulière frappa Verdurette d'un étonnement mêlé de terreur; le cœur saisi d'une véritable défaillance, elle se laissa retomber sur une chaise où, sans avoir conscience du temps, elle demeura ensevelie dans la plus profonde méditation.

Lorsque Verdurette redescendit l'escalier, un groupe nombreux de domestiques se trouvait réuni sous le vestibule autour du corps expirant de Léda. A cette vue, les deux scènes auxquelles elle avait assisté par un hasard providentiel s'imagèrent en traits de feu dans le cerveau de la jeune fille; elle se rappela la promesse solennelle qu'elle avait faite à son parrain, et, sous l'empire d'une exaltation vertigineuse, se prit à courir dans la direction du château de Laluzerte.

V.

LE RÉVEIL DU SOURD.

La mort tragique de Léda avait fait événement dans la domesticité du Soupizot, et plus d'une heure s'était écoulée depuis que les hôtes du château s'étaient retirés dans leurs appartemens respectifs, lorsqu'un domestique, entrant dans le salon pour éteindre le feu et les bougies, fut fort étonné de s'y trouver en présence de son maître. Enfoncé dans un grand fauteuil, la tête entre ses deux mains, la respiration brève et haletante, le comte était livré à des angoisses mortelles que trahissait trop clairement son attitude. En proie à une torpeur fiévreuse, moitié sommeil, moitié délire, les diverses scènes de la journée se pressaient tumultueusement dans son cerveau. Il voulait, mais en vain, douter encore: le témoignage de ses yeux était là, solennel, inflexible, pour attester qu'un crime odieux avait été tenté contre ses jours, que l'auteur de ce crime était... Et cependant il s'efforçait de conserver des doutes. Sa raison, son cœur, lui disaient qu'il était le jouet de quelque atroce machination, que ses soupçons seuls étaient un acte d'infâme démence; mais les preuves matérielles étaient là, évidentes, inexorables. Pouvait-il, sans lutter contre l'évidence et le bon sens, nier que le poison qui avait donné la mort à la pauvre Léda avait été versé dans un breuvage à lui destiné? La baronne l'avait dit. Mme de Marmande avait traversé la salle à manger lorsque la coupe se trouvait sur la table, et elle était à cet instant pâle, si pâle, que Mme de Laluzerte avait été frappée de l'altération de ses traits. Et quand bien même il eût voulu lutter contre l'évidence de ces témoignages, n'avait-il pas eu entre les mains une preuve plus irrécusable encore? pouvait-il se méprendre sur la nature de la poudre si soigneusement cachée dans le double fond de l'étui, et qu'un hasard providentiel lui avait révélée?... Et aux preuves matérielles venaient se joindre dans cet esprit défiant, comme autant de preuves morales, les paradoxes insensés qu'il avait débités le soir même, et dont il se faisait sans pitié l'application. N'était-elle pas liée, pauvre femme! à un être laid, infirme, dégoûtant, quinteux? Il ne se faisait pas d'illusions sur les charmes de sa personne et de son caractère. Une dot considérable ne lui était-elle pas assurée? Après lui, un avenir brillant s'ouvrait devant elle: plaisirs du monde, plaisirs du cœur, un mari de son choix, beau, aimable, elle pouvait tout rêver, prétendre à tout... Ces réflexions avaient parcouru pendant plus d'une heure, comme une lave brûlante, la tête de Marmande, et lorsque l'entrée du domestique vint l'arracher à sa solitude, son parti était pris: un juge égaré allait punir. Le comte, quittant le salon, se trouva sous le vestibule en face de Kervey, qui revenait de sa promenade nocturne.

— Bonsoir, George! dit le marin apostrophant son ami Puis, reconnaissant à la clarté de la lampe l'effrayante altération qui décomposait les traits du jeune homme. — Comme tu es pâle! qu'as-tu donc? ajouta-t-il.

— Que puis-je avoir? J'ai sommeil, reprit Marmande d'une voix brève.

— George, tu me caches quelque chose, répliqua le marin avec une tendre sollicitude.

— Quoi? un crime peut-être! Bonsoir.— Et ce disant, le comte se dirigea brusquement vers l'escalier.

La catastrophe de la soirée avait jeté une sourde inquiétude dans l'âme de Kervey. Sans s'expliquer pourquoi, il se trouvait dominé par les plus noirs pressentimens. La pâleur mortelle du comte, l'amertume étrange de ses réponses vinrent redoubler les tristes dispositions de l'esprit du marin, et, allumant un nouveau cigare, il sortit de la maison pour calmer par la promenade l'agitation de son cœur,

A l'entrée de Marmande dans la chambre de sa femme, Anna, assise près de son lit, un livre de prières à la main, lisait avec ferveur. Une bougie éclairait seul la chambre, et sa lumière se jouait en reflets capricieux dans le liquide verdâtre dont était remplie la carafe qui s'élevait sur la table de nuit près du flambeau. La jeune femme déposa immédiatement son livre, puis, frappée de la pâleur livide répandue sur le front du comte: — Êtes-vous malade, monsieur? dit-elle d'une voix pleine d'intérêt.

— Pardonnez-moi, madame, de vous déranger à une heure si indue; mais j'aurais à vous entretenir d'affaires importantes qui ne souffrent aucun retard.

— Je suis à vos ordres, monsieur, reprit Anna, tout émue de la solennité de ce préambule.

Le comte ajouta, après une pause, du ton d'un juge qui prononce un arrêt sans appel; — Vous m'avez apporté en mariage deux mille quatre cents livres de rente, je vous complèterai six mille francs: demain vous quitterez cette maison et irez vivre dans votre famille, où il vous plaira.

A ces paroles si inattendues, la comtesse porta la main à son front, comme si cet arrêt de séparation si brusquement rendu confondait sa raison. — Oh! monsieur, dit-elle après une pause, vos paroles sont-elles sérieuses?... Dois-je en croire le témoignage de mes oreilles?... Ne suis-je pas le jouet d'un rêve?

(*Sera continué*).

bles sérieusement blessés. Voilà pourquoi je vais cesser de rire, d'autant plus que les victimes n'étaient peut-être pas les plus méchants de ces tyrans du pavé de Paris.

Il ne nous convient plus de voir en cet accident une punition, un avertissement du ciel, faut-il le considérer comme une conséquence de cette sorte d'épidémie qui parfois atteint aussi bien les choses que les hommes et qui soumet à la contagion de l'exemple les objets en apparence les plus dénués d'intelligence et de raison? Je devrais être las de vous signaler les accidents de chemins de fer, mais il serait mieux de dire que les chemins de fer devraient être las de fournir à la statistique, autant d'accidents des plus graves et des plus effrayants. Voici plus de deux mois que les sinistres succèdent aux sinistres, et la chronique s'épuise à chercher des phrases nouvelles pour varier ses comptes-rendus. Pour moi, dans l'impuissance où je me vois de donner à ces récits une tournure imprévue et agréable, je passe la parole aux feuilles publiques, et vous renvoyant à elles pour l'affaire de Gonesse et pour celles qui l'ont précédée, je vous conduirai, si vous le voulez bien, dans cette mystérieuse clairière où six hommes se trouvent rassemblés, au lever du soleil.

Vous devinez où ils vont en venir! Sur ces six hommes, deux mettent habit bas; ils se placent vis-à-vis l'un de l'autre, on arme leur main d'une épée... et voilà comment quelques heures après, les journaux publiaient une note pour annoncer qu'une rencontre venait d'avoir lieu entre le prince Achille Murat et M. le marquis de Galliffet qui avait été atteint d'un coup d'épée au genou. Quelques jours auparavant, le même prince Murat se battait avec le marquis de Rougé qu'il blessait également, comme je crois vous l'avoir déjà raconté. Or, maintenant, prenez ces trois noms, prince Murat, marquis de Rougé, marquis de Galliffet, si vous voulez bien vous souvenir de l'anecdote que je vous narrais en même temps en termes fort diplomatiques, je ne doute pas que vous deviniez le reste, c'est-à-dire les noms plus illustres encore qu'aucune plume n'a voulu tracer.

Passons à de plus riants sujets et saluons la sémillante Isabelle, la bouquetière du Jockey Club, dont on s'occupe quelque peu en ce moment. Isabelle, qui fut belle et sage, mais qui tourne aujourd'hui à l'obésité et aux allures de virago, Isabelle vend toujours des fleurs aux gens de *high-life*, qui paient facilement un louis un simple bouton de rose, tout en respectant l'innocence de la bouquetière. Car voilà le beau de la chose, c'est que tous les membres du Jockey-Club, en prenant sous leur protection Isabelle, ont fait preuve du plus absolu désintéressement, et que si la bouquetière avait par hasard à regretter la perte de son innocence (vous comprenez que ce n'est là qu'une supposition), le Jockey-Club pourrait dire : je m'en lave les mains.

Tout cela, c'est pour vous faire savoir qu'Isabelle n'est pas la première bouquetière venue, et que ses fleurs peuvent valoir facilement un louis. Donc, selon son habitude, elle se trouvait dimanche dernier aux Courses de Vincennes; l'Empereur d'Autriche s'y trouvait aussi. Isabelle avait fini sa tournée; mais le plus auguste des spectateurs n'avait rien à sa boutonnière, il était le seul qu'Isabelle n'eût pas fleuri : Isabelle devint inquiète et rêveuse, mais comme elle ne manque pas d'un certain esprit de décision et que la timidité n'est pas son défaut, elle frappa à la loge impériale, et le prince de la Moskowa eut l'honneur de la présenter à S. M. C'est alors qu'Isabelle s'élevant à la hauteur des circonstances, choisit elle-même un gardenia et l'offrit au souverain de toutes les Autriches, comme dit un journal du sport. L'Empereur prit la fleur et la passant à sa boutonnière, prononça ce simple mot :

Merci !

Et Isabelle se retira doucement émue.

Il y a quelque chose d'antique dans cette rencontre; c'est comme un tableau d'Homère, ne trouvez-vous pas? Il est évident aussi que pour Isabelle ce *merci* impérial sera le plus beau jour de sa vie. Et voilà sérieusement parlant, à quoi s'amusent nos journaux de high-life, ils s'émerveillent que l'Empereur d'Autriche ait daigné accepter le gardenia d'Isabelle, et ils n'ont pas assez d'admiration et d'applaudissements pour le remerciement qu'il lui a adressé. Mais ce merci ne prouve qu'une chose, c'est que l'Empereur François-Joseph est bien élevé, et s'en étonner si fort, c'est donner à supposer qu'on s'attendait à voir le contraire. En d'autres termes, toute cette admiration n'est qu'une injure, et je trouve si naturel que l'Empereur ait remercié Isabelle, que je ne puis voir dans le récit des susdits journaux qu'une plate imitation des plates façons de Dangeau dont la vie se passa à recueillir les phrases les plus banales et les gestes les plus simples de Louis XIV.

L'ENQUÊTE SUR LA CRISE
Industrielle et Commerciale
EN EUROPE.

(*Suite et fin.*)

Voici, toujours d'après le *Nouvelliste*, le texte de la réponse de la Chambre de commerce de Manchester:

Manchester, 10 octobre.

Avant de répondre à votre lettre, j'ai pensé qu'il était convenable de la soumettre à l'appréciation des directeurs du conseil, et j'ai maintenant le plaisir de vous informer que c'est avec une grande satisfaction que nous avons saisi l'occasion d'échanger des opinions qui doivent rendre service en provoquant une unité d'action et une juste appréciation de circonstances qui constituent un sujet du plus grand intérêt pour les deux pays.

Le développement extraordinaire du commerce international qui s'est manifesté depuis quelques années, ainsi que l'établissement de relations plus intimes, sont dus en grande partie, comme votre lettre l'indique, à une affirmation générale des véritables lois économiques.

La conclusion d'un traité de commerce entre la Grande-Bretagne et la France, qui a produit partiellement de grands résultats par le libre échange entre les deux pays, donne l'espoir que ces principes s'étendront et qu'on adoptera une politique plus généreuse qui apportera partout d'abondants et de mutuels avantages.

Mais la prospérité et le succès commercial que nous espérions ont été déçus pour le moment : une importante industrie commerciale, dans laquelle nous sommes l'un et l'autre intéressés, est maintenant ruinée ; la présence d'événements, qu'il était impossible de conjurer, a paralysé notre commerce, et l'industrie cotonnière est en ce moment sous le poids d'une grande dépréciation.

La guerre d'Amérique, qui suspendit l'approvisionnement du coton à une source à laquelle nous avions l'habitude de puiser, nous força d'obvier à cette disette, en nous adressant à l'Inde et à d'autres pays.

La hausse énorme des prix qui en fut la conséquence provoqua la spéculation ; en outre, le commerce du pays fut placé sous le poids d'un taux d'intérêt élevé, par suite d'affrètements considérables nécessaires à l'envoi de valeurs métalliques en Orient, pour le payement du coton.

Par suite de la spéculation sur le coton, les capitaux du pays, attirés par l'attrait de profits extraordinaires, furent très absorbés par l'établissement de compagnies qui donnèrent des facilités excessives de crédit, mais qui, n'ayant fait aucune réserve pécuniaire, déterminèrent, comme cela arrive d'habitude, une crise monétaire et un grand discrédit commercial.

L'amour des entreprises exagérées ne s'est pas seulement manifesté dans ce pays, mais il a éclaté avec plus ou moins de force dans d'autres contrées avec lesquelles nous avons des relations commerciales.

Dans ces conditions, on devait prévoir que les prix élevés tendraient à diminuer de beaucoup la consommation ; que la crise monétaire et l'incertitude des prix ruineraient nos manufactures et enlèveraient tout crédit au commerce ordinaire et légitime.

Il serait injuste de ne pas reconnaître les services rendus à notre cité par *the cotton supply association* (l'association pour fournir le coton), services qui ont été des plus importants en provoquant la culture du coton dans l'Inde, l'Egypte, la Turquie et plusieurs autres contrées.

La pensée qui a dirigé l'établissement de cette association consistait à stimuler énergiquement la culture dans des pays produisant le coton autres que l'Amérique avant que la guerre civile eût éclaté. Par l'intermédiaire de ses agents, notre gouvernement et les gouvernements étrangers furent invités à nous prêter assistance, des primes furent distribuées, on désigna des commissaires et le résultat encouragea l'espérance bien fondée que la condition anormale des prix du coton, qui a existé si longtemps, viendrait à disparaître promptement par suite d'une abondante récolte, et que les prix permettraient de rémunérer les manufactures. Avec le retour de la confiance commerciale, et l'industrie étant dirigée dans les voies ordinaires, nous avons la satisfaction de reconnaître que, les sources de la richesse publique étant intactes, nos marchés s'étendent, avec le secours de la science moderne et l'accroissement de l'intelligence, qui sont les auxiliaires de nos ressources commerciales, nous pourrons envisager l'avenir avec sécurité.

Les leçons du passé peuvent servir pour engager à plus de prudence dans l'avenir.

Toutefois l'expérience avait déjà montré ce que nous pouvions attendre de ces remèdes mais le succès dépend des enseignements du passé, et nous devons bien espérer qu'on ne les oubliera pas.

Et terminant ces remarques, je manquerais à mon devoir si j'oubliais de signaler les détestables influences que la maintien d'armements considérables a sur les intérêts du commerce international.

Nous ne devons pas laisser échapper l'occasion de protester de la manière la plus énergique contre leur existence et d'attirer l'attention des gouvernements sur les charges inutiles qu'ils entraînent, sur la perte du travail productif qu'ils provoquent et sur les encouragements insensés donnés à l'esprit guerrier qui tend à démoraliser un peuple et qui arrête les progrès de la civilisation

Dans le temps actuel, quand c'est notre devoir d'encourager les arts et les travaux de la paix, nous avons au contraire le spectacle de grandes nations engagées dans des dépenses de guerre considérables et nous voyons la paix de l'Europe compromise sans autre motif sérieux que celui de donner satisfaction à une vanité nationale.

Le temps est passé où les agressions de la guerre peuvent ajouter quelque chose à la grandeur nationale. Le vrai patriotisme doit chercher plutôt à multiplier les moyens d'assurer le bien-être de l'humanité. Il consiste aussi à augmenter les ressources de la production industrielle et à établir ainsi cette communauté entre les nations qui doit former la barrière la plus forte contre les ravages et les dévastations de la guerre.

L'élévation et la justesse des considérations formulées dans la réponse du président de la Chambre de commerce de Manchester n'échapperont à aucun esprit sérieusement dévoué au progrès.

Variétés.

Scélérats nègres. — On écrit de New-York, 18 octobre :

Le 28 mai dernier, un citoyen blanc justement estimé, M. Frédéric Peters, qui demeurait avec sa famille à dix milles de Mobile (Alabama), sur les bords de la rivière du Chien (Dog-River), se disposait à se coucher lorsque sa maison fut soudainement envahie par quatre nègres.

La famille de M. Peters, qui se composait de sa femme et de quatre enfants, récitait en ce moment les prières du soir.

Ces nègres étaient incomplètement déguisés. Ils sommèrent brutalement le propriétaire de leur livrer son argent et reçurent de lui trois dollars et demi qu'il avait dans sa poche. Il avait d'abord voulu résister, mais il était sans armes, tandis que ses assaillants étaient munis de revolvers. Après avoir pris cette faible somme, ils exigèrent qu'il leur indiquât où son argent était caché; et comme il s'y refusait, ils saisirent sa femme et la fouillèrent de la façon la plus indécente. Ils trouvèrent sur elle quatorze cents dollars, tant en or qu'en papier-monnaie. Non contents de ce butin, ils se répandirent dans la maison, brisant les meubles et soulevant les planches des parquets ; mais ils ne purent rien découvrir.

Pendant ce temps-là, M. Peters ayant cherché à s'approcher d'une fenêtre pour appeler au secours, ces misérables lui tirèrent plusieurs coups de pistolet, mais heureusement sans l'atteindre. Un de ces malfaiteurs se posa alors devant lui et le maintint en joue pour l'empêcher de bouger pendant les quatre heures que dura leur séjour dans la maison.

Après s'être repus de vin et d'eau-de vie, trois autres nègres se portèrent, sous les yeux mêmes de l'infortuné Peters, aux derniers outrages sur la personne de sa femme et de la moins jeune de ses filles, qui avait à peine atteint sa douzième année. Les détails de cette scène atroce sont trop horribles pour que je puisse les retracer.

Lassés, si non rassasiés, ces monstres s'éloignèrent enfin de la maison qu'ils avaient souillée et à laquelle ils mirent le feu en s'en allant. Mais l'incendie fut promptement étouffé.

Plusieurs jours se passèrent sans qu'on pût arrêter ces brigands, ni même découvrir leurs traces. Enfin, le 3 juin, Grant, l'un d'eux, fut pris par la police. Cinq jours plus tard, ce fut le tour de Jim Richardson, et, peu après, Charles Robinson était également arrêté. Ces trois nègres furent parfaitement reconnus par la famille Peters.

Ils comparurent devant la Cour criminelle du comté, et les faits recueillis à leur charge ayant été complètement établis par les débats, ils furent reconnus coupables par le jury, et condamnés par le juge à être pendus le 30 août; mais le gouvernement de l'Etat, sans qu'on sache au juste pourquoi, ayant accordé aux condamnés un sursis de quatre semaines, l'exécution n'a eu lieu que le 27 septembre.

Dans l'intervalle, le quatrième de ces nègres, Rob Smith, fut arrêté à la Nouvelle-Orléans. Mais une des mailles du filet légal qui l'enveloppait ayant été adroitement rompue par son avocat, il a pu, heureusement pour lui, mais malheureusement pour la société, passer sain et sauf à travers.

Comme, dans ces temps de *negrocratie*, on craignait que l'exécution ne fût empêchée par une émeute noire, un corps de troupes avait été placé aux abords de la prison.

Longtemps avant l'heure fixée pour cette suprême expiation, les rues conduisant à la geôle étaient encombrées par une foule tellement compacte, que la circulation des voitures y était devenue impossible. Les noirs et les noires y étaient en grande majorité, persuadés qu'ils étaient que, au dernier moment, une commutation de peine serait certainement annoncée, et qu'on n'oserait jamais pendre trois nègres comme si ce n'eût été que des blancs.

Un des rédacteurs du *Mobile Advertiser*, journal auquel j'emprunte quelques détails, en les abrégeant le plus possible, avait obtenu le privilége, si c'en est un, de visiter les cellules des condamnés et d'assister aux préparatifs de l'horrible cérémonie. Ils lui ont paru résignés à leur sort, mais affolés de terreur.

Lorsqu'on leur annonça que l'heure de l'exécution allait sonner et que c'était pour eux le moment des révélations, s'ils en avaient à faire, ils ont tous trois protesté de leur innocence, et je dois ajouter que, malgré les adjurations des révérends ministres de couleur qui les ont accompagnés jusque sur l'échafaud, ils ont persisté, même au moment d'être lancés dans l'éternité, à soutenir que c'étaient d'autres qu'eux qui avaient commis le crime qu'ils allaient expier.

Les dernières paroles prononcées par Richardson, au moment où la fatale trappe allait s'abaisser, ont été celles-ci : « Madame Jackson, prenez bien soin de mon livre! » On n'a pu ni savoir ce que c'était que ce livre, ni retrouver Mme Jackson.

A une heure et dix minutes, la corde qui soutenait la trappe a été coupée par le shérif. Justice était faite. Grant est mort immédiatement, mais l'agonie des deux autres s'est prolongée pendant quatre à cinq minutes.

Au moment où la hache frappait la corde des cris déchirants se sont élevés du sein de la foule qui était parvenue à forcer l'entrée de la prison. Trois négresses, parentes, sans doute, ou femmes des condamnés, étaient prises de convulsions.

Cette foule était tellement dense que ces malheureuses femmes ont failli être foulées aux pieds, et que c'est à grand'peine qu'on a pu les transporter vivantes dans une maison voisine, où les soins les plus empressés leur ont été prodigués.

Contre l'obésité. — Les journaux reproduisent l'histoire d'un vieux fou mort à Waterford (Irlande), à 88 ans, grâce à un régime qui l'avait fait maigrir et lui avait rendu pendant longtemps l'agilité de la jeunesse.

Il avait, ce dit-on, trouvé ce régime dans Cornaro,— on ne dit pas si c'est le doge,— et il consistait dans une livre de farine délayée dans des jaunes d'œuf. Pour boisson de l'eau. Voilà le menu de la journée.

Il vaut mieux mourir tout de suite que de se résigner à un pareil ordinaire.

L'antiquité avait un autre moyen, et puisque, selon un auteur moderne, « les anciens sont nos maîtres en tout, » ce moyen doit être bon. Le voici :

Tous les huit jours, les Spartiates comparaissaient devant un magistrat, et là ils étaient pesés. S'ils étaient trouvés, non pas trop légers, mais trop lourds dans la balance, on leur administrait une volée de coups de bâton, jusqu'à ce que la maigreur s'ensuivit.

Lequel des deux vaut le mieux, Cornaro ou la mode spartiate?

Ni l'un ni l'autre, Percez-nous en d'un autre, comme on disait à Voiture, fils d'un marchand de vin, quand il avait fait un mauvais calembour.

L'exercice est un bon moyen, mais il vient un âge où les membres le refusent. Et c'est une erreur de croire que c'est la nourriture qui engraisse. Il y des gourmands, des avaloirs qui sont gras comme un cent de clous.

Pourquoi la corde du pendu porte-t-elle bonheur? Sur quoi repose ce singulier et sinistre préjugé? On n'en sait rien. Toujours est il qu'il est fort accrédité. Seulement on lui donne une trop grande étendue. Ce n'est pas la corde du pendu qui porterait réellement bonheur, puisque bonheur il y a. C'est celle d'un homme qui a voulu se pendre et qu'on parvient à sauver ; ce qui, d'ailleurs, me paraît plus logique, car elle a commencé par porter bonheur à quelqu'un, — au pendu lui-même.

On se souvient de l'histoire des deux joueurs anglais. L'un perdait toujours. Il croyait à une mauvaise chance acharnée contre lui. Il se procura un bout de corde de pendu. A Londres, cette acquisition est des plus faciles. Muni de cet étrange fétiche, il joue et perd, il perd encore et toujours.—Et pourtant, dit-il, en tirant le lugubre objet de sa poche, j'avais cela !

Son partenaire, sans s'émouvoir, en tire un pareil de son gousset et dit :—Mais, mon bout à moi est incontestablement plus long. En outre, il est authentique, car c'est de la corde qui a servi à me pendre. On a pris la peine de me sauver. — Et voilà.

La mort par pendaison passe pour être plus infamante que les autres supplices. On ne sait trop pourquoi, mais c'est ainsi. On a beau rappeler le fameux vers :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud,

tout amphibologique qu'il est : mais le poëte s'en est fort peu soucié. Il ne dépendait que de lui de dire : « La honte vient du crime et non de l'échafaud. » S'il ne l'a pas dit, c'est qu'il ne l'a pas voulu.

Dans certains pays il y a deux degrés de supplice : la pendaison et la guillotine ; le premier est à l'autre ce que les travaux forcés sont à la réclusion ; il entraîne avec lui l'infamie. Cela n'empêche pas une grande partie de ceux qui veulent se suicider, de choisir ce genre de mort plutôt qu'un autre.

On cite un marchand de Londres qui afficha des cravates élastiques, douces au contact, pouvant servir à se pendre sans douleur, comme disent les dentistes.

Je crois qu'on choisit ce genre de suicide parce qu'il est le plus expéditif et le moins coûteux. On a toujours sous la main, sinon une corde, du moins ce qui peut la remplacer, une cravate, des bretelles, etc. Quelquefois on n'a pas de quoi acheter un réchaud et du charbon ; puis la mort par asphyxie exige tant de précautions! il faut boucher toutes les fentes des portes et fenêtres. On n'a pas toujours la force de se précipiter par une croisée, il y en a qui tiennent à ne pas se défigurer ; c'est une coquetterie posthume. — D'autres n'osent pas se jeter à l'eau ; elle est trop froide, trop noire, le corps peut ne pas être retrouvé, et ils aiment à être enterrés. Comment voulez-vous qu'on dise de quelqu'un : « Que la terre lui soit légère, » s'il est mort noyé et son cadavre est au fond des eaux?

D'autres choisissent un genre de mort, et pour tout au monde n'en démordraient pas. On connaît l'histoire de ce singulier personnage qui allait se jeter à la rivière ! Sur l'autre bord, devinant son intention, un chasseur le couche en joue, — ce qui peut paraître de prime-abord très naïf de sa part : menacer de mort quelqu'un qui veut se suicider. Pas si naïf pourtant, car l'autre cria en implorant miséricorde, et comme il ne voyait pas le canon du fusil se relever, il se jeta à plat ventre sur la berge. Que voulez-vous! il avait décidé de se noyer, il n'aimait pas être fusillé. L'eau, oui ; le feu, non.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 14 novembre	35 14
Clôture	du 14 novembre	35 15

Mouvement du port.
PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 13 Novembre

MARIANOPOL bat. à vap. espag. *Balbea.* capit C. Ferrares. div. marchandises.
MARSEILLE bat. à vap. angl. *Frederik*, cap. Agan, ayant touché aux Dardanelles lest.
ORAN bat. à vap. angl. *Thomas Golespi*, cap. Cutew. ayant touché aux Dardanelles.

DÉPARTS de bat. à vap. du 13 Novembre.

SMYRNE bat. à vap. aut. *Arciduchesa Carlota*, cap. Lombardini, div. marchandises.
— bat. à vap. des Mess. Imp. *Vatican*, cap. Benigni, div. marchandises.
MARSEILLE bat. à vap. des Mess. Imp. *Eridan*, cap. Varengot. div marchandises.
— bat. à vap. espag. *Balbea*, cap. Ferares, div. marchandises.
TRÉBISONDE bat. à vap. des Mess. Imp. *Mercey*, cap. Martin, div. marchandises.
— bat. à vap. ang. *Frederic*, cap. Agan; diverses marchandises.

DEPARTS des bât. à voile du 12 Novemb.

MARSEILLE br. ital. *Angiolina*. cap. Palma blé.
— br. ital. *Rosa*, cap. Schiafino, blé.
— br. hell. *Elpis*, cap. Pavlatos, blé. blé.
— br. russe, *Evanghelistra*, cap. Gutuf
— br. hell. *A. Pandes*, cap. Filipidhis,
— br. ital. *Tevere*, cap. Cuneo, blé.
— br. ital. *Salvatore*, cap. Balestrino, blé.
— br. ital. *San Giovanni*, cap. Corsanego, blé.
— bar. ital. *Pio*, cap. Roero, blé.
— br. ital *Luigi Mursi*, cap. Luigi Mursi. blé.
MALTE bar. ang. *Cognate Apap*. capitaine Panayoti
AZOFF br. aut. *Veritas*, cap Ferena, blé.
DANUBE br. ital. *Enrico Pivasco*, cap. Deandreis,
— br. ang. *Rebecca*, cap. Eyde. lest.
— bar. ang. *Mary*, cap. Yong, lest.
— br. hell. *Cleanthis*, cap Vergotis, lest.
— bar. aut. *Enos*, cap. Gugniza. lest.
— br. hell. *Orloff*, cap. Petrizis, blé.
ANVERS trois-mats aut. *Figlia Maggiore* capitaine Radimiri, blé.

du 13

FALMOUTH bar. ital. *Italia libera*, cap Olivari,
— bar norw. *Credo*, cap. Cristofensen, blé.
— bark aut. *Seth*, cap. Moreno. blé.
MARSEILLE br. hell. *Elleni* cap. Piero, blé.
— br hell. *Susana*, capitaine, Vlassopoulos, »
— br. hell. *Ayos Nicolas*, cap. Cuvelias, blé.
— br. hell. *Licurgos*, cap, Emiris, blé.
— br. hell. *Andonios*. cap. Psaras, blé.
— br. hell. *A Nicolaos*. cap Vrassopulos, blé.
— br. hell. *Evanghelistra*, capit Camenos, blé
— br. ital. *Amabile Ida*, cap. Fortunato, blé.
— br. ital. *Veneto*, cap Furlani, blé.
— bar italien *Fede in Dio*, cap. Mortola, blé.
— br. italien, *Antonio*, cap Rassovich, blé.
— br. ital *Cechino*, cap. Nassalo, blé.
— bar italien. *Margaritta Burgone*, capitaine, Domenico Valle, blé.
— br. hell A. *Spiridhion*, cap Calimanis, blé
— br. ital. *Onorato*, cap Grafione, blé.
ANGLETERRE brik italien, *Ristori*, capitaine, E. Landini, blé.
ANVERS bar. aug. *Vigilant* cap Shields, blé.
VARNA br. ital *Teodoro*, cap Tesei, blé.
— bark aut. Descovich, cap. Mohovich, lest,
ODESSA bar. aut. *Max*, cap. Mateovich, blé.
— br. hell. *Metamorfossis*, cap. Cornulakis. »
— br hell. *Leonidhas*, cap. Papas, blé.

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 5

de MARIANOPOL pour Alger bar. aut. *Giuseppe e Matteo*, cap. Perovich, blé.
— pour Marseille br. pruss. *Milienco*, capitaine Lucovich, blé.
— pour Marseille bar. ang. *Pacific*, capitaine E Stewart, blé.
— pour Falmouth, bar. ital. *Sebastiano Gatorno*, cap. Marcenaro, blé.
de TAGANROK pour Marseille goel. hell. *Emilia*, capitaine Berris blé.
— pour Falmouth, br. russe, *Kimissis Theotocu* capit. Alafousos, blé.
— pour Marseille, br. ital. *Teresa Prima*, capit Giovanni Drago, blé.
— pour Marseille, bar. anglais, *Undine*, capit. Borre, seigle.
de ODESSA pour Marseille, br. autr. *Mie Figlie*, capitaine Soich, blé.
de IBRAILE pour Marseille br. aut. *Zeta*, capit. G. Costante, blé.
de VARNA pour Marseille br. aut. *Marietta*, cap. Tomasovich, blé.
de KUSTENDJE pour Messine br. aut. *Corveno*, capitaine Malle, blé.
— pour Marseille, bar italien, *Sorte*. capitaine F. Magniasco, blé.
— pour Falmouth, bar. angl. *John Henry*. capitaine Krocken, blé.
— pour Marseille, bar. aut. *Nadesta*, capitaine Antonio Mifka. blé.
de GALATZ pour Falmouth, bar. ang. *Energy*, capitaine Broun, seigle.
— pour Cork ou Falmouth bar. angl. *Maknyn*. capitaine Ryan, seigle.
— pour Cork ou Falmouth, br. hell. *Marietta*, capitaine Annissis, blé.
— pour Marseille br. hell. *Ayos Andreas*, capitaine Moraitis. blé.
de SOULINA pour Marseille, bar. italien, *Anetta*, cap. Daprella, blé.
— pour Marseille br. hell. *Enossis*, capitaine Apostolou, blé.
de TAGANROK pour Cork ou Falmouth, bar. ital. *Francesca Madre*, cap. Cafferato, blé.
— pour Marseille bar. aut. *Ottavina*, capitaine Schiaffino, blé.
— pour Marseile, bar. ital. *Prospero Antioco*, capitaine Cervetto, blé.

du 6

de GALATZ pour Falmeuth, br. ang. *Escape*, capitaine Lloyds, blé.
— pour Falmouth, br. anglais *Prima Donna*, capit. David Jous, blé.
— pour Marseille br. russe, *Omonia*, capitaine Haggi Panaiotti, blé.
— pour Marseille br. franç. *Honoré Jean* capit. Ricard, blé.
de ODESSA pour Marseille, bar. italien, *Columba*, capitaine Castellino, blé.
de TAGANROK pour Marseille br. ital. *Souvenir* capitaine Bertolotto, blé.
— pour Messine, br. hellen. *Ayos Nicolaos*, capitaine Zannes, blé.
— pour Marseille bar ital. *Resurezione*, capit. Moglia, blé.
de IBRAILE pour Falmouth. br. ital. *Sofia*, capit. Ardisson orges.
— pour Falmouth, br. hell. *Sofia*. capit, Cargaroukas, blé.
de MARIANOPOL pour Marseille bar. italien, *Consiglio*, capit Onetto, blé.
de VARNA pour Marseille, br. hell. *Georges I.* capit. G. Lembessis, blé.

THÉATRE NAUM.

Vendredi 15 novembre à 8 h. du soir,

SOIRÉE D'ADIEU

Dernière Représentation Extraordinaire,

donnée par la célèbre magicienne

MADEMOISELLE

HÉLÈNE

avec le concours de son père le professeur

N. FAURE.

PROGRAMME NOUVEAU :

1re *partie.*— 1° Les rayons solaires. 2° Le miracle des Fleurs. 3° Le Favori des Dames. 4° Lyon et ses fabriques. 5° Pif, paf, pouf, scène comique. 6° Le vol d'une dame, expérience magnétique exécutée par Mlle Louise.

2me *partie.*—TOMBOLA HUMORISTIQUE de 10 jolies Primes et surprises d'une valeur réelle de 1000 piastres offertes par Mlle HÉLÈNE et son père en souvenir du concours gracieux dont ils ont été honorés par le public de Constantinople, après la Tombola M. FAURE reproduira les expériences des **Frères D'avenport**. En pleine lumière et les portes de l'armoire seront ouvertes.

3me *partie.*— 1° Le Génie des Roses. 2° La Métamorphose dans l'air. 3° Les Cadeaux du jour de l'an 1868 4° Les Modes de Pékin. 5° Une grande pluie de surprises photographiques, etc., etc. 6° L'Eruption du Vésuve, expériences des plus extraordinaires.

Prix des Places :

Loges 1er rang	Fr. 25		Première stalles	P. 20
» 2me rang	» 30		Deuxième stalles	» 15
» 3me rang	» 15		Entrée aux loges	» 10
» 4me rang	» 5		Galerie	» 5
Fauteuils	P. 30			

Chaque personne recevra gratuitement deux numéros pour participer à la susdite Tombola.

COMPAGNIE DE NAVIGATION À VAPEUR MARSEILLAISE

MARC FRAISSINET PÈRE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français ALGÉRIE cap. Bohler, partira pour Marseille dimanche 17 novembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Pyrée.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION À VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNE

Des Billets Originaux de Lot-rie de l'Etat I R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ;
50,000 ; 40,000 ; 25,000 ;
15,000 ; 10,000 ; 5,000 ;
2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1865, chaque année 4 tirages :

premier Lot		Florins	300,000	Prince Clary, tirage	2	Florins	25,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000	Saint Genois »	1	»	50,000
Crédit mob. 1858, »	4	»	250,000	Palfi »	1	»	400,00
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000	Waldstein »	3	»	25,000
Prince Salm »	2	»	40,000	Rudolf	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner les gros lots

Florins : 250,000 ; 25.000 ; 15,000 ;
10,000 ; 5,000 ; 2,000 ;
1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, e dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouisent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contre façons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconqu est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner ,
Marchand en bijouteries fines.

Han Municipal, à Galata N° 8.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000 ; 15.000 ; 10,000; 5,000 ; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et provienent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

NÆHMASCHINEN

AUCH ALS
WEICHNACHTS-UND-NEUJAHRS GESCHENKE
empfiehlt

das grösste europæische Næhmaschinnen Etablissement von Mr BOLMANN in WIEN, 31 Rothenthurm-strasse, 31, Illustrirte Preis liste *gratis u. franco.*

I. R. Direzione delle Poste Austriache.

AVVISO.

L'ultima partenza della posta per la via accelerata di Varna e Bazias avendo luogo questo Venerdì 15 novembre venne invece stabilita per la stagione d'inverno da martedi 19 corrente una corsa regolare per settimana la quale servendosi delle strade ferrate fra Varna e Rusciuk e fra Arad e Pesth fornirà il vantaggio di spedire le corrispondenze per i Principati Danubiani, Vienna e l'Europa secondo l'itinerario seguente :

Partenza da Costantinopoli, Martedi 2 p.m.
Arrivo a Bucarest, Giovedi sera.
Arrivo a Vienna, Lunedi sera o Martedi mattina.
Partenza da Vienna, Sabato sera.
Arrivo a Bucarest, Giovedi a mezzodi.
Arrivo a Costantinopoli, Sabbato mattina.

Le partenze di Mercoledi sera via di Belgrado, e di Sabato mattina via di Trieste restano come pel passato.

Pera di Costantinopoli, 14 novembre 1867.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIFLD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires t nt pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

ITINÉRAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Samedi 9 novembre (n. s.) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
12	2		de Yéni-mle, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek. Arnaut-keui.
18	3		de Yéni-mahalle, Buyuk-dére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
6	4	15	de Buyuk-dére, Thérapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.*)
2	2		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
11	2	15	de Cavak, Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk.
17	4	15	de Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vani-keui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
3	2		de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach.
14	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
8	3	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach.
14	4	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach, Cabatach.
8	5	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis, ce service sera fait par le bateau de 4 h de la ligne de Buyukderé)
2	8		de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3	9		de Yénimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.

Départ du pont.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
14	3	45	pour Arnaoutkeui directement.
8	4	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
3	3	30	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére et Yenimahallé.
2	4		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdére,
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yenikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Les vendredis à 9 1/2*)
18	10	15	pour Ortakeui, Bébek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
2	10	30	pour Bechiktach, Courucesmé, Arnaoutkeui, Hissar, Emirgh, Yenik, Therap. Buyukd.
6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*)
8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
14	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (*)
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-dére. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, (*Les vendredis jusu'qà Buyakdéré.*)
3	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

LINGERIE au meilleur marché DANS LE MONDE

La soussignée fabrique de linges qui à reçu à la dernière Exposition de Paris la Médaille d'Or tant pour la beauté que pour l'incroyable modicité des prix de ses produits, offre au public une occation qui ne s'est jamais présentée. Les produit les plus fins de cette fabrique qui consistent en toute espèce de lingeries confectionnées pour dames et hommes, ainsi qu'un grand assortiment de toiles de Batiste, de mouchoirs, de nappes, serviettes et essuie-mains.

Un tiers à meilleur marché qu'ailleurs.

Prix-Courant en Francs. (*On n'accepte pas de la petite monnaie.*)

manches et cols brodés et simples,	Fr.	1 1/2 2 3 4	jusq.	20
chemises de toile d'Irlande pour hommes pur fil en 20 différentes grandeurs.	Fr.	5 et 5 1/2	jusq.	6
chemises en couleur, pour hommes, dernière toute nouvelles façons de l'exposition.	Fr.	7 et 7 1/2	jusq.	8
chemises pour homme de toile fine d'Irlande à petits plis à Plastron	Fr.	7 1/2 8 9 10	jusq.	12
chemises d'hommes superfines de toile de Belgique, et toile de Batiste, brodées faites à la mains, et chemises de Flanelles	Fr.	10 15 18 20 22	jusq.	25
chemises de toile anglaise, pour dames, pur fil simple sans broderies.	Fr.	4 1/2 5	jusq.	6
chemises de toile d'Hollande pour dames, fine pur fil à petites broderies, festonnées à la main.	Fr.	7 1/2 8 9	jusq.	10
chemises de toile superfine Belgique, pour dames, garnies de dentelles couvertes de broderies, travaillés à la main 40 différents modèles de l'exposition parisienne.	Fr.	10 15 15 18	jusq.	20
chemises de nuit pour dames, de toile Belgique fine et superfine, avec manches longues, à petits plis, brodées et travaillées à la main.	Fr.	10 12 13 15	jusq.	18
caleçons de toile de ménage, (Belgique), pour hommes, 6 différents modèles, caleçons pour dames, tout ce qu'il y a de plus moderne de toile fine de Belgique et calicot de France.	Fr.	4 1/2 5 1/2 6 1/2	jusq.	8
	Fr.	4 1/2 6 7	jusq.	8
jupons tout faits de calicot Français, à traines, et à coins...choix énormes, 50 modèles tout nouveaux tout ce qu'il y a de plus fin.	Fr.	7 1/2 9 12 15 18 21	jq.	40

Camisoles de nuit simples jusqu'aux plus fines couvertes de broderies et garnies de dentelles, chemisettes de nuit, robes de chambre brodées, robes de matin, peignoirs tout faits, et brodés, zouaves, chemisettes, jupons tout faits simples jusqu'aux plus fins, en proportions, à meilleur marché.

Prix des Toiles, Mouchoirs et Linge de table Serviettes, etc.

mouchoirs de toile d'Irlande pur fil fin et surfins la douzaine	Fr.	5 1/2 6 8 9 10 12	jq.	25
mouchoirs de Batiste de Valenciennes pour dames, et mouchoirs ourlés la douzaine.	Fr.	10 12 18 25 26	jusq.	40
1 pièce de toile de Suisse sans apprêt 20 pics, tout fil.	Fr.	20 21 et 22		
1 pièce de toile Anglaise fine blanche pour 6 chemises 25 pics.	Fr.	18 20 23 25	jusq.	35
1 pièce de toile de Constance sans apprêt tout fil, tissé à la main 45 pics.	Fr.	30 35 38 40 45	jusq.	50
1 pièce de toile d'Ecosse 35 pics double fil fine, blanche.	Fr.	28 30 32 35 40	jusq.	50
toile de Hollande, d'Irlande de Brabant et Belge 38 pics 1 1/3 pic de largeur pour 14 chemises d'hommes. à Napoléon d'or		2 1/2 3 3 1/2 4 5 6 7 8 9 10 12 15		

la vente a lieu

GRAND' RUE DE PERA PREMIER ETAGE

Dans la maison qui forme le coin de la Rue Vénédik et la grande Rue, pré cisé ment ou il y a L'HOTEL DE PEST, vis-à-vis du magasin Stamatiades

MARQUES DE FABRIQUE

(CHRISTOFLE)

Orfévrerie Christofle

POINÇON DU METAL BLANC DIT ALFENIDE

ALFÉ NIDE

(CHRISTOFLE)

MANUFACTURES

RÉCOMPENSES OBTENUES AUX EXPOSITIONS
Paris, 1839, 1844, 1849
TROIS MÉDAILLES D'OR
Londres, 1855
PRIZE MEDAL
Paris, 1855
GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
Londres, 1862
DEUX MÉDAILLES
POUR EXCELLENCE DES PRODUITS.

A PARIS, rue de Bondy, 56 ; — à CARLSRUHE (grand-duché de Bade.)

AVIS IMPORTANT.

Pour éviter l'abus qui est fait journellement de notre nom et de nos tarifs, nous appelons la plus sérieuse attention sur les poinçons de notre Société indiqués ci-contre et dont tous les produits de notre manufacture sont revêtus.

Nous prions les consommateurs de nos produits qui n'ont pas de fournisseurs attitrés leur inspirant toute confiance, de s'adresser à nos REPRÉSENTANTS, maisons de vente véritablement spéciales qui, largement assortis de notre Orfèvrerie, se sont engagés par traité à ne vendre que nos produits et présentent à la fois avantage et sécurité.

CHRISTOFLE Ce.

ORFÉVRERIE DE TABLE
argentée et dorée.
ORFÉVRERIE D'ARGENT
COUVERTS ALFÉNIDE
SURTOUTS DE TABLE
et services de dessert.
OBJETS SPÉCIAUX
pour paquebots, restaurants, hôtels, cafés, etc.
ARGENTURE ET DORURE
REARGENTURE DE TOUS OBJETS.

Nos REPRÉSENTANTS sont: à Constantinople, MM. NEUBAUER et Cie.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

AVIS.

Quelqu'un du pays qui a rempli un emploi de Teneur de Livres dans plusieurs maisons importantes de Londres et de cette ville, accepterait un emploi analogue dans une maison de Constantinople.

Il connait le Français, l'Anglais, l'Italien et le Grec et peut fournir les meilleures références. S'adresser au bureau du Journal.

LEÇONS DE GREC, DE RUSSE ET DE FRANÇAIS.

S'adresser à la Direction du Journal.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me Année. — N° 261.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois.
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 16 novembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Paris, 14 novembre, 9 h. soir.

ROME. 13—Le Pape, en recevant les officiers français qui lui étaient présentés par le général Du Failly, a exprimé sa satisfaction et sa reconnaissance pour l'arrivée de l'armée française.

Il a ajouté que l'Italie, elle-même, devait de la reconnaissance à cette armée parce qu'elle l'avait délivrée des anarchistes portant le drapeau du vol et de la dévastation.

PARIS.— M. Nigra va à Londres pour avoir des entretiens, avec le cabinet anglais, au sujet de la Conférence.

Cours du 14 Novembre.

Consol. Turcs	PARIS...	Ouv.	32 25
		Clôt.	32 20
	LONDRES		32—32 1/4
Emprunt Turc 1865			257 50
Rente française 3 0/0		Ouv.	68 22 1/2
		Clôt.	68 07 1/2
Italien		Ouv.	45 75
		Clôt.	45 55

Paris, 15 novembre, 1 h. 5 soir.

NEW-YORK. —Le procès de M. Jefferson Davis a été ajourné au mois de mai; le comité judiciaire du Congrès s'est opposé à l'accusation du président Johnson.

Les journaux de St-Pétersbourg démentent que la Russie exige de la Porte les réformes du Hatti-humayoun.

PARIS. — Le *Moniteur* annonce que l'Empereur ouvrira lui-même la prochaine Session.

Le maréchal Bazaine est nommé chef du commandement de Nancy.

BELGRADE, 15. Garaschinin a donné sa démission pour cause de dissentiments entre le prince et lui sur les affaires de la Principauté. M. Ristich, ministre à Constantinople, est nommé son successeur.

BUKAREST 15.—Le ministre des affaires étrangères Teriakin a donné sa démission.

BERLIN 15 — Le roi a ouvert les chambres prussiennes par un discours où il dit: que le caractère amical de ses relations avec les puissances étrangères est en parfait accord avec ses entrevues personnelles avec la plupart des souverains de l'Allemagne et de l'étranger, que les appréhensions causées par les difficultés entre la France et l'Italie paraissent écartées; les efforts de la Prusse se dirigeront à satisfaire les prétentions de ses sujets catholiques et à répondre aux devoirs résultant des intérêts politiques de la Prusse.

Nouvelles de l'Extérieur.

La flotte anglaise de la Méditerranée ne se trouve pas fort éloignée du théâtre des évènements d'Italie. Elle est, presque en entier, réunie à l'île d'Elbe, au mouillage de Porto-Ferrajo. L'amiral est à Naples avec la frégate *Caledonia*. (*Opinion nationale.*)

Cinq fenians prisonniers, qui ont été mis en jugement, ont été trouvés coupables et condamnés à mort.

Onze autres doivent être jugés prochainement. (*Morning-Post.*)

De Manchester on annonce qu'un accident terrible a eu lieu dans la houillère de Cramlington, dans le Northumberland. La mine a a été inondée et 200 personnes ont péri.

D'autres informations annoncent que tous les ouvriers ont échappé, sauf un. (*Times.*)

Un comité a été formé sous la présidence de lord Denbigh, pour envoyer des armes et de l'argent au Pape. (*International.*)

Depuis quelque temps déjà, écrit le *Nouvelliste* de Rouen, le gouvernement italien aurait informé le cabinet des Tuileries que la possession de Viterbe était nécessaire à l'Italie pour la rectification de sa frontière.

Le comité de secours pour les blessés de la campagne entreprise contre le pouvoir temporel, établi à Naples sous la présidence du général Avezzana, vient d'adresser une lettre de remerciements aux journaux français qui ont soutenu la cause de l'Italie: l'*Opinion nationale*, le *Siècle*, le *Courrier français*, l'*Avenir national*, la *Liberté*, le *Temps*, *les Débats*.

Le comité met en présence la politique du passé et celle de l'avenir, les principes de 89 qui sont devenus l'âme de l'Italie comme la nôtre, et les principes du droit divin et théocratique représentés par la cour de Rome, et il ajoute :

« Des inspirations généreuses et que rien n'a pu arrêter ont amené en Italie la lutte actuelle, lutte grave, tenace et profonde comme les causes qui l'ont engendrée. En revendiquant Rome comme partie intégrante de la vie nationale italienne, la société entière se transforme complétement et le moyen-âge se ferme finalement.

» Tout cœur élevé, sous quelque latitude qu'il batte, est amené irrésistiblement à sympathiser avec notre cause, qui est sa cause, la cause de tous. Il est des questions où il n'y a pas d'Alpes, de mers ou des degrés de latitude qui puissent distinguer et diviser les nations, unies dans un intérêt substantiel et commun de civilisation.

» Et vous, représentants en France de la libre pensée, vous avez solennellement, dans vos généreux écrits, affirmé la foi constante aux principes de votre révolution et vous vous faites aujourd'hui nos défenseurs ; vous vous êtes appuyés sur la vieille tradition qui, dans des temps difficiles, fit de la presse périodique française la tribune et le palladium des libertés de l'Europe. »

Par une décision en date du 4/16 septembre 1867 le gouvernement moldo-valaque a autorisé l'importation et la vente de la poudre de chasse, dont le commerce était prohibé dans les Principautés-Unies. (*Romanul.*)

Le gouvernement russe poursuit l'œuvre de la transformation uniforme de l'empire.

On mande de Lemberg au *Débat* de Vienne, sous la date du 1er novembre, que le gouvernement commence à s'occuper des juifs pour les transformer en Russes. Des écoles juives, dans lesquelles l'enseignement se fait en russe, ont déjà été ouvertes à Grodno, Wilna, Kowno et Minsk.

Par deux notifications en date du 18 septembre dernier, le gouvernement du bey de Tunis a établi un droit d'exportation de 50 0/0 par quintal sur l'or et l'argent travaillés, et ordonné, à partir du 18 novembre 1867, l'application du tarif des droits d'exportation aux transports des produits tunisiens d'un port à l'autre de la régence. (*Patrie.*)

Des nouvelles de l'Amérique du Sud, du 25 septembre, annoncent que la révolution du Pérou prend de grandes proportions. Elle a les sympathies des troupes et du peuple.

Le nouveau cabinet argentin favorise une modification à la politique de guerre contre le Paraguay.

L'amiral Tegethoff est retourné au Havre, les Mexicains ne veulent point lui délivrer le corps de l'empereur Maximilien. (*New-York Herald.*)

Le bureau de statistique à Washington vient de publier le relevé des importations des Etats-Unis pour l'année fiscale expirant le 20 juin 1867. D'après cette évaluation, les importations, estimées en or, se seraient élevées à 412,233,123 dollars, et les exportations à 355,207,106 dollars ; sur ce dernier chiffre, 20,732,990 dollars représenteraient la part des produits étrangers réexportés.

L'excédant des importations sur les exportations serait donc de 57,026,017 dollars.

Le mouvement des métaux précieux, compris dans les chiffres précédents, aurait été à l'entrée de 22,264,285 dollars, à la sortie de 55,116,384 dollars.

Enfin, les marchandises en entrepôt pouvaient être évaluées le 1er juillet de l'exercice courant à 45,070,780 dollars. (*Morning-Advertiser.*)

Au moment de faire le dernier pas qui va mettre fin aux travaux de transformation de la Constitution et terminer le compromis hongrois, on se trouve en présence d'une grande et sérieuse difficulté dont il n'est pas possible, pour le moment, de prévoir la solution. Il s'agit de la loi sur les délégations. Le gouvernement dit, dans son projet, que la délégation qui doit délibérer sur les affaires de la Monarchie de concert avec la délégation hongroise, doit être composée de membres élus par chaque groupe de membres de la Chambre des députés afférent aux différentes Diètes, et que sur les 60 membres qu'elle comprendra, 40 seront envoyés par la Chambre des députés, et 20 par la Chambre des Seigneurs. La gauche de la Chambre des députés repousse ce mode d'élection et demande que la Chambre entière sans distinction choisisse librement ses délégués. D'après une proposition mixte, quatre délégués seraient librement choisis par la Chambre entière, tandis que les autres seraient élus par groupes. En outre, on veut réduire à 15, c'est-à-dire diminuer de 5 le nombre des délégués de la Chambre des Seigneurs et augmenter d'autant le nombre des délégués de la Chambre des députés. Les Polonais sont tout à fait contraires à ces deux propositions de la gauche et de la Commission, et ils seront certainement soutenus par les Slovènes et par les Tyroliens. Au point où en sont les choses, il peut arriver que la proposition du gouvernement soit rejetée parce qu'elle ne sera appuyée que par les Polonais, les Tyroliens, les Slovènes qui ne constituent la majorité nécessaire des deux tiers. Il peut aussi se faire que la proposition ne parvienne pas à passer, parce que la gauche ne dispose pas non plus de la majorité de deux tiers, puis que la proposition de la commission n'obtienne par la majorité voulue parce que les fédéralistes et la gauche doivent voter contre cette proposition. La loi sur les délégations serait alors rejetée, ce qui ferait échouer le compromis avec la Hongrie. Tout ce qui a été fait, relativement à la Hongrie devrait être renversé, une crise ministérielle serait la conséquence inévitable, ou bien le gouvernement dissoudrait le Reichsrath et ferait appel à une autre chambre des députés, ce qui retarderait de plusieurs mois la solution du compromis.

Si toutefois la proposition de la commission devait réunir la majorité voulue, les Polonais se retireront certainement et ils seront probablement suivis des autres fédéraux, à moins que les Tyroliens ne préfèrent voter avec la gauche afin de jeter le ministère dans un grand embarras. Il est certain que c'est un bruit qui court déjà. Mais s'ils n'agissent pas ainsi, on doit s'attendre à ce qu'ils se retirent avec les Polonais et les Slovènes. Quelle que soit la manière dont on juge une conduite aussi inconstitutionnelle et aussi peu parlementaire, la Chambre des députés n'est plus alors qu'une assemblée tronquée et son existence est profondément blessée. La Chambre des députés se trouve dans cette fatale position et elle seule est cause que les choses en sont arrivées à ce point. La majorité a repoussé le principe de l'élection directe; il lui a plu de décider que les députés doivent être choisis par Diète. Là est la grande faute. Après avoir rejeté le principe de l'élection directe, comment veut-on aujourd'hui maintenir ce principe à propos des délégations? C'est dans cette inconséquence que repose la difficulté, la Chambre est punie d'avoir abandonné un principe libéral, est punie d'avoir manqué de courage. (*Nouveau Tagblatt*).

L'ouverture des chambres haïtiennes a eu lieu le 3 octobre, et, à cette occasion, le président du sénat à donné lecture d'un message émanant du pouvoir exécutif, dans lequel le général Salnave expose sa ligne de conduite politique et le programme des réformes intérieures dont il se propose de doter la république. (*Lloyd universel.*)

DE L'ASSIETTE ET DE LA PERCEPTION DES IMPÔTS.

Dans notre article d'hier, nous n'avons fait ressortir qu'une partie des inconvénients que présente l'impôt des dîmes. Nous avons parlé des fluctuations auxquelles il est sujet et qui mettent souvent dans l'embarras le fisc comme le contribuable. Inutile, croyons-nous, d'insister davantage sur ce point qui ne souffre même pas de discussion.

Le plus grand inconvénient de cet impôt, et sur lequel nous ne saurions assez appeler l'attention la plus sérieuse du Gouvernement, consiste dans la manière dont il est perçu par les fermiers. Ces gens, qui se soucient fort peu de l'augmentation ou de la diminution de la richesse nationale pourvu qu'ils grossissent leur fortune particulière, ne se préoccupent que d'une chose, c'est d'avoir le moins de frais de perception.

Par conséquent, leurs agents étant toujours insuffisants, les laboureurs sont obligés, pour la plupart du temps, d'attendre, les céréales sur les champs, exposées à toutes les intempéries des saisons — au risque souvent d'en perdre entièrement le fruit — que le fermier vienne prendre sa dîme pour qu'ils puissent ensuite les mettre à l'abri de la détérioration et en vendre plus tard le superflu afin de satisfaire aux autres exigences du fisc et de subvenir aux besoins de leurs familles.

Tout cela se passe sous les yeux des autorités locales et rarement avons-nous vu un gouverneur de province, un caïmacam ou un mudir mettre de l'ordre à ces exactions, ou du moins, en informer le gouvernement central. Et cependant c'est toujours sur ce dernier qu'on fait retomber toute la responsabilité.

En signalant les inconvénients de l'impôt des dîmes, et en faisant ressortir les immenses avantages qui résulteraient pour le fisc de la taxation de la propriété, notre but n'est point de demander la réalisation de cette réforme du jour au lendemain ; nous ne faisons ici que soumettre la question à l'étude du gouvernement. Nous savons, par expérience, combien les innovations brusques renferment de dangers surtout lorsque le pays n'est pas assez mûr pour comprendre leur portée et en saisir toute l'importance.

Mais cela n'empêche pas que le gouvernement prenne les mesures les plus rigoureuses pour couper le mal dans sa racine, en attendant qu'il puisse apporter certaines modifications indispensables dans l'assiette et la perception des impôts en général.

La première fois qu'un fermier se rendra coupable d'un acte arbitraire quelconque au préjudice du contribuable, qu'on le mette immédiatement sous jugement, fût-il un sujet étranger, et qu'on le punisse selon toute la sévérité des lois, tout en le condamnant au paiement des dommages causés à la partie lésée. Qu'on agisse de la même manière à l'égard des fonctionnaires, fussent-ils des gouverneurs généraux, qui toléreraient les abus des fermiers, et nous sommes certains d'avance de l'efficacité de ces mesures.

Les autorités des provinces, à la suite de quelques exemples de ce genre, redoubleront de surveillance, au lieu de rester spectatrices indifférentes devant les abus dont les contribuables sont l'objet de la part des fermiers, et ceux-ci se garderont bien de se livrer à la moindre exaction, sous peine de provoquer la rigueur des lois.

Telles seraient, à notre avis, les mesures que le gouvernement ne devrait pas tarder de prendre pour sauvegarder surtout les intérêts de l'agriculture qui est, dans notre pays, la source la plus importante de la richesse nationale.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

UNE HISTOIRE DE CHASSE

V.

LE RÉVEIL DU SOURD.

L'étonnement plein de douleur répandu sur les traits d'Anna n'échappa point à son mari ; mais loin d'exciter quelque pitié en son cœur, il ne fit que l'affermir dans son implacable résolution. Fixant sur la jeune femme des yeux étincelans de mépris : — Croyez, madame, que je n'ai pas pris la liberté de vous déranger à une heure aussi indue pour vous entretenir de projets en l'air. Les paroles que vous venez d'entendre expriment une volonté immuable à laquelle vous obéirez, j'espère, avec résignation.

— J'ai toujours, monsieur, religieusement respecté vos volontés, reprit Anna, s'efforçant de dominer l'émotion suprême de son cœur. Quel que soit le sort qu'elles puissent me réserver, je saurai m'y résigner en épouse fidèle et courageuse. Cependant, avant d'accepter une condamnation sans appel, laissez-moi vous demander quels sont mes torts. Comment vous ai-je offensé ? Que vous ai-je fait ?

Et la comtesse, joignant les mains, attacha sur son mari des regards pleins de larmes.

— Permettez-moi, madame, pour moi, et peut-être pour vous, de décliner cette explication. En épouse fidèle et courageuse, vous acceptez le sort que ma volonté vous fait : que faut-il de plus ? Que pourrait amener une explication ? Une scène d'emportemens et de larmes ! Dans notre intérêt à tous deux, nous devons l'éviter. Si une explication de ma conduite vous est nécessaire, donnez-vous-la vous-même; vous en trouverez cent : mon caractère aigri, insociable, mon désir de fuir le monde, de vivre seul, de ne plus être à charge aux autres, comme je le suis à moi-même.

En prononçant ces paroles, la voix émue du comte révélait d'une façon si poignante les souffrances de cette âme frappée d'une maladie incurable, qu'Anna oublia le sanglant outrage dont son mari venait de la flétrir. La femme au cœur d'ange ne vit plus que le pauvre mutilé auquel elle avait consacré sa vie. — George, dit-elle avec une tendresse infinie, si vous souffrez, si votre vie est pleine de douleurs, ma place n'est-elle pas près de vous ?... Ne suis-je pas votre épouse ?... Et vous me chassez !

— Appelons cela, madame, une séparation à l'amiable, reprit le comte, dont le cœur resta de glace à cet appel tout plein d'exquise sensibilité.

— George, reprit la jeune femme, il y a dans tout ceci quelque mystère que ma raison cherche vainement à pénétrer... Oh ! je vous le jure, en ce moment où j'interroge mon cœur comme Dieu l'interrogera un jour, je n'y vois que pitié pour vos souffrances, dévouement à vos volontés. Je vous le jure, je n'y vois pas une action, une pensée dont une honnête femme puisse rougir.

Le comte reprit avec une impatience brutale qu'il ne chercha plus à dissimuler : — Eh ! bien loin de moi, madame la pensée d'accuser votre conduite, votre pitié pour mes souffrances, votre dévouement à mes volontés : qui en doute ? Il n'y a pas eu dans votre vie de deux années une action, une pensée dont une honnête femme puisse rougir : qui en doute ? Assurément ce n'est pas moi !... Je vous l'ai dit, s'il vous faut absolument une explication de mes volontés, choisissez-la vous-même dans les nombreuses bizarreries de mon malheureux caractère. Et maintenant, adieu, madame; cet entretien a duré trop longtemps. Laverdure vous remettra au matin le premier quartier de votre pension. Demain soyez partie.

En entendant ces paroles de mépris, l'émotion de la comtesse se calma comme par enchantement ; une vive rougeur colora ses joues pâles ; son regard, de suppliant qu'il était, devint calme et assuré. — Monsieur le comte, dit-elle, je connais et je respecte mes devoirs d'épouse, mais je connais et je respecte aussi ma dignité de femme et de mère. En ce moment suprême, je vous adjure par votre honneur de gentilhomme, dites, dites-moi les causes qui ont provoqué votre implacable résolution. Cette explication, vous me la devez... Je l'implore, je l'exige.

Il y avait tant de fermeté dans la voix de la comtesse, son regard brillait si tranquille et si pur, qu'un instant Marmande se demanda si le crime pouvait emprunter à ce point les allures de l'innocence ; mais la lueur de la vérité ne fit que traverser son esprit égaré, car il reprit froidement : — Qu'il soit fait à votre volonté, madame.

Il poursuivit, après une pause :—Un breuvage qui m'était destiné a été empoisonné ce matin. J'ai vu, de mes yeux vu, le poison que vous cachez dans votre boîte à ouvrage.

— Oh ! mais c'est du délire, une épouvantable folie ! interrompit la comtesse, éperdue à cette révélation inouïe.

— Telles ont été mes premières pensées, madame, reprit le comte. Il m'a fallu rencontrer de ces preuves évidentes, qui confondent la raison, pour comprendre que l femme qui portait mon nom descendait, sans un hasard providentiel, dans l'abîme sanglant des cours d'assises. Dieu m'est témoin cependant que je voulais vous épargner l'opprobre d'une explication ; mais vous n'avez pas compris la générosité de mon silence : je laissais au remords le soin du châtiment, et vous osez me forcer à punir ! Partez, partez vite, croyez-moi, car qui sait si demain je n'aurais pas la force de faire mon devoir d'honnête homme ?...

— Mon Dieu ! mon Dieu ! dit Anna en se tordant les mains avec un affreux désespoir, mais je ne trouve pas un mot pour me justifier, me défendre... Ma tête brûle,... je sens que ma raison s'égare... Oh ! je deviendrai folle !... Pitié, pitié, monsieur !... J'accepte votre arrêt,... je partirai demain, sur l'heure... J'irai où vous voudrez, dans ma famille, en prison ;... mais de grâce cessez cet horrible langage qui me tue !

Le comte reprit d'une voix moins implaplacable : — Il n'a pas dépendu de moi, madame, que je ne vous épargnasse le cruel châtiment de cette explication. Je ne voulais pas me venger, et, tenez, si en ce moment je regrette quelque chose, c'est que le crime n'ait pas réussi : la vie telle que le sort me l'a faite est pour moi si odieuse, que, loin de la haïr, je bénirais la main qui m'en délivrerait.

Toutes les souffrances morales d'un cœur

Voir le numéro du 15 novembre.

Revue des Journaux.

L'espoir que la visite de l'Empereur d'Autriche à Paris contribuera essentiellement à affermir notre ère nouvelle trouvera son énonciation dans l'accueil que fera demain à l'Empereur la population de Vienne; cet accueil sera, il n'en faut pas douter, très-cordial.

On sait ici à quoi s'en tenir sur l'importance politique de la visite de l'Empereur à Paris, non-seulement quant à ce qui concerne la politique intérieure, mais aussi la politique extérieure de l'Autriche.

La conséquence de l'entrevue de Paris est, sans aucun doute, la consolidation des rapports entre l'Autriche et la France, et l'accord en principe des deux Etats dans les grandes questions de la politique européenne. Bien que nous doutions qu'une alliance formelle ait été signée à Paris par M. le marquis de Moustier et par M. le baron de Beust, on reconnaîtra bientôt que les hommes d'Etat d'Autriche et de France ont reconnu, à la suite de l'entrevue de Salzbourg, l'affinité existant sous bien des rapports, dans beaucoup d'intérêts de leurs pays. Il est de l'intérêt de l'Autriche que sa voix soit écoutée comme autrefois dans le concert européen, que la question orientale ne soit pas résolue uniquement à l'avantage de la Russie, et surtout que la paix européenne soit maintenue. Il serait d'une importance décisive d'être soutenu par la France dans toutes ces questions.

La France vient de nouveau, dans ces derniers temps, de prouver sa puissance. Malgré la sympathie pour le moins passive que les efforts des Italiens ont trouvé dans les Etats non-catholiques, l'Italie a retiré ses troupes du territoire romain après la destruction des garibaldiens par les soldats du Pape.

On peut déplorer la position du jeune royaume; pour nous il est peu important que Rome devienne tôt ou tard la capitale de l'Italie. L'essentiel pour nous est que la paix européenne ne soit pas troublée, et elle eût couru un danger imminent si ces conflits avaient eu lieu entre la France et la jeune Italie, dont la stabilité et les intérêts ont trouvé de si puissants protecteurs dans l'Angleterre, la Russie et la Prusse.

Du reste, les négociations diplomatiques concernant la question romaine sont maintenant ouvertes et il faut s'attendre que la France et les autres puissances sont convaincues que l'état actuel des choses n'est pas tenable, si les complications dangereuses des derniers temps doivent se renouveler.

L'Allemagne du Sud pouvait être pour nous une source d'embarras, aussi longtemps que sa politique n'aurait pas pris une direction précise. Dès à présent ce danger est écarté. Le traité douanier et le traité d'alliance offensive et défensive attache l'Allemagne du Sud à la confédération allemande du Nord.

Nous regardons cette liaison comme indissoluble, car des personnes qui connaissent l'état des choses dans l'Allemagne du Sud nous assurent que les grandes masses des populations du Sud de l'Allemagne n'ont aucune répugnance à entrer dans la confédération du Nord, et que l'Allemagne du Sud s'accommodera d'autant plus facilement à son organisation actuelle qu'elle n'aura pas de pression à supporter de la part de la constitution de l'Allemagne du Nord, et qu'elle sera dédommagée de l'accroissement de ses charges militaires par sa sécurité augmentée au dehors.

Les forces les plus précieuses de l'Allemagne du Sud, qui sont les forces économiques et militaires, ayant déjà dès maintenant été asservies par la confédération du Nord, sans que la France y eût mis obstacle, on aura la conviction que la France ne fera pas un sujet de complications européennes des changements à venir en Allemagne, changements qui ne peuvent être pour l'étranger que d'une nature tout-à-fait secondaire.

C'est dans ce sens, nous l'espérons, que l'Autriche offrira aux Tuileries son influence amicale; et c'est dans cette prévision que le peuple autrichien acclame son Empereur rentrant dans ses Etats. *(Corresp. générale autrichienne.)*

Nouvelles de l'Intérieur.

S. A. Omer pacha est retourné hier de Crète, sur la frégate de la marine impériale *Medjidié*.

—

Hier est entré dans notre port l'aviso impérial *Candia*, venant de Souda.

—

Il y a deux jours, un individu se présenta dans un magasin, à Galata, et demanda trente pics de flanelle. Au moment de payer, il allégua qu'il n'avait pas sur lui suffisamment d'argent et dit au marchand de lui donner un de ses commis par lequel il lui enverrait la valeur de son achat. Ainsi dit, ainsi fait. L'individu, suivi du commis, prit la direction de Péra. Au Tékké, il s'arrêta devant une maison et y entra en disant au commis de l'attendre à la porte. Celui-ci ne se doutant de rien, obéit. Mais au bout d'une heure, ne voyant pas son homme reparaître, il eut quelques soupçons et se mit en devoir de les vérifier. Hélas! ils n'étaient que trop fondés: la maison avait deux issues; entré par l'une, l'homme à la flanelle était sorti par l'autre, sans que personne le vît.

Le pauvre commis s'en retourna tout penaud chez son patron auquel il jura, après s'être juré à lui-même, *qu'on ne l'y prendrait plus*. On ne dit pas s'il a payé pour le filou en attendant que celui-ci *le lui paie au double*.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Banque Impériale Ottomane.

Tableau des encaissements effectués par la Banque Impériale ottomane du 1/13 juillet 1867 au 12 courant (n. s.) sur les affectations du service des Emprunts Extérieurs et de la Dette Générale pour le 2me semestre de l'exercice 1283 (1867-68) publié en exécution de l'article 4 de l'Iradé du 27 Rebi-ul-akhir 1282.

RECOUVREMENTS.

	ANTÉRIEUR	MOIS C.	TOTAUX.
Contributions Indirectes	47575823 01	25569097 15	73144920 16
Taxes diverses de Constantinople	2807314 30	792527 —	3599841 30
Taxes sur les moutons	12158662 28	2283906 91	14442569 19
Taxes diverses des provinces	1501750 10	917231 —	2418981 10
	63823550 29	29592765 06	93416315 35
Effets à encaisser à partir du 15 juillet			32101687 51
Total			125518003 26

N. B. — Les versements faits aux succursales et agences sont compris dans la somme ci-dessus jusqu'aux dates suivantes: Cara-Hissar 11 octobre, Larnaca 26 octobre, Salonique 28 octobre, Beyrouth 30 octobre, Aïdin 2 novembre, Magnésie 7 novembre, Smyrne 9 novembre.

Le Directeur-Général, Mis DE PLOEUC.
Le Directeur-Général adjoint, E. GILBERTSON.

Constantinople, le 14 novembre 1867.

Agence Principale des Messageries Impériales.

—

AVIS.

A la suite de la cessation complète du choléra à Messine, les provenances de ce port étant reçues en libre pratique, le courrier partant pour Marseille mercredi prochain, 20 du courant, recevra pour Messine des passagers et des marchandises.

Notification Officielle

Administration Générale des Contributions Indirectes.

—

L'Administration générale des contributions indirectes croit devoir rappeler au public qu'elle ne peut accepter de séquestre sur des marchandises en douane appartenant à des tiers, que lorsque la saisie a été ordonnée légalement par le tribunal de commerce.

Constantinople, le 2/14 novembre 1867.

UNE RÉPONSE A GIULIO TIBALDO.

—

En publiant les lettres de quelques volontaires sur l'insurrection de Candie, mon but essentiel était de mettre en lumière la vérité et la justice dans l'intention de faire tomber les fatales illusions que contribuent à entretenir les criteria qu'on forme sur cette malheureuse révolution et de modérer les élans d'une sympathie trop facilement accordée et qui ne sert qu'à alimenter une horrible effusion de sang.

Ma sincère préoccupation en divulgant les faits que j'ai exposés, était de précautionner cette partie de la jeunesse qui obéit aveuglément aux impulsions de sa générosité, contre les incitations de ceux qui, pour des fins propres, travaillent activement à la pousser dans les rangs des insurgés, en Candie.

Quant à une réfutation de votre part, M. Jules Tibaldo, ou de la part de vos partisans, je ne pouvais que m'y attendre, vu que, nonobstant la sincérité de mes intentions et l'authenticité incontestable des faits par moi produits, les intérêts de votre parti vous faisaient une obligation de dénoncer mon œuvre comme une entreprise coupable et basée sur des mensonges. Je vous savais assez peu loyal pour que je pusse douter que vous n'agissiez ainsi. Toutefois, sans courage pour oser repousser les fautes que nous vous avons reprochées, sans conscience pour vous en défendre équitablement, vous les couvrîtes de l'influence d'un nom et, à votre instigation, le général Garibaldi porta sur nous un jugement injurieux mais dont l'injure retombera entièrement sur vous.

Quel que soit celui auquel appartient la qualification indigne qui fait, avec les deux lettres du général Garibaldi, l'ornement de la *Riforma* du 14 juillet, je la repousse avec mépris, tant personnellement qu'au nom de mes amis.

Un tel langage ne porte aucune atteinte aux faits; il leur donne du relief plutôt; dans tous les cas, ils demeurent tout entiers; la calomnie et l'insulte seront impuissantes à les refouler hors du domaine de l'histoire.

Pour justifier, ensuite, l'immixtion du général Garibaldi, vous insinuez perfidement que j'avais placé mon écrit sous le patronage de son amitié, ce qui est faux, absolument faux; je ne sais point abuser du nom de Garibaldi en m'en servant pour sanctionner de douloureuses vérités.

Il n'est pas davantage vrai que j'aie écrit pour ravaler les Candiotes; nous ne sommes pas insensible à leur condition; nous compatissons à leurs malheurs, d'autant plus que nous nous sommes assuré d'assez près que les Candiotes sont les victimes innocentes des passions des partis, de ceux qui ont porté la révolution parmi eux; nous avons vu leurs propriétés devenir le théâtre des plus horribles scènes, leurs demeures envahies par des hommes de toute couleur et eux-mêmes réduits à la plus désolante misère et, privés de toit, devoir aller cacher en pays étranger une existence remplie d'angoisses.

Des suppliques furent adressées à ceux qui, quoique étrangers aux intérêts de l'île, s'étaient mis cependant à la tête de l'insurrection, afin qu'ils fissent cesser cette terrible effusion de sang; mais ces hommes demeurèrent insensibles aux prières des malheureux insulaires; ceux-ci protestèrent au nom de l'humanité; ils envoyèrent des commissions à Constantinople, insistant à ce qu'il fût déployé toute l'énergie possible pour réprimer la révolte et chasser les étrangers; mais à toutes ces démonstrations on répondait par l'envoi continuel de nouveaux renforts, de Syra, et à de rares exceptions près, les hommes envoyés dans l'île y arrivaient plus préoccupés du butin à amasser dans les luttes que désireux du triomphe de l'insurrection.

D'ailleurs, comment aurais-je pu écrire dans la pensée de ravaler les Candiotes du moment que j'ai constaté que l'immense majorité de ceux qui combattent en Crète sont des étrangers? Etrangers sont aussi les chefs de l'insurrection et de l'assemblée, et ces hommes, loin d'avoir à cœur les intérêts des Candiotes ne considèrent que les convenances de la Grèce et de la Russie, leur généreuse protectrice.

C'est un *mensonge effronté* que les Turcs brûlent et saccagent les villages; en deux seuls mois, vous leur attribuâtes (en vous rapportant aux bulletins de la fabrique d'Athènes) 227 villages brûlés; or, l'île entière ne renferme pas autant de villages.

C'est un *mensonge effronté* que les femmes candiotes se jettent par trentaines dans la mer pour *échapper* à la brutalité des Turcs; il n'y a pas un mois qu'une protestation couverte des signatures de 113 notables crétois, était présentée à Omer pacha, par laquelle les dits notables repoussaient toute solidarité avec les insurgés et réitéraient leur entière soumission au gouvernement ottoman.

Vous *mentez effrontément* lorsque vous protestez devant l'Europe de votre stricte neutralité dans cette lutte qui est, au contraire, soutenue par vous à l'exclusion absolue de l'élément candiote.

Vous faites œuvre active pour que le télégraphe accuse à tout moment les troupes turques de barbaries contre les chrétiens; pourquoi ne faites-vous pas mander une fois au moins quelqu'une des atrocités en si grand nombre que commettent les vôtres? Et pourquoi, quand lord Stanley déclarait à la Chambre des communes qu'aussi de la part des chrétiens s'étaient commises des atrocités, ne vous récriâtes-vous pas et ne taxâtes-vous pas cette assertion de mensonge effronté?

Un jour viendra, — et peut-être n'est-il pas éloigné, — où la question crétoise recevra une solution; alors surgira le jugement impartial des faits: l'Histoire; et Dieu veuille que les gémissements des veuves et les cris des orphelins ne vous déchirent le cœur. Ce jour-là des cris désespérés de misère s'élèveront qui vous accuseront d'avoir ruiné tant de familles et de les avoir plongées dans la douleur et le dénûment.

Ce jour-là aussi l'on saura qui *mentait le plus effrontément*.

Vous vous êtes aussi attaqué à l'authenticité des lettres, les déclarant ouvrage de mon imagination. Impudent! vous deviez pousser la méchanceté jusque-là! mais ne jubilez pas: votre triomphe a été bien éphémère et bien illusoire; il n'a duré que l'espace d'un lendemain.

Voici, M. Jules Tibaldo, les noms et la condition des auteurs des lettres par moi publiées:

Auteur de la lettre	1.	Allegretto Jules étudiant.
» »	2.	Runcoli Siro peintre.
» »	3.	Vito Honoré commis.
» »	4.	Franzi César médecin.
» »	5.	Runco Paul commis.
» »	6.	Un honorable citoyen qui désire que son nom ne soit pas rendu public.
» »	7.	Ravaglia Etienne avocat.

Ce fut par un simple sentiment de délicatesse que je dérobai ces noms à la publicité; puisque vous m'y forcez, je vous les livre en vous invitant à vous adresser à ces personnes et peut-être aurez-vous l'occasion d'apprendre des faits bien plus graves; dans tous les cas, vous ne tarderez pas à vous convaincre que vous n'avez pas fait acte d'habileté en vous attaquant à l'authenticité de mes lettres auxquelles vous aurez ainsi contribué à donner une plus grande valeur.

Il est de règle invariable chez quiconque a été formé à l'école de la loyauté et possède un caractère franc, de couvrir toujours de la responsabilité de son propre nom le démenti qu'il oppose à n'importe quel écrit; vous, vous déclinez cette solidarité; bien plus, vous vous retranchez derrière le nom d'un autre. Vous faites vôtres les accusations, puis vous vous taisez et méditez; enfin, vous faites parler pour vous Garibaldi; l'homme de la bonne foi vous croit, il parle; il parle votre langage et il exprime vos sentiments, — langage et sentiments qui ne conviennent qu'à quelqu'un qui a renoncé à l'urbanité et à la dignité.

L'écho de ce cri d'indignation retentit jusque dans les parties les plus reculées de l'Italie; il fut répété par la presse hellénique et jusque par la *Gazette de Moscou*. — Votre zèle et votre ouvrage seront facilement récompensés demain par une décoration de St.-George ou du Sauveur; quant à moi, qui ai écrit pour vilipender les Candiotes, il doit me suffire d'avoir été mis, à votre instigation, au ban de la société!

Les renseignements apportés par le courrier autrichien venant de Candie, vous le disent catégoriquement: « Les Crétois repoussent les volontaires grecs, qui ne commettent que des actes de cruauté et de brigandage. » Peut-on après cela, traiter avec la moindre justice de canaille, celui qui vous expose, des faits, à la vérité fort tristes, mais qui se sont accomplis sous ses yeux sans compter ceux qui se succèdent sans interruption; et cette épithète ne convient-elle pas plutôt à celui qui conseille, encourage de pareils faits et cherche à les soustraire au jugement du public?

La lettre de Garibaldi ne vous suffit pas: vous sollicitez le patronage de la Réforme, qui vous l'accorde. Et les Réformateurs de crier aussitôt à l'anathème et de désigner à la haine, à la vengeance, au mépris de tous celui qui a eu l'audace de publier « un libelle inqualifiable qui, en même temps qu'il fait l'apothéose des dévastateurs ottomans, cherche à vilipender un peuple qui depuis dix mois combat héroïquement le joug despotique du croissant. » Vous pouvez être fier, heureux, d'avoir obtenu cette déclaration en faveur de la cause des Chrétiens et vous devez l'apprécier d'autant plus qu'il est désormais reconnu que parmi les hommes qui sont à la tête des audacieux réformateurs, il y a des *excellences en herbe*, des personnages *qui n'ont à rendre compte qu'à la postérité de certaines hautes parties*.

Quand pérorent pour vous des hommes de ce calibre, votre cause ne peut que gagner immensément, à moins pourtant que ces paroles *frémissantes* touchant les dévastateurs ottomans n'aient été payées tant de centimes la ligne.

Le journal vésuvien nous accuse de faire l'apothéose et de vilipender un peuple héroïque; pourtant nous n'avons fait aucun panégyrique ni subordonné notre détermination de publier les lettres sur Candie à aucune de ces influences ou vues qui eussent pu laisser des doutes sur notre mobile, qui était uniquement de faire connaître la pure vérité. Nous avons été encouragés à cela par les tristes impressions que nous ont laissées les faits dont nous avons été témoins, nous qui, ayant un moment cru que l'insurrection crétoise était une cause digne de l'appui de tous les bons patriotes, étions disposé à verser notre sang pour elle; mais aujourd'hui, instruit par de dures expériences, nous devons à la loyauté et à l'honnêteté de la déclarer une cause indigne de toute sympathie et de tout appui. *(A suivre.)*

---

abreuvé du dégoût de l'existence se révélaient si clairement dans ces tristes paroles, que la victime eut pitié du bourreau.

— George, dit la comtesse en saisissant la main de son mari par un geste éloquent, George, dans l'émotion suprême où je suis, ma langue se refuse à servir mon innocence; mais mettez la main sur mon cœur, comptez ses battemens, et dites, dites si ce cœur a jamais pu nourrir la pensée d'un crime.

En entendant ce simple appel de l'innocence, Marmande, à demi vaincu, abandonna sa main à la comtesse, qui allait la porter à son sein, quand la porte s'ouvrit, et Kervey, pâle, ému au plus profond de son cœur, entra dans la chambre. Au retour de sa promenade nocturne, le marin avait entendu un colloque animé dans la chambre de la comtesse. Alors, mû par un sentiment de curiosité que la sincérité de l'affection qu'il portait aux maîtres du Soupizot excusait peut-être, il avait prêté l'oreille et assisté dans tous ses détails à l'horrible scène; mais en entendant les dernières et touchantes paroles d'Anna il n'avait pu maîtriser son émotion, et était entré dans la chambre.

— George, dit le marin en appuyant doucement sa main sur l'épaule de son ami, George reviens à toi.

A cet attouchement, Marmande bondit en arrière; calme momentané qui avait suivi le tendre appel de la jeune femme succéda dans son cœur une affreuse tempête. Il se frappa le front avec désespoir, ses yeux se fermèrent convulsivement, comme s'ils eussent été éblouis par quelque effrayante apparition. C'est qu'à cet instant les insinuations de la baronne et des lettres anonymes contre Kervey se peignirent en traits de feu dans son cerveau. En proie à une horrible hallucination, il s'expliqua l'attentat dirigé contre ses jours par une passion adultère: Kervey, son ami, son frère le seul être au monde qu'il aimât réellement, Kervey avait conspiré sa mort!

— Oh! s'écria le comte avec un geste plein d'horreur, vous êtes le complice de cette femme! — Il poursuivit, après une pause, d'une voix brisée par une douleur furieuse: — Le crime n'a plus pour moi de mystères; j'assiste à ses conseils, je tiens ses trames, et dans ce monstrueux dédale je ne sais lequel des deux complices est le plus infâme. L'un doit à mes bontés le pain qu'il mange, les épaulettes qu'il déshonore... Enfant abandonné, ma mère l'a élevé comme un fils, je l'ai toujours traité comme un frère... Sa main, sa main fatale, a fait de ma vie, belle heureuse, une vie de douleurs et d'agonie. Le lâche, est-ce possible? il a voulu m'achever!

— George, interrompit le marin d'une voix ferme, George, bientôt, à l'heure du sang-froid, vous voudrez, ou je vous connais mal, racheter au prix de tout votre sang les soupçons insensés qui troublent votre esprit.

Pleines d'une mâle dignité, ces paroles, loin de calmer l'emportement de Marmande, arrivèrent à ses oreilles comme l'acier aux flancs du coursier fougueux, et il s'écria dans un paroxysme de désespoir qui touchait au délire: — Et elle, l'infâme! qui m'a donné sa foi devant l'autel de Dieu, qui a porté dans ses entrailles l'enfant de mon amour; elle a comploté ma mort!... Il a peut être rêvé le crime, mais elle seule s'était chargée de l'accomplir... Honte à vous deux! Quittez cette maison, allez vivre heureux au sein de l'adultère: des cœurs comme les vôtres ne connaissent pas le remords!...

— Comte de Marmande, reprit Kervey avec une tristesse solennelle, insulté, brisé par vous, j'aurais souffert en silence, je me serais souvenu que je devais aux bontés de votre mère le pain que je mange, les épaulettes que je porte avec honneur; mais dans votre affreuse folie vous versez d'ignominieux soupçons sur l'être le plus pur. Oh! je ne puis me taire, je dois vous faire connaître les cœurs que vous venez de briser: ce sera votre seul châtiment, ma seule vengeance... Ange de bonté et de vertu, continua Robert les mains jointes, les yeux pleins de larmes en se tournant vers la comtesse, pouvez-vous me pardonner la vie de douleur que je vous ai faite?... Oui, monsieur, poursuivit l'officier interpellant Marmande, au jour où, par un funeste hasard, je vous frappai d'un coup fatal, je vous sacrifiai plus que ma vie, je vous sacrifiai un brûlant amour. En des jours plus heureux, vous aviez rêvé d'unir votre sort à celui de cette noble femme, vous me l'aviez dit, et je ne reculai pas devant l'immensité de cette expiation. Nous nous aimions alors tous deux d'un de ces amours qui durent plus que la vie, et cependant je la suppliai, au nom de cet amour même, de se dévouer à vos souffances, de devenir votre ange consolateur. Je vous aurais donné mon sang, monsieur, que je ne vous aurais pas donné davantage... Et cette sublime enfant que ne vous donnait-elle pas!... Mais elle, elle du moins ne vous devait aucun sacrifice. Voici qu'aujourd'hui, frappé de je ne sais quels vertiges, vous venez nous accuser tous deux d'avoir comploté votre mort... Pourquoi?... Pour hériter de vos dépouilles sans doute!... Ah! monsieur, le digne fils de votre noble mère m'eût vu, moi, Kervey, moi, son frère, un poignard levé contre son sein, qu'il eût refusé d'en croire le témoignage de ses yeux! Les regards peuvent tromper; mais ce qui ne trompe point, c'est une vie d'honneur et de dévouement, la foi au cœur d'un honnête homme!

Le marin venait de prononcer ces paroles avec un noble emportement, quand la comtesse, épuisée par cette scène cruelle, sentit ses forces l'abandonner. Ses lèvres blanchirent, ses yeux se fermèrent, elle étendit ses mains défaillantes comme pour demander du secours, et retomba sans connaissance dans le fauteuil.

Foudroyé par les chaleureuses paroles de Kervey, le cœur déchiré par le doute, le comte fut le premier à remarquer l'évanouissement de la comtesse, et se précipita vers la table de nuit. Là, remplissant un verre de limonade, il vint l'approcher de la bouche d'Anna; mais les lèvres contractées de la jeune femme refusèrent le breuvage, et, le front couvert d'une pâleur mortelle, elle demeura dans le fauteuil sans mouvement.

— Ah! monsieur, dit Robert avec un poignant désespoir, vous l'avez tuée! cet ange est remonté au ciel.

En cet instant, un bruit de voix résonna dans la cœur; l'on entendit la porte du vestibule s'ouvrir avec fracas; des pas agités retentirent dans le corridor; la porte, enlevée sur ses gonds, livra passage à un long corps que semblait tomber du ciel. Avant que Marmande et Kervey eussent pu se rendre compte de cette brusque apparition, le baron, car c'était lui, avait fait sauter le verre de limonade que son gendre tenait à la main en s'écriant: — Malheur, malheur sur moi! il est trop tard! Ma fille est empoisonnée!...

(Sera continué).

Correspondance particulière de la «TURQUIE.»

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 31 octobre.

Tenez, je préfère et je suis convaincu que l'Empereur François-Joseph préfère l'accueil qui lui est fait partout où il passe, par le peuple des rues, celui qui ne tient en rien au *high life*. Au retour de la revue, j'ai vu des gens en blouse se jeter presque sous les roues de la voiture decouverte qui ramenait François-Joseph avec ses deux frères, et malgré les efforts des sergents de ville, s'approcher du souverain jusqu'à le toucher, et l'acclamer à pleins poumons. A l'Exposition, à Vincennes, partout où il va, la foule l'entoure, le presse et le salue avec autant d'affection et de sympathie que de respect. L'Empereur se montre fort touché de cet accueil, et j'avoue pour mon compte que je n'ai jamais vu souverain étranger devenir si promptement populaire à Paris où le peuple est en général quelque peu sceptique et gouailleur à l'égard des splendeurs souveraines.

Aussi François Joseph prolonge-t-il son séjour jusqu'à lundi prochain. Il devait bien cette prolongation à notre hospitalité. Je ne vous parlerai pas du banquet de l'Hôtel-de-Ville auquel, par une innovation que je ne trouve pas heureuse, un certain nombre de privilégiés ont été invités à assister, mais à distance et non pas pour prendre leur part de toutes les bonnes choses que la cuisine municipale offrait aux hôtes de M. Haussmann, mais pour voir comment ces derniers dégustaient les susdites délectations du palais. Je trouve qu'il y a quelque chose d'humiliant pour les spectateurs, et de gênant pour les convives. Il me sera toujours très-facile de ne pas être au nombre des premiers, mais, si par impossible, je me trouvais parmi les seconds, je n'aurais aucun plaisir à faire honneur à la table de M. le préfet de la Seine, en me sentant inspecté, examiné, détaillé, fouillé par tant de regards légitimement indiscrets et curieux de par leur carte d'invitation. Donc, pour en revenir au banquet en lui-même, jamais on ne vit rassemblées, sous les lambris municipaux, tant de têtes couronnées et princières, et l'écho redit encore les toasts portés par des bouches souveraines. Je ne serai pas cet écho; car la chose ne me regarde pas, pas plus que les cris jetés par quelques individus à la sortie des deux Empereurs. Ils n'avaient rien d'offensant pour François-Joseph, mais ils ont néanmoins jeté un *froid* dans la fête; car la police a dû faire quelques arrestations, et c'est toujours là un incident regrettable.

Mais ce n'est là qu'une ombre, et le tableau n'en est pas moins brillant. L'Empereur d'Autriche emportera un bon souvenir de l'hospitalité française qui lui a prodigué toutes ses gracieusetés: Revue de cinquante-cinq mille hommes où jamais, sous un plus beau soleil, nos soldats ne furent plus beaux et plus imposants, jamais la foule plus nombreuse et plus enthousiaste; Banquet à l'hôtel-de-Ville, représentations à l'Opéra et dans nos principaux théâtres; Fête intime à Saint-Cloud où les comédiens de l'Empereur sont venus jouer la pièce intitulée *La pluie et le beau temps*, toute de circonstance au moins par le titre; Chasse à Saint-Germain où, en 4 ou 5 heures, l'Empereur d'Autriche a tué, pour sa part, quatre-cent-vingt pièces de gibier. Le chiffre est officiel; j'y crois donc; mais franchement je ne puis que m'étonner de cette quadruple hécatombe? Comment, en admettant même que l'auguste tireur n'ait pas une seule fois manqué, dans l'espace de deux cent-cinquante minutes environ, il a tiré quatre-cent-vingt coups! J'admire sincèrement; mais ce qui me touche plus profondément, c'est la pensée que François-Joseph a eue d'envoyer à l'Impératrice Elisabeth une manne pleine des plus belles pièces tuées par lui, ainsi que le magnifique bouquet que les dames de la Halle sont venues lui offrir en députation.

Ah! mais, décidément, je tourne à mon tour à la chronique de *high-life*, et je n'aurai bientôt plus de place pour vous parler de la mort de ce pauvre Couder, un brave artiste, un digne cœur, l'*Agamemnon* de la *Belle-Hélène*, le gendre du *Boum* de la *Grande Duchesse*, ni du nouvel opéra les *Bluets*, de M. Jules Cohen. Le libretto est tiré d'une ballade de Victor Hugo; quant à la musique, on doit reconnaître que son auteur est un gentleman fort élégant, fort répandu dans le monde, bien en cour, riche, joli garçon, fêté partout et assez généreux pour offrir aux spectateurs, le soir de la première représentation, une fort belle illumination de la façade du théâtre lyrique. On croit généralement que l'effet des lumières a nui à l'effet de la musique.

Le théâtre musical avait déjà la *Chanteuse Voilée*, œuvre d'Eugène Scribe et de Victor Massé, il aura bientôt la *Chanteuse Masquée*. J'ai parlé plus haut de ces épidémies qui envahissent le domaine des faits moraux, aussi bien qu'elles sévissent dans l'ordre matériel; en voici un nouvel exemple. Après l'*Amazone Masquée* qui intrigua si fort les habitués du Bois, nous avons eu le *Lutteur Masqué*, le plus redoutable des athlètes de Paris; nous allons avoir la *Chanteuse Masquée*! Une grande dame, palsembleu, messeigneurs! Une très grande dame! Elle veut goûter des émotions de la scène, mais incognito. Elle a signé un engagement avec le directeur d'un de nos principaux théâtres qu'ont émerveillé la beauté de sa voix, l'excellence de sa méthode, etc., etc., et l'on s'occupe de lui écrire un opéra où elle pourra chanter sous le masque, sans contrarier l'illusion scénique. Très-bien, très-bien! mais au fait, si tout cela n'était qu'une banque, un puff! Rien n'aide au succès comme le mystère. En fin de compte, il se pourrait que la chanteuse masquée ne fût qu'une très vulgaire chanteuse qui, désespérant de plaire à visage découvert, se cache pour mieux séduire. Toujours la vieille histoire de la nymphe antique : *Fugit ad salices*, etc.

L'affaire des casseurs de chaises n'est plus un mystère. Arrêtés en flagrant délit aux Champs-Elysées, les deux coupables (ils étaient deux) ont fait des aveux. C'est le vin qui les poussait à cette débauche de bris de chaises. L'un est journaliste (il a écrit, en effet, un article, un seul, dans un journal aujourd'hui défunt, le *Bonnet de Coton*); l'autre se dit auteur dramatique. Ils sont tous deux fort jeunes et de bonne famille. Ils ont cassé cent soixante-cinq chaises, et le compte, soldé sur le champ par les parents, s'élevait à quinze cents francs. C'est là une manie un peu chère dont les guérira tout-à-fait quelques jours de détention.

Une nouvelle que je reçois à l'instant! La commission de l'Exposition, capricieuse comme une jolie femme, vient de faire savoir au dernier moment qu'elle accordait une prolongation de trois jours, et que le prix des entrées serait acquis à la caisse des pauvres! Capricieuse, mais charitable! Qu'il lui soit donc beaucoup pardonné! Mais le peuple français est ingrat! On n'a pas illuminé en l'honneur de ce sursis imprévu, et les groupes si nombreux que j'examine sur le boulevard, ne parlent avec une grande animation, en fait d'entrées, que de celle des troupes italiennes dans les Etats du Pape. Que ce peuple est donc ingrat!

TIBERGE.

Variétés.

Une célébrité industrielle de l'Australie. M. Jack Dykhson, vient d'arriver à Paris. C'est lui qui a fondé à Malbourne l'*hôtel des Etats-Unis*, immense caserne de voyageurs établie sur le modèle de l'*hôtel Saint-Nicolas*, de New York. lequel contient mille chambres. Cette hôtellerie, créée dans un moment où on ne connaissait que de mauvaises auberges, obtint un succès dont rien sur notre continent ne saurait donner une idée : on a vu plusieurs fois des chambres mises aux enchères et adjugées à raison de 10 et 15 dollars par jour ; si bien que son propriétaire put réaliser en dix années une fortune qui dépasse 3 millions de francs.

C'est dans cet hôtel qu'eut lieu, en 1856, entre la fameuse Lola-Montès et l'éditeur du *Ballarat Times*, une scène qui mit littéralement sens dessus-dessous la ville de Melbourne. L'éditeur du journal en question, M. Seckamp, avait, dans un article malveillant, attaqué le caractère de la bouillante actrice. Le soir même, au moment où le publiciste entrait dans la salle commune de l'*hôtel des Etats Unis*, pour y prendre son repas, Lola-Montès le frappa au visage à coups de fouet; M. Seckamp riposta avec une cravache, puis les combattants se prirent à bras le corps, et peut-être Lola-Montès aurait fini par *tomber* son adversaire, si plusieurs personnes, le premier ébahissement passé, n'étaient intervenues pour les séparer.

Cet acte d agression excita dans la ville, en faveur de Lola-Montès, un enthousiasme tout à fait américain. A dix heures, on lui donna une sérénade ; elle parut à son balcon comme une reine et adressa un discours à la foule. Le lendemain soir, quand elle parut au *Théâtre Victoria*, où elle donnait des représentations, le public, à force de trépignements, manqua de démolir la salle. L'actrice alors, quittant son rôle pour un instant, s'approcha de la rampe en dit au public :

« Je vous remercie de votre amitié ; je regrette d'être obligée de parler encore de M. Seckamp ; mais ce n'est pas ma faute, car, dans son journal de ce matin il renouvelle ses injures, il continue à attaquer ma réputation. Quoique je ne sois qu'une femme, je lui ai offert de me battre avec lui au pistolet. Eh bien ! le croirez-vous? il a refusé. (Applaudissements frénétiques.) Je vous remercie de nouveau, mes amis. »

Ce dernier trait peint parfaitement Lola-Montès, mais ce qui peint aussi le caractère américain, c'est que le maître d'hôtel doubla immédiatement le prix de sa table d'hôte, et fit annoncer dans tous les journaux, même dans le *Ballarat-Times*, que Lola-Montès assisterait tous les soirs au dîner. La foule se rua à l'*hôtel des Etats Unis*, et M. Dykhson gagna cent mille francs dans une semaine.

Cet hôtelier enrichi promène aujourd'hui dans Paris ses loisirs et ses millions ; il a voulu se rendre compte par lui-même de la civilisation française ; mais il ne restera pas longtemps inactif, car déjà il a fait demander à la république de Saint-Marin l'autorisation d'aller installer dans sa capitale un établissement de trente-et-quarante.

—

En feuilletant les *magazines* de ce mois, nous avons trouvé la liste des rois et des reines « qui, pendant qu'ils étaient au pouvoir ont reçu des punitions corporelles. »

Ainsi, Henry VI a été battu par le comte de Warwick et par Alice Boteler ; Jacques Ier, par Buchanan ; Louis XIII, par son tuteur, d'après les ordres de Marie de Médicis; Christine de Suède, par sa mère, pour avoir volé un pot d'eau de rose ; Athalaric, roi des Ostrogoths et Constantin, empereur d'Orient, par leurs mères, Amalasontha et Irène (on sait que ces deux dernières fouettées eurent d'importants effets politiques.)

Nous pourrions ajouter à cette liste Joseph Ier, qui, pendant qu'il était roi des Romains, fut fouetté par l'impératrice Eléonore, et enfin, le roi de Rome, par madame de Montesquieu.

—

La société de sauvetage des naufragés vient de s'assurer un nouveau titre à la reconnaissance publique : le canot récemment placé par elle à Perros (Côtes-du-Nord), a arraché à la mort vingt et un hommes.

Son patron, nommé Riou, ayant été informé, vers neuf heures du soir, qu'un grand navire se trouvait en détresse au nord des roches de Gonette, à cinq milles du port, fit mettre immédiatement le canot à la mer et arriva bientôt sur le lieu du sinistre, grâce aux efforts soutenus d'un équipage aussi dévoué que lui. La mer était très-houleuse, et cependant on parvint à accoster le malheureux bâtiment ; c'était le trois mâts anglais, de 550 tonneaux, *Benin*, qui, des côtes de Guinée, se rendait à Liverpool avec un chargement d'huile de palme. Depuis quatre-vingt huit jours il tenait la mer ; depuis sept jours une voie d'eau s'était déclarée, qui obligeait de manœuvrer incessamment les pompes, et onze hommes, fortement atteints du scorbut, ne pouvaient venir en aide à leurs camarades. Ces derniers étaient à bout de forces, et il n'y avait pas moins de seize pieds d'eau dans la cale quand les secours arrivèrent.

On s'occupa d'abord des malades, on pourrait presque dire des mourants, qu'on eut beaucoup de peine à enlever de leurs cabines et qui furent heureusement transportés jusqu'à Perros. Puis, malgré les fatigues qu'ils avaient éprouvées, nos braves sauveteurs n'hésitèrent pas à reprendre la mer pour achever leur noble tâche. A six heures du matin, ils étaient de retour, tout le monde était sauvé, et les naufragés, cordialement accueillis par la population, recevaient tous les secours que réclamait leur état.

—

Une définition du demi-monde par un homme du monde :

Le demi-monde est ainsi nommé parce qu'il y va toujours sans sa *moitié*.

—

Un homme nommé Bryan Rosbrook ayant envoyé sa femme à l'église, a fait avaler du chloroforme à ses deux enfants, et les a saignés à mort pendant leur sommeil. Puis, quand sa femme est revenue de l'église, il l'a conduite à sa chambre, et l'a chloroformée sans qu'elle s'en aperçût. Enfin il a avalé lui même une forte dose de la même substance. La femme s'est réveillée dans la nuit et a été pour voir ses enfants dans leur lit. Saisie d'horreur à la vue de l'affreux spectacle qui se présenta à ses yeux, elle courut à une maison voisine pour réclamer du secours ; mais elle perdit connaissance en y arrivant, et ne put articuler un seul mot. Ce ne fut que le matin qu'elle fut rappelée à l'usage de ses sens et qu'elle put raconter la terrible aventure. Le père meurtrier a été également rappelé à la vie ; ni l'un ni l'autre n'étaient en danger.

—

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Le propriétaire d'un nez d'une structure originale vient d'apprendre à ses dépens l'inconvénient de ce désavantage physique... surtout pour les malfaiteurs. Notre homme descendait il y a quelques jours l'escalier d'une maison située dans le troisième arrondissement de Nantes. Il portait un paquet assez volumineux et eut le malheur d'être rencontré par un locataire qui remarqua l'homme, le paquet et le nez. Ce nez de travers lui était inconnu ; cependant il ne put faire alors aucune observation, prenant le quidam pour un commissionnaire. Mais depuis une quinzaine quatre ou cinq vols fort audacieux avaient été commis dans le même arrondissement.

Le locataire, en y réfléchissant, pensa que l'homme au nez oblique pouvait bien être l'auteur de ces méfaits. Il fit part de ses soupçons à qui de droit, et armée de renseignements, la police, dont les recherches actives avaient été jusque-là infructueuses, ne tarda pas à mettre la main sur l'individu infligé du signe particulier qu'on connaît. Le cartilage dénonciateur le perdit, et il eut le nez long quand les agents de l'autorité s'emparèrent de sa personne trop reconnaissable. Il fut reconnu pour être un nommé Lemasson, repris de justice, en surveillance à Nantes. Lemasson est maintenant au nombre des pensionnaires de la maison d'arrêt et ne tardera pas à rendre de nouveau ses comptes à la justice.

—

Les Femmes sauvages de Windsor.— Ne voilà-t-il pas qu'on vient de découvrir, en plein dix-neuvième-siècle, à quelques milles de Londres, dans le grand parc de Windsor... une nouvelle race de sauvages !

Laissons parler l'*International*, qui décrit avec infiniment d'humour cet élément original de la population de Londres :

« Une bande de femmes passe son existence dans la forêt, couchant sous des arbres été comme hiver. On les a vues prendre des bains dans le Deer Pond ; c'est là qu'elles lavent les haillons qui les recouvrent; pendant qu'elles les font sécher aux branches des arbres, elles parcourent le parc dans un état de nudité presque complète. Elles se peignent avec des petits morceaux de bois attachés les uns aux autres.

» Ces dryades en guenilles vivent de quelques morceaux de pain et de viande que les soldats stationnés au château de Windsor leur apportent dans leurs shakos.

» Les gardiens ne savent comment faire avec ces malheureuses créatures, qui, à chaque réprimande ou menace, les saluent d'un de ces gestes familiers, dont ne parlent ni Théocrite, ni Catulle. »

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 15 novembre	55 11
Clôture	du 15 novembre	55 09

Semaine Financière.

—

A MONSIEUR LE COMTE **DE GERMINY.**

Président de la Société immobilière.

—

Monsieur le Président !

Lorsque MM. Pereire et leurs collègues de la Société immobilière appelaient au secours et cherchaient un homme, un Président, qui se chargeât d'un fardeau qu'ils ne pouvaient plus porter, ils ne s'attendaient certainement pas à le trouver aussi important.

Vos amis et ceux qui vous connaissent disent que le désir d'être utile vous a fait accepter une aussi délicate mission ; vous avez espéré sauver les intérêts engagés, ceux d'abord des obligataires de la Société dont vous êtes le Président ; puis ceux des actionnaires des deux Sociétés mobilière et immobilière.

Protéger et défendre ces véritables mineurs est la noble tâche que vous avez entreprise, et je pense n'y être pas inutile en précisant les droits des uns et des autres. Vous excuserez mon intervention en considérant le caractère des sociétés que vous avez consenti à gérer.

Par leur forme anonyme et leurs titres au porteur, ces sociétés sont comptables devant l'opinion et relèvent d'une discussion publique absolument comme tous les actes de l'autorité supérieure, la surveillance de ces Sociétés étant déférée au gouvernement par la loi et les statuts. Dès lors, sans blesser aucune susceptibilité, il est permis d'étudier leur situation, d'en rechercher les causes, d'en indiquer les remèdes.

Le souvenir de votre passage dans mes affaires, du 19 février au 4 avril 1861, m'impose un devoir de reconnaissance auquel je ne veux pas manquer.

Nul ne croira que ma reconnaissance vienne d'une bienveillance de votre part. Elle vient des sentiments de sagesse et de justice dont vous avez fait preuve dans cette douloureuse circonstance. A ce moment, une stupeur générale dominait les esprits ; vous n'avez pas cessé un instant d'être digne ; vous n'avez adhéré à aucun acte abusif, et vous vous êtes opposé à la volonté qui cherchait, par mon déshonneur commercial, à couvrir les iniquités accomplies. En un mot, vous avez refusé la mise en faillite de ma Société. Vous avez fait plus encore : en face de haines implacables, vous avez soutenu l'inventaire, dressé avec le concours de M. Isoard, attestant l'existence du capital de mes actionnaires.

Dans le temps présent, oser soutenir la vérité, l'équité et la justice n'est pas un mérite vulgaire, et vous l'avez eu. Telle est l'origine des sentiments que je vous garde et et que je public ici.

§

J'arrive à votre mission. Allez-vous reconstituer la Société immobilière, comme semblent le dire les modifications introduites dans les statuts de cette Société ? Serait-ce, au contraire, sa liquidation et celle du Crédit mobilier ?

Ces questions seront résolues le 30 novembre prochain, par le rapport que vous soumettrez aux actionnaires du Crédit mobilier. Ce jour, cessera toute indécision, par suite des communications qu'on attend de vous. Votre double qualité de Président de l'Immobilière et d'Administrateur du Crédit mobilier justifie cette espérance.

Il n'a échappé à personne, et à vous moins qu'à tout autre, qu'en dehors des pertes éprouvées par ces deux Sociétés, une diticulté spéciale vient des relations entre la Société immobilière et le Crédit mobiler ; cette difficulté, la voici :

L'Immobilière est débitrice envers le Crédit mobilier d'une somme évaluée actuellement à 80 millions. Cette créance doit-elle être remboursée avant ou après les obligations ? Telle est la question.

En examinant les droits des obligataires, on saura le sort réservé à la créance du Crédit mobilier ; démontrer ces droits est le but de cette lettre.

§

Cet examen me ramène au bilan de l'Immobilière, dont j'ai déjà discuté la valeur, dans le numéro de la *Presse* du 14 de ce mois.

J'ai établi d'une façon irréfutable que l'actif de cette Société s'élevait à peine à 180 millions ; que ses dettes privilégiées montaient à . . . . 112 mil.

Les obligations émises à	58 —
Les sommes dues à la Compagnie anglaise, à environ	8 —
Ensemble	178 mil

Le capital action est donc entièrement perdu, il ne reste absolument rien pour le compte-courant du Crédit mobilier. La situation de l'Immobilière est telle que sa faillite est inévitable, qu'elle vienne par le Crédit mobilier ou par les obligataires.

Cependant, et sans avoir égard aux droits des obligataires, la Société immobilière, il y a peu de jours, a souscrit 22 millions de billets à l'ordre du Crédit mobilier. Ces billets, endossés par les administrateurs, ont été remis à la Banque de France, et, par suite, le compte-courant du Crédit mobilier aurait été diminué d'autant.

Cet acte, exigé peut-être par d'impérieuses nécessités, ne saurait constituer, en principe, la reconnaissance d'un droit de primauté au préjudice des obligataires.

Toutefois les obligataires à cause de ce paiement, sont autorisés à prendre des mesures conservatoires qu'ils ne trouvent pas dans les statuts.

Quelles seront ces mesures ? Elles ne peuvent venir que du conseil d'administration ou des tribunaux, selon la façon dont vous traiterez cette question. En attendant, il convient de mettre sous vos yeux les termes des CONTRATS qui lient la Société immobilière et ses administrateurs envers les obligataires.

§

Ma première observation vient des statuts. Ils ne renferment aucune disposition qui concerne les obligataires ; ceux-ci n'ont, dans la Société, aucun pouvoir ; ils ne peuvent intervenir dans l'administration à aucun titre. La marche de l'entreprise leur est absolument inconnue ; ils ne savent que ce que disent les rapports des administrateurs ; ils ne connaissent la prospérité ou la décadence de l'entreprise que par les dividendes accusés ou par la hausse ou la baisse des actions.

Leurs droits ne se trouvent inscrits que dans les prospectus, qui sont rédigés en vue de démontrer la parfaite sécurité des titres offerts à la crédulité des capitalistes. C'est donc uniquement dans ces documents qu'il faut chercher les engagements contractés à l'égard des obligataires.

§

Les emprunts ont commencé dans le mois de juin 1861 ; le premier a été fait après que l'ancienne Société Rivoli fut autorisée, par le conseil d'Etat, à prendre le titre de Société immobilière.

Le 14 juin 1861, le journal le *Droit* publia l'avis relatif à un emprunt de 18 millions, représenté par 63,158 obligations, au prix de 285 fr. l'une.

La souscription, dit le prospectus ou le CONTRAT, est ouverte *dans les bureaux de la Société du Crédit mobilier du* 17 au 28 *juin* inclusivement.

Probablement l'empressement du public laissa fort à désirer, car le 20 juin, trois jours après l'ouverture de la souscription, la forme du prospectus est profondément modifiée. Les garanties offertes sont plus accentuées, on les désigne spécialement. Voici textuellement l'annonce insérée dans les journaux :

(*A suivre.*)

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 14 Novembre

TREBIZONDE bat. à vap des Mess. Imp. *Danube*, cap. Coulonere div marchandises.
— bat. à vap. ital. *B. Atwood*, cap. Zuchelli, div marchandises.
— bat. à vap. aut. *Arciduca Ferdinando Maximiliano*, cap. Marassi, div. marchandises.

LIVERPOOL bat. à vap. angl. *Mercury*, capit. W. Laury, ayant touché aux Dardanelles divers marchandises.
— bat. à vap. ang. *Macedonia*, cap. Flinn, div. marchandises

SALONIQUE bat à vap des Mess. Imp. *Cheliff*, capitaine Connar, ayant touché Dardanelles et Gallipoli div. marchandises.

VOLO bat. à vap. ottom. *Eregli*, cap. Mehemet ay. touché Dardadelles et Gallipoli, div. march. et 50 passagers.

MARSEILLE bat. à vap. franç. *Copernik*, capitaine Bicourt ayant touché Dardanelles div marchandises et 4 passagers.

DÉPARTS des bat. à vap. du 14 Novembre.

MARSEILLE bat. à vap. fr. *Ville de Lyon*, capitaine Fournaire, divers marchandises.

DEPARTS des bat. à voile du 14 Novembre

ANGLETERRE br. mek. *Blucher*, cap. Andreis, blé
— br. ital. *Christina*, cap. Capielo, blé.

FALMOUTH bar aut *Obredo*, cap. Antonich, blé.
— bar. aut. *Juno*, cap. Grando, ble.
— bar. ang. *Franceschina*, cap. Giacometti.

MARSEILLE br. hell. *Evanghelistra*, capit. Coussoulis, ble.
— br. ital. *Emilia*, cap. Degregori, blé.
— br fran. *Lucie*, cap. Agemas, ble.
— br. hell. *Eptanissos*, capit. Marcopoulos,
— bar. norv. *Carl*, cap. Svanci, blé.
— br ital. *Arturo*, cap. Fravega, blé,
— br. hell. *Caliopi*, cap Arapi, ble.

DANUBE bar, ital, *Queraio*, cap. Durante, blé.
— br. hell. *Efthia*, cap. Musuris, blé.
— br. angl. *Rival*, cap. Butchard. blé

SOULINA bar. ital *Maria Denavaro*, cap. Molinari,
— br. ital. *Salvatore*, cap. Causa, ble.
— br. ital. *Pelegro*, cap. G. Olivari. blé.

MER-NOIRE br. ital. *Mie Cognate*, cap. ?. Olivari,
— bar. ital. *Amor Patrio* capit. Didone, blé.

KUSTENDJE br. hell. *Eveline*, cap. Spearer, ble.
— bar. angl. *Merlin*, çap. Lewis. ble.
— goel. hell. *Emmanuil* cap. Paxo, lest.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 8

de SOULINA pour Cork ou Falmouth, bar. italien. *Filomena D.* cap. Dodero. ble.
— pour Marseille br. ital. *Anetta Covasevich*, capitaine G. Stuck. ble.

du 9

de FALMOUTH pour Marseille br. hell *Scamandro* capitaine, Spiridhonas, ble.
— pour Marseille, br, hell. *Adkelfotis*, capitaine Left. Rossolimos, ble.
— pour Constantinople, br. hell. *Penelopi*, capitaine Svoronos, blé.

de IBRAILE pour Marseille, brik italien *Falete*, cap. Carnevale. blé.
— pour Cork ou Falmouth bark angl. Consul capitaine Thomas Kings, blés.
— pour Cork ou Falmouth, br. norw. *Nicolin* capitaine Whaten, ble.
— pour Cork ou Falmouth, bar. angl. *Samleg* cap. S. Bell. graine de lin
— pour Cork ou Falmouth, bar. ang. *Uutas* capitaine Gentles. blé et orges.

de ISMAIL pour Cork ou Falmouth, bar. norwegien *Prince Oscar*, capit. Jehnsen, blé.

du 10

de MARIANOPOL pour Marseille br. ital. *Alfa*, cap G. Malatesta, ble.
— pour Marseille, bar. hell. *Taxiarhis*, capitaine Ecconomou, blé.

de TAGANROK pour Marseille br. hell. *Evanghelistra*, cap. Roucas, blé.
— pour Alger, bar. aut. *Aristo*, cap. Merlato,

de PORT-SAID pour pour Odessa, bar. angl. *Watter Sprite*, cap Wood, blé.
— pour Constantinople bark ang. *Ambassador*, capitaine Venus, lest.

de MARSEILLE pour Kustengé bark ital. *Genitore* dapitaine Lombardo, lest.

de CARDIFF pour Constantinople, brik norwegien *Colomba*, capitaine Ramsland, ch. de terre.
= pour Galatz schon. norw. *Amalia*, capitaine Th. Nielssen, lest.

de PORT-SAID pour Constantinople bar. anglais *Arbinger*, caditaine Lisk. lest.

de TAGANROK pour Falmouth bar. angl. *Cabinet*, capitaine Reidle, graine de lin.

de GENES pour Soulina, bar. ital. *Bartolome Donavaro*, capit Ravetto, lest.

du 11

de IBRAILA pour Marseille br. ital, *Nuovo Assunto* capitaine G. Soldanani, blé.

de ODESSA pour Marseille. br. français *Lucie*, capitaine Azemas, blé.

de SMYRNE pour Constantinople bar italien *Levieta* capitaine Kollino lest.

de GALATZ pour Falmouth bark italien *Ida* capitaine Caruevali, graine de lin.

de SOULINA pour Lisbonne bark italien *San Ciriaco*, capitaine Belloni blé.
— pour Marseille bar autrichien *Bartolo*, capitaine Medanich blé.

BOURGAS pour Cork ou Falmouth bar autrichien *Obrad*, cap. Antonich, blé.
— pour Marseille har autrichien *Eugenia* capitaine Seculic blé.

de MARSEILLE pour Galatz schon italien *Enrico Penasco* capitaine Andaeis lest.

de VARNA pour Marseille br hell. *A. Pandi*. capitaine Filipidhis blé.
— pour Messine bar italien *Margarita Rarzone* capitaine Valle blé.

de TAGANROK pour Constantinople br russe *Samson* capitaine Andipas.

du 12

de IBRAILE pour Falmouth br anglais *L. Lemond* capitaine Armstrong ble.
— pour Marseille br hell *Caliopi* cap Arapis »

de ISMAIL pour Castelmare, br hellen *Ayos Spiridhon* capitaine Panagopoulos ble.

de ODESSA pour Falmouth bar. norwegien *Credo*, capitaine Crristophensen, blé.
— pour Falmouth bar italien *Nuovo Ghelino*, capitaine Gastaldi orges.

de VARNA pour Marseille bar. français *Capucin* capitaine Allaman ble.
— pour Marseille br itaien *Rosa*, capitaine G, Schiaffino ble

GALATZ pour Malte bar autrinchien *Alessandria*, capitaine Chersonez, blé

de AZOFF pour Falmouth bar italien *Candido*, capitaine Trapani, orges,

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches, et destinés pour l'Archipel.

du 6

de BERDIANSKA pour Marseille br. italien, *Cannilelta*, cap. Zunino, blé.

de SOULINA pour Falmouth, bar. ital. *Cicilia*, capitaine Repetto, ble.
— pour Marseille, bar. ital. *Giove*, capitaine, D. Giustini, blé.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans operation douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une maniere si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau systeme inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légéres et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français ALGÉRIE cap. Bohler, partira pour Marseille dimanche 17 novembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo et Pyrée.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.
Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNE

Des Billets Originaux de Lot rie de l'Etat I R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ;
50,000 ; 40,000 ; 25,000 ;
15,000 ; 10,000 ; 5,000 ;
2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1865, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	300,000	Prince Clary, tirage	2	Florins	25,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	500,000	Saint Genois »	1	»	50,000
Credit mob. 1858, »	4	»	250,000	Palfi »	1	»	400,00
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000	Waldstein »	3	»	25,000
Prince Salm »	2	»	40,000	Rudolf »	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner les gros lots

Florins : 250,000 ; 25,000 ; 15,000 ;
10,000 ; 5,000 ; 2,000 ;
1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines.

Han Municipal, à Galata N° 8.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaflian-khan 15

EXTINCTEURS				LA CHARGE
8	ocques.	85	fr.	2francs
12	»	105	»	2.60
18	»	110	»	4. —
26	»	120	»	4.50
34	»	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie, à Galata, Cavaflian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pave de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

NÆHMASCHINEN

AUCH ALS
WEICHNACHTS-UND-NEUJAHRS GESCHENKE
empfiehlt

das grösste europæische Næhmaschinnen Etablissement von Mr BOLMANN in WIEN, 31 Rothenthürm-strasse, 31, Illustrirte Preis liste *gratis* u. *franco.*

I. R. Direzione delle Poste Austriache.

AVVISO.

L'ultima partenza della posta per la via accelerata di Varna e Bazias avendo luogo questo Venerdì 15 novembre venne invece stabilita per la stagione d'inverno da martedi 19 corrente una corsa regolare per settimana la quale servendosi delle strade ferrate fra Varna e Rusciuk e fra Arad e Pesth fornirà il vantaggio di spedire le corrispondenze per i Principati Danubiani, Vienna e l'Europa secondo l'itinerario seguente :

Partenza da Costantinopoli, Martedi 2 p.m.
Arrivo a Bucarest, Giovedi sera.
Arrivo a Vienna, Lunedi sera o Martedi mattina.
Partenza da Vienna, Sabato sera.
Arrivo a Bucarest, Giovedi a mezzodi.
Arrivo a Costantinopoli, Sabbato mattina.
Le partenze di Mercoledi sera via di Belgrado, e di Sabato mattina via di Trieste restano come pel passato.

Pera di Costantinopoli, 14 novembre 1867.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIFLD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS.

Le public est prévenu que l'autorité compétente a mis aux enchères publiques une maison sise à Péra, rue Zambac N° 6 et appartenant à l'architecte Mimco, un débit de boissons (poundji dukiani) et la cinquième partie du magasin à côté, et de la maison au-dessus, sis à la place de Tophané et appartenant à Kivork Minassian. Les personnes qui désireraient en faire l'acquisition auraient à s'adresser à Youssouf-Aga, crieur public de Galata, rue Sandoucthilar.

Ce 18 Redjep 1284.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne
Dépôt principal chez
R. BAUR ET COMP.
CONSTANTINOPLE
Galata, rue Gumruk 22

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Samedi 9 novembre (n. s.) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
12	2		de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yenikeui, Emirg, Hissar, Bebek. Arnaut-keui.
18	3		de Yéni-mahallé, Buyuk-dére, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
6	4	15	de Buyuk-dére, Thérapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.*)
2	2		de Beïcos, Pachabaq. Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
11	2	15	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk.
17	4	15	de Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vani-keui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
5	2		de Arnaoutkeui, Courouesme, Ortaheui, Bechigtach.
14	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
8	3	15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach.
14	4	30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechigtach, Cabatach.
8	5	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 h de la ligne de Buyukdere.)
2	8		de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
5	9		de Yénimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.

Départ du pont.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
14	3	45	pour Arnaoutkeui directement.
8	4	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepte les vendredis.)
5	3	30	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdére et Yenimahallé.
2	4		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtché, Beïcos, Thérapia, Buyukdére,
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dére, Yenimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yenikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Les vendredis à 9 1/2*)
18	10	15	pour Ortakeui, Bébek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap. Buyukd, Yéni-mah.
2	10	30	pour Bechiktach, Courucesmé, Arnaoutkeui, Hissar, Emirgh, Yenik, Thérap. Buyukd.
6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dére. (*)
8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui.
14	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui. (*)
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-déré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, (*Les vendredis jusu'qà Buyakdéré.*)
5	11	15	pour Béchiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
	2	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach.
	3		de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	4	45	de Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Yénimahalle, Buyukdére, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk, Ortakeui, Bechikt.
	8	45	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10		de Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.

Départ du Pont.

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
	un Bat.		
	2	45	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénik, Thérapia, Buyukd.
	4		pour Scutari. Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére et Yenimahallé.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére et Yenimahalle.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdére,
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukdére.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 9 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.		
	10	2	30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti. (1)
	16	2	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.		
	10	9	30	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo Cartal et Pendik. (1)
	16	10	30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.

Service des Dimanches.

Voyage pour le Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.		
		2	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
		9		de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.

Départ du Pont.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.		
un bateau		3	30	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

(1) Les voyages de 2 h. 1/2 de Prinkipo pour le Pont, et de 9 h. 1/2 du Pont pour les Iles n'auront pas lieu les vendredis et les jours de fête grecque.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

Lundi, 18 Novembre 1867 — 22 Rédjeb 1284 de l'Hégire — Lundi, 18 Novembre 1867

2me Année. — N° 262.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres,
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 18 novembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 15 Novembre.

Consol. T.	PARIS	Ouv.	92	30
		Clôt.	92	40
	LONDRES	Ouv.	92—	92 1/4
		Clôt.	91 7/8	92 1/8
Emprunt Turc 1867		Ouv.	257	50
		Clôt.	258	75
Rente française 3 0/0		Ouv.	68	40
		Clôt.	68	17 1/2
Italien		Ouv.	45	60
		Clôt.	45	60

Paris, 16 novembre, 2 h. 50 soir.

Le changement de ministère Serbe est considéré comme inaugurant une politique plus active.

NEW-YORK, 15. — L'île Tostola a été submergée. 10,000 personnes se sont noyées.

Paris, 16 novembre, 5 h. 25 soir.

On annonce pour demain un conseil des ministres et on assure qu'il y sera donné lecture du discours que l'Empereur doit prononcer à l'ouverture des Chambres.

Le général Lamarmora est de retour à Florence.

Nouvelles de l'Extérieur.

Un télégramme privé, venu par la voie de Lisbonne, annonce que les armées alliées se seraient emparées d'une des principales positions du fort d'Humaïta et que le général Lopez aurait ouvert des pourparlers en vue de négocier la paix. (*Patrie.*)

Les journaux anglais commencent à s'occuper du fameux Congrès européen proposé par M. de Moustier pour régler la question romaine. Le *Morning-Post* lui-même déclare que le plan de M. de Moustier « ne semble » guère pouvoir être accepté ni par l'une » ni par l'autre des deux parties dont il » s'agit de déterminer les relations réciproques. » (*Temps.*)

Les démocrates ont été victorieux aux élections des Etats de New-York et de New-Jersey, les radicaux ont été victorieux aux élections de Massachussets, mais avec une majorité moindre.

Les élections qui viennent d'avoir lieu en Virginie sont favorables à la Convention pour la réorganisation du Sud.

Le général Canby a interdit les élections municipales dans l'Alabama.

Le bureau national de statistique évalue à 1,700,000 balles la récolte totale du coton pour l'année 1867.

Le gouvernement russe a reconnu le pavillon de guerre et le pavillon de la marine marchande de la Confédération du Nord.

L'empereur d'Autriche vient de conférer à M. de Moustier, notre ministre des affaires étrangères, les insignes de l'ordre de Saint-Etienne en diamants. Cette haute faveur, toute exceptionnelle dans les habitudes de la cour de Vienne, est très-favorablement commentée dans les régions officielles. (*Pays.*)

La *Correspondance anglo-américaine* dit que le but du voyage de M. de Beust à Londres était d'édifier les hommes d'Etat anglais sur la politique de l'Autriche en Italie et en Orient.

M. de Beust aurait déclaré à lord Stanley que l'Autriche observera dans la question romaine le principe de non-intervention, mais qu'elle prendra part avec la France, s'il y a lieu, à une conférence des puissances sur la question d'Orient.

Lord Stanley aurait accueilli avec une grande réserve la communication de M. de Beust.

Le *Journal de Dresde* publie une correspondance de Vienne, d'apparence officieuse, confirmant l'existence d'une circulaire de M. de Beust, en date du 1er novembre, adressée aux ambassadeurs d'Autriche à Paris, à Londres, à Berlin et à Saint-Pétersbourg. Cette circulaire constaterait que l'Autriche serait disposée à prendre part à une conférence. Elle constaterait en outre, l'accord de la France et de l'Autriche sur la question d'Orient. Elle ajouterait que la démarche commune de la France et de la Russie relativement à l'île de Candie, est le résultat d'anciens engagements, mais que cette démarche ne saurait être considérée comme le point de départ d'une nouvelle action.

En ce qui concerne l'Allemagne, l'Autriche et la France seraient convenues de s'abstenir de toute immixtion dans l'organisation intérieure de ce pays et d'éviter tout ce qui pourrait provoquer des susceptibilités. La circulaire exprimerait la confiance que la Prusse et les Etats de l'Allemagne du Sud approuveront cette attitude de réserve.

On mande de Vienne, le 7 novembre :

L'empereur François-Joseph est revenu et a été reçu par les autorités civiles et militaires. Le bourgmestre a prononcé une allocution dans laquelle il a dit que les paroles que l'empereur a prononcées à Paris, ont trouvé un écho joyeux dans toute l'Autriche, car le bonheur de l'Autriche est assuré sous la protection de lois libérales et populaires.

L'empereur a remercié ce magistrat pour l'accueil cordial qu'il a reçu de la population de Vienne, et a dit : — « La sympathie que j'ai rencontrée en France repose principalement sur la conviction que l'Autriche, fortifiée par l'union intérieure, reprendra la position qui lui est due. En conséquence, nous devons chercher dans la paix à fortifier l'Autriche et à poursuivre courageusement la voie où nous sommes entrés. Je compte sur l'appui de tous les Autrichiens patriotes. » Les paroles impériales ont été vivement acclamées.

La Chambre des Seigneurs a renvoyé à une commission de quinze membres la loi sur les écoles et la loi matrimoniale. La loi fondamentale sur l'institution des tribunaux d'empire a été adoptée sans autre modification que l'introduction d'un amendement portant que ces tribunaux seront composés mi-partie de membres de la Chambre des Seigneurs et mi-partie des membres de la Chambre des Députés.

La comtesse de Gainsborough, dont les journaux anglais ont annoncé dernièrement la mort, appartenait à l'ordre sacré de Saint-Jean de Jérusalem, qui, sous le nom de chevaliers de Rhodes ou de Malte, a joué un rôle si important dans l'histoire européenne. Il ne reste plus maintenant en Angleterre que trois dames qui sont membres de cet illustre ordre religieux : la duchesse d'Hamilton, la marquise de Londonderry et lady Petre. C'est le chef de cet ordre, qui réside à Rome, au palais de Malte, qui confère les croix. Les dames les portent en émail ou en diamants, attachées sur l'épaule gauche par un nœud de Ruban noir.

L'impératrice Eugénie, l'infortunée impératrice Charlotte, l'impératrice et l'ex-reine de Naples appartiennent à l'ordre de Malte.

On mande de Florence, le 1er novembre, à la *Gazette piémontaise* :

Peu s'en est fallu qu'avant-hier Garibaldi ne tombât sous les balles ennemies. Il s'était rendu seul avec un guide à une maison éloignée à peine d'un kilomètre de Rome. De là il se proposait d'examiner les positions des papalins ; il se trouvait sur les marches de l'escalier de la maison, précédé par le guide. Tout à coup, deux coups de feu vinrent blesser grièvement le guide.

Le général n'a pas été touché ; il est rentré au quartier-général. Les deux coups de revolver avaient été tirés par deux gendarmes pontificaux qui, informés de la visite que le général devait faire à cette maison, s'étaient embusqués pour tirer sur lui. Garibaldi est retourné à Monte-Rotondo.

Le *Moniteur du soir* publie la note suivante, que le *Moniteur* du matin ne reproduit pas :

Le gouvernement italien répond par un refus à toutes demandes d'acceptation de plébiscite dans le territoire pontifical.

On annonce la mort de M. le comte Murawief, général d'infanterie et aide-de-camp général de l'empereur Alexandre. Il est décédé dans une maison de santé à Berlin.

S. M. la reine de Naples a quitté subitement Rome et est venue demander à l'improviste l'hospitalité à Mme la baronne Adolphe de Rothschild, au château de Prégny, sur les bords du lac de Genève.

Avant de quitter Paris, l'Empereur d'Autriche a fait remettre à M. Haussmann une somme de 50,000 fr. pour être distribuée aux pauvres de la capitale.

Sa Majesté apostolique a laissé une gratification de 50,000 fr. pour les domestiques attachés à son service pendant son séjour à l'Elysée.

Le *Mémorial de Lille* annonce que l'Empereur vient d'envoyer à M. le préfet du Nord la somme de 100,000 fr. que Sa Majesté a daigné accorder sur sa cassette pour la construction d'habitations ouvrières à Lille.

M. le comte Duchâtel, ancien ministre, a succombé le 5, à deux heures, après de longues souffrances, à une maladie qui, depuis quelque temps, ne laissait plus d'espoir. On peut résumer sa vie politique en disant qu'il a été l'allié fidèle et le compagnon de M. Guizot. Ils n'entraient point aux affaires l'un sans l'autre, et on se rappelle notamment qu'après M. Guizot, M. Duchâtel fut, comme ministre de l'intérieur, le membre le plus important de ce cabinet du 29 octobre, qui amena finalement la Révolution de Février, par une résistance intempestive et beaucoup trop prolongée à des vœux très-modérés.

M. Duchâtel est mort à l'âge de soixante-quatre ans. Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques, membre libre de l'Académie des beaux-arts, et grand'croix de la Légion d'honneur.

Voici en quels termes le *Journal des Débats*, dans son bulletin politique, s'exprime au sujet de la dernière déclaration remise à la S. Porte par les représentants des quatre puissances, et de la circulaire du Prince Gortchakoff traitant du même sujet :

Enfin l'importance de la circulaire du prince Gortchakoff et du document qui la suivait est notablement atténuée par les renseignemens qui nous sont parvenus hier soir et ce matin. D'après le *Journal de Dresde*, M. de Beust, dans sa circulaire, présenterait la démarche de la France se joignant à la Russie dans cette circonstance, comme le résultat d'anciens engagemens, et non pas comme le point de départ d'une nouvelle politique; la France serait au contraire aujourd'hui, sur ce point comme sur les autres, en parfait accord avec l'Autriche, qui n'a pas signé le document en question. La *Presse* de Vienne parle dans le même sens. Selon ce journal, notre représentant à Constantinople, M. Bourée, aurait prévenu à l'avance le gouvernement turc de la remise de la Note des quatre puissances, et aurait accompagné cette communication d'avis confidentiels de nature à atténuer singulièrement la portée de notre participation à cette démarche. Ce qui semblerait confirmer les renseignemens du journal autrichien, c'est que le prince Gortchakoff parle lui-même de modifications introduites, sur la demande de la France, dans le texte de la Note rédigée par les soins de la Russie.

Un télégramme de Constantinople, qu'on trouvera plus loin, montre que la « déclaration » est jugée par le gouvernement turc lui-même à peu près comme par le journal autrichien. Ce qui le frappe surtout et le satisfait dans ce document, c'est que, s'il semble d'abord favorable aux Grecs, il est, en réalité, fort agréable à la Turquie, puisqu'en proclamant le principe de non-intervention, les quatre puissances lui laissent une entière liberté d'action.

Le timbre sur les journaux va être aboli en Prusse. On dit qu'il sera remplacé par un impôt sur les annonces ; mais cette dernière question ne paraît pas encore tout à fait décidée. Avant de prendre une résolution définitive, le gouvernement prussien désire avoir l'avis de la presse. C'est pour les consulter qu'il vient d'inviter à une conférence les principaux rédacteurs des journaux politiques.

LA QUESTION DES IMPÔTS.

En publiant quelques articles sur les impôts, nous n'avons pas eu la prétention de vouloir faire un cours d'économie politique, notre but a été, nous étayant de l'autorité des économistes les plus pratiques, d'étudier avec nos lecteurs une question qui intéresse à un si haut degré le fisc comme le pays tout entier. Heureux si, en exposant les bases sur lesquelles reposent aujourd'hui dans certains Etats de l'Europe l'assiette et la perception des impôts, nous avons pu jeter quelque lumière sur cette matière et rendre ainsi, dans notre sphère restreinte, un service si minime qu'il soit au pays et à l'administration.

Nous aurions été heureux de voir nos confrères turcs, grecs et arméniens aborder plutôt ces questions économiques qui sont les fondements de tout édifice social que de perdre un temps précieux dans des discussions stériles sur des théories qui n'ont pas encore trouvé leur application dans les pays les plus avancés en civilisation.

Avant de rêver pour la Turquie des institutions constitutionnelles et démocratiques à l'instar de celles qui régissent aujourd'hui l'Angleterre, l'Amérique, la Belgique, l'Italie, et qui ne sont pas encore en vigueur en France, bien que celle-ci ait proclamé la première, en 1789, les droits de l'homme et qu'elle marche aujourd'hui à la tête du progrès presque en tout, la presse locale ne rendrait-elle pas des services beaucoup plus importants au pays, en apportant son contingent d'idées en vue d'améliorer les conditions matérielles du peuple sans lesquelles tout progrès devient impossible ? Croit-on qu'il suffise d'avoir un parlement, sorti du suffrage universel, ou d'être régi par le code Napoléon, pour s'élever au niveau des peuples qui possèdent ces institutions ? S'est-on demandé avant de les réclamer pour la Turquie combien de siècles se sont écoulés et à travers combien de vicissitudes ont dû passer ces pays avant d'arriver à se gouverner d'après ces institutions ?

Malheureusement non.

Nous sommes loin de blâmer, par là, ceux qui prêchent en faveur des droits des peuples. L'idée est généreuse et nous nous y associons de tout cœur. Mais il ne s'agit pas de nous jeter tête baissée dans ce labirynthe de théories qui a perdu tant de pays; il faut d'abord conseiller à un peuple de développer ses ressources matérielles, lui procurer ainsi les moyens de cultiver ses facultés intellectuelles, et lorsque vous aurez fait plus ou moins son éducation, vous pouvez, sans rien précipiter surtout, demander en sa faveur des institutions dont il puisse saisir l'importance et en tirer le parti le plus utile.

C'est en procédant de cette manière que la plupart des Etats européens sont parvenus au point où nous les voyons aujourd'hui. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'ils ont accompli les grandes œuvres qui font, à juste titre, l'admiration du monde entier. Il leur a fallu des efforts inouïs et des siècles pour y arriver. Et vous voulez, vous autres, qui vous intitulez apôtres des idées modernes, que la Turquie se mette au niveau de ces Etats dans l'espace de dix ans ! Mais que signifient dix ou quinze ans dans la vie d'un peuple ? Et cependant que de progrès se sont accomplis chez nous depuis quelques années ! Nous restons stationnaires, nous reproche-t-on ; nous sommes ennemis de la civilisation européenne. Erreur que tout cela. La Turquie marche, pas à la vapeur, c'est vrai, mais elle marche, et la loi des vilayets dont une partie de la presse étrangère a méconnu les principes libéraux, est appelée, l'avenir le prouvera, à exercer la plus heureuse influence sur ses destinées futures.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

UNE HISTOIRE DE CHASSE

V.

LE RÉVEIL DU SOURD.

Le spectacle qu'offrait la chambre en ce moment avait quelque chose d'étrange. George et Robert se tenaient debout près du fauteuil où la comtesse reposait inanimée. Au regard égaré du mari, l'on comprenait que son esprit ne parvenait point à saisir tous les mystères de cette terrible journée. Kervey, les yeux suspendus aux lèvres de la comtesse, attendait, avec plus d'anxiété qu'il n'en eût montré devant un danger mortel, qu'elle eût donné signe de vie. Devant la table de nuit, les yeux attachés sur le vert liquide, M. de Laluzerte frappait le sol du pied avec rage. Enfin, comme fond de tableau, Verdurette, les yeux mouillés de larmes, le front baigné de sueur, la respiration haletante, demeurait debout à la porte.

L'explication qui succéda aux premiers momens de stupéfaction dissipa comme un soleil radieux les soupçons qui obscurcissaient encore l'esprit de Marmande. Verdurette, d'une voix émue, raconta les deux scènes auxquelles elle avait assisté dans la journée, soit dans la salle à manger, soit dans la chambre de sa maîtresse, et de ces paroles il était aisé de conclure les criminels projets de la baronne. Pour s'assurer l'héritage du vieux gentilhomme, la malheureuse avait voulu empoisonner Anna, et, par une conception digne de l'enfer, avait tenté d'expliquer un suicide supposé en établissant les preuves d'un attentat dirigé par la jeune femme contre les jours de son époux.

Devant le tout-puissant témoignage de la vérité, Marmande, éprouvé dans cette journée par tant d'affreuses angoisses, sentit son cœur se tordre sous l'étreinte d'une douleur mortelle. Les mains croisées sur sa poitrine, les yeux fixés sur le parquet, il demeurait debout, immobile. La terre se fût ouverte devant lui au plus profond de ses entrailles, qu'il se fût précipité avec joie dans l'abîme pour échapper à sa honte, à ses remords.

Cette douleur muette n'échappa point à Kervey, car, éclatant en sanglots, il se précipita au cou de son ami en disant avec une admirable effusion de tendresse : — Ah ! l'affreux rêve que j'ai fait ce soir !

Le généreux pardon de Robert vint sans doute ranimer le courage de Marmande, car, tombant à genoux devant Anna, dont il saisit respectueusement la main : — Pourrez-vous me pardonner, Madame ? dit-il.

— Pardonnez-vous, monsieur comme je vous pardonne, reprit la comtesse d'une voix défaillante.

Marmande, se relevant, quitta la chambre sans mot dire ; mais son pas était chancelant comme celui d'un homme ivre, et, lorsqu'il eut dépassé la porte, il fut obligé de prendre le bras de Kervey, qui l'avait suivi, pour gagner son appartement.

Le comte passa le reste de la nuit dans sa bibliothèque, assis devant sa table de travail. A six heures et demie, il sonna son valet de chambre et lui dit d'avertir Laverdure de tenir ses fusils prêts, car il avait l'intention d'accompagner la battue . . . . . .

Trois heures de la nuit viennent de sonner à l'horloge du château de Laluzerte. La nuit est sombre et froide. Tout est calme et silencieux aux environs de la maison. En dépit de l'heure avancée, une lumière brille encore à la fenêtre de la chambre de la baronne, et à plusieurs reprises on a pu voir son ombre se découper en noir sur les rideaux de la croisée. La dame est en proie à une horrible agitation : ses yeux sont injectés de sang, sa respiration est oppressée, elle ne peut tenir en place. Que le vent siffle à travers les branches dépouillées des arbres, qu'un chien de garde fasse retentir l'écho de ses aboiemens, alors elle se précipite à la fenêtre, prête l'oreille avec une anxiété visible, et ne quitte son poste d'observation pour recommencer sa promenade solitaire que quand un silence profond règne autour de la demeure. Des livres ouverts, des canevas à tapisserie, sont jetés pêle-mêle sur une table à ouvrage ; mais ces passe-temps ont échoué devant les préoccupations de la baronne. Ni l'intérêt du roman nouveau, ni les charmes d'une tapisserie aux éclatantes couleurs n'ont le privilège de fixer plus de cinq minutes l'attention de cet esprit troublé.

Soudain des bruits de pas retentissent dans le corridor, et Mme de Laluzerte, agitée par un frisson nerveux, se précipite à la porte, qu'elle entr'ouvre. Le baron est devant elle ; d'un brusque mouvement, il la repousse à l'intérieur en lui disant : — Vous m'attendiez, madame.

Ainsi suprise, la baronne ne peut se défendre d'un vague mouvement de terreur ; mais bientôt le sentiment de son empire sur le vieillard revient à son esprit. L'œil étincelant, la bouche méprisante, elle s'avance vers son mari en disant : — Mais faudra-t-il donc vous faire enfermer dans une maison de fous pour échapper à vos extravagances ?

Pour toute réponse à ces injures, le baron pousse le verrou de la porte, puis dit d'une voix solennelle : — Je te donne un quart d'heure pour recommander ton âme à Dieu.

Le baron est transfiguré: son visage trahit les plus violentes émotions, un éclat terrible brille dans ses yeux ; ses longs cheveux blancs s'agitent sur son front comme la crinière d'un lion furieux : sa taille est redressée ; il tient à la main un fusil à deux coups. Le vieux sourd presque idiot est devenu quelque chose de majestueux et de terrible: un peintre n'eût pu rêver un plus parfait modèle de l'ange exterminateur.

Pour la première fois le baron apparut aux yeux de la misérable créature, non pas comme un esclave résigné à tous les tourmens, mais comme un juge irrité résolu à punir, et elle s'écria d'une voix pleine d'angoisse : — Que me voulez-vous ?... laissez-moi !... Sortez ! ou j'appelle du secours.

— Au premier cri tu es morte ! dit le baron, qui arma son fusil.

En entendant le claquement du ressort d'acier, l'empoisonneuse eut conscience du châtiment qui lui était réservé, son visage devint livide, son sang se figea dans ses veines. — Oh ! mais tout ceci n'est qu'un jeu ;... vous ne me tuerez pas... Je ne suis pas coupable.

— Prie Dieu ! reprit le vieillard. Tu n'as pas à espérer que dans sa clémence.

La baronne reprit en tordant ses mains avec désespoir, mais chaque parole sortait difficilement de son gosier étranglé par la

Voir le numéro du 16 novembre.

CONSIDÉRATIONS SUR LES VOIES FERRÉES.

—

La voie est composée de deux lignes de rails fixés sur une couche de sable, de gravier ou de pierre cassée, nommée ballast. Les divers types de rails, actuellement usités sont : les rails à supports longitudinaux, à supports transversaux, et ceux sans supports.

Les rails à supports longitudinaux ont généralement la forme d'un U renversé ; ils sont posés sur des pièces de bois parallèles à l'axe de la voie, et reliées entre elles, de distance en distance, par des traverses en bois ou en fer qui maintiennent constant l'écartement entre les deux files de rails. Avec ce système, les ruptures de rails, ont sans danger, puisqu'un d'eux venant à se briser, les morceaux peuvent être soutenus quelque temps par la pièce de bois qui les supporte. Mais l'entretien de la voie est très-difficile et très-dispendieux, l'usure des supports est très-rapide, et on a renoncé généralement à cette disposition en France et en Allemagne. On ne la retrouve que dans quelques chemins anglais et un ou deux chemins allemands. En Amérique où on l'avait adoptée d'abord, on l'a complètement proscrite.

On peut donc considérer dès maintenant ce système comme définitivement condamné.

Les rails à supports transversaux sont posés sur des traverses, généralement en bois, perpendiculaires à l'axe de la voie. Ces rails, sont de deux formes : à double champignon, ou à patin. Ceux qui sont à double champignon ont en section deux têtes arrondies, reliées par une tige droite. Ils reposent sur la traverse par l'intermédiaire d'une pièce en fonte nommée coussinet qui épouse la forme de la tige et de la tête inférieure du rail et dans laquelle le rail est serré par un coin en bois.

Les rails à patin sont terminés inférieurement par une large base qui s'appuie directement sur la traverse à laquelle elle est fixée par des crampons ou des vis en fer. La plupart des constructeurs donnent depuis quelques années la préférence au rail à patin, au rail à double champignon ou à coussinet.

L'absence de tout intermédiaire entre le rail et la traverse rend le système du rail à patin plus économique. La voie est plus sûre et d'un entretien plus facile. Aussi presque toutes les compagnies françaises et allemandes ont adopté définitivement ce système.

Les Américains l'emploient exclusivement depuis longtemps. Les Anglais seuls continuent à se servir du rail à coussinet, mais plutôt par habitude que par conviction. L'économie réalisée par la suppression des coussinets est d'ailleurs assez grande : elle peut s'évaluer à 4,000 fr. par kilomètre de voie simple.

Aujourd'hui, sur les grandes lignes, le poids du mètre courant de rail varie peu. Il est généralement de 35 à 38 kilog. sur les pentes supérieures à 0m 016 par mètre, ce chiffre a été dépassé ; mais on cherche à lutter dans ce cas contre la rapide destruction des rails plutôt par l'emploi d'un métal plus dur, (l'acier) que par l'augmentation du poids. Sur certaines lignes peu importantes, le poids par mètre courant a été réduit à 25 kilog. par mètre courant. Ces lignes ne donnent passage qu'à de petites machines d'un faible poids et grâce à cette circonstance on a pu réduire notablement les dépenses d'établissement de la voie. Mais on peut espérer de voir cette modification s'étendre même aux lignes de grand trafic.

Une révolution est en voie de s'opérer en ce moment dans la construction des machines locomotives ; nous en parlerons plus tard, mais dès maintenant nous pourrons dire qu'on propose pour ces machines des dispositions qui permettront de diminuer le poids supporté par chaque essieu en repartissant sur un plus grand nombre d'essieux le poids total de la machine. Les essieux des voitures à marchandises ne supportent généralement qu'un poids de 7 à 8 tonnes tandis que dans l'état actuel, les essieux de locomotives portent de 10 à 11 tonnes. Si on parvenait à réduire la charge sur ces derniers à 7 ou 8 tonnes, on pourrait diminuer le prix des rails dans une proportion très-grande.

La Turquie profitera dans la construction de ses chemins de fer, de tous ces perfectionnements et de ces économies, et il est probable qu'on pourra réduire le poids des rails à 25 ou 30 kilogrammes.

Nous avons parlé plus haut de l'emploi de l'acier pour la fabrication des rails. On a, en effet, essayé sur plusieurs lignes de substituer au fer forgé un acier de nature particulière nommé acier Bessemer. Cet acier coûte en ce moment notablement plus cher que le fer, parce que la fabrication n'en est pas encore très étendue et parce que le procédé au moyen duquel on l'obtient est encore la propriété de l'inventeur. Mais il dure deux fois plus longtemps que le fer, il a une résistance beaucoup plus forte à la traction et à la flexion, et dès maintenant on a intérêt à l'employer pour les parties de chemin où il y a une circulation énorme. Il est probable qu'avant peu d'années le prix en aura baissé et que les frais actuels de l'établissement des voies ferrées diminueront par l'emploi en grand de ce nouveau métal.

Jusque dans ces dernières années, on avait employé exclusivement du bois pour faire des traverses par l'intermédiaire desquelles les rails appuient sur le ballast, mais depuis quelque temps on a essayé avec succès de remplacer le bois par le fer ou la fonte.

Le bois se recommande par beaucoup de qualités, dans l'opinion d'un grand nombre d'ingénieurs, il remplit mal les conditions de planibilité et de volume et de masse que réclame la circulation à grande vitesse, mais il coûte cher et dure peu. Le cube de bois nécessaire pour les traverses est considérable, 100 mètres cubes environ par kilom. de voie simple, et si on ne prend pas les précautions nécessaires, cette masse énorme de bois est destinée à pourrir en peu d'années sous l'action des agents atmosphériques. Les traverses en chêne sont celles qui se sont les mieux comportées, et cependant leur durée moyenne n'est guère que de 14 à 16 ans. Le sapin ne dure pas plus de 7 à 8 ans, le hêtre deux à trois seulement. On a donc été conduit pour prolonger la durée des traverses à en imbiber le bois de substances conservatrices. Divers moyens ont été employés à cet effet, ils formeront le sujet d'un article suivant.

CALLOUSTE MARGOSSIAN
Ingénieur.

LE TRAITÉ DE 1856.

De tout temps, la politique russe a mis à profit les agitations de l'Europe pour réparer les échecs qu'elle avait subis en Orient, et l'on peut s'apercevoir qu'elle s'efforce aujourd'hui, à la faveur de la diversion que les évènements d'Italie font à la politique occidentale, de se relever de l'affaiblissement moral et matériel que l'expédition de Crimée lui a infligé.

Nous devons donc, malgré nos légitimes préoccupations du côté de l'Italie, et en raison même de ces préoccupations, veiller plus attentivement que jamais sur les affaires d'Orient si nous ne voulons pas assister à un de ces désastres qui ont suivi les fatales journées de Navarin et de Konieh.

Quelques mots sur ce qui s'est passé dans le congrès de Paris, au sujet du protectorat des chrétiens de l'empire ottoman, sont indispensables ici pour faire apprécier le danger qui nous menace.

On sait que le congrès de Paris avait pour mission de rédiger un traité basé sur les préliminaires de paix, qui se résumaient dans les quatre points suivants :

1° Abolition du protectorat exclusif de la Russie sur les provinces danubiennes ;

2° Liberté de la navigation du Danube ;

3° Suppression de la flotte et des arsenaux militaires de la Russie dans la mer Noire neutralisée, et fermeture des détroits ;

4° Consécration des immunités des sujets chrétiens du sultan, sans porter atteinte au droit et à la dignité de sa couronne.

Avant la prise de Sebastopol, la Russie s'était montrée offensée de ces conditions, après la chute de cette reine de la mer-Noire, la Russie a tout accepté. Elle avait compris que les trois premières conditions fermaient la voie de terre et la voie de mer à ses envahissements, mais que la quatrième y laissait encore un facile accès.

Cette pensée a été manifeste, dès les premières séances du congrès ; la rédaction des trois premiers points et de tout ce qui s'y rattachait n'a suscité que des discussions de forme, tandis que le quatrième a motivé la demande de nouvelles instructions à Saint-Pétersbourg et à Constantinople. Il s'agissait, en effet, de savoir si le congrès prendrait simplement acte d'un firman que le sultan avait rendu le 18 février pour donner satisfaction aux vœux des chrétiens, et dont il avait donné communication au congrès, ou si le traité contiendrait une clause faisant de ce firman un engagement bilatéral. Or, c'est dans la treizième séance seulement que la France, en vue d'arriver à une conciliation, proposa une rédaction ainsi conçue :

« Art. 9. Sa Majesté impériale le sultan, » dans sa constante sollicitude pour le bien- » être de ses sujets, ayant octroyé un firman, » etc., a résolu de communiquer aux puis- » sances contractantes le dit firman, sponta- » nément émané de sa volonté souveraine.

» Les puissances contractantes constatent la » haute valeur de cette communication. Il » est bien entendu qu'elle ne saurait en aucun » cas donner le droit auxdites puissances » *de s'immiscer soit collectivement, soit* » *séparément*, dans les rapports de Sa Ma- » jesté le Sultan avec ses sujets, ni dans » l'administration intérieure de son empire. »

L'Autriche et la Grande-Bretagne appuyèrent cette rédaction, qui respectait l'indépendance et la dignité de la couronne du Sultan. La Russie demanda le renvoi à une commission ; mais il fut décidé que la question serait résolue dans la prochaine séance, où la rédaction de la France fut adoptée avec un simple amendement.

La volonté des grandes puissances était manifeste, et les prétentions de la Russie étaient rejetées dans la forme. Mais *au fond*, une porte était ouverte aux interventions. Il suffisait d'une insurrection quelconque pour donner à la Russie une occasion d'exercer le droit de protectorat dont elle avait fait jusqu'ici l'instrument de son ambition.

Le jour où des insurrections sont les auxiliaires de la politique d'une puissance, elle ne peut manquer de les susciter, et c'est précisément ce qui est arrivé en Crète.

On a essayé de donner le change à l'opinion et aux gouvernements, sur les causes véritables de cette insurrection ; mais les faits accomplis ont déchiré le voile qui masquait l'influence étrangère, et l'on peut affirmer aujourd'hui que le comité athénien a été le bras de l'insurrection, et que la Russie en a été la tête.

On n'a pas de preuves matérielles à cet égard, par la même raison qu'on ignore comment le bras obéit à la tête ; mais on connaît les relations de la Russie avec la Grèce, et cela suffit. Voici d'ailleurs une autre preuve qui ressort des réclamations mises en avant par les insurgés. Ils se fondent sur les inconvénients résultant de la vente des dîmes, des nouveaux traités de commerce, des témoignages en justice, de l'insuffisance des routes et de l'absence de banques agricoles.

Admettre qu'une insurrection puisse être suscitée par de semblables motifs, ce serait autoriser l'insurrection partout et toujours, et l'on est bien forcé de chercher au dehors des causes plus sérieuses de la révolte crétoise, c'est-à-dire des intérêts étrangers et des convoitises coupables.

Mais supposons que l'insurrection soit née en Crète, accordons cette excuse à la sollicitude aveugle de l'Europe, il restera à savoir jusqu'à quel point les puissances avaient droit d'intervenir par des notes diplomatiques et par l'envoi de navires de guerre pour expatrier des sujets du Sultan.

(A suivre.)

DUC DE VALMY.
(Presse.)

Nouvelles de l'Intérieur.

D'après un télégramme que nous avons publié samedi dernier, il paraît que la démission de M. Garachanin, président du conseil et ministre des affaires étrangères de Serbie, a été le résultat de quelques dissentiments entre le Prince Michel et lui.

Nous ne savons pas encore sur quoi portait cette divergence d'opinions, toujours est-il qu'il a fallu des raisons d'une certaine importance pour que le Prince se décidât à se séparer d'un ministre qui lui a prêté un concours efficace dans les diverses crises à travers lesquelles la Serbie a passé depuis l'avènement des Obrénovich.

La nomination de M. Ristich comme ministre des affaires étrangères de Serbie est, pour nous, un sûr garant des intentions du Prince Michel de continuer à entretenir avec la Cour Suzeraine les meilleurs rapports.

M. Ristich, dont les lumières, le tact politique et la modération ont puissamment contribué à l'immense résultat obtenu dernièrement par la Serbie, en acceptant le portefeuille des affaires étrangères, a bien réfléchi, nous n'en doutons pas, avant de prendre cette détermination. Aussi, quoi qu'en disent les nouvellistes, le nouveau ministre du Prince n'est pas homme à renier les principes qu'il a toujours professés ici pour lancer son pays dans une voie d'aventures dont chacun peut prévoir les dangers.

Et d'ailleurs que peut demander encore la Serbie après les généreuses concessions qui lui ont été faites par le Sultan ? La seule mission qui lui reste à remplir c'est de développer ses richesses et ses institutions et de se préparer ainsi, dans sa sphère, un avenir heureux et prospère.

—

En attendant la nomination d'un nouvel Agent serbe à Constantinople, M. Raghitchevich est chargé de la gestion de l'Agence princière.

M. Ristich a déjà eu l'honneur de le présenter samedi à S. A. Fuad pacha et ensuite aux divers représentants des puissances.

M. Ristich partira mardi par le bateau de Varna pour aller prendre possession de son nouveau poste.

—

M. le Baron Greindl, a été reçu samedi dernier, en audience solennelle par le Sultan et a eu l'honneur de remettre à S. M. les lettres de son souverain qui l'accréditent en qualité de ministre de Belgique près la S. Porte.

S. A. Fuad pacha, S. E. le premier interprète du Divan Impérial et l'Introducteur des ambassadeurs, adjoint du grand-maître des cérémonies, assistaient à cette audience.

—

Deux individus frappèrent, l'autre jour, à la porte d'une maison de la rue Coumbaradji-Yocouchou. Cette maison n'est habitée que par une vieille dame et sa servante. La servante était absente ; la dame vint ouvrir. L'un des deux individus en question entra le premier et remit à celle qui lui avait ouvert un papier plié en forme de lettre. Tandis que la vieille dame décachetait le pli et *chaussait* ses lunettes pour prendre connaissance du contenu, l'individu qui était resté dehors, pénétra lui aussi dans la maison et poussa la porte derrière lui. Puis, tous les deux se jetèrent sur la dame, la baillonnèrent, la garottèrent et l'enfermèrent dans un placard ; ils explorèrent ensuite la maison, s'approprièrent toutes les objets de valeur, tels que bijoux, argenterie ; etc., qui s'y trouvaient et décampèrent. Avant de s'en aller, ils sortirent la dame de sa prison et la déposèrent dans une pièce du rez-de-chaussée, sans, bien entendu, la débarrasser de ses liens ni de son baillon. Il y avait quelques minutes que les malfaiteurs s'étaient éloignés, quand la servante revint. Rien, à l'extérieur, ne trahissait ce qui s'était passé quelques instants auparavant. Elle avait le passe-partout, elle ouvrit et renferma la porte avec précaution, croyant, au silence absolu qui régnait dans la maison, que sa maîtresse se reposait.

Le hasard voulut que la première chambre où elle entra fût celle où la pauvre vieille rubissait son purgatoire. En voyant sa maîtresse dans l'appareil que l'on sait, la servante poussa un cri et tomba à la renverse ; elle revint bientôt à elle, cependant, et s'empressa de mettre la dame en état de parler et de se mouvoir. Celle-ci, encore sous l'influence de la frayeur, n'osait pas articuler un seul mot ni faire le moindre mouvement. Lorsque, au bout de quelques instants, elle eut repris, grâce aux soins de la servante, ses esprits, qui l'avaient complètement abondonnée, elles visitèrent ensemble toute la maison ; la douleur de la vieille fut immense en constatant la disparition de son trésor. Un voisin obligeant voulut bien aller avertir la police de ce qui avait eu lieu, mais il est à craindre que la bonne dame ne meure de chagrin et des suites de sa frayeur, avant que les recherches de la police aient abouti.

——

THÉATRE FRANÇAIS.

Ce soir, au théâtre français, la *Vie parisienne*. On répète activement, nous dit-on, le *Mariage aux lanternes*, opéra comique d'Offenbach, dont nous avons déjà parlé et qui sera jouée dans peu de jours en même temps que *Elle est folle*, charmante comédie de M. Scribe.

DES CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES

A CONSTANTINOPLE.

III.

BÉTONS AGGLOMÉRÉS.

(Suite et fin.)

Voyons en quelques mots les résultats comparés des constructions actuelles et de celles que je signale.

Je ne parlerai plus des constructions en bois. Elles font partie des préjugés d'un autre âge si nombreux ici qui doivent disparaître petit à petit.

Il serait à désirer que les constructions nouvelles en bois soient strictement prohibées.

Revenons à notre comparaison :

Un individu fera élever, par exemple, en pierres de taille et en briques avec de fortes charpentes, etc, une construction qui lui coûtera 100,000 francs. Il aura une construction susceptible d'une longue durée, je l'admets, mais qui pourra bien ne pas toujours convenir à sa position de famille ou aux besoins divers qui varieront longtemps encore dans ce pays. Souvent encore cet individu diminue ses forces de roulement ou s'impose une lourde charge dans le paiement d'intérêts.

Un autre individu construira la même bâtisse en système économique pour 60,000 francs et moins. Les 40,000 francs de différence à 5 p 0/0 seront doublés en moins de 15 ans. A cette époque ce sera 80,000 francs et au bout de 30 ans ce sera 160,000 francs. Si alors il faut rebâtir, d'après des besoins ou usages nouveaux, cela coûtera encore 60,000 francs et ce deuxième individu aura un bénéfice en 30 ans de 100,000 francs sur le premier.

En outre de la variation des besoins dans la génération d'une famille et des prix plus élevés de revient, une construction en pierres de taille et à plus forte raison en moëllons et en briques est toujours pleine de joints, lesquels s'écrasent en entraînant des tassements, produisent des crevasses. La maçonnerie se dissout au contact de l'air. Elle se désagrège aux intempéries. En cas d'incendie, les pierres se carbonisent, l'humidité les fait dissoudre, etc.

Le blocage, les pisés et les bétons s'exécutent avec célérité. Ces maçonneries

---

peur : — C'est vous que je prie, que j'implore à genoux... Épargnez-moi,... ne me tuez pas !... L'on m'aura calomniée près de vous...

Le baron interrompit ces paroles hypocrites par un éclat de rire nerveux, saccadé, effrayant : — Te calomnier près de moi ; mais est-ce donc possible ? Tu ne sais donc pas que je remercie Dieu chaque jour de m'avoir repris mon fils... Une misérable comme toi ne pouvait porter dans ses flancs un honnête homme.

En entendant ces paroles d'anathème, horribles dans la bouche d'un père, l'empoisonneuse sentit tout espoir se briser dans son cœur. Une torpeur hébétée succéda à son effroi désespéré : son menton inerte retomba sur la poitrine, de grosses larmes coulèrent le long de ses joues ; un souffle eût suffi pour la renverser sur le parquet. Le vieux gentilhomme poursuivit avec une exaltation croissante : — J'ai expié, mon Dieu, par quinze ans de malheur et de honte, le déshonneur dont j'ai flétri le nom vénéré de mes pères en prenant une prostituée pour épouse !... Tant qu'il ne s'est agi que de moi, de moi seul, j'ai porté ma croix avec résignation, implorant de la miséricorde de Dieu la fin d'une triste vie, et peut être lui aurais-je pardonné en mourant ;... mais c'est mon enfant que tu menaces aujourd'hui par des machinations diaboliques !... Point de pitié donc !... Demain mon nom serait livré à l'infamie, ce soir justice sera faite !...

En prononçant ces paroles avec une effrayante exaltation, le vieillard appuya sa main sur l'épaule de la baronne. Sous ce choc irrésistible, les jambes de la malheureuse plièrent, et elle tomba à genoux. Ses yeux étaient ternes et sans regard, une convulsion tétanique serrait sa mâchoire. — Ne me tuez pas encore !... laissez-moi vivre un jour,... une heure ! murmura-t-elle d'une voix sifflante.

— Pas une minute.

— Grâce !... pitié !...

— Que Dieu te reçoive à merci dit le vieillard, qui, appuyant le canon de son fusil sur le front de l'empoisonneuse, serra du doigt la gâchette.

Un coup sec et inutile retentit seul : la capsule manquait sous le chien ; mais le corps de l'infernale créature ne s'en affaissa pas moins sur le parquet, comme une masse inerte. Au moment où l'anneau de fer avait touché son front, ses esprits l'avaient abandonnée.

Longtemps le baron resta debout, près du corps étendu devant lui, le remuant du pied, comme il aurait pu faire des restes de quelque animal vénimeux. Le vieillard hésitait à frapper un cadavre. Enfin la baronne reprit ses sens : comme par un mouvement mécanique, elle se releva sur son séant. Un rire hébété contractait ses lèvres, ses yeux roulaient égarés dans leurs orbites. La main de Dieu avait frappé,... l'empoisonneuse était folle !...

Le baron épouvanté se précipita d'un bond hors de la chambre.

VI.

UNE BATTUE.

Le lendemain, vers huit heures de la matinée, une agitation inaccoutumée se faisait remarquer dans la cour du Soupizot. Les gardes, sérieux, affairés, paraissaient et disparaissaient au pas accéléré, tandis que Laverdure s'efforçait de réduire au silence une vingtaine de petits drôles, passablement déguenillés, réunis dans la cour. L'air était vif ; un pâle soleil d'automne, perçant avec difficulté les vapeurs du matin, n'envoyait qu'une faible dose de chaleur aux nez du groupe juvénile rougis par le froid, et cependant la gaieté tumultueuse de tous ces petits gaillards résistait au « silence, la marmaille ! » que le vieux garde lançait de temps à autre d'une voix magistrale. Soudain les voix se turent, les regards se portèrent avec anxiété vers un même objet, la bande se mit à courir à toutes jambes vers l'extrémité de la cour, où elle se réunit en groupe autour de la jardinière du château, qui venait de paraître un panier au bras. Il fallut que Laverdure eût recours à une série de coups de pied paternels pour délivrer la bonne femme de ce chaleureux accueil, et grâce à son intervention elle put continuer sa marche et arriver saine et sauve, ainsi que son fardeau, au bas de l'escalier du château. Là elle s'arrêta, déposa le panier à terre, et l'on put s'expliquer la cause du tumulte qu'avait provoqué l'apparition de la jardinière. Le panier contenait deux vastes miches de pain, un beau quartier de lard et un fromage de l'apparence la plus provocante, alimens solides que la libéralité des comtes de Marmande octroyait de temps immémorial à l'appétit des batteurs. Laverdure dut bien encore accentuer de quelques gestes les avertissemens de sa parole pour protéger le panier contre d'indiscrètes tentatives ; mais enfin, sous son œil vigilant, la distribution des vivres s'opéra avec une stricte impartialité, et les jeunes villageois fêtèrent sans perdre de temps les présens du comte. Les tranches de pain les plus homériques commençaient à se réduire à des proportions humaines, quand un nouvel incident vint attirer l'attention de la bande juvénile.

— Tiens, ce monsieur qui à perdu ses culottes ! dit un petit garçon.

— M. Cassius en sauvage ? dit un autre.

— Silence dans les rangs ! cria Laverdure d'une voix tonnante, quoique dans son for intérieur il prît une vive part à la stupéfaction générale.

Ces exclamations, comme on peut s'en douter, étaient motivées et justifiées par l'apparition, sur le perron du château, de M. Cassius en costume complet de *highlander*. L'apect du *pibroch-major* du clan des Moidart était en effet quelque chose d'infiniment réjouissant : le toquet de velours relevé d'une plume d'aigle ne parvenait point à donner un caractère martial à cette bonne figure bourgeoise faite pour coiffer la casquette de loutre. Le *plaid*, drapé autour de l'épaule gauche et retenu par une agrafe d'aigues-marines, retombait en plis gauches et indécis. La *purse* de peau de chèvre, rehaussée d'une tête de loup, tranchant sur le *kilt* vers, ressemblait assez à un tablier de soubrette de comédie ; mais aux limites du *kilt* commençaient les véritables défectuosités du montagnad de l'Oise. En dépit de bas à carreaux rouges et blancs, de souliers à boucle d'argent, ses jambes courtes à formes rondes, ses genoux rentrans, offraient à l'œil un dessin si incorrect, que l'ami le moins artiste n'eût pu manquer de lui conseiller de renoncer à cultiver le nu, et de reprendre le patalon cosaque. Nous ne parlerons que pour mémoire du *pibroch* déjà connu et d'une formidable claymore taillée sur le modèle des Joyeuse et des Durandal, qui battait intrépidement sur les mollets de l'anglomane.

(Sera continué).

sont battues et massivées. Les matières resserrées acquièrent la continuité du plein et ne donnent plus aucune prise aux intempéries. En cas d'incendie, les mêmes matériaux s'améliorent.

Pouvant s'exercer sur tous les matériaux, les procédés économiques que je crois préconiser dans ce pays et au moyen desquels on peut obtenir toutes les duretés de pierre, embrasse évidemment l'art de bâtir dans toute son étendue régénéré dans tout l'empire. S'appliquant à tous les matériaux existant dans ce pays, il permet, en commençant du suprême degré économique, de substituer au sable la terre qui se trouve déjà sur place et, par là, évitant la majeure partie des frais de transport, d'établir des constructions qui, en peu de semaines, acquièrent la dureté de la pierre, l'imperméabilité et une résistance complète soit à l'action des eaux pluviales, soit aux gelées et présenteront toujours la résistance la plus favorable en cas d'incendie.

Ça serait le cas de témoigner ici le vœu de voir élargir les rues pour assainir les quartiers. Le ministère devrait déterminer sur les plans des municipalités l'ouverture et l'emplacement des rues rationnelles sous tous les rapports.

Il devrait être défendu de bâtir sur l'emplacement de ces rues futures et les constructions avoisinantes devraient petit à petit prendre l'alignement. De cette manière et avec le temps les rues se feraient d'elles-mêmes.

Tout ce qui précède doit subir la loi fatale des applications nouvelles.

En France, les bétons agglomérés l'ont subi. Après douze ans de luttes, d'efforts incessants, après des milliers d'expériences l'on vient d'arriver seulement à l'emploi complètement régulier et pratique de l'un des plus puissants moyens de constructions civiles et militaires.

Dans tous ces ordres de faits, les appréciations prématurées ne peuvent avoir une valeur réelle, les résultats eux-mêmes n'accusent la vérité que bien longtemps après la cessation du travail qui les a amenés. Lorsque l'évidence ne laisse plus de marge aux probabilités, pour appuyer ou amoindrir le succès, il reste encore à vaincre les résistances passives de l'habitude et de la routine.

Pourquoi ce qui précède échapperait-il à cette loi, dans ce pays surtout qui ne voit aucune innovation avec plaisir; dans ce pays où la méfiance et l'incrédulité sont les compagnons de tous procédés nouveaux!

Quelle marge dans ce qui précède pour une compagnie financière, si le droit de propriété était réglementé!

. . . .

Mais les grandes et philanthropiques idées ne doivent pas venir de si bas!

A l'Exposition universelle de Paris, l'Empereur Napoléon ne vient-il pas d'obtenir un grand prix pour ses constructions économiques.

Ne dédaignant pas cet humble moyen de populariser son génie, il a acquis un titre de plus à la gloire qui l'a déjà immortalisé.

Voilà cependant ce qui se fait ailleurs! Que fait-on ici?

ED. PERRUCHE.

On nous écrit de la Canée, le 11 novembre :

A la période d'expectative à laquelle S. A. Aali pacha avait été forcément astreint par les délais de l'amnistie et de la suspension des hostilités, a succédé la période d'action. Le général Itaouf pacha aide-de-camp et premier écuyer du Sultan a commencé, à la tête de 6 bataillons et d'une section de montagne, la série des occupations stratégiques qui ont pour but, aux termes de la proclamation et de l'arrêté vézíriels en date du 1er novembre de préserver contre les incursions des bandes, les districts soumis. C'est le mardi 5 du courant que le général s'est mis en mouvement sur la demande réitérée de protection que les habitants des environs de Lakos avaient adressée à S. A. Le placement des troupes s'est opéré sans qu'il y eût eu un seul coup de fusil d'échangé avec les bandes. En revanche, les chefs qui tiennent la montagne dans les environs, ont fait une incursion dans le village de Lakos pour le châtier de sa demande de soumission. Plusieurs maisons sont devenues la proie des flammes, entre autres celle du nommé Hadji Ghiorghi un des principaux chefs insurgés qui avait profité de l'amnistie pour faire sa soumission.

La mère d'un autre chef soumis a été tuée dans sa maison. Sur d'autres points, dans le district de Réthymo notamment, les bandes continuent à poursuivre les habitants de menaces et de mauvais traitements pour les forcer à s'expatrier. Un des commissaires chrétiens attachés à Son Altesse, dont le zèle et le dévouement travaillent puissamment à la pacification de l'île, Savas effendi, est parti hier pour Réthymo par ordre du Grand-Vizir pour rassurer les populations et les engager à se livrer en paix à leurs travaux sous la protection des troupes impériales.

Dans le district de Candie, l'Egoumène du couvent Erivéli, prélat très respectable qui avait adressé aux différents villages les proclamations du Grand-Vizir, en y joignant des lettres pastorales destinées à ramener chacun dans la ligne du devoir, a été saisi par des individus appartenant aux bandes et bâtonné à mort. Cent familles du district de Mirambello qui avaient résolu de chercher un refuge dans la protection de la petite forteresse de Spinalonga ont été arrêtées par les bandes durant leur émigration. Les deux principaux primats reçurent la bastonnade, leurs maisons furent brûlées et leurs propriétés mobilières confisquées.

Un chef du nom de Lakerda a fait une descente dans les districts de Sitia, tua deux habitants musulmans, incendia leurs maisons et enleva tout leur bétail.

Un engagement a eu lieu à Liguès entre les habitants du village et la bande de Hadji Michali. Ce dernier faillit être tué par un jeune homme du nom de Kandilakaki qui lui tira un coup de pistolet à bout portant.

On assure que les trois commissaires venus d'Athènes, MM. Antoniades, Nicolaïdes et Renieris ont quitté le pays. Le but de leur voyage n'est plus un secret. Ils étaient venus pour exhorter les chefs des bandes à maintenir l'insurrection jusqu'au mois de mars prochain, en leur promettant formellement, au nom du prince Jean, régent du royaume de Grèce, que si au mois de mars l'Europe n'intervenait pas à main armée pour effectuer l'annexion de l'île à la Grèce, le pays déclarerait la guerre à la Turquie. Les chefs dans deux réunions qui ont eu lieu l'une à Apocorona, l'autre à Gaidérouropolis, ont répondu que la résistance ne pourrait continuer qu'à l'aide de moyens pécuniaires suffisants fournis par la Grèce. Il paraît que les sommes demandées sont au-dessus des moyens dont les comités disposent, car il a été convenu qu'un noyau d'hommes armés continuerait seul à ravager le pays durant l'hiver.

Hussein Avni pacha, le nouveau gouverneur civil et militaire, est arrivé le 7 au matin. Il a pris immédiatement en mains les rênes de son gouvernement. Le Serdar Ekrem Omer pacha s'embarque aujourd'hui même pour retourner à Constantinople. La présence du généralissime en Crète a été jugée inutile par le Grand-Vézir, aujourd'hui que l'insurrection a disparu, et que la phase administrative a succédé à la phase militaire. Pertev pacha, nommé gouverneur du district de Candie, est également arrivé par le dernier bateau de Constantinople. Il trouvera son district en bonne voie de pacification, grâce à l'activité intelligente de Cabouli pacha qui a su se faire une grande popularité pendant l'intérim d'un mois qu'il a extraordinairement exercé.

Vous savez par la proclamation et l'arrêté dont je vous ai envoyé le texte, quelle est la politique du Grand-Vézir à l'endroit de l'île de Crète: Rassurer les populations sur les intentions bienveillantes du gouvernement, les inviter à nommer des délégués chargés de présenter leurs vœux et leurs besoins et en même temps protéger les populations soumises contre les bandes isolées dans les montagnes: voilà le programme sage et modéré adopté par Son Altesse. Vous trouverez ci-joint la traduction d'une pétition signée par 500 personnes qui vous en dira plus long sur le véritable état des choses que tout ce que je pourrais vous dire. Incontestablement, si le gouvernement n'avait à combattre en Crète que les gens égarés par la propagande annexioniste l'affaire serait terminée depuis longtemps. Les difficultés ne sont pas en Crète, elle, sont au dehors, principalement dans la conduite des puissances amies qui, sous prétexte de travailler à la guérison de la Turquie, l'étouffent entre deux matelas.

TRADUIT DU GREC.

Altesse,

Nous soussignés, habitants de la ville de Réthimo et des villages environnants du canton du même nom et fidèles sujets de S. M. le Sultan Abd-ul-Aziz, notre auguste souverain et maître, nous avons l'honneur de porter humblement à la connaissance de Votre Altesse, que réunis aujourd'hui, onze du mois d'octobre, dans l'enceinte de l'école communale de la susdite ville, et en présence de S. Eminence l'évêque de Lambi, monseigneur Passios, lecture donnée de la proclamation datée du 24 septembre, par laquelle Votre Altesse nous invite à procéder à l'élection de deux personnes parmi les habitants les plus honorables et jouissant de la confiance publique, afin qu'ils fassent partie de l'assemblée qui aura à aviser aux moyens de rétablir la situation normale du pays et de consolider la tranquillité publique; nous avons unanimement élu MM. Nicolas M. Grammaticaki, Z. G. Djanudaki, et Jean Marangos, qui en qualité de représentants de la ville de Réthimo et du canton du même nom, auront l'honneur de se présenter à Votre Altesse et de prendre part aux délibérations sur tout ce qui a trait aux intérêts de notre patrie et à la sauvegarde de l'honneur, de la vie et de la fortune des habitants.

Nous déclarons en même temps que nous sommes prêts à accepter tout ce que Votre Altesse voudra bien décider conformément aux intentions bienveillantes et miséricordieuses de notre auguste souverain.

En communiquant le présent acte, les soussignés ont l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

de Votre Altesse,

les très-humbles et très-obéissants serviteurs.

(Suivent 500 signatures, légalisées par l'évêque de Lambi.)

Fait à Réthimo, le 12 octobre 1867.

Variétés.

L'empereur d'Autriche visitait, il y a quelques jours, au parc du Champ-de-Mars, les travaux de l'isthme de Suez. M. de Lesseps lui servait de cicerone.

S. M. l'impératrice est arrivée pendant cette visite, elle a demandé à M. de Lesseps s'il croyait que les travaux seraient complétement achevés en 1869.

Sur la réponse affirmative de M. de Lesseps, Sa Majesté aurait dit :

— En ce cas, j'espère aller les visiter au moment de l'inauguration.

—

Le commerce des cheveux. — Avec celle de la fabrication des armes de guerre, l'industrie des cheveux est peut être celle qui fleurit le plus en ce moment en France. Grâce à la mode des chignons, des fausses nattes et de toutes sortes de coiffures postiches, la consommation du capillaire est devenue prodigieuse. Les têtes féminines de certains départements sont mises en coupes réglées. Les filles et les femmes du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Corrèze, de la Lozère, de la Vendée, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de l'Allier, de la Manche, des Côtes-du Nord et de l'Ille-et-Vilaine, se dépouillent de leurs luxuriantes chevelures au profit des Parisiennes, pour lesquelles la calvitie semble avoir le plus de préférence. Quand nos perruquiers ne trouvent pas assez de cheveux en France, ils en font venir d'Italie, de Belgique, d'Allemagne. Les communautés religieuses de femmes apportent également leur appoint dans cet approvisionnement chevelu.

Aussi la hausse s'est-elle faite sur cette marchandise pour laquelle la demande est si active. Le prix des cheveux bruts qui, en 1865, était à 50 fr. le kilogr., est monté jusqu'à 65 et même 100 fr. cette année.

Nos artistes capillaires en sont arrivés à vendre annuellement 68,000 kil. de cheveux, lesquels, tressés, bouclés, ou frisés, représentent une somme de plus de 80 millions.

—

Un singulier effet des orages. — Dans la séance mensuelle de la Société microscopique Quequett, à Londres, M. R. T. Lewis a lu un mémoire sur le *Vermis nigressens*, dans lequel nous trouvons de curieuses observations sur les apparitions subites de ces vers à longs poils. On se rappelle que, dans la matinée du 2 juin, les pommiers et les buissons parurent couverts de ces animaux, à la suite de violents orages qui avaient éclaté dans le sud de l'Angleterre ; or, M. Lewis a constaté que le même fait s'était produit dans le mois de juin des années 1791, 1832 et 1845, et dans les mêmes circonstances, c'est-à-dire après les éclats de la foudre. Il a exhibé des spécimens de cette singulière espèce de vers qui ont de 5 à 12 centimètres de longueur, et 1 millimètre ou 1mm 1/4 de diamètre.

—

On va commencer la vente de la charpente en fer du bâtiment de l'exposition universelle. Cette charpente comprend 13 millions 500,000 kilogrammes de fer et fonte, dont 10 millions de kilogrammes pour la galerie des machines et ses annexes, et 3 millions de killogrammes pour les autres galeries. La toiture des galeries d'archéologie et des beaux-arts a exigé 500 kilogrammes de fer.

Il entre dans la charpente totale environ 6 millions de rivets pour le passage desquels il a dû être percé près de 15 millions de trous.

Le chevronnage des parties couvertes en zinc a employé 1,100 mètres cubes de bois. La surface de volige recouverte en zinc s'élève à 53,000 mètres.

—

Parmi les autographes mis en vente il y a quelque temps, figurait une pièce de vers qui porte ce titre :

« A. M. Méhul, après la première représentation de l'opéra de *Joseph*. »

Joseph fut joué en 1807.

Dans les vers du poëte, Méhul est le « sublime élève d'Apollon... Le rival heureux d'Homère et d'Orphée, » et le feu de son génie brille « dans cet ouvrage séducteur, » en un mot, morceau dans le goût empire le plus pur. Il se termine par le trait :

De ton génie ainsi la sublime puissance,
Habilement a su nous retracer
Le langage de la nature ;
Et les pleurs que tu fais verser
Sont la louange la plus sûre.

L'auteur de ces vers, — qui l'eût cru ? — est M. Guizot, qui avait alors vingt ans.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 16 novembre	35	10
Clôture	du 16 novembre	35	12

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille, 9 novembre.

Blés.— Les prix se soutiennent très fermes: il est aujourd'hui certain que les besoins de l'Algérie, de l'Espagne et de l'intérieur de la France sont tellement importants que, surtout pour les blés durs qui conviennent plus spécialement à l'Espagne, il ne peut y avoir de baisse et tout au contraire les chances sont pour une augmentation progressive dans les prix, à mesure que les besoins et les demandes se produiront. Néanmoins, à nos dernières Bourses il y a eu un peu moins d'animation, mais cela n'a aucune importance: il est certain que nos prix sont montés très haut, que notre stock est très réduit, et que les cours se maintiendront parce que la demande sera longtemps encore très importante. Il reste dans les docks 4,900,000 hectolitres environ, bien que dans ces derniers huit jours il y soit entré près d'un million et demi d'hectolitres. Constantinople a fourni cette semaine 11,520 hectolitres. Le Danube 89,760 hect., Balchik 4,800 hect., Salonique 2,720 hect. seulement Rodosto 16, 320 hect.

Une des causes qui font penser que les cours quoique élevés se soutiendront longtemps encore, est que le gouvernement espagnol a prorogé jusqu'à fin juin 1868 le Décret Royal que je vous avais signalé et qui autorisait jusqu'en fin décembre 1867 la libre introduction des blés, grains et farines en Espagne. Cette mesure, si contraire à l'esprit douanier de ce gouvernement prouve qu'il y a en Espagne des besoins dont on n'avait pas apprécié toute l'étendue. Et il en est de même pour tous les autres pays. On est donc autorisé à croire que la hausse se maintiendra.

Voici les cours pratiqués ces jours derniers;

Balchik	128/124	[43 fr. 50.
Berdianska dur .	130/126	[46 fr.
Bourgas dur . .	128/124	[44 fr.
Danube	128/124	[40 fr.
Enos dur. . . .	130/126	[43 fr.
Irka Nikolaieff .	128/124	[45 fr. 25
Marianopoli. . .	128/124	[44 fr. 50
Marmara dur. .	132/128	[45 fr. 50
Pologne	128/124	[45 fr. 50
Rodosto dur . .	131/127	[45 fr. 23
Salonique rouge.	125/121	[39 fr.
Sanderli dur . .	132/128	[43 fr. 75
Samsoun. . . .	128/124	[41 fr. 50
Varna	127/125	[43 fr. 50

Ces prix sont aux 160 lit. escompte 1 % à l'entrepôt.

Graines oléagineuses. — Calmes par suite de la situation politique qui empêche les ordres d'Italie de se produire : l'Italie consomme en temps ordinaire le plus de nos huiles a bouche qu'elle mélange à ses huiles d'olive pour les adoucir; ce débouché est fermé momentanément du moins. Aussi la situation des graines s'en ressent-elle. On a vendu à l'arrivée des vapeurs du Levant 64 fr. 50 des sésames de Jaffa et 64 fr. de Tarsous. On a fait des colzas d'Odessa à 35 fr. 50 et 36 fr 50 du Danube.

De même il y a peu d'affaires sur les *Graines et Suifs*: on ne côte plus que 111 fr. les suifs de Russie.

Mais il y a quelque reprise sur *Soies et cocons*, sur les cocons surtout, qui sont en voie de hausse. Les soies de belle qualité sont demandées. On a fait 10 rouleaux perse à 58 fr., 8 balles filature Syrie à 92 et 105 fr. suivant qualités. Mais les affaires ont été plus importantes sur les cocons et l'on a payé les Calamata 25 fr. 25; Chio 24 fr. 50; Salonique 25 fr 25; Andrinople 27 fr. 28; Brousse 25 fr. 50; Panderma 27 fr. le kilo.

La situation empire toujours pour les *Laines*, car les fabriques restent à peu près inactives. Les laines à matelasserie et à corde donnent seules matière à quelques transactions: l'on a fait de Smyrne blanche non cernie à 75 fr., Mossoul blanche lavée à 2 fr. 20 le kil., Sousse lavée à 2 fr. 50 le kil., Crimée grise demi-lavée à 0 fr. 85 le kil. net, Georgie gris clair en suint à 37 fr. 40.

Quant aux *Peaux et Cuirs* les provenances du Levant sont peu demandées pour le moment. On côte les *cuirs en poils non salés* de Mer-Noire de 70 à 85 fr. les 50 kil à l'entrepôt. Les *cuirs en poil salés secs* de Valachie, Bulgarie et Constantinople de 55 à 70 fr. les 50 kil.

Les *peaux de chèvres* de Samsoun, de Mer-Noire 30 à 36 fr. la douzaine à la consommation, de Constantinople et Levant de 18 à 28 fr. Les *peaux de mouton* en laine de Constantinople de 35 à 45 fr. les 50 kil. à la consommation. Vous voyez qu'il n'y a pas de changement sur mes précédents avis.

En *Coton* l'on fait très peu d'affaires, malgré les concessions que sont prêts à faire les détenteurs: on côte Salonique indigène 82 fr. 50, Trebizonde 65 fr., Tarsous et Adenos 80 fr., Idelep et Lattaquié 80 fr.

Les *Métaux* sont dans la situation que je vous ai fait connaître depuis longtemps: plombs, calmes; cuivres fermement tenus, vieux cuivre rouge du Levant étamé 160 fr. Escompte 5 %. Les étains stationnaires.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, le 8 novembre.

Céréales.—Les farines de consommation se cotent fermement : Les marques supérieures, 91 fr.; les premières marques, 90 ; les bonnes marques, 89 ; les marques ordinaires de 87 à 88 fr. les 157 kil. net. La boulangerie continue à n'acheter qu'au jour le jour.

Cours commerciaux : Six marques, disponible 89 75 ; novembre 89 ; décembre, 88 ; quatre premiers mois 87 25.

Type-Paris, disponible, 54 75 ; novembre. 54 50.

Cours officiels, six marques, 89 75; Type-Paris, 55.

Les offres de la culture deviennent moins rares, mais la demande est toujours réservée, par suite des prétentions élevées des vendeurs, et les affaires sont peu nombreuses. Les affaires traitées établissent une hausse de 50 c. à 1 franc par sac, et il faut coter: Blés blancs de choix, 51 50 à 52 ; blés rouges de même sorte, 51 fr.; premières qualités, 50 à 50 50 ; bonnes sortes inférieures, 49 à 49 50 ; et qualités inférieures, 47 50 à 48 50, le tout par 120 kilog.

En commerce, les offres sont à peu près les mêmes qu'il y a huit jours, c'est-à-dire encore assez restreintes, mais les détenteurs demandent, comme les fermiers, 50 c. à 1 fr. de hausse, et les affaires sont également difficiles. Les choix obtiennent de 75 c. à 1 fr. et les qualités ordinaires 50 c. Seulement, il faut voir les prix extrêmes de 48 50 à 53 fr. En blés indigènes, les blés du centre sont tenus à 49 fr.; ceux de Montereaux, de 49 fr. à 50; les provenances de Saumur, à 50 fr.; celles de la Beauce Chateaudunoise de 50 fr. a 50 fr. 50. En blés étrangers, on a payé les Lombards et les Pologne de 48 50 à 49 ; les blés de la Garonne sont tenus de 50 à 50 50 ; les Richelle blancs de 51 50 à 52 et 52 50 ; les rouges de 50 à 50 50 c. Enfin les blés d'Australie et de Californie ont obtenu jusqu'à 55 fr., le tout par 120 kil.

Huiles et Graines.—Cours officiel : Huiles Colza, par 100 kil., disponible en tous fûts, 96 50; en tonnes, 98 ; épurée en tonnes 106 ; lin en fûts 102 ; en tonnes 103 50.

Cours commercial : Colza disponible, 96 50 ; courant du mois, 96 50 ; décembre 96 50 ; 4 premiers mois, 96 50.

Lin brute, disponible en tous fûts de toute provenance, 102 ; courant du mois, 102 4 premiers mois 100 50.

Pavots de l'Inde 125 ; arachides extra 155 ; surfine 150 ; fine, 145 ; lampantes, 125 ; d'olive surfine 220 à 270, les 100 kil, en tous fûts ; œillette surfine 1re marque d'Arras, 160 à 164.

Graines.— Colza, 24 à 27 ; OEillette, 55 à 58 ; Cameline, 16 à 23 ; Chanvre, 15 50 à 16 50. Lin, graines indigènes, 27 à 31 ; étrangères, 26 à 30. Tourteaux. Colza, 16 75 à 17 50 ; OEillette, 16 à 16 Cameline 16 à 16 50. Chanvre, 15 à 15 50; Lin, graines indigènes, 30 à 31; étrangères, 27 à 28

Sucres.— Sucre brut indigène. Cours officiels: 57 50 à 57. En cours commerciaux les affaires diminuent d'une manière sensible ; les prix qui, depuis quelques jours, tendaient à fléchir, sont en baisse accusée aujourd'hui. On cote, sucres bruts indigènes, disponible ; et courant du mois 57 ; blanc n° 2 disponible, 66 50; à livrer, 66 50 ; raffinés suivant mérite, 125 à 127, les 100 kil. type n° 12, au droit de 42 francs.

Soies et soieries. — Dernier numéro placé des soies et bobines, depuis le 1er novembre, 594 ; dernier numéro placé des ballots pesés, 62.

Il n'y a rien à signaler du marché lyonnais. Peu d'animation, les affaires semblent forcées. On écrit de Milan que, malgré les événements, il y a partout bonne tendance aux achats ; aussi les prix sont-ils fermes par continuation, les grèges classiques et les trames ayant même hausse, de même que les organsins en tous titres.

Cotons — D'après avis de New-York, 22 octobre, par suite des nouvelles favorables de Liverpool, le marché s'est raisonné en hausse, au début de la semaine; mais ensuite les acheteurs étant devenus plus réservés, moitié de l'avance réalisée d'abord a été reperdue. Il y a peu de cotons en magasin, en ce moment pour la vente, et une bonne partie de ce qui est attendu des ports de l'Atlantique, durant une dizaine de jours, se trouve déjà traité à l'avance, sur échantillons. Ventes de la semaine, 15,000 b.; recettes dito, 10,000 b.; exportations, 3,766 dont 135 pour le Havre. Stock sur place, 37,000 b. La quantité des cotons nouveaux qui arrivent à New-York est très bonne. Les cotons en transit commencent à donner lieu à quelques affaires. Des échantillons ont été reçus sur place, et l'on a traité des cotons en route de Savannah et de Charleston pour Liverpool, par navires à voiles, dans la parité de 18 1/2 cents pour middling Upland, avec un fret de 1/2 den. par livre. Les marchés du Sud se raisonnaient partout en baisse. A New-Orleans, quelques achats ont été faits pour France, mais la majeure partie des ventes est destinée pour le Nord, pour compte de la filature indigène ou de la spéculation. Il n'a rien été exporté des ports du Sud pour l'Europe pendant la dernière huitaine. En ce qui concerne la récolte, le temps a été partout magnifique, pendant la dernière huitaine; aussi la cueillette se fait-elle dans les meilleures conditions. La perspective d'une bonne récolte explique la réserve de bon nombre de maisons, ainsi que le maintien de cours au-dessous de la parité de Liverpool. Une dépêche de New-Orleans, 2 novembre, porte que le Low-Middling, ancienne classe, se cote dans la parité d'environ 98 fr., revient au Havre. Le temps était toujours très beau

Les affaires ont une allure assez animée au Havre, et les prix se sont sensiblement relevés pour les Américains et les Oomra ; on a payé jusqu'à 82 50 pour de bons lots de cette dernière provenance, et le très ordinaire Louisiane se raisonne de 103 à 10 . Les ventes notées, à la dernière date, étaient de 3000 balles, la veille elles s'étaient élevées à 2000. Il faut ajouter quelques lots traités à livrer, entre autres du Louisiane low middling dans l'ensemble, en charge, vendu 92 50 à 93 50.

A Liverpool, la demande s'améliore et les prix se raffermissent: Louisiane, 8 7/8; Pernambuco, 8 5/8 ; Oomra, 6 7/8 ; Bengale, 5 1/8.

—

Les transactions sont fort actives à la bourse, et l'on ne peut dire cependant que toute inquiétude soit dissipée. Si l'on s'occupe moins de l'Italie, on tourne les yeux vers la Prusse et vers l'Orient, et l'on se demande si un jour, bientôt, les fusils Chassepot n'auront pas à entrer en sérieuse conversation. Il y a donc, au courant des nouvelles, des fluctuations qu'il est impossible de suivre. On peut coter en baisse le 3 0/0 à 68 45 ; l'Italien à 45 50; le Mobilier à 152 50 ; le Foncier à 1337 50 et la Dette ottomane à 32 50.

Le bilan hebdomadaire de la Banque accuse une augmentation de 17 millions dans l'encaisse métallique qui est de 935 millions, et une diminution de 53 millions dans le portefeuille et de 39 millions dans la circulation.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 14 Novembre

CARDIFF, bat. à vap. angl. *Basing Stoka*, c. Ch. Dawson, ayant touché aux Dardanelles, lest.

MARSEILLE, bat. à vap. fr. *Amérique*, c. Caubouligue, ayant touché Messine, Pyré et Dardanelles, div. march. et 60 passagers.

— bat. à vap. fr. *Algérie*, c. Babler, ayant touché Pyré, Volos, Salonique, Dardanelles et Gallipoli, div m. et 115 passag.

TRIESTE, bat. à vap. aut. *America*, c. Giubicich, ayant touché Corfou, Syra et Dardanelles, div. m. et 50 passag.

LONDRES, bat. à vap. angl. *Paraguay*, c. John Cutter, ayant touché, Malta et Dardanelles, div. m. et 9 passag.

GÊNES, bat. à vap. angl. *T. C. Forster*, c. Th Glower, ayant touché à Naples et Dardanelles. charge riz.

SOUDA, bat. à vap. d'Etat ott. *Candia*, c. Cheriff, ayant touché aux Dardanelles, lest

CANÉE, freg imp. d'Etat ott. *Medjidié*, c. Hussein bey, ayant touché aux Dardanelles, lest

BATOUM, bat. à vap. russe *Grand Duc Constantin*, c. Titchenes.

TREBISONDE, bat. à vap. ott. *Kars*, c. Pana.

DÉPARTS de bat. à vap. du 15 Novembre.

VARNA, bat. à vap. aut. *Africa*, c. Mabzesovinch.
TREBISONDE, id. aut. *Jupiter*, c. M. Druscovich.
DANUBE, bat. à vap. angl. *Mercury*, c. W. Lavrie.
— bat. à vap. angl. *Basing Stoka*, c. C. Dawson.
SALONIQUE, bat. à vap fr. *Mitidjah*, c. Coulion

NAVIRES qui ont pris pratique aux Taches-Blanches, et destinés pour l'Archipel.

(Suite.)

du 7

de BERDIANSKA pour Marseille bar. mek. *Conte Von Beismark*, cap. Fretvars. blé.
— pour Marseille, br. autrich. *Anetta*, capitaine Mercich, blé.
— pour Falmouth, bar anglais *Zetus*, capitain David Page, blé.
de BRAILA pour Marseille, br. russe, *Prodromos*, cap. Papa Ilia, blé.
de ODESSA pour Falmouth. bar. norw. *Vision*, cap Forsen graine de lin,
de TAGANROK pour Marseille bar. aut. *Tuniza*, capitaine Pappi, blé.
— pour Falmouth. bar. angl. *Reitissen* cap. Drower greine de lin
— pour Cork ou Falmouth bar. angl. *Balcan*, capitaine Busch, blé,

du 8

de TAGANROK pour Falmouth bar. ang. *Hebe*, cap. Thuburn. blé.
— pour Falmouth, bar ang. *Maggy*, capitaine Corbey. seigle.
de MARIANOPOL pour Falmouth bark angl. *Hubert*, cap. Jack, blé.
— pour Falmouth bar prussien *Reinhold*, cap. Wil. Muller. blé.
— pour Cork ou Falmouth, bark mek. *Hullman*, capitaine, Niejahr, orge.

du 9

de NICOLAEFF pour Falmouth. bar. angl. *Lind Florida*, cap. Hollowell. blé.
de TAGANROK pour Marseille bar russe *Elleua Goffiro*, cap. Dacoro. blé.
de BERDIANSKA pour Msrseille *Ayos Nicolaos* cap Papa Nicolis, blé.
de IBRAILE pour Alexandrie, br. hell. *A. Nicolas* capitaine Abbaticlo, blé.
— pour Marseille br. hell, *Ayos Nicolaos*, cap, And. Moscolios, blé.
— pour Zante, br. hell. *Aya Eccaterina*, capit. Koulloupis, blé,

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable* du Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

LINGERIE au meilleur marché DANS LE MONDE

La soussignée fabrique de linges qui a reçu à la dernière Exposition de Paris la Médaille d'Or tant pour la beauté que pour l'incroyable modicité des prix de ses produits, offre au public une occation qui ne s'est jamais présentée. Les produit les plus fins de cette fabrique qui consistent en toute espèce de lingeries confectionnées pour dames et hommes, ainsi qu'un grand assortiment de toiles de Batiste, de mouchoirs, de nappes, serviettes et essuie-mains.

Un tiers à meilleur marché qu'ailleurs.

Prix-Courant en Francs. (*On n'accepte pas de la petite monnaie.*)

manches et cols brodés et simples,	Fr.	1 1[2 2 3 4	jusq.	20
chemises de toile d'Irlande pour hommes pur fil en 20 differentes grandeurs.	Fr.	5 et 5 1[2	jusq.	6
chemises en couleur, pour hommes, dernière toute nouvelles façons de l'exposition.	Fr.	7 et 7 1[2	jusq.	8
chemises pour homme de toile fine d'Irlande à petits plis à Plastron	Fr.	7 1[2 8 9 10	jusq.	12
chemises d'hommes superfines de toile de Belgique, et toile de Batiste, brodées faites à la mains, et chemises de Flanelles	Fr.	10 15 18 20 22	jusq.	25
chemises de toile anglaise, pour dames, pur fil simple sanes broderies.	Fr.	4 1[2 5	jusq.	6
chemises de toile d'Hollande pour dames, line pur fil à petites broderies, festonnées à la main.	Fr.	7 1[2 8 9	jusq.	10
chemises de toille superfine Belgique, pour dames, garnies de dentelles couvertes de broderies, travaillés à la main 10 différents modèles de l'exposition parisienne.	Fr.	10 15 15 18	jusq.	20
chemises de nuit pour dames, de toile Belgique fine et superfine, avec manches longues, à petits plis, brodées et travaillées à la main,	Fr.	10 12 15 15	jusq.	18
caleçons de toile de ménage, (Belgique), pour hommes, 6 différents modèles, caleçons pour dames, tout ce qu'il y a de plus moderne de toile fine de Belgique et calicot de France.	Fr.	4 1/2 5 1/2 6 1/2	jusq.	8
jupons tout faits de calicot Français, à traines, et à coins...choix énormes, 30 modèles tout nouveaux tout ce qu'il y a de plus fin.	Fr.	4 1/2 6 7	jusq.	8
	Fr.	7 1/2 9 12 15 18 21	jq.	40

Camisoles de nuit simples jusqu'aux plus fines couvertes de broderies et garnies de dentelles, chemises de nuit, robes de chambre brodées, robes de matin, peignoirs tout faits, et brodés, zouaves, chemisettes, jupons tout faits simples jusqu'aux plus fins, en proportions, à meilleur marché.

Prix des Toiles, Mouchoirs et Linge de table Serviettes, etc.,

mouchoirs de toile d'Irlande pur fil fin et surfins la douzaine	Fr.	5 1/2 6 8 9 10 12	jq.	25
mouchoirs de Batiste de Valenciennes pour dames, et mouchoirs ourlés la douzaine.	Fr.	10 12 15 25 26	jusq.	40
1 pièce de toile de Suisse sans apprêt 20 pics, tout fil.	Fr.	20 21 et 22		
1 pièce de toile Anglaise fine blanche pour 6 chemises 25 pics.	Fr.	18 20 25 25	jusq.	35
1 pièce de toile de Constance sans apprêt tout fil, tissé à la main 45 pics.	Fr.	30 35 38 40 45	jusq.	50
1 pièce de toile d'Ecosse 55 pics double fil fine, blanche.	Fr.	28 30 32 35 40	jusq.	50
toile de Hollande, d'Irlande de Brabant et Belge 58 pics 1 1[5 pic de largeur pour 14 chemises d'hommes.	à Napoléon d'or	2 1/2 3 3 1/2 4 5 6 7 8 9 10 12 15		

la vente a lieu

GRAND' RUE DE PERA PREMIER ETAGE

Dans la maison qui forme le coin de la Rue Vénédik et la grande Rue, précisément ou il y a L'HOTEL DE PEST, vis-à-vis du magasin Stamatiadès

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteries Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000; 10,000; 5,000 ; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata. H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.	2 francs
12 »	105	»	2.60
18 »	110	»	4.—
26 »	120	»	4.50
34 »	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. **G. CHEUVREUX et Cie.** à Galata, Cavaffian-khan, No 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pave de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

NÆHMASCHINEN

AUCH ALS

WEICHNACHTS-UND-NEUJAHRS GESCHENKE

empfiehlt

das grösste europæische Næhmaschinnen Etablissement von Mr BOLMANN in WIEN, 31 Rothenthürm-strasse, 31, Illustrirte Preis liste *gratis* u. *franco.*

I. R. Direzione delle Poste Austriache.

AVVISO.

L'ultima partenza della posta per la via accelerata di Varna e Bazias avendo luogo questo Venerdì 15 novembre venne invece stabilita per la stagione d'inverno da martedi 19 corrente una corsa regolare per settimana la quale servendosi delle strade ferrate fra Varna e Rusciuk e fra Arad e Pesth fornirà il vantaggio di spedire le corrispondenze per i Principati Danubiani, Vienna e l'Europa secondo l'itinerario seguente :

Partenza da Costantinopoli, Martedi 2 p.m.
Arrivo a Bucarest, Giovedi sera.
Arrivo a Vienna, Lunedi sera o Martedi mattina.
Partenza da Vienna, Sabato sera.
Arrivo a Bucarest, Giovedi a mezzodi.
Arrivo a Costantinopoli, Sabbato mattina.

Le partenze di Mercoledi sera via di Belgrado, e di Sabato mattina via di Trieste restano come pel passato.

Pera di Costantinopoli, 14 novembre 1867.

A VENDRE,

Les propriétés de S. E. feu le Grand-Logothète, Aristarchi bey, soit:

1° Une magnifique maison de campagne sur le Bosphore, à Yéni-keui de 18,500 pics carrés ou 12,500 mètres, dont 3,600 de constructions, 220 de façade sur la mer et le reste parcs et jardins. Ce yali est un des plus beaux de Constantinople, il réunit toutes les conditions requises pour faire un superbe hôtel d'Ambassade ou une résidence princière, il est parfaitement bien conservé et distribué, il a bain turc et bain de mer, écuries, remises, caves et cuisines en pierre, caïkhané, buanderie, blanchisserie, serres-chaudes, de l'eau de source et de puits en abondance, de grands réservoirs, plus de 50 pièces, dont 2 immenses salles, 6 énormes salons, 1 belle salle à manger, 1 salle de billard, 1 bibliothèque, 20 chambres de maîtres, autant pour les domestiques, etc. Ses jardins sont des plus renommés du pays et contiennent des fleurs, des plantes et des arbres aussi rares que précieux ;

2° Une grande ferme ou Tchiflik, une des plus justement estimées des environs de Constantinople, à 6 heures de la capitale, située en partie près de Tstorlou et d'Amourtza sur la route d'Andrinople et presque sur la voie du chemin de fer qui vient d'être concédé, et en partie sur la mer, à Héraclée de Marmara. Cette terre a une étendue de 40,000 denums ou 10,000 hectares environ, un village, des fermes magnifiques, magasins écuries, étables, fours et dépendances nécessaires, deux petits ruisseaux qui la traversent, de l'eau de source et de puits, des pâturages qui entretiennent 3,000 brebis et plus au besoin, un démirbach complet, c'est-à-dire 150 chevaux de herguélés, 150 bœufs de labour et tout ce qui s'ensuit pour la culture, le labourage, et l'entretien d'une ferme si grande, c'est-à-dire, ustensiles aratoires, charrues, charriots, etc., etc.

3° Une petite ferme, près de Baloucli, à 1[2 heure de Constantinople ;

4° Une petite campagne à Yéni-keui, de 50 denums ;

5° Une grande campagne de 200 donums environ à Thérapia avec une vue ravissante sur le Bosphore et un joli kiosque;

6° Un terrain à Calender qui sert de lieu de promenade actuellement.

S'adresser pour les prix et pour de plus amples renseignements à la Direction du journal.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Modification horaire,

A partir de Samedi 9 novembre (n. s.) jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

No du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
			Voyage pour le Pont.
12	2		de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek. Arnaut-keui.
18	3		de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek.
6	4	15	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian. Hissar, Bebek. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesme, Ortakeui. Cabatach et* Bechiktach.)
2	2		de Beïcos, Pachabaq. Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
11	2	15	de Cavak, Buyukdere, Therapia, Beicos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk.
17	4	15	de Beicos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hisar, Kandili, Vani-keui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Cousgoundjuk, (exceptés les Vendredis.)
3	2		deArnaoutkeui, Courouesme, Ortaheui, Bechigtach.
14	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
8	3	15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Béchihtach.
14	4	30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach.
8	5	15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 h. de la ligne de Buyukderé.)
2	8		de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pâchabaqtché, Canlidja, A.-Hissar, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey, Kousgoundjuk, Scutari.
3	9		de Yénimahalle, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
14	3	45	pour Arnaoutkeui directement.
8	4	30	pour Bechiktach, Ortakeuï, Arnaoutkeui, (excepté les vendredis.)
3	3	30	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahalle.
2	4		pour Scutari, Kusgoundjuk, Beylerbey, Tcheguelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabagtche, Beïcos, Therapia, Buyukdéré.
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Théra, pia, Buyuk-dere, Yenimahalle, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yenikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Les vendredis à 9 1[2*)
18	10	15	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yenik, Therap, Buyukd, Yeni-mah.
2	10	30	pour Bechiktach, Courucesme, Arnaoutkeui, Hissar, Emirgh, Yenik, Therap. Buyukd.
6	11		pour Arnaoutkeuï, Bebek, R.-Hissar. Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré.(*)
8	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui.
14	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui. (*)
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Buynk-dere. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, (*Les vendredis jusu'qa Buyakdéré.*)
3	11	15	pour Bechiktach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNE

Des Billets Originaux de Lot rie de l'Etat I R, d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins : 300,000 ; 250,000 ; 200,000 ;
50,000 ; 40,000 ; 25,000 ;
15,000 ; 10,000 ; 5,000 ;
2,000 ; 1,000 ; 500 ; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR :

Emprunt de 1865, chaque année 4 tirages : premier Lot		Florins	300,000	Prince Clary, tirage		2	Florins	25,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000	Saint Genois	»	1	»	50,000
Crédit mob. 1858, »	4	»	250,000	Palfi	»	1	»	400,00
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000	Waldstein	»	3	»	25,000
Prince Salm »	2	»	40,000	Rudolf	»	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner les gros lots

Florins : 250,000 ; 25.000 ; 15,000 ;
10,000 ; 5,000 ; 2,000 ;
1,000 ; 500 ; 400 ; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

D. Koritschoner, *Marchand en bijouteries fines.*

Han Municipal, à Galata No 8.

AVIS IMPORTANT

CONCERNANT LES VÉRITABLES

PILULES DE BLANCARD

L'Iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les **Pilules de Blancard** offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg, dans un document officiel, publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg*, le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du Gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté à laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté **et l'inaltérabilité** du médicament?

En conséquence, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins qui désireront employer les **véritables Pilules de Blancard**, de vouloir bien se rappeler que nos Pilules ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et de 50 pilules, qui tous portent notre **cachet d'argent réactif**, fixé à la partie inférieure du bouchon, et notre **signature** (indiquée ci-dessous) apposée au bas d'une étiquette **verte**.

Pour se garantir de ces compositions dangereuses qui se cachent, surtout à l'étranger, derrière nos marques de fabrique, il sera toujours prudent de s'assurer de l'origine des pilules qui portent notre nom.

Blancard

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.

Nos Pilules se trouvent dans toutes les Pharmacies.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami, No 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale
Rue du Journal No 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

Mercredi, 20 Novembre 1867 — 24 Rédjeb 1284 de l'Hégire — Mercredi, 20 Novembre 1867

2me Année. — N° 264.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	six mois	trois mois
PÉRA	50 fr.	26 fr.	14 fr.
PROVINCES	60 fr.	32 fr.	18 fr.
ETRANGER	76 fr.	40 fr.	22 fr.

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

Un Numéro 1 Piastre.

PRIX DES INSERTIONS

4me PAGE. — Annonces, 3 p. la ligne.
AVANT LES ANNONCES. — Réclames, 6 piastres la ligne
FAITS DIVERS. — Corps du Journal, 15 piastres.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE , le 20 novembre.

Dépêches Telegraphiques.

(Havas.)

Paris, 18 novembre, 2 h. 50 soir.

Le discours de l'Empereur à l'ouverture des Chambres dit: Qu'il faut accepter franchement les changements survenus en Allemagne, proclame que nous ne nous mêlerons pas dans les transformations s'opérant par les populations, autant que nos intérêts et notre dignité ne seront pas menacés. Le discours mentionne que l'exposition universelle ayant donné des gages incontestables de concorde mais qui ne peuvent pas dispenser d'améliorer les institutions militaires de la France, il a été résolu, à cet effet, que l'on soumettrait aux chambres de nouvelles dispositions se basant sur le principe de la réduction du service pendant la paix et l'augmentation pendant la guerre. Parlant des derniers évènements d'Italie, il dit: que le calme est presque entièrement rétabli dans les Etats du Pape, et que l'on peut calculer comme prochain le rapatriement de nos troupes. La Convention de septembre existe, pour nous, tant qu'elle ne sera pas remplacée par un nouvel acte international. Nous avons proposé de régler les rapports entre l'Italie et le St-Siége, dans une conférence, pour prévenir de nouvelles complications.

Le gouvernement de l'Empereur s'est préoccupé de la question d'Orient, mais l'esprit de conciliation des Puissances enlève tout caractère irritant à cette question; s'il y a, pourtant, quelques divergences sur les moyens d'amener la pacification, je suis heureux de constater que l'accord des puissances a été complet sur deux points principaux, le maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman et l'amélioration du sort des Chrétiens. Le discours passant alors aux affaires intérieures dit: que la nouvelle session sera employée à l'examen des lois dont l'Empereur a pris l'initiative en janvier passé.

Le discours termine par l'assurance que l'Empereur maintiendra le pouvoir hautement, fermement, car ni obstacles ni résistances injustes n'ébranleront son courage ni sa foi dans l'avenir.

Paris, 19 novembre, 4 h. 30 soir.

Le *Moniteur* contient plusieurs nominations de sénateurs.

Monsieur Gouin, Corneau, de Marnas, le contre-amiral de Chabannes et M. Nisard.

LONDRES.—Il y a eu des manifestations d'ouvriers menaçant le gouvernement de représailles en cas d'exécution des Fénians.

Paris, 19 novembre, 8 h. soir.

LONDRES. — La reine a ouvert le parlement. Dans son discours, elle déclare qu'elle reçoit de toutes les puissances étrangères l'assurance de sentiments amicaux.

Elle ne voit pas qu'il y ait aucun sujet de craindre que la paix soit troublée en Europe. Après que le but de l'expédition française à Rome a été atteint, la reine a confiance que l'empereur des Français se trouvera bientôt en état de retirer ses troupes et d'écarter par là toute cause de mésintelligence entre les gouvernements français et italien.

L'Emprunt égyptien est garanti par les propriétés de Moustapha Fazil.

Nouvelles de l'Extérieur.

Le *Daily Telegraph* dit à propos du projet de Conférence européenne :

« Avant que l'Angleterre puisse prendre part à une Conférence pour la solution de la question romaine, nous devons nous assurer que certaines conditions essentielles puissent être garanties. D'abord, les points à discuter doivent être clairement définis et renfermés dans des propositions précises; puis il faudrait savoir aussi que les parties discutantes s'engagent à s'en tenir à la décision. Un moment d'examen fera voir l'extrême improbabilité que de pareilles conditions soient admises dans l'état actuel des affaires; et pourtant, jusqu'à ce que l'on en soit arrivé à un accord de cette nature, les bienfaits résultant du désastre de Tivoli doivent être considérés comme toujours éloignés.

Les journaux anglais parlent beaucoup d'une part active que le vice-roi d'Egypte serait disposé à prendre à l'expédition d'Abyssinie.

Suivant un correspondant de la *Pall-Mall Gazette*, le vice-roi aurait employé tous les moyens pour devenir l'allié de l'Angleterre dans cette entreprise lointaine, et il enverrait actuellement, des troupes sur la mer Rouge, pour protéger la frontière, mais en réalité dans l'espoir de faire accepter ses services en cas de nécessité.

Le procès des fenians continue à Manchester, mais depuis la condamnation des principaux coupables, cette affaire a perdu beaucoup de son importance.

Au Stock-Exchange, les nouvelles d'Italie ont amené une reprise générale des valeurs.

On lit dans la *Correspondance provinciale*:

Le gouvernement prussien, qui jusqu'à ce jour dans la question italienne a eu à cœur le maintien de la paix, continuera à employer dans ce sens l'influence de ses vœux et de ses conseils.

Le roi de Prusse reviendra le 13 novembre de Jagden.

Sa Majesté ouvrira le parlement le 17 ou le 18 novembre.

La *Gazette de la Croix* dit que dans les cercles bien informés on déclare dénuée de fondement la nouvelle donnée par les journaux de Berlin d'une entrevue imminente de M. de Beust et de M. de Birmark.

La *Nouvelle Presse libre* annonce que le conseil municipal de Vienne prépare à l'empereur d'Autriche une réception solennelle.

L'empereur y ayant consenti, la gare du chemin de fer de l'Ouest sera, aujourd'hui jeudi, le théâtre d'une manifestation qui aura un caractère politique bien prononcé.

L'amiral Tegethoff a télégraphié, de Mexico, qu'il a l'assurance de recevoir les dépouilles de l'empereur Maximilien, si l'on renouvelle ses pouvoirs dans la forme demandée par le président Juarez. — Ces pouvoirs lui ont été envoyés.

Le télégraphe a mentionné la vente faite par le Danemark au gouvernement des Etats-Unis de ses possessions dans les Antilles. On annonce aujourd'hui que cette vente comprend seulement les deux îles de Saint-Thomas et de Juan. Quoi qu'il en soit, et quelle que puisse être la portion du domaine danois aliénée, un seul point des possessions du Danemark dans les Antilles a une importance considérable, c'est l'île Saint-Thomas. Située dans une position exceptionnellement favorable, l'île Saint-Thomas est la station centrale de tous les services transatlantiques anglais et français de ces mers. C'est un marché moins important par sa production propre que par sa proximité de tous les centres de consommation des Antilles, entre lesquels il répartit les arrivages de marchandises d'Europe. Les Américains vont être les maîtres de ce marché, de ce port qui a prospéré grâce à la franchise. C'est pour eux une acquisition d'un très grand prix.

Nous lisons dans le *Siècle* le manifeste suivant que Garibaldi a adressé aux Italiens :

Corese, 5 novembre 1867.

Aux Italiens.

L'intervention impériale et royale sur le territoire romain a enlevé à notre mission son objet spécial : la délivrance de Rome.

En conséquence, nous nous disposions aujourd'hui à nous éloigner du théâtre de la guerre, nous appuyant sur les Apennins ; mais l'armée pontificale entièrement affranchie de la garde de Rome, et avec toutes ses forces réunies, nous a barré le passage.

Nous avons été forcés de la combattre, et si l'on considère notre position, on ne trouvera pas étonnant que nous ne puissions pas annoncer à l'Italie un nouveau triomphe.

Les pontificaux ont quitté le champ de bataille après avoir essuyé de très graves pertes ; nous en avons eu aussi de considérables.

Nous allons maintenant rester spectateurs de la solution que notre armée et l'armée française donneront au problème romain, et dans le cas où cette solution ne serait pas conforme aux vœux de la nation, le pays trouvera en lui-même de nouvelles forces pour reprendre l'initiative, et c'est lui-même qui résoudra la question vitale.

Une nouvelle assez surprenante, mais dont nous devons désirer la confirmation et la loyale exécution surtout, nous arrive d'Espagne. Le gouvernement aurait publié une ordonnance en vertu de laquelle toutes les personnes qui ont été déportées pour délit politique sont mises en liberté, vu l'état de tranquillité qui règne dans les provinces du royaume.

La mort du maréchal O'Donnell a produit une sensation générale. Son corps sera reçu avec de grands honneurs.

La *Gazette de Moscou* triomphe. On sait avec quelle persistance cet organe du vieux parti russe a demandé la dénationalisation de toutes les provinces de l'empire moscovite. On connaît le succès que ces théories ont obtenu en Pologne. Ces mêmes théories on les applique aujourd'hui dans les provinces de la Baltique où toute autre langue que la langue russe est frappée d'interdiction.

Un gymnase russe va être fondé à Riga, et plusieurs journaux russes ont reçu l'autorisation de se publier dans ces provinces. Une députation de la noblesse baltique a eu beau protester contre cette dénationalisation organisée, M. Katkooff n'en voit pas moins appliquées les mesures exclusives qu'il a si chaudement recommandées.

A côté de cette rage de russifier, nous sommes heureux de constater les efforts que fait l'empire ottoman pour étendre à ses sujets chrétiens les bénéfices d'une éducation élevée et presque gratuite. Nous avons parlé dernièrement du grand lycée qui va être fondé à Constantinople ; nous savons aujourd'hui que les élèves de ce lycée seront, dans une grande proportion, choisis parmi les enfants des chrétiens, et que de nombreuses bourses et demi-bourses seront mises à leur disposition.

Entre le czar qui proscrit les nationalités que les hasards de la guerre ont fait tomber sous son sceptre, et le chef des croyants qui offre à ses sujets chrétiens une haute instruction dont il fait presque tous les frais, nous n'avons pas à hésiter dans nos sympathies. Nous affirmons que le sultan Abdul-Aziz est plus notre ami que l'empereur de toutes les Russies, persécuteur des Polonais, des Livoniens et de tant d'autres peuples. *(Opinion Nationale.)*

On mande de Washington: M. Chase, se conformant au désir manifesté par l'avocat de Jefferson Davis, présidera le tribunal qui s'assemblera le 2 décembre pour juger l'ex-président confédéré.

LE « NORD. »

Tout le monde connaît ce journal, la source où il puise ses informations sur la Turquie principalement, le but pour lequel il a été fondé et la politique dont il est le défenseur.

Après la guerre de Crimée, la Russie reconnaissant toute la puissance de la presse en Europe, et voyant qu'elle était loin de lui être favorable, imagina de donner le change à l'opinion publique, en affichant une politique essentiellement libérale et en faisant accroire qu'elle renonçait à ses vieilles traditions.

Aucun journal ne consentit à se faire l'écho des nouvelles idées qui semblaient prévaloir à St-Pétersbourg. Il fallut donc créer un organe qui acceptât des ordres et qui les exécutât exactement comme un commis subalterne obéit à ceux de son maître. C'est sous ces auspices et dans ces conditions que le *Nord* fut fondé.

Depuis le jour où il parut et où il nous fit connaître sa profession de foi, il n'a jamais failli, il faut lui rendre cette justice, à la délicate mission qu'il s'est imposée. Partisan quand même de la Sainte Russie, il a poussé son zèle jusqu'à se faire l'apologiste des atrocités et des actes de barbarie que commettaient les cosaques et Mouravieff dans cette malheureuse Pologne dont le sang généreux crie encore vengeance.

Il poussait les hauts cris contre l'hydre révolutionnaire et applaudissait du fond de son cœur aux mesures sages et prévoyantes prises pour couper le mal dans sa racine. Grâce à ces dispositions salutaires l'ordre commença à régner à Varsovie, des écoles exclusivement russes furent substituées aux écoles polonaises, les esprits égarés allèrent grossir le nombre des malheureux qui peuplent la Sibérie, leurs biens furent confisqués et vendus à vil prix aux patriotes russes, et la Pologne, aujourd'hui entièrement transformée, jouit d'un bien-être et d'une prospérité qu'elle n'a jamais connu sous ses rois avant son partage entre les trois puissances.

Mais le *Nord* a changé d'avis depuis, et aujourd'hui, il n'y a pas de journal en Europe qui soit partisan plus chaleureux de la révolution. Ces revirements inexplicables pour une partie du public, ne nous étonnent point nous autres qui sommes habitués à les voir se reproduire toutes les fois que le moindre point noir paraît à l'horizon politique de la Turquie.

Tant que l'insurrection Crétoise, alimentée par les contributions des pieux orthodoxes de la Russie, présentait quelques chances de succès, le *Nord* ne cessait de remplir ses colonnes de correspondances qui lui signalaient les actes de barbarie commis par les troupes turques en Candie. Aujourd'hui que cette fameuse insurrection touche à sa fin, grâce aux mesures prises par le Gouvernement, le *Nord* change encore de tactique.

Dans la prévision que la campagne entreprise contre la Turquie n'aboutira pas à un heureux résultat pour lui, il a recours à un argument, qui à force d'être invoqué, a fini par être entièrement usé. Il veut soutenir que la religion musulmane étant incompatible avec la foi chrétienne, jamais l'Empire Ottoman ne s'engagera franchement dans la voie des réformes européennes.

Cette erreur profonde, il cherche à l'accréditer, en s'appuyant sur un certain mémoire qui aurait été adressé par quelques patriotes ottomans aux ministres du Sultan, et dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans le temps.

Mais ce qui nous étonne de la part du *Nord* ce sont les confidences qu'il nous fait pour nous mettre sur la trace des auteurs de ce mémoire. Ces révélations sont plutôt nuisibles que favorables à la thèse qu'il soutient. Du moment que ce mémoire n'a pas été écrit par ces prétendus patriotes ottomans, mais par un des membres des légations Orientales de Constantinople, il perd entièrement la valeur qu'on se plaisait à y attacher.

On sait parfaitement ici comme en Europe que nous avons des Légations qui ont tout intérêt à présenter la situation de la Turquie sous les couleurs les plus sombres.

A force de faire de l'excès de zèle le journal de Bruxelles compromet gravement la politique qu'il veut défendre. Au point de vue de son propre intérêt même, il aurait été plus utile de soutenir quand même que les Légations étrangères n'étaient pour rien dans cette affaire et que le mémoire en question était dû à la plume d'un ou de plusieurs patriotes ottomans. On aurait pu ainsi ajouter plus de créance aux énormités dont est rempli ce document célèbre.

En tout cas nous prenons acte des révélations du *Nord*.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE »

UNE HISTOIRE DE CHASSE

VI.

UNE BATTUE.

A un demi-mille environ, la ligne des batteurs s'avançait en faisant retentir l'air de cris joyeux. Effarés, éperdus, les lièvres traversaient la plaine en zigzag, comme s'ils eussent eu conscience de la réception qui les attendait derrière les fagots, tandis que les perdreaux, plus braves ou moins clairvoyants, traversaient d'un vol rapide et bruyant la ligne ennemie.

En cet instant, un épisode assez joyeux vint réjouir toute la compagnie. Un lièvre de la plus belle venue, attiré sans doute par une funeste curiosité s'approcha à la plus belle portée du *pibroch-major*, et, salué par-lui de deux coups de fusil, s'éloigna à une allure raccourcie. Cette bravade chevaleresque, si peu dans les mœurs du timide quadrupède, exaspéra l'anglomane à un tel degré qu'il se précipita sur les traces de son ennemi ; mais ce dernier, faisant un crochet avec une infernale malice, comme s'il eût eu à cœur que les chasseurs ne perdissent rien des exploits de leur collègue, suivit au petit galop, à une centaine de pas de distance, une course parallèle à la ligne des fagots. La chevelure éparse, le *plaid* au vent, le *kilt* relevé, Cassius, le fusil déchargé à la main, poursuivait son adversaire de toute la vitesse de ses jambes. Enfin, dédaignant une arme inutile, il dégaîna héroïquement sa claymore, et, glaive en main, se précipita avec un redoublement de furie sur les traces du fugitif.

— Laverdure, va donner un coup de main à M. Cassius qui n'atteindra jamais son lièvre, tout blessé qu'il est, dit impérativement le comte.

Immédiatement le garde, partant en ligne droite pour couper la retraite au fugitif, réussit à le joindre à belle portée et à l'arrêter d'un coup de fusil. Sans vouloir toutefois tirer ni amour-propre ni profit de son adresse, Laverdure attendait que M. Cassius vînt prendre possession du gibier, lorsqu'une flamme brilla derrière le tas de fagots où était caché Marmande ; on entendit la détonation d'un coup de fusil, et immédiatement l'infatigable bonhomme hâta le pas pour reprendre sa place près de son maître. Au moment où il tournait le tas de fagots, son arme lui échappa des mains, ses jambes se dérobèrent sous lui, et ce fut d'une voix éteinte qu'il poussa le cri d'alarme : — Au secours ! au secours !

Le comte de Marmande était étendu sans vie sur la terre, son fusil encore fumant gisait à ses pieds. Un large trou béant à son habit indiquait que le coup avait porté dans la région du cœur. La mort avait dû être instantanée, sans douleur et sans agonie, car la figure du comte était calme, presque souriante. Il était à supposer que, dans un brusque mouvement, une branche de fagot avait pesé sur la gâchette et fait partir le coup mortel.

Le testament de Marmande, quoique d'une écriture toute fraîche, était daté du lendemain de son mariage. Par ses dernières volontés, il laissait à sa femme une partie fort considérable de ses biens, et terminait en exprimant le désir qu'elle se remariât suivant son cœur.

Sur la table devant laquelle le dernier maître du Soupizot avait passé la nuit précédente se trouvait, auprès d'un livre de prières, un volume illustré d'un roman alors à l'apogée de son succès. Le volume était ouvert à la gravure représentant le suicide du marquis d'Harville. Au bas de la page, imbibée çà et là de taches jaunâtres comme en laissent les larmes, une main tremblante avait tracé au crayon les mots « Qu'ils soient heureux ! »

Mme FRIDOLIN.

FIN.

Voir le numéro du 19 novembre.

Le *Mémorial de Lyon* raconte l'anecdote suivante :

« Une jeune fille de Crémieu était en contemplation devant les deux nouvelles ouvertures que l'administration des postes vient d'établir à l'angle de l'hôtel des postes, à Belle-cour, et au-dessous desquelles elle a fait placer cette inscription aussi simple que claire :

BOITE AUX LETTRES

» La jeune fille tenait entre ses mains une lettre, mais en face de ces ouvertures qui la sollicitaient, elle était immobile et hésitait.

» Tout à coup elle interpelle un passant :

» — Monsieur, dit-elle en rougissant, dans quel trou faut-il mettre ma lettre ?

» — Mon enfant, savez-vous lire?

» — Non, monsieur.

» Eh bien ! voyez ; ici il y a : *côté des hommes*, et là, *côté des femmes* ; si vous écrivez à un monsieur, mettez ici ; à une femme, mettez là.

» Le passant en s'éloignant tourna la tête La jeune fille mettait sa lettre côté des messieurs. »

— Deux amis flânent dans Regent-street.

— Que diable as-tu donc à chanter toujours cet air?

— Figure-toi qu'il me poursuit comme un cauchemar.

— Parbleu! il y a une heure que tu le massacres !

Le *Moniteur* nous donne des détails sur la manière dont on fait voyager les giraffes en chemin de fer.

Il nous apprend qu'une magnifique giraffe a été acquise, dans ces derniers temps, au Jardin zoologique de Turin, par le Muséum d'histoire naturelle de Paris et expédié par le chemin de fer de Lyon. Comme cette giraffe était trop grande pour passer debout sous les tunnels, on dut lui faire une caisse sans plafond, laissant passer sa tête et son long cou, et la faire accompagner de deux gardiens qui tenaient des cordes fixées à sa tête.

Chaque fois qu'on approchait d'une voûte, le chauffeur sifflait, les deux hommes tiraient la ficelle, et le long cou de la giraffe s'inclinait, à l'instar des cheminées de bateau à vapeur au passage des ponts. Cette manœuvre s'est effectuée tout le long de la route avec succès, et la giraffe, arrivée à Paris sans avaries, fait actuellement les délices des habitués du Jardin des Plantes.

Revue des Journaux.

LA QUESTION D'ORIENT

« Dans la voie qu'il a choisie et dans » laquelle il persévère, le gouvernement » ottoman ne pouvait certainement pas » compter sur une assistance matérielle » de la part des puissances chrétiennes. » Mais les cabinets, après avoir vainement tenté de l'éclairer, croient de leur » devoir de lui déclarer que, désormais » IL RÉCLAMERAIT EN VAIN LEUR APPUI MORAL, au milieu des embarras qu'aurait » préparés à la Turquie son peu de déférence pour leurs conseils. »

Ainsi se termine une Déclaration relative à la question Crétoise, Déclaration remise à la Porte Ottomane par les représentants de la France, de la Russie, de l'Italie et de la Prusse.

Cette Déclaration est un fait grave, non pas en ce qu'elle accentue une fois de plus les tendances de la politique russe en Orient, mais parce qu'elle semble indiquer à première vue de la part du cabinet des Tuileries, la volonté de s'engager davantage dans la voie funeste suivie depuis la guerre de Crimée. Heureusement le prince Gortschakoff prend lui-même la peine de nous apprendre que des *nuances de rédaction ont été suggérées par le cabinet des Tuileries* : d'autre part, une dépêche de Vienne confirme l'existence d'une circulaire de M. de Beust, qui constate l'accord de la France et de l'Autriche dans la question d'Orient et affirme que la nouvelle démarche de la Russie et de la France au sujet de la question crétoise est le résultat d'anciens engagements; de plus, M. de Beust ajoute encore que cette démarche ne saurait être considérée comme le point de départ d'une nouvelle action ; ce qui permet de croire que nous ne retirons en aucune façon l'appui moral que nous prêtions à la Turquie.

Du reste, quels seraient nos motifs pour agir de la sorte?

Nos motifs, la Déclaration commune les expose. La Porte n'a pas arrêté l'effusion du sang en Crète. L'acte d'amnistie rendu par le sultan ne présente pas de garanties sérieuses. La Turquie ne veut pas d'enquête collective sur la situation des Grecs et n'a pas accompli les réformes intérieures recommandées par les puissances. Voilà pourquoi, à en croire la Déclaration commune, nous cessons de protéger la Turquie.

Que la Russie, qui a pour clients les Grecs orthodoxes, ses éclaireurs en Orient, tienne ce langage et ne laisse échapper aucune occasion d'affaiblir l'empire dont elle poursuit la ruine, nous le comprenons. Nous concevons que tout prétexte lui soit bon, s'il concourt au but proposé. Mais ce que nous ne comprenons, pas c'est que la politique française, dont les intérêts sont diamétralement opposés à ceux de la politique russe, consente à jouer, dans la tricherie orientale, le rôle de dupe, en contribuant à énerver la puissance dont elle doit vouloir le maintien et l'intégrité.

Oui, les Crétois peuvent être dignes d'intérêt. Le cœur peut se serrer à la pensée des scènes de carnage dont Candie est le théâtre. Oui, des réformes sont nécessaires dans l'administration intérieure de la Crète, et la Turquie a certainement, eu tort de ne point donner satisfaction aux besoins des populations qu'elle gouverne. Oui, le sang coule depuis longtemps en Crète! Mais il y a quelque chose qui passe, à nos yeux, bien avant les Crétois orthodoxes, c'est l'intérêt du pays dont nous sommes citoyens.

Quand nous demandions à cette même place, avec toute l'énergie dont nous sommes capables, que la France fît respecter sa signature placée au bas de la Convention du 15 septembre, nous savions parfaitement que le gouvernement pontifical n'est pas le meilleur des gouvernements, et que, pas plus que la Turquie, il n'avait tenu compte des conseils donnés, ni mis en pratique les réformes intérieures recommandées. Mais comme l'intérêt et l'honneur français exigeaient impérieusement que l'Italie respectât les engagements pris vis-à-vis de nous, nous avons demandé l'intervention armée si l'attitude du cabinet de Florence rendait nécessaire cette douloureuse extrémité.

Cette politique nette, dégagée de toute sensiblerie cosmopolite et de toutes préoccupations mystiques, a réussi dans la question romaine. Nous voudrions la voir prévaloir dans la question d'Orient. La Prusse qui trame une alliance avec la Russie, l'Italie, vacillante, peuvent feindre de ne pas voir les cartes bizeautées des diplomates de Saint-Pétersbourg, mais nous n'avons pas le droit d'être aveugles, nous dont l'intérêt est tout entier dans le maintien et la consolidation de l'empire Ottoman. Nous devons combattre tout ce qui tend à affaiblir le Turc, soutenir tout ce qui est de nature à l'affermir. Encore une fois, il ne s'agit pas plus ici de la croix que du croissant, du Turc rétif que du Grec insoumis, il ne s'agit que de l'influence française que des démarches imprudentes peuvent compromettre à tout jamais en Orient.

Est-ce que l'Angleterre suit notre exemple, et prend comme à tâche de détruire en détail l'œuvre commune faite avec la France en 1854 en Orient? Non. Ses agents n'ont qu'un objectif : la Russie, qu'un but : le maintien de l'intégrité de l'empire. Aussi, à Constantinople, entre l'Angleterre qui protège sans relâche et la Russie qui attaque sans repos, y a-t-il à peine de place pour l'influence française, tantôt protectrice et tantôt hostile. L'intermittence de notre action encourage un jour moralement les chrétiens insurgés, et le lendemain, donne les forces morales à la répression turque. Pendant ce temps, la diplomatie russe, enfonce plus avant le coin qui doit faire éclater en morceaux l'empire ottoman ; ses agents sont partout : partout, on trouve la trace de son or ; selon le cas, elle corrompt ou conspire ou pleure, et finalement marche d'un pas lent, mais impitoyable, au but.

Laisserons-nous la Russie achever son œuvre? Consentirons-nous à voir tomber fragments par fragments l'œuvre payée de tant de sang et de tant d'argent en 1854? Voulons-nous voir, dans un délai rapproché (car au train dont vont les choses, les années sont devenues des heures), le czar à Constantinople? Si oui, nous n'avons qu'à persévérer dans la voie où nous engage la circulaire du prince Gortschakoff. Si non, soyons conséquents avec nous-mêmes ; qu'une politique nette, une politique d'action succède à la politique de Pénélope qui est depuis treize ans notre politique en Orient ; cessons de pleurer sur les Crétois ; n'encourageons pas, par des démarches inconsidérées, une révolte soudoyée notoirement par la Russie et ne contribuons pas par nos actes à l'affaiblissement d'un empire dont nous devons souhaiter le maintien.

L'intérêt français, voilà en Orient comme en Italie, quel doit être notre unique guide. Le reste n'est qu'une question incidente.

La circulaire de M. de Beust dont nous parlons plus haut, permet d'espérer que le cabinet des Tuileries comprendra la nécessité de suivre la politique que nous conseillons. Cette politique est la même que celle qui vient de réussir si heureusement dans la question romaine, et elle s'appelle simplement : la POLITIQUE FRANÇAISE. (*Epoque.*)

Le gouvernement italien vient de faire connaître par une note insérée dans la *Gazette officielle* de Florence, les motifs qui l'ont amené à donner l'ordre à ses troupes de quitter le territoire pontifical. Voici la note de la *Gazette officielle* :

« Garibaldi, malgré les conseils qui lui étaient donnés par la proclamation royale de se retirer avec ses volontaires derrière les lignes de l'armée, a voulu continuer ses tentatives contre l'Etat pontifical. Ses colonnes, pendant qu'il les dirigeait vers Tivoli, ont été attaquées, battues, et Garibaldi s'est vu obligé de se réfugier à Passo Corese. De là, par un train spécial, il se dirigeait vers Livourne pour se rendre à Caprera ; mais le gouvernement, résolu à maintenir l'autorité de la loi et à éloigner toute cause de perturbation de l'ordre public, a cru nécessaire de retenir Garibaldi, en le faisant garder à Varignano.

» Dans les derniers évènements, beaucoup de localités du Saint Siège ont fait des plébiscites et voté leur annexion au royaume d'Italie. Le gouvernement du roi, non-seulement n'a pas provoqué ces manifestations mais il les a ouvertement déconseillées. Il a dû, en conséquence, refuser avec regret d'en accepter les résultats, afin de ne pas compliquer davantage la situation et d'être d'autant plus libre de défendre plus efficacement les vœux et les intérêts de la nation. En attendant, il fait les plus pressantes démarches pour que les personnes qui ont pris part à ces manifestations ne soient pas inquiétées.

» La dissolution et le désarmement des volontaires ayant fait cesser le besoin de toute intervention, et le gouvernement du Roi ne croyant pas opportun de rester plus longtemps dans les lieux qu'il avait occupés, à pris hier, la résolution de faire rentrer les troupes dans les limites du royaume. Des considérations militaires et politiques conseillaient, d'ailleurs, cette détermination, qui, en rendant la position du gouvernement plus libre de tout engagement, lui permettra de faire valoir ses raisons avec une plus grande autorité dans les graves circonstances où nous sommes. Depuis que le territoire pontifical est évacué par les volontaires et que tout danger d'agression a disparu, le rappel de nos troupes enlève tout motif et tout prétexte à la nouvelle intervention française à Rome.

» Le ministre des affaires étrangères de l'empire français a déclaré, le 25 octobre, qu'aussitôt que le territoire pontifical serait délivré des envahisseurs et la sûreté serait rétablie, la France considèrerait sa tâche comme accomplie et se retirerait. Le gouvernement a foi en ces déclarations, et lorsqu'elles seront réalisées, il pourra entrer dans la voie des négociations en vue de résoudre définitivement la question romaine et de chercher à obtenir une solution qui puisse concilier les aspirations des Italiens avec les intérêts de la religion catholique, et faire disparaître une cause permanente d'agitation pour l'Italie, pour les consciences et pour la paix de l'Europe.

» Le gouvernement du roi a fait tous ses efforts, à l'aide d'une politique ferme, pour sauver l'Etat de la terrible crise qu'il vient de traverser ; il soumettra ses actes au jugement du Parlement. »

Correspondance particulière de « LA TURQUIE. »

BULLETIN POLITIQUE.

Paris, 8 novembre.

Quant au règlement de la question romaine, on renonce à l'espérer par voie de Congrès ou de Conférence, et l'on parle vaguement d'un remaniement de l'Italie qu'on diviserait en trois royaumes ; un au Nord appartenant à la maison de Savoie, un au milieu, les Etats du Pape, et un troisième au Sud. L'idée n'est pas encore mûre, dit-on, mais elle mûrira vite ; car on ne peut songer à trouver un compromis satisfaisant entre l'Italie actuelle et le Saint-Siége. L'Italie veut Rome, et le gouvernement français veut le maintien du pouvoir temporel, et puisque les traités ne suffisent pas, quel est le moyen de protéger celui-ci contre les convoitises de celle-là?

En France, en attendant la session, on parle plus que jamais de changements ministériels C'est du remplacement de M. de Lavalette qu'il s'agit toujours, et on lui désigne généralement pour successeur soit M. Chevreau, soit M. Pinard ou M. Gentau. Mes renseignements particuliers me permettent de signaler une autre combinaison qui paraît avoir plus de chances de succès que les autres. C'est M. Rouher qui se chargeraitt du portefeuille de l'intérieur et qui cèderait celui des finances à M. Magne, actuellement membre du conseil privé. Quant à M. Emile Ollivier, il n'en est pas plus question aujourd'hui que s'il n'avait jamais existé.

Pour le départ de l'Empereur d'Autriche, les derniers incidents diplomatiques, voyage de M. de Beust en Angleterre, circulaire du même ministre, reprise des bonnes relations entre la France et l'Italie, je vous renvoie à nos journaux, n'ayant rien à changer ou à ajouter aux renseignements qu'ils fournissent sur tout cela.

Quelques mots sur les manifestations qui ont eu lieu à la fin de la semaine dernière et qui ont produit une assez vive émotion à Paris. Le jour des morts, une foule nombreuse envahit chaque année les cimetières, et cette fois-ci elle s'était particulièrement portée au Cimetière Montmartre où est enterré l'illustre Manin. Près de cette tombe si justement révérée, quelques cris furent poussés: de *Vive Garibaldi* ! *A bas l'intervention!* si je ne me trompe, et la police, fort nombreuse sur ce point, arrêta quelques italiens. La foule se porta alors vers la tombe de Godefroid Cavaignac, frère du général et républicain fort connu sous le règne de Louis-Philippe. Un de ses anciens amis, Etienne Arago, frère du savant, homme politique en 1848 et aujourd'hui critique théâtral, lut un discours qui fut acclamé. Que disait ce discours? Quelles étaient ces acclamations? Je n'ai pu le savoir au juste, et les opinions sont fort diverses à cet égard ; mais je ne serais pas éloigné de croire qu'il y était question de République. Bref, de nouvelles arrestations furent faites, au cimetière et plus tard aussi à domicile, et aujourd'hui, après instruction, dix-huit personnes retenues sous les verroux, vont être appelées à rendre compte en justice de leur conduite pendant cette manifestation.

Cependant on préparait une démonstration plus considérable encore, et profitant de ce que la fermeture de plusieurs ateliers ou usines des faubourgs de Paris mécontentait fort les ouvriers et leur inspirait à eux-mêmes l'idée de protester publiquement, on essaya de les décider à se joindre à une manifestation politique: on devait parcourir les boulevrrds en criant : A bas l'Intervention! Vive l'Italie! Et peut-être quelque autre chose encore. Les ouvriers ne voulurent pas se prêter à une manœuvre qui les changeait en instruments de passions politiques, et la démonstration avorta. Cependant sur les boulevards du Temple et Beaumarchais, on remarquait, dans la journée de lundi, des groupes assez nombreux qui n'ont pas, du reste, attendu l'intervention de la force armée pour se dissiper, et les agents de police ont été sur pied toute la nuit.

Tout cela n'est que de l'enfantillage, et le Paris raisonnable se prête très peu à un jeu qui ne serait sain et profitable pour personne, et dans l'espèce, la majorité approuve fort l'attitude ferme et décidée de notre gouvernement qui, en exigeant le respect des traités, défend avant tout la dignité de la France. Qu'on discute le pouvoir temporel du pape, soit, mais quand il s'agit de l'honneur français engagé, sous peine de déchéance, à exiger l'exécution d'engagements librement signés et jurés, on ne peut admettre qu'il y ait deux opinions.

Nouvelles de l'Intérieur.

Par ordonnance impériale ;

Beha bey, ancien caïmakam de Gumuch-khané, a été nommé directeur des contributions indirectes de Yémen.

—

S. M. la reine d'Espagne vient de conférer le grand-cordon de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique à S. Exc. Rachid pacha, gouverneur-général de la Syrie.

—

On écrit de Beyrouth le 8 novembre.

S. E. Davoud-Pacha, Gouverneur-général du Liban, a reçu lundi dernier, des mains de M. Walevski, gérant du Consulat-général de France à Beyrouth, les insignes de Grand-Officier de la Légion d'Honneur.

A cette occasion M. Walevski a prononcé des paroles bien senties; nous regrettons de n'avoir pu les recueillir pour les rapporter ici. Dans sa réponse, S. E. le Gouverneur-général a témoigné hautement de sa reconnaissance envers la France et l'Empereur, ajoutant que tous les Libanais s'unissaient à lui dans l'expression sincère des mêmes sentiments.

—

Nous avons à signaler de nouveaux sinistres maritimes :

Le navire russe *A. Spiridonas*, cap. Constandinidis, et le navire grec *Elpis*, cap. Elefteriu, ont fait côte à Héraclée. Leur cargaison consistait en céréales.

Onze autres petits navires se sont perdus sur la côte de Roumélie et sur celle d'Anatolie.

—

Vendredi passé le feu a pris dans une boutique du quartier Alti-Mermer, à Stamboul. Il a été éteint avant l'arrivée des pompes et n'a causé que des dégâts insignifiants.

Le même jour le feu s'est aussi déclaré dans la rue Cara-Ghumruck, à Galata. Trois maisonnettes ont été réduites en cendres.

—

Comme nous l'avions fait pressentir, la représentation de vendredi dernier de Mlle Hélène, notre habile prestidigitatrice et de M. Faure, a eu un véritable succès.

Le programme a été exécuté très fidèlement et à chaque tour de Mlle Hélène la salle retentissait d'applaudissements.

L'expérience de l'armoire mystérieuse, exécutée par M. Faure avec les portes ouvertes a provoqué également un tonnerre d'applaudissements.

Le talent de ces artistes a été justement appréciée par le public et l'ovation qui leur a été faite à cette soirée d'adieu, les décidera-t-elle peut-être à nous donner prochainement une nouvelle séance.

—

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, 22 novembre, à une heure précise de l'après-midi.

Le Secrétaire-général,

Dr J. DE CASTRO.

UNE RÉPONSE A JULES TIBALDO.

(*Suite et fin.*)

Mais, laissons de côté, pour un moment, les chicanes et les querelles de parti, et repassons dans notre mémoire l'histoire de cette révolution jusqu'aujourd'hui, sans omettre les faits énoncés dans vos journaux les plus passionnés et les plus officieux.

On sait qu'en mars 1866, les populations des districts montagneux situés au nord de la Canée, s'insurgèrent tout d'un coup, sous prétexte que les impôts exigés par l'autorité ottomane étaient contraires aux stipulations des traités conclus entre la Porte et les puissances protectrices. A cette réclamation se joignait la demande que le port de la Canée fût érigé en port franc, parce que, disaient les réclamants, le commerce de cette place était depuis longtemps en décadence et qu'il se ruinerait totalement, à coup sûr, si le gouvernement ottoman continuait à percevoir les droits établis d'importation et d'exportation.

Les insurgés prétendaient, en outre, qu'il ne leur était pas permis d'exercer librement les pratiques de leur religion et que l'autorité ottomane entourait de prescriptions vexatoires et même soumettait à un impôt les manifestations extérieures de leur culte. Il est facile de discerner combien ces réclamations étaient exagérées et, d'autre part, si l'on considère la rapidité avec laquelle l'esprit de révolte s'est propagé, on ne tarde pas à se convaincre que ces plaintes n'étaient que le manteau trompeur dont se couvrait l'insurrection, habilement ourdie de longue-main en vue de l'annexion de Candie à la Grèce, annexion dont l'idée remonte à l'époque même de la fondation du royaume hellénique. Et de fait, lorsque le trône de Grèce fut offert au roi Léopold, celui-ci mit pour condition à son acceptation l'annexion de ladite île à la Grèce,— condition qui fut repoussée.

Othon, moins ambitieux et plus discret, renonça à l'idée de cette annexion. Mais le parti hellène se maintint en Crète, turbulent et inquiet, épiant et provoquant lui-même l'occasion de susciter la révolte.

Le soulèvement qui eut lieu au mois de mars était le précurseur de celui qui éclata en juillet de la même année et qui revêtit en peu de temps un caractère de gravité assez inquiétant.

Des comités se formaient à Athènes, à Corfou, à Syra, à Chalcis et à Lamia ; on offrait au général Kallergi le commandement des insurgés,—commandement que sa santé et son âge lui firent décliner. En même temps, un mémorandum était adressé aux puissances étrangères. A Patras, à Syra et à Chalcis, on se livrait à mille démonstrations inqualifiables contre les habitants turcs,— démonstrations qui souvent se terminaient pas des assassinats perpétrés dans le mystère et ensevelis dans l'oubli. — Et tout ceci s'accomplissait avant qu'une goutte de sang se fût encore versée en Candie.

Personne n'ignore que l'île s'est soulevée tout entière à la fois, les fauteurs du mouvement insurrectionnel ayant établi qu'il devait se manifester sur divers points simultanément afin de diviser les forces et l'attention de la Turquie.

Une correspondance tombée à ce moment-là entre les mains de l'autorité turque impliquait des agents russes dans la propagande révolutionnaire.

Cependant les rangs des insurgés allaient grossissant : la Grèce fournissait de nombreux contingents d'hommes de toute condition, des armes et de l'argent. Et les instigateurs de la rébellion, impatients de voir la lutte commencer, la provoquaient par toute sorte de moyens, en assassinant les musulmans qu'ils trouvaient isolés et en pillant et saccageant les propriétés de ceux qui avaient été contraints de se réfugier à la Canée.

Ces évènements déplorables coïncidaient précisément avec le moment où l'ambassadeur turc à Athènes remettait au gouvernement grec une note l'invitant à prohiber l'envoi de renforts aux Crétois ; note à laquelle le gouvernement grec répondit le 30 août que la Constitution du royaume ne lui permettait pas d'empêcher des comités de secours de se former et la nation d'aller à la défense des Crétois.

Une autre note, conçue en termes assez catégoriques, fut envoyée par la Porte au gouvernement hellénique, à laquelle le roi Georges répondit indirectement par un mémorandum adressé aux représentants des grandes puissances. Dans ce mémorandum, le roi disait :

« La Turquie, en violant les traités, oblige les Chrétiens à se révolter (??) Pour moi, je ne puis pas empêcher mes sujets d'aider leurs frères qui souffrent et lors même que cela me serait possible, je n'oublierai jamais que je ne suis pas roi des Grecs seulement, mais des Hellènes. Cependant, j'ai, moi le premier proclamé la neutralité et j'ai obligé mes sujets à se tenir tranquilles et fidèles aux traités, etc., etc. »

Le mémorandum du roi, les adresses des députés de l'île, l'organisation d'un grand nombre de comités, les manifestations contre les Turcs, l'envoi de renforts de toute nature en Candie, constituaient des faits qui prouvaient clairement que l'insurrection n'avait pas, en réalité, pour objectif les réformes réclamées, mais bien l'annexion de l'île de Candie à la Grèce.

Nous avons eu l'occasion de lire une lettre qu'un haut personnage russe écrivait de St-Pétersbourg à Paris. « Il est clair, y était-il dit, que les puissances occidentales cherchent à résoudre la question d'Orient sans le concours de la Russie. Nous resterions donc impassibles quand tout s'agite autour de nous?... Le principe des nationalités prend des proportions jusqu'ici inconnues ; les évènements lui ont donné une force immense.

« L'Allemagne concentre toutes ses forces ; l'élément germanique agit avec unité. L'Allemagne a été précédée dans ce travail par l'Italie ; la Russie serait donc seule à nier ce principe en ce qui regarde ses coréligionnaires d'Orient! Nous ne désirons pas des conquêtes *(plût au ciel qu'il en fût ainsi)*, nous ne voulons pas étendre notre domination en Orient (???) mais quand les populations chrétiennes qui gémissent sous le joug ottoman *(ô charité évangélique)*, s'agitent sans cesse ni répit, la Russie devrait-elle seule ne pas leur témoigner ses sympathies et ne pas seconder leurs efforts?... »

C'est de ces appuis moraux et matériels accordés ouvertement ou en secret, que l'insurrection crétoise recevait son impulsion. Dans les districts d'Héraclion, d'Eracha et de Réthymo, on levait l'étendard de la révolte au cri de : Vive le christianisme! et, repoussant toute proposition d'accommodement, on déclarait vouloir à toute force l'annexion à la Grèce ; les faits démontraient clairement d'ailleurs quel était le véritable ressort du soulèvement.

La Grèce déclarait ouvertement sa connivence avec l'insurrection du moment que non-seulement chez elle s'instituaient des comités, mais qu'à Londres aussi il s'en formait un qui disposait de ressources étendues. A ce sujet se révélèrent des tendances assez curieuses. On espérait que le concours que les grecs, particulièrement ceux des îles Ioniennes, voulaient prêter aux Candiotes, serait regardé favorablement même par l'Angleterre, à laquelle on rappelait qu'en cédant les îles Ioniennes à la Grèce, elle avait promis de conserver au jeune royaume un protectorat moral. Les Ioniens, mécontents de l'état des choses à Athènes, et presque désireux de rentrer sous le protectorat officiel de la Grande Bretagne, décidèrent de demander qu'il leur fût donné en quelque sorte une compensation et celle-ci aurait été l'île de Crète.

Ainsi, comme nous le voyons, tout conspirait dès lors contre la vérité sur les évènements de Candie : les intérêts russes, les ambitions helléniques et les intérêts gréco-ioniens.

Après cet examen rapide des évènements placés au début de l'insurrection candiote, il est aisé de se former là-dessus un jugement qui certes ne peut être favorable aux fauteurs de cette insurrection, à moins que d'être complètement séduit et dominé par l'esprit de parti et d'ignorer les conditions actuelles de l'Europe.

Et ici, nous devons, en appréciateur impartial des évènements, signaler les agitations qu'on constate en Epire, en Thessalie et en Bulgarie. On espère que les projets qui n'ont pu réussir dans l'infortunée île de Candie auront là plus de succès. La Russie, pourvoit, incite et la Grèce seconde tous ces efforts qui, en

admettant même qu'ils aboutissent, ne lui rapporteraient, nous en sommes persuadés, que de mesquins avantages territoriaux mais, en revanche, un vasselage des plus durs et des plus honteux. Que le ciel préserve cette nation d'un pareil sort; mais de dures expériences et le simple bon sens doivent aisément convaincre les esprits même les plus obstinés. Et pourtant loin de se défendre du danger, ce peuple plus intéressé que patriote, s'y expose de gaîté de cœur en secondant la Russie dans son œuvre dissolvante en Turquie.

Et pendant ce temps que fait la diplòmatie ?

Croit-elle que les avertissements insérés dans les notes envoyées au cabinet d'Athènes soient suffisants pour conjurer le développement du grand drame qui aura l'incendie pour dénouement? Il faudrait être par trop simple pour croire à l'efficacité de ce moyen.

Que la diplomatie se défasse donc de sa politique à longue haleine; qu'elle unisse ses efforts à ceux de l'Angleterre (à laquelle il faut rendre hommage d'avoir toujours suivi dans la question d'Orient une conduite franche et sage) et qu'elle adopte un programme plus explicite et énergique, capable d'arrêter le développement d'une autre politique, fatale aux intérêts de l'Europe et nuisible à la cause de la civilisation.

A notre avis et à celui du journalisme le plus sensé, deux sont les moyens essentiels par lesquels on pourrait atteindre ce but important: réformes administratives en Turquie, respect sacré des traités. Pour celles-là, elles nous sont garanties par la confiance qu'inspire l'actuel cabinet ottoman; quant au respect des traités, que l'Europe occidentale l'assure en veillant sur les chemins des Balkans comme sur les eaux du Bosphore.

ADOLPHE BRUZZONE.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 19 novembre	55	15
Clôture	du 19 novembre	55	25

Semaine Financière.

A MONSIEUR LE COMTE **DE GERMINY.**

Président de la Société immobilière.
(Suite.)

CONTRAT

La Société immobilière, représentée par ses Administrateurs,
et
les Obligataires.

La Compagnie immobilière, dont le siège social est à Paris, place Vendôme, 15 compte aujourd'hui plus de onze ans d'existence.

Fondée en 1855, sous le patronage de la Société de Crédit mobilier, ses opérations se concentrèrent d'abord dans le quartier de Rivoli.

Les succès qu'elle obtint dès les premières années de sa constitution et qui lui permirent de distribuer des *dividendes de* 10 0/0 déterminèrent les fondateurs de cette Compagnie à élargir le cercle de leur action.

En 1863, la Compagnie fut autorisée par le gouvernement à étendre ses opérations à Marseille, où elle acquit, soit directement de la ville les terrains de la rue Impériale, soit par voie de fusion les terrains avoisinants provenant de l'ancienne Société des Ports de Marseille.

Son capital est aujourd'hui de quatre-vingts millions de francs, représentés par 160,000 actions entièrement libérées.

Les immeubles composant son actif, ses autres valeurs et créances, provenant de cessions faites avec privilège de vendeur, s'élèvent à la somme de 266,500,000 fr.

Ses immeubles ne figurent à son inventaire que pour la valeur fixée d'après une expertise ordonnée par le gouvernement pour ceux qui existaient au moment de la fusion, et au prix d'acquisition pour ceux dont la Compagnie est devenue propriétaire depuis cette époque.

Ils consistent :

A Paris :

En deux grands hôtels situés dans les plus beaux quartiers de Paris et recevant douze cents à quinze cents voyageurs par jour.

En 9 maisons situées au boulevard des Capucines . . .		
11 — boul. Malesherbes. .		
104 — b. du Prince-Eugène	116. 653 451	
2 — boulevard Wagram .		
9 — quartier des Champs-Elysées		
En divers immeubles servant à des exploitations industrielles . .		
En 996 mètres de terrain sur le boulevard des Capucines et dans la Chaussée d'Antin		
53.479 — dans le quartier Monceau.	13.296.535	
25.036 — sur le boulevard du Prince-Eugène. . .		
16.036 — boul. Malesherbes . .		
A Marseille :		
En 146 maisons dans le quartier de la rue impériale	32.551.061 85	
En 10 maisons dans le quartier des Catalans		47.551.062
En 70,00 mètres de terrain dans le quartier de la rue Impériale. .	15.000.200	
En 155,000 mètres dans celui des Catalans . .		
		177.501.848

Le surplus se compose de valeurs mobilières, de créances hypothécaires et de privilèges de vendeurs 88 998.952

Total 266.500.000

Ces immeubles, qui n'ont été grevés d'aucun intérêt, présentent au moins une plus-value de 30 millions, indépendamment des bénéfices effectués par la Société, mais non encore distribués qui s'élèvent déjà à la somme de 20 millions.

La Compagnie ne fait entrer dans les comptes que les revenus effectifs provenant des locations et les bénéfices provenant des ventes.

Indépendamment de son capital de 80 millions de francs, entièrement réalisés, la Compagnie a *emprunté pour le développement de ses opérations, soit au Crédit foncier, soit en obligations*, une somme qui, jusqu'ici, ne s'élève qu'à 111 000.000

L'actif immobilier et mobilier, sans plus-value et sans aucune charge d'intérêt, étant de 266.500.000

L'excédant disponible est par conséquent de 155.500.000

La Compagnie pourvoit à ses *besoins courants*, dépenses de construction, avances d'entrepreneurs, soldes d'acquisition, par les crédits qui lui sont ouverts à la Société générale de Crédit mobilier.

En aucun cas, elle n'emprunte que pour les besoins de ses placements fonciers, lesquels, d'après les statuts, sont limités à Paris et à Marseille.

Aux termes de l'article 38 des statuts, aucune émission nouvelle d'obligations ne peut être faite qu'avec l'autorisation spéciale de MM. les ministres des finances et de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

D'après ce qui précède, *on voit que les dividendes futurs des actions de la Société sont assurés à un chiffre élevé, et que ses obligations constituent le meilleur des placements.*

Ses *emprunts* sont en effet, *garantis* :

Par un capital social de 80 millions entièrement versés et qui présente une garantie égale à celle des plus puissantes Compagnies ;

Et, *en outre par des immeubles d'une valeur très supérieure au chiffre d'acquisition.*

Les obligations de la Compagnie Immobilière sont donc doublement agées : elles reposent sur un actif considérable ; elles *constituent ainsi un placement dont la valeur ne peut être soumise à aucune chance, et qui ne le cède en rien, comme solidité, aux meilleurs placements hypothécaires.*

Constantinople, 19 novembre.

Coloniaux.—Les cafés sont plutôt sutenus et les sucres sans aucune variation — Il a été vendu dans le courant de cette huitaine environ 1,700 barriques de sucre et 900 sacs de café.

Stocks:—Café, 5,550 sacs. Sucres, 7,000 bar.

Cotons. — Sans demande pour l'Europe. Perse manque. Adana, nouvelle récolte, sans affaires ; il a été vendu quelques balles pour la consommation locale.

Laines. — En suint de Georgie et Térekené, 28 à 30 ocques pour 1 livre turque. — Demi-lavées de Taunt/, 18 à 20 ocques pour 1 livre turque. — En suint d'Anatolie, l'ocque 5 à 5 1|2 piastres.

Alcools. — Dépôts faibles ; prix soutenus.

Céréales.— Prix toujours fermes ; peu d'arrivages pour le besoin de notre place.— Stocks faibles

Prix des céréales.

		Pias.	en Me.	
Blés durs	Kustendjé	36	38	
» »	Burgas	36	37	
» »	Baltchik	32	35	20
» »	Samsoun	32	33	
» »	Ismail	—	—	
» »	Varna	34	36	
« »	Bessarabie . . .	—	—	
» »	Galatz	38	40	
» »	Matzin	—	—	
Blés tend.	Roumelie	—	—	
» »	Odessa.	—	—	
» »	Ibraila	33	34	20
» »	Galatz	37	39	
» »	Bourgas	34	35	
» »	Varna	35	38	
» »	Baltchik	34	36	
» »	Taganrok	—	—	
» »	Berdianska . . .	—	—	
Orges	Roumelie	18	19	
»	Anatolie.	—	—	
Maïs	Danube	—	—	
»	Roumélie	18	20	
»	Anatolie.	18	20	

FARINES.

Tendance à la hausse. Il a été vendu environ 10,000 balles de différentes qualités

Stocks: 9,000 balles environ.

Odessa	1ère qté.	165	à	170
—	2me qté.	158	»	160
—	3me qté	150	»	152
Sténia	3me qté.	140	»	145
—	4me qté.	132	»	135
Danube	2me qté.	142	»	145
—	3me qté.	137	»	138
Samsoun		—	»	—

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 19 novembre.

Nous avons eu divers arrivages de la Méditerranée, un bon nombre prenolisés et d'autres disponibles.

Voici les nolissements pratiqués dans la huitaine :

Samsoun pour la Méditerranée fr. 4 3|4, Marseille fr. 5, Alger fr. 5 1|4 la charge;
id. pour Méditerranée, fr. 4 1|2, Marseil. 4 3|4;
id. pour Marseille directement, fr. 5 la charge;
Kertsch pour Toulon, ou Marseille fr. 5 1|2, Barcelone fr. 6 1|2 la charge;
Théodosie, pour Royaume-Uni, sch. 52|6 le ton.;
Danube pour Royaume-Uni sch. 11 le quarter;
Kustendje pour Royaume-Uni sch. 8|4 1|2 le quart;
id. pour Méditerranée, fr. 4 1|4 à 4 1|2 la char;
Echelles de Roumélie pour Marseille, fr. 3 3|8 à 4 la charge, avec la divise pour Royaume-Uni sch. 8 à 9 le quarter;
id. pour Méditerranée, fr. 3 3|8 à 4, Alger fr. 4 1|4, Oran fr. 4 1|2 la charge;
Constantinople pour Marseille directement fr. 3 1|8 la charge ;
id pour Liverpool, sch. 9|6 le quarter par vap.;
Enos pour Marseille, fr. 3 1|2 à 3 3|4 la charge ;
id. pour Méditerranée fr. 2 85|100 la charge. Navire au Dardanelles grosse portée;
id. pour Royaume-Uni, sch. 8 le quarter;
Lagos pour Royaume-Uni, sch. 8 le quarter ;
Ismit et Panderma pour Méditerranée, fr. 2 3|4 à 3 la charge. — Tarif 2|2 Vs Bordeaux;
Odessa pour Royaume-Uni, sch. 55 le ton., port direct du continent même nolis.
Balchik pour Royaume-Uni, sch. 8|7 1|2 le quarter, 2|5 Méditerranée.

Mouvement du port.

PAQUEBOTS A VAPEUR.

Arrivées dans le port du 18 Novembre

ALEXANDRIE, le bat. à vap. égypt. *Behera*, cap. Mouscapha bey, ayant touché, Smyrne, Dardanelles et Galipoli, avec div. marchandises et 150 passagers.
— le bat. à vap. de Lloyd autrich. *Vulcan*, cap. G. Floris, ayant touché Jaffa, Caïfa, Beyrouth, Larnaca, Rhodes, Smyrne, Mételin, Ténédos, Dardanelles et Gallipoli avec div. marchandises et 45 passagers.
ODESSA, le bat. à vapeur russe *Nahimoff*, capitaine Grekke, avec div. marchandises.
VARNA, le bat. à vap. de Lloyd autric. *Africa*, capitaine Mazzarovich, avec div. marchandises.

DÉPART DES BATEAUX A VAPEURS

du 18 novembre.

LONDRES, le bat. à vapeur russe *Nahimoff*, cap. Greke, touchant Messine et Lisbonne, divers.
GIBRALTAR, le bat. à vapeur anglais *Hawthoin*, capitaine Hadgson, divers.
MALTE, le bat. à vap. anglais *William Hunter*. cap. Cowle, divers.
DANUBE, le bat. à vapeur franç. *Taurus*, capitaine Zallemand, divers.
— le bat. à vapeur anglais *Aline*, capitaine E. Starker, divers.
TRÉBIZONDE, le bat. à vapeur russe *Clyde*. capiteine Martin, divers.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES.

du 12 novembre

BERGEN, 3-m norv. *V-Emmanuel*, c. Knudsen, lest
ALGER, br hell. *Pistis*, cap. Raftopoulos, lest
CASTELMARE, br hel. *A.-Spiridon*, c. Scutarakos,
MALTE, bk angl. *Angelo*, cap. Vella, lest
PYRÉE, br hell. *Artemis*, cap. Calludis, lest
— br hell. *Dio adelfi*, cap Cufas, lest
SYRA, br hell. *Omonia*, cap. Vassilopulos, lest

du 13 novembre

LONDRES, bk angl. *Eglintine*, cap. Holland, lest
ALGER, sc. hell. *Emmanouil*, cap. Paxos, lest.
CIVITA-VECHIA, bk ang. *Merlin*, cap. Lewis, lest
NAPLES, bk ital. *Maria Danovaro*, c. Molinari, lest
MESSINE, bk ital *Salvatore*, cap Cansi, lest
SYRA, br ott. *Eleni*. cap. Vellisario, fruits
ALEXANDRIE, goel ott, *Marigo*, cap. Duras, fruits

du 14 novembre

NEWCASTLE, br norv. *Slepner*, c. Cundersen, ch
GLASCOW, br ital. *Mio cognato*, cap Olivari, ch.
WATERFORD, br angl. *Rural*, cap Butchart, lest
SHARHAN, br norv. *Ed. Haïd*, cap. Andersen, lest
MARSEILLE. bk ital. *Odone*, cap. Rosso, lest
— br hell *Aristidis*, cap. Cipurar, lest

du 15 novembre

LIVERPOOL, br angl. *Isabella*, cap. Smith, lest
TROON, bk norv. *Royal Done*, c. Wilson, charbon
NEWCASTLE, bk angl. *Elida*, cap. Noe, charbon
PALERMO, bk angl. *Eden*, cap. Meadews, lest

du 16 novembre

ALEXANDRIE, br ott *Hus.-Rahman*, c. Ahmet,lest

du 17 novembre

LONDRES, br ital. *Garibaldi*, cap. Pendola, lest
GLASCOW, bk ital. *Don Galleano*, c. Pinetta, ch.
BREME, br old. *Delphin*, cap. Wragga, lest
HAVRE, br norv. *Rargneheld*, cap. Murch, lest
MARSEILLE, bk norv. *Embla*, cap. Jonduhl, lest
GENES. br ital. *Noemi*, cap Oneto, lest
CARISTO, goel hell. *Panaya*, cap. Furdisti, citrons
PORT-SAID, bk angl. *Wil. Hunton*, c. Smailas, lest
— bk angl. *City of Dorham*, cap. Smith, lest

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES.

du 15 novembre

ANGLETERRE, bk mk. A. *von Cleve*, c. Enhman, blé
— bk ital. *Vincenzo Vaccaro*, cap. Vassalo, blé
— br ital, *Carlino*, cap. Valle, blé.
FALMOUTH, br angl. *Trafalger*, cap. Wall, blé
MARSEILLE. br autr. *Narodi*, cap. Pesely, blé
— br aut. *Volontas*, cap. Randich, blé
— br ital. *Nicolino*, cap. Betelli, blé
— br hell. *Dio adelfi*, cap. Orfanos, blé
— br hell. *A.-Nicolaos*, cap. Cobikas, blé
— br hell *Taxiarchis*, cap Repos, blé
— br hell. *A.-Dionissios*, cap. Cardavelos, blé
CORFOU, br hell. *Evanghelistria*, c. Anicas, divers
SYRA, br hell. *Assia*, cap. Ducas. blé
SALONIQUE, br hell. *Tharas*, cap, Careglis, blé
ENOS, bk autr. *Mido*, cap. Vidulich, lest
DANUBE, goel hell. *Tusla*, cap. Marukis, huil
GALATZ, br angl. *Isabella*, cap. Smith, lest
SOULINA, bk ital. *V. Vaccaro*, cap. Vassalo, lest
BOURGAS, br. hell. *Gheorghios*, cap. Caferatos,lest
KUSTENDJE, br hell. *Aristidi*, cap. Cipuras, lest
VARNA, br hell. *Eghyptos*, cap. Schinas, lest
— br hell. *Omonia*, cap. Vassilopoulos, lest
— br autr. *Eugenio*, cap. Lembovich, lest

du 16 novembre

FALMOUTH, bk autr. *Adelino*, cap. Tomicich, blé
— bk angl. *Ulswater*, cap. New, blé
— bk norv. *Pallas*, cap. Winsnes, seigle
MARSEILLE, bk ital. *Superiore*, cap. Nalestrino,blé
— br ital. *Espresso*, cap Banchero, blé
— br ital. *Sigr del Nascheto*, cap. Ogno, blé
— br ital *S.-Giov. Evanghelista*, c. Cravero,blé
— br hell. *Theofania*, cap. Comnas, blé
— br hell. *Panaya Platzani*, c. Manolessos, blé
— br hell. *Marigo*, cap. Danessis, blé
— goel hell. *A.-Nicolaos*, cap. Mitropulos, blé
— goel hell. *A.-Dionissios*, cap. Nempo, blé
ALGER, bk norv. *Helena*, cap Pederseng, blé
MALTE, bk angl. *Ancona*, cap Tagliafero, blé
SOULINA, br ital *Romolo*, cap. Montabion, lest
SAMSOUN, br. ital. *Odone*, cap. Rossi, lest

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et à Buyuk-déré.

du 13 novembre.

TAGANROK, bk ang. *Eleonore*, c. Doiney, gr de lin
— br mekl. *Blucher Tinker*, c. Andreis, blé
— br ital. *Emilia*, cap. Degregory, blé
— bk angl. *Enorold*, cap. Scott, blé
— bk autr. *Veluntas*, cap. Randich, blé
JASSY, br hell. *Eptonissos*, cap. Lichiardopoulo, blé
GALATZ, goel val. *Evanghelistria*, c. Andreatos. blé
IBRAILA, br hell *Taxiarchis*, cap Russo, blé
— br ital. *Stefano*, cap. Capurro, blé
— br hel. *A.-Spiridon*, cap. Costellos, blé
— br ital. *Arthuro*, cap. Fravego, blé
BERDIANSKA, br angl. *Lindesfarne*, cap. Heid, blé
— br hell. *Panaya Platiani*, c. Manolessos, blé
ISMAIL, br hell. *A.-Spiridon*, cap. Calimanis, blé
MARIANOPLE, bk angl. *Osborne*, cap. Cole, blé

du 14 novembre

GALATZ, br angl. *St-Cathber*, cap. Robinson, blé
BERDIANSKA, bk angl. *Minerva*, cap. Towler, blé
SOULINA, goel hel. *A.-Dimitrios*, cap. Bombas,blé
OLTENITZA, br hell, *Marigho*, cap. Danesco, blé
VARNA, br ital. *Nicolino*, cap. Battista, blé

du 15 novembre

TAGANROK, br hell *Kefalinie*, cap. Kipriotis, blé
— br hell. *Théofania*, cap. Comnas, blé
IBRAILE, br angl *Calsion*, cap. Lambert, ravison
VARNA. br ital. *Sta-Evanghelistra*, c. Crovaro, blé

Grande nouvelle artistique.

Les héritiers du célèbre professeur Faber s'empressent de prévenir tous les amateurs des grandes découvertes que, sur le point de se rendre en Russie, ils profiteront du court séjour qu'ils feront dans cette métropole pour exhiber leur incomparable et unique mécanisme parlant et chantant (automate, lequel a produit la plus grande sensation en Europe et en Amérique.

L'automate du professeur Faber ne doit pas seulement être considéré comme pièce de curiosité, car il excite encore un grand intérêt scientifique. Cet instrument parlant donne l'analyse exacte du langage humain et indique de quelle manière les organes de la voix produisent les sons.

Le célèbre professeur Faber a parfaitement imité les deux organes de la voix humaine, c'est-à-dire le gosier et la langue, d'après nature.

L'élasticité de ces organes est rendue au moyen du caoutchouc. Les poumons qui produisent dans le corps le courant indispensable à la production des différents sons, sont remplacés dans le mécanisme par un soufflet.

De là on acquiert la preuve que les sons de notre langage peuvent être réduits à 16 sons principaux, savoir : les voyelles a, o, u, i, e, et les consonnes l, r, v, f, ch, b, n, g.

Par l'union de ces dernières avec l'aspiration *h*, ainsi qu'avec le son nasal, les sons manquants se produisent avec facilité. Afin de rendre tous ces sons sur le mécanisme du professeur Faber, les héritiers attaquent successivement 16 touches qui communiquent avec un mécanisme spécial propre à élargir ou à rétrécir le gosier, de même qu'à fermer les lèvres dans les sons labiaux quand il s'agit de produire le son que l'on désire.

De cette manière les héritiers de l'illustre inventeur sont à même de faire prononcer à leur instrument non-seulement des mots entiers, mais aussi des phrases complètes et cela dans diverses langues.

Au moyen d'un second clavier à 25 touches, on produit le mouvement de l'appareil de la voix dans le gosier, nécessaire à l'élargissement des tons, de manière que l'instrument est aussi apte à exécuter des pièces de chant

(Nous sommes convaincus que l'ingénieux mécanisme du professeur Faber, qui a obtenu en Europe et en Amérique un succès si légitime, même parmi les plus éminents savants recevra le même accueil dans cette capitale.)

Le jour de l'ouverture sera annoncé par la voie des journaux et par des affiches spéciales.

HENRY BINDER
CARROSSIER
31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 19 NOVEMBRE 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité .	P.	900	920
» 2me qualité.	»	820	880
» Moka, l'oke	»	—	—
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à . . .	»	275	—
» pilé id.	»	226	—
» pilé de Hollande	»	222	224
» d'Havane en caisse	»	—	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 20	—
Girofles	»	5 20	5 30
Canelle	»	25	25 20
Indigo Bengale	»	120	125
» Madras	»	75	80
Cochenille Argentine	»	65	—
» morellane	»	60	65
» humide	»	40	45
Noix muscade	»	25	—
Camphre	»	25	—
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	55	68
Bois de Campèche, le quint.	»	46	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	—
» id. 2e id.	»	55	—
Charbon, New-Castle . tonneau . . .	Sh.	51	—
» Liverpool	»	28	—
» Cardiff	»	30	—
Etain, le quintal	P.	700	705
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	7	—
Vitres	Fr.	18	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	140	145
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste . . .	»	165	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	320	325
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok. . .	Fr.	106	—
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	175	—
Fil de fer de Trieste	»	64	—
Fer en barres assorties	P.	65	—
» masses pour clous	»	72	72 20
» en feuilles 1/14	»	101	102

Fer en cercles	P.	91	—
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog	P.	94	—
Soufre d'Italie le quintal		55	—
Céruse de Gênes, les 2 caisses . . .	Fr.	55	—
» de Belgique	»	55	56
Rhum anglais, le gallon de 26 poids . .	P.	—	—
» id. de 22 poids . .	»	—	—
» d'Amérique les 10 galons . . .	L. t.	1	—
Alcool américain les 14 okes . . .	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse.	»	65	—
» qualité inférieure	»	42	—
Vin de France la bordelaise	»	85	115
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes . . .	»	48	—
» des Indes	»	46	—
Bougies Stéariques de Marseille le 10 kilog	P.	112	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog. . .	»	126	—
» de Trieste	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	9 20
Suif	»	9 20	10
Beurre de Russie	»	11	11 10
Caviar, 1re qualité	»	24	28
» 2e qualité	»	18	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 75	5 80
» » mâle	»	5 50	5 55
» Boucherie battuées 1re qual. . .	»	5 55	—
» » 2e qual. . .	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 80	—
» Chagrinées (12) (6 kilog) . . .	»	75	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.) .	»	10	10 20
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet . .	P.	57	60
» id. 12/20 id. . .	»	62	64
» id. 16/24 id. . .	»	65	68
» id. 20/30 id. . .	»	70	74
» id. extra 8/14 id. . .	»	70	72
» id. 12/20 id. . .	»	74	76
» id. 16/24 id. . .	»	78	82
» id. 20/30 id. . .	»	85	90

L. T. 101

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	-
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure. . .	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France.	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11/12. Prix de Brousse	»	530	550
Cocons de Brousse secs l'oke.	P	90	130
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

L. T. 100

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql. . . .	P.	52	55
» mince	»	—	—
» Turquie 3 à 4.	»	—	—
» mince	»	—	—
Galles noires, l'oke	»	13 10	13 20
» vertes et blanches	»	8	9
Graine jaune Angora	»	13 30	14
» » Kaïsser	»	12 20	13 20
» » Kiuroum	»	11	11 20
Skilip	»	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke. . . .	»	11	11 20
» Yerli des 7 Tours Deredji . . .	»	7	7 20
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke . . .	»	4	4 10
» de Mouton les 2 pièces	»	15	15 20
» d'Agneau secs la pair	»	—	—
Laines de Chevron d'Angora	»	28 20	29
» de Bey-Bazar	»	29	30
Huile de Rose pure le metical surfin . .	»	19	21
Scammonée 1re qual.	»	380	400

Exportation.

Opium Kara-Hissar l'oke 1er qualité. . .	P	225	230
Gomme Adragante, assortie	»	24	28
» Adragante en feuilles	»	40	45
» Arabique assortie	»	—	—
Cuivre de Tocat	»	9	10
« de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	24	25
« d'Anatolie	»	24	25
Sésame de Roumelie, l'oke	»	3 10	3 20
Graine de lin de Roumélie 20 oques le kilé	»	36	38
» d'Anatolie	»	36	38
Salep	»	12 20	13
Anis	»	2 30	3 10
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke . . .	»	8 20	9 10
» de Crète.	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	5	—
» de Vourla	»	4	—
» de Tcesmé, noir	»	5	—
» de Sultanine	»	2 10	—
Mastic de Chio	»	100	110
Coton Georgie	»	7 20	—
» Adana	»	8 10	8 10
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse.	»	7	—
Noisettes de Kerassonda le quintal . . .	L.	1	—
Encens, quint.	P.	—	—
Safranum l'oke	»	—	—
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Rechid, l'oke	»	3 10	4
« Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Tenedos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre) .	»	8	
Savon de Candie	»	—	
» de Metelin	»	4	5

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français BYZANTIN c. Candolle, partira pour Marseille Dimanche 27 novembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.
Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINERAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.
Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.
Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.
Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve la LINGERIE au MEILLEUR MARCHÉ

DANS LE MONDE

Toiles, Serviettes, Mouchoirs, Nappes, etc., à

L'HOTEL DE PESTH

Premier Etage

Grand'rue de Péra

La maison qui forme le coin de la rue VENEDIK et la grande rue.

BIEN OBSERVER LE MAGASIN EST AU

PREMIER ETAGE

Et non au rez-de-chaussée donnant sur la rue, le Magasin n'est en aucun rapport avec tous ces magasins de la grand'rue, qui vendent sous le faux titre de Liquidation et autres prétextes suffisamment connus.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loterie Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata.
H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,
15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.	2francs
12 »	105	»	2.60
18 »	110	»	4.—
26 »	120	»	4.50
34 »	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie, à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

VENTE
d'une scierie à vapeur.

La Commission Européenne donne avis au public que le 15 décembre a. c. elle sera prête à recevoir les offres cachetées pour l'achat d'une scierie à vapeur verticale et circulaire avec sa machine, ses deux chaudières, banque automate, roues de réserve et ses retenues dont le détail est énuméré dans un inventaire qu'on peut se procurer dans les bureaux de la Commission Européenne à Galatz. Les personnes qui désirent soumettre leurs offres devront s'adresser à M. Hayles, agent de la Commission Européenne à Toultcha, pour visiter l'établissement.

Aucune offre ne sera reçue après la date fixée ci-dessus; aucune ne sera admise si le signataire n'est pas en mesure de verser immédiatement 25 0/0 du prix offert et de payer le restant aussitôt après la prise de possession de toute le matériel qui devra être enlevé, aux frais de l'acquéreur, de la place qu'il occupe actuellement, avant le 30 avril 1868.

Toutes les offres doivent être adressées à la Commission Européenne du Danube à Galatz et devront porter l'inscription « *offre pour la scierie de Toultcha.* »

Galatz, en octobre 1867.

NÆHMASCHINEN

AUCH ALS
WEIHNACHTS-UND-NEUJAHRS GESCHENKE
empfiehlt

das grösste europæische Næhmaschinnen Etablissement von Mr BOLMANN in WIEN, 31 Rothenthürm-strasse, 31, Illustrirte Preis liste *gratis* u. *franco*.

I. R. Direzione delle Poste Austriache.

AVVISO.

L'ultima partenza della posta per la via accelerata di Varna e Bazias avendo luogo questo Venerdì 15 novembre venne invece stabilita per la stagione d'inverno da martedi 19 corrente una corsa regolare per settimana la quale servendosi delle strade ferrate fra Varna e Rusciuk e fra Arad e Pesth fornirà il vantaggio di spedire le corrispondenze per i Principati Danubiani, Vienna e l'Europa secondo l'itinerario seguente:

Partenza da Costantinopoli, Martedi 2 p.m.
Arrivo a Bucarest, Giovedi sera.
Arrivo a Vienna, Lunedi sera o Martedi mattina.
Partenza da Vienna, Sabato sera.
Arrivo a Bucarest, Giovedi a mezzodi.
Arrivo a Costantinopoli, Sabbato mattina.
Le partenze di Mercoledi sera via di Belgrado, e di Sabato mattina via di Trieste restano come pel passato.

Pera di Costantinopoli, 14 novembre 1867.

HUILE DE FOIE DE MORUE naturelle, seule brevetée s. g. d. g. pour l'usage médical. Ne se trouve qu'à la pharm. ROYER, 225.

A VENDRE,

Les propriétés de S. E. feu le Grand-Logothète, Aristarchi bey, soit:

1° Une magnifique maison de campagne sur le Bosphore, à Yéni-keui de 18,500 pics carrés ou 12,500 mètres, dont 3,600 de constructions, 220 de façade sur la mer et le reste parcs et jardins. Ce yali est un des plus beaux de Constantinople, il réunit toutes les conditions requises pour faire un superbe hôtel d'Ambassade ou une résidence princière, il est parfaitement bien conservé et distribué, il a bain turc et bain de mer, écuries, remises, caves et cuisines en pierre, caïkhané, buanderie, blanchisserie, serres-chaudes, de l'eau de source et de puits en abondance, de grands réservoirs, plus de 50 pièces, dont 2 immenses salles, 6 énormes salons, 1 belle salle à manger, 1 salle de billard, 1 bibliothèque, 20 chambres de maîtres, autant pour les domestiques, etc. Ses jardins sont des plus renommés du pays et contiennent des fleurs, des plantes et des arbres aussi rares que précieux;

2° Une grande ferme ou Tchiflik, une des plus justement estimées des environs de Constantinople, à 6 heures de la capitale, située en partie près de Tstorlou et d'Amourtza sur la route d'Andrinople et presque sur la voie du chemin de fer qui vient d'être concédé, et en partie sur la mer, à Héraclée de Marmara. Cette terre a une étendue de 40,000 denums ou 10,000 hectares environ, un village, des fermes magnifiques, magasins écuries, étables, fours et dépendances nécessaires, deux petits ruisseaux qui la traversent, de l'eau de source et de puits, des pâturages qui entretiennent 3,000 brebis et plus au besoin, un démirbach complet, c'est-à-dire 150 chevaux de herguélés, 150 bœufs de labour et tout ce qui s'ensuit pour la culture, le labourage, et l'entretien d'une ferme si grande, c'est-à-dire, ustensiles aratoires, charrues, charriots, etc., etc.

3° Une petite ferme, près de Baloucli, à 1/2 heure de Constantinople;

4° Une petite campagne à Yéni-keui, de 50 denums;

5° Une grande campagne de 200 donums environ à Thérapia avec une vue ravissante sur le Bosphore et un joli kiosque;

6° Un terrain à Calender qui sert de lieu de promenade actuellement.

S'adresser pour les prix et pour de plus amples renseignements à la Direction du journal.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/25 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
12	2	30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yenikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek.
6	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.*)
2	2	30	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. le Vendredis.)
17	2	50	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
11	3	45	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kusgundjuk.
8	2	30	de Arnaoutkeui, Courucesme, Ortakeui, Bechictach.
5	3		deArnaoutkeui, Couroucsmé, Ortaheui, Bechigtach. les vendredis touchera Cabatach
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (exc, les vendredis)
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach.
12	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach, Cabatach.
14	5	15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h. de la ligne de Buyukderé.)
5	9	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.

Départ du pont.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepte les vendredis)
8	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
5	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére et Yenimahalle.
2	3	15	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui,
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yénikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Les vendredis à 9 1/2*)
18	10	30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yenik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
6	11		pour Courucesme, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré.(*)
14	11		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui.
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*)
5			pour Béchictach, Ortaheui, Kourucesme (*)
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Buynk-déré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, (*Les vendredis jusu'qà Buyakdere.*)
5	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

DÉPOT PRINCIPAL D'EFFETS DE LOTERIE

CONSTAMMENT EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNÉ

Des Billets Originaux de Loterie de l'Etat I. R. d'Autriche

Dotés des lots principaux considérables

De Florins: 300,000; 250,000; 200,000;
50,000; 40,000; 25,000;
15,000; 10,000; 5,000;
2,000; 1,000; 500; etc., etc.

AVEC LA CHANCE POSITIVE DE GAGNER SAVOIR:

Emprunt de 1865, chaque année 4 tirages:

premier Lot		Florins	300,000
Emprunt de 1860, tirages	4	»	300,000
Crédit mob. 1858, »	4	»	250,000
Emprunt de 1864, »	5	»	200,000
Prince Salm »	2	»	40,000
Prince Clary, tirage	2	Florins	25,000
Saint Genois »	1	»	50,000
Palfi »	1	»	400,00
Waldstein »	3	»	25,000
Rudolf »	2	»	25,000

Pour la bagatelle de 22 1/2 Piastres

Y sont délivrés des promesses, laissant aux possesseurs pour un tirage déterminé la chance de gagner les gros lots

Florins: 250,000; 25,000; 15,000;
10,000; 5,000; 2,000;
1,000; 500; 400; etc., etc.

Le Tirage prochain de l'Emprunt Autrichien de 1864, aura lieu le 1er Décembre a. c.

A remarquer que ces promesses que le soussigné se procure à la source même, et dont le contrôle et l'authenticité sont garantis appert le timbre oval en vert y apposé, jouissent du double avantage assez considérable dans ce pays-ci, en garantissant de contrefaçons, d'abord, et en assurant aussi le payement sur place en cas qu'un lot quelconque est gagné, sans être exposé, à l'embarras d'en recourir à Vienne.

S'adresser pour plus amples renseignements et informations, chez M.

Han Municipal, à Galata N° 8.
D. Koritschoner,
Marchand en bijouteries fines.

AVIS IMPORTANT

CONCERNANT LES VÉRITABLES

PILULES DE BLANCARD

L'Iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les **Pilules de Blancard** offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg, dans un document officiel, publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg*, le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du Gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année: *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté à laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament?

En conséquence, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins qui désireront employer les **véritables Pilules de Blancard**, de vouloir bien se rappeler que nos Pilules ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et de 50 pilules, qui tous portent notre **cachet d'argent reactif**, fixé à la partie inférieure du bouchon, et notre **signature** (indiquée ci-dessous) apposée au bas d'une étiquette **verte**.

Pour se garantir de ces compositions dangereuses qui se cachent, surtout à l'étranger, derrière nos marques de fabrique, il sera toujours prudent de s'assurer de l'origine des pilules qui portent notre nom.

Blancard

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.

Nos Pilules se trouvent dans toutes les Pharmacies.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL
V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851
Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.
SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNÉE.— N° 265.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an.	Six mois.	Trois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces	60	32	18
Etranger	70	40	22

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Rodocanachi, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS :

4me page, Annonces ... 3 Piastres la ligne.
Avant les annonces, Réclames ... 6 » la ligne.
Faits divers, Corps du Journal ... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 21 novembre*.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 19 Novembre.

Consol. T.	Paris	Ouv.	32	35
		Clôt.	32	25
	Londres	Ouv.	31 7/8	32 1/8
		Clôt.	32—	32 1/4
Emprunt Turc 1867		Ouv.	262	50
		Clôt.	260	
Rente française 3 0/0		Ouv.	68	50
		Clôt.	68	42 1/2
Italien		Ouv.	46	05
		Clôt.	45	95

Je reçois une autre version du discours de l'Empereur qui, surtout pour le commencement, me paraît plus détaillée et plus explicite. La voici :

J. BRUN.

Depuis votre séparation de vagues inquiétudes ont affecté l'esprit public en Europe et restreint le mouvement industriel et commercial, malgré les déclarations de mon gouvernement qui n'a jamais varié dans son attitude pacifique. On a répandu la croyance que toute modification dans le régime intérieur de l'Allemagne devait être une cause de conflit; cet état d'incertitude ne pourrait durer plus longtemps. Il faut accepter franchement les changements survenus de l'autre côté du Rhin, proclamer que tant que nos intérêts et notre dignité ne seront pas menacés nous ne nous mêlerons pas des transformations qui s'opèrent par les vœux des populations.

Relativement aux évènements d'Italie, il dit: que notre conduite n'a rien d'hostile à l'indépendance de l'Italie, etc.

(Le reste comme dans la dernière dépêche.)

Paris, 18 novembre, 8 h. 11 soir.

Le discours de l'Empereur annonce le retrait de la loi sur la réorganisation militaire et le maintien des promesses libérales de la lettre du 19 janvier.

Paris, 19 novembre, 11 h. 20 matin.

LONDRES —Les journaux applaudissent et expriment leur admiration pour le discours Impérial.

Un nouvel emprunt Egyptien de 2 millions sterling vient d'être émis au cours de 90 fr. avec intérêt à 9 0/0 par la banque impériale ottomane.

Paris, 20.

Des dépêches officielles de New-York du 19, rendent fort douteuse la submersion de l'île de Tortola.

Paris, 20 novembre 9 h. 35 soir.

L'Etendard dément que la Serbie ait adressé un ultimatum à la Porte.

FLORENCE.—L'ouverture du parlement aura lieu le 5 Décembre. A Londres, au parlement, Lord Derby et Lord Stanley font des déclarations dans un sens peu favorable à une conférence.

Londres, 19 novembre.

Le discours de la Reine annonce la présentation des pièces concernant l'expédition d'Abyssinie.

Londres, 20 novembre matin.

Lord John Russel et M. Gladstone expriment leurs regrets de l'expédition de Rome.

Lord Stanley dit qu'aucun avantage ne sortirait d'une conférence sur la question romaine à moins que les parties intéressées n'acceptent préalablement le résultat quel qu'il soit.

Lord Derby ajoute que la conférence ne ferait qu'amener une nouvelle difficulté.

L'adresse à la Reine est adoptée.

NEW-YORK.—La majorité démocratique est de 32,000.

Le président Johnson a supprimé la milice à Washington.

Nouvelles de l'Exterieur.

On annonce le départ de Paris de M. Benedetti, qui est allé reprendre ses fonctions d'ambassadeur de France près la cour de Berlin.

M. de Beust, qui était de retour de Londres, est reparti pour Vienne.

Il résulte des publications de l'administration du *Bureau Veritas* de Paris, que le nombre des navires perdus totalement pendant le mois de septembre dernier s'est élevé à 135. savoir : 71 navires anglais, 20 américains, 13 français, 10 prussiens et 21 de différents pavillons. *(Pays)*

L'*Allgemeiness Volksblatt* (feuille du peuple), en mentionnant le bruit d'une invitation de l'Empereur Napoléon aux puissances pour la réunion d'une conférence sur la question romaine, dit que jusqu'à présent aucune proposition à ce sujet n'est parvenue au gouvernement prussien.

La *Correspondance de Vienne* apprend de bonne source que M. de Hübner doit être rappelé de Rome. Le choix de son successeur paraît déjà décidé, mais n'est pas encore accompli.

La *Gazette de Spener*, réfutant un bruit d'après lequel le gouvernement de Bade aurait demandé l'entrée du grand-duché de Bade dans la confédération du Nord, demande qui aurait été repoussée, assure que le gouvernement de Bade n'a fait aucune démarche semblable.

L'Empereur a reçu la lettre par laquelle S. M. le roi de Bavière notifie à Sa Majesté Impériale le décès de S. M. le roi Othon 1er de Grèce.

En conséquence de cette notification, la cour a pris le deuil le 6 novembre pour vingt et un jours, dont les onze premiers jours seront portés en deuil ordinaire, et les dix autres en petit deuil.

Une dépêche de Londres nous annonçait que des troubles sérieux avaient éclaté dans la ville d'Exeter, à propos de la question des subsistances. Les journaux anglais nous apportent quelques détails sur cette affaire.

L'émeute a commencé en brisant les vitres des boutiques de quelques boulangers. On s'est porté ensuite à des excès contre les boutiques des bouchers. Enfin, encouragés par un commencement d'impunité, les émeutiers ont fini par envahir l'intérieur des magasins et par les dévaliser. Ce n'est qu'à ce moment que le maire d'Exeter a voulu prendre des mesures répressives. Mais il n'a pas osé s'avancer au milieu de la multitude. Le magistrat de la ville craignait que ses jours ne fussent en danger, et il s'est borné à haranguer la foule du haut du balcon de l'hôtel de ville.

Ce discours à distance n'a pas produit grand effet, car il a fallu appeler trois cents hommes de troupes des casernes de Plymouth ; et, en attendant qu'ils arrivassent, l'émeute a continué pendant la nuit, jusqu'à deux heures du matin. Le lendemain, la présence des soldats a calmé la multitude, mais les émeutiers ont eu recours à l'incendie, pour satisfaire leurs désirs de vengeance. On a mis le feu aux magasins de grains des spéculateurs en céréales, que l'on accusait de vouloir affamer le peuple pour gagner quelques livres sterling de plus.

Presque en même temps que les gens d'Exeter se révoltaient, ceux de Teignmouth et de Torquay en faisaient autant, et pour le même motif, c'est-à-dire pour une question de subsistances. C'est à Teignmouth que le signal de ces émeutes, qui vont peut-être se reproduire dans plusieurs villes de l'Angleterre a été donné. Vendredi dernier, plus de 2,500 individus ont saccagé les boutiques de boulangers et de bouchers de Teignmouth, sans pouvoir être arrêtés dans leurs déprédations par la police municipale. Seulement, ces émeutiers se sont dispersés avant qu'on eût besoin d'appeler les soldats au secours des constables.

Le second jour de la révolte à Exeter avait été choisi par les habitants de Torquay, pour éclater à leur tour. Nous n'avons pas encore de détails sur cette dernière émeute ; tout ce que nous en savons, c'est que le maire de la ville a été obligé de lire le *Riot Act*, ou loi pour la dispersion des rassemblemens.

Ces faits regrettables, qui viennent de se produire dans trois villes d'Angleterre, ne surprendront pas ceux qui savent que, depuis plus d'un an, la question des subsistances est à l'ordre du jour dans la Grande-Bretagne. Les journaux étaient remplis de lettres ou d'articles sur cette question. Mais les remèdes proposés pour adoucir les souffrances des classes pauvres de l'Angleterre n'étaient pas à la hauteur des circonstances. Chez nos voisins, encore plus que chez nous, le peuple souffrira d'une augmentation des matières de première nécessité, tant que le commerce n'aura pas repris ses allures ordinaires, grâce à l'éclaircissement de l'horizon politique en Europe.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Nous sommes à même d'assurer que, contrairement aux suppositions on ne peut plus gratuites de certains journaux, le plus parfait accord s'est établi entre l'Empereur Napoléon et l'Empereur François-Joseph relativement à la question romaine.

L'Autriche a formellement adhéré à la réunion d'un congrès européen ou d'une conférence des puissances catholiques, auxquelles serait déférée la solution de cette question.

On écrit de Munich que c'est par erreur que plusieurs journaux ont annoncé la mobilisation de la landwehr bavaroise.

Le *Journal de Dresde* publie une correspondance de Vienne d'apparence officieuse confirmant l'existence d'une circulaire de M. de Beust, en date du 1er novembre, adressée aux ambassadeurs d'Autriche à Paris, à Londres, à Berlin et à Saint-Pétersbourg.

Cette circulaire constaterait que l'Autriche serait disposée à prendre part à une conférence. Elle constaterait, en outre, l'accord de la France et de l'Autriche sur la question d'Orient. Elle ajouterait que la démarche commune de la France et de la Russie relativement à l'île de Candie est le résultat d'anciens engagements, mais que cette démarche ne saurait être considérée comme le point de départ d'une nouvelle action.

En ce qui concerne l'Allemagne, l'Autriche et la France seraient convenues de s'abstenir de toute immixtion dans l'organisation intérieure de ce pays et d'éviter tout ce qui pourrait provoquer des susceptibilités.

La circulaire exprimerait la confiance que la Prusse et les Etats de l'Allemagne du Sud apprécieront cette attitude de réserve.

Le *Mémorial diplomatique* assure que M. de Beust se montre très satisfait du résultat de son voyage à Londres, et que l'entente entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, touchant les principales questions qui préoccupent les cabinets, est désormais un fait acquis. On sait que M. de Beust avait surtout en vue l'entente des trois puissances sur la question d'Orient.

Suivant le *Bulletin international*, M. de Beust prolongerait son séjour à Paris de deux ou trois jours, « presque incognito, dans un hôtel particulier, ne laissant rien d'inaccompli dans la mission qu'il s'était tracée et précisant par ses derniers actes la ligne libérale, constitutionnelle, que veut prendre l'Autriche dans ses rapports internationaux. »

L'*Italie* dit que le gouvernement a l'intention de réunir les Chambres avant la fin du mois, probablement le 26 du courant.

Le duc d'Aoste est chargé par le roi d'aller à Venise complimenter le roi et la reine des Hellènes.

Le ministre de Danemark, M. de Bille-Brahe, est arrivé à Florence. Il sera reçu prochainement par le roi.

LES PARLEMENTS EUROPÉENS.

Le temps est arrivé où chaque gouvernement constitutionnel est obligé de rendre compte de ses actes aux représentants de la nation.

Les Chambres françaises et anglaises seront appelées à discuter, dans cette session, des questions de l'ordre le plus élevé et qui intéressent au plus haut degré le monde entier.

Les discours de l'Empereur Napoléon et de la Reine d'Angleterre sont faits pour calmer toutes les inquiétudes des esprits sur une conflagration européenne qu'on redoutait surtout après les évènements dont les Etats pontificaux sont devenus le théâtre en ces derniers temps.

Les suppositions et les bruits les plus absurdes défrayaient toutes les conversations. Les uns soutenaient que la France attendait le printemps pour déclarer la guerre à la Prusse. Les autres que l'Italie s'opposerait la main armée à l'intervention française et que le premier coup de canon tiré à Rome serait le signal d'une guerre européenne. D'autres encore, que la France s'était alliée avec l'Autriche et l'Italie avec la Prusse, en vue d'évènements qui ne devaient pas tarder de surgir.

Tout cela tenait le monde en haleine, les transactions commerciales en souffraient, et la crise financière qui a éclaté dernièrement à Paris allait avoir son contre-coup dans toute l'Europe.

Heureusement le discours de l'Empereur est arrivé à temps pour dissiper ces inquiétudes et ramener la confiance parmi le public. Non-seulement Napoléon III ne nourrit aucune intention hostile contre la Prusse qui cherche à compléter l'unité de l'Allemagne sous le sceptre du roi Guillaume, mais il déclare accepter franchement les changements survenus de l'autre côté du Rhin. « Tant que nos intérêts et notre dignité ne seront pas menacés, nous ne nous mêlerons pas, ajoute l'Empereur, des transformations qui s'opèrent par le vœu des populations »

Après un langage pareil il nous semble que nous pouvons compter sur une paix longue et durable et jouir tranquillement de ses bienfaits.

L'intervention de la France à Rome préoccupait plus particulièrement le monde qui lui attribuait une importance beaucoup plus grande qu'elle n'avait réellement. Le Cabinet des Tuileries d'un commun accord avec celui de Florence se sont concertés sur les moyens les plus efficaces pous mettre fin à la révolution qui avait envahi une partie du territoire romain. Mais cette conduite de la France, l'Empereur le déclare hautement, n'avait rien d'hostile à l'unité et à l'indépendance de l'Italie, elle tendait plutôt à protéger le Pape, selon les engagements pris par la convention de septembre, contre les envahisseurs qui cherchaient à renverser l'ordre de choses établi à Rome. Cette mission remplie, les troupes françaises rentreraient dans leurs foyers et la question romaine serait déférée à une conférence des puissances.

L'Empereur clôt la partie de la politique extérieure de son discours par quelques mots sur la question d'Orient. Sans parler de la dernière déclaration remise à la S. Porte par les quatre Puissances relativement aux affaires de Crète, et à laquelle, paraît-il, on n'attache pas à Paris l'importance que veut bien lui donner la circulaire du prince Gortchakoff, l'Empereur affirme que les Puissances sont toutes d'accord sur deux points principaux : le maintien de l'intégrité de l'Empire Ottoman et l'amélioration du sort des Chrétiens.

En un mot le discours de l'Empereur Napoléon et celui de la Reine Victoria nous donnent les assurances les plus positives sur leur ferme intention de maintenir la paix. Ce sont là les aspirations de tous les esprits sensés de l'Europe.

FEUILLETON DE «LA TURQUIE»

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

I.

La maison, d'un gothique douteux et complexe, n'a pas de caractère bien accusé : le parc n'est pas très étendu, mais les allées sinueuses descendent le long d'une colline boisée de la base au sommet jusqu'aux bords de la Tay, qui tantôt roule ses flots d'argent sur un lit de roches ardues, tantôt les dérobe au fond de quelque ravin encaissé. De là, vous dominez la jolie petite ville de Dunkeld, son large pont jeté sur le cours d'eau torrentueux, et la vieille tour grise de sa cathédrale, qui se dresse à l'horizon comme un vieux géant sur le front duquel le temps a inscrit ses ravages.

Deux hommes étaient là par une fraîche matinée d'automne, se promenant et devisant à loisir. Leur familiarité, qu'une grande différence d'âge ne rendait pas absolument naturelle, attestait des relations intimes et remontant déjà loin. Le plus jeune effectivement avait été l'élève de l'autre, et maintenant il marchait dans la même voie, semblait promis aux mêmes succès et aspirait à la même célébrité. Faisait-il entrer dans ses calculs d'avenir une retraite prise à temps comme celle de son hôte, un sage abandon des profits et des hommages qu'un médecin en renom est à peu près certain de conserver jusqu'à ses derniers jours, s'il les veut acheter au prix de tout repos et de toute liberté ? C'est ce que nous ne saurions dire. En attendant, il paraissait jouir sans la moindre arrière-pensée de quelques jours de congé dérobés à ses cliens déjà nombreux, et sir Saville Rowe (le fameux docteur Rowe d'il y a trente ans), le remerciait *in petto* de se trouver si bien à Burnside.

— Maintenant que Duncan Forbes nous a quittés pour aller chez ses grands amis de Kilsyth, nous allons être tout à fait seuls. Cette perspective ne vous effraie donc pas, mon cher Wilmot ?

— Elle m'effraie si peu, repartit le plus jeune des deux interlocuteurs, que ce matin, sur son oreiller, je me suis accordé deux jours de grâce... A défaut de motifs sérieux, j'ai des prétextes... Le *Scalpel* attend mon second article sur la fièvre intermittente, et comme le premier a soulevé une polémique avec le *Times*, il n'y a pas à reculer... Or je suis ici à la source des bons conseils, des sages critiques...

— Vous vous en passeriez fort bien, mauvais plaisant que vous êtes... Croyez-vous que j'aie oublié l'appui que vous me prêtiez naguère contre Macpherson, dans la fameuse question des anesthétiques?... A nous deux, l'avons-nous assez battu !... Mais il ne s'en porte pas plus mal... Ces charlatans ont la vie dure... Bref, vous me restez, et je m'en félicite . . . Vos malades pourtant...

— Whittaker s'en est chargé, . . . du moins jusqu'au 3 du mois prochain. Il ne part de Londres que le 5 et ne s'en éloigne guère, car il prendra ses vacances à Guildford, sous l'œil jaloux de mistress Whittaker...

— Whittaker ?... Attendez donc ! Je l'ai connu, ce me semble ? . . . Il était d'une laideur...

— Que l'âge n'a point diminuée, croyez-le bien ;... mais le mariage a ses grâces d'état, et mistress Whittaker surveille de près cet Adonis qu'elle croit en butte à mille séductions.

— Je pardonnerais à mistress Wilmot quelques préoccupations de ce genre, poursuivit sir Saville, riant lui-même du compliment qu'il adressait à son ancien disciple.

— Elle ne les a pas, Dieu merci ! reprit celui-ci avec une pointe d'ironie qui affecta désagréablement l'oreille de son vieux confrère. A travers toutes les péripéties d'une laborieuse carrière, ce médecin de cour, devenu baronnet, n'en avait pas moins un cœur fort accessible à certaines faiblesses. On aurait pu compter dans sa vie plus d'un roman, dont l'un surtout, soigneusement ébruité par une presse hostile, eût porté dommage à une réputation moins bien assise. Voici, en deux mots, les faits dont s'étaient alimentées six mois durant les feuilles à scandales. Appelé à soigner une jeune femme d'une rare beauté, le docteur Rowe s'éprit d'elle, et après quelques hésitations obtint son consentement au mariage qu'il lui proposait. Les préparatifs de noces allaient leur train, quand un beau soir, en arrivant chez sa future, le docteur y trouva une sorte de manant à tournure suspecte qui revendiquait bruyamment le droit d'y rester seul, protestant d'ailleurs, d'une voix avinée, contre l'atteinte portée à ses privilèges conjugaux, contre l'outrage fait à son honneur. Comme il est aisé de le présumer, l'explication fut des plus vives. L'ivrogne voulut passer des paroles aux voies de fait. L'intervention de la police mit le comble à ce désastreux éclat, et fit apparaître dans toute son ignominie le piège tendu à la bonne foi du docteur, qui n'en demeura pas moins en butte à mille brocards. Deux ans après, dans une de ses tournées d'hôpitaux, il retrouva sur un misérable grabat la malheureuse à qui son cœur s'était si aveuglément donné. Elle se mourait, là, sous ses yeux, et, malgré les amères désillusions qu'elle lui avait causées, il ne put résister à la pitié profonde dont il se sentit ému en la revoyant. Elle fut transportée par ses soins et à ses frais dans un discret asile où toute espèce de soins lui furent prodigués, et où il allait lui-même à tout instant combattre les progrès d'un mal implacable ; mais il était trop tard, la misère et les mauvais traitemens avaient usé en elle tout ressort vital, toute faculté de réaction. Elle mourut bientôt, appuyée sur ce cœur indulgent et fidèle qui lui avait en quelque sorte donné un avant-goût des pardons célestes, et qu'elle recommandait aux bénédictions d'en haut.

La date lointaine du souvenir que nous venons d'évoquer le rendait étranger à Wilmot, qui ne soupçonnait guère pareilles chroniques dans le passé de son hôte, et les eût difficilement conciliées avec les idées que lui suggérait l'aspect de ce vieil-

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES CHEMINS DE FER.

Conservation du Bois.

Depuis 25 ou 30 ans, on a cherché à faire pénétrer des matières étrangères dans l'intérieur du bois, ou au moins dans les vaisseaux veineux des couches extérieures, afin de les soustraire le plus possible aux influences atmosphériques, et afin surtout d'empêcher leur décomposition.

Les cavités des fibres ligneuses et les canaux séveux contiennent en effet avec de l'eau, des matières minérales et organiques, les unes dissoutes, les autres en suspension, les autres enfin adhérentes aux parois.

Parmi elles se trouvent: les substances sucrées, qui peuvent entrer en fermentation. Les matières azotées susceptibles de former des ferments et de subir la putréfaction. Enfin, des matières salines et grasses.

Toutes ces substances sont, en outre, de nature à servir d'aliments à certains insectes.

Les matières azotées s'altèrent le plus aisément et déterminent la fermentation et l'altération des autres matières organiques, et par suite du bois lui-même.

On emploie alors, pour les injections, des produits antiseptiques, savoir: La *créosote brute*, huile obtenue par la distillation du goudron des usines à gaz, qui en contiennent 22 à 25 0/0.

Le *chlorure de sodium*; mais il a l'inconvénient de donner au bois la propriété d'absorber l'humidité et d'être variable avec le degré hydrométrique de l'air. En outre, ce sel se dissout aisément dans l'eau.

Le *chlorure de zinc*.

Et le *sulfate de cuivre*, qui est aujourd'hui presque constamment employé. Il est très répandu dans le commerce et ses cristaux d'un beau bleu, le rendent facile à reconnaître.

Enfin, on emploie encore utilement l'acide pyroligneux et les huiles essentielles.

Procédé du docteur Boucherie. Ce procédé breveté en 1837, a consisté d'abord à employer la sève comme véhicule du liquide à injecter.

M. Boucherie fit pratiquer, à une faible hauteur au-dessus du sol, un trait de scie tout au pourtour d'un arbre, de manière à trancher les couches extérieures, presque jusqu'au cœur. Ensuite il revêtit cet arbre d'une toile enduite de caoutchouc, qu'il serra fortement au-dessus et au-dessous du trait de scie, et il mit en communication l'intérieur de ce manchon avec un réservoir rempli du liquide à injecter.

La sève, venant des racines, fut alors arrêtée par le trait de scie. tandis que dans la partie supérieure, la sève, continuant sa marche ascendante, fut remplacée de proche en proche par le liquide du réservoir; et l'arbre fut bientôt injecté dans toute la partie correspondant aux couches tranchées par le trait de scie.

Le docteur Boucherie reconnut ensuite que la sève continuait à se mouvoir de la même manière dans tous les arbres nouvellement abattus, alors même qu'ils étaient couchés horizontalement.

Puis il reconnut encore que l'action de la sève pouvait être remplacée par la pression du liquide à injecter, et voici le mode aujourd'hui en usage pour la préparation des traverses en bois, de hêtre, de charme ou de pin.

Des billes, ayant chacune 5m, 20 à 5m, 40 de longueur, sur 0m, 26 à 0m, 38 de diamètre sont rangées horizontalement sur deux supports, un à chaque extrémité. On pratique un trait de scie au milieu de chaque bille, sur les 9/10 du diamètre, et on soulève les pièces, au moyen de supports intermédiaires, de manière à faire entr'ouvrir un peu le trait de scie. Dans cette section entr'ouverte, on introduit une corde d'étoupe de chanvre, amincie vers ses deux bouts, et on l'engage seulement de son épaisseur dans l'intérieur de la fente; puis on laisse la pièce reposer sur les deux supports extrêmes; la corde, se trouvant fortement pressée entre les deux sections, forme un très bon calfatage.

On avait pris soin préalablement de pratiquer sur le dessus de la pièce, à l'aide d'une tarière, et de chaque côté du trait de scie, un trou incliné à 45° descendant à environ 0m, 10 en contre-bas de la surface supérieure.

On introduit alors, dans chacun de ces trous, l'extrémité d'un petit tube en caoutchouc, communiquant avec un réservoir supérieur rempli de dissolution de sulfate de cuivre, et aussitôt l'opération commencée: la sève, chassée par la pression du liquide, sort par les deux extrémités de la bille et tombe, d'abord presque pure, dans des rigoles ménagées à cet effet, puis, peu à peu, la dissolution du sulfate de cuivre apparaît, et elle sort de moins à moins mélangée avec les matières séveuses.

Le réservoir doit être établi au moins à 12 ou 15 mètres au-dessus des bois à préparer.

La dissolution doit contenir 2 kilogr. de sulfate de cuivre pour 100 litres d'eau. On arrête l'opération lorsque le liquide sortant du bois contient au moins une proportion de sulfate de cuivre de 1 k. 33 par 100 litres; c'est-à-dire, lorsqu'en traversant le bois, le liquide injecté ne perd plus qu'un tiers du sulfate de solution.

Les liquides, qui découlent des bois et tombent dans les rigoles, se réunissent dans une cave, d'où ils sont élevés dans le réservoir supérieur; mais il faut avoir le soin d'ajouter de temps à autre du sulfate de cuivre, et de vérifier l'état du liquide au moyen d'un pèse-acide.

Comme la différence de densité est très faible, et que la présence des matières séveuses vient encore modifier les choses. la personne qui dirige le travail doit être très expérimentée et très attentive.

L'opération dure de 48 à 60 heures, pour la préparation des traverse de chemins de fer; et, pendant ce temps-là, le volume de liquide qui a passé dans le bois est environ triple du cube du bois. Mais le temps nécessaire augmente singulièrement avec la grosseur et la longueur des pièces.

On emploie généralement 5 à 6 kilogr. de sulfate de cuivre par mètre cube de bois.

Pour s'assurer que le sulfate de cuivre a pénétré dans toutes les parties du bois, on fait scier les billes en deux, on avive une partie de la surface, et on y applique, au pinceau, un réactif, composé de 90 grammes de cyano-ferrure de potassium, dissous dans un litre d'eau. Si le bois est suffisamment préparé, il prend une coloration rouge bien apparente.

Les premiers essais de ce procédé avaient été faits il y a une vingtaine d'années dans la forêt de Compiègne (France); ils présentèrent les résultats les plus satisfaisants, et on a aussitôt appliqué ce système sur la plus grande échelle.

Seulement il exige des bois qui aient au plus 5 à 6 mois d'abattage, et dans lesquels la sève existe à l'état latent.

CALOUSTE MARGOSSIAN,
Ingénieur.

La lettre apocryphe de M. le comte de Bismarck au chargé d'affaires de Prusse à Florence, publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, était empruntée à un recueil clérical du Midi, qui s'en est fait le premier éditeur. Cette pièce, très habilement construite, mélange le faux et le vrai, rattache avec adresse l'intérêt catholique, qu'elle prétend servir, à des considérations de politique internationale tout au moins spécieuses, et reflète, en les exagérant, certains doutes, nous ne dirons pas certaines méfiances, que les organes de l'opinion publique en Prusse ont parfois exprimés. La réserve et la dignité que l'auteur prête au Cabinet de Berlin dans ses rapports avec l'Italie, la sollicitude dont il le montre animé pour de très respectables intérêts dans cette difficile question romaine, ne sont certainement pas imaginaires. A ce double point de vue, malgré les équivoques calculées qu'elle renferme, cette lettre apocryphe se distingue des fantaisies diplomatiques, qui, depuis quelque temps, se multiplient dans la presse, — et peut être lue comme une *étude*, où ne manquent ni l'esprit politique, ni la connaissance des difficultés, qui viennent de se traduire dans les derniers événements.

Les journaux français n'ayant donné que des résumés ou des extraits de la pièce en question, nous la mettons ici tout entière sous les yeux de nos lecteurs:

« En réponse à votre rapport du ..., j'appelle votre attention sur les considérations suivantes, qui doivent guider le gouvernement de Sa Majesté et fixer ses résolutions. Vous n'avez pas oublié la démission imprévue du baron Ricasoli, l'homme d'État que nous nous étions habitués à considérer comme le soutien de la cause nationale italienne, et le représentant de l'alliance politique entre l'Italie et l'Allemagne. A la suite des événements de l'année dernière, dans ces jours critiques que nous traversions alors, c'est ce ministre qui tenait le gouvernail de la politique italienne, et la manière dont il la dirigeait devait nous inspirer pleine confiance. Nous étions loin de nous attendre à le voir se retirer du pouvoir, et nous sommes obligés de chercher les motifs de cette retraite dans un champ d'observations qui se dérobe à notre vue.

«A cette époque la presse européenne apprécia ce changement de ministère, qui remplaçait le baron Ricasoli par M. Ratazzi, comme l'inauguration d'une nouvelle politique italienne, fondée sur l'alliance austro-française contre la Prusse, et prenant pour modèle, par rapport à nous, la fameuse ingratitude du ministère autrichien Schwarzenberg à l'égard de la Russie. Vous devez vous souvenir des bruits qui coururent alors au sujet de la prétendue coalition formée contre la Prusse, par la France, l'Italie et l'Autriche, avec le concours même de l'Angleterre. Ces bruits défrayèrent tous les journaux jusqu'à ce que la politique sage et pacifique, à laquelle l'Empereur Napoléon personnellement s'est toujours montré fidèle, eût définitivement prévalu en France. »

«Dans les circonstances que je rappelle ici, il n'est point venu à notre connaissance que ces tentatives faites auprès du Cabinet italien, en tant qu'elles aient pu prendre un caractère sérieux et pratique, eûssent rencontré de sa part aucune résistance bien marquée. Ce n'est qu'après l'entrevue de Salzbourg, — le refus définitif de l'Autriche d'entrer dans une telle coalition étant alors devenu un fait de notorité publique, — ce n'est, dis-je, qu'à ce moment que les nouvellistes officieux ou autres qui annonçaient ce facile accord établi contre la Prusse, furent réduits au silence, sans que la presse officieuse italienne eût, d'ailleurs, démenti de tels bruits. »

« Quelques semaines plus tard, — il y a de cela à peine un mois, vous le savez, — nous avons eu la première nouvelle des négociations engagées entre la France et l'Italie pour modifier la Convention de septembre en ce qui concerne les possessions territoriales du Saint-Siége. Cette nouvelle, confirmée de plusieurs côtés en même temps, ne fut cependant publiquement connue qu'après l'arrestation de Garibaldi. Vous êtes mieux en position que personne de savoir que, si de telles négociations ont réellement existé, le secret du moins en a été bien gardé à notre égard du côté de l'Italie. Ces faits, appuyés sur d'autres observations que nous empruntions à vos rapports mêmes, nous empêchaient jusqu'ici de concevoir aucun doute sur le maintien d'une entente complète entre les gouvernements italien et français. Nous avions quelques raisons de supposer que le Cabinet de Florence, dans ses prétentions sur le territoire romain, croyait pouvoir compter, jusqu'à un certain point, sinon sur l'acquiescement, au moins sur la tolérance du gouvernement français. Aussi, aurions-nous pensé être indiscrets, si nous n'eussions attendu l'ouverture que le gouvernement Italien de son propre mouvement, pouvait être porté à nous faire, et nous n'avons adressé, ni à Paris, ni à Florence, aucune question sur la nature des négociations entamées entre les deux Cabinets.

« Je vous ai fait savoir, vers ce temps-là, que j'avais été sondé confidentiellement par plusieurs personnes privées, pour que je laissasse pressentir comment la Prusse envisagerait une entreprise sur Rome, — et que j'avais répondu à ces intermédiaires en disant: « nous n'avons aucun motif de ne pas considérer le gouvernement actuel de l'Italie comme une puissance amie, et par conséquent nous ne pouvons traiter des affaires de l'Italie en dehors d'elle est sans son aveu. »

Vous avez remarqué, à ce sujet, que, nos rapports avec l'Italie ont perdu de leur clarté, depuis le remplacement du baron Ricasoli par M. Ratazzi, et durant la nouvelle phase où la politique italienne est entrée avec le nouveau ministère, — le gouvernement du Roi n'a point pensé, pour cela, devoir se départir, quant à lui, de loyale attitude, dont notre tradition nous fait une loi à l'égard des gouvernements amis. Mais en même temps nous ne pouvions pas plus manquer au devoir de circonspection et de prudence, que le gouvernement du Roi, placé comme il est à la tête d'un grand peuple, doit toujours s'imposer. »

« L'entente très intime de la France et de l'Italie, entente à laquelle nous avions ainsi lieu de croire jusqu'à présent, ayant fait place à une tension de rapports entre ces deux puissances qui pouvait rendre vraisemblable une rupture complète, ce revirement était trop brusque pour que nous fussions fondés à considérer la situation qui en résultait comme définitive et ne permettant plus aucun doute. Je n'ai pas un instant prêté l'oreille aux calomnies qui prétendaient qu'en réalité l'accord entre le Cabinet de Florence et celui des Tuileries n'avait jamais cessé d'exister, même au milieu des complications présentes, que toutes les péripéties du drame jusqu'à la scène finale avaient été arrangées d'avance et de concert, et qu'aujourd'hui encore, malgré l'attitude menaçante prise de part et d'autre. Il s'agissait seulement de constater si l'on pourrait faire accepter à l'opinion publique des deux pays un partage du territoire romain: la ville de Rome d'un côté, les provinces de l'autre. »

«Je crois volontiers que la réserve observée à notre égard par le ministère Ratazzi, depuis son origine, est un effet naturel de sa situation, et je n'en tire point la conclusion que les rapports de ce Cabinet avec d'autres puissances doivent avoir envers nous un caractère hostile et menaçant. Mais une puissance comme la Prusse, dans la situation qui lui appartient aujourd'hui, ne peut prendre position qu'en ayant clairement le jeu qui se joue sur l'échiquier. Or, je dois vous l'avouer franchement, je n'ai pas ce degré de certitude que vos propres impressions et vos appréciations personnelles ont pu vous faire acquérir à vous-même. Je ne suis point assuré que si la Prusse s'entremettait aujourd'hui dans les difficultés qui divisent le Cabinet-Ratazzi et ses anciens amis de Paris, elle ne jouât pas le rôle de l'intrus qui, s'immisçant dans une querelle de ménage, attire sur lui-même la colère des deux parties. »

« Que dans cette fluctuation de l'Italie entre la France et l'Allemagne, l'inclination particulière du roi Victor-Emmanuel et celle de ses plus intimes amis politiques puissent aisément, même contre la volonté du ministère, faire pencher la balance du côté de la France, c'est là une considération qui aura été pesée à Florence comme à Berlin. Le Cabinet-Ratazzi fût-il sérieusement décidé à s'affranchir de la tutelle française, la prérogative royale pourrait bien, au dernier instant, amener un revirement subit et appeler aux affaires, en remplacement du Cabinet actuel, un autre ministère tout à la dévotion de la France.

«Vous ne pouvez être animé pour la prospérité du royaume italien de sympathies plus sincères que celles dont j'ai moi-même donné des preuves, depuis que je prends part à la direction de notre politique; mais, malgré nos sentiments à cet égard, il nous faut, avant de prendre des résolutions, avoir acquis la certitude que, par suite d'une entente des deux parties, qui paraissent aujourd'hui être en désaccord, nous ne nous trouvions pas engagés dans une voie, où les intérêts de notre propre pays pourraient être compromis. Il est assez évident que pour la France, — si on lui prête ces tendances belliqueuses contre l'Allemagne, que, pour ma part, j'ai mises en doute jusqu'ici, — aucun prétexte de guerre ne serait plus favorable que si l'Allemagne pouvait être amenée à intervenir les armes à la main en faveur de l'indépendance italienne contre le Saint-Siége défendu par l'armée française. Le parti de la guerre en France n'aurait plus, dès lors, le désagrément d'être obligé d'avouer que c'est au progrès national de l'Allemagne que l'on déclare la guerre. — Ce côté de la question touche à un point sur lequel, en considérant notre situation, il nous faut, par le fait, et en tout cas, d'autres éclaircissements. »

« Les populations catholiques de l'Allemagne, aussi bien que celles qui professent la foi évangélique, sont en droit de prétendre que leurs convictions religieuses soient respectées et que l'on en tienne sérieusement compte. A ce point de vue, un État, dont les populations sont ainsi divisées en matière de foi, ne saurait prendre parti contre le pouvoir suprême de la Catholicité de manière à blesser le cœur des croyants catholiques. Une des conditions préalables pour que nous fussions à même de dessiner nettement notre position ce serait de savoir avec certitude si la papauté, d'après les vues du gouvernement italien, ou du gouvernement français, ou de tous les deux ensemble, doit conserver dans l'avenir une position telle que la majorité des catholiques de nationalité allemande puisse la trouver digne de son Chef. Sous ce rapport, ni l'une ni l'autre des parties engagées dans le conflit actuel, ne nous a fait connaître encore clairement ses vues pour l'avenir. Il suit de là que la situatition présente, comme vous l'avez supposé vous-même, n'est pas assez mûre pour que vous puissiez être pourvu d'instructions, par lesquelles le gouvernement du Roi vous tracerait définitivement la ligne qu'il est résolu de suivre. Nous devons attendre que les deux puissances qui semblent, aujourd'hui, être en lutte sur ce sujet, aient pris décidément un parti, et qu'à ces alternatives de menaces et de concessions qui s'échangent de part et d'autre ait succédé une position mieux tranchée.

« Jusqu'ici, je ne connais pas la portée du différend qui peut séparer le ministère-Ratazzi du Cabinet des Tuileries. Vous serez d'accord avec moi en cela que si le Cabinet italien songeait sérieusement à agir de notre côté, le premier soin qu'il devrait prendre, ce serait d'être représenté ici par son chargé d'affaires, et de nous faire, par le canal de celui-ci, des ouvertures précises relativement à la politique qu'il aurait adoptée, — tandis que le comte de Launay, comme vous savez, reste absent de Berlin, et que je ne reçois aucune communication officielle de l'ambassade italienne.

La nature de ma lettre vous indique aisément qu'elle n'a pas d'autre but que de vous orienter au sujet de l'attitude que vous devez garder, et du langage que vous devez tenir, sans que vous ayez à donner aucune communication, officielle ou confidentielle, de son contenu.

« J'attends avec intérêt votre prochain rapport, sur les données que votre rôle uniquement d'observateur vous permettra de réunir. *(Corr. de Berlin.)*

On lit dans le *Times*:

L'idée d'un Congrès chargé de débrouiller la question romaine ne paraît pas avoir de succès. On dit que l'empereur d'Autriche a donné son assentiment verbal, mais nous ignorons ce que cela veut dire, s'il est vrai que Français-Joseph a renoncé à tous les priviléges d'un monarque absolu, et s'il est vrai que M. de Beust déclare dans une circulaire « que l'Autriche ne se mêlera pas du différend qui a surgi entre

---

lard austère, traînant péniblement sur le sable ses pieds goutteux drapés de guêtres noires. Aussi demeura-t-il fort étonné quand sir Saville reprit après quelques instans de réflexion:

— Vous n'êtes pourtant marié que depuis trois ans?

— Quatre mon bon ami, si cela vous est égal.

— Quatre en effet... Je suis allé deux fois à Londres depuis que vous m'aviez fait part de votre mariage, et je me suis présenté chez votre femme sans avoir le plaisir de la rencontrer... Dieu sait maintenant si je la verrai jamais!... Parlez-moi d'elle, Chudleigh... Vous savez combien je m'intéresse à tout ce qui vous touche... Vivez-vous en accord?... Vous rend-elle heureux?...

Wilmot suspendit sa promenade et regarda fixement son interlocuteur, sans chercher à dissimuler la surprise que lui causaient de pareilles questions, vraiment énormes pour quiconque on évite ordinairement ces sujets. Bientôt cependant ses sourcils s'écartèrent, et laissant échapper un vif éclat de rire: — Voici trente huit ans que je suis au monde, s'écria-t-il, et j'ai rencontré quelques originaux; mais vous les passez tous, mon bon et cher professeur. Sont-ce là des questions auxquelles un mari se puisse attendre? on ne s'en permettrait pas de pareilles dans les bureaux d'une compagnie d'assurance, et Dieu sait cependant si l'indiscrétion y a ses coudées franches; mais enfin, comme votre interrogatoire est tout amical, tout paternel, et comme je n'ai d'ailleurs rien à dissimuler,.. oui, sir Saville, oui, mon cher patron, ma femme me rend très heureux,.. et nous vivons en excellens termes.

— Fort bien;.. mais il faut nous entendre... Êtes-vous amoureux d'elle?

— Vous dites!... reprit Chudleigh Wilmot, abasourdi cette fois.

— Je me suis servi du mot *amoureux* afin d'être clair et précis... Éloigné d'elle, y pensez-vous sans cesse? brûlez-vous de la retrouver? Entre vous et le livre que vous lisez, son image se glisse-t-elle à chaque instant? Quand une cure difficile vous préoccupe et que vous vous creusez la tête pour opposer un obstacle efficace aux progrès du mal, ne vous arrive-t-il pas, et fréquemment, de voir se briser le fil de vos raisonnemens et de songer malgré vous aux dernières paroles qu'elle vous a dites, au dernier regard que vous avez échangé?...

— Miséricorde! mon cher ami, où s'égare votre imagination?... Pourquoi ne pas me demander si je ne joue pas aux barres avec mes graves confrères du collége médical?... Il faut être bien jeune, pour se livrer aux passe-temps dont vous parlez.

— J'ai pourtant connu des gens qui, sans être tout à fait de la première jeunesse, s'abandonnaient à ces entraînemens si naturels.

— Probablement pas en légitime mariage, répliqua Wilmot sans se douter qu'il mettait le pied sur un terrain dangereux... Un homme occupé, absorbé comme je le suis, n'a pas de temps à perdre en aimables extravagances. Personne au surplus ne le sait mieux que ma femme. Elle a son monde à voir, ses distractions, son ménage, et ne réclame de ma vie que les heures sur lesquelles elle a droit de compter. De temps en temps, je me montre avec elle dans quelques soirées où nous ne pouvons nous dispenser de paraître, mais en général nous vaquons à nos devoirs respectifs chacun de notre côté. Le soir venu, on se retrouve, et toujours bons amis, je vous assure.

— A la bonne heure. Encore est-il, . . . recommençait sir Saville, mais son interlocuteur, une fois lancé, ne s'arrêtait plus.

— Quant aux infatuations dont vous parliez, poursuivit-il, je les ai connues et pratiquées; mais il y a longtemps,.. avant mes examens, alors que je faisais dans les hôpitaux mon apprentissage d'infirmier. Une petite cousine à moi, fille d'un commis de la banque, m'avait à peu près tourné la tête... Le père vint à mourir, elle se maria, et je ne fus pas bien longtemps à m'en consoler... Passé vingt ans, croyez-moi, ces idées-là ne sont plus de mise, si ce n'est chez quelques êtres spéciaux que l'on peut classer parmi les rares arbustes dont la verdure est permanente.

— Nous ne disputerons pas là-dessus, repartit le vieux médecin, pour qui cette discussion, où les rôles semblaient intervertis, avait quelque chose d'embarrassant. Comme pour lui venir en aide, survint un domestique porteur d'un pli cacheté qu'il remit silencieusement à Chudleigh Wilmot. La forme de l'enveloppe indiquait un télégramme. Notre jeune docteur eut bientôt rompu le cachet, et sa figure prit aussitôt une expression très médiocrement avenante.

— Voilà qui est un peu fort! s'écria-t-il... Je voudrais savoir de quel droit on vient me relancer ainsi pour des inconnus!...

— De qui et de quoi s'agit-il? demanda son hôte.

— Lisez plutôt, répondit Wilmot, et il continuait à grommeler entre ses dents... Où prennent-ils donc que je suis ainsi à leurs ordres?

— Il faut cependant vous rendre à cet appel, reprit froidement sir Saville... Je suis pour le moins aussi contrarié que vous; mais il n'y a pas deux partis à prendre, et puisqu'il s'agit d'un Kilsyth...

— En vérité... vous voilà bien avec votre idolâtrie nobiliaire!... Que me font, à moi, vos Kilsyth?... Je ne sais même pas qui est ce monsieur.

— En Écosse, mon bon ami, cette ignorance inexcusable ne serait pas admise. Kilsyth de Kilsyth n'est pas un « monsieur. » C'est le chef d'un des clans les plus puissans du comté d'Aberdeen.

— Oui-da!... et après? Lui savez-vous assez de crédit pour me faire fusiller ou poignarder ou pendre à quelque sapin, si je mets tout bonnement son télégramme dans ma poche, sans faire droit à la brève sommation qu'il lui plaît de m'adreser?

— Voilà une indignation démocratique qui vous ferait honneur sur les *hustings*, mais dont il faut s'abstenir quand on a son chemin à faire. Vous connaissez là-dessus mes idées, et vous pouvez voir qu'elles ne m'ont pas mal réussi. Permettez-moi donc de rectifier les vôtres. Ce Kilsyth, que vous semblez prendre à guignon sans le connaître, n'est pas seulement un personnage important, un riche propriétaire, adoré de ses nombreux tenanciers, lord-lieutenant du comté où il réside, patron et président-né de tous nos comices agricoles, le premier de nos juges de paix, le principal actionnaire de nos pêcheries, le plus distigué de nos *sportsmen*, c'est en même temps un chef de famille modèle, un brave homme dans toute la force de ce mot ininiment prodigué...

(Sera continué.)

la France et l'Italie. » L'Angleterre et la Russie paraissent s'en tenir au principe de non-intervention. La Prusse propose des énigmes et attend son heure, et le Portugal lui-même « s'abstiendra de toute intervention dans l'affaire. » Seule, la reine d'Espagne offre son concours zélé et officieux.

Les amis du pouvoir temporel qui aperçoivent « le doigt de la Providence » dans le salut miraculeux de la barque de saint Pierre au milieu des orages de tant de siècles, trouvaient un de leurs arguments les plus forts dans l'élection de Pie VII à Venise, en 1800, au moment même où Rome et l'Italie étaient sens dessus dessous grâce à la frénésie républicaine de la fille aînée de l'Eglise, fille éternellement capricieuse.

A cette époque, l'Eglise vivait en captivité sous la protection autrichienne, et le conclave était favorisé par des Anglais hérétiques, des Russes schismatiques, des mécréants turcs, tous les ennemis les plus invétérés du Saint-Siége était, « par l'interposition divine, » obligés de le servir. Mais qu'est-ce que ce phénomène en comparaison de la France du dix-neuvième siècle se démenant tellement pour maintenir le pouvoir temporel, qu'elle foule aux pieds ses propres principes de nationalité, de suffrage populaire, de liberté de conscience, et qu'elle se charge de faire durer un système dont les Etats les plus arriérés du continent se sont détournés eux-mêmes, sauf l'Espagne...

Mais quelque regrettable que soit l'action isolée de la France en cette affaire, il serait inutile de chercher dans un Congrès le remède du mal. Il faut qu'un Congrès soit européen ou catholique. Comme Etat politique, l'Etat pontifical existe en vertu des traités de 1815, lesquels n'ont pas empêché la chute de la Toscane, de Naples, de la Hesse, du Hanovre, le démembrement des Pays-Bas, de la Turquie, du Danemark et de l'Autriche. En quoi le pape diffère-t-il des autres souverains aux yeux des Anglais ou des Russes? Ce n'est pas d'un Congrès européen que le pape peut attendre de bonnes paroles. Ses chances ne sont pas meilleures dans une conférence catholique. D'abord il est difficile de dire quels sont en Europe les Etats catholiques en dehors de la France et de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal. L'Autriche et la Bavière ne sont, au fond, catholiques que par les prédilections des familles régnantes. Le tiers du premier de ces Etats, les deux cinquièmes du second refusent toute soumission spirituelle ou temporelle au Saint-Siége.

Deuxièmement, le catholicisme se compose non pas d'Etats, mais de diocèses. Dans un Congrès, les catholiques de Russie et d'Allemagne, d'Angleterre et d'Amérique ne seraient pas représentés. En vertu de sa position de prince, le chef de l'Eglise est depuis trois cents ans un prêtre italien entouré et influencé par les Italiens...

Que les ultramontains français demandent à grands cris, au nom de la liberté de l'Eglise, que le royaume d'Italie soit exclu de Rome, cela se comprend aisément. Mais ce qui passe compréhension, c'est que le reste du monde catholique se soumette au mot d'ordre des ultramontains français. Ils disent: Le pouvoir temporel est nécessaire pour assurer le pouvoir spirituel. Le pape ne peut pas être prêtre sans être roi. Placez-le sous l'influence du roi d'Italie, et une nouvelle captivité de Babylone commence.

Tout cela peut être vrai ; mais nous ne voyons pas en quoi il importe au catholiques allemands, anglais ou américains que le pape soit sous l'influence française plutôt que sous l'influence italienne. Il n'est donc pas étonnant que les puissances catholiques comme l'Autriche, le Portugal, la Belgique, etc., refusent d'aider la France à maintenir un système que celle-ci tourne à son profit exclusif.

Comme puissance purement temporelle, la papauté a peu d'importance pour les hommes politiques. Ce qui est surprenant, c'est l'aveuglement et l'apathie des catholiques. Ils parlent de la propriété commune des fidèles, et ils l'abandonnent en proie au désordre italien ou à la suprématie de la France. Ce qu'on appelle la souveraineté du pape n'est que la captivité de l'Eglise; voilà ce qui nous paraît évident après le retour à Rome d'une seconde armée d'occupation.

Nouvelles de l'Intérieur.

Dimanche soir, une lampe à pétrole fit explosion dans une maison de la rue Cherbet-hané et cet accident occasionna un commencement d'incendie. On réussit heureusement à l'étouffer aussitôt. Les dégâts ont été insignifiants, mais une dame qui se trouvait près de la lampe au moment où le pétrole enflammé se répandit hors de son récipient reçut des brûlures assez graves.

—

Avant-hier, un individu arracha la montre d'un passant, dans la grande rue de Péra, et se mit à courir. Le passant le poursuivit mais il ne put le rejoindre et il finit par perdre sa trace. Il revint sur ses pas et alla faire sa déposition au poste de police de Galata-Séraï. Le soir même on arrêtait un individu qui répondait de tout point au signalement du filou. Confronté avec le plaignant, celui-ci le reconnut *illico*. Le filou avoua le vol de la montre et déclara l'avoir vendue à tel horloger qu'il désigna. Le lendemain, la montre rentrait dans le gousset de son légitime propriétaire.

On voit qu'à Constantinople ce ne sont pas toujours les souris qui courent après les matous et que bon rat peut, quelquefois, y rencontrer bon chat.

A bon entendeur, salut!

—

Dimanche passé, un vol de 2,000 livres, espèces sonnantes, a été commis dans le comptoir d'une compagnie d'assurances de notre ville. Cinq cents livres appartenaient en propre au directeur de cette société; le reste représentait un capital constitué par actions.

—

SOCIÉTÉ « L'AMIE DU TRAVAIL. »

Les membres de la Société *l'Amie du Travail* sont convoqués en séance ordinaire, qui aura lieu dimanche prochain, 12/22 novembre vers 1 heure après-midi, à Péra, rue Asmali Medjid, N° 44.

Le Secrétaire-général,
C. ANTHOPOULOS.

Variétés.

On écrit de Charly au *Journal de l'Aisne:*

« La commune de Pavant vient d'être le théâtre d'un crime dont le mobile n'est pas rare dans les annales judiciaires. Un homme a été assassiné par l'amant de sa femme, de complicité avec cette dernière. Voici comment le crime a été découvert :

» Le 29 octobre, des enfans virent dans le bois des Allois un individu couché à terre dans la position d'un homme qui dort. Surpris de le retrouver le lendemain au même endroit, ils s'approchèrent et reconnurent qu'ils avaient devant eux la victime d'un assassinat. Sa mort remontait à quelques jours.

» L'autorité, prévenue, se transporta près du cadavre, qu'ont reconnut être celui d'un nommé Rahault, manouvrier, âgé de trente-trois ans, né et domicilié à Pavant. La victime avait la tempe droite brisée, le crâne ouvert au milieu du front et l'ouverture se prolongeait jusqu'à la pommette droite. Cette terrible blessure avait dû produire la mort instantanément et avait été faite avec un instrument contondant.

» D'un autre côté, on ne voyait pas en cet endroit la moindre trace de lutte ; il n'y avait pas même de sang sous le cadavre. Evidemment il avait été apporté là, car on remarquait, dans une terre qui longe le bois, les traces d'une brouette qui venaient s'arrêter à l'endroit où le cadavre était déposé.

» L'état de la chambre des époux Rahault témoignait suffisamment qu'elle avait été le théâtre du crime.

» Le long du mur où était la tête du lit, dans la ruelle et sur un côté de l'armoire, on voyait de nombreuses petites taches de sang. Dans le cellier, un pic, instrument dont se servent les moissonneurs, portait aussi des taches accusatrices.

» Pressée de questions, la femme Rahault est entrée dans la voie des aveux. Elle a raconté que le 21 octobre, il était dix heures du soir, Rahault, son cousin, avec qui elle avait, dit-on, des relations intimes, était entré chez elle et lui avait dit, en regardant la victime endormie : « C'est aujourd'hui que je vais lui faire son affaire. » La femme Rahault ajoute qu'elle sortit pendant que son amant tuait son mari avec le pic trouvé dans le cellier. Quand elle rentra, elle ne vit plus le cadavre ; l'assassin l'avait emporté à 260 mètres de l'habitation, dans la rue du Champ-Benard. Il s'occupa aussi de faire disparaître de la maison tout ce qui, taché de sang, aurait pu servir d'indice révélateur.

» Ces objets furent trouvés, en effet, cachés dans le cellier de Louis Rahault, qui porte, comme on le voit, le même nom que la victime. Il est âgé de quarante-deux ans et célibataire.

» Louis Rahault, vigneron, âgé de quarante-deux ans, a fait, comme sa cousine, les aveux les plus complets sur le crime : il voulait la débarrasser, a-t-il dit, d'un homme qui la maltraitait, et qui était dangereux pour ce pays.

» La femme Rahault et Louis Rahault ont été arrêtés et écroués à la prison de Château-Thierry. »

—

Le *Moniteur* nous donne les détails sur la manière dont on fait voyager les girafes en chemin de fer.

Il nous apprend qu'une magnifique girafe a été acquise, dans ces derniers temps, au jardin zoologique de Turin, par le Muséum d'histoire naturelle de Paris et expédiée par le chemin de fer de Lyon. Comme cette girafe était trop grande pour passer debout sous les tunnels, on dut lui faire une caisse sans plafond, laissant passer sa tête et son long cou, et la faire accompagner de deux gardiens qui tenaient des cordes fixées à sa tête.

Chaque fois qu'on approchait d'une voûte, le chauffeur sifflait, les deux hommes tiraient la ficelle, et le long cou de la girafe s'inclinait, à l'instar des cheminées de bateau à vapeur au passage des ponts. Cette manœuvre s'est effectuée tout le long de la route avec succès, et la girafe, arrivée à Paris sans avaries, fait actuellement les délices des habitués du Jardin des Plantes.

—

La Société de géographie de France a tenu dernièrement sa séance de rentrée. De nombreux voyageurs, des savans étrangers y assistaient. Parmi ces derniers, se trouvait le docteur Kiepert, le célèbre géographe de Berlin : il a mis sous les yeux de la Société plusieurs de ses travaux inédits, entre autres, des cartes de la Turquie d'Europe, qui jettent un jour tout nouveau sur la topographie de ce pays ; les récens voyages de M. de Hahn et d'Henri Barth lui ont fourni les principaux matériaux des grandes modifications qu'il a fait subir à la cartographie de la péninsule Turco-Hellénique. Un grand lac, que nous ne connaissions pas jusqu'à présent, se déploie près de Monastir ; une dépression remarquable, qu'on ne soupçonnait pas, dans la grande arête du partage des eaux, entre le bassin du Danube et le versant de l'Archipel, permettra, comme l'a démontré M. de Hahn, d'établir facilement un chemin de fer de Belgrade à Salonique ; enfin un grand nombre d'autres renseignemens importans vont être désormais inscrits sur nos cartes de l'Albanie, de la Roumélie, de la Thessalie et de la Bulgarie.

—

Une lettre de J. S. Moffat, beau-frère du docteur Livingstone, renouvelle l'espoir que l'on entretient de recevoir bientôt de bonnes nouvelles du hardi explorateur de l'Afrique centrale. Il ne faut pas, d'après cette lettre, que le silence prolongé de Livingstone soit considéré comme une preuve de sa mort ; ce silence dure depuis un an, c'est vrai, mais on a été plus longtemps sans recevoir de ses nouvelles lorsqu'il traversa le continent africain plus vers le sud et à une place où ce continent est plus étroit. M. Moffat lui-même, dans des régions moins sauvages, moins inconnues, a été près de treize mois sans communications avec le monde civilisé. Si, comme cela est probable, Livingstone suit une route en dehors de celle des caravanes qui aboutit à la côte de Zanzibar, il ne rencontrera personne qu'il puisse charger d'une lettre. « Mon père et moi-même, ajoute M. Moffat, nous avons passé pour morts et enterrés. Je crois fermement que les gens de Johana qui sont revenus apporter la nouvelle du massacre de Livingstone et de ses noirs fidèles, se voyant à la veille de pénétrer dans une région trop éloignée pour leur goût, ont fait ce qu'on doit attendre de bien des serviteurs, blancs ou noirs : profitant du sommeil de leur maître, et par une belle nuit, ils ont tout simplement pris leurs jambes à leur cou, et sont revenus à Zanzibar. »

On s'attend à recevoir bientôt, en Angleterre, des nouvelles de l'expédition à la recherche de Livingstone. Nous espérons vivement que ces nouvelles seront bonnes.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 20 novembre	35	24
Clôture	du 20 novembre	35	19

Semaine Financière.

—

A MONSIEUR LE COMTE **DE GERMINY.**

Président de la Société immobilière.
(Suite et fin.)

—

CONTRAT

La Société immobilière, représentée par ses Administrateurs,
et
les Obligataires.

—

Ces obligations, remboursables à 500 francs en quatre-vingt-sept ans, rapportent 15 francs par an d'intérêt, payables par semestre : le 1er janvier et le 1er juillet, au siége de la Société 15, place Vendôme. Elles sont encore côtés au-dessous de celles des chemins de fer, bien qu'elles soient absolument semblables à ces dernières, et qu'elles aient la garantie d'immeubles dont la valeur vénale et locative va tous les jours en croissant.

» Le cours des obligations de chemins de fer s'est élevé au-dessus de 300 francs, par suite du bon classement de ces titres.

» La hausse des obligations de la Compagnie Immobilière semble donc inévitable dans un temps prochain. Il suffit, en effet, de se rendre compte de la situation favorable des obligations de chemins de fer et de comparer leurs cours à celui des obligations de la Compagnie immobilière pour reconnaître qu'il existe en faveur de ces dernières une grande marge d'améliorations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM.	MM.
Emile Pereire, président	Jules de Lasteyrie
Vincent Cibiel, v.-prés.	Lebey
Hippolyte Biesta	Isaac Pereire
Darblay jeune	Rodrigues
Mathieu Dollfus	Saladin
Duc de Galliera	Casimir Salvador
Comte G. de Montforton	Thurneyssen
George.	

§

Cette annonce, comme celle de 1861 ; porte l'indication des propriétés affectées à la garantie des obligations ; l'unique différence consiste en ceci :

En 1861, l'annonce gardait un silence absolu sur les dettes en compte-courant, elle ne les prévoyait même pas ; en 1866, l'annonce en parle, mais avec une excessive réserve. Elle se borne à ces mots : « La Compagnie pourvoit à ses besoins courants, » dépenses de constructions, avances d'entrepre- » neurs, par des crédits qui lui sont ouverts au » Crédit mobilier. »

Qui donc eût pu deviner que sous cette phrase incidente, se cachait la négation de toutes les garanties dont on prétendait entourer les obligations, afin de déterminer leur souscription ? Les administrateurs de Crédit mobilier, qui seuls comprenaient le sens de cette phrase, placée là comme une perfide pierre d'attente, les administrateurs, dit-je, craignant sans doute que cette réserve n'affaiblisse la confiance des capitalistes, se hâtent de les rassurer, l'annonce dit aussitôt : « En aucun cas la Compa- » gnie n'emprunte que pour les besoins de ses pla- » cements fonciers. »

Puis les administrateurs du Crédit mobilier assimilent la sécurité des obligations de l'Immobilière aux meilleures valeurs, à des *placements hypothécaires* ; ils les déclarent préférables aux obligations des chemins de fer, et pour accroître la confiance dans la valeur de ces titres, pour faire supposer que leur émission est entourée des précautions les plus minutieuses ; l'annonce ajoute : « Que toute émission » d'obligations est spécialement autorisée par les » ministres des finances et du commerce. »

Tels sont les termes du CONTRAT ; voilà les engagements qui lient envers les obligataires sociétés et administrateurs. Ces engagements sont-ils de nature à être contestés ? Peut-on leur refuser le droit de venir avant le compte-courant du Crédit mobilier ? Peut-on admettre un droit de partage avec ce compte ?

Il devrait suffire de rappeler, pour repousser ces prétentions, que les annonces étant les seules pièces où les obligataires puisent leurs droits, l'équité exige que l'interprétation tourne en faveur de ceux qui ont fourni l'argent et nullement au gré de ceux qui l'ont demandé, reçu ou dissipé. Il ne faut pas en outre oublier que, les administrateurs du Crédit mobilier n'auraient-ils pas rédigé les CONTRATS, l'ouverture de la souscription dans leurs propres bureaux enlèverait le droit de soutenir qu'en faisant des avances en compte-courant, les administrateurs ignoraient les engagements qui avaient été pris à l'égard des obligataires

Il n'échappera pas à votre pénétration, Monsieur le Président, que si les administrateurs contestaient les droits des obligataires d'être payés avant le compte-courant du Crédit mobilier, ils s'exposeraient aux plus graves conséquences, et, dans ce cas, votre présence, loin d'être pour eux une protection, aggraverait leur situation.

On les accuserait d'avoir préparé votre nomination pour amener un déni de justice, qu'ils ne pouvaient personnellement commettre en présence des termes si formels du CONTRAT qu'eux-mêmes ont rédigé. Est-ce que, par exemple, les administrateurs fonderaient sur vous cette espérance, que vous ferez ce qu'ils n'auraient pas osé faire ? Ce serait folie.

Par quelle étrange aberration les administrateurs du Crédit mobilier espéreraient-ils trouver dans votre concours des facilités pour atteindre un but qui n'est pas avouable ? Comptent-ils sur l'autorité que vous donne le décret qui vous a nommé Président ? Ils feraient évidemment injure à votre caractère ; mais en supposant, par impossible, qu'ils parvinssent à vous convaincre, où donc se trouveraient des juges pour sanctionner un acte semblable à celui que poursuivent les administrateurs du Crédit mobilier ?

§

S'il y avait un doute dans votre esprit sur le droit des obligataires, c'est uniquement parce que les termes du CONTRAT n'auraient pas été placés sous vos yeux ; mais, dès que vous les aurez parcourus, vous reconnaîtrez qu'il n'a pas été inséré, dans le contrat de 1861, un mot, un seul mot relatif à un compte-courant, qui pût justifier la prétention des administrateurs.

Quant aux obligataires de 1866, leurs droits sont-ils plus contestables ? Vous ne pouvez le penser ; ils sont tout aussi formels. Comme en 1861, le CONTRAT contenait l'indication des immeubles qui sont le gage des obligataires ; il disait ces titres meilleurs que les obligations des chemins de fer, qui sont garanties par l'Etat ; le contrat soutenait qu'ils égalaient en solidité les meilleurs placements hypothécaires.

Mais les administrateurs du Crédit mobilier savent-ils bien à quoi ils s'exposent en contestant les droits des obligataires ? Ils les placent dans la nécessité de rechercher l'origine des embarras de l'Immobilière. On découvrira facilement que ces embarras sont nés des affaires déplorables traitées à Marseille en 1862, 1863 et 1864 ; on prouvera que ces affaires se reliaient aux spéculations engagées à la Bourse, soit pour compte du Crédit mobilier, soit pour compte des administrateurs.

Des procédés judiciaires inévitables et invincibles, permettent toutes les démonstrations : en premier lieu, celles qui établiront les effets, en 1865 et 1866, des désastreuses opérations conclues à Marseille de 1862 à 1864 d'où naquirent d'abord la forte pression exercée, en 1866, sur le Crédit foncier pour un prêt de 30 millions, et ensuite le doublement du capital du Crédit mobilier pour éviter un sinistre commercial que côtoyait l'Immobilière. Les obligataires iront plus loin: ils établiront que l'intérêt personnel des administrateurs et l'intérêt du Crédit mobilier, ont déterminé les malheureuses affaires consommées à Marseille, aux dépens de l'Immobilière

Cet intérêt individuel ou collectif, complètement étranger à cette dernière société, est inscrit en traits ineffaçables dans les dividendes distribués aux actionnaires du Crédit mobilier en 1863 et 1864 ; ils se sont élevés à 25 p. 100. C'est par ce moyen qu'on est parvenu à faire monter à 1,400 francs les actions du Crédit mobilier, c'est à ce moment que les administrateurs osaient publiquement affirmer que les actions du Crédit mobilier étaient un placement de pères de famille !

Quels motifs, quelles raisons d'affirmer cette fausse et mensongère chose, si ce n'est l'ardent désir de réaliser à bénéfice les actions du Crédit mobilier achetées à prix plus bas ? Est-ce que les opérations à la Bourse, sur ces actions, ont été faites au profit de la Société ? Nullement, car la Société n'avait pas le droit de jouer sur ses propres actions. C'est au profit personnel des administrateurs que les affaires ont été faites, c'est pour eux qu'étaient les bénéfices; et, qu'ils ne l'oublient pas, c'est précisément dans ces démonstrations que réside leur véritable danger.

§

Pour les actionnaires du Crédit mobilier, il y a une distinction essentielle à établir entre eux et leurs administrateurs ; notamment en ce qui concerne le nouveau capital de 62 millions qui leur a été demandé l'année dernière, et dont les versements se sont prolongés jusqu'en décembre.

Si, comme Société, le Crédit mobilier n'a pas le droit de venir, pour un compte-courant, avant les obligataires de l'Immobilière, et de primer les droits inscrits dans les CONTRATS ; si, en un mot, la Société est sans droits, il n'en est pas de même pour les actionnaires ; ils conservent leur recours contre leurs propres administrateurs.

Cette réclamation, MM. Pereire la pressentent, car un journal qui a toutes leurs sympathies, la *France*, dans son numéro du 14 de ce mois, fait observer « que rien n'a pu se faire que dans les termes » des statuts et par l'adhésion des membres du » conseil. » Et ce journal ajoute cette phrase caractéristique : « Dans une Société anonyme, la » solidarité des administrateurs est complète dans » la direction. » Ces discussions entre les administrateurs ne saurait arrêter les actionnaires, leur recours étant général contre le Conseil d'administration

Telle est l'appréciation qu'il m'a paru utile de faire. Elle doit faciliter le but que vous poursuivez en éclaircissant les points obscurs, en mettant surtout en relief des droits incontestables qu'il vous appartient de ne laisser sacrifier ni péricliter.

Veuillez agréer, etc.

J. MIRES.

MOUVEMENT DU PORT.

—

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 19 novembre

LIVERPOOL, le bat. à vapeur angl. *Persian*, cap. W Traut, ayant touché Gibraltar, Syra et Dardanelles, avec diverses marchandises et 10 passagers.
GALATZ, le bat. à vapeur du Lloyd autr. *Danubio*, cap Marussi, divers.
TREBISONDE, le bat. à vap. du Lloyd autr. *Fiume*, cap. Pullich, divers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 19 novembre

ALEXANDRIE, le bat. à vapeur égypt *Bahera*, cap. Moustapha bey, divers.
ODESSA, le bat. à vapeur russe *Vilade*, capitaine Nevrajinne, div.
VARNA, le bat. à vap. du Lloyd autrichien *Nil*, cap. Novacovich, divers.

NAVIRES destinés pour Constantinople, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 10 novembre

NEWCASTLE, goel norv. *Sleipner* c. Gunderson, lest

du 12 novembre

WATERFORD, br angl *Rival*, cap Butchart, lest
LIVERPOOL, br angl. *Isabella*, cap. Smith, lest
LONDRES, bk angl. *Eglintine*, cap. Holland, lest
CIVITA-VECHIA, bk ang. *Merlin*, cap. Lewis, lest
PALERMO, bk angl. *Eden*, cap. Meadews, lest
TROON, bk norv. *Royal Dove*, c. Wilson, charbon
SHYR HAN, br norv. *Ed. Haid*, cap. Andersen, lest
NEWCASTLE, bk angl *Elida*, cap. Noe, charbon
GLASGOW, bk ital. *Don Galleano*, c. Pinetta, ch.
MARSEILLE bk ital. *Odone*, cap. Russo, lest
— br hell *Aristidis*, cap. Cipura, lest
MESSINE, bk ital *Salvatore*, cap Cansi, lest
NAPLES, bk ital. *Maria Danovaro*, c. Molinari, lest
GENES, br ital. *Noemi*, cap Oneto, lest
SYRA, br hell. *Elias*, cap. Gaiani, lest
CHIO, br hell. *Emmanuil*, cap. Paxo, lest

du 13 novembre

GENES, bk ital. *Fortunata Crmilla*, c. Olivari, lest
PORT-SAID, bk angl. *Wil. Hunton*, c. Smailas, lest
— bk am. *City of Dorham*, cap. Smith, lest

du 15 novembre

LONDRES, br ital. *Garibaldi*, cap. Pendola, lest
MARSEILLE, bk norv. *Embla*, cap. Jonduhl, lest
— br hell. *Mirtidiotissa*, c. Boucevalla, lest
MESSINE, bk norv. *Roma*, cap. Gunderson, lest
— bk norv *M. Galatola*, c. Meazzela, lest
VALENCE, br old. *Oceanus*, cap. Spinger, lest
MALTE, br hell. *Possidon*, cap. Mathio, lest
PYRÉE, bk angl. *Scotia* cap. Barber, lest

du 16 novembre

NEWCASTLE, bk angl. *W. Lily*, cap. Smith, lest
SOUTHAMPTON, bk angl. *Sessa*, cap. Goidl, lest
DUNKERQUE, bk autr. *Brrizza* c. Fragnul, lest
GENES, br autr. *Pietro*, cap. Vlassich, lest
— br ital *Peppino*, cap. Oneto, lest
NAPLES, bk ital. *Buona Madre*, cap. Napoli, lest
— bk angl *Constance*, cap. Gountlet, lest
ALGER, bk hell. *Anagnostis*, cap. Boucouvalas, lest
MALTE, br hell. *Pende-adelfi*, c. Michaliziano, pier.
PYRÉE, goel angl. *Industrii*, cap. Clarck, lest.

NAVIRES destinés pour l'Archipel, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 10 novembre

TAGANROK pour Lisbone, br hell. *Zakynthos*, capitaine Bastas, blé
— pour Marseille, brig russe *Dagmar*, capitaine Manzavinos, graine de lin
— pour Zante, brig russe *A.-Gheorghios*, cap. Alafouzos, blé
BERDIANSKA pour Marseille, brig hell. *Dio adelfi*, capitaine Coutepas, blé
— pour Marseille, brig hell *Panaya Acathistu*, capitaine Sarris blé
KAVARNE pour Marseille, bark hell *A.-Apostoli*, capitaine Caroussos, blé
KUSTENDJE pour Falmouth, bark italien *Fenice*, capitaine Sollari, blé
— pour Falmouth, bark norv. *Frederic Pederson* capitaine Knudson, blé
IBRAILA pour Mareille, brig hell. *Agamemnon*, cap. Bruskos, blé
— pour Falmouth, brig italien *Zino*, capitaine Souhor, blé

du 11 novembre

SOULINA pour Falmouth, brig autrich. *Sestri*, cap. Carojolich, blé
KUSTENDJÉ pour Malte, brig autrich. *Imperatore Diocletziano*, capitaine Storff, blé
IBRAILA pour Marseille, goel. italien *Fanny*, cap. Canepa, blé
RODOSTO pour Malte, brig autrich. *Ellena D.* cap. Dabcevich, blé
GALLIPOLI pour Enos, brig hell. *Angelico*, capit. Pappa-Costandi, blé

du 13 novembre.

TAGANROK pour Falmouth, brig anglais *Hom*, cap. Mankin, blé
— pour Malte, brig hell. *Kefalonia*, capitaine Rossolimos' blé
— pour Marseille, brig hell. *Themistoklis*, cap. Giuseppe, blé
— pour Malte, brig hell. *Gheorghios*, capitaine Fortzis, blé
— pour Marseille, brig hell. *Elleni*, capitaine Vutzinas, blé
— pour Marseille, brig hell. *Taxiarchis*, capit. Lazzarou, blé
— pour Falmouth, bark anglaise *Editte*, capit. Chunisside, blé
— pour Falmouth, brig anglais *Maaie Johnston*, capitaine Fullerton, blé
— pour Falmouth, bark italien *Aquila*, capitaine Maggiolo, blé
IBRAILA pour Marseille, brig hell. *Evanghelistria*, capitaine Michelis, blé
KUSTENDJE pour Falmouth, bark norv. *Onscar*, capitaine Nielson, blé
CARABOGA pour Marseille, bark autrich. *Marino*, capitaine Cosulich, blé

du 14 novembre

TAGANROK pour Malte, brig hell. *Angelica*, cap. Carnadakis, blé
— pour Malte, brig hell. *Alexandros*, capitaine Malandrakis, blé
— pour Malte, brig hell. *Atronitos*, capitaine Michalakis, blé
— pour Falmouth, brig russe *Ion*, capitaine Lindstrom, blé
ODESSA pour Falmouth, brig russe *Active*, capit. Wikander, blé
MARIANOPOLI pour Marseille, brig russe *Enos*, capitaine Carazorghis, blé
SOULINA pour Falmouth, bark anglais *Albert Edward*, capitaine Edward, seigle
— pour Marseille, bark italien *Unico*, capitaine Dodero, blé
— pour Falmouth, bark italien *Filomena Danovaro*, capitaine Dodero, blé
BRAILA pour Marseille, brig hell. *Elleni*, capitaine Paraskevas, blé
— pour Marseille, bark italien *Eduardo*, capit. Lupi, blé
KUSTENDJE pour Marseille, bark hell. *Taxiarchis*, capitaine Iconomos, blé
— pour Marseille, brig hell. *Nea-Panaya*, capit. Andreadis, blé

du 15 novembre

TAGANROK pour Malte, brig hell. *Nea Elleni*, cap. Cosmas, blé
— pour Marseille, brig italien *Oscar*, capitaine Coucoulizba, blé
— pour Malte, brig italien *Francesca*, capitaine Lipovatz, blé
MARIANOPOLI pour Marseille, brig hell. *Evanghelistria*, capitaine Caroussis, blé
TOULTZA pour Marseille, brig hell. *A.-Gheorghios* capitaine Papallia, blé
SOULINA pour Falmouth, bark italien *Uncas*, cap. Gentless, blé
IBRAILA pour Marseille, brig italien *Gallileo*, cap. Tonietti, orge

du 16 novembre

TAGANROK pour Marseille, brig hell. *Athina*, cap. Biccos, blé
— pour Marseille, brig italien *Salvatore*, capit. Ballestrino, blé
— pour Marseille, brig italien *Giacomino*, capit. Bollopace, blé
— pour Sept-Iles, brig russe *Angelica*, capitaine Lichiardopulos, blé
— pour Sept-Iles, brig russe *A.-Ioannis*, capit. Combotheklas, blé

COMPAGNIE MARSEILLAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR
MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français BYZANTIN c. Candolle, partira pour Marseille Dimanche 27 novembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.
Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.
RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter a leur domicile.

On trouve la LINGERIE au MEILLEUR MARCHÉ

DANS LE MONDE

Toiles, Serviettes, Mouchoirs, Nappes, etc., à

L'HOTEL DE PESTH
Premier Etage
Grand'rue de Péra

La maison qui forme le coin de la rue VENEDIK et la grande rue.

BIEN OBSERVER LE MAGASIN EST AU

PREMIER ETAGE

Et non au rez-de-chaussée donnant sur la rue, le Magasin n'est en aucun rapport avec tous ces magasins de la grand'rue, qui vendent sous le faux titre de Liquidation et autres prétextes suffisamment connus.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loterie Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata.
H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!
AVEC L'EXTINCTEUR
Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,
15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.	2 francs
12 »	105	»	2.60
18 »	110	»	4.—
26 »	120	»	4.50
34 »	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

VENTE
d'une scierie à vapeur.

La Commission Européenne donne avis au public que le 15 décembre a. c. elle sera prête à recevoir les offres cachetées pour l'achat d'une scierie à vapeur verticale et circulaire avec sa machine, ses deux chaudières, banque automate, roues de réserve et ses retenues dont le détail est énuméré dans un inventaire qu'on peut se procurer dans les bureaux de la Commission Européenne à Galatz. Les personnes qui désirent soumettre leurs offres devront s'adresser à M. Hayles, agent de la Commission Européenne à Toultcha, pour visiter l'établissement.

Aucune offre ne sera reçue après la date fixée ci-dessus; aucune ne sera admise si le signataire n'est pas en mesure de verser immédiatement 25 0/0 du prix offert et de payer le restant aussitôt après la prise de possession de toute le matériel qui devra être enlevé, aux frais de l'acquéreur, de la place qu'il occupe actuellement, avant le 30 avril 1868.

Toutes les offres doivent être adressées à la Commission Européenne du Danube à Galatz et devront porter l'inscription « *offre pour la scierie de Toultcha.* »

Galatz, en octobre 1867.

HENRY BINDER
CARROSSIER
31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

AVIS.

Quelqu'un du pays qui a rempli un emploi de Teneur de Livres dans plusieurs maisons importantes de Londres et de cette ville, accepterait un emploi analogue dans une maison de Constantinople.

Il connaît le Français, l'Anglais, l'Italien et le Grec et peut fournir les meilleures références. S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE,

Les propriétés de S. E. feu le Grand-Logothète, Aristarchi bey, soit:

1° Une magnifique maison de campagne sur le Bosphore, à Yéni-keui de 18,500 pics carrés ou 12,500 mètres, dont 3,600 de constructions, 220 de façade sur la mer et le reste parcs et jardins. Ce yali est un des plus beaux de Constantinople, il réunit toutes les conditions requises pour faire un superbe hôtel d'Ambassade ou une résidence princière, il est parfaitement bien conservé et distribué, il a bain turc et bain de mer, écuries, remises, caves et cuisines en pierre, caïkhané, buanderie, blanchisserie, serres-chaudes, de l'eau de source et de puits en abondance, de grands réservoirs, plus de 50 pièces, dont 2 immenses salles, 6 énormes salons, 1 belle salle à manger, 1 salle de billard, 1 bibliothèque, 20 chambres de maîtres, autant pour les domestiques, etc. Ses jardins sont des plus renommés du pays et contiennent des fleurs, des plantes et des arbres aussi rares que précieux;

2° Une grande ferme ou Tchiflik, une des plus justement estimées des environs de Constantinople, à 6 heures de la capitale, située en partie près de Tstorlou et d'Amourtza sur la route d'Andrinople et presque sur la voie du chemin de fer qui vient d'être concédé, et en partie sur la mer, à Héraclée de Marmara. Cette terre a une étendue de 40,000 denums ou 10,000 hectares environ, un village, des fermes magnifiques, magasins écuries, étables, fours et dépendances nécessaires, deux petits ruisseaux qui la traversent, de l'eau de source et de puits, des pâturages qui entretiennent 3,000 brebis et plus au besoin, un démirbach complet, c'est-à-dire 150 chevaux de herguélés, 150 bœufs de labour et tout ce qui s'ensuit pour la culture, le labourage, et l'entretien d'une ferme si grande, c'est-à-dire, ustensiles aratoires, charrues, charriots, etc., etc.

3° Une petite ferme, près de Baloucli, à 1/2 heure de Constantinople;

4° Une petite campagne à Yéni-keui, de 50 denums;

5° Une grande campagne de 200 donums environ à Thérapia avec une vue ravissante sur le Bosphore et un joli kiosque;

6° Un terrain à Calender qui sert de lieu de promenade actuellement.

S'adresser pour les prix et pour de plus amples renseignements à la Direction du journal.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE
Service Journalier.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami	
		Voyage pour le Pont.
12	2 30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3 15	de Yéni-mahallé, Buyuk-deré, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek.
6	4 30	de Buyuk-deré, Thérapia, Yénikeui, Stenia, Emirghian, Hissar, Bebek. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.*)
2	2 30	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. le Vendredis.)
17	2 30	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
11	3 45	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk.
8	2 30	de Arnaoutkeui, Courucesmé, Ortakeui, Bechictach.
3	3	deArnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach. les vendredis touchera Cabatach
14	3 30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (exc, les vendredis)
8	4 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Béchihtach.
12	4 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach, Cabatach.
14	5 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h de la ligne de Buyukderé.)
5	9 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
		Départ du pont.
14	4 15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3 30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
3	4 15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
2	3 15	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui,
12	9 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Théra, pia, Buyuk-deré, Yénimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yénikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (*retour direct au pont.— Les vendredis à* 9 1/2)
18	10 30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
6	11	pour Courucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*)
14	11	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
8	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*)
3		pour Béchictach, Ortaheui, Kourucesmé (*)
11	10	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-deré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10 45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, (*Les vendredis jusu'qà Buyakdéré.*)
3	11 15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque	
		Voyage pour le pont.
	2 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2 30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout-keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	3	de Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	4	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8 45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk, Ortakeui, Bechikt.
	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
un Bat.		**Départ du Pont.**
	3 15	pour Bechiktach, Ortak. Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yénik, Thérapia, Buyukdéré.
	3 15	pour Scutari. Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdére.
	4 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
	8	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 9 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis

Heures à la Fraq.	N°	Heures à la Turq.	
			Service Journalier.
			Voyage pour le Pont.
	10	2 30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti. (1)
	16	2 30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
			Départ du Pont.
	10	9 30	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo Cartal et Pendik. (1)
	16	10 30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.
			Service des Dimanches.
			Voyage pour le Pont.
		2 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
		9	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.
	un bateau		**Départ du Pont.**
		3 30	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

(1) Les voyages de 2 h. 1/2 de Prinkipo pour le Pont, et de 9 h. 1/2 du Pont pour les îles n'auront pas lieu les vendredis et les jours de fête grecque.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL
V. ZANNI,
Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,
Fondée en 1851
Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT — GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNÉE.—N° [illegible]

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an.	Six mois
Péra	50 Francs	26 Francs
Provinces	60 »	32 »
Etranger	76 »	40 »

On s'abonne dans les bureaux de LA TURQUIE, rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS :

4me page, Annonces........ 3 Piastres la ligne.
Avant les annonces, Réclames.... 6 » la ligne.
Faits divers, Corps du Journal.... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 23 novembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Paris, 21 novembre, 1 h. 25 soir.

NEW-YORK.— Le corps de Maximilien a été remis à Tegethoff.

Paris, 22 novembre 6 h. matin.

LONDRES.— Des mesures de précaution ont été prises à Manchester et à Liverpool, à cause des exécutions de Fénians.

La reine a commué la sentence de mort d'un fénian.

Dans un meeting, on a pris des résolutions énergiques contre le projet d'exécuter d'autres fénians.

BUKHAREST, 21. — Les élections des députés et sénateurs auront lieu entre le 12 et le 22 décembre.

Le consul prussien comte de Kaiserlink a présenté au Prince ses lettres de créance.

PARIS.— Le livre jaune traitera principalement des affaires de Crète et romaines.

Paris, 22 novembre 5 h. 20 soir.

On assure que le Pape a accepté la conférence.

NEW-NORK. — Dans les élections de l'Alkansas les radicaux ont été vainqueurs.

PARIS.— Dans les cercles officiels une conférence est considérée comme moins impossible. Le livre bleu a été distribué, il parle dans l'exposé des affaires étrangères des embarras de la Turquie, il dit les engagements de la Porte envers l'Europe. En 1856 les services rendus nous donnaient le droit de parler et d'être écoutés ; nous n'avons pas cessé d'indiquer comme base essentielle des réformes l'avènement définitif de tous les sujets de l'Empire à une égalité réelle et leur émancipation par une bonne organisation de la justice de l'Administration et de l'enseignement.

L'exposé espère que de notables changements sont à la veille de s'accomplir en Turquie dans l'ordre économique et administratif. L'exposé constate les améliorations effectuées relativement à la Roumanie et à la Serbie. Nos efforts n'ont pas malheureusement été couronnés d'un succès aussi complet dans les négociations au sujet de la Crète.

Nous avons demandé d'accord avec Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg et Florence que les populations fussent consultées ; ces suggestions n'ont pas été accueillies ; la résistance des Crétois continuant, les quatre Cours viennent d'envoyer récemment une Note collective dont l'Angleterre ne refuse pas de recommander officieusement la prise en considération, mais le Sultan subordonnant les mesures conseillées à des conditions préalables, a répondu par un refus implicite ; devant cette attitude il ne nous restait plus qu'à dégager notre responsabilité et à reprendre notre liberté d'appréciations, tel fut l'objet de la déclaration remise par les quatre Puissances fin octobre. Nous ne ferons rien cependant pour entraver les efforts de la Turquie. Nous voudrions même espérer qu'elle parviendra par la voie qu'elle a adoptée a rendre le calme à la Crète.

(Service particulier de LA TURQUIE.)

Marseille, 22 novembre 4 h. soir.

Le bateau de Mess. Imp. est arrivé. Blé, hausse continue. Soies, Cocons, animation. Graines oléagineuses, calme. Peaux, Coton, Laines, affaires rares. Suifs, caisse.

Nouvelles de l'Exterieur.

Voici les dernières informations de *l'Etendard* :

« Une insurrection sérieuse a éclaté à Milan dans la journée d'hier. Nous manquons encore de détails ; mais il paraît certain que le sang a coulé. La troupe, obéissant fidèlement aux ordres de l'autorité, a réprimé ce mouvement révolutionnaire avec une grande énergie.

» Des faits analogues se seraient produits à Pavie, mais avec un caractère moindre de gravité.

» La même dépêche nous informe que la tranquillité n'avait pas été troublée à Florence, Turin et Naples. »

« Les deux fils de Garibaldi se sont échappés ; on les croit cachés aux environs de Florence.

» On nous rapporte que Garibaldi lui-même ne s'est pas laissé arrêté sans résistance ; il a lutté corps à corps et a protesté sous toutes les formes.

» Il a même fini par invoquer, dit-on, sa qualité de citoyen américain ! Etrange argument de la part d'un homme qui venait d'envahir les Etats romains au nom de l'Italie. »

On lit dans la *Liberté* :

« Le bruit a couru que nos troupes vont quitter Rome, et qu'il restera seulement une division française à Civita-Vecchia jusqu'à ce que la question pontificale soit réglée d'une manière définitive.

» Des personnes bien informées nous assurent, d'autre part, que nos troupes seront repatriées en France pour le 20 novembre au plus tard, et que tout le transbordement de Civita-Vecchia à Toulon sera terminé avant l'ouverture des Chambres. »

On lit dans *l'Epoque* :

« La nouvelle de la retraite de M. le marquis de Lavalette paraît prendre aujourd'hui le caractère d'un fait consommé : c'est, ainsi qu'on l'avait dit, M. Rouher à qui l'Empereur voudrait confier le portefeuille de l'intérieur ; mais on croit que c'est M. Oscar Pinard qui serait définitivement appelé à succéder à de M. Lavalette.

» Ce qui autorise ces bruits, dont nous nous faisons l'écho sans les garantir, c'est que les fonctionnaires attachés à M. de Lavalette auraient tous reçu des destinations nouvelles. On dit, à l'appui de ces rumeurs, que M. de Saint-Paul sera appelé à la tête d'une des importantes préfectures voisines de Paris. »

On assure que l'aviso le *Lévrier* a été envoyé à Alger pour contremander l'embarquement des zouaves.

On écrit de Varsovie au journal de *Posen*, du 3 novembre :

Il est certain que les préparatifs pour recevoir une armée nombreuse dans le royaume de Pologne sont près d'être achevés. Le général Totleben pendant son séjour ici, a fait le tracé des fortifications de la ville de Varsovie. On remarque un mouvement et une activité extraordinaires dans les sphères militaires.

On attend ces jours-ci l'arrivée de l'impératrice à Varsovie, où elle doit rencontrer le roi de Grèce.

Tout l'or se trouvant dans la banque de Varsovie a été transporté à Saint-Pétersbourg.

L'université de Vienne a été ces jours derniers et à plusieurs reprises, le théâtre de démonstrations turbulentes dirigées contre les deux professeurs de la faculté de droit MM. Arndts et Pachmann, à cause de leur défense chaleureuse du concordat.

D'après un télégramme d'Agram il y circule le bruit que le parti national prépare une protestation à adresser à S. M. l'Empereur au sujet de l'Ordre électoral octroyé.

La Lieutenance de Croatie a refusé au chanteur russe Slavansky la permission de donner de concerts en Croatie.

Il est parvenu à la Chambre des seigneurs une série de pétitions de la part des représentations communales de la Gallicie. Il s'agit d'une affaire d'autonomie. La pierre d'achoppement c'est l'alinéa 1 du § 11 de la loi sur la représentation de l'Empire, qui fait du ressort du Reichsrath les affaires des écoles moyennes et principales. La Chambre des députés ayant, sur la proposition des Polonais, concernant ce paragraphe passé à l'ordre du jour, les représentations communales s'adressent à la Chambre des Seigneurs pour le rejet de l'alinéa 1. De pareilles décisions ont été prises jusque maintenant à Lemberg et à Berzezanc. Il est probable que d'autres conseils communaux suivront leur exemple.

Une personne que la *Presse* tient pour bien informée, lui mande ce qui suit sur les vues du gouvernement autrichien quant à ce qui concerne la question du concordat :

Le gouvernement conçoit parfaitement que le Concordat n'avait plus de solidité, à partir du moment où l'idée d'une centralisation absolue, à laquelle il doit son existence, échoua ; cependant il regarde non-seulement comme étant non superflu, mais comme inévitable que les droits qui appartiennent à l'Eglise catholique soient spécifiés et exactement déterminés.

Il ne veut pas qu'il reste entre l'Etat et l'Eglise un terrain quelconque controversé, et il désire conséquemment que l'on fixe une limite exacte entre les deux territoires En général, il part du principe que l'Etat et l'Eglise doivent autant que possible être séparés l'un de l'autre, afin qu'aucune partie ne puisse injustement user de contrainte envers l'autre. Le gouvernement croit que l'on ne peut empêcher les fidèles partisans de l'Eglise de recevoir le sacrement de mariage d'après les institutions canoniques ; mais il ne méconnaît pas le besoin d'offrir, par des lois civiles convenables, des secours appropriés dans des cas où les convictions religieuses sont aux prises avec les dispositions canoniques ; il est, par conséquent, enclin à adopter le principe du mariage civil facultatif.

Quant à l'instruction publique, il veut qu'il y ait une différence entre les écoles purement religieuses et les écoles de l'Etat. Il va sans dire que dans ces dernières l'influence du clergé dans l'instruction religieuse devrait cesser ; néanmoins il faudrait prendre en considération que l'instruction religieuse ne devrait pas être éloignée de l'école populaire. Les communes devraient avoir une influence essentielle dans l'arrangement et la direction des écoles d'Etat. On devrait abandonner l'idée d'un Etat soi-disant catholique, parce que cette idée ne s'accorde plus avec les temps actuels. Le système d'oppression que l'Italie emploie vis-à-vis de l'Eglise, ne mérite aucune imitation car il n'a donné jusqu'à présent à cet Etat naissant que des fruits amers. Il paraît bien plus favorable de tendre à ce que l'Etat s'émancipe de l'Eglise, et à ce que celle-ci s'émancipe de l'Etat.

(Gazette de Vienne.)

LES CHRÉTIENS DE TURQUIE.

A lire certains journaux étrangers et même les documents diplomatiques émanant de quelques-uns des cabinets de l'Europe, on serait tenté de croire qu'aucun progrès ne s'est fait chez nous dans les idées comme dans les institutions, que les Turcs traitent aujourd'hui encore les populations chrétiennes de l'Empire avec la même rigueur que dans les premiers temps de la conquête et qu'aucune réforme n'est venue améliorer leur sort.

Nous sommes loin de soutenir que nous soyons arrivés au degré de civilisation atteint par les autres Etats européens, nous savons parfaitement la distance qui nous sépare d'eux et tout ce qui nous reste encore à faire pour nous mettre à leur niveau, mais il faut être aveugle pour ne pas voir l'immense progrès que nous avons fait depuis quelques années.

Lorsqu'on pense que l'Angleterre, la France, la Prusse et l'Italie ont passé par tant de vicissitudes avant de posséder les institutions qui les régissent et qui constituent leur bien-être et leur prospérité, on a tout lieu de s'étonner de voir la Turquie, après quelques années d'efforts seulement, promulguer des lois renfermant les germes d'un libéralisme digne des pays les plus avancés en civilisation. Ces lois, il est vrai, laissent encore beaucoup à désirer, mais peut-on sérieusement accuser les hommes qui sont à la tête du pouvoir de ne pas faire tout ce qui dépend d'eux pour combler les lacunes qu'elles présentent et assurer leur fidèle application ?

Il ne s'agit pas seulement de décréter des réformes, de fabriquer des lois ou de les copier dans les codes des autres nations, il faut encore que ces lois soient adaptées aux mœurs, aux traditions et au dégré de culture du peuple auquel elles doivent être appliquées. C'est ainsi que tous les Etats ont procédé, et on est vraiment surpris de voir ces mêmes Etats exiger de la Turquie à faire en quelques années ce qu'ils ont pu à peine réaliser eux après plusieurs siècles et au prix de tant de sacrifices.

Chez nous, la transformation sociale et politique s'opère lentement, sans secousses, sans effusion de sang, mais les fondements que nous jetons à notre organisation ne sont que plus solides et plus durables. Nous ne cherchons pas à rompre brusquement avec le passé, ni à faire disparaître du jour au lendemain les préjugés du peuple, nous procédons avec ordre et méthode afin d'arriver au but que nous nous proposons, sans la moindre agitation, sans la moindre commotion.

Nous avons commencé par doter le pays d'institutions provinciales, afin de donner aux populations une part dans les affaires publiques. A mesure qu'elles s'habitueront à user modérément des droits qui leur ont été accordés, cette part deviendra plus grande, et avec le temps on pourra arriver tout naturellement à avoir une représentation nationale comme tous les pays constitutionnels.

La loi des *vilayets*, dont les principes éminemment libéraux ont été méconnus par certains esprits malveillants, n'a cependant pas un autre but. La nouvelle organisation de Crète ne fait que compléter cette loi.

Dans toutes ces institutions qui sont aujourd'hui en pleine voie d'application, le gouvernement ne fait aucune distinction entre les Musulmans et les Chrétiens, tous les sujets du Sultan sont égaux devant la loi, et considérés comme citoyens de la même patrie. Ces dispositions à elles seules suffisent pour constater le progrès qui s'est opéré dans nos idées.

Il nous semble que l'Europe chrêtienne qui est notre aînée en civilisation, devrait s'inspirer des mêmes sentiments de tolérance à notre égard. Malheureusement elle suit une voie diamétralement opposée. Ainsi toutes les fois qu'il s'agit des affaires de l'Empire ottoman, on ne parle que de l'amélioration du sort des Chrétiens sans se préoccuper en aucune façon de celui des Musulmans comme s'ils n'existaient pas ou comme s'ils étaient bannis de la société.

Nous aurions pu comprendre cette distinction à l'époque où l'intolérance religieuse était dans les idées du siècle, mais aujourd'hui que la civilisation moderne condamne et flétrit ces théories d'un autre temps, nous ne pouvons que nous étonner de voir cette distinction dans les pièces officielles émanant des chancelleries européennes et même dans les discours de quelques souverains.

FEUILLETON DE «LA TURQUIE»

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

II.

La jeune veuve, douée d'une perspicacité supérieure, avait établi une sorte de domination cachée, — qui pouvait passer à ses yeux pour une revanche, — sur la jeune femme, dont elle scrutait, sans en avoir l'air, jusqu'aux pensées les plus intimes. C'était presque une Léonora Dori (ou Galigaï) en face d'une autre Marie de Médicis.

Il faut maintenant expliquer cette jalousie secrète que la personne qui en était l'objet n'aurait jamais pu soupçonner, et pour cela remonter au temps où Henrietta Prendergast, à deux ans près du même âge que sa cousine et mariée avant celle-ci, vint à perdre son mari, quelques mois seulement après leurs noces. Ce précoce veuvage coïncida précisément avec l'époque où s'établissaient entre mistress Wilmot et miss Darlington les bons rapports qui devaient aboutir plus tard au mariage de Chudleigh et de Mabel. Nos deux cousines se voyaient déjà beaucoup. Chudleigh fut bientôt admis dans leur intimité. Or la récente veuve n'était pas tellement absorbée dans sa douleur, tellement dominée par ses regrets, tellement cuirassée par ses vêtemens de deuil, que la bonne grâce et l'intelligence hors ligne de cet enviable prétendu lui fussent tout à fait indifférentes. Le jour où elle se sentit entraînée vers lui, elle pesa sans hésiter, en femme de tête qu'elle était, les chances d'une rivalité qui ne l'effrayait pas autrement. Mabel avait plus de jeunesse (bien peu), plus de beauté (peut-être), Mabel enfin n'apportait pas, en déduction de ses mérites personnels, les souvenirs importuns d'un premier hyménée ; mais là se bornaient ses avantages, et aux yeux d'un homme aussi supérieur que Chudleingh ils ne devaient point balancer ceux d'une intelligence bien plus développée, d'une éducation bien plus complète, et, — disons tout sans plus de vergogne que notre veuve n'en mettait dans ses calculs, — d'une fortune bien plus considérable.

Ainsi que beaucoup d'autres grands politiques, Henrietta, pour établir ce parallèle encourageant, n'avait omis qu'un seul point, mais essentiel, la comparaison inévitable de ses attraits personnels avec ceux de sa rivale. Il faut l'excuser de ce chef. La femme la plus clairvoyante est sujette devant son miroir à d'étranges hallucinations, et à de plus étranges encore, — mais en sens contraire, — devant la beauté d'une autre femme. Comme le premier benêt venu, maître Wilmot, ce mortel d'élite, ce parangon de l'humaine sagesse, s'était laissé prendre au miroir de deux beaux yeux bleus et tenter par la fraîcheur de deux lèvres printanières. O néant de la raison, ô vanité de la saine logique ! Il épousait sans l'aimer véritablement, mais tenté d'elle, la jolie Mabel Darlington, et il ne songea pas un seul instant qu'Henrietta Prendergast, libre de lui accorder sa main, était la plus digne de lui appartenir, la mieux faite pour l'apprécier, et celle des deux qui devait lui porter la meilleure assistance dans le grand combat auquel son ambition le conviait.

Plus tard, et lorsqu'il lui parut démontré que Chudleigh Wilmot n'était point, n'avait jamais été amoureux de sa femme, qu'il ne l'était et ne le serait probablement jamais d'aucune autre, la jalousie de mistress Prendergast aurait dû s'apaiser ; mais elle prit un tour rétrospectif pour ainsi dire et devint dès lors incurable. « Ah ! se disait cette veuve obstinée, si Mabel ne s'était trouvée là pour y faire obstacle, je l'aurais bien réduit à m'aimer! Une fois sa femme, je me serais tellement et si étroitement mêlée à sa vie, associée, asservie à ses vues d'avenir, il aurait trouvé en moi un si docile agent de ses fières volontés, une si intelligente complice de ses desseins les plus ardus, qu'il lui eût fallu, bon gré mal gré, s'attacher à moi... Cette sotte au contraire, que peut-elle pour lui ?... L'aimer, l'aimer encore, et puis c'est tout !... Je la défie de le comprendre ; je la défie de lui être utile. Pourquoi donc est-elle venue se placer entre lui et moi ?... » Il y avait dans ces amers retours plus de chimères que de vérités. Avec un caractère indépendant comme celui de Chudleigh Wilmot, une âme aussi étrangère à tout calcul intéressé, il est à peu près certain que, n'eût-il pas connu Mabel, Henrietta ne serait jamais parvenue à lui plaire ; mais c'est encore là une de ces vérités désagréables que les femmes se refusent volontiers à reconnaître, et une rancune profonde, quoique dissimulée avec soin, persista longtemps chez mistress Prendergast, qui regrettait l'occasion perdue et pleurait sa défaite ignorée. A la longue, sa rancune s'éteignit en même temps que cet amour, pure affaire d'imagination, auquel nul encouragement nul aliment n'était fourni, et qui fut remplacé par une sorte de haine dépitée, de malveillance sournoise. Cependant sa jalousie survécut, une jalousie non de cœur, mais de tête, mêlée d'une vraie pitié pour les souffrances de celle qui l'inspirait. Henrietta s'était reprise à aimer Mabel, dont elle comprenait l'amère déception ; toutefois elle lui enviait encore ce mari sans amour dont pour rien au monde elle n'eût voulu aux mêmes conditions, tant il est vrai que le cœur de l'homme, comme celui de la femme, est inépuisable en bizarres contradictions.

Pour Wilmot, qui avait déchiffré tant d'autres livres, celui-là était resté fermé. Il se croyait parfaitement en règle vis-à-vis de sa femme, à qui jamais il ne refusait aucun plaisir, aucune liberté raisonnable. Il est vrai qu'il se consacrait entièrement à sa profession, et que le monde où Mabel passait sa vie demeurait pour lui pays étranger. En quoi cela pouvait-il soulever la moindre objection ? Ce monde était composé de gens bien portans, et son unique affaire ici-bas n'était-elle pas de soigner les malades ? Elle ne le voyait que le soir, et, si elle sortait après le dîner, elle le voyait à peine, car elle parvenait bien rarement à le traîner pour une heure ou

Voir le numéro du 22 novembre.

Nous trouvons dans la *Nouvelle Presse Libre* de Vienne un article important intitulé : « La note collective adressée à la Turquie. »

Nous n'en donnons quelques extraits qu'à simple titre de renseignement et pour faire connaître à nos lecteurs la manière dont la remise de cette note est jugée par l'un des organes les plus accrédités de l'opinion publique en Autriche :

«Douze années environ se sont écoulées depuis que la S. Porte est entrée dans le concert européen en vertu du traité de Paris ; mais jamais avant cette époque elle n'avait été exposée à des procédés aussi peu diplomatiques de la part des Puissances, que dans l'époque actuelle. De nos jours, les traités paraissent exister uniquement pour ne pas être respectés ; car depuis que les signataires du traité du 30 mars 1856 ont pris l'engagement de ne se mêler en aucun cas, ni collectivement, ni séparément, des relations du Sultan avec ses sujets, ni de l'administration intérieure de son Empire, on n'a pas discontinué d'imposer au gouvernement turc des conseils péremptoires, dans toutes les questions, serbe, roumaine ou monténégrine, conseils que le Divan doit non-seulement accepter de bonne grâce, mais dont l'exécution consciencieuse, loin de lui procurer quelque repos, ne lui ouvre que la perspective certaine de nouvelles prétentions, toujours plus exagérées, de la part des Rayas. Il paraît qu'en certain lieu, on est résolu à n'accorder à la Porte ni trêve, ni repos, mais à lui enlever, au contraire, par des embarras continuels, jusqu'à la moindre possibilité de s'occuper de ses réformes intérieures, jusqu'à ce que finalement le moment propice soit venu de l'accabler. Qu'est-ce que la Porte n'a pas eu à supporter du principillon monténégrin ? Que n'a-t-elle pas eu à souffrir de la part des provinces danubiennes ? Que de fois n'a-t-elle pas fait preuve de condescendance dans les conférences des ambassadeurs à Constantinople ? Et pourtant, à peine avait-on exécuté à Bucharest, en Serbie, au Monténégro la volonté des Puissances, que déjà les Princes vassaux exigeaient de nouvelles modifications aux arrangements conclus ; et, chose remarquable, les ambassadeurs prenaient toujours parti contre le Divan et contre leurs propres œuvres ! A peine la Turquie, par un excès d'amour pour cette paix si chère, avait-elle abandonné l'importante position de la forteresse de Belgrade, parce qu'on lui avait promis et juré qu'elle s'assurerait par là pour une longue série d'années le repos intérieur et la gratification de l'Europe, que déjà elle subissait de nouvelles pressions visant, sous toutes les formes imaginables, à la cession de l'île de Crète.

»A la tête de cette agitation se trouve comme de raison la Russie ; aujourd'hui comme autrefois elle est secondée en partie par les mêmes puissances qui en 1861 se laissaient si facilement apaiser dans leur intervention en faveur de la Pologne et qui depuis lors se contentent de rester paisibles spectatrices de l'incorporation de ce royaume à l'Empire moscovite. Cependant les traités de Vienne offrent une face incontestablement légale pour un projet. C'est probablement pour faire mieux ressortir le contraste que ces puissances se montrent de plus en plus intéressées à s'ingérer dans les affaires entre musulmans et rayas, tandis que, par le traité de Paris, elles s'étaient solennellement interdit cette immixtion. Cela ne nous étonne nullement de la part du Prince Gortchakoff, quoique, à vrai dire, nous devions avouer qu'il s'est surpassé lui-même dans sa nouvelle circulaire sur les affaires d'Orient, ainsi que par la rédaction de la récente déclaration que le général Ignatieff, assisté des représentans de France, de Prusse et d'Italie, vient de remettre aux ministres du Sultan. En effet, reprocher à la S. Porte que l'amnistie accordée aux candiotes ne contient « aucune garantie » c'est par trop exorbitant de la part d'un ministre qui a mis en mouvement tous les ressorts de la politique et de la religion pour réprimer l'insurrection polonaise. Mais chacun n'est pas capable d'entourer un acte d'amnistie d'aussi belles garanties que celles dont la Russie se vante....

»La naïveté du prince Gortchakoff est vraiment incomparable, il lui serait à souhaiter seulement d'avoir meilleure mémoire, car ce démenti par lequel le *Journal de St-Pétersbourg* taxait d'invention malicieuse les renseignements de la *Nouvelle presse libre* sur l'entrevue d'Alexandre II avec Fuad pacha, devient par trop hasardé à côté de la circulaire qui se trouve aujourd'hui dans la même feuille russe et dans laquelle M. le ministre se plaint amèrement de ce que « les conseils du czar à Livadia n'aient pas porté de meilleurs fruits. »

»Pour le moins dans la politique russe tout a aussi son côté clair. La Russie se croit aujourd'hui dans la nécessité de ne pas laisser s'éteindre le feu qui a été mis en Crète. Aali pacha remporte d'heureux succès dans son œuvre de pacification ; il s'agit donc de jeter des bâtons dans les roues et d'empêcher une réconciliation entre musulmans et rayas, exactement comme fit jadis l'Empereur Nicolas, lorsque, après la destruction des janissaires, il déclara la guerre à la Turquie, pour empêcher, dès le début, que les réformes du Sultan Mahmoud ne prissent racine. Nous ne sommes pas étonnés de voir l'Italie jouer vis-à-vis du prince Gortchakoff comme vis-à-vis de M. de Moustier le rôle de simple satellite, ou que le comte de Bismark se mette à la remorque de la Russie à laquelle il avait prêté en 1863 tout un corps d'armée, pour sévir contre les insurgés polonais ; mais comment se fait-il que nous trouvions la signature de la France au bas du document dont il s'agit ? Comment cette signature s'y trouve-t-elle dans un moment où l'on veut nous convaincre que M. de Beust a réussi à Paris à créer une entente parfaite entre l'Autriche et la France dans tout ce qui concerne les questions pendantes ?»

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES CHEMINS DE FER.

Conservation du Bois.

Nous avons indiqué dans un article précédent le mode de conservation des bois à l'aide d'injections de sulfate de cuivre. D'autres moyens sont encore employés. Nous citerons la conservation des bois par la carbonisation. Cette opération était pratiquée depuis fort longtemps, pour la conservation des pieux, dont on avait soin de brûler la pointe à enfoncer en terre.

C'est M. de Lapparent, directeur des constructions navales en France, qui eut l'idée de mettre en usage la carbonisation pour la conservation des bois devant servir à la construction de certains navires. Il a fait diriger un jet de gaz enflammé ; et quant à l'épaisseur carbonisée elle atteignait 1/2 millimètre.

Depuis, la compagnie d'Orléans, en France, emploie ce moyen pour la préparation de ses traverses. Quant à l'opération on la produit en faisant passer les traverses dans un feu clair, dont la flamme brûle rapidement la surface des bois. Un appareil, dit Hugon, et qui est alimenté par de la houille, est encore employé à cet effet. Il donne aussi une carbonisation très régulière.

M. Bréant, vérificateur général de la monnaie à Paris, a imaginé, en 1831 un autre mode, qui consiste à faire pénétrer les matières conservatrices dans l'intérieur des bois au moyen d'une forte pression exercée en vase clos. Ce procédé a été mis en usage en Angleterre par M. Burt, il présente l'avantage de pouvoir être appliqué aux bois abattus depuis longtemps. La matière employée est la créosote. Ce système donne d'excellents résultats. On a constaté une existence de 18 ans à des traverses créosotées.

Enfin M. Legé en 1858 a employé un autre mode de conservation, tout calqué sur celui de Burt; seulement au lieu de créosote, M. Legé se sert du sulfate de cuivre comme liquide injectant.

Les procédés Burt et Legé qui sont identiques, consistent :

A placer les bois en vase clos.

A les dessécher d'abord au moyen d'un courant de vapeur.

A opérer le vide, en faisant condenser la vapeur.

Puis à remplir le cylindre d'une dissolution chaude, et à la comprimer à 10 ou 12 atmosphères, pour forcer le liquide à pénétrer dans tous les pores du bois.

Néanmoins, beaucoup de modes de préparation qui réussissent bien sous le climat tempéré de l'Europe occidentale, seraient complètement défectueux sous des climats plus chauds. Ainsi, la plupart des bois se détruisent avec une grande rapidité sous le climat à la fois torride et humide de l'Inde. Cependant, on a obtenu de bons résultats avec le sapin créosoté.

Quoi qu'il en soit, on doit certainement hésiter dans les pays chauds à admettre sur une grande échelle des traverses en bois, d'une durée très problématique. L'expérience seule pourra guider dans le choix à faire. On a cherché, à avoir une certitude complète de durée en substituant au bois des supports entièrement métalliques.

Ces supports métalliques sont de deux systèmes, qui tous deux, ont été représentés à l'Exposition par plusieurs modèles.

Dans le premier, les rails à double champignon ou à patin, sont conservés et le bois est remplacé par des supports en fonte reliés par des tirants transversaux en fer. Dans le second, qui s'applique spécialement au rail à patin, les supports transversaux sont en fer, et leur forme se rapproche de celle des traverses en bois. Le premier système est celui de M. Greave.

Quant au second, les divers types exposés étaient les traverses dites de Fraisans, faites en fer Zorès, et les traverses métalliques de la compagnie française de l'Est. Nous reprendrons dans un autre article la question des supports métalliques.

CALOUSTE MARGOSSIAN,
Ingénieur.

Londres, 6 novembre.

Le *Times*, dans un nouvel article sur les affaires d'Italie, s'exprime ainsi sur le caractère du pouvoir temporel du Pape et le résultat probable de la réunion d'un congrès :

« Il serait oiseux de désirer un congrès comme le moyen de mitiger les maux existants. Le congrès doit être ou européen ou catholique. La papauté existe en Europe, comme Etat laïque, par les traités de 1815, traités qui n'ont pas empêché la chute de Naples et de la Toscane, de la Hesse et du Hanovre, ni le démembrement des Pays-Bas, de la Turquie, du Danemark et de l'Autriche. Pourquoi le Pape, comme souverain, jouirait-il d'un privilège plutôt que ces Etats ?

» Qu'est le Pape à l'Angleterre et à la Russie plus que ne leur étaient les souverains tombés ? L'inflexible loi du jour est qu'un prince doit régner par l'amour du peuple. Nous n'avons pas besoin de discuter ici si le Pape doit sa domination à cette force. Il nous suffira de dire que même des mercenaires étrangers, qui, à notre époque, font une monstrueuse anomalie n'auraient pas pu assurer au Pape, un seul jour, la soumission des Romains, si la terreur toujours imminente des armées françaises n'avait exercé pendant leur absence la même pression que produit maintenant leur présence. Ce n'est pas d'un congrès d'hommes d'Etat européens que le Pape peut attendre une bonne parole, et il n'aura pas plus de chance avec une conférence catholique. D'abord, il n'est pas facile aujourd'hui de décider quels Etats, excepté la France et l'Italie, l'Espagne et le Portugal, doivent réellement être appelés catholiques en Europe.

» L'Autriche et la Bavière elles-mêmes ne sont catholiques qu'en vertu des prédilections de leurs familles régnantes. Pour le reste, un tiers du premier Etat et deux tiers du second ne désirent aucune soumission de quelque nature qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, au Saint-Siége. En second lieu, le catholicisme se compose non pas d'Etats, mais de congrégations ou, tout au plus, de diocèses.

» Dans aucun congrès que pourrait réunir l'empereur Napoléon, les catholiques de Russie et d'Allemagne, d'Angleterre et d'Amérique, ne seraient équitablement représentés. La réunion ou la confusion de l'autorité spirituelle avec l'autorité temporelle a fait de l'Eglise non moins l'esclave de l'Italie que de l'Italie l'esclave de l'Eglise.

» A la tête de l'Eglise est un prêtre qui, en vertu de sa position comme prince, a été depuis trois cents ans et doit être encore un Italien entouré et influencé par un « collége » d'autres prêtres, dont neuf sur dix, comme princes, doivent être aussi des Italiens.

» Que les ultramontains de France jettent de hauts cris pour les libertés de l'Eglise et soient désireux de tenir l'Italie hors de Rome, nous le comprenons facilement ; ce qui dépasse toute compréhension, c'est d'entendre le reste du monde catholique s'associer au cri français.

»La souveraineté temporelle, dit-on, est nécessaire pour assurer l'indépendance spirituelle. Le Pape ne saurait être prêtre à moins d'être roi. Placez-le sous le contrôle du roi d'Italie, et vous aurez une nouvelle captivité de Babylone. Tout cela peut être vrai, mais nous ne voyons pas ce que les catholiques anglais, allemands ou américains peuvent gagner à avoir un pape qui se trouve sous la domination française, plutôt que la domination italienne. En effet, aussi longtemps que le drapeau français doit flotter au-dessus de la tête du Pape, nous ne voyons pas qu'il importe beaucoup que l'empereur Napoléon le tienne à Rome plutôt qu'à Reims ou à Avignon, à Valence ou à Fontainebleau. Cette église, qui devait être universelle, cesse difficilement d'être italienne, bien qu'elle devienne partiellement française.

» La souveraineté temporelle, sous la protection des baïonnettes françaises, devient pire qu'une mystification, mais l'autorité spirituelle qui a ses racines profondément jetées dans l'ancienne vie italienne, continue à avoir le caractère d'un monopole italien autant que le permet la suprématie française.

» Il n'est pas étonnant que les puissances catholiques telles que l'Autriche, le Portugal, la Belgique, etc., refusent de s'associer à la France pour maintenir un système qui tourne exclusivement à son avantage seul. Comme Etat purement temporel, la papauté n'a que peu de poids pour les hommes politiques qui s'occupent des affaires de ce monde. Ce qui nous étonne, c'est de voir un tel mélange d'aveuglement et d'indolence dans le peuple catholique. Ce qu'il appelle la propriété commune de tous les fidèles est laissé comme proie au désordre italien ou à la suprématie française.

» Que la souveraineté de la papauté soit la captivité de l'Eglise, c'est ce qui a toujours été évident. Si jamais on avait pu en douter, ce doute doit avoir complètement disparu depuis le retour d'une armée française d'occupation à Rome. »

Nouvelles de l'Intérieur.

Quatre individus, condamnés à l'exil à perpétuité et qui avaient réussi à s'évader de l'endroit où ils subissaient leur peine et à rentrer à Constantinople, ont été reconnus, hier, par des agents de la police secrète et mis en état d'arrestation.

—

C'était à Karakeuy, — foyer du *consolidéisme* et du pick-pockettisme, — hier, dans l'après-midi.

Un zaptié venait d'arrêter un filou qu'il avait surpris *flagrente delicto*, et cette arrestation avait rassemblé les badauds.

Un arménien qui flânait par là fut curieux de connaître la cause de cet attroupement et s'en approcha. A peine sut-il de quoi il y retournait qu'il porta instinctivement la main à son gousset. Sa montre manquait, et c'était justement sur un objet de cette nature que le filou qu'on venait d'arrêter avait jeté son dévolu. L'arménien pressentit que ce devait être la sienne ; il perça la foule et alla réclamer la montre au zaptié.

— Est-ce à cet homme que vous l'avez volée ? demanda celui-ci au filou.

— Oui, répondit-il.

Et la montre fut remise à l'arménien qui se montra aussi étonné de l'avoir retrouvée et de la façon dont il l'avait retrouvée, qu'il avait été surpris en constatant sa disparition.

—

Une étincelle émanée d'un mangal allumé qu'on avait oublié dans une chambre, à proximité de matières très susceptibles de s'embraser, a, hier, pendant la nuit, donné naissance à un commencement d'incendie dans une maison du quartier Peri-Pacha, à Stamboul. Heureusement, les voisins prirent à temps l'alarme et l'on put arrêter à leur début les progrès de l'élément destructeur.

—

Avant-hier soir, des zaptiés faisant patrouille ont arrêté un individu à allures suspecter. Cet individu était effectivement un voleur. Au moment de son arrestation il était porteur d'un ballot contenant des effets d'habillement. Ces effets avaient été volé par lui dans une maison de Galata.

THÉATRE FRANÇAIS.

—

La nouvelle de l'arrivée à Constantinople des héritiers de Faber a été accueillie avec un vif plaisir par tous les amateurs de choses curieuses. Ces messieurs se sont entendus avec M. Manasse pour donner au théâtre français une représentation de l'automate chantant et parlant. Déjà on s'arrache les programmes de ce spectacle qui circulent partout. Nous sommes priés d'annoncer que cette soirée sera donnée en abonnement ; outre la représentation de l'automate, la troupe Manasse jouera deux ou trois pièces pour commencer et finir la soirée.

La représentation du *Mariage aux lanternes* qui devait avoir lieu lundi, a été reculée jusqu'à mercredi, 27 courant, à cause de ce spectacle intéressant, et très-probablement le 27 soir nous aurons en outre la première de *Georges Dandin*, comédie célèbre de Molière en 3 actes.

Notification Officielle

Administration Générale des Contributions Indirectes.

L'Administration générale des contributions indirectes croit devoir rappeler au public qu'elle ne peut accepter de séquestre sur des marchandises en douane appartenant à des tiers, que lorsque la saisie a été ordonnée légalement par le tribunal de commerce.

Constantinople, le 2/14 novembre 1867.

---

deux dans quelque salon. D'ailleurs elle était réservée, timide à l'extrême, osant à peine vouloir et n'osant pas le moins du monde essayer de réaliser ce qu'elle aurait voulu. Wilmot, dès les premiers jours de leur union, avait constaté en elle cette espèce d'infirmité, qu'il crut guérir par quelques sermons affectueux ; mais, comme le mal persistait et qu'après tout il ne gênait en rien la bonne marche des affaires intérieures, il n'y donna plus un moment d'attention et méconnut les symptômes qui lui en auraient signalé les progrès continus. Par degrés, Mabel se transforma. Sa réserve naturelle devint une sorte de hauteur glaciale, qui tenait les gens à distance. Elle remplissait avec scrupule et avec tous les dehors de la déférence la plus complète les devoirs de son état ; mais elle ne parlait plus qu'à son corps défendant, et sa calme indifférence pour tout ce qui ne rentrait pas dans ses attributions personnelles ne laissait soupçonner à personne, moins à son mari qu'à tout autre, la prostration intérieure, les mystérieux désespoirs de cette nature sans épanchemens. Mieux aimée, elle eût été mieux devinée ; devinée, il était facile de l'arracher à cette torpeur souffrante où elle descendait peu à peu, comme ces malheureux voyageurs sous le poids desquels la neige à demi fondue s'ouvre lentement pour les engloutir.

La jeune fille que Chudleigh avait épousée n'existait plus depuis longtemps, elle avait été remplacée insensiblement par une jeune femme dont la grâce languissante, la silencieuse tranquillité, eussent commandé l'intérêt d'un observateur attentif. Qu'aurait-il donc aperçu en soulevant un à un les voiles qu'elle multipliait autour de sa personne morale ? Un amour vrai, profondément humilié de lui-même, un esclavage inavoué, subi à regret, impossible à nier, mais s'entourant d'ombre et fuyant le regard comme la sensitive fuit le toucher. Chez elle, les qualités du cœur et les défauts du caractère, — de ce caractère en dessous, furtif, enclin au mutisme, — s'étaient livré un combat acharné, dans lequel les premières avaient été vaincues. Chudleigh Wilmot s'en doutait si peu que, venant à réfléchir sur cette métamorphose de sa femme, il se serait volontiers applaudi d'une sensible amélioration survenue en elle depuis leur mariage, lorsque, au fait et au prendre, privée de tout ressort moral, elle avait tout simplement acquis la périlleuse faculté de vivre en vase clos, de souffrir à l'abri d'un masque impassible.

Elle ne déposait ce masque trompeur qu'auprès d'Henrietta et seulement depuis peu de temps. Mistress Prendergast avait fini par obtenir ce privilége de voir sa rivale passer tour à tour par toutes les alternatives de l'orgueil blessé, de l'amour méconnu, de la colère impuissante, de l'étonnement, de la honte, du désespoir. Devant elle tombait pièce à pièce cette armure faite de calme mensonger et de dédaigneux silence. Sous sa main battait un cœur sans défense, le cœur de son ancienne rivale, où, jalouse encore, elle pouvait, si l'envie l'en prenait, distiller à son gré soit un baume consolateur, soit les plus subtils poisons.

Il n'était peut-être pas superflu d'entrer dans tous les détails de cette situation pour donner sa valeur complète à un incident, bien léger en lui-même, qui vint à se produire quinze jours après l'arrivée du docteur Wilmot chez les Kilsyth. — Je vous sais bon gré d'être venue, s'écria Mabel courant au-devant de sa cousine ; vous voyez une personne dévorée d'inquiétude et dans un cruel embarras... Figurez-vous que j'ai reçu ce matin un message de notre vieil ami Foljambe, le banquier de Portland-Place, qui est aux prises avec un accès de goutte... Il demande Wilmot à cor et à cri... Je ne savais que répondre, et il me tardait de vous voir pour prendre conseil de votre bonne tête.

— La réponse était pourtant bien simple : « Mon mari n'est pas en ville. » Nul besoin d'ajouter : « Il est en Écosse, » attendu que pareille nouvelle, donnée sans ménagemens à cet homme nerveux, pourrait aggraver sa crise... En même temps, prévenir votre cher époux.

— Et pensez-vous qu'il revienne sur ma simple requête ? Il est chez des amis de sir Saville, et ce qui tient à sir Saville prime ordinairement tout le reste.

— Excepté cependant le soin de sa renommée et son amitié pour son plus ancien ami, son parrain, l'intime compagnon de son père, M. Foljambe est, je crois, tout cela. C'est de plus un vieux célibataire, à qui on ne connaît point de postérité... Il y aurait folie en même temps qu'ingratitude à négliger un être aussi intéressant... Or M. Chudleigh n'est pas ingrat, . . . qu'en pensez-vous, chère Mabel ? . . .

— Dispensez-moi de vous répondre là-dessus, dit la jeune femme, dérobant de son mieux les larmes que cette simple question avait appelées dans ses grands yeux d'un gris sombre... Ses amis n'ont pas à se plaindre de lui, et je ne demanderais pour ma part qu'être comptée parmi eux.

— Encore votre éternelle antienne ! . . .

Eh ! chère enfant, où avez-vous rencontré un homme qui vaille la peine qu'on se tourmente ainsi de lui ? . . . D'ailleurs il ne s'agit pas de sentimens, il s'agit d'affaires. Mettez bien vite un chapeau, et comme il y a urgence, venez vous-même porter avec moi la dépêche au bureau. Ce serait risquer trop que de la confier à un domestique... Pas un minute à perdre, car le château de Kilsyth doit être à bonne distance de toute station.

Cette décision prompte, ce parler net et précis, convenaient merveilleusement à l'humeur indécise et timide de la pauvre Mabel, qui se laissa entraîner séance tenante jusqu'au bureau de Charing-Cross, où les deux cousines déposèrent un message ainsi conçu : « Foljambe en danger. Revenir immédiatement. »

III.

Le télégramme fut apporté par M. Kilsyth en personne dans la première pièce du petit appartement où depuis quinze jours Madeleine se débattait entre la vie et la mort. Dieu sait avec quelle angoisse son malheureux père vit le médecin rompre l'enveloppe et dévorer de l'œil, non sans une émotion mal déguisée, la nouvelle qui lui arrivait ainsi. Pour tous les habitans du château, la lutte vaillamment soutenue par Chudleigh Wilmot avait pris l'intérêt du drame le plus poignant. Le mal et lui se disputaient, dans une lice étroitement close et autour de laquelle était rigoureusement établi une sorte de cordon sanitaire, la jeune et belle enfant qu'il avait trouvée à peu près mourante.

(Sera continué.)

Une année de voyage dans l'Arabie centrale, par William Gifford-Palgrave, traduit de l'anglais par Emile Jonveaux (librairie Hachette).

Depuis l'ouverture de la Chine et du Japon, les peuples qui se tiennent systématiquement murés sont devenus rares. On pénètre à peu près partout aujourd'hui. Quand on feuillète l'intéressante collection du *Tour du monde*, on ne distingue plus guère de points complètement obscurs sur la surface du globe. Espérons que le temps n'est plus éloigné où l'humanité aura réuni complètement ses membres ; où elle aura jeté, dans tous les sens, des percées salubres que traverseront régulièrement les courants de vie destinés à retremper les derniers amas d'hommes, qui s'obstinent à croupir dans l'isolement.

A la vérité, il y a encore bien des chances redoutables à braver dans certaines courses à travers notre monde. Dans bien des contrées, les bêtes féroces, les fièvres et les monarques quinteux continuent à guetter le voyageur ; on est traqué par les guerriers, par les fanatiques, par les voleurs de grands sentiers, par les écumeurs de solitudes et les tribus des forêts vierges. On risque de périr de froid aux pôles, de chaud sous l'équateur, et de moisir vivant dans les contrées tropicales, à la saison des pluies. Notre globe est loin d'être suffisamment nettoyé.

Si pourtant les difficultés matérielles de la route étaient les seuls obstacles à l'entraînement du chasseur, du savant et du misssionnaire de la civilisation, il y aurait déjà progrès. Si l'on pouvait partout, sans cacher son nom, sa langue et sa race, se lancer à la découverte, comme l'ont fait les intrépides explorateurs des sources du Nil, des déserts, des grands lacs et du Soudan, les conditions faites au dévouement de ces précurseurs de la fédération des races, seraient infiniment moins dures ; la franchise des observations y gagnerait beaucoup. Nous n'en sommes malheureusement pas là. La manière dont M. William Palgrave a réussi à se procurer les documents si piquants, si complètement neufs qu'il nous apporte de la Péninsule arabique nous prouve qu'il y a encore des pays où l'on craint de laisser souiller l'air par le souffle de l'infidèle, où l'on détruit sans hésiter tout visiteur soupçonné de ne pas partager l'hypothèse religieuse de la localité.

Il est étrange que la terre d'Arabie, où l'antiquité avait placé ses plus gracieuses fantaisies, soit aujourd'hui la plus inhospitalière des quelques contrées où l'indigène se verrouille encore par haine ou par crainte de l'étranger. Sa population forme la branche mère de l'une des races jadis les plus fines et les mieux trempées ; de celle qui a laissé des traces de civilisation si brillante, de l'Espagne jusqu'aux rives du Gange, depuis Séville jusqu'à Agra.

Protégé par ses *nefoud* redoutables où la sable se meut pour engloutir la caravane, où la soif ne rencontre pas une source, ni même un puits, l'Arabe pur sang habite des plateaux fertiles et des vallées délicieuses, où l'imagination de nos pères avait installé le phœnix, ce poétique symbole de l'immortalité, qui se brûlait sur un odorant bûcher de cinnamome et de myrrhe, pour renaître au premier rayon du soleil levant. C'était là que fleurissaient l'arbre de baume et le cèdre à encens ; c'était là que le dragon volant, couronné d'escarboucles, succédait au soleil pour éclairer les nuits. Plusieurs savants moines du moyen âge n'ont pas hésité à reconnaître cette merveilleuse contrée pour le paradis terrestre, d'où fut chassé Adam.

Aujourd'hui, ces féeries se sont évanouies, mais il est resté de belles réalités à l'Arabie ; c'est le pays où naît le type le plus admirable de la race chevaline, où mûrit la date la plus délicate ; c'est le sol qui nous a donné le café. Malheureusement, cette terre privilégiée a ajouté à sa ceinture de sable un zèle de dévotion farouche qui lui fait une muraille plus infranchissable que ses déserts. On n'y saurait pénétrer sans un masque qui vous couvre l'âme et le corps de la tête aux pieds.

Sous peine de mort, il faut faire peau neuve, si l'on veut franchir ses arides frontières ; il faut laisser à la porte son vêtement, sa physionomie, sa manière de vivre, presque son tempérament. L'on doit se résigner à s'isoler dans sa pensée, à déshabituer sa langue des syllabes de l'idiome maternel ; il faut contraindre sa bouche à grimacer des idées et des croyances qui répugnent à sa propre conscience. Le moi tout entier doit être remplacé par une copie exactement conforme au type jaloux qu'il s'agit d'examiner chez lui. Ces conditions sont sans doute bien difficiles à remplir, puisque personne, avant M. William Palgrave, n'avait réussi à nous renseigner sur les plateaux intérieurs de l'Arabie et sur ceux qui l'habitent.

Cette péninsule, dont les côtes sont aussi soigneusement relevées que celles de France, et dont les habitants nous rencontrent sournoisement à Baghdat, à Damas et au Caire, était restée fermée jusqu'ici, à son centre, aux yeux de l'examinateur européen. Bien qu'elle touche, par l'extension de ses sables aux rivages de la Méditerranée, et que partout où le permet une déchirure de son rivage sur la mer Rouge, le commerce anglais y ait établi une étape de la route de Indes, nos atlas laissent invariablement en blanc sa nappe intérieure. C'est à peine si nos géographes osent indiquer quelques accidents de terrain à plusieurs lieues du littoral, quelques centres de populations dans les provinces de l'Hedjaz et de l'Yémen.

La découverte de M. Palgrave est donc la plus précieuse et la plus originale que l'histoire de la race humaine nous ait fournie depuis longtemps ; son voyage est l'un des plus courageux et des plus brillants efforts géographiques que l'on ait vu accomplir à notre époque. Les seuls avantages naturels qui aient pu aider au déguisement de l'auteur, sont l'ovale allongé de sa figure, son œil brun, la sobriété de ses joues bronzées par le climat de l'Inde, où il avait servi sous les drapeaux de la Compagnie; c'est, en un mot, ce galbe syrien qui l'a fait un moment passer, en Angleterre, pour le fils d'un israélite hindou. Tout le reste, William Palgrave dut l'acquérir patiemment, pour compléter sa métamorphose. C'est à Damas qu'il perfectionna son travestissement et acheva de donner à sa constitution le cachet oriental. Il y prit si bien l'habitude de l'arabe qu'il s'en fit, dit-il, une seconde langue maternelle

Le récit de ses vaillantes pérégrinations est très mouvementé; ses tableaux sont d'une netteté parfaite. On suit sans fatigue et sans peine ce coureur de nouvelles aventures, tant il sait bien mettre en saillie les lieux qu'il traverse et les personnes qu'il rencontre. Partout il se montre calme en face du danger. Dans la capitale même du terrible Feysul, le sultan soupçonneux et infaillible des musulmans Wahabites, à quelques pas de son palais, surveillé étroitement par la haine clairvoyante des plus rusés de tous les fanatiques, l'intrépide voyageur exerçait, aussi tranquillement qu'il l'eût pu faire à Calcutta ou à Bombay, la profession de médecin. Tout en distribuant ses poudres et ses coups de lancette, il ne laissait échapper aucune occasion d'enrichir son trésor d'observations.

Au début de son livre, l'auteur et son compagnon, sorte d'Arcas syrien dont il parle à peine, entrent dans ce désert pierreux que les anciens avaient décoré du nom d'Arabie Pétrée. Juchés sur des chameaux efflanqués, ils cheminent sous la garde peu rassurante d'une dizaine de Bédouins en guenille. Le soleil fait miroiter l'air qu'il embrase et pompe le contenu des outres. Les craintes de mauvaises rencontres dans ces terribles contrées, abandonnées à des hordes pillardes, remplissaient les têtes que l'absence de sommeil et le jeûne forcé disposaient aux sombres rêves De temps en temps on faisait une heure de halte à l'ombre brûlante d'un roc basaltique, repos fiévreux interrompu par cette excitation sinistre du chamelier conducteur : « Si nous tardons, nous mourrons tous de soif. »

William Palgrave secouait le désespoir en songeant au pays d'ombre, arrosé d'eau limpide, qu'ils devaient rencontrer. Quel serait le nom de ce pays ? Il avoue n'avoir eu d'autre document à cet égard que le peu de paroles qu'il arrachait aux sauvages de son escorte. Après huit jours de cette marche funèbre, notre voyageur parvenait à la première loups), ne possédait ni palmiers, ni récoltes. Un morceau de chameau à demi cru, une poignée de bouillie rouge faite avec la farine fade d'une graminée sauvage, une écuelle d'eau troublée par le piétinement des chameaux, voilà le régal que s'arrachèrent avidement les Bédouins de sa suite, et que le dégoût l'empêcha lui-même de savourer

Après avoir traversé plusieurs déserts et plusieurs oasis, dont l'une surtout, le Djowf, commençait à annoncer la fertilité et l'abondance, où la maison remplaçait déjà la tente, où le cheval de race se montrait à côté du chameau ; après avoir failli périr sous les efforts du simoun qui sèche le sang dans les veines du voyageur, ou sous les matraques des chameliers qui lui servaient de guide, Palgrave atteignit enfin les premiers bouquets d'arbres et les premières sources vives du Djebel Shomer, où l'attendait la surprise d'une hospitalité charmante, un véritable chapitre des *Mille et une Nuits*,

Dans Hayel capitale des Etats de Telal, le nouveau docteur commença à débiter ses poudres et ses consultations ; il fallait à son séjour un motif suffisant pour autoriser le jeune roi du pays à le protéger. Là pourtant n'était pas le danger. Le petit royaume de Schomer fondé, pacifié, rendu prospère par Abd'Allah, père de Telal, avait une opinion publique sociable et tolérante. On ne tuait pas l'impie pour plaire à Dieu, comme au Nedjeb ; mais on y était obligé à certaines précautions pour ne pas effaroucher les terribles Wahabites qui les guettaient. Le jeune souverain avait dû feindre d'approuver certaines réformes austères par déférence.

C'est là que, du fond de son palais, Feysul, vieillard rusé et supçonneux règne spirituellement et temporellement sur les provinces que le sabre de ses deux ancêtres ont converties au wahabisme. Au moment où il attendait dans la grande cour du palais ce qu'on allait décider de lui et de ses compagnons, un Arabe du pays, qui l'avait rencontré au Caire, le reconnut publiquement. Si les affirmations de cet indiscret ne se fussent heurtées contre l'admirable sang-froid britannique, Palgrave était sacrifié sur-le-champ. Heureusement il parlait plus purement l'arabe que son accusateur et connaissait mieux le Coran. Cependant Feysul ne consentit qu'à grand'peine à tolérer la résidence de ces équivoques étrangers.

A Riad, la vie ne fut pas aussi calme qu'à la cité d'Haoel. Le docteur eut beau paraître absorbé par les soins des malades, qui accouraient en foule chez le docteur étranger, le soupçon tourna sans cesse autour de lui. Il était obligé de cacher sa lumière après l'heure du dernier office; il ne fumait que dans le coin le plus retiré de son logement. On ne voyait pas le moindre brin de soie dans son costume. Ses questions étaient discrètes; il mouillait son langage de citations pieuses, de circonlocutions dévotes, de louanges adressées à Dieu et au monarque. Sa bonne étoile avait heureusement placé près de lui ce chef de caravanes dont nous avons parlé plus haut. Abou-Eyla était connu dans la contrée, les chefs les plus rigides l'aimaient, malgré ses manières mondaines et son laisser-aller en matière de foi. D'un caractère ouvert et loyal, d'un esprit souple et charmant, d'une pénétration à éventer toutes les ruses, c'était bien le conseiller qu'il fallait à Palgrave; sans un semblable dévoûment, il ne se fût jamais tiré de sa périlleuse entreprise.

Grâce à la vigilance dévouée d'Abou-Eysa, le docteur put observer à son aise, prendre des notes sur l'histoire et sur les mœurs, visiter les splendides chevaux de Feysul et de ses parents, surprendre les secrets intimes en savourant le café dans les kawas des chefs. Pendant plusieurs mois, il vit fonctionner les *zélateurs*, sortes d'inquisiteurs de la foi, chargés de noter les absents de la mosquée à l'heure de la prière, de scruter la simplicité des vêtements, de veiller à l'extinction des feux à l'heure réglementaire, et surtout d'empêcher que l'odeur du tabac ne souillât la cité sainte.

Palgrave apprit que le bâton de ses surveillants sacrés avait atteint le dos des plus hauts personnages, surpris dans les défaillances de la foi. Il devina les hypocrisies haineuses; il s'assura que là, comme partout où le zèle religieux s'impose, la majeure partie de la population murmure sourdement Cet excès de dévotion méticuleuse choque la plupart des Arabes, dans leur facilité d'expansion, dans la mobilité de leurs sentiments et dans cette urbanité joyeuse qui fait encore le fond du caractère des habitants de cette partie de l'Arabie, dont les cœurs résistèrent si longtemps aux prédications des successeurs de Mahomet. Il put constater que, là aussi, les chefs du culte, tout en prêchant le mépris des joies mondaines, ne négligent rien pour joindre tous les éléments de sécurité et de bien-être temporels aux félicités éternelles dont les clefs sont entre leurs mains.

Le docteur se tirait sans trop d'écorchures des pièges que ne cessaient de lui tendre les zélateurs et les cléricaux du Nedjed. Un jour il eut le courage de refuser au fils aîné du Feysul une princée de fin poison destinée à un jeune frère plus populaire que lui. Ce fils aîné était un dévot doublé d'un guerrier; jugez ce qu'il dut penser en voyant ses intentions découvertes par l'étranger qu'il détestait déjà cordialement. La perte de Palgrave fut résolue. Comment échapper à cette formidable rancune qui surveillait attentivement sa proie Le génie d'Abou-Eysa parvint à le tirer de là, en l'entraînant sans bruit vers les provinces orientales, dont la tiédeur religieuse assurait le salut du fugitif Ce dernier dut à cette mortelle alerte d'aller compléter ses études arabiques, en visitant les intéressantes populations échelonnées sur les rivages du golfe Persique et de la mer d'Oman.

Voilà donc l'Arabie sérieusement violée par la curiosité européenne; on connaît enfin les sociétés originales qui l'habitent, leurs mœurs et les derniers épisodes de leur vie historique. Comment arriver maintenant à placer sur les grandes voies de la sociabilité générale ces races oubliées qui conservent tant de précieux éléments de progrès et de civilisation ?

Au commencement de ce siècle, les villes saintes groupées en face du rivage égyptien venaient d'être saccagées par le zèle iconoclaste des Wahabites. Les tombeaux de Mohamet et des prophètes avaient été détruits et leurs cendres jetées au vent. Les richesses accumulées par la foi des croyants avaient été pillées ; à Médine seulement le vainqueur en avait chargé soixante chameaux Méhemet-Ali reçut du sultan l'ordre de venger ces outrages Le vieux pacha choisit le plus jeune de ses fils, Ibrahim-Pacha, qui devait plus tard vaincre les armées de son suzerain. Ibrahim savait, par les efforts déjà tentés, l'impossibilité de transporter d'un bond une armée au cœur de l'Arabie. Il procéda prudemment; il fit traverser avec précaution les maigres étapes et les pauvres oasis à ses troupes, avec ordre de bien traiter les habitants et de ne rien prendre sans payer, chose inouïe dans les guerres d'Orient

De cette façon, il attira les approvisionnements sur sa route et laissa derrière lui des auxiliaires dévoués Le jeune chef réussit enfin à atteindre et à battre le terrible Abd-Allah, aïeul de Feysul, qui règne aujourd'hui. Malheureusement, sa prudence ne fut pas suivie ; le gouvernement équitable qu'il installa dans le Nedjed ne tarda pas à crouler sous les fautes de ses successeurs. Moins de deux lustres après sa victoire, l'apparition égyptienne n'était déjà plus qu'un rêve; l'Arabie s'était refermée avant que la science ni la liberté des relations aient profité de cette campagne purement militaire.

Si l'occasion se présente jamais d'entreprendre une nouvelle percée dans l'empire de Feysul, l'excellent livre de William Palgrave sera un guide admirable pour mener à bien cette tentative. On n'y pense guère en ce moment sans doute; mais les choses vont si vite à notre époque, la curiosité européenne est si éveillée! Qui sait si un groupe de croisés, plus humains et plus civilisés que les soldats de Méhemet-Ali, n'a pas déjà songé à ouvrir enfin à tous les yeux la patrie du phœnix, que la vapeur a mise à une semaine du centre européen.

ANTONY MÉRAY.

(*Opinion nationale.*)

Variétés.

La guitare d'un cordonnier.—Passons du grave au doux. C'est le *Droit* qui raconte en ces termes cet épisode de la rue.

Un Almaviva de la cordonnerie, le sieur X...., originaire des frontières d'Espagne, épouvait le besoin de soupirer sous les fenêtres de sa Rosine le *Io son Lindoro du Barbiere*. Plus riche d'amour que d'écus, il marchanda une guitare démantelée qui se morfondait à l'étalage, d'un marchand de bric-à-brac de la rue Mouffetard, entre un poêle à marrons et un de ces instruments dont Molière n'a pas craint d'enrichir la scène.

O déchéance ! cette guitare, qui avait exprimé la passion de plus d'un hidalgo, le cordonnier mélomane osa en offrir six francs. Il motivait ce rabais dans un long discours ayant pour but d'établir que l'instrument, veuf de ses cordes, avait beaucoup perdu de sa qualité.

— Reprenez votre haleine, lui répondit l'Auvergnat, sans prétendre faire un calembour ; mais je reprends ma guitare.

Et il raccrocha l'instrument.

Le sieur X..., s'éloignait triste et rêveur, et il avait fait à peine une centaine de pas, quand un individu courut à lui et lui dit :

— Mon associé vous a refusé la guitare pour 6 fr. ; mais moi je tiens à en débarrasser la boutique où elle séjourne depuis trop longtemps. Donnez-moi votre argent, je vais vous l'apporter.

Sans défiance, le cordonnier lâcha ses 6 francs ; mais ce fut en vain qu'il attendit l'instrument désiré. Le prétendu associé de l'Auvergnat n'était autre qu'un filou.

Le sieur X... a porté plainte.

Un enfant tué par sa mère. — Suicide de la mère.— Averti par la rumeur publique que la femme G..., âgée de vingt-huit ans, domiciliée rue de Reuilly, s'était enfermée chez elle avec son enfant, âgé de quinze jours, et que, d'après les paroles qui lui étaient échappées, on avait tout lieu de craindre qu'elle n'eût mis à exécution quelque funeste projet, le commissaire de police du quartier du Bel-Air s'est transporté à l'endroit indiqué et, après avoir inutilement frappé à la porte, l'a fait ouvrir par un serrurier.

Un douloureux spectacle s'est offert aux personnes qui sont entrées avec le magistrat. La chambre était littéralement inondée de sang, au milieu duquel gisait le petit garçon, ayant la tête presque entièrement séparée du tronc.

Cette horrible blessure a été faite à l'aide d'un rasoir qui a été retrouvé à une distance de quelque pas, sanglant et tout ébréché. Avec cet instrument déjà mis ainsi en mauvais état, la mère, après avoir accompli le meurtre de son enfant, s'est fait périr elle-même en se coupant le cou. Les chairs, déchirées plutôt que tranchées, indiquaient qu'avec une affreuse énergie elle avait dû se servir en quelque sorte de ce rasoir comme d'une scie.

Aucun écrit, dit le *Droit*, n'avait été laissé par cette femme, et la cause de ce déplorable événement n'a pu être connue.

Voici les récits de deux morts accidentelles d'enfants. Le second surtout intéresse les parents que leurs occupations forcent à abandonner leurs enfants à la maison :

Un petit garçon de cinq ans, nommé Saturnin A..., demeurant chez ses parents, rue des Ursulines, s'amusait à se balancer en se tenant aux brancards d'une charrette à bras, déposée sur la voie publique devant la maison qu'il habitait. Un de ses pieds ayant déplacé la chambrière, la voiture s'est abattue sur lui.

Des passants, dit le *Droit*, témoins de cet accident, se sont empressés de le dégager ; mais il avait reçu à la tête un coup si violent qu'il ne donnait plus que quelques signes de vie, et malgré les soins qu'on lui a prodigués il n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

Les époux Y..., demeurant près de Clamart, étaient sortis ensemble dernièrement, après avoir placé dans leur propre lit leur petit garçon âgé de quatre ans. Quand ils revinrent ils trouvaient l'enfant sans vie.

Les matelas ayant été fraîchement recardés, la pression du corps des époux Y. avait laissé dans le lit une sorte de cavité, dans laquelle le petit garçon s'était enfoncé. En même temps, pendant son sommeil, les oreillers étaient retombés sur sa tête, et il avait péri ainsi par suffocation.

Une domestique folle.— Vici un cas d'aliénation mentale raconté par le *Droit* et qui a eu les suites les plus déplorables. La dame S.... propriétaire à Nogent-sur-Marne, ayant sonné la fille Louise M., sa domestique, et ne recevant pas de réponse, se rendit à la cuisine et y trouva sa servante dans une surexcitation extraordinaire. Ses yeux brillaient d'un éclat singulier, et elle se livrait à des gestes désordonnés.

— Etes-vous indisposée ? lui demanda sa maîtresse. Allez vous mettre au lit ; je vous porterai du café bien chaud, et si cela ne va pas mieux, nous appellerons le médecin.

— Tu as mérité la mort, et tu vas la subir ! répondit Louise M...

En même temps, saisissant une longue et forte bûche qui se trouvait là ; et, la maniant avec facilité, elle en porta des coups violents à la dame R..., qui, gravement atteinte, tomba en jetant des cris.

Ces cris furent heureusement entendus d'un locataire de la maison, le sieur D... Il accourut et eut une peine extrême à arracher à la folle sa victime. Toujours s'escrimant avec sa bûche, la fille M... brisait les vitres, les glaces, défonçait les meubles. Cependant, plusieurs personnes étant arrivées, on parvint, non sans recevoir quelques horions, à la désarmer et à s'emparer d'elle.

Après constatations, elle a été conduite à la préfecture de police, où son état mental sera l'objet d'un examen.

Un vrai bossu.— La prudence est la mère de la sûreté, — mais quelquefois elle peut aboutir à une injustice :

Depuis quelques jours, les employés de l'octroi de la barrière Saint-Denis voyaient passer chaque matin un petit homme ayant une bosse formidable au milieu du dos. Et comme il passait plusieurs fois par jour, ils se doutèrent que cette bosse était factice et qu'elle contenait sans doute des marchandises passées en fraude.

Ils hésitaient cependant à l'arrêter, et le petit homme continuait hardiment son chemin, riant comme un bossu de l'œil investigateur des employés.

Huit jours se passèrent ainsi, et les voyages allaient leur train. Cependant, les employés de l'octroi se décidèrent à faire entrer le petit bossu dans le corps de garde.

On l'invita à exhiber ce qu'il portait ; comme il résistait à cet ordre inquisitorial, on lui ôta de force sa blouse et sa veste, et que trouva-t-on ?... Une bosse ! une bosse véritable qu'un dromadaire eût enviée !

Le petit bossu en rit encore !

Nous avons annoncé dans un de nos derniers numéros, le meurtre commis à Lyon sur un nouveau-né dont on a trouvé les morceaux. L'auteur du crime serait une jeune fille de dix-huit ans, la mère de l'enfant.

Voici la version recueillie, à ce propos, par le *Courrier*, et que ce journal ne donne, du reste, que sous toute réserve:

« Cette jeune fille était depuis plus d'un an en service dans une famille de la rue Quatre-Chapeaux, où, paraît-il, on n'avait aucune motif de se plaindre d'elle et où on ignorait sa position. Elle serait accouchée une nuit, seule et sans secours, pendant que ses maîtres étaient à la campagne, et après avoir dépecé son enfant, elle en aurait jeté dans les latrines une main et un pied qui, en effet, n'ont pas été retrouvés dans le linge enveloppant les autres parties du corps; puis elle se serait arrêtée dans l'accomplissement de cette œuvre horrible de précaution, et c'est alors qu'elle se serait rendue à la montée du Chemin-Neuf.

» Le lendemain, divers indices ayant mis son maître dans la confidence d'un accouchement clandestin, celui-ci se serait empressé de prévenir l'autorité judiciaire; avant l'arrivée de la police, toutefois, la jeune fille, soupçonnant qu'elle était devinée, s'était empressée de faire avancer une voiture et de partir ; mais une personne du voisinage se rappelant le numéro du fiacre, le cocher de ce véhicule aurait conduit les agens à la porte d'une maison de la rue de Montebello, à la Guillotière, où l'on aurait trouvé et arrêté cette malheureuse, qui est maintenant, dit-on, consignée à l'hospice de la Charité en attendant sa guérison complète. »

Un journaliste rappelait dernièrement que l'administration des chemins de fer suppliait messieurs les voyageurs de bien vouloir descendre par la portière des wagons et *non autrement*, supplication qui paraît en effet inutile au premier abord. — Cependant la petite anecdote suivante empruntée à un journal suisse fait entrevoir une nouvelle manière de sortir des wagons et donnerait raison à l'avis super-providentiel des compagnies de chemins de fer français.

Il est vrai que le héros de cette aventure est un chien — mais le chien n'est-il pas l'ami de l'homme et tout ne doit-il pas être commun entre amis :

« Dans un wagon de deuxième classe, au dire des *Basler Nachritten*, se trouvaient deux dames anglaises en compagnie d'un bichon. Un jeune homme entre dans le wagon, le cigare à la bouche et continue « à fumer sans se préoccuper davantage de ses voisines. L'une des jeunes personnes enlève prestement le cigare et le jette par la fenêtre. Le voyageur s'incline sans rien dire, et ramasse délicatement par les poils du dos le bichon qui suit en un tour de main le cigare par la portière.

Politesse douteuse, mais le chien était aussi anti-réglementaire dans le wagon que pouvait l'être le cigare. »

J'ai trouvé l'histoire drôle, mais le jeune homme d'une *politesse douteuse* me paraît comme éducation bien au-dessous de la jeune Anglaise, qui ne craint pas d'extraire de ses doigts roses les bouts de cigares de la bouche de messieurs les voyageurs.

Il vient de paraître un nouveau journal illustré appelé l'*Auvergnat* et dans son *premier* numéro — notez bien — je trouve un entrefilet ainsi conçu :

« Monsieur le rédacteur du journal l'*Auvergnat*,

» Si votre journal *promet d'être si drôle que cela*, inscrivez-moi comme un de vos premiers abonnés pour une année que vous pouvez faire recevoir chez moi en me faisant porter le premier numéro. »

Agréez avec mes encouragements mes salutations empressées.

VEISSIÈRES,
Boulevard Richard-Lenoir, 19.

4 novembre 1867.

Je me demande avec l'Europe entière intriguée comment l'honorable habitant *du boulevard Richard-Lenoir*, 19 a pu savoir avant que le premier numéro de l'*Auvergnat* parût « qu'il promettait d'*être si drôle que cela*. »

Il y a donc eu une *répétition générale* à domicile ?

Une étymologie curieuse qu'on nous transmet :

C'est celle du nom de GARIBALDI.

Nos lecteurs ont parfaitement le droit d'ignorer que dans le sobre alphabet etymologique les consonnes suivantes s'équivalent :

G. — Gu — Gw — W. — Wh.

C'est ainsi que de la même source viennent ces deux mots :

En allemand, *Wulff*, d'où *Wilhelmina*.

En italien, *Guelfe*, d'où *Guiglielmini*

De ce principe découlent les conclusions suivantes, si nous prenons le mot GARIBALDI :

Gar équivaut	à l'anglais	*War*
	au hollandais	*Wer*
	à l'allemand	*Wehr*
	au français	*Guerre*

Bald — en allemand signifie : *vite*, *prompt*, *rapide*, d'où dérive

Bold — en anglais *hardi*.

L'invasion des noms garmains en Italie, par suite de guerres successives et d'expatriations volontaires ou forcées, c'est là un fait qu'aucun étymologue n'ignore; donc on arrive à cette étymologie singulière et judicieuse :

GAR *i* — bald *i*.

Guerre — prompt hardi.

Pompt, rapide, hardi, à la guerre.

Prenez pour ce qu'elle peut valoir cette recherche de linguistique ; mais n'est-ce pas que c'est une étymologie curieuse et que, dans cette hypothèse, Garibaldi porte bien le nom qui convient au rôle qui lui était réservé par sa destinée ?

On parle d'une mitrailleuse qui se construit à Liége et pour laquelle plusieurs puissances ont adressé des commandes. Le *Journal de Liége* publie les détails suivants sur ce terrible engin :

Les pièces d'*artillerie à bras*, ainsi que les nomme l'inventeur, M. Glaxton, directeur de l'artillerie d'une puissance étrangère, et qui se construisent dans les ateliers de M. H. Pirotte, établis à l'Université de Liége, consistent en un jeu de huit canons de 25 millimètres de diamètre, monté sur une tringle et ayant un mouvement indépendant de rotation. Il y a deux canons diamétralement opposés qui tirent alternativement avec une rapidité de 80 à 100 coups par minute. Quand ils sont trop échauffés, on donne au jeu un huitième de tour et deux autres canons se présentent devant les culasses renfermant le mécanisme, et ainsi successivement jusqu'à ce que, après avoir tiré avec les huit canons, on les démonte et on les remplace en trente secondes par un jeu de rechange.

Pendant que l'on maintient le feu avec le second jeu de canons, on lave et on refroidit le premier pour le faire fonctionner de nouveau, et ainsi de suite.

Le canon lance des balles pleines à 2,500 mètres, une mitraille spéciale à 800 et 1,000 mètres, une mitraille ordinaire à 350 et 400 mètres.

La pièce est abritée par des tôles, de sorte que les artilleurs se trouvent protégés contre le feu de l'ennemi.

Le canon monté sur son affût avec 300 cartouches pèse 360 kilogrammes environ.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

		Coupon détaché	
Ouverture	du 22 novembre	55	15
Clôture	du 22 novembre	55	20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 21 novembre

CARDIFF, le bat. à vapeur anglais *Ironsides*, cap. J. Kirqpatrich, ayant touché Gibraltar et Malte, avec diverses marchandises et 4 pas.

SOUDA, le bat. à vap. ottoman *Jomik*, cap. Sgourdei, ayant touché Syra, Chio, Smyrne, Dardanelles, avec diverses marchandises et 50 passagers.

VOLOS, le bat. à vap. du Lloyd autrichien *Smyrne*, capit. P. Tagliani, ayant touché Salonique, Cavalla, Lagos, Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 115 passagers.

SALONIQUE, le bat. à vapeur franç. *Mitidjah*, capitaine Cauffan, ayant touché Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 250 passagers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 21 novembre

DANUBE, le bat. à vapeur anglais *Champion*, capitaine Darnell, divers.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES,

du 21 novembre

NEWCASTLE, br ital. *Madre*, cap. Sono, charbon
SUNDERLAND, bk angl *Indian chief*, c. Franch, ch.
LISBONE, bk rus. *Alexandre II*, cap. Kerman, lest
MARSEILLE, bk mek. *Hans. George*, c. Panins, lest
CASTELMARE, br hel. *Yero-miliaressis*, c. Pavlatos
GENES, bk ital. *Lione*, cap. Bertolato, lest.
SOUDA, br ott. *A.-Nicolaos*, cap. Panayotou, lest

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES.

du 21 novembre

MARSEILLE, br rus. *Sofia*, cap. Frangopulos, blé
— br ital. *Santo-Carlo*, cap. Chiesa, blé
— br ital. *Artemis*, cap. Caludi, blé
— br hell. *A.-Spiridon*, cap. Scuturacos, blé
MESSINE, bk aut. *Linbutharke*, c. Millinovich, blé
ODESSA, bk aut. *Sessa*, cap. Gaich, lest
— br mekl. *Von Buch Windof*, cap. Harder, ch.
— br ital. *Madre*, cap. Sono, charbon
DANUBE, br aut. *Frederico*, cap. Tichioti, lest
KUSTENDJE, br hel *Mirtidiotissa*, c. Bucuvalae, lest
SOULINA, br angl. *Anthon*, cap Gray, lest
— bk ital *Profeta Elia*, cap. Chiapella, lest
BALTZIK, br autr. *Pietro*, cap. Vlassovich, lest
BOURGAS, br hell. *Panaya*, cap. Lascaratos, lest

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 *et* 21

Id. de Constantinople le 7, 17 *et* 27

Le bateau à vapeur français BYZANTIN c. Candolle, partira pour Marseille Dimanche 27 novembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans operation douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guerison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons. fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve la LINGERIE au MEILLEUR MARCHÉ

DANS LE MONDE

Toiles, Serviettes, Mouchoirs, Nappes, etc.. à

L'HOTEL DE PESTH

Premier Etage

Grand'rue de Péra

La maison qui forme le coin de la rue VENEDIK et la grande rue.

BIEN OBSERVER LE MAGASIN EST AU

PREMIER ETAGE

Et non au rez-de-chaussée donnant sur la rue, le Magasin n'est en aucun rapport avec tous ces magasins de la grand'rue, qui vendent sous le faux titre de Liquidation et autres prétextes suffisamment connus.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loterie Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS				LA CHARGE
8	ocques.	85	fr.	2 francs
12	»	105	»	2.60
18	»	110	»	4.—
26	»	120	»	4.50
34	»	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM G. CHEUVREUX et Cie, à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

VENTE d'une scierie à vapeur.

La Commission Européenne donne avis au public que le 15 décembre a. c. elle sera prête à recevoir les offres cachetées pour l'achat d'une scierie à vapeur verticale et circulaire avec sa machine, ses deux chaudières, banque automate, roues de réserve et ses retenues dont le détail est énuméré dans un inventaire qu'on peut se procurer dans les bureaux de la Commission Européenne à Galatz. Les personnes qui désirent soumettre leurs offres devront s'adresser à M. Hayles, agent de la Commission Européenne à Toultcha, pour visiter l'établissement.

Aucune offre ne sera reçue après la date fixée ci-dessus ; aucune ne sera admise si le signataire n'est pas en mesure de verser immédiatement 25 0/0 du prix offert et de payer le restant aussitôt après la prise de possession de toute le matériel qui devra être enlevé, aux frais de l'acquéreur, de la place qu'il occupe actuellement, avant le 30 avril 1868.

Toutes les offres doivent être adressées à la Commission Européenne du Danube à Galatz et devront porter l'inscription « *offre pour la scierie de Toultcha.* »

Galatz, en octobre 1867.

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pave de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

AVIS.

Une personne munie de bons Certificats et parlant l'Allemand, l'Italien, le Turc, le Grec et le Serbe est à la recherche d'un emploi de cuisinière ou de bonne.

A VENDRE,

Les propriétés de S. E. feu le Grand-Logothète, Aristarchi bey, soit:

1° Une magnifique maison de campagne sur le Bosphore, à Yéni-keui de 18,500 pics carrés ou 12,500 mètres, dont 3,600 de constructions, 220 de façade sur la mer et le reste parcs et jardins. Ce yali est un des plus beaux de Constantinople, il réunit toutes les conditions requises pour faire un superbe hôtel d'Ambassade ou une résidence princière, il est parfaitement bien conservé et distribué, il a bain turc et bain de mer, écuries, remises, caves et cuisines en pierre, caïkhané, buanderie, blanchisserie, serres-chaudes, de l'eau de source et de puits en abondance, de grands réservoirs, plus de 50 pièces, dont 2 immenses salles, 6 énormes salons, 1 belle salle à manger, 1 salle de billard, 1 bibliothèque, 20 chambres de maîtres, autant pour les domestiques, etc. Ses jardins sont des plus renommés du pays et contiennent des fleurs, des plantes et des arbres aussi rares que précieux ;

2° Une grande ferme ou Tchiflik, une des plus justement estimées des environs de Constantinople, à 6 heures de la capitale, située en partie près de Tstorlou et d'Amourtza sur la route d'Andrinople et presque sur la voie du chemin de fer qui vient d'être concédé, et en partie sur la mer, à Héraclée de Marmara. Cette terre a une étendue de 40,000 denums ou 10,000 hectares environ, un village, des fermes magnifiques, magasins écuries, étables, fours et dépendances nécessaires, deux petits ruisseaux qui la traversent, de l'eau de source et de puits, des pâturages qui entretiennent 3,000 brebis et plus au besoin, un démirbach complet, c'est-à-dire 150 chevaux de herguélés, 150 bœufs de labour et tout ce qui s'ensuit pour la culture, le labourage, et l'entretien d'une ferme si grande, c'est-à-dire, ustensiles aratoires, charrues, charriots, etc., etc.

3° Une petite ferme, près de Baloucli, à 1/2 heure de Constantinople ;

4° Une petite campagne à Yéni-keui, de 50 denums ;

5° Une grande campagne de 200 donums environ à Thérapia avec une vue ravissante sur le Bosphore et un joli kiosque ;

6° Un terrain à Calender qui sert de lieu de promenade actuellement.

S'adresser pour les prix et pour de plus amples renseignements à la Direction du journal.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami	
		Voyage pour le Pont.
12	2 30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3 15	de Yéni-mahallé, Buyuk-dére, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui.
6	4 30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.)*
2	2 30	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	2 45	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
11	3 45	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2 30	de Arnaoutkeui, Courucesmé, Ortakeui, Bechictach.
5	3	deArnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach. les vendredis touchera Cabatach
14	3 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (exc, les vendredis)
8	4 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Béchihtach.
2	4 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis).
14	5 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h. de la ligne de Buyukderé.)
5	9 30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
		Départ du pont.
14	4 15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3 30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
5	4 15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére et Yenimahallé.
2	3 45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Théra, pia, Buyuk-dére, Yenimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yenikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à 9 1/2*)
18	10 30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Therap, Buyukd, Yeni-mah.
6	11	pour Courucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*) les vendredis a Bechiktach aussi.
14	11	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (exc. les vendredis).
8	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
5	11 45	pour Béchictach, Ortaheui, Kourucesmé (*) (les vendredis a Arnaautkeui).
11	10	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Buynk-deré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10 45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, *(Les vendredis jusu'qà Buyakdére.)*
2	11 15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.

Tous les vendredis a 4 1/2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdéré touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukderé a 8 3/4 touchant les mêmes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque	
		Voyage pour le pont.
	2 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2 30	de Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3 30	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5	de Buyukderé, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	4	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8 15	de Yenimahallé, Buyukderé, Thérap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk, Ortakeui, Bechikt.
	8 45	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10	de Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.	**Départ du Pont.**
	3 15	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yenik, Thérapia, Buyukderé.
	4 15	pour Scutari. Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukdéré.
	4 30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahallé.
	8	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahallé.
	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yenikeu, Thérapia, Buyukdere.
	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 9 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
			Service Journalier.
			Voyage pour le Pont.
	10	2 30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti. (1)
	16	2 30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
			Départ du Pont
	10	9 30	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo Cartal et Pendik. (1)
	16	10 30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.
			Service des Dimanches.
			Voyage pour le Pont.
		2 30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
		9	de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.
	un bateau		**Départ du Pont.**
		3 30	pour Proti, Antigone. Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
		10 15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

(1) Les voyages de 2 h. 1/2 de Prinkipo pour le Pont, et de 9 h. 1/2 du Pont pour les Iles n'auront pas lieu les vendredis et les jours de fête grecque.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNÉE. — N° 268.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PÉRA	50 Francs	26 Francs	14 Francs
PROVINCES	60 »	32 »	18 »
ETRANGER	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:

1re PAGE, Annonces.............. 3 Piastres la ligne.
AVANT LES ANNONCES, Réclames.... 6 » la ligne.
FAITS DIVERS, Corps du Journal.... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 25 novembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 22 Novembre.

Consol. T.	PARIS...	Ouv. 32	40	
		Clôt. 32	65	
	LONDRES.	Ouv. 32 5/8	32 5/8	
		Clôt. 32 5/8	32 5/8	
Emprunt Turc 1867		Ouv. 258	75	
		Clôt. 257	50	
Rente française 3 0/0		Ouv. 68	40	
		Clôt. 68	52 1/2	
Italien		Ouv. 45	65	
		Clôt. 45	80	

Paris, 25 novembre, 2 h. soir.

On a l'espoir que les difficultés pour la réunion d'une conférence seront aplanies.

MANCHESTER, 23. — Trois fenians ont été pendus. La tranquillité n'a pas été troublée.

PARIS. — La France et l'Italie ont accepté la conférence.

Les interpellations sur la politique étrangère sont fixées au 2 décembre prochain.

Paris, 25 novembre, 3 h. 8 m. soir.

(Extrait du *Livre Jaune*.)—TURQUIE.— Il contient plusieurs notes insistant sur des réformes matérielles en Turquie. La dernière note de M. Bourée du 6 novembre constate l'impression vive ressentie par les ministres du Sultan lorsqu'on leur a remis la déclaration des quatre Puissances relative à la Crète.

Cette impression commence maintenant à se calmer. Les ministres paraissent comprendre que cette note était la conséquence des évènements antérieurs, leur refus nous obligeant à dégager notre responsabilité. La Porte sait que si elle ne peut exiger notre concours précédemment décliné, nous n'avons pas l'intention d'augmenter les difficultés de sa situation. M. Bourée constate ensuite que la Porte poursuit l'exécution de réformes judiciaires, administratives et dans l'instruction publique.

Nouvelles de l'Extérieur.

On lit dans *la France:*

« Si nous sommes bien informés, les documents qui doivent composer le *Livre jaune* destiné à être distribué à l'ouverture des Chambres, sont déjà réunis.

» Les pièces diplomatiques les plus importantes de ce recueil sont celles qui se rattachent à l'Italie et à l'Orient.

» Il résultera de l'ensemble des dépêches échangées entre les cabinets de Paris et de Florence que, depuis longtemps déjà et presque semaine par semaine, le gouvernement français avertissait M. Rattazzi des menées du parti d'action contre Rome, et l'engageait à veiller à l'observation de la convention du 15 septembre, sans lui cacher qu'à son défaut, il était résolu à la faire respecter lui-même.

» On sait que, malheureusement, le ministère Rattazzi, loin d'écouter ces sages conseils, n'a que trop justifié les prévisions du cabinet des Tuileries.

» Sur les affaires d'Orient, les documents du *Livre jaune* ont surtout rapport aux divers incidents de l'insurrection crétoise, qui sont d'ailleurs aujourd'hui le seul point de départ de l'action diplomatique des puissances européennes vis-à-vis de la Turquie.

» La déclaration collective qui vient d'être remise à Constantinople par les quatre puissances sera principalement l'objet d'explications de nature à éclairer complètement l'opinion sur les incidents préliminaires de cet acte diplomatique.

» Il est probable aussi que le *Livre jaune* renfermera des pièces encore inédites et intéressantes au sujet de la dernière insurrection d'Espagne, et du concours que le gouvernement français a loyalement prêté à son allié d'au-delà des Pyrénées pour empêcher la rébellion de se recruter parmi les réfugiés dans les départements frontières.

» En ce qui concerne les rapports de la France et de la Prusse, le *Livre jaune* sera très-sobre de documents. Comme il ne s'est produit depuis l'an dernier aucun incident de nature à modifier ces rapports, on s'expliquera facilement la réserve de notre ministre des affaires étrangères à cet égard. »

M. le duc de Gramont, ambassadeur de France à Vienne, qui était venu à Paris en même temps que l'empereur François-Joseph, est parti pour reprendre la direction de son ambassade.

On lit dans le *Moniteur :*

« Le gouvernement de l'Empereur a appris avec une vive satisfaction la résolution spontanée par laquelle les troupes royales ont été rappelées sur le territoire italien. Par une dépêche spéciale, il a chargé notre représentant en Italie de témoigner au cabinet de Florence combien il appréciait les sentiments de conciliation et la fermeté de vues qui ont dicté cette détermination. Les efforts patriotiques faits par le gouvernement italien pour rétablir partout dans la péninsule l'ordre, la sécurité et le respect des traités, inspirent au gouvernement français la plus grande confiance, et lui donnent la conviction que les bonnes relations entre la France et l'Italie continueront à s'affermir et à se développer. »

Une dépêche de Dublin, dit l'*International*, nous informe qu'un navire de guerre, aux allures suspectes, croise depuis deux jours devant la baie de Blacksod, sur la côte d'Erris ; ses sabords sont ouverts, mais aucun pavillon n'est hissé. L'inquiétude est grande sur le littoral. Hier matin, ce navire tira une bordée, puis alla s'évanouir dans le brouillard. Tout cela n'est pas clair et l'on parle d'une nouvelle descente de fenians d'Amérique.

Une émeute a éclaté la semaine dernière à Barnstable (comté de Devon).

2,000 individus ont démoli les boutiques des bouchers et des boulangers et ont attaqué les moulins de mouture.

On a arrêté cinq meneurs.

Une ordonnance royale en date du 3 convoque les deux chambres prussiennes pour le 15 de ce mois. Le journal officiel publie en même temps la nouvelle législation postale de la confédération de l'Allemagne du Nord. Le résultat des élections pour le renouvellement de la seconde chambre prussienne a été généralement très favorable à l'opposition dans les duchés. Ce parti a vu nommer ses représentants, à une grande majorité, dans dix-sept districts. Un seul candidat du gouvernement a été élu. Dans le Slesvig du Nord les deux candidats danois ont triomphé.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que la cessation de l'occupation française à Rome est une condition préalable essentielle de la réunion d'une conférence européenne. Elle ajoute que le gouvernement prussien n'a pas encore reçu d'invitation pour cette conférence.

L'*Abendpost* de Vienne se dit autorisé à déclarer que l'assertion de la *Pall-Mall-Gazette* de Londres, qui a la prétention de caractériser et de préciser la situation prise par M. de Beust en face des hommes d'Etat de France et d'Angleterre, ne repose que sur des conjectures inexactes.

La *Presse de l'Allemagne du Sud* se dit en mesure de déclarer que la nouvelle du prochain mariage du roi de Bavière est dénuée de toute espèce de fondement.

D'après le *Messager* de Munich, le comte de Taufkirchen serait nommé ministre de Bavière à Paris.

Le bruit de la retraite du ministère Manderstrœn est démenti.

Une lettre de Milan nous apprend, dit la *France*, que Mazzini se trouve en ce moment à Lugano, d'où il lance des manifestes à l'adresse du parti révolutionnaire et envoie des proclamations aux comités établis dans différents centres de la péninsule. On dit même qu'il expédie de là des armes à ses agents en Italie.

L'*Opinione* annonce que le ministre des affaires étrangères a adressé aux agents diplomatiques du gouvernement Italien une circulaire exposant la situation actuelle de la question romaine.

Ainsi que les opérations préparatoires l'avaient fait pressentir, les membres du conseil d'Etat du canton de Genève ont été réélus, à une majorité de treize cents suffrages contre la liste du parti radical.

Le gouvernement Italien a remis le sort de Garibaldi entre les mains des autorités judiciaires qui prononceront s'il existe des motifs pour le juger comme violateur des lois. Des accusateurs publics sont arrivés à Florence, d'Ancône et de Pérouse, pour conférer à ce sujet. M. Rattazzi est arrivé à Florence. Le 6 au soir, la démonstration garibaldienne a été renouvelée par la populace de Milan. La garde nationale a été forcée de charger à la baïonnette. Personne n'a été blessé. On a envoyé à Milan des renforts de troupes.

(Express.)

La Gazette officielle du royaume d'Italie a publié les nominations du contre-amiral Provana au ministère de la marine et du sénateur Montezemolo à la préfecture de Naples.

On écrit de Madrid, 8 novembre :

« La souscription aux billets hypothécaires s'élève aujourd'hui à près de 400 millions de réaux. On croit que, demain, elle sera couverte en totalité. »

— Une correspondance de Madrid, publiée par le journal de Valence *Las Provincias*, parle de la convocation des Cortès pour la fin du mois courant, ou pour les premiers jours de décembre.

La loi pour la répression de la traite des nègres, votée le 17 mai dernier par les chambres espagnoles, vient d'être promulguée par la *Gazette officielle* de la Havane.

Sans assimiler absolument la traite au crime de piraterie, la nouvelle législation lui applique dans plus d'un cas les mêmes peines. La condamnation à mort elle-même pourra être prononcée contre les négriers qui résisteraient aux autorités chargées de leur arrestation.

On dément officiellement la nouvelle de poursuites dirigées contre les personnes qui ont demandé l'abolition de la loi tendant à introduire l'usage de la langue russe dans les provinces de la Baltique.

On dit que le bruit d'une émigration de la noblesse de la Baltique est également dénué de fondement.

L'impératrice est partie d'Odessa pour revenir à Saint-Pétersbourg en passant par Gernowich.

LES AFFAIRES DE CRÈTE.

Nous recevons de notre correspondant de la Canée trois lettres que nous publions plus loin. Elles contiennent des nouvelles qui doivent déplaire souverainement à ceux qui soutenaient, il y a quelques jours encore, que le grand-vizir, malgré sa longue expérience des affaires et les moyens dont il disposait, ne saurait parvenir à pacifier l'île et à mettre à exécution la nouvelle organisation octroyée spontanément par le Sultan à ses sujets crétois.

Les trois quarts des délégués sont déjà à la Canée, le Conseil général va donc être définitivement constitué et à l'heure qu'il est, peut-être a-t-il même commencé ses travaux. L'insurrection n'existe plus que de nom, les chefs des volontaires découragés par l'attitude calme et sage des indigènes, voient approcher le moment où ils doivent rentrer en Grèce et rendre compte aux Hellènes de l'argent dépensé et du résultat qu'ils ont atteint. Nous ne voudrions pas, nous l'avouons franchement, être à leur place.

L'*Enossis* fait encore de temps à autre quelques voyages, mais nous doutons qu'il soit chargé de volontaires. Les marines des diverses Puissances assistent à ce revirement, opéré, chose miraculeuse, sans que les troupes du Sultan aient tiré un coup de fusil depuis l'arrivée d'Aali pacha à la Canée.

Que diront après cela ceux qui soutenaient que la mission du Grand-Vizir avait complètement échoué, qu'aucun des insurgés n'avait voulu déposer les armes, et que bien loin de renoncer à leurs aspirations, ils préféraient mourir tous jusqu'au dernier plutôt que de rentrer sous la domination turque? Ces prophètes de malheur ne peuvent même pas invoquer le prétexte que l'insurrection a dû céder à la force brutale. Elle n'a pas été employée. La dernière proclamation d'Aali Pacha a suffi à elle seule pour calmer les esprits et décider les habitants paisibles de l'île à rompre entièrement avec les volontaires étrangers et à faire leur soumission aux autorités de leur Souverain légitime.

Si les habitants de la Crète ont l'imagination ardente comme presque tous les peuples du midi, s'ils se laissent par moment entraîner dans la voie des aventures avec l'espoir de réaliser certaines idées insensées, il sont assez pratiques et ont assez de bons sens pour donner leur préférence à tout ce qui est réel et positif. Or, les droits qui viennent de leur être octroyés, ayant dépassé de beaucoup leurs espérances et voyant combien il était dangereux de poursuivre vainement des chimères, ils ont mieux aimé faire leur soumission et profiter de la nouvelle position qui leur était créée que de verser leur sang dans l'intérêt de la politique d'une puissance dont le but est d'affaiblir et de décimer et les turcs et les chrétiens. Dans notre opinion, ils ont eu parfaitement raison, et n'auront pas lieu de s'en repentir s'ils savent tirer parti des institutions libérales qui vont les régir désormais.

Déjà trois chrétiens, très recommandables par leurs connaissances, leur capacité et leur mérite, ont été élevés au rang de Pacha. Deux d'entre eux Sawas effendi et Costaki effendi Adossidès ont été nommés gouverneurs de deux arrondissements les plus importants, le troisième Carathéodori effendi reste à la Canée comme conseiller du Gouverneur-général de l'île.

On a souvent dit, et quelquefois avec raison, que certaines dispositions des lois promulguées par le Sultan ne recevaient pas toujours leur pleine et entière exécution, et on en inférait qu'il en serait de même de la nouvelle organisation de Crète. L'erreur est cette fois complète. Nous l'avons dit dès le début de la mission du Grand Vizir en Crète, le choix du premier dignitaire de l'Empire était un sûr garant de la ferme résolution du Sultan de traduire en fait sa volonté souveraine.

A'ali pacha s'est acquitté consciencieusement comme toujours de la mission délicate dont il a été chargé, et le moment approche où il devra retourner à Constantinople pour reprendre ses hautes fonctions. Il a acquis ainsi de nouveaux titres à la bienveillance de son souverain et à la reconnaissance de tout le pays.

Espérons que désormais les chrétiens qui voient leurs vœux les plus chers accomplis, ne prêteront plus l'oreille aux conseils astucieux qui leur seront donnés par certains étrangers, et se réuniront tous autour du trône pour concourir, dans la mesure de leurs moyens, à l'œuvre de regénération entreprise si généreusement par leur Souverain et ses conseillers.

FEUILLETON DE «LA TURQUIE»

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

III.

Dès qu'il l'avait vue, Wilmot s'était senti le cœur pris comme dans un étau. Jamais il n'avait tant douté du succès de ses efforts, jamais non plus il ne s'était connu un si furieux désir de victoire. — Elle va mourir dans mes mains, s'était-il dit à la fin de sa première visite. — Je la sauverai ou j'y perdrai mon nom, se répétait-il le lendemain... Le troisième jour, il s'arrêta stupéfait au moment où, seul avec la malade qui venait de s'endormir, il s'inclinait vers elle pour baiser ce front moite et ces joues brûlantes, qui empruntaient à la fièvre un éclat merveilleux et autour desquelles, comme un nimbe irrégulier et flottant, s'éparpillaient les boucles d'une épaisse chevelure aux reflets dorés.

En ce moment même entrait lady Muriel, qui se méprit au brusque mouvement du docteur, — Vous trouvez sans doute comme moi que ces cheveux sont de trop, lui dit-elle avec une sollicitude quasi maternelle. Vous n'avez qu'à prescrire, on les coupera.

— Dieu m'en garde! s'écria Wilmot avec élan... Je veux dire, continua-t-il sur un ton bien différent, que nous n'en sommes pas encore là, Dieu merci ! . . . On peut ajourner ces mesures extrêmes, qui ont l'inconvénient d'effrayer les malades.

Cependant il se sentait embarrassé sous le regard sérieux et fixe de la grande dame, et sa conscience révoltée lui disait tout bas que si ces cheveux eussent été moins beaux, si la tête qu'ils couronnaient eût moins charmé ses regards, peut-être les eût-il déjà impitoyablement condamnés.

Bon nombre de gens se figurent qu'un médecin est à l'abri de ces surprises du cœur, — que la sensibilité s'épuise et s'use au contact perpétuel des misères humaines, — que toute passion a besoin de prestige et s'éteint devant la réalité. Tout cela peut être vrai pour certaines natures, et encore sous réserve de telles ou telles circonstances qui jettent l'homme hors de sa voie et le transportent ébloui dans des régions où jamais il n'ait songé à pénétrer. Nous avons vu en effet ce que pensait Wilmot des « infatuations » de l'amour. Nous l'avons entendu railler agréablement chez sir Saville le souvenir de son premier penchant, nous savons quel minime lot de tendresse il accordait au régime conjugal; mais il faut tenir compte de tout ce qui avait pu modifier en quelques jours cet esprit jusque-là sobre, positif et bien équilibré, des mille influences diverses auxquelles, sans pouvoir s'en douter, il avait été soumis. Un voyage rapide parmi des sites admirables avait en quelque sorte inauguré pour lui ces enchantemens nouveaux ; puis, le cœur rehaussé par cette communion avec la nature, il était entré presque triomphalement, accueilli comme l'Espérance elle-même, dans une demeure princière. Toutes les portes s'ouvrant sous sa main lui avaient livré l'accès d'une sorte de sanctuaire où lui était soudainement apparue, avec la double auréole de la souffrance résignée et de la piété enthousiaste, une des plus ravissantes créatures qu'il lui eût jamais été donné de contempler. Après un premier moment d'embarras, un regard de lui, un regard chargé de pitié, la lui avait pour ainsi dire livrée. Soit pressentiment, soit naturelle confiance et facile abandon, elle s'était dit : — Voilà mon sauveur ! et ce qu'elle se disait tout bas, elle le lui avait répété lorsque pour la première fois il avait osé lui tendre la main. — N'est-ce pas, docteur, vous me ferez vivre ? — Et ses yeux étaient si humblement supplians, sa voix était si faible ! A cette confiance qui le touchait si profondément, à cette docilité absolue avec laquelle ses moindres ordres étaient strictement obéis, un charme irrésistible était attaché. Il y cédait sans vouloir s'en rendre compte, sans pouvoir se convaincre du péril, n'accordant à certaines de ses pensées que l'importance fascinatrice de ces rêves auxquels il est parfois si doux de se laisser aller, sans y croire et sans leur donner la moindre place dans les possibilités d'un avenir quelconque. On les caresse tout bas, on en berce son imagination, et on en sort, même des plus brillans, sans leur accorder un regret.

L'heure du réveil était-elle donc sonnée? Le télégramme de mistress Wilmot posait nettement cette question, et la physionomie anxieuse du père de Madeleine la posait aussi sous une autre forme. Les deux hommes se regardèrent en silence pendant une minute environ. — Eh bien, dit alors Kilsyth, on vous appelle, on veut nous priver de vous ?...

Indécis et soucieux, son hôte ne se pressait pas de répondre. Il se décida pourtant. — En effet, dit-il, un de mes plus anciens cliens, un de mes meilleurs amis réclame mon assistance...

— Vous partez alors ?

— Non, monsieur, je ne vous quitterai, je ne quitterai votre fille qu'après l'avoir vue hors de tout danger.

Kilsyth se retint pour ne pas dépasser toutes bornes dans l'expression de sa reconnaissance, et après avoir chaleureusement remercié le docteur, à qui déjà il avait voué une amitié sincère, il alla porter à lady Muriel la double nouvelle du danger qu'ils avaient couru et du sacrifice inattendu qui leur conservait les soins de Wilmot. Malgré son habituel sang-froid, la belle châtelaine ne put dissimuler un mouvement de joie. Son front, ses yeux, rayonnaient, et Kilsyth, pour la première fois de sa vie, put croire qu'elle s'intéressait passionnément à la santé de Madeleine.

Chudleigh Wilmot n'était pourtant pas sans quelques remords. Il avait beau s'exagérer à plaisir l'état de la jeune convalescente et l'incapacité du médecin de district qui resterait chargé d'elle, sa conscience alarmée protestait encore. Il s'en aperçut bien à l'hésitation qui s'empara de lui quand il dut se résoudre à formuler sa réponse. La lettre déjà datée attendait une première ligne depuis cinq minutes, et le docteur, se promenant à grands pas,

Voir le numéro du 23 novembre.

Nous continuons à enregistrer les appréciations des journaux de l'Europe au sujet de la dernière note remise par quelques Puissances à la S. Porte. Le *Morning-Post* en parle dans les termes suivants :

Si la rébellion qui a été organisée et soudoyée par des intermédiaires grecs n'est pas soutenue du dehors, on peut s'attendre à voir sous peu l'ordre rétabli en Crète sur des bases larges et libérales. Nous avons encore la satisfaction d'être informés que le gouvernement russe, tout en se décidant « à accomplir ses devoirs d'humanité, » ne se propose pas d'exercer une action isolée. La Russie réclame elle aussi le mérite de prévenir un mouvement insurrectionnel en Turquie. Mais la crème de la circulaire émanée du cabinet de St-Pétersbourg est dans l'assertion que ses efforts seront consacrés « à circonscrire les conséquences » des résolutions prises par la Porte. Nous déclarons ne pas savoir ce que ces conséquences peuvent être ; mais il est parfaitement clair que plus la Turquie fera des concessions, plus on lui en demandera ; de sorte qu'il n'y a qu'une seule réponse à faire à l'intervention diplomatique à laquelle la Russie affecte d'attacher une si grande importance : Ceux qui demandent la Crète peuvent venir la prendre. On ne manquera pas non plus de remarquer que l'on parle des mouvements insurrectionnels dans le Levant comme si toute la puissance et toute la force de l'Empire ottoman pouvait être en quelque sorte empaquetée en quelques heures et transportée tranquillement sur un autre continent ; tandis que, dans le fait, la souveraineté et l'autorité de la Porte reposent sur une base stable et solide. De plus, la Russie observera le principe de la non-intervention, « tant qu'il sera respecté par les autres Puissances. » Mais comment une intervention, soit pour accomplir des devoirs d'humanité, soit pour circonscrire les conséquences d'une résolution qui contrevient à l'idée russe, peut être conciliée avec le principe de non-intervention? Nous avouons ne pas le comprendre.

Quoi qu'il en soit, l'intention annoncée sous une forme quelque peu menaçante, ne doit alarmer personne. La Russie a droit de tirer le plus de profit qu'elle pourra de ce fait que trois Puissances européennes se sont jointes à elle pour représenter à la Porte l'opportunité d'un compromis radicalement inadmissible ; mais quant à la valeur d'une pareille adhésion, on nous permettra de faire observer qu'elle peut être assez aisément appréciée. L'Italie peut ne pas trop se soucier de la question d'Orient. Les troupes du Piémont sont allées en Crimée pour y conquérir une position en faveur de leur pays. La France et la Prusse sont évidemment intéressées à limiter les tendances ambitieuses de la Russie vers l'Orient. Mais elles ne sont pas particulièrement et directement intéressées, comme le sont l'Angleterre et l'Autriche, au maintien de l'indépendance et de l'intégrité de la Turquie ; et cependant la France, cela est parfaitement clair, a signé la note avec répugnance et dans une intention que la Russie cache avec soin. Peut-être n'est-ce point là la meilleure politique ; et nous pencherions à penser avec Lord Palmerston que des pays comme l'Angleterre et la France devraient ne penser que ce qu'ils disent et ne dire que ce qu'ils pensent. Mais, dans tous les cas, l'adhésion de la France n'est point susceptible de l'interprétation que la circulaire russe cherche à imposer à l'Europe. Ce qui est vrai, c'est que les hommes d'Etat surveilleront chaque mouvement de pion qui se produira dans le grand jeu engagé par la Russie en Orient ; et lorsque, comme il arrivera tôt ou tard, elle fera échec, il sera permis alors d'apprécier ce qu'on menace de circonscrire. En attendant, il n'est peut-être pas hors de propos de répéter que l'abstention a des limites que dépasse l'intervention

La Russie ne sera tenue responsable en aucune façon de la conduite suivie par la Porte et c'est à peine si elle avait besoin de déclarer dans une circulaire qu'elle s'en lavé les mains. Si le gouvernement de Saint-Pétersbourg consacrait son attention à ses propres affaires, il n'y aurait nullement besoin de discuter la question de responsabilité ; et quant aux conséquences qui doivent être circonscrites, ce n'est vraiment pas la peine d'examiner une pareille idée. Elle doit vouloir dire que la Russie tient pour ainsi dire dans sa main les éléments révolutionnaires de l'Orient, ou bien qu'il existe un projet d'intervention directe. Dans le premier cas, la Porte pourrait sévir ; le second serait une affaire d'intérêt public.

Tout ce qui pour le moment mérite d'être observé, c'est qu'un pareil langage est hautement reprochable, pour ne pas dire offensant. La Russie n'oserait pas parler sur le même ton à la France. Si elle proposait de circonscrire les conséquences de la politique que le gouvernement français poursuit en ce moment, la réponse de la France retentirait d'un bout à l'autre du continent européen et trouverait un écho en Pologne. Ce qui paraît donc avant tout nécessaire pour la solution de toute question qui concerne l'Europe est moins un accord entre quatre puissances européennes, accord représenté seulement par une note rédigée par la Russie et endossée sur ses instantes sollicitations, qu'une entente résultant d'une conception commune des obligations légales qu'elles ont à remplir. Il serait peu sage de se hâter d'arriver à une conclusion pacifique sur des arguments qui ont été efficacement invoqués il y a trente ans. Mais si la Russie n'est pas disposée à poursuivre une ligne de conduite isolée, elle serait à peine en état de s'assurer la coopération des Puissances qui peuvent, sans y attacher trop d'importance, s'éloigner quelque peu, dans les dissertations diplomatiques, de la voie qu'elles suivent.

Quant à la protection des Chrétiens orthodoxes, ce droit est défini par des traités qui seraient annulés par l'abus ou l'altération de ce droit. Mais ce qui peut être considéré comme de la plus haute importance, c'est que, tout en se prêtant aux améliorations, la Turquie ne fasse aucune concession injuste. Loin de contribuer à la conservation de la paix, un pareil acte ne ferait qu'exciter le goût de l'agression, et si la Porte se soumettait à chacune des prétentions de chaque Puissance étrangère et concédait tout ce qui lui serait demandé avec hauteur, elle finirait par en venir à un point où il ne resterait peut-être d'autre alternative que d'accepter une guerre désavantageuse. Résister à l'intimidation, c'est la vaincre. Des considérations d'une haute portée rendent le maintien de l'Empire ottoman un objet de sollicitude pour l'Europe ; mais il est avant tout à désirer que le gouvernement ottoman soit fort par lui-même. La question d'Orient, qui signifie l'agrandissement de la Russie et de la Grèce aux dépens de la Turquie, n'est pressée que par la force qui profite aux projets d'ambition égoïste, et celle-là est heureusement une force qui peut être mesurée et envisagée avec calme.

Voici maintenant la manière dont le *Standard* s'exprime sur le même sujet :

Le gouvernement russe n'a pas perdu de temps pour faire connaître au monde le texte de la note identique remise à la Porte, à laquelle elle a eu tant de peine à obtenir l'adhésion des Puissances et que ses organes annoncent avec tant de bruit. Cette note n'est qu'une représentation de faits envisagés sous un faux jour et une expression de mauvaise humeur à la Porte ottomane. Les quatre Puissances se plaignent de ce que la Porte n'ait attaché qu'une médiocre importance à leurs conseils, et elles repoussent toute responsabilité des malheurs qui peuvent lui arriver par suite de cette négligence. Vu cependant la promesse qu'elles y font de rester parfaitement muettes et de laisser la Porte lutter avec ses sujets rebelles, cette note n'a rien d'alarmant. Le Sultan sait bien qu'en aucun cas, il ne pouvait espérer *une assistance matérielle* de la part de la Russie, de la Prusse, ou de l'Italie, contre les Crétois ou contre les chrétiens du continent soumis à son autorité ; il sera seulement bien aise si la Russie tient sa promesse et s'abstient d'encourager la rébellion contre cette autorité. Le refus de l'Angleterre et de l'Autriche que le Sultan sait n'agir par aucun motif sinistre lorsqu'elles lui donnent des conseils, de prendre part à cette démarche, a nécessairement ôté à celle-ci tout caractère de gravité extrême. La note a perdu toute importance comme menace, et les assertions inexactes qu'elle contient ne permettent pas de la considérer comme un avis amical. Représenter le soulèvement des candiotes comme ayant été provoqué par les abus du gouvernement turc et l'apaisement de l'insurrection comme pouvant résulter de l'assurance donnée pour un meilleur système d'administration, c'est une méprise flagrante sur des faits qui doivent être connus aux quatre Puissances. Certes, nous ne voulons pas dire que cette administration n'était entachée d'aucun abus. Mais les Crétois n'ont point pris les armes, ils n'ont même pas pris leurs mesures préliminaires, dans le but d'obtenir la cessation de ces abus. Le lendemain même du jour où l'assemblée crétoise adressait un mémoire au Sultan, exprimant certains griefs dont elle demandait le redressement, elle déclarait dans une pétition aux grandes Puissances, que son but était l'union avec la Grèce.

Après un laps de temps très-court, le gouvernement provisoire déclarait l'île annexée au royaume de Grèce, et chacun des gouvernements qui ont adressé cette rebuffade à la Porte pour ne pas avoir remédié aux abus dont les crétois se plaignaient, et arrêté ainsi l'effusion du sang, savait parfaitement que les insurgés ne se contenteraient de rien moins que d'une complète indépendance, mais ce n'était certainement pas agir avec candeur que de se plaindre de la Turquie, parce que celle-ci n'a pas satisfait par des réformes administratives des rebelles dont l'objet était l'indépendance et dont les efforts pour l'obtenir ont été secondés par ces puissances au moyen de mesures incompatibles même avec la simple neutralité et encore moins avec l'engagement qu'elles ont pris de respecter et de maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'Empire ottoman.

Céder à la demande des insurgés de Crète, qui, soit dit en passant, peuvent à peine être appelés des crétois, serait, pour la Porte, encourager ailleurs l'insurrection et établir un précédent funeste à son intégrité. Nous devons donc supposer que l'empereur Napoléon était convaincu qu'une pareille note ne pouvait pas avoir d'influence sur la solution de la question et qu'il n'a consenti à y prendre part que parce qu'il donnait ainsi à la Russie une satisfaction considérable, sans faire du tort à la Turquie.

Lord Lyons a eu l'honneur d'être reçu dernièrement par l'Empereur en audience publique, au palais des Tuileries, et de lui remettre les lettres qui l'accréditent auprès de Sa Majesté Impériale en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

L'empereur était entouré des grands officiers de la couronne et des officiers de la maison de Sa Majesté.

Le ministre des affaires étrangères a assisté à l'audience.

L'ambassadeur de Sa Majesté Britannique a adressé à l'Empereur le discours suivant :

« Sire,

« La reine, mon auguste souveraine en me conférant l'insigne honneur de la représenter auprès de Votre Majesté Impériale, m'a tout spécialement chargé d'exprimer de nouveau les sentiments d'estime et d'affection dont elle est animée envers la personne de Votre Majesté.

» La reine m'a commandé en même temps, Sire, de rappeler à Votre Majesté tout le désir qu'elle éprouve de voir se perpétuer tant la gloire de votre règne que la prospérité de la nation française.

» Les relations cordiales qui existent déjà depuis tant d'années entre les gouvernemens de la France et de la Grande-Bretagne ont puissamment contribué au bien-être des deux pays, et au bonheur, j'ose le dire, du monde entier. Les ordres de la reine me prescrivent surtout de ne rien épargner pour maintenir et consolider ces relations.

» En remettant entre les mains de Votre Majesté Impériale les lettres qui m'accréditent auprès d'elle en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, je viens instamment solliciter son indulgence en faveur des efforts que je ne cesserai de faire pour mériter son approbation. »

L'Empereur à répondu :

« Monsieur l'ambassadeur,

» Je suis touché des sentimens que
» vous m'exprimez au nom de la reine
» d'Angleterre. J'en sais tout le prix et,
» de mon côté, j'y réponds par un sincère
» attachement à sa personne et à sa fa-
» mille.

» Dès le commencement de mon règne,
» une de mes constantes préoccupations
» a été d'entretenir, avec la Grande-Bre-
» tagne les relations amicales qui ont dé-
» jà porté tant de fruits.

» Je ne doute pas que vous ne vous em-
» ployiez à maintenir des rappors si uti-
» les au progrès de la civilisation et à la
» paix du monde.

» Le souvenir de votre père et vos qua-
» lités personnelles vous assurent parmi
» nous l'accueil le plus sympathique. »

Lord Lyons et les officiers de son ambassade qui l'accompagnaient ont été conduits au palais des Tuileries dans des voitures de la cour par un maître des cérémonies introducteur des ambassadeurs et un aide des cérémonies secrétaire à l'introduction des ambassadeurs, et reconduits, après l'audience impériale avec le même cérémonial, à l'hôtel de l'ambassade de la Grande-Bretagne. (*Moniteur.*)

Nouvelles de l'Intérieur.

M. Belin, secrétaire-interprète de l'Empereur près l'ambassade de France, qui, pour cause de maladie était rentré en France, il y a quelques mois, vient d'arriver avec sa famille, sur le *Tibre*, des Messageries impériales.

—

Selon nos correspondances de Syra qui vont jusqu'au 19, le nombre des émigrés crétois quittant le pays augmete de jour en jour. La semaine dernière 11 d'entre eux se sont embarqués dont 5 pour la Crète, 3 pour Smyrne et 3 pour le Port-Saïd.

Le désir de quelques crétois qui restent à Syra est de rentrer dans leurs foyers mais les faux bruits débités par les agents secrets du comité et la pression de l'Epitropie les maintiennent encore dans l'hésitation.

Notification Officielle

Administration Générale des Contributions Indirectes.

L'Administration générale des contributions indirectes croit devoir rappeler au public qu'elle ne peut accepter de séquestre sur des marchandises en douane appartenant à des tiers, que lorsque la saisie a été ordonnée légalement par le tribunal de commerce.

Constantinople, le 2/14 novembre 1867.

On nous écrit de la Canée, le 14 novembre :

La mission de Son Altesse ne tardera pas à être couronnée de succès et je pense que dans un délai assez rapproché, elle pourra effectuer son retour à Constantinople. L'arrivée de Hussein Avni pacha a permis de procéder activement à la mise en pratique du réglement spécial préparé en vue de l'île de Crète. La nouvelle division en sandjaks est faite et je vous l'enverrai par le prochain courrier. Un personnel d'élite sera placé à la tête de l'administration. Hussein pacha aura le gouvernement civil et militaire. C'est un homme intègre, intelligent, éclairé et très-actif. Sa nomination a conquis tous les suffrages. Savas effendi, Costaki effendi et Carathéodori effendi resteront tous trois. Ils seront les deux premiers caïmakams et le dernier conseiller du gouverneur. Ils auront tous les trois le titre de Pacha, en récompense de leur dévouement au gouvernement impérial.

Server effendi, un des fonctionnaires les plus intelligents de la Porte, restera également, ainsi que Pertev pacha qui a une grande réputation comme orientaliste, réputation que je ne saurais apprécier ; mais je puis vous assurer que c'est un homme ayant des connaissances très-vastes et parlant très-bien les langues française et allemande. Comme vous le voyez, les lumières ne manqueront pas pour éclairer les nouvelles destinées de l'île de Crète, et les habitants seront bien difficiles s'ils ne se montrent pas reconnaissants de la sollicitude dont ils sont l'objet.

J'ai accompagné hier le gouverneur-général dans sa visite au camp d'Askyfo, commandé par Raouf pacha. Ce camp, situé sur une hauteur au pied des montagnes de Sphakia, est destiné à protéger contre toute incursion la vallée de la Canée. J'ai réellement admiré l'habileté des dispositions stratégiques prises et l'assiette même du camp de la réserve. Les troupes étaient sous les armes et offraient un aspect très-satisfaisant, tant au point de vue de la santé qu'à celui de la tenue. Il avait plu beaucoup la veille et cependant je n'ai pas remarqué une seule arme rouillée.

La discipline ne laisse rien à désirer ; j'en ai la preuve dans le respect des arbres fruitiers qui ombragent le camp. Je puis certifier que je n'ai pas vu trace d'un seul olivier coupé, ni dans le camp ni aux alentours ; en revanche, j'ai vu les soldats faire la cuisine avec des brousailles. Ce détail est le démenti le plus éclatant au reproche de vandalisme adressé aux troupes turques et je suis heureux de laver de ce reproche de braves soldats à qui il ne manque que très-peu de chose pour soutenir la comparaison avec les armées les plus renommées. Comme il n'y a plus d'insurrection, mais seulement quelques bandits qui tiennent la montagne et qui se font la guerre entre eux, il n'y a plus de combats.

Depuis l'arrivée du Grand-Vézir en Crète il n'y a pas eu un seul coup de fusil de tiré et il est probable qu'il ne s'en tirera plus. Les chefs de bandes voulaient user les troupes à leur poursuite ; désormais ce seront les troupes qui useront les bandes. Comme celles-ci n'oseront jamais attaquer, un moment arrivera où elles seront obligées de se rendre devant le peu de cas qu'on fait d'elles et qui se traduit par le silence et le mépris. L'enthousiasme est tombé et il ne se relèvera pas.

Une bonne nouvelle pour finir : le bruit court qu'en désespoir de cause et faute de pouvoir s'entendre avec les autres chefs, Zimbrakaki qui a, paraît-il, *mangé la grenouille* de l'insurrection se retire en Grèce.

Le service postal se fait très-mal à la Canée. J'ai reçu plusieurs lettres de Constantinople en retard d'un mois. Je ne comprends pas les Messageries Impériales qui ne cherchent pas à rattacher le service des îles à la grande ligne du Levant. Ici, comme partout, le monopole produit une incurie et une négligence préjudiciables aux intérêts du public.

—

---

bâton de cire à cacheter. Il se décida pourtant, et d'un seul jet, avec une extrême hâte, traça quelques phrases ambiguës par lesquelles il témoignait tout son regret de ne pouvoir se rendre au désir de son parrain. Miss Kilsyth ne pouvait demeurer sans secours ni rester sous la direction d'un médecin de campagne. Sir Saville, en supposant qu'il fût en état de supporter un aussi long voyage que celui de Burnside Kilsyth, n'était pas libre de se fixer pour un temps suffisant auprès de l'intéressante malade. Bref, pendant huit jours encore tout au moins, il fallait que les cliens de Londres prissent patience et que Whittaker continuât l'intérim. Ce fut à peine si cet homme exact et habitué à la franchise osa faire suivre ces lignes du *yours affectionately* traditionnel, et il se hâta, la lettre expédiée, de retourner à ce poste d'honneur que rien ne pouvait lui faire abandonner, auprès de cette enfant qu'il voulait sauver à tout prix.

Lady Muriel, ce même soir, dut paraître fort préoccupée à celle de ses femmes qui fut chargée de l'aider en sa toilette de nuit. A certain moment, tandis qu'on mettait en ordre autour de sa tête (élégante et d'un galbe classique) sa magnifique chevelure brune, son front, ses joues, sa nuque même et la naissance de ses épaules au derme fin et serré se couvrirent d'une vive rougeur. S'étonnant elle-même de son émotion : — C'est singulier, répéta-t-elle par deux fois, sans avoir conscience des mots qu'elle laissait échapper ainsi,... c'est bien singulier !... Pour expliquer ce que cette exclamation involontaire peut avoir d'énigmatique, nous voudrions pouvoir reproduire, comme en un miroir magique, les images qui se succédaient, invisibles pour tout autre qu'elle, devant la grande dame à sa toilette.

Elle se trouva transportée dans la maison où sa jeunesse s'était écoulée ; elle s'y vit sollicitée comme elle l'avait été par deux riches prétendans. Ni l'un ni l'autre n'avaient pu se faire agréer. Un brasseur (millionnaire, il est vrai), un constructeur de *railways*. . . Ah ! fi donc ! Muriel Inchgarvie avait le cœur trop haut pour s'abaisser jusqu'à ces rustres enrichis. L'opulence, il la lui fallait, mais sans dégradation, sans qu'elle fût réduite à déchoir pour l'obtenir. Pouvait-elle en échange donner son cœur ? Question gênante. Le cœur était pris. Il y avait de par le monde un jeune avocat de *Mincoln's Inn*, tenant de loin aux Inchgarvie et qu'on appelait Stewart Caird, un pauvre garçon mince et frêle, d'une santé médiocre, que chacun accueillait avec une condescendance bienveillante, car on le savait sans autres ressources que celles de sa profession, bien dure aux débutans, plus çà et là quelques revenans-bons littéraires puisés dans la caisse de quelque *magazine* ou de quelque feuille quotidienne. Pensez-vous que lady Muriel songeât à se donner un mari de cet ordre ? Ce serait la connaître mal, et Stewart Caird, eût-elle consenti à l'épouser, avait le cœur trop bien placé pour accepter pareil sacrifice. Pourtant ils s'aimaient, et ils se l'étaient dit, tristement, humblement, sans bâtir sur cette affection mutuelle, si malencontreuse, si nécessairement stérile, aucun de ces châteaux en Espagne dont l'architecture fantastique est si familière aux amoureux.

Les choses allaient ainsi depuis six mois, peut-être plus, lorsque l'avocat cessa tout à coup, pendant quelques jours, de se montrer dans les réunions du monde où d'ordinaire nos deux jeunes gens se rencontraient. Muriel s'en étonna, mais sans trop s'arrêter aux inquiétudes que pouvait lui suggérer cette lacune imprévue dans leurs relations. Un soir qu'elle s'habillait pour le bal, on lui remit un billet sur lequel ces mots étaient écrits au crayon : « Si vous voulez me voir avant ma mort, venez sans retard !... Vous me connaissez assez pour savoir que ce n'est pas là une phrase de roman. »

Muriel, l'altière Muriel, un moment transportée hors d'elle-même, ne prit que le temps de jeter un épais manteau sur ses vêtemens de bal, un capuchon sur sa tête couronnée de fleurs, et de se faire conduire ainsi par un cocher qui lui était dévoué jusqu'à la demeure de l'ami qu'elle allait perdre. Elle le trouva plutôt assis que couché sur des coussins empilés autour de lui. Ses yeux caves, les plaques rouges qui marbraient ses joues blêmes, l'horrible toux qui déchirait sa poitrine, ne laissaient guère place à la moindre espérance. La garde-malade qui le soignait passa d'elle-même fort discrètement dans la seconde pièce de ce logis plus que modeste, et les deux amans, pour la première fois de leur vie, se trouvèrent seuls en face l'un de l'autre. Stewart, parlant avec une extrême difficulté, s'excusa de l'impardonnable égoïsme qu'il avait mis à faire naître, à solliciter une tendresse uniquement destinée à être, disait-il, son soleil couchant, à dorer de quelques trompeurs rayons les dernières journées qu'il eût à passer ici-bas... Tandis qu'il parlait ainsi, sa respiration devenait plus courte, les battemens de son cœur s'accéléraient, il se laissait aller plus pesamment dans les bras que Muriel avait passés autour de son cou... Ce fut alors, dans cette suprême étreinte, qu'il trouva la force de lui parler encore, de lui recommander un frère cadet dont il était l'unique soutien... Il la savait promise à un bel avenir... Se chargerait-elle de ce legs ?... Viendrait-elle en aide à l'orphelin ?... Pouvait-il compter qu'elle lui serait toujours une protectrice dévouée ?...

A chacune de ces questions, Muriel avait répondu par une solennelle promesse, la main dans la main de l'agonisant. Quarante-huit heures plus tard, Steward Caird n'était plus ; six semaines après ses funérailles, Muriel épousait Kilsyth, et déjà depuis quinze jours, fidèle à son vœu, la femme de Kilsyth avait rêvé pour son protégé, Ramsay Caird, un mariage qui devait le rendre un objet d'envie. Elle lui destinait *in petto* la main de sa belle-fille. Madeleine, il est vrai, n'avait à prétendre, en fait de dot, qu'une vingtaine de mille livres sterling à elle laissées par un riche propriétaire des *highlands*, lequel était mort sans enfans après l'avoir tenue sur les fonts baptismaux ; mais, sans faire entrer en compte les chances futures, n'était-ce pas là un magnifique parti pour un jeune cadet sans le sou, qui gagnait sa vie au jour le jour dans les bureaux d'un agent d'affaires ! Peu de temps après le mariage, elle le fit venir à Kilsyth, et, trouvant en lui quelque intelligence jointe à beaucoup de soumission, elle lui laissa vaguement entrevoir, dans un lointain favorable, l'avenir qu'elle lui préparait. Il en fut assez ébloui pour se montrer encore plus docile et pour se placer, instrument passif, dans les mains de sa belle protectrice. (*Sera continué.*)

Canée, le 15 novembre.

Le bateau, qui devait partir hier ayant été retenu jusqu'à ce soir, je profite du temps qui est laissé à ma disposition pour vous envoyer un supplément de correspondance. L'*Enossis* est attendu à Sissi de Mirabello où il subira, s'il est pris, le sort du fameux *Arcadi*. Je suis à même de vous annoncer avec certitude le départ pour la Grèce de Coronéos, Petropoulaki, Docteur Gerassimides, Lada, et d'un certain nombre de volontaires hellènes. Ils se sont embarqués sur la plage de Sainte-Pélagie à bord d'un vapeur russe. Coronéos a été remplacé par M. Sapountzaki, qu'on dit un homme sans capacité et sans consistance.

Les chefs des bandes des districts de Candie et de Rethymo sont de retour depuis le 13 novembre. Ils ont tenu une réunion à Gaidouropoli, où l'on a failli en venir aux mains. La discorde est dans le camp des grecs. Décidément, ils n'ont hérité des héros d'Homère que l'éloquence des gros mots et la manie de se déchirer entre eux.

Nous allons avoir prochainement à la Canée la réunion de tous les délégués de l'île. Jamais assemblée ne pourrait prendre à plus juste titre le nom d'assemblée nationale. Il n'y a eu aucune pression sur les électeurs, par la raison, que les troupes étaient campées sous les murs des villes, pendant que les élections se sont faites. Tout s'est fait au grand jour et avec la plus parfaite indépendance. Pas de candidats officiels : chacun a voté pour qui il a voulu. Je mets au défi qui que ce soit de démentir mon assertion. Je connais beaucoup de citoyens d'un grand pays (il l'est toujours, malgré les fautes de son gouvernement) qui seraient heureux que les élections pussent se faire comme elles viennent d'avoir lieu en Crète. Ce ne sera pas le seul exemple qu'on pourra emprunter à la Turquie. Il est sans précédent, qu'un gouvernement ait montré une longanimité et une magnanimité aussi complète que celle dont le Grand-Vizir a fait preuve en Crète. L'événement a prouvé que la modération est aussi un moyen. Le silence qui s'est fait sur les affaires de Crète a tué le mouvement insurrectionnel : le départ des principaux chefs et le découragement du comité d'Athènes en font foi.

J'ai été étonné de lire dans certains journaux d'Europe que la mission du Grand-Vézir en Crète avait échoué.

Echoué! En quoi? serait-ce que l'extrême discrétion qui a enveloppé toutes les opérations depuis 6 semaines aurait déconcerté les correspondants des journaux et les élèves diplomates ambitieux qui sont embarrassés pour faire leurs rapports? Je vous ai dit dès les premiers jours : si l'Europe n'intervient pas, le succès n'est pas douteux. » Les navires ont continué à transporter des familles; eh bien! malgré cela, l'affaire peut être complètement terminée avant un mois. On se souviendra alors que le silence n'empêche pas d'agir.

Canée, le 19 novembre.

Le calme se fait de plus en plus sentir en Crète; c'est à peine si j'ai deux ou trois faits à vous signaler, à part l'extrême activité qui règne dans les bureaux du gouvernement pour hâter la réorganisation administrative de l'île. Husein-Avni Pacha est parti le 19 pour inspecter les districts de Rethymo et de Candie. Tous les renseignements qui me parviennent, confirment l'impression favorable produite sur tous les esprits par la nomination de Hussein Pacha, qui est, incontestablement, un des personnages les plus remarquables, à tous égards, de l'Empire ottoman. Je suis en mesure de vous confirmer l'élévation au rang de Pacha et la nomination à des sous-gouvernements de Costaki Adossidès effendi et de Savas effendi. L'île entière est divisée en 5 sous-gouvernements; Costaki effendi occupera celui de Lachiti et aura sa résidence à Mirambello; Savas effendi aura le Moutessariflick de Sphakia et aura sa résidence à Apocorona. Quant à Caratheodori effendi, il restera, ainsi que je vous l'ai écrit, comme conseiller du gouverneur-général. La position faite à ces Messieurs, à part la distinction rare qui leur a été accordée, est considérable et lucrative. Les appointements de chacun d'eux sont portés à *17 mille 5 cents piastres* par mois.

L'assemblée des délégués se réunira au plus tard le 25 du courant. Les pouvoirs de cette assemblée sont relativement considérables; des hommes éclairés et bien-intentionnés y trouveraient, par tout pays, un moyen de contrôle et d'avancement. L'île de Crète a compris les avantages qui lui sont faits, puisque, sur 92 délégués qui devaient représenter l'île, près des 3/4 seront présents. Vous remarquerez l'éloquence particulière de cette proportion, en vous souvenant qu'aucune pression n'a été exercée sur les populations. Je vous tiendrai au courant des faits et gestes de cette assemblée.

Tout porte à prévoir, qu'aussitôt la réorganisation de l'île achevée, S.A. le Grand-Vizir retournera à Constantinople après avoir visité les districts de Rethymo et de Candie. La conservation de l'île de Crète au gouvernement impérial sera un fait accompli contre lequel rien ne prévaudra plus désormais. Je puis vous en donner la parfaite assurance. S. A. aura accompli la mission difficile, délicate, dangereuse même pour sa réputation, confiée à sa haute expérience, sans bruit, sans fracas et sans effusion de sang. Amis et ennemis seront obligés de s'incliner; les derniers auront pris une leçon qui leur servira peut-être à mieux choisir les théâtres et les prétextes de leur travail révolutionnaire, quant à ces amis dont la politique a été qualifiée d'*équivoque*, ils auront perdu très-gratuitement ici comme ailleurs, toute influence

Variétés.

Une mère dénaturée.—L'accusée est une domestique nommé Reine Marcel. Elle se présente devant le jury dans des conditions moins intéressantes que la plupart des malheureuses qui l'on précédée sur le banc des assises, ainsi que le lecteur va le voir.

Le 13 août dernier, les époux Langou et la dame Mayer traversaient le pont Notre-Dame se rendant à leur domicile, rue d'Anjou, au Marais, lorsqu'ils rencontrèrent sur le trottoir une femme qui tenait dans ses bras un enfant et un paquet de linge. Les allures de cette femme ayant éveillé leur attention, ils s'arrêtèrent pour l'observer, et presque aussitôt ils la virent s'élancer vers le parapet et précipiter dans la Seine l'enfant qu'elle portait. Le sieur Langou la saisit immédiatement par le bras en s'écriant : Malheureuse ! qu'est-que vous venez de faire ?

— Rien, monsieur, répondit-elle avec un sang-froid étrange.

Et comme il ajoutait qu'elle venait de jeter son enfant dans la Seine, elle répondit encore avec une égale tranquillité que c'était un paquet de linge sale, dont elle avait voulu se débarrasser. Livrée tout de suite à la justice, cette femme déclara qu'elle s'appelait Reine Marcel, dite Marie, domestique rue du Faubourg-Saint-Martin. Le cadavre de l'enfant fut retrouvé trois jours après, flottant sur l'eau, près du quai Malaquais.

Accouchée au mois de février dernier d'une fille qui reçut en naissant le prénom de Marcelle, l'accusée l'avait placée en nourrice dans le département de la Mayenne par l'intermédiaire d'un bureau établi à Paris, rue du Cherche-Midi, 24. Pendant plusieurs mois elle paya régulièrement la rétribution mensuelle, qui était de 20 fr., puis tout à coup, le 21 juillet, elle écrivit à la nourrice qu'elle désirait reprendre sa fille. Une de ses tantes qui n'avait pas d'enfant consentait à s'en charger. Elle ajoutait qu'il était inutile de lui envoyer le berceau qu'elle avait fourni, sa tante en ayant un qui lui suffirait.

Le 13 août l'enfant avait été ramené à Paris. L'accusée se rendit vers huit heures du soir au bureau de la rue du Cherche-Midi et la reçut pleine de vie et de santé ; elle voulut même, comme pour témoigner sa reconnaissance à la nourrice, lui offrir une robe. Quelques heures plus tard, elle précipitait dans la Seine la malheureuse créature, qu'elle n'avait redemandée que pour la faire périr.

Ce crime, en effet, froidement accompli par la fille Marcel, n'avait pas été moins froidement prémédité par elle.

Tous les faits annoncés dans sa lettre du 21 juillet étaient mensongers ; elle n'a qu'une tante chargée de famille, à qui ses propres obligations ne sont déjà que trop lourdes. En recommandant à la nourrice de conserver le berceau de l'enfant, elle trahissait, à son insu, le coupable dessein qu'elle avait dès lors fortement arrêté, et lorsque, le 13 août, elle allait retirer sa fille au bureau, elle n'avait fait aucun préparatif pour la recevoir, ni pris aucune disposition pour lui assurer un asile ; elle avait même caché sa démarche à sa maîtresse, la demoiselle Pluzezowika, qui lui témoignait un intérêt particulier ; enfin, de huit heures à minuit, elle a dû errer au dehors, cherchant le lieu propice et attendant l'heure favorable, sans que la présence de son enfant, qu'elle portait dans ses bras, ait pu fléchir son implacable résolution.

Ainsi prémédité près d'un mois à l'avance, le crime odieux commis par la fille Marcel n'a même pas l'excuse de la misère, sinon pour l'atténuer, du moins pour l'expliquer.

L'accusée recevait 35 francs de gages par mois ; il lui était facile de gagner davantage en confiant sa position à sa maîtresse. Malgré sa faute, son père ne l'avait pas repoussée et l'avait volontiers secourue ; elle ne lui a jamais parlé de gène et n'a jamais imploré son aide. Huit jours avant le crime, son frère lui offrit une somme de 10 francs par mois pour l'entretien de son enfant ; elle les acceptait et ne faisait rien dans le but de contremander les instructions de sa lettre du 21 juillet. Le véritable mobile du crime, l'accusée l'a laissé entrevoir au cours de l'instruction, il faut le chercher dans un sentiment de froid et cruel égoïsme que son cœur de mère dénaturée n'a même pas essayé de combattre : elle a tué sa fille pour s'exonérer des charges de la maternité, préférant la mort de son enfant à des sacrifices que sa position et les secours des siens lui rendaient faciles.

Les quatre témoins cités par le ministère public n'ont fait que confirmer les circonstances abominables au milieu desquelles le crime reproché à Reine Marcel fut commis.

Mr l'avocat général Sallé a soutenu l'accusation.

Me Périllier est chargé de la défense de de l'accusée.

—

Dans la causerie qu'il fait à la *Liberté*, M. Philarète Chasles donne une explication de l'origine de la race noire, empruntée à un capitaine de vaisseau :

— Tom, disait à un nègre un matelot du navire anglais le *Plymouth*, j'ai là une belle volaille. Veux-tu l'acheter ?

— Oui, massa, répondit le noir dans son patois ; mais est-ce un coq ou une poule ?

— Cela ne fait rien, la volaille est fraîche, elle est grasse, et très appétissante. Je te la cède à bon marché.

— Oh ! cela fait beaucoup ! Si c'est un coq. Scélérats de coqs! je les tuerais tous, sans les manger, si je pouvais !

— Pourquoi cela ?

— Je vais vous le dire, massa : Les *coqs* nous ont empêchés d'être blans. Voyez-vous ? quand le bon Dieu s'est mis à créer les hommes il n'avait pour achever sa besogne qu'une seule journée et une seule nuit, vingt-quatre heures. Le soir arrive, il passe en revue son travail. Ce n'était pas mal, quant à la façon ; la couleur ne le satisfaisait pas, il avait fait tous les hommes noirs. L'idée lui vint de les blanchir, et il se mit à l'œuvre. La moitié des bonshommes seulement était déjà blanche, quand trois heures sonnèrent ; la nuit allait finir. Le coq chanta trop tôt ! Et voilà le bon Dieu forcé de laisser la moitié de ses noirs sans les blanchir ! C'était nous qui n'étions pas finis. Ce scélérat de *cockericko* ne pouvait-il pas attendre que le bon Dieu eût achevé? Tout notre malheur vient de là. Nous ne sommes pas finis, nous autres noirs d'Afrique ; nous sommes des demi-blancs !

Ce n'est peut-être pas exactement de cette façon que les choses se sont passées, et le bon Dieu badigeonnant l'espèce humaine en blanc ne se retrouve pas dans nos livres sacrés, — mais toutes les croyances sont respectables alors qu'elle sont sincères.

—

On est jaloux ou on ne l'est pas.

M. D..., dont la femme est laide comme un chœur, s'imagine toujours qu'on veut la lui ravir.

C'était dans un wagon de Paris à Saint-Germain, un jeune homme s'assied en face de madame D...

Le mari se lève :

— Mettez-vous ici ! dit-il à sa femme.

— Mais, mon ami, dit celle-ci en changeant de place, tu es vraiment trop jaloux...

— Et le genou ? grommèle le mari, j'ai vu le genou...

Et du regard il foudroie le voisin.

Celui-ci tire tranquillement de sa poche une carte photographiée.

— Regardez ceci, dit-il au butor.

— Une bien jolie femme ! s'écrie celui-ci, quelle chevelure ! quels yeux ! l'adorable créature !

— Eh bien monsieur, c'est ma maîtresse... Dites-moi, en conscience, si je puis avoir la moindre envie de m'occuper de votre épouse ?

—

Voici une vraie silhouette de gandin esquissée par E. Blavet dans sa chronique de la *Situation* :

Un de ces gamins au visage jaune comme un vieux sou, qui font le déshonneur du boulevard, aborde à la sortie d'un théâtre un de nos *petits crevés* des mieux réussis.

— Voilà, bourgeois, des cigares et du feu.

Le gandin prend l'allumette.

— Vous ne prenez pas de cigare ?

— Non, mon garçon, je ne fûme que des puros.

Et il file. Le gamin court après lui.

— Eh bien? et mes *honoraires* ?

— Comment, tes honoraires ?

— Dame !

— Combien ?

— C'est dix sous.

— Tu plaisantes... combien donc vends-tu tes cigares, alors ?

— Je ne les vends pas, je les donne.

Le gandin s'exécute, donne cinquante centimes... et prend un cigare.

Prodigues aux lumières, crasseux à l'ombre : voilà leur devise.

—

On compte en France 864 établissements de Frères de la doctrine chrétienne, 46 dans les Etats pontificaux, 13 en Italie, 42 en Belgique, 2 en Suisse, 2 en Autriche, 3 en Prusse, 2 en Angleterre, 2 en Egypte, 4 en Turquie, 19 au Canada, 29 aux Etats-Unis, 5 en Malaisie, 5 aux Indes, 2 dans la république de l'Equateur : en tout 1,043 établissements desservis par 8,822 frères.

—

Les Anglais, si raides dans le monde, s'en dédommagent chez eux. Juges et accusés ont ensemble des petites conversations sur l'application des peines qui feraient dresser les cheveux sur les têtes généralement chauves de nos magistrats.

C'est à M. Jules Moinaux, grand justicier au *Charivari*, que j'emprunte cet exemple de la vieille gaieté anglaise : Un pick-pockett est accusé d'avoir volé en plein marché 48 livres de bœuf :

— Vous êtes un vieux cheval de retour, lui dit le magistrat, je vous condamne à trois mois de travaux forcés, mais si vous revenez devant moi, vous aurez six mois.

— Pile ou face tout de suite, s'écria l'effronté filou en tirant une pièce de deux sous de sa poche, six mois ou rien ?

— Non, merci, répond le juge, gagné par les rires de l'auditoire, vous me tricheriez.

—

J'extrais de la chronique de M. Paul Gravier, qui roule aujourd'hui (pas M. Gravier, la chronique) presque entièrement sur les chiens et sur la manière de les retrouver quand ils sont perdus, j'extrais, dis-je trois inscriptions gravées sur les colliers de quelques-uns de ces favoris de l'espèce humaine :

Il y en a qui mettent toutes sortes de choses sur le collier de leurs chiens, les unes plus spécieuses que les autres. Lamartine fit graver sur celui de sa levrette : « Lamartine m'appartient. » Le mot est on ne peut plus juste.

L'acteur Kemble avait fait mettre sur le collier de son chien : « *I am Kemble's dog, whose dog are you ?* » Je suis le chien de Kemble, de qui l'êtes-vous ?

Mais la plus *charmante* inscription est celle dont on a parlé dernièrement et que [illegible] tout le monde sait par cœur :

A celui qui me trouvera ;
Qu'il me rapporte à ma maîtresse,
Pour récompense il la verra.

L'inscription est *charmante*, — entendons-nous. Si le chien perdu appartient à Mlle Pierson, — oui — mais s'il a été perdu par Mme Thierret par exemple, c'est autre chose, — j'aime beaucoup Mme Thierret au théâtre, mais j'aimerais mieux trouver le chien de Mlle Pierson... à la ville.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 23 novembre	55 25
Clôture	du 23 novembre	55 51

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille, 16 novembre.

Blés — Malgré de nombreux arrivages, la hausse a continué et les affaires sont extrêmement animées. Une cause nouvelle a maintenu cette position si élevée des cours, c'est le Décret Impérial en date du 15 courant, qui a suspendu jusqu'à nouvel ordre la surtaxe établie par la loi de juin 1861 sur les grains et farines imposées en France par pavillon étranger. Cette mesure prouve l'étendue des besoins de la situation par conséquent restera longtemps encore aussi favorable aux importateurs.

Voici les hauts cours pratiqués ces derniers huit jours :

Balchik. . . .	128/124		[44 fr.
Berdianska dur .	128/124	désig. imméd avril et mai	[45 fr. 25 — 45 fr. 50
Bourgas dur . .	129/125	désig. décembre et janvier	[45 fr. 50
Danube	130/126		[41 fr. 50 — 42 fr.
Enos dur. . . .	129/125	désig. imméd.	[44 fr.
Irka de Galatz .	129/125	désig. imméd.	[45 fr. 75
— d'Odessa.	128/124		[44 fr. 25
— de Tagan.	128/124		[44 fr. 50.
Marianopoli. . .	128/124	désig. im. 10bre et janv.	[45 fr. 75 — 45 fr. 50
Pologne.	127/123	désig 10bre et janvier	[46 fr. 25
Rodosto dur . .	131/127		[46 fr 50
Sanderli dur . .	129/125	désig. décembre	[41 fr. 12 1/2
Salonique blanc.	126/122	(petit droit)	[45 fr. 25
Kustendjé dur .	128/124	désig. imméd.	[45 fr. 65
Taganrok dur. .	128/124		[45 fr. 50
Varna	127/123	désig. imméd.	[45 fr. — 45 fr. 25

Aux 160 litres escompte 1 % à l'entrepôt.

Le stock dans les Docks de Marseille est de près de 4 millions et demi d'hectolitres Le dixième, environ, soit 401,600 hectolitres ont été importés cette dernière semaine, et comme toujours la plus forte portion provient du Danube. Ibraila a donné à lui seul 115,760 hectolitres ; Soulina 54,400 hect ; Constantinople 11,520 hect ; Balchik 12,060 hect ; Kustendjé 8,960 hect. et Salonique 6,880 hect.

Soies et Cocons.—La reprise signalée se maintient sur les soies, les affaires sont actives et mes renseignements particuliers de Lyon me portent que les belles sortes ouvrées de Brousse, en première ligne, sont toujours l'objet de la préférence des acheteurs. Les grèges de Brousse jouissent également d'une bonne demande. Les articles sont rares et bien tenus On a fait ici des Salonique à 89 fr 25 ; des Perse à 43 et 44 fr.; des filatures de Syrie à 89 fr. 95 — 106 fr.

Quant aux *Cocons*, la hausse est très prononcée : on a acheté des Brousse de 21 fr.50 à 25 50; des Andrinople, de 27 fr. 50 à 28 fr. 50 ; des Bucharest, de 25 fr à 25 fr. 75; des Salonique et Volo, de 25 fr. 50 à 27 fr.; des Calamata, de 24 fr 50 à 26 fr. 50 L'on a fait cette semaine 56 essais de cocons à notre condition des soies.

Par contre, la baisse continue sur les *Suifs*. Russie, 110 à 111 fr. les % k. à l'entrepôt d'octroi.

Les *Graines oleagineuses* sont aussi en calme et en baisse. On a vendu à 41 fr. 50 des lins de Roumélie et à 64 50 des sésames de Jaffa.

On a fait très peu d'affaires en *Laines*. Quelques balles de Georgie diverses ont été livrées à divers prix. Des Mossoul blanche lavée, de 2 fr. 10 à 2 fr. 20 le kil.; des Perse blanche à 75 fr.; de Syrie blanche, à 62 fr. 50.

De même il y a du calme sur les *Cotons*, surtout pour vos qualités du Levant On a fait des Trébizonde de 62 fr. 50 à 65 fr ; des Tarsous de 60 fr. à 65 fr.; des Naplouse et Acre à 80 fr.; des Lattaquié et Idelep à 65 fr.; des Dardanelles à 75 fr.

Quant aux *Peaux* la situation et les prix sont identiques à ceux que vous faisaient connaître mes précédentes lettres.

Ainsi pour les *Métaux*. Ventes nulles. Cuivres en hausse. Plombs faiblement tenus.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, le 15 novembre.

Céréales. — Un arrêté du préfet de la Seine qui établit des prix de compensation pour la vente du pain, et un décret qui suspend les surtaxes établies sur les grains et farines importés par navires étrangers, telles sont les mesures prises pour parer à la crise alimentaire. La seconde amenera, il faut l'espérer, une prompte baisse. Hier encore, la hausse continuait sur les farines, et il fallait voir les marques supérieures, 94 fr.; les premières marques, 93, les bonnes marques, 92, les marques ordinaires de 90 à 91 les 157 kil. net. On cotait les farines de commerce : Six marques, disponible, 91 à 91 25 ; décembre, 90 75 à 91 ; quatre premiers mois, 90 à 89 75. Type-Paris, novembre, 56 25; décembre, 56 ; 4 mois de janvier, 55 50 à 55 75.

Cours officiel, six marques, 91 25 ; Type-Paris, 56.

En blés, les acheteurs accorderaient volontiers 50 c par sac; mais les vendeurs se montrent plus exigeants sur les choix, et il faut voir, selon qualité, une avance de 50 c. à 1 fr., et coter par 120 kil.: Blés blancs de choix, fr. 52 à 52 20; blés rouges de même sorte, 51 50 ; premières qualités, 50 50 à 51 ; bonnes sortes courantes, 49 50 à 50 fr.; qualités inférieures, 48 à 49. En commerce les offres ne sont pas plus abondantes qu'il y a huit jours ; et les détenteurs demandent 1 fr. à 1 fr. 50 de hausse. Ils obtiennent de 50 c. à 1 fr. suivant mérite. On tient, par 120 kil, les lombards et les pologne, de 49 fr. à 49 50 ; les blés de la Garonne, de 51 50 à 52 50 ; les Richelle blancs, de 52 à 53; les rouges de fr. 51 à 51 50; les blés d'Australie et de Californie, de 53 à 53 20. En blés de pays, les provenances du Centre varient de fr. 49 à 49 50; les blés de Montereau et ceux du Saumois, de 50 à 51, et ceux de la Beauce, de 50 50 à 51.

Huiles et graines. — Cours officiel, Huiles-Colza, disponible en tous fûts, 95 ; en tonnes, 96 50; epurée en tonnes, 104 50 Lin en fûts, 102; en tonnes, 103 50. Cours commercial. Colza disponible et courant, 95; décembre, 95 50; 4 premiers mois, 96. Lin brute, disponible et courant, en tous fûts de toute provenance, 102; décembre, 101; 4 premiers, 100.

Pavots de l'Inde, 126; arachides extra, 155 ; surfine Oeillette surfine 1re marque d'Arras, 169 à 164.

Graines. Colza, 24 à 27; œillette, 55 à 58 ; Cameline. 16 à 25; Chanvre, 15 50 à 16 50. Lin, graines du pays, 27 à 31 ; étrangères, 26 à 30.

Tourteaux : Colza, 16 75 à 17 50 ; œillette, 16 à 16 25 ; Cameline, 16 à 16 50 ; Chanvre, 15 à 15 50; Lin, graines du pays, 30 à 31 ; étrangères, 27 à 28.

Suifs Le prix moyen général est de 104 fr les 100 kil., soit une hausse de 50 c. Le livrable est coté pour les suifs de France, de Russie PVC ou de toute autre provenance : Octobre, 104 fr.; 2 derniers mois, 104 50 ; 4 premiers, 106 Suif en branche 79 f. 50 les 100 kil. pour la province.

Soies et soieries. — Dernier numero placé des soies et bobines depuis le 1er du mois. Dernier numero des ballots pesés

La semaine a commencé et continué à Lyon, sous de meilleurs auspices que la précédente, on a pu apercevoir le premier symptôme d'amélioration en fabrique, où la vente s'est réveillée. Quelques ordres d'achat ont surgi immédiatement, et s'ils n'ont pas été plus nombreux ni plus importants, on ne doit l'attribuer qu'aux prix excessifs de la matière. Toutefois la demande a été générale, soutenue; elle a raffermi de suite les cours, qu'une stagnation plus prolongée aurait fini par ébranler. Les organsins filature et ouvraison de France, les organsins de Piémont 1er ordre, les organsins Japon 2/30, qui continuent à être très-rares, ont été surtout recherchés. Malgré cette demande plus vive, les prix n'ont pas varié jusqu'à présent. En trames on a fait quelques balles filature et ouvraison de France. Les trames Japon, qu'on délaissait un peu, s'écoulent avec plus de facilité. Malheureusement, la bonne marchandise dans ce genre n'est point abondante. Dans les grèges, celles de Chine ont été plus favorisées que précédemment. On a traité une belle partie Hainin, tout 1er ordre C'est toujours la bonne matière qui attire l'attention des acheteurs. Quant aux soies courantes, on les délaisse à cause des difficultés extêmes qu'on rencontre pour les faire ouvrer. En résumé, le marché lyonnais vient de traverser des moments difficiles, agités, sans qu'il y ait montré aucun signe de faiblesse.

Cotons. — On mande de New-York, 29 octobre que ce marché a été très animé : les ventes se sont élevées à 19,289 balles, dont 6,000 pour la consommation, 10,000 pour l'exportation et 3,000 pour la spéculation ; presque toutes ces affaires ont été faites à livrer ou à prendre au débarquement ; on a peu touché aux cotons en magasin. Les cours ont peu varié ; les qualités lord-middling, qui sont recherchées pour l'exportation, ont seules haussé de 1/2 cent Recettes de la semaine sur place, 12,000 balles ; exportations dito, 7,995 dont 629 pour le Havre Stock sur place, 35,000 balles.

Les cotons pour le transit ont donné lieu à plus d'affaires, avec amélioration dans les cours. On a traité ainsi environ, 12,000 balles pour Liverpool sur les bases suivantes : Middling, New-Orléans, 69 c avec 5/8 den de frêt : Lord-Middling Mobile, 18 1/2 c. avec 5/8 den. de frêt ; Middling-Savannah, 18 3/4 c. avec 1/2 den. de frêt; Lord-Middling Charleston, 18 c. avec 1/2 den. de frêt

Les avis de baisse à Liverpool, à la suite de la suspension du Royal-Bank, ont produit une réaction analogue d'environ 1 c. sur la plupart des marchés du Sud, avec des affaires très limitées. Mais depuis la demande a retrouvé plus d'animation, la baisse a été regagnée et aux dernières dates, les cours avaient éprouvé une amélioration de 1 c. par livre sur la cote précédente. Les recettes pour la semaine ont été de 56,000. A New-Orléans, les recettes sont en ce moment moindres que dans aucun des autres ports, sauf Galveston, ce qui peut être attribué à la persistance de la fièvre jaune. Dans les ports de l'Atlantique, elles sont très suivies. Les exportations pour l'Europe augmentent. Recettes de la semaine dans tous les ports du Sud, 56,000 bal. contre 51,000 l'année dernière, même période ; exportations, 16,000, dont 13,000 pour l'Angleterre, 2,000 pour la France et 1,000 pour autres pays, contre 12,000, dont 8,000 pour l'Angleterre, 3,000 pour la France et 1,000 pour autres pays, l'an passé.

Au Havre, les cours sont faibles par continuation. Toutefois, la filature a toujours quelques achats à faire pour les besoins courants, mais les affaires sont sans animation.

A Liverpool, Louisiane, 8 7/8; Pernambuco, 8 3/4 ; Oomra, 6 5/8 ; Bengale, 5 1/4- Ventes faibles.

Sucres.—Sucre brut indigène, Cours officiel 57 ; Cours commercial, disp. 56 75 ; 3 mois de decembre, 56 75 à 57 ; les 100 kil. type n° 12, au droit de 42 francs.

Les sucres raffinés sont très fermes ; la marque Say, par suite de grandes expéditions en Angleterre, se paie 127 50 à 128 francs ; les autres marques 12o à 127, les 100 kil ; 10 jours au commerce de demi-gros.

Cafés. – Ceylan, 200 ; Haïti, 195 ; Java, 255. Au Havre, Rio, de 65 à 65 50.

—

Notre bourse est assez active, mais on se montre généralement disposé à ne prendre aucun engagement avant l'ouverture de la session législative. On tient le 3 0/0 français de 68 25 à 68 27 1/2 les 5 0/0 italien. de 45 75 à 45 85 ; le Crédit foncier de 1540 à 1542. Le Mobilier se maintient de 160 à 165, et la Dette ottomane fait 52 50.

Les chemins de fer sont toujours fermes, mais sans affaires. Le dernier bilan de la Banque annonce une augmentation de 10 millions dans l'encaisse qui s'élève 9 à 910,529,588 fr.; de 9 millions dans le portefeuille, de 6 millions dans la circulation.

Les bruits d'emprunt reviennent fort sur l'eau, depuis l'entrée de M. Magne aux finances, mais tenez pour certain que rien n'est encore fixé sur le mode qui sera employé. L'avis général est qu'on créera des 3 0/0 ; car l'emprunt en rente est le seul qui ait chance de réussir.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 22 novembre

TRIESTE, le bat. à vap. du Lloyd *Neptun*, capit. A. Leva, ayant touché Corfou, Syra et Dardanelles, avec diverses marchandises et 120 passagers

BATOUM, le bat. à vapeur russe *Vladimir*, capit. Vrantzoff, divers.

TREBISONDE, le bat, à vapeur ottoman *Touna*, capitaine Seiglio, divers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 22 novembre

GIBRALTAR, le bat. à vapeur anglais *Callinglowd*, capitaine, J. Rauton, divers.

SALONIQUE, le bat à vapeur franç. *Cheliff*, capit. Cannac, divers.

TREBISONDE, le bat. à vapeur du Lloyd autrichien *Fiume*, capitaine J. Pullich, divers.

—

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 22 novembre

CORK, bk angl. *Standard*, cap Reid, blé

MARSEILLE, br ital. *Netredere*, cap. Antola, blé

— br ital. *Proodos*, cap. Papa, orge

— br hell. *Khrissolendissa*, cap Comata, blé.

CASTELMARE, br rus. *Enossis*, cap. Focas, blé

MER-NOIRE, br angl. *Jeremia*, cap. Patterson lest

ODESSA, bk mekl. *Hans Georg*, cap. Podens, lest

SAMSOUN, br hell. *Possidon*, cap. Mathieau, lest

— br ital. *Paolino*, cap. Faggioni, lest

VARNA, br mekl. *Adolph Michels*, cap. Nimaun, lest

DANUBE, br prus. *Margarit Rougier*, c. Woss, lest

— br prus. *Joseph*, cap. Klein, lest

BOURGAS, br mekl *Deutschland*, cap Teplien, lest

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français BYZANTIN c. Candolle, partira pour Marseille Dimanche 27 novembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.
Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve la LINGERIE au MEILLEUR MARCHÉ

DANS LE MONDE

Toiles, Serviettes, Mouchoirs, Nappes, etc., à

L'HOTEL DE PESTH

Premier Etage

Grand'rue de Péra

La maison qui forme le coin de la rue VENEDIK et la grande rue.

BIEN OBSERVER LE MAGASIN EST AU

PREMIER ETAGE

Et non au rez-de-chaussée donnant sur la rue, le Magasin n'est en aucun rapport avec tous ces magasins de la grand'rue, qui vendent sous le faux titre de Liquidation et autres prétextes suffisamment connus.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loterie Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	83	fr.	2 francs
12 »	105	»	2.60
18 »	110	»	4.—
26 »	120	»	4.30
34 »	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. **G. CHEUVREUX et Cie.** à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

VENTE
d'une scierie à vapeur.

La Commission Européenne donne avis au public que le 15 décembre a. c. elle sera prête à recevoir les offres cachetées pour l'achat d'une scierie à vapeur verticale et circulaire avec sa machine, ses deux chaudières, banque automate, roues de réserve et ses retenues dont le détail est énuméré dans un inventaire qu'on peut se procurer dans les bureaux de la Commission Européenne à Galatz. Les personnes qui désirent soumettre leurs offres devront s'adresser à M. Hayles, agent de la Commission Européenne à Toultcha, pour visiter l'établissement.

Aucune offre ne sera reçue après la date fixée ci-dessus; aucune ne sera admise si le signataire n'est pas en mesure de verser immédiatement 25 0/0 du prix offert et de payer le restant aussitôt après la prise de possession de toute le matériel qui devra être enlevé, aux frais de l'acquéreur, de la place qu'il occupe actuellement, avant le 30 avril 1868.

Toutes les offres doivent être adressées à la Commission Européenne du Danube à Galatz et devront porter l'inscription « *offre pour la scierie de Toultcha.* »

Galatz, en octobre 1867.

HENRY BINDER
CARROSSIER
31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

AVIS.

Une personne munie de bons Certificats et parlant l'Allemand, l'Italien, le Turc, le Grec et le Serbe est à la recherche d'un emploi de cuisinière ou de bonne.

A VENDRE,

Les propriétés de S. E. feu le Grand-Logothète, Aristarchi bey, soit:

1° Une magnifique maison de campagne sur le Bosphore, à Yéni-keui de 18,500 pics carrés ou 12,500 mètres, dont 3,600 de constructions, 220 de façade sur la mer et le reste parcs et jardins. Ce yali est un des plus beaux de Constantinople, il réunit toutes les conditions requises pour faire un superbe hôtel d'Ambassade ou une résidence princière, il est parfaitement bien conservé et distribué, il a bain turc et bain de mer, écuries, remises, caves et cuisines en pierre, caïkhané, buanderie, blanchisserie, serres-chaudes, de l'eau de source et de puits en abondance, de grands réservoirs, plus de 50 pièces, dont 2 immenses salles, 6 énormes salons, 1 belle salle à manger, 1 salle de billard, 1 bibliothèque, 20 chambres de maîtres, autant pour les domestiques, etc. Ses jardins sont des plus renommés du pays et contiennent des fleurs, des plantes et des arbres aussi rares que précieux;

2° Une grande ferme ou Tchiflik, une des plus justement estimées des environs de Constantinople, à 6 heures de la capitale, située en partie près de Tstorlou et d'Amourtza sur la route d'Andrinople et presque sur la voie du chemin de fer qui vient d'être concédé, et en partie sur la mer, à Héraclée de Marmara. Cette terre a une étendue de 40,000 denums ou 10,000 hectares environ, un village, des fermes magnifiques, magasins écuries, étables, fours et dépendances nécessaires, deux petits ruisseaux qui la traversent, de l'eau de source et de puits, des pâturages qui entretiennent 3,000 brebis et plus au besoin, un démirbach complet, c'est-à-dire 150 chevaux de herguélés, 150 bœufs de labour et tout ce qui s'ensuit pour la culture, le labourage, et l'entretien d'une ferme si grande, c'est-à-dire, ustensiles aratoires, charrues, charriots, etc., etc.

3° Une petite ferme, près de Baloucli, à 1/2 heure de Constantinople;

4° Une petite campagne à Yéni-keui, de 50 denums;

5° Une grande campagne de 200 donums environ à Thérapia avec une vue ravissante sur le Bosphore et un joli kiosque;

6° Un terrain à Calender qui sert de lieu de promenade actuellement.

S'adresser pour les prix et pour de plus amples renseignements à la Direction du

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Nº du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
			Voyage pour le Pont.
12	2	30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bébek Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.*)
2	2	30	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	2	45	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
11	3	45	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kusaundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	30	de Arnaoutkeui, Courucesmé, Ortakeui, Bechictach.
3	3		deArnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach.les vendredis touchera Cabatach
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (exc, les vendredis)
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis).
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h. de la ligne de Buyukderé.)
3	9	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
3	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahallé.
2	3	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Théra, pia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yénikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à* 9 1/2)
18	10	30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
6	11		pour Courucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*) les vendredis a Bechiktach aussi.
14	11		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (exc. les vendredis).
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
3	11	45	pour Bechictach, Ortaheui, Kourucesme (*) (les vendredis a Arnaautkeui).
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Therapia, Buynk-dere. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, (*Les vendredis jusu'qà Buyakdéré.*)
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.*

Tous les vendredis a 4 1/2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdéré touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukderé a 8 3/4 touchant les memes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
			Voyage pour le pont.
	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5		de Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukdéré, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk, Ortakeui, Bechikt.
	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10		de Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
un Bat.			**Départ du Pont.**
	3	15	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yénik, Thérapia, Buyukdéré.
	4	15	pour Scutari. Couskundjuk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beicos, Thérapia, Bouyoukdéré.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9	50	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beicos et Buyukdéré.
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 9 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis

Service Journalier.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.		
				Voyage pour le Pont.
	10	2	30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti. (1)
	16	2	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
				Départ du Pont.
	10	9	30	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo Cartal et Pendik. (1)
	16	10	30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.
				Service des Dimanches.
				Voyage pour le Pont.
		2	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
		9		de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.
un bateau				**Départ du Pont.**
		3	50	pour Proti, Antigone, Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

(1) Les voyages de 2 h. 1/2 de Prinkipo pour le Pont, et de 9 h. 1/2 du Pont pour les Iles n'auront pas lieu les vendredis et les jours de fête grecque.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL
V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale. | *Le Directeur-gérant.*

2me ANNÉE.— N° 269.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces	60 »	32 »	18 »
Etranger	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:

4me page, Annonces .... 3 Piastres la ligne.
Avant les annonces, Reclames .... 6 » la ligne.
Faits divers, Corps du Journal .... 15 » la ligne.
Des manuscrits non-inserés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considerée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 26 novembre.*

Dépêches Telegraphiques.

(Havas.)

Cours du 25 Novembre.

Consol. T.	PARIS	Ouv.	32	70
		Clôt.	32	90
	LONDRES	Ouv.	32 3/8	32 5/8
		Clôt.	32 3/8	32 5/8
Emprunt Turc 1865		Ouv.	256	25
		Clôt.	257	50
Rente française 3 0/0		Ouv.	68	52 1/2
		Clôt.	68	70
Italien		Ouv.	45	80
		Clôt.	45	85

Paris, 24 novembre 12 h. 10 soir.

Au Sénat, les interpellations au sujet de Rome auront lieu vendredi.

La flotte partira demain de Toulon et ramènera une division de l'armée de Rome.

FLORENCE.— Le bruit d'un nouvel emprunt est démenti.

Paris, 25 novembre 5 h. 50 matin.

Garibaldi a été malade mais son état s'est sensiblement amélioré.

LONDRES. Il y a eu hier une procession funèbre en l'honneur des fénians exécutés, et dans la soirée un meeting mais sans aucun désordre.

Paris, 25 novembre, 1 h. 20, soir.

FLORENCE. — La *Nazione* affirme que M. Rotschild aura les fonds pour payer les coupons de janvier en numéraire.

LONDRES. — Troubles à Belfast causés par la cherté des vivres, agitation à Dublin et dans diverses villes.

PARIS, 4 h. 50, soir. — La plupart des puissances, y compris la Russie, le Pape et l'Italie, ont accédé à la conférence; l'adhésion de la Prusse est considérée comme certaine et celle de l'Angleterre comme probable.

FLORENCE. — La *Gazette Officielle* annonce qu'à la suite de la détérioration de la santé de Garibaldi, le conseil des ministres a délibéré et a décidé que Garibaldi serait immédiatement transféré à Caprera.

ST-PETERSBOURG. — Un décret impérial ordonne la levée de quatre hommes par mille à partir du 15 janvier prochain jusqu'au 15 février.

Nouvelles de l'Extérieur.

Les conversations qui ont eu lieu au ministère des affaires étrangères entre M. de Moustier et les représentants de la plupart des gouvernements étrangers permettant d'espérer que l'Europe est disposée à accueillir favorablement la proposition d'une conférence pour régler définitivement les rapports ultérieurs de l'Italie et du Saint-Siège, le gouvernement français a résolu de convoquer officiellement les puissances à cette conférence.

En conséquence, une seconde circulaire de M. de Moustier est déjà partie pour les cours d'Angleterre, de Prusse, de Russie, d'Autriche, de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg, de Bade, de Hesse, de Suède, de Norvége, de Danemark, de Belgique, de Hollande, d'Espagne et de Portugal, ainsi que pour la Confédération helvétique.

On dit que pour l'instant rien n'est encore décidé, quant à l'opportunité de convoquer également la Turquie et la Grèce.

On annonce que M. de Sartiges, ambassadeur de France à Rome, doit partir incessamment pour aller reprendre son poste.

On écrit de Londres, le 13 novembre:

Le conseil des ministres s'est réuni sous la présidence de lord Derby.

Le comte de Flandre et le comte de Bernstoff sont arrivés.

La commission chargée du procès des fenians, à Manchester, a terminé ses travaux. Sept accusés ont été condamnés à cinq ans de servitude pénale.

Dans un meeting de porteurs de fonds grecs tenu le 13 novembre, on a résolu d'accepter les propositions faites pour un arrangement pourvu que des garanties spéciales soient assignées pour le paiement du fonds d'amortissement et de l'intérêt des nouveaux titres et que le fonds d'amortissement soit porté au bout de 5 ans à 20 mille livres sterlings par an.

Le bruit court que le ministre de l'intérieur a recommandé à la reine de pardonner sans condition au fenian Maguire qui vient d'être condamné à mort à Manchester.

M. de Bismark a eu à Berlin des entrevues avec M. Benedetti, le comte de Launay et lord Loftus. Ce n'est pas trop s'aventurer que d'affirmer que dans ces entrevues il a été question de la conférence pour les affaires de Rome, et que, après s'être mis d'accord avec l'Angleterre et la Russie sur la ligne de conduite à suivre, la Prusse aura fait connaître ses premières appréciations sur les propositions de la France secondées par l'Italie.

On écrit de Berlin, en date du 12 novembre, que l'Italie et plusieurs Etats moyens sont favorables au projet de conférence.

On assure que le nonce du Pape à Paris aurait adhéré provisoirement à la conférence, mais les conditions éventuelles du consentement du Pape ne sont pas encore fixées.

Le *Conte Cavour* de Turin, cité par le *Movimento*, écrivait le 9 à 11 heures du soir:

« L'agitation est croissante. La troupe a fait diverses charges et plusieurs arrestations. Au nom du pays nous supplions la population de rentrer dans le calme. »

A Milan, l'état des esprits est toujours le même, et il n'y a pas à espérer, dit le *Pungolo*, qu'il se modifie de longtemps.

Enfin le *Diritto*, cité par le *Pungolo* dans un article du 8 commence ainsi: « La » tranquillité politique que les télégram- » mes officiels disent être parfaite, ne ré- » pond pas pourtant au désir de ceux qui » aiment sérieusement le pays. » le *Diritto* adresse un appel émouvant et ému à la population pour la supplier de ne pas allumer l'incendie de la guerre civile.

« Qu'y gagnerons-nous? dit la feuille » radicale. L'étranger que nous haïssons » trouvera dans notre division un argu- » ment pour nous humilier encore davan- » tage et pour achever de nous asservir. »

S'il faut en croire le *Movimento* une enquête spéciale doit être ouverte sur les circonstances de l'évasion de Garibaldi de Caprera.

Des officiers de la marine, et notamment ceux qui appartenaient à l'escadrille chargée de le surveiller, auraient été mandés à Varignano.

Le procès de Garibaldi suivrait cette enquête.

Tous les journaux disent que Mazzini est en ce moment à Lugano.

Nous savons de bonne source que Mazzini est à Londres et malade.

On lit dans le *Constitutionnel*:

Malgré les agitations récentes qu'elle vient de traverser, l'Espagne donne des preuves décisives de son progrès intérieur, et vient sans peine à bout d'opérations financières qui auraient paru, il y a une vingtaine d'années, bien au-dessus de ses forces.

Le gouvernement espagnol vient d'obtenir en Espagne même, et sans aucun concours des capitalistes étrangers, une somme de 125 millions de fr. Il y a un mois à peine, l'Espagne avait réalisé, cette fois avec le concours de l'étranger, une somme de 80 millions de francs, opérant la conversion partielle de sa dette passive et améliorant la condition des détenteurs de cette dette. Maintenant on va réunir les Cortès, et nous avons tout lieu de croire qu'on fera les plus consciencieux efforts pour leur présenter le budget en équilibre.

C'est par ces faits incontestables que l'Espagne peut répondre aujourd'hui aux adversaires de son gouvernement. Ce qu'elle vient d'accomplir, dans un temps troublé comme le nôtre, prouve suffisamment de quoi elle sera capable, lorsque le calme sera rentré dans les esprits, et que les perturbateurs auront définitivement renoncé à entraver sa prospérité.

Le *Nord-Post*, journal ministériel, parlant de la polémique engagée entre le *Journal de St-Pétersbourg* et les *Débats* au sujet de l'avertissement infligé au *Colos* dit:

« Le gouvernement s'abstient de toute » immixtion dans l'inspiration des jour- » naux; il a soin seulement qu'ils ne cho- » quent point la décence. »

L'Impératrice a quitté Varsovie pour retourner à St-Pétersbourg.

On écrit de Bucharest, le 13 novembre:

A la suite d'une vive interpellation adressée au ministère par le député Jepuriano, la Chambre et le Sénat ont été dissous par le prince.

Le roi et la reine des Hellènes ont quitté Saint-Pétersbourg le 10, accompagnés du prince royal de Danemark, qui les a quittés à la Station de Pokow. Leurs Majestés se sont arrêtées à Varsovie, où elles devaient rencontrer l'impératrice de Russie.

Les élections des députés à la convention de Virginie continuent avec tranquillité. On s'attend à une majorité énorme en faveur des radicaux.

On écrit de New-York que le procès de l'ex-président des Etats confédérés, M. Jefferson Davis, devait s'ouvrir le 13 novembre, à Richmond, sous la direction de M. Chase, juge en chef de la cour suprême.

La *Presse du Sud* prédit une insurrection générale dans le Sud et demande que le président Johnson augmente les forces militaires du Sud pour tenir les nègres en respect.

Les avis du Mexique portent que l'amiral Tegethoff a reçu de son gouvernement les pleins pouvoirs réclamés par Juarez.

LA DÉCLARATION DES QUATRE PUISSANCES.

Tout le monde connaît aujourd'hui la déclaration remise à la S. Porte par les représentants de France, d'Italie, de Prusse et de Russie, relativement aux affaires de Crète, ainsi que la circulaire du prince Gortchakoff qui commente et explique cette pièce.

Le *Journal de St-Pétersbourg*, selon sa noble habitude, publiait ces deux documents le jour même où notre ministre des affaires étrangères recevait la déclaration en question. Le but de notre confrère était, comme toujours, de prévenir l'opinion publique en faveur de la politique dont il est le zélé défenseur. Malheureusement pour lui, cette tactique, déjà renouvelée en maintes circonstances, ne trompe plus personne. Aussi la presse européenne a-t-elle accueilli avec une extrême réserve la dernière communication de la feuille officieuse de St-Pétersbourg, et s'est-elle livrée à des appréciations que nous avons déjà mises sous les yeux de notre public.

Bien que quelques journaux français aient cherché à atténuer la portée de cette déclaration, en soutenant qu'elle tendait à laisser la Turquie maîtresse absolue de ses actes, et à donner ainsi une nouvelle consécration au principe de non-intervention, il ne reste pas moins acquis pour nous que cette pièce cache une arrière-pensée qu'il n'est pas difficile de découvrir dans la circulaire du prince Gortchakoff, comme nous allons le démontrer dans la suite.

Nous nous appliquerons pour le moment à opposer à la déclaration des quatre puissances des clauses de traités qui parleront plus haut que toutes les raisons que nous pourrions invoquer en faveur de notre thèse.

Quant à la circulaire russe, les éléments de notre réponse sont tout trouvés; nous les emprunterons aux notes adressées aux cabinets par le prince Gortchakoff lors de l'insurrection polonaise, en d'autres termes, nous combattrons aujourd'hui le Ministre de l'Empereur Alexandre avec les propres armes dont il s'est servi pour repousser l'intervention des puissances dans les affaires du royaume de Pologne. Placé sur ce terrain nous ne craignons pas d'être taxé de partialité. Notre polémique sera marquée au coin de la plus parfaite loyauté.

En entreprenant la guerre de Crimée, la France et l'Angleterre ont eu pour unique but, — leurs déclarations sont là pour le dire, — de mettre un terme à l'immixtion incessante de la Russie dans les affaires de notre pays.

Le traité de 1856 ne se contenta pas d'interdire aux puissances toute ingérence dans notre administration intérieure; il fit plus: il garantit l'intégrité de l'Empire ottoman.

Mais à peine le traité était-il signé, que les puissances, et cette fois collectivement, commencèrent à prendre le haut du pavé dans nos affaires, en nous donnant des conseils qui, tout en partant d'un bon sentiment, nous aimons à le croire, ne portaient pas moins atteinte à l'indépendance du Gouvernement ottoman. Dès lors l'immixtion dans notre administration intérieure s'érigea en système et nous fûmes presque contraints de subir une tutelle, malgré le traité de Paris.

En adoptant cette politique, les puissances abondaient, sans s'en apercevoir, dans le sens des idées russes qu'elles avaient combattues avec un tel acharnement quelque temps au-paravant, elles reniaient les principes qui les avaient fait agir en 1858, elles détruisaient, en un mot, leur propre œuvre, au profit exclusif de la Russie.

L'insurrection crétoise, fruit des intrigues étrangères, vint très à propos pour donner à cette politique une nuance encore plus prononcée. On ne se contenta plus d'intervenir en vue de l'amélioration du sort des chrétiens, terme aujourd'hui consacré par la diplomatie; on voulut entamer jusqu'au possessions du Sultan, en demandant la cession de l'île de Crète au royaume hellénique. Un refus péremptoire fut la seule réponse du gouvernement; les autres propositions qui s'ensuivirent et que nous connaissons tous eurent le même sort.

C'est à la suite de ces refus itératifs que la chancellerie de St-Pétersbourg se chargea de rédiger la fameuse déclaration. Cette pièce, sauf quelques légères modifications, fut acceptée par les trois autres Cours et leurs représentants reçurent l'ordre de la remettre au gouvernement du Sultan. Mais toute l'éloquence du prince Gortchakoff et des ambassadeurs de l'Empereur Alexandre à Londres et à Vienne ne put décider l'Angleterre et l'Autriche à s'associer à cette démarche.

Plus pratiques que les autres Puissances dans les questions qui s'agitent en Orient, dont elles connaissent le terrain mieux que personne, elles ont préféré attendre, pour se prononcer définitivement, le résultat de la mission du Grand-Vézir. Cette mission, que le *Journal de Saint-Pétersbourg* croyait définitivement manquée, sera, paraît-il, ainsi que nous le disions hier, couronnée d'un plein succès, et cela sans que les troupes impériales aient eu besoin de tirer un seul coup de fusil.

Après avoir retracé sommairement les diverses phases parcourues par le principe d'intervention, que nous croyions banni du code international, et après avoir fait clairement ressortir l'atteinte portée à l'intégrité de l'Empire Ottoman par la demande de la cession de Crète, il nous reste à remplir la seconde partie de notre tâche, celle de réfuter un à un les arguments invoqués par la circulaire russe en faveur de la politique de Saint-Pétersbourg en Orient.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

III.

Depuis lors, elle le mandait régulièrement lorsque sa présence pouvait servir à leur secrètes visées, et très discrètement sans lui permettre la moindre démarche hasardée, elle l'insinuait, autant que faire se pouvait, dans les bonnes grâces de son mari, dans l'intimité de leur fille aînée.

Ces souvenirs, qu'il a fallu détailler longuement, Muriel les embrassa d'un rapide coup d'œil. Elle se vit ensuite, comme elle l'était quinze jours auparavant, menacée de perdre par la mort précoce de Madeleine tout le profit de sa longue et habile diplomatie; puis, grâce à l'arrivée de Chudleigh Wilmot, l'horizon s'éclaircissait, les chances redevenaient belles. Il rendait la vie à Madeleine, il rendait un avenir au frère de Stewart. Était-ce donc pour cela, pour cela seulement, que lady Muriel s'arrêtait avec tant de complaisance sur le souvenir de leurs premières entrevues? Nous avons déjà dit ou plutôt laissé entendre que Wilmot joignait à la supériorité de l'intelligence des avantages d'un autre ordre, avantages dont les femmes se disent volontiers fort dédaigneuses, sans que l'expérience de la vie autorise à les prendre toujours au mot. L'ardeur d'une généreuse ambition éclairait le regard de ses yeux d'aigle. Sa taille haute et souple, la noble arcature de son front légèrement dégarni, la pâleur mate de son teint naturellement basané, l'énergie qui prêtait à chacun de ses mouvemens je ne sais quel charme impérieux, la douceur de son rare sourire, les vibrations de sa voix mâle et ferme, rien de tout cela n'avait été perdu pour sa belle hôtesse, d'ailleurs très peu en garde contre de pareilles impressions, et qui jusqu'alors n'avait pas seulement imaginé qu'elle pût en être susceptible.

Ce fut donc une découverte qui, comme tant d'autres, avait été le résultat du hasard. En songeant à Wilmot, elle se rappela soudain, — le brusque mouvement qui l'avait écarté de Madeleine au moment où il avait vu entrer la châtelaine de Kilsyth, puis cette exclamation si rapide, si vive, lorsqu'il avait été question de livrer aux ciseaux la chevelure de la jeune malade; enfin, — la logique du souvenir a d'impitoyables enchaînemens, — quelques regards, quelques intonations de voix, auxquels lady Muriel ne s'était pas arrêtée sur le moment, et qui, faisant balle pour ainsi dire, lui revinrent en même temps avec un effet irrésistible. — L'aimerait-elle?... et lui, l'aimerait-il? — C'est en se posant ces deux questions, dont la première seule lui parut raisonnable, qu'elle avait senti la rougeur lui monter au front. Alors, en face de cette émotion si loin de toute probabilité, elle avait laissé tomber de ses lèvres, à voix presque basse et sans en avoir conscience, ces mots maintenant expliqués: — c'est singulier,... c'est bien singulier!

IV.

L'arrivée de la réponse adressée par Wilmot au télégramme de Mabel marqua une ère décisive dans la vie de cette jeune femme. En lisant ces quelques phrases, si insignifiantes en apparence et si peu faites pour émouvoir, elle éprouva un mouvement de secrète horreur, assez semblable à celui du dormeur qui, venant à s'éveiller sous le coup d'un malaise inexplicable, sentirait se glisser le long de son corps frémissant un reptile au contact glacial, et au dard venimeux.

Sa cousine était là, elle lui tendit la lettre fatale. Si on veut bien se rappeler ce que nous avons dit plus haut des dispositions complexes et variables où, par rapport à Mabel, se trouvait Henrietta, on comprendra le mélange de compassion et de joie rancuneuse avec lequel cette dernière prit connaissance de cette épître par trop maritale. Cependant sa conscience ne lui permit pas d'en tirer parti pour triompher à son tour de son ex-rivale. — Eh bien? lui dit-elle simplement, pourquoi semblez-vous prendre à cœur une chose si simple?

Le fait est que la silencieuse Mabel, devenue fort pâle, ne se maintenait debout que par un effort de volonté; mais n'en parut pas moins étonnée de l'émotion à laquelle sa cousine la supposait bien gratuitement en proie. Quant à sa pâleur, elle l'expliqua par un état de souffrance qui lui était habituel depuis quelques mois.

— Et vous n'avez pris aucun conseil, essayé d'aucun remède? lui demanda mistress Prendergast avec un intérêt quelque peu sceptique.

— Vous savez bien que non, vous qui me voyez sans cesse.

— Mais Wilmot?... reprit l'autre, laissant sa question suspendue.

— Oh! Wilmot! répéta Mabel avec un petit rire amer,... est-ce qu'il a le temps de songer à moi,... est-ce qu'il s'occupe de mièvreries pareilles! Tant que je suis sur pied, serait-ce la veille de ma mort, je ne dois pas m'attendre à lui inspirer le moindre souci.

— Permettez,... malade comme vous dites, vous ne deviez pas le laisser partir... C'était manquer d'égards et pour lui et pour vous-même.

— S'inquiète-t-il de si peu de chose!... Véritablement, Henrietta, je ne saurais vous comprendre.

— Vous me comprenez au contraire à merveille, reprit l'autre, s'emparant bon gré mal gré de deux mains fiévreuses qui se dérobaient à ses étreintes... Pourquoi vous obstinez-vous à dissimuler des souffrances qui vous minent et qu'il faudrait combattre?

Mabel ne répondit qu'en tournant la tête pour ne pas laisser voir une ou deux larmes échappées en dépit d'elle de ses paupières à demi closes.

Pour le coup, Henrietta Prendergast se sentit troublée. Sa sensibilité fort restreinte lui permettait bien de laisser inaperçues des angoisses qui, par certains côtés, caressaient ses pires instincts; mais il lui était impossible de méconnaître absolument un devoir strict, quand ce devoir s'imposait à elle. Parfaitement convaincue que

Revue des Journaux.

LA DÉCLARATION DES QUATRE PUISSANCES.

La déclaration faite à la Porte par la France, la Russie, la Prusse et l'Italie a mis un terme à l'intervention que la Turquie avait toujours repoussée, et que nous avions considérée comme une violation des principes posés par le traité de 1856.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ce triomphe de la politique que nous avons soutenue, et nous sommes heureux de voir la France dégagée de sa coopération à la politique de la Russie, le principe de non-intervention hautement proclamé et les signataires de la déclaration rappelés aux stipulations dont ils s'étaient écartés en intervenant séparément dans l'administration de l'empire ottoman, et en admettant la possibilité d'un démembrement de l'île de Crète.

On peut regretter cependant que ces puissances aient fondé leur résolution sur des considérations qui manquent tout à la fois de prudence et d'équité.

Etait-il prudent, en effet, de déclarer à la face de l'Europe, aux populations chrétiennes de l'empire ottoman, que le sultan a refusé d'apporter aucun remède aux abus qui ont provoqué les soulèvements des Candiotes, et qu'aucune réforme organique n'a été appliquée pour satisfaire aux vœux des autres populations chrétiennes? Etait-il prudent de dire que tout ce que dictaient les sympathies pour les races chrétiennes et pour l'empire ottoman lui-même, ayant été vainement accompli, il y avait lieu d'appréhender la crise générale qu'on avait voulu prévenir? N'est-il pas évident que ce langage est de nature à justifier et à encourager les insurrections? Et cependant, la déclaration est un amendement sérieux à la politique russe qui blâmait la conduite de la Porte en la tenant en laisse, car la déclaration rend à la Turquie sa liberté.

Mais comment admettre l'équité des puissances qui condamnent si sévèrement la conduite de la Porte, et la rendent responsable de l'insurrection de Crète, comme de celles qui pourraient éclater ailleurs à l'avenir!

Les erreurs de l'opinion publique sur la cause des insurrections qui éclatent dans l'empire ottoman sont excusables, car elle est trop souvent égarée par des récits mensongers, que la Turquie a eu trop longtemps le tort de ne pas réfuter.

Mais les puissances étrangères, possédant tous les moyens d'informations possibles ne peuvent ignorer que les griefs allégués en pareille occasion ne sont pas de ceux qui motiveraient une insurrection dans un Etat quelconque de l'Europe: elle savent qu'il y a même, dans plusieurs de ces Etats, des populations dont la situation laisse plus à désirer que celle des chrétiens d'Orient. Les catholiques d'Irlande, par exemple, attendent encore d'être mis, pour l'enseignement, sur un pied d'égalité avec les protestants, et tous les propriétaires catholiques sont obligés de payer une dîme à l'Eglise anglicane.

On chercherait vainement en Turquie quelque chose de semblable: les chrétiens ne payent aucune dîme à l'Eglise musulmane, et ne relèvent que de leur clergé pour tout ce qui concerne l'enseignement.

Si vous comparez la situation des catholiques polonais avec celle des chrétiens d'Orient, le rapprochement est encore plus favorable à la Turquie.

Depuis le jour où la Russie a conquis ou, pour mieux dire, a partagé la Pologne, tous ses efforts ont tendu à absorber la race et la religion polonaises dans la race et la religion moscovites, et l'on sait qu'elle ne s'est arrêtée devant aucune mesure de rigueur, ni même de cruauté, pour atteindre son but. Les musulmans, au contraire, depuis le jour où Mahomet II a conquis les différentes provinces de l'empire grec, loin de chercher à absorber la direction politique, administrative et religieuse de leurs nouveaux sujets, se sont engagés à respecter les traditions de race, de culte ou de position géographique; leur souveraineté s'est exercée dans la sphère la plus haute, laissant aux différentes communautés la gestion de leurs intérêts civils et religieux.

Ce n'est donc pas l'oppression des musulmans qui excite les soulèvements; c'est, on ne saurait trop le répéter, la protection espérée des puissances européennes. Accordez aux catholiques d'Irlande et aux catholiques polonais l'espoir d'une intervention étrangère, et vous verrez surgir des insurrections plus sérieuses et plus interminables que celles d'Orient.

Cela ne veut pas dire que l'état des chrétiens d'Orient soit satisfaisant; il est, au contraire, digne de pitié, si l'on considère les exactions auxquelles ils sont incessamment exposés de la part des ministres du culte grec, qui sont en même temps les administrateurs et les magistrats des communautés chrétiennes. Mais ce n'est pas la faute du gouvernement turc si les Grecs sont pressurés par leurs prêtres, leurs évêques et leurs patriarches; s'ils payent en Thessalie, par exemple, 3 francs par tête pour les besoins du clergé, ce qui équivaut à 18 millions pour 6 millions de chrétiens, c'est-à-dire à une somme à peu près égale à ce que paient 35 millions de Français pour le budget des cultes.

Ce n'est pas la faute du gouvernement si toutes les fonctions ecclésiastiques sont vénales, si la communion des malades et des mourants, l'absolution des péchés et les sacrements s'achètent comme les dignités de l'Eglise à beaux deniers comptants; ce n'est pas la faute du gouvernement si la première année de l'intronisation d'un patriarche est pour l'Eglise grecque un jubilé qu'elle célèbre en payant un double droit, et si la durée moyenne des fonctions d'un patriarche est de trois ans à peine.

Il ne faudrait pas croire cependant que le gouvernement turc soit indifférent à cet état de choses; il a essayé plus d'une fois d'y porter remède, mais ses efforts ont toujours échoué devant la résistance des chrétiens, invoquant les privilèges concédés par Mahomet II, appelant l'Europe à les défendre et à couvrir de son protectorat les abus les plus scandaleux.

En 1847, le Divan, excité par les plaintes réitérées d'un grand nombre de notables, rendit une ordonnance dans le but de réformer les abus qui se commettaient journellement dans l'administration des métropolitains et des évêques, et d'attribuer une part plus grande aux membres laïques dans la gestion des intérêts de la communauté chrétienne. Une de ces réformes était l'allocation de revenus fixes au patriarche et aux évêques, et la séparation du spirituel et du temporel comme le seul moyen de remédier aux abus.

Le synode déclara ces propositions contraires à la religion et à ses prérogatives, et la Porte, qui ne s'est réservé qu'un droit de *veto*, c'est-à-dire l'unique droit d'empêcher de nouveaux abus, s'est crue obligée, par un scrupule de légalité, de respecter ceux que le temps a consacrés.

Il est certain que le gouvernement ottoman n'est pas plus impeccable qu'un autre, et qu'il a été souvent très rigoureux dans la répression des insurrections, notamment lorsqu'il avait des motifs de croire qu'elles étaient suscitées par des influences étrangères. Mais aujourd'hui, dans des circonstances analogues, la Porte a su garder plus de mesure, et l'on peut s'étonner que la France, la Prusse et l'Italie n'aient pas voulu en tenir compte dans la déclaration.

On s'étonne que la Turquie n'ait pas encore réussi à soumettre les Crétois, et l'on met ce retard au compte de son impuissance. On ne fait pas attention que la situation des choses serait un obstacle presque insurmontable pour les gouvernements les plus puissants.

La Crète n'est pas une province dans laquelle une armée puisse entrer de plein pied, comme en Pologne et en Hongrie, c'est un camp retranché, entouré de rochers et de défilés inaccessibles.

La Crète n'est pas avoisinée, comme la Hongrie et la Pologne, par des alliés dévoués au pouvoir souverain, toujours prêts à lui porter secours, soit à envahir la province usurpée, soit à donner asile aux troupes dispersées par l'insurrection, comme le faisait la Prusse, malgré les représentations de l'Europe.

La Crète, au contraire, est voisine d'un Etat qui ambitionne le triomphe de l'insurrection et qui la soutient, au mépris du droit des gens, par des enrôlements et des secours de toute espèce.

Il ne reste à la Turquie, pour se défendre, que le blocus, mais quel blocus! Non-seulement les atterrages de l'île de Crète ne sont accessibles qu'à des pirates et rendent la surveillance difficile, mais encore elle devient impossible par la présence des navires de guerre et de commerce, qui franchissent impunément les lignes de blocus. Trouvez un amiral français capable de se charger d'un semblable blocus, trouvez une insurrection vaincue dans les circonstances exceptionnelles qui se présentent en Crète, et alors, mais alors seulement, les reproches adressés à la Turquie ne manqueront pas d'autorité.

Pour en finir avec la question des insurrections, je dirai que les puissances s'y prennent bien tard pour les prévoir. Ce n'est pas, comme elles le disent, dans les événements de la Crète que ces luttes peuvent trouver un encouragement; il faut remonter jusqu'à l'insurrection grecque pour en découvrir la véritable source; car c'est depuis cette époque qu'elle se sont fréquemment renouvelées dans tout l'empire.

Les insurrections des chrétiens d'Orient sont la conséquence inévitable de l'appui qui leur est accordé du dehors. Il faut que les chrétiens d'Occident sachent que cet appui fatal a souvent pour effet de consacrer des abus dont ils n'ont cessé de poursuivre parmi eux la destruction; il faut leur faire observer que le mécontentement des chrétiens, suscité par la conduite des chefs de la communauté, est injustement porté au compte du gouvernement turc et que les puissances protectrices courent souvent la chance d'être égarées par des récits calomnieux, comme elles paraissent l'avoir été dans les circonstances actuelles. Nous lisons, en effet, dans l'Exposé de la situation de l'Empire en 1866, sur la conduite du gouvernement turc, les observations suivantes:

« *Nos relations avec l'empire turc sont telles que nous pouvons les désirer. Le gouvernement ottoman fait de louables efforts pour améliorer l'administration et développer les ressources du pays. Nous l'encourageons à persévérer dans cette voie, etc., etc.* »

Entre cet exposé et la déclaration de 1867, il y a un abîme, mais il est facile de voir où est la vérité!

Si la déclaration inspirée par la Russie, et seulement amendée par la France, est dans le vrai, il faut désespérer de la sagesse et de la prévoyance de la Turquie; il faut supposer qu'elle ne peut que courir aveuglément et fatalement à sa perte, et, dans ce cas, l'expédition de Crimée aurait été un non-sens politique, et une boucherie imprévoyante; mieux valait s'entendre pour partager l'empire ottoman que de chercher à ressusciter l'ombre d'un gouvernement qui n'entend rien à son devoir et à ses intérêts. Mais non: la Turquie n'a pas mérité les reproches qu'on lui adresse; elle a persévéré dans la sagesse et le libéralisme que l'exposé de la situation de l'empire se plaisait à reconnaître; j'espère en apporter la preuve pour l'honneur de la Turquie et pour celui de notre politique de 1856.

DUC DE VALMY.

(*Presse.*)

LA CIRCULAIRE DU PRINCE GORTCHAKOFF.

La circulaire du prince Gortchakoff, était annoncée bien avant qu'elle parût. En la lisant, il est facile de se convaincre que, si la Russie sait, à l'occasion, modifier le ton de ses dépêches, le fond et le but de sa politique demeurent immuables.

Le prince appuie sur le zèle que le cabinet de Saint-Pétersbourg a déployé en faveur des chrétiens d'Orient; il insiste avec d'autant plus de force sur le mécontentement des populations, qu'il sait mieux que personne à quoi s'en tenir sur l'origine des manifestations qu'il invoque.

Le but de la Russie est, en effet, de ne laisser à la Turquie ni trêve ni repos, de souffler partout la discorde et de pousser les populations chrétiennes à l'insurrection; puis, de se faire de ces agitations un argument devant l'Europe pour montrer l'impuissance ou le mauvais vouloir de la Turquie.

Ce que la Russie voudrait aujourd'hui, ce qu'elle a cherché, sans succès, comme le reconnaît la circulaire, c'est de pousser l'Europe à s'interposer à un titre quelconque entre le sultan et ses sujets. Une intervention isolée étant interdite à la Russie par le traité de 1856, elle ne peut espérer pour le moment qu'une action commune à laquelle elle prendrait part, et qu'elle espérerait même diriger.

Cette fois ses efforts ont été en partie déçus; et elle est obligée de constater que, même restreintes à une simple déclaration, ses vues n'ont trouvé d'écho qu'auprès des cabinets de Paris, de Berlin et de Florence. L'Angleterre et l'Autriche, parfaitement édifiées sur les intrigues moscovites en Orient, et sur le désintéressement chrétien du cabinet de Saint-Pétersbourg, se sont refusées à un accord avec le cabinet russe dans cette question.

En appréciant les événements de Crète, la circulaire affecte de prendre au sérieux les allégations des agents russes ou helléniques qui n'ont cessé, depuis le commencement de l'insurrection candiote, de défigurer la vérité. Sous ce rapport, la diplomatie russe est dans son rôle; mais elle ne saurait faire illusion à quiconque a suivi les affaires de ce pays avec quelque attention.

Ce qui est constant, au contraire, c'est que la Porte a fait des efforts sérieux pour apaiser ce pays où l'or et les intrigues de ses ennemis contrecarrent son action.

Une autre remarque que suggère la circulaire russe, c'est la contradiction flagrante qu'elle manifeste entre la conduite de la Russie, refusant à l'Europe tout entière le droit de se mêler des affaires de la Pologne, et voulant à tout prix imposer à la Turquie l'ingérence de l'Europe dans les affaires intérieures de l'empire ottoman. Il est difficile d'avoir, avec moins de déguisement, deux poids et deux mesures. Si le czar se croit le maître chez lui en vertu de quel principe refuse-t-il le même droit à un autre souverain?

Le prince Gortchakoff parle beaucoup de la conscience et de l'humanité du cabinet de Saint-Pétersbourg. La meilleure preuve de sa sincérité serait de faire lui-même pour la Pologne une partie de ce qu'il demande pour les chrétiens d'Orient. Il blâme comme insuffisantes les concessions et l'amnistie accordées aux Candiotes par la Porte, et insinue que les chrétiens d'Orient n'ont pas des conditions d'existence tolérables. Il serait bien à désirer que la Russie voulût faire de semblables conditions d'existence aux habitants de l'ancien royaume de Pologne!

La circulaire du prince Gortchakoff, qui constate l'accord momentané de la France avec la Russie dans la question d'Orient, nous paraît répondre à une situation diplomatique qui s'est modifiée depuis.

La France a pu se convaincre, depuis ce moment, qu'en s'isolant de l'Angleterre et de l'Autriche dans la question d'Orient, elle ne ferait ni les affaires du sultan, ni celles des chrétiens, mais certainement et exclusivement les affaires de la Russie.

Il nous paraît difficile qu'un acte ou un document quelconque ne vienne pas bientôt constater cette situation nouvelle.

(*Presse.*)

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN POLITIQUE.

Paris, 15 novembre.

Il n'y a pas lieu de revenir longuement sur la question italienne, et je n'ai qu'à vous signaler les notes du *Moniteur* et le rapport du général de Failly. Un seul détail rétrospectif, c'est que j'avais raison de dire que le général Kansler commandait en personne les troupes pontificales. Il n'était pas moins vrai que c'est sur l'envoi d'un ultimatum que le gouvernement italien s'est décidé à rappeler ses troupes. On le nie aujourd'hui, et notre gouvernement laisse nier, pour ménager l'amour-propre italien, mais le fait n'en est pas moins acquis à l'histoire. Maintenant, quand quitterons-nous nous-mêmes l'Italie? Impossible de le dire encore. Nous devons attendre que la tranquillité la plus complète règne dans la Péninsule, et ce sera peut-être long. Aurons-nous une Conférence? Notre gouvernement vient d'exposer, par voie de circulaire, les raisons qui la rendent nécessaire; l'Italie y adhère; mais les autres gouvernements n'ont pas encore été invités à se prononcer.

On ne pense pas généralement qu'une Conférence suffise à résoudre la question; mais du moins elle dégagera notre responsabilité. On parle de réformes qui seraient introduites, d'après notre inspiration, dans le gouvernement romain qui deviendrait municipal, comme je crois vous l'avoir déjà dit. On parle aussi, d'une façon moins vague qu'il y a quelques jours, de la formation de deux royaumes en Italie. Mais il n'y a en tout cela que des bruits parmi lesquels je rangerai celui de l'envoi d'une troisième division à Rome. Les informations privées disent, en effet, que les rapports se tendent de nouveau entre nous et l'Italie; mais le *Moniteur* dit le contraire. Attendons. Le général Lamarmora est toujours ici, et il y attendra vraisemblablement l'ouverture de la Conférence qui se tiendra à Paris, si elle a lieu. Il négocie, sur la base des notes de M. Menabrea, mais ses efforts restent jusqu'à présent infructueux. La France ne peut en rien modifier par elle-même la situation du Saint-Siége, et ne peut plus que renvoyer la question à la prochaine Conférence. La position est ainsi fort bonne pour nous.

Les changements ministériels ont eu lieu, vous le savez déjà; et le *Moniteur* confirme ce que je vous annonçais au sujet de M. Magne. Les décrets n'ont été signés qu'hier; ils auraient pu l'être la veille, mais on a craint la date du 13.

M. Magne est tout à la fois financier et orateur, et fort estimé de tous les partis.

M. Pinard, qui quitte le poste de procureur impérial, n'est pas moins estimé. Il a la parole facile et éloquente, l'expérience des affaires et l'autorité du caractère.

M. de Lavalette, aujourd'hui membre du conseil privé, s'est, dit-on, retiré devant la prolongation de notre occupation à Rome. Tous les changements administratifs ne sont pas terminés, et l'on parle d'un remaniement complet de la direction de la presse qui serait détachée du ministère de l'intérieur pour être remise au ministère d'état; mais il me paraît peu probable qu'il en soit ainsi, avant que la chambre ait voté la nouvelle loi sur la presse.

Ceci m'amène à vous parler de l'impatience avec laquelle on attend l'ouverture de la session. Tous les députés sont à leur poste, et l'on prépare force interpellations de toute nuance sur la question romaine. Le discours de l'Empereur y fera

---

l'ignorance où le silence de sa femme l'avait maintenu était chez le jeune médecin la cause unique de l'indifférence étrange dont cette dernière avait à se plaindre elle ne pouvait demeurer complice d'un malentendu pareil, ni garder la responsabilité des conséquences redoutables qu'il pouvait entraîner. Bien qu'elle continuât à nourrir contre Wilmot un certain ressentiment ténébreux, — ressentiment dont l'aveu lui eût été fort pénible, — il n'entrait pas dans sa pensée de laisser s'accomplir, pouvant y remédier, un désastre comme celui dont il semblait menacé. Donc elle prit courageusement en main, contre son amie, la cause de l'époux absent. — Vous êtes injuste, s'écria-t-elle avec un certain effort... Vous avez tout fait au monde pour aveugler votre mari, et vous lui en voulez maintenant du succès de vos efforts!... C'est mal... En continuant ainsi, vous n'allez à rien moins qu'à détruire votre bonheur et le sien.

— Deux bonheurs qui depuis longtemps n'ont rien de commun, reprit mistress Wilmot avec une amertume mieux accentuée,... l'un des deux (ce n'est pas le sien) n'a pas besoin qu'on cherche à le sauver du naufrage... Tranquillisez-vous du reste sur ma santé... D'ici à quelques jours, si je ne me sens pas mieux,... eh bien! j'appellerai W[illegible] En attendant, je vais l'adresser à M. Foljambe... Parlons d'autre chose maintenant.

Mistress Prendergast se garda bien d'insister; mais elle resta près de son amie tout exprès pour la confesser un peu plus tard. Les deux cousines dînèrent ensemble. A l'heure du thé, Henrietta, sans faire semblant de rien, ramena la conversation sur le sujet qui lui tenait au cœur, et tout à coup, risquant une manœuvre décisive: — Ecoutez, dit-elle, vous ne sauriez me demander une discrétion que je me reprocherais ensuite toute ma vie... Votre mari doit être prévenu de ce qui se passe... Si ce n'est par vous, eh bien!... ce sera par moi.. Ou vous me promettrez de lui écrire ce soir, ou je lui écrirai, moi, pas plus tard que demain matin.

Mabel était en ce moment plutôt étendu qu'assise sur une causeuse. Elle se redressa lentement, ses yeux noirs prirent une expression presque terrible, et s'emparant à la fois des deux mains de sa cousine: — Si vous agissiez ainsi, Henrietta, lui dit-elle, je ne vous adresserais plus la parole de ma vie, et nous nous serions vues pour la dernière fois. En tout ce qui regarde Wilmot et moi, j'entends rester absolument libre; c'est mon droit, vous ne sauriez le nier... Qui se place entre nous deux devient à coup sûr mon ennemi... Voyez maintenant, et faites votre choix.

Elle sourit ensuite, après un moment de silence, en s'assurant que cette étrange sortie n'avait pas manqué son effet. Mistress Prendergast, prise au dépourvu, la regardait avec une espèce de terreur. — Non, reprit Mabel, je n'écrirai point à Chudleingh. Vous voyez qu'on ne s'entend guère à distance;... mais quand il sera de retour, je lui parlerai.

— Vous me le promettez?

— Je vous le promets,... et d'ailleurs vous allez vous convaincre que j'aurai à lui apprendre une nouvelle faite pour l'intéresser...

La « nouvelle » effectivement avait son importance. Quand elle fut connue de mistress Prendergast, celle-ci parut rassurée. Elle ne l'était qu'à moitié. — Tout dépend de l'opportunité, se disait-elle le soir même en rentrant chez elle... *Ceci* peut arranger ou brouiller les choses... Si par aventure il était amoureux là-bas, ... dans le fond c'est bien cela qui la tourmente,... l'arrivée du nouveau-venu pourrait bien trouver froid accueil dans ce monde.

M. Foljambe, le parrain de Wilmot, envoya très paternellement promener son filleul quand on lui transmit la réponse dilatoire de celui-ci. — Peste soit du drôle! s'écria ce Crésus goutteux, l'œil fixé sur ses orteils endoloris... A quoi songe-t-il, et quelle idée se fait-il de ma patience?... Si ce n'était que moi, passe encore! mais sa clientèle tout entière commence à hurler après lui!... Se figure-t-il qu'on va s'accommoder de ses galanteries écossaises?

Le rusé banquier ne parlait pas ainsi tout à fait au hasard. Les visites affluaient autour de son canapé, comme il arrive toujours lorsque tombe malade un vieux célibataire bien traité par la fortune. On y glosait fréquemment sur le compte du médecin retardataire, et, chacun apportant son contingent d'informations, on cherchait à interpréter les motifs qui pouvaient lui faire prolonger son séjour chez les Kilsyth. Le docteur Whittaker, prenant en main la cause de son confrère, avait beau insinuer d'une voix mielleuse qu'il s'agissait d'un cas tout particulier, d'une nouvelle espèce de scarlatine précieuse à étudier dans tous ses symptômes même ceux de la convalescence, bien des gens se pinçaient les lèvres en l'écoutant avec une moue des plus significatives. D'autres, se contraignant moins, lui demandaient s'il n'avait pas ouï parler de miss Madeleine comme d'une ravissante personne. D'autres encore épiloguaient sur la jeunesse relative de lady Muriel. Une bien belle femme, docteur! — ajoutaient-ils avec un sourire narquois.

Certain jour que ce genre de plaisanterie prenait un tour trop vif, — entre hommes la pente est glissante. — [illegible] représentant de la maison Lothbury et Cᵉ, très silencieux d'ordinaire, hasarda un menu propos qui arrêta court la conversation affolée. — Je suis, dit-il, du même club que Ronald Kilsyth... Il ne ferait pas bon de tenir près de lui ce langage cavalier sur le compte de sa sœur et de sa belle-mère... La moutarde lui monte aisément au nez, et je ne connais guère d'homme plus friand que lui de son épée...

Wilmot cependant, après les huit jours de répit qu'il avait demandés et malgré une amélioration sensible dans l'état de la jeune malade, ne paraissait pas songer à la priver de ses soins. Il faut dire qu'elle semblait y attacher un grand prix. Lui seul avait sur elle, même pendant les crises les plus violentes, un empire absolu. Jamais elle ne songeait à lui résister. C'était en lui seul qu'elle avait confiance et cette confiance enfantine le mettait en passe de lui rendre mille petits soins que ses plus riches cliens auraient vainement espérés de sa complaisance. A Londres, il maintenait avec une extrême rigueur ses droits de « médecin consultant. » Pour rien au monde, il n'eût accepté soit les fonctions d'un opérateur, soit la besogne du laboratoire. A Kilsyth, aucun scrupule de ce genre ne le retenait.

sans aucun doute allusion, et l'on cherchera à y deviner la pensée du gouvernement qui ne se manifeste pas encore assez clairement.

Le livre jaune contiendra de nombreux documents diplomatiques sur la question d'Orient qui donnera, par conséquent, lieu à quelques interpellations ; mais l'intérêt qu'elle peut éveiller sera primé par celui qui s'attache aux affaires d'Italie et aux questions intérieures, c'est-à-dire au développement de nos libertés renvoyé à la session actuelle. En tous cas, la Turquie trouvera de nombreux défenseurs, car la lumière s'est faite, et l'on ne veut plus jouer en Orient le jeu de la Russie qui, en Europe, ne joue pas le nôtre, mais celui de la Prusse.

La surexcitation causée momentanément par la question romaine a laissé au sein de notre population quelques ferments de trouble ; mais il faut aussi voir la cause d'une perturbation qu'il est impossible de méconnaître dans la cherté du pain, et dans la fermeture de plusieurs usines de nos faubourgs. Pour obvier au renchérissement des farines, le préfet de Paris vient de publier un arrêté qui établit des cours de compensation, facultatifs, bien entendu, pour les boulangers ; c'est-à-dire qu'à partir d'un maximum, 50 centimes par exemple pour la première qualité, la ville de Paris remboursera aux boulangers tout ce que la confection du pain leur coûtera en plus. De cette façon, la population ne subira plus un renchérissement qui l'effraie avec juste raison, les boulangers n'éprouveront aucune perte, et la caisse de la boulangerie supportera seule la différence totale évaluée pour cette saison à 13 ou 14 millions. Deux cents boulangers environ ont refusé de se soumettre aux cours de compensation et ont envoyé leur protestation à M. Haussmann.

En attendant que ce nouveau mode soit mis en pratique, la police est chaque jour à la recherche de placards et d'écrits anonymes rédigés en très mauvais français, affichés sur tous les murs et envoyés à tous les journaux. Il est bien entendu qu'ils font appel à l'insurrection, le plus saint des devoirs selon l'expression consacrée, et qu'ils flétrissent la conduite de notre gouvernement dans la question romaine et son intervention en Italie.

Je dois dire que ces menées ont peu d'effet sur la population, et qu'elle a été plus sérieusement affectée par les rigueurs exercées par la ville de Paris contre les usines dont j'ai parlé plus haut, rigueurs qui ont amené leur fermeture. Voici, en peu de mots, l'affaire : lors de l'annexion des faubourgs à Paris, il fut arrêté que pendant cinq ans, les usines situées dans ces faubourgs et par conséquent hors barrière jusqu'à l'annexion, seraient exemptes de certains droits d'octroi. Le terme étant expiré cette année, la ville de Paris a voulu exercer ses droits, et pour vaincre la résistance des manufacturiers, elle a fait saisir dans leurs usines et vendre aux enchères une partie de leur matériel, pour se payer des sommes dues à l'octroi. Cette rigueur peu justifiée a produit un très fâcheux effet, les manufacturiers ont protesté et motivé leur refus par toute sorte de raisons que les économistes trouvent fort justes. Les ouvriers ont racheté eux-mêmes aux enchères le matériel mis à l'encan, pour le rendre à leurs patrons, à titre d'hommage et de témoignage de reconnaissance. Bref, la question a été portée devant l'Empereur qui a donné tort à M. Haussmann et qui se trouve aujourd'hui en complet désaccord avec lui sur ces mesures fiscales dont l'emploi rigoureux était tout au moins inopportun dans les circonstances actuelles.

Vous connaissez les arrestations qui ont été faites, il y a quelque temps, sur la place de l'Hôtel de Ville et au cimetière Montmartre, pour cris séditieux et attroupements défendus. Cette affaire, peu sérieuse au fond, vient de se juger, et si j'en parle, c'est qu'elle sert de préface à des arrestations d'une nature plus grave faites au commencement de la semaine par la police de Paris. On cite quelques noms marquants, on désigne même des professeurs, et l'on parle de société secrète, de complot contre la sûreté de l'Etat. Vous comprenez que je n'insiste pas sur une matière aussi délicate où les renseignements exacts et précis sont généralement fort rares.

Nos journaux en parlent peu et attendent les révélations de la justice, et pour occuper l'entracte compris entre les derniers événements d'Italie et l'ouverture du Corps Législatif, ils ont repris, faute de mieux, la question d'Orient à propos de la circulaire Gortchakoff qui, il faut le dire, a eu généralement qu'un très médiocre succès. Cette reprise qui ne sera que de très courte durée, prête beaucoup d'intérêt à une brochure qui vient de paraître, sous le titre de : *La vérité sur l'insurrection crétoise par des garibaldiens qui y ont pris part*. Elle est traduite de l'Italien et se compose de plusieurs lettres adressées par ces volontaires à leurs amis d'Italie... Elles sont datées de Crète, écrites au jour le jour et renferment les accusations les plus graves contre les insurgés grecs. Les Garibaldiens, instruits par une cruelle expérience, conjurent leurs amis de ne pas se laisser tromper comme ils l'ont été eux-mêmes : abreuvés de dégoûts, exténués de misère, rançonnés par les grecs, recueillis, en revanche, par les Turcs, nourris, habillés et rapatriés par les musulmans, ils jettent tous un cri de malédiction contre cette cause qu'ils ont cru être celle de la liberté et du droit, et qui n'est que l'expression du mensonge et de la cupidité des uns, de l'ambition et des sourdes menées des autres. Cette brochure, signée et authentique, mérite d'être lue et citée ; je vous la recommande ; vous y trouverez de vaincantes contre les calomnies du comité d'Athènes.

La mort de M. Tanneguy Duchatel, ses obsèques, le discours prononcé par M. Guizot ; dans un autre ordre d'idées, l'audience solennelle accordée par l'Empereur à lord Lyons, les discours échangés, tels sont les événements secondaires de la semaine dont vous trouverez le compte-rendu dans les journaux et auxquels vous ajouterez le bruit relatif à l'intention que le maréchal Niel aurait manifestée de quitter le ministère de la guerre.

Voici quelques détails empruntés aux journaux anglais sur l'épouvantable catastrophe maritime dont la baie de Saint-Thomas (aux Antilles) a été tout récemment le théâtre :

« Le désastre dont la nouvelle nous parvient des Indes-Occidentales paraît avoir été une catastrophe sans exemple, car jamais en aucune partie du monde des steamers-poste en si grand nombre n'eussent pu s'y trouver enveloppés.

Il est arrivé le 29 du mois dernier, et c'est le 5 du courant que la nouvelle en est parvenue à la Havane, d'où elle a été expédiée à New-York, et là par le câble atlantique aux directeurs de la compagnie royale de la navigation à vapeur-postale, à Londres, qui l'ont transmise sur-le-champ au Lloyd.

On ne peut, quant à présent, que faire des conjectures sur l'importance des pertes matérielles, et, ce qui est bien plus affligeant, sur le nombre des personnes qui ont péri. Des deux steamers de la Compagnie qu'on sait être totalement perdus, le *Rhône* et le *Wye*, le premier était un de ses plus beaux vaisseaux. Il était enregistré comme jaugeant 2,738 tonneaux avec une force de 500 chevaux, et l'on peut évaluer à 90,000 liv. sterl. environ ce qu'il avait coûté, il y a deux ans à peu près, lorsqu'il était tout neuf. Le *Wye* était le plus petit vaisseau de la compagnie ; il ne jaugeait que 752 tonneaux avec une force de 180 chevaux, et il était construit depuis près de dix ans.

Les deux autres vaisseaux qu'on dit avoir échoué, le *Conway* et le *Derwent*, étaient également de petits bâtiments employés au service intercolonial, jaugeant respectivement 895 et 794 tonneaux, et l'on croit qu'ils ont servi 15 à 20 ans. Aussi la perte pécuniaire ne sera-t-elle pas aussi grande qu'on eût pu d'abord le craindre.

La *Tyne* et le *Solent*, qu'on dit avoir été tous deux démâtés, sont encore en état de servir dans la catégorie des plus grands vaisseaux, car leur charge est respectivement de 1,916 et 1,689 tonneaux.

Le *Rhône*, dont la perte est le fait saillant du désastre, était le vaisseau qui venait ensuite en destination pour l'Angleterre, et son arrivée avait été attendue le 13 du courant. On annonce maintenant qu'il est remplacé par le *Douro* qui arriverait d'Angleterre à temps, mais on ne peut l'attendre ici à la date régulièrement fixée.

On suppose que les officiers, les mécaniciens et les hommes de l'équipage ont été au nombre de 400, tandis qu'il y en avait, au total, moins de 50 à bord du *Wye*. Suivant un rapport qui, on aime à l'espérer, peut être susceptible d'une notable rectification, on n'a sauvé que 40 personnes en tout sur 150. La quantité de marchandises à bord du *Rhône* dépendrait du nombre de transbordements qu'il peut avoir reçus des steamers intercoloniaux ; mais on suppose qu'il n'y en a pas eu d'importants.

Le *Solent*, un des vaisseaux démâtés, arrivait justement de l'isthme et n'avait probablement pas encore opéré le transport de sa cargaison, qui, par conséquent, serait encore intacte.

Comme la compagnie royale postale est à elle-même son propre assureur, il va sans dire que cet événement a eu une fâcheuse influence sur le cours de ses actions, qui récemment avaient subi une forte baisse par suite de l'annonce d'un dividende réduit à 3 liv. st. pour le dernier semestre, tandis que le dividende de chacun des deux précédents avait été de 5 liv. sterl. et de 7 livres en avril 1866.

La cote de clôture, des 100 liv. par action avec 60 payées, était de 75 à 78, et elle est de 65 à 70.

Au commencement de la présente année, les actions étaient cotées à 98 et au 1er janvier 1866 elles étaient à 114. La caisse d'assurance est de 233,612 l. st., et ce n'est qu'il y a quinze jours que les directeurs ont pu féliciter les actionnaires de sa situation satisfaisante, attendu que, durant le précédent semestre, il n'était rien survenu de nature à l'affecter.

Il est très-probable qu'un grand nombre des navires marchands qui ont été perdus étaient chargés de charbon. On craint que plusieurs maisons anglaises ne souffrent de la destruction d'entrepôts de marchandises et autres établissements à Saint-Thomas.

Nouvelles de l'Intérieur.

THÉATRE FRANÇAIS.

JEUDI, 28 octobre à 8 heures du soir

Grande Soirée de Magie

donnée par

M. BUCHWALDY,

Célèbre prestidigitateur Indien.

Nous nous empressons de prévenir le public qu'un célèbre prestidigitateur est arrivé parmi nous, accompagné de sa dame, pianiste hors ligne, élève de Liszt.

Nous avons sous les yeux plusieurs articles de journaux étrangers qui disent des comparable, assure-t-on, à l'adresse avec laquelle M. Buchwaldy exécute les tours les plus surprenants, rien de plus séduisant que les spectacles de magie qu'il offre. Quant à Mme Buchwaldy, elle est, paraît-il, une digne élève de son célèbre professeur.

M. Buchwaldy restera quelques jours seulement à Constantinople où il se propose de donner deux ou trois représentations dont la première aura lieu jeudi 28 courant, avec le concours de la troupe française.

Demain nous publierons le programme de cette soirée qui promet d'être brillante.

—

Demain nous avons un spectacle attrayant avec la première représentation du *Mariage aux Lanternes*, l'operette d'Offenbach qui sera jouée avec les *Idées de Madame Aubray*.

Vendredi prochain *Georges Dandin*, et dimanche *les Enfers de Paris*.

On poursuit activement l'étude de la *Belle Hélène* qui sera jouée dans les premiers jours du mois prochain.

LA VÉRITÉ
sur l'Insurrection de Crête,

PAR

DES GARIBALDIENS QUI Y ONT PRIS PART.

—

COURTE EXPLICATION.

Depuis assez longtemps on discute dans les journaux, dans les revues, dans les brochures sur l'insurrection de Crète, pour savoir quel en est le vrai sens et le but réel.

Si l'on écoute les Russes, les Grecs et leurs partisans, les Crétois, ne pouvant plus supporter l'oppression du gouvernement ottoman, se sont soulevés spontanément pour conquérir leur liberté et s'annexer à la Grèce.

Si l'on écoute les Turcs et leurs amis, l'insurrection de Crète n'a point eu pour origine les abus de l'administration, qui n'a jamais été oppressive, et l'immense majorité de l'île n'a point demandé la séparation de la Turquie. Préparée de longue main par des machinations extérieures, l'insurrection n'a éclaté et duré qu'avec les secours de toute sorte de la Russie et de la Grèce

On dit encore que les Turcs, pour dompter cette insurrection, ont employé des procédés qui ne sont plus de notre temps.

Mais on dit aussi que cette accusation n'est point méritée, et qu'il serait plus juste de l'adresser aux insurgés et aux volontaires hellènes qui n'ont reculé devant rien pour réussir.

Qui croire alors et que résoudre ?

Ceux qui ont écrit sur ces événements l'ont fait d'après des informations intéressées, et par conséquent inexactes. N'ayant rien vu par eux-mêmes, leur bonne foi a été trompée.

Pour connaître la vérité, il fallait donc attendre que les acteurs de ce malheureux drame voulussent bien nous la dire, et c'est ce que les GARIBALDIENS, qui ont pris part à l'insurrection de Crète, ont fait dans les deux écrits qui composent cet opuscule. Si, après les avoir lus, on ne sait pas complètement la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, c'est parce qu'on ne voudra pas la savoir.

Paris, le 4 novembre 1867.

—

PRÉFACE.

C'est à toi, intrépide jeunesse, que je dédie ce petit recueil de lettres de tant de braves, qui du Tyrol ont volé dans les campagnes de Crète, pour y consacrer par leur sang le saint principe de la solidarité des nations et des peuples. Le bruit des combats les attirait et leur semblait être la voix sympathique d'un ami cher les appelant à leur poste. Mais, hélas ! il ne tarda pas à se dissiper, cet idéal de poésie qu'ils caressaient dans les rêves agités d'une gloire qui leur paraissait immortelle, et à cette première fougue succédèrent vite l'amer désenchantement, les pleurs du désespoir, la douleur des sacrifices inutiles, et jusqu'au regret de ce qu'ils avaient fait ; mais un point serein et lumineux, quelque chose qui surnage au-dessus des erreurs des hommes et des crimes des méchants, comme une étoile du ciel qui, d'une éclaircie dans les nuages, envoie un sourire d'amour au pèlerin fatigué, relevait leur courage : — c'était la conscience du devoir accompli.

D'ordinaire, on n'écrit ni n'imprime de livres sans avoir un but. Celui-ci, je te l'assure, en a un bien grave et bien utile : grave pour l'histoire, utile pour toi, aimable jeunesse. — Suis-moi, et, si je suis prolixe, pardonne-le-moi ; c'est toi que je fais juge de l'œuvre.

Depuis le moment où la noble chemise rouge a brillé au milieu des tuniques monotones des Candiotes insurgés, sur les montagnes de Kissamos, de Selino, d'Apocorona et de Sphakia, la presse européenne, et plus particulièrement celle d'Italie, s'est mise activement à décrire les souffrances et l'héroïsme de l'insurrection, à énumérer les victimes immolées chaque jour sur l'autel de la patrie et à raconter les moyens barbares mis en œuvre par les Turcs, et surtout par les Égyptiens, pour étouffer la révolution. — De Syra et d'Athènes il est arrivé au journalisme les renseignements les plus variés. Et celui-ci a fait appel à la générosité : alors de tes rangs sont sortis les braves de Ledro et de Bezecca ; et à peine avaient-ils secoué la poussière des campagnes du Tyrol, qu'ils saluaient le beau ciel de l'Italie et faisaient voile pour la Crète. Perdus dans les rangs du *Stratiotos* et parfois du *Cleftis*, ils eurent bientôt à déplorer leur généreuse démarche.

Ce ne fut pas le salut reconnaissant des braves, le cordial empressement du frère qui les accueillit, mais l'indifférence, l'isolement, et, chose triste à dire, quelquefois aussi le mépris. Et cependant cette ingratitude des hommes ne les découragea pas ; ils s'en consolaient en pensant à la sainteté de la cause, et, fiers de combattre pour le principe, ils inauguraient à Kissamos l'histoire du sacrifice, du sang versé, la continuaient à Apocorona, la couronnaient à Tupoya. Malheureux ! ils ne prévoyaient point la mort du pauvre Giuuti, tué par les Grecs ; ils ne s'attendaient pas aux cruautés de Crearis et de ses compagnons, à l'abandon et jusqu'au reproche calomniateur de trahison ; enfin ils n'auraient jamais cru qu'ils pourraient combattre pour une cause qui n'avait rien de national, soutenue par un petit nombre de gens avides qui avaient su habilement exploiter le cri de *Vivent les chrétiens !*

L'heure du désenchantement était venue pour nos braves : le temps, les faits, avaient porté la conviction dans les esprits, et l'on comprit qu'il n'était plus possible de demeurer plus longtemps attaché à des hommes qui faisaient mourir leurs ennemis prisonniers de la mort de saint Barthélemy, et que le glorieux nom d'Italien ne devait point être livré à l'histoire accolé à celui de *Cleftis*. — Ils comprirent que la voix du devoir et de la justice leur commandait de renoncer à la triste gloire qui consiste à tuer sans savoir qui l'on tue ni pourquoi l'on tue, et qu'ils étaient destinés à devenir les apôtres de la vérité dans la question crétoise. Après tant de sacrifices, tant d'actes héroïques en pure perte, ils abandonnèrent ces camps pour accomplir leur mission et venir t'engager à bien te garder de suivre leur exemple ; car, si cet opuscule a quelque mérite, c'est celui d'être la vive et impartiale reproduction de ce qui a été vu et des faits auxquels ont pris part les auteurs de ces lettres. La forme en est peut-être un peu rude, trop négligée même et sans apprêt ; mais je tenais à ce qu'elle conservât toute son originalité, afin que l'on se convainquît plus aisément que les choses qui y sont racontées ne s'écartent pas d'une seule ligne de la pure vérité. A toi donc, jeunesse italienne, je dédie ce recueil de quelques lettres, et cela pour deux raisons surtout : pour te soustraire à la tentation de prendre part à une cause qui n'a rien de commun avec les nobles sentiments, et parce que tout ce que tu liras ne craint point l'épreuve, les témoignages des nombreux jeunes gens de retour de Candie pouvant, au besoin, le confirmer.

Je sais, et je m'y attends, que je serai contredit, combattu et condamné par les fanatiques amis de cette révolution ; mais, fort de la vérité des faits, je puis répondre que j'en assume toute la responsabilité, comme je garantis l'authenticité des lettres en question. Quant à la pensée qui m'a animé en publiant ces lettres, c'est uniquement, je l'ai dit, celle d'épargner tant de nobles vies, tant de luttes domestiques, tant de conséquences terribles, pour une cause que nous savons désormais ne pas nous appartenir.

Puisse ce petit travail servir à quelque égaré pour lui faire retirer le pied de la fausse voie dans laquelle il se serait engagé ; et ce peu de bien obtenu suffira pour me récompenser largement et avec satisfaction des deux heures que j'y aurai consacrées.

ADOLPHE BRUZZONE.

(*A suivre*)

Variétés.

Le *Cosmos*, journal savant rédigé par un savant, M. Victor Meunier, rapporte ce fait prodigieux de vitalité observé à Aberdeen (Ecosse) :

« Une femme de 70 ans était sujette à des attaques d'épilepsie depuis dix ans, survenues à la suite d'une chute faite d'une grande hauteur. Sa santé, avant cette époque, était excellente.

» Au jour de l'an 1865, elle est tombée dans un feu de charbon ; personne ne se trouvant dans l'appartement, elle n'a été retirée qu'un certain temps après par sa fille, qui l'a trouvée la tête complètement environnée de braise. On l'a crue morte, et la figure ainsi que le crâne paraissaient entièrement carbonisés.

» Les paupières, les joues, les oreilles, la langue même qui était pendante en dehors, étaient noires et sèches. Les dents étaient tombées ; elles avaient la même couleur.

» On constatait, avec les désordres précédents, que le pouls était imperceptible, la respiration à peine marquée et parfois stertoreuse. Elle est restée dans cet état pendant cinq jours. Le sixième, quelques mouvements se sont manifestés, et la sensibilité s'est réveillée peu à peu. Vers le douzième jour, la paralysie de la vessie et du rectum a cessé. Bientôt elle a pu avaler du lait.

» Le dix-huitième jour, les eschares ont commencé à se détacher ; les paupières d'abord, puis les globes des yeux eux-mêmes sont tombés. A partir de ce moment, la suppuration est devenue considérable, mais l'état général s'est amélioré, et, sauf les désordres locaux, l'amélioration a été toujours croissant.

» 17 mai. — Les os propres du nez, l'os planum et l'etmoïde se sont détachés.

» 25 juin. — La table externe de tout le frontal, y compris les arcades orbitaires ainsi que l'épine nasale, s'est également détachée.

» Dès lors, la santé générale est devenue très-bonne, et cette femme s'est trouvée radicalement guérie des attaques d'épilepsie auxquelles elle était sujette avant son accident.

» Elle a succombé, à la suite d'une attaque pulmonaire, le 21 mars de l'année suivante, c'est-à-dire plus de quinze mois après sa brûlure. »

—

M. Pierre Véron, dans son courrier de l'*Indépendance belge*, fait une petite gazette des tribunaux bien amusante :

« Voici, dit-il, la réponse d'un gérant qui passait dernièrement devant les assises pour avoir eu, dans une banqueroute frauduleuse, la faiblesse de porter tout l'actif à son compte et tout le passif au compte de ses actionnaires. Le jugement déclarait que le coupable ferait un séjour de dix ans à Cayenne, ajoutant qu'il resterait ensuite jusqu'à la fin de ses jours sous la haute tutelle de la police.

« Le prévenu avait écouté jusque-là en silence, mais quand vint la dernière clause l'auditoire put l'entendre grommeler avec amertume entre ses dents : Toujours des conseils de surveillance ! »

—

Le spirituel et le temporel. — Quatre personnes, un prêtre et trois dames, causaient de la question romaine dans un wagon du chemin de fer de Genève.

Le prêtre s'applaudissait du départ de nos troupes, et tâchait de faire passer son enthousiasme dans l'âme de ses interlocutrices.

Une de ces dames lui répondit :

— Je ne comprends pas que le Pape ne se contente pas du *spirituel*.

— Le *spirituel !* le *spirituel !* c'est bon à dire, repartit le prêtre. Que diriez-vous, mesdames, si on vous privait du *temporel?*

Les trois dames baissèrent les yeux.

—

L'*Opinion nationale* dit qu'il est question de proroger jusqu'au 17 novembre la clôture de l'Exposition universelle.

La *Liberté* croit cette prorogation décidée et émanant de la volonté impériale. Elle affirme de plus que du 1er au 8 novembre l'entrée coûtera 50 centimes et qu'elle sera gratuite à partir du 9 jusqu'au 17, jour de la clôture définitive.

Un monsieur à la blonde chevelure, à la mise élégante, ayant sur les yeux un binocle en or, et dont toute l'attitude révélait un enfant de la Germanie, se pressait tellement dans les groupes de curieux à l'Exposition, qu'il attira l'attention d'agens du service de sûreté, qui ne le perdirent pas de vue. Avec ce flaire qui leur est particulier, ils devinèrent un filou mais tant est grand le prestige de manières élégantes et d'une mise soignée, ils n'osèrent d'abord, de crainte de se tromper, l'arrêter, bien qu'ils aient cru le voir adroitement tâter les poches de plusieurs personnes. Il sortit de l'Exposition, les agens le suivirent et le virent bientôt s'arrêter parmi le public qui attendait l'omnibus à la station de l'avenue de Tourville, et le saisirent au moment où il fouillait une dame dont il avait coupé la poche avec un petit instrument à lame très tranchante qu'on a saisi comme pièce à conviction. Il n'avait rien autre chose de suspect sur lui. On l'a reconnu à la Préfecture pour le nommé Sch..., habile pick-poket allemand.

—

Voici un fait de longévité assez rare et qui mérite d'être signalé :

Le nommé Jean Dimanche, dit Mounimi, né en Hongrie en 1753 ou 1754, est décédé au Péage-de-Roussillon (Isère) le 21 octobre courant, âgé par conséquent de cent quatorze ans.

Le père Mounimi, comme on l'appelait dans la localité, avait exercé, il y a quatre-vingts ans déjà, la profession de maréchal-ferrant à Saint-Rambert-d'Albon (Drône) ; il était ensuite venu s'établir au Péage-de-Roussillon, avait été veuf deux fois, et se consacrait spécialement à la fabrication d'un outil qu'on appelle tarière ou tarable, et qui sert à percer des trous dans ces pièces de bois.

Cette industrie le faisait vivre très modestement.

On raconte que Jean Dimanche avait cédé en viager une vigne, et que la rente lui en a été payée pendant plus de cinquante ans.

Ce vieillard était généralement aimé et estimé au Péage-de-Roussillon ; il n'avait aucune infirmité, est mort sans être malade et a conservé ses facultés intellectuelles jusqu'à la dernière heure.

—

Un homme du comté d'Hendricks (Indiana) a profité dernièrement d'un instant de répit entre deux accès de fièvre pour manger trente-deux pêches, deux melons, une douzaine de patates douces et deux livres de lard assaisonné d'une livre de choucroute ; le tout arrosé de deux gallons de petit lait. Sa veuve, dit le *Courrier des Etats-Unis*, est inconsolable ; cela se comprend : tout cela est du bien perdu.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 25 novembre	55	55
Clôture	du 25 novembre	56	05

—

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 25 novembre.

Londres date 3 m	Liv. st.	108 1[2	109
Marseille, » » »	Liv. T.	25 15	25 25

MOUVEMENT DU PORT.

—

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 25 novembre

LIVERPOOL, le bat. à vap. angl. *John Midledon*, capt James Badesson, ayant touché Syra et Dardanelles, avec diverses marchandises et 8 passagers.

MARSEILLE, le bat. à vap. franç. *Tibre*, capitaine Pelissat, ayant touché Messine, Pyrée et Dardanelles, avec diverses marchandises et 59 passagers.

du 24 novembre

LONDRES, le bat. à vap. angl. *Lady Flora*, capit. Ward, ayant touché Gibraltar, Malte, Syra, Smyrne et Dardanelles avec diverses marchandises et 87 passagers.

ALEXANDRIE, le bat. à vap. égypt. *Scipin*, capit. Ahmet, ayant touché Smyrne, Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 2 passagers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 25 novembre

MARSEILLE, le bat. à vap. angl. *Frederich Snowden*, capitaine G. Agar, divers.

TRIESTE, le bat. à vap. du Lloyd autrich. *Vulcan*, capitaine G. Florio, divers.

SMYRNE, le bat. à vapeur franç. *Vatican*, capitaine Nenigni, divers.

— le bat. à vapeur anglais *Macedonia*, capitaine R. Brem, divers.

DANUBE, le bat. à vapeur anglais *Citadel*, capitaine J. Carpenter, divers.

BATOUM, le bat. à vap. russe *Grand duc Constantin*, capitaine Titzenko, divers.

—

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES,

du 25 novembre

BREME, bk brem. *Georg Johan*, cap. Hoshagen, lest

BARCELONE, br angl. *Nose bf Lunderland*, capit. Stormant, lest.

MESSINE, br hell. *A.-Andreas*, cap. Theodoru, lest

AUGUSTA, br hell. *Marigo*, cap. Tzanis, sel

MALTE, br hell. *A.-Spiros*, cap. Mussuris, lest

ZANTE, br hell. *Dio Maries*, cap. Conga, lest

du 24 novembre

CATANIA, br holl. *A.-Nicolaos*, c. Fragopulos, lest

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 25 novembre.

FALMOUTH, br norv. *Emmanuel*, c. Einersen, blé

CORK, br angl. *Marry Anne*, cap. Hugnes, ble

— bk angl *Soltei*, cap. Caad, blé

— bk angl. *Astres*, cap. Gobby, ble

AMSTERDAM, bk norv. *Bolder*, c. Comeliscen, seigle

MARSEILLE, br rus. *Uncos*, cap Lazarou, ble

— br ital. *Angiolina*, cap. Carradini, ble

— br ital. *Costantino*, cap. Marzi, ble

— br ital *Flora*, cap. Palestro, blé

— br ital. *Diritto*, cap Nevello, blé

— br ital. *Concordia*, cap. Consighieri, blé

— br hell. *Finix*, cap. Papa-Petru, blé

— br hell. *Maria*, cap. Cambicis, ble

ANVERS, bk norv. *Norge*, cap. Heiniksen, blé

MALTE, bk aut. *Alessandria*, cap. Ch[illegible] ble

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives,scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve la LINGERIE au MEILLEUR MARCHÉ

DANS LE MONDE

Toiles, Serviettes, Mouchoirs, Nappes, etc., à

L'HOTEL DE PESTH

Premier Etage

Grand'rue de Péra

La maison qui forme le coin de la rue VENEDIK et la grande rue.

BIEN OBSERVER LE MAGASIN EST AU

PREMIER ETAGE

Et non au rez-de-chaussée donnant sur la rue, le Magasin n'est en aucun rapport avec tous ces magasins de la grand'rue, qui vendent sous le faux titre de Liquidation et autres prétextes suffisamment connus.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loterie Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en ace de Sahadji-Han à Galata. H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE
8 ocques.	85 fr.	2 francs
12 »	105 »	2.60
18 »	110 »	4. —
26 »	120 »	4.50
34 »	130 »	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. **G. CHEUVREUX et Cie.**, à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

PILULES DE BLANCARD

A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg

EXPÉRIMENTÉES DANS LES HÔPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.

Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'iode et du fer, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre scrofuleux (*tumeurs, engorgements, humeurs froides*, etc.), genre d'affections contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*pertes blanches*), l'**aménorrhée** (*menstruation nulle ou difficile*), la **phthisie**, la **syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques, faibles ou débilitées.**

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des véritables Pilules de Blancard, exiger notre cachet d'argent réactif et notre signature ci-jointe apposée au bas d'une étiquette verte. — Se défier des contrefaçons.

Blancard

[illegible]ent dans toutes les Pharmacies. *Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.*

VENTE
d'une scierie à vapeur.

La Commission Européenne donne avis au public que le 15 décembre a. c, elle sera prête à recevoir les offres cachetées pour l'achat d'une scierie à vapeur verticale et circulaire avec sa machine, ses deux chaudières, banque automate, roues de réserve et ses retenues dont le détail est énuméré dans un inventaire qu'on peut se procurer dans les bureaux de la Commission Européenne à Galatz. Les personnes qui désirent soumettre leurs offres devront s'adresser à M. Hayles, agent de la Commission Européenne à Toultcha, pour visiter l'établissement.

Aucune offre ne sera reçue après la date fixée ci-dessus; aucune ne sera admise si le signataire n'est pas en mesure de verser immediatement 25 0/0 du prix offert et de payer le restant aussitôt après la prise de possession de toute le matériel qui devra être enlevé, aux frais de l'acquéreur, de la place qu'il occupe actuellement, avant le 30 avril 1868.

Toutes les offres doivent être adressées à la Commission Européenne du Danube à Galatz et devront porter l'inscription « *offre pour la scierie de Toultcha.* »

Galatz, en octobre 1867.

HENRY BINDER
CARROSSIER
31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pave de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

AVIS.

Une personne munie de bons Certificats et parlant l'Allemand, l'Italien, le Turc, le Grec et le Serbe est à la recherche d'un emploi de cuisinière ou de bonne.

A VENDRE,

Les propriétés de S. E. feu le Grand-Logothète, Aristarchi bey, soit:

1° Une magnifique maison de campagne sur le Bosphore, à Yéni-keui de 18,500 pics carrés ou 12,500 mètres, dont 3,600 de constructions, 220 de façade sur la mer et le reste parcs et jardins. Ce yali est un des plus beaux de Constantinople, il réunit toutes les conditions requises pour faire un superbe hôtel d'Ambassade ou une résidence princière, il est parfaitement bien conservé et distribué, il a bain turc et bain de mer, écuries, remises,caves et cuisines en pierre, caïkhané, buanderie, blanchisserie, serres-chaudes, de l'eau de source et de puits en abondance, de grands réservoirs, plus de 50 pièces, dont 2 immenses salles, 6 énormes salons, 1 belle salle à manger, 1 salle de billard, 1 bibliothèque, 20 chambres de maîtres, autant pour les domestiques, etc. Ses jardins sont des plus renommés du pays et contiennent des fleurs, des plantes et des arbres aussi rares que précieux;

2° Une grande ferme ou Tchiflik, une des plus justement estimées des environs de Constantinople, à 6 heures de la capitale, située en partie près de Tstorlou et d'Amourtza sur la route d'Andrinople et presque sur la voie du chemin de fer qui vient d'être concédé, et en partie sur la mer, à Héraclée de Marmara. Cette terre a une étendue de 40,000 denums ou 10,000 hectares environ, un village, des fermes magnifiques, magasins écuries, étables, fours et dépendances nécessaires, deux petits ruisseaux qui la traversent, de l'eau de source et de puits, des pâturages qui entretiennent 3,000 brebis et plus au besoin, un démirhach complet, c'est-à-dire 150 chevaux de herguélés, 150 bœufs de labour et tout ce qui s'ensuit pour la culture, le labourage, et l'entretien d'une ferme si grande,c'est-à-dire, ustensiles aratoires, charrues, charriots, etc., etc.

3° Une petite ferme, près de Baloucli, à 1/2 heure de Constantinople;

4° Une petite campagne à Yéni-keui, de 50 denums;

5° Une grande campagne de 200 donums environ à Thérapia avec une vue ravissante sur le Bosphore et un joli kiosque;

6° Un terrain à Calender qui sert de lieu de promenade actuellement.

S'adresser pour les prix et pour de plus amples renseignements à la Direction du

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/25 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE
Service Journalier.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
			Voyage pour le Pont.
12	2	30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia,Sténia,Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	45	de Yéni-mahallé, Buyuk-dére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia,Yénikeui,Sténia,Emirghian, Hissar,Bébek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui,Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.)*
2	2	30	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	2	45	de Beicos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui,Tchenguelk, Beylerbey,Kusgound.
11	3	45	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey,Kuskundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	30	de Arnaoutkeui, Courucesmé, Ortakeui, Bechictach.
5	3		deArnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach.les vendredis touchera Cabatach
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechibtach, Cabatach. (exc. les vendredis)
8	4	15	de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Béchihtach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui,Bechigtach, Cabatach. (exc. le vendredis).
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h de la ligne de Buyukderé)
5	9	30	de Yénimahallé,Buyukdéré, Thérapia,Yénikeui, Emirghian,Canlidja,Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	5	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
5	4	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
2	3	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yénikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Bellerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à 9 1/2*)
18	10	30	pour Ortakeui,Bebek,Roum-H, Emirgh, Stenia, Yenik,Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
6	11		pour Courucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-dére (*) les vendredis à Bechiktach aussi.
14	11		pour Bechiktach,Ortakeui,Couroucesmé,Arnaoutkeui. (exc. les vendredis).
5	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
8	11	45	pour Béchictach, Ortaheui, Kourucesmé (*) (les vendredis à Arnaoutkeui).
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beicos, Thérapia, Buyuk déré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Ilis, Kanlidja, Pachabaqtché, Beicos, *(Les vendredis jusq'à Buyukdéré.)*
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

Tous les vendredis à 4 1/2 partira du pont un bateau pour Bouyoukdéré touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukdéré à 8 3/4 touchant les mêmes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
			Voyage pour le pont.
	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukdéré, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Yénimahallé,Buyukdéré,Thérap, Yénik,Emirgh, Hissar, Arnaoutk, Ortakeui, Bechikt.
	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beicos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
			Départ du Pont.
un Bat.			
	3	15	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Hissar,Emirghian, Yénik, Thérapia,Buyukdéré.
	4	15	pour Scutari. Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beicos, Thérapia, Bouyoukdéré.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui,Arnaoutkeui, Hissar,Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey,Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtché, Beicos et Buyukdéré.
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 9 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis.

Heures à la Franq.	N°s	Heures à la Turq.		
				Service Journalier.
				Voyage pour le Pont.
	10	2	30	de Prinkipo, Villa-Giacomo, Halki et Proti. (1)
	16	2	30	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
				Départ du Pont
	10	9	30	pour Proti, Halki, Villa-Giacomo, Prinkipo Cartal et Pendik. (1)
	16	10	30	pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo.
				Service des Dimanches.
				Voyage pour le Pont.
	un bateau	2	30	de Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti.
		9		de Cartal, Prinkipo, Villa-Giacomo Halki, Antigone et Proti.
				Départ du Pont.
		3	30	pour Proti, Antigone. Villa-Giacomo, Halki, Prinkipo et Cartal.
		10	15	pour Proti, Antigone, Halki, Prinkipo et Cartal

(1) Les voyages de 2 h. 1/2 de Prinkipo pour le Pont, et de 9 h. 1/2 du Pont pour les Iles n'auront pas lieu les vendredis et les jours de fête grecque.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL
V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprêtées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale | *Le Directeur-gérant.*

2me ANNÉE.—N° 270.
PRIX DE L'ABONNEMENT:

La Turquie

UN NUMÉRO 1 PIASTRE
PRIX DES INSERTIONS:

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE , le 27 novembre.

Dépêches Telegraphiques.

(Havas.)

Cours du 25 Novembre.

Consol. T.	PARIS.	Ouv.	32	90
		Clôt.	33	15
	LONDRES.	Ouv.	32 3/4	33
		Clôt.	32 3/4	33
Emprunt Turc 1863		Ouv.	255	
		Clôt.	258	75
Rente française 3 0/0		Ouv.	68	75
		Clôt.	68	82 1/2
Italien		Ouv.	45	95
		Clôt.	46	20

Paris, 26 novembre, 4 h. 30 soir.

NEW-YORK, 25. — La majorité de la Commission judiciaire a fait un rapport favorable à l'accusation du président Johnson. Un banquet de conservateurs a eu lieu en l'honneur du président.

Nouvelles de l'Extérieur.

On lit dans la *Paix* :

Le parti ministériel, assis sur le privilège électoral, professe une horreur systématique pour les meetings où se manifestent librement les vœux populaires; aussi met-il tout en œuvre pour entraver et troubler les manifestations de la volonté nationale. Le premier essai d'intimidation a eu lieu dimanche à Bruges. Au meeting anti-militariste convoqué par des citoyens honorables, s'étaient rendus une foule de sous-officiers en armes, *dans le but avoué par eux de disperser l'assemblée.* Le mot d'ordre a été si bien suivi qu'après un long et scandaleux vacarme les membres du bureau ont dû lever la séance et se mettre à l'abri de la force brutale.

Ces faits sont graves, et M. De Laet s'en est plaint à la tribune avec autant de fermeté que de dignité. Mais une chose est plus grave encore, c'est la déclaration faite par M. Bara que le gouvernement n'a pas le droit de défendre aux militaires de pénétrer avec leurs armes dans les meetings. Ainsi se trouve niée et violée une disposition formelle de notre loi fondamentale, portant que les Belges ont le droit de se réunir paisiblement et sans armes.

M. Bara a senti, ou on lui a fait sentir, qu'il avait parlé trop à la légère, car il a complètement changé son langage dans le compte-rendu des Annales parlementaires, en sorte que M. Coomans, qui a insisté sur ce point-là, a l'air d'avoir combattu un fantôme de son imagination.

M. Bara a commis une autre étourderie: il a osé affirmer que des hommes avaient été roués de coups dans les meetings d'Anvers. Le démenti que M. D'Hane-Steenhuyse lui a immédiatement donné, a fait justice de cette erreur malveillante, et M. le ministre a eu la prudence de ne pas insister.

—

Le *Moniteur* publie la note suivante en date du 12 Novembre :

Le gouvernement de l'Empereur a appris avec une vive satisfaction la résolution spontanée par laquelle les troupes royales ont été rappelées sur le territoire italien. Par une dépêche spéciale, il a chargé notre représentant en Italie de témoigner au cabinet de Florence combien il appréciait les sentimens de conciliation et la fermeté de vues qui ont dicté cette détermination. Les efforts patriotiques faits par le gouvernement italien pour rétablir partout dans la Péninsule l'ordre, la sécurité et le respect des traités, inspirent au gouvernement français la plus grande confiance, et lui donnent la conviction que les bonnes relations entre la France et l'Italie continueront à s'affermir et à se développer.

On lit également dans le *Moniteur :*

L'Empereur a décidé que le corps expéditionnaire français évacuerait Rome et les autres villes des Etats pontificaux qu'il occupe aujourd'hui, aussitôt que l'ordre y serait assuré.

Les troupes se concentreront graduellement sur Civita-Vecchia.

—

Le *Secolo* de Milan, journal gouvernemental, donne de nouveaux détails sur la démonstration qui a eu lieu dans cette ville.

La démonstration se serait réunie sur la place du dôme au chant de l'hymne de Garibaldi. De là, elle s'est rendue au mont Napoléon, en s'arrêtant sous la résidence du consul français. Là, aux cris de : *A bas la France ! Guerre à la France !* des pierres ont été lancées contre les fenêtres de la demeure du consul.

Sans l'intervention de la garde nationale on aurait abattu l'écusson consulaire.

Le *Corso* et la rue Mont-Napoléon ont été occupés militairement par la troupe.

La démonstration, lorsqu'elle arriva à la galerie Victor-Emmanuel, prit un portrait de Garibaldi, qui fut porté dans plusieurs rues triomphalement.

Au retour, en rendant le Garibaldi, on demanda un portrait du Roi qu'on ne put pas obtenir.

Sur la place de la *Scala*, on voulait s'emparer du corps de garde de la garde nationale. La cavalerie, après avoir fait les sommations ordonnées par la loi, fit une charge. Dans ce moment, on construisait des barricades aux débouchés des rues du *Marino*, de St-Jean-aux-Maisons-cassées, de Saint-Raphael et de Sainte-Marguerite.

Les cris qu'on entendait étaient ceux de : *A bas la monarchie !*

La troupe a fait feu, et plusieurs victimes sont tombées.

D'après le *Secolo*, on aurait arrêté 14 individus.

Ce même journal ajoute que la démonstration se composait uniquement de quelques centaines d'enfants (*ragazzotti*); mais alors pourquoi les arrestations et la présence de la cavalerie, de l'infanterie, des carabiniers, des *bersaglieri* et des gardes de sûreté publique ?

—

La *Dagtelegraphen* a annoncé la vente de l'île Sainte-Croix à l'Amérique.

Le *Dagbladet* dément aujourd'hui cette nouvelle Un ancien traité accorde à la France, pendant deux ans, un droit de préemption.

—

A Haïti une révolution générale paraît imminente. Le gouvernement est sans ressources financières.

—

On mande des Etats-Unis que les électeurs en Georgie se sont prononcés pour le rétablissement de la convention. Les hommes de couleur se sont présentés en très grande majorité pour prendre part au vote ; les blancs, au contraire, se sont abstenus presque partout.

A Richmond, le comité de surveillance a ordonné à plusieurs citoyens blancs de quitter la ville.

LA CIRCULAIRE DU PRINCE GORTCHAKOFF.

L'insurrection crétoise a plusieurs points de ressemblance avec la révolution de Pologne de 1863. Aussi avons-nous jugé utile, dans l'intérêt de la cause que nous défendons, de comparer le langage tenu à cette époque par le prince Gortchakoff avec celui qu'il tient aujourd'hui à l'occasion des événements de Candie, d'en faire ressortir la flagrante contradiction, et de conclure à la nécessité pour les Puissances de ne pas laisser violer le principe de non-intervention.

Procédons par ordre. Remontons à la source des choses.

Dans sa dépêche au Baron Budberg en date du 1|13 Juillet 1863, le prince Gortchakoff attribuait l'origine de l'insurrection de Pologne à une vaste conspiration organisée à Paris même par l'émigration polonaise dont le but était, d'un côté, » d'égarer l'opinion publique en France » par un système de diffamation et de » calomnies sans exemple, de l'autre, » d'alimenter les désordres dans le ro- » yaume, soit par des secours matériels, » soit par la terreur d'un comité occulte, » soit surtout en propageant la conviction » d'une intervention active du dehors en » faveur des aspirations les plus insen- » sées de l'insurrection.»

Aujourd'hui nous sommes chez nous en présence de faits exactement semblables. Le foyer de l'insurrection est à Athènes. Le gouvernement hellénique ne se contente pas de tolérer sur le propre sol de la Grèce l'institution d'un comité, il pousse son action plus loin encore, il permet à des bateaux portant son pavillon, de transporter en Candie des volontaires, des armes et des munitions. Indépendamment de cela, la presse hellénique et les journaux russes, en vue d'égarer l'opinion publique en Europe, se répandent en calomnies sans exemple contre la Turquie, et pour encourager davantage la révolution, ils font accroire aux insurgés que les Puissances ne vont pas tarder à intervenir d'une manière active en faveur de leurs aspirations.

Et cependant cette vaste révolution cosmopolite contre laquelle le prince Gortchakoff s'élevait avec tant d'énergie lors de l'insurrection polonaise et qui se reproduit chez nous avec les mêmes symptômes et sous la même forme, le trouve aujourd'hui, qu'il s'agit de la Turquie, d'une indulgence qui ressemble bien à de l'encouragement.

Laissons plutôt la parole au prince Gortchakoff. L'opinion publique appréciera.

» D'un autre côté, leurs aspirations » (des populations chrétiennes, les turcs » ne comptant pour rien) étaient surex- » citées au plus haut degré par les doc- » trines qu'elles voyaient triompher ail- » leurs et par les faits accomplis dans des » pays voisins, »

Or, ces aspirations qu'on traitait d'insensées lorsqu'il s'agissait de la Pologne, deviennent aujourd'hui légitimes, dès qu'il est question de la Turquie. Mais sait-on, au moins, en Europe, jusqu'où vont ces aspirations ? Elles mènent droit à un faux principe des nationalités, et partant au démembrement de l'Empire Ottoman.

Passons à un autre point.

« Lorsque l'ordre est gravement trou- » blé dans un pays, dit encore le prince » Gortchakoff dans sa dépêche au baron » Budberg, les Etats voisins ne sauraient » y rester indifférents, les autres Puis- » sances peuvent sans aucun doute s'y » intéresser en vue de la sécurité géné- » rale. Mais un droit positif à cet égard, » ne saurait se fonder que sur les stipu- » lations des traités existants. »

Les puissances invoquaient cependant à cette époque, en faveur des Polonais, les stipulations de l'art. 1 du traité de Vienne. Ce n'est pas à nous à apprécier ici ni le mérite de ces stipulations ni l'affirmation du prince Gortchakoff suivant laquelle cet article émanait de l'initiative personnelle de l'Empereur Alexandre Ier.

Mais nous pouvons soutenir sans crainte d'être démentis que le traité de Paris, qui règle les relations internationales de la Turquie avec les autres puissances, ne confère aucun droit à celles-ci d'intervenir dans les rapports du Sultan avec ses sujets.

Le premier plénipotentiaire de Turquie au congrès de 1856 a communiqué, en effet, aux puissances, un firman spontanément émané de la volonté souveraine du Sultan, mais les puissances tout en constatant la haute valeur de cette communication, ont stipulé qu'«elle ne sau- » rait, en aucun cas, leur donner le droit » de s'immiscer soit collectivement soit » séparément, dans les rapports de S. M. » le Sultan avec ses sujets, ni dans l'ad- » ministration intérieure de Son Empire.»

Il nous semble que cet article est encore plus catégorique que celui du traité de Vienne, concernant la Pologne. Néanmoins le prince Gortchakoff a trouvé le moyen de lui donner une interprétation que ne comporte point, d'après nous, le principe de non-intervention, pris dans son acception la plus absolue et tel qu'il est défini par le traité de Paris.

Voici en quels termes s'exprime à ce sujet la circulaire russe. :

«C'est dans cette intention que S. M. I. » a posé le principe de non-intervention » qu'elle est prête à observer tant qu'il » sera observé par les autres puissances. » Toutefois ce principe ne saurait impli- » quer l'indifférence. »

Cette dernière phrase à elle seule suffit pour prouver notre assertion que la déclaration des puissances, due à la plume du prince Gortchakoff, cachait une arrière-pensée facile à découvrir dans sa circulaire. En effet ces quelques mots révèlent tout un plan de conduite très habilement conçu. Le cabinet de St-Pétersbourg n'est pas fâché d'insinuer que si le principe de non-intervention a été violé en Turquie ce n'est point par lui mais par les puissances, et qu'il le respectera aussi long temps que celles-ci en feraient autant. Mais craignant qu'elles ne se ravisent un jour, il profite de l'occasion qui lui est offerte pour attirer les autres Cours sur le terrain où il a toujours voulu les engager. Il veut subordonner un principe immuable et absolu dans ses conséquences, à des considérations d'un autre ordre, avec l'intention manifeste de ressaisir en Orient son ancienne prépondérance et de s'immiscer dans nos affaires sans aucun contrôle, tout en ayant l'air de vouloir être secondé dans sa mission humanitaire par le concours des autres puissances.

De là le passage suivant:

« Toutefois ce principe ne saurait im- » pliquer l'indifférence. C'est pourquoi, » pas plus que les cabinets qui se sont » joints à nous, nous ne saurions renon- » cer à la mission généreuse que leur » conscience peut imposer aux grandes » puissances dans les occasions où l'hu- » manité leur en ferait une loi. »

C'est ainsi que le cabinet de Saint-Pétersbourg entend expliquer le sens de la déclaration des quatre Puissances, et nous avions raison de dire, dans notre article d'hier, que certains journaux de Paris étaient dans l'erreur, en se flattant de l'espoir que cette pièce avait pour but de mettre un terme à l'immixtion étrangère dans nos affaires intérieures.

Venons maintenant à l'enquête que la Russie conseillait de faire en Crète. Elle était, d'après nous, encore plus dangereuse pour la sécurité de l'Empire, que la Conférence demandée par les Puissances en 1863 à propos des affaires de la Pologne et que le prince Gortchakoff repoussait cependant dans ces termes ;

« Une pareille réunion ayant pour » objet l'examen de questions qui se rat- » tachent aux détails les plus intimes de » l'administration intérieure, constitue- » rait une *ingérence directe* qu'une gran- » de puissance pourrait d'autant moins » admettre qu'elle n'est ni dans l'esprit » ni dans la lettre des traités existants. » Bien loin, dès lors, de pouvoir contri- » buer au but de pacification que l'on se » propose, elle ne ferait que rendre les » insurgés plus intraitables, et le Gou- » vernement moins respecté. »

Après des théories aussi nettement énoncées, on n'a pu que s'étonner de voir le prince Gortchakoff insister sur l'envoi en Crète d'une commission chargée de s'enquérir sur les besoins et les vœux de ses habitants, comme la seule mesure propre à calmer l'agitation de l'île. Mais cette réunion, tenant surtout ses séances dans le pays même, ne constituait-elle pas une *ingérence directe* dans les affaires de la Turquie et une violation flagrante à l'esprit et à la lettre des traités existants? Ne craignait-on pas à St-Pétersbourg que, bien loin de pouvoir contribuer à la pacification de l'île, elle ne ferait que rendre les insurgés plus intraitables et le Gouvernement moins respecté?

En faisant cette proposition aux Puissances et à la Porte, le cabinet russe était

---

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

—

IV.

Il composait les remèdes, posait les appareils, et, non content d'être tout chirurgien ou pharmacien, il empiétait encore sur les attributions de la garde-malade, heureux de la voir s'endormir et de rester seul auprès de Madeleine.

Un jour, reveillée dès l'aube par le froid matinal, l'aimable enfant demanda son père d'une voix plaintive. Vainement la garde essaya-t-elle de la calmer : ses exhortations banales n'amenaient aucun résultat. Wilmot, caché par un rideau, compris bien vite qu'il n'y avait ni délire ni trouble mentale dans l'insistance de la jeune fille ; il se montra donc et fut accueilli comme toujours par un sourire affectueux. — Votre père, dit-il à Madeleine, votre père viendra certainement vous voir dans la matinée... Vous ne voudriez pas qu'on allât le déranger à cette heure indue.

— Oh ! non . . . non certainement, répondit la malade, mais une certaine contrariété perçait encore dans son accent... Je tenais cependant à lui demander... Au fait, vous me le direz, vous, aussi bien que lui.

— Naturellement, si j'ai une réponse à vous faire.

— Asseyez-vous donc, là, bien près de moi, reprit-elle d'une voix comme assourdie par cette sorte d'enrouement que le mal dont elle souffrait engendre presque toujours.

Wilmot ne prit point le siége qu'elle lui montrait. Il s'agenouilla au chevet du lit et passa son bras sous l'oreiller pour aider Madeleine à se maintenir assise. Leurs visages se touchaient presque.

— Parlez aussi bas que vous voudrez, murmura-t-il à son oreille avec une sorte de frisson.

— Merci... merci... oui, tout bas, tout bas... Je voulais demander à mon père,... et je vous demande, à vous, si... je dois me préparer à la mort.

Les lèvres de la jeune fille tremblaient. Un nuage passa sur les yeux du médecin. — Non, chère enfant, répondit-il,... non, quoique bien malade, vous n'êtes point en danger... Vous irez de mieux en mieux... pas tout de suite, mais à la longue. Il faut seulement de la patience... Il faut faire tout ce qui vous sera prescrit...

— Quand je m'appartiens, je le fais... Auriez-vous quelque reproche à m'adresser ?...

— Des reproches ? enfant,... vous êtes la plus douce malade que j'aie jamais soignée... Ce que j'ai voulu dire, c'est que tout dépend de vous,.. non pas de mourir ou de ne pas mourir,.. ceci ne fait plus question,... mais de vous remettre en un temps plus ou moins long... Et maintenant, puisque vous êtes maîtresse de vous-même , voulez-vous . . . voulez-vous me rendre bien heureux ?... Voulez-vous fermer les yeux et tâcher de retrouver un peu de sommeil ?...

— Oui, répondit-elle, oui, mon ami,... je veux ce que vous voulez . . . Je suis si heureuse, docteur, en songeant que je suis sûre de ne pas mourir encore !

Puis elle se laissa retomber, sereine et et confiante, sur ce bras qui la soutenait et que Wilmot ne songea point à retirer. Elle avait sa main dans la main du docteur; sur son front planait, attentif et grave, ce regard qu'elle aimait à étudier. Ce fut ainsi qu'elle s'endormit, et ce fut ainsi qu'il resta toujours agenouillé près d'elle, jusqu'à ce que le soleil levant eût ramené les visiteurs quotidiens qui venaient s'enquérir de Madeleine.

Lady Muriel n'était point ce qu'on est convenu d appeler « une femme d'esprit. » Dans le cercle de ses relations, on aurait trouvé sans peine vingt maîtresses de maison plus brillantes, mieux prêtes à discourir de toute chose et du reste, plus promptes à parer ou à lancer l'épigramme; en revanche, on n'en aurait pas trouvé cinq chez qui existât au même degré la juste conception des réalités humaines et qui missent un jugement plus sûr au service d'un caractère plus égal, pas plus qu'à une autre il ne lui était donné de tout voir et de tout comprendre, mais il lui arrivait rarement de mal voir, ou de comprendre mal ce qu'elle avait vu. Chimères, illusions, étaient bannies de ses conseils intimes, mais non de ses causeries d'apparat, pour lesquelles elle tenait en réserve tout un répertoire de nobles sentimens, de pompeuses maximes, de magnifiques lieux communs, débités le plus couramment du monde, avec des modulations du dernier goût et des variantes merveilleusement appropriées au besoin des circonstances. N'allez pas croire à de l'hypocrisie. Cette grande dame en était incapable de propos délibéré. Il ne lui serait jamais venu en tête de tromper qui que ce fût, mais vis-à-vis de tout le monde elle se sentait parfaitement à l'aise, car si elle mettait en circulation pas mal de fausse monnaie, elle en avait préalablement reçu tout autant, peut-être plus, il n'y avait donc qu'une balance à établir. Elle appréciait les avantages de sa position sociale, et les abdiquer lui eût semblé aussi absurde que d'en faire étalage. Pour le mari qui les lui avait donnés ou conservés, elle éprouvait une reconnaissance tranquille, une affection raisonnée, sans aveuglement ni enthousiasme. Elle le voyait ce qu'il était : un peu vieux pour elle, plus chasseur qu'elle ne l'eût voulu, sujet à des redondances de style, à des redites de narration, qui ne l'empêchaient pas d'être un excellent et digne homme. Certainement il lui préférait sa fille aînée ; mais on pouvait le lui pardonner, puisque Madeleine, de son côté, lui avait laissé jusqu'alors la première place dans son cœur. — L'a-t-il dans le mien ? se demandait en toute sincérité lady Kilsyth, et cette question loyale évoquait immédiatement deux fantômes : celui de Stewart Caird, enveloppé de son drap mortuaire, celui du docteur Wilmot, que décidément Muriel trouvait fort à son gré.

Sa personnalité bien accusée contractait avantageusement avec le fonds plus ou moins banal des hôtes assez [illegible] breux

Voir le numéro du 26 novembre.

donc intimement persuadé des dangers qu'elle renfermait, néanmoins il persistait toujours, et comme il évitait avec soin de se placer sur le terrain des traités, c'est au nom de l'humanité qu'il demandait indirectement à la Turquie d'abdiquer son indépendance et sa souveraineté.

Le prince Gortchakoff attribue l'agitation qui régnerait parmi les populations chrétiennes de la Turquie à l'insuffisance des lois, et indique l'application des doctrines modernes, qui ont triomphé dans les pays voisins, comme le seul remède de nature à guérir ce prétendu malaise.

Mais lorsque les Puissances demandaient, en vertu du traité de Vienne, l'application des mêmes doctrines pour la Pologne qui est relativement plus avancée que nous et qui a déjà été en possession d'un régime constitutionnel, que leur répondait le prince Gortchakoff? laissons-le parler lui-même :

« La différence des appréciations réside » dans le fait que le Gouvernement anglais (1) paraît croire que la constitution de 1815 est la seule panacée propre à calmer l'agitation actuelle de la Pologne.

» Mais le gouvernement et la nation britanniques, dont le sens pratique a fondé la grandeur de l'Angleterre, ne sauraient prétendre qu'il n'y a qu'une seule forme possible de gouvernement pour tous les peuples, quels que soient leur histoire et leur développement. Avant d'arriver à la maturité politique dont l'Angleterre offre l'exemple, il y a bien des degrés à franchir et chaque nation doit procéder dans cette voie selon ses propres instincts. »

Le Prince Gortchakoff était moins fondé que nous à soutenir cette thèse, la Pologne ayant déjà possédé des institutions constitutionnelles. On lui retirait des droits qui découlaient non-seulement de son histoire et de son développement, mais d'un traité signé par toutes les Puissances.

En Turquie c'est le contraire qui arrive. Le Gouvernement Ottoman, loin de retirer aux chrétiens aucun des priviléges accordés *ab antiquo* par les Sultans, cherche à doter le pays d'institutions propres à nous préparer à une véritable vie parlementaire. Mais pour cela nous suivons les idées émises par le prince Gortchakoff, nous procédons avec méthode, ainsi que nous avons eu l'occasion plus d'une fois de le dire à cette même place.

Quelques lignes plus bas la même dépêche dit :

« Le système inauguré par notre Auguste Maître contient un germe que le temps et l'expérience peuvent développer. Il est destiné à aboutir à une autonomie administrative sur la base des institutions provinciales et municipales qui, en Angleterre, ont été le point de départ et le fondement de la grandeur et de la prospérité du pays. »

Mais c'est en voulant suivre précisément l'exemple de l'Angleterre que le Sultan a promulgué la loi sur l'organisation des vilayets. Cette loi renferme des principes empreints du plus grand libéralisme, mais, pour qu'ils soient développés, il faut le temps et l'expérience dont parle le Prince Gortchakoff. Nous l'avons assez dit, les réformes ne peuvent pas être appliquées du jour au lendemain. On jette d'abord les fondements et on n'élève l'édifice qu'après. C'est ce que nous faisons.

Ce qui nous arrête dans notre marche vers un progrès plus rapide, ce sont les capitulations et l'ingérence étrangère dans notre administration intérieure.

Enlevez-nous ces deux plaies, et la Turquie présentera, sous peu, nous en sommes certain, le spectacle du plus grand développement.

(1) Dépêche adressée au Baron Brunow à Londres le 14|26 avril 1863.

LA CIRCULAIRE DU PRINCE GORTSCHAKOFF.

Toutes les dépêches russes se ressemblent chaque fois qu'elles ont trait aux affaires d'Orient. Il n'en saurait être autrement. Le testament de Pierre-le-Grand a tracé la politique invariable des Czars par rapport à l'empire ottoman, et aucun de ses successeurs n'oserait s'en écarter.

Tout en subissant le traité de 1856, qui déjouait ses calculs et ses convoitises, la cour de Saint-Pétersbourg se réservait la faculté de s'en affranchir dès que la situation de l'Europe lui permettrait de reprendre plus ou moins la liberté de ses allures. La première tentative dans ce sens date de 1860, lorsqu'elle adressa son *mémorandum* bien connu à la Porte et aux puissances garantes du traité précité pour leur signaler les nombreux abus dont les autorités ottomanes se rendaient coupables envers les populations chrétiennes de la Turquie d'Europe.

Sur les pressantes sollicitations de M. le marquis de La Valette, qui à cette époque remplissait les fonctions d'ambassadeur de France à Constantinople, une commission, présidée par Méhémet Kiprisli Pacha, grand vizir, et composée de chrétiens et de musulmans, fut chargée de vérifier sur les lieux les plaintes articulées dans le *mémorandum* de la Russie. Après une minutieuse enquête, qui ne dura pas moins de quatre mois, la commission acquit la conviction qu'aucun des griefs mentionnés par le prince Gortchakoff n'était fondé ; mais elle découvrit, — c'est à quoi la diplomatie russe était loin de s'attendre, — l'existence de nombreux abus commis par le haut clergé grec, protégé par la cour de Saint-Pétersbourg. Le rapport de cette enquête, qui avait été adressé au Sultan, fut également communiqué aux puissances garantes. Les accusations formulées contre le clergé grec y étaient appuyées de preuves trop concluantes pour que le cabinet russe osât en contester la valeur ; il fut donc forcé de convenir qu'il avait été trompé par ses propres agents.

Si nous rappelons ces faits généralement connus, c'est pour faire ressortir que le prince Gortschakoff manque ou de mémoire ou d'adresse, lorsque, dans sa circulaire du 18 octobre, il s'appesantit sur la situation qu'il avait cru devoir signaler en 1860 à l'attention des puissances garantes. Nous n'apprendrions rien de nouveau à personne en montrant que les troubles de la Syrie, l'agitation en Servie, en Bosnie, dans le Monténégro et dans l'Herzégovine sont l'œuvre de la Russie, qui cherche à se ménager des prétextes pour ressaisir sur les populations grecques de l'empire ottoman le protectorat que lui a enlevé le traité de 1856. De l'aveu échappé au comte de Nesselrode en 1854, la question d'Orient coûte au gouvernement russe 80 millions de francs par an. Là est la clef de toutes ces insurrections éphémères destinées à représenter l'empire ottoman comme étant en pleine dissolution.

En ce qui concerne l'insurrection de Crète, laquelle sert de thème principal à la dernière circulaire du prince Gortschakoff, il est notoire que cette insurrection a été préparée de longue main par la Grèce et la Russie, afin de faire de l'annexion de l'île le cadeau de noces que la grande-duchesse Olga devait apporter à son royal époux.

Au commencement de l'année 1866, des Hellènes débarquèrent en grand nombre dans l'île de Crète avec des armes et des munitions. Les consuls de Grèce, de Russie et des Etats-Unis d'Amérique entretenaient de constantes relations avec les agitateurs, dont ils recevaient les fausses plaintes pour les publier dans les journaux de l'Orient et de l'Occident dans le but d'intéresser l'opinion de l'Europe en faveur de l'insurrection qu'on allait provoquer. Par les soins du gouvernement russe et du gouvernement grec, il s'établit en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, aux Etats-Unis d'Amérique, et surtout en Russie, des comités de secours destinés à alimenter activement cette insurrection.

Désirant apaiser la population excitée par toutes ces menées du dehors, la Sublime Porte envoya en Crète Moustapha Kiritli pacha, homme des plus conciliants et qui avait gouverné l'île pendant une trentaine d'années avec une modération exemplaire et une rare intelligence. Pour empêcher que la mission du nouveau gouverneur ne portât les fruits que la Porte était en droit d'en attendre, les consuls de Grèce et de Russie donnèrent le signal de la levée de boucliers. Aussitôt, les comités insurrectionnels s'appliquèrent à propager les nouvelles les plus fausses : les Turcs étaient notamment accusés de commettre en Crète toutes les atrocités imaginables. Nous n'avons pas besoin de rappeler que lord Derby a démenti ces accusations en plein Parlement britannique, et que le *Livre bleu* anglais et le *Livre jaune* français ont rendu justice à la modération et à l'humanité dont le gouvernement ottoman a toujours fait preuve envers les Crétois.

C'est le consul russe qui inventa les prétendus massacres par suite desquels les populations chrétiennes étaient contraintes d'émigrer. Des bâtiments français, autrichiens, italiens, prussiens et russes arrivèrent pour transporter en Grèce les femmes, les vieillards et les enfants crétois. L'agent moscovite avait habilement calculé que par cette funeste mesure il allait entraver l'entière soumission de l'île ; en effet les insurgés, débarrassés de leurs femmes et de leurs enfants, se retranchèrent dans des positions inaccessibles aux troupes turques.

Malgré les primes accordées par la Russie aux émigrants, les volontaires hellènes durent employer la force pour déterminer les habitants paisibles à se laisser transporter en Grèce, où à l'heure qu'il est ils meurent littéralement de faim. On sait également qu'un grand nombre de volontaires qui, manquant de tout en Crète et voyant l'impossibilité d'un succès sérieux, voulurent se rapatrier, furent massacrés à leur retour au Pirée.

Il est incontestable que la grande majorité de la population crétoise est restée étrangère à l'insurrection. C'est ce fait, constaté par des rapports officiels, qui a déterminé les puissances garantes à ne point appuyer les propositions de la Russie tendant à compromettre l'indépendance et l'intégrité de l'Empire ottoman. On doit, en effet, être fort surpris de voir le cabinet de Saint-Pétersbourg, qui fait peser un joug de fer sur la Pologne, proposer l'appel au suffrage universel dans l'île de Crète, dont le tiers de la population est musulmane. Certes, la Pologne serait bien heureuse de pouvoir obtenir une organisation aussi libérale que la loi constitutive des vilayets, qu'on applique en ce moment aux populations crétoises dans le but d'assurer aux chrétiens une part aussi large qu'aux musulmans dans l'administration des affaires du pays. Ce n'est pas un Mourawief qu'on a envoyé en Crète, mais Aali Pacha, l'homme le plus juste, le plus modéré et le plus clément de la Turquie. C'est assez dire que les amnisties accordées par le Sultan ne doivent pas demeurer des lettres mortes, comme cette amnistie illusoire accordée aux Polonais la veille du départ de l'Empereur Alexandre pour Paris. Personne n'a oublié le dédain blessant avec lequel la Russie, lors de la dernière insurrection en Pologne, repoussa les conseils des puissances occidentales et de l'Autriche ; cependant ces conseils d'humanité étaient autorisés par les traités de 1815, tandis que les conseils subversifs de la Russie à la Turquie relativement à l'île de Crète sont tout à fait contraires au traité de 1856, qui défend les ingérences étrangères dans les affaires de l'Empire ottoman.

Ayant échoué dans ses efforts pour amener la Turquie à se jeter dans ses bras, comme le Czar lui-même a dernièrement cherché à en persuader l'opportunité à Fuad Pacha, la cour de St-Pétersbourg, se voyant abandonnée par les autres puissances garantes, s'est décidée enfin à adhérer au principe de non-intervention. La Turquie n'a qu'à se féliciter de ce résultat ; car, si on la laisse vraiment libre de s'entendre avec ses populations chrétiennes ; si, en un mot, on lui permet d'user en fait du droit commun acquis à tous les Etats souverains, la question d'Orient, toujours si grosse de périls pour tout le monde en raison des passions ambitieuses qui s'y mêlent, cessera naturellement de tenir l'Europe en suspens.

A la circulaire du prince Gortschakoff est jointe la déclaration des quatre puissances. La France, en y adhérant, a voulu purement et simplement se dégager des promesses qu'elle avait faites antérieurement à la Russie, lorsque cette dernière fit appel aux sympathies que la France a toujours témoignées aux chrétiens habitant l'Empire ottoman. La cour des Tuileries déclara alors, comme toujours, que son concours était à jamais assuré aux efforts des autres puissances tendant à l'amélioration du sort des populations chrétiennes ; mais quand elle s'aperçut que le cabinet de Saint-Pétersbourg ne visait qu'à prendre sa revanche de la guerre de Crimée et à détruire en partie les effets salutaires du traité de 1856, elle reprit sa politique séculaire, qui a pour base invariable l'indépendance et l'intégrité de l'Empire ottoman. En d'autres termes, la France, en signant la déclaration commune, a tenu à s'acquitter envers la Russie des bons procédés dont celle-ci a usé à son égard depuis la dernière guerre d'Allemagne.

Tel est, d'après nos correspondances de Constantinople, le sens des explications que M, Bourée, de retour à son poste, s'est empressé de donner à la Sublime Porte sur la portée de la signature apposée par la Russie. La Sublime Porte s'en est montrée très satisfaite et a déclaré à son tour qu'elle assumait, avec autant de plaisir que d'empressement, toute la responsabilité de cette nouvelle situation, pourvu que tous ceux qui la lui ont faite soient aussi sincères qu'elle-même. (*Mémorial Diplomatique.*)

Nouvelles de l'Intérieur.

S. M. I. le Sultan, voulant donner une nouvelle preuve de sa haute bienveillance à Serkis effendi, secrétaire-général du ministère des affaires étrangères, a daigné le nommer commandeur de Son ordre du Medjidié.

Tous les fonctionnaires de l'Etat verront dans la faveur dont S. Exc. vient d'être l'objet, une juste récompense pour ses services et un encouragement pour ceux d'entre eux qui déploieront dans l'exercice de leurs fonctions le même zèle et la même assiduité.

—

Par décret en date du 31 octobre, S. M. I. le Sultan a daigné conférer la 4me classe de son ordre du Medjidié à M. A. Sienkiewicz, élève-consul, attaché au consulat-général de France à Smyrne.

Par un autre décret rendu à la même date, M. Charles Salzani, agent des services maritimes des Messageries Impériales à Smyrne, a été également décoré de la 4me classe du Medjidié.

—

La *civilisation* a éliminé le *tandour* de nos habitudes ; le *mangal*, mode de chauffage non moins primitif, non moins malsain, non moins dangereux, non moins détestable, en un mot, que le *tandour*, disparaîtra aussi, nous en sommes convaincus. Mais en attendant que ce progrès s'accomplisse, de combien d'accidents et d'incendies le *mangal* ne se rendra-t-il pas coupable? Nous prévoyons, hélas! que.... ce point d'interrogation va nous faire passer pour prophète de malheur ; nous avouons qu'en effet, la perspective qu'il ouvre n'est pas des plus agréables ni des plus rassurantes ; mais autant que nous voulussions en détourner les yeux de nos lecteurs, nous devons cependant, en chroniqueur fidèle et consciencieux, enregistrer un commencement d'incendie occasionné pas plus tard qu'hier encore, par l'*infâme mangal*, dans une maison du Taxim. Il a été éteint, il est vrai, à son début, mais cela ne veut pas dire qu'il n'eût pu se transformer en un immense embrasement dont on ne peut sans effroi, même maintenant que tout danger a disparu, supputer les conséquences probables. On n'aurait eu qu'à s'apercevoir un peu plus tard de la naissance de l'incendie, et le malheur était consommé. Nous sommes les premiers à souhaiter que nos prévisions ne se réalisent jamais, mais c'est surtout en pareil cas qu'on ne peut jurer de rien. D'ailleurs, le *mangal* ne fût-il pas un danger permanent d'incendie, qu'il a maints autres sérieux inconvénients qui en font, sous quelque rapport qu'on l'envisage, un agent malfaisant. Sa proscription serait donc un bienfait réel dont tout le monde profiterait. Dans l'intérêt général par conséquent, espérons que pas n'est éloigné le jour où le *mangal* ira rejoindre le *tandour* et les autres expressions tangibles de nos usages surannés dans le domaine de l'oubli et du délaissement où les a relégués le progrès des mœurs.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Situation au 31 octobre 1867.

ACTIF	Piastres	
Actions-Versements non appelés.	225803325	—
Caisse { à Constantinople	28744972	4
Caisse { dans les succursales	19842474	27
Valeurs en portefeuille	303052466	29
Comptes courants du Trésor Imp.	12810406	39
Comptes courants divers - Débiteurs.	91162063	24
Avances sur valeurs publiques et marchandises	53380987	6
Immeubles et mobilier.	2295361	25
Divers	4449287	33
	741519345	27

PASSIF	Piastres.	
Capital	445500000	—
Billets de banque en circulation { à Constantinople.	3800	—
Billets de banque en circulation { aux succursales	4538100	—
Effets à payer	59915450	32
Comptes courants du Trésor Imp.	126553659	10
Comptes courants divers-Créditeurs.	63571463	2
Dépôts à échéances fixes	10949926	8
Réserve.	8805812	29
Dividendes à payer	117352	—
Divers	21783781	26
	741519345	27

Certifié conforme aux écritures.

Directeur général Mis DE PLOEUC GILBERTSON

THÉATRE NAUM.

C'est vendredi prochain, 29 novembre, que la célèbre magicienne, Mlle Hellène Faure, donnera sa dernière soirée d'adieu au théâtre Naum. Cette représentation qui sera à son bénéfice promet d'être très brillante. Le professeur Faure et la dame magnétique, Mlle Louise, prêteront leur concours. Nous croyons remplir un devoir en prévenant les retardataires de prendre leurs précautions : Nous sommes certains qu'il y aura foule, et il pourrait se faire que plusieurs arrivent trop tard et soient privés du plaisir de voir la charmante et gracieuse magicienne. Demain nous ferons connaître le programme de cette intéressante soirée.

—

THÉATRE FRANÇAIS.

Nous publions le programme de la soirée de demain. M. Buchwaldy se recommande par la nouveauté des tours qu'il exécute et qui sont surprenants, disent les journaux étrangers. Nous aurons donc le plaisir de voir un prestidigitateur hors ligne qui n'imite point ses collègues et qui attire le public par les curiosités les plus piquantes. Madame Buchwaldy est égale-

---

que la maladie contagieuse de Madeleine n'avait pas mis en déroute et chassés de Kilsyth. Duncan Forbes, le plus animé, le plus élégant de tous, cédait sans conteste au docteur la palme et le dé de la causerie. Bien mieux, il l'allait chercher chaque fois qu'il n'avait pas à craindre d'être importun, et l'entraînait avec lui dans une pièce à part, sur la limite du « cordon sanitaire, » où se réunissaient volontiers ceux des habitans du château que la chasse ou la pêche n'avait pas attirés au dehors. On appelait ce petit salon, par une allusion assez lugubre, « la cellule des condamnés, » et nonobstant le danger qu'on y bravait, la gaîté y était en permanence quand Wilmot, rassuré par quelques heureux symptômes sur le compte de sa malade, y portait l'originalité de son savoir *bon-enfant*, la verve de son élégance naturelle, l'attrait persuasif de sa parole sans fard.

Lady Muriel trouvait parfois des prétextes pour passer une heure ou deux dans ce petit cénacle ; parfois aussi et plus fréquemment Wilmot était admis, au retour de ses promenades quotidiennes, dans le salon où la châtelaine trônait, — tantôt seule, tantôt en compagnie, — aux heures qui précédaient le dîner. Il y était reçu avec des prévenances assez marquées, et peut-être se fût-il aperçu dans d'autres circonstances que sa noble hôtesse était en quelque façon sous les armes chaque fois qu'il se présentait ainsi devant elle ; mais il fallait pour deviner ceci ou beaucoup de fatuité ou une singulière clairvoyance, car lady Muriel, d'une recherche exquise en ses élégances, avait grand'peine à se montrer mieux mise que d'ordinaire. Ce qui est certain, c'est qu'avec lui la grande dame désapprenait l'ennui, son mal le plus habituel et l'unique expiation de sa belle et riante existence. A force d'entendre et de répéter les mêmes phrases, prévues et convenues, elle en était arrivée à ne plus écouter les autres, à ne plus s'écouter elle-même ; Wilmot, avec ses idées à lui, son style original et pittoresque, ne la laissait pas dans cette sorte de végétation automatique dont elle avait pris l'habitude. Il fallait bon gré lui prêter attention. Il ne se contentait pas non plus de banalités plus ou mois déguisées, et ne se gênait pas pour échapper par quelque tangente inattendue à la discussion insignifiante dans le cercle de laquelle on aurait voulu l'enfermer. Il exigeait une pensée sous chaque parole, et par cela seul, se distinguant du commun des martyrs, il se donnait sans le vouloir un relief de sauvagerie que la dame de Kilsyth, avec cette sûreté de tact qui la caractérisait avait apprécié comme un signe de supériorité.

On sait déjà quelles questions s'étaient offertes à son esprit certain soir où, dans les mains de son adroite soubrette, elle songeait en même temps à Madeleine et à Wilmot. Un esprit comme le sien, lorsqu'une fois il tient une piste, ne l'abandonne pas aisément. Aussi voulut-elle avoir le cœur net de ces soupçons relativement à la jeune malade, et il ne lui fallut pas de grands efforts d'observation pour s'assurer que chez celle-ci en effet la reconnaissance avait pris un caractère de véritable tendresse. Chudleigh Wilmot personnifiait, pour elle qui allait lui devoir la vie, tout ce que les femmes préfèrent ici-bas : la bonté mêlée de force, le dévouement, l'autorité douce et persuasive, la protection sans orgueil. N'était-il pas naturel qu'elle s'attachât instinctivement à son sauveur ?

En songeant que ce sauveur était un homme jeune encore et qu'elle-même trouvait digne d'une estime toute particulière, lady Muriel se dit que cette rencontre n'avait rien de fort heureux pour les projets qu'elle avait formés au sujet de Madeleine et de Ramsay Caird. D'ailleurs, et abstraction faite de cette combinaison réservée, Wilmot n'était-il pas marié ? Marié, il l'était en effet, et ce n'était pas la première fois que lady Muriel avait eu à se poser cette question banale : — qui peut être la femme de Chudleigh Wilmot ? — Sa réponse, la voici au naturel : — quelque sotte bourgeoise indigne de lui, et que très certainement il n'aime point. — Ceci dit, elle s'était tenue pour satisfaite ; mais alors il ne s'agissait pas de Madeleine.

Autre question. — Serait-il possible que Wilmot eût jamais songé ?... Ah ! fi donc.., un médecin, un homme marié ;... mais, encore ?... Un homme que je mets à part de tous les autres, qui a sa place dans mes préférences,... qui a pu, qui a dû nécessairement, si modeste qu'il soit, non certes deviner, mais pressentir cette rare, cette unique distinction.., Et comment n'en aurait-il pas été flatté ?... Ebloui, fasciné serait trop dire, mais flatté... Entre cette petite et moi, un homme et cet ordre,... ah ! certes non, il ne saurait me la préférer...

Quand elle se fut donné à elle-même toutes ces excellentes raisons, toutes ces consolantes assurances, lady Muriel en tira cette conclusion . . . Mais laissons la parole aux faits, qui ne la prennent jamais hors de propos.

Kilsyth était dans son cabinet, occupé à examiner en détail une belle arme de chasse qui venait de lui arriver. Sa femme entra, le sourire aux lèvres, prit le *rifle* dans ses mains délicates, en fit jouer à plusieurs reprises les ressorts d'une exquise souplesse, loua la sévère simplicité de la monture, et après quelques menus propos éparpillés à dessein sur une demi-douzaine de sujets insignifians : — Pensez-vous, Alick, dit-elle, que le docteur Wilmot nous honore encore longtemps de sa compagnie ?

Cette question surprit évidemment l'honnête châtelain, qui après avoir regardé sa femme avec une sorte d'inquiétude, lui répondit en hésitant un peu : — Il restera tant qu'il voudra,... c'est-à-dire tant qu'il sera nécessaire à Madeleine... Avez-vous en somme quelque objection à ce qu'il prolonge ici son séjour ?

— Moi ?,.. pas le moins du monde... Je ne songe qu'à ne point abuser de sa bonne volonté. Un homme de talent aussi occupé... Si Madeleine avait encore besoin de lui,... mais elle est hors d'affaire.

— Le croyez-vous ?

— J'en suis convaincue... Il n'y a d'ailleurs qu'à s'en informer auprès du docteur lui-même,... et, du moment où ses soins ne sont pas absolument requis, nous devenons reponsables du temps que nous lui faisons perdre, des profits dont nous le privons...

Devant ce nouvel aperçu de la question, les joues de Kilsyth se colorèrent quelque peu. — Vous avez parfaitement raison, *dearest* Muriel ; mais je compte bien indemniser le sauveur de notre chère enfant.

(*Sera continué.*)

ment une charmante pianiste qui se fera applaudir plus d'une fois à Constantinople. La soirée sera terminée par la 2me représentation du *Mariage aux lanternes*.

PROGRAMME

Magie, Physique, Musique et Opérette.

PREMIÈRE PARTIE.

1. En'end ma prière
2. L'impossible est possible.
3. La fabrication du Café de Lucifer.
4. Le temps sombre.
5. Le Rubal funèbre.
6. La correspondance magicale.

DEUXIÈME PARTIE.

Concert donné par Mme Ruchwaldy.

1. LA TRAVIATA, grand caprice par Ascher.
2. Caprice Indien, dédié à Son Excellence Lord John Lawrence, Gouverneur-général des Indes, composé et exécuté par la Concertiste.

LE TAMBOUR DU DIABLE

Qui bat la Marche sous le commandement du Professeur RUCHWALDY.

TROISIÈME PARTIE.

LE MARIAGE AUX LANTERNES

Opérette en un acte d'Offenbach.

Il est survenu mardi soir un ras de marée qui a occasionné à Smyrne des pertes et des dégats énormes.

Sous l'action désorganisatrice du Sud la mer s'était gonflée démesurément: elle était au-dessus des basses eaux de 1 mètre 35 centimètres.

En même temps le ciel, d'un aspect livide, offrait tous les signes précurseurs d'un orage effroyable.

La tourmente ne tarda pas en effet à éclater.

A neuf heures et demie, tous les quais étaient encombrés de débris de caïks, de barques, de navires défoncés, démolis, brisés.

Les rues de la ville, plongées dans la plus profonde obscurité, étaient littéralement couvertes d'eau.

Sur mer et sur terre, des cris de détresse.

Tout était bruit et mugissement, horreur et ténèbres.

Parfois, dans un éclair, on entrevoyait le corps d'un bâtiment dressé droit sur ses chaînes et qui était précipité ensuite au fond d'un gouffre d'où il ne semblait devoir revenir que pour se briser sur la côte. A chaque instant l'onde furieuse continuait de vomir des épaves.

Ce n'est qu'à dix heures que les symptômes les plus significatifs d'un apaisement de la tempête se manifestèrent. Le baromètre montait, le vent diminuait d'intensité, la mer elle-même se calmait.

A onze heures tout était fini.

Plus d'un quai a été effondré, plus d'une construction s'élevant sur le bord de l'eau, minée, le Nouveau Casin grec entre autres et les Batteries, bâtisses qui semblaient ne devoir pas être entamées.

Les maisons et les khans qui avoisinent la mer ont tous été inondés.

Les cours et les hangars de la Douane offraient l'aspect d'une mare.

Grâce à la vigilance de Chewket bey et aux précautions prises par lui, les dommages ont été moins grands qu'on ne le suppose: quelques sacs de riz et quelques balles de marchandises ont été seuls endommagés.

La violence des vagues était telle que les portes de tous les dépôts de charbon, portes en fer, solides, ont été enfoncées; les barres qui les maintenaient, tordues, brisées.

A partir de la Pointe jusqu'à Karatach, environ 15 maisons, constamment battues par les flots en furie, ont fini par s'écrouler.

Un chernik a été fortement endommagé en se heurtant contre le quai Baylosoglou.

Un brick anglais a donné sur une bombarde ottomane qui a perdu un homme au moment où elle cherchait à éviter le choc et à s'éloigner. Le cadavre de ce matelot, âgé de 22 ans, n'a pas encore été retrouvé.

La saccoleve ottomane *Ayios-Panerimiotis*, capitaine Ghiorghi Nicola, de 22 tonneaux, a coulé bas, avec un chargement de raisins secs.

Le chernik du capitaine Andoni Dhimitri, de 9 tonneaux, a eu le même sort.

La cannonière autrichienne *Wall* et l'*Adria* du Lloyd autrichien, chassant sur leurs ancres, ont dû chauffer pour se mettre en sûreté.

Une goëlette hellène a été jetée sur le café Kivoto.

Bref, 137 bateaux: caïks, cherniks, mahones, barques, etc., ont coulé ou ont été jetés à la côte, la plupart de ces bateaux réduits en pièces.

On évalue les pertes occasionnés par ce ras de marée à plus de deux millions de piastres.

Le lendemain mercredi, aucun arrivage n'ayant été accusé à l'Office sanitaire, on craignit que la tourmente n'eût atteint les localités voisines.

Des bâtiments arrivés depuis de Foglieri, Marathonissi, Vourla et d'autres ports du golfe ont constaté, heureusement, le contraire.

Nous apprenons qu'une souscription a été ouverte pour venir en aide aux bateliers.

On loue beaucoup le dévouement de M. R. W. Cumberbatch, consul de S. M. Britannique, qui, au plus fort de la tourmente, a quitté son consulat pour aller aider les bateliers à sauver leurs embarcations.

(Impartial de Smyrne du 23 nov.)

Variétés.

Éboulement à Miséry. — Un douloureux évènement s'est produit, dit le *Phare de la Loire*, dans les carrières de Miséry.

Par suite d'une infiltration, une partie du roc, élevée de sept à huit mètres au-dessus du sol et de l'endroit où travaille ordinairement un groupe d'ouvriers, s'est détachée tout à coup.

A cet endroit se touve une fontaine fournissant de l'eau pour désaltérer les travailleurs. La femme Moinard, âgée de 25 ans et veuve depuis une année, et occupée à casser les pierres dans cette carrière, se trouvait là avec son enfant, âgé de 2 ans et demi, quand le bloc tomba.

La masse, glissant sur un pan incliné, rencontrant un obstacle, se brisa tout à coup et l'un des fragments atteignit le malheureux enfant à la tête et fit jaillir au loin les morceaux du crâne et la cervelle, qui rejaillit sur les rochers voisins.

En même temps, la mère était renversée et écrasée sous des blocs de pierre.

Des ouvriers, qui travaillaient non loin du lieu de l'évènement, s'empressèrent de soulever ces blocs à l'aide de pinces, mais ils ne purent que dégager un cadavre horriblement mutilé.

Le voleur sans le savoir.—dernièrement, à la gare de Lyon, les personnes stationnant dans la salle des guichets virent un monsieur qui circulait, une montre accrochée au dos, la chaîne prise aux boutons de derrière de l'habit. Ce monsieur ignorait évidemment la chose; il fut fort étonné quand on lui dit qu'il avait une montre sur le dos, et manifestait la crainte d'être l'instrument de quelque friponnerie, quand un individu vint le tirer de ses perplexités en réclamant la montre, qui lui fut immédiatement remise. Il paraîtrait qu'au sortir d'un wagon ou d'une voiture, le monsieur avait décroché la montre au moyen de ses boutons, le propriétaire du chronomètre se trouvant derrière lui et le pressant de sortir.

Le fait suivant prouve que les piéges dressés contre les voleurs peuvent quelquefois tourner contre ceux qui les tendent.

M. B..., agent d'affaires, possède une caisse pourvue d'un secret auquel correspond un pistolet destiné à tuer celui qui réussirait à l'ouvrir.

Dernièrement, pressé de numéraire, il ouvre sa caisse, fait jouer le ressort de manière à prévenir tout accident, prend l'or dont il a besoin, et la referme.

Cette opération à peine terminée, il s'aperçoit qu'il a oublié d'y déposer des valeurs. Aussitôt il se met en devoir de la rouvrir et, par une distraction inexplicable, néglige d'exécuter le tour de clef qui rompt la communication du ressort avec l'arme redoutable. Le coup part et son chapeau est transpercé; un centimètre plus bas, la balle lui fracassait le crâne.

M. B... ne doit réellement la vie qu'à cette circonstance, que la fatigue contractée dans l'action de tenir le corps penché l'avait obligé de poser un genou sur le parquet; c'est dans cette posture qu'il a échappé à une mort imminente.

D'aprés les derniers relevés, la ville de Vienne compte 9,711 maisons, contenant 105,050 logements, dont 104,493 sont occupés par 550,733 habitants de la population civile.

Parmi les maisons, on en compte 1,707 n'ayant qu'un rez-de-chaussée; 3,195 à un seul étage et entresol; 2,309 à deux étages; 1,696 à trois étages, 679 à quatre étages et 128 à plus de quatre étages.

Six pour cent des habitations sont occupées pour les besoins du commerce.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 26 novembre	32	05
Clôture	du 26 novembre	36	10

Constantinople, ce 26 novembre.

Pendant cette huitaine nous n'avons pas à signaler des ventes d'importance sur les articles d'exportation ni aucune variation sur les prix, de manière que nous restons sur la situation de la semaine passée.

Coloniaux. — Aucune variation sur les prix. Il a été placé environ 600 sacs café et 700 barriques sucre au prix de notre bulletin.

Stocks:—Café, 5,000 sacs; Sucre 4,500 barriquse.

Cotons. — Aucune transaction pour l'Europe n'a eu lieu, seulement quelques ventes pour la consommation locale.

Stock: — 500 balles environ de différentes qualités.

Alcools — Manquent. Stock, insignifiant.

Céréales.— Nos stocks étant faibles, les prix des blés se renchérissent journellement.

Arrivages rares par suite des mauvais temps.

Prix des céréales.

		Pias.	en Mé.	
Blés durs	Kustendjé	35	38	
» »	Burgas	37	39	
» »	Baltchik	35	30	
» »	Samsoun	33	35	20
» »	Ismaïl	—	—	
» »	Varna	35	36	
» »	Bessarabie	—	—	
» »	Galatz	37	40	
» »	Matzin	—	—	
Blés tend.	Roumélie	—	—	
» »	Odessa.	—	—	
» »	Ibraila	35	36	
» »	Galatz	36	39	
» »	Bourgas	35	36	
» »	Varna	35	37	
» »	Baltchik	35	38	
» »	Taganrok	—	—	
» »	Berdianska	—	—	
Orges	Roumélie	18	19	
»	Anatolie	—	—	
Maïs	Danube	18	20	
»	Roumélie	—	—	
»	Anatolie	—	—	

FARINES.

Prix fermes, tendance à la hausse — Il a été vendu environ 12,000 balles de différentes qualités.

Stocks: 11,000 balles environ.

Odessa	1ère	qté.	165	à	170
—	2me	qté.	158	»	160
—	3me	qté	150	»	152
Sténia	3me	qté.	155	»	158
—	4me	qté.	135	»	140
Danube	2me	qté.	145	»	148
—	3me	qté.	—	»	—
Samsoun			—	»	—

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 26 novembre.

Dans cette huitaine nous avons eu peu des navires arrivés de la Méditerranée, par conséquent le nombre des navires disponibles est bien réduit.

Voici les nolis pratiqués dans la huitaine:

Samsoun pour Méditerranée, fr. 4 1/2 à fr. 5 la charge;

Odessa pour Royaume-Uni, sch. 55 à 52/6 le ton.

Roumélie pour Royaume-Uni, sch. 8 à 8/9 avec la divise pour la Méditerranée 2/3 à fr. 5 3/4 37/8 la charge;

id. pour Royaume-Uni, sch. 9 le quarter, petite portée;

Bourgas pour Méditerranée, fr. 4 1/4 la charge, petite portée;

Baltzik et Cavarna pour Méditerranée, fr. 4 1/4 la charge;

Kustendjé pour Marseille fr. 4;

id. pour Royaume-Uni, sch 8/3 à sch. 8 le qr.;

Constantinople pour Marseille, fr. 3/8 à fr. 3 la charge;

Rodosto pour Royaume-Uni, sch. 7/9 le quarter;

Enos pour Royaume-Uni, sch. 8 le quarter;

id. pour Marseille, fr 5 5/8 à fr. 5 la charge;

Kustendjé pour Méditerranée fr. 4 1/4 à fr. 4 3/4; Afrique fr. 5 à fr 5 1/4; Espagne fr. 5 3/4 la charge;

Rodosto pour Méditerranée fr. 5 à fr. 5 1/4; Afrique fr. 5 4/2 à fr. 5 3/4 la charge;

Odessa pour Royaume-Uni, sch. 66 le tonneau par vapeur.

Odessa, 25 novembre.

Comparativement aux deux huitaines précédentes, notre marché aux céréales a présenté un aspect assez animé dans le courant de cette dernière huitaine. Les transactions y ayant atteint le chiffre de 65/m chw. nos prix sans renchérir, se sont pourtant sensiblement raffermis en dernier lieu.

Le seigle qui continue à jouir d'une grande faveur a été payé en dernier lieu r. 9 25, à recevoir à bord de cabotieu.

	Ventes du 21/2 au 28/9 novem.	Cote selon qualité
Blés tendres	1000 Ch. de R. 11 50 à 15 75	R. 15 50 à R. 16 50
Sandomirca	— » — — » — —	» 14 50 » 15 —
Chirca	45000 » 11 87½ » 15 95	» 12 25 » 15 75
Blés durs	2000 » 11 62½ » 15 25	» 12 — » 15 50
Seigle	14000 » 8 70 » 9 71/2	» 9 — » 9 25
Maïs	500 » — — » — —	» 7 75 » 8 —
Orge	— » — — » — —	» 5 75 » 6 —
Avoine	700 » 4 35 » — —	» 4 50 » 5 —
Graine de lin, nette,	— » — — » — —	» 12 75 » 15 —
id. chargée, environ 10%/15% corps étrang.	2500 » 12 50 » 12 75	» 12 50 » 12 75
Ravison	— » — — » — —	» 6 50 » 7 —
Millet	— » — — » — —	» — » —
Colza	— » — — » — —	» 9 50 » 10 25

Laines mérinos lavées se cotent R. 26 pour les bonnes bergeries et R. 28 pour les bergeries de renommée.

Suifs se côtent R. 4 50 marchandise prompte et livraison tout novembre.

Frêts plus faibles par suite de plusieurs arrivages et de la nouvelle qu'un grand nombre des navires se trouvent à Constantinople. — Nous les côtons 55/ pour le R.-U. sans preneurs, par contre on offre en vain fr. 3 3/4 pour Marseille, sans trouver de navires.

AFFRÈTEMENTS

R. U. schll. 60/ par T. S.

BOURSE D'ODESSA.

Odessa, 10/22 courant,

Londres	722	721
Paris	384 3/4	—
Marseille	349	349 1/4

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 25 novembre

MARSEILLE, le bat. à vap. anglais *Wyvern*, capit. Allan, ayant touché Dardanelles avec diverses marchandises.

— le bat. à vapeur anglais *Samsoun*, capitaine W. Hell, ayant touché Dardanelles avec diverses marchandises.

ALEXANDRIE, le bat. à vapeur anglais *Bosphorus* capitaine Farrar, ayant touché Sitil Bahar, avec diverses marchandises.

— le bat. à vap. du Lloyd autr. *Stadium*, cap. G. Marinich ayant touché Smyrne, Mételin, Ténédos, Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 78 passagers.

— le bat. à vap. russe *Jonona*, capitaine Tumilovich, ayant touché Port-Saïd, Jaffa, Acri, Beyrouth, Tripoli, Latqué, Alexandretta, Mersina, Rhodes, Chio, Smyrne et Dardanelles avec diverses march. et 109 passagers.

ODESSA, le bat. à vapeur russe *Carniloff*, capitaine Gurcovich, divers.

BATOUM, le bat. à vapeur franç. *Mercey*, capitaine Martin, divers.

BRAILA, le bat. à vapeur anglais *Normauly*, capit. Darnel, divers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 25 novembre

MER-NOIRE, le bat à vapeur anglais, *Bosphorus*, capitaine Ferrar, divers.

AZOFF, le bat. à vapeur angl. *Wyvern*, capitaine Allan, divers

TREBISONDE, le bat à vapeur franç. *Simaïs*, cap. Baron, divers.

DANUBE, le bat. à vapeur franç. *Balkan*, capitaine Gain, divers.

— le bat. à vapeur du Lloyd autrichien *Danubio* capitaine Marrussich, divers.

— le bat. à vapeur anglais *Lady Flora*, capit. G. Ward, divers.

GALATZ, le bat. à vapeur anglais *John Midleton*, capitaine Hadjinson, divers.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 23 novembre

SYRA, goel hell. *A -Ghéorghios*, c. Cutzuco, planch.
SMYRNE goel hell. *Persefoni*, cap. Laco, lest
MER-NOIRE, 3-m ital *Dea del mare*, c. Pitluzo, lest
VARNA, bk rus. *Alexandre II*, cap. Kerman, lest
DANUBE, br hell *Spiros*, cap. Mussuris, lest
— br. hell. *P. Trapaniotissa*, cap. Vutzinas, lest

du 24 novembre

ANGLETERRE, bk ital. *Agostino*, c. Marchese, blé
MARSEILLE, br ital. *Maria*, cap. Brignetti, blé
— bk ital *Cavour*, cap. Sciafino, blé
ANVERS, bk ital. *St-Annielo*, cap. Gargiulo, blé

du 25 novembre

ANGLETERRE, br brus. *Juno*, cap. Lindt, blé
— br ital. *Nimfa*, cap. Stagno, blé
— bk ital. *Firenze*, cap. Canovaro, blé
— bk prus. *Rosa Bolher*, cap Schulth, blé
— goel it. *Arturo*, cap. Cavassa, blé
— bk ital. *Margarita*, cap. Scarpati, blé
— br. ital *Santo Giov.-Batista* c. Esposito, blé
— br. it. *Come noi*, cap. Berero, blé
CORK. br. angl. *Assuero*, cap. Consiglio, blé
— br angl. *Tom Gillespy*, cac. Meco, blé
— br angl. *Rapide*, cap. Byrne, blé
— br. angl. *Neptunes Pride*, c. Lanther. blé
FALMOUTH, bk norv. *Hebe*, cap. Nansen, blé
— bk norv. *Mose*, cap. Hansen, seigle
— br angl. *Jonian*, cap. Skilling, blé
MARSEILLE, br ital. *Ginda*, c. Schiapacassa, blé
— br hell. *Evanghelistria*, c. Sctelileris, blé
— br hell. *Venetia*, cap Patrino, blé
— br ital. *Progresso Valle*, cap. Valle, blé
— br hell. *Italia*, cap. Caloyeros. blé
— br hell. *A.-Dionissios*, cap. Caciulis, blé
— br hell. *Hiros*, cap. Apostolu, blé
— 3-m franç. *Noisson*, cap. Lerès, blé
— bk rus. *A. Spiridon*, cap Caratzali, gr. de lin
— br ital *Affezione*, cap. Barro, blé
— br ital. *Francesca*, cap, Craviatto, blé
— br ital. *Nuono Ottavia*, cap. Consiglieri, blé
— br ital. *Suez*, cap, Pelarono, blé
— br ital. *Vincenzo*, cap, Testa, blé
— bk ital *Fisso*, cap. Bozzano, blé
— br ital. *Pietro*, cap. Rizzo, blé
— br ital. *Roberto*, cap. Astorito, blé
— br hell. *Licurgos*, cap. Sabturis, blé

Extrait du jugement rendu le 14 novembre a. c. par le Tribunal Roumain sur la faillite des Sieurs Friedman et Schapira, commerçants, sujets Roumains.

LE TRIBUNAL ROUMAIN PRÈS L'AGENCE DES PRINCIPAUTÉS-UNIES.

Vu la requête des Sieurs Friedman et Schapira en date du 13 novembre a. c.;

Vu le concordat de la faillite dont il s'agit.

Vu les articles 509 et 513 du Code de Cour de France.

Déclare bon et valide ledit concordat qui par le présent jugement est homologué et prononce que les faillis Friedman et Schapira sont excusables et reintégrés dans leurs droits de commerçants.

Fait et jugé, etc.

Le Président,
G. CRASSAN.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 26 NOVEMBRE 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	850	900
» 2me qualité	»	800	820
» Moka, l'oke	»	—	—
Sucre pilé anglais le quintal	»	16	—
» en pain français se côtent à	»	275	280
» pilé id.	»	—	—
» pilé de Hollande	»	222	225
» d'Havane en caisses	»	—	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 10	5 20
Girofles	»	5 50	—
Canelle	»	25 20	—
Indigo Bengale	»	120	125
» Madras	»	80	—
Cochenille Argentine	»	65	70
» morellane	»	60	—
» humide	»	40	45
Noix muscade	»	25	—
Camphre	»	24	—
Thé congon	»	26	—
» pekoe flower	»	35	65
Bois de Campêche, le quint.	»	45	48
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	115	120
» id. 2e id.	»	50	55
Charbon, New-Castle tonneau	Sh.	29	—
» Liverpool	»	25	—
» Cardiff	»	28	—
Etain, le quintal	P.	720	—
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	—	—
Vitres	Fr	18	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	110	145
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	165
Fer-Blanc, les deux caisses	»	325	—
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	106	107
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	175	—
Fil de fer de Trieste	»	64	—
Fer en barres assorties	P.	66	—
» masses pour clous	»	68	70
» en feuilles 1/14	»	100	105

er en cercles	P.	90	95
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog.	P.	94	—
Soufre d'Italie le quintal		55	—
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr	54	55
» de Belgique	»	35	36
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 10 galons	L. t.	1	—
Alcool américain les 14 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse	»	65	—
» qualité inférieure	»	12	—
Vin de France la bordelaise	»	85	115
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	47 20	48
» des Indes	»	46	—
Bougies Stéariques de Marseille le 10 kilog	P.	112	—
» le 10. 50 kilog	»	—	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	125	126
» de Trieste	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	9 20
Suif	»	9	10
Beurre de Russie	»	11	11 50
Caviar, 1re qualité	»	24	30
» 2e qualité	»	18	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 75	5 80
» » mâle	»	5 45	5 50
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 35	—
» » 2e qual.	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	4 80
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	75	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10	10 20
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	57	60
» id. 12/20 id.	»	62	64
» id. 16/24 id.	»	65	68
» id. 20/30 id.	»	70	74
» id. extra 8/14 id.	»	70	72
» id. 12/20 id.	»	74	76
» id. 16/24 id.	»	78	82
» id. 20/30 id.	»	85	90

(Coton filé, 12/20 à 12/20 extra: L. T. 100)

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10/12 et de 11/12. Prix de Brousse	»	550	550
Cocons de Brousse secs l'oke.	P.	90	150
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

(Filature et Cocons: L. T. 100)

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	52	55
» mince	»	—	—
» Turquie 3 à 4.	»	—	—
» mince	»	—	—
Galles noires, l'oke	»	15	15 20
» vertes et blanches	»	8	9
Graine jaune Angora	»	13 20	14
» » Kaïsser	»	13	—
» » Kiouroum	»	11	11 20
Skilip	»	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	11	12
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	7	—
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4	4 10
» de Mouton les 2 pièces	»	13	—
» d'Agneau secs la pair	»	—	—
Laines de Chevron d'Angora	»	28	29
» de Bey-Bazar	»	30	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	19	21
Scammonée 1re qual.	»	380	400

Opium Kara-Hissar l'oke 1er qualité.	P.	225	230
Gomme Adragante, assortie	»	24	28
» Adragante en feuilles	»	42	46
» Arabique assortie	»	—	—
Cuivre de Tocat	»	9	10
« de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	24	25
« d'Anatolie	»	24	25
Sésame de Roumélie, l'oke	»	5 15	5 20
Graine de lin de Roumélie 20 oques le kilé	»	37	38
» d'Anatolie	»	37	38
Salep	»	12	12 20
Anis	»	5	5 30
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	8 20	9 10
» de Crète.	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	5	—
» de Vourla	»	4	—
» de Tcesmé, noir	»	5	—
» de Sultanine	»	2 10	—
Mastic de Chio	»	100	110
Coton Georgie	»	6 20	7
» Adana	»	8 10	8 20
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	6 20	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	L.	1	—
Encens, quint.	P.	—	—
Safranum l'oke	»	—	—
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 10	4
« Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	
Savon de Candie	»	—	
» de Mételin	»	4	5

COMPAGNIE DE NAVIGATION À VAPEUR MARSEILLAISE

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français BYZANTIN c. Candolle, partira pour Marseille Jeudi 28 novembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.
Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINERAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve la LINGERIE au MEILLEUR MARCHÉ

DANS LE MONDE

Toiles, Serviettes, Mouchoirs, Nappes, etc., à

L'HOTEL DE PESTH
Premier Etage
Grand'rue de Péra

La maison qui forme le coin de la rue VENEDIK et la grande rue.

BIEN OBSERVER LE MAGASIN EST AU

PREMIER ETAGE

Et non au rez-de-chaussée donnant sur la rue, le Magasin n'est en aucun rapport avec tous ces magasins de la grand'rue, qui vendent sous le faux titre de Liquidation et autres prétextes suffisamment connus.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en ace de Sahadji-Han à Galata. H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.	2francs
12 »	105	»	2.60
18 »	110	»	4.—
26 »	120	»	4.30
34 »	130	»	5.30

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM G. CHEUVREUX et Cie. à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIFLD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

NÆHMASCHINEN

AUCH ALS
WEIHNACHTS-UND-NEUJAHRS GESCHENKE
empfiehlt

das grösste europæische Næhmaschinnen Etablissement von Mr BOLMANN in WIEN, 31 Rothenthürm-strasse, 31, Illustrirte Preis liste *gratis* u. *franco*.

HENRY BINDER
CARROSSIER
31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pave de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

A VENDRE,

Les propriétés de S. E. feu le Grand-Logothète, Aristarchi bey, soit:

1° Une magnifique maison de campagne sur le Bosphore, à Yéni-keui de 18,500 pics carrés ou 12,500 mètres, dont 3,600 de constructions, 220 de façade sur la mer et le reste parcs et jardins. Ce yali est un des plus beaux de Constantinople, il réunit toutes les conditions requises pour faire un superbe hôtel d'Ambassade ou une résidence princière, il est parfaitement bien conservé et distribué, il a bain turc et bain de mer, écuries, remises, caves et cuisines en pierre, caïkhané, buanderie, blanchisserie, serres-chaudes, de l'eau de source et de puits en abondance, de grands réservoirs, plus de 50 pièces, dont 2 immenses salles, 6 énormes salons, 1 belle salle à manger, 1 salle de billard, 1 bibliothèque, 20 chambres de maîtres, autant pour les domestiques, etc. Ses jardins sont des plus renommés du pays et contiennent des fleurs, des plantes et des arbres aussi rares que précieux;

2° Une grande ferme ou Tchiflik, une des plus justement estimées des environs de Constantinople, à 6 heures de la capitale, située en partie près de Tstorlou et d'Amourtza sur la route d'Andrinople et presque sur la voie du chemin de fer qui vient d'être concédé, et en partie sur la mer, à Héraclée de Marmara. Cette terre a une étendue de 40,000 denums ou 10,000 hectares environ, un village, des fermes magnifiques, magasins écuries, étables, fours et dépendances nécessaires, deux petits ruisseaux qui la traversent, de l'eau de source et de puits, des pâturages qui entretiennent 3,000 brebis et plus au besoin, un démirbach complet, c'est-à-dire 150 chevaux de herguélés, 150 bœufs de labour et tout ce qui s'ensuit pour la culture, le labourage, et l'entretien d'une ferme si grande, c'est-à-dire, ustensiles aratoires, charrues, charriots, etc., etc.

3° Une petite ferme, près de Baloucli, à 1/2 heure de Constantinople;

4° Une petite campagne à Yéni-keui, de 50 denums;

5° Une grande campagne de 200 donums environ à Thérapia avec une vue ravissante sur le Bosphore et un joli kiosque;

6° Un terrain à Calender qui sert de lieu de promenade actuellement.

S'adresser pour les prix et pour de plus amples renseignements à la Direction du journal.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami	
		Voyage pour le Pont.
12	2 30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3 15	de Yéni-mahalle, Buyuk-dere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek Arnaoutkeui.
6	4 30	de Buyuk-deré, Thérapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.)*
2	2 30	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	2 45	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey. Kusgound.
11	3 45	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2 30	de Arnaoutkeui, Courucesmé, Ortakeui, Bechictach.
3	3	deArnaoutkeui, Courouesme, Ortaheui, Bechigtach. les vendredis touchera Cabatach
14	3 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (exc, les vendredis)
8	4 15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach.
2	4 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis).
14	5 30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h. de la ligne de Buyukdere.)
3	9 30	de Yenimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
		Départ du pont.
14	4 15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3 30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
3	4 15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahalle.
2	3 45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-deré, Yénimahalle, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yenikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à 9 1/2*)
18	10 30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
6	11	pour Courucesme, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-deré (*) les vendredis a Bechiktach aussi.
14	11	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (exc. les vendredis).
8	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
3	11 45	pour Béchictach, Ortaheui, Kourucesmé (*) (les vendredis a Arnaautkeui).
11	10	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Therapia, Buynk-deré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10 45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, *(Les vendredis jusu'qà Buyakdéré.)*
2	11 15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.*

Tous les vendredis a 4 1/2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdéré touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukderé a 8 3/4 touchant les memes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque	
		Voyage pour le pont.
	2 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2 30	de Buyukderé, Therapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3 30	de Yenimahallé, Buyukdere, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5	de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	4	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8 15	de Yenimahallé, Buyukdére, Thérap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk, Ortakeui, Bechikt.
	8 45	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10	de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.	**Départ du Pont.**
	3 15	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yénik, Thérapia, Buyukdere.
	4 15	pour Scutari. Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
	4 30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
	8	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukd.
	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdere et Yénimahalle.
	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Yenikeu, Therapia, Buyukdere.
	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 14/26 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis

Service Journalier.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.	
			Voyage pour le Pont.
	3	2 15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti. (les dimanches à 2 h. 1/2)
			Départ du Pont
	3	10	pour Proti, Aetigoni, Halki, Prinkipo Cartal et Pendik.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL
V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNÉE. — N° 271.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PÉRA	50 Francs	26 Francs	14 Francs
PROVINCES	60 »	32 »	18 »
ETRANGER	76 »	40	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:

4me PAGE, Annonces	3 Piastres	la ligne.
AVANT LES ANNONCES, Réclames	6 »	la ligne.
FAITS DIVERS, Corps du Journal	15 »	la ligne.

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 28 novembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 26 Novembre.

Consol. T.	PARIS	Ouv.	33	35
		Clôt.	33	60
	LONDRES	Ouv.	33 1/4	33 1/2
		Clôt.	33 1/4	33 5/8
Emprunt Turc 1865		Ouv.	258	75
		Clôt.	258	75
Rente française 3 0/0		Ouv.	68	82 1/2
		Clôt.	68	70
Italien		Ouv.	46	35
		Clôt.	46	30

Paris, 27 novembre, 6 h. matin.

Le cabinet hollandais a donné sa démission par suite d'un vote de la Chambre.

LONDRES 26. — La Chambre des Communes a voté les deux millions sterling demandés pour l'expédition de l'Abyssinie.

Vienne, 27 Novembre, 8 h. 40 m. matin.

BUKAREST 26. — Le nouveau cabinet est formé. M. Golesco à la présidence du Conseil et le ministère des affaires étrangères, M. Jean Braciano est nommé ministre de l'intérieur et provisoirement des finances, M. Arion à la justice, M. Donici aux travaux publics, M. Gusti à l'instruction publique, M. Adrian à la guerre, M. Dimitri Braciano a reçu la mission de négocier auprès des puissances étrangères la suppression de la juridiction consulaire.

VIENNE. — La *Presse* considère l'adhésion de la Russie et de la Prusse à la conférence comme assurée.

Paris, 26 novembre 6 h. 5 soir.

LONDRES. — Lord Stanley annonce qu'il communiquera prochainement à la Chambre une correspondance additionnelle concernant la Crète.

FLORENCE. — Garibaldi étant malade, le gouvernement a donné l'ordre de le conduire à Caprera.

LONDRES. — Lord Stanley déclare qu'il a été satisfait des explications du cardinal Antonelli relativement aux perquisitions faites chez M. Odo Russel.

PARIS.—Les probabilités de conférence augmentent.

LONDRES.—De nombreux villages abyssiniens ont offert leurs services aux Anglais; les Gallas sont hostiles à Théodoros.

Nouvelles de l'Extérieur.

Nous avons dit que l'expédition romaine avait été excessivement considérable, et prouvait qu'on s'attendait à une guerre.

En effet, des personnes bien informées affirment que la dépense occasionnée par l'intervention ne s'élèvera pas à moins de *quarante-trois millions*. — On sait que plus de 40,000 hommes ont été embarqués à Toulon. *(Bulletin international.)*

Les dépêches d'Aden signalent le passage dans cette station de la première escadrille des transports anglais se dirigeant sur la baie d'Annesley et Zoulla, en Abyssinie.

On n'avait reçu à la date du 29 octobre aucune nouvelle récente des prisonniers de Theodoros.

Le chancelier de l'Echiquier, à Londres, vient de prendre des mesures pour que les employés des administrations du gouvernement soient payés tous les mois au lieu de l'être trimestriellement, comme cela s'est fait jusqu'à ce jour.

On croit savoir déjà que le prochain budget anglais sera présenté dans des conditions telles que l'impôt sur le revenu devra subir une augmentation de deux pences, par suite surtout des dépenses faites ou à faire pour la marine et l'armée.

Le correspondant de Vienne du *Times*, qui, de tout temps, a passé pour occuper en Autriche une position exceptionnellement favorable pour être bien renseigné, affirme que l'Autriche se fera représenter à la conférence si les autres puissances s'y rendent. Mais, en même temps, il maintient que le baron de Beust préfèrera toujours laisser la France et l'Italie se tirer de l'affaire de Rome du mieux qu'elles pourront, sans que l'Autriche, désintéressée aujourd'hui dans les affaires d'Italie, ait à s'en mêler.

On prétend en Allemagne que, pendant son séjour à Paris, le comte Andrassy, le chef du cabinet hongrois, a fait pressentir au gouvernement français l'opinion de la Hongrie au cas d'une guerre contre la Prusse. Si cette éventualité se produisait, la Hongrie, dit-on, serait peu disposée à appuyer une pareille guerre, parce qu'elle croit être redevable à la guerre de l'an dernier de la détermination prise par l'Autriche de satisfaire aux demandes de la Hongrie. Une guerre contre la Prusse serait considérée à Pesth comme ne pouvant pas être profitable aux intérêts hongrois.

On annonce de Vienne que la fabrication des fusils se chargeant par la culasse est poussée avec plus d'activité que jamais. Les arsenaux de l'Etat en fournissent jusqu'à six cents par jour.

Des officiers de tous les régiments sont arrivés à Vienne, où ils apprennent le maniement de la nouvelle arme. Ils serviront ensuite d'instructeurs à toute l'armée.

L'escadre espagnole a définitivement quitté Montevideo pour revenir en Espagne. Cette nouvelle a été accueillie avec une vive satisfaction au Pérou et au Chili, où l'on avait lieu de croire à un retour offensif des Espagnols. Le gouvernement de Madrid reconnaît enfin ses torts et renonce à poursuivre plus longtemps une guerre injuste, ruineuse, où il n'a eu que des insuccès à enregistrer. *(Epoca.)*

L'*Italie* se prononce énergiquement contre les manifestations qui se sont produites dans certaines villes du royaume, et exprime l'espoir qu'elles ne se renouvelleront pas.

Les agitations de la place publique, dit ce journal, ne peuvent avoir qu'une excuse: la violation de la loi. Lorsque les citoyens n'ont aucun moyen légal de faire valoir leurs droits, on conçoit qu'ils aient recours à des manifestations extra-légales ; en ce cas, l'agitation devient le contre-poids, et, pour ainsi dire, le correctif de l'arbitraire.

Mais dans un pays libre, où les lois sont rigoureusement observées, où chacun peut exprimer sa pensée par la voie de la presse, où le Parlement peut faire prévaloir la volonté de la nation, l'agitation de la place publique ne peut être provoquée que par ceux qui ont le goût du désordre ou par les ennemis des institutions nationales.

L'*Italie*, en un mot, désapprouve ces désordres, ces émeutes qui troublent la paix publique, qui compromettent tous les intérêts, et sont impuissans à remplacer l'application ferme et rigoureuse des lois et la pratique d'un gouvernement libre. *(La Patrie.)*

On lit dans le *Journal de Rome* :

Sa Sainteté a voulu que, dans la chapelle Sixtine au Vatican, il y eut ce matin chapelle papale afin de célébrer un service solennel pour le repos des âmes des vaillants soldats qui sont morts glorieusement en défendant la cause de l'Eglise et du siége apostolique. La messe a été chantée par S. Exc. le très-révérend cardinal Panebianco, grand pénitencier. Sa Sainteté y assistait sur le trône pontifical. Après le saint sacrifice on a prononcé l'absoute sur le catafalque. Le saint-père a été fort ému pendant l'office et notamment à la récitation de l'*Oremus*.

A cette sainte cérémonie expiatoire assistaient LL. EEm. les TT. RR. cardinaux, les patriarches, archevêques et évêques, le sénateur avec toute la magistrature romaine, les divers colléges de prélats et tous les autres qui ont une place dans les chapelles papales. Le nombre des personnages qui se sont réunis dans la chapelle Sixtine pour demander le repos éternel pour les âmes des valeureux soldats, était considérable. Dans les galeries sont venus se rendre divers membres du corps diplomatique accrédité près du saint-Siége, S. Exc. M. le général de Failly, commandant le corps d'expédition français ; S. Exc. M. le général Kanzler, ministre de la guerre, ainsi que tous les généraux et officiers de l'état-major, et les autres officiers des milices françaises et pontificales.

Le *Messager franco-américain* que nous venons de recevoir, contient sous sa rubrique « Nouvelles du jour » les renseignements suivants sur le procès de Jefferson Davis et autres questions américaines :

A Washington, le comité des affaires judiciaires est en session. Il examine de nouveaux témoins sur les faits qui peuvent être relatifs à la mise en accusation du Président. Mais comme les membres sont tenus au secret, on ne peut savoir quelle est l'importance des témoignages. Les dépositions recueillies jusqu'à ce jour sont imprimées dans les ateliers du gouvernement. On prend de très-grandes précautions pour soustraire ces documents à tout regard curieux. A mesure qu'une feuille est imprimée, elle est mise sous clef. Les compositeurs chargés de typographier les pièces de ce grand procès se sont engagés par serment à ne rien divulguer de ce qui se passe sous leurs yeux.

Les dernières élections du Colorado nous montrent qu'il y a une augmentation considérable dans le nombre des citoyens de ce territoire. Il y a eu cette année 9,349 votants ; il n'y en avait l'année dernière que 6,996. Quant au résultat, il est grandement en faveur des républicains. Le *Denver News* évalue la population actuelle du territoire à 65,000.

Un télégramme de San Francisco nous apprend qu'on a pris Tuscon pour capitale du territoire d'Arizona.

Les nouvelles du territoire indien sont favorables. On a reçu à Washington une dépêche du secrétaire de la commission chargée de négocier avec les Indiens, à Médecine Lodge Creek. Un traité a été conclu avec les Lomanches et les Kiowas. Ces deux tribus se rendront sur un terrain qui leur est réservé, près des monts Witchelow, sur les bords de la branche septentrionale de la rivière Rouge. Ils recevront S. 2,500 d'annuités, des vêtements, des vivres et autres objets. On est sur le point de traiter avec les Arapahous et les Apaches. On espérait aussi conclure la paix avec les Cheyennes.

LA SITUATION.

Si pendant quelque temps nous avons complètement négligé la politique extérieure, c'est que notre pays nous offrait un intérêt autrement important. Il était de toute nécessité pour nous, qui avons assumé la tâche de défendre la cause de la Turquie, dans la sphère, bien entendu, de nos faibles moyens, de répondre à toutes les calomnies auxquelles elle était en butte et de rectifier certaines idées erronées que nos ennemis traditionnels cherchaient à accréditer en Europe.

Nous ne sommes pas encore sûrs d'avoir atteint notre but, toujours est-il qu'on commence à voir à l'étranger un peu plus clair dans nos affaires et que la mission du grand-vizir en Crète, si décriée par certaines gens, commence à se concilier les suffrages de tous les esprits sensés.

L'attitude calme et ferme d'Aali Pacha, la déclaration des quatre Puissances et surtout la circulaire du Prince Gortchakoff dont nous indiquions hier le but, n'ont pas peu contribué à ce revirement qui s'est opéré dans l'opinion publique.

Tant que les journaux grecs et russes chantaient les victoires imaginaires des volontaires étrangers qui avaient envahi la Crète, le patriotisme des Candiotes qui n'étaient presque pour rien dans l'affaire, tant que les divers comités établis en Grèce faisaient pleuvoir en Europe les télégrammes qui annonçaient chaque matin de nouveaux actes de barbarie des *infidèles*, l'Europe paraissait plus ou moins compatir au sort de ces soi-disant victimes.

Mais lorsque le *Journal de St-Pétersbourg* publia la déclaration des Puissances et la circulaire du prince Gortchakoff, cette même presse étrangère, si sympathique quelques jours avant à la cause des candiotes, voyant où on voulait la conduire, sous prétexte de défendre une cause populaire et libérale en apparence, s'aperçut qu'elle faisait fausse route et changea entièrement d'avis. Les quelques articles que nous avons publiés ces jours derniers et que nous avons empruntés aux organes de publicité les plus accrédités en Europe, sont autant de preuves de ce brusque changement et nous ne serions point étonnés de les voir aller plus avant dans cette voie.

La presse étrangère, induite presque toujours en erreur sur tout ce qui passe en Turquie par des correspondants qui entrent facilement dans les vues des russes, des autrichiens, des anglais, des prussiens suivant qu'un ambassadeur quelconque leur adresse un sourire suivi de quelques promesses de récompense, s'est étrangement trompé jusqu'ici dans ses appréciations sur notre pays et a commis des erreurs presque impardonnables pour des organes dont le but est de répandre les lumières, de combattre les erreurs, et de faire triompher les idées vraiment libérales.

Nous sommes loin, nous l'avons dit plus d'une fois, d'avoir des institutions comme celles des pays les plus avancés en civilisation, nous avons encore bien des échelons à franchir avant de nous mettre au niveau des autres Etats de l'Europe. Mais on rendra cette justice aux hommes qui se sont succédé au pouvoir depuis le règne du Sultan Mahmoud qu'ils ont fait tous leurs efforts pour lancer le pays dans la voie du progrès.

Si nous sommes encore en arrière, si nous n'avons pu réaliser les vœux que nous ne cessons de former, ce n'est pas faute de bonne volonté. Il faut en chercher la cause réelle dans les difficultés qu'on nous suscite régulièrement toutes les fois que nous voulons nous mettre sérieusement à l'œuvre.

A ne prendre que la période qui nous sépare du traité de Paris, destiné, nous disait-on, à nous ouvrir une nouvelle ère de paix et de prospérité, que de questions nouvelles mises sur le tapis, que d'embarras créés, que d'intrigues ourdies!

Et qu'on ne croie pas, comme on se plait à le dire, que cet état de choses provient de la mauvaise administration des Turcs. Il prend sa source dans les machinations du dehors dont le but est de tenir notre pays dans une agitation continuelle afin d'empêcher le Gouvernement de mettre à exécution les réformes qu'il introduit dans l'Empire.

Il est grand temps qu'on étudie avec plus d'attention ces luttes d'influence qui se donnent libre carrière à Constantinople et qui ont été jusqu'ici si funestes et pour nous et pour l'Europe. La Turquie, comme tous les pays du monde, doit vivre de sa propre vie, se régénérer par elle-même. Les éléments ne lui manquent pas. Il suffit que les puissances, abandonnant des idées d'un autre siècle, consentent à annuler les capitulations qui font notre plus grand malheur et à s'interdire une fois pour toutes de s'immiscer dans nos affaires.

Ces conditions remplies, les chrétiens s'entendront parfaitement avec les Turcs et chacun d'eux contribuera, dans ses moyens, à la consolidation du pays, à son bien-être et à sa prospérité future.

Telle est, d'après nous, la seule solution possible de la question d'Orient autour de laquelle on a fait tant de bruit depuis quelques siècles, et cela non pas pour la trancher mais pour la compliquer davantage.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

IV.

— En supposant qu'il le permette, répliqua la grande dame, qui cette fois encore fit preuve d'une merveilleuse sagacité.

Wilmot en effet, acceptant la liberté qu'on lui rendait, et l'acceptant sans le moindre enthousiasme, écarta dédaigneusement toute idée de rémunération. — C'est, disait-il, un axiome d'étiquette professionnelle que le médecin en vacances ne doit percevoir aucune sorte de salaire. Ne gênez pas, en insistant, le plaisir que j'ai eu à vous rendre service...

Voir le numéro du 27 novembre.

Kilsyth était fait pour comprendre ce langage. — Docteur, s'écria-t-il, vous n'êtes pas seulement un homme de talent,... vous êtes avant tout ce que j'appelle un homme... Mon estime, mon affection pour vous me permettent de rester votre obligé... Je n'accepterais pas ce rôle vis-à-vis du premier venu, et mes créanciers sont rares, je vous le garantis. Maintenant rassurez-moi tout à fait... Si nous avions à craindre quelque rechute...

Jamais la conscience de Chudleigh Wilmot n'avait encore été mise à pareille épreuve. Il n'ignorait plus au fond quel sentiment l'avait jusque-là retenu près de la jeune malade, et de sa réponse à la question qui lui était adressée dépendait la suite des relations établies entre Madeleine et lui. Il fallait se résoudre à la perdre pour jamais ou à perpétuer cette situation délicate qui en se prolongeant pouvait devenir si grave. Il est permis de chercher dans ses paroles la trace des pensées contradictoires qui l'agitèrent en cet instant. — Je mentirais, dit-il, si je vous représentais votre fille comme encore menacée du mal que je suis venu combattre ;... mais je ne mentirais pas moins, et je manquerais à mon devoir, si, par ménagement pour vos angoisses paternelles, je vous rassurais complétement sur l'avenir de sa santé. L'examen approfondi auquel j'ai dû la soumettre me laisse persuadé que sa frêle organisation est susceptible de nouvelles atteintes, absolument étrangères à la crise dont nous sortons.

Le malheureux père ne répondit qu'en baissant les yeux et en murmurant d'une voix troublée : — Je ne l'ignorais point,... lady Muriel m'a laissé entrevoir ce péril...

— Vous a-t-elle dit que le poumon gauche n'est pas tout à fait intact ?

— Hélas ! je le craignais... Je me doutais bien que le point faible devait être là...

— Serait-ce par hasard une disposition héréditaire ?...

— Un de ses frères a péri victime d'une consomption aiguë.

— A cet égard, nous n'avons rien à craindre pour le moment... Des soins bien entendus, une hygiène appropriée aux circonstances, ajourneront, éloigneront tout danger... Il faudrait surtout changer de climat. Ici les journées deviennent humides... Le matin, le soir, l'air est trop vif.

— Un voyage à Londres suffirait-il ?

— Londres dans tous les cas est préférabe à Kilsyth... Et à présent, mon cher hôte, laissez-moi m'évader, aujourd'hui même, sans tambour ni trompette... J'ai horreur des adieux et de l'émotion qu'ils éveillent... Au revoir sur les dalles de Pall-Mall... Vous vous chargerez, n'est-ce pas, de mes remercîmens à lady Muriel pour sa bonne hospitalité ?... Vous voudrez bien dire à miss Kilsyth... Non, au fait, nous devons nous retrouver à Londres...

Une demi-heure après, Chudleigh Wilmot avait quitté le château, pendant que la plupart des résidens étaient en chasse ou à la promenade. Il prit tout exprès un chemin sur lequel ne donnaient point les fenêtres de la salle où le *luncheon* avait réuni les hôtes les plus sédentaires. Celui qu'il avait choisi passait au contraire sous certaines croisées, vers lesquelles il leva les yeux en passant. Derrière l'une d'elles était un visage pâle, comme entouré d'un nimbe d'or, et sur lequel à sa vue se peignit une pénible surprise. Comme il soulevait son chapeau, il vit la blanche figure se retirer et disparaître, sans lui répondre par le moindre signe. Aussi resta-t-il hanté par le regard mélancolique qu'il avait reçu en pleine poitrine.

Lady Muriel, le matin même, avait fait partir deux lettres, dont l'une, adressée à Ramsay Caird, l'appelait auprès d'elle. La seconde, expédiée à Ronald Kilsyth et conçue en termes passablement ambigus, lui signalait un changement essentiel dans les dispositions de sa sœur Madeleine. Partout où elle frappait, elle frappait juste. Le jeune officier aux gardes, atteint au plus vif ses inquiètes susceptibilités, n'allait en être que plus accessible à toutes les inspirations de sa belle-mère.

Que prétendait au juste celle-ci ? A quoi devaient mener ces démarches, obscurément rattachées l'une à l'autre ? En écrivant à Ramsay Caird, ne songeait-elle qu'aux intérêts de son protégé ? En éveillant les sollicitudes de Ronald Kilsyth, n'avait-elle en vue que de donner à Madeleine un surveillant, un défenseur et un champion de plus ? Enfin, quand elle écartait Wilmot, — au risque de certains regrets presque inavoués, — était-ce lui qu'elle prétendait mettre à l'abri d'un périlleux entraînement ? Voilà les questions qu'elle aurait pu se faire, mais qu'il lui eût été difficile de résoudre, lorsque par momens, débarrassée de ses hôtes, elle se laissait aller à réfléchir, un genou dans ses mains, le regard errant, la tête un peu inclinée, charmante en somme au fond du grand fauteuil armorié qui encadrait si bien sa longue taille de châtelaine du moyen âge et son fin visage, dont les linéamens gracieux et l'expression parfois inquiétante n'étaient pas toujours en parfaite harmonie.

V.

Ronald Kilsyth avait été un enfant singulier. Sa précoce sagesse, si elle flattait l'amour-propre de ses parens, ne le recommandait en revanche ni à l'affection de ses maîtres ni à celle de ses camarades. Les uns et les autres le craignaient plus qu'ils ne l'aimaient. A Eton, où il acheva

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES CHEMINS DE FER.

Traverses Métalliques.

Nous avons déjà signalé la tendance qu'il y avait à remplacer les traverses en bois, par des supports métalliques : et nous avons dit, que le premier de ces systèmes est celui de M. Greave dans lequel la traverse est remplacée par deux espèces de calottes ou cloches en fonte reliées par un tirant en fer. L'inconvénient que présentent ces cloches est de répartir la pression sur une surface de ballast trop restreinte, d'être très fragiles et d'exclure l'emploi du ballast en pierre cassée. Cependant on s'est trouvé très heureux de les employer en Egypte, où l'on s'en sert depuis 1851, et les ingénieurs de l'Isthme de Suez, disent que cette voie est mieux appropriée que toute autre au climat et à la nature du ballast (sable et alluvion du Nil.)

On emploie aussi ce système dans une portion de l'Inde anglaise, ainsi que dans l'Amérique du Sud, au Brésil et dans la république Argentine. Si les essais qui se font partout en ce moment sur d'autres dispositions n'aboutissaient pas à de bons résultats, le système Greave devrait certainement être employé pour les chemins de fer ottomans, comme le seul dont une longue expérience ait démontré la possibilité pratique dans les pays chauds.

Quant au second système de traverses métalliques il n'a encore été expérimenté que peu de temps. Nous avons déjà dit que les principaux types sont les traverses dites de Fraisans, faites en fer Zorès, et les traverses de la Compagnie française de l'Est. Ces traverses se composent : d'une lame de tôle rigide posée perpendiculairement à la voie, et sur laquelle les patins des rails sont fixés soit par l'intermédiaire d'une platine en fonte, (type Fraisans) soit par des agrafes en fer (type de l'Est). Le type de la compagnie de l'Est est à l'essai depuis les derniers mois de 1856 sur la ligne de Paris à Mulhouse. Avec un ballast convenable, ce système a donné de bons résultats, jusqu'à présent, même sur des points où la vitesse est grande et la circulation très rapide. En admettant que la durée soit double seulement de celle du bois, on trouve que la traverse en fer coûtera finalement moins cher que celle en bois. Néanmoins avant de se prononcer sur la valeur de ce système, il est bon d'attendre que l'expérience ait duré plus longtemps et soit aussi plus concluante.

Enfin une disposition qui paraîtrait très convenable à la Turquie serait celle des rails sans supports qui semble réunir à priori toutes les conditions d'économie et de durée désirables. Le problème que se sont posé les ingénieurs est de donner au rail une base assez large et une assez grande raideur pour qu'il puisse se passer de supports spéciaux, de relier les deux files simplement par des entretoises de manière à maintenir l'écartement des rails et leur inclinaison ; enfin d'enfouir le tout dans le ballast à une profondeur assez grande pour qu'on n'ait pas à se préoccuper de la dilatation. Ce problème a semblé pendant quelque temps résolu d'une manière parfaite par M. Barlow. Le rail Barlow avait la forme d'un U renversé et évasé ; il donnait une voie excellente et d'un entretien facile ; mais on a dû y renoncer à cause de sa détérioration rapide. Ce fait tenait à la difficulté que le laminage de ce rail offrait en raison de sa forme, difficulté telle qu'il était presque impossible de le laminer sans en former la surface supérieure d'un fer ductile impropre à servir de surface de roulement. Mais il est très probable que par un meilleur procédé de fabrication, on serait arrivé à une voie excellente.

Quoi qu'il en soit, on peut considérer la question comme résolue d'une manière tout-à-fait satisfaisante par le rail qu'a exposé M. Hartwich, ingénieur allemand. Ce rail est tout simplement un rail à patin dont la hauteur a été assez augmentée pour lui donner une grande raideur. La forme de ce rail permet de donner facilement de la dureté à la surface de roulement. Sa base plate autorise l'emploi de la pierre cassée comme ballast. Le prix d'établissement de la voie, avec une hauteur de rail de 0m, 235 est égal au prix d'établissement de la voie ordinaire sur traverses en bois, et l'on peut compter sur une durée au moins double.

Deux tronçons de 680m de longueur avec pente de 0m, 014 et courbe de 700m ont été établis dans ce système sur le chemin de fer Rhénan, l'un sur la ligne de Coblentz à Oberlahnstein, l'autre sur celle de Euskirchen à Meckernich. On n'a constaté jusqu'à présent que de très bons résultats.

Ce rail semble donc avoir les plus grandes chances de succès, et si l'avenir réalise les espérances que les premiers essais ont fait concevoir, c'est ce système qui est destiné à remplacer les rails sur traverses en bois.

En résumé, dans l'état actuel, la disposition qui a pour elle la sanction de l'expérience et qui est généralement adoptée dans les climats tempérés est celle qui consiste à avoir des rails à patin reposant sur des traverses en bois convenablement protégées contre la pourriture par des substances antiseptiques.

Néanmoins, vu la cherté croissante du bois et son peu de durée, tous les efforts des ingénieurs sont dirigés vers la substitution du fer au bois. Depuis longtemps, dans les pays chauds comme l'Egypte, l'Inde, le Brésil, on emploie des supports métalliques en fonte que le climat a imposés aux chemins de ces pays dès les premiers jours de leur construction.

Ces supports font un bon service, mais ils ont des inconvénients, inhérents à la nature de la fonte, qui ont fait chercher à leur substituer des dispositions où n'entrerait que du fer forgé.

L'expérience n'a pas encore prononcé d'une manière assez concluante pour qu'on puisse se décider entre les deux modes de construction proposés.

Néanmoins, on peut dire dès maintenant que les systèmes qui semblent le mieux convenir à la Turquie sont les traverses en fer Zorès de la Compagnie de l'Est et surtout les rails Hartwich sans supports.

Dans un article suivant nous jetterons un coup d'œil très rapide sur le matériel roulant, pour aborder enfin une question capitale c'est-à-dire la machine à vapeur locomotive.

CALOUSTE MARGOSSIAN,
Ingénieur.

OUVERTURE DES CHAMBRES.

L'ouverture des deux Chambres de la monarchie prussienne a eu lieu le 15 novembre, dans la Salle Blanche du palais royal, après célébration d'un service divin dans la chapelle du Château pour les protestants, et dans l'église de Sainte-Hedwige pour les catholiques. Sa Majesté le roi Guillaume I, en présence du prince héritier du trône, des princes et princesses de la famille royale, des membres du corps diplomatique, des dignitaires de la couronne et des personnes invitées, a pris des mains du Président du Conseil, comte de Bismark-Schœnhausen, et a lu à haute voix, après s'être couvert, le discours suivant :

« Illustres, nobles et honorables membres des deux Chambres.

» Pour la première fois je salue aujourd'hui de cette place les représentants des nouvelles provinces, réunies à mon royaume en suite des événements d'une époque glorieuse.

» J'ai la ferme confiance, je le répète ici, que les habitants de ces provinces, que j'ai acceptés de cœur et d'âme pour mes sujets, me voueront ainsi qu'à la patrie agrandrie une sincère fidélité.

» Mon gouvernement a fait usage des pleins pouvoirs qui lui avaient été donnés par les Chambres pour préparer les nouvelles provinces à entrer dans le système constitutionnel prussien, en ce sens qu'il a cherché à concilier provisoirement les intérêts dans les matières au sujet desquelles les intérêts généraux de l'Etat exigeaient impérieusement qu'on arrivât à un accommodement.

En se rapprochant le plus possible des institutions déjà existantes et devenues chères aux populations, on a donné aux provinces et aux cercles, après avoir pris l'avis d'hommes de confiance, une organisation dont les effets et le développement contribueront à augmenter l'intérêt des citoyens pour le réglement des questions économiques, et à préparer les voies à l'indépendance administrative des communes, même les plus grandes.

» Le système militaire de la Confédération ayant été fixé par la constitution fédérale et par la loi sur le service militaire d'après les bases de celui de la Prusse, que l'expérience a déjà confirmé, l'organisation des forces nationales a été complétée dans ses traits principaux.

» Le terrain étant ainsi préparé à l'activité commune des représentants de tout mon royaume, c'est à nos efforts réunis, et, si Dieu le veut et comme je l'espère, unanimes, qu'il appartient de lui faire porter ses fruits.

» Le projet de budget pour 1868 qui vous sera immédiatement soumis diffère sensiblement des précédents. Outre qu'il s'applique aux provinces nouvellement unies à la monarchie, des chapitres importants des recettes et des dépenses en ont été distraits, et reportés au budget fédéral.

» Vous verrez dans ce projet que les recettes sagement évaluées, non-seulement suffisent aux besoins ordinaires de l'administration, mais encore permettent de satisfaire à de nouvelles et croissantes exigences.

» Dans la conviction que le budget vous satisfera, je compte sur votre assentiment empressé à une augmentation de dépenses, que je regarde comme réclamée dans les circonstances actuelles par le maintien de la dignité de la Couronne.

» Il vous sera présenté divers projets de lois destinés, tant à régler la dette publique des pays nouvellement annexés, qu'à donner votre approbation postérieure, il est vrai, mais à vous réservée, à l'administration financière de ces pays pendant le dernier trimestre de 1867, et à poser les règles des comptes qui devront en être rendus.

» La réunion au tribunal supérieur de la cour d'appel de premier ordre établie pour les nouvelles provinces vous sera proposée par un projet de loi.

» Mon gouvernement s'occupe tout particulièrement de développer l'organisation des provinces et des cercles, et vous présentera dans ce but des projets de loi, aussitôt que les études nécessaires seront terminées.

» La récolte a été malheureusement si insuffisante cette année dans une partie du royaume que des mesures extraordinaires ont dû être prises ou vont l'être, dans les localités qui ont le plus à souffrir. Mon gouvernement a cru provisoirement devoir faciliter l'importation par l'abaissement des tarifs de transport des chemins de fer, et procurer, au moyen de l'établissement de nouvelles routes ou de l'exécution de diverses améliorations, du travail et du pain aux affligés.

» Le commerce qui, par diverses causes qu'on a partiellement fait disparaître, était en souffrance, prendra bientôt, j'en ai la ferme confiance, un nouvel essor, par suite de l'aspect pacifique qu'offre la situation de l'Europe. Il y a d'autant plus lieu de s'y attendre que le renouvellement du *Zollverein*, utilement modifié dans son organisation intérieure, avec les Etats du Sud, l'entrée qui a lieu aujourd'hui du Schleswig-Holstein dans cette union douanière, et l'abaissement notable des droits de port et autres pesant sur la navigation, favoriseront considérablement l'industrie et les relations commerciales.

» Messieurs,

» L'unité nationale, que les Chambres prussiennes avaient été appelées à compléter par leur approbation, a maintenant vie. L'histoire prouve déjà qu'en consentant à transmettre au *Reichstag* une partie de vos pouvoirs, vous avez bien agi au bon moment. Le peuple prussien a gagné à l'organisation de la Confédération du Nord des garanties nouvelles pour sa sûreté ; il a vu s'agrandir le champ de son développement organique, et la communauté des intérêts économiques et d'une protection efficace des plus grands biens des nations, lui a été assurée ainsi qu'à ses frères du midi.

» Les traités sur lesquels cette communauté est basée ont tiré récemment une importance encore plus grande de ce que la discussion dans les Chambres a donné l'occasion au sentiment national de se manifester à nouveau d'une manière victorieuse.

La nouvelle situation de la Prusse au milieu de la Confédération n'a point apporté de modifications aux rapports de mon gouvernement avec les puissances étrangères. Le caractère amical de ces rapports est parfaitement corroboré par les entrevues qu'il m'a été donné d'avoir l'été dernier avec la majeure partie des souverains allemands et étrangers.

Les tendances pacifiques du mouvement national sont reconnues et appréciées de toutes les puissances de l'Europe, et les efforts faits par les souverains en faveur de la paix s'appuient sur les désirs des peuples pour lesquels elle est devenue un besoin, par suite du développement et du mélange toujours croissant des intérêts intellectuels et matériels.

» Je puis regarder comme écartées les appréhensions récentes au sujet du maintien de la paix dans une partie de l'Europe où deux grandes nations, toutes deux liées avec nous d'une amitié étroite, paraissaient menacées d'assez sérieuses complications. Dans les difficiles questions qui réclament là une solution, mon gouvernement s'efforcera, d'une part, de tenir compte des droits de mes sujets catholiques à ma sollicitude pour la dignité et l'indépendance du chef de leur religion et, d'autre part, de satisfaire aux devoirs qui sont imposés à la Prusse par les intérêts politiques et les relations internationales de l'Allemagne. Je ne vois, dans l'accomplissement de la tâche qui incombe à mon gouvernement dans ces deux directions, aucun péril pour le maintien de la paix.

» Marchons donc avec d'autant plus de confiance à notre développement intérieur et à la solution des questions qui s'y rapportent. Puissent vos travaux en vue du bien de l'Etat porter des fruits nombreux ! »

Après la lecture de ce discours, le Président du Conseil a déclaré la session ouverte et le roi a quitté la salle au bruit de trois *hourrahs* poussés par les assistants.

Nouvelles de l'Intérieur.

Le bateau italien *Benjamin Atward*, nolisé par le gouvernement Impérial, est parti hier de notre port pour l'île de Crète avec des vivres et munitions de guerre pour l'armée Impériale.

—

Dimanche passé, Mgr Méthodius Aréni, a été élu Métropolitain de Mételin et confirmé dans cette dignité.

Mgr Méthodius remplissait depuis quatre ans, au Patriarchat, les fonctions de Protosinghelos et s'était acquis, en cette qualité, des titres nombreux et incontestables à l'élévation dont il vient d'être l'objet.

—

Un cordonnier de Caliondji-Coulouq était asservi à une femme qui avait aussi pour amant un mauvais sujet de la pire espèce. Ce dernier s'est rendu l'autre jour dans la boutique de son rival et l'a tué en lui tirant un coup de pistolet. Le meurtrier est en fuite.

—

Extrait du jugement rendu le 14 novembre a. c. par le Tribunal Roumain sur la faillite des Sieurs Friedman et Schapira, commerçants, sujets Roumains.

LE TRIBUNAL ROUMAIN PRÈS L'AGENCE DES PRINCIPAUTÉS-UNIES.

Vu la requête des Sieurs Friedman et Schapira en date du 13 novembre a. c.

Vu le concordat de la faillite dont il s'agit.

Vu les articles 509 et 513 du Code de Cour de France.

Déclare bon et valide ledit concordat qui par le présent jugement est homologué et prononce que les faillis Friedman et Schapira sont excusables et reintégrés dans leurs droits de commerçants.

Fait et jugé, etc.

Le Président,
G. GRASSAN.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

DIARBÉKIR, 7 novembre.

Le bruit que je mentionnais dans ma précédente correspondance, et d'après lequel Dervich Pacha devait être nommé gouverneur-général du vilayet du Kurdistan et Moustapha Pacha, gouverneur de l'Arabistan, s'est de tout point confirmé. Moustapha Pacha n'attendrait plus que l'arrivée de son successeur pour se rendre à Damas, chef-lieu de la circonscription administrative à la tête de laquelle il vient d'être appelé.

La population de notre vilayet éprouve un grand regret de voir Moustapha Pacha s'en éloigner; constater ces regrets, ajouter que Son Excellence emporte l'estime et les sympathies générales, c'est l'éloge le plus éloquent qu'on puisse faire du caractère de ce fonctionnaire et de son administration. Nous espérons que son successeur continuera les heureuses traditions de Moustapha Pacha et que comme lui, il s'efforcera de répondre à la confiance du souverain en témoignant constamment une égale sollicitude aux intérêts des musulmans et des chrétiens et en apportant dans la distribution de la justice et des bienfaits qui découlent d'une bonne administration la même équité que son prédécesseur. Nul doute qu'en se guidant sur les traces de celui-ci, Dervich Pacha ne s'acquière à un égal degré l'attachement et la considération de tous ses administrés.

A la satisfaction générale, on vient de décider la construction d'une voie carrossable destinée à mettre Alep en communication avec Argani et, par conséquent, avec Diarbékir, cette dernière ville n'étant éloigné d'Argani que de quelques heures. On peut donc s'attendre à voir, dans quelques années, la capitale du Kurdistan reliée à la Méditerannée ; certainement qu'alors ces pays si fertiles et si riches deviendront le grenier d'abondance de l'Europe. Il est, en outre, question de l'établissement de voies-ferrées et cette perspective remplit de joie tous les cœurs car les indigènes n'ont plus ni méfiance, ni répugnance à l'endroit des innovations et des inventions européennes depuis que le Sultan a daigné visiter l'Occident. Au contraire, ces innovations sont accueillies avec la plus grande faveur et sont fort estimées. A l'appui de ce que j'avance je vous rapporterai que la charrue européenne a complètement détrôné ici les instruments aratoires primitifs et que tous nos cultivateurs sont unanimes à reconnaître la supériorité de cette charrue sur celle dont on se servait jusqu'à présent. C'est là un symptôme des plus heureux et des plus significatifs. Il est seulement à regretter que l'instruction n'existe pas suffisamment dans ce pays pour favoriser l'éclosion du progrès et en hâter le complet épanouissement. En bien petit nombre, sont, en effet, les écoles ici. Sous ce rapport les chrétiens sont bien au-dessous des Turcs qui ont plus d'écoles et plus d'élèves qui les fréquentent. Le gouvernement ne mettant aucun obstacle à la création des écoles, il serait fort à désirer que les notables des communautés chrétiennes employassent dans ce noble but une partie de leurs richesses. Ils rendraient ainsi au pays un immense service dont ils ne tarderaient pas à recueillir largement le prix.

Nous continuons à jouir d'une tranquillité parfaite et l'état sanitaire de la province, nonobstant la rigueur de la saison, est toujours des plus satisfaisants.

---

ses études élémentaires, il n'eut jamais de *chum* — de *copin*, dirait-on en France, — d'ami intime, de camarade favori. Son orgueil, mêlé de réserve et de timidité, le faisait accuser de hauteur. Son équité rigide, son refus de s'affilier à toute conspiration, son mépris pour les futiles passe-temps de ses condisciples, l'avaient classé parmi les perfections insociables dont on fait à la longue assez peu de cas malgré le respect qu'elles commandent.

Il en fut de même quand, pour obéir aux volontés paternelles, Ronald entra dans les *life-guards*. A Knigthsbridge, à Windsor, dans les quartiers d'Albany-street, il se montra aussi peu communicatif, aussi peu soucieux de toute intimité qu'il avait pu l'être à Eton. Son colonel, vieux soldat à barbe grise, lui accordait comme à regret une estime particulière. « Brave garçon disait-il, mais de rude écorce... Pour casser une noix pareille, il faut de fameuses dents... » Rebutés par sa froide politesse, les autres officiers, — même les plus *snobs*, les plus désireux d'être invités chez le père de leur camarade, si haut placé dans la hiérarchie sociale, — avaient fini par s'écarter de lui, sans affectation cependant et sans qu'il parût y prendre garde. Ils ne se sentaient pas à leur aise dans l'élégante cellule où Ronald maintenait un ordre absolu. On n'y voyait pas régner ce laisser-aller pittoresque des autres chambrettes militaires, où les lorgnettes d'opéra maintiennent en guise de serre-papiers des tas de factures vierges de tout acquit, où les bouteilles de *soda-water* s'étalent, dûment vidées, sur des paquets de cartes, où la chansonnette comique, saupoudrée par la cendre des cigares et comme *illustrée* par les photographies de quelques notabilités du demi-monde, atteste le joyeux emploi des soirées oisives. Chez Ronald, un décorum méthodique présidait à tous les arrangemens intérieurs. Quelques gravures de prix, — signées pour la plupart Raphael Morghen, — s'alignaient symétriquement sur les murs. Au-dessous d'elles couraient deux bibliothèques à hauteur d'appui, surmontées de bronzes excellens et remplies de curiosités bibliographiques. Parmi ceux des officiers qui s'y hasardaient encore de temps à autre, les plus jeunes n'entraient guère sans une sorte de componction stupéfaite dans cette espèce de sanctuaire. Ils s'y rencontraient avec des inconnus appartenant à un autre monde que le leur, d'une mise qui leur semblait étrange et parlant une langue qu'ils comprenaient à peine. Celui-ci venait de se révéler par un poème hors ligne, celui-là était un peintre de premier ordre, et un troisième, — petit Allemand dont l'habit-veste et les lunettes vertes bouleversaient leur notions d'élégance, — leur était recommandé comme le *nec plus ultrà* des pianistes. Insensibles, ou peu s'en faut, à des mérites de ce genre, ces gens s'inclinaient cependant, par pure courtoisie et sentiment d'hospitalité, mais en se demandant où leur camarade allait pêcher des hôtes pareils. Je ne sais au juste si Ronald s'apercevait de leur effarement assez mal dissimulé, mais son dessein bien arrêté semblait être de n'en tenir aucun compte.

Au fond indifférent à tout le reste, il gardait pour culte unique celui des affections de famille. Habitué dès l'enfance à jouer auprès de sa sœur le rôle d'un protecteur assidu et à exercer sur elle une influence presque sans rivale, il l'aimait mieux que tout au monde, mieux qu'il n'aimait son excellent père dont le séparait parfois une certaine diversité d'opinions et de vues. Quant à lady Muriel, qu'il avait vue entrer à regret dans le cercle étroit de ses affections, elle avait eu grand'peine à dompter ce cœur rebelle ; mais, à force de ménagemens habiles et de soins attentifs, elle y était enfin parvenue. Devinant dès leurs premières entrevues qu'elle avait affaire au véritable chef de la famille, elle avait mis à s'emparer de son esprit, à se concilier ses bonnes grâces, toute l'application d'une volonté persistante et d'une implacable coquetterie. Avec cette franchise qui était une des ressources de sa diplomatie, elle lui fit comprendre qu'elle appréciait sa maturité précoce et l'autorité de son jugement, qu'elle ne leur ferait jamais obstacle, et qu'à eux deux, si elle pouvait compter sur sa loyale coopération, ils gouverneraient sans chocs ou tiraillemens pénibles les affaires communes. Cette tactique eut un merveilleux succès. Ronald, une fois la glace brisée entre sa belle-mère et lui, se donna complétement à elle ; il l'accepta pour guide dans plusieurs circonstances décisives, et, se trouvant généralement bien d'avoir suivi ses inspirations, il devint son allié fidèle, son champion résolu, ainsi que l'éprouvèrent désormais tous ceux qui se permirent la moindre allusion aux projets ambitieux, à la savante dissimulation, à l'égoïsme concentré de lady Muriel.

Peut-être n'était-il pas inutile d'entrer dans tous ces détails pour faire comprendre l'effet produit sur le frère de Madeleine par la lettre où lady Muriel lui laissait entendre que cette enfant, cédant aux instincts de son âge, s'était peut-être un peu trop vivement intéressée à l'un des hôtes de Kilsyth. Ceci lui parut un empiétement énorme sur les droits de la tendresse un peu exigeante qu'il portait à cette sœur chérie. Aimer ainsi le premier venu, l'aimer sans permission, sans demander conseil, sans même faire confidence d'un pareil changement, était-ce un procédé acceptable ? Encore de qui s'agissait-il ? Lady Muriel, bien entendu, ne nommait personne. Ronald, toujours rigoriste, ne demandait guère de congés, et cette année-là n'ayant point quitté Londres, il n'était pas à même de résoudre aisément l'énigme proposée à sa curiosité.

Après y avoir réfléchi deux ou trois jours, il crut avoir trouvé le moyen de la satisfaire, et contre sa coutume alla passer la soirée au club, espérant y rencontrer Duncan Forbes, dont les journaux annonçaient la rentrée en ville.

Il l'y trouva effectivement au milieu d'un groupe de « revenans » qui se questionnaient les uns les autres sur l'emploi de leur saison d'automne. L'entrée de Ronald, évènement fort rare en ce lieu, fit évidemment sensation, car la causerie s'arrêta court. Pas si court toutefois qu'il n'eût saisi à la volée le nom de sa sœur et celui de sa belle-mère mêlés aux propos de cette jeunesse en gaîté; ce qui ne laissa pas de produire sur lui une impression fort désagréable. Comprenant bien qu'il fallait faire la sourde oreille, il s'approcha sans affectation des causeurs, distribua quelques poignées de main à ceux qu'il connaissait le mieux, et finit, toujours sans témoigner le moindre souci, par emmener dans un coin le personnage qu'il prétendait confesser.

(*Sera continué.*)

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, le 14 novembre.

Henri Heine, ce charmant esprit moitié allemand, moitié français, se demandait un jour ce que deviennent les vieilles lunes.

Ceci m'est venu à la mémoire, en contemplant le vaste déménagement de l'Exposition, et, les regards tournés sur tout ce qui fut naguère bruit, lumière, clinquant et tohu-bohu au Champ-de-Mars, je me suis demandé ce que pourraient devenir les vieilles Expositions dont on ne veut plus.

Au lieu d'offrir aux regards attristés des citoyens le spectacle d'un fouillis sans nom où le marteau du forgeron et la pioche du maçon, alternant comme les muses de Virgile, jouent une bucolique parisienne à l'usage des démolisseurs et chantent la *Marseillaise* de M. Haussmann, ne pourrait-on envoyer tout simplement ces vieilles Expositions dans l'autre monde?

Cet autre monde, entendons-nous, c'est l'Amérique qui, tout en médisant si fort de sa doyenne l'Europe, n'est jamais fâchée de lui faire quelque emprunt *sans charge* de revanche.

Cette idée me plaît, et je suis convaincu que si cette manie de démolir pour construire et de construire pour démolir n'avait possédé la Commission, il se serait certainement présenté à elle quelque Barnum pour lui acheter le bâtiment, les jardins réservés, le parc, la rivière, le lac, les églises et les temples, les phares et les fontaines, les kiosks et les maisons ouvrières, avec tout le personnel de la Commission, y compris son président M. Le Play, conseiller d'Etat et futur sénateur.

Je ne sais même pas si le Barnum en question n'eût pas proposé également d'acheter les Exposants et les produits Exposés, sans oublier les jolies russes et les séduisantes anglaises qui débitaient avec tant de grâce le thé et l'ale.

Bref, il y avait là un coup hardi à tenter, et un dernier et magnifique bénéfice à réaliser; sans parler du côté moral de la question.

On implantait l'Exposition Universelle en Amérique; ce que l'Europe pouvait considérer comme une revanche de l'affaire du Mexique. On lui faisait connaître un conseiller d'Etat, futur sénateur, dans l'exercice de ses fonctions de commissaire de l'Exposition.

Que sais-je encore?

Bref, plus je tourne et retourne cette idée, plus elle me séduit. Ma loyauté me force à déclarer ici qu'elle n'est pas tout-à-fait originale, et que j'en ai trouvé le germe dans l'envoi que le théâtre de la Porte Saint-Martin fait en Amérique, de tout le matériel de la *Biche au bois*.

Vous connaissez, par ouï dire au moins, cette *Biche au bois* que nous avions la crainte de voir s'éterniser sur les bords de la Seine; vous savez avec quel luxe de mise en scène et de trucs elle avait été montée; eh! bien, toutes ces splendeurs en toile peinte, toutes ces magnificences en carton, et toutes ces féeries en papier doré sont expédiées dans le Nouveau Continent qui va en faire ses délices et qui les acceptera argent comptant et les payera au poids de l'or.

C'est que ce jeune Continent, à d'autres points de vues plus roué, plus malin et plus arrompu que la vieille Europe, a d'incroyables naïvetés en matière d'art. Je n'ai pas besoin de vous rappeler les ovations qu'il fait aux pianistes éreintés, aux soprani éraillés et aux ténors enroués qui lui arrivent avec une antique réputation dont le poids les écrase en Europe et qu'ils vont requinquer aux Etats-Unis.

Vous savez ou vous ne savez pas qu'en fait de peinture, la moindre croûte venue d'Europe avec la signature d'un maître, se paie beaucoup plus qu'à Paris ou à Londres ne se payerait un Raphaël ou un Murillo authentique.

La chose est si vraie qu'il y a en Italie de véritables fabriques de tableaux anciens. Des entrepreneurs exécutent à la journée et au mètre des Corrége, des Titien, des Tintoret, des Ribera, des Carrache, des Rubens, des Canaletto, des Potter, des Van Dyk, des Poussin, des Carle Œmet, enfin tous les maîtres et toutes les écoles. Ces pastiches exécutés sur des toiles ou des bois instantanément vieillis par des procédés chimiques, se vendent en fabrique l'un dans l'autre de douze à cinquante francs suivant la richesse du cadre; ils sont signés, bien entendu, ils ont tous les caractères de l'authenticité, et à quinze pas de distance, ils feraient sans contredit illusion à un myope.

On fait un chargement de ces tableaux, on les embarque sur un navire et on les expédie aux Etats-Unis où, à peine débarqués, ils sont disputés par les amateurs éclairés, achetés et payés plus que leur pesant d'or.

Je connais un personnage assez marquant à Paris qui a réalisé une fort honnête fortune en faisant ce petit commerce d'exportation... artistique.

Donc on expédie en Amérique la *Biche au bois* qui y recevra le plus enthousiaste accueil, et l'on aurait bien fait suivre le même chemin à *Peau d'âne* et à *Cendrillon*, ainsi qu'à une foule de reprises qui n'ont plus maintenant l'excuse de l'Exposition pour se traîner lamentablement sur nos scènes.

(*A suivre.*)

LA VÉRITÉ
sur l'Insurrection de Crète,

PAR

DES GARIBALDIENS QUI Y ONT PRIS PART.

A la Jeunesse Italienne.

LETTRE PREMIÈRE.

Brindes, le 17 mars 1867.

J'ai enfin touché au beau sol de l'Italie, et je me hâte avant tout de payer un tribut à l'amitié, en vous adressant quelques détails sur la nature et les éléments de la révolution crétoise, au milieu de laquelle j'ai passé trois mois pour obéir plutôt à un entraînement de jeunesse qu'à un principe.

Cette révolution n'a rien de commun avec nos révolutions modernes. A peu d'exception près, la plupart combattent avec l'espoir d'un butin, dans des vues particulières qu'ils avaient cachées sous le cri de *Zito christianos* (vivent les chrétiens); mais, quelque effort que j'aie fait pour en connaître la partie noble, je n'ai pu la découvrir, et le plus grand nombre ne sauraient dire si c'est pour la religion ou la nationalité qu'ils se battent.

Malheureux ceux de nos braves compagnons qui ont versé leur sang sur les roches nues d'Apocorona? Le voile de l'oubli a couvert les cadavres de ces généreux jeunes hommes, et cependant aujourd'hui encore je lis dans les journaux italiens des appels aux patriotes pour envoyer des secours en Crète. Comme ils se font illusion! Ah! s'ils savaient comment on traite nos garibaldiens dans ce pays, on ne donnerait à ces ingrats ni un sou ni un homme. Qu'il suffise de vous dire que, dans l'espace de seize jours, j'ai reçu de mon chef Visandio deux raisons et sept piastres turques, tandis que lui et les siens ont de tout en abondance, même des liqueurs, dont on les voit tous les jours s'enivrer. Je puis vous assurer qu'il sont rares les hommes chez lesquels on trouve la vertu du sacrifice, si commune dans l'histoire de nos révolutions à nous.

J'étais décidé à demeurer dans les rangs des insurgés jusqu'au dernier moment et à en accepter toutes les conséquences; mais lorsque je me suis aperçu que, dans dix mois de lutte, la révolution n'avait rien obtenu de positif, grâce à la bassesse des caractères, à l'ambition des chefs et à leurs divisions, au défaut complet d'organisation militaire, je cherchai un moyen de me tirer de là, pour ne point assumer la responsabilité des actes de barbarie et d'inhumanité commis contre de pauvres familles indigènes auxquelles on faisait un crime d'être restées indifférentes à la lutte.

J'aurais tout un volume à vous écrire sur cette insurrection mal connue; mais le peu de temps et les émotions auxquelles je suis encore en proie ne me le permettent point.

Je partirai pour Ancône par le dernier convoi . . . .

DEUXIÈME LETTRE.

Bari, le 23 Mars 1867.

Je n'ai reçu qu'hier ta très-honorée lettre du 2 mars. Ce retard ne m'a pas surpris, car je sais trop bien comment se fait le service postal en Grèce. Aujourd'hui je m'empresse de satisfaire au désir que tu m'exprimes d'avoir des nouvelles de Candie, sur la révolution à laquelle ont pris part beaucoup de nos garibaldiens. En vérité, je t'avouerai franchement que je m'en faisais une tout autre idée que ce qui est la réalité, et ce n'a pas été moi seulement qui ai été désenchanté, mais encore bien des jeunes officiers de l'armée grecque, qui, arrivés sur le théâtre de l'action après moi, s'en sont retirés bien avant. Que l'on ne dise point que ce sont seulement les étrangers qui ont abandonné l'insurrection, car beaucoup d'honnêtes et généreux jeunes gens grecs, dès qu'ils ont pu se former une idée juste de la manière dont elle était organisée et conduite, ont renoncé à y rester, pour ne point accepter la solidarité de faits qui répugnent à tout honnête homme.

Voici comment sont organisés ces insurgés. Ils reçoivent des comités une tunique, un fusil, des souliers, un bonnet et une ceinture; mais cela une fois pour toutes. Ils ne sont répartis ni en compagnies, ni en corps, mais en bandes qui portent le nom du chef qui les conduit, et qu'ils peuvent quitter à leur gré pour en suivre un autre; celui-ci leur donne, en guise de prime, un peu de tabac, du raky ou même quelques piastres. Quant à la nourriture, les chefs s'en occupent peu ou point du tout; celui-là s'entretient qui est le plus habile et s'entend le mieux à dévaliser quelque pauvre famille candiote ou voler quelque tête de bétail; mais moi, par exemple, qui n'étais pas fait à la vie de bandit, j'étais condamné à aller quérir des châtaignes sous la neige ou à me faire cuire des herbes, et quelquefois à implorer la charité de quelque bon habitant. On ne pouvait avoir quelques raisins que lorsqu'arrivait le *Panhellenium*, et le restant des vivres, tabac, argent, souliers, était mis à part et exclusivement réservé pour le petit nombre de ceux qu'en Italie nous appelons des camorristes.

J'ai eu le plaisir de voir à Pescara notre excellent ami Fargiolli, qui avait été fait prisonnier, comme tu le sais, à la bataille du château de Kissamos, et véritablement je le croyais déjà fusillé par les Turcs; mais j'ai appris au contraire, à ma grande surprise, qu'ils l'avaient traité avec la courtoisie toute chevaleresque des nations les plus civilisées. Moustapha-Pacha lui avait fait présent de 50 piastres et lui avait donné en souvenir une tabatière, puis il l'avait fait embarquer à Sudda sur un vapeur ottoman qui le transporta à Constantinople, où le grand vizir le fit habiller de neuf et lui rendit la liberté, sur sa simple parole qu'il ne prendrait plus les armes contre les Turcs. Et cependant je lisais chaque jour dans les journaux grecs des faits atroces, des massacres barbares, des sévices de toutes sortes des troupes impériales contre les prisonniers.

Pour te donner un exemple de la véracité du journalisme grec, je t'invite à parcourir tous les numéros du journal *l'Indépendance hellénique*, du 1er octobre 1866 au 20 février 1867 inclusivement, et à supputer les morts que ce journal d'Athènes, dans ses télégrammes, affirme qu'il y a eu du côté des troupes turco-égyptiennes, et tu auras au total le chiffre fabuleux de 172,000 hommes tués dans les différentes rencontres. Je te conseille donc de ne pas prêter trop facilement l'oreille aux jérémiades inspirées ou inventées par ceux qui ont reçu l'offre de notre sang avec l'indifférence et même le dédain sur les lèvres.

Tu sais combien m'est chère la cause des peuples qui se soulèvent contre leurs oppresseurs; si je porte un semblable jugement, ce n'est donc pas que je sois mû par haine contre leur liberté, mais parce que j'ai pu me convaincre que, tant que la révolution continuera à se faire sous ces auspices, les Candiotes travailleront pour édifier sur leur tombes, sur les ruines de leur fortunes, un trône aux intrigants, qui, avides d'or, deviendront demain, si la révolution triomphe, les despotes de ces riches contrées.

Je souhaite à la Grèce de la voir unie et libre; mais je puis te garantir que, si demain elle l'était, tu verrais ceux-là mêmes qui invoquent et poursuivent cette liberté, non pour le bien de la nation, mais dans leur intérêt propre, en abuser bien vite; et, pour t'en convaincre, tu n'as qu'à jeter un coup d'œil sur la situation financière du pays, son système administratif et son organisation militaire, dont se font un jeu ceux qui savent se faire passer pour les champions de l'indépendance hellénique.

Je ne sais si j'aurai répondu à ce que tu attendais, mais crois bien cependant que tout ce que j'ai dit est le véritable état des choses.

Variétés.

Ascension en Ballon. — Un aéronaute nommé Thompson, parti de Toronto (Canada), est descendu le lendemain sur la rive américaine du lac, près de Cleveland, après une nuit d'une navigation aérienne des plus émouvantes. M. Thompson a fait lui-même un récit saisissant des périls auxquels il a été exposé.

Le ballon, dit-il, s'est enlevé à quatre heures dix minutes et, d'après la rapidité de sa course, je jugeai immédiatement qu'il y aurait folie à tenter la descente. Il devint bientôt évident pour moi que le débarquement sur la terre canadienne était hors de question, et qu'il me fallait prendre mes dispositions pour traverser le lac.

La première idée qui me vint fut de lancer un grappin avec une amarre de 120 pieds de long.

Cet appareil me servit pour apprécier la distance à laquelle se trouvait le ballon au-dessus de la surface des eaux; il faisait noir, et, en posant une main sur l'amarre, je pouvais sentir quand le grappin toucherait. De plus, en tenant sur mes genoux un sac de lest ouvert, j'imaginai de jeter quelques poignées de sable chaque fois que je serais averti par le grappin indicateur.

C'est à ces précautions que j'ai dû mon salut. J'avais à peu près 350 livres de lest. Pendant trois heures ce plan a été suivi, et alors survint une des pluies les plus torrentielles que j'aie jamais vues. Je ne voyais pas à quinze pieds devant moi, et le bruit de la pluie sur le ballon et sur l'eau était tel que j'en étais absolument énervé. Mes mains se raidirent, et j'étais trempé jusqu'aux os. Je commençai alors à me rendre compte de ma position critique, quoique je fusse bien résolu à ne pas désespérer tant qu'il me resterait du lest.

La pluie rendait le ballon de plus en plus lourd, et je continuai à m'alléger autant que je pus jusqu'à dix heures du soir; la fatigue alors m'accabla; je tombai épuisé pendant quelques instants. A ce moment, le ballon était descendu jusqu'à six pieds de l'eau, et je jetai d'un coup vingt-huit livres de lest. L'effet fut soudain; je remontai comme un trait jusqu'à la hauteur d'un mille, à travers les nuages chargés de pluie, et j'arrivai dans une atmosphère inondée de la lumière de la lune. Je restai dans cette position pendant un quart d'heure.

L'effet de la lune brillant au-dessus de la région des nuages était d'un pittoresque extraordinaire; l'ombre du ballon passait sur les montagnes d'eau comme un point noir sur des vagues de feu. Tout à coup le calme se fit; à mesure que le ballon descendait, il devenait de plus en plus évident que la scène avait changé. La pluie avait cessé, et tout était enveloppé dans un voile obscur. Soudain apparut une lueur; j'aperçus, en essayant de pénétrer les ténèbres, des carrés séparés par des lumières, puis des champs et des bois qui s'évanouissaient et disparaissaient avec la rapidité d'un train express.

Une ville se montra enfin, et j'entendis clairement des instruments de musique. A deux milles plus loin, le grappin rencontra un tronc de chêne et s'y accrocha.

J'étais à la lisière d'un petit village près de Cleveland; j'appelai vigoureusement; j'entendais des gens qui chantaient et jouaient de divers instruments; je reconnus un instant après que c'étaient des jeunes gens sortant d'un bal. Ils étaient de Cleveland, et ils s'approchèrent en entendant ma voix. Ils se mirent gaiement à l'œuvre pour tirer le ballon des bois et le conduire dans un champ où je pus mettre pied à terre. Il était alors trois heures du matin.

— L'origine des cartes est, comme chacun sait, fort ancienne, et surtout fort obscure. — Cependant M. Oscar de Poli a entrepris pour le journal le *Derby* de jeter un peu de lumière sur cette question qui intéressera certainement la classe si nombreuse des joueurs, et surtout de ceux qui le soir, sans passion et sans grand souci du gain ou de la perte, se livrent aux douceurs du piquet ou de l'écarté.

Le travail de M. Oscar de Poli est très intéressant et s'appuie sur les seuls documents certains en la matière:

L'origine des cartes, on le voit, n'offre au compilateur qu'un tissu d'obscurités et de contradictions.

Ce qu'il y a de plus fort en ce débat étymologique est certainement le petit traité, devenu extrêmement rare aujourd'hui, publié vers la fin du dix-septième siècle par un sieur Antoine Dubuisson, bourgeois de Paris, qui prétendait avoir vu les originaux ou les copies collationnées des documents sur lesquels il basait son dire: contrats de mariage, actes de baptême, lettres patentes, testaments et autres.

Les cartes, dit-il, ne datent pas du règne de Charles VI, pour qui elles ont été seulement perfectionnées. Elles avaient été inventées sous le roi son père et son prédécesseur, par noble homme Alexandre-Charles de Harley, écuyer, seigneur d'Ersac, conseiller-secrétaire du roi et son maître d'hôtel ordinaire, lequel, par contrat passé devant les tabellions royaux Fautrel et le Françoys, en date du 13 avril 1365, avait épousé noble demoiselle Reine Rochet, fille de Lancelot Rochet, écuyer, seigneur du Tihy (ou Tilly) et de Treffeuil, valet ordinaire de la chambre du roi Jean, et de Symonne David, fille d'un maître des comptes de Philippe, duc de Bourgogne. De ce mariage, le 26 avril 1366, naquit une fille, baptisée le lendemain en l'église de Saint-André-des-Arcs, Colette de Harley d'Ersac, qui, par contrat du 2 décembre 1385, fut mariée à Ogyer Cuer (ou Cœur), chevalier, seigneur et baron de la Pallasse et du Montcarreau, capitaine de cinquante piquiers des ordonnances du roi Charles VI, et qui fut tué dans l'expédition contre le duc de Gueldre.

Alexandre-Charles de Harley excellait, paraît-il, au jeu des anagrammes et devait être imbu, au plus haut point, du sentiment de la famille; car les noms dont il décora les douze personnages de son nouveau jeu sont précisément ceux de ses parents ou les siens, et il n'est pas jusqu'aux dénominations des couleurs mêmes qui ne soient également la preuve de cette curieuse révélation.

Le cœur rappelle Ogyer Cœur, gendre de l'inventeur; —le carreau, la seigneurie du Mont-Carreau, appartenant au dit Ogyer; — le trèfle, le fief de Treffeuil (*Trifolium*), appartenant au beau-frère de l'inventeur; — les piques, enfin, sont une allusion aux cinquante piquiers des ordonnances du roi Charles VI que commandait Ogyer Cœur.

Charles, — le roi de cœur, —et Alexandre,—le roi de trèfle,—sont les deux noms de baptême de l'inventeur; — David,—le roi de pique, — est le nom de sa belle-mère; — et César est l'anagramme de «Ersac» fief dudit inventeur.

Judith, — la dame de cœur, — est l'anagramme de «du Tihy» seigneurie de Lancelot Rochet, son beau-père;—Argine, — la dame de trèfle, — est l'anagramme de *Regina*, en latin signifiant Reine, qui était le nom de sa fille;— Pallas, la dame de Pique. —vient de baronnie de Pallasse appartenant à son gendre;—et Rachel,—la dame de carreau, est tout bonnement l'anagramme de Charles, son propre prénom.

Lahire, — le valet de cœur, — est l'anagramme de Harley, nom de l'inventeur;— Lancelot, le valet de trèfle, est le prénom de son beau-père; — Hogier, le valet de pique, est le prénom de son gendre;—et Hector, le valet de carreau, est l'anagramme de Rochet, nom patronymique de sa femme.

En vérité, les rois de France ont décoré de leurs ordres bien des gens qui ne le méritaient pas tant que cet Alexandre Charles de Harley, seigneur d'Ersac, ou que le sieur Antoine Dubuisson, bourgeois de Paris, qui fut peut-être l'inventeur de l'inventeur. — *Se non è vero, è ben trovato!* — Ah! les étymologistes!...

La révolution, qui prétendait tout réformer, réforma les cartes qui affectaient des allures de ci-devant. Ces noms de roi et de reine écorchaient les oreilles des égorgeurs. On leur substitua ceux de Génie et de Liberté; mais on ne put jamais habituer le peuple à dire quatorze de génie et quinze à la liberté. — La routine vainquit la Révolution, et les vieilles locutions monarchiques prévalurent.

Et n'est-ce pas le cas ou jamais de fredonner le vieil air:

Les cartes ont toujours raison.

Mort affreuse. — On écrit d'Ambérieu-en-Bugey (Ain) au *Progrès de Lyon*:

« Un déplorable événement, survenu à la gare du chemin de fer, attriste aujourd'hui toute la population de notre petite ville.

» M. Pétrus Bonnet, employé chef de la reconnaissance des wagons à la gare d'Ambérieu, voulant éviter un train de marchandises qu'il voyait s'élancer au-devant de lui, ne s'aperçut pas ou s'aperçut malheureusement trop tard du départ en sens contraire d'un autre train.

» La voie était fort glissante; un violent orage, une pluie torrentielle et des ténèbres épaisses augmentaient les difficultés du passage; enfin M. Pétrus Bonnet, qui avait en outre la vue très faible, était embarrassé d'une lanterne. Essaya-t-il trop précipitamment de se mettre hors d'atteinte? fit-il alors un faux pas? n'eut-il pas même le temps de s'apercevoir du danger?... On l'ignore. Toujours est-il que l'infortuné tomba, sans pousser un seul cri, sous la machine, qui lui passa sur le haut du corps, lui coupant la tête et un bras, lui écrasant une main, et lui broyant la poitrine.

» Le brigadier de la gendarmerie et le juge de paix, avertis, vinrent peu après faire la levée du corps et dresser le procès-verbal. Je m'empresse de vous avertir qu'il a été reconnu de toute évidence que la responsabilité de personne n'était engagée dans cet affreux malheur.

» Quelques heures plus tard, malgré la continuation de l'orage, un cortége nombreux de collègues, d'amis et de parents traversait Ambérieu, accompagnant à l'hôpital les restes effroyablement mutilés de la victime; une jeune femme, déjà souffrante, traversait la rue au bras d'une amie; un pressentiment la poussa vers cette foule lugubrement silencieuse dont les rangs lui semblaient se resserrer singulièrement à son approche. — «Qui portez-vous là? demanda-t-elle.» — Avant qu'on ait pu empêcher la malheureuse de l'entendre, quelqu'un lui répondit stupidement: «C'est votre mari qu'une locomotive a écrasé...»

» Je ne puis vous décrire cette scène déchirante... »

L'Angleterre prépare une exposition aérostatique. Cette exposition a manqué, en effet, à la fête du Champ-de-Mars. C'est donc chez nos voisins que nous irons comparer le *plus lourd que l'air* et le *plus léger que l'air*. On assure, dit le *Temps*, que la commission impériale regrette vivement de n'avoir pas encouragé de toutes ses forces, à Paris, une exposition qui lui aurait mis quelques parachutes sous la main.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 27 novembre	56	12
Clôture du 27 novembre	56	19

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 26 novembre

MARSEILLE, le bat. à vap. franç *Bysantin*, capit. Callain, ayant touché Pyrée, Volos, Salonique, Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 45 passagers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 26 novembre

MESSINE, le bat. à vapeur russe *Carniloff*, capitaine Ciurcovich, divers.
ALEXANDRIE, le bat. à vapeur égyp. *Dagalich*, capitaine Kafuz bey, divers.
SALONIQUE, le bat, à vapeur ottoman *Omer pacha* cap Malassovich, divers.
KUSTENDJE, le bat. à vap. du Lloyd autr. *Smirna* capitaine Tagliani, divers.
ODESSA, le bat. à vapeur anglais *Irondides*, capit. Kirkpotrich, divers
— le bat. à vap. russe *Grand-duc-Michel*, capit. Dimtrieff, divers.
VARNA, le bat. à vap. du Lloyd autrichien *Africa*, capitaine Praggarovich, divers.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 25 novembre

MARSEILLE br hell. *Despina*, cap. Camisai, blé
— br autr. *Gallileo*, cap. Catarinich, blé
— br hell. *Eftikhia*, cap. Carlettos, blé
— br hell. *A-Panteleïmon*, cap. Mitropulos, blé
— br ital. *Vittorio*, cap. Rizzo, blé
— br autr. *Farro*, cap. Persich, blé
— br. ital. *Palino*, cap. Chiapella, blé
— br. hell. *A.-Nicolaos*, cap. Monopulos, blé
MALTE, br ang. *Anna Lagon*, cap. Thompson, blé
— br angl. *Olga*, cap. Azzopardi, blé
— br ital *Carmella*, cap Gambardello, blé
SYRA, br. rus. *A, Gheorghios*, cap. Dacoronas, blé
MONT-ATHOS, goel hell. *Aretussa*, cap. Grono lest
MER-NOIRE, *Giuseppe Accame*, cap. Bertollo, blé
DANUBE, br hell. *A.-Nicolaos*, c. Fragopulos, lest
KUSTENDJE, br ital. *Gida*, cap. Guelfo, lest
— br hell. *Caliopi*, cap. Lumakis, lest
SOULINA, br ital. *Giuseppe*, cap. Dal'Orso, lest
BOURGAS, br hell. *Eftikuia*, cap. Vratzanos, lest

NAVIRES destinés pour Constantinople, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 16 novembre

TROON, bk mekl. *Northstorn*, cap. Galles, charbon
MARSEILLE, br. russ. *Nena*, cap. Ostman, lest

du 17 novembre

LONDRES, bk norv. *Sea Grill*, cap. Smensen, div.
NEW-CASTLE, bk norv. *Mercur*, c. Nielson charb
— br angl *Albert*, cap. Gill, charbon
— bk mekl. *Thnodor Reimers*, c. Misch, charbon
— bk mekl. *Die Khrone*, cap. Meaass, charbon
— br mekl. *Albi Capper*, cap. Busch, charbon
— br rus. *Gloria*, cap. Franeman, charbon
— goel prus. *Emssland*, cap. Hay, charbon
— bk norv. *Ludwig Holga*, cap. Mustensen, ch.
CARDIFF, bk rus. *Salrerno*, cap. Leveling, lest
— bk prus. *Gribswald*, cap Forbrudt, charbon
NORWAY, bk norv *Skinfaxe*, cap Henrioksen, lest
SUNDERLAND, br angl. *Thessalia*, c. Millep, ch.
TROON, br angl. *Thankful*, cap. Harrisson, charbon
— br angl. *John Pitkern*, cap. Stacy, charbon
NORTH-SCHIELDS, bk an. *M.Louisa*, c. Harroway
FALMOUTH, br prus. *Waldemar*, cap, Zinker, ch.
HULL, br prus *Evs*, cap. Swanstsom, charbon
BARCELONE, nav rus. *Suomi*, cap. Jacobsen, lest
— br angl. *Pionner*, cap. Conolley, lest
— br mekl. *Deutschland*, cap Zeplien, lest
MARSEILLE, bk prus. *Albatross*, cap Stuhars, lest
— bk rus. *Delphin*, cap. Larsen, lest
— br hell. *Eftikhia*, cap Bratzanos, lest
— br hell. *Athina*, c. Cambitzis, lest
— bk ital. *Vittorioso*, cap. Tangredi, lest
— br ital. *F. Antola*, cap. Dellacasa, lest
NICE, br norv. *Emmanuel*, cap. Andreasen, lest
— br ital *Socrate*, cap. crap Enrico, lest
LIVOURNE, br norv. *Beppen*, c. Corneliessen, lest
— bk rus *Dyden*, cap. Holmberg, lest
NAPLES, goel norv. *Hjorn*, cap. Helliessen, lest
— bk ital. *Geronima*, cap. Peragallo, lest
— bk ital. *Tre sorelle*, cap. Consiglieri, lest
— bk ital. *Gius. Accame*, cap. Bertola, lest
GENES, br ital. *Verita*, cap. Cuneo, lest
— bk ital *Scopo*, cap. Devoto, lest
— br ital *Dea del mare*, cap. Pitalouga, lest
— bk ital. *Catterina*, cap. Bozzo, lest
CASTELMARE, br. hell. *Calliopi*, cap. Lumaki, lest
TOORRE, bk ital. *Anastasia*, cap. Ferrini, lest
BRINDISI, bk ital. *F. Lararello*, c. Della-casa, lest
REGGIO, b. ital. *Casimiro*, cap. Spinell, lest
SAVONE, bk ital. *Nilo*, cap. Rocco-Costa, lest
— bk ital. *Prospero Schiaffino*, c. Sciaffino, lest
MALTE, bk angl. *Joseph Brown*, cap. Johnson, lest
— br hell. *N Argerinos*, cap Maladrakis, pier.
— br. hell. *Panaya Eleussa*, c Frangopulo, pr.
— br. ital. *Cesare Augosto*, c. Paganetto, lest
— br ital. *Campadonico*, cap. Campadonico, lest
CORFOU, bk prus. *Georg Carl*, cap. Giesmar, lest
— bk prus. *Hella*, cap. Pens, lest
— br ital. *G. Mortola*, cap. Ortolani, lest
HYDRA, br hell. *Fitcpimin*, cap. Papadopulos, lest
SYRA, br hell. *Emmanuil*, cap Bellara, lest

du 18 novembre

ANGLETERRE, br rus, *Franc. Luca*, c Botta, lest
NEW-CASTLE, br ital *Madre*, cap. Piano, lest
— br rus *Aino*, cap. Gromarch, charbon
— bk angl. *Danish princess*, c. Sopwith, charb.
— br mekl. *Von Wendorf*, cap. Harden, charbon
— br norv. *Alars*, cap. Pederson. charbon
SUNDERLAND bk angl *Ind. chiefs*, c. French, ch.
BARCELONE, br mekl *A. Michels*, c. Nieman, lest
MARSEILLE. br autr. *Achile*, cap. Filippini, lest
— br rus *Calervo*, cap. Nieman, lest
— br autr, *Lucovich*, cap. Costulich, lest
LIVOURNE, br ital. *Frat.Chiosa*, c. Gorgiglia, lest
NAPLES, br aut. *Adelaide*, cap. Camenarovich, lest
— br angl. *Wiking*, cap Wallace, lest
SAVONE, br ital. *Profeta Elia*, c. Giacopella, lest
GENES, br. ital. *Lors John Russell*, c. Angelo, lest
MESSINE, br hell. *A.-Andreas*, cap. Theodoru, lest
CASTELMARE, br hell. *Mygliar ssi*, c. Pavlato, lest
TRAPANI, br hell. *Pan.Mirtidiotissa*, c. Bratzallo,
CATANIE, br hell. *A. Nicolaos*, c. Frangopulos, lest
CORFOU, br hell *Pan Perivoli*, c. Jannulato, lest
SYRA, bk autr. *Ortodossi*, c Sbutega, lest.
MILO, br hell, *Rafaniotissa*, cap. Vutzina, lest

du 19 novembre

CARDIFF, bk rus. *Carl John*, c Holmberg, charbon
LISBONNE, bk rus. *Alexandre II*. cap Kermann, lest
BARCELONE, br angl. *Rose*, cap. Starmont, lest
MARSEILLE, bk mek. *H. George*, cap Podeus, lest
— bk autr. *Urano*, cap. Ivanovich, lest
GENES, bk ital. *Sionne*, cap. Beptolotta, lest
CATANIE, goel ital. *Santa-Anna*, cap. Trapani, lest
PYREE, bk angl. *Gemima*, cap Paterson, lest
ALEXANDRIE, bk ang. *Black Frier*, c. Johnson, lest

du 20 novembre

MALTE, br hell. *A.-Spiros*, cap. Mussuris, lest
SPETZES, br hell. *Calliroi*, cap. Boghia, lest

du 21 novembre

CATANIE, br hell. *Irini*, cap. Pana, lest
GENES, bk ital *Filomena*, cap, Gallo, lest
SYRA, br rus. *Sofia-Anna*, cap. Millinovich, lest
ALEXANDRIE, bk ang. *C. Lachlew*, c White, lest
PORT-SAID, bk angl. *Acartus*, cap. Twizell, lest
— bk autr. *San Sego*, cap Decenibres, lest

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français BYZANTIN c. Candolle, partira pour Marseille Jeudi 28 novembre a 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.
Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE.

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* DR PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve la **LINGERIE** au **MEILLEUR MARCHÉ**

DANS LE MONDE

Toiles, Serviettes, Mouchoirs, Nappes, etc., à

L'HOTEL DE PESTH

Premier Etage

Grand'rue de Péra

La maison qui forme le coin de la rue VENEDIK et la grande rue.

BIEN OBSERVER LE MAGASIN EST AU

PREMIER ETAGE

Et non au rez-de-chaussée donnant sur la rue, le Magasin n'est en aucun rapport avec tous ces magasins de la grand'rue, qui vendent sous le faux titre de Liquidation et autres prétextes suffisamment connus.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en ace de Sahadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS				LA CHARGE
8	ocques.	85	fr.	2francs
12	»	105	»	2.60
18	»	110	»	4. —
26	»	120	»	4.50
34	»	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM **G. Cheuvreux et Cie.**, à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

A VENDRE

Les propriétés ci-dessous mentionnées.

1 Une maison en pierre avec un magasin dessous dans la Grand'Rue de Galata N° 146.
2 Un magasin en pierre sis à Moumhané Skélessi à Galata, rue Gumuch Halkali N° 9.
3 Une maison à côté de l'église grecque Agios Nicolaos, rue Yéni-Chehirli N° 2.

Pour plus amples informations s'adresser au courtier Kirkor Agha, ou à ses employés, demeurant à Bagtché-Capou, Tasch-Chan N° 32 en face du corps de garde tous les jours, excepté le Dimanche, à toute heure de la journée.

NÆHMASCHINEN

AUCH ALS
WEIHNACHTS-UND-NEUJAHRS GESCHENKE
empfiehlt
das grösste europæische Næhmaschinnen Etablissement von Mr BOLMANN in WIEN, 31Rothenthürm-strasse, 31, Illustrirte Preis liste *gratis* u. *franco.*

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires t nt pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

Flacon CINQ fr. Flacon CINQ fr.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE

détruit et prévient éphélides, rousseurs, son. lentilles, masques, hâle, efflorescences et rougeurs, toute espèce de boutons et de rugosités. Il assure au teint pureté, clarté.

CANDÈS et Cie, boul. St-Denis, 26, anc. 28.

A VENDRE,

Les propriétés de S. E. feu le Grand-Logothète, Aristarchi bey, soit:

1° Une magnifique maison de campagne sur le Bosphore, à Yéni-keui de 18,500 pics carrés ou 12,500 mètres, dont 3,600 de constructions, 220 de façade sur la mer et le reste parcs et jardins. Ce yali est un des plus beaux de Constantinople, il réunit toutes les conditions requises pour faire un superbe hôtel d'Ambassade ou une résidence princière, il est parfaitement bien conservé et distribué, il a bain turc et bain de mer, écuries, remises, caves et cuisines en pierre, caïkhané, buanderie, blanchisserie, serres-chaudes, de l'eau de source et de puits en abondance, de grands réservoirs, plus de 50 pièces, dont 2 immenses salles, 6 énormes salons, 1 belle salle à manger, 1 salle de billard, 1 bibliothèque, 20 chambres de maîtres, autant pour les domestiques, etc. Ses jardins sont des plus renommés du pays et contiennent des fleurs, des plantes et des arbres aussi rares que précieux;

2° Une grande ferme ou Tchiflik, une des plus justement estimées des environs de Constantinople, à 6 heures de la capitale, située en partie près de Tstorlou et d'Amourtza sur la route d'Andrinople et presque sur la voie du chemin de fer qui vient d'être concédé, et en partie sur la mer, à Héraclée de Marmara. Cette terre a une étendue de 40,000 denums ou 10,000 hectares environ, un village, des fermes magnifiques, magasins écuries, étables, fours et dépendances nécessaires, deux petits ruisseaux qui la traversent, de l'eau de source et de puits, des pâturages qui entretiennent 3,000 brebis et plus au besoin, un démirbach complet, c'est-à-dire 150 chevaux de herguélés, 150 bœufs de labour et tout ce qui s'ensuit pour la culture, le labourage, et l'entretien d'une ferme si grande, c'est-à-dire, ustensiles aratoires, charrues, charriots, etc., etc.

3° Une petite ferme, près de Baloucli, à 1|2 heure de Constantinople;

4° Une petite campagne à Yéni-keui, de 50 denums;

5° Une grande campagne de 200 donums environ à Thérapia avec une vue ravissante sur le Bosphore et un joli kiosque;

6° Un terrain à Calender qui sert de lieu de promenade actuellement.

S'adresser pour les prix et pour de plus amples renseignements à la Direction du journal.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
			Voyage pour le Pont.
12	2	30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bébek Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.)*
2	2	30	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	2	45	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
11	3	45	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	30	de Arnaoutkeui, Courucesmé, Ortakeui, Bechictach.
5	3		deArnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach. les vendredis touchera Cabatach
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (exc, les vendredis)
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis).
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1|2 h. de la ligne de Buyukderé)
5	9	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
5	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
2	3	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaouthеui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Théra, pia, Buyuk-deré, Yénimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yénikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à 9 1|2*)
18	10	30	pour Ortakeui, Bébek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
6	11		pour Courucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*) les vendredis a Bechiktach aussi.
14	11		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (exc. les vendredis).
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
5	11	45	pour Bechictach, Ortaheui, Kourucesme (*) (les vendredis a Arnaautkeui).
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-deré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, *(Les vendredis jusu'qà Buyakdéré.)*
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.

Tous les vendredis a 4 1\|2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdére touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukdere a 8 3/4 touchant les memes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
			Voyage pour le pont.
	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	30	de Yenimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5		de Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A -Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk, Ortakeui, Bechikt.
	8	45	de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.		**Départ du Pont.**
	3	15	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yénik, Thérapia, Buyukdere.
	4	15	pour Scutari. Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére et Yenimahallé.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukdéré.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 14/26 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis

Service Journalier.

Heures à la Fraq.	Nos	Heures à la Turq.		
				Voyage pour le Pont.
	3	2	15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti. (les dimanches à 2 h. 1|2)
				Départ du Pont
	3	10		pour Proti, Aetigoni, Halki, Prinkipo Cartal et Pendik.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprêtées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNÉE. — N° 272.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PERA	50 Francs	26 Francs	14 Francs
PROVINCES	60 »	32 »	18 »
ETRANGER	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Pera.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:
4me PAGE, Annonces... 3 Piastres la ligne.
AVANT LES ANNONCES, Réclames... 6 » la ligne.
FAITS DIVERS, Corps du Journal... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 29 novembre.

Dépêches Telegraphiques.

(Havas.)

Cours du 27 Novembre.

Consol. T.	PARIS	Ouv.	33	55
		Clôt.	33	70
	LONDRES	Ouv.	33¼	33½
		Clôt.	33⅜	33⅜
Emprunt Turc 1865		Ouv.	260	
		Clôt.	260	
Rente française 3 0/0		Ouv.	68	65
		Clôt.	68	95
Italien		Ouv.	46	30
		Clôt.	46	80

Paris, 27 novembre 6 h. soir

Le *Moniteur* constate les nombreuses adhésions qu'a obtenues la conférence. Elles permettent d'espérer un résultat heureux.

Un télégramme de Vienne annonce qu'il y a des armemens en Serbie, que des officiers prussiens et russes se sont engagés dans l'armée serbe. L'*Etendard* et la *France* démentent les armemens de Serbie.

LONDRES.—On dit qu'une convention a été signée à Vienne entre l'Autriche et la France afin de garantir le territoire actuel de la Turquie. M. de Beust s'est rendu à Londres pour obtenir l'adhésion de l'Angleterre à cette convention. Lord Stanley a refusé, disant que les stipulations du traité de 1856 étaient suffisantes.

BERLIN.—La *Gazette de la Croix* annonce comme positif qu'aucune des grandes puissances, sauf l'Autriche, n'a consenti à participer à la conférence.

PARIS.— M. de Moustier est chargé de représenter le gouvernement au Corps Législatif dans la discussion des affaires d'Allemagne et de Rome.

Nouvelles de l'Extérieur.

On lit dans le *Mémorial diplomatique*:

Le ministère des affaires étrangères vient d'expédier aux agents diplomatiques de la France une seconde circulaire relativement à la réunion d'un Congrès pour le règlement de la question romaine. M. de Moustier invite les représentants du gouvernement impérial à entrer en négociation avec les cabinets auprès desquels ils sont accrédités pour les amener à l'ordre d'idées exposé dans sa circulaire précédente du 25 octobre, en insistant sur la gravité des circonstances.

Mais c'est à tort que l'on a considéré ce document comme une invitation proprement dite au Congrès dont la France a pris l'initiative. Une pareille invitation suppose que toutes les puissances seraient déjà d'accord sur le principe de cette réunion diplomatique, ce qui, en l'état, est prématuré. Ce n'est donc que lorsque les cabinets consultés auront fait connaître leur réponse que l'invitation dont il a été parlé pourra leur être adressée.

—

Le *Journal de Paris* publie ce qui suit:

Notre correspondant de Berlin nous signale un bruit ridicule, qui est, depuis quelque temps, reproduit par la plupart des feuilles allemandes. D'après ce bruit dont notre correspondant n'a pu trouver l'origine, il y aurait en ce moment à la cour des Tuileries tout un parti qui ferait de puissants efforts pour obtenir de Napoléon III son abdication en faveur du prince impérial, avec la régence de l'impératrice. Les nouvellistes d'outre-Rhin ajoutent que l'impératrice elle-même ne serait pas opposée à ces manœuvres.

Nous croyons qu'il suffira de signaler ces bruits à nos lecteurs sans nous donner la peine de les démentir.

—

On lit dans le *Bulletin international*:

Nous donnons, sous la plus expresse réserve, le bruit de la retraite de M. Haussmann, préfet de la Seine. M. Haussmann serait remplacé par M. Leroy, préfet de Rouen.

—

On écrit de Toulon, le 12 novembre, au *Messager du Midi*:

M. Haussmann, sénateur, préfet de la Seine, a traversé la gare de Toulon, hier, à onze heures du matin, allant, dit-on, à sa villa, près de Nice.

—

Le *Mémorial diplomatique* a reçu de Vienne la dépêche suivante:

Vienne, 13 novembre 1867.

Un courrier de cabinet est parti hier soir pour Paris, porteur de la circulaire que le baron de Beust adresse aux représentants diplomatiques de notre gouvernement, afin de leur indiquer les points essentiels de l'accord établi entre l'Autriche et la France.

C'est de cette même circulaire que les journaux belges et allemands avaient prématurément annoncé l'envoi.

—

Par décret en date du 27 octobre dernier, rendu sur la proposition du ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, M. le docteur Fauvel, inspecteur-général des services sanitaires, médecin consultant de l'empereur, a été nommé médecin ordinaire de Sa Majesté.

—

Les journaux anglais ont annoncé qu'on avait célébré à Londres, dans un banquet, l'anniversaire de la bataille d'Inkermann (5 novembre).

Un grand nombre d'officiers y assistaient, et cent soixante sous-officiers y ont pris part également.

Un détail assez curieux, c'est que ce sont les officiers qui, pendant le repas, ont servi eux-mêmes leurs inférieurs dans l'ordre hiérarchique.

—

Lord Brougham est arrivé à Cannes, où il vient passer l'hiver, malgré les assertions d'un journal de Londres, qui affirmait que l'ex-chancelier de l'Echiquier ne quitterait pas cette année le sol de la Grande-Bretagne.

—

La réorganisation de l'armée saxonne est entièrement terminée, dit le *Bulletin international*. Cette armée, qui forme le 12e corps de l'armée prussienne, vient d'être portée de 18,000 à 22,500 hommes, tous équipés à neuf. Avec la landwehr, le corps saxon comptera 67,000 hommes.

Déjà le budget militaire actuel, qui vient d'être présenté à la sanction des Chambres, dépasse de beaucoup tous les autres budgets réunis.

—

La *Correspondance de Vienne* dit que la remise prochaine de la dépouille mortelle de l'ex-empereur Maximilien à l'amiral Tegethoff paraît désormais assurée, l'amiral ayant reçu les pleins pouvoirs exigés par Juarez.

—

Le ministère parlementaire autrichien responsable qui devra se présenter devant le Reichsrath doit, on l'a déjà dit, avoir pour président le prince Carlos Auersperg. Le baron Hasner aura le portefeuille de l'instruction publique, M. Berger celui de la justice, et M. Giskra celui du commerce. Quant aux finances, on croit savoir que le baron Becke conservera le ministère pour les pays Cis-Leithans et que le baron Sennyey, *tavernicus* de Hongrie, prendra le poste de ministre des finances de l'Empire.

—

Un incident assez significatif s'est produit à l'une des séances du Parlement de Pesth. Georgey, le général hongrois qui livra en 1849 sa patrie aux Russes, étant entré dans la salle, a été obligé de se retirer devant les cris de : A bas le traître!

(Pesty Naplo.)

—

La *Gazette piémontaise* réfute en ces termes les bruits qui avaient couru de l'abdication de Victor-Emmanuel :

A Florence, le bruit a couru, il y a quelques jours, d'un grand fait qui devait s'accomplir. A l'occasion de ce fait, on parlait de la venue des deux fils du roi à Florence. Ce bruit n'a pas le moindre fondement. Le grand fait en question n'aurait pas lieu: il n'en a même jamais été question.

—

On assure, dit le *Mémorial d'Amiens*, que les deux fils de Garibaldi se sont rendus en Angleterre, pour y fréter un navire américain qui irait à Livourne, afin d'y embarquer leur père avec toute leur famille.

—

ROME, 13 novembre.—Le pape a reçu le corps des officiers français, qui lui a été présenté par le général de Failly. Le commandant français a prononcé quelques paroles exprimant le bonheur de l'armée, appelée à défendre la cause du Saint-Père.

Le pape a répondu en exprimant sa satisfaction de se voir entouré par l'armée française, aujourd'hui plus que jamais à cause des périls qui menaçaient le trône pontifical. Il a remercié l'armée, la France, le gouvernement français et son chef qui les avait envoyés. Il a dit que l'Italie elle-même leur devait des remercîments pour l'avoir délivrée des anarchistes qui avaient arboré le drapeau du vol et de la dévastation. Il déplore que le gouvernement italien se soit servi de masses désordonnées comme avant-garde à ses projets d'invasion. Il a fait l'éloge de la valeur et de la fidélité de la petite armée pontificale, qui avait défendu le lambeau de terre resté au Saint-Père pour exercer librement son autorité spirituelle. Il a dit que l'aide de la France était arrivée à propos pour couronner cette belle défense. Il a parlé des démonstrations des catholiques de la France et du monde en faveur du Saint-Siége. Il a donné enfin sa bénédiction à la France, à l'armée, à son gouvernement, à l'Empereur et à la famille impériale.

—

Le *Movimento* annonce qu'aussitôt après l'ouverture du Parlement, une proposition sera faite à la Chambre pour que les morts et les blessés pendant la dernière campagne de Garibaldi soient assimilés, en ce qui regarde les pensions et les récompenses, aux morts et aux blessés ayant combattu sous le drapeau national.

NAPOLEON III ET L'EUROPE EN 1867.

—

Tel est le titre d'une brochure qui a paru dernièrement à Paris et dont le courrier de Vienne nous apporte le texte. On lui attribue une origine officielle, mais comme le fait observer avec beaucoup de justice, l'*Indépendance Belge*, fond et forme paraissent bien pauvres.

Voici l'analyse sommaire que le journal belge en fait et les réflexions que ce travail lui inspire :

« Ce factum s'efforce d'établir ces trois points: Pleine liberté à l'Allemagne de se développer et de s'organiser comme elle l'entend— maintien absolu du pouvoir temporel du Pape — développement en France des libertés promises par la lettre du 19 janvier. Mais de ces trois points, l'auteur n'en démontre qu'un seul, le premier. Il prouve avec raison que la France ne peut ni ne doit empêcher l'Allemagne de s'organiser suivant ses aspirations et ses intérêts, fût-ce par l'entrée des Etats du Midi dans la confédération du Nord. Malheureusement, tous les arguments qu'il emploie pour soutenir cette thèse tournent contre lui quand il s'agit de défendre le maintien du pouvoir temporel contre les aspirations de l'Italie. Aussi n'essaie-t-il pas, sur ce point, la moindre démonstration. Le pouvoir temporel doit continuer à exister. Pourquoi ? L'auteur se garde bien de le dire : il affirme, cela suffit.

» Et de fait, pour entrer sur ce point dans des développements, il faudrait qu'il commençât par se réfuter lui-même, par détruire tout ce qu'il dit dans la première partie de son travail, à propos de l'Allemagne ; ceci, par exemple, qu'il proclame être la vérité devant servir aujourd'hui de base à tout Etat : » Ce sont les gou- » vernements qui sont faits pour et par » les peuples et non les peuples qui sont » faits pour les gouvernements. » Cela étant, que fait la France quand elle va imposer aux Romains un gouvernement dont ils ne veulent pas?

» Donc, ce qui frappe le plus dans ce travail, c'est la contradiction manifeste qui existe entre le commencement et la fin. Les esprits malveillants pourraient en conclure ceci : L'auteur veut que la France respecte les aspirations de l'Allemagne parce que l'Allemagne est forte ; il veut, au contraire, comprimer les aspirations de l'Italie, parce que l'Italie est faible Or, cela ne peut jamais être la politique de la France. Aussi ne croyons-nous pas à l'origine officielle ou semi-officielle de cette brochure. »

Nous sommes loin de croire, nous aussi, que la France Impériale suive une pareille politique. Néanmoins, les idées de l'auteur de ce travail, si elles ne procèdent pas d'un véritable sentiment de justice, ne sont pas moins pratiquées, de nos jours encore, par certains gouvernements. Que de fois ne nous a-t-il pas été donné de voir une Puissance respecter l'indépendance de sa voisine rien que parce que celle-ci, dans un moment voulu, serait capable de repousser par la force toute immixtion étrangère dans ses affaires? Par contre, ne voyons-nous pas aujourd'hui des Etats qui foulent aux pieds le principe de non-intervention lorsqu'il s'agit d'un pays plus faible qu'eux? Et pour ne pas aller chercher nos exemples plus loin, n'en avons-nous pas un sous les yeux, en Turquie même?

L'Angleterre n'a-t-elle pas employé tous les moyens en son pouvoir pour étouffer l'insurrection des Indes, il y a quelques années, et à l'heure qu'il est ne poursuit-elle pas avec vigueur l'extermination des fenians ? Quel est le gouvernement qui se soit permis de lui faire la moindre observation sur les moyens dont elle s'est servi pour faire respecter son autorité dans ses possessions ?

Aucun, et cela est très naturel, l'Angleterre étant une des plus grandes et des plus fortes puissances du monde.

L'Autriche n'a-t-elle pas été appelée en 1849 à réprimer la révolution hongroise ?

La France n'écrase-t-elle pas de sa puissance les révoltes qui éclatent presque périodiquement en Algérie ? Mais a-t-on jamais osé dire un mot à ces grands Etats ? Evidemment non. Ils auraient répondu aux interpellants exactement comme l'a fait le prince Gortchakoff en 1863 aux cabinets de l'Europe par sa dépêche qui clôt la discussion entamée à cette époque au sujet de l'insurrection polonaise.

Il n'en est pas de même pour les pays qui n'ont pas la force d'opposer une résistance à la pression étrangère. Une insurrection éclate chez eux, leurs gouvernements se mettent tout naturellement en devoir de l'étouffer, en se servant pour cela des moyens ordinaires employés en pareil cas. Qu'arrive-t-il? Un grand Etat voisin, souvent celui là même qui est l'auteur indirect de ces troubles, y intervient, soit en interprêtant à sa façon un texte de traité, soit, lorsque les traités manquent, en invoquant les sentiments de l'humanité.

Les autres Etats, jaloux de l'influence que peut acquérir l'autre dans le pays qui est l'objet de sa convoitise, ne veulent pas rester en arrière, interviennent, à leur tour, soit pour punir l'agresseur, soit, lorsque celui-ci est trop fort, pour l'aider dans son œuvre, et cela au mépris du droit, des principes civilisateurs et des idées modernes dont on nous parle tant.

Telle est la justice humaine. Un droit n'est sacré aux yeux des nations comme des individus que s'il s'appuie sur la force. Voilà le progrès que nous avons fait après tant de siècles d'efforts!

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

—

V.

Toute cette adresse fut dépensée en pure perte. Duncan Forbes demeura impénétrable, par cette simple raison qu'il n'avait réellement rien à laisser pénétrer. Il dressa sans s'en douter la liste complète des jeunes célibataires qui s'étaient succédé à Kilsyth, et malgré l'éveil donné à ses soupçons, Ronald ne put raisonnablement attribuer à aucun d'eux le privilége d'avoir charmé Madeleine. En fin de compte, parlant des dangers qu'elle avait courus, Duncan Forbes prononça le nom de Wilmot. — Sans Wilmot, disait-il...

— Wilmot,... qui est ce Wilmot ?... Le médecin qu'on a mandé par le télégraphe? Ah ! oui, je sais, je me rappelle . . . Eh bien ! que pensez-vous de ce personnage ? . . . Est-il jeune, agréable de sa personne ? A-t-il de l'esprit ?

La réponse faite à ces questions précipitées ne fut pas de prime abord très rassurante. Oui, Wilmot était encore jeune, beau, spirituel, d'excellent ton, doué des qualités les plus séduisantes... Ici la physionomie de Ronald allait se rembrunissant à vue d'œil. Bref, sans son mariage, qui déjà remontait à plusieurs années (le front de l'auditeur se rasséréna tout à coup), Wilmot aurait encore de belles chances auprès des dames.

— Que pense de lui lady Muriel ? demanda Ronald l'œil fixé sur son interlocuteur.

— En vérité, je ne sais. répondit l'autre innocemment. Elle ne m'a jamais fait part de ses opinions à ce sujet . . . Je crois cependant avoir ouï dire qu'elle était de nous tous la moins favorable au docteur.

— Et Madeleine l'avait-elle pris en gré ?

— Pauvre miss Kilsyth !... vous oubliez où elle en était... C'est tout au plus si elle a pu témoigner quelque reconnaissance à l'homme qui venait de lui conserver la vie.

— Et vous dites qu'il est marié ?

— Tout ce qu'il y a de plus marié... Lady Muriel nous a maintes fois parlé de mistress Wilmot ; elle voudrait, à ce qu'il semble, avoir quelques renseignemens sur le compte de ce ménage.

La conversation en était là quand un domestique du cercle vint présenter à Ronald la carte d'un étranger qui demandait à le voir.

— Un de nos amis ? demanda négligemment Duncan Forbes.

— Quelqu'un que je n'ai jamais vu, répliqua l'officier aux gardes.

Il venait de lire sur la carte le nom du docteur Wilmot.

Le moment d'après, dans le salon spécialement destiné à ces sortes de conférences, les deux hommes se trouvaient face à face. Le docteur était à peine visible sous ses habits de voyage, mais malgré le plaid qui entourait son cou Ronald lui trouva une tournure distinguée. Tout d'abord, au lieu de la sympathie qui, selon toute vraisemblance, aurait dû exister entre eux, il se sentirent comme gênés et pour ainsi dire mécontens. Ronald ne brillait point par l'aménité de son accueil, et le docteur, la circonstance étant donnée, devait s'attendre à d'assez vifs remercîmens. N'en recevant que de très officiels et traité avec une courtoisie qu'il avait le droit de trouver un peu gourmée, il sentit que le sang lui montait au visage et n'aborda qu'avec une extrême réserve le sujet qui l'amenait. Chargé par M. Kilsyth d'apporter à Ronald certains papiers d'affaires qu'on l'avait prié de remettre le plus tôt possible à destination, il venait expliquer un retard de quarante-huit heures occasionné par une halte inattendue qu'il s'était vu forcé de faire chez son ami sir Saville Rowe... Pendant que le docteur parlait ainsi, Ronald, admirant malgré lui l'éclat de ce regard d'aigle, les vibrations de cette voix sonore, se sentait de nouveau en proie à ces incertitudes qui le tourmentaient naguère encore. Malgré lui et par une sorte d'instinct, il devinait dans ce jeune médecin le héros innommé du roman dénoncé par lady Muriel, et plus cette idée s'emparait de lui, plus sa froideur, sa maussaderie, allaient croissant. Aussi Chudleigh Wilmot, son compliment terminé, ne prolongea-t-il guère la conférence.

— Voilà un personnage peu aimable, se disait-il une fois rentré dans son *cab*... Il ressemble pourtant à sa sœur...

Sa sœur ! — un être de raison maintenant, un gracieux souvenir, une douce image dont il ne restait rien à celui qui l'évoquait ainsi. Rien, c'est trop dire, mais bien peu de chose. Un bout de ruban bleu qui, après avoir retenu pendant plus d'un jour les beaux cheveux blonds de Madeleine, était tombé au pied de son lit. Le docteur l'avait ramassé, machinalement tout d'abord, puis à la dérobée il l'avait glissé dans un des plis de son portefeuille. Un bout de ruban ne pèse guère sur la conscience.

Plus qu'on ne croit cependant. Depuis ce léger larcin, le docteur se l'était reproché quelquefois, riant lui-même de son scrupule, mais ne parvenant pas à s'en débarrasser. Tout à l'heure encore, en face de Ronald, sous le regard méfiant et froid du jeune officier, il lui avait semblé, — vraiment l'imagination humaine est sujette à d'étranges hallucinations, — il lui avait semblé qu'à travers l'épaisseur de ses vêtemens, et dans ce pli mystérieux où le bout de ruban était si bien celé... Préoccupation singulière et qui n'était sans doute pas étrangère au malaise de cette première entrevue.

Wilmot allait ainsi rêvant, et ni les maisons enfumées, ni le pavé boueux, ni la foule affairée des passans, n'obtenaient de lui la moindre attention. Maintenant qu'il se retrouvait dans le milieu habituel de sa vie laborieuse et prosaïquement absorbée, son séjour dans les montagnes, ses longues promenades à travers les bruyères, ces lointaines perspectives de pentes boisées et de lacs étincelans, les enchantemens de la solitude, la pure ivresse qu'on puise dans le souffle des brises rafraîchies au contact des neiges éternelles, tout ceci lui faisait l'effet d'un rêve. La réalité, c'e-

Voir le numéro du 28 novembre.

Revue des Journaux.

Les journaux anglais sont remplis de détails sur les préparatifs qu'on fait dans l'Inde et à Aden en vue de la prochaine expédition d'Abyssinie.

On avait parlé d'abord de 20 à 25,000 hommes ; mais ce chiffre était fort exagéré. L'effectif total de l'armée expéditionnaire ne sera, suivant le *Times*, que de 12,000 hommes, dont 8,000 cipayes ou soldats indigènes de l'Inde et 4,000 Européens.

L'organisation de cette petite armée a été longuement et savamment combinée. On a eu égard aux conditions particulières des pays abyssiniens. On s'est efforcé de pourvoir à tous les besoins, à toutes les difficultés, et même à l'imprévu, sous le rapport de l'hygiène aussi bien qu'en ce qui concerne l'armement et les opérations militaires.

L'artillerie est composée de canons Armstrong, traînés sur leurs affûts par des éléphants ; mais ces lourds animaux ne peuvent être employés que dans la plaine, et les Anglais auront à faire la guerre dans les montagnes. On a donc réuni un nombre considérable d'obusiers et de mortiers, qui ne pèsent que 200 livres et peuvent lancer à 800 mètres des obus de 12 livres. Ces obusiers seront transportés sur les hauts plateaux, à dos de mulets, et 24,000 animaux de cette espèce ont été achetés dans les Indes, à Bagdad, en Syrie, en Egypte et en Espagne.

Des éléphants et des chameaux seront transportés sur la côte abyssinienne pour le transport des bagages.

Il fallait songer aux approvisionnements. On en a rassemblé des quantités considérables, et les hommes très expérimentés chargés de l'organisation du corps expéditionnaire, se sont assurés qu'on en trouverait en abondance sur le sol même de l'Abyssinie. Le vin et les liqueurs alcooliques figurent pour des quantités formidables dans ces approvisionnements ; car on s'attend à manquer d'eau sur plusieurs points ou à ne trouver que de l'eau malsaine et dangereuse.

Un corps de pionniers composé de 40 cavaliers, de 100 fantassins et d'une compagnie de sapeurs et de mineurs a été envoyé en avant. Arrivé à Aden le 16 septembre, il a été débarqué sur le littoral de l'Abyssinie, où il est occupé maintenant, depuis plus d'un mois, à choisir un point de débarquement, à construire un quai pour mettre à terre les troupes et les bagages, à explorer le pays pour rechercher les sources. Ce corps est commandé par un officier qui connaît mieux que personne les pays baignés par la Mer Rouge, le colonel Merewether.

Une brigade d'avant-garde, forte de 3,000 hommes, infanterie, cavalerie, artillerie, sapeurs, mineurs, etc., doit avoir débarqué plus récemment à Massaouah ou à Anesley, pour établir un dépôt et s'avancer jusqu'à soixante milles dans l'intérieur, afin d'y prendre position sur le point le plus favorable, et de préparer ainsi la route qui sera suivie par l'armée entière.

On n'a rien négligé, comme on voit, pour assurer le succès de cette expédition, dont le commandement en chef a été confié à sir Robert Napier. Nos voisins paraissent pleins de confiance dans le résultat de cette entreprise hasardeuse ; le *Times* n'hésite pas, néanmoins, à déclarer que le gouvernement a pris sur lui, en cette occasion, « ce que les hommes d'Etat de l'Amérique appelleraient *a big job*, c'est-à-dire *une grosse affaire*. » On peut la qualifier de grosse, en effet, ne fût-ce qu'au point de vue financier, car elle coûtera des sommes énormes.

Quant au point de débarquement, le colonel Merewether a, dit-on, choisi la baie d'Anesley, Annesley ou Ansley, située à quelques lieues au sud de Massaouah.

Cette baie correspond à l'ancienne baie d'Adoulis, où s'élevait la ville célèbre de ce nom. Son entrée, située du côté du Nord, est commandée par les îles Dalhac, qui excitent depuis longtemps les convoitises de l'Angleterre. Nos voisins les ont même fait explorer encore en 1861 pour y former un établissement qui leur permettrait de dominer à la fois Adoulis et le port de Massaouah.

La baie d'Annesley, où l'on pénètre par une ouverture assez étroite, s'élargit ensuite considérablement. Elle présente un fond de 12 à 16 brasses près de la côte et de 44 brasses dans le reste ds son étendue. Elle est bordée de terres basses, couvertes de riches pâturages ; son climat est le plus salubre de toute la côté ; on y trouve en abondance de l'eau douce, et la chaleur y est tempérée par le voisinage des montagnes.

Ce point se recommandait donc par des avantages exceptionnels à l'attention des officiers anglais. La grande route commerciale d'Abyssinie venait autrefois y déboucher. Adoulis était le port florissant de la ville d'Axoum, et ces considérations ont pu exercer elles-mêmes quelque influence sur la détermination du colonel Merewether.

Il est probable, en effet, que le développement du commerce sur la mer Rouge rendra à l'antique Adoulis une partie de l'importance qu'elle avait autrefois. L'ouverture du canal de Suez accomplira cette transformation en faisant rentrer l'Abyssinie dans le mouvement des peuples civilisés, et la France l'avait si bien compris, qu'elle avait résolu de fonder un établissement sur la baie d'Annesley.

Elle s'était même fait céder, en 1859, par Négoussié Nikas, qui régnait alors sur une partie de l'Abyssinie, l'emplacement d'Adoulis avec la baie et l'île voisine de Dessi, l'Orine des géographes grecs et romains. Cette acquisition avait été vue de très mauvais œil par nos voisins d'outre-Manche ; ils protestèrent avec colère, et déclarèrent que la cession était illégale, et par conséquent nulle. La France persista néanmoins à la considérer comme sérieuse et valable. Notre droit subsiste donc ; nous espérons que les Anglais ne l'oublieront pas, et que, leur expédition terminée, ils évacueront la baie d'Adoulis.

Ils ont, dans la mer Rouge ou à son débouché Aden, qui en est le Cherbourg, Perim qui en est le Gibraltar, et d'autres positions d'une grande importance. Il est juste que la France y puisse posséder elle-même quelques établissements après avoir accompli, dans l'intérêt universel des peuples civilisés, la jonction de la mer Rouge à la Méditerranée.

(*Opinion Nationale.*)

On lit dans la *Correspondance de Berlin*, en date du 12 novembre.

On parlait depuis quelques jours d'une circulaire diplomatique de M. le baron de Beust. Le *Journal de Dresde*, par une analyse détaillée de cette pièce, nous fait connaître comment l'alliance, ou pour mieux dire l'entente austro-française y est envisagée. Paris n'a pas démenti Salzbourg : dans cette seconde entrevue, comme dans la première, les deux empereurs n'ont associé les desseins de leur politique qu'en vue de maintenir la paix sur la base des traités existants. Confirmant à ce sujet les déclarations antérieures du gouvernement français, la circulaire de M. de Beust ne nous laisse point douter que l'union ou l'accord de la France et de l'Autriche ne soit un nouvel élément d'ordre et de stabilité pour l'Europe entière. Les deux puissances amies acceptent sans arrière-pensée les faits accomplis ; elles n'en combattent pas les conséquences légitimes, et, pour ce qui concerne l'Allemagne en particulier, elles accordent volontiers au développement national en deçà et au delà du Mein toute la latitude laissée par le traité de Prague.

Quelques journaux allemands accueillent ces heureuses assurances avec une trop médiocre gratitude ; ils doutent de l'utilité d'une alliance faite pour défendre la paix que personne ne menace, pour maintenir les traités que nul ne songe à attaquer ; — quant au droit national de l'Allemagne, ils le considèrent comme supérieur même au droit écrit, et n'ayant besoin pour s'exercer ni d'une franchise ni d'une consécration étrangères. — Nous n'imiterons pas, pour notre part, cette hauteur de langage peut-être excessive. Si deux puissances, dont les intérêts paraissent non pas contraires, mais éloignés et divers, se rapprochent néanmoins, et s'unissent dans une politique aussi éclairée que généreuse, écartant toute idée de conquête ou de suprématie, professant le respect du droit chez les autres peuples, donnant, ainsi, en faveur de la paix les meilleurs gages et les plus sûrs, — nous nous féliciterons sincèrement de voir se former cette alliance si conforme à l'esprit moderne, si contraire aux tristes et funestes ligues de l'ancienne politique, et nous en attendrons les effets bienfaisants avec d'autant plus de confiance, qu'en somme les autres grands gouvernements de l'Europe, s'ils restent en dehors de cette coalition pacifique, n'en ont pas moins les mêmes tendances, le même zèle assurément pour le maintien de la paix générale.

En ce qui touche l'Allemagne elle-même, dans la circulaire du ministre autrichien, ces dispositions toutes favorables témoignées à son égard ne la trouvent pas insensible, mais ne peuvent, en réalité, la surprendre. Du jour où l'Empereur François-Joseph a inauguré la nouvelle politique de l'Autriche par des paroles magnanimes qui rejetaient toute pensée de représailles, et qui invoquaient la Concorde et la Liberté comme les seules réparatrices de l'Empire, — de ce jour, la Prusse et l'Allemagne de Sadowa, ne devaient plus avoir que des alliés en Autriche. Fondée sur le principe commun du droit national, sur les mêmes institutions constitutionnelles, sur la proximité et le mélange des intérêts, enfin sur la parenté allemande d'une portion de l'Empire autrichien, cette alliance naturelle des deux peuples, divisés naguère par une querelle qui n'était pas précisément la leur, semble désormais au-dessus des vicissitudes ou des combinaisons politiques, et n'avoir réellement rien à gagner, mais rien à perdre non plus, dans ce fait d'une entente personnelle entre les deux souverains de France et d'Autriche. — « Les expériences faites » ne peuvent que me confirmer dans le » dessein d'avancer courageusement dans » la voie adoptée ; » c'est ainsi que l'Empereur François-Joseph, rentrant à Vienne, vient d'engager de nouveau sa parole impériale envers les libertés autrichiennes, et cette auguste assurance contient en soi une garantie pour l'Allemagne supérieure à toutes celles que la circulaire de M. de Beust peut exprimer.

Il nous suffit, d'ailleurs, d'invoquer à ce sujet le témoignage de la presse viennoise elle-même.

En considérant ainsi la véritable Autriche, non plus celle des Habsbourg, nous nous demandons comment cette entente austro-française, dont, après Salzbourg, on avait essayé de faire un épouvantail, pourrait porter ombrage à l'Allemagne, et lui paraître menaçante soit dans le présent soit dans l'avenir. Evidemment, les seules alliances possibles de notre temps sont celles qu'autorise la nature des choses elles-mêmes, et qui reposent non plus sur les convenances des gouvernements, mais sur la communauté d'idées et d'intérêts entre les peuples. Ou mieux encore, nous pouvons dire que ce mot d'alliance, tel qu'on l'entendait autrefois, n'a proprement plus de sens aujourd'hui, qu'il faut l'abandonner tout entier à l'ancienne politique qui en a tant abusé, que les peuples enfin, maîtres de leurs destinées, doivent tous être les alliés les uns des autres, sans exclusion aucune, en vertu de cette grande loi moderne de la solidarité.....

Aussi, lorsqu'en dehors de ce point de vue et de ces principes, un recueil français, la *Revue contemporaine*, essaie de persuader à la France qu'elle doit préférer l'alliance de la Prusse à celle de l'Autriche, — bien que de tels témoignages soient précieux à nos yeux d'autant qu'ils sont plus rares dans la presse française, — c'est avec regret que nous voyons le talent de l'auteur s'engager dans cette thèse étroite et stérile. Pourquoi telle alliance plutôt que telle autre? Quels liens d'estime, de sympathie et d'intérêts unissent entre eux — deux des peuples de l'Europe, — qui ne leur soient communs avec un troisième ? Comment admettre une préférence, surtout si elle emporte d'autre part une exclusion et une hostilité ? Doit-on oublier que les relations internationales, désormais, s'établissent d'elles-mêmes, invinciblement, et que personne n'en est plus le maître ?

Voici le tableau qu'un journal russe, la *Gazette de Saint-Pétersbourg*, fait de la manière dont sont traités les Grecs-Unis dans une partie du royaume de Pologne :

Notre correspondance de Sedlie nous apprend que la population locale grecque-unie qui, jusqu'à présent, montrait une attitude assez indifférente, favorable même en face de la propagande russe et consentait à envoyer ses enfants aux écoles russes, est devenue depuis quelque temps hostile. Ce changement, dit notre correspondant, ne peut-être attribué qu'aux persécutions dont ils sont depuis quelque temps l'objet à cause de leur culte. Ces Grecs-unis sont très attachés à leurs cérémonies religieuses qu'on leur interdit, et au rosaire qu'on veut leur ôter.

Notre correspondant fait un tableau très sombre des violences commises par les administrations locales contre les Grecs-unis qui veulent rester fidèles à leur culte. Leurs églises sont profanées, pillées, et ceux qui ne veulent pas se séparer de leur rosaire sont l'objet de rigueurs personnelles. Les chefs de districts qui disposent des troupes cantonnées dans leurs circonscriptions s'en servent pour en finir au plus vite avec les orgues et les rosaires. Des garnisaires sont mis chez les récalcitrants, qui sont en outre soumis à des réquisitions de toutes sortes. Nous avons des villages de 150 habitants et plus que les troupes cernent de toutes parts et d'où personne ne peut sortir pour semer ni même pour récolter les moissons d'automne. Par suite, des quantités considérables de pois, de pommes de terre, de sarrazin, et même en certains endroits de blé, périssent-ils ou ont-ils déjà péri sur pied dans les champs.

On prépare ainsi la ruine d'un pays déjà réduit à la plus extrême misère, et tout cela pour faire taire des orgues et forcer des paysans à faire le sacrifice de leur rosaire. Les troupeaux ne peuvent plus être envoyés aux pâturages, et quiconque, profitant de l'obscurité de la nuit, essaie de conduire ses bestiaux hors du village, s'il est arrêté, se voit condamné à une forte amende.

Le résultat de cette conduite des administrations locales est un changement complet dans les dispositions des habitants de cette contrée pour tout ce qui est russe.

La *Gazette de Moscou*, qui a reproduit cette correspondance, ajoute :

Nous avons lieu de croire, d'après nos propres renseignements, que ces nouvelles ne sont pas dénuées de vérité.

Si la protestation constante des Polonais contre les persécutions religieuses exercées dans les diocèses de Chelm et de Belze avait besoin d'être appuyée par des preuves authentiques, cet extrait d'un journal russe pourrait certainement en tenir lieu.

Les aveux des feuilles moscovites font en même temps ressortir un étrange et douloureux contraste, qui règne entre le langage de la Russie quand il s'agit des chrétiens sujets de la Porte ottomane et sa conduite envers les catholiques, qu'elle veut soumettre au joug de son orthodoxie. Que les écrivains russes, qui défendent avec tant d'ardeur leur coreligionnaires de Turquie, fassent donc un retour sur eux-mêmes et songent aux Grecs-unis du royaume de Pologne.

Nouvelles de l'Intérieur.

Par Ordonnance Impériale :

Pertew Effendi, ancien consul-général de Turquie à Vienne, est nommé chef de bureau au secrétariat général du ministère des affaires étrangères ;

Ohannès Effendi Nourian, membre du secrétariat général, est nommé sous-chef du même bureau et promu, à cette occasion, au grade de *sanié* (fonctionnaire de deuxième classe second rang.)

Par une autre Ordonnance Impériale :

Ohannès Effendi Sakisian, directeur du bureau de la Presse, a été élevé au grade de *sanié mutemaïzi* (fonctionnaire de deuxième classe premier rang.)

M. Maritchitch, agent principal du Lloyd autrichien en Grèce, a été dernièrement décoré du Medjidié de quatrième classe.

—

Quinze individus mal famés ont été arrêtés ces jours passés et seront expulsés de Constantinople.

—

L'avant-dernière nuit, des voleurs se sont introduits dans une maison de la rue Bulbul-Déré et ont enlevé tous les effets d'habillement des locataires.

La police informe.

—

Un individu nouvellement arrivé vient d'être arrêté, qui avait été signalé à la police locale par l'autorité de Sifnos où il avait volé, dans une église, deux croix en métal précieux et d'une grande valeur. Cet individu n'a pas nié le fait et a déclaré avoir vendu ces croix au Bezestein.

La police s'est fait consigner ces objets.

THÉATRE FRANÇAIS.

—

Georges Dandin est affiché pour ce soir. Cette pièce de Molière n'a jamais été jouée à Péra, et malgré le goût très prononcé de notre public pour le répertoire moderne, nous sommes certains qu'elle attirera une foule considérable au théâtre. La soirée sera terminée par la 3e représentation du *Mariage aux lanternes* dont le succès va en croissant.

A dimanche prochain la première représentation des *Enfers de Paris*, grande pièce à spectacle mêlée de chants et de danses.

Les pièces à l'étude sont nombreuses. Outre la *Belle Hélène* on donnera l'*Héritage de M. Plumet*, comédie en 4 actes ;

Madame de Merris, grand succès de Paris;

Madelon Friquet, pièce mêlée de chants.

Si M. Manasse ne fait pas de recettes, c'est que décidément la comédie est morte à Péra.

—

Mardi, 3 décembre, grande représentation au théâtre français, au bénéfice de M. James, notre premier comique si justement aimé par le public.

La pièce qui sera jouée à ce bénéfice est l'*Héritage de M. Plumet*, comédie en 4 actes du théâtre du Gymnase. Le rôle principal est réservé au bénéficiaire qui aura une nouvelle occasion de se faire applaudir.

On jouera également la *Clochette*.

Nul doute que notre public qui a apprécié déjà le talent de M. James ne se rende en foule au Palais de Cristal pour assister à cette brillante soirée.

Notification Officielle

Administration Générale des Contributions Indirectes.

L'Administration générale des contributions indirectes croit devoir rappeler au public qu'elle ne peut accepter de séquestre sur des marchandises en douane appartenant à des tiers, que lorsque la saisie a été ordonnée légalement par le tribunal de commerce.

Constantinople, le 2/14 novembre 1867.

---

tait la routine de chaque jour, l'inévitable tournée qui allait le ramener chaque matin auprès de quelques vieillards cacochymes, auprès de ces lits où se débat la souffrance, où l'agonie râle, où se dévoilent tant de laideurs secrètes, où tant de masques deviennent transparens, où la torture amène au jour de si étranges révélations. Tout le jour durant, palper des mains fiévreuses, ausculter, stéthoscope en main, les poitrines envahies, écouter le récit bavard et monotone de mille symptômes insignifians; puis, après les consultations du matin et les visites de l'après-midi, la leçon d'hôpital, — le dîner ensuite; ce dîner silencieux, cérémonieusement servi par Mabel. — une soirée passée à lire, à compulser, à prendre des notes, à tracer des ordonnances, tout cela sans trêve, sans rémission possible, un engrenage fatal où passeraient l'un après l'autre les jours de sa vie militante ! pas une chance d'affranchissisement, pas un rayon d'espérance !..

A ce moment, une forte odeur de tan pénétra dans le cabriolet, dont une des vitres était baissée, et le docteur s'aperçut qu'il venait de tourner le coin de sa rue. Il y avait donc là quelqu'un de malade.

Sans savoir pourquoi, Wilmot éprouva un serrement de cœur, une sorte d'angoisse ; son front, ses mains, se couvrirent d'une moiteur étrange. Le cabriolet s'arrêta devant la porte de sa maison. Il en descendit comme à regret. Au lieu de frapper le coup preste et vif qui d'ordinaire annonçait son retour, il laissa retomber le marteau qu'il venait de soulever avec une espèce d'effort, une hésitation qui l'étonnait lui-même. La porte s'ouvre, un domestique se monte. Cet homme, toujours grave, est cette fois plus que solennel.

— Voilà donc monsieur avec impatience... Il est bien pénible que monsieur arrive trop tard.

— Trop tard !... que voulez-vous dire ?... Pourquoi trop tard ? demanda Wilmot, répétant avec embarras ces paroles inexplicables.

— Monsieur n'a donc pas reçu la dépêche ?

— Quelle dépêche ?... Non !... Parlez donc, qu'est-il arrivé ?

— Notre pauvre dame, monsieur, . . . mistress Wilmot, . . . comment vous dire cela ?... c'est hier matin, à huit heures, qu'elle s'est éteinte.

VI.

Chudleigh Wilmot était vigoureusement trompé. C'était en même temps un homme d'honneur et d'une conscience fort chatouilleuse. Il reçut sans fléchir le terrible coup qui l'attendait au seuil de sa maison, et garda le décorum qui sied aux douleurs viriles. Peut-être se sentait-il épié. Il agit en tout cas de manière à dérouter la curiosité de ses inférieurs : la porte de son cabinet se referma sur lui avant qu'il eût articulé une parole. Son domestique, en y entrant une demi-heure après sur un appel de sonnette, le trouva debout près de la fenêtre close, la tête tournée du côté des volets, et reçut ordre d'aller chercher le docteur Whittaker. — Je me rends *là-haut*, ajouta Wilmot, et ne veux y trouver personne.

La domesticité aux aguets l'entendit quelques minutes plus tard monter lentement, pesamment l'escalier sonore. Au moment de poser la main sur la clef de la chambre où l'attendait le navrant spectacle auquel il se sentait condamné, un terrible souvenir domina tout à coup le désordre de ses tumultueuses pensées, — celui des adieux faits à cette femme qu'il ne devait plus revoir vivante. C'était dans le vestibule, aux clartés d'une belle soirée d'automne. Elle venait de ramasser autour d'elle, avec un gracieux mouvement, les plis de sa robe effleurée au passage par une des caisses qu'on portait au dehors. Pous recevoir l'innocent baiser de son mari, elle lui avait tendu un beau front autour duquel s'enroulaient, comme un sombre diadème, les tresses lustrées de sa noire chevelure. Ce baiser froidement donné, froidement reçu, et que, — maintenant il se le rappelait, — elle avait négligé de lui rendre... — Au fait, se demanda-t-il, quand ai-je reçu d'elle sa dernière caresse? — Et, chose étrange, il ne trouva pas de réponse à cette question.

Irrité contre lui-même, il tourna la clef dans la serrure, il entra... Tout était parfaitement en ordre, rien ne bougeait, rien n'attestait la vie. Les soins minutieux de mistress Prendergast avaient disposé les moindres détails de la façon la plus correcte. Sauf le léger bruit que firent les persiennes au moment où le courant d'air venu de la porte les ébranla, le silence était absolu.

Sous les longs plis blancs qu'une main amie s'était complu à régulariser, le corps immobile se discernait à peine. Le visage pâle, encadré par les dentelles de l'oreiller, penchait un peu de côté. Rien du reste ne trahissait encore les envahissemens du trépas. La face n'avait aucune rigidité particulière, et les longs cils noirs abaissés sur la naissance des joues semblaient l'avoir été par la main du sommeil. C'était bien la mort, mais la mort dépouillée de tout symptôme terrifiant la mort calme et solennelle, dans sa grâce imposante. Wilmot regarda ces choses sans qu'une larme lui vînt aux yeux. Un léger frisson agita tout son corps, et, laissant retomber un des rideaux, il s'assit, la tête dans ses mains. Puis il s'interrogea, il s'interrogea loyalement, effrayé de ne pas ressentir une affliction plus poignante et plus profonde.

Il lui fallut bien reconnaître que les circonstances de cette mort imprévue entraient pour beaucoup plus que la mort elle-même dans les angoisses par lesquelles il passait. S'il eût pu se délivrer du remords que lui causait l'espèce d'abandon où sa femme était restée, s'il était trouvé près d'elle, à son poste de combat, lorsque tout lui commandait d'y être, il comprenait fort bien que sa douleur en eût été fort diminué. Cette réflexion éclairait d'un jour singulier et nouveau pour lui tout le passé de sa vie conjugale. Encore ignorait-il toute la portée et les circonstances les plus tragiques de ce désastre. Il en savait assez pour entrevoir de combien de tendresse il avait sevré sa femme, de quelle indifférence elle avait pu l'accuser, avec quelle parcimonie il lui avait mesuré les témoignages de son affection. Son excuse, il pouvait l'invoquer en toute sincérité, c'est qu'il ne l'avait jamais bien étudiée ni bien connue, autant vaut dire à ce qu'il ne l'avait jamais bien aimée.

(*Sera continué.*)

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

(suite et fin.)

Paris, le 14 novembre.

Il faut dire que les directeurs de théâtre sont aux abois; sans doute ils n'avaient pas pensé que la transition serait aussi brusque entre la clôture de l'Exposition et la réintégration des Parisiens dans leur Paris. Ils espéraient que les étrangers se retireraient peu à peu et qu'avant de partir, ils viendraient à tour de rôle dire un dernier adieu aux maillots et aux jupes courtes des pièces en vogue. Bast! ces étrangers furent aussi ingrats qu'ils avaient été désagréables, et le premier coup de marteau donné à l'Exposition les chassa avec les effarements d'une bande de moineaux pillards surpris en pleine vigne par un coup de fusil.

C'est ainsi que du soir au lendemain, nos théâtres se trouvèrent déserts; car vous ne ferez pas au vrai Parisien l'injure de croire que, se modelant sur l'étranger, il aura été voir ces rengaînes usées jusqu'à la corde qui ont représenté le contingent de notre littérature théâtrale à l'Exposition Universelle.

Donc, en attendant les vrais nouveautés qu'on leur prépare, les théâtres chôment, et aussi les agences de location, et l'on signale des baisses navrantes sur les prix des fauteuils d'orchestre et des baignoires.

Les directeurs se promènent comme des âmes en peine, allant chez leurs fournisseurs ordinaires presser la livraison des marchandises.... je veux dire des drames ou comédies qui doivent leur ramener la foule récalcitrante et boudeuse des Parisiens.

Moi qui compatis sincèrement à leur peine, je puis leur fournir à titre de témoignage de sympathie, et comme l'humble denier de la veuve, non pas une pièce (je n'en fais pas), mais le sujet d'une pièce qui aurait d'autant plus d'actualité et de piquant qu'il s'agit d'un directeur de théâtre. Ma pièce, dont on ferait un vaudeville, à moins qu'on ne préférât en faire un drame ou, mieux encore, un opéra (car on y chante et l'on y fait chanter ferme), pourrait s'intituler: *Comment on fait un gendre.* Voici le scénario.

Un directeur de théâtre avait une fille à marier; elle était jeune et jolie, mais le père ne donnait pas de dot. Un jeune homme se présente avec un manuscrit. Le directeur le reçoit à merveille, lui promet de jouer son drame (c'était un drame à grand spectacle), l'attire chez lui et lui donne à comprendre que rien ne hâterait la mise en scène de l'œuvre comme une union qui rendrait leurs intérêts communs. Bref, le jeune homme se décide, demande la jeune fille en mariage, et l'épouse.... sans dot.

Le lendemain de la noce, le nouvel époux auquel l'amour satisfait et l'entrée en lune de miel ne faisaient pas oublier son drame, en parle au beau-père: — Mon fils, lui répond celui-ci, vous êtes maintenant de la famille, et il est vrai que nos intérêts sont les mêmes. Ce serait les compromettre que de jouer votre drame; il est fort mauvais et ferait un coûteux fiasco. Je vous parle en ami, en père. N'y songez donc plus, à moins que vous ne vouliez de votre drame faire un vaudeville que nous jouerons de temps à autre en lever de rideau.» — Le gendre fit son vaudeville que le beau-père n'a jamais joué; car depuis lors on ne donne plus de lever de rideau à son théâtre.

Hâtons-nous d'ajouter que malgré cette originale façon de s'approprier un gendre, le directeur est un bonhomme au fond, que la femme est gentille, et que le jeune homme, pour n'être pas devenu auteur dramatique, n'en est que plus heureux. Ce sera, si vous le voulez bien, la morale de cette véridique histoire.

Il n'y a donc décidément pas lieu d'en faire un drame, et le mieux est de la terminer gaîment par un couplet à la façon des Vaudevilles du bon vieux temps.

Tout en ce bas monde ne finit-il pas par des chansons et par le petit mot pour rire? Nous avons l'humeur badine en France, et nous savons doucement égayer les choses les plus sérieuses. Tenez, un exemple au hasard:

Lisez le rapport du général du Failly sur la bataille de Mentana. Certes, il y a eu là une affaire plus que sérieuse, et j'estime que ceux qui y ont pris part n'avaient pas, en cette journée, envie de rire et qu'ils étaient là pour toute autre chose que dire des calembredaines et échanger des jeux de mots. Donc le général raconte cette sanglante affaire, et lorsqu'il arrive à parler des fusils Chassepot qui ont décidé du sort de la bataille et dont on faisait l'essai pour la première fois contre l'ennemi, le général s'écrie avec ravissement: «Le fusil Chassepot a fait *merveille.*» Ne dirait-on pas qu'il s'agit des débuts d'une prima donna quelconque? Ce mot *merveille* ainsi employé n'éveille-t-il pas l'idée de quelque chose de gracieux, d'agréable à l'œil, de doux au cœur? Eh! mon Dieu, oui, l'aimable fusil Chassepot a fait *merveille*; car en un clin d'œil, il a couché sur le carreau, quatre ou cinq cents pauvres diables.

Une nouvelle qui ne fera pas aussi facilement merveille est celle qui circule en ce moment dans le monde des arts, et d'après laquelle, la mort de MM. Fould et Du Chatel laissant deux fauteuils vacants à l'Académie des Beaux-Arts, M. Haussmann, préfet de la Seine et sénateur, et M. Arsène Houssaye, homme de lettres, se porteraient candidats. Si M. Haussmann, démolissant et reconstruisant tout Paris, a employé beaucoup de peintres, beaucoup d'architectes, beaucoup de sculpteurs, beaucoup de maçons et beaucoup d'entrepreneurs de bâtisses, il n'est ni entrepreneur, ni maçon, ni sculpteur, ni architecte, ni peintre. Sans doute il protège les arts, et surtout l'art dramatique (chacun sait çà), mais y a-t-il en tout cela des titres à être autre chose que préfet de la Seine et sénateur?

Quant à M. Arsène Houssaye, c'est autre chose: il a introduit le genre Wateau dans le roman moderne, et a exécuté, sous prétexte de nouvelles et d'études littéraires, une foule de trumeaux où l'on voit Madame Deshoulières folichonnant, sur l'herbette et sous la coudrette, avec Crébillon fils.

TIBERGE.

LA VÉRITÉ

sur l'Insurrection de Crète,

PAR

DES GARIBALDIENS QUI Y ONT PRIS PART.

A la Jeunesse Italienne.

TROISIÈME LETTRE

Syra, le 28 mars 1867.

Tu ne seras pas fâché d'apprendre que j'aie pu me tirer de ce gâchis de Candie, que j'appelle, pour mon compte, la Babylone moderne, quoique au prix d'une blessure trop grave qui m'a été faite à l'épaule gauche par un projectile de mousquet. M. Bottero, l'éminent médecin génois établi ici depuis bien des années, m'a soigné avec une habileté et un zèle qui méritent toute ma reconnaissance. Dans les cinq mois que j'ai passés à Candie, j'ai pu me former une idée précise de l'insurrection, de ses hommes, de son plan, de son histoire; et je te dirai que j'ai découvert de douloureuses vérités, des vérités que, malgré toi, tu es forcé de faire connaître à l'Europe: « Une lutte exploitée par le mensonge se poursuit en Crète, en spéculant sur le sang d'un peuple ignorant. » Oui j'affirme que l'on spécule sur le sang de tant de braves, parce que les faits m'en ont convaincu. Curieux de savoir ce que pouvait coûter la révolution crétoise, je n'ai rien négligé pour l'apprendre, et j'ai été mis à même de constater que le comité auxiliaire de Syra présentait, au 31 janvier, son compte-rendu de 18,472,000 drachmes employées pour soutenir la révolution.

Supposé que, pendant six mois, la Crète ait eu un effectif d'insurgés de 8,000 hommes, chiffre moyen de ceux qui sont partis de Syra, et qu'à chacun de ces hommes il ait été distribué en armes et effets d'équipement pour une valeur de 120 drachmes, quoique généralement l'armée ne reçoive ni solde ni vivres, on aurait, en ajoutant 2 drachmes par jour, pour ce dernier chapitre, le résultat suivant:

	Drachmes.
Pour dépenses de premier équipement.	160,000
Pour l'entretien, à raison de 2 drachmes jour et par homme pendant deux cents jours.	3,120,000
Pour dépenses majeures ou gratifications	4,200,000
Pour vingt-sept voyages du *Panhellenium* et de *l'Arcadion* à raison de 4,000 drachmes chacun	108 000
Pour dépenses de missions et voyages exécutés pour le compte des comités. .	307,000
Pour autres dépenses imprévues, à la charge des fonds mis à la disposition des chefs	3,180,720
	8,015,720

Or ce total de 8,015,720 drachmes est de beaucoup inférieur à celui que l'on fait figurer: d'où il ressort que ce n'est pas sans motif que je taxe de spéculateurs des hommes qui voudraient se faire passer pour les nouveaux Garibaldi de la Grèce.

Toutes les fois que moi, blessé, brisé par les fatigues, complètement nu, j'ai demandé à ce comité qu'il me fournît quelque vêtement pour pouvoir rentrer en Italie, il m'a refusé, prétextant qu'il n'avait pas de fonds, et il a fallu toute la bonté du docteur Bottero pour pouvoir obtenir de quoi me couvrir.

Invité, par charité, le journalisme italien à dissuader notre jeunesse de venir ici; car je puis affirmer que ce peuple n'est pas encore mûr pour la liberté, et qu'il combat non avec la conscience de défendre une cause noble et sainte, mais pour des fins ignobles.

Personne n'ignore qu'un des chefs les plus redoutés, les plus hardis de l'insurrection, est le fameux Crearis, de Pelicano. Eh bien! cet homme, peu d'années avant qu'éclatât la révolution, était chef de brigands, et aujourd'hui c'est l'habile capitaine qui, la révolution triomphant, deviendrait député et colonel. C'est horrible à dire! Sais-tu ce qui a fait sa renommée? A la bataille de Tupoya, livrée dans le courant de février, ayant fait prisonniers un officier et deux soldats turcs, il ordonna qu'on les dépouillât, et, les ayant attachés à un arbre, il les fit servir de but aux pointes des couteaux de ses séides. Tu ne peux pas t'imaginer toute l'horreur que j'éprouvai à la vue de tant de sauvagerie de la part d'hommes qui font appel à l'Europe civilisée pour être arrachés au joug de l'oppresseur musulman. J'essayai de demander une mort plus prompte pour ces malheureux; mais le grand capitaine me menaça de me faire subir le même sort si j'insistais. Je détournai donc les yeux de cette scène de sang, et je dus, malgré moi, rester là à côté, pour entendre les cris d'hyène des bourreaux et les lamentations déchirantes des victimes.

Nos féroces brigands de l'Italie méridionale sont, je t'assure, plus humains que cette nouvelle espèce d'insurgés. Mais l'histoire impartiale devra enregistrer ces faits et d'autres semblables, qui prouvent suffisamment que ces gens-là ne sont pas encore dignes de la liberté, et que tout peuple civilisé ne peut que rougir de les avoir pour frères.

Tu me pardonnerais si j'en ai trop dit; mais j'avais tant besoin de décharger mon cœur! J'aurais au moins cru, en effet, que cinq mois de privations et de dangers, et une blessure reçue pour une cause qui m'avait paru sacro-sainte, auraient pu me mériter quelque bonne parole d'ami, quelque encouragement: au lieu de cela, je n'ai recueilli que la plus noire ingratitude.

Je termine, mon cher, en t'embrassant cordialement; j'espère pouvoir bientôt consoler ma pauvre mère.

(A suivre)

Variétés.

La *Liberté* publie le récit suivant:

Arrestation d'une dame.—Elle appartient à la bonne compagnie. C'est un peintre en émaux qui ne manque pas de réputation. Elle était, le 29 septembre, en villégiature à Sainte-Anne d'Auray, dont la pittoresque église attirait de nombreux pèlerins.

Tout à coup un gendarme s'approcha d'elle et lui demanda brusquement ses papiers. Mme O... avoua qu'elle n'en avait pas; mais elle ajouta qu'elle était descendue dans un hôtel où était son bagage et où elle était connue. Le gendarme partit, mais pour revenir bientôt suivi d'une vieille femme qui paraissait pleurer de regret, de tendresse et.... de boisson; et s'approchant de nouveau, il demanda à Mme O... si elle reconnaissait sa bonne et sa vieille mère. Stupéfaction de Mme O..., qui commença par rire et finit par se fâcher. Alors, malgré ses énergiques dénégations, elle fut conduite devant le juge de paix.

La dame déclina devant ce magistrat ses nom, prénom et qualités. Le juge de paix la trouva *absurde* et la fit mettre en prison. Et pendant qu'elle se morfondait dans la geôle, la prétendue mère courait les rues de Sainte-Anne d'Auray, racontant à qui voulait l'entendre qu'elle avait fait incarcérer sa fille, une certaine Marie Lucas, âgée de quarante-deux ans, bretonne, bâtarde et vagabonde.

Mme O... est restée deux jours et deux nuits prisonnière, bien que son logeur se fût porté caution pour elle, et qu'elle eût assez d'effets et d'argent pour offrir une garantie matérielle.

Enfin sont arrivés son brevet d'exposante au Champ-de-Mars et une lettre de sa mère (la vraie). Les vicissitudes semblaient donc terminées. Mais le juge de paix ne considéra pas son identité comme suffisamment établie. Il ne jugea pas à propos de télégraphier au procureur impérial de Lorient l'arrivée des pièces justificatives, parce qu'à son avis c'était l'affaire de la gendarmerie, et la gendarmerie le refusa également, parce que ce n'était pas son affaire. Alors le logeur de la dame a pris sur lui d'avertir le parquet de Lorient; et c'est à grand'peine que Mme O..., menacée d'être conduite de brigade en brigade, a obtenu qu'on la laisserait prendre à ses frais une voiture dans laquelle deux gendarmes d'Auray lui tenaient compagnie.

Arrivé de Paris un télégramme signé du commissaire de police du quartier où réside la dame O... Cependant il faut aller devant le juge d'instruction.

Ce magistrat s'étonne de la conduite tenue vis-à-vis de Mme O...; il ajoute que la méprise dont elle avait été victime n'empêchait pas de la consigner dans son hôtel jusqu'à constatation de son identité; et il la fait mettre en liberté.

En rentrant chez elle, Mme O... a trouvé une lettre du délégué de sa classe à l'Exposition, qui l'avisait que l'empereur allait visiter sa vitrine, et qu'elle devait s'attendre à lui être présentée. Cette lettre l'attendait depuis deux jours.

—

On lit dans le *Salut public*, de Lyon, du 30:

Notre ville vient de nouveau d'être le théâtre d'un crime odieux, rappelant le meurtre horrible de Gontaland et des victimes du boucher Avinain.

Cette nuit, entre minuit et une heure, deux personnes qui rentraient à leur domicile, montée du Chemin-Neuf, ont trouvé dans cette rue, devant leurs pas, un paquet assez volumineux.

Le paquet, ouvert par elles, a laissé voir à leurs regards épouvantés le corps d'un enfant en bas âge coupé en morceaux.

La justice, immédiatement prévenue, se livre à une active enquête sur ce sinistre forfait.

—

Pendant un engagement entre un corps paraguayen et un corps brésilien, dit le *Standard*, une cantinière paraguayenne se trouva, au plus fort de l'action, en face d'un capitaine brésilien qui lui brisa le bras gauche d'un coup de pistolet tiré à bout portant, et lui assena en même temps un terrible coup de sabre sur la tête.

Quoique blessée très dangereusement, la cantinière réussit à désarmer le Brésilien, et d'un coup de sabre vigoureusement appliqué elle l'étendit raide mort.

De tels exemples de bravoure chez les femmes ne sont pas rares dans l'armée paraguayenne.

—

Un fait assez curieux s'est passé à Spyk, province de Groningue. Un boucher de cette commune avait laissé, la nuit, dans son abattoir, un mouton qu'il venait d'y tuer. Quand il rentra le lendemain pour dépecer l'animal et le mettre en quartiers, il n'en trouva plus que les os. Qu'était-il arrivé? Le boucher engraissait dix-huit jeunes porcs, qui étaient parvenus à entrer dans l'abattoir et avaient dévoré le mouton sans cérémonie.

—

Les ravages des tigres anthropophages, dans les districts de l'Inde Centrale sont tellement sérieux, que l'on a mis des éléphants à la disposition des officiers du district, pour les mettre en état de détruire ces féroces animaux. Le tigre ordinaire n'attaque que le bétail, et la récompense de 50 r. est suffisante pour exciter les indigènes à le chasser. Mais il n'en est pas de même du tigre anthropophage. Celui-ci tue une vingtaine d'hommes par an et aucun chasseur indigène ne consent ordinairement à le chasser. Le capitaine Fraser, surintendant de police du district de Bhundara, donne des détails sur la manière dont a été tué un tigre anthropophage des plus dangereux, dans le voisinage de Kampta.

Cet animal avait enlevé de sa maison une jeune femme gonduee, le 20 décembre, au point du jour. Cette malheureuse était en train de broyer du grain avec deux de ses compagnes, lorsque le tigre s'élança au milieu du groupe et saisit sa victime. On retrouva à dix pieds au-dessus du sol, sur les pointes d'une palissade de bambous, des fragments de ruban rouge qui servaient à retenir les cheveux de la pauvre femme. Quant au corps lui-même, on le retrouva sur le bord d'un ravin: la tête seule avait été mangée.

Quand le capitaine Fraser revint au village, il fut accueilli par toutes les femmes, qui vinrent à sa rencontre et lui firent une réception joyeuse avec tous les musiciens de la localité. Les mères tendaient leurs enfants vers lui, et tous les habitants s'efforçaient à l'envi de lui témoigner leur gratitude.

Le fait suivant, qui s'est passé dernièrement, nous paraît si extraordinaire qu'il ne peut être attribué qu'à un fou:

Le sieur P..., marchand de bois et de charbons, rue Demours, à Batignolles, avait quitté sa boutique pour quelques instants, en y laissant son petit garçon âgé de 6 ans. Pendant son absence, un homme d'un certain âge, mis d'une façon distinguée, est entré, et, prenant un très beau fusil de chasse caché sous son manteau, a ajusté froidement une bûche située au-dessus de de la tête de l'enfant et a fait feu.

La bûche est tombée sans que le petit garçon fût atteint, et le vieillard s'est enfui. Quelques personnes se sont mises à sa poursuite, mais elles n'ont pu le rejoindre.

—

Trop de chance. — C'est avoir décidément une véritable chance. Il y a quelques jours, rapporte le *Courrier du Havre*, M. Ruello, capitaine au long cours, perdait sur la voie publique une somme d'une trentaine de mille francs qui était heureusement trouvée peu de temps après par le gendarme Latrouitte.

M. Ruello a éprouvé une mésaventure semblable. Un portefeuille contenant 75 billets de 500 fr. a glissé de sa poche dans l'escalier de la maison où il loge, sur le quai Lamblardie.

Cette fois c'est M. Godreuil qui a eu la satisfaction de mettre fin aux inquiétudes de M. Ruello, qui sans doute prendra des mesures pour ne pas éprouver les mêmes transes par lesquelles il a passé d'avoir perdu des sommes aussi fortes. Pourquoi M. Ruello porte-t-il tant d'argent sur lui?

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 28 novembre	56	18
Clôture	du 28 novembre	56	12

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR.

du 27 novembre.

LIVERPOOL le bat. à vap. anglais *Olympus*, capit. Muir, ayant touché Gibraltar, Malte et Syra, avec diverses marchandises et 11 passagers.
NICOLAEFF, le bat. à vapeur anglais *Bolivar*, capitaine, G. Holt, divers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 27 novembre

MARSEILLE, le bat. à vapeur franç. *Amérique*, capitaine Caboufigue, divers.
— le bat. à vap. russe *Vesta*, capitaine Pavlovich, touchant Messine, divers.
CANÉE, le bat. à vapeur italien *Benjamin Atwood*, capitaine Zunchelli, touchant Souda, divers.
SMYRNE, le bat. à vap. du Lloyd autrich. *Stadium*, capitaine Marinich, divers.
TREBISONDE, le bat à vapeur ottoman *Touna*, capitaine Seiglio, divers.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 26 novembre

ANGLETERRE, bk it. *Inniziatore*, c. Campajolo, blé
— bk mek. *Wivan Beher*, cap. Ritgardt, blé
— bk prus. *Carl Friedrich*, cap. Khorh, blé
CORK, bk angl. *Wood-field*; cap Butlard, blé
— bk angl. *Newton*, cap Dangthy, blé
— bk angl *Whit Carl*, cap. Nammerd, blé
— br angl. *Sarah*, cap. Ellist, blé
FALMOUTH, bk norv. *Nord est*, c. Hann, gr. de lin
— bk norv. *Valkyrien*, cap. Bolst, orge
— bk norv. *Astik*, cap. Freberg, blé
— bk norv. *Freya*, cap. Halversen, blé
— bk norv. *Shuldo*, cap. Tonnesen, blé
— bk norv. *Anna*, cap. Henschien, blé
TROONDHJEN, bk norv. *Acolus*, cap. Greif, seigle
MARSEILLE, br ital. *Zio*, cap. Olivari, blé
— br ital. *Amore*, cap. Olesse, blé
— br ital. *Nicoleto*, cap. Olivari, blé
— bk ital. *Attila*, cap. Nassardi, blé
— bk ital. *Nettuno*, cap. Travega, blé
— bk ital. *Mincio*, cap. Pellerano, blé
— br hell. *Constant. ke Elleni*, cap. Giorgis, blé
— br hell. *A.-Dionissios*, cap. Camenos, blé
— br hell. *Zoodokhos-pighi*, cap. Valsamaki, blé
— br ital. *Federico*, cap. Basso, blé
— br franç. *Noellie*, cap. Langres, blé
ALGER, br ital. *Dei*, cap. Marzi, blé
MALTE, bk rus. *Salonia*, cap. Lofterg, blé
— bk rus. *Ililio*, cap. Blomberg, blé
MONT-ATHOS, br hell. *Zagora*, cap. Acrivos, blé
ENOS, br angl. *John Bremler*, cap Graham, lest
ODESSA, br mekl. *Egeria*, cap. Rehberg, lest
KERASSONDE, br rus. *Evgenia*, cap Xacustos, lest
VARNA, bk angl. *Maria Blanche*, c. Vidovich, lest
KUSTENDJÉ, bk angl. *Rose*, cap. Starmod, lest
BALTZIK, br hell. *A.-Trias*, cap. Dedès, lest

du 27 novembre

ANGLETERRE, br ang. *Bewer Deeper*, c. Walhe,
— br mekl. *Graff von Balon*, c. Schultz, blé
— bk ital, *Nuova Ghelino*, cap. Castaldi, blé
— bk ital. *Petronella*, cap. Ferrando. blé
— br prus. *Pansewatz*, cap. Willis, blé
FALMOUTH, br autr. *Pepino*, cap Bagdanich, blé
— bk angl. *J. Hea*, cap, Folker, blé
— bk rus. *Caterina*, cap. Elling, blé
— bk sued. *Malta*, cap Gelcher, blé
— bk norv. *Flora*, cap. Eide, blé
— br ital. *Adelaide Chiavori*, cap. Dallorso, blé
BERGEN, bk norv. *Colbjemsen*, cap. Bobhew, seigle
ANVERS, br mekl. *Heydmarn*, cap. Beyer, blé
MARSEILLE, br autr. *Petroslava*, c. Mandich, blé
— br hell. *Evanghelistria*, cap. Bilias, blé
— br hell. *Omonia*, cap. Elefteriu, blé
— br hell. *A. Dimitrios*, cap. Galetas, blé
— br ital. *Gesue*, cap. Casace, blé
— br hel. *Florizon*, cap. Cutakis, blé
— br ital. *Giorgino*, cap. Aste, blé
SYRA, br hell *A. Gheorghios*, cap Calafatis blé
CUTALI, br rus. *Marigo*, cap. Zanis, lest
ISMITH, br hell *Elpis*, cap. Patrichios, lest
DANUBE, br hell. *Pan. Eleussa*, c. Frangopulos, lest
KUSTENDJÉ, br hell. *Caterina*, c. Constantopulos,

NAVIRES destinés pour l'Archipel. et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 17 novembre

TAGANROK pour Falmouth, bark angl. *Cabinet*, cap. Redley, graine de lin
— pour Marseille, bark franç. *Petit Arthur*, cap. Grovalet, blé
— pour Marseille, brig ital *Assunta*, capitaine Soldani. blé
MARIANOPOLE pour Marseille, brig hell. *Octo-Adelfe* capitaine Rossolimos, blé
BERDIANSKA pour Corfou, brig russe *A.-Anna*, capitaine Calerghis, blé
VARNA pour Lisbonne, brig hell. *A.-Gheorghios*, capitaine Bezeos, blé
BRAILA pour Marseille, prig hell. *A.-Petros*, cap.
SOULINA pour Falmouth, brig anglais *Lumley*, capitaine Bell, blé

du 18 novembre

BERDIANSKA pour Marseille, bark hell. *Antonios*, capitaine Psaras, blé

du 20 novembre

BRAILA pour Falmouth, brig anglais *Ripple*, cap. Jaffers, blé

du 21 novembre

TAGANROK pour Oran, brig hell. *Calliopi*, capit. Mamounis, blé
— pour Marseille, brig hell. *Ioannis*, capitaine Petzas, blé
VARNA pour Falmouth, bark angl. *Riccardo*, cap. Matessich, blé
DANUBE pour Falmouth, bark anglais *Coussel*, capitaine King, blé
KUSTENDJE pour Falmouth, bark anngl. *Octavus*, capitaine Turcis, orge
GALATZ paur Marseille, brig italien *Nino*, capitaine Ottagio, blé
— pour Marseille, brig italien *Fevere*, capitaine Cognio, blé
SOULINA pour Falmouth, bark italien *Fasce*, capit. Olivari, blé

du 22 novembre

TAGANROK pour Falmouth, bark angl. *Governor*, capitaine Mott, orge
— pour Falmouth, bark angl. *Elconor Grace*, capitaine Douny, blé
— pour Marseille, brig italien *Fanny*, capitaine Anselmi, blé
— pour Marseille, bark italien *Temis*, capitaine Raffo, blé
— pour Marseille, brig ital *Azardoso*, capitaine Sollari, blé
— pour Marseille, brig ital. *Micheli*, capitaine Caffiero, blé
— pour Falmouth, brig autrichien *Annibale* capitaine, Maussich, blé
— pour Malte, brig autrich. *Due compari*, capit. Ragouzin, blé
— pour Marseille, bark autrich. *Voluntas*, capit. Randich, blé
— pour Falmouth, bark autrich *Juna*, capitaine Grande, blé
— pour Malte brig hell. *Scamandros*, capitaine Athanassiu, blé
ODESSA pour Marseille, brig ital. *Geron. Guero*, capitaine Guerro, blé
— pour Marseille, brig italien *Metà*, capitaine Caffiero, blé
— pour Gènes, goel. italien *Giovanni*, capitaine Sciafino, blé
MARIANOPOLE pour Falmouth, bark mekl. *Anna-Howitz*, capitaine Hoff, blé
BERDIANSKA pour Marseille, brig italien *G: B.-di Alma*, capitaine Rapallo. blé
— pour Messine, bark ital. *Buon Padre*, capit. Mortola, blé
VARNA pour Marseille, brig italien *Dio mi vede*, capitaine Barbiere, blé
— pour Marseille, brig italien *Dante*, capitaine Sciaflino, blé
— pour Falmouth, bark autr. *Svetti-vitt*, cap. Bacich, orge
KUSTENDJE pour Alger, brig ital. *Tell*, capitaine Roda, orge
— pour Falmouth, brig autrichien *Eugenio*, capitaine Lenatz, orge
BRAILA pour Falmouth, brig angl. *Lodklomand*, capitaine Armstrom, blé
— pour Marseille, brig hell. *Tris-adelfi*, capit. Elefteriu, blé
SOULINA pour Marseille, brig italien *Corriere d'Italia*, capitaine Molinari blé
— pour Livourne, bark ital. *Vasco di Gamma*, capitaine Riaso, blé
— pour Livourne, brig italien *Ascolta*, capitaine Marcino, blé
— pour Falmouth, brig autr *Soliero*, capitaine Ivancich, blé
— pour Falmouth, bark norv. *Saluta*, capitaine Dannevig, blé
BALTZIK pour Malte, brig ital. *Minhelangelo*, capit. Vianello, blé
— pour Malte, brig autrichien *Beppi*, capitaine Marassi,

Théâtre Naum.

Brillant succès du jour

CLOTURE DÉFINITIVE

Des Soirées Humoristiques de Mlle HELENE FAURE avec le concours de son père le professeur

N. FAURE, et de Mlle LOUISE.

(Abonnement Suspendu.)

Dernière Représentation Extraordinaire

AU BÉNÉFICE DE

MADEMOISELLE

HÉLÈNE

PROGRAMME NOUVEAU:

1re Partie.

1. Le grand succès de Robert-Houdin.
2. Un prestidigitateur moderne en Chine.
3. La Californie ou les Mines d'Or et d'Argent.
4. L'apparition d'une dame dans un chapeau d'homme.
5. La bataille de deux magiciens en Espagne.
6. Vision malgré l'oclusion des yeux à travers les corps opaques.
7. Les trois contrebandiers napolitains.
8. Un vol aérien par le favori des dames.
9. Le nec plus ultra de la prestidigitation.
10. Le désespoir d'un marchand du Grand Bazar de Constantinople

2me Partie.

1. Tous les spectateurs deviendront Magiciens.
2. Le Charlatanisme dévoilé.
3. Le parterre dans un chapeau.
4. Mille Cadeaux offerts aux spectateurs (sans tombola) en souvenir de Mlle Hélène.
5. Grande pluie de surprises, photographies, etc.
6. Le rêve d'une dame.
7. La magie de nos jours.
8. La voix du destin.
9. Le duel d'un Gascon.
10. Les deux dames Magnétiques.

Extrait du jugement rendu le 14 novembre a. c. par le Tribunal Roumain sur la faillite des Sieurs Friedman et Schapira, commerçants, sujets Roumains.

LE TRIBUNAL ROUMAIN PRÈS L'AGENCE DES PRINCIPAUTÉS-UNIES.

Vu la requête des Sieurs Friedman et Schapira en date du 13 novembre a. c.

Vu le concordat de la faillite dont il s'agit.

Vu les articles 509 et 513 du Code de Cour de France.

Déclare bon et valide ledit concordat qui par le présent jugement est homologué et prononce que les faillis Friedman et Schapira sont excusables et reintégrés dans leurs droits de commerçants.

Fait et jugé, etc.

Le Président G. [illegible]

COMPAGNIE RUSSE,
DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve la LINGERIE au MEILLEUR MARCHÉ

DANS LE MONDE

Toiles, Serviettes, Mouchoirs, Nappes, etc., à

L'HOTEL DE PESTH

Premier Etage

Grand'rue de Péra

La maison qui forme le coin de la rue VENEDIK et la grande rue.

BIEN OBSERVER LE MAGASIN EST AU

PREMIER ETAGE

Et non au rez-de-chaussée donnant sur la rue, le Magasin n'est en aucun rapport avec tous ces magasins de la grand'rue, qui vendent sous le faux titre de Liquidation et autres prétextes suffisamment connus.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en ace de Sahadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8	ocques.	85 fr.	2 francs
12	»	105 »	2.60
18	»	110 »	4. —
26	»	120 »	4.50
34	»	130 »	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM **G. CHEUVREUX et Cie**, à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

PILULES DE BLANCARD
A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg

EXPÉRIMENTÉES DANS LES HÔPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.

Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'iode et du fer, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre scrofuleux (*tumeurs, engorgements, humeurs froides*, etc.), genre d'affections contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*pertes blanches*), **l'aménorrhée** (*menstruation nulle ou difficile*), la **phthisie**, la **syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques, faibles ou débilitées.**

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des **véritables Pilules de Blancard**, exiger notre cachet d'argent réactif et notre signature ci-jointe apposée au bas d'une étiquette verte. — Se défier des contrefaçons.

Blancard

Se trouvent dans toutes les Pharmacies. — *Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.*

A VENDRE
Les propriétés ci-dessous mentionnées.

1 Une maison en pierre avec un magasin dessous dans la Grand'Rue de Galata N° 146.

2 Un magasin en pierre sis à Moumhané Skélessi à Galata, rue Gumuch Halkali N° 9.

3 Une maison à côté de l'église grecque Agios Nicolaos, rue Yéni-Chehirli N° 2.

Pour plus amples informations s'adresser au courtier Kirkor Agha, ou à ses employés, demeurant à Bagtché-Capou, Tasch-Chan N° 32 en face du corps de garde tous les jours, excepté le Dimanche, à toute heure de la journée.

HENRY BINDER
CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

MARQUE DE FABRIQUE — NAPOLEON III EMPEREUR — EXP: 1855. — MED: 2e CL.

FER QUEVENNE
APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.
AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le **FER QUEVENNE** s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués : il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le **FER QUEVENNE**, en restant dans les limites des doses très- « modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50

10. CENTIG. — *Mesure de dosage.*

200 dragées, 5 »
100 dragées, 3 »

Dépôt général chez **Émile Genevoix, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris*, et dans toutes les pharmacies.**

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

A VENDRE,
Les propriétés de S. E. feu le Grand-Logothète, Aristarchi bey, soit :

1° Une magnifique maison de campagne sur le Bosphore, à Yéni-keui de 18,500 pics carrés ou 12,500 mètres, dont 3,600 de constructions, 220 de façade sur la mer et le reste parcs et jardins. Ce yali est un des plus beaux de Constantinople, il réunit toutes les conditions requises pour faire un superbe hôtel d'Ambassade ou une résidence princière, il est parfaitement bien conservé et distribué, il a bain turc et bain de mer, écuries, remises, caves et cuisines en pierre, caïkhané, buanderie, blanchisserie, serres-chaudes, de l'eau de source et de puits en abondance, de grands réservoirs, plus de 50 pièces, dont 2 immenses salles, 6 énormes salons, 1 belle salle à manger, 1 salle de billard, 1 bibliothèque, 20 chambres de maîtres, autant pour les domestiques, etc. Ses jardins sont des plus renommés du pays et contiennent des fleurs, des plantes et des arbres aussi rares que précieux ;

2° Une grande ferme ou Tchiflik, une des plus justement estimées des environs de Constantinople, à 6 heures de la capitale, située en partie près de Tstorlou et d'Amourtza sur la route d'Andrinople et presque sur la voie du chemin de fer qui vient d'être concédé, et en partie sur la mer, à Héraclée de Marmara. Cette terre a une étendue de 40,000 denums ou 10,000 hectares environ, un village, des fermes magnifiques, magasins écuries, étables, fours et dépendances nécessaires, deux petits ruisseaux qui la traversent, de l'eau de source et de puits, des pâturages qui entretiennent 3,000 brebis et plus au besoin, un démirbach complet, c'est-à-dire 150 chevaux de herguélés, 150 bœufs de labour et tout ce qui s'ensuit pour la culture, le labourage, et l'entretien d'une ferme si grande, c'est-à-dire, ustensiles aratoires, charrues, charriots, etc., etc.

3° Une petite ferme, près de Baloucli, à 1/2 heure de Constantinople ;

4° Une petite campagne à Yéni-keui, de 50 denums ;

5° Une grande campagne de 200 donums environ à Thérapia avec une vue ravissante sur le Bosphore et un joli kiosque ;

6° Un terrain à Calender qui sert de lieu de promenade actuellement.

S'adresser pour les prix et pour de plus amples renseignements à la Direction du journal.

ITINÉRAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
			Voyage pour le Pont.
12	2	30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yéni-mahalle, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Cabatach et Bechiktach*)
2	2	30	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	2	45	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
11	3	45	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	30	de Arnaoutkeui, Courucesmé, Ortakeui, Bechictach.
5	3		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach. les vendredis touchera Cabatach
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (exc, les vendredis)
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis).
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h de la ligne de Buyukdere)
5	9	30	de Yénimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
5	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
2	3	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Théra, pia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yénikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à 9 1/2*)
18	10	30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
6	11		pour Courucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dére (*) les vendredis a Bechiktach aussi.
14	11		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (exc. les vendredis).
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
5	11	45	pour Bechictach, Ortaheui, Kourucesmé (*) (les vendredis a Arnaautkeui).
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk déré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, (*Les vendredis jusu'qà Buyakdéré.*)
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.*

Tous les vendredis a 4 1/2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdére touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukdere a 8 3/4 touchant les mêmes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
			Voyage pour le pont.
	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	30	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5		de Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskoundjouk.
	8	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk, Ortakeui, Bechikt.
	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskoundjouk, Scutari.
	10		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.		**Départ du Pont.**
	3	15	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yénik, Thérapia, Buyukdéré.
	4	15	pour Scutari. Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukdéré.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 14/26 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis

Service Journalier.

Nos	Heures à la Turq.		
			Voyage pour le Pont.
3	2	15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti. (les dimanches à 2 h. 1/2)
			Départ du Pont
3	10		pour Proti, Actigoni, Halki, Prinkipo Cartal et Pendik.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL
V. ZANNI,
Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,
Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNÉE. — N° 272.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces	60 »	32 »	18 »
Etranger	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:

4me page, Annonces.................. 3 Piastres la ligne.
Avant les annonces, Réclames..... 6 » la ligne.
Faits divers, Corps du Journal..... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois; et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 29 novembre.

Dépêches Telegraphiques.

(Havas.)

Cours du 27 Novembre.

Consol. T.	PARIS...	Ouv.	33	55
		Clôt.	33	70
	LONDRES.	Ouv.	33¼	33½
		Clôt.	33⅜	33⅝
Emprunt Turc 1865		Ouv.	260	
		Clôt.	260	
Rente française 3 0/0		Ouv.	68	65
		Clôt.	68	95
Italien		Ouv.	46	30
		Clôt.	46	80

Paris, 27 novembre 6 h. soir

Le *Moniteur* constate les nombreuses adhésions qu'a obtenues la conférence. Elles permettent d'espérer un résultat heureux.

Un télégramme de Vienne annonce qu'il y a des armemens en Serbie, que des officiers prussiens et russes se sont engagés dans l'armée serbe.

L'*Etendard* et la *France* démentent les armemens de Serbie.

LONDRES.—On dit qu'une convention a été signée à Vienne entre l'Autriche et la France afin de garantir le territoire actuel de la Turquie. M. de Beust s'est rendu à Londres pour obtenir l'adhésion de l'Angleterre à cette convention. Lord Stanley a refusé, disant que les stipulations du traité de 1856 étaient suffisantes.

BERLIN.—La *Gazette de la Croix* annonce comme positif qu'aucune des grandes puissances, sauf l'Autriche, n'a consenti à participer à la conférence.

PARIS.— M. de Moustier est chargé de représenter le gouvernement au Corps Législatif dans la discussion des affaires d'Allemagne et de Rome.

Nouvelles de l'Extérieur.

On lit dans le *Mémorial diplomatique*:

Le ministère des affaires étrangères vient d'expédier aux agents diplomatiques de la France une seconde circulaire relativement à la réunion d'un Congrès pour le règlement de la question romaine. M. de Moustier invite les représentants du gouvernement impérial à entrer en négociation avec les cabinets auprès desquels ils sont accrédités pour les amener à l'ordre d'idées exposé dans sa circulaire précédente du 25 octobre, en insistant sur la gravité des circonstances.

Mais c'est à tort que l'on a considéré ce document comme une invitation proprement dite au Congrès dont la France a pris l'initiative. Une pareille invitation suppose que toutes les puissances seraient déjà d'accord sur le principe de cette réunion diplomatique, ce qui, en l'état, est prématuré. Ce n'est donc que lorsque les cabinets consultés auront fait connaître leur réponse que l'invitation dont il a été parlé pourra leur être adressée.

Le *Journal de Paris* publie ce qui suit:

Notre correspondant de Berlin nous signale un bruit ridicule, qui est, depuis quelque temps, reproduit par la plupart des feuilles allemandes. D'après ce bruit dont notre correspondant n'a pu trouver l'origine, il y aurait en ce moment à la cour des Tuileries tout un parti qui ferait de puissants efforts pour obtenir de Napoléon III son abdication en faveur du prince impérial, avec la régence de l'impératrice. Les nouvellistes d'outre-Rhin ajoutent que l'impératrice elle-même ne serait pas opposée à ces manœuvres.

Nous croyons qu'il suffira de signaler ces bruits à nos lecteurs sans nous donner la peine de les démentir.

On lit dans le *Bulletin international*:

Nous donnons, sous la plus expresse réserve, le bruit de la retraite de M. Haussmann, préfet de la Seine. M. Haussmann serait remplacé par M. Leroy, préfet de Rouen.

On écrit de Toulon, le 12 novembre, au *Messager du Midi*:

M. Haussmann, sénateur, préfet de la Seine, a traversé la gare de Toulon, hier, à onze heures du matin, allant, dit-on, à sa villa, près de Nice.

Le *Mémorial diplomatique* a reçu de Vienne la dépêche suivante:

Vienne, 13 novembre 1867.

Un courrier de cabinet est parti hier soir pour Paris, porteur de la circulaire que le baron de Beust adresse aux représentants diplomatiques de notre gouvernement, afin de leur indiquer les points essentiels de l'accord établi entre l'Autriche et la France.

C'est de cette même circulaire que les journaux belges et allemands avaient prématurément annoncé l'envoi.

Par décret en date du 27 octobre dernier, rendu sur la proposition du ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, M. le docteur Fauvel, inspecteur-général des services sanitaires, médecin consultant de l'empereur, a été nommé médecin ordinaire de Sa Majesté.

Les journaux anglais ont annoncé qu'on avait célébré à Londres, dans un banquet, l'anniversaire de la bataille d'Inkermann (5 novembre.)

Un grand nombre d'officiers y assistaient, et cent soixante sous-officiers y ont pris part également.

Un détail assez curieux, c'est que ce sont les officiers qui, pendant le repas, ont servi eux-mêmes leurs inférieurs dans l'ordre hiérarchique.

Lord Brougham est arrivé à Cannes, où il vient passer l'hiver, malgré les assertions d'un journal de Londres, qui affirmait que l'ex-chancelier de l'Echiquier ne quitterait pas cette année le sol de la Grande-Bretagne.

La réorganisation de l'armée saxonne est entièrement terminée, dit le *Bulletin international*. Cette armée, qui forme le 12e corps de l'armée prussienne, vient d'être portée de 18,000 à 22,500 hommes, tous équipés à neuf. Avec la landwehr, le corps saxon comptera 67,000 hommes.

Déjà le budget militaire actuel, qui vient d'être présenté à la sanction des Chambres, dépasse de beaucoup tous les autres budgets réunis.

La *Correspondance de Vienne* dit que la remise prochaine de la dépouille mortelle de l'ex-empereur Maximilien à l'amiral Tegethoff paraît désormais assurée, l'amiral ayant reçu les pleins pouvoirs exigés par Juarez.

Le ministère parlementaire autrichien responsable qui devra se présenter devant le Reichsrath doit, on l'a déjà dit, avoir pour président le prince Carlos Auersperg. Le baron Hasner aura le portefeuille de l'instruction publique, M. Berger celui de la justice, et M. Giskra celui du commerce. Quant aux finances, on croit savoir que le baron Becke conservera le ministère pour les pays Cis-Leithans et que le baron Sennyey, *tavernicus* de Hongrie, prendra le poste de ministre des finances de l'Empire.

Un incident assez significatif s'est produit à l'une des séances du Parlement de Pesth. Georgey, le général hongrois qui livra en 1849 sa patrie aux Russes, étant entré dans la salle, a été obligé de se retirer devant les cris de: A bas le traître!

(*Pesty Naplo.*)

La *Gazette piémontaise* réfute en ces termes les bruits qui avaient couru de l'abdication de Victor-Emmanuel:

A Florence, le bruit a couru, il y a quelques jours, d'un grand fait qui devait s'accomplir. A l'occasion de ce fait, on parlait de la venue des deux fils du roi à Florence. Ce bruit n'a pas le moindre fondement. Le grand fait en question n'aurait pas lieu: il n'en a même jamais été question.

On assure, dit le *Mémorial d'Amiens*, que les deux fils de Garibaldi se sont rendus en Angleterre, pour y fréter un navire américain qui irait à Livourne, afin d'y embarquer leur père avec toute leur famille.

ROME, 13 novembre.—Le pape a reçu le corps des officiers français, qui lui a été présenté par le général de Failly. Le commandant français a prononcé quelques paroles exprimant le bonheur de l'armée, appelée à défendre la cause du Saint-Père.

Le pape a répondu en exprimant sa satisfaction de se voir entouré par l'armée française, aujourd'hui plus que jamais à cause des périls qui menaçaient le trône pontifical. Il a remercié l'armée, la France, le gouvernement français et son chef qui les avait envoyés. Il a dit que l'Italie elle-même leur devait des remercîments pour l'avoir délivrée des anarchistes qui avaient arboré le drapeau du vol et de la dévastation. Il déplore que le gouvernement italien se soit servi de masses désordonnées comme avant-garde à ses projets d'invasion. Il a fait l'éloge de la valeur et de la fidélité de la petite armée pontificale, qui avait défendu le lambeau de terre resté au Saint-Père pour exercer librement son autorité spirituelle. Il a dit que l'aide de la France était arrivée à propos pour couronner cette belle défense. Il a parlé des démonstrations des catholiques de la France et du monde en faveur du Saint-Siége. Il a donné enfin sa bénédiction à la France, à l'armée, à son gouvernement, à l'Empereur et à la famille impériale.

Le *Movimento* annonce qu'aussitôt après l'ouverture du Parlement, une proposition sera faite à la Chambre pour que les morts et les blessés pendant la dernière campagne de Garibaldi soient assimilés, en ce qui regarde les pensions et les récompenses, aux morts et aux blessés ayant combattu sous le drapeau national.

NAPOLEON III ET L'EUROPE EN 1867.

Tel est le titre d'une brochure qui a paru dernièrement à Paris, et dont le courrier de Vienne nous apporte le texte. On lui attribue une origine officielle, mais comme le fait observer avec beaucoup de justice, l'*Indépendance Belge*, fond et forme paraissent bien pauvres.

Voici l'analyse sommaire que le journal belge en fait et les réflexions que ce travail lui inspire:

« Ce factum s'efforce d'établir ces trois points: Pleine liberté à l'Allemagne de se développer et de s'organiser comme elle l'entend— maintien absolu du pouvoir temporel du Pape — développement en France des libertés promises par la lettre du 19 janvier. Mais de ces trois points, l'auteur n'en démontre qu'un seul, le premier. Il prouve avec raison que la France ne peut ni ne doit empêcher l'Allemagne de s'organiser suivant ses aspirations et ses intérêts, fût-ce par l'entrée des Etats du Midi dans la confédération du Nord. Malheureusement, tous les arguments qu'il emploie pour soutenir cette thèse tournent contre lui quand il s'agit de défendre le maintien du pouvoir temporel contre les aspirations de l'Italie. Aussi n'essaie-t-il pas, sur ce point, la moindre démonstration. Le pouvoir temporel doit continuer à exister. Pourquoi? L'auteur se garde bien de le dire: il affirme, cela suffit.

» Et de fait, pour entrer sur ce point dans des développements, il faudrait qu'il commençât par se réfuter lui-même, par détruire tout ce qu'il dit dans la première partie de son travail, à propos de l'Allemagne; ceci, par exemple, qu'il proclame être la vérité devant servir aujourd'hui de base à tout Etat: » Ce sont les gou- » vernements qui sont faits pour et par » les peuples et non les peuples qui sont » faits pour les gouvernements. » Cela étant, que fait la France quand elle va imposer aux Romains un gouvernement dont ils ne veulent pas?

» Donc, ce qui frappe le plus dans ce travail, c'est la contradiction manifeste qui existe entre le commencement et la fin. Les esprits malveillants pourraient en conclure ceci: L'auteur veut que la France respecte les aspirations de l'Allemagne parce que l'Allemagne est forte; il veut, au contraire, comprimer les aspirations de l'Italie, parce que l'Italie est faible Or, cela ne peut jamais être la politique de la France. Aussi ne croyons-nous pas à l'origine officielle ou semi-officielle de cette brochure. »

Nous sommes loin de croire, nous aussi, que la France Impériale suive une pareille politique. Néanmoins, les idées de l'auteur de ce travail, si elles ne procèdent pas d'un véritable sentiment de justice, ne sont pas moins pratiquées, de nos jours encore, par certains gouvernements. Que de fois ne nous a-t-il pas été donné de voir une Puissance respecter l'indépendance de sa voisine rien que parce que celle-ci, dans un moment voulu, serait capable de repousser par la force toute immixtion étrangère dans ses affaires? Par contre, ne voyons-nous pas aujourd'hui des Etats qui foulent aux pieds le principe de non-intervention lorsqu'il s'agit d'un pays plus faible qu'eux? Et pour ne pas aller chercher nos exemples plus loin, n'en avons-nous pas un sous les yeux, en Turquie même?

L'Angleterre n'a-t-elle pas employé tous les moyens en son pouvoir pour étouffer l'insurrection des Indes, il y a quelques années, et à l'heure qu'il est ne poursuit-elle pas avec vigueur l'extermination des fenians? Quel est le gouvernement qui se soit permis de lui faire la moindre observation sur les moyens dont elle s'est servi pour faire respecter son autorité dans ses possessions?

Aucun, et cela est très naturel, l'Angleterre étant une des plus grandes et des plus fortes puissances du monde.

L'Autriche n'a-t-elle pas été appelée en 1849 à réprimer la révolution hongroise?

La France n'écrase-t-elle pas de sa puissance les révoltes qui éclatent presque périodiquement en Algérie? Mais a-t-on jamais osé dire un mot à ces grands Etats? Evidemment non. Ils auraient répondu aux interpellants exactement comme l'a fait le prince Gortchakoff en 1863 aux cabinets de l'Europe par sa dépêche qui clôt la discussion entamée à cette époque au sujet de l'insurrection polonaise.

Il n'en est pas de même pour les pays qui n'ont pas la force d'opposer une résistance à la pression étrangère. Une insurrection éclate chez eux, leurs gouvernements se mettent tout naturellement en devoir de l'étouffer, en se servant pour cela des moyens ordinaires employés en pareil cas. Qu'arrive-t-il? Un grand Etat voisin, souvent celui là même qui est l'auteur indirect de ces troubles, y intervient, soit en interprêtant à sa façon un texte de traité, soit, lorsque les traités manquent, en invoquant les sentiments de l'humanité.

Les autres Etats, jaloux de l'influence que peut acquérir l'autre dans le pays qui est l'objet de sa convoitise, ne veulent pas rester en arrière, interviennent, à leur tour, soit pour punir l'agresseur, soit, lorsque celui-ci est trop fort, pour l'aider dans son œuvre, et cela au mépris du droit, des principes civilisateurs et des idées modernes dont on nous parle tant.

Telle est la justice humaine. Un droit n'est sacré aux yeux des nations comme des individus que s'il s'appuie sur la force. Voilà le progrès que nous avons fait après tant de siècles d'efforts!

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

V.

Toute cette adresse fut dépensée en pure perte. Duncan Forbes demeura impénétrable, par cette simple raison qu'il n'avait réellement rien à laisser pénétrer. Il dressa sans s'en douter la liste complète des jeunes célibataires qui s'étaient succédé à Kilsyth, et malgré l'éveil donné à ses soupçons, Ronald ne put raisonnablement attribuer à aucun d'eux le privilége d'avoir charmé Madeleine. En fin de compte, parlant des dangers qu'elle avait courus, Duncan Forbes prononça le nom de Wilmot. — Sans Wilmot, disait-il...

— Wilmot,... qui est ce Wilmot?... Le médecin qu'on a mandé par le télégraphe? Ah! oui, je sais, je me rappelle... Eh bien! que pensez-vous de ce personnage?... Est-il jeune, agréable de sa personne? A-t-il de l'esprit?

La réponse faite à ces questions précipitées ne fut pas de prime abord très rassurante. Oui, Wilmot était encore jeune, beau, spirituel, d'excellent ton, doué des qualités les plus séduisantes... Ici la physionomie de Ronald allait se rembrunissant à vue d'œil. Bref, sans son mariage, qui déjà remontait à plusieurs années (le front de l'auditeur se rasséréna tout à coup), Wilmot aurait encore de belles chances auprès des dames.

— Que pense de lui lady Muriel? demanda Ronald l'œil fixé sur son interlocuteur.

— En vérité, je ne sais, répondit l'autre innocemment. Elle ne m'a jamais fait part de ses opinions à ce sujet... Je crois cependant avoir ouï dire qu'elle était de nous tous la moins favorable au docteur.

— Et Madeleine l'avait-elle pris en gré?

— Pauvre miss Kilsyth!... vous oubliez où elle en était... C'est tout au plus si elle a pu témoigner quelque reconnaissance à l'homme qui venait de lui conserver la vie.

— Et vous dites qu'il est marié?

— Tout ce qu'il y a de plus marié... Lady Muriel nous a maintes fois parlé de mistress Wilmot; elle voudrait, à ce qu'il semble, avoir quelques renseignemens sur le compte de ce ménage.

La conversation en était là quand un domestique du cercle vint présenter à Ronald la carte d'un étranger qui demandait à le voir.

— Un de nos amis? demanda négligemment Duncan Forbes.

— Quelqu'un que je n'ai jamais vu, répliqua l'officier aux gardes.

Il venait de lire sur la carte le nom du docteur Wilmot.

Le moment d'après, dans le salon spécialement destiné à ces sortes de conférences, les deux hommes se trouvaient face à face. Le docteur était à peine visible sous ses habits de voyage, mais malgré le plaid qui entourait son cou Ronald lui trouva une tournure distinguée. Tout d'abord, au lieu de la sympathie qui, selon toute vraisemblance, aurait dû exister entre eux, il se sentirent comme gênés et pour ainsi dire mécontens. Ronald ne brillait point par l'aménité de son accueil, et le docteur, la circonstance étant donnée, devait s'attendre à d'assez vifs remercîmens. N'en recevant que de très officiels et traité avec une courtoisie qu'il avait le droit de trouver un peu gourmée, il sentit que le sang lui montait au visage et n'aborda qu'avec une extrême réserve le sujet qui l'amenait. Chargé par M. Kilsyth d'apporter à Ronald certains papiers d'affaires qu'on l'avait prié de remettre le plus tôt possible à destination, il venait expliquer un retard de quarante-huit heures occasionné par une halte inattendue qu'il s'était vu forcé de faire chez son ami sir Saville Rowe... Pendant que le docteur parlait ainsi, Ronald, admirant malgré lui l'éclat de ce regard d'aigle, les vibrations de cette voix sonore, se sentait de nouveau en proie à ces incertitudes qui le tourmentaient naguère encore. Malgré lui et par une sorte d'instinct, il devinait dans ce jeune médecin le héros innommé du roman dénoncé par lady Muriel, et plus cette idée s'emparait de lui, plus sa froideur, sa maussaderie, allaient croissant. Aussi Chudleigh Wilmot, son compliment terminé, ne prolongea-t-il guère la conférence.

— Voilà un personnage peu aimable, se disait-il une fois rentré dans son *cab*... Il ressemble pourtant à sa sœur...

Sa sœur! — un être de raison maintenant, un gracieux souvenir, une douce image dont il ne restait rien à celui qui l'évoquait ainsi. Rien, c'est trop dire, mais bien peu de chose. Un bout de ruban bleu qui, après avoir retenu pendant plus d'un jour les beaux cheveux blonds de Madeleine, était tombé au pied de son lit. Le docteur l'avait ramassé, machinalement tout d'abord, puis à la dérobée il l'avait glissé dans un des plis de son portefeuille. Un bout de ruban ne pèse guère sur la conscience.

Plus qu'on ne croit cependant. Depuis ce léger larcin, le docteur se l'était reproché quelquefois, riant lui-même de son scrupule, mais ne parvenant pas à s'en débarrasser. Tout à l'heure encore, en face de Ronald, sous le regard méfiant et froid du jeune officier, il lui avait semblé, — vraiment l'imagination humaine est sujette à d'étranges hallucinations, — il lui avait semblé qu'à travers l'épaisseur de ses vêtemens, et dans ce pli mystérieux où le bout de ruban était si bien célé... Préoccupation singulière et qui n'était sans doute pas étrangère au malaise de cette première entrevue.

Wilmot allait ainsi rêvant, et ni les maisons enfumées, ni le pavé boueux, ni la foule affairée des passans, n'obtenaient de lui la moindre attention. Maintenant qu'il se retrouvait dans le milieu habituel de sa vie laborieuse et prosaïquement absorbée, son séjour dans les montagnes, ses longues promenades à travers les bruyères, ces lointaines perspectives de pentes boisées et de lacs étincelans, les enchantemens de la solitude, la pure ivresse qu'on puise dans le souffle des brises rafraîchies au contact des neiges éternelles, tout ceci lui faisait l'effet d'un rêve. La réalité, c'e-

Voir le numéro du 28 novembre.

Revue des Journaux.

Les journaux anglais sont remplis de détails sur les préparatifs qu'on fait dans l'Inde et à Aden en vue de la prochaine expédition d'Abyssinie.

On avait parlé d'abord de 20 à 25,000 hommes ; mais ce chiffre était fort exagéré. L'effectif total de l'armée expéditionnaire ne sera, suivant le *Times*, que de 12,000 hommes, dont 8,000 cipayes ou soldats indigènes de l'Inde et 4,000 Européens.

L'organisation de cette petite armée a été longuement et savamment combinée. On a eu égard aux conditions particulières des pays abyssiniens. On s'est efforcé de pourvoir à tous les besoins, à toutes les difficultés, et même à l'imprévu, sous le rapport de l'hygiène aussi bien qu'en ce qui concerne l'armement et les opérations militaires.

L'artillerie est composée de canons Armstrong, traînés sur leurs affûts par des éléphants ; mais ces lourds animaux ne peuvent être employés que dans la plaine, et les Anglais auront à faire la guerre dans les montagnes. On a donc réuni un nombre considérable d'obusiers et de mortiers, qui ne pèsent que 200 livres et peuvent lancer à 800 mètres des obus de 12 livres. Ces obusiers seront transportés sur les hauts plateaux, à dos de mulets, et 24,000 animaux de cette espèce ont été achetés dans les Indes, à Bagdad, en Syrie, en Egypte et et en Espagne.

Des éléphants et des chameaux seront transportés sur la côte abyssinienne pour le transport des bagages.

Il fallait songer aux approvisionnements. On en a rassemblé des quantités considérables, et les hommes très expérimentés chargés de l'organisation du corps expéditionnaire, se sont assurés qu'on en trouverait en abondance sur le sol même de l'Abyssinie. Le vin et les liqueurs alcooliques figurent pour des quantités formidables dans ces approvisionnements ; car on s'attend à manquer d'eau sur plusieurs points ou à ne trouver que de l'eau malsaine et dangereuse.

Un corps de pionniers composé de 40 cavaliers, de 100 fantassins et d'une compagnie de sapeurs et de mineurs a été envoyé en avant. Arrivé à Aden le 16 septembre, il a été débarqué sur le littoral de l'Abyssinie, où il est occupé maintenant, depuis plus d'un mois, à choisir un point de débarquement, à construire un quai pour mettre à terre les troupes et les bagages, à explorer le pays pour rechercher les sources. Ce corps est commandé par un officier qui connait mieux que personne les pays baignés par la Mer Rouge, le colonel Merewether.

Une brigade d'avant-garde, forte de 3,000 hommes, infanterie, cavalerie, artillerie, sapeurs, mineurs, etc., doit avoir débarqué plus récemment à Massaouah ou à Anesley, pour établir un dépôt et s'avancer jusqu'à soixante milles dans l'intérieur, afin d'y prendre position sur le point le plus favorable, et de préparer ainsi la route qui sera suivie par l'armée entière.

On n'a rien négligé, comme on voit, pour assurer le succès de cette expédition, dont le commandement en chef a été confié à sir Robert Napier. Nos voisins paraissent pleins de confiance dans le résultat de cette entreprise hasardeuse ; le *Times* n'hésite pas, néanmoins, à déclarer que le gouvernement a pris sur lui, en cette occasion, « ce que les hommes d'Etat de l'Amérique appelleraient *a big job*, c'est-à-dire *une grosse affaire*. » On peut la qualifier de grosse, en effet, ne fût-ce qu'au point de vue financier, car elle coûtera des sommes énormes.

Quant au point de débarquement, le colonel Merewether a, dit-on, choisi la baie d'Anesley, Annesley ou Ansley, située à quelques lieues au sud de Massaouah.

Cette baie correspond à l'ancienne baie d'Adoulis, où s'élevait la ville célèbre de ce nom. Son entrée, située du côté du Nord, est commandée par les îles Dalhac, qui excitent depuis longtemps les convoitises de l'Angleterre. Nos voisins les ont même fait explorer encore en 1861 pour y former un établissement qui leur permettrait de dominer à la fois Adoulis et le port de Massaouah.

La baie d'Annesley, où l'on pénètre par une ouverture assez étroite, s'élargit ensuite considérablement. Elle présente un fond de 12 à 16 brasses près de la côte et de 44 brasses dans le reste ds son étendue. Elle est bordée de terres basses, couvertes de riches pâturages ; son climat est le plus salubre de toute la côté ; on y trouve en abondance de l'eau douce, et la chaleur y est tempérée par le voisinage des montagnes.

Ce point se recommandait donc par des avantages exceptionnels à l'attention des officiers anglais. La grande route commerciale d'Abyssinie venait autrefois y déboucher. Adoulis était le port florissant de la ville d'Axoum, et ces considérations ont pu exercer elles-mêmes quelque influence sur la détermination du colonel Merewether.

Il est probable, en effet, que le développement du commerce sur la mer Rouge rendra à l'antique Adoulis une partie de l'importance qu'elle avait autrefois. L'ouverture du canal de Suez accomplira cette transformation en faisant rentrer l'Abyssinie dans le mouvement des peuples civilisés, et la France l'avait si bien compris, qu'elle avait résolu de fonder un établissement sur la baie d'Annesley.

Elle s'était même fait céder, en 1859, par Négoussié Nikas, qui régnait alors sur une partie de l'Abyssinie, l'emplacement d'Adoulis avec la baie et l'île voisine de Dessi, l'Orine des géographes grecs et romains. Cette acquisition avait été vue de très mauvais œil par nos voisins d'outre-Manche ; ils protestèrent avec colère, et déclarèrent que la cession était illégale, et par conséquent nulle. La France persista néanmoins à la considérer comme sérieuse et valable. Notre droit subsiste donc ; nous espérons que les Anglais ne l'oublieront pas, et que, leur expédition terminée, ils évacueront la baie d'Adoulis.

Ils ont, dans la mer Rouge ou à son débouché Aden, qui en est le Cherbourg, Perim qui en est le Gibraltar, et d'autres positions d'une grande importance. Il est juste que la France y puisse posséder elle-même quelques établissements après avoir accompli, dans l'intérêt universel des peuples civilisés, la jonction de la mer Rouge à la Méditerranée.

(*Opinion Nationale.*)

On lit dans la *Correspondance de Berlin*, en date du 12 novembre.

On parlait depuis quelques jours d'une circulaire diplomatique de M. le baron de Beust. Le *Journal de Dresde*, par une analyse détaillée de cette pièce, nous fait connaître comment l'alliance, ou pour mieux dire l'entente austro-française y est envisagée. Paris n'a pas démenti Salzbourg : dans cette seconde entrevue, comme dans la première, les deux empereurs n'ont associé les desseins de leur politique qu'en vue de maintenir la paix sur la base des traités existants. Confirmant à ce sujet les déclarations antérieures du gouvernement français, la circulaire de M. de Beust ne nous laisse point douter que l'union ou l'accord de la France et de l'Autriche ne soit un nouvel élément d'ordre et de stabilité pour l'Europe entière. Les deux puissances amies acceptent sans arrière-pensée les faits accomplis ; elles n'en combattent pas les conséquences légitimes, et, pour ce qui concerne l'Allemagne en particulier, elles accordent volontiers au développement national en deçà et au delà du Mein toute la latitude laissée par le traité de Prague.

Quelques journaux allemands accueillent ces heureuses assurances avec une trop médiocre gratitude ; ils doutent de l'utilité d'une alliance faite pour défendre la paix que personne ne menace, pour maintenir les traités que nul ne songe à attaquer ; — quant au droit national de l'Allemagne, ils le considèrent comme supérieur même au droit écrit, et n'ayant besoin pour s'exercer ni d'une franchise ni d'une consécration étrangères. — Nous n'imiterons pas, pour notre part, cette hauteur de langage peut-être excessive. Si deux puissances, dont les intérêts paraissent non pas contraires, mais éloignés et divers, se rapprochent néanmoins, et s'unissent dans une politique aussi éclairée que généreuse, écartant toute idée de conquête ou de suprématie, professant le respect du droit chez les autres peuples, donnant, ainsi, en faveur de la paix les meilleurs gages et les plus sûrs, — nous nous féliciterons sincèrement de voir se former cette alliance si conforme à l'esprit moderne, si contraire aux tristes et funestes ligues de l'ancienne politique, et nous en attendrons les effets bienfaisants avec d'autant plus de confiance, qu'en somme les autres grands gouvernements de l'Europe, s'ils restent en dehors de cette coalition pacifique, n'en ont pas moins les mêmes tendances, le même zèle assurément pour le maintien de la paix générale.

En ce qui touche l'Allemagne elle-même, dans la circulaire du ministre autrichien, ces dispositions toutes favorables témoignées à son égard ne la trouvent pas insensible, mais ne peuvent, en réalité, la surprendre. Du jour où l'Empereur François-Joseph a inauguré la nouvelle politique de l'Autriche par des paroles magnanimes qui rejetaient toute pensée de représailles, et qui invoquaient la Concorde et la Liberté comme les seules réparatrices de l'Empire, — de ce jour, la Prusse et l'Allemagne de Sadowa, ne devaient plus avoir que des alliés en Autriche. Fondée sur le principe commun du droit national, sur les mêmes institutions constitutionnelles, sur la proximité et le mélange des intérêts, enfin sur la parenté allemande d'une portion de l'Empire autrichien, cette alliance naturelle des deux peuples, divisés naguère par une querelle qui n'était pas précisément la leur, semble désormais au-dessus des vicissitudes ou des combinaisons politiques, et n'avoir réellement rien à gagner, mais rien à perdre non plus, dans ce fait d'une entente personnelle entre les deux souverains de France et d'Autriche. — « Les expériences faites » ne peuvent que me confirmer dans le » dessein d'avancer courageusement dans » la voie adoptée ; » c'est ainsi que l'Empereur François-Joseph, rentrant à Vienne, vient d'engager de nouveau sa parole impériale envers les libertés autrichiennes, et cette auguste assurance contient en soi une garantie pour l'Allemagne supérieure à toutes celles que la circulaire de M. de Beust peut exprimer.

Il nous suffit, d'ailleurs, d'invoquer à ce sujet le témoignage de la presse viennoise elle-même.

En considérant ainsi la véritable Autriche, non plus celle des Habsbourg, nous nous demandons comment cette entente austro-française, dont, après Salzbourg, on avait essayé de faire un épouvantail, pourrait porter ombrage à l'Allemagne, et lui paraître menaçante soit dans le présent soit dans l'avenir. Evidemment, les seules alliances possibles de notre temps sont celles qu'autorise la nature des choses elles-mêmes, et qui reposent non plus sur les convenances des gouvernements, mais sur la communauté d'idées et d'intérêts entre les peuples. Ou mieux encore, nous pouvons dire que ce mot d'alliance, tel qu'on l'entendait autrefois, n'a proprement plus de sens aujourd'hui, qu'il faut l'abandonner tout entier à l'ancienne politique qui en a tant abusé, que les peuples enfin, maîtres de leurs destinées, doivent tous être les alliés les uns des autres, sans exclusion aucune, en vertu de cette grande loi moderne de la solidarité.....

Aussi, lorsqu'en dehors de ce point de vue et de ces principes, un recueil français, la *Revue contemporaine*, essaie de persuader à la France qu'elle doit préférer l'alliance de la Prusse à celle de l'Autriche, — bien que de tels témoignages soient précieux à nos yeux d'autant qu'ils sont plus rares dans la presse française, — c'est avec regret que nous voyons le talent de l'auteur s'engager dans cette thèse étroite et stérile. Pourquoi telle alliance plutôt que telle autre? Quels liens d'estime, de sympathie et d'intérêts unissent entre eux — deux des peuples de l'Europe, — qui ne leur soient communs avec un troisième ? Comment admettre une préférence, surtout si elle emporte d'autre part une exclusion et une hostilité ? Doit-on oublier que les relations internationales, désormais, s'établissent d'elles-mêmes, invinciblement, et que personne n'en est plus le maître ?

Voici le tableau qu'un journal russe, la *Gazette de Saint-Pétersbourg*, fait de la manière dont sont traités les Grecs-Unis dans une partie du royaume de Pologne :

Notre correspondance de Sedlie nous apprend que la population locale grecque-unie qui, jusqu'à présent, montrait une attitude assez indifférente, favorable même en face de la propagande russe et consentait à envoyer ses enfants aux écoles russes, est devenue depuis quelque temps hostile. Ce changement, dit notre correspondant, ne peut-être attribué qu'aux persécutions dont ils sont depuis quelque temps l'objet à cause de leur culte. Ces Grecs-unis sont très attachés à leurs cérémonies religieuses qu'on leur interdit, et au rosaire qu'on veut leur ôter.

Notre correspondant fait un tableau très sombre des violences commises par les administrations locales contre les Grecs-unis qui veulent rester fidèles à leur culte. Leurs églises sont profanées, pillées, et ceux qui ne veulent pas se séparer de leur rosaire sont l'objet de rigueurs personnelles. Les chefs de districts qui disposent des troupes cantonnées dans leurs circonscriptions s'en servent pour en finir au plus vite avec les orgues et les rosaires. Des garnisaires sont mis chez les récalcitrants, qui sont en outre soumis à des réquisitions de toutes sortes. Nous avons des villages de 150 habitants et plus que les troupes cernent de toutes parts et d'où personne ne peut sortir pour semer ni même pour récolter les moissons d'automne. Par suite, des quantités considérables de pois, de pommes de terre, de sarrazin, et même en certains endroits de blé, périssent-ils ou ont-ils déjà péri sur pied dans les champs.

On prépare ainsi la ruine d'un pays déjà réduit à la plus extrême misère, et tout cela pour faire taire des orgues et forcer des paysans à faire le sacrifice de leur rosaire. Les troupeaux ne peuvent plus être envoyés aux pâturages, et quiconque, profitant de l'obscurité de la nuit, essaie de conduire ses bestiaux hors du village, s'il est arrêté, se voit condamné à une forte amende.

Le résultat de cette conduite des administrations locales est un changement complet dans les dispositions des habitants de cette contrée pour tout ce qui est russe.

La *Gazette de Moscou*, qui a reproduit cette correspondance, ajoute :

Nous avons lieu de croire, d'après nos propres renseignements, que ces nouvelles ne sont pas dénuées de vérité.

Si la protestation constante des Polonais contre les persécutions religieuses exercées dans les diocèses de Chelm et de Belze avait besoin d'être appuyée par des preuves authentiques, cet extrait d'un journal russe pourrait certainement en tenir lieu.

Les aveux des feuilles moscovites font en même temps ressortir un étrange et douloureux contraste, qui règne entre le langage de la Russie quand il s'agit des chrétiens sujets de la Porte ottomane et sa conduite envers les catholiques, qu'elle veut soumettre au joug de son orthodoxie. Que les écrivains russes, qui défendent avec tant d'ardeur leur coreligionnaires de Turquie, fassent donc un retour sur eux-mêmes et songent aux Grecs-unis du royaume de Pologne.

Nouvelles de l'Intérieur.

Par Ordonnance Impériale :

Pertew Effendi, ancien consul-général de Turquie à Vienne, est nommé chef de bureau au secrétariat général du ministère des affaires étrangères ;

Ohannès Effendi Nourian, membre du secrétariat général, est nommé sous-chef du même bureau et promu, à cette occasion, au grade de *sanié* (fonctionnaire de deuxième classe second rang.)

Par une autre Ordonnance Impériale :

Ohannès Effendi Sakisian, directeur du bureau de la Presse, a été élevé au grade de *sanié mutemaïzi* (fonctionnaire de deuxième classe premier rang.)

M. Maritchitch, agent principal du Lloyd autrichien en Grèce, a été dernièrement décoré du Medjidié de quatrième classe.

—

Quinze individus mal famés ont été arrêtés ces jours passés et seront expulsés de Constantinople.

—

L'avant-dernière nuit, des voleurs se sont introduits dans une maison de la rue Bulbul-Déré et ont enlevé tous les effets d'habillement des locataires.

La police informe.

—

Un individu nouvellement arrivé vient d'être arrêté, qui avait été signalé à la police locale par l'autorité de Sifnos où il avait volé, dans une église, deux croix en métal précieux et d'une grande valeur. Cet individu n'a pas nié le fait et a déclaré avoir vendu ces croix au Bezestein.

La police s'est fait consigner ces objets.

THÉATRE FRANÇAIS.

—

Georges Dandin est affiché pour ce soir. Cette pièce de Molière n'a jamais été jouée à Péra, et malgré le goût très prononcé de notre public pour le répertoire moderne, nous sommes certains qu'elle attirera une foule considérable au théâtre. La soirée sera terminée par la 3e représentation du *Mariage aux lanternes* dont le succès va en croissant.

A dimanche prochain la première représentation des *Enfers de Paris*, grande pièce à spectacle mêlée de chants et de danses.

Les pièces à l'étude sont nombreuses. Outre la *Belle Hélène* on donnera l'*Héritage de M. Plumet*, comédie en 4 actes ;

Madame de Merris, grand succès de Paris ;

Madelon Friquet, pièce mêlée de chants.

Si M. Manasse ne fait pas de recettes, c'est que décidément la comédie est morte à Péra.

—

Mardi, 3 décembre, grande représentation au théâtre français, au bénéfice de M. James, notre premier comique si justement aimé par le public.

La pièce qui sera jouée à ce bénéfice est l'*Héritage de M. Plumet*, comédie en 4 actes du théâtre du Gymnase. Le rôle principal est réservé au bénéficiaire qui aura une nouvelle occasion de se faire applaudir.

On jouera également la *Clochette*.

Nul doute que notre public qui a apprécié déjà le talent de M. James ne se rende en foule au Palais de Cristal pour assister à cette brillante soirée.

Notification Officielle

Administration Générale des Contributions Indirectes.

L'Administration génerale des contributions indirectes croit devoir rappeler au public qu'elle ne peut accepter de séquestre sur des marchandises en douane appartenant à des tiers, que lorsque la saisie a été ordonnée légalement par le tribunal de commerce.

Constantinople, le 2/14 novembre 1867.

---

tait la routine de chaque jour, l'inévitable tournée qui allait le ramener chaque matin auprès de quelques vieillards cacochymes, auprès de ces lits où se débat la souffrance, où l'agonie râle, où se dévoilent tant de laideurs secrètes, où tant de masques deviennent transparens, où la torture amène au jour de si étranges révélations. Tout le jour durant, palper des mains fiévreuses, ausculter, stéthoscope en main, les poitrines envahies, écouter le récit bavard et monotone de mille symptômes insignifians ; puis, après les consultations du matin et les visites de l'après-midi, la leçon d'hôpital, — le dîner ensuite ; ce dîner silencieux, cérémonieusement servi par Mabel. — une soirée passée à lire, à compulser, à prendre des notes, à tracer des ordonnances, tout cela sans trêve, sans rémission possible, un engrenage fatal où passeraient l'un après l'autre les jours de sa vie militante ! pas une chance d'affranchissisement, pas un rayon d'espérance !..

A ce moment, une forte odeur de tan pénétra dans le cabriolet, dont une des vitres était baissée, et le docteur s'aperçut qu'il venait de tourner le coin de sa rue. Il y avait donc là quelqu'un de malade.

Sans savoir pourquoi, Wilmot éprouva un serrement de cœur, une sorte d'angoisse ; son front, ses mains, se couvrirent d'une moiteur étrange. Le cabriolet s'arrêta devant la porte de sa maison. Il en descendit comme à regret. Au lieu de frapper le coup preste et vif qui d'ordinaire annonçait son retour, il laissa retomber le marteau qu'il venait de soulever avec une espèce d'effort, une hésitation qui l'étonnait lui-même. La porte s'ouvre, un domestique se monte. Cet homme, toujours grave, est cette fois plus que solennel.

— Voilà donc monsieur avec impatience... Il est bien pénible que monsieur arrive trop tard.

— Trop tard !... que voulez-vous dire ?... Pourquoi trop tard ? demanda Wilmot, répétant avec embarras ces paroles inexplicables.

— Monsieur n'a donc pas reçu la dépêche ?

— Quelle dépêche ?... Non !... Parlez donc, qu'est-il arrivé ?

— Notre pauvre dame, monsieur, . . . mistress Wilmot, . . . comment vous dire cela ?... cest hier matin, à huit heures, qu'elle s'est éteinte.

VI.

Chudleigh Wilmot était vigoureusement trompé. C'était en même temps un homme d'honneur et d'une conscience fort chatouilleuse. Il reçut sans fléchir le terrible coup qui l'attendait au seuil de sa maison, et garda le décorum qui sied aux douleurs viriles. Peut-être se sentait-il épié. Il agit en tout cas de manière à dérouter la curiosité de ses inférieurs : la porte de son cabinet se referma sur lui avant qu'il eût articulé une parole. Son domestique, en y entrant une demi-heure après sur un appel de sonnette, le trouva debout près de la fenêtre close, la tête tournée du côté des volets, et reçut ordre d'aller chercher le docteur Whittaker. — Je me rends *là-haut*, ajouta Wilmot, et ne veux y trouver personne.

La domesticité aux aguets l'entendit quelques minutes plus tard monter lentement, pesamment l'escalier sonore. Au moment de poser la main sur la clef de la chambre où l'attendait le navrant spectacle auquel il se sentait condamné, un terrible souvenir domina tout à coup le désordre de ses tumultueuses pensées, — celui des adieux faits à cette femme qu'il ne devait plus revoir vivante. C'était dans le vestibule, aux clartés d'une belle soirée d'automne. Elle venait de ramasser autour d'elle, avec un gracieux mouvement, les plis de sa robe effleurée au passage par une des caisses qu'on portait au dehors. Pous recevoir l'innocent baiser de son mari, elle lui avait tendu un beau front autour duquel s'enroulaient, comme un sombre diadème, les tresses lustrées de sa noire chevelure. Ce baiser froidement donné, froidement reçu, et que, — maintenant il se le rappelait, — elle avait négligé de lui rendre... — Au fait, se demanda-t-il, quand ai-je reçu d'elle sa dernière caresse? — Et, chose étrange, il ne trouva pas de réponse à cette question.

Irrité contre lui-même, il tourna la clef dans la serrure, il entra... Tout était parfaitement en ordre, rien ne bougeait, rien n'attestait la vie. Les soins minutieux de mistress Prendergast avaient disposé les moindres détails de la façon la plus correcte. Sauf le léger bruit que firent les persiennes au moment où le courant d'air venu de la porte les ébranla, le silence était absolu.

Sous les longs plis blancs qu'une main amie s'était complu à régulariser, le corps immobile se discernait à peine. Le visage pâle, encadré par les dentelles de l'oreiller, penchait un peu de côté. Rien du reste ne trahissait encore les envahissemens du trépas. La face n'avait aucune rigidité particulière, et les longs cils noirs abaissés sur la naissance des joues semblaient l'avoir été par la main du sommeil. C'était bien la mort, mais la mort dépouillée de tout symptôme terrifiant la mort calme et solennelle, dans sa grâce imposante. Wilmot regarda ces choses sans qu'une larme lui vînt aux yeux. Un léger frisson agita tout son corps, et, laissant retomber un des rideaux, il s'assit, la tête dans ses mains. Puis il s'interrogea, il s'interrogea loyalement, effrayé de ne pas ressentir une affliction plus poignante et plus profonde.

Il lui fallut bien reconnaître que les circonstances de cette mort imprévue entraient pour beaucoup plus que la mort elle-même dans les angoisses par lesquelles il passait. S'il eût pu se délivrer du remords que lui causait l'espèce d'abandon où sa femme était restée, s'il était trouvé près d'elle, à son poste de combat, lorsque tout lui commandait d'y être, il comprenait fort bien que sa douleur en eût été fort diminué. Cette réflexion éclairait d'un jour singulier et nouveau pour lui tout le passé de sa vie conjugale. Encore ignorait-il toute la portée et les circonstances les plus tragiques de ce désastre. Il en savait assez pour entrevoir de combien de tendresse il avait sevré sa femme, de quelle indifférence elle avait pu l'accuser, avec quelle parcimonie il lui avait mesuré les témoignages de son affection. Son excuse, il pouvait l'invoquer en toute sincérité, c'est qu'il ne l'avait jamais bien étudiée ni bien connue, autant vaut dire à ce qu'il ne l'avait jamais bien aimée.

(*Sera continué.*)

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

(suite et fin.)

Paris, le 14 novembre.

Il faut dire que les directeurs de théâtre sont aux abois; sans doute ils n'avaient pas pensé que la transition serait aussi brusque entre la clôture de l'Exposition et la réintégration des Parisiens dans leur Paris. Ils espéraient que les étrangers se retireraient peu à peu et qu'avant de partir, ils viendraient à tour de rôle dire un dernier adieu aux maillots et aux jupes courtes des pièces en vogue. Bast! ces étrangers furent aussi ingrats qu'ils avaient été désagréables, et le premier coup de marteau donné à l'Exposition les chassa avec les effarements d'une bande de moineaux pillards surpris en pleine vigne par un coup de fusil.

C'est ainsi que du soir au lendemain, nos théâtres se trouvèrent déserts; car vous ne ferez pas au vrai Parisien l'injure de croire que, se modelant sur l'étranger, il aura été voir ces rengaines usées jusqu'à la corde qui ont représenté le contingent de notre littérature théâtrale à l'Exposition Universelle.

Donc, en attendant les vrais nouveautés qu'on leur prépare, les théâtres chôment, et aussi les agences de location, et l'on signale des baisses navrantes sur les prix des fauteuils d'orchestre et des baignoires.

Les directeurs se promènent comme des âmes en peine, allant chez leurs fournisseurs ordinaires presser la livraison des marchandises.... je veux dire des drames ou comédies qui doivent leur ramener la foule récalcitrante et boudeuse des Parisiens.

Moi qui compatis sincèrement à leur peine, je puis leur fournir à titre de témoignage de sympathie, et comme l'humble denier de la veuve, non pas une pièce (je n'en fais pas), mais le sujet d'une pièce qui aurait d'autant plus d'actualité et de piquant qu'il s'agit d'un directeur de théâtre. Ma pièce, dont on ferait un vaudeville, à moins qu'on ne préférât en faire un drame ou, mieux encore, un opéra (car on y chante et l'on y fait chanter ferme), pourrait s'intituler: *Comment on fait un gendre*. Voici le scénario.

Un directeur de théâtre avait une fille à marier; elle était jeune et jolie, mais le père ne donnait pas de dot. Un jeune homme se présente avec un manuscrit. Le directeur le reçoit à merveille, lui promet de jouer son drame (c'était un drame à grand spectacle), l'attire chez lui et lui donne à comprendre que rien ne hâterait la mise en scène de l'œuvre comme une union qui rendrait leurs intérêts communs. Bref, le jeune homme se décide, demande la jeune fille en mariage, et l'épouse.... sans dot.

Le lendemain de la noce, le nouvel époux auquel l'amour satisfait et l'entrée en lune de miel ne faisaient pas oublier son drame, en parle au beau-père: — Mon fils, lui répond celui-ci, vous êtes maintenant de la famille, et il est vrai que nos intérêts sont les mêmes. Ce serait les compromettre que de jouer votre drame; il est fort mauvais et ferait un coûteux fiasco. Je vous parle en ami, en père. N'y songez donc plus, à moins que vous ne vouliez de votre drame faire un vaudeville que nous jouerons de temps à autre en lever de rideau.»

— Le gendre fit son vaudeville que le beau-père n'a jamais joué; car depuis lors on ne donne plus de lever de rideau à son théâtre.

Hâtons-nous d'ajouter que malgré cette originale façon de s'approprier un gendre, le directeur est un bonhomme au fond, que la femme est gentille, et que le jeune homme, pour n'être pas devenu auteur dramatique, n'en est que plus heureux. Ce sera, si vous le voulez bien, la morale de cette véridique histoire.

Il n'y a donc décidément pas lieu d'en faire un drame, et le mieux est de la terminer gaîment par un couplet à la façon des Vaudevilles du bon vieux temps.

Tout en ce bas monde ne finit-il pas par des chansons et par le petit mot pour rire? Nous avons l'humeur badine en France, et nous savons doucement égayer les choses les plus sérieuses. Tenez, un exemple au hasard:

Lisez le rapport du général du Failly sur la bataille de Mentana. Certes, il y a eu là une affaire plus que sérieuse, et j'estime que ceux qui y ont pris part n'avaient pas, en cette journée, envie de rire et qu'ils étaient là pour toute autre chose que dire des calembredaines et échanger des jeux de mots. Donc le général raconte cette sanglante affaire, et lorsqu'il arrive à parler des fusils Chassepot qui ont décidé du sort de la bataille et dont on faisait l'essai pour la première fois contre l'ennemi, le général s'écrie avec ravissement: «Le fusil Chassepot a fait *merveille*.» Ne dirait-on pas qu'il s'agit des débuts d'une prima donna quelconque? Ce mot *merveille* ainsi employé n'éveille-t-il pas l'idée de quelque chose de gracieux, d'agréable à l'œil, de doux au cœur? Eh! mon Dieu, oui, l'aimable fusil Chassepot a fait *merveille*; car en un clin d'œil, il a couché sur le carreau, quatre ou cinq cents pauvres diables.

Une nouvelle qui ne fera pas aussi facilement merveille est celle qui circule en ce moment dans le monde des arts, et d'après laquelle, la mort de MM. Fould et Du Chatel laissant deux fauteuils vacants à l'Académie des Beaux-Arts, M. Haussmann, préfet de la Seine et sénateur, et M. Arsène Houssaye, homme de lettres, se porteraient candidats. Si M. Haussmann, démolissant et reconstruisant tout Paris, a employé beaucoup de peintres, beaucoup d'architectes, beaucoup de sculpteurs, beaucoup de maçons et beaucoup d'entrepreneurs de bâtisses, il n'est ni entrepreneur, ni maçon, ni sculpteur, ni architecte, ni peintre. Sans doute il protège les arts, et surtout l'art dramatique (chacun sait çà), mais y a-t-il en tout cela des titres à être autre chose que préfet de la Seine et sénateur?

Quant à M. Arsène Houssaye, c'est autre chose: il a introduit le genre Wateau dans le roman moderne, et a exécuté, sous prétexte de nouvelles et d'études littéraires, une foule de trumeaux où l'on voit Madame Deshoulières folichonnant, sur l'herbette et sous la coudrette, avec Crébillon fils.

TIBERGE.

LA VÉRITÉ

sur l'Insurrection de Crète,

PAR

DES GARIBALDIENS QUI Y ONT PRIS PART.

A la Jeunesse Italienne.

TROISIÈME LETTRE

Syra, le 28 mars 1867.

Tu ne seras pas fâché d'apprendre que j'aie pu me tirer de ce gâchis de Candie, que j'appelle, pour mon compte, la Babylone moderne, quoique au prix d'une blessure trop grave qui m'a été faite à l'épaule gauche par un projectile de mousquet. M. Bottero, l'éminent médecin génois établi ici depuis bien des années, m'a soigné avec une habileté et un zèle qui méritent toute ma reconnaissance. Dans les cinq mois que j'ai passés à Candie, j'ai pu me former une idée précise de l'insurrection, de ses hommes, de son plan, de son histoire; et je te dirai que j'ai découvert de douloureuses vérités, des vérités que, malgré toi, tu es forcé de faire connaître à l'Europe: « Une lutte exploitée par le mensonge se poursuit en Crète, en spéculant sur le sang d'un peuple ignorant. » Oui j'affirme que l'on spécule sur le sang de tant de braves, parce que les faits m'en ont convaincu. Curieux de savoir ce que pouvait coûter la révolution crétoise, je n'ai rien négligé pour l'apprendre, et j'ai été mis à même de constater que le comité auxiliaire de Syra présentait, au 31 janvier, son compte-rendu de 18,472,000 drachmes employées pour soutenir la révolution.

Suppose que, pendant six mois, la Crète ait eu un effectif d'insurgés de 8,000 hommes, chiffre moyen de ceux qui sont partis de Syra, et qu'à chacun de ces hommes il ait été distribué en armes et effets d'équipement pour une valeur de 120 drachmes, quoique généralement l'armée ne reçoive ni solde ni vivres, on aurait, en ajoutant 2 drachmes par jour, pour ce dernier chapitre, le résultat suivant:

	Drachmes.
Pour dépenses de premier équipement.	160,000
Pour l'entretien, à raison de 2 drachmes jour et par homme pendant deux cents jours.	5,120,000
Pour dépenses majeures ou gratifications	1,200,000
Pour vingt-sept voyages du *Panhellenium* et de *l'Arcadion* à raison de 4,000 drachmes chacun	108 000
Pour dépenses de missions et voyages exécutés pour le compte des comités. .	507,000
Pour autres dépenses imprévues, à la charge des fonds mis à la disposition des chefs	3,180,720
	8,015,720

Or ce total de 8,015,720 drachmes est de beaucoup inférieur à celui que l'on fait figurer: d'où il ressort que ce n'est pas sans motif que je taxe de spéculateurs des hommes qui voudraient se faire passer pour les nouveaux Garibaldi de la Grèce.

Toutes les fois que moi, blessé, brisé par les fatigues, complètement nu, j'ai demandé à ce comité qu'il me fournît quelque vêtement pour pouvoir rentrer en Italie, il m'a refusé, prétextant qu'il n'avait pas de fonds, et il a fallu toute la bonté du docteur Bottero pour pouvoir obtenir de quoi me couvrir.

Invite, par charité, le journalisme italien à dissuader notre jeunesse de venir ici; car je puis affirmer que ce peuple n'est pas encore mûr pour la liberté, et qu'il combat non avec la conscience de défendre une cause noble et sainte, mais pour des fins ignobles.

Personne n'ignore qu'un des chefs les plus redoutés, les plus hardis de l'insurrection, est le fameux Crearis, de Pelicano. Eh bien! cet homme, peu d'années avant qu'éclatât la révolution, était chef de brigands, et aujourd'hui c'est l'habile capitaine qui, la révolution triomphant, deviendrait député et colonel. C'est horrible à dire! Sais-tu ce qui a fait sa renommée? A la bataille de Tupoya, livrée dans le courant de février, ayant fait prisonniers un officier et deux soldats turcs, il ordonna qu'on les dépouillât, et, les ayant attachés à un arbre, il les fit servir de but aux pointes des couteaux de ses séides. Tu ne peux pas t'imaginer toute l'horreur que j'éprouvai à la vue de tant de sauvagerie de la part d'hommes qui font appel à l'Europe civilisée pour être arrachés au joug de l'oppresseur musulman. J'essayai de demander une mort plus prompte pour ces malheureux; mais le grand capitaine me menaça de me faire subir le même sort si j'insistais. Je détournai donc les yeux de cette scène de sang, et je dus, malgré moi, rester là à côté, pour entendre les cris d'hyène des bourreaux et les lamentations déchirantes des victimes.

Nos féroces brigands de l'Italie méridionale sont, je t'assure, plus humains que cette nouvelle espèce d'insurgés. Mais l'histoire impartiale devra enregistrer ces faits et d'autres semblables, qui prouvent suffisamment que ces gens-là ne sont pas encore dignes de la liberté, et que tout peuple civilisé ne peut que rougir de les avoir pour frères.

Tu me pardonnerais si j'en ai trop dit; mais j'avais tant besoin de décharger mon cœur! J'aurais au moins cru, en effet, que cinq mois de privations et de dangers, et une blessure reçue pour une cause qui m'avait paru sacro-sainte, auraient pu me mériter quelque bonne parole d'ami, quelque encouragement: au lieu de cela, je n'ai recueilli que la plus noire ingratitude.

Je termine, mon cher, en t'embrassant cordialement; j'espère pouvoir bientôt consoler ma pauvre mère.

(A suivre)

Variétés.

La *Liberté* publie le récit suivant:

Arrestation d'une dame.—Elle appartient à la bonne compagnie. C'est un peintre en émaux qui ne manque pas de réputation. Elle était, le 29 septembre, en villégiature à Sainte-Anne d'Auray, dont la pittoresque église attirait de nombreux pèlerins.

Tout à coup un gendarme s'approcha d'elle et lui demanda brusquement ses papiers. Mme O... avoua qu'elle n'en avait pas; mais elle ajouta qu'elle était descendue dans un hôtel où était son bagage et où elle était connue. Le gendarme partit, mais pour revenir bientôt suivi d'une vieille femme qui paraissait pleurer de regret, de tendresse et.... de boisson; et s'approchant de nouveau, il demanda à Mme O... si elle reconnaissait sa bonne et sa vieille mère. Stupéfaction de Mme O..., qui commença par rire et finit par se fâcher. Alors, malgré ses énergiques dénégations, elle fut conduite devant le juge de paix.

La dame déclina devant ce magistrat ses nom, prénom et qualités. Le juge de paix la trouva *absurde* et la fit mettre en prison. Et pendant qu'elle se morfondait dans la geôle, la prétendue mère courait les rues de Sainte-Anne d'Auray, racontant à qui voulait l'entendre qu'elle avait fait incarcérer sa fille, une certaine Marie Lucas, âgée de quarante-deux ans, bretonne, bâtarde et vagabonde.

Mme O... est restée deux jours et deux nuits prisonnière, bien que son logeur se fût porté caution pour elle, et qu'elle eût assez d'effets et d'argent pour offrir une garantie matérielle.

Enfin sont arrivés son brevet d'exposante au Champ-de-Mars et une lettre de sa mère (la vraie). Les vicissitudes semblaient donc terminées. Mais le juge de paix ne considéra pas son identité comme suffisamment établie. Il ne jugea pas à propos de télégraphier au procureur impérial de Lorient l'arrivée des pièces justificatives, parce qu'à son avis c'était l'affaire de la gendarmerie, et la gendarmerie le refusa également, parce que ce n'était pas son affaire. Alors le logeur de la dame a pris sur lui d'avertir le parquet de Lorient; et c'est à grand'peine que Mme O..., menacée d'être conduite de brigade en brigade, a obtenu qu'on la laisserait prendre à ses frais une voiture dans laquelle deux gendarmes d'Auray lui tenaient compagnie.

Arrivé de Paris un télégramme signé du commissaire de police du quartier où réside la dame O... Cependant il faut aller devant le juge d'instruction.

Ce magistrat s'étonne de la conduite tenue vis-à-vis de Mme O...; il ajoute que la méprise dont elle avait été victime n'empêchait pas de la consigner dans son hôtel jusqu'à constatation de son identité; et il la fait mettre en liberté.

En rentrant chez elle, Mme O... a trouvé une lettre du délégué de sa classe à l'Exposition, qui l'avisait que l'empereur allait visiter sa vitrine, et qu'elle devait s'attendre à lui être présentée. Cette lettre l'attendait depuis deux jours.

On lit dans le *Salut public*, de Lyon, du 30:

Notre ville vient de nouveau d'être le théâtre d'un crime odieux, rappelant le meurtre horrible de Gontaland et des victimes du boucher Avinain.

Cette nuit, entre minuit et une heure, deux personnes qui rentraient à leur domicile, montée du Chemin-Neuf, ont trouvé dans cette rue, devant leurs pas, un paquet assez volumineux.

Le paquet, ouvert par elles, a laissé voir à leurs regards épouvantés le corps d'un enfant en bas âge coupé en morceaux.

La justice, immédiatement prévenue, se livre à une active enquête sur ce sinistre forfait.

Pendant un engagement entre un corps paraguayen et un corps brésilien, dit le *Standard*, une cantinière paraguayenne se trouva, au plus fort de l'action, en face d'un capitaine brésilien qui lui brisa le bras gauche d'un coup de pistolet tiré à bout portant, et lui assena en même temps un terrible coup de sabre sur la tête.

Quoique blessée très dangereusement, la cantinière réussit à désarmer le Brésilien, et d'un coup de sabre vigoureusement appliqué elle l'étendit raide mort.

De tels exemples de bravoure chez les femmes ne sont pas rares dans l'armée paraguayenne.

Un fait assez curieux s'est passé à Spyk, province de Groningue. Un boucher de cette commune avait laissé, la nuit, dans son abattoir, un mouton qu'il venait d'y tuer. Quand il rentra le lendemain pour dépecer l'animal et le mettre en quartiers, il n'en trouva plus que les os. Qu'était-il arrivé? Le boucher engraissait dix-huit jeunes porcs, qui étaient parvenus à entrer dans l'abattoir et avaient dévoré le mouton sans cérémonie.

Les ravages des tigres anthropophages, dans les districts de l'Inde Centrale sont tellement sérieux, que l'on a mis des éléphants à la disposition des officiers du district, pour les mettre en état de détruire ces féroces animaux. Le tigre ordinaire n'attaque que le bétail, et la récompense de 50 r. est suffisante pour exciter les indigènes à le chasser. Mais il n'en est pas de même du tigre anthropophage. Celui-ci tue une vingtaine d'hommes par an et aucun chasseur indigène ne consent ordinairement à le chasser. Le capitaine Fraser, surintendant de police du district de Bhundara, donne des détails sur la manière dont a été tué un tigre anthropophage des plus dangereux, dans le voisinage de Kampta.

Cet animal avait enlevé de sa maison une jeune femme gondnee, le 20 décembre, au point du jour. Cette malheureuse était en train de broyer du grain avec deux de ses compagnes, lorsque le tigre s'élança au milieu du groupe et saisit sa victime. On retrouva à dix pieds au-dessus du sol, sur les pointes d'une palissade de bambous, des fragments de ruban rouge qui servaient à retenir les cheveux de la pauvre femme. Quant au corps lui-même, on le retrouva sur le bord d'un ravin; la tête seule avait été mangée.

Quand le capitaine Fraser revint au village, il fut accueilli par toutes les femmes, qui vinrent à sa rencontre et lui firent une réception joyeuse avec tous les musiciens de la localité. Les mères tendaient leurs enfants vers lui, et tous les habitants s'efforçaient à l'envi de lui témoigner leur gratitude.

Le fait suivant, qui s'est passé dernièrement, nous paraît si extraordinaire qu'il ne peut être attribué qu'à un fou:

Le sieur P..., marchand de bois et de charbons, rue Demours, à Batignolles, avait quitté sa boutique pour quelques instants, en y laissant son petit garçon âgé de 6 ans. Pendant son absence, un homme d'un certain âge, mis d'une façon distinguée, est entré, et, prenant un très beau fusil de chasse caché sous son manteau, a ajusté froidement une bûche située au-dessus de de la tête de l'enfant et a fait feu.

La bûche est tombée sans que le petit garçon fût atteint, et le vieillard s'est enfui. Quelques personnes se sont mises à sa poursuite, mais elles n'ont pu le rejoindre.

Trop de chance. — C'est avoir décidément une véritable chance. Il y a quelques jours, rapporte le *Courrier du Havre*, M. Ruello, capitaine au long cours, perdait sur la voie publique une somme d'une trentaine de mille francs qui était heureusement trouvée peu de temps après par le gendarme Latrouitte.

M. Ruello a éprouvé une mésaventure semblable. Un portefeuille contenant 75 billets de 500 fr. a glissé de sa poche dans l'escalier de la maison où il loge, sur le quai Lamblardie.

Cette fois c'est M. Godreuil qui a eu la satisfaction de mettre fin aux inquiétudes de M. Ruello, qui sans doute prendra des mesures pour ne pas éprouver les mêmes transes par lesquelles il a passé d'avoir perdu des sommes aussi fortes. Pourquoi M. Ruello porte-t-il tant d'argent sur lui?

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 28 novembre	56	18
Clôture	du 28 novembre	56	12

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR.

du 27 novembre.

LIVERPOOL le bat. à vap. anglais *Olympus*, capit. Muir, ayant touché Gibraltar, Malte et Syra, avec diverses marchandises et 11 passagers.
NICOLAEFF, le bat. à vapeur anglais *Bolivar*, capitaine, G. Holt, divers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 27 novembre

MARSEILLE, le bat. à vapeur franç. *Amérique*, capitaine Caboufigue, divers.
— le bat. à vap. russe *Vesta*, capitaine Pavlovich, touchant Messine, divers.
CANÉE, le bat. à vapeur italien *Benjamin Atwood*, capitaine Zunchelli, touchant Souda, divers.
SMYRNE, le bat. à vap. du Lloyd autrich. *Stadium*, capitaine Marinich, divers.
TREBISONDE, le bat. à vapeur ottoman *Touna*, capitaine Seiglio, divers.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 26 novembre

ANGLETERRE, bk it. *Inniziatore*, c. Campajolo, blé
— bk mek. *Wivan Beher*, cap. Ritgardt, blé
— bk prus. *Carl Friedrich*, cap. Khorh, blé
CORK, bk angl. *Wood-field*; cap Butlard, blé
— bk angl. *Newton*, cap Dangthy, blé
— bk angl *Whit Carl*, cap. Nammerd, blé
— br angl. *Sarah*, cap. Ellist, blé
FALMOUTH, bk norv. *Nord est*, c. Hann, gr. de lin
— bk norv. *Valkyrien*, cap. Bolst, orge
— bk norv. *Astik*, cap. Freberg, blé
— bk norv. *Freya*, cap. Halversen, blé
— bk norv. *Shuldo*, cap. Tonnesen, blé
— bk norv. *Anna*, cap. Henschien, blé
TROONDHJEN, bk norv. *Acolus*, cap. Greif, seigle
MARSEILLE, br ital. *Zio*, cap. Olivari, blé
— br ital. *Amore*, cap. Olesse, blé
— br ital. *Nicoleto*, cap. Olivari, blé
— bk ital. *Attila*, cap. Nassardi, blé
— bk ital. *Nettuno*, cap. Travega, blé
— bk ital. *Mincio*, cap. Pellerano, blé
— br hell. *Constant. ke Elleni*, cap. Giorgis, blé
— br hell. *A.-Dionissios*, cap. Camenos, blé
— br hell. *Zoodokhos-pighi*, cap. Valsamaki, blé
— br ital. *Federico*, cap. Basso, blé
— br franç. *Noellie*, cap. Langres, blé
ALGER, br ital. *Dei*, cap. Marzi, blé
MALTE, bk rus. *Salonia*, cap. Lofterg, blé
— bk rus. *Ililio*, cap. Blomberg, blé
MONT-ATHOS, br hell. *Zagora*, cap. Acrivos, blé
ENOS, br angl. *John Bremler*, cap. Graham, lest
ODESSA, br mekl. *Egeria*, cap. Rehberg, lest
KERASSONDE, br rus. *Evgenia*, cap Xacustos, lest
VARNA, bk angl. *Maria Blanche*, c. Vidovich, lest
KUSTENDJÉ, bk angl. *Rose*, cap. Starmod, lest
BALTZIK, br hell. *A.-Trias*, cap. Dedès, lest

du 27 novembre

ANGLETERRE, br ang. *Bewer Deeper*, c. Walhe,
— br mekl. *Graft von Balon*, c. Schultz, blé
— bk ital, *Nuova Ghelino*, cap. Castaldi, blé
— bk ital. *Petronella*, cap. Ferrando. blé
— br prus. *Pansewatz*, cap. Willis, blé
FALMOUTH, br autr. *Pepino*, cap Bagdanich, blé
— bk angl. *J. Hea*, cap, Folker, blé
— bk rus. *Caterina*, cap. Elling, blé
— bk sued. *Malta*, cap Gelcher, blé
— bk norv. *Flora*, cap. Eide, blé
— br ital. *Adelaide Chiavori*, cap. Dallorso, blé
BERGEN, bk norv. *Colbjemsen*, cap. Bobhew, seigle
ANVERS, br mekl. *Heydmann*, cap. Beyer, blé
MARSEILLE, br autr. *Petroslava*, c. Mandich, blé
— br hell. *Evanghelistria*, cap. Bilias, blé
— br hell. *Omonia*, cap. Elefteriu, blé
— br hell. *A. Dimitrios*, cap. Galetas, blé
— br ital. *Gesue*, cap. Casace, blé
— br hel. *Florizon*, cap. Cutakis, blé
— br ital. *Giorgino*, cap. Aste, blé
SYRA, br hell *A. Gheorghios*, cap Calafatis blé
CUTALI, br rus. *Marigo*, cap. Zanis, lest
ISMITH, br hell *Elpis*, cap. Patrichios, lest
DANUBE, br hell. *Pan. Eleussa*, c. Frangopulos, lest
KUSTENDJE, br hell. *Caterina*, c. Constantopulos,

NAVIRES destinés pour l'Archipel. et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 17 novembre

TAGANROK pour Falmouth, bark angl. *Cabinet*, cap. Redley, graine de lin
— pour Marseille, bark franç. *Petit Arthur*, cap. Grovalet, blé
— pour Marseille, brig ital *Assunta*, capitaine Soldani. blé
MARIANOPOLE pour Marseille, brig hell. *Octo-Adelfe* capitaine Rossolimos, blé
BERDIANSKA pour Corfou, brig russe *A.-Anna*, capitaine Calerghis, blé
VARNA pour Lisbonne, brig hell. *A.-Gheorghios*, capitaine Bezeos, blé
BRAILA pour Marseille, brig hell. *A.-Petros*, cap.
SOULINA pour Falmouth, brig anglais *Lumley*, capitaine Bell, blé

du 18 novembre

BERDIANSKA pour Marseille, bark hell. *Antonios*, capitaine Psaras, blé

du 20 novembre

BRAILA pour Falmouth, brig anglais *Ripple*, cap. Jaffers, blé

du 21 novembre

TAGANROK pour Oran, brig hell. *Calliopi*, capit. Mamounis, blé
— pour Marseille, brig hell. *Ioannis*, capitaine Petzas, blé
VARNA pour Falmouth, bark angl. *Riccardo*, cap. Matessich, blé
DANUBE pour Falmouth, bark anglais *Coussel*, capitaine King, blé
KUSTENDJE pour Falmouth, bark anngl. *Octavus*, capitaine Turcis, orge
GALATZ paur Marseille, brig italien *Nino*, capitaine Ottagio, blé
— pour Marseille, brig italien *Fevere*, capitaine Cegnio, blé
SOULINA pour Falmouth, bark italien *Fasce*, capit. Olivari, blé

du 22 novembre

TAGANROK pour Falmouth, bark angl. *Governor*, capitaine Mott, orge
— pour Falmouth, bark angl. *Elconor Grace*, capitaine Douny, blé
— pour Marseille, brig italien *Fanny*, capitaine Anselmi, blé
— pour Marseille, bark italien *Temis*, capitaine Raffo, blé
— pour Marseille, brig ital *Azardoso*, capitaine Sollari, blé
— pour Marseille, brig ital. *Micheli*, capitaine Caffiero, blé
— pour Falmouth, brig autrichien *Annibale* capitaine, Ma ussich, blé
— pour Malte, brig autrich. *Due compari*, capit. Ragouzin, blé
— pour Marseille, bark autrich. *Voluntas*, capit. Randich, blé
— pour Falmouth, bark autrich *Juno*, capitaine Grande, blé
— pour Malte brig hell. *Scamandros*, capitaine Athanassiu, blé
ODESSA pour Marseille, brig ital. *Geron. Guero*, capitaine Guerro, blé
— pour Marseille, brig italien *Metà*, capitaine Caffiero, blé
— pour Gênes, goel. italien *Giovanni*, capitaine Sciafino, blé
MARIANOPOLE pour Falmouth, bark mekl. *Anna-Howitz*, capitaine Hoff, blé
BERDIANSKA pour Marseille, brig italien *G: B.-di Alma*, capitaine Rapallo. blé
— pour Messine, bark ital. *Buon Padre*, capit. Mortola, blé
VARNA pour Marseille, brig italien *Dio mi vede*, capitaine Barbiere, blé
— pour Marseille, brig italien *Dante*, capitaine Seiaflino, blé
— pour Falmouth, bark autr. *Svetti-vitt*, cap. Bacich, orge
KUSTENDJE pour Alger, brig ital. *Tell*, capitaine Roda, orge
— pour Falmouth, brig autrichien *Eugenio*, capitaine Lenatz, orge
RBAILA pour Falmouth, brig angl. *Lodklomand*, capitaine Armstrom, blé
— pour Marseille, brig hell. *Tris-adelfi*, capit. Elefteriu, blé
SOULINA pour Marseille, brig italien *Corriere d'Italia*, capitaine Molinari blé
— pour Livourne, bark ital. *Vasco di Gamma*, capitaine Riaso, blé
— pour Livourne, brig italien *Ascolta*, capitaine Marcino, blé
— pour Falmouth, brig autr *Soliero*, capitaine Ivancich, blé
— pour Falmouth, bark norv. *Saluta*, capitaine Dannevig, blé
BALTZIK pour Malte, brig ital. *Minkelangelo*, capit. Vianello, blé
— pour Malte, brig autrichien *Beppi*, capitaine Marassi,

Théâtre Naum.

Brillant succès du jour

CLOTURE DÉFINITIVE

Des Soirées Humoristiques de Mlle HELENE FAURE avec le concours de son père le professeur

N. FAURE, et de Mlle LOUISE.

(Abonnement Suspendu.)

Dernière Représentation Extraordinaire

AU BENEFICE DE

MADEMOISELLE

HÉLÈNE

PROGRAMME NOUVEAU:

1re *Partie.*

1. Le grand succès de Robert-Houdin.
2. Un prestidigitateur moderne en Chine.
3. La Californie ou les Mines d'Or et d'Argent.
4. L'apparition d'une dame dans un chapeau d'homme.
5. La bataille de deux magiciens en Espagne.
6. Vision malgré l'oclusion des yeux à travers les corps opaques.
7. Les trois contrebandiers napolitains.
8. Un vol aérien par le favori des dames.
9. Le nec plus ultra de la prestidigitation.
10. Le désespoir d'un marchand du Grand Bazar de Constantinople

2me *Partie.*

1. Tous les spectateurs deviendront Magiciens.
2. Le Charlatanisme dévoilé.
3. Le parterre dans un chapeau.
4. Mille Cadeaux offerts aux spectateurs (sans tombola) en souvenir de Mlle Hélène.
5. Grande pluie de surprises, photographies, etc.
6. Le rêve d'une dame.
7. La magie de nos jours.
8. La voix du destin.
9. Le duel d'un Gascon.
10. Les deux dames Magnétiques.

Extrait du jugement rendu le 14 novembre a. c. par le Tribunal Roumain sur la faillite des Sieurs Friedman et Schapira, commerçants, sujets Roumains.

LE TRIBUNAL ROUMAIN PRÈS L'AGENCE DES PRINCIPAUTÉS-UNIES.

Vu la requête des Sieurs Friedman et Schapira en date du 13 novembre a. c.

Vu le concordat de la faillite dont il s'agit.

Vu les articles 509 et 513 du Code de Cour de France.

Déclare bon et valide ledit concordat qui par le présent jugement est homologué et prononce que les faillis Friedman et Schapira sont excusables et reintégrés dans leurs droits de commerçants.

Fait et jugé, etc.

Le Président G. [illegible]

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve la LINGERIE au MEILLEUR MARCHÉ

DANS LE MONDE

Toiles, Serviettes, Mouchoirs, Nappes, etc., à

L'HOTEL DE PESTH

Premier Etage

Grand'rue de Péra

La maison qui forme le coin de la rue VENEDIK et la grande rue.

BIEN OBSERVER LE MAGASIN EST AU

PREMIER ETAGE

Et non au rez-de-chaussée donnant sur la rue, le Magasin n'est en aucun rapport avec tous ces magasins de la grand'rue, qui vendent sous le faux titre de Liquidation et autres prétextes suffisamment connus.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en ace de Sahadji-Han à Galata. H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.	2 francs
12 »	105	»	2.60
18 »	110	»	4. —
26 »	120	»	4.50
34 »	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM **G. CHEUVREUX et Cie.** à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

PILULES DE BLANCARD

A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Autorisées par le Conseil médical de Saint-Pétersbourg

EXPÉRIMENTÉES DANS LES HÔPITAUX DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'IRLANDE, DE TURQUIE, ETC.

Mentions honorables aux Expositions universelles de New-York, 1853, et de Paris, 1855.

Participant des propriétés de l'iode et du fer, ces Pilules conviennent spécialement dans les maladies si variées que détermine le genre scrofuleux (*tumeurs, engorgements, humeurs froides*, etc.), genre d'affections contre lequel les simples ferrugineux sont impuissants; dans la **chlorose** (*pâles couleurs*), la **leucorrhée** (*pertes blanches*), **l'aménorrhée** (*menstruation nulle* ou *difficile*), la **phthisie, la syphilis constitutionnelle**, etc. Enfin elles offrent aux praticiens un agent thérapeutique des plus énergiques pour stimuler l'organisme et modifier ainsi les constitutions **lymphatiques, faibles ou débilitées.**

N. B. — L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle et irritant. Comme preuve de pureté et d'authenticité des **véritables Pilules de Blancard**, exiger notre **cachet d'argent réactif** et notre **signature** ci-jointe apposée au bas d'une étiquette **verte.** — Se défier des contrefaçons.

Blancard

Se trouvent dans toutes les Pharmacies. *Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.*

A VENDRE

Les propriétés ci-dessous mentionnées.

1 Une maison en pierre avec un magasin dessous dans la Grand'Rue de Galata N° 146.

2 Un magasin en pierre sis à Moumhané Skélessi à Galata, rue Gumuch Halkali N° 9.

3 Une maison à côté de l'église grecque Agios Nicolaos, rue Yéni-Chehirli N° 2.

Pour plus amples informations s'adresser au courtier Kirkor Agha, ou à ses employés, demeurant à Bagtché-Capou, Tasch-Chan N° 32 en face du corps de garde tous les jours, excepté le Dimanche, à toute heure de la journée.

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

FER QUEVENNE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE. AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le **FER QUEVENNE** s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués: il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le **FER QUEVENNE**, en restant dans les limites des doses très-« modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50
200 dragées, 5 »
100 dragées, 3 »

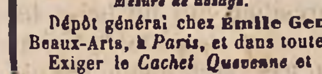

Mesure de dosage.

Dépôt général chez **Emile Genevoix**, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris*, et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

A VENDRE,

Les propriétés de S. E. feu le Grand-Logothète, Aristarchi bey, soit:

1° Une magnifique maison de campagne sur le Bosphore, à Yéni-keui de 18,500 pics carrés ou 12,500 mètres, dont 3,600 de constructions, 220 de façade sur la mer et le reste parcs et jardins. Ce yali est un des plus beaux de Constantinople, il réunit toutes les conditions requises pour faire un superbe hôtel d'Ambassade ou une résidence princière, il est parfaitement bien conservé et distribué, il a bain turc et bain de mer, écuries, remises, caves et cuisines en pierre, caïkhané, buanderie, blanchisserie, serres-chaudes, de l'eau de source et de puits en abondance, de grands réservoirs, plus de 50 pièces, dont 2 immenses salles, 6 énormes salons, 1 belle salle à manger, 1 salle de billard, 1 bibliothèque, 20 chambres de maîtres, autant pour les domestiques, etc. Ses jardins sont des plus renommés du pays et contiennent des fleurs, des plantes et des arbres aussi rares que précieux;

2° Une grande ferme ou Tchiflik, une des plus justement estimées des environs de Constantinople, à 6 heures de la capitale, située en partie près de Tstorlou et d'Amourtza sur la route d'Andrinople et presque sur la voie du chemin de fer qui vient d'être concédé, et en partie sur la mer, à Héraclée de Marmara. Cette terre a une étendue de 40,000 denums ou 10,000 hectares environ, un village, des fermes magnifiques, magasins écuries, étables, fours et dépendances nécessaires, deux petits ruisseaux qui la traversent, de l'eau de source et de puits, des pâturages qui entretiennent 3,000 brebis et plus au besoin, un démirbach complet, c'est-à-dire 150 chevaux de herguélés, 150 bœufs de labour et tout ce qui s'ensuit pour la culture, le labourage, et l'entretien d'une ferme si grande, c'est-à-dire, ustensiles aratoires, charrues, chariots, etc., etc.

3° Une petite ferme, près de Baloucli, à 1/2 heure de Constantinople;

4° Une petite campagne à Yéni-keui, de 50 denums;

5° Une grande campagne de 200 donums environ à Thérapia avec une vue ravissante sur le Bosphore et un joli kiosque;

6° Un terrain à Calender qui sert de lieu de promenade actuellement.

S'adresser pour les prix et pour de plus amples renseignements à la Direction du journal.

ITINÉRAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
			Voyage pour le Pont.
12	2	30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach*)
2	2	30	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	2	45	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey. Kusgound.
11	3	45	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	30	de Arnaoutkeui, Courucesmé, Ortakeui, Bechictach.
5	3		de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach. les vendredis touchera Cabatach
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (exc, les vendredis)
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis).
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h de la ligne de Buyukdere)
5	9	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
5	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
2	5	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dere, Yénimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yénikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à 9 1/2*)
18	10	30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
6	11		pour Courucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*) les vendredis à Bechiktach aussi.
14	11		pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé Arnaoutkeui. (exc. les vendredis).
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
5	11	45	pour Bechictach, Ortakeui, Kourucesmé (*) (les vendredis a Arnaoutkeui).
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk déré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-Hiss, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, (*Les vendredis jusqu'à Buyukdéré.*)
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagages.*

Tous les vendredis à 4 1/2 partira du pont un bateau pour Bouyoukdéré touchant les échelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukdéré à 8 3/4 touchant les mêmes échelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
			Voyage pour le pont.
	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	50	de Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché. Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskoundjouk.
	8	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk, Ortakeui, Bechikt.
	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Couskoundjouk, Scutari.
	10		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
un Bat.			**Départ du Pont.**
	3	15	pour Bechiktach, Ortak. Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yénik, Thérapia, Buyukdéré.
	4	15	pour Scutari. Couskundjuk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukdére.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

Nos	Heures à la Turq.		*A partir du 14/26 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis* — *Service Journalier.*
			Voyage pour le Pont.
3	2	15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti. (les dimanches à 2 h. 1/2)
			Départ du Pont
3	10		pour Proti, Actigoni, Halki, Prinkipo Cartal et Pendik.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL

V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNÉE.— N° 273.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces	60 »	32 »	18 »
Etranger	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMERO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS :

1re page, Annonces .... 3 Piastres la ligne.
Avant les annonces, Réclames .... 6 » la ligne.
Faits divers, Corps du Journal .... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 30 novembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 28 Novembre.

Consol. T.	PARIS	Ouv.	33	90
		Clôt.	34	
	LONDRES.	Ouv.	33 5/8	33 7/8
		Clôt.	33 7/8	34 1/8
Emprunt Turc 1865		Ouv.	258	75
		Clôt.	260	
Rente française 3 0/0		Ouv.	69	
		Clôt.	69	10
Italien		Ouv.	46	85
		Clôt.	47	25

Paris, 28 novembre soir.

NEW-YORK.— Les élections de l'Arkansas, du Mississipi et de la Floride sont favorables à la convention de reconstruction de l'union.

Paris, 29 novembre 5 h. 55 matin.

Au Corps Législatif, le ministre des finances a déclaré que le gouvernement s'abstiendrait de toute intervention dans le commerce des grains.

BERLIN.— La *Gazette de la Croix* doute de la réunion de la conférence.

Paris, 29 novembre, 12 h. 5 soir.

Le steamer grec *Arion* en destination de Crète, se préparant à forcer le blocus, et chargé de poudre à sauté ; 40 hommes ont été tués et le steamer s'est entièrement perdu.

Londres, 29 novembre.

Lord Stanley répondant à une interpellation de M. Cochrane sur l'attitude de l'Angleterre dans l'affaire de Crète observe que M. Elliot a poussé en 1862 à la rectification des frontières grecques, lorsque le trône hellénique était offert à un prince anglais. Mais à la suite des démonstrations énergiques de la Porte contre un tel plan, M. Elliot abandonna l'affaire.

(Service particulier de la TURQUIE.)

Marseille, 27 novembre.

Le bateau des Messag. Imp. est arrivé cette nuit. Blé, ferme activité. Graines, meilleure tenue. Cocons, demandés. Soies, ferme. Laines, Peaux, baisse. Cotons, calmes.

Nouvelles de l'Extérieur.

La date de la convocation du parlement italien devait être fixée au 27 de ce mois : mais *la France* annonce que, d'après des informations reçues de Florence, le cabinet Menabrea serait décidé à dissoudre le Parlement et à faire appel aux populations pour connaître exactement les vœux du pays et sa manière de voir au sujet des derniers événements.

On écrit de Madrid :

« Le maréchal Serrano est considéré comme le chef d'une partie de l'union libérale.

» M. Rios Rosas doit arriver prochainement à Madrid. »

Les journaux confirment que le parlement prussien sera saisi d'une proposition tendant à élever à quatre millions de thalers le chiffre de la liste civile.

On lit dans la *Patrie* :

« Une dépêche particulière de Florence nous assure que le cabinet italien a décidé d'envoyer M. Mancardi à Rome, pour y reprendre l'examen des questions soulevées par l'application de la loi sur les biens ecclésiastiques.

Le voyage de M. Mancardi serait considéré avec faveur ; on y verrait une première démarche loyalement tentée à Florence pour atténuer au plus tôt les effets de la dernière crise. »

Une dépêche de Londres nous assure, dit le même journal, que M. Nigra est attendu dans cette ville.

Le diplomate italien serait chargé par son gouvernement d'entretenir le cabinet anglais du projet de conférence, et de l'adhésion que l'Italie a donnée en principe à ce projet.

Le comte Bernstoff a eu une première entrevue avec lord Stanley. Il a déclaré que le comte de Bismark lui a donné l'assurance du désir de la Prusse de marcher d'accord avec l'Angleterre dans toutes les questions et principalement d'agir de concert avec elle dans celle relative à la conférence.

Le *Journal de Rome* du 12 annonce que le Pape a résolu de donner une marque d'honneur à toutes les troupes pontificales qui ont repoussé les invasions garibaldiennes et aux troupes françaises qui ont pris part au combat de Mentana.

Les lettres de convocation pour la conférence appelée à délibérer sur la question des rapports de l'Italie et du saint-siége n'indiquent ni la date ni le lieu de la réunion.

La date ne sera fixée qu'après que toutes les puissances auront répondu par une adhésion pure et simple à l'invitation qui leur a été adressée; jusque-là, il ne pourra être pris à cet égard de résolution définitive.

Quant au lieu de réunion, il se confirme que c'est Paris qui sera choisi et adopté par les puissances.

Aux élections qui viennent d'avoir lieu pour le conseil d'Etat de Genève, M. Lhenevière, de la liste indépendante, a été élu par plus de 6,000 voix. M. James Fazy, qui était porté le dernier sur la liste radicale, a échoué avec environ 3,900 voix.

Des lettres de Shanghaï annoncent que le gouvernement chinois, voyant les services que rendent les canonnières des puissances européennes en combattant les pirates, qui, depuis si longtemps, ravagent le littoral et font subir des pertes énormes au commerce maritime, vient de décider la construction, pour son compte, de huit canonnières à vapeur qui seront armées de canons à grande puissance. Le gouvernement japonais a adopté déjà la même mesure et commandé pour lui, en France, un certain nombre de canonnières à vapeur à l'industrie privée.

La *Correspondance*, de Berlin, assure que M. Mancini, ministre de l'instruction publique d'Italie en 1862, était dernièrement à Berlin, venant de Paris. On prétend qu'il était chargé, par le gouvernement du roi d'Italie, de nouer avec la France et la Confédération du Nord des négociations tendant à la réunion d'une conférence internationale qui aurait pour but de fixer et de garantir les bases du droit international privé entre les divers peuples européens.

M. Mancini, qui est une autorité dans cette matière, a été reçu par le comte de Bismark et traité de la façon la plus distinguée. Il est retourné ensuite en Italie, en passant par Munich.

Le *Moniteur prussien* a publié la loi, approuvée par le conseil fédéral et le Reichstag sur la nationalité des navires marchands. Elle est accompagnée de l'ordonnance royale établissant les couleurs et la forme du pavillon sous lequel ces navires devront naviguer.

Il formera un carré long consistant en trois bandes horizontales égales et de couleur noire, blanche et rouge, le noir étant en haut. Le rapport de la hauteur à la longueur sera de deux à trois, et le fond ne devra porter aucun signe distinctif.

Les administrateurs des banques de jeu de Wiesbaden et de Hambourg sont en ce moment à Berlin, pour obtenir du gouvernement un arrangement basé, soit sur une prolongation de 10 années de leurs traités, soit sur une indemnité.

On ne sait encore quelles sont les dispositions du gouvernement prussien ; mais il est probable que si la question vient devant les Chambres, les intéressés seront déboutés de leurs demandes.

En Suisse, l'opinion se préoccupe de nouveau du percement des Alpes helvétiques, à la suite d'une démarche que le conseil fédéral aurait cru devoir faire dans l'intérêt de cette entreprise auprès du gouvernement italien, dont l'opinion est favorable au Saint-Gothard. On sait que les cantons de l'ouest se sont prononcés pour le Luckmanier, et ceux de l'est pour le Simplon. Cette question, du reste, ne pourra être résolue que par la représentation nationale, qui, seule, est compétente pour imposer au pays des sacrifices aussi considérables que ceux que nécessiterait le percement des Alpes sur un point quelconque du territoire de la Confédération.

Un projet de concordat destiné à améliorer la législation sur les questions matrimoniales a été récemment élaboré par les représentants de la plupart des cantons suisses. Il vient d'être communiqué par le conseil fédéral à tous les gouvernements cantonaux, qui ont été en même temps invités à envoyer à Berne des délégués pour continuer l'œuvre commencée.

On parle toujours à Washington de la mise en accusation du président Johnson comme d'une chose probable. Le *speaker* de la Chambre des représentants, M. Colfax, a prononcé dernièrement à New-York, un discours dans lequel il s'est formellement déclaré partisan de cette mesure rigoureuse. Elle serait parfaitement justifiée à ses yeux par le rappel du général Sheridan et du général Sikles, que M. Johnson a voulu punir d'avoir préparé la réorganisation de quelques Etats du Sud, conformément aux intentions du Congrès. Nul doute que ce ne soit là un grief très sérieux. Cependant il est permis de croire que la Législature nationale aimera mieux éviter les orages que pourrait provoquer le procès intenté au magistrat suprême des Etats-Unis.

Ce qui est moins douteux, c'est le procès de M. Jefferson Davis, qui doit commencer dans peu de jours. L'ex-chef de la Confédération esclavagiste est au Canada, où il s'est réfugié après sa mise en liberté. Il doit se présenter le 27 novembre devant la Cour fédérale de Richmond, sans quoi ses cautions, au nombre desquelles figurent deux célèbres républicains, MM. Horace Greeley et Gerrit Smith, devront payer cent mille dollars au gouvernement. Personne ne doute que M. Davis ne remplisse un engagement aussi sacré.

M. Chase, *chief-justice* des Etats-Unis, présidera la cour chargée de juger M. Davis, s'il n'a pas à remplir d'autres devoirs à Washington, au commencement de décembre. On espère décider M. Davis à comparaître avant l'époque fixée, afin que ce grave procès puisse s'instruire devant la plus haute autorité judiciaire de la République.

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ EN TURQUIE.

Après la conclusion du traité de Paris qui admettait l'Empire ottoman dans le concert européen, tout le monde s'attendait à la suppression ou, au moins, à une révision radicale des capitulations, cette anomalie d'un autre temps, et dont nous avons déjà démontré les inconvénients.

Il était convenu qu'une réunion des représentants des Puissances signataires du traité de 1856 aurait lieu à Constantinople pour examiner cette importante question, mais rien n'a été fait. Néanmoins, les Puissances ont adressé une ou deux notes collectives au gouvernement du Sultan pour lui demander en faveur de leurs sujets le droit de propriété en Turquie. Celui-ci a répondu, et avec raison, qu'il était prêt à conférer ce droit aux étrangers pourvu que les Puissances se décidassent à se désister en tout ou en partie des capitulations.

L'affaire en était là, lorsque, il y a quelques mois, le Sultan promulgua de Sa propre initiative une loi qui permettait aux étrangers d'acquérir des immeubles en Turquie, tout en sauvegardant naturellement le droit des tribunaux du pays d'être seuls juges en matière de propriété.

Nous étions fondés à croire que les Gouvernements, qui étaient si désireux d'obtenir en faveur de leurs sujets un droit si précieux, s'empresseraient de prendre acte de cette généreuse disposition, en acceptant la nouvelle loi sans faire la moindre observation. Mais non. Les représentants des puissances qui forment ici, chacun pour sa part, un état dans l'état, tout en demandant pour leurs nationaux le droit de propriété en Turquie, ne voulaient point consentir à renoncer à certains priviléges qui leur permettent de s'immiscer perpétuellement dans les plus menus détails de notre administration intérieure et de maintenir ainsi en permanence dans le pays un état de choses dont l'Empire ottoman seul offre le déplorable exemple en Europe. Loin de là, ils désiraient, au contraire, étendre leur juridiction jusque sur les immeubles de leurs justiciables.

Nous ignorons quel a été le résultat des prétentions des puissances, toujours est-il que jusqu'à présent aucune disposition n'est venue apporter la moindre modification à la loi déjà promulguée et tout nous fait espérer qu'elle sera maintenue dans toute son étendue.

Le *Levant Herald*, mieux renseigné que les autres journaux de tout ce que font, disent et pensent les ambassadeurs étrangers à Péra, nous donne, dans son bulletin du 28 novembre, les détails suivants sur cette question :

« On prétend que la question concernant l'extension du droit de propriété aux étrangers domiciliés en Turquie n'a pas encore reçu de solution par suite des objections soulevées par certaines puissances. Une d'elles, l'Amérique, aurait nommément déclaré qu'elle ne consentirait à aucune modification provisoire des capitulations en vigueur et une autre puissance, la France, aurait exprimé l'opinion que le moment ne lui semblait pas opportun pour s'occuper de cette question la Porte ayant, selon M. Bourée, à régler d'abord des affaires plus importantes. Le général Ignatief, d'autre part, ne serait pas également très satisfait de ce projet, de sorte que tout ce concours de circonstances défavorables fait craindre que le plan de réforme dont nous parlons ne soit renvoyé aux calendes grecques ».

Que la France et surtout la Russie ne veuillent point consentir à la modification des capitulations, il n'y a rien là qui nous étonne, ces deux Puissances n'ayant jamais varié d'opinion sur cette question. Mais que l'Amérique, ce vaste pays républicain, qui tient comme à une arche sainte aux doctrines Monroë, vienne soutenir par son représentant en Turquie des idées diamétralement opposées, voilà ce qui a tout lieu de nous surprendre, si toutefois la version de notre confrère est exacte.

Quoi ! l'Amérique, qui s'élevait avec tant d'énergie contre l'intervention française au Mexique, se mettrait aujourd'hui au premier rang parmi les Puissances pour maintenir en Turquie le principe d'intervention !

On aura beau nous dire que l'état actuel des choses créé dans l'Empire Ottoman par les capitulations n'est pas l'œuvre de l'Amérique, et que ce n'est pas à elle de le modifier tant que les autres Puissances ne seront pas du même avis, rien ne sera capable de nous persuader qu'en prenant l'initiative dans une pareille question, comme veut l'insinuer le *Levant Herald*, les Etats-Unis aient suivi, dans cette circonstance, une ligne de conduite conforme aux principes libéraux professés par la grande république.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

VI.

Pour la première fois de sa vie, cet homme si sagace, si pénétrant, devina qu'il pouvait bien exister chez les femmes et tout au fond de ce qu'on appelle leurs caprices, un instinct spécial que l'indifférence froisse, même lorsque l'indifférence se traduit par cette tolérance inaltérable dont se savent gré bon nombre d'excellens maris. Pourquoi cette clairvoyance après coup, ces intuitions tardives ? Wilmot eut aussi cette question à se poser, et sa conscience implacable lui fit reconnaître en elles les résultats d'une initiation récente. Tout un ordre de sentimens jusqu'alors ignorés datait pour lui de son séjour à Kilsyth.

Son confrère arriva sur ces entrefaites, et Wilmot descendit au salon pour le recevoir. Un certain embarras était au fond des complimens de condoléance qu'apportait le docteur Whittaker. — Vos avis, vos instructions, m'ont beaucoup manqué, finit-il par dire avec un certain accent de reproche.,. Au moins aurais-je pu en profiter dans le début de la maladie, qui n'a pris que vers la fin un caractère tout à fait foudroyant... Je vous avais écrit tout exprès, il y a quinze jours, et fort en détail...

— Je n'ai reçu aucune lettre de vous, interrompit Wilmot... A peine sa femme m'a-t-elle entretenu, il y a quinze jours, de quelques malaises dont elle ne semblait aucunement inquiète...

— Vraiment ? reprit Whittaker avec une sorte de sécheresse... Elle a dû cependant vous envoyer ma lettre, qui vous demandait une réponse immédiate... A telles enseignes qu'elle a voulu la garder pour y mettre elle-même l'adresse et l'acheminer. — En voyant mon écriture, disait-elle, mon mari s'inquiétera moins...

Ici Wilmot se sentit rougir, les paroles qu'on lui répétait avaient-elles donc par hasard une signification ironique ? ou bien était-ce de bonne foi qu'elle l'avait cru si préoccupé de son état ?... Pour éclairer ce doute et bien d'autres, il était maintenant trop tard...

— Je n'ai été averti de rien, reprit-il, et comment ne l'avez-vous pas deviné à mon silence ?...

— J'ai bien pensé à vous écrire encore, répondit Whittaker,... mais mistress Wilmot semblait convaincue que vous vous regardiez comme obligé de ne pas quitter Kilsyth... D'ailleurs le danger ne semblait pas imminent. Il n'est devenu tel que lundi... et j'ai télégraphié sur-le-champ, mais trop tard à ce qu'il paraît.

Les explications mutuelles des deux médecins ne pouvaient guère aller plus loin, et Whittaker se retira, bien évidemment mal édifié par celles qui lui étaient fournies. Quant à Chudleigh Wilmot, il resta sous le coup d'une révélation inattendue, songeant moins à ce qui venait de se passer qu'à ce qui *aurait pu être*, si la mort, en épargnant la mère, lui avait laissé les chances d'une paternité dont il n'avait pas même goûté la promesse.

Il y avait en outre autour de ce funèbre incident des obscurités, des contradictions, des incertitudes qui en faisaient une sorte de problème. Ceci devait naturellement l'amener à souhaiter une entrevue avec la meilleure amie de Mabel, celle qui avait dû obtenir d'elle la confidence la plus intime, celle qui avait assisté à ses derniers momens et reçu sans doute ses dernières paroles. Et pourtant, — comme par un pressentiment, — Wilmot éprouvait une indicible répugnance à voir mistress Prendergast. Ceci l'étonnait encore : il n'avait pas à la vérité un goût très vif pour l'esprit amer et caustique de cette veuve inconsolée ; mais il l'avait acceptée à la longue comme une relation inévitable, et ne s'était jamais senti le moins du monde jaloux de l'intimité qui existait entre elle et sa femme. Jaloux, hélas ! il ne connaissait encore que par ouï-dire ce sentiment presque inséparable de toute affection passionnée.

Indirectement informé que mistress Prendergast devait venir s'occuper de quelques détails domestiques relatifs aux funérailles, il s'attendait à sa visite, et fut presque heureux d'apprendre qu'elle était arrivée et repartie sans demander à la voir. La femme de chambre qui lui annonça cette bonne nouvelle lui remit en même temps un petit paquet cacheté. Il renfermait les clefs de la pauvre morte et son anneau nuptial. — Attendez, Susan ! Où est le cachet que votre maîtresse portait au doigt ? demanda Wilmot, qui venait de rompre l'enveloppe.

— Nous n'avons jamais pu le retrouver, répondit la suivante... C'est la seule chose qui manque, et mistress Prendergast n'a pas la moindre idée de ce que ce bijou a pu devenir... Déjà, depuis plusieurs jours, notre pauvre dame ne portait plus cette bague.

Wilmot arrêta ces explications par un geste, et, demeuré seul, se mit à contempler l'anneau d'or qui brillait sur la paume de sa main ouverte. Jamais cet anneau ne lui avait tant dit qu'à cette heure, et même à cette heure il ne lui disait certes pas tout ce qu'il avait suggéré de tristes réflexions à celle qui n'avait pas voulu l'emporter dans le tombeau. Wilmot finit, — non sans quelque effort, — par le glisser à son petit doigt. — Nous retrouverons l'autre, pensait-il, et je les porterai tous les deux jusqu'à la fin de mes jours...

Le lendemain prévenu par Susan, il descendit au salon, où l'attendait mistress Prendergast. Les rideaux étant tirés, on distinguait mal, sous un épais voile noir, les traits de l'impassible veuve, que le salut troublé de Wilmot fit à peine se soulever du siége où elle était installée. Il lui avait, un peu par mégarde, tendu la main, ce qu'elle feignit de ne point voir. Déjà surpris par ce muet refus, il eut lieu de s'étonner encore davantage de la sèche précision avec laquelle la veuve entrait en matière. — J'aurais peut-être jugé inutile de vous apporter un témoignage de condoléance, lui dit-elle; mais j'ai un mandat

Voir le numéro du 29 novembre.

Revue des Journaux.

On ne peut qu'applaudir à la modération, à la sagesse, aux vues élevées et généreuses de l'Empereur des Français, lorsqu'on voit ce puissant souverain prendre pour règle, en toutes les difficultés internationales, d'en appeler au jugement de l'Europe entière, et tendre ainsi à constituer comme un tribunal suprême de la paix qui préserve désormais le monde civilisé du fléau de la guerre. Préconisée par les utopistes de la paix perpétuelle, considérée par eux comme le remède unique et souverain, cette idée de Congrès n'a pas fait, dans la pratique, une aussi brillante fortune; théoriquement même elle ne semble guère qu'un expédient douteux et variable substitué au principe de solidarité, qui peut seul amener et maintenir le règne de la paix. Toujours est-il que le souverain de la France, en prêtant le lustre de son nom et de son pouvoir à ce qu'on peut appeler « la politique arbitrale », est parvenu, sinon à la faire prévaloir, du moins à en tirer parfois d'excellents effets pour le repos et la prospérité de l'Europe. — Témoin cette Conférence de Londres qu'il avait provoquée lui-même pour résoudre la question du Luxembourg, et qui donna un double exemple de conciliation et de désintéressement bien rare dans les fastes diplomatiques.

Un tel succès, naguère obtenu, devait naturellement faire croire à l'efficacité du même remède dans la crise nouvelle que l'ordre européen avait à subir. Le gouvernement français, croyant devoir réoccuper le territoire pontifical, et annulant ainsi la convention qu'il avait conclue avec l'Italie, reconnaît lui-même que la question romaine exige un nouveau règlement; mais comme il se trouve placé ici entre la tradition religieuse et les principes modernes, — qui sont les siens, — entre l'intérêt de l'Eglise catholique et le droit national, — d'où il procède lui-même aussi bien que l'Italie nouvelle, il mesure les difficultés de cette question, il craint d'assumer la responsabilité d'une solution, il invoque la décision des autres puissances européennes, dont l'autorité réunie donnerait sans doute plus de force et de durée à ce nouveau règlement de la situation du Saint-Siége.

Il y a certainement de la grandeur dans cette sorte de désistement personnel, et l'appel fait ainsi au droit souverain de l'Europe témoigne de la haute loyauté d'un grand esprit bien éloigné des tristes errements de l'ancienne politique personnelle.

Quel accueil, cependant, les autres gouvernements auront-ils fait à cette invitation que le Cabinet de Tuileries vient de leur adresser? Quelle sera leur complaisance à prendre part dans ces graves difficultés, en dehors desquelles il se sont tenus jusqu'ici? — Nous n'en savons rien encore; les nouvellistes se contredisent à ce sujet, et il est assez vraisemblable que les réponses ne seront pas sitôt prêtes qu'on a voulu le supposer.

En attendant, l'opinion publique déjà se prononce, de telle façon même qu'il paraît difficile que les gouvernements ne tiennent pas compte des scrupules, des doutes, des répugnances qui se font jour de toutes parts. — Nous parlons, du moins pour l'Allemagne. — Divers extraits des journaux de Berlin, donnés dans notre dernier numéro, montrent quelles objections suscite le projet même d'une Conférence européenne, et quel insuccès il faudrait en attendre si l'on parvenait à la réunir. L'absence de tout programme préalable n'est-elle pas d'abord une impossibilité radicale? On veut déférer au Congrès une question dont les termes sont encore à poser; on invite les gouvernements de l'Europe à se prononcer : — sur quoi? — sur les principes? mais ne pourra-t-on objecter que les principes se tiennent au-dessus de leur compétence? sur un essai quelconque de transaction? mais il semble que jusqu'ici nul d'entre eux n'ait la première idée d'un compromis de ce genre. — Et encore comment pourraient-ils se flatter, en présence de deux droits également absolus, partant inconciliables, de trouver tel accommodement qui eût plus de valeur et de solidité que le précédent accord franco-italien, sitôt brisé?

» Il est évident, a-t-on dit, qu'on ne » doit attendre de bons résultats de la » réunion d'une Conférence que si, avant » tout, les parties les plus intéressées à » la question se sont entendues sur les » bases générales de la solution à intervenir, et l'on ne saurait prévoir » quant à présent jusqu'à quel point cette entente est possible. » — Cette objection peut se préciser ainsi : — nous ne croyons pas admissible que la question romaine soit réglée sans la participation et la présence des représentants du pouvoir temporel. Or, la cour de Rome consentira-t-elle à prendre part au Congrès, si elle n'est pas assurée d'avance que ni les droits temporels qu'elle possède encore, ni ceux même qu'elle a perdus mais qu'elle revendique toujours, ne soient mis en question? — Sans cette assurance première le Saint-Siége répondra à l'invitation de la France par son éternel *Non possumus*; ce qui met tout de suite à néant le projet de Conférence. Mais, d'autre part, si l'on inscrit l'intégrité et la perpétuité du pouvoir temporel dans le programme de la Conférence, n'est-il pas trop certain que l'Italie, à son tour, refusera d'accepter une telle base, et que cette prédominance absolue de l'intérêt religieux sur le côté politique de la question ne laissera la porte du Congrès ouverte que pour les puissances catholiques-ultramontaines?....

Ainsi l'entente préalable des principales parties intéressées dans la question n'est rien moins que certaine. Sans un programme déterminé, la Conférence peut-elle se réunir? Et tout programme, quel qu'il soit, n'aura-t-il pas pour effet de rendre la réunion impossible? Tel est le dilemme. Nous ne voyons pas, à vrai dire, comment on en sortira. Il faut honorer sans doute la pensée conciliante qui a dicté le projet français, et regretter sincèrement que tant d'obstacles semblent s'opposer à sa réalisation. Mais on ne saurait, d'autre part, méconnaître que, les hésitations des gouvernements à s'engager sur un terrain complètement inconnu soient assez bien fondées, et que les principaux Cabinets de l'Europe pourraient bien trouver un peu trop *large* le *champ* que, suivant l'heureuse expression du journal la *Patrie*, on a *ouvert à leurs méditations*...

— Le passage relatif aux affaires d'Italie, dans le discours prononcé par S. M. le roi de Prusse à l'ouverture du *Landtag*, indique une égale sollicitude de son gouvernement envers les grands intérêts contraires engagés dans cette question romaine. Nous n'interprèterions ces paroles royales dans un sens favorable au Congrès, que s'il était possible, répétons-le, de déterminer à l'avance un programme de conférence qui offrît le moyen de concilier ces divers intérêts et de leur donner pareille satisfaction.

(*Corresp. de Berlin.*)

Nous extrayons des discussions du Reihstadt, le discours suivant prononcé par M. de Beust à propos de la loi sur les délégations :

Son Excellence M. le baron de Beust chancelier de l'Empire. Lorsque des patriotes aussi éprouvés aussi sages, prennent la parole en faveur du compromis, je crois qu'il serait superflu de prendre davantage sa défense. Mais des orateurs ont adressé différentes questions au banc des ministres, et c'est pourquoi j'ai demandé la parole.

« Mon intention est de ne pas parler seulement de la loi sur les délégations; mais aussi du compromis en général, car ce sont deux choses qui se touchent. Ceux qui rejettent le compromis, disent que leurs opinions ne sont pas contraires au dualisme en général, mais seulement à sa forme. Leurs opinions sont autres que leurs paroles.

» Quelque grande que soit la différence des opinions des partis en Autriche, il est un point sur lequel ils sont d'accord, ils reconnaissent tous les dangers qu'il y a à s'engager de nouveau dans une autre voie. La loi sur les délégations ne représente pas un idéal, mais elle sauvegarde la parité et les délégations se prêtent à un développement parlementaire. Une opinion qui se fait remarquer dans les discussions, c'est que nous nous trouvons en quelque sorte dans une situation forcée. Si les débats s'étaient bornés à la discussion des faits, je ne perdrais pas un mot; mais attendu que, sans l'invocation de la situation forcée dans laquelle nous nous trouvons, on parle de la lourde responsabilité du ministère, j'ai dû répondre, mais non pas par susceptibilité. Dans la vie publique on doit savoir supporter le blâme, car il n'y a pas de lumière sans ombre. Dans ces attaques il s'agit de la constitution et non pas du ministère.

Lors de la discussion de l'adresse je me suis exprimé sur les circonstances qui ont amené le compromis avec la Hongrie; la Chambre m'approuva et je crois que depuis rien n'est survenu de nature à altérer cette manière de voir; au contraire, la réalisation du compromis a eu pour effet de relever la puissance de l'Autriche. Dans le cours des négociations avec la Hongrie, nous avons surtout cherché à régler le côté diplomatique, puis ensuite le côté matériel; si l'on ne s'était pas montré conciliant, où en serions-nous aujourd'hui? Loin certainement d'un revirement aussi heureux.

C'est à tort que l'on rend le gouvernement responsable des côtés faibles du compromis. Ils résultent de la situation même telle que nous l'avons trouvée. Je m'abstiendrai de répondre aux attaques soulevées à ce sujet dans les journaux, ainsi que par la partie de la population (les Tchèques) qui s'éloigne de nos délibérations. Je respecte l'adversaire politique, mais je ne voudrais pas que d'ici on fournît des armes aux chefs de cette population pour s'opposer à leur entrée (bravo bravo)!

» Messieurs, on a dit que le gouvernement avait agi avec partialité, parce qu'il n'a pas convoqué le Reichsrath assez à temps. Si cela eût été possible, le gouvernement se serait empressé de le faire. Comme on a reconnu que l'on ne pouvait pas avancer avec les rescrits et les adresses, il a été résolu de consulter des membres hongrois éminents et on est tombé d'accord pour instituer un ministère hongrois qui devait s'engager à faire passer le compromis. Cela fut adopté des deux parts et tout ce qui a eu lieu depuis n'est que la conséquence de ce qui avait été convenu. Il a fallu adopter le projet de la délégation attendu que la Hongrie ne voulait pas accepter un traitement parlementaire des affaires communes. La Hongrie a tenu les engagements qu'elle a contractés envers nous; en-deçà de la Leitha, le gouvernement a rétabli la constitution, il est engagé dans des voies constitutionnelles, et il est superflu d'ajouter qu'il n'en sortira pas.

» Je crois pouvoir déclarer que l'ajournement, tel qu'il est proposé, aurait de graves inconvénients. Il n'en est pas de même de la proposition de M. Rechbauer. Le gouvernement ne la considère pas comme un vote de défiance, parce qu'il sait qu'elle ne contient pas une semblable intention. Le gouvernement reconnait que le compromis et la révision de la constitution de février doivent être soumis à la sanction impériale. Je ne crois pas que l'on puisse prétendre que par là la décision sera mal à propos retardée.

» Messieurs, donnez, par l'approbation du projet du compromis, une preuve de votre confiance dans la réalisation de l'œuvre constitutionnelle, consacrez les hommages rendus à l'étranger au souverain généreux de l'Autriche constitutionnelle régénérée, et livrez-vous, pleins de confiance, à l'achèvement de l'édifice vers lequel les amis de l'Autriche portent leurs espérances. (Applaudissements.) »

M. Brestl, rapporteur, prend encore la parole; après cela la Chambre rejette la proposition d'ajournement de M. Skene; elle adopte presque à l'unanimité le § 1er de la loi sur les délégations, dans lequel les affaires communes sont énumérées, ainsi que le § 2 qui énumère les affaires qui ne sont pas traitées en commun, mais doivent être réglées d'après des principes communs.

La séance est close et remise prochainement.

A l'ordre du jour: Continuation de la discussion de la loi sur les délégations.

(*Correspondance de Vienne*).

Le *Times* vient de publier la lettre suivante de M. Rassam, le chargé d'affaires d'Angleterre, prisonnier en Abyssinie :

« MAGDALA, 7 septembre.

» Mon cher ami, nos affaires sont bien tristement négligées à Massowah. Il paraît que notre agent dans cette ville s'occupe d'autres choses que de chercher à sauver les infortunés captifs en Abyssinie. Depuis que nous sommes prisonniers, en juillet 1866, je lui ai régulièrement écrit par le courrier qui part une fois par mois, et je lui ai dépêché des courriers extraordinaires chaque fois que j'ai eu quelque chose d'important à lui communiquer. Vous serez bien affligé d'apprendre que mes amis et moi, nous sommes sur le point de mourir de faim, par suite de la mauvaise administration de ceux qui dirigent nos affaires à Massowah.

» J'ai écrit à plusieurs reprises pour avoir de l'argent. Mes messagers sont revenus avec la même histoire, à savoir que le colonel Merewether avait reçu des ordres pour qu'aucun argent ne me fût envoyé par toute autre voie que celle de Matermua. La route entre cette place et Magdala se trouvant interrompue par les pluies et par les rebelles, il n'y a donc pas plus de chance pour moi de recevoir de l'argent par cette voie que par celle de Tombouctou.

» J'ai plusieurs fois donné avis à nos agens qu'ils ne devaient pas avoir de confiance en cette route, mais que les envois qui m'ont été faits par le Tigré et la route de Lasta avaient toujours réussi; je les suppliais de m'envoyer de l'argent par cette voie, mais mes conseils n'ont pas été écoutés. De là la grande difficulté. Dieu seul sait ce qui nous arrivera si nous ne recevons de la côte aucun secours d'ici à cinq ou six semaines.

» L'insurrection s'est étendue sur toute l'Abyssinie. Le petit nombre de districts qui restait encore entre le camp royal, à Dabra-Thabor et Magdala, s'est soustrait à tout obéissance envers le roi Théodore; conséquemment, les habitants ont interdit la route à tous les voyageurs, et sont allés même jusqu'à empêcher toute communication entre Dabra-Thabor et Magdala; car, pendant les quatre derniers mois, l'empereur n'a pu pénétrer que trois fois dans cette dernière place; et encore a-t-il été obligé de se dire serviteur d'un des prisonniers abyssiniens pour n'être pas reconnu.

» Notre royal *ami* est maintenant dans un état tout à fait désespéré. Aussi n'épargne-t-il aucun des rebelles, hommes et femmes, qui tombent entre ses mains. D'un autre côté, les rebelles se conduisent comme leur ancien maître, et massacrent toutes les personnes qu'ils trouvent en dehors de l'enceinte du camp.

» Je n'ai pu communiquer qu'une fois avec M. Flad à Dabra-Thabor depuis son retour. Tous les messagers que je lui ai envoyés ont été massacrés, mais les lettres ont été respectées. La mortalité qui règne journellement dans le camp royal par la famine, la peste et le sabre, est terrifiante. On a dit à l'empereur que s'il persistait à nous retenir prisonniers, mes camarades et moi, les Anglais se verraient obligés de lui déclarer la guerre. « Qu'ils viennent! » aurait-il répondu, et il a ajouté qu'il m'appellerait *femme* si je ne les encourageais pas à venir se battre.

» Vous serez bien aise d'apprendre cependant que Sa Majesté me traite encore avec considération et avec un semblant d'amitié; il ne manque jamais de me faire des politesses et d'ordonner aux autorités de la ville d'être affables, obligeantes pour moi et de me voir souvent. M. Flad m'a raconté que l'empereur, au commencement du mois dernier, avait fait une distribution d'épées aux officiers de son armée qui s'étaient le plus distingués sur les champs de bataille. Une épée que l'empereur m'avait donnée avant mon incarcération se trouvait avec celles qui devaient être distribuées. En la voyant, l'empereur dit à l'officier d'armement: « Ayez soin de cette épée: elle appartient à M. Rassam, que j'ai fait charger de chaînes, à l'instigation de gens que j'ai trop écoutés. Je lui rendrai la liberté, à lui et aux autres (mes compagnons d'infortune européens), et je lui remettrai son épée. »

» Il peut garder mon épée comme le souvenir d'une vieille amitié; mais il n'y a pas plus de chance pour nous d'être relâchés sans qu'il y soit contraint, que de prendre la lune. Dernièrement, il m'a écrit une lettre dans laquelle il m'appelle son ami, son frère, et m'assure que la chose qu'il désire le plus au monde, c'est l'amitié de ma reine et la mienne.

» Les autorités de la ville sont toujours fort complaisantes pour moi. Avant l'arrivée des pluies, elles ont fait agrandir ma cour, ce qui m'a permis de faire un agréable jardin autour de ma maison, qui a été reconstruite par les officiers supérieurs de la forteresse. Elle est considérée comme la plus jolie et la plus confortable. En face de l'entrée, j'ai établi un joli berceau couvert de pieds de tomate.

» La saison des pluies finira dans dix jours. Nous craignons que l'empereur ne vienne visiter cette ville. S'il continue à se comporter d'une façon honnête et polie envers moi, nous pourrons jouir d'un peu de repos; mais s'il recommence à me traiter brutalement, malheur à nous?.... Cependant j'ai une foi si grande dans la protection de notre Père céleste, que je suis plein d'espoir que tout finira bien pour l'honneur de l'Angleterre. »

Nouvelles de l'Intérieur.

Cinq garçons d'écurie qui avaient bu *plus æquo*, se prirent de querelle entre eux, hier soir, dans une taverne de la rue Kémer-Altï à Galata. Cette querelle menaçait d'avoir un dénouement fatal : en effet des couteaux avaient été tirés et ils commençaient à s'agiter sinistrement. En ce moment, arrivèrent, heureusement, quelques zapties qui désarmèrent les querelleurs et mirent fin au tapage qu'ils faisaient, en les conduisant au poste.

—

La nuit passée le feu a consumé la boutique d'un *baccal*, à Fernelegiler.

Nous donnons ci-après le programme de la représentation qui sera donnée mardi au bénéfice de M. James, un des artistes sans contredit les plus méritants de la troupe française.

M. James compte, à bon droit, sur l'empressement du public dans cette circonstance et le public serait injuste s'il ne répondait à cette attente.

THÉATRE FRANÇAIS.

—

Mardi, 3 Décembre 1867, à 8 h. du soir

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE AU BÉNÉFICE

de

M. JAMES,

1re représentation de

L'HÉRITAGE DE M. PLUMET

Comédie en 4 actes.

1er Acte. — *Un homme faible,*
2me » — *Les deux vieux grognards,*
3me » — *Bon cœur et mauvaise tete,*
3me » — *Un conseil de famille.*

—

LA CLOCHETTE.

Opérette en 1 acte.

à remplir, êtes-vous disposé à m'entendre?

L'accent particulier de cette brusque interpellation affecta désagréablement le jeune docteur, et lui fit comprendre aussitôt qu'il avait affaire à une ennemie dont la haine, longtemps contenue, trouvait enfin à se satisfaire. Cette haine, il ne pouvait s'en expliquer les motifs. Jamais il ne s'était douté des visées secrètes de la veuve et de la déception qu'il lui avait ménagée en épousant Mabel. Aussi, mécontent et légèrement inquiet, attendit-il les explications annoncées par ce brusque avant-propos.

— J'espère, continua mistress Prendergast après une pause, que vous n'avez adressé aucun reproche au docteur Whittaker?... Vous auriez eu tort, car il n'a point dépendu de lui que vous ne fussiez instruit;.. mais lorsque Mabel a prévu, — tranchons le mot, lorsqu'elle a espéré, — que sa maladie serait mortelle, son plus vif désir a été de vous le cacher.

— Dieux bons! et pourquoi? s'écria Wilmot au comble de la stupéfaction.

— Vous devez avoir sur ce point des lumières qui me manquent, répondit la veuve, toujours sans pitié... Le fait est qu'elle a supprimé la lettre que votre confrère avait écrite pour vous mander... Cette lettre est dans mes mains, et je vous la rapporte... La voici!

L'émotion et l'inquiétude de Chudleigh Wilmot allaient toujours en croissant. Sa terrible interlocutrice ne lui accordait aucun répit.

— Je suis chargée de vous dire que Mabel est morte avec joie, n'ayant aucune séparation à pleurer et n'emportant aucun regret, qu'elle s'est toujours félicitée de vous avoir dissimulé le péril où elle se trouvait, attendu que, par égard pour vous-même, vous seriez infailliblement accouru auprès d'elle, et qu'elle préférait votre absence... Je répète textuellement le message dont elle m'a chargée. J'ai encore à vous demander en son nom deux choses. La première est de permettre que son cercueil soit fermé sur elle dès le surlendemain de sa mort. La seconde est de porter son anneau de mariage. On a dû vous le remettre de ma part...

Wilmot revenait peu à peu de sa première consternation. Ce fut à voix haute et avec une fermeté presque rude qu'il prit à son tour la parole.

— Vous m'expliquerez sans doute ce qu'il y a au fond de tout ceci. Je ne comprends absolument rien à de pareilles communications. Vous savez mieux que personne dans quels termes nous vivions, et si j'ai jamais donné occasion à ma femme de souhaiter que sa vie eût une fin prématurée; vous avez sans doute sur ce point quelques renseignements à me donner.

— Peut-être bien, répondit Henrietta, dont le sang-froid persistant dénotait une certaine satisfaction intérieure; mais à quoi servirait entre vous et moi un débat ainsi engagé? Il est trop tard maintenant que tout est fini pour entrer dans de si vaines explications.., D'ailleurs, ajouta-t-elle, emportée par une irritation involontaire, vos questions mêmes ne sont-elles pas un éclaircissement qui pourrait et devrait vous suffire? Comment! c'est à moi, c'est à l'amie de Mabel que vous venez, vous, son mari, demander ce que Mabel a souffert, quels ont été ses chagrins secrets, de quel mal elle est morte sans vouloir ni l'avouer, ni s'en plaindre, ni vous avoir pour témoin de ses dernières heures?... Je sais ce que vous m'allez répondre. Jamais, n'est-ce pas? vous n'avez eu le moindre tort envers elle? Eh bien! non, vous êtes irréprochable... Seulement vous ne l'avez jamais connue, jamais vous n'avez essayé de deviner ce qu'il pouvait y avoir de contrainte dans son attitude calme, de souffrance au fond de sa sérénité résignée. Vous ne l'avez ni maltraitée, ni négligée; elle a obtenu tous les priviléges dus à votre légitime compagne; que pouvait-elle souhaiter de plus?... Il fallait cependant qu'elle souhaitât autre chose, puisque sous vos yeux, et sans que votre habituelle clairvoyance vous en avertît, elle mourait lentement de ce mal qu'on appelle un « cœur brisé. »

— C'est impossible!

— Pourtant cela est... Je sais que mainte personne à sa place se serait contentée du lot que vous lui faisiez; mais toutes les femmes n'ont pas cette nature à part cette réserve silencieuse, ce mépris de tout ce qui est plainte ou reproche, cette jalousie qui se dévore sans jamais s'épencher...

— Quand ai-je donné prétexte à sa jalousie?

— Si vous demandiez au contraire : quand n'a-t-elle pas eu sujet d'être jalouse?.,. Pensez-vous qu'elle n'ait pas rencontré dans votre cœur, et cela dès le début, une terrible rivale? A-t-elle pu se méprendre sur le vrai but de votre existence, sur le mobile premier de toutes vos pensées, de toutes vos actions?... Certes les femmes sont insensées quand elles se plaignent que leurs maris se dévouent corps et âme à la profession qui les fait vivre... Il en est pourtant d'assez folles pour cela,... et Mabel était du nombre... En dernier lieu d'ailleurs...

— Eh bien? demanda Wilmot, que la suspension de cette phrase jetait dans une perplexité nouvelle. Le tremblement de sa voix n'échappa point à son implacable dénonciatrice.

— Que voulez-vous? continua-t-elle, Mabel sur ce point n'était pas plus raisonnable que sur tout autre. Quand elle vous a vu, soudainement oublieux des intérêts de votre profession, méconnaître les droits qu'avait sur vous un ancien ami de votre famille, un protecteur de votre jeunesse,... quand vous avez résisté au pressant appel de ce vieillard qui se croyait en péril,... et lorsqu'en se plaignant de ce qu'il appelait votre ingratitude M. Foljambe a parlé des charmes qui vous retenaient à Kilsyth...

— Eh quoi?... devant elle?

— Devant elle, reprit la vindicative Henrietta, prenant note de cette exclamation significative... Ces propos indiscrets, elle les a retrouvés sur d'autres lèvres. Qu'elle en ait exagéré la portée, ceci ne fait pas doute à mes yeux... Qu'importe cependant?... Erreur et vérité sont parfois aussi mortelles l'une que l'autre. Ce qui est certain, c'est qu'elle a voulu en finir et ne pas vous avoir là au dernier moment... Maintenant laissez-moi partir. J'ai affaire auprès de mon amie.

Wilmot était hors d'état de retenir pour lui répondre cette amère personnification du remords qu'il éprouvait. Il se détourna d'elle silencieusement, la laissant libre de s'éloigner. — Veuillez ne pas oublier, reprit-elle, que j'ai besoin de votre aveu pour exécuter les volontés de celle qui n'est plus.

(*Sera continué.*)

LA VÉRITÉ sur l'Insurrection de Crète,

PAR

DES GARIBALDIENS QUI Y ONT PRIS PART.

A la Jeunesse Italienne.

LETTRE QUATRIÈME.

Patras, le 29 mars 1867.

Dans une conversation que j'ai eue avec certains membres du comité révolutionnaire, j'ai pu recueillir des renseignements très-importants qui doivent éclairer d'un fort grand jour la marche des événements.

Une question qui m'a toujours paru et qui me paraît encore très-peu définie, c'est celle de savoir jusqu'où l'on aurait envie d'étendre les limites territoriales de la Grèce, et dans quelle zone topographique déterminée les hommes de la révolution voudraient placer la nation hellénique.

La question étant posée en ces termes, avec l'appui du docte Sorbon et du comte Capodistria, il a été arrêté par l'avocat Pansania et Palcologos, l'un et l'autre membres du comité hellénique pour l'Épire et la Thessalie, que l'on diviserait la Grèce en cinq grandes péninsules et différentes îles, qui seraient les suivantes :

Première péninsule : Le Péloponèse.

Seconde péninsule : elle serait déterminée par une ligne qui irait de Mazi à Nisker (port de Mégare).

Troisième péninsule : du golfe de Crisa (baie de Salno) aux Thermopyles. Cette ligne, que l'on suppose tirée entre ces deux points, renferme la Béotie et coupe obliquement la Phocide et le pays des Locriens (Bodonitza).

Quatrième péninsule : du golfe d'Ambracie (golfe d'Arta) au golfe de Maliaco (golfe de Zeitoun) et aux Thermopyles, sur une ligne qui passe par le mont Eta (Aimnos) et par Trachinide.

Cinquième péninsule : cette ligne partirait également du golfe d'Ambracie et viendrait aboutir au golfe de Salonîki (Thessalonique), en passant par la Thessalie et la Macédoine.

En y joignant les îles Ioniennes, celle de Crète, ainsi que les îles de la mer Egée et de l'Asie mineure, ce plan présente la configuration topographique la plus exacte et la plus homogène de la Grèce.

Or, de tout cela j'ai pu tirer une conclusion d'un caractère fort grave et qui mérite toute l'attention des cabinets européens.

Un semblable programme me révèle les théories, les principes de l'habile diplomate de la Russie, puis président de la Grèce, le comte Capodistria ; on peut voir facilement par là que le cabinet d'Athènes se montre fidèle aux vues caressées par le russophile Capodistria. En accomplissant ses désirs, la Grèce, le lendemain du jour où elle aura réalisé son unité, deviendra un instrument aveugle dans les mains des Romanof, qui s'en serviront pour réaliser leurs projets ambitieux, et nous verrons les Grecs aller, comme en 1855, grossir les rangs du Cosaque pour aider à la cause de la prédominance russe.

Ce n'est peut-être pas là tout à fait le plan qu'aura dressé le ministère en prévision des événements prochains qui vont se dérouler sur le continent hellénique ; mais il ne peut pas y avoir de grandes différences.

Nous devons donc veiller à ce que l'intérêt supérieur des nations européennes ne soit point sacrifié à celui des orthodoxes, et que la prophétie de l'exilé de Sainte-Hélène ne voie pas arriver le moment de sa fatale réalisation.

Quoique l'on cherche ici à démentir que les Grecs agissent sous l'influence du cabinet de Saint-Pétersbourg et obéissent aux instructions et aux conseils de la Russie, j'ai des raisons sérieuses pour affirmer l'exactitude trop certaine de ces assertions, et je me contenterai de citer à l'appui une preuve matérielle, mais des plus caractéristiques, à savoir que, il n'y a pas longtemps encore, des sommes assez considérables ont été versées dans le trésor public de la Grèce, et que c'était l'argent de la Russie qu'on versait.

Soyez assuré, Monsieur le directeur, que la généralité de la presse italienne ne comprend pas véritablement la situation de la Grèce et connaît encore moins ce qu'elle médite.

J'aurai prochainement l'occasion d'entendre les rapports verbaux de différents amis qui ont été à Candie, et vous saurez, Monsieur le directeur, quels ont été leurs désenchantements.

LETTRE CINQUIÈME.

Gênes, le 6 avril 1867.

Je vous serais infiniment obligé de vouloir bien donner place dans les colonnes de votre estimable journal à l'expression d'un devoir de reconnaissance que j'ai contracté envers la Sublime Porte.

Fait prisonnier des Turcs à la bataille de Tupoya dans l'île de Candie, je m'étais déjà préparé à subir le sort que l'Autriche réservait aux nôtres pour une cause analogue ; mais, au lieu de cela, le fils de Moustapha-Pacha, m'ayant accueilli sous ses tentes, me fit dire par le drogman qu'il n'exigeait de moi aucune révélation, parce qu'il savait avec quelle loyauté combattent les Italiens, et qu'il était très-heureux de pouvoir saisir l'occasion de prouver que les Turcs étaient injustement accusés par les Grecs. En même temps, m'ayant fait restaurer, il ordonna à un de ses officiers de me faire donner un pantalon, des chemises et des souliers, et l'officier lui-même, ôtant son propre manteau, m'en fit présent.

Envoyé à Constantinople, je fus comblé de nouvelles bontés, notamment par le premier aide-de-camp de S. M. l'empereur, S. E. Djemil-Pacha, qui me fournit les moyens de retourner dans la patrie.

Heureux, à mon tour, de rendre ce témoignage public de la reconnaissance dont je suis pénétré, j'ai l'honneur, etc.

LETTRE SIXIÈME.

Ancône, le 28 Avril 1867.

Tu seras étonné, j'en suis certain, en voyant que c'est moi qui t'écris, après le long silence que j'ai gardé vis-à-vis de toi pendant mon voyage en Grèce, et peut-être te tiendras-tu en garde dès que tu auras compris que je t'écris pour faire appel à ton amitié.

Parti du pays avec des fonds suffisants, même pour me permettre quelque dépense extraordinaire, j'arrivai à Athènes, et proposai à MM. Hadji-Petro et Soutzoni, le premier président et le second membre du comité de l'Epire et de la Thessalie, de rassembler les divers Italiens et de se réunir à d'autres Grecs, et les organiser en légion gréco-italienne et de les diriger sur l'Agrapha orientale, en offrant à faire moi-même les frais d'entretien de la troupe pendant un mois à compter du jour du départ de la capitale, à la condition que le comité armerait les hommes, me fournirait une carte topographique de toute la Grèce, et me donnerait des lettres de recommandation pour les communes que j'aurais à traverser.

On répondit à ces demandes, qui n'étaient ni exagérées ni onéreuses, en les acceptant en principe ; mais, en fait, on ne me fournit que onze fusils à pierre datant, je crois, de l'invention de la poudre, avec autorisation, toutefois, de faire une dépense de 500 drachmes en armes à feu chez l'armurier Liegese d'Athènes ; le comité devait payer. Quant aux cartes topographiques, il n'y avait dans toute la capitale que celle qui avait été dressée par des officiers d'etat-major français, par les soins du roi Othon. Pour des lettres, j'en eus tant que je voulus : quand il s'agit de lettres, je puis t'assurer que les Grecs sont de la plus grande prodigalité. Ayant, en conséquence, formé ma petite légion, je me mis en marche le 28 janvier pour Katoï, et je poursuivis ma route jusqu'à Chalcis. Côtoyant avec des bâtiments à voile le canal d'Atalanti, je débarquai à Stilis et me rendis à Lamia. Après deux jours de repos, je repris mon chemin en montant par Agha, j'arrivai à Amphilokhihon (Karavasara) et cantonnai les hommes à Katonna, tandis que je prenais les mesures nécessaires de précaution avec Smollens, colonel de l'armée hellénique et commandant de cette zone militaire.

Tout-à-coup arriva inopinément un ordre de Comoudouros d'avoir à revenir à Athènes, pour ne pas contrarier, disait il, l'œuvre diplomatique, dont on se promettait alors le meilleur résultat. J'obéis, et je le dirai franchement, j'obéis avec beaucoup de plaisir ; car deux mois d'expérience m'avaient guéri de la folie de vouloir courir après des lauriers dans le pays des Grecs dégénérés, peuple grossier, ignorant et superstitieux. Dieu sait au prix de quels sacrifices je pus retourner, avec mes hommes décimés et épuisés par les privations. Le premier salut que je reçus fut celui de l'armurier, qui me réclama la somme garantie par le comité. Ce fut inutilement que je protestai ; les honorables membres du comité refusèrent de payer, ne craignant nullement de mentir à leur conscience. Je remis donc une lettre de change, dont je crois l'échéance prochaine ; je te prie de voir si le comité philhellène de notre pays voudrait s'en charger, mes dépenses ayant été énormes et ma santé se trouvant épuisée, sans que j'aie eu la moindre compensation. Tu pourras à cet effet employer Monsieur... que j'ai connu à Athènes et qui sait le moyen de faire exécuter sûrement le payement ; mais je te prie d'agir le plus promptement possible. Tu pourras conseiller au marquis Charles Strozzi d'appliquer ses fonds au service des Romains... Les Grecs ont, pour le quart d'heure, besoin d'écoles, de travail et d'un siècle.

LETTRE SEPTIÈME.

Felsine, le 28 février 1867.

Tu me demandes des nouvelles du brave Ruspini; je ne saurais que te dire, car nous nous sommes quittés à Lagos, et depuis lors je n'ai plus eu occasion ni de le voir ni d'entendre parler de lui. S'il avait été fait prisonnier par les Turcs, je t'assure qu'à cette heure tu l'aurais déjà embrassé ; s'il est malheureusement mort en combattant, il sera facile de le savoir en m'adressant au comité de Syra. Mais, que veux-tu ? il peut, en Crète, tomber de tant de manières sous les ciseaux de la Parque, d'un moment à l'autre, qu'il y a plus à craindre ici l'ami que l'ennemi. Ecoute-moi : le 14 janvier, le second jour de l'année dans le calendrier grec, moi et quelques autres amis nous partîmes de Pellicano pour aller nous approvisionner de vivres, et nous rencontrâmes une bande de Cadiotes qui paraissaient engagés dans un colloque animé. Nous nous approchâmes, leur souhaitant le *Kalimera* (bonjour), et nous apprîmes qu'ils avaient vu, sur une plage voisine, quelques Garibaldiens qui, après s'être emparés d'une barque, s'étaient portés sur un certain point, et, ayant aperçu des ruines qui faisaient saillie au-dessus de la mer, ils s'en étaient approchés, avaient mis pied à terre, puis on les avait vus gravir jusqu'au sommet, y rester un moment debout, et se précipiter ensuite la tête en avant dans la mer. Quoique éloignés, les Candiotes avaient couru en toute hâte de ce côté ; mais ils n'avaient plus rien trouvé que l'écume de la mer agitée par la chute de ces corps.

Beaucoup d'autres coururent aussi sur le lieu du désastre ; de bons nageurs plongèrent, mais toutes les recherches furent vaines. Pourquoi ces morts mystérieuses ? Ces jeunes gens s'étaient peut-être repentis de s'être enrôlés, et la pensée des dures fatigues du camp dont ils avaient fait l'épreuve, jointe à la désillusion de quiconque a connu l'insurrection crétoise, les aura poussés à cet acte de désespoir ? Peut-être en est-il qui oseront dire qu'ils ont manqué de courage et qu'ils ont craint d'affronter les périls et les souffrances de la guerre ; mais comment ont-ils pu trouver cet autre courage horrible du suicide ?

Personne ne put répondre à ces questions, que nous nous faisions les uns les autres; personne non plus ne put dire le nom de ces malheureux, malheureux en vérité d'être morts ignorés, tournés même en ridicule par certains, qui prétendaient taxer de lâche cette résolution insensée. Je t'avoue en vérité que plus tard, quand nous nous trouvâmes engagés dans ce triste enchaînement de misères que l'on appelle l'insurrection crétoise; quand nous fûmes rivés à cette vie dure des montagnes, sans satisfaction d'aucune sorte, sans compensations, sans gloire, jetés au hasard de çà et de là, perdus au milieu de gens qui tenaient plus du crocodile que de l'homme ; quand, après des marches longues et pénibles, harassés de fatigue, nous n'avions pas même un morceau de pain noir pour nous rendre des forces ; quand le sommeil nous couchait à terre au bout d'une marche infructueuse de douze heures; que, tremblants de froid, nous ne pouvions trouver ni repos ni abri sur ces roches nues et escarpées, à peine couverts que nous étions d'une simple tunique, et sans souliers, je t'assure que je pensai, en les enviant, aux malheureux garibaldiens noyés, et que plusieurs fois je me pris à dire aux camarades qu'une bonne mitraille serait la meilleure chose qui pût arriver. Et crois-le bien, ce ne sont pas des contes, ce sont des faits incontestables, que tant d'amis pourraient te confirmer.

Combien y en a-t-il, cependant, qui, pour faire le voyage, ont dû dépenser beaucoup d'argent, et qui ensuite s'en sont retournés nus, abandonnés de tout le monde, même des comités philhellènes d'Italie, sans recevoir une simple parole d'encouragement ou de remerciement. Pour moi, il ne me reste plus désormais la moindre illusion ; je connais trop bien l'histoire de tant de comités..

Je finis, parce que le cœur me manque à ces pensées. Conserve-moi ton amitié et crois-moi à jamais, etc. *(Suite et fin.)*

Variétés.

Un chien vigilant. — L'*Impartial Dauphinois* rapporte le fait suivant :

« Le nommé Gueymard, qui n'en est pas à son coup d'essai, car il a déjà purgé trois condamnations de six mois, treize mois et un an, s'était introduit chez Mlles Samuel, propriétaires à Prébois, et, profitant d'un instant où l'une d'elles vaquait aux soins de son ménage, il s'était blotti sous un lit.

» Mlle Samuel rentra un instant après, et se préparait à aller à la messe, lorsque tout à coup son chien se mit à aboyer avec fureur et excita les inquiétudes de sa maîtresse, qui, cherchant dans toute sa maison le sujet des alarmes de son gardien, finit par découvrir le voleur. Elle s'enfuit aussitôt, mais elle eut la présence d'esprit d'enfermer son voleur à double tour.

» Pendant que Mlle Samuel courait chez ses voisins chercher du secours, Gueymard, se voyant découvert, sortit de sa cachette, et, saisissant une forte pointe (appelée croche dans notre pays), fit sauter la serrure et chercha à s'enfuir au moment où plusieurs personnes arrivaient pour le saisir. Malgré sa course, il fut arrêté et gardé à vue jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie de Mens, prévenue à l'instant.

» Sans l'intelligence de l'animal, un quart d'heure après, la propriétaire de la maison, étant à l'église, aurait été victime d'un vol de 10 à 12,000 francs renfermés dans un placard, et qui devaient servir à l'achat de bestiaux quelques jours plus tard. La possession de la somme était parfaitement connue des habitants de Prébois.

» Gueymard a été conduit à Grenoble par la gendarmerie. »

Un auto-da-fé belge. — Le *Journal de Liège* raconte qu'un crime épouvantable a été commis dans le bois de Colonster.

Des ouvriers venant de Tilff et se rendant à l'usine Raikem-Vertbois, aperçurent dans une partie du bois, où des coupes ont eu lieu l'an passé, un feu et une longue traînée de fumée ; ils n'y prirent pas garde ; mais quelques jours après, d'autres ouvriers, passant dans le bois à l'endroit même où l'on avait aperçu la fumée, se trouvèrent tout à coup en présence d'un affreux spectacle..

Sur un tas de fagots à moitié brûlés se trouvait le cadavre d'un homme presqu'entièrement consumé et complètement méconnaissable. Les bras, les jambes, les vêtements, la tête avaient disparu ; il ne restait qu'un tronc informe, sur lequel on put cependant reconnaître la trace d'une blessure qu'on croit avoir été faite par une balle.

On n'a jusqu'ici trouvé aucun indice révélateur qui puisse faire reconnaître la victime. On se perd en conjectures.

Une zesteuse et un malagatos.—Dans une arrestation qui vient d'avoir lieu quartier des Halles, au sujet d'un vol, l'une des inculpées, questionnée sur sa profession, s'est donné la qualification de *zesteuse*, c'est-à-dire fabricante de zestes de citron, et l'on a constaté qu'en effet avec des écorces de citron ramassées dans la rue ou ailleurs, n'importe où, elle préparait des zestes qu'elle fournissait à des traiteurs pour relever leurs sauces.

Quant aux lapins de leurs gibelottes fournis à certains établissements, c'est un homme qui les chasse pour eux dans les périlleuses garennes bordant les toits de Paris. Ce grand veneur s'est décoré du nom de père *Malagatos*, dérivé de deux mots catalans qui signifient *tueur de chats*.

Assassinat d'un garde. — Le *Publicateur de Louviers* annonce que la petite commune de Feuguerolles vient d'être le théâtre d'un crime commis dans les circonstances suivantes :

Le sieur Pelgas, garde particulier de M. Lepany, habite avec son beau père une propriété qui longe d'un côté la grande route, de l'autre une petite ruelle. La cour, assez spacieuse, est entièrement close de murs : mais du côté de la ruelle, une partie du mur est simplement à hauteur d'homme. Au fond de la cour, dans l'angle opposé à la maison d'habitation, se trouve une grange.

Mardi dernier, à neuf heures du soir, le sieur Pelgas sortait de sa grange une lanterne à la main, et se dirigeait en traversant la cour vers la maison d'habitation, lorsqu'il reçut en pleine poitrine une véritable décharge de mitraille qui l'étendit raide mort.

Les constatations ultérieures ont, en effet, établi que le corps avait été atteint par huit chevrotines et une balle qui l'a traversé de part en part.

Le coup, ainsi qu'on a pu s'en assurer, a été tiré pour ainsi dire à l'affût, du mur à la ruelle, à une distance de quarante pas environ. L'empreinte du fusil sur le mur ne laisse aucun doute à cet égard.

Une particularité étrange de cette triste affaire, c'est que le malheureux Pelgas, traversant la cour dans une direction diagonale par rapport à la ruelle, présentait le flanc à son assassin. Un bruit quelconque a dû attirer son attention ; c'est alors que se tournant de face, sa lanterne servant en quelque sorte de point de mire, il aura reçu la décharge en pleine poitrine.

A la première nouvelle du crime, la justice s'est immédiatement transportée à Feuguerolles pour commencer l'information.

Père avant la noce. — Lundi dernier, nous conte l'*Echo populaire* de Lille, une noce avait lieu dans un village situé à peu de distance de Lille.

Le fiancé avait pris le chemin de fer pour se rendre, avec quelques invités, dans la commune habitée par la fiancée. Profitant d'un moment d'arrêt, il descend au buffet. Pendant qu'on s'apprêtait à le servir, une femme s'approche de lui et le prie de vouloir bien se charger pendant une minute du poupon qu'elle tenait à la main.

Le campagnard prend en riant le poupon, qu'il se met à caresser. Mais bientôt la cloche de départ se fait entendre et l'enfant lui reste. Plus de mère. En bon garçon, il l'emporte.

Grande est la stupéfaction des gens de la noce. Mais tout s'explique et l'on se tient les côtes.

La surprise de la pauvre fiancée et la mine désespérée que firent ses parents furent grandes en voyant un cadeau sur lequel personne n'avait compté. Mais le maire voulut bien se charger de l'enfant, et promit de faire rechercher les parents.

Accident sur la ligne du Nord.— Un bien déplorable et cruel accident, dit le *Journal de Seine-et-Marne*, est arrivé dans la nuit du 17 au 18 octobre, sur la ligne du chemin de fer de Paris à Soissons, à 1,800 mètres environ de la station de Saint-Mard près de Dammartin.

Le nommé Charles Gouffé, âgé de trente-cinq ans, garde ligne, avait passé la journée sans prendre de repos. Le soir, s'étant rendu à son service de nuit, il s'assit, à peu de distance du pont dit le pont des Commandeurs, le dos tourné au talus et les jambes en dedans de la voie, enveloppé dans son manteau et sa lanterne allumée posée à terre devant lui. Il eut le malheur de s'endormir dans cette position.

Vers dix heures, un train venant de Soissons s'avançait vers lui, lorsque le mécanicien et le chauffeur ayant aperçu à faible distance un homme assis dans une position très dangereuse, firent jouer le sifflet et s'efforcèrent de ralentir la marche, mais il leur fut impossible d'éviter le malheur qui se présentait, Gouffé n'ayant fait aucun mouvement pour se retirer.

Quelques secondes après, le train entrait dans la gare de Saint-Mard, et le chef de gare, prévenu, se hâta de courir avec quelques hommes employés à la station vers le lieu indiqué. Ils trouvèrent dans le fossé le corps de Gouffé, les deux jambes séparées du tronc, et en outre la cuisse droite horriblement fracassée. Il perdait abondamment de sang, mais il donnait encore signe de vie. Transporté aussitôt à la gare, il rendit le dernier soupir après une heure et demie d'affreuses souffrances.

Ce malheureux laisse une femme et quatre enfants dont l'aîné n'a pas encore sept ans.

Quand un Arabe a faim. — La lettre suivante a été adressée à un des rédacteurs de l'*Echo d'Oran* :

Bel-Abbès, 29 octobre 1867.

Mon cher monsieur Perrier,

On a dit que la faim était mauvaise conseillère, mais je ne sache pas qu'elle ait jamais inspiré un crime aussi atroce que celui que je vais vous raconter.

Hier, vers trois heures de l'après-dîner, une petite fille arabe d'une douzaine d'années, rentrait chez elle, emportant trois kilog. de pain que ses parents lui avaient envoyé acheter.

Elle fut rencontrée à deux ou trois kilomètres de nos portes par un Arabe affamé qui voulut lui prendre ses trois kilos de pain. Pour ne pas être grondée en rentrant, la pauvrette fit de la résistance.

Pour y couper court, son féroce agresseur ne trouva rien de mieux que de lui trancher la tête. Le cadavre de cette petite fille a été recueilli et on est, paraît il, sur les traces de son meurtrier.

On écrit d'Aix, au *Nouvelliste* de Marseille :

Une tentative d'assassinat commise par une jeune fille de vingt-trois ans a mis en émoi les habitants de la place d'Albertas.

Fenny C...., d'origine italienne, ancienne femme de chambre au service de la famille d'Albertas et placée actuellement à Marseille, s'est présentée au domicile du sieur P...., avec lequel elle avait eu des liaisons. Dès que ce jeune homme, qu'elle avait fait appeler, a paru sur le seuil de la porte d'entrée, elle a déchargé sur lui deux coups de révolver à bout portant. Les blessures de la victime, atteinte au-dessous du sein gauche, n'offrent heureusement pas de gravité.

Quant à la jeune et vindicative Italienne, elle s'est tirée un coup de pistolet dans la bouche. Relevée par des habitants du voisinage, elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu. La blessure qu'elle s'est faite ne met pas ses jours en danger.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 29 novembre	56	15
Clôture	du 29 novembre	56	25

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 28 novembre.

LONDRES, le bat. à vapeur anglais *Sea Queen*, capitaine Joys, ayant touché Gibraltar, Syra, et Dardanelles, avec diverses marchandises et 5 passagers

ODESSA, le bat. à vapeur du Lloyd autrichien *Nil*, capitaine Novacovich, divers.

GALATZ, le bat. à vapeur du Lloyd autric. *Tibisco*, capitaine Lazarovich, divers.

— le bateau à vapeur anglais *George Elliot*, capitaine Naple, divers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 28 novembre

GIBRALTAR, le bat. à vapeur anglais *J. Forster*, capitaine Glowed, divers.

— le bat. à vapeur anglais *George Elliot*, capit. Hoples, divers.

MARSEILLE, le bat. à vapeur français *Bysantin*, capitaine Candalle, divers.

MALTE le bat. à vapeur anglais *Bolivar*, capitaine, G. Holt, divers.

— le bateau à vapeur anglais *Ada*, capitaine Maktman, divers

— le bateau à vapeur anglais *Tyne*, capitaine Scott, divers.

SMYRNE, le bateau à vapeur anglais *Persian*, cap. W. Traint, divers.

DANUBE, le bateau à vapeur anglais *Sea Queen*, capitaine H. Joys, divers.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 28 novembre

FALMOUTH, bk angl. *Stentor*, cap. Witle, blé

— br autr. *Eyra*, cap. Nicolich, blé

— bk norv. *Able*, cap. Bonneore, blé

— bk norv. Sjomanden, cap. Airreberg, gr. lin

CORK, bk russe *Ahkeora*, cap. Richards, blé

BERGEN, br norv. *Sife*, cap. Fremini, blé

MARSEILLE, br hell. *A. Haralambos*, c. Cokinos,

— br hell. *Marigo*, cap. Buzubardi, blé

— br hell. *Spezia*, cap. Antoniu, blé

— br hell. *Omonia*, cap. Piango, blé

— br hell. *Nicolaos*, cap. Matiudi, blé

— br ital. *Mad. delle grazie*, cap. Soldani, blé

SYRA, br hell. *Evanghelistria*, cap. Frangaki, blé

ENOS, br hell. *Lord Lyon*, cap. Diossakis, lest

AZOFF, bk mekl. *Emma Krey*, cap. Barrow, lest

NAVIRES destinés pour l'Archipel, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 25 novembre

KUSTENDJÉ pour Marseille, brig italien *Venezia*, capitaine Siccomano, blé

— pour Marseille, brig hell. A. *Nicolaos*, capit. Lascaratos, blé

TAGANROK pour Marseille, brig russe *Aglaïa*, Georgiadi, blé

ODESSA pour Marseille, goel. française *Lucie*, cap. Azemas, blé

— pour Falmouth, bark angl. *Pyrus*, capitaine Sheriff, blé

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et Buyuk-deré.

du 17 novembre

MARSEILLE pour Constantinople, br. hel P. *Mirtidiotissa*, cap Boucuvallas, lest

du 18 novembre

CARDIFF pour Odessa, bk rus. *Saturn*, capitaine Leveling, charbon

— pour Odessa, bark russe *Hebe*, capitaine Leufstadius, charbon

BARCELONE pour Constantinople, brig anglais *Pioner*, capitaine Conolly, lest

— pour Constantinople, brig russe *Suomi*, cap. Jacobesen, lest

MARSEILLE pour Constantinople, brig russe *Neva*, capitaine Ostman, lest

NAPLES pour Constantinople, bark ital. *Tre sorelle*, cap. Consiglieri, lest

GENES pour Constantinole, brig ital *Dea del mare*, cap. Pitalonga, lest

— pour Constantinople, brig autrichien *Pietro*, capitaine Vlassich, lest.

MALTE pour Constantinople, brig hell. *Possidon*, capitaine Kiriacou, lest

CORFOU pour Odessa, brik prus. *Georg Carl*, cap. Sesma, lest

— pour Constantinople, bark prussien *Hellas*, capitaine Pens, lest

BRAILA pour Marseille, brig italien *Itala*, capitaine Lupi, blé

YENI-HESKI pour Marseille, brig italien *Anna*, capitaine Consiliero, blé

du 19 novembre

HULL pour Odessa, brig russe *Eos*, capitaine H. Pranstrom, charbon de terre

MARSEILLE pour Constantinople, bark autrichien *Achile*, cap. Filippini, lest

— pour Constantinople, bark rus. *Delphin*, cap. Larsen, lest

LIVOURNE pour Odessa, bark russe *Dyden*, capit. Holmberg, lest

NAPLES pour Constantinople, brig autr. *Adelaide*, cap. Camenarovich, lest

du 20 novembre

DARMOUTH pour Constantinople, nav. russe *Francesco Luca*, capitaine Botta, lest

SAVONE pour Constantinople, bark italien *Profeta Elia*, cap. Giacopello, lest

— pour Constantinople, bark italien *Nilo*, cap. Rocco-Costa, lest

— pour Théodosie, bk ital. *Prospero Schiaffino*, capitaine Sciaffino, lest

NICE pour Constantinople brig ital. *Socrate*, capit. Enrico, lest

TAGANROK pour Falmouth, sc. anglais *Isabella Woulsan*, capitaine Woulsan, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Palican*, capit. Corvei, blé

ODESSA pour Marseille, bark italien *Diritto*, capit. Revello, blé

MARIANPOLE pour Marseille, brig italien *Carlo*, capitaine Chiesa, blé

MANGAGLIA pour Marseille, brig hell. *Proodhos*, capitaine Pappas, blé

VARNA pour Messine, bark autrichien *Lubo Mirica*, capitaine Millinovich, blé

du 21 novembre

TAGANROK pour Rotterdam, brig angl. *Confideli*, capitaine Denkal, seigle

BERDIANSKA pour Falmouth, brig angl. *Pidosonit*, capitaine Whill, blé

THEODOSIE pour Marseille, brig ital. *Benvedere*, capitaine Antola, blé

KUSTENDJE pour Falmouth, bark anglais *Jeune Frances*, capitaine Giomson, orge

du 22 novembre

TAGANROK pour Marseille brig hell. *Jharos*, cap. Apostolu, blé

— pour Falmouth, brig anglais *J. Menconibi*, capitaine John Pei, orge

— pour Malte bark anglais *Anna Lurer*, capit. Thompson, blé

— pour Marseille brig hell. *Eftikhia*, capitaine Carletos, blé

— pour Falmouth bark angl. *Glediolas*, capit. John Spance, blé

ODESSA pour Falmouth, brig norv. *Norge* capitaine Henribiren, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Dipton*, capit. Golaitly, blé

NICOLAIEFF pour Falmouth, bark angl. *Day Star*, capitaine, Domus, blé

MARIANPOLE pour Falmouth, bark anglais *Stoar*, capitaine Day, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Stan Derd*, capitaine Red, blé

KUSTENDJE pour Malte, bark norvegien *Solzetia*, capitaine Oksen, blé

— pour Alger et Oran, bark hell. *Joannis*, cap. Constandidhis, orges

— pour Falmouth bark anglais *Neptum Broed*, capitaine Louther, blé

GALATZ pour Falmouth, bark angl. *Hellen Werth*, capitaine Geddir, seigle

— pour Messine, brig hell. *Italia*, capitaine Caloyeros, blé

— pour Falmouth, scoun. norv. *Mary Hanne*, capitaine Hughus, blé

BRAILA pour Castellamare, brig italien *Angiolino*, capitaine Corsadini, blé

— pour Naples, brig hell. *Phinix*, capitaine Papapetros, blé

— pour Marseille, brig hell. *Pandeleimon*, cap. Mitropulos, blé

SOULINA pour Messina, brig italien *Flora*, capit. Ballestino, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Soller*, capit. Good, blé

BALTZIK pour Messina, brig italien *Concordia*, capitaine Consiglieri, blé

du 23 novembre

NICOLAIEFF pour Falmouth, bark prussien *Juno*, capitaine Lindt, blé

— pour Marseille, brig russe A. *Spiripon*, cap. Evanghelidi blé

MARIANPOLE pour Falmouth, bark angl. *Hellena*, capitaine Potter, blé

KUSTENDJE pour Marseille, bark italien *St.-Aniclo* capitaine Agart blé

— pour Falmouth, bark norveg. *Emmanuel*, capitaine Emmerson, blé

SOULINA pour Constantinople bark ital. *Agostino*, capitaine Marchese, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Aptreo*, capit. Cobly, blé

— pour Marseille, bark italien *Cavour*, capit. Schiaffino, blé

— pour Marseille, brig italien *Maria*, capitaine Brigneti, blé

GALATZ pour Amsterdam, bark norveg. *Balder*, capitaine Connelinsen, seigle

VARNA pour Messine, bark anglais *Wirinerkol*, capitaine Debarro, blé

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 *et* 21
Id. de Constantinople le 7, 17 *et* 27

Le bateau à vapeur français JUNON cap. Martino, partira pour Marseille Samedi 7 novembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.
Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caïffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (en or ou caoutchouc,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve la LINGERIE au MEILLEUR MARCHÉ

DANS LE MONDE

Toiles, Serviettes, Mouchoirs, Nappes, etc., à

L'HOTEL DE PESTH
Premier Etage
Grand'rue de Péra

La maison qui forme le coin de la rue VENEDIK et la grande rue.

BIEN OBSERVER LE MAGASIN EST AU

PREMIER ETAGE

Et non au rez-de-chaussée donnant sur la rue, le Magasin n'est en aucun rapport avec tous ces magasins de la grand'rue, qui vendent sous le faux titre de Liquidation et autres prétextes suffisamment connus.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en ace de Sahadji-Han à Galata. H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	83	fr.	2 francs
12 »	103	»	2.60
18 »	110	»	4.—
26 »	120	»	4.50
34 »	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM G. CHEUVREUX et Cie. à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

A VENDRE

Les propriétés ci-dessous mentionnées.

1 Une maison en pierre avec un magasin dessous dans la Grand'Rue de Galata N° 146.
2 Un magasin en pierre sis à Moumhané Skélessi à Galata, rue Gumuch Halkali N° 9.
3 Une maison à côté de l'église grecque Agios Nicolaos, rue Yéni-Chehirli N° 2.

Pour plus amples informations s'adresser au courtier Kirkor Agha, ou à ses employés, demeurant à Bagtché-Capou, Tasch-Chan N° 32 en face du corps de garde tous les jours, excepté le Dimanche, à toute heure de la journée.

HENRY BINDER
CARROSSIER
31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

FER QUEVENNE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.
AUTORISÉ PAR CIRCULAIRE SPÉCIALE DU MINISTRE.

Le FER QUEVENNE s'emploie dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués: il ne noircit pas les dents; c'est la préparation ferrugineuse la plus active, la plus agréable et la plus économique; souvent un flacon suffit pour guérir une chlorose.

« L'expérience m'a démontré qu'aucune préparation « ferrugineuse n'est mieux tolérée que le FER QUEVENNE, en restant dans les limites des doses très- « modérées. »

BOUCHARDAT, *Annuaire de thérapeutique*, 1863.

Le FER QUEVENNE se vend, en flacons de 100 mesures, 3 50
10. CENTIG. — 200 dragées, 5 »
100 dragées, 3 »
Mesure de dosage.

Dépôt général chez Emile Genevoix, 14, rue des Beaux-Arts, à *Paris*, et dans toutes les pharmacies.

Exiger le *Cachet Quevenne* et la *Marque de Fabrique ci-dessus.*

A VENDRE,

Les propriétés de S. E. feu le Grand-Logothète, Aristarchi bey, soit:

1° Une magnifique maison de campagne sur le Bosphore, à Yéni-keui de 18,500 pics carrés ou 12,500 mètres, dont 3,600 de constructions, 220 de façade sur la mer et le reste parcs et jardins. Ce yali est un des plus beaux de Constantinople, il réunit toutes les conditions requises pour faire un superbe hôtel d'Ambassade ou une résidence princière, il est parfaitement bien conservé et distribué, il a bain turc et bain de mer, écuries, remises, caves et cuisines en pierre, caïkhané, buanderie, blanchisserie, serres-chaudes, de l'eau de source et de puits en abondance, de grands réservoirs, plus de 50 pièces, dont 2 immenses salles, 6 énormes salons, 1 belle salle à manger, 1 salle de billard, 1 bibliothèque, 20 chambres de maîtres, autant pour les domestiques, etc. Ses jardins sont des plus renommés du pays et contiennent des fleurs, des plantes et des arbres aussi rares que précieux;

2° Une grande ferme ou Tchiflik, une des plus justement estimées des environs de Constantinople, à 6 heures de la capitale, située en partie près de Tstorlou et d'Amourtza sur la route d'Andrinople et presque sur la voie du chemin de fer qui vient d'être concédé, et en partie sur la mer, à Héraclée de Marmara. Cette terre a une étendue de 40,000 denums ou 10,000 hectares environ, un village, des fermes magnifiques, magasins écuries, étables, fours et dépendances nécessaires, deux petits ruisseaux qui la traversent, de l'eau de source et de puits, des pâturages qui entretiennent 3,000 brebis et plus au besoin, un démirbach complet, c'est-à-dire 150 chevaux de herguélés, 150 bœufs de labour et tout ce qui s'ensuit pour la culture, le labourage, et l'entretien d'une ferme si grande, c'est-à-dire, ustensiles aratoires, charrues, charriots, etc., etc.

3° Une petite ferme, près de Baloucli, à 1/2 heure de Constantinople;

4° Une petite campagne à Yéni-keui, de 50 denums;

5° Une grande campagne de 200 donums environ à Thérapia avec une vue ravissante sur le Bosphore et un joli kiosque;

6° Un terrain à Calender qui sert de lieu de promenade actuellement.

S'adresser pour les prix et pour de plus amples renseignements à la Direction du journal.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ
Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
			Voyage pour le Pont.
12	2	30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Cabatach et Bechiktach.)*
2	2	30	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	2	45	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey. Kusgound.
11	3	45	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	30	de Arnaoutkeui, Courucesmé, Ortakeui, Bechictach.
3	3		de Arnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach. les vendredis touchera Cabatach
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (exc, les vendredis)
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis).
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h. de la ligne de Buyukderé)
3	9	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
3	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
2	3	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yénikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk. — *Les vendredis à 9 1/2*)
18	10	30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
6	11		pour Courucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*) les vendredis a Bechiktach aussi.
14	11		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (exc. les vendredis).
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
3	11	45	pour Bechictach, Ortaheui, Kourucesmé (*) (les vendredis a Arnaautkeui).
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-déré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, *(Les vendredis jusu'qà Buyukdéré.)*
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.*

Tous les vendredis a 4 1/2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdéré touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukdere a 8 3/4 touchant les memes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
			Voyage pour le pont.
	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	50	de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	50	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5		de Buyukdéré, Therapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk. Ortakeui, Bechikt.
	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
un Bat.			**Départ du Pont.**
	3	45	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yénik, Thérapia, Buyukderé.
	4	15	pour Scutari. Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
	4	50	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
	10	50	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré.
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukdéré.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 14/26 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Nos	Heures à la Turq.		
			Voyage pour le Pont.
3	2	15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti. (les dimanches à 2 h. 1/2)
			Départ du Pont
3	10		pour Proti, Aetigoni, Halki, Prinkipo Cartal et Pendik.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL
V. ZANNI,
Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,
Fondée en 1851
Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNÉE.— N° 274.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces	60 »	32 »	18 »
Etranger	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:

4me page, Annonces... 3 Piastres la ligne.
Avant les annonces, Réclames... 6 » la ligne.
Faits divers, Corps du Journal... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 2 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 29 Novembre.

Consol. T.	Paris	Ouv.	93 95
		Clôt.	93 80
	Londres	Ouv.	93 7/8 94 1/8
		Clôt.	93 3/8 —7/8
Emprunt Turc 1865		Ouv.	258 75
		Clôt.	260
Rente française 3 0/0		Ouv.	68 92 1/2
		Clôt.	68 90
Italien		Ouv.	46 85
		Clôt.	47 75

Paris, 30 novembre 1 h. 30 soir.

Les renseignements d'Italie et d'Allemagne annoncent que la conférence y a reçu un accueil défavorable.

BERLIN.— Bourse faible.

Paris, 30 novembre 7 h. 6 soir.

Au sénat, M. Rouland et M. l'archevêque de Paris ont été entendus.

M. de Moustier a ensuite démontré que la politique de la France à l'égard de Rome et de l'Italie avait constamment été conséquente. Nous ne renouvellerons pas une occupation indéfinie, nous resterons seulement tant que la sécurité du Pape l'exigera. Le problème entre la papauté et l'Italie est difficile à résoudre, mais il n'est pas insoluble. La défiance entre les deux gouvernements disparaîtra un jour et tel est l'objet que l'on veut obtenir par la conférence. M. de Moustier demande un ordre du jour prouvant que le sénat et le gouvernement sont en parfait accord.

L'ordre du jour a été voté.

FLORENCE, 29.—Les journaux, l'*Italie* et l'*Opinione* annoncent que le gouvernement italien adhère en principe à la conférence; mais en même temps qu'il avait fait connaître les bases sur lesquelles la conférence devait délibérer. Le gouvernement pontifical en a fait autant. Jusqu'ici, on assure qu'il ne leur a été fait aucune réponse, de sorte que le gouvernement italien n'a pas pu prendre de décision définitive.

Paris, 1er décembre, 6 h 40 soir.

Une dépêche de Belgrade du premier dément les bruits alarmants sur l'attitude de la Serbie. Aucun officier russe ni prussien n'a été enrôlé dans l'armée serbe.

La situation de la Serbie est parfaitement normale.

Nouvelles de l'Extérieur.

Dans la dépêche par laquelle il invite les puissances européennes à une conférence pour régler la question romaine, le gouvernement français n'a, paraît-il, formulé aucune proposition précise pour la solution à intervenir, voulant laisser aux cabinets étrangers toute liberté d'appréciation.

Il paraît que le cabinet britannique ne refuse pas en principe son adhésion à la conférence, mais qu'il insiste pour que les mesures qui seront proposées à l'approbation des puissances respectent l'indépendance et la sécurité du gouvernement italien.

La *Presse de Vienne*, apprend que M. de Bismark a déjà répondu à la circulaire autrichienne du 1er novembre par une circulaire du 5 courant, exprimant avant tout la satisfaction avec laquelle le cabinet de Berlin a accueilli la déclaration qu'il n'a été engagé, à Paris, entre l'Autriche et la France, aucune négociation de nature à troubler la paix du monde.

M. de Bismark ajoute que, de son côté, la Prusse s'efforcera de continuer à justifier l'opinion favorable des cabinets de Vienne et de Paris, en poursuivant la voie nationale où elle est entrée.

La *Presse de l'Allemagne du Sud* contient un article officieux qui approuve, sous quelques réserves de peu d'importance, la politique prussienne dans la question de l'union douanière et politique, et qui demande de transformer la Confédération du Nord en Confédération allemande, lorsque la constitution du Nord aura été révisée.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dément la nouvelle que la France aurait proposé, au sujet de la question du Slesvig septentrional, un compromis aux termes duquel le Danemark consentirait à accorder les garanties demandées par la Prusse, prendrait à sa charge une part proportionnelle de la dette publique des duchés et recevrait, en échange de ces concessions, les îles d'Alsen et de Sündewitt, à l'exception des forteresses de Düppel et de Sonderbourg.

La *Gazette* dit d'ailleurs que, dans le Hanovre, l'ancienne division administrative demeure maintenue.

La *Gazette provinciale* annonce que le nouveau traité douanier entrera en vigueur le 1er janvier 1868.

Le conseil fédéral complété sera probablement convoqué en janvier, et le parlement douanier dans la première quinzaine de février.

Relativement à la question italienne, la *Correspondance* dit qu'avant tout, pour que les délibérations de la conférence soient couronnées de succès, un accord préalable des puissances immédiatement intéressées, sur les bases générales de l'arrangement désiré, est indispensable.

Suivant la *Gazette de Turin*, le ministère italien ne convoquera les chambres que pour leur soumettre le projet de loi relatif à l'exercice provisoire du budget. Le cabinet, toujours d'après cette feuille, n'acceptera pas les interpellations qui pourraient lui être adressées.

Le ministre de la marine du royaume d'Italie vient de publier un manifeste ordonnant l'incorporation, dans la marine royale, des hommes appartenant aux levées des années 1863, 1864, 1865 et 1866, qui n'ont pas été désignés pour le service dans l'armée, et qui ont appartenu à la marine militaire autrichienne.

Le ministre de la guerre a, de son côté, ordonné la formation de trois camps, à Naples, Poggio-Mirteto et Florence. Chaque camp se composera de 25,000 hommes, qui seront mobilisés et placés sous les ordres du général Cialdini.

La maladie du maréchal Espartero est démentie.

La session du parlement espagnol s'ouvrira le 27 décembre.

Le général Lersundi, nommé capitaine général de Cuba, partira le 30 novembre.

La santé du roi Charles XV de Suède s'améliore de jour en jour; Sa Majesté a pu quitter le lit depuis quelque temps déjà et son rétablissement complet n'exige plus que du repos.

Les chambres grecques ont reçu communication d'un projet de loi autorisant toutes les communes à établir une taxe de 2 0/0 sur tous les objets de consommation pour l'entretien de l'émigration crétoise.

En vue de faciliter, pendant l'expédition qu'il prépare, les relations entre l'Egypte et l'Abyssinie, le gouvernement britannique a obtenu de l'administration égyptienne qu'un service régulier à vapeur serait établi entre Suez et Massouah. Les approvisionnements que l'on réunit dans le premier de ces deux ports en quantités considérables paraissent indiquer que la campagne d'Abyssinie est destinée à prendre un caractère très-sérieux.

Des nouvelles de Calcutta annoncent que la récolte du riz a été mauvaise, et que l'on redoute une nouvelle famine dans l'Inde.

Le 5 du présent mois ont commencé dans les Etats de l'Amérique du Nord les élections dites de novembre. Quatre de ces Etats, le Wisconsin, le New Jersey, le Michigan et le Kansas auront en outre à se prononcer sur la question du suffrage *impartial*, c'est-à-dire du droit de vote étendu aux hommes de couleur.

Il y a en ce moment sur le tapis plusieurs projets de chemins de fer à travers l'Amérique centrale. L'une de ces routes traverserait le Costa-Rica et relierait l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique, en diminuant de plusieurs centaines de milles le trajet de New-York à San-Francisco. Ce projet semble devoir être mis prochainement à exécution. Il est approuvé par le gouvernement de la petite république, et des ingénieurs ont été chargés d'exécuter le tracé après avoir reconnu que la voie sera très facilement construite.

Le Costa-Rica est le plus tranquille et le plus prospère des Etats de l'Amérique centrale. Son commerce d'exportation en cafés, coton, teintures et drogues est relativement considérable. Un chemin de fer reliant l'intérieur du pays aux deux Océans exercerait la plus salutaire influence sur le développement des ressources du pays.

La route projetée sera probablement construite par des Américains, qui comptent faire une concurrence acharnée au chemin de fer de Panama.

LE GRAND-VIZIR EN CRÊTE.

Nos prévisions sur la mission d'Aali pacha en Crète se sont pleinement réalisées. Non-seulement l'insurrection est presque entièrement éteinte, mais les Crétois eux-mêmes, las de subir la funeste influence du dehors, se sont décidés à marcher en tête des colonnes de l'armée impériale pour repousser les volontaires étrangers. Cette conduite de la part des Candiotes a une très grande importance, à nos yeux. Elle prouve une fois de plus ce que nous n'avons jamais cessé de dire dès le début de l'insurrection, que les habitants de l'île obéissaient à des instigations étrangères et n'avaient point l'intention de demander l'annexion de leur pays à la Grèce.

Nous disons plus; ils ne demandaient pas mieux que d'être débarrassés des étrangers dont le but évident était de préparer au pays de nouveaux malheurs; aussi à peine le Grand-Vizir publia-t-il sa première proclamation, que de nombreuses pétitions lui furent adressées pour le prier d'envoyer des troupes afin de protéger les localités infestées par les volontaires.

Quelle preuve plus irréfragable peut-on produire pour constater que le mouvement des Crétois n'était point la conséquence des mauvais traitements dont on les disaient l'objet de la part des Turcs, mais l'œuvre des intrigues étrangères?

Le Grand-Vizir arrive à la Canée, il fait connaître aux populations la volonté de leur souverain, et ces populations, sans qu'elles subissent la moindre pression, s'empressent de témoigner de leur obéissance au Sultan, en versant jusqu'à leur sang pour purger le pays des étrangers qui l'avaient envahi.

Tandis qu'on croit encore en Europe, sur la foi des télégrammes expédiés dans toutes les directions par les comités hellènes d'Athènes et de Corfou, que l'insurrection de Crète est plus forte que jamais, Aali Pacha, entouré du Gouverneur-général, de tous les hauts fonctionnaires musulmans et chrétiens auxquels vient d'être confiée l'administration de l'île, ouvre solennellement le conseil général de cette province par un discours que plusieurs Etats pourraient bien prendre pour modèle.

Tout en recommandant à nos lecteurs ce document remarquable, que nous publions plus loin, nous ne pouvons nous empêcher d'en citer ici un seul passage qui donnera, d'après nous, une idée exacte des intentions dont sont animés le Sultan et son gouvernement à l'égard de tous les habitants de l'Empire sans distinction de race et de religion.

Voici ce passage:

« Il vous appartient désormais de rentrer dans la ligne du devoir et d'obéir » aux prescriptions des religions musulmane et chrétienne, conformes toutes » deux à l'intérêt de votre île. Léguant le » passé à l'oubli et vous rappelant tous » que vous êtes les enfants d'une même » patrie et les sujets du même souverain, » vous devrez vous attacher tous franchement et sincèrement à la prompte » réalisation des mesures de réparation » et d'amélioration que les règlements » actuels vous tiennent en réserve. Le désir de Sa Majesté le Sultan consiste » dans la prospérité de votre île et de » tous ses habitants sans aucune distinction. Ce désir n'est limité que par votre » bonheur et l'utilité générale. Ils seraient bien coupables ceux qui ne travailleraient pas de toute leur volonté à » la réalisation de ce désir et ceux qui » élèveraient leurs passions personnelles » au-dessus des intérêts généraux de » leur patrie. Leur conduite serait inconciliable avec les prescriptions de toute » religion et ne pourrait appartenir qu'à » ceux qui méconnaissent les devoirs » imposés par les sentiments de la patrie » et de l'honneur. »

Quel démenti infligé à ceux qui soutiennent que le Coran est incompatible avec l'Evangile, que la foi musulmane repousse la civilisation moderne inaugurée par le christianisme européen!

Le premier dignitaire de l'Empire Ottoman conseille l'obéissance aux prescriptions des religions musulmane et chrétienne, comme étant toutes deux conformes à l'intérêt de l'île, et considère musulmans et chrétiens comme les enfants de la même patrie. Et cette tolérance religieuse qui est le résultat d'une conviction profonde et nullement d'une pression étrangère, comme on s'applique à nous le faire croire, ne suffit-elle pas pour démontrer que nous marchons vers le progrès?

Mais nous connaissons des pays catholiques où l'orthodoxe du rite grec est considéré comme un schismatique, des pays orthodoxes où le catholique est regardé comme un hérétique, et cela en plein dix-neuvième siècle, et au milieu de la civilisation que l'Europe voudrait voir introduite en Turquie. Mais si les musulmans, dont le seul crime est de croire en Mahomet et non pas en Christ, suivaient ici les exemples déplorables qui leur sont fournis chaque jour par des puissances essentiellement chrétiennes ou qui passent pour telles, que penseraient alors les chrétiens de l'Empire Ottoman?

Est-ce que le musulman, qui est en définitif le conquérant, a-t-il jamais songé, non pas à forcer les chrétiens d'abjurer leur foi, mais de faire même du prosélytisme dans ce sens? A-t-il obligé les diverses races de renoncer à leur langue pour étudier le turc? A-t-il mis la moindre entrave à l'extension de l'instruction publique des chrétiens?

Et cependant des pays qui font aujourd'hui tout cela chez eux, crient à l'intolérance des Turcs et aux souffrances des chrétiens de l'Empire ottoman, et ce qui est encore plus révoltant, ils indiquent même les moyens de cicatriser ces prétendues plaies, sans songer le moins du monde à les employer à la guérison des leurs, qui sont vraies celles-là.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

—

VI.

— Faites, lui dit-il, ce qu'elle a voulu... Je lui ai désobéi sans le savoir en contemplant ce que la mort m'avait laissé d'elle... Eh bien! je n'en éprouve ni remords ni regret... Allez, madame, si étrange qu'il puisse paraître, accomplir votre mandat!

Nous n'insisterons pas sur les tristesses des jours suivans. Dès le surlendemain, il fallut bon gré mal gré reprendre le joug professionnel. Avec beaucoup de ménagemens dans la forme, beaucoup d'insistance au fond, les cliens revenaient à la charge. Tous avaient de sympathiques paroles pour le médecin qu'ils étaient heureux de retrouver, et ne se doutaient guère de la sourde impatience avec laquelle Wilmot accueillait leurs officieuses banalités; elles l'empêchaient d'oublier, et l'oubli était à cette heure le plus âpre besoin de son cœur.

Après une quinzaine passée dans ces labeurs pénibles, compliqués de fatigantes condoléances, un certain calme commençait à renaître en lui, quand il lui arriva un beau matin d'avoir à consulter je ne sais quel *mémorandum* qu'il savait enfermé dans un des placards de son cabinet de consultations. Ce placard, qu'il n'ouvrait guère, lui parut au premier abord avoir été l'objet d'une tentative d'effraction, circonstance d'autant plus désagréable qu'il renfermait, outre certains papiers importans,— actes, contrats, lettres confidentielles, — un assortiment de poisons que Wilmot avait pris soin de cacher là comme dans le plus impénétrable asile. En y regardant de plus près, ses soupçons furent confirmés. On avait tout simplement brisé la serrure, dont la clef unique ne quittait jamais le docteur, et les deux battans de la porte, rapprochés de force, s'étaient rejoints l'un à l'autre par les irrégulières saillies d'une fiche de fer rompue qui les maintenait tant bien que mal, mais qui devait céder au premier effort.

Un peu troublé de cet incident, Wilmot mit un soin minutieux à vérifier les soustractions qu'on avait pu pratiquer dans ce dépôt de choses relativement précieuses. Rien ne manquait, rien ne semblait avoir été dérangé. Sa surprise n'en fut que plus vive. Une rapide série de réflexions lui suggéra l'idée qu'une seule personne avait pu se risquer par simple curiosité à une démarche aussi périlleuse, et que cette personne était Mabel, car elle seule savait que Wilmot entassait au fond de cette armoire ce qu'il avait le plus d'intérêt à tenir loin des regards indiscrets. Quant au motif déterminant de cette bizarre démarche, il crut l'avoir trouvé en se rappelant les dernières paroles de mistress Prendergast. Tourmentée par ses craintes jalouses, Mabel avait sans doute cherché dans le mystérieux dépôt ce qui pouvait ou les confirmer ou les détruire. Cette pensée, qui l'eût exaspéré quinze jours plus tôt, le remplissait maintenant d'une immense pitié. — Pauvre femme! se disait-il, pour en venir là, que d'angoisses elle a dû ressentir et combattre! Cependant il venait de prendre le papier qui lui était nécessaire, et se préparait à replacer les deux battans de la porte dans une juste position provisoire, en attendant qu'il fût à même de faire remplacer la serrure brisée, quand son attention fut appelée sur une tache noirâtre qui marquait le feuillet supérieur d'une espèce de dossier posé à côté de la petite boîte d'acajou renfermant les poisons que nous avons déjà mentionnés. Il saisit aussitôt le dossier et l'examina feuille à feuille. La tache avait pénétré successivement un certain nombre d'entre elles. Cette constatation jeta Wilmot dans une véritable alarme. Il prit la boîte, et en scruta d'abord l'extérieur, où il retrouva sur l'une des parois la trace d'une substance visqueuse qui, glissant peu à peu, était venue se déposer sur les papiers voisins. Il est vrai de dire à la lettre que Wilmot, fort peu timide en général, n'osait plus ouvrir cette boîte autour de laquelle se crispèrent ses doigts agités par un tremblement nerveux. Il s'y décida pourtant après une longue hésitation. Cette pharmacie portative était divisée en dix compartimens dont chacun logeait un flacon en verre épais de fort petite dimension, soigneusement bouché à l'émeri; les bouchons de cristal étaient en outre surmontés d'une capsule en plomb, bien scellée et portant le nom d'un célèbre préparateur français à qui Wilmot s'était adressé pour cette acquisition suspecte. Il prit les flacons l'un après l'autre, les regardant au jour et vérifiant l'état des capsules qui leur servaient de sceau. Les neuf premiers lui parurent intacts; mais à peine eut-il posé la main sur le dixième que la capsule de plomb se détacha d'elle-même, et Wilmot put constater (avec quelle horreur, nous le laissons à penser!) que ce flacon, renfermant un des plus violens toxiques dont la chimie nous ait livré le secret, se trouvait à moitié vide...

Chancelant comme un homme ivre et cherchant un appui, le malheureux recula machinalement jusqu'à ce que son coude rencontrât le manteau de la cheminée. Il ne pouvait envisager de sang-froid l'idée qui s'imposait à lui, ni coordonner les pensées confuses qui pour ainsi dire montaient pêle-mêle à l'assaut de son intelligence désarmée. Ses lèvres s'ouvraient malgré lui comme celles du nageur qui se sent enfoncer. Il s'élança pour replacer dans sa case le flacon mortel, après s'être assuré de nouveau qu'environ la moitié du contenu en avait été retirée; puis il referma la boîte et la repoussa au fond du rayon qu'elle occupait. A ce moment, un léger obstacle se manifesta. Wilmot y porta la main pour l'écarter, et ramena l'objet qui se trouvait entre la boîte et le fond du placard...

C'était la bague de Mabel...

Plus de doute, la malheureuse s'était donné la mort. — Mon Dieu! s'écria Wilmot, qui ne pouvait plus se réfugier, le voulût-il, dans une incertitude plus ou moins sincère... Mon Dieu, répéta-t-il avec désespoir, serait-il donc vrai que je l'ai tée?

Voir le numéro du 30 novembre.

LA POLITIQUE DE PAIX EN AUTRICHE.

L'article qui suit, emprunté à la *Gazette de Spener* (Berlin), montre quels sont aujourd'hui les sentiments de la Prusse et de l'Allemagne à l'égard de l'Autriche, et les espérances que le grand parti de la paix croit pouvoir fonder sur cette puissance. Les *Esquisses politiques* de M. le comte de Münster, — dont nous avons récemment donné nous-mêmes un extrait, — ont fourni à l'auteur de l'article que nous reproduisons ici, des appréciations très élevées sur la politique actuelle de l'Autriche :

« Nous croyons que de sérieuses garanties existent aujourd'hui pour le maintien et la durée de la paix générale, et que la société européenne, qui ne s'est pas encore remise jusqu'ici des émotions causées par les évènements de l'an dernier, peut commencer à envisager l'avenir avec plus de confiance. Les dispositions hostiles manifestées en France contre l'Allemagne, durant la session du Corps législatif, au commencement de cette année, et pendant le conflit auquel a donné lieu la question du Luxembourg, — se sont sensiblement modérées. Or, tout le danger provenait de ces dispositions si regrettables. En réalité, le gouvernement français évalue et dénombre ses forces militaires ; il voit bien qu'elles ne peuvent balancer celles de la Confédération de l'Allemagne du Nord, aujourd'hui consolidée, et disposant aussi, par les traités d'alliance militaire, de toutes les forces de l'Allemagne du Sud ; il le voit, et il reconnaît que la France n'aurait aucun succès à attendre d'une guerre entreprise par elle, — sans alliés, — contre l'Allemagne.

« Car la France n'a pas d'alliés. La Hollande est revenue de ses folles appréhensions, et ne craint plus que la Prusse ne menace son indépendance. L'Italie, dans cette triste question romaine, a dû encore une fois reconnaître sa faiblesse et subir la tutelle française ; aussi, est-elle moins que jamais disposée à soutenir les plans de la France, surtout contre l'Allemagne, dont l'appui peut seul lui donner la force qui lui manque. Après l'acquisition de la Vénétie, l'Italie était devenue trop confiante en elle-même, et le prenait peut-être de trop haut. Qu'elle ne se fasse pas d'illusion ; il se passera bien du temps encore avant qu'elle soit une grande puissance, avant qu'elle se soutienne par ses propres forces, et qu'elle puisse résoudre par sa volonté des questions européennes. Aujourd'hui, elle reçoit une bien dure leçon.... Que la France lui soit devenue plus chère par cette leçon-là, c'est ce que personne ne voudrait affirmer.

« Maintenant, il avait pu être également question d'une alliance de l'Autriche avec la France. L'Empereur Napoléon, lors de son voyage à Salzbourg, avait certainement en vue de se ménager cette alliance, sinon pour le présent, du moins pour des éventualités plus ou moins prochaines. Mais l'Empereur d'Autriche, soit dans cette entrevue de Salzbourg, soit dans la visite qu'il vient de faire à Paris, a montré sa ferme volonté de rester fidèle à son programme du 22 mai de cette année (discours du trône, à l'ouverture du Parlement autrichien), contenu tout entier dans ces belles paroles :

« Aujourd'hui que nous voulons fonder une œuvre de paix et de concorde, » jetons le voile de l'oubli sur les derniers » évènements qui ont fait à l'Empire de » profondes blessures. Acceptons-en les » cruelles leçons, mais puisons dans notre courage qui est resté intact la force » et la volonté de rendre à l'empire le » repos et la prospérité au-dedans, la » considération et la puissance au-dehors. » Je me repose avec confiance sur la fidélité de mes peuples, qui ne s'est pas » démentie dans les plus mauvais jours. » Que ce ne soit pas une arrière-pensée » de représailles qui guide nos pas ; » qu'une plus haute et plus digne satisfaction nous soit accordée, si, par nos » efforts et par nos travaux, nous réussissons de plus en plus à changer la » défaveur et l'inimitié en respect et en » sympathie.... »

« Nous voyons que cette *œuvre de paix et de concorde*, sérieusement entreprise par le gouvernement autrichien, pour rapprocher les deux parties de l'Empire, *réussit*, en effet, *de plus en plus*. A la tête de la Hongrie se montre un parti habile, capable de conduire les affaires, lequel a déjà remporté plus d'une victoire parlementaire sur la Gauche, et semble même assez fort pour contenir dans de saines limites les éléments indisciplinés des Comitats et de leurs associations politiques. D'autre part, dans la moitié de l'Empire allemand et slave, les institutions constitutionnelles se développent chaque jour et se fortifient. Enfin, les deux parties de l'Empire se tendent la main pour resserrer les liens législatifs, qui les unissent dans la vie politique, (les Délégations), et toutes deux usent de leurs droits constitutionnels pour améliorer les finances, pour diminuer les dépenses de l'armée, etc,etc... Mais la conviction générale qui règne dans toutes les races dont se compose l'Empire, aussi bien que chez ceux qui les gouvernent,— c'est que l'œuvre commune ne peut se poursuivre et s'achever que grâce à la paix extérieure.

« Cette conviction est aussi celle de tous les amis de l'Autriche. Nous nous contenterons d'en citer un seul témoignage, mais des plus autorisés. Dans les *Esquisses politiques* du comte de Münster, plus d'une fois citées par nous, on lit :

« L'Autriche a un plus pressant besoin » de la paix que tout autre Etat. Pour » maintenir la paix, et obtenir de ses » bienfaits la consolidation de monarchie, il faut avant tout que l'Autriche » se rapproche de la Prusse, et qu'en » même temps elle rétablisse de bons » rapports avec la Russie. Si l'Autriche » suit une autre voie, si elle se laisse » engager avec la France dans une alliance qui la conduit à la guerre, non » seulement elle ne rétablira point par » là l'ancien Empire Autrichien, mais » elle ira tout droit à sa ruine. La » Sainte-Alliance autrefois fut surtout » avantageuse à l'Autriche ; du jour où » celle-ci, par une politique inexplicable se détacha de cette alliance, » date le commencement de ses infortunes » (P. 163.).

« Une alliance de l'Autriche et de la » France est contre la nature des choses, » et ne pourrait servir (au cas où la » France fût victorieuse) qu'à assurer » l'abaissement et la sujétion de l'Allemagne, et à donner par suite à la » France une incalculable prédominance. » L'existence d'un puissant Etat germanique est pour l'Autriche, également, » une question vitale. Si l'élément allemand de son Empire peut s'appuyer » sur l'Allemagne, il rend ainsi les plus » grands services à tous les autres éléments : slaves, tchèques et magyars. » (p. 160.)

» Celui qui écrit ces lignes est, comme on le sait, un membre de cette aristocratie hanovrienne, dévouée jusqu'à présent à la dynastie guelfe et aux intérêts autrichiens, et personne ne peut caractériser, mieux qu'il ne le fait, la situation que la Prusse et l'Autriche ont l'une vis-à-vis de l'autre et les liens nécessaires qui en résultent.

» Du reste, nous sommes portés à croire que dans les régions du gouvernement prussien ce sont ces idées-là qui prévalent, et qu'elles sont aussi celles du baron de Beust ; — entre les lignes de sa dernière circulaire nous en lisons clairement l'expression. — Il n'est pas sans intérêt, à ce sujet, de remarquer ce que le correspondant parisien de la *Presse* de Vienne écrit à ce journal, en date du 6 novembre : » Le baron de Beust parle » ici du comte de Bismarck, son mortel » ennemi il y a un an, dans les termes » d'une franche et sincère reconnaissance, et exprime hautement le vœu de » maintenir désormais ses relations amicales avec lui... »

(*Corresp. de Berlin.*)

Nouvelles de l'Intérieur.

Par Ordonnance Impériale :

Hussein Avni pacha, est nommé gouverneur-général de Crète et commandant en chef des troupes Impériales ;

Hamid bey, notable de la Canée, est nommé *muchavir* (conseiller) du gouverneur-général de Crète, avec le grade de fonctionnaire de 1re classe, premier rang ;

Alexandre effendi Carathéodori, a été également nommé muchavir du gouverneur-général, avec le même grade ;

Pertew pacha, mutessarif de Candie, est promu au rang de rouméli-beilerbey ;

Sawas effendi, membre du tribunal de la police, est nommé *mutessarif* (gouverneur) du sandjak de Sphakia, avec le rang de rouméli-beilerbey ou de pacha ;

Moustapha bey,muavin du gouverneur-général du vilayet du Danube, mutessarif du sandjak de Rétimo, avec le titre de rouméli-beilerbey ou de pacha ;

Costaki Adossidès effendi, est nommé mutessarif du sandjak de Lassiti, et élevé au même rang ;

Ali Riza effendi, mouhassébédji, est nommé *defterdar* (directeur des finances) du vilayet de Crète ;

Sadik effendi, caïmacam de Rétimo, est nommé *mektoubdji* (directeur de la correspondance) en langue turque du vilayet de Crète, avec le grade de fonctionnaire de deuxième classe, premier rang ;

Petridis effendi, notable de la Crète, est nommé mektoubdji pour la langue grecque, avec le même rang ;

Dracaki effendi, est nommé muavin (adjoint) du mutessarif de Candie, avec le grade de fonctionnaire de deuxième classe,premier rang ;

Abidin bey, notable de Candie, est nommé muavin du mutessarif de Lassiti, avec le même grade ;

Behdjet bey, de la Canée, est nommé muavin du mutessarif de Sphakia, avec le même grade ;

Nicolas Caramaticaki effendi,est nommé muavin du mutessarif de Rétimo, avec le même grade.

—

Halil Effendi-el-Houri, rédacteur en chef du journal arabe à Beyrouth, vient d'être l'objet d'une distinction aussi honorable que flatteuse. S. M. le Schah de Perse, sur la recommandation de son Ambassadeur à Constantinople, a daigné lui conférer les insignes de son ordre *le lion et le soleil.*

S. E. l'Ambassadeur Persan, qui cherche à encourager les sciences et les belles lettres sans faire aucun distinction sur la nationalité de ceux qui les pratiquent avec succès, avait remarqué depuis longtemps les œuvres poétiques de notre confrère de Beyrouth ainsi que la marche suivie par son journal, et qui lui a valu l'estime et la considération de ses concitoyens. Pour lui témoigner sa satisfaction, S. E. profitant de la première occasion, demanda et obtint de son souverain la faveur accordée à Halil Effendi-el-Houri.

—

La corvette norwégienne *Nordstgernen*, commandée par le capitaine Baron Wedel Yarlsberg, est arrivée samedi passé du Pyrée.

En entrant dans notre port,elle a échangé avec le stationnaire ottoman le salut d'usage.

On nous écrit de la Canée, en date du 25 novembre :

Malgré le silence qui paraît régner sur la Crète la réorganisation du pays se poursuit activement. Hussein pacha s'est transporté à Candie le 17 pour installer le nouveau gouverneur Pertev pacha et se rendre compte de la situation de la province. Son absence a duré 4 jours. Il est revenu très-satisfait de l'état des choses. Carathéodori Effendi, provisoirement détaché à Candie, dont les services sont devenus nécessaires au chef-lieu pour l'installation de la justice, est rentré avec le gouverneur. Les habitants de Lakos ayant demandé à faire leur soumission et à se placer sous la protection des troupes impériales, le gouverneur s'est rendu vendredi dernier au camp d'Alykianos, placé sous les ordres de Raouf pacha, aide-de-camp du Sultan. Il dirigea immédiatement une colonne sur Lakos dont les habitants, réunis en armes, demandèrent à fournir la preuve de la sincérité de leur dévouement en délogeant Zimbrakaki de la position retranchée de Zourva. On vit alors, pour la première fois depuis l'insurrection, les Crétois marcher, en tête des troupes, à l'attaque des bandes. Zimbrakaki crut prudent de décamper sans coup férir ; son arrière-garde seule tira quelques coups de fusil, tout à fait hors de portée. Aujourd'hui, le village de Lakos est compris parmi les localités protégées. Cet évènement a une véritable signification : vous en jugerez par la lettre ci-jointe écrite par Zimbrakaki aux habitants de plusieurs villages quelques jours avant la soumission de Lakos.

L'évènement capital de la semaine, c'est l'ouverture de l'assemblée des délégués crétois. Ainsi que je vous l'avais écrit, plus des deux tiers des délégués de l'île se sont présentés. La réunion a eu lieu dans la grande salle du conak, disposée pour la circonstance. Tout le personnel gouvernemental militaire et administratif, en grande tenue, y assistait, ainsi que les chefs religieux des différents cultes. Au moment où S. A. le Grand-Vizir fit son entrée dans la salle, 19 coups de canon annoncèrent à la ville, aux campagnes et aux bandes réfugiées dans la montagne l'ouverture d'une nouvelle ère dans l'histoire de la Crète. Immédiatement après, Mahmoud Bey, secrétaire du grand Conseil donna lecture du firman et du nouveau réglement organique de la Crète. Ces documents furent aussitôt traduits en grec par Costaki Effendi. Puis S. A. Aali pacha prononça le discours dont vous trouverez ci-joint le texte et qui fut également répété en langue grecque. L'assistance resta debout, écoutant avec un silence religieux chacune des paroles, si nouvelles pour tous, qui sortaient de la bouche du Grand-Vizir. A la fin, le silence fit place aux cris répétés de Ζήτω ὁ Βασιλεὺς ἡμῶν ! Puis, le plus ancien de la communauté musulmane fit une prière pour le Sultan. Son exemple fut imité par l'archevêque grec et le rabbin et l'on put voir les représentants de trois cultes dont les haines ont ensanglanté l'histoire de tant de siècles prier le même Dieu, dans trois langues différentes, sous le même toit,et avec le même recueillement de la part de tous les assistants. Ce spectacle m'a laissé une vive impression. Niez donc le progrès et la fraternité humaine après cette preuve éclatante ! Accusez donc l'Orient d'immobilité ! L'Orient marche, et un quart de siècle ne s'écoulera pas, sans que la civilisation humaine retourne à son berceau sous ses deux formes les plus bienfaisantes : la tolérance et la liberté. Pourquoi faut-il que des hommes aveuglés méconnaissent les besoins de leur époque au point de rechercher le bonheur dans une abstraction ? Au moment où la théorie des grandes agglomérations tend à prévaloir partout, quelques-uns, en Turquie, se figurent, que la partie est préférable au tout en disloquant l'Empire au profit de la Grèce. Que signifie une pareille tendance ? Le ciel serait-il plus clément pour la Crète après l'annexion à la Grèce ? La terre serait-elle plus fertile ? La liberté des cultes, de l'enseignement plus complète ? L'impôt moins lourd ? L'avenir plus assuré ? Evidemment, non.

La Turquie est décidée à marcher en avant, mais avec prudence, car elle a horreur des révolutions sanglantes. Que ne l'aide-t-on à accomplir la réforme sans secousses au lieu de l'épuiser par des insurrections incessantes ? Se figure-t-on résoudre la question d'Orient, en remplaçant une nation unique par dix nationalités ambitieuses et anarchiques ? En vérité ! je m'étonne qu'on ose parler du repos de l'Europe, après qu'on a fourni des armes à la plus détestable des révolutions ; qu'on ose parler de l'ambition de la Russie, quand on semble fournir comme à dessein les prétextes les plus plausibles et les appâts les plus tentants à cette ambition !

Sous quelques jours arriveront de Constantinople les nominations des nouveaux gouverneurs de Sphakia et de Lassithe. Aussitôt après, Savas effendi et Costaki effendi se rendront à leurs postes et l'organisation administrative et judiciaire fonctionnera dans l'île entière. Tout fait espérer que la mission de S. A. le Grand-Vézir sera couronnée prochainement d'un entier succès et que l'Empire recouvrera la libre disposition de ses forces.

Vous trouverez ci-joint des correspondances qui me parviennent de Corfou. Vous verrez que les Hellènes ont des velleités de faire la guerre, et, qu'en attendant, ils ouvrent leurs prisons et leurs bagnes pour en déverser le contenu sur la Crète. Que penseront de cette conduite les puissances protectrices de la Grèce ? Vous verrez, d'autre part, que les familles émigrées sont condamnés à mourir de faim sur le sol hellénique et qu'elles sont retenues de force sur la terre de l'exil. Espérons, que la philantropie européenne finira par prendre le seul parti raisonnable, celui de ramener ces pauvres diables dans leur île. La Russie devrait prendre l'initiative cette fois d'une œuvre de protectorat et de charité bien entendue. Nous ne demandons que cette occasion pour l'applaudir.

Discours de S. A. Aali Pacha Grand Vizir à l'ouverture de l'assemblée crétoise, le 22 novembre 1867.

(TRADUIT DU GREC)

Messieurs,

J'espère qu'aujourd'hui, Dieu aidant, s'ouvrira pour l'île de Crète une nouvelle ère de bonheur et de prospérité. En prenant connaissance du firman et du règlement organique qui vous seront communiqués, vous serez à même de comprendre une fois de plus l'étendue de la sollicitude de notre souverain pour votre patrie et de sa magnanimité à l'égard de vous tous. Le gouvernement Impérial et l'administration locale qui relève de lui, se feront un devoir de travailler nuit et jour à l'application du nouveau règlement, et veilleront à faciliter l'exécution de la portion du dit règlement dont la réalisation dépend exclusivement des habitants du pays. Mais il est indispensable, pour que les fruits heureux que nous sommes en droit d'attendre du nouveau programme ne soient pas perdus, que tout le monde se mette à l'œuvre avec franchise, sincérité et le désir de concilier tous les intérêts. Vous savez que le repos et le bien-être individuels dépendent exclusivement de la sécurité et du bien-être publics. Il est donc indispensable que chacun fasse un sacrifice à l'intérêt public et qu'un accord commun préside à vos destinées. La preuve qu'il doit en être ainsi, ressort évidemment des calamités qui pèsent sur votre île à la suite des menées égoïstes dont elle a été le théâtre depuis dix-huit mois.

Quelques-uns parmi vous, trompés par des promesses fallacieuses et cédant devant les menaces étrangères ont abandonné la saine interprétation de leurs intérêts pour se faire les instruments d'une révolte coupable et ainsi ils ont ouvert pour votre patrie la source de tous les malheurs et ont attiré sur leur tête et sur celle de leurs familles les plus épouvantables calamités sans préjudice de la responsabilité qu'ils ont encourue devant Dieu et devant les hommes. Vous avez pu voir, à n'en pas douter, que la conduite de notre souverain à votre égard a été celle d'un père miséricordieux envers

---

VII.

Henrietta Prendergast ne fut pas médiocrement surprise de recevoir un billet de Chudleigh Wilmot, qui sollicitait la permission de la voir. La manière dont ils s'étaient quittés ne lui faisait pas prévoir une visite de simple courtoisie. Quel était donc le but de cette démarche imprévue ? Après s'être posé cette question et l'avoir sans doute résolue à son gré, la veuve répondit par un billet beaucoup moins officiel et beaucoup moins gourmé qu'il ne l'attendait à la requête fort laconique du jeune médecin.

A l'heure qu'elle avait fixée, mais à l'extrême limite de cette heure, et après s'être fait attendre plus longtemps qu'elle ne l'eût souhaité, il parut enfin, et son attitude glaciale, ses paroles exactement mesurées, excluaient toute idée d'affectueux retour, de bonne volonté conciliante. Il venait, dit-il, solliciter de mistress Prendergast une réponse précise à quelques questions indispensables. Daignerait-elle permettre qu'il l'interrogeât ? Plus désappointée qu'elle ne voulait le paraître, la veuve acquiesça très froidement à ce désir. — Où veut-il en venir ? pensait-elle. Soupçonnerait-il le docteur Whittaker de s'être trompé ? Cela fût-il, à quoi bon revenir sur une erreur désormais irréparable ?... Wilmot cependant suivait impitoyablement le cours de son étrange interrogatoire. — à quelle date la lettre du docteur Whittaker avait-elle été interceptée ? Mabel semblait-elle alors sous le coup d'une tristesse plus accusée ? avait-elle, depuis ce moment, quitté sa chambre ? s'y trouvait-elle renfermée quand était arrivée la lettre datée de Kilsyth ?

Sur beaucoup de points, la mémoire d'Henrietta se trouvait en défaut. Ici, après quelques instans de réflexion, elle put répondre : — Oui, Mabel avait quitté sa chambre le jour même où lui était arrivée la lettre de son mari. Elle était descendue au salon, elle était même entrée dans le cabinet de consultations. Le soir même elle avait parlé à son amie du dégoût que la vie lui inspirait, de la certitude où elle était que sa santé ne se rétablirait jamais...

A mesure que ses paroles tombaient de ses lèvres, Henrietta voyait le visage de Wilmot se contracter. Cette sensibilité chez un homme à qui elle avait tant de fois refusé les moindres qualités du cœur la charmait et l'étonnait en même temps.

— Qu'est devenue cette lettre ? demanda tout à coup Wilmot.

— Je l'ai placée dans le cercueil de ma pauvre amie avec toutes celles que vous lui avez écrites ; mais les autres sont réunies en un paquet, celle-ci au contraire m'a été remise séparément.

— Et pourquoi cette différence ?

— Le sais-je ? Elle l'a ainsi voulu. Je n'ai pu prendre sur moi de les détruire, m'a-t-elle dit en me remettant les premières. Quant à *celle-ci*, je la veux placée dans ma main droite. C'est ma justification.

— *Ma justification* ! répéta Wilmot... Comment vous expliquez-vous cette parole ?

— Je vous avouerai qu'en ces tristes heures je ne m'amusais pas à de vaines conjectures... Elle voulait sans doute parler des soupçons qui l'assiégeaient sans motifs suffisans,... ou bien encore du désir impie que lui inspirait le trépas...

— Votre pensée n'est-elle pas allé plus loin ?...

Henrietta cette fois regarda le docteur avec des yeux que la surprise rendait presque hagards. — Voudriez-vous donc, s'écria-t-elle, après lui avoir infligé tant de souffances, la calomnier encore maintenant qu'elle n'est plus ?

— A Dieu ne plaise ! se contenta-t-il de répondre, évidemment déconcerté... Un mot encore ! Whittaker m'a parlé d'un mieux sensible survenu au matin de l'avant-dernière journée. Mabel a-t-elle eu conscience de cette trompeuse amélioration ? a-t-elle su qu'on reprenait quelque espoir ?

— Mais sans doute... A quoi vont ces curiosités bizarres ? Je ne peux me les expliquer.

— Non certes, et il ne m'est point permis de vous les faire comprendre ;... mais enfin veuillez me répondre, si vous le pouvez.

— Eh bien ! reprit Henrietta, dont les larmes troublaient la voix, même alors, même pendant cette crise qui s'annonçait comme salutaire, elle n'a voulu garder aucune espérance. — On ne me disputera pas mon repos ! — me disait-elle avec un amer sourire. Elle avait raison. A partir de cet instant, le mal a fait des progrès incessans, et semblait frapper à coups redoublés.

— A-t-elle pris quelque médecine dont l'action...

— Je comprends ; vous craignez quelque erreur, quelque méprise... Rassurez-vous, il n'y avait plus dans sa chambre, au moment dont nous parlons, qu'un flacon de gouttes stimulantes que le docteur Whittaker lui avait déjà administrées de sa main les jours précédens, et que je donnais moi-même à la malade dans l'intervalle des visites.

— Les a-t-elle invariablement reçues de vous ou de lui ?... Ne lui est-il jamais arrivé de les prendre elle-même ? Etait-elle trop faible pour se soulever, pour étendre le bras ?...

Les questions étaient si pressantes qu'Henrietta se sentit rougir. — Je vous répète, dit-elle, que toute erreur était impossible... Cependant, pour satisfaire de point en point à vos demandes, elles me rappellent qu'une fois, une seule, Mabel a pris elle-même de ces gouttes.

— Où donc ? comment cela s'est-il fait ?

Wilmot s'était levé. Il parlait debout, penché vers la veuve, et sa voix était presque menaçante.

— Le flacon, répondit-elle, se trouvait sur un guéridon, près du lit. Il n'y restait qu'une dose. Elle m'avait priée de lever la persienne, et j'étais occupée à cela, quand elle étendit la main vers le flacon, dont elle se saisit. Juste au moment où je me retournais, je lui vis boire les dernières gouttes ; une seconde après, elle laissa échapper le flaçon qui se brisa dans sa chute.

— Elle s'était donc évanouie ?

— Pas le moins du monde. Mais elle avait gardé toute sa présence d'esprit, car elle m'avertit de ne pas m'approcher du lit avant qu'on n'eût balayé les fragmans de verre qui jonchaient le parquet.

— Ce qui fut sans doute !

— Je pris moi-même ce soin...

(*Sera continué.*)

ses enfants égarés. Daignant pardonner plutôt que de sévir, il a itérativement fait proclamer une amnistie générale. Il vous appartient désormais de rentrer dans la ligne du devoir et d'obéir aux prescriptions des religions musulmane et chrétienne, conformes toutes deux à l'intérêt de votre île. Léguant le passé à l'oubli et vous rappelant tous que vous êtes les enfants d'une même patrie et les sujets du même souverain, vous devrez vous attacher tous franchement et sincèrement à la prompte réalisation des mesures de réparation et d'amélioration que les règlements actuels vous tiennent en réserve. Le désir de Sa Majesté le Sultan consiste dans la prospérité de votre île et de tous ses habitants sans aucune distinction. Ce désir n'est limité que par votre bonheur et l'utilité générale. Ils seraient bien coupables, ceux qui ne travailleraient pas de toute leur volonté à la réalisation de ce désir et ceux qui élèveraient leurs passions personnelles au-dessus des intérêts généraux de leur patrie. Leur conduite serait inconciliable avec les prescriptions de toute religion et ne pourrait appartenir qu'à ceux qui méconnaissent les devoirs imposés par les sentiments de la patrie et de l'honneur.

Je ne doute point, que vos compatriotes ne vous aient délégué précisément parce qu'ils vous savent pénétrés de ces sentiments et parce qu'eux-mêmes possèdent les mêmes sentiments et le même désir. En conséquence, je crois pouvoir me féliciter d'être l'instrument de vos nouvelles destinées et des intentions libérales de notre auguste souverain. La haute mission que Sa Majesté a daigné me confier, à moi, son humble Grand-Vizir, consiste à jeter les fondements de la tranquillité de votre patrie et à inaugurer les règlements féconds en progrès pour l'avenir.

La nomination au gouvernement général de l'île et au commandement des troupes Impériales qui y tiennent garnison d'un personnage aussi distingué que S. E. Hussein Avni pacha ainsi que celle de fonctionnaires musulmans et chrétiens dont vous serez bientôt à même d'apprécier le mérite constitue une preuve de plus des sentiments de bienveillance que S. M. vous a voués. En retour de ces bienfaits S. M. notre magnanime Souverain ne vous demande que la fidélité et un patriotisme bien entendus. Ceci ne saurait être atteint autrement, je le répète, que par les efforts communs de tous les habitants en vue de faciliter l'application des règlements qui ont été élaborés pour votre bonheur moral et matériel. Il importe donc que chacun de vous se pénètre bien des avantages contenus dans le texte du nouveau règlement, afin qu'à son retour au milieu de ses commettants il leur en explique le sens et la portée. Ainsi édifiés, ceux-ci feront porter leur choix dans les élections aux différents conseils sur des personnes jouissant d'une bonne réputation et dignes de leur confiance. La conviction ne tardera pas à se faire jour que, désormais, tous les habitants de l'île doivent respecter les droits de chacun aux avantages communs et accomplir leurs devoirs réciproques.

Tout ce qui concerne la facile application du nouveau règlement comme aussi les mesures à prendre pour relever la malheureuse condition du peuple sera discuté en commun avec vous. Il y aura lieu également de discuter conformément à la volonté du Sultan les améliorations à apporter dans l'ordre des œuvres d'utilité publique telles que routes, écoles, ports etc., dont l'île a besoin pour son développement matériel et intellectuel. Parmi ces travaux, les plus urgents seront laissés à l'initiative du gouvernement local et des conseils existants, afin qu'il soit procédé à leur réalisation progressive.

Que Dieu bénisse les efforts que vous consacrerez à l'œuvre commune et les couronne d'un succès complet !

Vive le Sultan !

Discours prononcé par S. M. l'Empereur Napoléon III, à l'occasion de l'ouverture de la session législative,

Le 18 novembre 1867.

« Messieurs les sénateurs

» Messieurs les députés

» La nécessité de reprendre l'étude interrompue de lois importantes m'a obligé de vous convoquer plus tôt que de coutume. D'ailleurs, de récens évènemens m'ont fait éprouver le désir de m'entourer de vos lumières et de votre concours.

» Depuis que vous vous êtes séparés, de vagues inquiétudes sont venues affecter l'esprit public en Europe et restreindre partout le mouvement industriel et les transactions commerciales. Malgré les déclarations de mon gouvernement, qui n'a jamais varié dans son attitude pacifique, on a répandu cette croyance que toute modification dans le régime intérieur de l'Allemagne devait être une cause de conflit. Cet état d'incertitude ne saurait durer plus longtemps. Il faut accepter franchement les changemens survenus de l'autre côté du Rhin, proclamer que, tant que nos intérêts et notre dignité ne seront pas menacés, nous ne nous mêlerons pas des transformations qui s'opèrent par le vœu des populations.

» Les inquiétudes qui se sont manisfestées s'expliquent difficilement, à une époque où la France a offert au monde le spectacle le plus imposant de conciliation et de paix.

» L'Exposition universelle, où se sont donné rendez-vous presque tous les souverains de l'Europe, et où se sont rencontrés les représentans des classes laborieuses de tous les pays, a resserré les liens de fraternité entre les nations. Elle a disparu, mais son empreinte marquera profondément sur notre époque ; car si, après s'être élevée majestueusement, l'Exposition n'a brillé que d'un éclat momentané, elle a détruit pour toujours un passé de préjugés et d'erreurs. Entraves du travail et de l'intelligence, barrières entre les différens peuples comme entre les différentes classes, haines internationales : voilà ce qu'elle a rejeté derrière elle.

» Ces gages incontestables de concorde ne sauraient nous dispenser d'améliorer les institutions militaires de la France. C'est un devoir impérieux pour les gouvernemens de poursuivre, indépendamment des circonstances, le progrès dans tous les élémens qui font la force du pays, et c'est pour nous une nécessité de perfectionner notre organisation militaire, comme nos armes et notre marine.

» Le projet de loi présenté au Corps législatif répartissait entre tous les citoyens les charges du recrutement. Ce système a paru trop absolu ; des transactions sont venues en atténuer la portée. Dès lors, j'ai cru devoir soumettre cette haute question à de nouvelles études. On ne saurait, en effet, approfondir avec trop de soin ce difficile problème, qui touche à des intérêts si considérables et souvent si opposés.

» Mon gouvernement vous proposera des dispositions nouvelles, qui ne sont que de simples modifications à la loi de 1862, mais qui atteignent le but que j'ai toujours poursuivi : réduire le service pendant la paix et l'augmenter pendant la guerre.

» Vous les examinerez, ainsi que l'organisation de la garde nationale mobile, sous l'impression de cette pensée patriotique que plus nous serons forts, plus la paix sera assurée.

» Cette paix, que nous voulons tous conserver, a semblé un instant en péril. Des agitations révolutionnaires préparées au grand jour menaçaient les Etats pontificaux. La Convention du 15 septembre n'étant pas exécutée, j'ai dû envoyer de nouveau nos troupes à Rome et protéger le pouvoir du Saint-Siége en repoussant les envahisseurs.

» Notre conduite ne pouvait avoir rien d'hostile à l'unité et à l'indépendance de l'Italie, et cette nation, un instant surprise, n'a pas tardé à comprendre les dangers que ces manifestations révolutionnaires faisaient courir au principe monarchique et à l'ordre européen. Le calme est aujourd'hui presque entièrement rétabli dans les Etats du Pape, et nous pouvons calculer l'époque prochaine du rapatriement de nos troupes. Pour nous, la Convention du 15 septembre existe tant qu'elle n'est pas remplacée par un nouvel acte international. Les rapports de l'Italie avec le Saint-Siége intéressent l'Europe entière, et nous avons proposé aux puissances de régler ces rapports dans une conférence, et de prévenir ainsi de nouvelles complications.

» On s'est préoccupé de la question d'Orient, à laquelle cependant l'esprit conciliant des puissances ôte tout caractère irritant. S'il a existé quelques divergences entre elles sur le moyen d'amener la pacification de la Crète, je suis heureux de constater qu'elles sont toutes d'accord sur deux points principaux : le maintien de l'intégrité de l'empire ottoman et l'amélioration du sort des chrétiens.

» La politique étrangère nous permet donc de consacrer tous nos soins aux améliorations intérieures. Depuis votre dernière session le suffrage universel a été appelé à élire un tiers des membres des conseils généraux. Ces élections, faites avec calme et indépendance, ont partout démontré le bon esprit des populations. Le voyage que j'ai fait avec l'Impératrice dans l'est et le nord de la France a été l'occasion de manifestations de sympathie qui m'ont profondément touché. J'ai pu constater une fois de plus que rien n'a pu ébranler la confiance que le peuple a mise en moi et l'attachement qu'il porte à ma dynastie.

» De mon côté, je m'efforce sans cesse d'aller au-devant de ses vœux.

» L'achèvement des chemins vicinaux était réclamé par ces classes agricoles dont vous êtes les représentans éclairés. Donner satisfaction à ce besoin était pour nous un acte de justice, je dirai presque de gratitude. Une vaste enquête en prépare la solution. Il vous sera facile, de concert avec mon gouvernement, d'assurer le succès de cette grande mesure.

» La situation n'est sans doute pas exempte de certains embarras. Le mouvement industriel et commercial s'est ralenti : ce malaise est général en Europe. Il tient en grande partie à des appréhensions que la bonne entente qui règne entre les puissances fera disparaître. La récolte n'a pas été bonne, la cherté était inévitable ; mais libre commerce peut seul assurer les approvisionnements et niveler les prix.

» Si ces causes diverses empêchent les recettes d'atteindre complètement les évaluations du budget, les prévisions des lois de finances ne seront pas modifiées, et il est permis d'entrevoir l'époque où des allégemens d'impôt pourront être étudiés.

» Cette session sera principalement employée à l'examen des lois dont j'ai pris l'initiative au mois de janvier dernier. Le temps écoulé n'a pas changé mes convictions sur l'utilité de ces réformes. Sans doute, l'exercice de ces libertés nouvelles expose les esprits à des excitations et à des entraînemens dangereux ; mais je compte à la fois, pour les rendre impuissans, sur le bon sens du pays, le progrès des mœurs publiques, la fermeté de la répression, l'énergie et l'autorité du pouvoir.

» Poursuivons donc l'œuvre que nous avons entreprise ensemble. Depuis quinze ans, notre pensée a été la même : maintenir au-dessus des controverses et des passions hostiles nos lois fondamentales, que le suffrage populaire a sanctionnées, mais en même temps développer nos institutions libérales sans affaiblir le principe d'autorité.

» Ne cessons pas de répandre l'aisance par le prompt achèvement de nos voies de communication, de multiplier les moyens d'instruction, de rendre l'accès de la justice moins dispendieux par la simplification des procédures, de prendre toutes les mesures qui peuvent rendre prospère le sort du plus grand nombre.

» Si, comme moi, vous demeurez convaincus que cette voie est celle du progrès véritable et de la civilisation, continuons à marcher dans cet accord de vues et de sentimens, qui est une précieuse garantie du bien public.

» Vous adopterez, j'en ai l'espoir, les lois qui vous sont soumises ; elles contribueront à la grandeur et à la richesse du pays. De mon côté, soyez-en sûrs, je maintiendrai haut et ferme le pouvoir qui m'a été confié, car les obstacles ou les résistances injustes n'ébranleront ni mon courage, ni ma foi dans l'avenir. »

Voici le discours de la Reine d'Angleterre :

» Mylords et Messieurs,

» En recourant de nouveau à vous pour vous demander votre avis et votre concours, je regrette d'avoir jugé nécessaire de vous réunir à une époque inusitée et peu commode, probablement, pour beaucoup de vous.

» Le souverain de l'Abyssinie, par une violation de tout droit international, continue de maintenir en captivité plusieurs de mes sujets, dont quelques-uns ont été spécialement accrédités auprès de lui par moi-même, et son dédain persistant des représentations que nous lui avons faites ne m'a laissé d'autre alternative que celle de lui adresser une demande péremptoire pour la libération des mes sujets et d'appuyer cette demande par la force nécessaire.

» J'ai, en conséquence, donné l'ordre de faire partir une expédition dans ce seul but, et je me repose avec confiance sur l'appui et la coopération que mon Parlement donnera à mes efforts pour délivrer immédiatement nos compatriotes d'un injuste emprisonnement et pour revendiquer l'honneur de la couronne.

» J'ai donné l'ordre qu'on vous communique immédiatement les documents sur la question.

» Je reçois de toutes les puissances étrangères des assurances de leurs sentiments amicaux, et je ne vois pas de raison de craindre le trouble de la paix générale de l'Europe.

» Une bande de volontaires italiens, sans avoir reçu d'autorité de leur souverain, ayant envahi le territoire papal et menacé Rome elle-même, l'empereur des Français s'est senti appelé à faire partir une expédition pour la protection du souverain pontife et de ses domaines ; cette entreprise ayant été accomplie, et la défaite et la dispersion du corps des volontaires ayant délivré le territoire papal du danger de l'invasion du dehors, j'ai la confiance que Sa Majesté Impériale se verra en mesure, par un prochain rappel de ses troupes, d'écarter tout motif possible de malentendu entre le gouvernement de Sa Majesté et celui du roi d'Italie.

» La conspiration perfide communément connue sous le nom de fénianisme qui a été déjouée et réprimée en Irlande, a pris en Angleterre la forme de la violence organisée et de l'assassinat. Ces outrages ont besoin d'être rigoureusement réprimés, et je me repose, pour leur suppression effective, sur la ferme application de la loi et sur la loyauté de la grande masse de mes sujets.

» Messieurs de la Chambre des Communes.

» Les budgets de l'année prochaine sont en voie de préparation et vous seront soumis en leur temps. Ils seront établis en vue d'amener des économies et d'assurer les besoins du service public.

» Milords et messieurs.

» Comme une conséquence nécessaire de la législation adoptée dans la session dernière, des bills vous seront soumis pour améliorer la représentation du peuple en Ecosse et en Irlande.

» Je suis autorisée à croire que les commissaires nommés pour faire l'enquête et le rapport sur les limites des bourgs existants, ainsi que des divisions proposées des comtés et des bourgs nouvellement affranchis, ont considérablement avancé leur travail. Dès que leur rapport aura été déposé, on le soumettra, sans perte de temps, à votre décision.

» Il vous sera aussi présenté un bill pour prévenir avec plus d'efficacité la corruption électorale et la captation des suffrages.

» Le bill relatif aux écoles publiques, qui vous a déjà été soumis à diverses reprises, vous sera de nouveau présenté. La question générale de l'éducation du peuple appelle votre plus sérieuse attention. Je ne doute pas que vous n'abordiez ce sujet avec une complète appréciation de son importance vitale et de sa difficulté reconnue.

» Des mesures vous seront proposées dans le cours de cette session pour amender et consolider les lois relatives à la marine marchande.

» L'absence de la maladie des bestiaux depuis quelque temps nous fournit une occasion favorable d'étudier les règlements permanents propres à débarrasser notre commerce intérieur des instructions vexatoires et de faciliter moyennant des mesures convenables, l'introduction du bétail étranger destiné à la consommation du pays.

» Les mesures pour l'amélioration de la législation qui ont dû être différées sous la pression d'objets plus urgents, seront soumis à votre examen. D'autres questions, qui paraissent réclamer l'intervention législative ont été renvoyées à des commissaires dont les rapports, dès que le gouvernement les aura reçus, seront soumis sans retard au Parlement.

» Mon vœu le plus ardent est que vos délibérations puissent avoir pour résultat la satisfaction générale et le bonheur de mon peuple. »

Variétés.

Un vieillard septuagénaire, le sieur B..., vivait heureux avec ses enfants et petits-enfants, route de Neuilly, quand, il y a quelques mois, il fut pris de douleurs névralgiques extrêmement violentes. Il employa tous les moyens possibles de guérison et acquit la triste conviction qu'ils étaient impuissants, non-seulement à lui enlever son mal, mais même à lui procurer quelque soulagement. Il résolut alors de se soustraire par la mort à ses souffrances.

Dernièrement, ayant déclaré qu'il se trouvait beaucoup mieux, il voulut célébrer cette amélioration de sa santé en réunissant dans un repas tous les siens. L'affirmation du vieillard était mensongère ; mais il eut assez d'empire sur lui-même pour comprimer l'effet de la douleur. Il mangea avec appétit, se montra gai et affectueux avec tout le monde.

Vers la fin du dessert, il se retira, sous un prétexte, dans une pièce voisine. Bientôt la détonation d'une arme à feu se fit entendre. On accourut, et on aperçut le sieur B..., gisant, la tête fracassée, dans une mare de sang. Il venait de se brûler la cervelle. Il avait laissé une longue lettre dans laquelle il énonçait les motifs de son suicide et faisait ses adieux à sa famille et à ses amis.

—

Assassinat d'un zouave pontifical. — La *Chronique de l'Ouest* reçoit de Rome une douloureuse nouvelle : M. Henri de Foucault des Bigottières, zouave pontifical, vient d'être assassiné à Rome par un individu, qui, après lui avoir tiré un coup de pistolet en pleine poitrine, l'a frappé de deux coups de poignard.

—

Pendant quelques jours la commune de Meudon a été mise en émoi par un douloureux évènement dont nous n'avons pas voulu parler immédiatement parce que les esprits étaient très-surexcités. Voici les faits qui nous sont rapportés :

Un ouvrier, travaillant à l'atelier du haras (où se fabriquent les nouveaux canons), marié, père de trois enfants, et dont la femme est enceinte, avait trop fêté la journée du dimanche 3 courant. Vers le milieu de la nuit, il sortait d'un cabaret de Meudon en chantant bruyamment, lorsque deux gendarmes lui intimèrent l'ordre de se taire.

Dans l'état d'ivresse où il se trouvait, probablement il voulut résister, et les gendarmes le mirent au violon. Cette prison provisoire, s'il faut en croire les ont dit, est une sorte de caveau humide et sombre que quelques marches séparent du sol. Que s'est-il passé ensuite ? C'est ce que nul ne sait. Toujours est-il qu'à cinq heures du matin un des gendarmes appelait un passant et le priait d'aller chez un pharmacien requérir du secours pour le prisonnier, alors mourant. Le pharmacien accourut et mit tout en œuvre, mais vainement, pour ramener à la vie ce malheureux.

On comprend l'émotion qui, à cette nouvelle, s'est emparée des nombreux camarades du défunt, et les propos de toute nature qu'on a fait circuler à ce sujet. Une enquête a été ouverte à la demande, dit-on, de l'officier d'artillerie qui dirige les travaux des ateliers du haras ; elle aurait abouti à une simple constatation de décès : aucune autopsie n'aurait été pratiquée. La mort aurait été attribuée à une asphyxie causée par un commencement d'incendie, dont le lit de camp du violon porte les traces, et l'inhumation aurait été ordonnée sans plus de formalités.

Tels sont les récits qui circulent. Nous n'avons aucun moyen d'en établir la parfaite authenticité ; mais l'émotion qu'ils ont causée nous impose le devoir d'en dedemander la rectification s'ils sont erronés ou exagérés.

—

Un journal, le *Volk*, raconte ainsi les infortunes d'un ex-volontaire de la légion mexicaine et une des trop nombreuses distractions des employés de l'Hôtel-de-Ville :

« Nous avons entre les mains une pièce que nous transcrivons littéralement :

« Ville de Bruxelles,

» Extrait d'un acte de décès inscrit au registre de l'état civil de cette ville pour l'an 1866.

» N° 3104, l'an mil huit cent SOIXANTE-SIX, le ONZE MARS, est décédé à Tambaya (Mexique) Joseph De Pauw, né à Bruxelles, fils de Guillaume De Pauw et de Marie Joseph Anneet.

» Droits perçus :

Pour le timbre. . . .	1	20
» l'expédition. .	»	53
Total. . . fr.	1	73

» Pour extrait conforme :

» *Bruxelles, ce 2 JANVIER 1866.*

» *L'officier de l'état civil.*

» Signé : VANDERMEEREN.

Donc, le 2 janvier 1866, l'officier de l'état civile délivre un certificat par lequel il déclare que Joseph de Paw est décédé le 11 mars 1866 ! Est-ce un *progrès (voruitgang)* oui ou non ? Trois mois avant le décès on atteste officiellement la mort, et pour obtenir un pareil certificat il ne faut payer que 1 fr. 73 : c'est pour rien, car la pièce est écrite sur un timbre de fr. 20. Si donc vous avez un oncle ou un parrain qui vit trop longtemps à votre goût, vous n'avez qu'à vous rendre à l'Hôtel-de-Ville, et à y demander une déclaration anticipée au moyen de laquelle vous entrerez peut-être en possession de l'héritage après lequel vous tirez la langue depuis si longtemps.

» Mais le plus amusant de la chose, c'est que Joseph De Pauw n'est pas mort du tout ! Il demeure même à Bruxelles, rue d'Anderlecht, et il est membre du *Wyngaerd*. Après son retour du Mexique, il s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville pour y déclarer son changement de domicile, mais rien à faire ! — Vous êtes mort, lui fut-il répondu, et pour preuve, voici votre nom dans notre registre, enterré sous une grande croix. — Mais, monsieur, je vous assure que je suis parfaitement vivant : je ne me souviens même pas d'avoir été tué une seule fois au Mexique. — En êtes-vous bien sûr ?

— Que faut-il donc faire pour vous le prouver ?

— Il faudra aller au tribunal, et y faire attester par une vingtaine de personnes patentées que vous n'êtes pas mort.

« Et voilà. C'est ainsi qu'à l'Hôtel-de-Ville on veut, bon gré mal gré, compter un vivant au nombre de morts !

» Après beaucoup de peine, De Paw est parvenu à convaincre ces malins qu'il est encore vivant.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 30 novembre	56	27
Clôture	du 30 novembre	56	19

COMMERCE DE LA FRANCE.

Les tableaux faisant connaître le commerce de la France pendant les neuf premiers mois de 1867, comparativement aux neuf premiers mois de 1866, viennent d'être publiés par l'administration des douanes.

Pendant cette période, l'importation des denrées alimentaires en France a été supérieure de 145 millions à celle de 1866. Dans ces 145 millions, les céréales, légumes secs, riz et farines, entrent pour 121 millions.

Pour les principaux produits naturels et les matières premières nécessaires à l'industrie, l'importation a été de 1,542 millions 3/4 contre 1,484 millions 1/2 pendant la même période de 1866, soit 58 millions environ d'augmentation, qui portent plus spécialement sur les articles suivants : Chevaux, peaux et pelleteries, laines, soies, lin, guano, fourrages, graines oléagineuses, graines de semences, zinc.

Il y a, au contraire, diminution notable sur les objets suivants : cotons, œufs de vers à soie, tabac en feuilles, huiles de pétrole.

Sur les objets fabriqués, il y a eu 6 millions 3/4 d'augmentation.

Enfin, pour les marchandises diverses, les importations sont de 90 millions 1/2 pour les neuf premiers mois de 1867, contre 88 millions pour les neuf premiers mois de 1866.

Le total de l'augmentation des importations des neuf premiers mois de 1867, comparativement à la période correspondante de 1866, a été de 276 millions.

Au contraire, nos exportations ont diminué de 178 millions.

Tels sont les chiffres les plus importants du document administratif. Pour expliquer l'augmentation des importations et la diminution des exportations, nous ne pouvons que répéter l'explication que nous avons déjà plusieurs fois donnée, à savoir, l'insuffisance de la dernière récolte, et par suite la nécessité de faire de larges approvisionnements à l'étranger. La situation commerciale de 1867 est donc un fait exceptionnel dans la série des années écoulées depuis 1861, pendant laquelle le progrès a toujours été croissant. *(Pays).*

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 29 novembre.

SALONIQUE, le bat. à vapeur franç. *Cheliff*, cap. Cannac, ayant touché Metelin, Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 150 passagers

BRAILA, le bateau à vapeur franç. *Taurus*, capit. Lallemand, divers.

du 30 novembre

TRIESTE, le bat. à vapeur du Lloyd autrichien *Aquila Imperiale*, capitaine Sturle, ayant touché Corfou, Syra, et Dardanelles, avec diverses marchandises et 75 passagers.

SMYRNE, le bateau à vapeur franç. *Vatican*, capit. Benigni, ayant touché Metelin, Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 30 passagers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 29 novembre

SALONIQUE, le bat. à vapeur français *Mitidjah* capitaine Baron divers.

ODESSA, le bateau à vapeur anglais *Tasso*, capitaine Comming, divers

— le bateau à vapeur russe *Don*, capitaine Besultchenn, divers

GALATZ, le bateau à vapeur anglais *Normanly*, capitaine Darnel, divers.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et Buyuk-deré.

du 24 novembre

TAGANROK pour Malte, brig anglais *Olga*, capit. Azopari, blé

ODESSA pour Constantinople bark russe *Natama*, capitaine Lofberg, blé

— pour Constantinople, nav. russe *Gilia*, cap. Blumberg, blé

— pour Constantinople, bark italien *Firenze*, capitaine Canevrro, blé

— pour Marseille, brig italien *Guido*, capitaine Sciaffino, blé

— pour Falmouth, bark italien *Margarita*, cap. Scarpati, blé

— pour Falmouth, bark italien *Iniziatore*, cap. Campajola, blé

NICOLAEFF pour Falmouth, nav. norvegien *Hebe*, capitaine Hansen, blé

— pour Marseille, brig italien *Roberto*, capit. Astarita, avoine

— pour Falmouth, brig anglais *Larissa*, capit. Yemann, blé

KUSTENDJE pour Marseille, bark autrichien *Maria Franceska*, capitaine Gedorich, blé

— pour Falmomth, bark anglais *Nerthen*, capit. Olephant, blé

— pour Falmouth, brig autrichien *Eyra*, capit. Nicolich, blé

— pour Falmouth, bark italien *Petronella*, cap. Ferrando, blé

SOULINA pour Falmouth, bark anglais *Albatras*, capitaine Temple, blé

— pour Constantinople, bark norvegien *Astik*, cap Freberg, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Ilea*, capitaine Folker, blé

— pour Marseille, brig autrichien *Gallileo*, cap. Cattarinich, blé

— pour Livourne, bark italien *Nuova Ottavia*, capitaine Consiglieri, blé

— pour Livourne, bark italien *Giuseppe*, capit. Dallorso, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Wood-field*, cap Butlard, blé

— pour Falmouth, brig autrichien *Stilione*, capitaine Cosulich, blé

— pour Falmouth, brig italien *Arthuro*, capit. Cavassa, blé

— pour Marseille, brig italien *Affezione*, capit. Borro, blé

— pour Lisbonne, bark italien *Come voi*, capit. Buerro, blé

— pour Marseille, bark italien *Vittorio*, capitaine Bisso, blé

— pour Marseille, brig italien *Fisso*, capitaine Bozzano, blé

BRAILA pour Marseille, bark franç. *Moisso*, capit. Serres, blé

— pour Castellamare, brig autrichien *Faro*, capitaine Persich, blé

— pour Messine, brig italien, *Salvatore Camelli*, capitaine Ansaldo, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Valetta*, capit. Donkin, blé

— pour Marseille, brig hell. *Florezio*, capitaine Cotakis, blé

— pour Falmouth, brig anglais *Rapido*, capit. Byrnes, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Sfentor*, capit. J. Witt, blé

— pour Marseille, brig hell. *Zoodokhos-pighi*, cap. Valsamaki, blé

— pour Castellamare brig hell. *A.-Dionissios*, cap Camenos, blé

— pour Marseille, brig hell. *A. Gheorghios*, cap. Calafatis blé

— pour Falmouth, brig italien *S Giov. Batista*, capitaine Esposito, blé

— pour Castellamare, brig hell. *Evanghelistria*, cap. Bilias, blé

GALATZ pour Falmouth brig anglais *Fanny Scott*, capitaine Chevalier, blé

— pour Gênes, brig italien *Nympha*, capitaine Stagno, blé

— pour Falmouth, brig anglais *Ocean Drift*, cap. Johnson, blé

— pour Falmouth, brig anglais *Assuero*, capit. Consiglio, blé

ISMAIL pour Marseille, brig hellen. *A. Dimitrios*, cap. Galetas, blé

BALTZIK pour Messine, brig italien *Carmello*, cap. Gambardello, blé

BOURGAS pour Constantinople, brig hell. *Despina*, Carou ssis, blé

— pour Marseille, brig italien *Vincenzo*, capit. Testa, blé

VARNA pour Messine, brig italien *Progresso*, capit. Valle blé

du 25 novembre

TAGANROK pour Marseille, brig hell. *Constant. ke Elleni*, cap. Giorgis, blé

— pour Marseille, brig hell *Lycourgos*, capit. Sahtouris, blé

ODESSA pour Falmouth, bark norv. *Anna*, capit. Henschien, blé

— pour Marseille, brig ital. *Federico*, capitaine Basso, blé

— pour Marseille, bark italien *Mincio*, capitaine Pellerano, blé

— pour Marseille, bark italien *Attila*, capitaine Nassardi, blé

NICOLAIEFF pour Dunkerke, bark anglais *Olive Blanche*, capitaine Weigth, orge

MARIANOPOLE pour Marseille, brig italien *Zio*, cap. Olivari, blé

KUSTENDJE pour Marseille, brig hell. *Omonia*, cap. Elefteriu, blé

SOULINA pour Messine, bark italien *Nettuno*, cap. Travega, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Jonian*, cap. Shellings, blé

BRAILA pour Messine, brig italien *Giorgino*, cap. Aste, blé

— pour Anvers, bark anglais *M. Dundas*, capit. Bidlington, orge

— pour Marseille, brig russe *Dimitrios*, capit. Malvaressos, blé

GALATZ pouf Messine, brig italien *Amore*, capit. Olesse, blé

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE À VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français JUNON cap. Martino, partira pour Marseille Samedi 7 novembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.
Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris.

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve la LINGERIE au MEILLEUR MARCHÉ

DANS LE MONDE

Toiles, Serviettes, Mouchoirs, Nappes, etc., à

L'HOTEL DE PESTH

Premier Etage

Grand'rue de Péra

La maison qui forme le coin de la rue VENEDIK et la grande rue.

BIEN OBSERVER LE MAGASIN EST AU

PREMIER ETAGE

Et non au rez-de-chaussée donnant sur la rue, le Magasin n'est en aucun rapport avec tous ces magasins de la grand'rue, qui vendent sous le faux titre de Liquidation et autres prétextes suffisamment connus.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.	2francs
12 »	105	»	2.60
18 »	110	»	4.—
26 »	120	»	4.50
34 »	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM **G. Cheuvreux et Cie.** à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

HENRY BINDER
CARROSSIER
31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

"ROYAL."
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.
Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit:

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

NÆHMASCHINEN
AUCH ALS
WEIHNACHTS-UND-NEUJAHRS GESCHENKE
empfiehlt

das grösste europæische Næhmaschinnen Etablissement von Mr BOLMANN in WIEN, 31 Rothenthürm-strasse, 31, Illustrirte Preis liste *gratis* u. *franco.*

A VENDRE,

Les propriétés de S. E. feu le Grand-Logothète, Aristarchi bey, soit:

1° Une magnifique maison de campagne sur le Bosphore, à Yéni-keui de 18,500 pics carrés ou 12,500 mètres, dont 3,600 de constructions, 220 de façade sur la mer et le reste parcs et jardins. Ce yali est un des plus beaux de Constantinople, il réunit toutes les conditions requises pour faire un superbe hôtel d'Ambassade ou une résidence princière, il est parfaitement bien conservé et distribué, il a bain turc et bain de mer, écuries, remises, caves et cuisines en pierre, caïkhané, buanderie, blanchisserie, serres-chaudes, de l'eau de source et de puits en abondance, de grands réservoirs, plus de 50 pièces, dont 2 immenses salles, 6 énormes salons, 1 belle salle à manger, 1 salle de billard, 1 bibliothèque, 20 chambres de maîtres, autant pour les domestiques, etc. Ses jardins sont des plus renommés du pays et contiennent des fleurs, des plantes et des arbres aussi rares que précieux;

2° Une grande ferme ou Tchiflik, une des plus justement estimées des environs de Constantinople, à 6 heures de la capitale, située en partie près de Tstorlou et d'Amourtza sur la route d'Andrinople et presque sur la voie du chemin de fer qui vient d'être concédé, et en partie sur la mer, à Héraclée de Marmara. Cette terre a une étendue de 40,000 denums ou 10,000 hectares environ, un village, des fermes magnifiques, magasins écuries, étables, fours et dépendances nécessaires, deux petits ruisseaux qui la traversent, de l'eau de source et de puits, des pâturages qui entretiennent 3,000 brebis et plus au besoin, un démirbach complet, c'est-à-dire 150 chevaux de herguélés, 150 bœufs de labour et tout ce qui s'ensuit pour la culture, le labourage, et l'entretien d'une ferme si grande, c'est-à-dire, ustensiles aratoires, charrues, charriots, etc., etc.

3° Une petite ferme, près de Baloucli, à 1/2 heure de Constantinople;

4° Une petite campagne à Yéni-keui, de 50 denums;

5° Une grande campagne de 200 donums environ à Thérapia avec une vue ravissante sur le Bosphore et un joli kiosque;

6° Un terrain à Calender qui sert de lieu de promenade actuellement.

S'adresser pour les prix et pour de plus amples renseignements à la Direction du journal.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
12	2	30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.)*
2	2	30	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	2	45	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgound.
11	3	45	de Cavak, Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	30	de Arnaoutkeui, Courucesme, Ortakeui, Bechictach.
3	3		deArnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach. les vendredis touchera Cabatach
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (exc, les vendredis)
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Béchihtach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis).
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h. de la ligne de Buyukderé.)
3	9	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.

Départ du pont.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
3	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
2	3	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahalle, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yénikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à 9 1/2*)
18	10	30	pour Ortakeui, Bébek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
6	11		pour Courucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*) les vendredis a Bechiktach aussi.
14	11		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui. (exc. les vendredis).
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
3	11	45	pour Béchictach, Ortaheui, Kourucesme (*) (les vendredis a Arnaautkeui).
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-déré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, *(Les vendredis jusu'qà Buyakdéré.)*
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.*

Tous les vendredis a 4 1/2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdéré touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukderé a 8 3/4 touchant les mêmes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	30	de Buyukderé, Therapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	30	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5		de Buyukderé, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Therap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk. Ortakeui, Bechikt.
	8	45	de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.		**Départ du Pont.**
	3	15	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yénik, Thérapia, Buyukderé.
	4	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukdére.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahallé.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yénimahallé.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdére,
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yenikeu, Thérapia, Buyukdéré.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 14/26 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Nos	Heures à la Turq.		
3	2	15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti. (les dimanches à 2 h. 1/2)

Départ du Pont.

Nos	Heures à la Turq.		
3	10		pour Proti, Aetigoni, Halki, Prinkipo Cartal et Pendik.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL
V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et proviennent des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNÉE.— N° 275.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces	60	32	18
Etranger	76	40	22

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Borghano, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE.

PRIX DES INSERTIONS:

4me page, Annonces ... 3 Piastres la ligne.
Avant les annonces, Réclames ... 6 » la ligne.
Faits divers, Corps du Journal ... 15 » la ligne.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 3 décembre.

Dépêches Telegraphiques.

(Havas.)

Cours du 30 Novembre.

Consol. T.	Paris	Ouv.	33	75
		Clôt.	33	75
	Londres	Ouv.	33⅜	34⅞
		Clôt.	33½	—⅝
Emprunt Turc 1865		Ouv.	260	
		Clôt.	260	
Rente française 3 0/0		Ouv.	68	87½
		Clôt.	69	02½
Italien		Ouv.	46	55
		Clôt.	46	70

Samedi dernier j'ai commis une omission dans la dépêche relative à la catastrophe de l'*Arion*. Comme cette dépêche portait que l'*Arion* ou l'*Ariol* était destiné à forcer le blocus de Crète, je n'avais pas remarqué qu'elle était datée de Liverpool.

J. BRUN.

Londres, 2 décembre soir.

Le *Times* ne croit pas à la réunion de la Conférence.

Paris, 2 décembre soir.

Au Corps législatif M. Jules Favre développe une interpellation sur Rome. Il n'admet pas que le gouvernement fût forcé de se croire lié par la convention de septembre après de si nombreuses violations d'autres traités acceptées sans protestations. Il croit que la conférence est une chimère, mais, si elle a lieu, il en sortira uniquement l'humiliation de la papauté.

Nouvelles de l'Extérieur.

Le Sénat et le Corps législatif ont tenu le 19 leur première séance. Le Corps législatif s'est réuni de nouveau le 20 pour la nomination de ses secrétaires.

La *Patrie* croit savoir que le cabinet des Tuileries prépare une nouvelle circulaire relative au projet de conférence.

Des pourparlers engagés dans toutes les capitales au sujet de ce projet, il ressort qu'une adhésion sera donnée en principe par les gouvernements aux vues exposées par le cabinet des Tuileries, dans l'intérêt de l'ordre européen.

Il est vraisemblable dit l'*Etendard*, que la distribution du Livre jaune, contenant les documents diplomatiques, ainsi que la partie du Livre bleu contenant l'exposé des affaires étrangères, ne pourront être distribués aux chambres que plusieurs jours après l'ouverture de la session.

Le désir du gouvernement de mettre sous les yeux des sénateurs et des députés la documentation complète d'une question diplomatique encore pendante explique naturellement ce retard.

Les embarquements qui continuent de se faire à Toulon n'ont pas pour objet d'augmenter l'effectif du corps expéditionnaire actuellement à Rome et dans les Etats pontificaux, mais simplement de remplacer les hommes dont le congé expire et les convalescents.

On pense que le projet de budget de 1869 ne sera présenté au Corps législatif que dans les premiers jours de janvier prochain.

Les chambres britanniques ont discuté et adopté le projet d'adresse en réponse au discours du trône. Dans la chambre haute, lord Russell et lord Hougton ont blâmé l'expédition d'Abyssinie et longuement traité la question romaine. Lord Derby a pris la parole pour justifier la conduite du cabinet dans l'affaire d'Abyssinie, et il a déclaré, en ce qui concerne le projet de conférence européenne, que le gouvernement de la reine n'a pas encore accepté l'invitation qui lui a été faite d'y prendre part, mais qu'il est disposé à prêter son concours au gouvernement français pour arriver à une solution équitable et définitive de la question romaine.

Des observations identiques ont été présentées à la chambre des communes; la réponse du ministre des affaires étrangères, dont le télégraphe nous transmet un résumé très-succinct, est conçue dans le même esprit que celle de lord Derby.

Une correspondance de Londres, en date du 19 novembre, est pleine d'alarme. De tous côtés, dit-elle, une violence et des illégalités qui ne sont pas dans nos habitudes éclatent de manière à effrayer les citoyens honnêtes et paisibles. La reine elle-même ne peut pas sortir sans être protégée; les ministres de la couronne sont exposés à des insultes; la police est journellement assaillie par des meurtriers. Les prisonniers et condamnés fenians sont préconisés comme des martyrs.

Le général Halpin et le colonel Warren, prévenus de fenianisme, ont été condamnés à quinze ans de travaux forcés. Le capitaine Costello a été condamné à douze ans.

On assure, dit l'*International*, que le cabinet anglais a envoyé sa réponse à l'invitation d'assister à la conférence proposée pour régler la question romaine. Rien n'a transpiré sur le contenu de cette dépêche.

D'après un télégramme adressé de Vienne à la *Presse* de l'Allemagne méridionale, l'Angleterre aurait exprimé ses regrets d'avoir à décliner l'invitation à la conférence.

La Russie aurait accepté, à la condition que toutes les puissances invitées accepteraient. A Vienne on regarderait le projet de conférence comme ayant échoué; l'Autriche seule aurait adhéré purement et simplement.

Ces renseignements sont entièrement faux; nos informations puisées aux sources les plus sûres constatent, au contraire, que la proposition du gouvernement français a été généralement accueillie avec faveur.

La ville de Rome a offert, le 17 novembre, un grand dîner aux défenseurs de Monte-Rotondo, se composant pour la plupart de légionnaires d'Antibes rentrés à Rome après leur captivité. Les tables ont été dressées au palais Barberini. Plusieurs personnages appartenant à la plus haute aristocratie et à la bourgeoisie notable assistaient à ce banquet. Leur apparition à été saluée pas des hourràs enthousiastes.

M. de Sartiges est arrivé à Rome.—L'autorité pontificale a été rétablie partout aux acclamations du peuple. La tranquillité est parfaite dans tout le pays.

Les journaux italiens, tels que la *Gazette de Turin* et la *Nazione*, parlent de grands travaux de fortifications qui seraient en ce moment exécutés à Rome et à Civita-Vecchia.

Une dépêche Reuter annonce que le comité insurrectionnel d'action a été découvert à Rome.

Trois membres de ce comité l'ont dénoncé à la police pour la somme de 45,000 écus romains.

La police a fait plusieurs visites domiciliaires et a saisi des papiers contenant tous les détails relatifs aux ramifications du comité, ainsi qu'une liste de ces adhérents.

Ces documents ont aussi révélé qu'une révolte devait être provoquée dans la capitale même, aussitôt que Garibaldi aurait paru sous ses murs.

La *Correspondance italienne internationale* dément formellement la nouvelle d'une mission de M. Nigra à Londres.

Le même journal annonce que le parlement sera convoqué pour le 5 décembre.

Le congrès américain se réunira en décembre. On annonce un message du président Johnson.

La remise solennelle des territoires récemment cédés aux Etats-Unis par la Russie n'a pas encore eu lieu. Une lettre de New-York, datée du 28 octobre, annonce que le général Rousseau, qui commande le district militaire d'Orégon, dans lequel se trouve désormais comprise l'Amérique russe, appelée maintenant *territoire d'Alaska*, est parti il y a quelque temps de Californie pour aller rejoindre à New-Arkangel, ou Sitka, les fonctionnaires russes chargés de faire reconnaître officiellement son autorité et de lui délivrer le pays.

Le général Rousseau était accompagné de 270 soldats d'infanterie, d'une batterie de 10 canons, d'une trentaine d'ouvriers de différentes professions et d'un certain nombre de négociants et d'industriels californiens qui se proposent d'étudier les ressources du territoire d'Alaska. Il amenait aussi avec lui tout un matériel agricole et industriel, des bestiaux, des semences, etc.

LE PRINCIPE DE NON-INTERVENTION.

Le discours de l'Empereur Napoléon à l'ouverture du Parlement français a été diversement commenté par la presse locale et étrangère. Voici les réflexions qu'il inspire à M. G. de Molinari, un des principaux rédacteurs du *Journal des Débats*, à propos de la déclaration de l'Empereur au sujet des événements survenus en Allemagne :

« En déclarant « qu'il faut accepter franchement les changemens survenus de l'autre côté du Rhin, et proclamer que, tant que nos intérêts et notre dignité ne seront pas menacés, nous ne nous mêlerons pas des transformations qui s'opèrent par le vœu des populations », l'Empereur a marqué le trait essentiel qui caractérise la politique moderne dans ce qu'elle a de véritablement progressif. Diviser pour régner, tirer sa force de la faiblesse d'autrui, telles étaient les maximes favorites de la politique de l'ancien régime. Ces maximes n'ont plus cours aujourd'hui. On a cessé de croire qu'il faille ruiner ses voisins pour augmenter sa propre richesse, et les tenir dans un état de morcellement et de nullité politique pour conserver et accroitre sa propre puissance. Chaque nation cherche en elle-même les sources de sa grandeur, sans avoir la prétention jalouse et mesquine d'empêcher ses rivales de grandir à leur tour. D'ailleurs, ne serait-ce pas peine perdue ? Comme l'Italie, l'Allemagne a aujourd'hui la passion de l'unification politique. Que cette passion soit raisonnable ou déraisonnable, qu'elle soit conforme ou non aux intérêts bien entendus du peuple allemand, peu importe ! Cette passion existe, et, en entreprenant de lui faire obstacle, nous ne réussirions, selon toute apparence, qu'à l'enflammer davantage. Faisons un retour sur nous-mêmes. Souvenons-nous de notre passé. Comment avons-nous accueilli, en 1792, la prétention de l'Europe à se mêler de nos affaires? Quel compte avons-nous tenu des Manifestes des princes allemands? On voulait arrêter le cours de notre Révolution; on l'a précipité. Eh bien ! il se fait en Allemagne, en tenant compte de la différence des situations et des tempéramens, un travail analogue à celui qui s'opérait dans la France de 1789. C'est notre propre Révolution qui est en train de s'accomplir de l'autre côté du Rhin. Nous siérait-il bien de nous y opposer quand même nous le pourrions ? Que l'Allemagne s'unifie, s'il est dans sa destinée de s'unifier, qu'elle se débarrasse de son ancien régime comme nous nous sommes débarrassés du nôtre, et nous applaudirons à ses progrès, car nous nous sentons, Dieu merci ! assez forts pour n'être point jaloux de sa force. La France ne sera pas moins grande parce qu'il y aura en Europe une grande nation de plus.

» Nous avons donc été charmé de voir l'Empereur, s'inspirant de ce légitime et fier sentiment de confiance dans la puissante vitalité de la France, « accepter franchement les changemens survenus de l'autre côté du Rhin », et annoncer sa ferme intention de laisser le peuple allemand arranger ses affaires à sa guise. Mais la conduite que nous sommes déterminés à tenir en Allemagne, ne devons-nous pas la tenir aussi en Italie ? Si nous laissons faire M de Bismark, pouvons-nous ne pas laisser faire Victor-Emmanuel? Nous sommes liés, à la vérité, par la convention du 15 septembre ; mais cette convention n'est-elle pas en contradiction avec les principes qui sont appelés désormais à régir notre politique extérieure? Si nous laissons les Allemands libres de réaliser, comme ils l'entendront, leurs aspirations nationales, pourquoi nous mettrions-nous en travers de celles des Italiens? N'avons-nous point d'ailleurs une raison de plus de laisser s'achever l'unité italienne? Si nous n'avons rien fait pour retarder ou pour empêcher l'unification politique de l'Allemagne, nous n'avons rien fait non plus, volontairement du moins, pour la favoriser. Nous avons mis, au contraire, notre sang et notre argent au service de l'unité italienne, et nous nous en faisons gloire. Pouvons-nous donc renier notre passé en empêchant en Italie ce que nous laissons s'accomplir en Allemagne? La déclaration de l'Empereur au sujet des changemens survenus de l'autre côté du Rhin ne nous permet-elle pas de prévoir les changemens qui surviendront de l'autre côté des Alpes?

» Cependant, il ne faut pas qu'on l'oublie : si la politique qui consiste à laisser grandir ses voisins et à leur tendre même une main secourable pour les relever d'une oppression séculaire, si cette politique est conforme à l'esprit libéral de notre temps, elle impose à ceux qui la mettent en pratique des obligations nouvelles envers eux-mêmes. En laissant monter les autres, en les aidant même à monter, ils doivent s'élever à leur tour. Si l'Allemagne et l'Italie grandissent, la France ne peut, sous peine de déchoir, demeurer stationnaire. Elle doit s'attacher plus que jamais à développer toutes ses ressources ; elle doit mettre en œuvre tous les élémens matériels de puissance dont elle dispose ; elle doit surtout laisser agir et se développer librement toutes ses forces morales et intellectuelles. L'Empereur se félicite à bon droit d'avoir inauguré en France le régime de la liberté commerciale, qui à donné un essor si énergique à toutes les forces productives de la nation, et dont l'Exposition universelle a été une manifestation éclatante. Mais le rôle que joue la liberté commerciale dans le domaine de la production matérielle, la liberté politique ne le remplit-elle pas dans une sphère plus élevée ? Le droit de participer à la gestion des affaires publiques, la liberté de contrôler les actes du gouvernement par la parole et par la presse, n'ont-ils point pour résultat de développer, sinon de créer au sein d'une nation des forces intellectuelles et morales qui sont les premiers véhicules de la puissance aussi bien que de la richesse? N'est-ce pas une vérité banale qu'un peuple devient d'autant plus fort qu'il est plus libre? C'est pourquoi, bien que l'Empereur, tout en déclarant sa volonté d'exécuter le programme du 19 janvier, paraisse plus frappé des inconvénients et des dangers des réformes politiques que de leur utilité, nous n'en avons pas moins l'espoir que les promesses du 19 janvier seront franchement tenues. Plus que jamais la France a besoin d'être forte, et c'est seulement en augmentant ses libertés au dedans qu'elle accroîtra sa puissance au dehors.»

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

VII.

Wilmot n'avait plus rien à savoir. Il se leva et tendit la main à mistress Prendergast, qui cette fois répondit à cette avance avec une sorte de cordialité. — Je vous rends grâce, lui dit-il, de m'avoir patiemment écouté. Si cela m'était possible, je ne vous laisserais pas ignorer le motif qui m'a dicté tant de questions. Vous avez droit à toute ma reconnaissance pour les soins que vous avez prodigués à ma femme, et je sollicite le droit de me compter au nombre de vos amis.

Une fois sorti de chez mistress Prendergast, et tout absorbé qu'il fût dans les plus pénibles réflexions, le jeune savant se surprit en flagrant délit d'analyse. Le suicide dont les moindres circonstances venaient de lui être révélées lui apparut comme un acte de monomanie parfaitement caractérisée. Ce fut pour lui au premier abord, en même temps qu'un trait de lumière, un soulagement immense ; mais sa conscience, bientôt réveillée, lui posa des questions embarrassantes, auxquelles son cœur, ouvert trop tard à certaines impressions de tendresse, répondit par de terribles reproches. Ces impressions nouvelles, cette susceptibilité jusqu'alors endormie, n'était-ce pas une autre femme qui les lui avait fait connaître ? et Mabel s'était-elle absolument trompée dans ses amers soupçons ! Il y avait là tout un ordre de pensées auxquelles il ne voulait pas s'arrêter, tant elles lui étaient pénibles, et qu'il repoussait de son mieux. En somme, qu'avait-il à décider, quel parti prendre ? Faire constater la terrible vérité au moyen d'une exhumation tardive, . . . n'était-ce pas là une horrible extrémité ? n'était-ce pas d'ailleurs jeter une flétrissure inutile sur cette mémoire importune, mais sacrée? En avait-il le droit, lui qui, sans le vouloir il est vrai, mais par des actes dont il était responsable, pouvait se regarder comme la cause première de cette fin violente ? Son cœur se révoltait à la seule idée de ces misérables restes que viendrait froidement scruter l'œil impassible des agens de la loi. Donc il fallait se taire ; mais que devenir ensuite avec un tel secret dans le cœur ?.. Sa première idée fut de quitter l'Angleterre. Il lui semblait impossible de revoir Madeleine Kilsyth ; au moins ne pouvait-il songer à la revoir habituellement, sur le pied d'une familiarité toute simple. Ce trésor d'innocence et de beauté lui apparaissait maintenant comme interdit à ses espérances les plus vagues. Il n'en était peut-être pas ainsi avant la fatale découverte, mais désormais toute secrète aspiration vers cet ange lui semblait un sacrilége.

Quand il laissa percer devant son vieil ami et parrain, M. Foljambe, ses velléités d'exil, l'opulent banquier de Portland-Place le crut un moment frappé de folie. Quitter Londres au moment où les portes de l'avenir s'ouvraient triomphalement devant Wilmot lui semblait, de la part de ce dernier, un coup de tête absurde, injustifiable. M. Foljambe était un de ces hommes d'argent qui savent rester hommes du monde. A ce dernier titre, il ne comprenait pas que les regrets du veuvage dussent aller aussi loin que son filleul paraissait vouloir les porter. Chudleigh Wilmot, qu'il avait aidé, encouragé, protégé dès l'enfance, et qui, depuis quelques années, lui inspirait une sorte de vénération par la tenace énergie de ses heureux efforts, Chudleigh Wilmot se manquerait-il ainsi à lui-même ? Il ne pouvait se résigner à le croire, et pourtant ceci devenait chaque jour plus probable, car chaque jour le jeune médecin semblait prendre en plus grand dégoût le séjour de Londres et les soucis quotidiens de sa laborieuse carrière.

Au fond du dégoût de Chudleigh Wilmot, il y avait plus d'un remords, remords de sa conduite passée, remords de ses dispositions présentes, car enfin, — il en était réduit à se l'avouer parfois, — tout à coup investi du pouvoir de rendre la vie à cette femme que son indifférence avait tuée, peut-être maudirait-il le sort, peut-être hésiterait-il. Il hésite bien à quitter Londres, et d'où viennent à cet égard ses incertitudes ? Sa fortune, déjà commencée, lui permet quelques loisirs. Il n'a pas à se préoccuper de ses cliens, ils lui reviendront toujours fidèles au renom qu'il a conquis ; mais il en est parmi eux vis-à-vis desquels une absence, même passagère, le placera dans des conditions moins favorables : certaines amitiés de fraîche date se refroidiront ; le souvenir récent des services rendus s'effacera bien vite. Retrouvera-t-il au retour les priviléges de l'intimité quotidienne ? Et d'ailleurs a-t-il donc tant de temps à perdre ? Au coin de ses yeux se dessinent déjà quelques rides précoces, çà et là quelques fils d'argent se mêlent à sa noire chevelure... Tandis qu'il s'examine ainsi, avons-nous besoin de dire quelle image flotte, sans qu'il semble s'en rendre compte, à l'arrière-plan de ses pensées ?

Mais si *cela* pouvait jamais arriver, s'il y avait quelque fond à faire sur la chaleureuse reconnaisance de Ronald Kilsyth, sur l'évidente bienveillance de lady Muriel, sur la naïve tendresse dont la jeune malade lui a laissé entrevoir tant de fois les germes prêts à éclore, que penserait-on, que dirait-on ? Henrietta Prendergast, l'unique amie de Mabel, la confidente de ses soupçons, cette femme aux paroles incisives, aux sanglantes ironies, ne se ferait-elle pas une joie de dénoncer au monde la jalousie désormais justifiée que Madeleine inspirait à la pauvre morte ? De propos en propos n'irait-on pas jusqu'à deviner la vraie cause de ce trépas mystérieusement précoce ? Que répondre alors à l'accusation indirecte impliquée dans ce mot de suicide qui passerait de bouche en bouche? Wilmot ne pouvait se dissimuler qu'il était en butte à un grand nombre d'inimitiés secrètes suscitées par ses éclatans débuts. Quelle occasion pour elles ; et quel triomphe ! Pour lui, pour sa compagne, quelles amertumes ! Oh ! non, mille fois non ! Plutôt vivre seul, dénué de tout ce qui aurait pu faire le charme de sa vie, plutôt se condamner à n'avoir plus ni

Voir le numéro du 2 décembre.

Revue des Journaux.

Opposition qu'ont rencontrée dans le Sud les traités d'alliance et de commerce. — Peu de semaines ont été aussi avantageuses à l'unité allemande que celle qui a vu la signature des traités de douane entre la Bavière et le Wurtemberg, d'une part, et la Confédération du Nord, de l'autre.

Disons-le ouvertement : si cet événement, qui en d'autres circonstances eût été trouvé tout naturel, a fait faire un si grand progrès à la cause nationale, c'est surtout au Conseil d'Etat bavarois qu'on en est redevable, à ce Conseil qui rappelle la montagne de la fable de La Fontaine.

Sans le savoir, et certainement sans le vouloir, cette majorité de 30 conseillers sur 50, qui, d'après le *Messager du peuple*, digne de foi en pareille matière, s'étaient réciproquement engagés à rejeter les traités de commerce, a fait la propagande la plus active non-seulement en faveur de ces traités, mais encore pour l'entrée des Etats du Sud dans la Confédération. Aucun des arguments invoqués par la presse patriotique et libérale de la Bavière, aucun des discours ardents prononcés dans la Chambre de ce pays par des députés comme Volk, n'ont contribué à dessiller les yeux du peuple autant que le danger dont l'opposition, projetée et en partie faite par le Conseil d'Etat, a menacé les rapports de la nation entière, et surtout l'industrie et le commerce du pays. Ce Conseil s'était fait, on ne saurait le nier, le centre de la résistance opposée à la prolongation du *Zollverein* sur ses bases actuelles.

L'idée de la connexité des traités d'alliance et de commerce a, d'autre part, si bien pris racine dans les esprits, particulièrement dans le grand-duché de Bade, que, si nous ne nous trompons, une seule voix s'est prononcée dans la seconde Chambre contre les traités d'alliance, celle du député clérical Lindau, et que ceux de commerce y ont été approuvés à l'unanimité.

En Wurtemberg, la situation n'était pas la même. Comme adversaires du traité figuraient déjà les députés ultramontains dont les voix, quoiqu'en petit nombre, avaient déjà un certain poids, si l'on tient compte de la petitesse du territoire. Il semble qu'ils aient agi d'après un mot d'ordre, — auquel, chose remarquable à dire en passant, les députés badois n'auraient point obéi tous, — et que l'intérêt de leur foi les ait portés à rejeter les traités. A cette fraction s'était joint le parti, peu nombreux, mais actif, de l'*Observateur* qui, pour lui rendre justice, a mis le ciel et l'enfer en mouvement pour arriver à ses fins. Le champion du système protectionniste, M. Maurice Mohl, faisait assez grande figure à côté de ces combattants, auxquels l'aversion pour les gens du Nord apportait encore mainte recrue tirée des éléments libéraux et conservateurs de la Chambre. Bref, l'opposition avait d'autant plus de chances de réussite dans la seconde Chambre, que la Constitution wurtembergeoise exigeait pour le vote les deux tiers des voix. Dans la première Chambre, par contre, il n'existait rien de semblable. Elle a approuvé le traité de commerce à l'unanimité, et des six voix que se sont prononcées contre le traité d'alliance, deux appartenaient à des officiers autrichiens.

Ces six voix ont trouvé du reste leur contre-partie dans celles de deux anciens membres du Saint-Empire, les princes de Hohenlohe-Langenbourg, et de Loewenstein-Wertheim, qui se sont ouvertement prononcés pour l'entrée du Wurtemberg dans la Confédération du Nord.

Les efforts des patriotes de ce dernier pays et de la Bavière ont certainement contribué puissamment au maintien du lien commercial et à l'acceptation du parlement douanier. Mais bien au-delà de leur sphère d'action, qu'on se figure plus vaste qu'elle n'est, une conviction se répand de plus en plus, et c'est que non-seulement le *Zollverein* doit être maintenu à tout prix, mais encore qu'il doit servir de transition pour arriver à l'unité politique de l'Allemagne.

Nous le répétons, c'est surtout l'opposition, un moment sur le point d'être victorieuse, des conseillers d'Etat bavarois et de leurs alliés en Wurtemberg, qui a contribué à faire voir à un grand nombre de nos compatriotes ce que le *Zollverein* est pour eux, et ce qu'ils seraient sans lui. Les ministères Hohenlohe et Varnbuhler ont, par les efforts qu'ils ont faits pour consolider les liens entre le Nord et le Sud, bien mérité de la patrie.

(*Gazette de Cologne.*)

Sous le titre : *Les Conférences*, et sous la signature du secrétaire de la rédaction, le *Pays* publie un article écrit, évidemment, d'après une inspiration officielle.

Voici cet article :

« La question romaine est complètement sortie de la violence et des emportements, et elle entre désormais dans la voie apaisée des négociations diplomatiques.

» Le principe d'une conférence est accepté par toutes les puissances, et si deux d'entre elles ont fait quelques objections, on doit ajouter que ces objections ne portent que sur des détails insignifiants.

» La France va donc être à jamais dégagée du rôle bien lourd de seul protecteur du pouvoir pontifical. C'est l'Europe désormais qui doit assurer au Saint-Père l'intégrité de son territoire et l'indépendance de son pouvoir spirituel.

» Dans la conférence que nous attendons, on traitera, paraît-il, la simple question de propriété, la question de savoir si l'Italie a le droit de s'emparer de ce qui ne lui appartient pas. C'est du droit pur, de la politique internationale seulement, et le côté religieux restera, comme il l'a toujours été dans ces derniers temps, absolument sous-entendu.

» De cette façon, la France n'excitera plus les susceptibilités jalouses des autres puissances en agissant seule, ce qu'elle avait été d'ailleurs obligée de faire jusqu'à présent. Elle prendra sa part légitime dans l'intervention commune de toutes les puissances intéressées.

» Rome, capitale de l'Italie, deviendra une affaire terminée, et à l'abri de toute combinaison prévue.

» Et rappelons un détail important qu'on a par trop oublié dans ces temps derniers.

» Le fameux vote émis par le parlement italien, le 27 avril 1861, disant que Rome ne pouvait être capitale du royaume d'Italie qu'AVEC L'ASSENTIMENT DE LA FRANCE.

» Du moment où la France ne pouvait pas consentir, l'incident était vidé. C'était donc non-seulement malgré la France, mais encore et surtout malgré le vote du parlement italien, que les bandes garibaldiennes entraient en campagne : elles étaient hors la loi française et hors la loi italienne.

» Nous faisons également remarquer que l'idée d'une conférence européenne est une preuve nouvelle de sympathie donnée à l'Italie par la France. Le gouvernement de l'Empereur n'a pas voulu que l'Italie parût céder devant la seule pression française. Il a voulu placer l'Italie dans la même position que la Prusse lors des conférences de Londres, c'est-à-dire en face de la décision de l'Europe.

» Aujourd'hui et si l'Italie eût été humiliée de reculer devant la France, elle ne peut que se retirer honorablement devant la volonté des puissances européennes.

» Il y a donc dans cette conférence acceptée par tous le germe d'une entente sérieuse qui garantit l'avenir de toute complication. »

On lit dans le «Journal de Florence», en date du 12 novembre.

La *Gazette officielle* publie une note adressée par M. de Menabrea, le 7 novembre, au ministre d'Italie à Paris. Voici la substance de ce document :

Les causes qui ont déterminé le gouvernement à faire occuper par les troupes italiennes quelques points du territoire pontifical, ont été développées dans ma circulaire du 30 octobre. Le but que nous nous étions proposé est atteint. Partout les troupes royales ont été accueillies avec reconnaissance par les populations. Dans beaucoup de localités non-occupées par nos troupes, les populations ont fait des plébiscites et voté leur annexion au royaume. Mais le gouvernement a refusé d'en accepter le bénéfice, fidèle à la parole donnée que sa détermination de passer la frontière ne le conduirait à aucun acte d'hostilité.

L'invitation faite aux volontaires de se retirer n'ayant pas été écoutée par le général Garibaldi, les troupes franco-pontificales ont attaqué et battu les volontaires, qui sont rentrés dans le royaume, où ils ont été désarmés. Garibaldi est retenu au Varignano.

Les périls qui menaçaient l'Etat pontifical ont donc cessé. Le gouvernement a fait rentrer ses troupes sur le territoire du royaume. Le gouvernement français, de son côté, a pris, par sa circulaire du 25 octobre, l'engagement solennel de se retirer du territoire pontifical aussitôt qu'il serait évacué par les volontaires et que la sécurité y serait rétablie. Ces conditions sont déjà réalisées.

Confiant dans la parole de la France, nous attendrons que le gouvernement impérial fasse cesser une intervention qui, en se prolongeant, deviendrait un obstacle à un arrangement durable.

Bien que la conduite du gouvernement royal donne l'assurance que les faits passés ne se renouvelleront pas, cependant chacun peut conclure des derniers événements que le but de la convention de septembre a été complètement manqué.

Rien, en effet, n'a pu, jusqu'à présent, modifier l'attitude du Saint-Siége vis-à-vis de l'Italie. Rome donne aujourd'hui le spectacle d'un gouvernement qui, pour se maintenir, paie une armée composée d'individus de tous les pays, et se croit obligé de recourir à l'intervention étrangère. Un sincère accord avec l'Italie ferait disparaître tout péril pour le Saint-Siége, permettrait de consacrer, au profit de la religion, les trésors dépensés en armements superflus, et assurerait la Péninsule contre de nouvelles effusions de sang, en donnant un gage pour le maintien de la paix.

» Notre pays a un vif et profond sentiment religieux, mais il sent les difficultés qui dérivent de l'union d'un pouvoir qui, établi sur des bases immuables, s'exerce dans les hautes régions de la foi, avec les soins d'un gouvernement terrestre sujet aux influences, aux passions politiques et destiné à se modifier en raison des progrès de la civilisation.

» La terre qui renferme les tombeaux des Apôtres est le siége le plus sûr pour la papauté.

» L'Italie saura la défendre, l'entourer de toute sa vénération, en respecter l'indépendance et la liberté.

» Pour qu'un tel but soit atteint, des arrangements qui mettent d'accord les intérêts du saint-siége et de l'Italie sont indispensables.

» Si l'Italie doit être un élément d'ordre et de progrès, il est nécessaire de supprimer la cause qui la maintient dans un état permanent d'agitation.

» Vous saurez certainement, monsieur le ministre, faire naître la conviction de l'urgence de résoudre sans délai la question romaine. »

On lit dans la même feuille :

Les journaux de Rome ont publié une bulle supprimant la légation apostolique de Sicile.

Le gouvernement n'a pas besoin de constater l'abus résultant de cette mesure, qui tend à priver la couronne d'une prérogative inviolable.

Il se borne à déclarer qu'il a pris les mesures nécessaires pour que quiconque voudrait donner exécution à cette disposition soit déféré aux tribunaux.

Nouvelles de l'Intérieur.

Par ordonnance impériale :

Hadji Moustapha Effendi a été élevé au rang d'oula de première classe;

Hussein Effendi a été nommé membre du Tribunal de la Police;

Emin Effendi a été élevé au rang de sanié de première classe et nommé mektoubdji du ministère de l'instruction publique;

Raafet Effendi, membre du bureau de traduction à la S. Porte, a été élevé au rang de sanié de deuxième classe;

Ahmed Bey a été élevé au rang de salissé et nommé membre du bureau du mektoubdji au ministère des affaires étrangères;

Tahir Effendi, ex-directeur des contributions indirectes d'Alep, a été nommé directeur des contributions indirectes de Beyrouth;

Mahmoud Effendi, ex-directeur des contributions indirectes du vilayet du Danube, a été élevé au rang de sanié de deuxième classe et nommé directeur des contributions indirectes d'Alep;

Moustapha Bey, ex-directeur d'efkaf à Bagdad, a été nommé directeur des contributions indirectes du vilayet du Danube.

—

Il y a trois ans, un meurtre fut commis à Calioudji-Coulouq, sur la personne d'un maraîcher d'origine bulgare.

L'auteur de ce meurtre avait réussi à quitter le pays et à se soustraire ainsi aux recherches de l'autorité locale.

Supposant, sans doute, que son forfait avait été oublié, cet individu revint dernièrement à Constantinople; mais il fut reconnu et arrêté.

Aujourd'hui, ce malfaiteur se trouve écroué provisoirement au grand zaptié.

La police a saisi en sa possession des bijoux pour une somme assez importante et qu'il a avoué provenir de différents vols par lui commis à Constantinople et ailleurs.

THÉATRE FRANÇAIS.

Depuis quelque temps le théâtre français ne faisait pas de brillantes affaires, le vent a cependant changé depuis avant-hier. La représentation des *Enfers de Paris* a été très fructueuse, la salle était comble et la pièce a obtenu un vrai succès. Nous croyons qu'il en sera ainsi toute la semaine à en juger par les pièces que nous promet la direction.

Ainsi, ce soir, nul doute que tout Péra ne se donne rendez-vous au Palais de Cristal pour applaudir M. James, un de nos meilleurs artistes et qui a su conquérir, par son talent, les sympathies du public en général. Selon toutes les probabilités la salle de M. Manasse sera trop petite pour contenir tous ceux qui iront voir le bénéficiaire et l'admirer dans un nouveau rôle.

Vendredi prochain on jouera la *Belle Hélène*, si impatiemment attendue par tout Péra. Il n'y a presque personne ici qui ne fredonne les airs de ce charmant opéra, et nous ne pensons pas nous tromper en affirmant d'avance que l'administration sera obligée ce jour-là de refuser des places, d'autant plus qu'elle a eu, nous dit-on, l'heureuse idée de ne pas augmenter les prix.

La *Belle Hélène* fera plusieurs bonnes chambrées, si toutefois elle est bien jouée, comme nous avons tout lieu de l'espérer. *Orphée aux Enfers*, une des plus jolies opérettes d'Offenbach, suivra de près la *Belle Hélène*.

Demain et après demain le théâtre français fera relâche à cause des répétitions générales de la *Belle Hélène*.

La Direction a mis à l'étude pour être jouée prochainement *Madame de Merris*, comédie en trois actes du Gymnase, qui a obtenu un immense succès à Paris.

Deux autres pièces sont également distribuées *Madelon Friquet*, vaudeville à spectacle, et *Mlle de Belle-Isle*, comédie célèbre de M. Alexandre Dumas.

Nous avons déjà donné samedi le programme de l'*Héritage de M. Plumet* et de *La Chochette*, pièces qui seront jouées ce soir au bénéfice de M. James.

TRADUCTION DU GREC.

Le commandement du district de Cydonie (la Canée) aux chrétiens des villages de Malémé, Coutoumari, Ghérani, Csamoudochori, Vrisses, Psirés et Vlacheronitesso.

Le gouvernement provisoire de la Crète a été informé, qu'au lieu de vous occuper et de vous préparer à embarquer vos familles, afin de vous consacrer à la lutte ; qu'au lieu de suivre l'exemple des habitants d'Apocorona et des autres enfants chrétiens de la Patrie, qui désirent sa délivrance du joug des Turcs ; qu'au lieu de faire ce que la religion chrétienne et la patrie exigent de vous, vous avez tout au contraire ajouté foi aux promesses des Turcs et de quelques traîtres déclarés de la patrie. Le gouvernement provisoire a même appris que certaines personnes appartenant à vos villages, ont parcouru d'autres villages insurgés, répandant toutes sortes de mensonges et de calomnies, afin d'induire le peuple en erreur.

A raison de ces actes antipatriotiques, le gouvernement provisoire et l'assemblée générale m'ont donné l'ordre catégorique de réunir de toutes les autres provinces une force suffisante, de me diriger sur vos villages, et d'infliger une punition sévère et exemplaire à ceux qui cherchent ainsi par leurs actes à nuire à l'intérêt commun.

J'ai donné en conséquence l'ordre aux chefs Hadji-Michali, Criari et Scalidhi, de se porter en avant et de se saisir des principaux coupables et des principaux émissaires des Turcs.

Je me proposais d'ailleurs de me rendre moi-même au milieu de vous, désirant vous parler et vous conseiller de quitter la mauvaise voie dans laquelle vous êtes engagés, d'embarquer vos familles et de venir ensuite vous réunir à nous, afin de travailler en commun à la délivrance de notre patrie.

Croyez-moi bien, mon intention n'a jamais été d'user de rigueur envers vous. Je suis convaincu qu'il n'existe pas de chrétien qui désire le progrès de la Turquie et la destruction des Chrétiens, et je sais bien que vous aussi vous n'avez jamais voulu le mal et le déshonneur de votre religion et de votre patrie. Quant à la soumission que vous avez faite, je l'excusais jusqu'à un certain point, car j'en connaissais bien les motifs ainsi que la situation peu avantageuse de la localité que vous habitez.

N'ajoutez pas foi aux paroles de désespoir que vous portent les traîtres qui sont devenus les instruments d'Aali. Vous connaissez combien peu sont sincères les promesses de la Turquie. Vous savez si jamais elle a tenu ce qu'elle a promis. Le Turc n'a jamais cessé d'être l'ennemi de la religion chrétienne ; il est toujours prêt à répandre le sang du chrétien. Si jamais il feint de vouloir le bien, c'est bien malgré lui ; aussitôt que l'occasion se présente il n'hésite pas à reprendre le bien et à le remplacer par le mal.

Vous connaissez bien certainement que jamais la Crète ne trouvera les facilités qu'elle trouve aujourd'hui pour secouer le joug du barbare. Tout le monde vient à notre aide ; nous nous procurons facilement du pain, des cartouches, des armes, des chaussures et tout ce dont nous avons besoin. Les grandes puissances chrétiennes envoient des navires prendre nos familles afin qu'elles ne soient pas massacrées et déshonorées par les Turcs. Notre mère la Grèce leur fournit la nourriture et tout ce dont elles ont besoin, de sorte qu'elles s'y trouvent beaucoup mieux que si elles se trouvaient chez elles. La Crète ne saurait espérer de retrouver à l'avenir de pareilles facilités, de pareils secours en fait d'argent, de vivres et de tout ce qui est nécessaire.

Puisque donc tout le monde travaille à notre délivrance, pourquoi ne tâcherions-nous pas nous aussi d'obtenir notre liberté, nous qui y avons tout intérêt?

D'ailleurs, il existe bien d'autres raisons pour croire à notre prochaine délivrance. Si nos espérances n'étaient pas sérieuses et fondées, soyez certains que je ne resterais pas moi-même en Crète pour m'y tourmenter inutilement. Si j'y reste, c'est que ces espérances existent et dès lors, j'ai en ma qualité de Crétois le devoir de travailler pour le bien et la liberté de ma patrie.

Ce qui me fait beaucoup de peine, c'est de voir la province de la Canée devenir la pire de toutes les provinces. Moi aussi je suis de la Canée, moi aussi je suis né là où vous êtes nés ; et ce qui me désole c'est la déconsidération dans laquelle votre conduite jette ma patrie. Si vous n'aviez pas la facilité d'embarquer vos familles, comme les autres habitants de l'île, vous auriez au moins une justification.

En attendant, j'espère moi, qu'aussitôt que les navires se présenteront à Gonia, vous embarquerez vos familles et vous viendrez vous unir avec nous afin de travailler en commun au bien de la patrie. Si les navires ne sont pas venus jusqu'à présent, c'est qu'ils étaient restés au Pirée

---

foyer ni famille, plutôt renoncer définitivement à...

Sa rêverie fut interrompue par son domestique qui lui apportait un billet, de forme oblongue et scellé de cire noire. Ce billet, qu'il tourna et retourna deux ou trois fois dans sa main avant de l'ouvrir, était signé Madeleine Kilsyth. Il renfermait quelques formules de condoléance empreintes d'une affectueuse sympathie. On pouvait même y noter je ne sais quel accent de tendresse que la femme la moins experte en coquetterie sait donner aux plus insignifiantes paroles. Madeleine enfin avait signé : « votre bien reconaissante malade, *your grateful patient.* » Ces mots résonnaient comme la plus douce musique aux oreilles du docteur ; ils passaient devant ses yeux éblouis comme irradiés des plus vives clartés du prisme. Maintenant que la famille Kilsyth, revenue à Londres, lui notifiait officiellement son arrivée, donnerait-il suite à ses projets ? Nous ne nous chargeons pas d'expliquer comment ils se trouvèrent ajournés, et, si nous ne nous en chargeons pas, c'est que toute explication sur ce point nous paraît superflue.

VIII.

Le salon-boudoir de lady Muriel, — un élégant réduit obstrué de mille petits vases précieux, potiches, incrutations, terres étrusques, magots de jade, dentelles d'ivoire, bronzes antiques, *annuals* et *keepsake* habillés de tabis, — était de quatre heures et demie à six heures et demie presque chaque jour le rendez-vous de bon nombre d'oisifs. Tandis qu'à la porte de la maison les voitures affluaient, les cartes pleuvaient, le marteau sans cesse ébranlé roulait un tonnerre permenant, — les bonnes amies se contentant de ces vaines démonstrations de courtoisie, — beaucoup de visiteurs de l'autre sexe, heureux de mettre à profit un privilége envié, pénétraient dans le sanctuaire et venaient encenser l'idole impassible, en mêlant au doux murmure de la bouilloire à thé leurs insignifians commérages, leurs épigrammes sans sel, leurs madrigaux sans parfum, invariablement accueillis par le même sourire distrait. Dans un angle de cette petite pièce encombrée était un mignon secrétaire de Boule, presque toujours grand ouvert, et sur lequel la maîtresse du logis griffonnait en hâte, dans les intervalles d'une visite à l'autre, les innombrables petits billets qui tenaient à jour ses relations avec tous et chacun. Rien de moins mystérieux en apparence que ces papiers épars, ces monceaux d'enveloppes héraldiques, ce gracieux désordre des tiroirs entr'ouverts. Pourtant un de ces tiroirs ne s'ouvrait jamais. Protégé contre toute indiscrétion par une serrure à peu près invisible, dont le fameux Bramah s'était étudié à compliquer les ressorts secrets, ce tiroir renfermait une boucle des cheveux de Stewart Caird, coupée après sa mort, une liasse de ses lettres fort médiocrement intéressantes par elles-mêmes, et un exemplaire du *Wanderer* que miss Muriel Inchgarvie lisait au beau temps de ses amours, et dont elle avait souligné certains passages plus particulièrement en harmonie avec les émotions inconnues qui l'agitaient alors. Que voulez-vous ? la plus forte cuirasse a presque inévitablement un défaut, et l'acier le mieux trempé sa *paille* imprévue ; mais personne au monde, surtout parmi ceux qui croyaient la connaître le mieux et la voyaient de plus près, n'aurait soupçonné lady Muriel de garder ainsi un culte rétrospectif à quelque mémoire chérie. Ses gens étaient parfaitement convaincus que le tiroir si bien clos renfermait ses registres de « comptabilité privée. »

Donc à cinq heures du soir, deux jours après que la lettre de Madeleine fut parvenue à Wilmot, les volets du boudoir de lady Muriel étaient rigoureusement clos, les rideaux étaient baissés, le foyer rayonnait, et sur un guéridon à portée de la dame du lieu s'étalait le service à thé. Pas grand monde cette fois. Point de Kilsyth pour commencer. Il était au club de *Brookes*, lisant et commentand les nouvelles de la journée. Point de Ronald, car il ne montrait guère son visage volontiers renfrogné aux hôtes quotidiens de sa belle-mère. Madeleine, par exemple, était charmante dans sa robe montante de velours violet ; quelque pâleur lui restait de ses souffrances passées, mais ses yeux bleus avaient repris leur éclat, et ses magnifiques cheveux blonds, ramenés derrière sa tête d'un galbe exquis, y étaient massés en épaisses torsates. Deux ou trois jeunes *beaux*, dans une tenue irréprochable et très évidemment préoccupés de la maintenir telle, devisaient à bâtons rompus autour de la mère et de la fille, guettant au passage une historiette nouvelle, une réflexion piquante, un mot heureux à mettre de côté pour s'en faire honneur au *club*. On y a bon air quand on peut prendre la parole sous la garantie d'une belle dame à la mode : — Lady Muriel me disait . . . Je tiens de miss Kilsyth elle-même, etc.

Tout au travers de la causerie un domestique, soulevant la portière du boudoir, annonça : « Le docteur Wilmot. » Les visiteurs se levèrent, faisant mine de prendre congé ; mais lady Muriel les invita du geste à demeurer en place. — Madeleine, dit-elle, passez au salon; le docteur pourra fort bien y causer un instant avec vous.

Ce fut ainsi qu'il la revit. Elle était accourue au-devant de lui, et ses premières paroles avaient été la sincère et chaleureuse expression de la reconnaissance qu'elle lui gardait. Quel charmant sourire quand elle posa dans sa main, non plus comme autrefois une main brûlante et fiévreuse, mais une main qui tremblait quelque peu et dont l'épiderme semblait dégager une sorte de frémissement intérieur. Au même moment, le regard exercé du docteur constatait sur les joues de Madeleine une rougeur de mauvais augure, dans ses yeux une lueur sinistre, qui lui rappelèrent les pronostics dont il avait dû entretenir à Kilsyth le père de sa jeune malade. Ah ! certes ! malgré le caractère indécis et fugitif des symptômes observés alors, sa science n'avait pas été mise en défaut. Les germes d'un mal redoutable étaient bien là, tout prêts à se développer, si on ne les étouffait par des soins assidus. Une pareille situation, une conviction si ferme, lui laissaient-elles le droit de s'éloigner ? Devait-il, pouvait-il abandonner à ce terrible ennemi, sans la lui disputer, cette enfant devenue en quelques semaines le plus cher objet de ses pensées, la préoccupation dominante de sa vie ? Trahirait-il ainsi la confiance si absolue, l'amitié si cordiale du père qui la lui avait pour ainsi dire livrée en dépôt ?

(*Sera continué.*)

pour la réception de notre roi qui y arrive vers le 10 courant. Les navires, soyez-en certains, viendront à Gonia, tenez-vous seulement prêts à vous y embarquer. Si vous avez des inquiétudes sur vos familles, je vous donnerai des lettres de recommandation pour les épitropies. Mais soyez sans inquiétude aucune ; le passé est oublié. De même si vous craignez que votre amour-propre n'ait à souffrir, venez avec moi dans le corps qui est spécialement sous mon commandement. Soyez certains, je vous le répète, votre amour-propre n'aura nullement à souffrir ; vous avez d'ailleurs toutes les facilités possibles pour votre nourriture et pour tout ce dont vous aurez besoin.

Si cependant vous n'embarquez par vos familles, si vous ne venez pas avec nous, et si vous persistez dans vos idées antipatriotiques je considérerai comme autant de traîtres indignes de la patrie tous ceux qui opposeront de la résistance et les punirai très-sévèrement.

(Signé) J. ZIMBRACAKI.

Zourva, le 5 novembre 1867.

Traduction de la proclamation de l'Epitropie.

L'épitropie des six provinces orientales du district de Candie, éprouve une joie ineffable en venant notifier à ses frères Crétois habitant les susdites provinces :

1° Que les grandes puissances européennes, c'est-à-dire, la Russie, la Prusse, la France, l'Angleterre, l'Italie et l'Autriche, ont toutes d'un commun accord, demandé au gouvernement du Sultan, la formation d'une commission mixte, qui conformément à votre désir, serait chargée de se rendre dans notre malheureuse patrie pour s'informer de vos vœux, et de votre désir de vous unir à notre mère bien aimée, et que dès lors la délivrance de la patrie dépend de vous-mêmes.

2° Que les navires européens reviendront dans quelques jours pour prendre vos familles et les transporter en Grèce, où elles trouveront une nourriture et une habitation convenables.

3° Que pour ces motifs nous nous sommes trouvés dans la nécessité, maintenant que nous étions réunis à Gaïdouropolis de Sphakia, de proposer au gouvernement turc par le moyen des consuls des grandes puissances la prorogation de l'armistice pendant un délai de quarante jours encore, délai que le susdit gouvernement ou son grand-vézir se sont vus dans la désagréable nécessité de nous accorder.

4° Que ce délai a été demandé, non pas certes, en vue d'abandonner notre malheureuse patrie entre les mains impuissantes d'un tyran ; non jamais ! mais afin de trouver le temps d'éloigner provisoirement vos familles du sol de la patrie qui les pleure, et de nous trouver à même de crier tous d'une voix et en dignes enfants de la grande Patrie : « l'Union ou la mort. »

A Vrissés de Mirabello 1867.

CORFOU, 18 novembre.

Des lettres de Céphalonie, de Zante et de Cérigo disent que tous les moyens possibles ont été employés indirectement pour porter à la connaissance de ces émigrés l'amnistie paternelle qui leur a été accordée par le gouvernement impérial ainsi que ses intentions bienveillantes pour les rapatrier à ses frais à bord des bateaux à vapeur du Lloyd autrichien. Malgré ses efforts, l'autorité compétente n'a pu jusqu'à présent réussir dans ses démarches auprès de ces émigrés, vu les intrigues des autorités locales et des fanatiques qui les assurent que l'île de Crète va être définitivement annexée à la Grèce à l'arrivée du roi Georges à Athènes, tandis que s'ils retournent à présent dans leur pays ils s'exposent aux mauvais traitements de la part des Turcs. Les lettres des îles précitées ajoutent que si même il y a des familles de ces émigrés qui désirent partir de ces îles, elles n'ont pas le courage de le déclarer dans la crainte qu'on ne leur supprime le peu d'aliments qu'on leur donne et qu'on n'emploie même la force pour les retenir comme on les en a menacés. Enfin que depuis que l'amnistie du gouvernement impérial a été connue de ces émigrés ils sont gardés à vue par des huissiers qui ne laissent personne les approcher.

Continuellement il arrive de nouveaux émigrés crétois du Péloponèse dans ces îles, où le nombre dépasse six mille. Ils sont dépourvus de vêtements, de chaussures et de couvertures, ce qui est la cause que les maladies ont commencé à faire des victimes parmi eux ; mais principalement sur les enfants à tel point qu'à Corfou on a été obligé de les mettre en quarantaine vu que les maisons qu'ils habitent sont devenues des hôpitaux.

Un jour viendra, et il n'est pas éloigné, où tous ces émigrés crétois demanderont à grands cris de retourner dans leur patrie, lorsque le gouvernement hellénique ayant perdu tout espoir de posséder leur île, ne leur donnera plus des secours alimentaires qu'il est obligé de se procurer en frappant le pays de nouvelles contributions.

CORFOU, le 19 novembre 1867.

D'après les renseignements reçus de Zante, le 31 octobre est entré dans le port de cette île, à cause du mauvais temps, le vapeur-poste grec *Eptanissos* provenant de l'Acarnanie, ayant à bord soixante brigands qui ont obtenu leur grâce du gouvernement hellénique à condition qu'ils se rendraient à l'île de Crète pour se réunir aux révolutionnaires. Le temps s'étant rétabli, ce bateau, après avoir pris sa patente pour Syra, est parti pour sa destination ; mais après on a su qu'il se rendait à Cérigo, d'où ces brigands seront expédiés en Crète avec un des bateaux corsaires qui transportent dans cette île des volontaires, des armes et des munitions.

Le correspondant précité réfère que l'on dit à Zante, sous le secret, que le gouvernement hellénique a l'intention d'envoyer en Crète d'autres brigands et tous les condamnés qui se trouvent dans les prisons de l'Etat. Il m'informe aussi qu'un prêtre grec nommé Panayotis Clodis, connu pour un révolutionnaire effréné, récemment arrivé d'Athènes, a dit confidentiellement à ses amis qu'on n'attend seulement que l'arrivée de Leurs Majestés à Athènes pour prendre une décision sur les affaires de Candie et que si l'on ne peut rien faire par la voie diplomatique, alors le gouvernement grec s'occupera sérieusement de faire éclater une révolution en Epire et en Thessalie qu'il soutiendra avec toutes ses forces et peut-être déclarera-t-il la guerre à la Turquie. Que tant à Athènes que dans toutes les autres parties du Royaume, on fait des préparatifs nécessaires à cet effet.

Mon correspondant de Cérigo m'a transmis, de son côté, des renseignements qui coïncident avec ceux reçus de Zante. Il réfère que le même jour est entré dans le port de Cérigo, le corsaire *Enossis* provenant de Syra avec 100 volontaires et toute espèce de munitions de guerre pour les insurgés de Candie. La majeure partie de ces volontaires étaient Crétois et il n'y avait que peu d'Hellènes. Ce bateau n'a mouillé que pour en attendre un autre qui devait venir de l'Acarnanie. En effet, vers les trois heures de l'après midi, est arrivé le bateau grec *Eptanissos* avec 90 volontaires grecs de la pire espèce et qui, après les avoir transbordés à bord de l'*Enossis*, est parti immédiatement pour Patras afin de reprendre comme auparavant ses voyages hebdomadaires sur le littoral de la Grèce. Quant au bateau *Enossis*, après être resté encore quelques heures pour faire des provisions, il est parti pour Candie.

Mon correspondant de Cérigo ajoute qu'il y a plusieurs bateaux à voiles qui partent de cette île avec des passagers sans passeports qu'ils transportent à Smyrne où ils les introduisent clandestinement. Ces passagers sont la plupart de ces aventuriers qui ont pillé l'île de Crète et contre lesquels les autorités impériales de Smyrne feraient bien de prendre des mesures rigoureuses.

Variétés.

Les amours d'un petit poisson rouge. — Aimez-vous les petits poissons rouges ? — Si vous ne les aimez pas, du moins plaignez un des membres de cette intéressante famille qui vient de mourir d'amour pour sa maîtresse. — Si cependant vous aviez quelques doutes sur la véracité de ce *lied*, adressez-vous, je vous prie, à M. Chantenay du journal le *Pays*. C'est à lui que je l'emprunte :

« Cet amour, dit-il, a existé: gênant, insupportable, mais incessant, terrible, et finalement mortel... pour le poisson. »

Voici l'histoire :

Une femme aimable et distinguée, mère de quatre enfants, et qui, pendant la belle saison, à Trouville, promène lestement son veuvage en costume court, et dont les pieds mignons, chaussés de bottes *minuscules*, effleurent les galets de la place, a fait l'acquisition d'un poisson rouge et d'un bocal *ad hoc*.

Au bord de la mer, le poisson s'est assez bien comporté ; madame était rarement chez elle, et si le poisson était déjà amoureux, du moins il dissimulait ses sentiments ; d'ailleurs, sa maîtresse n'y prenait garde.

Mais l'automne a fait tomber les feuilles, le sable de la grève a perdu sa chaleur, et les petits pieds de Mme de X..., bien enveloppés dans des chaussures de voyage, sont revenus à Paris se poser sur les chenets.

Pendant la route, le bocal était placé sous la banquette, et le poisson n'a pas dormi.

A Paris, le bocal a été installé sur une étagère, dans le cabinet de toilette.

Le lendemain matin, comme Mme X... procédait aux détails intimes de son petit lever, ses yeux inoccupés parcoururent les *bibelots* amis dont une femme élégante s'entoure à profusion. Le poisson était du nombre.

Or, mon poisson, le nez aplati sur le rebord intérieur de sa cage humide, suivait attentivement les mouvements de sa maîtresse, et ses yeux sortis de leur orbite avaient une inexprimable expression de voluptueuse curiosité.

Mme de X... changea d'attitude, le poisson changea de position ; madame tressa ses cheveux blonds, le poisson mit la tête en bas de façon à se donner un coup de sang.

Pendant huit jours même répétition.

La pudeur de Mme de X, endormie dans la solitude du veuvage, se réveilla devant la curiosité indiscrète du poisson rouge.

— Etait-elle aimée par le poisson ?

Elle se livra à bon nombre d'expériences dont le résultat ne fut pas douteux.

Le poisson rouge était amoureux. — De là à croire à la métempsycose, il n'y a qu'un pas.

Convaincue que l'âme d'un malheureux, mort d'amour pour elle s'est glissée dans le corps du poisson, madame de X., cruelle au delà de la mort, et inflexible comme la vertu, a pris le parti de couvrir le bocal d'un mouchoir de fine batiste.

Le lendemain elle a trouvé le poisson rouge sur le dos ; — il était mort, et le tissu encore humide du mouchoir indiquait que par un effort suprême il avait tenté de s'échapper, qu'il était parvenu à atteindre le mouchoir de sa bien-aimée, et que son âme, comme celle de Laurence, avait passé dans ce dernier baiser.

Inconvénient du chignon végétal. — Nous empruntons la nouvelle suivante qui a l'air d'être un peu tirée par les cheveux, au *Messager franco-américain*.

Nous avons parlé il y a quelque temps de la découverte faite par un industriel de San Francisco, d'une certaine plante ligneuse qui remplace à s'y tromper les faux cheveux, et à laquelle on a donné le nom de *soap root*. Depuis cette découverte, toutes les Californiennes s'octroient des chevelures luxuriantes, et le chignon, dans cet Eldorado, a pris des proportions monumentales. Pour la modique somme de cinq à six *cents* on peut se procurer une botte de soap root, pesant jusqu'à deux kilogrammes, ce qui fait que toutes les Irlandaises sont ornées maintenant de *waterfalls* splendides.

Mais voici le revers de la médaille : cette plante capillaire possède, paraît-il, des propriétés apéritives pour l'espèce des herbivores. Dernièrement, une dame de Sacramento, qui causait tranquillement avec une personne de sa connaissance dans une des rues de cette ville, a éprouvé une stupéfaction facile à comprendre en voyant son chignon dévoré par le cheval d'une voiture d'express près de laquelle elle se trouvait.

Depuis ce lamentable événement, la jubilation des porteuses de chignons végétaux a sensiblement diminué, et elles passent la meilleure partie de leur temps à éviter les approches des coursiers californiens.

Le journal américain ne se doute peut-être pas que le fond de cette plaisanterie capillaire a déjà été exploité dans une farce célèbre du répertoire du théâtre du Palais-Royal : le *Chapeau de paille d'Italie.*

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 2 décembre	56	24
Clôture du 2 décembre	56	17

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille, 25 novembre.

Blés. — La situation est toujours très tendue à la hausse ; les demandes sont considérables, et notre stock qui ne dépasse jamais 4 à 5 millions de kilogrammes, ne suffit pas à satisfaire à tous les besoins: l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Prusse et l'Angleterre achètent sur notre marché qui est vivement sollicité aussi par les demandes de l'intérieur, de telle sorte que l'animation à laquelle nous assistons depuis longtemps ne peut disparaître de sitôt.

Si à ces causes permanentes vient s'ajouter une série de temps au N. O. qui retardent les arrivages vous comprendrez aisément que la hausse fasse des progrès. C'est ce qui a eu lieu ces derniers jours, et voici les cours pratiqués:

Balchik	129/125	désig. janvier	45 fr. 62 1/2
Berdianska dur.	131/127	désig. décembre	48 fr.
Bourgas dur	129/125	désig. janvier	46 fr.
Danube	129/125		42 fr. 25
Enos dur.	123/119	désig. immed.	59 fr. 50
Irka de Galatz	128/124		45 fr.
— Danube	128/124	désig. imméd.	44 fr. 50
— Nikolaieff	132/128		49 fr.
— d'Odessa	128/124	désig. 15 décembre	45 fr.
— de Tagan.	128/124	désig. immed.	45 fr.
Nicolaïeff	128/124		45 fr. 75
Pologne	129/125		49 fr.
Rodosto dur	132/128	désig. imm ed.	46 fr. 75
Salonique blanc.	126/122		42 fr. 50
Serbie	127/123		42 fr. 75
Saïdi	118/114	désig. immed.	55 fr
Taganrok dur.	130/126	désig. imméd,	45 fr. 50 — 46 fr. 25
Tarsous	126/122		44 fr. 50
Varna	127/123	désig. janvier et imméd.	44 fr. — 44 fr. 50

Nos prix sont, vous le savez, aux 160 litres escompte 1 % à l'entrepôt.

Il a été importé ces derniers huit jours 2,767,259 kilogrammes et le stock est à la date d'hier soir de 4,652,509 kilo. dans les docks.

Il y a un mouvement sensible d'affaires et de hausse tant sur les *soies* que sur les *cocons*. On a fait des filatures de Brousse de 105 à 115 fr. 50 le kil.; Salonique de 95 à 106 fr.; de Bengale, 70 fr. Et en cocons, l'on a vendu des Salonique et Volo de 24, 25 fr. et 26 fr.; des Andrinople de 26 à 29 fr.; des Brousse et Panderma de 22 à 25 fr.; des Amassia à 16 fr.

La condition des soies de Marseille a conditionné cette dernière semaine 81 ballots Levant, 8 Brousse, 15 Bengale sans parler des Chine et Japon qui n'intéressent pas vos lecteurs, mais cela suffit pour donner une idée du mouvement qui s'effectue enfin sur les soies à Marseille, comme d'ailleurs à Lyon et sur tous les marchés.

En *graines oleagineuses* il y a eu quelques affaires mais avec une tendance marquée à la baisse. On a vendu des lins de Russie, dans le port, à 59 fr. Sésames du Levant de 65 à 64 fr. 50 ; des Tarsous, à 63 50 fr.

Calme complet sur les *laines* ; les prix sont très bas, vous en jugerez par les suivants : Smyrne non cernie en suint à 75 fr. les 50 kil.; Patras en suint 45 fr. les 50 kil.; Angora suint 65 fr. les 50 kil ; Georgie 1re toute, 55 fr. les 50 kil.; Berdianska lavée 1 fr. 80 net ; Bagdad 2 fr. 40 le kil.

De même pour les *cotons*, affaires calmes, prix faibles par suite du ralentissement de la fabrication. On a fait des Salonique à 75 fr.; Dardanelles même prix ; Trébisonde de 62 fr. 50 à 65 fr ; Tarsous de 60 à 62 fr. 50, tandis qu'au commencement du mois, seulement, l'on payait les Salonique à 82 fr. 50 et les Tarsous à 80 fr.

Les *suifs* sont également en baisse et sans affaires. On côte les Russie 110 à 111 fr, les % kil à l'entrepôt d'octroi, tandis qu'on les faisait couramment à 112 fr. il y a quelques semaines.

Pour les *métaux* il n'y a pas de demandes, et les prix sont faiblement tenus. Etain Banca de l'Inde 240 fr. les % kil. à la consommation. Cuivre rouge du Levant 160 fr. escompte 5 %.

En *cuirs et peaux* il y a aussi peu d'affaires et les peaux de Chèvre, dont le stock est important sur notre place, sont peu demandées.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, le 22 novembre.

Céréales — D'après le *Moniteur*, les importations de froment, pour la fin du mois d'octobre, ont atteint en grains 198,425 quintaux métriques et en farines 106,598 quintaux métriques, tandis que les exportations ont été insignifiantes.

Les prix des farines de consommation a fléchi hier de 1 fr. environ par sac. Les marques supérieures se cotent 94 fr.; les premières marques, 95; les bonnes marques, 92; les marques ordinaires, de 90 à 91, les 157 kil. La boulangerie, par suite de la taxe qui lui est fixée, hésite aux achats. Six marques, en cours de commerce, novembre, 90 75; décembre, 89 75 à 89 50; quatre premiers mois 88 50 à 88 25.

Type-Paris, novembre, 56 25; décembre, 56; 4 mois de janvier, 55 50.

Cours officiel. Six marques, 90 75; Type-Paris, 56

En blés, l'on peut aussi constater une baisse de 1 fr. par sac On cote donc par 120 kil : Blés blancs de choix, 51 à 51 50; blés rouges de même sorte, 50 50; 1res qualités, 49 50 à 50; bonnes sortes courantes, 48 50 à 49, et qualités inférieures, 47 50 à 48 50.

On tient toujours les blés de Pologne et les Lombards, de 49 à 49 50; les Richelle blancs, de 52 à 53; les rouges, de 51 à 51 50; les Australie et les Californie, de 53 à 54; les blés de la Baltique de 51 à 52; ceux de la mer-Noire, de 45 à 58.

En blés indigènes, les provenances du Centre de 48 à 50; celles de Montereau et du Saumurois de 50 à 51; celles de la Mayenne, de 52 à 53, le tout suivant qualité. Mais, il faut le dire, on ne trouve pas preneurs à ces prix; il faudrait céder 1 fr. sur les choix, et 1 fr. 50 sur les qualités inférieures.

Huiles et savons. — Cours officiels. Huiles Colza, disponible en tous fûts 95 50; en tonnes, 95; épurée en tonnes, 105 Lin en fûts, 10 ; en tonnes, 101 50.

Cours commercial. Colza, disponible, 95 50; courant du mois, décembre et quatre premiers, 95 50. Lin brute disponible en tous fûts de toute provenance, et courant, 99 50; décembre et 4 premiers mois, 98 50.

Pavots de l'Inde, 125; arachides extra, 155; surfine, 150; fine, 145; lampante, 125; d'olive surfine, 220 à 270.

Oeillette surfine 1re marque d'Arras, 159 à 165. Le tout par 100 kil.

Graines — Colza, 24 à 27; œillette, 55 à 58; Cameline, 16 à 25; Chanvre, 15 50 à 16 50. Lin, graines indigènes, 27 à 31; étrangères, 26 à 30.

Tourteaux. — Colza, 16 75 à 17 50; œillette, 16 à 16 25; Cameline, 16 à 16 50 Chanvre, 15 à 15 50. Lin, graines indigènes, 30 à 31; étrangères, 27 à 28.

En suifs, la production de la boucherie a vendu hier 11,000 kil. aux prix extrêmes de 104 75 à 106 25; prix moyen, 105 62. Le premier moyen général est de 105 fr. les 100 kil Le livrable est ainsi coté: courant, 105; décembre, 105 50; 4 premiers, 107; en branche, 88 10.

Sucres. — Sucre brut indigène, cours officiel, 57 50. Cours commercial, disponible 57 50; courant, 57; 3 mois de décembre, 57 75 à 57 70. Le rafinés sont fermes de 126 50 à 127 50 les 100 kil., selon les marques.

A Bordeaux, sucre Réunion, à prendre au Havre, à 52 25 la bonne 4me.

Soies et soieries. — Dernier numéro placé des soies et bobines, depuis le 1er novembre, 2,184. Dernier numéro des ballots pesés, 712.

Délivré pour le moment des préoccupations politiques qui pesaient d'une manière si fâcheuse sur la situation commerciale, le marché lyonnais a repris confiance et a montré, pendant la semaine qui vient de s'écouler, des allures plus franches et plus décidées: 978 balles, formant un total de 65,544 kilos, ont passé la condition. Ces chiffres sont assez significatifs; ils sont d'autant plus remarquables qu'ils portent en général sur des articles d'un prix très élevé, tels que les organsins et les trames de France, du Piémont, d'Italie et du Levant. On a noté à d'autres époques des mouvements autrement accentués que celui-ci; mais il ne faut pas oublier que les cours étaient alors à 20 ou 30 0/0 au-dessous des cours actuels. La spéculation pouvait alors revendiquer une bonne partie des achats, tandis que ceux de cette semaine appartiennent exclusivement à la consommation ou au moulinage. Le moulinage, qui se tenait depuis quelque temps sur une extrême réserve, a pris une part assez large dans les transactions; 42 balles grèges Brousse, 41 balles grèges Italie, 111 balles grèges Chine et 168 balles Japon ont passé à la condition; la majeure partie de ces grèges est destinée à l'ouvraison. Une vente aux enchères a eu lieu le 14 devant un public nombreux, mais qui manquait d'éléments étrangers à la place. La marchandise s'y est comportée absolument comme en vente privée. Toutes les ouvrées qui se trouvaient dans des conditions normales d'emploi et de qualité ont trouvé des acquéreurs à des prix assez convenables. Il n'en a pas été de même des grèges courantes en soies d'Italie et en soies de Chine. On les a complètement délaissées.

Cotons — Sous l'influence des mauvaises nouvelles politiques et commerciales, reçues d'Europe, le marché new-yorkais, d'après les avis qui vont jusqu'au 5 novembre, a été très calme et les prix ont baissé de 1 à 1 c. 1/2. Middling Upland, 18 c. 1/2 à 19; low middling, 17 3/4 à 18 1/4; middling Orléans et Texas, 20 à 20 1/2; low middling 18 1/2 à 19 c. Ventes de la semaine, 11,681 balles; recettes, 14,915 balles. Stock, environ, 55,000 b. Exportations, 8,829 b. dont 6,258 pour l'Angleterre.

Les marchés du Sud sont en baisse, et les facteurs paraissent généralement disposés à vendre le plus tôt possible après la réception et l'échantillonnage du coton. Les affaires deviennent, par la suite, plus nombreuses, tant pour le Nord que pour l'Europe. Les nouvelles de la récolte continuent à être très favorables. Les planteurs sont toujours activement engagés à la cueillette du coton, lequel, par suite du beau temps, est complètement mûr; aussi la qualité des recettes s'est-elle grandement améliorée sur les premières.

On annonce des pluies dans la Caroline du Nord; le rendement n'est pas aussi bon qu'on l'espérait. Dans la Floride, la récolte sera courte, principalement en longue soie

Au Havre, la demande est assez suivie; mais les prix sont mous. Les cotons offerts à livrer, tout en ne trouvant pas d'acheteurs pour le moment, pèsent néanmoins sur les cours du disponible, et l'on se montre vendeur par continuation. Louisiane, de 80 à 102 50; Mobile, 110; Pernambuco, 102 50; Canada, 90; Pérou, 105; Sawgined, 80; Oomra, de 77 50 à 80, Cocanadah, 72 50.

A Liverpool, ventes du 20 et 21, 18,000 balles. Middling Upland, 8 1/2; New-Orléans, 8 3/4; fair égyptien, 9 1/2; Broach, 6 3/4; Oomra, 6 5/8; Smyrne, 6 1/2; Pernambuco, 8 5/8; Maranham, 8 1/2; Maccio, 8 5/8; Bahia, 8 1/4 deniers la livre anglaise

Cafés. — Ceylan, 200; Natif, 195; Java, bon ordinaire, 255, les 100 kil. acq.

Au Havre, Cape, 75; Rio, 64 50, 61 et 52 suivant mérite.

Bordeaux, Rio non-lavé, de 72 à 72 50.

En bourse, les affaires sont complètement nulles, et les cours s'immobilisent Il est moins question d'emprunt que les jours précédents; cependant rien n'est encore absolument abandonné à cet égard, et il convient non pas de se prononcer, mais d'attendre.

Le 3 0/0 français se tient entre 68 35 et 68 40; l'Italien, de 45 70 à 45 75. Le mobilier de 140 à 145. La Dette ottomane, de 52 45 à 52 75.

D'après le dernier bilan de la Banque, l'encaisse metallique s'est augmentée, cette semaine, de 11,575,000 fr., et le portefeuille a diminué de 17,987,000.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 30 novembre

VOLOS, le bateau à vap. ottom. *Eregli*, capitaine Mehemet bey, ayant touché Salonique, Dardanelles et Galipoli, avec diverses marchandises et 50 passagers.

TREBISONDE, le bateau à vapeur franç. *Clyde*, capitaine Martin, diverses.

BATOUM, le bateau à vapeur russe *Gounibe*, capit. Durnieff, divers.

du 1er décembre

MARSEILLE, le bateau à vapeur franç. *Nil*, capit. Brunet, ayant touché Sardaigne, Messine, Pyrée et Dardanelles, avec diverses marchandises et 20 passagers.

VARNA, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Africa*, capitaine Mazzarovich, divers.

du 2 décembre

LONDRES, le bateau à vapeur rus. *Rostoff* capitaine Riheter, divers,

ALEXANDRIE, le bat. à vapeur du Lloyd autrichien *Archiduc. Carlotta*, capitaine G. Lombardini, ayant touché Jaffa, Caïffa, Beyrouth, Chypres, Rhodes, Smyrne, Metelin, Tenedos, Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 330 passagers

— le bateau à vapeur egypt. *Sarkie*, capitaine Abdulatif, ayant touché Smyrne, Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 70 passagers.

— le bat. à vapeur belge *Fanny David*, capitaine Hunter, ayant touché Dardanelles avec diverses marchandises.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 30 novembre

LONDRES, le bateau à vapeur anglais *David*, cap. Fergusson, divers.

TRIESTE, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Lucifer*, capitaine Steyskal, divers.

SALONIQUE, le bateau à vapeur du Lloyd autrich. *Mercur*, capitaine Biscuchia, divers.

BATOUM, le bateau à vapeur russe *Vlademir*, cap. Sarafinoff, divers.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 29 novembre.

ANGLETERRE, bk prus. *Nereïde*, c. Freywuste, blé
FALMOUTH, bk norv. *Carl Augel*, cap. Olsen, blé
— br norv. *Hanna*, cap. Kolberg, blé
GIBRALTAR, br norv. *Veritas*, cap. Heuschen, lain
MARSEILLE, br fran. *Unique*, cap. Demele, blé
— br aut. *Maria Francesca*, cap. Cetcovich, blé
— br ital. *Salv. Cameglie*, cap. Ansaldo, blé
— br hell. *Gheorghios*, cap. Xenos, blé
— br hell. *Miaoulis*, cap. Madaros, blé
— br rus *Alexandros*, cap. Vocas, blé
— br ital *Il nome di Maria*, cap Bozzo, blé
— 3-m ital. *Andrea Padre*, cap. Tossino, blé
— bk ital. *Giovanni*, cap. Drago, blé
SYRA, goel ital. *Evanghelistria*, cap. Calios, blé

du 30 novembre

ANGLETERRE, br prus. *Albert et Ann*, c. Grabow,
— br ital. *Baciccio*, cap. Licette, blé
— br hell. *Cassos*, cap. Papakorakis, blé
— bk prus. *Cristopher*, cap. Bransdoff, blé
— bk prus. *Henr. Steinarth*, cap. Steinrath, blé
— bk prus. *Juprudenheit*, cap. Jich, blé
CORK, bk ital. *Scaramanga*, cap. Pastorino
— 3-m angl. *Malta*, cap, Cossigno, blé
— bk aut. *Stelione*, cap. Cosulich, blé
— bk angl. *Sarrah Ann*, cap. Reid, blé
FALMOUTH, bk norv. *Clio*, cap. Paderson, blé
— sch angl *H. J. G.* cap. Henyens, blé
ROTERDAM, bk angl *Luzon*, cap Brown, blé
BREME, bk angl. *Pery*, cap. Dukin, blé
LISBONNE, bk angl *Superbo*, cap. Johnson blé
MARSEILLE, bk angl. *Zeitun*, cap. Patorgs, blé
— br. hell. *Thessalia*, cap. Voti, blé
— 3-m rus *Catterina Mimbelli*, cap. Haggia, bl
— 3-m fran. *Clemence Marie*, c. Beauregard, blé
— br ital. *Prudenza*, cap Carolo, blé
— br ital. *P. Barzone*, cap. Perasso, blé
— br ital. *Pleocappa*, cap. Dodero, blé
— br ital. *Unione*, cap. Vallebono, blé
— br hell. *Alexandros*, cap. Rividis, blé
— b hell. *M Valianos*, cap Cambicis, blé
— bk ital. *Vittorio Emmanuelle*, c. Vagliano, blé
— br ital *Immaculata*, cap Maglione, blé
— br hell. *Kalliopi*, cap. Cossolopulos, blé
— br ital. *Sion*, cap. Ferro, blé
— br ital. *Colombo*, cap. Razetto, blé
— br ital. *Riccardo*, cap. Valle, blé
— br ital. *Vergine*, cap, Costa, blé
— br ita. *Stefano*, cap. Caparo, blé
— bk ital. *Erasmo*, cap. Massone, blé
— bk ital. *Lucia*, cap. Mursi, blé
— bk ital. *Nina Schiaffino*, cap. Gennaro, blé
— bk ital. *Costantino*, cap. Folla, blé
— br ital. *Prospero*, cap. Elesse, blé
— br ital. *Paolino*, cap. Fravega, blé
— br ital. *Aurelio*, cap. Olivari, blé
— br ital. *Martino*, cap. Gueno, blé
— br ital. *Amabile Giulietta*, cap Larri blé
— br ital. *Caro*, cap. Mortola, blé
— br ital. *Princ. di Moldavia*, c. Schiaffino, blé
— br ital. *Ida*, cap. Mortola, blé
— br ital. *Cartese*, cap. Chiesa, blé
— br ital. *Argentino*, cap. F. Mortola, blé
— br hell. *Epta adelfi*, cap. Savas, blé

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et Buyuk-déré.

du 25 novembre

ISMAIL pour Malte brig franç. *Noellie*, capitaine Langres, blé

BOURGAS pour Syra, brig hell. *Evanghelistria*, capitaine Frangaki, blé

VARNA pour Marseille brig angl. *General Cabece*, capitaine Messud, blé

du 26 novembre

ODESSA pour Constantinople, brig italien *Adelaïde Chiavori*, cap. Dallorso, blé

— pour Marseille, brig russe *Lubesny*, capitaine Xiga, blé

— pour Norvège, bark norveg. *Anna Colborsen*, capitaine Bolken, seigle

NICOLAIEFF pour Anvers, brig mekl. *Heydmann*, cap. Beyer, blé

— pour Falmouth, bark prus. *Charl Friedrich*, cap. Khorh, blé

— pour Falmouth, brig anglais *Triends*, capit. Werdell, blé

ADMINISTRATION

DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ.

AVIS.

Voyage supplémentaire pour le Bosphore.

A partir du samedi prochain 25 novembre (v. s.) il y aura tous les jours, excepté les dimanches, à 6 h. 1/2 à la turque, un départ supplémentaire du Pont pour Bechiktach, Ortakeuy, Arnaoutkeuy Bebek, R.-Hissar, Emirghen, Stenia, Beïcos, Thérapia et Buyukdéré. Le retour aura lieu à 8 h. 1/2 de Buyukdéré au Pont touchant les mêmes échelles (bateau n° 6.)

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 *et* 21
Id. de Constantinople le 7, 17 *et* 27

Le bateau à vapeur français JUNON cap. Martino, partira pour Marseille Samedi 7 novembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.
Cité française, N° 5.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve la LINGERIE au MEILLEUR MARCHÉ

DANS LE MONDE

Toiles, Serviettes, Mouchoirs, Nappes, etc., à

L'HOTEL DE PESTH
Premier Etage
Grand'rue de Péra

La maison qui forme le coin de la rue VENEDIK et la grande rue.

BIEN OBSERVER LE MAGASIN EST AU

PREMIER ETAGE

Et non au rez-de-chaussée donnant sur la rue, le Magasin n'est en aucun rapport avec tous ces magasins de la grand'rue, qui vendent sous le faux titre de Liquidation et autres prétextes suffisamment connus.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en ace de Sahadji-Han à Galata.
H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,
15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.	2 francs
12 »	105	»	2.60
18 »	110	»	4. —
26 »	120	»	4.50
34 »	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM G. CHEUVREUX et Cie, à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

HENRY BINDER
CARROSSIER
31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pave de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

"ROYAL."
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.
Capital: Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit:

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

NÆHMASCHINEN
AUCH ALS
WEIHNACHTS-UND-NEUJAHRS GESCHENKE
empfiehlt
das grösste europæische Næhmaschinnen Etablissement von Mr BOLMANN in WIEN, 31 Rothenthürm-strasse, 31, Illustrirte Preis liste *gratis* u. *franco.*

A VENDRE,

Les propriétés de S. E. feu le Grand-Logothète, Aristarchi bey, soit:

1° Une magnifique maison de campagne sur le Bosphore, à Yéni-keui de 18,500 pics carrés ou 12,500 mètres, dont 3,600 de constructions, 220 de façade sur la mer et le reste parcs et jardins. Ce yali est un des plus beaux de Constantinople, il réunit toutes les conditions requises pour faire un superbe hôtel d'Ambassade ou une résidence princière, il est parfaitement bien conservé et distribué, il a bain turc et bain de mer, écuries, remises, caves et cuisines en pierre, caïkhané, buanderie, blanchisserie, serres-chaudes, de l'eau de source et de puits en abondance, de grands réservoirs, plus de 50 pièces, dont 2 immenses salles, 6 énormes salons, 1 belle salle à manger, 1 salle de billard, 1 bibliothèque, 20 chambres de maîtres, autant pour les domestiques, etc. Ses jardins sont des plus renommés du pays et contiennent des fleurs, des plantes et des arbres aussi rares que précieux;

2° Une grande ferme ou Tchiflik, une des plus justement estimées des environs de Constantinople, à 6 heures de la capitale, située en partie près de Tstorlou et d'Amourtza sur la route d'Andrinople et presque sur la voie du chemin de fer qui vient d'être concédé, et en partie sur la mer, à Héraclée de Marmara. Cette terre a une étendue de 40,000 denums ou 10,000 hectares environ, un village, des fermes magnifiques, magasins écuries, étables, fours et dépendances nécessaires, deux petits ruisseaux qui la traversent, de l'eau de source et de puits, des pâturages qui entretiennent 3,000 brebis et plus au besoin, un démirbach complet, c'est-à-dire 150 chevaux de herguélés, 150 bœufs de labour et tout ce qui s'ensuit pour la culture, le labourage, et l'entretien d'une ferme si grande, c'est-à-dire, ustensiles aratoires, charrues, charriots, etc., etc.

3° Une petite ferme, près de Baloucli, à 1/2 heure de Constantinople;

4° Une petite campagne à Yéni-keui, de 50 denums;

5° Une grande campagne de 200 donums environ à Thérapia avec une vue ravissante sur le Bosphore et un joli kiosque;

6° Un terrain à Calender qui sert de lieu de promenade actuellement.

S'adresser pour les prix et pour de plus amples renseignements à la Direction du journal.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
12	2	50	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-dére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Cabatach et Bechiktach.)*
2	2	30	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	2	45	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgoundj.
11	3	45	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candin Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	50	de Arnaoutkeui, Courucesmé, Ortakeui, Bechictach.
3	3		deArnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach. les vendredis touchera Cabatach
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (exc, les vendredis)
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis).
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h. de la ligne de Buyukderé)
3	9	30	de Yénimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
6	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
3	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahallé.
2	3	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-deré, Yénimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yénikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à 9 1/2*)
18	10	30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
6	11		pour Courucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-dére (*) les vendredis a Bechiktach aussi.
14	11		pour Bechiktach, Ortakeui, Courqucesmé, Arnaoutkeui. (exc. les vendredis).
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
3	11	45	pour Bechictach, Ortaheui, Kourucesmé (*) (les vendredis a Arnaautkeui).
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buyuk-deré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, *(Les vendredis jusu'qà Buyakdére.)*
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.*

Tous les vendredis a 4 1/2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdéré touchant les echelles de la cote d'Assie avec retour de Bouyoukdere a 8 3/4 touchant les mêmes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	30	de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	30	de Yenimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5		de Buyukderé, Therapia, Yénikeui, Stenia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Yénimahallé, Buyukdère, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk. Ortakeui, Bechikt.
	8	45	de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10		de Buyukderé, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.		**Départ du Pont.**
	3	15	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yénik, Thérapia, Buyukderé.
	4	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdere.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahallé.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahalle.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Yenikeui, Therapia, Buyukderé.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 14/26 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Nos	Heures à la Turq.		
3	2	15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti. (les dimanches à 2 h. 1/2)
			Départ du Pont
3	10		pour Proti, Aetigoni, Halki, Prinkipo Cartal et Pendik.

DROGUERIE ET PHARMACIE DU SOLEIL
V. ZANNI,

Près du Pont de Stamboul, vis-à-vis l'Ihtisab 7 et 8.

Tous les articles fournis par cet Etablissement sont renommés pour leur pureté et provienment des premières fabriques d'Europe.— Prix modérés.

Des Médecins connus sont attachés à la Pharmacie et se tiennent chaque jour à la disposition du public. Le service ne laisse rien à désirer.

GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE.

PHARMACIE V. ZANNI,

Fondée en 1851

Péra, Agha-Djami, N° 67.

Service prompt et régulier. Ordonnances exactement interprétées. Articles de premier choix.— Prix modiques.

SERVICE DE NUIT.—GLACE ARTIFICIELLE A TOUTE HEURE

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNEE.— N° 276.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois m.
PÉRA	50 Francs	26 Francs	14 Fr.
PROVINCES	60 »	32 »	18 »
ETRANGER	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS :

4me PAGE, Annonces.............. 3 Piastres la ligne.
AVANT LES ANNONCES, Réclames.... 6 » la ligne.
FAITS DIVERS, Corps du Journal.... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-inserés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 4 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Paris, 3 décembre 6 h 15 matin.

NEW-YORK, 20.—Les élections des Carolines du Nord et du Sud, ont été jusqu'ici limitées aux nègres qui ont voté à l'unanimité, en faveur du candidat partisan de la Convention.

LA HAVANE, 1er.— Il y a eu un grand tremblement de terre et une éruption volcanique à St.-Thomas et dans les îles voisines le 19 novembre. On accuse beaucoup de morts et de pertes maritimes.

Paris, 3 décembre soir.

Le *Moniteur* annonce que le général du Failly a quitté hier Rome avec son état-major, se rendant à Civita-Vecchia.

LONDRES.— Lord Stanley répondant à une interpellation dit que la Grèce avait le droit d'acheter deux navires anglais mais que l'Angleterre aurait protesté contre cet achat si elle avait soupçonné qu'il cachait des intentions belliqueuses contre la Turquie.

Nouvelles de l'Extérieur.

Le discours impérial a produit partout la plus favorable impression.

La presse anglaise est très-élogieuse. A Berlin et à Vienne, on s'est attaché à constater le caractère éminemment pacifique des déclarations de l'Empereur.

On lit dans le *Bulletin du Moniteur* :

« Les soldats de l'armée pontificale faits prisonniers par les garibaldiens à la première affaire de Monte-Rotondo et transportés à la Spezzia par les soins du gouvernement italien, ont été rendus à la liberté en arrivant dans cette ville. Ils ont exprimé le désir d'être dirigés sur Civita-Vecchia, où un vapeur, chargé de ce service par les ordres du cabinet de Florence, vient de les transporter. Leur débarquement dans ce port s'est opéré aujourd'hui même. »

Plusieurs journaux de Paris mentionnent l'envoi à Rome, avec une mission importante auprès du gouvernement pontifical, de M. Darboy, archevêque de Paris.

Nous lisons dans l'*Union bretonne*, de Nantes :

« Au nombre des passagers amenés par la *Louisiane*, se trouve Mme Miramon, veuve de l'un des deux vaillants généraux fusillés, en même temps que l'empereur Maximilien, à Queretaro.

» Mme Miramon vient se fixer en France avec ses enfants, rendus orphelins par la cruauté implacable de Juarez. »

Le *Journal de Paris* rapporte que l'on parle beaucoup d'un grand discours que M. Emile Olliver se propose de prononcer dès les premiers jours de la session. Il dirait en substance qu'il avait cru pouvoir espérer que le régime impérial se transformerait en un régime foncièrement libéral et constitutionnel ; qu'il ne peut plus garder cette espérance et qu'il n'a plus qu'à retirer les avances qu'il avait faites. Dans le cas où les malveillants attribueraient aux illusions déçues de l'ambition personnelle ce nouveau changement de front de M. Emile Ollivier, il paraît que M. Ollivier tient en main et serait décidé à rendre publics des documents démontrant d'une façon péremptoire qu'il n'eût tenu qu'à lui d'être ministre s'il eût consenti à l'être sans inaugurer des réformes libérales sérieuses.

M. Thiers, vient de rentrer à Paris. Il a laborieusement employé les deux derniers mois de ses vacances à se préparer aux travaux parlementaires.

La part que M. Thiers se propose d'y prendre se concentrera particulièrement sur la loi de la presse et sur les affaires d'Allemagne, questions, surtout la dernière, dans lesquelles M. Thiers est moins que jamais d'accord avec la politique de l'Empereur.

Quant aux affaires d'Italie et à la loi sur l'armée, l'illustre historien national ne cache pas à ses amis, qu'il approuve entièrement les vues et la conduite du gouvernement.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France constate les augmentations suivantes: 40,000,000 de francs sur le numéraire, 8,900,000 sur le portefeuille, 600,000 francs sur les avances, 6,100,000 francs sur les billets, 1,200,000 francs sur les comptes du trésor et 12,000 de fr. sur les comptes des particuliers.

On écrit de Londres, le 19 :

A la Chambre des Lords, dans les débats de l'Adresse en réponse au discours du Trône, lord Russell approuve la conduite de l'Abyssinie et du fénianisme.

Lord Derby dit que l'Angleterre n'a ni refusé ni accepté la conférence. Elle désire assister Napoléon III, mais elle craint que la conférence ne crée des difficultés.

A la Chambre des Communes, lord Stanley dit que l'invitation à la conférence ne peut pas aboutir à un résultat avantageux, à moins qu'un plan bien arrêté ne soit proposé d'avance et que des négociations préalables n'aient montré que les parties intéressées adopteront ce plan.

Un nouvel emprunt égyptien de 2 millions de livres sterling portant un intérêt de 9 p. c. et garanti par les domaines de Mustapha pacha au prix de 90 p. c. vient d'être introduit sur le marché de Londres.

Le télégraphe annonce que l'administration du Post-Office Britannique vient de conclure une convention sur des bases nouvelles avec la Compagnie Péninsulaire et Orientale de navigation à vapeur, pour le transport des malles de l'Inde, de la Chine et de l'Australie.

Une dépêche apportée en Angleterre par le télégraphe transatlantique sous la date de New-York 16 novembre, signale encore une grave perturbation atmosphérique dans les Antilles. Une tempête terrible a passé sur l'île espagnole de Puorto-Rico et y a causé de très grands dommages et des pertes considérables.

Un neveu de lord John Russel, M. Julian Russell, engagé au corps des zouaves pontificaux, a, dit-on, été tué à la bataille de Mentana.

M. Gaze, de Southampton, directeur des excursions continentales patronnées par la compagnie du chemin de fer South-Western, prépare en ce moment une excursion en Egypte et en Palestine qui s'effectuera au commencement de l'année prochaine. Les touristes parcourent 7,000 milles en 60 ou 70 jours, voyageront en première classe sur les paquebots et les chemins de fer, seront logés aux meilleurs hôtels, verront les pays les plus célèbres de l'histoire ancienne et de l'histoire sainte, pour 150 livres. Déjà nombre de voyageurs se sont inscrits pour cette excursion.

Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre constate une diminution de 457,265 liv. st. sur les billets, de 94,491 liv. st. sur le numéraire, de 251,736 liv. st. sur le trésor, de 405,996 liv. st. sur le portefeuille et de 55,313 sur les comptes particuliers.

Le général Stavenhagen, président d'âge, a ouvert la séance de la Chambre des députés de Berlin par une allocution dans laquelle il a souhaité la bienvenue aux représentants des nouvelles provinces, les invitant à prendre leur part de la tâche commune, afin que la patrie allemande devienne de plus en plus le foyer de la loi, du droit et de la liberté.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie une correspondance de Florence aux termes de laquelle le gouvernement italien aurait adressé aux puissances étrangères une note déclarant que c'est maintenant à la France qu'il appartient d'indiquer les moyens de faire disparaître les difficultés créées par l'intervention et de provoquer la remise en vigueur du principe de non-intervention.

D'après les informations reçues de Berlin par le *Journal de Paris*, les divers Etats de la Confédération du Nord ne répondraient pas séparément à l'invitation qui a été adressée à chacun d'eux d'assister à la conférence. Il n'y aurait qu'une réponse collective faite au nom de la Confédération par la présidence fédérale, c'est-à-dire par la Prusse.

Le ministre de la justice d'Autriche a informé la Chambre des députés que les lois relatives à l'abolition de la peine des fers et à la suspension des poursuites judiciaires pour insuffisance de preuves (renvoi *ab instantiâ*) ont obtenu la sanction impériale.

L'ambassadeur ottoman à Vienne a fait démentir dans l'*Abendpost* la nouvelle, donnée par le *Mémorial diplomatique*, que le gouvernement turc ait proposé de déférer à la conférence l'affaire de Crète.

La Diète de Croatie sera convoquée pour le 1er janvier. Le résultat connu des élections est décidément favorable à l'idée d'un compromis.

Le *Journal de Rome*, du 13 du courant, rapporte que le Saint-Père a remis au délégué apostolique de Rome la somme de 2,000 livres, pour faire face aux besoins les plus urgents des familles qui ont eu à souffrir à Monte-Rotondo.

Le *Moniteur roumain* publie l'exposé ministériel des motifs qui ont provoqué la dissolution de la Chambre. On lit dans ce document :

« Les dernières élections pour la Chambre des députés ont eu lieu avant que la nation ait eu le temps d'apprendre à connaître la nouvelle constitution. Des trois fractions qui composaient la Chambre, aucune majorité n'a pu surgir. De là, des discussions sans résultat. La majorité d'où est sorti le ministère de février n'était qu'éphémère. La Chambre, au lieu de s'occuper des importants projets qui lui étaient soumis par le gouvernement, n'a fait que diriger des attaques contre le ministère. Un député, dans une interpellation, a nié les prérogatives de la couronne concernant le choix des ministres. Le principe d'union a été mis en question.

« Si le gouvernement avait l'espérance de voir se constituer une majorité parlementaire, il donnerait sa démission et céderait la place à un cabinet émané de cette majorité. L'esprit du Sénat s'est manifesté par le refus de la translation de la cour de cassation et d'autres projets de loi présentés dans l'intérêt du pays. Attendu que le présent état de choses paralyse l'administration, compromet la justice et les finances, nuit au crédit du pays et peut provoquer à l'étranger des doutes sur l'aptitude du pays à se gouverner d'une manière autonome, le conseil des ministres a engagé le prince à faire appel à la nation, aux termes de l'article 95 de la Constitution, à dissoudre la Chambre et à procéder à de nouvelles élections. »

LES AFFAIRES DE CRÈTE.

Nous avons publié, l'un après l'autre, le discours par lequel le Grand-Vizir a ouvert le conseil général de Candie, et l'ordre du jour adressé par Zimbracaki aux habitants de quelques villages du district de Cydonie.

Tandis que le musulman, s'élevant vers les hautes régions de la philosophie, prêche la conciliation et la concorde entre les deux religions, le chrétien, descendant dans l'arène des passions et de l'intolérance, voue une haine implacable au turc et va jusqu'à conjurer ses coreligionnaires de refuser même le bien qui pourrait leur venir de lui.

Il serait inutile, croyons-nous, de faire ressortir la différence de langage qui existe entre ces deux pièces, l'opinion publique les appréciera et prononcera son verdict.

Notre but est de constater les moyens employés par les volontaires étrangers pour arriver à perpétuer l'insurrection, sans se soucier ni du sang versé ni des résultats de cette persistance. Ils obéissent à un mot d'ordre qui leur vient du dehors et marchent fatalement vers l'inconnu.

Les chefs de la révolte, bien que découragés par la conduite des crétois en présence de la modération du Grand-Vizir, et de la réalisation des promesses qui leur étaient faites, s'ils rentraient dans l'ordre et l'obéissance, se flattent encore de l'espoir de parvenir à fomenter le désordre et de neutraliser ainsi l'action généreuse du gouvernement ottoman. Ils ne reculent devant rien pour arriver à leur but ; tous les moyens leur sont bons ; la persuasion et les menaces se suivent de près.

Après avoir blâmé ceux qui ont prêté leur concours pour la pacification de leur pays et les avoir déclarés traîtres à la patrie, voici le langage que tient Zimbrakaki :

« A raison de ces actes anti-patrioti-
» ques, le gouvernement provisoire et
» l'assemblée générale m'ont donné l'or-
» dre catégorique de réunir de toutes
» les autres provinces une force suffi-
» sante, de me diriger sur vos villages,
» et d'infliger une punition sévère et
» exemplaire à ceux qui cherchent ainsi
» par leurs actes à nuire à l'intérêt com-
» mun. »

Ces quelques paroles nous indiquent suffisamment et l'état actuel de l'insurrection et les moyens employés par les étrangers pour l'entretenir éternellement dans l'île. C'est en brûlant les villages, en dévastant les champs et en répandant partout la terreur, que les chefs de la révolution parvenaient jusqu'ici à forcer les habitants les plus paisibles de la province de les suivre et de verser inutilement leur sang. L'insurrection, nous l'avons souvent dit, n'a jamais été l'œuvre des Crétois proprement dits, elle a été préparée de longue main et alimentée par les étrangers, et si on a vu des Crétois combattre à côté des bandes des insurgés, on sait maintenant, à n'en plus douter, les moyens dont se servaient ces derniers pour les traîner à leur suite.

Maintenant que les Crétois sont à l'abri de cette punition dont parle Zimbrakaki, et qu'ils ont une pleine liberté de leurs mouvements, ils entourent l'envoyé du Sultan et cherchent à l'aider, par un concours sincère et loyal, dans l'accomplissement de sa haute mission.

On ne viendra plus nous dire, espérons-le, après des faits aussi notoires, que les habitants de Crète veulent se soustraire au joug des turcs pour se jeter dans les bras de la Grèce. Cette idée a pris naissance à Athènes et a été développée et soutenue par la presse hellénique qui ne désespère pas, à force de calomnier l'administration ottomane, d'arriver à se concilier les sympathies des Puissances étrangères, et à les décider d'intervenir comme lors de la création du royaume de Grèce.

Pourvu qu'ils soient mis en possession d'institutions qui leur permettent de développer leur bien-être moral et matériel, pourvu qu'eux aussi aient une part proportionnée à leur importance numérique dans les affaires de leur pays, les Crétois aiment mille fois mieux rester sous la domination ottomane que de se joindre à la Grèce pour avoir le même sort que les îles Ioniennes.

Leurs vœux sont accomplis ; la nouvelle organisation de l'île présente toutes les garanties voulues ; l'avenir de cette province est entre ses mains ; il ne lui reste donc qu'à se mettre sérieusement à l'œuvre pour réparer tous les malheurs dont elle a eu à souffrir à cause de la révolution et à ne plus prêter désormais l'oreille aux instigations étrangères.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

—

VIII

Cette maladie, dont il constatait les insidieuses approches, personne ne la connaissait mieux que lui : vingt fois il l'avait défiée, combattue, vaincue, et maintenant qu'il sagissait de ce qu'il avait de plus cher ici-bas, il déserterait le champ clos où elle semblait l'appeler encore ! Non, « sa reconnaissante malade » ne périrait pas victime d'un lâche abandon. Elle aurait à côté d'elle dans cette lutte à mort un champion résolu à lui tout sacrifier, même le repos intérieur de sa vie, la paix de son cœur et de sa conscience... Telles étaient ses pensées, et sous les éclairs de son regard les beaux yeux bleus de Madeleine venaient de s'abaisser, un surcroît de rougeur animait ses joues, naguère si pâles. Pourtant il retenait sa main captive ; il la questionnait à voix basse, s'efforçant de garder le ton familier aux hommes de sa profession. A voix basse, elle lui répondait de même, quand, — une ombre se projetant sur eux, — ils regardèrent à la fois du même côté ; Ronald Kilsyth venait d'arriver sans qu'ils eussent pris garde à son entrée. Le docteur balbutia le nom du nouveau-venu. Madeleine ne prononça pas une parole. — Oui, chère enfant, lui dit Ronald, comme pour répondre à une question qu'elle lui eût adressée, je viens vous chercher, je vais vous ramener auprès de lady Muriel . . . J'ignorais, monsieur, continua-t-il en s'adressant à Wilmot, que vos soins fussent encore réclamés par la santé de ma sœur . . . Je la croyais rétablie et en état de n'avoir plus recours à vous.

Naturellement pâle, Ronald était presque livide au moment où il prononçait en frémissant ces amères paroles. Chudleigh Wilmot ne semblait guère moins ému quand il lui répondit, presque sur le même ton : — Vous étiez dans le vrai, capitaine Kilsyth ; ce n'est plus le médecin qui continue ici ses visites. C'est à titre d'ami que vous me trouvez auprès de votre sœur.

Ronald se redressa aussitôt : — Il me reste à savoir, docteur Wilmot, si vos relations avec la famille sont de nature à autoriser ces visites purement amicales... Madeleine veuillez m'accompagner !...

Comme la jeune fille hésitait malgré l'accent impérieux de ces dernières paroles, Ronald la prit à son bras et la conduisit hors du salon, où Chudleigh Wilmot demeura immobile d'étonnement et de colère.

Son premier mouvement, en face d'une insulte imprévue, imméritée, — la première qui l'eût atteint dans le cours triomphant de sa carrière si bien commencée — fut de courir après Ronald, de le frapper au visage, de l'étendre à ses pieds. Il n'était rien moins que lâche, rien moins qu'insensible à l'outrage, et bien certainement il venait d'en subir un, aggravé par une préméditation évidente. Ses dents s'étaient serrées, ses poings s'étaient crispés, ses narines s'étaient dilatées par un instinct de nature . . . Une pensée le clouait sur place. Qu'allait-il résulter d'un éclat pareil ? que deviendrait le nom de Madeleine, mêlé au récit d'une scène violente ? Irait-il jeter ce nom adoré en pâture au bavardage idiot de la foule oisive, aux terribles indiscrétions d'une presse altérée de scandales ? . . . Eh bien ! non, si amère que fût l'insulte, il la fallait dévorer, il fallait se résigner, il fallait pour elle renoncer à toute vengeance. Ce fut pour Wilmot, chrétien médiocre, un effort prodigieux, mais accompli avec une prodigieuse soudaineté. Son parti une fois pris, — et il le fut en quelques secondes, — il passa fort tranquillement du salon dans le boudoir, salua lady Muriel selon les formes, échangea pendant cinq ou six minutes avec les uns et les autres une série de propos indifférens, et prit ensuite congé, tout à fait calme en apparence, alors qu'au-dedans de lui grondait encore la tempête enchaînée.

Ce jour-là, ses malades le trouvèrent plus doux, plus patient que jamais. Jamais ils ne l'avaient vu si complaisamment attentif au long détail de leurs misères, jamais il ne les avait examinés, questionnés plus à loisir ; mais tandis que du bout du doigt il interrogeait le pouls de la vieille lady Cawdor, ou scrutait du regard le larynx du général Donaldbain, il ne pensait en réalité qu'à résoudre le problème de ses relations futures soit avec Ronald, soit avec Madeleine Kilsyth. Rentré chez lui, assis à sa table solitaire, il voulut essayer de lire, comme il s'y était habitué depuis quelques jours, afin d'écarter l'idée de la place vide en face de lui ; mais il s'aperçut bientôt que son attention ne pouvait se concentrer sur des lignes qui se brouillaient, des caractères qui dansaient devant ses yeux. Il repoussa donc le livre, et s'absorba dans des réflexions dont il faut bien offrir ici le résumé succinct.

Le capitaine Kilsyth venait de lui infliger une véritable humiliation, et sans aucun doute de propos délibéré. Pourquoi ? Très certainement à cause de Madeleine ; mais comment avait-il pu se douter, Madeleine l'ignorant elle-même, du penchant qu'elle inspirait ? A supposer même que ce penchant eût été révélé au capitaine, pourquoi s'y montrait-il tellement hostile ? L'idée d'une mésalliance n'autorisait pas chez lui des procédés aussi brusques, aussi violens, aussi peu conformes à la dignité d'un *gentleman*.., Une mésalliance! L'idée qu'éveillait ce mot semblait prendre corps pour la première fois dans la pensée du malheureux qu'elle torturait à son insu . . . Oui, pourquoi Ronald s'était-il ainsi conduit ?... Il aurait pu prendre ombrage d'un tête-à-tête entre sa sœur et Wilmot, si ce dernier eût encore été engagé dans les liens du mariage, mais à présent... A *présent*, se répéta Wilmot, et à ce moment-là même tout son sang reflua vers son cœur, ces deux mots éclairant d'une lueur sinistre le long cortége de ses pensées. N'avait-il rien transpiré au sujet de la mort qui le rendait libre? Ces obscures allusions d'Henrietta Prendergast sur les causes qui avaient poussé Mabel à des résolutions désespérées, le sort mystérieux de ce flacon scellé,... fallait-il croire qu'il

Voir le numéro du 3 décembre.

Revue des Journaux.

On lit dans la *Correspondance de Berlin* en date du 21 novembre 1867 :

Le discours de l'Empereur Napoléon III est accueilli avec une vive satisfaction dans toute l'Allemagne : non-seulement, on y applaudit le passage où les droits nationaux du peuple allemand sont reconnus et salués, mais on attache plus de prix encore, s'il est possible, à cette haute pensée libérale qui anime tout l'ensemble du discours, et qui semble associer la cause de la paix à celle même du progrès et de la liberté.

Signalant « l'état d'incertitude » où se trouve encore « l'esprit public en Europe », le souverain de la France s'est étonné de ce que, « malgré les déclarations de son gouvernement, dont l'attitude pacifique n'a jamais varié », on ait, des deux côtés du Rhin, si faussement interprété la politique impériale.— Mais à quoi faut-il attribuer, en réalité, ces regrettables erreurs de l'opinion et les trop longues inquiétudes qui en ont été la suite? Personne, assurément, n'a pu mettre en doute la sincérité des déclarations pacifiques, amicales même, que la Prusse et l'Allemagne, depuis un an, ont reçues plus d'une fois du gouvernement français ; personne n'a pu croire que l'Elu du 10 décembre méconnût à l'égard de l'Allemagne, le principe d'où il est issu lui-même, c'est-à-dire la souveraineté nationale, et démentît, par un retour vers l'ancienne politique, le droit moderne couronné en sa propre personne. Seulement, tous les amis de la paix voyaient avec défiance dans l'entourage du gouvernement français, et jusque dans ses conseils, s'agiter, sinon prévaloir, ces tristes courtisans de la politique personnelle, qui la poussent à ses excès naturels : au dedans la résistance et la réaction, au dehors la vanité du *prestige* et le rêve de suprématie.

N'est-ce pas ce parti rétrograde qui, s'attachant au système caduc de l'équilibre, a professé que l'unité allemande serait un danger pour l'unité française, et a tout mis en œuvre afin d'irriter les deux patriotismes l'un contre l'autre ? N'a-t-on pas vu cette inspiration haineuse et jalouse envenimer jusqu'à certaines feuilles officieuses françaises, dont le langage était en désaccord, si étrangement, avec les discours pacifiques et les notes conciliantes du gouvernement de l'Empereur ?... Oui, de ce côté-là, dans ces rangs du passé, l'Allemagne nouvelle n'a jamais rencontré que des envieux, des ennemis, des héritiers de la prétention étrangère inscrite contre le droit national. Que d'injures, que de provocations lancées contre la Prusse, depuis Sadowa !... L'Italie a été moins épargnée encore, peut-être parce qu'elle est plus faible, et les derniers événements ont fait voir les mêmes doctrines, les mêmes haines franchissant les Alpes, comme elles essayent de franchir le Rhin.

De tels partisans, disons-le, ont bien mal servi le régime impérial dans l'opinion publique de l'Europe ; ce sont eux, ce sont les journaux qui ont jeté comme une ombre sur la politique loyale et désintéressée de Napoléon III, eux qui ont prêté une signification menaçante aux grands armements de la France, et ainsi entretenu cette inquiétude dans les esprits, cette sorte de malaise général, dont les effets matériels ne sont que trop sensibles aujourd'hui.

En désavouant, comme il vient de le faire, des principes tout à fait contraires à celui d'où il procède, des tendances en arrière qui ne pouvaient évidemment être les siennes,—en se prononçant avec cette franchise pour les idées libérales, en se retournant ainsi tout entier du côté de l'avenir,— le gouvernement impérial, outre qu'il satisfait aux plus vives aspirations du peuple de France, réussit en même temps à bannir des esprits la vraie cause d'inquiétude, à vaincre les méfiances qui aliénaient l'opinion étrangère, et à donner par là les plus sûres garanties pour le maintien et la consolidation de la paix.

L'Allemagne et la France libérale sont, en effet, deux alliées naturelles, désunies, un instant peut-être, par des susceptibilités patriotiques, mais qui se sont bientôt retrouvées sur le terrain commun des mêmes idées, des mêmes intérêts, du même rôle, en somme, à jouer dans la civilisation moderne.

On n'a pas oublié, de ce côté-ci du Rhin, qu'au lendemain de Sadowa, les destinées nouvelles de l'Allemagne étaient applaudies par les écrivains du parti libéral en France, et que la nation allemande, venant, pour ainsi dire, de se conquérir elle-même, avait trouvé sympathiques à sa cause, chez ses voisins, des esprits éclairés et généreux, des hommes animés de la pensée de leur temps, supérieurs aux préjugés d'un patriotisme étroit, ennemis déclarés des vieilles traditions de prépondérance et de conquête.— Nous-mêmes, à cette place, nous évoquions ce souvenir, le jour où l'heureuse solution de l'affaire du Luxembourg écarta les dissentiments passagers qui avaient pu s'élever entre l'un et l'autre peuple, nous faisions appel de nouveau, avec pleine confiance, aux mêmes sympathies françaises déjà éprouvées par l'Allemagne, et nous disions : « c'est à » cette partie de la presse, en France, » qui avait si heureusement préparé l'al» liance des deux pays, c'est à elle de la » cimenter aujourd'hui... »

La médiocre ironie d'un journal officieux, *La Presse*, répondit alors, nous nous en souvenons, à notre appel... Pourtant, nous ne nous étions pas trompés ; les idées d'équité internationale, de solidarité du progrès, eurent bientôt repris leur empire auprès des écrivains et des orateurs libéraux de la France ; la cause allemande retrouva en eux d'éloquents avocats, et les liens se resserrèrent aisément, des deux côtés de la frontière, entre tous ceux qui composent le grand parti de la concorde et de la liberté.

Aussi nous a-t-il paru, aujourd'hui, que le gouvernement impérial, lorsqu'il proteste de son respect pour le droit des autres peuples, ne pouvait mieux attester la sincérité de ses dispositions personnelles, à l'égard de l'Allemagne particulièrement, qu'en appuyant désormais la politique du règne sur le libéralisme français,— lequel, sans aucun doute, doit se trouver en harmonie parfaite avec le souverain sur la question extérieure si dignement et si habilement comprise. Les paroles de Napoléon III qui viennent de consacrer cette heureuse alliance de l'Empire avec la liberté, et d'assurer ainsi la paix de l'Europe, suffisent bien, selon nous, à corriger les préoccupations militaires, un peu trop vives peut-être, qui font en quelque sorte anachronisme à côté des principes modernes proclamés dans le discours impérial.

La question de la conférence semble vouloir entrer dans une nouvelle phase qui permet d'entrevoir une solution provisoire, sinon définitive, de la question romaine. Mais l'idée de la conférence ne profitera pas de cette nouvelle tournure des choses, elle sera, au contraire, tout-à-fait écartée. C'est la France elle-même qui renoncerait au projet qu'elle avait conçu. Il est facile de comprendre les raisons qui poussent le cabinet des Tuileries à abandonner son plan. La pensée de régler dans une conférence la question romaine de telle sorte qu'elle ne soit plus pour l'Europe un sujet de préoccupation, n'a pas rencontré un accueil qui permette de compter sur un résultat satisfaisant. Mais que faut-il faire pour que la question romaine ne reste pas dans les conditions où elle se trouve et pour qu'elle ne soit pas maintenue dans une situation tout-à-fait contraire aux intérêts généraux de notre continent? Sous ce rapport, on croit à Paris qu'il convient de revenir à la Convention de septembre. Une circonstance remarquable qui semble justifier cette opinion, c'est que, dans son discours du trône, l'Empereur Napoléon parle de cette convention comme existant de droit, tandis que dans des notes ultérieures du marquis de Moustier et dans des déclarations du *Moniteur*, la convention était déclarée annulée par les derniers évènements. En effet, on ne peut pas prétendre que la Convention de septembre existe de droit, attendu que l'intervention française n'aurait pas alors de raison d'être. La France n'a voulu aller qu'à Rome et ne peut y rester que parce qu'elle regarde la Convention de septembre comme détruite ; aussi s'efforce-t-elle et se croit-elle en droit de se placer de nouveau au point de vue qu'elle avait pris avant de créer la convention de septembre.

Mais si malgré cela le discours du trône rehausse la convention de septembre par le simulacre de la force du droit, il ne le fait pas certainement pour tomber dans une contradiction, mais plutôt parce qu'à l'égard de cette convention il mûrit des projets qui peuvent mettre une fin à la pénible situation actuelle. Si on peut ramener promptement l'Italie à la stricte observation de la convention de septembre, alors il est incontestable que par ce fait on écartera la plupart des difficultés surgies de la dernière tournure prise par la question romaine. Et pourquoi le cabinet de Florence réfuterait-il un expédient qui d'un côté délivre l'Italie de l'occupation étrangère, et de l'autre, dispense le gouvernement d'ouvrir devant les chambres une question de principes sur les affaires de Rome.

Ainsi qu'on nous l'apprend de bonne source le cabinet de Florence ne serait pas éloigné de suivre la route que nous lui indiquons, et on espère que la majorité du parlement, appréciant les circonstances, accédera aux considérations qui ont déterminé le gouvernement. Peut-être, comme l'annonce la *Patrie*, l'imminente circulaire de M. de Moustier sur les conférences est destinée à préciser la dernière phase qui, sans être une solution définitive, pourtant substitue à l'état provisoire actuel, un autre état provisoire plus supportable pour l'Italie, lequel permettrait au gouvernement italien de tout attendre de l'avenir et du développement des évènements qui se préparent en Europe. *(Gaz. de Vienne)*

L'*Univers* reproduit d'après la *Lealtad* de Madrid la lettre d'invitation au congrès, qui a été adressée par le gouvernement français aux gouvernements européens. Le texte de ce document n'était pas encore connu. Mais la *Lealtad* l'a traduit en espagnol, et pour le reproduire il faut le retraduire en français. C'est ce qu'a fait l'*Univers*. On comprend que cette double traduction ne peut que donner le sens du document diplomatique français.

Monsieur.., animé des sentiments d'une loyale amitié à l'égard de l'Italie, et pénétré de l'importance des intérêts qui se rapportent à la sécurité et à l'indépendance du trône pontifical, l'Empereur n'a pas cessé de voir avec une vive affliction et une constante sollicitude l'antagonisme dans lequel les évènements ont placé les gouvernements du Pape et de Victor-Emmanuel. Notre plus grand désir avait été d'entrevoir la possibilité d'une bonne intelligence et de contempler ce résultat. Nous n'avons omis aucun des efforts que nous a suggérés une froide observation des faits, et l'énumération des moyens que nous avons employés serait longue.

Moins préoccupés néanmoins d'arriver à un résultat immédiat qu'attentifs à ne pas compromettre, par des excès prématurés, un résultat que le temps seul peut rendre fécond, nous nous sommes efforcés de calmer les agitations d'une part et la défiance de l'autre, et tel a été l'esprit du traité du 15 septembre 1864. Plaçant le sort du pontificat sous la sauvegarde de la parole donnée par l'Italie à la France, ce fait offrait à Rome la sécurité et au gouvernement italien le moyen de calmer, par la loyauté de sa conduite, les inquiétudes et les méfiances profondément entrées dans les cœurs.

Cette conduite prévoyante était destinée, du moment où elle commençait à produire ses fruits, à apaiser les passions qui, sous forme de patriotisme, ont toujours cherché à lancer l'esprit du peuple italien hors de ses voies naturelles pour les convertir en instrument de désordre, désordre que le parti révolutionnaire essaie de développer de toutes parts dans le même but et avec des moyens identiques.

Les évènements qui arrivent dans la péninsule italienne apportent avec eux une grande leçon et sont de nature à préoccuper les cabinets européens.

Si le gouvernement de l'Empereur a dû maintenir intactes les conventions passées avec lui, et si par sa fermeté il a donné une nouvelle force aux sentiments de modération qui aspirent, en Italie, à établir sur des fondements non chimériques la grandeur du pays, ce n'est pas une raison pour que la tâche que les évènements ont imposée à la France retombe sur elle exclusivement. Ses efforts, pour être complètement efficaces, doivent être partagés à un haut degré par les autres gouvernements, non moins intéressés à faire prévaloir en Europe les principes d'ordre et de stabilité.

Aujourd'hui n'existent plus les considérations qui ont, à une autre époque, rendu difficile aux cabinets européens l'examen de semblables questions. Reconnue par les puissances, en paix avec elles, et ne s'occupant que de ses propres agitations, l'Italie ne peut être une cause directe de désordre et de conflit ; mais on ne peut nier que sa situation et celle de Rome n'appellent d'une manière sérieuse l'attention de tous, parce que cette situation est une occasion de trouble et un motif de préoccupation.

Grâce aux principes qui ont prévalu dans le monde moderne, aucun gouvernement ne s'exemptera volontairement du devoir de donner à ses sujets de toute croyance les satisfactions légitimes que peut réclamer la paix de leurs consciences. Nous ne doutons donc pas que, sous ce point de vue, les gouvernements européens n'acceptent avec empressement la proposition que nous leur faisons de se réunir en conférence pour examiner ces graves questions. Ainsi, étudiant les faits avec calme et attention, cette assemblée, naturellement inaccessible aux considérations secondaires, trouvera les bases d'un travail auquel nous ne devons pas en ce moment songer à fixer des limites, et dont nous ne pouvons pas préjuger les résultats.

Veuillez soumettre cet objet à l'attention du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Pour notre part, nous avons la confiance que ce gouvernement n'hésitera pas à donner une réponse favorable et qu'il reconnaîtra quelle opportunité les circonstances donnent à la réunion immédiate des plénipotentiaires.

Recevez, etc.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN POLITIQUE.

Paris, 22 novembre.

La parole a été aux souverains cette semaine : le roi de Prusse, la reine d'Angleterre, l'empereur Napoléon ont prononcé leurs discours annuels attendus avec plus d'impatience que jamais. Je n'analyserai pas ces trois discours dont le télégraphe vous a déjà transmis jusqu'au moindre mot. Je me bornerai à vous faire connaître l'impression qu'ils ont produite, et cela avec ce dégagement d'opinion, cette sincérité et cette impassibilité de rapporteur dont je me suis toujours fait un devoir.

Le discours du roi de Prusse a paru satisfaisant, quoique assez ambigu en ce qui concerne la question italienne ; mais, en somme, il est pacifique, et on ne lui demandait pas davantage.

Le discours de la reine d'Angleterre n'est pas moins pacifique ; il compte bien sur le *prompt* retrait de nos troupes de Rome ; mais ce n'est là qu'un désir, et non pas une mise en demeure. On a remarqué le silence gardé au sujet de la question d'Orient, et pour moi, il est significatif ; c'est-à-dire que l'Angleterre est si absolument dévouée à la cause de la S. Porte qu'il n'est pas besoin d'exprimer à cet égard une opinion connue de tous les gouvernements, et de ranimer la discussion par une déclaration renouvelée déjà si souvent.

Le discours de l'Empereur est plus commenté. Disons d'abord que, par les sentiments pacifiques qu'il manifeste, il a produit une excelllente impression à l'étranger. En Prusse et dans toute l'Allemagne, on n'espérait pas mieux. En Italie, on trouve que l'Empereur a parlé avec toute la dignité possible du dernier incident, sans rien dire qui puisse décourager ou menacer les aspirations unitaires. Il est vrai qu'à Rome l'on n'est pas moins satisfait du discours ; ce qui semblerait indiquer qu'au fond il n'est pas aussi explicite du moins en ce qui concerne la question romaine, que les journaux officieux le prétendent.

On l'a trouvé pacifique ; sans doute, car il se montre plein de foi dans le maintien de la paix ; mais il parle aussi de la nécessité de développer et de perfectionner notre organisation militaire. L'Empereur exprime aussi la confiance dans la stabilité des institutions impériales qu'il compte encore fortifier, par l'octroi des libertés promises dans sa lettre du 19 janvier ; mais il déclare aussi qu'il réprimera avec énergie toute attaque dirigée contre les premières et qu'il ne laissera pas affaiblir le pouvoir entre ses mains. Cela doit tout au moins signifier que des partis menacent et s'efforcent de compromettre par leurs menaces le régime actuel ; et l'on doit connaître que l'Empire a des ennemis à l'intérieur, et assez nombreux pour que dans le discours du trône, le souverain croie utile de leur consacrer un long paragraphe.

On estime donc généralement que ce discours a besoin de commentaires et l'on attend avec une vive impatience plusieurs interpellations annoncées au sujet desquelles les orateurs du gouvernement feront sans doute connaître le fond même de sa pensée. Ces premières interpellations concerneront, au Sénat, les affaires de Rome, et plusieurs orateurs laïques et ecclésiastiques, parmi lesquels l'archevêque de Paris, se sont inscrits pour parler. Au Corps législatif, elles auront trait à l'Italie également, puis aux affaires d'Allemagne, aux arrestations qui ont eu lieu en ces derniers temps et aux garanties de la liberté individuelle, aux récentes modifications ministérielles, aux accidents de chemins de fer qui se multiplient d'une façon si effrayante, et même à la question Crétoise. Vous voyez que politique extérieure ou intérieure, tout est compris dans ces demandes d'interpellations, signées par presque tous les membres de l'opposition. Ils n'ont pas attendu, comme vous le voyez, les discussions qui s'ouvriront naturellement sur tous ces sujets, lors de la publication du Budget retardée, il est vrai, de quelques semaines, et lors du vote de la loi sur l'organisation militaire qui vient d'être déposée à la chambre avec d'importantes modifications, et des lois sur la presse et le droit de réunion dont la présente session aura positivement et avant toute chose à s'occuper. Tous ces débats seront intéressants ; car l'opposition toute entière veut donner dans la discussion, et M. Emile Ollivier doit, dit-on, déclarer solennellement qu'il n'a jamais abjuré ses opinions, et que s'il avait voulu depuis longtemps entrer au ministère, des offres dont il fournira la preuve, lui avaient été faites qu'il n'a pu accepter, car il subordonnait cette entrée à l'acceptation d'un programme libéral qui a été constamment repoussé. D'un autre côté, de nouveaux orateurs se feront entendre comme ministres : M. Pinard, et M. de Moustier qui a exprimé la volonté de venir défendre devant la chambre les actes de son département. M. Rouher, ministre d'Etat, sera l'orateur même du gouvernement ; il ne descendra plus dans l'examen et la discussion des détails, et sera l'interprète des sentiments de ce qui constitue le pouvoir sans distinction de personnalités.

Je vous ai parlé de l'affaire des usiniers et de l'octroi. L'Empereur aurait écrit à M. Haussmann une lettre où il exprime

---

en fût revenu quelque chose au frère de Madeleine ?... Alors plus de secret. Si le suicide était seulement soupçonné par lui, ce soupçon, transmis de bouche en bouche, serait demain chose publiquement avérée, non peut-être par le fait du jeune capitaine, — il se tairait, ne fût-ce que par égard pour sa sœur ; — mais ce qu'il savait, lui, pourquoi d'autres ne le sauraient-ils pas ?

De plus, maintenant décidé à ne plus revoir Madeleine, comment Wilmot allait-il expliquer soit au vieux Kilsyth, soit à lady Muriel la brusque interruption de leurs rapports. Le père interrogerait inévitablement son fils, le fils répondrait en s'expliquant sur ces rumeurs inquiétantes et partout répandues. A partir de ce moment, ni l'amitié de Kilsyth, ni la bienveillance marquée de sa femme ne pourraient plus rien en faveur des projets que Wilmot avait caressés dans le secret de son cœur. Il avait pu compter naguère sur ces deux alliés ; l'horrible soupçon les lui enlèverait inévitablement, et ce soupçon, comment le combattre sans risquer de le transformer en réalité avérée ? A tout prix, il fallait sortir de ce rigoureux dilemme. Puisqu'il ne pouvait ni retourner chez les Kilsyth, ni expliquer au chef de la famille les motifs qui l'en éloignaient, ni lutter ouvertement contre des imputations qui rendaient infranchissable l'abîme jeté entre Madeleine et lui, il n'y avait plus qu'à se courber sous l'implacable, l'inévitable, le fatal décret. Entre Madeleine et lui, plus d'union possible. Leurs routes étaient à jamais tracées en deux sens différens. Le frère, la morte, tous avaient raison contre lui. Le destin s'était prononcé. Son irrévocable décision demeurait sans appel, sans recours possible. Le reste allait de soi, il fallait absolument quitter Londres. Six mois, un an d'absence, devenaient indispensables. Ce serait sans doute un échec, peut-être une ruine pour l'édifice dont il avait si laborieusement assis les bases ; mais cet exil involontaire aurait du moins cet avantage de couper court aux mauvais propos de l'envie, aux interprétations malveillantes qu'elle persisterait à faire prévaloir, s'il restait en vue, s'il continuait à gêner les ambitions rivales de la sienne. Son imagination excitée lui montrait d'avance les insinuations perfides, les meurtriers sarcasmes dont il ne manquerait pas d'être le plastron, s'il s'obstinait à braver tous les ennemis qu'il devait à ses succès. Reculant avec une sorte d'effroi devant les perspectives qu'elle lui ouvrait ainsi : — Rester est impossible, se dit-il. Sa résolution arrêtée, il s'occupa des voies et moyens. Sa clientèle, Whittaker en hériterait. Whittaker, en somme, s'était bien conduit dans ces affreuses circonstances de la mort de Mabel. D'ailleurs ce serait pour lui un nouveau motif d'oublier, un nouveau motif de se taire. En le récompensant, on lui fermerait la bouche. Le départ s'expliquerait par des raisons de santé ; on pourrait croire aisément que les angoisses par lesquelles Wilmot venait de passer avaient ébranlé sa forte constitution. La question d'argent n'était que secondaire. Il avait assez mis de côté pour vivre quelque temps, peut-être même pour achever de vivre sans tirer de sa profession le moindre bénéfice. Maintenant que laisserait-il de si regrettable dans ce Londres où sa vie avait été absorbée jusqu'alors par un travail incessant, en dehors de tous les plaisirs du monde, en dehors de toute cordiale intimité ? Seuls peut-être l'affection excentrique de son excellent parrain, ses brusqueries mêlées de sages et tendres conseils, ses reproches sarcastiques émanant de l'intérêt le plus vrai, de la sympathie la plus sincère, allaient lui manquer et laisser dans sa nouvelle existence un vide difficile à combler...

Mais Madeleine ? — ce jeune astre pur et brillant, aux clartés duquel il avait pour la première fois envisagé sous leur véritable aspect les arides déserts où le travail et l'ambition l'avaient séquestré pendant la première moitié de sa vie, — Madeleine, qu'allait-elle devenir ? Avec ce dédain naturel des hommes supérieurs pour tous leurs émules, Chudleigh Wilmot ne voyait parmi l'élite de ses confrères que trois ou quatre talens capables de se mesurer avec le mal dont la jeune fille qu'il aimait lui avait paru menacée. Pas un seul de ces éminens praticiens ne disposait en revanche des loisirs nécessaires pour lui prodiguer les soins assidus sans lesquels il fallait renoncer à la guérir. Donc, en s'éloignant, il la condamnait à mort, et quand cette conviction s'emparait de lui, tous ses raisonnemens, toutes ses réflexions, tous ses projets, étaient ébranlés. Renoncer à elle était un immense sacrifice, consenti à regret après des déchiremens inouïs. La laisser aux prises avec un péril imminent, vouée à un trépas à peu près certain, ceci était au-dessus de son courage. Au plus fort de ses perplexités, une idée s'offrit à lui comme s'offre au naufragé l'épave flottante qui peut le maintenir un instant de plus à portée d'un secours providentiel. C'était de mander auprès de Madeleine le seul médecin qui eût à la fois les lumières et le temps requis pour une cure aussi difficile.

Avant même d'avoir réfléchi à deux fois sur le mérite de cette soudaine inspiration, Wilmot était déjà devant son bureau, la plume à la main, cherchant les premières phrases de la lettre qu'il allait écrire à sir Saville Rowe. Au fait et au prendre, la tâche n'était pas si simple qu'il avait crue au premier abord. Ne fallait-il pas expliquer à sir Saville la résolution inattendue qu'il venait de prendre ? Comment prétexter des motifs de santé sans entrer dans des détails embarrassans vis-à-vis d'un vieux routier, parfaitement expert en ces matières ? Puis, lorsqu'il allait évoquer le fantôme des tortures morales qui devaient expliquer l'affaiblissement momentané de ses organes, le souvenir de la dernière conversation qu'il avait eue avec sir Saville l'arrêta court sur cette pente périlleuse. Il se rappela le rire presque ironique par lequel il avait répondu à cette naïve question de son vieux collègue : — Aimez-vous réellement votre femme ? — Il se rappela comment il lui avait fait comprendre par quelques réponses d'une concision catégorique le rôle secondaire assigné à Mabel dans les préoccupations de son mari. Bref, les souvenirs de cet entretien dans les allées du jardin suspendu au-dessus du Tay tumultueux ne lui permettaient pas de se poser en veuf inconsolable, en martyr des regrets conjugaux. Et quel autre prétexte inventer ? La fatigue d'un travail excessif ? Mais alors sir Saville trouverait étrange qu'il s'éloignât ainsi sans le consulter sur l'opportunité du voyage, sur le choix d'une nouvelle résidence.

(Sera continué.)

une opinion toute contraire à celle du préfet-sénateur, et celui-ci aurait manifesté l'intention de se retirer. Voilà longtemps, du reste, qu'il la manifeste.

Plusieurs personnages viennent d'être nommés sénateurs et conseillers d'Etat ; je ne vois dans la liste aucun nom qui puisse vous intéresser.

Une nomination a produit une certaine sensation, c'est celle du maréchal Bazaine au commandement de Nancy, en remplacement du maréchal Forey atteint de paralysie. Vous savez qu'il a été fort question du maréchal Bazaine, à propos de la triste fin de l'Empire mexicain.

Rien de changé dans le régime de la presse, en attendant le vote de la loi. Le *Moniteur* est décidément placé sous la direction du ministère d'Etat.

Après le discours impérial, il n'y a aucun inconvénient à annoncer que les armements continuent en France ; ce qui a fait dire à *La Liberté* que la paix, dans le maintien de laquelle l'Empereur a confiance, n'est qu'une paix armée.

Il faut dire que tout n'est pas fini avec l'Italie. Certes les bons rapports sont renoués; mais que décidera le Parlement italien dont la réunion aura lieu le 5 décembre? Que décidera l'esprit révolutionnaire qui règne en Italie? Il peut y avoir un changement de cabinet, un soulèvement, tel événement enfin qui exige le maintien de l'occupation pour la sûreté des Etats du Pape. L'Italie elle-même ne cesse d'armer. Le général Lamarmora vient de quitter Paris, sans avoir pu obtenir de l'Empereur aucune modification à la Convention de septembre. C'est la Conférence seule qui réglera cette question ; mais aura-t-elle lieu! Notre gouvernement prépare, dit-on, une seconde circulaire à ce sujet. L'Italie avait promis de lui prêter son concours pour décider l'Angleterre à adhérer à la Conférence ; et M. Nigra s'est aussitôt employé auprès du *Foreign-Office*; mais on prétend qu'il n'a pas été d'une parfaite sincérité en cette circonstance et qu'il a joué un double jeu. Toujours est-il que la plupart des Etats adhèrent avec une évidente répugnance au projet de la Conférence. La Prusse se plaint que notre gouvernement se soit directement adressé à la Saxe, tandis que c'est elle, Prusse, qui est chargée de représenter tous les Etats de l'Union du Nord dans leurs rapports internationaux. Elle formule la même plainte, dit-on, au sujet du Wurtemberg, de la Bavière et du duché de Bade. Pourquoi pas également au sujet de l'Autriche? Ces puissances, qui n'appartiennent pas à l'Allemagne du Nord, n'ont pas encore concédé cependant à la Prusse le droit de les représenter. Les Etats-Unis d'Amérique, en revanche, demandent avec ardeur à prendre part à la Conférence, la question romaine étant non pas européenne, mais universelle. Bon prétexte!

Vous parlerai-je de la *ligue anti-française* qui se forme en Italie dans le but de mettre en quarantaine toutes les provenances de la France, en punition de son intervention ? Un enfantillage.

Ce qui est plus sérieux, c'est le coup de sang dont le roi Victor-Emmanuel a été atteint et dont sa santé se relève avec peine. Sa position est difficile; la révolution, la république mazzinienne le menacent ; l'unité italienne est compromise, plus encore sa dynastie.

On a remarqué l'absence du prince Napoléon à l'ouverture de la session parlementaire. Il ne se montrera que pour venir prendre la parole au Sénat, lors de l'interpellation sur la question romaine.

Zia bey, vient de perdre en appel le procès en diffamation qu'il avait intenté à M. Debrauz de Saldapenna, directeur-propriétaire du *Mémorial Diplomatique*.

Nouvelles de l'Intérieur.

Le vaisseau ottoman *Peïki-Zaffer*, commandant Selim bey, est arrivé hier de la Sude. Il avait à son bord deux hauts fonctionnaires tunisiens et 212 militaires turcs.

—

A Jérusalem, les travaux de reconstruction de la coupole du Saint-Sépulcre avancent avec rapidité. La meilleure entente règne entre les deux architectes français et russe, et l'attitude des diverses confessions religieuses est la preuve du bon accord qu'il y a lieu de constater sur un terrain troublé jadis par tant de rivalités et de discordes. Avant un an, la route qui doit relier Jérusalem à Jaffa sera ouverte à la circulation. La moitié de cette route sera faite dans deux mois. La nouvelle voie ne peut manquer d'offrir d'importants avantages au pays et de faciliter pour les caravanes annuelles le pèlerinage de la ville sainte.

—

Un kurde d'Anatolie, Cara-Moush, vient de mourir à l'âge de 211 ans.

—

Trois vaches d'un paysan de Macri donnent depuis quelque temps un lait tout noir, sans que l'on soit parvenu à découvrir la cause de ce fait extraordinaire. Le beurre préparé avec ce lait a une couleur bleu foncé.

—

Une montre, une boîte à tabac et un porte-cigares de prix avaient été volés dernièrement à un habitant de Péra, étranger de nationalité. Celui-ci avait porté plainte à la police. Le voleur a été découvert avant-hier. Il avait encore en sa possession les objets précités qui ont été restitués à qui de droit.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

—

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain le 6 décembre, à 1 heure de l'après-midi.

Le Secrétaire-général,
Dr J. DE CASTRO.

On nous écrit de Syra, le 27 novembre :

Le sentiment d'inquiétude dont je vous parlais dans mes dernières correspondances se propage rapidement parmi les Grecs, et les faits viennent chaque jour abattre le courage des partisans les plus obstinés de l'annexion de l'île de Crète au royaume hellénique. Gouvernement, comités, agents révolutionnaires, jusqu'aux simples patriotes, tout le monde désespère de la cause révolutionnaire. La garantie de l'Empire ottoman proclamée cette fois à propos de la Crète par le discours de l'Empereur Napoléon, après la remise d'une déclaration collective qui ne laissait guère prévoir une pareille conséquence, et l'incident de l'*Enossis*, qui l'empêchera de faire son service pendant plus d'un mois, ont mis le comble à la consternation générale. Ce qui rend cette situation encore plus pénible pour le gouvernement d'Athènes, c'est le manque de fonds pour subvenir aux frais de l'émigration qu'il a provoquée. L'épitropie philo-crétoise, à bout de ressources, s'est décidée à faire appel à la charité publique dans une proclamation qui porte la date du 10/22 novembre.

Les Crétois qui, séduits par des promesses trompeuses ou obligés par la violence à quitter leur pays, ont émigré en Grèce, ne demandent plus, d'après ce que j'entends dire autour de moi, qu'à trouver un moyen honorable et sûr pour quitter le royaume et retourner dans leur patrie; et je puis vous annoncer positivement que quelques-uns de ces malheureux ont déclaré qu'ils ne pouvaient plus supporter la misère qu'ils endurent et les menaces que leur font les Grecs pour les obliger à retourner *armés* dans leur île natale, et qu'ils viennent de quitter notre ville pour aller rejoindre leurs familles en Crète.

Nous apprenons que le bateau à vapeur l'*Ariel*, acheté en Angleterre par le comité philo-crétois, vient de couler, après avoir eu sa coque fendue par l'explosion de sa chaudière. Ce bateau avait été reconnu bâtiment de guerre du gouvernement hellénique et était armé de plusieurs canons de 150.

Ce terrible accident a coûté la vie à quarante hommes environ.

—

On nous écrit d'Andrinople en date de 22 novembre :

Dans la nuit du 18 courant, durant un violent orage qui a éclaté sur cette ville, la foudre est tombée sur plusieurs points et entr'autres sur l'un des 4 minarets de la mosquée de Sultan Selim, dont elle a fondu les plombs du couronnement, ce qui a communiqué le feu aux planches de dessous qui ont brûlé durant plus d'une demi-heure offrant un imposant spectacle; dans un circonstance pareille, la foudre tombée sur le minaret voisin avait fortement endommagé la plus haute des galeries.

Dès le lendemain, par ordre de Son Excellence Hourchid Pacha, le premier Caïfa de la ville a été chargé de faire l'estimation pour que le couronnement brûlé soit refait à neuf aussitôt que l'autorisation du gouvernement sera arrivée.

La pluie est tombée en abondance dans l'après-midi du 19 courant, qui s'est transformée en neige vers le tard, mais le temps s'est rétabli avec un soleil magnifique.

Depuis mon dernier rapport du 8 courant, les blés durs ont été en augmentant, et depuis plus d'une semaine aux prix qu'il faut les payer, il n'y a pas moyen de les établir à bord des navires à Enos à la voile en sous de 35 p. le kilo L. turque 100 p.; quant aux tendres, leur prix se maintient à 31 p. franc à bord.

Pour la consommation locale les blés durs de nos environs qui arrivent en ville sont payés de p. 31 à 32 le kilo, le seigle p. le maïs et l'orge 17 la mesure comble pour ce dernier.

Les farines suivant la qualité valent paras 80—70 60 et 50, l'oque, ces prix augmenteront suivant les apparences, surtout si les arrivages du dehors, viennent à être entravés par suite des rigueurs de l'hiver.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 2	décembre	56	24
Clôture	du 2	décembre	56	17

Constantinople, 3 décembre.

Depuis la semaine passée nous n'avons pas eu de variation sur notre marché; les prix sont presque stationnaires à cause du calme dans les affaires d'exportation et on peut côter sur divers articles des prix nominaux

Coloniaux —Malgré l'approche du Ramazan, époque de grande consommation, les coloniaux n'ont subi aucune variation importante. Dans la huitaine il a été placé environ 600 barriques sucre et 800 sacs café, au prix de notre bulletin.

Stocks : Sucre, 4,000 bar., Café 3,500 sacs.

Alcools. — Mêmes prix sur cet article. Il y a eu petites ventes. Rhum d'Amérique les 9 1/4 gallons à 1 Livre-Turque. Alcool américain les 14 okes à 1 Livre-Turque.

Stoks: Alcool, 400 barriq.; Rhum, 600 barriq.

Cotons. – Georgie manquent, prix nominal. Adana de la nouvelle récolte sans acheteurs. Perse manque, prix nominal. Dépôts insignifiants. Quelques petites parties ont été placées pour la consommation locale.

Laines. — Georgie manquent ; les dernières ventes opérées à raison de 30 okes pour une livre Turque

Céréales — Stocks toujours faibles. Prix hauts.

Prix des céréales.

		Pias.	en Mé.
Blés durs	Kustendjé	40	42
» »	Burgas	39	40
» »	Baltchik	38	40
» »	Samsoun	35	38
» »	Ismaïl	44	45
» »	Varna	38	40
« »	Bessarabie	—	—
» »	Galatz	—	—
» »	Matzin	—	—
Blés tend.	Roumélie	—	—
» »	Odessa	—	—
» »	Ibraila	37	39
» »	Galatz	38	40
» »	Bourgas	37	40
» »	Varna	37	40 20
» »	Baltchik	37	39
» »	Taganrok	—	—
» »	Berdianska	—	—
Orges	Roumélie	18	19
»	Anatolie	—	—
Maïs	Danube	—	—
»	Roumélie	—	—
»	Anatolie	20	21

—

FARINES.

Odessa	1ère	qté.	180	à	—
—	2me	qté.	170	»	—
—	3me	qté	160	»	—
Sténia	3me	qté.	150	»	—
—	4me	qté.	145	»	—
Danube	2me	qté.	145	»	150
—	3me	qté	140	»	145
Samsoun			145	»	—

—

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 3 décembre.

A cause du calme survenu dans les affaires et que les navires disponibles manquent dans cette huitaine il s'est fait peu d'affaires en nolissements.

Kertch, pour R.-Uni sch. 55 le ton.
Odessa, pour idem, » 55 le ton.
Kustendje pour Marseille fr. 4 3/4 la charge
Balgik pour le R. Uni, sch. 8/3 le quarter 2/3 pour la Méditerranée.
Burgas, pour le R.-Uni, fr 8/6, la ch. pet. portée.
Constantinople, pour Marseille, fr. 3 1/4 la charge avec condition du magasinage.
Enos, pour la Méditerranée, fr. 3 5/8 la charge.
Burgas, pour idem. fr. 4 1/4 la ch. pet portée.
Idem. pour Marseille, fr. 3 1/4 la charge.

Odessa, 18 novembre.

Tout à l'opposé de l'avant dernière huitaine, durant laquelle notre marché aux céréales a présenté un aspect fort animé ; celui-ci a été lourd et peu animé dans le courant de cette dernière semaine, les transactions ayant à peine atteint le chiffre de 35/m chtw. Les prix des grains ont fléchi en dernier lieu d'environ 25 cop. par chtw. Par contre les prix des seigles, article qui continue à jouir d'une bonne demande, restent fermes. Dans l'Azoff et à Nicolaeff les glaces ont commencé à paraître de sorte qu'il faut considérer la navigation comme close de ces côtes-là.

	VENTES DU 21/2 AU 28/9 NOVEM		COTE SELON QUALITÉ.	
Blés tendres	17000Ch.	de R. 15 25 à 15 65	R. 13 25	à R. 14 50
Sandomirca	— »	» — — à — —	» 14 —	à » 14 50
Chirca	8000 »	» 12 50 à 15 50	» 12 —	à » 15 50
Blés durs	1500 »	» 11 75 à 15 50	» 11 75	à » 15 25
Seigle	7000 »	» 9 — à 9 20	» 9 —	à » 9 25
Maïs	400 »	» 7 50 à — —	» 7 75	à » 8 —
Orge	— »	» — — à — —	» 5 75	à » 6 —
Avoine	500 »	» 4 32½ à — —	» 4 50	à » 5 —
Graine de lin, nette,	— »	» — — à — —	» 12 50	à » 15 —
id. chargée, environ 10%, 15%, corps étrang.	— »	» — — à — —	» 12 25	à » 12 50
Ravison	— »	» — — à — —	» 6 50	à » 7 —
Millet	— »	» — — à — —	» —	à » —
Colza	— »	» — — à — —	» 9 30	à » 10 25

Laines mérinos lavées se cotent R. 26 pour les bonnes bergeries et R. 28 pour les bergeries de renommée.

Suifs se côtent R. 4 50 marchandise prompte et livraison tout novembre

Frêts sans variation sensible, les affrêtements dons le courant de la semaine se bornant à quelques petits navires pour le continent de 55/- à 61/- et un gros navire pour le Royaume-Uni à 50/- les frets pour la Méditerranée se côtent fr.3 3/4 à fr,;

AFFRÈTEMENTS

Messine, fr. 3 7/8 par charge
Anvers, fr. 60 par T. S.
Royaume-Uni 55/-
Port direct du continent 61/-
» idem 60/-
Royaume-Uni au port direct du continent 65/-
» » idem 50/-
» ou Anvers 70.-
» 55/6
» 55/-

BOURSE D'ODESSA

Odessa, 29 novembre.

Londres	730	732 1/2
Paris	343	—
Marseille	343 1/2	—
Vienne	165	—

MOUVEMENT DU PORT.

—

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 2 décembre

ODESSA, le bat. à vapeur russe *Cérès*, capitaine N. Milonas, divers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 2 décembre

LONDRES, le bateau à vapeur anglais *Normandy*, capitaine, Williamson, divers.
GIBRALTAR, le bat. à vapeur angl. *Prudhoe Castle*, capitaine W. Wilkie, divers.
ALEXANDRIE, le bat. à vapeur angl. *Ellen Constance*, capitaine Comming, divers.
SMYRNE, le bateau à vapeur anglais *Olymbus*, capitaine J. Muir, divers.
TRÉBIZONDE, le bat à vapeur français *Mercey*, capitaine Martin, divers.

—

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 30 novembre

MARSEILLE, br hell. *A.-Nicolaos*, cap. Cirigos, blé
— br hell. *Possidon*, cap. Emiris, blé
— br aut. *Ures*, cap. Trepcovich, blé
— br rus. *Dimitrios*, cap. Maliarakis, blé
— bk ital *Nina*, cap. Graflione, blé
— 3-m ital. *Maria Francesca*, cap. Dodero, blé
— bk autr. *Netti*, cap. Toniecich, blé
MALTE, br angl. *Porto Salvo*, cap. Gallen, blé
SYRA, goel hell. *Kaliopi*, cap. Piancos, blé
RODOSTO, br hell. *Avgerinos*, cap. Maladrakis, lest
KUSTENDJE, br angl. *Vesta*, cap. Scarp, lest
— bk angl. *Tweed*, cap. Driwer, lest
SOULINA, bk angl *Rosy Gray*, cap. Twedy, lest
BOURGAS, br norv. *Sindley*, cap. Ericksen, lest

du 1er décembre

ANGLETERRE, br ital. *Rapallo*, cap. Sciaffino, blé
— bk ital. *Em.Danovaro*, cap. Brigante, blé
— 3-m ital. *Marianopoli*, cap. Casta, blé
— br ital. *Lux*, cap Degregori, blé
— bk ital. *Ottavia*, cap Sciaffino, blé
— bk ital *Patrocinio*, cap. Ggno, blé
MARSEILLE, br ital. *Ragelo*, cap. Mortola, blé
— br ital. *Anna*, cap. Capura, blé
— br ital. *Pitone*, cap. M. Merello, blé
— br ital. *Checco*, cap. Merello, blé
— br ital. *Sifora*, cap. Chiapella, blé
— br ital. *Darion*, cap. Drago, blé
— br ital. *Amalia*, cap. Degregori, blé
— br ital. *Nuova Margarita*, cap. Penco, blé
— br ital *Levietto*, cap. Baltine, blé
— br ital. *Colombo Madre*, cap. Cichero, blé
— br ital. *Providenza*, cap. Valle, blé
— br ital. *Pelegrino*, cap. Bozzo, blé
— bk ital *Corvetto*, cap. Ballestrino, blé
— bk ital. *Assunta*, cap. Terre, blé
— bk ital. *Giano*, cap. Boggiano, blé
— bk ital. *Corso*, cap. T. Schiaffino, blé
— bk ital. *La Rosa*, cap. Bertolato, blé
— bk ital. *Indipen. Peruviana*, cap. Mortola, blé

NAVIRES destinés pour l'Archipel, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 24 novembre

TAGANROK pour Marseille, brig hell. *Adelfotis*, capitaine Rossolimos, blé
— pour Marseille, brig hell. *Ellena*, capitaine Pierros, blé
— pour Malte, brig hell. *Evanghelistria*, capit. Roucas, blé
— pour Alexandrie, brig hellen. *A.-Spiridon*, capitaine Costellos, blé
— pour Marseille, brig russe *A. Constantinos*, capitaine Pappadopulos, blé
— pour Malte brig servien *A.-Nicolaos*, capit. Paraskevas, blé
— pour Lisbonne, bark anglais *Emmeral*, capitaine Scott, blé
— pour Falmouth, brig anglais *Vanguisher*, capitaine Davies, graine de lin
— pour Falmouth, bark anglais *Ethervine*, cap. King, blé
— pour Falmouth, brig anglais *George Barton*, capitaine Brucerhall, blé

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 3 DÉCEMBRE 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	860	900
» 2me qualité	»	800	—
» Moka, l'oke	»	—	—
Sucre pilé anglais le quintal	»	15	16
» en pain français se côtent à	»	275	—
» pilé id.	»	—	—
» pilé de Hollande	»	124	125
» d'Havane en caisses	»	—	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 20	—
Girofles	»	5	5 20
Canelle	»	23 20	24
Indigo Bengale	»	125	150
» Madras	»	80	—
Cochenille Argentine	»	70	—
» morellane	»	55	60
» humide	»	40	45
Noix muscade	»	25	—
Camphre	»	24	—
Thé congon	»	24	—
» pekoe flower	»	55	65
Bois de Campêche, le quint.	»	45	48
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	120	—
» id. 2e id.	»	50	55
Charbon, New-Castle . tonneau	Sh.	29	—
» Liverpool	»	27	28
» Cardiff	»	30	—
Etain, le quintal	P.	720	—
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	—	—
Vitres	Fr	18	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	140	145
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	165
Fer-Blanc, les deux caisses	»	325	—
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	106	107
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	175	—
Fil de fer de Trieste	»	64	—
Fer en barres assorties	P.	66	67
» masses pour clous	»	68	70
» en feuilles 1/14	»	100	104
er en cercles	P.	90	95
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog.	P.	94	—
Soufre d'Italie le quintal		55	—
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	55	—
» de Belgique	»	35	36
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 9 1/4 galons	L. t.	1	—
Alcool américain les 14 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse	»	65	—
» qualité inférieure	»	10	12
Vin de France la bordelaise	»	85	115
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	47 20	48
» des Indes	»	—	—
Bougies Stéariques de Marseille le 10 kilog	P.	118	—
» le 10. 50 kilog	»	110	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	125	—
» de Trieste	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	9 20
Suif	»	9	10
Beurre de Russie	»	11 10	11 20
Caviar, 1re qualité	»	24	28
» 2e qualité	»	18	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 73	—
» » mâle	»	5 50	—
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 55	5 40
» » 2e qual.	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	—
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	75	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10	10 20
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	57	60
» id. 12/20 id.	»	62	64
» id. 16/24 id.	»	65	68
» id. 20/30 id.	»	70	74
» id. extra 8/14 id.	»	70	72
» id. 12/20 id.	»	74	76
» id. 16/24 id.	»	78	82
» id. 20/30 id.	»	85	90

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Selle de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11 12. Prix de Brousse	»	550	560
Cocons de Brousse secs l'oke.	P.	100	180
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

L. T. 100

—

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	53	54
» mince	»	—	—
» Turquie 3 à 4.	»	—	—
» mince	»	—	—
Galles noires, l'oke	»	12	13
» vertes et blanches	»	7	9
Graine jaune Angora	»	13 20	—
» » Kaïsser	»	12 30	13
» » Kiouroum	»	9	10 20
Skilip	»	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	11 20	12
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	6 20	7
» de Césarée	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4	4 10
» de Mouton les 2 pièces	»	13	13 10
» d'Agneau secs la pair	»	—	—
Laines de Chevron d'Angora	»	28	29
» de Bey-Bazar	»	29	30
Huile de Rose pure le metico surfin	»	19	21
Scammonée 1re qual.	»	380	400

Opium Kara-Hissar l'oke 1er qualité.	P	225	230
Gomme Adragante, assortie	»	25	27
» Adragante en feuilles	»	40	45
» Arabique assortie	»	—	—
Cuivre de Tocat	»	9	10
« de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	24	25
« d'Anatolie	»	24	25
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3	3 15
Graine de lin de Roumélie 20 oques le kilé	»	—	—
» d'Anatolie	»	—	—
Salep	»	12	12 10
Anis	»	3	3 10
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	8 20	9 10
» de Crète.	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	5	—
» de Vourla	»	4	—
» de Tcesmé, noir	»	5	—
» de Sultanine	»	2 10	—
Mastic de Chio	»	100	110
Coton Georgie	»	6 30	7
» Adana	»	8 10	8 20
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	6 20	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	L.	1	—
Encens, quint.	P.	—	—
Safranum l'oke	»	—	—
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 10	4
« Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	
Savon de Candie	»	—	
» de Mételin	»	4	5

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE À VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français JUNON cap. Martino, partira pour Marseille Samedi 7 novembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale. *Cité française, Nº 5.*

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans operation douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une maniere si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y meprendre:

Tel est le resultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guerison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, separation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau systeme inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *a aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élegantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'age de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui desirent le consulter a leur domicile.

On trouve la LINGERIE au MEILLEUR MARCHÉ

DANS LE MONDE

Toiles, Serviettes, Mouchoirs, Nappes, etc., à

L'HOTEL DE PESTH

Premier Etage

Grand'rue de Péra

La maison qui forme le coin de la rue VENEDIK et la grande rue.

BIEN OBSERVER LE MAGASIN EST AU

PREMIER ETAGE

Et non au rez-de-chaussée donnant sur la rue, le Magasin n'est en aucun rapport avec tous ces magasins de la grand'rue, qui vendent sous le faux titre de Liquidation et autres prétextes suffisamment connus.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembe Bazar, 17 en ace de Sabadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE
8 ocques.	85 fr.	2 francs
12 »	105 »	2.60
18 »	110 »	4. —
26 »	120 »	4.50
34 »	130 »	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie, à Galata, Cavaffian-khan, Nº 15, en face de la Bourse.

AVIS
Aux Négociants, Fabricants, etc.

Ouverture de crédits, négociations, comptes-courants, avances et consignations sur marchandises, commission pour l'achat et la vente de marchandises.

S'adresser à M. A. M. H. 38, St-Mary at Hilll à LONDRES.

SUPREMA CORTE CONSOLARE
DI
Sua Maestà Britannica
In Costantinopoli.

AVVISO.

Si notifica col presente che Giovedi prossimo il 5 corente alle ore 11 a. m. sarà venduto all'Asta pubblica tale quale, il carico Grano tenero avareato, del bark inglese *General Chase* al comando del capitano Francesco Missud, consistente in kilo 29,000 circa, proveniente da Varna attualmente in questo porto, ed ormeggiato a Calaffat-yeri.

La vendita avrà luogo a Caviar-kan per mezzo del pubblico Incantatore Sig. I. de Castro, ove detto carico Grano sarà deliberato all' ultimo oblatore e maggiore offerente ai patti e condizioni che saranno dichiarati all'atto della subasta.

Costantinopoli, 3 Decembre 1867.

A VENDRE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Dimanche prochain 8 courant, à 10 heures du matin et jours suivants s'il y a lieu :

Meubles, Glaces, Pianos, Orgue, Batterie de Cuisine
etc., etc., etc.

A Orta-keui, rue Palanga, 23, Tasch-Merdiven.

HENRY BINDER
CARROSSIER
31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIFLD. Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

NÆHMASCHINEN
AUCH ALS
WEIHNACHTS-UND-NEUJAHRS GESCHENKE
empfiehlt

das grösste europæische Næhmaschinnen Etablissement von Mr BOLMANN in WIEN, 31 Rothenthürm-strasse, 31, Illustrirte Preis liste *gratis* u. *franco*.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE
Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE
Service Journalier.

Nº du Bateau	Horloge de Yeni-Djami	
		Voyage pour le Pont.
12	2 30	de Yeni-mle, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3 15	de Yeni-mahallé, Buyuk-dere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek Arnaoutkeui.
6	4 30	de Buyuk-dere, Therapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. (*Les vendredis il touchera en outre a Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui, Cabatach et Bechiktach*)
2	2 30	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	2 45	de Beicos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey Kusgou de
11	3 45	de Cavak, Buyukdére, Thérapia, Beicos, Pachabaqtche, Kanlidja, Hissar, Candin, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kus undjuk. (exc. le vendredis.)
8	2 30	de Arnaoutkeui, Courucesmé, Ortakeui, Bechictach.
3	3	deArnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach. les vendredis touchera Cabatach
14	3 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (exc, les vendredis)
8	4 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach.
2	4 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis).
14	5 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h de la ligne de Buyukderé)
3	9 30	de Yénimahalle, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui. Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
		Dêpart du pont.
14	4 15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3 30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
3	4 15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahallé.
2	3 45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Théra, pia, Buyuk-dere, Yénimahalle, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yénikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à* 9 1/2)
18	10 30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yenik, Therap, Buyukd, Yéni-mah.
6	11	pour Courucesme, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Therapia, Buyuk-dere (*) les vendredis a Bechiktach aussi.
14	11	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé Arnaoutkeui. (exc. les vendredis).
8	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
3	11 45	pour Béchictach, Ortaheui, Kourucesmé (*) (les vendredis a Arnaautkeui).
11	10	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk deré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10 45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, (*Les vendredis jusu'qà Buyakdéré.)*
2	11 15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.*

Tous les vendredis a 4 1/2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdéré touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukdére a 8 3/4 touchant les memes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque	
		Voyage pour le pont.
	2 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2 30	de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3 30	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5	de Buyukderé, Therapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	4	de Buyukderé, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A -Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8 15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk. Ortakeui, Bechikt.
	8 45	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10	de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.	**Départ du Pont.**
	3 15	pour Bechiktach, Ortak. Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yenik, Thérapia, Buyukdere.
	4 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
	4 30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
	8	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdere,
	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukdere.
	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 14/26 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis

Service Journalier.

Nos	Heures à la Turq.	
		Voyage pour le Pont.
3	2 15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti. (les dimanches à 2 h. 1/2)
		Départ du Pont
3	10	pour Proti, Aetigoni, Halki, Prinkipo Cartal et Pendik.

AVIS IMPORTANT
CONCERNANT LES VÉRITABLES
PILULES DE BLANCARD

L'Iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les **Pilules de Blancard** offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg, dans un document officiel, publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg*, le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du Gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté a laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament?

En conséquence, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins qui désireront employer les **véritables Pilules de Blancard**, de vouloir bien se rappeler que nos Pilules ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et de 50 pilules, qui tous portent notre **cachet d'argent reactif**, fixé à la partie inférieure du bouchon, et notre **signature** (indiquée ci-dessous) apposée au bas d'une étiquette **verte**.

Pour se garantir de ces compositions dangereuses qui se cachent, surtout à l'étranger, derrière nos marques de fabrique, il sera toujours prudent de s'assurer de l'origine des pilules qui portent notre nom.

Blancard

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte 40

Nos Pilules se trouvent dans toutes les Pharmacies.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal Nº 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

Jeudi 5 Décembre 1867 | 9 Chaban de l'Hégire | Jeudi, 5 Decembre 1867

2me ANNÉE.— N° 277.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces	60 »	32 »	18 »
Étranger	70 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:

4me page, Annonces .... 3 Piastres la ligne.
Avant les annonces, Réclames .... 6 » la ligne.
Faits divers, Corps du Journal.... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 5 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Paris, 3 décembre 11 h. 10 soir.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Le *Journal de Saint-Pétersbourg* constate, avec regret, que les documents du Livre jaune français présentent les choses de l'Orient sous un aspect invraisemblable, et éclairent très imparfaitement les négociations relatives à l'affaire de Crète, non-seulement en amoindrissant le cadre de la déclaration collective des puissances, mais en affaiblissant encore sa portée. Ce journal trouve une preuve à l'appui de cette conviction, dans le refus inébranlable du cabinet de Vienne de s'associer à la déclaration.

Si la déclaration avait eu le sens et la portée que lui attribuent le Livre jaune, M. de Beust l'aurait signée des deux mains.

Paris, 4 décembre, 5 h. 55 m. matin.

FLORENCE, 3. — Beaucoup d'arrestations importantes ont été opérées dernièrement dans plusieurs villes d'Italie pour des motifs politiques.

LONDRES. — Lord Stanley proposera vendredi d'ajourner le parlement au 13 février.

NEW-YORK, *19 novembre*. — La garnison de Washington a été considérablement augmentée.

Paris, 4 décembre 2 h. 25 soir.

BELGRADE. — M. Ristich a été destitué. La signification en est encore ignorée.

Belgrade, 4 décembre 4 h. soir.

M. Ristich dernièrement nommé ministre des affaires étrangères ayant demandé la transformation complète du cabinet a reçu sa démission et a été remplacé par Milan Petronovitch partisan de la paix.

New-York, 3 décembre.

Le message du président Johnson demande d'urgence l'abolition de la domination militaire dans le Sud et déclare que l'on doit reprendre le payement en espèces. Les recettes de l'année prochaine sont calculées à 417 millions de dollars; les dépenses à 393. Aucune question ne trouble sérieusement les relations étrangères.

Il n'y a aucune crainte que l'Angleterre persiste dans son refus de satisfaire aux réclamations relatives à l'*Alabama*.

(*Service particulier de* LA TURQUIE.)

Marseille, 4 décembre 9 h. 55 matin.

Le bateau des Messageries Impériales est arrivé. Blés, baisse momentanée. Graines, reprise. Soies, Cocons, hausse. Suifs, Cotons, Peaux, Cuirs, calmes. Laines, baisse.

Nouvelles de l'Extérieur.

La conférence postale qui s'est réunie à Berlin a rédigé les bases de trois conventions; la première entre la Confédération du Nord et les Etats du Midi, la seconde entre l'Allemagne entière et l'Autriche, et la dernière entre la Prusse et le grand-duché de Luxembourg. Des négociations sont ouvertes entre les gouvernements intéressés pour établir sur ces bases des traités postaux, fondés sur des principes uniformes.

Les journaux libéraux prussiens déplorent vivement la récente condamnation par le tribunal suprême de M. le député Twesten, à deux ans d'emprisonnement, pour un discours prononcé, il a plus de deux ans et demi, à la Chambre. Ils constatent à cette occasion que l'inculpé a été déclaré coupable à la majorité d'une seule voix.

Le gouvernement italien a reçu la liste des volontaires qui sont en ce moment prisonniers à Rome. Leur nombre s'élève à 1,765.

M. de Malaret est arrivé à Florence.

Voici, d'après la *Gazette officielle*, de Florence, le texte du décret par lequel Victor-Emmanuel accorde 50,000 fr. aux garibaldiens blessés :

Art. 1er. Sur les fonds éventuels qui se trouvent à la disposition du ministère des finances dans l'exercice de l'année courante seront prélevés 50,000 francs pour secours à distribuer aux volontaires pauvres, blessés dans les derniers faits d'armes qui ont eu lieu sur le territoire romain, et particulièrement à ceux qui sont restés estropiés et incapables de travailler, et aux veuves et orphelins des décédés.

Art. 2. Des secours seront distribués par MM. les préfets dans les localités où des hôpitaux ont été établis et où se trouvent les personnes mentionnées à l'art. 1er.

Art. 3. Cette somme sera inscrite, comme crédit supplémentaire, au budget de 1867, chapitre 72. allocation à divers établissements de bienfaisance, pensions et subsides personnels.

Le présent décret sera présenté au Parlement pour être converti en loi.

Florence, 10 novembre 1867.

VICTOR-EMMANUEL.

Le *Times* reçoit de Rome, en date du 19 novembre, le télégramme suivant :

Un décret ministériel, qui a paru avec la sanction du pape, destitue tous les fonctionnaires des Etats pontificaux qui ont commis quelque acte hostile au gouvernement dans la dernière prise d'armes.

Un décret pontifical somme le cardinal Andrea de se rendre à Rome au plus tard le 29 décembre prochain, sous peine de déchéance de son rang de cardinal et de ses autres dignités.

Le journal l'*Italie*, du 16 novembre, renferme la déclaration suivante :

Quelques personnes se préoccupent de la formation de l'armée dont le commandement est donné au général Cialdini. Cette armée n'est formée dans aucune pensée d'agression ; mais, dans l'état où est l'Europe, il est tout simple que l'Italie se mette en mesure de défendre ses intérêts, si des événements imprévus venaient à éclater.

Un journal a annoncé la présence de Mazzini à Lugano, un autre journal a démenti cette nouvelle et a prétendu que le fameux agitateur était malade à Londres.

Ces deux versions sont en contradiction avec celle qu'on nous transmet. On prétend que Mazzini, très bien portant, était ces jours-ci à bord d'un des paquebots qui font le service de Saint-Malo aux îles anglaises. (*Patrie.*)

A la suite de la dissolution des chambres roumaines, le prince Charles a convoqué, à bref délai, les colléges électoraux pour le renouvellement du parlement moldo-valaque.

Par décret royal l'état de siége vient d'être levé dans toutes les provinces d'Espagne.

Voici, d'après le *Vadrelandet*, la teneur de la convention conclue par le Denemark avec l'Amérique :

Les trois îles sont vendues à l'Amérique pour la somme de onze millions et demi.

Quant à l'île de Sainte-Croix, la France doit d'abord donner son consentement.

Si la France refuse de donner son consentement, les deux autres seulement seront vendues pour sept millions et demi.

M. Ardugo, ministre du Brésil à Berlin, remplace à Paris M. le chevalier de Maceto, décédé ;

M. le comte Lima, ministre de Saint-Pétersbourg, remplace à Berlin M. le comte Lima.

D'après les nouvelles apportées par le dernier courrier de la Plata et transmises par la télégraphie portugaise, plusieurs rencontres assez sérieuses auraient eu lieu entre les forces alliées et les Paraguayens pendant les mois de septembre et d'octobre, sur la route de Tuyu-ti à Tuyu-cué et dans les environs de la ville de Pilar.

Ces informations, les unes de source brésilienne, les autres d'origine paraguayenne, se contredisent absolument sur les résultats de ces engagements, dans lesquels chacun des partis s'attribue le succès.

Des nouvelles du Mexique annoncent que le général Castello et le prince Salm-Salm étaient dans la capitale en route pour San Juan. Le prince Salm-Salm avait dénoncé Lopez, et maintient que le sang de Maximilien retombe sur le front du traître.

On a des avis de Bombay du 29 octobre, et de Calcutta du 23. Tous les vapeurs et les navires de transport, ayant à bord l'avant-garde de l'expédition d'Abyssinie, étaient arrivés heureusement le 18 octobre à Aden. Un point près d'Adulis avait été choisi comme lieu de débarquement.

On assurait que Yakus-Khan, gouverneur de Hérat, avait reconnu la souveraineté de la Russie. Les Russes seraient dans l'intention de construire trois grandes routes vers Hérat, Caboul et Kaschmir.

La guerre civile avait éclaté dans le Khelat.

D'après les journaux de l'Inde, Théodoros aurait échoué dans sa tentative de pénétrer à Magdala, en passant à travers les lignes des insurgés.

Ainsi que nous l'avons annoncé il y a plusieurs jours, le premier corps d'armée anglaise a dû partir, le 1er novembre, de Bombay, pour l'Abyssinie. La flotte de transport se compose de huit bateaux à vapeur et d'une douzaine de voiliers portant près de douze mille hommes. Cette expédition doit s'avancer dans l'intérieur vers fin décembre.

D'un autre côté, un journal américain vient d'annoncer qu'un plénipotentiaire du négous est arrivé à New-York, chargé de délivrer des lettres de marque contre les navires anglais.

Les journaux anglais annoncent que la brigade d'avant-garde sous le commandement du colonel Field est débarquée à Zoulla le 2 novembre. Un grand nombre d'Abyssiniens du littoral sont venus au camp anglais pour offrir leurs services.

Le prince tunisien Sidi-El-Adel-Bey, qui avait pris part à la dernière révolte et dont la récente arrestation a fait, il y a quelques jours, l'objet d'une correspondance adressée au *Moniteur*, vient de mourir dans la prison où il avait été enfermé par ordre de son frère. Cette prison était une pièce faisant partie du Bardo ; les portes et les fenêtres avaient été murées, sauf une seule ouverture suffisante pour faire passer sa nourriture au prisonnier. Le prince Sidi-El-Adel était âgé de trente-deux ans.

LA JUSTICE EN TURQUIE.

Une correspondance de Smyrne que nous publions plus loin nous suggère l'idée de dire quelques mots sur les motifs qui empêchent encore le Gouvernement d'organiser, comme il le voudrait, cette branche d'administration qui laisse malheureusement beaucoup à désirer.

Nous nous sommes souvent posé cette question: Pourquoi certains tribunaux seraient-ils placés sous la juridiction du Ministre du commerce dont les attributions n'ont rien de commun avec la justice, et non pas sous celle du Ministre de la Justice, seul compétent en cette matière? Dans tous les pays ceci serait considéré comme une anomalie, mais en Turquie, où les capitulations sont encore en pleine vigueur, la chose a parfaitement sa raison d'être. Ici nous ne pouvons introduire la moindre réforme sans risquer d'être immédiatement sous le coup d'une note collective des Puissances qui nous accusent de porter atteinte aux capitulations.

Or, peut-on organiser la justice dans un pays si le législateur ne peut pas garantir l'indépendance de la magistrature et l'inamovibilité des juges? Mais si un tribunal avait le malheur de prononcer un jugement, fût-il le plus juste du monde, dans un procès qui de près ou de loin atteindrait les intérêts d'un étranger sans que le drogman de celui-ci fût présent, le jour même, l'Ambassade ou le Consulat dont cette personne relève, protesterait auprès de la Porte ou du Gouverneur de la province contre cette violation flagrante des traités, et demanderait, comme satisfaction, le renvoi des juges qui ont osé se permettre une pareille infraction.

Et après cela, toutes les fois que nous demandons aux puissances de renoncer à ces transactions internationales qui constituent la négation la plus complète des principes aujourd'hui en vigueur parmi les nations, on nous répond : «Organisez votre justice, établissez des tribunaux qui offrent des garanties solides pour les intérêts de nos sujets et nous serons les premiers à supprimer les capitulations.»

Notez bien que ce langage ne concerne que quelques étrangers, qui ne forment pas la millième partie de notre population, et que les intérêts de celle-ci, qu'on sacrifie ainsi d'un trait de plume, en vertu d'un parchemin daté de 300 ans, ne comptent pour rien aux yeux des puissances ; et cependant ces mêmes puissances ne laissent échapper aucune occasion pour faire voir au monde l'importance qu'elles attachent au développement et à la régénération de la Turquie.

Mais la condition *sine quâ non* de l'organisation d'un pays, est d'avoir son indépendance politique et administrative et de se gouverner en dehors de toute ingérence étrangère. Sommes-nous dans ces conditions pour qu'on puisse nous demander une bonne organisation? Non ; les capitulations s'opposent à toute réforme qui aurait pour but de les infirmer.

La magistrature française, qui est incontestablement la première du monde, aurait-elle pu se constituer comme elle l'est aujourd'hui, si la France avait eu à subir les effets du régime des capitulations qui pèse sur nous? Non, mille fois non. Alors pourquoi la France, qui marche à la tête de la civilisation et qui est si jalouse de son indépendance, ne prend-elle pas l'initiative de demander la suppression de ces capitulations qu'elle a été la première à conclure avec nous, de nous laisser, de cette manière, notre liberté d'action et de nous permettre de nous organiser sans être sous la tutelle ou la pression de qui que ce soit? Dieu merci! nous ne sommes pas mineurs, nous connaissons mieux que personne nos intérêts et nous n'avons pas besoin de *Mentor* pour marcher dans la voix du progrès ; nous apprécions parfaitement, comme les Européens, les avantages réels qui résultent pour nous de l'application des principes modernes, nous demandons seulement, et au nom de ces mêmes principes, de faire nos affaires par nous-mêmes et comme nous l'entendons.

Au lieu de nous parler à chaque instant de leur mission providentielle tendante à améliorer le sort des chrétiens de la Turquie, et jeter ainsi le brandon de discorde entre les populations musulmane et chrétienne, les puissances, si toutefois elles nous veulent du bien comme nous aimons à le croire, et si elles tiennent à résoudre cette éternelle question d'Orient, feraient beaucoup mieux, dans l'intérêt de l'humanité et de la civilisation, de supprimer les capitulations, de proclamer à notre égard le principe de non-intervention et de laisser aux turcs et aux chrétiens de l'Empire la faculté de s'entendre entre eux et de s'administrer librement selon les lois qu'ils se donneront eux-mêmes.

C'est là, comme nous l'avons dit plus d'une fois, le seul moyen de résoudre cette grande question d'Orient qui préoccupe à un si haut degré l'Europe toute entière, et qui, réduite à sa plus simple expression, devient une question purement administrative et susceptible par conséquent de la solution la plus facile.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

—

VIII

C'était bien le moins que l'élève parvenu donnât cette marque de déférence à son ancien professeur... Pour couper court à toutes ces difficultés, Chudleigh Wilmot dut se borner à réclamer dans les termes les plus généraux l'assistance de sir Saville. Un procès à suivre sur le continent par suite de la mort de sa femme, et qui le retiendrait peut-être quelque temps, motiva tant bien que mal la demande qu'il adressait à son illustre confrère. La clientèle prise en bloc resterait confiée à Whittaker, à l'exception d'un cas spécial qui réclamait les lumières supérieures de sir Saville. Arrivait ici l'éloge des Kilsyth, du premier au dernier, et le dernier ou plutôt la dernière était précisément Madeleine, représentée en quelques mots comme une intéressante, une aimable jeune fille, dont la maladie, déjà manifeste, se révélait par tels symptômes scientifiquement décrits et détaillés.

Wilmot, en relisant ce chef-d'œuvre de dissimulation épistolaire, s'émerveilla lui-même du caractère purement professionel qu'il était parvenu à lui donner. On peut être convaincu cependant qu'un intérêt puissant se trahissait à chaque ligne, et que la requête adressée au vieux docteur n'avait rien de commun avec les banalités d'usage en pareille circonstance. Quoi qu'il en soit, Wilmot, qui tenait essentiellement à rendre cette rédaction irréprochable, voulut la relire à loisir et en ajourna l'envoi jusqu'au lendemain. Le lendemain donc il en pesa de nouveau scrupuleusement tous les termes, et, n'y trouvant rien à changer, il venait de la placer sous enveloppe, il allait mettre l'adresse et cacheter, quand son domestique annonça:

— Le capitaine Kilsyth !

IX.

A ce nom, le docteur tressaillit. S'il attendait quelqu'un, à coup sûr ce n'était pas le frère de Madeleine. Du reste nulle chance d'éviter cette rencontre, aucun prétexte pour se faire céler, pas une seconde pour délibérer sur le parti à prendre. Derrière le domestique se dessinait vaguement dans la pénombre la silhouette de l'homme qu'il précédait. — Faites entrer le capitaine Kilsyth, dit tranquillement le docteur, s'appliquant à déguiser sa secrète angoisse.

Les deux hommes se saluèrent, et Ronald, prenant aussitôt la parole : — Vous devez être surpris de me voir, dit-il sans autre exorde... Mon excuse est dans l'importance du sujet qui m'amène . . . Avant tout néanmoins, je dois vous demander s'il n'est pas indiscret de vous déranger ainsi... Votre voiture est à la porte, et...

— Mon temps est à la disposition du capitaine Kilsyth, interrompit Wilmot avec une affection cérémonieuse qui ne lui était pas familière.

— Pardon, reprit son hôte... Nous sommes, vous et moi, au-dessus de ces vaines formules. Je viens vous parler sérieusement de choses sérieuses, sérieuses pour moi, plus sérieuses encore pour des êtres qui me sont chers... Êtes-vous en disposition de m'entendre ?

Il y avait dans ces quelques mots de quoi émouvoir profondément le jeune docteur. Il n'osa pas se risquer à y répondre autrement que par un geste et en désignant à Ronald le fauteuil où celui-ci pouvait s'installer.

— C'est en ami que je viens, reprit le capitaine Kilsyth, et après ce qui s'est passé hier chez mon père cette déclaration vous surprend peut-être. Au risque de vous étonner encore davantage, permettez-moi de reconnaître que ma conduite envers vous n'a pas été ce qu'elle devait être... Je regrette d'avoir agi avec précipitation et d'une manière irréfléchie... Mes excuses vous sont dues. Je vous les apporte spontanément et en toute sincérité, m'assurant d'avance qu'elles seront bien accueillies.

— Elles le sont avec la même loyauté, la même sincérité que vous me les offrez, répondit Wilmot.

— Fort bien, reprit Ronald. Maintenant et sans aucunes de ces précautions oratoires auxquelles je ne m'entends guère, nous allons traiter, en gens d'honneur que nous sommes, un sujet qui pourrait être compromettant, s'il était en d'autres mains... Je ne présume rien, j'affirme. Votre conduite à Kilsyth est celle d'un homme d'honneur...

Wilmot ici, sous le regard scrutateur de Ronald, se sentit rougir malgré lui. Cette, allusion aux souvenirs de Kilsyth le jetait dans une nouvelle anxiété. Il s'inclina simplement et demeura muet.

—Quelques mots d'abord sur ce qui me concerne, poursuivit son interlocuteur. Je serai bref, car le sujet n'a pas grande importance. Fort peu de gens me connaissent. Mes camarades eux-mêmes vous diront que je suis un excentrique. On ne sait que penser, assurent-ils, de mes préférences ou des mes antipathies. Il y a là quelque exagération. Je ne me connais d'antipathie pour personne. Quant à mes préférences, rien de plus simple. J'aime mon père, j'adore ma sœur Madeleine... Pour l'un et l'autre, je donnerais ma vie, et sans balancer. Voilà tout.

Ne comprenant pas où pouvait tendre cette profession de foi, qui bien évidemment partait du cœur, Wilmot s'inclina de nouveau sans rien ajouter.

— Malgré cela, continua Ronald, je ne vois guère ma famille, le train de vie qu'elle mène n'est pas de mon goût ; mais je ne suis pas de ceux qui n'aiment les gens qu'à la condition de ne pas les perdre de vue. Je ne comprends même pas ce genre d'affection ; la mienne est indépendante de tous rapports quotidiens, ceci pour vous expliquer comment il se fait qu'en dehors des six semaines ou deux mois que dure la « saison » de Londres je me trouve très rarement avec les miens,.. comment il se fait aussi que, retenu par mon service, j'étais aux mois d'août et de septembre derniers éloigné de ma sœur, auprès de qui on vous avait appelé. Votre

Voir le numero du 4 décembre.

Revue des Journaux.

LA DIPLOMATIE RUSSE EN ORIENT.

Pendant que les officiers anglais célébraient, le 5 du mois, l'anniversaire de la bataille d'Inkermann, les diplomates russes continuaient partout les menées par lesquelles ils s'efforcent d'anéantir les résultats de la guerre de Crimée.

Nous avons été des premiers, dans la presse française, à appeler l'attention du gouvernement et du public sur les menées de la politique moscovite.

Nous avons montré la véritable origine des ressources de tout genre fournies à l'insurrection crétoise.

Nous avons fait connaître les liens de toute nature qui se sont établis entre le tzar et le roi des Hellènes, et qui sont à cette heure poussés au point de ne faire de celui-ci qu'un vassal de l'autocrate.

En outre, nous avons signalé la provenance des armes apportées, à l'origine, aux Candiotes, et rappelé, à ce propos, le désir tant de fois exprimé par les Etats-Unis de posséder un port dans la Méditerranée.

Dans un état de choses si menaçant, nous verrions avec regret la France s'écarter trop de la ligne qu'elle avait suivie jusqu'ici en Orient, de concert avec l'Angleterre. Or, c'est ce qu'elle a fait au commencement du mois dernier en signant, avec la Russie, la Prusse et l'Italie, la déclaration par laquelle ces puissances annoncent à la Turquie qu'elles lui retirent leur appui moral.

La France, il est vrai, n'a signé qu'à contre-cœur, et seulement pour remplir une promesse antérieurement faite. Mais elle eût agi plus prudemment, si elle avait imité la réserve de l'Angleterre.

La déclaration reproche au sultan l'insuffisance de l'acte d'amnistie, qu'il a promulgué en Crète. Elle poursuit ainsi : « Les cabinets appréhendent que la prolongation de ce sanglant conflit et la résistance obstinée de la Porte à d'amicales exhortations ne dissipent chez ces populations, au moment même où elles s'y rattachaient le plus profondément, l'espoir d'une amélioration véritable de leur sort, précipitant ainsi en Orient la crise qu'ils ont à cœur d'éviter. Ils croient avoir épuisé les efforts de la civilisation et les conseils de la prévoyance. Dès lors, sans renoncer à la mission généreuse que leur conscience leur impose, il ne leur reste plus qu'à dégager leur responsabilité, en abandonnant la Porte aux conséquences possibles de ses actes. »

Tout cela serait excellent en soi-même, excellent surtout comme précédent à invoquer pour tous les autres conflits du même genre, si ce principe de non-intervention était strictement observé par *toutes* les grandes puissances ; mais comment pourrions-nous espérer de voir la Russie s'abstenir d'intervenir en Crète entre le sultan et ses sujets, quand tant de faits nous révèlent son influence directe, sinon son action ouverte dans l'insurrection crétoise.

A cet égard, on ne peut reprocher à la Russie une conduite dissimulée. Elle montre à tous, au contraire, son but et même ses moyens. Nous n'en voudrions pour preuve que la circulaire récente adressée par le prince Gortchakoff aux agents diplomatiques du tzar.

Cette circulaire est pleine d'allégations inexactes. Nous nous attacherons ici à en relever quelques-unes.

En 1860, la Russie adresse un *mémorandum* à la Porte et aux puissances pour signaler les nombreux abus dont, selon elle, les autorités ottomanes se rendaient coupables dans la Turquie d'Europe envers les populations chrétiennes.

Sur les pressantes sollicitations de M. de La Valette, ambassadeur à Constantinople, Méhémet-Kiprisli Pacha, grand-vizir, accompagné d'une commission composée de *chrétiens* et de *musulmans*, se rendit dans la Turquie d'Europe, et, après une minutieuse enquête qui dura quatre mois, il se convainquit qu'aucun des abus mentionnés dans le *mémorandum* russe n'était réel ; mais il découvrit de nombreux abus commis par le haut clergé grec protégé par la Russie.

Un rapport sur les résultats de l'enquête fut adressé au sultan ainsi qu'aux puissances et au cabinet de Pétersbourg, qui comprit qu'il avait été trompé par ses agents. N'est-il pas étrange, dès lors, que la circulaire Gortchakoff ose parler de la situation de 1860 ?

En Syrie, dans le Liban, les massacres furent provoqués, en grande partie, par le clergé maronite, qui voulait l'extermination des Druses ; ce qui fut prouvé dans les conférences tenues à Beyrout.

En Serbie, l'action des agents russes est permanente ; elle tend constamment à exciter les esprits contre la Turquie.

Ce sont encore les intrigues de la Russie qui ont de tout temps causé les insurrections du Monténégro, de la Bosnie et de l'Herzégovine. Et pourtant, la circulaire ose arguer de ces mouvements contre la Turquie.

La question d'Orient, que la Russie tient toujours palpitante, coûte au gouvernement de Saint-Pétersbourg non moins de 80 millions de francs par an. Ce n'est pas nous qui le disons. C'est M. de Nesselrode qui l'a avoué en 1854.

Quant à l'insurrection de Crète, il n'est personne qui ne sache maintenant qu'elle avait été préparée depuis quelque temps par la Grèce et la Russie, qui voulaient Candie comme cadeau de noces pour la grande-duchesse Olga.

Au commencement de l'année 1856, des Grecs s'y étaient rendus avec des armes et des munitions.

Les consuls de Grèce, de Russie et des Etats-Unis étaient en continuelles relations avec les agitateurs, dont ils recevaient les plaintes et les décisions pour les expédier à tous les journaux de l'Orient et de l'Occident. En tout ceci, le but de la Russie était évident, elle voulait prendre sa revanche de la guerre de Crimée et détruire, en partie, les bons effets du traité de 1856.

Pourquoi la circulaire parle-t-elle avec une si paternelle sollicitude de la Serbie ? Est-ce que cette principauté n'a pas reçu toutes les satisfactions qu'elle pouvait désirer ?

Quels étaient les conseils et les demandes de la Russie qui n'ont pu rallier les puissances ? Elle voulait qu'on établît en Crète le suffrage universel, dont on se fût habilement servi pour arriver à l'annexion de cette île à la Grèce. Une note séparée fut remise à la Porte, vers la fin de mars, dans ce sens, par les puissances, l'Angleterre exceptée. Mais, tandis que l'ambassadeur français soutenait énergiquement la sienne, l'ambassadeur du tzar agissait auprès du gouvernement ottoman pour aigrir la Porte contre la France, qui en cette affaire avait uniquement cédé aux sollicitations de la Russie.

On parle de suffrage universel ? Mais où donc existe-t-il ? En France seulement. Pourquoi, ainsi qu'on l'a fait remarquer déjà, le gouvernement russe ne l'applique-t-il pas en Pologne, où il n'y a que des Polonais ? Le cabinet de Saint-Pétersbourg pourrait alors invoquer sa sincérité !

Il serait à souhaiter pour la malheureuse Pologne qu'elle fût traitée comme l'est la Crète. Les amnisties en Crète ont été complètes et la loi constitutive des vilayets, que l'on y applique en ce moment, fait dans l'administration du pays une part aussi large aux chrétiens qu'aux musulmans. Ces réformes salutaires, qui ne seront sans doute pas les dernières, valent mieux que les conseils intéressés de la Russie.

Il a été également fait une autre observation que nous croyons bon de rappeler. La Russie repoussa avec hauteur les conseils que lui adressèrent la France et l'Angleterre à l'occasion de la dernière insurrection polonaise, et cependant ces conseils, inspirés par un pur sentiment d'humanité, étaient autorisés par les traités de 1815, tandis que les conseils que la Russie adresse à la Turquie sont contraires au traité de 1856.

Nous arrivons à cette conclusion que la France, en signant la déclaration des quatre puissances, a, sans doute, voulu se dégager des promesses antérieurement faites à la Russie. Il est d'ailleurs évident que la France se borne à ne vouloir pas favoriser plus longtemps les intrigues russes ; elle ne renie certes pas ses sympathies traditionnelles pour les populations chrétiennes de l'empire ottoman.

Quant à la circulaire Gortchakoff, s'il est un document capable de faire apprécier tout le chemin qu'a fait la Russie depuis 1856, c'est bien celui-là. Il serait curieux de rapprocher les termes du traité de Paris, de la teneur de la dernière note russe, de comparer les obligations souscrites par la Russie à son attitude actuelle vis-à-vis de la Porte. Nous ferons bientôt cet instructif rapprochement.

(*Opinion Nationale*).

Nous reproduisons textuellement les déclarations des ministres d'Angleterre relatives à la question romaine et à la conférence.

Lord Derby s'est exprimé ainsi dans la Chambre des lords :

Le noble lord qui vient de parler (lord Russell) a formulé une objection contre le paragraphe du discours de la reine exprimant l'espoir que l'Empereur des Français puisse se trouver à même, en retirant aussitôt que possible les troupes françaises, d'écarter tout fondement de mésintelligence entre son gouvernement et celui du roi d'Italie. Or, mylords, je suis heureux de voir par le discours de l'Empereur, prononcé hier, que les vues de S. M. I. sur ce point coïncident entièrement avec les espérances exprimées par le gouvernement de la reine, et qu'il voit approcher le temps où les troupes françaises pourront être retirées du sol italien. (Bruyants applaudissements.)

Le noble lord a commenté les termes de la convention de septembre, et il a exprimé son opinion sur diverses parties de cet acte :

Je puis dire toutefois que le gouvernement de la reine n'a pris aucune part à cette convention et que, par conséquent, ce n'est pas son devoir ni celui d'aucun homme d'Etat anglais siégeant ici au Parlement, de commenter les termes d'une convention avec laquelle ce pays n'a rien à démêler. (Applaudissements.) Elle a été faite entre la France et l'Italie, et, dans mon opinion, elle ne regarde que ces deux pays. (Ecoutez !)

Je ne crois pas non plus, mylords, et le gouvernement de la reine ne croit pas qu'il soit nécessaire d'exprimer une opinion quelconque sur la politique adoptée par l'Empereur des Français en envoyant l'expédition à Rome. L'Empereur s'est assurément senti obligé par les termes de la convention à protéger le territoire pontifical, non pas contre la population des Etats pontificaux, ni contre le gouvernement italien, mais contre certains envahisseurs italiens qui ont tâché d'éluder la vigilance du gouvernement italien.

Mais, quoique le gouvernement de la reine ne se sente pas appelé à exprimer une opinion sur cette mesure, il lui est parfaitement libre d'exprimer l'espoir que toute chance de mésintelligence entre les gouvernements français et italien puisse être prévenue par le rappel des troupes françaises, dont la présence prolongée en Italie doit être une source de jalousie pour le peuple italien et un surcroît d'embarras pour son gouvernement.

Le gouvernement de la reine a été invité, ainsi que les autres puissances, à se réunir à une Conférence générale pour régler cette question, mais il n'a ni accepté ni refusé cette invitation.

Le gouvernement de la reine serait très heureux de seconder les efforts de l'Empereur pour rendre la paix à l'Italie et la garantir contre de nouvelles occupations ; et pour des motifs personnels, mon devoir est de dire que nous serions très satisfaits d'être tant soit peu à même d'aider l'Empereur des Français dans une difficulté, en retour de la cordiale amitié et du bon vouloir qu'il a toujours témoignés à notre pays. (Bruyants applaudissements.)

Mais avant d'accepter l'invitation à une Conférence, divers sujets avaient besoin d'être pris en considération.

D'abord, la Conférence sera-t-elle accueillie et ses déterminations acceptées par les deux puissances qu'elle concerne principalement, l'Italie et le pape ?

Assembler une Conférence pour arranger les affaires de deux pays qui ne s'entendent pas pour y être représentés, et qui ne se croiront obligés ni l'un ni l'autre par la décision à laquelle elle peut aboutir, cela me paraît, mylords, une dépense en pure perte d'énergie et de talent diplomatique (Ecoutez !)

Mais, de plus, en voyant combien sont grands les points de divergence entre le gouvernement du pape et celui de l'Italie, entre voyons-nous quelque possibilité de donner à cette conférence une base pratique sur laquelle puissent s'établir ses délibérations ?

Réunir une conférence des puissances sans une base sur laquelle elle fonde ses actes, et simplement pour discuter les affaires de l'Italie et du pape, ce serait uniquement s'embarquer sur un océan infini de difficultés (Ecoutez !) sans perspective précise d'aucune amélioration.

Aussi, à moins d'une réponse satisfaisante à ces questions, j'avoue que je ne puis voir aucun avantage à faire partie d'une conférence d'un caractère aussi vague. (Ecoutez !) C'est là, dans le fait, la réponse que nous avons envoyée à l'invitation, savoir : qu'il faudrait d'abord connaître si le consentement des deux parties principalement intéressées avait été obtenu, et, ensuite, quelle base déterminée serait donnée à l'examen de la conférence.

Voici maintenant les déclarations de lord Stanley, dans la Chambre des communes :

Je ne pense pas qu'il soit bien opportun d'entrer dans une discussion purement spéculative par rapport à l'arrangement possible de la question romaine, ni de critiquer la ligne de conduite de gouvernements autres que le nôtre (Ecoutez !) ; mais je suis tout disposé à faire ce que l'honorable membre a demandé de moi, c'est-à-dire, à établir en termes succincts et que je crois être explicites, l'attitude prise par le gouvernement de Sa Majesté à propos de la nouvelle occupation de Rome par les troupes françaises, et plus récemment encore à propos de l'invitation à un Congrès ayant pour but de régler la question romaine.

Quant au premier point, ma réponse sera bien simple. L'occupation de Rome était une question sur laquelle aucun traité, aucun engagement ne nous appelait à exprimer notre opinion, soit par convenance, soit d'une manière officielle. (Ecoutez !) C'est pour cette raison que nous nous sommes abstenus de toute intervention positive de cette nature. J'ai été obligé de déclarer de la part de notre gouvernement au gouvernement français que malgré les difficultés en présence desquelles il se trouvait et de la nécessité d'agir dans laquelle il se croyait placé, j'avais tout lieu de craindre que la réoccupation de Rome ne produisît un effet très fâcheux sur l'opinion publique en Angleterre.

Il y a bien aussi dans le cours des derniers événements quelques points de divergence entre l'Italie et la France, à propos desquels le gouvernement italien a réclamé les bons offices du gouvernement de la reine. Ce concours a été demandé avec franchise, accordé avec plaisir et reçu avec reconnaissance. Quant à ce qui est de la conférence proposée la Chambre sait qu'il y a eu des invitations envoyées à ce sujet par le gouvernement français à presque toutes les puissances de l'Europe, si je ne me trompe.

Il y a un jour ou deux que la réponse du gouvernement de Sa Majesté est partie, et, conséquemment, tous les arguments apportés aujourd'hui à la tribune, quelques habiles qu'ils puissent être, arrivent trop tard pour modifier cette réponse.

Il serait inopportun et peu en accord avec les habitudes de la Chambre de déposer sur les bureaux les pièces relatives à l'affaire tant que les négociations sont pendantes ; mais je n'ai aucune objection à dire quelle est en substance et en portée la réponse faite ; je crois même remplir un devoir en vous le disant.

La voici donc en résumé, cette réponse : C'est que nous ne pensons pas qu'il puisse sortir de la conférence aucun avantage ni aucun résultat pratique, à moins qu'il n'y ait d'abord un plan défini soumis à l'étude et destiné à être l'objet des travaux de la conférence, et, en second lieu, à moins que les négociations préliminaires ne donnent l'espérance de voir les parties directement intéressées accepter elles-mêmes ce plan. (Ecoutez ! écoutez !)

Je vous avoue qu'en jetant un coup d'œil sur l'état actuel de la question et sur les divergences profondes d'opinion qui existent à ce propos entre les puissances catholiques et les puissances protestantes, je n'ai pas grande confiance que ces conditions viennent à se réaliser. Ce dont je suis convaincu, c'est que se rendre à une conférence sans quelque entente préalable de cette nature, ce serait purement du temps perdu.

Une conférence est une excellente combinaison pour donner une ratification solennelle et positive, pour consacrer, si je puis m'exprimer ainsi, une décision que l'on a déjà prise.

Mais quand il y a des divergences profondes et fondamentales non sur des questions de détail, mais sur des questions de principe, j'avoue que je ne suis pas assez disposé à me faire illusion pour croire que le simple fait de réunir dans une même salle un certain nombre d'ambassadeurs et de ministres, et de leur donner une question à discuter, puisse suffire à combler ces divergences.

Si une conférence offrait quelque chance d'arrangement, je regretterais profondément, pour mon compte, de laisser perdre cette chance. Je crois que tout le monde sera content d'écarter une cause de complications qui peut, à un moment donné, dans l'avenir, amener une guerre continentale.

Je dois dire en même temps que ce n'est point là une question dans laquelle nous ayons des intérêts immédiats et directs, en dehors de la sympathie que nous sentons pour le peuple et le royaume d'Italie, et aussi en dehors de l'intérêt général que nous avons dans toutes les questions relatives à la civilisation européenne.

Nous sommes obligés de faire ce que l'on est en droit d'attendre de nous comme voisins et comme amis, mais je ne pense pas que dans une question de cette nature, où ne se trouve engagé aucun intérêt anglais, nous devions nous exposer au danger d'être englobés dans des complications futures et d'augmenter ainsi la somme de responsabilité qui pèse déjà sur notre tête.

Voici le discours prononcé à l'ouverture du Sénat, par son président, S. Exc. M. Troplong :

Messieurs, dit Son Excellence, nous venons de nous compter pour la formation de nos bureaux, et de douloureuses absences nous ont frappés. Depuis quelques années, chacune de nos sessions m'impose à son début des souvenirs funèbres, lorsque je voudrais n'avoir à prononcer que des paroles de félicitation. Mais notre premier devoir est d'honorer la mémoire des morts.

M. le comte de Labédoyère, que nous avons perdu peu de temps après la fin de la session, appartenait naturellement au Sénat. Car c'est dans ce palais même du Luxembourg qu'en 1815, son père, jeune et brillant officier, qui avait traversé les glorieux périls de nos plus rudes guerres, avait fait entendre les derniers accens d'une fidélité courageuse à la dynastie impériale. (Très bien ! très bien !) Le crêpe funèbre qui voile la mémoire de cet intrépide soldat n'a jamais éclipsé l'honneur dont il était épris,

---

réputation, arrivée jusqu'à moi, n'a pas été sans influence sur ma détermination de rester ici. Quand j'appris que vous aviez été mandé par mon père, je me sentis tout à coup rassuré. Votre zèle, votre dévouement dont j'entendais parler avec toute sorte d'éloges, m'inspirèrent une vive reconnaissance... jusqu'au moment où j'en vins à me questionner sur le sacrifice tout à fait extraordinaire que vous faisiez, tant de vos loisirs que de vos intérêts, au salut de notre chère Madeleine . . . Par le fait, monsieur, quels motifs vous y poussaient ?

En même temps qu'il lui adressait cette question, Ronald s'était brusquement tourné vers Wilmot et le regardait droit dans les yeux. Un léger tressaillement, une rougeur imperceptible, furent toute la réponse du jeune médecin.

— Allons, reprit Ronald, ne soyons pas franc à demi !.. Je vous demande une chose que je sais, que j'ai apprise avant même votre départ de Kilsyth. Dès cette époque, il me fut révélé que ma sœur avait inspiré, — on ne disait pas à qui, — un sentiment assez vif, un sentiment auquel il ne lui était pas permis de répondre. Je cherchai le mot de l'énigme, je le cherchai avec passion, car, je vous l'ai dit, j'aime Madeleine plus que ma vie... Mes informations, prises de tous côtés, ne m'avaient encore rien appris, lorsqu'un soir vous vîntes me trouver au club. A peine étions-nous en présence que je ne cherchai plus à deviner ; j'étais certain de mon fait.

Nouvelle pause. Ronald semblait attendre quelques mots de son silencieux auditeur. Wilmot, étourdi de cette brusque franchise et ne pouvant la payer d'un mensonge, persistait à se taire. Ses yeux baissés répondaient pour lui.

— Ma surprise fut aussi grande que ma certitude était complète, poursuivit résolûment le capitaine. Les hommes de votre profession, surtout ceux qu'elle a élevés à votre rang, sont investis d'une confiance presque absolue. Cette confiance n'est jamais trompée. Je savais tout cela, je savais aussi que l'on peut se méprendre sur l'intérêt immense qu'inspire au médecin telle ou telle cure spéciale ; enfin je vous savais marié. Tout cela se combinant dans ma pensée, j'en vins à me persuader, — mettant les choses au pis, — que miss Kilsyth avait pu produire sur vous une de ces impressions vives, mais passagères, que l'absence doit effacer et détruire en peu de temps... Je voudrais que cette pensée me fût encore permise, reprit Ronald après un temps d'arrêt pendant lequel avec une profonde sympathie il avait examiné l'attitude et la physionomie de l'homme que ses paroles torturaient ; mais j'ai dû la perdre hier en me retrouvant auprès de ma sœur. Un coup d'œil jeté sur vous m'a prouvé qu'on m'avait dit vrai, mais que je m'étais bercé d'une trompeuse espérance.

Ici Ronald passa la main sur son front. Il était évidemment embarrassé de ce qui lui restait à dire. — De ce que je vais si droit au fait, n'allez pas conclure, docteur Wilmot, que je méconnais certains sentimens et que je leur refuse toute sympathie... Cependant j'ai à vous apprendre,... il le faut bien, c'est mon devoir,... que vous avez commis là une erreur grave. Dans l'intérêt de tous, dans le nôtre, dans celui de Madeleine et même dans le vôtre, la pensée que vous avez eue ne peut se réaliser.

Chudleigh Wilmot, changeant pour la première fois d'attitude, mais sans lever les yeux et les abritant de sa main gauche, réussit enfin à rassembler quelques paroles, qu'il articulait avec effort et d'une voix troublée. — Vous n'ignorez pas, disait-il, le changement survenu dans ma vie... Je suis... je suis libre maintenant... L'avenir peut-être...

— Ceci n'est pas une espérance à conserver, interrompit Ronald sans la moindre rudesse, mais avec une inflexible gravité. Vos sentimens m'auraient moins touché, s'ils se fussent exhalés en plaintes ou en reproches... Tel que je vous vois, vous m'inspirez une pitié profonde... Vous êtes libre, dites-vous, et bien évidemment vous ne voyez pas ce qui empêcherait, dans un avenir plus ou moins éloigné, que ma sœur devînt votre femme. Vous pensez que vous avez des droits à sa reconnaissance, et qu'elle ne refuserait peut-être pas d'acquitter sa dette en se donnant à vous... Croyez-moi, docteur, c'est une visée chimérique. Sans y opposer les froids calculs de l'homme du monde, car je ne tiens pas à me poser comme tel, je vous dirai simplement ceci : votre séjour à Kilsyth, prolongé au-delà de toute prévision possible, détriment de vos plus chers intérêts, votre dévouement pour ma sœur, si extraordinaire, si difficile à expliquer, ont déjà prêté matière à des propos de salon, à des commentaires envenimés par la malice des oisifs parmi lesquels nous vivons... C'est assez vous dire ce qui arriverait, si vos relations avec elle venaient à ne plus être ce qu'elles sont,... je me trompe, ce qu'elles auraient dû rester toujours. Vous êtes fait pour comprendre le scrupule qui dicte mes paroles et pour ne pas vouloir exposer à des interprétations déshonorantes la conduite de celle que vous aimez... Me tromperais-je donc à cet égard ?

Chudleigh Wilmot, de nouveau réduit au silence, laissa retomber sa tête sur sa poitrine.

— Je dois encore ajouter ceci, reprit Ronald, car je ne veux laisser subsister entre nous aucun malentendu. Vous pourriez attribuer ma démarche à certains calculs plus ou moins fondés qui nous feraient rêver pour ma sœur un mari plus haut placé dans la hiérarchie sociale, — ceci soit dit sans la moindre intention blessante. Si cela est, détrompez-vous. Je vous donne ma parole d'honneur, en ce qui me concerne, que je ne saurais où chercher, d'après tout ce que je sais de vous, un homme plus digne qu'on lui confie les destinées de Madeleine. Les grandeurs héréditaires me touchent peu ; le mérite personnel est au contraire beaucoup pour moi, et mes relations ordinaires le prouvent ; on me voit frayer de préférence avec ceux de mes camarades qui ont gagné leurs éperons sur le champ de bataille. Pensant ainsi, je donnerais plus volontiers ma sœur à un homme de talent, fils de ses œuvres, qu'à tel autre prétendant, riche des emprunts faits à ses aïeux... Malheureusement...

Ronald n'acheva pas sa phrase. Chudleigh Wilmot venait de se lever et parcourait la chambre à grands pas. Il s'arrêta bientôt devant son hôte, qui, comprenant ses émotions, le regardait sans bouger de son siége.

(*Sera continué.*)

et qui fut héréditaire dans sa famille. Il ne fait que rappeler la tristesse des temps de discordes civiles, qui, au lieu d'une équitable indulgence, n'eurent que des rigueurs inflexibles pour ce cœur généreux et bouillant que subjugua le plus grand capitaine du monde, naguère son chef adoré, et se présentant à ses yeux éblouis comme le dieu des batailles. (Nouveau mouvement d'approbation.)

Félicitons-nous, messieurs, de vivre à une époque où des mœurs plus douces condamnent ces réactions sanguinaires, et où le retour de l'ordre sous une main puissante nous met à l'abri de ces déchirements. (Adhésion.) Le comte de Labédoyère notre collègue partageait nos travaux depuis huit ans. C'était le sentiment du devoir et une franche et loyale indépendance qui dictaient ses votes. Une mort inattendue nous l'a enlevé, et vous avez vu avec regret s'éteindre parmi vous un nom qui était comme une liaison entre le premier et le second Empire. (Très bien ! très bien !)

C'est avec une profonde émotion que je vous parlerai de M. Fould ; car il était pour moi plus qu'un collègue, il était un ami. M. Fould était entré dans la politique sous le précédent gouvernement. Le suffrage restreint en avait fait un député. La Chambre n'avait pas songé à en faire quelque chose de plus. Mais quand la révolution de Février eut brisé les anciens groupes parlementaires, le suffrage universel, placé en face des plus graves questions politiques et sociales, vit dans M. Fould un homme capable de les aborder courageusement et de haut. Paris l'envoya à l'Assemblée nationale, et le Prince président l'appela dans ses conseils.

La suite a prouvé dans quelle estime il était auprès de l'Empereur. Sans doute il n'a pas été en permanence au ministère. La politique est un terrain mobile, surtout pour les ministres, et on n'est guère que dans les monarchies absolues qu'on voit les ministres, après de longs ministères, mourir à leur poste comme les Colbert et les Louvois. (Mouvement.) Mais un pouvoir qui finit n'est pas toujours une autorité qui cesse. M. Fould, hors du pouvoir, ne perdit pas celle de son souverain. Il y a même ceci de remarquable que chaque fois que l'Empereur a mis M. Fould dans les affaires, ç'a été pour l'associer à une des idées saillantes à l'un des grands faits qui distinguent son gouvernement. (Assentiment.)

Lorsque le Prince président, par une juste interprétation de la Constitution de 1848, eut résolu de faire apparaître son action propre à côté et comme conséquence de sa responsabilité personnelle, il fit appel à des hommes de cœur et de talent, comprenant la différence qui existe entre un monarque inviolable et irresponsable, et un chef d'Etat responsable devant la nation. M. Fould eut place parmi eux, et il contribua à inaugurer pour sa part le système logique et vrai de l'intervention personnelle du prince dans la direction de la chose publique. Quand ensuite, l'Empire ayant été fait, il fallut organiser le nouveau pouvoir, M. Fould reparut auprès de l'Empereur. Là, il coopéra, en qualité de ministre d'Etat, à tout ce qui se fit de grand et d'utile à cette époque de reconstitution, de raffermissement social et de développement de l'activité nationale. Le Louvre, l'impulsion donnée aux travaux publics, la forme démocratique des emprunts, la liberté commerciale, etc., etc., rappellent sa part de concours. Enfin, messieurs, vous n'avez pas oublié la rentrée si fructueuse que lui ménagea la bonté de l'Empereur, lorsque Sa Majesté opéra sa mémorable et libérale réforme dans l'usage des crédits extraordinaires. Ce n'est pas devant vous, messieurs, auteurs du Sénatus-consulte de 1861, qu'il est nécessaire de faire ressortir les avantages du système qu'il consacra. On peut dire qu'il est un des *palladium* de nos libertés financières. (Très bien ! très bien !)

Je n'ajouterai rien à ce rapide aperçu pour montrer quel rôle éclatant M. Fould a joué sur la scène politique de son pays. C'est l'Empire qui l'a mis en lumière et qui l'a élevé. L'histoire impartiale l'en louera. Elle dira que cet homme d'Etat, qui eût pu se reposer doucement dans les jouissances du luxe, leur préféra le rude labeur d'une vie utile au pays ; que, doué d'éminentes facultés, il eut l'esprit large et libéral des économistes anglais, l'esprit d'ordre et de loyauté des Corvetto et des Louis, l'esprit pénétrant, sobre et fécond des Villèle. Ces hommes supérieurs furent ses modèles. Il sera modèle à son tour, et il comptera avec honneur parmi les administrateurs qui ont joui de la confiance de cette puissance indépendante et souveraine qu'on appelle le crédit, puissance insaisissable, qui ne consent à se donner qu'aux financiers d'élite et aux gouvernemens loyaux. (Mouvement prolongé d'approbation.)

Un mérite d'un autre ordre s'est éteint avec M. le général comte d'Allonville. C'est sur les champs de bataille de l'Algérie et de la Crimée qu'il avait conquis ses hauts grades ; c'est là, et notamment au sanglant combat de Balaclava, qu'il avait payé de sa personne comme les braves les plus braves, montrant combien le cœur de l'homme s'élève au-dessus des froids calculs de l'amour de soi, dans cette noble profession des armes, que notre illustre collègue, M. le maréchal Canrobert, a célébrée avec tant d'éloquence dans les paroles prononcées par lui aux obsèques du comte d'Allonville.

Ce vaillant général eût voulu mourir aux champs de l'honneur militaire ; c'est le rêve du soldat. Qu'il se console d'être mort sous le règne doux et vivifiant de la paix ; il n'y a rien perdu. La guerre laisse à ceux qui l'ont faite une auréole de gloire qui les suit dans la vie civile, et qui brille encore sur leur tombeau. (Sensation.)

Le général Levasseur nous avait préparés par une longue absence, suite d'une douloureuse maladie, à une séparation inévitable. C'est aussi sur la terre d'Afrique, cette pépinière des braves, qu'il avait marché de succès en succès depuis les grades où l'on obéit jusqu'aux grades où l'on commande.

» Dans ceux-ci, il se montra digne de hautes missions qui lui furent confiées, tantôt pour la bonne conduite de nos divisions, tantôt pour le maintien de la paix publique. Il fut résolu pour affronter la lutte, et sage pour la prévenir. Vos regrets l'ont accompagné, vos souvenirs garderont sa mémoire.

» Messieurs, après avoir rendu nos pieux hommages aux collègues qui nous manquent, nous allons rentrer dans l'étude des affaires, où l'empereur fait appel à votre patriotisme et à vos lumières. Sa voix s'est fait entendre hier. Toujours elle a le secret de dire le mot propre dans les situations politiques et de porter la lumière dans les esprits.

» Vous méditerez ses paroles. Après les anxiétés de ces derniers temps, après tant de rumeurs inquiétantes et irréfléchies, le pouvoir s'est levé ferme et impartial avec un programme de paix sincère, de respect du droit des nations et de lois tenant à ce qu'il y a de plus fondamental dans notre organisation.

» La France en éprouvera un heureux apaisement. Dans le tableau tracé par le discours du trône, tout le monde sera frappé de ces grands traits d'une politique digne de la France, à savoir : le principe d'autorité qui s'affirme, la liberté qui s'élargit, le vœu général qui se fait écouter, l'honneur et la prospérité du pays que protége et féconde l'initiative du gouvernement.

» Suivons l'empereur dans cette voie, la patrie nous en remerciera. Un ancien, qui fut à la fois un des princes de l'éloquence et un des princes de la philosophie, a dit qu'il n'y a pas de spectacle plus agréable à Dieu que celui d'une société régie par de bonnes lois.

» J'ose dire que la France ne fera pas devant lui mauvaise figure, en tenant d'une main ses principes de 89, de l'autre ses codes immortels, et en y ajoutant les compléments politiques qui, sous le règne de l'empereur, réalisent progressivement l'accord si rare d'un pouvoir fort et d'une liberté vraie. »

Nouvelles de l'Intérieur.

Un exhibition des plus curieuses attire depuis quelques jours la foule au Palais des Fleurs. C'est une demoiselle de dix-huit ans,—du moins, à ce que prétend son Barnum, dont nous n'avons aucune raison de suspecter la sincérité,—une jeune fille, par conséquent, d'une stature et surtout d'une musculature littéralement colossales.

Il est dommage que cette créature phénoménale n'ait pas de barbe ; elle lui siérait à merveille et elle serait assurée d'une *supériorité* incontestable sur toutes les *femmes à barbe* contemporaines ; mais il lui est facultatif d'emprunter celle de *Thérésa* et nul doute qu'en s'en affublant, elle n'obtienne dans ce rôle des succès en rapport avec ses dimensions et après lesquels, la *diva* de l'Alcazar n'aurait plus, naturellement, qu'à se pendre.

Les apparences sont souvent trompeuses : jugez-en plutôt :

Un individu de mine fort rassurante et de mise fort convenable, se présenta, il y a deux jours, dans la boutique d'un horloger, en avouant l'intention d'acheter une montre. L'horloger, que rien dans l'extérieur de l'individu en question n'autorisait à être défiant à son égard, se porta dans une endroit reculé de sa boutique pour extraire d'une armoire une boîte de montres parmi lesquels l'acheteur devait faire son choix; tandis qu'il avait le dos tourné, le filou (il n'était pas autre chose) allongea la main vers une table à sa portée et attira dans sa poche un petit group de 40 livres. Lorsque ce fut fait, il prétexta une course pressée à faire dans le voisinage et sortit en promettant de revenir au bout de quelques instants. Ce ne fut qu'une demi-heure environ après son départ, que l'horloger s'aperçut de la disparition du group. Plainte a été déposée à la police.

THÉATRES.

THÉATRE NAUM.

Vendredi dernier Mlle Hélène, notre célèbre magicienne, donnait, avec le concours de son père, M. le professeur Faure, sa dernière représentation de prestidigitation. La soirée était brillante, les loges et le parterre étaient pleins. La bénéficiaire s'est réellement surpassée. Avec une adresse et une habileté qui lui sont propres, elle a exécuté des tours merveilleux. Le public en a été charmé. On l'a rarement vu applaudir un artiste avec plus d'enthousiasme. Les bouquets pleuvaient sur la scène de tous côtés si bien que Mlle Hélène était obligée de marcher sur des fleurs.

Après un succès aussi éclatant et aussi bien mérité, nous croyions que la bénéficiaire céderait aux instances du public de retarder son départ de quelques jours, pour nous donner encore une nouvelle séance. Malheureusement des engagements pris antérieurement l'ont obligée de nous quitter pour se rendre à Alexandrie où l'attendent de nouveaux succès.

On nous fait espérer cependant qu'elle retournera parmi nous dans le courant du mois de janvier.

THÉATRE FRANÇAIS.

La représentation donnée avant-hier soir au bénéfice de M. James a obtenu un des plus beaux succès.

Jamais comédie n'a été mieux jouée, avec plus d'ensemble et plus d'entrain que l'*Héritage de Plumet*. Aussi le public, qui était nombreux et choisi, a-t-il témoigné sa satisfaction à tous les artistes, en les rappelant à plusieurs reprises et en les applaudissant de tout cœur. Le bénéficiaire a surtout été l'objet d'une véritable ovation.

Bien que cette pièce soit presque une copie du *testament de César Giraudeau*, que nous connaissons tous, elle n'en a pas, pour cela, moins de mérite, et nous espérons que M. Manasse nous la donnera de nouveau, le public l'ayant beaucoup goûtée.

A vendredi la *Belle Hélène* si impatiemment attendue.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROIDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

4 décembre 1867.

Pression barométrique à midi	766,5
Température minima	8.
» maxima	13,6
» moyen. de 9 h. m. à 6 h. s.	12,4
Direction du vent	S.
Force moyenne du vent	*faible*

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

MÉTELIN, 16 novembre.

Avant-hier au soir est arrivé dans notre ville, par le paquebot autrichien, Saïd pacha le nouveau gouverneur de l'île de Mételin. Les journaux de Constantinople ont parlé avantageusement de ce fonctionnaire honorablement connu pour avoir rempli jadis en Syrie une importante et délicate mission.

Dès le lendemain de son arrivée, Saïd pacha prenait officiellement possession de sa charge et dans la soirée du même jour chacun a pu se convaincre que l'autorité venait d'être confiée en d'excellentes mains.

Le premier de nos besoins actuels consiste à avoir une police bien faite, vigilante et sévère. Je constate avec regret que la population de notre ville renommée pour ses allures paisibles, a presque inopinément changé de mœurs, il ne se passe presque pas de jours que les agents de la force à main armée avec des perturbateurs du repos public, qui professant ouvertement le mépris de l'autorité ne reculent pas devant la rébellion lorsque la police croit devoir s'interposer. Il est arrivé que des zaptiés dans l'exercice de leurs fonctions ont été désarmés, souvent même battus jusqu'au sang et cela en plein jour dans des établissements publics au su et au vu de tout le monde; cet exemple en se communiquant pourrait devenir contagieux, et engendrer des causes de désordre qu'il importe de prévenir à tout prix. Déjà Nedjeb pacha justement ému d'un pareil état de choses avait pris des mesures énergiques en vue d'empêcher le retour des scènes que je vous mentionne, nous sommes, grâces à Dieu, présentement assurés que son successeur dont la fermeté s'est déjà fait sentir, saura faire régner l'ordre et la tranquillité par tous les moyens dont le représentant de l'autorité dispose.

Mais nous ne pouvons espérer d'atteindre ce résultat, si un concours entier et loyal tant de la part des honnêtes gens du pays, que de celle de l'autorité supérieure qui siége aux Dardanelles n'est franchement prêté à notre gouverneur qui pour mener à bonne fin l'importante tâche qui lui incombe ne doit pas être seul à vouloir. Je crois devoir en finissant cette correspondance, déduire les raisons qui selon moi ont relâché les liens de l'autorité dans ce pays qui avant la catastrophe était un des plus prospère de l'Empire, à tout moment nous assistons à des changements de gouverneur; à peine le dernier arrivé commence-t-il à connaître les besoins réclamés et à appliquer les mesures propres à faire renaître l'ordre et la confiance qu'un ordre de rappel l'enlève à ses administrés. Dès lors on peut le dire, tout retombe dans le néant, le vaisseau sans timon marche à la dérive, la police cesse de veiller, les mauvaises habitudes se contractent et cet intervalle pendant lequel nous sommes sans administration peut être considéré comme l'unique cause des difficultés qui se présentent en foule au gouverneur nouvellement arrivé dont le premier soin doit être d'extirper les abus qui encombrent tous les services à la fois. Il me reste à émettre un vœu; c'est que Saïd pacha qui a si bien inauguré son administration ne nous soit pas enlevé comme son prédécesseur.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

SMYRNE le 27 novembre.

Le gouvernement Impérial, mû par une sollicitude toute paternelle, adopte les mesures nécessaires pour garantir ses sujets contre l'arbitraire, et leur assurer l'égalité devant la loi, le premier des droits civils, droit dont la conséquence naturelle est la liberté de la défense qui est partout accordée même aux crimes les mieux avérés.

Il existe cependant certains faits qui semblent en désaccord avec les vues du Gouvernement, et paraissent agir en sens contraire à l'impulsion donnée au pays dans la voie du progrès. Il ne serait donc pas inutile d'appeler sur ces faits l'attention de notre Vali, dans la certitude qu'avec la sagesse qui le caractérise, il saura en apprécier les conséquences et y remédier s'il le jugeait opportun.

D'après les lois générales de l'Empire, l'audience des Tribunaux de Commerce doit être publique, ce qui n'a pas lieu à Smyrne, où elle se tient, pour ainsi dire, à huis clos, avec un huissier à la porte, toujours fermée, pour ne permettre l'entrée qu'à ceux requis par le Tribunal. Cette pratique restrictive, ne prive-t-elle pas le public d'une foule de connaissances en matière commerciale, qu'il serait au contraire utile de répandre dans le pays, ce à quoi l'audition des procès contribuerait beaucoup?

Depuis un an ou au-delà il est interdit aux hommes de loi de représenter, comme procureurs, devant le Tribunal de commerce à Smyrne les personnes qui sont dans le cas de recourir à la justice.

Cette mesure ressemble bien à une restriction du droit public. Il semblerait pourtant que la discussion des avocats ne pourrait qu'éclairer les questions portées devant le Tribunal, et que les juges acquerraient ainsi ample connaissance de cause, tandis qu'aujourd'hui ils ont souvent à décider entre un négociant de l'Anatolie qui, ignorant les lois commerciales, sait à peine exposer les circonstances essentielles à connaître par le Tribunal et un Européen qui connaît son code parfaitement. Il y a bien lieu de se demander si dans le cas qui précède il y a égalité pour les parties en litige.

Si par cette mesure on a voulu éviter l'influence que pourraient exercer les hommes de loi sur les décisions du Tribunal, n'y a-t-il là rien de blessant pour les juges ? l'indépendance d'esprit qu'ils doivent se reconnaître n'en est-elle pas froissée ?

Le Tribunal de commerce à Constantinople établit d'ailleurs à cet égard un précédent qu'il serait peut-être utile d'adopter à Smyrne dans l'intérêt du pays en général.

Les autorités de notre ville s'occupent activement de la question du gaz ; mais il aurait été à désirer que l'administration de cette entreprise comprît combien elle nuit à ses intérêts, en s'aliénant le public par les mesures légales qu'elle provoque, et qu'elle répondît par un peu plus de bonne volonté au désir des autorités, et à la peine qu'elles se donnent pour rétablir l'éclairage tout en protégeant les intérêts de la compagnie.

Variétés.

Un singulier cas de morale. — L'histoire verse à des légistes, mais il s'en dégage une appréciation sur l'honorabilité telle qu'on l'entend aux Etats-Unis, qui fera réfléchir sur ce qu'on entend dans ce pays par *la meilleure société de New-York*.

Il y a quelque temps, le caissier d'une banque de Mobile informait les directeurs de l'établissement qu'il avait l'intention de se retirer. On le croyait pauvre, et l'on s'étonna de cette résolution.

— Comment vivrez-vous ? lui dit-on ; nous pensions que vous n'aviez d'autres ressources que vos appointements.

— Messieurs, répondit-il avec un sang-froid et une franchise remarquables, je me suis servi, et largement, de l'argent de la banque. Mais, soyez tranquilles, rien n'est perdu. J'ai trouvé la veine, je l'ai suivie, et j'ai restitué jusqu'au dernier dollar. Je suis assez riche pour me retirer. Prenez les livres et examinez-les ; vous trouverez tout en règle. Il est possible que j'aie eu tort de spéculer avec l'argent de la banque, mais tout est bien qui finit bien. Voilà !

La morale était un peu large, il faut en convenir; mais on n'est pas trop difficile avec un homme qui aurait pu vous ruiner et qui n'a fait que s'enrichir. Le caissier spéculateur a été aisément absous, d'autant plus qu'il se trouvait alors, de par la fortune, l'égal de ceux qui auraient pu le censurer.

Le *Courrier des Etats-Unis* raconte qu'il a quitté Mobile riche et honoré, et qu'il fait aujourd'hui partie *de la meilleure société de New-York*.

—

Un fait épouvantable s'est passé dernièrement, dans la soirée, près de Korneubourg. Le nommé Joseph M., habitant la commune de Gaunersdorf, avait livré 22 porcs à un boucher de Korneubourg et avait reçu comme prix de cette livraison près de 1,000 florins, avec lesquels il prit la route de Nolkersdorf afin d'y prendre une voiture qui devait le conduire à Gaunersdorf. Il y avait à peu près une heure qu'il était en route lorsque soudain il se sentit pris au collet, et une voix lui demanda son argent. M..., se défendit avec vigueur, et lorsque son adversaire remarqua qu'il avait affaire à plus fort que lui, il tira un couteau avec lequel il frappa M... dans le dos.

A ce moment les deux chiens de ce dernier, qui avaient pris les devants, revinrent trouver leur maître qui leur fit signe de se jeter sur l'assassin, mais en même temps il tomba sans mouvement sur le sol. Lorsque peu d'instants après il eut recouvré ses sens, il aperçut non loin de lui une masse informe de sang et de chair auprès de laquelle ses deux chiens étaient couchés ; il eut la force de se traîner jusqu'auprès de cette masse, et reconnut en elle son meurtrier que les chiens avaient terrassé et déchiré jusqu'à ce que la mort s'ensuivit. Des passants trouvèrent le blessé et l'emportèrent à Korneubourg, ainsi que le cadavre de l'assassin, qui fut reconnu pour un voleur dangereux des environs de Korneubourg.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 4 décembre	56	26
Clôture	du 4 décembre	56	19

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 5 décembre

ALEXANDRIE, le bat. à vapeur égyptien *Chihin*, capitaine Ahmet bey, divers.
SMYRNE, le bateau à vapeur franç. *Vatican*, capit. Nenigni, divers.
ODESSA, le bateau à vapeur belge *Fanny David*, capitaine Hunter, blé
— le bateau à vapeur russe *Rostow*, capitaine Richter, divers.
— le bateau à vapeur russe *Jurenor*, capitaine Tomilovich, divers.
VARNA, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Africa*, capitaine Maggarovich, divers.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 2 décembre

ANGLETERRE, br angl. *F. Scott*, c. Chevalier, blé
— bk ital *Martino Mar a*, cap. Dadero, blé
CORK, 3-m autr. *Figlia Minore*, cap. Pavcovich, blé
— bk autr. *Kate*, cap. Laïch, blé
— bk angl. *Kerrywore*, cap. C ewsby, blé
— bk autr. *Penelope*, cap. Yucincovich, blé
FALMOUTH, br autr. *Lisa*, cap. Chiepulich, blé
— bk rus. *Bore*, cap. Jahentsen, blé
— bk norv. *Mary*, cap. Abrahamsen, blé
— bk norv. *Andhild*, cap. Madsen, blé
— bk norv. *Helias*, cap. Vestly, blé
— br norv. *Viandra*, cap. Lome, blé
— br dan. *Randers*, cap. Vallentin, blé
— bk autr. *Furtunata*, cap. Bencinich, blé
— sch autr. *Gratitudine*, Leva, blé
ANVERS, br norv. *Navéd*, cap. Hansen, blé
MARSEILLE, br hell. *A. Spiridon*, c. Tjalangira, blé
— br hell. *A.-Spiridon*, cap. Mitropulos, blé
— br hell. *Alexandros I.* cap. Anatgilo, blé
— br hell. *Olga*, cap. Arvanitis, blé
— br hell. *Archnughelos*, cap. Moraïtis, blé
— br hell. *Joannis*, cap. Y. Drizzas, blé
— br hell. *Temis*, cap. Drizzas, blé
— br hell. *A. Gheorghios*, cap. Manolessos, blé
— br hell. *Kimissis*, cap. Vorzendas, blé
— br hell. *Frangulis*, cap. Geremes, blé
— br hell. *Profitis Ilias*, cap. Andacou, blé
— br hell. *Elleni*, cap. Dendrinos, blé
— br hell. *A. Nicolaos*, cap. Syrigas, blé
— br hell. *Taxiarchis*, cap. Velliotis, blé
— br hell. *Marigo*, cap. Licardopulos, blé
— br hell. *Criti*, cap. Arvanitakis, blé
— bk hell. *A. Nicolaos*, cap. Camenos, blé
— br rus. *Liubegnt*, cap. Xegga, blé
— br rus. *Irini*, cap. Alafusos, avoine
— br rus. *Livorno* cap. Fiscovich, blé
— br rus. *Panselinos*, cap. Pantelich, blé
— bk rus. *Viel. Cavacevich*, cap. Jacovlevich, blé
— bk autr. *Mali Ivo*, cap. Drobag, blé
— 3-m fran. *Alexandre*, cap. Agibert, blé
— 3-m fran. *Mars*, cap. Eug. Jean, blé
— 3-m fran. *Santon*, cap. *Lachaud*, blé
— 3-m fran *Polaquin*, cap. Sandrali, blé
— br fran. *Ville d'Agde* cap. Cabannes, blé
— br fran. *Seraphine*, cap. Roux, blé
— br ital. *Fede*, cap. Cignoni, blé
— br ital. *Adele*, cap. Locomore, blé
— br ital. *St. Francesco*, cap. Cemeroto, blé
— br ital. *Nuovo Socorso*, cap. Raffo, blé
— br ital. *Azilatore*, cap. Mezano, blé
— br ital. *Giuseppe*, cap. Taglialiso, blé
— br ital. *Alessandro*, cap. Stiulese, blé
— br ital. *Felix*, cap. Rebecco, blé
— br ital. *Ginda*, cap. Cavassa, blé
— br ital. *Catterina*, cap. Barbora, blé
— bk ital. *Europa*, cap. Rivero, blé
— bk ital. *Salvatore*, cap. Merelo, blé
TRIESTE, goel aut. *Harwat*, cap. Fragenil, divers
MALTE, br hell. *Jenethliatis*, cap. Markakis, blé
CHEPHALINIE, br hell. *Monferatos*, c. Lerengatos,
PYREE, br hell. *Micra Elleni*, cap. Gionis, blé
— br hell. *Lafia*, cap. Vavanatzo, blé
MER-NOIRE, sch norv. *Emmanuel*, cap Andreason,
SOULINA, br ital *Dedalo*, cap. Ravenna, blé
— bk angl. *Tor West*, cap. Wilson, blé

du 3 décembre

CORK, br aut. *Verona*, cap. Verona, blé
FALMOUTH, bk aut. *Amalia*, cap. Chiavelli, blé
— 3-m ang. *Harhaway*, cap. Bruli, blé
— br aut. *Noresinotto*, cap. Zarovich, blé
MARSEILLE, br hell. *Evanghelistria*, c. Camno, blé
— br hell. *Evanghelistria*, c. Vrihoropulos, blé
— br hell. *A. Dimitrios*, cap. Yuriotis, blé
— br hell. *Arcadion*, cap. Varlanis, blé
— br hell. *Apostolos Pavlos*, cap. Pavlu, blé
— br hell. *Filomena*, cap. Fumelis, blé
— br hell. *Carm. Evrediki*, cap. Gurguriotis, blé
— br hell. *Anexartitos*, cap. Caragio,s blé
— br hell. *Matrona*, cap. Casti, blé
— br hell. *Vassilios*, cap. Janussos, blé
— br ital. *Bianca Gattorno*, cap. Pava, blé
— br ital. *Eugenio II*, cap. Gaggalo, blé
— br rus. *Marg. Mimbelli*, ca. Boccanovich, blé
TRIESTE, goel hell. *Evanghelos*, cap. Hiliotis, blé
SPEZES, br hell. *Evanghelistria*, cap. Xlias, blé
SKIATHOS, goel hell. *Aspis*, cap. Protopapa, lest
ENOS, br ital. *Giulietta*, cap. Fevola, lest
MER-NOIRE, br norv. *Embla*, cap. Jondehl, lest
SAMSOUN, br hel. *Jero-papa-Kiriako*, c. Iconomou
SOUKUM-CALE, bk angl. *Harlinger*, c. Leich, lest
GALATZ, br angl. *Thonkful*, cap. Harresson, lest
BOURGAS, 3-m rus. *F. Luca*, cap. Betta, lest

NAVIRES destinés pour l'Archipel, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 24 novembre

TAGANROK pour Falmouth, bark anglais *Nautib*, capit. Prentice, blé
— pour Falmouth, bark prusse *Matador*, capit. Ewert, seigle
— pour Marseille, brig italien *Ellemondo*, cap. Chiesa, blé
ODESSA pour Syra, brig russe *Aspasia*, capitaine Kombotheclas, blé
MARIANOPOLE pour Falmouth, bark angl. *Osborw*, capitaine Call, blé
NICOLAEFF pour Malte, brig hell. *Anatoli*, capit. Haggi-Kiriakos, blé
BERDIANSKA pour Marseille, brig hell. *Evanghelistria*, capitaine Chrissolis, blé
— pour Falmouth, brig anglais *Lindisferme*, capitaine Herd, blé
— pour Falmouth, bark mekl. *Rosbian Kaeysdorf*, capitaine Moller, blé
KUSTENDJE pour Falmouth, bark anglais *William Wilson*, capitaine Connoly, blé
— pour Falmouth, bark anglais *Emma*, capit. Prince, blé
GALATZ pour Messine, brig hell. *Dio adelfi*, capitaine, Orfanos, blé
— pour Corfou, goel. valach. *Evanghelistria*, capitaine Andreatos, blé
— pour Falmouth, brig anglais *St.-Cuthbert*, capitaine Robinson, blé
— pour Livourne, brig italien *Pensiero*, capit. Mourci, blé
BRAILA pour Marseille, brig hell. *Assia*, capitaine Doucas, blé
— pour Castellamare, brig hell. *Eptanissos*, capitaine Lichardopoulos, blé
— pour Marseille, brig hell. *Marigo*, capitaine Danezis, blé
— pour Messine, brig hell. *Kefalonia*, capitaine Kipriotis, blé
— pour Marseille, brig hell. *Taxiarchis*, capit. Russo, blé
— pour Marseille, brig hell. *A. Ghsorghios*, capitaine Sakellarios, blé
— pour Marseille, brig hell. *Kalliopi*, capitaine Arapis, blé
— pour Marseille, brig hell. *A.-Dimitrios*, cap. Demetriou, blé
SOULINA pour Marseille, brig italien *Superiore*, capitaine Ballestrino, blé
— pour Messine, bark italien *Due fratelli*, cap. Sartorio, blé
— pour Philippeville, brig français *Le Soleil*, capitaine Russel, blé
ISMAIL pour Marseille, brig hell. *A.-Spiridon*, cap. Panagopulos, blé
BALTZIK pour Marseille, brig hell. *Olga*, capit. Barberis, blé
— pour Marseille, brig hell. *Theophania*, capit. Coumis, blé
VARNA pour Marseille, brig hell. *A.-Pantes*, cap. Philipidis, blé

CONSULAT GÉNÉRAL DE RUSSIE
A CONSTANTINOPLE.

AVIS.

La Commission judiciaire instituée par décret de S. Exc. l'Ambassadeur de Russie en date du 19 avril 1867, pour juger le litige existant entre les administrateurs de la maison de commerce Dionisio N. Cunduri d'une part, et la veuve et les héritiers Cunduri d'autre part, considérant que du nombre des héritiers cités à comparaître devant Elle, Marie Cunduri, fille de Dionisio Cunduri, se trouve décédée et qu'avant sa mort elle avait contracté des liens de mariage, invite ses héritiers, s'il y en a, à se présenter en personne ou bien par un procureur fondé aux séances de cette Commission, qui ont lieu au Consulat Général de Russie chaque vendredi à 9 1/2 heures du matin.

Péra, le 22 novembre / 4 décembre 1867.

Le consul général de Russie.
A. EBERHARD.

ADMINISTRATION
DU
CHIRKET-I-HAIRIÉ.

AVIS.

Ligne des îles des Princes.

A partir du samedi prochain, 25 novembre (v. s.) il y aura tous les samedis soir à 10 h. 1/2, un départ supplémentaire du Pont pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo : et tous les lundis matin — non fériés — il y aura également un départ supplémentaire à 2 h. 1/2 de Prinkipo pour le Pont, touchant Halki, Antigone et Proti.

Les jours où se départ supplémentaire aura lieu, le bateau de la ligne de Kartal ne touchera pas à Antigone.

A partir du même jour, le bateau N° 14, partira tous les soirs, excepté les diman-

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Le bateau à vapeur français JUNON cap. Martino, partira pour Marseille Lundi 9 Decembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, Nº 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans operation douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y meprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guerison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, epulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariees, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, separation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau systeme inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui desirent le consulter à leur domicile.

On trouve la LINGERIE au MEILLEUR MARCHÉ

DANS LE MONDE

Toiles, Serviettes, Mouchoirs, Nappes, etc., à

L'HOTEL DE PESTH

Premier Etage

Grand'rue de Péra

La maison qui forme le coin de la rue VENEDIK et la grande rue.

BIEN OBSERVER LE MAGASIN EST AU

PREMIER ETAGE

Et non au rez-de-chaussée donnant sur la rue, le Magasin n'est en aucun rapport avec tous ces magasins de la grand'rue, qui vendent sous le faux titre de Liquidation et autres prétextes suffisamment connus.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.	2 francs
12 »	105	»	2.60
18 »	110	»	4. —
26 »	120	»	4.50
34 »	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM G. CHEUVREUX et Cie, à Galata, Cavaffian-khan, Nº 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

AVIS
Aux Négociants, Fabricants, etc.

Ouverture de crédits, négociations, comptes-courants, avances et consignations sur marchandises, commission pour l'achat et la vente de marchandises.

S'adresser à M. A. M. H. 38, St-Mary at Hilll à LONDRES.

SUPREMA CORTE CONSOLARE

DI

Sua Maestà Britannica

In Costantinopoli.

AVVISO.

Si notifica col presente che Giovedi prossimo il 5 corente alle ore 11 a. m. sara venduto all'Asta pubblica tale quale, il carico Grano tenero avareato, del bark inglese *General Chase* al comando del capitano Francesco Missud, consistente in kilò 29,000 circa, proveniente da Varna attualmente in questo porto, ed ormeggiato a Calaffat-yeri.

La vendita avra luogo a Caviar-kan per mezzo del pubblico Incantatore Sig. I. de Castro, ove detto carico Grano sarà deliberato all' ultimo oblatore e maggiore offerente ai patti e condizioni che saranno dichiarati all'atto della subasta.

Costantinopoli, 3 Decembre 1867.

A VENDRE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Dimanche prochain 8 courant, à 10 heures du matin et jours suivants s'il y a lieu :

Meubles, Glaces, Pianos, Orgue, Batterie de Cuisine

etc., etc., etc.

A Orta-keui, rue Palanga, 23, Tasch-Merdiven.

HENRY BINDER
CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées. fabriquées spécialement pour le pave de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1º Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2º Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3º Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4º Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5º *Rentes viagères.*

6º Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices repartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIFLD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

NÆHMASCHINEN
AUCH ALS

WEIHNACHTS-UND-NEUJAHRS GESCHENKE

empfiehlt

das grösste europæische Næhmaschinnen Etablissement von Mr BOLMANN in WIEN, 31 Rothenthürm-strasse, 31, Illustrirte Preis liste *gratis* u. *franco.*

ITINÉRAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Nº du Bateau	Horloge	Yéni-Djami	
12	2	30	de Yeni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.*)
2	2	30	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	2	45	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgou de
11	3	45	de Cavak, Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candin, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kus.undjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	30	de Arnaoutkeui, Courucesmé, Ortakeui, Bechictach.
3	3		deArnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach. les vendredis touchera Cabatach
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (exc, les vendredis)
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui. Bechihtach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis).
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé. Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h de la ligne de Buyukderé.)
3	9	30	de Yénimahalle, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
3	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
2	3	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Théra, pia, Buyuk-dere, Yenimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yenikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à 9 1/2*)
18	10	30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Stenia, Yénik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
6	11		pour Courucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*) les vendredis a Bechiktach aussi.
14	11		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui. (exc. les vendredis).
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
3	11	45	pour Béchictach, Ortaheui, Kourucesme (*) (les vendredis a Arnaautkeui).
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Buyuk-deré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, (*Les vendredis jusu'qà Buyakdéré.*)
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

*) *Ce bateau ne recoit pas de bagagess.*

Tous les vendredis a 4 1/2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdéré touchant les echelles de la cote d'Assie avec retour de Bouyoukdéré a 8 3/4 touchant les mêmes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	30	de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	30	de Yenimahalle, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5		de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Stenia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Yenimahalle, Buyukdere, Therap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk. Ortakeui, Bechikt.
	8	45	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10		de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.		**Départ du Pont.**
	3	15	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yenik, Thérapia, Buyukdere.
	4	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdere.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahallé.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahalle.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yenikeu, Therapia, Buyukdere.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

Nos	Heures à la Turq.		
			A partir du 14/26 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis
			Service Journalier.
			Voyage pour le Pont.
3	2	15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti. (les dimanches à 2 h. 1/2)
			Départ du Pont
3	10		pour Proti, Aetigoni, Halki, Prinkipo Cartal et Pendik.

AVIS IMPORTANT
CONCERNANT LES VÉRITABLES

PILULES DE BLANCARD

L'Iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les **Pilules de Blancard** offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg, dans un document officiel, publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg*, le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du Gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté à laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tous temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament?

En conséquence, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins qui désireront employer les **véritables Pilules de Blancard**, de vouloir bien se rappeler que nos Pilules ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et de 50 pilules, qui tous portent notre **cachet d'argent reactif**, fixé à la partie inférieure du bouchon, et notre **signature** (indiquée ci-dessous) apposée au bas d'une étiquette **verte**.

Pour se garantir de ces compositions dangereuses qui se cachent, surtout à l'étranger, derrière nos marques de fabrique, il sera toujours prudent de s'assurer de l'origine des pilules qui portent notre nom.

Blancard

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte. 40.

Nos Pilules se trouvent dans toutes les Pharmacies.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal Nº 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNÉE. — N° 278.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces	60 »	32 »	18 »
Etranger	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Pera.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMERO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS :

4me page, Annonces............ 3 Piastres la ligne.
Avant les annonces, Reclames.... 6 » la ligne.
Faits divers, Corps du Journal.... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-inserés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considerée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 6 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 4 Décembre.

Consol. T.	PARIS...	Ouv.	33	90
		Clôt.	33	90
	LONDRES.	Ouv.	33 1/2	—3/4
		Clôt.	33 1/2	—5/8
Rente française 3 0/0		Ouv.	69	20
		Clôt.	69	35

Paris, 4 décembre, 1 h. 55 soir.

NEW-YORK, 3. — (Voici une nouvelle version du message présidentiel). Le président Johnson regrette que le congrès empêche le rétablissement de la Constitution, demande la cessation du régime militaire dans le Sud. Il dit que si le Congrès adopte l'acte qui abolit les attributions de tout gouvernement régulier, le président serait forcé d'assumer une haute responsabilité pour sauver l'existence de la nation.

Le message recommande de revenir au payement de la dette en espèces. Aucune question ne trouble la politique étrangère. Il annonce la cession des îles danoises.

Paris, 4 décembre, 10 h. 20 soir.

Au Corps législatif, M. de Moustier explique la politique du gouvernement concernant Rome. Il est impossible de dire si la conférence se réunira ; si elle ne se réunit pas nous ne reviendrons pas à la Convention de septembre, nous confierons la papauté à la loyauté de l'Italie (applaudissements). M. Thiers voudrait que la politique de la France fût plus nette. Il expose que le pouvoir temporel est nécessaire à la liberté de conscience des Catholiques. L'honneur commande à la France de ne pas livrer la papauté à l'Italie. Demain continuation de la discussion.

Nouvelles de l'Extérieur.

Par décret du 18 novembre, M. du Miral a été nommé vice-président du Corps législatif.

—

Le projet de loi relatif à l'armée, communiqué au Corps-Législatif, dit que la durée du service des jeunes gens appelés sera de neuf ans.

En temps de paix, les soldats ne resteront pas plus de cinq ans sous les drapeaux. Les hommes laissés ou renvoyés en congé pourront se marier pendant les deux dernières années de service.

La substitution des hommes sur les listes cantonales et le remplacement sont autorisés conformément à la loi de 1832.

La durée de service dans la garde nationale mobile est de cinq ans.

La plupart des autres dispositions sont conformes aux projets de la commission.

—

On s'est demandé l'âge de M. Pinard, ministre de l'intérieur. Il a aujourd'hui quarante-cinq ans.

Quant à M. Magne, il a soixante-deux ans.

—

On frappe activement au grand hôtel des monnaies du quai Conti les nombreuses médailles d'or, d'argent et de bronze des lauréats de l'Exposition universelle, avec leurs noms en relief sur le cartouche supporté par deux petits génies.

—

Voici de nouveaux détails sur un fait dont nous avons déjà parlé :

Une députation de 60 ouvriers s'est rendue au ministère de l'intérieur, à Londres, pour solliciter de M. Hardy, chef de ce département, la grâce des fénians condamnés à mort à Manchester. Le ministre ayant refusé de les recevoir, la députation organisa un meeting en règle dans son antichambre. Un M. Finlan en prit la présidence. Un huissier ayant voulu s'interposer, le président lui dit qu'il n'était qu'un domestique et lui défendit de troubler la liberté de réunion. Puis on vota les résolutions les plus incendiaires et l'on décida qu'un meeting aux flambeaux serait tenu sur une des places publiques de Londres pour effrayer le gouvernement. La séance ayant été levée, la députation quitta l'hôtel du ministre et traversa solennellement la rue où l'on avait rassemblé à la hâte une escouade d'agents de police.

—

Le *Foreign Office* a adressé la note suivante aux journaux de Londres :

« Le conseil de S. M. à New-York annonce dans un télégramme reçu, que la nouvelle relatif à la destruction de Tortola n'a été apportée que par le *Herald* et qu'on doute de son exactitude à New-York. Le consul à la Havane l'a informé qu'on n'y avait reçu aucun détail et que l'on supposait que la rumeur avait été très-exagérée. On avait reçu à la Havane une lettre de Tortola du 1er novembre, disant qu'un grand incendie y avait éclaté pendant l'ouragan du 29, et ajoutant qu'une famille nommée Sinclair Briart avait été noyée.»

—

Le consul anglais du Caire télégraphie à son gouvernement, d'après des renseignemens certains, que le docteur Livingstone se trouvait il y a sept mois, à Marunga, d'où il s'avançait vers l'est, en longeant le lac Tenganyika.

M. Churchill a pris des mesures pour avoir des renseignemens ultérieurs.

—

Nous croyons savoir que, d'après le nouveau contrat relatif au transport de la malle des Indes, qui doit être prochainement soumis à l'approbation du Parlement Britannique, la Cie. Péninsulaire et Orientale ne fera plus relâcher à Malte les paquebots de service postal entre Marseille et Alexandrie. — Ces paquebots suivraient la ligne la plus directe en passant par le détroit de Messine, sans s'arrêter nulle part ; les paquebots de Southampton seuls continueraient à relâcher à Malte.

—

L'emprunt, dit *emprunt Moustapha*, qui vient d'être lancé à Londres par la maison Oppenheim, n'est pas nouveau, comme plusieurs personnes semblent le croire. Il résulte d'accords passés entre cette banque et la Daïra de Son Altesse lors de l'acquisition faite par cette dernière de tous les biens égyptiens du Prince Moustapha Pacha, et en vue de payer le prix d'achat.

Cet emprunt ne regarde donc point le gouvernement mais seulement la Daïra Sanié ; il se monte à 2 millions de livres sterling.

La maison Oppenheim, en se décidant à le lancer aujourd'hui sur le marché, l'a émis à 90, aux conditions suivantes ; 9 0/0 d'intérêt annuel, remboursement en 15 ans par annuités, garantis sur les biens acquis de Moustapha Pacha.

—

A la Chambre des Députés de Prusse M. von Koller a été élu premier vice-président par les voix et M. Bennigsen second vice-président par 149 voix.

L. Larker a proposé de supprimer par une loi spéciale le procès contre M. Twesten et de modifier dans ce sens l'article 84 de la Constitution.

—

On démolit sérieusement la forteresse de Luxembourg. Les premières mines ont été tirées. Une brèche a été pratiquée dans le rempart derrière l'arsenal, et l'on perce des trous de mines dans la maçonnerie qui supporte les ouvrages en terre dits de Marie. On croit qu'avec ces matériaux les fossés entre les fortifications seront comblés et que l'accès sera libre sur toute une partie de l'enceinte.

—

Il circule en ce moment dans les cercles de la cour, à Vienne un bruit. D'après lequel, l'Impératrice Eugénie qui, d'après le désir qu'elle a exprimé à l'Empereur François-Joseph lors de son séjour à Paris, servirait de marraine au prochain rejeton de la maison impériale d'Autriche.

—

L'université de Vienne a été récemment troublée par des désordres graves. Un professeur, partisan du Concordat, avait prononcé quelques paroles qui avaient, paru malsonnantes aux étudiants de la Faculté de droit. Le corps des professeurs a dû faire amende honorable devant la jeunesse universitaire, par une déclaration rendue publique, et le professeur a exprimé ses regrets « de s'être laissé entraîner par son émotion, à une assertion qui devait donner lieu à une interprétation fâcheuse. »

—

Une décoration qui vient décernée par l'empereur Napoléon à un journaliste de Vienne produit une certaine sensation dans cette capitale. Le rédacteur en chef du *Volksfreund*, espèce d'*Univers* autrichien, vient de recevoir les insignes de la Légion d'honneur.

—

D'après le *Journal de Paris*, voici quel serait le texte de l'article le plus important des statuts de la *Ligue associée* italienne. C'est comme le correspondant de Florence l'a expliqué aux lecteurs de la *Liberté*, le nom qu'on donne à l'association déjà nombreuse pour le refus des marchandises françaises. Voici cet article :

« Tout sociétaire prend l'engagement de ne plus se servir des marchandises françaises jusqu'à ce que la France laisse Rome à l'Italie »

—

Le *Corriere Italiano* dit que l'un des premiers projets de lois dont la Chambre doit être saisie, aura trait à une dépense extraordinaire pour l'achat de 75.000 fusils de la plus grande perfection, afin d'obtenir 100,000 fusils nouveaux, en ajoutant ces 75,000 aux 25,000 déjà accordés.

—

On écrit de Rome, le 15, qu'on aurait adopté le projet de faire une place forte de la petite ville de Monte-Rotondo, et que les officiers du génie de l'armée pontificale ont été envoyés sur les lieux, afin d'entreprendre les études préparatoires nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Monte-Rotondo peut jouer un rôle décisif pour la protection de l'Etat romain. C'est un point stratégique excellent. Des ouvrages bien conçus permettraient à un petit corps de troupes, ayant des vivres et des approvisionnements pour plusieurs mois, de s'y défendre longtemps, d'arrêter des bandes envahissantes et de changer ainsi la face des choses.

(Patrie.)

—

Le roi de Suède vient de lancer une brochure militaire cherchant à démontrer qu'une petite et bonne armée est préférable à une grande armée moins exercée. Le produit de cette brochure est destiné à contribuer à la création d'écoles primaires en Laponie. Le royal auteur a dédié son ouvrage au comte Henning-Hamilton, auquel il doit sa première instruction militaire. *(Gazette de Cologne.)*

—

La vente des Antilles danoises aux Etats-Unis est maintenant un fait accompli.

D'après le *Fædrelandet*, de Copenhague, la vente a eu lieu aux conditions suivantes :

Les trois îles sont vendues à l'Amérique pour la somme de 11,000,000 1/2. Quant à l'île de Sainte-Croix, la France doit d'abord donner son consentement. Si la France refuse de donner son consentement, les deux autres seulement seront vendues pour 7,000,000 1/2.

—

La *Gazette officielle* du Portugal dément le bruit qui a couru sur l'attitude dans la question de réunion d'une conférence et d'après lequel le cabinet de Lisbonne se renfermerait dans l'abstention.

—

On écrit de Saint-Pétersbourg :

Cinq cents Russes ont adressé au czar une pétition pour le prier de ne pas prendre part à la conférence qui doit se réunir pour examiner la question romaine. Il leur a été répondu que le droit de pétition ne s'appliquait qu'aux affaires privées, et que personne ne devait s'immiscer dans les affaires politiques. Cette réponse était écrite sur du papier timbré de 500 roubles (2000 fr.), que les pétionnaires ont dû payer. On les a prévenus qu'en cas de récidive, il leur serait répondu sur le papier cinq fois plus cher.

LE DISCOURS DE MIDHAT PACHA.

Nous allions traiter aujourd'hui la question qui nous a été posée par notre correspondant de Smyrne au sujet du refus du tribunal de commerce de cette ville de tenir ses séances publiquement et d'admettre les avocats à plaider les causes des particuliers, lorsque nous reçûmes le discours prononcé par Midhat pacha à l'occasion de l'ouverture du conseil général du vilayet du Danube.

L'importance de ce document ne saurait échapper à personne. Il est de nature, s'il est lu attentivement en Europe, à amener une modification notable dans les idées de ceux qui croient, sur la foi de certaines correspondances malveillantes, que nous restons stationnaires, que nous sommes condamnés à l'immobilité.

Ce discours ne brille pas par ces phrases pompeuses dont on se sert communément dans ces sortes d'allocutions pour éblouir les masses. Midhat pacha ne vise pas à l'effet, loin de là, il va droit à son but, il entre en matière sans préambule, il énumère une à une les réformes qui ont été introduites dans le vilayet et celles qu'il est utile d'introduire et sur lesquelles il appelle l'attention la plus sérieuse du Conseil.

Il termine aussi simplement qu'il a commencé. « Je vous rappelle en terminant, dit-il aux membres du conseil, » que dans l'intérêt de tous vous devez » exprimer librement et sans hésiter » vos idées et vos opinions ; c'est là un » devoir d'honneur que le gouvernement » vous impose et que vous saurez sans » doute remplir. »

Ce langage vient très à propos pour donner un démenti formel à toutes les calomnies qu'on a répandus sur notre administration depuis l'insurrection de Crète surtout. L'Europe s'intéresse aux populations chrétiennes de la Turquie, elle s'est attribué la mission d'améliorer leur sort au détriment des Turcs dont on ne fait pas même mention dans les notes diplomatiques ou les discours. Le Gouvernement ottoman, plus tolérant que l'Europe chrétienne, ne fait aucune distinction entre ses sujets, il les appelle tous à prendre part, dans une certaine mesure, aux affaires publiques.

Les conseils généraux des vilayets sont issus du suffrage universel. Le gouvernement n'exerce aucune influence sur les élections, il ne présente point de candidats aux électeurs, il donne à ces derniers la liberté la plus absolue de porter leur choix sur ceux qui leur inspirent le plus de confiance. Et ces délégués, une fois réunis en conseil, c'est un représentant du gouvernement qui les exhorte à exprimer librement et sans hésiter leurs idées et leurs opinions.

Mais nous connaissons plus d'un pays en Europe qui s'estimerait heureux de se trouver en possession d'institutions aussi libérales ; et cependant, ce sont précisément ces Etats-là qui nous accusent le plus d'être arriérés, tant il est vrai qu'on voit plus facilement les moindres défauts de son semblable et qu'on ne s'aperçoit pas des siens propres, bien que plus visibles.

La loi des vilayets est, quoi qu'on en dise, une des meilleures institutions qu'on puisse souhaiter à la Turquie dans l'état actuel de sa culture. Si elle ne peut pas nous donner du jour au lendemain un gouvernement représentatif, elle nous prépare la voie, mais lentement et d'une manière plus pratique et plus adaptée à notre développement moral et matériel.

Nous ne souhaitons qu'une chose, c'est qu'elle soit comprise et appliquée par les autres gouverneurs comme elle l'est par Midhat pacha.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

—

IX.

— Vous vous êtes présenté comme un ami, lui dit-il, et je vous dois cette justice que vous vous êtes montré tel. Je ne pouvais espérer plus de loyauté, plus d'égards. Nous nous y entendons, nous qui sommes accoutumés à traiter les plaies encore vives continua-t-il avec un amer sourire. Reconnaissez à votre tour que j'ai tout écouté, tout souffert en homme de cœur... Oui, n'est-ce pas ?... Je puis donc maintenant m'expliquer à mon tour. Ce que je vais vous dire est aussi sacré que ce que vous m'avez dit vous-même. Dans aucune autre âme vivante, je ne déposerais une révélation aussi intime. Lorque votre père me manda près de lui, lorsque j'arrivai au chevet de votre sœur, je ne crois pas qu'il pût exister un cœur plus dégagé, plus absolument libre que le mien. Marié que j'étais, il vous est permis de croire que cette liberté annonçait une pleine satisfaction. Pas le moins du monde. Il n'y avait là ni joie ni douleur ; il y avait ignorance absolue, inconscience complète. Le travail m'avait absorbé tout entier. L'activité de l'intelligence avait tenu l'âme au repos. Je m'étais marié par raison et sans que cette union, nécessaire à mes vues, eût une seule fois accéléré les battemens de ce cœur amorti. Ne vous offusquez pas de tant de franchise. Figurez-vous que vous assistez à une leçon d'anatomie, et qu'il faut l'entendre jusqu'au bout. Le mariage me laissa dans cette espèce de virginité toute spéciale. Ma... ma femme était une personne calme qui suivait paisiblement les voies frayées de l'existence routinière. Quant à moi, je ne voyais au monde qu'un intérêt de premier ordre, ma carrière à fournir. C'est alors que j'allai à Kilsyth, alors que j'y vis votre sœur, que je lui donnai mes soins. Qui donc aurait pu se défendre d'un vif intérêt pour cette enfant dont la mort allait faire sa proie, et de qui on s'éloignait déjà comme si tout était dit ? . . . Abandonnée de tous, elle, n'avait plus que moi pour la défendre ; à ses forces défaillantes, il me fallait suppléer jour et nuit.. J'étais son unique secours, je la disputais heure par heure à un trépas sans cesse imminent. Après des crises délirantes où mes bras l'enveloppaient et la protégeaient contre elle-même, et lorsqu'elle retombait à demi-brisée sur mon cœur frémissant, j'avais à subir le charme irrésistible de sa douceur ineffable, de sa candide reconnaissance.. La transparence de cette angélique nature m'en révélait toutes les perfections, et, m'étonnant, m'élevant au-dessus des ambitions vulgaires où ma vie s'était jusque-là consumée, m'ouvrait un horizon supérieur. Voyons ! me suis-je fait comprendre ? Avez-vous quelque idée de ce que j'ai dû souffrir ?...

Et comme Ronald, détournant la tête, gardait à son tour le silence : — Quelque embarras que j'éprouve à passer outre, continua Wilmot, je dois et je veux tout vous dire. Oui, j'ai mérité qu'au début de cet entretien vous m'ayez hautement reconnu pour un homme d'honneur, puisque j'ai traversé sans en rien laisser percer au dehors ces émotions si violentes, ces orages intérieurs qui parfois troublaient ma raison. Jusqu'à la journée d'hier, jusqu'à ce moment où votre regard sévère est venu m'atteindre en pleine conscience, j'ai pu croire que mon secret n'appartenait qu'à moi seul. Votre sœur, j'en suis certain, n'a rien dû soupçonner ; à l'heure qu'il est, pas un mot, pas un regard, pas un geste ne m'est échappé qui pût troubler la sérénité de son âme. Il y a plus. Ayant eu à reconnaître chez elle les symptômes précurseurs d'un mal qui semble attaquer les sources mêmes de la vie, j'ai cru devoir en avertir votre père, et, sollicité par lui de continuer mes soins à la jeune malade, je n'avais pu me refuser à sa demande ; mais après réflexion je m'étais décidé à chercher un prétexte pour fuir cette nouvelle épreuve. Ce parti était pris avant que je ne fusse de retour à Londres... Vous savez ce qui m'y attendait... Vous savez comment je me suis trouvé soudainement affranchi des liens qui donnaient à mes visions de Kilsyth un caractère à la fois coupable et chimérique... Je ne vous cacherai point que, le premier émoi passé, des espérances que je pouvais désormais me permettre sont venues bercer ma tristesse et peupler cette maison solitaire. Cependant un scrupule absolu, un vif désir de rester irréprochable, m'ont empêché de me présenter chez vos parens avant d'y être appelé par miss Kilsyth... Vous devez, capitaine, être au courant de ceci ?...

— Je l'appris hier en effet... et quelques momens trop tard.

— Vous pouvez donc apprécier ma conduite, et vous ne serez sans doute pas étonné de la question que j'ai encore à vous faire. Elle ne franchirait pas mes lèvres, si vous ne m'aviez vous-même appris que mes sentimens, malgré mes efforts pour les tenir secrets, sont connus... au moins de vous... Regardez-vous donc comme impossible, capitaine Ronald, que je puisse aspirer, dans un avenir indéterminé, à l'honneur d'épouser miss Kilsyth ?

Cette sincérité fière et modeste n'avait pas laissé d'émouvoir quelque peu Ronald Kilsyth ; mais il était de ces hommes qui ne changent volontiers ni d'avis ni de desseins. Son thème était arrêté, sa résolution prise, et il se serait un peu moins estimé si pour quelques paroles émues, pour quelques phrases éloquentes il s'était, comme on dit, « laissé retourner. » D'autres considérations d'ailleurs militaient contre Wilmot. Le capitaine ne l'avait point trompé en lui disant qu'aucune ambition de rang ou de fortune n'entrait dans les idées qu'il pouvait se faire au sujet du mariage de Madeleine. Il avait une légère tendance au « culte des héros, » et se fût honoré d'avoir pour beau-frère un homme aussi droit, aussi délicat, aussi méritant que Chudleigh Wilmot. Il avait même la conscience instinctive que Madeleine trouverait aisément dans le souvenir de ce qu'elle devait à son sauveur de quoi s'attacher à lui aussi passionnément que le com-

Voir le numéro du 5 décembre.

Revue des Journaux.

NOTE DE S. E. LE CARDINAL ANTONELLI.

Par une note adressée le 3 novembre aux représentants des différentes cours résidant à Rome, le cardinal Antonelli a énergiquement protesté, au nom du gouvernement du Saint-Siége, contre l'invasion du territoire pontifical par les troupes du roi Victor-Emmanuel.

Voici le texte de ce document :

Excellence,

A peine le territoire qui de fait était jusqu'alors resté au Saint-Siége eut-il été abandonné par le drapeau de la France, que l'on vit grandir en menaçant, dans l'Italie, un parti qui reconnaît pour chef un général stipendié par le gouvernement sarde. Tous connaissent les aspirations dont ce parti s'est fait le champion et les diverses usurpations dont il a été le précurseur et l'instrument. Il n'était donc pas difficile de prévoir dans quel but on laissait croître à ce point son influence. Ce but était de provoquer une révolution dans le reste des Etats du Saint-Père, point de mire continuel des convoitises anarchiques. Mais les populations pontificales entourèrent de leur constante affection leur légitime souverain, dont l'autorité peut ainsi donner au monde, dans des conditions excessivement anormales, le spectacle extraordinaire d'une prodigieuse vitalité.

N'ayant pu effectuer ce plan conçu de longue date, et voulant d'un autre côté réaliser à tout prix leur infâme dessein, les ennemis du Saint-Siége furent forcés d'en venir ouvertement à des mesures de violence. Et voilà qu'on crée publiquement en Italie des offices d'enrôlement, qu'on rassemble des armes, qu'on prépare tout le matériel nécessaire pour une agression formelle et brutale. Le gouvernement sarde, en laissant se multiplier en toute liberté ces préparatifs conformes à ses propres tendances, a voulu néanmoins s'ôter l'apparence d'une réelle solidarité, et a fait en conséquence arrêter Garibaldi, l'auteur manifeste de ce mouvement, mais il a opéré cette arrestation quand le mouvement même avait déjà reçu toute l'impulsion dont il avait besoin.

On vit donc, simultanément avec cette arrestation, des bandes garibaldiennes nombreuses et armées envahir le susmentionné territoire du Saint-Siége, tentant de soulever une insurrection et se donnant le nom menteur d'insurgés. Et cette invasion avait lieu sous les yeux mêmes d'une nombreuse armée que le gouvernement du Piémont avait la prétention de faire passer comme une garde apostée pour empêcher l'entrée des susdites bandes. La fidèle attitude des populations, l'héroïque abnégation et le valeureux courage des milices pontificales ont heureusement rendu vaine l'iniquité de ce nouvel attentat.

Pour empêcher le mouvement ainsi contenu d'avorter, on donna avis à ses auteurs de le renforcer d'éléments nouveaux et plus efficaces. De là, la rentrée en scène de Garibaldi, qui, dans Florence même, prononce une harangue sur la place publique, qui excite une populace tumultueuse à prendre les armes contre le Saint-Père, et, avec un train express, part pour la frontière pontificale : de là cet accroissement mystérieux de ses bandes, qui non-seulement ne rencontrent aucun obstacle sur leur chemin, mais trouvent toutes les facilités possibles à l'entrée sur le territoire du Saint-Siége, de là la furtive introduction, dans Rome même, des plus hardis garibaldiens, qui, bien que réprimés, y répandent la terreur et l'épouvante; de là, la menace publiée par tous les journaux de l'Italie, et spécialement par la presse officieuse, d'une invasion prochaine de l'armée régulière.

Ces symptômes, et le dernier particulièrement, prirent un aspect si grave qu'ils déterminèrent à prendre la résolution aussi dure que nécessaire de concentrer à Rome le peu de troupes pontificales qui, répandues dans les provinces, les avaient délivrées des violences des envahisseurs en faisant des prodiges de valeur. L'Empereur des Français, coupant alors court à tout délai, se détermina de nouveau à défendre par une intervention armée le territoire susmentionné, à la défense duquel il avait lui-même laissé la parole de la France, qu'on cherchait évidemment à éluder ou à fouler aux pieds. Le Saint-Père, encouragé par ce secours, croyait déjà dissipé l'orage menaçant. Ses troupes valeureuses, soutenues par un si fort appui, se préparaient déjà à retourner dans les provinces, d'où elles auraient certainement chassé les bandes garibaldiennes, bien qu'accrues en nombre et animées par la présence de leur chef fameux.

C'est alors qu'avec une extrême surprise, au milieu du siége moral dans lequel depuis quelques jours on tient le Saint-Père par la rupture de toute communication télégraphique ou postale, il vint à apprendre que les troupes régulières piémontaises, suivant les traces des bandes garibaldiennes, avaient, elles aussi, violé le territoire pontifical en se dirigeant sur plusieurs points du territoire déjà mentionné.

L'étrange conduite que les troupes royales parurent tenir envers les dites bandes garibaldiennes, lesquelles, chassées en apparence d'un point de l Etat pontifical, étaient poussées en avant sur un autre, ou, pour mieux dire, le spécieux prétexte sous lequel semble se masquer cette invasion ultérieure inattendue, ne fait qu'aggraver l'illégalité et l'outrage de l'invasion.

Mais passons sur les considérations nombreuses que l'on pourrait faire. Il suffit de relever qu'un tel fait constitue une nouvelle violation du droit des gens et une nouvelle et très grave offense aux droits souverains du Saint-Père, perpétrée par un gouvernement qui, après avoir usurpé les trois quarts de son territoire, après avoir laissé entamer le reste par les nombreuses bandes armées de la révolution, après avoir essayé d'exciter à la rébellion de fidèles sujets, vient aujourd'hui ajouter la dérision au préjudice causé pour consommer par là ou pour faciliter sans doute la voie à la consommation de ses desseins opiniâtres et jamais désavoués.

Le Saint-Père, bien qu'il ne puisse cacher la consolation ressentie par le généreux secours que lui a envoyé l'auguste chef de l'illustre nation française, qui à bon droit se vante d'être la fille aînée de l'Eglise, secours sur lequel il se plaît à placer les plus solides espérances, ne peut en même temps ne pas ressentir également une nouvelle amertume du récent attentat à ses droits et aux droits du Saint-Siége, qu'il est tenu par tout moyen possible de protéger et de défendre.

Il a donc commandé au soussigné, cardinal secrétaire d'Etat, de protester dans la forme la plus ample contre cet acte si inqualifiable et de faire la réclamation exigée par les circonstances.

A cet ordre, le cardinal soussigné s'empresse de donner pleine exécution au moyen de la présente note, qu'il adresse à Votre Excellence, en la priant de la porter à la connaissance de son gouvernement, et saisit avec empressement cette occasion, etc., etc.

Etait signé : G. CARD. ANTONELLI.

On écrit de Vienne, 14 novembre à la *Patrie* :

La politique russe consiste aujourd'hui à faire de la question d'Orient la question du jour. Existe-t-il, à l'égard de la Turquie, une alliance ou simplement une entente cordiale entre la France, l'Angleterre et l'Autriche ? Les hommes politiques de Vienne affirment que oui, les feuilles russes prétendent que non. D'après ces dernières, le baron de Beust aurait complétement échoué à Londres, et les journaux russes partent de là pour railler le gouvernement autrichien, à qui ils prêtent l'intention de renoncer à toute immixtion dans la politique de l'Allemagne, pour tourner toute son activité, toute sa diplomatie du côté de la Turquie.

L'Autriche veut regagner à l'Orient les territoires qu'elle a perdus en Occident ! Tel est le mot à l'ordre du jour de l'autre côté des Karpathes.

Tout ceci est absolument faux.

Jamais les rapports entre le gouvernement autrichien et celui de la Sublime-Porte n'ont été aussi sincèrement cordiaux.

Il est aussi absolument faux que l'Autriche ait envoyé une Note à son ambassadeur à Constantinople relativement aux affaires crétoises.

Les évènements dont ce pays est la sanglante arène auraient depuis longtemps cessé, si la Russie ne se chargeait du soin de pourvoir les bandes insurgées de munitions de guerre et de bouche. Sur chaque champ de bataille on a ramassé des carabines et des fusils à l'estampille des fabriques impériales russes. Dans des campemens abandonnés à la hâte on a trouvé des caisses de biscuits et de salaisons provenant de Riga et d'Odessa. La transmission de cette contrebande de guerre se fait pour ainsi dire ostensiblement par le moyen des canots de la marine impériale russe. La croisière turque laisse passer !

Que faire? Un seul coup de fusil tiré contre un canot amènerait une demande de satisfaction, et fournirait le prétexte de complications que le gouvernement turc veut éviter à tout prix.

D'autre part, ce sont des agens russes dont les noms sont connus qui rédigent ces bulletins périodiques, où toutes les ressources du pathétique sont mises en œuvre pour dépeindre la cruauté des soldats turcs. Sous la plume des écrivains moscovites, l'île de Crète a offert le spectacle de plus de vierges égorgées, que la Grèce tout entière n'en possède, et le nombre des enfants massacrés à la mamelle donnerait à faire croire que tous les nourrissons de l'Europe ont été expédiés à Candie pour cet effet.

A l'égard de la politique de l'Autriche en Orient, le baron de Prokesch n'a reçu que des instructions verbales, comme en reçoit généralement tout ambassadeur qui retourne à son poste après une assez longue absence. Ces instructions toutes personnelles indiquaient à M. de Prokesch la ligne de conduite, ou pour dire mieux, le langage qu'il devrait tenir dans le cas où de nouvelles complications viendraient à se produire à propos de Candie. Ces complications ne s'étant pas encore produites, il n'y avait aucun motif de la part du cabinet autrichien à l'envoi d'une Note dont la rédaction appartient tout entière à l'imagination très active de certains journalistes de Saint-Pétersbourg et de Moscou.

Le roi des Grecs, arrivé ici avant-hier au soir, se met en voyage demain. Un certain nombre de curieux, attirés par la pensée que le jeune monarque aurait fait son entrée vêtu à la grecque, s'étaient rendus au chemin de fer. Mais le désappointement a été grand. Le roi Georges portait l'uniforme moderne. La reine, tout gracieuse et à demi ensevelie dans les tourbillons d'une immense robe bleue, a été sympathiquement accueillie ; puis il était nuit, il faisait froid ; enfin ç'a été une entrée royale tout à fait manquée.

Nouvelles de l'Intérieur.

Nous apprenons avec plaisir que la ville de Roustchouk aura bientôt deux journaux de plus. L'un en français, intitulé le *Danube*, et paraissant deux fois par semaine, l'autre en Turc et en Bulgare sous le titre de *Medjiaï Efkiar* (source des idées) qui sera une espèce de revue destinée exclusivement à traiter les questions économiques du pays.

Ce dernier, rédigé par notre confrère Ismaïl bey qui dirige déjà avec succès le *Touna*, sera précieux en ce sens qu'il propagera des idées dont nos populations n'ont encore aucune notion et qui sont appelées à exercer dans un avenir prochain une heureuse influence sur le développement de nos immenses ressources.

Les journaux turcs, grecs et arméniens de notre ville qui perdent leur temps dans des discussions pour la plupart stériles, pourquoi n'imiteraient-ils pas notre confrère de Roustchouk? Ils rendraient ainsi des services plus signalés au pays, et auraient eux-mêmes la satisfaction d'avoir contribué à son bien-être et à sa prospérité future.

THÉATRE FRANÇAIS.

Voici la ditribution de la *Belle Hélène*, dont la première représentation aura lieu ce soir :

Pâris	MM. Dupin
Agamemnon	Larose
Ménélas	Munier
Calchas	James
Achille	Mezières
Ajax 1er	Dumont
Ajax 2me	Miégeville
Euthyclès	Roméal
N. N. N.	
Hélène	Mmes Stoline
Oreste	Elisa
Bacchis	Lerouge
Lœna	Suzanne
Parthenis.	Bernetta

Demain et après-demain même spectacle pour l'abonnement.

Lundi, deuxième représentation de l'*Héritage de M. Plumet*, qui a obtenu déjà un vrai succès.

L'étude de *Madelon Friquet*, de la *Marquise Sennetère* et de *Madame de Merris* se poursuit activement.

Madelon Friquet est un des vaudevilles les plus amusants du répertoire. M. James y remplira le rôle principal. Quant aux deux autres comédies nous y reviendrons.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROIDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

5 *décembre* 1867.

Pression barométrique à midi . . .	765.
Température minima	9.
» maxima	15.9
» moyen de 9 h.m à 6 h. s.	12,5
Direction du vent	S.
Force moyenne du vent	*modéré*

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CANÉE, le 28 novembre.

J'ignore si la correspondance importante que je vous ai adressée par le dernier courrier vous sera parvenue en temps opportun. La mer était mauvaise et le bateau autrichien a été retenu dans le port jusqu'à mardi soir, et ainsi, il a dû manquer à Syra le courrier de Trieste. Quoi qu'il en soit, l'œuvre de pacification entreprise par S. A. Aali pacha, qui était déjà couronnée d'un plein succès, a reçu un renfort d'une valeur décisive dans la phrase du discours de Napoléon III, à l'ouverture des Chambres, où il est parlé en termes formels de l'intégrité de l'Empire Ottoman. Soyons justes, et applaudissons à ce retour tardif du gouvernement actuel de la France, aux saines traditions de la politique nationale.

D'après les renseignements qui me parviennent, la phrase en question a été un coup de massue pour les bandes qui tiennent la montagne. Avec cette mobilité d'esprit qui caractérise certaines races orientales, les partisans les plus furieux de la résistance à outrance ont passé de l'extrême enthousiasme à l'extrême découragement. On dit, et je suis tout porté à le croire, que Zimbrakakis, Hadji-Michalis et Kriaris se sont embarqués pour la Grèce, où Coronéos les avait précédés. Un fait certain, c'est que l'exemple des Lakiotes, qu'on a vus récemment marcher à la tête des troupes pour déloger les bandes, a produit dans tous les esprits la volonté de réagir contre les représentants de la politique annexioniste ; raison de plus pour croire au départ des chefs étrangers. Que feraient-ils d'ailleurs en Crète, à l'heure actuelle, où les montagnes sont tenues en rigoureuse quarantaine, et où il n'est plus possible de remplir les feuilles hellènes, du récit des combats et des massacres ? Attaquer les troupes qui occupent en force des positions stratégiques dont l'assaut exigerait un nombre double de soldats réguliers, avec des volontaires dont toute la valeur réside dans les jarrets, est chose impossible. Le mieux est d'abandonner la partie.

Je vous ai envoyé le discours prononcé par Son Altesse à l'ouverture de l'assemblée des délégués crétois. Depuis lors, cette assemblée a tenu plusieurs séances et il est question d'une sorte d'adresse qu'elle remettrait au Grand-Vézir pour le remercier de la politique humaine et clémente dont son arrivée a introduit le régime en Crète et, en même temps, pour soumettre à Son Altesse les vœux des populations. Je ne sais pas encore comment seront formulés ces vœux et sur quels points ils porteront ; mais je crois que la séparation complète des pouvoirs judiciaire et administratif figurera au nombre des propositions. J'espère dans ma prochaine correspondance vous donner des détails plus précis sur les travaux de l'assemblée des délégués.

D'autre part, on travaille activement à l'installation d'un nouveau régime administratif, tel qu'il est indiqué dans le règlement organique de l'île de Crète. Vous connaissez ce règlement pour en avoir fait l'analyse dans le journal. Pour les esprits difficiles qui voudraient voir immédiatement l'adoption de mesures radicales, ce règlement laisse sans doute à désirer ; mais pour les gens sages qui préfèrent un progrès lent mais certain à des évolutions brusques et périlleuses, il y a lieu d'être très-satisfait.

Le vent est au progrès, et la Turquie comprend que la meilleure manière de faire la guerre à la Russie et de mettre fin aux immixtions de tout le monde, c'est de confondre tous ses habitants sous un régime gouvernemental assurant à chacun une part de droits égale à la part des devoirs.

J'ai reçu un numéro du journal *La Grèce* écrit dans cette allure à bride abattue à laquelle le journalisme hellène est habitue. Je l'ai lu, après avoir fait les fumigations d'usage en certains cas, et suis parti d'un éclat de rire homérique à la lecture de certains passages. Cela dépasse ce que *l'Ami du peuple* et le *Père Duchêsne* ont jamais inventé de plus haineux et de plus atrabilaire ; mais cela ne manque pas d'un certain comique qui réchauffe l'hilarité engourdie par le froid et le mauvais temps. Je me propose de faire collection de la *Grèce* comme d'un *en cas* contre la mélancolie.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

ANDRINOPLE le 29 novembre.

En passant à Ouzoun-keupru, au mois d'avril dernier, le mudir Aziz effendi m'avait entretenu du projet de rendre navigable pour des sals, la petite rivière Erguéné, passant sous le pont qui existe à l'entrée de la ville. Ce projet dont l'exécution était d'une si grande utilité pour toutes les localités voisines de cette rivière, vient d'être exécuté, avec une promptitude extraordinaire, grâce à l'émulation des populations riveraines, qui ont répondu avec empressement aux encouragements du mudir et des primats d'Ouzoun-Keupru et des villages les plus voisins de la rivière Marizza, qui pourront faire aboutir dorénavant avec des bateaux sals, leurs produits jusqu'à cette rivière pour descendre ensuite à Enos. Avant que l'Erguéné fût devenu navigable, on était obligé de transporter par chariots tous les produits: Céréales comme graines oléagineuses et autres articles, jusqu'à Rodosto, distant de 12 à 18 heures selon l'éloignement des villages, ce qui était fort pénible pour les villageois, et leur faisait éprouver des pertes de temps très considérables, à partir surtout de l'automne qui est inséparable des pluies et rend les routes très difficiles. Outre les avantages cités plus haut que va procurer la navigation de l'Erguéné, une étendue de plus vingt mille donoums de terrains qui restaient incultes à cause des inondations qui les transformaient chaque fois en marécages, vient d'être rendue à la culture, au grand avantage du pays.

L'hiver qui a commencé à se faire sentir depuis le 26 de ce mois, avec neige et froid qui risque de rendre la rivière inavigable par le gel, a rendu les faiseurs de céréales très circonspects. Ils refusent de contracter par des livraisons avant Mars prochain.

Les blés durs sont tenus à 35 p. et les tendres 31 fr. à bord à Enos plus 4 pour 0/0 environ p. commission courtage et petits frais d'Enos en livres Turques à 100 p. avec les avances d'usage.

Les prix des farines augmentent ici, et les premières qualités se payent de 85/40 l'oque et celle mêlée de maïs, de seigle et d'orge de paras 60 à 68. Si le gel survient, en arrêtant les cours d'eaux qui font travailler les moulins, les prix de ces farines risquent d'augmenter considérablement, au détriment de la population de cette ville.

---

portait sa paisible et plastique organisation. En s'unissant à un homme aussi distingué par le talent et par le cœur, elle n'aurait certainement pas le sentiment d'une abdication, d'une déchéance sociale... Et cependant... Non, ceci vraiment ne se pouvait guère... Un médecin, quand il est classé, connu, presque célèbre, on l'accueille partout, partout il est de plain-pied ; mais la femme d'un médecin ?... Puis d'autres objections se groupèrent autour de celle-ci. Que dirait l'orgueilleuse lady Muriel ? Comment accepterait-elle une demande en opposition directe à des projets sur lesquels elle n'avait pas encore formellement appelé l'attention de Ronald, mais qu'il avait pu néanmoins pressentir et auxquels il ne refusait pas absolument son approbation, persuadé d'avance que son père se rallierait inévitablement un jour ou l'autre ? La pensée des propos que susciterait la prétendue mésalliance de Madeleine, la conviction que leur tenace belle-mère ferait échouer toute combinaison contraire à ses visées agissant en même temps sur son esprit, il leva sur son interlocuteur un regard où éclatait toute la sincérité de son âme, et résistant à la tentation de lui prendre la main : — Dieu sait, dit il, que je voudrais avoir une autre réponse à vous faire ; mais, en toute vérité, je ne saurais vous cacher que je regarde ce mariage comme impossible.

Chudleigh Wilmot frémit des pieds à la tête quand lui arrivèrent ces paroles décisives. Une évocation rapide plaça devant lui l'image de Mabel, de cette jeune femme que la jalousie avait menée au suicide, et qui était morte sans un regret, sans un adieu, tuée non par lui, mais par l'indifférence qu'il lui avait témoignée dès les premiers jours de leur union. — Décidément les secrets sont difficiles à garder, se dit-il avec amertume. Pourquoi celui-ci n'aurait-il pas transpiré comme l'autre ?... Et sous le coup de cette idée qui lui donnait le frisson : — Eh bien ! capitaine, dit-il avec une résignation mélancolique, votre opinion se trouve d'accord avec la mienne. Vous allez en avoir la preuve immédiate.

A ces mots, il ôta de son enveloppe et remit dans les mains de Ronald la lettre à sir Saville Rowe, écrite la veille au soir et dont il avait par grand hasard différé l'envoi. Le capitaine la lut d'un bout à l'autre et la lui rendit sans se permettre la moindre réflexion. Il n'en était pas moins fort ému.

— Comme vous voyez, lui dit Wilmot, je n'aime pas les expédiens dilatoires, ni les longues tortures. Il est bon d'en finir d'un coup avec les espérances irréalisables. Avant trois jours, j'aurai quitté l'Angleterre.

— Mais cela ne se peut... Qu'allez-vous devenir ? Pourquoi briser une carrière comme la vôtre ? reprit le capitaine, qui d'une main filait sa longue moustache, de l'autre se cramponnait vigoureusement au bras de son fauteuil... Ah ! tenez, les hommes de votre espèce ne se rencontrent pas tous les jours...

— Que voyez-vous donc de si méritoire dans la résolution que je prends ?... J'obéis à une impérieuse nécessité... Savoir la reconnaître n'a rien après tout de si merveilleux.

— Et vous allez ?...

— Probablement en Allemagne... Je ne sais trop cependant... à Vienne, à Berlin, où sont groupés un certain nombre de nos savans, on pourra me croire attiré par quelque intérêt professionnel. Autant que possible, je ne voudrais pas laisser une énigme en pâture à la curiosité des oisifs.

— J'espère, dit Ronald en se levant (et cette fois il saisit la main que Wilmot ne lui offrait point) j'espère qu'il nous sera donné de nous revoir sous de plus heureux auspices. En attendant, je reste votre obligé,... votre ami, si vous voulez le permettre.

Quelques minutes après le départ du capitaine, le domestique entra pour avertir que la voiture, attelée depuis déjà longtemps, attendait à la porte. Il trouva son maître, la tête dans ses mains, à demi couché sur la table placée devant lui. Wilmot leva les yeux, balbutia quelques mots inintelligibles, et, saisissant son chapeau, s'élança vers la porte. Le valet, tout consterné, annonça aux autres gens de la maison que « monsieur » lui semblait sur le chemin des Petites-Maisons. Et tout cela, quelle édification ! parce qu'il avait eu le malheur de perdre sa femme.

X.

M. Foljambe, surpris au plus haut point et presque scandalisé de la soudaine disparition de son filleul, ne pouvait se résoudre à l'interpréter comme tout le monde. L'idée lui vint d'aller aux enquêtes chez lady Muriel. La belle dame lui fit le meilleur accueil, mais demeura impénétrable. Madeleine assistait silencieuse à cet entretien, qui, savamment mené des deux parts, finit par ressembler à une passe d'armes diplomatique. Tandis que le banquier, plaidant le faux pour savoir le vrai, s'attachait à expliquer le départ de Wilmot par une soif d'informations qui, poussée trop loin, lui ferait compromettre l'avenir de sa profession, tandis qu'il le représentait comme attiré à Berlin par le désir d'y constater certains progrès de la science médicale, son habile interlocutrice ramenait toujours la question sur un autre terrain : partant de l'opinion, généralement admise, que le jeune médecin s'était exilé pour se distraire des amers soucis du veuvage, elle s'informait de Mabel, de cette jeune femme si violemment regrettée ; — elle s'étonnait que M. Foljambe l'eût si peu connue et le pressait là-dessus de questions passablement embarrassantes. Madeleine assistait à ce duel d'esprit sans être en état de juger les coups, absorbée qu'elle était par une réflexion douloureuse. Ce médecin si zélé, dont le dévouement lui avait été si précieux, l'abandonnait maintenant, — et sans que cet abandon s'expliquât très nettement pour elle. Fallait-il donc croire qu'il était resté auprès d'elle, à Kilsyth, non par affection personnelle, comme elle avait pu s'en flatter, mais uniquement afin de résoudre en la guérissant un problème scientifique ? Ce doute, qui la préoccupait au-delà de toute mesure, lui causait une sorte d'angoisse. L'idée que l'absence de Wilmot pouvait se prolonger indéfiniment la jetait dans de véritables transes. A toutes ces agitations intérieures, elle ne comprenait encore absolument rien. Jamais il ne lui était venu en tête qu'elle pût aimer Wilmot. En lui, elle avait tout simplement trouvé la réalisation à peu près complète de ses idées tant soit peu romanesques sur l'abnégation, la grandeur viriles.

(*Sera continué.*)

Discours prononcé par Midhat Pacha à l'ouverture du Conseil général du Vilayet du Danube le 1/13 octobre 1867.

(TRADUIT DU TURC).

Messieurs,

Aux termes du Règlement constitutif du Vilayet, le devoir du conseil général est de rechercher et de discuter les moyens propres à améliorer la situation du pays.

Je m'estime heureux de pouvoir m'associer aux honorables membres de ce conseil, élus par le suffrage de tous les habitants, jouissant de la confiance des populations, pour travailler de concert avec eux à accroître la prospérité du pays.

Plusieurs projets, discutés l'année dernière dans cette enceinte ont été soumis à la haute approbation de la Sublime Porte; voici ceux dont elle a bien voulu décréter l'exécution :

1° Augmentation des chaussées et des routes dans tout le Vilayet.

Pendant ces dix-huit derniers mois, de nouvelles chaussées ont été construites et sont aujourd'hui livrées à la circulation ; ce sont : celle de Choumla à Djouma ; celle de Toultcha à Baba-Dagh ; celle de Berkoftcha à Sophia; celle de Sophia à Plevne, à travers Ourkhanii ; celle de Tirnovo à Gobrova et celle de Tirnovo à Selvie. D'autres encore sont en cours de construction; ce sont: celle de Samokof à Pazardjik ; celle de Samokof à Sophia; celle de Djouma à Cazan ; celle de Babadagh à Kustendjé ; celle de Nich à Courchoumlou ; celle de Ivrogma à Isnopol et celle de Cheïrkeui à Balta-Berkoftcha. De plus, pendant le même période, plusieurs ponts ont été construits sur différents points du vilayet.

2° Pavage et réparation des voies urbaines du Vilayet.

Partout où des travaux de cette nature étaient nécessaires, ils ont été exécutés.

3° Groupement des familles vivant isolément dans les champs et dans les montagnes pour la formation de villages; bien-être moral et matériel de cette catégorie d'habitants.

Cette œuvre a eu un plein succès dans la chaîne des grands Balkans et il ne reste plus à l'entreprendre que dans le district de Nich.

Les villages déjà formés sont dans une situation des plus florissantes ; il n'a rien été négligé pour assurer la prospérité matérielle des habitants et l'on s'est aussi grandement occupé de leur bien-être moral ; des écoles ont été créées dans tous ces villages.

4° Régularisation du boisseau (kilé) employé dans le commerce et par l'esnaf.

Cette question, du ressort de la municipalité, a été résolue de la manière la moins préjudiciable aux intérêts des particuliers, par l'adoption générale, dans tout le vilayet, du *kilé de Constantinople*.

En conséquence, le gouvernement a commandé en Europe la fourniture d'une grande quantité de ces mesures de capacité. Une partie est déjà arrivée et a été distribuée là où le besoin s'en faisait le plus vivement sentir. Quant au restant, nous ne manquerons pas de le distribuer aux villes qui en sont dépourvues dès qu'il nous parviendra.

5° Adoption d'un système régulier pour l'administration des biens des orphelins.

Un règlement mis en vigueur dans tous les cazas a obtenu par les efforts et le zèle des juges un résultat très satisfaisant.

6° Etablissement de marchés (bazar) et fixation des jours de leur tenue dans les cazas où ils manquaient.

Cette mesure a été déjà mise en vigueur dans tous les cazas.

7° Favoriser et encourager l'agriculture en procurant aux agriculteurs des instruments aratoires perfectionnés.

Les expériences faites l'année précédente et cette année-ci avec deux machines à battre du blé ont démontré leur supériorité.

Assurés des bons résultats des charrues et autres instruments aratoires qui doivent nous parvenir de France, nous les propagerons dans tout le vilayet après en avoir fait l'essai dans la ferme-modèle.

8° Essayer la culture de toute espèce de graines inconnues dans le vilayet si le sol leur est propice.

Par des circonstances indépendantes de notre volonté, il a été impossible de mettre cette mesure en complète exécution. La graine de colza, faute d'expérience, n'a pas réussi l'année passée bien qu'on se la fût procurée en Valachie où elle est cultivée avec succès. Des dispositions ont été prises pour assurer de meilleurs résultats.

Pour remédier à la mauvaise qualité du blé des environs de Roustchouk, un essai fut tenté l'année passée avec les semences apportées de Kalafat et semées à Widdin. Cet essai ayant réussi, une grande quantité de cette semence va être distribuée aux villageois de l'arrondissement de Roustchouk.

On ne pouvait attendre de meilleurs résultats de la graine de lin semée dans les plaines de la Dobrodja.

Par conséquent, il faut, Messieurs, continuer à cultiver ces céréales sur une plus grande échelle.

9° Création de fabriques.

Dans tous les pays, ce genre d'entreprise ne se fait qu'avec le concours des compagnies. Malheureusement, l'esprit d'association n'étant pas encore éveillé parmi nos populations, elles sont restées sourdes aux appels réitérés du gouvernement et c'est précisément pour donner un exemple et habituer les populations à de pareilles spéculations que l'administration des orphelinats a établi à Sophia une manufacture de drap ordinaire *(misco)*. Dans différentes localités, des moulins à vapeur ont été établis et fonctionnent avec un grand succès. Enfin, nous sommes à la veille de recevoir d'Europe une machine pour la confection des briques, ainsi qu'une machine hydraulique qui devra puiser l'eau du Danube et alimenter la ville de Roustchouk.

La Banque du Crédit Agricole dont le capital s'élève aujourd'hui à 40,000 bourses (soit 4,632,000 francs) capital qui ira toujours en augmentant annuellement étant à même de faire des avances aux populations, celles-ci se prêteront, nous en sommes convaincus, à l'extension de ces utiles entreprises.

Dans l'espace d'une année et demie, outre les améliorations apportées dans le Vilayet et que nous venons d'énumérer, beaucoup d'autres travaux tendant à accroître la prospérité du pays, ont été entrepris et menés à bonne fin.

Plusieurs villes du vilayet manquaient de stations télégraphiques: quatorze nouvelles stations ont été établies dans le but de faciliter les relations commerciales. Par conséquent, sauf 13 cazas, 54 sont reliés par les fils électriques. Il est inutile, Messieurs, de vous énumérer les services rendus par cette branche administrative au gouvernement et au pays.

Les établissements les plus nécessaires à l'humanité souffrante sont, sans contredit, les hôpitaux.

Les émigrés Circassiens et Tatars en s'établissant dans ce pays ont reçu d'abord, du gouvernement, des terres et ont été exemptés pour un terme de trois ans de tout impôt. A l'expiration de ce délai une commission a perçu les dîmes et au lieu de les verser dans le trésor impérial elle en a affecté le produit à la construction de mosquées, d'écoles et de fontaines et à l'installation, dans différentes localités, de six hôpitaux pourvus de tous leurs accessoires. Plusieurs personnes charitables ont contribué, par des dons, aux frais d'entretien de ces établissements et le gouvernement les a dotés de revenus spéciaux.

Nous nous occupons très-sérieusement de l'instruction et de l'éducation professionnelle des orphelins. Plusieurs de ces enfants sont en apprentissage et font de grands progrès.

Six orphelins, choisis parmi les plus assidus aux études, sont envoyés annuellement en Europe pour s'initier et se perfectionner dans la fabrication du drap, des machines, du sucre, des bougies stéariques, de l'ébénisterie et autres arts et métiers utiles au progrès de notre pays. Vous savez, Messieurs, que déjà cette mesure a été mise en exécution par l'envoi en France de six orphelins, dont un Musulman, un Circassien, un Tatar, deux Bulgares et un arménien.

Le capital des Banques de Crédit Agricole, a été formé avec le produit de la vente d'une petite partie de graines fournies par le gouvernement et que chaque propriétaire de charrue *(tchift-bachina)* était obligé d'ensemencer chaque année dans son propre champ.

Cette mesure pouvant léser jusqu'à un certain point les intérêts des cultivateurs, a été remplacée, l'année passée, par une autre consistant à faire cultiver par les habitants de chaque village une parcelle de terrain inculte tout en leur fournissant la semence. Le produit de la vente de la récolte se verse dans les caisses de la Banque agricole de chaque district.

Bien que le capital de ces banques s'élève aujourd'hui à 200,000 liv. (4,362,000 fr.), c'est à peine s'ils peuvent faire face aux demandes d'avances des cultivateurs. Pour en accroître les fonds, nous nous verrons obligés de persévérer dans le système susmentionné jusqu'à ce que ces établissements puissent suffire aux exigences du pays.

Grâce à Dieu, le brigandage qui désolait depuis longtemps la province a cessé. La sécurité publique est parfaite ; on n'a à déplorer que quelques vols qui se commettent sur le gros bétail. En vue de les empêcher, un règlement interdit la vente et l'achat du gros bétail sans que les parties soient munies d'un récépissé délivré par les autorités compétentes. Ce genre de vol commence à diminuer là où ce règlement est strictement observé.

Vous savez, Messieurs, qu'un des bienfaits qui augmente le bien-être d'un pays est l'administration municipale. Les autorités municipales ont été d'abord instituées dans les sandjaks (chefs-lieux d'arrondissement) ainsi que dans quelques villes riveraines. Les résultats d'une telle institution ayant été appréciés par les populations, toutes les villes ont réclamé et obtenu une pareille administration. Mais ces autorités ayant besoin de ressources pour accomplir leur mandat, nous rechercherons les moyens par lesquels nous pourrions leur en procurer et nous en référerons à la Sublime Porte.

En comparant le Budget dressé et publié l'année passée sur les revenus et les dépenses du Vilayet avec ceux des Eyalets, il résulte que depuis 1282, époque de la création du Vilayet, une différence de 50 mille bourses a été réalisée en faveur du Trésor Impérial. Cette année encore, grâce à la bonne récolte, la différence en plus est de 30 mille bourses qui, ajoutées aux 50 mille précédentes, forment une augmentation de 80 mille bourses que le Trésor a obtenue par le nouveau système.

Parmi les autres améliorations apportées dans le Vilayet, je vous ferai remarquer les édifices administratifs reconstruits et réparés dans plusieurs cazas.

L'installation de 8,000 Abazas dernièrement émigrés ;

L'amélioration sensible des fabriques de fer de Samokoff, due aux soins intelligents de S. Exc. Aziz pacha ;

Le règlement adopté pour la conservation des forêts, déjà mis à exécution dans plusieurs cazas ;

La construction d'une caserne d'artillerie à Roustchouk, une autre en voie de construction à Silistrie pour le cantonnement d'un bataillon.

La formation de l'*Ihtiat-askéri*, nouveau gage de sécurité publique.

Voici maintenant ce que nous nous proposons de faire exécuter :

Construire un chemin de fer, qui, partant de Sultanieh aboutirait provisoirement à Plevné ;

Prolonger jusqu'à Toultcha le cordon des garde-côtes existant depuis Widdin jusqu'à Roustchouk et pourvoir chaque guérite d'un garde salarié dont le service sera fait à tour de rôle par les habitants des environs.

Le bas-Danube traversant sur une très grande étendue le territoire ottoman, nous donne le droit prédominant de navigation sur ce fleuve. Cependant, c'est avec regret que je constate que tout en possédant ce droit, le pavillon ottoman ne flotte sur aucun bateau à vapeur naviguant sur ce fleuve. Il faut aussi avouer que si nous avons laissé les avantages d'une telle navigation à des Compagnies étrangères, c'est que l'arsenal de Roustchouk n'a pu rendre jusqu'à présent aucun service au pays. Pour remédier à cet inconvénient la construction d'un arsenal à Roustchouh est déjà commencée grâce à la sollicitude de notre auguste Souverain qui veut bien nous faciliter les moyens propres à augmenter le bonheur et la prospérité du pays. De plus, une commande a été faite à l'étranger pour bateaux à vapeur, clippers, etc., etc.

Nous avons commencé, en outre, les travaux préliminaires du chemin de fer de Sultanieh à Plevné.

Point n'est besoin d'énumérer les avantages que procureront au vilayet ces deux voies de communication et l'impulsion qui sera donnée à la civilisation du pays. Le chemin de fer est appelé à rendre d'éminents services à l'arrondissement de Sophia surtout.

Les garde-côtes au nombre de 56 qui sont échelonnés le long du Danube depuis Widdin jusqu'à Roustchouk, ayant rendu des services signalés, seront augmentés et de cette manière le cordon qu'ils forment sera prolongé jusqu'à Toultcha le printemps prochain.

L'année précédente, trois questions ont été mises à l'ordre du jour par ce Conseil : celle des écoles, celle des cantonniers des chaussées et celle des médecins civils. Comme elles n'ont pas été suivies d'exécution, il faudra les soumettre à une nouvelle discussion.

Je tenais, Messieurs, à vous donner tous ces détails afin de vous faire connaître ce qui avait été exécuté et ce qui devait l'être encore. Notre principe n'est pas de faire croire ce qui n'existe pas et d'annoncer pour fait accompli ce qui est à l'état de projet ou seulement commencé.

Je vous rappelle en terminant, Messieurs, que dans l'intérêt de tous vous devez exprimer librement et sans hésiter vos idées et vos opinions; c'est là un devoir d'honneur que le gouvernement vous impose et que vous saurez sans doute remplir.

Variétés.

On écrit de Saint-Jean-de-Thouars :

Nous recevons la nouvelle qu'une famille entière a été empoisonnée par des champignons. Deux personnes ont succombé, et les autres personnes qui ont mangé de ces champignons sont gravement malades. Voici les détails qui nous sont donnés sur ce triste accident :

Ces jours derniers, le sieur Aubroit, propriétaire, qui habitait Saint-Jean-de-Thouars, faisait vendanger ses vignes. Il avait avec lui sa femme, son fils, sa fille Léonie, âgée de vingt et un ans, et le fiancé de cette jeune fille.

Pendant la journée, le fils Aubroit ramassa des champignons qui furent apprêtés pour le repas du soir. Quelques heures après le dîner, toutes les personnes qui avaient mangé de ces champignons éprouvèrent de violentes coliques. Ce ne fut cependant que le surlendemain qu'on appela un médecin. Il était trop tard. La jeune fille succomba, et le père ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Le dénoûment n'a pas été aussi funeste pour les autres personnes, qui en seront sans doute quittes pour avoir éprouvé d'atroces souffrances.

—

Un cas de conscience.—On ne peut guère affirmer que la loi anglaise, quelque respectable et respectée du reste qu'elle soit, ne frise parfois la farce.

Devant la cour de l'Old Bayley, on vient de juger John Smith, qui a dévalisé la boutique d'un bijoutier de High-street, Islington. Il paraît que le voleur a pratiqué dans le mur une ouverture assez large pour lui permettre de passer la partie supérieure du corps, et qu'en étendant le bras il a vidé toute une vitrine.

L'avocat a eu la singulière idée de défendre son client en se basant sur le fait que la loi punissait les gens pour s'introduire dans une maison, mais non pas pour y passer la moitié du corps seulement !

Le jury, après quelques minutes de délibération, est rentré, déclarant, avec le plus grand sérieux, que le buste de John Smith était coupable *(guilty)*, mais que l'autre moitié était *not guilty*.

Alors, le juge, avec le même flegme britannique, a condamné la moitié coupable à un an de travaux forcés, laissant à Smith le choix de couper la partie innocente ou de la conduire en prison avec lui.

—

On ne perd pas son temps à lire les publications de mariages. — M. E. Blavet a relevé celle-ci :

En allant chercher, ce matin, dit-il, des renseignements à ma mairie, je me suis amusé à parcourir la liste des publications légales, et voici ce que j'ai trouvé :

« Il y a promesse de mariage entre M. *Libailleur* et Mlle *Ennuyé*. »

Il faut des époux assortis
Dans les liens du mariage.

—

Aux abords de la porte Saint-Denis, un individu criait à tue-tête : Vive la république ! Déjà la foule s'amassait autour de lui, lorsqu'un agent suivint et l'arrêta.

— Qu'ai-je fait ? demanda-t-il.

— Vous proférez des cris séditieux.

— Du tout, je crie : Vive la république *suisse !* C'est bien mon droit, je suis Suisse.

Conduit devant le commissaire de police, il a justifié qu'il se nomme D..., et est en effet de la patrie de Guillaume Tell. Il a prétendu qu'il ne croyait pas commettre un délit en criant : Vive la république *suisse* !

Le sergent de ville ayant déclaré qu'il n'avait pas entendu le mot *suisse*, le commissaire a considéré le délit de cri séditieux comme suffisamment établi, et il a mis D... à la disposition du procureur impérial.

—

Un crime horrible. — La cour d'assises du Var, séant à Draguignan, vient de condamner le 5 novembre courant, à la peine capitale, le nommé François Romano, postillon, âgé de trente-huit ans, né à Nice, pour avoir assassiné sa femme.

Cet homme avait comparu aux assises de la deuxième session des Alpes-Maritimes, sous prévention d'un vol de 2,000 fr. au préjudice du camionnage du chemin de fer.

L'acte d'accusation porté contre Romano a fait connaître des détails horribles. Ce misérable a saigné sa femme au col comme on égorge un pourceau, et, après s'être pratiqué une légère incision au-dessous de l'oreille pour simuler une blessure occasionnant la mort, il s'est roulé dans le sang de la malheureuse créature, pour laisser croire qu'elle s'était suicidée.

L'horreur que cet homme inspirait, nous a dit un témoin oculaire, était indicible.

—

M. Emile Augier raconte à propos de melons :

Un bourgeois en pourparlers dans la boutique d'un marchand de cucurbitacées marchandait, flairait, touchait, faisait le dédaigneux.

— Celui-ci ne me dit rien, ni celui-là non plus ; cet autre pas davantage... Non, décidément, vos melons ne me disent rien.

— Ah ça ! réplique le marchand impatienté de voir *débiner* sa marchandise, quoi que vous voulez donc qu'ils vous disent ?... faut-il qu'ils vous appellent papa ?...

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 5 décembre	56	20
Clôture	du 5 décembre	56	15

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 4 décembre

ANVERS, le bat. à vapeur anglais *Robert Lowe*, capitaine J. Cox, ayant touché Dardanelles, rails pour les chemins de fer

LONDRES, le bat. à vapeur anglais *Brenda*, capit. W. Rolfe, ayant touché Gibraltar, Malte et Dardanelles, avec diverses marchandises et 6 passagers.

MARSEILLE, le bateau à vapeur franç. *Delta*, cap. Jenselme, ayant touché Messina, Salonique, et Dardanelles, avec diverses marchandises et 12 passagers.

TAGANROK, le bat. à vapeur anglais *Tine*, capit. Ch. Naum, divers.

BATOUM, le bateau à vapeur ottoman *Kars*, capit. G. Bava, divers.

BALTZIK, le bateau à vapeur franç. *Copernique*, capitaine Ricaux, divers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 4 décembre

GIBRALTAR, le bateau à vapeur anglais *Tine*, capitaine Ch. Naum, divers.

MARSEILLE, le bateau à vapeur franç *Copernique*, capitaine Ricoux, divers.

— le bateau à vapeur franç. *Tibre*, capitaine Pelissot, divers

ALEXANDRIE, le bateau à vapeur *Cerés*, capitaine Milonas, divers.

SMYRNE, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Aquila Imperiale*, capitaine Sturti, divers

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 4 décembre

CORK, bk angl. *Mary Ann Webe*, cap Maria blé

FALMOUTH, br autr. *Sobieshi*, cap. Dabrevich, blé

— br ital. *Pologuia*, cap Bazzo, blé

MARSEILLE, goel fran. *Bretonne*, c. Folonge, gr.

— br ital. *St Jago*, cap. Sardi, blé

— bk ital. *Maria Gardella*, cap Carbone, blé

— br rus. *Alexandros*, cap. Moraïtis, blé

— br hell. *Karaïskakis*, cap. Cuviello, blé

— br hell *Jounnis*, cap. Companidi, blé

— br hell, *Dio adelfi*, cap. Cammenos, blé

— br hell. *Penelopi*, cap Janaris, blé

— br hell *Hector*, cap. Andriadis, blé

— br hell. *Andristoclis*, cap Dragopulos, blé

— br hell. *A. Gheorghios*, cap. Zani, blé

— br hell. *Arcadion*, cap. Bofitatos, blé

— br hell. *Timoleon*. cap Kiriacou, blé

— br hell. *Kimon*, cap. Mussuris, blé

— br hell. *A. Andreas*, cap. Aronis, blé

— br hell. *Kalliopi*, cap. Goulandris, blé

— br hell. *A. Nicolaos*, cap. Skularakis, blé

— br hell. *Dio adelfi*, cap. Cingris, blé

KUSTENDJE, br ang *Marshmallow*, c. Singler, lest

VARNA, br norv. *Sleipner*, cap. Gundersen, lest

NAVIRES destinés pour l'Archipel, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 25 novembre

TAGANROK pour Marseille, brig italien *Emilia*, capitaine Degregori, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Ullaswater*, capitaine Men, blé

— pour Pyrée, brig russe *Metamorphosis*, capit. Politis, blé

— pour Marseille, brig russe. *Kharilaos*, capit. Camboures, blé

— pour Falmouth, brig norv. *Indusiria*, capitaine Unkre, blé

— pour Gibraltar, brig mekl. *Frederic Ludwig*, capitaine Freetwurst, blé et laine

— pour Falmouth, brig mekl *Blücher Finkir*, capitaine Andrens, blé

— pour Malte, bark prus. *Barbarossa*, capitaine Nieman, blé

— pour Messine, brig italien *Fede ia Dio*, capit. Mortola, blé

— pour Marseille, brig italien, *Costantino*, cap. Mourci, blé

— pour Gênes, brig italien *Paolino*, capitaine Consoglieri, blé

— pour Falmouth, bark italien, *Andrea Mignano* capitaine Mazzella, blé

ODESSA pour Marseille, brig italien *Evawbelistra*, capitaine Crovaro, blé

— pour Marseille, brig italien *Diritto*, capitaine Revello, blé

NICOLAIEFF pour Falmouth, bark mekl. *Heinrick Busch*, capitaine Knuth, blé

MARIANPOLE pour Marseille, brig italien *Andrea*, capitaine Folle, blé

— pour Livourne, brig italien *Luco*, capitaine Degregori, blé

BERDIANSKA pour Marseille, brig italien *Costituzione*, capitaine Olivari, blé

— pour Livourne, bark italien *Italia*, capitaine Scarzolo, blé

— pour Alger, brig italien *Alfa*, capitaine F. Malatesta, blé

— pour Gênes, brig italien *S.-Giovanni*, capit. Giovanni, blé

— pour Falmouth, bark anglais, *Fletwing*, cap. Turnbull, blé

— pour Malte, brig hell. *Panaya*, capitaine Manolesso, blé

GALATZ pour Falmouth brig italien *H. E. De Pock* capitaine, Fienga, blé

BRAILA pour Falmouth, brig italien *Ristori*, cap. Lambini, blé

— pour Marseille, brig italien *Anna*, capitaine Passaiacqua, blé

— pour Marseille. bark italien *Anna*, capitaine Consiglieri, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Vigilant*, capit. Schields, seigle

— pour Falmouth, brig anglais *Excelsion*, cap. Lambert, laine

— pour Falmouth, brig anglais, *11th Lanquisher*, capitaine Williamsen, orge

— pour Falmouth, bark anglais *Daybreak*, cap. Wilson, blé

— pour Marseille, brig hell. *Chrissoleondissa*, capitaine Homatas blé

— pour Corfou, brig hell. *Parthenopi*, capitaine Carayias, blé

— pour Zante, brig hell. *A. Dionissios*, capit. Cardavella, blé

— pour Marseille, brig hell. *Evanghelistria*, capitaine Tzirros, blé

— pour Naples, brig hell. *A. Petros*, capitaine Marolas, blé

— pour Corfou, goel. hell. *A. Dionissios*, capit. Rombas, blé

— pour Castellamare, brig hell. *Finix*, capit. Pappa-Petros, blé

SOULINA pour Marseille, brig italien *Del Boschetto* capitaine Ugnio, blé

— pour Marseille, brig italien *Emilia*, capitaine Bozzo, blé

— pour Marseille, bark italien *Pia*, capitaine Buero, blé

— pour Marseille, bark italien *Marg. Bruzone*, Valle, blé

— pour Marseille, bark italien *Onoraio*, capit. Graffione, blé

— pour Anvers, bark italien *Carlo M.*, capitaine Languasco, orge

— pour Falmouth, bark anglais *Mary James*, capitaine Bowatz, blé

TOULTCHA pour Zante, brig hell. *Evanghelistria*, capitaine Camenos, blé

CAFFA pour Marseille, brig italien *Belvedere*, cap Antola, blé

VARNA pour Gênes, brig italien *Nicolino*, capitaine Bottegli, blé

CONSULAT GÉNÉRAL DE RUSSIE

A CONSTANTINOPLE.

AVIS.

La Commission judiciaire, instituée par décret de S. Exc. l'Ambassadeur de Russie en date du 19 avril 1867, pour juger le litige existant entre les administrateurs de la maison de commerce Dionisio N. Cunduri d'une part, et la veuve et les héritiers Cunduri d'autre part, considérant que du nombre des héritiers cités à comparaître devant Elle, Marie Cunduri, fille de Dionisio Cunduri, se trouve décédée et qu'avant sa mort elle avait contracté des liens de mariage, invite ses héritiers, s'il y en a, à se présenter en personne ou bien par un procureur fondé aux séances de cette Commission, qui ont lieu au Consulat Général de Russie chaque vendredi à 9 1/2 heures du matin.

Péra, le 22 novembre/4 décembre 1867.

Le consul général de Russie,

A. EBERHARD.

ADMINISTRATION

DU

CHIRKET-I-HAIRIÉ.

AVIS.

Ligne des îles des Princes.

A partir du samedi prochain, 25 novembre (v. s.) il y aura tous les samedis soir à 10 h. 1/2, un départ supplémentaire du Pont pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo ; et tous les lundis matin — non fériés — il y aura également un départ supplémentaire à 2 h. 1/2 de Prinkipo pour le Pont, touchaa Halki, Antigone et Proti.

Les jours où se départ supplémentaire aura lieu, le bateau de la ligne de Kartal ne touchera pas à Antigone.

A partir du même jour, le bateau N° 14, partira tous les soirs, excepté les dimanches, à 10 h. 1/2 du Pont pour Kabatache d'où il retournera directement au Pont.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Le bateau à vapeur français JUNON cap. Martino, partira pour Marseille Lundi 9 Decembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÈRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

NOUVELLES
MACHINES A COUDRE
A NAVETTES

Garanties un an sur facture, avec les accessoires suivants :

Une table en acajou massif et son tiroir un pied en fonte, une douzaine d'aiguilles, six bobines, six navettes, une burette à huile, un tournevis et un guide droit.

PRIX : 100, 200, 250, 300, 350, 400 FRANCS

Pour FAMILLES, TAILLEURS, CHAPELIERS, COUTURIÈRES tapissiers, équipements, cordonniers, giletiers, confections casquettes, chemisiers, corsetiers etc.

E BRION, Constructeur-Mécanicien

PHARMACIE HOGG, 2, RUE CASTIGLIONE, PARIS (*Mention honorable*)

HUILE de FOIES FRAIS DE MORUE DE HOGG

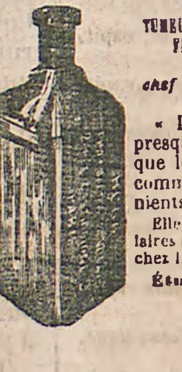

Contre : MALADIES DE POITRINE, RHUMATISMES, AFFECTIONS SCROFULEUSES ET LYMPHAT., DARTRES,

Conclusions d'un rapport lu à l'Académie de Médecine de Paris, le 23 décembre 1854 :

« 1° **L'Huile de foie de Morue naturelle** est presque **incolore**.

« 2° Sa saveur en est douce et sans la moindre âcreté ;

« 3° Son odeur est celle du poisson frais ;

« 4° Les *huiles du commerce* n'ont donc la couleur brunâtre, l'odeur désagréable, la saveur âcre et acide, que parce qu'elles sont mal preparées, ou avec des *vieux foies corrompus.* »

DESCHAMPS (d'Avallon).

TUMEURS GLANDULAIRES, MAIGREUR DES ENFANTS, FLUEURS BLANCHES, AFFAIBLISSEMENTS, ETC.

Extrait du rapport de M. Lesueur, chef des travaux chimiques à la Faculté de Médecine de Paris :

« **L'Huile incolore de Hogg** contient presque le double de principes actifs de que les huiles de foie de morue foncées du commerce [illegible] aucun de leurs inconvénients [illegible] saveur. »

Elle [illegible] en flacons et 1/2 flac. triangulaires [illegible] **modèle el-contre**, à Paris chez Hogg. dans les bonnes pharm.

Étude [illegible] **de foie de morue** par M. HOGG.

1 [illegible] 3 fr. : chez l'auteur.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!
AVEC L'EXTINCTEUR
Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,
15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.	2 francs
12 »	105	»	2.60
18 »	110	»	4. —
26 »	120	»	4.30
34 »	130	»	5.30

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM **G. Cheuvreux et Cie.** à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

AVIS
Aux Négociants, Fabricants, etc.

Ouverture de crédits, négociations, comptes-courants, avances et consignations sur marchandises, commission pour l'achat et la vente de marchandises.

S'adresser à M. A. M. H. 38, St-Mary at Hilll à LONDRES.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,

Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes, Bronchites ou Toux nerveuses, Grippes, Coqueluches* ; contre l'**Hémoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda**, **Ottoni**, **Calleja**, pharmaciens-droguistes à *Péra* ; à *Bucharest*, chez MM. **Steege**, **Honig** ; à *Jassy*, chez M. **Loockman** ; à *Galatz*, chez M. **Honnetz**, et dans les principales pharmacies d'Europe.

A VENDRE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Dimanche prochain 8 courant, à 10 heures du matin et jours suivants s'il y a lieu :

Meubles, Glaces, Pianos, Orgue, Batterie de Cuisine etc., etc., etc.

A Orta-keui, rue Palanga, 23, Tasch-Merdiven.

HENRY BINDER
CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées fabriquées spécialement pour le pave de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils n'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires et pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

"ROYAL."
COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence où l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

Un Précepteur Allemand.

Sachant le français et l'italien cherche à donner des leçons. S'adresser à la Librairie de M. Christian Roth, à Péra, aux Quatre Rues.

ITINÉRAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

N° du Bateau	Horloge De Yéni-Jami		
12	2	30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yenikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yéni-mahalle, Buyuk-dere, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-dere, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach*)
2	2	45	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	3		de Beicos, Pachabaq. Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgoude
11	3	45	de Cavak, Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, Hissar, Candin, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kusgundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	30	de Arnaoutkeui, Courucesme, Ortakeui, Bechictach
3	3		
14	3	30	de Arnaoutkeui, Courouesme, Ortaheui, Bechigtach.
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach.
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis).
6	8	30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h de la ligne de Buyukdere)
3	9	30	de Buyukdere, Therapia, Beicos, Stenia Emirgh. Hissar, Bebek, Arnaoutkeuy, Ortakeuy, Bechiktach.
			de Yenimahallé, Buyukdere, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.

Départ du pont.

N° du Bateau	Horloge De Yéni-Jami		
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
3	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yenikeui. Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
6	6	30	pour Bechiktsch, Ortakeuy, Arnaoutkeuy, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Beicos, Thérapia, Buyukdere.
2	3	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Thèrapia, Buyuk-deré, Yénimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yénikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach. Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à* 9 1/2) le retour direct.
18	10	30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Stenia, Yenik, Therap, Buyukd, Yeni-mah.
6	11		pour Courucesme, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Therapia, Buyuk-dere. (*)
14	11		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui.
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
3	11	45	pour Béchictach, Ortaheui, Kourucesme (*) (les vendredis a Arnaautkeui).
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Buyuk deré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, *(Les vendredis jusqu'à Buyukderé.)*
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.*

Tous les vendredis à 4 1/2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdere touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukdere à 8 3/4 touchant les mêmes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	30	de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	30	de Yenimahalle, Buyukdére, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5		de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Yenimahalle, Buyukdere, Therap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk. Ortakeui, Bechikt.
	8	45	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10		de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat		

Départ du Pont.

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
	3	15	pour Bechiktach, Ortak. Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yenik, Thérapia, Buyukdere.
	4	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukdere.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahalle.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahalle.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Yenikeu, Therapia, Buyukdere.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme et Arnaoutkeui.

Ligne des îles des Princes et de Cartal.

A partir du 14/26 novembre (n.s.) jusqu'à nouvel avis.

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Nos	Heures à la Turq.		
3	2	15	de Pendik, Cartal, Prinkipo, Halki, Antigone et Proti. (les dimanches à 2 h. 1/2)

Départ du Pont.

Nos	Heures à la Turq.		
3	10		pour Proti, Aetigoni, Halki, Prinkipo Cartal et Pendik.

AVIS IMPORTANT
CONCERNANT LES VÉRITABLES
PILULES DE BLANCARD

L'Iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les **Pilules de Blancard** offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg, dans un document officiel, publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg*, le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du Gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté à laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament?

En conséquence, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins qui désireront employer les **véritables Pilules de Blancard**, de vouloir bien se rappeler que nos Pilules ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et de 50 pilules, qui tous portent notre **cachet d'argent réactif**, fixé à la partie inférieure du bouchon, et notre **signature** (indiquée ci-dessous) apposée au bas d'une étiquette **verte**.

Pour se garantir de ces compositions dangereuses qui se cachent, surtout à l'étranger, derrière nos marques de fabrique, il sera toujours prudent de s'assurer de l'origine des pilules qui portent notre nom.

Blancard

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte. 40.

Nos Pilules se trouvent dans toutes les Pharmacies.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant,
N. BORDEANO.

2me ANNÉE.— N° 279.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces	60 »	32 »	18 »
Etranger	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie, rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:

4me page, Annonces........ 3 Piastres la ligne.
Avant les annonces, Reclames.... 6 » la ligne.
Faits divers, Corps du Journal.... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 7 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 5 Décembre.

Consol. T. (Paris)	Ouv.	93	85
	Clôt.	94	
Consol. T. (Londres)	Ouv.	93 3/8	—7/8
	Clôt.	93 3/8	—7/8
Emprunt Turc 1865	Ouv.	260	
	Clôt.	260	
Rente française 3 0/0	Ouv.	69	20
	Clôt.	69	15
Italien	Ouv.	46	15
	Clôt.	45	80

Paris, 5 décembre, soir.

FLORENCE. — *L'Opinione* assure que M. Menabrea a envoyé une note à Paris dans laquelle il accepte les déclarations contenues dans la note de M. Moustier du 27 novembre comme un gage politique que la France ne sera pas un encouragement ni un appui pour les ennemis de l'Italie. Il se réserve de faire connaître au gouvernement impérial les propositions que, selon lui, on devrait soumettre à la conférence. L'ouverture du parlement aura lieu sans discours royal.

BELGRADE. — Le journal officiel dit que le perfectionnement systématique des institutions militaires n'est nullement un armement ayant un caractère agressif. La Serbie cherche constamment à consolider son existence nationale en face des questions éventuelles qui peuvent s'élever vis-à-vis des Turcs dans ses rapports avec la politique intérieure de l'Orient. Leur solution est possible sans violation de l'intégrité de la Porte, conséquemment elles ne sont pas dangereuses pour la paix de l'Europe. Les influences étrangères ne sauraient détourner la Serbie de ses intérêts vitaux.

PARIS, 5 décembre, soir. — Sur le vœu de M. Rouher, la Chambre prononce l'ordre du jour pur et simple sur l'interpellation de M. Jules Favre par 137 voix contre 17.

NEW-YORK. — L'abolition de la taxe du coton a été votée pour l'expiration de l'année.

PARIS, 6. — Au Corps législatif, M. Rouher réfutant M. Thiers dans la conquête de Naples accomplie par Garibaldi, l'acceptation par Victor-Emmanuel établit pour ce dernier, une solidarité pesante dont il reçoit aujourd'hui le châtiment. M. Rouher, en terminant, dit qu'on ne laissera jamais les révolutionnaires de l'Italie s'emparer de Rome.

La conséquence des déclarations de M. Rouher c'est qu'il y a impossibilité que la conférence se réunisse.

(*Service particulier de* LA TURQUIE.)

Dardanelles, 7 décembre.

Gange, courrier de Marseille a passé à 4 heures du matin.

Nouvelles de l'Exterieur.

Une autre procession a eu lieu le même jour à Manchester. 1,500 fenians y assistaient. Tous ont mis chapeau bas en passant devant les maisons d'Alien et de Larkin.

Des désordres ont eu lieu à Belfast, à cause de la cherté du pain. Les vitres de quelques maisons ont été brisées, et des boutiques de boulangers ont été pillées. La police a fait feu sur les émeutiers. On a tiré, d'autre part, sur deux policemen. La police et la troupe sont sous les armes. L'incident n'a pas eu de suite.

Lord Stanley a confirmé devant la chambre des communes les renseignements déjà donnés sur la visite domiciliaire opérée à Rome chez M. Odo-Russell. Le ministre s'est déclaré satisfait des explications données par le Cardinal Antonelli.

La *Gazette de la Croix* insiste sur les difficultés que doit, à son avis, rencontrer la conférence. Elle pense qu'on arrivera difficilement à une entente avec l'Italie. Elle ajoute que les débats de la conférence ne pourront qu'augmenter le désaccord entre les parties les plus directement intéressées dans la question.

Le *Bulletin international* déclare inexacte la dépêche annonçant que Munich aurait été proposé comme lieu de la conférence.

Une correspondance de Vienne, adressée au *Journal de Dresde*, confirme que l'Autriche accepte sans condition l'invitation à la conférence.

Le général de La Marmora est de retour à Florence.

Le dernier remaniement du cabinet de Florence a amené en Italie des élections législatives partielles qui ont donné lieu à des scrutins de ballottage dont le télégraphe transmet les résultats actuels. Ont été élus : le général Bertole Viale, ministre de la guerre, à Crescentino ; M. Mari, ministre de la justice, à Campi-Bizenzio ; M. Montecchi, à Terni.

Les journaux annoncent que Garibaldi est indisposé. Une dépêche porte que l'état de sa santé s'est beaucoup amélioré.

Le gouvernement pontifical accepte en principe l'invitation à la conférence proposée par le gouvernement français.

Cette résolution aurait été prise à la suite d'une longue conversation que le Saint-Père aurait eue avec M. de Sartiges, ambassadeur de France à Rome.

On parait également certain que le gouvernement italien ne tardera pas à faire connaître son adhésion.

Le général Hermann Kanzler, ministre des armes et commandant de l'armée pontificale, a adressé le 12 novembre, au Saint-Père, son rapport officiel sur le combat de Mentana. Ce document se rapproche naturellement de celui du général de Failly.

Il établit que la colonne pontificale se composait de 2,913 hommes de toutes armes, parmi lesquels figuraient deux bataillons du régiment des zouaves pontificaux, formant un effectif de 1,500 hommes. La colonne française comprenait un total de 200 hommes, ce qui donnait aux forces des alliés un ensemble de 5,113 hommes.

Le général Kanzler expose qu'ayant décidé d'attaquer les garibaldiens à Mentana et à Monte-Rotondo, le général de Failly manifesta l'intention de l'appuyer, et que cette proposition fut acceptée. Il constate encore que le 4, à trois heures et demie, les troupes pontificales étant engagées de toutes parts et contre des forces très-supérieures, et ayant épuisé leurs propres réserves, il fit demander au général de Polhes l'appui des troupes françaises, qui entrèrent en ligne, montrèrent une bravoure et une intelligence supérieures, et décidèrent de la victoire, à laquelle les pontificaux avaient déjà puissamment contribué.

Le général Kanzler, après avoir rendu pleine justice à ses troupes, fait un éloge sans réserve des Français, qui ont été admirablement commandés.

Il dit que les garibaldiens se sont bien défendus, qu'ils ont montré sur certains points une grande bravoure, mais qu'on n'a vu nulle part Garibaldi et ses fils payer de leur personne, comme ils auraient dû le faire, et qu'ils ont repassé la frontière dès le soir même et avant la fin de l'action.

Des germes de résistance aux projets de lois militaires et aux nouveaux armements se manifestent en Belgique. On juge inutile de surcharger le budget pour créer une armée qui jamais ne pourrait, dans une lutte générale, tenir en échec l'une ou l'autre des nations voisines.

Les élections pour la Chambre des députés de Roumanie auront lieu du 12 au 16 décembre, et pour le Sénat du 18 au 22 du même mois.

Le gouvernement a donné aux préfets, à cette occasion, des instructions qui leur prescrivent de s'abstenir de toute intervention dans les élections.

Le commissariat de l'expédition anglaise d'Abyssinie se met en mesure de relier Massouah à Suez par une ligne télégraphique sous-marine. Le point où aboutira le câble est Jubal ; et l'on utilisera pour son établissement les essais de l'ancienne entreprise du télégraphe de la mer-Rouge.

On n'attend plus, pour commencer les travaux, que l'autorisation de la reine d'Angleterre.

Si, comme tout le fait croire, l'expérience démontre l'utilité de cette ligne télégraphique pour le pays même, nous espérons qu'elle survivra à l'expédition, et que le câble sera maintenu définitivement.

Les dernières nouvelles sanitaires du Sénégal sont encore désastreuses ; la fièvre jaune sévit toujours, en faisant de nombreuses victimes.

On mande de New-York que le président Johnson a ordonné que les armes saisies aux fenians lors de l'invasion du Canada, leur soient rendues.

Le procès de Jefferson Davis est ajourné jusqu'au mois de mai.

La majorité du comité judiciaire du Congrès doit se prononcer contre la mise en accusation du président Johnson.

Nous empruntons au journal espagnol *la Tribuna*, de Buenos-Ayres, les renseignements suivants sur la situation actuelle du Brésil et des Etats de la Plata. Les voici :

L'affaire du 24 septembre qui a eu lieu à l'occasion d'un convoi de vivres et de munitions de l'armée alliée, a été chaude. Cet engagement a eu lieu à la droite de l'armée alliée, en face de Humaïta et de San-Solano.

Les nouvelles des provinces représentent une invasion des provinces de Cuyo par les révolutionnaires unis au Chili comme imminente et la province de Salta envahie par les rebelles attendait de nouveaux renforts de la métropole pour les dégager.

La session du Congrès national a été close le 5 octobre. Le vice-président de la république a prononcé à cette occasion un discours dans lequel il émet l'espoir que la guerre finira bientôt et que l'invasion de la province de Salta allait être repoussée au premier jour.

Lopez a décidé la reprise des hostilités. On attend avec impatience la publication des documents relatifs à la mission médiatrice acceptée par M. Gould, secrétaire de la légation anglaise.

On assure que le général Martinez a donné sa démission de ministre de la guerre et qu'il sera remplacé par M. José Moreno.

Les Chambres de la province de Santa-Fé ont promulguée une loi disposant que désormais le mariage civil serait contracté devant l'autorité civile, ce qui a provoqué une protestation de l'évêque de Parana et l'excommunication contre les auteurs de la loi.

LA JUSTICE EN TURQUIE.

Les tribunaux dans nos provinces ne semblent pas être toujours à la hauteur de leur mission, soit parce que les personnes dont ils sont composés n'ont pas les connaissances voulues dans la matière, soit parce qu'elles interprètent mal l'indépendance qui leur est laissée par la loi.

Le tribunal de commerce de Smyrne se distingue, paraît-il, par des écarts dont il serait grand temps de se corriger. Il y a plus de deux mois, le 3 octobre, nous insérions un article intitulé *La Justice* qu'une personne compétente de cette ville nous envoyait pour nous signaler un cas dans lequel ce tribunal avait appliqué les lois, légèrement pour ne pas dire arbitrairement.

Voici en quels termes on nous racontait le fait :

« Un sujet ottoman, ayant à régler » des affaires en participation, entreprises avec un européen, évoque le différend par devant le tribunal mixte où » il énumère ses demandes en produisant » ses preuves. Son adversaire nie la » signature des pièces produites et donne » ainsi lieu à une vérification d'écritures » qui exigeait d'être légalement tranchée » avant tout. Le tribunal passe outre, et » sans statuer sur tous les points en litige, déboute simplement le demandeur. » Celui-ci interjette appel et malgré la » régularité de la procédure, malgré ses » incessantes réclamations il ne peut depuis un an parvenir à donner suite à » son appel. Il n'y a sorte de faux-fuyants » que son adversaire européen ne mette » en œuvre pour éluder la révision de » cette affaire, et paraît-il, avec succès, » car tout reste en suspens. »

Le sujet ottoman dont il s'agit est le nommé Ibrahim agha, natif de Smyrne, et l'européen est M. François Corsi.

Ibrahim agha, se trouve dans ce moment-ci à Constantinople, et se propose, nous dit-il, de faire connaître à qui de droit, preuves en mains, les puissantes influences auxquelles le tribunal a dû obéir en le déboutant de sa réclamation contre le sieur Corsi.

Il ne nous appartient pas d'entrer dans les détails de cette affaire et de préjuger ainsi l'arrêt que la cour est appelée à prononcer, mais nous ne saurions assez recommander à cette instance d'examiner attentivement cet intéressant procès.

Ce qui nous étonne encore davantage dans cette affaire, c'est que la Cour d'appel elle-même, laisse passer un an sans faire comparaître les parties litigantes. Pourrait-elle nous dire les raisons qui ont motivé cet ajournement que rien ne justifie? Serait-elle, par hasard, elle aussi, sous la pression des mêmes influences que le tribunal de Smyrne?

Quels que soient les motifs qui la font agir ainsi, il n'est pas moins vrai que ces retards apportés à la solution du procès constituent une anomalie, et nous avons entendu plus d'une personne se plaindre contre la cour d'appel de ne pas mettre assez de célérité dans l'expédition des affaires dont elle est saisie. Nous reviendrons sur cette question avec plus de détails. En attendant, occupons-nous du tribunal de Smyrne qui refuse, paraît-il, de tenir ses séances publiquement et d'admettre des avocats à plaider les causes des particuliers.

Les séances publiques des tribunaux ont, d'après nous, le double avantage de rendre les magistrats plus circonspects dans leurs jugements, et de familiariser le public avec les notions du droit. Si, par exemple, la réclamation d'Ibrahim Agha avait été examinée en séance publique, le tribunal aurait mûrement réfléchi avant de rendre un jugement plus ou moins irrégulier.

Quant aux avocats, bien que nous n'en ayons pas un corps organisé, ils sont d'une très grande utilité dans la discussion de certains points de droit, et leurs plaidoiries peuvent non-seulement éclairer les juges, mais répandre dans le public des connaissances qui sont de la plus haute importance pour lui. Refuser leur concours, c'est souvent empêcher la lumière de se faire sur des questions qu'on ne saurait résoudre qu'à l'aide de connaissances spéciales.

Mais outre ces considérations, il est un fait qui vient encore à l'appui de la thèse que nous soutenons. Supposons, comme le dit notre correspondant de Smyrne, qu'un paysan du fond de l'Asie ait un procès avec un Européen, possédant plus ou moins quelques notions de droit, ce paysan serait-il capable de plaider sa cause avec la même facilité que son adversaire? Evidemment non. Qu'arrive-t-il alors? Le paysan, si fondée et si juste que soit sa demande, finit presque toujours par être condamné, faute de savoir se défendre contre les pièges qui lui sont tendus par son adversaire.

Le même inconvénient se produirait-il s'il était permis à ce paysan de confier la défense de sa cause à un homme de loi?

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

—

X.

Il ne ressemblait aucunement aux chasseurs, aux agriculteurs dont se composaient en grande majorité les visiteurs habituels de Kilsyth, aucunement aux camarades de Ronald, que leur raideur élégante, leur inanité vaniteuse, lui rendaient particulièrement désagréables. C'était l'homme de talent, de volonté, d'action, dont elle avait trouvé le type moral dans quelques récits fictifs particulièrement restés dans sa mémoire. Elle s'était donc habituée à le respecter, à l'admirer, à goûter avec joie l'amitié qu'il lui témoignait, à chercher en lui le guide de son intelligence, l'appui de sa raison, à s'enorgueillir de ses succès, à désirer son approbation en toutes choses, et comme rien de tout ceci ne la mettait mal à l'aise avec elle-même, elle en avait fait insensiblement le rêve favori de son existence à venir. Tout en s'affligeant pour Wilmot de la perte qu'il venait de faire, elle n'avait jamais pu s'imaginer, — un subtil instinct de sa nature lui interdisait cette conviction, — qu'il eût perdu en Mabel la femme digne d'être à lui, la femme à qui un tel homme aurait pu se donner tout entier. Aussi demeurait-elle incrédule, quoique profondément attristée, quand elle entendait dire autour d'elle que Wilmot avait quitté Londres pour se dérober aux tourmens d'un irrémédiable désespoir. Il lui était non moins difficile et non moins pénible de le croire poussé à une si grave détermination par un simple motif de curiosité professionnelle. A travers tout, malgré tout, revenait sans cesse la même pensée : — s'il m'avait porté un véritable intérêt, cartainement il ne serait point parti.

Les réflexions de lady Muriel ne ressemblaient en rien à celles de sa belle-fille. L'éloignement provisoire de Wilmot ne lui déplaisait point, bien au contraire. Étrangère aux élans de l'impétueuse jeunesse, calculatrice expérimentée, elle acceptait volontiers la privation actuelle en vue des bénéfices à venir. Wilmot après tout devait revenir, et, si ce qu'elle avait en vue réussissait, elle serait alors en meilleure situation pour prendre sur lui l'influence qu'elle ambitionnait. Du motif qui le poussait à s'exiler, lady Muriel ne s'inquiétait pas outre-mesure. Si par hasard il avait été, comme on le disait, désespéré de la mort de sa femme, eh bien ! ceci le classait parmi les êtres passionnés, et comme les passions ont besoin d'aliment, le rôle de consolatrice ne serait peut-être pas à dédaigner auprès de lui. Ce rôle pourtant, il fallait l'étudier, le préparer de longue main et en supposant que l'absence du jeune docteur se prolongeât au-delà du terme qu'elle lui assignait secrètement, lady Muriel avait assez à faire pour ne pas s'alarmer de cette perspective. Le moment n'était-il pas venu de prendre en main les affaires de Ramsay Caird ? Et ces affaires devaient être menées avec toute sorte de précautions, toute sorte de ménagemens. Maintenant plus que jamais, elle tenait à sa combinaison favorite : marier Madeleine à son protégé, ce n'était plus seulement payer la dette contractée envers l'amant qui avait emporté sa promesse au tombeau, c'était en même temps se débarrasser d'une rivale, — de la seule peut-être qui fût à craindre.

Sans le savoir, lady Muriel en avait une autre, et celle-ci s'abîmait dans de terribles perplexités. Pour Henrietta Prendergast, on le comprend de reste, Wilmot ne pouvait être ce veuf inconsolable dont tout le monde exaltait les regrets. Elle en savait trop long pour tomber dans un pareil panneau. D'un autre côté, l'inexplicable démarche que le mari de Mabel avait faite auprès d'elle, ses questions multipliées, l'inquiétude qu'elles trahissaient, lui donnaient fort à penser. Puisque cette visite, — dont elle avait espéré de tout autres résultats, — n'avait abouti qu'à un véritable interrogatoire de magistrat instructeur, comment devait-on l'interpréter ? Il y avait là-dessous quelque secrète anxiété, quelque remords, quelque révélation ignorée, mais de quelle nature ? Elle gardait un souvenir pénible de cette dernière entrevue, mais en même temps cette femme d'esprit admirait la réserve habile avec laquelle son interlocuteur, en même temps qu'il la pressait de questions, avait su se maintenir dans le plus complet silence, parer tous les artifices d'une curiosité fortement éveillée. Cette curiosité avait depuis lors cherché à se satisfaire, et les relations que mistress Prendergast avait conservées avec la domesticité de sa défunte amie semblaient lui fournir tous les moyens de percer à jour la conduite du mystérieux docteur. De ce côté encore, son espérance avait été déçue, Wilmot ne donnant plus prise, par aucune démarche, aucune parole irrégulière ou même ambiguë, à la moindre indiscrétion. Sa conduite avait été parfaitement conforme aux circonstances, aux observances qu'elles commandaient.

Tout ceci jetait Henrietta dans un grand trouble d'esprit. Elle cherchait et cherchait encore sans pouvoir éclaircir le secret des inquiétudes que Wilmot lui avait laissé entrevoir. — Aurait-il trouvé quelque chose dans les papiers de Mabel? — Un journal peut-être ou quelque correspondance? — Non, Mabel n'était pas femme à tenir registre de ses souffances quotidiennes. Quant à des lettres, elle en recevait fort peu. Au début de sa maladie, elle avait brûlé celles qui lui restaient.

Le souvenir de cet *auto-da-fé*, Henrietta l'avait encore présent à la mémoire. — Je la surpris, se disait-elle, assise devant le feu, bien qu'il fît chaud et que la fenêtre fût ouverte ; à ses pieds, sur le tapis, une cassette de sandal ; sur la grille du foyer, un monceau de cendres. — Ettie, me dit-elle, on ne sait jamais ce qui peut arriver. Ni vous ni moi n'avons le mot de cette maladie et de ses suites. Il faut se préparer à tout évènement... — Et cependant alors rien ne faisait prévoir... Quelle étonnante sûreté de pressentiment ! quelle inaltérable, quelle persistante foi dans ce dénoûment funeste ! Le désir de la mort y

Voir le numéro du 6 décembre.

EXPOSÉ DE LA SITUATION
DE L'EMPIRE FRANÇAIS

(LIVRE BLEU.)

Nous avons sous les yeux l'Exposé de la situation de l'Empire, présenté au Sénat et au Corps législatif. C'est un document trop important pour que nous ne lui empruntions pas quelques indications et quelques citations que nous jugeons pouvoir intéresser nos lecteurs.

Nous commencerons par les affaires étrangères, qui sont en ce moment la principale préoccupation.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Exposition universelle.—Avant d'aborder les questions étrangères, l'Exposé constate la grandeur du mouvement auquel nous venons d'assister, qui a appris aux peuples à se mieux connaître et qui en rapprochant tant de souverains et d'hommes d'Etat a donné de nouveaux gages à la paix publique.

Pendant la dernière session, les grands corps d'Etat ont été complètement renseignés sur l'affaire du Luxembourg et sur l'acte international qui l'a terminé. Le traité de Londres est entièrement exécuté ; le gouvernement de l'Empereur se loue hautement de la décision des puissances, et se félicite de l'initiative par laquelle il a, dans une affaire secondaire, préparé la reconstitution du concert européen, seule base véritable du maintien de la paix.

Question Romaine.—Cependant, le parti révolutionnaire, ne voulant pas renoncer à l'espoir de mettre à profit l'ébranlement causé en Europe par les événements de l'année dernière, s'organisait en silence, et l'Italie lui semblait le terrain le mieux préparé pour agir. Le calme au milieu duquel, malgré tant de sinistres pronostics, s'était effectué le retrait des troupes françaises de Rome, et l'ordre qui n'avait cessé de régner depuis lors dans les Etats-Pontificaux, irritaient les hommes d'action ; ils voyaient avec inquiétude la Convention du 15 septembre porter peu à peu ses fruits. Déjà plusieurs symptômes heureux, tels que le règlement des affaires ecclésiastiques et les arrangements relatifs au partage de la dette pontificale, semblaient annoncer quelque amélioration dans les rapports de l'Italie et du Saint-Siége, et faisaient entrevoir un travail d'apaisement graduel que le temps seul pouvait rendre fécond.

Dans cette conviction, nous surveillions avec une constante sollicitude les menées occultes qui pouvaient détruire nos espérances. Nous ne cessions, dès le mois de janvier, de signaler au gouvernement italien l'existence de comités et de dépôts d'armes sur différents points voisins de la frontière romaine.

Lors de la formation du ministère du 10 avril, nous avons redoublé d'insistance auprès du nouveau président du conseil, en appelant son attention sur les faits inquiétants qui se multipliaient chaque jour.

Les assurances que nous avons reçues étaient tellement positives et réitérées que nous aurions eu mauvaise grâce à ne pas les accueillir avec une satisfaction marquée. Nous regrettions néanmoins de voir le gouvernement du roi tarder à prendre certaines mesures préventives qui, en arrêtant les préparatifs du mouvement, eussent tout d'abord découragé les meneurs et détruit l'espoir qu'ils semblaient mettre dans une attitude passive des autorités. Leur langage et celui de leur chef donnaient au contraire une publicité audacieuse à leurs projets, et l'Italie assistait au spectacle affligeant d'un parti se plaçant ouvertement au-dessus de l'autorité des lois et foulant aux pieds les engagements internationaux sanctionnés par le Parlement.

Toutefois, le Gouvernement italien reconnut la nécessité de former autour des Etats Pontificaux un cordon de troupes destiné à empêcher l'invasion imminente du territoire romain par les bandes organisées sur le sol italien. Nous le pressions de faire plus et d'attaquer le mal dans sa source, en dissolvant les bureaux d'enrôlements, que leur clandestinité ne devait pas soustraire à sa vigilance.

Les volontaires, entrés d'abord isolément, traversaient la frontière en groupes de plus en plus nombreux. Partout repoussés par les troupes pontificales et les populations elles-mêmes, ils se reformaient derrière les troupes royales pour renouveler leurs attaques.

La Convention du 15 septembre perdait évidemment chaque jour le caractère d'efficacité sur lequel nous avions compté. Le cabinet de Florence nous le déclara bientôt lui-même, et nous annonça qu'il croyait être dans la nécessité de faire avancer ses troupes sur le territoire pontifical pour y rétablir l'ordre. Un mouvement de concentration s'opérait simultanément au sein de l'armée italienne, qui, rompant le cordon établi sur la frontière, pour se former en colonnes, donna de nouvelles facilités à l'invasion. Nous dûmes demander au gouvernement italien de rétablir par des actes décisifs notre confiance justement ébranlée, et laisser entendre que nous serions incessamment obligés d'aviser.

Bien que, dès ce moment, toutes les mesures commandées par la prudence eussent été prises de notre côté, nous avons néanmoins donné au gouvernement du roi le temps de se replacer dans une situation normale. Garibaldi, toutefois, ayant passé à travers les sept vaisseaux qui le gardaient, traversé librement Florence, harangué la foule, pénétré dans les provinces pontificales et conduit son armée à quelques heures de Rome, nous avons dû secourir la faible garnison qui, épuisée de fatigue, attendait le dernier assaut avec un courage au-dessus de ses forces.

Les dangers auxquels des tentatives anarchiques exposaient l'Italie tout entière, plus encore peut-être que la papauté elle-même, avaient provoqué dans l'intervalle l'avènement au pouvoir d'hommes connus par leur patriotisme et leur fermeté. Au milieu des difficultés de la première heure, ils ont cru nécessaire d'occuper quelques points de l'extrême frontière romaine. Mais en apprenant la défaite des bandes et la fuite de Garibaldi, ils ont, avec une louable spontanéité, révoqué des ordres qu'il était de notre devoir de désapprouver hautement. Depuis lors, le ministère italien s'est appliqué avec succès à faire rentrer dans l'ordre légal tout ce qui s'en était écarté, et l'impuissance manifeste des agitateurs a démontré combien la masse entière de la population est désireuse de suivre dans cette voie ceux qui osent lui en montrer le chemin.

Le gouvernement de l'Empereur, en présence d'efforts qui lui rendaient confiance, a suspendu le départ d'une troisième division. Des ordres ont même été donnés pour concentrer le corps expéditionnaire à Civita-Vecchia, et comme le calme est aujourd'hui rétabli dans les Etats du Pape, nous pouvons calculer l'époque prochaine du rapatriement de nos troupes. Nous avons appelé sur la situation de l'Italie et des Etats Pontificaux l'attention des puissances, que ne sauraient laisser indifférentes des questions qui touchent non-seulement aux intérêts moraux et religieux d'un grand nombre de leurs sujets, mais encore aux principes d'ordre et de stabilité.

La situation de l'Orient nous avait mis dans le cas de faire également appel au concours des autres cabinets, pour travailler à l'aplanissement des difficultés qui, en 1866, avaient surgi dans l'empire turc et qui s'étaient aggravées par le contrecoup des grands événements survenus en Occident. Si, en effet, nous nous reportons à une année en arrière, nous voyons le gouvernement du Sultan encore engagé dans les négociations délicates avec les Principautés-Unies, et obligé de faire face aux embarras qui l'assiégeaient du côté de la Syrie, de la Crète, de la Serbie et de la Grèce. Ces complications absorbaient malheureusement la plus grande part de l'attention qu'il eût voulu porter d'une manière exclusive sur les réformes intérieures, soumises depuis dix ans à de regrettables ajournements et réclamées par l'opinion publique avec une conviction qui venait à l'appui de nos conseils persévérants.

Les engagements pris par la Porte envers l'Europe en 1856 et le souvenir des services que nous lui avons rendus nous donnaient certainement le droit de parler et d'être écoutés. Nous n'avons cessé d'indiquer comme base essentielle de ces réformes, l'avènement définitif de tous les sujets de l'empire à une égalité réelle, ainsi que leur émancipation par la bonne organisation de la justice, de l'administration et de l'enseignement. Persuadé qu'en Orient, malgré l'antagonisme apparent des races, tous les intérêts sont solidaires, animé, d'ailleurs, des sentiments d'équité et de haute impartialité qui président à toutes ses démarches, le gouvernement français n'a pas pensé que sa sollicitude dût se borner à provoquer une amélioration du sort des chrétiens ; il n'a pas cru dévier de ses traditions séculaires en répétant que ce qui serait fait pour tous était en même temps ce qui profiterait le plus à chacun. Il a donc particulièrement insisté pour que le gouvernement du Sultan ne négligeât rien de ce qui pouvait développer la prospérité des populations musulmanes parallèlement avec celles des autres populations de la Turquie et les faire participer au progrès rapide que les races chrétiennes sont appelées à réaliser sous le régime nouveau.

De notables changements, nous l'espérons, sont à la veille de s'accomplir dans l'ordre économique et administratif. Une commission a été chargée de préparer, en les puisant dans nos propres institutions, les éléments d'une législation civile et commerciale qui, tout en respectant les traditions religieuses et les mœurs locales, assurera désormais aux transactions de de toute sorte les garanties que les indigènes ne réclament pas moins vivement que les étrangers. La réorganisation des tribunaux, à tous les degrés, est déjà décrétée et essayée sur plusieurs points. Des mesures corrélatives sont préparées dans l'ordre administratif. Mais il importait avant tout de mettre à la hauteur des institutions nouvelles les hommes destinés à en faire l'application. L'attention du gouvernement devait donc se porter sur la nécessité d'organiser l'enseignement public à Constantinople, et les ministres du Sultan ont déjà, avec notre concours, jeté les bases d'un grand centre d'instruction dont la direction et le personnel seront demandés à l'Europe. D'autres projets ont pour but l'exécution des routes et des voies ferrées si nécessaires à l'exploitation des richesses naturelles que renferme le sol de l'empire. Comprenant enfin que, réduite à ses propres forces, elle serait impuissante à tirer parti de ces ressources, la Porte n'hésite plus à faire appel à l'activité et aux capitaux de l'Occident. Une loi récente vient de consacrer et de réglementer le droit pour les étrangers d'acquérir et de posséder des immeubles en Turquie. Les conditions mises à l'exercice de ce droit semblent résoudre d'une manière satisfaisante toutes les difficultés qui ont fait ajourner si longtemps et eussent pu retarder encore l'application d'une des principales dispositions du firman de 1856.

Tous les efforts tentés par le gouvernement ottoman pour réaliser ces progrès seraient cependant demeurés stériles s'il n'avait pu se dégager des difficultés d'un autre ordre qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, réclamaient toute son attention. Nous n'avons cessé, en nous inspirant des considérations les plus élevées, de lui prêter l'appui de nos conseils.

L'expérience a pleinement justifié l'utilité des concessions accordées sur nos instances aux Principautés-Unies. Loin de porter atteinte aux droits du Sultan, la combinaison que nous avions constamment recommandée, et qui a enfin donné satisfaction à des vœux si souvent exprimés, n'a fait que rattacher plus sincèrement à l'empire turc les populations roumaines. En dehors des faits regrettables d'intolérance religieuse qui se sont produits en Moldavie, et contre lesquels nous avons protesté, le calme n'a pas cessé de régner en Roumanie.

Aussi lorsque la Serbie, s'appuyant sur les concessions accordées aux Principautés a renouvelé à son tour des demandes sur la justice desquelles nous nous étions déjà prononcés en 1862, n'avons-nous pas hésité à appuyer ces réclamations auprès du gouvernement ottoman. La Porte a compris qu'elle ferait acte de sage politique en renonçant à la possession des places fortes qu'elle occupait encore sur le territoire serbe, et qui, sans importance réelle au point de vue stratégique, étaient un perpétuel sujet de froissement, une cause permanente de difficultés entre la cour souveraine et la principauté. Les troupes turques ont évacué la forteresse de Belgrade, confiée désormais à la garde du peuple serbe, et l'on ne saurait trop louer l'esprit de conciliation dont le gouvernement du Sultan a fait preuve en cette circonstance. La Porte, au surplus, n'a pas tardé à recueillir le fruit de cette sage résolution. En faisant droit aux susceptibilités d'une nation énergique et fière, elle a conjuré les agitations qui eussent pu se propager dans la Turquie d'Europe.

Notre intervention tout amicale n'a pas moins tenu à maintenir entre la Turquie et le Montenegro les bons rapports inaugurés par le protocole signé à Constantinople le 26 octobre 1866, et que de nouveaux conflits sur les frontières avaient menacé de compromettre. La modération dont la Porte a fait preuve dans ces derniers incidents donnait une nouvelle force aux conseils que nous avons fait entendre à Cettinié ; le prince Nicolas, nous nous plaisons à l'espérer, saura résister aux excitations du parti qui, naguère encore, cherchait à l'entraîner dans une voie aussi dangereuse pour lui-même que pour son pays.

Nos efforts n'ont malheureusement pas été couronnés d'un succès aussi complet dans les longues négociations auxquelles ont donné lieu les affaires de Crète. En constatant, au mois de février dernier, la gravité croissante des évènements de Candie, nous exprimions tous nos doutes sur l'efficacité des mesures adoptées pour la pacification de l'île. Les circonstances mêmes dans lesquelles s'était effectué, par les soins du commissaire général de la Porte, l'envoi à Constantinople d'une députation chargée d'exposer les vœux du pays, enlevaient à cette manifestation le caractère dont on avait prétendu le revêtir. Nommés par l'autorité turque, désavoués d'avance par les populations grecques, les délégués candiotes ne pouvaient être considérés comme investis d'un mandat réel. Dans l'intérêt même du gouvernement ottoman nous désirions que l'épreuve fût renouvelée dans des conditions qui ne permissent pas, cette fois, d'en suspecter la sincérité. D'accord avec les cours de Vienne, de Berlin, de Saint-Pétersbourg et de Florence, le gouvernement de l'Empereur demanda que les populations crétoises fussent sérieusement consultées.

Ces suggestions ne furent pas accueillies. Investis du commandement des troupes impériales en Crète, Omer pacha reçut l'ordre d'agir avec vigueur et d'en finir avec un mouvement que les ministres du Sultan représentaient, chaque jour, comme touchant à son terme. L'énergie de la résistance se mesura à celle de la répression, et au commencement de juin l'insurrection s'était étendue à l'île entière.

Justement émues d'une lutte qui prenait le caractère le plus affligeant, la plupart des puissances signataires du traité de Paris se concertèrent pour tenter à Constantinople une nouvelle et plus pressante démarche. Les représentants de la France, de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie et de l'Italie remirent au gouvernement ottoman une Note dont le cabinet de Londres ne se refusa pas à recommander officieusement la prise en considération. Les cours garantes engageaient la Porte à suspendre les hostilités et à procéder, en Crète, à une enquête à laquelle devaient assister leurs délégués, mais dont l'initiative était réservée au gouvernement du Sultan. En subordonnant les mesures qui lui étaient suggérées à des conditions préalables qui en rendaient l'exécution impossible, la Porte, cette fois encore, répondait par un refus implicite aux conseils que nous avait dictés la plus prévoyante sympathie.

Nous n'avions pu arrêter l'effusion du sang ; nous devions, autant qu'il était en nous, prévenir ce que les conséquences de la guerre pouvaient avoir de trop affligeant pour l'humanité. Le commandant de notre station navale du Levant reçut l'ordre de se rendre sur les côtes de Candie et d'y recueillir les victimes inoffensives de la guerre. Le gouvernement ottoman, nous lui devons cette justice, ne mit aucun obstacle matériel à l'accomplissement de cette mission, à laquelle participèrent la plupart des autres puissances.

Cette tâche remplie, et en présence de l'attitude définitive du gouvernement turc il ne nous restait plus qu'à dégager notre responsabilité et à reprendre notre entière liberté d'appréciation pour l'avenir. Tel a été le but d'une déclaration remise dans les derniers jours d'octobre par l'ambassadeur de Sa Majesté à Constantinople et par les représentants des cabinets de St.-Pétersbourg, de Berlin et de Florence. Le gouvernement ottoman ayant décliné les conseils amicaux que nous lui avons portés dans toutes les phases de la question crétoise, nous n'avons point à prêter notre appui moral au programme dont il poursuit la réalisation dans l'île de Candie. Nous ne ferons rien cependant pour entraver le succès de ses efforts, et nous voudrions pouvoir espérer au contraire qu'il parviendra, par la voie qu'il a adoptée, à rendre enfin le calme à une province cruellement éprouvée.

La tranquillité la plus profonde n'a cessé de régner dans le Liban. Les populations de la Montagne, à quelque culte qu'elles appartiennent, rendent une plus complète justice à l'administration de Daoud pacha. Protégées contre elles-mêmes par l'impartiale autorité d'un pouvoir unique, elles désapprennent dans les travaux de la paix les haines séculaires qui les ont trop souvent divisées.

Les travaux de la reconstruction de l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem, sont poursuivis avec activité, et le nouveau sanctuaire s'ouvrira dans quelques mois aux pèlerins accourus de tous les points du monde chrétien pour y assister aux fêtes de Pâques.

Si le gouvernement de l'Empereur, du reste, met un juste orgueil à remplir les devoirs que lui impose la protection séculaire accordée par la France en Orient aux intérêts catholiques, il n'oublie pas non plus que la liberté religieuse est au nombre des principes inscrits dans nos lois. Partout, il s'est appliqué à faire prévaloir des idées de tolérance, et, dans les Principautés-Unies comme en Serbie, dans la Régence de Tripoli comme au Maroc, son intervention a eu pour résultat d'arrêter les persécutions dirigées contre les israélites, et de justifier ainsi le confiant appel adressé de toutes parts à sa protection.

Etats-Unis. — Nos relations avec les Etats-Unis ont repris leur caractère national de cordialité. Leur prospérité est étroitement liée à celle du monde, et dans les vœux que nous faisons pour son développement, nos intérêts sont d'accord avec les traditions de notre vieille amitié.

Haïti. — Le gouvernement de ce pays n'a pas encore fait de versements suffisants pour faire face aux derniers semestres de l'indemnité accordée aux anciens colons de Saint-Domingue, et à son emprunt de 1825, il est dans une situation difficile et le gouvernement français en a tenu compte ; mais il insiste pour qu'il relève son crédit et se mette en mesure de satisfaire à ses obligations.

Venezuela. — Des créances fraçaises réglées par la convention du 29 juillet 1864 étaient en souffrance, un nouveau traité met désormais à la disposition de notre conseil général des recettes de douanes qui permettront de désintéresser nos nationaux.

Guerre entre les Républiques de l'Océan Pacifique et l'Espagne. — La France et l'Angleterre ont fait d'inutiles efforts pour rapprocher les belligérants, ils ont consenti une trêve qui préparera sans doute les esprits à la paix.

Guerre entre les rives de la Plata et du Paraguay. — Cette guerre continue, au contraire, avec acharnement. La France désire voir cesser une lutte marquée de chaque côté par les plus douloureux sacrifices.

Extrême Orient. — Le gouvernement impérial se préoccupe toujours d'étendre des relations de plus en plus fécondes avec l'exrême Orient.

Notre colonie de Saïgon vient de prendre une notable extension.

Le royaume de Siam, devenu notre voisin par suite de nos récentes acquisitions territoriales, a signé un traité par lequel, tout en conservant des droits d'une longue possession sur certains territoires enlevés au Cambodge, il renonce définitivement à toute prétention sur ce royaume,

---

était sans doute pour quelque chose, mais encore...

Et comme si elle se fût sentie sur la vraie piste, Henrietta se mit à passer en revue les préparatifs, les menus soins par lesquels Mabel avait comme en vue d'une fin inévitable, disposé, réglé toute chose autour d'elle, jusqu'à ce petit paquet renfermant quelques bijoux presque sans valeur que le docteur lui avait fait tenir le surlendemain des funérailles, et sur lequel étaient écrits ces mots : — *Je désire que ceci soit offert à mistress Prendergast. — M. W.*

Une hypothèse s'offrait bien comme explication, mais si étrange et si improbable quand il s'agissait d'une personne comme Mabel, si douce, d'un sens si droit, si peu sujette aux fantaisies, aux chimères... Non, décidément il fallait rejeter cette pensée absurde. Il n'en restait pas moins prouvé que Wilmot avait, depuis la mort de sa femme, découvert quelque chose, que cette découverte l'avait profondément troublé, qu'elle avait mis sa conscience à une rude épreuve, . . . — et mistress Prendergast, sans lui vouloir du mal, portée au contraire à le regarder, depuis certain évènement, comme pouvant devenir fort digne d'intérêt dans un avenir vaguement pressenti, — mistress Prendergast n'en éprouvait pas moins une espèce de satisfaction en songeant que pour une cause ou l'autre il avait souffert assez pour demander des consolations à la solitude. Une fois séparé de ce monde où elle ne le voyait pas sans une secrète jalousie, il lui semblait plus à elle, ou du moins elle se promettait avec plus d'assurance de lui devenir quelque jour indispensable.

Ce n'étaient là pourtant que des réflexions, et lady Muriel agissait. Craignant surtout que l'innocente Madeleine, amenée à scruter le fond de son cœur, n'y découvrît enfin le vrai caractère des sentimens qu'elle éprouvait sans les bien connaître, elle avait mandé Ramsay Caird à Londres. Ce garçon un peu léger, spirituel par momens, toujours disposé à s'égayer, était devenu petit à petit la ressource des soirées que lady Muriel passait chez elle, invariablement en petit comité, par ménagement pour la santé de sa belle-fille. Peu ou point d'étrangers, nulle cérémonie, aucune distraction. Ramsay Caird, sous cette lumière habilement ménagée, passait à l'état de personnage. On l'attendait avec une certaine impatience, car il apportait les bruits du jour, l'écho du dehors, l'anecdote recueillie au cercle, les commérages de la grande ville. Arrivait-il un peu tard, — ceci n'était pas rare, — on le grondait amicalement ; semblait-il disposé à s'en aller de bonne heure, on le pressait de rester. Et non pas lady Muriel, mais Madeleine. On ne doit pas se méprendre sur le compte de cette chère enfant, et croire par exemple qu'il fallait, pour prendre pied dans son affection, être une créature d'élite. L'habitude avait aussi ses droits. Ramsay Caird, qu'elle connaissait de longue date et qu'on avait habilement mêlé à ses jeux d'enfant, lui plaisait par une sorte de bonhomie superficielle, une familiarité respectueuse, certaines attentions insinuantes dont il avait le secret, et qui contrastaient avec le sans-gène de l'affection paternelle, avec la brusquerie un peu despotique de Ronald. Ce dernier d'ailleurs depuis quelque temps se trouvait en quelque sorte disgracié par sa sœur. Un nuage avait passé sur l'affection qu'elle lui portait. Lady Muriel aurait du dire d'où provenait cette imperceptible altération de leurs rapports ; mais en ce cas elle eût à coup sûr fort étonné Madeleine, pour qui certaines crises de son existence intime étaient lettres parfaitement closes.

Donc, à ce moment, Ramsay Caird était de tous les jeunes gens de sa connaissance celui qu'elle préférait celui pour qui elle se montrait la plus prévenante. Il faut bien le dire au risque de la discréditer chez certains esprits dédaigneux, ce n'est pas notre faute si notre héroïne n'a pas plus de perspicacité, de portée d'esprit, de hardiesse et d'aplomb. Sa douceur, sa modestie, sa docilité naturelles l'assimilaient à la « moyenne » de nos jeunes Anglaises, et ne lui permettaient pas ces caprices, cette indépendance des *fast young ladies* que le roman moderne a dotées des fascinations les plus bizarres. Elle n'avait pas plus leur vaillance brutale que leur teint de bohémiennes et leur « peau de léopard. » C'était une belle et naïve enfant, blanche et pure comme un lis, et, — ma foi ! lâchons le mot, — aussi peu subtile que cette fleur biblique. Elle ne s'était jamais expliqué ce qui lui avait valu l'amitié d'un homme aussi distingué que Wilmot, ni le sentiment dont elle-même payait cette amitié. De même ne s'expliquait-elle guère l'intérêt qu'elle pouvait prendre à Ramsay Caird : cet intérêt, très secondaire au fond, n'en existait pas moins pour elle comme un fait acquis.

Un jour vint où ces deux sentimens furent mis en présence, tout soudainement et à l'improviste. Madeleine venait pour la centième fois de classer, d'interroger tout un ordre de souvenirs relatifs à Wilmot, depuis le jour où elle avait vaguement compris qu'il venait la sauver jusque à cette dernière entrevue dans le salon où elle l'avait trouvé si affectueux, si tendre. où son regard s'était posé sur elle avec une expression si pénétrante...

Tout à coup elle se sentit envahie par un désir fou de le revoir, de serrer sa main loyale, de se jeter sur son cœur, de lui dire... Et alors, alors seulement elle vit clair en elle-même. Hélas ! n'était-il pas trop tard ? Comme elle s'adressait cette question, ses yeux s'arrêtèrent sur une bague que depuis quelques jours elle portait, une bague d'excellent goût, simple anneau d'or décoré de trois turquoises et sur lequel était gravé le mot grec ΑΕΙ. C'était un cadeau de Ramsay Caird. En le lui offrant, pour l'anniversaire de sa naissance, il avait ajouté quelques paroles qui ressemblaient fort à un compliment, et qu'il avait prononcées avec un accent particulier, tout nouveau pour elle comme pour lui. Dans le moment même ces paroles avaient semblé fort insignifiantes à celle qui les écoutait. — J'aurais voulu, lui disait-il, j'aurais voulu pouvoir vous faire accepter cet anneau sans aucun ornement quelconque. — Maintenant, et à la clarté de ses pensées nouvelles, Madeleine comprit qu'il y avait là, dans cette simple phrase, une sorte de décret providentiel.

(Sera continué.)

qui reste sous le protectorat reconnu de la France; le même traité stipule la délimitation des deux Etats limitrophes, qui se fera par la libre navigation du grand lac et du fleuve Mékong, où il touche le territoire siamois.

Quoique la cour de Pékin garde encore une certaine réserve, divers symptômes indiquent de sa part une tendance à se rapprocher de l'Europe, surtout sur le littoral de l'empire, se familiarisant avec les idées de l'Occident.

L'Exposé termine les affaires étrangères par des renseignements sur la partie commerciale dont il nous est impossible de nous occuper, malgré tout leur intérêt.

Nouvelles de l'Intérieur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROÏDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

6 décembre 1867.

Pression barométrique à midi	755.
Température minima	9.4
» maxima	12.9
» moyen de 9 h. m à 6 h. s.	12.4
Direction du vent	SO.
Force moyenne du vent	faible

Nous apprenons que les directeurs des compagnies et agences d'assurances maritimes, établies à Constantinople, préparent une adresse de remerciments et de félicitations à S. A. Fuad pacha pour l'accueil favorable que S. A. a bien voulu faire au projet d'établissement d'un observatoire météorologique dans notre ville, projet qui, comme on sait, a été soumis au ministre des affaires étrangères par M. Aristide Coumbary et dont nous avons, en son temps, entretenu nos lecteurs.

Si nos renseignements sont exacts, l'adresse en question sera présentée mardi prochain.

A partir de samedi prochain, 25 novembre (v. s.) il y aura tous les samedis soir à 10 h. 1/2, un départ supplémentaire du Pont pour Proti, Antigone, Halki et Prinkipo; et tous les lundis matin — non fêtes — il y aura également un départ supplémentaire à 2 h. 1/2 de Prinkipo pour le Pont, touchant Halki, Antigone et Proti.

Les jours où ce départ supplémentaire aura lieu, le bateau de la ligne de Kartal ne touchera pas à Antigone.

A partir du même jour, le bateau N° 14, partira tous les soirs, excepté les dimanches, à 10 h. 1/2 du Pont pour Kabatach et Bechiktach, d'où il retournera directement au Pont.

THÉATRE NAOUM.

Aperçu rétrospectif, actualité et espérances futures sur les spectacles de la Saison des Italiens.

Vous allez me dire, mon cher Directeur, que c'est arriver bien tard que de venir rendre compte des spectacles du Théâtre Italien un mois après son ouverture. Vous avez raison, si vous considérez simplement le service de vos abonnés, mais si vous voulez bien réfléchir à la difficulté qu'il y a pour un critique impartial de juger des artistes nouveaux pour notre scène dès leurs premiers débuts vous ne m'en voudrez certes pas; d'autant plus que le retard que j'ai mis à vous communiquer mes impressions m'a servi à mûrir un jugement qui aurait peut-être été aventuré si je l'eusse fait plus tôt; car vous ne devez pas oublier toutes les péripéties qui accompagnent un artiste qui se présente pour la première fois devant un nouveau public. D'abord le changement de climat qui influe sur son organe vocal, l'émotion inséparable des premiers débuts, le choix d'un rôle plus ou moins adapté à la voix et au genre de talent d'un artiste sont toutes des causes capables de fausser l'appréciation faite à priori. Et puis la Direction actuelle nous apportait beaucoup d'éléments nouveaux à juger et j'ai préféré ruminer en silence toutes mes impressions afin d'être à même de vous en faire un résumé impartial et véridique. Ceci dit pour ma justification envers vous et vos lecteurs, j'entre en matière.

L'ouverture de la saison s'inaugura avec le chef-d'œuvre de Bellini la Norma judicieusement choisi pour nous présenter Mlle Carolina Ferni qui nous arrivait ici avec une réputation déjà célèbre de chanteuse de premier ordre, sans parler de celle précédemment acquise de violoniste sur les premières scènes de l'Europe.

La Norma remporta une victoire signalée et Mlle Ferni, dès son premier début, eut un triomphe de plus à ajouter à sa renommée d'artiste éminente.

C'est une nature d'élite, une artiste innée que Mlle Ferni. On ne sait qu'admirer davantage lorsqu'on l'entend chanter avec sa voix si sympathique et émouvante, de son chant ou de son jeu. Comme actrice, c'est une artiste de premier ordre; rien n'est compassé ni exagéré, tout est naturel, intelligent et expressif. Avec de tels dons il était impossible qu'elle n'enlevât pas d'emblée l'opinion favorable du public qu'elle subjugua dès lors par ses qualités éminentes de chanteuse et d'actrice. Son triomphe dans Norma ne s'oubliera pas de sitôt à Péra.—Mademoiselle Sartori se présentait, elle aussi, pour la première fois, avec le rôle modeste d'Adalgisa. C'est une jeune artiste douée d'une voix sympathique à laquelle je recommande du fond, de moins de continuer ses études artistiques. Douée comme je le dis, d'une voix sympathique, elle a encore besoin d'en soigner l'exécution qui est loin d'être parfaite, son agilité manque de style et est souvent saccadée. Elle ne manque pas d'expression pourtant et me semble avoir une assez grande dose de bonne volonté. Dans les duos, avec Mlle Ferni, elle a vaillamment soutenu et mérité sa part d'applaudissements.

M. Liverani qui nous revenait pour la quatrième fois, je crois, possède encore du son dans la voix, beaucoup de son même, mais où je trouve que le temps a opéré quelques ravages, c'est du côté de la respiration qui est maintenant courte et anxieuse et l'oblige souvent à tronquer les mots d'une façon déplorable. C'est malheureux, car sa voix a encore un timbre superbe et fort sympathique et ce défaut que je signale ne fera malheureusement qu'augmenter avec le temps. Il a pourtant dit avec chaleur certaines phrases de son rôle qui lui ont valu des applaudissements unanimes.

M. Vecchi nous est retourné avec sa voix ample et majestueuse et son jeu intelligent et sobre. C'est un artiste que j'aime beaucoup parce qu'on est toujours sûr qu'il se tirera avec honneur de tout rôle qui lui sera confié donnant de la valeur aux moindres. Somme toute l'exécution de la Norma n'a rien laissé à désirer et la seule acquisition de Mlle Ferni suffit à faire passer sur les quelques imperfections qu'en critique consciencieux nous avons cru devoir signaler.

Rigoletto succéda à la Norma. Si le succès de cet opéra ne fut pas aussi complet que celui de la *Norma*, ce fut néanmoins une heureuse soirée. Trois nouveaux artistes se présentaient à notre public dans cet opéra. Mme Friderici nous sembla les premiers soirs dominée par l'émotion et si j'avais dû la juger à ses débuts, je regretterais aujourd'hui ma première appréciation. Sa voix a un timbre agréable et une étendue peu commune. Les sons aigus lorsqu'elle les émet sans effort, sont agréables. Je suis certain que si la Direction lui donne des rôles dans son emploi, elle pourra en tirer un excellent parti. Son jeu manque un peu de chaleur et je voudrais la voir un peu plus sûre d'elle-même. Je suis certain pourtant que l'Administration a fait en elle une bonne acquisition. Elle s'est très bien tirée du rôle de Gilda et fut applaudie particulièrement à sa Cavatine et au Duo avec le baryton.—Vicentelli est notre nouveau ténor. Précieuse acquisition. Sa voix qui manque un peu de charme a pourtant de l'expression et de la chaleur. Il chante à ravir, sa diction est pure, son style et son accent excellents. C'est un artiste qui ne peut manquer d'enlever le public chaque fois qu'il aura à chanter un rôle pathétique et d'expression. Son jeu est un peu emprunté mais il chante si agréablement qu'on oublie facilement ce défaut qui disparaît auprès de ses autres qualités artistiques.

Moriami, Baryton, faisait son premier début par le rôle important de *Rigoletto*. On m'assure que ce rôle était nouveau pour lui. J'avoue alors qu'il s'en est admirablement tiré et que son jeu ne se ressentait nullement de la difficulté inséparable d'une nouvelle interprétation. Ce rôle est difficile pour un artiste consommé, c'est donc avec infiniment de plaisir que nous avons vu M. Moriami obtenir un succès légitime. Sa voix est agréable, sans être puissante; je signale à ce jeune artiste un défaut léger qu'il pourrait facilement corriger s'il voulait s'en donner la peine; c'est un léger chevrottement surtout dans les notes du médium, chevrottement qui nuit beaucoup plus à l'effet qu'il ne se l'imagine, sans doute. Il ne manque pas de chaleur et d'expression. En résumé c'est un artiste intelligent et de l'acquisition duquel nous nous réjouissons de tout cœur.

Vecchi soutint le personnage du bandit Sparafucile avec beaucoup de cachet. Si on ne le savait pas le type du brave homme, on le croirait brigand par nature tant il donne à son petit rôle de vérité.

Le *Rigoletto* avec des nouveaux interprètes a donc été accepté unanimement par le public des Italiens.

La *Lucie* a été le troisième opéra que nous offrit la Direction. Je n'approuve guère le choix de cet opéra. Ces chefs-d'œuvre classiques du Théâtre Italien qui sont connus par cœur de notre public ne devraient se représenter que lorsqu'on a un ensemble parfait, sans quoi la Direction serait menacée de voir son Théâtre continuellement désert.

Mlle Friderici remplissait le rôle de la protagoniste. Nous n'avons rien à ajouter sur cette artiste à ce que nous avons déjà dit sur elle à propos du Rigoletto. Elle n'a ni augmenté ni diminué nos sympathies pour elle. Un peu plus de chaleur lui aurait attiré un peu plus d'applaudissements.

Liverani est vraiment au-dessous de l'importance de son rôle d'Edgard, qui ne peut se contenter de sons émis plus ou moins forts. Il faut une autre nature d'artiste pour remplir ce rôle si émouvant et si éminemment caractéristique.

Il faut cependant lui rendre cette justice qu'il a fait tout ce qu'il a pu. Du reste dans les passages où la voix arrache les applaudissements il s'est distingué, mais si j'étais à la place de Liverani je ne voudrais jamais aborder ce rôle. Moriami a parfaitement soutenu le personnage d'Enrico Asthon et s'est fait applaudir. Mais je le répète, l'exécution de la Lucie manque d'élémens pour compléter l'ensemble indispensable au succès de son interprétation.

Voilà par exemple un défaut dont a été exempt *la Favorita*. Quel magnifique ensemble. Là chaque artiste est véritablement à sa place. Aussi le succès de cet opéra a-t-il été complet. La Ferni quittant l'habit sacerdotal de la Prêtresse d'Irminsul pour endosser les riches parures de la courtisanne *Leonora*, a passé d'un succès à l'autre. Bien qu'elle ait dans ce rôle à lutter contre une *tessitura* bien différente elle a une diction si puissante, un accent si émouvant qu'elle fait vibrer jusqu'aux fibres les plus délicates de l'âme. Malheureusement pour elle, notre public peu habitué aux finesses de l'expression dramatique, passe indifférent sur des scènes muettes mais éloquentes qui devant un autre auditoire provoqueraient l'enthousiasme au dernier degré. Observez-la dans le dernier acte de la *Favorita* lorsqu'elle arrive plus morte que vive à la recherche de son Fernand adoré, regardez l'expression de sa physionomie lorsqu'elle reconnaît la voix de son amant à travers les chants de l'Eglise. Est-il possible d'être plus vraie, est-il possible de mieux exprimer les tumultes d'une âme ravagée par l'amour, la plus terrible passion du cœur humain!

Vicentelli est encore mieux dans la *Favorita* que dans *Rigoletto*. Il a devant lui un champ plus vaste à l'expression pathétique dont il est doué.

Aussi a-t-il plu davantage. La scène où il brise son épée et celle qui précède sont dites avec vigueur, et lorsqu'il chante ses romances il entraîne le public à l'enthousiasme.

Le rôle d'Alphonse nous présenta M. Giraldoni, artiste précédé d'une réputation acquise sur les premières scènes de l'Europe. A peine se présenta-t-il sur la scène le public reconnut qu'il avait devant lui un artiste complet. Manières nobles et distinguées, jeu plein de naturel, voix puissante et timbrée qui se plie à toutes les nuances du chant, expression profonde et physionomie mobile voilà les qualités qui distinguent cet artiste. Aussi notre public l'accueilla-t-il avec transport à chacun des morceaux de son rôle auquel il donnait une importance que nous ne lui connaissions pas jusqu'alors.

Vecchi, dans le rôle de Baldassar, fut majestueux et imposant et il compléta le quatuor d'artistes éminens, qui dans la *Favorita* forment un ensemble tel que tout ouvrage ainsi représenté ne pourrait manquer d'être couronné de succès. Ce succès de la *Favorita* devrait faire réfléchir Messieurs du Comité dirigeant de notre Théâtre Italien. Ils devraient se persuader que la spéculation ne perdrait rien à contenter le public en lui donnant des spectacles complets; qu'à côté d'une œuvre importante représentée par l'élite de la compagnie il y ait quelque opéra moins bien monté, passe encore, mais que des opéras soient continuellement estropiés par la déficence manifeste de quelques premiers rôles, voilà ce que ces Messieurs ne devraient jamais admettre.

Par exemple, après la *Favorita*, la Direction nous a donné pour 5me opéra de la saison le *Don Checco*; rien de mieux. Musique folle et entraînante qui contraste magnifiquement avec les opéras dramatiques et qui repose la tête et le cœur, tout en charmant l'oreille. Mlle Sartori nous a plu par le timbre de sa voix sympathique. Mais qu'elle soigne davantage son exécution qui est loin d'être irreprochable. Un peu plus d'entrain dans son jeu, surtout dans ce genre d'opéra qui veut de la verve et de la vivacité avant tout.

Le nouveau ténor M. Iginio Corti bien qu'ayant un rôle de fort peu d'importance nous a paru froid et compassé. Peut-être le rôle ne lui va-t-il pas? C'est pourquoi sans nous étendre davantage sur son compte nous attendrons pour le juger de le voir et l'entendre dans un opéra où il soit plus à même de mettre en évidence ses qualités d'artiste et de chanteur. M. Mellini a été affectueusement reçu comme une ancienne connaissance et il a su dans ce rôle de Don Checcho remplacer par la *vis comica* l'absence de voix qui nous a paru plus accentuée encore cette année. Peut-être n'était-il pas bien disposé.

Malgré tout le Don Checcho a été parfaitement reçu et acclamé et le public s'est beaucoup amusé durant ces trois représentations. Nous voilà enfin arrivé à la fin de notre aperçu rétrospectif et nous tombons dans l'actualité pour parler de la reprise du *Ballo in Maschera* qui eut lieu le 20, 21 et 25 courant.

Mme Carolina Ferni dans le rôle d'Amelia a été superbe. Il n'est pas possible de rendre avec une plus touchante expression le chant pathétique de son air du troisième acte qu'elle chante à ravir; toute la scène dramatique qui peint si bien les angoisses de ce pauvre cœur navré d'amour et de douleur est rendue par l'actrice avec une vérité poignante d'expression. La romance qu'elle chante aux pieds de son mari implorant la grâce d'embrasser son fils est navrante et arrache l'âme. Son duo avec le ténor est dit par elle avec transport et on y reconnait encore l'artiste douée du feu sacré qui donne vie à tout ce qu'elle interprète. Je ne crois pas qu'on puisse trouver aujourd'hui une artiste qui sache si bien s'identifier à tous les rôles comme le fait Mme Ferni qui dans l'interprétation du rôle d'Amelia n'a pas été au-dessous de l'impression produite dans la *Norma* et la *Favorita*.

Mme Friderici remplissait le rôle du Page, avec désinvolture et ce *brio* indispensable à l'interprétation de ce gentil personnage qui sert à rehausser les teintes lugubres et dramatiques de cette belle partition de Verdi. Elle a été applaudie à ses chansons et elle le sera davantage si elle peut se débarrasser de cette crainte qui la paralyse en lui ôtant partie de ses moyens.

Quant à Mlle Lucchini, nous ne dirons rien encore. Nous aimons mieux l'entendre dans un autre rôle pour l'apprécier en parfaite connaissance de cause.

M. Liverani est mieux dans le *Ballo in Maschera* que dans Lucie parce que le genre de Verdi convient mieux à sa voix et cache ses défauts de style et d'art. Bien que nous eussions désiré mieux, nous devons constater que M. Liverani a trouvé dans cet opéra plus d'occasions de se faire applaudir et que le public lui a souvent fait connaître qu'il apprécie sa bonne volonté autant que sa voix vibrante.

M. Giraldoni, pour lequel le rôle de Renato fut créé par l'auteur du *Ballo in Maschera*, intreprète ce rôle d'une façon tout à fait spéciale et comme jusqu'à présent nous n'avons jamais eu l'occasion de l'entendre. Le côté dramatique de cet *Otello* américain est rendu avec une grande vérité et une expression entraînante. Toute la scène qui suit sa romance du quatrième acte acquiert une importance qu'elle n'avait jamais eue auparavant. Sa romance du premier acte et celle du quatrième lui ont valu une véritable ovation.

M. Vecchi qui remplissait le petit rôle de Samuel lui donne une valeur réelle et dans la grande scène qui termine le troisième acte les applaudissements et les rappels du public lui sont bien en partie dévolus. Le succès de cet opéra a donc été complet. La salle était comble durant les trois représentations.

Maintenant disons un mot en faveur du comité du théâtre italien qui n'épargne rien pour varier le plus possible le répertoire. La saison s'inaugura le 26 et voilà déjà six opéras donnés sans qu'il y ait à signaler une chûte. C'est merveilleux, et nous souhaitons que cela puisse continuer.

Nous voilà arrivé au terme de notre long article peut-être trop long même. Et pourtant nous ne pouvons nous dispenser d'adresser des compliments à MM. Castagneri et Pisani qui ont apporté dans l'Orchestre et les Chœurs, des modifications notables. M. Castagnieri se distingue toujours par la façon toute artistique avec laquelle il dirige son Orchestre.

Nous avons également remarqué un léger progrès dans les costumes des premiers rôles qui quelquefois sont vraiment appropriés et distingués. Malheureusement nous ne pouvons en dire autant, ni des chœurs, ni de la façon déplorable avec laquelle les opéras sont montés comme décors et mise en scène. Mais nous nous consolons en pensant que Rome n'a pas été fabriquée en un jour.

RA....

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 21 novembre.

Et moi qui m'apitoyais sur les sinistres de toute sorte qui nous affligent depuis quelque temps! Moi qui avais remis à neuf toute sorte de tirades philosophiques et religieuses sur les sévérités de la Providence, sur la soumission à ses décrets! Ah! bien, oui! Il nous convient de nous trouver malheureux et de nous offrir en exemple aux siècles futurs pour quelques déraillements, coups de tampon, incendies, explosions, naufrages, éboulements, assassinats, suicides, etc.!

Mais tout cela n'est que de la Saint-Jean auprès de ce qui se passe en Amérique! A la bonne heure! Voilà, de ce côté de l'Atlantique, des gaillards qui *font grand*, comme écrivait un jour un célèbre critique. Quand ils se battent, c'est par centaines de mille hommes qu'on compte les morts! Chez eux, un train de fer ne déraille qu'à condition de lancer tous ses wagons dans un précipice et de noyer tous les voyageurs. Leurs coups de vent et leurs tempêtes! mais ils déracineraient instantanément toutes les forêts de l'Europe vermoulue! et j'admire avec quelle solidité, hommes et choses sont construites en Amérique, puisqu'après tant d'épouvantables catastrophes, le Nouveau-Monde existe encore.

Hier, c'était un ouragan qui, mêlé de neige (une superfétation, en vérité!) balayait la côte du Labrador, renversait les maisons, coulait à fond les navires et laissait comme trace de son passage la disette et la famine.

Mais ce sinistre n'était pas encore assez considérable pour nous induire à envier notre jeune rivale d'outre-mer. Aussi, prenant une résolution héroïque et voulant nous porter un défi qu'il nous serait impossible d'accepter, l'Amérique fait disparaître en un clin d'œil, une de ses îles avec une population de dix mille âmes.

Oh! je vous entends déjà, vous allez me parler de l'île Ferdinand qui apparut un jour dans les eaux de la Sicile, qui se montra juste assez longtemps pour amener un conflit entre le roi de Naples d'alors (un Bourbon) et le gouvernement anglais qui s'en disputaient la possession, et qui disparut au moment où les choses se gâtaient. Vous me citerez aussi ce petit îlot de Santorin qui a mis je ne sais combien de semaines à pousser.

Y a-t-il de quoi se vanter? Une vraie plaisanterie! Pas un homme noyé! Rien. La belle affaire!

En Amérique, c'est autre chose, je vous prie de le croire: Une île entière, entendez-vous, inscrite honorablement dans tous les dictionnaires géographiques, l'île Tortola faisant partie du groupe des Petites Antilles, soit *les îles Vierges*, entre le 60e et le 64e degré de longitude, et les 17e et 18e degrés de latitude Nord; — au Nord-Est de Porto-Rico, entre la passe des îles Vierges et celle de Sombrere. — Vous faut-il d'autres détails?

Elle avait vingt-huit kilomètres de long sur dix de large. Bien située, beau climat, sol fertile. Capitale Road-Town. Population, dix mille habitants. Possession anglaise. Gouvernement représentatif, avec un gouverneur qui était sir Rumbold.

Vous faut-il d'autres détails?

Ce gouverneur, sir Rumbold, avait quarante-huit ans.

Vous voyez que je passe de mon sujet.

Eh! bien tout cela, île, champs et maisons, habitants et gouverneur, a fait le plongeon et a disparu dans les profondeurs de la mer. Peut-on se figurer une plus terrible catastrophe? Peut-on s'imaginer toute une population, tout un pays, toute une nation en quelque sorte, s'effaçant en un clin d'œil et s'anéantissant pour toujours dans une subite convulsion de la nature?

Tout cela déroute tellement toute philosophie qu'on hésite à y croire, et se rattachant à une dernière espérance, on se prend à penser que ce n'est là qu'un immense canard du télégraphe américain; car, comme je le disais plus haut, les Américains *font grand*, et lorsqu'ils *blaguent*, ce n'est pas pour un peu.

Faut-il, par exemple, ranger au nombre des vérités.... transatlantiques le récit d'une soirée au théâtre de Virginia-City? Dans cette charmante ville, aussi industrieuse qu'amie des beaux-arts, il y a un théâtre dont les artistes reçoivent chaque soir, pendant la représentation, leurs appointements des mains même du public. Après une tirade bien dite ou un air bien enlevé, les sous, les pièces d'argent et voire même les dollars en or pleuvent sur la scène, et voilà Ophélia ou Othello, l'Impératrice ou le doge, la courtisane ou le héros se baissant modestement et ramassant avec force saluts la manne monnayée. Or donc, une jeune et jolie prima donna était en scène: favorite du public, celui-ci se posait en Jupiter et accablait sa Danaé sous une pluie d'or. Danaé saluait. Saluat-elle plus à gauche qu'à droite? Le point est resté indécis; toujours est-il qu'un spectateur de gauche, jaloux d'une préférence qui lui paraissait trop visible, s'en prit à un spectateur de droite: on s'injuria, puis naturellement on arma les revolvers. Les voisins s'écartèrent, et aussitôt une partie liée en plusieurs points s'engagea entre les deux Yankees. Au troisième coup l'un était blessé à l'épaule: au cinquième, l'autre tombait mort. On emporta le maladroit, la prima donna reprit son air, et la représentation se termina le plus tranquillement du monde.

Eh! bien, voilà qui me plaît: ce sont là façons un peu brusques, mais ainsi, il n'y a pas à se tromper sur les vrais sentiments des gens. Pas d'hypocrisie, pas de fausse politesse européenne. — Pif! paf! Voilà ce que je pense de vous. — Très-bien.

A vrai dire, si ces façons s'étaient introduites dans nos mœurs, et si de semblablables intermèdes coupaient nos représentations théâtrales, je doute que l'année 1867 eût pu, l'Exposition Universelle aidant, fournir aux théâtres de Paris, scènes subventionnées, scènes secondaires, concerts, cafés-concerts et bals, spectacles de curiosités, etc., une recette brute dont le total s'élève, d'avril à octobre, à la somme de fr. 16,533,365 et de 32 centimes. Je dis bien, trente-deux centimes! Par exemple, si je sais combien les deux derniers centimes ont pu se glisser dans ce compte peu rond! Enfin, c'est l'affaire du caissier!

Donc, ce formidable total est supérieur de 6,893,149 francs et 28 centimes (toujours des centimes!) au total de l'année 1866, pour le même laps de temps.

Or, poursuivons cette petite statistique: le droit des pauvres étant de 10 0/0 sur la recette brute, ces *richards* de pauvres ont encaissé là-dessus 1,650,000 f. environ; une misère, le denier de la veuve! Les auteurs dramatiques prélevant une somme égale en moyenne, c'est également un million et demi qui est tombé dans l'escarcelle de notre littérature théâtrale représentée par quelques noms privilégiés.

Ceux-ci sont riches, et c'est pour eux que le proverbe a été fait: l'eau va toujours à la rivière. Un des meilleurs esprits de notre temps, ne le connaissait que de nom, ce désolant proverbe, et voilà pourquoi Philoxène Boyer, poète et prosateur des plus originaux, vient de mourir à quarante ans, laissant une femme et des enfants. Il est évident qu'on lui élèvera un monument, et l'on verra souscrire à cette idée une foule de gens qui n'auraient pas tendu la main au poète vivant. La misère pendant la vie, la gloire après la mort: tel serait donc toujours le lot des poètes? mais pourquoi en est-il alors qui se partagent en sept mois un million et demi? Leur élèvera-t-on aussi un monument à ces heureux de la littérature militante?

Nous pouvons encore compter au nombre de ces derniers, le vieux, le grand Alexandre Dumas, quoique, en sa longue carrière, les millions aient fondu entre ses doigts comme neige au soleil; mais que lui importe, au vieil enfant prodigue? Quand il est las de vivre à l'aventure, il revient vers le public qui tue pour lui le veau gras! En a-t-il massacré de ces pauvres quadrupèdes, pour fêter le retour d'Alexande Dumas! Bref, aujourd'hui il nous revient avec un *Hamlet* traduit avec collaboration de Paul Maurice, et qui sera, par les accessoires, une œuvre tout originale. C'est bien le *Hamlet* de Shakspeare dont je parle; mais il sera accompagné de chœurs et d'airs qui, sans faire de lui un opéra, l'encadreront fort heureusement. C'est M. Joncières qui fera la musique: C'est la Gaîté qui jouera le tout, avec le concours d'une ancienne actrice du Théâtre Français, Mlle Judith, qui possède sa littérature anglaise sur le bout du doigt et qui s'est presque fait un nom, en dehors du théâtre, par ses traductions de romans d'outre-mer.

Et voilà comment nos théâtres encouragent la littérature indigène. Je me demande qui prélèvera les droits d'auteur pour le compte de ce jeune inconnu qui a nom Shakspeare? — Ne nous emportons pas!

Aussi bien notre propre littérature a de quoi nous consoler, et l'on peut être fier d'être Français quand on a vu Madame Thierret, en caleçon d'athlète, dans une pochade que les Bouffes-Parisiens viennent de donner sous le titre des *Lutteuses*, et qu'on a entendu chanter à cette énorme actrice qu'on nomme maintenant la *Reine athlétique*, le couplet suivant:

De la philanthropie
Le dernier mot vraiment,
Maintenant
C'est l'hydrothérapie,
Ce charmant traitement;
Car vraiment,
Il a, Dieu merci,
Toujours réussi.
A n'importe qui,
Sauf à Ponia... sauf à Ponia...
Sauf à Poniatowski.

Il y a de tout dans ce mirifique couplet; de la médecine progressite, de la philanthropie, de la poésie à foison, des rimes, de la raison, et pour couronner l'œuvre, le réveil de la question polonaise. Et quand on pense que la Censure l'a laissé passer! Ah! si j'étais le gouvernement russe, je chargerais le prince Gortchakoff de faire là-dessus une de ces circulaires qu'il sait si bien faire! Parbleu, on *circularise* en Russie, pour moins que cela!

Voilà donc un couplet qui ne va pas arranger nos affaires avec les Russes. Depuis le voyage du Czar, nous sommes en froid avec nos alliés du Nord. Chose curieuse, les Prussiens ont eu plus de vogue, pendant cette période qui dura son nom à l'Exposition Universelle, et l'on peut en voir la preuve dans l'obstination de nos dames à porter cette affreuse couleur dite *Bismark*. Il est vrai que cette obstination de mauvais goût n'a pas tenu contre le voyage de l'Empereur François-Joseph, et au rougeâtre *Bismark* vient de succéder le vert *Metternich*. L'aimez-vous? On en met partout, et politique à part, à l'approche de l'hiver, je m'en applaudis: nous devrons à cette profusion de vert sur toutes les coutures, en robes, en jupons, en paletots, en chapeaux, quelques illusions printannières. Veuillez donc faire savoir à vos élégantes que rien n'est mieux porté, et que si l'on se respecte, il vaut mieux ne pas sortir que de se montrer sans *vert*.

Je ne voudrais pas finir en politiquant, et si je vais vous parler du discours de l'Empereur, c'est tout simplement en statisticien. J'ai un faible pour la statistique; vous avez dû le remarquer. Donc, ce discours contenait 1343 mots qui ont été transmis en treize minutes à Londres par quatre fils desservis par l'appareil Morse; en 1 heure 10 minutes à Berlin par un fil (appareil Hughes); en 1 h. 25 m., à Florence, par un fil Hughes; en 29 minutes à Marseille, par deux fils; à Lyon, 20 m.; Limoges, 18 m.; Lille, 25; Dijon, 17 minutes.

Ajouterai-je avec l'auteur de ce petit travail qu'il y a quinze ans, personne n'aurait prévu un pareil résultat? Cette réflexion est si vraie qu'elle en est naïve. Tout le monde sait qu'un quart d'heure avant sa mort, Monsieur de Lapalisse était encore en vie. Notre statisticien n'aurait-il pas pu, fort de cet antique exemple, nous dire tout simplement qu'avant d'être inventé, le télégraphe électrique n'existait pas?

TIBERGE.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 6 décembre	56 15
Clôture	du 6 décembre	56 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,
du 5 décembre

SALONIQUE, le bateau à vapeur franç. *Mitlidjah*, capitaine Ravin, ayant touché Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 160 passsagers,

ODESSA, le bateau à vapeur anglais *Paraguay*, capitaine Curters, divers.

du 6 décembre

TRIESTE, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Archiduca Maximiliano*, capitaine Marasch, ayant touché Corfou, Syra et Dardanelles, avec diverses marchandises et 85 passagers.

SOUDA, le bateau à vapeur ital. *Benjamin Atwood*, capitaine Zounchelli, ayant touché Dardanelles, divers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,
du 5 décembre

MARSEILLE, le bateau à vapeur français *Delta*, capitaine Janselme, divers.

ODESSA, le bat. à vapeur anglais *Robert Lowe*, capitaine J. Cox, divers.

— le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Archiducessa Carlota*, cap. Lombardiui, divers

TRÉBIZONDE, le bateau à vapeur ottoman *Kars*, capitaine G. Bava, divers.

DANUBE, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Tibisco*, capitaine Lazzarich, divers.

CONSULAT GÉNÉRAL DE RUSSIE
A CONSTANTINOPLE.

AVIS.

La Commission judiciaire instituée par décret de S. Exc. l'Ambassadeur de Russie en date du 19 avril 1867, pour juger le litige existant entre les administrateurs de la maison de commerce Dionisio N. Cunduri d'une part, et la veuve et les héritiers Cunduri d'autre part, considérant que du nombre des héritiers cités à comparaître devant Elle, Marie Cunduri, fille de Dionisio Cunduri, se trouve décédée et qu'avant sa mort elle avait contracté des liens de mariage, invite ses héritiers, s'il y en a, à se présenter en personne ou bien par un procureur fondé aux séances de cette Commission, qui ont lieu au Consulat Général de Russie chaque vendredi à 9 1/2 heures du matin.

Péra, le 22 novembre/4 décembre 1867.
Le consul général de Russie,
A. EBERHARD.

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera Plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION À VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Le bateau à vapeur français JUNON cap. Martino, partira pour Marseille Lundi 9 Decembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, Nº 3.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION À VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS		LA CHARGE
8 ocques.	85 fr.	2 francs
12 »	105 »	2.60
18 »	110 »	4. —
26 »	120 »	4.30
34 »	130 »	5.30

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM G. CHEUVREUX et Cie. à Galata, Cavaffian-khan, Nº 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

AVVISO.

Il sottoscritto Agostino Carlevari, capitano del brik-bark italiano *Annetta Lastreto*, previene chi spetta che esso è giunto in questo porto oggi sei corrente, e che attende nelle 24 ore gli ordini per dove deva proseguire a mente del suo contratto di noleggio stipulato in Genova li 22 Luglio 1867 in difetto di che protesta la decorrenza delle stallie.

Per gli opportuni recapiti dirigersi dal Sig. Giovanni Garassimo suo agente in Galata strada della Dogana nº 38.

AGOSTINO CARLEVARI.

Costantinopoli, li 6 Dicembre 1867.

A VENDRE

Les propriétés ci-dessous mentionnées.

1 Une maison en pierre avec un magasin dessous dans la Grand'Rue de Galata Nº 146.

2 Un magasin en pierre sis à Moumhanè Skélessi à Galata, rue Gumuch Halkali Nº 9.

3 Une maison à côté de l'église grecque Agios Nicolaos, rue Yéni-Chebirli Nº 2.

Pour plus amples informations s'adresser au courtier Kirkor Agha, ou à ses employés, demeurant à Bagtché-Capou, Tasch-Chan Nº 32 en face du corps de garde tous les jours, excepté le Dimanche, à toute heure de la journée.

AVIS

Aux Négociants, Fabricants, etc.

Ouverture de crédits, négociations, comptes-courants, avances et consignations sur marchandises, commission pour l'achat et la vente de marchandises.

S'adresser à M. A. M. H. 38, St-Mary at Hilll à LONDRES.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Dimanche prochain 8 courant, à 10 heures du matin et jours suivants s'il y a lieu:

Meubles, Glaces, Pianos, Orgue, Batterie de Cuisine

etc., etc., etc.

A Orta-keui, rue Palanga, 23, Tasch-Merdiven.

"ROYAL."

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

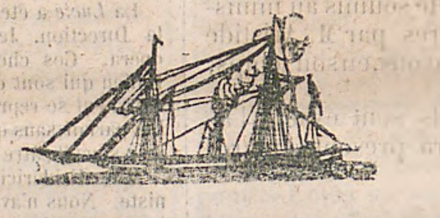

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/25 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

Nº du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
12	2	30	de Yeni-mle, Buyuk-, Thérapia, Stenia, Yenikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yeni-mahalle, Buyuk-dere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek. Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-dere, Thérapia, Yenikeui, Stenia, Emirghian, Hissar, Bebek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.)*
2	2	45	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	3		de Beicos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgoude
11	3	45	de Cavak, Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candin, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	30	de Arnaoutkeui, Courucesme, Ortakeui, Bechictach.
5	3		deArnaoutkeui, Courouesme, Ortaheui, Bechigtach.
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis.)
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h de la ligne de Buyukdere)
6	8	30	de Buyukdere, Therapia, Beicos, Stenia Emirgh. Hissar, Bebek, Arnaoutkeuy, Ortakeuy, Bechiktach.
5	9	30	de Yenimahalle, Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.

Départ du pont.

Nº du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
5	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahallé.
6	6	30	pour Bechiktsch, Ortakeuy, Arnaoutkeuy, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Beicos, Therapia, Buyukdere.
2	3	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Théra, pia, Buyuk-dere, Yenimahalle, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yenikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à 9 1/2*) le retour direct.
18	10	30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Stenia, Yenik, Therap, Buyukd, Yeni-mah.
6	11		pour Courucesme, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Therapia, Buyuk-dère (*)
14	11		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui.
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
5	11	45	pour Bechictach, Ortaheui, Kourucesme (*) (les vendredis à Arnaautkeui).
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beicos, Therapia, Buynk-dere. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, *(Les vendredis jusu'qà Buyukdéré.)*
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.

Tous les vendredis a 4 1/2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdéré touchant les echelles de la cote d'Assie avec retour de Bouyoukdéré a 8 3/4 touchant les memes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq	Heures à la Turque	
	2 45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2 30	de Buyukdere, Therapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3 30	de Yenimahalle, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5	de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Stenia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
	4	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8 15	de Yenimahalle, Buyukdere, Thérap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk. Ortakeui, Bechikt.
	8 45	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10	de Buyukdére, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.	

Départ du Pont.

Heures à la Franq	Heures à la Turque	
	3 15	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Hissar, Emirghian. Yénik, Thérapia, Buyukderé.
	4 15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukderé.
	4 30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
	8	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahallé.
	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdére,
	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Yenikeu, Therapia, Buyukdere.
	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal Nº 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNÉE.— N° 280.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14 Fr.
Provinces	60 »	32 »	18 »
Etranger	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS :

4me page, Annonces.............. 3 Piastres la ligne.
Avant les annonces, Réclames.... 6 » la ligne.
Faits divers, Corps du Journal.... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-inserés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 9 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Paris, 6 décembre soir

Tous les journaux constatent l'importance de la déclaration de M. Rouher. La *France* dit que maintenant la conférence est inutile. Le *Temps* dit que cette déclaration est une campagne de 1813 du second empire.

Londres, 7 décembre.

Lord Stanley ignore qu'il y ait une entente entre la France et l'Autriche pour le maintien de l'Empire ottoman.

Quelques conseils ont été donnés par M. de Beust à la Porte qui les a accueillis respectueusement, mais aucune action n'a été concertée.

Florence. — C'est M. Sanza qui a été élu président de la Chambre.

Cours du 6 Décembre.

Consol. T.	PARIS...	Ouv.	34	
		Clôt.	33	90
	LONDRES.	Ouv.	33 3/8	—3/4
		Clôt.	33 3/8	—5/8
Emprunt Turc 1865		Ouv.	261	25
		Clôt.	260	
Rente française 3 0/0		Ouv.	69	02 1/2
		Clôt.	69	02 1/2
Italien		Ouv.	45	40
		Clôt.	45	40

Nouvelles de l'Extérieur.

Une dépêche de Toulon, datée du 25 novembre, annonce que huit transports sont partis pour Civita-Vecchia, chargés de ramener en France une division entière avec le matériel du corps expéditionnaire.

Le mouvement de rapatriement de nos troupes est ainsi commencé, et le gouvernement paraît résolu à le compléter aussitôt qu'il pourra le faire sans aucun inconvénient pour les intérêts qu'il est allé défendre. *(Pays)*

Nous croyons savoir, dit la *Patrie*, que la plupart des Etats secondaires, sinon tous, à l'heure qu'il est, ont donné leur adhésion sans conditions au projet de Conférence pour la question romaine.

Des dépêches particulières nous permettent de désigner aujourd'hui, parmi les dernières adhésions arrivées à Paris, celle du Portugal et celle de la Suède et Norvége.

La demande d'interpellation sur les affaires extérieures a été accueillie au Corps-législatif par 189 voix contre 37.

Le 24, une procession funèbre a eu lieu à Hyde-Park, en l'honneur des fénians exécutés. Environ 3,000 personnes ont pris part à cette manifestation. M. Finlan a prononcé une oraison funèbre. On annonce un nouveau meeting. La police n'est pas intervenue.

La réunion de la conférence gagne du terrain au moins dans les espérances du gouvernement français. *La France* répond de l'adhésion du Saint-Siége et de l'Italie ; la rumeur publique ajoute que Pie IX n'aurait mis à son adhésion qu'une condition, c'est qu'il n'y eût pas de programme arrêté d'avance. Moins affirmative que *la France* et probablement plus dans la vérité, *la Patrie* se borne à dire que des avis reçus de Rome font pressentir l'adhésion du gouvernement romain ; mais que le fait n'est pas encore officiel. Elle ajoute que ce gouvernement soutiendra toutes les prétentions rétrospectives qui depuis 1859 font la base de sa politique. En d'autres termes, il réclamerait non-seulement le maintien de son autorité temporelle, mais encore la restitution de l'Ombrie et des Romagnes. Voilà qui ne facilitera guère la solution poursuivie par la France.

La marquise de Queensbury a écrit, le 23, une lettre de consolation aux condamnés fenians en leur promettant de soutenir leurs familles.

A Berlin, on croit qu'à défaut d'une nouvelle circulaire de M. de Moustier, le cabinet des Tuileries, mis en demeure de s'expliquer par les objections des autres puissances, fera connaître par des dépêches spéciales adressées à ses agents que s'il désire une délibération commune des puissances de l'Europe sur la question romaine, c'est surtout en vue d'éviter toute intervention militaire entre le Saint-Siége et l'Italie. D'où cette conséquence que si la conférence ne parvient pas à se constituer, la France pourrait considérer son intervention à Rome comme justifiée par l'abstention de l'Europe.

On lit dans la *Situation :*

Les négociations entre le Danemark et la Prusse, relativement à la rétrocession de quelques districts du Slesvig septentrional, viennent d'être interrompues assez brusquement. Devant les exigences inacceptables du cabinet de Berlin, le plénipotentiaire danois, M. de Quaade, s'est trouvé sans mandat, et il est parti pour Copenhague afin de conférer avec son gouvernement, et en recevoir, s'il y a lieu, de plus larges instructions.

De Copenhague on écrit que le négociateur danois pourrait bien avoir terminé sa mission et ne pas retourner à Berlin.

Les journaux anglais publient la dépêche suivante :

« Luxembourg, 18 novembre.

» On a fait sauter les premières mines pour la démolition partielle des fortifications. Une brèche a été faite aussi dans la grande muraille, du côté de l'arsenal, et des mines sont pratiquées dans la maçonnerie qui supporte les ouvrages en terre. Avec les matériaux ainsi obtenus, on comblera les fossés qui séparent les fortifications ; on aura ainsi un libre accès à toute cette portion des fortifications dont il eût fallu s'assurer avant qu'une force ennemie pût entrer dans la ville. »

L'empereur d'Autriche vient d'envoyer à l'Impératrice Eugénie un magnifique piano, chef-d'œuvre du premier facteur de Vienne. Il est en bois de rose, avec ornementations et sculptures d'un art merveilleux.

La conférence des évêques de Hongrie siégeant à Bude, à la suite d'une lettre du baron Eotvos, adressée au primat, a terminé ses séances. Le résultat vient d'être communiqué au ministre des cultes ; il concorde tout à fait avec les idées du gouvernement. Les évêques ne s'opposent pas à l'influence que l'autorité laïque peut exercer conformément à la loi sur l'administration des affaires ecclésiastiques, sauf, bien entendu, les matières religieuses ; on aurait ainsi rétabli le statu quo ante. Les prélats ont reconnu comme l'affirme le « *Tagesbote de Pesth,* » que ce moyen était le seul et le plus efficace pour combattre l'indifférence religieuse qui envahit jusqu'aux dernières classes du peuple.

Quant aux rapports des écoles avec l'Eglise, on a établi en principe que si les pouvoirs législatifs donnent des garanties, afin que l'instruction religieuse ne soit pas négligée à cause de la sécularisation des écoles, les évêques non-seulement ne s'opposeront pas aux réformes réclamées par l'esprit du temps, mais au contraire leur prêteront tout leur appui.

On a aussi, discuté dans cette conférence la position que le clergé aurait à prendre en présence de l'imminente introduction du mariage civil, dont le projet a été préparé déjà par le ministre de la justice, et on est convenu que, quoique le mariage civil ne puisse pas être approuvé au point de vue de l'Eglise, toutefois il n'était pas convenable de provoquer une agitation contre les corps législatifs, ni de s'opposer aux décisions de la Chambre des Députés.

Trois grandes puissances préparent des expéditions scientifiques chargées de reconnaître, au pôle nord, l'existence d'une mer complètement dépourvue de glace, et par conséquent facilement navigable en toute saison pour les navires se dirigeant des contrées septentrionales de l'Amérique vers les côtes asiatiques, et *vice versâ.*

La France, l'Angleterre et la Prusse, prenant chacune une direction différente, se rencontreront peut-être et échangeront leurs découvertes après avoir tenté le passage, soit par la Nouvelle Zemble, soit par le Spitzberg, soit par le détroit de Behring.

L'indication de ces trois points suffit à donner une idée de l'importance de cette triple expédition et du haut intérêt qui se rattache à l'exécution et à la réussite.

La promulgation du décret royal qui prononce la levée de l'état de siége dans toutes les provinces d'Espagne a été accueillie avec une vive satisfaction en Catalogne. Qeulques jours après cette publication, les habitants de Barcelone ont manifesté leurs sentiments de reconnaissance à l'occasion de la fête de Sa Majesté Catholique, qui a emprunté à cette circonstance un cachet particulier de spontanéité.

On écrit de Yokohama, en date du 17 septembre, à l'*Etendard*, que le ministre de la Grande-Bretagne, sir Harry Parkes, et l'amiral anglais sir Henry Keppel, s'étaient rendus à Oasaca afin d'obtenir satisfaction pour l'assassinat commis par des habitants indigènes de Nagasaki sur deux matelots du bâtiment de guerre anglais *Icarus*. Cette satisfaction ayant été refusée, et les assassins étant des sujets du prince Tosa, les deux représentants du gouvernement britannique se sont rendus au port de Susaki, appartenant à ce souverain.

Jusqu'ici on n'avait reçu aucune nouvelle à Yokohama sur le résultat de cette nouvelle démarche ; mais en présence des dispositions bien connues du prince Tosa et de l'énergie que sir Harry Parkes a manifestée dans d'autres circonstances de ce genre, on craint qu'une conflagration ne devienne inévitable, et que le bâtiment de guerre le *Basilisk*, à bord duquel se trouve le ministre anglais, ne finisse par bombarder le port de Susaki.

Le bruit court que M. Johnson refusera d'envoyer au sénat l'exposé des motifs pour lesquels il a destitué le ministre de la guerre, M. Stanton.

Dans les élections de l'Arkansas, la victoire est restée aux radicaux.

Les nègres de Virginie s'arment et refusent de travailler, à moins qu'une partie de la récolte ne leur soit attribuée.

On s'attend à une révolution à Porto-Rico.

On annonce que le général Rousseau a reçu, le 8 octobre, à la Nouvelle-Arkangel, le transfert formel de l'Amérique russe aux Etats-Unis.

La fièvre a disparu de la Nouvelle-Orléans et de Mobile. Par contre, le choléra augmenterait à la Havane.

La guerre continue entre les petits Etats de l'Amérique centrale. Le général Pena s'était rendu prisonnier aux Colombiens, Le général Diego, commandant des forces colombiennes, avait abandonné la position Gigante qu'il fortifiait. Cordova avait été complétement défait par Diaz. Dans l'Equateur, un conflit avait éclaté entre le congrès et le gouvernement. Le gouvernement avait cédé, et une transaction avait eu lieu.

LIVRE BLEU FRANÇAIS.

Nos lecteurs connaissent déjà la partie de l'Exposé de la Situation de l'Empire français, concernant les affaires de Turquie.

L'ensemble de ces passages n'a rien que de très bienveillant pour nous, et le *Journal de Saint-Pétersbourg* avait raison de se fâcher contre le livre bleu qui n'attribuait pas la même portée que le Prince Gortchakoff à la dernière déclaration remise à la S. Porte. Néanmoins on ne peut s'empêcher de remarquer les regrets exprimés par le gouvernement français de n'avoir pas réussi à persuader aux conseillers du Sultan d'envoyer en Crète une commission internationale pour s'enquérir des vœux des populations de l'île.

Mais nous ne saurions assez le répéter, cette enquête était la négation du droit de souveraineté du Sultan dans ses propres domaines. Le Gouvernement ottoman n'aurait pu l'admettre sans abdiquer son indépendance et se mettre ainsi entièrement à la disposition des puissances. Aussi félicitons-nous les hommes qui sont à la tête des affaires en Turquie d'avoir formellement décliné une proposition dont le résultat final était de nature à amener des complications de la plus haute gravité.

On se rappelle en quels termes le Prince Gortchakoff rejetait la proposition des puissances lorsque celles-ci demandaient une conférence pour régler les affaires de la Pologne. Il ne s'agissait alors que d'une réunion qui devait se tenir dans une des capitales de l'Europe, et cependant on sait avec quelle force le ministre de Russie s'élevait contre cette idée. Mais la proposition faite au Gouvernement ottoman avait un caractère encore plus grave. On voulait envoyer en Crète même des commissaires dont certains d'entre eux, obéissant nécessairement aux instructions de leurs cabinets, devaient mettre tout en œuvre pour décider les Crétois à demander leur annexion à la Grèce, cette idée ayant déjà été antérieurement suggérée par ces cabinets à la S. Porte et repoussée par elle de la manière la plus absolue.

On savait, à n'en pas douter, à Paris comme à St.-Pétersbourg, à Berlin comme à Florence, que l'insurrection était moins le résultat des griefs des populations crétoises contre l'administration ottomane, que des instigations étrangères qui avaient pour but de détacher cette province de l'Empire Ottoman. Ce sont là probablement les raisons qui ont empêché les cours de Londres et de Vienne de s'associer aux démarches successives des quatre Cabinets auprès de la Sublime Porte.

Ceci admis — et personne ne saurait le nier après les proclamations et les manifestes des comités hellènes—pouvait-on proposer à la Turquie de consulter les vœux des populations de Crète, lorsqu'on était sûr d'avance du résultat de cette consultation ? C'est ici le moment de dire avec le Prince Gortchakoff que cette réunion, bien loin de contribuer à la pacification de l'île, comme on le soutenait, aurait, au contraire, encouragé les aspirations insensées de l'insurrection et discrédité entièrement l'autorité du gouvernement.

Tel aurait été, certes, le résultat de l'enquête internationale ; et la Turquie a bien fait de rejeter cette idée et de se charger elle-même, en dehors de toute intervention étrangère, de maintenir ses droits et de donner en même temps une juste satisfaction aux plaintes légitimes de ses sujets Crétois.

Le problème est aujourd'hui résolu. La pacification de Crète est à peu près un fait accompli, rien que par suite de la mission du Grand-Vizir et sans la moindre effusion de sang. Que diront maintenant ceux qui prétendaient que l'enquête internationale était le seul moyen pratique et propre à amener cette pacification ?

Si le gouvernement impérial avait, dès le début, suivi la même politique, il se serait épargné une foule d'embarras qui l'ont empêché, comme le constate l'Exposé de la Situation de l'Empire français, de consacrer tout son temps à développer les réformes salutaires inscrites dans la dernière charte accordée en 1856 par le Sultan Abdul-Medjid, et confirmée dans toute son étendue par le nouveau règne.

La question des réformes, traitée par l'Exposé d'un point de vue très élevé, et de la manière la plus bienveillante pour la Turquie, fera l'objet de notre prochain article.

FEUILLETON DE « LA TUROUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

X.

Était-il donc écrit qu'elle serait la femme de Ramsay Caird ? Cette idée ne lui était point absolument étrangère. Souvent elle avait songé, sans enthousiasme, mais sans répugnance, qu'il en pourrait être ainsi. Elle avait même pu se méprendre parfois à l'espèce de goût qu'elle se sentait pour ce jeune homme toujours empressé, toujours de bonne humeur, et qui savait si bien la défendre, elle si timide, quand on la prenait à partie, au besoin même contre Ronald en personne. Désormais, il est vrai, cette erreur ne pouvait plus exister ; mais d'un autre côté toute espérance n'était-elle pas perdue ? Wilmot n'avait-il pas quitté Londres où il venait de la revoir, sans même lui faire passer un mot d'adieu ? N'était-il pas entraîné loin d'elle par des vues, des projets, des ambitions qui la lui rendaient complètement indifférente ? D'ailleurs, en supposant qu'il revînt, en supposant qu'il la devinât, en supposant une foule de circonstances hautement contraires à toute vraisemblance, Ronald, l'austère, l'implacable Ronald, le véritable chef de la famille, n'avait-il pas voué au docteur une espèce de haine irréconciliable ? D'où venait cette haine sans motifs apparens ? Sans doute de ce qu'il avait vu clair, plus tôt que Madeleine elle-même, dans le cœur de Madeleine. Cela étant, et cela devait être, pourquoi s'était-il alarmé, offensé des sentimens encore cachés que Wilmot inspirait à sa sœur ? Sans doute parce qu'il croyait leur mariage impossible. Pourquoi le jugeait-il impossible ? Parce qu'il tenait énergiquement à ce que Madeleine épousât Ramsay Caird. — S'il le voulait, comment s'y refuser comment et dans quel intérêt avouable engager une lutte sans issue, non-seulement avec lui, mais avec cette famille où sa ferme autorité prédominait à la longue inévitablement ?

Nous n'avons pas bessin de dire que, — malgré l'action constante de lady Muriel, et bien qu'elle eût une assez puissante influence sur son beau-fils, — celui-ci n'était point aussi absolument acquis aux prétentions de Ramsay Caid que Madeleine pouvait raisonnablement se l'imaginer ; mais c'était déjà beaucoup qu'il eût accepté comme possible cette combinaison hypothétique, et lady Muriel n'avait plus qu'un effort à faire pour le rallier tout à fait à ses projets. Choisissant avec son tact ordinaire l'heure favorable : — Alick, dit-elle un jour à son mari, notre jeune ami Ramsay Caird va bientôt être forcé de s'absenter... Il manquera singulièrement à Madeleine, qui depuis quelques jours s'attriste beaucoup, et dont il est én somme la meilleure distraction...

— Un brave garçon, dit Kilsyth, un agréable et joyeux convive.

— Ajoutez un bon cœur, Alick, ce qui vaut mieux . . . Je vous ai parlé dans le temps des vues que nous pourrions avoir sur lui et sur Madeleine. Vous me répondîtes que rien ne pressait, qu'il fallait se mieux connaître, et certes vous aviez raison de vous refuser à une décision précipitée ;... mais voici plusieurs mois écoulés. Madeleine traverse en ce moment une de ces crises dont les causes sont faciles à deviner... D'après ce que vous me dites de Ramsay Caird, à mesure que vous l'avez mieux connu, il a gagné dans votre esprit... Ne serait-il pas grand temps de prendre un parti ?... Ces tristesses bizarres, cet ennui capricieux, qui semblent tourmenter notre enfant cesseront d'eux-mêmes quand nous l'aurons placée en face de préoccupations nouvelles...

— Il serait essentiel de savoir, hasarda Kilsyth, si ce mari lui convient.

— Pour ma part, il me serait difficile d'en douter, repartit lady Muriel. C'est une fille de sens qui n'a pu se méprendre sur les assiduités de Ramsay, et qui ne les aurait point encouragées, si elle ne s'était trouvé quelques dispositions à l'accueillir comme prétendu.

— Encore faut-il qu'on la mette en mesure de se décider expressément.

— Il le faut, je suis de cet avis, et sans trop de retard. M. Caird ne peut rester indéfiniment en suspens, et il est d'autres raisons pour lesquelles nous devons souhaiter de savoir à quoi nous en tenir.

Lady Muriel, en articulant ce dernier membre de phrase, avait levé les yeux sur son mari, dont elle épiait la physionomie pour savoir quel sens il prêtait à ses paroles. Un signe d'acquiescement fut toute la réponse du pauvre père, qui, malgré lui, détournait la tête, incapable de deviner et par conséquent d'exprimer prourquoi ces perspectives lui répugnaient.

— Je me chargerais volontiers de parler à Madeleine, reprit l'intrépide belle-mère, si je me sentais plus d'influence et d'autorité sur elle. Ce n'est point là un reproche au moins. Il est tout simple et tout naturel que, n'étant pas ma fille, elle ne m'accorde pas les priviléges dus à une vraie mère... Ce serait donc à vous...

— Pardon, chère amie... Certainement, au premier abord, vous avez le droit... D'autre part voyez-vous... Je sais bien que la question doit être posée ;... mais si vous pouviez m'en dispenser...

Ainsi parla, non sans grand embarras, cet excellent mari, qui se sentait mis au pied du mur. Un nuage sombre passa sur le front de son altière moitié. Cependant elle reprit après une courte pause : — Je ne vois alors que Ronald ; lui seul est en position de traiter avec Madeleine une question si délicate . . . Lui seul possède assez d'influence pour la déterminer au besoin.

— Ne trouvez-vous pas qu'il est un peu rude avec cette enfant ? Pour rien au monde, je ne voudrais qu'il abusât de son autorité.

— Sa brusquerie, que vous appelez rudesse, ne l'empêche pas de porter le plus vif intérêt à la destinée de sa sœur, qu'il aime avec une tendresse rare et profonde. D'ailleurs, cher Alick, pourriez-vous m'indiquer un intermédiaire plus sûr et plus convenable ? . . . .

. . . .

Deux jours après cette conversation,

Voir le numéro du 7 décembre.

LE PROJET DE CONFÉRENCE.

Nous enregistrons chaque jour les informations qui nous parviennent sur les adhésions données au projet de Conférence. Nous ne disons pas pour cela que ce projet se réalisera, que la Conférence aura lieu, ni qu'elle aboutira, si elle a lieu.

Le seul fait certain, à l'heure qu'il est, c'est que tous les Etats secondaires ont adhéré. C'est une raison, peut-être, pour douter du consentement des grandes puissances. Généralement, quand une situation offre quelque gravité et peut amener des négociations délicates, les petits Etats ont hâte de se mettre en règle. Il ne leur plaît point, et cela se comprend, de se trouver placés, comme on dit, entre l'enclume et le marteau.

Quoi qu'il en soit, les gouvernemens de second et de troisième ordre ont adhéré. L'Espagne, la Bavière, la Suède, et la Norvége, le Wurtemberg, le Portugal, la Hesse, etc., etc., se sont mis en règle. Il y a aussi une grande puissance qui a déjà éclairé la diplomatie française sur ses intentions: l'Autriche. C'est même une bonne habitude qu'on commence à prendre à Vienne; ou y devient prompt aux résolutions.

Quant aux deux parties directement intéressées, — l'Italie et Rome, — elles ont également fait connaître leurs dispositions, lesquelles sont favorables « en principe» au projet. Cette expression «en principe» ne dit rien parfois et parfois elle dit beaucoup. Elle a l'air ici d'affaiblir un peu l'adhésion des cours de Florence et de Rome; mais en réalité elle ne l'affaiblit pas. Une acceptation « en principe » — c'est-à-dire une adhésion à un projet qui, dans la circonstance, a pour but de mettre en discussion devant l'Europe ce que de part et d'autre les deux gouvernements ont jusqu'ici maintenu comme un droit indiscutable — est une acceptation suffisante.

Ce n'est pas, si l'on veut, un premier pas dans la voie des arrangements, mais c'est une façon de se mettre à l'entrée de la voie. On fait face à l'Europe, et de la part de Rome, l'attitude est nouvelle. La cour du Vatican a si souvent tourné le dos à la diplomatie! Ne lui demandons pas, en conséquence, ce qu'elle dira quand elle entrera à la Conférence; sachons nous contenter de ce qu'elle ne dit pas en recevant une invitation à y entrer.

Trois réponses sont maintenant à attendre. Ce seront les trois dernières par rang de transmission, mais, en réalité, les trois premières par rang d'importance.

Une Conférence sans l'Angleterre, la Prusse et la Russie ne serait pas une Conférence européenne. Une solution qui n'obtiendrait pas la sanction de ces trois grandes cours n'aurait qu'un caractère provisoire qui aggraverait plutôt qu'il ne changerait la situation.

Car n'oublions pas que la question romaine, telle que l'ont posée les événemens, est une question politique, bien plus qu'en même temps, si l'on veut, qu'une question religieuse. Cette distinction, qu'on oublie trop de faire dans les polémiques passionnées de la presse, est sérieuse. La dernière tentative garibaldienne a transformé ou agrandi la question débattue entre l'Italie et le Saint-Siége. La Révolution — c'est elle-même qui l'a proclamé — a fait de Rome son champ de bataille. Elle veut le Capitole, non plus pour y faire monter le roi Victor-Emmanuel, mais pour y placer ses licteurs. Garibaldi ne se dit plus le premier soldat de l'Italie; il s'annonce comme le « porte-épée » de l'anarchie républicaine.

Eh bien! demandons-nous si l'indifférence affectée de l'Angleterre pour tout ce qui touche aux intérêts du Continent, — si l'amitié reconnaissante de la Prusse pour l'Italie, son alliée d'hier, — si l'éloignement de la Russie pour Rome protectrice née de l'Eglise polonaise, pourraient expliquer, dans la circonstance, un refus des trois puissances de résoudre la question italo-romaine.

L'indifférence britannique! Peut-elle persister, aujourd'hui que la Grande-Bretagne recueille fatalement chez elle les fruits de ses complaisances envers les révolutionnaires cosmopolites? — L'alliance prusso-italienne! En quoi la cour de Prusse manquerait-elle à sa reconnaissance envers l'Italie si elle aidait à la réconciliation de Rome et de Florence? — Et, enfin, l'inimitié moscovite contre Rome peut-elle aveugler la cour de Saint-Pétersbourg à ce point de laisser la Russie étrangère à cette lutte solennelle du principe monarchique contre les théories révolutionnaires?

Ici ou là, dans l'une des trois grandes capitales, sinon dans toutes les trois, y aurait-il quelque secrète pensée à laquelle les hommes d'Etat de Prusse, de Russie ou d'Angleterre obéiraient en ce moment pour hésiter ou pour refuser?

Il y a bien une naïveté qui a cours, mais c'est tout au plus si elle a pu trouver crédit dans quelque chancellerie de troisième ordre.

Dira-t-on, par exemple, que la France, embarrassée, tourmentée par la question romaine, songe à s'exonérer des soucis et de la responsabilité de sa protection? Pensera-t-on que le gouvernement impérial recule devant la lutte morale qu'il soutient pour vaincre l'antagonisme existant entre le pouvoir qu'il a fondé à Florence et le pouvoir qu'il ne peut pas laisser détruire à Rome?

S'il en était ainsi, nous serions les premiers à combattre la participation de l'Europe au règlement de la question romaine. Nous nous élèverions contre cette abdication de la France catholique reculant devant une tâche dont la grandeur justifie les sacrifices qu'elle impose. Nous dirions à l'Empire qu'il n'a ni le droit ni le pouvoir de déshériter la France de l'honneur de maintenir dans toute sa puissance le chef de l'Eglise catholique.

Non; il ne s'agit ni d'abandonner un héritage de plusieurs siècles, ni de livrer aux passions politiques et religieuses le sort de la Papauté. La Prusse ne serait pas plus autorisée à calculer que, la question romaine restant pendante, la désaffection peut gagner l'Italie et enlever une alliée à la France, que l'Angleterre et la Russie ne sont en droit de se retrancher derrière l'intolérance protestante ou le fanatisme gréco-slave pour faire le même calcul.

Il y a, encore une fois, un intérêt commun à toutes les puissances de l'Europe qui domine la situation. C'est l'intérêt politique et social.

Ne songeons même pas à dire à la Prusse: — « Vous avez des populations catholiques dont le roi Guillaume a promis » de protéger les intérêts! » — à l'Angleterre: « Vous avez le fenianisme, dont » les évêques d'Irlande viennent de déchaîner les fureurs! » — à la Russie: « Vous avez la nation polonaise, dont » vous ne vaincrez jamais la foi! » — La question est ailleurs.

Elle est dans la consolidation de cette indispensable association de tous les éléments conservateurs sur lesquels repose l'Europe monarchique; elle est dans une sorte de renouvellement des forces du vieux Continent. La question romaine n'est qu'un incident de la lutte entre le principe d'autorité et le principe révolutionnaire. La France en a fait une occasion d'affirmer le premier en proclamant de nouveau la faiblesse du second.

C'est à l'Angleterre, à la Russie et à la Prusse de dire si elles veulent laisser perdre cette occasion. (*Patrie*).

On lit dans la *Correspondance de Berlin*, en date du 26 novembre 1867.

On pouvait craindre que la difficulté même d'arrêter un programme n'eût déjà compromis le sort du projet de Conférence; — les journaux officieux de Paris essayent de nous rassurer à ce sujet. D'abord, ils croient savoir que les deux parties principalement intéressées dans la question romaine: l'Italie et le Saint-Siége, n'ont pas été empêchées par l'absence de programme d'adhérer à l'idée d'une Conférence. Heureuse facilité, sans doute, mais qui ne peut rien changer à la nécessité, reconnue par les grandes puissances, de donner préalablement au futur Congrès les bases qui lui manquent. Sur ce point, il ne paraît pas, d'après le langage de la presse officieuse française, que le Cabinet de Paris soit encore fixé lui-même; seulement, on nous assure que des négociations verbales sont suivies avec les autres Cabinets, et qu'elles doivent aboutir heureusement, — « d'ici à un mois».

Sans savoir sur quoi reposent ces assurances, nous les accueillons volontiers. Certains journaux de Londres et de Vienne ont affecté de ne voir dans la question romaine que les embarras du gouvernement français, tandis que les principes de l'ordre moderne et l'intérêt de la paix générale s'y trouvent évidemment engagés. Qu'une politique égoïste ou ironique veuille laisser à ceux qui ont créé la difficulté le soin de la résoudre, les grands gouvernements ne se désintéressent pas ainsi, ni par de tels calculs, des questions qui importent à l'Europe toute entière; mais précisément parce que leur concours est acquis à toute œuvre de conciliation et de paix, c'est bien le moins qu'ils sachent précisément à quoi ils doivent concourir, et quel mode de solution peut leur être soumis.

En se plaçant au point de vue des facilités, on s'est demandé si la première invitation à la Conférence n'aurait pas dû être acceptée, comme elle était faite, c'est-à-dire sans programme aucun. Les puissances seraient venues au rendez-vous chacune avec ses idées sur la question, et la solution eût été cherchée, pour ainsi dire, dans un débat contradictoire. Mais, assurément, un Congrès européen ne saurait être une Chambre consultative, encore moins comme on l'a dit, une sorte d'assemblée parlementaire. On peut se faire une idée de l'imprévu auquel la Conférence faute de programme, se verrait exposée, — par ce seul fait des revendications que, suivant le journal *La Patrie*, le Saint-Siége se proposerait d'élever dans le Congrès au sujet de ses provinces perdues. Pourquoi l'Espagne, en même temps, n'interjetterait-elle pas un appel au nom des Bourbons de Naples? etc., etc., etc.

Cette forme de Conférence *libre* paraissant donc inadmissible à tous égards, et dans l'intérêt même de la solution que l'on espère trouver, — il faut former des vœux pour qu'en effet les négociations préliminaires qui se poursuivent aujourd'hui, réussissent à déterminer, comme on s'en flatte à Paris, les questions principales sur lesquelles le Congrès aurait à se prononcer.

Le véritable succès serait—si, non-seulement on parvenait à fixer un programme, mais encore si ce programme était accepté en principe par toutes les puissances qui doivent prendre part au Congrès, c'est-à-dire si les termes généraux de solution combinés par la sagesse du Cabinet français ne rencontraient d'abord aucune objection radicale, et que ce premier accord préparât un terrain sûr et connu d'avance à la réunion des puissances. De cette façon la tâche du Congrès serait facile, et son œuvre certainement excellente, puisqu'il n'aurait, comme aux dernières Conférences de Londres, qu'à consacrer de son autorité souveraine les concessions et les garanties déjà obtenues des diverses parties intéressées, et que l'entente préalable établie sur l'objet principal de la réunion rendrait aisé le règlement des questions de détail....

Mais il serait sans doute téméraire d'espérer une telle fortune pour un programme dont la conception même semble si laborieuse. Qu'il naisse d'abord! voilà le vœu plus modeste auquel on doit se borner en ce moment; qu'il naisse, que le plus grand nombre des puissances s'y rallie, au moins sur les points essentiels, et que la minorité dissidente ne refuse pas de paraître à la Conférence, où le débat sera posé sur ces premières bases.— Une fois le Congrès réuni, on peut croire que l'ascendant légitime des grandes puissances, que leur action conciliante ne s'exerceraient pas inutilement, que leur accord imposerait aux prétentions les moins traitables, qu'enfin devant cette souveraineté morale de l'Europe le *non possumus* lui-même inclinerait peut-être à quelque *possibilité*.

Ce troisième mode de Conférence semble donc, en mettant les choses au mieux, le seul qui puisse sortir du projet français complété et précisé. Avec l'avantage d'un programme positif et celui d'une entente déjà formée entre les principales puissances désintéressées dans la question, le Congrès européen aurait, sinon la certitude, du moins l'espérance assez bien fondée d'aplanir des difficultés jusqu'ici réputées insurmontables. — Une objection sérieuse, il est vrai, s'élève dès à présent: « si la minorité des puissances réunies » en Congrès refusait de souscrire à la » solution admise par la majorité, celle-ci » entendrait-elle rendre sa décision obli- » gatoire? Et si elle ne l'entendait pas » ainsi, quelle valeur pourrait avoir » l'œuvre du Congrès?...». — Nous posons cette question difficile, sans prétendre aucunement la résoudre, non plus que l'objection de principe tirée de la souveraineté nationale italienne, droit absolu au-dessus duquel il est permis de douter que le Congrès lui-même puisse légitimement élever sa compétence...— Notre but, aujourd'hui, était simplement d'examiner sous quelle forme, le projet français, enrichi du programme qui lui manquait, semble devoir se réaliser, s'il se réalise, et quelles chances de succès aurait la Conférence, si elle parvient à se réunir....

Nouvelles de l'Intérieur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROIDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

8 *décembre* 1867.

Pression barométrique à midi	748.1
Temperature minima	10.5
» maxima	15,7
» moyen de 9 h.m à 6 h. s.	14,2
Direction du vent	SO.
Force moyenne du vent	*assez fort*

L'aviso impérial *Talia*, commandé par le capitaine Emin Bey, est arrivé dans notre port venant de Souda (île de Crète) A bord de ce bateau se trouvait S. Exc. Youssouf Pacha avec sa suite.

—

En vertu d'une autorisation du gouvernement, M. d'Hollys, docteur en droit, fera hebdomadairement, dans une salle du Ministère des affaires étrangères, spécialement affectée à cet effet:

1° Un cours de Législation;

2° Un cours d'Economie politique;

3° Un cours de style, en langue Française.

Toute personne, employée ou non du Gouvernement, pourra suivre ces cours.

Pour y assister, il faut préalablement s'inscrire sur un Registre, en désignant le cours que l'on choisit.

Il est facultatif de s'incrire pour un ou plusieurs cours.

Le cours de Législation commencera le 12 Décembre courant, jour de Jeudi, et continuera chaque semaine.

Celui d'Economie politique se fera chaque Lundi, à dater du 16 Décembre.

Celui de Style, les Mardi et Samedi de chaque semaine, à partir du 14 Décembre,

Chacun de ces cours se tiendra, aux jours indiqués, à 9 heures du matin (à la franque).

On s'inscrit, chaque jour, à la Sublime-Porte, dans la salle même des cours, de 6 heures à 10 heures à la Turque.

—

Un de nos abonnés nous envoie, avec prière d'insertion, les trois questions suivantes à l'adresse de l'administration télégraphique de Péra. Les faits auxquels les demandes dont il s'agit font allusion, ayant une importance qu'il est impossible de se dissimuler, nous espérons que la Direction Générale des lignes télégraphiques ottomanes voudra bien, dans l'intérêt du commerce, les prendre en sérieuse considération.

« 1° Pourquoi donne-t-on une préférence marquée aux télégrammes de M. Brun qui lui parviennent regulièrement chaque jour, tandis que les dépêches du public mettent ordinairement 24 et souvent 48 heures pour arriver sur place?

« 2° Pourquoi cette année-ci la distribution des dépêches ne commence-t-elle qu'à 9 heures du matin, tandis que les précédentes années elle avait lieu à partir de 8 heures?

« 3° Pourquoi la consignation des télégrammes adressés à M. Brun s'effectue-t-elle avant l'heure commune de 9 heures, comme il est constaté par les opérations journalières de ses abonnés?

THÉATRE FRANÇAIS.

LA BELLE HÉLÈNE

S'il n'y a qu'une seule justice à rendre à la Direction et aux artistes c'est bien l'activité qu'ils déploient; drames, comédies, opéras, vaudevilles se suivent avec une rapidité étonnante; à peine étions-nous un peu habitués aux airs dansants de *Barbe-Bleue* qu'il faudra les oublier pour entendre les mélodies de la *Belle Hélène*. On met partout ailleurs des mois entiers pour monter de telles pièces, ici en trois semaines de temps l'affiche d'un nouvel opéra fait place à un nouvel opéra.

La première représentation de la *Belle Hélène* a été jouée vendredi dernier devant une salle comble et la pièce a obtenu un grand succès. Nous adressons des éloges à tous les artistes pour la façon dont ils ont interprété leurs rôles. La *Belle Hélène* sera jouée souvent et donnera ainsi à l'administration, tout le temps voulu pour monter *Orphée aux Enfers* et la *Grande Duchesse*, deux autres opéras d'Offenbach.

En attendant, la 3e représentation de la *Belle Hélène* qui aura lieu dimanche prochain, on annonce pour demain une soirée extraordinaire au bénéfice de Mme Adolphe avec deux premières représentations.

Nul doute que le public ne se rende en foule au Palais de Cristal pour applaudir notre excellente duègne dont on a eu déjà l'occasion d'apprécier le mérite artistique.

Voici le programme de cette soirée.

Première représentation de :

MADELON FRIQUET

Comédie-vaudeville en 2 actes du Théâtre des Variétés, par Melesville et Varin.

LES PROJETS DE MA TANTE

Comédie nouvelle en un acte du Théâtre Français, par Henri Nicolle.

DEUX NEZ SUR UNE PISTE

Vaudeville en un acte.

Ce soir deuxième représentation de: l'*Héritage de M. Plumet* qui a si bien réussi il y a quelques jours et que nous reverrons avec un nouveau plaisir, et vendredi prochain première représentation de *Madame de Merris*, comédie en 3 actes du Gymnase, succès actuel de Paris.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Tripoli de Barbarie, 7 novembre.

Le bateau auquel je confie cette lettre emporte notre gouverneur-général qui se rend à Bengasi. Quelque temporaire que soit son absence, nous en éprouvons une peine bien sensible, car nous nous étions tellement faits à Ali Riza pacha; nous le rencontrions si souvent, son affabilité était si soutenue, son accès si facile, ses intentions généreuses et nobles si manifestes par ce qu'il a déjà fait pour ce vilayet, que toute la population regrette infiniment ce départ. Quant aux Arabes, ils en sont arrivés à aimer notre gouverneur général comme on aime un père. Pour eux, si ennuyés, molestés et pressurés par les administrations précédentes, le changement qui s'opérait dans toutes les directions était tellement inouï qu'au commencement ils en doutaient, même en sentant ses effets

---

Ronald vint frapper à la porte du salon-boudoir que nous avons décrit bien avant l'heure où il s'y présentait ordinairement. Son visage, quand il entra, était moins calme que d'habitude. Sa sérénité semblait avoir reçu quelque légère atteinte. Lady Muriel parut, elle aussi, un peu agitée quand elle quitta son fauteuil pour venir à la rencontre de son beau-fils.

— L'avez-vous vue! lui dit-elle. Est-ce chose faite!... Qu'a-t-elle répondu?

— C'est la meilleure enfant du monde, répliqua Ronald. Elle a pris les choses avec une tranquillité parfaite et n'a rien objecté à nos arrangemens... Je crois que nous nous sommes trompés en la croyant préoccupée de... l'autre personne.

Ah! si quelque miroir magique leur eût, en ce moment-là même, montré Madeleine, ils n'auraient pu se méprendre sur ce que le souvenir poignant de «l'autre personne» lui coûtait de larmes amères et lui imposait d'angoisses cachées.

XI.

Il est rare que les bateaux frêtés pour le continent quittent la jetée de Douvres ou celle de Folkestone sans emporter au nombre de leurs passagers, si divers d'allures et de costumes, quelques pauvres voyageurs que n'attirent au dehors ni l'espoir du gain, ni les perspectives du plaisir, ni le soin de leur santé, ni la pensée du relief que leur donnera plus tard la réputation d'avoir vu les pays étrangers. Ces malheureux portent au dehors un cerveau fatigué, un cœur froissé; ils cherchent un répit à d'incessans travaux ou à d'intolérables anxiétés. Paris, avec ses folles distractions, son tumulte, ses joies affairées, ne les attire guère. Ils lui préfèrent le repos endormi des vieilles cités belges, et le bateau d'Ostende les dépose en quelques heures sur les bords du Rhin. Çà et là dans ces régions paisibles, dans les villes d'eaux comme Hombourg, Bade ou Spa, ils retrouvent, fugitifs désappointés, un écho du bruit qu'ils ont voulu ne plus entendre; mais, s'ils y tiennent réellement, la solitude, l'oubli, la paix, ne leur seront pas refusés.

Par une soudaine inspiration, au dernier moment, Chudleigh Wilmot avait prescrit qu'on lui gardât jusqu'à nouvel ordre toutes ses correspondances, qu'on devait lui expédier en bloc dès qu'il aurait décidé le choix d'une résidence. Cette judicieuse, mesure lui procura presque immédiatement un des biens qu'il allait chercher sur la terre étrangère. Il tomba directement, et sans que rien y fît obstacle, sous la pacifiante influence de la nature, d'autant plus forte qu'elle lui était plus nouvelle. Quinze jours de cette existence à la fois mobile et végétative qu'il menait d'une ville à l'autre, dans ces vertes plaines où se répondent les carillons de tant de cathédrales gothiques, — où chaque clocher abrite un musée, où le grave *burger* étale sous un chapeau à larges bords sa face rubiconde et plate, où les plantureuses villageoises ont de si beaux et de si grands pieds, — quinze jours, disons-nous, lui suffirent pour apprécier les choses à un point de vue tout différent de celui où il les avait vues jusqu'alors. Le néant de ses anciennes ambitions lui fut révélé. Il s'étonna d'avoir, au prix de tant d'efforts, poursuivi une si petite et si passagère renommée. Sa vie passée lui paraissait un rêve, un rêve presque effrayant. Son amour seul, qui n'avait pas d'histoire, cet amour idéal dont il était resté si longtemps le confident unique, son amour ne changeait pas de nature. Mainte et mainte blonde madone lui souriant du fond de quelque triptyque lui rappelait certains paysages devant lesquels il demeurait en contemplation pendant des heures entières la lui rappelaient aussi. La placidité chaste, l'immobilité féconde, la physionomie empreinte de je ne sais quelle sérénité résignée qui caractérise les campagnes flamandes. lui procuraient une sensation analogue à quelques-unes de celles qu'il avait éprouvées durant son séjour Kilsyth. A la suite de ces longues rêveries, il lui arriva souvent de passer en revue tous les incidens de cette passion si soigneusement cachée à tous, et cet examen, poursuivi avec une entière bonne foi, ne lui donna jamais pour résultat que la conviction d'avoir toujours rempli loyalement son devoir de *gentleman*. En se dérobant à une tentation presque irrésistible, il espérait avoir allégé le seul tort qui pesât encore sur sa conscience. Expier la mort de Mabel était devenu la règle de sa conduite, et il comptait réaliser cette expiation par un renoncement complet à tout lien de cœur comme à toute ambition de renommée.

Cette vie errante, ce vagabondage sans but, mais non sans charme, avaient absorbé semaine par semaine plus de trois grands mois, lorsque Wilmot, rassasié de paresse, prit un beau jour son parti, et résolut de rentrer dans la communion des vivans. Durant ces trois mois, il n'avait guère conversé qu'avec des spectres, et dans ce perpétuel commerce avec des êtres de raison il lui semblait que le sentiment de la vie réelle allait lui échapper. En même temps qu'il se décidait à se rendre à Berlin, il éprouva le besoin de savoir ce qui s'était passé en Angleterre depuis son départ, et ce même homme, qui durant les premières semaines s'interdisait jusqu'à la lecture du journal. attendait maintenant avec une impatience étrange l'envoi de ses correspondances accumulées, qu'il venait de remander par voie télégraphique. Pour tromper cette impatience, il errait de çà et de là, tantôt dans la belle promenade *Unter den Linden*, tantôt à Charlottenbourg ou dans quelques-uns de ces jolis villages qui émaillent les deux rives de la Sprée. De plus, et afin de donner quelque air de vraisemblance aux prétendus motifs de son exil volontaire, il s'était mis en rapport, parmi les médecins allemands, avec quelques-uns de ses plus illustres confrères; tous le connaissaient de nom, et leur accueil l'aurait singulièrement flatté quelques mois plus tôt. En somme, le séjour de Berlin commençait à lui plaire, et il avait secrètement formé le projet d'y passer quelques mois, lorsqu'un énorme paquet de lettres lui fut remis par le garçon d'hôtel spécialement attaché à son service. Wilmot déchira l'enveloppe d'une main tremblante, et passa rapidement en revue les adresses d'une vingtaine de lettres sans reconnaître sur aucune d'elles l'écriture qu'il cherchait. Rien de sir Saville Rowe, qui lui aurait donné des nouvelles de Madeleine. Rien non plus de M. Foljambe.

(Sera continué.)

favorables. Aujourd'hui ils savent à quoi s'en tenir et il n'y a rien qu'ils ne feraient pour plaire à notre gouverneur général.

Depuis quelque temps, nous avons ici en mission extraordinaire Kourchid bey, chambellan de Sa Majesté le Sultan. Ses connaissances très étendues sur les animaux l'ont fait désigner par Sa Majesté pour le recrutement de lions, panthères et autres espèces rares qui nous viennent de temps en temps de l'intérieur et pour la recherche desquels Kourchid bey a envoyé jusque dans le Soudan des hommes spéciaux.

Le 21 octobre, S. Exc. Ali Riza pacha réunissait dans ses salons la colonie européenne, l'état-major de la garnison et les principaux Arabes. La salle de danse et les galeries adjacentes étaient parfaitement décorées; le souper en était superbe, la table surchargée. La courtoisie dont S. Exc. Ali Riza pacha est doué s'est montrée là dans son plein; il avait une attention, un mot pour chacun de ses invités; les danses ont continué jusqu'à quatre heures du matin avec le plus grand entrain; sous tous les rapports le bal a été splendide; il serait à désirer que nous en eussions de temps en temps de semblables.

Quelques jours après, notre gouverneur général rassemblait dans son jardin trois cents Arabes de toutes conditions ainsi que les élèves des écoles nouvellement créées par lui. C'était une magnifique fête champêtre qu'un temps d'automne favorisait complétement. Des tables étaient toutes dressées, des nattes déroulées sur le gazon, d'immenses pièces de mouton rôti commencèrent à circuler et les groupes d'Arabes, à la contenance si sérieuse, s'asseyaient avec la gravité de sénateurs Romains ou se groupèrent silencieusement sur les nattes. Ce sérieux extraordinaire me fait rappeler celui des Hongrois. Le dîner fut copieux; les plats se succédaient avec rapidité, mais les Arabes sont très expéditifs à table. La fête dura trois heures. Son Excellence Ali Riza pacha présida tout le temps. Les Arabes quittèrent la fête avec les marques du plus profond respect. Leur contentement a été très grand, car ils ne s'attendaient jamais à ce témoignage de bienveillance de la part de leur gouverneur. Aussi la nouvelle de cette fête unique se répandit-elle bien vite dans tout le vilayet et soyez certain qu'elle fera une grande impression même au-delà de nos frontières. Les innovations, les progrès introduits par S. Exc. Ali Riza pacha dans toutes les directions ont fini par absorber toutes les préoccupations et se répandre au large. Il y a bien des tribus limitrophes qui se donneraient bien vite ou se laisseraient facilement soumettre. L'influence qu'acquiert journellement notre gouverneur général ne peut qu'attirer vers lui et activer cette fusion d'une infinité de peuplades qui nous avoisinent et qui ont la même langue, les mêmes mœurs, la même religion que les Arabes de notre vilayet; c'est, en un mot, l'élément arabe qui tendrait à se masser sous une seule main.

Je ne vous parle pas des puits artésiens car il n'y a rien de très saillant sous ce rapport; depuis ma dernière quelques puits nouvellement commencés ont apporté leur contingent d'eau à la ville. Chaque nouveau puits est salué à grands renforts de voix par notre population. Les ouvriers perforateurs vont à Bengasi avec notre Gouverneur général; je laisse à quelque autre correspondant de cette dernière ville à vous tenir au courant de ce qu'y fera Ali Riza pacha. Sa présence y est devenue bien nécessaire. Ce district est en pleine désorganisation; les Arabes y ont été trop maltraités par le mouttessarif Halil pacha; il faut vraiment pousser l'impudence et les abus bien loin pour faire perdre la patience à l'Arabe; ceux de Bengasi sont, il est vrai, quelque peu turbulents de leur nature mais même en tenant compte de leur caractère altier nous nous étonnons qu'ils n'aient pas été plus loin dans leur opposition contre le Gouvernement poussés à bout comme ils l'ont été par la mauvaise administration de Halil pacha. Il y a tant de susceptibilités à ménager, dans nos parages et surtout dans ceux de Bengasi: les Arabes étant divisés en Kabyles ou tribus dont quelques-unes sont nomades, cela donne lieu de temps en temps entr'elles à des altercations plus ou moins vives au sujet d'intérêts froissés, questions de pâturages, de bestiaux ou autres et celui qui n'a pas une connaissance intime de leurs mœurs et de leurs habitudes risquera fort de faire des mécontents: Halil pacha s'en est fait des ennemis. Il n'a rien fallu que la nouvelle de l'arrivée prochaine d'Ali Riza pacha à Bengasi pour maintenir dans de certaines limites l'expression du mécontentement qui y règne.

Il fait un vent fort, le temps est sombre, de gros nuages passent continuellement mais rien pour nous, pas une goutte d'eau, pas de pluie. Il pleut à Malte, il pleut chez vous, il pleut un peu partout à cette saison de l'année mais chez nous rien, rien que notre attente déçue et nos récoltes en danger.

Le Banc de Perles.

« Il se noiera; c'est un homme perdu!

— Sa barque s'en va à la dérive vers la pleine mer.

— C'est un Persan, un schiite.

— Comme il nage, ce chien d'hérétique!

— Oui, mais il ne connaît pas le ressac de la côte. Regardez comme il se tient dans le sillon des vagues! »

Telles étaient les observations qu'échangeait un groupe d'Arabes sur la plage voisine du port de Mascate. L'accent de leur voix et leur attitude indiquaient la plus parfaite indifférence; les uns étaient couchés sur le sable, les autres se tenaient debout enveloppés dans leurs manteaux: ce malheureux qui luttait contre la mort ne les intéressait pas plus qu'un chien qu'on a jeté à l'eau. Sa barque avait chaviré au milieu des brisants et sa vie dépendait de son habileté à nager, car une rame qu'il tenait d'une main lui était d'un faible secours.

Ainsi que le faisait remarquer un des spectateurs, il ne connaissait pas le ressac, et nageant toujours dans les sillons de la mer entre deux vagues, il se laissait sans cesse submerger par d'autres flots amoncelés qui se ruaient vers la plage. Chaque fois qu'il était enseveli de la sorte, ses forces et son courage recevaient un nouvel échec, il reparaissait sur l'eau, mais étourdi, épuisé, il aurait bientôt vérifié la prédiction des Arabes sans l'apparition subite d'un nouveau personnage. C'était un jeune homme, de dix-huit à vingt ans; son costume et sa physionomie indiquaient un Arabe aussi, mais d'une autre tribu que celle des spectateurs, habitants de Mascate, la ville voisine.

Le teint plus clair du nouveau venu, ses traits aquilins, ses brillants yeux noirs, la mâle et sombre énergie de son beau visage, le châle de soie et de coton rayé qui formait son turban, la longue carabine qu'il portait sur son épaule, tout proclamait en lui le Bedouin de la tribu de Johassam, un des célèbres pirates du golfe Persique ou mer de Bahrein, comme l'appellent les Arabes. Un manteau de drap noir tissu avec le poil du chameau l'enveloppait tout entier, et sous ce manteau on entendait résonner les armes attachées à sa ceinture. Il s'avançait d'un pas brusque et fier. Apercevant de loin le nageur dont les faibles efforts trahissaient l'épuisement, il s'écria:

— Gens de Mascate, pourquoi ne sauvez-vous pas votre frère?

Cette question excita le rire général.

— Mon frère! s'écria un des Arabes. Au nom d'Allah, sommes-nous fils d'un chien pour qu'un Persan, un Schiite soit notre frère?

— Qu'il se noie! dit un autre. La mer est un trop beau tombeau pour lui.

— Qu'il invoque Ali, son iman, ajouta un troisième: peut-être Ali viendra-t-il de Kerbelah pour le sauver?

— C'est un marchand de perles. Vous voyez bien qu'il plonge. Cette dernière plaisanterie fut accueillie par de nouveaux rires, qui firent froncer le sourcil au Johasmi. Un instant immobile, irrésolu, on l'entendit murmurer: « Il vaut mieux sauver que détruire. Je t'ai désobéi, ô mon père! j'ai donné la mort: pourquoi ne donnerais je pas la vie? Un Persan pour un Mohassani, ce sera vie pour vie. « Se tournant soudain vers un des Arabes: « Garde-moi cette carabine, dit-il, ce manteau, ce châle, cette ceinture, mon sabre, mon poignard, ma cartouchière. » Il déposait tous ces objet sur le sable. « Je sauverai ce chien » L'étonnement des spectateurs fut porté au comble. Qu'un Johasmi exposât sa vie pour sauver un homme d'une autre tribu que la sienne, c'eût été déjà chose étrange, mais se dévouer pour un Persan, pour un Schiite, les Arabes n'y comprenaient rien.

Cependant tant d'audace forçait l'admiration. Le Johasmi s'avança sur le bord d'un rocher, et saisissant le moment propice, il plongea au milieu d'une énorme vague qui, après avoir assailli le rocher, rebroussait chemin. Les spectateurs poussèrent un grand cri, mais il ne tarda pas à reparaître, déjà loin du rivage et à peu de distance du Persan.

— Bismillah! le merveilleux nageur! s'écrièrent plusieurs Arabes.

Le Johasmi avait rejoint le Persan, mais celui-ci se cramponnait à lui avec l'énergie d'un homme qui se noie. Khalil, c'était le nom du jeune homme, se sentant entraîné, jeta une imprécation terrible, et, levant son poing fermé, il allait repousser le malheureux dans l'abîme, quand une meilleure inspiration lui vint. Moitié par menace et moitié par force, il fit lâcher prise au Persan, et lui dit de saisir de nouveau un bout de la rame, tandis que lui-même prenait l'autre. D'abord ils tournèrent le dos à la terre, et quand les grandes vagues roulaient vers le rivage, ils plongeaient à la fois, et laissaient passer au-dessus de leurs têtes la masse d'eau, qui ne leur faisait aucun mal; puis, voyant approcher une vague d'une hauteur prodigieuse, une véritable montagne liquide:

« Maintenant face au rivage, s'écria le Johasmi, et nage de toutes tes forces, si tu tiens à la vie. »

Il parlait encore, quand la mer amoncelée les souleva. Le Johasmi, déployant toute sa vigueur et toute son adresse, parvint à maintenir la rame sur la crête immense de la vague qui les portait tous les deux, avec la rapidité d'un cheval de course, vers la côte, où elle finit par les lancer. Plusieurs Arabes accoururent alors à leur aide et les traînèrent hors de l'atteinte des flots.

Le jeune homme, bien que meurtri, par la violence avec laquelle il avait été jeté sur le rivage, se releva aussitôt, essuya l'eau salée qui dégouttait de ses membres, tordit son épaisse chevelure, et reprit en silence ses vêtements et ses armes. Tout ce qu'il dit en voyant les Arabes apporter le Persan à demi noyé fut ce peu de mots:

« Déposez-le sur le sable, et laissez-le sécher au soleil; vous le verrez ressusciter comme une mouche tombée dans du lait. »

Peu de minutes après, le pauvre diable commença à étendre les bras comme un homme qui nage; il frissonna, il ouvrit les yeux et les referma pour les ouvrir tout à fait; puis il s'assoupit sur le sable.

« O mes amis! apprenez-moi, dit-il, au nom d'Allah et du saint Prophète, où est mon bateau! Et mes esclaves, sont-ils en sûreté?

— Votre bateau, ô Saadi! répondit un des Arabes, s'en retourne tout seul à Bushire d'où vous êtes venu, je pense, et vos esclaves sont avec les perles au fond de la mer. »

A cette nouvelle, l'infortuné marchand s'arracha la barbe et se meurtrit la poitrine.

« O jour infortuné! s'écria-t-il. O mes fidèles esclaves, Seydesbaha? O mon beau bateau qui m'avait coûté cent sequins d'or! Malheureux que je suis! Comment retournerai-je à Bushire? Comment oserai-je me présenter à Zemin-Khan, qui avait tant d'argent dans mon entreprise? Mieux eût valu pour moi périr avec mes esclaves et mon bateau! »

Le Johasmi, qui écoutait cette explosion de douleur avec un air de souverain mépris, crut devoir interrompre le marchand.

« Si tel est ton désir, Saadi, regarde, voilà la mer! Sois persuadé que je ne t'empêcherai plus de rejoindre tes esclaves, dont les requins se repaissent déjà. »

Cette apostrophe ramena le marchand à son bon sens.

« O digne et excellent jeune homme! s'écria-t-il, toi qui as la force d'un Zal et le courage d'un Rustan, que ne te dois-je pas? Pourquoi ne suis-je plus qu'un mendiant, incapable de te témoigner ma reconnaissance?

— Je suis un Bedouin de Johassam, répondit Khalil, et ce c'est pas pour un salaire que je sauve la vie.

— Un Bedouin de la tribu de Johassam! s'écria Saadi, étonné de devoir la vie à un de ces pirates redoutés. Pourquoi donc m'as tu sauvé?

— Pour obéir à mon père, répondit le jeune homme.

— Ton père! dit Saadi en jetant autour de lui un regard de vive curiosité, où est-il? Je ne le vois pas.

— Mon père est mort; mais c'est pour lui obéir, je te le répète, et rendre vie pour vie, que je t'ai sauvé.

— Comment cela? »

Le Johamni garda un moment le silence et promena autour de lui un regard sombre. Les habitants de Mascate avaient repris le chemin de leur ville.

Resté seul avec le marchand, il se décida à parler, mais ce fut plutôt pour soulager son âme, que pour satisfaire la curiosité de Saadi.

« Puisque tu le veux, dit-il, écoute. Mon père était un cheik de la famille des Beni-Amrou, à Raz-el-Reima. On le citait pour l'homme le plus sage de la tribu de Johassam, et ses jugements étaient respectés comme ceux du cadi de Mascate, car ils étaient justes.

En ce cas, interrompit le marchand, ils ne ressemblaient pas du tout à ceux du cadi. Que les chiens dévorent les os de son père! Il m'a condamné à vingt sequins d'amende pour avoir vendu à faux poids. Mes poids étaient un peu légers, mais l'usage seul les avait usés. Ah! le coquin de juge! je lui avais donné cinquante sequins pour qu'il me fît gagner un procès contre un fripon d'Hindou; mais, comme il devait de l'argent à mon adversaire, il lui paya sa dette à mes dépens et je perdis mon argent et ma cause. Que la tombe de son père soit souillée! Un pareil juge est bon pour des Giaours et des Turcs, mais non pour de fidèles croyants.

— Cela peut-être, répondit le Johasmi, dont la physionomie conservait sa sérénité impassible. Mais écoute-moi, puisque tu m'as fait parler: mon père était un lion dans le combat; son courage ressemblait à la flamme dévorante. Dans sa jeunesse il était fougueux, irascible; un mot injurieux faisait bouillonner son sang; un coup de carabine ne part pas plus vite quand une étincelle a touché l'amorce. Tous les Beni-Amrou se ressemblent sous ce rapport, et je ne devais pas faire exception. Or, il arriva que mon père se prit de querelle avec un homme de la famille des Zobei, à l'occasion du partage des dépouilles d'un navire feringie; il se battit avec lui et le tua.

Cet homme n'avait ni père, ni frère, ni oncle pour le venger; il n'avait qu'un fils, et ce fils grandissait sous les yeux de sa mère, qui lui raconta ce qui s'était passé. Les Beni-Amrou étaient trop puissants pour craindre des représailles ouvertes; mais, il y a trois mois, un soir que mon père était assis à la porte de sa tente, il fut frappé par derrière d'un coup de poignard, et une voix s'écria: C'est mon fils le Danoud Ibn Zobei qui venge son père. »

— Lorsque plein de douleur et de rage j'accourus près de mon père mourant, il étendit la main et me dit: « Khalil, je meurs. Il y a une heure marquée pour la mort de tous les hommes. Ne t'abandonne pas à la tristesse, mais écoute mes dernières paroles. J'ai vécu longtemps, j'ai fait le pèlerinage de la Mecque et j'ai acquis un peu de sagesse; profite de mon expérience. Ne venge pas ma mort dans le sang du fils de Danoud; j'avais tué son père, il est juste d'exiger vie pour vie, mais les représailles doivent cesser là. S'il t'offre le prix du sang, accepte-le, mon fils, et pardonne-lui.

« Dans le combat, sois brave comme un lion, tue et fais du butin... c'est le devoir des vrais croyants. En temps de paix, tiens ta main écartée du poignard; une main sanglante ne prospère jamais; il vaut mieux sauver que détruire. Jure-moi donc, ô mon fils! jure d'obéir à mes derniers conseils, car les Beni-Amrou sont une race violente et prompte à verser le sang. »

Je jurai de lui obéir, et mon père mourut.

« Et tu as tenu ton serment en exposant ta vie pour sauver la mienne, excellent jeune homme, dit le marchand.

— J'ai désobéi à mon père, répondit Khalil, mais écoute-moi jusqu'au bout. J'étais fiancé depuis mon enfance à la belle Amineh, fille du cheick Abdallah, de la famille de Mohassan, à Raz et Kheima, et je devais bientôt l'épouser, quand, il y a six jours environ, je fis marché avec son frère pour le poignard que je porte à ma ceinture. Leyn, c'est le nom de ce père, était avare comme un juif, rusé comme un Hindou; il me jura que la poignée était d'argent massif, et comme tu peux le voir, ce n'est que du cuivre argenté.

Dès que je m'aperçus de sa friponnerie, un premier mouvement de colère me fit jeter le poignard à ses pieds et je lui dis: « Fils d'Abdallah, tu m'as trompé: reprends ton poignard et rends-moi les dix sequins que je t'ai donnés » Les dix sequins n'étaient rien, mais je ne voulais pas être pris pour dupe. Leyn ne voulut pas me rendre mon argent, il se sentait dans son tort et ne s'en montrait que plus imprudent. Comme un chien hargneux qu'il était, il s'emporta d'abord en injures, et dans un accès de rage il ramassa le poignard pour me le lancer à la tête. Regarde, dit Khalil; et il montra à Saadi une petite blessure encore ouverte près de la tempe.

— Alors, poursuivit le Johasmi, le sang des Beni-Amrou bouillonna dans mes veines, et l'image d'Amineh ne venant pas s'offrir à mon esprit offusqué par la colère, dans ce moment fatal, à mon tour, je saisis ce poignard et je frappai Leyn; il expira sans prononcer un seul mot. Pendant trois jours, mes frères et mes parents me cachèrent et me défendirent; mais les Mohassami étaient plus nombreux que les Beni-Amrou; je pris la fuite et je vins chercher un abri derrière les remparts de la ville de l'Iman. J'ai donc sauvé ta vie pour expier la mort que j'ai donnée malgré le serment fait à mon père. Tu n'es qu'un Persan et qu'un Schiite, mais ta vie vaut bien celle d'un chien hargneux tel que Leyn Ibn Abdallah. »

Le marchand était si habitué au mépris des Arabes pour sa nation et sa croyance, qu'il ne songea pas même à se formaliser de ce compliment équivoque. Après un moment de réflexion, il dit à Khalil: « La famille et les amis de Leyn en veulent-ils absolument à ta vie? Es-tu certain qu'ils n'accepteraient pas le prix du sang?

— Et où trouverais-je, répondit le Johasmi, deux mille sequins pour payer le sang d'un Mohassami? Ma famille entière ne possède pas cette somme.

— Deux mille sequins, sont une grosse somme, j'en conviens, répondit Saadi en branlant la tête. Je suis un pauvre homme, presque un mendiant. Je dois à Zemyn-Khan tout l'argent qu'il a aventuré dans ma dernière entreprise. Ah! si je n'avais pas perdu mon bateau et mes deux esclaves, je t'indiquerais bien un moyen de gagner deux mille sequins en deux mois.

— Que veux tu dire? demanda le Johasmi, s'agit-il de quelque capture? Connais-tu une bonne prise à faire? J'ai un excellent bateau dans lequel je suis venu de Raz el Kheima, avec trois esclaves vigoureux et intrépides.

— Je ne connais aucune prise à faire, répondit le marchand, souriant dans sa barbe de l'impétuosité du Johasmi, et je suis trop vieux pour combattre. Souviens-toi d'ailleurs des conseils de ton père: « La main sanglante ne prospère jamais. » Tes esclaves sont-ils aussi bon nageurs que toi? Plongent-ils aussi bien?...

— Qu'est-ce à dire? interrompit ironiquement Khalil: prétends-tu faire de moi un pêcheur de perles? Et quand je consentirais à le devenir, comment me ferais-tu gagner deux mille sequins en deux mois? Suis-je donc un enfant pour que tu me fasses de pareils contes?

— Ecoute, excellent jeune homme, la perle des Bedouins, repartit Saadi, ne sois pas trop prompt. Jure-moi, par la sainte Kaabah et par la tombe du Prophète, de garder fidèlement le secret que je vais te confier?

— Par la sainte Kaabah et la tombe du Prophète, je jure de ne pas te trahir! répondit Khalil, dont la curiosité était vivement excitée. (A *suivre*.)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 7 décembre	56 20
Clôture	du 7 décembre	56 15

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

de 6 décembre

HULL, le bateau à vapeur angl. *Araxes*, capitaine Robert Elde, ayant touché Dardanelles, lest.

VOLOS, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Malta*, capitaine Fr. Colombo, ayant touché Salonique, Cavala, Lagos, Dadanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 60 passagers.

— le bateau à vapeur ottoman *Omer Pacha*, capitaine Malassovich, ayant touché Salonique, Cavala, Lagos Dardanelles et Galipolli, avec diverses marchandises et 41 passagers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR.

du 6 décembre

MARSEILLE, le bateau à vapeur anglais *Loreley*, capitaine Hoursh, divers

SALONIQUE, le bateau à vapeur français *Cheliff*, capitaine Cannae, divers

ODESSA, le bateau à vapeur anglais *Andrexes*, cap. R. Flder, divers

TREBIZONDE, le bat. à vapeur du Lloyd autrich. capitaine G. Nivaco-ich, divers

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES.

du 4 décembre

SYRA, br hell. *A. Andreas*, cap. Zanis, lest

CRETE, br ott. *Cheini-Bahri*, cap. Suleyman, lest

du 2 décembre

CARDIFF, bk rus. *Carl Johan*, cap. Holemberg, ch.

ALEXANDRIE, bk ang. *Black fraises*, c. Jhonson,

PORT-SAID, bk ang. *Augustus*, cap. Twigell, lest

SOUDA, br ott. *Djeglani Bahri*, c. Tjurlu-oglou, lest

— br ott. *Djeylani Bahri*, c. Mehemt Ahmet, lest

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 4 décembre

ANGLETERRE, bk ital. *Theodolinna*, c, Olivari, blé

— br mekl. *Balance*, cap. Nieman, blé

FALMOUTH, bk autr. *Iskra*, cap. Cammarovich, blé

MARSEILLE, br ital. *Antonio Rizzo*, c. Malfino, blé

— br hell. *Pietis*, cap, Raftopulos, blé

— br rus. *A. Gheorghio*, cap. Platis, blé

— sch autr. *Unione*, cap Zappar, blé

— bk angl. *Wignedcourt*, cap. Debaro, blé

MALTE, br autr. *Ero*, cap. Sopranich, blé

— br fran. *Adelaïde*, cap. Roux, blé

— br hell. *Stefanos*, cap. Papandrea, blé.

PYRÉE, br hell. *Peneloppi*, cap. Lumakis, blé

RA, br hell. *Smyrne*, cap. Micaros, blé

MER-NOIRE, bk angl. *Piackfrer*, cap. Johnson, lest

EUPATORIE, bk angl. *Augustus*, cap. Tewigell, lest

KERASSUNDE, br rus *Pissani*, c. Papandopulos, lest

du 6 décembre

MARSEILLE, bk ital. *Teodoro*, cap. Teseï, blé

— bk autr. *Angelica*, cap. Ragusin, blé

— bk ital. *Morco*, cap. Greco, blé

— br hell. *Orloff*, cap. Petruggis, blé

— br autr. *Dussan*, cap. Ca'dich, blé

— br hell *Egyptos*, cap. Cakini, blé

SYRA, br hell. *Dimitra*, cap. Lorenzo, blé

MER-NOIRE, bk ang. *Cast.Lachlam*, c. White, lest

— br angl. *Sprit of the Plyth*, c. Spilston, lest

AZOFF, bk angl. *Dolphin*, cap. Waterman, lest

ODESSA, bk mekl. *Louise Cman*, cap. Woss, lest

SAMSOUN, br hell. *Caliroi*, cap. Pulios, lest

VARNA, bk angl. *Circassian*, cap Copper, lest

DANUBE, br hell. *Irini*, cap. Pannas, blé

KUSTENDJE, bk norv. *Verden*, cap. Oppegaard, lest

— bk ital. *Filomena*, cap. Gazzalo, lest

— bk angl. *Dimorah*, cap. Wallace, lest

— bk angl. *Albert*, cap, Gill, lest

— bk norv. *Apollo*, cap. Melson, lest

SOULINA, bk angl *Hornaway*, cap. Waugh, lest

NAVIRES destinés pour l'Archipel, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 27 novembre

TAGANROK pour Falmouth, goel anglaise *Isabella Wilson*, capitaine Wilson, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Pelican*, capit. Cowy, blé

— pour Marseille, brig hell. *A.-Spiridon*, cap. Caravias, blé

— pour Syra, brig hell. *Licourghos*, capitaine Tziliningas, blé

MARIANOPOLE pour Falmouth, bark angl. *Abione*, capitaine Potter, blé

BERDIANSKA pour Falmouth, bark anglais *Troas*, capitaine Cook, blé

— pour Falmouth, bark norv. *Prince Oscar*, capitaine Jansen, blé

GALATZ pour Falmouth, bark angl. *Helen White*, capitaine Giddes, seigle

SOULINA pour Falmouth, bark anglais *Saltec*, capitaine Good, blé

du 28 novembre

GALATZ pour Falmouth, goel. angl. *Mary Anne*, capitaine Hughes, blé

BRAILA pour Marseille, brig hellen. *A Nicolaos*, capitaine Hassopulos, blé

— pour Marseille, brig russe *Eaossis*, capitaine Focas, blé

du 29 novembre

TAGANROK pour Falmouth, brig italien *Carlino*, capitaine Valle, seigle

— pour Malte, brig anglais *Anne Logew*, capit. Thomson, blé

— pour Rotterdam, brig anglais *Confidence*, capitaine Dunk, blé

— pour Falmouth, bark norv. *Maass*, capitaine Hansen, blé

— pour Falmouth, brig hell. *Venatia*, capitaine Patrinos, blé

— pour Lisbonne, brig hell. *Marigo*, capitaine Mitzatzos, blé

NICOLAEFF pour Falmouth, bark ang. *Day Star*, capitaine Donn, blé

— pour Falmouth, bark pruss. *Juno*, capitaine Lund, blé

ARGAILOFF, pour Marseille, bark ital. *Paolino*, capitaine Chiapella, blé

ODESSA pour Falmouth, bark anglais *Diplon*, capitaine Golightly, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Victory*, capit. Huchinson, blé

MARIANOPOLE pour Marseille, brig ital. *St-Carlo*, capitaine Chiesa, blé

— pour Falmouth, brig anglais *Standard*, cap. Reid, blé

BERDIANSKA pour Marseille, brig italien *Angelino*, capitaine A di Palma, blé

— pour Marseille, brig autrichien *Obrad*, capit. Antoncich, blé

BRAILA pour Falmouth, brig anglais *Rapid*, capit. Borns, blé

— pour Falmouth, brik mekl. *Graf Beismarck*, capitaine Wesphal, blé

— pour Alger, brig hell. *A, Pelaghia*, capitaine Minacoulis, blé

— pour Alger, brig hell. *Gheorghios Ios*, capit. Pappas, blé

BOURGHAS pour Marseille, bark autrichien *Anto*, capitaine Rossovich, blé

VARNA pour Marseille, bark italien *Stefano*, capit. Podesta, blé

— pour Marseille, brig italien *Flora*, capitaine Ballestra, blé

PYRGO pour Marseille, brig hell. *Kimissis*, capit. Karoussis, blé

du 30 novembre

TAGANROK pour Lisbonne, bark italien *Gowslip* capitaine Stwart, blé

ODESSA pour Marseille, bark italien *Guido*, capit. Skiapacassa, blé

BRAILA pour Marseille, brig hell. *A, Gheorghios*, capitaine Minakoulis, blé

SOULINA pour Marseille, bark italien *Agostino*, capitaine Marchese, blé

VARNA pour Marseille, bark ital. *Progresso Valle*, capitaine Valle, blé

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et Buyuk-deré.

du 27 novembre

ODESSA pour Falmouth, bark prussien *Neride*, capitaine Treimuth, blé

du 28 novembre

TAGANROK pour Falmouth bark anglais *Saunich*, capitaine Pezes, blé

— pour Gibraltar, bark norvégien *Veritas*, capitaine Alensen, laine

— pour Falmouth, bark anglais *Mari*, capit. Herland, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Percyc*, capit. Donkin, seigle

YESKI pour Falmouth, bark norvégien *Symantu*, capitaine Orberg, sem. de lin

BRAILA pour Falmouth, brig mekl *Graf von Bolow* capitaine Schultz, blé

Observations Météorologiques

Faites à Constantinople, sur la colline de Péra, altitude 74 mètres, par A. COUMBARY.

Mois de novembre 1867.

DATES.	EXTRÊMES. Baromètre matin (700 +)	Baromètre soir (700 +)	Thermomètre centigrade minimum	Thermomètre centigrade maximum	Baromètre à midi (700 +)	Température moyenne	Vent: Direction	Vent: Force moyenne	Vent: Force maxima	Direction des nuages	Direction des nuages supérieurs	État du ciel: Nébulosité	État du ciel: Accidents	REMARQUES.
1	69 7	70 1	13 9	15 5	70—	14 8	N.E.	1		N.E.		4		
2	67 5	64 7	13 6	19—	66 5	17 6	N.E.	1		N.E.		2		à 2 h.s. direct.
3	64 1	64 7	13 4	18 5	63 7	17 1	S.E.	1		N.O.	S.E	1		du vent N. O.
4	68 2	67 7	11 9	14 4	68 5	16 5	N.	1		N.		4		
5	64 7	62 7	11 5	16 3	63 7	15 6	S.O.	0		S.E.		4	2	
6	63 2	63 7	9 4	11 6	63 4	11 2	N	0		N.		4	2	
7	67 6	67 3	9 3	11 7	67 8	10 8	N.	2	4	N.		4	2	la nuit vent fort.
8	66 3	66 6	5 8	8 2	66 4	7 4	N.O.	3		N.O.		4	2	
9	65 1	65 5	4 2	10 1	64 4	9 3	S.O.	2		S.O.		4	2	
10	63 3	67 6	3 5	8 5	67 7	7 1	S.O.	1		S.O.		1	3	1 h.s. peu de neig
11	70 6	70 8	2 2	6 4	70 7	5 3	N.	1		N.		3	2 3 8	neige et grésil.
12	71 1	70 5	1 8	8 9	71 6	7 2	S.O.	1		S.O.	N.E.	2		le soir direct.
13	73 7	76 3	5 5	7 8	74 9	6 6	N.	1		N.	S.O.	3		du vent N. O.
14	77 9	77 5	3 4	9 2	78 2	7 8	S.O.	0				0		
15	76 5	74 3	4 3	10—	75 8	9 8	S.O.	0		S.O.		2		
16	73 9	73 6	3 9	11 7	73 7	11 4	S	0		S.		2		
17	70 3	70 3	8 2	13 7	69 6	11 9	S.	2	3	S.O.		2		
18	68 1	65 6	10 8	17—	67 1	13 6	S.	3		S.		2		à 4 h.m. orage
19	64 3	65—	11 6	15 7	65 3	12 8	S.	3	4	S.O.		3		le vent fort, le
20	68 7	67 8	0 3	8 2	67 8	6 3	S.O.	1		S.O.		4	2 6	s.dir.du v.N.O
												1	3	la nuit neige.
21	64 4	62 1	4 1	11 9	65 6	10 4	S.	1		S.		1		
22	64—	64 8	4 8	7 6	64 5	6 8	N.	0		N.	N.E.	4	2	
23	65 5	65 2	3 1	7 8	64 7	6 6	N.	0		E.	S.	3	2	le m. pluie fine.
24	68 8	69 6	1 4	6 9	68 6	5 4	N.	0		N.		2		
25	71 7	72 6	3 1	6 2	71 3	5 6	N.O.	3	4	N.O.		4	2	la n. vent fort.
26	70 7	67 3	4 2	10—	69 8	9 7	N.E.	2	3	N.E.	S.E.	4	2	
27	68 1	68 3	6 6	7 7	68 2	7 4	N.	1		N.		4	2	
28	71 3	71 6	4 8	9—	71 2	8 1	S.	0		S.		4		
29	72 5	71 1	4 6	7 3	71 8	6 7	N.	0		S.		4		
30	71 3	73—	2 3	7 2	72 7	5 9	N.O.	1		N.O.		4		
Moyenne.			6 5	10 1	68 8	9 8								
			8 2 (a)		(b)	(c)								

Baromètre anéroïde, ramené au niveau du Bosphore. *(a)* — Température moyenne de la demi-somme minimum et maximum *(b)*. — Moyenne de la pression barométrique à midi. — *(c)* Moyenne de la température, de 9 h. matin, à 6 h. soir, prise à trois heures.

Signes Conventionnels.

FORCE DU VENT.		ETAT DU CIEL.		ACCIDENTS.	
Nul	0	Ciel beau	0	Rosée	1
Faible	1	Peu nuageux	1	Pluie	2
Modéré	2	Nuageux	2	Neige	3
Assez fort	3	Très-nuageux	3	Gelée blanche	4
Fort	4	Couvert	4	Gelée	5
Très-fort	5	Brouillard	5	Orage	6
Violent	6			Grêle	7
Ouragan	7			Grésil	8

NOTA.— La correction que le Baromètre anéroïde exige, n'a pas été encore déterminée, à cause du manque d'un baromètre étalon dans notre ville.

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE À VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Le bateau à vapeur français JUNON cap. Martino, partira pour Marseille Lundi 9 Decembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, N° 3.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION À VAPEUR ET DE COMMERCE

DÉPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans operation douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une maniere si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le resultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guerison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives,scorbut, ébranlement des dents, epulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariees, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, separation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui desirent le consulter à leur domicile.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000 ; 15 000; 10,000; 5,000 ; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.	2 francs
12 »	105	»	2.60
18 »	110	»	4. —
26 »	120	»	4.50
34 »	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. G. CHEUVREUX et Cie. à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

AVVISO.

Il sottoscritto Agostino Carlevari, capitano del brik-bark italiano *Annetta Lastreto*, previene chi spetta che esso è giunto in questo porto oggi sei corrente, e che attende nelle 24 ore gli ordini per dove deva proseguire a mente del suo contratto di noleggio stipulato in Genova li 22 Luglio 1867 in difetto di che protesta la decorrenza delle stallie.

Per gli opportuni recapiti dirigersi dal Sig. Giovanni Garassino suo agente in Galata strada della Dogana n° 38.

AGOSTINO CARLEVARI.

Costantinopoli, li 6 Dicembre 1867.

Un Précepteur Allemand.

Sachant le français et l'italien cherche à donner des leçons. S'adresser à la Librairie de M. Christian Roth, à Péra, aux Quatre Rues.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

Flacon CINQ fr. Flacon CINQ fr.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

LE LAIT ANTÉPHELIQUE

detruit et prévient ephélides, rousseurs, son, lentilles, masques, hâle, efflorescences et rougeurs, toute espèce de boutons et de rugosités.

Il assure au teint pureté, clarte.

CANDÈS et Cie, boul. St-Denis, 26, anc. 28.

AVIS

Aux Négociants, Fabricants, etc.

Ouverture de crédits, négociations, comptes-courants, avances et consignations sur marchandises, commission pour l'achat et la vente de marchandises.

S'adresser à M. A. M. H. 38, St-Mary at Hill à LONDRES.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

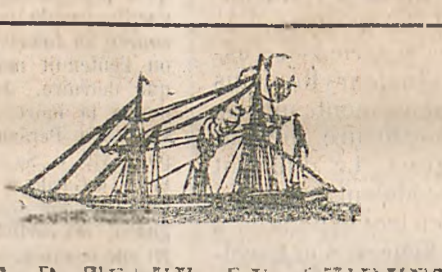

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

Voyage pour le Pont.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
12	2	30	de Yéni-mle, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yéni-mahalle, Buyuk-dere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek. Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-dere, Therapia, Yenikeui, Stenia, Emirghian, Hissar, Bebek (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutches, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach*)
2	2	45	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	3		de Beicos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Cousgoundjouk
11	3	45	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar Candin, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kusgoundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechictach
3	3		deArnaoutkeui, Courouesme, Ortaheui, Bechigtach.
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortahoui, Bechihtach, Cabatach.
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis.)
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h de la ligne de Buyukdere)
6	8	30	de Buyukdere, Therapia, Beicos, Stenia Emirgh. Hissar, Bebek, Arnaoutkeuy, Ortakeuy, Bechiktach.
3	9	30	de Yenimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.

Départ du pont.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
3	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahalle.
6	6	30	pour Bechiktsch, Ortakeuy, Arnaoutkeuy, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Beicos, Thérapia, Buyukdere.
2	3	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Thera, pia, Buyuk-dere, Yenimahalle, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yenikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à* 9 1/2) le retour direct.
18	10	30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Stenia, Yenik, Therap, Buyukd, Yeni-mah.
6	11		pour Courucesme, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Thérapia, Buyuk-dere (*)
14	11		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui.
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
3	11	45	pour Béchictach, Ortaheui, Kourucesmé (*) (les vendredis a Arnaautkeui).
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-déré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, (*Les vendredis jusu'qà Buyukdere.*)
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.*

Tous les vendredis a 4 1/2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdéré touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukdéré a 8 3/4 touchant les memes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Voyage pour le pont.

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	30	de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	30	de Yenimahalle, Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5		de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Stenia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A -Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Yenimahallé, Buyukdere, Thérap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk. Ortakeui, Bechikt.
	8	45	de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10		de Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.		

Départ du Pont.

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
	3	15	pour Bechiktach, Ortak. Arnaoutk, Hissar, Emirghian. Yénik, Thérapia, Buyukdere.
	4	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukdere.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahalle.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdere et Yénimahalle.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdére,
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukdere
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme et Arnaoutkeui.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNÉE.— N° 281.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces	60 »	32 »	18 »
Etranger	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. [illegible], Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:

4me PAGE, Annonces .... 3 Piastres la ligne.
AVANT LES ANNONCES, Réclames ... 6 » la ligne.
FAITS DIVERS, Corps du Journal ... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 10 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 7 Décembre.

Rente française 3 0/0	Ouv.	69	42 1/2
	Puis.	69	25
	Clôt.	69	07 1/2
Italien	Ouv.	45	70
	Puis.	45	75
	Clôt.	45	50
Emprunt Turc 1865	Ouv.	260	
	Clôt.	261	25
Consol. T. PARIS	Ouv.	33	90
	Puis.	34	
	Clôt.	33	90
Consol. T. LONDRES	Ouv.	33 3/8	—5/8
	Clôt.	33 1/2	—5/8

FLORENCE, 7 décembre. — Plusieurs députés de l'extrême gauche demandent à faire des interpellations sur l'attitude du gouvernement à la suite des déclarations de M. Rouher pour sauvegarder les droits et la dignité de la nation.

Le général Menabrea dit qu'il connaît seulement par télégraphe les paroles de M. Rouher, qu'il attend un rapport positif de M. Nigra. Il répondra lundi.

PARIS. — L'*Etendard* dit que le bruit court dans les cercles parlementaires qu'un dissentiment a éclaté dans le ministère à l'occasion de la déclaration de M. Rouher concernant l'affaire de Rome.

FLORENCE. — Le Sénat a accepté l'ordre du jour suivant proposé par M. Toreorsa. Le Sénat prenant acte des déclarations de M. Menabrea relatives à la solution de la question romaine nécessaire non seulement aux intérêts de l'Italie, mais à ceux de la papauté, est sûr que le ministère maintiendra la dignité et les droits de la nation et passe à l'ordre du jour.

FLORENCE, 9.— L'*Opinione* assure que M. de Moustier a envoyé à l'Italie une note expliquant que l'Empereur tout en s'opposant aux tentatives violentes pour l'annexion de Rome, ne prétend pas néanmoins empêcher une solution préparée d'un commun accord.

FLORENCE 9. — A la Chambre, M. Sella propose un ordre du jour confirmant le programme de Rome capitale de l'Italie. M. Menabrea soutient comme dans la précédente discussion, qu'il n'est pas encore en mesure de répondre aux interpellations sur les paroles de M. Rouher. Il croit que la proposition Sella n'aboutira pas à un résultat pratique ; si on l'approuve, il faudrait délibérer sur les moyens de la faire prévaloir : si ce sera par la violence ou par des moyens moraux. La Chambre décide qu'elle s'en tiendra à ses précédentes interpellations. M. Mioeli (?) blâme la confiance des divers ministres dans l'alliance francaise. Les derniers actes et les dernières déclarations du gouvernement français doivent ôter toute illusion.

PARIS.— Corps législatif interpellation sur les affaires d'Allemagne. M. Garnier-Pagès signale les contradictions entre les déclarations pacifiques et les actes inquiétants du gouvernement français. M. Ollivier dit que le caractère dominant de la politique étrangère est la confusion conduisant à l'impuissance ; Il est impossible de se faire une idée exacte de la politique de la France à l'égard de l'Allemagne ; à l'égard de l'Italie, il y a les mêmes contradictions.

Nouvelles de l'Extérieur.

Les ministres se sont réunis le 28 novembre en conseil, au château de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur et en présence de l'Impératrice.

En attendant ces importans débats, les membres de la haute assemblée s'occupent activement, dans leurs bureaux, de liquider le rôle des pétitions, qui restait un peu chargé.

Beaucoup de ces pétitions sont à l'état de rapport ; citons particulièrement celle qui demande l'abolition de la peine de mort (rapporteur, M. de la Guéronnière), l'une des plus importantes dont aura à s'occuper le Sénat, qu'on dit fort partagé sur la question.

Jacob Bright a été élu, à une grande majorité, membre du parlement pour Manchester.

Les nouvelles de Dublin et des autres villes ne signalent aucun nouveau trouble.

La discussion à laquelle l'expédition d'Abyssinie a donné lieu dans le parlement britannique a continué dans les dernières séances des communes. Lord Stanley a fait l'historique des relations de l'Angleterre avec le negus, et il a démontré la nécessité politique absolue de cette campagne. De son côté, le chancelier de l'Echiquier, traitant la question au point de vue financier, a présenté une demande de crédit de deux millions sterling, qui a été sanctionnée par la chambre.

L'empereur d'Autriche vient de donner les ordres nécessaires pour adresser aux bibliothèques des établissements publics de Paris et des villes qu'il a visitées en France, de nombreux exemplaires d'ouvrages de science et d'art édités à Vienne avec un grand luxe.

La *Presse* de Vienne apprend que les efforts réunis de la France et de l'Autriche ont réussi à triompher des objections que la Russie et la Prusse ont opposées jusqu'à ce jour au projet de conférence.

D'après un télégramme de Vienne, adressé à la *Presse de l'Allemagne du Sud*, l'Angleterre aurait déclaré, en dernier lieu, qu'elle participera à la conférence, mais à son corps défendant, et parce qu'elle ne veut pas être la seule puissance qui s'en tienne éloignée.

On lit dans la *Correspondance provinciale* :

« La perspective de l'aboutissement de la conférence s'est récemment accrue.

« Les efforts de la France paraissent avoir déterminé l'adhésion de l'Italie et celle du saint-siége.

« La déclaration formulée par la France, qu'elle fera dépendre du succès ou de l'échec de la conférence la question du maintien de l'occupation du territoire pontifical par ses troupes, est de nature à contribuer pour une part considérable à l'aboutissement des délibérations.

« On peut attendre d'ici à un bref délai la décision des grandes puissances. »

La commission militaire prussienne nommée pour examiner les divers systèmes d'armes de précision est toujours en pleine activité à Berlin. Après avoir essayé les chassepots de 1866 et de 1867, la commission a soumis les fusils autrichiens, système Wænzel et système Wœrndl, à une série d'essais qui tous ont été assez satisfaisants. C'est au dernier système que la commission paraît avoir donné la préférence. On a aussi fait des essais multiples avec un second modèle de *mitrailleuse*, dont les résultats n'ont pas été aussi brillants qu'on l'avait cru d'abord.

On lit dans le *Moniteur* :

« Les troupes françaises qui occupent les provinces de l'Etat pontifical opèrent en ce moment un mouvement de concentration vers Rome, d'où elles sont successivement dirigées sur Civita-Vecchia. Cinq transports de la marine impériale sont arrivés ce matin dans ce port et l'embarquement de la première division a immédiatement commencé.

» Les soldats de l'armée pontificale qui avaient été faits prisonniers par les garibaldiens à la première affaire de Monte-Rotondo, et qui avaient été ramenés de la Spezzia à bord d'un vapeur frété par les soins de Mgr Mathieu, cardinal archevêque de Besançon, ont été, à leur retour à Rome, l'objet de l'accueil le plus sympathique de la part de la population. La noblesse romaine leur a offert un brillant banquet. »

L'*Opinione* dément catégoriquement le bruit répandu par plusieurs journaux que l'on confectionne des chemises rouges et qu'on fasse des préparatifs pour une nouvelle expédition sur Rome.

Elle ajoute qu'après les derniers événements il est absolument improbable qu'on songe à une nouvelle expédition de cette nature. Du reste, il n'existe pas le moindre indice de préparatifs quelconques en vue de renouveler des tentatives qui ont produit d'aussi fâcheux résultats.

On lit dans la *Nazione* :

« Hier, le général Menabrea et l'ambassadeur d'Angleterre ont signé une déclaration qui règle les droits des sociétés anonymes italiennes et anglaises, réglementant leur faculté d'exercer le commerce et de comparaître devant les tribunaux de leurs pays respectifs.

» Cette déclaration est identique à celles déjà signées par l'Angleterre avec la France et la Belgique.

L'*Italie* annonce que les autorités pontificales ont consigné entre les mains des autorités italiennes, huit cents nouveaux prisonniers garibaldiens. »

On lit dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* en date du 27 novembre :

« Rome ne doit pas espérer que la Conférence se contentera de formuler des vœux stériles ou qu'elle méconnaîtra l'évidence des faits au point de rétablir les anciennes frontières des Etats pontificaux ou de maintenir l'état anormal des choses tel qu'il existe actuellement. »

Des économies s'élevant à une somme de 30 millions de réaux ont été effectuées dans le budget de la marine pour 1868,

On prépare une nouvelle division territoriale.

On annonce comme certaine l'adhésion du Portugal à la conférence.

On écrit de Suez que l'avant-garde du corps expéditionnaire anglais, forte de trois mille hommes, venant de Bombay, est arrivée, dans les premiers jours du présent mois, à Aden, et qu'elle a poursuivi immédiatement sa route non pas vers Massouah, mais sur la baie d'Ansley, qui offre plus de facilité pour pénétrer dans l'intérieur des terres.

LES RÉFORMES.

A peine le traité de Paris était-il signé que plusieurs questions diplomatiques surgirent en Turquie. Leur aplanissement fut d'autant plus difficile et fécond en embarras pour le gouvernement ottoman, qu'une divergence d'opinions regrettable se manifesta dès le principe entre lui et certains cabinets sur l'exécution même du traité.

Malgré ces difficultés inextricables qui préoccupaient à un si haut degré la S. Porte, celle-ci fit tous ses efforts pour traduire en faits les généreuses dispositions du Hatt-humayoun de 1856. Elle comprend mieux que personne toute l'utilité qui ressort pour le bien être des habitans en général de l'application des principes de cette charte, et sans les embarras qu'elle a dû traverser pendant ces dix dernières années, il y a longtemps que des réformes radicales auraient été introduites dans la monarchie.

Si la presse étrangère, qui se laisse influencer par les passions personnelles de ses correspondants, se montre souvent injuste envers nous, et si quelques cabinets de l'Europe, dans l'intérêt de leur politique, méconnaissent les efforts du gouvernement ottoman tendant à mettre la Turquie au même niveau que les autres Etats, sous le rapport du progrès, il est d'autres puissances qui lui rendent pleine justice.

Voici en quels termes s'exprime à ce sujet, l'Exposé de la situation de l'Empire français :

« Si, en effet, nous nous reportons à » une année en arrière, nous voyons le » gouvernement du Sultan encore engagé » dans les négociations délicates avec les » Principautés-Unies, et obligé de faire » face aux embarras qui l'assiégeaient du » côté de la Syrie, de la Crète, de la Serbie et de la Grèce. Ces complications » absorbaient malheureusement la plus » grande part de l'attention qu'il eût » voulu porter d'une manière exclusive » sur les réformes intérieures, soumises » depuis dix ans à de regrettables ajournements et réclamées par l'opinion publique avec une conviction qui venait » à l'appui de nos conseils persévérants.»

Ces conseils nous les trouvons dans la correspondance échangée entre M. le marquis de Moustier et l'ambassade de France à Constantinople. Nous ne pouvons qu'applaudir du fond de notre cœur à la sincérité qui les a dictés. Malgré les événements de Crète, le gouvernement impérial n'a rien épargné, à la vérité, pour donner suite à ces conseils et il est fermement résolu, ses actes sont là pour le prouver, de marcher résolument dans cette voie.

Il appartenait, paraît-il, encore à la France de prendre la parole en faveur des populations musulmanes dont on évitait avec soin jusqu'ici de faire mention dans les pièces diplomatiques ou les traités. On ne se préoccupait, et comme à dessein, que de l'amélioration du sort des Chrétiens, si bien que ces tendances, loin de rapprocher les diverses races de l'Empire par la fusion de leurs intérêts matériels, traçaient entre elles une ligne de démarcation de plus en plus prononcée et permettaient ainsi aux passions et aux animosités d'une autre époque, de se donner une libre carrière, au grand préjudice du développement du pays.

La France est la première qui a compris les conséquences que pouvait entraîner après lui un système suranné et entièrement opposé aux idées de progrès, de civilisation et de tolérance qui prédominent aujourd'hui dans les sociétés modernes. Aussi, en indiquant, dans l'Exposé, comme base essentielle des réformes, l'avènement définitif de tous les sujets de l'Empire à une égalité réelle, le gouvernement de l'Empereur Napoléon ne fait aucune distinction entre les Musulmans et les Chrétiens, il les confond, au contraire, dans les conseils qu'il donne à la Sublime Porte.

Cette politique inaugurée par le cabinet des Tuileries à l'égard de la Turquie sera accueillie avec reconnaissance d'un bout à l'autre de l'empire, et aura pour résultat, nous en sommes certain d'avance, de faire disparaître, jusqu'à la dernière trace, ces discordes intestines qui étaient fomentées par des agents étrangers et qui nous empêchaient de nous donner la main pour travailler en commun au bien-être et à la prospérité du pays.

Mais pour que cette politique soit encore plus efficace, il est de toute nécessité que la France, d'accord avec les autres Puissances, maintienne, dans toute son étendue, à notre égard, le principe de non-intervention consacré par le traité de Paris, et qu'elle prenne l'initiative de provoquer la suppression des capitulations, une des causes capitales de l'immixtion des agents étrangers dans les détails les plus intimes de notre administration intérieure.

Ces conditions remplies, le gouvernement ottoman, dégagé de toutes préoccupations extérieures, donnerait toute son attention aux réformes à introduire dans l'Empire, et le pays pourrait alors, mais seulement alors, nous le répétons, conquérir la place qui lui est assignée parmi les Etats les plus civilisés du monde.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

XI.

En revanche un gros pli sur la nature duquel on ne pouvait guère se méprendre, un de ces plis d'affaires qui vous laissent d'avance à pressentir quelque procès, quelque sommation désagréable, et qu'on n'ouvre jamais sans une secrète appréhension. Ce fut par ce pli que commença notre voyageur. Au moment où il rompit le cachet, un papier glissa sur le parquet sans que le lecteur y prît garde. La première ligne venait de saisir toute son attention: «conformément aux instructions que nous avons reçues de *feu* M. Folbambe... »

Feu M. Foljambe!... Ainsi donc son affectionné parrain, son meilleur ami, n'était plus!... Suivaient plusieurs phrases qui lui parurent incompréhensibles, une entre autres où les deux signataires de la lettre, MM. Lambert et Lee, *attorneys*, après l'avoir invité aux funérailles qu'en son absence ils étaient chargés de régler, exprimaient la confiance qu'il hâterait son retour afin de pourvoir aux pressantes affaires laissées en suspens par son absence. Chudleigh Wilmot se creusait la tête pour savoir quelles étaient ces affaires si pressantes qui nécessitaient, lui disait-on, une détermination soudaine, lorsque fort heureusement il aperçut à ses pieds le papier dont nous parlions ; il était mentionné dans la lettre des deux *attorneys*, mais il n'y avait pas pris garde au premier abord. Il le releva et le lut à loisir, non sans être parfois dérangé par les larmes qui de temps à autre venaient obscurcir sa vue. Rien de moins mélancolique cependant que l'épître testamentaire du vieux garçon.

« Mon cher Chudleigh, lui disait-il entre autres choses, j'accomplis aujourd'hui une résolution prise par moi dès le jour où je promis à votre excellent père, qui fut mon meilleur ami, de veiller sur votre destinée. Il y a dix minutes qu'un charmant petit clerc est venu me faire signer le testament qui vous assure toute ma fortune, à l'exception de quelques legs domestiques. Jouissez-en le plus longtemps possible, car vous en ferez bon emploi, je le sais de reste. Aussi n'ai-je point songé à vous imposer la moindre condition. Je me borne à quelques suggestions qui ne doivent vous lier en rien, si elles vous gênent ou vous contrarient. Je voudrais qu'il vous convînt d'occuper ma maison de Portland-Place. Je l'ai habitée assez longtemps pour lui porter quelque intérêt, et il me semble que si, de là-bas ou de là-haut, j'ai conscience de ce qui se passe dans ce monde, j'aimerai à vous retrouver en possession de ces vieux appartemens où j'ai passé tant et tant d'années. Une autre demande (celle-ci me coûte, j'en conviens), c'est que vous renonciez à la partie active et quotidienne de votre profession : non que je veuille vous condamner à une oisiveté qui vous pèserait et priver tel ou tel malade en grand danger du bénéfice de vos lumières ; mais il me répugne de savoir un talent comme le vôtre asservi aux exigences, aux caprices d'une clientèle quelconque. J'entends que, libre de tout souci pécuniaire, vous ne soyez plus dans la dépendance de qui que ce soit, — qu'une belle dame ne se croie pas autorisée à vous mander pour un panaris, un parvenu de la finance pour s'être oublié devant une table trop bien servie... On me taxera peut-être d'égoïsme en me voyant priver les autres des secours que j'ai tant de fois invoqués moi-même. Vous ne vous y tromperez pas, vous, Chudleigh. Mon unique pensée est de vous arracher à un travail excessif, qui absorbe une trop grande portion de vos facultés et vous prive de tout ce que la vie a de meilleur. Vous n'iriez pas loin sur le chemin où vous êtes, et, croyez-en un vieillard qui a su employer chaque heure de son existence, il y a dans la vie autre chose à gagner que le renom acquis à restaurer quelques santés délabrées. Ce qu'est cette « autre chose, » vous le découvrirez peut-être un jour de vous-même ; j'aurai fait mon possible pour vous en donner les moyens. »

Wilmot regarda la date ; elle le reportait à plus d'une année. Deux allusions lui avaient été particulièrement sensibles ; l'une concernait mistress Wilmot, « dont l'excellent goût remettrait en bon ordre l'habitation de Portland Place. » M. Foljambe disait ailleurs : « Selon toute probabilité, vous serez auprès de moi quand l'heure finale sera venue... » Eh bien ! non. Ce pressentiment ne s'était pas réalisé. Aux derniers momens de son bienfaiteur comme aux derniers momens de Mabel, la présence de Wilmot avait manqué. Une sorte de fatalité semblait le condamner à ne jamais se trouver auprès des siens quand son devoir et les circonstances l'y appelaient de la manière la plus impérieuse. Cette réflexion avait bien son amertume ; toutefois, comme en dépit de lui-même, notre docteur se sentait irrésistiblement appelé à des pensées d'un autre ordre. Cette richesse, qu'il avait d'abord accueillie avec une méprisante indifférence, n'allait-elle pas le placer dans de nouveaux rapports avec une société où le talent ne donne jamais qu'une situation relativement subalterne, mais pour qui l'opulence est une idole et l'oisiveté un signe d'élection ? Naturellement il songeait avant tout à Madeleine. Pourquoi la lui refusait-on naguère ? quelle était l'objection de Ronald Kilsyth ? C'est qu'on exposait à des conjectures une personne à laquelle il avait donné ses soins, et qu'il avait pu aimer à une époque où cet amour était coupable ? Mais les propos auxquels donnerait lieu le mariage de Madeleine avec Chudleigh Wilmot avant ou après le legs qui venait de les mettre au même rang social, ces propos différeraient essentiellement. Le monde, volontiers sévère pour ce qu'il regarde comme une mésalliance, trouve très simple, très naturel qu'une jeune personne du meilleur monde, dotée de vingt mille livres sterling, épouse n'importe qui possédant une fortune double ou triple de la sienne. En pareil cas, il n'y a plus de malentendus à craindre ni de commentaires déso-

Voir le numéro du 9 décembre.

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE EN ORIENT.

La gravité croissante des nouvelles qui nous arrivent de la Turquie, le succès des intrigues russes dans les provinces voisines des Balkans, donnent un intérêt particulier aux documents que le Livre jaune contient sur les affaires d'Orient, et qui marquent le caractère de notre intervention diplomatique. Ils attestent des espérances auxquelles, malheureusement, les faits n'ont pas toujours donné raison.

La Serbie en est une première preuve. Une lettre, en date du 18 janvier, adressée à M. Bourée, conseille à la Porte d'abandonner son droit de garnison à Belgrade. « Ce sacrifice, est-il dit, ne sera pas pour la Porte sans compensation, car elle y trouvera la garantie de ses bons rapports avec la principauté. »

L'événement a prouvé que c'était là une illusion. Après le premier moment d'expansion qui motiva le voyage du prince Michel à Constantinople dans le but de remercier le sultan, la Serbie, excitée par la Russie, s'est montrée tout à coup exigeante et impérieuse. On sait comment la mort d'un brigand serbe, tué en voulant repousser à main armée les gendarmes turcs chargés d'opérer son arrestation à bord d'un bateau autrichien, a été pour le prince Michel le prétexte de réclamations et de menaces contre le sultan. Aujourd'hui, la Serbie arme de tous côtés, et appelle dans son armée des officiers étrangers, c'est-à-dire des officiers russes. La diplomatie moscovite n'a perdu ni son temps ni son argent. Elle s'efforce d'exciter, de faire dans la Servie et la Bulgarie le pendant de l'insurrection candiote, et tout fait craindre qu'elle ne réussisse.

La France a raison de vouloir l'émancipation des populations chrétiennes de la Turquie d'Europe ; mais elle doit veiller à ce que la Russie, qui dirige toutes ses intrigues de ce côté, n'étende pas sur ces pays sa mortelle influence, au détriment de la paix et de la civilisation. En s'adressant aux passions de ces peuples, le cabinet de Saint-Pétersbourg a beaucoup de chances de leur faire oublier leurs véritables intérêts, qui sont de s'unir étroitement avec l'empire ottoman.

Dans la question crétoise, cette attitude de trop facilement optimiste de notre diplomatie se précise et s'accentue davantage.

Une dépêche du 7 mars exprime le vœu que la Porte consulte les Crétois, « non pour la forme, mais d'une manière vraiment sérieuse, en les mettant à même de se prononcer sur la cause de leurs maux et sur les remèdes à y appliquer. »

Une autre dépêche du 12 avril fait remarquer que le mot *annexion* (à la Grèce), ni même celui d'autonomie, n'ont pas été prononcés par la France à Constantinople; et une dépêche télégraphique du 18 recommande à la Porte d'interdire à Omer-Pacha aucune opération militaire en Crète.

La Porte refuse naturellement d'obtempérer à ce dernier conseil, qui ne laisse pas que de causer quelque surprise en présence du rôle inqualifiable de la Grèce pendant l'insurrection candiote, rôle qui n'a été d'un bout à l'autre qu'une violation continue des principes les moins contestés du droit des gens. Ajoutons qu'il était facile de voir que les excitations à l'insurrection en Crète venaient surtout de l'étranger, puisqu'il n'était pas jusqu'à l'Italie qui n'eût envoyé dans ce pays plusieurs bandes de ses garibaldiens, alors sans emploi.

Notre diplomatie, en ce moment, comme en témoigne la dépêche du 17 mai, marche d'accord avec la Russie, la Prusse et l'Italie. M. de Moustier exprime, il est vrai, l'espoir que l'Autriche et l'Angleterre accéderont en ceci aux vues des quatre puissances.

Mais il était à prévoir que la prudence bien connue des cabinets de Vienne et de Londres apercevrait les périls de cette pression inopportune exercée sur le gouvernement ottoman pour le décider à faire une enquête en Crète de concert avec les délégués des puissances occidentales. La récente circulaire et la déclaration du prince Gortchakoff sont venues, en effet, attester que de ce côté l'espoir de notre diplomatie ne s'est pas réalisé.

La réponse de Fuad-Pacha, en date du 20 juin, aux cabinets de Paris, Vienne, Berlin, Florence et St-Pétersbourg, que son étendue nous empêche de reproduire, montre bien que la Porte, dans cette question, d'un intérêt vital pour l'empire ottoman, ne se faisait pas illusion sur les conséquences de la mesure périlleuse qu'on lui conseillait.

Quelques jours après, le 24 mai, M. de Moustier autorise l'ambassadeur de France à Constantinople à permettre à nos bâtiments de recueillir les familles crétoises, les femmes, les enfants, les vieillards, qui demanderaient à quitter l'île.

On a su, depuis, que c'étaient précisément les fauteurs de l'insurrection qui mettaient obstacle à l'embarquement des malheureux habitants qu'ils avaient réduits à la plus extrême misère. Il eût été à désirer que nous connussions le rapport de l'amiral Simon, qui a dû être témoin des faits étranges que nous rappelons.

Vient ensuite l'amnistie proclamée par la Porte, le refus d'Aali-Pacha d'accorder l'enquête demandée et le départ du grand-vizir pour la Crète.

M. de Moustier déclare alors (lettre du 4 octobre) que si la Porte fait seule l'enquête, elle en assume seule la responsabilité, et lui fait remettre, le 29 octobre, la déclaration qui constate cette manière de voir, identique à celle du prince Gortchakoff.

Il n'est pas nécessaire d'être profondément initié aux arcanes de la diplomatie pour se faire une idée de ce qu'eût été une enquête, même purement administrative, opérée par les agents de la Porte, accompagnés et surveillés par des délégués russes, italiens, prussiens, anglais, français et autrichiens, et cela dans un pays insurgé. L'autorité du sultan en eût été à jamais détruite. On ne peut s'empêcher de se demander comment la Russie, qui poussait si ardemment à cette enquête, aurait accueilli un semblable projet pour la Pologne !

Enfin, une lettre de M. Bourée, du 6 novembre, annonce que l'effet de la *Déclaration* a été vif et commence à se calmer, et qu'il va s'occuper de poursuivre la réalisation des réformes judiciaires et administratives, qui sont si nécessaires et si urgentes.

Cette constatation du fâcheux effet produit à Constantinople par la déclaration ne surprendra personne. Heureusement que la France s'est dégagée en même temps de cet accord momentané avec la politique du prince Gortchakoff.

Mais il ne suffit pas de dire que l'incident est clos ; il faut qu'un acte formel vienne attester de nouveau la sympathie de la France pour le gouvernement ottoman et sa ferme résolution de le défendre contre les attaques que la Russie ourdit contre la Turquie avec une persévérante et machiavélique habileté.

Le reste des documents du Livre-jaune concerne les réformes à accomplir en Turquie. C'est d'abord une note sur le Hatt-Humayoum de 1856, dans laquelle M. de Moustier demande l'application des 19 derniers articles de ce Hatt, lesquels ont été jusqu'ici une lettre morte pour la Turquie. C'est un excellent travail dont il est extrêmement à désirer que les ministres ottomans tiennent un compte sérieux.

Les communications de M. le ministre des affaires étrangères sur la question du droit de propriété accordé aux étrangers et sur les biens vacoufs sont également d'un haut intérêt. Les actes du sultan concernant ces questions ayant été publiés dans la *Presse*, nous n'avons pas à y revenir. De ce côté, du moins, notre diplomatie est dans le vrai.

Les conseils qu'elle n'a cessé de donner à la Porte sont excellents ; et ce n'est qu'en les mettant résolument et immédiatement en pratique, que le gouvernement du sultan pourra conjurer les dangers dont il est menacé par l'âpre et active ambition du cabinet de Saint-Pétersbourg.

(*Presse.*)

DE L'ORGANISATION DES COMMUNES EN PRUSSE.

Nous avons donné, dans l'un de nos derniers numéros, à propos d'une brochure de M. Lette, quelques renseignements sur l'organisation des provinces, des régences et des cercles en Prusse.

Nous voudrions aujourd'hui, avant de rendre compte d'un nouveau travail du même auteur : *L'organisation des communes rurales dans les six provinces de l'Est*, dire, pour être utile au lecteur français, quelques mots de cette organisation.

La commune est, en Prusse, plus ancienne que l'Etat lui-même : elle n'est point comme en France un simple district administratif, mais bien une personne morale indépendante dans sa sphère, dont les lois règlent la constitution, et dont les actes sont contrôlés par l'Etat.

La tentative faite en 1850 pour donner aux communes une constitution uniforme ayant échoué, on en est revenu au vieux système, qui tenait compte de la diversité des pays et des traditions locales. Dans les provinces d'au-delà de l'Elbe, on a conservé en grande partie l'organisation communale introduite par M. de Stein : dans les autres, sept constitutions différentes servent de base à cette organisation qui repose toutefois, partout sur la liberté et l'autonomie municipales.

Dans les provinces orientales, la *commune urbaine* se compose de tous les habitants domiciliés sur son territoire et possesseurs du droit de bourgeoisie. Elle est administrée par des fonctionnaires qu'elle choisit elle-même, que confirme le gouvernement, et dont la réunion se nomme *le magistrat*. A côté de ces fonctionnaires se trouve un conseil municipal, qui doit se composer pour moitié de propriétaires d'immeubles, dont les fonctionnaires publics ne peuvent faire partie non plus que les instituteurs et les ecclésiastiques, et qui est élu par les bourgeois divisés en trois classes nommant chacune un tiers des membres.

Les conseillers municipaux sont nommés pour six ans. Tous les deux ans un tiers d'entre eux est remplacé. Leurs fonctions sont gratuites. Ils votent les impôts, règlent le budget de la commune, administrent celle-ci en toute liberté, mais ne peuvent aliéner ses biens qu'avec la permission des autorités du district.

Le conseil municipal nomme le *magistrat*, dont il ne peut choisir les membres dans son sein. Ces membres sont rétribués et doivent être confirmés par le roi ou par le président de la province. Ils possèdent en quelque sorte le pouvoir exécutif municipal, convoquent le conseil, préparent le budget, surveillent les établissements communaux, nomment, après avoir pris l'avis du conseil, les employés municipaux, exercent la police locale dans les communes de moins de 10,000 âmes, et sont les vrais intermédiaires entre ces dernières et l'Etat.

Dans les *communes rurales* on rencontre un élément qui n'apparaît pas dans les *communes urbaines*, c'est le patronage des seigneurs ou propriétaires de biens nobles. Ce patronage peut appartenir à l'Etat et à une ville quelconque aussi bien qu'aux particuliers, et confère à son possesseur non-seulement le droit d'administrer la commune, mais encore celui de rendre la justice en matière de simple police. Ce dernier droit est presque toujours délégué par le possesseur de la seigneurie au chef de la commune qui est nommé par lui et qui, remplissant en quelque sorte les fonctions d'un juge de paix, porte le nom de *Schulze* ou de *Dorfrichter*.

A côté des *Schulz* qui ont leurs deux adjoints, figure l'assemblée des propriétaires, ou une commission municipale qui en tient lieu. C'est cette assemblée ou commission qui administre les biens de la commune, sans pouvoir toutefois ni les aliéner ni les hypothéquer. Son pouvoir est, du reste, variable à l'infini, et chaque province a ses us et coutumes. Elle possède partout, une certaine indépendance et exerce une influence assez considérable sur la nomination du pasteur et de l'instituteur ainsi que sur l'administration de l'église et de l'école.

Dans les provinces occidentales, l'influence française a laissé des traces considérables, et les communes sont en majeure partie administrées d'après le système établi en France, auquel on a apporté plus ou moins de modifications.

Telle est, en peu de mots, la manière dont les municipalités sont administrées en Prusse. Ce que nous ne saurions dire, c'est le nombre infini de différences que présente l'organisation que nous avons tâché d'esquisser, et qui proviennent des usages de la province et des traditions historiques, ou reposent sur d'anciennes chartes ou d'anciennes conventions.

Ces modifications rendent impossible, d'après M. Lette, l'établissement d'une organisation communale uniforme. Si l'on ne veut pas tenir compte des différences qui existent entre l'administration municipale dans les nouvelles provinces et dans celles de l'est, il faut au moins qu'on reconnaisse que cette administration tend à prendre, dans les provinces de l'ouest, un développement favorisé par la nombreuse population de ces dernières et par le petit nombre des grandes propriétés qui s'y trouvent, aussi bien que par l'accession de la plupart des biens nobles aux communes et par les nouveaux règlements. Comme nous l'avons déjà dit, on avait voulu, sous le ministère Manteuffel, et en s'abritant derrière un certain respect pour les souvenirs historiques, donner à chaque province une organisation communale spéciale. M. Lette prouve que dans chacune de ces provinces, (qui n'ont entre elles que des rapports administratifs pour la fixation desquels on n'a nullement tenu compte de l'histoire,) on retrouve les mêmes différences que dans l'Est, en ce qui concerne la répartition et la nature du sol, le droit de propriété, la culture intellectuelle, la constitution des communes rurales, et les habitudes et les mœurs des habitants. L'auteur conclut de là que la loi communale doit tenir compte des formes diverses déjà existantes et ne peut, en diverses matières, que fixer certaines limites dans lesquelles auront à se maintenir les cercles et les municipalités.

C'est un grand obstacle au développement des communes rurales et à leur prospérité que leur petitesse, qui les met évidemment dans l'impossibilité de satisfaire aux besoins communs. Des 40,000 qu'on trouve dans la province de Prusse, près de 4000 ont moins de 100 habitants et 464 seulement en ont plus de 500. Ces ombres de communes se rencontrent dans toutes les provinces orientales qui, par contre, contiennent des villages de plusieurs milliers d'habitants ; (Langenbielau, en Silésie, en a plus de 10,000.) Mais tout en reconnaissant les désavantages de cet état de choses, M. Lette prétend qu'on ne saurait rendre obligatoire la réunion des petites localités en un seul tout, mais qu'il serait bon, d'autre part, d'accorder une administration indépendante à une certaine quantité de grandes propriétés.

L'auteur a joint à sa nouvelle brochure un projet de loi sur l'organisation communale qui complète, en quelque sorte, celui sur l'administration des districts et des cercles qui figurait, comme annexe, dans son premier travail.

Ce projet de loi ne diffère que peu de celui qu'avait approuvé, en 1854, une commission de la Chambre des députés. Il supprime complètement la juridiction et les privilèges attachés aux terres seigneuriales, et confie l'administration à des magistrats électifs et à l'assemblée de la commune. Celle-ci se composerait dans les petites localités de tous les habitants ayant droit de vote, et dans les grandes de conseillers municipaux nommés par les citoyens ; le contrôle de ses actes serait confié à une commission prise dans le conseil du cercle, dont l'existence suppose l'adoption du projet de loi sur l'administration des cercles proposé par l'auteur.

Les deux brochures dont nous avons parlé se complètent, on le voit, réciproquement. Tous les partisans d'une organisation communale indépendante et reposant sur des bases solides les liront avec intérêt. *(Corr. de Berlin.)*

Nouvelles de l'Intérieur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROÏDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

9 *décembre* 1867.

Pression barométrique à midi . . .	751.5
Température minima	10.
» maxima	12,6
» moyen. de 9 h.m. à 6 h. s.	11,2
Direction du vent	SO.
Force moyenne du vent	*modéré*

S. Exc. Subhi bey, ministre de la justice, qui était allé à la Canée en mission auprès de S. A. le Grand-Vézir, est arrivé hier à bord du *Talia*.

—

Nous avons publié hier une lettre d'un de nos abonnés qui se plaignait que les télégrammes de l'agence *Havas* jouissaient d'une certaine préférence sur ceux du public.

Il est bien entendu que, comme agent de publicité, nous accueillons toutes les réclamations, mais sans en prendre en aucune façon la responsabilité.

—

En vertu d'une autorisation du gouvernement, M. d'Hollys, docteur en droit, fera hebdomadairement, dans une salle du Ministère des affaires étrangères, spécialement affectée à cet effet :

1° Un cours de Législation ;

2° Un cours d'Economie politique ;

3° Un cours de style, en langue Française.

Toute personne, employée ou non du Gouvernement, pourra suivre ces cours.

Pour y assister, il faut préalablement s'inscrire sur un Registre, en désignant le cours que l'on choisit.

Il est facultatif de s'inscrire pour un ou plusieurs cours.

Le cours de Législation commencera le 12 décembre courant, jour de jeudi, et continuera chaque semaine.

Celui d'Economie politique se fera chaque lundi, à dater du 16 décembre.

Celui de Style, les mardi et samedi de chaque semaine, à partir du 14 décembre.

Chacun de ces cours se tiendra, aux jours indiqués, à 9 heures du matin (à la franque).

On s'inscrit, chaque jour, à la Sublime Porte, dans la salle même des cours, de 6 heures à 10 heures à la turque.

THÉATRE FRANÇAIS.

Ce soir le bénéfice de Madame Adolphe avec 2 pièces nouvelles.

Mercredi, 2e représentation des *Armes de Richelieu* qui a obtenu, il y a quelques jours, un succès complet.

Vendredi prochain, *Madame de Merris*, comédie en 3 actes du Gymnase, et le *Massacre des innocents*, vaudeville.

On étudie *La marquise de Sennetère*, *les Lionnes pauvres*, la *Clôserie des genêts* et *Orphée aux enfers*.

La 3e représentation de la *Belle Hélène* aura lieu dimanche prochain.

Il est question de remonter aussi les *Canotiers de la Seine*, pièce qui a été si goûtée du public.

---

bligeans à essuyer. Toutes les convenances se trouvant observées, les méchantes langues n'ont plus qu'à se taire. A mesure que cette idée germait et prenait consistance dans la tête de Wilmot, de nouvelles perspectives plus souriantes les unes que les autres se dessinaient devant lui. Cette vie d'exil qu'il envisageait naguère comme le châtiment? Sans doute il vivrait loin de l'Angleterre, mais non plus dans cet isolement dénué de toute espérance, non plus, dans une triste cité d'Allemagne, en compagnie de quelques vieux savans. Les étés, il les passerait dans son pays ; mais chaque hiver, attentif à protéger la fleur délicate qu'on allait remettre en ses mains, il emmènerait Madeleine sous des cieux plus clémens. Ils habiteraient ensemble les bords de la Méditerranée, peut-être à Cannes, peut-être à Naples, qui sait ? peut-être sur la côte algérienne.

Ah ! certes il fallait partir sans un instant de retard... Les *attorneys* le rappelaient. L'opinion devait s'étonner déjà qu'il ne fût pas revenu au premier signal. Jamais il ne pourrait dissiper assez tôt par ses explications et sa présence les doutes fâcheux qu'un si long retard avait dû faire naître. Ainsi préoccupé ou du moins se donnant à lui-même ces excellentes raisons, Wilmot emplissait à la hâte ses malles de voyage, quand la nécessité lui apparut de faire viser son passeport. Il n'était que temps, les bureaux fermant une heure plus tard. On le vit sortir littéralement transformé de cet hôtel où il avait déjà une réputation de misanthrope apathique et maussade. Le *haus-knecht* ou garçon d'hôtel voulut offrir ses bons offices, requis d'ordinaire en pareille circonstance. — Non, lui répondit Wilmot, tempérant son refus par un agréable sourire... Le *visa* doit être donné ce soir même... Je connais un des attachés... Il arrangera cela pour moi.

L'attaché se montra le plus obligeant du monde. — Ceci ne me regarde pas directement, dit-il à Wilmot, mais je vais vous faire expédier sans le moindre retard. Veuillez m'attendre ici dix minutes... Voici, pour vous aider à passer le temps, les jounaux qui viennent d'arriver.

Wilmot prit machinalement les feuilles qu'on lui tendait, et ouvrit, une fois seul, un numéro du *Morning-Post*. Son regard distrait effleura un paragraphe intitulé : *Mariage dans le grand monde* ; puis, ne trouvant rien de très intéressant parmi les articles qui suivaient, il revint à celui-ci qui disait en trois lignes :

« A l'église Saint-George, le 13 du présent mois, devant le lor-dévêque de Boscastle, Madeleine fille aînée de Kilsyth, à Ramsay Caird, *esq*, de Dunnslaggan. »

M. Walsingham, le complaisant attaché, quand il revint muni du passeport mis en règle, trouva son hôte sans connaissance, ce qui, par parenthèse, le contraria au dernier point. — Concevez-vous rien de plus gauche? disait-il le soir même en racontant son aventure, un médecin qui s'évanouit !... Pour le faire revenir, j'aurais eu besoin de ses conseils...

XII.

Le docteur Whittaker, que Wilmot avait chargé de le remplacer pendant son absence, était devenu l'objet des prévenances de mistress Henrietta Prendergast, qui, sous un prétexte ou sous un autre, trouvait fréquemment moyen de l'attirer chez elle. C'est ainsi qu'elle se trouvait au courant de tout ce qui pouvait intéresser la destinée de Wilmot. Avant qui que ce soit, elle connut la maladie du banquier Foljambe et la gravité de son état ; lorsqu'il eut cessé de vivre, elle en fut prévenue avant le public par l'honnête Whittaker, qui, ne soupçonnant aucun motif secret aux attentions de l'aimable veuve, la tenait pour la plus sympathique de ses clientes et venait épancher dans son âme compatissante le trop-plein de ses anxiétés professionnelles. De même elle connut les dispositions testamentaires du parrain de Chudleigh Wilmot, de même elle apprit le mariage de Madeleine. Aucune nouvelle ne pouvait lui être plus agréable que cette dernière. Tout en repoussant obstinément l'idée que « la petite Écossaise » pût compter le moins du monde parmi les obstacles à écarter de sa route, elle n'était pas parvenue à se faire là-dessus une conviction inébranlable. Lorsqu'elle avait pu craindre que, rentrant à Londres avec tout le prestige attaché à l'accroissement de sa fortune, Wilmot y retrouvât disponible la main de miss Kilsyth, elle s'était sentie en proie à certaines inquiétudes dont il lui fut particulièrement doux d'être délivrée. Elle ne se dissimulait pas que la nouvelle situation du filleul de Foljambe allait, selon toute probabilité, rendre plus ardue la conquête dont elle continuait à caresser l'espérance ; mais la disproportion de leur fortune, les séductions plus ou moins désintéressées auxquelles Wilmot serait en butte, son entrée de plain-pied dans un monde où elle ne pourrait chercher à le suivre, n'affrayaient que dans une certaine mesure cette âme audacieuse. Le penchant du jeune docteur pour son intéressante malade lui avait au fond semblé bien autrement redoutable. Avant qu'il n'ait changé de sphère, se disait-elle, avant que les nouvelles amitiés qui vont s'empresser autour de lui aient pris possession de son temps et de ses habitudes, c'est à moi de créer entre nous une intimité solide qui résiste aux enivremens du monde, et dont le charme l'attire encore, même quand de plus vifs plaisirs lui seront offerts ailleurs. La tâche est difficile sans doute, mais je ne veux pas la croire au-dessus de mes forces. S'il est vrai qu'il ait aimé miss Kilsyth et que la jalousie de Mabel n'ait pas été ce que je la croyais, c'est-à-dire une pure chimère, eh bien ?... maintenant que miss Kilsyth est devenue mistress Ramsay Caird, peut-être vaut-il mieux qu'il en ait été ainsi. Le monde a de prise sur un cœur froissé : le vrai baume pour certaines tristesses est une amitié discrète qui sait à propos leur ménager le silence et les consolations.

Rendons cette justice à mistress Prendergast que ses profonds calculs étaient purs de toute vue mercenaire, et que la nouvelle opulence de l'homme qu'elle avait aimé pauvre lui semblait un embarras bien plus qu'un avantage. Si elle eût ordonné à son gré la marche des choses, l'héritage Foljambe ne fût échu à Wilmot qu'après la victoire dont Henrietta se flattait, et, plutôt que de renoncer à cette victoire, elle eût très volontiers vu casser le testament de l'excentrique perrain.

(Sera continué.)

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Canée, le 3 décembre.

Je profite d'une occasion pour vous envoyer un supplément à ma correspondance d'hier. La poste était fermée au moment où le *Talia* est arrivé à la Souda amenant S. Exc. Subhi bey, ministre de la justice, dont la mission auprès de Son Altesse vous est sans doute connue. Par le même vapeur sont arrivées les nominations des divers fonctionnaires dont je vous ai envoyé les noms en temps opportun. Ce matin a eu lieu la présentation au Grand-Vézir des nouveaux promus. Sous très-peu de jours chacun prendra possession du gouvernement qui lui est assigné.

Les délégués de Lakos viennent de présenter une demande additionnelle à celles exprimées dans l'adresse de l'assemblée de Son Altesse. Il s'agit de délais à accorder à tous les débiteurs de l'île qui se trouvent dans l'incapacité de faire face aux exigences de leurs créanciers. La situation justifie largement la demande des Lakiotes; je ne doute pas que le gouvernement n'intervienne pour satisfaire à toutes les exigences et concilier tous les intérêts.

Un fait, dont vous apprécierez la signification dans le sens le plus favorable, c'est la demande adressée également ce matin par les habitants de Zourva, pour obtenir la destruction de leur village. La position de Zourva est la plus formidable de l'île; on peut dire qu'elle est presque inexpugnable. Les bandes ont constamment tenu à se maintenir dans cette position et chaque fois que les troupes l'ont évacuée, elles l'ont immédiatement réoccupée. Or, les habitants de ce village, fatigués de la présence des bandes dont les déprédations empêchent toute prospérité, ont déclaré qu'ils préféraient l'anéantissement de leurs propriétés immobilières à la tyrannie des volontaires. Je ne sais encore quelles décisions l'autorité prendra; mais quelles qu'elles soient, il y aura toujours lieu de considérer la demande des Zourvistes comme un symptôme des nouvelles dispositions introduites dans l'esprit des populations, par les mesures justes, sages, clémentes et charitables de S. A. Aali pacha.

Les règlements judiciaires et administratifs élaborés en vue de l'île de Crète, ont été envoyés à Constantinople pour être présentés à la sanction de Sa Majesté le Sultan.

Je puis vous assurer que les règlements sont conçus dans un esprit libéral et progressiste. Ils consacrent la séparation des pouvoirs judiciaire et administratif, règlent la compétence des tribunaux, des gouverneurs, des différents conseils, et appellent les populations à participer largement à la discussion et au contrôle de toutes les affaires. Appliqués à tout l'Empire, ils satisferaient les plus exigeants. C'est un pas décisif vers la constitution de l'Empire Ottoman, et sous peu il n'y aura plus ni jeune ni vieille Turquie, ni castes ni classes, mais un grand peuple de plus dans le monde, et dans l'histoire des souverains de la Turquie un réformateur de plus.

Je me suis élevé plusieurs fois dans ce journal contre les immixtions incessantes des agents étrangers dans les affaires intérieures de la Turquie et l'abus des capitulations. Voici un nouveau fait qu'il me suffit d'exposer pour ajouter aux démonstrations que j'ai publiées il y a trois mois.

Une jeune fille de 15 ans, la nommée Fatimé issue d'un père musulman et d'une mère chrétienne, désire rejoindre son amant qui habite la Grèce. Ses parents s'opposent à son départ. Inébranlable dans sa résolution, la jeune fille se réfugie chez le consul russe et demande à s'embarquer à bord d'un navire russe mouillé à la Suda. Les parents portent plainte à l'autorité. Le gouverneur écrit au consul et le prie de lui adresser la jeune fille à l'effet de l'interroger et de la confronter avec ses parents.

Elle déclare être mineure, mais persiste dans sa résolution de partir pour la Grèce, malgré les larmes de ses parents qui la supplient de rester. Les parents en appellent à la loi qui, par tout pays, place les enfants mineurs sous leur dépendance, et implorent l'assistance de l'autorité pour la faire respecter. Refus du consul de livrer la jeune fille.

Voilà l'affaire dans sa simplicité. Or, je vous le demande, au nom de quels principes, un agent étranger peut-il s'immiscer ainsi dans les relations d'une famille et confisquer à son profit l'autorité légitime d'un pays?

Serait-ce pour un cas pareil que l'embarquement des familles a été inauguré en Crète? Il est bon que l'opinion publique; cette reine, quoi qu'en disent et quoi qu'en pensent quelques-uns, des sociétés modernes, soit à même de juger de la valeur pratique de ces fameuses capitulations qui permettent à un agent consulaire, pour peu que le mauvais vouloir anime ses actes, de paralyser tous les ressorts d'un grand empire. Je pense que cette affaire sera vidée à Constantinople.

Avant de terminer, laissez-moi m'élever encore une fois contre la façon déplorable dont s'accomplit le service postal. L'irrégularité des arrivages, les retards apportés à la distribution des lettres, jettent la perturbation dans tous les intérêts et soulèvent des réclamations universelles. Vous jugerez de la façon dont se fait le service en comparant la date de mes correspondances avec la date de la réception; et par cette seule particularité, que la poste a clos ses paquets hier lundi à 4 heures et que le courrier n'est pas encore arrivé à l'heure où je vous écris ces lignes, ce mardi à minuit. L'intercolonial arrivera par conséquent à Syra, trop tard pour transborder les lettres sur le bateau venant de Trieste, et ma correspondance d'hier ne vous parviendra que 8 jours après celle-ci qui partira demain par un vapeur ottoman.

Nous donnons ci-après la traduction de quelques pièces grecques qui ont été publiées par certains journaux de la capitale:

Excellence,

Nous, soussignés, venons présenter humblement à V. Exc. la pétition ci-incluse, couverte des cachets des Mouhtars de nos villages, ainsi que les protestations particulières de chacun de ces villages contre les pertes que leur ont fait subir les étrangers qui les ont envahis.

Nous avons l'honneur d'être etc.

GOULAS TOGLOPITIS
PANOS TOGLOPITIS.

Cardichi, le 12 août 1867.

A Son Excellence, le gouverneur-général de Janina.

Agrapha le 27 juin 1867.

Excellence,

Les soussignés, habitants des villages du district d'Agrapha située sur les frontières du royaume de la Grèce, avaient eu l'honneur de s'adresser à Votre Excellence le 20 décembre dernier, pour lui faire connaître les incursions faites dans nos villages par des bandes armées provenant dudit Etat limitrophe. Nous avons ensuite remis, de concert avec les autres districts, une seconde protestation adressée à tous les gouvernements de l'Europe contre toutes les pertes et les maux auxquels nous sommes exposés. Bien que le Gouvernement Impérial ait porté cette protestation à la connaissance de qui de droit et qu'elle ait été publiée dans les journaux, ces insurrections, loin de cesser, ont pris, depuis, de plus grandes proportions. Des bandes armées organisées dans le royaume hellénique et protégées par les autorités limitrophes du gouvernement hellénique, ont envahi nos villages et ont essayé de nous faire déclarer, par la force, en révolte contre notre gouvernement légitime; et comme nous avons refusé de consentir à leur propositions, ces bandes ont brûlé nos maisons, enlevé notre bétail et tous les meubles et effets de nos maisons. Ceux d'entre nous qui ne sont pas parvenus à fuir dans l'intérieur de l'Empire, ont été transportés par elles, à force de meurtres et de tortures, dans le royaume hellénique d'où, après avoir souffert pendant quelque temps de la faim et d'autres privations, il se sont enfuis cladestinement et sont retournés dans leurs villages, dans un état de pauvreté et d'indigence extrêmes, presque nus et privés d'babitations et des objets de première nécessité. En soumettant à Votre Excellence une liste particulière pour chaque village de ses pertes et des objets enlevés par ces bandes, nous demandons légitimement et conformément à la justice, qu'on nous dédommage de nos pertes et que le gouvernement hellénique soit contraint au payement de ces indemnités, parce que c'est lui qui a excité ou toléré des actes inouïs, contraires aux lois internationales et qui n'ont même pas de précédent dans les annales des nations, en temps de guerre, et encore moins lorsque deux nations sont en paix.

Nous prions ensuite V. Exc. de vouloir bien soumettre au Gouvernement Impérial notre procès, ainsi que les états des pertes de chaque village, afin que la S. P. veuille bien prendre les mesures nécessaires pour que justice nous soit rendue.

Nous avons l'honneur d'être de V. Exc. les très humbles et très obéissans serviteurs.

Les habitants du district d'Agrapha.

(Suivent les cachets des Muhtars de 46 villages compris dans le susdit district.)

A la protestation qui précède se trouvent attachés les pétitions particulières de 7 villages et les états détaillés des pertes que leurs habitans ont subies de la part des bandes hellènes.

Voici les noms de ces villages et le montant de leurs pertes, d'après l'état présenté par chaque village:

Noms des villages.	Montant de leurs pertes.
Zoglopou	25,500
Néochori	40,650
Rizoula	66,060
Cuisivo	11,082
Comporyana	58,000
Catali	21,000
Castania	193,100
Total	415,392

Excellence,

Je, soussignée, viens porter respectueusement à la connaissance de V. Exc. que, le 24 du mois de décembre dernier, les nommés Kyriacos, Goussios et Yelazopoulos, venus, avec d'autres individus, du royaume Grec dans notre village, ont cherché à nous pousser à la révolte. Comme nous étions enfermés dans notre maison, au moment où mon mari se mettant à la fenêtre, allait leur déclarer qu'il s'opposait à leurs propositions, ils l'ont tué d'un coup de fusil; et pénétrant dans notre demeure, ils ont pillé tous nos meubles et ils ne nous ont rien laissé, de sorte que je me trouve actuellement avec mon enfant, resté orphelin, dans la plus grande détresse, privée de vêtements et de pain.

Je réclame donc de ces trois envahisseurs, employés du gouvernement hellénique, satisfaction pour la mort de mon mari et l'indemnité qui m'est due pour mes pertes qui s'élèvent à 10,000 piastres et qui m'ont été causées par ces malfaiteurs. En me confiant à la sollicitude de V. Exc. pour obtenir justice,

J'ai l'honneur etc.

HÉLÈNE femme de PAPACHRISTO.

Castania 1er juillet 1867.

Variétés.

Le *Droit*, journal des tribunaux, est une feuille célèbre par la façon dont les *faits divers* y sont rédigés. — Tout nos confrères et nous-même y trouvons chaque matin une pâture toute faite et bien faite.

Voici ce que j'y ai trouvé ce matin sous le titre:

LES BOUQUETS DE LA PATTI

C'est une petite histoire ornée de réflexions économiques, musicales et d'hygiène publique qui rappelle de loin, de très loin même ce quatrain fleuri.

Elle était de ce monde où les plus belle choses
Ont le pire destin
Et rose elle a vécu ce que vivent les roses
L'espace d'un matin.

Voici l'histoire:

Vers dix heures et demie du matin, un nombreux rassemblement s'était formé devant une *opulente maison* de l'avenue des Champs-Elysées. On regardait avec étonnement une avalanche de bouquets qui partaient de l'une des fenetres de l'immeuble et qui, lancés *par une petite main finement gantée*, allaient se percher sur les arbres voisins.

Renseignements pris, on a su que *la fée* qui envoyait des fleurs aux arbres veufs de leurs feuilles et qui jonchait de roses le bitume municipal, n'était autre que la jeune prima donna, enfant gâté du public, qui le soir, *pour la gloire et 5.000 fr.*, égrène devant d'enthousiastes spectateurs les perles de son gosier.

Pour quelle raison la diva lançait-elle tant de projectiles? On n'a pu le savoir; mais il est à présumer que les bouquets rapportés après chaque représentation dans sa voiture, encombraient son appartement, et qu'elle a dû se débarrasser par les fenêtres de ces témoignages de l'admiration de ses contemporains.

Je ne sais pas trop, par exemple, si Mlle Patti sera flattée que le *Droit* ait appris aux populations qu'arrose la Seine que la Blanche de *Rigoletto*, la Lucie de *Lamermoor* se lève à 10 heures du matin pour faire son ménage et secouer des vieilles roses sur les passants.

L'histoire suivante, qui nous révèle un nouvel instrument de précision, est empruntée par moi à M. Louis Ulbach de *Paris Magazine*:

Il paraît qu'il y a des administrés de l'âge d'argent et des administrateurs de l'âge d'or dans son département. Dernièrement, ceci se passe à une vingtaine de lieues de Paris, le conseil municipal était assemblé. Il devait se composer de onze membres, et chacun des onze conseillers municipaux, en faisant le compte du conseil, ne trouvait que dix personnes, parce qu'il oubliait de se compter lui-même.

L'épreuve recommença plusieurs fois, et toujours avec la même abnégation de la part de celui qui faisait le recensement.

— Comment cela peut-il se faire? dit le pharmacien. Nous sommes au complet, et cependant il manque un conseiller.

— J'ai mon idée, répondit un fermier; il n'y a pas besoin d'aller chercher midi à quatorze heures. Attendez-moi une seconde.

Il part et revient au bout de quelques minutes avec une motte de beurre qu'il place sur la table du conseil.

— Que chacun de nous, dit-il, mette sos doigt dans ceci, et nous verrons bien combien il y a de trous.

Ce mode de calcul fut adopté. On compta onze trous, et à l'avenir le conseil municipal a un instrument de précision pour vérifier le résultat de l'appel nominal.

Parfaitement authentique malgré son invraisemblance, mon histoire n'a été modifiée que sur un point: à savoir que, si c'est dans le produit d'une vache que MM. les conseillers ont mis les doigts, ce n'est pas précisément dans du beurre.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 9 décembre	56	14
Clôture du 9 décembre	56	17

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille, 30 novembre.

Blés. — L'animation que vous signalait ma dépêche s'est un peu ralentie depuis ces derniers jours. La cause en est aux prix élevés du fret, pour la côte, et au ralentissement forcé des expéditions par chemin de fer par suite de l'encombrement; mais comme le N-O souffle d'une manière persistante depuis quelques jours, et retarde les arrivages, cet encombrement va cesser, et les demandes reprendront leur importance. Vous verrez d'ailleurs par les prix pratiqués que cette situation n'a pas amené de la baisse:

Balchik	130/126	désig. immed, [45 fr. 62 1/2
Berdianska dur.	129/125	[46 fr. 50
Bourgas dur	128/124	[45 fr.
Danube	128/124	désig. immed. [40 fr. 75
Enos dur.	130/126	[45 fr. 50
Irka de Yemenich	128/124	désig. immed. [44 fr. 75
Marianopoli.	128/124	désig. décembre [45 fr.
Saïdi	120/115	[36 fr. 25
Taganrok dur.	130/126	[46 fr.
Varna	129/125	désig. décembre [44 fr. 75

Aux 160 litres, escompte 1 % à l'entrepôt.

Les docks de Marseille ont reçu du 22 au 28 novembre 1,940,529 kil blé seulement, tandis qu'il en est sorti 2,252,625 kil. Il en reste à la date d'hier plus de 4 millions de kilogrammes.

Les *graines oléagineuses* ont été, comme vous le portait ma dépêche, mieux tenues: il y a eu quelque animation et, par suite, des prix plus fermes; les huiles de graines ayant elles-mêmes été fort demandées. On a pris des sésames de Jaffa à 65 fr. livrables en janvier; des Tarsous, disponibles, à 63 fr.

Mais les *suifs* restent en calme et avec prix bas: 900 barriques suif de Russie attendus par vapeur ont été vendues à 110 fr. et 111 fr. à 90 jours.

Hausse sur les *soies et cocons*, sur tout pour les soies fines. On a fait des filatures Brousse de 110 fr à 115 fr. le kil.; Salonique de 86 fr. à 106 fr.; Syrie à 100 fr.; et en cocons, Salonique et Volo de 26 fr. 50 à 27 fr. le kil.; Bucharest à 25 fr.; Syrie de 28 fr. 50 à 29 fr.; Andrinople à 26 fr, 50; Brousse de 21 fr. à 25 fr.; Amassie, de 26 fr. 75; Nouka de 11 fr à 15 fr.

Baisse continuelle sur les *laines*. Andrinople noire fine 102 fr. 50; Georgie 2me tonte 75 fr.; Smyrne non ternie 75 fr.

Calme et prix faibles sur les *cotons*. On côte les Trebizonde de 57 fr. 80 à 60 fr.; Bengale à 62 fr 50; Chypre à 80 fr.; Souboupac à 82 fr. 50; Kirkagach de 70 fr. à 75 fr. 50; Tarsous mêmes prix que Trébizonde; Id lep de 60 fr. à 62 fr. 60; Dardanelles à 70 fr.; Pyrée à 90 fr.

Les *peaux et cuirs* sont aussi en calme et peu demandes. On côte toujours les *cuirs en poil non salés* d'Odesa, Taganrok et Mer-Noire de 85 fr. à 60 fr. à l'entrepôt. Les *cuirs en poil salés secs* de Bulgarie, Valachie et Constantinople de 55 fr. à 70 fr les 50 kil. Les *peaux de chevre* de Constantinople et du Levant de 18 fr. à 28 fr la douzaine, à la consommation. Samsoun et Mer-Noire de 30 fr. à 37 fr. et enfin les *peaux de mouton en laine* de Constantinople, de 35 fr. à 45 fr. les 50 kil.

Ventes nulles en *métaux*. Les cuivres sont faiblement tenus et les etains plus fermes. Les plombs, très calme. Vieux cuivre rouge du Levant étamé à 160 fr. Escompte 3 % à la consommation. Etain Banca de l'Inde à 245 fr. Escompte 2 % en pains

---

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 29 novembre.

Céréales. — On discute en ce moment au Corps Législatif une interpellation sur l'urgence d'exonérer de tout droit les blés, farines, riz, pommes de terre et autres denrées circulant sur les voies navigables appartenant à l'Etat. D'autre part, des négociants en grains viennent de demander à l'Empereur qu'une prime soit accordée aux importations de blés étrangers, afin d'activer nos approvisionnements en céréales. L'empereur aurait, dit-on, promis, de proposer cette mesure au Corps Législatif.

On peut, en ce moment, constater une baisse de 1 fr sur les farines de consommation. Les marques supérieures se cotent 93 fr; les premières marques, 92; les bonnes marques, 90 à 91, et 89 toutes les autres provenances. A ces conditions, la boulangerie n'achète que pour ses stricts besoins. On cote en cours commercial: Six marques, novembre, 91 50; décembre, 89 75; quatre premiers mois, 87 75. Type-Paris, novembre, 56 50; décembre, 55 75; 4 mois de janvier, 54 50. Cours officiel, six marques, 91 50; Type-Paris, 56 50.

Pous les blés, en commerce les affaires sont complètement nulles. On constate une baisse de 1 fr. à 1 fr. 50, et l'on cote par 120 kil.: Blés blancs de choix, 50 fr; blés rouges de même sorte, 49 50; premières qualités, 48 50 à 49; bonnes sortes courantes, 47 50 à 48, et qualités inférieures, 46 à 47 fr.

Huiles, graines et suifs. — Huiles. Cours officiel. Colza, disponible en tous fûts, 95 25, en tonnes, 94 75; épurée en tonnes, 102 75. Lin en fûts 98; en tonnes 99 50.

Cours commercial. Colza, disponible et courant, 95; décembre, 95; 4 premiers mois, 95 50. Lin brute disponible et courant du mois, en tous fûts de toute provenance, 98; décembre, 98; 4 premiers mois 98 50. Pavots de l'Inde, 125; arachides extrà, 150; surfine, 145; fine, 140; lampante, 125; d'olive surfine, 220 à 270; œillette surfine 1re marque d'Arras, 158 à 160 fr.

Graines. Colza, 25 50 à 26; œillette, 37 à 40; Cameline, 19 à 22; Chanvre, 14 50 à 16. Lin, graines indigènes, 27 à 29 50; étrangères, 26 à 20.

Tourteaux. Colza, 16 à 17; œillette, 16 à 16 50; Cameline, 16 25 à 16 50; Chanvre 15 50 à 14 50. Lin, graines du pays, 29 50 à 30 50; étrangères, 26 50 à 28.

En suifs, la production de la boucherie a vendu 32,500 kil., aux prix extrêmes de 104 à 105, 25, prix moyen 104 90. Le livrable est ainsi coté: Courant du mois, 104 50, décembre, 105; 4 premiers, 106; suif en branche, 79 90, le tout aux 100 kil., pour la province.

Sucres. — Sucre indigène. Cours officiel, 57 50. Cours commercial, disponible 57 50; courant du mois, 57; 3 mois de décembre, 57 50 à 57 75; les 100 kil., type n° 12 au droit de 42 fr.

Les raffinés sont sans changement avec une vente assez lente de 125 50 à 127, les 100 kil., selon les marques, au comptant, sans escompte.

On mande de Nantes que l'une de nos raffineries s'est approvisionnée de 145 barriques Guadeloupe, usine, à fr. 58 50 sur échantillon.

A Bordeaux, 2020 caisses Havane, par navires français et espagnols, à fr. 52 le n° 12 de Hollande.

Au Havre, absence complète d'affaires, faute d'aliment.

Soies et soieries. — Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1er du mois, 5,076. Dernier numéro des ballots pesés, 990.

Grâce à la détente qui s'est manifestée dans les hautes régions de la politique, le mouvement des affaires a pu se consolider et se développer. La demande a été assez vive pour quelques articles dont la rareté augmente plutôt qu'elle ne diminue. Nous mentionnerons entre autres les organsins en bonnes ouvraisons dans les titres de 22|54 et de 24|26, tandis que les grèges d'Italie, courantes, qui pourraient produire ces organsins, restent invendues; les ouvrées en bonne marchandise dans cette catégorie font également défaut. Il en résulte une véritable lacune entre les organsins d'ordre et les organsins tout à fait courants, tels que les bengales. Cette lacune est très préjudiciable à la production. C'est probablement à la juste appréciation de cette situation qu'il faut attribuer la demande qui n'a cessé de régner pour les bonnes grèges du Japon dans les titres fins de 10|16 deniers. Malheureusement le stock dans ces sortes commence à s'épuiser, et il est temps que de nouveaux arrivages viennent le plus tôt possible reconstituer ces existences sur le marché lyonnais. Après un abandon trop prolongé et presque complet de la part des mouliniers, les grèges de Chine ont vu enfin cette semaine surgir quelques demandes pour l'ouvraison. Les achats ont arrêté la baisse et raffermi les cours principalement pour les bonnes qualités. On a vendu samedi à Marseille 2 0 cartons de cocons blancs du Japon, d'exportation directe à fr 17. C'est le prix d'ouverture de la campagne Tout cela ne présage pas des soies bon marché d'ici à quelque temps Il faut espérer que les besoins de la consommation seront assez considérables pour soutenir le mouvement jusqu'à la nouvelle récolte.

Cotons. — Le marché Newyorkais, à la date du 12 novembre, était ferme sans grande animation Ventes de la semaine 16,000 balles, majeure partie pour l'exportation; recettes dito. 17,000 balles; exportation, 10,352 balles. Stock, 54,000 balles. Les parties en cours de chargement pour l'Europe mais non encore expédiées, s'élevaient à 15,900 balles, dont 11,000 pour Liverpool, 2,000 pour le Havre, 1,000 pour Hambourg et 809 pour Brême. Les ventes sur place se sont faites sur les bases suivantes: Lord-middling de Mobile, 17 cents, avec un frêt de 5|8 deniers; Middling de Mobile, 18 cents avec un frêt de 5|8 deniers; Lord-middling de Charleston, 17 cents. 1|2 deniers de frêt; Middling de Savannah, 17 1|2 cents, 5|8 deniers de frêt.

En ce qui concerne la récolte dans le Sud, on signale une petite gelée dans toute la région cotonnière; mais cette gelée ne peut avoir qu'un bon effet sur les capsules qui ne sont pas encore ouvertes.

Le temps depuis le 1er septembre, a été des plus favorables à la maturité de la plante et à la cneillette; aussi les cotons qui arrivent maintenant sur les marchés ont-ils de qualité supérieure. Cette récolte paraît devoir être la meilleure qu'on ait jamais eue sous le rapport de la longueur et de la force de la soie. Recettes de la semaine dans tous les ports du Sud, 63,000 balles, contre 58.000 l'année dernière, même période; Exportations, 56,000 (dont 22,000 pour l'Angleterre. 6,000 pour la France et 8,000 pour autres pays), contre 14,000 (dont 13,000 pour l'Angleterre, et 1,000 pour autres pays) l'année passée.

Au Havre, la baisse sur les cotons fait chaque jour de nouveaux progrès sous l'influence des avis de plus en plus froids d'Angleterre. En disponible, le très ordinaire New-Orleans s'obtient de fr. 92 à 92 50. A livrer, on cotait hier 150 balles New-Orleans strict-lord-middling, à fr. 87 50, et 50 balles lord middling, à fr. 85.

Cafés. — Les 100 kil. acq Cazlan natif, 200; Haïti, 195; Java, bon ordinaire, 255.

Au Havre, les cafés provoquent quelques affaires.

On a pris: 150 sacs Haïti, belle qualité, à fr. 74, les 5 kil.; 40 sacs Porto-Cabello non-grages, à 75; 172 Guatemala, à fr. 75.

A Bordeaux, Mysore, 107 fr.; Guayra, 70 à 74; Rio non lavé, 70.

On ne peut que constater à la Bourse un mouvement ascensionnel assez marqué depuis le commencement de la semaine, sans autre cause apparente que le calme provisoire dont nous jouissons en politique.

Le 3 0|0 français a dépassé 69, et se tient aux environs de 69 7.

Le 5 0|0 italien fait 47 fr.; le Crédit foncier se tient à 13 85; et le Mobilier est remonté jusqu'à 480. La Dette turque a fait 35 50. Ces prix varient peu, et les affaires sont généralement très animées.

Les chemins de fer maintiennent leurs cours les plus élevés, et font de bonnes recettes.

D'après le dernier bilan hebdomadaire de la Banque de France, l'encaisse métallique a augmenté de 11,921,000 fr.; ce qui le porte à 968,625,169 fr.; tout près du milliard, comme vous le voyez; le portefeuille a lui-même augmenté de 11.467.000 fr. le compte-courant du trésor, de 1,200.000, et les comptes-courants des particuliers de 25,432,000 francs.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 7 décembre

MARSEILLE, le bateau à vap français. *Gange*, cap. Paux, ayant touché Messine, Pyrée et Dardanelles, avec diverses marchandises et 52 passagers.
— le bateau à vapeur franç. *Junon*, capitaine Martino, ayant touché Pyré, Salonique, Dardanelles et Gallipoli, avec diverses march. et 100 passagers.
ALEXANDRIE, le bateau à vapeur russe *Elborus*, capitaine Girard, ayant touché Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth, Tripoli, Attaquié, Alexandrette, Mersina, Rhodes, Smyrne et Dardanelles, avec div. march. et 122 passagers.
BATOUM, le bat. à vapeur russe *Grand duc Constantin*, capitaine Tistchenco, divers
TREBIZONDE; le bateau à vapeur français *Simoïs*, capitaine Baron, divers.
DANUBE, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Danubio*, capitaine Marussich, divers.
VARNA, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Africa*, capitaine Mazzarovich, divers.

du 8 décembre

LONDRES, le bateau à vapeur *Limerich*, capitaine Wallace, ayent touché Malta, Syra et Dardanelles, avec diverses marchandises et 13 passagers.
LIVERPOOL, le bateau à vapeur anglais *Istrian*, capitaine Ilyne, ayant touché Syra et Dardanelles, avec diverses marchandises et 7 passagers.
NEW-CASTLE, le bateau à vapeur russe *Azoff*, capitaine Halberg, ayant touché Dardanelles avec diverses marchandises.
SOUDA, le bateau à vapeur ottoman *Talya*, capit. Emin bey, ayant touché Dardanelles, lest.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 7 décembre

MARSEILLE, le bateaut à vapeur français *Balkan*, capitaine, Gain, divers.
MALTE, le bat à vapeur anglais *Paraguay* capit. Curter, divers.
TRIESTE, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Jupiter*. capitaine Druscovich, divers
SMYRNE, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Arch. Ferd. Maximiliano*, cap. Marass, div.
ODESSA, le bateau à vapeur anglais *Brendn*, capit. Rolfo, divers
BATOUM, le bateau à vapeur russe *Gunib*, capit. Durwief, divers.

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et Buyuk-déré.

du 29 novembre

TAGANROK pour Lisbonne, bark anglais, *Superbe*, capitaine Jovson, blé
— pour Marseille, brig hell. *Epta adelfi*, capit. Savas, blé
— pour Falmouth, brig anglais *Robisi Knoud*, capitaine Comben, blé
— pour Constantinople, brik hell. *Micra Elleni* capitaine Alfagionis, blé
— pour Falmouth, brig russe *Echo*, capitaine capitaine Sarlin, blé
NICOLAEFF pour Falmouth, brig russe *Bore*, cap. capitaine Sahtstrone, blé
— pour Falmouth, brig prus. *Henrietta*, capit. Steinorth, blé
THEODOSIE pour Falmouth, bark autr. *Amalir*, capitaine Chiaveli, blé
— pour Marseille, brig anglais *Zeitoun*, capit. Pattargo, blé
MARIANPOLE pour Marseille, bark autrich. *Betti*, capitaine Tonnecich, blé
— pour Livourne, brig italien *Cortege*, capit. Chiesa, blé
— pour Falmouth, brig russe *Yosephina*, capit. Lindquest, blé
— pour Marseille, bark franç. *Clemence Marie*, capitaine Beauregard, blé
— pour Falmouth, bark norv. *Helios*, capitaine Werth, blé
BERDIANSKA pour Falmouth, bark autrich. *Cate*, capitaine Soich, blé
YESKI pour Falmouth, bark norvégien *Viandra*, capitaine Soumer, blé
— pour Falmouth, bark anglais *Mitzoma*, cap. Tumbull, blé
— pour Falmouth, bark norv. *Charles Enccn*, capitaine Olsin, blé
BRAILA pour Falmouth, bark norvégien *Hanna*, capitaine Kolberg, blé
— pour Falmouth, bark norvég. *Waller Hott*, capitaine Petti, blé
SOULINA pour Constantinople, bark anglais *Enterprise*, capitaine Smith, blé

du 30 novembre

TAGANROK pour Marseille, brig hell. *A. Gheorghios* capitaine Zannis, blé
— pour Marseille, br hell. *Evanghelistria*, cap. Camnas, blé
— pour Marseille, brig hell. *Anaxartitos*, cap. Mikes, blé
— pour Marseille, brig hell. *Evanghellstria*, capitaine Caradjias, blé

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favoroblement connue par les grands avantanes qu'elle offre au public est composée de 80,000 numéros seulement et contient 40, 000 gains de Th. 150, 000 ; 100, 000 ; 80, 000 ; 50, 000 ; 40, 000 ; 30, 000 ; 20, 000 ; 10, 000 ; etc.

Pour plus amples rensetgnements s'adresser chez M. H. Klarfeld, Perchembé-Bazar, 17.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caïffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives,scorbut, ébranlement des dents, epulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000 ; 15.000 ; 10,000 ; 5,000 ; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

Plus d'Incendies!

AVEC L'EXTINCTEUR

Seul dépôt pour l'Empire de Turquie,

15 Cavaffian-khan 15

EXTINCTEURS			LA CHARGE
8 ocques.	85	fr.	2 francs
12 »	105	»	2.60
18 »	110	»	4. —
26 »	120	»	4.50
34 »	130	»	5.50

Toutes demandes et renseignements doivent être adressés à MM. **G. Cheuvreux et Cie**, à Galata, Cavaffian-khan, N° 15, en face de la Bourse.

PRIX FIXE

HENRY BINDER
CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pave de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées. Henry Binder.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

Un Précepteur Allemand.

Sachant le français et l'italien cherche à donner des leçons. S'adresser à la Librairie de M. Christian Roth, à Péra, aux Quatre Rues.

MAISON D J. G. POPP
Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS
Aux Négociants, Fabricants, etc.

Ouverture de crédits, négociations, comptes-courants, avances et consignations sur marchandises, commission pour l'achat et la vente de marchandises.

S'adresser à M. A. M. H. 38, St-Mary at Hilll à LONDRES.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIFLD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIE

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/25 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

N° du Bateau	Horloge de Yeni-Djami.		
			Voyage pour le Pont.
12	2	30	de Yeni-mle, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yéni-mahalle, Buyuk-dere, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bébek. Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-dere, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.*)
2	2	45	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beïlerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	3		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgoude
11	3	45	de Cavak, Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, Hissar, Candin, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	30	de Arnaoutkeui, Courucesme, Ortakeui, Bechictach.
5	3		deArnaoutkeui, Courouesme, Ortaheui, Bechigtach.
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis.)
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h de la ligne de Buyukdere)
6	8	30	de Buyukdere, Thérapia, Beicos, Stenia Emirgh. Hissar, Bebek, Arnaoutkeuy, Ortakeuy, Bechiktach.
5	9	30	de Yenimahalle, Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
5	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahalle.
6	6	30	pour Bechiktsch, Ortakeuy, Arnaoutkeuy, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Beicos, Therapia, Buyukdere.
2	3	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Théra, pia, Buyuk-dere, Yenimahalle, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yenikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à* 9 1/2) le retour direct.
18	10	30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Stenia, Yenik, Therap, Buyukd, Yeni-mah.
6	11		pour Courucesme, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Thérapia, Buyuk-dere (*)
14	11		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui.
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
5	11	45	pour Bechictach, Ortaheui, Kourucesme (*) (les vendredis a Arnaautkeui).
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Buyuk-dere. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, (*Les vendredis jusu'qa Buyakdéré.*)
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.*

Tous les vendredis a 4 1/2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdéré touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukdére a 8 3/4 touchant les memes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
			Voyage pour le pont.
	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	30	de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	30	de Yenimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5		de Buyukdere, Therapia, Yénikeui, Stenia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Yénimahalle, Buyukdéré, Thérap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk. Ortakeui, Bechikt.
	8	45	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10		de Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.		**Dèpart du Pont.**
	3	15	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yénik, Thérapia, Buyukdere.
	4	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdere.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahalle.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahalle.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdere,
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukdere
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. Bordeano.

2me ANNÉE.— N° 282.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PÉRA	50 Francs	26 Francs	14 Francs
PROVINCES	60 »	32 »	18 »
ETRANGER	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:

4me PAGE, Annonces.............. 3 Piastres la ligne.
AVANT LES ANNONCES, Réclames.... 6 » la ligne.
FAITS DIVERS, Corps du Journal.... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 11 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 9 décembre 1867.

Rente française 3 0/0	Ouv.	69	07 1/2
	Clôt.	69	10
Consol. T. — PARIS...	Ouv.	33	75
	Clôt.	33	80
Consol. T. — LONDRES.	Ouv.	33 7/16 — 1/2	
	Clôt.	33 1/2	

Liverpool. Cotons Mid. New-Orléans 8 1/8.

Nouvelles de l'Extérieur.

Nous croyons savoir que plusieurs pièces d'un caractère diplomatique ont été supprimées du *livre jaune* où elles devaient d'abord figurer. Nous citerons particulièrement une note adressée par Garibaldi aux puissances et dans laquelle l'ex-dictateur prend la qualité de tribun romain, déclare que les pouvoirs que lui avait conférés le peuple de Rome n'ont pas été annulés par de nouveaux plébiscites, mais bien par la force étrangère, et qu'il se considère encore comme en possession des droits qui résultent pour lui du pouvoir exécutif dont il avait été régulièrement investi.

(Bulletin International.)

Le gouvernement français a demandé aux puissances de prendre Paris pour lieu de réunion de la conférence, mais en leur faisant connaître qu'il accepterait Rome à défaut de Paris.

Il paraît certain que c'est M. le ministre des affaires étrangères qui soutiendra au Sénat la discussion sur la question romaine.

Voici très exactement les noms des sénateurs inscrits, jusqu'à présent, pour parler dans la discussion qui s'ouvrira vendredi au Sénat sur la question de Rome: le cardinal de Bonnechose, M. Bonjean, M. Boinvilliers, M. de la Guéronnière, le cardinal Mathieu, Mgr Darboy.

D'un autre côté, à l'une des réceptions ministérielles de la rive droite, on assurait que M. le duc de Persigny ayant reçu, ces jours derniers, quelques-uns de ses amis du Sénat qui se groupent le plus ordinairement autour de lui, ne leur avait pas laissé ignorer son intention d'intervenir dans ce débat à un moment donné.

Par contre, nous croyons peu fondée la nouvelle qu'on a fait circuler d'une semblable intention attribuée à M. le comte Walewski.

La brochure de M. de La Guéronnière, *la France et l'Europe*, critique la politique du gouvernement en Allemagne, se prononce pour la souveraineté temporelle du pape, et réclame une extension des libertés et franchises parlementaires.

Les fenians condamnés à Manchester pour avoir assassiné un constable ont été exécutés. On dit que la conduite de ceux qui ont réclamé si bruyamment leur grâce, avait rendu impossible tout acte de clémence. En outre, le gouvernement se montre résolu à agir énergiquement contre toute nouvelle tentative feniane, à cause des sentiments que ces alarmes incessantes ont fait naître au sein des populations des grandes villes de l'Angleterre. Celle-ci sont lasses de vivre ainsi sur le qui-vive, et on prétend qu'à défaut de l'action de l'autorité, les ouvriers anglais des grands centres ne seraient pas éloignés de procéder énergiquement eux-mêmes l'expulsion de tous les Irlandais.

L'escadre autrichienne du Levant, dit le *Wanderer*, a été rappelée pour escorter le corps de l'empereur Maximilien à son arrivée sur les côtes de l'Autriche. Lors du passage du bateau qui porte le corps, tous les forts et les batteries de la côte donneront les saluts. Le corps sera débarqué à Trieste et immédiatement transporté à Vienne.

On lit dans le *Bulletin international :*

Il est question dans certaines correspondances viennoises, de la formation en Hongrie d'une armée nationale qui serait composée de quatre-vingts bataillons.

On représente ce projet comme inquiétant, on va même jusqu'à dire qu'il a été conçu sous l'influence du parti avancé et des anciens généraux hongrois qui commandaient en 1849 les bataillons insurrectionnels.

Il serait fort imprudent d'ajouter foi à ces rumeurs.

Le ministère hongrois s'occupe effectivement de la formation des corps nationaux, mais il est d'accord en cela avec le ministère de la guerre à Vienne. On sait qu'un comité spécial a la mission d'introduire dans l'armée autrichienne des réformes radicales, et la formation des quatre-vingts bataillons entre parfaitement dans le nouvel ordre d'idées de la cour de Vienne.

La participation du comte Andrassy au plan que l'on prête au parti avancé montre assez qu'il a pris naissance par les voies légitimes.

Les négociations du gouvernement de Berlin avec la Banque de jeu de Hombourg-ès-Monts sont rompues, celles avec la Banque de Wiesbade sont restées sans résultat. Le gouvernement demande à celle-ci un million de thalers pour former un fonds d'amortissement en échange de l'autorisation de continuer les jeux pendant six années. La Banque offre 200 mille florins, ce qui est trop peu pour les principes... de moralité de la *Culturstaat* de Prusse.

Les Chambres bavaroises viennent d'être saisies d'un projet de loi relatif à l'enseignement primaire et où nous remarquons les dispositions suivantes :

La nouvelle loi assimile les instituteurs aux fonctionnaires publics. Ils tiennent leurs brevets de l'Etat et ne sont admis qu'après un concours public. Elle maintient l'ancien usage de la présentation par les communes, afin que l'instituteur soit toujours, autant que possible, l'homme de confiance des pères de famille de la cité ; toutefois, l'Etat est libre de ratifier ou de ne pas ratifier la proposition.

Les instituteurs touchent un traitement qui varie entre 400 et 500 florins. Ils sont logés dans la maison d'école ou reçoivent une indemnité de logement.

L'*Italie*, journal de Florence, donne un aperçu de l'exposé financier qui sera fait à l'ouverture du Parlement italien par le ministre des finances.

L'exposé sera conclu par la déclaration d'un déficit de 500 millions et plus pour 1868. Le ministère proposera d'augmenter le budget actif de 150 millions en adoptant les mesures ci-après : taxe sur la mouture, 80 millions ; accroissement des droits d'exportation, parmi lesquels les huiles, 20 millions. Economie et nouvelle organisation des impôts existants, 30 millions ; taxe sur la rente, 20 millions. En tout 150 millions.

Le gouvernement romain a fait présenter ses excuses au gouvernement anglais pour la perquisition opérée chez M. Odo Russell. Il a exprimé ses regrets de cette visite, qu'il explique par ce fait qu'un plan des insurgés ayant été saisi, lequel plan indiquait par une marque rouge les maisons destinées à subir une attaque, et la maison située en face de celle de M. Russell ayant cette marque, la police romaine avait voulu s'assurer s'il n'existait aucune communication souterraine entre cette maison et celles du voisinage. Mais le messager pontifical a surtout tenu à assurer M. Russell du désir du pape du conserver les meilleures relations avec ce gentleman.

Le Caire, 26 novembre :

Cent villages abyssiniens ont offert leurs services aux Anglais.

Le tribu des Gallas s'est jointe à Gobeyre. Le bruit court que ce dernier s'est emparé de Magdala.

LA JUSTICE EN TURQUIE.

Dans deux de nos précédents articles nous avons dit quelques mots sur les motifs qui avaient empêché jusqu'ici le Gouvernement d'organiser, comme il l'aurait voulu, la magistrature de l'Empire, et nous avons signalé, en même temps, les inconvénients résultant de cet état de choses, en citant quelques irrégularités de nos tribunaux.

Aujourd'hui que la Sublime Porte s'occupe sérieusement de l'élaboration d'un code civil et de procédure, nous pouvons aborder plus à l'aise cette importante question, et, sans avoir la prétention de la traiter avec cette profonde connaissance qui n'appartient qu'à un jurisconsulte, nous indiquerons quelques bases, propres, dans notre opinion, à servir de point de départ à l'organisation de nos tribunaux. Heureux si, en apportant notre modeste contingent d'idées, nous pouvons être d'une certaine utilité au pays dont nous défendons les intérêts.

Et d'abord, nous ne sommes pas de l'avis de ces réformateurs qui croient que le bonheur d'un peuple consiste dans l'adoption de tel ou tel code, et qui, dans leur ardeur d'innovations, démolissent tout l'édifice social pour bâtir ensuite sur du sable. Nous voulons être plus pratiques. Au lieu de rompre brusquement avec les traditions du passé, nous préférons ne pas abolir du coup nos lois coutumières et écrites, mais les approprier aux besoins actuels du pays, tout en nous réservant de les modifier à mesure que ces besoins se développeront.

En effet, supposons, pour un instant, qu'on nous applique le code Napoléon, qui est, sans contredit, le premier du monde. Aurons-nous d'abord un personnel assez capable pour interpréter ces lois qui exigent des connaissances spéciales et approfondies du droit ? Aurons-nous, au moins, un corps d'avocats qui puisse à un moment donné éclairer les juges sur un cas plus ou moins difficile, ou une presse, composée de jurisconsultes, comme en France, qui soit à même de contrôler les actes des magistrats et des avocats ? Non. Mais alors à quoi bon posséder un code que personne ne comprend et qui risque d'être mal interprété, au grand détriment de la société? La première condition d'une loi est d'être à la portée de tous ceux, au moins, qui sont appelés à l'appliquer. Or, ici ce n'est point le cas.

La Turquie n'est pas, comme on le croit, entièrement dépourvue de lois; il ne s'agirait donc aujourd'hui que de coordonner et codifier celles qui existent déjà d'en rejeter une partie, incompatible avec le progrès que nous avons pu accomplir, de combler les lacunes que présente l'autre, en nous inspirant des principes du droit moderne, et de réaliser ainsi une œuvre, sinon parfaite, pour des pays plus avancés que nous, du moins très suffisante pour l'état actuel de notre développement moral et matériel.

Lorsque notre enseignement supérieur prendra plus d'extension, lorsque les lycées et les collèges nous fourniront un contingent assez nombreux de licenciés ou de docteurs en droit, il sera toujours temps de modeler notre législation sur celles des autres Etats européens qui possèdent une bonne magistrature.

En attendant donc que le Gouvernement puisse retirer l'enseignement de la juridiction des communautés, pour le concentrer entre les mains du Ministre de l'Instruction publique, et que ces autonomies et privilèges qui font de chaque communauté un Etat à part dans l'Empire, disparaissent d'une manière définitive, il est essentiel d'élaborer un code civil et de procédure applicable à tous les habitans de l'Empire sans distinction de race ni de religion ; de lui donner la plus grande publicité, en le traduisant dans les divers idiomes du pays, afin que chacun sache d'une manière nette et précise toutes les dispositions des lois qui le régissent ; de tenir la main à ce que la loi soit appliquée dans sa lettre et son esprit par les magistrats ; de les punir avec la dernière rigueur en cas de contravention et de donner ainsi des garanties solides à ceux des citoyens qui auraient recours à la justice.

Indépendamment de ces conditions, il serait indispensable de placer tous les tribunaux sous la juridiction du ministre de la justice, qui aurait pour mission, à l'aide d'un procureur impérial attaché auprès de chaque instance judiciaire, de surveiller la stricte application des lois et tous les actes en général des magistrats. Ce procureur devrait envoyer une fois par mois, au moins, une liste de tous les procès dont le tribunal serait saisi, de ceux qu'il examinerait et résoudrait, et des jugements définitifs qui seraient en voie d'exécution. De cette manière, l'expédition des affaires s'effectuerait avec plus de célérité et le gouvernement comme la société y gagneraient.

La séparation des pouvoirs judiciaire et administratif que notre collaborateur qui nous écrit de Crète, indique comme la base essentielle de toute bonne justice, est une des conditions principales de l'organisation de la magistrature. La mission du juge est d'appliquer la loi, en rendant des arrêts définitifs ; celle de l'administration est d'exécuter ces jugements sans la moindre observation. Ce principe ne souffre même pas de discussion. En effet, s'il était permis à un ministre de la justice, à un Gouverneur de province, ou à tout autre fonctionnaire administratif, d'exercer une pression sur les magistrats, quelles garanties un tel état de choses pourrait-il offrir à ceux qui ont recours aux tribunaux ?

C'est précisément pour mettre le magistrat à l'abri de ces influences que tous les codes en vigueur en Europe ont admis le principe de l'inamovibilité des juges, principe qui offre des gages sérieux pour la distribution de la justice. Si le magistrat était laissé à la discrétion d'un ministre qui pourrait le destituer la première fois qu'il s'aviserait d'émettre une opinion, même conforme aux lois, mais contraire à celle de son supérieur, il est évident que des abus s'ensuivraient et que la société s'en ressentirait. Ce principe donc est encore une des bases fondamentales d'une bonne organisation de la magistrature.

La formation d'un corps d'avocats, placé sous la juridiction d'un conseil recruté dans son propre sein, contribuerait énormément à propager les notions de droit qui sont de la première nécessité pour un peuple.

Inutile de dire que les séances des divers tribunaux devraient être publiques; ce principe est trop élémentaire dans le droit pour que nous ayons besoin de nous y arrêter plus longtemps.

Il serait également utile et profitable aux masses qu'il y eût dans chaque chef-lieu de vilayet une gazette des tribunaux qui rendît compte de tous les procès jugés ou en voie d'être examinés, et qui appréciât et les arrêts rendus et les plaidoiries des avocats. Ces journaux devraient être naturellement rédigés par des hommes de loi, seuls compétents dans ces matières si délicates.

Telles seraient, croyons-nous, les bases qui pourraient être adoptées pour l'organisation de notre magistrature. C'est à Subi Bey, notre ministre de la Justice, à apprécier les considérations énoncées plus haut et à prendre l'initiative d'améliorer cette branche d'administration si importante pour le pays. Ses connaissances et son patriotisme nous sont un sûr garant du résultat de ses efforts.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

XII.

Toute autre façon de penser l'eût peut-être rendue plus timide et plus réservée ; mais, sûre d'elle-même et de ses intentions, elle n'hésita point, aussitôt que lui fut signalé le retour de Wilmot, à lui écrire et à lui demander une entrevue. Ainsi qu'elle l'avait prévu, il se montra d'autant plus empressé qu'il avait à se reprocher d'être parti de Londres sans prendre congé d'elle. Aux félicitations qu'elle lui adressait, il répondit en homme fort peu touché des bienfaits du sort. — Cette fortune qui m'arrive, disait-il, je la paie de la seule amitié sincère que j'aie encore rencontrée sur mon chemin ; mais je ne suis pas venu pour vous fatiguer de mes amères pensées... Vous avez, me dites-vous, à me faire connaître une des volontés de Mabel... Parlez, et soyez sûre que je ferai tout au monde pour réaliser ce vœu...

Chose étrange à dire, en prononçant ces mots, il balbutiait ; sous le ferme regard d'Henrietta, ses yeux se baissaient malgré lui. Il avait honte de prononcer le nom de Mabel en songeant que le souvenir de Mabel était si bien effacé de son cœur, et qu'à la place de ce visage imposant, revêtu de la majesté de la mort, sur lequel il avait attaché de longs regards, un autre, celui d'une enfant innocente, aux cheveux d'or, au teint rosé, aux yeux éloquens, aux lèvres émues, reparaissait sans cesse devant lui.

Henrietta, sans paraître prendre garde à ce trouble, lui expliqua posément qu'il s'agissait d'une institution charitable dont Mabel s'était occupée avec ardeur dans les derniers temps de sa vie, et qu'elle avait eu l'intention de soutenir par un don renouvelé chaque année. Il va sans dire que Wilmot accepta aussitôt le rôle qui lui était assigné comme exécuteur de cette espèce de legs verbal ; mais, l'affaire une fois réglée, il prolongea sa visite au-delà de ce qu'avait espéré mistress Prendergast, et ne la quitta qu'après avoir sollicité la permission de revenir. Henrietta ne se trompait pas sur la véritable cause de ces empressemens, et tandis qu'elle les accueillait avec une exquise bonne grâce :
— A ton tour, pensait-elle, de connaître le supplice de l'amour méconnu. Il n'est pas à croire que tu en souffres longtemps ; mais aujourd'hui du moins, si elle lit au fond de ton âme, la pauvre Mabel est vengée...

Parmi les nombreuses cartes de visite que Wilmot avait trouvées chez lui à son retour, — jamais dans un si court espace de temps il n'en avait tant reçu, — aucune ne portait le nom de Kilsyth. Pour un esprit déjà ulcéré qui, sans avoir précisément aucun reproche à formuler, pressentait vaguement une intrigue, un complot de famille ourdi pour le séparer de Madeleine et la donner à un autre, cet oubli prenait d'étranges proportions. Il y avait là d'après lui affectation d'indifférence, profession ouverte d'un dédain que rien au monde ne justifiait. Les circonstances en faisaient un miracle d'ingratitude. Profondément blessé du mariage de Madeleine, humilié même en songeant au très mince mérite de l'homme qu'elle semblait lui avoir préféré, il se retranchait dans les tortures de son orgueil comme dans un fort où il trouvait abri contre celles de ses regrets. Il armait son amour-propre contre sa douleur. — On ne le verrait pas dût-il mourir à la peine, trahir le secret de ses angoisses ; il montrerait à cette famille si fière et si étrangement inspirée qu'il savait opposer l'oubli, le dédain au dédain ; il aurait l'air d'ignorer leur existence comme ils semblaient ignorer la sienne ; il ne leur témoignerait pas plus d'intérêt qu'ils ne lui en témoignaient eux-mêmes. Au fond de tout cela, une subtile analyse lui aurait fait découvrir une appréhension poignante, celle de se retrouver en face de Madeleine à présent qu'il la savait irrévocablement perdue pour lui.

On pourrait croire qu'en ne le voyant pas reparaître chez elle, lady Muriel prit quelque souci de cette nouvelle attitude. Ce serait mal connaître cette femme avisée et patiente, à qui donnait toute confiance la réussite longtemps attendue de ses profondes combinaisons. Le mariage de Madeleine était un point gagné dont elle appréciait toute l'importance. Le changement de position qui, libérant Wilmot de l'esclavage professionnel, devait tôt ou tard l'attirer dans le monde où elle régnait était encore un incontestable profit, un encouragement donné à certaines espérances, indéfinies, flottantes, inavouées, au sein desquelles sa pensée se berçait en essayant de ne s'y arrêter jamais, rêves à demi volontaires d'où elle sortait avec des tressaillemens de peur et de remords, depuis quelque temps devenus les grandes émotions de sa vie intime. Un jour notamment que le hasard d'une visite lui avait fait rencontrer chez une amie commune mistress Prendergast, et que ces deux dames, présentées l'une à l'autre pour la première fois, avaient longuement causé de Wilmot, de son veuvage, de la femme qu'il avait eu le malheur de perdre, lady Muriel sortit de là singulièrement impressionnée. Au parc, où sa calèche la menait, et tandis qu'elle répondait exactement par un gracieux geste de tête aux nombreux saluts qui lui arrivaient de tous côtés, voici à peu près le monologue intérieur qui absorbait ses pensées. — C'est un caractère, cette mistress Prendergast... Quant à l'autre, à cette pauvre morte, elle devait être bizarre, en somme peu intéressante, j'en suis sûre... Jamais, que je sache, il ne m'a parlé d'elle. En général, comme il parle peu de lui, quelle discrétion sur ce qui l'entoure !... Oh ! oui, ce devait être une ennuyeuse et vulgaire créature, une triste compagne pour un homme de ce mérite... Incroyable, tout ce qu'on voit en fait de mariages mal assortis !... Mais il est bien autrement inouï (et les beaux sourcils noirs de lady Muriel se froncèrent ici sur ses yeux bruns) qu'un homme pareil ait fait son idole d'une gentille petite poupée comme Madeleine... Ah ! grands dieux, quand je pense à ce qui aurait pu arriver, si ce vieux Foljambe était mort quelques

Voir le numéro du 10 décembre.

PIÈCES DIPLOMATIQUES.

(LIVRE JAUNE.)

Affaires d'Italie.

Avant de continuer le Livre bleu, nous croyons devoir emprunter au Livre jaune les pièces diplomatiques relatives aux affaires d'Italie, afin que nos lecteurs puissent suivre avec intérêt les interpellations qui doivent avoir lieu prochainement. C'est du reste un exposé complet et des événements et de la diplomatie.

Nous donnons avant tout la dépêche de M. de Moustier aux diverses puissances pour les inviter à se réunir en conférence dans le but de régler les rapports de Rome avec l'Italie, qui a été publiée d'après une traduction incomplète ; en voici le texte authentique.

Le ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques de l'Empereur.

Paris, le 9 novembre 1867.

Monsieur,... animé envers l'Italie des sentiments d'une amitié sincère et pénétré de la grandeur des intérêts qui se rattachent à la sécurité et à l'indépendance du trône pontifical, l'Empereur n'a cessé d'envisager avec une vive affliction et une constante sollicitude l'état d'antagonisme dans lequel le cours des événements a placé vis-à-vis l'un de l'autre le gouvernement du pape et celui du roi Victor-Emmanuel. Notre plus grand désir eût été d'entrevoir la possibilité d'un rapprochement et d'en hâter le moment. Aucun des efforts qu'une saine appréciation des choses pouvait nous suggérer n'a été négligé par nous, et il serait trop long d'énumérer tout ce que nous avons fait en ce sens.

Moins soucieux cependant d'arriver à un résultat immédiat qu'attentifs à ne pas compromettre, par des essais prématurés, une œuvre que le temps seul pouvait rendre féconde, nous nous sommes attachés surtout à calmer les entraînements d'une part et les défiances de l'autre. Tel est l'esprit qui a présidé à la convention du 15 septembre 1864. En mettant en quelque sorte le Saint-Siége sous la garantie de la parole donnée par l'Italie à la France, cet acte offrait à Rome la sécurité, et au gouvernement italien l'occasion de faire tomber, par une loyale exécution de ses engagements, des inquiétudes et des préventions profondément enracinées.

Mais cette conduite impartiale et prévoyante était destinée, dès qu'elle commencerait à porter ses fruits, à irriter les passions qui, sous le voile du patriotisme, ont toujours cherché à entraîner l'esprit du peuple italien hors de ses voies naturelles pour en faire l'instrument des désordres que le parti révolutionnaire travaille à faire naître partout dans le même but et avec les mêmes moyens.

Les événements qui viennent de se passer dans la Péninsule portent en eux un grave enseignement et sont de nature à préoccuper tous les cabinets européens. Si le gouvernement de l'Empereur a dû maintenir intacts les engagements contractés envers lui, et s'il a, par sa fermeté, donné une nouvelle force aux esprits modérés qui, en Italie, veulent asseoir sur ses bases réelles la grandeur de leur pays, la tâche que les circonstances ont dévolue à la France ne saurait lui incomber exclusivement.

Ses efforts, pour être entièrement efficaces, doivent être partagés par les autres gouvernements, non moins intéressés à faire prévaloir en Europe les principes d'ordre et de stabilité. Les considérations qui, à une autre époque, ont rendu difficile pour les cabinets européens l'examen de semblables questions, n'existent plus aujourd'hui. Reconnue par les puissances, en paix avec elles et n'ayant à redouter désormais que ses propres entraînements, l'Italie n'est plus une cause directe de dissentiment et de conflit ; mais elle peut néanmoins, tant que sa situation et celle du Saint-Siége n'auront pas appelé la sérieuse attention de tous, être pour tous une occasion de troubles et un sujet de préoccupation.

Cette situation ne touche pas seulement à la tranquillité générale, mais encore aux sentiments religieux et moraux des différentes populations catholiques. Grâce aux principes qui ont prévalu dans le monde moderne, aucun gouvernement ne voudrait se soustraire au devoir de donner à ses sujets de toutes croyances les satisfactions légitimes que peut réclamer la paix des consciences.

Nous ne doutons donc pas qu'à ces divers points de vue les gouvernements européens n'acceptent avec empressement la proposition que nous leur faisons de se réunir en conférence pour examiner ces graves questions. C'est dans l'étude calme et attentive des faits que cette assemblée, inaccessible par sa nature aux considérations secondaires, trouvera les bases d'un travail dont nous ne devons pas, en ce moment, essayer de poser les limites ni de préjuger les résultats.

Vous voudrez bien, monsieur, soumettre cette proposition au gouvernement près duquel vous êtes accrédité. Nous avons la confiance qu'il n'hésitera pas à y faire une réponse favorable, et qu'il reconnaîtra combien les circonstances rendent opportune la réunion immédiate des plénipotentiaires.

Agréez, etc. Signé : MOUSTIER.

Voici la dépêche qui faisait connaître l'impression du gouvernement de l'Empereur en apprenant la retraite des troupes italiennes du territoire pontifical.

Le ministre des affaires étrangères au chargé d'affaires de France à Florence.

Paris, 8 novembre 1867.

Monsieur, lorsque les troupes italiennes ont traversé les frontières des Etats pontificaux nous avons exprimé franchement au cabinet de Florence nos impressions. Nous avons donc appris avec une sincère satisfaction la résolution qui a mis fin à un fait que nous regrettions. Nous ne saurions méconnaître les difficultés de la tâche patriotique à laquelle s'est vouée le ministère actuel ; nous rendons justice à ses efforts, et nous désirons les seconder. Il vient de nous en faciliter les moyens, et nous nous empressons de lui témoigner combien la mesure spontanée qu'il a prise nous paraît empreinte de sagesse et d'opportunité. Elle a déjà porté ses fruits, puisque l'Empereur a contremandé le départ de la troisième division qui allait s'embarquer à Toulon. Tout nous fait penser que les troupes pontificales suffiront prochainement à maintenir la tranquillité dans la ville de Rome, et ce serait un jour heureux pour le gouvernement de Sa Majesté que celui où nous pourrions considérer la mission de notre corps expéditionnaire comme entièrement terminée.

Rien, certainement, ne contribuerait davantage à rétablir la sécurité que l'empressement des puissances européennes à examiner en commun les graves questions que les derniers incidents ont soulevées. En cherchant à les transporter dans une sphère plus élevée et plus calme, loin des agitations des partis, nous donnons au gouvernement du roi une force incontestable pour accomplir l'œuvre d'apaisement qu'il a entreprise. Déjà, il a groupé autour de lui, en leur rendant courage et confiance, les éléments d'ordre qui, d'une extrémité à l'autre de la Péninsule, ne demandent qu'à s'affirmer. Les protestations impuissantes des perturbateurs n'ont servi qu'à faire ressortir leur petit nombre. On peut donc asseoir le raffermissement de l'autorité sur de légitimes espérances, et entrevoir le moment où toute trace des difficultés actuelles aura disparu dans les sentiments mutuels de deux nations amies.

Recevez, etc. Signé : MOUSTIER.

Nous commençons maintenant la série des pièces diplomatiques telles qu'elles se trouvent au Livre jaune :

M. le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères, à M. le baron de Malaret, Ministre de France à Florence.

Paris, 19 février 1867.

M. le baron, j'ai eu l'honneur de vous adresser, le 12 de ce mois, une note verbale remise à l'ambassadeur de Sa Majesté à Rome par le cardinal Antonelli, et qui signalait l'existence dans les provinces de Naples de certaines menées révolutionnaires dirigées contre la sécurité intérieure de l'Etat pontifical. Il résulte de renseignements qui me parviennent d'autre part que le travail des sociétés secrètes ne se poursuit pas moins activement sur les frontières de l'Ombrie, et que les agents de Mazzini font de ce côté une propagande assez étendue, en concentrant particulièrement leurs efforts sur la province de Viterbe et sur le duché de Castro.

Dès le 19 janvier, j'appelais votre attention sur un dépôt d'armes qui aurait été formé à Terni. On travaillerait à introduire clandestinement ces armes sur le territoire pontifical, et les émigrés romains qui se trouvaient en Lombardie auraient été invités à se rapprocher de Rome. Ces détails s'accordent tous pour témoigner de la persistance du parti mazzinien dans ses projets, et le gouvernement italien jugera sans doute qu'il lui importe de ne rien négliger pour déjouer ces manœuvres.

Recevez, etc. Signé MOUSTIER.

(*A suivre.*)

Nouvelles de l'Intérieur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROIDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

10 *décembre* 1867

Pression barométrique à midi . . .	764
Température minima	5 9
» maxima	9 5
» moyen de 9 h.m à 6 h. s.	8 9
Direction du vent	*N.E.*
Force moyenne du vent	*calme.*

Un saraf avait l'habitude de déposer tous les soirs son argent chez un bakal. Hier matin celui-ci donna au changeur la fâcheuse nouvelle que la somme qu'il lui avait confiée et son propre argent avaient été volés pendant la nuit. Le bakal a été arrêté en attendant que son innocence dans cette affaire soit bien constatée.

—

Dimanche passé, pendant la nuit, un incendie a éclaté à Kashim-Pacha, à l'endroit appelé Kichla-Meïdan. Une mosquée, une école et une quarantaine de maisons et boutiques ont été la proie des flammes.

—

L'année dernière, l'insuffisance des récoltes fit suspendre les droits d'entrée perçus sur les céréales. Pareille mesure serait prise, à cause de la hausse excessive des prix, provoquée par la demande pour l'étranger.

—

Nous lisons dans la *Gazette de Gênes* du 21 novembre :

Une importante capture vient d'être faite, grâce à la vigilance et au zèle de notre autorité judiciaire. Le nommé Saverio Prato, originaire des Pouilles, a été arrêté à Naples, sur un mandat d'amener. Le susdit Saverio Prato ne cessait depuis plusieurs années, sous les noms de Scanderbeg, de prince d'Albanie, de comte de Nerval, de marquis d'ArméIano, de Fréderic Castrato, de commettre des escroqueries dans presque toutes les villes de l'Italie, en France et en Angleterre. Il est en outre inculpé de complicité dans une falsification de billets de banque et d'effets publics.

Les Séries tirées le 2 décembre :

GROS LOTS

365 Nᵉ 33 Fl. 250,000
1978 1039 1034 1122
372 2072 3170

Une des poètes les plus distinguées de Paris, Mme La Baronne Maria Delcambre, très-connue sous le pseudonyme de Baron Marius et dont les ouvrages ont été plusieurs fois couronnés, se trouve en ce moment en notre ville où elle compte passer l'hiver avec sa famille.

Les admirables sites de notre pays et surtout le Bosphore lui ont inspiré de beaux vers que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs :

LE BOSPHORE

Orient, Orient ! Toi que Dieu fit superbe !
Des purs rayons du jour tu moissonnes la gerbe
Pour orner ton front souverain !
Des astres de la nuit tu te pares encore,
A tes splendeurs sans nombre il fallait le Bosphore
Pour tenir le monde en ta main.

Car on a déclaré la beauté suzeraine !
Qu'importe qu'il soit grand ou petit, son domaine
C'est l'admiration de tous !
Est-il un plus puissant, plus merveilleux empire ?
La beauté qui prend l'âme avec un seul sourire,
A l'univers à ses genoux.

O vaillante Turquie ! ô magique Bosphore !
Rien n'est plus beau que vous du couchant à l'aurore,
Le cœur s'éprend à votre aspect ;
Oui vous avez en vous cette grandeur suprême,
Ce prisme indéfini qui fait que tout vous aime
Et vous adjuge son respect.

Lorsque le voyageur sur le pont du navire,
Attentif et muet de bien loin vous admire,
Célèbres merveilles des mers,
Le Bosphore apparait, entre sa double rive,
Comme une majesté magnifique et captive
Qui semble secouer ses fers !

De ses bords enchantés s'élèvent les campagnes,
Découpant sur le ciel leurs chaînes de montagnes
Dentelles des bleus horizons,
Leur rayon verdoyant ou se creuse ou s'élève,
Sur leurs pieds de rochers la vague se soulève
Jusqu'à leurs robes de gazons.

Quand le regard le suit en quittant la mer noire
On voit se dérouler son long ruban de moire
Frangé d'une écume d'argent ;
Le *Mont géant* s'y baigne à la côte d'Asie,
A la côte d'Europe, ainsi qu'une Aspasie,
Buyuk-Déré rêve et s'étend.

Puis voilà les palais d'Angleterre et de France,
Le quai de Thérapia son village, son anse
Couverte de nombreux vaisseaux ;
Et plus loin, tout au bas de la montagne verte,
Le simple *Calender*, cette austère retraite
Semble dormir au bruit des eaux.

En face, *Beïcos* s'élève comme un temple,
Une charmante enfant qui souvent le contemple
Me dit en soupirant un jour :
« Moi qui ne suis, hélas ! qu'une vierge craintive,
« En marchant sur la mer j'irais jusqu'à la rive
« Pour habiter ce beau séjour ! »

Yéni-keui chante, rit, coquettement se mire
Dans les flots transparents qui semblent lui sourire.
Sténia paraît plus sérieux :
Son joli port reçoit les bateaux à toute heure.
De Cabouly-Pacha j'aperçois la demeure...
Saluons du cœur et des yeux.

Le froid *Pacha-Bacqtché* c'est la plage déserte
Dont les ronces, les rocs, brodent l'écharpe verte ;
La promenade du penseur ;
Car dans la solitude Allah sourit encore ;
Et ce flanc déchiré du radieux Bosphore
Est plein de muette grandeur.

Kanlidja ! je m'incline... Un palais se présente
Que vénère le turc, âme reconnaissante,
Il abrite un de ses amis ;
Je ne le connais pas, et le nommer, je n'ose ! ..
Mais de ma poésie effeuillant une rose
Je la sème sur les parvis.

Les jardins du Vice-Roi, rappellent notre France:
Cascades et palais tout est magnificence ;
Rien ne surpasse leurs splendeurs
Quand les fêtes de nuit jettent leurs étincelles :
Tout est gerbe de feu ! Des étoiles nouvelles
Semblent sortir du sein des fleurs !

Spectacle éblouissant ! Le Bosphore rayonne !
L'enfer paraît sur lui parsemer sa couronne !
Les rames lancent des éclairs !
Caïques et vaisseaux ruissellent de lumière !
Et la musique turque, ainsi qu'une prière,
Monte avec les feux dans les airs !
Aux fêtes, aux grandeurs *Emirghian* habituée,
Par l'élite élégante est toujours habitée ;
Elle a sa mosquée et son bois,
Elle a tout ce qui plait et peint la ville heureuse.
Auprès, *Baltaliman*, calme, silencieuse,
Cache ses beautés et sa voix.

Une demeure est là qui me charme et m'attire...
Le maître en est absent ainsi que le sourire,
Djemil-Pacha brille à la cour ;
Noble cœur ! Plein d'honneur, de loyauté sévère !
On l'adore à Paris ; mais son âme sincère
Ici laissa tout son amour.

Hissars ! Je vous salue ! Eminences sublimes
Vos créneaux et vos tours des monts passent les [cimes !
Travail envié des géants
Que de rêves tu mets dans le front des poëtes !
Superbes autrefois, ruines saintes, vous êtes
Les souvenirs de jours bien grands !

Turquie et Mahomet, elle existe votre œuvre !
L'histoire qui l'inscrit au livre des chefs-d'œuvre
Tresse vos lauriers triomphants !
Colosses immortels, vous grandissez sans cesse !
Plus se passent les jours, plus le temps qui nous presse.
Vous porte à l'horizon des ans !

Voici le joli Kiosque et la plage limpide
Où semblent réunis tous les jardins d'Armide ;
Ah ! si j'étais petit oiseau
J'irais les visiter, puis à ma fantaisie
Folâtrer et chanter *Les Eaux douces d'Asie*
Au monde il n'est rien de plus beau !

C'est la Suisse, l'Eden, l'oasis féerique ;
Enivrante nature où tout est poétique
Les sites, les femmes, les fleurs !
Les femmes, on les prend pour des houris charmantes
Quand de leurs férédjés, aux couleurs éclatantes,
On voit les groupes enchanteurs.

Bebeck est un bouquet ! ses maisons coloriées,
Parmi les verts côteaux toutes échelonnées,
Attirent les regards surpris ;
Pittoresque mélange éblouissant la vue,
L'étranger en passant doit jalouser la nue
Qui s'étend sur de si doux nids.

Ce palais, caressé par les vagues craintives,
Ce châlet, ces jardins dont les plantes captives
Ont des parfums délicieux ;
Le maître qui l'habite, infatigable, veille,
Creusant son front pensif, pendant que tout sommeille
Pour rendre un peuple plus heureux.

Le travail et la peine, Aali, rien ne te lasse !
Ton génie est pour tous un rayon de la grâce
Qu'Allah en sa bonté répand ;
Et le Sultan, qui veut le bien de la Patrie,
A fait de ta belle âme une perle choisie
Enchâssée au sceptre puissant.

Kiamil-Pacha le bon, le Sully de Turquie,
Dont l'amabilité sait s'unir au génie,
Le véritable grand Seigneur ;
Dans ce charmant séjour quelquefois se repose ;
Car l'homme le plus fort dans un parfum de rose
Bien souvent retrempe son cœur.

Le vieux Corneille dit, dans ses chants merveilleux :
« Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux. »
On peut t'appliquer cet emblème
Noble Ruchti-Pacha, toi de qui la valeur
A conquis un haut rang par la gloire et l'honneur !
Toi le loyal soldat qu'on aime !

Arnaout-Keui la belle, *Orta-keui*, sœurs heureuses
Vos mosquées vous font deux jumelles pieuses
Priant ensemble devant Dieu !
Leurs légers minarets, avec leurs flèches fines
S'élançant vers le ciel, sont les armes divines
Semblant défendre le saint lieu.

Temples revêtus d'or, admirables coupoles,
Du Prophète abritant les sublimes paroles,
Mosquées augustes autels !
Les mains des travailleurs, ciselant vos colonnes,
Vous posaient les lauriers et les seules couronnes
Que puissent tresser des mortels.

Salut à Scutari ! La ruche du rivage
Dont génie et travail font la devise sage ;
C'est l'habile et riche cité ;
C'est le sol fécondé par la main vigilante ;
Caravanes, marchands, tout vient dresser sa tente
Au sein de sa félicité.

La mort même y paraît plus paisible, plus douce,
C'est là que l'homme prend un simple lit de mousse
Pour attendre un jour éternel ;
Que la paix est riante en ces grands cimetières !
Les fleurs, l'or et l'azur enrichissent les pierres ;
L'âme y sent l'espoir immortel.

Des bords de Marmara, quel tableau grandiose !
Est-ce réel ou bien est-ce une apothéose
De quelque mirage idéal ?
C'est Byzance ! Une étoile. Une ville, Une Almée !
Ouvrant son éventail, montrant sa tête aimée,
Reine du monde oriental.

Nulle ville ne peut rivaliser de charmes,
Tout peuple en la voyant déposerait les armes,
Tous rois en seraient envieux !
Elle sait son pouvoir, sa beauté de déesse,
Et le front dans la nue elle baigne en princesse
Ses jolis pieds dans les flots bleus.
. . . .

Mais je m'arrête là, voyageuse étrangère
Je crains ! le temps s'est assombri.
Ouvrez, bons habitans la porte hospitalière.
La muse a besoin d'un abri.
. . . .

Le vent du nord gémit, l'oiseau rase la terre
L'éclair sillonne en feu, le fracas du tonnerre
Fait trembler la plage et les eaux !
La vague échevelée ou s'élance ou se brise
Tel qu'un cheval fougueux, quand le mors le maîtrise
Blanchit d'écume ses naseaux !

Les cormorans craintifs regagnent le rivage
Dans les voiles, les ris, s'abritant au passage ;
Le caïque vogue au hasard ;
Les navires poussés s'en vont à la dérive....
Le regard ne voit plus ni le ciel ni la rive....
La pluie et l'eau tout est brouillard !

Mugissez, éléments, qu'importe vos tempêtes !
Le Bosphore sera sous vos terribles fêtes
Plus fort et plus majestueux !
Il se sent vivre alors que vous êtes perfides ;
Et, serpent indompté, roule ses monts humides
Formant ses anneaux furieux.

Il les plie et replie exhalant ses colères !
Soulevant les vaisseaux comme plumes légères !
Colères dont l'homme est témoin;
Il dépasse la rive, envahit la colline !
Puis se calme à l'accent de cette voix divine
Qui dit : « Tu n'iras pas plus loin. »

---

semaines plus tôt !... Eh bien ! après ?... Il n'aurait pas osé la demander encore... Non ; mais il aurait pu pressentir Kilsyth et solliciter une année de délai... Quel danger, et que je suis aise de n'avoir pas eu à m'en préoccuper !... Ronald, il est vrai, m'eût servi de barrière ; mais dans une question où le bonheur de Madeleine était en jeu, qui sait si Ronald se fût fait écouter de Kilsyth ?... A présent je n'ai plus peur de rien ; il n'est pas homme à s'occuper d'une femme capable d'épouser Ramsay Caird, et, si par hasard elle lui avait laissé entrevoir ce qu'elle sentait pour lui, elle lui a donné l'exacte mesure de ce passager et frivole entraînement.

Ces belles spéculations, notez-le bien, alimentaient la promenade d'une belle personne réputée la plus sévère du monde, une de celles qu'on citait le plus volontiers comme un modèle de réserve, de délicatesse et de tact. — Chez mistress Caird ! cria-t-elle à son valet de pied, qui se présentait à la portière pour prendre ses ordres au sortir du parc. Elle trouva Madeleine devant sa glace et s'apprêtant évidemment à sortir.—Où allez-vous, chère Maddy ?... sans doute chercher Ramsey à son club ?

— Peut-être bien, répondit la nouvelle mariée, faute de savoir elle-même quel but elle allait donner à sa promenade. M'apportez-vous des nouvelles de Kilsyth ?

— Oui, j'ai reçu ce matin une lettre de votre père... Il a été ravi d'apprendre la bonne aventure du docteur Wilmot... Vous savez, n'est-ce pas, ce qui lui arrive ?

— Non, dit Madeleine en se tournant vers la glace comme pour étudier un nœud qu'elle venait d'arranger...

— M. Foljambe lui laisse tout ce qu'il possédait au monde.

Une minute à peu près s'était écoulée quand Madeleine reprit la parole. — Ah ! vraiment ?... dit-elle ; cela me fait le plus grand plaisir... M. Foljambe était-il très riche ?

— On le dit. Dans tous les cas, voilà un bon médecin de moins.

— Pensez-vous donc que M. Wilmot renonce à sa profession ?

— Mais... cela va sans dire... Quand on a son indépendance, on ne reste pas au service du public.

— Je croyais... J'avais entendu dire que, pour M. Wilmot, la médecine passait avant tout.

— Cela se dit toujours, . . . et les amis sont là pour faire écho... Rien ne pose mieux un homme, et on en est quitte pour se démentir, l'occasion venue . . . Eh bien ? Maddy, sortons-nous ?

— Vraiment non... Tout compte fait, je me sens trop fatiguée.

Elle l'était sans doute, car après le départ de sa belle-mère, loin d'aller au club chercher son mari, elle demeura seule toute la soirée, un livre sur ses genoux, un livre dont elle ne tourna pas le moindre feuillet. Aussi bien, puisque nous nous sommes arrogé le droit de lire dans la pensée de nos personnages, voici à peu près les réflexions qui occupaient la jeune femme. Chudleigh Wilmot reviendrait-il en Angleterre ? Cette richesse le rendrait-elle plus heureux ? En supposant qu'il se fût trouvé riche, au lieu d'être le laborieux artisan d'une fortune à venir, aurait-il, perdant sa femme, pensé à épouser Madeleine ? Fallait-il le croire capable de cette hypocrisie que lui imputait lady Muriel ? Y avait-il vraiment du charlatanisme dans l'espèce de culte qu'il professait pour son métier ?.. Non, bien sûr il ne s'était jamais occupé d'elle. *Jamais*,... c'était peut-être dire trop... mais *si peu*... Nul doute qu'il ne fût informé de son mariage. Qu'en avait-il dû penser ? Ronald, que dirait-il en apprenant les dernières volontés de M. Foljambe ?... Serait-il content ?... peiné ?... ou bien tout à fait indifférent ?... En supposant ce legs arrivé quelques mois plus tôt, les choses auraient-elles pris un autre tour ? Ronald serait-il intervenu ?... mais non, non, voilà de ces pensées qu'il faut chasser quand elles se présentent... Non, elle n'avait jamais été pour le docteur qu'une malade intéressante... à cause de son mal... Pourtant, voyons, si les choses avaient tourné autrement (traduisez : si elle avait épousé Chudleigh), qui donc à cette heure s'en trouverait plus malheureux ?... Ramsay ?... Toute la simplicité de cœur qui distinguait Madeleine, toute sa naïveté enfantine, ne pouvaient lui laisser l'absurde opinion que Ramsay eût pris à cœur très sérieusement le malheur de n'être pas son époux ; mais alors pourquoi ?... Et Madeleine, marchant d'étonnement en étonnement, de questions en questions, — tantôt évoquant le pâle spectre de cette première femme que Wilmot avait perdue et songeant à cette destinée dont elle n'avait pas le mot, tantôt se préoccupant des propos qu'on allait tenir devant elle au sujet du testament Foljambe et de l'attitude qu'il faudrait garder, des interprétations que pourrait recevoir l'expression vraie de sa sympathie pour l'homme à qui elle devait tant, Madeleine, disons-nous, s'absorbait dans des méditations infinies.

XIII.

Peut-être est-il temps de savoir comment s'était fait le mariage de cette enfant et quels résultats il avait eus. L'histoire est simple et n'a rien qui la distingue de beaucoup d'autres. Pour la bien comprendre toutefois, il faut se rendre compte de ce qui s'était passé dans l'âme de Madeleine le jour où Ronald était venu se placer avec une sorte de violence emportée entre elle et Chudleigh Wilmot. Autant que le lui permettaient les instincts de sa douce nature, elle se sentit révoltée par cet abus du pouvoir fraternel. Une espèce de froideur qui ressemblait à de la répulsion remplaça la tendre confiance qu'elle avait eue jusque-là dans l'amitié de Ronald. Tandis qu'elle s'étonnait de se sentir à ce point métamorphosée, les jours passaient, et, l'homme qu'elle avait vu subir devant elle une espèce d'outrage ne reparaissant plus dans la maison, elle attribua cette abstention à un sentiment de rancune qui lui semblait très légitime, Encore ne s'expliquait-elle pas qu'il n'eût pas à cœur de s'en disculper vis-à-vis de la malade qu'il abandonnait ainsi. Sur ces entrefaites arriva la nouvelle inattendue que Wilmot avait quitté Londres, quitté Londres sans un mot d'adieux, et, s'il fallait en croire la rumeur publique, afin de se soustraire aux poignans regrets que lui laissait la mort de sa femme.

(*Sera continué.*)

Il s'apaise Le vent souffle encore ses rafales,
Brisant arbres et mats sous leurs mains infernales
Mais cependant l'orage fuit ;
La pluie, en gouttes d'eau, perle au bord du feuillage,
De suaves senteurs s'exhalent du bocage,
L'étoile apparait, il fait nuit.

Tout s'épure et renait ! La lune luit paisible
Caressant de ses feux le flot clair et docile ;
Les femmes ouvrent leurs balcons
Pour aspirer du soir les parfums et les brises ;
D'autres, dans leur long voile, en caïques assises,
Passent comme de blancs flocons.

Ah ! La nuit, c'est la vie et l'espoir et l'amour !
La nuit est souveraine en ce charmant séjour ;
C'est la déesse du mystère ;
Radieuse elle est là, dans sa robe d'été,
Sous son manteau d'azur le bonheur abrité
Ne demande rien à la terre !

Mais l'horizon blanchit ! Les voiles de l'aurore
De leur gaze rosée enlacent le Bosphore ;
La lune pâlit son croissant ;
Du haut du minaret le cri de la prière
Appelle les croyans, et l'âme toute entière
Monte pieuse au Tout-Puissant !

L'homme est fort, il est grand sur cette humide plage,
Son règne s'étend chaque jour ;
Pourquoi ? c'est qu'il est bon, que surtout il est sage
Et vit de prière et d'amour.

Le vieux *Stamboul* s'éveille et *Galata* s'agite...
Derviches et hamals, les Pachas et leur suite
En foule envahissent le pont.
Les vapeurs tout couverts de fumée et d'écume,
Nouveaux monstres marins, se suivent dans la brume
Ou viennent se ranger de front.

Le soleil est levé! De son foyer magique
Les spirales de feu colorent mon caïque
Glissant le long du golfe pur ;
Mes caïqdjis, bronzés sous leurs fez écarlates,
Vêtus de blanc et d'or tiennent les rames plates;
Notre tente est faite d'azur.

La vague bleu foncé, retombe en mousse blanche,
Indescriptible en ses effets,
La mer sur qui l'éclat d'un si beau jour se penche
D'une opale prend les reflets.

Chaque flot balancé, diamant éphémère,
Jette mille feux à la fois ;
Et mon caïque glisse en ces jets de lumière
Pour aller au palais des rois.

Caïques ravissants ! à la conque légère
Peinte de riantes couleurs,
Vous semblez de doux nids flottant avec mystère
Ou des vases remplis de fleurs ,

A peine touchez-vous l'onde du bout des ailes,
Vous volez riant de l'écueil !
Et la beauté repose en vos abris fidèles
Sondant le goufre avec orgueil.

O Palais du Sultan ! chef-d'œuvre de sculpture!
Blanc rayon des beaux arts, divine découpure !
De perles fines riche écrin ;
Le peintre en ses tableaux, l'histoire, les poètes,
Tout dira ta valeur, tes splendeurs et tes fêtes,
A toi la plume et le burin.

Quand, voguant mollement, vers la rive on s'avance
L'extase vous surprend et tout le cœur s'élance
Vers tes superbes portes d'or :
Est-ce du paradis la radieuse entrée ?
Pour les franchir faut-il être reine ou bien fée ?
Que faut-il donner ? Un trésor !

Quand le respect y frappe et l'honneur et l'amour,
L'étranger qui les suit entre-t-il à son tour ?
Pose-t-on son front sur la dalle ?
En France le Sultan était si doux à voir
Il souriait à tous et mettait son pouvoir
Dans une bonté sans égale.

Car je l'ai vu passer son cortège splendide !
Sous ses pieds se pressait la multitude avide
De lui crier gloire et bonheur !
Elle était bien heureuse et fière ma Patrie
D'avoir pour hôte illustre un Sultan de Turquie
Tel qu'Abdul-Aziz Empereur !....

Ah ! devant sa grandeur je m'incline et me voile...
Ma muse n'ose pas achever ses concerts,
Je ne suis qu'une femme... une petite étoile
Perdue au fond des mers.

LA BARONNE MARIA DELCAMBRE.

Membre de la société des gens de lettres de France, membre de la société des sciences, beaux-arts et belles lettres.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 10 décembre	36	15
Clôture	du 10 décembre	36	10

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 9 décembre.

Londres date 3 m. Liv. st.	108 3[4—108 74	
Marseille » » » Liv. T.	23 15— 23 30	

Constantinople, 10 décembre.

Pendant cette huitaine notre marché d'exportation a été très calme sur presque tous les articles et les prix continuent à être nominaux.

Coloniaux.— Les prix n'ont pas eu de variation; il s'est placé dans cette huitaine environ 700 barriques sucre et 500 sacs café, au prix de notre bulletin.

Stocks: Sucre 3,500 barriques, Café 4,000 sacs.

Cotons. Sans demande, baisse sur les prix. Pendant la huitaine ont eu lieu des petites ventes pour la consommation locale.

Dépôts: 400 balles environ de différentes provenances.

Laines.— En suint Anatolie l'oke piastres 4 3[4 à piast 5; Georgie, 28 à 30 okes pour 1 Livr. Tur.; Georgie, demi-lavées, 16 à 18 okes pour 1 Liv Tur.

Alcool.— Rhum d'Amérique 9 à 9 1[4 le gallon à 1 Livr. Turq Alcool américain. les 14 à 14 1[4 okes à 1 Livr. Turq. Ventes insignifiantes, stocks faibles.

Il est arrivé d'Amérique un chargement de spiritueux vendu déjà à livrer à raison de 16 okes pour 1 Livre turq. l'alcool américain.

Céréales. — Les prix continuent à être à la hausse et les stocks faibles.

Prix des céréales.

	Pias.	en Mé.
Blés durs Kustendjé	39	41
» » Burgas	40	42
» » Baltchik	36	38
» » Samsoun	34	38
» » Ismaïl	44	45
» » Varna	38	40
» » Bessarabie	—	—
» » Galatz	—	—
» » Matzin	—	—
Blés tend. Roumelie	—	—
» » Odessa.	—	—
» » Ibraila	34	37
» » Galatz	37	39
» » Bourgas	37	38
» » Varna	37	40
» » Baltchik	37	39
» » Taganrok	—	—
» » Berdianska	—	—
Orges Roumelie	18	19
» Anatolie	—	—
Maïs Danube	18	20
» Roumelie	—	—
» Anatolie	—	—

FARINES.

Odessa	1ère	qté.	175	à	180
—	2me	qté.	165	»	170
—	3me	qte	155	»	160
Sténia	3me	qté.	150	»	—
—	4me	qté.	145	»	—
Danube	2me	qté.	145	»	150
—	3me	qté.	140	»	145
Samsoun			145	»	—

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 10 décembre.

A la suite de plusieurs arrivages, dans cette huitaine, de la Méditerranée et qu'un grand nombre des navires étaient disponibles, les frêts ont fléchi.

Pendant la huitaine ont été pratiqués les frêts suivants :

Samsoun pour Royaume-Uni sch. 9 Méditerranée sch. 6[3 le qr.
Kertsch pour Royame-Uni, 55 ton.
Theodosie pour Royaume-Uni 52[6 sch. 52 le ton. 2[3 Méditerranée.
Kustendjé pour Royaume-Uni 7[6 le qr. 6[9 qr. JE. 1.
id. pour Royaume-Uni 7 sch. 3[4 Méditerranée, grosse portée.
Constantinople pour Liverpool sch. 5 qr par vapeur.
Enos pour Marseille, fr. 3 1[4 la charge.
Varna pour Royaume-Uni sch. 7[6 le quarter, 2[3 Méditerranée.
Bourgas pour Marseille fr. 3 1[8 la charge.

Odessa, 7 décembre.

Par suite de la continuation des nouvelles peu favorables des marchés étrangers, le calme se maintient chez nous. Dans le courant de cette huitaine les transactions ont été fort restreintes et nos prix ont fléchi d'un bon quart de rouble par chetw. Seigle, toujours en bonne faveur. Dépôt, presque entièrement épuisé.

Laines mérinos lavées se cotent R. 22 pour les bonnes bergeries et R. 24 1[2 pour les bergeries de renommée.

Suifs se côtent R. 4 50 marchandise prompte et livraison tout novembre

Frêts faibles, malgré la rareté des navires disponibles, se côtent 52[6 pour le Royaume-Uni et fr. 3 3[4 à fr 4 pour la Méditerranée.

AFFRÈTEMENTS

R.-U. Lisbonne ou continent,	sch.	56[-	par T. S.
Marseille, ordre pour Malte,	fr.	4	par charge.
Royaume-Uni de Nicolaeff	sch	90	par T. S.
Brême	»	52[6	»
Royaume-Uni	»	56[-	»
»	»	52[6	»
»	»	52[6	»
»	»	47[6	
Marseille	fr	2[3 de 52[6	T. S.

VENTES DU 20 NOVEM AU 7 DÉCEM. Ch. de R.	R.	à	COTE SELON QUALITÉ. R.	à R.	
Blés tendres	—	—	—	12 75	14 —
Sandomirca	8000	—	—	13 50	14 50
Ghirca	2000	12 50	13 45	12 —	15 25
Blés durs	—	—	15 17 1/2	11 75	15 25
Seigle	—	—	—	9 25	9 50
Maïs	—	—	—	7 75	8 —
Orge	—	—	—	5 75	6 —
Avoine	—	—	—	4 50	4 75
Graine de lin, nette,	—	—	—	12 50	15 —
id. chargée, environ 10% 15% corps étrang.	—	—	—	12 25	12 50
Ravison	—	—	—	6 50	7 —
Millet	—	—	—	—	—
Colza	—	—	—	9 50	10 25

BOURSE D'ODESSA

Odessa, 6 décembre.

Londres	729 1/2	728
Paris	346 1/2	—
Marseille	347	347 1/2
Vienne	166	—

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 9 décembre

ALEXANDRIE, le bat à vapeur du Lloyd autrichien *America*, capitaine A. Grubich, ayant touché Smyrne, Metelin et Dardanelles, avec div. marchandises et 70 passagers.
ODESSA, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Smyrne*, capitaine Tamari, divers.
DANUBE, le bat à vapeur anglais *Champion*, cap. Durnell, divers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 9 décembre

MARSEILLE, le bateau à vapeur anglais *Samson*, capitaine, W Hall, divers.
— le bateau à vapeur franç. *Junon*, capitaine Martino, divers.
TREBIZONDE; le bateau à vapeur français *Clyde*, capitaine Martin, divers.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES,

du 6 décembre

NEW-YORK, bk prus *Geestemunde*, c. Kulken, lest
— bk am. *Washington Buchler*, c. Nickerson, d.
CARDIFF, bk norv, *Garibaldi*, cap. Howeland, lest
— bk angl *Jane Maria* cap. Rumphreys, charb.
— bk prus *Malvine Wendt*, cap. Busch, charb.
— bk rus. *Dido*, cap. Kanden, charbon
CORK, bk angl. *Panama*, cap. Nickolson, lest
PLYMOUTH, bk ang *Sprit of the Plym*, c. Schilston
BERGEN, bk norv. *Nov*, cap. John, blé
WATERFORD, bk angl. *Tamar*, cap. Tompson, lest
NEW-CASTLE, bk n *Westelrda*, cap. Somme, ch.
STAVAMGER, br norv. *Saga*, cap. Rath, lest
SUTHAMPTON, br angl. *Courier*, cap. Loth, lest
SWANSEA, bk prus. *Farents*, cap. Neuman, charb.
— bk prus. *Einigkeit*, cap. Schmid, charbon
BREMEHAVEN, bk angl *Moldavian*, cap. Wood lest
GLASTER, bk angl. *Dinorah*, cap Vallace, lest
HAVRE, bk norv. *Verden*, cap. Oppengard, lest
TRURO, bk norv. *G, of Tonsberg*, cap. Alsen, lest
BARI, bk mekl. *Louise Belseman*, cap. Woss, lest
LISBONNE, bk angl. *Threepwood*, cap. Wood, lest
MALAGA, bk norv. *Apollo*, cap. Alsen, lest
MARSEILLE, bk aut. *Orthdossia*, cap Sbirtega, lest
— br hell. *Pan. Mucena*, cap. Armenakis, lest
GENES, bk ital. *Filomena*, cap. Gagalo, lest
— br ital *Peppino*, cap. Onetto, lest
CATANIA, br hell. *Irini*, cap. Panas, lest
ORAN, br hell. *Adelfi Filinis*, cap. Filinis, lest
— bk norv. *Herondo*, cap. Kalvorseu, lest
ALEXANDRIE, bk angl. *Stronoway*, c. Wangh, lest
— bk angl. *Castle Lanchlaw*, cap. White, lest
PORT-SAID, bk angl. *Circassian*, cap. Cooper, lest
— bk aut. *Sansego*, cap. De Senibus, lest
SOUDA, br ott. *Saïn Bahri*, cap. Ibrahim Ali, lest
— br ott. *Yeni Bahri*, cap. Hassan, Eip, lest
RETHIMNO, br ott. *Gel'an Bahri*, cap Yussuf, lest

du 7 décembre

CARDIFF, br autr. *Voloscano*, cap. Dianoca, lest
— br autr. *Amalia Angelica*, cap. Slorovich. lest
FALMOUTH, br angl *Margarit*, c Shuphard, ch.
SUTERLAND, bk norv. *In ulana*, cap. Russ, lest
— bk angl. *Albert the Good*, c. Trazer, charbon
CORK, bk autr. *Aquila*, cap. Tieniz. lest
CLANEISTER. bk ang. *Granford*, cap. Peterson, lest
FORT-VENDUS, bk mekl. *Hen. Moll*, c Bradhering
HAVRE, br norv. *Ucland*, cap. Svendsen, lest
ANVERS, 3-m belg *Pauline David*, cap Brouk, ch.
— bk ital *Maria Burzone*, cap. Magnasco, lest
LISBONNE, bk rus *Delphine*, cap. Nicklin, lest
MARSEILLE, br hell. *Ermupolis*, cap Hadulis, lest
— br hell. *Chrissopighi*, cap. Celakis, lest
— br hell. *Enossis*, cap. Svoronos, lest
— bk hell *Enossis*, cap. Rossolimos, lest
— br hell. *Cavalaris*, cap. Commu, lest
BORDEAU, br aut. *Azoff*, cap. Glinbich, lest
NICE, br angl. *Vyngard*, cap Backelt, lest
GENES, br ital. *Liguri*, cap. Roncollo, lest
— bk angl. *Scaswalow*, cap New, lest
SAVONE, bk ital. *Armonia*, cap. Ferro, lest
NAPLES, br ital. *Moderazione*, cap. Casta, lest
LIVOURNE, bk angl. *Tynemouth*, c. Trombland, lest
ALGER, br hell. *Idruga*, cap. Svoronos, lest
— br ital. *Vincenzo*. cap. Bianchi, lest
ORAN, bk angl. *Lady Saka*, cap. Tellman, lest
MALTE, bk aut. *Nettuno*, cap. Sverling, lest
— bk hell. *Megali Idea*, cap. A. Svoronos, lest
SPEZES, br hell *A.-Elefth rios*, cap. Mexis, lest
SYRA, br rus. *Egyptos*, cap. c. Surmelis, lest
ALEXANDRIE, bk angl. *Athillo*, c. Applaton, lest
SOUDA, br ott. *Castoforos*, cap. Emanouil, lest
— br ott. *Hezer*, cap. Hadji Mehemet, lest

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et Buyuk-deré.

du 30 novembre

NICOLAIEFF pour Falmouth, brig italien *Ottavia*, capitaine Schiafino; blé
THEODOSIE pour Falmouth, brig ital. *Marianopol*, capitaine Costa, blé
ODESSA pour Falmouth; bark russe *Talsti*, capit. Lindshom, blé
— pour Falmouth, bark russe *Atka*, capitaine Ekhend, blé
— pour Falmouth, brig autr. *Sobieshi*, capit. Dabrevich, blé
MARIANOPOLE pour Marseille, brig fran. *Seraphine* capitaine Roux, blé
BERDIANSKA pour Marseille, br hell. *Kimon*, cap. Mussuris, blé
— pour Falmouth, bark anglais *Schiner*, capit. Chasby, blé
KUSTENDJE pour Marseille, brig autrich. *Henny*, capitaine Zalampich, blé
— pour Falmouth, brig autrichien *Nerevinoto*, capitaine Zorovich, blé
— pour Falmouth, brig norvég. *Mary*, capitaine Abrahammen, blé
BRAILE pour Marseille, brig hell. *Taxiarchis*, cap. Velliottis, blé
— pour Marseille, brig hell. *Frangulis*, capit. Geremes, blé
— pour Marseille, 3-m fran *Polaquin*, capitaine Sandrali, blé
— pour Marseille, brig italien *Pittore*, capitaine Merello, blé
SOULINA pour Falmouth, brig norv. *Hudild*, cap Madsen, blé
— pour Marseille, brig italien *Nuova Margarita*, capitaine Penco, blé
— pour Falmouth, brig autr. *Messicano*, capit. Lallich, blé
— pour Messine, brig italien *Assunta*, capitaine Ferro, blé
— pour Falmouth, sch. autrichien *Gratitudine*, capitaine Leva, blé
— pour Falmouth, brig italien *Martino Mairci*, capitaine Dodero, blé
ISMAIL pour Marseille, bark hell. *A. Nicolaos*, cap. Camenos, blé
BALDJIK pour Marseille, sch. italien *Livietta*, cap. Bottino, blé

NAVIRES destinés pour l'Archipel, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 1er décembre

TAGANROK pour Malte, brich russe *Olga*, capitaine Rossolimos, blé
— pour Livourne, bark italien *Luchina*, capit. Chichero, blé
— pour Marseille, brich hell. *A. Nicolaos*, cap. Avgerinos, blé
— pour Marseille, brich hell. *Ailas*, capitaine Calafatis, blé
ODESSA pour Marseille, bark italien *Salvatore*, capitaine Merello, blé
— pour Trieste, sch. autrichien *Hervat*, capit. Fragnul, divers
NICOLAEFF pour Falmouth, bark dan. *Randers*. Valentin, blé
MARIANOPOLE pour Constantinople bark russe *Mimbelli*, cap. Bocanovich, blé
— pour Marseille, bark italien *Europa*, capit. Rivera Orso, blé
— pour Constantinople, brich italien *Bianca Gutorno*, capitaine Brava, blé
BALDJIK pour Marseille, brich hell. *Orloff*, capit. etrutzis, blé
— pour Marseille, brich hell. *Evanghelistria*, capitaine Skilcas, blé
SOULINA pour Constantinople, bark anglais *Mary Ann* capitaine de Maria. blé

du 2 décembre

BERDIANSKA pour Marseille, brich hell. *Dio adelfi* capitaine, Commenos, blé
KUSTENDJE pour Naples, bark autrich. *Angelica*, capitaene Ragusin, blé
BRAILA pour Falmouth, brick anglais *Rothbery*, capitaine Harrison, blé

de 3 décembre

MARIANOPLE pour Marseille, bark italien *Maria Gardella*, capitaine Gardella, blé
BERDIANSKA pour Marseille, bark franç. *Bretone*, capitaine Faulange, graine de lin
VARNA pour Marseille, brick italien *Santiago*, cap. Sardi, blé
— pour Constantinople, bark hell. *Pistis*, cap. Raftopoulos, blé

du 4 décembre

KUSTENDJE pour Constantinople, brick hell. *Leonidas*, capitaine Pepos, blé
BOURGAS pour Marseille, brich hell. *Egyptos*, cap. Cakini, blé

du 5 décembre

ODESSA pour Falmouth, bark autrichien *Adria*, capitaine Suttina, blé
MARIANOPLE pour Malte, brick franç. *Adelaïde*, capitaine Roux, blé
KUSTENDJE pour Marseille, brick autrich. *Ebe*, capitaine Budinich, blé
BOURGAS pour Marseille, brich hell. *A. Gheorghios* capitaine Caparottas, blé

du 6 décembre

CARDIFF pour Odessa, bark russe *Roska*, capit. Sundelin, charbon de terre.
CORK pour Constantinople, brick autr. *Francica M.* capitaine Stiglich, lest
NEW-CASTLE pour Constantinople, bark norv. *Castaf*, capitaine Eversen, lest
WATERFORD pour Constantinople, bark anglais *Southpart*, capitaine Eford, blé
WESTPORT pour Odessa, brick italien *Antonio*, capitaine Scarinici, lest
GIBRALTAR pour Odessa, bark anglais *Manramito* capitaine Tierriff, lest
BORDEAU pour Odessa, bark russe *Apollo* capit. Sivberg, lest
MESSINE pour Odessa, brick italien *Letticia*, cap. Romeo, lest
VALENCE pour Odessa, brick norveg. *Phellonia*, capitaine Pederson, lest
VENISE pour Constantinople, brick norv. *Trithiof*, capitaine Jansen, lest
CETTE pour Constantinople, bark autrich. *Rosa*, capitaine Petronich, lest
PORT-SAID pour Constantinople, bark anglais *Risolution*, capitaine Goucin, lest
SYRA pour Constantinople, bark russe *Sofia Anna*, capitaine Millinovich, lest.
TAGANROK pour New-York, bark prus. *Bourgemeister*, cap. Kristein, laine
— pour Marseille, brick hell. *Taxiarchis*, capit. Focas, blé
KUSTENDJE pour Anvers, brick. autrich. *Gasparo Giovanni*, cap. Perlich, blé
— pour Falmouth, bark angl. *Thomas Rebecca*, capitaine Barron, blé

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
L'EMPIRE OTTOMAN.

Messieurs les Porteurs d'Actions de la Société Générale sont prévenus, que le 3me Coupon d'intérêt pour l'année 1867 ; 6 o/o sur les L.-st. 8, versées soit L.-t. 0,52 56/oo à 109 1/2 L.-s. 0,9 7 1/5) sera payé à partir du 2 janvier prochain au siège de la Société, Camondo-Han à Galata.

Galata, le 28 novembre 1867.

Le Directeur-Général.
A. Vlasto.

ADMINISTRATION
DU
CHIRKET-I-HAIRIÉ.

AVIS.

Voyages supplémentaires pour le Bosphore.

A partir de samedi prochain 25 novembre v. s. il y aura tous les jours, excepté les dimanches, à 6 h. 1/2 à la turque, un départ supplémentaire du pont pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Sténia, Beicos, Thérapia, et Buyukderé. Le retour aura lieu à 8 h. 1/2 de Buyukderé au pont, touchant les mêmes échelles. Bateau N° 6. Les dimanches le départ du Pont aura lieu à 8. h.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 10 DÉCEMBRE 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	850	920
» 2me qualité	»	750	800
» Moka, l'oke	»	16	—
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	273	—
» pilé id.	»	—	—
» pilé de Hollande	»	123	125
» d'Havane en caisses	»	—	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	3 10	3 20
Girofles	»	5 20	—
Canelle	»	24	—
Indigo Bengale	»	125	150
» Madras	»	75	80
Cochenille Argentine	»	70	75
» morellane	»	55	60
» humide	»	40	—
Noix muscade	»	23	23 20
Camphre	»	24	—
Thé congon	»	24	26
» pekoe flower	»	60	70
Bois de Campêche, le quint.	»	48	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	120	—
» id. 2e id.	»	50	55
Charbon, New-Castle . tonneau	Sh.	30	—
» Liverpool	»	29	—
» Cardiff	»	29	—
Etain, le quintal	P.	715	720
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	—	—
Vitres	Fr	18	18 20
Plomb en Saumon le quintal	P.	140	145
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	165	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	325	—
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	106	—
Acier 0	»	173	—
» 0 0	»	173	—
Fil de fer de Trieste	»	64	—
Fer en barres assorties	P.	66	68
» masses pour clous	»	70	71
» en feuilles 1/14	»	100	104
Fer en cercles	P.	90	95
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog.	P.	94	—
Soufre d'Italie le quintal	»	58	—
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr	55	—
» de Belgique	»	35	—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 9 9 1[4 galons.	L. t.	1	—
Alcool américain les 14 14 1[4 okes	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr	1	5
» 1er qualité en caisse.	»	65	—
» qualité inférieure	»	10	12
Vin de France la bordelaise	»	85	115
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	18	—
» des Indes	»	—	—
Bougies Stéariques de Marseille le 10 kilog	P.	110	—
» le 10. 50 kilog	»	118	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	128	—
» de Trieste	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9 20	—
Suif	»	9	10
Beurre de Russie	»	11 20	—
Caviar, 1re qualité	»	24	28
» 2e qualité	»	18	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	3 75	—
» » mâle	»	3 50	—
» Boucherie battuées 1re qual.	»	3 40	3 45
» » 2e qual.	»	3	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	—
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	75	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 20	10 15

Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	57	60	L. T. 101
» id. 12/20 id.	»	62	64	
» id. 16/24 id.	»	65	68	
» id. 20/30 id.	»	70	74	
» id. extra 8/14 id.	»	70	72	
» id. 12/20 id.	»	74	76	
» id. 16/24 id.	»	78	82	
» id. 20/30 id.	»	85	90	

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—	
» N° 1	»	—	—	
» N° 2	»	—	-	
» N° 3	»	—	—	
Selle de Brousse qualité supérieure.	»	—	—	
» N° 1	»	—	—	
» N° 2	»	—	—	
» N° 3	»	—	—	
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—	
» de France	»	—	—	
» 2e qual	»	—	—	
Filature de 10 12 et de 11 12. Prix de Brousse	»	557	565	L. T. 100
Cocons de Brousse secs l'oke.	P.	150	160	
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—	

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	55	—
» mince	»	—	—
» Turquie 3 à 4.	»	—	—
» mince	»	—	—
Galles noires, l'oke	»	11	13
» vertes et blanches	»	7	9
Graine jaune Angora	»	13 40	—
» » Kaïsser	»	12	12 10
» » Kiuroum	»	9	9 20
Skilip	»	—	—
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	10	11
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	7	—
» de Césarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4	4 10
» de Mouton les 2 pièces	»	12	13
» d'Agneau secs la pair	»	—	—
Laines de Chevron d'Angora	»	28	29
» de Bey-Bazar	»	29	30
Huile de Rose pure le metico surfin	»	19	21
Scammonée 1re qual.	»	380	400
Opium Kara-Hissar l'oke 1er qualité.	P	225	230
Gomme Adragante, assortie	»	25	27
» Adragante en feuilles	»	40	45
» Arabique assortie	»	—	—
Cuivre de Tocat	»	9	10
« de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	24	25
« d'Anatolie	»	24	25
Sesame de Roumélie, l'oke	»	3 20	4
Graine de lin de Roumelie 20 oques le kilé	»	—	—
» d'Anatolie	»	37	38
Salep	»	37	38
Anis	»	11	11 20
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	8 20	9 10
» de Crète.	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	4 20	5
» de Vourla	»	4	—
» de Tcesmé, noir	»	5	—
» de Sultanine	»	2 20	3
Mastic de Chio	»	100	[illegible]
Coton Georgie	»	7	—
» Adana	»	8 10	—
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	6 30	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	L	1	—
Encens, quint.	P.	—	—
Safranum l'oke	»	—	—
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Rechid, l'oke	»	3 20	4
« Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	
Savon de Candie	»	—	
» de Metelin	»	4	

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 *et* 21
Id. de Constantinople le 7, 17 *et* 27

Le bateau à vapeur français ASSYRIEN cap. Cautier, partira pour Marseille Mardi 17 Decembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, N° 5.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favoroblement connue par les grands avantanes qu'elle offre au public est composée de 80,000 numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000; 100,000; 80,000; 50,000; 40,000; 30,000; 20,000; 10,000; etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. H. KLARFELD, Perchembé-Bazar, 17.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli; Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, epulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable* du Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000;
10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement
sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces
promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en
ace de Sahadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées. HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

Un Précepteur Allemand.

Sachant le français et l'italien cherche à donner des leçons. S'adresser à la Librairie de M. Christian Roth, à Péra, aux Quatre Rues.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS

Aux Négociants, Fabricants, etc.

Ouverture de crédits, négociations, comptes-courants, avances et consignations sur marchandises, commission pour l'achat et la vente de marchandises.

S'adresser à M. A. M. H. 38, St-Mary at Hilll à LONDRES.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIFLD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

ITINERAIRE DES B TEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
			Voyage pour le Pont.
12	2	30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bébek. Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek. *(Les vendredis il touckera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakcui. Cabatach et Bechiktach)*
2	2	45	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	3		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgoude
11	3	45	de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, Hissar, Candin. Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	30	de Arnaoutkeui, Courucesmé, Ortakeui, Bechiclach.
3	3		deArnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach.
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis.)
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h de la ligne de Buyukderé)
6	8	30	de Buyukderé, Thérapia, Beicos, Sténia Emirgh. Hissar, Bebek, Arnaoutkeuy, Ortakeuy, Bechiktach.
3	9	30	de Yenimahalle, Buyukderé, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
3	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
6	6	30	pour Bechiktsch, Ortakeuy, Arnaoutkeuy, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Beicos, Therapia, Buyukdere.
2	3	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Théra, pia, Buyuk-deré, Yénimahalle, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yenikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à 9 1/2)* le retour direct.
18	10	30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
6	11		pour Courucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-deré (*)
14	11		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
3	11	45	pour Béchictach, Ortaheui, Kourucesmé (*) (les vendredis a Arnaautkeui).
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Buynk-deré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos, *(Les vendredis jusu'qà Buyakdéré.)*
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.

Tous les vendredis a 4 1/2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdéré touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukderé a 8 3/4 touchant les mêmes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
			Voyage pour le pont.
	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	30	de Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	30	de Yenimahallé, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5		de Buyukderé, Therapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukderé, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché. Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Yénimahallé, Buyukdére, Thérap, Yénik, Emirgh. Hissar, Arnaoutk. Ortakeui, Bechikt.
	8	45	de Buyukderé. Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10		de Buyukderé, Therapia, Yénikeui, Emirghian. Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.		**Départ du Pont.**
	3	15	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yénik, Thérapia, Buyukderé.
	4	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukderé.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahalle.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahalle.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos et Buyukderé,
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukderé.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

Jeudi 12 Décembre 1867 — 16 Chaban de l'Hégire — Jeudi, 12 Décembre 1867

2me ANNÉE.— N° 283.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces	60 »	32 »	18 »
Etranger	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS :

4me PAGE, Annonces: ... 3 Piastres la ligne.
AVANT LES ANNONCES, Réclames.... 6 » la ligne.
FAITS DIVERS, Corps du Journal.... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 12 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Voici les télégrammes que nous avons publiés hier en supplément :

Paris, 8 décembre, 6 h. 5 matin.

FLORENCE. — Au sénat, M. Menabrea dit que la question romaine présente de grandes difficultés, mais avec de la modération et de la constance l'Italie atteindra son but.

Le *Journal de St-Pétersbourg* dément qu'il existe un traité entre la France et l'Autriche pour maintenir l'intégrité de la Turquie; un semblable traité ne pouvant qu'affaiblir les stipulations de celui de 1856. Les dangers de la Turquie proviennent uniquement de sa politique intérieure.

Paris, 8 décembre, 4 h. 10 soir.

Les journaux ont annoncé que la France et l'Autriche avaient signé un traité prenant l'engagement de soutenir l'intégrité de l'Empire ottoman; cette assertion est dénuée de tout fondement.

NEW-YORK, 7. — Au Congrès, 108 voix contre 57 ont repoussé l'accusation du président Johnson. La Chambre a aboli la faculté de retirer le papier en circulation.

Juarez a déclaré la guerre à Guatemala.

LONDRES, 9. — A Dublin, la procession des fenians s'est passée avec calme.

Paris, 9 décembre, 5 h. 50 soir.

La *Patrie* dément les bruits de dissentiments ministériels. Au Corps législatif, M. Rouher dit que la France accepte franchement les faits accomplis pourvu que les intérêts de sa dignité ne soient pas lésés.

FLORENCE, 9. — M. Sella propose avant de passer aux interpellations de voter la confirmation du programme de Rome capitale. M. Menabrea combat cette proposition et la Chambre à 201 voix contre 176, décide que les interpellations précéderont la discussion de la proposition Sella.

PARIS 10, 1 h. 40 soir. — Les interpellations sur la question romaine à Florence, en Allemagne et à Paris continuent aujourd'hui.

PARIS, 5 h. 10 du soir. — L'*Avenir National* annonce que le général Ignatieff remplacerait le prince Gortschakoff qui aurait donné sa démission.

Au Corps législatif, lundi, M. Rouher, dans la discussion des affaires d'Allemagne, dit : que le gouvernement a déterminé sa politique ainsi : défense de l'intérêt national, répulsion profonde pour toute solution ayant pour instrument la force, sentiment énergique du maintien de ses droits. Parlant de l'affaire du Luxembourg il dit : Notre conduite alors a été pour l'Allemagne un avertissement que certains faits ne nous laisseraient pas indifférents. Aujourd'hui le Corps législatif a voté l'ordre du jour pur et simple sur les interpellations par 231 voix contre 32.

Marseille, 10 décembre.

Blés du Danube. 41fr.25 —127 à 123 k°
» durs Bourgas 44 50 —130 à 126 »
» tendres d°... 44 50 à 43—129 à 125 »

Liverpool, 10 décembre.

Cotons Middling New-Orléans 8 à 8 1/2 calme.

Cours du 10 décembre 1867.

Rente française 3 0/0		Ouv.	69 25
		Clôt.	69 35
Italien		Ouv.	45 40
		Clôt.	45 70
Emprunt Turc 1865		Ouv.	260
		Clôt.	261 25
Consol. T.	PARIS...	Ouv.	33 80
		Clôt.	33 80
	LONDRES.	Ouv.	33 3/8 — 5/8
		Clôt.	33 1/4 — 1/2

Vienne, 11 décembre.

BELGRADE, 10.—Le bruit court que M. Nicolas Cristich est désigné comme agent de Serbie à Constantinople.

PARIS 11, 3 h. 50 soir.— Le *Moniteur du soir* annonce que les négociations pour la Conférence continuent.

La *Patrie* assure que le projet de réorganisation de l'armée sera déposé jeudi au Corps législatif.

Nouvelles de l'Extérieur.

Nous avons lieu de croire inexacte la nouvelle donnée par quelques journaux, que le gouvernement des Etats-Unis aurait demandé à être admis à examiner le projet de Conférence pour la question italo-romaine.

Aucune démarche dans ce sens n'a été faite par le général Dix, et l'abstention du cabinet de Washington s'explique d'autant mieux qu'elle est conforme aux doctrines maintes fois exposées et appliquées par la Maison-Blanche, et en vertu desquelles les Etats-Unis entendent, à titre de réciprocité, rester étrangers aux affaires d'intérêt exclusivement européen.

(Patrie.)

Le mouvement qui devait avoir lieu dans le corps diplomatique français est encore ajourné. — Quelques mutations seulement ont été faites parmi les secrétaires d'ambassade.

Le baron d'Ideville, premier secrétaire de la légation de France à Athènes, est envoyé à Dresde; M. de Vernouillet, secrétaire de 2e classe, précédemment à Florence va le remplacer à Athènes.

Le vicomte de Beaumont, secrétaire de 2e classe, est envoyé à Florence ; M. de Viel-Castel, secrétaire de 3e classe à Weimar, est remplacé dans ce poste par le comte de Châteaubriand.

M. de Viel-Castel est envoyé à Madrid.

On prête à M. Emile Ollivier l'intention de publier sous peu une sorte de mémoire intime qu'il enverra à ses électeurs, et qui sera intitulé : *Ma Confession.* Ce titre indique assez quels aveux et quelles explications contiendra cet écrit de l'ancien membre de la gauche.

Mme Miramon, qui s'établit en France avec ses deux enfants près de Poitiers, a, paraît il, demandé au roi des Belges de pouvoir visiter la princesse Charlotte qui fut la protectrice de son mari au Mexique. L'autorisation sollicitée aurait été différée: ce qui tendrait à faire supposer que la sœur de S. M. Léopold n'est pas tout à fait dans une voie de rétablissement.

On parle beaucoup dans les cercles militaires de la réorganisation de la légion d'Antibes sur de nouvelles bases. Cette réorganisation serait motivée par une augmentation considérable dans l'effectif de la légion. *(Liberté.)*

On mande de Berlin que, sous la date du 15 novembre, le gouvernement prussien a dû expédier sa réponse à l'invitation faite par la France relativement à la conférence.

Dans cette réponse la Prusse accepterait en principe, tout en déclarant n'être pas en état de formuler une adhésion définitive, car elle considère comme nécessaire que les bases des délibérations futures soient connues, ainsi que les dispositions du pape et de l'Italie, les deux puissances le plus directement intéressées.

Il paraît que les réponses de la Russie et de l Angleterre doivent se prononcer dans le même sens; seulement elles adopteraient toutes deux une forme différente pour éviter toute apparence d'un acte collectif.

On a remarqué en comparant les réponses faites en 1863 à l'invitation de la France à un congrès général que les puissances s'étaient déjà servies à peu près des mêmes termes, sans que pour cela la proposition ait pu aboutir.

Le grand monde, à Vienne, s'occupe à peu près exclusivement de deux mariages à venir. Le premier est celui de l'archiduc Albrecht, le vainqueur de Custozza, qui vient de se fiancer avec la princesse Frédérique, fille aînée du roi de Hanovre. L'archiduc est le second enfant de l'archiduc Charles qui, à Wagram, disputa un instant la victoire à Napoléon, alors à l'apogée de sa fortune militaire.

Le second mariage, encore problématique, est celui du plus jeune frère de François-Joseph avec la fille aînée de la reine d'Espagne. Cette dernière alliance pourrait avoir des résultats politiques, aussi n'en parle-t-on guère encore que sous le manteau de la cheminée. On dit que l'idée en aurait été suggérée à Paris.

L'empereur d'Autriche vient d'instituer une cour spéciale, dite *Cour d'honneur*, pour décider sur toutes les questions qui s'élèveront désormais entre les officiers de l'armée autrichienne.

Cette cour, composée de conseillers d'honneur, entrerait en vigueur dès le 1er janvier 1868. Ses décisions, prises secrètement, à la majorité des deux tiers des voix, n'auraient qu'à se prononcer sur un seul point : celui de savoir si l'officier en question doit ou non donner sa démission.

LA JUSTICE EN TURQUIE.

Nous avons indiqué dans notre article d'hier certaines bases qui pourraient être prises comme point de départ dans la nouvelle organisation de notre magistrature. Nous parlerons aujourd'hui d'une manière succinte des origines de la justice dans l'Empire ottoman, des diverses phases qu'elle a traversées depuis la conquête, et de la nécessité enfin pour le Gouvernement Impérial de retirer aux diverses communautés les priviléges accordés par les prédécesseurs du Sultan actuel.

Lorsque Mahommed II conquit Constantinople et s'empara par la suite de tout l'Empire byzantin, son premier soin fut de mettre à l'abri de toute atteinte les divers cultes du pays soumis à sa domination, et comme le peuple ottoman n'avait alors d'autre code civil que le Coran, il investit par des firmans, dont on garde encore le texte, les chefs des communautés chrétiennes de la Turquie du droit de connaître des affaires civiles, criminelles et commerciales ayant lieu entre les justiciables de ces communautés.

En donnant aux chrétiens cette preuve de tolérance, le conquérant de l'ancienne Byzance ne se doutait point qu'il viendrait un jour où ce droit fournirait aux puissances étrangères un prétexte de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Empire, par suite de la conclusion de certains traités ou capitulations tendant à garantir ce droit aux communautés, mais en réalité ayant pour but évident de maintenir chez nous un état de choses anormal et incompatible avec les intérêts bien entendus du pays.

Les relations qui commencèrent à s'établir peu à peu entre la Turquie et les puissances chrétiennes, contribuèrent, pour une large part, au maintien des priviléges primitifs accordés aux communautés par Mahommed II. Les ministres de chaque culte, investis du pouvoir spirituel en même temps que du pouvoir temporel, étaient les seuls dispensateurs de la justice. Le Gouvernement s'était interdit jusqu'au moindre contrôle sur leurs actes. Mais si, dans les premiers temps de la conquête, ces ministres tinrent à honneur d'exécuter avec impartialité et scrupuleusement les anciennes lois byzantines, il n'en fut pas ainsi dans la suite. Les rapines, les exactions, les prévarications, les abus, en un mot, de tous genres, firent place bientôt à l'esprit d'équité qui présida un moment aux jugements émanant des divers chefs des communautés. Le peuple gémissait, sans oser se plaindre, de cette espèce de tyrannie théocratique qui le conduisait à toute voile vers la misère et la ruine. Mais il finit par signaler ces abus à l'attention des gouvernants et demander leur redressement.

Le Gouvernement tenta plus d'une fois de remédier au mal, mais malheureusement il avait déjà signé les capitulations, et ses efforts durent échouer devant la résistance qu'il rencontra de la part des puissances étrangères.

Les choses en restèrent là, et les chefs des communautés encouragés par l'appui qui leur était accordé, pressurèrent avec un redoublement d'ardeur les malheureuses populations, et, pour s'assurer la protection perpétuelle de ces puissances, ils devinrent bientôt les instruments aveugles de leur politique, et firent accroire au monde et au peuple même dont ils étaient les vrais tyrans, que cet état de choses déplorable était dû à l'incurie de l'administration ottomane. Ils organisèrent ensuite une propagande sur une vaste échelle afin de répandre ces idées parmi les peuples chrétiens, et rendre impossible dans l'Empire cette fusion des races, seul moyen de le rendre fort à l'intérieur et respecté à l'extérieur.

Les effets de cette propagande se sont produits chez nous à divers intervalles et nous les voyons encore aujourd'hui se manifester en Crète dans toute leur vigueur.

La mission du prince Mentschikoff devait couronner l'édifice élevé par cette vaste propagande, et sans l'appui armé des puissances occidentales, nous aurions été aujourd'hui sous l'influence omnipotente de la Russie.

Le traité de 1856 vint modifier en partie cette situation et s'il fit ralentir pendant quelque temps le travail de cette conspiration, celle-ci ne tarda pas à lever la tête dès qu'elle vit les entraves apportées par certains cabinets à l'œuvre de régénération entreprise si généreusement par le gouvernement ottoman.

Ceux qui s'intéressaient sincèrement à l'avenir de l'Empire virent avec un véritable regret les capitulations continuer à subsister dans toute leur force primitive, et pressentirent dès lors les nouvelles difficultés qu'on nous préparait pour l'avenir. Malgré le désir le plus ardent du Gouvernement de réorganiser la justice sur des bases propres à offrir les garanties les plus sérieuses à tous les habitants du pays en général, ses efforts se heurtèrent constamment contre ces capitulations et il dut encore passer sous les fourches caudines de cette intervention constante des étrangers dans nos affaires intérieures.

Cette situation n'est plus tenable, la mesure est comble, il est indispensable qu'une fin soit mise à cet état de choses déplorable.

Si notre voix pouvait avoir la moindre influence auprès des hommes qui président aujourd'hui aux destinées de l'Empire, nous n'hésiterions pas à leur conseiller de faire un nouvel appel aux puissances, en vue d'obtenir la suppression complète des capitulations ; et en cas de refus de leur part, de les supprimer eux-mêmes de leur propre autorité, en se prévalant, à leur tour, de la puissance du *fait accompli* devant lequel tous les souverains paraissent vouloir s'incliner et qui a été maintes fois élevé à la hauteur d'un principe lorsqu'il s'est agi de l'appliquer contre la Turquie.

Le remède est quelque peu énergique, mais nous dirons avec le proverbe : aux grands maux les grands remèdes.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

XIII.

Il ne fallait rien moins que toutes ces circonstances réunies pour démentir l'expression du long regard que Madeleine avait senti attaché sur elle et qui l'avait si profondément troublée ; mais enfin comment s'y tromper? La conduite du jeune médecin ne pourrait s'interpréter que par une indifférence profonde, sur laquelle il ne voulait même pas que l'on pût se méprendre. Madeleine avait beau se révolter contre cette écrasante idée : les faits étaient là, qui donnaient raison à Ronald. Aussi se reprochait-elle amèrement d'avoir méconnu le bon jugement, la fermeté saine, la droiture inflexible de son frère. Elle se sentait coupable envers lui, et, sans qu'il s'en doutât, lui avait rendu sur elle-même plus d'empire que jamais il n'avait osé s'en attribuer.

Personne n'a su ce qui se passa entre eux lorsque, stimulé par lady Muriel, il vint présenter la demande et plaider la cause de Ramsay Caird. Il la trouvait incertaine, découragée, humiliée ; elle se montra, nous l'avons dit, d'une docilité, d'un abandon qui le surprirent lui-même et qui étonnèrent davantage encore l'honnête Kilsyth. Sans se fier absolument à ce que lui disaient sa femme et son fils, il voulut à leur insu avoir un entretien avec Madeleine, l'avertir qu'elle était absolument libre de revenir sur un parti pris à la légère, la mettre en garde contre une déférence excessive aux conseils qu'on aurait pu lui donner, lui promettre toute aide et toute assistance, si elle voulait dégager sa parole. Ses questions affectueuses, ses rassurantes exhortations, et même quelques insinuations indirectes qui le montraient peu enthousiaste de son futur gendre n'obtinrent de Madeleine qu'une réponse presque invariable. Tout en remerçiant son père de la tendresse qu'il lui témoignait ainsi : — Rassurez-vous, lui disait-elle, rassurez-vous, je vous le demande en grâce, tout ira très bien !... Ce n'était pas précisément là le langage que Kilsyth aurait voulu entendre. Il lui semblait surprenant que ses scrupules ne fussent pas réfutés avec plus de feu, plus d'entraînement et de conviction ; mais Madeleine, toujours calme, toujours souriante, se renfermait dans cette vague formule comme dans un impénétrable abri. Nous avons peut-être laissé entrevoir que Kilsyth, éminent par les qualités du cœur, ne l'était point par les qualités de l'esprit. Jamais il ne lui était entré dans la tête qu'on pût se marier autrement que par amour ou par intérêt. Or Ramsay Caird n'ayant ni une position sociale ni une fortune capables de tenter Madeleine, il fallait bien, puisqu'elle le préférait à vingt autres partis plus avantageux, qu'elle se sentît entraînée vers lui par une affection jusque-là dissimulée avec soin. Seulement Kilsyth ne comprenait rien à l'extrême réserve avec laquelle s'exprimait cette affection maintenant très hautement avouable. — Tout ira bien, tout ira bien, grommelait-il parfois entre ses dents... Nous avions de notre temps la langue un peu moins discrète ;... mais chaque époque a ses usages, et ce qui m'étonne est tout simplement une mode nouvelle.

Au fond, Madeleine savait fort bien que la moindre objection venant d'elle arrêterait court les projets de mariage ; mais à quoi bon résister? Elle se ferait une ennemie de lady Muriel, avec laquelle sa destinée l'appelait à vivre ; elle froisserait Ronald, c'est-à-dire l'homme qui, après son père, lui avait toujours donné les gages de la sollicitude la plus tendre, du dévouement le plus absolu, et encore une fois à quoi bon, puisque cette démarche hardie, cette flagrante inconséquence, ne lui feraient pas faire un pas vers l'unique but de ses espérances, maintenant détruites. Ses amis voulaient qu'elle épousât Ramsay Caird ; eh bien ! lui ou un autre, qu'importait-il donc tant après tout ? Elle donnerait satisfaction à ses amis.

Le mariage eut lieu dans ces conditions, grâce à la prudence méticuleuse du prétendu, qui, toujours présent, toujours prévenant, gracieux, accort, bon compagnon, — fidèle aux instructions de son habile protectrice, — ne hasarda pas le moindre empressement trop vif, la moineffusion à contre-temps. La cautèle écossaise le gardait de toute erreur de ce genre. Il ne manquait à rien d'essentiel, mais sans se prodiguer, sans se compromettre, sans témoigner trop d'enivrement, en homme qui sait tout ce qu'on fait pour lui, mais qui sait aussi ce qu'il vaut ; bref, une tactique parfaite, où se retrouvait la perspicacité judicieuse, l'expérience consommée de lady Muriel. Celle-ci de son côté ne s'épargnait pas et donnait au monde le spectacle édifiant de ses soins maternels. Ce fut elle qui découvrit, dans Squab-Street,—une petite rue du West-End, — la maison où devait s'installer le jeune ménage : — maison modeste, comme il convient à des « commençans, » mais, dans ses proportions réduites, un bijou d'élégance intérieure. Ce fut encore elle qui, parmi les meubles du riche célibataire que la mort venait de forcer à quitter cette demeure étroite, mais décorée avec tant de soin, choisit et acheta, dans d'excellentes conditions de prix, tout ce qui pouvait décemment figurer dans un honnête ménage. — Quelles peines elle se donne pour le trousseau ! Quel goût, quelle entente elle déploie pour la corbeille ! — Dans certains salons, on ne parlait d'autre chose, et les demoiselles à marier enviaient le sort de cette belle-fille si favorisée qu'une femme d'un si haut mérite initiait à toutes les nouveautés de la vie conjugale. Madeleine elle-même, étourdie par le chœur de louanges qui s'élevait ainsi de tous côtés en l'honneur de lady Muriel, se reprochait de n'être pas plus reconnaissante, et, s'efforçant de la mieux aimer, se figurait parfois y avoir réussi.

Au fond cependant, une incurable indifférence. Ni les soins qu'il fallait prendre, ni le tohu-bohu des visites à faire, ni les assiduités intéressées de la couturière, ni le choix des bijoux, ni les cadeaux qui pleuvaient de tous côtés, ni les empresse-

Voir le numéro du 11 décembre.

Nous reproduisons ici, comme un document très important, l'exposé fait par M. von der Heydt, dans la séance de la Chambre prussienne du 21 novembre :

S. M. le roi m'a chargé, Messieurs, de vous soumettre le projet de loi portant fixation du budget de l'année 1868. Ce budget se trouve en équilibre. Il fournit la preuve qu'on a suffi à de nouveaux besoins, et que les dépenses qui résultent de ce fait ont été évaluées avec soin et se trouvent couvertes par le surplus des recettes. Il diffère en outre essentiellement des précédents états sous deux rapports. D'abord, on en a disjoint les chapitres importants que la constitution a attribués au budget fédéral, puis, on y a porté les recettes et les dépenses des provinces annexées, dont les comptes pour 1867 seront publiés au bulletin des lois, — et qui doivent être réunies pour 1868 avec celles des anciennes provinces. Le budget de 1868 est inférieur de 50 millions environ, en recettes et en dépenses, à celui de 1867. Il porte en recettes pour les anciennes provinces 122,020,000 thal. et en dépenses 120,400,000 thal., ce qui donne un excédant de recettes de 1,620,000 thal. Les dépenses des nouvelles provinces s'élèvent à 39,430,000 thal. et les recettes à 37,830,000 : de là un déficit de 1,620,000 thal, qui se trouve couvert par l'excédant de recettes du budget des anciennes provinces. En ce qui concerne les modifications introduites dans les détails, il y a lieu de remarquer qu'on a retranché de cet état, pour les faire figurer au budget fédéral, 52,173,000 thal. de recettes et 80,450,000 thal. de dépenses.

Il est donc resté dans les caisses prussiennes un boni de 18,280,000 th., mais elles ont à payer à la Confédération, pour quote-part des dépenses 16,873,000 thal., et pour préciput relatif aux douanes et octrois 156,000 th.; ensemble, 17,029,000 thal. Le budget présente une augmentation de recettes de 4,738,000 thal. qui se répartit notamment pour 122,000 thal. sur les domaines ; pour 220,000 thal. sur les forêts ; pour 2,015,000 thal. sur les impôts directs, principalement sur ceux des nouvelles provinces; pour 406,000 th. sur les impôts indirects ; pour 1,780 000 thal. sur le bénéfice produit par la vente des provisions de sel ; pour 100,000 th. sur le produit de l'établissement de commerce maritime ; pour 1,577,000 th. sur la liste des gains de la banque de Prusse ; pour 1,285,000 thal. sur les recettes propres à l'administration de la justice et pour 200,000 thal. sur celles de diverses autres branches d'administration.

A côté de ces augmentations dans quelques recettes, qui se montent en totalité à 7,975,000 th., figurent les diminutions suivantes: dans les recettes des caisses générales, 3,040,000 th., composés en partie des 2,466,000 destinés à couvrir le déficit des anciennes provinces pour 1867; dans celles de l'administration des forêts, mines et salines, 110,000 th; et dans celles de la principauté de Hohenzollern, 87,000 th.

En retranchant le total de ces diminutions dans les recettes, 3,238,000 th., de celui des augmentations, 7,975 th., on arrive à l'excédant déjà indiqué de 4,730,000 th.

A cet excédant il y a lieu de réunir les économies, se montant à 1,602,000 th., faites dans les diverses administrations, ainsi que le bénéfice de 1,251,000 th., résultant du règlement de comptes avec la Confédération et les reliquats payés à cette dernière, ce qui porte à 7,593,000 th. les sommes disponibles pour les dépenses nouvelles ou l'augmentation des anciennes.

Ces augmentations se répartissent ainsi qu'il suit. Nous demandons d'abord, comme supplément à la dotation de la couronne, 1,000,000 th. Une proposition spéciale, accompagnée d'un exposé de motifs, sera déposée à ce sujet sur le bureau de la chambre. Je me borne à faire remarquer qu'en portant cette dotation à quatre millions, elle n'atteindra pas encore le chiffre qu'elle aurait si l'on tenait compte de l'augmentation de revenu des domaines depuis 1820. Ces domaines ainsi que les forêts ont rapporté cette année-là 7,850,000 th. A la fin de l'année dernière, leurs caisses avaient reçu tant pour vente de produits que pour libération de charges 70 millions, et, malgré les ventes opérées, les revenus atteignaient encore 10,000,000 th., surpassant ainsi de deux millions et demi ceux de 1820 En calculant sur le pied de cinq pour cent l'intérêt de ces 70,000,000 th., — et les domaines eussent rapporté davantage s'ils n'eussent point été vendus, — on obtient une somme de trois millions et demi qui, ajoutée à l'excédant de 2,125,000 th., porterait le chiffre primitif de la dotation de 2,250,000 th. à plus de 4.300,000 th.

Le service des intérêts de la rente et son amortissement réclament une augmentation de 3,370,000 th., pour faire face au paiement des sommes dues par les nouvelles provinces et que la Prusse a prises à sa charge. La Chambre des députés augmentée nécessite une dépense supplémentaire de 52,000 th., et les augmentations suivantes ont été accordées, savoir: au ministère des finances pour la nouvelle fixation de l'impôt foncier dans les provinces annexées, 250,000 th., pour agrandissement de locaux, 70,000 th., et pour conversion des monnaies, 50,000 th.

A la manufacture de porcelaine, pour frais de changement dans l'installation, 100,000 thal. Au ministère de la justice, principalement pour les fonctionnaires des nouvelles provinces, 1,606,000 th. et au ministère de l'intérieur, 1,021,000 th. se divisant en 177,000 thal. pour les maisons de correction, 89,000 thal. pour les bureaux des *Landræthe*, 318,000 thal. pour la police, 128,000 th. pour la gendarmerie, 33,000 thal. pour les vétérans des années 1813 à 1815 habitant les nouvelles provinces. Au ministère de l'agriculture 206,000 thal. s'appliquant notamment pour 64,000 th. au cadastre, pour 25,000 thal. aux haras. Au ministère de l'instruction publique 45,000 thal. dont 15,000 thal. pour les universités et 28,000 thal. pour les écoles normales pour les instituteurs. A diverses autres administrations, 123,000 th. (*A suivre.*)

PIÈCES DIPLOMATIQUES.

(LIVRE JAUNE.)

Affaires d'Italie.

Le ministre de France à Florence au ministre des affaires étrangères.

(Extrait.)

Florence, 15 avril.

Monsieur le marquis, j'ai vu hier pour la première fois M. Rattazzi depuis sa rentrée aux affaires, et je lui ai parlé du fâcheux retentissement que peuvent avoir les récentes publications émanées des comités révolutionnaires, et notamment celles du comité central de l'émigration romaine, qui vient de s'organiser sous la présidence de Garibaldi.

En présence de pareilles manifestations, je crois que le gouvernement du roi a des devoirs à remplir envers lui-même et envers nous et j'ai cru bien faire en me permettant de les rappeler au nouveau président du conseil.

Je me hâte de dire que, sur ce point, j'ai lieu d'être satisfait des assurances qui m'ont été données par M. Rattazzi. Suivant lui, les efforts tentés en ce moment pour organiser le comités révolutionnaires n'auraient eu qu'un médiocre succès. Malgré le patronage de Garibaldi, un très petit nombre d'hommes consentiraient à s'engager dans une voie que chacun sait très périlleuse, et ils seraient d'ailleurs sans influence et complètement incapables d'organiser et de diriger un mouvement sérieux.

M. Rattazzi a ajouté que, dans tous les cas et sans parler des obligations contractées par la convention du 15 septembre, le gouvernement italien ne saurait trouver bon que des asssociations pareilles à celles que je viens de signaler se constituent et fonctionnent en Italie. Il se propose de prendre des mesures pour que les menées de ce genre soient strictement surveillées et déjouées, s'il est possible, et il ne laissera point ignorer aux comités de toutes les nuances qui peuvent exister ou qui pourraient s'organiser à Rome ou ailleurs que le cabinet n'approuve en aucune façon leurs projets, et qu'il est résolu à respecter et à faire respecter sur son territoire les engagements contractés par l'Italie.

J'espère avoir convaincu M. le président du conseil que le gouvernement italien se créerait des embarras très sérieux le jour où son attitude ou ses actes seraient de nature à compromettre les intérêts que nous avons entrepris de sauvegarder.

Veuillez, etc. Signé : MALARET.

Le ministre des affaires étrangères au ministre de France à Florence,

Paris, le 16 avril 1867.

Monsieur le baron, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de vous entretenir des préoccupations causées au gouvernement du Saint-Siége par les menées des sociétés secrètes en Italie et notamment par certains projets d'attaque à main armée qui seraient dirigés contre les frontières de l'Etat pontifical. Ces inquiétudes semblent être devenues plus vives depuis la publication de la lettre par laquelle Garibaldi déclare au comité romain qu'il prend avec empressement la direction du mouvement.

M. de Sartiges, en me faisant connaître l'impression produite à Rome par cet incident, ajoute que des informations nombreuses s'accordent à signaler l'activité des préparatifs entrepris par les comités organisés dans les provinces limitrophes. Nous sommes persuadés que le gouvernement italien ne se départira pas de la vigilance particulière dont les districts voisins de la frontière ont dû être l'objet de sa part pendant ces derniers temps, et qu'il emploiera tous ses efforts pour prévenir l'accomplissement des tentatives que nous lui signalons.

Recevez, etc. Signé : MOUSTIER.

Le comte de Sartiges, ambassadeur de France à Rome, au ministre des affaires étrangères.

(Extrait.)

Rome, 16 avril.

Monsieur le marquis, le cardinal Antonelli m'a remis ce matin un *pro-memoria* dont j'envoie la traduction à Votre Excellence et qui trahit la crainte d'un envahissement à court délai des frontières pontificales ; tout en acceptant de transmettre cette note à Votre Excellence, j'ai cité au cardinal les paroles que le nouveau chef du cabinet de Florence venait de faire entendre au parlement italien, et qui garantissaient le respect des engagements internationaux contractés le 15 septembre 1864.

Veuillez agréer, etc. Signé : SARTIGES.

Le ministre de France à Florence au ministre des affaires étrangères.

(Extrait.)

Florence, le 17 avril 1867.

Monsieur le marquis, j'ai eu avec M. Rattazzi un nouvel entretien au sujet des projets de Garibaldi. Le chef du parti de l'action travaille, m'a-t-il dit, à organiser à Rome même un mouvement qui serait autant que possible secondé par un mouvement analogue de ce côté des frontières. Le peu de moyens dont il dispose, soit en hommes, soit en armes, soit en argent, les précautions prises par les autorités italiennes pour réprimer, même par la force, toute tentative d'invasion dans les Etats pontificaux, donnent ici la confiance que tous les dangers qui pourraient venir du dehors sont nuls ou à peu près nuls pour le gouvervement du Saint-Siége.

Néanmoins, M. le président du conseil ne saurait répondre que quelques individus isolés ne parviendront pas à tromper la surveillance exercée sur la frontière pontificale. En admettant que cette éventualité soit possible ou même probable, il se dit convaincu que dans l'hypothèse la plus défavorable, tout se bornerait à des manifestations ou à des troubles sans importance dont le gouvernement romain aurait aisément raison. L'armée italienne a reçu l'ordre d'exercer la plus active surveillance, et l'on considère ici comme impossible l'invasion dans les Etats de l'Eglise, d'un corps organisé, quelque peu nombreux.

Au surplus, M. Rattazzi a saisi l'occasion que lui offrait une interpellation de M. Ferrari pour affirmer ses dispositions devant le Parlement. Il a nettement déclaré que le roi était résolu à se montrer scrupuleusement fidèle aux obligations contractées envers la France, et qu'il ne souffrirait de la part de qui que ce soit un acte ou une tentative qui aurait pour but de mettre l'Italie en contradiction avec ses engagements. Ces paroles ont été bien accueillies sur les bancs de la majorité.

Veuillez agréer, etc.

Baron de MALARET

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Rome.

Paris, le 23 avril 1867.

Monsieur le comte, le *pro-memoria* qui accompagne votre dernier rapport reproduit l'expression des inquiétudes que les menées des partis, sous l'impulsion de Garibaldi, inspirent au gouvernement pontifical. Les symptômes dont on se préoccupe à Rome n'ont pas échappé à notre attention. M. le baron de Malaret a saisi la première occasion d'en entretenir le nouveau président du conseil, et a recueilli de sa bouche les assurances les plus satisfaisantes. Le gouvernement italien se montre fermement résolu à réprimer, même par la force, toute tentative d'agression contre le territoire pontifical. Bien qu'il considère comme très-insuffisants les moyens dont Garibaldi peut disposer, il n'en continue pas moins à exercer à la frontière une surveillance rigoureuse sur les manœuvres des sociétés secrètes, et il a la confiance que le Saint-Siége n'a rien à redouter des dangers qui semblent le menacer du dehors.

Tel est en substance le langage tenu par M. Rattazzi au ministre de S. Majesté à Florence. Les intentions du nouveau cabinet ont du reste été rendues publiques, ainsi que vous l'avez fort à propos signalé au cardinal Antonelli, par la réponse de M. le président du conseil à une interpellation récente au sein du cabinet. Cette déclaration est d'un bon augure dans les circonstances actuelles, et nous avons la persuasion que le cabinet italien ne négligera rien pour assurer l'exécution loyale des stipulations du 15 septembre. Je n'ai pas besoin d'ajouter que nous ferons tous nos efforts pour l'encourager dans ces bonnes dispositions.

Agréez, etc. MOUSTIER.

Le ministre des affaires étrangères au ministre de France à Florence.

Paris, le 23 avril 1867.

Monsieur le baron, j'ai lu avec intérêt les explications que M. le président du Conseil a données au parlement sur l'attitude qu'il entend observer dans la question romaine, et nous ne pouvons que nous féliciter des dispositions qu'il a manifestées. J'ai également recueilli avec beaucoup de satisfaction les assurances que vous avez reçues de M. Rattazzi. Elles nous autorisent à compter sur la ferme résolution du cabinet de Florence de déjouer les combinaisons de Garibaldi et de garantir l'Etat romain contre les manœuvres du parti d'action.

Le Gouvernement Italien est certainement au courant des projets dont les société secrètes poursuivent actuellement la réalisation. D'après les informations que je reçois, un nouveau convoi d'armes aurait été secrètement introduit à Viterbe, et Garibaldi se proposerait de prendre le commandement d'une expédition qui, organisée à Gênes, irait débarquer sur le littoral romain, tandis que plusieurs bandes composées d'émigrés de l'Etat Pontifical se tiendraient prêtes à franchir simultanément la frontière méridionale à la première nouvelle d'un mouvement insurrectionnel à Rome.

D'un autre côté, ces menées n'ont pas échappé à la vigilance du Saint-Siége, et l'activité déployée en ce moment par tous les comités révolutionnaires de la Péninsule lui inspire des inquiétudes dont il a fait part à l'ambassadeur de Sa Majesté. De l'ensemble de ces renseignements, il résulte que le parti révolutionnaire, placé sous la direction avouée de Garibaldi, redouble d'efforts pour provoquer un conflit armé avec le gouvernement pontifical. En présence d'un tel état de choses, vous ne sauriez trop insister auprès de M. le président du conseil pour l'affermir dans les résolutions qu'il vous a témoignées.

Agréez, etc. MOUSTIER.

Le ministre de France à Florence au ministre des affaires étrangères.

(Extrait.)

Florence, le 2 mai 1867.

M. le marquis, Garibaldi vient d'adresser aux ministres d'Angleterre, de Prusse et de Russie, accrédités à Florence, une note-circulaire dans laquelle, après avoir protesté contre la souveraineté du Pape, il rappelle que la Constituante romaine l'a nommé gouverneur de Rome. Suivant lui, cette dignité ne pouvait lui être enlevée que par une nouvelle assemblée populaire. Il se considère donc comme le seul pouvoir légitime à Rome, et il prend la peine d'en informer les représentants des grandes puissances, sauf celui de la France, bien entendu. Les précautions sont prises sur la frontière pontificale afin de réprimer, s'il y a lieu, toute tentative d'invasion.

Veuillez agréer, etc.

BARON DE MALARET.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN POLITIQUE.

Paris, 29 novembre.

Le Corps Législatif n'a pas encore repris ses travaux sérieux, car la séance d'hier, la première de cette semaine, ne peut pas réellement compter. C'est lundi que commenceront les interpellations sur l'Allemagne, l'Italie et Rome. D'ici là nos députés auront pu étudier à loisir le *Livre Jaune* qui contient quelques documents diplomatiques sur ces questions, ainsi que sur les affaires de Serbie, la question crétoise et les réformes dans l'Empire ottoman. Dieu me garde d'analyser toutes ces pièces que vous reproduirez sans aucun doute, *in extenso* ; mais qu'il me soit permis de faire remarquer, à propos des affaires de Crète, par exemple, que le *Livre Jaune* ne contient aucune note adressée par la France à la Grèce, et cependant..... Vous me direz que les puissances n'ont pas voulu envenimer les débats; aussi quand elles ont quelque chose de désagréable à dire et qu'elles éprouvent le besoin, pour l'édification des peuples, de se poser en pédagogue et de faire la leçon à quelqu'un, c'est à la S. Porte qu'elles s'adressent, car elles connaissent sa modération, sa longanimité, et puis la S. Porte n'est pas chrétienne, et la charité chrétienne n'est applicable, sans aucun doute, qu'entre Chrétiens.

A part cette observation, je n'ai rien à dire sur le *Livre Jaune*. Je ne parlerai pas davantage de diverses interpellations et de plusieurs amendements aux projets de loi dont la discussion est annoncée.

Il sera assez temps de nous en occuper lors des débats. D'après un décret du

---

mens ingénieux de son fiancé, ni l'agitation des dîners priés, des concerts, des bals qui se donnaient sans relâche et dont elle était l'héroïne, n'en purent triompher seulement une heure. Docile à tous les conseils, soumise à toutes les volontés, elle laissait sa belle-mère et son futur, — puis son mari, — régler, arranger, dépenser, économiser à leur guise. Tout lui semblait bien, et rien ne l'intéressait ; si on voulait avoir son avis et si on la tourmentait pour qu'elle se prononçât sur tel ou tel point spécialement important : — Il me semble, disait-elle, que cela ira bien! — Cette formule décidément lui était chère.

Lady Muriel, suppléant à l'inertie de la jeune mariée, lui avait dressé un programme de réceptions, d'invitations, de soirées intimes, ponctuellement suivi, mais sans la moindre joie ni le moindre enthousiasme. Les nombreux amis de la famille s'étaient donné rendez-vous dans l'élégante petite maison où les deux jeunes époux allaient faire leur nid. Ils accoururent au premier signal, et la salle à manger de Ramsay Caird, — de dimensions tout à fait *socratiques*, — les reçut à tour de rôle, par groupes nécessairement fort restreints ; mais ce premier essor ne dura guère. Dans le gracieux accueil que Madeleine gardait invariablement à ses hôtes, ils ne pouvaient s'empêcher de discerner quelque lassitude et quelque secret ennui. Quand lady Muriel n'était point là, — il est vrai qu'elle venait, de règle certaine, au moins une fois le jour, — la conversation chômait, l'entrain s'éteignait peu à peu. On en vint à chercher tout bas des explications à ce phénomène, et la conduite de Ramsay Caird se trouva ainsi mise sur le tapis. Il fut décidé que, pour un jeune mari, pour le mari d'une aussi charmante femme, il ne restait pas assez chez lui. Les célibataires de sa connaissance n'auraient certainement pas songé à s'en plaindre, s'ils eussent trouvé auprès de Madeleine l'accueil que l'on espère d'une pauvre petite femme trop souvent laissée à elle-même ; mais comme cette « miss Kilsyth » dont beaucoup d'entre eux conservaient le radieux souvenir ne laissait percer ni le moindre dépit, ni la plus légère velléité de vengeance, comme elle semblait ne s'occuper aucunement d'interpréter les symptômes d'affectueuse compassion que ses danseurs d'autrefois lui prodiguaient à l'envi, ils ne furent pas longtemps à porter ailleurs les consolations et les dédommagemens dont ils disposaient. Ils ne comprenaient rien à cet ennui tranquille, à cette tristesse inerte qui ne leur demandait rien et s'absorbait en elle-même. Notez bien en passant que dans cette mélancolie passive il n'y avait aucun parti-pris. Madeleine n'aurait pas demandé mieux que de s'amuser à ces réunions où presque chaque soir elle allait sans y être absolument forcée. Seulement elle ne s'y amusait pas, elle trouvait la vie fade, et s'étonnait en toute bonne foi de ce détachement prématuré. Il est permis de douter qu'elle en pénétrât la vraie cause.

Cette disposition particulière étonnait-elle Ramsay Caird ? Lui seul l'aurait pu dire. Ce qui paraît clair, c'est qu'elle ne lui causait ni grande anxiété, ni méfiance, et ne lui suggérait pas l'idée d'amender une façon de vivre qui n'était pas absolument calculée de manière à lui gagner l'affection de cette jeune femme, qu'il avait épousée par calcul et qui s'était donnée à lui par pure déférence pour le vœu de ses proches. En épousant miss Kilsyth, il avait eu principalement en vue un changement avantageux dans sa position pécuniaire et l'occasion de vivre selon ses goûts avec une indépendance nouvelle pour lui. Sa nonchalance affectée, son laisser-aller apparent, cachaient une bonne dose de prudence habile, dont il fit usage pour arriver au but désigné par sa protectrice ; mais, une fois marié, il eut vite établi le décompte de sa félicité conjugale, qu'il ne trouva sans doute pas au pair de ses mérites. La beauté de Madeleine, cette beauté blonde et sereine, délicate et pâle, n'avait pas grande prise sur lui. Dans ses heures d'épanchement, il ne lui trouvait pas assez d'*âme* (un de ses mots favoris). Ce qu'il entendait par là, nous ne chercherons pas à l'expliquer; mais enfin l'âme qu'il refusait à la pauvre Maddy devait sans doute se rencontrer dans les grands yeux brillans, le galbe sculptural et les « tons chauds » de certaine cantatrice qu'on venait d'engager à l'opéra italien. Du moins prétendait-on (un bavard de profession, Mommy Toshington, à qui la crainte de ses indiscrétions valut maint dîner franc), qu'il avait été vu, dans Alpha-Road, sonnant à la porte de cette princesse, qui, rebaptisée d'après un de ses rôles, s'appelait désormais *Favorita*.

Lorsque ces bruits fâcheux commencèrent à circuler en sourdine, Ramsay Caird avait déjà, par excès de *sans-gêne*, mécontenté Kilsyth, Ronald et même lady Muriel, bien que celle-ci se gardât bien d'en rien laisser voir. Deux ou trois fois il s'était dispensé de paraître aux dîners qu'il devait présider. Au point de vue de la morale, ces négligences comptent à peine pour peccadilles ; mais dans un certain monde, où les convenances enfreintes se pardonnent moins que les torts les plus sérieux, elles ne pouvaient manquer d'inquiéter les amis de Madeleine. Quant à la nouvelle épousée, tout au plus semblait-elle y prendre garde ; les moindres excuses, présentées ou appuyées par sa belle-mère, lui suffisaient, et de reste, pour vouer à l'oubli le plus complet ces fautes vénielles. Lady Muriel, qui à sa place n'aurait pas été si tolérante et qui s'attendait chaque jour à quelque explosion, ne comprenait rien à cette abnégation si entière et si vraie. Pour la faire durer, il n'était soins qu'elle ne prît ; en aucun temps, elle n'avait été si prévenante, si caressante pour sa belle-fille. Elle la voyait chaque jour et plutôt deux fois qu'une ; jamais elle n'allait au parc sans venir la prendre pour l'emmener dans son brillant équipage.

Un jour la calèche, en franchissant rapidement Albert-Gate, effaroucha la monture un peu vive d'un cavalier qui arrivait en sens opposé. Celui-ci se rangea, mais ne put ni se détourner ni s'éloigner à temps pour se soustraire à une *reconnaissance* qu'il était loin de désirer. Machinalement il porta la main à son chapeau. Lady Muriel paya cette civilité d'un salut glacial. Madeleine, pâlissant tout à coup, se rejeta brusquement en arrière, et aurait peut-être pedu connaisance, si un regard de lady Muriel, la rappelant à elle-même, ne lui eût enjoint de s'incliner à son tour. — Il n'est pas besoin de dire qu'elles venaient de rencontrer par grand hasard Chudleigh Wilmot.

(*Sera continué.*)

Moniteur, c'est M. de Moustier qui prendra lui-même la parole au sujet des affaires de Rome, et peut-être aussi sur les autres questions de politique extérieure parmi lesquelles il ne faut pas oublier une interpellation sur l'insurrection crétoise.

On annonce une seconde circulaire de ce ministre relativement à la Conférence qui a maintenant quelque chance d'aboutir. Toutes les puissances secondaires y ont adhéré sans réserve; le Saint-Siége lui-même, après s'être fait longtemps prié, après avoir voulu poser la question préalable de la revendication des ses anciennes possessions, s'est décidé à y adhérer, avec la résolution d'accepter la discussion sur tous les points. Quant à l'Italie, elle adhère aussi, mais non pas sans réserve, et l'on parle d'une nouvelle et prochaine note de M. Menabrea destinée à protester contre la prolongation de notre occupation à Rome, et en même temps, à constater la déchéance de la Convention de septembre.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aujourd'hui même une division de notre corps expéditionnaire s'embarque à Civita-Vecchia pour rentrer en France. L'autre division reste à Rome où sa présence y sera pour quelque temps encore nécessaire. Il paraît très vrai que quelques bandes garibaldiennes se sont reformées et qu'elles violent de temps à autre la frontière. En même temps, le comité insurrectionnel que l'on croyait bien mort, ressuscite pour lancer une proclamation incendiaire et faire un appel aux armes. Enfin, Garibaldi, auquel le climat de Varignano ne convenait pas, vient d'être mis en liberté, par *ordonnance de médecin*, et ramené à Caprera.

Tout cela est-il de nature à calmer les passions ? Et au moment où l'on s'efforce de réunir la Conférence, au moment où le Parlement italien va s'ouvrir, que faut-il penser de tous ces faits? On ajoute que le gouvernement italien rappelle sous les drapeaux les six classes entières, soit un effectif de 260,000 hommes.

Maintenant, pour compléter le tableau, ajoutons que la disette règne en Italie, que le pain y coûte fort cher, et que cette cherté a déjà amené, en quelques villes, des troubles qu'il a fallu réprimer. Ajoutons que le mécontentement est partout général, quoiqu'il n'ait pas partout la même cause.

Les unitaires ne démordent pas de l'idée d'avoir Rome pour capitale; mais des germes de désunion se développent en même temps, je ne dirai pas seulement en Sicile et dans l'ancien royaume de Naples, mais en Toscane et en Lombardie. Tenez le fait pour certain, quoi qu'on puisse dire, et soyez convaincu que l'unité italienne n'a jamais couru de plus sérieux dangers qu'en ce moment, et que ces dangers, c'est elle-même, elle seule qui se les crée.

Il est un fait que je garantis, c'est que dans le monde politique, on parle aujourd'hui, comme d'un lieu commun, de la possibilité du morcellement de l'Italie actuelle en plusieurs Etats, et je le répète, la Péninsule se trouve placée entre deux menaces non moins redoutables l'une que l'autre: la séparation et le triomphe de la révolution mazzinienne; ne vaudrait-il donc pas mieux renoncer à la possession de Rome ou remettre toute prétention à des temps plus favorables que de poursuivre, malgré les plus dures leçons, des projets qui peuvent aboutir à la ruine?

Pour en revenir à la Conférence, on disait, en ces derniers temps, qu'il serait possible qu'elle s'ouvrît à Munich. Tenez pour sûr que rien n'a encore été décidé à cet égard, et mettez de côté tous les renseignements que vous trouverez dans les journaux sur l'attitude assez raide de l'Angleterre et de la Prusse dans cette question vis-à-vis du gouvernement français.

Pour nous, en dehors de ces questions politiques qui, depuis les discours si pacifiques prononcés en ces derniers temps, ne nous intéressent plus aussi exclusivement, nous sommes fort occupés par des questions économiques parmi lesquelles il convient de ranger au premier rang, le différend soulevé entre les usiniers et l'octroi de Paris. La justice a été appelée à se prononcer, et l'on attend avec la plus vive impatience son arrêt qui doit être rendu ce soir ou demain, si je ne me trompe. De lui dépendent les plus graves intérêts; car si les usiniers se décidaient, en désespoir de cause, à fermer leurs ateliers, nous aurions sur le pavé toute une population qui n'est pas facile à manier, surtout en ce moment de crise alimentaire. Tous les boulangers, sauf une dizaine au plus, ont bien fini par adhérer aux bons de compensation qui portent le pain de première qualité à 30 centimes et l'autre, à 42; mais on ne peut agir, par le même procédé, sur les prix des autres objets de consommation qui ont suivi la même progression, de telle sorte que la vie est devenue fort chère, et cela aux approches d'un hiver qui menace d'être fort rigoureux.

Le *Livre Bleu*, il faut lui rendre cette justice, aborde résolument cette situation, et dès lors nous devons nous attendre à des interpellations et à des votes qui auront pour effet, espérons-le, d'y remédier pour le présent et d'en prévenir le retour dans l'avenir.

Nous sommes donc, en ce moment, sous tous les rapports, dans une période d'attente, et voilà ce qui explique la rareté des nouvelles importantes.

La cour ne quittera Saint-Cloud pour revenir aux Tuileries que vers le 4 ou le 5 décembre. Il est fort possible, dit-on, que l'Impératrice et le prince impérial aillent passer l'hiver à Nice; on parle même d'un voyage à Rome, à l'époque de la Noël; mais on en a si souvent parlé! On dit aussi que l'Empereur irait les voir à Nice, et que par la même occasion il aurait peut-être une entrevue avec le roi Victor-Emmanuel. N'ajoutez qu'une foi médiocre à ces informations qui me paraissent sortir de la fabrique des nouvellistes: c'est le hasard seul qui le plus souvent en fait des réalités. Il en est de cela comme des oracles des sybilles.

Nouvelles de l'Intérieur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROIDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

11 *décembre* 1867

Pression barométrique à midi . . .	749 2
Température minima	7
» maxima	15
» moyen de 9 h.m à 6 h. s.	42 9
Direction du vent	S.
Force moyenne du vent	*assez fort.*

A partir de demain, vendredi, 1/13 décembre, la station de Thérapia sera fermée à la correspondance télégraphique.

On nous communique la lettre curieuse suivante:

LA VICTIME DE L'ÉLECTRICITÉ DYNAMIQUE.

Une belle matinée, le bureau télégraphique de Londres attaquait vivement celui de Bruxelles.

Qui à l'appareil, s'il vous plaît, demanda l'employé de cette première station à son correspondant.

Ici Robert, répondit le poste attaqué; et là?

Bonjour, Monsieur, ici Sophie, qui a l'honneur de vous annoncer un certain nombre de dépêches urgentes destinées pour votre voie, veuillez les accepter, je vous prie.

Bonjour, Mademoiselle; je suis vraiment heureux de pouvoir vous servir, et vous en débarrasser à l'instant même; mais avant tout, ayez la complaisance de diminuer l'intensité de votre Pile principale qui à la toute première attaque abîma mon relais, et me fit en même temps ressentir une forte commotion...

Je ne veux pas, mon cher collègue, abuser de la science, et vous être nuisible, mais je suis toutefois très étonnée qu'une pile Daniell de 20 éléments, soit aussi intense que vous le prétendez; d'ailleurs, vous ne devez pas ignorer, Monsieur, que tout corps conducteur peut être littéralement isolé, en conséquence profitant de la fraîcheur de la matinée, vous pouvez parfaitement prendre un bain chaud, dans une dissolution de gutta-percha qui vous mettra à l'abri de toute atteinte dangereuse!

Hélas, Mademoiselle, est-ce possible, avec toutes ces précautions, d'éviter les courants d'induction, répliqua son stupéfait interlocuteur! Oh de grâce! ma chère, ayez pitié de ma conductibilité..., et ne soyez pas si cruelle envers un collègue qui ne peut nullement supporter une aussi énorme masse d'électricité positive!

Mademoiselle Sophie, après s'être assurée que son correspondant était hors de danger, lui transmit toutes ses dépêches, avec une rapidité extrême, et fit l'observation suivante dans son procès-verbal:

8 h. matin.— L'employé de service à la station de Bruxelles, dit qu'il reçoit contact, et m'invite de diminuer l'intensité de ma pile principale.

9 h. 15 matin.—L'employé de Bruxelles s'isole avec du gutta-percha, et d'autres matières non-conductives, pour éviter les secousses de l'électricité dynamique.

A la fin du mois, l'Inspecteur de la section télégraphique de Bruxelles, infligea à son employé une amende de 50 francs, pour avoir consommé deux kilogrammes de gutta-percha, durant son isolement, causé par la cruauté de son apathique collègue.

O. P. P.

Le Banc de Perles.

(*Suite.*)

Le marchand jeta un regard inquiet autour de de lui pour s'assurer que personne ne les écoutait, même à distance, et, pour surcroît de précaution, il raconta à voix basse ce qui suit: « Pendant le dernier Rhamadan, un pêcheur de perles vint trouver Zenyn-Khan à Bushire et lui confia que pendant qu'il pêchait un jour, tout seul, près de l'île de Karak, un coup de vent l'avait fait dériver à l'ouest jusqu'à un écueil dont il avait souvent entendu parler, à cause du grand nombre de vaisseaux qui s'y étaient perdus.

A sa grande surprise, il remarqua de l'un des côtés de l'écueil un banc de six à sept brasses, dont l'existence était restée jusqu'alors ignorée. Jugeant d'après sa profondeur qu'il pourrait y avoir de bonnes perles, il plongea cinq ou six fois, mais il ne rapporta que douze huîtres, quoiqu'il y en eût un très grand nombre; la profondeur du banc et l'absence d'aide l'empêchèrent d'en détacher davantage. Les huîtres étaient très grandes; il en retira trois perles d'une rare beauté car elles valaient chacune dix tousans de Boshah.

— Regarde, ajouta Saadi, en voici une. Et fouillant dans la ceinture qui fixait son ample pantalon, le marchand persan tira d'un de ses replis cachés un petit sachet contenant une grosse perle, d'une parfaite régularité de forme et d'un reflet très vif. Khalil ne pouvait appartenir à la tribu de Johassam sans avoir appris dans son métier de pirate la valeur des perles fines et des pierres précieuses

— Voilà une perle d'un admirable orient! dit-il.

— Je vois avec plaisir que tu t'y connais, répondit le marchand. Imagine-toi la joie du plongeur à la vue de trois pareilles. Dès que le vent le lui permit, il regagna Karak et de là Bushire, où il fit part de sa découverte à Zemin Khan, qui, après avoir été, comme tu le sais peut-être, un homme important dans la ville, n'est aujourd'hui qu'un pauvre marchand Zemin-Khan n'était plus assez riche pour équiper une barque avec des plongeurs à ses frais; il craignait d'ailleurs que le cheik de Bushire ne saisit les perles comme venant de Karak. Tu n'ignores pas les prétentions du cheik sur cette île. Je me trouvais alors à Bushire; Zemin-Khan entra en pourparlers avec moi, et, comme j'avais une boutique à Mascate, il me proposa de me rendre à l'endroit désigné avec Haroun le plongeur, de louer un bateau à frais communs et de partager les profits. Je revins donc ici, il y a un mois, dans ce dessein, mais le pauvre Haroun fut frappé par l'ange de la mort, pendant notre voyage, à bord même du *Buggalah*. Muni par lui de renseignements exacts sur la situation du rocher, je ne renonçai pas à notre projet; tout au contraire, je vendis ma boutique et mes marchandises, et j'achetai un bateau avec deux esclaves de la tribu d'Oman. Hélas! avant d'entrer dans le port de cette maudite ville de Mascate, mes deux esclaves se sont noyés, et j'ai perdu avec mon bateau la moitié au moins de ce que je possédais. Si tu veux tenter l'aventure avec moi, il me reste encore assez d'argent pour louer des plongeurs, pour payer l'équipement de pêche et acheter les vivres nécessaires. Nous partagerons les bénéfices en trois parts égales: une pour toi, une pour moi, une pour Zemin-Khan. Que dis-tu? cette offre ne te paraît-elle pas avantageuse?

Khalil avoua que l'entreprise lui souriait beaucoup et que les propositions de Saadi lui semblaient fort loyales; mais quelque chose le décida plus que l'appât du gain; ce fut le violent désir de quitter Mascate, où, enfermé dans une enceinte de murailles et de remparts, coudoyé dans les rues étroites par une population nombreuse et bruyante, des soldats, des artisans, des marchands de tous les pays, ce Bédouin indépendant, ce pirate habitué à vivre libre comme l'air, languissait déjà et s'irritait contre sa prison, semblable à l'oiseau de mer qui se heurte la tête et les ailes contre les barreaux de sa cage.

On sait que Mascate est une ville située sur la côte orientale de l'Arabie, près de l'entrée du golfe Persique. Son excellent port et sa position avantageuse en ont fait un des grands entrepôts du commerce de l'Orient, et le chef qui y règne, avec le titre d'iman, a su mettre à profit ces éléments de prospérité. Tandis qu'il encourageait le commerce et concluait des traités avec les principales puissances maritimes de l'Europe et de l'Amérique, il employait toutes ses ressources à soumettre les petits souverains et les tribus indépendantes de son voisinage. Il est ainsi parvenu à se rendre le maître d'une longue étendue de côtes, non-seulement en Arabie, mais sur les rivages voisins de la Perse et de l'Afrique.

Plusieurs îles de l'océan Indien réclamaient également son autorité. On dit qu'en général il fait un meilleur usage du pouvoir que les despotes orientaux. Dans tous ses rapports avec les puissances européennes, il donne des preuves de sagacité et de loyauté.

Naturellement les tribus de Bédouins dont il réprime la turbulence et le penchant au pillage nourrissent une profonde aversion contre son autorité, ce qui ne les empêche pas de recourir à lui et d'implorer sa protection dans leurs dangers. Voilà pourquoi Khalil le Johasmi avait cherché un refuge dans la ville de l'iman et pourquoi il lui tardait d'en sortir.

Les préparatifs des deux nouveaux associés furent bientôt faits. Le bateau du Johasmi était d'assez grande dimension; il ne fallait pas moins de huit rameurs pour compléter son équipage, outre les trois esclaves, de Khalil, accoutumés à la manœuvre. Saadi loua cinq rameurs qui devaient servir aussi de seibords, terme dont l'explication sera donnée plus loin, sans compter six ghowas ou plongeurs. Après s'être approvisionnée de dates, de riz, de poisson sec, la petite expédition fit voile de Mascate vers Carak, en serrant la côte méridionale du golfe Persique.

Khalil espérait ainsi éviter la rencontre de ses anciennes connaissances, — amis ou ennemis, — de la tribu de Johassam, qui occupe la côte septentrionale et occidentale du golfe. Ce ne fut pas sans émotion qu'il découvrit dans un vague lointain ce hardi promontoire derrière lequel se cachait Raz et Kheima où habitaient ses frères et la belle Amineh.

Mais la vue même de son pays natal, la douleur d'un exil qui pouvait se prolonger, n'altérèrent en rien l'aspect calme et sévère de ses traits. Sans pousser un soupir, il détourna les yeux de Rez et Kheima pour contempler le stérile rocher d'Ormuz, jadis le plus opulent marché du commerce oriental, aujourd'hui le triste séjour de quelques centaines de pauvres pêcheurs et de ramasseurs de sel. Après avoir doublé ce rocher, le bateau franchit à la rame et à la voile ce long détroit situé entre l'île de Kihm et la côte persane, et se trouva dans le vaste golfe où deux jours de bonne marche le conduisirent en vue de l'île de Karack.

Pendant cette traversée, Khalil et Saadi rencontrèrent plusieurs navires marchands et quelques bateaux qui gagnaient ces parages où se fait ordinairement la pêche des perles; un ou deux esquifs suspects leur parurent à l'affût de quelque bonne prises.

Ils eurent le bonheur d'éviter ces oiseaux de proie, et, parvenus à l'endroit où le pauvre Haroun avait essuyé son coup de vent d'ouest, il gouvernèrent vers la direction indiquée, pour découvrir le rocher de la Bonne-Fortune. C'est le nom qu'Haroun, transporté de joie par la découverte d'un banc de perles, avait donné à un écueil fécond jusqu'alors en désastres. Mais vainement ils croisèrent deux jours entiers à cette même place; le rocher échappait à toutes leurs recherches, et Saadi, avec l'habituelle mobilité de l'esprit persan, passa soudain de l'enthousiasme au désespoir, maudissant tout haut sa destinée et la mémoire du pauvre Haroun, qu'il traitait de fourbe et d'imposteur. Fort heureusement Khalil, auquel il conseillait d'abandonner l'entreprise, avait l'esprit d'une trempe plus ferme S'il consentit à regagner l'île de Kapak, ce fut pour en repartir aussitôt en modifiant un peu la première direction. Cette seconde croisière n'eut pas plus de succès, mais le Johasmi ne se décourageait pas pour si peu

Il recommença jusqu'à dix fois la même exploration, et nous serions tentés de croire qu'il ne s'en serait pas tenu là; car il citait souvent à Saadi, lorsque celui-ci se désolait, la belle leçon de persévérance donnée par une fourmi à un monarque de l'Orient On connaît cette anecdote: « Après avoir essayé de porter un grain de millet soixante-dix-sept fois au haut d'un mur, la fourmi infatigable tenta un nouvel effort et réussit. » La patience de Khalil ne fut pas soumise à cette multiple épreuve. Il n'en était qu'au dixième voyage, quand il eut l'heureuse idée de gouverner davantage vers le Sud, sans tenir compte du courant que Haroun avait peut-être négligé dans ses calculs. Cette fois le succès faillit dépasser ses espérances; peu s'en fallut que la barque ne heurtât contre l'écueil La mémoire d'Haroun fut réhabilitée par Saadi. Les deux associés se mirent aussitôt à l'œuvre. (*A suivre.*)

Variétés.

Le train express n° 11, de Madrid à Bayonne, qui était attendu à la gare de cette ville, le 16, à une heure de l'après-midi, n'est arrivé que dans la soirée. Ce retard provenait d'un événement que l'on taxerait d'imaginaire, d'incroyable, si l'Espagne, qui en a été le théâtre, n'était le pays des aventures étonnantes, quelquefois même invraisemblables; l'audacieuse tentative d'une bande de voleurs en était cause.

Sachant qu'un convoi devait passer sur la ligne *del Norte* portant des valeurs importantes, sept individus, dont l'honorable métier devait être avant l'établissement des voies ferrées en Espagne de détrousser les voyageurs en malle-poste, ont voulu essayer de reprendre leur ancienne industrie. Il est vrai que le butin valait bien la peine d'un effort, car dans les wagons de ce train devaient se trouver deux millions et demi en numéraire, si les informations des bandits étaient exactes.

Leur résolution arrêtée, ceux-ci se mettent en devoir d'en réaliser l'exécution. Ils se rendent dans la nuit à l'entrée du tunnel de Labroucoule, qui a 1,500 mètres de longueur et est situé entre les stations de Quintanapalla et de Monasterio, à quelques kilomètres de Burgos, s'emparent du surveillant de barrière, le garrottent, et, après l'avoir porté au-dessus de l'entrée de la voie souterraine, ils se mettent en devoir d'enlever les rails sur une certaine étendue.

Une fois ces dispositions prises, ils attendent tranquillement l'arrivée du train, qui ne pouvait tarder. A trois heures du matin, le sifflet de la machine retentit, et bientôt ils aperçoivent les feux de la locomotive. L'un d'eux fait alors le signal de ralentissement. Le mécanicien sonne au frein, la locomotive modère la vitesse de sa marche, pénètre lentement sous le tunnel, et le déraillement s'effectue sans de sérieux accidents. Le chauffeur, qui était en ce moment à graisser les tuyaux, est seul blessé à l'entrée du train, dans une de ces guérites ménagées à l'intérieur des tunnels. A peine les voyageurs, réveillés en sursaut par cette brusque secousse, se sont-ils mis debout, qu'ils entendent ce cri: « Que personne ne descende ou il est mort! » Quelques coups de feu partent au même instant.

Surpris par cette fusillade, les soixante voyageurs qui se trouvaient dans le train obtempèrent à l'injonction qui leur est faite, à l'exception d'un Anglais qui, voyant une carabine braquée sur sa personne, saute hors du wagon. Le bandit presse la détente, le coup rate; sans donner à son agresseur le temps de le mettre de nouveau en joue, l'Anglais se précipite sur lui et engage une lutte corps à corps, dans laquelle il reçoit divers coups de crosse du mousquet; enfin il parvient à s'emparer de l'arme, et, à son tour, prend une bonne revanche sur le malfaiteur, qui s'enfuit laissant sa carabine entre les mains de l'insulaire et son chapeau sur le terrain.

Pendant ce temps, le reste de la bande s'est précipité vers le fourgon de marchandises et a tout jeté sur la voie. Les malles sont ouvertes avec des couteaux, mais, terrible déception! de leurs flancs lacérés ne s'échappe aucune valeur. Le train porteur du trésor convoité, venant d'un côté opposé à celui indiqué aux malfaiteurs, était déjà passé et bien loin du tunnel. Les audacieux voleurs se retirent alors tout confus, sans avoir même pu mettre la main sur une somme importante qui se trouvait dans la caisse du fourgon et que le mécanicien et le serre-frein avaient eu la présence d'esprit de mettre en sûreté, en la plaçant sur la machine.

Des troupes ont été dirigées sur le théâtre de l'événement.

Telle est la cause à laquelle on doit attribuer le retard éprouvé par plusieurs trains de la ligne d'Espagne. Nous espérons que la police espagnole parviendra à mettre la main sur les auteurs de cette attaque.

On lit dans l'*Argus* de Melbourne (Australie): Le 30 juin dernier, trois enfants de Daylesford, que l'on avait laissés sortir dans la journée, ne rentrèrent pas le soir. Inquiets de cette absence, leurs parents fouillèrent les environs, aidés des habitants de la ville; mais toutes leurs recherches furent infructueuses. Il fut impossible de découvrir la moindre trace qui pût mettre sur la voie.

Les mois se passèrent ainsi. Les parents désolés prirent le deuil de leurs enfants.

Le 18 de ce mois, par hasard, on trouva les cadavres des petits fugitifs dans les circonstances singulières suivantes:

Un nommé M. M'Kay, un matin, apercevant son chien tenant dans sa gueule un soulier d'enfant dans lequel se trouvait une portion de pied, alla conter l'aventure à ses voisins et on se remit en compagne.

Après bien des efforts, on réussit à découvrir les restes mortels de petits êtres près de la hutte de M. M'Kay. Deux d'entre eux furent trouvés dans le creux d'un arbre, enlacés fortement, comme s'ils avaient voulu se réchauffer mutuellement; quant au troisième, c'est à peine si l'on recueillit quelques ossements: car des chiens avaient amené le cadavre hors de l'arbre et l'avaient dévoré.

On croit que ces enfants n'avaient pu retrouver leur chemin, et, afin de s'abriter contre la pluie qui tombait ce jour-là avec force, ils se sont réfugiés dans l'arbre et y sont morts de froid.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 11 décembre	36 11
Clôture	du 11 décembre	36 14

Cours des Consolidés.

Clôture le 10 soir.........	36 11
Ouverture 11 matin.......	36 9

Cours des Monnaies.

Livre anglaise...........	103 3/4
Napoléon d'or............	86 25/40
Impérial russe...........	88 1/2
Ducat kremitz...........	51
Medjidié blanc...........	28/40 diff.
Beslik — agio...........	4 0/0
Cuivre — id.............	11 1/2 0/0

On parle d'un Emprunt de la part des banquiers de Galata de 150,000 livres qui doit finir aujourd'hui ou demain.

Galata, 11 décembre 1867.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 10 décembre

SMYRNE, le bateau à vapeur franç. *Vatican*, capit. Benigni, ayant touché Metelin, Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 60 passagers.

ODESSA le bateau à vapeur russe *Don*, capitaine Resnitchenco, diverses marchandises.

GALATZ, le bat. à vapeur anglais *Mercury*, capit. Lawrie, diverses march.

— le bateau à vapeur anglais *Atlas*, capitaine Schaaw, diverses march.

— le bateau à vapeur anglais *Basing Stake*, capitaine Dawson, diverses march.

BRAILA, le bateau à vapeur anglais *Southampton*, capitaine Forster, diverses march.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 10 décembre

LONDRES, le bateau à vapeur anglais *Mercury*, capitaine Jacques, divers,

GIBRALTAR, le bateau à vapeur ang *San Bampton* capitaine Torster, divers

— le bateau à vapeur anglais *Bassingstoke*, capitaine Dawson, divers.

ALEXANDRIE, le bateau à vapeur égypt. *Sarkie*, capitaine Abdulatif, divers

ODESSA, le bateau à vapeur russe *Grand duc Constantin*, capitaine Tzitzenko, divers

— le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Fiume*, capitaine Pulich, divers.

SOULINA, le bateau à vapeur anglais *Limerik*, capitaine Wallace, divers.

VARNA, le bat. à vapeur du Lloyd autrich. *Africa*, capitaine Mazza ovich, divers.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES,

du 8 décembre

CARDIFF, bk angl. *Armeria*, cap. Matchaff, lest
— bk mekl. *Kamer von Flotow*, c. Kerfack, ch.
— bk prus. *Mathilde*, cap. Kraeft, charbon
NEW-CASTLE, bk mekl *Hedweg*, c. Bradhering, ch.
— sch holl *Geertrueda*, cap. Stuid, charbon
— br mekl. *Archimides*, cap. Freswurth, char.
BREMEN, bk ital. *Maria Serafino*, cap. Bertora, lest
LANDENBERG, bk angl. *Magna Charta*, c. Taskhar
SUNTERLAND, br angl. *Hollank*, cap. Robert, lest
— bk angl. *Cassibeleunus*, cap. Toddt, charbon
GLASCOW, bk mekl. *Hanswirthe*, c. Bredhiring, ch.
PLYMOUTH, br norv. *Carl XV*, cap. Thygesen, lest
SWANSEA, bk prus. *Condor*, cap. Bohbrus, charb.
ANDROSSAN, bk mekl. *H. Behrend*, c. Dilwitz, ch.
MARSEILLE, bk autrich. *Lorenzo*, c. Manastirioti,
— br rus. *Varvara Levcadi*, c. Jiureovich, div.
MALTE, br angl. *Richardson*, cap. Innet, lest
LIVOURNE, br ital. *Pallade*, cap. Romeo, marbres
ALEXANDRIE, br ott. *Tidjaret Bahri*, c. Ibrahim,
SOUDA, br ott. *Chaïn Bahri*, cap. Moustapha, lest

du 9 décembre

NEWCASTLE, bk mek. *Aristidis*, cap. Haffs, char.
— bk mek. *Freya* cap. Fretwurst, charbon
CARDIFF, br autr. *Mercedi*, cap Radovani, lest
PALMA-MALORCA, bk n. *J. Nielson*, cap. Andersen
MARSEILLE, br autr. *Dragurmin*, cap. Tadegovich,
GENES, br ital. *Nuovo Origino*, cap. Massa, divers
CANDIE, br ott *Yeni-dounia*, cap Moustapha, lest

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et Buyuk-déré.

du 7 décembre

NEW-CASTLE pour Odessa, bark russe *Oscar George*, capitaine Rundstrom, char. de terre

ESMOUTH pour Odessa, bark anglais *Liader*, cap. John Parsen, lest

LISBONNE pour Constantinople, bark russe *Thor*, capitaine Samulin, lest

MARSEILLE pour Caffa, bark italien *Ferdinando Tito*, capitaine Segalubo, lest

CATTANIA pour Braïla, brick italien *Santa-Anna*, capitaine Trapani, lest

PYRÉE pour Constantinople, brick autr. *Ancho*, capitaine Giurgovich, lest

SPETZES pour Bourgas, brick hell. *Evanghelistria* capitaine Spirou, lest

BERDIANSKA pour Marseille, bark ital. *G. Gaggino* capitaine Paoli, ble

NAVIRES destinés pour Constantinople, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 3 décembre

BARI, bk mekl. *L. Bosleman*, cap. Tunius Voss, lest
— br norv. *Saga*, cap. Stavanger, lest
PORT-SAID, bk angl. *Risolution*, cap. Gauci, lest

du 4 décembre

LONDRES, bk angl *Mansanito*, cap. Turiff, lest
CARDIFF, bk angl. *J. Maria*, cap. Humpherys coals
— bk norv. *Garibaldi*, cap. Homland, charbon
— bk pr. *Malwina Went*, cap. Busch, coals
NEW-CASTLE, bk norv. *Vestelida*, c Sommes, ch.
WATERFORD, bk angl. *Tamar*, c. Thomson, lest
— bk angl. *South port*, cap. Efford, lest
CORK, bk angl. *Panama*, cap. Nicholson, lest
SUTERLALD, bk norv. *Insurlana*, cap. Kors, lest
TRURO, bk norv. *G, of Tonsberg*, cap. Alsen, lest
MALAGA, bk norv. *Apollo*, cap. Alsen, lest
SWANSEA, bk prus. *Einigkeit*, c. Schmid, charbon
ALGER, br ital. *Vincenzo*, cap. Bianchi, lest
BERGEN, bk norv. *Nor*, cap. John, ble
SAVONE, bk ital. *Armonia*, cap. Ferro, lest

du 5 décembre

FALMOUTH, br angl. *Margarit*, c. Shuphard, ch.
LISBONNE, bk angl. *Threepwood*, cap. Wood, lest
GLASTER, bk angl. *Dinorah*, cap Vallace, lest
CLANEISTER, bk ang. *Granford*, cap. Pelerson, lest
CARDIFF, bk rus. *Dido*, cap. Kanden, charbon
— br autr. *Amalia Angelica*, cap. Slo-ovich, lest
— br autr. *Voloscano*, cap. Dianoca, lest
HAVRE, br norv. *Ucland*, cap. Svendsen, lest
FORT-VENDUS, bk mekl. *Hei. Moll*, c Bradhering
BORDEAU, br aut. *Azoff*, cap. Glinbich, lest
CORK, bk autr. *Aquila*, cap. Ticniz. lest
ANVERS, 3-m belg *Pauline David*, cap Brouk, ch.
— bk ital *Maria Burzone*, cap. Magnasco, lest
LISBONNE, bk rus. *Delphine*, cap. Nicklin, lest
MARSEILLE, br hell. *Ermupolis*, cap Hadulis, lest
— br hell. *Chrissopighi*, cap. Celakis, lest
— br hell. *Enossis*, cap. Svoronos, lest
— bk hell *Enossis*, cap. Rossolimos, lest
— br hell. *Cavalaris*, cap. Comnu, lest
— bk ital. *Ferdinando Tito*, c. Segalerba, lest.
— br ital. *Giacomo*, cap. Tagliarani, lest
— br autr. *Inviato*, cap. Cattarinich, lest
— br hell. *Kimon*, cap. Parissianos, lest
ALGER, br hell. *Idruga*, cap. Svoronos, lest
ORAN, bk angl. *Lady Saka*, cap. Tellman, lest
MALTE, bk aut. *Nettuno*, cap. Sverling, lest
— bk hell. *Megali Idea*, cap. A. Svoronos, lest

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE À VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français ASSYRIEN cap. Cautier, partira pour Marseille Mardi 17 Decembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, N° 3.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorgblement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150, 000 ; 100, 000 ; 80, 000 ; 50, 000 ; 40, 000 ; 30, 000 ; 20, 000 ; 10, 000 ; etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. H. KLARFELD, Perchembé-Bazar, 17.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÈRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau systeme inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000 ; 15,000 ; 10,000 ; 5,000 ; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en ace de Sahadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées. HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

PHOTOGRAPHIE

Charles GAUDIN, Maison spéciale de Fournitures, Cadres, Albums, Cartes de visite, etc.

Stereoscopes et Vues stéréoscopiques de tous les pays. — ARTICLES ANGLAIS.

117, boulevard Sébastopol, 117

PARIS.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

AVIS

Aux Négociants, Fabricants, etc.

Ouverture de crédits, négociations, comptes-courants, avances et consignations sur marchandises, commission pour l'achat et la vente de marchandises.

S'adresser à M. A. M. H. 38, St-Mary at Hilll à LONDRES.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIFLD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

ITINERAIRE DES B TEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
			Voyage pour le Pont.
12	2	30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Stenia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yeni-mahalle, Buyuk-dere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek. Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-deré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek. *(Les vendredis il touckera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach)*
2	2	45	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	3		de Beicos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgoude
11	3	45	de Cavak, Buyukderé, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candin, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	30	de Arnaoutkeui, Courucesmé, Ortakeui, Bechictach.
3	3		deArnaoutkeui, Couroucsmé, Ortaheui, Bechigtach.
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Béchihtach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui. Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis.)
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h de la ligne de Buyukderé)
6	8	30	de Buyukdere, Therapia, Beicos, Sténia Emirgh. Hissar, Bebek, Arnaoutkeuy, Ortakeuy, Bechiktach.
3	9	30	de Yénimahalle, Buyukderé, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
3	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdére et Yenimahalle.
6	6	30	pour Bechiktsch, Ortakeuy, Arnaoutkeuy, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Beicos, Therapia, Buyukdere.
2	3	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Théra, pia, Buyuk-dére, Yénimahalle, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yenikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Bellerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à 9 1/2*) le retour direct.
18	10	30	pour Ortakeui, Bebek, Roumi-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd, Yeni-mah.
6	11		pour Couroucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-dére (*)
14	11		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui.
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
3	11	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Kourucesmé (*) (les vendredis a Arnaoutkeui).
11	10		pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtché, Beicos, Therapia, Buyuk-dére. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beicos, *(Les vendredis jusqu'à Buyukdéré.)*
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) Ce bateau ne reçoit pas de bagages.

Tous les vendredis à 4 1/2 partira du pont un bateau pour Bouyoukdéré touchant les échelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukdéré à 8 5/4 touchant les mêmes échelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
			Voyage pour le pont.
	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	30	de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	30	de Yénimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5		de Buyukderé, Therapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Yénimahalle, Buyukdere, Therap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk. Ortakeui, *Bechikt*
	8	45	de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheg helkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10		de Buyukdére, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.		**Départ du Pont.**
	3	15	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yénik, Thérapia, Buyukderé.
	4	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdere.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R -Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahalle.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yénimahalle.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukdére.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Imprimerie Centrale

Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.

N. BORDEANO.

2me ANNÉE.— N° 284.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PÉRA	50 Francs	26 Francs	14 Francs
PROVINCES	60 »	32 »	18 »
ETRANGER	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMERO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:

4me PAGE, Annonces.............. 3 Piastres la ligne.
AVANT LES ANNONCES, Reclames.... 6 » la ligne.
FAITS DIVERS, Corps du Journal.... 15 » la ligne
Les manuscrits non-inserés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 15 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 14 décembre 1867.

Consol. T.	PARIS...	Ouv.	93 80
		Clôt.	93 90
	LONDRES.	Ouv.	93 1/4 — 1/2
		Clôt.	93 3/8 — 5/8
Emprunt Turc 1865		Ouv.	260
		Clôt.	261 25
Rente française 3 0/0		Ouv.	69 45
		Clôt.	69 60
Italien		Ouv.	45 85
		Clôt.	45 95

NEW-YORK.—Le général Grant a congédié tous les officiers volontaires et s'occupe de la réduction de l'armée.

Bruxelles, 12 Décembre.

Le bruit court qu'il y a une crise ministérielle.

A Stuttgard, le gouvernement déclare à la Chambre qu'elle serait dissoute si elle votait l'entrée du Wurtemberg dans la confédération du Nord.

(*Service particulier de la* TURQUIE.)

Marseille, 12 décembre, 9 h. 40 m. mat.

Le bateau des Messageries Impériales est arrivé cette nuit.—Blés et graines, affaires actives; Soies, prix fermes; Cocons, hausses; Laines, mieux tenues; Cotons et Peaux, calmes.

Nouvelles de l'Extérieur.

On persiste de divers côtés à répandre le bruit que la France est dans l'intention de demander à la conférence que le gouvernement italien rapporte le vote du Parlement sur Rome capitale.

Cette nouvelle n'a rien de sérieux. Les gouvernements n'ont à considérer les actes du pouvoir législatif qu'autant qu'ils sont soutenus par le pouvoir exécutif.

Le gouvernement italien, en retirant ses troupes du territoire pontifical, a réellement rapporté la délibération du Parlement, qui ne peut d'ailleurs être mis en cause parce qu'une assemblée peut se déjuger par un nouveau vote mais ne peut annuler une délibération précédente.

(*Bulletin Intern.*)

D'après les bruits que nous avons pu recueillir, le gouvernement serait disposé à exécuter la nouvelle loi de la presse d'une façon libérale.

Le régime des journaux étrangers entrant en France sera profondément modifié. Non-seulement on sera plus indulgent pour eux, mais on croit que le gouvernement adoptera le principe de rentrée sans examen antérieur. (*idem.*)

L'Impératrice vient de donner l'ordre à l'administration du Corps législatif de rédiger pour elle et de lui adresser un résumé spécial de chacune des séances de la Chambre.

Le départ de l'Impératrice pour Nice est, dit-on, fort prochain.

Nous revenons sur la nouvelle que nous avons donnée de la retraite prochaine de M. Haussmann. Ce fonctionnaire est plus que jamais menacé dans sa situation.

Le *Times* donne les détails suivants sur la procession funèbre qui a eu lieu dans la capitale, à l'occasion de l'exécution des condamnés fenians :

« Les autorités n'ont fait aucune opposition au cortége et tous ceux qui y ont pris part semblaient pénétrés de la gravité et de la solennité de cet acte. Néanmoins nous espérons que sa reproduction annoncée ne se réalisera pas. Ceux qui ont quelque influence sur les basses classes irlandaises à Londres devront en user pour prévenir l'aggravation du sentiment défavorable avec lequel le peuple d'Angleterre, non sans juste raison, considère en ce moment quiconque se trouve avoir une part directe ou indirecte dans l'organisation feniane.

» Dans les discours qui ont précédé la mise en marche du cortége, il y a eu des récriminations violentes contre la tyrannie qui pèse sur l'Irlande. On a crié : « Hourrah pour la liberté! hourrah pour le peuple! A bas le gouvernement! » Un orateur a protesté de la fidélité des Irlandais, a rappelé les services rendus par eux à la patrie. Il a déclaré hautement qu'il ne se trouve pas un assassin parmi eux.

» La procession ayant atteint son terme, M. Finlan a prononcé l'oraison funèbre qui a été écoutée par l'assistance tête découverte. Il a terminé en implorant les bénédictions du ciel pour tous ceux qui comme le défenseur judiciaire, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour sauver les condamnés. Il a prié le ciel pour que les âmes des suppliciés reposent en paix, à quoi l'assistance s'est associée par un *amen* général. La solennité a été close par la récitation du *De profundis*.

» Un autre rassemblement s'est formé plus tard. On y a tenu un langage plus violent que dans les meetings qui ont précédé. L'aristocratie a été fortement attaquée. On a préconisé l'établissement d'une république. »

L'Italie compte vingt Universités qu'on peut ainsi classer par ordre de fondation : Les Universités de Salerne et de Bologne, fondées en 1268; de Naples, en 1224; de Padoue, en 1228; de Rome, en 1245; de Pérouse, en 1307; de Pise, en 1333; de Sienne, en 1380; de Palerme, en 1395; de Turin, en 1405; de Florence, en 1438; de Catane, en 1445; de Parme, en 1482; de Macerata, en 1540; de Messine, en 1548; de Pavie, en 1606; de Cagliari, en 1720; de Sassari, en 1765; d'Osimo, en 1778, et de Gênes, en 1812.

On lit dans le *Journal de Naples* :

Le Vésuve est toujours en éruption ; des masses de laves ont rempli l'ancien cratère, et elles sillonnent le flanc de la montagne, descendent en courant dans la direction du Nord, et surtout du chemin battu par les curieux. L'éruption de ces jours derniers a amené la naissance d'un cône principal, flanqué d'autres cônes moins élevés. La lave qui se dégorge de la base de ce cône descend lentement.

Le cratère a lancé des pierres calcaires et des masses de laves, le tout avec accompagnement de détonations.

A Rome, on travaille à la formation d'un troisième bataillon de zouaves. On attend d'Ecosse de nouveaux soldats pour la défense du pouvoir temporel. Le gouvernement pontifical parait vouloir porter l'effectif de son armée à 20,000 hommes. On prétend aussi, dit la *Gazette de Turin*, que le général Kanzler sera fait prochainement duc de Mentana.

D'après une correspondance adressée de Rome à l'*Unità cattolica*, la médaille que le Saint-Père fait en ce moment frapper à la Monnaie, en commémoration de la campagne de 1867, sera suspendue à un ruban auquel seront passées de petites boucles portant les noms des combats auxquels chaque soldat a pris part.

« La compagnie des zouaves qui, sous le commandement du capitaine comte Logeniau de Tressan, a été dix fois au feu, aura dix de ces petites boucles au ruban. Sur chacune d'elles seront gravés les noms de Bagnorea, Valentano, San-Lorenzo, Ischia, Farnèse, Viterbe etc. »

On écrit de Rome à la *Liberté* que la manière dont le Saint-Siége aurait adhéré pour sa part à la réunion de la conférence serait loin d'être aussi « pure et simple » que les journaux officieux ont essayé de l'affirmer. Le Saint-Père lui-même aurait dit à M. de Sartiges, ambassadeur de France à Rome : « Les puissances européennes comprendront bien à la conférence que la situation de l'Italie telle qu'elle est depuis 1859 n'est d'aucune manière fondée sur un principe ou un droit légitime quelconque. »

On fortifie Capoue et Gaëte. Beaucoup de troupes sont arrivées dans la ville. Les autorités militaires sont évidemment sur le *qui vive*. Des régiments font des promenades militaires dans les rues ; on en étudie stratégiquement tous les points et les positions de quelque importance. Cela donne lieu à beaucoup d'hypothèses.

Le Vésuve est en pleine éruption.

Le département politique du conseil fédéral de Berne a pris la résolution de refuser de participer à la conférence, en donnant pour motif que sa neutralité ne permet pas à la Suisse de s'engager dans des délibérations sur des affaires ayant un caractère européen.

La *Ligue internationale de la liberté et de la paix* vient de publier le programme du journal qu'elle a fondé à Berne sous ce titre : *Les Etats-Unis d'Europe*. Ce journal sera l'organe du cosmopolitisme politique. Il s'attachera, dit l'*Epoque*, à combattre les préjugés qui divisent entre elles les différentes nations et à préparer les bases d'une entente générale des peuples, sans distinction de langue ni de race.

Pour un beau programme, c'est un beau programme, mais difficile à exécuter. Quel dommage que l'abbé de Saint-Pierre ne soit plus de ce monde ! Ce naïf théoricien de la paix universelle eût été le directeur naturel du journal fondé à Berne.

Mais il paraît qu'il a laissé des disciples.

Le grand conseil de Berne vient de décider par 128 voix contre 75 que l'expérience ayant démontré l'incompatibilité des dispositions des lois qui régissent l'instruction avec l'obéissance absolue que les membres des ordres religieux doivent à leurs supérieurs, nulle personne appartenant à ces ordres ne sera à l'avenir admise à diriger l'éducation de la jeunesse. Les instituteurs cléricaux attachés aux écoles primaires publiques auront à se considérer comme démissionnaires.

On mande de la frontière espagnole à la *Liberté* que le général de la Torre, un ami du général Prim, vient d'adresser à la nation espagnole une nouvelle proclamation révolutionnaire dont les tendances seraient cette fois ouvertement anti-dynastiques.

On prétend que M. Ramirez, ancien ministre de Maximilien, prépare, pour paraître prochainement à l'étranger, la publication de toute la correspondance échangée entre l'empereur du Mexique et Napoléon III.

On a des nouvelles de Hong Kong du 15 octobre. Les ratifications du traité conclu entre la Belgique et le Japon avaient été échangées.

Une escadre américaine était partie pour l'île de Formose, à l'effet de châtier, de concert avec les troupes chinoises, sous les ordres du général Legendre, les habitants de cette île qui ont assassiné l'équipage du navire américain *Rover*.

Une grande inondation avait eu lieu dans l'île de Manille ; 10,000 indigènes auraient péri.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'enseignement, en Turquie, est également du ressort des chefs des diverses communautés. Il leur a été confié en même temps que le droit temporel, le ministère de l'instruction publique s'étant réservé la surveillance seule des écoles turques proprement dites.

Jamais peuple n'a payé de contributions plus lourdes et de la manière la plus régulière pour l'entretien du culte et pour l'instruction publique, que les chrétiens de la Turquie, et cependant, dans une période de quatre cents ans, nous n'avons pas vu s'établir ni à Constantinople, ni dans les autres villes des provinces, aucun collége, aucun lycée qui pussent procurer aux enfants des chrétiens, au moins, les premiers rudimens de l'éducation nécessaire à un peuple.

Ne parlons pas des communes, le clergé a toujours eu soin de les maintenir dans l'ignorance la plus complète pour les rendre plus obéissantes à ses exigences. Si nous nous reportons à une vingtaine d'années en arrière, nous voyons ce clergé pousser sa tyrannie jusqu'à forcer les paysans à vendre leurs instruments aratoires, leur unique gagne-pain, pour satisfaire au payement des impôts exorbitans qui pesaient sur eux. De là le conflit qui éclata, il y a quelque temps, entre les bulgares et la communauté grecque, et qui menace encore de se traduire en schisme si le clergé persiste dans ses prétentions exagérées.

Les Puissances chrétiennes de l'Europe connaissent cet état de choses déplorable aussi bien que nous, par les agents qu'elles ont dans les localités plus ou moins importantes de l'Empire. Néanmoins, c'est encore sur le gouvernement du Sultan qu'elles font peser la responsabilité de ces désordres révoltants, mais auxquels on ne saurait mettre un terme sans porter atteinte aux privilèges et immunités accordés *ab antiquo* par les Sultans aux populations chrétiennes, et que les puissances persistent à vouloir maintenir, non pas précisément dans l'intérêt des chrétiens, mais pour se réserver la faculté de s'ingérer dans notre administration intérieure.

Le traité de Paris, tout en donnant une nouvelle consécration à ces privilèges, attribua aux laïques une part dans les conseils des communautés. Le Gouvernement ottoman, fidèle à sa politique traditionnelle, communiqua aux clergés des différents rites cette disposition et leur enjoignit d'avoir à la mettre immédiatement à exécution. Mais que de difficultés ne rencontra-t-il pas de la part des chefs des communautés qui allèrent jusqu'à prétendre que les droits dont on voulait leur interdire l'exercice absolu procédaient des dogmes mêmes de l'Eglise, auxquels on ne pouvait toucher sans commettre un sacrilège ! On parvint enfin à surmonter ces difficultés, grâce au concours des laïques, qui tenaient, eux aussi, à surveiller l'emploi de ces sommes énormes versées chaque année dans les caisses par les malheureux contribuables, et dont on ne connaissait jamais la vraie destination.

Des réglements élaborés par les nouveaux conseils, issus du suffrage des communautés entières, furent soumis à la Sublime Porte qui les fit revêtir de la sanction Impériale. Mais de nouvelles difficultés devaient surgir, quant à l'application de ces constitutions, et aujourd'hui encore, si nos informations sont exactes, une divergence d'opinions, regrettable à tous les points de vue, entre S. S. le Patriarche Œcuménique et le conseil laïque de la communauté, tient en suspens l'exécution des réglements en question.

Pour en finir donc avec cette situation qui tend à empirer de jour en jour davantage, le seul moyen propre à donner, d'après nous, un plus grand développement à l'enseignement, si négligé jusqu'ici par les clergés des communautés, serait celui de placer cette branche d'administration sous la juridiction exclusive du ministère de l'Instruction publique, auquel on adjoindrait un conseil supérieur recruté parmi les musulmans et les chrétiens des divers rites de l'Empire.

Dans un prochain article nous poserons quelques bases qui, à notre avis, pourraient offrir des garanties sérieuses à une organisation solide de l'instruction publique.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

XIII.

Par grand hasard, disons-nous, car il les fuyait. Sa déception de Berlin lui avait laissé un profond ressentiment contre les Kilsyth. En même temps qu'ils avaient déchiré son cœur, ils avaient blessé au vif son orgueil. Madeleine seule était exceptée. Avec une sorte de divination moins rare qu'on ne pense, il avait pressenti que, pour se donner à ce Ramsay Caird, dont l'insignifiante figure était à peine restée dans la mémoire de son malheureux rival, il avait fallu qu'elle fût entourée, circonvenue, trompée par quelque machination infernale. A l'aide de quels moyens, de quels artifices, entre qui s'était noué le complot, quels intérêts servait-il ? voilà ce que Wilmot n'aurait pu dire, car enfin ses conjectures étaient à ce sujet purement gratuites ; mais sa conviction n'en était pas moins absolue, et d'après sa conviction il réglait sa conduite, bien résolu de tenir tête à ceux qui lui témoignaient, avec un injuste mépris, une ingratitude signalée. — Ils ne me verront plus, s'était-il promis ; mais ils sauront que j'existe encore, et que je ne me laisse pas écraser par qui ne me vaut point...

Voir le numéro du 12 decembre.

On l'avait donc vu, depuis son retour, chercher dans le nouvement de la vie mondaine un allégement à ses chagrins, une distraction à son ennui. Ses anciennes relations lui permettaient, maintenant qu'il était riche, de choisir ses convives parmi les hommes les plus distingués. On parla bientôt des « dîners de Wilmot. » Il se montrait fréquemment aux clubs, et il recherchait la familiarité des plus grandes maisons comme pour bien établir aux yeux des Kilsyth que sa situation sociale n'avait rien d'inférieur à la leur. Il demeurait rarement chez lui, montait beaucoup à cheval, hantait les théâtres, et portait dans toutes ces *exhibitions* publiques qui servent de rendez-vous aux oisifs du grand monde sa figure attristée et pâlie. Installé Portland-Place, en conformité des vœux de son bienfaiteur, il cherchait encore un but à sa vie, et mainte charitable lady, tout en vantant l'immense douleur à laquelle on attribuait généralement sa nouvelle attitude, n'aurait pas mieux demandé que de procurer à ce veuf inconsolable, dans le plus bref délai, un nouvel établissement; mais quand elles parlaient de ceci à leurs maris, — car Wilmot évitait tout rapport trop direct avec la plus belle moitié du genre humain, — ces derniers répondaient en général, secouant la tête d'un air incrédule : — Oh ! non, ce serait peine perdue... Chudleigh Wilmot ne se remariera certainement pas.

Il est sans doute inutile d'ajouter que, nonobstant sa ferme volonté de ne plus revoir celle qu'il eût fallu appeler « mistress Ramsay Caird, » le jeune docteur se préoccupait encore très vivement des craintes qu'il avait eues pour elle. Dès son arrivée, s'informant de sir Saville Rowe, il avait appris avec un véritable chagrin que cet éminent médecin, venu à Londres trois ou quatre mois auparavant sur les instances de son jeune collègue, s'était vu forcé de quitter quelques semaines après une résidence qui ne convenait plus à son âge, et d'aller rétablir d'abord aux eaux, puis dans sa retraite chérie, ses forces promptement épuisées. Whittaker soignait maintenant Madeleine, et la soignait d'après les indications générales de sir Saville Rowe ; mais un traitement, pas plus qu'un plan de compagne, ne saurait être arrêté d'avance et circonscrit dans des termes immuables. Le mal a ses surprises, ses temps d'arrêt, ses retours insidieux, ses marches dérobées, qu'il faut suivre et déjouer pas à pas, en réglant la défensive sur des symptômes chaque jour nouveaux, sur des accidens très souvent imprévus. Cette tactique n'a pas de règles absolues, elle est livrée les trois quarts du temps à l'arbitraire où, pour mieux dire, à l'inspiration du médecin, à son génie propre, à son esprit de divination. Wilmot le savait mieux que personne, et, — ne pouvant se dissimuler que Whittaker, bien que fort instruit et fort consciencieux, manquait de cette haute initiative, de ce coup d'œil intuitif qui constitue le grand médecin, — il se surprenait à trembler pour Madeleine.

XIV.

Ronald Kilsyth, lui, ne tremblait pas. Il fut le dernier à vouloir se convaincre que sa sœur pouvait être en danger. Quand son père, plus aisément alarmé, lui parlait de la toux qui depuis quelque temps fatiguait Madeleine : — Bah ! disait-il avec impatience, Maddy tousse depuis qu'elle est née. — Ce qui était vrai, mais ne prouvait rien, tant s'en faut, contre les inquiétudes paternelles. Un beau jour enfin, après une courte absence, il résolut d'n avoir le cœur net, et contre sa coutume se présenta un matin chez Ramsay Caird. Ie trouva sa sœur tout autre qu'il ne l'avaitl vue jusque-là, quand il venait assister à son départ pour quelque fête et lorsqu'elle s'offrait à lui avec l'éclat factice de la toilette, l'excitation passagère du plaisir. Ce jour-là, étendue sur un divan, une de ses mains passée sous sa tête, elle laissait pendre l'autre négligemment le long des coussins. Ronald s'empara de celle-ci, qu'il sentit glacée. Un minute après, réchauffée entre les siennes, elle devint presque brûlante. — Eh bien! Maddy, que me dit-on ? Vous souffrez ?... vous ne voulez plus sortir ? — En même temps il se penchait pour la baiser amicalement sur le front. Ses lèvres se posèrent sur une peau moite que la jeune malade étanchait par momens en y posant son mouchoir. Le sourire tendre et mélancolique qui saluait sa venue lui alla droit au cœur. Ronald, dans ses rares attendrissemens, était beaucoup plus susceptible d'émotion que ne le laissait supposer sa brusque habituelle.

— Vraiment, je ne vais pas si mal que cela, répondit Madeleine en se redressant et s'appuyant sur un coude, les doigts noyés dans sa chevelure aux flots d'or... Je me suis seulement aperçue, il y a quelques jours, que je ne pouvais plus me for-

Suite de l'exposé fait par M. von der Heydt, dans la séance de la Chambre prussienne du 21 novembre :

On voit encore figurer en dépense 268,000 th. pour augmentation du traitement des petits employés. C'est le complément de la somme votée en 1867 pour une partie de l'année seulement. Les comptes se trouvent maintenant en ordre.

600,000 th. sont destinés à rétribuer, dans l'intérêt des autorités locales et provinciales, des employés et des garçons de bureau auxiliaires ; 20,000 th. à l'augmentation du traitement des landrœthe ; 41,000 th. à l'amelioration de celui des fonctionnaires supérieurs. Des fonds considérables ont été portés au budget dans le but de mettre le traitement des employés des nouvelles provinces à la hauteur de celui de leurs collègues des anciennes parties de la monarchie. Enfin les retenues extraordinaires et courantes faites sur le traitement des employés en vue de leur pension seront, si vous donnez votre approbation à cette mesure, supprimées. Elles se montent à 350,000 th. dont les neuf dixièmes environ profiteront aux employés inférieurs des tribunaux d'appel.

Le crédit extraordinaire de la caisse centrale du gouvernement a été augmenté de 100,000 th. On se rappelle que l'année dernière, celui de 300,000 th. qui avait été demandé n'avait reçu votre approbation que sous réserve d'une vérification postérieure de votre part. Le gouvernement, tout en déclarant cette réserve inacceptable, n'avait point voulu élever de difficultés qui auraient pu arrêter le vote du budget, et était resté dans la persuasion que vous voteriez cette année le crédit extraordinaire comme vous l'avez fait habituellement. Aujourd'hui ce crédit est augmenté de 100,000 th., non point seulement en suite de l'agrandissement du territoire, mais encore à raison de la disette qui règne dans la province de Prusse et sur d'autres points du pays. Nous vous proposons en outre d'augmenter de 100,000 th. les sommes mises à la disposition du roi pour les dons, et de 30,000 th. celles à lui attribuées pour pensions. L'extension du territoire justifie ces deux augmentations. 100,000 th. de plus vous sont demandés pour servir au règlement des traitements et des frais de mise en disponibilité des fonctionnaires des nouvelles provinces.

La dette publique s'élève maintenant : celle des anciennes provinces à 306,143,000 th., y compris 120,000,000 th. pour chemins de fer ; celle de Hanovre à 41,160,000 th., y compris 25,250,000 th. pour la même cause que ci-dessus ; celle de la Hesse électorale à 16,535,000 th., y compris 16,000,000 th. pour même cause ; celle de Nassau à 20,516,000 th., y compris 16,589,000 th. du même chef ; celle de la Hesse-Hombourg à 161,000 th., celle du Schleswig-Holstein à 22,140,000 th., ce qui forme un total de 406,658,000 th. dans lequel figurent 160,112,000 th. pour chemins de fer. Si l'on ajoute à ce chiffre 15,842,000 th. de dettes non productives d'intérêt (bons de caisse), on arrive à celui de 422,501,000 th. Dans l'état qui vous est présenté, on a porté 46,454,000 th. pour le service des intérêts de cette somme et 7,966,000 th. pour son amortissement. On sait qu'à ce dernier s'ajoutent les intérêts amassés. L'Etat a encore à se charger des 11664000 th. de la dette publique de Francfort-sur-Mein, pour le service des intérêts de laquelle 580,000 th. sont portés en l'état. Un projet de loi relatif au transport de la dette publique des pays annexés vous sera prochainement présenté.

La loi de crédit du 28 septembre 1866 a décidé que pour le cas où des bons du trésor auraient été émis, le budget suivant contiendrait des dispositions relativement aux nouvelles émissions. Or, il a été émis de ces bons pour 10,000,000 th.; comme il n'y a pas d'autre moyen de les couvrir l'année prochaine, le § 2 du projet de loi porte la disposition suivante: « de nouveaux bons de trésor pour une valeur de 10,000,000 de thalers pourront être émis à la place de ceux de même somme mis en circulation en 1867. Ils porteront intérêt, leur échéance ne pourra dépasser un an, et les dispositions des §§ 4 et 6 de la loi du 28 septembre 1866 leur seront applicables. »

Je dépose également un tableau du revenu probable des impôts directs pour 1867 et du revenu réel des droits de mouture et d'abattage pour 1866, ainsi qu'un mémoire concernant l'introduction dans les nouvelles provinces des impôts directs qui frappent les anciennes.

D'accord avec mes collègues des affaires étrangères et de la guerre, je soumets encore à la Chambre un mémoire sur l'emploi, qu'elle doit approuver, des crédits consentis le 28 septembre 1866.

Les recettes dont le gouvernement a pu disposer consistaient en 12,844 th. (excédant de recettes de 1865), 7,985,000 th. (excédant de 1866), 97 000 th. (recettes diverses), ensemble 8,025,000 th. provenant des caisses centrales de l'Etat. De celles du trésor il a été tiré 20,029,000 th. ; les contributions et indemnités de guerre ont rapporté 60,087,000 th. ; 17,968,000 th. ont été réalisés en effets publics ; sur l'emprunt de 60,000,000 th., on en a employé 30,000,000 en rentes sur l'Etat émises au cours moyen de 98 2/3, ce qui a donné un chiffre de 29,208,000 th.; il existe encore quelques titres se montant à 411,000 th. En somme, comme il a été mis en circulation 10,000,000 de bons du trésor, il a été employé sur l'emprunt 39,619,000 th. qui, réunis aux chiffres que j'ai donnés, font un total de 146,200,000 th.

Les dépenses faites se résument ainsi qu'il suit: 26,500,000 th. payés au trésor ; 299,000 th. pour remise sur les impôts directs exigés par avance ; 200,000 th. pour frais de médailles militaires ; 720,000 th. pour dépenses secrètes dans un but politique ou militaire ; 84,000 th. pour frais de perception de l'indemnité de guerre ; 200,000 th. pour compensation de pertes subies en suite de la guerre ; 1,500,000 th. pour dotations à des militaires distingués ; 1,000,000 th. au grand duc d'Oldenbourg, puis, en ce qui concerne les princes dépossédés, 8,891,000 th. à l'ex-duc de Nassau et 16,000,000 de thalers à l'ex-roi de Hanovre ; de plus, 2,133,000 th. (reliquat de compte) à l'ancienne Confédération germanique ; 4,483,000 th. (conformément à la loi) pour supplément aux dépenses extraordinaires de la marine ; 81,750,000 th. pour les dépenses de l'armée de terre. Toutes ces dépenses sont justifiées. Puis viennent encore : 6,000,000 pour services, livraisons et prestations de guerre, et 60,500 th. pour établissement de lignes télégraphiques sur le théâtre des opérations, ensemble 150,831,000 th.

Si l'on retranche de ce chiffre celui des recettes, on trouve un déficit de 4,630,609 th. environ. Le gouvernement propose actuellement, par suite, d'ajouter cinq millions aux deux tiers déjà employés du crédit de 60,000,000 thalers. C'est dans ce but que je dépose un projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à se procurer ces cinq millions, soit au moyen de l'émission de bons du trésor productifs d'intérêt, soit au moyen d'un emprunt. (*Corresp. de Berlin.*)

M. Louis Blanc consacre aux Fenians exécutés dernièrement un article nécrologique qui est à la fois un éloquent plaidoyer contre la peine de mort. Voici cet article que nous empruntons au *Temps :*

25 novembre. — Enfin, tout est sauvé. L'Angleterre officielle respire. Soyez béni. Dieu de miséricorde ! Samedi dernier, Calcraft, votre fidèle ministre, a étranglé trois hommes.

Il y avait là des prêtres qui, pendant que le bourreau se chargeait des corps, priaient Jésus de prendre soin des âmes.

Allen, Larkin et Gould : noms obscurs qui appartenaient à l'éternel oubli, et dont, grâce à l'exécution d'hier, l'Irlande se souviendra éternellement !

Allen était un tout jeune homme. Il avait une mère qu'on lui a permis d'embrasser avant de mourir. Il avait une fiancée, à qui l'on a refusé l'amer bonheur de lui dire adieu.

Gould était venu d'Amérique. Personne ne s'est présenté pour lui au moment de l'adieu suprême. Il a été le seul à savourer l'horreur de la mort.

Larkin était père de quatre enfants, dont l'un à la mamelle. Déchirante a été sa dernière entrevue avec celle que la société allait rendre veuve. Sa mère aussi avait obtenu de le voir. Que de coups frappés à la fois ! On faisait plus que de la tuer, cette pauvre mère : on la tuait, en la laissant vivre. Aussi, quels sanglots terribles s'échappaient de son cœur meurtri ! Dans son délire, elle jurait qu'on ne lui arracherait pas son cher trésor ; elle ne voulait pas croire à tant de barbarie ; elle s'écriait : « Non, non, il n'a pas encore poussé le chanvre dont on fera la corde avec laquelle on doit pendre mon fils. »

Elle se trompait : la corde était prête.

Donc, samedi dernier, la *justice des hommes*, comme on dit, a été satisfaite.

Dès le commencement de la nuit précédente, il y avait foule aux environs de la potence. On fait toujours queue les jours de grandes représentations. En attendant, des misérables se sont mis à chanter d'un air fort gai des chants immondes. « Eh, qu'en veux-tu faire de ce sang, bête féroce ? Le veux-tu boire ? » Il faut dire, toutefois, que la foule était moins considérable qu'à l'ordinaire. La pudeur, j'aime à le supposer, avait fait des absents.

L'exécution a eu lieu de bonne heure, attendu que, suivant la remarque d'un auteur anglais, « on pend des hommes le » matin, comme on égorge les porcs avant » que la maison soit sur pied, » pour que les affaires de la journée n'en souffrent pas.

Larkin avait le sourire sur les lèvres, au pied de l'échafaud : c'était son âme qui souriait. Au moment où le bourreau prenait possession de lui, il s'est trouvé mal : c'était son corps qui s'affaissait.

Gould s'est montré, jusqu'au bout, indomptable, et indomptable sans effort.

Allen était très pâle, presque méconnaissable. Quelques jours avaient suffi pour que ce jeune homme si jeune, devint un vieillard. Et pourtant, il avait la voix ferme, une contenance intrépide, et on l'a vu marcher au supplice la tête haute, d'un pas assuré.

Maintenant, admirez, je vous prie la logique de ces tragédies. Il s'agissait de faire peur à ceux des fénians qui, comme Allen, Larkin et Gould, auraient pu être tentés d'arracher à la police ses prisonniers. Oui, le grand argument était celui-ci : Faisons peur ! Eh bien, on croyait tellement à l'excellence de ce procédé, qu'on avait pris des précautions inouïes. La preuve qu'on ne craignait aucune tentative de délivrance, la preuve qu'on était sûr de faire peur au moyen de trois pendaisons, c'est qu'on avait rempli Manchester de troupes ; c'est qu'une réserve de cavalerie, prête à charger la foule au premier signal, avait été postée derrière la prison ; c'est qu'on avait armé, en outre, 3,000 constables ; c'est qu'on avait barricadé toutes les avenues conduisant à la potence ; c'est qu'on avait couvert d'artillerie l'espace qu'elle dominait ; c'est, en un mot, qu'on s'était préparé à défendre le bourreau à coups de canon !

Précautions sages, disent les logiciens de la peine de mort ; ne vaut-il pas mieux prévenir que d'avoir à réprimer ? Et quoi de plus propre à prévenir une tentative de délivrance, qu'un formidable déploiement de forces ?

Ah ! messieurs, vous n'y pensez pas ? Vous donnez ces trois hommes à étrangler pour faire peur, et c'est vous qui avez peur ! Infanterie, cavalerie, artillerie, armée de constables : voilà ce qu'il vous faut pour protéger Calcraft, qui vous protége !

On raisonne mal, paraît-il lorsqu'on tue.

La vérité est qu'aujourd'hui les partisans de la peine de mort ne croient plus à l'efficacité de leur sanglante doctrine. Mais ils ont besoin de se tromper eux-mêmes. Ils n'osent pas s'avouer que ce qui leur manque, c'est la foi.

De fait, que s'est-il passé ? Il s'est passé quelque chose de plus grave qu'une tentative d'émeute. Après l'exécution, plusieurs districts de Manchester ont été traversés par une processiou funéraire d'Irlandais. Hommes, femmes, enfants s'avançaient lentement, la douleur peinte sur le visage, et gardant un profond silence. Arrivés devant la maison de la mère d'Allen, ils se sont arrêtés, pleins d'émotion, pleins de respect ; et, sans qu'un cri ait été poussé, sans qu'une parole ait été dite, tous les fronts se sont découverts. Le silence des peuples est la leçon des peuples.

Peu de temps avant l'exécution, une noble et généreuse dame, la marquise de Queensberry, avait envoyé aux condamnés pour leurs familles, un chèque de 300 l. s. qu'accompagnait une lettre touchante : « Mes chers amis, il se peut que ces lignes au moment où vous allez quitter ce monde, vous apportent quelque consolation. Je vous fais passer par un fidèle messager quelques secours, pour vos femmes et vos enfants, dont je prendrai soin de tout mon pouvoir, tant que je vivrai..., Adieu. Puisse Jésus-Christ, le rédempteur des hommes, nous sauver tous ! Puisse-t-il répandre sur vous ses dernières bénédictions ici-bas et vous les continuer éternellement dans le ciel.

» Ventnor. Ile de Wight.

» CAROLINE QUEENSBERRY. »

Je vous parlais tout à l'heure de la procession funéraire des Irlandais à Manchester ; hier dimanche, une procession du même genre, formée dans le même but, animée de la même pensée, s'est rendue solennellement de Clerkenwell à Hyde-Park, à travers les rues de Londres. Cette fois, Irlandais, Ecossais et Anglais marchaient côte à côte : et, chose admirable, la partie du cortége la plus nombreuse était composée d'Anglais ! Il était précédé, ce cortège lugubre, d'une bannière noire portant ces mots : L'inhumanité de l'homme à l'égard de l'homme plonge dans le deuil d'innombrables multitudes. » On a fait halte, au centre de Hyde-Park. Là, M. Finlen a prononcé quelques paroles en l'honneur de ceux qui étaient morts « non comme des criminels, mais comme des héros. » Il a fini en disant : « Que leurs âmes reposent en paix. » Les assistants ont répondu à haute voix : *Amen*. Puis, en présence de toutes ces têtes nues, au milieu de cette foule émue jusqu'aux larmes, un d'eux a récité le *De Profondis*. On s'est séparé alors avec le recueillement qui n'avait pas cessé un seul instant de marquer cette manifestation, si caractéristique.

C'étaient des ouvriers qui étaient là. Le gouvernement avait cru devoir représenter aux yeux du monde, l'Angleterre implacable, effarée : ils ont représenté, eux, l'Angleterre miséricordieuse et sereine.

J'ai oublié de vous dire qu'un ardent appel en beaux vers avait été adressé à cette Angleterre miséricordieuse et sereine, par le jeune poète Swinburne, homme de génie, dont le génie, lorsqu'il se révéla, fut à la fois un grand sujet de scandale et un grand sujet d'admiration. La voix du poète a vainement pénétré dans les hautes régions ; mais elle a retenti dans le cœur du peuple.

Que d'enseignements ne contient pas ce chapitre de l'histoire contemporaine ! Le moins imposant de tous n'est pas celui qui nous apprend, à nous autres Français, de quelle manière la liberté veut être comprise. En France, la police s'élance furieuse sur les paisibles visiteurs d'un tombeau : ici, des milliers de citoyens se mettent en mouvement pour honorer des hommes déclarés meurtriers par la justice, et saluent martyrs des hommes qui, par le gouvernement, sont réputés des traîtres !

Oh ! certes, en Angleterre comme ailleurs, la peine de mort si digne de réprobation, même quand on l'applique à des malfaiteurs, est infâme quand on l'applique à des enfants dont l'unique crime est d'aimer fanatiquement leur mère : la patrie ! En Angleterre comme ailleurs, ôter la vie pour inspirer le respect de la vie, est une bêtise féroce. Mais quel pays que celui où il est permis à des Anglais de porter publiquement le deuil d'Irlandais révoltés contre l'Angleterre ! Quel pays que celui où chacun peut librement crier à ceux que l'échafaud relève : Maudits soient à jamais ceux qui se servent de l'échafaud !

Nouvelles de l'Intérieur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROÏDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

12 *décembre* 1867

Pression barométrique à midi	. . .	749
Température minima	. . . . . .	4 5
» maxima	. . . . . .	8 6
» moyen. de 9 h. m. à 6 h. s.		8
Direction du vent	. . . .	*S.O.*
Force moyenne du vent	. . . .	*modéré.*

COMMUNICATION OFFICIELLE.

Administration de la Dette Générale.

Les recherches auxquelles a donné lieu la constatation de numéros erronés sur quelques coupons de la Dette Générale 5 0/0 ont amené la découverte d'une émission frauduleuse faite par Vahdéti Effendi, chargé de surveiller l'impression des titres.

Vahdéti Effendi, mis en état d'arrestation, vient d'être convaincu, après un interrogatoire en due forme, d'avoir mis en circulation un certain nombre de coupons et quelques obligations de 110 livres turques, qu'il s'était fait remettre, à titre de specimen au moment du tirage.

La justice va prononcer sur le sort de Vahdéti Effendi, accusé d'abus de confiance ; mais cette double émission, qui se compose des Nos indiqués dans la liste ci-après, ne doit causer aucun préjudice aux porteurs de titres ou coupons.

L'administration est parvenue à retirer la plupart des coupons sus-énoncés ; les détenteurs des titres ou coupons qui sont encore en circulation, sont invités à les présenter à la Banque Impériale Ottomane à Constantinople, pour y recevoir, en échange, d'autres obligations ou coupons de la dette 5 0/0 d'un montant nominal égal.

Dans le cas où cet échange ne serait pas effectué avant l'échéance du 1/13 janvier prochain, les coupons portant ces numéros ne seront payés que sur la présentation des titres auxquels il se réfèrent.

Liste des numéros des coupons ou des titres erronés.

25846	25856	47856	59564	62759	76521
79528	86279	87727	87965	94556 (1)	95546
96784	126978 (2)	127508	134582	134596	134965
136987	153496	156394	156943	162874	165152
167495	167984	178625	189762	194536	

Le gouverneur de la Dette Générale,
(Signé) SADIK.

Par iradé Impérial, la décoration de l'ordre du Medjidié de 4me classe a été conférée à M. le docteur H. Guès en récompense du dévouement qu'il a déployé pendant l'épidémie de 1865.

Un saraf de Kaviar-Kan avait envoyé ces

(1. 2.) Ces coupons ou titres portent en turc les Nos 94356 et 26987.

---

cer pour sortir sans cesse, courir les soirées, veiller et tout ce qui s'ensuit . . . Notre cher père d'ailleurs commençait à s'alarmer... Voilà tout... Je suis confuse de ma faiblesse devant un Spartiate comme vous ;... mais vraiment je ne me sentais plus en état de continuer cette existence vagabonde, et j'ai dû prier lady Muriel de me laisser quelque répit.

— N'ayez pas peur que je vous gronde, reprit Ronald donnant à sa voix l'accent de la plaisanterie,... le temps des férules est passé... Vous savez d'ailleurs que je n'ai jamais trop compris l'absurdité de vos passe-temps, à vous autres femmes ;... mais, par parenthèse, comment Ramsay, s'il vous savait souffrante, n'a-t-il pas interposé plutôt son autorité souveraine ?

Madeleine ici rougit quelque peu. — Ramsay, répliqua-t-elle, est toujours la bonté même ; seulement vous savez combien nos doléances féminines sont ennuyeuses pour *vous autres hommes* (elle souligna ces derniers mots pour leur donner la valeur d'une repartie ironique). Si j'étais malade pour tout de bon, ce serait autre chose ;... mais comme je ne l'amuse guère, il me laisse là bien souvent,... ce qui m'arrange d'ailleurs dans l'état de faiblesse où me voici.

— Je... vois, je comprends, dit Ronald, dont l'accent ne rassura que fort imparfaitement Madeleine.

— Non, reprit-elle, vous ne voyez pas, vous ne comprenez pas ; je vous défends, — entendez-vous, je vous défends — d'en vouloir à Ramsay... Vous-même, vous qui parlez, vous étiez-vous aperçu combien cette maudite toux me fatiguait ? . . . Et pourtant, plusieurs jours avant votre départ, j'avais déjà eu des étourdissemens en descendant l'escalier, tant ma faiblesse était grande... Au surplus, cette toux ne me prend guère que le matin,... quelquefois la nuit, mais pas toujours. L'après-midi, la journée, sont ordinairement bonnes. Le soir, je suis vaillante, surtout quand j'ai pris les gouttes que m'a prescrites sir Saville Rowe.

— Mais sir Saville Rowe n'est plus à Londres.

— Non . . . c'est le docteur Whittaker qui dirige mon traitement. . . Il vient me voir de temps à autre, et c'est bien assez de médecins comme cela, continua-t-elle comme pour aller au-devant de quelque remontrance, de quelque conseil anticipé... La seule idée d'avoir affaire à un inconnu, à un visage nouveau, m'agite et me trouble au-delà de ce que je pourrais dire.

Ronald, en écoutant cette adjuration émue, en étudiant le jeu de cette physionomie fiévreuse, comprit bien qu'il fallait se taire : insister eût été trahir des craintes qu'il était important de dissimuler à la jeune malade. Aussi glissa-t-il fort légèrement sur ce sujet scabreux et voulut-il, sous prétexte que la causerie fatiguait sa sœur, couper court à leur entretien matinal ; mais Madeleine insista pour le retenir. — Non, disait-elle, vous êtes trop rare pour qu'on se prive ainsi de vos visites... Restez, je me sens de force à vous tenir tête. — Il resta donc, ils causèrent comme autrefois, de Kilsyth, de leur enfance, de leurs anciens compagnons de jeux. Tous deux sentirent alors que leur affection mutuelle, troublée un moment, était redevenue aussi intime que jamais. Cette pensée n'était pas précisément faite pour calmer les remords que Ronald avait senti s'éveiller en lui. Une colère sourde bouillonnait dans sa poitrine, colère contre lui-même, colère contre lady Muriel. Avait-il été assez aveugle ! s'était-il assez laissé mener ! Comment n'avait-il pas mieux apprécié la puissance du mutuel attrait qui, sans toute une série d'obstacles élevés à plaisir, aurait fini par unir Wilmot et Madeleine ? Certes lady Muriel avait eu toute raison de lui signaler comme un péril l'affection que Madeleine portait déjà, sans en avoir conscience, à un homme engagé dans les liens du mariage ; mais depuis, après la mort de mistress Wilmot, pourquoi s'étaient-ils obstinés ? pourquoi l'avait-elle poussé, abusant de l'influence qu'elle avait su prendre sur lui, à précipiter un mariage qui rendait toute autre solution impossible ? Qu'avait donc de si flatteur cette union avec Ramsay Caird ? Ici, lady Muriel était presque la seule coupable, Ronald n'ayant agi que d'après les conseils habilement obséquieux de sa belle-mère, mue elle-même par le désir de faire passer la fortune de Madeleine dans sa propre famille, vertu de cet « esprit de clan » qui caractérise la race écossaise. Que de fautes, que de menées à contre-sens ! et pour aboutir à quoi ? Tandis que livrée à l'impulsion de son cœur, allant d'elle-même vers un bonheur presque asuré, cette chaste enfant, au lieu d'appartenir à un homme indigne d'elle, serait peut-être à l'heure présente, sans toutes ces manœuvres, la femme d'un des élus de la renommée,... et de plus, ajoutait *in petto* Ronald avec un rire amer, l'opulence lui aurait été donnée par surcroît. Alors il admirait la bizarrerie des combinaisons providentielles en même temps que l'inanité des prévisions humaines, des siennes principalement, démenties sur tous les points.

Il avait à se reprocher, nous l'avons déjà dit, d'avoir trop légèrement accueilli les inquiètes doléances de son père au sujet de la santé de Madeleine. Aussi chercha-t-il l'occasion de se trouver seul avec Kilsyth pour s'en accuser et s'en excuser hautement. Sans trop prendre garde à l'exquise délicatesse du procédé filial, le père de Madeleine saisit l'occasion d'exprimer, — cette fois il ne fut pas contredit, — une pensée à laquelle se rattachaient ses meilleures espérances. — On ne m'ôtera pas de la tête, disait-il, que, si Wilmot avait continué ses soins à Maddy, cette enfant serait aujourd'hui hors d'affaire ;... mais vous avez toujours eu des préventions contre lui, sans que j'aie pu en pénétrer les motifs, et...

— Ne revenons pas là-dessus, mon père, interrompit Ronald... Je n'ai jamais contesté, soyez-en certain, le mérite de votre médecin favori. Seulement, puisqu'il a cessé d'exercer, il faut recourir à d'autres conseils que les siens... Je m'étonne que M. Caird n'y ait pas songé plus tôt...

— Il prétendait hier, hasarda Kilsyth, que Maddy ne voulait entendre parler d'aucune consultation nouvelle.

— La belle histoire vraiment !.., Est-ce donc à Maddy que revient le soin de sa santé ?... Je reconnais bien là notre personnage, son invincible indifférence, son paresseux égoïsme, son...

(*Sera continué.*)

2me ANNEE.— N° 285.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Pera..........	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces.....	60 »	32 »	18 »
Etranger.....	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Pera,
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration a M. N. Bordeano, Directeur-Redacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:

4me page, Annonces..................	3 Piastres	la ligne.
Avant les annonces, Reclames....	6 »	la ligne.
Faits divers, Corps du Journal....	15 »	la ligne.

Les manuscrits non-inseres ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considerée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 14 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 12 décembre 1867.

Consol. T. — Paris	Ouv.	33 1/2 — 3/4	
	Clôt.	33 3/8 — 5/8	
Consol. T. — Londres	Ouv.	33	85
	Clôt.	33	80
Emprunt Turc 1865	Ouv.	260	
	Clôt.	261	25
Rente française 3 o/o	Ouv.	69	72 1/2
	Clôt.	69	45
Italien............	Ouv.	46	
	Clôt.	45	55

Marseille. Blés de Bourgas 43 128/124
» du Danube 42/25 128/124
Cocons de Syrie 29/50

Liverpool. Cotons Middling New-Orléans 7 9/8.

Londres, 13 décembre.

Les processions funèbres ont été interdites en Irlande. Les organisateurs des dernières processions ont été poursuivis.

Le *Times* dit qu'il n'y a pas lieu de renouveler l'invitation à une Conférence que l'Angleterre refuse positivement, puisqu'après la déclaration de M. Rouher toute tentative de médiation deviendrait inutile.

Paris, 13 décembre soir.

L'*Etendard* blâme la publication des documens du livre vert comme contraire aux traditions et aux convenances diplomatiques.

(Service particulier de la TURQUIE.)

Dardanelles, 13 décembre.

Le courrier de Trieste a passé d'ici à 10 heures du matin.

Nouvelles de l'Extérieur.

Les pourparlers engagés par le gouvernement français avec les diverses puissances de l'Europe, en vue de résoudre en commun la question de garantie que soulèvent les attaques dirigées récemment contre le gouvernement du Saint-Siége, se poursuivent avec activité. Les dispositions générales des puissances sont excellentes; et l'état présent des choses autorise à penser que, d'ici à un mois, la question sera résolue. *(Pays.)*

A la chambre des lords, lord Redcliffe a demandé quand la dernière correspondance diplomatique relative aux affaires de Crète sera communiquée au parlement.

Lord Derby a promis de produire ces documents d'ici à un bref délai.

Un journal satirique anglais, l'*Owl*, qui se complaît surtout à préparer à ses lecteurs des surprises politiques et à éditer de prétendus documents diplomatiques, avait parlé d'un traité qui aurait été conclu par rapport à la question d'Orient, entre la France et l'Autriche, et auquel l'Angleterre aurait refusé de s'associer. Le *Times* prend la peine de déclarer cette assertion absolument fausse.

On mande de Liverpool, le 29 novembre:

Au moment où le steamer grec *Ariel*, destiné à forcer le blocus de Crète, était sur le point de partir, la chaudière a fait explosion. Le steamer est complètement perdu. Quarante personnes environ ont péri.

Plusieurs transformations politiques se préparent en Allemagne. Le grand-duc de Hesse, dont le territoire est en partie englobé dans la Confédération du Nord, tandis que le reste forme un des Etats du Sud, demande que cette seconde moitié de son territoire, déjà unie sous le rapport militaire à la Confédération, le soit aussi pour le système des impôts. De là à l'entrée complète de la Hesse dans la Confédération, il n'y a pas bien loin.

Le grand-duc d'Oldenbourg dont le contingent militaire, par suite d'une convention spéciale, fait déjà partie de l'armée prussienne, propose de céder au roi de Prusse ses droits concernant les postes et télégraphes. Les négociations seraient près d'aboutir.

Enfin le duc de Saxe Cobourg a repris son projet favori de fusionner complètement les deux duchés de Cobourg et de Gotha, reliés seulement par l'union personnelle. On croit que cette fois il ne rencontrera pas l'opposition qui déjà, à plusieurs reprises, a fait échouer ses projets.

La *Gazette de la Croix* apprend que la Prusse et l'Angleterre prendront part à la conférence. Elle ajoute: La France retirera ses troupes aussitôt que la réunion de la conférence sera assurée. Rome et l'Italie ont adhéré sans condition.

D'après la marche probable des délibérations, la France cherchera d'abord à établir un mode d'arrangement d'après lequel Rome et l'Italie pourraient vivre en paix l'une à côté de l'autre.

Oui, Rome et l'Italie présenteraient les conditions qui seraient débattues et formulées en résolutions sans avoir un caractère impératif. Il n'y aurait donc pas de programme français préalable. On délibère actuellement encore sur le siége et l'époque de la réunion de la conférence, et sur le mode de représentation des puissances par des ministres, des ambassadeurs ou des plénipotentiaires spéciaux. On a proposé comme siége de la conférence Bruxelles et Cologne.

La Chambre des Seigneurs du Reichsrath, de Vienne, a commencé la discussion de la Constitution revisée. Les dix premiers articles ont été adoptés.

Les centralistes conservateurs ont tenté d'introduire dans les deux articles suivants un amendement tendant à donner à la Diète des attributions plus étendues par rapport aux assemblées provinciales. Cet amendement, qui a donné lieu à des déclarations très-libérales du chancelier, a été repoussé par la haute Chambre.

Le cardinal Rauscher a critiqué le droit des Chambres de voter annuellement l'impôt. Ici, le ministre a déclaré que l'Autriche devait jouir du même droit que la Hongrie, et la Chambre lui a donné raison contre les vues réactionnaires du cardinal-primat.

La *Gazette d'Italie* annonce que M. Cambray-Digny gardera définitivement le portefeuille des finances. M. Broglio est chargé du portefeuille de l'agriculture.

La *Nazione* dit qu'un télégramme de Rome, en date du 27, annonce que les 29e, et 59e régiments d'infanterie se sont embarqués à Civita-Vecchia pour Toulon. Le 80e régiment devait partir le lendemain pour la même destination.

L'*Italie* dément la nouvelle donnée par l'*Osservatore romano* de l'organisation de nouvelles bandes garibaldiennes.

Le ministre des affaires étrangères de Belgique a déclaré devant la chambre des représentants que le gouvernement n'a pas cessé d'avoir en vue la question du barrage de l'Escaut, mais qu'il se contente pour le moment de la déclaration du gouvernement hollandais, qu'il se considère comme responsable des dommages qui pourraient résulter du barrage.

— Répondant à une interpellation de M. Coomans, M. Rogier a dit que le gouvernement belge n'a pris encore aucune décision relativement à la conférence.

Répondant à une seconde interpellation de M. Coomans, M. Rogier a dit que le gouvernement n'est pas opposé à une reprise des relations diplomatiques avec Juarez.

Des dépêches de Bombay, 22 novembre, annoncent le retour des premiers steamers partis avec des troupes pour l'Abyssinie et l'embarquement à Kurrachee de la brigade tirée du Scinde pour coopérer à cette expédition.

On annonce que trois officiers d'état-major français ont reçu l'ordre de suivre l'expédition anglaise, et se rendront sous peu de jours dans ces contrées, où l'armée anglaise d'expédition sera alors complètement rassemblée.

Les nouvelles de Haïti portent que les partisans de l'ex président Geffrard sont bannis.

Les élections qui viennent d'avoir lieu dans l'Arkansas, dans le Mississipi et dans la Floride, sont favorables à la convention pour la reconstruction du Sud.

Un rapport du général Shoffield au président Johnson constate que les nègres sont pour la plupart armés et que les blancs sont sans moyens de défense.

Dans une séance du parlement canadien, M. Magée a demandé la continuation de la suspension de l'*habeas corpus* parce qu'il redoute une nouvelle invasion des fenians.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Après avoir fait, en quelques mots, l'historique de l'enseignement en Turquie, et démontré la nécessité de le centraliser au ministère de l'instruction publique, il nous reste à tracer un programme qui soit de nature à développer l'instruction et à satisfaire aux besoins moraux et intellectuels de toutes les classes de la société.

Et d'abord, il est urgent d'adopter la langue turque, comme base de l'enseignement élémentaire, tout en permettant aux élèves d'apprendre, bien entendu, leur idiome maternel. La langue turque est d'autant plus nécessaire pour tous les habitants du pays, qu'elle est la langue officielle dans laquelle sont écrits les décrets, ordonnances, lois, réglements administratifs, etc. Il est vrai que tous ces actes sont traduits dans les divers idiomes parlés dans l'Empire, mais on sait combien les meilleures traductions laissent à désirer. Un seul mot mal compris, mal interprété, peut souvent défigurer la pensée du législateur ou du ministre, et nuire considérablement à la société. Ne vaudrait-il pas mieux que chaque habitant du pays pût lire dans la langue originale les lois et les institutions qui le régissent? Il nous semble que cette proposition ne souffre même pas de discussion.

Indépendamment de ces raisons, un autre avantage ressort de l'étude de la langue turque. Les Chrétiens, en leur qualité de citoyens de la même patrie, sont appelés, grâce à l'égalité politique proclamée par le gouvernement impérial, à occuper les plus hautes fonctions du pays. De quelle langue se serviront-ils pour parler dans un conseil mixte, par exemple, ou pour rédiger un acte officel quelconque? Le Grec pourrait-il obliger les Arméniens, les Bulgares, les Juifs, à parler sa langue? Evidemment non; chacune de ces races pouvant élever la même prétention.

Il est donc de l'intérêt de tout le monde de connaître la langue officielle qui concilie toutes les prétentions. Mais pour que l'étude du turc soit à la portée de tout le monde, il est indispensable d'adopter une méthode beaucoup plus simple et plus pratique. Nous laisserons ce soin aux hommes compétents dans la matière.

Ceci posé, on devrait instituer d'abord, dans chaque quartier de la capitale, une école élémentaire accessible aux élèves de toutes les races. On apprendrait le turc, tout en autorisant l'étude des autres langues parlées par les Chrétiens. On établirait ensuite des colléges pour les études supérieures qui pourraient être enseignées en français, et des facultés pour les diverses sciences. Comme nous manquons de professeurs, nous les demanderions à l'Europe, en attendant que nous possédions une école normale supérieure qui nous les fournirait.

On instituerait dans chaque chef-lieu de vilayet un ou plusieurs colléges, selon l'importance numérique de la ville, ainsi qu'une école normale ordinaire, destinée à fournir les professeurs des communes. On augmenterait autant que possible les écoles communales afin de faire pénétrer l'instruction jusque dans les dernières couches des masses.

On donnerait de nouveaux développements à l'école du génie, à l'école militaire, à l'école de marine, qui sont déjà en bonne voie.

L'éducation des filles s'impose, par son importance même, à l'attention la plus sérieuse du gouvernement. Du degré d'instruction que possède la femme dépend l'avenir d'un peuple, c'est elle qui nous donne les premières notions du vrai, du beau et du bien; c'est elle qui fait de nous d'honnêtes gens, de bons patriotes, des hommes vertueux, comme c'est encore elle qui peut, par son ignorance, ou par une fausse affection maternelle, nous laisser contracter des vices, encourager chez nous, sans s'en douter, des penchants souvent pervers et qui se développent à mesure que nous avançons en âge. De là les préjugés, le fanatisme, l'indolence, le crime. Tous ces défauts nous les tenons, comme les qualités, de nos mères. Là où l'instruction est répandue parmi les femmes, les vices tendent à disparaître, tandis que nous voyons arriver le contraire dans les pays où l'éducation de la femme est négligée.

Quant à l'enseignement des ministres des divers cultes, on pourrait le confier aux chefs des communautés, sous la surveillance du ministère de l'instruction publique.

Des séminaires seraient établis à Constantinople comme dans presque chaque chef-lieu de vilayet. On éviterait ainsi d'envoyer les candidats à la prêtrise en Grèce ou en Russie, d'où ils arrivent pour la plupart du temps avec des idées préconçues, qui font d'eux de véritables agents politiques dont le but est d'entretenir dans les masses des idées subversives de l'ordre et de la tranquillité publique, au lieu de leur enseigner les préceptes de la religion, véritable mission des ministres de Dieu.

Pour ce qui est de l'entretien des écoles de l'Empire, le gouvernement n'aurait même pas besoin de créer de nouvelles ressources. Les contributions imposées aux Chrétiens pour cet objet suffisent et au-delà; nous croyons qu'on pourrait même les réduire considérablement et alléger en partie les charges qui pesaient jusqu'ici sur les malheureux contribuables.

Ces ressources augmentées des fonds déjà affectés par le gouvernement à l'entretien des écoles turques proprement dites, formeraient un revenu spécial et régulier dont l'emploi serait placé sous le contrôle du ministre de l'instruction publique et du Conseil supérieur, composé, comme nous l'avons dit, de Musulmans et de Chrétiens.

Nous n'avons fait ici que poser quelques bases, le cadre restreint d'un journal ne nous permettant pas d'entrer dans de plus longs détails. On pourrait, cependant, consulter avec fruit les brochures de M. Belin, Interprète de l'Empereur près l'Ambassade de France, et de M. Goold, professeur à l'école militaire, brochures qui traitent cette matière avec tous les développements voulus et que nous avons déjà eu l'occasion d'analyser.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

—

XIV.

Là-dessus il s'arrêta court, étonné lui-même d'en avoir tant dit, et s'apercevant, aux regards effarés de Kilsyth, qu'il venait d'en dire trop, pour ne pas le laisser sur cette impression, il prit le bras de son père et l'entraîna chez Madeleine. Elle avait été avertie la veille par son mari que Kilsyth désirait avoir recours à d'autres conseils que ceux du docteur Whittaker, et la douce enfant s'était résignée à ce nouveau sacrifice. Ce n'est point que, comme tant d'autres personnes atteintes du même mal, elle se sentait mourante, et aucun désir de vivre ne lui restait. Un des motifs qui l'avaient décidée à écarter aussi longtemps que possible une consultation nouvelle était précisément la crainte qu'un médecin plus clairvoyant ou plus sincère que les autres ne révélât à son père le véritable état des choses et le péril imminent qu'elle sentait planer sur elle.

Kilsyth, enchanté de la trouver docile, l'avait enveloppée de ses bras caressans.

— Ah! disait-il, revenant à sa pensée de chaque jour, si seulement nous avions Wilmot... Personne n'a compris comme lui ce qu'il vous fallait.

Ni Madeleine ni Ronald ne répondirent; mais, quand ce dernier prit congé de sa sœur, il n'osa lever les yeux sur elle. Plaignons cet honnête homme, si accessible à toute espèce de susceptibilités. Depuis quelque temps, il ne pouvait méconnaître dans le cercle de ses relations une sorte de gêne qu'il s'expliquait, hélas! trop facilement, Londres, qui s'enorgueillit, entre autres supériorités, de proscrire les commérages dont l'influence pèse si désastreusement sur la liberté des provinciaux, n'en est pas à beaucoup près si affranchie qu'elle veut bien le prétendre. Les menus propos y circulent, dans le monde du West-End non moins que dans celui des faubourgs. Les changemens survenus chez Madeleine, et qui s'étaient surtout manifestés à l'époque de son mariage, avaient donné lieu à bien des commentaires. Le plus accrédité, parce qu'il était le plus malveillant, attribuait la mélancolie de la jeune femme à un attachement malheureux qui n'avait pas été payé de retour. Le nom seul du héros manquait à cette chronique sentimentale, et on épluchait un à un tous les habitués de Kilsyth sans pouvoir découvrir celui d'entre eux à qui on pouvait assigner avec quelque ombre de vraisemblance le rôle du « beau dédaigneux. » On parlait beaucoup moins de Ramsay Caird; mais son nom n'était guère prononcé sans que quelque belle dame, — levant les yeux au ciel et avec un mouvement d'épaules, un jeu d'éventail très significatif, — ne laissât percer sa secrète pensée. Si on en venait à des explications plus catégoriques, les opinions semblaient partagées. D'un côté, certaines allusions à la *Favorita*, suivies de remarques passablement désobligeantes sur les gens de rien que l'hymen a tirés de leur néant, grands étonnemens de la patience que témoignait Madeleine et pronostics menaçans à propos du compte que Ronald Kilsyth demanderait sans doute, et avant peu, à son ingrat beau-frère. De l'autre, on trouvait quelque commisération pour les fautes de ce mari volage, mais excusable. Etait-il agréable pour lui de voir sa femme, à peine mariée, s'abandonner aux tristesses, aux regrets d'une affection déçue? Que devait-on attendre d'un homme à qui tout bonheur domestique, toute tendresse conjugale étaient refusés, et qui, mordant aux fruits d'hymen, les avait trouvés remplis d'amertume? — Et encore, ajoutait-on avec un de ces retours familiers à la caste aristocratique, *un de nous* s'en serait tiré avec de bonnes formes, des ménagemens, des égards, de la discrétion; mais où donc ce petit légiste écossais aurait-il appris les usages de la bonne compagnie? où aurait-il puisé le tact subtil, le délicat sentiment des convenances qui aident à se démêler d'une situation si difficile!

De tous ces propos, aucun, cela va sans dire, n'arrivait aux oreilles de la principale intéressée. En revanche ils n'étaient point perdus pour lady Mariel, à qui en sa qualité de beauté régnante, on n'épargnait aucune des mortifications polies par lesquelles se paient les succès du monde. Trop heureuses de l'atteindre dans la personne de son protégé, ses rivales ne s'épargnaient pas à inventer ce qui pouvait s'imaginer de plus venimeux, de plus blessant, et ce qu'elles n'osaient insinuer devant elle à mots couverts, ce qui ne se prêtait pas à quelque sous-entendu perfide, à quelque sarcasme déguisé, fournissait matière à lettre anonyme.

Sans en parler jamais à sa belle-mère, Ronald était tout aussi instruit qu'elle pouvait l'être. Il avait beau s'isoler, boucher ses oreilles, écarter de lui par son attitude hautaine tout épanchement indiscret; encore savait-il parfaitement se rendre compte de tous les mauvais bruits qui circulaient sur le compte de Ramsay Caird. Les jours où il ne dînait pas à la *mess* en compagnie de ses camarades d'état-major, il emportait la douloureuse conviction que les affaires du jeune ménage seraient discutées en pleine table. Il n'entrait guère au *club* sans une appréhension morbide des paroles qu'il allait peut-être entendre à quelques pas de lui, tenus par des gens qui ne le connaîtraient point ou qui ne l'auraient pas aperçu. Et personne ne lui en dît-il un mot, n'avait-il pas là sa conscience pour lui signaler sa conduite comme une des plus énormes bévues qu'il eût pu commettre? Penser qu'un mot, un seul mot, dit en son temps, aurait arrêté court ce fatal mariage! Il est vrai que Ramsay Caird ne s'était pas révélé à lui avec son vrai caractère; mais était-ce là une excuse? Quand un homme du monde est assez convaincu de sa supériorité pour s'arroger, par préférence à son père, l'autorité d'un chef de famille, lui est-il permis de se laisser abuser à ce point? Sa confiance dans lady Muriel ne le justifiait pas davantage à ses propres yeux; ne devait-il pas se méfier de l'étroite alliance qui les unissait, elle et son jeune cousin? Non, non, pas de vains prétextes: le modne

Voir le numéro du 13 décembre.

PIÈCES DIPLOMATIQUES.

(*Livre Jaune.*)

AFFAIRES DE CRÈTE.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Constantinople.

Paris, le 12 avril 1867.

Votre correspondance m'apporte l'exposé des considérations qui vous ont été développées par Fuad pacha. Comme vous l'avez fait remarquer avec raison, le mot d'*annexion* n'a pas été prononcé par nous à Constantinople, et nous n'avons même pas parlé d'autonomie. Notre langage ne peut faire préjuger aucune combinaison, et la question pour nous est uniquement celle-ci: la Porte est-elle décidée à consulter sérieusement les populations de la Crète et croit-elle qu'elles aient été sérieusement consultées? La discussion porte tout entière sur ces deux points. Après tout ce qui s'est passé en Crète, en présence du sang versé et de la prolongation de la lutte, le gouvernement turc ne pourrait guère se soustraire à la nécessité que nous lui signalons. Mais nous attendons qu'il s'explique sur la manière dont il croit que la difficulté peut être résolue. C'est sur ce terrain que je me suis placé dans ma dépêche du 8 mars, ainsi que dans les différentes communications que je vous ai adressées depuis lors, et je ne puis que vous inviter à vous y maintenir avec les ministres ottomans.

Agréez, etc. Signé: MOUSTIER.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Constantinople.

(Dépêche télégraphique.)

Paris, le 28 avril 1867.

Faites auprès de la Porte tous vos efforts pour qu'Omer pacha n'entreprenne aucune opération militaire en Crète. Toute nouvelle effusion de sang ne ferait en ce moment qu'aggraver la question.

—

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Constantinople.

Paris, le 10 mai 1867.

Monsieur, vous m'avez rendu compte du résultat infructueux de la démarche que vous avez accomplie auprès du grand-vizir et du ministre des affaires étrangères pour obtenir qu'Omer pacha n'entreprenne aucune opération militaire en Crète. Je connaissais déjà, par le télégraphe, les objections que vous ont opposées les deux principaux ministres du Sultan, et j'ai pu y répondre par le dernier courrier. Après avoir lu votre rapport, je ne trouve rien à changer aux observations que le langage d'Ali pacha et de Fuad pacha m'a tout d'abord suggérées. La Porte espère que la campagne dirigée par le serdar-ekrem aura des conséquences décisives, que l'insurrection sera définitivement comprimée et qu'une pacification complète s'ensuivra naturellement. Les Turcs, me dites-vous, voient dans les événements de Candie un mouvement fomenté au mépris du droit des gens par le gouvernement hellénique; ils pensent avoir bien mérité de l'Europe par la longanimité qu'ils ont apportée dans la répression; et, en éteignant l'agitation dont le foyer est en Crète, ils ont la persuasion qu'ils auront en même temps apaisé les passions hostiles en Grèce. Ainsi que je vous l'ai déjà dit, la question n'est pas une question de force matérielle; il ne suffit pas de reconquérir l'île de Candie, il faut donner des satisfactions suffisantes aux intérêts des populations crétoises. Nous remplissons un devoir en tenant aux ministres ottomans le langage le plus propre à les éclairer sur l'état réel des choses et sur les exigences de l'opinion publique, et nous ne pouvons que persister à leur signaler les inconvénients d'une lutte qui prolonge inutilement l'effusion du sang. J'ai été heureux de voir que les représentants des puissances qui se sont associées à notre première démarche ont également participé à la seconde.

Agréez, etc. Signé: MOUSTIER.

—

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Constantinople.

Paris, le 17 mai 1867.

Monsieur, je vous expédie aujourd'hui les nouvelles instructions dont je vous ai annoncé l'envoi au sujet de la question crétoise. J'en ai communiqué le texte aux différentes cours, y compris celle d'Angleterre, et, ainsi que vous le verrez par les extraits que je vous envoie de la correspondance de nos missions à Pétersbourg, Berlin et Florence, la Russie, la Prusse et l'Italie ont immédiatement donné leur entière approbation au projet que nous leur avons présenté.

Avant de se prononcer d'une manière définitive, le cabinet de Vienne a désiré connaître les intentions du gouvernement anglais, dont l'appui lui paraît d'une importance majeure pour le succès de nos démarches auprès du Gouvernement ottoman. Nous voyons, nous-mêmes un très grand intérêt à obtenir le concours du cabinet de Londres, et l'espoir d'y réussir n'a pas été sans influence sur notre résolution d'adopter l'idée d'une enquête européenne.

Nous savions, en effet, par M. le prince de la Tour d'Auvergne, que le gouvernement britannique n'était pas absolument opposé à cette combinaison et laissait entrevoir la possibilité que, dans certaines hypothèses, le délégué de l'ambassade anglaise à Constantinople se joignît à ceux des autres puissances.

L'ambassadeur de l'Empereur m'écrit que, sans adopter les termes de notre projet de dépêche, le principal secrétaire d'Etat s'est montré disposé à charger, dès à présent, lord Lyons d'insister pour que la Porte prenne, sans retard, les mesures les plus propres à améliorer le sort des populations crétoises. Le cabinet anglais ne repousse pas l'enquête en principe; il se préoccupe simplement de savoir comment serait composée la commission investie du soin d'y procéder, et quelle serait l'étendue des pouvoirs conférés aux délégués. Il se propose, en outre, d'exprimer d'une manière générale le vœu de voir cesser, aussi promptement que possible, l'effusion du sang à Candie. En donnant ces assurances au prince de la Tour d'Auvergne, lord Stanley lui a d'ailleurs témoigné tout le prix qu'il attache à marcher d'accord avec nous dans cette question, en ajoutant qu'il fera, pour qu'il en soit ainsi, ce qui sera en son pouvoir. J'ai lieu d'espérer que le baron de Beust n'hésitera plus à s'approprier notre projet de dépêche. L'intention du gouvernement de l'Empereur est que cette communication ait un caractère collectif et simultané. Vous devrez donc attendre pour la remettre à Fuad pacha que vos collègues soient en mesure de se joindre à vous. Lorsqu'ils y seront autorisés, vous voudrez bien vous concerter avec eux pour que cette démarche ait lieu immédiatement.

Agréez, etc.

Signé: MOUSTIER.

—

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Constantinople.

Paris, le 17 mai 1867.

Monsieur, les rapports que vous m'avez adressés sur l'accueil fait par Fuad pacha à votre démarche au sujet de la Crète m'ont prouvé que la Porte n'avait pas bien compris le véritable objet des conseils que vous étiez chargé de lui donner, de concert avec les représentants de l'Autriche, de l'Italie, de la Prusse et de la Russie. En effet, le ministre des affaires étrangères du Sultan, au lieu d'examiner si la mesure qui lui était suggérée ne présentait pas un caractère évident d'opportunité et même d'urgence, s'est engagé dans le champ des conjectures sur les conséquences éventuelles qu'elle pouvait avoir; il a porté ainsi le débat sur des questions qui n'étaient pas posées, en éludant celle qui était seule en discussion. Les puissances sont trop pénétrées de la force des considérations qui ont dicté leur langage dans cette circonstance pour se laisser détourner du but de leurs efforts. Après bientôt huit mois de lutte qui a fait couler tant de sang et qui n'est pas terminée, en présence d'une résistance qui témoigne certainement d'un mal profond dans la condition des populations, il est une nécessité qui s'impose avant toute autre, c'est de s'éclairer sur l'état des choses en Crète et de se rendre un compte exact des besoins du pays. La Porte serait dans une complète illusion si elle supposait qu'aucun des moyens qu'elle a employés jusqu'ici puisse être considéré par les puissances comme conduisant, à un degré quelconque, au but qu'elles se proposent. En faisant connaître toute leur pensée à cet égard au gouvernement ottoman et en lui apportant un avis sincère, elles n'excédaient assurément ni leurs traditions ni leurs droits, et les ministres ottomans ne s'étonneront pas qu'elles mettent aujourd'hui plus d'insistance dans leurs démarches. Le moment nous semble en effet venu de rechercher sérieusement l'origine du mal et les remèdes qu'il comporte. Les populations seules, librement et sincèrement consultées, pourraient l'indiquer. Cette consultation devrait avoir lieu sur place, et il serait important que les puissances fussent mises à même de s'éclairer directement sur l'état réel des choses. Elles ne sauraient voir d'ailleurs qu'avec un profond regret continuer l'effusion du sang, et elles ont assez de confiance, aussi bien dans les sentiments d'humanité et de modération du gouvernement ottoman que dans sa juste appréciation des intérêts bien entendus de la Turquie, pour être persuadées d'avance que, sur tous ces points, il tiendra le compte le plus sérieux des conseils désintéressés et amicaux qui lui sont donnés.

Vous êtes autorisé à laisser copie de cette dépêche au ministre des affaires étrangères.

Agréez, etc.

Signé: MOUSTIER.

—

Le chargé d'affaires de France à Constantinople au ministre des affaires étrangères.

Thérapia, le 7 septembre 1867.

Monsieur le marquis, j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence copie de la publication que vient de faire le gouvernement ottoman au sujet de la cessation des hostilités en Crète. En proclamant une amnistie complète pour tous, même pour les étrangers, en prescrivant à ses troupes de ne faire aucune opération militaire pendant l'espace d'un mois et demi, la Porte est convaincue qu'elle a entièrement répondu aux vœux des puissances, et qu'elle ne saurait faire davantage. Elle espère qu'on lui tiendra compte de son bon vouloir et des concessions qu'elle a faites.

Pour me conformer aux intentions de Votre Excellence, j'ai déclaré aux ministres du Sultan que la situation réclamait plus encore, et que, même ce gage donné des bonnes dispositions du gouvernement ottoman, elle resterait bien grave s'ils persistent à repousser l'enquête telle que nous l'avons conseillée et définie. J'ai rappelé, à cette occasion, au grand vizir la conversation que j'ai eue avec lui, il y a quelques semaines, en présence du séraskier, et la promesse qui m'avait été faite alors que, du moment où les volontaires auraient quitté l'île et que les Crétois seraient soustraits à toute pression, la Porte n'aurait aucune objection à admettre l'enquête conseillée par nous. Il m'a été répondu par Aali pacha qu'il n'avait pu être question, dans sa pensée, que d'une enquête purement administrative, et qu'aujourd'hui cette enquête même ne serait plus possible, Sa Majesté ayant fait à ce sujet au général Ignatieff une déclaration catégorique qui l'engageait désormais et qui ne permettait plus à ses ministres de conseiller cette combinaison.

Veuillez agréer, etc. Signé: OUTREY.

—

Le ministre des affaires étrangères au chargé d'affaires de France à Constantinople.

Paris, le 4 octobre 1867.

Monsieur, votre télégramme du 29 septembre m'a apporté la nouvelle du prochain départ d'Aali pacha pour la Crète. D'après les informations complémentaires que vous m'avez transmises, la mission du grand vizir consisterait à faire l'application d'une organisation nouvelle élaborée à Constantinople, et dont les bases, qui n'ont pas encore été divulguées, seraient considérées par le gouvernement ottoman comme étant de nature à répondre pleinement aux vœux des Candiotes. Vous ajoutez qu'Aali pacha serait, en même temps, chargé de procéder à une enquête, et que la Porte croit être entrée ainsi dans les vues des puissances.

Il m'est impossible d'apprécier en ce moment l'importance de ces résolutions, et j'attendrai pour me former une opinion à ce sujet les détails que vous m'annoncez par votre prochain courrier. Toutefois, nous pouvons, dès à présent, constater que le Divan a reconnu la valeur des considérations que j'ai développées dans mes dernières dépêches sur la nécessité de mettre à profit sans retard les trop courts instants de la trêve, pour préparer les éléments d'une pacification sérieuse en donnant satisfaction aux griefs qui ont provoqué le soulèvement. C'est la voie que nous avons toujours indiquée aux ministres du Sultan pour conjurer les périls de la situation, et les circonstances actuelles nous semblent avoir donné à ce conseil un caractère particulier d'opportunité; mais il nous paraît indispensable de le pratiquer avec autant de résolution que de sincérité, si l'on en veut retirer les bons résultats qu'on doit en attendre, et c'est dans un large esprit de concession qu'il importe d'aborder les difficultés pendantes.

En ce qui touche l'enquête que le grand Vizir serait chargé de faire en Crète, nous n'aurions assurément qu'à nous féliciter de la décision adoptée par le gouvernement ottoman, si elle était appliquée de manière à répondre aux exigences que nous avons si souvent signalées à son attention. En lui suggérant cette mesure, nous avions insisté sur la nécessité de l'entourer de garanties spéciales propres à en déterminer nettement le caractère et à en assurer l'efficacité. De là l'idée d'y associer les délégués des puissances, dont la présence eût contribué à donner plus d'autorité à ses résultats. En se décidant à la faire seule, la Porte en assume désormais la responsabilité tout entière. Le soin qu'elle a pris d'écarter le concours des cabinets et l'éclat qu'elle donne à son initiative actuelle ne rendront l'opinion que plus attentive à observer ses démarches. Dans tous les cas, le gouvernement ottoman s'abuserait singulièrement sur l'état présent des choses et sur les dispositions des esprits, s'il croyait pouvoir répondre par des demi-mesures à toutes le préoccupations qu'a soulevées l'affaire de Crète. Quant à nous, après avoir fait, dans l'intérêt commun, tout ce qui était possible pour l'amener à une détermination propre à écarter de graves dangers, nous devons nous borner à suivre avec une vigilante attention le développement des plans dont il se dispose à commencer l'exécution, et, dégagés, selon le vœu de la Porte elle-même, de toute solidarité dans cette entreprise, nous mesurerons nos appréciations aux véritables résultats obtenus.

Telles sont, Monsieur, nos premières impressions; nous les formulerons dans une pièce officielle après nous être entendus avec les autres cabinets.

Recevez, etc. Signé: MOUSTIER.

—

L'ambassadeur de France à Constantinople au ministre des affaires étrangères.

Péra, 6 novembre 1867.

Monsieur le marquis, l'impression très-vive que les ministres du Sultan ont ressentie en recevant la déclaration que j'ai été chargé de leur remettre au sujet de l'affaire de Crète tend aujourd'hui à se calmer. Ils paraissent comprendre que notre démarche était la conséquence naturelle des événements antérieurs, et que leur refus d'adopter nos combinaisons nous obligeait à dégager nettement notre responsabilité. La Porte sait, d'ailleurs, que si elle ne peut raisonnablement exiger de nous un concours qu'elle a elle-même décliné, pour l'aider à sortir des embarras que lui causent les affaires de Crète, nous n'avons pas du moins l'intention d'augmenter la somme des difficultés de sa situation.

Considérant, par conséquent, la discussion comme entièrement close, j'évite tout débat rétrospectif et je consacre mes soins à la question des améliorations prévues ou commencées. Sur ce point, tout indique que l'impression rapportée par le Sultan de son voyage en Europe ne s'est pas affaiblie, et j'espère que l'on poursuivra sans relâche les réformes judiciaires et administratives des provinces. Je puis apprécier directement le zèle avec lequel on aborde la réorganisation de l'instruction publique à tous ses degrés et dans toutes ses branches. Votre Excellence peut compter que je ne perdrai aucune occasion d'encourager de si louables efforts.

Veuillez agéer, etc.

Signé: BOURÉE.

Nouvelles de l'Interieur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROIDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

13 *décembre* 1867

Pression barométrique à midi . . .	754 6
Température minima	3 8
» maxima	8 6
» moyen de 9 h.m à 6 h. s.	7 6
Direction du vent	*S.O.*
Force moyenne du vent	*faible*

Dimanche prochain, 15 du courant, un sermon de charité sera prêché en français, par M. Zipey, en l'église de Sainte-Marie.

—

SOCIÉTÉ « L'AMIE DU TRAVAIL. »

Les membres de la Société l'*Amie du Travail* sont convoqués en séance ordinaire, qui aura lieu dimanche prochain, 3/15 décembre, vers 1 heure après midi, dans son local, rue Asmali Medjid, 44.

Le Secrétaire-général,
C. ANTHOPOULOS.

—

Nous apprenons qu'un des voleurs qui a dévalisé feu M. Faubert a été arrêté à Smyrne et amené à Constantinople.

Il subit, dans ce moment, un interrogatoire devant le consulat d'Italie de la juridiction duquel il relève.

—

La municipalité s'est attribuée, nous ne savons comment, la censure des pièces théâtrales, bien que la censure n'existe pas chez nous. Dans son excès de zèle, elle supprime jusqu'aux faits historiques. Ainsi, dans la *Belle Hélène* elle a remplacé le mot *Crète* par celui de *Clyde*.

Au lieu de cela, la municipalité ne ferait-elle pas mieux d'empêcher que le public fume dans les loges et les couloirs comme dans un véritable café?

—

THÉATRE FRANÇAIS.

Ce soir, 2 premières représentations: *Madame de Merris*, comédie nouvelle du Gymnase, et *Le massacre d'un innocent*, vaudeville du Palais-Royal.

En répétition *Les lionnes pauvres*, comédie célèbre en 5 actes de M. Emile Augier, et les *Poseurs*, une des plus jolies pièces comiques du répertoire parisien.

Après ces deux pièces, on donnera la *Clôserie des genêts*, grand mélodrame à spectacle en plusieurs tableaux.

—

On nous écrit de Damas, le 15 novembre:

« M. Rogers, consul anglais, vient d'être chargé par son gouvernement de faire dans le pays des achats de chevaux et de mulets pour l'expédition d'Abyssinie. Le nombre de ces bêtes achetées jusqu'à ce jour s'élève à 300 qui ont été expédiées à Beyrouth avec une escorte de 100 hommes pour les préserver des tentatives des brigands. Des achats analogues se font à Beyrouth et dans le Liban.

S. Exc. Rachid pacha, le gouverneur-général, est parti hier pour Beyrouth où il se propose de rester quelques jours; ensuite il ira visiter, dans un but administratif, plusieurs villes du littoral.

Cette semaine nous avons eu des pluies abondantes qui feront beaucoup de bien à la campagne. A la Montagne il a beaucoup neigé.

De Bagdad, on annonce qu'une caravane de plus de 2,500 charges est sur le point de quitter cette ville pour la nôtre, en prenant la voie du désert.

Une autre caravane est incessamment attendue du même endroit. »

---

juge les actes sans tenir compte des intentions. Aux yeux du monde il était donc bien évidemment ou un frère peu soigneux du bonheur de sa sœur, ou un écervelé dupe des plus grossiers stratagèmes. Cette dernière alternative était cruelle pour un homme qui s'était piqué jusque-là non-seulement d'austère vertu, mais d'une clairvoyance inexorable et qui se vantait à part lui de joindre la finesse athénienne à l'inflexibilité spartiate.

Sous le coup de ces cuisantes réflexions, la maison paternelle lui était peu à peu devenue odieuse. Il évitait aussi soigneusement celle de son beau-frère. Dans l'une, il était sûr de trouver lady Muriel, qu'il accusait de l'avoir trompé en toute connaissance de cause, c'est-à-dire d'avoir parfaitement su de quel mari elle gratifiait sa belle-fille; dans l'autre, il avait chance de rencontrer Ramsay Caird, auquel cas il n'était pas très certain de contenir son irritation dans les bornes voulues. Déjà bien des fois, la nuit, arpentant son étroite cellule de caserne, il s'était surpris combinant les moyens de chercher querelle à ce « drôle » sans en laisser voir le véritable motif et sans compromettre personne; mais il lui avait suffi d'y réfléchir un peu mûrement pour s'assurer que ce procédé, praticable entre sous-officiers, bon pour un mélodrame à la française, n'était point de mise entre *gentlemen* anglais. Une fois cette hypothèse écartée, il fallait donc éviter les occasions, les rapprochemens qui pourraient l'exposer à méconnaître les conseils de la froide raison, à oublier les résolutions qu'elle lui aurait suggérées.

Il fut ainsi plusieurs semaines sans voir ses parens. Lady Muriel ne se trompait guère sur les motifs qui le retenaient loin d'elle: aussi, désirant peu les éclaircissemens, se chargeait-elle d'expliquer à son mari et de faire valoir à ses yeux les divers prétextes de cette conduite bizarre. Elle n'attendait pas sans quelque trépidation intérieure le grand jour où se laverait ce qu'un conquérant célèbre appelait avec un laisser-aller pittoresque « le linge sale » de la famille, et n'aurait pas demandé mieux que de l'ajourner indéfiniment; mais il arriva un beau matin que, se rendant aux casernes de Knightsbridge, Ronald faillit coudoyer son père, arrêté au coin de Sloane-Street par un embarras de voitures. Le premier regard qu'ils échangèrent les fit tressaillir l'un et l'autre, et leur fut comme une révélation de ce qu'ils avaient souffert tous deux par les mêmes motifs. Kilsyth semblait avoir pris dix ans; ses yeux d'un éclat si vif, s'étaient en quelque sorte amortis, et semblaient peser à leurs paupières flétries. On ne retrouvait plus sur ses joues ces teintes d'un rose hâlé qui révélaient l'intrépide chasseur, l'infatigable piéton, le montagnard bronzé par la pluie et le soleil. Légèrement courbé, il s'appuyait presque sur sa canne. A la vue de son fils, il se ranima pourtant, et ce fut avec une espèce de sourire vague qu'il lui offrit comme autrefois sa cordiale poignée de main. — On ne vous voit donc plus décidément! lui disait-il... Je comprends cela, moi... Maintenant que la jeunesse est partie, notre maison n'a rien de très gai;... mais vous n'étiez pas d'ordinaire si longtemps sans me faire dîner avec vos camarades... Vous savez que j'aime leur entrain; il me fait illusion, et j'oublie avec cette jeunesse que mes tempes grisonnent depuis longtemps...

Ronald, sans en rien laisser paraître, était profondément ému de cette gaîté factice et du contraste qu'elle offrait avec la physionomie éteinte, l'attitude accablée de ce vigoureux vieillard. Balbutiant à la hâte quelques justifications embarrassées, il ne songeait en réalité qu'à l'issue probable de cette rencontre fortuite. — Çà mon brave, interrompit Kilsyth, vous avez bien une demi-heure à me donner?... Eh bien! si vous voulez, nous ferons un tour de parc,... là-bas, derrière ces gazons où personne ne nous dérangera, je vous le promets.

L'heure était venue où ces deux hommes allaient enfin toucher à la question qui depuis quelque temps les torturait l'un et l'autre. Ce ne fut pas du premier mot qu'elle fut abordée; mais enfin après force détours, force circonlocutions, parlant toujours de la pauvre Maddy, Kilsyth en vint à laisser voir sa pensée. — Elle est aimante, disait-il; son naturel, son éducation, tout a conspiré pour la rendre telle. Comme la lumière aux fleurs, comme l'air pur à nos cerfs d'Écosse, il lui faut, à elle, une atmosphère d'affection. Eh bien! Ronald,... ceci est un aveu que j'ai sur le cœur depuis plus d'un mois,... je doute,... oui, je doute que cette enfant soit partagée à cet égard comme elle devrait l'être.

Ronald, moins effrayé de l'interpellation en elle-même que de l'accent avec lequel ces paroles étaient prononcées, voulut essayer de biaiser encore. — Il n'avait rien vu qui autorisât de telles craintes... Madeleine ne lui avait pas paru si changée...

— Oh! n'essayez pas de me rassurer? s'écria Kilsyth... L'enfant ne se ressemble plus,... et malheureusement je sais pourquoi.

Ici Ronald se sentit frissonner de la tête aux pieds. — Je sais pourquoi, reprit son père... C'est que le bonheur intérieur lui manque... C'est que le mariage auquel on a voulu... l'amener, — j'atténue mes expressions, vous le voyez, — ce mariage n'a pas tourné comme il fallait. C'est que son mari, tranchons le mot, n'est qu'un misérable...

— Voilà une expression peu atténuée, remarqua Ronald, devenu plus froid à mesure que son interlocuteur s'exaltait... Cependant si vous êtes certain de ce que vous dites, il y a des mesures à prendre... On peut montrer à M. Caird...

— Mais, Ronald, qui nous l'a fait accepter?... Comment et par qui s'était-il trouvé autorisé à venir librement chez nous? Qui l'a jeté sans cesse sur le chemin de Madeleine? qui a laissé se répandre le bruit qu'elle lui était destinée? Ce n'est pas moi, ce me semble.

— Et m'accusez-vous de tout ceci?... M'en accusez-vous *seul*! demanda Ronald, non sans une certaine amertume.

— Moi, vous accuser!... je n'accuse personne... ou plutôt si; mais j'accuse à tort, sans réflexion, sans me rendre compte du motif qui me pousse... Vous ne savez pas combien le chagrin rend injuste... Ne parlons plus de ceci!... Laissons M. Caird pour ce qu'il vaut!... Parlons de Maddy,... ne nous occupons que d'elle. Vous ai-je dit jamais, et avez-vous oublié les sinistres présages dont Wilmot m'entretenait à Kilsyth?... Ces présages se réalisent aujourd'hui...

(*Sera continué.*)

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 28 novembre.

Avouez, monsieur, que je connais bien le cœur humain...... d'outre-mer. Que vous avais-je dit de ce plongeon de l'île Tortola? Qu'il ne fallait l'accepter que sous bénéfice d'inventaire, attendu que le télégraphe transatlantique était fort sujet à caution. J'avais, Dieu merci, raison, et vous n'avez, pour vous convaincre, qu'à lire le rapport de sir Rumbald, gouverneur de la susdite petite Antille. Certes, de toutes les infortunes annoncées, il reste encore assez pour glacer d'épouvante ceux qui sont peu au fait des mœurs atmosphériques du nouveau Continent et qui crient comme des désespérés pour un malheureux chapeau qu'un coup de vent emporte par-dessus le Pont-Neuf.

Rassurez donc votre amour-propre, et tenez pour certain que vos tremblements de terre et vos tempêtes orientales peuvent soutenir la concurrence avec les cyclônes et les bouleversements américains.

Nous n'allons pas mal, du reste, nous-mêmes, et voici le Vésuve, un bon vieux volcan qui, jaloux de gagner ses honoraires, demande à se mêler de la question italienne. On parlait de Garibaldi, on parlait du Pape, et de la révolution et de Mazzini, de Victor-Emmanuel et de M. Rattazzi ou de M. Menabrea. Il est évident que ces renommées toutes modernes ont porté ombrage à ce vétéran des révolutionnaires de la Péninsule, et sans crier gare, comme il convient aux gens qui n'ont qu'à se montrer pour dominer la situation, le Vésuve a lancé son petit jet de flammes en guise de manifeste, et arboré son plumet de fumée et de lave.

Vous voyez que la question italienne se complique gravement, et je me demande ce que deviendra la Conférence, entre le comité d'insurrection d'une part, et le Vésuve de l'autre.

Il est vrai que si la Conférence reste impuissante à résoudre la question, voici un professeur de dessin de Crémone, ville célèbre par ses violons, qui vient de trouver la plus radicale des résolutions ou plutôt le plus expéditif moyen d'en finir avec toutes ces complications. Le moyen de M. Maroti (c'est le nom de l'inventeur) a bien quelque chose qui rappelle les façons de faire du Vésuve sus-nommé; mais on ne perd jamais à imiter les grands maîtres, et voici, du coup, M. Maroti, autant au-dessus de M. Dreyse, Prussien, et de M. Chassepot, Français, que le Vésuve est au-dessus de la butte Montmartre. Ce moyen est tout simplement un fusil qui, entre quinze ou vingt minutes, vous lâche, sans se fâcher, ses six mille coups. Il suffit de deux hommes pour manœuvrer cette arme qui se fait fort de vous abattre en moins d'une demi-heure, ses trois régiments (effectif de guerre.) Six régiments en une heure! Suivez la progression: au bout de la journée, soit douze heures, (il faut bien lui laisser la nuit pour se reposer et se rafraîchir) deux hommes, deux simples soldats et ce fusil ont tout simplement couché sur le carreau soixante-douze régiments, c'est-à-dire une armée de cent-quarante à cent-cinquante mille hommes. Avec un peloton de douze hommes armés de cet aimable engin, calculez le massacre! Et dire que ce n'est qu'après Mentana que M. Maroti a trouvé son fusil! Quelle réplique au fusil Chassepot!

Voyez-vous, moi, je ne m'embarque pas dans les finasseries de la diplomatie; toute la solution est là: pif paf pif! Six mille hommes à l'heure!

Ah! Ah! Je conseille aux Américains de se vanter maintenant!

Voilà ce qui s'appelle *faire grand*, et voilà qui les *dégote*, comme on dit dans le noble faubourg!

Vous me direz peut-être que votre admiration n'est pas aussi facilement enthousiaste que la mienne, et que vous demandez à faire vos réserves, en songeant à tous les autres moyens de destruction dont le ciel dispose pour se débarrasser de sa créature. Sans doute, sans doute, et ce n'est pas vous qui m'en remontrerez à cet égard; on possède à fond sa statistique, et moi qui vous parle, je puis vous dire, à une unité près, combien, par exemple, nous avons eu de sinistres sur mer, la semaine dernière: — Soixante-dix-sept; ce qui forme, pour l'année courante, un total de deux mille trois cents naufragés.

Il est vrai que tout se compense ici bas, et que si, d'une part, à l'aide de coups de vent, de cyclones, de tremblements de terre, d'incendies, d'éruptions volcaniques et autres, de naufrages, de fusils Dreyse, de fusils Chassepot, de fusils Maroti, de fusils à aiguille, de fusils se chargeant par la culasse, de fusils se chargeant tout seuls et d'autres ne se chargeant pas du tout, dans cette terrible partie qui se joue ici bas, on voit s'abattre un assez joli nombre de ces quilles qu'on appelle les hommes, d'autre part, il est un moyen, un seul, mais toujours nouveau et toujours aussi efficace de remplir les vides et au-delà.

Demandez plutôt à M. Haussmann, préfet de la Seine et sénateur. Il vous dira que dans la seule ville de Paris, pendant le cours du mois de septembre 1867, il est né 4,325 individus dont, 2,148 du sexe masculin et 2,497 de l'autre, tandis qu'on ne compte que 3,554 décès, dont 1,859 hommes et 1,695 femmes ou filles. En moyenne, pendant ce mois, il est né 145 petits citoyens ou citoyennes par jour, soit 217 par arrondissement. Mais chose étrange en ce temps d'Exposition Universelle, chose propre à dérouter toutes les prévisions psychologiques, physiologiques et autres, la moyenne des naissances pendant les douze mois précédents a été de 451 par jour, soit 226 par arrondissement.

Reconnaissons qu'on a fort calomnié l'invasion étrangère et que c'est bien à tort qu'on, a sous prétexte d'Exposition, traité Paris de Babylone et de Ninive (on allait jusqu'à parler de Sodome et de Gomorrhe, mais c'était là propos de misanthrope invétéré!)

Cette petite statistique municipale, je ne vous le cache pas, m'a fait un bien extrême, et je me sens pris d'un respectueux attendrissement, lorsque je vois trotter menu devant moi une petite parisienne, le bas bien tiré sous sa bottine hongroise, le chignon au vent, le nez en l'air et la tournure agaçante; — va, va, me dis-je, tu as beau te donner des airs de cocotte! va, ma bonne, la statistique municipale me le prouve, tu n'es qu'une fanfaronne de coquetterie, et au fond, tu rendrais des points à Lucrèce, j'entends la chaste Lucrèce, mise en tragédie par M. Ponsard! — Comment diable, en pleine Exposition Universelle, en pleine invasion étrangère, il y a baisse sur les naissances! Oh! Pudeur, si tu disparaissais du reste de la terre, c'est donc à Paris qu'il faudrait te chercher!

Cela m'étonne autant que vous, monsieur, mais quoi! les chiffres sont là, et rien d'éloquent comme les chiffres, vous le savez.

Aussi est-il difficile de s'expliquer l'apostrophe que le *Courrier Français* adressait dernièrement *ab irato* aux mœurs parisiennes. Ah! dame, il n'y allait pas de main morte, et je n'oserais, pour mon compte, reproduire la moindre phrase de cette diatribe qui a valu au journal un procès en diffamation, de la part du prince et de la princesse Metternich. Le fait est qu'il y avait entre les *bourgeoises Benoîton* et les *grandes dames Metternich* (ici je cite) d'une part, et les cocottes de l'autre, une sorte de parallèle ou tout au moins de rapprochement dont les cocottes seules ont pu se trouver flattées.

Mais quittons ce terrain limitrophe de la police correctionnelle, sans perdre de vue cependant le *Courrier français* qui fait beaucoup parler de lui depuis quelques jours. Je ne dis rien des rigueurs administratives qui le poursuivent sur la voie publique, et le chassant des kiosks, ne lui laissent d'autre refuge que l'étalage des libraires: ceci est du domaine de la politique, et ma chronique n'aborde des choses contemporaines que le côté pittoresque.

Or, est-il rien de plus pittoresque (je demande grâce pour cette expression qui a sa raison d'être dans le sens artistique que je veux seulement attribuer à la chose), qu'un duel, un vrai duel, par ce temps de banalité courante et de vulgarité *benoîtonnante*? Certes, philosophiquement et moralement parlant, le duel est une affreuse chose: mais deux hommes fièrement campés l'un vis-à-vis de l'autre, l'épée au poing, dans une clairière, par une belle matinée, entre quatre témoins! Quel tableau de genre! Or, cette semaine, l'un de ces deux hommes était M. Vermorel, rédacteur en chef du susdit *Courrier français*, celui-là même qui, il y a quelques mois, de parti pris et par principe, refusait, malgré toute injure, avec un véritable courage qui étonna d'abord et qu'on finit par admirer, de se battre avec MM. Granier de Cassagnac. L'autre adversaire était M. Anatole de la Forge, rédacteur du *Siècle*, et l'une des meilleures lames de Paris. Le combat a duré dix-sept minutes; il y a eu cinq passes. M. de la Forge a été touché deux fois, et assez grièvement pour que les témoins aient dû mettre fin à l'engagement. Vous le voyez, c'était là un vrai duel.

Ils sont, du reste, plus fréquents que jamais, ces combats singuliers auxquels le point d'honneur, plus encore que l'honneur, appelle des gens honorables, et les journaux publient, sous initiales, deux ou trois comptes-rendus dont toute la moralité à tirer est celle-ci: C'est que, vu le peu de gravité des motifs qui ont mis l'épée à la main de la plupart de ces combattants, il faut qu'il y ait dans l'air je ne sais quels principes d'agacement, d'irritation nerveuse! Je ne veux pas y voir les effets d'une démoralisation que les quinteux et les atrabilaires ne se font pas faute de constater et qui me paraît incompatible avec la théorie sur l'instruction des masses! Plus le niveau de l'enseignement s'élève, plus la morale publique s'améliore. Voilà le principe. En conséquence, s'il est une génération destinée à fournir l'exemple de la plus austère vertu, c'est bien la nôtre, puisque, d'après un riant relevé, il n'y a pas moins de trois cent mille individus de l'un et de l'autre sexe qui fréquentent, en ce moment, à Paris, l'école organisée par M. Duruy.

Trois cent mille individus qui, chaque jour que Dieu fasse, vont prendre à l'école la nourriture de l'esprit, plus gratuite et moins obligatoire que celle du corps! Il est vrai que, dans ce siècle d'économistes, on s'efforce de pourvoir aussi bien à l'une qu'à l'autre, et l'on vient d'ouvrir en quelques arrondissements de Paris de nouveaux fourneaux économiques où l'ouvrier peut trouver chaque jour le menu suivant:

172 centilitres de bouillon, 5 centimes; 60 grammes de viande cuite, 5 c.; 45 centilitres de légumes cuits au gras ou au maigre, au choix du consommateur, 5 c.; 45 centilitres de potage au riz, 5 c.; 125 grammes de pain première qualité, 5 c. Total pour un repas confortable, 25 c.

Eh! bien, voulez-vous m'en croire, tout cela est fort bon, fort sain, fort appétissant, et je connais un certain nombre d'habits noirs qui, n'était la fausse honte, iraient volontiers porter leur écuelle aux fourneaux économiques, en compagnie des blouses grises qui s'y présentent carrément.

Je n'ai pas besoin de vous dire que parmi ces habits noirs, je comprends certains de ces individus qui, le soir, se carrent aux premières représentations et qui, s'il faut en croire le héros de *l'Honneur et l'Argent*, de Ponsard déjà nommé, se privent de dîner pour s'acheter une paire de gants.

Je ne sais s'ils avaient dîné, mais ils étaient, samedi soir, toute admiration et tout applaudissements, au *Robinson Crusoé*, d'Offenbach, donné en *première* à l'Opéra Comique. Le scenario de cette œuvre n'est pas le principal élément de succès; mais c'est vraiment un tour de force que d'avoir tiré trois actes du célèbre roman de Daniel Foë. Il est vrai que le premier acte se passe en Angleterre, dans un intérieur de famille, et que si les deux autres nous transportent dans l'île déserte, nous y trouvons Robinson en compagnie de *Vendredi*, ce qui fournit déjà un duo; mais comme on ne peut alimenter deux actes avec un duo, les librettistes font très ingénieusement arriver dans l'île non pas seulement les sauvages anthropophages, mais toute la famille de Robinson, père, mère, sœur, fiancée, servantes et serviteurs. Après quelques incidents dont le plus comique menace les Européens d'un dîner dont leur propre chair fera les frais, la situation qui semble ne devoir aboutir qu'au pot au feu des cannibales, se dénoue par deux coups de revolvers qui mettent en fuite les sauvages. On s'embrasse, on s'embarque et le rideau tombe au moment où, rendus à la liberté, Robinson et les siens ne se mangent plus que de caresses.

La musique est du plus pur Offenbach, et l'on y reconnaît sans peine le spirituel auteur de la *Belle Hélène*, d'*Orphée* et de *Barbe Bleue*. Il y a là des choses charmantes d'humeur et de gaîté, mais en somme *Robinson Crusoé* ne fera oublier ni la *Dame Blanche*, ni *Zampa*, ni même le nombreux répertoire d'Auber.

Après *Robinson* de Foé, *Gulliver* de Swift. Les Anglais prêtent beaucoup en ce moment, comme vous le voyez, à notre littérature théâtrale. Donc *Gulliver*, dont je vous ai déjà parlé, n'a pu être donné la semaine dernière, comme on s'y attendait, et voici pourquoi: Un effet sur lequel on comptait beaucoup avait complètement manqué, et il a fallu le recomposer sur nouveaux frais, soit une dépense de vingt mille francs pour un seul tableau, et la pièce en a trente. Il s'agissait de la ville de Lilliput qui doit représenter sur la scène tout simplement tout Paris. On verra, dans une rue de Rivoli en miniature, circuler des personnages hauts de quelques pouces, des voitures, des omnibus, enfin tout ce va et vient de la grande ville réduit aux plus exigües proportions. Ce sera un chef-d'œuvre de décoration et de mécanique qui fera courir tout Paris heureux de se retrouver ainsi en miniature.

L'inventeur de ce truc est M. Chéret, peintre décorateur du plus grand talent qui a créé autant de féeries que les *mille et une nuits* en contiennent. Comme décoration, *Gulliver* sera tout simplement merveilleux. Figurez-vous que pour cette seule pièce, M. Chéret s'est rendu lui-même en Italie et en Sicile afin d'en rapporter des vues et d'en enrichir *Gulliver* qui n'est, à vrai dire, qu'un Voyage autour du monde.

Les voyages sont du reste à la mode, puisqu'avant-hier le Palais Royal donnait les *Chemins de fer*, comédie de mœurs de MM. Labiche et Delacour. Je ne crois pas qu'elle puisse espérer le succès de la *Vie parisienne*, et cependant on ne peut dire qu'il n'y ait pas là beaucoup d'esprit.

Au théâtre Lyrique, on prépare le *Lohengrin*, de Richard Wagner, le compositeur de l'avenir et du roi de Bavière. Je n'ai pas de parti pris, et comme je ne connais du *Lohengrin* qu'un fort remarquable morceau, sans vanter ce novateur si attaqué d'une part et si énergiquement défendu de l'autre, je ne reproduirai aucune des mauvaises plaisanteries par lesquelles nos critiques lui firent les honneurs de l'hospitalité française, il y a quelques années. Ce qui peut consoler Wagner, c'est que, tout au contraire de qui se passe généralement en France, c'est en son pays même qu'il est prophète.

TIBERGE.

Variétés.

Il n'est pas rare de recevoir dans une lettre un timbre-poste destiné à affranchir le réponse demandée. Ce timbre est toujours adhérent à la lettre; il y est collé par un coin après avoir été humecté par la langue ou les lèvres. Or, si l'expéditeur est atteint de quelques lésions spécifiques de la bouche ou de la langue, on comprend à quoi s'expose le destinataire lorsque, pour coller à son tour ce même timbre, il le repasse sur sa propre langue. Conclusion: Ne le mouillez jamais qu'avec de l'eau. La *Gazette médicale de Lyon* donne ce conseil; il est prudent et bon pour tout le monde de le suivre.

—

Un médecin anglais, très instruit et très-spirituel, a entrepris une campagne pour démontrer que la cause de la plupart des maladies provient du manque d'air dans nos maisons et dans nos lieux de réunion. Il dit bien haut que les théâtres, les salles de meeting, la chambre des lords et la chambre des communes, les cours de justice, sont des foyers d'infection.

« Pourquoi, disait-il dernièrement dans une conférence, voit-on tant de personnes dormir à l'église? Parce qu'elles manquent de zèle et d'attention pour la parole divine? Ce n'est pas que les prédicateurs soient ennuyeux, c'est que, au bout de vingt minutes, l'air se vicie dans les chapelles et les églises de manière à former un narcotique qui pousse plus facilement au sommeil qu'une bonne dose de laudanum. »

Voilà une considération bien consolante pour les modernes Brutus de la chaire sacrée.

—

Un cheval qui joue de la harpe. — Une petite fille âgée d'une dizaine années, appartenant à cette tribu des *pifferari*, qu'on rencontre encore trop souvent dans Paris, malgré les efforts de la police, traversait la rue de Richelieu portant une harpe plus grande qu'elle, qui embarrassait sa marche.

Au même moment M. X... passait dans cette rue dans son break, attelé d'un cheval pur sang qu'il conduisait lui-même. Apercevant l'enfant, M. X... lui crie de se garer, mais la malheureuse petite harpiste fait un faux pas et tombe entraînée par son instrument qui résonne sur le pavé à côté d'elle.

Les passants poussaient déjà des cris de terreur en voyant le danger que courait l'enfant, malheureusement le cheval, qui avançait toujours malgré les efforts de son conducteur, *mit les deux pieds de devant au beau milieu de la harpe*: les cordes éclatèrent de tous les côtés avec des bruits stridents; l'animal effrayé se cabra violemment et on eut le temps de retirer la petite musicienne qui n'avait eu qu'une contusion sans gravité, mais qui versait d'abondantes larmes en voyant le piteux étant de son gagne-pain.

Cet accident avait attiré, comme on le pense, une foule de curieux; M. X... descendit de son break, fit entrer l'enfant dans une maison voisine pour qu'elle pût se remettre, et lui donna largement de quoi remplacer les cordes de sa harpe et apaiser la colère de son patron.

—

Il y a quelques jours, un jeune collégien étant entré dans une ménagerie d'animaux féroces, à Toulouse, eut l'imprudence de passer son bras à travers les barreaux de la cage d'un lion; celui-ci saisit le bras et le déchira horriblement. Il fallut se décider à pratiquer une amputation, que l'enfant supporta avec un courage rare pour son âge. Mais le malheureux a succombé aux suites de cette douloureuse opération; il n'avait que neuf ans.

Le pauvre enfant, dit le *Messager de Toulouse*, ne s'inquiétait nullement de sa position; il n'était préoccupé que de la douleur qu'elle allait occasionner à son père.

« Est-ce que je vais mourir? disait-il à la sœur qui lui prodiguait ses soins. C'est que je ne veux pas mourir avant d'avoir vu papa; il faudra aller le chercher. »

—

Des journaux allemands annoncent que le comte Louis Arco Steppelberg, directeur du théâtre du Peuple à Munich, vient d'épouser mademoiselle Oswald, une figurante de ce théâtre.

Mademoiselle Oswald est âgée de quinze ans et le comte a dépassé la soixantaine. Voilà ce qui s'appelle un mariage bien assorti.

—

L'épitaphe suivante peut se lire dans le cimetière de Kensal-green en Angleterre:

A la mémoire de Mrs. Lydia Barnett,
femme de Noah Ripley, Esq.,
Elle en eut 8 fils et 11 filles; dix-sept
de ses enfants vivent encore et sont
mariés.
Au moment de sa mort, sa
famille se composait de 97 petits-
enfants et de 117 petits petits-enfants.
Elle est morte le 17 juin 1816, âgée de
91 ans.
Tes enfans ont bien mérité de la patrie,
mais tu les as surpassés.

—

Un singulier pari a été engagé, il y a peu de temps, à Berlin. Cinq jeunes gens ont fait la gageure de passer une semaine sans dormir. Il était loisible à chacun des parieurs d'employer les moyens qu'il jugeait propres à bannir le sommeil. Durant la nuit on dansait et on prenait du café fort. On passait la journée en montant à cheval, en chassant, en faisant l'escrime et en prenant du café toutes les demi-heures. Un seul est parvenu à atteindre le délai fatal sans dormir, mais en perdant 25 livres de son poids. Deux des parieurs se sont endormis après avoir veillé pendant 130 heures. Le quatrième est alité à la suite d'une inflammation de poitrine. Le cinquième enfin s'est endormi en se trouvant à cheval; il tomba à terre et se cassa un bras.

—

Que j'aime dans le *Times* la feuille des annonces! Un de ses derniers numéros nous apporte les curiosités que voici:

Marquise, patience. — Dix minutes après minuit Policky. »

Per... Très perfide. Pourquoi ce cruel silence? Sagge est abandonné. Enfuyez-vous vers votre négligée C...tta. »

« Ici, du moins, je puis vous dire combien vous m'êtes chère, au-delà de toute expression. Pour la vie, votre fidèle. — Lapin. »

Et penser que le mari, le tuteur ou le futur de la marquise, de C....tta ou de l'idole du « fidèle Lapin » lira peut-être ces annonces-là et sourira d'un petit air fin et moqueur.

—

Lola Montès, qu'on disait morte, est aujourd'hui très-vieille. Elle vient d'arriver en Europe et a débarqué au Havre. Elle donne une seconde édition de la vieillesse de Mme Saqui, qui malgré ses 80 ans, aspirait encore à paraître sur la corde. Lola-Montès avait adressé des propositions au directeur de l'Alcazar à Paris.

Il va sans dire que l'ancienne danseuse et ci-devant amie du roi de Bavière n'a pas vu accueillir sa demande. On sait qu'elle a épousé un avocat de New-York; que, veuve très-promptement, elle a aidé de ses ressources l'armée du Nord, que ruinée par ses largesses, elle a vainement essayé d'en trouver en Amérique. Elle veut mourir en Europe.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 13 décembre	36 20
Clôture	du 13 décembre	36 15

—

Galata, 13 décembre 1867.

Cours des Fonds.

Clôture du 12 soir..	P.	36 18½ 19
Ouverture 13 midi ..	»	36 20 — 20½
Clôture 13 midi ..	»	36 13 — 13½

Le report sera de 3½ à 4 paras.

—

Prix des Monnaies.

Livre anglaise.......	108⅞ — 109
Napoléon d'or.......	85 28/40 — 86¾
Impérial russe.......	88
Ducat kremitz.......	51
Medjidié blanc.......	22/40 différence.
Beslik..............	3⅞ — 4% agio
Cuivre..............	11½ 12%

Le gouvernement (arsenal) a contracté 10,000 tonneaux de charbon Newcastle au prix de 25/- la douane à sa charge, payable en lettres de change chaque six mois.

MOUVEMENT DU PORT.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 12 décembre

GIBRALTAR, le bateau à vapeur anglais *Ironsides*, capitaine Kirk, divers.
DANUBE, le bateau à vapeur anglais *Champion* capitaine Darnell, divers.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 12 décembre

ANGLETERRE, bk mek. *E. Latjow*, c. Bradhering.
FALMOUTH, bk angl. *Sylphide*, c. Thompson, blé
— bk angl. *Rowena*, cap. Rocke, blé
— bk angl. *Victoria*, cap. Dickson, blé
BREME, bk brem. *Pallas*, cap. Kunckens, blé
MARSEILLE, br ital. *Favorita*, cap. Onetto, blé
— br ital. *Luigia Danovaro*, cap. Fortunato, blé
— br ital. *Lauro*, cap. Volarino, blé
— br hell. *Alexandros*, cap. Mercuris, blé
— br autr. *Mrac*, cap. Guosdan, blé
MONT-ATHOS, br hell. *Pandora*, c. Potamiotis, lest
RODOSTO, br aut. *Giacomo*, cap. Tagliarano, lest
KUMI, goel hell. *Nea Tikhi*, cap. Nicolutzo, lest
— goel hell. *Ayia Kiriaki*, cap. Kronios, lest
GALATZ, goel aut. *Drago Anetta*, cap. Slacovich,
BALTZIK, bk aut. *Nettuno*, cap. Sverlicego. lest
SOULINA, br angl. *Endenour*, cap. Rayd, lest

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et Buyuk-déré.

du 4 décembre

ODESSA, bk ital. *Antonio Risso*, cap. Molfino, blé
SOULINA, bk ital. *Thdolinda*, cap. Olivari blé

du 5 décembre

ODESSA, br. aut. *Adria*, cap. Sattina, blé
MARIANOPLE, br fran. *Adelaïde*, cap. Roux, blé
KUSTENDJE, bk autr. *Ebe*, cap. Budinich, blé
SOULINA, bk angl. G. *Craich*, cap. Silatto, orges
VARNA, bk ital. *Teodoro*, cap. Tesei, blé
— bk ital. *Marco*, cap. Greco, blé

du 6 décembre

TAGANROK, br hel. *Tax. Michaïl*, cap. Focas, blé
— bk prus. *Bourg. Kirstein*, cap. Kirstein, laine
ODESSA, bk angl. *Watarspite*, cap. Woods, blé
— br ital. *Matutina*, cap. Stagno, blé
BERDIANSKA, bk ital *Generoso*, cap. Chiezo, blé
KUSTENDJE, br. aut. *G. Gasparo*, cap Persich, blé
— bk angl. *Thomas Rebeca*, cap. Isavron, orge
VARNA, br hell. *Dio adelfi*, cap. Couffas, blé
— br ital. *Machiavelli*, cap. Canezi, blé

du 7 décembre

MARIANOPLE, bk rus. *Milizza*, cap. Perlainovich,
— bk ital. *Michelle Gaturno*, c. Schiacaluga, blé
BERDIANSKA, bk ital. G *Gaggino*, cap. Paoli, blé
KUSTENDJE, bk angl. *Victoria*, cap. Dickson, orge

du 8 décembre

BOURGAS, bk ital. *Queirolo*, cap. Durante, blé

du 10 décembre

TAGANROK, bk ital. *Maniglia*, cap. Gazollo, blé
— bk ang. *Sosyx*, cap. Robiaso, blé
— bk angl. *Nauch Glo*, cap. Fral, blé
— bk angl. *Rawina*, cap. Rook, blé
— bk mek, *Amazone*, cap Balthasar, blé
— bk angl. *Mary Ann*, cap. Hazard, blé
— bk angl. *Garof*, cap. Die Richel, blé
— bk angl *James of the nigt*, cap. Wadle, lin
— bk angl. *Tria*, cap. Dunn, blé
— bk angl. *Sylphide*, cap. Thompson, blé
— bk angl. *Arthur*, cap. Thompson, orge
— sch hell. *Aleyandra*, cap. Mercuris, blé
NICOLAEFF, bk mekl. *Sirius*, cap. Convu, blé
— bk mekl. *Elisa von Lowtjow* cap. Bradhering,
ODESSA, bk angl. *Maggie*, cap. Davis, maïs
— br mekl. *Balans*, cap. Niemann, blé
— bk angl. *Comodore*, cap. Beath, blé
— br ital. *Federico*, cap. Megna, blé
— bk angl. *Allotros*, cap Brooks, blé
— bk angl *Lilly of the Wally*, cap Coates, maïs
— br angl. *Lucy*, cap. Gray, blé
EUPATORIE, bk angl. *Tortole*, cap. Wolker, gr. lin
MARIANOPLE, bk prus *Stalsund*, cap. Pens, blé
— bk hell. *Neos Kraklis*, cap Embiricos, blé
— bk angl *Flang Sewd*, cap. Glass, blé
— br ital. *Peppina B.*, cap. Balestrino, blé
BERDIANSKA, bk ital. *Eraclio*, cap. Figari, blé
— br ital. *Italia*, cap. Degregori, blé
— br ital. *Piceno*, cap. Pastorino, blé
— pol ital. *Emmanuele*, cap. Antola, blé
— pr ital *Profeta Elia*, cap. Zanalli, blé
— bk angl. *Garof* cap. Richel, blé
— bk angl. *Delaware*, cap. Casson, blé
— bk norv. *Redgauntl*, cap. Dall, blé
HESKY, bk angl. *Valetta*, cap Forster, seigle
— bk angl. *Varanda*, cap. Johnson, seigle
— br angl. *Emily*, cap. Burnett, seigle
GALATZ, bk norv. *Ocean*, cap. Jorsensen, blé
— br prus. *Ernest*, cap Bradenbourg, gr. de lin
BRAILA, br autr. *Arad*, cap. Gosden, blé
SOULINA, bk angl. *Kate*, cap. Nicolson, orge
VARNA, bk ital. *Salvatore*, cap. Causi, blé
— bk ital. *Amore patrio*, cap. Didone, blé
— br ital. *Francesco Antola*, cap. Olivari, blé
— bk angl. *Alma*, cap Consiglio, blé
— br angl. *Fides*, cap. Schields, orge

du 11 décembre

TAGANROK, br mekl. *Mortilos*, cap. Bruss, seigle
— br mekl, *Ernaboa*, cap Falek, blé
MARIANOPLE, bk ital. *Luigi*, cap. Diago, blé
SOULINA, br hell *Crimea*, cap. Janosas, blé

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

TIMBRE SEC ET HUMIDE. — RICHE COLLECTION DE LETTRES ENTRELACÉES DE DIVERSES COULEURS.

COUPE-PAPIER A L'USAGE DES RELIEURS.

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français ASSYRIEN cap. Cautier, partira pour Marseille Mardi 17 Decembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, N° 3.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000; 100,000; 80,000; 50,000; 40,000; 30,000; 20,000; 10,000; etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. H. KLARFELD, Perchembé-Bazar, 17.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Décembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

NÆHMASCHINEN

AUCH ALS

WEIHNACHTS-UND-NEUJAHRS GESCHENKE

empfiehlt

das grösste europæische Næhmaschinnen Etablissement von Mr BOLMANN in WIEN, 31 Rothenthürm-strasse, 31, Illustrirte Preis liste *gratis* u. *franco*.

A VENDRE

Les propriétés ci-dessous mentionnées.

1 Une maison en pierre avec un magasin dessous dans la Grand'Rue de Galata N° 146.

2 Un magasin en pierre sis à Moumhané Skélessi à Galata, rue Gumuch Halkali N° 9.

3 Une maison à côté de l'église grecque Agios Nicolaos, rue Yéni-Chehirli N° 2.

Pour plus amples informations s'adresser au courtier Kirkor Agha, ou à ses employés, demeurant à Bagtché-Capou, Tasch-Chan N° 32 en face du corps de garde tous les jours, excepté le Dimanche, à toute heure de la journée.

AVIS INTÉRESSANT.

On peut se procurer de la graine de ver-à-soie du Japon de première qualité et de provenance directe, chez MM. Molinari frères, rue Yorghandjilar, N° 69, à GALATA.

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées. HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc, le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

A VENDRE

Pour cause de maladie un des plus anciens atelier de Photographie.

Toutes facilités seront accordées pour le payement.

S'adresser: Passage Oriental N° 17.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste a Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

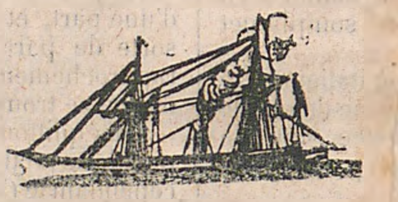

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		LIGNE DU BOSPHORE — Service Journalier.
			Voyage pour le Pont.
12	2	30	de Yeni-mle, Buyuk-, Thérapia, Stenia, Yenikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yeni-mahallé, Buyuk-dere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bébek. Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-dere, Therapia, Yenikeui, Stenia, Emirghian, Hissar, Bebek. *(Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.)*
2	2	45	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	3		de Beicos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgoude
11	3	45	de Cavak, Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, Hissar, Candin, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuscundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	30	de Arnaoutkeui, Courucesme, Ortakeui, Bechictach.
3	3		deArnaoutkeui, Courouesme, Ortaheui, Bechigtach.
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis.)
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h de la ligne de Buyukderé)
6	8	30	de Buyukdere, Therapia, Beicos, Stenia Emirgh. Hissar, Bebek, Arnaoutkeuy, Ortakeuy, Bechiktach.
3	9	30	de Yenimahalle, Buyukdéré, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
3	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdére et Yenimahallé.
6	6	30	pour Bechiktsch, Ortakeuy, Arnaoutkeuy, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Beicos, Therapia, Buyukdere.
2	3	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Théra, pia, Buyuk-dere, Yenimahalle, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yenikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à* 9 1/2) le retour direct.
18	10	30	pour Ortakeui, Bebek, Roum-H, Emirgh, Stenia, Yenik, Therap, Buyukd, Yeni-mah.
6	11		pour Courucesme, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Thérapia, Buyuk-dere (*)
14	11		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui.
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
3	11	45	pour Bechictach, Ortaheui, Kourucesme (*) (les vendredis a Arnaantkeui).
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Buynk-dere. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, *(Les vendredis jusu'qà Buyakdéré.)*
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.

Tous les vendredis a 4 1/2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdéré touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukdere a 8 3/4 touchant les memes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq.	Heures à la Turque		
			Voyage pour le pont.
	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	30	de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout-keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	30	de Yenimahalle, Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5		de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Stenia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukdéré, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Yenimahalle, Buyukdere, Therap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk. Ortakeui, Bechikt
	8	15	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10		de Buyukdere, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.		**Départ du Pont.**
	3	15	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yenik, Thérapia, Buyukdere.
	4	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Bouyoukdere.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahalle.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Therapia, Buyukdere et Yenimahalle.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Yenikeu, Thérapia, Buyukdere.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesme et Arnaoutkeui.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNÉE.— N° 286

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces	60 »	32 »	18 »
Etranger	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMERO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS :

4me page, Annonces .... 3 Piastres la ligne.
Avant les annonces, Réclames .... 6 la ligne.
Faits divers, Corps du Journal .... 15 la ligne.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 16 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 13 décembre 1867.

Consol. T. — Paris	Ouv.	33 3/8 — 5/8	
	Clôt.	33 1/2 — 3/4	
Consol. T. — Londres	Ouv.	33	80
	Clôt.	33	80
Emprunt Turc 1865	Ouv.	260	
	Clôt.	261	25
Rente française 3 0/0	Ouv.	69	55
	Clôt.	69	65
Italien	Ouv.	45	55
	Clôt.	45	75

Marseille, 13 décembre, 5 h. 1/2 soir.

Blés Danube..	42 à 42 50	— 128/124
» Bourgas..	44 25	— 131/127
» Varna ...	43	— 128/124

Paris, 13 décembre, soir.

Les bruits de dissolution de la Chambre sont démentis.

Paris, 14 décembre, 6 h. matin.

FLORENCE. — Le ministre de la justice a défendu la politique du cabinet et la légalité de l'arrestation de Garibaldi. La discussion continuera.

LONDRES. — La nuit passée les fenians ont fait sauter plusieurs maisons avoisinant la prison pour délivrer leur chef Burck. La prison est restée intacte ; douze maisons se sont écroulées ; plusieurs personnes ont été tuées et beaucoup de blessées. Clerhenuville et Burck prisonniers se sont échappés.

Paris, 14 décembre.

Le *Temps* considère comme probable que M. Nigra prendra un congé temporaire si le parlement italien renouvelle son vote de Rome capitale.

Nouvelles de l'Extérieur.

On écrit de Paris, le 29 novembre.

Le Sénat, dans sa séance d'aujourd'hui, a discuté sur les affaires de Rome et d'Italie. M. Dupin remercie l'empereur de l'appui donné à la papauté. Le devoir et l'intérêt de la France lui commandent de protéger le catholicisme menacé par la révolution.

M. le cardinal de Bonnechose accuse l'Italie de trahison. Il exprime le désir de voir la France rappeler ses troupes seulement quand la sécurité du pouvoir temporel sera garantie efficacement. Le pouvoir temporel est nécessaire à l'existence du pouvoir spirituel. Les catholiques ne permettront jamais que le Pape siége au Vatican et le roi d'Italie au Capitole.

Le cardinal Donnet attaque la politique de l'Italie. Il demande que le vote qui a déclaré Rome capitale de l'Italie soit retiré.

Il attend avec confiance le vote du Sénat qui doit préciser la signification de l'expédition romaine.

La séance est levée.

Des journaux de Paris et des départements ont annoncé que M. le baron Haussmann avait l'intention de donner sa démission. Ces bruits n'ont aucun fondement. *(Pays.)*

On écrit de Berlin, le 29 novembre : Les renseignements contradictoires sur l'attitude des grandes puissances dans la question de la Conférence, proviennent de ce fait que l'adhésion du Saint-Siége et celle de l'Italie n'ont pas encore été notifiées.

Le *Débat* apporte un décret du gouverneur de Volhynie, daté du 21 juillet de cette année :

« Le gouverneur-général, s'étant aperçu que plusieur nobles de la région occidentale tâchent de faire instruire les paysans dans l'écriture et l'idiome polonais, et qu'à cet effet ils pourvoient les paysans qui se trouvent à leur service, de livrets dans lesquels sont inscrits les montants de leurs salaires, afin d'éveiller dans les paysans le désir d'apprendre l'écriture polonaise pour connaître ce qui est inscrit dans les dits livrets, — en considération de ce que de pareils efforts contraires aux ordonnances, n'ont d'autre but que d'entretenir le polonisme dans la pays et de poloniser le peuple ; — par conséquent, M. le gouverneur, sous la date du 13 juillet, a daigné me charger de prohiber, dans toute l'étendue du gouvernement, l'usage de la langue polonaise dans la comptabilité de toute espèce avec le paysan, ainsi que dans les baux, traités, conventions, etc., etc., et les contrevenants à cet ordre seront passibles d'une amende de 20 à 30 roubles au profit des écoles paroissiales de l'église orthodoxe, avec l'injonction de percevoir les amendes par la voie administrative. En portant cet ordre à votre connaissance, je vous invite à rendre compte de toute contravention au commissaire local pour prendre les mesures ultérieures en conformité.

Signé : *Général-major*, HALLER.

(Corresp. autrich.)

La *Gazette officielle* déclare absolument controuvées les nouvelles données par le *Journal de Rome*, du 26, d'une concentration de volontaires sur les confins de la Toscane, d'enrôlements et de projets d'invasion des Etats pontificaux.

On écrit de Rome que, depuis quelques jours, l'état de Pie IX inspire de vives inquiétudes. Durant le cours des derniers événements, Sa Sainteté avait montré une très grande fermeté et une très grande énergie, mais une sorte de réaction s'est opérée depuis, et le vénérable pontife se ressent à l'heure qu'il est des vives émotions qu'il a éprouvées. Ses traits sont sensiblement altérés ; le système nerveux est ébranlé, et les médecins conseillent à Pie IX de prendre un repos absolu, mais il s'y refuse en invoquant les impérieuses nécessités qu'impose à son gouvernement la situation actuelle.

Le conseil fédéral suisse vient, nous assure-t-on, de nommer une commission chargée d'étudier les mesures militaires propres à garantir la neutralité de la Suisse, en cas de conflit européen. *(Journal de Paris.)*

Une lettre de Southampton, de date récente, donne quelques nouvelles de la Plata. Ces nouvelles sont assez insignifiantes. La flotte brésilienne n'aurait pas réussi à sortir de l'espèce d'impasse dans laquelle elle s'est placée elle-même.

On faisait à Montevideo des achats considérables de vivres et de munitions pour les diriger sur le camp des alliés.

On parlait d'une nouvelle médiation de paix qui serait proposée par le représentant des Etats-Unis.

D'après une dépêche de Rio, en date du 28 novembre, les Brésiliens auraient tué 1,000 hommes et fait 200 prisonniers aux Paragayens dans un combat de cavalerie.

Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a traité avec le Lloyd de l'Allemagne du Nord pour un service postal hebdomadaire entre l'Amérique et l'Europe.

L'Angleterre a conclu avec le Lloyd un traité semblable.

Le Sénat a confirmé la nomination de M. Greeley au poste de ministre des Etats-Unis près la cour de Vienne.

Une correspondance de Mexico, adressée au *Morning Post*, présente la situation financière du Mexique comme très obérée.

Elle ajoute qu'un agent de Juarez sera prochainement envoyé aux Etats-Unis pour faire, s'il est possible, un emprunt de douze millions de dollars.

Suivant cette correspondance, on doutait à Mexico du succès de cette opération, et l'on pensait que, si l'emprunt sollicité était consenti, ce serait dans des termes qui finiraient par amener l'annexion du Mexique à la grande république du Nord.

LES CULTES.

En prenant possession de l'Empire Byzantin, le premier acte de Mahommed II a été de garantir de la manière la plus efficace, comme nous l'avons déjà dit, à chacune des communautés chrétiennes, la religion de ses pères. Mais au lieu de tenir compte des sentiments de tolérance des conquérants, les divers clergés s'en sont servis comme d'une arme pour entretenir le peuple dans l'ignorance afin de le pressurer davantage. Leur but a été constamment de s'enrichir, aux dépens de leurs ouailles, et de grossir la bourse de leurs parents et de leurs satellites. Les diocèses étaient presque mis à l'encan ; ce n'était pas le mérite à qui on devait d'être évêque ou métropolitain, mais bien la somme plus ou moins considérable offerte par le candidat. Aussi à peine était-il nommé qu'il commençait par composer sa maison à peu près comme un roi, et c'est entouré d'une suite souvent très nombreuse qu'il faisait triomphalement son entrée dans la ville qui était le siége de son diocèse. Le premier soin de l'évêque était d'augmenter, sous un prétexte ou sous un autre, les impôts que payaient les contribuables afin de rentrer le plus promptement possible dans les fonds déboursés pour sa nomination. Il songeait ensuite à faire, par toutes sortes d'abus, sa fortune personnelle et celle de ses parents, sans se soucier de la misère à laquelle il réduisait les malheureuses populations confiées à son administration spirituelle et temporelle.

La justice souffrait naturellement de cet état de choses, l'enseignement était relégué au dernier plan, et si un gouverneur de province, révolté de tous les abus qui se commettaient ainsi au grand jour, se permettait de les signaler à l'attention de l'évêque, celui-ci s'empressait de taxer cette démarche purement officieuse d'atteinte portée aux priviléges accordés aux Chrétiens et il protestait par devant les Puissances dans l'unique but de perpétuer ces désordres.

Mais non-seulement cela : les églises elles-mêmes, où on disait rarement la messe, manquaient souvent d'huile, bien que la piété des Chrétiens suffît et au-delà pour l'entretien de la maison de Dieu. Tout était une spéculation autour de l'église, on allait jusqu'à acheter des cierges au marché pour les vendre aux fidèles le double, le triple, le quadruple de ce qu'ils coûtaient, sous le prétexte de soutenir la splendeur de la religion chrétienne. Malgré des impôts exorbitants, qu'on percevait sous toutes les formes, c'est encore les pauvres populations qui étaient obligées de fournir les fonds de la restauration des églises qui étaient souvent en état de délabrement complet. Et lorsque des membres assez osés de la communauté se permettaient quelquefois de demander compte à l'évêque de l'emploi des sommes qui étaient versées dans la caisse du diocèse, celui-ci leur répondait régulièrement à chaque interpellation qu'il n'avait de compte à rendre qu'à Dieu.

Telle était la situation, lorsque le traité de Paris, ou, pour être plus exact, le Hatt-humayoun, attribua aux laïques une part dans les affaires des communautés. Cette disposition n'accommoda pas beaucoup le clergé mais il fallut s'y soumettre pour ne pas encourir la réprobation générale. Les abus commencèrent plus ou moins à disparaître, l'ordre succéda aux anciens désordres, mais il n'est pas moins vrai que cette ligne de démarcation tracée entre les Musulmans et les diverses communautés chrétiennes est une anomalie qui devrait cesser d'exister.

Il est donc dans l'intérêt bien entendu du gouvernement et des Chrétiens de l'Empire d'apporter des modifications radicales à cette situation, d'en finir avec les demi-mesures qui donnent naturellement des demi-résultats, de maintenir les lois accordant à tous les habitants de la Turquie l'égalité des droits civils et politiques, mais de centraliser entre les mains de l'autorité les diverses branches de l'administration et de faire disparaître ce dualisme qu'on veut maintenir chez nous, idée bâtarde suggérée par nos ennemis, et qui a pour but de jeter de nouveau dans le pays ces germes de discordes intestines, cause réelle de tous nos malheurs passés.

A cet effet, on devrait placer, comme cela se pratique dans tous les pays civilisés, les clergés des différents rites sous la juridiction exclusive du ministère des cultes, qui pourrait être assisté par un conseil composé de théologiens ou prélats dont la mission serait de maintenir intacts les dogmes des religions professées dans l'Empire.

On séculariserait immédiatement après les biens des établissements religieux dont la gestion serait confiée à un conseil composé de laïques de tous les rites et qui surveillerait, d'un commun accord avec le ministre des cultes, l'emploi des revenus de ces biens.

Ces revenus seraient affectés à l'entretien des églises et des couvents et au paiement des prélats et prêtres séculiers qui devraient désormais être rétribués par l'Etat.

Les biens ecclésiastiques étant plus que suffisants pour subvenir à ces besoins, le Gouvernement supprimerait toutes les taxes et contributions imposées aux chrétiens par le clergé et allégerait ainsi les charges qui pesaient si lourdement jusqu'ici sur les populations.

On conserverait aux Chrétiens le droit d'élire, au moyen du suffrage universel, selon les canons de l'église, leurs patriarches, leurs métropolitains et leurs évêques. Ces prélats, confirmés par le Souverain, seraient élus à vie. On ne devrait jamais les priver de leurs charges à moins qu'ils ne se rendissent coupables de sacrilége ou de haute trahison envers la patrie ou le souverain, et dans ce cas, ils seraient jugés et condamnés, d'après les lois, soit par le synode, soit par la haute cour de justice, selon la nature du délit.

Nous avons suffisamment démontré, croyons-nous, dans nos précédents articles et dans celui-ci, l'utilité qui ressort pour le gouvernement, comme pour les habitants en général de l'Empire, de la concentration entre les mains du pouvoir, de la justice, de l'enseignement et des cultes ; il nous reste maintenant à dire qu'aussi longtemps que l'état actuel des choses sera maintenu chez nous, par une raison ou par une autre, la Sublime Porte se trouvera dans l'impossibilité matérielle d'introduire la moindre réforme radicale dans l'Empire. Aussi, les Puissances chrétiennes, au lieu de tenir suspendue sur nos têtes cette menace continuelle de l'exécution des anciens traités, devraient-elles, dans l'intérêt même de la civilisation et au nom des principes qui régissent aujourd'hui la société moderne, non-seulement supprimer entièrement ces vieilles capitulations, mais nous aider de leurs lumières pour nous mettre à même de développer nos ressources et de nous élever à la hauteur morale et intellectuelle des autres Etats.

C'est la seule mission qui convient, d'après nous, aux Puissances amies et alliées de l'Empire ottoman.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

XIV.

Le mal dont il parlait, ce mal héréditaire qui le faisait s'inquiéter de nos ancêtres, s'informer minutieusement de chacun d'eux, ce mal depuis quelques mois fait chez Madeleine des progrès sensibles... Elle ne se plaint pas, je n'ose la questionner; mais sa situation est encore aggravée. L'autre soir, au spectacle, elle a pris froid, et maintenant elle tousse d'une manière effrayante.

— Qu'en disent les médecins ?

— Elle n'en voit qu'un, le docteur Whittaker,... et c'est justement là ce dont je voulais vous entretenir . . . Je ne sais par qui, je ne sais comment Chudleigh Wilmot a eu lieu de se croire malvenu chez nous.,. Le fait est que nous ne l'avons pas vu depuis son retour. Or personne ne m'inspire autant de confiance, personne n'a compris comme lui la constitution de notre chère Madeleine... Je veux donc vous consulter sur ce que nous pourrions faire, dût-il en coûter à notre orgueil, pour obtenir qu'il vienne lui donner ses soins.

— Vous savez sans doute, monsieur, répondit Ronald, dont la parole hésitante trahissait l'immense embarras, vous savez que M. Wilmot, en possession d'une position indépendante, n'exerce plus sa profession ?

— Je le sais, mais je suis certain que si je vais le trouver, si j'implore son aide, si je lui offre mes excuses pour l'offense involontaire dont il a pu se formaliser, l'homme que j'ai connu à Kilsyth ne me refusera certainement pas.

— Les rôles se trouveraient peut-être plus intervertis que de raison, s'écria Ronald, dont la fierté se cabrait encore. . . . D'ailleurs il est d'autres motifs qui ne me permettraient pas d'accéder à une démarche pareille.

— Et lesquels ?... Au nom de Dieu, Ronald, faites-les-moi connaître ! Vous ne semblez pas comprendre à quel point la situation devient grave.

Dieu sait avec quelle répugnance notre jeune officier, ainsi adjuré, entra dans le détail des raisons pour lesquelles il avait appuyé auprès de sa sœur les prétentions de Ramsay Caird. Il s'agissait de mettre obstacle à un mariage que les circonstances rendaient alors très peu souhaitable, et que Madeleine n'aurait peut-être pas eu le courage de refuser...

— Avec qui ? s'écria Kilsyth au comble de la surprise.

— Avec un homme dont vous faites grand cas, . . . celui-là même à qui vous voulez aller demander la guérison de Madeleine...

— Eh bien !... pourquoi pas ?... Pourquoi ne l'aurait-elle pas accepté ?... Pensez-vous qu'un pareil gendre m'eût fait honte !

— Sans revenir sur le passé, vous devez voir, monsieur, combien il nous est difficile de recourir maintenant à la science du docteur Wilmot.

— Difficile, cela se peut ; . . . mais ces difficultés-là doivent se lever. Le meilleur moyen à mon avis, c'est que vous fassiez vous-même la démarche dont je comptais me charger...

— Comment, monsieur, sans même consulter M. Caird ?

— Sans le consulter le moins du monde, s'écria Kilsyth... J'ai résigné en ses mains des priviléges auxquels je tenais et qu'il m'eût été doux de conserver jusqu'au dernier de mes jours ; mais je n'ai pas renoncé au droit de veiller à la santé de mon enfant, droit d'autant plus sacré que je vois cette santé honteusement négligée.

— Cependant, monsieur, après ce que je viens de vous apprendre...

— Écoutez, Ronald, jouons cartes sur table !... Ce que vous venez de m'apprendre ne me laisse qu'un regret, c'est de n'avoir pas été mis six ou sept mois plus tôt au courant de ce qui se passait... Nous n'aurions pas eu à nous débattre contre les ambarras de la situation actuelle . . . Étant admis que vous ne vous soyez pas trompé sur ses intentions, Wilmot serait devenu l'époux de Madeleine ; nous aurions pris, lui et moi, tout le soin nécessaire de son bien-être et de son bonheur, aujourd'hui confiés à des mains indignes... Et maintenant décidez-vous !... Le docteur recevra dès ce soir votre visite ou la mienne...

Lady Muriel n'apprit pas sans une vive émotion, au retour de son mari, que Ronald était allé solliciter l'intervention de Chudleigh Wilmot ; mais nonobstant la joie cachée qui animait ses joues brunes et rayonnait dans ses yeux noirs, elle ne pouvait se faire à l'idée qu'un danger dont elle avait eu conscience et qu'elle avait su conjurer, allait renaître pour elle. Wilmot et Madeleine de nouveau réunis offusquaient son regard, et troublaient, dans ce qu'elles avaient de plus intime, ses secrètes espérances.

XV.

L'amour qui tue n'est plus de notre temps. L'homme moderne a trop à faire vraiment pour s'abîmer dans un morne désespoir et s'abandonner, proie inutile, à une douleur qui le mine. Wilmot savait aussi bien que pas un enfant du siècle comment on se défend des préoccupations écrasantes, et à quel point, en certaines crises, l'oisiveté peut devenir fatale. Aussi n'avait-il pas cédé aux tentations de sa nouvelle richesse, et tout en se conformant aux vues de son bienfaiteur, — c'est-à-dire en s'affranchissant du servage quotidien qui constitue l'exercice régulier de sa profession, — s'était-il immédiatement rejeté sur d'autres travaux qui semblaient appelés à augmenter sa réputation, déjà considérable. Les recueils périodiques lui offraient mainte occasion de traiter, au moment même où elles sollicitaient l'attention publique, des questions que ses études lui rendaient familières et sur lesquelles il se sentait appelé à jeter quelques lumières nouvelles.

(Sera continué.)

Voir le numéro du 16 décembre.

On réclame en Hongrie de plus en plus vivement la création d'une armée nationale. Nous aurions cru qu'en Hongrie on avait des motifs pour ne pas demander, comme on le fait à présent, une armée nationale d'une manière aussi démonstrative. On a offert aux Hongrois les concessions les plus étendues et ils en ont profité de la manière la plus large. Mais un parti insatiable, irréconciliable n'est pas encore satisfait ; ils exigent une concession brûlante, celle d'une propre armée. Si l'organisation uniforme de l'armée autrichienne, telle qu'elle est fixée par le §. 11 du compromis, n'est pas une chose vaguement arrêtée, on ne peut, selon nous, y apporter des changements que d'un commun accord. L'organisation actuelle de l'armée exclut toute position distincte de la soi-disant armée hongroise.

Il n'y a pas de loi qui ordonne que les régiments hongrois soient désignés d'une manière spéciale, qu'ils ne tiennent garnison que dans le pays et qu'ils ne soient commandés que par des officiers de nationalité hongroise. Si, à cet égard, une modification devait être nécessaire, cela ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi constitutionnelle. Une simple ordonnance du commandement irresponsable de l'armée ne servirait pas à grand' chose; car, selon le temps et les circonstances, on peut, au moyen des ordonnances, prescrire des dispositions contraires à ce que désirent les Hongrois. On pourrait ordonner que les régiments hongrois ne soient placés en garnison qu'en dehors des frontières du pays et ne soient placés que sous le commandement d'officiers de nationalité non-hongroise. Que l'on examine de près en Hongrie l'article 11 du compromis et que l'on se demande si toutes les interprétations que l'on peut lui donner au point de vue de parti sembleront agréables au pays. Nous repoussons ces interprétations et ne connaissons que le point de vue du droit et la conservation de l'unité et de la solidarité des intérêts de la monarchie.

Le compromis se rattache à la pragmatique sanction ; le principe de la défense commune, du maintien de la sécurité commune est solennellement reconnu dans les deux documents. Que faire si la moitié cisleithanienne de la monarchie a généralement la conviction qu'une armée hongroise distincte, ou seulement légèrement rattachée à l'ensemble, compromet sérieusement la sécurité commune et la puissance défensive ? Maurice de Perczel, jadis la terreur des Serbes (non pas parce qu'il les a vaincus, mais parce qu'il détruisit sans pitié leurs villages et leurs champs) est l'homme le moins apte à nous persuader que la création d'une armée hongroise est dans notre intérêt, dans l'intérêt de l'Autriche, ainsi qu'il dit avec une certaine expression d'ironie.

Le dit §. 11 parle d'une armée hongroise, mais il se met lui-même un frein en se bornant à la citer comme une partie complémentaire de l'ensemble. A l'heure qu'il est cette armée jouit, dans son ensemble, d'une organisation uniforme et il faut que les choses restent ainsi, si l'on ne veut pas porter une grave atteinte à la puissance défensive du pays. Il est impossible d'accorder à une fraction ce qui altèrerait le caractère de l'ensemble. Nous demandons, comme nous l'avons toujours fait, la création d'un ministère de la guerre commun et le maintien de l'uniformité de l'armée, c'est-à-dire le refus absolu de toute idée tendant à la création ouverte ou cachée d'une armée hongroise distincte. Si toutefois les modérés de la Hongrie, avec lesquels nous sommes disposés non-seulement à transiger mais aussi à nous entendre complètement, expriment de justes désirs à l'égard de la fraction hongroise de l'armée, les délégations nous semblent offrir le moyen qui se prête le mieux à l'examen de ces désirs. Du moment que la défense, la sécurité de la Monarchie sont communes, il faut alors que tout ce qui s'y rapporte soit traité par les délégations. Dans le cas contraire, celles-ci ne seraient que des comptables militaires car elles n'auraient qu'à arrêter le budget de l'armée et à enregistrer ses dépenses. Cela ne peut pas être et ne sera pas, et le parti raisonnable de Deak saura, nous l'espérons, éviter ces tendances extrêmes vers lesquelles les partisans de Kossuth veulent pousser le pays. (*Presse de Vienne.*)

Nouvelles de l'Interieur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROIDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

15 *décembre* 1867

Pression barométrique à midi . . .	757 5
Température minima	0 7
» maxima	5 2
» moyen de 9 h m à 6 h s.	± 8
Direction du vent	N.E.
Force moyenne du vent	faible

COMMUNICATION OFFICIELLE.

Administration de la Dette Générale.

Les recherches auxquelles a donné lieu la constatation de numéros erronés sur quelques coupons de la Dette Générale 5 0/0 ont amené la découverte d'une émission frauduleuse faite par Vahdéti Effendi, chargé de surveiller l'impression des titres.

Vahdéti Effendi, mis en état d'arrestation, vient d'être convaincu, après un interrogatoire en due forme, d'avoir mis en circulation un certain nombre de coupons et quelques obligations de 110 livres turques, qu'il s'était fait remettre, à titre de specimen au moment du tirage.

La justice va prononcer sur le sort de Vahdéti Effendi, accusé d'abus de confiance ; mais cette double émission, qui se compose des Nos indiqués dans la liste ci-après, ne doit causer aucun préjudice aux porteurs de titres ou coupons.

L'administration est parvenue à retirer la plupart des coupons sus-énoncés ; les détenteurs des titres ou coupons qui sont encore en circulation, sont invités à les présenter à la Banque Impériale Ottomane à Constantinople, pour y recevoir, en échange, d'autres obligations ou coupons de la dette 5 0/0 d'un montant nominal égal.

Dans le cas où cet échange ne serait pas effectué avant l'échéance du 1/13 janvier prochain, les coupons portant ces numéros ne seront payés que sur la présentation des titres auxquels il se réfèrent.

Liste des numéros des coupons ou des titres erronés.

25816	25856	47856	59561	62759	76521
79528	86279	87727	87965	94536(1)	95546
96784	126978(2)	127508	134582	134596	134965
136987	153496	156394	156945	162874	165432
167495	167984	178625	189762	194556	

Le gouverneur de la Dette Générale,
(Signé) SADIK.

Nous avons publié, il y a quelques jours, une lettre d'un de nos abonnés qui posait trois questions à la direction générale des télégraphes.

Voici la réponse qui nous a été adressée par cette direction. Nous la publions *in extenso* :

Monsieur le Rédacteur en chef du journal *La Turquie*.

Dans votre No du 9 courant, vous avez inséré une réclamation d'un de vos abonnés à l'adresse de la direction générale des Télégraphes. Trois questions y étaient formulées, questions auxquelles l'administration télégraphique est heureuse de pouvoir répondre d'une manière satisfaisante.

1o Si les télégrammes adressés à l'agence Havas arrivent les premiers au bureau télégraphique de Péra, leur priorité ne peut résulter que de ce que les susdits télégrammes sont transmis les premiers aux bureaux ottomans par ceux des administrations limitrophes.

2o L'expédition à domicile des dépêches s'est effectuée de tout temps à 8 heures du matin pendant la saison d'été et à 9 heures du matin pendant l'hiver. En conséquence, le changement de l'heure d'expédition contre lequel réclame votre abonné, ne peut exister que dans son imagination et l'observation qu'il en fait, est d'autant plus permise, qu'elle fait supposer que votre susdit abonné n'était pas peut-être dans l'habitude de se servir précédemment du télégraphe.

3o Quant à la remise des dépêches de l'Agence Havas avant l'heure fixée pour la distribution, l'Administration télégraphique ne croit pas faire d'exception à l'égard de M. Brun, en agissant de cette manière, attendu qu'elle est prête à faire parvenir à qui que ce soit sa dépêche immédiatement après sa réception, pourvu que les destinataires qui désirent être servis ainsi, veuillent bien le faire connaître par écrit au bureau télégraphique de Péra en y déposant en même temps l'adresse complète de leurs domiciles.

Agréez, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur-général *ad intérim*, FEIZI.

Constantinople 14 décembre 1867.

M. le Dr Pardo, président de la Société Impériale de Médecine de Constantinople, a publié, dans la dernière livraison de la *Gazette Médicale d'Orient*, un très intéressant article que nous croyons utile de reproduire. Voici cet article:

HYGIÈNE PUBLIQUE.

Le logement, la nourriture et le vêtement ont été, on peut le dire, les plus puissants mobiles du progrès de l'art et de l'industrie.

Mais si ces questions intéressent au plus haut point le philosophe et l'économiste, elles ont une importance bien autre pour le médecin. En effet, combien de maladies qui, après avoir résisté à toutes sortes de médications, cèdent comme par enchantement à un simple changement de régime, de vêtement ou d'habitation ? Combien d'épidémies n'a-t-on pas vu naître, soit d'une mauvaise et insuffisante alimentation, soit de l'entassement d'un grand nombre d'individus dans des logements étroits et malsains ?

Ce serait une erreur de supposer que ces questions regardent exclusivement le pauvre et que le riche peut se croire en sûreté, renfermé dans son opulente demeure et jouissant de toutes les aises de la vie.

Une loi fatale de solidarité et à laquelle personne ne saurait échapper, pèse sur les humains qui sont appelés à vivre en société. Aussi les misères et les infirmités, qui affligent les classes inférieures, retombent bientôt sur les rangs les plus élevés de la société. Les épidémies qui choisissent pour foyers les quartiers sales et encombrés des villes, s'irradient de là et vont atteindre même les têtes couronnées sous leurs lambris dorés. Ces questions donc intéressent à la fois les riches et les pauvres, les gouvernements aussi bien que les populations.

Déjà la *Gazette* s'est occupée des avantages et des inconvénients des vêtements et des aliments qui sont le plus communément en usage dans les différentes nationalités à Constantinople. Nous avons l'intention aujourd'hui de dire quelques mots seulement des habitations au point de vue hygiénique.

On peut dire que l'habitation est la meilleure pierre de touche pour juger du degré de civilisation d'une nation. Ce ne sont pas, en effet, ces masses informes, ces façades prétentieuses, ce luxe malentendu de marbres et de dorures qui forment la salubrité d'une maison et qui contribuent au bien-être de ses habitants. C'est d'abord le choix de la localité, l'emplacement, l'exposition, ce sont ces nombreux détails d'intérieur soumis à la science hygiénique, qui rendent une habitation saine, agréable et commode. Et sous le rapport du confortable, n'est-il pas vrai qu'un de ces simples et modestes appartements de Paris, s'accommode mieux aux besoins de celui qui l'habite, qu'un de ces vastes *conacs* où l'on grelotte de froid en hiver et où l'on grille de chaleur en été. Je ne connais, en effet, rien de plus détestable que les maisons de Constantinople. On dirait même qu'il n'y a jamais eu d'architecte dans cette ville. Quelles monstruosités de bâtisses ! Quatre murs recouverts d'un méchant toit, voilà ce qu'on appelle ici une maison. Et quel toit ? Il est rare qu'on n'ait pas besoin de parapluie pour circuler dans les appartements.

Les portes et les fenêtres n'existent que de nom, les escaliers sont impossibles, les cheminées aveuglent et les latrines infectent. Les maisons presque toutes en bois ressemblent à de véritables poulaillers et sont décimées tous les ans par de fréquents incendies. Les maisons en pierre en petit nombre sont généralement humides. On construit partout sans trop s'inquiéter si l'endroit est salubre, si l'emplacement se prête à la construction d'une bonne habitation et si le terrain est suffisant pour lui donner des dimensions proportionnées et convenables. Peu importe ; à l'avantage de posséder quelques pouces de terrain il faut joindre la satisfaction d'avoir une maison. On peut voir à l'entrée du port, des baraques en bois qui tombent de vétusté, à la place où devraient figurer de larges quais ornés d'échelles et de débarcadères dignes d'une grande capitale comme Constantinople où afflue journellement un nombre considérable de navires et de bateaux à vapeur de toutes les parties du monde. On voit de même tout le long du Bosphore, hormis le palais du Sultan et quelques rares constructions en pierre appartenant à de riches propriétaires, un tas de ces maisonnettes en bois, d'un aspect bizarre, bâties tout au bord de la mer et parfois sur la mer même. On en voit qui plongent au milieu d'étangs bourbeux et de marais. On en trouve accolées aux murailles ou implantées sur des rochers escarpés. Nous qui habitons depuis de longues années cette capitale, et qui avons eu l'occasion de pénétrer dans le palais du riche aussi bien que dans la mansarde du pauvre, nous avons vu, non sans un serrement de cœur, tous ces quartiers sales et encombrés où pullulent des espèces de bouges entourés de fange et d'ordures, qui servent de gîte aux parias de la métropole et où se trouvent entassés souvent dans la même pièce plusieurs familles. Ces individus de sexe différent sont confondus pêle-mêle. Spectacle triste à voir et qui laisse bien en arrière tout ce que l'esprit des romanciers a pu imaginer de plus horrible en parlant de la vieille cité de Paris ou du quartier St.-Giles à Londres. Il est inutile de faire remarquer que ce sont là précisément les foyers où se développent toutes les épidémies et où elles moissonnent le plus grand nombre de victimes. Les incendies aggravent encore tous ces inconvénients et constituent un danger réel pour ceux qui habitent les maisons en bois. C'est une véritable épée de Damoclès qui est suspendue sur la tête de ces malheureux. Que de fois n'a-t-on pas vu des pères de famille qui surpris par les flammes au milieu de la nuit et cherchant leur salut dans la fuite ont trouvé une mort non moins cruelle en se précipitant par les fenêtres avec leurs enfants !

Aux économistes d'évaluer les sommes effrayantes que ces incendies doivent engloutir tous les ans ! A eux d'examiner si ce n'est pas là une des puissantes causes de l'appauvrissement progressif de ce pays. Nous, médecins, nous devons déplorer avant tout les nombreuses victimes qui sont annuellement dévorées par les flammes ou qui restent ensevelies sous les décombres, et regretter qu'on n'ait pas songé encore à organiser un service de sauvetage, à l'instar de ceux qui existent déjà dans les pays civilisés. Que de névroses, de maladies des voies respiratoires qui n'ont souvent d'autre cause que les frayeurs terribles et les refroidissements qui saisissent soudainement les malheureux incendiés.

Les maisons en pierre, tout en ayant les inconvénients inhérents à la nature de leur construction, ont de plus ceux des maisons en bois. En effet, ces maisons en pierre n'ont la plupart du temps de la pierre que le nom, le bois y entrant ordinairement pour les trois quarts. L'eau de puits qu'on emploie généralement pour faire les mortiers de construction étant surchargée de sels, devient la cause de l'humidité qu'on observe dans les murs et qui persiste pendant fort longtemps. On ne se fait aucun scrupule ici, de donner en location des maisons récemment construites et il est étonnant qu'il n'existe aucune ordonnance de police à cet égard. Les malheureux qui vont les habiter ne se doutent guère des danger auxquels ils s'exposent, ni des maladies que l'humidité peut occasionner. Les maisons situées au bord de la mer offrent aussi plusieurs inconvénients. Il y a là à redouter non-seulement l'humidité qui y est entretenue par les vapeurs aqueuses qui se dégagent constamment, mais aussi l'infection de l'air produite par les exhalaisons qui émanent des détritus d'animaux et de végétaux qu'on y jette habituellement et qui s'amassent dans le voisinage des côtes.

Tels sont, en général, les inconvénients que présentent les habitations à Constantinople.

Il nous reste à parler maintenant des moyens aptes à améliorer cet état de choses. La tâche n'est pas aussi aisée qu'on pourrait le penser. Quoi qu'il en soit, comme il est de rigueur qu'après avoir signalé le mal, il faut aussi en indiquer le remède, nous allons essayer de tracer brièvement les règles hygiéniques que nous jugeons les plus opportunes.

Pour qu'une maison puisse offrir toutes les garanties de salubrité, il faut ne point perdre de vue que tout ce qui l'avoisine doit également se trouver dans des conditions hygiéniques favorables. Les rues doivent être bien pavées : ni trop larges ni trop étroites. Leur direction devant avoir pour but de faciliter la ventilation, celle du nord au sud est sans aucun doute préférable. Il faut établir des places et des jardins publics pour favoriser la circulation de l'air et augmenter par là l'étendue relative de l'espace consacré à un nombre déterminé d'habitations. Les maisons doivent être bâties de préférence sur les hauteurs de la ville, à une certaine distance du littoral. Pendant la récente épidémie de choléra, les endroits les plus éprouvés furent précisément les localités basses et les quartiers au voisinage de la mer. Il faut faire disparaître au plus tôt ces quartiers sales et encombrés qui ont été les principaux foyers du fléau. Qu'on débarrasse ces belles rives du Bosphore, qui sont une des merveilles du monde, de toutes ces vieilles habitations et qu'à leur place on fasse surgir de larges routes flanquées d'arbres, qu'on établisse des chemins de fer qui du centre de la ville iront jusqu'à l'embouchure de la mer Noire. Ce sont là, qu'on le sache bien, les meilleurs moyens d'assainissement des centres populeux : ce sont aussi des éléments de richesse et de prospérité pour une grande ville, en rapprochant les distances et en rendant plus sûrs et plus faciles les procédés de transport et de communication. Les égouts doivent attirer sérieusement l'attention de l'autorité compétente. L'un de nos collègues s'est déjà assez étendu sur ce sujet. On doit de même ériger dans chaque quartier de la ville, un nombre suffisant de fontaines qui fournissent de l'eau en abondance pour tous les besoins du ménage et de l'industrie ainsi que pour le lavage et l'arrosage des rues. Qu'on éloigne sans délai du milieu de la ville les cimetières, les dépôts de matières fécales, les abattoirs ; qu'on les transporte dans des lieux élevés et exposés de manière à ce que le vent du nord n'en apporte pas les exhalaisons jusqu'au centre habité. De même il faut éloigner du voisinage des quartiers habités tous les ateliers et toutes les manufactures qui peuvent fournir des émanations dangereuses. Les maisons doivent avoir une hauteur qui soit en harmonie avec la largeur de la rue, de manière que le soleil puisse pénétrer même dans les étages inférieurs. Les portes et les fenêtres doivent être proportionnées à la grandeur des appartements. La maison doit reposer sur des voûtes, des caves et non pas immédiatement sur le sol. Comme l'humidité est une des causes puissantes de maladies, il faut porter la plus grande attention sur le choix des matériaux et sur la qualité de l'eau qu'on emploie pour la construction des habitations.

Le système de chauffage à adopter est aussi d'une grande importance. Le meilleur est sans contredit celui qui permet d'obtenir la température la plus élevée avec le moins de combustible possible. La disposition et le mode de construction des latrines et des fosses d'aisance, dont dépend principalement la salubrité des habitations, doivent être réglés par des ordonnances sévères de police ainsi que cela se pratique à Paris. Ces ordonnances auront pour but d'empêcher les infiltrations des terrains et par suite l'infection du sol et des puits qui avoisinent les fosses, d'obliger les propriétaires à adopter les tuyaux de chute en fonte et à abandonner les mauvais tuyaux en briques qu'on emploie généralement ici ; de prescrire les tuyaux d'évent et tant d'autres détails qu'il serait trop long de développer dans le court espace qui nous est accordé.

Telles sont les mesures hygiéniques que nous croyons urgentes afin d'améliorer l'état déplorable des habitations de notre ville. Nous disons urgentes, parce que nous avons la ferme conviction, que les scrofules, la phthisie pulmonaire, le croup, les dégénérescences viscérales et les affections rhumatismales, dont on voit avec effroi les sensibles progrès depuis quelques années, ne sont que l'effet de l'oubli complet de l'hygiène et partant de l'humidité, du défaut d'insolation, de l'insuffisante aération et de tous les autres inconvénients que nous venons de mentionner.

Nous finirons en faisant des vœux pour que l'auguste souverain qui a eu l'occasion de voir dernièrement de près l'état florissant et prospère des autres capitales de l'Europe veuille bien élever sa propre capitale au même rang. Nous ne craignons pas de déclarer que le premier moyen d'y parvenir c'est d'étendre sa sollicitude paternelle sur tout ce qui a rapport à la salubrité de cette vaste cité. PARDO.

La Question Romaine

AU SÉNAT FRANÇAIS.

Séance du 29 novembre 1867.

PRÉSIDENCE DE S. E. LE PREMIER PRÉSIDENT TROPLONG.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4.

M. de Mentque, l'un des secrétaires élus donne lecture du procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les interpellations relatives aux affaires de Rome et d'Italie.

LL. EExc. MM. Rouher, ministre d'Etat, de Moustier, ministre des affaires étrangères, Baroche, ministre de la justice, Vuitry, ministre président le Conseil d'Etat, et MM. de Parieu, vice-président du Conseil d'Etat, de Lavenay et le général Allard, présidents de section, sont assis au banc des commissaires du gouvernement.

M. Rouland déclare qu'il ne vient pas faire un discours ; il veut seulement appuyer de quelques considérations l'ordre du jour pur et simple qu'il vient proposer au Sénat de prononcer sur la demande d'interpellations.

L'orateur avait d'abord cru qu'il ne rencontrerait pas de contradiction sur un vote qui ne serait qu'un nouveau témoignage de la confiance que le Sénat a dans la politique du gouvernement; mais après avoir entendu Mgr le cardinal de Bonnechose, il croit nécessaire d'entrer dans quelques développements. S. Em., en effet, a demandé autre chose qu'un vote de confiance ; il a hautement réclamé la destruction de l'unité italienne qui, à ses yeux, a-t-il dit, est une conception maladive et monstrueuse.

S. Em. Mgr le cardinal de Bonnechose. — La citation que M. Rouland fait de mes paroles n'est pas textuelle.

M. Rouland. — J'ai cité d'après le *Moniteur* ; vous avez dit que l'unité de l'Italie était une conception maladive et monstrueuse.

S. Em. Mgr le cardinal de Bonnechose fait observer que ce qu'il a dit être une conception monstrueuse, c'est l'unité telle que l'Italie l'entend; c'est cette unité qu'il a déclarée incompatible avec le pouvoir temporel.

M. Rouland ne veut pas insister actuellement sur cet incident ; mais enfin, il doit faire remarquer que ce que propose son honorable contradicteur à l'égard de l'Italie, a pour résultat non de l'encourager à se constituer, mais de nous conduire à défaire notre œuvre.

M. le vicomte de la Guéronnière. — Non ! c'est au contraire le moyen de la sauver.

M. Rouland. — C'est abandonner l'Italie.

M. le vicomte de la Guéronnière. — C'est la défendre contre ses entraînements, contre ses passions. (Bruit.)

M. Rouland, reprenant sa discussion fait observer qu'aux termes du règlement et à la suite du discours entendu hier, un renvoi au gouvernement aurait tout le caractère d'un vote de défiance.

L'honorable membre cite à l'appui de son opinion diverses parties du discours de S. Em. Mgr le cardinal de Bonnechose, dans lesquelles l'orateur attaquait avec vivacité l'unité italienne. (S. Em. Mgr de Bonnechose fait un mouvement d'interruption.)

M. Rouland. — J'ai écouté hier Mgr de Bonnechose avec la plus grande attention ; je lui demande aujourd'hui le même calme.

S. Em. Mgr de Bonnechose. — La différence est que tout ce que vous dites m'est personnel.

M. le président. — Vos paroles, monseigneur, consignées au *Moniteur*, appartiennent au débat et l'orateur a le droit de les discuter. — Continuez, M. Rouland.

M. Rouland croit que dans la question il s'agit de la conduite du gouvernement, et non de Rome et de l'Italie. Or, si on examine cette conduite depuis l'époque de la convention du 15 septembre, on voit qu'elle a été constamment conforme à toutes les déclarations faites par le gouvernement soit devant les Chambres, soit dans les documents diplomatiques ; tout en donnant son appui à la constitution de l'unité italienne, il n'a jamais cessé de défendre les droits du Saint-Père et l'indépendance du pouvoir temporel, et l'honorable orateur cite notamment à l'appui de son assertion la dépêche si énergique du 1er novembre 1867. Tous les faits, toutes les pièces attestent la loyauté et la fermeté du gouvernement français ; le passé répond de l'avenir et il est inutile d'en appeler de nouveau à la sollicitude du gouvernement dans laquelle le Sénat doit avoir une confiance entière.

Après avoir rappelé la promptitude avec laquelle le gouvernement de l'Empereur est venu au secours du Saint-Père menacé par les bandes garibaldiennes, l'honorable sénateur présente quelques observations sur le maintien de l'unité italienne que le gouvernement français ne saurait abandonner, car c'est son œuvre, et il ne l'a certes pas poursuivie sans se rendre compte de l'importance qu'elle avait ; et pour son compte, l'orateur a confiance dans le succès de cette unité.

L'honorable membre examine ensuite le projet de conférence présenté par le gouvernement français, et il croit que si ce projet aboutit, ce sera un acte considérable, qui rassurera les consciences catholiques. Enfin il insiste en terminant pour que le Sénat passe à l'ordre du jour que l'orateur votera sans hésitation.

Mgr l'Archevêque de Paris déclare que les interpellations n'impliquent pas, comme le prétend M. Rouland, un vote de défiance, et ce n'est certes pas pour arriver à ce but qu'il en a accepté, avec ses collègues, la responsabilité. C'est au contraire un appui qu'il veut donner au gouvernement et le Sénat n'a fait que se conformer au désir de l'Empereur qui a dit qu'il avait besoin de s'appuyer sur l'opinion des Chambres et du pays; enfin, il est nécessaire de dire aux consciences catholiques qu'elles peuvent se rassurer et que leurs plus chers et leurs plus grands intérêts seront sauvegardés.

Il y a en outre une question de droit à faire triompher, et il est bon que le Sénat proclame hautement que le droit prime tout. (Approbation.)

Avant de rechercher jusqu'à quel point le projet de conférence peut-être réalisable et utile, le vénérable prélat fait un retour sur le passé et rend hommage à la conduite du gouvernement dans ses rapports avec le Saint-Père et au zèle avec lequel il l'a défendu en soutenant la grande cause à laquelle Clovis, Charlemagne et saint Louis ont prêté leur appui.

L'orateur examine ensuite l'application qui a été faite de la convention du 15 septembre; il croit qu'il serait difficile de se méprendre sur les intentions de l'Italie à cet égard, et en tout cas, il est évident qu'elle n'a pas réussi à préserver ce que la convention lui faisait un devoir de protéger. Quant au gouvernement de l'Empereur, il est certain qu'il a toujours voulu le maintien du pouvoir pontifical, et si sa politique a pu soulever quelques critiques de détail, on ne saurait contester que la France n'ait tenu ses engagements. Malheureusement, malgré les événements récents, l'Italie irritée, livrée aux passions révolutionnaires, ne se montre que plus affermie dans ses audacieux projets.

C'est ce qui rend notre situation si difficile ; le projet de conférence sera-t-il un remède efficace ? L'honorable sénateur ne saurait l'affirmer ; mais bien qu'elle soulève certaines objections, il estime que la conférence se réunira. Et si, en effet, les gouvernements de l'Europe peuvent être amenés à discuter cette grande question de la souveraineté du Saint-Père, on est en droit d'espérer qu'il en sortira quelque garantie des conclusions auxquelles on aura abouti. Maintenant que peut faire la conférence ? Trois hypothèses se présentent selon l'honorable orateur : ou rendre au Saint-Père les provinces qu'on lui a ravies, ou lui prendre tout son royaume, ou maintenir le *statu quo*. Malgré les droits incontestables du Souverain Pontife, il est évident qu'il sera bien difficile de revenir sur les faits accomplis, et on ne saurait dire ce qui est praticable ; c'est un sujet sur lequel la conférence pourra toutefois mie

diter utilement. Quant à prendre tout au Saint-Père, ce serait d'une audace immorale qui soulèverait toutes les consciences catholiques ; que le chef de l'Église s'en aille hors de Rome comme un exilé ou qu'on lui offre d'y vivre à l'ombre de la souveraineté de Victor-Emmanuel, c'est une solution qui ne mérite pas même l'examen et que repoussent la conscience catholique et le bon sens. Enfin reste le *statu quo*, et c'est, en dehors d'une restitution complète des provinces enlevées au chef de l'Église, la solution qui doit attirer toute l'attention de la conférence. En résumé, dit Mgr l'archevêque de Paris, il serait désirable, si c'est possible, que le pouvoir pontifical fût réintégré dans ses provinces perdues ; mais en tous cas, il est nécessaire de maintenir au moins la situation actuelle. Enfin, il y aurait lieu d'examiner s'il ne serait pas possible de rendre au gouvernement pontifical une vitalité plus puissante par un sage et énergique développement de ses ressources. Telle est l'expression de nos vœux et, je le dire, ajoute l'orateur, des vœux de tous les auteurs de l'interpellation.

Mgr l'archevêque de Paris appelle un vote du Sénat sur les trois points qu'il vient d'indiquer et il termine en provoquant cette déclaration du gouvernement que l'occupation française sera maintenue tant que la sécurité du Saint-Siége n'aura pas été assurée. (Mouvement prononcé d'approbation.)

M. le Président. — La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. (Mouvement d'attention.)

S. Exc. M. le Marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères.—Messieurs les sénateurs, devant cette assemblée d'hommes mûris par l'expérience, je ne rencontrerai aucun contradicteur, en affirmant que l'exagération compromet les meilleures causes.

Aussi, quelle que soit l'ardeur généreuse des convictions qui animent, dans un sens ou dans l'autre, les honorables membres qu'ai écoutés, je serai compris lorsque je maintiendrai la question sur le terrain pratique, lorsque je dirai qu'il est bon que rien ne fasse dévier le gouvernement de l'attitude vigilante, mais modérée qu'il conserve jusqu'ici. (Très-bien ! très-bien !)

Certes, messieurs, nous comprenons, nous partageons les préoccupations qui se sont fait jour à cette tribune; mais de même que nous ne demandons pas à Dieu plus que le pain quotidien, de même il est juste que l'on n'exige pas du gouvernement au-delà de son devoir de chaque jour. Ce devoir, nous croyons l'avoir rempli. C'est une satisfaction pour le présent, une garantie pour l'avenir. (Adhésion sur un grand nombre de bancs.)

C'est dans cette confiance que j'aborde la question soulevée par les interpellations. Quelle a été la conduite du gouvernement dans cette affaire ? Quelles conséquences a-t-elle eues ?

On vous a déjà lu une dépêche de mon honorable prédécesseur, écrite à l'époque où fut conclue la convention de septembre, et vous avez pu vous convaincre que ce document ne laissait rien à désirer sous le rapport de la netteté des vues. Quand l'Empereur daigna me confier le portefeuille de ministre des affaires étrangères, on était à la veille de la mise à exécution de la convention.

J'adressai à cette occasion à M. de Malaret notre ministre à Turin, une communication entièrement conforme à celle de l'honorable M. Drouyn de Lhuys.

M. le ministre donne lecture de sa dépêche en date du 15 octobre 1865, dans laquelle, affirmant que la cessation de notre occupation ne constitue nullement un abandon de la papauté de la part de la France, il rappelle énergiquement au cabinet italien les devoirs que lui impose la convention acceptée par le gouvernement de Victor-Emmanuel.

Après cette dépêche, ajoute M. le ministre des affaires étrangères, nous continuâmes à nous occuper de l'exécution de l'art. 4 de la convention qui concernait le règlement de la partie de la dette principale devant tomber à la charge de l'Italie.

A l'issue de ces négociations, et lorsque le traité spécial eut été signé, les troupes françaises quittèrent Rome. C'était le 15 décembre ; le plus grand calme régnait alors à Rome. Quatre jours avant cette date, c'est-à-dire le 11 décembre, j'avais envoyé à notre ambassadeur à Rome une dépêche que je dois faire connaître au Sénat.

M. le ministre donne lecture de cette dépêche, dans laquelle est constatée de nouveau la volonté de l'Empereur d'affermir le gouvernement pontifical, tout en conciliant ces deux grands intérêts, la papauté et l'Italie. Loin de se laisser émouvoir par l'existence de la convention de septembre, Pie IX y doit trouver un motif de confiance. Le choix de Florence comme capitale est en effet un gage de la politique nouvelle et rassurante qu'entend suivre le gouvernement italien, un gage de sécurité pour le Saint-Siége.

La dépêche insiste ensuite sur la satisfaction que donne au gouvernement romain le règlement de la dette pontificale et l'engage à se mettre résolûment à l'œuvre pour s'organiser et pour tirer parti des ressources que l'apaisement des faits et la conciliation des esprits mettent désormais à sa disposition.

Les deux dépêches que je viens de citer, poursuit M. le ministre des affaires étrangères, ont été publiées au mois de janvier dernier et elles n'ont donné lieu à aucune intervention de la part des grands corps de l'État, non plus que de celle des gouvernements intéressés.

J'ai tenu à les rappeler au Sénat, afin de lui prouver que les principes qu'elles ont posés n'ont pas été contestés, et aussi pour montrer combien la politique que poursuit actuellement le gouvernement français se relie à celles de ses prédécesseurs.

J'ajoute que je crois cette politique pleinement conforme aux principes énoncés dans les dépêches; le gouvernement pense que sa conduite a été conséquente avec ses principes, et qu'elle ne présente ni tergiversations ni changements au jour le jour, comme on le lui a reproché.

Je n'ai pas l'intention de faire l'historique des événements qui se sont succédé depuis le mois d'avril dernier; ils sont exposés dans le livre jaune et MM. les Sénateurs les connaissent ; mais ce que je tiens à constater, c'est que le Gouvernement n'a pas cessé de pourvoir avec la plus grande vigilance aux intérêts qui lui étaient confiés.

Jamais il n'a perdu de vue la question importante qui s'agitait, tout en se tenant dans les limites de modération vis-à-vis le gouvernement italien, et sans chercher à précipiter les événements.

Cependant, quand au dernier moment nous avons dû prendre des résolutions décisives, nous les avons prises; nous avons la confiance qu'elles ont obtenu l'approbation du pays, et que si nous eussions agi autrement, nous n'aurions pas rencontré la même approbation. (Très-bien ! très-bien !)

Mais nous ne pouvions pas toutefois nous placer à un seul point de vue. Parce que nous défendions les intérêts du Saint-Père, si chers à la grande majorité de ce pays, et tout en tenant avec fermeté le drapeau de la France, nous ne pouvions négliger d'autres côtés de la question.

Ainsi, je ne saurais affirmer que nous eussions rencontré la même approbation, si nous avions pris notre résolution pour renouveler cette occupation de Rome qui a duré dix-sept ans, avec tant d'inconvénients pour le Saint-Père lui-même et pour nous. Non ! nous ne sommes pas allés à Rome pour y rester, et nous n'avons perdu aucune occasion de faire comprendre que notre occupation actuelle ne pouvait être que temporaire... (Léger mouvement.)

Un membre. Très-bien !

S. Exc. M. de Moustier, Ministre des affaires étrangères.— Mais en même temps nous n'avons voulu nous lier par aucun délai, nous n'avons pas voulu prendre l'engagement de faire cesser notre occupation à un moment précis, ce qui cependant eût été fort agréable au gouvernement italien, nous avons simplement caractérisé la durée de notre occupation par le mot « sécurité, » mot qui ne se définit pas et dont le sens cependant se comprend parfaitement.

Telle est la situation, et nous désirons en sortir le plus tôt possible ; nous espérons que le gouvernement italien comprendra la nécessité d'y mettre fin, et qu'il nous fournira les moyens de faire cesser un état de choses fâcheux pour tous les intérêts. (Marques d'approbation.)

Du reste, la nécessité de limiter autant que possible notre occupation est reconnue par tous; S.Em. le cardinal de Bonnechose et Mgr l'archevêque de Paris l'ont eux-mêmes compris et ont reconnu qu'elle ne pouvait pas durer indéfiniment.

Il est évident, d'ailleurs, que la papauté ne saurait asseoir la sécurité du pouvoir temporel sur un fait transitoire. Il faut trouver des bases plus certaines, plus solides pour assurer son indépendance qui est nécessaire au monde catholique.

Ce qui rend la solution difficile, messieurs, c'est qu'il existe un regrettable antagonisme entre l'Italie et le Saint-Siége, antagonisme que je prends tel qu'il est, sans vouloir jeter le blâme d'un côté ou de l'autre. (Rumeurs sur divers bancs.)

C'est cet antagonisme auquel on doit mettre un terme; c'est là le problème dont tous les bons esprits doivent poursuivre la solution.

Quelques personnes ne voient le moyen de le résoudre que dans la destruction de l'unité italienne ; ils croient qu'elle pourrait se dissoudre, et faire place à un état de choses plus favorable à la sécurité du Saint-Siége.

Pour mon compte, je crois qu'il y aurait danger à prétendre asseoir l'indépendance du Saint-Siége, non-seulement sur la sécurité, sur la stabilité du pouvoir temporel, mais encore sur telle ou telle combinaison politique ; il y a danger à dire que le pouvoir temporel non-seulement doit conserver son indépendance, mais qu'il lui faut tel arrangement, qu'il doit être entouré d'un certain nombre de petits États secondaires, selon l'ancienne organisation de l'Italie.

C'est tenter Dieu, messieurs, car il ne faut pas compter qu'il intervienne pour assurer de pareils arrangements.

Il y a un autre danger considérable à fonder la sécurité sur l'espoir d'une dissolution de l'unité italienne.

Le gouvernement français, on le sait, lui est favorable, et il ne croit pas aux pronostics de ceux qui en annoncent l'affaissement ; quand des conséquences semblables à celles qui ont suivi les événements d'Italie se sont produites, il est rare qu'on puisse revenir sur les faits accomplis ; le monde marche en avant ; il ne revient pas en arrière. (Mouvements divers.)

Il faut donc admettre que l'unité de l'Italie subsistera et en tenir compte ; mais en même temps le gouvernement français ne considère pas l'unité italienne comme liée à la possession de Rome par l'Italie. Jamais il n'a compris cette nécessité, que l'unité italienne ne pût pas subsister avec une enclave telle que Rome. C'est une conception qui peut avoir ses partisans, mais qui ne se présente pas comme nécessaire.

Cependant certains esprits, effrayés des faits révolutionnaires qui ont eu lieu, de l'audace de ceux qui les accomplissent, répètent, et cela même dans les rangs les plus opposés, que l'Italie veut prendre Rome à tout prix et renverser la souveraineté du Saint-Père. Cette idée est également admise par les adversaires et les défenseurs de la papauté. Qu'on me permette, tout d'abord, de présenter une observation à ces derniers.

S'il est vrai que l'Italie soit tellement amoureuse de l'unité qu'elle ne puisse pas supporter l'idée de la voir amoindrir en rien, et telle est la théorie développée par les amis les plus ardents de la papauté, comment peut-on prétendre que l'unité est prête à se dissoudre, puisqu'il existe un sentiment si fort de l'unité en Italie

Qu'on me permette donc quelques explications sur cette question de l'unité.

Il est certain qu'il y a en Italie une aspiration vers l'unité ; mais il n'est pas également vrai que la majorité du pays attache une telle importance à cette idée d'unité qu'elle veuille à tout prix s'emparer de Rome.

Si on interrogeait cette majorité, si on pouvait s'assurer des sentiments de chacun on verrait que la plupart des Italiens aiment l'ordre et ne sont pas attachés à des idées excessives qui compromettraient l'avenir et la prospérité de la nation.

Il est certain que l'Italie a traversé des phases révolutionnaires, et on ne doit pas se faire le juge trop sévère des moyens par lesquels elle est arrivée à l'unité. Chez toutes les nations, aux époques de grande crise, il apparaît de ces périodes révolutionnaires, et il faut les juger avec une certaine indulgence, car on en aurait soi-même besoin, si d'autres avaient à apprécier les périodes révolutionnaires que plus d'un peuple a eu à traverser (Mouvement)

Mais l'Italie, à son tour, doit sortir, et sortira de la période révolutionnaire; il est hors de doute qu'elle n'est pas entre les mains de la vraie majorité. Eh bien, c'est cette majorité qu'il faut aller chercher, qu'on doit former et faire arriver à la lumière; alors on verra éclater d'autres sentiments que ceux de la minorité actuelle, qui a bien pu servir à faire l'unité, mais qui n'a pas les moyens de l'affermir et de la consolider. (Marques d'approbation sur plusieurs bancs.)

Eh bien, nous puisons en ces considérations des éléments de confiance pour l'avenir, nous croyons qu'il y a lieu d'attendre beaucoup du bon sens et de l'honnêteté des Italiens, et d'espérer qu'il arrivera aux affaires des hommes offrant des garanties.

En cet état, il ne serait donc pas bon que le Saint-Siége s'appuyât sur l'espoir d'une dissolution de l'unité italienne; il faut qu'il envisage plutôt la possibilité de vivre en communauté d'idées avec l'Italie, non pas celle de Mazzini, de Garibaldi, ni même celle de M. Rattazzi, mais une Italie nouvelle, telle que nous l'espérons. D'ailleurs, rien de plus facile à concevoir, en se reportant dans le passé, qu'un pape italien, vivant au milieu d'un peuple honnête et tranquille, sans rien abdiquer pour cela de son indépendance et de sa dignité.

Ce qu'il faut pour arriver à la solution de la question romaine, c'est moins une facilité de transaction sur des questions fondamentales que des sentiments de confiance réciproque entre l'Italie et la papauté; jusqu'à présent, il y a méfiance mutuelle, et il faut avouer que, du côté du Saint-Siége, il y a de bonnes raisons pour se défier de l'Italie.

L'orateur pense que le Sénat ne lui demandera pas d'en dire davantage ; les négociations sont engagées, le gouvernement espère arriver à un résultat prochain ; mais au point où en sont les choses, on comprendra qu'il doive mesurer ses paroles et que malgré ses désirs il ne lui soit pas possible de donner des explications plus complètes. (Marques d'approbation.)

Il ne reste plus qu'un point sur lequel M. le ministre veut dire quelques mots en terminant ; c'est celui qui a motivé les interpellations.

Il remercie d'abord Mgr de Paris d'en avoir si bien fait ressortir l'esprit. Non, ces interpellations ne sont pas inspirées par un motif de défiance; elles ont seulement pour but d'introduire dans le Sénat la préoccupation qui agite aujourd'hui tous les esprits ; il fallait pour cela une forme ; c'est ce qui a produit l'interpellation ; certainement, il n'est dans la pensée d'aucun des signataires de demander au gouvernement d'être vigilant, d'être prudent, quand dans ses actes, il unit la vigilance à la prudence, comme l'a si bien dit Mgr l'archevêque de Paris.

C'est pour cela, continue l'honorable orateur, c'est parce que notre conduite répond à vos préoccupations que je demande au Sénat de prononcer l'ordre du jour ; il aura cette signification que les uns et les autres nous sommes en parfaite communauté d'idées.

Je me suis expliqué en commençant sur notre occupation des États pontificaux ; j'ai dit que nous désirions en sortir le plus tôt possible, mais que notre départ est subordonné à des conditions de sécurité.

Vous comprenez qu'il y a ici beaucoup d'intérêts à ménager ; du côté de l'Italie, et aussi du vôtre, c'est-à-dire du côté de ceux qui veulent la sécurité parfaite du Saint-Père.

Pour montrer au Sénat dans quel ordre d'idées, et dans quelle voie le gouvernement français désire et espère voir entrer le gouvernement italien, M. le ministre donne lecture au Sénat d'une dépêche qu'il envoyait à Florence, il y a trois jours, c'est-à-dire le 27 novembre, et dans laquelle la question est nettement établie comme le gouvernement demande qu'elle le soit vis-à-vis du gouvernement italien. Il est dit en résumé dans cette dépêche : Nous avons évacué Rome ; une de nos divisions est rappelée en France, et le gouvernement français a le désir sincère de repatrier l'autre division, qui se concentre à Civita-Vecchia. Mais avant que l'évacuation puisse être complètement effectuée, il faut que la sécurité du Saint Siége soit assurée. La réunion de la conférence étant la base, l'élément principal, si elle n'est pas l'élément unique de cette sécurité, le gouvernement italien a tout intérêt à ce que cette conférence se réunisse le plus tôt possible

Assurément, nous n'avons pas la prétention d'imposer la confiance, mais nous disons qu'elle est nécessaire, et qu'elle est le seul élément de la solution. Il faut donc attendre, et chercher à la fois, pour le Saint-Siége, de nouveaux éléments de sécurité, et, pour l'Italie, les moyens de se retenir, sans blessure pour son amour-propre, sur la pente où elle est engagée.

Il faut, pour cela, que l'Italie cesse de regarder la France comme une tutrice incommode; or précisément, parce que la France a rendu de grands services à l'Italie, toute pression de notre part semble une gêne pour elle, une atteinte à sa dignité ; c'est là un sentiment tout naturel au cœur humain, et l'Italie ne peut y échapper. C'est pour cela que nos meilleurs conseils ne sauraient avoir sur elle l'autorité des conseils des puissances moins engagées que la France. C'est de là qu'est née l'idée de la Conférence.

Nous avons voulu mettre la question romaine entre les mains de tous les intéressés Cette question, est, à la fois, religieuse et politique; elle intéresse donc toutes les puissances, soit par son côté politique, soit par son côté religieux.

On a parlé autrefois d'un congrès composé exclusivement des puissances catholiques; mais il est facile de comprendre pourquoi ce congrès n'a pas été possible alors; une des grandes puissances se trouvait engagée avec l'Italie dans des complications politiques où auraient été entraînées celles des puissances qui auraient pris part au congrès; ce congrès n'était donc pas possible; il n'aurait pu aboutir qu'à une solution violente.

D'ailleurs, en ce moment, l'intervention de la France suffisait Je n'entends pas dire par là que la France prétendît monopoliser, pour ainsi dire, l'honneur de trouver une solution à la question romaine; mais en intervenant seule, la tâche se trouvait simplifiée.

Il est évident d'ailleurs qu'un congrès des grandes puissances catholiques seules n'aurait rien produit de plus que ce que la France seule a fait jusqu'ici; il aurait pu en résulter un accroissement de notre puissance matérielle, mais nous n'en avions nul besoin. D'ailleurs, toutes les puissances catholiques, sauf l'Espagne, ont déclaré qu'elles n'adoptaient pas la proposition d'un congrès composé exclusivement des puissances catholiques. Il n'y avait donc pas à s'arrêter à cette idée.

Nous aurions pu n'appeler que les grandes puissances seules, mais cette combinaison avait ses inconvénients. Trois d'entre les grandes puissances ne sont pas catholiques, et une quatrième, l'Italie, est partie dans la question; il est difficile de croire que le Saint-Siége eût consenti à entrer dans une conférence dont les éléments se fussent trouvés si étrangers à ses intérêts.

Il fallait donc que toutes les puissances fissent partie du congrès, car toutes sont intéressées dans la question.

Mgr l'archevêque de Paris émettait, tout à l'heure, des doutes sur la nature de l'adhésion du Saint-Père à la conférence. Je dois dire que le Saint-Père a immédiatement adhéré à la proposition de la conférence et qu'il y a adhéré sans aucune hésitation. Il a répondu simplement qu'il enverrait à la conférence un plénipotentiaire, pour faire valoir ses droits.

C'est ainsi que nous-mêmes nous comprenons la réunion de la conférence; tous droits et même toutes prétentions doivent être libres de s'y affirmer, sous la responsabilité pour chacun, de l'impression produite. La France n'a demandé à aucune puissance d'abdiquer ses droits. Je m'unis de tout cœur à Mgr l'archevêque de Paris pour proclamer qu'en donnant son adhésion au congrès, le Saint-Père a accompli un acte digne, habile et qu'on ne saurait trop approuver.

J'espère, dit en terminant M. le ministre, que le Sénat sera satisfait des explications que je viens de lui donner, et qu'il prononcera sur l'interpellation l'ordre du jour pur et simple. Cette décision sera l'approbation de la manière dont le gouvernement a agi dans le passé et de la conduite qu'il tient aujourd'hui, et signifiera que le Sénat trouve dans cette conduite des garanties pour l'avenir (Très-bien ! très-bien ! — Mouvement prolongé d'approbation. — Aux voix ! aux voix ! — La clôture !

M. le Président. — La clôture est généralement demandée ; s'il n'y a pas de contestation, je vais la prononcer.

M. le vicomte de La Guéronnière. — Je demande la parole.

M. le président. — Sur quoi, monsieur de Laguéronnière

M. le vicomte de La Guéronnière. — Je demande la parole pour répondre au discours de M le ministre des affaires étrangères. (Aux voix ! aux voix !)

M. le Président. — Vous voyez que le Sénat demande la clôture ; je dois la mettre aux voix.

M. le vicomte de La Guéronnière. — Alors, je demande la parole contre la clôture.

M. le Président. — Vous avez la parole contre la clôture.

M. le vicomte de La Guéronnière. — Messieurs, je prie le Sénat de me permettre de répondre très-brièvement au discours qu'il vient d'entendre. Cette réponse est nécessaire ; il est peu conforme aux convenances et aux habitudes des assemblées de clore la discussion après que le gouvernement a parlé.

Le Sénat exerce pour la première fois le droit d'interpellation. Puisqu'il a autorisé cette discussion, il doit vouloir qu'elle soit complète, sérieuse, digne de lui, digne du sujet et du pays. (Quelques voix : Parlez ! parlez !)

Je comprends, messieurs, qu'après avoir entendu hier les éloquents défenseurs de l'interpellation : M. le baron Dupin, le cardinal de Bonnechose et le cardinal Donnet, et aujourd'hui Mgr l'archevêque de Paris, dont la parole nous a si justement émus, vous croyiez la question épuisée. Mais, messieurs, la question est inépuisable. et en dehors des considérations qui vous ont été présentées au nom de l'intérêt religieux, il y a à examiner l'intérêt de la France, ce que demandent son honneur et son influence. Il faut que le pays soit complètement éclairé. (Autour de l'orateur : Parlez ! parlez ! D'autres voix : La clôture ! la clôture ?)

C'est là le côté politique de la question. Je le traiterai rapidement en tenant compte de l'heure avancée et de la fatigue du Sénat; mais croyez-le bien, messieurs, il est nécessaire que le pays nous entende, que le gouvernement nous réponde sur des points précis que je vais lui poser.

Quelques voix : Parlez ! parlez !

D'autres voix : La clôture !

M. le Présitent. Persiste-t-on à demander la clôture ? (Oui ! oui ! Aux voix ! Aux voix !)

La clôture est mise aux voix et prononcée.

M. le Vicomte de Laguéronnière. M le président, on n'a pas compris. Il y a un malentendu. Beaucoup de sénateurs réclament.

M. le Président. Où voyez-vous un malentendu ? il y a eu une grande majorité pour la clôture.

M. le vicomte de la Guéronnière. Je constate qu'un sénateur signataire de l'interpellation n'a pas eu le droit de défendre son opinion. C'est une restriction du droit de la tribune. On ne permet pas de répondre à un ministre. Cela ne s'est jamais vu.

M. le Président. Je mets au voix l'ordre du jour proposé par M Rouland.

L'ordre du jour est prononcé à une très-grande majorité.

M. le vicomte de La Guéronnière. N'ayant pas eu le droit de parler, j'ai le droit de ne pas voter.

M. le Président. Vous n'avez pas pu parler parce que le Sénat ne l'a pas voulu. Vous êtes obligé de vous soumettre à sa décision.

La séance est levée.

Variétés.

C'était cette semaine, chez une grande dame, après une soirée très brillante et très parée. Il était deux heures du matin et, le monde officiel étant parti, Madame X... fit signe de rester à une dizaine de préférés et de préférées. — On ferma les portes et la fête recommença de plus belle. — L'étiquette fut jetée par-dessus les moulins, les dames firent *cavaliers seuls* à gorge déployée, et les messieurs s'assirent par terre pour mieux voir.

Enfin, comme les bougies tiraient à leur fin, on fit un grand cercle et la ronde commença. Tout à coup, en tournoyant, une torchère chargée de bougies fut accrochée par une des dames et une large goutte de cire brûlante vint tomber sur les blanches et belles épaules de Mme de K... qui s'affaissa sur un fauteuil en poussant un cri de douleur. — A ce moment elle sentit une forte pression suivie d'une sensation de froid, et, se retournant, elle vit M. de C... qui, de son poing fermé, lui imprimait avec sa bague son cachet armorié sur la cire encore tiède de son épaule.

— Monsieur, s'écria-t-elle rouge de honte et de chaleur, qui vous a permis.,..

— Madame, répondit-il d'un ton vibrant, je n'avais que ce moyen de faire *impression* sur vous. Pardonnez-moi de l'avoir employé.

On assure que Mme de K...., fortement *impressionnée* de cette petite aventure, a juré, mais un peu tard (5 heures du matin), qu'on ne l'y prendrait plus.

—

M. Philarète Chasle, dans une charmante causerie qu'il vient de faire dans la *Liberté* a pris pour tâche de raconter à ses lecteurs l'histoire du poète danois Anderson. Je lui emprunte cet épisode touchant qu'il tient de la bouche même du poète :

Je dînais l'autre jour, dit-il, à côte de ce sage et aimable homme, qui voyage beaucoup et qui a souvent visité Paris ; l'auteur de tant de légendes me racontait la sienne d'un ton doux et joyeux ; car le bonheur de vivre se lit et rayonne sur ce vieux front poétique :

« Je me nomme Hans Christian Andersen, me dit-il. Ma patrie est le Danemark, un pays plein de poésie et de légendes populaires, de vieilles chansons et maître d'une riche histoire étroitement liée à celle de la Suède et de la Norwége.

» Sur une île verte de la mer du Nord, île couronnée de forêts de chênes et de hêtres, avec des prairies parfumées de trèfle et de menthe, s'élève la petite ville d'*Odensée*, ainsi nommée d'après *Odin*, notre vieux dieu scandinave. A Odensée, en 1805, un jeune couple, qui s'aimait de toute la force de ses deux âmes, habitait une pauvre chambre fort propre. L'homme avait à peine vingt-deux ans ; c'était une forte, honnête et poétique nature ; sa femme de quelques années plus âgée que lui, ne savait rien de la vie et du monde, elle ne savait que son amour.

» Le jeune ouvrier avait fait son établi et son lit conjugal lui-même. Faute d'autre bois, il avait employé à cela la charpente d'une chapelle ardente qui venait d'abriter les restes mortels d'un noble, le comte de Trampe. Il n'ôta pas même le drap noir qui recouvrait le bois ; et ce fut là, sous ces planches illustres, naguère enveloppées de tant de crêpes et de candélabres, que naquit et pleura un petit enfant le 2 avril 1805 : *Hans Christian Andersen.*

» La pauvre chambre, habitation de mon enfance, contenait les outils et l'établi du cordonnier, le lit et mon berceau. Les murs étaient couverts d'images, au-dessus de l'établi une petite bibliothèque ; la petite cuisine pleine d'assiettes brillantes, et dans la grande gouttière, touchant à la maison voisine, une énorme caisse remplie de terre et de plantes vertes; cette caisse représentait le potager de ma mère. »

Avoir son berceau construit avec les planches d'un cercueil n'est-ce pas là l'image de la vie ?

—

Voulez-vous connaître l'un des effets de la revue du théâtre des Variétés, dit M. Albert Vizentini, c'est l'entrée de toutes ces dames en toilettes de biches sous les armes et avec des chignons de toutes les couleurs. L'une sera vert d'eau, l'autre bleu de Prusse, celle-ci crevette, celle-là caca d'oie. Pour ma part, je raffolerais d'une pistache aux yeux bleus de faïence. Et la bismark donc ! et la havane ! C'est cette mode-là qui fera le bonheur des marchands de couleur, en admettant qu'elle aille bien aux filles d'Eve, ce dont je doute fort. La chronique ne dit pas si l'une de ces dames s'est fait faire une perruque de cheveux blancs. Le blanc est si mal porté... depuis les rosières !

—

On lit dans les annonces de l'*Indépendant* de Douai :

ON DEMANDE Un bon JARDINIER connaissant parfaitement son état et, sa femme.

Que les maîtres sont exigeants ! Comment demander à un jardinier ce qu'on n'obtiendrait pas même d'un philosophe.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 14 décembre 36 14

Clôture du 14 décembre 36 17

—

Galata, 15 décembre 1867.

Cours des Fonds.

Clôture du 12 soir.. P. 36 18 1/2 19

Ouverture 13 matin .» 36 20 — 20 1/2

Clôture 13 midi..» 36 13 — 13 1/2

Le report sera de 3 1/2 à 4 paras.

—

Prix des Monnaies.

Livre anglaise....... 108 7/8 — 109

Napoléon d'or....... 86 28/40 — 86 ?/4

Impérial russe....... 88

Ducat kremitz....... 51

Médjidié blanc....... 22/40 différence.

Beshik.............. 3 7/8 — 4 % agio

Cuivre.............. 11 1/2 - 12 %

Le gouvernement (arsenal) a contracté 10,000 tonneaux de charbon Newcastle au prix de 25/- la douane à sa charge, payable en lettres de change chaque six mois.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

de 15 décembre

ALEXANDRIE, le bateau à vapeur franç *Behera*, capitaine Moustapha bey, ayant touché Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 40 passagers.

SALONIQUE, le bateau à vapeur franç. *Cheliff*, capitaine Cannac, ayant touché Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 100 passagers.

TREBIZONDE, le bateau à vapeur français *Mercey*, capitaine Martin, diverses march,

BATOUM, le bateau à vapeur russe *Vladimir*, capitaine Serafinoff diverses marchand.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 15 décembre

SALONIQUE le bateau à vapeur franç. *Medjidjah*, capitaine Ravin, divers

SMYRNE, le bateau à vapeur franç. *Taurus*, capit. Lallemand, divers

ODESSA, le bateau à vapeur russe *Azoff*, capitaine Halberg, divers.

TREBIZONDE, le bateau à vapeur du Lloyd autr. *Malta*, capitaine Colombo, divers.

—

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 15 décembre

ANGLETERRE, bk ital. *Liguri*, c. Pegalo, blé

— br me l *Wastrw*, cap. Coss, blé

FALMOUTH, br angl. *Emly*, cap. Burnett, blé

— br norv *Bradrene Clansen*, cap. Michelbort.

NEW-CASTLE, sch norv. *Nordsgermen*, c. Carsen

MARSEILLE, br ital. *St.Prospero*, c. Simonetti, blé

— bk ital. *Amor Patrio*, cap. Didone. blé

— br bel. *Erangheliltria*, cap Caradjas, blé

— br hell. *Atlas*, cap. Calafatis, blé

MER-NOIRE, br angl. *W. Richardson*, c. James, blé

— br ital. *Syra delle Grazie*, cap. Maltese, blé

THEODOSIE, br ital. *M. Serafino*, cap. Bertola, lest

DANUBE, br hell *Megali Idea*, cap. Svoronos, lest

NAVIRES destinés pour l'Archipel, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 1er décembre

TAGANROK pour Marseille, brick autrich. *Faro*, capitaine Persich, blé

— pour Falmouth. bark anglais *J. Montgomery*, capitaine Py. blé

— pour Falmouth, bark anglais *Gradiolus*, capitaine Spens, blé

NICOLAEFF pour Marseille, bark russe *A.Spiridon* capitaine Caradjalis, graine de lin

ODESSA pour Falmouth, brick hell. *Peppina L.* capitaine Bogdanich, blé

— pour Norwége, bark norveg. *Anna Colbjorsen*, capitaine Balker, blé

KUSTENDJE, pour Falmouth, bark angl. *Northen Light*, cap Oliphant, blé

— pour Falmouth, barck autrichien *Egira*, caitaine Nicolich, blé

GALATZ pour Marseille, brick angl. *Assuero*, cap. Consiglio, blé

BALTZIK pour Marseille, brick angl. *Olga*, capit. Azzopardi, blé

— pour Anvers, nav autrich. *Figlia Maggiore* capitaine Radimiri, orge

BRAILA pour Marseille, brick russe *Sofia*, capit. Frangopulos, blé

SOULINA pour Falmouth, bark autrichien *Ebe*, capitaine Morena, blé

— pour Falmouth, bark anglais *I. R. Hea*, cap. capitaine Falker, blé

du 2 décembre

ODESSA pour Falmouth, bark anglais *Cognato Apap*, capitaine Panayotti, blé

SOULINA pour Falmouth, bark anglais *Whicchall*, capitaine Hammoud, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Wisdfield*, cap. Bullard, blé

du 3 décembre

TAGANROK pour Corfou, brick russe *Sampson*, capitaine Antibas, blé

du 4 décembre

MARIANPOLE pour Marseille, bark franç. *Marie Clemence*. capitaine Bungard, blé suif

KUSTENDJE pour Falmouth, bark norv. *Solertia*, capitaine Alsen, blé

BALTZIK pour Falmouth, bark italien *Bacicino*, capitaine Licetti, blé

— pour Marseille, bark italien *Costantino*, cap. Fulle, blé

— pour Marseille, brik hell. *Kalliopi*, capitaine Cousolopulos, blé

NOTIFICATION OFFICIELLE.

Administration Générale des Contributions Indirectes.

L'Administration Générale des Contributions Indirectes prévient qui de droit, que la culture du tabac dans la Capitale et ses faubourgs, ainsi que dans toutes les villes et bourgs de l'Empire où se trouvent des préposés de l'Administration, étant désormais formellement interdite, les contrevenants, outre la destruction de leur plantation, seront passibles d'une amende de 5 beschliks d'argent, conformément à l'art. 254 du Code pénal.

Constantinople, le 2/14 décembre 1867.

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

TIMBRE SEC ET HUMIDE. — RICHE COLLECTION DE LETTRES ENTRELACÉES DE DIVERSES COULEURS.

COUPE-PAPIER A L'USAGE DES RELIEURS.

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français ASSYRIEN cap. Cautier, partira pour Marseille Mardi 17 Decembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, N° 5.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000; 100,000; 80,000; 50,000; 40,000; 30,000; 20,000; 10,000; etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. H. KLARFELD, Perchembé-Bazar, 17.

COMPAGNIE RUSSE, DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le resultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, epulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit a son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1864.

Tirage, le 1er Decembre 1867. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte Fr. 5. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé Bazar, 17 en face de Sahadji Han à Galata.

H. KLARFELD.

"ROYAL"
COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIFLD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

AVIS INTÉRESSANT.

On peut se procurer de la graine de ver-à-soie du Japon de première qualité et de provenance directe, chez MM. Molinari frères, rue Yorghandjilar, N° 69, à GALATA.

HENRY BINDER
CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées fabriquées spécialement pour le pave de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées. HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

A VENDRE

Pour cause de maladie un des plus anciens atelier de Photographie.

Toutes facilités seront accordées pour le payement.

S'adresser : Passage Oriental N° 17.

MAISON D J. G. POPP
Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

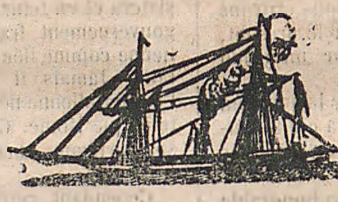

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour la saison d'hiver 1867-68.

A partir du 11/23 novembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
			Voyage pour le Pont.
12	2	50	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek. Arnaoutkeui.
6	4	30	de Buyuk-dere, Therapia, Yenikeui, Stenia, Emirghian, Hissar, Bebek. (*Les vendredis il touchera en outre à Arnaoutkeui, Kouroutchesmé, Ortakeui. Cabatach et Bechiktach.*)
2	2	45	de Vanikeuy, Tchenghelkeui, Beilerbey, Cousgoundjouk (exc. les Vendredis).
17	3		de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgoude
11	3	45	de Cavak, Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtche, Kanlidja, Hissar, Candin, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk. (*exc. le vendredis.*)
8	2	50	de Arnaoutkeui, Courucesmé, Ortakeui, Bechictach.
3	3		deArnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach.
14	3	50	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Béchihtach.
2	4	45	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechigtach, Cabatach. (exc. les vendredis.)
14	5	30	de Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis ce service sera fait par le bateau de 4 1/2 h de la ligne de Buyukdere)
6	8	30	de Buyukdere, Therapia, Beicos, Stenia Emirgh. Hissar, Bebek, Arnaoutkeuy, Ortakeuy, Bechiktach.
3	9	30	de Yenimahalle, Buyukdere, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, Canlidja, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui Bechiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
14	4	15	pour Arnaoutkeui directement. (excepté les vendredis)
8	3	30	pour Bechiktach, Arnaoutkeui,
3	4	15	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Kanlidja, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
6	6	30	pour Bechiktsch, Ortakeuy, Arnaoutkeuy, Bebek, Hissar, Emirghian, Stenia, Beicos, Therapia, Buyukdere.
2	3	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
12	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Thérapia, Buyuk-dere, Yenimahalle, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk Beilerbey, Yenikeui au lieu de Bechiktach Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	9	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (retour touchant Vanikeui, Beïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis à 9 1/2*) le retour direct.
18	10	30	pour Ortakeui, Bébek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd, Yéni-mah.
6	11		pour Courucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
14	11		pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
8	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui. (*) (exc. les vendredis).
3	11	45	pour Bechictach, Ortaheui, Kourucesme (*) (les vendredis a Arnaautkeui).
11	10		pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Hissar, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Therapia, Buynk-dere. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	10	45	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Kandili, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtche, Beïcos, (*Les vendredis jusu'qa Buyakdéré.*)
2	11	15	pour Cabatach, Couskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui. (*)

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.*

Tous les vendredis a 4 1/2 partira du pont un boteau pour Bouyoukdéré touchant les echelles de la cote d'Assie avec retour de Bouyoukdéré a 8 3/4 touchant les mêmes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
			Voyage pour le pont.
	2	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	2	30	de Buyukdere, Thérapia, Yenikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bebek, Arnaout keui, Ortakeui Bechiktach.
	3	30	de Yenimahalle, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesme, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5		de Buyukdere, Therapia, Yénikeui, Stenia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesme, Ortakeui, Bechiktach.
	4		de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Yenimahalle, Buyukdere, Thérap, Yenik, Emirgh, Hissar, Arnaoutk. Ortakeui, Bechikt
	8	45	de Buyukdere, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tcheghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	10		de Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.		**Départ du Pont.**
	3	15	pour Bechiktach, Ortak, Arnaoutk, Hissar, Emirghian, Yénik, Thérapia, Buyukdere.
	4	15	pour Scutari Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdere.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
	8		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyukd.
	9	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahalle.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Therapia, Buyukdere.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNÉE.— N° 287.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces	60 »	32 »	18 »
Etranger	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal. 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS :

4me page, Annonces.............. 3 Piastres la ligne,
Avant les annonces, Réclames.... 6 » la ligne.
Faits divers, Corps du Journal.... 15 » la ligne
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 17 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Saint-Pétersbourg, 15 décembre.

Le journal ultra-slave *La Moskowa* a été suspendu pour 4 mois.

Paris, 15 décembre 10 h. 25 soir.

On assure qu'une conférence restreinte se réunira prochainement à Paris.

M. Visconti Venosta serait, dit-on, appelé à remplacer M. Nigra.

Le général Menabrea a envoyé à Paris des dépêches concernant les déclarations de M. Rouher. La Chambre italienne continue à discuter la question Romaine et n'a pas encore voté.

Cours du 14 décembre 1867.

Consol. T.	PARIS...	Ouv.	33 1/4 — 1/2
		Clôt.	33 1/4 — 1/2
	LONDRES.	Ouv.	33 60
		Clôt.	33 70
Rente française 3 0/0		Ouv.	69 60
		Clôt.	69 62 1/2
Italien		Ouv.	45 70
		Clôt.	45 80

New-York, 16 décembre.

Il a été fait au Sénat une proposition de blâme relativement au message du président Johnson.

Paris, 16 décembre 5 h. 32 soir.

Le bruit du remplacement de M. Nigra est démenti.

PARIS, 15. — La *France* reconnaît que le caractère des négociations entre la Prusse et le Danemark est devenu très-délicat.

Des avis de St-Pétersbourg annoncent qu'il est sérieusement question du remplacement du prince Gortchakoff par le général Ignatieff.

NEW-YORK, 15. — L'Espagne a offert aux Etats-Unis la vente de Cuba et de Porto-Rico pour 150 millions.

Marseille, 16 décembre 5 h. 30 m. soir.

Blés de Baltzik 43 à 43 50—129/125 Marché calme.

Nouvelles de l'Extérieur.

On croit que si les puissances protestantes ou orthodoxes assistent à la conférence, elles « prendront acte » des délibérations et des décisions des puissances catholiques sans prêter à ces décisions ni leur signature ni leur garantie. *(Bullet. Int.)*

Nous apprenons à la dernière heure que le lieu choisi pour les conférences sera la ville de Bruxelles. Cette ville est considérée comme un terrain neutre à proximité des grands centres diplomatiques et où les plénipotentiaires pourront le plus facilement se réunir. *(Idem.)*

On lit dans la *Patrie:*

Quelques journaux annoncent que l'Impératrice doit se rendre cet hiver à Nice, et que ce séjour serait nécessité par la santé du Prince Impérial.

La santé du Prince Impérial est excellente et nous pouvons assurer que jamais l'Impératrice n'a eu le projet de passer l'hiver à Nice.

La *Gazette de Cologne* publie le texte des observations qui ont été transmises par M. de Bismark au représentant de la Prusse près le gouvernement de Hesse-Darmstadt, à la suite de l'adhésion de ce gouvernement au projet de réunir une conférence sur les affaires romaines. Voici la traduction de cette pièce :

« Berlin, 24 novembre.

» Nous avons vu par votre rapport du 17 de ce mois que le gouvernement grand-ducal a reçu une invitation pour les délibérations proposées par le cabinet français, relativement aux questions soulevées par les événements des Etats de l'Eglise; il résulte du rapprochement des dates que cette invitation a été acceptée sur-le-champ. Je crois aussi pouvoir conclure de votre rapport que cette acceptation a eu lieu sans réserve.

» Je dois avouer que j'ai été en quelque sorte surpris de cette promptitude dans la décision du cabinet grand-ducal. L'expérience qu'il a acquise dans le traitement des affaires européennes a fait penser au gouvernement du Roi qu'il serait prudent de ne pas prendre de résolution définitive au sujet de l'invitation qui lui était aussi parvenue, avant qu'il eût demandé des informations plus précises sur le caractère des délibérations projetées et sur la participation d'autres puissances européennes. Nous aimerions à supposer que le gouvernement grand-ducal, lorsqu'il est appelé à participer à des décisions sur une question européenne, éprouve le même besoin que nous ; mais dans le cas présent nous ne croyons pas pouvoir maintenir cette supposition.

» Il n'est pas probable, en effet, que le gouvernement grand-ducal se soit assuré de la manière de voir des puissances étrangères non-allemandes, alors qu'il ne l'a pas fait vis-à-vis de la Prusse, voisine et alliée, alors que le gouvernement d'un prince qui est membre de la Confédération de l'Allemagne du Nord n'a pas pris la moindre information sur l'attitude de cette Confédération relativement à la question pendante.

» Il est vrai que la participation à des délibérations sur une question européenne n'oblige pas nécessairement à la conclusion de traités européens; mais nous nous permettrons d'adresser au gouvernement grand-ducal cette question : supposé qu'il soit seul parmi les Etats allemands à accepter sans réserve l'invitation et à entrer, par suite, en conférence avec des puissances non-allemandes, se croit-il complètement affranchi du danger d'être entraîné par un pareil état de choses dans des voies qui pourraient séparer sa politique de celle de ses alliés allemands?

» Nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'en prenant une attitude déterminée à l'égard de questions graves qui ont failli tout récemment encore conduire à des complications sérieuses, sans tenter de s'entendre au préalable avec ses alliés allemands et avec la confédération de l'Allemagne du Nord, dans laquelle Son Altesse Royale est entrée, le gouvernement grand-ducal ne se trouve pas d'accord avec l'esprit du pacte fédéral. Nous nous abstenons d'examiner jusqu'à quel point cette conduite et les conséquences qu'elle peut entraîner sont conciliables avec le texte de la Constitution fédérale.

» Je vous prie de donner lecture du présent office à M. le ministre de la maison grand-ducale et des affaires étrangères, et de lui en laisser copie, s'il le demande.

» Signé, BISMARK. »

La *Gazette d'Italie* dément la nouvelle que le gouvernement italien ait donné une adhésion explicite à la conférence.

L'*Opinione* dit qu'il ne faut pas interpréter l'adhésion de l'Italie à la conférence d'une manière absolue. L'Italie, pour seconder le désir de la France, a adhéré en principe à la conférence ; mais elle s'est réservé de se prononcer définitivement lorsque la France se sera expliquée sur les réserves et aura répondu aux questions qu'il était dans notre intérêt de formuler. Aussi faut-il interpréter l'adhésion des grandes puissances dans un sens limité. Nous savons que la Prusse, la Russie et l'Angleterre continuent à être d'avis qu'elles ne peuvent pas accepter définitivement de participer à la conférence, si on n'a pas préalablement un programme bien défini.

L'*Italie* confirme les informations de l'*Opinione*. Elle dit que le gouvernement a adhéré en principe, mais qu'il a fait connaître en même temps les bases sur lesquelles la conférence devrait délibérer. Le gouvernement pontifical en a fait autant de son côté. On assure que jusqu'à présent il n'est parvenu aucune réponse au gouvernement à ce sujet. En conséquence, il n'a pas pu prendre de décision définitive.

Ainsi s'expriment les journaux italiens ; mais nous croyons, dit le *Pays*, qu'il ne faut accueillir qu'avec la plus extrême défiance les renseignements qu'ils nous donnent et que nous avons toute raison de considérer comme absolument faux.

On lit dans le *Journal de Naples* du 24 novembre :

L'éruption du Vésuve continue. On voyait, dernièrement, la lave descendre avec sa lenteur ordinaire ; à cette heure, elle a déjà couvert, sauf quelques points, la route par laquelle les voyageurs opéraient leur descente de la montagne. L'ascension du Vésuve est devenue actuellement dangereuse au-delà de toute expression, tant par la grande quantité de pierres que lance le volcan, que par la difficulté de retourner à l'endroit dit *dei Cavalli*. Les guides eux-mêmes n'osent point conduire les curieux, bien que ceux-ci accourent en grand nombre et promettent de les payer généreusement.

Il est question d'une indemnité que le gouvernement pontifical voudrait demander au gouvernement italien pour l'invasion de ses provinces par les bandes garibaldiennes.

On assure que le gouvernement français refuserait formellement de s'associer à cette démarche.

On mande de Rome que le gouvernement pontifical prépare un grand mémoire destiné à être remis aux puissances européennes. Ce mémoire contiendrait l'exposé complet de tous les motifs de plaintes que la dernière tentative garibaldienne autoriserait le Pape à adresser au gouvernement italien.

Nous savons, de source sûre, que, dès le début de la conférence, (mais pas avant) Rome sera évacuée complètement par les troupes françaises ; — elles se concentreront sur Civita-Vecchia où elles attendront le résultat des délibérations des plénipotentiaires.

On écrit de Stockholm, le 2 décembre : Hier l'ordre a été troublé à Norkoping. Les émeutiers ont démoli les maisons de plusieurs négociants.

Ces troubles sont venus à la suite de l'énorme exportation des céréales.

A Moscou, le métropolitain Philarète est mort, à l'âge de 83 ans.

LES CHAMBRES FRANÇAISES.

Les journaux que nous a apportés le dernier paquebot de Marseille sont pleins des discussions auxquelles a donné lieu la question romaine dans le Sénat et le Corps législatif. La parole a été prise tour à tour par M. Dupin, et M. de Moustier, qui a fait ses débuts parlementaires d'une manière si brillante, par MM. Jules Favre, Thiers et le Ministre d'Etat. Nous donnerons *in extenso* ces discours remarquables, tout en nous abstenant de les commenter, la question romaine ne nous intéressant pas au même degré que la France et les autres puissances catholiques de l'Europe.

En lisant le compte-rendu de ces importantes discussions, nous n'avons pas pu nous empêcher de remarquer dans le discours de M. Rouher un passage qui peut parfaitement s'appliquer aux derniers événements dont la Crète a été le théâtre et dont nous prenons volontiers acte.

En répondant à l'opposition qui accusait le gouvernement d'avoir suivi dans la question romaine une politique contraire à ses propres principes, M. le Ministre d'Etat a dit : «Le droit public ! On » nous dit qu'en allant protéger le Souverain Pontife, nous avons violé le principe de non-intervention. Quoi ! voilà » deux Etats voisins également reconnus » par l'Europe; il se forme dans l'un des » bandes révolutionnaires qui veulent » détruire l'autre, et en allant réprimer » cet acte d'audace, nous enfreignons le » principe de non-intervention ! Mais » autant proclamer le droit de la force et » de l'audace ! Autant dire qu'on ne doit » pas intervenir *pour le volé contre le voleur* ? (Bruyante adhésion). C'était notre devoir de puissance alliée d'arrêter » les envahisseurs » (Nouvelle approbation).

Que de sang aurait été épargné à l'humanité, si les Puissances avaient tenu le même langage au cabinet d'Athènes, à propos de l'insurrection crétoise ! Ne savaient-elles pas qu'il se formait en Grèce des bandes révolutionnaires qui voulaient détruire la Turquie? Aurait-on enfreint le principe de non-intervention si les trois puissances protectrices avaient dit au cabinet d'Athènes de s'abstenir de toute action hostile à l'égard d'un Etat voisin avec lequel il était en paix ? Evidemment non. D'ailleurs M. le ministre d'Etat répond lui-même à cette question. Voici ses propres paroles : « Mais autant pro- » clamer le droit de la force et de l'au- » dace ! Autant dire qu'on ne doit pas » intervenir pour le volé contre le voleur!»

Et qu'on le remarque bien, la Turquie n'a jamais demandé aux puissances d'envoyer leurs troupes en Grèce pour réprimer cet acte d'audace. Elle n'a exigé d'elles, et avec raison, qu'une stricte neutralité. Elle était suffisamment en mesure, par les moyens dont elle disposait, d'étouffer l'insurrection sans le concours matériel de personne.

Mais qu'est-il arrivé? Tandis que la Grèce, contrairement à toutes les lois internationales, cherchait à envahir par ses volontaires non-seulement la Crète mais les autres provinces chrétiennes de la Turquie, et mettre ainsi le feu de la révolution aux quatre coins de l'Empire, les puissances fermaient les yeux et laissaient faire, tout en recommandant de la manière la plus pressante au Gouvernement ottoman de s'abstenir en Crète de toute mesure plus ou moins violente.

Après de pareils faits, l'opinion publique en Turquie, ne devait-elle pas s'émouvoir? N'était-on pas fondé à supposer que les mêmes puissances qui avaient garanti, par un traité solennel, l'intégrité de l'Empire ottoman, voulaient, par un excès de complaisance à l'égard de la Grèce, entamer les possessions du Sultan ? N'est-on pas allé jusqu'à suggérer au Gouvernement, dont on paralysait l'action légitime par une intervention directe, l'idée de céder la Crète au royaume hellénique afin de mettre fin à l'insurrection?

Et lorsque les représentants des quatre puissances remirent à la Porte la déclaration dont nous avons déjà parlé, ne faisaient-ils pas remonter encore à elle la responsabilité des événements de Crète ?

Cette politique, nous nous le demandons, était-elle fondée en droit et en justice ? Etait-elle, au moins, impartiale. Ce n'est pas à nous, mais à M. le ministre d'Etat de France à le dire, avec sa mâle éloquence, lorsque la question de Crète sera soumise à la discussion du Sénat et du Corps législatif.

Nous aimons à croire que le gouvernement français, fidèle à sa politique traditionnelle, s'inspirera à notre égard des mêmes théories que celles dont il proclame aujourd'hui si hautement la nécessité pour justifier son expédition à Rome.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE.

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

XV.

Il s'en empara, et par l'originalité de ses aperçus souleva presque aussitôt d'ardentes polémiques. On parla plus que jamais de Chudleigh Wilmot, et, comme consécration des suffrages ainsi enlevés de haute lutte, le gouvernement, — après l'avoir officieusement attaché à une commission chargée d'examiner certaines théories d'hygiène publique — lui fit savoir qu'on était disposé à lui confier, dans l'ordre administratif, telles fonctions où il se croirait appelé à rendre service. En de pareilles circonstances, bien «qu'il songeât encore avec une profonde amertume aux tristes déceptions du seul amour qu'il eût jamais ressenti, bien que les blessures faites à son orgueil saignassent encore, Wilmot n'était pas homme à repousser les consolations qui de toute part s'offraient à lui. Partout bien accueilli, objet des distinctions les plus flatteuses, distrait de lui-même par les labeurs qui s'imposaient à lui chaque jour, il retrouvait peu à peu le calme, la sérénité, la confiance, qui étaient en quelque sorte ses attributs naturels. Encore qu'il ne se refusât plus avec la même obstination à la société des femmes, et malgré les délicates avances que devait y trouver un homme aussi riche, aussi bien placé dans le monde, rien ne se substituait dans son cœur fidèle à l'image de cette gracieuse enfant qu'un injuste arrêt du destin lui avait enlevée à jamais, comme pour le punir de l'avoir victorieusement disputée au trépas.

La visite de Ronald vint troubler, comme un soudain éclat de foudre, ce calme nouveau, cet apaisement graduel où, malgré quelques retours d'amertume, Chudleigh Wilmot puisait l'espérance d'un meilleur avenir. Quand il entendit annoncer le frère de Madeleine, il se leva brusquement ; le journal qu'il disait lui tomba des mains, et son regard comme son attitude ne pouvaient laisser aucun doute sur la surprise indignée que lui causait après tout ce qui s'était passé, une démarche aussi imprévue. Mieux que personne, Ronald pouvait deviner ce qui s'agitait en lui ; aussi n'essaya-t-il aucune apologie, aucune explication préliminaire. Avec un sentiment précis de leur situation réciproque, le jeune officier marcha droit à Wilmot, et, lui tendant une main que l'émotion faisait trembler : — Madeleine est en danger, lui dit-il, voulez-vous la venir voir?

Ronald n'avait pas trop présumé de cette puissante aduration.

— En danger, dites-vous? s'écria Wilmot, dont l' rritation passagère fit place à un indicible effroi. Dieu veuille que vous vous trompiez!... Allons partons vite. Où faut-il se rendre ?...

Tout au plus voulut-il attendre qu'on eût prévenu la jeune malade, sur qui son arrivée soudaine pouvait produire une trop vive impression. En arrivant deux heures après dans Squab-Street, il y trouva Kilsyth, qui le guettait au passage et dont la pâleur frémissante le troubla profondément. — J'étais sûr que vous viendriez, lui dit le vieillard, puisque Madeleine avait besoin de vous, et, répondant aux questions pressées du docteur, il le mit au courant des progrès du mal et lui dépeignit cette toux profonde dont les accès, chaque jour plus fréquens, laissaient la jeune malade dans un état de prostration absolue. — Vous me l'aviez dit, ajouta-t-il, les poumons s'engagent, la consomption gagne du terrain... Vous seul pouvez nous venir en aide... Pour ma part, je n'ai plus d'espoir qu'en vous.

— M'attend-elle? demanda Wilmot, et sur la réponse affirmative de Kilsyth : — Il faut alors monter sans retard... Evitons autant que possible de la tenir en suspens.

Ils montèrent ensemble. Le père entr'ouvrit la porte, fit entrer Wilmot et se retira. La malade était sur un divan près de la croisée, étayée par de nombreux coussins. Le bruit de la porte avait attiré ses regards de ce côté. Dès qu'elle eut pu reconnaître celui qui entrait, ses joues et son front s'empourprèrent à la fois ; mais, nonobstant cette animation passagère, quels changemens se révélèrent au premier regard que le docteur jeta sur cette pauvre créature si tendrement aimée ! et qu'il eut de peine à lui sourire au moment où saisissant la main qu'elle lui tendait, — il étudia d'un rapide coup d'œil ces joues caves, ces beaux yeux bleus, brillans encore d'un éclat fébrile, mais autour desquels étaient inscrits deux cercles de bistre. Ainsi l'avait-il déjà vue à Kilsyth, — et par parenthèse dans ce même peignoir blanc, garni de rubans bleus, — mais combien cette fois l'espoir était amoindri !

Pourtant il souriait, il plaisantait encore sur l'espèce d'obsession que sa malade avait à lui reprocher. — Convenez, ajouta-t-il, que vous êtes étonnée de me revoir?

— Pas le moins du monde, répondit Madeleine, dont l'organe grave et fatigué ne ressemblait plus à cette voix fraîche et sonore qu'il se rappelait si bien... J'étais au contraire convaincue que nous nous reverrions au moins *une fois*.

Ces derniers mots, soulignés par l'accent qu'elle leur donnait, avaient un sens trop précis pour que Wilmot ne se hâtât point de couper court aux sinistres pronostics dont ils étaient le prélude. — Vous savez, lui dit-il, que je vous ai toujours interdit de broyer du noir... Vous m'obéissiez à Kilsyth. J'espère ne pas vous trouver moins docile... Parlons seulement de ce que vous éprouvez...

Une demi-heure après comme il sortait, Kilsyth l'arrêta au passage et l'emmena dans le salon. La physionomie du docteur n'avait rien de rassurant, et, sous le coup d'une forte émotion, il n'avait plus la liberté d'esprit qui permet de laisser deviner, tout en les atténuant, certaines vérités cruelles. Kilsyth, qui le pressait de questions, n'obtenait de lui que des réponses désespérantes. — Enfin, lui dit-il, si le danger existe, que pensez-vous d'un voyage à l'étranger . . . Madère ? l'Egypte ? . . . plus loin, s'il le faut. — Vous oubliez, repartit le docteur, qu'elle n'est plus en état de supporter le voyage... Si elle avait pu-

Voir le numéro du 16 décembre

La *Presse* dit dans un article intitulé : *Les agitations de la Russie*. «En ce moment les journaux de la Russie ainsi que ceux à sa solde ont engagé une lutte qui a pour but la destruction de l'Autriche. Cela nous serait tout-à-fait indifférent si cette lutte ne provoquait pas, de la part de certains districts russes, une manifestation hostile à notre pays. Hostilité contre l'Autriche et agitation contre son existence, tels sont les principes inscrits sur le programme de la politique panslaviste, et ce qu'il y a de bon dans cette politique, c'est la franchise avec laquelle elle dévoile ses plans. Par bonheur, les armes avec lesquelles on veut nous combattre sont si grossières que notre défense est assez facile. Que penser, par exemple, du journal *Le Nord*, qui est à la solde de la Russie, lorsqu'il fait la comparaison suivante : « Lorsque la révolution polonaise était dans toute sa force et que le gouvernement russe demandait un compte sévère au clergé de la Pologne, le principal provocateur de la révolution, une tempête d'indignation se souleva contre la Russie en Autriche et à l'ouest de l'Europe. Mais aujourd'hui où l'Autriche fait la même chose, où ses prêtres sont appelés devant les tribunaux parce qu'ils se livrent à des agitations en faveur du concordat, l'Europe se tait, les libéraux de l'Autriche chantent les louanges du gouvernement. » Cette comparaison boite des deux jambes.

Lorsque la Russie déportait ou livrait aux bourreaux les prêtres de la Pologne, il s'agissait de détruire la foi catholique et la nation polonaise ; le monde fut alors témoin d'un drame horrible, dont l'histoire n'offre, il faut le dire à l'honneur de l'humanité, que de rares exemples, et qui remplit l'Europe d'horreur et d'effroi.

Mais si aujourd'hui des prêtres sont condamnés en Autriche à quelques jours d'emprisonnement, c'est parce qu'ils se servent, contre l'assemblée représentative du pays, de moyens illégaux en faveur d'une loi ou d'un traité, dont l'origine est un droit vicieux et entrave d'une manière menaçante la marche progressive de l'Etat.

Aussi l'Europe n'y voit-elle aucun sujet de plainte et l'opinion publique de l'Autriche n'a aucun motif de s'opposer à l'action des tribunaux. Mais un journal de Moscou a recours aux mensonges les plus grossiers lorsqu'il veut faire accroire au monde, c'est-à-dire au monde russe, que les Autrichiens qui se sont rendus à l'exposition ethnographique de Moscou ont à supporter dans leur pays, les représailles les plus cruelles. Il est singulier que nous ne sachions rien d'une persécution des pèlerins de Moscou. MM. Rieger, Galacky, Brauner et autres jouissent, comme auparavant, de leur liberté et leurs idées panslavistes brillent plus vivement que jamais. C'est par le gouvernement un grand mérite qu'il en soit ainsi ; il n'aurait plus manqué que l'on eût fait ces messieurs à se poser en martyrs politiques, car leur vanité, le premier et le dernier motif de leur conduite, fût devenue insupportable. Il est vrai que le gouvernement hongrois a démis de leurs fonctions quelques employés croates qui ont pris part à l'excursion de Moscou et qui à leur retour ont voulu faire de la propagande russe.

Mais c'est là le moyen le plus simple et nous rappellerons aux Messieurs de Moscou que dans l'Union des Etats d'Amérique, qui est si intime avec leur département des affaires étrangères, le Président renvoie simplement les employés qui n'approuvent pas à son parti et que l'on trouve cette manière d'agir toute naturelle. Il faudra donc qu'à l'avenir les journalistes de Moscou permettent à nos gouvernements de se prémunir contre des tendances perfides poursuivies derrière eux. Chez nous, on ne déporte et ne pend pas pourtant, ainsi qu'on l'a fait en Pologne, les employés qui sont animés d'idées ultra-nationales. Les feuilles russes ne sont pas fondées à élever des plaintes contre l'Autriche, mais elles ne visent qu'à exciter; malheureusement leurs paroles tombent sur un terrain trop fécond en Bohême. Les journaux nationaux de Prague fournissent tous les jours la preuve de l'existence d'une liberté de presse dont ils ne pourraient pas profiter si on effectuait suivant leur vœu la réunion de toutes les races slaves sous le knout russe. Les *Narodni listy* ont proclamé ces jours-ci que le salut de tous les slaves réside dans la Russie, que la culture des jeunes tchèques, traquée par les allemands ne peut se sauver ailleurs qu'à Moscou ; si on ne la protège pas contre les attaques, à l'aide de la réunion et de la complète autonomie de tous les pays de la couronne de Bohême. Ce n'est que sur cette base que les tchèques voudraient traiter d'un compromis avec la couronne. La niaise assertion d'une culture tchèque persécutée, ne mérite pas un mot de réponse. Si la culture allemande n'avait pas fait sentir son action bienfaisante parmi les tchèques, ces derniers se trouveraient encore au même niveau que l'Europe, avec anxiété et regret, voit aujourd'hui chez les russes. Il est à regretter qu'aujourd'hui moins que jadis les tchèques ne veuillent pas se persuader que le rétablissement de la couronne de Bohême est une chose impossible. Ce rétablissement équivaut à l'abandon de l'élément allemand en Bohême, Moravie et Silésie et à un appel des russes dans le centre de l'Europe ; cela avant lieu, le danger du panslavisme n'est pas urgent comme on le voit aussi dans la question orientale. Chaque pas en avant de la Russie et de ses satellites, est suivi d'une reculade. La Serbie qui armait et menaçait vient de se désavouer elle-même par l'organe du *Vidovdan*. Il est évident que l'Autriche et les puissances occidentales ont usé de leur influence dans le sens que nous avions indiqué dans ces derniers jours.

Que l'Autriche se consolide bientôt sur une base libérale, qu'elle tâche de restaurer ses finances avec une sage administration, et la propagande russe sera réduite *ad absurdum*, que dans tous les cas elle se tienne en armée et prête si la Russie juge que son heure a sonné.

PIÈCES DIPLOMATIQUES.

(*Livre Jaune.*)

QUESTION DES RÉFORMES EN TURQUIE.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Constantinople.

(Extrait.)

Paris, le 4 janvier 1867.

Monsieur, j'ai eu hier la visite de Djemil pacha. Je lui avais exposé les avantages qu'il y aurait, selon moi, pour la Porte à entrer avec résolution et suite dans la voie des progrès économiques et à s'attacher au développement des ressources matérielles de l'empire, aussi bien dans l'intérêt des populations que dans celui du trésor public. M. l'ambassadeur de Turquie avait rendu compte à Constantinople des idées que je lui avais exprimées, et il m'a dit qu'Aali pacha, en lui accusant réception de sa correspondance, se félicitait de se trouver en parfait accord avec moi ; qu'il avait fait de cette question l'objet de ses réflexions dans ces derniers temps, et que sa pensée à cet égard était allée, en quelque sorte, au-devant de la mienne. J'ai beaucoup applaudi à ces bonnes dispositions, et vous ne sauriez trop les encourager vous-même, toutes les fois que vous en aurez l'occasion. Je crois donc utile de vous envoyer ci-joint, à titre de renseignement, un travail où se trouvent indiqués les points principaux qui méritent d'appeler l'attention du gouvernement ottoman.

Agréez, etc. Signé: MOUSTIER.

Note sur le hatt-humayoun de 1856.

Paris, le 22 février 1867.

Le hatt-humaïoun renferme trente-cinq articles.

Les seize premiers ont pour objet la constitution du clergé, l'organisation des communautés non-musulmanes placées sous l'autorité du patriarche, des évêques ou des rabbins, l'exercice des cultes et la tolérance religieuse. Ces seize articles sont généralement appliqués et les dérogations que l'on peut signaler sont partielles ; elles tiennent à l'état des mœurs qui tendent à s'adoucir chaque jour, et ne sont pas favorisées par la Porte. On ne doit pas oublier que dans une mesure très-large les chrétiens sont soumis légalement à l'autorité non-seulement religieuse, mais encore civile, administrative, et même judiciaire de leur clergé et que, de ce côté, aucune responsabilité ne saurait incomber au gouvernement turc. Il faut reconnaître aussi que, sur ce point, le hatt-humayoun a introduit des principes plus libéraux et des garanties importantes.

L'application des dix-neuf derniers articles du hatt-humayoun a, au contraire, depuis onze ans, échoué devant l'inertie du gouvernement turc.

Ce qu'on pourrait attendre de la Porte, autant dans son propre intérêt que dans celui des races chrétiennes et au nom des engagements pris envers l'Europe, pourrait se résumer dans les points suivants :

I. L'admission sérieuse des chrétiens aux fonctions de l'Etat. On doit se demander si un système de recrutement basé sur la participation de tous au service militaire, qui est à la fois un devoir et un droit, ne serait pas un puissant moyen de relever à leurs propres yeux et à ceux des musulmans les races chrétiennes et d'arriver à une certaine fusion morale ainsi qu'à la formation d'un esprit public.

II. — L'organisation d'un système d'instruction qui consisterait : 1° dans des encouragements et des secours donnés aux établissements d'instruction fondés par les races non-musulmanes ;

2° Dans l'institution, pour les principaux centres de population, d'établissements d'instruction secondaire musulmans, où les chrétiens pourraient être admis.

3° Dans le développement graduel de l'instruction primaire musulmane par la création d'un corps de professeurs ;

4° Dans la fondation d'une Université où seraient admis les musulmans et les chrétiens, et où on leur apprendrait non-seulement la médecine, ce qui a lieu dès aujourd'hui, mais encore les autres sciences, l'histoire, l'administration et le droit, qui n'est enseigné nulle part, d'où résulte l'impossibilité de former une magistrature sérieuse ;

5° Dans la création d'écoles préparatoires spéciales pour les différentes carrières. Il en existe déjà une pour l'armée dont les chrétiens ne sont pas exclus en principe, et où ils devraient être admis dès que la réforme du régime militaire obligerait à employer des officiers chrétiens ;

6° Dans l'établissement de bibliothèques publiques.

Il est regrettable que l'état des mœurs ne permette pas de signaler autrement que pour mémoire les lacunes que présente l'éducation des femmes. Il est difficile cependant de ne pas la considérer comme une condition essentielle de tout progrès dans une société bien organisée.

III. — L'extension du système administratif et judiciaire déjà introduit dans quelques provinces, par suite de la nouvelle organisation des Vilayets en 1866. Ce système, qui fait honneur au gouvernement turc et mérite d'être encouragé, repose sur une séparation de plus en plus complète de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, et sur la création de tribunaux civils mixtes, composés par égales parts de musulmans et non-musulmans, jugeant les causes entre musulmans et non-musulmans. Il y aurait lieu d'examiner si le mode d'élection adopté pour la formation de ces tribunaux civils est susceptible, dans le présent ou au moins dans l'avenir, de donner de bons choix, et si la position qui sera faite désormais aux juges chrétiens est de nature à les placer à la hauteur de leur tâche.

IV. — L'introduction dans les tribunaux d'une publicité réelle, et l'admission générale et publique du témoignage des chrétiens.

V. — Le développement de l'institution des tribunaux de commerce. La rédaction d'un nouveau Code de commerce plus complet que celui qui existe aujourd'hui. Il faudrait y introduire tous les articles du Code civil français applicables aux matières commerciales. Les rédacteurs du Code ottoman, en effet, se sont bornés à copier certaines dispositions de notre Code de commerce, sans penser que les principes généraux de la matière étaient dans le Code civil, d'où il fallait les extraire pour les faire figurer au Code de commerce en leur lieu et place.

VI. — Une révision du système pénitentiaire et de l'organisation de la police.

VII. — Le libre exercice du droit de propriété pour les étrangers.

VIII. — La réforme des vakoufs (1) et la généralisation du système des propriétés mulks. (2)

IX. — Une réforme dans le régime hypothécaire, et l'établissement d'un mode de transmission de la propriété offrant toutes les garanties de liberté et de sécurité.

X. — La suppression des interdictions qui déprécient entre les mains des musulmans leurs propriétés, en les empêchant de vendre leurs terres ou d'en disposer avec une entière liberté comme les chrétiens peuvent le faire.

La création d'établissements de crédit foncier qui recevraient le prix des ventes de cette nature, en assureraient le réemploi, et garantiraient ainsi les musulmans de la ruine dont on cherche à les préserver par les fausses mesures restrictives.

XI. — La mise en régie des impôts indirects qui en sont susceptibles, et la réforme de la perception de l'impôt direct et du système des fermes.

XII. — La suppression des douanes intérieures et impôts dits de consommation ; en un mot, des mesures fiscales mal entendues qui tuent toutes les industries locales et appauvrissent de plus en plus les populations.

XIII. — La création d'un budget et d'un système général de travaux publics embrassant les chemins de fer et quelques grandes voies de communication par terre, les routes secondaires, les chemins vicinaux et les ports. Les chemins de fer, les routes de premier ordre et les ports seraient livrés à l'industrie étrangère dans des conditions qui permettraient à celle-ci de les entreprendre avec sécurité et profit. Les routes secondaires et les chemins vicinaux seraient faits par les allocations du budget des travaux publics combinées avec les ressources locales.

XIV. — Un système général d'exploitation des mines et des forêts avec le concours de l'industrie privée, précédé d'un aménagement sérieux et complet de toutes les propriétés publiques boisées.

XV. — L'institution dans les grandes villes et dans la capitale de municipalités, avec des encouragements réels donnés aux travaux et améliorations qu'elles entreprendraient.

XVI. — L'établissement d'un budget général de plus en plus réel et sincère, accompagné des budgets spéciaux de chaque ministère qui ont fait défaut jusqu'ici.

L'adoption de mesures destinées à rassurer les sujets du Sultan aussi bien que les capitalistes étrangers sur le bon emploi des finances de l'État.

L'ambassadeur de France à Constantinople au ministre des affaires étrangères.

(Extrait.)

Constantinople, le 22 mai 1867.

L'inspecteur général de l'université chargé par M. le ministre de l'instruction publique d'étudier la question de l'enseignement en Turquie, est arrivé à Constantinople, et je me suis empressé de le mettre en rapport avec les ministres ottomans. Nous avons passé en revue les divers établissements d'instruction affectés tant aux chrétiens qu'aux musulmans et, après mûr examen, nous sommes tombés d'accord avec Aali et Fuad pacha sur les bases essentielles du projet qui devra être soumis à l'approbation du Sultan, lorsque les détails pratiques en auront pu être définitivement combinés. Nous n'avons qu'à nous louer de l'accueil qui a été fait à nos suggestions. La Porte semble résolue à mettre à profit le bienveillant concours du gouvernement de l'Empereur, et il est permis d'espérer que nos efforts ne resteront point sans résultat.

Veuillez agréer, etc. Signé: BOURÉE.

(1) On appelle biens *vakoufs* ceux qui ont été soustraits au droit de nue propriété de l'État par une donation à une mosquée. Le possesseur garde la terre comme tenancier, moyennant deux redevances, l'une remise au moment même de la constitution du vakouf, l'autre payée annuellement. Ces biens ne peuvent être vendus pour cause de dette ni passer par héritage qu'au fils du possesseur ; s'il n'a pas de fils ou si ce fils meurt avant lui, les biens retournent au fonds commun des mosquées.

(2) On appelle biens *mulks* ou libres ceux qui se transmettent dans la famille sans restrictions, et peuvent être vendus pour le paiement des dettes.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Constantinople.

Paris, le 7 juin 1867.

Monsieur, depuis plusieurs semaines déjà je m'attendais à recevoir à tous moments l'avis que l'ensemble des réformes élaborées, de concert avec vous, par Aali et Fuad pacha, avait été revêtu de la sanction définitive du Sultan, et que du domaine de la discussion il était entré dans celui de la pratique. J'ai donc été péniblement surpris de constater que des hésitations nouvelles semblaient s'être produites dans l'esprit du gouvernement ottoman à ce sujet. Il y a plus de trois mois, vous m'annonciez que la Porte était prête à donner suite à un certain nombre d'améliorations reconnues indispensables par les principaux conseillers du Sultan, et que l'assentiment de Sa Majesté Impériale avait même été obtenu pour plusieurs d'entre elles. Vous m'avez depuis lors fait connaître les études auxquelles vous avez été associé sur plusieurs points qui se rattachent à l'application de ces idées. Je vois cependant, par votre dernier rapport, que jusqu'ici tout s'est borné à la promulgation des lois sur les propriétés rurales. Les réformes les plus importantes demeurent encore à l'état de projets, et je ne saurais m'expliquer les motifs qui ont pu s'opposer à leur publication. Vous savez avec quel empressement nous avons applaudi aux dispositions que nous avaient manifestées les ministres turcs. En leur recommandant par-dessus tout d'en presser les effets, et de se faire ainsi un mérite de la promptitude de leurs résolutions, je me plaisais à penser que la Porte apprécierait tout le prix de l'à-propos en pareille matière, et je constate avec peine que le temps qui s'écoule affaiblit graduellement la portée des mesures dont le gouvernement ottoman entend se faire honneur aux yeux de l'Europe.

Agréez, etc. Signé : MOUSTIER.

L'ambassadeur de France à Constantinople au ministre des affaires étrangères.

(Extrait.)

Thérapia, le 19 juin 1867.

Monsieur le marquis, j'ai l'honneur de vous envoyer :

1° Le texte de la loi concédant aux étrangers le droit de propriété immobilière dans l'empire ottoman ;

2° La loi de réforme des vakoufs. Cette dernière loi contient encore quelques restrictions à la complète assimilation aux biens mulks ; mais il est entendu qu'on les fera disparaître ultérieurement et prochainement. On s'occupe de la rédaction de la loi hypothécaire ; il n'a pas dépendu de moi que ces lois, accordées en principe depuis trois mois, n'aient été promulguées plus tôt.

Veuillez agréer, etc. Signé : BOURÉE.

M. Outrey, chargé d'affaires de France à Constantinople, au ministre des affaires étrangères.

(Extrait.)

Thérapia, le 10 juillet 1867.

Monsieur le marquis, ainsi que me l'avait recommandé M. Bourée avant son départ pour Paris, j'ai insisté auprès du grand-vizir pour que l'on s'occupât d'une nouvelle rédaction du Code de commerce actuel. Ce code, calqué en partie sur le nôtre, manque cependant de base et devrait être complété par les dispositions de notre code civil relatives aux contrats et obligations. En comblant cette regrettable lacune, on donnerait aux tribunaux de commerce la possibilité de juger, non plus arbitrairement, mais sur un texte de loi, toutes les matières civiles qui leur sont actuellement dévolues.

Votre Excellence avait, pendant son séjour à Constantinople, préparé un travail fort étendu sur cette matière. Aali pacha en a adopté les idées. Une commission a été chargée par lui d'extraire du Code Napoléon tous les articles qui peuvent être d'une application immédiate en les appro-

---

se l'hiver dernier à Cannes pour se rendre en Egypte le printemps venu ;... mais, continua-t-il se parlant à lui-même plutôt qu'à son malheureux interlocuteur, maintenant il est trop tard.

— Trop tard ! répéta Kilsyth, la tête dans ses deux mains.

Lady Muriel voulut entretenir ce jour-là même Wilmot. Elle le reçut avec une grâce affectueuse, que Ronald ne put s'empêcher d'admirer : mais lorsqu'ils l'eurent quittée, lorsqu'elle revint sur tout ce qu'elle venait de voir et d'entendre, il lui fut impossible de se tromper plus longtemps, de résister à l'évidence qui de toute part éclatait. — Allons, disait-elle non sans amertume, il l'aimait *vraiment*, il l'aime encore... Ce n'est pas la crainte de la perdre, c'est la douleur de l'avoir perdue qui l'a si profondément changé... C'est ce mariage,... mon chef-d'œuvre, mon tour de partie,... qui a détruit chez cet homme le goût de vivre et l'a désenchanté pour jamais...

Sur cette réflexion, elle demeura quelques instans silencieuse, abritant de la main ses yeux sombres. — Eh bien ! reprit-elle, en supposant qu'il ait dit vrai, que son mal soit en effet sans remède, ce n'est pas moi qui la plaindrais, car elle aura été bien aimée.

Dans ces derniers mots se révélait tout un passé de solitude intellectuelle et de vaines aspirations. Pouvait-elle se plaindre, cette fière lady, de n'avoir pas été bien aimée ? Non certes; le dévouement, la tendresse d'un être inférieur à elle ne répondaient pas à toutes ses ambitions. Elle avait rêvé une autre affection, celle d'un homme qu'elle pût avouer pour maître et seigneur, par qui elle se fût sentie dominée, dont elle eût porté le joug avec orgueil, de par sa volonté domptée, de par son intelligence asservie. Cet homme s'était montré, la chimère caressée avait pris corps,... et ce n'était point elle, c'était une simple enfant aux yeux bleus, aux cheveux d'or, qui avait obtenu, sans y avoir aspiré, sans le moindre calcul ni le moindre effort, de régner sur cette âme énergique, et d'y régner à jamais, car lady Muriel ne s'y trompait pas : morte ou vivante, Madeleine resterait la préférée. Jamais Wilmot ne devait aimer une autre femme. Celle-ci était pour lui, qu'il la sauvât ou non, la *forlorn hobe*, « l'espérance perdue » qu'aucun autre espoir ne remplace. Une fois vaincu dans ce grand duel qui allait le mettre aux prises avec la mort, il jetterait son épée, et, les bras croisés, attendrait que son tour fût venu.

Pénétrée de cette vérité, qu'elle s'étonnait d'avoir pu méconnaître, lady Muriel Kilsyth sortit de son rêve comme on sort d'un palais qui s'écroule. A cette heure où s'évanouissait définitivement pour elle la vision d'un amour épuré qui lui promettait d'imprimer à sa vie un nouvel essor, de lui donner comme un regain de jeunesse et de forces, la douce Madeleine (en la supposant instruite des complots dont elle avait été victime) aurait trouvé que le ciel la vengeait trop bien.

Coïncidence bizarre ! tandis que lady Muriel se repentait à loisir de ses vaines trames, de ses implacables combinaisons si promptement, si complétement déjouées, Chudleigh Wilmot, après cette première entrevue avec la mourante, s'abandonnait, lui aussi, aux inspirations d'un remords presque superstitieux. Dans le naufrage final de cet amour dont il n'avait jamais si bien apprécié la puissance, il croyait presque malgré lui, deviner une vengeance,... une vengeance de Mabel. Non contente de lui léguer un doute affreux, cette femme qu'il avait laissée mourir, dont il avait méconnu les droits, négligé les souffrances, cette femme à laquelle il se devait et qu'il avait sacrifiée à une autre femme, se plaçait maintenant, par un juste retour, entre Madeleine et lui. Vainement repoussait-il ce souvenir importun. Tantôt sous les traits de Mabel étendue sur un lit funèbre, tantôt sous ceux de Henrietta Prendergast et avec sa physionomie méfiante, sa parole hostile, l'obstacle se dressait sur sa route obscure, et deux voix alternées répétaient l'arrêt fatal : — Cela ne sera pas, cela ne peut être !

Justement ce soir-là une lettre de mistress Prendergast fut remise à Wilmot. Sous le prétexte qui lui avait déjà servi une fois, elle le priait de passer chez elle. Le docteur lui répondit en quelques lignes que désormais et jusqu'à nouvel ordre il ne disposait plus de ses heures. Henrietta ne chercha pas longtemps le mot de l'énigme, et lorsqu'elle sut que le mari de sa défunte amie ne quittait plus le chevet de mistress Ramsay Caird, irrévocablement condamnée, elle aussi trouva que Mabel Wilmot était peut-être vengée au-delà de toute justice.

Chudleigh Wilmot eut bien des fois à se demander par la suite comment s'étaient passés pour lui ces jours, ces semaines de douleur et d'angoisses, comment il avait pu rester auprès de celle qu'il aimait et qu'il voyait s'éteindre en pleine fleur de jeunesse, de beauté, en pleine possession de tout ce qui fait le bonheur, mais surtout comment il avait pu se plier à la dure nécessité de partager avec d'autres le trésor de ces dernières heures, laisser envahir l'intimité sacrée de ces rendez-vous suprêmes, se résigner à ne point garder pour lui seul ce reste, ce pauvre reste d'existence chaque jour amoindri, et sur lequel il était tenté de revendiquer un droit exclusif. Ce qu'il n'a jamais pu s'expliquer, nous nous l'expliquerons, nous, par le sentiment d'une responsabilité immense à ses yeux, qui parfois l'écrasait, parfois aussi lui rendait un essor nouveau, une énergie inespérée. Puis il y avait des heures, — des heures ? non, des momens, — où il se flattait de s'être abusé en regardant comme impossible cette guérison qu'il aurait payée de son sang. Sans tout cela, il eût succombé à la peine.

Tous les matins, de très bonne heure, la malade s'éveillait et se faisait transporter de son lit sur le sofa où elle attendait, secrètement impatiente, la venue de Wilmot. Alors pour la première fois elle souriait, non pas, il est vrai, comme autrefois, avec cette expression radieuse qui ranime l'espérance, mais avec une sérénité aussi confiante que jamais. De bonne heure aussi arrivait le pauvre père, avide de renseignemens et dissimulant par des efforts inouïs l'anxiété qui le dévorait. En toute chose, il tâchait de se modeler sur Wilmot, sans qu'il lui arrivât jamais d'établir entre eux un parallèle et de se dire que le calme du médecin était tout simple, tandis que... Non, dès qu'il s'agissait de Wilmot, il cessait de raisonner ; il s'abandonnait à un instinct de confiance absolue, il comprenait, sans se le dire, que Madeleine avait une place égale dans leurs deux cœurs.

(Sera continué.)

priant aux besoins de la Turquie, c'est-à-dire en les faisant concorder, dans la mesure du possible, avec la loi musulmane du « Cheriat » ; ce travail sera soumis à l'approbation du Cheik-ul-Islam avant de recevoir la sanction du Sultan.

Veuillez agréer, etc. Signé : OUTREY.

—

Le chargé d'affaires de France à Constantinople au ministre des affaires étrangères.

Thérapia, le 14 août 1867.

(Extrait.)

Monsieur le marquis, le Sultan a réuni avant-hier les ministres pour les entretenir du voyage qu'il venait de faire en Europe. Sa Majesté, après s'être hautement louée de l'accueil qu'elle avait reçu partout, s'est étendue sur les bienfaits de la civilisation qu'elle venait d'entrevoir, et sur la nécessité qu'il y avait de donner en Turquie une impulsion vigoureuse à l'instruction publique, de créer de nombreuses voies ferrées et un établissement de crédit foncier, qui doivent augmenter les ressources et la richesse du pays. Ce sont là les trois points principaux qui ont fait l'objet de l'entretien du Sultan avec ses ministres.

Veuillez agréer, etc. Signé : OUTREY.

—

Le chargé d'affaires de France à Constantinople au ministre des affaires étrangères.

Thérapia, le 21 août 1867.

Monsieur le marquis, le Sultan a présidé avant-hier le conseil des ministres. Dans une séance qui a duré trois heures, on s'est occupé des améliorations à introduire pour augmenter les ressources de l'empire. Sa Majesté a vivement insisté sur la nécessité d'établir un réseau de voies ferrées, non-seulement en Roumélie, mais aussi en Asie. Elle a ouvertement déclaré que, du moment où la Turquie n'était pas en état d'exploiter elle-même ses richesses minéralogiques et forestières, elle devait, sans crainte comme sans hésitation, faire appel au concours des étrangers. Le conseil a décidé que la concession du réseau de Roumélie une fois faite, on aurait recours aux capitalistes européens pour l'établissement d'un chemin de fer en Anatolie. L'exploitation des mines et des forêts serait concédée de préférence aux compagnies qui se chargeraient de construire les chemins de fer.

On attendra le retour de Fuad pacha pour s'occuper de la création du conseil d'Etat et de la haute cour de justice, dans lesquels doivent entrer les chrétiens aussi bien que les musulmans.

Veuillez agréez, etc. Signé : OUTREY.

—

Le ministre des affaires étrangères au chargé d'affaires de France à Constantinople.

Paris, le 23 août 1867.

Monsieur, nous attendions avec beaucoup d'intérêt le récit des impressions que le Sultan a rapportées de son voyage, et les dépêches que vous m'avez écrites me donnent à ce sujet quelques indications dont je vous remercie. Sa Majesté vous a dit qu'elle conservait précieusement le souvenir de l'accueil sympathique qu'elle a reçu en France. Je me ferais un devoir de transmettre à l'Empereur l'expression de la gratitude d'Abd-ul-Azis. Ce souverain ne saurait mieux la témoigner qu'en tenant compte des conseils amicaux de l'Empereur et en s'appliquant à la recherche du bien avec l'activité plus nécessaire que jamais à tous les chefs d'Etats. Le Sultan a particulièrement insisté avec ses ministres sur sa résolution de donner une impulsion vigoureuse à l'instruction publique, et d'augmenter les ressources du pays en créant de nombreuses voies ferrées ainsi qu'un établissement de crédit foncier. Nous ne pouvons qu'applaudir à ces intentions. Ma correspondance avec l'ambassade atteste le vif et constant intérêt que nous portons à la diffusion de l'enseignement en Turquie. Nous nous sommes empressés d'accorder notre concours actif aux premières tentatives des ministres ottomans pour assurer la réalisation de cette pensée. Nous nous plaisons à voir aujourd'hui dans le langage du Sultan la sanction définitive de ces efforts et le gage de la prochaine exécution des plans élaborés il y a quelques mois. Dans l'ordre des idées économiques, nous n'attachons pas moins d'importance à la construction d'un système de voies ferrées propre à accroître la vitalité intérieure de l'empire et à stimuler partout la production en facilitant les échanges. Le Sultan lui-même, à son arrivée à Paris, avait daigné me faire part de l'impression profonde produite sur son esprit par l'harmonieux développement de nos voies de communication. Mais comme Sa Majesté me le faisait remarquer en même temps, les chemins de fer ne sont qu'un des éléments de ce puissant ensemble, et ils ne sauraient donner des résultats sérieux qu'autant qu'ils seraient enveloppés d'un réseau de routes et de chemins destinés à fournir à ces grandes artères l'aliment indispensable à leur activité. La fondation d'institutions de crédit ne pourra, d'ailleurs, que faciliter l'exécution de ces vastes projets. Celle d'un établissement de crédit foncier me paraît utile et recommandable entre toutes.

Elle aurait pour effet d'encourager le mouvement que les dernières dispositions de la Porte relatives aux biens ruraux et aux vakoufs, ainsi que les nouvelles améliorations qu'elle médite, doivent substituer à l'état actuel de stagnation de la propriété foncière. Que le gouvernement ottoman ne perde pas un instant pour réaliser l'ensemble des réformes qu'exige si impérieusement la situation de la Turquie, et pour la faire participer aux bienfaits d'une civilisation dont le Sulan a pu apprécier par lui-même les importants résultats. Tout a marché en Europe avec une rapidité sans exemple depuis quelques années. Le gouvernement de l'empereur a donné l'impulsion, et jamais règne n'a été plus fécond, non-seulement pour la France, mais pour l'Europe. Je ne voudrais pas dire que la Turquie soit restée absolument stationnaire ; mais elle n'a pas cependant suivi ce rapide essor des idées et des intérêts, et il serait périlleux pour elle de ne pas s'y associer à son tour. Espérons que le voyage du Sultan marquera sous ce rapport une ère nouvelle, et que de cet événement datera une époque d'application intelligente et soutenue, favorable à tous les progrès.

Recevez, etc. Signé : MOUSTIER.

Nouvelles de l'Interieur

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

—

BAROMÈTRE ANÉROIDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

—

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

16 *décembre* 1867

Pression barométrique à midi , . .	749 6
Température minima	0 5
» maxima	4 8
» moyen de 9 h.m à 6 h. s.	4
Direction du vent	S. O.
Force moyenne du vent	modéré

Par ordonnance impériale :

Ahmet pacha, ancien gouverneur de Bassora, a été nommé gouverneur-général du vilayet d'Erzeroum ;

Mehmed Réchid pacha, gouverneur général du vilayet d'Erzeroum, a été nommé gouverneur général du vilayet de Castamouni.

—

Dans son numéro de samedi, le *Levant Herald* annonce que la Sublime Porte a suspendu pour 3 mois le droit d'importation sur les blés. Il résulte de nos informations particulières que cette nouvelle est dénuée de fondement.

THÉATRE FRANÇAIS.

On continue à faire de belles recettes avec la *Belle Hélène*, mais puisque le public aime tant la musique, pourquoi M. Manasse ne nous redonnerait pas *Barbe-bleue* et *la Vie parisienne* ?

A jeudi le bénéfice de M. Roméal. Outre la sympathie, bien méritée, dont jouit cet artiste, la direction lui a réservé une des plus jolies pièces du répertoire, *les Lionnes pauvres*, comédie en 5 actes de M. Emile Augier et qui n'a pas encore été jouée à Péra. Voilà encore une pièce que tout le monde ira voir et qui fera assurément plusieurs bonnes recettes.

On nous annonce la distribution de la *Closerie des genêts*, une pièce des plus difficiles à monter et qui ne manquera pas d'attirer la foule. C'est la première fois que M. Manasse nous aura donné un drame à spectacle. Nous reviendrons sur cette charmante pièce qui ne pourra être jouée, du reste, que dans quinze jours.

Vendredi prochain on nous promet la première représentation des *Poseurs*, comédie en trois actes du Gymnase, et le lendemain, samedi, les *Canotiers de la Seine* que le public aime tant à voir.

Dans le courant d'une semaine nous aurons ainsi trois premières représentations, soit 12 actes, d'un genre tout-à-fait différent les uns des autres.

Si on n'est pas content c'est qu'on est trop exigeant.

Nous extrayons les passages suivants d'une lettre de Bucharest arrivée dans notre ville :

Le lendemain de l'arrivée du général Langhewitch à Tournou Severin, quelques étrangers lui ont donné un charivari sous ses fenêtres à l'hôtel où il était descendu. Le jour suivant, les Polonais qui se trouvaient dans la ville lui ont donné un banquet dans une chambre louée par eux dans un autre hôtel.

Un vieux grec, nommé Pantagopoulo, pénétra, la tête couverte, dans la chambre sans être invité. Prié de se découvrir il se répandit en insultes qu'il continua de proférer dans la grande salle d'à-côté en se prévalant d'être aussi général que Langhewitch. Un des polonais s'approcha alors de lui et lui appliqua deux soufflets.

Le soir les mêmes étrangers qui avaient donné le charivari se livraient avec le grec Pantagopoulo à des menaces contre la vie du général ; la police locale dut faire garder la rue pendant toute la nuit par deux gendarmes et le lendemain, le général polonais voulant continuer sa route, le préfet jugea prudent de le faire escorter par deux autres gendarmes jusqu'à la ville de Craïova.

CORPS-LÉGISLATIF.

—

Extrait du compte-rendu analytique de la séance du 2 décembre.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre, lu par M. Martel, l'un des secrétaires, est adopté.

M le baron de Ladoucette dépose un rapport sur un projet de loi relatif à une cession de terrains faite par l'Etat à la ville de Metz (Moselle.)

Demande d'interpellation.

M. Ernest Picard, en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues, dépose une demande d'interpellation sur la situation faite à l'industrie tant de l'ancienne banlieue que de Paris par l'application des droits d'octroi.

S. Exc. M le Ministre d'État. Une observation, messieurs, sur cette demande d'interpellation. L'affaire entre les usiniers et l'administration de l'octroi de la ville de Paris a été jugée il y a trois jours ; la décision rendue est définitive, à moins d'appel.

Le gouvernement, immédiatement après cette décision, s'est occupé de la question ; il avait été précédé dans cette voie par M. le préfet de la Seine. A l'heure actuelle, cette question est l'objet des études de M. le préfet de la Seine, du conseil municipal, de la ville de Paris et du gouvernement.

Cette situation devrait peut-être, tout au moins, engager les auteurs de l'interpellation à l'ajourner. (Dénégations sur quelques bancs.)

M. Ernest Picard. Au simple énoncé, M. le ministre d'Etat aurait pu remarquer que notre interpellation embrasse une question plus générale que celle qui s'agite entre les usiniers et l'administration municipale ; c'est une question d'octroi, et l'on doit regretter que ceux qui représentent la ville de Paris ne soient pas admis à prendre part aux études qu'on annonce. (Mouvements divers.)

Loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la délibération sur le projet de loi concernant une surtaxe sur les alcools à l'octroi de la commune de Saint-Pierre-Quilbignon (Finistère)

MM. L'Hôpital et Goussart, conseillers d'Etat, siègent au banc des commissaires du gouvernement.

L'article unique du projet de loi est mis aux voix et adopté par assis et levé.

Interpellation sur l'expédition de Rome.

M. le Président Schneider. L'ordre du jour appelle la discussion sur la question de Rome.

Suivant une résolution antérieure de la Chambre, la discussion portera à la fois sur les deux demandes, le vote seul sera divisé.

La parole est à M. Jules Favre.

LL. Exc. MM Rouher, ministre d'Etat ; Vuitry, ministre président le conseil d'Etat ; le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères; Forcade la Roquette, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics ; Baroche, ministre de la justice et des cultes ; MM. de Parieu, vice-président du Conseil d'Etat ; le général Allard et de Lavenay, présidents de section au Conseil d'Etat, siègent au banc des commissaires du gouvernement.

M. Jules Favre Messieurs, la détermination prise par l'Empereur de renvoyer à Rome l armée qu'il en avait retirée, a causé en France, en Europe, une émotion trop profonde pour que notre premier souci ne fût pas d'exprimer notre opinion sur ce fait considérable, et d'avertir le pays de la situation qu'on lui impose.

Aussi nul ne s'est étonné que des demandes d'interpellations soient parties de divers côtés de la Chambre, les uns estimant qu'on a trop fait, les autres qu'on n'a pas fait assez, mais tous s'accordant dans un sentiment d'inquiétude commune, en présence d'un avenir incertain et menaçant.

Je viens défendre l'opinion de ceux qui blâment la seconde expédition de Rome

Elle nous a placés dans ce dilemme fatal : abandon de l'Italie et de la papauté à elles-mêmes, ou maintien efficace du pouvoir temporel du pape, non plus par des demi-mesures, des expédients et des actes contradictoires, mais par une politique virile et digne de la France. Ce sont les conclusions auxquelles il est impossible de ne pas aboutir.

Il est temps d'abandonner les voies de l'indécision et de l'équivoque. Il faut savoir où l'on va et le dire nettement. (Oui ! oui !)

Eh bien, dans mon sentiment, la seconde expédition de Rome ne peut recevoir notre approbation, par les quatre raisons que voici :

Parce qu'elle est contraire aux principes du droit;

Parce qu'elle compromet les intérêts de la France;

Parce qu'elle est funeste surtout à la cause même qu'on veut servir ;

Parce qu'elle nous place dans une série de complications et d'embarras dont nous ne pouvons sortir que par une faute et en provoquant de légitimes mécontentements.

Pour établir ces quatre points, il me faut étudier les faits; mais au seuil de la discussion se place tout d'abord cette observation de conscience : que le gouvernement, fidèle à ses antécédents, ne nous a pas consultés, et qu'il a pris sur lui seul toute la responsabilité de son acte. Il était pourtant bien facile d'agir autrement. On pouvait nous convoquer en septembre. Le *Livre jaune* prouve que le gouvernement avait, dès le mois de février, l'œil ouvert sur l'orage qui se préparait ; il le signalait en mai et en juin. Le Corps Législatif n'a pas oublié non plus qu'à la suite d'une expédition que nous déplorions tous et qui était aussi l'œuvre du pouvoir personnel, j'adjurais alors le gouvernement de ne plus faire aucune autre tentative sans consulter le Corps-Législatif.

La promesse nous en avait été faite, mais elle a eu le sort de bien d'autres promesses; votre pouvoir a été complètement écarté, comme si le gouvernement voulait se prononcer toujours seul sur la politique extérieure.

Si vous aviez été consultés, ou vous auriez désapprouvé cette expédition, et alors elle n'aurait pas eu lieu, ou vous l'auriez approuvée. et alors vous lui auriez donné l'immense autorité qui émane de vous, les agitateurs se seraient arrêtés. (Interruptions.)

M. le Marquis de Piré. Les agitateurs ne s'arrêtent jamais ; ils mourront dans l'impénitence finale.

M. Jules Favre. Quand on ne les arrête pas, on se condamne soi-même, car je ne sache pas d'agitation qui ne puisse être désarmée par le droit et par la justice. (Approbation sur plusieurs bancs — Bruit)

Ainsi, une fois encore, le gouvernement ne nous soumet que des faits accomplis, mais ces faits peuvent en engendrer d'autres. Il faut chercher à préserver le pays des dangers auxquels on l'a imprudemment exposé.

L'expédition de 1867 se rattache intimement à celle de 1849 par la logique, par les faits militaires et diplomatiques, avec cette différence cependant que si l'expédition de 1849 a pu avoir un prétexte ou une excuse, celle de 1867 n'en a pas ; que si l'expédition de 1849 a été une faute, celle de 1867 est une faute plus considérable ; que si la situation faite à la France par l'expédition de 1849 était difficile, celle qu'à créée l'expédition de 1867 est inextricable.

L'expédition de 1849 avait été le résultat d'une surprise, une violation de la Constitution d'alors, le démenti des assurances données à la Chambre souveraine de ce temps.

Je sais que le pouvoir exécutif a trouvé un bill d'indemnité devant une autre assemblée ; mais alors les faits étaient accomplis. J'ajouterai qu'aux revendications de la tribune se mêlaient en ce moment les agitations de l'émeute qui ne furent peut-être pas sans influence sur le vote, et que, loin d'être alors le motif exclusif de l'expédition, les préoccupations religieuses n'en ont été qu'une des causes secondaires. Ce sont les préoccupations politiques qui ont dominé.

Qu'on se rappelle en effet la lettre écrite le 2 décembre 1848 par le prince Louis Napoléon, alors représentant du peuple, pour expliquer son refus de s'associer par son vote à une mesure qu'il considérait comme dangereuse, malgré sa sollicitude pour l'intérêt de la papauté.

Si le prince Louis, devenu président de la république, a changé d'opinion, ce changement a été déterminé par des motifs politiques. Il voulait contenir l'Autriche victorieuse, protéger l'Italie abattue, et, en particulier, améliorer le gouvernement temporel du Pape. Il suffit de rappeler à cet égard la célèbre lettre du Président à Edgard Ney

Le caractère de l'intervention française, c'était donc le conseil.

Mais des conseils au Pape, c'est l'impiété.

Pendant les dix années qui se sont écoulées de 1849 à 1859, le gouvernement de la France a épuisé toutes les négociations sans arriver à aucun résultat, et cependant la tribune, alors, a-t-elle été indiscrète et gênante ?

Pourquoi cette stérilité de nos efforts ? C'est qu'on était en présence de deux principes inconciliables. Prétendre les concilier était une chimère.

En 1859, lorsque l'Autriche menace le Piémont et que la France déploie son drapeau en Italie, ne devait-on pas prévoir l'ébranlement que la vue seule de ce drapeau de liberté imprimerait au pouvoir vermoulu des cardinaux ? Aux questions qui furent faites à cet égard au gouvernement sur la conduite qu'il tiendrait dans ce cas, comment répondait-il ? Par le silence.

Il était éloquent ce silence, le gouvernement se réservant ainsi, dans un sous-entendu prudent, sa liberté d'action. Depuis, il a été fidèle à ce sous-entendu. Je n'ai pas besoin de rappeler que l'année 1869 fut signalée par des publications semi-officielles où le pouvoir temporel du Pape était discuté et même discrètement condamné. Bientôt eut lieu un fait plus significatif.

L'Autriche abandonne les Romagnes ; les populations s'affranchissent aussitôt du pouvoir du Saint-Siège. Que fait le gouvernement français ? Il autorise, il est vrai, un illustre général à prendre le commandement de l'armée pontificale pour reconquérir cette province, mais le mot qu'il n'avait qu'à dire pour que les Romagnes fussent respectées par l'Italie, il ne le dit pas, et l'armée pontificale est écrasée avec le consentement au moins implicite de la France. (Interpellation.) Qu'arrive-t-il ?

De 1849 à 1859, le gouvernement pontifical s'était borné à éluder les conseils de la France En 1859 il revendique les provinces qui lui ont été enlevées, et dès ce moment cette revendication deviendra , condition absolue. la fin de non-recevoir opposée à toutes les tentatives de négociation.

En 1860, le Pape prend une attitude encore plus marquée. Il publie une allocution et une encyclique dans lesquelles il dénonce avec une extrême violence la spoliation du patrimoine de saint Pierre. La France ne pouvait entendre froidement ce langage. Le ministre des affaires étrangères d'alors, le regretté M. Thouvenel, adresse à tous nos agents, le 8 février 1860, une circulaire où il constate que ces violences d'opinion et de langage ne font qu'empirer l'état des choses qui en est le prétexte et rendre peut-être le mal irrémédiable.

Répondant à l'honorable M Keller, le 13 mai 1861, M. le ministre d'Etat Billault dit que la France ne pouvait mettre au service des revendications de la papauté le sang et l'argent de la France.

Il fait donc appel à la persuasion, à la raison du Saint-Siège. La persuasion et la raison ont encore échoué car ce qu'on voulait concilier était inconciliable.

Le gouvernement du Saint Père s'obstine toujours à ne pas reconnaître l'Italie. Il continue à l'appeler le gouvernement subalpin. C'est une injure ; or, injurier un allié de la France, c'est injurier la France elle-même. (Murmures.)

C'est contre un ministre que vous murmurez, messieurs; cela est bien contraire à vos habitudes. (Rires sur quelques bancs. — Bruit.)

(*A suivre*)

Variétés.

Les maisons s'en vont, les souvenirs restent. — Le prolongement de la rue Maubeuge a fait disparaître, dans la rue Rochechouart, la maison où habita pendant près de vingt ans un Anglais fort excentrique, qui renouvela en plein Paris et en plein dix-neuvième siècle, l'histoire romanesque du chevalier d'Eon.

Cet Anglais, que tout Paris connaissait sous le nom de sir Douglas, n'était cependant qu'une femme déguisée en homme. La supercherie se prolongea pendant 20 ans, sans que personne s'en aperçût. Il faut dire aussi que sir Douglas jouait son rôle d'homme avec une grande conscience : il montait à cheval, fréquentait la salle d'armes, passait la nuit au cercle, et se grisait au naturel deux ou trois fois par semaine. Un gentleman pur sang aurait-il fait davantage ! Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que plusieurs fois, il se trouva mêlé à des aventures qui n'arrivent qu'aux hommes, et que dans deux circonstances il risqua sa vie, en combat singulier, pour l'honneur d'une femme.

Ce ne fut qu'après sa mort (septembre 1845) que le médecin de l'état civil chargé de constater le décès reconnut la fraude. Cela fit un certain bruit. L'administration des domaines manifesta la prétention de s'emparer de tous les biens composant la succession de cette Anglaise ; mais les héritiers s'y opposèrent naturellement. Il y eut procès et gain de cause resta aux héritiers.

Me Forest, l'avocat de ces derniers, fut obligé de raconter sommairement la vie de *mademoiselle* Douglas, mais il fut d'une extrême réserve, laissant dans l'ombre une foule de détails que le public était avide de connaître. Tout ce qu'on apprit, c'est que *mademoiselle* Douglas, à la suite d'aventures extraordinaires, était venue en France en 1820 avec un costume d'homme qu'elle n'avait plus quitté. On n'en sut pas davantage sur ce bizarre personnage, complètement oublié depuis longtemps.

—

Mort d'une danseuse de 111 ans. — On annonce la mort, à Toledo (Etats-Unis), d'une danseuse française qui eut une grande réputation sous Marie-Antoinette. Ce vénérable débris de l'art de Vestris était âgé de cent onze ans. Mlle Grenuchette (c'était son nom) débuta à l'Académie royale en 776, à l'âge de vingt ans, sous le nom de Paméla. D'abord maîtresse du marquis de Lafayette, elle passa avec lui en Amérique, et devint la femme d'un officier de Washington nommé Simpson. Veuve de ce brave en 1783, elle épousa l'année suivante un avocat de la Virginie, Rodolphe Stuart, qui mourut en 1811, laissant à sa veuve une fortune modeste et onze enfants. Mme Stuart alla s'établir alors à Toledo, qui n'était qu'un village à peine habité. Elle vient de s'y éteindre au milieu de plus de cent petits-enfants et arrière-petits-enfants accourus pour recueillir son dernier soupir. Mme Stuart n'avait pas oublié sa nationalité, et faisait autant de bien que possible aux Français. Elle a conservé jusqu'au dernier moment l'usage de ses facultés.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 16 décembre	36	12
Clôture du 16 décembre	36	16

Galata, 16 décembre 1867.

Cours des Fonds.

Clôture du 14 soir.. P.	36 11 —12 40
Ouverture 16 matin .»	36 12 —13/40
Clôture 16 soir...»	36 14 1/2—15/40

Le report a été de 4 à 4 1/2 paras.

—

Prix des Monnaies.

Livre anglaise........	109 10/40 —
Napoléon d'or........	86 3/4 —
Impérial russe........	87 7/8 —
Ducat kremitz........	51
Medjidié blanc........	25/40 différence.
Beslik................	3 1/2—3 3/4 agio
Cuivre................	10 1/2 - 11

—

Cours des Changes

(Avant Bourse)

LONDRES, 3/mois date 108 à 108 1/4

MARSEILLE, » » 23 20 0/0—23 30 0/0 [pour 1 L.-T.

—

Prime des actions de la Société Générale 2. — Acheteurs.

MOUVEMENT DU PORT.

—

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

de 14 décembre

NORTH-SCILDS, le bateau à vapeur angl. *Marion*, capitaine H Baker, ayant touché Gibraltar et Dardanelles, chargé de charbon de terre.

TRIESTE, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Trebisonda*, capitaine Lambardich, ayant touché Corfou, Navarin et Syra, avec diver. marchandises et 40 passagers.

VOLOS, le bateau à vapeur ottoman *Eregli*, capit. Mehemet, bey, ayant touché Salonique, Cavalla, Lagos, Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 40 passagers.

du 15 décembre

HAMBOURG, le bateau à vapeur anglais *Una*, cap. John Walter, ayant touché Malte et Dardanelles, avec diverses marchandises et 6 passagers.

MARSEILLE, le bateau à vapeur franç. *Amérique*, capitaine Caboufigue, ayant touché Messine, Pyré et Dardanelles, avec diverses march. et 20 passagers.

— le bateau à vapeur russe *Raug*, capitaine Dabcevich, ayant touché Messina et Dardanelles avec diverses marchandises et 3 pas.

ODESSA, le bateau à vapeur russe *Rostolf*, capitaine Richter, diverses march,

GALATZ, le bateau à vapeur anglais *Normanby*, capitaine Darnell, diverses marchand.

VARNA, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Africa*, capitaine Mazzarovich, divers. march.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 14 décembre

GIBRALTAR, le bateau à vapeur anglais *Tasso*, capitaine Comming, divers.

— le bateau à vapeur anglais *Wyvern*, capitaine Allan, divers.

TRIESTE, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Neptun*, capitaine Leva, divers.

SALONIQUE, le bateau à vapeur du Lloyd autrich. *Smyrne*, capitaine Tagliani, divers.

BATOUM, le bateau à vapeur russe *Elborus*, capit. Gerard, divers.

—

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILE,

du 14 décembre

ANGLETERRE, bk br. *Emma et Carl* c. Cromforth,

— bk hell. *Neos Iraclis*, cap. Embericos, blé

FALMOUTH, bk angl. *Lizzie*, cap. Edwards, blé

— bk angl. *Argosy*, cap. Rishap, blé

CORK, br autr. *Oro*, cap. Grletich, blé

— bk angl. *Mary Ann*, cap. Hozard, blé

MARSEILLE, br ital. *Manirin*. cap. Passaluga, blé

— bk ital. *Giuseppina*, cap. Stagno, blé

— br aut. *Fanny*, cap. Randich, blé

— br hell. *A. Andreas*, cap Sirmas, blé

— br ital. *Santino*, cap. Bozzo, blé

— br ital. *Noemi*, cap. Onetto, blé

— br ital. *Sacra famiglia*, cap Bruzone, blé

MALTE, br aut. *Eden L.*, cap. Stuparich, blé

VARNA, bk autr. *Zara*, cap. Petrovich, blé

NAVIRES destinés pour l'Archipel, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 4 décembre

BOURGAS pour Marseille, brick italien *Vincenzo*, capitaine Testa, blé

— pour Marseille, brick italien *Dei*, capitaine Murci, blé

— pour Marseille, brick italien *Immagolata*, capitaine Moglia, blé

BRAILA pour Falmouth, bark anglais *Aurora*, capitaine Cuthbert, blé

— pour Falmouth, brick anglais *Salsker*, capit. Jont, blé

— pour Falmouth, goélette anglaise *Mabel*, cap. Fisher, blé

SOULINA pour Falmouth, bark italien *Cristina*, capitaine Capello, blé

— pour Falmouth, bark italien *Candido*, capit Trapani, blé

NOTIFICATION OFFICIELLE.

—

Administration Générale des Contributions Indirectes.

L'Administration Générale des Contributions Indirectes prévient qui de droit, que la culture du tabac dans la Capitale et ses faubourgs, ainsi que dans toutes les villes et bourgs de l'Empire où se trouvent des préposés de l'Administration, étant désormais formellement interdite, les contrevenants, outre la destruction de leur plantation, seront passibles d'une amende de 5 beschliks d'argent, conformément à l'art. 254 du Code pénal.

Constantinople, le 2/14 décembre 1867.

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

LITHOGRAPHIE.

Cartes de Visite en tous genres.

PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS.

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

TIMBRE SEC ET HUMIDE. — RICHE COLLECTION DE LETTRES ENTRELACÉES DE DIVERSES COULEURS.

COUPE-PAPIER A L'USAGE DES RELIEURS.

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français ASSYRIEN cap. Cautier, partira pour Marseille Mardi 17 Decembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, N° 5.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858.

Tirage, le 2 Janvier 1868. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15 000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte P. 35. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en ace de Sabadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital: Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont elevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIFLD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'etablir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Pera, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées. HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

AVIS INT RESSANT.

On peut se procurer de la graine de ver-à-soie du Japon de première qualité et de provenance directe, chez MM. Molinari frères, rue Yorghandjilar, N° 69, à GALATA.

Dépôt principal d'effets de Loterie d'Autriche et Russes

constamment en vente chez le soussigné.

Le Tirage ne sera retardé sous aucun prétexte

LE 2 JANVIER 1868

FIXÉ PAR ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT I.R. D'AUTRICHE

Tirage de l'Emprunt de 1858

DU CRÉDIT MOBILIER.

A GAGNER pour 35 piastres

Trois gros Lots de Florins **250,000; 40,000; 20,000.** Les numéros gagnants sont **1,400**; la somme gagnée de Florins **570,050** en différentes portions.

On trouve des Originaux et des Promesses portant pour garantie de l'authenticité et pour responsabilité contre toute falsification le cachet vert de Mr. **D. Koritschoner**, indiquant le domicile, le jour du tirage et la date de la vente.

Pour plus amples renseignements s'adresser, Han-Municipal N° 8, Galata, chez

Mr D. Koritschoner,
Marchand en Horlogerie et Bijouteries fines.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par ses grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000; 100,000; 80,000; 50,000; 40,000; 30,000; 20,000; 10,000; etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. H. KLARFELD, Perchembé-Bazar, 17.

AVIS IMPORTANT

CONCERNANT LES VÉRITABLES

PILULES DE BLANCARD

L'Iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal preparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les **Pilules de Blancard** offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg, dans un document officiel, publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg*, le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du Gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté a laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament?

En conséquence, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins qui désireront employer les **véritables Pilules de Blancard**, de vouloir bien se rappeler que nos Pilules ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et de 50 pilules, qui tous portent notre **cachet d'argent réactif**, fixé à la partie inférieure du bouchon, et notre **signature** (indiquée ci-dessous) apposée au bas d'une étiquette **verte**.

Pour se garantir de ces compositions dangereuses qui se cachent, surtout à l'étranger, derrière nos marques de fabrique, il sera toujours prudent de s'assurer de l'origine des pilules qui portent notre nom.

Blancard

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte

Nos Pilules se trouvent dans toutes les Pharmacies.

PHARMACIE HOGG, 2, RUE CASTIGLIONE, PARIS (*Mention honorable*)

HUILE de FOIES FRAIS DE MORUE DE HOGG

Contre : MALADIES DE POITRINE, RHUMATISMES, AFFECTIONS SCROFULEUSES ET LYMPHAT., DARTRES,

TUMEURS GLANDULAIRES, MAIGREUR DES ENFANTS, FLEURS BLANCHES, AFFAIBLISSEMENTS, ETC.

Conclusions d'un rapport lu à l'Académie de Médecine de Paris, le 25 décembre 1854 :

« 1° L'**Huile de foie de Morue naturelle** est presque **incolore**.

« 2° Sa saveur en est douce et sans la moindre âcreté;

« 3° Son odeur est celle du poisson frais;

« 4° Les *huiles du commerce* n'ont donc la couleur brunâtre, l'odeur desagreable, la saveur âcre et acide, que parce qu'elles sont mal préparées, ou avec des *vieux foies corrompus.* »

[illegible] (d'Avallon)

Extrait du rapport de **M. Lesueur,** *chef des travaux chimiques à la Faculté de Médecine de Paris :*

« L'**Huile incolore de Hogg** contient presque le double de principes actifs de [illegible] que les [illegible] foie de morue foncées du commerce [illegible] aucun de leurs inconvénients [illegible] saveur. »

Elle [illegible] flacons et 1/2 flac. triangulaires [illegible] modèle ci-contre, à Paris chez Ho[illegible] g. dans les bonnes pharm.

Étude [illegible] ile de foie de morue, [illegible] M. HOGG. [illegible] fr. : chez l'auteur.

A VENDRE

Pour cause de maladie un des plus anciens atelier de Photographie.

Toutes facilités seront accordées pour le payement.

S'adresser : Passage Oriental N° 17.

MARQUES DE FABRIQUE

C C

(CHRISTOFLE)

Orfévrerie Christofle

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFENIDE

ALFÉ NIDE

(CHRISTOFLE)

MANUFACTURES

RÉCOMPENSES OBTENUES AUX EXPOSITIONS
Paris, 1839, 1844, 1849
TROIS MEDAILLES D'OR
Londres, 1855
PRIZE MEDAL
Paris, 1855
GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
Londres, 1862
DEUX MÉDAILLES
POUR EXCELLENCE DES PRODUITS.

A PARIS, rue de Bondy, 56; — à CARLSRUHE (grand-duché de Bade.)

AVIS IMPORTANT.

Pour éviter l'abus qui est fait journellement de notre nom et de nos tarifs, nous appelons la plus sérieuse attention sur les poinçons de notre Société indiqués ci-contre et dont tous les produits de notre manufacture sont revêtus.

Nous prions les consommateurs de nos produits qui n'ont pas de fournisseurs attitrés leur inspirant toute confiance, de s'adresser à nos REPRÉSENTANTS, maisons de vente véritablement spéciales qui, largement assortis de notre Orfèvrerie, se sont engagés par traité à ne vendre que nos produits et présentent à la fois avantage et sécurité.

CHRISTOFLE ET Ce.

ORFÉVRERIE DE TABLE
argentée et dorée.
ORFÉVRERIE D'ARGENT
COUVERTS ALFÉNIDE
SURTOUTS DE TABLE
et services de dessert.
OBJETS SPÉCIAUX
pour paquebots, restaurants, hôtels, cafés, etc
ARGENTURE ET DORURE
RÉARGENTURE DE TOUS OBJETS.

Nos REPRÉSENTANTS sont: à Constantinople, MM. NEUBAUER et Cie.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO

Mercredi 18 Décembre 1867 — 22 Chaban de l'Hégire — Mercredi, 18 Décembre 1867

2me ANNÉE.— N° 283.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois
Péra..........	50 Francs.	26 Francs	14 Fr.
Provinces........	60 »	32 »	18
Etranger.........	76 »	40 »	22

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie, rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Borrani, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO: 1 PIASTRE.

PRIX DES INSERTIONS:

4me page. Annonces........ 3 Piastres la ligne.
Avant les annonces. Réclames..... 6 » la ligne.
Faits divers. Corps du Journal..... 15 » la ligne.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 18 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 16 décembre 1867.

Consol. T.	Paris...	Ouv.	33 75
		Clôt.	33 60
	Londres.	Ouv.	33 1/8 —5/8
		Clôt.	33 1/8 —5/8
Emprunt Turc 1865		Ouv.	261 25
		Clôt.	260
Rente française 3 0/0 coupon détaché.		Ouv.	68 92 1/2
		Clôt.	68 75
Italien..........		Ouv.	45 90
		Clôt.	45 45

Paris, 17 décembre 6 h. 30 matin.

Au Corps législatif, la discussion sur la loi d'organisation de l'armée commencera jeudi.

Une lettre de Londres annonce que dans la cité on a commencé des attaques contre les magasins. Des constables spéciaux prêtent serment pour la préservation de l'ordre.

VIENNE.— Les bruits d'emprunt sont officiellement démentis.

Paris, 17 décembre.

La *Presse* annonce que les ambassadeurs des grandes puissances se réuniront dans la soirée chez M. de Moustier pour s'occuper de la question romaine.

LONDRES. — Une publication officielle annonce que depuis hier trois tentatives incendiaires ont été faites par les Fenians et que le gouvernement engage des constables en service volontaire.

Le *Times* relativement à l'emprunt turc de 1858 constate que 600 mille livres ont été rachetées par le tirage des obligations.

Le *Journal de St-Pétersbourg* doute de la réunion de la Conférence restreinte.

Nouvelles de l'Extérieur.

Depuis quelques jours, des obstacles de diverse nature semblent s'opposer à la réussite de la conférence. Le bruit en court du moins dans le public français. Nous n'avons pas cependant perdu tout espoir de la voir se réunir. A l'étranger, l'idée du cabinet des Tuileries fait des progrès.

Les principales difficultés viennent de l'Angleterre, mais ce sont des difficultés purement pratiques; on sait que le Parlement est en session et lord Stanley estime que la politique de l'Angleterre doit être par cela même très-modérée, les actes du cabinet étant contrôlés tous les jours par la Chambre.

En Prusse, la *Gazette de la Croix* a consacré le 27 novembre un article à la conférence, article très favorable et qui prouve que dans l'opinion du plus grand nombre la conférence peut être utile au point de vue de la paix européenne. (*Bul. Int.*)

Nous sommes informés qu'en ce moment l'Italie fait de nouveau un mouvement de recul, malheureusement très-accentué, relativement à la conférence.

Le cabinet de Florence voudrait placer pour réserve expresse à son acceptation de la conférence la retraite complète des troupes françaises, « non-seulement de Rome, mais encore de Civita-Vecchia. »

Le gouvernement français ne paraît point disposé à céder sur ce point.

L'Italie demande comme *minimum* qu'on précise exactement l'époque où les troupes évacueront le territoire du Saint-Siége et que l'on fixe une date.

Le gouvernement français ne peut que répondre évasivement à cette dernière question, car l'occupation durera, sous une forme ou sous une autre, jusqu'à une solution par voie de conférence ou, si celle-ci fait défaut, par voie d'arrangement direct.

Nous extrayons les lignes suivantes d'un article de *la France* consacré à la physionomie de la séance du 2 du Corps-Législatif :

« Tout à coup une interruption part de l'un des bancs les plus rapprochés de l'orateur. C'est M. le marquis de Piré qui, vêtu d'un habit noir et cravate blanche, costume qu'il met toutes les fois que M. Jules Favre doit parler et qu'il sait devoir l'interrompre, se lève et répète debout son interruption. M. Jules Favre répond et continue.

» Au bout de cinq minutes, nouvelle interruption. Celle-ci part des bancs les plus élevés, M. le marquis de Piré a changé de place. Cette fois, la Chambre commence à murmurer, et M. Jules Favre ne répond pas. Bientôt, troisième interruption de M. de Piré, et M. Glais-Bizoin s'en mêle. M. le président est obligé d'intervenir et de prononcer les mots de rappel à l'ordre. Le silence se rétablit. M. Jules Favre peut suivre le fil de ses idées, interrompu encore de temps en temps, mais cette fois par la plus grande partie de la Chambre.

» Ce long et éloquent discours, dont il faut applaudir la forme, quelque opinion qu'on ait sur le fond, a duré deux heures cinquante minutes. Aussi, en approchant du terme de sa tâche, M. J. Favre était-il manifestement fatigué. Il ne dominait plus les murmures qu'avec peine. Sa voix trahissait ses efforts. Son geste était saccadé, la sueur coulait de son front. Au dernier trait de son discours, un immense murmure a éclaté, couvrant les applaudissements de la gauche. On croyait cependant qu'il allait continuer. Non. Il avait terminé par une de ces images qui lui sont familières. On l'a vu réunir les feuillets épars de son dossier. La salle, les tribunes se sont levées. Quelques députés ont couru pour le féliciter, mais, mourant de fatigue, l'honorable orateur s'est dirigé vers la porte. On l'a enveloppé d'un manteau, et quelques minutes après sa voiture, qui l'attendait rue de Bourgogne, l'entraînait chez lui, tandis que la Chambre subissait encore l'émotion de sa véhémente parole. »

Le cabinet des Tuileries, annonce le *Bulletin international*, négocie avec la cour de Rome un échange considérable de décorations françaises et papales à l'occasion des combats qui ont eu lieu sur le territoire des Etats romains.

Il est d'usage, en Angleterre, que les membres de la Chambre des communes qui sont sexagénaires soient exempts du service des commissions. Soixante-quinze membres de cette Chambre viennent de réclamer pour la présente session le bénéfice que leur accorde leur âge.

M. J. Stuart-Mill doit éprouver aujourd'hui une jubilation extrême ; le rêve qu'il a caressé depuis si longtemps, son espèce de *dada* favori, est maintenant un fait accompli.

Aux dernières élections de Manchester, on a permis à une femme de déposer son bulletin de vote dans l'urne électorale !

Le nom de cet électeur en jupons mérite de passer à la postérité ; il s'appelle Lily Maxwell.

Il paraît que Mrs Maxwell était inscrite sur le registre comme ayant droit de vote, et la personne qui préside à une élection ne peut refuser le bulletin de quiconque se présente à l'appel de son nom. Donc, Mrs Maxwell est arrivée au poll, accompagnée de plusieurs de ses amies, et a voté en faveur de M. Jacob Bright.

Dans plusieurs petites villes situées près de la frontière russo-polonaise de la province de Prusse, la police, écrit-on de Berlin, vient de saisir plusieurs envois d'armes destinées à la Pologne.

La statistique de la ville de Berlin pour l'année 1866 fournit les chiffres suivants. Les prisons avaient reçu 46,267 personnes arrêtées pour diverses causes. La moyenne des vols journaliers s'élevait à 14. La police avait jugé 13,131 procès, reçu 42,512 plaintes, et il lui avait été fait de l'intérieur et de l'extérieur 20,541 demandes de poursuites. Le nombre des livrets de domestiques délivrés s'élevait à 74,996.

Un décret de l'empereur François-Joseph convoque la Diète croate pour le 8 janvier de l'année prochaine.

Des lettres particulières de Florence assurent que M. Rattazzi aurait, pour ainsi dire, sommé le cabinet Menabrea de publier « *toute la vérité* » au sujet des dernières négociations entre la France et l'Italie. On pourrait donc s'attendre à trouver dans le prochain *Livre vert* qui doit être soumis au Parlement italien plusieurs pièces omises sans doute dans le *Livre jaune* français ; et il ne serait pas impossible que M. Rattazzi comblât personnellement, par une publication à part, les lacunes éventuelles laissées par ses successeurs dans la série des dépêches plus ou moins compromettantes pour les deux diplomates engagés.

La *Shipping and mercantile Gazette* dément la nouvelle de la submersion de Tortola :

C'est avec beaucoup de plaisir, dit cette feuille, quoique sans surprise, que nous pouvons annoncer le démenti donné par voie formelle à la nouvelle de la submersion de l'île de Tortola. Un télégramme a été reçu au bureau des colonies du consul de S. M. Britannique à New-York ; il porte que des nouvelles de Tortola jusqu'au 1er courant avaient été reçues à la Havane : elles ne faisaient pas mention de la catastrophe déplorable du 29 du mois dernier.

Tortola, ainsi que la plupart des îles du groupe des Iles de la Vierge, a beaucoup souffert des suites de l'ouragan : il a péri beaucoup de monde et de grands dommages ont eu lieu, c'est certain. On dit aussi que, pendant l'ouragan, un incendie a éclaté dans le port de Tortola, et cet incendie a considérablement augmenté le désastre. Il est probable que la triste nouvelle de la submersion de Tortola a été due au fait que la marée, poussée par l'ouragan, a balayé les parties inférieures de l'île, donnant à croire aux témoins oculaires du phénomène que l'île avait disparu, s'enfonçant dans la mer. De là la mise rapide en circulation de la nouvelle que la catastrophe était due à une brusque action volcanique ou à quelque autre agent mystérieux d'une force naturelle. Le gouvernement a télégraphié à l'amiral de station de l'Amérique du Nord pour lui ordonner d'envoyer sans retard un steamer sur le théâtre du désastre, afin de donner toute l'assistance possible.

LES AFFAIRES DE CRÈTE.

M. Mismer, notre collaborateur, qui se trouve, comme on le sait, depuis plus de deux mois à la Canée, nous adresse sa correspondance hebdomadaire que nous publions plus loin et que nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs.

Les pièces jointes à cette correspondance et qui sont, nous pouvons l'affirmer, sans crainte d'être démenti, l'expression la plus fidèle des sentiments de la grande majorité des Crétois à l'égard de leur Souverain et de son gouvernement, viennent à l'appui de ce que nous avons toujours soutenu, envers et contre tous, que l'insurrection était moins le résultat de la mauvaise administration de l'île, que l'œuvre des machinations étrangères qui cherchent constamment à empêcher la Turquie de marcher dans la voie du progrès.

A toutes les preuves que nous avons fournies jusqu'à présent pour appuyer cette assertion qui est devenue chez nous une conviction profonde, nous ajouterons une autre qui nous semble encore plus irréfutable.

Le lendemain du jour où les Crétois envoyaient à Méhémmed Ruchdi Pacha, alors grand Vizir, la pétition par laquelle ils signalaient au gouvernement impérial les abus qui se commettaient dans l'île, et indiquaient en même temps les mesures à adopter, selon eux, pour extirper ces prétendus abus, ces mêmes Crétois, poussés, nous le savons par qui, adressaient aux consuls étrangers à la Canée une pièce par laquelle ils exprimaient le vœu de s'annexer à la Grèce et déclaraient ne pas vouloir déposer les armes avant la réalisation de ce vœu.

Le gouvernement du Sultan, qui connaissait parfaitement ces manœuvres, n'avait-il pas raison de répondre négativement à ces demandes qui n'étaient, du reste, qu'un prétexte pour arriver à un autre résultat ? On a souvent accusé la Sublime Porte d'avoir commis une grande faute politique en repoussant les vœux exprimés par les Crétois. Erreur que tout cela ! Mais admettons, pour un instant, que la Porte eût accueilli favorablement ces demandes ; aurait-on eu la simplicité de croire à l'apaisement de l'insurrection ? Ces concessions auraient été, au contraire, considérées comme un signe de faiblesse de la part du gouvernement, et non-seulement son autorité aurait reçu par là une grave atteinte, mais la révolution elle-même aurait pris des proportions encore plus grandes.

Aujourd'hui que les populations crétoises, lasses de servir d'instruments aveugles à une politique étrangère, et comprenant mieux leurs intérêts si gravement compromis par la révolution, aujourd'hui qu'elles ont pu, en dehors de toute pression, envoyer leurs délégués auprès du Grand Vizir et exprimer, par leur organe, leurs vœux les plus chers, s'agit-il d'annexion comme au lendemain du jour où le mouvement éclatait en Crète ? Loin de là, ces vœux portent exclusivement sur l'administration intérieure de l'île, et on se félicite de voir que les promesses faites par l'Envoyé du Sultan, lors de son arrivée à la Canée, reçoivent leur stricte application, et tendent déjà à se développer à la suite des vœux émis par l'assemblée.

Et n'avions-nous pas raison de dire que l'idée de l'annexion n'avait jamais traversé la pensée des Crétois et qu'elle leur était inspirée par ceux dont l'intérêt est de détruire de fond en comble l'Empire Ottoman afin de s'enrichir de ses dépouilles ? Les Crétois, pas plus que les autres chrétiens de la Turquie, ne veulent pas déserter le drapeau de leur patrie.

Leurs seules aspirations sont de voir se développer les principes civilisateurs posés dans les chartes qui régissent le pays, tels que l'avènement de tous les habitans de l'Empire à une égalité parfaite devant la loi, l'organisation de la justice, la propagation de l'instruction publique, etc.

Ils sont les premiers à blâmer les entraves apportées à la réalisation de ces réformes, par les révoltes partielles qui éclatent périodiquement dans les diverses provinces chrétiennes de la Turquie, grâce à la propagande organisée ici par les étrangers.

Nous nous sommes constamment imposé comme règle de conduite invariable de ne jamais blesser, en aucune façon, la susceptibilité des grandes Puissances, mais pouvons-nous franchement rester indifférents devant les inconséquences dans lesquelles tombe la diplomatie ? N'est-il pas étrange de voir la même Puissance appliquer le même principe de deux manières différentes, selon ses convenances et ses intérêts ? Mais si la force et l'arbitraire sont les seules lois des nations, pourquoi ne pas le déclarer sans détour ? A quoi bon conclure des traités s'il est permis à chacun des contractants de les interpréter à sa façon ? A quoi bon enfin parler au nom du droit et de la civilisation lorsque ces mots sont vides de sens, aux yeux de la diplomatie ?

FEUILLETON DE « LA TURQUIE.

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

XV.

Et Madeleine elle-même ?. . . Madeleine était aux prises avec ce mal terrible, si étrangement poétisé, qu'on appelle consomption. Pour qui ne l'a jamais vu à l'œuvre, c'est une gracieuse et lente décadence, une extinction graduelle de la mystérieuse flamme qui est en nous, une langueur croissante, un affaiblissement dont on se doute à peine ; . . . mais pour ceux qui savent au juste comment on meurt de consomption, ces mots ont un autre sens. Laissons aux premiers le bénéfice de leur ignorance privilégiée. Donc Madeleine se mourait, et ne l'ignorait point. Sa conviction à cet égard n'était ni très positive ni toujours pressante et poignante. Elle ne se l'appliquait pour ainsi dire point, et ne lui donnait en général qu'une portée en quelque sorte objective, la laissant peser vaguement sur un avenir nuageux dont elle ne sondait pas volontiers les ténèbres; mais de temps en temps, comme par éclairs, la terrible vérité se dressait devant elle, et, pour se faire mieux comprendre, groupait toutes les forces intellectuelles et physiques de la jeune malade. Celle-ci alors acquérait pour un moment l'idée nette de sa situation, sans velléité de résistance, sans murmure, sans appel à Dieu, avec un acquiescement paisible, une résignation presque satisfaite, surtout un calme profond. Comme les jeunes personnes de son âge, elle n'avait que des notions bien confuses du souverain Être et de l'éternité future ; mais on l'avait dressée de bonne heure aux strictes observances de l'église épiscopale écossaise, qui avaient développé en elle un penchant à la dévotion naturel aux jeunes filles douées à la fois d'une âme pure et de goûts raffinés. Peut-être n'avait-elle pas sérieusement réfléchi une seule fois aux grands problèmes de la vie et de la mort ; en revanche et grâce à ses lectures, les côtés poétiques par lesquels ils s'imposent au sentiment lui étaient devenus familiers. D'ailleurs une voix secrète murmurait au fond de son cœur virginal, et, durant les longues heures de souffrance troublée, lui avait fait entendre — bien bas — de très solennelles, de très imposantes vérités. En l'écoutant, elle se calmait. Les chaînes terrestres qui pour quelque temps encore tenaient dans un dernier repli ce corps gracieux s'étaient détachées de la belle âme choisie pour l'habiter. Madeleine avait cherché, avait cru trouver dans sa vie la dessein du Créateur qui la lui avait donnée. Tranquille désormais, elle attendait le moment où il la rappellerait à lui.

Un jour qu'elle s'était endormie sous les yeux de Wilmot après un terrible accès d'étouffement, le malheureux vit passer devant lui tous les souvenirs de Kilsyth. Immobile, silencieux, les mains serrées l'une dans l'autre, il sentait se déchaîner au dedans de lui un terrible orage. Chaque vision nouvelle, — des scènes insignifiantes, une parole, un geste, un regard, — le jetait dans des transports qu'il ne pouvait s'expliquer. Comme pour y échapper, il se réfugia dans un doute absolu. Rien de tout cela n'était réel. Il n'avait pas en ce moment sous les yeux cette même Madeleine qui occupait sa pensée... Non, ce visage atténué, cette chevelure plaquée sur un front moite, ces pommettes marbrées de taches rouges, ces lèvres arides, ces tempes creuses, ces paupières assombries, non, ce n'était pas la charmante fille de l'heureux Kilsyth... Comme pour s'assurer s'il ne rêvait pas, il porta ses mains à son visage, et alors un sanglot bruyant, dont il s'effraya lui-même, le tira de cette espèce d'hallucination. Il regarda Madeleine, dont les yeux s'entr'ouvraient lentement. Elle voulut parler, mais l'horrible toux vint l'arrêter aussitôt. Agenouillé près d'elle, il soutenait sa tête appesantie, et le paroxysme cessa bientôt. Alors avec un regard d'une douceur inexprimable :

— Sommes-nous seuls ? lui demanda-t-elle ;... puis sur un signe de tête affirmatif : Vous rappelez-vous une question que je vous fis à Kilsyth ?... Votre réponse me tira d'une grande inquiétude... Oh ! soyez tranquille, je ne vous demande rien aujourd'hui... Seulement vous allez vous asseoir là, près de moi, et bien écouter ce que j'ai à vous dire... Mon pauvre père, vous le consolerez, n'est-ce pas ?... mais c'est Ronald que je vous recommande... Un moment, et sans que je sache au juste pourquoi, notre amitié s'était comme voilée et refroidie... Maintenant tout cela est oublié; il est redevenu le meilleur des frères... Et pourtant je sais que qu'un de meilleur encore... Devinez-vous à qui je pense ? continua-t-elle en levant sur Wilmot ses yeux bleus, dont le regard innocent et assuré attestait la candeur parfaite de ses pensées... C'est à *vous*, mon ami, reprit-elle, souriant à demi de l'étonnement qu'elle lui causait... Nul ne m'a témoigné plus de dévouement et de tendresse... Aussi je veux léguer, votre amitié à Ronald... Dans une seule occasion, j'ai pu croire qu'on disait vrai... C'est pour cela que je souhaiterais vous voir souvent réunis... Vous ne serez jamais ensemble sans vous souvenir de moi, et quand je serai présente à sa pensée, Ronald ne sera dur pour personne...

C'est ainsi que la sœur de Ronald interprétait le repentir dont il lui avait donné tant et de si touchantes marques. Elle en voulait faire jaillir une source de bénédictions pour deux êtres qu'elle aimait et dans la mémoire de qui elle était certaine de vivre. — Laissez-moi maintenant vous parler d'un remords qui me pèse, continua-t-elle avec une légère nuance d'hésitation... Un grand malheur vous a frappé, dont, sans le vouloir, je fus cause...

— Non, interrompit Wilmot... Vous avez tort de parler ainsi... On vous a trompée,... ce qui est arrivé était inévitable...

— Je voudrais le croire, mais je sens que non... Voyez vous-même combien votre présence allège pour moi les souffrances et les terreurs de ces dernières luttes... Et lorsqu'*elle* se mourait, elle qui avait droit de vous avoir à ses côtés, vous n'étiez pas là... Je vous retenais loin d'el-

Voir le numéro du 17 décembre.

Nouvelles de l'Intérieur

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROIDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

17 *décembre* 1867

Pression barométrique à midi . . .	758 6
Température minima	0 9
» maxima	5 2
» moyen de 9 h. m à 6 h. s.	4 1
Direction du vent	*S. O.*
Force moyenne du vent	*faible*

Nous avons publié dans notre numéro du 13 courant une communication officielle émanant de l'administration de la Dette générale. Cette pièce se préoccupe avant tout, il faut lui rendre cette justice, des intérêts matériels du public, mais à ces intérêts viennent se joindre d'autres d'un ordre plus élevé pour la société.

On ne se contente pas de savoir que Vahdéti Effendi a été convaincu du délit d'abus de confiance, on veut encore que le tribunal chargé de juger ce fonctionnaire tienne ses séances publiquement et que l'arrêt prononcé soit inséré dans tous les journaux du pays.

Cette publicité aura le double avantage et de faire réfléchir tous les fonctionnaires des provinces dont on se plaint souvent, et de prouver à tout le monde la sévérité avec laquelle le gouvernement frappe ceux qui se rendent coupables du moindre abus.

C'est à Sadik Effendi, gouverneur de la Dette générale, à donner satisfaction à un vœu qui intéresse au même degré la société et le gouvernement.

—

S. M. I. le Sultan a conféré le grand cordon de l'ordre du Medjidié à S. E. Nubar pacha, ministre de S. A. le vice-roi d'Egypte.

—

S. E. le baron de Prokesch-Osten, ambassadeur d'Autriche près la S. Porte, doit, dit-on, se rendre à Alexandrie dans le courant de ce mois.

Son Excellence passerait quelques semaines d'hiver en Egypte, pour cause de santé.

—

On continue de ressentir à Mételin des secousses de tremblement de terre. Les oscillations vont toujours du Nord au Sud.

—

Il y a deux ans, un enthousiaste nommé Adams persuada à un certain nombre d'habitants de l'Etat du Maine (Etats-Unis d'Amérique) de fonder une colonie agricole et religieuse à Jaffa, dans la Syrie, qu'il leur représentait comme une terre où le lait et le miel coulaient en abondance. L'entreprise vient d'échouer complétement au point de vue financier et moral. Quelques-uns des adhérents de M. Adams ont réussi à retourner dans leur pays, grâce à leurs ressources personnelles. Le reste, composé en partie de femmes et d'enfants, est dans la misère, et une souscription est actuellement ouverte à New-York pour les rapatrier.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain le 20 décembre, à 4 heure de l'après-midi.

Le Secrétaire-général,
Dr J. DE CASTRO.

LA CANÉE, 2 décembre.

Je vous adresse sous ce pli le texte, traduit du grec, de la réponse de Mgr. Denis, archevêque de l'île de Crète, au discours tenu par le Grand-Vézir à l'ouverture de l'assemblée des délégués crétois, ainsi que l'adresse présentée par les délégués à Son Altesse, à l'issue de la deuxième séance.

Vous verrez, par ces pièces, avec quelle indépendance les Crétois ont formulé leurs demandes et vous vous demanderez, sans doute, ce que je me suis demandé plus d'une fois, depuis mon séjour en Crète: dans quel pays de l'Europe civilisée les populations en haillons pourraient, ainsi que je l'ai vu pratiquer ici, aborder le premier ministre et lui soumettre, à l'abri de toute contrainte et de toute étiquette, l'expression de leurs besoins et de leurs vœux. La vérité, entrevue dès mon arrivée en Turquie, s'est révélée à moi sous des formes visibles et palpables. Impossible de ne pas voir dans l'Empire ottoman le régime de la démocratie la plus avancée ! L'ignorance, le désordre, la paresse, l'improbité, l'intrigue, tels sont les ennemis qu'il faut combattre, et la réforme sera accomplie le jour où la main d'un Colbert introduira partout l'ordre, la clarté, l'harmonie et ralliera tous les éléments sous l'étendard de la justice.

Le gouvernement a un double intérêt à dissiper les ténèbres de l'ignorance ; il lui faut un capital d'hommes pour soutenir la lutte au-dedans et au-dehors et pour animer les réformes ; l'instruction seule pourra dessiller les yeux des populations et les édifier sur la valeur des immixtions étrangères, qu'elles viennent de l'Orient ou de l'Occident, qui, sous prétexte de maintenir l'intégrité de l'Empire ottoman, de faire le bonheur des Crétois et d'agrandir la Grèce, n'aboutissent qu'à ruiner la Crète, à affaiblir la Turquie et engloutir la Grèce dans la banqueroute. Tant que l'instruction n'aura pas soustrait les masses ignorantes à la tyrannie de quelques minorités ambitieuses et révolutionnaires, elles se laisseront conduire à l'abattoir, ici comme dans tous les pays européens, pour le triomphe d'une idée vide de sens ; la marche des générations vers un horizon de bien-être réalisable sera éternellement retardée ; l'anarchie et le despotisme pourront seuls prétendre au gouvernement du monde. N'est-il pas évident que, dans la situation actuelle, l'intérêt des Crétois est tout entier du côté de la Turquie ? La Grèce pourrait-elle leur accorder les demandes exprimées dans l'adresse au Grand-Vézir ? Le bon sens n'indique-t-il pas que la Grèce serait impuissante à cicatriser les plaies de l'île, à rebâtir les villages, à replanter les oliviers détruits, à maintenir l'ordre et la paix, à faire la remise des contributions pour quelques années ; elle qui n'avait qu'un but, en revendiquant la possession de la Crète, celui de frapper des impôts sur l'île, de créer des places pour les avocats sans cause et les orateurs de carrefour qui pullulent à Athènes et de sucer la dernière goutte de lait de la vache nourricière ?

Le bon sens des populations aurait vu à la lumière de l'instruction, ce que la diplomatie européenne n'a pas encore découvert, savoir: que les Grecs de la Grèce et les Crétois n'ont été inventés, que pour jouer une partie dans le concert de la Russie et dissimuler certaines notes discordantes qui vibrent dans le pays slave d'au-delà des Balkans. La Russie, croyez-moi bien, n'a aucun souci de la prospérité de la Grèce. La Russie ne peut exister qu'à la condition d'être despotique et conquérante et la Grèce, qu'à la condition d'être libérale et pacifique. Depuis quand l'autocratie, le czarisme, et l'absolutisme serviraient-ils de marche-pied à la révolution ? La Grèce n'est-elle pas avant tout fille de la liberté ? Si la Turquie voulait prendre son courage à deux mains, rien ne serait plus facile que de déjouer tous les projets, les projets avoués et ceux que chaque puissance dissimule au fond de son arrière-pensée. L'Europe apprendrait à ses dépens qu'il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Il n'y a pas ici l'obstacle des classes privilégiées et de la théocratie qui entrave la marche de certains pays, l'Autriche par exemple. Il n'y a qu'un souverain et des sujets. Il suffirait de décharger le gouvernement de la responsabilité de la dette, de faire appel à toutes les capacités honnêtes, d'emprunter au besoin à l'Europe un capital d'hommes spéciaux pour l'organisation de tous les services, d'asseoir la situation financière sur les bases d'un système fonctionnant au grand jour, et de donner l'essor à une instruction nationale pour créer des forces morales et matérielles capables d'inspirer le respect en tout temps et la crainte au besoin.

Les réflexions qui précèdent se pressaient dans mon cerveau et j'éprouvais depuis longtemps le besoin de les livrer au public. Me voilà déchargé. Je reviens aux affaires de Crète. L'organisation intérieure se poursuit activement. Le grand-vizir dépense une activité infatigable à présider à tous les travaux d'ordre judiciaire et administratif destinés à consolider le bonheur des Crétois. La confiance qu'inspirent les actes et les paroles de Son Altesse s'étend même dans les rangs des plus fanatiques opposants. La carrière administrative du grand-vizir inaugurée en Crète grandira la réputation qu'il doit à son expérience politique et ne sera pas sans profit pour les destinées ultérieures de l'Empire. C'est mon intime conviction.

J'ai à vous signaler la surprise d'une bande dans le village d'Assités (district de Candie) sept chefs ont été pris. Ils seront transférés à la Canée pour y être jugés.

Nous avons entendu hier des coups de fusil dans la direction du village de Zourva. C'étaient les troupes sous le commandement de Raouf pacha qui faisaient une reconnaissance pour s'assurer si le village précité avait été réoccupé par les bandes. Ainsi que je vous l'ai écrit, les opérations de guerre ont cessé et les rares coups de feu tirés n'ont aucune signification militaire.

—

Discours de S. E. l'archevêque de Crète, en réponse au discours d'ouverture de l'assemblée des délégués crétois.

Monseigneur,

L'arrivée de Votre Altesse sur le sol de la Crète, a fait naître dans tous les cœurs l'espérance et la joie.

Obéissant à un sentiment spontané, le peuple espérait de la présence de Votre Altesse le soulagement de ses maux.

Elle seule pouvait ramener sur notre rivage l'ordre tant désiré et cette prospérité qui est le vœu de S. M. le Sultan.

Les Crétois, Monseigneur, ont reçu plus d'une fois des témoignages certains de la sollicitude paternelle et des sentiments de bienveillance et de sympathie que le gouvernement de S. M. notre très bienfaisant maître leur a voués. A ces témoignages de bonté, la mission de Votre Altesse a mis le comble.

L'arrivée parmi nous du chef du ministère, d'un personnage dont tout le monde a su apprécier la haute sagesse, la capacité éminente, la profonde expérience, et surtout les rares qualités du cœur, est un sûr garant pour les Crétois, que les espérances qu'ils ont conçues dès votre arrivée ne seront point déçues, et que cette fois-ci enfin, il sera mis un terme à leur lamentable situation.

C'est donc à bon droit, Monseigneur, que les Crétois s'estiment heureux aujourd'hui de voir leurs délégués admis à l'insigne honneur de travailler sous la direction de Votre Altesse, et dans un but de concorde et de conciliation, aux fondements d'une nouvelle organisation sociale. Cette organisation inaugurera une nouvelle ère de prospérité ; elle permettra à tous les habitants d'espérer la jouissance d'un bonheur garanti, sous le sceptre glorieux de Sa Majesté, à laquelle Dieu veuille accorder de longues et prospères années.

—

Altesse,

Les humbles serviteurs de Votre Altesse, convoqués aujourd'hui pour la seconde fois à l'effet de commencer l'œuvre importante pour laquelle ils ont été élus et envoyés ici par leurs compatriotes, ont cru de leur premier devoir de manifester par écrit les remercîments qu'ils adressent au Très-Haut pour la résolution qu'il a inspirée à S. M. le Sultan notre auguste souverain d'envoyer dans cette île Votre Altesse, son digne *alter ego* et le représentant universellement reconnu de ses sentiments paternels et magnanimes.

Oui ! depuis le jour où Votre Altesse a mis heureusement le pied sur le sol de notre malheureuse patrie, les fidèles et paisibles habitants de l'île sont appréciés ; ceux qui sont d'une manière quelconque compromis dans les évènements connus sont paternellement invités à la soumission et obtiennent indulgence et miséricorde ; ceux qui souffrent sont secourus et consolés, ceux qui ont subi quelque injustice, reçoivent satisfaction et, en un mot, les actions pleines d'humanité de Votre Altesse contribuent puissamment à ramener sans effusion de sang la paix et la tranquillité du pays.

Il n'y a point de doute que, de cette manière, notre patrie tarde à recouvrer entièrement la tranquillité tant désirée et à entrer dans la nouvelle ère de bonheur et de prospérité que lui promet la nouvelle organisation administrative, dont S. M. notre auguste souverain a bien voulu, dans sa sollicitude toute paternelle pour nous, ses fidèles et dévoués sujets, doter notre île.

Ensuite nous nous trouvons dans le cas de soumettre à Votre Altesse, qu'après avoir pris, dans notre première réunion du 11 du mois courant, avec une grande satisfaction de cœur, connaissance du firman impérial ainsi que du nouveau réglement organique, dont la portée nous a été mesurée dans le discours plein de conseils sages et paternels de V. A.; qu'après avoir étudié ces documents à part avec beaucoup d'attention, nous ne pouvons cacher la joie vive que nous avons ressentie, lorsque nous y avons vu les bases d'un système administratif, accordant égalité complète de droits et de prérogatives à tous les habitants sans distinction de race et de religion. Cette assurance pourra réellement, avec l'aide de Dieu, produire la prospérité du peuple crétois basée sur la justice et remplir ainsi ses vœux, en tant que la stricte exécution dudit réglement et de ses dispositions complémentaires sera comme Votre Altesse l'a hautement déclaré, l'objet de soins et de vigilance de la part du gouvernement impérial et du pouvoir local qui en fait partie et en tant que l'accord et l'union fraternelle de tous les habitants ne feront point défaut.

Ce qui encore est digne, Altesse, d'une grande reconnaissance de notre part c'est que le gouvernement impérial a réservé comme le firman impérial le fait voir, à la, population de Crète, l'honneur, sans précédent, de discuter les dispositions qui doivent compléter le nouveau réglement et tous ces objets dont le but est de faciliter et de développer le commerce et l'instruction publique, et de réparer dans les limites du possible, les malheurs de la population.

Dans cet ordre d'idées, nous avons l'honneur, confiants dans l'accueil bienveillant de Votre Altesse, de lui soumettre humblement au nom de nos commettants, les fidèles et dévoués sujets du Gouvernement impérial, les demandes suivantes :

1° Exemption d'impôts pour quelques années ;

2° Création d'une banque agricole ;

3° Ouverture de ports ;

4° Secours à ceux qui ont souffert afin qu'ils puissent rebâtir leurs maisons ;

5° Révision des impôts ;

6° Abolition à perpétuité de la contribution pour le remplacement militaire.

CORPS-LEGISLATIF.

—

Extrait du compte-rendu analytique de la séance du 2 décembre.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

(Suite.)

En vain notre gouvernement, en proclamant le principe de non-intervention, interdit au Pape d'attendre d'aucun secours étranger le moyen de recouvrer ses provinces perdues ; le gouvernement pontifical se refuse à toute concession, et le 18 janvier 1862 notre ambassadeur à Rome écrit qu'il ne reçoit jamais d'autre réponse que le *antea restituendum.* Laisse-t-il au moins quelque espérance de voir le Saint-Père se prêter à l'étude d'une combinaison, qui, en admettant les faits accomplis, soit de nature à assurer au Saint-Siége des conditions de dignité, de sécurité et d'indépendance ? Non aucune espérance.

Ne s'explique-t-on pas dès lors comment l'homme d'Etat qui avait signé ce document n'a pas voulu rester dans le cabinet qui avait déchiré sa dépêche par la seconde expédition de Rome ? (Bruit.) En résignant son portefeuille, en refusant de concourir à une politique qui était le désaveu de sa dépêche et de ses convictions, il donnait un noble exemple, il montrait que l'autorité morale vaut mieux que l'autorité officielle qui reste debout malgré les dé-mentis (Mouvements divers.)

Nous savons tous que, dans son passage au ministère de l'intérieur, il s'est fait apprécier par des qualités personnelles que tous nous avons reconnues. (Interruptions diverses)

Une voix. Vous jugez ainsi les ministres quand ils ne sont plus au pouvoir.

M. Jules Favre. L'Empereur intervint par sa lettre de 1862 qui, tout en constatant l'insuccès des longs efforts de sa politique à Rome, proclamait la nécessité de résoudre une question qui touche à ce que l'homme a le plus à cœur, la foi religieuse et la foi politique. Cette solution, elle ne pouvait se trouver que dans une réconciliation du Saint-Siége avec l'Italie, c'est-à-dire avec les idées modernes.

La résistance du Pape est signalée par l'Empereur comme la cause du désordre moral de l'Italie et même de l'Europe ! et les instructions envoyées à notre ambassadeur sont conformes à ces sentiments le Saint-Siége reste sourd à toutes nos inspirations.

Il y a donc impossibilité absolue pour le gouvernement français de faire accepter quoi que ce soit de ses idées à la chancellerie romaine. Le *non possumus*, que M. Billault croyait vaincre, reste victorieux.

Que fera la France ! Elle ne peut, sans nuire à sa dignité, continuer une occupation qui commence à inquiéter l'Europe. Les hommes qui la gouvernent sentent qu'il leur est impossible d'être plus longtemps en désaccord avec leurs principes, qu'ils foulent aux pieds en restant à Rome.

C'est alors qu'a lieu entre la France et l'Italie seules la convention de septembre. Cette convention, c'est une déclaration d'impuissance résignée de notre part. Toutefois la France ne retire pas son appui moral au Saint-Siége. Le traité impose deux conditions à l'Italie : la translation de sa capitale à Florence et la surveillance des frontières pour empêcher toute agression du dehors contre les Etats pontificaux.

Le gouvernement français ne désespérait donc pas encore. Il croyait que le Saint Père, livré à lui-même, s'accorderait enfin avec l'Italie. Il réservait en même temps sa liberté d'action Mais, de son côté, l'Italie n'abandonnait ni ses aspirations, ni ses votes. (Mouvements divers.)

Elle persistait à considérer la possession de Rome, devenue sa capitale comme nécessaire à sa constitution définitive, ce qui permet de dire que la convention du 15 septembre, malgré des intentions excellentes, devait être une source de promptes déceptions.

Vous savez quelle interprétation elle a reçue en Italie. Des explications qui ont eu lieu à cet égard, il est ressorti que, pourvu qu'elle n'employât que des moyens moraux... (Rires et interruptions.)

Je crois pouvoir maintenir que la convention de septembre renfermait le germe de plus d'une équivoque, de fâcheuses difficultés, et, si je me reporte au discours prononcé avant-hier au Sénat par M. le ministre des affaires étrangères, il est facile de voir qu'il a tenu compte de ces difficultés.

Une voix. Il a eu tort.

M. Jules Favre. Je suis surpris d'entendre une pareille interruption parvenir jusqu'à mon oreille. (On rit.) Quelle a été la réponse du Saint-Siége à la convention de septembre ? L'encyclique du 8 décembre, c'est-à-dire le réquisitoire le plus violent qui ait jamais été lancé, non-seulement contre la société moderne, mais encore contre nos institutions, nos droits, notre forme de gouvernement et tout ce qui touche au pouvoir civil. (Mouvements divers.)

Le gouvernement français a protesté contre l'encyclique, et le 7 janvier 1865, le ministre des affaires étrangères la signalait à l'Europe comme une apologie malheureuse de l'ancien régime, comme portant atteinte aux principes qui sont la base de notre ordre social, à la souveraineté nationale, au suffrage universel, à la liberté des consciences et des cultes.

Ainsi, celui qui donnait la protection était attaqué, insulté. (Bruit nouveau.) Est-ce donc un fait indifférent que de voir la plus grande autorité qui soit sur la terre, le Pape, prêcher la sédition, la désobéissance aux lois ? (Réclamations)

Si un engagement tacite avait été contracté par la France envers le Pape comme souverain temporel, n'étiez-vous pas dégagés par cette agression inexplicable, qui nous rendait des attaques pour des bienfaits ? Ah ! si la préoccupation religieuse n'obscurcissait pas la question, la réponse ne serait douteuse pour personne. (Approbation à la gauche de l'orateur.)

Mais ce n'est pas contre la France seulement que sont dirigés ces agressions Vis-à-vis de l'Italie, quelle est l'attitude du Pape ? Il attaque directement le gouvernement italien ; il traite ses lois d'iniques, de spoliatrices ; il les déclare nulles et indignes d'être obéies. (Bruits divers.)

Non, le Pape n'a pas désarmé en face de l'Italie, et l'Italie s'est trouvée dans cette situation étrange d'avoir charge de protéger une puissance qui lui déclarait ouvertement la guerre. (Réclamations. — Bruit.)

Si un gouvernement voisin, sur nos frontières, parlait de nos lois comme le Pape, dans un consistoire, a parlé de la loi italienne sur les biens du clergé, je le demande, ne serait-ce pas notre devoir de lui déclarer la guerre ? (Interruption.)

Eh bien, c'est après la convention de septembre, au moment où le gouvernement français demande au gouvernement pontifical des concessions, que se posant fièrement en face de la France, le Pape lui dit: « Humiliez-vous devant moi qui suis tout, vous qui n'êtes rien ! » (Réclamations.) Puis que, se retournant vers l'Italie, il lui dit : « Je réprouve votre loi, la déclare nulle, et j'invite tous les catholiques à lui désobéir. » N'est-ce pas là, je le demande, prêcher la sédition ? (Bruit.)

Ah ! ce que je reproche au gouvernement italien, c'est de n'avoir pas hautement protesté, c'est d'avoir cherché son salut dans des détours indignes de lui. S'il eût protesté devant l'Europe, les paroles du Saint-Père eussent été certainement appréciées comme elles doivent l'être.

Voilà donc l'Italie forcée d'exécuter la convention et de défendre un gouvernement qui l'attaque. Mais ce n'est pas la seule difficulté qui lui soit faite ; il en est d'autres qui lui viennent du côté de la France.

Tout à l'heure je rappelais que l'Italie ne s'était réservé que des moyens moraux, et que la France, exécutant la convention avec bonne foi, avait, au terme assigné, retiré ses troupes de Rome. Mais voyez ce qui arrrive :

La convention de 1864 dit que le Saint-Père pourra former et entretenir une armée, qu'il pourra recruter ses soldats, même en France, mais elle ne dit certainement pas qu'il pourra les recruter dans les rangs de notre armée.

Eh bien, cette obligation sacrée a été violée, et quand la convention de septembre faisait à la France un devoir de ne pas rester militairement à Rome, la France y est restée d'une façon détournée. (Bruit.)

---

le... Là où tout est pardon, puisse-t-elle m'avoir pardonné !...

Un grand silence suivit ces paroles solennelles. Wilmot pouvait à peine contenir les élans de sa poignante émotion. Madeleine était au contraire parfaitement calme ; mais ses joues, naguère plaquées de pourpre, avaient pris une pâleur cadavérique. Il la regardait d'un œil fixe, comme une vision sortie du néant et que le néant va reprendre. La toux revint, plus aiguë et plus déchirante ; puis Madeleine tomba dans une de ces courtes somnolences qui dénonçaient à son fidèle gardien les progrès du fatal épuisement. Quand elle se réveilla au bout de quelques minutes, les plaques rouges avaient reparu.

— On m'a dit, recommença-t-elle, on m'a dit que vous étiez riche. Vous ne ferez plus le médecin ?

— Certes non, répondit-il à voix basse et avec une amertume mal contenue... Que m'ont servi ces vaines études ?... J'y renonce à jamais.

— Pourquoi dites-vous cela ?

— Vous me le demandez, vous, Madeleine ? s'écria-t-il en se laissant glisser à genoux près d'elle. Ma prétendue science a-t-elle pu vous sauver ? et je ne lui demandais que cela !...

Oubliant alors que toute agitation pouvait être fatale et se laissant enfin dominer par les angoisses de cette suprême agonie, le malheureux cacha sa tête dans la couverture jetée sur les pieds de la jeune malade. Madeleine, qui l'entendait sangloter, se souleva péniblement, et, prenant dans ses mains affaiblies cette tête inerte, parvint enfin à la dégager. — Vous m'aimiez donc ? lui dit-elle ensuite, le regardant avec une suprise sincère qui faisait rayonner ses grands yeux bleus... Etait-ce pour m'avoir sauvée ?... Ils mentaient alors en disant que vous preniez intérêt au mal, point au malade ?... Je l'ai cru longtemps ?... mais depuis que je vous ai revu je ne pouvais plus le croire... Voyons, reprenez courage, un homme ne pleure pas ainsi...

Elle l'avait forcé à se rasseoir, elle lui avait de nouveau abandonné sa main, et maintenant elle lui souriait avec tendresse. — Convenez, reprit-elle, que cela vaut mieux ainsi... Notre rêve réalisé, nos souhaits exaucés, il n'en aurait pas moins fallu mourir,... et mourir alors n'eût pas été si facile...

Une nouvelle crise survint. Wilmot dut sonner la garde-malade; en même temps que cette femme, Kilsyth et lady Muriel entrèrent dans la chambre d'agonie.

Quelques heures plus tard, la malade, toujours étendue sur le même siége, se retrouvait en possession d'un calme, d'un bien-être qui l'étonnaient elle-même . . . Une sorte de sérénité joyeuse lui était revenue. Son père et Ronald lui donnaient tant bien que mal la réplique. Lady Muriel, assise à quelque distance du sofa, semblait triste et décontenancée. Lorsqu'il fut question de remettre Madeleine dans son lit, Ronald et Wilmot prirent congé d'elle, le premier pour le reste de la nuit, le second pour revenir au bout d'une heure. Tandis qu'il était debout auprès de Madeleine : — Que signifie, lui demanda-t-elle, la devise inscrite sur cette bague ?

En même temps elle lui désignait l'anneau à cachet que Mabel lui avait laissé. Il le portait habituellement au petit doigt de sa main gauche.

— Ce sont, répondit-il, deux mots français très simples en eux-mêmes, mais dont notre langue ne possède pas l'équivalent. *Quand même* ! cela exprime la résolution, le parti-pris coûte que coûte. Il y a dans cette locution elliptique comme un geste, un mouvement d'épaules qui secoue l'obstacle et le brave. *Notwithstanding, even so*, ne la rendent que d'une manière tout à fait insuffisante...

Pendant cette explication, Wilmot souffrait singulièrement. Il lui semblait spécialement pénible, même au milieu de tant d'autres tristesses, que Madeleine eût remarqué cette bague et le forçât à se souvenir de celle qui l'avait portée avant lui.

— *Quand même* ! répéta-t-elle avec des accens d'une douceur infinie, et comme, penché vers elle, il la dérobait aux regards, comme personne n'était à portée de les entendre, comme leurs regards venaient de se rencontrer et de se confondre : — Eh bien ! lui dit-elle, je me sens heureuse... *quand même* ! . . . . .

. . . .

Wilmot, de retour chez lui, s'assit pour réfléchir à ce qu'il venait de dire et d'entendre. La fatigue, les émotions de la journée, l'avaient abattu. Mille confuses images passaient devant ses yeux éblouis. La pièce où il était semblait se remplir de fantômes. Allait-il donc fléchir, allait-il tomber malade ? Oh ! non, cela ne se pouvait... Plus tard à la bonne heure ! la maladie, la mort, seraient les bienvenues ; mais à présent, non, il fallait rester à son poste. Il sonna, se fit servir quelques alimens, et, quand il les eut pris, il sentit se rétablir en lui un certain équilibre. Sa voiture était commandée ; il entendit du bruit dans le vestibule et pensa qu'il s'était oublié à réfléchir. Courant en sursaut à la porte de son cabinet : — Le brougham est là ? demanda-t-il à son valet de chambre.

— Non, monsieur, répondit le domestique d'un air embarrassé.

— Quoi donc alors ?

— Un message de Brook-Street, envoyé par le capitaine Kilsyth...

Wilmot fit un pas dans le vestibule et reconnut le valet de Ronald. Cet homme était pâle et semblait consterné. — Qu'y a-t-il donc, Mardin ! Parlez vite !

— Le capitaine m'envoie, monsieur, pour vous apprendre que mistress Caird est morte... Quelques minutes après votre départ, monsieur... Elle a passé comme un pauvre agneau... Personne ne s'en est douté jusqu'au moment où la garde a voulu la soulever pour la porter au lit...

Parmi les personnes dont le cœur saignait à la pensée de cette fin précoce, triste dénoûment d'une existence qui aurait pu être si belle, nous ne compterons point M. Ramsay Caird. Il avait assisté presque impassible à la longue et pénible agonie de sa jeune femme. Interrogé par lui dès le début, Wilmot n'avait pas cru devoir lui cacher le danger qui menaçait Madeleine ; mais M. Caird avait voulu, contre vent et marée, maintenir l'optimisme de ses vues, et, sur la foi des espérances qu'il s'obstinait à garder, ne changer que fort peu de chose à ses façons de vivre. — Je ne sers à rien, répétait-il volontiers avec une modestie méritoire ; je suis plutôt un embarras autour de ce lit de malade. On n'y voit d'ailleurs que des mines refrognées ; ni mon beau-père ni mon beau-frère, installés chez moi comme à demeure, ne se gênent pour dissimuler l'ennui que ma présence leur cause.

(Sera continué.)

Chacun se souvient de l'émotion produite en juillet dernier par le discours d'un général français parlant à la légion d'Antibes à Rome.

Cette émotion, elle fut vive en Italie. Dans le Recueil des documents qui nous ont été livrés, il n'y a aucune trace du fait que je signale, car, sur ce point aussi, nous sommes soumis à l'arbitraire de MM les ministres qui seuls ont le privilége de la sagesse et qui nous distribuent notre pain; celui-là était le seul qui pût nous nourrir, il nous a été refusé. (On rit.)

Je suis autorisé à dire que l'Italie a protesté contre cette infraction du traité, car le *Moniteur* du 1er août constate dans une note que le général envoyé à Rome pour rechercher les causes qui avaient amené les désertions de la légion d'Antibes, n'a prononcé aucun discours.

Or l'assertion n'était pas exacte, ainsi que le prouve la lettre du ministre de la guerre, datée du 21 juin 1867.

Ainsi donc, notre armée restait à Rome sous la cocarde papaline. Nous abaissions notre drapeau devant celui du Pape. (Interruption.) N'était-ce donc pas l'armée française qui était à Rome, déguisée et masquée? (Bruit.)

Légalement, cet acte n'est pas seulement la violation de la convention de septembre: c'est aussi la violation de la loi française qui confie nos soldats au ministre de la guerre pour qu'ils servent la patrie, mais non pas pour qu'un détournement de notre effectif ait lieu au profit de l'étranger. Un tel détournement dans un autre temps, eût soulevé l'indignation du pays et de la Chambre. (Interruptions.)

Non-seulement l'armée papaline était composée de soldats français, mais de plus, et contre toutes les convenances, le clergé français a été chargé officiellement de recruter pour le Saint-Siége les aveugles populations des campagnes. (Vives réclamations.)

M. Granier de Cassagnac. Nos populations des campagnes sont très-clairvoyantes et elles vous jugent.

M. Jules Favre. Dans un mandement du 8 septembre 1866, Mgr l'évêque d'Avranches se fait sergent de recrutement (Nouveau bruit.)

Il dit: « Nous sommes autorisé par le gouvernement à vous demander cette propagande religieuse et patriotique.»

(*A suivre*)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 16 décembre	56	12
Clôture	du 16 décembre	56	16

Constantinople, 16 décembre.

Notre commerce d'exportation se trouve presque dans la même situation que de la huitaine passée et nous n'avons pas à signaler des ventes d'importance; par conséquent les prix sont stationnaires ou plutôt faibles et sans demande

Coloniaux —De même pour les coloniaux; il s'est placé dans cette huitaine environ 700 barriques sucres et 900 sacs café au prix de notre bulletin.

Stocks: 4,000 bar. sucre, 4,500 sacs café.

Cotons. — Aucune vente pour l'étranger, sinon quelques petites parties ont été placées pour la consommation locale. Dépôts, 400 balles environ de différentes provenances.

Laines.— Prix nominaux; celles en suint d'Anatolie l'ocque 4 1|2 à 5; Georgie manquent, prix nominal de 28 à 30 ocques pour 1 L.-T.

Alcools. — Petites ventes. Rhum d'Amérique de 9 1|4 le gallon à 1 L.-T.; alcool américain 14 1|2 ocques pour 1 L.-T.

Stocks: faibles.

Céréales.— Nous n'avons pour le moment aucune perspective d'une baisse prochaine sur les prix; au contraire, ils sont toujours en voie de hausse, vu que nos stocks sont toujours faibles malgré que nous ayons eu quelques arrivages.

Prix des céréales.

		Pias.	en Mé.	
Blés durs	Kustendjé	39	41	
» »	Burgas	40	42	
» »	Baltchik	36	38	
» »	Samsoun	35	38	
» »	Ismaïl	44	45	
» »	Varna	38	40	
» »	Bessarabie	40	45	
» »	Galatz	—	—	
» »	Matzin	—	—	
Blés tend.	Roumélie	—	—	
» »	Odessa	—	—	
» »	Ibraïla	34	38	
» »	Galatz	37	39	
» »	Bourgas	37	38	
» »	Varna	36	39	
» »	Baltchik	35	39	
» »	Taganrok	—	—	
» »	Berdianska	—	—	
Orges	Roumélie	18	18	20
»	Anatolie	17	18	
Maïs	Danube	20	22	
»	Roumélie	—	—	
»	Anatolie	19	20	

FARINES.

Les farines continuent à être fermes malgré que nos stocks dans cette huitaine aient été bien approvisionnés de 10 à 11 mille balles environ de différentes provenances.

Odessa	1ère	qté.	175	à	180
—	2me	qté.	165	»	170
—	3me	qté.	155	»	160
Sténia	3me	qté.	145	»	150
—	4me	qté.	135	»	138
Danube	2me	qté.	145	»	150
—	3me	qté.	138	»	140
Samsoun			—	»	—

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 17 décembre.

Dans cette huitaine les arrivages de la Méditerranée ont été bien restreints, malgré cela, nous avons assez de navires disponibles dans le port.

Frêts pratiqués aux cours suivants:

Odessa pour Royaume-Uni ou port direct du cont. sch. 30 ton.
Théodosie pour Royaume-Uni, sch. 30 ton.
Eupatorie pour Royaume-Uni sch. 52|6, Méditerranée 2|3 de sch. 57|6 ton., ordre ici
Echelles de Roumélie pour Royaume Uni, sch. 7|6 sch 6|10 pr. Marseille 2|3, ordre ici.
Varna pour Marseille, fr. 3 1|4 charge.
Burgas pour Méditerranée, fr. 3 à fr. 3 1|2, Alger fr. 3 3|4, Oran et Espagne fr. 4 1|5 charge.
Constantinople pour Liverpool, sch. 5 qr. par vap. id. pour Marseille fr. 2 charge; transbord d'un chargement en avarie.

Odessa, 14 décembre.

Dans le courant de cette huitaine les affaires ont été bien limitées et les prix très élevés, malgré qu'il existe de la marchandise à expédier. Les frêts restent plutôt calmes, nos exportateurs espérant voir apparaître d'un moment à l'autre quelque convoi de disponibles; d'où il résulterait une baisse.

Royaume-Uni, sch. 52|6 T. S.
Méditerranée, fr. 3 1|2 la charge.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille, 7 décembre.

Les *Blés* n'ont subi qu'une baisse momentanée. Les vents de N.-O. ont persisté de telle manière dans notre golfe, qu'ils ont arrêté les arrivages et les besoins de l'intérieur ainsi que les demandes des minotiers continuant à être importantes, les cours ont rapidement repris leur fermeté.

Voici les prix qui ont été pratiqués ces jours derniers:

Berdianska dur.	129/125	[46 fr. 50
Bourgas dur	129/125	[44 fr. 50
Danube	129/125	désig. immed. [42 fr. 50
Enos dur.	131/127	[44 fr. 75
Irka d'Odessa	126/122	[41 fr. 75
— Kustendje	129/125	[44 fr. 25
Rodosto dur.		[34 fr 50 — Esc 1 % les 0/0 k. livrables à Alger
Roumélie	128/124	desig. janvier. [43 fr. 50
Taganrok dur.	130/126	[44 fr. 50
Varna	127/123	désig. janvier. [43 fr.

Les 160 litres, escompte 1 % à l'entrepôt.

C'est le Danube qui a le plus fourni cette semaine, et sur 42,000 hectolitres environ importés, Ibraïla a donné 11,200 hect. contre 1,120 seulement Samsoun, 4,480 Baltchik, 7,520 Enos, et 7,200 Berdianska. A la date d'hier il restait dans les docks 4,500,000 kil. environ blé, dont la moitié, à peu-près, y était entrée durant la semaine qui vient de s'écouler. Et si les mauvais temps continuent encore quelques jours, cette quantité aura bientôt été vendue et la hausse fera encore des progrès. C'est ce que vous apprendra sans doute la dépêche hebdomadaire.

Il y a eu reprise aussi sur les *graines oléagineuses.* Les affaires ont été animées, cette semaine. En ce qui concerne vos provenances, l'on a fait des graines de lin de Varna, arrivées par vapeur, à 39 fr. et 39 fr. 80, et l'on a payé à 41 fr. 25 les Roumélie. Des colzas d'Odessa, en magasin, ont été vendus 53 fr. et du Danube, 55 fr. 50, livrables en janvier prochain. Le tout, aux cent kil.

Les *Suifs* sont sans grandes affaires. On côte les Russie de 110 à 111 fr.

Nous avons une grande fermeté sur les *soies* et surtout hausse sur les *cocons.* 5 balles filature Grèce ont été vendues de 102 à 107 fr.; des filatures Syrie de 109 à 110 fr.; 15 balles Tsatlee à 72 fr. et 200 rouleaux Perse de 46 à 56 fr. le kil

En *cocons* l'on a fait des Salonique à 27 fr. le kil.; des Andrinople à 31 fr; des Brousse à 27 fr.; des Amassia à 24 fr.; des Calamata et Grèce de 24 fr. à 27 fr. 25 1|2. Tandis que les Japon se font de 17 à 20 fr. le kil. La condition des soies de notre ville a conditionné cette semaine 91 ballots dont 2 Brousse et 15 Levant.

Un calme presque complet règne sur les *cotons.* On a fait seulement 65 balles Salonique à 85 fr.; 75 balles Tarsous à 60 fr. et 57 fr. 50.; 5 balles Pyrée à 90 fr; 125 balles Trébizonde à 60 fr. et 57 fr. 50

Tandis qu'il y a eu quelque reprise légère sur les *laines,* dont les arrivages ont été, comme pour les blés, très réduits cette dernière semaine. On a vendu 240 balles Géorgie blanche, 2me tonte, de 72 fr. 50 à 77 fr net.; 100 balles Mossoul blanche lavée à 2 fr. 10; 110 balles Andrinople, en suint à 120 fr. et 250 balles Andrinople fine, en suint également, à 150 fr. Ces prix sont ceux de ventes tractatives, mais aux enchères publiques l'on a adjugé 200 balles de Georgie diverses de 20 fr. à 46 fr. les 50 kil; 300 balles de Mossoul blanche lavée, de 1 fr. 75 à 1 fr. 85 le kil, et 150 balles laine Bagdad blanche lavée, de 1 fr. 85 à 2 fr. 10 le kil. On espère que cette reprise continuera et que cet article sortira enfin de l'état de stagnation dans lequel ma correspondance vous le montre depuis tant de mois.

Aucun changement sur les *cuirs et peaux.* Vos lecteurs n'ont qu'à se reporter à ma dernière lettre du 30 novembre.

Quant aux *métaux,* les plombs restent calmes, les cuivres, fermes et les étains tendraient à hausser.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.
BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 6 décembre.

Céréales. — Les farines de consommation sont plus fermes ces jours-ci qu'au début de la semaine. Il faut voir les marques de choix à 93 fr; les marques supérieures, 92; les premières marques, 91; les bonnes marques, 89 à 90; toutes les autres provenances, 88 En boulangerie, les affaires sont très difficiles: Les six marques se cotent, décembre, 89 25, 4 premiers mois, 88 25. En disponible, 91 75 à 92.

Type-Paris, disponible 57; décembre, 56; 4 premiers mois, 54 50.

Cours officiels, six marques 92; Type-Paris, 57.

En blés, les offres de la culture paraissent moins nombreuses que la semaine dernière. La meunerie montre encore peu d'empressement; cependant elle est moins éloignée des achats qu'aux précédentes halles. Elle essaie d'obtenir quelques concessions, mais les prix d'il y a huit jours sont fermement tenus. On cote par sac de 120 kil.: Blés blancs de choix fr. 50; blés rouges de même sorte, 49 50; premières qualités, 48 50 à 49; bonnes sortes courantes, 47 50 à 48; qualités inférieures, 46 à 47. En commerce, les transactions sont aussi nulles que la semaine dernière, les prix demandés par les commissionnaires étant toujours les mêmes.

Huiles et graines. — Cours officiel. Huiles. Colza, disponible en tous fûts, 92 75; en tonnes, 94 25; épurée en tonnes 103 75; Lin en fûts, 95 50; en tonnes, 97. Cours commercial. Colza, disponible, 92 75; 4 premiers mois, 95 50; Lin brute disponible en tous fûts de toute provenance, 95; 4 premiers mois, 96.

Pavots de l'Inde, 125; arachides extra 150; surfines, 145; fine, 140; lampante, 125; d'olive surfine, 220 à 270; œillette surfine 1re marque d'Arras, 156 à 160.

Graines, Colza, 24 à 27; œillette, 35 à 38 Cameline 16 à 23; Chanvre, 15 50 à 16 50; Lin, graines indigènes, 27 à 31; étrangères, 26 à 30.

Tourteaux. Colza, 16 75 à 17 50; œillette, 16 à 16 25; Cameline, 16 à 16 50; Chanvre, 15 à 15 50; Lin, graines indigènes, 30 à 31; étrangères, 27 à 28.

Suifs. — La production de la boucherie a vendu 21,000 kil., aux prix extrêmes de 105 50 à 106 50, prix moyen 105 75.

Le livrable est ainsi coté: décembre, 104 50; premiers mois, 106 50, suif en branche, 80 10 les 100 kil. pour la province.

Sucres. — Sucre brut indigène, cours officiel, 57 25; cours commercial, disponible 57 50; courant, 57 50; 3 premiers mois, 58 à 58 50; les raffinés ont une vente lourde de 125 50 à 127 les 100 kil., au comptant, sans escompte, selon les marques.

A Bordeaux, Martinique, 49 50 la bonne 4e.

Au Havre, Havane, 52 50; Antilles, 60.

Cafés. — Les 100 kil. acq., Ceylan natif, 200; Haïti, 195; Java bon ordinaire, 235.

Au Havre, Rio, 74.

A Bordeaux, vente de 1,000 sacs Mysora, de 106 à 107 50; 160 sacs dito, à 107 50; 225 sacs Guayra à 72 fr.; 83 fr. Guatemala; 74 sacs Rio lavé, à 86 fr.

Soies et soieries. — Dernier numéro placé des soies et bobines, depuis le 1er du mois, 393. Dernier numéro des ballots pesés, 181.

Le total du mois écoulé s'élevait pour les soies et bobines, à 3,455; pour les ballots pesés, à 1,108.

Si on ne consultait que les chiffres officiels de la Condition lyonnaise, on pourrait dire que les transactions n'ont été, pendant la semaine écoulée, ni moins importantes ni moins animées que celles de la précédente. Toutefois il convient de constater un léger ralentissement dans les achats faits pour le compte de la consommation. Il y a de sa part une grande hésitation et un manque de confiance qui l'empêchent d'aller plus loin. Après avoir acheté pour satisfaire largement à ses besoins immédiats, elle veut attendre et voir si les affaires en fabrique répondront au mouvement qui vient d'avoir lieu sur les soies. Jusqu'à présent, ce n'est pas précisément le cas. On a une peine infinie pour obtenir quelques commissions dont les prix ne soient pas en complet désaccord avec ceux qu'on est forcé de payer pour la matière première. Ces tiraillements n'expliquent que trop les hésitations et les craintes que nous venons de signaler. Il n'en est pas ainsi pour les autres places de production ou de spéculation: elles s'abandonnent avec confiance à la hausse. On pourrait trouver ce mouvement ascensionnel assez naturel et très légitime, si les prix ne menaçaient de devenir impossibles pour la consommation.

On écrit de Milan et de Gênes, que les affaires sont assez importantes sur ces deux marchés. La demande a été très active pour les organsins Strafilati en tous titres, pour les trames de pays, classiques et belle courante, ainsi que dans les belles sortes et à 3 bouts Les grèges ont donné lieu à un grand nombre de demandes, tant pour classiques que pour belles courantes et pour courantes, mais l'élévation des prix et l'absence presque complète de besoins pour les moulinages ont réduit la somme des affaires traitées à quelques parties de peu d'importance.

Colons— Les avis de New-York ont manqué cette semaine. Au Havre, le marché se maintient dans une position semblable à celle de la précédente semaine; la consommation prend ce qu'elle rencontre, et les bons cotons d'Amérique deviennent rares; de là un peu de raideur dans les prix. Il faut payer pleinement 92 50 le très-ordinaire Louisiane. Les cotons de l'Inde sont peu demandés, et leurs prix ne varient pas. Louisiane, 105, 82 50, 85 et 81 suivant mérite; Mobile. 88 à 90; Georgie, 81 à 90; Haïti 70; Sawgined, 68 à 80; Oomra, 70 à 72 50; Broach, 72 50 à 80; Madras, 65 à 67 50; Cocanadah, 72 80; Bengale, 65; Dhollerah, 68 à 70.

Ventes rares et marché ferme à Liverpool: — Middling Upland, 7 5|8; New-Orleans, 7 7|8; Fair égyptien, 9 1|2; Broach, 6 1|8; Oomra, 6; Smyrne, 6 1|4; Pernambuco, 81|41; Maranham, 0 1|4; Maceio, 7 7|8; Bahia, 7 3|4.

—

On parle d'un Emprunt que la ville de Paris, se proposerait de contracter avec le Crédit foncier, et qui ne s'élèverait pas à moins de 300 millions; mais il rencontre une très vive opposition au sein même du conseil municipal, et rien n'est encore décidé.

Notre bourse, sans être soumise à de fortes fluctuations, suit en quelque sorte le mouvement des séances du Corps Législatif, et indifférente après le discours de M. Jules Favre, elle a un peu fléchi après celui de M. Thiers. Il me serait difficile de vous expliquer l'influence de l'éloquence parlementaire sur nos cours; je la constate simplement.

Généralement les offres dominent les demandes.

Le 3 0|0 a fléchi de 69 35 à 69 15. Le 5 0|0 italien est offert à 45 85; la dette ottomane se cote à 34.

D'après le dernier bilan de la Banque de France, l'encaisse métallique vient encore d'augmenter de 18 millions et demi, tandis que cette semaine le portefeuille a diminué de six millions et demi. La circulation a également subi une diminution de 12 1|2 millions. Le mouvement commercial tend donc à s'amoindrir chaque jour davantage.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

du 16 décembre

CARDIFF, le bateau à vapeur anglais *Hastings*, capitaine E. Havey, ayant touché Gibraltar et Dardanelles, avec diverses marchandises.
ALEXANDRIE, le bateau à vapeur égypt. *Galiub*, capitaine Kiamil bey, ayant touché Smyrne, Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 60 passagers.
— le bateau à vapeur du Lloyd autrich. *Stadium* capitaine Marinigh, ayant touché Yaffa, Caïffa, Beyrouth, Larnaca, Smyrne, Mételin, Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 330 passagers.
GALATZ, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Tibisco*, cap. Lazarich, diverses marchand.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 16 décembre

ANGLETERRE, le bateau à vapeur angl. *Brunette*, capitaine Bowser, divers
GIBRALTAR, le bateau à vapeur angl. *Bosphorus*, capitaine Farrar, divers.
ODESSA, le bateau à vapeur anglais *Una*, capitaine Walter, divers.
TREBIZONDE, le bateau à vapeur franç. *Mersey*, capitaine Martin, divers.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 16 décembre

ANGLETERRE, br prus. *Eugenio*, c. Holtz, seigle
— br ital. *Domenico*, cap. Jaccarino, blé
— bk ital. *Genitore*, cap. Lombardo, blé
CORK, br angl. *Generoso*, cap Langap, blé
FALMOUTH, br norv. *Amalia*, cap. Nielsen, blé
— bk norv. *Orion*, cap. Ellerhussen, blé
— bk norv. *Frey*, cap. Bzornsen, blé
— bk ang. *Heath bark*, cap. Nicoll, blé
— bk ang. *Jantsen*, cap Mortensen, blé
— bk ang. *Griffin*, cap. Armstrnog, blé
— bk ang. *Neubiggin*. cap. Sport, blé
BERRGEN, br norv *Eros*, cap Jacobsen, blé
BREME, br olden. *Delphin*, cap. Vragge, blé
MARSEILLE, bk ital. *Camelia*. cap. Avegna, blé
— bk ital. *Maria Virginia*, cap. Nattivo, blé
— bk ital. *Felice*, cap. Solari, blé
— br ital. *Temo*, cap. Marino, blé
— bk ital *Calgano*, cap. Casanello, blé
— bk ital. *G. Schiaffino*, cap Schiaffino, blé
— br ital. *Cirutia*, cap Lenbruschini, blé
— br hell *Aristidis*, cap. Cipuras, blé
— br hell. *Hogoriotissa*, cap Metresi, blé
— bk ital. *Sofia*, cap. Mursi, blé
— bk ital. *Garibaldi*, cap. Pendola, blé
— br hell. *A. Elleni*, cap. Dariza, blé
MER-NOIRE, bk angl *Russell*, cap. Flamming, lest
BOURGAS, br hell. *Cavalaris*, cap, Comnu, lest
SOULINA, br ital. *Massinissa*, cap. Gazza; lest
— bk angl. *Athelle*, cap. Applaton, lest
VARNA, bk ital. *Roma*, cap. Quiralo, lest

NAVIRES destinés pour Constantinople, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 9 décembre

NEW-CASTLE br rus. *Ilportar*, c. Bjorkiste, char.
GENES, br ital. *Origine*, cap. Massa, lest
— br ital *Danubio*, cap. Valebona, café et riz
ALMERIA. br rus. *Jenny*, cap Heinricken, lest

du 10 décembre

MARSEILLE, br aut. *Giusto P.* cap. Purich, lest
MESSINE, br ital. *Archimides*, cap. Assante, blé

du 11 décembre

NEW-CASTLE, br mek. *Meass*, cap. Leplien, char.

du 12 décembre

ALFER, bk angl. *John Mortin*, cap. Hay, blé

NAVIRES destinés pour l'Archipel, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 6 décembre

CONSTANTINOPLE pour Marseille, bark italien *Cavour*, capitaine Schiaffino, blé
— pour Marseille, bark italien *Federico*, capit. Basso, blé
— pour Marseille, brick italien *Prospero*, capit. Olivari, blé
— pour Lisbonne, bark italien S. *Teresa*, capit. Bellani, blé

du 7 décembre

MARIANPOLE pour Marseille, bark ital. *Prudenza*, capitaine Cazzolo, blé
BOURGAS, pour Marseille, brick italien *Ann*, cap. Capuro, blé
SOULINA pour Cork, bark anglais *Franceschina*, capitaine Giacomotto, blé
— pour Cork, bark prussien *Nereide*, capitaine Hoff, blé

du 9 décembre

TAGANROK pour Marseille, brick hell. *Eftikhia*, capitaine Scaratos, blé
— pour Marseille, brick italien *Paleocapa*, capitaine Dodero, blé
— pour Malte, bark autrichien *Alessandria*, capitaine Chersanaz, blé
NICOLAEFF pour Marseille, bark russe *Alessandria* capitaine Vocos, blé
— pour Cork, brick norv. *Nordysset*, capitaine Hom, blé
ODESSA pour Cork, bark norveg *Anna*, capitaine Henzien, blé
MARIANOPLE pour Falmouth, bark anglais *Star*, capitaine Dey, blé
BERDIANSKA pour Falmouth, brick anglais *Sarah Ann*, capitaine Reid, blé
— pour Falmouth brick anglais *Pelham*, capit. Till. Ravison
— pour Cork, bark autr. *Svetti Svan*, capitaine Marcenich, blé
— pour Marseille, goel. franç. *Bertonne*, capit. Toulange, graine de lin
— pour Marseille, brick franç. *Mars*, capitaine Jean, blé
GALATZ pour Falmouth, brick anglais *Juanita*, capitaine Smith, blé
ISMAIL pour Marseille, brick russe *Anchialos*, cap. Kokinis, blé
BRAILA pour Falmouth, brick russe *Hanna*, capit. Kolberg, blé
— pour Marseille, bark italien *Georgina*, capit. Aste, blé
— pour Falmouth, bark anglais, *Achilles*, cap. Bell, blé
SOULINA pour Messine, bark italien *Assunta*, cap. Ferro, blé
— pour Falmouth, bark italien *Arturo*, capit. Cavassa, blé
CAVARNE pour Falmouth, bark italien *Marianopoli*, capitaine Casta, blé

IMPRIMERIE CENTRALE
ET
LITHOGRAPHIE.
Cartes de Visite en tous genres.
PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 17 DÉCEMBRE 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	930	—
» 2me qualité	»	800	850
» Moka, l'oke	»	15	16
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	275	—
» pilé id.	»	—	—
» pilé de Hollande	»	224	225
» d'Havane en caisses	»	—	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 20	—
Girofles	»	5 10	5 20
Canelle	»	24	—
Indigo Bengale	»	125	150
» Madras	»	75	80
Cochenille Argentine	»	70	75
» morellane	»	55	60
» humide	»	40	45
Noix muscade	»	25 10	25 20
Camphre	»	24	—
Thé congon	»	24	25
» pekoe flower	»	60	80
Bois de Campêche, le quint.	»	48	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	120	125
» id. 2e id.	»	50	55
Charbon, New-Castle tonneau	Sh.	30	—
» Liverpool	»	26	27
» Cardiff	»	31	—
Etain, le quintal	P.	720	—
Sel ammoniaque angl. l'oke	»	—	—
Vitres	Fr.	18	18 20
Plomb en Saumon le quintal	P.	140	145
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	165	166
Fer-Blanc, les deux caisses	»	525	—
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	106	107
Acier 0	»	175	—
» 0 0	»	175	—
Fil de fer de Trieste	»	65	70
Fer en barres assorties	P.	66	68
» masses pour clous	»	70	72
» en feuilles 1/14	»	103	104

Fer en cercles	P.	91	93
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 18 les 50 kilog.	P.	96	—
Soufre d'Italie le quintal		55 20	56
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr	55	—
» de Belgique	»	38	—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 9 1|4 galons.	L. t.	1	—
Alcool américain les 14 1|2 okes.	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse	»	65	—
» qualité inférieure	»	10	12
Vin de France la bordelaise	»	85	115
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	46 20	47
» des Indes	»	195	—
Bougies Stéariques de Marseille le 10 kilog	P.	112	—
» le 10. 50 kilog	»	116	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	120	—
» de Trieste	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9 20	—
Suif	»	9	10
Beurre de Russie	»	11 20	—
Caviar, 1re qualité	»	24	30
» 2e qualité	»	18	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 70	5 75
» » mâle	»	5 55	—
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 45	5 50
» » 2e qual.	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	—
» Chagrinées (12) (6 kilog)	»	75	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 20	10 15
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	57	60
» id. 12/20 id.	»	62	64
» id. 16/24 id.	»	65	68
» id. 20/30 id.	»	70	74
» id. extra 8/14 id.	»	70	72
» id. 12/20 id.	»	74	76
» id. 16/24 id.	»	78	82
» id. 20/30 id.	»	85	90

Exportation.

SOIES.			
Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	—
Filature de 10 12 et de 11 12. Prix de Brousse	»	555	565
Cocons de Brousse secs l'oke.	P.	125	175
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—
ARTICLES DIVERS.			
Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	55	55
» mince	»	—	—
» Turquie 3 à 4.	»	—	—
» mince	»	—	—
Galles noires, l'oke	»	15	15 20
» vertes et blanches	»	8	9
Graine jaune Angora	»	15	—
» » Kaïsser	»	12 20	—
» » Kiuroum	»	9	9 20
Skilip	»	8	11 20
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	9 20	11
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	7	—
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4 5	4 10
» de Mouton les 2 pièces	»	12	15
» d'Agneau secs la pair	»	—	—
Laines de Chevron d'Angora	»	29	—
» de Bey-Bazar	»	30	—
Huile de Rose pure le metico surfin	»	19	21
Scammonée 1re qual.	»	100	380

Opium Kara-Hissar l'oke 1re qualité.	P.	225	228
Gomme Adragante, assortie	»	25	25
» Adragante en feuilles	»	40	45
» Arabique assortie	»	—	—
Cuivre de Tocat	»	9	10
« de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	25	—
« d'Anatolie	»	27	—
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 15	3 20
Graine de lin de Roumélie 20 oques le kilé	»	37	38
» d'Anatolie	»	37	38
Salep	»	11	11 20
Anis	»	—	—
Huile d'olive Mételin, Aïvali, l'oke	»	8 20	9 10
» de Crète.	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	4 10	5
» de Vourla	»	4	—
» de Tcesmé, noir	»	5	—
» de Sultanine	»	2 20	3
Mastic de Chio	»	100	110
Coton Georgie	»	6 30	7
» Adana	»	8	—
» Gheive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	6	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	L.	1	—
Encens, quint.	P.	—	—
Safranum l'oke	»	—	—
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 20	4
« Damiette.	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 50	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	
Savon de Candie	»	—	
» de Metelin	»	4	

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

TIMBRE SEC ET HUMIDE. — RICHE COLLECTION DE LETTRES ENTRELACÉES DE DIVERSES COULEURS.

COUPE-PAPIER A L'USAGE DES RELIEURS.

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans operation douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858.

Tirage, le 2 Janvier 1868. — Les premiers lots sont florins 250,000; 15,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte P. 35. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en ace de Sahadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

PHOSPHATE DE FER

De Leras, pharmacien, docteur ès-sciences, 7, rue de ... composition des os et du sang, et contient le fer à l'état liquide. D'après les observations faites dans les hopitaux de Paris, et consignées dans le prospectus, il est supérieur aux pilules ferrugineuses au lactate de fer, au fer reduit par l'hydrogène, aux Pilules et Sirop d'iodure de fer, et guérit rapidement pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, appauvrissement du sang, pertes de ... et d'appétit, menstruations difficiles et pertes blanches. C'est le meilleur adjuvant de l'Huile de Foie de Morue.

A Constantinople, pharmacie Della Sudda, et dans les principales pharmacies.

MACHINES A COUDRE FRANÇAISES

COUTURES A UN ET A DEUX FILS INDÉCOUSABLES

JOURNAUX-LEBLOND, Inventeur breveté, 11, rue d'Arcole, à Paris, Fournisseur de plusieurs Ministères. — Seul système acheté par le Gouvernement Français, pour le Conservatoire impérial des Arts-et-Metiers. — CINQ MEDAILLES A DIVERSES EXPOSITIONS.

" ROYAL "

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital: Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les periodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices repartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont elevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIFLD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'etablir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra; avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville; les magasins et ateliers de M. Masse sont parfaitement organisés; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées. HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

AVIS INTÉRESSANT.

On peut se procurer de la graine de ver-à-soie du Japon de première qualité et de provenance directe, chez MM. Molinari frères, rue Yorghandjilar, N° 69, à GALATA.

Dépôt principal d'effets de Loterie d'Autriche et Russes

constamment en vente chez le soussigné.

Le Tirage ne sera retardé sous aucun prétexte

LE 2 JANVIER 1868

FIXÉ PAR ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT I.R. D'AUTRICHE

Tirage de l'Emprunt de 1858

DU CRÉDIT MOBILIER.

A GAGNER pour 35 piastres

Trois gros Lots de Florins 250,000; 40,000; 20,000.

Il y a 2,400 lots différents montant à 570,050 florins.

On trouve des Originaux et des Promesses portant pour garantie de l'authenticité et pour responsabilité contre toute falsification le cachet vert de Mr. D. Koritschoner, indiquant le domicile, le jour du tirage et la date de la vente.

Pour plus amples renseignements s'adresser, Han Municipal N° 8, Galata, chez

Mr D. Koritschoner,
Marchand en Horlogerie et Bijouteries fines.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000; 100,000; 80,000; 50,000; 40,000; 30,000; 20,000; 10,000; etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. H. KLARFELD, Perchembé-Bazar, 17.

AVIS IMPORTANT

CONCERNANT LES VÉRITABLES

PILULES DE BLANCARD

L'Iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les **Pilules de Blancard** offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg, dans un document officiel, publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg*, le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du Gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté à laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament?

En conséquence, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins qui désireront employer les **véritables Pilules de Blancard**, de vouloir bien se rappeler que nos Pilules ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et de 50 pilules, qui tous portent notre **cachet d'argent réactif**, fixé à la partie inférieure du bouchon, et notre **signature** (indiquée ci-dessous) apposée au bas d'une étiquette **verte**.

Pour se garantir de ces compositions dangereuses qui se cachent, surtout à l'étranger, derrière nos marques de fabrique, il sera toujours prudent de s'assurer de l'origine des pilules qui portent notre nom.

Blancard

Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.

Nos Pilules se trouvent dans toutes les Pharmacies.

PHARMACIE HOGG, 2, RUE CASTIGLIONE, PARIS (*Mention honorable*)

HUILE de FOIES FRAIS DE MORUE DE HOGG

Contre : MALADIES DE POITRINE, RHUMATISMES, AFFECTIONS SCROFULEUSES ET LYMPHAT., DARTRES,

Conclusions d'un rapport lu à l'Académie de Médecine de Paris, le 23 décembre 1856 :

« 1° **L'huile de foie de Morue naturelle** est presque **incolore.**

« 2° Sa saveur en est douce et sans la moindre âcreté;

« 3° Son odeur est celle du poisson frais;

« 4° Les *huiles du commerce* n'ont donc la couleur brunâtre, l'odeur désagréable, la saveur âcre et acide, que parce qu'elles sont mal préparées, ou avec des *vieux foies corrompus.* »

DESCHAMPS (d'Avallon).

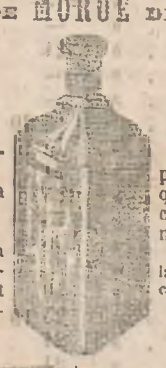

TUMEURS GLANDULAIRES, MAIGREUR DES ENFANTS, FLEURS BLANCHES; AFFAIBLISSEMENTS, ETC.

Extrait du rapport de M. Lesueur, chef des travaux chimiques à la Faculté de Médecine de Paris :

« **L'Huile incolore de Hogg** contient presque le double de principes actifs de plus que les ... foie de morue foncées du commerce ... aucun de leurs inconvénients ... saveur. »

Elle ... flacons et 1/2 flac. triangulaires ... modèle ci-contre, à Paris chez Hogg ... dans les bonnes pharm.

Étude ... de foie de morue, ... HOGG.

... fr.: chez l'auteur.

A VENDRE

Pour cause de maladie un des plus anciens atelier de Photographie.

Toutes facilités seront accordées pour le payement.

S'adresser : Passage Oriental N° 17.

MAISON D. J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

MARQUES DE FABRIQUE

(CHRISTOFLE)

Orfévrerie Christofle

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIDE

ALFÉNIDE

(CHRISTOFLE)

MANUFACTURES

RÉCOMPENSES OBTENUES AUX EXPOSITIONS
Paris, 1839, 1844, 1849
TROIS MÉDAILLES D'OR
Londres, 1855
PRIZE MEDAL
Paris, 1855
GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
Londres, 1862
DEUX MÉDAILLES
POUR EXCELLENCE DES PRODUITS.

A PARIS, rue de Bondy, 56; — à CARLSRUHE (grand-duché de Bade).

AVIS IMPORTANT.

Pour eviter l'abus qui est fait journellement de notre nom et de nos tarifs, nous appelons la plus serieuse attention sur les poinçons de notre Société indiqués ci-contre et dont tous les produits de notre manufacture sont revêtus.

Nous prions les consommateurs de nos produits qui n'ont pas de fournisseurs attitrés leur inspirant toute confiance, de s'adresser à nos REPRÉSENTANTS, maisons de vente véritablement spéciales qui, largement assortis de notre Orfévrerie, se sont engagés par traité à ne vendre que nos produits et présentent à la fois avantage et sécurité.

CHRISTOFLE ET Ce.

ORFÉVRERIE DE TABLE
argentée et dorée.
ORFÉVRERIE D'ARGENT
COUVERTS ALFÉNIDE
SURTOUTS DE TABLE
et services de dessert.
OBJETS SPÉCIAUX
pour paquebots, restaurants, hôtels, cafés, etc
ARGENTURE ET DORURE
REARGENTURE DE TOUS OBJETS.

Nos REPRÉSENTANTS sont: à Constantinople, MM. NEUBAUER et Cie.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.

Jeudi 19 Décembre 1867 — 23 Chaban de l'Hégire — Jeudi, 19 Decembre 1867

2me ANNÉE.— N° 284.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14
Provinces	60 »	32 »	18
Étranger	76 »	40 »	22

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction à l'Administration à M. N. [illegible], Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:

4me page, Annonces .... 3 Piastres la ligne.
Avant les annonces, Réclames... 6 » la ligne.
Faits divers, Corps du Journal... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 19 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Marseille, 17 décembre, 5 h. 1/2 soir.

Blés du Danube...... 41 — 127/123
» tendres Bourgas.. 45 25 129/125
» durs Varna ..... 46 — 131/127

Marché faible.

Florence 17 décembre.

Le général Menabrea dit que l'Italie s'efforcera d'atteindre le double but de l'évacuation française et ensuite l'établissement de relations possibles avec Rome. La discussion continuera demain.

New-York, 16 décembre.

Le congrès repousse la proposition du général Buttler de payer le capital des bons en papier-monnaie.

Paris, 18 décembre 5 h. 10 soir.

M. de Budberg partira samedi.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 17 annonce que M. de Budberg et le général Ignatieff sont attendus avec un congé de quatre semaines.

Le *Constitutionnel* explique le but et l'idée de la conférence qui devait exercer une pression sur Rome et Florence pour établir entr'elles des relations régulières. Si le gouvernement français échoue dans cette entreprise, il aura du moins fait son devoir.

BELGRADE, 17. — Dimitri Bratiano est arrivé ici.

Londres, 18 décembre.

Le gouvernement a découvert un plan des fenians consistant à s'emparer de certains dépôts d'armes.

Vienne, 18 décembre.

Les journaux de Saint-Pétersbourg se montrent très irrités contre l'Autriche et la France à cause de leur entente dans les questions principales, trouvant dans cette entente des germes de guerre.

(Service particulier de LA TURQUIE.*)*

Marseille, 18 décembre 6 h. 35 soir.

Le bateau des Messag. Impériales est arrivé à midi. Blés, animation moindre; Graines, affaires actives; Soies, Cocons, prix fermes; Laines, reprise; Suifs, Cotons, calme.

Nouvelles de l'Extérieur.

La Prusse, la Russie et l'Angleterre se placent toutes trois à peu près sur le même terrain relativement à la conférence.

Elles demandent, dans des termes différents, quelles sont les bases du programme sur lequel les puissances réunies en conférence seront appelées à délibérer.

Or, comme la circulaire ministérielle du 9 novembre, que nous ne devons pas perdre de vue, établit au contraire que ce sont les puissances qui doivent choisir elles-mêmes les bases sur lesquelles elles doivent délibérer, — il devient fort difficile de s'entendre.

Si le ministre des affaires étrangères de France se trouve devant des acceptations «conditionnelles,» qui l'obligent à remanier le principe sur lequel le projet de conférence a été établi, il y a lieu de douter très-sérieusement du succès.

(Bul. Int.)

Lord Russell a présenté à la Chambre des lords une série de résolutions tendant à généraliser l'éducation en Angleterre. Sans prononcer le mot «obligatoire,» lord Russell demande qu'au moyen de règlements analogues à ceux qui s'appliquent au travail des enfants dans les manufactures, on arrive à ce que les parents ne puissent se dispenser de faire donner à leurs enfants l'éducation nécessaire.

Ce souci de l'éducation des classes ouvrières préoccupe surtout le noble lord. Il pose en principe que tous les enfants ont un droit égal à l'éducation. Il voudrait aussi voir le Parlement et le gouvernement favoriser l'instruction des classes moyennes, en pourvoyant à une meilleure administration des dotations charitables. Les Universités d'Oxford et de Cambridge pourraient être rendues plus utiles à la nation au moyen de réformes appropriées au temps où nous vivons, et surtout par l'institution d'une commission qui serait chargée de veiller à une meilleure répartition de leurs immenses revenus.

Enfin, lord Russell est d'avis que la création d'un « ministre de l'éducation. » ayant rang dans le cabinet, serait un bienfait public.

Les amis de la liberté et du progrès en Autriche doivent se féliciter du résultat obtenu dans les dernières séances des deux Chambres du Reichsrath.

Malgré l'opposition du parti clérical, la Chambre des députés a adopté la proposition de renvoyer au ministère la pétition d'un prêtre persécuté par son chef religieux, pour qu'il la prenne en sérieuse considération.

Les votes de la Chambre des seigneurs ne sont pas moins importants: L'adoption des droits fondamentaux qui sont les précurseurs de la liberté de religion et de conscience, de la liberté individuelle et de l'inviolabilité du domicile, l'adoption de la Constitution révisée de février, par laquelle le droit de voter les impôts et le recrutement des soldats, est reconnu au Reichsrath, sont des succès de premier ordre. L'Autriche a fait un grand pas en avant.

On lit dans la *Gazette de Vienne:*

Un journal de Vienne rapporte, d'après des feuilles de Saint-Pétersbourg, dont d'ailleurs il ne donne pas le titre, des révélations très surprenantes, d'après lesquelles les armements et agitations qui ont lieu en Servie seraient la suite de menées autrichiennes tendantes à une annexion.

On peut comprendre la mise en circulation de mensonges pareils, quelque grossiers qu'ils soient, mais ce que nous ne pouvons comprendre, c'est que des feuilles de Vienne puissent contribuer à les répandre.

La *Nouvelle Presse libre* contient sur les armements serbes un article dont voici les principaux passages:

Depuis la retraite de Garaschanin et le revirement qui s'est produit dans le gouvernement serbe, par suite de ce changement, il ne se passe pas de jour où l'on ne reçoive de Belgrade des télégrammes fulminants.

Il serait temps d'envisager clairement et tranquillement les choses telles qu'elles sont sur les bords du Bas-Danube, et non pas à travers des lunettes qui défigurent et déplacent les objets. On verrait alors que cette Servie, à laquelle on croit pouvoir attribuer un grand rôle politique, n'est rien en réalité. Sans doute, la Servie a une grande importance pour la Porte, comme avant-poste de la Russie, comme enclave de l'empire moscovite dans le royaume ottoman, comme asile de la propagande panslaviste.

Pour les généraux et les hommes d'Etat russes, la Servie, par sa position la plus rapprochée du Danube, d'où elle commande les défilés qui conduisent dans la Roumélie, a une valeur inappréciable. Mais considérée seule, sans l'appui des armées du czar, la Servie ne peut s'engager, vis-à-vis de la Turquie, que dans un échange modeste de notes diplomatiques.

Le bruit de préparatifs militaires et d'une guerre engagée à ses risques et périls est de la pure forfanterie.

La principauté n'a pas beaucoup plus d'habitants que le grand-duché de Bade, mais celui-ci la dépasse, au décuple, en richesse et en civilisation.

Les armements que l'on poursuit en Servie ne sont inquiétants pour la Porte qu'à cause de leur liaison avec la politique future de la Russie, et surtout à cause de l'agitation de provinces voisines.

Nous lisons dans l'*Opinione nazionale* du 2 décembre:

Il est bien certain que la majorité n'est pas avec le ministère. Dans ce cas, si la Chambre des députés refuse le vote pour l'exercice provisoire du budget, le ministère sera contraint de donner sa démission ou de dissoudre la Chambre. Nous confirmons aujourd'hui la nouvelle que le courant renversera plutôt le ministère que la Chambre.

On lit dans l'*Italia militare:*

Les fabriques d'armes ayant déjà transformé en armes se chargeant par la culasse une certaine quantité de carabines de bersagliers, le ministère de la guerre a décidé que les divers bataillons de bersagliers échangeront successivement les carabines dont ils sont actuellement armés contre les nouvelles. Toutefois, comme il est urgent d'étendre aussi aux régiments de ligne l'usage des fusils transformés, le ministère a pris la résolution de restreindre pour le moment à 18,000 au lieu de 30,000 le nombre des carabines dont il est question dans la note n. 118 du 20 août 1867. On pourra, de cette façon, mettre promptement la main à la transformation des fusils d'infanterie. En conséquence, chaque bataillon de bersagliers ayant l'ordre d'échanger les carabines, n'en recevra des arsenaux que le nombre nécessaire pour armer les sous-officiers, caporaux et soldats des classes actuellement sous les armes.

On affirme que le gouvernement italien a mis en adjudication 300 mille fusils Chassepot, dont la fourniture devrait s'effectuer à 50 mille par an.

Beaucoup d'arrestations importantes ont été opérées dernièrement dans plusieurs villes d'Italie, pour des motifs politiques. Les journaux anglais parlent de la découverte d'un comité mazzinien, et de l'arrestation de douze conspirateurs appartenant à ce comité, et qu'on accuserait de comploter le renversement de la monarchio.

En recevant les officiers français avant leur départ de Rome. le pape, suivant l'*Etendard*, leur aurait tenu ce langage: « Messieurs, je suis fâché de vous voir repartir sitôt; mais nous sommes au milieu d'une politique de bascule, penchant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, se maintenant parfois en équilibre; il faut en subir les ennuis! »

Les correspondances de Varsovie parlent d'un fait piquant. Le discours de l'empereur Napoléon avait été affiché, suivant l'habitude, aux abords de la légation française. Quelques ouvriers typographes français, résidant à Varsovie, après avoir lu ce discours, s'étaient mis à crier: Vive l'empereur! Ce cri a paru séditieux, et ils ont été arrêtés par la police russe.

LA BUREAUCRATIE.

On s'est souvent plaint de la lenteur de nos fonctionnaires et des abus que commettaient quelques-uns d'entre eux, mais on ne s'est pas donné la peine de remonter à la source des choses et d'examiner les causes de ces lenteurs et de ces abus.

Ces causes nous les trouvons dans la mauvaise organisation des diverses administrations. D'abord les attributions de chaque employé ne sont pas définies d'une manière précise, si bien qu'un chef de bureau, un chef de division, un sous-secrétaire d'Etat, ne peut, comme dans tous les autres pays, expédier même pas les affaires courantes. C'est aux ministres que l'initiative appartient en toutes choses; les détails les plus infimes absorbent ainsi tout leur temps et les empêchent de donner leur attention aux questions les plus importantes de l'Etat. Il arrive souvent qu'un chef de service d'un Département ne puisse pas trouver pendant deux ou trois jours l'occasion de soumettre à son ministre des pièces qui exigent la plus prompte expédition. Ces pièces restent en souffrance, les employés n'ont rien à faire et c'est encore eux qu'on accuse de lenteurs qui ne proviennent, comme on le voit, que de certains vices dans l'organisation des ministères et des diverses administrations de la capitale et des provinces.

Une autre cause qu'on peut encore attribuer à cette mauvaise organisation, c'est que les employés subalternes sont très mal payés, tandis que les hauts fonctionnaires reçoivent des émoluments considérables. Ainsi on alloue à un gouverneur général de province, qui est souvent logé aux frais de l'Etat, cinquante mille piastres par mois dans une ville où il ne saurait dépenser, malgré toute la bonne volonté du monde, plus du quart de cette somme. On paie, au contraire, à un pauvre employé qui est obligé de travailler du matin au soir cinquante, cent ou deux cents piastres par mois. Mais dans une province même, cette somme est à peine suffisante pour le logement et la nourriture de quelqu'un, et si l'employé est marié comment peut-il avec de si faibles ressources subvenir à l'entretien de sa famille? Que lui reste-t-il à faire dans une telle situation? Il contracte des dettes espérant les acquitter, en cas d'avancement; et s'il ne peut avancer, il est souvent obligé d'abuser de son emploi. C'est là, à vrai dire, la seule cause des abus dont on se plaint.

Cette question mérite d'être sérieusement étudiée. Il est temps qu'on organise les administrations si on veut avoir des employés capables et honnêtes. Le Gouvernement comme la Société ont un égal intérêt à cette organisation, le gouvernement, parce qu'il pourrait former un bon personnel de fonctionnaires, tout en réalisant des économies, et la société, parce que les affaires seraient expédiées plus promptement et les abus finiraient par disparaître.

Le nombre de nos employés étant très considérable, il faudrait le réduire, au moins de la moitié, en gardant, bien entendu, ceux qui possèdent le plus de connaissances administratives ou judiciaires et qui se sont déjà distingués par leur moralité, leur zèle et leur assiduité.

Il serait indispensable, non-seulement de rétribuer ceux qui resteront, de façon à leur procurer des moyens suffisants d'existence, durant tout le temps de leur service, mais de leur garantir après, des pensions de retraite, comme cela se pratique dans tous les autres pays.

On ne devrait admettre au service que des jeunes gens possédant les connaissances voulues pour la carrière qu'ils veulent embrasser.

Il deviendrait nécessaire dès lors de refuser rigoureusement dans les bureaux des surnuméraires, qui sont, pour la plupart, des enfants sans aucune instruction et qu'on est cependant obligé de placer en cas de vacance.

On ne devrait, sous aucun prétexte, déplacer les employés d'un endroit à un autre qu'en cas d'avancement. Il serait juste de poser en principe qu'aucun fonctionnaire ne pourait être destitué que par suite de motifs légaux, et si le délit dont il se rendrait coupable était de ceux exigeant une punition plus grande, on le traduirait devant les tribunaux qui établiraient sa culpabilité et on lui infligerait la peine voulue par la loi.

Les émoluments devraient être attachés au poste et non à la personne qui l'occupe, appartînt-elle à la plus haute classe de la hiérarchie administrative ou judiciaire. Le trésor serait obligé de payer régulièrement chaque mois tous les employés de l'Etat. Il serait parfaitement à même de le faire si on supprimait une foule d'emplois inutiles, et si on réduisait de moitié les appointements des hauts dignitaires de l'Empire. On pourrait excepter de cette règle les ministres qui sont tenus à des frais de représentation dont les autres fonctionnaires sont exempts.

Mais autant le Gouvernement doit assurer aux employés de l'Etat un sort honorable, autant il doit réclamer d'eux des connaissances spéciales, une moralité à toute épreuve et une régularité scrupuleuse dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous reviendrons prochainement sur cette question.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE.

FAUSSES ROUTES.

PREMIÈRE PARTIE

—

XV.

Je n'en fais pas moins ma corvée quand il le faut absolument, mais, à parler franc, ceci ne m'amuse pas toujours. — Le fait est qu'on ne le voyait guère chez lui à partir de l'heure matinale où il venait, très régulièrement, très poliment, demander comment Madeleine avait passé la nuit. Dans le monde où son mariage l'avait introduit, il n'avait conservé que fort peu de relations. Tout au plus continuait-il à rencontrer les égards que la politesse commande chez ceux-là mêmes qui avaient paru disposés à se lier avec lui, et qui se pressaient aux premières réceptions du jeune ménage. Leur bienveillance, qui n'arrivait jusqu'à lui que par ricochet, n'avait pas survécu aux révélations indiscrètes de Tommy Toshington, et ils avaient trouvé fort impertinente la préférence si tôt accordée à la *Favorita* sur une des plus charmantes perles de l'écrin aristocratique. Donc Ramsay Caird, — être éminemment sociable, — avait dû chercher ailleurs ses relations habituelles, et il en était venu, faute de discernement et de délicats scrupules, à en choisir de nouvelles dans le cercle où se rencontrent les bannis de la bonne compagnie. Un certain nombre de ces déclassés l'avaient accepté dans leur groupe, et pour l'exploiter plus à leur aise étaient parvenus à lui donner le goût des délassemens équivoques et des hasardeuses spéculations du *turf*. Cette espèce d'affiliation avait été cachée dans le principe à tous ceux qu'elle pouvait alarmer et choquer; mais Ramsay Caird n'était point d'humeur à se contraindre longtemps, et tout le monde eut bientôt le secret de ses absences continuelles, de ses voyages à chaque instant renouvelés. La muette indignation de Kilsyth et de Ronald, les remontrances savamment ménagées de lady Muriel, ne purent le retenir sur cette pente glissante, et il fut bientôt connu comme un des joueurs habituels du *betting-ring*.

Lady Muriel comprit alors pour la première fois de sa vie le néant de certaines fiertés. Par degrés insensibles, de complaisanee en complaisance, de dissimulation en dissimulation elle descendait, elle, la grande dame par excellence, au rôle le moins fait pour une femme comme il faut; confidente unique d'un viveur et de ses obscures escapades, elle avait à pallier les désordres d'une vie honteuse, à trouver, pour les torts qu'elle ne pouvait tout à fait cacher, des excuses mensongères. Le sentiment de la responsabilité qu'elle avait assumée en mariant Madeleine à Ramsay Caird, la crainte des reproches qu'elle avait encourus et qu'elle lisait dans les yeux de son beau-fils, de tous les amis de la famille, l'avaient réduite à cette pénible et dégradante extrémité.

Un jour cependant la patience lui manqua. Ce fut lorsque son protégé vint lui déclarer que des courses importantes où il avait engagé des capitaux considérables le mettaient dans l'absolue nécessité de partir immédiatement pour Paris. Or l'état alarmant de Madeleine, bien connu de tous, donnait à ce voyage, qu'il n'était pas facile de motiver, un caractère d'odieuse et révoltante inopportunité. Lady Muriel, forcée dans les derniers retranchemens de sa patience et profitant de l'occasion pour décharger son âme ulcérée, fit cette fois entendre à son jeune cousin une philippique à laquelle rien n'avait préparé les oreilles de ce malheureux. Aussi le révolta-t-elle de prime abord, et lui fit-elle proclamer son indépendance en termes assez peu mesurés. Réflexion faite cependant, il se calma, reconnut une partie de ses torts, demanda pardon à sa noble cousine, et finit, promettant d'ailleurs que cette absence serait la dernière, par donner suite à son projet de départ.

L'avant-veille du jour où Madeleine devait quitter ce monde, son mari passait le détroit en fort joyeuse compagnie. Le jour même des funérailles, on aurait pu le voir aux courses de Chantilly,... et le soir, victime d'un vulgaire accident, on le rapportait presque mort à l'hôtel Meurice, où il succomba quelques heures plus tard. Dans sa gerbe mêlée, le trépas, ce terrible moissonneur, venait ainsi de recueillir en même temps un bel épi blond du blé le plus pur et une misérable tige de folle avoine.

La nouvelle de cette triste aventure, transmise à Londres par un des compagnons de voyage de Ramsay Caird, arriva le surlendemain des funérailles de Madeleine. La lettre, adressée à Kilsyth, ne fut ouverte qu'au bout de quelques jours par ce pauvre vieillard, devenu indifférent à tous les intérêts de la vie. A peine se rendit-il compte de ce qu'elle reefermait. Il fit appeler Ronald, qui le lui expliqua sans manifester ni la moindre surprise ni la moindre pitié. — Pauvre Ramsay! s'écria machinalement le bon Kilsyth; mais l'instant d'après il en revint à sa lamentation habituelle: — *My poor Maddy!... my bonnie lass! my own childie!* — Chacune de ces plaintes allait au cœur de lady Muriel, et y ranimait l'impression cuisante d'un remords qu'elle n'avouera jamais.

Ils retournèrent peu après dans leur belle résidence des montagnes. Pour la première fois de sa vie, lady Muriel sentait fléchir son courage à l'idée de reparaître dans le monde. Ronald l'intimidait particulièrement, et d'ailleurs elle ressentait plus qu'elle ne s'y était attendue la perte de cette douce enfant, immolée par elle au souvenir de la promesse funèbre jadis obtenue par Stewart Caird.

Aujourd'hui tous ces personnages vivent encore. Kilsyth a repris en partie ses forces physiques, ramenées par l'air natal. Il a conservé ses habitudes viriles et chasse comme autrefois; mais ses *gillies* étonnés ne retrouvent plus en lui la verve entreprenante, le joyeux élan de ce *chieftain* qu'ils suivaient avec tant de plaisir et d'ardeur.

Selon le vœu de Madeleine mourante et malgré la différence de leurs caractères, Chudleigh Wilmot et Ronald Kilsyth se sont étroitement liés. Le premier a vu s'éteindre l'étoile qui le guidait. Il marche dans une espèce d'obscurité avec deux

Voir le numéro du 18 décembre.

Nous reproduisons, d'après le *Mémorial diplomatique*, toujours à titre de renseignement, un article sur les affaires de l'Orient.

La mission dont Aali pacha a été chargé par le Sultan dans l'île de Crète est une preuve de la déférence que Sa Majesté Impériale montre pour l'opinion des puissances européennes. Au lieu d'avoir recours aux armes pour achever de soumettre ses sujets insurgés et expulser les émissaires étrangers qui les excitent à la révolte, Elle y envoie l'homme le plus éminent de son gouvernement, afin de concilier les esprits agités. S. A. Aali pacha est doué d'un caractère doux, affable et bienveillant : ce sont ces qualités qui l'ont recommandé à son souverain pour une mission si importante.

Par les réponses du soi-disant « gouvernement provisoire » du Mont Ida, il est facile de comprendre que les étrangers armés contre les autorités turques en Crète espèrent des secours des gouvernements à l'instigation desquels ils ont tenté d'enlever cette île au Sultan. De leurs propres efforts, ils n'espèrent rien ; car depuis l'ouverture de la campagne ils n'ont pas gagné un pouce de terrain. Tout ce qu'ils ont pu faire — outre les nombreuses victimes dont ils ont causé la mort, — c'est d'attirer sur cette entreprise téméraire l'attention de l'Europe, qui a poussé l'aveuglement jusqu'à témoigner de la sympathie en leur faveur. C'est à l'aide de ce concours moral, et protégés par des rochers inaccessibles, qu'ils sont parvenus à prolonger la lutte ; mais il n'est pas douteux que si le Sultan eût eu moins de respect pour cette sympathie égarée, il ne les eût écrasés depuis longtemps. « Les gouvernements ont toujours tort, surtout lorsque le peuple se lève au nom de la liberté. » Ce mot est toujours vrai, sous toutes les latitudes, partout où il y a un gouvernement et un peuple gouverné. Cette invocation de la liberté est pareille au son de la musique militaire, qui étouffe les soupirs des recrues enlevées à leurs familles pour servir dans une guerre dont elles ne connaissent le plus souvent ni la cause ni le but, car le plus souvent c'est au nom de la liberté que les ennemis d'un souverain cherchent à exciter la haine, la discorde et la révolte parmi ses sujets heureux et paisibles.

Jusqu'ici, l'opinion de l'Europe a pu être trompée, surexcitée contre le gouvernement ottoman par la presse grecque, ne cessant de répéter que la population chrétienne de Candie est opprimée et que le Sultan refuse de la soulager. Mais on ne saurait oublier qu'en même temps que les Crétois réclamaient de leur souverain la suppression de quelques impôts, ils envoyaient à certains gouvernements européens des adresses par lesquelles ils sollicitaient l'annexion de l'île à la Grèce ! Dans un tel état de choses, qu'aurait fait la France si, par exemple, on lui demandait d'annexer l'Algérie à la Tunisie ou au Maroc ? Que ferait l'Angleterre, si l'Irlande demandait son annexion à la France ? et comment agit la Russie chaque fois que la Pologne tente de secouer le joug de fer qui l'accable ?

Le Sultan ne pouvait céder à la force, à des sujets rebelles qui ne forment qu'une partie de la population de l'île. Il faut aussi se rappeler que Candie n'a jamais appartenu à la Grèce, mais à la république de Venise.

Sa Majesté Impériale a voulu seulement que ses sujets missent bas les armes pour qu'Elle pût prendre librement leurs demandes en considération. Mais ces demandes n'étaient qu'un prétexte pour se soulever contre l'autorité de leur souverain, implorer les sympathies de l'Europe en exagérant les soi-disant violences et barbaries des Turcs, et servir ainsi les vues ambitieuses dont ils sont les instruments aveugles.

Après un succès momentané, les insurgés ont essuyé une série de revers qui ont enfin ouvert les yeux aux gouvernements de l'Europe. La vérité s'est fait jour.

Il est temps de mettre un terme aux horreurs d'une guerre civile allumée par une politique aussi cruelle qu'inhumaine, et dont Musulmans et Grecs ont été également victimes. Les droits souverains de S. M. I. le Sultan sont reconnus. Il serait rien moins que loyal de lui arracher la plus belle île de toute la Méditerranée dans le but unique de satisfaire aux convoitises de la Grèce et à l'ambition de la Russie, jalouse d'affaiblir l'Empire ottoman.

Et pourquoi cette inimitié de l'Empereur de Russie contre son voisin le Sultan? Est-ce que celui-ci cherche à soulever les Musulmans de la Crimée contre le Czar leur souverain, ou bien les Circassiens du Caucase contre celui qui les a récemment dépouillés de leurs terres et chassés en exil sur le territoire ottoman? Cependant on ne peut douter de la profonde sympathie du Sultan pour ses coreligionnaires. Sa Majesté Impériale a accueilli les exilés chez lui, et cet acte de noble hospitalité lui a déjà coûté beaucoup plus que toutes les sommes versées par les philhellènes pour venir au secours des victimes de l'insurrection suscitée en Candie par son ennemi.

Pour répondre au sentiment de l'Europe, le Sultan a cru que le moment était arrivé où il pouvait, sans porter une trop grave atteinte à ses droits incontestables, user d'indulgence envers ses sujets égarés. Il fait tout ce que l'Europe pourra demander pour eux, et il leur envoie un messager de paix pour les exhorter à cesser une lutte dans laquelle ils n'ont récolté que des malheurs. Pour en venir là, Sa Majesté Impériale a dû beaucoup oublier : Elle n'a vu dans ses sujets rebelles que des hommes trompés par ses ennemis ; et dans cette conviction, non seulement il a tout pardonné, mais encore il propose d'instituer dans l'île une nouvelle forme de gouvernement auquel prendront part les mêmes sujets qui se sont insurgés contre son autorité.

Une nouvelle note, et il est à supposer que ce sera la dernière, vient d'être adressée à la Porte par les représentants de la Russie, de la Prusse, de l'Italie et de la France, au sujet de l'insurrection de Candie. Dans cette note, on n'insiste plus sur la demande d'une enquête par une commission mixte composée de membres nommés par chacune de ces puissances ; mais on propose de soumettre la question de l'annexion de l'île de Crète au suffrage général.

Ce serait là admettre un nouveau principe du droit des gens, très-dangereux pour ces mêmes puissances. Faire appel aux sentiments surexcités d'une fraction de population, fût-elle même en majorité, ce serait attribuer à la volonté populaire une valeur de nature à faire trembler plus d'un souverain. Nous ne croyons ni nécessaire ni à propos de citer ici des exemples. L'Europe est trop agitée pour que le lecteur ne les trouve pas lui-même. Il n'y a donc pas lieu d'être étonné que le Sultan ait rejeté une pareille proposition. Son refus ne peut avoir de conséquences graves, s'il ne provoque pas un concours armé de la part de ces mêmes puissances pour lui arracher sa possession afin de l'annexer à la Grèce. Tout homme raisonnable sera d'accord avec lui pour l'approuver dans un acte qui lui fait honneur, et qui ferait honneur à tout autre souverain.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN POLITIQUE.

Paris, 6 décembre.

Pour ceux qui aiment les beaux et longs discours, la semaine a été bien remplie ; car les discours ne lui ont pas manqué, aussi beaux et aussi longs qu'on puisse les désirer. Bien entendu, tous n'avaient qu'un thème, la question romaine.

Au Sénat, d'abord, discours de M. Charles Dupin, discours du cardinal de Bonnechose, réplique de M. Rouland, réplique de M. de Moustier, et brochant sur le tout, discours de l'archevêque de Paris. C'est la première fois que M. de Moustier prenait la parole à la tribune, et il n'avait fallu rien moins que les instances de l'Empereur pour l'y décider. On raconte, à ce propos, que dans un conseil des ministres, il avait fait une apologie si nette, si éloquente des actes de son ministère que l'Empereur lui dit : Eh ! bien, monsieur, c'est ainsi qu'il faut parler au Sénat et au Corps Législatif.

Malheureusement, M. de Moustier avait été précédé à la tribune du sénat par M. Rouland et par Mgr Darboy qui a fait un discours si conciliant et contenant un exposé si complet de la seule solution possible, que l'Empereur lui en a lui-même exprimé sa satisfaction et sa reconnaissance.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le Sénat terminait cette interpellation par un ordre du jour pur et simple. Vous trouverez tout cela dans tous nos journaux ; vous y trouverez aussi les débats auxquels a donné lieu, au Corps Législatif, une semblable interpellation, et la reproduction la plus étendue des discours de MM. Jules Favre, Chesnelong, Jules Simon, Thiers, etc. Je ne les analyserai donc pas. Je ne vous dirai que l'impression produite dans le public par ce flux d'éloquence parlementaire.

Le discours de M. Jules Favre était attendu avec a plus vive impatience, et comme on attend une première représentation. Les dilettanti des deux sexes avaient envahi les tribunes et les places réservées du Corps Législatif. L'illustre orateur n'a pas parlé pendant moins de trois heures. Il a été éloquent autant et plus même que jamais, mais que vous dirai-je? En somme, son discours a été trouvé long et ne constitue qu'un réquisitoire déjà connu contre Rome et notre gouvernement. C'est qu'en effet, tout a été si bien dit et répété sur la question romaine qu'il est impossible de produire un argument nouveau pour ou contre. On ne peut que faire l'historique de cette question, présenter d'une façon plus ou moins brillante les arguments passés à l'état de lieu commun, pour ne prêcher, en fin de compte, que des convertis. C'est ce qui est arrivé pour M. Jules Favre, ainsi que pour les orateurs qui l'ont suivi, sans excepter M. Thiers dont l'éloquence si fine, l'habileté à grouper les faits et à leur donner une irrésistible valeur ont produit comme toujours, il faut le reconnaître, un très grand effet. Il a su, du moins, replacer la question sur son véritable terrain et tracer nettement son devoir à la France.

Les autres orateurs qui se sont fait ou qui ont à se faire entendre sont : MM. Berryer, Eugène Pelletan, Buffet, Garnier-Pagès, Larrabure, Kolb-Bernard, Jérôme David, vice-président, qu'on accuse bien à tort de convoiter le poste de M. Schneider, attendu que celui-ci n'a nullement l'intention qu'on lui a prêtée, de donner sa démission. On compte aussi sur un discours-programme de M. Emile Olliver qui a très chaleureusement félicité M. Jules Favre de son discours, et qui se rallie très prochainement à la gauche.

Donc, voilà la campagne brillamment engagée. Après cette interpellation qui se terminera certainement, par le vote d'un ordre du jour pur et simple, vote si logique et si bien attendu que MM. Rouher et de Moustier pourraient s'épargner de nouveaux frais d'éloquence, les interpellations sur les affaires d'Allemagne et sur certaines questions intérieures dont je vous ai parlé, empêcheront l'intérêt de languir et compenseront amplement, pour les débuts de cette session, les débats de l'adresse supprimés, comme vous le savez.

Pendant que les orateurs s'escriment à la tribune, les commissions travaillent dans l'ombre, et l'on annonce que celle du projet de loi sur la réorganisation militaire a fini, non sans peine, par s'entendre avec le gouvernement, au sujet de toutes les modifications introduites dans la loi projetée. Quant aux amendements, ils pleuvent sur tous les projets de loi déposés au Corps législatif.

Enfin l'on parle, il s'agit ici du Sénat, d'une prochaine demande d'interpellation sur les affaires de Crète et de Servie, et sur la situation des Chrétiens en Orient. On ne dit pas encore dans quel sens elle sera présentée ; mais s'il y a attaque contre la Turquie, il y aura vaillante et bonne défense, je le sais déjà.

En ce moment, on ne s'occupe guère que de l'Italie, et je dois vous dire que toutes mes prévisions et mes informations se confirment. La malheureuse Italie, est si bien travaillée par des menées de toute sorte que, malgré toutes les affirmations et les assurances diplomatiques, on perd généralement confiance dans le maintien de son unité. Mazzini adressant une proclamation incendiaire à l'armée ; à Florence et un peu partout des arrestations ; à Naples, découverte d'un complot bourbonien ; en Sicile, un soulèvement attendu de jour en jour ; ici les partisans de François II, là les Républicains ; les deux partis se donnant la main et s'alliant contre la maison de Savoie : tel est le spectacle que nous offre l'Italie. On oppose à ce tableau la maladie du Pape dont on avait même annoncé la mort. Le Pape a souffert, il souffre encore ; mais après lui, un autre, croyez-le bien : le Pape est mort, Vive le Pape ! Ajoutons que Pie IX se rétablit d'une indisposition qui provient des fatigues et des angoisses de ces derniers mois.

Quant à la Conférence, rien de nouveau ne s'est produit à son sujet ; mais j'ai tout lieu de croire que, si le gouvernement italien était plus loyal, la réunion de cette Conférence se ferait moins attendre.

Il avait tout d'abord adhéré avec empressement, pensant que le refus du Saint-Siége rendrait inutile son adhésion. Il faisait donc acte de bon vouloir, sans courir les chances d'une discussion diplomatique où certes il ne pouvait mettre de son côté les arguments légaux, les traités et tout ce que les diplomates, gens peu accessibles à la simple logique des sentiments, demandent à toute cause qui leur est déférée. Or, voici que le Saint-Siége, bien inspiré et sagement conseillé, adhère sans restriction à la Conférence. L'Italie déconcertée, mais ne pouvant retirer son adhésion, fait tout son possible pour que les empêchements viennent des puissances non-catholiques, telles que l'Angleterre, la Prusse, la Russie, et elle leur prête complaisamment les bâtons que celles-ci mettent avec plus ou moins d'empressement dans les roues de la Conférence. Mais le gouvernement français tient bon, et il faut espérer que la question romaine ne lui restera pas éternellement sur les bras. On ne peut dire qu'il sache gré à l'Italie de son mauvais vouloir, et M. le baron de Malaret a été chargé d'exprimer le peu de satisfaction de notre gouvernement au cabinet de Florence.

Il s'est également expliqué au sujet de la mise en liberté de Garibaldi et de cette singulière ordonnance de médecin qui arrive pour dénouer magistralement la situation et pour se montrer supérieure à la loi et à la raison d'état. Garibaldi a été mis en liberté, sans condition, sans autre condition sans doute que de bien se soigner et de se conserver à l'Italie pour de nouvelles aventures.

Rien de nouveau qu'un très-grand froid et du mauvais temps par toute la France.

J'avais raison de mettre en doute le voyage de l'Impératrice à Nice ; il est démenti par toute la presse officielle.

On dément aussi la nouvelle mise en circulation que l'entrée de M. Pinard au ministère de l'intérieur allait être suivie d'un vaste remaniement préfectoral. Il n'y a eu de nouveau, dans ce département, que la nomination de M. Fernand Giraudeau aux fonctions de chef du bureau de la publicité et du colportage, nouveau service destiné à servir d'intermédiaire, après le vote de la nouvelle loi, entre le ministère et le pouvoir judiciaire à qui seront déférés crimes, délits et contraventions commis en matière de presse.

Nouvelles de l'Intérieur

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROÏDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

18 *décembre* 1867

Pression barométrique à midi	762,8
Température minima	2,4
» maxima	10,9
» moyen de 9 h. m. à 6 h. s.	9,5
Direction du vent	S.
Force moyenne du vent	*assez fort*

COMMUNICATION OFFICIELLE.

Administration de la Dette Générale.

Les recherches auxquelles a donné lieu la constatation de numéros erronés sur quelques coupons de la Dette Générale 5 0/0 ont amené la découverte d'une émission frauduleuse faite par Vahdeti Effendi, chargé de surveiller l'impression des titres.

Vahdeti Effendi, mis en état d'arrestation, vient d'être convaincu, après un interrogatoire en due forme, d'avoir mis en circulation un certain nombre de coupons et quelques obligations de 110 livres turques, qu'il s'était fait remettre, à titre de spécimen au moment du tirage.

La justice va prononcer sur le sort de Vahdeti Effendi, accusé d'abus de confiance ; mais cette double émission, qui se compose des Nos indiqués dans la liste ci-après, ne doit causer aucun préjudice aux porteurs de titres ou coupons.

L'administration est parvenue à retirer la plupart des coupons sus-énoncés ; les détenteurs des titres ou coupons qui sont encore en circulation, sont invités à les présenter à la Banque Impériale Ottomane à Constantinople, pour y recevoir, en échange, d'autres obligations ou coupons de la dette 5 0/0 d'un montant nominal égal.

Dans le cas où cet échange ne serait pas effectué avant l'échéance du 1/13 janvier prochain, les coupons portant ces numéros ne seront payés que sur la présentation des titres auxquels il se réfèrent.

Liste des numéros des coupons ou des titres erronés.

25846	25856	47856	59564	62759	76521
79528	80279	87727	87965	94536(1)	95546
96784	126978(2)	127508	154582	154596	154965
156987	155496	156594	156945	162874	165452
167495	167984	178625	189762	194556	

Le gouverneur de la Dette Générale,
(Signé) SADIK.

On attend, dans le courant du mois de décembre, l'arrivée à Alexandrie de S. E. M. de Roone, ministre de la guerre du royaume de Prusse. Ce haut fonctionnaire va passer l'hiver en Egypte, en vertu d'un congé de plusieurs mois qui lui a été accordé par son souverain, afin de rétablir sa santé compromise.

Deux bateliers avaient chargé à l'échelle de Sali bazar des marchandises à destination de Bechiktach. Durant la traversée, un coup de vent fit chavirer les mahonnes ; les bateliers ont été sauvés et des marchandises il ne s'est perdu qu'un baril de sucre et une couffe d'œufs.

Dimanche passé, à Bechiktach, un grec du nom de Jouri, a tenté d'enlever la montre et l'argent d'un passant ; mais il n'a pu y réussir et il a été arrêté sur le champ.

Dans la nuit du même jour, un croate nommé Sawa est tombé dans la mer, à Arnaoutkeuy, tandis qu'il était en état d'ivresse ; heureusement, on a pu le retirer de l'eau sain et sauf.

THÉATRE FRANÇAIS.

C'est ce soir qu'aura lieu la première représentation au bénéfice de M. Roméal, des *Lionnes pauvres*, une des plus jolies comédies de M. Emile Augier.

M. Roméal est un jeune artiste plein de talent et d'avenir. Dès l'année dernière le public lui a témoigné sa plus vive sympathie ; depuis, cette sympathie n'a fait qu'augmenter par suite des nouveaux rôles dans lesquels cet artiste s'est vraiment surpassé.

Nous croyons inutile d'engager le public à se rendre ce soir au Palais de Cristal pour assister au nouveau succès de M. Roméal, nous sommes sûr d'avance que personne ne manquera au rendez-vous et que l'administration sera même obligée de refuser des places.

Nous donnons plus loin le programme de cette soirée qui promet d'être des plus brillantes.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Banque Impériale Ottomane.

Tableau des encaissements effectués par la Banque Impériale Ottomane du 1/13 juillet 1867 au 12 courant (n. s.) sur les affectations au service des Emprunts Extérieurs et de la Dette Générale pour le 2me semestre de l'exercice 1283 (1867-68) publié en exécution de l'article 4 de l'Iradé du 27 Rebi-ul-Akhir 1282.

RECOUVREMENTS.

	ANTÉRIEUR		MOIS C.		TOTAUX.	
Contributions Indirectes	73144920	16	21667975	16	94812895	32
Taxes diverses de Constantinople	3599841	50	1265697	07	4865538	57
Taxes sur les moutons	14422569	19	5720669	--	20143238	19
Taxes diverses des provinces	2248984	10	8024916	11	10273900	21
Total.	95416315	55	36679255	54	130095571	29
Remises en Europe					104851858	20
Solde disponible.					25243713	09
Effets à encaisser					24469969	20
Total.					49713682	29

N. B. — Les versements faits aux succursales et agences sont compris dans la somme ci-dessus jusqu'aux dates suivantes : Larnaca 25 novembre, Cara-Hissar 25 novembre, Aïdin 25 novembre, Beyrouth 27 novembre, Salonique 2 décembre, Magnésie 5 décembre, Smyrne 7 décembre.

Le Directeur-Général, Mis DE PLOEUC.
Le Directeur-Général adjoint, E. GILBERTSON.
Constantinople, le 14 décembre 1867.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

SMYRNE, 9 décembre 1867

L'organisation administrative est aujourd'hui le point principal sur lequel le gouvernement Impérial porte son attention la plus immédiate, comprenant combien les intérêts généraux du pays peuvent en être affectés. Or, signaler les abus et leur source, c'est agir dans les vues du Gouvernement et les seconder ; voilà pourquoi, dans ma lettre du 27 novembre dernier, je mentionnais certaines circonstances ayant trait au Tidjaret ou Tribunal de commerce de notre ville, circonstances sous lesquelles l'administration de la justice ne pouvait que souffrir.

L'*Impartial* du 4 de ce mois publie quelques lignes qui contiennent l'indication de faits très graves, et qui viennent à l'appui de ce que je vous écrivais au sujet du système judiciaire adopté à Smyrne.

D'après ce journal, Son Excellence le Vali de notre Vilayet, ne pouvant tolérer les abus d'influences et autres qui se commettaient dans le Tribunal de commerce, ni les jugements qui en émanaient, en dépit des lois, de l'équité et du bon sens, a dû faire remplacer quelques-uns des juges qui exploitaient cette cour comme un moyen d'existence.

Il est facile de concevoir que si les auditions étaient publiques comme elles devraient l'être, et que les hommes de loi y fussent admis à représenter les parties en litige, les égards, la faveur, les considérations sociales ou autres, ne pourraient pas si aisément prévaloir contre le droit légalement établi devant le public qui composerait l'auditoire. Sans entrer dans plus de détails au sujet du système suivi par le Tidjaret de Smyrne, en l'opposant aux principes admis partout comme par le gouvernement ottoman, je me bornerai à établir que l'usage des audiences publiques, comme celui de laisser aux parties toute liberté dans les moyens de défense, ont certainement leur raison d'être pour avoir été universellement adoptés ; il ne serait qu'utile de les suivre.

Quant à Assim bey, le Président du Tidjaret, que l'*Impartial* défend contre le « Tasfiri Efkiar » la position indépendante de ce fonctionnaire, et son ferme *désir* de rendre la justice à qui elle est due, n'empêchent cependant pas, que dans la place qu'il occupe, il fait un louable apprentissage dont Smyrne paie les frais.

Il ne serait pas inopportun d'ajouter qu'en reconstruisant le Palais de justice, ce que l'on commencera bientôt à faire, il est à espérer qu'il sera laissé dans la salle destinée aux audiences du Tribunal de commerce un emplacement suffisant consacré au public.

Pour passer à un incident d'une nature moins sérieuse je noterai un fait qui a donné lieu à diverses interprétations et jeté bien des personnes dans l'embarras.

Le consulat général d'Italie a ouvert une liste de souscription en faveur des familles des patriotes qui ont succombé en dernier lieu sur les *Etats qui sont encore sous la domination pontificale* : Cette *manifestation*, porte la liste de souscription, est autorisée par un décret du gouvernement Italien. Mais la couleur de ceux au bénéfice desquels elle est faite n'y est point indiquée, beaucoup de monde y a souscrit, puis s'ensuivirent tout naturellement les commentaires et les réflexions sur le sens de l'acte. Ce n'est certainement pas pour les soldats du Pape pense-t-on en général, et encore moins pour les troupes françaises. C'est de la politique, disent quelques-uns, calquée sur les comités de Syra et d'Athènes en faveur de l'insurrection crétoise, mais qui ne se concilie pourtant pas avec le caractère officiel de la souscription. Est-ce une cajolerie aux garibaldiens ?

Il eût été mieux, s'il s'agit d'un acte philanthropique, de ne pas l'entourer de formes qui tout en caressant une opinion, celle de la majorité peut-être, en froissent une autre, quand même ce ne serait que celle d'une petite minorité.

sentiments très distincts : une angoisse inexplicable qui semble le menacer de quelque désastre inconnu, puis la notion d'un vide que rien ne saurait combler. Quant au second, il est resté inflexible et austère dans le chemin du devoir. Son avancement a été rapide et doit le porter jeune encore aux premiers rangs de l'armée. Il s'occupe beaucoup, aidé en ceci par Wilmot, d'améliorer les conditions hygiéniques de la vie des camps. A cette noble préoccupation se rattache sans doute le voyage que ces deux amis firent en Algérie dans le courant de l'année dernière. Une femme jeune encore les accompagnait, et cette circonstance tout à fait exceptionnelle fournissait de temps en temps quelque glose indiscrète aux officiers d'état-major ; mais en somme personne n'attachait la moindre importance à ces plaisanteries traditionnelles, et l'un de ces jeunes gens résumait exactement la pensée de tous quand il disait un jour en allumant sa cigarette : — Mistress Prendergast, à mon avis, c'est miss Nightingale, mais miss Nightingale réduite à ne soigner qu'un blessé. Le blessé, venant à guérir, l'épousera peut-être... Je serais pourtant bien étonné si le docteur Wilmot se mariait jamais.

E.-D. FORGUES.

FIN.

CORPS-LÉGISLATIF.

Extrait du compte-rendu analytique de la séance du 2 décembre.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

(Suite.)

Religieuse! une telle propagande ne l'est pas, car l'Empereur lui-même a déclaré qu'il la considérait comme pernicieuse pour les intérêts de la religion.

Patriotique! elle ne peut l'être davantage, car le patriotisme consiste à servir son pays et non pas un gouvernement étranger.

Les deux généraux qui commandent la circonscription dont Avranches fait partie écrivent cependant à l'évêque pour autoriser et approuver sa propagande, en exprimant l'espoir que des hommes de la réserve, entendez-le bien ! c'est-à-dire de l'armée, iront défendre la papauté contre les efforts de la révolution.

Ainsi voilà d'un côté des évêques, des curés transformés en agents de recrutement; et voilà d'un autre côté des généraux qui prêchent, au mépris de tous leurs devoirs, une croisade religieuse! Tout est confusion, tout est anarchie, tout est violation de la loi. (Approbation à la gauche de l'orateur.)

Ainsi, violation de la convention, violation de la loi française, violation de votre propre politique: de contradictions en contradictions, de faiblesses en faiblesses, vous en arrivez à ne rien laisser debout de la convention de septembre et vous l'invoquez aujourd'hui pour justifier la dernière intervention à Rome. (Approbation sur quelques bancs.)

D'où viennent tout à coup à notre gouvernement de si délicates susceptibilités? Les traités sont-ils donc, dans tous les cas, des contrats de droit privé, dont il soit absolument interdit de s'écarter en quoi que ce soit? Et est-ce donc la première fois qu'on s'en écarte ?

Quoi ! est-ce que par hasard la signature de l'Empereur n'était pas au bas du traité de 1852, qui garantissait l'intégrité du Danemark? Et lorsque le Danemark a tendu ses bras vers la France, lorsqu'on vous a montré la Prusse grandissant peu à peu, et, dans son insatiable ambition, menaçant la France elle-même, vous vous êtes ri de ces avertissements. Cependant la prédiction s'est réalisée

Le Danemark a été foulé dans son sang. Aujourd'hui, l'aigle prussienne se dresse en face du drapeau tricolore de l'autre côté du pont de Kehl, et à mesure que la violation des traités est plus manifeste, vous vous montrez plus satisfaits ! (Interruption).

Et le traité en vertu duquel vous êtes allés prendre dans le palais de ses pères un prince infortuné dont vous avez fait le champion de vos folies ? (Nouveau bruit.) Ce traité il était invoqué contre vous. Devant un geste impérieux des États-Unis, vous l'avez déchiré ; placés que vous étiez entre une désertion et une honte, vous vous êtes décidés à ce dernier parti. (Vives interruptions).

Vous avez abandonné Maximilien. Je ne vous en blâme pas .. (Bruit.) Je vous l'avais annoncé. Seulement je vous demande d'agir de la même façon pour la convention de septembre, à moins que vous ne veniez nous déclarer que vous n'exécutez les traités que contre les faibles, que vous ne les reconnaissez pas contre les forts. (Bruit. — Approbation à la gauche de l'orateur.)

Vous savez les événements qui se sont succédé depuis. Je suis, pour ma part, trop ami de l'Italie ; j'ai trop souvent défendu sa cause pour n'avoir pas le droit de lui dire la vérité. Eh bien, en lisant les documents diplomatiques, il est impossible de ne pas éprouver un sentiment de tristesse, lorsqu'on voit le chef du cabinet italien, se réfugier derrière de vaines excuses pour ajourner l'exécution de sa parole, et, de faiblesses en subterfuges, arriver à ce funeste dénoûment où la France a été dans la nécessité d'intervenir. Mais je ne m'explique pas davantage l'attitude du cabinet français.

Il n'a pas été pris à l'improviste. Il a vu venir les événements et il a néanmoins conservé une imperturbable confiance. C'est en février que commencent ses appréhensions ; en mai, en juillet, elles deviennent plus vives. M. le ministre des affaires étrangères déploie la vigilance la plus active, mais, hélas, la plus stérile. Il écrivait à notre ambassadeur : On vous trompe. Et l'ambassadeur répondait : J'ai vu M. le président du cabinet italien, il nous trompait hier, mais il m'a promis de ne plus nous tromper demain. (On rit.) Et le ministre se rassurait. Le lendemain, nouvelles alarmes, nouvelles dépêches, nouvelle confiance ; si bien que, jusqu'à un certain point, on peut comparer le cabinet français à ce personnage de comédie qui est trompé, mais qui veut certainement l'être, car il est le seul à ne pas s'en apercevoir. (Rires d'adhésion sur plusieurs bancs).

Je puis bien dire que l'honorable M. Rattazzi n'était pas un ministre hostile à la France. Il a été ministre toute une année ; or, pendant toute cette année, il a été constamment à côté de la vérité, et la France n'a pas protesté une seule fois ! On se rappelle l'apparition du général Garibaldi au congrès de la paix. On interroge M. Rattazzi Il répond qu'il est sûr de Garibaldi, et le gouvernement français partage sa confiance.

Si le gouvernement avait pris une attitude résolue, s'il avait dit nettement : J'interviendrai si un coup de force est essayé contre le Saint-Siége, le coup de force n'aurait pas été tenté (Bruit.) Consulté en cette occasion, le Corps-Législatif eût certainement agi dans ce sens et il eût obtenu ce résultat considérable.

Il faut donc conclure que le gouvernement, au lieu de dominer les événements, les a suivis, en se réservant pour toutes les éventualités. Il laissait grossir les difficultés qu'il aurait pu éviter. Elles se présentent bientôt Garibaldi traverse la ligne des sept vaissseaux qui lui étaient opposés. (Rires.)

Il arrive à Florence, harangue publiquement les Florentins et force enfin la frontière pontificale. Cependant la flotte française se réunit à Toulon. Ordre de départ, contre-ordre; enfin, on se décide à partir.

Le gouvernement y était-il forcé ? Il ne devait prendre conseil que de l'intérêt français. Or, d'un bout à l'autre de ses actes, cet intérêt s'affirme, il n'est pas douteux, il est conforme à celui de l'Italie. M. le ministre des affaires étrangères l'a dit lui-même dans un discours accueilli par le Sénat avec une faveur inespérée (On rit.)

Non, après des événements si douloureux, M. le ministre n'a pas changé d'avis ; il considère l'unité italienne comme indispensable à la tranquillité de l'Europe. Mais alors, si tel est l'intérêt français, devait-on faire une expédition qui nous aliénait forcément l'Italie, qui pouvait devenir le signal d'une conflagration générale?

Alors même qu'on se décidait à partir, n'y avait-il donc pas des tempéraments à garder ? On connaissait les susceptibilités de l'Italie. (Bruit.) Il fallait les ménager. On pouvait peut-être s'entendre avec le gouvernement italien (Interruption.)

Si l'expédition avait eu pour objet d'amener une solution définitive, je comprendrais encore que le gouvernement français l'eût faite seul Mais M. le ministre des affaires étrangères a avoué lui-même que l'expédition ne terminait rien, qu'il n'y avait que des difficultés de plus. Il était donc de notre intérêt de ne pas offenser l'Italie, de ne pas verser son sang.

Si d'un commun accord la France et l'Italie avaient protégé le Saint-Père, le gouvernement pontifical n'aurait plus été menacé par les armes de Garibaldi. Si les troupes françaises et italiennes avaient occupé Rome (bruit) notre situation, — au point de vue du congrès sur lequel on fonde tant d'espérances, — n'aurait pas été changée.

Mais il semble que tout a été conçu, combiné, exécuté de manière à blesser ces intérêts sacrés que proclamait M. le ministre : l'intérêt français se confondant avec l'honneur, la sécurité, la dignité du peuple italien. Après la leçon de Sadowa et la part prise par l'Italie à la défaite de l'Autriche, on ne comprend pas que ceux qui veillent sur l'intérêt français en fassent si bon marché du côté de l'Italie.

Rome pouvait-elle tenir contre les garibaldiens? Je ne sais; mais le commandant pontifical l'affirme. Enfin, voici nos troupes à Rome. Les bandes sont vaincues par la seule apparition de notre drapeau. Je n'examine pas la question irritante et douloureuse de savoir si elles se retiraient au moment où elles ont été attaquées, s'il n'aurait pas été plus humain de les laisser se replier. (Réclamations.)

M. Eugène Pelletan. Il fallait essayer les fusils Chassepot. (Bruyantes exclamations.)

M. le président Schneider. Je demande que la discussion d'une question si grave ne soit pas troublée par des interruptions de cette nature.

M. Jules Favre. Notre armée arrivée à Rome, les bandes étaient réduites à l'impuissance. En outre, — c'est un fait militaire incontestable, — la présence de nos troupes rendait libre l'armée pontificale. Cette dernière suffisait à la poursuite, à l'anéantissement des bandes, et il y avait un intérêt français de premier ordre à ne pas faire verser par des mains françaises le sang italien, le sang d'hommes égarés peut-être, mais qui avaient combattu à nos côtés à Magenta, à Solférino. Non, nous ne devions pas les traiter en ennemis. La politique, autant que l'humanité, nous en faisait un devoir. (Approbation à la gauche de l'orateur.)

Ce n'est pas ainsi que le gouvernement français a agi. Nos troupes soutiennent le corps pontifical avec leurs armes perfectionnées qui font tomber les hommes comme les épis sous la faux du moissonneur. (Interruption.)

Une voix. C'est une insulte à l'armée !

M. Jules Favre. De là la phrase qui a produit en Europe une si triste impression : le fusil Chassepot a fait merveille. (Bruyante interruption.)

M. Eugène Pelletan C'est une indignité ! (Bruit.)

M. Jules Favre Je comprends, je subis les nécessités de la guerre, mais j'avoue que je suis attristé lorsque je rencontre dans un rapport cette glorification de la destruction des hommes. (Nouveau bruit.)

Et cette parole n'a pas seulement blessé les cœurs français, elle a été accueillie en Italie avec une émotion indescriptible (Interruptions.)

Oui, l'émotion a été telle en Italie qu'il n'y a eu qu'un cri d'indignation contre la France. (Bruit.)

M. Glais-Bizoin. Vouliez-vous que l'Italie répondît par un cri d'amour?

M. le président Schneider. Je serai obligé de préposer quelqu'un pour noter les interruptions de M. Glais-Bizoin. (Rires.) Je le prie de respecter au moins la parole de ses amis.

M. Jules Favre. A Milan et à Naples, les ouvriers français ont été chassés de tous les ateliers. (Dénégations.) Je puis citer une lettre d'un négociant français qui constate qu'il s'est formé, sous le nom de *Lega pacifica*, une vaste association qui a pour but de proscrire les produits français de la consommation italienne.

Vous avez donc aggravé la situation déjà si précaire de notre commerce et de notre industrie, et vous avez compromis l'intérêt français. (Mouvements divers.)

Enfin, l'intérêt qui semble avoir pesé le plus gravement sur la détermination que vous avez prise est précisément celui qui a le plus souffert de l'expédition.

Je n'éprouve aucun embarras à renouveler ici une déclaration que je croyais avoir faite pour la dernière fois dans une autre occasion : c'est que je suis plein de respect et d'égards pour ceux qui pensent que les intérêts sacrés de la religion sont liés à la conservation du pouvoir temporel du Pape.

Sur ce terrain, il y a des souvenirs, des espérances qui méritent la déférence de tous Mais, après tant de leçons si éclatantes, je ne puis comprendre qu'on persévère dans cette opinion. Comment ceux que je contredis peuvent-ils vouloir mêler la religion à la politique, quand elle en a été complètement dégagée pendant huit siècles ?

Comment ne voient-ils pas que cette indépendance prétendue qui résulterait pour la papauté de l'existence du pouvoir temporel n'a jamais été qu'une servitude? qu'en joignant la couronne à la tiare le Souverain-Pontife touche forcément à toutes les souillures humaines ? (Bruit)

Je n'en fournirai qu'une preuve, empruntée à l'histoire même de l'Église.

Depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, l'Église a compté 257 pontifes ; 95 jusqu'en 756, époque à laquelle Pepin-le-Bref donna la Romagne au Pape pour le remercier d'avoir sanctionné son usurpation ; de 755 jusqu'en 1867, on compte 162 papes.

Eh bien, sur les 95 premiers, 69 ont été canonisés.

Sur les 162 autres, il n'y en a eu que 10. (Rires sur quelques bancs.) Ainsi c'est l'Église qui se juge elle-même, et elle a raison; car les pontifes, qui étaient en même temps souverains temporels, ont été obligés de pactiser avec une foule d'iniquités, et je pourrais citer des règnes des papes qui ont été certainement les plus sanglants et les plus souillés de toutes les monarchies humaines.

C'est qu'il y a là une incompatibilité profonde, radicale, sur laquelle d'ailleurs le Pape actuel a eu occasion de se prononcer lui-même, en tant que prince temporel.

Vous vous rappelez son avénement, lorqu'après le règne de Grégoire XVI il parut sur le trône pontifical tout plein de mansuétude et de douceur, disant au peuple italien : Lève-toi pour reconquérir ton indépendance et tes droits ! D'un bout à l'autre de l'Italie se produisit ce frémissement généreux que vous vous rappelez ; mais alors le Saint-Père chancelle dans sa foi politique.

On lui fait comprendre la grandeur et le danger de sa situation. Un memorandum remis au Saint-Père par son ministère examine les résolutions suivantes : Le Saint-Père veut-il faire la guerre ? veut-il empêcher la guerre ? ou déclarer que tout en voulant la paix il ne peut empêcher la guerre ?

Et ce qu'il y a de plus significatif, c'est que ce document porte, comme première signature, celle du cardinal Antonelli. Il montrait au Pape l'Italie déchaînée, et il lui disait : « Vous vous effrayez de l'orage, et c'est vous qui êtes le souffle. » Le Pape répond : « Plusieurs princes nous invitent à nous réunir à eux pour la guerre ; nous déclarons qu'une telle décision est loin de nos conseils, à nous qui sommes le représentant d'un Dieu de paix et de charité, et qui éprouvons pour tous les peuples et pour toutes les races le même immense amour. » (Mouvement.)

Plusieurs voix. C'est sublime.

M. Jules Favre. Oui, c'est sublime, mais c'est la déchéance temporelle du Pape (Bruit.)

En disant ces paroles, le Pape déposait sa couronne pour conserver sa tiare : et lui faire reprendre cette couronne, c'est amoindrir la tiare. Je crois que le Pape eût été plus puissant à Gaëte qu'il ne l'est à Rome, restauré par les armes de la France ; et si la seconde intervention n'avait pas eu lieu, le Pape, quittant Rome avec le bâton de l'exilé, serait à mes yeux cent fois plus grand qu'il ne l'est en régnant à Rome après une victoire qui a coûté la vie à plus de 600 Italiens. (Bruit.)

Je m'étonne qu'on se souvienne si peu des leçons du divin maître dont le Saint-Père est le représentant sur la terre. A-t-il dit à ses disciples de ceindre le baudrier et de lever des armées ? Non ; il leur a dit : « Souffrez la persécution et résignez-vous. » Menacé dans sa personne, il a dit : « Celui qui frappe par l'épée périra par l'épée. » Et son sacrifice a fait sa grandeur.

Aujourd'hui, à cette image de paix on substitue celle de l'instrument meurtrier qui a défendu la papauté. Eh bien ! selon moi, aucune journée n'a été plus funeste pour le pouvoir temporel que cette victoire. (Mouvements divers.)

On discute en ce moment si la conférence se réunira ou non ; M. le ministre des affaires étrangères nous en dira ce qu'il pourra nous dire... Nous serons modestes et discrets... Mais, pour moi, je crois que la question est indifférente quant au résultat final. C'est au point de vue de la dignité du Pape qu'elle est capitale.

Sa grandeur, c'est sa faiblesse, c'est sa résistance, c'est son inflexibilité. Que viendra-t-il faire à une conférence? Y paraître, c'est abdiquer ou être déposé. (Bruit.) Car la conférence ne pourrait résoudre la question dans un sens contraire aux principes de la civilisation et aux idées modernes.

Quant à nous, notre situation est aujourd'hui cent fois plus embarrassée, plus dangereuse qu'après la convention de 1864. En effet, cette convention supposait l'évacuation définitive ; le gouvernement avait si bien démontré que nous étions à Rome contre le droit, qu'il semblait impossible, en étant sorti, d'y retourner; y retourner, c'était y rester deux fois.

Et maintenant, nous sommes à Rome. Que ferons-nous? Si je me reporte au discours prononcé au Sénat par M. le ministre des affaires étrangères, je n'y trouve pas de grands éclaircissements. M. le ministre fait appel à la bonne volonté du gouvernement italien ; il demande qu'on le tire d'embarras en lui donnant le moyen de faire cesser un état de choses fâcheux. M. le ministre a même fait au Sénat une révélation inattendue : c'est qu'il existait un antagonisme entre l'Italie et la papauté. (Bruit et rires.)

Cet antagonisme l'embarrasse ; cet embarras, une conférence pourra-t-elle le faire cesser? Un orateur des plus éminents, M. de Paris... (Hilarité.) Pardon, messieurs, je parle comme M. de Saint-Simon ; puisqu'on nous ramène au régime de son époque, il est bien juste qu'on nous permette son langage. (Rires et approbation à la gauche de l'orateur.)

Mgr de Paris reconnaît que l'intervention est un expédient, une complication; que l'Italie peut en avoir été humiliée, et que la France, de plus en plus engagée, semble ne pouvoir guère ni avancer ni reculer. Ne pouvoir avancer ni reculer : voilà, parfaitement définie, cette politique sage, prudente, glorieuse, qui dépense 50 millions et fait tuer 600 hommes !...

Selon moi, il n'est que deux moyens de sortir de cette situation : ou il faut laisser le Pape et l'Italie s'arranger ensemble au mieux de leurs intérêts... (Bruit.)

Non? Alors le temps des demi-mesures est passé, et il faut une politique ferme, nette, bien définie ; il faut soutenir résolûment, il faut efficacement maintenir la puissance temporelle du Pape. (Mouvements divers.)

Quelques voix. Oui ! oui !

M. Jules Favre. Oui? Eh bien, voici à quelles conditions et au prix de quelles conséquences : aucun de vous, n'est-ce pas, ne consentirait à l'intervention intermittente qui laisserait le pape exposé aux surprises ? (Non ! non!)

Il faut alors immobiliser une flotte et une armée, au grand détriment de l'intérêt français; il faut restaurer la puissance des Papes telle qu'elle était avant 1859, car le domaine actuel est trop restreint pour garantir utilement l'indépendance temporelle. C'est-à-dire qu'il faudra que le gouvernement français fasse le contraire de ce qu'il voulait faire en 1862, qu'il détruise son œuvre de 1859, qu'il arrache à l'Italie les provinces détachées des États pontificaux (Mouvement.)

Seulement, prenez garde alors que la force ne se retire ! Car aussitôt qu'elle se serait retirée, ces provinces s'insurgeraient de nouveau. (Dénégations.) Si l'on n'a pas cette crainte, pourquoi donc le Pape a-t-il une armée?

La situation certes ne s'est pas améliorée depuis 1859. En 1859, les Autrichiens avaient dans les Romagnes une armée de 35,000 hommes. Comme vous serez plus détestés que les Autrichiens, comme vous serez pour l'Italie un objet de haines violentes et d'attaques plus fréquentes .. (Vives réclamations. —Approbation sur quelques bancs) vous serez, vous, condamnés à avoir une armée de 40 à 50,000 hommes immobilisés au profit du pouvoir temporel et à dépenser chaque année 100 millions, alors que nos services de l'instruction et des chemins vicinaux sont en souffrance. (Bruit.)

Et veut-on savoir pourquoi et pour qui nous accepterions de tels sacrifices? Voici la charte des droits du pouvoir temporel proclamée après mûre délibération.

Dans l'encyclique de 1864, le Saint-Père fait connaître les erreurs fondamentales qui exposent ceux qui les professent à des peines éternelles dans l'autre monde et aux censures ecclésiastiques dans celui-ci. Au nombre de ces erreurs, je relève celles-ci :

« Indépendance civile des princes et des nations, erreur ! » C'est la cinquante-quatrième (hilarité) ; vous voyez que je vous fais grâce d'un grand nombre.

Croire que la science, la philosophie, la morale, même les lois civiles peuvent être soustraites à l'autorité ecclésiastique, erreur !

Ainsi donc, le pape nous enlève notre indépendance, notre liberté de conscience, il nous prend tout et nous laisse le reste. (On rit)

Admettre avec le libéralisme moderne que la religion catholique ne doit plus être considérée comme religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes, erreur encore! Celle-ci est la quatre-vingt-septième

Avis à ceux de nos collègues qui se glorifient de pratiquer une religion remontant à Moïse D'après l'encyclique, ils doivent être exclus de la société civile. (On rit.)

Le pontife romain peut et doit se réconcilier avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne. Erreur, toujours erreur !

Vous le voyez, le divorce est nettement proclamé. D'un côté, la société civile, jeune par ses forces, ses aspirations, ses espérances ; de l'autre, le Pontife, qui veut la ramener au passé.

Quand l'Empereur, dans sa lettre du 20 mai, signalait les résistances du Saint-Siége comme une cause de trouble en Europe, il prononçait là des paroles empreintes de sagesse et de profondeur.

Nous entendons souvent dénoncer les dangers que peuvent faire courir les doctrines du matérialisme et de la négation de Dieu.

Ces doctrines, moi aussi je les flétris, moi aussi, je suis l'ennemi de ceux qui, s'affranchissant de toute religion, de toutes croyances, se consacrent uniquement au culte des voluptés grossières et des spéculations qui enrichissent les audacieux aux dépens de leurs dupes. Mais je suis non moins énergiquement l'adversaire de ceux qui nient la raison humaine, parce qu'ils sont les plus grands contempteurs du Dieu qui me l'a donnée.

Eh bien? voilà les doctrines auxquelles on voudrait nous ramener. (Bruit.) Ah! sans doute je sais que le gouvernement, par un miracle de sa logique, a fait déchirer cette encyclique, cette charte de l'obscurantisme, par le Conseil d'État; il l'a fait déchirer, oui! mais il en a recueilli les lambeaux pour en faire les bourres des fusils Chassepot. (Exclamations. — Applaudissements à la gauche de l'orateur.)

M. le président Schneider. La Chambre veut-elle renvoyer à demain la suite de la discussion ? (Oui ! oui !) Alors la discussion est renvoyée à demain. (Réclamations sur quelques bancs.)

J'ai consulté la Chambre sur le renvoi à demain. Il ne s'est pas élevé d'objections; j'ai dû prononcer ce renvoi. Puisqu'il se fait entendre maintenant des réclamations, comme il ne doit jamais y avoir ici de surprise, je consulte la Chambre par assis et levé.

La Chambre décide que la suite de la discussion sera renvoyée à demain.

La séance est levée à cinq heures vingt minutes

REVUE SCIENTIFIQUE.

Causes de variations dans les pressions barométriques.

Une boule se mouvant le long d'un plan, la pression que cette boule exercerait sur chacun des points de la surface sur laquelle elle décrit sa trajectoire, diminue à mesure que la vitesse de translation augmente; il peut se produire une vitesse telle que la pression devienne nulle. Par le fait de son propre poids, un air tranquille fait équilibre à une certaine colonne de mercure. Or si nous supposons cet air en mouvement, il ne pressera plus autant la surface sur laquelle il se meut, et dans ce cas la hauteur de la colonne de mercure à laquelle le poids de l'air peut faire équilibre sera moindre. Supposons que dans les hautes régions de l'atmosphère un puissant courant aérien se produise: les parties supérieures de l'air exerceront une moindre pression sur les couches inférieures, et le baromètre baissera. Ainsi, une baisse dans le baromètre nous indique l'existence d'un courant aérien plus ou moins puissant, courant qui, dans le milieu où nous opérons, peut fort bien ne pas se révéler par d'autres indices que celui d'une baisse barométrique. Cette explication du phénomène de la variation de la pression barométrique, rend compte d'une partie du fait. Il est d'autres circonstances qui viennent puissamment contribuer au résultat final. Il en est une, entre autres, qui mérite particulièrement de fixer l'attention des physiciens, et c'est l'électrisation de l'air.

Il est de fait que l'attraction entre deux corps augmente ou diminue suivant l'état électrique dans lequel les deux corps se trouvent. Une boule électrisée suspendue et isolée et tenue en équilibre, perdra cet équilibre si on l'approche d'un conducteur fixe en communication avec le sol ; dans ces conditions, il est évident que si la boule était librement abandonnée à la chute, elle tomberait avec une vitesse plus grande que celle qui lui serait imprimée par l'action seule de la gravité, car à l'action de cette dernière s'ajoute celle de l'attraction électrique. On peut déduire de ce fait que le poids d'un corps varie suivant sa tension électrique développée sur ce corps. Il est de fait certain que notre atmosphère se trouve électrisée, et les physiciens ont constaté qu'en hiver sa tension électrique atteint son maximum, tandis que le minimum a lieu durant l'été. Or, si le poids d'un corps augmente alors que la tension électrique de ce corps augmente, le poids de l'atmosphère doit varier en conséquence de la tension électrique et être plus considérable en hiver qu'en été. La courbe indiquant la variation mensuelle dans la pression barométrique, doit correspondre avec la courbe indiquant la variation mensuelle dans la tension électrique de l'atmosphère.

Or, c'est ce qui a lieu. On constate plus, et c'est que la courbe de la variation diurne dans la tension électrique suit de près la courbe exprimant la variation diurne de la pression barométrique. Si, maintenant, du résultat final on parvenait à éliminer l'influence due à la température, de la vapeur d'eau, et du vent ; le reste exprimerait la variation due aux influences électriques. Dans le calcul il serait nécessaire de tenir compte de l'action magnétique due au gaz dont notre atmosphère est constituée, cette action doit varier suivant la température, et aussi suivant les conditions magnétiques du globe. En tenant compte de toutes ces actions, l'expression analytique de l'influence électrique est loin de se présenter comme simple, peut-être aussi que ces actions agissant harmoniquement nous permettront d'arriver à une formule empirique suffisant aux besoins actuels de la science, et cela sans avoir besoin de considérer en détail toutes les influences perturbatrices.

Nous avons appris avec plaisir que M. Aristide Coumbary se proposait d'instituer une série continue d'observations électriques à faire dans notre ville ; ce sera un titre de plus qu'il aura acquis à la reconnaissance des savants et à l'estime de ses concitoyens. Dans l'état où se trouve la question que nous venons de poser on comprend toute l'importance que peuvent avoir ces sortes d'observations et on ne peut que désirer qu'elles prennent le plus d'extension possible.

P. MONTANI.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 16 décembre	36	12
Clôture	du 16 décembre	36	16

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 17 décembre

LIVERPOOL le bateau à vapeur anglais *Marathon*, capitaine Dupini, ayant touché Malte, Syra et Dardanelles avec diverses marchandises et 4 passagers.

VARNA, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Archiduc. Carlotta*, capitaine Lombardini, avec diverses marchandises.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 17 décembre

ANVERS, le bateau à vapeur anglais *Citadel*, cap. Cerpenter, divers.

ALEXANDRIE, le bateau à vapeur égypt. *Galiiup*, capitaine Kiamil bey, divers

ODESSA, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Trebisonda*, capitaine Lombardich, touchera Varna et Kustendjé, divers.

— le bateau à vapeur russe *Don*, capitaine Resnitchenao, divers

VARNA, le bateau à vapeur ottoman *Omer pacha*, capitaine Malessovich, divers.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 17 décembre

ANGLETERRE, bk it. *Campadonico*, c. Campadonico
— br ital. *Concezione*, cap. Scarpate, blé
— bk ital. *Giovanino*, cap. Basso, blé
CORK, bk autr. *Enos*, cap Fugnizza blé
BRÊME, br oldem. *Queenus*, cap. Spiringer, blé
MARSEILLE, bk ital. *Speme*, cap. Degregori, blé
— bk ital. *Perseverente*, cap. Sciaflino, blé
— br ital. *Luchino*. cap. Cichero, blé
— br ital. *Laura*, cap. Razetto, blé
— br ital. *Enos*, cap. Massa, blé
— bk ital. *Solo*. cap. Devoto, blé
— br hell. *Omonia*, cap. Raglio, blé
— br hell. *Marigo*, cap. Calaris, blé
— goel hell. *Emmanuil*, cap. Panas, blé
SYRA, goel hell. *Michaïl*, cap. Vulgaris, blé
CALICRATI, br aut. *F. Giuseppino*, c. Circovich, lest
KUSTENDJE, br hell. *Lord Russell*, c. Anghelou, lest

NAVIRES destinés pour l'Archipel, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

de 11 décembre

PANDERMA pour Messine, goel. italien *Pegasco* capitaine Antola, blé

KEA pour Marseille, brick hell. *Stamatios*, capitaine Pnevmaticos, blé

— pour Marseille, brick hell. *Philopimin*, cap. Papadopulos, blé

RODOSTO pour Marseille, brick hell. *Kalliopi*, capitaine Andres Voyos, blé

du 12 décembre

RODOSTO pour Messine, goell. hell. *A. Dionissios*, capitaine Tzelentis, blé

du 13 décembre

TAGANROK pour Falmouth, brick italien *Polonia*, capitaine Bozzo, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Percy*, capit. Dunkin, blé

— pour Falmouth, brick anglais *Roben Hood*, capitaine Cumben, blé

— pour Falmouth. bark anglais *South Wick*, capitaine Page, blé

— pour Malte, bark anglais *Porto Salvo*, capit. Gallea, blé

— pour Marseille, brick italien *Paolina*, capit. Fravega, blé

— pour Falmouth, bark prusse *St Christoph*, capitaine Brandhoff, orge

— pour Marseille, brick hell. *Genia*, capitaine Dritzas, blé

NICOLAEFF pour Falmouth, bark prusse *Carl Frederik*, capitaine Koch, blé

ODESSA pour Falmouth, bark rus *Rosa Battcher*, capitaine Schultz, blé

— pour Falmouth, bark norvegien *Karl Angel*, capitaine Olsen, blé

— pour Falmouth, bark prusse *Tahti*, capitaine Lindstrom, blé

— pour Falmouth, bark russe *Atka*, capitaine Eklund, blé

MARIANOPLE pour Falmouth, bark russe *Eko*, cap. Sarlin, blé

— pour Livourne, bark italien *Europa*, capitaine Orso Rivara, blé

BERDIANSKA pour Marseille, brig italien *Aurelia*, capitaine Olivari, blé

— pour Marseille, brig italien *Unione*, capitaine Vallesbona, blé

— pour Falmouth, brick italien *Pionner*, capit. White, blé

— pour Marseille, brick italien *Riccordo*, capit. Valle, blé

— pour Marseille, bark italien *Andrea Padre*, capitaine Tossini, blé

YESKI pour Falmouth, bark norvégien *Viandra*, capitaine Pomme, blé

— pour Marseille, brick hell. *Pinelopi*, capit. Jamaris, blé

PYGO pour Marseille, brick hell. *Egyptos*, capit. Kokinis, blé

KUSTENDJE pour Falmouth, bark norvég. *Mary*, capitaine Abrahamson, blé

BRAILA pour Falmouth, brick anglais, *Rush*, capitaine Harrisson, blé

— pour Falmouth, goel. angl. *Earl of Leicentor* capitaine Tharker, orge

— pour Marseille, brick italien *Fede*, capitaine Cignoni, blé

— pour Castellamare, brick hell. *Kephalinia*, capitaine cambidjis, blé

SOULINA pour Falmouth, bark norvegien *Audhill*, capitaine, Meadsen, blé

VARNA pour Falmouth, brick anglais *Sarah*, cap. Elliott, blé

— pour Marseille, bark italien *Giano*, capitaine Roggiano, blé

— pour Marseille, bark italien *Marco*, capitaine Grecco, blé

du 14 décembre

TAGANROK pour Marseille, brick hellén. *Micra-Elleni*, cap. Ghionis, blé

— pour Marseille, brick hell. *Anexartitos*, cap. Mikes, blé

— pour Marseille, brick hell. *Apostolos Pavlos* capitaine Poulos, blé

— pour Marseille, brick hell. *Iraclis*, capitaine Metaxas, blé

— pour Marseille, brick hell. *Carm. Evridiki*, capitaine Boulgaridis, blé

— pour Marseille, brick hell. *Felix*, capitaine Rebecco, blé

— pour Marseille, brick hell. A. *Nicolaos*, cap. Avgerinos, blé

— pour Falmouth, bark anglais *Argo*, capitaine Guld, blé

— pour Rotterd, bark anglais, *Luzon*, capitaine Broun, seigle

— pour Marseille, brick hell. *Marigo*, capitaine Lichiandopoulos, blé.

THÉATRE FRANÇAIS.

Jeudi, 19 décembre 1867, à 8 h. du soir

Abonnements suspendus.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE AU BÉNÉFICE

de M. ROMÉAL.

1re *représentation de*

Les Lionnes Pauvres

Comédie nouvelle en 5 actes, par E. Augier.

DISTRIBUTION :

Monsieur Pommeau	MM. Desban.
Frédéric Bordognon	Romeal.
Léon Lecarnier	Miégeville.
Joseph	Louis.
Seraphine Pommeau	Mmes Manneville.
Mme Thérèse Lecarnier	Ricquier.
Mme Charlot, marchande à la toilette	Adolphe.
Victoire, femme de chambre	Elisa.
Mme Henriette Hullin	Gabrielle.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Messieurs les Porteurs d'Actions de la Société Générale sont prévenus, que le 3me Coupon d'intérêt pour l'année 1867 ; 6 o/o sur les L.-st. 8, versées soit L.-t. 0,52 56/oo (à 109 1/2 L.-s. 0,9 7 1/5) sera payé à partir du 2 janvier prochain au siége de la Société, Camondo-Han à Galata.

Galata, le 28 novembre 1867.

Le Directeur-Général,
A. VLASTO.

IMPRIMERIE CENTRALE ET LITHOGRAPHIE.

Cartes de Visite en tous genres.

PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS.

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

TIMBRE SEC ET HUMIDE. — RICHE COLLECTION DE LETTRES ENTRELACÉES DE DIVERSES COULEURS.

COUPE-PAPIER A L'USAGE DES RELIEURS.

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caïffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dépôt principal d'effets de Loterie d'Autriche et Russes

constamment en vente chez le soussigné.

LE 2 JANVIER 1868

Le Tirage ne sera retardé sous aucun prétexte

FIXÉ PAR ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT I.R. D'AUTRICHE

Tirage de l'Emprunt de 1858

DU CRÉDIT MOBILIER.

A GAGNER pour 35 piastres

Trois gros Lots de Florins **250,000; 40,000; 20,000.**

Il y a **1,400** lots différents montant à **570,050** florins.

On trouve des Originaux et des Promesses portant pour garantie de l'authenticité et pour responsabilité contre toute falsification le cachet vert de Mr. **D. Koritschoner**, indiquant le domicile, le jour du tirage et la date de la vente.

Pour plus amples renseignements s'adresser, Han-Municipal N° 8, Galata, chez

Mr D. Koritschoner,
Marchand en Horlogerie et Bijouteries fines.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 numéros seulement et contient 40, 000 gains de Th. 150, 000; 100, 000; 80, 000; 50, 000; 40, 000; 30, 000; 20, 000; 10, 000; etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. H. KLARFELD, Perchembé-Bazar, 17.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858.

Tirage, le 2 Janvier 1868.—Les premiers lots sont florins 250,000; 40,000; 20,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte P. 35. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata. H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

PHOSPHATE DE FER

De **Leras**, pharmacien, docteur ès-sciences, 7, rue de la Feuillade, à Paris.— Ce nouveau ferrugineux réunit la **composition** des os et du sang, et contient le fer à l'état liquide. D'après les observations faites dans les hôpitaux de Paris, et consignées dans le prospectus, il est supérieur aux **pilules ferrugineuses**, au **lactate de fer**, au **fer réduit par l'hydrogène**, aux **Pilules et Sirop d'iodure de fer**, et guérit rapidement *pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, appauvrissement du sang, pertes de forces et d'appétit, menstruations difficiles et pertes blanches.* C'est le meilleur adjuvant de l'HUILE DE FOIE DE MORUE. A Constantinople, pharmacie Della Sudda, et dans les principales pharmacies.

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées. HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIFLD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

CHARBONS—A LOUER

Des magasins spacieux pouvant contenir environ 4,300 tonneaux de charbon de terre, sis à Tophana, Kiretch-Kapoussou, près de la Douane française.

S'adreser à M. Michel Zavra, au Caviar Khan.

AVIS INTÉRESSANT.

On peut se procurer de la graine de ver-à-soie du Japon de première qualité et de provenance directe, chez MM. Molinari frères, rue Yorghandjilar, N° 69, à GALATA.

A VENDRE

Pour cause de maladie un des plus anciens ateliers de Photographie.

Toutes facilités seront accordées pour le payement.

S'adresser : Passage Oriental N° 17.

NÆHMASCHINEN

AUCH ALS

WEIHNACHTS-UND-NEUJAHRS GESCHENKE

empfiehlt

das grösste europæische Næhmaschinnen Etablissement von Mr BOLMANN in WIEN, 31 Rothenthürm-strasse, 31, Illustrirte Preis liste *gratis* u. *franco*.

AVIS

Aux Négociants, Fabricants, etc.

Ouverture de crédits, négociations, comptes-courants, avances et consignations sur marchandises, commission pour l'achat et la vente de marchandises.

S'adresser à M. A. M. H. 38, St-Mary Hatill à LONDRES.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,

Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes, Bronchites ou Toux nerveuses, Grippes, Coqueluches*; contre l'**Hémoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda**, **Ottoni**, **Calleja**, pharmaciens-droguistes à *Péra*; à *Bucharest*, chez MM. **Steege**, **Honig**; à *Jassy*, chez M. **Loockman**; à *Galatz*, chez M. **Honnetz**, et dans les principales pharmacies d'Europe.

PHOTOGRAPHIE

Charles GAUDIN, Maison spéciale de Fournitures, Cadres, Albums, Cartes de visite, etc.

Stéréoscopes et **Vues stéréoscopiques** de tous les pays. — ARTICLES ANGLAIS.

117, boulevard Sébastopol, 117

PARIS.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

MARQUES DE FABRIQUE

CHRISTOFLE

Orfévrerie Christofle

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIDE

ALFÉ NIDE

CHRISTOFLE

MANUFACTURES

RÉCOMPENSES OBTENUES AUX EXPOSITIONS
Paris, 1839, 1844, 1849
TROIS MÉDAILLES D'OR
Londres, 1855
PRIZE MEDAL
Paris, 1855
GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
Londres, 1862
DEUX MÉDAILLES
POUR EXCELLENCE DES PRODUITS.

A PARIS, rue de Bondy, 56; — à CARLSRUHE (grand-duché de Bade.)

AVIS IMPORTANT.

Pour éviter l'abus qui est fait journellement de notre nom et de nos tarifs, nous appelons la plus sérieuse attention sur les poinçons de notre Société indiqués ci-contre et dont tous les produits de notre manufacture sont revêtus.

Nous prions les consommateurs de nos produits qui n'ont pas de fournisseurs attitrés leur inspirant toute confiance, de s'adresser à nos REPRÉSENTANTS, maisons de vente véritablement spéciales qui, largement assortis de notre Orfévrerie, se sont engagés par traité à ne vendre que nos produits et présentent à la fois avantage et sécurité.

CHRISTOFLE ET Ce.

ORFÉVRERIE DE TABLE
argentée et dorée.
ORFÉVRERIE D'ARGENT
COUVERTS ALFÉNIDE
SURTOUTS DE TABLE
et services de dessert.
OBJETS SPÉCIAUX
pour paquebots, restaurants, hôtels, cafés, etc.
ARGENTURE ET DORURE
RÉARGENTURE DE TOUS OBJETS.

Nos REPRÉSENTANTS sont: à Constantinople, MM. NEUBAUER et Cie.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNÉE.— N° 285.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra..........	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces......	60 »	32 »	18 »
Étranger.......	75 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 5 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bonnanso, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

UN NUMÉRO 1 PIASTRE.

PRIX DES INSERTIONS:

4me page, Annonces............ 3 Piastres la ligne
Avant les annonces, Réclames.... 6 » la ligne
Faits divers, Corps du Journal.... 15 » la ligne

Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 20 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 18 décembre 1867.

Consol. T.	PARIS...	Ouv.	93	60
		Clôt.	93	65
	LONDRES.	Ouv.	93	93 1/4
		Clôt.	93 1/8	—3/8
Emprunt Turc 1865		Ouv.	260	
		Clôt.	257	50
Rente française 3 0/0		Ouv.	68	75
		Clôt.	68	70
Italien...........		Ouv.	45	40
		Clôt.	45	55

Marseille, 18 décembre 5 h. 15 soir.

Blés du Danube..... 127/123—40 50
Baisse francs 0 50

Paris, 19 décembre 7 h. 35 matin.

FLORENCE. On assure que l'armée sera augmentée de 50,000 hommes. Le général Menabrea expose son programme qui consiste à maintenir Rome comme capitale, mais répudiant les moyens violents. M. Ratazzi justifie sa conduite et affirme qu'il a toujours cherché à empêcher l'action de Garibaldi.

La discussion continuera aujourd'hui.

(*Service particulier de* LA TURQUIE.)

Dardanelles, 20 décembre.

Euphrate, courrier de Marseille, a passé d'ici ce matin à 4 heures.

Nouvelles de l'Extérieur.

Les derniers avis de Mexico portent que le président Juarez a commué les sentences rendues contre les prisonniers impériaux. Les hauts fonctionnaires et les étrangers qui avaient reconnu l'empire de Maximilien sont bannis.

Suivant l'*Epoque*, le gouvernement français aurait commandé à la fabrique d'Eskilstuna (Suède) 60.000 sabres baïonnettes, qui doivent être livrés à la fin du mois prochain.

La chambre de commerce de Paris et le syndicat des agents de change ont reçu, dit-on, des renseignements qui permettent d'espérer que la Compagnie du canal de Suez pourra livrer le canal à la grande navigation le 1er octobre 1869.

A la Chambre des députés de Prusse, la proposition Lasker (relative à la liberté des paroles des représentants) a été adoptée à la seconde lecture par 188 voix contre 174.

Le duc de Nassau n'a pu se décider à s'éloigner de son ancien duché. Après de longues hésitations, il s'est installé définitivement à Francfort, dans un hôtel appartenant à M. le baron de Rothschild.

On écrit de Munich que la conférence militaire des délégués des Etats de l'Allemagne du Sud s'est ouverte le 2. Le gouvernement bavarois avait proposé, et l'on a arrêté un règlement général pour l'organisation uniforme des institutions destinées à former des jeunes gens à la carrière militaire, ainsi que la fixation en commun de la force de l'armée et de la durée du service effectif.

On lit dans la *Correspondance générale*, de Vienne:

Tout porte à croire qu'en ce moment une très vive correspondance vient d'être échangée entre les cabinets de Londres et de Berlin au sujet de l'affaire de la conférence. Ce dernier semble hésiter à donner son assentiment avant que l'autre se soit prononcé. On peut dire qu'en ce moment la réunion de la conférence dépend de la décision de l'Angleterre.

On écrit de Pesth (Hongrie) que le comte Androssy a présenté à la Chambre des députés un projet de loi qui accorde aux israëlites les mêmes droits politiques et civils qu'aux autres habitants. Ce projet de loi a été accueilli avec des applaudissements.

Nous lisons dans la *Politique* de Prague:

Par suite du vote de la Chambre des seigneurs, hostile au concordat, les évêques de l'empire, membres de cette assemblée ont adopté le système d'abstention et n'ont pas reparu à la Chambre.

Le cardinal Rauscher, archevêque de Vienne, prépare une lettre pastorale où il s'oppose énergiquement à l'abolition du concordat, qu'il déclare être une violation de traité.

D'après le *Hon* de Pesth, l'ex-général en chef hongrois Georgey aurait demandé à comparaître devant une cour martiale, qui aurait à rendre un arrêt sur sa conduite pendant la guerre nationale de 1849.

On annonce que le gouvernement italien aurait refusé de signer la convention relative à la dette pontificale avant l'évacuation du territoire romain par les troupes françaises.

L'agitation des esprits continue en Sicile et dans le napolitain. Le parti mazzinien et le parti de l'ex-roi François II se disputent d'avance les résultats d'une explosion qui paraît prochaine et inévitable. A qui profitera cette explosion, si jamais elle éclate? Là est la question. En attendant, l'*Italia* de Naples nous apprend que le 28 novembre d'énormes placards demandant François II pour roi ont été affichés dans divers quartiers.

Garibaldi s'est embarqué, dit la *Nazione*, sur l'*Esploratore*, avec le colonel Camozzi, M. Canzio, M. Basso et la famille du lieutenant-colonel de l'armée britannique, M. Chamber. Le général Garibaldi, arrivé à Caprera, a beaucoup remercié le commandant et l'équipage de l'*Esploratore*, et le colonel Camozzi, « qu'il a embrassé à diverses reprises avec effusion. » L'*Esploratore* a ramené le lieutenant-colonel Camozzi à Livourne.

» Ces nouvelles, ajoute la *Nazione*, sont faites pour démentir tout ce qui a été dit touchant la manière dont le général aurait été rudoyé. »

Garibaldi est-il sorti du fort de Varignano libre ou sous condition? Les journaux italiens ne sont pas d'accord sur ce point. Selon la *Riforma*, le général ne serait parti, le 26, pour Caprera, qu'à la condition de ne point quitter cette île avant le mois de mars prochain, et, si son procès avait lieu, de se présenter à la première réquisition. La *Gazette piémontaise* affirme, au contraire, que Garibaldi peut à cette heure se considérer comme ayant recouvré toute sa liberté.

Le général de Failly et son état-major ont quitté Rome pour se rendre à Civita-Vecchia.

Il résulte des explications fournies par le *Monde* que la dernière campagne aura coûté au gouvernement pontifical plus d'un million; on évalue en outre à deux millions la dépense nécessaire pour renouveler et compléter l'armement des troupes, sans compter l'organisation des ambulances, les services aux blessés; les travaux de fortification de Rome auront coûté plus de deux millions, soit donc une dépense d'au moins six millions qui vient ajouter aux embarras de la situation financière du Saint-Siége.

Le gouvernement belge vient d'émettre un emprunt de 60 millions de francs. Cet emprunt avait été autorisé par la loi du 10 juin 1867.

On écrit de Bruxelles:

La position du gouvernement, par rapport à la conférence, est très-difficile. Tandis que les libéraux conseillent une abstention complète, les ultramontains poussent à la participation et à une attitude favorable au pouvoir temporel. Tout dépend d'ailleurs de la ligne de conduite que tiendra l'Angleterre... On n'adoptera ici que les résolutions du cabinet de Saint-James.

On écrit de Madrid:

Les Cortès seront convoquées pour le 27 décembre. L'attitude de l'union libérale est incertaine. Depuis la mort d'O'Donnell, elle manque de chef. On prétend qu'au moment de mourir, il a conseillé à son parti l'abstention complète. — A l'occasion de la mort de cet homme, qui a exercé une grande influence sur les destinées de son pays, on a remarqué une différence de rédaction entre la lettre de condoléance adressée à sa veuve par la reine et celle que lui a fait parvenir la duchesse de Montpensier. Tandis que la reine appelle le comte de Tétouan un de ses meilleurs soldats, la duchesse le nomme l'appui fidèle du trône constitutionnel.

Encore une nouvelle:

Le maréchal Espartero est gravement malade; de l'avis des médecins, il ne passera pas l'hiver.

Le *Mémorial diplomatique*, en annonçant la formation du nouveau ministère roumain, ajoute:

» Dans les circonstances actuelles, la rentrée de M. Bratiano au ministère de l'intérieur, ne saurait alarmer les conservateurs, ni à plus forte raison les libéraux.

» Tout le monde est aujourd'hui convaincu que le chef du parti libéral roumain n'a d'autre objet que de constituer dans les Principautés un parti national dévoué au prince Charles et ami de la France.

Le même journal donne les renseignements qui suivent sur la mission spéciale confiée par le prince Charles à M. Démètre Bratiano:

Le journal le *Nord* a publié une dépêche annonçant que M. Démètre Bratiano allait être envoyé en qualité d'agent de la Roumanie à Paris, en remplacement de M. Cretzoulesco, qui serait chargé de la mission de Florence. Nous croyons savoir que cette nouvelle est absolument inexacte.

M. Démètre Bratiano est chargé par son gouvernement d'une mission toute spéciale: celle de négocier l'abolition des vieilles capitulations, en vertu desquelles les étrangers coupables de certains délits sont justiciables de leurs consuls seuls.

Ces capitulations sont un débris des temps barbares, et l'on conçoit facilement que la Roumanie, dont la législation, copiée sur celle de la France, n'a rien à envier à celle d'aucun pays au point de vue libéral, soit désireuse de les faire disparaître en droit, comme elles ont disparu déjà en fait. Il fallait, pour traiter une si délicate question, un homme qui y fût particulièrement versé et eût des connaissances spéciales; c'est ce qui a décidé le choix de M. D. Bratiano.

Quant à M. Cretzoulesco, que les affaires de son gouvernement ont appelé à Londres pour quelques jours, il n'est nullement question de lui donner un autre poste.

M. de Bonnières, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du gouvernement français en Perse, est arrivé le 29 octobre à Téhéran, où le roi lui avait préparé une réception magnifique.

LE CHEMIN DE FER DE SCUTARI A BASSORA.

Dans son désir de donner le plus grand développement possible aux voies de communication de l'Empire, le Gouvernement, après avoir concédé dernièrement à une puissante compagnie le chemin de fer de Constantinople à Belgrade, vient d'arrêter avec M. Stewart les bases d'une nouvelle concession de voie ferrée de Scutari à Bassora.

M. Stewart, représentant d'une compagnie qui offre toutes les garanties de solidité voulues, a obtenu un délai de deux ans pour faire faire sur cette ligne les études préliminaires. Au bout d'une année, il devra conclure avec le gouvernement une convention définitive pour la construction de ce chemin de fer aux conditions suivantes:

La ligne partant de Scutari, passera par Ismidt, Kutahià, Afion, Kara-hisar, Yeni-cheïr, Kaïsérié, Alep et Bagdad; elle aura un embranchement sur Alexandrette.

Le gouvernement garantira une somme de 5 0/0 sur le montant des frais de la Compagnie, et affectera au paiement de cette garantie divers revenus parmi lesquels le droit de transit de 1 0/0 à percevoir sur les marchandises transportées par la nouvelle voie. Il fournira également les terrains nécessaires pour la construction de la ligne dans tout son parcours.

La Sublime Porte s'engage, en outre, à n'accorder cette concession à aucune autre compagnie durant une année à partir du jour de la signature de la convention provisoire. Il est bien entendu que, passé ce délai, chacune des parties reprend son entière liberté d'action.

Avant de parler de l'importance de ce grand réseau de chemin de fer de l'Asie, nous félicitons le gouvernement de n'avoir pas consenti à concéder cette ligne d'une manière définitive avant que M. Stewart fût à même, après ses études préparatoires, d'offrir les garanties nécessaires pour une si grande entreprise. Si cette ligne est concédée, on peut espérer, au moins, qu'elle sera construite dans des conditions bien meilleures que celles de Smyrne à Aïdin, de Varna à Roustchouk et de Kustendjé qui laissent énormément à désirer.

Cette entreprise gigantesque sera d'une importance considérable pour l'Empire, surtout si la Compagnie représentée par M. Stewart se fusionne, comme on le dit, avec celle dont M. Van der Elst est le mandataire. On pourrait ainsi au bout de cinq ou six ans aller de Bagdad à Paris en quelques jours. Non-seulement l'Asie se rapprocherait énormément de l'Europe, qui aurait de nouveaux débouchés pour l'écoulement de ses marchandises, mais le commerce de la Turquie prendrait en peu de temps des proportions fabuleuses. L'agriculture, qui est encore chez nous dans son état primitif, recevant par ce moyen une nouvelle impulsion, se développera de manière à ce que nos céréales puissent approvisionner la plus grande partie de l'Europe et l'Angleterre surtout, si exposée à des disettes presque continuelles. L'Amérique qui était jusqu'ici presque le seul grenier des Etats de notre continent et qui fournissait seule le coton à l'industrie européenne rencontrera en nous une concurrence des plus sérieuses. Nous pourrions avec le temps fournir au monde entier et dans les meilleures conditions, les matières premières de toutes sortes qu'on est obligé d'aller chercher si loin et non sans de grands dangers.

Ces vastes plaines qui séparent Scutari de Bagdad, seront une nouvelle mine inépuisable à exploiter par l'activité humaine et nul doute que ce chemin de fer qui contribuera à développer dans de si grandes proportions la production de ce pays encore vierge, n'amène une révolution dans le commerce et l'industrie de l'Europe entière exactement comme jadis la découverte de l'Amérique.

Mais pour que nous puissions atteindre ce résultat, il est de toute nécessité qu'en attendant la construction de ce réseau de chemin de fer qui demande peut-être dix ans de temps, le gouvernement ne néglige rien pour sillonner l'Empire de routes et de chaussées aboutissant vers les voies ferrées, afin que la population entière profite d'une manière plus ou moins égale des bienfaits des chemins de fer.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

LA MAISON DE PENARVAN

PAR

M. JULES SANDEAU.

I.

A l'époque où les provinces de l'ouest se soulevèrent contre la république, la famille de Penarvan était, par son ancienneté, une des plus considérables de Bretagne: elle disparut dans la tourmente qui dévasta cette terre héroïque. MM. de Penarvan, ils étaient quatre frères, tombèrent foudroyés tous quatre à l'affaire de La Tremblaye. L'épitaphe de ces jeunes guerriers se trouve dans Xénophon: « Ils moururent irréprochables dans la guerre et dans l'amitié. » Lorsqu'on les rapporta sans vie au château d'où ils étaient partis quelques semaines auparavant dans tout l'éclat de la jeunesse, le vieux marquis, leur père, appuyé sur sa fille, les reçut debout au pied du perron. Sa bouche resta muette, ses yeux ne versèrent pas une larme. Il contempla longtemps sa race anéantie, puis il se découvrit pieusement et s'inclina dans un suprême adieu.. Deux jours après, il montait à cheval, et, malgré son grand âge, se rendait au camp de M. de Lescure. Il se battit comme un lion, passa la Loire avec l'armée vendéenne, et fut tué aux portes du Mans. Mlle de Penarvan avait suivi son père. Après des vicissitudes inouïes, elle put rentrer dans le domaine où elle était née, et prendre possession des débris de son héritage qu'avaient largement échancré les confiscations d'une part, et de l'autre cent mille écus versés par le marquis dans les caisses de l'armée catholique; les fureurs de la guerre civile avaient à peu près dévoré le reste. Ruiné par l'incendie, le château n'offrait plus qu'un seul corps de logis qui fût habitable; les fermes d'alentour, ouvertes à tous les vents, laissaient voir leurs foyers déserts, où croissaient déjà les ronces et les orties. Mlle de Penarvan s'installa fièrement dans sa pauvreté: il y a des âmes qui ne relèvent point de la fortune.

Mlle Renée de Penarvan était née à l'ombre des tours féodales, derniers vestiges de l'antique demeure des ancêtres, aux flancs de laquelle s'adossait, comme un nid contre une aire, le manoir des neveux. Orpheline de mère dès sa plus tendre enfance, elle avait grandi en pleine liberté au milieu de ses frères, qui, élevés eux-mêmes en gentilshommes campagnards, encourageaient à plaisir ses goûts aventureux et ses mâles instincts, héréditaires dans leur famille. Le marquis y prêtait la main; il n'avait pas de plus grande joie que de courir le cerf avec sa fille, et rien n'était charmant comme les départs pour la chasse, le seigneur breton entouré de ses quatre fils, la jeune amazone en tête, tous à cheval, et s'enfonçant, au bruit des fanfares, dans la profondeur des bois. Cette éducation toute virile avait développé chez Mlle Renée plus de force que de grâce, plus d'énergie que de tendresse. A dix-huit ans, on eût dit une héroïne des temps chevaleresques. L'abbé Pyrmil, qui possédait à fond son histoire de Bretagne, et avait la manie d'en mettre un peu partout, la comparait à Jeanne de Penthièvre et plus volontiers à la comtesse de Montfort. Elle était belle, mais, quoique blonde et blanche, d'une beauté moins faite pour inspirer l'amour que le respect.

Ses cheveux, d'une rare magnificence, couronnaient un front droit et ferme. Le nez était aquilin et fier, le regard impérieux et hautain, la bouche facilement dédaigneuse. Sans manquer d'élégance, sa taille n'avait rien des formes éthérées que les poètes poursuivent dans leurs rêves; Mlle Renée eût porté sans fléchir l'armure des guerrières auxquelles l'abbé Pyrmil se plaisait à la comparer. L'orgueil de race, le plus légitime de tous après celui qu'on tire de son propre mérite, se trahissait dans ses gestes et dans son maintien. Cet orgueil qui devait être l'unique passion de sa jeunesse et le supplice du reste de sa vie, l'avait prise presque au berceau. Son imagination s'était nourrie de bonne heure des chroniques de sa maison; grâce aux leçons de l'abbé Pyrmil, le culte des aïeux devint chez elle une sorte d'idolâtrie.

L'abbé Pyrmil était un pauvre abbé qui devait tout aux Penarvan, chez qui son père avait été fermier. En sortant du séminaire, il était entré au château, où il achevait l'éducation des jeunes gens et disait la messe les dimanches et les jours de fête. Qu'il fût le modèle des chapelains, je n'oserais pas l'affirmer; mais à coup sûr on pouvait voir en lui le phénix des précepteurs, car il était modeste avec un modeste savoir. Il passait d'ailleurs pour un puits de science à dix lieues à la ronde, et, si le mérite se mesurait à la taille, sans aucun doute il en eût remontré à tous les pères de l'Eglise, jamais abbé si haut perché sur ses jambes ne s'étant rencontré dans la chrétienté. La nature l'avait fait si long et si mince, qu'on tremblait pour lui les jours de grand vent. Tel qu'il était, avec ses jambes de héron, son corps passé au laminoir, ses yeux d'un gris pâle et sa face blême, d'où s'élançait un nez impétueux, on ne pouvait s'empêcher de l'aimer, tant il y avait de douceur affectueuse dans son regard et de bonté vraie dans son cœur. Une âme reconnaissante et dévouée logeait sans bruit sous cette enveloppe ridicule. Le bon abbé était tout Penarvan. Si l'on fût venu lui dire que le marquis n'était pas d'aussi bonne maison que le roi, quoique d'humeur très pacifique il n'eût pas pris plaisamment la chose; quant aux enfans, il estimait que jamais si belle lignée n'avait fleuri sur les marches d'un trône. Son dévouement ou plutôt sa dévotion pour cette famille débordait sur toute la race, et remontait de génération en génération jusqu'aux ancêtres les plus reculés. Il s'était consacré à la glorification de leur mémoire, comme si sa reconnaissance n'eût pas trouvé à s'exercer suffisamment sur leurs descendans. Les Penarvan étaient sa marotte.

Il les connaissait tous; pour les dénicher un à un dans les broussailles du passé, il avait fureté partout, fouillant chroniques et légendes: on n'est pas bien sûr que,

Voir le numéro du 19 décembre.

Nous reproduisons ci-après la suite de l'article du *Mémorial diplomatique* sur les affaires d'Orient, dont nous avons publié la première partie hier :

Dans la mission pacifique de S. A. Aali Pacha, la France, la Prusse et l'Autriche doivent trouver toutes les garanties désirables ; et, sans de nouvelles complications imprévues, le succès n'est plus douteux.

La prolongation de l'insurrection crétoise ne doit pas être considérée comme une preuve de l'impuissance de la Porte à la supprimer ; elle est uniquement la conséquence de l'intervention étrangère ; et la nouvelle forme d'administration que S. A. Aali Pacha est chargé d'établir dans l'île ne peut manquer de satisfaire aux espérances de tous les hommes justes et sensés. S'il le faut encore, Son Altesse sera prête à soutenir ses conciliantes propositions par les armes ; mais alors la responsabilité en retombera sur les émissaires insurgés, et non sur le Sultan et ses ministres éclairés et animés de la plus généreuse tolérance.

Mais revenons à la dernière circulaire du prince Gortchakoff.

La circulaire russe du 18/30 octobre contient des preuves éclatantes de l'ingérence moscovite dans l'imbroglio crétois. Le chancelier de l'empire, en citant l'année 1860, avoue que, depuis cette date, la Russie exploite l'animosité des peuples chrétiens grecs en Turquie contre le gouvernement. Elle leur a recommandé d'avoir confiance dans l'appui de l'Europe et a encouragé leurs aspirations par la comparaison des choses dans d'autres pays, et par le triomphe dans des contrées voisines des doctrines qu'elle leur prêchait. Elle faisait sans doute allusion à la Serbie et aux provinces Danubiennes, dont la quasi indépendance était bien faite pour rendre la résignation des Crétois désormais impossible. Elle dit aux Bulgares : Révoltez-vous ; ayez des millions de victimes, de manière à faire crier les journaux contre l'inhumanité des Turcs, et, grâce à ma protection, vous deviendrez un peuple indépendant. Mais elle ne leur dit pas que plus tard ils devront être absorbés, corps et âmes, dans la Russie (qui aime tant ses coreligionnaires) comme le sont aujourd'hui les Géorgiens et les Arméniens. Quant aux Circassiens, qui ne voulaient à aucun prix devenir sujets russes, le Czar les a expulsés de leur pays, dont il a pris possession par la force.

L'Europe n'est pas aussi aveugle que la Russie le suppose. Les puissances européennes n'ont pas toutes agi d'accord avec elle. Elles ont pris part aux affaires de l'Europe orientale tout juste assez pour se mettre en état d'apprécier ses vues politiques, et ceci a été un échec formidable pour les grandes capacités diplomatiques du prince Gortchakoff qui le comprend aujourd'hui et ralentit l'ardeur de son zèle pour les coreligionnaires de son maître. N'ayant pas réussi comme il l'eût voulu dans ses menées secrètes et mystérieuses parmi eux, il base aujourd'hui son argument le plus fort sur la « sympathie que les victimes en Crète ont excitée en Europe. » Et, d'un coup de plume, il trace l'histoire de vingt années, mentionnant des « explosions en Syrie, dans le Liban, en Serbie, en Bosnie, en Herzégovine et finalement en Crète, » sans toutefois nous révéler la main qui a porté la poudre dans ces foyers incandescents.

Dans sa circulaire, il parle, avec une hardiesse vraiment admirable, des «vues qui président à la politique de son auguste maître », des traditions de la Russie, de ses intérêts comme puissance limitrophe, et comme grande puissance européenne.

Il ajoute que la Russie, d'accord avec plusieurs autres grandes puissances européennes, (qu'il a toujours soin de ne pas nommer, et certes ce n'est ni l'Angleterre ni l'Autriche), avait eu l'intention d'amener le Sultan à permettre à une commission mixte, composée de commissaires de ces mêmes puissances, de faire une enquête sur les griefs de ses sujets en Candie, puis de faire décider de la condition future de ceux-ci par la voie du suffrage général, et enfin d'annexer l'île à la Grèce.

La Prusse s'associe à cette demande peut-être en vue d'engager la Russie à la seconder dans ses projets en Allemagne. Quant au concours de l'Italie, il serait difficile d'y trouver le moindre motif, si ce n'est qu'elle est flattée par l'idée d'être qualifiée de grande puissance.

Or pourquoi ce principe d'intervention dans les affaires d'autrui n'est-il pas invoqué en faveur des Polonais, des Courlandais, des Finlandais ? Si ce principe est bon pour le musulman, il doit être également bon pour le chrétien, pour l'Angleterre, pour la France et même pour la Russie.

L'intervention étrangère une fois acceptée par le Sultan dans les affaires intimes de son empire, ainsi que l'appel au suffrage populaire, la politique de la Russie dans l'Orient aura fait un pas immense. Ce précédent sera invoqué dans toutes les occasions possibles. Déjà la Russie s'empresse de citer l'exemple du Liban. Ce n'est pas seulement le sort de la Syrie, du Liban, de la Servie, etc., qui sera mis au vote, mais celui de presque tout l'Empire Ottoman.

Les explosions ne manqueront pas : partout où la Russie convoite un morceau de terrain, on trouvera le moyen de susciter des révoltes parmi des peuples ignorants peu capables de juger entre le gouvernement absolu du Czar et le règne paternel du Sultan. Il y a des regrets qui arrivent trop tard. La mouche se confie dans ses ailes et se laisse prendre dans le filet de l'araignée.

Les Crétois croient à la sympathie du Czar pour leur religion ; ils se fient à son affection désintéressée pour échapper aux étreintes de son ambition. Illusion ! la Crète est une belle île ; c'est la fleur de l'Archipel, on ne pourrait trouver un joyau plus précieux pour orner la couronne de la jeune princesse russe devenue reine des Hellènes. La Crète valait bien « les efforts personnels tentés par l'auguste Czar lors de la mission de Fuad pacha à Livadia » et « les démarches puissantes et réitérées du cabinet impérial » de Russie !

Combien doivent être vifs les regrets de la Russie, maintenant que, suivant la teneur de la circulaire du prince Gortchakoff, les grandes puissances européennes ont cessé d'agir d'accord avec elle pour porter à l'indépendance de la Turquie le coup de grâce qu'elle avait préméditée lorsqu'elle réclamait l'enquête en Crète. Cet insuccès, il est vrai, est dû aux *rivalités politiques* qui divisent ces mêmes grandes puissances, avec plus blessant pour elles que respectueux. Après avoir excité ou au moins exploité « l'explosion en Candie, » l'auguste maître du prince Gortchakoff tient à dégager sa « responsabilité » d'une manière de procéder dont il « prévoit les périls. » Il reconnaît aujourd'hui qu'il est allé trop loin, et qu'il s'est exposé à la critique des hommes impartiaux ; et il finit par se retrancher derrière « le principe de non-intervention. » En d'autres termes, il recule pour mieux sauter. Il ajoute, en effet, que « toutefois ce principe ne saurait impliquer l'indifférence ; » l'Orient est encore et sera toujours son champ de bataille ; le Czar paraît avoir déjà oublié celui de Sébastopol.

Un espace de dix ans, dont sept sont déjà écoulés, sépare 1860 (l'année citée dans la circulaire du prince Gortchakoff) de l'année 1870. Les grandes puissances européennes peuvent préjuger de l'avenir par le passé. Au dire du grand diplomate russe, ce sont les *rivalités politiques* qui ont fait échouer ses plans. Cet aveu contient donc un enseignement pour tous. Espérons que la Turquie saura en profiter pour son propre compte avant que 1870 arrive.

Nouvelles de l'Interieur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROIDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

19 *décembre* 1867

Pression barométrique à midi	765,2
Température minima	6,7
» maxima	13,5
» moyen. de 9 h. m. à 6 h. s.	12,4
Direction du vent	S.
Force moyenne du vent	*assez fort*

Dimanche passé, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une maison de la rue Sou-Terazi. Grâce à un *extincteur*, dont cette maison était pourvue, tout danger put être aisément conjuré et les dégâts ont été relativement insignifiants.

—

Mercredi passé un ouvrier turc, en traversant la rue Chehzadé Imam pour se rendre à son atelier, est tombé frappé de mort subite.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
L'EMPIRE OTTOMAN.

Messieurs les Porteurs d'Actions de la Société Générale sont prévenus, que le 3me Coupon d'intérêt pour l'année 1867 ; 6 o/o sur les L.-st. 8, versées soit L.-t. 0,52 56/00 (à 109 1/2 L.-s. 0,9 7 1/5(sera payé à partir du 2 janvier prochain au siége de la Société, Camondo-Han à Galata.

Galata, le 28 novembre 1867.

Le Directeur-Général,
A. VLASTO.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain le 20 décembre, à 4 heure de l'après-midi.

Le Secrétaire-général,
Dr J. DE CASTRO.

On nous écrit de Tripoli de Barbarie :

Il y a quelques mois, dans le village de Zliken, à Tripoli de Barbarie, les israélites ont entrepris de reconstruire leur synagogue, un bâtiment de chétive apparence, dont la toiture était simplement de chaume. Après avoir demandé et obtenu du gouverneur général l'autorisation de faire seulement quelques réparations à leur temple, ils commencèrent à l'agrandir et à le construire sur un plan plus vaste. Cette circonstance a fait naître quelque mécontentement dans la classe ignorante de la population musulmane. Un certain Milad-Ibni-Hamadi et son frère Ramadhari prétendaient même que le terrain empiété par la synagogue était leur propriété. Le *cadi* et le *mufti* du lieu excédant leur pouvoir, se sont rendus avec quelques personnes sur les lieux et ont fait cesser les travaux. Peu après, la synagogue fut une nuit incendiée, mais toutes les recherches et les poursuites faites par les autorités locales pour découvrir les coupables furent inutiles. Les nommés Khoros et Khalifil-ul-Chuchan qui avaient jeté des pierres contre la synagogue lors de sa reconstruction, et Hamadi et son frère Ramazan qui avaient élevé des prétentions à la propriété des terrains adjacents au bâtiment, accusés d'avoir mis le feu à la construction, furent détenus et soumis à un interrogatoire qui ne fournit cependant contre eux aucune preuve convaincante.

La communauté israélite mécontente de l'insuccès des recherches des autorités locales, fit des plaintes exagérées aux consuls étrangers résidant à Tripoli et demanda même une indemnité pécuniaire de 70,000 piastres pour les copies des livres sacrés, brûlées dans la synagogue. Le consul de France paraît avoir appuyé les demandes des israélites en y attachant une importance qu'elles étaient loin de mériter.

L'autorité voulant donner une solution équitable à cette affaire, et la terminer par la voie de la conciliation, chargea le Cheikh-ul-Beled Ali Effendi de s'entendre à ce sujet avec le Rabbin. Mais à cause de l'impossibilité de trouver les auteurs de l'attentat, le tribunal criminel avait rendu une sentence qui condamnait les trois tribus coupables de démonstrations hostiles contre les juifs, à payer l'indemnité que ces derniers étaient en droit de demander.

Quant au montant de cette indemnité, il a été fixé à 70,000 piastres soit pour les constructions détruites par le feu, soit pour les livres saints. Les Juifs ont accepté cette décision avec reconnaissance, et les trois tribus arabes ont convenu de répartir cette somme entre elles. Le mudir qui a agi avec négligence dans cette affaire a été destitué. Ainsi grâce à la sagesse et à la modération du gouverneur-général, S. Exc. Ali-Riza pacha, un incident isolé, qui avait pris quelque importance à cause de l'intervention du consul de France, s'est arrangé d'une manière satisfaisante pour la partie lésée et sans occasionner aucun mécontentement de la part des tribus condamnées à payer l'indemnité. On m'assure même que le consul de France dans une lettre adressée à S. Exc. le gouverneur-général le félicite de l'heureuse solution de cette affaire.

CORPS LEGISLATIF.

Compte-rendu analytique.
Séance du 4 décembre 1867.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

M. le président Schneider : La parole est à M. Maurice Richard.

M. Maurice Richard : Je la cède à M. Thiers.

M. Thiers : Messieurs, je viens d'écouter M. le ministre des affaires étrangères avec toute l'attention que commandent et ses hautes fonctions, et la gravité du sujet. J'aurais voulu trouver dans ses paroles, non-seulement l'affirmation nette et précise des grands principes qui sont ici en question, mais aussi l'indication d'une politique claire, nette, décisive. J'aurais été heureux de n'avoir avec vous qu'un vote à émettre et d'être dispensé de vous demander votre attention à mon tour.

Mais la politique que nous avons le droit d'exiger n'a pas même été indiquée. (Mouvements divers.) Si l'on pouvait encore prononcer sérieusement ce mot de conciliation entre l'Italie et la papauté, je comprendrais le langage tenu par le ministre des affaires étrangères, mais est-ce encore possible aujourd'hui ?

Il y a quelques années, quand le pape avait perdu les Légations et les Marches, mais qu'il lui restait encore l'Ombrie, j'aurais compris la possibilité d'une transaction. Mais aujourd'hui, alors qu'il n'a plus que Rome et que l'Italie veut lui prendre Rome ; aujourd'hui entre le pape qui vous dit : Je ne puis exister sans Rome, et l'Italie qui vous dit : Je ne puis me constituer sans Rome, quel est, je le demanderai éternellement, quel moyen de transaction y a-t-il ? (C'est cela !)

On parle d'une conférence ; mais, avant de se réunir, l'Europe entière vous adressera la question que je vous adresse moi-même : Que voulez-vous ? (Vive approbation sur plusieurs bancs.)

M. Jules Favre : Ils n'en savent rien.

S. *Exc. M. Rouher*, ministre d'État : Vous le savez trop, vous !

M. Thiers : M. le ministre des affaires étrangères n'a pu vous faire entrevoir un arrangement ; mais si, moins tenu à la dissimulation diplomatique (On rit), M. le ministre d'État, qui m'interrompt, peut vous montrer ce moyen de salut, je suis prêt à descendre de cette tribune et à l'écouter.

Messieurs disons la vérité : Une politique, nous n'en avons pas. Il y en avait une, mauvaise il est vrai, lorsque nous nous faisions les propagateurs de ces fausses idées de nationalité, qui nous ont mis dans la situation où nous sommes. Mais maintenant il n'y en a plus.

Je viens essayer de remplir la double tâche d'établir les principes dans cette question et d'indiquer la seule politique qui, d'après mes convictions, doit être suivie par le gouvernement.

L'Italie vous dit : Je suis une nation indépendante. Je me suis constituée. Vous y avez consenti. Maintenant vous intervenez chez moi pour un motif religieux, vous violez mon droit. De son côté le pape vous dit : Vous êtes engagés d'honneur envers moi et envers les catholiques (Mouvements d'adhesion.)

Eh bien, l'Italie est-elle fondée à parler ainsi qu'elle le fait ? Voici mon opinion : La France, dans cette question, a tous les droits vis-à-vis de l'Italie et les plus grands devoirs vis-à-vis de la papauté (Très-bien ! très-bien !) Mes opinions sur cette matière, vous les connaissez, messieurs : je les ai exprimées non pas seulement après coup, mais il y a quatre ans, en entrant dans cette enceinte, mais il y a ving-sept ans, alors que j'écrivais sur les origines de la question ; mais au lendemain de Novare, alors que, membre d'une assemblée souveraine, où j'étais souvent appelé à défendre ce qu'on appelait alors la cause de l'ordre, j'ai eu l'honneur d'être appelé auprès du Président de la République. Je n'ai jamais varié sur les points que voici, et que je considère comme indépendants de toute conviction religieuse.

On ne crée pas soi-même, volontairement sur sa frontière, un État de 25 millions d'habitants. (Très bien ! sur plusieurs bancs).

En commettant une telle faute, on ne fait ni le bien de l'Italie, ni celui de la France, ni celui de l'Europe.

Il y avait une manière facile d'exercer l'activité italienne ; c'était de permettre à chaque État de se constituer librement.

Le roi de Naples, qui n'avait d'autre tort que de succéder à son père, offrait à ses sujets une Constitution libérale, la plus libérale de celles qui fonctionnent aujourd'hui. Le grand-duc de Toscane appelait auprès de lui le marquis Lajatico, de l'illustre maison des Corsini, pour former un cabinet et donner à ses États une Constitution conforme à leurs vœux. Donc, rien n'était plus facile que de créer en Italie des États libres et indépendants.

Un autre champ s'ouvrait encore à l'activité italienne. On voulait constituer l'Italie sous la forme d'une confédération. Eh bien ! chacun s'y serait fait sa place. C'est ainsi que s'est constituée une des nations les plus respectables du monde, la nation suisse.

Mais non : poussée dans la voie de l'unité, l'Italie s'est constituée en une seule monarchie, à ses dépens et aux nôtres. Elle devait rencontrer là l'immense difficulté d'avoir à établir l'entente entre divers États naturellement antipathiques.

Cette difficulté, elle ne l'a pas encore surmontée, et je crains, non pour nous, mais pour elle, qu'elle ne la surmonte jamais. Mais ce n'était pas tout. Il fallait encore assumer les grandes charges d'une grande monarchie, et vous savez si l'Italie a triomphé des difficultés financières.

Mais en même temps qu'en la créant grande monarchie, on lui créait ce double embarras, elle allait aussi devenir comme grande monarchie, un agent perturbateur en Europe, l'instrument de la révolution de 1866, c'est-à-dire de la plus grande révolution morale des temps modernes. (Approbation sur plusieurs bancs).

J'ajoute : Les gouvernements peuvent faire des folies, mais il n'y en a pas de plus grande que de s'engager dans une question religieuse. (Nouvelle approbation).

Voilà les raisons pour lesquelles j'ai toujours désapprouvé ce qu'on a fait, et cela avec une sincérité telle, que je me suis séparé sur cette question des collègues avec lesquels je défends la liberté. Assurément je ne pouvais faire un plus grand sacrifice.

La politique du gouvernement a-t-elle été justifiée par l'événement ? Le pape n'est-il pas dans une situation désespérante ? Vous l'avez secouru ; oui mais déjà, par je ne sais quel ménagement, vous vous retirez et aussitôt l'inquiétude est à Rome. Ce pontife infortuné, dont personne ne méconnaît les vertus augustes. (Très bien ! très bien !), est dans des transes affreuses. De plus, c'est à peine s'il a les moyens de vivre. On connaît son budget.

L'Italie n'a rien gagné de ce que l'on a enlevé au pape d'autorité et de dignité. Le désordre y règne. On ne peut suffire, à moins de répandre des flots de papier-monnaie, aux plus simples dépenses.

Voyons maintenant les résultats de cette politique en Europe. Il y avait une Confédération germanique qui a été, pendant cinquante ans, la principale autorité pour le maintien de la paix européenne. Eh bien, elle a disparu ; elle est remplacée par une monarchie militaire disposant de 40 millions d'hommes. Vous vous trouvez donc entre deux unités ; l'une, que vous avez faite, l'autre que vous avez laissé faire ; qui se donnent la main par-dessus les Alpes, et qui mettent à la paix cette condition que vous les laisserez s'achever, l'une en s'emparant des États du pape, l'autre, en englobant les États allemands du Sud. Voilà la situation, et je défie qui que ce soit de la nier. (Très bien ! très bien ! sur quelques bancs).

Je serais désolé d'ajouter des flammes à toutes celles qui couvent en Europe ; mais il y a une preuve frappante de l'agitation des esprits, c'est l'inquiétude des intérêts. Les hommes politiques peuvent se tromper ou se laisser tromper ; les intérêts ne se trompent pas. Or, les capitaux sont inactifs parce qu'ils jugent la situation dans sa redoutable évidence.

On m'a objecté l'année dernière qu'il ne fallait pas juger une politique par l'événement. Cela est vrai, dans une certaine mesure : mais la politique ressemble à la guerre : c'est bien de perdre des batailles selon les principes, mais encore vaut-il mieux les gagner. (On rit). L'événement est donc, sinon le seul juge, au moins le juge essentiel de la politique.

On me dit : La politique que vous soulevez était bonne autrefois, alors qu'il était permis de dire à un peuple : Vous ne vous constituerez pas en grande nation. Elle ne peut plus se soutenir aujourd'hui. Les temps sont changés : l'Italie avait le droit de se constituer, elle l'a fait ; elle est indépendante, vous n'avez pas, vous, le droit d'intervenir chez elle. Et pourquoi ? Pour y combattre les principes de 89, pour y appuyer les doctrines du *Syllabus*, c'est à dire pour commettre une énormité et une inconséquence.

---

par excès de zèle, il n'en ait pas inventé quelques-uns. Cette chasse aux aïeux avait fini par absorber les forces vives de son intelligence. Il ne rêvait que Penarvan ; tous ses discours en étaient farcis. Quoi qu'on s'avisât de dire ou de faire, à propos de tout, il avait à toute heure un Penarvan tout prêt, qu'il tirait de son sac et qu'il vous jetait à la tête. On peut croire que les Penarvan de l'abbé Pyrmil étaient tous des héros incomparables ; les Clisson et les Du Guesclin n'allaient pas à la cheville du plus petit d'entre eux. Le plus souvent c'était à table, entre la poire et le fromage, qu'il racontait leurs grands coups d'épée ; une fois parti, le diable ne l'eût pas arrêté. Il combattait avec Guy et Penarvan sous la bannière de Jeanne de Flandre ; il suivait Guy de Penarvan aux croisades, pourfendait avec lui les infidèles, et ne le quittait qu'après l'avoir enterré à la Massoure ; avec Alain de Penarvan, surnommé *Jambes-Tortes*, il taillait en pièces les Normands sur les murs de Nantes, et purgeait la Bretagne de ces hordes sauvages. Dans la gloire authentique de ce dernier fait d'armes, il y avait bien quelque chose qui le chagrinait : un Penarvan s'était rencontré qui n'avait pas la jambe bien faite ! C'était pour lui un éternel sujet de douloureux étonnement.

Malgré le respect qu'ils avaient pour l'illustration de leur sang, le marquis et ses fils bâillaient parfois un peu en écoutant l'abbé ; mais Mlle Renée était tout oreilles, et ne se lassait pas de l'entendre. Elle ne s'en tenait pas aux récits qui étaient comme le complément obligé du dessert de chaque repas ; elle avait avec lui de longs entretiens dont les Penarvan faisaient tous les frais, et qui achevaient d'exalter son orgueil. Ils s'oubliaient des journées entières dans la galerie des portraits de famille ; on pense si ces jours-là notre chapelain s'en donnait à cœur-joie ! Le soir, ils se promenaient ensemble sur les plates-formes de l'ancien château, et l'abbé disait les siéges qu'avait soutenus la vieille habitation féodale. Mlle Renée sentait son imagination s'enflammer ; elle s'indignait du calme plat de la vie moderne, regrettait les époques de luttes et de mêlées ardentes, et ne se gênait pas pour gourmander l'existence oisive de ses frères, qui se faisaient un jeu de ses mutineries, jugeant qu'il était plus facile de s'amuser de ses travers que de les corriger. Cependant l'heure approchait où cette étrange personne allait être servie à souhait. Déjà grondait sourdement la tempête qui devait ébranler le monde ; la révolution éclata. Mlle Renée traversa sans pâlir ces temps d'épouvante. Elle ensevelit elle-même ses frères, moins éplorée que jalouse d'une si belle fin ; si son père eût voulu la croire, au lieu de passer la Loire, ils auraient mis eux-mêmes le feu à leur château et attendu la mort sur ses débris fumans. La grande guerre terminée, lorsqu'après avoir erré de ferme en ferme, elle rentra seule dans son domaine en ruines, c'en était fait des Penarvan ! Elle prit le deuil de sa race entière, et, attestant tous ses aïeux, jura de porter jusqu'à son dernier jour le nom dont elle était l'unique et dernière héritière. Elle avait alors vingt et un ans : c'était se condamner bien jeune à un célibat perpétuel.

Une semaine au plus s'était écoulée depuis son retour ; quelques-uns des serviteurs dispersés pendant son absence étaient venus se grouper autour d'elle. Bien que le chiffre de son patrimoine fût singulièrement réduit et ne lui permît guère de tenir un grand état, elle avait déclaré qu'elle n'en renverrait aucun, et qu'elle accueillerait tous ceux d'entre eux qui ne craindraient pas de se rallier à sa fortune. Un peu d'ordre commençait à renaître dans cette demeure, où l'on eût cherché vainement quelques vestiges de son ancienne splendeur. Le château mutilé se mirait tristement dans les eaux de la Sèvre nantaise, et ne reconnaissait plus ses tourelles noircies et dépareillées. L'intérieur était encore plus désolé : les bandes républicaines avaient passé partout comme une trombe. Du luxe héréditaire au sein duquel elle avait grandi, la jeune héroïne ne regrettait que les archives de sa maison et les portraits de ses ancêtres, devenus la proie des flammes. La dévastation qui régnait autour d'elle semblait s'harmoniser avec sa destinée. Elle avait décidé que les murs écroulés ne seraient jamais relevés : c'était sa volonté que l'habitation de ses pères portât éternellement, elle aussi, le deuil de la famille éteinte. Son premier soin avait été de s'enquérir du seul ami qu'elle espérât retrouver ici-bas ; personne n'avait pu lui donner des nouvelles de l'abbé Pyrmil. Qu'était-il devenu? sur quels récifs la tempête l'avait-elle jeté ! vers quelles grèves solitaires l'avaient conduit ses longues jambes ? Le marquis, en partant, lui avait confié la garde du manoir ; on supposait que le pauvre abbé était tout simplement enfoui sous les décombres. Mlle Renée le pleurait : elle pleurait le confident et le flatteur du sentiment qui remplissait sa vie.

Un soir qu'elle était assise sur une des marches disjointes du perron, elle vit s'allonger sur le gazon de l'avenue une ombre grêle qui partait du fond de l'allée, et que le soleil couchant projeta d'un seul jet jusque sur la façade du château. Ce ne pouvait être que l'ombre du corps de l'abbé Pyrmil. En effet c'était lui, s'avançant à pas lents. En quel état, juste-ciel ! Hâve, les yeux hagards, tous ses vêtemens en lambeaux. En apercevant Mlle Renée, qu'il ne comptait plus revoir, il poussa un cri de joie et tendit ses bras vers elle. La jeune châtelaine s'était levée pour le recevoir ; avec la dignité d'une reine, elle lui donna sa main à baiser.

— Monsieur l'abbé, dit-elle, nous sommes, vous et moi, tout ce qui reste de la famille.

A ces mots, l'abbé sentit tout son être se fondre et s'exhaler dans un hymne de gratitude. Il saisit la main de Mlle de Penarvan, la couvrit de baisers et de larmes, et pensa mourir à ses pieds.

Échappé par miracle au sac du domaine, il s'était mis à la recherche du marquis et de sa fille. Il avait passé la Loire et joint à Laval la queue de l'armée vendéenne ; là, il avait appris la mort du vieux gentilhomme. On ignorait la sort de Mlle Renée ; elle avait disparu dans la déroute du Mans. Après s'être adressé vainement aux soldats et aux chefs, il avait battu plus de soixante lieues de pays, vivant à la grâce de Dieu, ne mangeant pas tous les jours, dormant la nuit sous les genêts, s'aventurant jusque dans les villes, traqué parfois comme une bête fauve, demandant la fille du marquis à toutes les métairies, à tous les buissons et à tous les faubourgs.

(Sera continué.)

Voilà l'objection. Je crois, pour moi, que cette politique peut se professer et se pratiquer en grand repos de conscience, et je prouverai que tout le monde la pratique aujourd'hui contre nous. Qu'on me permette ici de toucher à la métaphysique du droit des gens. Que reste-t-il de toutes les discussions de ce siècle sur les droits des nations ? Cette distinction que les sociétés humaines sont, ou à l'état de nature, ou à l'état civilisé. Dans l'état de nature il n'y a pas de lois, pas de tribunal pour les appliquer, de force pour les appuyer. Chacun est réduit à sa propre défense. Il cherche à être fort, ce qui ne veut pas dire que chacun ait le droit d'être injuste.

Mais bientôt les sociétés se fatiguent du règne de la violence. On arrive à l'état civilisé, on se concerte; les faibles se réunissent aux forts qui veulent bien les défendre; on fait la loi au plus fort; on établit des conventions qu'on appelle les lois, on établit une justice pour les appliquer, une force pour les soutenir. Alors tous les faibles sont protégés, les faibles, les pauvres, les obscurs, comme les riches et les puissants.

Je ne dis pas que la justice humaine soit infaillible. Non! elle est humaine. Les arts la représentent avec une balance où elle pèse les intérêts, et avec un bandeau sur les yeux pour ne point voir de quel côté ils penchent. Mais il arrive quelquefois qu'elle cherche à voir sous le bandeau (On rit); cependant, sauf quelques exceptions, chacun se trouve garanti et protégé.

Appliquons ces éléments si simples à ces grands êtres qu'on appelle des nations.

Les nations sont malheureusement encore dans l'état de nature. Nous marchons sans doute vers un état meilleur et, par exemple, la question du Luxembourg a été réglée l'année dernière par une justice arbitrale qui a sauvé la paix.

Mais de pareils exemples sont encore peu fréquents, si bien que chaque nation a le droit de veiller à sa propre sécurité et de tâcher d'être forte. Mais ce droit n'entraîne pas celui d'être inique.

C'est en vertu de cette situation que les nations faibles se réunissent autour du fort qui veut les protéger pour résister au fort qui veut les opprimer. De là cette politique internationale que l'on a appelée politique d'équilibre.

En voici les deux principes: les faibles ont le droit d'exister, et personne n'a le droit d'avoir une force inquiétante pour ses voisins; autrement nous ne sommes plus en Europe, nous sommes en Asie. Là, certes, il n'est pas question d'équilibre, l'audace suffit. Un Gengis-kan, un Tamerlan, peuvent réunir sous leur domination 200 millions d'esclaves.

Mais en Europe il y a un équilibre européen, et c'est au nom de ce principe qu'on a le droit de ne pas créer à côté de soi des puissances de 25 millions d'âmes.

Si les principes de nationalité, fondés sur une certaine conformité de langage et d'origine, étaient vrais, la France n'aurait sans doute qu'à étendre la main autour d'elle. Mais je ne le lui conseille pas. Ce serait la plus grande faute que la France pût commettre; car elle prendrait un peu, tandis que les autres prendraient beaucoup.

Cette politique était celle des grandes agglomérations que j'ai appelée une politique mauvaise; celle d'aujourd'hui est une politique nulle. Supposez que vous voulussiez la pratiquer et étendre la main vers l'Escaut, croyez-vous que l'Angleterre ne se montrerait pas jalouse, elle qui a déclaré que ce seul fait pourrait la décider à intervenir sur le continent?

En Prusse, il y a un homme qui a un goût prononcé pour les rivages de la Baltique et aussi pour ceux de la mer du Nord. L'Angleterre le laisserait-elle satisfaire ce goût sur la Hollande? Elle est donc jalouse, c'est-à-dire qu'elle pratique la politique d'équilibre. Et la Russie, n'a-t-elle pas aussi ses jalousies, ses susceptibilités? Croyez-vous qu'elle consente jamais à laisser prendre les provinces danubiennes par l'Autriche?

Et la Prusse, qui se plaint de la jalousie avec laquelle la France considère ses agrandissements en Allemagne, que dira-t-elle si les Etats de l'Allemagne du Sud, que le traité a déclarés libres, formaient une alliance offensive et défensive avec l'Autriche!

Donc tout le monde pratique cette politique de l'équilibre, et chaque nation dit aux autres: vous ne vous agrandirez pas sans être comptables de votre agrandissement vis-à-vis de l'Europe.

Tels sont les principes, et tels sont les faits.

De tout temps la maison de Savoie s'est distinguée par son énergie, sa profonde habileté, sa grande ambition et son peu de scrupules. (Rires.)

M. le duc de Marmier.—Faites une exception pour Charles-Albert.

M. Thiers : L'exception confirme la règle. Si une maison régnante a jamais eu des obligations envers la France, assurément c'est celle-là. Si jamais une maison a plus vite abandonné la France quand elle y trouvait son intérêt, c'est la maison de Savoie.

Eh bien, en vertu de ces principes si simples, s'ils sont vrais, la France ne pouvait-elle pas, après 1859, dire à l'Italie : Je vous ai donné le Milanais, ce qu'on appelait « les duchés ; » la Sardaigne est devenue l'Italie du Nord ; au lieu de quatre millions d'habitants, elle en a douze millions ; vous respecterez les princes italiens, la Toscane, Naples, le pape? Eh bien, ces politiques qui donnent à l'Italie tant de droits et qui en réservent pour la France si peu, pensent-ils que si, à ce moment, on avait tenu ce langage à l'Italie, on aurait été bien exigeant, et qu'elle se serait beaucoup défendue? Non, soyez-en sûr?

La France pouvait donc arrêter l'ambition de la maison de Savoie, et empêcher la constitution, c'est-à-dire l'absorption de l'Italie par la Sardaigne.

A supposer que la France n'eût pas le droit de l'empêcher, n'avait-elle pas au moins le droit de ne pas le faire elle-même.

Nous avions certainement le droit de ne pas faire nous-même l'Italie. Si on était bien convaincu de cette vérité, on aurait une politique plus nette, plus résolue, et surtout plus conforme aux intérêts de la France. (Très bien ! très bien !)

Mais on me dira, et c'est ici le point essentiel de la question : Soit, nous avons fait une faute, mais elle est faite ; l'Italie est une puissance indépendante le fait est accompli ; pourquoi donc intervenir à présent ? Nous n'en avons pas le droit.

Sans doute, il faut intervenir le moins possible et seulement dans les cas tout-à-fait extraordinaires.

Mais si notre dernière intervention contre l'Italie est une horreur, comment qualifierez-vous l'acte de la France descendant en Lombardie avec 150,000 hommes pour défendre l'Italie contre l'Autriche ? N'est-ce pas aussi une intervention? (Mouvement.)

On dira peut-être que c'est là un fait de guerre et que la France, dans son propre intérêt, faisait la guerre à l'Autriche. Quoi ! dans notre intérêt ? Etait-il donc de notre intérêt d'affaiblir l'Autriche au point qu'elle n'ait pu résister à la Prusse ? Nous n'avons pas, depuis des siècles, plus complètement méconnu et plus gravement compromis notre intérêt.

Mais on nous a donné Nice et la Savoie ! M'eût-on offert l'Italie tout entière, j'aurais dit : Non, je refuse le présent funeste, car une saine politique vaut mieux que des royaumes !

En tout cas, il paraît que l'intervention, qui est une horreur quand elle est dirigée contre l'Italie, devient, si elle est faite pour l'Italie, un acte de vertu.

Mais, si la guerre de 1859 n'était pas seulement une intervention, voici au moins un cas d'intervention bien clair : que s'est-il passé depuis l'affranchissement de l'Italie ? Nous l'avons voulue fédérale, elle s'est constituée unitaire ; par quel procédé? On le sait. Chaque fois que la maison de Savoie détrônait un prince, la France blâmait, mais laissait faire ; l'Europe assistait indignée, elle n'avait pas encore distingué notre faute. Plus tard, elle l'a vue et alors elle a favorisé, reconnu l'unité de l'Italie. Mais d'abord elle était indignée. Non-seulement on détrônait les princes, mais on ne respectait pas même leurs propriétés particulières. Certes, M. de Bismark, n'est pas respectueux envers les petits Etats, mais il a du moins la probité privée, et il a restitué aux princes de Hanovre et de Nassau leur fortune personnelle. L'Italie, au contraire, n'a pas même respecté la fortune privée de ceux qu'elle détrônait.

S'il y avait une puissance qui voyait cela en frémissant, assurément c'était l'Autriche. Qui donc l'a empêchée d'intervenir, si ce n'est la France ?

Et cet appui donné à l'Italie, n'était-ce pas une intervention ? N'est-ce pas à l'abri de notre intervention que les princes faibles ont été détrônés et que l'Italie a été constituée ?

Et lorsque nous défendons les derniers débris de l'Etat pontifical, on nous reproche d'intervenir ! On ne nous le reprochait pas lorsque nous intervenions pour protéger le spoliateur, on nous reproche d'intervenir pour protéger le spolié. (Vive approbation).

M. le ministre d'Etat : Vous avez raison.

M. Thiers : Je serais bien alarmé pour les résultats de ce débat, si je n'étais pas d'accord ici avec M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat : Je trouve que vous avez parfaitement raison. L'intervention de Rome a été une intervention contre une intervention odieuse et pour l'arrêter. (Vifs applaudissements).

M. Thiers : Je serais bien heureux si, à la fin de ce grand débat, nous étions d'accord sur tous les points.

Il ne me reste plus qu'à tirer les conséquences de cette grande vérité, que M. le ministre d'Etat vient de reconnaître. Eh bien, je dis qu'il est étrange, alors que nous sommes intervenus pour affranchir l'Italie de la domination de l'Autriche ou pour la couvrir lorsqu'elle détrônait les princes italiens, d'oser nous dire que nous ne pouvions intervenir en faveur du dernier de ces princes. Qu'on me permette de donner à l'intervention de la France en Italie son véritable nom.

Lorsque la maison de Savoie a pris la Toscane, nous avons dit : C'est mal, c'est très mal. Mais nous avons laissé faire, comme si ces mots : Très mal, eussent signifié : Très bien (On rit).

Cela ne suffisait pas. Il lui fallait Naples et la Sicile. Le général Garibaldi réunit un millier de ses amis et s'embarque publiquement à Gênes. Et alors il s'établit entre lui et la maison de Savoie ce que j'appellerai, non un concert, mais un accord distinct. (On rit) Le général Garibaldi, au péril de sa vie et de celle de ses amis, va conquérir des royaumes pour la maison de Savoie. S'il ne réussit pas, on le désavoue ; on fait mieux, on l'arrête. Il y a une prison toute spéciale pour ce très grand personnage. (Nouveaux rires).

Cette prison qu'on lui doit, c'est l'île de Caprera. S'il échoue, on le conduit à Caprera ; s'il réussit et s'il conquiert de nouveaux royaumes, on lui dit : Non ! non ! Vous, vous êtes la révolution ; votre proie n'est pas pour vous. (On rit). Cela fait honneur au patriotisme, je pourrais même dire à l'innocence du général Garibaldi.

Garibaldi ! si j'osais faire ici une comparaison peu digne de ce grand débat, je dirais que la maison de Savoie chasse au faucon avec le général Garibaldi (Applaudissements et rires).

Telle a été, depuis quatre ou cinq ans, la politique de l'Italie.

Le Général Garibaldi lui a donné Naples et la Sicile. Nous avons encore dit : C'est très mal. On nous a répondu : Oui, mais on ne pouvait laisser cette proie à la révolution. Ensuite on a pris la Romagne, les Marches par les mêmes procédés ; il fallait bien, disait-on, relier le Midi de l'Italie au Nord. Puis on est entré dans l'Ombrie. Mais alors un général français a réuni autour de lui quelques jeunes gens qui n'étaient pas des mercenaires, ainsi qu'on l'a dit hier. (Très bien ! très bien !) On n'est pas mercenaire quand on agit par une foi ardente. J'entendais dire hier à M. Bethmont : Ce sont des mercenaires convaincus. Voilà le mot.

Lorsqu'on est convaincu, on n'est pas mercenaire. (Nouvelle adhésion). Le général Lamoricière, cet homme qui joignait à tant d'esprit un caractère héroïque, va défendre l'Ombrie avec ses braves compagnons. On les appelle mercenaires, on se rue sur ces braves jeunes gens; ce faible bataillon résiste à une armée pendant quelques heures. Cela aurait dû au moins nous toucher. On dit encore : Soit ! Seulement cette fois on est un peu plus mécontent, on rappelle notre ambassadeur. Mais bientôt, M. de Cavour meurt. On dit : Devant ce grand deuil, nous ne pouvons garder l'ambassadeur à Paris. Et on le renvoie en Italie.

Voilà ce qui s'est passé. Lors donc que l'Italie ne prend pas vos paroles au pied de la lettre, il faut bien reconnaître que, par votre conduite, vous l'y avez autorisée.

Il ne restait au pape que Rome et le petit territoire compris entre Terracine et Viterbe, ce qu'il possède aujourd'hui. Nous avons dit à la maison de Savoie : Arrêtez-vous là, et nous avons laissé nos troupes dans Rome.

Mais les élections italiennes approchaient. A la prière du gouvernement italien, nous consentons à retirer nos troupes. L'Italie s'engage non-seulement à ne pas envahir les Etats Pontificaux, mais encore à les défendre et transporte, pour nous rassurer, sa capitale à Florence. Rappelez-vous ce que je vous ai dit alors : Cette convention n'est pas une garantie pour le Pape, elle est un embarras pour vous ; et pour la maison de Savoie, c'est un affaiblissement. Avais-je raison?

L'intervention d'aujourd'hui n'est qu'une limite à la longue intervention exercée pendant neuf ans au profit de l'Italie. (C'est cela!)

On nous conteste le droit dont nous avons usé. On dit que tous les droits sont pour l'Italie. je proteste contre une telle assertion. Et je dis; Quand on est appuyé sur un droit aussi évident que le nôtre, pourquoi ne pas parler nettement, avec franchise? Qui donc ménage-t-on?(Vive approbation sur un certain nombre de bancs.)

Le prince qui possède ce petit Etat demeure seul indépendant en Italie, qui donc est-il ? Le chef de la catholicité! La question devient immense. Je chercherai à en dégager ce que j'appelle l'irréfragable.

Est-il vrai que la France de 89 commette une inconséquence en intervenant à Rome pour une question religieuse ? Cela serait grave. Mais je crois que, loin de manquer, aux principes de 89, nous ne faisons que les appliquer dans toute leur rigueur. (Approbation.) Oui, nous remplissons ainsi un devoir strict, fondé sur le principe de la liberté de conscience.

Pour moi, au point de vue du législateur, tous les cultes sont égaux, je les respecte tous également, Je ne reconnais à aucun d'eux des droits qu'un autre n'ait pas. Eh bien de cette égalité je vais déduire l'obligation de faire ce que nous avons fait.

Le premier des devoirs pour un gouvernement est de procurer au peuple la satisfaction des besoins matériels. Mais après vient la satisfaction des besoins moraux, c'est-à-dire l'instruction scientifique et morale.

Mais les idées morales, pour leur donner plus d'autorité, il faut les placer sous une sanction élevée. On les a donc mises sous la protection des idées religieuses. C'est la pratique de tous les peuples, de tous les gouvernements sensés et honnêtes. (Très-bien ! très-bien !)

De là résulte le devoir pour tout gouvernement non-seulement de respecter, mais de favoriser tous les cultes, car c'est ainsi qu'il donnera le plus grand appui possible au développement de l'instruction morale.

Aussi quand une nation est entraînée à faire une conquête, les conquérants, s'ils sont sensés, commencent-ils par déclarer qu'ils respecteront les mœurs et le culte du pays conquis.

C'est pour cela que le grand Frédéric, qui n'était point un dévot, mais un grand esprit, répondit au pape Clément XIV, lorsque celui-ci abolit l'ordre des jésuites comme dangereux pour la tranquillité de l'Europe : « J'ai trouvé les jésuites établis dans la Silésie lorsque je l'ai conquise, j'ai engagé ma parole que les établissements religieux resteraient dans l'état où je les ai trouvés. Je maintiens donc les jésuites. »

(*A suivre.*)

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 3 décembre

Il fait très froid, et j'ai l'onglée. C'est là une vérité incontestable dont vous vous convaincrez en lisant ou plutôt en ne pouvant pas lire mon griffonnage. C'est en vain que pour me réchauffer, j'ai été l'autre jour, jouant des coudes, me faufiler dans la cohue huppée qui encombrait les tribunes du Corps Législatif.. L'éloquence de M. Jules Favre m'a laissé froid, physiquement parlant, bien entendu, et c'est à grand' peine qu'après trois heures d'une audition fort tourmentée, j'ai pu me retirer tout engourdi.

Ce que je dis là n'est pas pour apitoyer vos lecteurs sur mon malheureux sort ; je le partage avec trop de mes concitoyens pour avoir l'égoïsme de détourner à mon profit une pitié à laquelle ont droit tant de milliers de gelés !

Mais sont-ils bien les seuls à plaindre, en cette vallée de misère, et ne suffit-il pas de mentionner le dernier cyclone du Bengale et la nouvelle tourmente des Antilles pour rabaisser à leur juste valeur nos petites infortunes? Oserons-nous parler, après avoir vu cet effrayant chiffre de mille victimes emportées par la tourmente à Calcutta, après avoir lu le récit de cet épouvantable ouragan dont tremble encore le ciel de Saint-Thomas.

Il est vrai que le malheur de l'un ne console pas le malheur de l'autre, et parce que les maisons, les tours, les arbres et les rochers s'abattaient sous l'effort du cyclone au Bengale, il est tel Parisien qui ne verra là qu'une faible compensation au bolide qui lui tombait dimanche soir sur le chef, sous forme d'enseigne théâtrale. Car nous avons eu notre ouragan, nous autres Parisiens, oh ! mais là, un vrai ouragan, et s'il faut que le vent déracine les arbres et les cheminées pour avoir droit au nom majestueux de cyclone, c'est bien un cyclone qui faisait rage, dimanche, dans nos murs.

Lisez nos journaux, monsieur, lisez-les et si tout ce qui est imprimé devient par cela même une vérité (vous n'en doutez pas, n'est-ce pas), frémissez. Je renonce à vous dénombrer, avec nos feuilles publiques, la quantité de tuiles et de tuyaux qui, volant dans les airs, venaient s'abattre sur la chaussée. Qui compterait les candélabres éteints par la malice du vent, réallumés et de nouveau éteints ? Et les kiosks de vendeurs de journaux renversés sens dessus dessous ! Et les arbres brisés aux Champs-Elysées. Et que sais-je encore, sans compter les petites vexations folâtres auxquelles étaient en butte jupons et crinolines des imprudentes égarées sur la voie publique ! Vous citerai-je certain chapeau masculin enlevé de la tête de son possesseur et porté par le vent sur la pointe d'un des paratonnerres de l'Ecole des mines ? Vous peindrai-je, en revanche, la stupéfaction douloureuse du citoyen susmentionné recevant l'enseigne de l'Ambigu Comique, une belle enseigne en bois solide, massive et de forte envergure ? Elle laissait lire sur son double panneau : *Les Chevaliers du Brouillard*, drame en cinq actes. Amère raillerie du cyclone ! Le drôle a de l'esprit. Aller décrocher les *Chevaliers du Brouillard* pour en coiffer un obscur passant !

Mais ce qui prouve mieux encore sa malicieuse intelligence, c'est la façon dont il s'est comporté dans l'enceinte du Champ de Mars, en plein reste d'Exposition Universelle. Sa première espièglerie a consisté à donner une poussée aux piliers qui supportaient la grande serre en fer et en cristal du jardin réservé, et à émietter la toiture au milieu des plantes exotiques et des arbustes précieux qui n'ont pu résister à cet arrosement d'un nouveau genre. Puis il a enlevé une couverture métallique de plusieurs centaines de mètres et l'a lancée à la volée en plein parc. Enfin, jouant aux quilles avec les piliers de fonte et les colonnes de pierre, tordant les reverbères et balayant les briques comme des tas de feuilles mortes, il a donné à cette pauvre Exposition une apparence de ruine antique qui, en lui enlevant sa tournure de parvenu endimanché, finit par en faire quelque chose d'informe, mais de respectable. Ce n'est plus cette arrogante usine à gaz à manières de lourdaud ; c'est un débris, et rien ne prête à l'illusion comme un débris. L'imagination galoppe si bien sur les ruines !

Je ne poursuivrai pas plus loin le récit de cette nuit mémorable. Assez d'autres vous diront ce que devint cette tempête à Paris et en province, sur terre et sur mer, et combien de fils télégraphiques furent arrachés de leurs poteaux renversés ! Ce sont là petites misères faciles à réparer et dont il faudrait rire, si, en même temps, à vingt-quatre heures de distance, l'incendie ne s'était joint deux fois au vent pour ajouter aux terreurs de la tourmente.

Ah ! que j'aimerais bien mieux encore vous parler du brouillard qui l'avait précédée ; un brouillard tel que la main droite ne reconnaissait plus la main gauche ! moi qui vous parle, par cette nuit de brume écossaise, je me suis perdu à deux pas de ma demeure ; je tournais, je tournais, ne voyant que l'ombre, n'entendant que le silence, jurant comme un païen et commençant à me demander sérieusement si j'allais ainsi passer ma nuit.

Vous dire comment je retrouvai mon humble toit me serait impossible, et j'en rendrais grâce au hasard, s'il n'était plus chrétien d'en remercier la Providence. J'en fus donc quitte pour un rhume de cerveau vaillamment conquis en plein brouillard, tandis qu'à la même heure, un pauvre diable de cocher, trompé par ces ténèbres, conduisait sa voiture en pleine Seine et faisait lugubrement naufrage ; tout périssait corps et biens, et le lendemain, le courant poussait sur la rive, au-dessous de Saint-Cloud, voiture, cheval et cocher.

Depuis lors, s'il vente toujours fort, il fait très clair, et ce ne sont plus des tuiles, et des tuyaux de cheminées et des *chevaliers du brouillard* qui tombent, mais de bons et blancs flocons de neige, avec une belle gelée, un verglas et de la jolie glace bien unie, bien opaque sur nos bassins. Et voilà pourquoi, je le répète avec tristesse : il fait froid, et j'ai l'onglée.

Qu'aurais-je donc si je vous écrivais de Heperanda, en Suède, où il fait en ce moment 30 degrés au-dessous de zéro? Ce que j'aurais... mais ne m'appesantissons pas sur cette lugubre pensée : elle achève de me glacer le sang.

Si j'entrais à l'Opéra Comique pour me réveiller un peu, et si j'allais de nouveau demander un peu de gaîté à *Robinson Crusoé?* Impossible, tout est loué d'avance : l'Opéra comique fait ses sept mille francs de recette par soirée, et n'en croit ni ses yeux ni ses doigts. Et l'on dit qu'Offenbach est un des plus redoutables *jettatori*.

Le *Planteur*, de Monpou, repris aux Fantaisies Parisiennes, n'a, auprès de *Robinson*, qu'un succès d'estime, et il y a bien de jolies choses cependant dans cette œuvre de l'auteur de la musique de l'*Andalouse* et de *Castilbelza!* Mais voilà, Offenbach a le *sac*, pour parler le langage de la chose.

Et n'a pas le *sac* qui veut. Ainsi, par exemple, l'administration de l'Opéra ne l'a plus, et c'est en vain qu'elle fait annoncer à grand fracas l'ouverture, au 24 décembre, de ses bals de Carnaval ; elle ne ressuscitera pas les fameux bals de la Régence, ah ! mais, non ! Réjouissez-vous, danseurs, disent les réclames, réjouissez-vous, piquants dominos. Voilà le temps des quadrilles entraînants et des brûlantes intrigues ! Et personne ne se réjouit ; car en fait de danseurs, il n'y a que des Clodoche salariés, et quant aux piquants dominos, s'ils viennent du faubourg Saint-Germain, c'est parce qu'il faut le traverser pour aller de la rue Mouffetard à la rue Le Peletier.

Voyez-vous, à part le discrédit qui atteint fatalement les choses et les institutions qui durent depuis trop longtemps et qui sont en désaccord avec nos mœurs, on a trop abusé du masque depuis quelque temps. Il n'est pas nécessaire d'attendre la saison des bals pour se voir dresser devant vous une énigme vivante, témoin le fameux lutteur de l'Arène Athlétique en qui l'on voulait voir un gentilhomme du susdit faubourg St-Germain, un littérateur un poète, un homme d'Etat, et qui n'était autre, comme on l'a su depuis, que le propriétaire même de l'établissement qui avait trouvé cette ingénieuse façon d'affriander le public.

Poser et faire poser : tout est là maintenant. Le criminel lui-même pose, et vous devez vous rappeler encore la façon dont se drapait certaine dame Frigard. Condamnée aux travaux forcés à perpétuité, elle était enceinte, et un journal annonçait dernièrement qu'elle venait d'accoucher de deux jumeaux. Le fait a été aussitôt démenti, et certes, eût-il été vrai, il eût mieux valu se taire que de réveiller, par une nouvelle publicité, l'affliction d'une famille : mais le besoin de copie ! Il en faut pour l'imprimerie, on veut aussi se faire reproduire par ses confrères, et... voilà comment on écrit l'histoire.

Je voudrais que ce fût à cette seule raison que nous dussions la nouvelle de la maladie de Rossini et de la mort de Lamartine, et je remercierais de grand cœur le chroniqueur qui viendrait nous dire : n'en croyez rien, j'ai voulu vous faire poser.

Rossini malade ! Lamartine mort ! Espérons qu'il n'en est rien. Nous n'avons pas assez de grands hommes pour en perdre deux ainsi du coup.

Et Sainte-Beuve, lui-même, Sainte-Beuve, l'illustre critique, qui serait gravement malade ! Ah ! çà, pour me servir d'un mot de Grognard, on bat donc le rappel là-bas !

Puisqu'il s'agit du rappel, le *rebattra*-t-on ou ne le battra-t-on plus au Champ-de-Mars? *That is the question*, comme dit *Hamlet* à la Gaîté : Voilà la question. Il s'agit de savoir si vingt-trois hectares suffisent à des troupes françaises pour manœuvrer en plaine. Les ingénieurs militaires sont à la besogne ; ils arpentent, ils mesurent, ils chiffrent : s'ils disent oui, on conserve les vingt-trois autres hectares changés depuis un an en Parc avec bassins, rivières, kiosks, fabriques, monuments de toute sorte, etc., etc. Sinon, on nivelle tout, on passe l'éponge et le rateau sur toutes ces splendeurs, on ajoute ces vingt-trois hectares aux vingt-trois autres sur lesquels s'élevaient les bâtiments de l'Exposition, et de ces quarante-six hectares, on refait un vrai Champ-de-Mars à l'usage de messieurs les militaires et des bonnes d'enfants qui aiment à choisir dans leurs rangs leurs *pays* et leurs cousins. Mais... *that is the question*, comme dit Madame Judith à la Gaîté, dans le costume du prince de Danemark, ce fou mélancolique et sublime qui donne un tour si poétique et si sympathique à la manie sanguinaire et aux plus vindicatives passions.

Tous les fous n'ont pas ainsi le don de plaire, parce qu'ils n'ont pas tous un Shakspeare pour les chanter. Ce n'est peut-être qu'un chantre pareil qui aura manqué à ce concierge de la rue du Bac pour le faire passer à la postérité. O mystère insondable du cœur humain ! Pourquoi ce concierge devint-il fou, et pourquoi se mit-il en costume de Mohican ! qui le saura jamais ? qui le dira ? Figurez-vous qu'un monsieur quelconque, demeurant rue de la Paix, se fait apporter un bain à domicile. Les porteurs remplissent la baignoire et se retirent. La servante reçoit l'ordre de son maître de voir si l'eau est suffisamment tiède ; elle étend la main pour la plonger dans la baignoire, lorsque soudain s'élance du sein de l'onde un homme nu armé d'un casse-tête, qui la saisit aux cheveux en lui criant : « Il faut mourir, malheureuse ! » La servante n'est pas de cet avis, elle se dégage, appelle au secours. La garde arrive, désarme non sans peine le sauvage, et l'on finit par apprendre que cet Indien n'est autre qu'un concierge de la rue du Bac.

Mais comment diable pouvait-il se trouver dans cette baignoire qu'on venait à peine de remplir ? Mystère ! mystère !

La justice informe, comme on dit au palais. On le dit beaucoup depuis quelque temps, ce qui prouve... qu'il y a beaucoup lieu de le dire. Mais elle n'informe pas seulement en France, elle informe à Munich et à Vienne où la dame Frigard déjà nommée a fait une élève, et une élève dans la *haute*, comme on dit au faubourg St-Germain. Une comtesse empoisonnée par une baronne ! Une rivalité, un faux nom, de l'acide prussique, une chambre d'auberge, une partie de plaisir, l'empoisonnement ; la disparition de la coupable, dont la trace se perd à Munich et se retrouve Vienne. Hein ! quel drame ! Et c'est de la pure réalité. C'est égal, si j'avais quelque peu d'amour-propre national, je vous dirais que ce n'est là qu'une imitation, une *adaptation*, comme disent les Anglais lorsqu'ils pillent notre littérature théâtrale et refusent à nos dramaturges leurs droits d'auteur.

TIBERGE.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 19 décembre	56	10
Clôture	du 19 décembre	56	10

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 18 décembre

NORTH-SHIELDS, le bateau à vapeur angl. *Mary*, capitaine Ch. Durnell, ayant touché Gibraltar et Dardanelles, chargé de char. de terre.
TRIESTE, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Sultan*, capitaine Radeglia, ayant touché Ancona, Brindisi, Corfou, Cephalonie, Cirigo, Syra, Chio, Smyrne, Tenedos, Metelin, Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 10 passagers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 18 décembre

GIBRALTAR, le bateau à vapeur anglais *Dudley*, capitaine Bave, divers.
— le bateau à vapeur anglais *John Midlton*, capitaine Hadgson, divers
MARSEILLE, le bateau à vapeur français *Gange*, capitaine Paux, divers.
ALEXANDRIE, le bateau à vapeur russe *Vladimir*, capitaine Serafinoff, divers
SMYRNE, le bateau à vapeur anglais *Istrian*, capit. Hyne, divers.
— le bateau à vapeur du Lloyd autrich. *Africa*, capitaine Mazzarovich, divers.
CANÉE, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Danubio*, capitaine Marussich, divers.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 18 décembre

CORK, br aut. *Ellena Cavacevich*, c. Crelich, seigle
FALMOUTH, bk rus. *Gifion*, cap. Dreillich, blé
— bk norv. *Idun*, cap. Trencon, blé
— 3-m aut. *Diletta Mimbelli*, cap. Scorich, blé
BERGEN, br norv. *Edward Huidt*, c. Angersen, seig.
STAVANGER, br nor. *Stjoru*, cap. Helliesen, seigle
ARENDOL, goel norv. 5 *Ulstein*, cap. Helliesen, seig
AMSTERDAM, br prus. *Stephensen*, c. Wite, seigle
— br prus. *Rudolphe*, cap. Millian, seigle
MARSEILLE, br ital. *Casimiro*, c. Spinello, blé
MALTE. bk autr. *Carlo C.*, cap. Cattalinich, blé
KUSTENDJE, bk angl. *Waterlily*, cap. Smith, lest
SOULINA, bk norv. *Mercur*, cap. Christiansen, lest

NAVIRES destinés pour l'Archipel, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

de 14 décembre

NICOLAEFF pour Falmouth, bark prus, *Pansevich*, capitaine Wallis, blé
— pour Falmouth, bark norv, *Skulla*. capitaine Tonnessen, blé
— pour Falmouth, bark mekl. *C. H. Von Bahr*, capitaine Rittgard, blé
ODESSA pour Marseille, bark italien *A. Chiavari*, capitaine Dallorso, blé
— pour Marseille, bark italien *Antonio Risso*, Molfino, blé
BERDIANSKA pour Marseille, brick hell. *Archanghelos*, capitaine Moraïtis, blé
— pour Marseille, brick hell. *Orloff*, capitaine Petrutzis, blé
— pour Marseille, brick hell. *Taxiarchis*, capit. Vollitis, blé
— pour Marseille, brick hell. *Iraklis*, capitaine Couviellos, blé
— pour Marseille, brick hell. *Evanghelistria*, capitaine, Sklias, blé
— pour Marseille, bark italien *Giovanni*, capit. Drago, blé
— pour Falmouth, bark norveg. *Clio*, capitaine Pederson, blé
YESKI pour Falmouth, bark anglais *Medsumer*, capitaine Turnbull, blé
KUSTENDJE pour Gênes, bark italien *Rosa*, capit. Bertolotto, blé
BRAILA pour Falmouth, brick mekl. *G. von Bullon*, capitaine Schultz, blé
— pour Marseille, brick hell. *Olga*, capitaine Arvanites, blé
— pour Marseille, brick hell, *Anthistoclis*, capitaine Mikes, blé
— pour Falmouth, bark ital. *Maria Francesca*, capitaine Dodero, blé
— pour Marseille, brick hell. *Horossios*, capit. Koutakis, blé

A LOUER.

Les magasins en pierre contenant des chambres et nouvellement construits sur la Grand'Rue de Tophané et sur celle aboutissant à l'échelle du même lieu.

S'adresser au Conseil de Tophané.

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

LITHOGRAPHIE.

Cartes de Visite en tous genres.

PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS.

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

TIMBRE SEC ET HUMIDE. — RICHE COLLECTION DE LETTRES ENTRELACÉES DE DIVERSES COULEURS.

COUPE-PAPIER A L'USAGE DES RELIEURS.

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dépôt principal d'effets de Loterie d'Autriche et Russes

constamment en vente chez le soussigné.

LE 2 JANVIER 1868

Le Tirage ne sera retardé sous aucun prétexte

FIXÉ PAR ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT I.R. D'AUTRICHE

Tirage de l'Emprunt de 1858

DU CRÉDIT MOBILIER.

A GAGNER pour 35 piastres

Trois gros Lots de Florins **250,000; 40,000; 20,000.**

Il y a **1,400** lots différents montant à **570,050** florins.

On trouve des Originaux et des Promesses portant pour garantie de l'authenticité et pour responsabilité contre toute falsification le cachet vert de Mr. **D. Koritschoner**, indiquant le domicile, le jour du tirage et la date de la vente.

Pour plus amples renseignements s'adresser, Han-Municipal N° 8, Galata, chez

Mr D. Koritschoner,
Marchand en Horlogerie et Bijouteries fines.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 numéros seulement et contient 40, 000 gains de Th. 150, 000 ; 100, 000 ; 80, 000 ; 50, 000 ; 40, 000 ; 30, 000 ; 20, 000 ; 10, 000 ; etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. H. KLARFELD, Perchembé-Bazar, 17.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858.

Tirage, le 2 Janvier 1868.—Les premiers lots sont florins 250,000; 40,000; 20,000; 10,000; 5,000 ; etc. Une promesse coûte P. 35. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata. H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2. A PÉRA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, epulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau systeme inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

PHOSPHATE DE FER

De **Leras**, pharmacien, docteur es-sciences, 7, rue de la Feuillade, à Paris. — Ce nouveau ferrugineux réunit la composition des os et du sang, et contient le fer à l'état liquide. D'après les observations faites dans les hôpitaux de Paris, et consignées dans le prospectus, il est supérieur aux pilules ferrugineuses, au lactate de fer, au fer réduit par l'hydrogène, aux Pilules et Sirop d'Iodure de fer, et guérit rapidement *pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, appauvrissement du sang, pertes de forces et d'appétit, menstruations difficiles et pertes blanches.* C'est le meilleur adjuvant de l'HUILE DE FOIE DE MORUE. A Constantinople, pharmacie Della Sudda, et dans les principales pharmacies.

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées. HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

"ROYAL."

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

CHARBONS—A LOUER

Des magasins spacieux pouvant contenir environ 4,300 tonneaux de charbon de terre, sis à Tophana, Kiretch-Kapoussou, près de la Douane française.

S'adreser à M. Michel Zavra, au Caviar Khan.

AVIS INTÉRESSANT.

On peut se procurer de la graine de ver-à-soie du Japon de première qualité et de provenance directe, chez MM. Molinari frères, rue Yorghandjilar, N° 69, à GALATA.

A VENDRE

Pour cause de maladie un des plus anciens ateliers de Photographie.

Toutes facilités seront accordées pour le payement.

S'adresser : Passage Oriental N° 17.

NÆHMASCHINEN

AUCH ALS

WEIHNACHTS-UND-NEUJAHRS GESCHENKE

empfiehlt

das grösste europæische Næhmaschinnen Etablissement von Mr BOLMANN in WIEN, 31 Rothenthürm-strasse, 31, Illustrirte Preis liste *gratis* u. *franco.*

AVIS

Aux Négociants, Fabricants, etc.

Ouverture de crédits, négociations, comptes-courants, avances et consignations sur marchandises, commission pour l'achat et la vente de marchandises.

S'adresser à M. A. M. H. 38, St-Mary Hatill à LONDRES.

UNE CUISINIÈRE PARLANT

l'Allemand, l'Italien, le Turc et le Grec, demande une place.

S'adresser au bureau du journal.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,

Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes, Bronchites ou Toux nerveuses, Grippes, Coqueluches ;* contre l'**Hemoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda, Ottoni, Calleja**, pharmaciens-droguistes à *Péra* ; à *Bucharest*, chez MM. **Steege, Honig** ; à *Jassy*, chez M. **Loockman** ; à *Galatz*, chez M. **Honnetz**, et dans les principales pharmacies d'Europe.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

MARQUES DE FABRIQUE

CHRISTOFLE

Orfévrerie Christofle

POINÇON DU METAL BLANC DIT ALFÉNIDE

ALFÉNIDE

CHRISTOFLE

MANUFACTURES

RÉCOMPENSES OBTENUES AUX EXPOSITIONS
Paris, 1839, 1844, 1849
TROIS MEDAILLES D'OR
Londres, 1855
PRIZE MEDAL
Paris, 1855
GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
Londres, 1862
DEUX MÉDAILLES
POUR EXCELLENCE DES PRODUITS.

A PARIS, rue de Bondy, 56 ; — à CARLSRUHE (grand-duché de Bade.)

AVIS IMPORTANT.

Pour éviter l'abus qui est fait journellement de notre nom et de nos tarifs, nous appelons la plus sérieuse attention sur les poinçons de notre Société indiqués ci-contre et dont tous les produits de notre manufacture sont revêtus.

Nous prions les consommateurs de nos produits qui n'ont pas de fournisseurs attitrés leur inspirant toute confiance, de s'adresser à nos REPRÉSENTANTS, maisons de vente véritablement spéciales qui, largement assortis de notre Orfévrerie, se sont engagés par traité à ne vendre que nos produits et présentent à la fois avantage et sécurité.

CHRISTOFLE ET Ce.

ORFÉVRERIE DE TABLE
argentée et dorée.
ORFÉVRERIE D'ARGENT
COUVERTS ALFÉNIDE
SURTOUTS DE TABLE
et services de dessert.
OBJETS SPÉCIAUX
pour paquebots, restaurants, hôtels, cafés, etc.
ARGENTURE ET DORURE
RÉARGENTURE DE TOUS OBJETS.

Nos REPRÉSENTANTS sont: à Constantinople, MM. NEUBAUER et Cie.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNÉE.— N° 285.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	27 Francs	14 Francs
Provinces	60 »	32 »	18 »
Étranger	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 5 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:

4me page, Annonces............... 3 Piastres la ligne
Avant les annonces, Réclames.... 6 » la ligne
Faits divers, Corps du Journal.... 15 » la ligne
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 20 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 18 décembre 1867.

Consol. T. — Paris	Ouv.	33	60
	Clôt.	33	65
Consol. T. — Londres	Ouv.	33	33 1/4
	Clôt.	33 1/8	—3/8
Emprunt Turc 1865	Ouv.	260	
	Clôt.	257	50
Rente française 3 0/0	Ouv.	68	75
	Clôt.	68	70
Italien	Ouv.	45	40
	Clôt.	45	55

Marseille, 18 décembre 5 h. 15 soir.

Blés du Danube..... 127/123—40 50
Baisse francs 0 50

Paris, 19 décembre 7 h. 35 matin.

FLORENCE. On assure que l'armée sera augmentée de 50,000 hommes. Le général Menabrea expose son programme qui consiste à maintenir Rome comme capitale, mais répudiant les moyens violents. M. Ratazzi justifie sa conduite et affirme qu'il a toujours cherché à empêcher l'action de Garibaldi.

La discussion continuera aujourd'hui.

(*Service particulier de* LA TURQUIE.)

Dardanelles, 20 décembre.

Euphrate, courrier de Marseille, a passé d'ici ce matin à 4 heures.

Nouvelles de l'Extérieur.

Les derniers avis de Mexico protent que le président Juarez a commué les sentences rendues contre les prisonniers impériaux. Les hauts fonctionnaires et les étrangers qui avaient reconnu l'empire de Maximilien sont bannis.

Suivant *l'Epoque*, le gouvernement français aurait commandé à la fabrique d'Eskilstuna (Suède) 60.000 sabres baïonnettes, qui doivent être livrés à la fin du mois prochain.

La chambre de commerce de Paris et le syndicat des agents de change ont reçu, dit-on, des renseignements qui permettent d'espérer que la Compagnie du canal de Suez pourra livrer le canal à la grande navigation le 1er octobre 1869.

A la Chambre des députés de Prusse, la proposition Lasker (relative à la liberté des paroles des représentants) a été adoptée à la seconde lecture par 188 voix contre 174.

Le duc de Nassau n'a pu se décider à s'éloigner de son ancien duché. Après de ongues hésitations, il s'est installé définitivement à Francfort, dans un hôtel appartenant à M. le baron de Rothschild.

On écrit de Munich que la conférence militaire des délégués des Etats de l'Allemagne du Sud s'est ouverte le 2. Le gouvernement bavarois avait proposé, et l'on a arrêté un règlement général pour l'organisation uniforme des institutions destinées à former des jeunes gens à la carrière militaire, ainsi que la fixation en commun de la force de l'armée et de la durée du service effectif.

On lit dans la *Correspondance générale*, de Vienne :

Tout porte à croire qu'en ce moment une très vive correspondance vient d'être échangée entre les cabinets de Londres et de Berlin au sujet de l'affaire de la conférence. Ce dernier semble hésiter à donner son assentiment avant que l'autre se soit prononcé. On peut dire qu'en ce moment la réunion de la conférence dépend de la décision de l'Angleterre.

On écrit de Pesth (Hongrie) que le comte Androssy a présenté à la Chambre des députés un projet de loi qui accorde aux israélites les mêmes droits politiques et civils qu'aux autres habitants. Ce projet de loi a été accueilli avec des applaudissements.

Nous lisons dane la *Politique* de Prague :

Par suite du vote de la Chambre des seigneurs, hostile au concordat, les évêques de l'empire, membres de cette assemblée ont adopté le système d'abstention et n'ont pas reparu à la Chambre.

Le cardinal Rauscher, archevêque de Vienne, prépare une lettre pastorale où il s'oppose énergiquement à l'abolition du concordat, qu'il déclare être une violation de traité.

D'après le *Hon* de Pesth, l'ex-général en chef hongrois Georgey aurait demandé à comparaître devant une cour martiale, qui aurait à rendre un arrêt sur sa conduite pendant la guerre nationale de 1849.

On annonce que le gouvernement italien aurait refusé de signer la convention relative à la dette pontificale avant l'évacuation du territoire romain par les troupes françaises.

L'agitation des esprits continue en Sicile et dans le napolitain. Le parti mazzinien et le parti de l'ex-roi François II se disputent d'avance les résultats d'une explosion qui paraît prochaine et inévitable. A qui profitera cette explosion, si jamais elle éclate? Là est la question. En attendant, l'*Italia* de Naples nous apprend que le 28 novembre d'énormes placards demandant François II pour roi ont été affichés dans divers quartiers.

Garibaldi s'est embarqué, dit la *Nazione*, sur l'*Esploratore*, avec le colonel Camozzi, M. Canzio, M. Basso et la famille du lieutenant-colonel de l'armée britannique, M. Chamber. Le général Garibaldi, arrivé à Caprera, a beaucoup remercié le commandant et l'équipage de l'*Esploratore*, et le colonel Camozzi, « qu'il a embrassé à diverses reprises avec effusion. » L'*Esploratore* a ramené le lieutenant-colonel Camozzi à Livourne.

» Ces nouvelles, ajoute la *Nazione*, sont faites pour démentir tout ce qui a été dit touchant la manière dont le général aurait été rudoyé. »

Garibaldi est-il sorti du fort de Varignano libre ou sous condition? Les journaux italiens ne sont pas d'accord sur ce point. Selon la *Riforma*, le général ne serait parti, le 26, pour Caprera, qu'à la condition de ne point quitter cette île avant le mois de mars prochain, et, si son procès avait lieu, de se présenter à la première réquisition. La *Gazette piémontaise* affirme, au contraire, que Garibaldi peut à cette heure se considérer comme ayant recouvré toute sa liberté.

Le général de Failly et son état-major ont quitté Rome pour se rendre à Civita-Vecchia.

Il résulte des explications fournies par le *Monde* que la dernière campagne aura coûté au gouvernement pontifical plus d'un million ; on évalue en outre à deux millions la dépense nécessaire pour renouveler et compléter l'armement des troupes, sans compter l'organisation des ambulances, les services aux blessés ; les travaux de fortification de Rome auront coûté plus de deux millions, soit donc une dépense d'au moins six millions qui vient ajouter aux embarras de la situation financière du Saint-Siége.

Le gouvernement belge vient d'émettre un emprunt de 60 millions de francs. Cet emprunt avait été autorisé par la loi du 10 juin 1867.

On écrit de Bruxelles :

La position du gouvernement, par rapport à la conférence, est très-difficile. Tandis que les libéraux conseillent une abstention complète, les ultramontains poussent à la participation et à une attitude favorable au pouvoir temporel. Tout dépend d'ailleurs de la ligne de conduite que tiendra l'Angleterre... On n'adoptera ici que les résolutions du cabinet de Saint-James.

On écrit de Madrid :

Les Cortès seront convoquées pour le 27 décembre. L'attitude de l'union libérale est incertaine. Depuis la mort d'O'Donnell, elle manque de chef. On prétend qu'au moment de mourir, il a conseillé à son parti l'abstention complète. — A l'occasion de la mort de cet homme, qui a exercé une grande influence sur les destinées de son pays, on a remarqué une différence de rédaction entre la lettre de condoléance adressée à sa veuve par la reine et celle que lui a fait parvenir la duchesse de Montpensier. Tandis que la reine appelle le comte de Tétouan un de ses meilleurs soldats, la duchesse le nomme l'appui fidèle du trône constitutionnel.

Encore une nouvelle :

Le maréchal Espartero est gravement malade ; de l'avis des médecins, il ne passera pas l'hiver.

Le *Mémorial diplomatique*, en annonçant la formation du nouveau ministère roumain, ajoute :

» Dans les circonstances actuelles, la rentrée de M. Bratiano au ministère de l'intérieur, ne saurait alarmer les conservateurs, ni à plus forte raison les libéraux.

» Tout le monde est aujourd'hui convaincu que le chef du parti libéral roumain n'a d'autre objet que de constituer dans les Principautés un parti national dévoué au prince Charles et ami de la France.

Le même journal donne les renseignements qui suivent sur la mission spéciale confiée par le prince Charles à M. Démètre Bratiano :

Le journal le *Nord* a publié une dépêche annonçant que M. Démètre Bratiano allait être envoyé en qualité d'agent de la Roumanie à Paris, en remplacement de M. Cretzoulesco, qui serait chargé de la mission de Florence. Nous croyons savoir que cette nouvelle est absolument inexacte.

M. Démètre Bratiano est chargé par son gouvernement d'une mission toute spéciale : celle de négocier l'abolition des vieilles capitulations, en vertu desquelles les étrangers coupables de certains délits sont justiciables de leurs consuls seuls.

Ces capitulations sont un débris des temps barbares, et l'on conçoit facilement que la Roumanie, dont la législation, copiée sur celle de la France, n'a rien à envier à celle d'aucun pays au point de vue libéral, soit désireuse de les faire disparaître en droit, comme elles ont disparu déjà en fait. Il fallait, pour traiter une si délicate question, un homme qui y fût particulièrement versé et eût des connaissances spéciales ; c'est ce qui a décidé le choix de M. D. Bratiano.

Quant à M. Cretzoulesco, que les affaires de son gouvernement ont appelé à Londres pour quelques jours, il n'est nullement question de lui donner un autre poste.

M. de Bonnières, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du gouvernement français en Perse, est arrivé le 29 octobre à Téhéran, où le roi lui avait préparé une réception magnifique.

LE CHEMIN DE FER DE SCUTARI A BASSORA.

Dans son désir de donner le plus grand développement possible aux voies de communication de l'Empire, le Gouvernement, après avoir concédé dernièrement à une puissante compagnie le chemin de fer de Constantinople à Belgrade, vient d'arrêter avec M. Stewart les bases d'une nouvelle concession de voie ferrée de Scutari à Bassora.

M. Stewart, représentant d'une compagnie qui offre toutes les garanties de solidité voulues, a obtenu un délai de deux ans pour faire faire sur cette ligne les études préliminaires. Au bout d'une année, il devra conclure avec le gouvernement une convention définitive pour la construction de ce chemin de fer aux conditions suivantes :

La ligne partant de Scutari, passera par Ismidt, Kutahià, Afion, Kara-hisar, Yeni-cheïr, Kaïsérié, Alep et Bagdad ; elle aura un embranchement sur Alexandrette.

Le gouvernement garantira une somme de 5 0/0 sur le montant des frais de la Compagnie, et affectera au paiement de cette garantie divers revenus parmi lesquels le droit de transit de 1 0/0 à percevoir sur les marchandises transportées par la nouvelle voie. Il fournira également les terrains nécessaires pour la construction de la ligne dans tout son parcours.

La Sublime Porte s'engage, en outre, à n'accorder cette concession à aucune autre compagnie durant une année à partir du jour de la signature de la convention provisoire. Il est bien entendu que, passé ce délai, chacune des parties reprend son entière liberté d'action.

Avant de parler de l'importance de ce grand réseau de chemin de fer de l'Asie, nous félicitons le gouvernement de n'avoir pas consenti à concéder cette ligne d'une manière définitive avant que M. Stewart fût à même, après ses études préparatoires, d'offrir les garanties nécessaires pour une si grande entreprise. Si cette ligne est concédée, on peut espérer, au moins, qu'elle sera construite dans des conditions bien meilleures que celles de Smyrne à Aïdin, de Varna à Roustchouk et de Kustendjé qui laissent énormément à désirer.

Cette entreprise gigantesque sera d'une importance considérable pour l'Empire, surtout si la Compagnie représentée par M. Stewart se fusionne, comme on le dit, avec celle dont M. Van der Elst est le mandataire. On pourrait ainsi au bout de cinq ou six ans aller de Bagdad à Paris en quelques jours. Non-seulement l'Asie se rapprocherait énormément de l'Europe, qui aurait de nouveaux débouchés pour l'écoulement de ses marchandises, mais le commerce de la Turquie prendrait en peu de temps des proportions fabuleuses. L'agriculture, qui est encore chez nous dans son état primitif, recevant par ce moyen une nouvelle impulsion, se développera de manière à ce que nos céréales puissent approvisionner la plus grande partie de l'Europe et l'Angleterre surtout, si exposée à des disettes presque continuelles. L'Amérique qui était jusqu'ici presque le seul grenier des Etats de notre continent et qui fournissait seule le coton à l'industrie européenne rencontrera en nous une concurrence des plus sérieuses. Nous pourrions avec le temps fournir au monde entier et dans les meilleures conditions, les matières premières de toutes sortes qu'on est obligé d'aller chercher si loin et non sans de grands dangers.

Ces vastes plaines qui séparent Scutari de Bagdad, seront une nouvelle mine inépuisable à exploiter par l'activité humaine et nul doute que ce chemin de fer qui contribuera à développer dans de si grandes proportions la production de ce pays encore vierge, n'amène une révolution dans le commerce et l'industrie de l'Europe entière exactement comme jadis la découverte de l'Amérique.

Mais pour que nous puissions atteindre ce résultat, il est de toute nécessité qu'en attendant la construction de ce réseau de chemin de fer qui demande peut-être dix ans de temps, le gouvernement ne néglige rien pour sillonner l'Empire de routes et de chaussées aboutissant vers les voies ferrées, afin que la population entière profite d'une manière plus ou moins égale des bienfaits des chemins de fer.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

LA MAISON

DE PENARVAN

PAR

M. JULES SANDEAU.

I.

A l'époque où les provinces de l'ouest se soulevèrent contre la république, la famille de Penarvan était, par son ancienneté, une des plus considérables de Bretagne : elle disparut dans la tourmente qui dévasta cette terre héroïque. MM. de Penarvan, ils étaient quatre frères, tombèrent foudroyés tous quatre à l'affaire de La Tremblaye. L'épitaphe de ces jeunes guerriers se trouve dans Xénophon : « Ils moururent irréprochables dans la guerre et dans l'amitié. » Lorsqu'on les rapporta sans vie au château d'où ils étaient partis quelques semaines auparavant dans tout l'éclat de la jeunesse, le vieux marquis, leur père, appuyé sur sa fille, les reçut debout au pied du perron. Sa bouche resta muette, ses yeux ne versèrent pas une larme. Il contempla longtemps sa race anéantie, puis il se découvrit pieusement et s'inclina dans un suprême adieu.. Deux jours après, il montait à cheval, et, malgré son grand âge, se rendait au camp de M. de Lescure. Il se battit comme un lion, passa la Loire avec l'armée vendéenne, et fut tué aux portes du Mans. Mlle de Penarvan avait suivi son père. Après des vicissitudes inouïes, elle put rentrer dans le domaine où elle était née, et prendre possession des débris de son héritage qu'avaient largement échancré les confiscations d'une part, et de l'autre cent mille écus versés par le marquis dans les caisses de l'armée catholique ; les fureurs de la guerre civile avaient à peu près dévoré le reste. Ruiné par l'incendie, le château n'offrait plus qu'un seul corps de logis qui fût habitable; les fermes d'alentour, ouvertes à tous les vents, laissaient voir leurs foyers déserts, où croissaient déjà les ronces et les orties. Mlle de Penarvan s'installa fièrement dans sa pauvreté : il y a des âmes qui ne relèvent point de la fortune.

Voir le numéro du 19 décembre.

Mlle Renée de Penarvan était née à l'ombre des tours féodales, derniers vestiges de l'antique demeure des ancêtres, aux flancs de laquelle s'adossait, comme un nid contre une aire, le manoir des neveux. Orpheline de mère dès sa plus tendre enfance, elle avait grandi en pleine liberté au milieu de ses frères, qui, élevés eux-mêmes en gentilshommes campagnards, encourageaient à plaisir ses goûts aventureux et ses mâles instincts, héréditaires dans leur famille. Le marquis y prêtait la main; il n'avait pas de plus grande joie que de courir le cerf avec sa fille, et rien n'était charmant comme les départs pour la chasse, le seigneur breton entouré de ses quatre fils, la jeune amazone en tête, tous à cheval, et s'enfonçant, au bruit des fanfares, dans la profondeur des bois. Cette éducation toute virile avait développé chez Mlle Renée plus de force que de grâce, plus d'énergie que de tendresse. A dix-huit ans, on eût dit une héroïne des temps chevaleresques. L'abbé Pyrmil, qui possédait à fond son histoire de Bretagne, et avait la manie d'en mettre un peu partout, la comparait à Jeanne de Penthièvre et plus volontiers à la comtesse de Montfort. Elle était belle, mais, quoique blonde et blanche, d'une beauté moins faite pour inspirer l'amour que le respect.

Ses cheveux, d'une rare magnificence, couronnaient un front droit et ferme. Le nez était aquilin et fier, le regard impérieux et hautain, la bouche facilement dédaigneuse. Sans manquer d'élégance, sa taille n'avait rien des formes éthérées que les poëtes poursuivent dans leurs rêves ; Mlle Renée eût porté sans fléchir l'armure des guerrières auxquelles l'abbé Pyrmil se plaisait à la comparer. L'orgueil de race, le plus légitime de tous après celui qu'on tire de son propre mérite, se trahissait dans ses gestes et dans son maintien. Cet orgueil qui devait être l'unique passion de sa jeunesse et le supplice du reste de sa vie, l'avait prise presque au berceau. Son imagination s'était nourrie de bonne heure des chroniques de sa maison ; grâce aux leçons de l'abbé Pyrmil, le culte des aïeux devint chez elle une sorte d'idolâtrie.

L'abbé Pyrmil était un pauvre abbé qui devait tout aux Penarvan, chez qui son père avait été fermier. En sortant du séminaire, il était entré au château, où il achevait l'éducation des jeunes gens et disait la messe les dimanches et les jours de fête. Qu'il fût le modèle des chapelains, je n'oserais pas l'affirmer; mais à coup sûr on pouvait voir en lui le phénix des précepteurs, car il était modeste avec un modeste savoir. Il passait d'ailleurs pour un puits de science à dix lieues à la ronde, et, si le mérite se mesurait à la taille, sans aucun doute il en eût remontré à tous les pères de l'Eglise, jamais abbé si haut perché sur ses jambes ne s'étant rencontré dans la chrétienté. La nature l'avait fait si long et si mince, qu'on tremblait pour lui les jours de grand vent. Tel qu'il était, avec ses jambes de héron, son corps passé au laminoir, ses yeux d'un gris pâle et sa face blême, d'où s'élançait un nez impétueux, on ne pouvait s'empêcher de l'aimer, tant il y avait de douceur affectueuse dans son regard et de bonté vraie dans son cœur. Une âme reconnaissante et dévouée logeait sans bruit sous cette enveloppe ridicule. Le bon abbé était tout Penarvan. Si l'on fût venu lui dire que le marquis n'était pas d'aussi bonne maison que le roi, quoique d'humeur très pacifique il n'eût pas pris plaisamment la chose ; quant aux enfans, il estimait que jamais si belle lignée n'avait fleuri sur les marches d'un trône. Son dévouement ou plutôt sa dévotion pour cette famille débordait sur toute la race, et remontait de génération en génération jusqu'aux ancêtres les plus reculés. Il s'était consacré à la glorification de leur mémoire, comme si sa reconnaissance n'eût pas trouvé à s'exercer suffisamment sur leurs descendans. Les Penarvan étaient sa marotte.

Il les connaissait tous; pour les dénicher un à un dans les broussailles du passé, il avait fureté partout, fouillant chroniques et légendes : on n'est pas bien sûr que,

Nous reproduisons ci-après la suite de l'article du *Mémorial diplomatique* sur les affaires d'Orient, dont nous avons publié la première partie hier :

Dans la mission pacifique de S. A. Aali Pacha, la France, la Prusse et l'Autriche doivent trouver toutes les garanties désirables ; et, sans de nouvelles complications imprévues, le succès n'est plus douteux.

La prolongation de l'insurrection crétoise ne doit pas être considérée comme une preuve de l'impuissance de la Porte à la supprimer ; elle est uniquement la conséquence de l'intervention étrangère ; et la nouvelle forme d'administration que S. A. Aali Pacha est chargé d'établir dans l'île ne peut manquer de satisfaire aux espérances de tous les hommes justes et sensés. S'il le faut encore, Son Altesse sera prête à soutenir ses conciliantes propositions par les armes ; mais alors la responsabilité en retombera sur les émissaires insurgés, et non sur le Sultan et ses ministres éclairés et animés de la plus généreuse tolérance.

Mais revenons à la dernière circulaire du prince Gortchakoff.

La circulaire russe du 18/30 octobre contient des preuves éclatantes de l'ingérence moscovite dans l'imbroglio crétois. Le chancelier de l'empire, en citant l'année 1860, avoue que, depuis cette date, la Russie exploite l'animosité des peuples chrétiens grecs en Turquie contre le gouvernement. Elle leur a recommandé d'avoir confiance dans l'appui de l'Europe et a encouragé leurs aspirations par la comparaison des choses dans d'autres pays, et par le triomphe dans des contrées voisines des doctrines qu'elle leur prêchait. Elle faisait sans doute allusion à la Serbie et aux provinces Danubiennes, dont la quasi indépendance était bien faite pour rendre la résignation des Crétois désormais impossible. Elle dit aux Bulgares : Révoltez-vous ; ayez des millions de victimes, de manière à faire crier les journaux contre l'inhumanité des Turcs, et, grâce à ma protection, vous deviendrez un peuple indépendant. Mais elle ne leur dit pas que plus tard ils devront être absorbés, corps et âmes, dans la Russie (qui aime tant ses coreligionnaires) comme le sont aujourd'hui les Géorgiens et les Arméniens. Quant aux Circassiens, qui ne voulaient à aucun prix devenir sujets russes, le Czar les a expulsés de leur pays, dont il a pris possession par la force.

L'Europe n'est pas aussi aveugle que la Russie le suppose. Les puissances européennes n'ont pas toutes agi d'accord avec elle. Elles ont pris part aux affaires de l'Europe orientale tout juste assez pour se mettre en état d'apprécier ses vues politiques, et ceci a été un échec formidable pour les grandes capacités diplomatiques du prince Gortchakoff qui le comprend aujourd'hui et ralentit l'ardeur de son zèle pour les coreligionnaires de son maître. N'ayant pas réussi comme il l'eût voulu dans ses menées secrètes et mystérieuses parmi eux, il base aujourd'hui son argument le plus fort sur la « sympathie que les victimes en Crète ont excitée en Europe. » Et, d'un coup de plume, il trace l'histoire de vingt années, mentionnant des « explosions en Syrie, dans le Liban, en Serbie, en Bosnie, en Herzégovine et finalement en Crète, » sans toutefois nous révéler la main qui a porté la poudre dans ces foyers incandescents.

Dans sa circulaire, il parle, avec une hardiesse vraiment admirable, des « vues qui président à la politique de son auguste maître », des traditions de la Russie, de ses intérêts comme puissance limitrophe, et comme grande puissance européenne.

Il ajoute que la Russie, d'accord avec plusieurs autres grandes puissances européennes, (qu'il a toujours soin de ne pas nommer, et certes ce n'est ni l'Angleterre ni l'Autriche), avait eu l'intention d'amener le Sultan à permettre à une commission mixte, composée de commissaires de ces mêmes puissances, de faire une enquête sur les griefs de ses sujets en Candie, puis de faire décider de la condition future de ceux-ci par la voie du suffrage général, et enfin d'annexer l'île à la Grèce.

La Prusse s'associe à cette demande peut-être en vue d'engager la Russie à la seconder dans ses projets en Allemagne. Quant au concours de l'Italie, il serait difficile d'y trouver le moindre motif, si ce n'est qu'elle est flattée par l'idée d'être qualifiée de grande puissance.

Or pourquoi ce principe d'intervention dans les affaires d'autrui n'est-il pas invoqué en faveur des Polonais, des Courlandais, des Finlandais ? Si ce principe est bon pour le musulman, il doit être également bon pour le chrétien, pour l'Angleterre, pour la France et même pour la Russie.

L'intervention étrangère une fois acceptée par le Sultan dans les affaires intimes de son empire, ainsi que l'appel au suffrage populaire, la politique de la Russie dans l'Orient aura fait un pas immense. Ce précédent sera invoqué dans toutes les occasions possibles. Déjà la Russie s'empresse de citer l'exemple du Liban. Ce n'est pas seulement le sort de la Syrie, du Liban, de la Servie, etc., qui sera mis au vote, mais celui de presque tout l'Empire Ottoman.

Les explosions ne manqueront pas : partout où la Russie convoite un morceau de terrain, on trouvera le moyen de susciter des révoltes parmi des peuples ignorants peu capables de juger entre le gouvernement absolu du Czar et le règne paternel du Sultan. Il y a des regrets qui arrivent trop tard. La mouche se confie dans ses ailes et se laisse prendre dans le filet de l'araignée.

Les Crétois croient à la sympathie du Czar pour leur religion ; ils se fient à son affection désintéressée pour échapper aux étreintes de son ambition. Illusion ! la Crète est une belle île ; c'est la fleur de l'Archipel, on ne pourrait trouver un joyau plus précieux pour orner la couronne de la jeune princesse russe devenue reine des Hellènes. La Crète valait bien « les efforts personnels tentés par l'auguste Czar lors de la mission de Fuad pacha à Livadia » et « les démarches puissantes et réitérées du cabinet impérial » de Russie !

Combien doivent être vifs les regrets de la Russie, maintenant que, suivant la teneur de la circulaire du prince Gortchakoff, les grandes puissances européennes ont cessé d'agir d'accord avec elle pour porter à l'indépendance de la Turquie le coup de grâce qu'elle avait prémédité lorsqu'elle réclamait l'enquête en Crète. Cet insuccès, il est vrai, est dû aux *rivalités politiques* qui divisent ces mêmes grandes puissances, aveu plus blessant pour elles que respectueux. Après avoir excité ou au moins exploité « l'explosion en Candie, » l'auguste maître du prince Gortchakoff tient à dégager sa « responsabilité » d'une manière de procéder dont il « prévoit les périls. » Il reconnait aujourd'hui qu'il est allé trop loin, et qu'il s'est exposé à la critique des hommes impartiaux ; et il finit par se retrancher derrière « le principe de non-intervention. » En d'autres termes, il recule pour mieux sauter. Il ajoute, en effet, que « toutefois ce principe ne saurait impliquer l'indifférence ; » l'Orient est encore et sera toujours son champ de bataille ; le Czar parait avoir déjà oublié celui de Sébastopol.

Un espace de dix ans, dont sept sont déjà écoulés, sépare 1860 (l'année citée dans la circulaire du prince Gortchakoff) de l'année 1870. Les grandes puissances européennes peuvent préjuger de l'avenir par le passé. Au dire du grand diplomate russe, ce sont les *rivalités politiques* qui ont fait échouer ses plans. Cet aveu contient donc un enseignement pour tous. Espérons que la Turquie saura en profiter pour son propre compte avant que 1870 arrive.

Nouvelles de l'Intérieur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROÏDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

19 *décembre* 1867

Pression barométrique à midi . . .	765,2
Température minima	6,7
» maxima	13,5
» moyen de 9 h. m. à 6 h. s.	12,4
Direction du vent	S.
Force moyenne du vent	*assez fort*

Dimanche passé, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une maison de la rue Sou-Terazi. Grâce à un *extincteur*, dont cette maison était pourvue, tout danger put être aisément conjuré et les dégâts ont été relativement insignifiants.

—

Mercredi passé un ouvrier turc, en traversant la rue Chehzadé Imam pour se rendre à son atelier, est tombé frappé de mort subite.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
L'EMPIRE OTTOMAN.

Messieurs les Porteurs d'Actions de a Société Générale sont prévenus, que le 3me Coupon d'intérêt pour l'année 1867 ; 6 o/o sur les L.-st. 8, versées soit L.-t. 0,52 56/oo (à 109 1/2 L.-s. 0,9 7 1/5(sera payé à partir du 2 janvier prochain au siège de la Société, Camondo-Han à Galata.

Galata, le 28 novembre 1867.

Le Directeur-Général,
A. VLASTO.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain le 20 décembre, à 4 heure de l'après-midi.

Le Secrétaire-général,
Dr J. DE CASTRO.

On nous écrit de Tripoli de Barbarie :

Il y a quelques mois, dans le village de Zliken, à Tripoli de Barbarie, les israélites ont entrepris de reconstruire leur synagogue, un bâtiment de chétive apparence, dont la toiture était simplement de chaume. Après avoir demandé et obtenu du gouverneur général l'autorisation de faire seulement quelques réparations à leur temple, ils commencèrent à l'agrandir et à le construire sur un plan plus vaste. Cette circonstance a fait naître quelque mécontentement dans la classe ignorante de la population musulmane. Un certain Milad-Ibni-Hamadi et son frère Ramadhari prétendaient même que le terrain empiété par la synagogue était leur propriété. Le *cadi* et le *mufti* du lieu excédant leur pouvoir, se sont rendus avec quelques personnes sur les lieux et ont fait cesser les travaux. Peu après, la synagogue fut une nuit incendiée, mais toutes les recherches et les poursuites faites par les autorités locales pour découvrir les coupables furent inutiles. Les nommés Khoros et Khalifit-ul-Chuchan qui avaient jeté des pierres contre la synagogue lors de sa reconstruction, et Hamadi et son frère Ramazan qui avaient élevé des prétentions à la propriété des terrains adjacents au bâtiment, accusés d'avoir mis le feu à la construction, furent détenus et soumis à un interrogatoire qui ne fournit cependant contre eux aucune preuve convaincante.

La communauté israélite mécontente de l'insuccès des recherches des autorités locales, fit des plaintes exagérées aux consuls étrangers résidant à Tripoli et demanda même une indemnité pécuniaire de 70,000 piastres pour les copies des livres sacrés, brûlées dans la synagogue. Le consul de France paraît avoir appuyé les demandes des israélites en y attachant une importance qu'elles étaient loin de mériter.

L'autorité voulant donner une solution équitable à cette affaire, et la terminer par la voie de la conciliation, chargea le Cheikh-ul-Beled Ali Effendi de s'entendre à ce sujet avec le Rabbin. Mais à cause de l'impossibilité de trouver les auteurs de l'attentat, le tribunal criminel avait rendu une sentence qui condamnait les trois tribus coupables de démonstrations hostiles contre les juifs, à payer l'indemnité que ces derniers étaient en droit de demander.

Quant au montant de cette indemnité, il a été fixé à 70,000 piastres soit pour les constructions détruites par le feu, soit pour les livres saints. Les Juifs ont accepté cette décision avec reconnaissance, et les trois tribus arabes ont convenu de répartir cette somme entre elles. Le mudir qui a agi avec négligence dans cette affaire a été destitué. Ainsi grâce à la sagesse et à la modération du gouverneur-général, S. Exc. Ali-Riza pacha, un incident isolé, qui avait pris quelque importance à cause de l'intervention du consul de France, s'est arrangé d'une manière satisfaisante pour la partie lésée et sans occasionner aucun mécontentement de la part des tribus condamnées à payer l'indemnité. On m'assure même que le consul de France dans une lettre adressée à S. Exc. le gouverneur-général le félicite de l'heureuse solution de cette affaire.

CORPS LÉGISLATIF.

Compte-rendu analytique.
Séance du 4 décembre 1867.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

M. le président Schneider : La parole est à M. Maurice Richard.

M. Maurice Richard : Je la cède à M. Thiers.

M. Thiers : Messieurs, je viens d'écouter M. le ministre des affaires étrangères avec toute l'attention que commandent et ses hautes fonctions, et la gravité du sujet. J'aurais voulu trouver dans ses paroles, non-seulement l'affirmation nette et précise des grands principes qui sont ici en question, mais aussi l'indication d'une politique claire, nette, décisive. J'aurais été heureux de n'avoir avec vous qu'un vote à émettre et d'être dispensé de vous demander votre attention à mon tour.

Mais la politique que nous avons le droit d'exiger n'a pas même été indiquée. (Mouvements divers.) Si l'on pouvait encore prononcer sérieusement ce mot de conciliation entre l'Italie et la papauté, je comprendrais le langage tenu par le ministre des affaires étrangères, mais est-ce encore possible aujourd'hui ?

Il y a quelques années, quand le pape avait perdu les Légations et les Marches, mais qu'il lui restait encore l'Ombrie, j'aurais compris la possibilité d'une transaction. Mais aujourd'hui, alors qu'il n'a plus que Rome et que l'Italie veut lui prendre Rome ; aujourd'hui entre le pape qui vous dit : Je ne puis exister sans Rome, et l'Italie qui vous dit : Je ne puis me constituer sans Rome, quel est, je le demanderai éternellement, quel moyen de transaction y a-t-il ? (C'est cela !)

On parle d'une conférence ; mais, avant de se réunir, l'Europe entière vous adressera la question que je vous adresse moi-même : Que voulez-vous ? (Vive approbation sur plusieurs bancs.)

M. Jules Favre : Ils n'en savent rien.

S. *Exc. M. Rouher*, ministre d'État : Vous le savez trop, vous !

M. Thiers : M. le ministre des affaires étrangères n'a pu vous faire entrevoir un arrangement ; mais si, moins tenu à la dissimulation diplomatique (On rit), M. le ministre d'État, qui m'interrompt, peut vous montrer ce moyen de salut, je suis prêt à descendre de cette tribune et à l'écouter.

Messieurs disons la vérité : Une politique, nous n'en avons pas. Il y en avait une, mauvaise il est vrai, lorsque nous nous faisions les propagateurs de ces fausses idées de nationalité, qui nous ont mis dans la situation où nous sommes. Mais maintenant il n'y en a plus.

Je viens essayer de remplir la double tâche d'établir les principes dans cette question et d'indiquer la seule politique qui, d'après mes convictions, doit être suivie par le gouvernement.

L'Italie vous dit : Je suis une nation indépendante. Je me suis constituée. Vous y avez consenti. Maintenant vous intervenez chez moi pour un motif religieux, vous violez mon droit. De son côté le pape vous dit : Vous êtes engagés d'honneur envers moi et envers les catholiques (Mouvements d'adhésion.)

Eh bien, l'Italie est-elle fondée à parler ainsi qu'elle le fait ? Voici mon opinion : La France, dans cette question, a tous les droits vis-à-vis de l'Italie et les plus grands devoirs vis-à-vis de la papauté (Très-bien ! très-bien !) Mes opinions sur cette matière, vous les connaissez, messieurs : je les ai exprimées non pas seulement après coup, mais il y a quatre ans, en entrant dans cette enceinte, mais il y a vingt-sept ans, alors que j'écrivais sur les origines de la question ; mais au lendemain de Novare, alors que, membre d'une assemblée souveraine, où j'étais souvent appelé à défendre ce qu'on appelait alors la cause de l'ordre, j'ai eu l'honneur d'être appelé auprès du Président de la République. Je n'ai jamais varié sur les points que voici, et que je considère comme indépendants de toute conviction religieuse.

On ne crée pas soi-même, volontairement sur sa frontière, un État de 25 millions d'habitants. (Très bien ! sur plusieurs bancs).

En commettant une telle faute, on ne fait ni le bien de l'Italie, ni celui de la France, ni celui de l'Europe.

Il y avait une manière facile d'exercer l'activité italienne ; c'était de permettre à chaque État de se constituer librement.

Le roi de Naples, qui n'avait d'autre tort que de succéder à son père, offrait à ses sujets une Constitution libérale, la plus libérale de celles qui fonctionnent aujourd'hui. Le grand-duc de Toscane appelait auprès de lui le marquis Lajatico, de l'illustre maison des Corsini, pour former un cabinet et donner à ses États une Constitution conforme à leurs vœux. Donc, rien n'était plus facile que de créer en Italie des États libres et indépendants.

Un autre champ s'ouvrait encore à l'activité italienne. On voulait constituer l'Italie sous la forme d'une confédération. Eh bien ! chacun s'y serait fait sa place. C'est ainsi que s'est constituée une des nations les plus respectables du monde, la nation suisse.

Mais non : poussée dans la voie de l'unité, l'Italie s'est constituée en une seule monarchie, à ses dépens et aux nôtres. Elle devait rencontrer là l'immense difficulté d'avoir à établir l'entente entre divers États naturellement antipathiques.

Cette difficulté, elle ne l'a pas encore surmontée, et je crains, non pour nous, mais pour elle, qu'elle ne la surmonte jamais. Mais ce n'était pas tout. Il fallait encore assumer les grandes charges d'une grande monarchie, et vous savez si l'Italie a triomphé des difficultés financières.

Mais en même temps qu'en la créant grande monarchie, on lui créait ce double embarras, elle allait aussi devenir comme grande monarchie, un agent perturbateur en Europe, l'instrument de la révolution de 1866, c'est-à-dire de la plus grande révolution morale des temps modernes. (Approbation sur plusieurs bancs).

J'ajoute : Les gouvernements peuvent faire des folies, mais il n'y en a pas de plus grande que de s'engager dans une question religieuse. (Nouvelle approbation).

Voilà les raisons pour lesquelles j'ai toujours désapprouvé ce qu'on a fait, et cela avec une sincérité telle, que je me suis séparé sur cette question des collègues avec lesquels je défends la liberté. Assurément je ne pouvais faire un plus grand sacrifice.

La politique du gouvernement a-t-elle été justifiée par l'événement ? Le pape n'est-il pas dans une situation désespérante ? Vous l'avez secouru ; oui mais déjà, par je ne sais quel ménagement, vous vous retirez et aussitôt l'inquiétude est à Rome. Ce pontife infortuné, dont personne ne méconnait les vertus augustes. (Très bien ! très bien !), est dans des transes affreuses. De plus, c'est à peine s'il a les moyens de vivre. On connait son budget.

L'Italie n'a rien gagné de ce que l'on a enlevé au pape d'autorité et de dignité. Le désordre y règne. On ne peut suffire, à moins de répandre des flots de papier-monnaie, aux plus simples dépenses.

Voyons maintenant les résultats de cette politique en Europe. Il y avait une Confédération germanique qui a été, pendant cinquante ans, la principale autorité pour le maintien de la paix européenne. Eh bien, elle a disparu ; elle est remplacée par une monarchie militaire disposant de 40 millions d'hommes. Vous vous trouvez donc entre deux unités ; l'une, que vous avez faite, l'autre que vous avez laissé faire ; qui se donnent la main par-dessus les Alpes, et qui mettent à la paix cette condition que vous les laisserez s'achever, l'une en s'emparant des États du pape, l'autre, en englobant les États allemands du Sud. Voilà la situation, et je défie qui que ce soit de la nier. (Très bien ! très bien ! sur quelques bancs).

Je serais désolé d'ajouter des flammes à toutes celles qui couvent en Europe ; mais il y a une preuve frappante de l'agitation des esprits, c'est l'inquiétude des intérêts. Les hommes politiques peuvent se tromper ou se laisser tromper ; les intérêts ne se trompent pas. Or, les capitaux sont inactifs parce qu'ils jugent la situation dans sa redoutable évidence.

On m'a objecté l'année dernière qu'il ne fallait pas juger une politique par l'événement. Cela est vrai, dans une certaine mesure : mais la politique ressemble à la guerre : c'est bien de perdre des batailles selon les principes, mais encore vaut-il mieux les gagner. (On rit). L'événement est donc, sinon le seul juge, au moins le juge essentiel de la politique.

On me dit : La politique que vous soulevez était bonne autrefois, alors qu'il était permis de dire à un peuple : Vous ne vous constituerez pas en grande nation. Elle ne peut plus se soutenir aujourd'hui. Les temps sont changés : l'Italie avait le droit de se constituer, elle l'a fait ; elle est indépendante, vous n'avez pas, vous, le droit d'intervenir chez elle. Et pourquoi ? Pour y combattre les principes de 89, pour y appuyer les doctrines du *Syllabus*, c'est à dire pour commettre une énormité et une inconséquence.

---

par excès de zèle, il n'en ait pas inventé quelques-uns. Cette chasse aux aïeux avait fini par absorber les forces vives de son intelligence. Il ne rêvait que Penarvan ; tous ses discours en étaient farcis. Quoi qu'on s'avisât de dire ou de faire, à propos de tout, il avait à toute heure un Penarvan tout prêt, qu'il tirait de son sac et qu'il vous jetait à la tête. On peut croire que les Penarvan de l'abbé Pyrmil étaient tous des héros incomparables ; les Clisson et les Du Guesclin n'allaient pas à la cheville du plus petit d'entre eux. Le plus souvent c'était à table, entre la poire et le fromage, qu'il racontait leurs grands coups d'épée ; une fois parti, le diable ne l'eût pas arrêté. Il combattait avec Guy et Penarvan sous la bannière de Jeanne de Flandre ; il suivait Guy de Penarvan aux croisades, pourfendait avec lui les infidèles, et ne le quittait qu'après l'avoir enterré à la Massoure ; avec Alain de Penarvan, surnommé *Jambes-Tortes*, il taillait en pièces les Normands sur les murs de Nantes, et purgeait la Bretagne de ces hordes sauvages. Dans la gloire authentique de ce dernier fait d'armes, il y avait bien quelque chose qui le chagrinait : un Penarvan s'était rencontré qui n'avait pas la jambe bien faite ! C'était pour lui un éternel sujet de douloureux étonnement.

Malgré le respect qu'ils avaient pour l'illustration de leur sang, le marquis et ses fils bâillaient parfois un peu en écoutant l'abbé ; mais Mlle Renée était tout oreilles, et ne se lassait pas de l'entendre. Elle ne s'en tenait pas aux récits qui étaient comme le complément obligé du dessert de chaque repas ; elle avait avec lui de longs entretiens dont les Penarvan faisaient tous les frais, et qui achevaient d'exalter son orgueil. Ils s'oubliaient des journées entières dans la galerie des portraits de famille ; on pense si ces jours-là notre chapelain s'en donnait à cœur-joie ! Le soir, ils se promenaient ensemble sur les plates-formes de l'ancien château, et l'abbé disait les siéges qu'avait soutenus la vieille habitation féodale. Mlle Renée sentait son imagination s'enflammer ; elle s'indignait du calme plat de la vie moderne, regrettait les époques de luttes et de mêlées ardentes, et ne se gênait pas pour gourmander l'existence oisive de ses frères, qui se faisaient un jeu de ses mutineries, jugeant qu'il était plus facile de s'amuser de ses travers que de les corriger. Cependant l'heure approchait où cette étrange personne allait être servie à souhait. Déjà grondait sourdement la tempête qui devait ébranler le monde ; la révolution éclata. Mlle Renée traversa sans pâlir ces temps d'épouvante. Elle ensevelit elle-même ses frères, moins éplorée que jalouse d'une si belle fin ; si son père eût voulu la croire, au lieu de passer la Loire, ils auraient mis eux-mêmes le feu à leur château et attendu la mort sur ses débris fumans. La grande guerre terminée, lorsqu'après avoir erré de ferme en ferme, elle rentra seule dans son domaine en ruines, c'en était fait des Penarvan ! Elle prit le deuil de sa race entière, et, attestant tous ses aïeux, jura de porter jusqu'à son dernier jour le nom dont elle était l'unique et dernière héritière. Elle avait alors vingt et un ans : c'était se condamner bien jeune à un célibat perpétuel.

Une semaine au plus s'était écoulée depuis son retour ; quelques-uns des serviteurs dispersés pendant son absence étaient venus se grouper autour d'elle. Bien que le chiffre de son patrimoine fût singulièrement réduit et ne lui permît guère de tenir un grand état, elle avait déclaré qu'elle n'en renverrait aucun, et qu'elle accueillerait tous ceux d'entre eux qui ne craindraient pas de se rallier à sa fortune. Un peu d'ordre commençait à renaître dans cette demeure, où l'on eût cherché vainement quelques vestiges de son ancienne splendeur. Le château mutilé se mirait tristement dans les eaux de la Sèvre nantaise, et ne reconnaissait plus ses tourelles noircies et dépareillées. L'intérieur était encore plus désolé : les bandes républicaines avaient passé partout comme une trombe. Du luxe héréditaire au sein duquel elle avait grandi, la jeune héroïne ne regrettait que les archives de sa maison et les portraits de ses ancêtres, devenus la proie des flammes. La dévastation qui régnait autour d'elle semblait s'harmoniser avec sa destinée. Elle avait décidé que les murs écroulés ne seraient jamais relevés : c'était sa volonté que l'habitation de ses pères portât éternellement, elle aussi, le deuil de la famille éteinte. Son premier soin avait été de s'enquérir du seul ami qu'elle espérât retrouver ici-bas ; personne n'avait pu lui donner des nouvelles de l'abbé Pyrmil. Qu'était-il devenu ? sur quels récifs la tempête l'avait-elle jeté ! vers quelles grèves solitaires l'avaient conduit ses longues jambes ? Le marquis, en partant, lui avait confié la garde du manoir ; on supposait que le pauvre abbé était tout simplement enfoui sous les décombres. Mlle Renée le pleurait : elle pleurait le confident et le flatteur du sentiment qui remplissait sa vie.

Un soir qu'elle était assise sur une des marches disjointes du perron, elle vit s'allonger sur le gazon de l'avenue une ombre grêle qui partait du fond de l'allée, et que le soleil couchant projeta d'un seul jet jusque sur la façade du château. Ce ne pouvait être que l'ombre du corps de l'abbé Pyrmil. En effet c'était lui, s'avançant à pas lents. En quel état, juste-ciel ! Hâve, les yeux hagards, tous ses vêtemens en lambeaux. En apercevant Mlle Renée, qu'il ne comptait plus revoir, il poussa un cri de joie et tendit ses bras vers elle. La jeune châtelaine s'était levée pour le recevoir ; avec la dignité d'une reine, elle lui donna sa main à baiser.

— Monsieur l'abbé, dit-elle, nous sommes, vous et moi, tout ce qui reste de la famille.

A ces mots, l'abbé sentit tout son être se fondre et s'exhaler dans un hymne de gratitude. Il saisit la main de Mlle de Penarvan, la couvrit de baisers et de larmes, et pensa mourir à ses pieds.

Échappé par miracle au sac du domaine, il s'était mis à la recherche du marquis et de sa fille. Il avait passé la Loire et joint à Laval la queue de l'armée vendéenne ; là, il avait appris la mort du vieux gentilhomme. On ignorait la sort de Mlle Renée ; elle avait disparu dans la déroute du Mans. Après s'être adressé vainement aux soldats et aux chefs, il avait battu plus de soixante lieues de pays, vivant à la grâce de Dieu, ne mangeant pas tous les jours, dormant la nuit sous les genêts, s'aventurant jusque dans les villes, traqué parfois comme une bête fauve, demandant la fille du marquis à toutes les métairies, à tous les buissons et à tous les faubourgs.

(Sera continué.)

Voilà l'objection. Je crois, pour moi, que cette politique peut se professer et se pratiquer en grand repos de conscience, et je prouverai que tout le monde la pratique aujourd'hui contre nous. Qu'on me permette ici de toucher à la métaphysique du droit des gens. Que reste-t-il de toutes les discussions de ce siècle sur les droits des nations ? Cette distinction que les sociétés humaines sont, ou à l'état de nature, ou à l'état civilisé. Dans l'état de nature il n'y a pas de lois, pas de tribunal pour les appliquer, de force pour les appuyer. Chacun est réduit à sa propre défense. Il cherche à être fort, ce qui ne veut pas dire que chacun ait le droit d'être injuste.

Mais bientôt les sociétés se fatiguent du règne de la violence. On arrive à l'état civilisé, on se concerte ; les faibles se réunissent aux forts qui veulent bien les défendre ; on fait la loi au plus fort ; on établit des conventions qu'on appelle les lois, on établit une justice pour les appliquer, une force pour les soutenir. Alors tous les faibles sont protégés, les faibles, les pauvres, les obscurs, comme les riches et les puissants.

Je ne dis pas que la justice humaine soit infaillible. Non ! elle est humaine. Les arts la représentent avec une balance où elle pèse les intérêts, et avec un bandeau sur les yeux pour ne point voir de quel côté ils penchent. Mais il arrive quelquefois qu'elle cherche à voir sous le bandeau (On rit) ; cependant, sauf quelques exceptions, chacun se trouve garanti et protégé.

Appliquons ces éléments si simples à ces grands êtres qu'on appelle des nations.

Les nations sont malheureusement encore dans l'état de nature. Nous marchons sans doute vers un état meilleur et, par exemple, la question du Luxembourg a été réglée l'année dernière par une justice arbitrale qui a sauvé la paix.

Mais de pareils exemples sont encore peu fréquents, si bien que chaque nation a le droit de veiller à sa propre sécurité et de tâcher d'être forte. Mais ce droit n'entraîne pas celui d'être inique.

C'est en vertu de cette situation que les nations faibles se réunissent autour du fort qui veut les protéger pour résister au fort qui veut les opprimer. De là cette politique internationale que l'on a appelée politique d'équilibre.

En voici les deux principes : les faibles ont le droit d'exister, et personne n'a le droit d'avoir une force inquiétante pour ses voisins ; autrement nous ne sommes plus en Europe, nous sommes en Asie. Là, certes, il n'est pas question d'équilibre, l'audace suffit. Un Gengis-kan, un Tamerlan, peuvent réunir sous leur domination 200 millions d'esclaves.

Mais en Europe il y a un équilibre européen, et c'est au nom de ce principe qu'on a le droit de ne pas créer à côté de soi des puissances de 25 millions d'âmes.

Si les principes de nationalité, fondés sur une certaine conformité de langage et d'origine, étaient vrais, la France n'aurait sans doute qu'à étendre la main autour d'elle. Mais je ne le lui conseille pas. Ce serait la plus grande faute que la France pût commettre ; car elle prendrait un peu, tandis que les autres prendraient beaucoup.

Cette politique était celle des grandes agglomérations que j'ai appelée une politique mauvaise ; celle d'aujourd'hui est une politique nulle. Supposez que vous voulussiez la pratiquer et étendre la main vers l'Escaut, croyez-vous que l'Angleterre ne se montrerait pas jalouse, elle qui a déclaré que ce seul fait pourrait la décider à intervenir sur le continent ?

En Prusse, il y a un homme qui a un goût prononcé pour les rivages de la Baltique et aussi pour ceux de la mer du Nord. L'Angleterre le laisserait-elle satisfaire ce goût sur la Hollande ? Elle est donc jalouse, c'est-à-dire qu'elle pratique la politique d'équilibre. Et la Russie, n'a-t-elle pas aussi ses jalousies, ses susceptibilités ? Croyez-vous qu'elle consente jamais à laisser prendre les provinces danubiennes par l'Autriche ?

Et la Prusse, qui se plaint de la jalousie avec laquelle la France considère ses agrandissements en Allemagne, que dira-t-elle si les États de l'Allemagne du Sud, que le traité a déclarés libres, formaient une alliance offensive et défensive avec l'Autriche !

Donc tout le monde pratique cette politique de l'équilibre, et chaque nation dit aux autres : vous ne vous agrandirez pas sans être comptables de votre agrandissement vis-à-vis de l'Europe.

Tels sont les principes, et tels sont les faits.

De tout temps la maison de Savoie s'est distinguée par son énergie, sa profonde habileté, sa grande ambition et son peu de scrupules. (Rires.)

M. le duc de Marmier.—Faites une exception pour Charles-Albert.

M. Thiers : L'exception confirme la règle. Si une maison régnante a jamais eu des obligations envers la France, assurément c'est celle-là. Si jamais une maison a plus vite abandonné la France quand elle y trouvait son intérêt, c'est la maison de Savoie.

Eh bien, en vertu de ces principes si simples, s'ils sont vrais, la France ne pouvait-elle pas, après 1859, dire à l'Italie : Je vous ai donné le Milanais, ce qu'on appelait « les duchés ; » la Sardaigne est devenue l'Italie du Nord ; au lieu de quatre millions d'habitants, elle en a douze millions ; vous respecterez les princes italiens, la Toscane, Naples, le pape ? Eh bien, ces politiques qui donnent à l'Italie tant de droits et qui en réservent pour la France si peu, pensent-ils que si, à ce moment, on avait tenu ce langage à l'Italie, on aurait été bien exigeant, et qu'elle se serait beaucoup défendue ? Non, soyez-en sûr ?

La France pouvait donc arrêter l'ambition de la maison de Savoie, et empêcher la constitution, c'est-à-dire l'absorption de l'Italie par la Sardaigne.

A supposer que la France n'eût pas le droit de l'empêcher, n'avait-elle pas au moins le droit de ne pas le faire elle-même.

Nous avions certainement le droit de ne pas faire nous-même l'Italie. Si on était bien convaincu de cette vérité, on aurait une politique plus nette, plus résolue, et surtout plus conforme aux intérêts de la France. (Très bien ! très bien !)

Mais on me dira, et c'est ici le point essentiel de la question : Soit, nous avons fait une faute, mais elle est faite ; l'Italie est une puissance indépendante le fait est accompli ; pourquoi donc intervenir à présent ? Nous n'en avons pas le droit.

Sans doute, il faut intervenir le moins possible et seulement dans les cas tout-à-fait extraordinaires.

Mais si notre dernière intervention contre l'Italie est une horreur, comment qualifierez-vous l'acte de la France descendant en Lombardie avec 150,000 hommes pour défendre l'Italie contre l'Autriche ? N'est-ce pas aussi une intervention ? (Mouvement.)

On dira peut-être que c'est là un fait de guerre et que la France, dans son propre intérêt, faisait la guerre à l'Autriche. Quoi ! dans notre intérêt ? Était-il donc de notre intérêt d'affaiblir l'Autriche au point qu'elle n'ait pu résister à la Prusse ? Nous n'avons pas, depuis des siècles, plus complètement méconnu et plus gravement compromis notre intérêt.

Mais on nous a donné Nice et la Savoie ! M'eût-on offert l'Italie tout entière, j'aurais dit : Non, je refuse le présent funeste, car une saine politique vaut mieux que des royaumes !

En tout cas, il paraît que l'intervention, qui est une horreur quand elle est dirigée contre l'Italie, devient, si elle est faite pour l'Italie, un acte de vertu.

Mais, si la guerre de 1859 n'était pas seulement une intervention, voici au moins un cas d'intervention bien clair : que s'est-il passé depuis l'affranchissement de l'Italie ? Nous l'avons voulue fédérale, elle s'est constituée unitaire ; par quel procédé ? On le sait. Chaque fois que la maison de Savoie détrônait un prince, la France blâmait, mais laissait faire ; l'Europe assistait indignée, elle n'avait pas encore distingué notre faute. Plus tard, elle l'a vue et alors elle a favorisé, reconnu l'unité de l'Italie. Mais d'abord elle était indignée. Non-seulement on détrônait les princes, mais on ne respectait pas même leurs propriétés particulières. Certes, M. de Bismark, n'est pas respectueux envers les petits Etats, mais il a du moins la probité privée, et il a restitué aux princes de Hanovre et de Nassau leur fortune personnelle. L'Italie, au contraire, n'a pas même respecté la fortune privée de ceux qu'elle détrônait.

S'il y avait une puissance qui voyait cela en frémissant, assurément c'était l'Autriche. Qui donc l'a empêchée d'intervenir, si ce n'est la France ?

Et cet appui donné à l'Italie, n'était-ce pas une intervention ? N'est-ce pas à l'abri de notre intervention que les princes faibles ont été détrônés et que l'Italie a été constituée ?

Et lorsque nous défendons les derniers débris de l'État pontifical, on nous reproche d'intervenir ! On ne nous le reprochait pas lorsque nous intervenions pour protéger le spoliateur, on nous reproche d'intervenir pour protéger le spolié (Vive approbation).

M. le ministre d'Etat : Vous avez raison.

M. Thiers : Je serais bien alarmé pour les résultats de ce débat, si je n'étais pas d'accord ici avec M. le ministre d'État.

M. le ministre d'Etat : Je trouve que vous avez parfaitement raison. L'intervention de Rome a été une intervention contre une intervention odieuse et pour l'arrêter. (Vifs applaudissements).

M. Thiers : Je serais bien heureux si, à la fin de ce grand débat, nous étions d'accord sur tous les points.

Il ne me reste plus qu'à tirer les conséquences de cette grande vérité, que M. le ministre d'État vient de reconnaître. Eh bien, je dis qu'il est étrange, alors que nous sommes intervenus pour affranchir l'Italie de la domination de l'Autriche ou pour la couvrir lorsqu'elle détrônait les princes italiens, d'oser nous dire que nous ne pouvions intervenir en faveur du dernier de ces princes. Qu'on me permette de donner à l'intervention de la France en Italie son véritable nom.

Lorsque la maison de Savoie a pris la Toscane, nous avons dit : C'est mal, c'est très mal. Mais nous avons laissé faire, comme si ces mots : Très mal, eussent signifié : Très bien (On rit).

Cela ne suffisait pas. Il lui fallait Naples et la Sicile. Le général Garibaldi réunit un millier de ses amis et s'embarque publiquement à Gênes. Et alors il s'établit entre lui et la maison de Savoie ce que j'appellerai, non un concert, mais un accord distinct. (On rit) Le général Garibaldi, au péril de sa vie et de celle de ses amis, va conquérir des royaumes pour la maison de Savoie. S'il ne réussit pas, on le désavoue ; on fait mieux . on l'arrête. Il y a une prison toute spéciale pour ce très grand personnage. (Nouveaux rires).

Cette prison qu'on lui doit, c'est l'île de Caprera. S'il échoue, on le conduit à Caprera ; s'il réussit et s'il conquiert de nouveaux royaumes, on lui dit : Non ! non ! Vous, vous êtes la révolution ; votre proie n'est pas pour vous. (On rit). Cela fait honneur au patriotisme, je pourrais même dire à l'innocence du général Garibaldi.

Garibaldi ! si j'osais faire ici une comparaison peu digne de ce grand débat, je dirais que la maison de Savoie chasse au faucon avec le général Garibaldi (Applaudissements et rires).

Telle a été, depuis quatre ou cinq ans, la politique de l'Italie.

Le Général Garibaldi lui a donné Naples et la Sicile. Nous avons encore dit : C'est très mal. On nous a répondu : Oui, mais on ne pouvait laisser cette proie à la révolution. Ensuite on a pris la Romagne, les Marches par les mêmes procédés ; il fallait bien, disait-on, relier le Midi de l'Italie au Nord. Puis on est entré dans l'Ombrie. Mais alors un général français a réuni autour de lui quelques jeunes gens qui n'étaient pas des mercenaires, ainsi qu'on l'a dit hier. (Très bien ! très bien !) On n'est pas mercenaire quand on agit par une foi ardente. J'entendais dire hier à M. Bethmont : Ce sont des mercenaires convaincus. Voilà le mot.

Lorsqu'on est convaincu, on n'est pas mercenaire. (Nouvelle adhésion). Le général Lamoricière, cet homme qui joignait à tant d'esprit un caractère héroïque, va défendre l'Ombrie avec ses braves compagnons. On les appelle mercenaires, on se rue sur ces braves jeunes gens ; ce faible bataillon résiste à une armée pendant quelques heures. Cela aurait dû au moins nous toucher. On dit encore : Soit ! Seulement cette fois on est un peu plus mécontent, on rappelle notre ambassadeur. Mais bientôt, M. de Cavour meurt. On dit : Devant ce grand deuil, nous ne pouvons garder l'ambassadeur à Paris. Et on le renvoie en Italie.

Voilà ce qui s'est passé. Lors donc que l'Italie ne prend pas vos paroles au pied de la lettre, il faut bien reconnaître que, par votre conduite, vous l'y avez autorisée.

Il ne restait au pape que Rome et le petit territoire compris entre Terracine et Viterbe, ce qu'il possède aujourd'hui. Nous avons dit à la maison de Savoie : Arrêtez-vous là, et nous avons laissé nos troupes dans Rome.

Mais les élections italiennes approchaient. A la prière du gouvernement italien, nous consentons à retirer nos troupes. L'Italie s'engage non-seulement à ne pas envahir les Etats Pontificaux, mais encore à les défendre et transporte, pour nous rassurer, sa capitale à Florence. Rappelez-vous ce que je vous ai dit alors : Cette convention n'est pas une garantie pour le Pape, elle est un embarras pour vous ; et pour la maison de Savoie, c'est un affaiblissement. Avais-je raison ?

L'intervention d'aujourd'hui n'est qu'une limite à la longue intervention exercée pendant neuf ans au profit de l'Italie. (C'est cela !)

On nous conteste le droit dont nous avons usé. On dit que tous les droits sont pour l'Italie. je proteste contre une telle assertion. Et je dis ; Quand on est appuyé sur un droit aussi évident que le nôtre, pourquoi ne pas parler nettement, avec franchise ? Qui donc ménage-t-on ? (Vive approbation sur un certain nombre de bancs.)

Le prince qui possède ce petit Etat demeure seul indépendant en Italie, qui donc est-il ? Le chef de la catholicité ! La question devient immense. Je chercherai à en dégager ce que j'appelle l'irréfragable.

Est-il vrai que la France de 89 commette une inconséquence en intervenant à Rome pour une question religieuse ? Cela serait grave. Mais je crois que, loin de manquer, aux principes de 89, nous ne faisons que les appliquer dans toute leur rigueur. (Approbation.) Oui, nous remplissons ainsi un devoir strict, fondé sur le principe de la liberté de conscience.

Pour moi, au point de vue du législateur, tous les cultes sont égaux, je les respecte tous également, Je ne reconnais à aucun d'eux des droits qu'un autre n'ait pas. En bien de cette égalité je vais déduire l'obligation de faire ce que nous avons fait.

Le premier des devoirs pour un gouvernement est de procurer au peuple la satisfaction des besoins matériels. Mais après vient la satisfaction des besoins moraux, c'est-à-dire l'instruction scientifique et morale.

Mais les idées morales, pour leur donner plus d'autorité, il faut les placer sous une sanction élevée. On les a donc mises sous la protection des idées religieuses. C'est la pratique de tous les peuples, de tous les gouvernements sensés et honnêtes. (Très-bien ! très-bien !)

De là résulte le devoir pour tout gouvernement non-seulement de respecter, mais de favoriser tous les cultes, car c'est ainsi qu'il donnera le plus grand appui possible au développement de l'instruction morale.

Aussi quand une nation est entraînée à faire une conquête, les conquérants, s'ils sont sensés, commencent-ils par déclarer qu'ils respecteront les mœurs et le culte du pays conquis.

C'est pour cela que le grand Frédéric, qui n'était point un dévot, mais un grand esprit, répondit au pape Clément XIV, lorsque celui-ci abolit l'ordre des jésuites comme dangereux pour la tranquillité de l'Europe : « J'ai trouvé les jésuites établis dans la Silésie lorsque je l'ai conquise, j'ai engagé ma parole que les établissements religieux resteraient dans l'état où je les ai trouvés. Je maintiens donc les jésuites. »

(*A suivre.*)

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 5 décembre

Il fait très froid, et j'ai l'onglée. C'est là une vérité incontestable dont vous vous convaincrez en lisant ou plutôt en ne pouvant pas lire mon griffonnage. C'est en vain que pour me réchauffer, j'ai été l'autre jour, jouant des coudes, me faufiler dans la cohue huppée qui encombrait les tribunes du Corps Législatif.. L'éloquence de M. Jules Favre m'a laissé froid, physiquement parlant, bien entendu, et c'est à grand' peine qu'après trois heures d'une audition fort tourmentée, j'ai pu me retirer tout engourdi.

Ce que je dis là n'est pas pour apitoyer vos lecteurs sur mon malheureux sort ; je le partage avec trop de mes concitoyens pour avoir l'égoïsme de détourner à mon profit une pitié à laquelle ont droit tant de milliers de gelés !

Mais sont-ils bien les seuls à plaindre, en cette vallée de misère, et ne suffit-il pas de mentionner le dernier cyclone du Bengale et la nouvelle tourmente des Antilles pour rabaisser à leur juste valeur nos petites infortunes ? Oserons-nous parler, après avoir vu cet effrayant chiffre de mille victimes emportées par la tourmente à Calcutta, après avoir lu le récit de cet épouvantable ouragan dont tremble encore le ciel de Saint-Thomas.

Il est vrai que le malheur de l'un ne console pas le malheur de l'autre, et parce que les maisons, les tours, les arbres et les rochers s'abattaient sous l'effort du cyclone au Bengale, il est tel Parisien qui ne verra là qu'une faible compensation au bolide qui lui tombait dimanche soir sur le chef, sous forme d'enseigne théâtrale. Car nous avons eu notre ouragan, nous autres Parisiens, oh ! mais là, un vrai ouragan, et s'il faut que le vent déracine les arbres et les cheminées pour avoir droit au nom majestueux de cyclone, c'est bien un cyclone qui faisait rage, dimanche, dans nos murs.

Lisez nos journaux, monsieur, lisez-les et si tout ce qui est imprimé devient par cela même une vérité (vous n'en doutez pas, n'est-ce pas), frémissez. Je renonce à vous dénombrer, avec nos feuilles publiques, la quantité de tuiles et de tuyaux qui, volant dans les airs, venaient s'abattre sur la chaussée. Qui compterait les candélabres éteints par la malice du vent, réallumés et de nouveau éteints ? Et les kiosks de vendeurs de journaux renversés sens dessus dessous ! Et les arbres brisés aux Champs-Elysées. Et que sais-je encore, sans compter les petites vexations folâtres auxquelles étaient en butte jupons et crinolines des imprudentes égarées sur la voie publique ! Vous citerai-je certain chapeau masculin enlevé de la tête de son possesseur et porté par le vent sur la pointe d'un des paratonnerres de l'Ecole des mines ? Vous peindrai-je, en revanche, la stupéfaction douloureuse du citoyen susmentionné recevant l'enseigne de l'Ambigu Comique, une belle enseigne en bois solide, massive et de forte envergure ? Elle laissait lire sur son double panneau : *Les Chevaliers du Brouillard*, drame en cinq actes. Amère raillerie du cyclone ! Le drôle a de l'esprit. Aller décrocher les *Chevaliers du Brouillard* pour en coiffer un obscur passant !

Mais ce qui prouve mieux encore sa malicieuse intelligence, c'est la façon dont il s'est comporté dans l'enceinte du Champ de Mars, en plein reste d'Exposition Universelle. Sa première espièglerie a consisté à donner une poussée aux piliers qui supportaient la grande serre en fer et en cristal du jardin réservé, et à émietter la toiture au milieu des plantes exotiques et des arbustes précieux qui n'ont pu résister à cet arrosement d'un nouveau genre. Puis il a enlevé une couverture métallique de plusieurs centaines de mètres et l'a lancée à la volée en plein parc. Enfin, jouant aux quilles avec les piliers de fonte et les colonnes de pierre, tordant les reverbères et balayant les briques comme des tas de feuilles mortes, il a donné à cette pauvre Exposition une apparence de ruine antique qui, en lui enlevant sa tournure de parvenu endimanché, finit par en faire quelque chose d'informe, mais de respectable. Ce n'est plus cette arrogante usine à gaz à manières de lourdaud ; c'est un débris, et rien ne prête à l'illusion comme un débris. L'imagination galoppe si bien sur les ruines !

Je ne poursuivrai pas plus loin le récit de cette nuit mémorable. Assez d'autres vous diront ce que devint cette tempête à Paris et en province, sur terre et sur mer, et combien de fils télégraphiques furent arrachés de leurs poteaux renversés ! Ce sont là petites misères faciles à réparer et dont il faudrait rire, si, en même temps, à vingt-quatre heures de distance, l'incendie ne s'était joint deux fois au vent pour ajouter aux terreurs de la tourmente.

Ah ! que j'aimerais bien mieux encore vous parler du brouillard qui l'avait précédée ; un brouillard tel que la main droite ne reconnaissait plus la main gauche ! moi qui vous parle, par cette nuit de brume écossaise, je me suis perdu à deux pas de ma demeure ; je tournais, je tournais, ne voyant que l'ombre, n'entendant que le silence, jurant comme un païen et commençant à me demander sérieusement si j'allais ainsi passer ma nuit.

Vous dire comment je retrouvai mon humble toit me serait impossible, et j'en rendrais grâce au hasard, s'il n'était plus chrétien d'en remercier la Providence. J'en fus donc quitte pour un rhume de cerveau vaillamment conquis en plein brouillard, tandis qu'à la même heure, un pauvre diable de cocher, trompé par ces ténèbres, conduisait sa voiture en pleine Seine et faisait lugubrement naufrage ; tout périssait corps et biens, et le lendemain, le courant poussait sur la rive, au-dessous de Saint-Cloud, voiture, cheval et cocher.

Depuis lors, s'il vente toujours fort, il fait très clair, et ce ne sont plus des tuiles, et des tuyaux de cheminées et des *chevaliers du brouillard* qui tombent, mais de bons et blancs flocons de neige, avec une belle gelée, un verglas et de la jolie glace bien unie, bien opaque sur nos bassins. Et voilà pourquoi, je le répète avec tristesse : il fait froid, et j'ai l'onglée.

Qu'aurais-je donc si je vous écrivais de Heperanda, en Suède, où il fait en ce moment 30 degrés au-dessous de zéro ? Ce que j'aurais... mais ne m'appesantissons pas sur cette lugubre pensée : elle achève de me glacer le sang.

Si j'entrais à l'Opéra Comique pour me réveiller un peu, et si j'allais de nouveau demander un peu de gaîté à *Robinson Crusoé ?* Impossible, tout est loué d'avance : l'Opéra comique fait ses sept mille francs de recette par soirée, et n'en croit ni ses yeux ni ses doigts. Et l'on dit qu'Offenbach est un des plus redoutables *jettatori*.

Le *Planteur*, de Monpou, repris aux Fantaisies Parisiennes, n'a, auprès de *Robinson*, qu'un succès d'estime, et il y a bien de jolies choses cependant dans cette œuvre de l'auteur de la musique de l'*Andalouse* et de *Castilbelza !* Mais voilà, Offenbach a le *sac*, pour parler le langage de la chose.

Et n'a pas le *sac* qui veut. Ainsi, par exemple, l'administration de l'Opéra ne l'a plus, et c'est en vain qu'elle fait annoncer à grand fracas l'ouverture, au 24 décembre, de ses bals de Carnaval ; elle ne ressuscitera pas les fameux bals de la Régence, ah ! mais, non ! Réjouissez-vous, danseurs, disent les réclames, réjouissez-vous, piquants dominos. Voilà le temps des quadrilles entraînants et des brûlantes intrigues ! Et personne ne se réjouit ; car en fait de danseurs, il n'y a que des Clodoche salariés, et quant aux piquants dominos, s'ils viennent du faubourg Saint-Germain, c'est parce qu'il faut le traverser pour aller de la rue Mouffetard à la rue Le Peletier.

Voyez-vous, à part le discrédit qui atteint fatalement les choses et les institutions qui durent depuis trop longtemps et qui sont en désaccord avec nos mœurs, on a trop abusé du masque depuis quelque temps. Il n'est pas nécessaire d'attendre la saison des bals pour se voir dresser devant vous une énigme vivante, témoin le fameux lutteur de l'Arène Athlétique en qui l'on voulait voir un gentilhomme du susdit faubourg St-Germain, un littérateur un poète, un homme d'Etat, et qui n'était autre, comme on l'a su depuis, que le propriétaire même de l'établissement qui avait trouvé cette ingénieuse façon d'affriander le public.

Poser et faire poser : tout est là maintenant. Le criminel lui-même pose, et vous devez vous rappeler encore la façon dont se drapait certaine dame Frigard. Condamnée aux travaux forcés à perpétuité, elle était enceinte, et un journal annonçait dernièrement qu'elle venait d'accoucher de deux jumeaux. Le fait a été aussitôt démenti, et certes, eût-il été vrai, il eût mieux valu se taire que de réveiller, par une nouvelle publicité, l'affliction d'une famille : mais le besoin de copie ! Il en faut pour l'imprimerie, on veut aussi se faire reproduire par ses confrères, et... voilà comment on écrit l'histoire.

Je voudrais que ce fût à cette seule raison que nous dussions la nouvelle de la maladie de Rossini et de la mort de Lamartine, et je remercierais de grand cœur le chroniqueur qui viendrait nous dire : n'en croyez rien, j'ai voulu vous faire poser.

Rossini malade ! Lamartine mort ! Espérons qu'il n'en est rien. Nous n'avons pas assez de grands hommes pour en perdre deux ainsi du coup.

Et Sainte-Beuve, lui-même, Sainte-Beuve, l'illustre critique, qui serait gravement malade ! Ah ! çà, pour me servir d'un mot de Grognard, on bat donc le rappel là-bas !

Puisqu'il s'agit du rappel, le *rebattra*-t-on ou ne le battra-t-on plus au Champ-de-Mars ? *That is the question*, comme dit *Hamlet* à la Gaîté : Voilà la question. Il s'agit de savoir si vingt-trois hectares suffisent à des troupes françaises pour manœuvrer en plaine. Les ingénieurs militaires sont à la besogne ; ils arpentent, ils mesurent, ils chiffrent : s'ils disent oui, on conserve les vingt-trois autres hectares changés depuis un an en Parc avec bassins, rivières, kiosks, fabriques, monuments de toute sorte, etc., etc. Sinon, on nivelle tout, on passe l'éponge et le rateau sur toutes ces splendeurs, on ajoute ces vingt-trois hectares aux vingt-trois autres sur lesquels s'élevaient les bâtiments de l'Exposition, et de ces quarante-six hectares, on refait un vrai Champ-de-Mars à l'usage de messieurs les militaires et des bonnes d'enfants qui aiment à choisir dans leurs rangs leurs *pays* et leurs cousins. Mais... *that is the question*, comme dit Madame Judith à la Gaîté, dans le costume du prince de Danemark, ce fou mélancolique et sublime qui donne un tour si poétique et si sympathique à la manie sanguinaire et aux plus vindicatives passions.

Tous les fous n'ont pas ainsi le don de plaire, parce qu'ils n'ont pas tous un Shakspeare pour les chanter. Ce n'est peut-être qu'un chantre pareil qui aura manqué à ce concierge de la rue du Bac pour le faire passer à la postérité. O mystère insondable du cœur humain ! Pourquoi ce concierge devint-il fou, et pourquoi se mit-il en costume de Mohican ! qui le saura jamais ? qui le dira ? Figurez-vous qu'un monsieur quelconque, demeurant rue de la Paix, se fait apporter un bain à domicile. Les porteurs remplissent la baignoire et se retirent. La servante reçoit l'ordre de son maître de voir si l'eau est suffisamment tiède ; elle étend la main pour la plonger dans la baignoire, lorsque soudain s'élance du sein de l'onde un homme nu armé d'un casse-tête, qui la saisit aux cheveux en lui criant : « Il faut mourir, malheureuse ! » La servante n'est pas de cet avis, elle se dégage, appelle au secours. La garde arrive, désarme non sans peine le sauvage, et l'on finit par apprendre que cet Indien n'est autre qu'un concierge de la rue du Bac.

Mais comment diable pouvait-il se trouver dans cette baignoire qu'on venait à peine de remplir ? Mystère ! mystère !

La justice informe, comme on dit au palais. On le dit beaucoup depuis quelque temps, ce qui prouve... qu'il y a beaucoup lieu de le dire. Mais elle n'informe pas seulement en France, elle informe à Munich et à Vienne où la dame Frigard déjà nommée a fait une élève, et une élève dans la *haute*, comme on dit au faubourg St-Germain. Une comtesse empoisonnée par une baronne ! Une rivalité, un faux nom, de l'acide prussique, une chambre d'auberge, une partie de plaisir, l'empoisonnement ; la disparition de la coupable, dont la trace se perd à Munich et se retrouve Vienne. Hein ! quel drame ! Et c'est de la pure réalité. C'est égal, si j'avais quelque peu d'amour-propre national, je vous dirais que ce n'est là qu'une imitation, une *adaptation*, comme disent les Anglais lorsqu'ils pillent notre littérature théâtrale et refusent à nos dramaturges leurs droits d'auteur.

TIBERGE.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 19 décembre	56 10
Clôture	du 19 décembre	56 10

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 18 décembre

NORTH-SHIELDS, le bateau à vapeur angl. *Mary*, capitaine Ch. Durnell, ayant touché Gibraltar et Dardanelles, chargé de char.de terre.

TRIESTE, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Sultan*, capitaine Radeglia, ayant touché Ancona, Brindisi, Corfou, Cephalonie, Cirigo, Syra, Chio, Smyrne, Tenedos, Metelin, Dardanelles et Gallipoli, avec diverses marchandises et 10 passagers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 18 décembre

GIBRALTAR, le bateau à vapeur anglais *Dudley*, capitaine Bave, divers.
— le bateau à vapeur anglais *John Midlton*, capitaine Hadgson, divers
MARSEILLE, le bateau à vapeur français *Gange*, capitaine Paux, divers.
ALEXANDRIE, le bateau à vapeur russe *Vladimir*, capitaine Serafinoff, divers
SMYRNE, le bateau à vapeur anglais *Istrian*, capit. Hyne, divers.
— le bateau à vapeur du Lloyd autrich. *Africa*, capitaine Mazzarovich, divers.
CANÉE, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Danubio*, capitaine Marussich, divers.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 18 décembre

CORK, br aut. *Ellena Cavacevich*, c. Crelich, seigle
FALMOUTH, bk rus. *Gifion*, cap. Dreilich, blé
— bk norv. *Idun*, cap. Trencon, blé
— 3-m aut. *Diletta Mimbelli*, cap. Scorich, blé
BERGEN, br norv. *Edward Huidt*, c. Angersen, seig.
STAVANGER, br nor. *Stjoru*, cap. Helliesen, seigle
ARENDOL, goel norv. 5 *Ulstein*, cap. Helliesen, seig
AMSTERDAM, br prus. *Stephensen*, c. Wite, seigle
— br prus. *Rudolphe*, cap. Millian, seigle
MARSEILLE, br ital. *Casimiro*, c. Spinello, blé
MALTE. bk autr. *Carlo C.*, cap. Cattalinich, blé
KUSTENDJE, bk angl. *Waterlily*, cap. Smith, lest
SOULINA, bk norv. *Mercur*, cap. Christiansen, lest

NAVIRES destinés pour l'Archipel, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

de 14 décembre

NICOLAEFF pour Falmouth, bark prus, *Pansevich*, capitaine Wallis, blé
— pour Falmouth, bark norv, *Skulla*. capitaine Tonnessen, blé
— pour Falmouth, bark mekl. *C. H. Von Bahr*, capitaine Rittgard, blé
ODESSA pour Marseille, bark italien *A. Chiavari*, capitaine Dallorso, blé
— pour Marseille, bark italien *Antonio Risso*, Molfino, blé
BERDIANSKA pour Marseille, brick hell. *Archanghelos*, capitaine Moraïtis, blé
— pour Marseille, brick hell. *Orloff*, capitaine Petrutzis, blé
— pour Marseille, brick hell. *Taxiarchis*, capit. Vollitis, blé
— pour Marseille, brick hell. *Iraklis*, capitaine Couviellos, blé
— pour Marseille, brick hell. *Evanghelistria*, capitaine, Sklias, blé
— pour Marseille, bark italien *Giovanni*, capit. Drago, blé
— pour Falmouth, bark norveg. *Clio*, capitaine Pederson, blé
YESKI pour Falmouth, bark anglais *Medsumer*, capitaine Turnbull, blé
KUSTENDJE pour Gênes, bark italien *Rosa*, capit. Bertolotto, blé
BRAILA pour Falmouth, brick mekl. *G. von Bullon*, capitaine Schultz, blé
— pour Marseille, brick hell. *Olga*, capitaine Arvanites, blé
— pour Marseille, brick hell, *Anthistoclis*, capitaine Mikes, blé
— pour Falmouth, bark ital. *Maria Francesca*, capitaine Dodero, blé
— pour Marseille, brick hell. *Horossios*, capit. Koutakis, blé

A LOUER.

Les magasins en pierre contenant des chambres et nouvellement construits sur la Grand'Rue de Tophané et sur celle aboutissant à l'échelle du même lieu.

S'adresser au Conseil de Tophané.

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

LITHOGRAPHIE.

Cartes de Visite en tous genres.

PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS.

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

TIMBRE SEC ET HUMIDE. — RICHE COLLECTION DE LETTRES ENTRELACÉES DE DIVERSES COULEURS.

COUPE-PAPIER A L'USAGE DES RELIEURS.

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dépôt principal d'effets de Loterie d'Autriche et Russes

constamment en vente chez le soussigné.

LE 2 JANVIER 1868

Le Tirage ne sera retardé sous aucun prétexte

FIXÉ PAR ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT I.R. D'AUTRICHE

Tirage de l'Emprunt de 1858

DU CRÉDIT MOBILIER.

A GAGNER pour 35 piastres

Trois gros Lots de Florins **250,000; 40,000; 20,000.**

Il y a **1,400** lots différents montant à **570,050** florins.

On trouve des Originaux et des Promesses portant pour garantie de l'authenticité et pour responsabilité contre toute falsification le cachet vert de Mr. **D. Koritschoner**, indiquant le domicile, le jour du tirage et la date de la vente.

Pour plus amples renseignements s'adresser, Han-Municipal N° 8, Galata, chez

Mr D. Koritschoner,
Marchand en Horlogerie et Bijouteries fines.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 numéros seulement et contient 40, 000 gains de Th. 150, 000; 100,000; 80, 000; 50, 000; 40, 000; 30, 000; 20, 000; 10, 000; etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. H. Klarfeld, Perchembé-Bazar, 17.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858.

Tirage, le 2 Janvier 1868.—Les premiers lots sont florins 250,000; 40,000; 20,000; 10,000; 5,000 ; etc. Une promesse coûte P. 35. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata.

H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2. A PÉRA

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, epulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIÈRENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

PHOSPHATE DE FER

De **Leras**, pharmacien, docteur ès-sciences, 7, rue de la Feuillade, à Paris. — Ce nouveau ferrugineux réunit la composition des os et du sang, et contient le fer à l'état liquide. D'après les observations faites dans les hôpitaux de Paris, et consignées dans le prospectus, il est supérieur aux **pilules ferrugineuses, au lactate de fer, au fer réduit par l'hydrogène, aux Pilules et Sirop d'Iodure de fer**, et guérit rapidement *pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, appauvrissement du sang, pertes de forces et d'appétit, menstruations difficiles et pertes blanches.* C'est le meilleur adjuvant de l'Huile de Foie de Morue.

A Constantinople, **pharmacie Della Sudda**, et dans les principales pharmacies

---

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées. Henry Binder.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

"ROYAL."

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIELD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

CHARBONS—A LOUER

Des magasins spacieux pouvant contenir environ 4,300 tonneaux de charbon de terre, sis à Tophana, Kiretch-Kapoussou, près de la Douane française.

S'adreser à M. Michel Zavra, au Caviar Khan.

AVIS INTÉRESSANT.

On peut se procurer de la graine de ver-à-soie du Japon de première qualité et de provenance directe, chez MM. Molinari frères, rue Yorghandjilar, N° 69, à GALATA.

A VENDRE

Pour cause de maladie un des plus anciens ateliers de Photographie.

Toutes facilités seront accordées pour le payement.

S'adresser : Passage Oriental N° 17.

NÆHMASCHINEN

AUCH ALS

WEIHNACHTS-UND-NEUJAHRS GESCHENKE

empfiehlt

das grösste europæische Næhmaschinnen Etablissement von Mr BOLMANN in WIEN, 31 Rothenthürm-strasse, 31, Illustrirte Preis liste *gratis* u. *franco.*

AVIS

Aux Négociants, Fabricants, etc.

Ouverture de crédits, négociations, comptes-courants, avances et consignations sur marchandises, commission pour l'achat et la vente de marchandises.

S'adresser à M. A. M. H. 38, St-Mary Hatill à LONDRES.

UNE CUISINIÈRE PARLANT

l'Allemand, l'Italien, le Turc et le Grec, demande une place.

S'adresser au bureau du journal.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,

Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes, Bronchites ou Toux nerveuses, Grippes, Coqueluches ;* contre l'**Hemoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda, Ottoni, Calleja**, pharmaciens-droguistes à *Péra* ; à *Bucharest*, chez MM. **Steege, Honig** ; à *Jassy*, chez M. **Loockman** ; à *Galatz*, chez M. **Honnetz**, et dans les principales pharmacies d'Europe.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

MARQUES DE FABRIQUE

(CHRISTOFLE)

Orfévrerie Christofle

POINÇON DU METAL BLANC DIT ALFÉNIDE

ALFÉ NIDE

(CHRISTOFLE)

MANUFACTURES

RÉCOMPENSES OBTENUES AUX EXPOSITIONS
Paris, 1839, 1844, 1849
TROIS MEDAILLES D'OR
Londres, 1855
PRIZE MEDAL
Paris, 1855
GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
Londres, 1862
DEUX MÉDAILLES
POUR EXCELLENCE DES PRODUITS.

A PARIS, rue de Bondy, 56; — à CARLSRUHE (grand-duché de Bade.)

AVIS IMPORTANT.

Pour éviter l'abus qui est fait journellement de notre nom et de nos tarifs, nous appelons la plus sérieuse attention sur les poinçons de notre Société indiqués ci-contre et dont tous les produits de notre manufacture sont revêtus.

Nous prions les consommateurs de nos produits qui n'ont pas de fournisseurs attitrés leur inspirant toute confiance, de s'adresser à nos REPRÉSENTANTS, maisons de vente véritablement spéciales qui, largement assortis de notre Orfévrerie, se sont engagés par traité à ne vendre que nos produits et présentent à la fois avantage et sécurité.

CHRISTOFLE ET Ce.

ORFÉVRERIE DE TABLE
argentée et dorée.
ORFÉVRERIE D'ARGENT
COUVERTS ALFÉNIDE
SURTOUTS DE TABLE
et services de dessert.
OBJETS SPÉCIAUX
pour paquebots, restaurants, hôtels, cafés, etc.
ARGENTURE ET DORURE
RÉARGENTURE DE TOUS OBJETS.

Nos REPRÉSENTANTS sont: à Constantinople, MM. NEUBAUER et Cie.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. Bordeano.

Samedi 21 Décembre 1867 — 25 Chaban de l'Hégire — Samedi, 21 Decembre 1867

2me ANNEE. — N° 286.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces	60 »	32 »	18 »
Etranger	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 5 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS :

4me page, Annonces............... 2 Piastres la ligne
Avant les annonces. Réclames.... 6 » la ligne
Faits divers, Corps du Journal.... 15 » la ligne
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 21 décembre.

Dépêches Telegraphiques.

(Havas.)

Cours du 19 décembre 1867.

Consol. T.	PARIS...	Ouv.	33	65
		Clôt.	33	60
	LONDRES.	Ouv.	33	33 1/4
		Clôt.	33	33 1/4
Rente française 3 0/0		Ouv.	68	75
		Clôt.	68	75
Italien		Ouv.	45	35
		Clôt.	45	47 1/2

Saint-Pétersbourg, 18 décembre.

Le bruit de la retraite du prince Gortschakoff est inconnu ici.

Paris, 19 décembre 5 h, 15 soir.

Les interpellations de M. Picard ont été repoussées.

L'*Invalide russe* du 17, reproche à la France d'avoir adopté une politique autrichienne à l'égard de l'orient, de l'Allemagne et de l'Italie ; si elle persiste, la guerre en résultera.

Les lignes de Vienne sont interrompues.

Cours du 20 décembre.

Consol. T.	PARIS...	Ouv.	33	55
		Clôt.	33	60
	LONDRES.	Ouv.	33	33 1/4
		Clôt.	33	33 1/4
Emprunt turc (1865).		Ouv.	255	
		Clôt.	257	50
Rente française 3 0/0		Ouv.	68	77 1/2
		Clôt.	68	90
Italien		Ouv.	45	60
		Clôt.	45	77 1/2

Marseille, 20 décembre 5 h. 1/2 soir.

Blés du Danube. 127/123—40 50
» Roumélie 131/127—44 50 à 45
Marché ferme.

Nouvelles de l'Extérieur.

On écrit de Paris à l'*Indépendance belge:*

Tout n'est pas dit, à ce qu'il paraît, sur l'affaire du Mexique. On prétend qu'on vient de découvrir des documents très graves, qui donnent une physionomie complètement nouvelle à tout ce triste incident. La lecture de ces documents serait, dit-on, utilisée par M. Thiers dans son discours sur la politique générale.

Dans les premiers pas faits pour mettre en pratique la nouvelle loi électorale en Angleterre, on se heurte contre des difficultés accessoires, qui ne sont pas sans gravité.

En supprimant ce qu'on appelait *compound house holders*, on a fait retomber l'impôt sur une foule de gens qui sont hors d'état de le payer, et les propriétaires ou principaux locataires, cherchant de leur côté à tirer profit de la nouvelle loi, l'Etat est exposé à perdre, au moins pour le moment, une partie du revenu sur lequel il pouvait fermement compter.

Il nous faut rappeler en quelques mots ce qui se faisait sous l'empire de l'ancienne loi. Le propriétaire ou principal locataire payait l'impôt d'une maison ; il était garant pour tous les sous-locataires. A ceux-ci il comptait pour les impôts quelque chose de plus sur leur loyer, et d'un autre côté la paroisse ou l'Etat lui faisait une réduction, une sorte de remise sur l'impôt qui était dû à la condition qu'il répondît pour tous ses locataires. En fait c'était lui qui payait moyennant escompte.

La nouvelle loi électorale exigeant le paiement personnel des impôts, a supprimé cette sorte d'intermédiaire. Le sous-locataire doit payer l'impôt lui-même, mais alors l'impôt tout entier, sans réduction. En même temps le propriétaire ou le principal locataire ne veut rien diminuer du loyer qu'il percevait antérieurement et qui comprenait l'impôt. Si bien qu'aujourd'hui le sous-locataire, en général dans une position peu aisée, a à payer le double et plus du double de l'impôt.

On comprend que dans toutes les localités pauvres, les intéressés s'insurgent contre ce système ; ils se refusent à payer quoi que ce soit, et comme réellement ils n'offrent pas de garanties, l'Etat est exposé à perdre ce revenu qu'il ne peut plus réclamer du propriétaire. En ce moment les pétitions abondent, et de la part des contribuables et de la part des paroisses, afin d'amender la loi. Seulement comme c'est là une longue affaire, il faut s'attendre pendant ce temps à beaucoup d'agitations et en certain cas à des troubles.

La Reine vient de commuer en un exil perpétuel l'emprisonnement que subissait depuis vingt-sept ans, dans une maison de santé, le potier Oxford qui tira, en 1840, sur la Reine, dans le parc de Saint-James. Oxford n'a jamais cessé de prétendre qu'il n'avait eu d'autre motif pour commettre l'acte qui eût pu lui coûter la vie, qu'un désir immodéré d'acquérir de la notoriété, et que le pistolet dont il s'est servi ne contenait que de la poudre. On sait qu'il fut condamné à mort, puis enfermé dans une maison de santé. Pendant tout le cours de sa séquestration il n'a donné aucune preuve d'aliénation mentale.

Un accident qui aurait pu avoir des suites fâcheuses a troublé le retour de la Reine au château de Windsor.

Sa Majesté était allée visiter Claremont, à quatorze milles du Château, lorsque, en revenant le soir, le phaéton où se trouvait le général sir T. M. Biddulph, est venu frapper dans l'obscurité une voiture de brasseur qui stationnait à un coin de la route. Le choc a été si violent que le timon de la voiture a pénétré dans le poitrail d'un des chevaux attelés au phaéton du général, et l'animal est mort sur le coup.

Sir T. M. Biddulph n'a heureusement reçu aucune blessure et a pu regagner le château dans une voiture qu'un boulanger des environs a mise gracieusement à sa disposition.

On écrit de Hamm (Prusse) que le choléra a paru depuis quelques jours dans cette ville. Son caractère est tellement grave que, dès le premier jour, sur six personnes atteintes par la terrible maladie, cinq ont succombé en quelques heures. Jusqu'ici les cas signalés se bornent tous à une seule maison habitée par neuf familles. On a procédé à l'évacuation de cette habitation.

Un consulat hongrois sera établi à Bucharest.

Le comte et la comtesse de Paris vont passer l'hiver à Séville, chez le duc et la duchesse de Montpensier. Ils n'ont pas été à Madrid avant de se rendre dans cette résidence et n'y iront pas davantage en la quittant.

Nous apprenons, dit un journal de Bruxelles, que M. Tesch, ministre d'Etat, est de retour à Bruxelles porteur du traité qui règle à la satisfaction des deux familles les difficultés relatives à la succession de l'empereur Maximilien.

Par suite de la situation dans laquelle se trouve S. M. l'impératrice douairière du Mexique, S. M. l'empereur d'Autriche s'est chargé de la liquidation de tout ce qui a rapport à cette succession.

On lit dans le *Vidovdan* :

« La Servie est elle-même la gardienne de l'intégrité de la Turquie, et aucune politique, quelle qu'elle soit, qui serait en contradiction avec ce principe, ne saurait s'attendre à obtenir l'assentiment du gouvernement serbe. Nous considérons l'intégrité de l'empire ottoman non-seulement comme la base de la paix en Orient, mais aussi comme la condition vitale de notre existence nationale. C'est dans cette voie que le gouvernement poursuivra énergiquement l'œuvre nécessaire de la consolidation de la Servie.

» Le courrier de la malle autrichienne a été tué d'un coup de fusil, à quatre lieues de Belgrade. »

Nous avons annoncé la mort soudaine du métropolitain de Moscou, Philarète. Quoique ce prélat fût arrivé à un âge fort avancé, — quatre-vingt-trois ans, sa vigoureuse vieillesse ne faisait pas prévoir une fin aussi rapide. Le métropolitain Philarète a joué un rôle considérable dans le développement politico-religieux de l'Eglise orthodoxe ; il passait pour l'orateur le plus éloquent de la chaire russe ; personne n'a travaillé plus efficacement que lui à compléter la soumission absolue de l'Eglise et l'Etat, qui est devenue un dogme de l'orthodoxie grecque. A ce titre, nous ne pouvons passer sous silence la mort de cet important personnage.

Voici quelques détails sur le meurtre du consul anglais tué à Sierra-Leone :

Les expéditions dans le genre de celle de l'Abyssinie semblent être tout à fait du goût des Anglais. Ainsi, pendant que les troupes britanniques débarquaient à Zoullis-Adula, sur la côte orientale de l'Afrique, pour délivrer les prisonniers de Théodoros, une petite expédition anglaise partait de la côte occidentale du continent africain, pour aller délivrer aussi l'évêque anglais de Sierra-Leone, qui avait été fait prisonnier par ces barbares.

Heureusement, cette seconde expédition britannique a été rapidement conduite et a atteint promptement son but. L'évêque Crowther a trouvé moyen de s'enfuir pendant le combat livré entre les Anglais et les sauvages qui le retenaient captif. Cinq indigènes ont péri. D'après un rapport, un M. Rolleston, qui accompagnait le vice-consul anglais du Niger, aurait été blessé mortellement par une flèche empoisonnée.

Quoi qu'il en soit, si on songe aux menées de M. Cameron en Abyssinie, et au zèle intempestif de l'évêque de Sierra-Leone, on verra que le gouvernement britannique aura bientôt assez à faire sur les deux côtes occidentale et orientale de l'Afrique.

UNE RÉPONSE A UN CONFRÈRE.

Le *Levant Herald*, dans un article publié mercredi, nous prend à partie d'avoir demandé la suppression des Capitulations en Turquie. Cela ne nous étonne pas de la part d'un étranger qui se pose en défenseur des étrangers, qui fait du journalisme étranger, et qui n'a en vue, en un mot, que de faire ses affaires et celles des autres, au détriment du pays chez lequel il reçoit une si généreuse hospitalité. Si un journal écrit par un indigène nous avait tenu le même langage que la feuille anglaise de notre ville, nous y aurions attaché une plus grande importance et nous aurions cherché à le détourner d'idées qu'un bon patriote ne saurait émettre sans être taxé de trahison envers son pays. Mais ce langage dans la bouche d'un étranger n'a rien de surprenant. N'ayant aucune attache au pays, et pouvant, grâce à la tolérance turque, dire et écrire ce qui lui passe par la tête, un journaliste étranger ici épouse très souvent le parti de l'opposition pour se rendre populaire et cherche par tous les moyens en son pouvoir non-seulement à discréditer, aux yeux du monde, l'autorité du gouvernement mais à saper par la base les institutions de l'Empire.

Telle a été la conduite suivie par le journal anglais depuis qu'il a été fondé, et jamais feuille périodique en Turquie n'a crié tant contre les restrictions de la loi sur la presse, et ne s'est posée en victime politique comme le *Levant Herald*. S'agissait-il d'une révolte dans une province de l'Empire, notre confrère était le premier à se mettre du côté de la révolution contre l'autorité locale. Etait-il question d'une démarche quelconque faite par une puissance étrangère ayant pour but de s'immiscer dans nos affaires intérieures, notre confrère était là pour défendre, comme un avocat salarié, les intérêts de cette puissance. Témoin l'insurrection de Crète dont il a été constamment le plus ardent champion, témoin les insinuations qu'il a faites plus d'une fois pour soutenir la cause de ceux qui demandaient l'annexion de la Crète au royaume hellénique et qui voulaient arriver ainsi au démembrement de l'Empire ottoman. Le *Levant Herald* n'a pas été seulement anti-turc, il a agi même contre la politique de son propre pays en Orient. Peut-on franchement avoir la moindre estime pour une presse faite dans ces conditions?

Il nous répugne d'avoir l'air de faire ici presque un réquisitoire sur la conduite d'un confrère. Mais peut-on réellement supporter qu'un étranger arrive dans votre pays, y soit favorablement accueilli, et que, pour prix de cette hospitalité, il cherche à nuire à vos intérêts les plus chers? Toute conscience honnête ne se révolte-t-elle pas devant une ingratitude si noire?

Que les étrangers viennent dans notre pays, qu'ils y fassent leur commerce et leur fortune, à l'abri des capitulations, passe ; qu'ils viennent nous éclairer de leurs lumières et nous aider ainsi à nous mettre au niveau des Etats les plus civilisés de l'Europe, qu'ils publient même des journaux dans le but de propager des idées saines et propres à nous faciliter la marche vers le progrès, nous ne demandons pas mieux. Mais qu'ils se fassent les apôtres de la démagogie et les instruments des passions révolutionnaires, qu'au lieu de nous être utiles, ils s'évertuent, au contraire, à dénigrer nos institutions et même à prêcher sourdement la dissolution de l'Empire, que de parti pris ils soient contraires à tous les hommes qui se succèdent au pouvoir, fussent-ils les mieux intentionnés du monde, qu'ils propagent, par l'organe d'un journal, les bruits les plus dénués de fondement pour faire baisser les fonds de l'Etat et avilir son crédit, voilà des actes que les gouvernements et les pays les plus libéraux ne toléreraient jamais de la part d'un étranger, cet étranger fût-il un génie !

Que notre confrère prenne bien garde et surtout qu'il ait toujours présent à la mémoire, ce proverbe français : « tant va la cruche à l'eau qu'elle finit par se briser. » Si par pure tolérance la Turquie a permis aux étrangers de publier ici des journaux, elle n'a jamais entendu se priver du droit d'exercer sur eux une action directe résultant des lois mêmes qui régissent la presse chez nous.

Les capitulations accordent, il est vrai, aux étrangers le droit de faire leur commerce, comme nous l'avons déjà dit, mais nous défions le *Levant Hérald* de découvrir un seul article dans ces traités surannés qui donne le droit aux étrangers de publier des journaux avec l'intention de nuire à notre pays.

Nous ne donnons pas ici à notre confrère un avertissement officieux, bien qu'il veuille toujours nous faire passer pour un organe officiel ; cet article, comme tous ceux que nous publions dans *la Turquie*, ne nous sont point inspirés par le gouvernement, ils sont l'expression fidèle de nos propres sentiments. Cette déclaration est trop catégorique, il nous semble, pour que le *Levant Herald* persiste à faire remonter désormais à l'Administration Impériale la responsabilité de nos propres œuvres.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

LA MAISON

DE PENARVAN

PAR

M. JULES SANDEAU.

I.

L'instinct de son cœur l'avait ramené au château. Il n'attendait plus rien en ce monde ; tout son espoir, toute son ambition était de revoir une fois encore le logis tant aimé, et de s'éteindre bientôt sur le seuil où il avait attaché sa vie. On comprend ce qu'il dut éprouver en retrouvant enfin celle qu'il avait si longtemps cherchée, son élève chérie, sa gloire, son orgueil ; le dernier sang des Penarvan ! Il ne fallait rien moins que cela pour lui rendre la force de vivre. Dans l'existence errante qu'il venait de mener, il avait résolu un problème qu'on aurait pu croire impossible : le malheureux avait maigri. Sa taille en paraissait plus longue, et, quoiqu'il eût passé depuis longtemps l'âge de croissance, Mlle Renée remarqua qu'il avait grandi.

L'abbé Pyrmil paya sa bienvenue de façon à montrer qu'il joignait, par un rare privilége, la prévoyance de la fourmi aux qualités les plus aimables. En prévision de la visite des *bleus*, après le départ du marquis, il avait déménagé en secret et caché soigneusement dans les oubliettes de l'ancien château tous les objets auxquels il savait que Mlle Renée tenait le plus, et aussi quelques autres que la jeune héritière ne serait peut-être pas fâchée de retrouver. L'abbé avait pensé à tout, même à Fergus, grand lévrier blanc, aux jarrets de fer, qui ne la quittait pas, et qu'elle aimait d'une affection particulière : avant de s'éloigner, il l'avait mis en pension chez de pauvres gens qui habitaient du côté de Tiffauges. Dans la semaine qui suivit le retour de son précepteur, Mlle de Penarvan fut obligée d'aller à Chollet pour quelques emplettes de première nécessité. Elle partit un matin, dans une méchante carriole attelée d'un cheval de ferme qu'on s'était procuré à grand'peine ; elle devait revenir le soir. L'abbé avait imaginé un prétexte pour se dispenser de l'accompagner : il employa bien sa journée.

A la tombée de la nuit, la carriole déposait Mlle Renée au bas du perron. Au même instant, la porte du manoir s'ouvrit, et Fergus se jeta sur sa belle maîtresse dans un de ces transports de joie et de tendresse dont nos chiens n'ont pas encore donné le secret à nos amis. — Te voilà, c'est toi ! disait-elle en le carressant. D'où viens-tu ? qui t'a ramené ?... Nous ne chasserons plus ensemble, et tu vas faire de maigres dîners. — L'abbé, présent à cette scène, se taisait et souriait d'un air fin. Il offrit galamment son bras, et l'on passa dans la salle à manger. Rien n'était changé au menu de la veille, mais la table étincelait de tout le luxe des festins d'autrefois : cristaux, porcelaines de Sèvres, argenterie, vaisselle plate, le tout aux armes de la famille, rien n'y manquait pas même les serviettes de toile damassée, avec le chiffre des Penarvan brodé aux angles, et surmonté d'une couronne de marquis. Un petit ragoût fumait piteusement au milieu de ces richesses, et deux chaises de paille grossière attendaient humblement les convives. Dans son empressement à se rendre agréable, l'abbé avait rangé symétriquement près de chaque couvert quatre verres de grandeur inégale, oubliant qu'il n'y avait pas de vin au logis et qu'on n'y buvait que de l'eau. Mlle Renée ne put s'empêcher de sourire.

— Monsieur l'abbé, c'est là un de vos tours, dit-elle assez gaiement. — Ce ne fut qu'un éclair. Elle s'attrista vite, et, jetant un regard de dédain sur les épaves de son opulence, elle qui depuis plusieurs mois dînait sans nappe, avec une fourchette d'étain : — Ce n'est point là, dit-elle en soupirant, ce qu'il fallait sauver ! — Elle mangea du bout des dents, en silence, et ne s'occupa que de Fergus, qui gambadait autour de la table comme aux meilleurs temps. Le repas achevé, elle se retira, sans avoir remercié l'abbé. Dans sa chambre à coucher, elle reconnut çà et là la plupart des jolis riens qui étaient naguère le duvet de son nid : ses boîtes, ses écrins, ses coffrets de bois des îles, remplis de gants et de mouchoirs d'où s'exhalait encore le parfum des jours heureux. Elle vit tout cela d'un œil sec, fourragea tout d'une main fiévreuse. La colère qui grondait en elle, et que rien ne gênait plus, éclata. — Voilà donc à quoi avait songé l'abbé ! voilà le résultat de son dévouement à la gloire des Penarvan ! Quelques paires de gants, quelques douzaines de verres et d'assiettes, voilà, grâce à lui, ce qui restait d'une race de preux ! — Elle frappait du pied le parquet, et répétait en s'indignant ; — Est-ce donc là ce qu'on devait sauver ? — Elle finit par s'apaiser.

A défaut de tendresse, elle avait la bonté des âmes haut placées. Après s'être emportée contre le chapelain, elle en vint bientôt à s'accuser d'injustice, de dureté ; pensant le trouver au salon elle s'y rendit pour réparer ses torts. C'était là, en effet, que l'attendait l'abbé, dans une attitude pleine de calme et de dignité. A peine eut-elle fait quelques pas dans cette vaste salle, qu'elle avait vue, la veille encore dépouillée et nue comme une grange, elle s'arrêta brusquement : ses narines se dilatèrent, son front s'illumina, l'azur froid de ses yeux jeta une lueur bleuâtre pareille au reflet de l'acier. Tous les Penarvan, accrochés aux murailles, dans leur cadre de bois de chêne, semblaient sourire tristement au dernier rejeton de leur tige brisée. Après quelques minutes de muette contemplation, elle marcha droit au portrait de son père. Au-dessous pendaient en faisceau quatre épées : c'étaient les épées de ses frères. Elle en détacha une et la baisa religieusement sur la garde. Puis elle s'approcha d'une table sur laquelle étaient étalées les chartes de sa famille.

Elle regarda longtemps, avec une émotion contenue, les parchemins jaunis, aux larges sceaux de cire. Enfin elle s'avança vers l'abbé, qui se tenait au coin de l'âtre,

Voir le numéro du 20 décembre.

L'ADMINISTRATION DE BERLIN EN 1866.

Les autorités municipales de Berlin viennent de publier leur rapport sur l'administration de la capitale pendant l'année 1866. Nous y empruntons les détails suivants :

« La valeur des terrains s'est augmentée de 37,784,111 thal. et s'élève actuellement à 535,655,330 th. La dette hypothécaire s'est accrue de 12,686,308 th. et se chiffrait à la fin de 1866 par 263 millions 438,366 mille th. Le prix moyen, calculé sur 1127 contrats, de la vente de terrains, s'est élevé à 26,204 th. (1920 thalers de plus qu'en 1865.)

La valeur des immeubles assurés auprès de la compagnie urbaine contre l'incendie est de 245,494,225 th., celle des meubles assurés par diverses sociétés allemandes est de 213,359,940 thalers.

Les rapports de police fixent à 27,354 le nombre des naissances et à 26,361 celui des décès, ce qui donnerait un accroissement de population de 983 têtes seulement, réduit encore à 776 par le résultat de la balance à établir entre les 72,226 émigrés et les 72,009 nouveaux habitants. Mais on sait qu'il n'y a pas lieu de trop compter sur l'exactitude de ces chiffres. Le recensement de 1867 prouvera sans doute un accroissement beaucoup plus considérable de la population.

Le nombre des logements s'élevait à 147,753 et la valeur locative à 21,750,142 th. Cinq pour cent environ, 7901, étaient vides au dernier trimestre. Le prix moyen des loyers était de 147 th. (551 francs 25 cent.)

L'enseignement supérieur a été amélioré. 2,081 élèves, distribués en 152 classes, en moyenne, de 33 élèves chacune, en ont profité. La première école supérieure communale pour les filles, compte en outre 530 et les classes élémentaires 1,043 élèves.

L'enseignement primaire a été considérablement étendu, particulièrement par la mise à la charge de la municipalité de six écoles catholiques. Trois nouvelles écoles ont été fondées : leur nombre est maintenant de 42. Le nombre des classes qui était de 341 en 1865 s'est élevé l'année dernière à 422. Le nombre des élèves était de 24,562 (moyenne par classe 58.)

Les écoles particulières ont vu diminuer le nombre des enfants qui leur est confié. Il s'élevait en 1865 à 12,700 et s'est réduit en 1866, à 9,967, distribués en 181 classes (moyenne par classe, 50 élèves.)

La gymnastique, les écoles de perfectionnement et les bibliothèques populaires ont continué à répandre leurs bienfaits.

Le nombre des pauvres assistés s'est augmenté de 326 personnes et s'élève à 7,152. La municipalité a de plus fourni aux besoins de 3,780 enfants et a fait soigner à domicile 34,917 malades. 1697 familles ont pu cultiver la pomme de terre sur les terrains qui ont été mis à leur disposition : 4,400 personnes par jour, en moyenne, ont reçu de la soupe ; 438 pauvres enfants ont été habillés à leur confirmation : des distributions de bois à brûler et des prêts de meubles ont été faits au premier de l'an.

Les hospices ont donné asile à 2116 orphelins, 4000 vieillards, 42 domestiques et 79 femmes infirmes. La maison de correction a reçu par jour, en moyenne, 393 individus arrêtés, condamnés ou sans asile. La succursale de l'hospice a recueilli 330 personnes, la maison d'aliénés 370, l'hospice des bourgeois 88, et celui des domestiques 104.

A toutes ces personnes secourues, il y a lieu d'ajouter les enfants élevés aux frais de la commune dans divers établissements, tels que ceux pour sourds-muets ou idiots, et les pauvres malades qui, faute d'un grand hôpital ou d'un hôtel-Dieu municipal, sont recueillis dans plusieurs établissements royaux ou privés, comme la Charité, la Clinique de l'Université, Béthanie, l'hospice de Sainte-Hedwige, etc. Dans ces divers établissements, la commune a entretenu par jour en moyenne, 1085 personnes.

Sous le rapport industriel, il y a une diminution de deux fondations dans le nombre des caisses des apprentis malades et des ouvriers de fabrique ; de 7,650 thalers dans le montant des cotisations payées par les patrons et les ouvriers ; de deux institutions dans le nombre des caisses de secours pour les ouvriers en cas de maladie, et de 3,683 personnes dans le nombre des souscripteurs à ces caisses.

La guerre de l'année dernière a mis à la charge de la ville l'entretien de 1,916,520 hommes et de 334,334 chevaux, ce qui donne une moyenne par jour de 5,251 hommes et de 916 chevaux.

Les dépenses extraordinaires causées par ce fait ainsi que par la construction du nouvel hôtel-de-ville, de l'église de Saint-Thomas, et de plusieurs écoles supérieures et primaires ont rendu nécessaire un emprunt de trois millions de thalers.

Après soustraction des recettes des dépenses correspondantes, on trouve qu'il a été payé en supplément et réellement déboursé :

instruction publique . .	865,164 th.
police	747,811 »
assistance publique. . .	623,449 »
administration municip.	316,535 »
service de la dette. . .	216,166 »
administration militaire.	163,926 »
bâtiments	93,244 »
églises	66,559 »
municipalité.	23,343 »

Le total des recettes s'est élevé à 5,318,799 thalers, celui des dépenses à 4,705,106 ; il y a donc eu un excédant de 618.673 th. à la fin de l'année.

Le dette de la ville à la même époque se montait à 7,990,092 thalers (vingt-neuf millions, neuf cent soixante-deux mille, huit cent quarante-cinq francs).

(*Corr. de Berlin.*)

Tout incroyable que cela puisse paraître à ceux qui ont lu et considéré les dernières déclarations données par les hommes d'Etat français, nous ne pouvons néanmoins nous dispenser de publier cette communication d'après laquelle le projet de la conférence, malgré tout et tout ce qui se passe, n'est pas encore écarté de l'ordre du jour ; au contraire, ce projet vit encore et on a soin de lui inspirer de nouvelles forces. On nous apprend d'une source bien renseignée que le cabinet des Tuileries n'a aucunement abandonné la pensée de réunir une conférence, afin de régler les relations entre le Pape et le roi d'Italie. Il y aurait en perspective une nouvelle circulaire de M. le marquis de Moustier, qui tâcherait de démontrer que la conférence, telle que la France l'a proposée, n'est pas devenue superflue après les déclarations faites par le ministre d'Etat, dans la séance du 5, devant le Corps législatif. Nous ne sommes pas non plus d'avis que la conférence soit devenue superflue après les déclarations du ministre d'Etat, mais sa réunion nous paraît pourtant très invraisemblable. Au surplus, nous n'avons qu'à nous féliciter si on revient au projet de la conférence, et il faut souhaiter que ce projet soit accueilli avec plus d'empressement qu'il ne l'a été jusqu'à présent. Personne ne peut vouloir maintenir la question romaine dans l'incertitude actuelle, et cela ne profiterait à aucune des puissances intéressées. Surtout c'est dans l'intérêt de l'Italie qu'il faut plaider pour la conférence, car l'Italie est courbée sous une charge qu'elle ne pourrait pas supporter à la longue, et des catastrophes pourraient survenir qui menaceraient la paix générale. Le ministère Menabrea, comme il appert de ses idées exprimées récemment devant le parlement, se préoccupe sérieusement des circonstances, il en tient compte, et veut empêcher les Chambres d'aller trop loin avec des résolutions compromettantes. Reste à savoir si le président du ministère italien est en mesure de tenir tête longtemps à l'excitation de l'opinion publique. (*Débat*).

Voici le discours que M. Menabrea a prononcé à l'ouverture du parlement italien :

Le ministre des affaires étrangères a annoncé à la chambre des députés la formation du nouveau ministère. Il a parlé des difficultés que rencontre le cabinet. Il a affirmé le droit de l'Italie à intervenir dans les Etats pontificaux. Après l'intervention de la France, le droit et le devoir du gouvernement italien étaient d'arrêter Garibaldi, qui avait violé les lois.

La décision prise par le ministère de retirer spontanément ses troupes après que le péril avait été écarté empêcha l'arrivée de nouvelles troupes étrangères et facilita le départ d'une partie de ses troupes.

M. Menabrea, après avoir justifié les actes de répression auxquels ont donné lieu les derniers événements, a annoncé que le roi a résolu d'amnistier toutes les personnes compromises dans ces événements.

Relativement à la question romaine, M. Menabrea a annoncé qu'il sera sobre d'explications, afin de ne pas entraver l'action de la diplomatie.

En affirmant les droits de l'Italie, il dit que la position isolée de l'Etat pontifical au centre de l'Italie accroît les difficultés du moment, en empêchant la libre communication des provinces italiennes.

M. Menabrea a ajouté que si la France avait à Paris un gouvernement étranger, il ne voit pas comment elle pourrait vivre. La question romaine ne saurait se résoudre par la violence. Mais au moyen des garanties qu'offre l'Italie au maintien et au respect du Saint-Siége, le pape, a-t-il dit, trouvera en Italie et non hors de son sein son plus solide appui.

Plusieurs projets seront présentés en vue de faire face aux dépenses ordinaires de 1868. M. Menabrea a promis de réaliser de plus grandes économies sans toucher à l'organisation de l'armée.

Il insiste sur la nécessité pour le gouvernement de s'appuyer sur le principe d'autorité et fait appel aux amis de la monarchie contre ceux qui menacent l'Italie et empêchent le rétablissement de son crédit public.

Au Sénat, M. Menabrea a fait les mêmes déclarations qu'à la chambre des députés.

Nouvelles de l'Intérieur.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES
faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROIDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.
20 *décembre* 1867

Pression barométrique à midi , . .	758,2
Temperature minima	9
» maxima	12
» moyen. de 9 h. m. à 6 h. s.	11,6
Direction du vent	*S. E.*
Force moyenne du vent	*assez fort*

La *Turquie* s'est faite plusieurs fois déjà l'écho du désir des habitants de Péra, en réclamant pour eux un jardin ou des promenades publiques, et dernièrement encore, lors du retour du Sultan de Son voyage d'Europe, nous émettions le vœu de voir doter notre ville d'un de ces charmants lieux de rendez-vous dont la moindre ville européenne possède, au moins, un specimen.

Nous apprenons maintenant avec plaisir que la Municipalité, saisie d'un projet proposant la création d'un grand jardin Zoologique et Botanique, va incessamment l'examiner et se prononcer là-dessus d'une manière définitive.

Sans vouloir préjuger la décision de nos édiles, nous nous flattons de l'espoir qu'animés comme ils le sont du désir de réaliser les embellissements dont notre faubourg a un besoin si urgent, ils n'hésiteront point à prendre en sérieuse considération la proposition qui leur est faite.

La Municipalité, qui a fait beaucoup pour la ville, relativement aux faibles ressources dont elle dispose, ne manquera pas, il faut le croire, de donner une nouvelle preuve à ses commettants de sa volonté de travailler à leur bien-être matériel, en adoptant un projet si utile et qui réunit, si nos renseignements sont exacts, toutes les conditions de réussite voulues.

La Municipalité pourra ainsi acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance du public.

THÉATRE FRANÇAIS.

Ce soir reprise des *Canotiers de la Seine*, dont voici la distribution :

Maurice	MM. Roméal
Boit sans eau	Dupin
Papavert	Mezières
Flibochon	Larose
Père Bijou	Munier
Bouffe-Toujours	Desban
Laudanum	Miégeville
La reine Mab	Mmes Elisa
Shopp	Stoline
Fourchette	Bernetta
Céline	Lerouge
Titine	Suzanne.

La première représentation des *Poseurs*, comédie en 3 actes de M. Lambert Thiboust aura lieu demain ou lundi ; celle de *la Closerie des Genêts*, vers la fin de la semaine.

A l'étude : *Le cœur et la dot ; Orphée au enfers : Lischen et Fristchen*, opérette.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Les bureaux de la Banque Impériale Ottomane et ceux de la Dette Publique seront fermés le mercredi 25 décembre 1867, à l'occasion de la solennité de ce jour, ainsi que le mercredi suivant 1er janvier 1868.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CANDIE, 10 décembre.

Je vous écris de Candie où le Grand-Vézir est arrivé hier à bord du *Sultanieh*. Désirant se rendre compte par elle-même de l'état des affaires dans ce district et présider à l'installation des services administratif et judiciaire, conformément aux nouveaux règlements, Son Altesse s'est embarquée dimanche au soir, à la Souda, accompagnée de LL. EExc. Cabouli pacha, Server effendi, Mahmoud bey, Salaheddin bey et de son fils, Reschid bey. Le *Sultanieh* a pris la mer lundi matin et a accompli en moins de 4 heures le trajet de 60 milles anglais qui sépare Candie de la Souda. Une foule immense se pressait sur les quais et dans les diverses rues pour assister au débarquement du Grand-Vézir. La réception a été extrêmement chaleureuse et le soir la ville a été illuminée. Je n'ai eu que le temps de parcourir la ville et les fortifications. Malgré les années et les tremblements de terre, dont le dernier a détruit la ville de fond en comble, les forteresses, qui ont résisté pendant 27 ans aux assauts des Turcs, sont encore intactes. Elles ont conservé un aspect terrible et imposant. Des centaines de canons de tous calibres et de toute origine couvrent les remparts. Sans nul doute, les musées d'artillerie trouveraient à collectionner ici des pièces d'une haute valeur. On se souvient que les divers états chrétiens contribuèrent à la défense de la ville, en envoyant aux Vénitiens des approvisionnements et des armes. J'aurais l'occasion de revenir sur ce sujet après une étude plus approfondie.

En attendant, je me contente de vous confirmer les renseignements que j'ai recueillis sur le bon état des esprits dans l'île et les probabilités d'une pacification prochaine et complète.

D'une part, la lassitude est extrême parmi les populations et la misère est à son comble ; d'autre part, le programme formulé par le Grand-Vézir et dont l'ensemble compose la base d'une réforme radicale de l'ancien système gouvernemental de l'Empire, a produit un effet très-favorable.

L'intérêt politique et l'intérêt matériel conspirent pour le maintien de la souveraineté ottomane. Vos lecteurs seront de cet avis, car ils auront deviné sans doute ce que la diplomatie n'a pas voulu voir jusqu'à présent, la détresse de l'île de Crète après son annexion à la Grèce. L'île a besoin de 5 années au moins pour se refaire des désastres de l'insurrection. Pendant ce temps, elle ne devra pas payer un centime d'impôts. Loin de là, elle aura besoin d'avances et de secours. Or, la Grèce se trouve dans l'incapacité de contracter un emprunt pour elle-même et de subvenir à sa propre misère. Comment ferait-elle des avances aux Crétois ? Il n'y a plus ici ni récoltes ni provisions. Qui nourrirait 320 mille âmes pendant un an au moins ? On a parlé de la barbarie turque : sait-on en Europe que les Turcs dépensent des sommes considérables pour alimenter des milliers de familles crétoises réduites à la plus affreuse misère ?

On vient de me communiquer un numéro d'une petite feuille qui s'imprime à Londres et qui s'appelle *Moukhbir*. C'est, dit-on, l'organe de la jeune Turquie. Je n'en dirai rien, sinon, qu'en l'état actuel de l'Empire et après les réformes en cours d'exécution, la jeune Turquie est plus qu'une faute : c'est un crime. N'est-ce pas par un crime qu'elle devait arriver au pouvoir. Si le progrès consiste à vulgariser les doctrines politiques de Mazzini, doctrines qui procèdent de la calomnie et de l'assissinat moral et matériel, nous ne pouvons que féliciter l'organe de la jeune Turquie : son but est rempli. Il aura de plus la célébrité honteuse qu'il paraît convoiter.

SCUTARI, 10 décembre.

Je n'ai pas eu le temps de vous envoyer un *post-scriptum* à ma dernière correspondance. Je vous dirai donc aujourd'hui que l'incident de la Montagne entre les chrétiens et les musulmans vient de se terminer comme, du reste, je vous l'ai fait entrevoir c'est-à-dire à l'entière satisfaction des deux parties.

Voici ce qui a été conclu entre notre gouverneur-général d'une part et les représentants des chrétiens et musulmans de l'autre.

L'autorité locale se charge de rétablir à ses frais l'autel et d'y réinstaller la croix.

Les auteurs du sacrilége étant morts, (tués dans le conflit) il n'y a nécessairement plus question de les punir.

D'une autre part, les chrétiens se chargent de reconstruire les maisons brûlées par eux et selon l'usage de payer le sang versé (ceci, bien entendu, si les parents des morts l'acceptent).

Le bétail volé ou sacrifié sera restitué de part et d'autre.

Ainsi finit un incident que des pessimistes (et il y en a à Scutari comme ailleurs !) ont traité de grave, mais au fond duquel il n'y a jamais rien eu de très-sérieux.

Dans un pays comme l'Albanie où chacun a le droit de s'armer jusqu'aux dents, de pareilles scènes sont quelquefois inévitables, il est même étonnant qu'elles ne se renouvellent pas plus souvent.

L'arme à feu entre les mains de l'Albanais ressemble à une souris entre les dents du chat, impossible de ne pas s'en servir !

Avant de cesser de parler de l'affaire en question je dois rendre justice à notre gouverneur-général, Ismaïl pacha. Son Excellence n'a pas peu contribué à son heureuse conclusion et je ne puis que dire autant pour M. Dubravcich consul d'Autriche, S. E. l'archevêque Posen, ainsi que l'évêque don Paolo Beriscia ; ces Messieurs étant tous animés d'un esprit de conciliation, un résultat, pour ainsi dire inattendu, sera obtenu : Une paix dans la Montagne.

Au Monténégro, la famine va en augmentant. A propos, j'apprends que le Monténégro vient d'envoyer une commission à Constantinople dans le but de solliciter de Sa Majesté Impériale, la cession d'un très-petit coin de son vaste empire. Il faut que je vous le dise, le besoin seul de cette pauvre population, la pousse à faire cette demande. L'hiver est si rigoureux cette année qu'au lieu d'être Monténégro, les neiges changent le nom en *Monte-Bianco*. Espérons avec les Monténégrins, que S. M. le Sultan leur accordera même plus que ce qu'ils demandent à cet effet. Souhaitons succès à la petite ambassade.

L'affaire de l'assassinat du cavass du consulat de Russie est terminée à la satisfaction du consulat et des parents de la victime. Ces derniers recevront une indemnité de piastres 30,000. J'ignore si le hodja sera pendu ou non.

---

et d'une voix grave elle lui dit : — Monsieur l'abbé, embrassez-moi. — Elle ne pleurait pas, mais des larmes coulaient sur les joues de l'abbé. Ce fut le plus doux instant de sa vie.

Ils passèrent l'hiver au coin du feu : les vieilles poutres ne manquaient pas, et si l'on dînait mal au manoir, en revanche on s'y chauffait bien. Les soins de l'existence ne les préoccupaient ni l'un ni l'autre ; ils vivaient de peu et se tenaient pour satisfaits. Leur pauvreté, leur isolement les mettaient à l'abri de toutes perquisitions, et leur permettaient d'attendre en paix des jours meilleurs. Les Penarvan étaient, comme par le passé, l'unique sujet de leurs entretiens. L'abbé se demandait avec stupeur s'il était bien vrai qu'il n'y eût plus de Penarvan sur terre.

Tantôt il se révoltait contre la réalité et refusait de croire qu'une si grande famille fût à jamais éteinte ; tantôt il comptait sur l'intervention céleste, il attendait tout du Dieu puissant qui avait rallumé le flambeau de David. Plus d'une fois déjà cette illustre maison s'était vue au penchant de sa ruine : la droite du Seigneur l'avait toujours relevée à temps. Pour n'en citer qu'un seul exemple, le sire Alain de Pernavan Jambes-Tortes, lorsqu'il était rentré dans son château-fort après avoir écrasé les Normands, avait trouvé lui aussi, son foyer désert et ses tours saccagées. Il ne restait plus qu'un Pernavan au monde, c'était lui, et il comptait soixante ans sonnés.

Eh bien ! le sire Alain n'avait pas abandonné la partie ; il s'était marié en secondes noces avec une demoiselle Berthe de Roquetaillada, et en avait eu huit fils, tous bien venus. Mlle Renée répondait avec une grande fermeté que les folles espérances étaient hors de saison aussi bien que les lâches regrets. Le marquis et ses fils avaient clos dignement l'épopée de leurs pères ; il s'agissait pour elle de ne point mentir à son sang. Elle vieillirait dans la religion des souvenirs, et son nom, condamné à périr, ne s'éteindrait du moins qu'avec elle. Si elle devait ne rien ajouter à l'héritage de gloire qu'elle avait recueilli, elle saurait le garder pieusement et le maintenir dans son intégrité ; puisque le sort avait permis que sa maison tombât en quenouille, elle montrerait que la quenouille était moins faite pour filer la laine d'un ménage que pour servir de hampe à la bannière d'une famille de guerriers. L'abbé l'admirait en silence et s'applaudissait modestement d'avoir formé par ses leçons cette âme vraiment romaine. Tout cela était fort beau sans doute ; cependant les journées se traînaient péniblement et ne finissaient pas. Le château, que les frères de Mlle Renée remplissaient naguère du bruit de leur jeunesse, était morne comme un tombeau. N'était-ce pas un tombeau en effet, un mausolée où deux âmes fidèles entretenaient la lampe sépulcrale ! La vie s'était retirée même des alentours. Les fermes éventrées jonchaient le sol de leurs débris ; la terre restait sans culture. Pas un filet de fumée à travers les rameaux dépouillés et chargés de givre. On n'entendait que le sifflement de la bise et le fracas de la Sèvre, qui se brisait contre ses barrages. Il n'y avait de vivant dans ces campagnes désolées que les corbeaux le jour, et la nuit les fresaies ; on se réveillait tout surpris et presque joyeux quand par hasard, aux premières lueurs de l'aube, quelques coqs enroués qu'avait épargnés la guerre civile sonnaient la diane dans les environs. Mlle Renée ne s'ennuyait pas ; seulement il y avait des soirées où quelques Penarvan de rechange auraient été les bienvenus. Elle acceptait sa destinée ; mais elle n'avait que vingt et un ans, et quand elle mesurait du regard la longueur de la route qu'il lui restait à parcourir sans autre compagnie que celle de l'abbé, elle ne pouvait se défendre d'un vague sentiment d'effroi. Elle irait vaillamment jusqu'au bout ; mais déjà, dans la monotonie des jours inoccupés, la jeunesse immolée gémissait sous l'armure de l'héroïne. Il fallait à ce mâle esprit un élément d'activité que pût accepter son orgueil. Où le prendre ? Ce fut l'abbé qui le trouva sans le chercher.

Depuis quelques semaines, l'abbé paraissait en proie à de violentes préoccupations qu'il s'efforçait vainement de dissimuler ; tout le trahissait, sa figure, son attitude, son langage décousu, ses distractions, ses négligences de toilette. Un matin il était allé à la ville sans en rien dire, et Mlle Renée, le front collé contre une vitre, l'avait vu rentrer mystérieusement avec un énorme rouleau que cachaient mal les pans râpés de sa lévite. Aux repas, il mangeait à peine et répondait tout de travers aux questions qu'on lui adressait. Un soir, au salon, il était resté près d'une heure sans parler des Penarvan. Par le vent, par la pluie, par la neige, on voyait son long corps se dresser tout à coup sur les plates-formes de l'ancien château ; il marchait à grands pas, s'arrêtait, prenait sa tête entre ses mains, et s'échappait pour aller s'enfermer dans la pièce qui servait autrefois de bibliothèque, et où gisaient encore pêle-mêle sur le plancher poudreux quelques douzaines de volumes que rongeaient les rats. Faut-il le dire ? l'abbé Pyrmil avait tout l'air d'un homme qui fait des vers. Mlle Renée s'en inquiétait ; mais comme c'était la nature la moins curieuse et la plus discrète qu'il y eût, elle ne songeait pas à l'interroger.

Un jour, cependant qu'il se livrait sur les plates-formes à une gymnastique effrénée, elle entra dans la bibliothèque, fort innocemment à coup sûr ; elle ignorait qu'il eût fait de cette pièce le sanctuaire de ses méditations. Elle venait y chercher un livre, et fut assez surprise de découvrir, en entrant, l'installation improvisée d'un modeste cabinet de travail. Une forte odeur de tabac en poudre y dénonçait tout d'abord la présence assidue de l'abbé : l'abbé prisait, c'était son seul défaut. Une table boiteuse, assujétie par des tranches de liége, occupait l'embrasure d'une fenêtre sans rideaux. Cette table, sous laquelle la peau d'une loutre, jadis pêchée par l'abbé dans la Sèvre, remplissait les fonctions de chancelière, était tout un tableau flamand. Pour écritoire, une tasse de porcelaine ébréchée ; d'un côté la calotte du chapelain, de l'autre sa tabatière d'argent niellé, présent du marquis ; sur les feuillets d'un livre ouvert, une croûte de pain et quelques noix, débris d'un déjeuner d'anachorète ; puis, çà et là, plumes taillées et plumes non taillées, papier blanc et papier noirci, et, au milieu de ce désordre pittoresque, un cahier sur la couverture duquel s'étalaient en lettres majestueuses ces mots qui sautèrent aux yeux de Mlle Renée : *Histoire de la maison de Penarvan*, par l'abbé Pyrmil. Les mystères de l'abbé étaient dévoilés.

(Sera continué.)

CORPS LÉGISLATIF.

Compte-rendu analytique.

Séance du 4 décembre 1867.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

M. Thiers — C'était là une raison politique, mais y en a de plus élevées pour la liberté des cultes. Dieu a fait l'homme divers, c'est-à-dire disposé à considérer les choses sous leurs aspects les plus différents; c'est de cette contradiction que sont sorties les plus grandes vérités.

Et quand Dieu a livré le monde à la discussion, il s'élèverait une autorité assez arrogante pour dire aux hommes: vous penserez de telle façon ou de telle autre? Non! voilà pourquoi les gouvernements doivent respecter tous les cultes.

Quand tous les cultes sont arrivés à la liberté, à l'état d'innocuité réciproque les uns envers les autres, comme aujourd'hui, c'est porter une grave atteinte à la liberté de conscience, c'est porter un coup funeste aux principes de 89, que de prétendre en violenter un seul.

Passons à l'application de ces principes. Les catholiques disent: Pour le repos de nos consciences nous voulons l'unité de notre foi. Il faut que cette foi soit maintenue par l'Église assemblée en concile ou par un chef décidant en l'absence de l'Église assemblée. Nous ne voulons pas que ce chef soit soumis à l'influence d'un souverain temporel, à côté duquel il résiderait. Nous l'installons dans cette grande ville de Rome du consentement de toute la catholicité.

Je m'incline devant ces catholiques, et je leur dis: Vous entendez votre culte ainsi, je le respecte et je vous protége.

Eh bien, c'est là tout ce que je demande, et vous allez le voir.

Que nous dit-on? Pour le pape, la couronne est un fardeau qui le détourne des soins religieux. Je réponds: Cela ne vous regarde pas.

M. Jules Favre. Nous payons pour cela 100 millions; cela nous regarde donc.

M. Thiers. Vous voulez dire que les choses seraient mieux autrement? Mais vous violez ainsi le principe que nous avons posé. Vous entrez dans la question de la constitution du gouvernement de chaque culte.

Vous auriez tort de reprocher aux protestants leurs discussions sur la divinité de Jésus-Christ, ou leur droit d'interpréter la Bible selon leur conscience. Ce serait un attentat à la liberté. Vous avez tort également de reprocher aux catholiques la constitution de la papauté temporelle. Les principes de 89 vous l'interdisent.

Je trouve, moi, qu'on a raison de faire du pape un souverain, et que les catholiques sont en cela plus amis de la liberté que leurs adversaires. Placer le chef de la religion dans le même territoire que le chef temporel, c'est compromettre en effet la liberté de la religion.

Voyez l'Angleterre, où la reine est, — passez-moi le mot, — papesse; il s'est produit là des dissidences nombreuses, alarmantes, qu'il faudra peut-être faire décider par la reine ou par le parlement. N'est-ce pas absurde?

Pour moi, je regarde ce principe comme irréfragable: chaque culte doit être pris tel qu'il est. Mon ami M. Jules Simon, qui, par ses grandes études, par sa sagacité et l'élévation de son esprit, comprend la liberté religieuse, nous disait que la constitution civile du clergé était absurde. Il avait raison. Eh bien! n'est-ce pas la même faute que vous voulez commettre?

On dit: nous ne touchons pas à la foi, mais à son organisation. On n'a pas plus de droit de toucher à l'une qu'à l'autre; c'est pour l'avoir fait qu'on a soulevé les divisions religieuses si funestes qui ont abouti au concordat. Je resterai toujours sur ce terrain, et j'y suis inexpugnable.

M. Emile Ollivier. Oh! non!

M. Thiers. Vous me répondrez; nous verrons! — Je dis qu'il faut prendre les cultes tels qu'ils sont, sans plus toucher à leur organisation qu'à leur foi. De ce principe, je déduis l'acte que je demande au gouvernement de maintenir.

J'ajoute qu'il n'y a pas une seule nation qui fasse fi du culte national. Comment! ce culte qui a en quelque sorte tenu cette nation dans ses bras pendant douze siècles, elle le renierait! Il a inspiré ses arts, soutenu ses soldats, conduit son drapeau, et on l'oublierait comme un étranger!

Moi-même, qui vis au milieu de philosophes, moi qui ne suis pas un apôtre du *Syllabus*, avec mes études, ma vie et mes opinions, je suis sensible au culte national. (Très-bien! très-bien!) Il faudrait pour ne l'être pas n'avoir rien de l'âme de la nation dans laquelle on est né. (Nouvelle et vive approbation.) Mais il y a ici plus que le sentiment national; il y a un grand intérêt national. Voyez l'Angleterre, elle qui couvre le monde de ses missionnaires et les protége.

Il y a encore une autre puissance qui est sur ce point effrayante; c'est la Russie. La Russie a converti toute sa politique dans l'Orient en politique religieuse. Elle dit: Je veux la paix, — et cela est vrai, — mais je protége mes coreligionnaires.

Eh bien, le monde se refuserait à croire que la France, qui pouvait être la protectrice de 200 millions de catholiques ne l'a pas voulu. (Applaudissements.)

Ah! je comprends les colères de Voltaire, de Voltaire que j'admire parce qu'il est le bon sens français s'exprimant dans la langue la plus pure. A l'époque où Voltaire a fait et dit ce qu'il a fait et dit, la religion catholique était oppressive. On rouait Calas, on était au lendemain des proscriptions et des dragonnades. Aujourd'hui, Voltaire rougirait d'attaquer un culte. Eh bien, n'est-il pas notoire que dans cette question il y a un culte qu'on a pris en aversion? (Mouvements divers.) Oui, sans l'acte que je sollicite du gouvernement, tel serait l'aspect de la politique française.

Le monde dirait: La France a détruit la papauté. (C'est vrai!) Et comment en serait-il autrement?

A qui pourrait-on faire remonter la responsabilité d'une pareille révolution? Oui, c'est la France, qui serait coupable de ce grand attentat contre la liberté des cultes.

Voilà le droit. Mais les catholiques lui demandent-ils de commettre un acte en désaccord avec les principes de 1789? Non, ils lui demandent de faire l'acte le plus conséquent avec ces principes, de ne pas attaquer la liberté des cultes.

On dit: Mais l'Italie protégera la papauté. J'aime mieux la voir protéger par ceux qui ne songent pas à prendre au pape son territoire que par ceux qui n'aspirent qu'à l'en dépouiller. (Très-bien! très-bien!)

On dit qu'il parle mal de nous. Comment parlons-nous de lui? (On rit.) Ce n'est pas lui qu'on attaque, sans doute, c'est le *Syllabus*, et on a raison. Je respecte ce sentiment exquis qu'on appelle la dévotion. Ce n'est pas lui qui me fait parler, je parle au nom de la raison, du bon sens, de la bonne politique. Le pape, je le crois, se trompe donc sur la limite entre les bonnes et les mauvaises doctrines. C'est un mal. Mais, s'il fallait faire la guerre à tous ceux qui parlent mal de nous, il faudrait envoyer 100,000 hommes en Italie. (Nouveaux rires.)

J'arrive à mes conclusions: Nous avons tous les droits vis-à-vis de l'Italie. Nous l'avons faite. Nous lui avons permis de renverser les princes italiens. Nous n'avons fait de réserve que pour un seul, et nous en avions le droit. Je ne demande pas de croisade pour lui. Je demande seulement qu'on ne porte pas atteinte au culte national, qui sera frappé mortellement si vous n'arrêtez pas l'Italie. En l'arrêtant, vous ne faites que réparer le tort que vous avez fait au culte catholique.

La conduite à tenir est difficile, je le reconnais, mais avec de la droiture, de la loyauté, on se tire de tout. (Très-bien!)

Il y a eu une grande sécurité à Rome, à l'arrivée de nos troupes. Elles se retirent, les inquiétudes recommencent avec les menaces et les courses des bandes sur la frontière. Le vieillard respectable qui a répandu sur la papauté le lustre de ses vertus est dévoré d'angoisses, il n'a même pas les moyens de vivre.

Regardons du côté de l'Italie. La situation est déplorable, car nous n'avons fait aucun heureux, ni le pape, ni l'Italie, ni la France. Vous avez cru faire merveille avec la convention; mais vous n'avez pas mis le pape à l'abri du danger, et vous avez ôté sa force à l'Italie en transportant la couronne d'Italie de la forte ville de Turin dans la molle et spirituelle ville de Florence, qui l'a reçue avec un sourire. La Sicile est absolument détachée du gouvernement, Naples prête à s'insurger, Milan frémissante; Turin, irrité, parle ouvertement de briser l'unité italienne.

Et ce malheureux roi enfermé dans le palais Pitti, fait pour les Médicis et non pour les loups de Savoie, n'osant retourner dans son pays natal, où l'on renverse sa statue, il doit être bien puni d'avoir accepté ce rôle mazzinien de renverseur de trônes! Je ne voudrais pas ajouter à ses tristesses, car il est peut-être le seul qui, en Italie, ne veuille pas se séparer de la France. Mais enfin il dit: « Si vous ne me donnez pas Rome, je suis perdu. »

Voilà donc la situation difficile où vous vous trouvez entre le pape, que vous avez promis de protéger et qui ne peut vivre sans Rome, et le roi d'Italie à qui, par votre politique équivoque, vous avez laissé espérer qu'il pourrait atteindre son but et occuper Rome.

Cette politique d'équivoque, il faut en sortir. On dit: et le reste de l'Europe? Je voulais vous faire à ce propos un exposé général de la politique extérieure, mais j'ai cru répondre à votre désir en me renfermant aujourd'hui dans la question italienne. Seulement, il ne faut pas méconnaître le lien qui rattache la question italienne à la question d'Allemagne. Il y a là pour vous, entre l'Italie et l'Allemagne, un danger grave, sinon pour le présent, du moins pour l'avenir: le danger de voir les deux questions se joindre pour se résoudre ensemble contre nous. Notre situation serait alors celle où s'est trouvée l'Autriche; mais avec cette différence, il est vrai, que nous aurions l'armée française. (Très bien! très bien!)

En ce moment, l'homme d'Etat éminent qui dirige la Prusse est trop habile pour n'être pas modéré. Il sent qu'il a mis la patience de la France à une grande épreuve depuis deux ans; il connaît l'armée française, et il veut la paix. Il sent très bien que lorsque la France a de tels devoirs en Italie, intervenir contre elle ce serait s'attirer le blâme du monde.

Quand l'Italie a paru céder, savez-vous pourquoi? C'est parce qu'elle a été convaincue qu'elle ne trouverait pas en ce moment une alliée dans la Prusse. Il ne faut pas cependant croire non plus trop facilement la Prusse disposée à abandonner son alliée de Sadowa, et je ne dis pas que si nous envoyions une armée en Italie, la Prusse n'interviendrait pas. Je ne demande donc pas qu'on aille renverser l'unité italienne. Ce que je demande, c'est que nous ne nous laissions pas tromper par l'habileté italienne.

En Italie, il y a les fous et les habiles. Les fous, ce sont ceux qui disent: il ne faut pas souffrir la présence des Français à Rome, pas même à Civita-Vecchia. Les habiles disent: il faut dévorer l'affront qu'on nous fait; car les empêcher de déposséder le seul prince d'Italie qu'ils n'aient pas dépouillé, ils appellent cela un affront. Mais au lieu de désarmer, ils arment. Ils attendent dans la persuasion qu'un jour arriveront des circonstances qui leur permettront d'avoir des alliés, et ils comptent pour obtenir Rome sur ceux qui leur ont fait avoir la Vénétie (Mouvements divers.)

Il y a donc plus de danger dans la politique d'équivoque que dans celle de la franchise, car, par la politique d'équivoque, si vous gagnez du temps, ce n'est pas pour vous, c'est pour l'Italie. Je ne vous dis pas, je le répète, qu'il faut détruire l'unité italienne; non la faute est commise; mais, confiant dans la puissance de la franchise, je dirais à l'Italie: « Vous n'avez jamais voulu me comprendre; eh bien, aujourd'hui je vais être plus clair! Dans aucun cas, je ne vous abandonnerai le Pape. (Très-bien! très-bien!) Que je sois à Rome, à Civita-Vecchia ou même à Toulon, tenez pour certain que dans aucun cas, ni par les moyens moraux, ni par les moyens immoraux (On rit), vous n'aurez Rome. Et cet acte de franchise, je le motiverais ainsi: Je n'aurais pas dû vous laisser prendre une partie des Etats du pape, je ne puis pas vous abandonner le reste. »

Voici pourquoi: J'ai compromis mes intérêts en vous permettant de vous unir à la Prusse; je vous ai permis de douter de ma loyauté en vous livrant les divers Etats de l'Italie; je ne peux pas vous livrer ma considération politique!

Rappelons-nous la situation de la France devant le monde. Au Mexique (Mouvements divers)... Au Mexique, nous avons retiré nos troupes pour conserver la paix avec les Etats-Unis; l'an dernier, nous avons laissé consommer en Allemagne une révolution immense contre nous. Et aujourd'hui nous abandonnerions à l'Italie l'Etat pontifical!

Quoi! la France, si puissante, si fière, abandonnerait ainsi toutes les positions que son honneur lui commande de conserver! (Non! non!)

Non, dans une telle situation, la France ne peut pas abandonner le Pape. Autrement on dirait calomnieusement sans doute, mais on dirait: La conduite de la France à l'égard du Pape a été une longue perfidie. Lors même que ce serait la conférence qui prononcerait cet abandon, on dirait encore: la France s'est cachée derrière l'Europe protestante pour abandonner la papauté.

Je dirais donc à l'Italie: je ne puis vous livrer mon honneur!

Devant une telle déclaration, devant un tel acte, quelle puissance pourrait vous chercher querelle?

Ou bien l'Italie supporterait ce langage et laisserait le Pape en repos, au moins pour quelque temps, et alors vous auriez l'avantage du *statu quo*; ou bien l'unité italienne se jetterait sur votre épée, et alors, comme l'homme sage obligé de se défendre contre un fou, vous vous serviriez de cette épée pour vous couvrir et non pour tuer. Ce ne serait pas vous qui auriez détruit l'unité italienne, c'est l'unité italienne elle-même qui se serait percée de votre arme. (Très-bien! très-bien!)

Le conseil que je vous donne n'est pas un conseil d'ennemi. Je vous l'ai donné il y a trois ans, deux ans et encore l'an dernier. Je vous l'ai toujours dit, je veux le répéter: Vous ne pouvez sortir de la situation difficile où vous êtes que par un acte de franchise et de loyauté, c'est-à-dire de bonne politique. (Mouvement prolongé. — Applaudissements.)

L'orateur quitte la salle, entouré d'un grand nombre de ses collègues qui le félicitent.

La séance est levée à sept heures moins un quart.

DISCOURS DE M. DE MOUSTIER.

M. le Président Schneider. — La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. (Mouvement général d'attention.)

M. le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères. — Messieurs les députés, vous n'attendez pas que je me livre à un examen détaillé de tous les discours que vous avez entendus. J'aurais beaucoup d'erreurs à redresser, beaucoup d'assertions à réfuter. Vos protestations ont déjà fait justice de ce qui vous avait le plus blessés dans vos sentiments et vos consciences.

Je ne viens point passionner le débat, mais exposer la politique du gouvernement français et la soumettre à votre bienveillante appréciation. (Très-bien! très-bien!)

Je ne discuterai donc ce qui a été dit aux dernières séances que dans la mesure de ce qui sera nécessaire à mon dessein.

L'honorable M. Jules Favre, dans un discours plein de contradictions habilement dissimulées, a essayé de rattacher toute la question romaine à la première expédition de Rome. Je ne le suivrai pas dans ce débat épuisé.

Il me paraît cependant ressortir des nombreuses citations qu'il a portées à la tribune ce fait: que la politique de l'Empereur, ses vues dans la question italienne, loin d'être inconsistantes, comme on le dit, ont été invariables: éloigner les Autrichiens, rendre à l'Italie sa liberté et son indépendance, garantir les intérêts de la religion catholique et chercher cette garantie dans la réconciliation de l'Italie avec la papauté.

Ce double but a été atteint à moitié; nous poursuivons aujourd'hui la réalisation de l'autre moitié.

Tel était l'objet de la convention de septembre.

L'honorable M. Jules Favre reconnaît qu'elle a été conclue dans d'excellentes intentions, mais il ajoute qu'elle a été de la part du gouvernement français une déclaration de résignation impuissante.

S'il entend par ces mots que nous ne nous croyions pas la puissance de faire disparaître en un instant de tels dissentiments, il a raison. Mais, s'il nous croit résignés à souffrir que la violence soit mise à la place du droit et à abandonner la Papauté à toutes les convoitises des passions, à la livrer à ces moyens moraux que Garibaldi emploie (on rit), il se trompe étrangement.

Ce que nous nous sommes proposé par la convention de septembre, c'est de placer la Papauté et l'Italie dans un tête-à-tête loyal, en nous efforçant de mettre la Papauté sous la sauvegarde de l'honneur italien.

M. Jules Favre ne méconnaît pas que, la Convention signée librement par l'Italie, il était du devoir du gouvernement italien de l'observer fidèlement et de notre droit d'en réclamer l'exécution, même, au besoin, par la force; il a semblé même nous reprocher d'avoir été trop patients. Je ne regrette pas cette modération et je crois que, si nous avions agi avec la précipitation qu'il paraît nous conseiller, l'honorable M. Jules Favre serait venu nous le reprocher (Très-bien! très-bien!)

Il est vrai que M. Jules Favre retire d'une main le bill d'indemnité qu'il semble nous donner de l'autre; il recherche des circonstances atténuantes en faveur de l'Italie dans ces deux faits: la formation de la légion d'Antibes à la charge de la France: la publication du *Syllabus* à la charge du Souverain Pontife.

En ce qui regarde la légion d'Antibes, le gouvernement italien n'a jamais ignoré qu'elle serait formée, car le Pape ne devait pas être abandonné sans défense; malgré le bruit qu'on a essayé de faire de l'incident dans la presse, les deux gouvernements ont échangé à cet égard des explications complètes et cordiales, et il a été reconnu que l'existence de la légion d'Antibes n'avait rien d'incompatible avec nos engagements envers l'Italie. S'il en avait été autrement, M. Ratazzi n'aurait certainement pas attendu les réclamations de M. J. Favre. (Très-bien! très bien!)

Quant au *Syllabus*, s'il avait été une attaque directe dont le gouvernement italien eût à se préoccuper et qui pût porter atteinte à l'esprit dans lequel avait été conclue la convention, le gouvernement italien n'aurait pas manqué non plus de s'adresser au gouvernement français et de lui signaler la situation qui en résultait.

Puisque l'honorable orateur s'est complu à parler de ce document, je lui répondrai que nous sommes tous les enfants de 89, tous sincèrement attachés à ces principes.

M. Glais-Bizoin — Très-bien! très-bien!

M. le ministre. — Nous croyons qu'il ne sont à aucun degré en désaccord avec les doctrines catholiques; ils sont, au contraire, parfaitement conformes à l'esprit et à la morale de l'Évangile. (Très bien! très bien!)

Comment en serait-il autrement, puisque la nation française, dans laquelle ces principes ont jeté des racines profondes, est la nation la plus catholique du monde? (Nouvelles marques d'approbation.)

Mais, dit l'honorable M. Jules Favre, le *Syllabus* est une dernière protestation de l'ancien régime contre le nouveau. Les protestations n'empêchent pas le cours des choses. La Papauté, tout en protestant, s'incarnera dans le monde moderne comme elle s'est incarnée successivement dans le monde romain dans le monde barbare, dans le monde du dix-septième siècle. (Très bien! très bien.)

Ces transformations sont douloureuses, sans doute, chacun est porté à éloigner le calice de ses lèvres; mais pour qui a-t-il été plus amer que pour Pie IX? Et est-ce bien aux Italiens, qui ont tant contribué à augmenter cette amertume, à se montrer intolérants? (Très bien! très bien!)

L'honorable M. Jules Favre voit dans le *Syllabus* un juste grief pour l'Italie et une preuve de l'impossibilité de réconcilier l'Italie avec la Papauté. Son programme n'est pas celui de la plupart des hommes d'Etat italiens attachés au principe monarchique.

Tous, en effet, veulent que le Pape reste à Rome; seulement ils veulent monopoliser sa protection au profit de l'Italie. Le programme de M. Jules Favre, au contraire, c'est le Pape errant dans le monde, un bâton à la main, c'est-à-dire le Pape chassé de Rome; mais c'est là le programme de Mazzini! (Mouvement d'adhésion.) A ce point de vue, il est facile de comprendre que l'honorable orateur ait blâmé la seconde expédition de Rome comme il a blâmé la première. Mais comme ce point de vue n'est pas celui de la Chambre, je vais lui expliquer brièvement les motifs de cette seconde expédition.

La convention du 15 septembre n'a pas été imposée à l'Italie. Elle a été provoquée et signée librement par elle. Nous l'avons loyalement exécutée et nous n'avons jamais laissé au gouvernement italien le moindre doute sur notre ferme volonté de la lui voir exécuter à son tour. Toutes nos dépêches l'attestent, toutes déclarent que nous voulions qu'elle fût efficace, qu'il ne s'agissait pas de l'exécuter pour la forme, que la sécurité des Etats pontificaux devait être entièrement assurée.

Sous le ministère Ricasoli aussi bien que sous le ministère Ratazzi, nous avons toujours reçu du gouvernement italien les assurances les plus satisfaisantes. Dans le langage du gouvernement italien, il n'y avait pas d'équivoque. Non-seulement il ne nous parlait pas de Rome capitale, mais encore il n'admettait pas qu'on pût le croire impuissant à faire exécuter la convention. Cependant certains faits inquiétants se passaient; nous les signalions à M. Ratazzi. Nous nous préoccupions, par exemple, des rapports étroits qui l'unissaient à la gauche du Parlement italien. Et lui de nous répondre: Si je suis avec la gauche, c'est dans l'intérêt de la cause que je défends; c'est qu'elle est composée d'hommes raisonnables qui, tout en étant les amis de Garibaldi, le désapprouvent.

Devant un tel langage, étions-nous autorisés à adresser au gouvernement italien des menaces ou des notes publiques de nature à blesser sa dignité? Non. Nous ne pouvions donc pas suivre la marche indiquée par M. Jules Favre.

J'arrive maintenant au point culminant de la question. Garibaldi était allé à Genève, et loin de considérer cette aventure comme un danger, le gouvernement italien semblait assuré que Garibaldi évaporerait en discours une partie de son effervescence. (On rit.) C'était là une illusion, comme l'ont prouvé bientôt les événements. Un cordon de troupes fut établi par le gouvernement italien sur les frontières pontificales. Le gouvernement français lui disait:

Mais dans l'intérieur, les bandes se forment et vous ne les arrêtez pas! Il y a des bureaux d'enrôlement, vous les laissez fonctionner! Garibaldi prêche la guerre civile et vous ne l'arrêtez pas! Il existe des dépôts d'armes, vous ne les saisissez pas!

Le gouvernement italien niait la réalité de ces faits.

Quant à Garibaldi, on nous disait: Mais il est député, et pour l'arrêter il faudrait un flagrant délit. Lorsque Garibaldi voulut passer la frontière, on l'arrêta. C'était assurément un acte énergique qu'on fit valoir très haut; mais il se produisait un peu tard pour nous inspirer confiance. Nous assistions, en effet, à une infiltration constante de volontaires dans les Etats-Pontificaux, où ils se formaient en petites bandes.

Une autre raison nous avait portés à voir dans l'arrestation de Garibaldi un motif d'inquiétude plutôt que de confiance. Nous nous demandions si, en l'arrêtant, le gouvernement italien n'avait pas eu pour but de se mettre lui-même à la tête du mouvement en supprimant un chef dont le but était d'aller proclamer à Rome la république et non pas Victor-Emmanuel. (Marques d'adhésion — Bruits divers.) Nous fûmes douloureusement surpris d'apprendre que le cordon des troupes s'était brisé et transformé en colonnes d'attaque entre lesquelles les bandes passaient en pleine liberté.

A dater de ce moment, nous avons considéré la convention comme violée. Mais alors le ministre d'Italie vint me faire une communication verbale de la plus haute gravité: il mettait en avant l'idée d'une conférence européenne pour la solution de la question romaine, et il proposait, en attendant, l'occupation en commun de Rome par la France et par l'Italie. Nous prîmes acte de la première proposition, et nous repoussâmes la seconde. (Très bien! très bien!)

Personne ne saurait se méprendre sur le sentiment qui avait dicté cette demande du gouvernement italien et notre réponse. Pour caractériser la proposition italienne, je voudrais pouvoir employer des termes diplomatiques; mais si l'on me permet d'exprimer brutalement ma pensée, je serais plus à mon aise. (Rires.) Ici on ne nous conviait pas seulement au rôle de dupe, on nous conviait au rôle de traître (C'est cela! — Vive approbation.)

On ne nous disait pas seulement: Nous violons la convention; on nous disait: Venez la violer avec nous. Notre honneur, notre droiture, tous les sentiments qui vivent dans le cœur des Français comme dans leur terre naturelle se sont révoltés. (Nouvelle et longue approbation.) Nous avons donc repoussé avec indignation cette complicité offerte avec une sorte de bonhomie qui en doublait l'affront. (Très-bien! très-bien!)

Dès ce moment, l'expédition était décidée. Un changement de front complet de la part du gouvernement italien pouvait seul la retenir; on disait, il est vrai, à Florence, que le gouvernement était résolu à exécuter la convention, mais on venait de la déclarer inexécutable, et nous ne pouvions attribuer une grande importance à ces déclarations.

D'ailleurs, le temps des explications était passé. Le 19 octobre, un ultimatum fut envoyé à Florence, demandant la suppression des bureaux d'enrôlement, des comités de secours, une proclamation déclarant que tous les volontaires seraient arrêtés désarmés et internés. M. Ratazzi répondit en donnant sa démission, et on nous fit savoir que le général Cialdini était chargé de former un ministère qui nous donnerait entière satisfaction. Sûrs d'ailleurs d'arriver à temps, nous consentîmes à attendre.

Au bout de quelques jours, nous apprenions que le général Cialdini ne formait pas son ministère et que Garibaldi était aux portes de Rome. Il n'y avait plus à hésiter: l'expédition partit. Elle arriva à temps, mais on doit reconnaître qu'elle n'aurait pu attendre vingt-quatre heures de plus. Rome, quoi qu'on en ait dit, ne pouvait pas se défendre. Ses défenseurs épuisés, en petit nombre, n'étaient pas en état de défendre la ville contre des bandes exercées, ayant des intelligences dans la place, et commandées par un chef de l'expérience et de l'audace de Garibaldi.

Quelle figure, je vous le demande, aurions-nous faite devant le monde entier, si Garibaldi était entré à Rome et en avait chassé le Pape sans que nous eussions bougé, avec une flotte et une armée à Toulon? (Très-bien! très-bien!)

On a dit qu'on aurait dû laisser les troupes pontificales seules aux prises avec Garibaldi. Mais, malgré leur courage, elles auraient succombé, car les bandes garibaldiennes étaient deux fois plus nombreuses et parfaitement aguerries. Elles avaient en outre l'avantage du terrain. La France n'est intervenue que pour rétablir l'équilibre. Elle n'a pas fait autre chose.

Dans cet intervalle, un nouveau ministère s'était constitué en Italie. Il a cru pouvoir occuper certains points du territoire pontifical. Nous avons protesté énergiquement et en termes sévères, comme nous le devions. Le gouvernement italien a remis les choses en l'état. Il travaille aujourd'hui à maintenir, à rétablir l'ordre et à remettre nos relations avec l'Italie sur le pied où elles ont été et doivent rester. Nous espérons que ses efforts seront couronnés de succès, et nous ne pouvons que lui accorder les plus sincères sympathies.

Après avoir pourvu au présent, restait à garantir l'avenir; nous ne songeons pas à poser le principe d'une occupation permanente. L'occupation est une nécessité et non une solution.

L'Italie et le Saint-Père, dont les Etats sont entourés de tous côtés par cette puissance, ne peuvent rester en état d'hostilité. De l'impossibilité de prolonger indéfiniment une telle situation naît la nécessité d'une réconciliation.

Après une crise qui a démontré les dangers de l'état actuel des choses, nous avons pensé que le moment était opportun pour convoquer les puissances européennes à cette conférence proposée par l'Italie elle-même.

Des négociations ont donc été entamées à cet égard. Je ne puis en ce moment dire d'une manière certaine si la conférence se réunira ou ne se réunira pas; mais je puis dire à la chambre quelle sera notre conduite dans l'une et dans l'autre hypothèse. Si la conférence se réunit, nous examinerons avec loyauté, avec prudence, si la situation en Italie est telle que la sécurité du Saint-Siége soit assurée. S'il en est ainsi, nous ferons cesser une occupation anormale.

Si la conférence ne se réunit pas, nous retombons sous le régime de la convention du 15 septembre, et alors nous demanderons au gouvernement italien s'il veut, cette fois, et s'il peut l'exécuter, s'il consent à nous donner des assurances, des garanties plus fermes. Dans ce cas, nous remettrons une seconde fois la Papauté entre les mains de sa loyauté. (Mouvement prolongé.)

Je prie la Chambre de me laisser achever ma pensée. (Oui! oui!)

L'occupation permanente ne pouvant être conseillée par personne, le jour où nous pourrons compter sur le bon sens du peuple italien, sur la sagesse de son gouvernement (Bruit), sur la certitude de la sécurité entière du Saint-Siége, nous ne devons pas rester à Rome. (Approbation.)

On a formulé contre nous quatre chefs d'accusation:

D'abord, nous aurions violé le droit; il nous semble au contraire que nous avons affirmé notre droit, et rétabli celui des autres. (Très-bien!) Nous aurions compromis les intérêts de la France. Est-ce en faisant respecter son honneur, ses engagements, et en prouvant à la face du monde qu'on ne viole pas impunément les engagements pris envers la France? (Très-bien! très-bien!)

Nous aurions nui à la cause que nous servions! Fallait-il donc laisser chasser le Pape par une bande d'aventuriers? Nous avons soulevé des complications! Où sont-elles? Avons-nous la guerre avec l'Italie, cette guerre que des deux côtés des Alpes on appellerait fratricide? Sommes-nous en guerre avec l'Allemagne ou en mauvais rapports avec les puissances? Y a-t-il eu une révolution en Italie? Le ministère Menabrea, qu'on disait si impopulaire, a-t-il éprouvé de sérieuses difficultés, et les quelques manifestations qui se sont produites n'ont-elles pas démontré l'impuissance des agitateurs!

Le mouvement vers Rome capitale est-il plus universel? Pour aller à Rome, disait, on, il fallait l'alliance de Garibaldi avec Mazzini, la connivence du gouvernement et Garibaldi à la tête de 10,000 hommes. Ces trois conditions, un moment réalisées, qu'ont-elles produit?

Les complications dont on parle n'existent donc que dans certaines imaginations.

Nous avons la conscience d'avoir rempli notre devoir; nous n'avons ni à discuter des théories, ni à servir des passions; nous devons constater les besoins matériels et moraux du pays et leur donner autant que possible toutes les satisfactions légitimes.

Eh bien, sur le terrain moral et religieux, nous avons la confiance d'avoir satisfait aux sentiments de droiture et d'honneur du pays, aux sentiments religieux de la majorité des citoyens. (Oui! oui!)

La tâche qu'il nous reste à achever est sans doute difficile, mais nous comptons sur l'appui du pays et et de la chambre, qui en est la vivante expression, pour l'accomplir jusqu'au bout. (Vifs applaudissement. — M. le ministre, retourné à son banc, reçoit de nombreuses félicitations.)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture du 20 décembre 36 10

Clôture du 20 décembre 36 10

Galata, 19 décembre 1867.

Cours des Consolidés.

Ouverture 19 matin .» 36 11 —

Clôture du 19 soir.. P. 36 9 —

Clôture 19 soir...» 36 10 —

Actions de la Société Générale: Prime 2 livres. — Calme.

Prix des Monnaies.

Livre anglaise....... 109 $^1/_8$ —

Napoléon d'or....... 86^{26},40 —

Impérial russe....... 88 $^3/_4$ —

Ducat kremitz....... 51

Médjidié blanc....... $^{28}/_{40}$ différence.

Beslik............... 3 $^1/_2$—4 % agio

Cuivre............... 11 $^1/_2$—12 %

Le gouvernement vient d'acheter du dîmier de Chypre 50,000 kilés orge à piastres 11 $^1/_2$ le kilé, et 20,000 kilés blé à piastres 20 $^1/_2$; le tout livrable dans les magasins du vendeur.

On a commencé déjà à les charger à destination pour la Candie.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 19 décembre

LONDRES, le bateau à vapeur russe *Tchihaïtchoff*, capitaine Cingria, ayant touché Messine et Dardanelles, avec diverses marchandises.

TRIESTE, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Pluto*, capitaine Remedelli, ayant touché Syra, avec diverses march. et 75 passagers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 19 décembre

VARNA, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Sultan*, capitaine Radeglia, divers.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 19 décembre

ANGLETERRE, br ital. *Francesca*, c. Lunardo, blé

FALMOUTH, bc ang. *Quartus*, cap. Ellul, blé

— bk angl. *Quintus*, cap. Rossignar, blé

— 3-m angl *Oveto*, cap. Oveto, blé

BRISTOL, 3-m angl. *Brothers German*, c. Raffiero,

LISBONNE, br mek *L. Hulmann*, c. Tretwurst, blé

MARSEILLE, gab hell. *Anagnostis*, c. Boucuvalas,

— br. hell. *Adelfotis*, cap. Ciupas; blé

— br fran. *Rosalie*, cap. Thiersin, blé

— 2-m aut. *Massimiliano*, cap. Duivich, blé

— br hell. *Neos Nicolettos*, cap. Perdiculis, blé

— br hell. *Eolos*, cap. Focas, blé

— br hell. *Evanghelistria*, cap. Francescu, blé

— br hell. *A. Nicolaos*, cap. Frangulis, blé

— br hell. *Raphaïl*, cap. Zalambas, blé

— br hell. *Emmanuil*, cap. Bellaros, blé

— br hell. *Dimosthenis*, cap. Codjas, blé

— br hell. *Evanghelistria*, cap. Siscos, blé

ALGER, br hell. *Khrissopighi*, cap. Calakis, blé

MALTE, bk angl. *Angelo*, cap. Vella, blé

MONT-ATHOS, goel hell. *Pandora*, cap. Polamiatis,

BALTZIK, br hell. *Ermupolis*, cap. Hadonlis, lest

NAVIRES destinés pour l'Archipel, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

de 14 décembre

BRAILA pour Falmouth, bark anglais *Warkerholl*, capitaine Potts, blé

SOULINA pour Falmouth, bark anglais *Albatruss*, capitaine Temple, blé

— pour Falmouth, bark norveg. *Abel*, capitaine Bonnevie, blé

— pour Marseille, brick hell. *Stefanos*, capit. Pappandreas, blé

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
L'EMPIRE OTTOMAN.

Messieurs les Porteurs d'Actions de a Société Générale sont prévenus, que le 3me Coupon d'intérêt pour l'année 1867; 6 o/o sur les L.-st. 8, versées soit L.-t. 0,52 $^{56}/_{00}$ (à 109 $^1/_2$ L.-s. 0,9 7 $^1/_5$) sera payé à partir du 2 janvier prochain au siége de la Société, Camondo-Han à Galata.

Galata, le 28 novembre 1867.

Le Directeur-Général,
A. VLASTO.

A LOUER.

Les magasins en pierre contenant des chambres et nouvellement construits sur la Grand'Rue de Tophané et sur celle aboutissant à l'échelle du même lieu.

S'adresser au Conseil de Tophané.

AVIS.

Les abonnés du journal *Il Corriere*, sont prévenus, que M. G. B. Pagano retenu au lit par suite d'une chute, ne pouvant pas publier aujourd'hui son journal, en distribuera dans la semaine prochaine deux numéros.

IMPRIMERIE CENTRALE
ET
LITHOGRAPHIE.

Cartes de Visite en tous genres.

PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS.

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

TIMBRE SEC ET HUMIDE. — RICHE COLLECTION DE LETTRES ENTRELACÉES DE DIVERSES COULEURS.

COUPE-PAPIER A L'USAGE DES RELIEURS.

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dépôt principal d'effets de Loterie d'Autriche et Russes
constamment en vente chez le soussigné.

LE 2 JANVIER 1868

Le Tirage ne sera retardé sous aucun prétexte

FIXÉ PAR ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT I.R. D'AUTRICHE

Tirage de l'Emprunt de 1858

DU CRÉDIT MOBILIER.

A GAGNER pour 35 piastres

Trois gros Lots de Florins 250,000; 40,000; 20,000.

Il y a 1,400 lots différents montant à 570,050 florins.

On trouve des Originaux et des Promesses portant pour garantie de l'authenticité et pour responsabilité contre toute falsification le cachet vert de Mr. **D. Koritschoner**, indiquant le domicile, le jour du tirage et la date de la vente.

Pour plus amples renseignements s'adresser, Han-Municipal N° 8, Galata, chez

Mr D. Koritschoner,
Marchand en Horlogerie et Bijouteries fines.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MARSEILLAISE A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français ASSYRIEN cap. Gautier, partira pour Marseille Vendredi 27 Decembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, N° 5.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858.

Tirage, le 2 Janvier 1868.—Les premiers lots sont florins 250,000; 40,000; 20,000; 10,000; 5,000 ; etc. Une promesse coûte P. 35. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata. H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans operation douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guerison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, epulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau systeme inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000 ; 100,000; 80,000; 50,000; 40,000; 30,000; 20,000; 10,000; etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. H. KLARFELD, Perchembé-Bazar, 17.

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pave de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Pera, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées. HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIFLD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

CHARBONS—A LOUER

Des magasins spacieux pouvant contenir environ 4,300 tonneaux de charbon de terre, sis à Tophana, Kiretch-Kapoussou, près de la Douane française.

S'adreser à M. Michel Zavra, au Caviar Khan.

AVIS INTÉRESSANT.

On peut se procurer de la graine de ver-à-soie du Japon de première qualité et de provenance directe, chez MM. Molinari frères, rue Yorghandjilar, N° 69, à GALATA.

A VENDRE

Pour cause de maladie un des plus anciens ateliers de Photographie.

Toutes facilités seront accordées pour le payement.

S'adresser : Passage Oriental N° 17.

NÆHMASCHINEN

AUCH ALS
WEIHNACHTS-UND-NEUJAHRS GESCHENKE
empfiehlt

das grösste europæische Næhmaschinnen Etablissement von Mr BOLMANN in WIEN, 31 Rothenthürm-strasse, 31, Illustrirte Preisliste *gratis* u. *franco.*

AVIS

Aux Négociants, Fabricants, etc.

Ouverture de crédits, négociations, comptes-courants, avances et consignations sur marchandises, commission pour l'achat et la vente de marchandises.

S'adresser à M. A. M. H. 38, St-Mary Hatill à LONDRES.

UNE CUISINIÈRE PARLANT

l'Allemand, l'Italien, le Turc et le Grec, demande une place.

S'adresser au bureau du journal.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,

Place du Caire, à Paris.

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes, Bronchites ou Toux nerveuses, Grippes, Coqueluches* ; contre l'**Hemoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.

Dépôts : A *Constantinople*, chez MM. **Della-Sudda**, **Ottoni**, **Calleja**, pharmaciens-droguistes à *Péra* ; à *Bucharest*, chez MM. **Steege**, **Honig** ; à *Jassy*, chez M. **Loockman** ; à *Galatz*, chez M. **Honnetz**, et dans les principales pharmacies d'Europe.

MAISON D J. G. POPP

Dentiste à Vienne

Dépôt principal chez

R. BAUR ET COMP.

CONSTANTINOPLE

Galata, rue Gumruk 22

MARQUES DE FABRIQUE

CHRISTOFLE

Orfévrerie Christofle

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIDE

ALFÉNIDE

CHRISTOFLE

MANUFACTURES

RÉCOMPENSES OBTENUES AUX EXPOSITIONS
Paris, 1839, 1844, 1849
TROIS MÉDAILLES D'OR
Londres, 1855
PRIZE MEDAL
Paris, 1855
GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
Londres, 1862
DEUX MÉDAILLES
POUR EXCELLENCE DES PRODUITS.

A PARIS, rue de Bondy, 56; — à CARLSRUHE (grand-duché de Bade.)

AVIS IMPORTANT.

Pour éviter l'abus qui est fait journellement de notre nom et de nos tarifs, nous appelons la plus sérieuse attention sur les poinçons de notre Société indiqués ci-contre et dont tous les produits de notre manufacture sont revêtus.

Nous prions les consommateurs de nos produits qui n'ont pas de fournisseurs attitrés leur inspirant toute confiance, de s'adresser à nos REPRÉSENTANTS, maisons de vente véritablement spéciales qui, largement assortis de notre Orfévrerie, se sont engagés par traité à ne vendre que nos produits et présentent à la fois avantage et sécurité.

CHRISTOFLE ET Ce.

ORFEVRERIE DE TABLE
argentée et dorée.
ORFÉVRERIE D'ARGENT
COUVERTS ALFÉNIDE
SURTOUTS DE TABLE
et services de dessert.
OBJETS SPÉCIAUX
pour paquebots, restaurants, hôtels, cafés, etc.
ARGENTURE ET DORURE
RÉARGENTURE DE TOUS OBJETS.

Nos REPRÉSENTANTS sont: à Constantinople, MM. NEUBAUER et Cie.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant.
N. BORDEANO.

2me ANNEE.— N° 287.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PÉRA	50 Francs	26 Francs	14 Francs
PROVINCES.....	60 »	32 »	18 »
ETRANGER	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal. 6 à Pera.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Redacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS :

4me PAGE, Annonces................	3	Piastres	la ligne
AVANT LES ANNONCES, Réclames....	6	»	la ligne
FAITS DIVERS, Corps du Journal....	15	»	la ligne

Les manuscrits non-inserés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 23 décembre.*

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Paris, 20 décembre.

Au Corps législatif la discussion du projet militaire a commencé hier.

Le baron Jérôme David signale l'existence outre-Rhin d'un parti militaire enivré de sa récente victoire.

Il existe, aussi, du côté des Alpes un parti révolutionnaire ennemi de la France qui doit exciter notre prévoyance, nous avons besoin d'une organisation forte. Celle qui est proposée sera la moins lourde pour l'Europe, elle sera un adoucissement au régime actuel, le patriotisme engagera la Chambre à voter la loi à l'unanimité.

M. Latour Dumoulin appuie le projet de réorganisation de l'armée motivé par l'accroissement des forces de toutes les puissances notamment de la Prusse..

Paris 21 Décembre 6 h. 10 matin.

Hier, un grand incendie a eu lieu à Newcastle.

La *Correspondance de Vienne* dit que l'article de l'*Invalide Russe* indique le vif mécontentement de la Russie de ce que la France a déjoué ses calculs en se déclarant engagée à marcher avec l'Autriche dans la question d'Orient.

Vienne, 21 décembre.

Plusieurs journaux annoncent que le Ministre Russe comte de Stakelberg a été également appelé à Saint-Pétersbourg où il resterait un mois. Il partira demain.

On croit à de grands changements dans le corps diplomatique russe.

VIENNE.— Le *Débat* dément qu'il y ait des mouvements de troupes en Galicie. Les bourses de Vienne et de Francfort sont stationnaires.

Paris, 20 décembre.

Au corps législatif la discussion du projet militaire continue. La plupart des députés soutiennent qu'il est rendu nécessaire par la situation de l'Europe.

Florence, 21 décembre.

M. Rattazzi termine son discours en disant que des puissances amies se seraient interposées en cas de conflit avec la France, si le gouvernement italien était intervenu à Rome. Il exprime ses regrets de voir la France venir en aide à un gouvernement hostile aux institutions libérales et offrant asile à ceux qui conspirent contre sa dynastie.

La discussion est ensuite terminée.

19 ordres du jour pour et contre le ministère sont proposés.

LONDRES. — On croit à la suspension de l'habeas corpus à cause des menées des féniens.

Paris, 21 décembre, 8 h. 40 soir.

La clôture sur la discussion générale de la réorganisation de l'armée est prononcée.

Au Corps législatif, M. Rouher proteste contre toute interprétation qui présenterait la loi de réorganisation de l'armée comme une préparation à la guerre plus ou moins prochaine.

Marseille, 21 décembre 5 h. 1/2 soir.

Blés du Danube. 127 123—40 50
» durs de Turq. 128/124—44 25
Fermeté.

Cours du 21 décembre 1867.

Consol. T.	PARIS...	Ouv.	33	70
		Clôt.	33	65
	LONDRES.	Ouv.	33	33 1/4
		Clôt.	33 1/4	3/8
Emprunt turc (1865).		Ouv.	257	50
		Clôt.	257	50
Rente française 3 0/0		Ouv.	69	10
		Clôt.	69	05
Italien...........		Ouv.	45	80
		Clôt.	45	72 1/2

Nouvelles de l'Extérieur.

Le conseil fédéral de l'Allemagne du Nord a sanctionné les conventions postales récemment conclues entre la Confédération, les Etats de l'Allemagne du Sud, l'Autriche et le duché de Luxembourg.

Des télégrammes de Vienne disent que l'Autriche a fait déclarer à la cour de Rome qu'elle mettra en vigueur les lois votées par la Chambre, sans avoir égard au concordat, si le pape ne délie pas l'empereur constitutionnel du traité signé avec l'empereur absolu.

Le comte Andrassy a annoncé à la Chambre des représentants de Hongrie que les deux cabinets de Vienne et de Pesth étaient tombés d'accord sur les bases de l'organisation militaire nationale, et qu'un projet de loi d'armement serait présenté aux deux chambres pendant le cours de la session. Cette communication a été accueillie par une vive approbation.

On lit dans la *Correspondance générale autrichienne* qu'une pétition, couverte de plus de 200,000 signatures des partisans du maintien du concordat, a été remise à l'empereur François-Joseph par une députation à la tête de laquelle se trouvaient le prince de Salm et le comte Egbert Belgredi.

Un décret du roi Victor-Emmanuel vient de proclamer une amnistie générale relative aux derniers événements. Si nous en croyons certaines correspondances, le général Garibaldi en aurait profité pour quitter de nouveau sa résidence de Caprera.

Le Parlement italien vient d'élire son président. M. le docteur Lanza a été nommé par 194 voix contre 154 données à M. Rattazzi.

Le *Pungolo*, de Milan, annonce que Mazzini est très-malade à Lugano, et qu'on désespère de le sauver.

Les journaux italiens nous apportent aujourd'hui quelques appréciations du discours de M. Rouher. La *Gazette de Turin* dit que le devoir du gouvernement italien est de rompre immédiatement toutes relations diplomatiques avec la France, sous peine d'être accusé de trahison et de ruiner le principe monarchique.

Le budget des dépenses et recettes de l'Italie pour l'année 1868, vient d'être présenté au parlement italien :

Le chiffre des dépenses s'élève à..........	982.882.415 13
Et celui des recettes, à	790.912.728 10
Excédant des dépenses sur les recettes.....	191.969.687 03

Le gouvernement anglais se préoccupe beaucoup du mouvement fénianiste qui développe ses manifestations sous toutes les formes, surtout depuis les dernières exécutions.

Les chefs des grands journaux de Londres et les directeurs anglais des correspondances politiques étrangères ont été invités à éclairer, par patriotisme, sur ce sujet, les divers pays où leurs feuilles et leurs publications sont répandues.

Voilà la première fois en Angleterre que l'initiative ministérielle prend officieusement part à la direction de la presse anglaise.

Ceci n'est pas sans signification.

La *Gazette de la Croix* apprend de Berne:

Le département militaire de la confédération a nommé une commission à l'effet de désigner les points du pays à fortifier pour pouvoir faire face à toutes les éventualités.

Cette commission s'est réunie à Berne et a proposé la création de deux ouvrages près de Bade, pour couvrir les gares et le pont du Rhin, et d'un troisième près d'Olten, pour protéger ce point de jonction important de plusieurs lignes ferrées..... enfin la formation d'un camp retranché autour de Berne..... Il résulte de tout cela que la Suisse prend des mesures défensives d'une importance toute exceptionnelle.

Nous empruntons au *Moniteur* les détails suivants sur l'expédition d'Abyssinie:

Les troupes déjà arrivées sont un régiment indien d'infanterie et un de cavalerie, qu'on a stationnés de suite à Kommeylé; d'autres sont attendus prochainement. Du reste, leur installation est loin d'être encore complète et confortable. Le service des transports n'est pas complètement organisé, et il est desservi par un personnel insuffisant. Les chameaux manquent et les mules sont soumises à un dur service.

Indépendamment de ces travaux préparatoires, une proclamation a été envoyée par sir R. Napier au peuple abyssinien, et beaucoup d'exemplaires en ont été déjà répandus en Abyssinie. En même temps sir R. Napier a envoyé au roi une lettre qui est une espèce d'*ultimatum*. Les deux pièces sont rédigées avec une grande fermeté. Il n'est pas douteux que la proclamation ne fasse une très-bonne impression. Elle rejette l'idée de conquête et d'oppression, explique la cause de la guerre comme son objet, promet paix et sûreté aux gens paisibles. On ne saurait prévoir encore quelle impression elle fera sur le roi. La position de Théodoros s'est grandement modifiée depuis quelque temps, et n'est plus telle que nous la dépeignent les voyageurs.

Il serait question de nouveau d'un voyage de l'impératrice des Français à Rome pour les fêtes de Noël.

LE PARLEMENT HELLÉNIQUE.

Les discussions de la Chambre des députés en Grèce empruntent aux circonstances dans lesquelles se trouve le pays, un intérêt qu'on ne saurait se dissimuler. Aussi nous proposons-nous de les suivre avec la plus grande attention et de tenir le public au courant des faits et gestes du ministère comme de l'opposition.

Le journal *la Grèce* du 12 décembre nous donne les discours du président du conseil, du ministre des affaires étrangères et de quelques membres de l'opposition qui accusent le gouvernement de n'avoir pas eu une politique plus énergique à l'égard de l'insurrection de Crète.

M. Coumoundouros, après avoir fait un tableau affligeant de la misère où se trouvait le pays lorsqu'il fut appelé à la présidence du conseil; après avoir constaté que le trésor était vide, que le royaume était dans l'anarchie et que personne n'osait même pas sortir d'Athènes, à cause des brigands qui dominaient partout en maîtres, expose à la Chambre toutes les améliorations que le ministère a introduites dans les diverses branches de l'administration et les efforts qu'il a faits non-seulement pour extirper le brigandage, mais pour mettre le pays à même, par des armements considérables, de réaliser la grande idée: l'hellénisme.

Bien que le premier ministre du roi Georges, en parlant des affaires de Crète, ait déclaré avoir toujours observé dans cette question une stricte neutralité, il ne pouvait pas cependant, a-t-il dit, rester sourd aux cris de ses frères qui versaient leur sang pour l'indépendance. En d'autres termes, M. Coumoundouros reconnait lui-même la participation du cabinet hellénique à l'insurrection crétoise. Mais ceci n'était plus un mystère pour personne. Combien de fois ne l'avons-nous pas dit à cette même place !

Notre but cependant n'est pas d'examiner ici la politique suivie jusqu'à ce jour par le gouvernement hellénique en présence des évènements dont la Crète a été le théâtre pendant dix-huit mois. Les faits parlent d'eux-mêmes. Ce que nous voulons c'est de chercher, dans les paroles prononcées du haut de la tribune hellénique, les intentions du ministère pour l'avenir.

Pour quiconque a suivi le mouvement qui s'opère en Grèce depuis bientôt deux ans, il est évident que, si elle venait à perdre définitivement l'espoir, comme c'est le cas aujourd'hui, de s'annexer la Crète et peut-être d'autres provinces encore de l'Empire ottoman, elle aimerait mieux nous déclarer la guerre et nous arracher ouvertement et par la force des armes ce qu'elle n'a pu obtenir par la révolution et l'intervention des Puissances. Telles sont, du moins, les déductions que nous tirons des discours des ministres grecs et des membres de l'opposition. On est unanime pour reconnaître la nécessité de poursuivre la réalisation de la grande idée, comme on dit à Athènes ; on ne diffère que sur les moyens. Le ministère voudrait attendre une occasion favorable pour donner suite à son projet, tandis que l'opposition insisterait à marcher à la guerre sans perdre une minute.

Ces tendances chez les Hellènes datent de loin, mais malheureusement pour eux ce n'est pas avec des paroles de gros calibre qu'on parvient à conquérir des pays. Il ne suffit pas de vouloir imiter l'Italie et l'Allemagne, il faut encore compter, au moins, un peuple de 15 à 20 millions d'âmes et avoir à sa disposition les moyens puissants qui ont fait l'unité italienne, et qui vont, dans un avenir très-prochain, consommer l'unité germanique. Le principe des grandes agglomérations des peuples dont parlait l'auguste prisonnier de Ste-Hélène n'est pas applicable à la Grèce.

Si Victor-Emmanuel est parvenu à réunir sous son sceptre un peuple de 25 millions, c'est que ce peuple était tout italien, aucun élément hétérogène ne se mettait en travers pour empêcher cette unité. Il en est de même de la Prusse qui poursuit la reconstitution d'une Allemagne une et indivisible.

Peut-on en dire autant de la Grèce ? Mais toutes les provinces dont les Hellènes revendiquent aujourd'hui la possession, sont habitées également par des Turcs, des Slaves, des Arméniens. Y a-t-il une analogie entre ces provinces, quant à l'homogénéité de race et de langage, et celles annexées au Piémont et à la Prusse? Non. De là l'impossibilité matérielle de mettre en pratique une pareille idée, à supposer que la Turquie se prête à un tel arrangement, ce qui ne peut guère être probable.

Nous avons toujours témoigné notre aversion pour la guerre ; aussi ne conseillons-nous pas à la Turquie de prendre l'initiative d'une lutte. Le même conseil, nous l'adresserons à la Grèce et avec d'autant plus de raison que dans une lutte pareille elle risquerait d'aggraver les malheurs dans lesquels elle est déjà plongée. Nous lui recommandons surtout de ne pas compter sur ces amis qui la poussent toujours vers l'abîme mais qui l'abandonnent dès qu'ils la voient prête à s'y précipiter. Ceux-là ne veulent pas le bien de la Grèce, leur but est de l'épuiser afin de s'en servir comme d'un instrument docile dans l'accomplissement des projets qu'ils méditent. Qu'elle fasse donc bien attention ! Un faux pas suffit pour que l'abîme s'ouvre sous ses pieds ; et elle peut être certaine que les soi-disant amis seront les premiers à s'en réjouir.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

LA MAISON

DE PENARVAN

PAR

M. JULES SANDEAU.

I.

Elle prit le cahier, l'emporta au salon, et se plongea dans la prose de son précepteur. A part le premier chapitre, qui se trouvait complet et mis au net, l'histoire de la maison de Penarvan, par l'abbé Pyrmil, n'offrait encore qu'un recueil indigeste de brouillons et de notes éparses. Mlle Renée les parcourait de l'œil et du pouce, quand l'abbé se glissa en grelottant par la porte entr'ouverte : il était à moitié gelé, et venait réchauffer au feu du salon sa verve engourdie par la bise du nord. En reconnaissant son manuscrit entre les mains de Mlle Renée, il rougit, pâlit, balbutia, resta court, et souhaita un instant que le parquet s'enfonçât sous ses pieds. Plein de trouble et de confusion, il allait enfin s'excuser et demander grâce, quand la jeune fille lui dit :

— Voilà une heureuse idée, monsieur l'abbé. Oui, vous avez raison, il faut qu'il y ait une histoire de ma maison. Nous y travaillerons ensemble, et tâcherons que le monument élevé par nos soins à mes aïeux et à leurs descendans soit à la hauteur des grandes choses qu'il ont faites. La tâche est périlleuse : Dieu aidant, nous y réussirons. Je le répète, monsieur l'abbé, vous avez eu là une heureuse pensée. J'en suis touchée, je vous en remercie, nous vous remercions tous, ajouta-t-elle en étendant la main vers les portraits de ses ancêtres.

L'abbé, qui roulait dans un abîme, se sentit doucement soulevé jusqu'au quatrième ciel. Quel triomphe ! quel sujet de légitime orgueil ! A ses fonctions de précepteur, devenues désormais une sinécure, on substituait officiellement la dignité d'historien, d'historien des Penarvan ! Le brevet d'historiographe de la famille, ce brevet qu'il n'eût jamais osé solliciter, tant il s'en reconnaissait indigne, Mlle Renée le lui octroyait solennellement au nom de toute sa race ! Certes ce n'était pas en vue de sa propre gloire qu'il avait en secret abordé ce grand œuvre. Il n'avait cherché là, il n'y cherchait encore qu'une forme nouvelle à son dévouement. Et pourtant à cette heure il ne pouvait s'empêcher de se dire que l'histoire de la maison de Penarvan, autorisée par lettres-patentes, ne saurait manquer d'obtenir tôt ou tard les honneurs de l'impression. Sa voix, répétée par tous les échos, résonnerait comme un clairon aux oreilles de la postérité: son nom, indissolublement uni à tant de noms fameux, défierait l'oubli et surnagerait sur l'océan des âges. *Histoire de la maison de Penarvan*, par l'abbé Pyrmil ! Il voyait ce titre magique se détacher partout en lettres de flamme et rayonner jusqu'à la fin des temps. L'enthousiasme de Mlle Renée n'était pas moins grand que celui de l'abbé ; elle se passionnait déjà pour un travail qui promettait d'occuper sa vie et devait mettre le sceau à l'illustration des Penarvan. Tous les matériaux étaient prêts : sans désemparer, on dressa le plan de campagne, on se partagea la besogne. A chacun sa tâche : l'abbé tiendrait la plume, Mlle Renée les pinceaux. Elle avait étudié le pastel et la miniature ; elle entendait que le manuscrit fût sur parchemin et orné d'images coloriées, à la façon des manuscrits du moyen âge. L'abbé nageait dans la joie la plus pure, la figure de Mlle Renée s'éclairait d'un pâle sourire, et après tant de mauvais jours ce fut une petite fête.

Au bout de quelques mois, *l'Histoire de la maison de Penarvan* était en pleine voie d'exécution. L'écrivain et le peintre rivalisaient de talent et de zèle. Le style était tout simplement épique ; Mlle Renée elle-même croyait devoir parfois en modérer l'essor, et supprimer par ci par là deux ou trois dièzes à la clé. La partie de l'érudition ne laissait rien à désirer ; l'abbé avait découvert des Penarvan dont personne avant lui ne s'était douté, pas même le marquis. Son désespoir était de ne pouvoir en exhumer un seul au-delà de Conan Meriadec. Il s'étonnait que César n'eût pas cité un Penarvan dans ses *Commentaires*, dont il faisait d'ailleurs peu de cas. Quant aux enluminures, aux ornemens gothiques, aux lettrines, aux lettres historiées, c'étaient véritablement de petits chefs-d'œuvre dont les imagiers du XIVe siècle auraient envié le fini et la délicatesse. Sur la première page, au-dessous du titre, resplendissaient les armoiries de la famille. Une épée d'argent, la pointe au chef, étincelait sur un champ de sable. L'écu, timbré d'une couronne de marquis, était sommé par-dessus d'un casque d'or taré de face ; en guise de cimier, un dextrochère d'or brandissait une épée d'argent. Deux lions dragonnés de sable servaient de supports. Pour cri d'armes : *Penarvan toujours, avant!* Pour devise : *Deus dabit, dabit uti.* La touche de l'artiste se révélait déjà dans cette peinture héraldique. L'arbre généalogique couvrait tout le feuillet suivant de sa ramure luxuriante, et plongeait ses racines dans un lac d'encre de Chine qui figurait la *nuit* des temps. Des miniatures s'encadraient dans le texte et retraçaient les principaux traits de la vie de chaque héros. Celle qui représentait la défaite des Normands sous les murs de Nantes, en tête du chapitre consacré aux gestes du sire Alain de Penarvan *Jambes-Tortes*, pouvait passer à bon droit pour une merveille. Une assez vive discussion avait éclaté à ce sujet entre les deux collabora teurs quand il s'était agi de dessiner les jambes du sire Alain. Pleine de respect pour la tradition, Mlle Renée voulait les tordre un peu ; dans son idolâtrie pour la famille, l'abbé les voulait droites comme un I. Pour tout concilier, Mlle Renée avait pris le parti d'allonger la cotte de mailles, et de faire autour du sire Alain un abatis de Normands qui montait jusqu'à son genou.

Les jours se suivaient, les saisons succédaient aux saisons ; murés dans leur travail comme deux bénédictins, ils laissaient couler les mois sans les compter, et ne prêtaient pas même une oreille distraite

Voir le numéro du 21 décembre.

On lit dans la *Correspondance Italienne* en date du 12 décembre :

La discussion qui continue depuis deux jours à la Chambre, sur la question romaine, n'a encore jeté que fort peu de lumière sur les dispositions de la majorité parlementaire, en présence du grave problème que la situation diplomatique du pays tend à compliquer de plus en plus.

Aucun des hommes les plus marquants du Parlement ni aucun de ceux qui ont eu une part active et considérable dans les affaires de la péninsule n'a été entendu jusqu'ici.

L'interpellation a été faite par des orateurs qui ne sont point eux-mêmes les chefs de file de leur parti. M. Rattazzi n'a pas encore paru dans la salle des séances.

Un épisode de quelque importance s'est produit le premier jour, à propos de la priorité à donner à la discussion sur l'ordre du jour de M. Sella.

Le président du Conseil a pu nous faire connaître, en quelques mots, le fond de la pensée du gouvernement ; ces quelques mots ont peut être pour but d'indiquer la voie à suivre aux orateurs du parti gouvernemental ; mais il serait tout-à-fait prématuré de vouloir, dès à présent, chercher, dans les discours qui ont été prononcés, les éléments de l'opinion qui prévaudra dans le Parlement et dans le pays.

S'il était possible, comme cela serait à désirer, que les hommes siégeant au Parlement n'eussent en vue que l'effet que doit produire devant l'Europe la grave discussion qui est engagée, en ce moment, dans la salle des Cinq-Cents, nous n'aurions certainement rien à redouter de l'issue de ces débats parlementaires. Toute la question pourrait facilement être réduite à quelques points, sur lesquels la grande majorité ne tarderait pas à s'entendre. Ainsi le ministère et la Chambre ne sauraient-ils pas tomber d'accord sur la nécessité de sauvegarder l'avenir par une conduite digne et prudente? Ne sauraient-ils pas constater une parfaite communauté de vues sur la nécessité de pourvoir, avant tout, aux besoins les plus urgents de l'administration et des finances, de refouler à l'arrière-plan la politique, puisque dans l'état actuel de l'Italie, elle ne nous mènerait à rien de pratique et d'utile pour le pays ?

Sauvegardons cet avenir, mais sans imprudences, sans mettre en jeu l'amour-propre, pas plus le nôtre que celui de la France, car il est toujours difficile de rompre le lien de solidarité qui unit un pays à son Gouvernement, et nos attaques contre le Gouvernement impérial pourraient bien blesser au vif la nation.

C'est donc dans la prudence et dans la sagesse que l'Italie doit chercher maintenant sa force. Les élans de cœur ne sont pas toujours de mise dans les situations difficiles. Nous lisons dans les journaux qui nous arrivent de l'étranger les appréciations les plus diverses au sujet de l'attitude que l'Italie devrait prendre. Hier, un journal de Londres nous disait que l'Italie serait humiliée si elle acceptait en silence les déclarations des ministres français; aujourd'hui, c'est une feuille imprimée à Vienne qui proclame l'abdication de l'Italie de son rang de puissance indépendante, si elle se tait devant les admonestations qui lui arrivent de Paris.

Que l'on n'ait pas de ces craintes !

L'Italie, nous l'espérons, ne se laissera pas entraîner à des démonstrations qui n'ont une valeur réelle, entre nations, que lorsqu'elles sont appuyées non-seulement par la raison, mais aussi par la force.

Peut-il y avoir en Europe quelque esprit sage et sincèrement libéral qui puisse conseiller à l'Italie de se jeter dans la voie périlleuse des récriminations et des polémiques sans issues ?

Nous ne le croyons pas. L'Italie a le devoir de ne point compromettre la cause du vrai libéralisme dont elle est le représentant. C'est l'opinion libérale qui l'a soutenue dans les jours difficiles qu'elle a traversés, c'est elle qui a applaudi à ses succès,

Si maintenant un souffle de réaction se répand sur l'Europe, si les agitations convulsives d'un parti extrême paraissent avoir créé des forces jusqu'ici inconnues aux adversaires de la cause italienne, s'il est possible maintenant de renier, au sein du Corps législatif français, le principe de la non-intervention, qui n'est cependant que la conséquence logique et naturelle du suffrage universel et du droit nouveau des nations, devons-nous exposer l'Italie à perdre ce qu'elle a obtenu jusqu'à ce jour non sans peine et à force d'abnégation et de sacrifices réels ? Ce n'est point de l'héroïsme que d'exposer les biens les plus sacrés de la nation. C'est de la folie que le sentiment excuse peut-être, mais que la raison ne peut que condamner.

Les démonstrations du parlement italien n'auront de l'efficacité qu'autant qu'elles pourront assurer l'avenir du pays.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN POLITIQUE.

Paris, 15 décembre.

Le vote du Corps Législatif sur l'interpellation relative aux affaires d'Allemagne ne diffère de celui de la semaine dernière sur la question romaine que par un chiffre de six voix. Ce résultat était prévu, mais il importe néanmoins de signaler l'attitude décidée que vient de prendre, pour la première fois depuis l'Empire, notre majorité parlementaire. Il est vrai qu'en ces deux questions, elle adhérait à la politique du gouvernement, mais en obtenant de celui-ci une netteté de déclarations que la diplomatie ne comporte pas généralement. Aussi dit-on aujourd'hui que M. Thiers est devenu le chef de la majorité ; il se défend de cet honneur; mais il est certain que son éloquence a exercé une très heureuse influence à la Chambre, et que M. Rouher a pu avec raison le considérer comme son auxiliaire. Le vrai mot de la situation a été dit par M. Thiers avec une émotion généreuse qui a enlevé la Chambre: Soyons Français? C'est qu'en effet on s'occupe si bien de la Prusse et de l'Italie, de leurs intérêts et de leurs aspirations qu'on oublie que la France a des aspirations et des intérêts non moins recommandables. Je ne reviens pas, du reste, sur ces débats du Corps Législatif que vous trouvez *in extenso* dans nos journaux; mais je crois devoir cependant vous signaler une très remarquable phrase de M. Rouher relativement aux agitations de la Servie et de la Bulgarie. Elle est d'autant plus à noter que rien ne l'avait provoquée; ainsi le gouvernement français le déclare nettement, il ne se prêtera à aucune des menées qui menacent la S. Porte. Il faut rapprocher de cette déclaration une correspondance d'Athènes publiée dans le *Moniteur*, au sujet de l'arrivée du roi et de la reine de Grèce. Il y est dit que les Grecs, au lieu de s'épuiser en agitations stériles, doivent s'occuper de leurs routes, de leur agriculture, de leur industrie, de leur commerce, et que c'est par là exclusivement qu'ils compléteront leur régénération.

Revenons aux débats du Corps législatif, ou plutôt aux questions qu'ils ont soulevées. Il semblerait que, puisque M. Rouher, absolument d'accord avec son souverain et non pas entraîné par un mouvement oratoire et par la pression de la majorité, a affirmé en termes très-explicites que la France ne souffrirait pas qu'on portât atteinte au pouvoir temporel et aux possessions actuelles du Saint-Siége, il semblerait, dis-je, au premier abord, que la Conférence n'eût plus aucune raison d'être. C'est là une erreur que partage une partie de notre presse. Il est bon de faire régler cette interminable question romaine par un congrès des puissances européennes et de la placer, par conséquent, sous la garantie de l'Europe, puisqu'une convention passée entre la France et l'Italie ne suffit pas. La France a exprimé son opinion par la bouche de M. Rouher, les autres puissances disent la leur, et sur cette base, sans enlever Rome au Pape, on pourra trouver un arrangement tel que l'Italie doive s'en contenter, comme par exemple la neutralisation des Etats actuels du pape. Cette déclaration du ministre d'Etat n'a pas été inutile, puisque le parlement italien faisait, dès le lendemain, preuve d'une modération sur laquelle personne ne comptait. Cependant le langage de notre ministre d'Etat, qui a produit un si immense effet dans la Chambre, dans le pays, en Europe même, a paru trop explicite à quelques membres du Gouvernement, et l'on parle d'un dissentiment à la suite duquel M. de Moustier quitterait le ministère et céderait son portefeuille à M. Drouyn de Lhuys, d'autres disent même à M. Rouher. Tout cela est tout au moins prématuré, et d'un autre côté, on parle d'une circulaire de M. de Moustier qui appuierait et commenterait le langage de M. Rouher.

En résumé, en ces huit jours, un grand pas a été fait dans notre politique extérieure, et l'on peut dire que l'attitude du Corps législatif n'y a pas peu contribué cette fois. Cependant, il ne faut pas exagérer la soi-disant pression qu'il aurait exercée sur le gouvernement. Celui-ci est toujours, croyez-le bien, maître de la situation en France, et il ne se laisse pas déborder même par ses amis. Parlementairement parlant, le lion de la huitaine a été M. Thiers. Il faut le voir à la tribune : quelle ardeur, quel feu, quelle jeunesse au service du bon sens, de la logique et d'une véritable éloquence. Combien ont été pâles auprès de lui M. Ollivier à qui, à propos d'Henri IV, il a su donner une leçon d'histoire, et MM. Garnier-Pagès, Lanjuinais, Guéroult, etc.

En dehors des débats politiques, un incident regrettable est venu passionner la Chambre. Un député du Midi, M. de Kervéguen, a lu à la tribune un article de la *Finance* accusant cinq grands journaux de Paris d'avoir reçu de l'argent de la Prusse. Grande émotion! MM. Havin et Guéroult, journalistes et députés, MM. Ollivier et Berryer protestent avec indignation ; enfin les deux premiers écrivent une lettre à leur collègue pour le sommer de fournir ses preuves devant un jury d'honneur présidé par M. Schneider qui a, plus tard, décliné cette mission. Je n'insiste pas sur cet incident qui n'aurait jamais dû être soulevé.

Donc, pour en revenir à la question romaine, on parle toujours, croyez-le bien, de la Conférence, et l'on dit même que c'est l'Autriche qui a pris l'initiative de nouvelles négociations à cet égard; M. de Beust aurait posé dans une note les bases de la susdite Conférence. L'Italie elle-même, en présence de la déclaration de la France, s'efforce aujourd'hui de hâter une réunion à laquelle naguère elle se montrait au fond tout à fait contraire, et où maintenant elle espère qu'elle opposera à notre gouvernement l'opinion d'autres puissances. C'est là, en effet, maintenant, l'unique chance de salut pour ses projets, à moins qu'elle ne s'en remette au sort des batailles. Le fait est qu'elle arme toujours et plus que jamais, tandis que notre flotte se tient prête à embarquer à la fois cinq divisions. Mais l'Italie ne songe pas à nous faire seule la guerre, et l'on ajoute alors que la Prusse est là qui guette le moment, de telle sorte que ce moment étant venu, l'Italie jouerait vis-à-vis de nous le rôle qu'elle joua en 1866 vis-à-vis de l'Autriche. Cela se dit et s'écrit un peu partout; mais je crois qu'il y a là une certaine exagération et une très grosse amplification des *points noirs* dont a parlé l'Empereur. En tout cas, nous avons plusieurs mois devant nous, et d'ici là, bien des choses peuvent changer, en Italie surtout.

On avait prétendu que M. Nigra, après le discours de M. Rouher, avait reçu l'ordre de demander ses passeports. La preuve que cette nouvelle était fausse, c'est que M. Nigra est toujours ici, et que le Parlement italien a ajourné le fameux vote sur Rome. L'Italie n'est donc pas encore prête à nous rompre en visière. On dit cependant que Garibaldi, rendu en liberté par le décret d'amnistie, active les préparatifs avec les autres chefs militaires et les généraux mêmes de l'armée italienne. Ceci ne m'étonne pas. Tout cela est dans l'ordre logique des faits; mais se préparer ne veut pas signifier agir, et si le gouvernement italien comprend bien la situation, c'est à la protection même de l'unité menacée par des ennemis intérieurs qu'il fera servir ses armements.

Puisque je parle question militaire, je dois constater qu'on signale de nouveaux dissentiments qui seraient survenus entre notre gouvernement et la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la réorganisation militaire. Voilà une loi qui aura bien de la peine à naître.

Cependant elle a été déposée hier sur le bureau de la chambre, pour être soumise à la discussion du Corps législatif, dont le jour sera ultérieurement fixé.

Voici quelques jours qu'il circule des bruits relativement à la dissolution de la Chambre. Il faut dire qu'ils se reproduisent en quelque sorte périodiquement et qu'on les avait même répandus avant l'ouverture de la présente session. Je ne vois rien qui puisse motiver une pareille mesure.

On parle aussi d'une mission que le prince Napoléon irait remplir auprès de son beau-père le roi Victor-Emmanuel. Je ne vois pas de transaction possible depuis la déclaration si nette de M. Rouher, déclaration renouvelée dans le *Moniteur du soir* et dans la circulaire de M. de Moustier. Si la France ne cède pas, c'est l'Italie qui doit céder, à moins qu'elle ne préfère, comme le bruit en court aujourd'hui, renouveler une tentative contre Rome, ce qui me paraît bien dangereux. Hier et aujourd'hui, la plupart des journaux italiens de Florence on été retenus à la poste.

Nouvelles de l'Interieur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROIDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

22 *décembre* 1867

Pression barométrique à midi	754,3
Température minima	8,9
» maxima	12,8
» moyen. de 9 h. m. à 6 h. s.	12,1
Direction du vent	*S. E.*
Force moyenne du vent	*assez fort*

COMMUNICATION OFFICIELLE.

Administration de la Dette Générale.

Les recherches auxquelles a donné lieu la constatation de numéros erronés sur quelques coupons de la Dette Générale 5 0/0 ont amené la découverte d'une émission frauduleuse faite par Vahdéti Effendi, chargé de surveiller l'impression des titres.

Vahdéti Effendi, mis en état d'arrestation, vient d'être convaincu, après un interrogatoire en due forme, d'avoir mis en circulation un certain nombre de coupons et quelques obligations de 110 livres turques, qu'il s'était fait remettre, à titre de specimen au moment du tirage.

La justice va prononcer sur le sort de Vahdéti Effendi, accusé d'abus de confiance ; mais cette double émission, qui se compose des Nos indiqués dans la liste ci-après, ne doit causer aucun préjudice aux porteurs de titres ou coupons.

L'administration est parvenue à retirer la plupart des coupons sus-énoncés ; les détenteurs des titres ou coupons qui sont encore en circulation, sont invités à les présenter à la Banque Impériale Ottomane à Constantinople, pour y recevoir, en échange, d'autres obligations ou coupons de la dette 5 0/0 d'un montant nominal égal.

Dans le cas où cet échange ne serait pas effectué avant l'échéance du 1/13 janvier prochain, les coupons portant ces numéros ne seront payés que sur la présentation des titres auxquels il se réfèrent.

Liste des numéros des coupons ou des titres erronés.

25846	25856	47856	59364	62759	76321
79528	86279	87727	87965	94556(1)	95546
96784	126978(2)	127508	154582	154596	154965
156987	155496	156394	156943	162874	165432
167495	167984	178625	189762	194556	

Le gouverneur de la Dette Générale,

(Signé) SADIK.

THÉATRE ITALIEN.

On nous annonce pour mercredi, 1er janvier, le bénéfice de notre prima-donna Mlle Carolina Ferni au théâtre italien. Nous prévoyons d'avance une soirée splendide, car outre les sympathies que cette charmante artiste a su conquérir dans notre public et qui suffiraient à faire remplir la salle, le programme de cette soirée, par lui-même, est bien fait pour exciter au dernier degré la curiosité de notre dilettantisme musical ; non-seulement notre célèbre prima donna se fera admirer comme *Rosina* et comme *Norma*, mais elle se présentera comme *Desdemona* dans le dernier acte de l'*Otello*, et puis comme *Cenerentola* dans la dernière scène de cet opéra, 4 caractères bien distincts. Puis pour la fin elle exécutera un concerto de violon sur les Souvenirs de Haydn, avec accompagnement d'orchestre afin de réunir ainsi en une seule couronne ses lauriers de cantatrice et de violoniste.

Nous serons de la sorte redevables à Mlle Ferni de nous faire commencer l'année nouvelle, par une fête qui ne peut manquer d'être brillante, sous tous les rapports. Nous y serons sans faute et avec nous tout le public de Péra sans aucun doute.

Voici le programme de la soirée :

1° Premier acte du *Barbier de Séville ;*
2° Troisième acte d'*Otello ;*
3° Pas dansant ;
4° Scène et ronde finale de la *Cenerentola ;*
5° Second acte de la *Norma ;*
6° Le spectacle sera clos par une fantaisie de Haydn di Leonard, exécutée sur le violon par Mlle Carolina Ferni.

THÉATRE FRANÇAIS.

Ce soir première représentation *Des Poseurs*, comédie en 3 actes, qui est attendue impatiemment depuis quelques jours. Tous les comiques y jouent des rôles importants. On commencera par le *Massacre d'un Innocent*, vaudeville qui n'a été joué qu'une seule fois mais qui a obtenu beaucoup de succès.

Mercredi prochain, 5e représentation de la *Belle Hélène*. Vers la fin de la semaine la *Closerie des Genêts*, grand drame à spectacle, à l'étude depuis longtemps.

La répétition d'*Orphée aux Enfers*, se poursuivant activement, cet opéra bouffe ne sera joué que vers le 10 janvier prochain. Costumes et décors seront entièrement neufs.

Jeudi prochain 26 décembre grande représentation au bénéfice de notre excellent comique M. Larose qui a conquis, par un vrai talent, toutes les sympathies du public. La soirée promet d'être brillante, en voici le programme :

Première représentation de :

LE SERMENT D'HORACE,

Comédie en 1 acte de M. Murger — Jouée par MM. Larose, Desban et Mmes Marguerite Tronville, qui prête son concours à cette représentation, Mlle Elisa.

Les deux aveugles

Bouffonnerie musicale en 1 acte de J. Offenbach. Jouée par MM. Larose et Dupin. — Le spectacle sera terminé par :

Un Raout chez M. Larose

Grande soirée parisienne en 3 actes.

La première partie se passe à l'orchestre, qui pour cette fois seulement sera conduit par M. Larose. On y entendra LA MARCHE DES TARTARES exécutée par DES BARBARES. — Puis viendra LA COMÉDIE DANS LA SALLE, impromptu joué par Mmes Elisa, M. Tronville et Suzanne, MM. Munier, Desban, Miégeville, Dupin, Mézieres et Larose, et enfin la troisième partie SUR LE THÉATRE : 1° *Le rondeau de l'Exposition*, actualité, par M. Larose ; 2° *Ça n'peut pas durer comm' ça!!!* chansonnette, chantée par Mlle Elisa; 3° *Le ténor léger*, chansonnette, chantée par M. Dupin.

Le spectacle commencera par une pièce du répertoire.

(*Le Raout* est une soirée toute d'impromptu; la fantaisie en est le mobile, c'est en un mot une folie, et non une pièce.)

(1. 2.) Ces coupons ou titres portent en turc les Nos 94356 et 26987.

---

aux bruits formidables du siècle à son déclin. Le monde eût croulé autour d'eux, ils auraient continué d'écrire et de peindre la vie des Penarvan. Le monument s'élevait à vue d'œil. Mlle Renée en était à la fois le peintre et l'architecte : elle décorait les portiques ; elle veillait à la majesté des lignes et à l'harmonie des contours. A mesure qu'il avançait dans son œuvre, l'abbé sentait se développer en lui le génie de l'histoire ; son style prenait de jour en jour une allure plus décidée, et ne dédaignait pas, quand l'occasion s'en présentait, le tour gaulois de nos vieux, chroniqueurs. Le récit de la mort de Guy de Penarvan, tué à la Massoure, arrachait des larmes à Mlle Renée toutes les fois qu'elle relisait ce petit morceau, où le sire de Joinville était dépassé. La lutte de Charles de Blois et de Jean de Montfort, le rôle important qu'avait joué Gautier de Penarvan dans ce grand débat, étaient retracés d'une main magistrale. La réunion du duché de Bretagne au royaume de France était jugée de haut et de façon à prouver que l'abbé Pyrmil avait sur la politique des idées qui n'appartenaient qu'à lui. L'ouvrage de l'abbé avait surtout cela de précieux qu'il relevait bien des erreurs depuis longtemps accréditées. Des chroniqueurs, des historiens pourtant dignes de foi, n'avaient pas craint d'affirmer que c'étaient Clisson et Chandos qui avaient gagné la bataille d'Auray : l'abbé donnait un démenti formel à Froissart, réfutait victorieusement dom Lobineau, fermait la bouche à dom Morice, et prouvait nettement que l'honneur de cette journée, qui avait placé la couronne ducale sur le front du jeune comte de Montfort, revenait tout entier au sire Gautier de Penarvan. Autre erreur non moins grave : on avait cru jusqu'alors que le roi François Ier, quand il était venu en Bretagne pour la declaration solennelle de l'union, avait logé chez le seigneur de Châteaubriant. L'abbé établissait avec autorité que le roi François Ier n'avait jamais mis le pied chez le seigneur de Châteaubriant, et que c'était au château de Penarvan qu'il avait logé avec toute sa suite. L'*Histoire de la maison de Penarvan*, par l'abbé Pyrmil, fourmillait de redressemens de ce genre, et jetait un jour tout nouveau sur les fastes de l'Armorique. Le croira-t-on ? ce travail, qui était loin encore de toucher à sa fin, avait absorbé déjà trois années de leur vie, trois années consumées à remuer des cendres, et pendant lesquelles ces deux cœurs n'avaient battu que pour la mort, lorsqu'un incident des plus insignifians, et dont personne au monde n'aurait pu prévoir les suites, vint rappeler à l'abbé qu'il y avait encore des vivans.

II.

Alors qu'il était au séminaire de Nantes, l'abbé Pyrmil avait pour ami dom Jobin. Ce savant bénédictin, qui a dressé la généalogie de toutes les grandes familles de France, était aussi gros et court que l'abbé était long et mince. Comme l'amour, l'amitié naît parfois des contrastes : ils s'étaient pris l'un pour l'autre d'une affection soudaine, qui s'appuyait d'ailleurs sur une estime réciproque. Quand l'abbé était entré chez le marquis en qualité de précepteur et de chapelain, ils avaient entretenu un commerce épistolaire où ils faisaient tous deux assaut d'érudition. Depuis la fin de l'an 92, l'abbé n'avait plus entendu parler de dom Jobin ; il le croyait mort, car il n'était guère présumable qu'un si gros bénédictin se fût tiré de la bataille. Il l'avait pleuré sincèrement : dom Jobin n'était pas seulement le plus savant des généalogistes, il était aussi le plus doux et le plus dévoué des amis.

On touchait à l'automne de 1798, Mlle Renée et l'abbé Pyrmil étaient en proie à de vives perplexités. Parmi le Penarvan accrochés aux murs du salon, il s'en trouvait un, sans date ni désignation, revêtu d'un costume de dignitaire de l'Eglise. C'était le seul Penarvan qui n'eût pas fait parler de lui ; l'abbé n'avait pu découvrir sa trace, et Mlle Renée, qui ne s'était jamais souciée que de la gloire militaire de sa race, ne pouvait lui donner le moindre renseignement, la moindre indication qui le mît sur la voie. Après trois années d'investigations, ils n'étaient pas plus avancés que le premier jour ; l'histoire de la maison de Penarvan était sérieusement menacée d'une lacune.

Quelle position que celle de l'abbé ! Avoir sauvé de l'oubli tant d'hommes de guerre que personne avant lui ne connaissait, et ne pouvoir mettre la main sur un prélat dont il avait le portrait sous les yeux ! Avoir rendu la vie à tant de héros enfouis dans les entrailles du passé, et se sentir comme en présence du sphinx devant une figure fraîche encore et souriante, qui assurément ne remontait pas au-delà du XVIe siècle ! Il en perdait la tête. Ses nuits étaient troublées par des rêves affreux. Tantôt c'était le prélat qui entr'ouvrait ses rideaux, le regardait d'un œil irrité, et réclamait impérieusement sa place dans l'histoire de la maison de Penarvan tantôt c'était un vide qu'il voyait se creuser au milieu de son œuvre, et dans lequel il se jetait pour essayer de le combler. Que de fois, en se réveillant, le front chargé de sueur, il s'était écrié : « Si dom Jobin vivait encore ! »

Un soir, il se promenait au parc avec Mlle Renée. Visiblement préoccupés l'un et l'autre, ils s'entretenaient avec amertume du Penarvan qui leur manquait, lorsqu'ils aperçurent au tournant de l'allée un paysan qui se dirigeait vers eux. Ce paysan revenait de la ville et apportait une lettre à l'abbé. Il la lui remit d'un air sournois qui visait au mystère, et s'éloigna sans attendre une question ou un grand merci. La lettre que l'abbé tenait entre ses mains était sans suscription. Qui songeait à lui ! qui s'avisait de lui écrire ? Il n'eût pas été plus surpris de recevoir une épître de l'autre monde. Il brisa le cachet, reconnut l'écriture, et poussa le cri d'Archimède. C'était une lettre de dom Jobin. L'émule de d'Hozier avait miraculeusement échappé aux massacres, et vivait caché dans un faubourg de Rennes. De passage à Nantes, il ne voulait pas quitter le pays sans avoir embrassé le bon Pyrmil. Bien que la persécution se fût ralentie, il était descendu à une lieue de la ville, chez l'ancien seigneur de Plaisance, petit domaine situé dans la commune de Saint-Herblain, près du village de La Hérissière. C'était là qu'il attendait l'abbé, tout en regrettant que son embonpoint, qui n'avait fait que croître au milieu des horreurs de la révolution, ne lui permît pas de voler jusqu'à lui. Dom Jobin n'était pas mort !

(*Sera continué.*)

CORPS-LÉGISLATIF.

Compte-rendu analytique de la séance du Jeudi 5 décembre 1867.

PRÉSIDENCE DE. S. EXC. M. SCHNEIDER.

M. le président Schneider. — La parole est à M. le ministre d'Etat.

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat. — Messieurs, ce débat a pris des proportions considérables, mais légitimes. En l'abordant, ma pensée est de négliger les points inutiles ou épuisés ; je m'attacherai principalement à la justification de la conduite du gouvernement dans le passé et dans le présent. Je rechercherai ensuite s'il est vrai que la politique qu'il a suivie et qu'il veut suivre soit empreinte d'indécision, de réticences, d'équivoques ; j'espère donner à mes déclarations une telle netteté que tous les nuages seront dissipés, et que je pourrai hardiment faire appel à la loyauté de l'opinion publique.

Le cercle que je me propose de parcourir est étendu. Permettez-moi d'en marquer les étapes Je crois utile de rechercher les caractères, la portée, le but de la révolution qui a menacé Rome. Je veux ensuite apprécier la conduite du gouvernement italien ; puis, dans une discussion rapide, j'aborderai les objections de l'honorable M. Thiers contre la campagne d'Italie et contre l'unité italienne ; j'essaierai de justifier à tous les points de vue, sociaux et moraux, l'intervention que l'opposition nous reproche. Enfin, j'aborderai, j'étreindrai le dilemme dans lequel on a voulu nous renfermer, et j'espère le faire avec une franchise qui ralliera les consciences troublées à la parole loyale du gouvernement. (Très-bien ! très-bien !)

Quel a été le caractère de la révolution qui a menacé Rome ? A-t-elle été préparée dans l'ombre et le mystère pour se révéler tout à coup au grand jour ? Non, elle s'est publiquement organisée, développée en face du territoire pontifical sur le sol de l'Italie, trop hospitalier pour elle. L'imprudence de ses préparatifs a-t-elle été compensée au moins par la rapidité de l'exécution ? Nullement. Pendant huit mois, les Etats pontificaux ont été sous la double menace d'une invasion et d'une insurrection à Rome : l'Italie en a été troublée

La France s'est inquiétée, l'Europe s'est émue. La Révolution a voulu, dans cet intervalle, se donner les apparences d'un pouvoir régulier. Le général Garibaldi a adressé aux ministres d'Angleterre, de Prusse et de Russie résidant à Rome, une note circulaire pour leur annoncer qu'ayant été nommé, en 1848, gouverneur de Rome, et son pouvoir n'ayant pas cessé d'être valable, car le Pape n'est qu'un usurpateur, il entendait reprendre son droit et son pouvoir. (On rit.)

Quel était son plan ? provoquer l'insurrection à Rome, puis l'appuyer par des corps de volontaires qui auraient franchi la frontière pontificale. Quels étaient ses moyens d'organisation ? des souscriptions qui avaient lieu surtout en Angleterre, des dépôts d'armes, des bureaux d'enrôlement où, au milieu d'hommes convaincus, il y avait des mercenaires (très-bien ! très-bien !), car, en les enrôlant, on leur donnait une prime et on leur promettait quadruple paie.

Garibaldi était à la tête de deux sociétés secrètes à Rome : le Comité national et le Centre d'insurrection. Il présidait en outre à Florence, et cela publiquement, le Comité national de l'émigration romaine.

Au bout de quelque temps, les volontaires se rapprochent de la frontière pontificale, et, le 21 juin, deux cents d'entre eux essaient de la franchir. Mais l'insurrection n'éclate pas à Rome. Ces deux cents volontaires sont repoussés à Terni et dispersés par l'armée italienne.

Une voix. — Romaine.

M. le ministre d'Etat. — Non, par l'armée italienne. La Révolution ne se découragea pas. D'abord, les deux comités romains furent dissous et reconstitués ; on les épura ; les suspects de modérantisme, comme on disait en d'autres temps, en furent exclus.

Cependant le découragement semble gagner les révolutionnaires, et le général Garibaldi paraît sur le point d'abandonner ses projets. On l'appelle alors à Genève, au congrès de la paix (Rires), où tous les révolutionnaires de l'Europe s'étaient donné rendez-vous.

M. Garnier-Pagès: Il y avait là des agents secrets, des agents provocateurs (Bruit.)

M. le ministre d'Etat : Les gouvernements auraient été dans leur droit en envoyant à Genève des agents pour surveiller ces réunions révolutionnaires. Mais on leur en a évité la peine en publiant les bulletins du congrès. Je n'en citerai que des fragments des discours du général Garibaldi. M. Garnier-Pagès verra s'il doit lui appliquer la qualification qu'il employait tout à l'heure. (Rires d'approbation.)

Ce congrès a eu lieu, et c'est là qu'a été arrêté le projet d'invasion de Rome. Là aussi ont été fomentés d'autres projets auxquels l'honorable M. Jérôme David a fait allusion en disant que nos troupes n'avaient pas sauvé Rome seulement.

Garibaldi, après une ovation d'arrivée, repart comme un fugitif. Ce misérable congrès se termine au milieu de l'indignation des habitants de la cité des lacs. Un instant Garibaldi est arrêté, mais l'impulsion était donnée. Des députés de la gauche, des sénateurs italiens se mêlent au mouvement. Les comités d'enrôlement s'organisent et fonctionnent publiquement. Menotti Garibaldi forme librement ses bandes et les conduit à Monte-Rotondo. Tout cela se passe devant un gouvernement qui s'affaisse.

En même temps il se forme dans la presse italienne un concert de mensonges et de fraudes qui mérite d'être signalé. Les succès des troupes pontificales sont transformés en défaites ; on dit que Rome s'insurge, que le Pape a quitté le Vatican, et la foule crédule considère Rome comme conquise.

Garibaldi arrive à Florence, il harangue le peuple, il dit qu'une flotte étrangère le menace, mais qu'elle s'évanouira devant le souffle du peuple. (On rit) Il part, mais notre flotte ne s'évanouit pas ; elle débarque les troupes qu'elle transporte, et les envahisseurs reçoivent à Mentana un juste châtiment. Oui, des hommes en grand nombre sont tombés sous les armes perfectionnées de nos soldats ; mais qu'on se console . tous les chefs ou supérieurs ont échappé, sans qu'un seul ait été atteint. (On rit.)

A plusieurs reprises les chefs de la révolution, dans leurs proclamations incendiaires, promettaient de vaincre ou de mourir. Garibaldi criait : Au Golgotha ou à Rome ! Il voulait un calvaire. Rendons-leur cette justice, ils n'ont pas reçu une seul égratignure. (Nouvelle hilarité.)

Et maintenant. que voulait-on atteindre à Rome ? J'ai entendu depuis trois jours des distinctions ingénieuses, déférentes, édulcorées, entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. On veut grandir, fortifier le Saint-Père, en lui enlevant ce pouvoir temporel qui l'obsède. Est-ce cette distinction que poursuivait Garibaldi ? Il voulait, lui, autre chose : il englobait dans sa haine le spirituel et le temporel. Nous allons voir dans ses paroles ses opinions se développer et arriver au comble de l'audace.

En février 1867, alors que ses plans ne sont pas encore dessinés, il est à Venise. Il dit : « Nous avons encore un petit morceau de notre pays hors du bercail, Rome... Rome ! que ces messieurs mitrés ne veulent pas céder à l'Italie, et qui cependant est notre capitale De gré ou de force, nous ferons en sorte qu'ils nous la donnent. Ces messieurs les prêtres, qui, pendant tant de siècles, l'ont jouée, l'ont souillée, traînée dans la boue, et ont fait un cloaque du premier peuple du monde, il serait temps qu'ils finissent de nous souiller et qu'ils nous laissassent notre capitale. L'Italie a assez de braves pour la prendre avec les armes ; mais je ne crois pas que ce soit le cas de le faire. Rome est à nous légalement ; il faut y aller comme nous allons dans notre maison. »

Et un auditeur ému s'écrie : « Il parle comme un dieu. » (Rires.)

Le 22 mai, il écrit au colonel Chamber, en Angleterre : « Il y a des centaines d'années que votre brave et énergique nation a renversé le tabernacle de l'idolâtrie et du mensonge qui écrase encore l'énergie de notre belle patrie. Nous suivrons bravement votre courageux exemple, et à la place de l'impureté, de la misère et de la tyrannie, nous mettrons la vraie religion de Dieu père, sauveur de tous, ainsi que la vraie fraternité des peuples libres.»

Voilà le premier symptôme d'une vraie religion inaugurée par Garibaldi. (Rires. — Bruits divers.)

Il arrive à Genève le 8 septembre. Il adresse du balcon de la maison Fazy une allocution au peuple : « Ici, dit-il, vos ancêtres ont eu le courage d'attaquer cette pestilentielle institution qu'on appelle la papauté. » — Acclamations interminables, dit le bulletin. — « A vous, citoyens de cette cité de Genève devenue si magnifique, qui avez porté les premiers coups à la Rome papale, ce n'est pas aujourd'hui l'initiative que je nous demande ; je vous demande de compléter l'œuvre de vos ancêtres lorsque nous donnerons les derniers coups au monstre. » (Exclamations.)

Enfin il entre dans le congrès, et dès la première séance il y formule son programme politique, social et religieux. En voici un extrait; « 6° La Papauté est déclarée déchue. » (Bravos, applaudissements frénétiques ; cris prolongés; Vive Garibaldi !) — « 7° La religion de Dieu est adoptée par le congrès, et chacun de ses membres s'oblige à la propager sur la surface du monde.» — «De quel Dieu parlez-vous ? » demande un indiscret. (Rires.)

« Je vous dois un mot d'explication sur la religion de Dieu, dont je viens de parler, reprend Garibaldi; j'entends par là la religion de la vérité, la religion de la raison. » Et tout le monde crie bravo ! Voilà la doctrine des révolutionnaires que nous avons été combattre. Il n'est pas là question de distinction entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel Ce qu'on veut, c'est la chute de la Papauté, l'inauguration d'une religion nouvelle, toute cette logomachie révolutionnaire qui rappelle les temps les plus douloureux pour notre patrie.

Est-ce que j'exagère ? Garibaldi est rentré en Italie. Quelques jours après, à Voghera, il s'adresse à la foule: « Tenez-vous prêts, dit-il, à vous guérir du *vomito negro*. » (Nouveau bruit.) Et quelques kilomètres plus loin il recommence en des termes que j'ose à peine citer. (Cit-z ! citez !) « Je ne suis pas orateur, dit Garibaldi, et je vais parler franchement. Si l'Italie n'a pas la place qu'elle doit occuper dans le monde, elle le doit à la race noire. Allons donc à Rome dénicher cette couvée de vipères. Il faut un lavage, une lessive énergique. (Exclamations.) Il faut effacer cette race noire, plus funeste que le choléra-morbus. » (Nouvelles exclamations.)

Il faut que l'Europe, que la France sachent ce que c'est que cette révolution ; il faut dévoiler ces ignominies, afin qu'il ne reste pas dans les consciences je ne sais quels recoins pour servir de refuges à de pareilles théories. (Très-bien ! très-bien !)

Et maintenant, le gouvernement italien a-t-il fait son devoir ? le gouvernement français a-t-il fait le sien ?

Je dirai franchement que, jusqu'au 21 septembre, je crois que le gouvernement italien a été sincère, mais faible. Après le 21 septembre, je n'hésite pas à déclarer qu'il a été complaisant, subordonné, je dirais presque complice. (Mouvements divers.)

Il avait déclaré dans toutes ses dépêches qu'il ferait exécuter la Convention du 15 septembre, même par la force, et celui qui tenait ce langage avait fait Aspromonte. A trois reprises différentes, le même ministre, M. Rattazzi, avait fait la même déclaration au Parlement, et j'avoue que je ne puis croire à des stratagèmes aussi prolongés. Je crois donc que M. Rattazzi était de bonne foi, mais il poursuivait un rêve, celui d'empêcher toute agression contre Rome à l'aide de ses bonnes relations avec la gauche. C'est un rêve qui traverse souvent l'esprit des hommes d'Etat de croire que par des ménagements pour l'opposition ils finiront par se la concilier ; ils n'arrivent ainsi qu'à des compromissions regrettables et dangereuses vis-à-vis de la Révolution, ils sont emportés par elle. (C'est vrai. — Très-bien !)

Après le 21 septembre, la digue jusque-là opposée aux invasions a été abaissée, et le torrent révolutionnaire a coulé librement, profitant de la faiblesse du gouvernement et d'un interrègne parlementaire qui a laissé l'Italie pendant huit jours sans gouvernement.

Avons-nous été dupes, comme le disait M. Jules Favre ? Quel était notre rôle ? Celui de la vigilance. Nous devions dénoncer au souverain italien les menées des partis révolutionnaires qui nous étaient signalées par nos consuls ; nous n'y avons pas manqué. Pouvions-nous faire plus ? Pouvions-nous faire arrêter Garibaldi ou fermer les bureaux d'enrôlement par nos gendarmes ?

Croyez-vous d'ailleurs que, dans les relations verbales qui s'établissent forcément entre un ambassadeur et le ministre du gouvernement auprès duquel il est accrédité, bien des avis ne soient pas donnés et échangés ? Croyez-vous que l'Italie n'ait pas été prévenue de la sorte que du jour où Garibaldi mettrait le pied sur le territoire pontifical, la France interviendrait ?

Dès le 10 septembre notre résolution était prise, notre flotte et notre armée étaient prêtes, le ministre d'Italie était averti.

Mais il s'est alors passé dans la presse française un fait qui n'a pas peu contribué à diminuer l'effet de cette menace salutaire. Toute la presse de l'opposition, faisant cause commune avec la presse italienne, s'est écriée: « Pas d'intervention ! Voulez-vous donc écraser les faibles ? détruire votre propre ouvrage ? Le sentiment public n'est pas avec vous » Et on allait jusqu'à dire à nos soldats qu'ils ne devaient plus porter un fusil, mais je ne sais quel instrument de dévotion.

Plusieurs voix. — Un cierge.

M. le ministre. — A l'étranger, on croit volontiers les journaux de l'opposition ; on s'imagine qu'ils représentent l'opinion publique, et c'est le langage de cette presse qui a encouragé les perturbateurs et entraîné tant de malheureux sur le champ de bataille de Mentana.

On nous a aussi reproché une trop grande longanimité ; j'avoue que je la revendique au nom du gouvernement comme une preuve de modération et de fermeté.

Nous n'avons pas voulu confondre la nation italienne avec un gouvernement éphémère ; nous avons voulu lui donner le temps d'une sage réflexion, le temps de reconstituer un ministère libéral et conservateur décidé à respecter les traités.

C'est ce qui est arrivé. C'est là un des sérieux succès de la négociation que nous avons suivie, car il nous a permis de sauvegarder le Saint-Père sans avoir à lutter contre les troupes italiennes. (Très-bien ! très-bien !)

Je suis amené à préciser ici les dissentiments qui me séparent de l'honorable M. Thiers, car sur beaucoup de points nous partageons les mêmes idées, et dans une interruption que je me suis permise hier, j'ai signalé cet accord. Je veux cependant, avant d'aller plus loin, débarrasser le terrain des critiques portées contre la campagne de 1859 et l'unité italienne.

L'honorable M. Thiers, remontant aux principes fondamentaux des sociétés, a dit qu'elles existent d'abord à l'état de nature, et qu'elles ne deviennent des sociétés civilisées qu'avec le temps ; d'abord il se formule un ensemble de lois, puis il s'établit une juridiction ; alors la société civile est formée et le faible comme le fort est placé sous l'autorité de la loi

Mais les nations, dit M. Thiers, sont toujours entre elles à l'état de nature ; il n'y a pas de droit ni de juridiction qui le fasse respecter, c'est la force qui règle les conflits ; alors les faibles se groupent autour des forts et réclament leur protection contre d'autres plus forts ; et ce régime, appelé d'un grand nom, c'est l'équilibre.

Dans cet ordre d'idées, la politique consiste à ne pas laisser grandir ses voisins. M. Thiers ajoute : Je sais bien que l'on conteste ce principe au nom du principe faux des nationalités ; mais cette fausse théorie a compromis déjà plusieurs fois l'intérêt de la France, et pas une autre nation ne l'a appliquée, C'est contre l'intérêt de l'équilibre que se faisait la campagne de 1859 ; c'est contre cet intérêt que, par des complaisances successives, malgré les traités de Villafranca et de Zurich, s'est faite l'unité italienne.

Je réponds un mot sur les principes.

Je proteste contre cette idée que les nations entre elles soient à l'état de nature. Le droit entre elles existe, et il est aussi sacré qu'entre les individus. Il n'y a pas une juridiction organisée Mais que sont donc les Conférences, les négociations, les influences qui s'exercent entre les peuples?

Cette juridiction arbitrale dont vous regrettez l'absence, est-ce que notre Empereur n'en a pas toujours pris l'initiative ? n'a-t-il pas essayé de la constituer de manière à mettre un terme au fléau de la guerre et à y substituer la juridiction arbitrale de l'Europe ? (Très-bien !)

Mais, en fait, qu'a été la guerre d'Italie ? Je l'ai dit vingt fois, mais on ne se lasse pas de répéter les mêmes critiques, il faut donc les réfuter encore, ou du moins ne pas les laisser passer sans protestation.

Le traité de Vienne avait créé en Italie plusieurs Etats indépendants, Parme, Modène, la Toscane, Naples, étaient des Etats ayant leur autonomie ; de 1815 à 1858, l'Autriche, par un travail incessant, les a tous subordonnés à son empire, non pas par des traités d'alliance, mais par des traités d'ingérence; si bien que rien ne pouvait être fait chez eux ou changer dans leur état intérieur sans l'autorisation préalable de l'empereur d'Autriche. Le Piémont seul avait résisté.

Toutes les traditions de notre histoire nous montrent la France constamment occupée à combattre cette influence de l'Autriche et à affranchir l'Italie. Sous la Restauration, il s'est fait dans ce sens un travail latent ; le gouvernement de Juillet a fait dans ce but, en 1831, une manifestation énergique qui avait eu quelque effet ; mais de 1837 à 1857, la compression a été universelle en Italie. Et qui donc dénonçait avec le plus d'énergie, à cette tribune, les envahissements de l'Autriche? Qui donc réclamait l'expulsion des impériaux, « nos ennemis?»

M. Thiers lui-même, qui, dans les fortes études historiques où il avait grandi son âme et réchauffé son patriotisme, avait puisé cette conviction; il disait : « Si vous ne soutenez le Piémont contre l'Autriche, vous abandonnez toutes les traditions nationales, et vous désertez l'intérêt de la France. » Cette vérité, vous la proclamiez en 1847 ; et quand l'Autriche, quelques années plus tard, passe le Tessin et menace d'écraser le Piémont, vous nous reprochez de le défendre !

L'Autriche à la frontière des Alpes, c'était pour nous une menace, et cela n'a pas cessé d'être vrai parce que depuis 1847 un gouvernement a été renversé. (Approbation.)

Nous avons protégé un allié faible contre un empire qui menaçait d'absorber toute la Péninsule.

Depuis lors, dans une guerre où elle n'était pas l'agresseur, l'Autriche a éprouvé de cruels revers. Mais, pouvions-nous le prévoir en 1859 ? C'est un fait dont nous avons tenu compte depuis, en aidant l'Autriche à se relever, en contractant avec elle une amitié sincère qui, je l'espère, ne sera pas sans influence sur le maintien de la paix du monde.

Quant à l'unité italienne, M. le baron David a traité cette question, et je n'ai pas besoin d'y revenir.

On nous dit qu'après Villafranca nous avons manqué à nos engagements en laissant faire l'unité. Etudions le mouvement italien ; qu'a-t-il été ? L'unité italienne a été faite par deux éléments : le premier légitime, et que je respecte, le deuxième que je blâme.

On voulait l'indépendance et l'unité pour la garantir, c'est là ce que j'appelle l'élément légitime. Les Etats que le Piémont s'était d'abord annexés étaient, pour ainsi dire, en déshérence. Leurs souverains les avaient abandonnés. Etait-ce à nous de soutenir ces princes qui avaient combattu contre nous à Solferino, qui s'étaient réfugiés à Vienne.

Plus tard, lorsque le héros de Caprera est parti avec ses *mille* pour attaquer la Sicile, ce n'était plus là un mouvement d'indépendance, c'était la révolution, devant laquelle s'est effondré le gouvernement napolitain, au milieu des 20,000 hommes de son armée qui n'ont retrouvé le courage qu'à Gaëte, et lorsqu'il n'était plus temps. C'est là l'élément que je blâme Oui, la conquête des Deux-Siciles accomplie par Garibaldi et acceptée par le roi Victor-Emmanuel, a établi une solidarité pesante dont le roi d'Italie supporte aujourd'hui dans une large mesure, je n'ose dire le châtiment. (*A suivre.*)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 21 décembre	36 09
Clôture	du 21 décembre	36 12

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

Marseille, 14 décembre.

Blés. — La hausse continue: les demandes de l'Espagne sont moins importantes, mais dans l'intérieur les besoins se font sentir d'une manière toujours plus impérieuse; ajoutez à cela que les vents de N.-O. retardent les arrivages, aussi notre marché offre-t-il une animation extraordinaire, et qui, à cette époque de l'année surtout, est tout-à-fait inaccoutumée : en effet, il est de tradition à Marseille que vers le milieu de décembre et à l'approche des fêtes de Noël, il y a beaucoup de ralentissement dans les affaires sur blés qui ne reprennent qu'en janvier. La hausse à laquelle nous assistons prouve donc bien qu'il y a des besoins extraordinaires et cela fait présager la continuation d'une situation aussi favorable aux détenteurs.

Voici les prix pratiqués, aux 160 litres, escompte 1 % à l'entrepôt :

Bekera	120/116		[34 fr.
Berdianska dur.	130/126		[47 fr. 50
Bourgas dur . .	130/126		[44 fr. 50
Danube	129/125		[42 fr. 50
Enos dur. . . .	132/128		[45 fr.
Irka de Galatz. .	129/125		[44 fr.
— d'Odessa.	128/124		[44 fr. 50
Kustendjé dur . . . , . .			[34 fr. 25
Lagos dur . . .	130/126		[43 fr. 50
Pologne.	127/123	désig. janvier	[46 fr. 50
Rodosto dur. . .	131/127		[44 fr. 50
Roumélie	128/124	désig. janvier.	[43 fr. 50
Saïdi	118/114		[35 fr.
Salonique, . . .	124/120		[39 fr. 75
Tarsous blanc .	126/122	désig. imméd.	[44 fr.
Taganrok dur. .	132/128	désig. imméd.	[47 fr.
Varna.	127/123	marché ferme sur janvier	[42 fr. 50

Il n'est arrivé cette dernière semaine à Marseille que 103,200 hectolitres, dont 14,720 de Marianopoli, plus de 50,000 du Danube, 8,000 d'Enos et 2,400 de Salonique. Il reste dans nos docks 4,240,561 kil.

Graines oléagineuses. — Le marché est fort animé, les cours très fermes. On a vendu des sésames du Levant arrivés par vapeur, à 64 fr. 50 les Jaffa et 63 fr. 50 Tarsous. Des graines de lin de Russie, à livrer, à 39 fr. 50 et de Roumélie à 41 fr. 50. Ces derniers manquent presque complètement.

Soies et cocons. — La fermeté que je vous avais signalée se maintient; les demandes ont été un peu moins actives, mais les cours restent très bien tenus. On a fait des filatures Syrie à 100 fr. des frisons même provenance à 11 fr. En cocons, l'on a vendu cette semaine des Grèce à 27 fr. 50 ; Salonique de 27 fr. à 28 fr.; Andrinople à 20 fr.; Brousse à 27 fr. 50.; Bulgarie à 20 fr.; Syrie à 29 fr. 50.

La reprise qui s'est produite sur les *laines* continue, par suite de la demande des fabriques, et j'ai à vous signaler par contre une grande inertie sur les *suifs* et *cotons*. L'heure avancée ne me permet pas de vous envoyer par ce courrier des prix que vous indiquera ma prochaine lettre.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

BULLETIN COMMERCIAL ET FINANCIER.

Paris, 13 décembre.

Céréales. — La meunerie maintient ses prix pour la farine de consommation : les marques supérieures se cotent 94 fr. ; les premières marques, 93 ; les bonnes marques, 91 à 92 ; et 90 les autres provenances.

Cours des farines de commerce : six marques, décembre, 92 75 à 93 ; janvier et février, 91 50 ; quatre premiers, 91 ; le sac de 157 kil.

Type-Paris, décembre, 57 ; janvier et février, 56 25 ; 4 mois de janvier, 55 75, le sac de 101 kil.

Cours officiel, six marques 93 ; Type-Paris, 57.

En blés, les offres de la culture sont moyennes ; les demandes, sans être actives, permettent aux vendeurs d'élever leurs prix de 50 c. à 1 fr. par sac suivant mérite. Les choix obtiennent sans difficulté, 75 c. à 1 fr. ; les qualités ordinaires et inférieures ne font pas plus de 50 c.

Huiles et graines. — Cours officiel. Huiles. Colza, disponible, en tous fûts, 93 ; courant, 94 ; en tonnes, 94 50; épurée en tonnes, 104. Lin en fûts, 95 50 ; en tonnes, 97. Cours commercial. Colza, disponible et courant, 93 ; 4 premiers, 93 50. Lin brute disp. 95 50 ; 4 premiers, 97 25.

Pavots de l'Inde, 125 ; arachides extra, 150 ; surfine, 145 ; fine, 140 ; lampante, 125 ; d'olive surfine, 220 à 270. OEillette surfine, 1res marques d'Arras 152 à 156.

Graines. Colza, 24 à 27 ; œillette, 35 à 38 ; cameline, 16 à 23 ; chanvre, 15 50 à 16 50. Lin, graines du pays, 27 à 31 ; graines étrangères, 26 à 30.

Tourteaux. Colza, 16 75 à 17 50 ; œillette, 16 à 16 25 ; cameline, 16 à 16 50 ; chanvre, 13 à 13 50.

Lin, graines du pays, 30 à 32 ; étrangères, 27 à 28.

Suifs. — Vente de la boucherie, 53,000 kil., aux prix extrêmes de 105 75 à 107 fr. Prix moyen, 105 40. Décembre, 106 fr. ; 4 premiers, 107 50 ; suif en branche, 80 fr. 45 les 100 kil. pour la province.

Soies et soieries. — Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1er du mois, 1,141. Dernier numéro des ballots pesés, 482.

Il faut constater, sur le marché lyonnais, un ralentissement dans les achats de la consommation, tandis que le moulinage a continué de faire ses approvisionnements en matière première. Cela peut s'expliquer assez facilement. La fabrique a pourvu à ses besoins immédiats; aux prix qu'ont atteints toutes les soies ouvrées, elle n'a presque plus de chances de hausse à courir. Dans cette position, elle préfère attendre et n'acheter qu'au jour le jour, selon ses convenances et les nécessités de ses emplois. Il n'en est pas de même pour les grèges; l'écart entre elles et les ouvrées est en général considérable. Il peut diminuer ou disparaître par une élévation de prix. C'est cette crainte qui pousse filateurs et mouliniers aux achats de cocons et de grèges. La demande a surtout été très vive pour les grèges Japon, qui ont joui d'une faveur toute spéciale. Les parties un peu fines et surtout nettes sont fort rares. Tout ce qui a paru a été enlevé rapidement à des prix accentués à la hausse. Les grèges de Chine ont éprouvé une amélioration assez sensible, principalement pour les belles qualités qui ne sont point abondantes. Il en est de même pour les premières marques en grèges Bengale. Par contre, les natives et les qualités courantes sont rejetées plus que jamais par les mouliniers. Les difficultés qu'on a à faire monter ces soies, réagissent forcément sur les ouvrées. Les organsins surtout sont tenus à des prix plus élevés et commencent à se raréfier. Pour peu que cela continue, nous verrons disparaître peu à peu l'écart considérable qui existait entre les organsins courants et les classiques.

Cotons. — On mande de New-York, 27 novembre, qu'il faut signaler une baisse marquante dans les cours de l'article sur tous les marchés de l'Union. Sur place, malgré des ventes s'élevant à 18,685 balles pour la huitaine, dont 14,000 pour l'exportation, la baisse a été de 1 à 1 6 1[2, et les courtiers donnaient les cotes suivantes comme presque nominales : Middling Georgie et Mobile, de 17 c. à 17 1[4; Orléans et Texas de 18 à 18 1[4; low Middling Georgie, 16 1[2; Louisiane, 17 1[2. Les recettes de la semaine ont été de 20,803 balles dont 3,528 directement de l'intérieur. Stock. 30 à 35,000 balles. La baisse du coton disponible a entravé les affaires en transit, les détenteurs préférant courir la chance d'une vente à Liverpool que d'écouler à perte à New-York. Quelques lots de Savannah pour Liverpool avec un frêt de 5[8 d., ont été vendus à 16 c. 1[2 pour middling, garanti. Dépêche du 11 décembre, coton middling Upland, 15 1[2 cents, la livre anglaise.

Le marché du Havre est calme avec des prix faibles. Le très ordinaire Louisiane, aux environs de 96. Louisiane, 82 50 à 110 ; Mobile, 88 50 à 90 50; Georgie, 86 à 107 50; Pernambuco, 100; Haïti, 75 à 77 50 ; Oomra, 75 à 76 ; Madras, 65 à 67 50 ; Cocanadah, 67 ; Bengale, 62 50.

On mande de Liverpool que le marché est en baisse. Ventes du 11 et du 12, 15,000 balles. Importations, 9,500, balles.

Sucres. — Sucre brut indigène. Cours officiel, 57. Cours commercial, disponible et courant du mois 57 ; 2 mois de janvier, 57 50 à 58.

Rien à marquer des autres marchés.

Cafés. — Les 100 kil., acq. Ceylan, natif, 200 ; Haïti, 195 ; Java, 235.

Au Havre, Rio, 50 ; Rio lavé, 84.

Bordeaux, Rio lavé, 89 ; non lavé, 70.

—

Notre Bourse est assez paisible et assez peu intéressante. Elle suit les débats du Corps législatif, mais sans beaucoup se passionner. Elle prête plus d'intérêt au mémoire que le préfet de la Seine vient de publier, soit l'Exposé de la situation financière de Paris avec un projet de budget. Le budget de 1868 est prévu à 245 millions 212,000 fr. ; 10 millions de moins qu'en 1867. Le service de la dette exigera 21 millions. Le total réparti entre les 1,800,000 habitants de Paris, donne 136 fr. par individu. Mais pour achever l'œuvre de reconstruction et d'embellissement de Paris, il manque encore quelques centaines de millions qu'on se procurera, au moins en partie, au moyen de la combinaison dite des bons de délégation.

L'encaisse métallique de la Banque de France vient de dépasser le milliard ; c'est la première fois que pareille chose se voit. En même temps le portefeuille a subi une diminution de 21 millions, ce qui prouve qu'il ne se fait actuellement aucune affaire. La circulation a également diminué de 15 millions. Par contre le compte-courant du Trésor a augmenté de plus d'un million, et les comptes-courants particuliers de 7 millions. La rente fait 69 70 d'abord et fléchit devant des bruits d'emprunt qui circulent ainsi que de complications en Italie et en Allemagne.

L'Italien se cote à 45 80, et l'Emprunt turc, à 53 90, en baisse sur la semaine dernière, ainsi que toutes les valeurs. Depuis hier, il se fait de très-fortes ventes.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR,

du 20 décembre

NEW-CASTLE, le bateau à vapeur angl. *Iron Age*, capitaine Cassap, ayant touché Dardanelles chargé de charbon de terre.

MARSEILLE, le bateau à vapeur franç. *Tamise*, capitaine Isward, ayant touché Gênes, Messine, Salonique et Dardanelles avec diverses marchandises et 15 passagers.

— le bateau à vapeur franç. *Euphrate*, capit. Mitidjan, ayant touché Messine, Pyrée et Dardanelles avec diverses marchandises et 18 passagers.

SALONIQUE, le bateau à vapeur franç. *Mitidjah*, capitaine Ravin, ayant touché Dardanelles, avec diverses marchand. et 200 passagers.

TREBIZONDE, le bateau à vapeur français *Clyde*, capitaine Martin, diverses marchandises.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 20 décembre

SALONIQUE, le bateau à vapeur français *Cheliff*, capitaine Isnard, divers.

ODESSA, le bateau à vapeur anglais *Iron Age*, capitaine Cassap, divers,

TREBIZONDE, le bateau à vapeur italien *Benjamin Atwood*, capitaine Zunchelli, divers.

VARNA, le bateau à vapeur anglais *Normanby*, capitaine Durnell, divers.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES,

du 14 décembre

NICE, br ital. *Massinissa*, cap. Gazza, lest
CANDIE, goel ott *Juil Bahri*, cap. Baïram, savon
KSEI, goel. hell. *Eleftheris*, cap. Marinas, divers

du 17 décembre

LONDRES, bk prus. *Lalamander*, cap. 'Dorw, lest
ALGER, bk ang *John Martin*, cap. Hay, lest
TRAPANI, br angl. *Mirtidiotissa*, cap. Bracioli, lest

du 19 décembre

POROS, goel. hell. *Naftilia*, Lekakis, citron
SOUDA, br ott. *Dervich*, cap. Tabakoglu, lest
— br ott. *Tidjaret Bahri*, cap. Calafassoglu, lest
— br ott. *Chayn Derya*, cap. Rachid Emin, lest
— br ott. *Hadji Dervich*, cap. Hussein, lest
CARDIFF, bk angl. *Hantaon*, cap. King, charbon
— bk ang. *Camellia*, cap. Emery, charbon
— bk prus. *Ap. Diesing*, cap. Legebarth, char.
BREME, 3-m brem. *Bremerhaven*, c. Von Lehlepe,
ANVERS, bk norv. *Boreas*, cap. Christiansen, lest
MARSEILLE, br hell. *Filadelphia* c. Castriotis, lest
— br ott. *Izan Bir*, cap. Hussein Ali, lest
MALTE, bk angl. *Robinson*, cap. Jones, lest
SOUDA, br ott. *Nelzi Bahri*, cap. Ali Mehemet, lest

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 20 décembre

ANGLETERRE, bk ital. *Bernardo*, c. Schiaffino, blé
— bk prus. *Australia*, cap. Galtscholk, blé
— bk prus. *Jacop Arandt*, cap. Rosemberg, maïs
— bk ital. *Maria Danovaro*, cap. Molinari, blé
— bk ital. *Savona*, cap. Percetto, blé
— bk ital. *Cavour*, cap. Lavagna, blé
CORK, br angl. *J. Rogers*, cap. Erington, blé
FALMOUTH, bk ital. *Giuseppe*, c. Schiaffino, blé
— bk angl, *Th. Dryden*, cap. Brown, blé
MARSEILLE, br hell. *Calliopi*, c. Makras, blé
— bk ital. *Sacro*, cap. Bozzo, blé
— br aut. *Natale*, cap. Glassor, blé
— br hell. *Struga*, cap. Svorono, blé
— br hell. *Constantinos*, cap. Svoronos, blé
MALTE, br autr. *Bariggo P.*, cap. Franguil, blé
ODESSA, bk brem. *Bremerhaven*, cap. Schlepgrelle,
KUSTENDJE, bk angl. *Danich Prince*, c. Sapwith,
BALTJIK, br aut. *Dragimir*, cap. Tadejevich, lest

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et Buyuk-déré.

du 11 décembre

BERDIANSKA, br ital. *Favorito*, cap. Onetto, blé
— br ital, *Lucia Danovaro*, cap. Fortunato, blé
— bk angl. *Renocon*, cap. Allen, blé
SAMSOUN, bk aut. *Carlo C.*, cap. Boyanovich, blé
— br hell. *Pelaya*, cap. Ghomaris, blé

du 12 décembre

KUSTENDJÉ, br nor. *B. Clausen*, c. Machelbost, lin
MALTE, br ital. *Sgra. delle grazie*, c. Mortedo, lest

du 13 décembre

TAGANROK, br. hell. *Marigo*, cap. Talaris, blé
MARIANOPLE, br ital. *Prospero*, cap. Simonetti, blé
— br aut. *Dil. Mimbilli*, cap. Scorich, blé
YESKI, br hell. P. *Hozoviotissa*, cap. Metrezis, blé
CAVARNE, br hell *Eftikhia*, cap. Lipriotis, blé
KUSTENDJE, bk angl. *Argosy*, cap. Bihop, blé
— br hell. *Aristidis*. cap. Cipouras, blé
— br hell. *Emmanuil*, cap. Paxos, blé
GALATZ, br hell. *Alithis Adelphotis*, c. Tzubas, blé
BALTZIK, br hell. *Dimosthenis*, cap. Codjas, blé
BRAILA, goel. hell. *Gheorghios Ios*, c. Cassapis, blé
SOULINA, br ital. *Giuseppina*, cap. Stagno, blé

du 14 décembre

TAGANROK, br ital. *Marin*, cap. Passalaqua, blé
KUSTENDJE, bk angl. *Heath Bark*, cap. Nicol, blé
GALATZ, br angl. *Diligent*, cap. Robinson, blé
BRAILA, br ital. *G. Schiaffino*, c. Sciaffino, blé
— br hell. *Neos Nicolettos*, cap. Perdiculis, blé

du 15 décembre

TAGANROK, br hell. *A. Elleni*, cap. Dhorizas, blé
KUSTENDJE, br angl. *Eveline*, cap. Schearer, blé
BALTZIK, br ital. *Ema*, cap. Mossa, blé
— bk ital. *Felice*, cap. Solari, blé
— bk ital. *Caleanio*, cap. Cassanella, blé
GALATZ, sch. norv. *Amalia*, cap. Nielsen, seigle
BRAILA, br prus. *Eugenia*, cap. Hotz, blé
— br hell. *Evanghelistria*, cap. Siscos, blé
— br ital. *Civitta*, cap. Lambruchino, blé
— br hell. *Gheorghios*, cap. Lukeris, blé
— br hell. *Newbigon*, cap. Short, blé
SOULINA, bk ital. *Domenico*, cap. Jacharino, blé
— bk ital *Temo*, cap. Marini, blé
— bk ital. *Maria Virginia*, cap. Nettino, blé
— bk ital. *Sofia*, cap. Mursi, blé
VARNA, bk ital. *Garibaldi*, cap. Pencola, blé

A LOUER.

Les magasins en pierre contenant des chambres et nouvellement construits sur la Grand Rue de Tophané et sur celle aboutissant à l'échelle du même lieu.

S'adresser au Conseil de Tophané.

IMPRIMERIE CENTRALE ET LITHOGRAPHIE.

Cartes de Visite en tous genres.

PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS.

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

TIMBRE SEC ET HUMIDE. — RICHE COLLECTION DE LETTRES ENTRELACÉES DE DIVERSES COULEURS

COUPE-PAPIER A L'USAGE DES RELIEURS.

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

Dépot principal d'effets de Loterie d'Autriche et Russes

constamment en vente chez le soussigné.

Le Tirage ne sera retardé sous aucun prétexte

LE 2 JANVIER 1868

FIXÉ PAR ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT I.R. D'AUTRICHE

Tirage de l'Emprunt de 1858

DU CRÉDIT MOBILIER.

A GAGNER pour 35 piastres

Trois gros Lots de Florins **250,000; 40,000; 20,000.**

Il y a **1,400** lots différents montant à **570,050** florins.

On trouve des Originaux et des Promesses portant pour garantie de l'authenticité et pour responsabilité contre toute falsification le cachet vert de Mr. **D. Koritschoner**, indiquant le domicile, le jour du tirage et la date de la vente.

Pour plus amples renseignements s'adresser, Han-Municipal N° 8, Galata, chez

Mr D. Koritschoner,
Marchand en Horlogerie et Bijouteries fines.

COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français ASSYRIEN cap. Gautier, partira pour Marseille Vendredi 27 Decembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, N° 3.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loteris Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858.

Tirage, le 2 Janvier 1868.—Les premiers lots sont florins 250,000; 40,000; 20,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte P. 35. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata. H. KLARFELD.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÈRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTEMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000; 100,000; 80,000; 50,000; 40,000; 30,000; 20,000; 10,000; etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. H. KLARFELD, Perchembé-Bazar, 17.

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim, à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées. HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécés.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIFLD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

RESTAURANT ET CAFÉ

DU

Palais de Cristal

Tenu par MM. SABOLLE et BUCROT

320 Au Théâtre Français, Rue de Péra **320**

A Constantinople.

Les nouveaux propriétaires français, de cet établissement, qui vient d'être entièrement remonté à neuf, espèrent s'attirer bientôt la confiance des consommateurs, auxquels ils ne doivent pas laisser ignorer, comme recommandation essentielle, que l'un est Cuisinier et l'autre Pâtissier, de profession.

Déjeûners et dîners, à la carte et à prix fixes;

Soupers chauds et froids;

Buffet du théâtre et des bals: consommations de 1er choix, Pâtisseries en tous genres.

Salons pour repas de noces, et salons particuliers; Commandes pour la ville et pour la campagne.

Le tout à des prix très modérés.

On prendra des Pensionnaires.

Les monnaies seront toujours reçues au cours du jour.

CHARBONS—A LOUER

Des magasins spacieux pouvant contenir environ 4,300 tonneaux de charbon de terre, sis à Tophana, Kiretch-Kapoussou, près de la Douane française.

S'adreser à M. Michel Zavra, au Caviar Khan.

AVIS INTÉRESSANT.

On peut se procurer de la graine de ver-à-soie du Japon de première qualité et de provenance directe, chez MM. Molinari frères, rue Yorghandjilar, N° 69, à GALATA.

A VENDRE

Pour cause de maladie un des plus anciens ateliers de Photographie.

Toutes facilités seront accordées pour le payement.

S'adresser : Passage Oriental N° 17.

AVIS

Aux Négociants, Fabricants, etc.

Ouverture de crédits, négociations, comptes-courants, avances et consignations sur marchandises, commission pour l'achat et la vente de marchandises.

S'adresser à M. A. M. H. 38, St-Mary Hatill à LONDRES.

UNE CUISINIÈRE PARLANT l'Allemand, l'Italien, le Turc et le Grec, demande une place.

S'adresser au bureau du journal.

UN PRÉCEPTEUR sachant l'Allemand, le Français et l'Italien ayant des connaissances de Musique, muni de bons certificats de ses capacités pédagogiques qu'il exerce depuis 12 ans, désire se placer soit en ville, soit à la campagne.

S'adresser à la librairie étrangère de M. Ch. Roth, Péra, 4 rues.

MARQUES DE FABRIQUE

CHRISTOFLE

Orfévrerie Christofle

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIDE

ALFÉ NIDE

CHRISTOFLE

MANUFACTURES

RÉCOMPENSES OBTENUES AUX EXPOSITIONS
Paris, 1839, 1844, 1849
TROIS MÉDAILLES D'OR
Londres, 1851
PRIZE MEDAL
Paris, 1855
GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
Londres, 1862
DEUX MÉDAILLES
POUR EXCELLENCE DES PRODUITS.

A PARIS, rue de Bondy, 56; — à CARLSRUHE (grand-duché de Bade.)

AVIS IMPORTANT.

Pour éviter l'abus qui est fait journellement de notre nom et de nos tarifs, nous appelons la plus sérieuse attention sur les poinçons de notre Société indiqués ci-contre et dont tous les produits de notre manufacture sont revêtus.

Nous prions les consommateurs de nos produits qui n'ont pas de fournisseurs attitrés leur inspirant toute confiance, de s'adresser à nos REPRÉSENTANTS, maisons de vente véritablement spéciales qui, largement assortis de notre Orfévrerie, se sont engagés par traité à ne vendre que nos produits et présentent à la fois avantage et sécurité.

CHRISTOFLE ET Ce.

ORFÉVRERIE DE TABLE
argentée et dorée.
ORFÉVRERIE D'ARGENT
COUVERTS ALFÉNIDE
SURTOUTS DE TABLE
et services de dessert.
OBJETS SPÉCIAUX
pour paquebots, restaurants, hôtels, cafés, etc.
ARGENTURE ET DORURE
RÉARGENTURE DE TOUS OBJETS.

Nos REPRÉSENTANTS sont: à Constantinople, MM. NEUBAUER et Cie.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 6.

Le Directeur-gérant,
N. BORDEANO.

2me ANNÉE.— N° 289.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PERA	50 Francs	26 Francs	14 Francs
PROVINCES	60 »	32 »	18 »
ÉTRANGER	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Pera.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. BORBENNO, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMERO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:

4me PAGE, Annonces............ 3 Piastres la ligne
AVANT LES ANNONCES, Réclames.... 6 » la ligne
FAITS DIVERS, Corps du Journal.... 15 » la ligne
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 26 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Florence, 23 décembre.

M. Ménabrea a déclaré hier accepter l'ordre du jour proposé par 5 députés déclarant que la Chambre prenant acte des déclarations du ministère de vouloir maintenir intact le programme national, qui déclare Rome capitale, déplore qu'on ait voulu exécuter ce programme par des moyens violant les lois. Par son vote, le Parlement approuve la conduite du ministère et passe à l'ordre du jour. C'est cet ordre du jour que la Chambre a rejeté par 201 contre 199. A la suite de ce vote, le cabinet Ménabrea a donné sa démission. La Chambre a été ajournée au 7 janvier.

Le bruit court que la démission des ministres a été acceptée et que le général Ménabrea est chargé de former un nouveau cabinet.

PARIS.—Au Corps Législatif, la discussion de la loi sur l'armée continue. M. Jules Simon développe un contre-projet demandant la suppression d'une armée permanente; ce serait la nation entière qui serait chargée de la défense du pays, comme en Suisse.

Le maréchal Niel combat le système de M. Simon, il dit que le but réel de la loi est de créer un contingent normal de manière que l'effectif ne soit jamais inférieur à 750,000 hommes. Le résultat de la loi sera d'empêcher qu'aucune nation étrangère attaque la France légèrement.

La *Presse* assure que l'ordre a été donné à Toulon de préparer le transport immédiat de 20,000 hommes pour Rome.

LONDRES.— Malgré que le gouvernement ait découvert l'organisation entière de la conspiration des fenians, différentes tentatives d'incendie se sont renouvelées et on a essayé d'amener l'explosion de l'établissement du gaz à Glasgow.

Cours du 25 décembre 1867.

Consol. T.	PARIS...	Ouv.	33	60
		Clôt.	33	60
	LONDRES.	Ouv.	33 1/8	—3/8
		Clôt.	33 1/8	1/4
Emprunt turc (1865).		Ouv.	253	75
		Clôt.	252	50
Rente française 3 0/0		Ouv.	68	85
		Clôt.	68	65
Italien...........		Ouv.	45	35
		Clôt.	45	27 1/2

Paris, 24 décembre 6 h. 55 matin.

Au Corps législatif le maréchal Niel dit que toute l'armée sera au printemps munie de fusils Chassepot.

Il ajoute qu'en organisant une bonne armée c'est créer une garantie pour la paix.

LONDRES.— Les complots des fenians continuent; on opère des arrestations.

Paris, 24 décembre 10 h. 45 matin.

On assure que le ministère belge a donné sa démission.

FRANCE. — Le général Ménabrea a accepté de former un nouveau cabinet.

NEW-YORK, 12.—La majorité du comité républicain national a adopté le général Grant comme candidat à la présidence.

SAINT-PETERSBOURG, 24. — Un ukase déclare exclus des amnisties de 1866 et 1867 les réfugiés polonais qui sont encore en pays étrangers.

Paris, 24 décembre.

Au Corps législatif le maréchal Niel défendant la loi sur l'armée dit que tous nos soldats seront munis au printemps de nouveaux fusils, que nos arsenaux sont bien approvisionnés, nos magasins bien remplis, nos places fortes en bon état, et que le peuple français pouvait être fier de l'admirable organisation de son armée. Nous préférons la guerre, a-t-il ajouté, à une inquiétude trop prolongée, mais avec une bonne organisation de l'armée la France saura qu'elle n'a rien à craindre de ses voisins.

Nouvelles de l'Exterieur.

La *France* annonce que l'Empereur a donné ordre de faire imprimer le discours de M. Rouher en brochure pour le répandre dans toute la France.

D'après le même journal, vendredi, après avoir lu le *Moniteur*, le comte Walewski aurait écrit à M. Rouher pour le féliciter de son discours, en lui exprimant son admiration pour le talent avec lequel il avait soutenu une cause juste et nationale.

Lord Stanley, répondant à une interpellation de M. O'Brien, a dit qu'il ignore s'il existe une colonie française en Abyssinie. Il a ajouté que, loin de nourrir aucun sentiment de jalousie ou de méfiance contre l'influence française, il est heureux de dire que l'Angleterre est avec la France dans les meilleurs termes possibles.

Nous empruntons à une correspondance américaine du 26 novembre de l'*Evening-Standard* quelques détails sur le procès de Jefferson Davis et le mouvement fenian en Amérique:

L'ouverture du procès de Jefferson Davis avait été fixée au 25 novembre, mais comme le président de la Cour, M. Chase, n'avait pas encore convoqué le grand jury, l'audience fut remise au lendemain. L'avocat de M. Davis se trouvait hier à Richmond. Parmi les témoins se trouvent le général E. Lee et ses fils, les généraux Mabone, Wichenham et Gordon. M. Davis est resté en prison depuis son arrivée à Richmond, et n'ayant d'autres communications qu'avec son avocat et ses amis intimes. La première entrevue, depuis la fin de la guerre, entre le général Lee et l'ancien président du Sud, a eu lieu hier 25 novembre. Le jury qui aura à juger M. Davis se compose de 45 blancs et 25 noirs. M. Evarts au nom du gouvernement, a proposé de remettre le procès jusqu'au mois de mars 1868, ce qui a été consenti par les deux parties. Il est assez singulier et tout au moins caractéristique que M. Davis a été admis à circuler librement. Ses amis pensent même que le président ira passer l'hiver en Europe et on sait qu'il a toujours désiré voir l'Angleterre.

On a tenté, à la Chambre des représentants, de provoquer une manifestation en faveur des fenians exécutés à Manchester et de ceux qui, arrêtés en Angleterre, se sont réclamés de leur titre de citoyens américains. M. Robinson, de New-York, a prononcé à ce sujet un discours entrelardé de citations de chants irlandais patriotiques, dans lequel il dit que Napier marche contre les Abyssiniens pendant que l'épée de Grant reste au fourreau, et que Ferragut tire des saluts au gouvernement qu'il devrait combattre.

Il cite entre autres l'intéressant fait ethnologique que « la moitié de la Chambre sont Irlandais; 15,000,000 à 20,000,000 Américains sont Irlandais, et en peu de temps les Etats-Unis auront 100,000,000 d'habitants de sang irlandais. Alors, continue Robinson, si l'Angleterre ne prend garde, nous entrerons en danse comme les baudets parmi les poulets. »

Quelques journaux, tels que le *Times* de New-York et la *Tribune*, sont furieux contre l'Angleterre pour avoir exécuté les émeutiers irlandais, tandis que le *New-York Herald* concède qu'elle a eu raison de pendre tout meurtrier qui en appelle à sa qualité de citoyen américain.

Un meeting d'Irlandais a été tenu samedi dernier pour protester contre l'exécution de Manchester. Deux généraux de l'ancienne guerre, Slocum et Barlow, ont prononcé des discours. A New-York, seules les sociétés irlandaises, au nombre d'environ 13,000 personnes feront une procession funèbre pour honorer la mémoire des suppliciés irlandais. On dit que le président Johnson demanderait au Congrès une satisfaction et des indemnités pour les fenians de Manchester, mais on croit qu'il se bornera à répéter le conseil de l'année dernière.

On mande de Buckarest. « Les bruits de troubles dans les Principautés, répandus par certaines feuilles étrangères, sont sans fondement. La coalition des partis qui a obligé le gouvernement à prononcer la dissolution de la chambre, dans l'espoir que cet acte serait le signal de la séparation et d'une prise d'armes, ne rencontre aucune faveur dans la masse des populations; celles-ci applaudissent, au contraire, à la fermeté du prince. Le bruit a couru que le métropolitain de Jassy, qui est considéré comme un des chefs de la réaction, avait été de nouveau destitué, mais ce bruit a besoin de confirmation. »

Il est probable que les cortès seront convoquées pour cette semaine. La session s'ouvrirait le 27 de ce mois.

Le Congrès mexicain s'est réuni le 20 courant: dès le lendemain; le président Juarez lui a fait remise des pouvoirs discrétionnaires qui lui avaient été confiés en 1862.

Les autorités mexicaines ont fourni à l'amiral Tegethoff une escorte de cavalerie, pour accompagner les restes de Maximilien jusqu'à la côte. Toutes les manifestations ont été interdites sur le passage du cortège funèbre.

LA PRESSE ÉTRANGÈRE.

Si nous voyons en France des écrivains qui se rencontrent, quant à leur manière de voir dans les affaires de Turquie, sur le même terrain que leurs confrères russes, il en est d'autres qui envisagent les choses avec plus de sang-froid et d'impartialité et qui s'inspirent, dans leurs jugements, de considérations plus justes et plus conformes aux principes du droit.

Tandis que les uns payent un tribut d'admiration à la politique suivie en Orient par certaines Puissances dont le but est de perpétuer leur ingérence dans notre administration intérieure, les autres qui ont vu la Turquie de plus près, qui ont eu l'occasion de l'étudier à fond, et qui comprennent qu'avec des utopies il est impossible de fonder des Etats, trouvent, au contraire, et avec raison, que cette politique d'intervention nous empêche précisément de marcher vers le progrès.

Cette idée, nous l'avons émise plus d'une fois à cette même place. Nous avons dit que la solution la plus pratique de la question d'Orient était la suppression des capitulations, source de tous nos maux, et l'observation rigoureuse à notre égard du principe de non-intervention.

C'est dans ce sens que M. le duc de Valmy vient de publier une brochure intitulée *la Turquie et l'Europe en 1867*. L'auteur remonte à la conquête, examine en historien impartial les diverses phases parcourues par l'Empire ottoman jusqu'à nos jours, fait la part des temps barbares, reconnaît les progrès que nous avons réalisés et arrive tout naturellement à la conclusion que les capitulations sont incompatibles avec la civilisation moderne et que les puissances doivent les supprimer entièrement.

M. le duc de Valmy, à part son talent d'écrivain, a une autre qualité qui lui donne plus d'autorité, à nos yeux, et que nos autres confrères de Paris ne possèdent pas, c'est d'avoir passé plusieurs années en Turquie, et d'avoir eu l'occasion, en sa qualité d'attaché à l'ambassade française à Constantinople, d'être mêlé à tous les événements qui ont abouti au désastre de Navarin. C'est une des époques les plus marquantes de notre histoire et qu'on connaît très-imparfaitement en Europe, vu que les écrivains d'alors l'ont envisagée à travers le prisme de leurs passions.

Le diplomate français prévoyait déjà le résultat inévitable que devait entraîner après elle l'intervention des puissances dans les affaires de la Turquie, et blâmait, au fond de son âme, la politique de son gouvernement qui, en contribuant à la destruction de la flotte d'un véritable ami et allié, travaillait au profit d'un tiers.

A propos de cette intervention voici quelques citations de la brochure de M. le Duc de Valmy:

« Le jour où Ibrahim pacha venait de
» signer l'évacuation du Péloponèse, il
» fut invité à un dîner offert par le maré-
» chal Maison aux amiraux des flottes
» combinées et aux principaux officiers
» de l'armée d'expédition. Parmi les colo-
» nels assis à ce banquet, Ibrahim pa-
» cha en distingua un et me demanda
» s'il ne commandait pas un régiment
» revenant de l'expédition d'Espagne;
» je lui répondis affirmativement, et aus-
» sitôt il me dit avec une animation qui
» fut remarquée: « Demandez-lui donc
» pourquoi il est allé étouffer l'insurrec-
» tion en Espagne et pourquoi il est venu
» la soutenir ici. » Placé auprès du pacha
» d'Egypte pour lui servir d'interprète,
» je fis connaître aux illustres convives
» le sujet de la conversation, qui avait
» appelé leur attention: la question pa-
» rut spirituelle, mais personne ne son-
» gea à y répondre.

« L'inconséquence était palpable, elle
» ne pouvait être excusée que par le droit
» de protectorat accordé aux puissances
» étrangères en faveur des Chrétiens,
» sujets de la Porte. C'est en effet ce
» droit exceptionnel qui a conduit les
» flottes alliées à Navarin et plus tard
» une armée française en Morée. C'est
» ce droit qui a ouvert la voie à toutes
» les interventions diplomatiques ou
» armées, et qui a servi d'*encourage-*
» *ment à toutes les résistances et à toutes*
» *les insurrections des sujets de la Porte*
» *Ottomane.* »

Mais combien de fois n'avons-nous pas dit que ce droit des puissances, exercé comme il l'est chez nous, loin d'amener la conciliation des races et d'ouvrir à notre pays une nouvelle ère de bien-être et de prospérité, tendait, au contraire, à entretenir la discorde entre les turcs et les chrétiens et nous empêchait de marcher vers de meilleures destinées! C'est, en effet, ce droit qui paralyse l'action du gouvernement et qui ne lui laisse pas le temps de développer les réformes qu'il a déjà décrétées. Rien que depuis le traité de Paris, a-t-il eu seulement six mois de repos pour s'occuper de son administration intérieure? A peine une question touchait-elle à sa fin qu'on se donnait toutes les peines du monde pour en découvrir une autre qui pût nous susciter de nouveaux embarras, et c'est encore la Porte qu'on accuse aujourd'hui de lenteurs et de mauvaise volonté.

Vous voulez, nous pourrions dire aux Puissances, que les Chrétiens jouissent des mêmes droits politiques que les Turcs. Rien de plus juste. Mais pour cela il faut que les Chrétiens ne soient plus sous votre protectorat, qu'ils se donnent la main avec les Turcs comme de véritables citoyens de la même patrie et qu'ils travaillent en commun au bien du pays. Mais aussi longtemps que vous interviendrez en faveur des Chrétiens, aucun gouvernement n'osera accéder à votre demande sans soulever le mécontentement général de la nation musulmane. On fera bien quelques pas vers cette assimilation, mais on ne pourra jamais prendre une mesure radicale.

Nous continuerons demain notre compte-rendu sur la brochure de M. le duc de Valmy.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

LA MAISON DE PENARVAN

PAR

M. JULES SANDEAU.

II.

— Plût à Dieu que monsieur votre cousin s'en tînt, comme son père, aux fourrures! soupira l'abbé en baissant les yeux.

— Que voulez-vous dire! Une mésalliance?... Parlez, mais parlez donc! Ne voyez-vous pas que vous me mettez sur des charbons ardens?

— Eh bien! mademoiselle, s'écria l'abbé avec la résolution désespérée d'un homme qui se jette à la mer, monsieur votre cousin est sur le point d'épouser la fille d'un meunier qui s'est enrichi dans les derniers événemens.

— La fille d'un meunier!... Quel conte me faites-vous là?

— Je suis l'écho de dom Jobin, répondit timidement l'abbé; dom Jobin n'a jamais menti.

— Votre dom Jobin ne sait ce qu'il dit. La fille d'un meunier!... Où a-t-il pris cela? qui lui en a parlé?

— Oui, mademoiselle? Tout le monde. Il n'est pas question d'autre chose dans Rennes et aux environs.

— Et mon cousin n'a rien dit, rien fait pour démentir un bruit pareil?

— Ah! bien oui! riposta l'abbé, oubliant tout à coup ce que la situation avait de solennel et se barbouillant le nez d'une large prise de tabac; monsieur le vicomte est toujours fourré dans le moulin de son beau-père.

Et l'abbé se mit à répéter tous les bruits qui couraient sur le prochain mariage de monsieur le vicomte. Encouragé par l'attitude et le silence de Mlle Renée, croyant s'apercevoir qu'elle prenait la chose moins tragiquement qu'il ne l'avait craint, il ne ménagea pas les détails, et se hasarda même, quoique navré au fond, à donner un tour piquant à son récit, dans l'unique intention d'en amortir l'effet. — Tenez, mademoiselle, ajouta-t-il en terminant, les affaires de la branche cadette ne nous regardent point; le parti le plus sage est de n'y pas songer, d'oublier monsieur votre cousin, et de nous remettre à l'histoire de la maison de Penarvan: voilà déjà une journée perdue.

— Je vous admire! s'écria Mlle Renée, le foudroyant d'un éclair de ses yeux. Il reste un Penarvan, ce Penarvan va se mésallier, et vous êtes là, tranquillement assis, raillant, pérorant, discourant à votre aise, et ne perdant pas une prise!

— Mais, mademoiselle...

— Non, vous me ravissez. De qui s'agit-il après tout? De mon sang, de mon nom. Est-ce la peine d'y songer? Vous avez raison, remettons-nous à l'œuvre. Écrivons, peignons, barbouillons! A la bonne heure! c'est là une besogne vraiment digne de moi et d'un lion tel que vous! Quand ce mariage doit-il se faire? demanda-t-elle en se levant par un mouvement impétueux et superbe.

— Mais, je ne sais... prochainement, dans huit jours, dans quinze au plus tard, répondit l'abbé, qui eût voulu pouvoir se cacher dans un trou de souris.

— Monsieur l'abbé, ce mariage ne se fera pas.

— Le ciel vous entende, mademoiselle! mais, au point où en sont les choses, qui l'empêchera?

— Moi.

— Vous mademoiselle, vous?

— Aviez-vous pensé que j'assisterais les bras croisés à la dégradation de ma race? J'ai juré de maintenir intact l'héritage d'une maison sans tache: je tiendrai mon serment. Ce mariage n'aura pas lieu, vous dis-je. Dès demain, vous ferez vos préparatifs de départ; nous partons dans deux jours.

— Nous partons! s'écria l'abbé consterné. Et où allons-nous, bonté divine?

— A Rennes, et de là à La Brigazière.

— Permettez...

— Pas un mot. S'il ne vous convient pas de m'accompagner, j'irai seule: je crois avoir montré que les grands chemins ne me font pas peur.

— Je vous suivrai partout, mademoiselle; mais que va devenir l'histoire de la maison de Penarvan?

— Nous ne l'abandonnons pas, monsieur l'abbé, nous lui restons fidèles: nous allons travailler pour que cette histoire, nourrie d'orgueil et d'honneur, ne s'achève point dans la honte.

Et là-dessus Mlle Renée sortit. L'abbé prit sa tête entre ses mains, et s'abîma dans ses réflexions. Quelle journée! quelle campagne! On peut se figurer sa joie et son ivresse en apprenant qu'il y avait encore un Penarvan; comment se représenter sa stupeur et son épouvante en découvrant que ce Penarvan n'était pas précisément un miroir de chevalier? Un Penarvan qui avait lu Voltaire! un Penarvan qui avait embrassé la cause de la révolution! un Penarvan qui se disposait à épouser la fille d'un meunier! Si l'abbé souffrait à la seule pensée qu'il avait pu se rencontrer dans la famille une jambe qui n'était pas faite au tour, qu'on juge de son martyre après que dom Jobin lui eut révélé l'existence d'un Penarvan cœur-tors, esprit-tors, âme-torte. Que de poires d'angoisse il avait avalées pendant le retour de Plaisance au château! De quel front aborder la fille du marquis? L'abbé avait vieilli de dix ans en un jour. Et comme si ce n'était pas assez de déboires et de tribulations, pour tout couronner, on troublait violemment ses habitudes, on l'arrachait brusquement à ses tombes. Il voyait l'histoire de la maison de Penarvan interrompue, indéfiniment ajournée; il voyait ses fleurs de cimetière, qu'il cultivait avec tant de sollicitude et d'amour, pâlir et se dessécher sur leurs tiges. Malgré lui, il en voulait à dom Jobin. Quelle nécessité de venir ainsi déranger les gens? Quand on était si gros, on restait chez soi. Sans compter que ce fameux généalogiste n'en savait pas plus long que l'abbé sur la destinée du mystérieux prélat. La question du prélat n'avait pas fait un pas. L'abbé n'était pas plus avancé que la veille; seulement, au lieu d'un mort tout seul, il avait maintenant un

Voir le numéro du 23 décembre.

EXTRAITS DU LIVRE VERT.

(Suite.)

Le marquis de Moustier avait reçu avec quelque réserve la note de M. Nigra, et il avait ajouté qu'il prendrait les ordres de l'empereur afin de pouvoir y répondre par écrit. Il ne voyait point de difficulté à admettre que dorénavant on ferait droit aux demandes de l'Italie, mais il prévoyait quelques difficultés pour ceux des soldats composant actuellement la légion et qui n'avaient pas encore rempli entièrement les devoirs du service militaire en France.

Le 27 août, le comte de Campello approuve le langage tenu par M. Nigra ; il est content des déclarations du ministre des affaires étrangères. Tout en attendant la réponse écrite du cabinet français, il se flatte que l'on pourra trouver facilement la manière de concilier les exigences des lois concernant le service militaire en France, avec l'exécution parfaite de la Convention de 1864.

M. de Moustier devait de nouveau quitter Paris pendant plusieurs jours.

M. de La Vallette, qui a pris l'*interim* des affaires étrangères, répond à M. Nigra par la note suivante :

Paris, 2 septembre 1867.

Monsieur le Ministre,

Vous avez été chargé d'entretenir le gouvernement de l'empereur de l'incident qui s'est produit au sujet de la Légion recrutée en France pour le compte du Saint-Siége, et vous avez, en conséquence, adressé au Ministre des Affaires Etrangères de sa Majesté une communication, en date du 22 du mois dernier.

Vous rappelez, dans ce document, les assurances qui vous avaient déjà été données de l'intention du Cabinet français de rester scrupuleusement fidèle à l'esprit de la Convention du 15 septembre, en ce qui regarde la Légion romaine ; et vous ajoutez que vous êtes autorisé à renouveler celles non moins explicites du gouvernement italien, concernant sa résolution inébranlable de respecter et de faire respecter, au prix même des plus grands sacrifices, les stipulations qu'il a signées.

Je ne puis qu'applaudir à ces déclarations, et j'ai à peine besoin de dire qu'elles répondent pleinement aux sentiments dont le gouvernement de Sa Majesté est animé. Personne, en effet, n'a plus d'intérêt à ce que la Convention du 15 septembre conserve toute son autorité et toutes sa force ; et vous avez pu vous même, Monsieur le ministre, durant votre récent séjour à Florence, rendre témoignage de l'importance que nous attachons à ce qu'elle soit maintenue hors de toute atteinte. Nous ne saurions donc avoir la pensée d'en affaiblir le prestige en méconnaissant aucune de ses dispositions.

Lorsque le gouvernement de l'empereur a jugé convenable, pour venir en aide au Saint-Siége, de faciliter la formation d'une Légion étrangère, il n'a pas voulu créer un corps de troupes dépendant de l'administration militaire française et placé sous son contrôle.

Son intention a été au contraire que dès l'instant où ce corps aurait été remis aux autorités pontificales, il n'existât plus d'autre lien que celui des souvenirs entre les volontaires enrôlés dans ces rangs et notre armée. La Légion recrutée à Antibes est placée sous le commandement exclusif du Saint-Siége, et ne relève que de lui seul. Si, à raison des difficultés que son organisation a rencontrées, nous avons été amenés à favoriser l'admission de soldats comptant encore dans la réserve, la plupart auront bientôt achevé leur temps et peuvent être considérés comme définitivement libérés du service de la France, sans cesser toutefois d'être liés par les obligations les plus strictes du devoir et de l'honneur envers le Saint-Siége. Convaincu, d'ailleurs, avec le gouvernement italien, que tout ce qui peut donner lieu à un doute quelconque sur les intentions réciproques, relativement à l'exécution loyale des arrangements conclus, doit être soigneusement évité, le gouvernement de Sa Majesté, tout en se réservant d'autoriser des officiers français à servir dans l'armée pontificale comme dans les autres armées étrangères, veillera à ce qu'il n'y ait dorénavant que des soldats entièrement libres de tout engagement envers la France qui puissent faire partie de la Légion romaine. Cette mesure, nous en avons la confiance, prouvera que nous n'avons rien tant à cœur que de faire disparaître tout sujet de malentendu et démontrera avec évidence que nous voulons, ainsi que le gouvernement italien, suivant les termes mêmes de la communication à laquelle je réponds, que les obligations synallagmatiques, contractées au mois de septembre 1864, soient, à titre égal, inviolables pour l'Italie et pour la France.

Agréez, etc.

Signé : LA VALETTE.

Au reçu de cette note, dont le ministre du roi à Paris a transmis copie à Florence, le 2 septembre, le Comte de Campello s'empresse d'écrire au chevalier Nigra que la note du marquis de La Valette met fin à un incident regrettable à la pleine satisfaction du gouvernement italien. Le ministre des affaires étrangères d'Italie était persuadé d'avance que le gouvernement impérial n'hésiterait point à reconnaître la justesse des demandes qui lui étaient adressées par le cabinet italien aussitôt qu'elles lui auraient été présentées sous une forme amicale et persuasive.

M. de Campollo prie M. Nigra de remercier le gouvernement français d'avoir bien voulu résoudre comme il l'a fait une difficulté qui aurait pu troubler les bons rapports existant entre les deux pays. Il félicite personnellement M. Nigra du succès qu'il a obtenu dans une affaire aussi délicate.

Ne pouvant pas donner une analyse aussi exacte de la seconde partie du dossier concernant la question romaine, nous nous bornons à insérer ici quelques dépêches qui n'ont pas encore été publiées textuellement.

Le Ministre des affaires étrangères de France à M. de Malaret à Florence.

Paris, 27 novembre 1867.

Monsieur le baron,

La réponse du cabinet de Florence à la proposition que nous avons faite de réunir une conférence européenne m'a été remise par M. le chevalier Nigra. Vous en trouverez la traduction ci-jointe.

Le général Menabrea, après avoir témoigné sa satisfaction pour les paroles de sympathie dont je m'étais servi envers l'Italie dans la dépêche qui accompagnait la transmission de notre circulaire du 9 novembre, semble ne pas rendre la même justice à celle-ci dont la première lecture lui aurait laissé, à certains égards, une impression pénible ; il lui a paru que l'Italie et son gouvernement, sont considérés comme une cause d'agitation et un péril permanent pour la paix de l'Europe, d'où proviendrait la nécessité d'en appeler au tribunal des puissances. Vous ne manquerez pas, monsieur, de faire ressortir, aux yeux de M. le président du Conseil, les termes amicaux de ce document. J'y cherche en vain les expressions qui auraient pu l'affecter. J'ai mis le plus grand scrupule, au contraire, à éviter toute apparence d'accusations contre le gouvernement italien, et faisant remonter à des causes générales l'état de tension qui, selon nous, appelle la sollicitude des cabinets et motive la réunion d'une conférence, je n'ai pas essayé d'étendre la responsabilité des derniers événements au-delà du parti révolutionnaire qui s'agite sur différents points de l'Europe. Une seconde lecture aura certainement convaincu le général Menabrea des sentiments tout particuliers d'égards envers le gouvernement du roi et envers la nation italienne, dont nous nous sommes inspirés dans notre rédaction et auxquels les paroles de l'empereur ont donné une consécration nouvelle.

Je ne vois aucun intérêt à examiner aujourd'hui les différentes considérations dans lesquelles est entré M. le président du Conseil au sujet de la situation réciproque de l'Italie et du Saint-Siége. Elles trouveront leur place dans les discussions de la conférence.

Le gouvernement italien nous annonce la résolution d'y participer; nous sommes heureux d'une détermination aussi conforme à nos désirs qu'à ses véritables intérêts, et nous nous étonnons seulement qu'après tout ce que l'empereur a fait en faveur de l'Italie, et après tant de publications officielles où la pensée du gouvernement de S. M. se trouve hautement exprimée, on ait supposé un seul instant que nous pourrions nous montrer hostiles à l'unité et à l'indépendance du royaume.

Notre unique but a été d'appeler l'examen des puissances sur des questions qui les intéressent à divers titres, et que nous n'avons pas mandat suffisant pour régler seuls avec le cabinet de Florence.

C'est pour cette raison que nous avons tenu à éviter tout ce qui, de notre part, aurait pu tendre à restreindre ou gêner l'entière liberté d'appréciation des différentes cours.

Cette réserve qui nous était commandée par des motifs de l'ordre le plus élevé ne nous interdit pas cependant d'examiner les diverses questions qui nous sont adressées par le général Menabrea. Voici les éclaircissements qu'il est en notre pouvoir de fournir, quant à présent, et que j'ai déjà fait connaître dans mes conversations avec M. Nigra.

Sans vouloir tracer d'avance à l'Italie l'attitude qu'il lui convient d'adopter, nous n'hésitons pas à dire qu'elle devra prendre dans la conférence une position égale à celle des autres puissances et y avoir voix délibérative. Nous pensons de même à l'égard du Saint-Siége qui accepte cette situation.

En second lieu, il ne nous parait pas que les gouvernements aient à abdiquer d'avance aucun de leurs droits. Les questions, prises dans leur généralité, ne sauraient donc, en principe, être soumises aux chances d'un vote. Ce mode de procéder ne pourrait être admis que d'une manière partielle, et comme conséquence d'un accord commun et du consentement des parties intéressées.

La troisième question se trouve implicitement résolue, puisque, suivant la volonté des parties et l'accord intervenu entre les cabinets, certains points pourront être sanctionnés, tandis que d'autres motiveront seulement des conseils dont les parties auront à apprécier le degré d'autorité.

Ces explications rendent superflu de chercher à limiter le champ de la discussion et des prétentions réciproques ; nous voyons, pour chacun, le plus grand avantage à entrer au sein de la conférence dans la plénitude de la liberté.

Le gouvernement de l'empereur a invité toutes les puissances : il n'a aucune préférence quant au choix du lieu de leur réunion, et désirerait, avant tout, avoir égard aux convenances des différents cabinets.

Quant à la dernière question du gouvernement italien, j'ai très-nettement expliqué à M. le ministre d'Italie notre sentiment qui peut se résumer dans ces termes. Nous avons évacué la ville de Rome et renvoyé en France une division. Nous avons le plus sincère désir de rapatrier celle qui reste à Civita-Vecchia.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la question est, avant tout, une question de sécurité. Il y aurait exagération à affirmer qu'une réunion prochaine de la conférence dût être prise comme base absolue de nos résolutions. Mais si elle n'était pas l'unique fondement de notre sécurité, elle en serait incontestablement l'élément principal. Cette considération doit inspirer au gouvernement italien le désir de voir les plénipotentiaires se réunir dans le plus bref délai possible. Nous ne doutons donc pas que ses efforts ne se combinent avec les nôtres dans ce but. En ce qui regarde les questions fondamentales sur lesquelles la conférence aura à délibérer, il ne nous appartient pas d'en préjuger la portée ni la solution. Nous reconnaissons néanmoins, avec les autres Cours, qu'il pourrait y avoir un grand avantage à établir dès à présent un terrain pour la discussion. Le cabinet de Florence, par sa situation et par un ensemble de considérations qui se présentent naturellement à l'esprit, semble appelé plus spécialement à indiquer le point de départ des délibérations et le cercle d'idées que, dans son opinion, elles devraient embrasser. Vous voudrez donc bien, monsieur le baron, demander à M. le président du Conseil s'il ne croirait pas opportun de faire connaître dès à présent quelles bases lui paraîtraient les plus propres à assurer les résultats que les puissances doivent se proposer d'attendre en commun. Vous témoignerez à M. le général Menabrea toutes les espérances que nous fondons sur la sagesse et la modération du gouvernement du roi. L'Italie ne manquerait pas d'en recueillir les fruits au sein des conférences. En rendant les solutions plus faciles, elle rapprocherait le moment où toute occasion de dissentiment aurait disparu entre elle et nous, et où les deux pays n'auraient plus à craindre de voir aucun nuage troubler leurs sentiments de sympathie et d'amitié.

Recevez, etc. *Signé* : MOUSTIER.

Le général Menabrea à M. Nigra à Paris.

Florence, 3 décembre 1867.

Monsieur le Ministre.

M. le baron de Malaret m'a donné lecture et m'a laissé une copie d'une dépêche que M. le marquis de Moustier lui a adressée le 27 novembre dernier, en réponse à la comunication que vous lui avez faite relativement au projet d'une conférence européenne. Vous trouverez ci-jointe la copie de ladite dépêche.

Je dois, avant tout, vous prier, monsieur le ministre, de saisir la première occasion qui vous sera offerte pour remercier, au nom du gouvernement du roi, M. le ministre impérial des affaires étrangères des sentiments de bienveillance qu'il a encore tout récemment exprimés envers l'Italie et dont nous prenons acte, comme aussi des réponses, pour la plupart satisfaisantes, qu'il a faites aux questions que nous avons cru devoir lui adresser avant d'assumer la grave responsabilité de prendre part à une conférence où la discussion sera appelée sur un sujet délicat et important comme l'est celui qui se rattache à la question de nos rapports avec le gouvernement pontifical.

C'est avec une égale satisfaction que nous avons entendu monsieur le marquis de Moustier déclarer de nouveau que la France ne pouvait être mue par aucune intention hostile envers l'unité et l'indépendance de l'Italie. Nous n'avons, il est vrai, jamais et en aucune façon, douté des sentiments de la France à notre égard, mais, après une déclaration aussi explicite, les partis qui nous sont contraires sauront, à n'en plus douter, que leurs tendances et leurs prétentions à mettre en question les bases sur lesquelles repose notre droit national, ne rencontreraient ni l'appui, ni l'encouragement de la France auprès des puissances réunies en congrès.

Nous avons été heureux d'apprendre de M. le marquis de Moustier que le gouvernement impérial était bien éloigné de considérer l'Italie et son gouvernement comme une cause permanente d'agitation et de danger pour la paix de l'Europe. Il croit, comme nous, que la conférence ne doit avoir d'autre but que d'examiner les causes générales qui ont produit l'état de tension existant dans les rapports de l'Italie avec le Saint-Siége, et de rechercher les moyens d'y apporter un remède efficace.

M. le ministre impérial des affaires étrangères, reconnaissant, en outre, combien il serait utile d'établir préalablement une base pour les discussions de la conférence, nous invite à désigner un point de départ pour les futures délibérations et l'ordre d'idées que, à notre avis, celles-ci devraient embrasser.

Disposés à seconder le gouvernement de l'empereur dans l'invitation qu'il nous adresse, nous nous réservons de lui faire connaître ultérieurement les points principaux qui nous paraîtront devoir amener une pacifique et satisfaisante solution de la question romaine.

Mais vous pouvez dès à présent donner l'assurance à M. le marquis de Moustier que, dans l'accomplissement de cette tâche, nous ne prendrons pour guide que le salut de l'Italie, le respect de la religion et la paix de l'Europe.

Vous êtes autorisé, M. le ministre, à donner lecture de cette dépêche à M. le marquis de Moustier et à lui en laisser copie, s'il en manifeste le désir.

Agréez, etc. *Signé* — L. F. MENABREA.

(Corresp. italienne.)

Nouvelles de l'Intérieur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROÏDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

25 décembre 1867

Pression barométrique à midi . . .	759,
Température minima	1,8
» maxima	3,5
» moyen de 9 h m à 6 h s.	3,1
Direction du vent	*N.*
Force moyenne du vent	*calme*

On a fait courir le bruit à Paris que le vice-roi avait refusé de payer à la S. Porte le tribut de l'Egypte.

Nous sommes en mesure de déclarer que cette rumeur est entièrement fausse. Non-seulement le vice-roi a toujours envoyé régulièrement le tribut, mais le dernier terme a été, en son temps, acquitté par S. A. elle-même.

Notre correspondant de la Canée nous annonçait, il y a quelque temps, que S. A. le Grand-Vizir s'occupait de l'élaboration de deux nouveaux règlements concernant l'organisation administrative et judiciaire de Crète, et devant servir de complément à la constitution de l'île que nous avons déjà publiée.

Ces deux projets de loi qui sont conçus dans le même esprit libéral que celui qui a présidé à la rédaction du règlement d'administration générale, viennent, nous assure-t-on, de recevoir la sanction de S. M. I. le Sultan.

Aussitôt que nous pourrons nous les procurer nous nous empresserons de les publier.

Dimanche dernier, Sa S. le Patriarche grec de Constantinople ayant invité M. Constantin J. Photiadis effendi président *ad interim* du conseil maritime de commerce, lui a annoncé en présence du Saint Synode, que vu ses services rendus à la communauté grecque il lui confère la dignité de *Mémorialiste du trône Apostolique et Œcuménique*. Sur cela, la cérémonie ecclésiastique ayant eu lieu, l'archevêque de Dercon donna lecture officielle du Diplôme, à quoi Photiadis effendi a répondu en remerciant Sa Sainteté par des termes appropriés à la circonstance.

Les Dames de l'œuvre des pauvres malades sans asile, recueillis et soignés à leurs frais, invitent les personnes charitables à leur venir en aide en donnant leur aumône, à la quête qui se fera à la suite d'un sermon de charité, qui sera prêché en français, au profit de l'œuvre, dimanche 29 décembre, à l'Eglise St.-Antoine à la grand'Messe de 10 h.

Les personnes qui ne pourraient pas assister au sermon de charité sont priées d'envoyer leur aumône à Mlle Marie Testa rue de Suède N° 20.

Nous sommes priés d'insérer l'arrêté suivant :

ARRÊTÉ DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil Municipal du 6me cercle:

Considérant que les marchands de lait se permettent de falsifier le lait destiné à la consomation des habitans du 6me cercle, soit en y ajoutant de l'eau, soit en y mêlant divers ingrédients.

Considérant que le lait qui n'est pas pur loin d'être profitable est au contraire nuisible à la santé et particulièrement pour les malades et les convalescents auxquels il est ordonné.

Considérant que la *Gazette Médicale*, a maintes fois signalé à l'attention des Autorités compétentes cet état de choses préjudiciable, tout en recommandant l'adoption de mesures pouvant y mettre un terme.

Considérant enfin que, selon les réglements en vigueur, c'est à la municipalité

---

mort et un vivant sur les bras. La perspective d'une descente à La Brigazière le glaçait d'effroi. Pour ménager les susceptibilités de Mlle Renée, il avait atténué, adouci, omis bien des choses ; mais il sentait ses cheveux se dresser sur sa tête en passant en revue toutes les confidences du bénédictin. La Brigazière lui apparaissait comme un antre où Daniel lui-même eût couru grand risque de laisser ses os. Enfin, comment l'abbé ferait-il ce voyage? Sa garde-robe était en loques ; ses souliers n'en pouvaient plus ; ses bas demandaient grâce ; sa lévite avait fatigué la râpe du temps. Comment se présenter avec quelque avantage ? Quelle opinion donnerait-il à la branche cadette du chapelain, du précepteur, de l'historiographe de la branche aînée ? La soirée était avancée ; il alla se mettre au lit, et ne dormit guère, comme on peut le croire.

Le lendemain lui réservait une surprise. Au soleil levant, en ouvrant les yeux, il aperçut, étalé sur les trois chaises qui composaient le plus clair de son mobilier, un trousseau complet, sans en excepter les chaussures. Il n'en avait rien vu en se couchant, attendu qu'il s'était couché sans lumière. C'était une attention de Mlle Renée, qui avait soin de lui comme d'un enfant. Ces nippes, commandées depuis plusieurs semaines, étaient arrivées au château après le départ de l'abbé ; Mlle Renée les avait fait porter dans sa chambre pour fêter son retour et lui souhaiter la bienvenue. La vue de ces richesses, qui n'étaient pas du luxe, regaillardit l'excellent Pyrmil. Il sauta vivement à bas de son lit, s'habilla de neuf, s'examina de la tête aux pieds, et fut tellement satisfait de sa métamorphose, que le cours de ses idées s'en ressentit : son esprit avait changé d'habits en même temps que sa personne. En se voyant si bien vêtu, il passa subitement de la tristesse à la joie, du découragement à l'enthousiasme. Il admirait l'héroïque parti qu'avait pris Mlle de Penarvan, et reconnaissait là son élève. Le cousin ne lui paraissait plus si noir ; le voyage, loin de l'effrayer, lui souriait ; il trouverait peut-être à La Brigazière des renseignemens sur le prélat qui ne cessait pas de lui trotter dans la cervelle.

Mlle Renée, levée dès l'aube, elle aussi, mettait aux apprêts de son départ une ardeur, une passion fiévreuse que justifiait suffisamment l'indignation dont son âme était pleine. Disons-le, l'aventure ne lui déplaisait pas. L'histoire de la maison de Penarvan n'absorbait plus l'énergie de ses pensées ; au lieu de peindre les exploits de ses aïeux, elle allait à son tour déployer leur bannière, entrer en lice, combattre pour la gloire de ses foyers et de ses autels. Ce voyage se présentait à son imagination comme une expédition belliqueuse, comme une croisade entreprise pour dégager l'honneur de sa famille, tombé aux mains d'un mécréant. — La fille d'un meunier ! disait-elle ; nous allons voir, monsieur mon cousin! Son exaltation avait gagné l'abbé et achevé de lui monter la tête. — Dieu le veut ! marmottait-il en l'aidant à faire ses paquets. — Peu s'en fallut qu'il ne la priât de coudre une croix de laine rouge au dos de sa lévite neuve. Tous les serviteurs étaient sur pied.

Mlle Renée avait l'œil à tout.. Elle allait, venait, donnait à chacun ses ordres et ses instructions, ; c'était la vie faisant explosion dans un cloître. L'orgueil régnait sur son cœur en maître trop absolu pour permettre à la vanité de s'y loger, même à la dérobée ; elle tenait pourtant à se montrer dans l'éclat de son rang, et n'entendait pas arriver en reine déchue à La Brigazière : pour la première fois, elle sut gré à la prévoyance du chapelain d'avoir sauvé la plupart des objets de toilette qui remontaient à l'époque de son opulence. Il restait sous les remises du château une belle berline de voyage qui avait échappé à la dévastation ; on gratta prudemment les armoiries sur les panneaux, on l'épongea, on la cira, on la radouba comme un vieux navire, pendant que l'abbé se rendait à la ville pour se munir de passeports et vendre quelques bijoux, dont le prix devait défrayer la campagne.

Le jour suivant, sur le coup de midi, la berline, attelée de deux chevaux de poste, attendait au pied du perron. Le postillon était en selle. Un domestique et une femme de chambre occupaient le siége de derrière ; les autres serviteurs, rangés autour de la voiture, regardaient d'un air ébaubi. Mlle de Penarvan, dans un costume élégant et sévère, parut bientôt sur le perron, escortée de l'abbé, qui ne se possédait plus ; le bouillant Pyrmil pensait involontairement au sire de Joinville s'embarquant à Aigues-Mortes avec saint Louis.

Elle descendit gravement les degrés, reçut les adieux de ses gens, et monta dans la chaise, où les jambes de l'historiographe eurent bien de la peine à se mettre d'accord avec les pattes de Fergus. Le fouet du postillon claqua, la berline s'ébranla, les chevaux partirent au grand trot, et le vieux manoir put croire un instant qu'il était revenu au temps de sa splendeur.

La saison était belle, les routes à peu près sûres ; le voyage se fit sans encombre jusqu'à Rennes. Ils descendirent à l'hôtel de la Nation, naguère hôtel du Grand-Monarque. Là, on leur dit qu'il y avait, en effet, à deux lieues de la ville, un domaine du nom de La Brigazière, appartenant au ci-devant Paul de Penarvan ; mais, vu l'état des chemins vicinaux, ils devaient renoncer à s'y rendre en voiture. La berline, qui offrait les dimensions d'un carrosse de Van der Meulen, eût été tout aussi à l'aise dans les sentiers de la Bretagne qu'un vaisseau à trois ponts dans l'eau de la Vilaine. Mlle Renée avait tout prévu. La nuit tombait ; elle se décida à ne repartir que le lendemain, et donna des ordres pour qu'on tînt de bonne heure deux chevaux à sa disposition.

Par une jolie matinée, nos deux voyageurs, en selle chacun sur une mule, chevauchaient de compagnie le long des traînes de La Brigazière. Droit et ferme sur ses étriers, l'abbé ressemblait au héros de la Manche. Avec son corsage montant, sa jupe d'amazone, son col uni et plat, ses gants de peau de daim et son chapeau de feutre gris à plume rabattue, Mlle Renée rappelait les héroïnes de la fronde. Tout en elle respirait une ardeur guerrière qu'exaltait encore l'ivresse de la vie. Le mouvement, le grand air, les sentiments qui l'agitaient, avaient fouetté son sang coloré la pâleur de ses joues, rendu à sa beauté l'éclat de la jeunesse; les cheveux blonds qui foisonnaient à ses tempes, et où se jouaient le soleil et la brise, donnaient je ne sais quelle grâce à l'expression altière de ses traits.

(Sera continué.)

du 6me cercle qu'incombe le devoir de prohiber la vente des vivres et liquides de mauvaise qualité et de prendre les mesures coërcitives à l'égard des contrevenants.

ARRÊTE :

1° Qu'il est défendu à partir d'aujourd'hui et pour toujours de vendre du lait frelaté dans la circonscription du 6me cercle.

2° Que les contrevenants à cette disposition seront passibles, pour la première fois, de la confiscation de leur marchandise, la seconde fois d'une amende d'un bechlik en plus et la troisième de 2 bechliks.

3° Dans le cas où une personne serait prise en contravention pour la quatrième fois, la Municipalité emploiera à son égard des mesures coërcitives.

4° Le chef de la corporation des marchands de lait a reçu communication officielle de ces dispositions, afin qu'il en informe de son côté les membres de sa corporation qui auront à s'y confirmer.

Hôtel Municipal, le 12/24 décembre 1867.

Le Président *ad-intérim*, signé : ALI.
Le Secrétaire-général, I. CONSTANT.

THÉATRE FRANÇAIS.

Ce soir grande représentation extraordinaire au bénéfice de M. Larose.

Parler ici du talent de cet artiste, c'est tomber dans des redites. Qui ne connaît M. Larose chez nous ? Depuis trois ans, le public ne va-t-il pas régulièrement l'admirer et l'applaudir toujours avec un nouveau plaisir ?

Il suffit, croyons-nous, d'annoncer son bénéfice et de donner son programme si varié, pour être sûr d'avance que ce soir tout Péra se rendra au Palais de Cristal.

Correspondance particulière de LA TURQUIE

ANDRINOPLE, 19 décembre.

Les examens annuels de l'école préparatoire militaire placée sous l'habile et sage direction d'Osman effendi ont eu lieu le 14 courant, avec une grande pompe, et devant un grand concours de monde; S. Exc. le valy pacha, le mouavim, le général de division Sadik pacha, commandant en chef des cosaques ottomans suivis de tout leur personnel et état-major ; MM. les consuls ; les autorités civiles et militaires, les chefs spirituels des religions musulmane, juive, grecque, uniate et arménienne, ainsi que les chefs de différentes corporations assistaient à cette solennité.

Les élèves interrogés sur l'histoire ancienne, la géographie, la littérature arabe, persane, les mathématiques et autres sciences abstraites, ont répondu avec beaucoup de facilité, et d'aplomb. Deux thèmes composés en français ont été lus avec un parfait accent par deux élèves. Sur une table placée au milieu de la salle d'étude, était étalée une masse de dessins de tous genres faits avec grand soin, et les assistants ont pu être témoins des progrès que les élèves ont fait durant l'année scolaire qui vient de s'écouler, sous la haute et rigoureuse surveillance du directeur de cette école, Osman bey, et des professeurs envoyés par le gouvernement pour instruire cette jeunesse, et rendre de la sorte son avenir heureux. A la suite de ces examens, la distribution solennelle des prix a eu lieu par le directeur. Un discours de circonstance a été lu par le fils du gouverneur-général ayant pour trait l'expression de sa haute satisfaction qu'il témoignait aux élèves pour leurs progrès rapides et les encourageaient de continuer avec la même assiduité et la même application pour acquérir les notions indispensables à une instruction fondamentale, et de cette manière gagner l'estime, et l'approbation de tout le monde, et finalement servir avec honneur, dignité et probité le Sultan, leur auguste maître, qui daigne leur accorder si gracieusement son appui. Aussitôt le discours terminé, une prière fervente fut adressée pour la conservation des jours précieux de S. M. I. le Sultan, et immédiatement après la bande militaire du régiment des cosaques stationnée dans la cour de l'école fit entendre l'hymne de Sa Majesté Impériale et à trois différentes reprises des vivats de joie retentirent dans la salle en l'honneur du Sultan par les élèves.

Les honneurs de cette fête ont été faits avec beaucoup de courtoisie par le directeur Osman effendi qui a fait tout son possible pour la rendre aussi éclatante que possible. Des rafraîchissements ont été également servis aux assistants. Et cette solennité s'est terminée par les exercices de gymnastique, lesquels ont été exécutés à la perfection; parmi les élèves qui ont pris part, on remarquait un jeune adolescent d'une petite physionomie gracieuse et intelligente s'adonner à cet exercice avec une dextérité, et une élasticité de corps rare et exceptionnelle pour son âge, et à chaque tour de force qu'il exécutait les applaudissements se succédaient de tous côtés. En un mot, je conclus en faisant également l'éloge du professeur de gymnastique qui se donne beaucoup de peine et de zèle pour bien exercer ses élèves.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 25 décembre	36	11
Clôture	du 25 décembre	36	10

BOURSE DE CONSTANTINOPLE.

Galata, 23 décembre 1867.

Cours des Consolidés.

Dette Générale........ 36 10 —
Actions de la Soc. Génér. 2 1/8
Oblig. Empr. 1864..... 115

Prix des Monnaies.

Livre anglaise....... 109 12/40
Napoléon d'or....... 86 29/40
Impérial russe....... 89
Ducat kremitz....... 51
Médjidié blanc....... 30/40 différence.
Beshk.............. 4—1/2 agio

Constantinople, 24 décembre.

L'état de la place en général sur l'exportation n'a subi dans cette huitaine aucune amélioration, cependant quelques articles sont à la hausse comme les opiums de piastres 225 à 228 sont aujourd'hui de piastres 230 à 235 et les détenteurs tiennent ferme.

Coloniaux.— Même situation que la semaine passée. Il s'est vendu environ 800 barriques sucre et 900 sacs café au prix de notre bulletin.

Stocks : Sucre 3,800 barriques, Café 3,000, sacs.

Cotons — Calme et sans affaires. Dépôts, environ 500 balles de différentes provenances.

Laines. — En suint, prix nominal l'oke piastres 4 30 à piast. 5; celles de Georgie manquent.

Alcools. — Ventes insignifiantes. Rhum d'Amérique de 9 1/4 le gallon pour 1 L.-T. Esprit 14 1/2 okes pour 1 L.-T.

Stocks: Rhum 1000 barriq. Esprit manquent.

Céréales. — Les prix sont toujours fermes et les stocks faibles.

Prix des céréales.

		Pias.	en Mé.
Blés durs	Kustendjé	40	34
» »	Burgas	39	40
» »	Baltchik	36	38
» »	Samsoun	35	38
» »	Ismail	44	45
» »	Varna	38	40
» »	Bessarabie	—	—
» »	Galatz	—	—
» »	Matzin	—	—
Blés tend.	Roumélie	—	—
» »	Odessa	—	—
» »	Ibraila	36	38
» »	Galatz	37	39
» »	Bourgas	38	40
» »	Varna	37	40
» »	Baltchik	36	38
» »	Taganrok	—	—
» »	Berdianska	—	—
Orges	Roumelie	18	18 20
»	Anatolie	—	—
Maïs	Danube	17	18
»	Roumelie	—	—
»	Anatolie	20	25

FARINES.

Odessa	1ère qté.	175	à	180
—	2me qte.	165	»	170
—	3me qte	155	»	160
Sténia	3me qté.	145	»	150
—	4me qté.	135	»	138
Danube	2me qte.	145	»	150
—	3me qte.	138	»	140
Samsoun		—	»	—

NOLISSEMENTS.

Constantinople, 24 décembre.

Quoique dans cette huitaine nous ayons eu peu d'arrivages de la Méditerranée les navires disponibles ne manquent pas dans le port,

Les frêts suivants ont été pratiqués :
Théodosie pour Royaume-Uni sch. 50 ton.
Odessa pour Royaume-Uni, sch. 45
Kustendjé et Varna pour Constantinople sch. 2
Varna pour Constantinople sch. 3
id. pour Méditerranée, sch. 4 ; Royaume-Uni sch 6 qr, HL. 1.
Kustendjé et Varna pour Méditerranée fr. 2 1/2 ou Marseille fr 4 la charge
Baldjik pour Marseille fr 3 1/8 à fr. 3 1/4 la charge.
Constantinople pour Liverpool sch. 5 qr. par vap.
Echelles de la Mer-Noire pour Marseille, fr. 3 char
id. pour Alger, fr. 3 la charge. (Tarif Baltique.)
Enos pour Cadix fr 3 3/4 la charge.

Odessa, 21 décembre.

Par suite de l'approche des fêtes et de la stagnation dans les affaires qui en résulte sur toutes les places étrangères, notre marché aux céréales a été fort calme dans le courant de cette huitaine.

Nos prix quoique n'ayant pas subi de baisse, sont pourtant moins fermes.

	VENTES DU 20 NOVEM AU 7 DÉCEM.	COTE SELON QUALITÉ.
Blés tendres	5000 Ch. de R. 11 05 à 15 12 1/2	R. 12 75 à R. 14 —
Sandomirca	— » — à — —	» 13 50 à » 14 50
Ghirca	13000 » 12 25 à 15 50	» 12 — à » 15 75
Blés durs	5000 » 11 75 à 13 45	» 11 75 à » 15 50
Seigle	— » — à — —	» 9 50 à » 9 75
Maïs	— » — à — —	» 7 75 à » 8 —
Orge	— » — à — —	» 5 75 à » 6 —
Avoine	— » — à — —	» 4 50 à » 4 75
Graine de lin, nette,	9000 » 12 50 à 15 —	» 12 50 à » 15 —
id. chargée, environ 10% 15% corps étrang.	— » — à — —	» 12 25 à » 12 50
Ravison	— » — à — —	» 5 50 à » 6 —
Millet	— » — à — —	» — à » —
Colza	— » — à — —	» 9 50 à » 10 25

Laines mérinos lavées se cotent R. 22 pour les bonnes bergeries et R. 24 1/2 pour les bergeries de renommée.

Suifs se côtent R. 4 50 marchandise prompte et livraison tout novembre

Frêts faibles, se côtent 50/ pour le Royaume-Uni sans preneurs pour la Méditerranée à fr. 3 3/4 point de navire.

AFFRÈTEMENTS

		sch.	T. S.
Royaume-Uni		52/6	T. S.
»		» 5/0	»
»		» 51/6	»
»		» 50/	
De Nicolaeff. { Méditerranée		» 40/	»
Méditerranée		» 42/6	»
Royaume Uni		» 2/3	»
»		» 51/6	»
»		» 52/3	»
»		» 51/6	»
Londres, Huls ou Grimsby ordres Gibraltar		» 60/	»
Lisbonne		» 55/	»
Royaume-Uni		» 50/	»

BOURSE D'ODESSA

Odessa, 20 décembre.

Londres	724	—
Paris	347	—
Marseille	347 1/2	—
Vienne	168	—

MOUVEMENT DU PORT.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR

de 23 décembre

GIBRALTAR, le bateau à vapeur anglais *Arcxes*, capitaine Robert Elder, divers
SMYRNE, le bateau à vapeur français *Vatican*, cap. Benigni, divers.
TRÉBIZONDE, le bateau à vapeur franç. *Simoïs*, capitaine Baron, divers.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES,

du 23 décembre

RIO-JANEIRO, goel angl. *Zephyr*, cap. Any, café
ARENDAL, bk norv. *Rex*, cap. Eriksen, lest
MARSEILLE, br ital. *Provideuza*, cap. Buone, lest
— br hell. *A Nicolaos*, cap. Georghiou, lest
PORTO-FINO, bk ital. *Porto-Fino*, c. Devoto, lest
SYRA, br ott. *Djeylani-Bahri*, cap. Ahmet. lest

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 23 décembre

ANGLETERRE, bk mekl. *Everdina*, c. Voss, blé
STAVANGER, br norv. *Columbus*, c. Ramlaved, seigle
CORK, br aut. *Italo*, cap. Scurich, orge
FALMOUTH, bk angl *Lucy*, cap. Grey, blé
— br angl. *Ev line*, cap. Sherer, ble
— br norv *Lindley*, cap, Ericksen, seigle
MARSEILLE, br hell. *Indiana*, cap. Zacharia, blé
— br rus. *Milezzo*, cap, Perleinovich, ble
— 3-m rus. *Francesco Luea*, cap Botta, blé

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et Buyuk-déré.

du 11 décembre

CARDIFF pour Odessa, bark russe *Wainer*, capit. Probery, charbon de terre
BERDIANSKA pour Livourne, bark italien *Laura*, capitaine Vallarino, blé
TRAPANI pour Constantinople brick hell. *Agathi-Tikhi*, capitaine Coccoli, divers

du 12 décembre

NEW-CASTLE pour Odessa, bark russe *Hospothar*, capitaine Bjurkvich, charbon de terre.
GENES pour Constantinople, bark italien *Roma*. capitaine Querolla, lest
TAGANROK pour Falmouth, brick mekl. *Wustrow*, capitaine Voss, ble
— pour Falmouth, brick anglais *Blackood*, cap. Barness, ble
BERDIANSKA pour Falmouth, brick autrich. *Oro*, capitaine Crilepich, ble
SOULINA pour Falmouth, bark ital. *Pietra Ligure*. capitaine Pegollo, blé
VARNA pour Constantinople, brick hell. *Raphall*, capitaine Zalampas, blé

du 13 décembre

PYRÉE pour Constantinople, barck italien *Amalia*, capitaine Bellando, lest
ODESSA pour Constantinople sch. norv. *Nordstiernen*, capitaine Carlsen, divers
TAGANROK pour Marseille, brick hell. *Eolos*, cap. Foccas, blé
BERDIANSKA pour Marseille, brik ital. *S-Famiglia* capitaine Bruzone, blé
KUSTENDJE pour Falmouth, bark prus. *Em.Kark*, capitaine Crompoth, blé
— pour Messine, bark ital. *Santina*, capitaine Bozzo, blé
BOURGAS pour Malte, brick autrichien *Fanny*, capitaine Randich. blé
— pour Constantinople, bark autrich. *Bariza*, capitaine Fragnol, blé

du 14 décembre

KUSTENDJÉ pour Falmouth, bark angl. *Griffein*, capitaine Stamson, orge
BOURGAS pour Falmouth. bark autrichien *Enos*, capitaine Tunizza, ble
VARNE pour Marseille, brick italien *Noemi*, capit. Onetto, blé

du 15 décembre

ODESSA pour Bergen, bark norv. *Eros*, capitaine Jacobsen, seigle
— pour Falmouth, bark russe *Iolsen*, capitaine Mortenson, seigle
— pour Brême, brick oldem. *Delphin*, capitaine Vragge, seigle
YENI-HESKI pour Falmouth, brick autr. *Ellena Covacevich*, orge
KUSTENDJE pour Gibraltar, bark angl. *Brunette*, capitaine Boaset, blé
GALATZ pour Falmouth, brick anglais *Generous*, capitaine Leingle, blé
BRAILA pour Marseille, brick hell. *Omonia*, capit. Ralias, ble
— pour Falmouth, bark anglais *W. Schilleto*, capitaine Nelson, ble
SOULINA pour Falmouth, brick anglais *Krate*, capitaine Bell, ble
SAMSOUN pour Malte, brick autr. *Natale*, capitaine Glazar, ble
VARNA pour Marseille, brick hell. *Orea Simi*, cap. Fukis, ble

du 16 décembre

CHRITIANSTAD pour Odessa, bark russe *Jemy*, capitaine Henriksen, lest
ODESSA pour Constantinople, brick old. *Oceanus*, capitaine Springer, ble
KUSTENDJE pour Messine, brick ital. *Camelia*, capitaine Avegno, blé
— pour Constantinople, nav. aut. *Massimiliano*, capitaine Duimich, blé
BRAILA pour Falmouth, bark norv *Frey*, capitaine Bjornsen, ble
SOULINA pour Falmouth, bark norvégien *Orion*, capitaine Ellerhmen, blé

du 17 décembre

ALGER pour Constantinople, brick aut. *Mali Semon*, capitaine Stuch, blé
ODESSA pour Falmouth, bark norv. *Iduu*, capit. Fermann, seigle
— pour Bergen, brick norveg. *Edward Witt*, capitaine Andersen, blé
BRAILA pour Marseille brick hell. *Evanghelistria*, capitaine Drapaniotis, blé
— pour Marseille, brick hellen. *Evanghelistria*, capitaine Francescos, blé
SOULINA pour Marseille, brick italien *Perseverante* capitaine Schiaffino, blé
— pour Marseille, brick hell. *Anagnostis*, cap. Bukuvalas, ble
— pour Anvers, bark italien *Giovanneno*, cap. Basso, blé

A LOUER.

Les magasins en pierre contenant des chambres et nouvellement construits sur la Grand'Rue de Tophané et sur celle aboutissant à l'échelle du même lieu.

S'adresser au Conseil de Tophané.

THÉATRE FRANÇAIS.

Jeudi 26 décembre 1867,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE AU BÉNÉFICE

de

M. LAROSE,

Première représentation de :

LE SERMENT D'HORACE,

Comédie en 1 acte de M. Murger — Jouée par MM. Larose, Desban et Mmes Marguerite Tronville, qui prête son concours à cette représentation et Mlle Elisa.

Les deux aveugles

Bouffonnerie musicale en 1 acte de J. Offenbach — Jouée par MM Larose et Dupin. — Le spectacle sera terminé par :

Un Raout chez M. Larose

Grande soirée parisienne en 3 actes.

La première partie se passe à l'orchestre, qui pour cette fois seulement sera conduit par M. Larose. On y entendra LA MARCHE DES TARTARES exécutée par DES BARBARES. — Puis viendra LA COMEDIE DANS LA SALLE, impromptu joué par Mmes Elisa, M. Tronville et Suzanne. MM. Mumer, Desban, Miègeville, Dupin, Mezières et Larose, et enfin la troisième partie SUR LE THEATRE : 1° *Le rondeau de l'Exposition*, actualité, par M. Larose ; 2° *Ça n'peut pas durer comm' ça !!!* chansonnette, chantée par Mlle Elisa ; 3° *Le ténor léger*, chansonnette, chantée par M. Dupin.

Le spectacle commencera par une pièce du répertoire.

(*Le Raout* est une soirée toute d'impromptu ; la fantaisie en est le mobile, c'est en un mot une folie, et non une pièce.)

ORDRE : — 1° Les projets ; 2° Le serment d'Horace ; 3° Les 2 aveugles ; 4° Le raout ; 5° Les chansonnettes.

IMPRIMERIE CENTRALE
ET
LITHOGRAPHIE.

Cartes de Visite en tous genres.

PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS.

Prix-Courant des Marchandises sur la place de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 24 DÉCEMBRE 1867

Importation.

Café, Rio et Cap les 100 okes 1re qualité	P.	900	910
» 2me qualité	»	730	780
» Moka, l'oke	»	15	16
Sucre pilé anglais le quintal	»	—	—
» en pain français se côtent à	»	275	—
» pilé id.	»	—	—
» pilé de Hollande	»	223	224
» d'Havane en caisses	»	—	—
» en sacs »	»	—	—
Poivre, l'oke	»	5 10	5 20
Girofles	»	5 10	5 20
Canelle	»	24	—
Indigo Bengale	»	125	130
» Madras	»	75	80
Cochenille Argentine	»	75	78
» morellane	»	55	60
» humide	»	40	45
Noix muscade	»	23	23 10
Camphre	»	24	25
Thé congon	»	24	25
» pekoe flower	»	00	85
Bois de Campêche, le quint.	»	48	—
» de Ste-Marthe 1re qualité	»	125	130
» id. 2e id.	»	50	55
Charbon, New-Castle . tonneau	Sh.	30	—
» Liverpool	»	26	27
» Cardiff	»	30	31
Etain, le quintal	P.	710	715
Sel ammoniaque angl. l'oke.	»	6 25	—
Vitres	Fr.	17	—
Plomb en Saumon le quintal	P.	140	145
Grenailles assorties anglais	»	—	—
» France, Belgique et Trieste	»	160	—
Fer-Blanc, les deux caisses	»	305	310
Zinc en feuilles N° 6 à 12, les 100 ok.	Fr.	105	106
Acier 0	»	170	175
» 0 0	»	170	175
Fil de fer de Trieste	»	125	—
Fer en barres assorties	P.	66	67
» masses pour clous	»	70	71
» en feuilles 1/14	»	102	103

er en cercles	P.	91	92
» de Russie asc. et Zingl.	»	—	—
Pointes assorties n° 15 à 48 les 50 kilog.	P.	93	—
Soufre d'Italie le quintal		55	—
Céruse de Gênes, les 2 caisses	Fr.	54	—
» de Belgique	»	36	—
Rhum anglais, le gallon de 26 poids	P.	—	—
» id. de 22 poids	»	—	—
» d'Amérique les 9 1/4 galons.	L. t.	1	—
Alcool américain les 14 1/2 okes.	»	1	—
Cognac en barriques, le litre	Fr.	1	5
» 1er qualité en caisse.	»	65	—
» qualité inférieure	»	10	12
Vin de France la bordelaise	»	85	110
» en caisse	»	15	60
Riz d'Italie, les 100 kilogrammes	»	46 20	47
» des Indes	»	195	—
Bougies Stéariques de Marseille le 10 kilog	P.	110	—
» le 10. 50 kilog	»	114	—
» de Anvers, le 11 70 kilog.	»	128	—
» de Trieste	»	—	—
Chandelles de suif, l'oke	»	9	9 20
Suif	»	9	10
Beurre de Russie	»	11 20	—
Caviar, 1re qualité	»	24	30
» 2e qualité	»	18	—
Semelle de France, Chat. Ren. femelle l'ok.	Fr.	5 70	5 75
» » mâle	»	5 53	—
» Boucherie battuées 1re qual.	»	5 45	5 50
» » 2e qual.	»	5	—
Peaux rouges Buenos-Ayres	»	4 75	—
» Chagrinées (12) (6 kilog.)	»	73	—
» Veaux cirés (de 14 kilog.)	»	10 20	10 15
Coton filé, Water N° 8/14 le paquet	P.	57	60
» id. 12/20 id.	»	62	64 } L. T. 104
» id. 16/24 id.	»	65	68
» id. 20/30 id.	»	70	74
» id. extra 8/14 id.	»	70	72
» id. 12/20 id.	»	74	76
» id. 16/24 id.	»	78	
» id. 20/30 id.	»	85	

Exportation.

SOIES.

Demirdech, qualité supérieure	P.	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	-
» N° 3	»	—	—
Sellé de Brousse qualité supérieure.	»	—	—
» N° 1	»	—	—
» N° 2	»	—	—
» N° 3	»	—	—
Mestouts L assorti, de Russie	»	—	—
» de France	»	—	—
» 2e qual.	»	—	— } L. T. 100
Filature de 10/12 et de 11/12. Prix de Brousse	»	545	575
Cocons de Brousse secs l'oke.	P.	140	175
» de Ghemlek et Muhalitz.	»	—	—

ARTICLES DIVERS.

Bois de Buis, Abasie 2 à 3 p. ql.	P.	54	55
» mince	»	—	—
» Turquie 3 à 4.	»	—	—
» mince	»	—	—
Galles noires, l'oke	»	12	13 20
» vertes et blanches	»	8	9 20
Graine jaune Angora	»	13	—
» » Kaïsser	»	12	12 20
» » Kiuroum	»	8 20	10
Skilip	»	8	11 20
Laines d'Angora, lavées l'oke.	»	10 20	11
» Yerli des 7 Tours Deredji	»	6 20	7
» de Cesarée.	»	—	—
Peaux de Vache sal. sèches, l'oke	»	4	4 10
» de Mouton les 2 pièces	»	12	13
» d'Agneau secs la pair	»	—	—
Laines de Chevron d'Angora	»	30	—
» de Bey-Bazar	»	30	5
Huile de Rose pure le metico surfin	»	19	21
Scammonée 1re qual.	»	100	580

Opium Kara-Hissar l'oke 1er qualité.	P	230	255
Gomme Adragante, assortie	»	25	28
» Adragante en feuilles	»	42	48
» Arabique assortie	»	—	—
Cuivre de Tocat	»	9	10
« de Ghiumush Han	»	—	—
Cire Jaune de Trébizonde	»	26	26 20
« d'Anatolie	»	26	26 20
Sésame de Roumélie, l'oke	»	3 20	3 30
Graine de lin de Roumélie 20 oques le kilé	»	37	38
» d'Anatolie	»	37	38
Salep	»	11 20	12
Anis	»	—	—
Huile d'olive Métélin, Aïvali, l'oke	»	8 20	9 20
» de Crète.	»	—	—
Raisins Carabournou rouges	»	4 5	4 10
» de Vourla	»	4	—
» de Tcesmé, noir	»	5	—
» de Sultanine	»	2 20	3
Mastic de Chio	»	100	110
Coton Georgie	»	6 20	—
» Adana	»	8	8 20
» Ghéive	»	—	—
» Baluk-Issar	»	—	—
» Perse	»	6	—
Noisettes de Kerassonda le quintal	L	1	—
Encens, quint.	P	—	—
Safranum l'oke	»	—	—
» de Roumélie	»	—	—
Riz d'Egypte Réchid, l'oke	»	3 20	4
« Damiette	»	—	—
Eau de vie de Chio	»	8	16
Vin de Ténédos et Dardanelles	»	1 30	4
» des Iles (Comandaria de Chypre)	»	8	
Savon de Candie	»	—	
» de Métélin	»	4	

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

TIMBRE SEC ET HUMIDE. — RICHE COLLECTION DE LETTRES ENTRELACÉES DE DIVERSES COULEURS

COUPE-PAPIER A L'USAGE DES RELIEURS.

6, Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION À VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE DE NAVIGATION 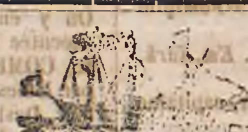 MARSEILLAISE À VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21

Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français ASSYRIEN cap. Gautier, partira pour Marseille Vendredi 27 Decembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, N° 3.

Dépôt principal d'effets de Loterie d'Autriche et Russes

constamment en vente chez le soussigné.

LE 2 JANVIER 1868

Le Tirage ne sera retardé sous aucun prétexte

FIXÉ PAR ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT I.R. D'AUTRICHE

Tirage de l'Emprunt de 1858

DU CRÉDIT MOBILIER.

A GAGNER pour 35 piastres

Trois gros Lots de Florins **250,000; 40,000; 20,000.**

Il y a **1,400** lots différents montant à **570,050** florins.

On trouve des Originaux et des Promesses portant pour garantie de l'authenticité et pour responsabilité contre toute falsification le cachet vert de Mr. **D. Koritschoner**, indiquant le domicile, le jour du tirage et la date de la vente.

Pour plus amples renseignements s'adresser, Han-Municipal N° 8, Galata, chez

Mr D. Koritschoner,
Marchand en Horlogerie et Bijouteries fines.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÈRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une maniere si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y meprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guerison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, epulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariees, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

L mage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

RESTAURANT ET CAFÉ DU **Palais de Cristal**

Tenu par MM. SABOLLE et BUCROT

320 Au Théâtre Français, Rue de Péra **320**

A Constantinople.

Les nouveaux propriétaires français, de cet établissement, qui vient d'être entièrement remonté à neuf, espèrent s'attirer bientôt la confiance des consommateurs, auxquels ils ne doivent pas laisser ignorer, comme recommandation essentielle, que l'un est Cuisinier et l'autre Pâtissier, de profession.

Déjeûners et dîners, à la carte et à prix fixes ;

Soupers chauds et froids ;

Buffet du théâtre et des bals : consommations de 1er choix, Pâtisseries en tous genres.

Salons pour repas de noces, et salons particuliers ; Commandes pour la ville et pour la campagne.

Le tout à des prix très modérés.

On prendra des Pensionnaires.

Les monnaies seront toujours reçues au cours du jour.

CHARBONS—A LOUER

Des magasins spacieux pouvant contenir environ 4,300 tonneaux de charbon de terre, sis à Tophana, Kiretch-Kapoussou, près de la Douane française.

S'adreser à M. Michel Zavra, au Caviar Khan.

AVIS INTÉRESSANT.

On peut se procurer de la graine de ver-à-soie du Japon de première qualité et de provenance directe, chez MM. Molinari frères, rue Yorghandjilar, N° 69, à GALATA.

A VENDRE

Pour cause de maladie un des plus anciens ateliers de Photographie.

Toutes facilités seront accordées pour le payement.

S'adresser : Passage Oriental N° 17.

AVIS

Aux Négociants, Fabricants, etc.

Ouverture de crédits, négociations, comptes-courants, avances et consignations sur marchandises, commission pour l'achat et la vente de marchandises.

S'adresser à M. A. M. H. 38, St-Mary Hatill à LONDRES.

UNE CUISINIÈRE PARLANT l'Allemand, l'Italien, le Turc et le Grec, demande une place.

S'adresser au bureau du journal.

UN PRÉCEPTEUR sachant l'Allemand, le Français et l'Italien ayant des connaissances de Musique, muni de bons certificats de ses capacités pédagogiques qu'il exerce depuis 12 ans, désire se placer soit en ville, soit à la campagne.

S'adresser à la librairie étrangère de M. Cl... [illegible]

ÉTRENNES PARISIENNES

MIR FRÈRES ET COTTEREAU,

Grande Rue de Péra.—Entrée Rue Dervich N° 2

Bronzes d'art dores et argentés, objets d'étagères, cristaux, et procelaines décorés, boites et coffrets mosaïques, candélabres, flambeaux et bougeoirs. Bijouterie fine et montres riches de la maison Oudin, horloger de l'Impératrice et de la Marine impériale, Palais-Royal, 58 à Paris.

Les Magasins sont ouverts jusqu'à neuf heures du soir.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour le mois de Ramazan.

A partir du Samedi 16/28 Décembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami	
		Voyage pour le Pont.
16	2 30	de Yeni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	5 15	de Yeni-mahallé, Buyuk-dere, Therapia, Yenikeui, Emirghian, Hissar, Bébek. Arnaoutkeui.
6	4	de Buyuk-déré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Kouru-Cesmé, Ortakeui et Bechiktach.
8	5 45	de Buyukdéré, Therapia, Jenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeuy, Kourou-Cesmé, Ortakeui, Bechictach.
17	5 15	de Beicos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgoud.
11	5	de Cavak, Buyukdéré, Therapia, Beicos, Pachabaqtche, Kanlidja, Hissar, Candi'li. Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2 45	deArnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach.
14	3 30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
8	4 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Béchihtach, Cabatach.
14	5 45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis exe.
6	8 30	de Buyukdere, Therapia, Beicos, Jenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeuy, Ortakeuy, Bechiktach, Cabatach.
		Départ du pont.
8	4	pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Therapia, Buyukdére.
14	4 45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
6	6 30	pour Bechiktsch, Ortakeuy, Arnaoutkeuy, Bebek, Hissar, Emirghian, Jenik, Beicos Therapia, Buyukdere.
8	9 30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (retour touchan VanikeuiBeïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis retour direct.*
16	10	pour Arnaoutkeui, Bebek, R. Hissar, Emirghian, Yenikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk, Beilerbey, Yénikeui au lieu de, Arnaoukeui.
18	10 30	pour Béchictach, Ortakeui, Bébek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd. Yéni-mahale.
6	11	pour Courucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yenikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
8	11	pour Kabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	11 30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
8	11 45	pour Béchictach, Ortaheui, Arnautkeui.
11	10 45	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pacha-baqtché, Beïcos, Buyuk-déré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	11	pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, A.-His, Kanlidja, Pacha-baqtché, Beïcos.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.*

Tous les vendredis a 4 3/4 il y aura un départ extraordinaire du pont pour Buyukdéré touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukdéré à 9 heures touchant les mêmes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque	
		Voyage pour le pont.
	3 15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	3 30	de Vanikeui, Tchenghelkioi, Beylerbey, Gousgundjiuk.
	3 45	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5 45	de Buyukderé, Therapia, Yénikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	5 30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8 15	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Bebek, Arnaoutk. Ortakeui, Bechiktach.
	8 45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	9 30	de Yeni-mahalé, Buyukdére, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.	**Départ du Pont.**
	4 45	pour Scutari. Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
	4 30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé et Yenimahallé.
	6	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukderé
	9 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
	10 30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
	10 45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukdéré.
	11 15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Imprimerie Centrale
Rue du Journal N° 1

Le Directeur-gérant.
BORDEAUX.

2me ANNÉE.— N° 290.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Pera	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces	60 »	33 »	18 »
Etranger	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Pera.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. Bordeano, Directeur-Rédacteur en chef.—Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:

4me page, Annonces ... 3 Piastres la ligne
Avant les annonces, Réclames ... 6 » la ligne
Faits divers, Corps du Journal ... 15 » la ligne
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, *le 27 décembre.*

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 24 décembre 1867.

Consol. T.	PARIS	Ouv.	33	50
		Clôt.	33	55
	LONDRES	Ouv.	33 1/4	—1/2
		Clôt.	33 1/4	1/2
Emprunt turc (1865)		Ouv.	252	50
		Clôt.	255	
Rente française 3 0/0		Ouv.	68	55
		Clôt.	68	65
Italien		Ouv.	44	95
		Clôt.	45	20

Marseille, 24 décembre 5 h. 30 soir.

Cocons de Volo........ 27 50
Coton jumel (Egyptien).. 97 50

Liverpool, 24 décembre.

Cotons Middling New-Orl.. 7 1/2
Ventes de la semaine..... 71444 balles

Paris, 26 décembre 1 h. 45 soir.

NEW-YORK.— La Chambre exprime le désir d'une nouvelle réduction de l'armée.

FLORENCE.—La reconstitution du cabinet Menabrea est probable.

Paris, 26 décembre.

Le journal *la France* dit: que le général Menabrea est arrêté dans la formation de son nouveau cabinet par la difficulté de trouver un ministre à l'intérieur. Si la Chambre émettait un nouveau vote défavorable, elle serait dissoute.

La *Presse* mentionne un bruit de bourse d'après lequel le gouvernement Pontifical aurait fait opposition chez Rothschild, au paiement du coupon de la rente italienne.

SAINT-PÉTERSBOURG, 26. — L'*Invalide russe* dit: que la Russie a si nettement posé la question orientale qu'une solution prompte est imminente.

(*Service particulier de* LA TURQUIE.)
Marseille, 26 décembre 5 h. 25 soir.

Le bateau des Messageries Impériales est arrivé ce matin. Blé, affaires moindres ; Stock, important ; Graines, bien tenues ; Suifs, baisse ; Laines, delaissées ; Cotons, Peaux, calmes.

Nouvelles de l'Extérieur.

Les journaux de Florence annoncent que beaucoup d'arrestations importantes ont été opérées, ces jours derniers, dans plusieurs villes, pour des motifs politiques.

On assure qu'à partir du 1er janvier, les franchises des ports de Gênes, Messine et Livourne seront abolies.

Les session du conseil fédéral s'est ouverte à Berne le 2 décembre. Au conseil national il n'y a pas eu de séance solennelle. Au conseil des Etats, le président Blumer a prononcé un discours sur la politique extérieure.

Dans ce discours il exprime l'assurance que la conférence pourra trouver une solution de la question romaine et qu'il sera fait droit aux aspirations de la nation italienne, tout en sauvegardant l'indépendance du chef de l'Eglise.

Il espère que les déclarations pacifiques contenues dans les discours des souverains de l'Europe contribueront à relever le commerce et l'industrie.

Le président insiste sur le changement complet qui s'est opéré depuis dix ans dans la situation de la Suisse, par suite de la création à ses frontières de deux grands Etats: l'Allemagne centralisée et l'Italie unifiée. Cependant, quoique les relations de la Suisse avec ses puissants voisins soient très-amicales, M. Blumer est d'avis que le Conseil fédéral ne doit point négliger d'armer le pays, pour qu'il soit prêt au premier signal le jour du danger.

Une lettre du colonel Merewether à sir Stafford Northcote, et qui vient d'arriver, annonce que les premiers débuts de l'expédition d'Abyssinie ont été heureux :

Nous venons, dit-il, entre autres choses, de faire une reconnaissance des passes depuis Koomeglee jusqu'à environ 5 milles sur la route de Senafe, une distance d'environ 40 milles. Il y a quelques endroits très-mauvais, mais le génie a fait une route où pourront facilement passer cavalerie, infanterie, mules et chameaux. Ce sera probablement la principale ligne qui nous conduira tout de suite à une position favorable dans la direction où nous voulons marcher. L'excellente proclamation de sir H. Napier produira, j'espère, le meilleur effet. Déjà le chef du Tigré, prince Kassae, révolté contre Théodore, montre l'intention de nouer avec nous des relations amicales. Jusqu'à ce que ses intentions se confirment, nous resterons sur la réserve. De leur côté, du reste, ils ne se risqueront pas, tant qu'ils ne seront pas sûrs de notre protection. Plus on va au sud de Massovah, plus les hauteurs deviennent volcaniques. J'avais été trompé sur la richesse du plateau à l'ouest de Massovah, et j'espérais trouver la même chose au sud. Personne ne m'avait dit le contraire. J'ai appris la vérité à nos dépens. Les troupes qui ont débarqué ici sont dans un très-bon état sanitaire.

Le Messager franco-américain du 23 novembre, que nous venons de recevoir, contient sur les derniers événements du Mexique les nouvelles que voici :

Le télégraphe cubain nous apporte des nouvelles du Mexique d'une date très récente, qui ont été reçues à la Havane par le vapeur français le *Panama*, parti de la Vera-Cruz le 15.

La proclamation d'amnistie a été appliquée aussitôt son apparition. Plusieurs prisonniers impérialistes sur qui l'attention s'était fixée à l'époque de la guerre, viennent d'être relâchés. Citons notamment M. Eloin, l'ancien chef du cabinet de Maximilien, qui a recouvré sa liberté le 10, dans la soirée, et qui, très-désireux de quitter le pays et arrivant trop tard pour partir le même soir par la diligence de la Vera-Cruz, a fait à cheval et sans débrider le voyage vers la côte. Il s'est embarqué le 15, sur le *Panama*, pour St-Nazaire. Le même vapeur a aussi emmené le prince de Salm-Salm, ancien aide-de-camp de Maximilien et son compagnon d'armes à Queretaro, et M. de Magnus, ministre de Prusse. Quant au père Fischer dont le nom a acquis une si triste célébrité, il est toujours en prison. Pour des raisons restées secrètes, le gouvernement mexicain a refusé de le comprendre dans l'amnistie.

L'affaire des restes mortels de Maximilien a enfin reçu une solution. Les autorités mexicaines ont fait, à l'amiral Tegethoff, remise du corps, qu'on dit être bien conservé, malgré les circonstances qui ont accompagné et suivi la mort de l'archiduc. On a aussi délivré à l'amiral les documents qui lui permettront de sortir du pays, avec le cercueil qu'il est venu chercher de si loin, sans être molesté par la douane et sans éprouver de délais d'aucune sorte. L'amiral a dû quitter Mexico le 11 pour se rendre à la Vera-Cruz, où la frégate autrichienne la *Novara*, le prendra à son bord, ainsi que la dépouille de Maximilien, et partira immédiatement pour Trieste.

Quelques jours avant le dépar de l'amiral Tegethoff, la population allemande de Mexico lui avait offert un grand banquet, auquel assistaient plus de cent personnes, au nombre desquelles on remarquait M. Magnus, le ministre de Prusse. M. de Magnus a porté un toast à l'amiral ; il a bu aussi à la prospérité future du gouvernement mexicain et au bien-être du peuple. Dans son discours, il a dit avoir fait pour les résidents allemands du Mexique, tout ce qui lui avait été possible. En répondant au toast de M. de Magnus, l'amiral Tegethoff a parlé de l'accroissement de la marine des nations allemandes ; il a exprimé le désir de voir toujours celles-ci alliées dans la paix comme dans la guerre. — Le banquet s'est prolongé jusqu'à une heure avancée.

On continue à faire circuler le bruit d'embarras financiers auxquels le gouvernement de la République serait en proie ; mais ces bruits ne doivent être acceptés qu'avec réserve. Depuis le rétablissement définitif de l'autorité de Juarez, les recettes régulières ont considérablement augmenté, grâce à la reprise des affaires commerciales et à l'activité de l'exploitation des mines. Sous ce dernier rapport, le fisc mexicain a dû percevoir des sommes considérables car l'exportation des métaux précieux est très suivie depuis quelque temps. Aux dernières dates, deux *conductas* venant de l'intérieur et apportant un million et demi de piastres étaient encore arrivées à Mexico, en destination de la Vera-Cruz.

On se plaint généralement des excès commis par les bandes de voleurs qui infestent la vallée de Mexico, et qui arrêtent les voyageurs et enlèvent même les riches propriétaires dans leurs *haciendas* pour les mettre à rançon. On organise à Mexico et dans les environs des comités de vigilance pour donner la chasse et punir sommairement les bandits.

Le général Escobedo est dans la capitale, et la rumeur publique prétend qu'il sera bientôt ministre de la guerre. Quant au général Diaz, il n'a pas quitté Tehuacan, où se trouve le quartier-général de sa division militaire.

La plupart des membres du Congrès, qui doivent se réunir le 1er décembre, sont arrivés à Mexico. On estime que plus des deux tiers d'entre eux donneront leur appui à la politique du gouvernement de Juarez. L'un de leurs premiers soins sera de ratifier définitivement les amendements constitutionnels qu'il a proposés.

M. Plumb, le nouveau chargé d'affaires des Etats-Unis, a été reçu d'une manière très cordiale à Mexico. Le jour de son arrivée, un journal s'est prononcé pour l'entente cordiale entre les Etats-Unis et le Mexique.

Enfin, une dernière dépêche s'exprime ainsi :

« On a présenté au président Juarez, au nom des citoyens de San-Francisco, une magnifique médaille d'or.

» La ville de Vera-Cruz a envoyé dix mille piastres à Matamoros, pour venir en aide aux victimes de l'ouragan.

» Le consul français à la Laguna a été rappelé. Il est parti pour la Jamaïque. »

LA PRESSE ÉTRANGÈRE.

Dans notre précédent article, nous avons signalé les inconvénients du protectorat exercé en faveur des chrétiens de l'Empire Ottoman par les Puissances signataires du traité de Paris. Nous nous occuperons dans celui-ci de l'incompatibilité des capitulations avec la souveraineté et l'indépendance du Sultan et avec les principes les plus élémentaires du droit des gens. Nous nous appuierons, dans nos appréciations, non-seulement sur l'opinion de M. le Duc de Valmy, mais sur celle émise par les jurisconsultes les plus autorisés de France.

Les premières capitulations conclues avec la France et qui ont été accordées plus tard à toutes les Puissances amies et alliées de la Sublime Porte, ne se bornaient pas seulement à établir chez nous une juridiction à part quant aux étrangers, leurs effets s'étendaient jusque sur les chrétiens, sujets du Sultan, en faveur desquels elles avaient stipulé au profit de l'Europe le droit d'intervention.

On comprenait en 1535 jusqu'à un certain point les privilèges octroyés par Suleyman II à François Ier ; mais on s'explique difficilement l'existence de ces concessions en plein dix-neuvième siècle et après l'admission de la Turquie dans le concert européen.

Voici l'opinion émise dans une consultation de MM. Odilon Barrot, Dufaure et Jules Favre et que M. le Duc de Valmy appelle à l'appui de sa thèse :

« Si l'on se rend compte de la manière dont la justice, ce premier attribut de toute souveraineté, se rend dans presque tous les premiers États de l'Orient, et cela en vertu de capitulations toujours existantes, d'après lesquelles il suffit que dans un procès un étranger ou protégé d'une puissance étrangère soit intéressé, pour qu'à l'instant même la justice nationale soit frappée d'impuissance, et que ses pouvoirs passent à un tribunal consulaire, c'est-à-dire à une juridiction étrangère ; si l'on réfléchit à tous les embarras, à toutes les compromissions qu'un tel état de choses entraîne, aux conflits incessants, aux interventions multiples qu'il provoque, alors on s'étonnera moins que les gouvernements soumis à un tel régime ne voient pas sans inquiétude se former chez eux des établissements que les autres gouvernements encouragent, etc. (1) »

(1) Consultation délibérée à Paris, le 4 novembre 1863, pour Ismaïl pacha, au sujet du canal de Suez.

En citant ces consultations, le duc de Valmy, après avoir trouvé une excuse à la concession de ces immunités à une époque où les communications entre les peuples étaient difficiles et où le souvenir récent des croisades pouvait faire craindre des représailles de la part des Turcs, ajoute : « Mais aujourd'hui que le droit » public est formé, que les traités de » commerce ont facilité les relations in» ternationales et que des forces mariti» mes permanentes sont venues donner » toute sécurité à ces relations, retenir » les institutions du moyen-âge, c'est » enrayer d'une main la civilisation qu'on » veut encourager de l'autre.

» Les véritables ennemis de la civili» sation de l'Orient ne sont donc pas les » musulmans, qui ne sauraient y être » hostiles par caractère ou par tradition : » ce sont les gouvernements européens » eux-mêmes, dont les prétentions ex» cèdent le droit de protection qu'il se» rait permis d'accorder à des sujets » étrangers chez une nation indépen» dante. »

Ce sont là les idées que nous avons toujours soutenues et que le *Levant Herald* combattait l'autre jour avec tant de véhémence. Tant que les Puissances maintiendront les capitulations et interviendront dans les rapports du Sultan avec ses sujets, non-seulement notre commerce et notre industrie seront au profit des étrangers, mais notre organisation sociale et politique deviendra une impossibilité. En effet, comment pouvons-nous organiser les diverses branches de notre administration lorsque, à chaque pas, les dispositions de nos lois sont paralysées par celles des capitulations ?

Le droit accordé récemment aux étrangers d'acquérir des immeubles en Turquie, en est une preuve irréfragable. Depuis longtemps les Puissances invoquaient ce droit pour leurs sujets, mais personne ne se serait douté qu'elles eussent voulu par là donner une nouvelle extension aux immunités qui leur sont déjà consacrées par les capitulations. Rien n'est cependant plus vrai ; au lieu de nous aider à marcher vers le progrès, les Puissances veulent nous jeter encore en arrière de plusieurs siècles.

A peine cette loi était-elle promulguée que les représentants étrangers interdirent à leurs nationaux d'en profiter, et cela parce que la Porte s'était réservé le droit d'être seule juge en matière de propriété, tandis que les ambassades désiraient posséder ce droit pour elles-mêmes. Mais si on nous privait même de cet attribut de notre souveraineté il ne nous resterait rien autre chose à faire que de renoncer à notre propre pays et de nous constituer les très-humbles sujets des Puissances étrangères.

Et voilà ce qu'on appelle dans les hautes régions de la diplomatie une politique désintéressée et propre à propager en Orient les principes éminemment civilisateurs de l'Occident! Voilà ce que quelques-uns de nos confrères européens prônent dans les colonnes de leurs journaux!

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

LA MAISON DE PENARVAN

PAR

M. JULES SANDEAU.

II.

Elle pressait le pas de sa monture : jamais ses frères ne l'avaient vue si belle quand son cheval l'emportait à travers les bois. Cependant, à mesure qu'ils approchaient du terme de leur voyage, l'abbé sentait son enthousiasme décroître et sa résolution s'affaisser. Rendons-lui cette justice, qu'il avait fait jusque-là bonne contenance. La joie d'aller en poste, la satisfaction qu'il tirait de ses habits neufs, la fermeté de sa compagne, l'honneur de la famille à sauver, l'avaient maintenu dans les dispositions où il était à l'heure du départ. Il avait bravement enfourché sa mule et traversé tête haute la ville et les faubourgs, au grand ébahissement des citadins matineux, qui ne se souvenaient pas d'avoir vu dans leurs murs une pareille cavalcade. Comme le talent, comme la vertu, l'héroïsme a ses heures de défaillance. A peine dans les sentiers qui menaient au domaine du terrible cousin, l'abbé avait été pris d'un sourd malaise ; au bout d'une petite lieue, l'âme de Sancho Pança se glissait furtivement sous l'enveloppe de don Quichotte. Il vint un instant où l'abbé ne vit plus que les côtés périlleux de l'entreprise. Toutes les appréhensions qu'avait miraculeusement étouffées le renouvellement de sa garde-robe s'étaient réveillées et le harcelaient de plus belle. Il se rappelait, en les exagérant, tous les rapports de dom Jobin ; à chaque ferme, à chaque métairie, à chaque pigeonnier qu'il découvrait dans le paysage, il se demandait en pâlissant si c'était là qu'habitait l'ogre. Moins impatient d'arriver que Mlle Renée, il laissait volontiers sa bête flâner devant les buissons, et de loin en loin Bradamante était obligée de crier à son écuyer : « Allons, l'abbé, allons ! vous n'allez pas ! » Fergus, qui était de la partie, battait les champs et les guérets, et faisait lever les alouettes dans les sillons.

Le soleil avait bu la rosée du matin, les arbres ne donnaient plus d'ombre, les chaumes crépitaient sous les feux du milieu du jour ; les mules allongeaient le pas, et La Brigazière semblait fuir devant elles. Malgré les informations prises à Rennes et le long de la route, nos voyageurs s'étaient égarés : il eût fallu le fil d'Ariane pour se diriger à coup sûr dans ce dédale de verdure. Ils venaient de s'arrêter au milieu d'un carrefour où cinq chemins aboutissaient. Auquel se confier ? Mlle Renée hésitait ; l'abbé ne soufflait mot.

— Votre avis, l'abbé : quel chemin prendriez-vous ?

— Mon avis, mademoiselle, puisque vous avez la bonté de le demander, est que nous ferions bien de ne pas pousser plus avant, et de retourner par où nous sommes venus. On sait toujours d'où l'on vient ; on ne sait pas toujours où l'on va.

— Qu'est-ce qui vous prend ? répliqua vivement Mlle Renée. Hier, ce matin encore, vous étiez tout feu et tout flammes ; à vous voir, à vous entendre, j'aurais juré que vous partiez pour la Terre-Sainte, et maintenant vous reculez ! J'en suis fâchée, il est trop tard.

— Il n'est jamais trop tard, mademoiselle, pour obéir aux inspirations du ciel.

— Vous allez me persuader que vous êtes saint Paul, et que c'est ici la route de Damas ?

— Non, mademoiselle, non, répondit modestement l'abbé ; mais voilà plus de quatre heures que nous errons au hasard. Si Dieu n'était pas contraire à la pensée de ce voyage...

— Il nous eût envoyé un de ses anges pour nous conduire par la main jusqu'à la porte de La Brigazière ? Ou peut-être aviez-vous compté que nous marcherions précédés d'une colonne de fumée, comme les Hébreux ?

— Tenez, mademoiselle, retournons sur nos pas, s'écria l'abbé. Qu'allons-nous faire dans cette galère ? Savons-nous seulement quel est le genre de vie qu'on y mène ? Connaissons-nous les habitudes de monsieur votre cousin ? S'il s'est mis en tête d'épouser la fille d'un meunier, pensez-vous que votre présence suffira pour l'en empêcher ? Que lui direz-vous ? que vous répondra-t-il ? Qui nous assure que nous ne tomberons pas au milieu d'une orgie révolutionnaire ? Le martyre ne me fait pas peur : qu'on me mène aux bêtes, je suis prêt ; mais la fille du marquis de Penarvan doit-elle s'exposer à de si étranges périls ? Mademoiselle, au nom du ciel !...

Il en était là de sa harangue, quand une petite fille, pieds nus, robe à mi-jambe et cheveux en broussailles, déboucha par un des sentiers, une gaule à la main, et poussant devant elle une bande d'oisons.

— Mon enfant, lui cria Mlle Renée, le chemin de la Brigazière ?

— Par ici, ma belle dame, répondit la petite en dirigeant sa gaule vers le sentier d'où elle sortait : au tournant de la baie, vous verrez M. Paul qui prend un air de soleil devant la porte de sa cour.

— Monsieur l'abbé, allez m'attendre à Rennes !

Et, lançant sa mule au galop, Mlle Renée s'enfonça dans la traîne, où l'abbé la suivit en frissonnant.

Quelques minutes après, ils s'arrêtaient de front au détour de la baie, à deux cents pas d'un domaine isolé qui n'avait rien de seigneurial, mais qui pouvait passer pour tel dans ces campagnes misérables. Moitié pierres et moitié briques, le principal corps d'habitation était assis entre un verger et une vaste cour, flanquée de hangars et de bâtimens d'exploitation rurale. Le village, qui se composait de quelques toits de chaume tapis dans la verdure, fumait non loin de là, à deux ou trois portées de fusil du verger. Devant la porte de la cour, ouverte à deux battans sur le chemin, un garçon, jeune et de bonne mine, se tenait planté, en veste et en sabots, comme l'enseigne du logis. Il était nu-tête, ses cheveux incultes au vent. Un mouchoir de couleur claire, noué négligemment autour

Voir le numéro du 26 décembre.

EXTRAITS DU LIVRE VERT.

Le dossier relatif à la question romaine comprend deux périodes bien distinctes.

L'une, celle du Ministère Ricasoli-Visconti, se résume dans quatre pièces dont la lecture est aussi intéressante qu'instructive.

Le journalisme libéral a déjà signalé, avec raison, la lacune que tout esprit éclairé et impartial remarque, non sans surprise, dans le *livre jaune* français.

C'est, en effet, une curiosité bien naturelle que celle de désirer apprendre, sinon les détails, du moins les épisodes les plus saillants de l'œuvre de conciliation que la France avait entreprise à Rome et à Florence le lendemain de l'échéance de la Convention, et qui ne devait aboutir qu'à l'insuccès de la mission Tonello. C'était là aussi, au point de vue diplomatique, un élément d'une importance capitale pour la cause immense qui est plaidée en ce moment devant l'Europe.

Les quatre documents, par lesquels s'ouvre le second recueil déposé aujourd'hui au Parlement, nous semblent trancher la question d'une manière décisive.

C'est aussitôt après la mission du général Fleury que M. Visconti-Venosta expose, dans sa dépêche du 20 décembre 1866, les vues du gouvernement italien à l'égard de la question romaine. Jamais observe-t-il, les circonstances n'ont été si favorables. L'évacuation du territoire pontifical par les troupes françaises a désormais enlevé tout élément d'irritation ; la cession de la Vénétie a dégagé la papauté de toute solidarité avec la politique des influences étrangères. La situation de fait s'est, d'ailleurs, de beaucoup améliorée : le clergé en Italie paraît animé de dispositions conciliantes. M. Tonello est accueilli avec empressement à la Cour romaine ; presque tous les différends, occasionnés jadis par l'incertitude de l'ancienne législation à l'endroit des matières mixtes, ont été vidés d'une manière irrévocable. La Convention de septembre, enfin offre une base sûre pour les négociations à entamer entre Rome et Florence, car sans renoncer aux réserves formulées de part et d'autre, les deux gouvernements peuvent s'appliquer à résoudre le problème de « faire participer le plus possible l'enclave potificale à la vie commune de la nation italienne. » Des accords pour l'extradition des malfaiteurs, le rétablissement du régime consulaire, l'admission des pavillons dans les ports respectifs, des facilités douanières, voilà les éléments de ce programme aussi sagement conçu que nettement exprimé. Quant à l'imprévu, M. Visconti-Venosta se borne à énoncer l'espoir qu'en tout cas « l'esprit de la Convention pourrait survivre à ses stipulations, si elles devenaient caduques, et que la France n'admettrait pas que la question romaine pût encore être rejetée dans ces redoutables alternatives de violences contraires qui l'ont caractérisée jadis. »

La dépêche de M. Visconti-Venosta se croise avec celle par laquelle M. Nigra rend compte d'une conversation qu'il a eue avec M. le marquis de Moustier. Le ministre impérial des affaires étrangères constate déjà que « les dispositions du Saint-Siége ne sont pas aussi conciliantes que la France le désirerait. »

Cependant le cabinet impérial ne désespère pas encore de pouvoir arriver à un résultat satisfaisant : il rend, d'ailleurs, pleine justice à la modération et au bon vouloir dont l'Italie témoigne dans ses rapports avec le Saint-Siége. Pour ce qui concerne les éventualités futures, le marquis de Moustier n'en mentionne qu'une seule, la dépossession violente du pays, pour affirmer que l'empereur se verrait, en ce cas, non sans regrets, obligé de renouveler l'expédition de Rome. Toutefois il prend l'engagement général et sans condition que M. Nigra résume par les mots suivants : « Ni l'Italie ni la France ne décideront rien avant d'avoir tâché de s'entendre préalablement. »

M. Visconti-Venosta ratifie ce dernier engagement, au nom du gouvernement du roi, par la dépêche du 9 janvier. L'attitude du Saint-Siége commence déjà, à cette époque, à inspirer des appréhensions : cependant, vu l'état des rapports existant entre Rome et Florence, vu, surtout, les déclarations explicites et solennelles émises par le cabinet italien, c'est désormais à la cour romaine à prendre l'initiative des arrangements à intervenir. Cette situation qui ne présente pour le moment aucun danger immédiat, pourrait bien aboutir, dans un avenir prochain, par un enchaînement fatal de circonstances, à une catastrophe, à laquelle il serait probablement impossible d'aviser après coup. La règle de conduite que les deux gouvernements viennent de se tracer constitue déjà une garantie sérieuse : il est toutefois d'une sage politique de fixer, dès aujourd'hui, quelques bases pour les accords à prendre dans de certaines données. Quant à l'Italie, elle ne pourrait, dans aucun cas, admettre ni une nouvelle intervention étrangère, ni une garantie collective du pouvoir temporel : elle se flatte, en outre, que la France reconnaîtra que l'Italie seule est à même de pourvoir à la sûreté et à l'indépendance du Pape, sans violer le droit des Romains.

Le marquis de Moustier prend acte de l'adhésion de l'Italie au programme de l'accord préalable entre les deux gouvernements en tout état de cause, et renouvelle, pour sa part, l'engagement qu'il avait déjà pris à cet égard. C'est ce qui résulte de la dépêche que M. Nigra a adressée à M. Visconti-Venosta le 17 janvier.

La période des tentatives essayées à Rome par le cabinet Ricasoli, se dessine d'une manière décisive, autant par le ton des dépêches que nous venons d'analyser, que par l'absence de toute communication postérieure jusqu'à l'avénement du cabinet Rattazzi. Ce silence absolu, relevé d'ailleurs par l'éloquence de faits appartenant désormais au domaine de notoriété publique, témoigne, par un arrêt décisif, de l'opiniâtreté invincible de la cour romaine. Les appréhensions, énoncées à Paris lors même que le cabinet de Florence envisageait encore avec une confiance sereine la perspective qu'ouvrait à l'Italie et à la Papauté la situation créée par des événements heureux, ces appréhensions, que beaucoup d'esprits partageaient chez nous et au-delà, n'ont été que trop justifiées par la réalité des choses.

Nous avons dit, au commencement de cette analyse rapide, que nous pourrions trouver dans l'examen des quatre premières pièces du recueil, un élément précieux pour porter un jugement impartial sur la situation actuelle. Cet élément n'est pas, en effet, difficile à constater, après la lecture de ces documents, et il peut, ce nous semble, être énoncé de la manière suivante : Si la force brutale des choses et la passion des hommes ont eu une part aussi considérable, je dirai même exclusive, dans la crise que nous venons de traverser, la responsabilité en doit remonter jusqu'à ceux qui n'ont jamais voulu accepter l'aide qu'on leur offrait, de la sagesse et de la prévoyance. Le gouvernement italien peut bien aujourd'hui, comme à la date de la dépêche du 20 décembre 1866, « se rendre « le témoignage d'avoir rempli, et au-delà, « la tâche que sa responsabilité lui imposait. »

La période du ministère Ratazzi, dans le recueil diplomatique que nous analysons, s'ouvre par une dépêche en date du 27 avril, dans laquelle le gouvernement italien constate la situation et déclare ses intentions à l'égard de la question romaine. Nous en extrayons le passage le plus saillant :

« En comparant le programme que le gouvernement italien s'était lui-même proposé avec ce que tous les efforts du négociateur du roi à Rome ont pu obtenir jusqu'ici, on ne saurait certainement se défendre d'un sentiment de pénible surprise. Nous ne voulons cependant point abandonner ce programme, et nous nous proposons même, pour ce qui concerne les arrangements à établir entre les deux territoires, de reprendre les négociations directes qui ne sont que momentanément suspendues. »

Les alarmes sont plus vives : il est de plus en plus évident que la politique du St-Siége pourrait donner lieu à une crise et que cette crise provoquerait peut-être une intervention étrangère. Le gouvernement du roi proteste hautement contre cette éventualité.

Malgré le bon vouloir du cabinet de Florence, toute négociation politique avec le gouvernement pontifical est impossible : il n'est même pas possible d'espérer que la situation matérielle puisse être améliorée entre les deux territoires. L'Italie se voit obligée, bien qu'à regret, de se renfermer dans le terrain légal de la convention de septembre. Tel est le sujet d'une circulaire en date du 8 mai.

(Corresp. Italienne.)

Nouvelles de l'Intérieur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROIDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

26 *décembre* 1867

Pression barométrique à midi	760,5
Température minima	1,3
» maxima	2,
» moyen. de 9 h.m. à 6 h. s.	1,8
Direction du vent	N.
Force moyenne du vent	*faible*

La direction des Télégraphes nous prie d'insérer les lignes suivantes :

Des nouvelles télégraphiques ultérieures en date du 22 courant reçues de Diarbékir informent que la quantité de neige qui est tombée sur les montagnes du Batman qui font suite à celles du Mehrab était tellement considérable que les habitants desdites localités s'en sont effrayés à juste titre. Notre inspecteur des lignes de cette section nous informe en outre qu'il a dû, avec des centaines d'ouvriers, ouvrir des tranchées pour déterrer les poteaux enfoncés sous la neige et que la surcharge qui s'y était attachée, avait mis en pièces ainsi qu'un grand nombre d'isolateurs ; il signale aussi que le courrier qui était parti en même temps que lui de Harpout, n'était pas encore arrivé à Diarbékir à la date précitée.

Une famille des plus recommandables, et sans ressources d'existence, a mis en loterie un beau piano sortant de la fabrique si renommée de M. Boucher à Paris.

Le prix de chaque numéro est fixé à 10 piastres métalliques.

On peut se procurer des billets soit dans les bureaux de la *Turquie*, soit à la demeure même de la famille en question, rue Sultan Bayazid, n° 1.

Le tirage aura lieu le 30 avril, ou plus tôt si tous les billets sont pris.

Nous espérons que les personnes charitables de notre ville ne manqueront pas de venir en aide à une malheureuse famille qui mérite bien leur générosité.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE HELLÉNIQUE.

Lundi prochain (30|18 décembre), à la séance régulière, M. Déthier parlera en français des moyens et du chemin que prit le Sultan Mahomet II pour faire passer par terre, sa flotte dans la Corne d'Or.

Le secrétaire-général,
D. MATIADIS.

THÉATRE FRANÇAIS.

La représentation des *Poseurs* a eu lieu lundi dernier. La pièce a obtenu un succès complet. C'est dommage que le mauvais temps ait privé bien des personnes du plaisir d'aller la voir. L'exécution en a été excellente. On la donne de nouveau ce soir et nous espérons que la salle du Palais de Cristal sera pleine.

Demain la 3me et dernière représentation des *Canotiers de la Seine* et dimanche la grande pièce de M. Frédéric Soulié attendue impatiemment. La *Closerie des genêts* sera jouée par toute la troupe et encore faudra-t-il bien s'attendre à des rôles doublés.

A l'étude : *Lischen et Frischen*, opérette, *Le cœur et la dot*, comédie en 5 actes du théâtre français.

Nous avions raison de dire que M. Larose était un des artistes préférés du public. Son bénéfice a eu un vrai succès. La salle était comble et retentissait d'applaudissements chaque fois que le bénéficiaire paraissait sur la scène.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

SCUTARI, le 2 décembre.

Si je ne vous ai pas déjà parlé d'une rixe qui a eu lieu dernièrement entre les habitants chrétiens et musulmans de la montagne aux environs de Scutari, c'est parce que j'ai voulu m'enquérir des faits afin de vous représenter dans son véritable jour un incident qui ne manquera pas d'être grossi.

Malgré tout ce qu'on a déjà dit et dira encore sur cette regrettable affaire je puis constater aujourd'hui d'abord, que la meilleure volonté existe du côté de l'autorité locale pour mener la chose à bonne fin, et ensuite que les représentants du clergé catholique c'est-à-dire M. le consul d'Autriche et l'archevêque, sont, de leur côté, désireux de terminer à l'amiable cette délicate affaire.

L'incident se résume en deux mots :

Les chrétiens de la montagne ont l'habitude d'indiquer les limites de leur frontière par un autel surmonté d'une croix ; or, il paraît qu'une certaine partie de leur territoire étant contestée depuis longtemps par les turcs, leur voisin, d'après mes renseignements, ces derniers au lieu d'avoir recours à l'autorité auraient pris la loi entre leurs mains, renversé et même sâli la croix, il n'en fallut pas davantage pour amener ce qui en effet eut lieu. Une rixe sanglante, où les chrétiens plus nombreux eurent le dessus, tuèrent deux turcs (frères) qui étaient dit-on les meneurs.

La bataille à main armée ne cessa qu'à l'arrivée du représentant de S. Exc. Ismaïl pacha accompagné d'une force de zaptiés assez considérable. Après l'arrivée de ce fonctionnaire il y eut une trève et les combattants, promettant de venir représenter leurs griefs au pacha, la tranquillité si malheureusement troublée fut rétablie et continue je dois l'ajouter, au moment où j'écris. En attendant, l'affaire se traite au conak et il n'est pas à douter que notre habile gouverneur ne sache se rendre maître de la position ; s'il le fait, il le fera avec une impartiale justice sans déroger à sa dignité.

Du côté du Monténégro, tout est tranquille ; il y règne me dit-on une véritable famine, les vivres manquent complètement. Cette année n'a certainement pas été heureuse pour la Chernagora ; espérons avec eux, que l'année qui va commencer s'annoncera mieux.

L'exportation des céréales généralement assez grande ayant été prohibée, le commerce est presque nul.

De Prisrend, les nouvelles sans être rassurantes ne sont pas cependant trop mauvaises ; il y existe un malaise général suite des mesures employées pour la répression des troubles de l'année dernière.

M. Lippich, chancelier du consulat d'Autriche à Scutari, vient d'être nommé au poste de gérant vice-consul d'Autriche à Pristina nouvellement créé et est déjà parti pour sa destination.

Correspondance particulière de LA TURQUIE

SALONIQUE, le 18 décembre.

Puisque les journaux de St-Pétersbourg continuent d'affirmer que la question d'Orient est à l'ordre du jour, il est du devoir de chacun de nous de rapporter les faits qui se passent sous nos yeux, afin que de la masse des détails, l'historien puisse résumer son jugement. Je vais donc vous raconter deux faits qui se sont passés tout dernièrement à peu de jours de distance l'un de l'autre.

Depuis quelque temps se trouve dans notre ville, un menuisier prussien de religion protestante marié à une femme catholique. N'ayant aucune fortune, il vivait du fruit d'un travail rendu précaire par sa santé chancelante, et c'est dans ces conditions qu'il voit ses pratiques diminuer par l'interdiction que les prêtres ont faite aux familles catholiques de donner de l'ouvrage à ce malheureux s'il ne convertissait son enfant à la religion apostolique et romaine. Le désespoir a réduit cet infortuné père à ce pas, et peut-être ne tarderons-nous pas à le voir lui-même embrasser cette religion, et nos prêtres pourront s'enorgueillir de ces conversions édifiantes.

Voici l'autre fait. Je me trouvais, il y a quelques jours, dans le palais de Son Excellence lorsque mon attention a été attirée par un bruit et des cris qui partaient de la galerie. Etonné, je me rendis en ce lieu et je vis une femme que les zaptiés défendaient contre les attaques d'un turc et d'une foule considérable de femmes turques. Pendant ce temps, S. Exc. Akif pacha, attiré aussi par le bruit, venait demander quelle en était la cause. Cette femme était des environs de Monastir, elle était grecque et avait fait au medjliss une supplique pour pouvoir embrasser la religion turque. Les autorités avaient consenti et lui avaient donné pour mari l'homme qui la poursuivait en ce moment. Fatiguée de son mari ou de sa religion nouvelle, elle voulait revenir à l'ancienne. Son Excellence, après l'avoir entendue, a donné l'ordre de la laisser libre, et comme le mari ne voulait pas y consentir, il l'a fait emprisonner jusqu'à ce qu'elle fût rendue à sa famille ; et cependant j'ai vu aux archives la supplique adressée par cette femme au medjliss pour qu'il lui fût permis d'embrasser la religion turque.

Ces faits ont-ils besoin de commentaires ; je ne le crois pas. Le bon sens suffit pour les juger.

On parle beaucoup depuis quelques jours de la municipalité ; il semble que l'on ne tardera pas à organiser cette nouvelle institution et l'on dit même que le defterdar en sera le président ; c'est déjà là une bonne nouvelle, car c'est un fonctionnaire plein d'activité et d'intelligence ; cependant quand je considère la tâche qui incombe au conseil municipal, je ne puis m'empêcher de me demander avec inquiétude comment il parviendra à atteindre son but ; balayage des rues, élargissement et reconstruction des chaussées, alimentation d'eau de la ville, établissement des égouts, éloignement des cimetières et tant d'autres choses enfin, pour lesquelles il faut de l'énergie et de l'argent ; de l'argent surtout. Je ne sais pas encore quels impôts pourront être établis par la municipalité pour se créer des ressources, mais je ne doute pas que le gouvernement se sera montré généreux à cet égard.

L'exportation des céréales continue sur une grande échelle, mais les froids qui dominent en ce moment ne sont pas sans causer de grandes inquiétudes au monde commercial de notre ville, qui craint beaucoup de voir geler le Vardar. Les graines que l'on doit exporter dans ces deux ou trois mois proviennent en grande partie d'Uskup et de Kupurli par la voie du Vardar. Si le Vardar gèle, comment pourront faire les négociants pour tenir leurs engagements. Cela fait sentir une fois de plus et avec beaucoup de justesse l'inconvénient de l'absence de canaux et de chemins de fer. Car si les chemins de fer ont une grande utilité, il est prouvé que souvent les canaux, dont l'établissement coûte à peu près autant que celui des chemins de fer, sont plus avantageux ; et en effet quelle assurance n'aurait pas le négociant qui saurait que tel jour il pourrait avoir sa marchandise. Il ne faut pas trop demander à la fois, et puisque le gouvernement nous a accordé un chemin de fer d'ici à Nisch, pourquoi la compagnie concessionnaire, ne nous fait pas connaître ses projets et ses ressources. Je n'approuve pas la réclame, mais je trouve que de nos jours on ne saurait trop compter avec l'opinion publique, et faire tout ce qu'il faut pour l'éclairer et l'avoir de son parti.

Les prix des céréales sont très-élevés et la marchandise commence à devenir plus rare. Les cotons, au contraire, sont comme du reste à peu près partout, très-délaissés. On en exporte très-peu et le commerce craint de toucher à cet article. Les villageois qui se sont donnés à la culture de cet article, sont au désespoir car les prix actuels ne couvrent pas les frais de culture. Je crains, et beaucoup de monde est de mon avis, que maintenant le coton reprendra l'allure modeste qu'il avait avant la guerre d'Amérique. Cependant si nos cultivateurs étaient guidés par des hommes connaissant bien cet article, ils pourraient en améliorer la qualité et retirer encore de beaux bénéfices.

Les prix actuels des diverses marchandises sont :

---

du cou, en dégageait l'ivoire bruni par le soleil. Quoique robuste et bien portant, la finesse de ses traits donnait un démenti à son costume ; ses mains, bien que durcies par le travail, avaient conservé leur élégance native ; sa physionomie promettait un être heureux et gai, inoffensif et doux.

Immobiles, au temps d'arrêt, Mlle Renée et l'abbé le contemplaient en silence.

Il n'a pas l'air méchant, dit enfin l'abbé.

— C'est un Penarvan ! dit Mlle Renée, dont l'œil perçant avait reconnu sur-le-champ tous les caractères du type de sa race... Monsieur l'abbé, allez m'annoncer.

L'abbé s'affermit sur ses étriers, piqua des deux et prit les devans, à demi rassuré déjà, et tout fier du rôle qui lui était échu dans cette admirable aventure.

III.

Dans les grandes familles, comme dans les maisons souveraines, la branche cadette a fait de tout temps de l'opposition à la branche aînée. On se console ainsi de n'être pas au premier rang, sauf à prendre, quand la fortune vous y pousse, tous les travers dont on s'était raillé, tous les préjugés qu'on avait combattus. Pendant que le marquis de Penarvan vivait en grand seigneur dans son fief, le vicomte Joseph de Penarvan vivait en hobereau dans sa gentilhommière ; l'un faisait chère lie après avoir couru le cerf dans ses farêts, l'autre mangeait en gibelotte le lapin buissonnier qu'il avait tiré dans sa haie. Les deux cousins ne s'étaient jamais liés d'une affection bien vive ; ils se voyaient pourtant de loin en loin avant que la politique les eût complètement séparés. Quand le vicomte, après avoir passé quelques semaines au château du marquis et usé largement d'une hospitalité plantureuse, retrouvait, en rentrant chez lui, sa meute composée de deux chiens, sa modeste pitance et son petit vin blanc, il ne pouvait s'empêcher de réfléchir sur l'organisation de la société, et reconnaissait volontiers que rien n'y était à sa place. Ces réflexions avaient fini par le rallier à la philosophie de son temps. Il s'était posé en réformateur des abus, faisait bon marché de ses aïeux, correspondait avec d'Alembert, se frottait aux membres opposans du parlement de sa province, et envoyait à l'Encyclopédie des articles où il battait en brèche les institutions féodales : ce qui ne l'empêchait pas d'exiger dîmes et corvées, ni d'exercer tous ses droits féodaux avec une impitoyable rigueur. Les relations entre les deux cousins devenaient de plus en plus rares. Pour expliquer la violence de leur rupture, il est nécessaire de rappeler en quelques mots un incident qui appartient à l'histoire, incident à peu près oublié de nos jours, mais qui, à cette époque, préoccupa la France entière et faillit soulever la Bretagne.

Depuis les guerres de Vendée, on s'est plu à représenter la Bretagne comme la terre du dévouement et de la fidélité monarchique. Il faut se dire que la grande insurrection vendéenne ne fut, dans son principe, que l'héroïque élan d'un peuple religieux et jaloux de ses droits, qui se croisait contre la république moins pour la restauration du trône que pour la défense de ses autels et de ses libertés. La Bretagne se révolta comme la Suisse, et devint, comme elle, un peuple de guerriers, dès qu'elle se sentit frappée dans sa foi, dans ses mœurs, dans toutes les parties essentielles de sa constitution ; elle eût pris les armes contre la monarchie, si la monarchie se fût avisée d'opprimer sa conscience et de menacer sérieusement les franchises de sa vie patriarcale. Ainsi, de 1765 à 1770, cette même province, qui devait s'insurger vingt-cinq ans plus tard contre les décrets de la convention, avait tenu tête à l'autorité royale, et bien qu'il ne s'agît alors que de quelques édits bursaux, qui portaient atteinte, il est vrai, aux vieilles libertés bretonnes, peu s'en fallut que la lutte engagée par le parlement n'aboutît à un soulèvement général. M. de La Chalotais avait donné l'exemple de la rébellion ; du fond de son cachot, il en fut l'étendard, le point de ralliement. La résistance s'établit autour de son nom comme au pied d'une forteresse, et après cinq années de trouble et de fermentation, la monarchique Bretagne devenait, sous le règne de Louis le Bien-Aimé, le théâtre d'une révolte formidable, si le gouvernement du roi n'eût jugé prudent de capituler.

Ce long débat avait partagé les gentilshommes de l'Armorique. La noblesse qui vivait pauvre et oubliée au fond de ses châteaux solitaires s'était déclarée pour le magistrat indépendant ; l'aristocratie opulente, qui se rattachait de près ou de loin au parti de la cour et considérait l'autorité royale comme un abri plus sûr que celle des parlemens, s'était prononcée contre le magistrat rebelle. On devine sans peine que les deux Penarvan ne firent point campagne sous le même drapeau. Lié avec M. de La Chalotais, depuis que celui-ci avait fait la guerre aux jésuites, le vicomte avait embrassé sa cause avec ardeur et la servait avec acharnement. Le marquis avait toujours traité de haut en bas la robe et les fourrures ; ami du duc d'Aiguillon, qui gouvernait alors la province et ne jouait pas le beau rôle dans cette affaire, il s'indigna de voir que ces messieurs, qui portaient encore au front l'empreinte du talon de botte de Louis XIV, osassent relever la tête,

Tout était fini entre les deux cousins, quand le seigneur de la Brigazière, comme pour brûler ses vaisseaux, avait épousé, au plus fort de l'agitation générale, la nièce de M de La Chalotais. Profondément ulcéré déjà, le marquis ne vit dans cette alliance qu'un insolent défi ; il y répondit en déclarant autour de lui la branche cadette éteinte, et moins de huit jours après son mariage, à la douce clarté du premier quartier de la lune de miel, le vicomte lisait le petit compliment que voici :

« Le marquis de Penarvan a l'honneur de vous faire part de la perte irréparable qu'il vient d'éprouver en la personne du vicomte Joseph de Penarvan, son cousin, décédé dans son domaine de La Brigazière le jour de son mariage avec Mlle de La Chalotais.

Le hobereau se le tint pour dit et ne s'en porta pas plus mal ; mais il en garda jusqu'à son dernier jour un vif ressentiment, qu'il devait transmettre à son fils. On s'explique à cette heure comment Mlle Renée et ses frères avaient grandi sans se douter qu'il y eût, tout près de Rennes, une branche de leur famille. Jamais il n'en avait été question devant eux ; jamais leur père n'y faisait allusion. De son côté, la branche cadette avait gardé vis-à-vis de la branche aînée une réserve facile à comprendre.

(Sera continué.)

Orge, piastres 70 le kilé de Salonique; blé dur, piastres 145; blé tendre roux, 128; blé tendre blanc, 140; maïs, 92; coton Amérique, 6 1[2 l'ocque; dito Macédoine, 5 3[4 l'ocque.

CORPS-LÉGISLATIF.

Compte-rendu analytique de la séance du Jeudi 5 décembre 1867.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

Interpellations sur l'Allemagne et l'Italie.

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Jules Favre et plusieurs de ses collègues sur la politique extérieure en ce qui concerne l'Allemagne et l'Italie.

LL. Exc. MM. Rouher, ministre d'Etat; le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères; Vuitry, ministre présidant le conseil d'Etat; MM. le général Allard et de Lavenay, présidents de sections au conseil d'Etat, siègent au banc des commissaires du gouvernement.

M. le président Schneider. — La parole est à M. Garnier-Pagès.

M. Garnier-Pagès. — Messieurs, dans les circonstances graves où nous nous trouvons, je crois devoir entrer sans préambule dans l'examen de la grande question des événements qui se sont accomplis l'année dernière ou qui menacent de s'accomplir en Allemagne.

Echo de l'opinion publique, il y a quatre mois seulement, je suis venu à cette tribune, au nom des intérêts publics, de la paix, du commerce et de l'industrie, solliciter du gouvernement des éclaircissements indispensables sur notre politique extérieure.

Je cherchais à mettre en lumière l'origine de la crise commerciale et industrielle constatée par M. le président du conseil d'Etat lui-même, la cause des souffrances de cette grande famille d'ouvriers qui attend du travail son pain de chaque jour. (Approbation à la gauche de l'orateur.)

La mission d'un gouvernement sage et prévoyant devait être avant tout de rendre la sécurité aux affaires en rétablissant la confiance. Comment le nôtre s'est-il acquitté de ce devoir? La crise est plus intense que jamais, elle est plus grave que celle qui a suivi les événements de 1848.

Telle a été la conséquence de l'entrevue de Salzbourg.

A la suite des splendeurs de l'Exposition et du concours de tous les industriels du monde, le calme semblait vouloir renaître, et le discours prononcé à la distribution des récompenses en était un augure favorable. Mais tout à coup, par une conséquence fatale de cette fatale expédition du Mexique, le chef de l'Etat entreprend un voyage de condoléance, et dans quelles circonstances? Dans des circonstances qui imposaient une réserve dont on n'aurait pas dû sortir.

Aussitôt, dans cet état particulier de reconstruction où elle se trouve, l'Allemagne s'agite, s'irrite, se passionne; elle se demande ce qui va sortir d'une entrevue d'où peuvent dépendre les destinées du monde.

Les mêmes inquiétudes se produisent en France. A une époque de lumière comme la nôtre, le sort de l'Europe semble attaché aux résolutions de deux souverains, aussi fragiles que peut l'être l'humanité. (Approbation sur les mêmes bancs.)

Au milieu de cette crise nouvelle, on est à se demander si, dans les dîners et les fêtes de cette entrevue, les deux impératrices, qui assistent au conseil, ont parlé de toilette ou du pouvoir temporel. (Mouvements divers)

On se demande si les deux empereurs vont se borner à de simples actes de courtoisie, s'occuper de questions de vénerie, de chasse au faucon (Interruptions.), ou si de leurs délibérations va sortir la paix ou la guerre.

Que résulte-t-il de ces incertitudes?

M. de Bismark saisit l'occasion pour faire les premières élections du Parlement du Nord. En France, on attendait dans l'anxiété: alors sont venus des actes officiels.

A Arras, l'Empereur, seul responsable, fait appel à la confiance dans l'avenir, en déclarant que les gouvernements forts ne cèdent pas à des entraînements intempestifs, quelque patriotiques qu'ils soient.

A Lille, l'Empereur, tout en se félicitant de ce que, depuis quatorze ans, beaucoup de ses espérances se sont réalisées, montre des « points noirs » assombrissant l'horizon, et parle de revers passagers.

Mais le chef de l'Etat s'aperçoit qu'il a été trop loin, et à Amiens, nouveau langage, nouveau changement d'aspect de la politique impériale. L'Empereur compte sur le maintien de la paix.

Puis vient la circulaire de M. de Moustier, en date du 25 août, qui déclare que, loin de voir dans l'entrevue de Salzbourg une cause d'inquiétude, on doit la considérer comme un nouveau gage du maintien de la paix.

M. le ministre d'Etat, dans un superbe langage, affirme ensuite hautement la conservation de la paix. Qu'y avait-il de vrai dans ce langage?

Les paroles affirmaient la paix, les actes annonçaient la guerre. (Approbation à la gauche de l'orateur.)

Après la levée du camp de Châlons, on dirige les régiments sur les places frontières du Rhin; on augmente les fortifications de Strasbourg, on fabrique sans relâche des canons et des fusils, on presse l'organisation militaire de la France.

Enfin, le discours de la Couronne vient déclarer que l'incertitude ne peut pas durer plus longtemps; qu'il faut accepter franchement les changements survenus de l'autre côté du Rhin, tant que l'intérêt et la dignité de la France ne sont pas compromis. Et malgré tout, la crise dure toujours, plus profonde encore.

Quelle est donc la cause de ces inquiétudes persistantes? Je la dirai avec la franchise qui convient à cette grande Assemblée. (Bruit.) C'est qu'on voit qu'un homme seul peut disposer des richesses, du sort d'une nation, déclarer la paix et la guerre à sa volonté. (Bruit.)

Un jour, l'Empereur a semblé vouloir reculer devant cette immense responsabilité; il a abandonné la prérogative inutile d'ouvrir, en l'absence de la Chambre, des crédits supplémentaires et extraordinaires. (Très-bien! très-bien!)

Oui, très bien, si les faits avaient été conformes aux engagements; mais il n'en a pas été ainsi: l'année dernière encore ne nous était-il pas demandé de ratifier un crédit supplémentaire ouvert sans que la Chambre eût été consultée?

Voilà la cause du trouble dont souffre le pays: c'est qu'on n'a pas confiance dans les déclarations du gouvernement. (Interruption.)

Certes, vous avez la volonté de bien faire. Mais voyez le résultat de votre conduite. Depuis 1848, vous aviez vu les liens d'amitié se resserrer entre l'Amérique et la France. Cette sympathie mutuelle constituait au profit des deux peuples une puissance énorme, féconde en bons résultats. Eh bien, par l'expédition du Mexique, vous avez brisé ces liens; vous avez jeté un pays libre dans les bras de la Russie. Par votre faute, s'est accomplie cette alliance singulière de la liberté et du despotisme, qui crée à la France un péril en face duquel nous pourrons bien nous trouver quelque jour.

Ce n'est pas tout: sans affranchir la malheureuse Pologne, vous avez surexcité le mécontentement et les passions de la Russie, et c'est vous qu'elle poursuit, en écrasant les derniers vestiges de la Pologne. (Bruits divers.)

En Allemagne, vous avez paru laisser faire, votre politique était celle de l'abstention; en avez-vous au moins recueilli les fruits? Non, vous avez, par votre langage et par des démarches imprudentes, excité la haine du peuple allemand, — je ne dis pas contre la France, — mais contre son gouvernement.

Vous aviez une alliée, vous l'aviez aidée à se constituer. Eh bien en revenant sur votre conduite et sur votre déclaration passées vous avez inspiré à l'Italie la même répulsion qu'à l'Allemagne. Ainsi, après avoir soulevé et soutenu la politique des nationalités vous avez agi de telle sorte que les nationalités sont contre vous. Vous êtes seuls au milieu de l'Europe. Vous avez contre vous tous les peuples et tous les gouvernements. (Bruit. — Adhésion sur quelques bancs.)

Voilà ce qui se dit partout, vous ne pouvez l'ignorer. En le répétant ici, je ne suis que l'écho de l'opinion. (Nouveau bruit.)

Et cependant que de questions menaçantes en ce moment! question d'Allemagne! question d'Orient! question d'Italie! En Allemagne, vous aviez à choisir entre deux politiques. Selon l'honorable M. Thiers, vous n'auriez pas dû laisser s'accomplir l'unité allemande. Il fallait, suivant la politique de Louis XI, de Richelieu et des anciens gouvernements, entretenir la division chez nos voisins pour garder notre supériorité.

Il y a une autre politique qui a été aussi développée à cette tribune. Elle consiste à dire: Plus vous chercherez à empêcher l'unité de l'Allemagne, plus vous la faciliterez. Le chef qui travaille à la constituer verrait disparaître tous les obstacles s'il se sentait menacé du côté de la France. Votre abstention pouvait en effet avoir ce résultat d'empêcher cette unité que vous craignez.

Laquelle de ces deux politiques avez-vous suivie. Ni l'une ni l'autre. Vous êtes restés vacillants entre les deux.

La rumeur publique, dont je me fais ici l'écho, pour que le gouvernement la démente s'il le juge nécessaire, la rumeur publique dit que lorsque la Prusse et l'Autriche se sont trouvées en présence, il y a eu à Biarritz des entrevues entre le chef du gouvernement prussien, M. de Bismark et le chef de l'Etat.

Des propositions vous auraient été faites; vous les avez repoussées pour vous réserver. On dit encore que, de la part de l'Autriche, vous avez également entendu des propositions, et que, ne voulant prendre aucun engagement, vous avez gardé la même réserve, pour pouvoir à un moment donné, intervenir et demander la part du lion.

Or il est arrivé que la rapidité des événements a contrecarré votre politique, qui aurait pu être habile et réussie si les choses avaient suivi un autre cours, si les deux adversaires étaient tombés épuisés sur le champ de bataille.

Mais en peu de jours la campagne était finie; vous vous êtes trouvés en face de la Prusse victorieuse, et M. de Bismark a refusé ce qu'il avait offert d'abord, et il vous a dit: Quand j'avais résolu la guerre, j'aurais fait accepter vos conditions au peuple allemand; mais, victorieux, je ne peux plus demander à l'Allemagne de vous accorder ce que vous avez refusé avant la guerre.

Dans cette situation, vous avez cherché à obtenir au moins quelques parcelles en disant: Cela nous fournira l'occasion d'affermir votre œuvre, et rendra une alliance possible entre nous. On vous a répondu par un refus. La seule concession qu'on vous ait faite a été l'évacuation de la forteresse de Luxembourg. Sur tout le reste, vous avez éprouvé non pas une défaite par les armes, mais, ce qui est grave aussi, une défaite diplomatique complète. (Bruits divers.)

Les événements s'étant accomplis sans votre concours, vous aviez à suivre une politique bien simple, bien naïve, une politique d'honnêtes gens. (Rumeurs.) Puisque vous avez fait l'unité de l'Italie, et laissé faire celle de l'Allemagne, il fallait au moins recueillir les fruits de votre conduite. Avec un peu de bon sens, vous auriez dit à l'Italie et à l'Allemagne: Développez-vous à la liberté comme alliés de la France; nous ne vous ferons pas obstacle, mais nous comptons sur vous pour les événements qui se préparent du côté de l'Orient.

Vous leur auriez dit: La Russie menace toutes les puissances, et la France est celle qu'elle menace le moins; mais elle a les mêmes intérêts que vous quand il s'agit de la tranquillité de l'Europe. Au lieu de chercher votre appui en Autriche, vous l'auriez cherché en Allemagne. En effet, il y a en Autriche deux grandes races: la race allemande et la race slave. Le jour où, comptant sur l'Autriche, vous déclareriez la guerre à la Prusse, les Allemands autrichiens se réuniront aux Allemands de la Prusse contre vous; vous voulez fonder votre alliance sur l'Autriche, comme si elle était l'Autriche d'autrefois: c'est aujourd'hui un Etat fractionné, partagé entre deux nationalités. Dans un conflit avec la Russie, elle sera contre vous par ses races slaves, et, dans un conflit ave la Prusse, encore contre vous par ses populations allemandes, qui réuniront leurs bataillons à ceux de la Prusse.

Si, au contraire, après avoir laissé faire l'unité de l'Italie et de l'Allemagne, vous aviez suivi la politique simple que je vous conseille, vous auriez pu dire à la Prusse, en lui montrant la Russie: En cas d'une guerre générale, vous êtes plus menacée que nous. Vous êtes pays limitrophe depuis la suppression de la Pologne. Quand le colosse se mettra en marche, il vous écrasera avant d'arriver à nous. Il faudrait un manque absolu de prescience et de sagesse pour que l'Allemagne vînt aider, par une alliance prusso-russe, à développer les forces du géant qui la dévorera la première.

Vous pouviez dire à l'Angleterre: Soyez avec nous. Par les Indes et Constantinople, c'est vous qui êtes menacée; à l'Autriche: C'est contre vous qu'est dirigé le mouvement panslaviste; à l'Italie: Si la Russie est à Constantinople, vous êtes atteinte par la Sicile et la Méditerranée.

J'espère qu'on ne commettra pas la faute de laisser se faire une alliance de l'Italie, de la Prusse, de la Russie et des Etat-Unis contre nous. Ce serait une folie dont personne n'est capable.

Vous avez entendu à la dernière séance une déclaration solennelle de M. le ministre d'Etat. Quelque autorité qui s'attache à sa parole, ce n'est pas tout qu'une telle déclaration. Vous êtes obligés d'en peser toutes les conséquences. (Oui! oui!)

Eh bien, je vais chercher à vous les exposer le plus brièvement possible.

Avez-vous oublié ce que vous aviez dit à l'Italie, ce que vous aviez déclaré au Sénat, à cette tribune même, à l'Europe entière? Vous affirmiez que vous n'aviez aucun programme pour la Conférence, afin de laisser à chacun sa liberté. Telle est la déclaration faite par M. Dubs, le président du conseil fédéral suisse.

Après la déclaration que nous avons reçue l'autre jour, quelle est votre situation maintenant vis-à-vis des puissances étrangères? Vous avez fait connaître votre volonté avant toute délibération; vous avez congédié la Conférence avant même qu'elle fût réunie.

Et dans quelle position avez-vous mis l'Italie? Je ne parle pas de l'Italie révolutionnaire qui est la nôtre. (Interruption.)

Une voix. — Gardez-la.

M. Garnier-Pagès. — Je parle de l'Italie de l'ordre. N'a-t-elle pas toujours eu le même programme, et du temps de ce grand ministre que vous regrettez, et du temps de M. Ricasoli, et de M. Rattazi, qui était alors votre ami?

Tous disaient que l'Italie ne pouvait vivre sans Rome pour capitale. Et le ministre actuel, M. Menabrea, dont vous avez fait l'éloge, ne l'a-t-il pas répété l'autre jour au Sénat italien en acceptant l'ordre du jour proposé par M. de Torrearsa?

Vous vous êtes mis en contradiction avec le sentiment unanime des Italiens. (Bruit.) Cela peut ne pas arrêter votre politique, s'il est vrai que vous veuillez une rupture avec l'Italie, mais alors il faut le dire nettement.

Et cette convention de septembre que vous voulez maintenir, ne l'avez-vous pas déchirée vous-mêmes? (Réclamations.) Le but de cette convention, c'était le retrait de nos troupes. Or n'avez-vous pas déclaré que nos troupes seront sans cesse sur le chemin de Rome?

Comment, dès lors, voulez-vous que le gouvernement italien puisse se croire obligé d'exécuter ce traité? Je regrette profondément que des paroles si imprudentes et si peu diplomatiques aient été prononcées à cette tribune.

Ce langage n'est pas parlementaire. (Bruit.) Et la preuve, c'est que vous avez déclaré qu'un gouvernement voisin avait été faible ou traître. Or, ces paroles croyez-vous qu'elles se soient arrêtées au seuil de ce palais? Non, elles sont montées jusqu'au trône du roi Victor-Emmanuel. (Bruit divers.)

Voyez dès lors quelle position vous lui avez faite, et s'il peut accepter de nouveau d'être le gardien de Rome et de faire faction à la porte du Vatican, au mépris des vœux de son peuple, qui veut Rome pour capitale? (Bruits divers. — Approbation sur quelques bancs.)

Vous avez donc par vos déclarations enlevé toute force au roi d'Italie et à ses ministres. Et que ferez-vous si, relevant la tête, il vous dit:

« Restez à Civitâ-Vecchia, tant que vous voudrez; mais je reste, moi, l'arme au bras, attendant, immobile, vos décisions? » (Bruits divers.)

Ah! messieurs, laissez-moi donner ce conseil à l'Italie. Vous l'avez assez surexcitée, froissée; depuis quelques temps, vous avez blessé tous ses hommes d'Etat et semé ainsi des germes de mécontentement qui éclateront quelque jour. (Bruit.)

Cette situation est bien indifférente sans doute à ceux qui voudraient voir son unité rompue, le roi François II à Naples, le duc de Toscane à Florence, le duc de Modène régnant et gouvernant suivant ses caprices. Mais ceux qui pensent que nous devons respecter l'Italie parce que c'est une force à côté de nous..(Mouvements divers.)

M. de Kervéguen. — L'Italie ne respecte aucun traité.

M. le président Schneider. — L'honorable M. Garnier-Pagès a laissé à Chambre le droit d'interruption: je la prie de ne pas en user, ce n'est point digne du débat.

M. Garnier-Pagès. — Et quelle situation votre décision fait-elle à la France? Vous avez remplacé l'Autriche en Italie, et vous recommencez une politique que de tout temps vous avez blâmée. Vous allez être forcés de surcharger vos finances, de continuer le déficit, d'avoir à Civitâ-Vecchia et à Toulon une armée, une flotte en permanence. Vous vous êtes fait une situation fausse envers toutes les puissances. vis-à-vis de l'Allemagne, car vous avez fait signer, — vous ne pouvez en douter, — un traité d'alliance offensive et défensive entre l'Italie et la Prusse; envers l'Angleterre, car vous n'avez pas oublié le discours de la reine.

Il exprimait le désir du prompt retour de vos troupes, et vous y répondez en déclarant solennellement l'occupation indéfinie. Et comment, à présent, donnerez-vous satisfaction à la Russie? Vous êtes aujourd'hui les seuls, avec l'Espagne, il est, vrai, qui avez pris un si grave parti; car l'Autriche, en lutte avec le pouvoir papal, vous le savez, ne peut pas être avec vous.

J'arrive à une question qui n'a pas encore été posée ici. Je veux parler du droit des Romains. (Bruit.) Cela vous fait sourire?...

Plusieurs voix. — C'est jugé, c'est voté. A la question!

M. Garnier-Pagès. — Je trouve cette question résolue dans les paroles qui furent répondues ici à M. Thiers, dans la séance du 15 avril 1865: « Voulez-vous proclamer que les Romains n'ont pas de souveraineté nationale, qu'ils n'ont ni nationalité, ni droit public, ni souveraineté personnelle? Voulez-vous les subordonner à la catholicité?... Il y a là un danger énorme pour la catholicité et pour le Saint-Siège; il y a une erreur de droit public. Déclarer nécessaire, pour le maintien du trône pontifical, la servitude d'un peuple, c'est faire un triste don à la papauté. »

M. Jubinal. — L'auteur de ces paroles.

M. Garnier-Pagès. — Elles sont de l'honorable M. Rouher.

M. Granier de Cassagnac. — Il avait raison.

M. Pelletan. — Naturellement.

M. le Président Schneider. — Messieurs, faites des discours si vous voulez, mais non pas des interruptions.

M. Garnier-Pagès. — Et l'Assemblée à ces paroles, la majorité veux-je dire, répondit: « Très bien! très bien! » Et M. le ministre continuait, montrant Rome poussée, par la servitude, à des insurrections qu'on ne pourrait plus comprimer; demandant enfin où était ce contrat qui condamnait les Romains à la perpétuelle servitude, affirmant le droit des Romains à la liberté. Et la Chambre répondait encore: « Très bien! très bien! »

Eh bien donc, entre vos paroles de 1865 et vos paroles de 1867, lesquelles devrons-nous regarder comme sérieuses? Oui, tout ce qui vous a été dit par l'opposition, vous l'aviez résumé vous-mêmes dans cette réponse à l'honorable M. Thiers.

Je puis donc bien parler du droit des Romains, à moins qu'en passant par une autre bouche la vérité cesse d'être vraie. Voulez-vous aujourd'hui condamner les Romains à tout jamais, les livrer à la doctrine du *Syllabus*? (Bruit) Prenez garde! vous déchirez ainsi la lettre à M. Edgar Ney, vous déchirez toutes vos dépêches diplomatiques; vous imposez pour toujours à Rome ce pouvoir contre lequel vous avez réagi. Ce n'est pas là le fait d'hommes sérieux, d'hommes d'Etat, et, dans vos paroles de l'autre jour, il y a eu de l'entraînement et de la passion, mais non pas de la diplomatie et de la haute politique.

Mais quel est donc ce pouvoir? D'après un bruit qui a circulé, on disait: Pie IX est un prélat vénérable, il a voulu cette alliance sublime de la liberté et du catholicisme. Il a échoué; mais il est vieux, patientez; lorsqu'il faudra procéder à l'élection d'un nouveau pape, une occasion naturelle se présentera de changer la situation, et de chercher la solution tant désirée.

Messieurs, le pape, vous le savez, n'a pas toujours été nommé exclusivement par les cardinaux. Il a fallu un siècle de coups d'Etat pour enlever aux Romains et au bas-clergé le droit de se nommer un chef.

Eh bien, si ce droit existait de nouveau, si les Romains voulaient de nouveau nommer eux-mêmes leur chef temporel, vous qui êtes issu du suffrage universel et qui avez prononcé le mot « Jamais » vous vous êtes mis en contradiction avec le passé, avec le présent et avec la raison humaine.

Mais je serre la question de plus près. Après l'élection du pape, toutes les puissances catholiques ont en droit de *veto*, et un nouveau pape ne pourra être élu qu'avec l'adhésion de l'Italie elle-même.

Ainsi donc, par nos déclarations imprudentes, vous avez rendu impossible la solution qu'on pouvait encore espérer.

Mais vous avez déjà changé de politique, les événements vous forceront à en changer encore.

(*A suivre.*)

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 12 décembre.

Ne rions plus, monsieur; car on ne rit plus à Paris: on gèle, à neuf degrés au-dessous de zéro, et la Seine charrie de véritables banquises, et le bois et le charbon de terre sont en hausse, et les pauvres soufflent dans leurs doigts pour se réchauffer, quand le souffle leur reste, et le Club des Patineurs, *Pating Club*, ne pas confondre avec Patin Club, est bien content, bien content.

Eh! mon Dieu, oui, les Patineurs du monde élégant se frottent les mains, en attendant que leurs pieds se mettent de la partie, et ils rédigent déjà le programme [illegible] qu'ils se proposent de se donner à eux-mêmes; car de songer au public, nenni! Nous sommes plus *aristos* que cela au club des Patineurs, et je vous avouerai confidentiellement que notre plus grand souci, pour la fête nocturne que nous méditons, est de ne pouvoir en exclure tout à fait la *canaille*, ce que le poète Horace appelait plus élégamment *profanum vulgus*. Voici quelle serait cette fête:

D'abord des girandoles, des lanternes vénitiennes à tous les arbres qui bordent l'enceinte, et au milieu du lac, une montagne de glace d'où, à un signal donné, jaillirait en gerbes éblouissantes un feu d'artifice imitant le Vésuve. Or, vous comprenez qu'un pareil programme attirera nécessairement beaucoup de ca... je veux dire de *profanum vulgus*, et que tous ces intrus feront invasion dans l'enceinte; car on aura beau établir un cordon de sergents de ville, ils feront invasion et détérioreront le lac artificiel réservé aux pieds les plus aristocratiques, et voilà des choses qui ne se peuvent souffrir.

Très juste tout cela! Il faut maintenir les distances, et s'il y a une cour et une aristocratie, c'est qu'il doit y avoir la ville et le peuple. Donc, maintenons les distances. Des caractères mal faits vous diront que le Bois de Boulogne est à la ville de Paris, et qu'il est étrange qu'on ait distrait de ce domaine public une parcelle assez considérable pour l'usage exclusif de quelques privilégiés formés en club sous le plus haut patronage, lequel club n'admet que les noms et les fortunes les plus recommandables. Mais que voulez-vous, je vous l'ai dit, ces censeurs ont le caractère mal fait, et pour tout dire en un mot accablant, ce sont des utopistes!

Par exemple, voilà des gaillards qui se dérideraient une fois par hasard, si le ciel tenait la promesse qu'il semble nous faire depuis hier soir, et s'il réchauffait assez l'atmosphère pour noyer dans une eau limpide cette belle partie montée... sur patins.

Avant-hier soir, tout allait très bien, et les artificiers apprêtaient leurs plus filantes fusées et leurs plus étincelantes gerbes; car un verglas s'était subitement répandu, comme un vernis anglais, sur tout le pavé de Paris, et si le club des Patineurs avait bien voulu émettre des actions ou des obligations, elles auraient promptement fait prime. Chaque chute eût déterminé cinquante centimes de hausse; un franc par fracture de bras ou de jambe, un fr. 50 pour une tête cassée, etc. Dieux immortels! Qu'il faut donc peu de chose pour faire choir un homme et une femme, et que j'en ai vu tomber entre cinq et six heures du soir sur les boulevards! Les cantonniers avaient beau se hâter et répandre en long sillons du sable jaune et de la poussière, les Parisiens semblaient s'amuser à jouer avec leurs propres personnes ce jeu des *capucins de cartes*, si cher à l'enfance.

Mais au gel succède le dégel: c'est le destin, et voilà pourquoi les actions du Club des Patineurs baisseraient déjà, si elles existaient. Tout espoir n'est pas perdu cependant; il suffit que le vent change pour que le thermomètre redescende à quelques degrés au-dessous de zéro. On ne lui en demande pas davantage. Il ne faut pas être trop exigeant, et ce serait abuser des bontés du ciel que de lui demander une douzaine de degrés.

Voilà donc une fin d'année fort heureuse pour les riches. Quant aux pauvres, que pouvaient-ils rêver de plus beau que cette baisse de deux ou trois centimes sur le pain, due à l'administration prévoyante de M. Haussmann, préfet et sénateur! Au premier jour de l'an, en dehors de cette baisse, on fera, en guise d'*extra*, à ceux qui sont inscrits aux bureaux de bienfaisance, une distribution de secours. On ne peut pas tout avoir, n'est-ce pas? Et si les pauvres ne sont pas contents des rigueurs de l'hiver, il ne serait pas difficile de leur démontrer qu'ils sont de vilains égoïstes, et qu'il est bien juste qu'après avoir pensé aux indigents, les riches pensent à eux-mêmes.

Donc, on invente les nouvelles coupes des vêtements d'hiver et de soirée: Pour les premiers, force fourrures. On ne voit plus dans tous les magasins que de martre, zibeline, cygne, hermine, gribe, astrakan, renard bleu, petit gris, vison, etc., etc. On en met en haut, on en met en bas, par devant, par derrière, au cou, aux pieds, sur la tête. Et le plus grand attrait des fêtes du Club des Patineurs, c'est de permettre à la plus belle moitié du genre humain, une plus grande exhibition de fourrures. On pose, sur la glace, la Polonaise, la Russe ou la Suédoise, en s'enfouissant dans tous les poils possibles, comme le soir, sur le parquet non moins glissant des salons, on pose la Bayadère et l'almée en drapant sur ses épaules le moins de gaze, ou de mousseline possible.

Ne moralisons pas, et cherchons, au profit de vos lecteurs, quelles sont les étrennes qui sollicitent déjà l'attention.

Dans un ordre d'idées plus élevé que l'art d'assouplir le poil des bêtes ou de chiffonner la mousseline (sainte mousseline, disait Sardou), je ne vois encore rien qu'on puisse recommander. Pas un livre éclos dans cette serre-chaude parisienne où l'on cultive des primeurs pour les gourmets du premier jour de l'an. On ne fait encore aucune réclame en faveur d'une œuvre nouvelle de Hachette, de Hetzel ou de Lévy, si j'en excepte les Fables de Lafontaine illustrées par Gustave Doré, et encore cet ouvrage date de l'Exposition Universelle et, édité en livraisons hebdomadaires, il vient de se terminer le mois dernier. Il en est de même de la publication spéciale dite l'*Exposition Universelle illustrée*, un des meilleurs et des plus durables souvenirs de cette année, dont le dernier volume vient d'être complété.

Donc, je ne vois rien à la devanture de nos éditeurs et de nos libraires. Je ne parle pas du huitième volume du *Tour du Monde*, non moins splendide que ses aînés. Ce *Tour du Monde* est de la famille du *Magasin Pittoresque* dont le succès est assis sur des bases si solides depuis trente et quelques années, qu'il dédaigne la réclame.

(*A suivre.*)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 26 décembre	56	00
Clôture	du 26 décembre	55	56

MOUVEMENT DU PORT.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR

de 24 décembre

ALEXANDRIE, le bateau à vapeur égyp. *Mahalla*, capitaine Mustapha bey, ayant touché Smyrne, Dardanelles et Gallipoli avec diverses marchandises et 154 passagers

SOUDA, le bateau à vapeur impérial ott. *Izzeddin*, capitaine Hassan bey, ayant touché Dardanelles, avec 40 soldats.

— le bateau à vapeur impérial ottom. *Soureya*, capitaine Ahmet bey, ayant touché Dardanelles, avec 10 passagers (militaires).

du 25 décembre

LIVERPOOL, le bateau à vapeur anglais *Sicilian*, capitaine G Wardall, ayant touché Malta, Syra et Dardanelles, avec diverses marchandises et 20 passagers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 24 décembre

LONDRES, le bateau à vapeur anglais *Brenda*, capitaine Rolfe, divers

ALEXANDRIE, le bateau a vapeur égypt. *Mansurah* capitaine Osman bey, divers.

SMYRNE, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Stadium*, capitaine G. Marinich, divers.

ODESSA, le bauteau à vapeur russe *Junone*, capit. Tomilovich, divers.

VARNA, le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Stadium*, capitaine Marinich, divers.

du 25 décembre

MARSEILLE le bateau à vapeur français *Taurus*, capitaine Lallemand, divers.

— le bateau à vapeur franç. *Amérique*, capit. Gaboulique, divers.

TREBIZONDE, le bateau à vapeur ottoman *Kars*, capitaine Bava, divers.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 24 décembre

BERGEN, bk norv. *Rauma*, cap. Gundersen, orge
ROTERDAM, br prus. *F. Balther*, c. Leiftcher, blé
FALMOUTH, br angl. *Diaden*, cap. Fargulor, blé
— br sued. *Saeo*, cap. Baljohny, blé
CORK, bk angl. *Affiance*, cap. Gorrick, blé
— br angl. *Caldsiream*, cap. Evan, blé
GIBRALTAR, br rus. *Luchianos*, cap. Michail, blé
MARSEILLE, br ital. *Amor*, cap. Olivari, blé
— bk ital. *Non-Intervento*, cap. Bianchi, blé
— bk ital. *Due Chechi*, cap. Chiozza, blé
— br mekl. *Deutschland*, cap. Zeplien, blé
MER-NOIRE, br mekl. *Hedwig*, cap. Brathering, lest
KUSTENDJE, br autr. *Anco*, cap. Giurgevich, lest
BOURGAS, br autr. *Inviato*, cap. Cattarinich, lest

du 25 décembre

MARSEILLE, br hell. *Pelaya*, cap. Junaris, blé
— br hell. *Eftikhia*, cap. Kipriotis, blé
— br hell. *Evanghelistria*, cap. Trapaniotis, blé
— br hell. *A.-Dionissios*, cap. Vurlemi, blé
FOGLIERI, br hell. *Gheorghios*, cap. Cazapis, lest

NOTE des bâtiments arrivés qui ont pris pratique à Cavak et Buyuk-déré.

du 18 décembre

ODESSA pour Norvège, sch. norv. *Stiorn*, capit. Helliesen, seigle

— pour Norvège sch. norv. *Ustein*, capitaine L. Hellinsen, seigle

— pour Falmouth, brick russe *Giefnon*, capit. Dreilich, blé

SOULINA pour Falmouth, brick autrichien *Italo*, capitaine Sescrich, orge

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Messieurs les Actionnaires sont prévenus que l'intérêt de 5 p. 0/0 l'an afférent aux actions de la Banque Impériale Ottomane (soit 10 schellings par action) sera payable aux bureaux de l'établissement central et de ses Agences, à partir du 2 janvier (n. s.) 1868, contre présentation du Coupon échéant le 1er du dit mois.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Messieurs les Porteurs d'Actions de la Société Générale sont prévenus, que le 3me Coupon d'intérêt pour l'année 1867; 6 o/o sur les L.-st. 8, versées soit L.-t. 0,52 56/00 (à 109 1/2 L.-s. 0.9 7 1/3) sera payé à partir du 2 janvier prochain au siége de la Société, Camondo-Han à Galata.

Galata, le 28 novembre 1867.

Le Directeur-Général,

A. VLASTO.

A LOUER.

Les magasins en pierre contenant des chambres et nouvellement construits sur la Grand Rue de Tophané et sur celle aboutissant à l'échelle du même lieu.

S'adresser au Conseil de Tophané.

IMPRIMERIE CENTRALE ET LITHOGRAPHIE.

Cartes de Visite en tous genres.

PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS.

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

TIMBRE SEC ET HUMIDE. — RICHE COLLECTION DE LETTRES ENTRELACÉES DE DIVERSES COULEURS
COUPE-PAPIER A L'USAGE DES RELIEURS.

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE

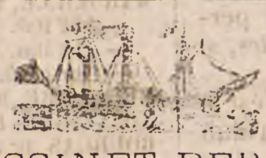

DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français ASSYRIEN cap. Gaulier, partira pour Marseille Vendredi 27 Decembre à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo, Pyrée et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, N° 3.

Dépot principal d'effets de Loterie d'Autriche et Russes
constamment en vente chez le soussigné.

LE 2 JANVIER 1868

Le Tirage ne sera retardé sous aucun prétexte

FIXÉ PAR ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT I.R. D'AUTRICHE

Tirage de l'Emprunt de 1858

DU CRÉDIT MOBILIER.

A GAGNER pour 35 piastres

Trois gros Lots de Florins **250,000; 40,000; 20,000.**

Il y a **1,400** lots différents montant à **570,050** florins.

On trouve des Originaux et des Promesses portant pour garantie de l'authenticité et pour responsabilité contre toute falsification le cachet vert de M. **D. Koritschoner**, indiquant le domicile, le jour du tirage et la date de la vente.

Pour plus amples renseignements s'adresser, Han-Municipal N° 8, Galata, chez

Mr D. Koritschoner,
Marchand en Horlogerie et Bijouteries fines.

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PÉRA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat interessant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

L mage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'ÉMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

RESTAURANT ET CAFÉ DU Palais de Cristal

Tenu par MM. SABOLLE et BUCROT

320 Au Théâtre Français, Rue de Péra **320**

A Constantinople.

Les nouveaux propriétaires français, de cet établissement, qui vient d'être entièrement remonté à neuf, espèrent s'attirer bientôt la confiance des consommateurs, auxquels ils ne doivent pas laisser ignorer, comme recommandation essentielle, que l'un est Cuisinier et l'autre Pâtissier, de profession.

Déjeûners et dîners, à la carte et à prix fixes;

Soupers chauds et froids;

Buffet du théâtre et des bals: consommations de 1er choix, Pâtisseries en tous genres.

Salons pour repas de noces, et salons particuliers; Commandes pour la ville et pour la campagne.

Le tout à des prix très modérés.

On prendra des Pensionnaires.

Les monnaies seront toujours reçues au cours du jour.

AVIS.

Les créanciers des faillits Bedros Tchayian, et Ovanès Rapdjian, horlogers associés, sont prévenus que les syndics nommés pour le règlement de leurs comptes viennent de présenter leur rapport à leur égard. Par conséquent, ils sont obligés de venir au Comité des faillites dans le Tidjaret-Hané, dans le délai de 11 jours à partir d'aujourd'hui, pour vérifier leurs créances en vertu des articles 198, 199 et 200 du Code de commerce, ainsi qu'avoir connaissance du susdit rapport, et les défaillants seront privés du privilége à participer à leur masse. Aussi se trouvent-ils avisés à ne leur faire aucun paiement, ni vendre des objets appartenant aux susdits faillis, sous peine de responsabilité.

Constantinople, le 27 décembre 1867.

CHARBONS—A LOUER

Des magasins spacieux pouvant contenir environ 4,300 tonneaux de charbon de terre, sis à Tophana, Kiretch-Kapoussou, près de la Douane française.

S'adreser à M. Michel Zavra, au Caviar Khan.

AVIS INTERESSANT.

On peut se procurer de la graine de ver-à-soie du Japon de première qualité et de provenance directe, chez MM. Molinari frères, rue Yorghandjilar, N° 69, à GALATA.

A VENDRE

Pour cause de maladie un des plus anciens ateliers de Photographie.

Toutes facilités seront accordées pour le payement.

S'adresser : Passage Oriental N° 17.

UN PRÉCEPTEUR

sachant l'Allemand, le Français et l'Italien ayant des connaissances de Musique, muni de bons certificats de ses capacités pédagogiques qu'il exerce depuis 12 ans, désire se placer soit en ville, soit à la campagne.

S'adresser à la librairie étrangère de [illegible]

ÉTRENNES PARISIENNES

MIR FRÈRES ET COTTEREAU,

Grande Rue de Péra.—Entrée Rue Dervich N° 2

Bronzes d'art dores et argentés, objets d'étagères, cristaux, et procelaines décorés, boîtes et coffrets mosaïques, candélabres, flambeaux et bougeoirs. Bijouterie fine et montres riches de la maison Oudin, horloger de l'Impératrice et de la Marine impériale, Palais-Royal, 58 à Paris.

Les Magasins sont ouverts jusqu'à neuf heures du soir.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour le mois de Ramazan.

A partir du Samedi 16/28 Décembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami.		
			Voyage pour le Pont.
16	2	30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yenikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	5	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek. Arnaoutkeui.
6	4		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Kouru-Cesme, Ortakeui et Bechiktach.
3	5	45	de Buyukdéré, Thérapia, Jenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeuy, Kourou-Cesmé, Ortakeui, Bechictach.
17	3	15	de Beicos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgoud.
11	5		de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk. (exc. le vendredis.)
3	2	45	deArnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach.
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Béchihtach, Cabatach.
14	5	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis exc.
6	8	30	de Buyukdére, Thérapia, Beicos, Jenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeuy, Ortakeuy, Béchiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
3	4		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
14	4	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
6	6	30	pour Bechiktsch, Ortakeuy, Arnaoutkeuy, Bebek, Hissar, Emirghian, Jenik, Beicos Thérapia, Buyukdere.
3	9	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (retour touchan VanikeuiBeïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis retour direct.*
16	10		pour Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk, Beilerbey, Yénikeui au lieu de, Arnaoukeui.
18	10	30	pour Bechictach, Ortakeui, Bébek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd. Yéni-mahale.
6	11		pour Courucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré (*)
8	11		pour Kabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
3	11	45	pour Béchictach, Ortaheui, Arnautkeui.
11	10	15	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili. Hissar, Kanlidja, Pacha-baqtché, Beïcos, Buyuk-déré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	11		pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, A.-His, Kanlidja, Pacha-baqtché, Beïcos.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.*

Tous les vendredis a 4 3/4 il y aura un départ extraordinaire du pont pour Buyukdéré touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukdéré à 9 heures touchant les mêmes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
			Voyage pour le pont.
	3	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	3	30	de Vanikeui, Tchenghelkioi, Beylerbey, Gousgundjiuk.
	3	15	de Yenimahallé, Buyukdéré, Therapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5	45	de Buyukdere, Therapia, Yenikeui, Stenia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	5	30	de Buyukdere, Therapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Buyukdére, Therap, Yénik, Emirgh, Hissar, Bebek, Arnaoutk. Ortakeui, Bechiktach.
	8	45	de Buyukdére, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	9	30	de Yeni-mahalé, Buyukdere, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.		**Départ du Pont.**
	4	45	pour Scutari. Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtche, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
	6		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere.
	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdere et Yenimahallé.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtche, Beïcos et Buyukdere,
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukdere.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Imprimerie Centrale
[illegible] Journal N° 6

Le Directeur-gérant,
[illegible]

Samedi 28 Decembre 1867 — 2 Ramazan de l'Hégire — Samedi, 28 Decembre 1867

2me ANNEE.— N° 291.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an	Six mois.	Trois mois.
PERA	50 Francs	26 Francs	14 Francs
PROVINCES.....	60 »	32 »	18 »
ETRANGER.....	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Pera.

S'adresser pour tout ce qui concerne la Redaction et l'Administration à M. N. BORDEANO, Directeur-Redacteur en chef.—Affranchir

La Turquie

UN NUMÉRO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:

4me PAGE, Annonces .... 3 Piastres la ligne
AVANT LES ANNONCES, Reclames.... 6 » la ligne
FAITS DIVERS, Corps du Journal.... 15 » la ligne
Les manuscrits non-inseres ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

CONSTANTINOPLE, le 28 décembre.

Dépêches Telégraphiques.

(Havas.)

Cours du 26 décembre 1867.

Consol. turc... PARIS	Ouv.	33	55
	Clôt.	33	60
Rente française 3 %	Ouv.	68	70
	Clôt.	68	65
Italien...........	Ouv.	45	40
	Clôt.	45	07½

Londres, bourse fermée.

Paris, 27 décembre, midi.

Il est officiel que M. Rothschild payera le 2 janvier le coupon italien.

Les tentatives des fenians continuent en Angleterre.

BUCHAREST, 27. — Dans le 4me collége électoral sur 32 députés, 30 libéraux ont été élus. Dans le 3me collége, dit des villes, connus jusqu'à présent, sur 29 députés 23 libéraux.

A Lisbonne on signale quelques désordres dans les provinces.

Paris, 27 décembre, 7 h. 55 m., soir.

Un amendement tendant à réduire la durée totale du service à 8 ans a été rejeté par 177 voix contre 81.

Le bruit court qu'une grande flotte anglaise se concentre à Malte.

PARIS. — Au Corps législatif, M. Rouher démontre la nécessité d'un effectif de 800 mille hommes; les guerres de Crimée et d'Italie ont prouvé que l'effectif actuel est insuffisant.

Nouvelles de l'Exterieur.

Le Parlement anglais, dit le *Spectator*, a fini son œuvre et ne se réunira plus que le 6 ou le 13 février. Il a siégé dix-sept jours, pendant lesquels il a voté deux millions pour la guerre d'Abyssinie, accepté un lourd contrat avec une compagnie maritime, écouté les plaintes des cochers de cabriolet de Londres, deux discours sur l'éducation, et les objections de lord Stanley à la Conférence.

Des nouvelles apportées par le vaisseau de *S. M. Lyra*, qui a quitté Zanzibar le 12 octobre, il résulte que l'opinion est générale que le docteur Livingstone est encore vivant. Des naturels de l'intérieur déclarent avoir vu un Européen ressemblant à la description qu'on leur a faite du célèbre voyageur. Cependant ce voyageur avait de la barbe et le docteur Livingstone n'en portait pas la dernière fois qu'on l'a vu. Un journal anglais ajoute avec beaucoup de perspicacité que peut-être le savant voyageur avait perdu ses rasoirs. Il n'y a en effet que cette force majeure qui puisse engager un véritable Anglais à traverser le centre sauvage de l'Afrique sans être rasé.

On écrit de Londres que les déclarations du gouvernement français sur les affaires de Rome ont causé une grande satisfaction aux catholiques anglais et à tous les hommes d'opinions modérées.

Ce que les Prussiens paient d'impôts. — La Prusse, en annexant les nouvelles provinces, s'est agrandie de 1,297. 35 lieues carrées et a augmenté sa population de 4,272,267 habitants.

Ceux-ci payaient 7,016,871 thalers d'impôt, c'est-à-dire 49 silbergros 3/10, (six francs dix-huit centimes,) par tête avant leur réunion à la Prusse; ils acquittent maintenant 9,093,198 thalers, c'est-à-dire 64 silbergros (huit francs) par tête, d'où résulte une augmentation totale de 2,076,327 thalers.

En additionnant les chiffres ci-dessus et ceux fournis par les anciennes provinces, qui ont une étendue de 4,974, 96 lieues carrées et une population, (d'après le recensement de 1864,) de 18,909,522 habitants, on trouve à l'Etat prussien 6,272, 31 lieues carrées de superficie et 23,181,790 habitants, ces derniers payant chaque année 43,737,342 thalers d'impôts directs, soit 56 silbergros 6/10 (sept francs six centimes) par tête.

Un mémoire relatif à l'introduction dans les nouvelles provinces des impôts directs en usage dans les anciennes, a été rédigé au ministère des finances. Il résulte de ce mémoire et du rapport au roi qui s'y trouve joint que cette introduction n'a soulevé aucune difficulté, ni en ce qui concerne le taux des impôts, ni en ce qui a rapport à leur base ou à leur forme. Dans les pays nouvellement annexés, les biens-fonds étaient diversement imposés, et généralement plus qu'ils ne le sont en Prusse, tandis que la classe aisée payait très-peu des impôts personnels dont les propriétaires ruraux et urbains étaient presque tous exempts. Par suite de l'application des nouveaux règlements, le chiffre de la contribution n'est nulle part augmenté, en certaines localités il est même diminué. Ainsi se trouve démentie l'assertion que les impôts directs en Prusse étaient plus élevés que dans les autres pays allemands.

La *Poste du Nord*, du 2 décembre, dit que le gérant du ministère de l'empereur de Russie a présenté à ce souverain le projet d'élever une chapelle en pierre, comme un témoignage de la reconnaissance du peuple russe offert à Dieu « qui a si miraculeusement préservé les jours de l'autocrate, lors de l'attentat commis à Paris, le 6 juin dernier.» L'érection de cette chapelle, dont le projet a été agréé par l'empereur de Russie, aura lieu à l'endroit où, le 28 mai, Alexandre II a quitté le sol de la Russie pour se rendre à l'étranger, c'est-à-dire à la gare Alexandre de Tarskoé-Pélo du chemin de fer de Varsovie.

On dit que le gouvernement italien a mis la main sur un grand nombre de documents qui prouveraient qu'à Naples, le parti muratiste s'agite vivement. D'autre part, le *Movimento* du 3 assure que les douaniers ont arrêté, dernièrement vingt caisses contenant cent mille cartouches Chassepot, venant d'Amérique sur un navire anglais et adressées à la Sicile. Ce qui résulte de plus clair de ces nouvelles, c'est que l'Italie méridionale, agitée en sens contraires, est menacée de devenir la proie du plus fort ou du plus audacieux des trois partis bourbonien, muratiste et mazzinien, qui la disputent à la monarchie de Victor-Emmanuel.

La commission de la Chambre des seigneurs d'Autriche a tenu, le 9 décembre, une séance dans laquelle on s'est occupé, dit le *Débat*, de Vienne, des décisions de la Chambre des députés relatives à la Constitution révisée et aux lois organiques. Après une longue discussion à laquelle les ministres ont pris part, la commission a fini par adhérer aux changements adoptés par la Chambre des députés. Par conséquent, on peut considérer comme écartées les difficultés qui pouvaient retarder la promulgation des lois constitutionnelles. Les lois confessionnelles, notamment les lois sur le mariage civil et les écoles, seront discutées avant les fêtes de Noël par la Chambre des seigneurs, qui paraît très disposée à les accepter sans changement.

Un meeting a eu lieu le 5 décembre à Saint-James-Hall, à l'effet d'exprimer les sentiments des catholiques pour le pape.

Le docteur Manning, archevêque catholique de Westminster, a dit que l'objet du meeting était de nier que Rome doive être la capitale de l'Italie, et d'affirmer qu'elle est la capitale de la chrétienté; de nier que la nationalité italienne puisse absorber le patrimoine de l'Eglise, et, par suite, d'affirmer que le patrimoine de l'Eglise est sacré et qu'il doit être protégé par l'Europe chrétienne; de nier que le pape, protégé par une puissance chrétienne soit le sujet de cette puissance, et d'affirmer qu'il est du devoir de toute puissance chrétienne de protéger, au besoin par la force, le chef du monde chrétien.

Le comte de Denbengs a proposé la résolution suivante : « Au nom du catholicisme, nous protestons contre les attentats sacriléges du gouvernement de Victor-Emmanuel commis en vue d'usurper les Etats de l'Eglise et de réduire le souverain-pontife à l'état de sujet du royaume d'Italie. Nous invitons tous les chrétiens de tous les pays à se rallier autour du trône du vicaire du Christ, pour maintenir ses droits et à l'aider par tous les moyens en leur pouvoir à défendre l'héritage commun de l'Eglise catholique entière. »

Lord Arundell, en prévision de l'opinion que le gouvernement anglais aura à exprimer sur la conférence, dit qu'il est nécessaire que le gouvernement anglais soit bien convaincu de l'unanimité des catholiques sur la nécessité de maintenir le pouvoir temporel du Pape.

Sir Georges Bowyer propose l'envoi d'une adresse au pape pour lui exprimer les sentiments de dévouement des catholiques anglais.

Cette adresse est lue et adoptée.

D'après certaines dépêches, les arrestations opérées à Florence auraient porté sur douze personnes accusées d'avoir ourdi un complot pour préparer une insurrection générale qui eût amené le renversement de la monarchie. Des comités avaient été formés dans toutes les villes italiennes, et on organisait une active propagande dans l'armée et parmi les ouvriers.

On écrit de Rome, le 9 décembre à la correspondance Bullier:

Il s'imprime en ce moment à l'imprimerie secrète du Quirinal un document d'une haute importance. C'est un *memorandum* du Saint-Siége aux puissances étrangères, que le cardinal Antonelli distribuera dans la prochaine conférence aux envoyés plénipotentiaires qui y siégeront avec lui. Ce *memorandum* est un réquisitoire en règle contre la révolution et contre le gouvernement italien qui s'en est fait l'instrument.

Il contient, dit-on, des preuves écrasantes de leur complicité, des révélations inattendues et terribles sur les derniers événements; il a pour annexes des documents entièrement inédits, trouvés pour la plupart sur des prisonniers garibaldiens, et qui mettent au grand jour des intrigues, des plans, des programmes faits pour frapper d'un juste étonnement l'aréopage européen. Le *memorandum*, avec ses annexes, est fort long et forme presque un volume semblable au *livre jaune*.

Le *Journal de Rome* publie un bref du Pape daté du 19 septembre dernier, et remis au cardinal d'Andrea le 12 octobre. Ce bref rappelle que le cardinal a été suspendu de l'administration de son diocèse de la Sabine et de l'abbaye de Subiaco pour avoir violé la loi de la résidence malgré l'injonction du Pape. A ces admonitions, le cardinal a répondu par des lettres injurieuses; il en a appelé au Pape mieux informé; il a protesté par des mandements adressés à ses diocésains, et a sommé le Pape de révoquer la suspension.

En conséquence, le Pape déclare le cardinal d'Andrea suspendu de sa dignité et de ses droits de cardinal, y compris même le droit d'assister au conclave, et lui donne trois mois pour venir se présenter humblement devant le Saint-Siége, sous peine d'être privé du cardinalat, de son évêché et de ses bénéfices.

A la date du 8 novembre, la rupture était imminente entre la République dominicaine et celle d'Haïti. Le général Cabral se préparait à se présenter devant Port-au-Prince. Il est vraiment déplorable que la plus belle et la plus riche des Antilles soit perpétuellement en proie aux révolutions intestines qui ruinent son commerce et retardent sa civilisation.

LA PRESSE ÉTRANGÈRE.

Après avoir fait ressortir de la manière la plus évidente l'impossibilité de concilier l'indépendance de la Turquie avec le protectorat collectif des Puissances en faveur des Chrétiens, sujets du Sultan, deux principes également admis par le traité de Paris, M. le Duc de Valmy arrive à la déclaration des quatre Puissances et se félicite que cette pièce mette fin à l'intervention étrangère dans nos affaires, tout en blâmant les considérants sur lesquels elle est basée.

Nous avons déjà dit notre sentiment sur cette déclaration des Puissances et rien n'est venu depuis modifier notre opinion. La presse étrangère a cherché, dès le principe, à atténuer la portée de ce document, bien que le Prince Gortchakoff l'ait parfaitement définie dans sa circulaire. Les journaux russes sont venus plus tard développer la pensée du cabinet de St-Pétersbourg, et on se rappelle la bouderie de l'organe officieux de la Russie après l'apparition du livre bleu français.

M. le duc de Valmy voit cependant dans cette déclaration le triomphe d'une politique qu'il a toujours soutenue à propos de la Turquie : la consécration du principe de non-intervention. Nous ne partageons pas cette opinion. Dans la pensée des puissances, — et en ceci nous sommes d'accord avec le *Journal de St-Pétersbourg* — la déclaration n'avait point pour but de mettre fin à l'immixtion étrangère; au contraire, elle lui donnait une nouvelle consécration, et si dans sa seconde partie elle semble laisser une liberté d'action au Gouvernement ottoman dans les affaires de Crète, la première partie de ce document rend l'autre entièrement illusoire.

Si les puissances avaient réellement l'intention de s'interdire, ainsi qu'elles se sont formellement engagées par l'article 9 du traité de Paris, toute intervention dans les rapports du Sultan avec ses sujets chrétiens, elles auraient pu le faire parfaitement sans motiver la déclaration de considérants qui équivalent à un encouragement non-seulement de l'insurrection crétoise mais de toutes celles pouvant être fomentées désormais dans les diverses provinces chrétiennes de l'Empire.

« Etait-il prudent, en effet, dit M. le » Duc de Valmy lui-même, de déclarer » à la face de l'Europe, aux populations » chrétiennes de l'Empire, que le Sultan » a refusé d'apporter aucun remède aux » abus qui ont provoqué les soulèvements des Candiotes, et qu'aucune réforme organique n'a été appliquée pour » satisfaire aux vœux des populations » chrétiennes? Etait-il prudent de dire » que tout ce que dictaient les sympathies pour les races chrétiennes et pour » l'Empire ottoman lui-même ayant été » vainement accompli, il y avait lieu » d'appréhender la crise générale qu'on » avait voulu prévenir? N'est-il pas évident que ce langage est de nature à » justifier et à encourager les insurrections? »

Après des déclarations de cette gravité, peut-on croire que cette démarche des puissances ait eu, comme on l'a prétendu un instant, un caractère bienveillant pour la Turquie! Quoi! lorsque le Sultan envoie en Crète son grand Vizir lui-même pour confirmer l'amnistie Impériale, et y proclamer une organisation administrative conçue dans l'esprit le plus libéral, c'est ce moment-là que les quatre Puissances choisissent pour dénoncer au monde entier le gouvernement ottoman comme ennemi systématique de toute réforme! N'est-on pas plutôt autorisé à supposer que, loin de vouloir aider la S. Porte à pacifier l'insurrection de Crète afin de pouvoir ensuite s'occuper d'une manière sérieuse du développement de nos institutions, les Puissances ont voulu faire échouer la mission d'Aali Pacha, en encourageant, par leur langage, cette insurrection?

Si telle n'a pas été l'intention de quelques-uns des signataires de la déclaration, comme nous l'avons vu depuis, il n'en est pas moins vrai que ce document a exercé une funeste influence dans le pays et il aurait pu même avoir des conséquences incalculables sans la modération du Grand-Vizir dans l'accomplissement de la haute mission dont il était investi par son Souverain.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

LA MAISON DE PENARVAN

PAR

M. JULES SANDEAU.

III

Enfin à cette époque il y avait plus loin de La Brigazière au château de Penarvan qu'aujourd'hui de Paris au Caire, et il est vraisemblable que, sans dom Jobin, Mlle Renée eût ignoré longtemps encore, toujours peut-être, l'existence de son cousin.

En 1798, ce cousin avait près de trente ans. Sa mère était morte jeune; son père l'avait barbouillé de philosophie au sortir du berceau, et s'était appliqué à lui signaler de bonne heure les vices de l'organisation sociale. A père philosophe, fils révolutionnaire. Paul avait été en 89 le Mirabeau de sa commune. Après la nuit du 4 août, il avait érigé sa vicomté en métairie, et pris, dans sa province, l'initiative des grands sacrifices en abattant l'unique tourelle qui donnait à son logis un air de château. Plus tard, tout en répudiant les crimes de la révolution, il était resté fidèle à ses principes, et, quoique pur de tout excès, jouissait à Rennes et dans son district d'une jolie réputation de patriote qui lui avait permis de planter ses choux au bruit de la tourmente. Il vivait familièrement avec ses paysans, se fâchait tout rouge quand ses valets de ferme l'appelaient monsieur le vicomte, liait lui-même ses bœufs par amour de l'égalité, usait moins de souliers que de sabots par haine des privilèges, et laissait ses poules pondre dans son salon par respect pour la liberté. Le jour, il cultivait ses terres, et le soir, pour s'endormir, lisait une page de Voltaire ou de Rousseau avant de souffler sa chandelle. Brave garçon d'ailleurs, vigoureux, bien taillé, gardant une certaine grâce jusqu'en ses rustiques allures, et n'ayant pu rallier son visage à ses opinions : la nature avait protesté d'avance contre sa métamorphose.

En ces temps de trouble, les nouvelles ne circulaient pas, comme aujourd'hui, avec la précision et la rapidité de l'éclair. La ruine de la maison de Penarvan était consommée depuis plusieurs mois quand le bruit en était venu à La Brigazière. Paul n'avait pas été élevé, on le croira sans peine, dans un culte de tendresse pour les Penarvan de la branche aînée. L'histoire de la rupture entre le vicomte et le marquis avait été le fond de son éducation, le point de départ des opinions qu'il devait professer un jour. Il n'ignorait pas qu'il avait une cousine dont on vantait déjà la royale beauté, des cousins qui s'épanouissaient au sein du luxe et de l'opulence. Plus d'une fois, tristement assis sous le manteau d'une cheminée, ou battant la lande, suivi de ses deux chiens, dans l'espoir trop souvent déçu de tirer un lièvre efflanqué, il s'était représenté avec un mouvement d'envie les chasses, les cavalcades et les fêtes de leur jeunesse. Ne supposant pas que son existence fût un secret pour eux, convaincu qu'en grandissant ils avaient épousé la querelle de leur père, il avait cru sentir de tout temps leurs dédains, et s'en était vengé par une haine de paria, sans pouvoir se défendre pourtant d'un sentiment de déférence et de respect pour cette maison de Penarvan dans l'ombre de laquelle il était enfoui, mais dont l'éclat et la grandeur le fascinaient tout en l'offusquant.

Il est des désastres devant lesquels les rancunes les plus légitimes désarment et s'humilient. A la nouvelle de la catastrophe, le premier mouvement de Paul avait été d'écrire à sa cousine, de lui tendre la main par-dessus l'abîme qui les séparait: la honte et l'orgueil l'avaient retenu. Il se sentait troublé et mal à l'aise en songeant à l'héroïque fin du marquis et de ses quatre fils; ce qu'il entendait raconter de Mlle de Penarvan, son attitude hautaine, sa dévotion au culte qu'il avait renié, n'était pas fait pour l'encourager. Il avait cru devoir attendre un signe, un mot qui lui fît un pont, et ne recevant rien, pas même une lettre d'avis, il avait pris le parti de rester clos dans sa dignité. Ce n'est pas tout. Les mépris de l'infortune sont plus durs à essuyer que ceux de la prospérité. Le silence obstiné de la jeune patricienne dans une circonstance si grave accusait aux yeux de Paul trop de dédain pour que son cœur n'en fût pas aigri. Il y a une vanité plus intraitable que celle d'un gentillâtre: c'est la vanité d'un gentillâtre républicain. Paul avait fini par se railler du bon mouvement auquel il avait été près de céder. Parfois même, poussé par le dépit, il se riait des airs d'impératrice que prenait Mlle Renée dans son château branlant; mais il avait beau faire sonner ses sabots, il était forcé de reconnaître et d'honorer en elle le sang des aïeux qu'il avait foulés aux pieds.

Jusqu'ici, on le voit, les rapports de dom Jobin à l'abbé Pyrmil ne manquaient pas de vérité. Quant au prochain mariage du dernier des Penarvan, voici au juste ce qu'il en était.

Paul avait pour voisin de campagne un M. Michaud, qui, de simple meunier, était devenu un des gros bonnets de l'endroit. Le père Michaud, on ne l'appelait pas autrement, s'était enrichi, sans trop de coquineries, dans le commerce des grains. Il avait de bonnes terres qui ne lui coûtaient pas cher, une jolie maison au bord de l'eau, une fille unique de dix-huit ans, et continuait de moudre, par civisme et moyennant finances, le blé de ses patriques. Mlle Irma avait poussé entre deux sacs de farine; une éducation tardive avait essayé de la désenfariner. Sans être belle, elle avait l'éclat de la jeunesse et de la santé, l'œil bien ouvert, les dents bien blanches, le nez au vent, des joues où l'on eût mordu comme dans un brugnon: en un mot, la beauté du diable. Excellente personne malgré quelques petits travers, peut-être eût-elle été charmante, si elle fût restée dans le moulin où elle avait grandi. M. Michaud était bon prince; il avait pardonné à Paul sa naissance et passé généreusement l'éponge sur ses ancêtres. Il avait même poussé la tolérance jusqu'à l'attirer dans son intimité par toute sorte de cajoleries. Franc patriote, chaud

Voir le numéro du 27 décembre.

EXTRAITS DU LIVRE VERT.

Les manifestations auxquelles ont donné lieu le centenaire de saint Pierre et le concours extraordinaire de prélats étrangers à Rome, au commencement de juin, ont eu pour effet inévitable de choquer le sentiment national et d'augmenter l'agitation qui couvait dans la péninsule entière. L'échauffourée de Terni a été un symptôme de cette situation nouvelle : il est vrai qu'elle a fourni, en même temps, la preuve de la fermeté avec laquelle le gouvernement italien comptait maintenir les engagements pris par la Convention de septembre. — Mais ailleurs, la marche des négociations confiées à M. Tonello avait démontré que le Saint-Siège, tout en ne tenant aucun compte des concessions qu'on lui faisait, refusait [illegible] de son côté. Aussi, [illegible] lieu à la Chambre [illegible] fait connaître au ministère le jugement que l'opinion éclairée portait sur l'attitude à assumer vis-à-vis du Saint-Siège. Enfin, l'incident auquel est associé le nom du général Dumont avait encore contribué à aigrir les esprits dans la péninsule.

L'ensemble de ces circonstances devait nécessairement tracer une nouvelle ligne de conduite au ministère. Une circulaire, en date du 1er août, annonce que les négociations avec le Saint-Siège pour la nomination des évêques, ont été [illegible] suspendues, et développe les considérations qui ont suggéré cette détermination.

Le moment de la crise approche.—L'excitation grandit de plus en plus : impossible de la comprimer. Des arrestations de volontaires ont lieu. Garibaldi est relégué à Caprera. Toutefois, le gouvernement sent qu'il ne peut résister à l'entraînement général. Il veut toujours respecter la convention de septembre, mais il ne saurait désavouer le programme de la nation : le principe de non-intervention, base de la convention elle-même, pourrait fournir encore le moyen de résoudre définitivement la question romaine : il suffirait de laisser, quoi qu'il arrive, la population et le gouvernement de Rome, l'une vis-à-vis de l'autre, en dehors de toute immixtion étrangère. C'est là un droit que personne ne saurait refuser aux Romains et que le gouvernement italien invoquera, le cas échéant, à l'appui de sa politique future. Tel est le sens de la dépêche que le comte de Campello adresse à M. Nigra, le 29 septembre.

Les événements se pressent; ce qui était naguère une prévision lointaine, l'insurrection à Rome, est près de devenir une réalité. Le gouvernement du roi ne pourrait assister impassible si le mouvement, victorieux, prenait une forme républicaine, et il se verrait obligé d'intervenir. L'intervention de la France serait fatale. (Télégramme Rattazzi du 29 septembre.)

L'empereur Napoléon paraît ne pas croire qu'une résolution à priori en vue de l'éventualité d'une insurrection républicaine à Rome soit possible. Cependant, le gouvernement français ne fera rien sans s'être préalablement concerté avec le gouvernement italien. (Télégramme Nigra du 3 octobre.)

Le gouvernement italien accepte cet engagement et, sauf le cas [illegible] prompt d'en faire [illegible] Rattazzi du 5 octobre [illegible]

Cependant, les nouvelles de plus [illegible] arrivent [illegible]

[illegible]

Le gouvernement [illegible] de son action [illegible] dans les [illegible] La situation [illegible] L'intervention [illegible] possible [illegible] des conséquences fatales. (Télégramme Rattazzi du 13 octobre.)

L'intervention française paraît décidée. Le cabinet de Florence proteste et déclare qu'il interviendra, le cas échéant, à son tour. (Télégramme Rattazzi du 14 octobre.)

Le Conseil des ministres va délibérer sous la présidence de l'empereur si l'expédition française doit ou non avoir lieu. Ne pourrait-on pas proposer une intervention de l'Italie subordonnée à la double condition de se retirer du territoire pontifical, une fois l'ordre rétabli, et de réserver à un congrès la solution définitive de la question romaine ? (Télégramme Nigra du 15 octobre.)

Impossible d'accepter la première des deux conditions; elle ne ferait qu'empirer la situation de l'Italie. Quant au congrès, l'Italie n'y opposerait probablement pas de difficultés s'il était proposé par la France, mais elle ne peut prendre aucune initiative à ce sujet. Telle est l'opinion personnelle de M. Rattazzi, que M. Nigra est autorisé à [illegible] (Télégramme Rattazzi du 16 octobre.)

Le gouvernement du roi est peu favorable au congrès : il ne peut, en tout cas, [illegible] spirituelle du [illegible] (Télégramme Rattazzi du 16 octobre.)

[illegible] française est décidée en principe. (Télégramme Nigra du 17 octobre.)

Si la France intervient l'Italie interviendra de son côté. (Télégramme du 15 octobre.)

L'expédition française peut encore être empêchée, mais il faut des assurances positives de la part du gouvernement du roi. M. Rouher propose à l'Italie une double intervention réglée d'avance. (Télégramme Nigra du 17 octobre.)

On redoublera d'efforts pour empêcher le départ des volontaires. Impossible d'accepter une double intervention réglée d'avance : si elle a lieu en fait on pourra prendre après coup des accords pour éviter des collisions (Télégramme Rattazzi du 17 octobre.)

La France consent à suspendre l'expédition. Mais elle exige des assurances positives : peut-être un acte énergique est-il encore nécessaire. L'intervention isolée de l'Italie n'est admise en aucun cas par la France. Le chargé d'affaires de France va demander, comme condition de la suspension, une proclamation et la dissolution des comités d'enrôlements et de secours (Télégrammes Nigra du 17, 18 et 19.)

Le chargé d'affaires de France fait la communication annoncée, mais le ministère Rattazzi, pour laisser plus de liberté aux décisions de Sa Majesté, vient de donner ses démissions (Télégramme Rattazzi du 20 octobre et dépêche Campello de la même date.)

Les détails de cette dernière phase de la négociation sont très clairement tracés dans les deux dépêches que M. Nigra a adressées au ministre des affaires étrangères en date du 17 octobre et qui figurent dans le recueil au N. XXVIII et XXIX.

Nous croyons devoir placer ici une observation qui nous est suggérée par le rapprochement de la seconde de ces dépêches avec la note du marquis de Moustier au baron de la Villestreux en date du 18 octobre, que nous avons lue dans le Livre jaune. Il paraîtrait, d'après cette note, que le chev. Nigra aurait proposé formellement, au nom de l'Italie, un congrès pour résoudre la question romaine. De son côté, M. Nigra affirme dans son rapport qu'il n'a fait, à l'égard de l'idée d'un congrès, que se conformer aux instructions de son gouvernement.

D'après cette version, que nous avons tout lieu de croire la plus exacte, le chevalier Nigra n'aurait donc émis qu'une opinion [illegible]

[illegible] de rappeler ici les [illegible] en Italie [illegible] pendant l'intervalle qui sépare les dates du 20 et du 27 octobre. Les tentatives infructueuses du général Cialdini pour la formation d'un ministère, la fuite de Garibaldi de Caprera, son séjour à Florence et son entrée sur le territoire pontifical ; enfin, la révocation de l'ordre de suspension qui retenait la flotte française à Toulon, tout cela n'a laissé, dans le recueil diplomatique, d'autre trace que deux télégrammes de M. Nigra en date des 25 et 26 octobre.

Nous arrivons au 27 octobre. Le cabinet présidé par le général Menabrea vient de se constituer au moment où la flotte française part de Toulon. Une proclamation royale résume et sanctionne le programme de la nouvelle administration, qui se propose, avant tout, la tâche de rétablir l'ordre à l'intérieur et de faire respecter l'autorité de la loi et la foi des engagements internationaux.—Cependant, si les troupes impériales parties de Toulon débarquent à Civitavecchia, le gouvernement du roi est décidé à intervenir de son côté. Les télégrammes que le général Menabrea adresse le jour même de son avènement au pouvoir, aux représentants du roi près les cours de Berlin, Londres, Paris, Pétersbourg et Vienne annoncent, sans détours, que telle est l'intention de l'Italie. Si le drapeau français doit flotter encore une fois sur le territoire pontifical, le gouvernement italien y fera acte de présence, car il ne veut point abdiquer son droit de gardien de la péninsule. Les troupes royales éviteront toute collision, soit avec les corps français, soit avec l'armée pontificale ; elles se borneront à maintenir l'ordre dans les localités qu'elles vont occuper et à faciliter aux volontaires les moyens de se rendre à l'invitation formulée dans la proclamation royale, de rentrer dans le royaume.

Le *Moniteur* annonce officiellement que l'intervention française est consommée. L'ordre est donné aux troupes italiennes de franchir la frontière.

(Télégramme Menabrea du 30 octobre.)

Les circulaires par lesquelles les gouvernements d'Italie et de France ont cherché à justifier les graves déterminations qu'ils venaient de prendre, sont connues depuis longtemps. Elles ont d'ailleurs assez excité l'attention générale, pour que nous puissions nous dispenser d'en analyser le texte que le recueil diplomatique publie aux N. XXXIX et XL.

Le télégramme expédié par le général Menabrea à M. Nigra, le 1er novembre, accentue davantage la position prise par le gouvernement du roi. En se refusant à accepter les résultats des plébiscites romains, l'Italie affirme d'une manière absolue sa résolution de ne point altérer les éléments de fait qui se rattachent à la question romaine.

La Circulaire française du 25 octobre contenait, on s'en souvient, la proposition implicite d'une conférence ayant pour but de résoudre définitivement la question romaine. Les représentants du roi auprès des puissances amies, tout en rapportant les dispositions des différents cabinets envers l'Italie, indiquent l'attitude qu'ils paraissent assumer à l'égard des ouvertures françaises.

C'est là une série de documents qu'on lira, sans doute, avec un intérêt tout spécial.

La Russie pense que le conflit pourrait être évité, et déclare que, le cas échéant, l'Italie aurait lieu de compter sur les sympathies efficaces du gouvernement du Czar. (Rapport du marquis Caracciolo du 26 octobre.)

L'Angleterre fera son possible pour empêcher le *casus belli*, qui, d'après les nouvelles arrivées de Paris au *Foreign Office*, ne se produirait pas, aux yeux de la France, par l'entrée des troupes royales sur le territoire pontifical. Quant au Congrès, au sujet duquel aucune proposition formelle n'a pas encore été articulée, lord Stanley croit qu'un programme préalable serait indispensable. (Rapports du marquis d'Azeglio des 2[illegible], 30 et 31 octobre.)

La Prusse donne pour instruction, à ses représentants auprès des grandes puissances, de s'employer dans le sens du maintien de la paix et d'affirmer, le cas échéant, la compétence de l'Europe entière, si la question romaine venait à assumer un caractère essentiellement politique. (Rapport du marquis Tosi du 30 octobre.)

L'Autriche ne figure point dans cette phase du différend franco-italien. Il n'y a pas de quoi s'en étonner puisque, dans ces conjectures, l'empereur François-Joseph et ses principaux ministres étaient absents de Vienne.

Une dépêche de M. Nigra, en date du 2 novembre, constate l'impression produite à Paris par l'annonce officielle des dernières résolutions du gouvernement du roi. Ce document confirme ce que l'on avait déjà rapporté à Londres, c'est-à-dire que l'entrée de nos troupes n'avait pas été considérée, à Paris, comme étant un *casus belli*. Des ordres ont même été donnés aux troupes françaises pour qu'elles évitent la rencontre des troupes italiennes.

Le cabinet des Tuileries s'est donc borné à dégager entièrement sa responsabilité et à protester par la Note du 1er novembre, insérée dans le *Livre jaune*.

Ainsi, c'est par suite d'une délibération spontanée que le gouvernement du roi se décide, aussitôt après l'affaire de Mentana, à rappeler ses troupes du territoire pontifical. Aucune pression n'a été exercée, aucune sommation n'a été signifiée, à cette occasion, de la part du gouvernement français. Ce qui vient de se passer sur le territoire pontifical a enlevé, aux yeux du cabinet de Florence, toute raison d'être, soit à l'intervention italienne, soit à l'intervention française.

L'Italie croit faire acte de sage politique en prenant nettement et sans délai la position que comporte la situation nouvelle : elle s'attend que la France en fasse autant de son côté, conformément aux déclarations émises par la chancellerie impériale.

Tel est l'esprit du télégramme que le général Menabrea a adressé, le 5 novembre, aux légations du roi à Berlin, Londres, Paris, Pétersbourg et Vienne.

Cependant la France ne croit pas encore le moment venu de faire rentrer son corps d'expédition : elle se borne à contremander le départ de Toulon d'une troisième division.

(Télégramme Nigra du 6 novembre, Note Moustier du 8).

Une dépêche du ministre d'Italie à Madrid, en date du 2 novembre, nous apprend un détail ignoré jusqu'ici. Le gouvernement espagnol avait envoyé à Civita-Vecchia une frégate, *La Ville de Madrid*. Le ministre d'État de la reine croit devoir expliquer à l'envoyé italien la véritable portée de cette mesure, par laquelle la cour de Madrid a voulu uniquement témoigner de son dévouement à la personne du Saint-Père, en mettant à sa disposition le moyen de la faire transporter, le cas échéant, où bon lui semblerait.

La circulaire du 7 novembre a été publiée par la *Gazette Officielle*, depuis le 14 du même mois. Nous croyons donc qu'il est inutile de revenir sur les considérations développées dans ce document qui a produit, en Italie et au dehors, une impression aussi vive que durable.

Le projet d'une conférence pour la solution de la question romaine, bien qu'il n'ait pas encore été articulé d'une manière formelle, est déjà l'objet de manifestations diverses de la part des différentes Cours. La Russie exige un programme préalable ; la Prusse n'a guère de confiance dans la réussite de cette tentative : l'Angleterre a déjà émis une opinion analogue à celle de la Russie ; enfin, l'Autriche seule paraît disposée à accepter sans réserve la proposition française.

(Rapports Caracciolo du 21 octobre, Tosi du 4 novembre, Blanc du 9.)

L'invitation officielle pour le congrès est expédiée par une circulaire du 9 novembre. Bien qu'aucune communication ne soit encore parvenue à Florence, le gouvernement du roi croit le moment venu de faire connaître ses vues relativement à ce projet. C'est là le sujet de la note que le général Menabrea a adressée à M. Nigra, en date du 14 novembre, et que nous trouvons publiée, pour la première fois, dans le recueil présenté aujourd'hui à la Chambre. Trois voies s'offraient pour résoudre la question romaine : une négociation directe entre l'Italie et la France, une conférence générale, une conférence des puissances catholiques. L'Italie repousse absolument la dernière hypothèse ; elle admettrait, le cas échéant, la conférence générale, bien qu'elle eût préféré la négociation directe avec la France. Cependant, aucune proposition n'ayant été faite au cabinet de Florence, une réserve absolue est d'autant plus indispensable que le gouvernement du roi ignore quels seront le caractère et le but de la réunion projetée.

L'invitation officielle à la conférence est, en attendant, parvenue aux cabinets de Berlin, Londres, Pétersbourg et Vienne. Les représentants du roi auprès de ces cours rapportent l'accueil qu'elle y a rencontré.

L'Autriche accepte en principe. (Télégramme Blanc du 14 novembre.)

La Russie renouvelle la demande d'un programme, et déclare qu'en tout cas la conférence n'aurait pas lieu de s'occuper de la situation intérieure du royaume d'Italie. (Télégramme Caracciolo du 14 novembre.)

La Prusse demande également un programme, et désirerait être assurée qu'il y a une base pour des arrangements possibles entre l'Italie et le Saint-Siège. (Télégramme de Launay du 15 novembre.)

Enfin l'Angleterre émet une opinion analogue à celle de la Prusse. Le marquis d'Azeglio résume dans son rapport, en date du 17 novembre, la réponse que lord Stanley compte faire à la communication de la France.

Ce n'est que le 17 novembre que le baron de Malaret, en arrivant à Florence, communique officiellement au général Menabrea la circulaire du marquis de Moustier en date du 9 novembre. Le texte en est connu depuis la publication du *Livre Jaune*.

Les trois dernières pièces du recueil sont inédites. Elles sont : 1° La réponse du gouvernement italien, en date du 19 novembre, par laquelle la conférence est acceptée en principe, mais des éclaircissements sont demandés avant de prendre un engagement définitif ; 2° la note, en date du 27 novembre, par laquelle le cabinet des Tuileries fournit ces éclaircissements et convie le gouvernement italien à un échange préliminaire de vues sur la question romaine ; 3° une dépêche, en date du 3 décembre, par laquelle le cabinet de Florence prend acte des déclarations émises par le Gouvernement impérial, et se réserve de faire connaître aussitôt, conformément au désir qui vient de lui être exprimé, ses idées sur le fond de la question qu'il s'agit d'aborder.

Ces trois documents sont trop importants pour que nous nous bornions à une simple analyse. Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de les avoir reproduits *in extenso*.

(Corresp. Italienne.)

Nouvelles de l'Intérieur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROIDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

27 *décembre* 1867

Pression barométrique à midi	761,8
Température minima	0,6
» maxima	2,4
» moyen. de 9 h.m. à 6 h. s.	2,
Direction du vent	*N.*
Force moyenne du vent	*modéré*

Nous devons une réponse au *Levant Herald*. La feuille anglaise de notre ville ne perdra rien pour attendre. Nous espérons la satisfaire bientôt sous tous les rapports, excepté, toutefois, sous celui des insultes, qu'elle s'est toujours attribué comme un monopole et que nous lui abandonnons entièrement.

—

Nous sommes priés de reproduire la lettre suivante qui a été publiée par le *Byzantis* :

Ayant visité quelques districts du vilayet d'Andrinople, je m'empresse de vous en [illegible] l'état.

Par suite du prix élevé des céréales, tant les négociants que les cultivateurs ont lieu d'être très satisfaits, cette année. Cette même circonstance a été profitable aussi au gouvernement car il a pu affermer les dîmes à des conditions fort avantageuses pour le Trésor ; de leur côté, les fermiers ont réalisé des bénéfices.

Grâce à la sollicitude intelligente et constante du vali d'Andrinople, Kourchid pacha, pour la chose publique, les routes, dans tout le vilayet, sont parfaitement sûres et les voyageurs peuvent les parcourir sans, comme autrefois, se faire escorter par une troupe d'hommes armés.

Les chemins et les ponts sont en aussi bon état que possible.

---

républicain, le bonhomme se disait pourtant qu'il fallait tout prévoir. Dieu seul est éternel, la république pouvait n'avoir qu'un temps. En France, tout arrive, tout passe et tout revient. A la pensée que sa fille, si les titres de noblesse remontaient sur l'eau, se réveillerait un matin vicomtesse de Penarvan, le père Michaud écarquillait les yeux, se consolait d'avance de la chute du directoire, et en arrivait à reconnaître que 93 avait manqué d'égards envers l'ancien régime.

Il se voyait déjà trônant lui-même à la Brigazière, creusant des fossés, élevant des créneaux, et remplaçant par un donjon la tourelle que Paul avait démolie. En spéculateur habile, il n'avait rien négligé pour mettre la main sur une valeur qui n'avait plus cours, mais qui pouvait d'un jour à l'autre rentrer dans la circulation. Irma se prêtait de bonne grâce aux vues secrètes de son père, et Paul, sans défiance, était sur le point de se laisser happer comme un oison. Dans les derniers temps, il ne sortait pas de la maison du bord de l'eau : il y trouvait à toute heure bons visages et franches lippées. Irma lui prodiguait ses plus fins sourires, M. Michaud ses vins les plus fins. Pour achever de dévisser l'armure de l'ex-gentilhomme, le rusé compère ne perdait pas une occasion de constater le décès de l'aristocratie, de la rouler dans son linceul, de la loger à six pieds sous terre. Quelquefois, après boire, il dansait sur son cercueil avec la légèreté d'un ours en goguette. Foin des comtes et des marquis ! il n'y avait plus que des meuniers. Puis, quand il avait chanté sur tous les tons le règne de l'égalité, il prenait le bras de son hôte, le traînait à travers ses champs, à travers ses bois, à travers ses prés, et ne manquait jamais de lui insinuer adroitement que tout cela tiendrait un jour dans une corbeille de mariage. Paul buvait sec, mangeait comme quatre, souriait à tout ce qu'on lui disait, et n'entendait malice à rien. Pour en finir avec ce gendre récalcitrant, M. Michaud résolut de lui présenter la carte à payer.

C'était par un beau jour d'automne. Jamais la table du meunier n'avait été si galamment servie, jamais Irma n'avait lancé de si tendres œillades, jamais l'amphitryon n'avait montré tant de cordialité. Tous les sens de Paul étaient ravis : le malheureux ne se doutait pas qu'il touchait au quart d'heure de Rabelais. Dans la soirée, au moment de se séparer, M. Michaud le prit à part et lui tint mot pour mot ce langage :

— Mon cher garçon, vous savez si l'on vous aime ici. Vous ne pouvez pas douter du plaisir que nous avons, ma fille et moi, à vous recevoir. Sans compliment, vous êtes devenu le charme de notre existence. Ce n'est pas votre faute si vous êtes né ci-devant : vous étiez digne d'être meunier. Cependant, je dois vous l'avouer, vos assiduités auprès de Mlle Michaud commencent à la compromettre. On en cause dans le pays ; on s'étonne que vous ne vous soyez pas déjà déclaré. Malgré ma vive affection pour vous, la réputation d'Irma m'est plus chère que votre présence. Les Michaud, mon bon ami, n'ont pas les mœurs de la défunte aristocratie : l'honneur et la vertu, voilà nos titres de noblesse. Il est temps de vous prononcer, mon cher Paul. Vous connaissez la maison : on n'y voit pas de lambris dorés, mais on y respire l'air pur et bienfaisant de la fraternité. Irma est une rose. Vous pouvez consulter mes livres de dépense : vous jugerez, par vous-mêmes, de l'éducation que je lui ai donnée.

Quant au père Michaud, sa vie est au grand jour, comme sa fortune. Réfléchissez : on ne vous met pas le pistolet sur la gorge. S'il vous convient d'entrer dans ma famille, je suis sans préjugés ; vous avez prouvé d'ailleurs qu'il y a de braves gens partout. Si vous vous décidez autrement, il faudra cesser de nous voir ; Irma n'est pas seulement une rose, elle tient aussi de l'hermine : la moindre tache la tuerait. Nous n'en resterons pas moins unis en notre commune mère, la sainte république une et indivisible, qui ne périra pas quoi que tente la réaction. Sur ce, bon soir et bonne nuit ! il se fait tard, les écluses sont levées, et j'entends le moulin qui chante.

Cela dit, il secoua la main de Paul, et tourna les talons. Paul tombait des nues. La pensée d'épouser Mlle Irma ou de lui faire seulement ce qui s'appelle un doigt de cour ne s'était pas présentée un seul instant à son esprit ; il s'était amusé de ses agaceries sans y attacher la moindre importance, et n'avait jamais pris au sérieux que les dîners de M. Michaud. Il y a des instincts de race qui reparaissent infailliblement à certaines heures, quoi qu'on ait pu faire pour les étouffer. Mis au pied du mur, le jeune Penarvan, qui croyait en avoir fini depuis longtemps avec les préjugés de sa caste, avait senti se réveiller en lui un vieux ferment d'orgueil aristocratique, un reste de révérence pour la maison dont il était issu : il rentra à La Brigazière, médiocrement flatté de la harangue qu'il venait d'essuyer.

La nuit porte conseil. Le lendemain, en se levant, Paul fut frappé du désordre et de l'incurie qui s'étalaient autour de lui. Son linge s'en allait en charpie ; ses habits manquaient de boutons ; sa chambre était un vrai nid à rats. Il déjeuna d'une omelette au lard : le lard était rance, l'omelette n'était pas cuite à point ; jamais le vin de son cellier ne lui avait semblé si rêche. Bonnes gens, ces Michaud ! Le père, la crème des meuniers ; Irma, la fleur de beauté du pays ! Paul avait près de trente ans : voulait-il vieillir dans la gêne et la solitude ? espérait-il épouser un jour une Rohan ou une Montmorency ? Il faisait ces réflexions, les mains dans ses goussets, les pieds dans ses sabots, debout sur le pas de sa porte. De quelque côté qu'il se tournât, il découvrait de toutes parts, aussi loin que sa vue pouvait s'étendre, les bois, les prés, les champs de M. Michaud, qui se jérouissaient au soleil. Ce n'était pas une âme vénale ; toutefois le paysage qu'il avait sous les yeux ne lui déplaisait pas. Il se représentait La Brigazière égayée par la présence d'une jeune et gentille femme, accorte, vive, active, toujours en belle humeur, bien entendue aux soins du ménage : il voyait la fraîche Irma gouvernant son petit royaume, mettant partout l'ordre et l'aisance, passant avec un égal succès de la cuisine au salon, du salon à la basse-cour : il s'abandonnait au charme de cette poésie familière.

S'il pensait encore à sa race, c'était en se frottant les mains. Que devait-il, après tout, à la mémoire d'une famille qui l'avait repoussé, même avant qu'il fût né ? à la cousine qui l'écrasait de son silence et de son mépris ? Au souvenir de tant d'affronts et d'avanies dévorés en secret, son cœur se gonflait d'amertume et de fiel.

(Sera continué.)

Tous les districts du vilayet sont reliés télégraphiquement et il ne reste plus qu'à construire un chemin de fer pour que, l'activité du gouverneur général aidant, la prospérité du vilayet soit assurée.

Par les soins du gouverneur-général une Municipalité a été instituée à Andrinople et cette administration a été spécialement chargée des embellissements de la ville; actuellement l'on s'occupe d'abattre l'ancienne muraille et la ville sera éclairée au gaz.

Le développement de l'instruction ne cesse d'être l'objet de la sollicitude de Kourchid Pacha qui, par sa présence aux examens des écoles et par des récompenses aux élèves studieux, encourage le mérite.

L'école militaire sera transférée prochainement hors de la ville; le local qu'elle occupe sera affecté à un lycée où seront admis des jeunes gens de toute religion et de toute nationalité. On y enseignera les principales langues européennes et les cours seront faits par des professeurs européens.

Le commerce et l'industrie locale ont également un protecteur intelligent et dévoué en la personne de Kourchid pacha qui encourage sérieusement les associations qui lui paraissent devoir contribuer à l'accroissement du bien-être des habitants du pays, qui sont pleins de reconnaissance pour le gouvernement de S. M. I. le Sultan.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération.

Signé : N. Psilliaris.

Andrinople, le 27/9 décembre 1867.

SOCIÉTÉ « L'AMIE DU TRAVAIL. »

Dates des Prêts	Nom, Prénom et Métier.	Sommes prêtées	Amortissement p. mois.
Nov. 9	Izzet agha, de Canlidja, pour acheter un cheval	P. 600	P. 100
» 12	Dimitri Manos, batelier idem. un caïque	» 300	» 50
» 21	Lazaros Costantinou, cordonnier	» 1000	» 80
» 21	Agop Artin, fruitier	» 200	» 15
» 21	Nicolas Thodoridi, syrnaqués	» 500	» 50
» 23	B. G. Armaghlo, relieur	» 300	» 15
» 25	S. Macropoulos, boulanger	» 1000	» 50
» 29	Nessim Levi, colporteur	» 600	» 50
» 31	Cuthalie (arabe) blanchisseuse	» 300	» 15
Déc. 4	Dimitri Metaxas, cordonnier	» 300	» 50
» 6	Jean Nicolas, épicier	» 1000	» 50
» 6	Francesco Armao, cordonnier	» 600	» 50
» 16	Grégoire Livadari, idem	» 300	» 50
	NOTA. — Des prêts donnés sans intérêts par la Société *L'Amie du Travail* à divers ouvriers nécessiteux, depuis le 1er/13 novembre jusqu'au 16/28 décembre 1867.	P. 7700	

Le secrétaire-général,
C. ANTHOPOULO.

THÉATRE FRANÇAIS.

Nous avons déjà annoncé pour dimanche la première représentation de la *Closerie des Genêts* : nous en donnons aujourd'hui la distribution.

PROLOGUE :

Les courses de Lamballe ;

1er Tableau : *La ferme de Kérouan* ;

[illegible]

DISTRIBUTION :

Le général comte d'Estève	MM.	Munier
Le marquis de Montéclain		Roméal
Kérouan		Desbau
Cristophe, dit Aly, son fils		Larose
Georges d'Estève		Mezières
Dominique, vieux soldat		James
Brias, ami de Montéclain		Micgeville
D'Avaliannes, procureur du Roi		Dupin
Pornik, valet de ferme de Kérouan		Dumont
François		Louis
Un domestique		Hyacinthe
Louise, fille de Kérouan	Mmes	Ricquier
Lucile, fille du général		Montheaux
Léona de Beauval		Manneville
Madeline, nièce de Kérouan		Elisa
Perrine, paysanne		Suzanne
Mathurine, mendiante		Damza.
Mademoiselle de Brias		Lerouge
Marianne		Gabrielle

CORPS-LÉGISLATIF.

Compte-rendu analytique de la séance du Jeudi 5 décembre 1867.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

(Suite.)

Interpellations sur l'Allemagne et l'Italie.

M. Garnier-Pagès. — Sans vous parler de ce qui se passe, de ce qui se négocie dans les conclaves, je veux défendre au moins le grand principe révolutionnaire en vertu duquel vous êtes ici : le principe de la souveraineté du peuple.

Une voix. — Parlez de l'Allemagne.

M. le président Schneider. — Je ferai une seule observation. Le débat sur lequel revient M. Garnier-Pagès est clos. Une interpellation nouvelle est en discussion. Je ne demande pas que toute allusion soit écartée, mais je demande à l'orateur de ne pas traiter de nouveau une question sur laquelle la Chambre a voté.

M. Garnier-Pagès. — Il avait été parfaitement convenu qu'on pourrait traiter simultanément les deux questions. On ne peut vouloir étouffer ma parole. (Exclamations bruyantes.) Cela ne saurait être ni dans l'intention du président, ni dans celle de l'Assemblée. Je continue donc :

M. le ministre d'Etat a oublié toutes les déférences qu'on se doit lorsqu'on siége sur les mêmes bancs. Son langage m'a désespéré, parce que j'ai cru voir la passion et la violence à la place de la raison et de la modération. (Rumeurs.)

Mais vous, monsieur le ministre, qui avez attaqué la Révolution, qui êtes-vous donc? Vous êtes le ministre du prince qui a prononcé des paroles que je ne blâmerais pas, moi qui ai l'honneur d'avoir contribué à des révolutions qui ont apporté le progrès dans mon pays :

Ces paroles, les voici :

« Quand en face de la vieille Europe, on est porté par la force d'un nouveau principe à la hauteur des anciennes dynasties, ce n'est pas en vieillissant son blason et en cherchant à s'introduire à tout prix dans la famille des rois qu'on se fait accepter. C'est plutôt en se souvenant toujours de son origine, en conservant son caractère propre et en prenant franchement vis-à-vis de l'Europe la position de parvenu, titre glorieux lorsqu'on parvient par le libre suffrage d'un grand peuple. » — (Très bien ! très bien !)

Oui, messieurs, très bien ! mais alors pourquoi vous élevez-vous contre la Révolution, qui l'a porté sur le trône ? (Exclamations.)

Ce débat touche à deux principes : la Révolution et la contre-Révolution. Je ne puis pas parler du droit des peuples sans rappeler les paroles adressées par le prince Louis-Napoléon à un peuple alors en révolution.

Voici ce qu'il écrivait en 1848 aux membres du gouvernement provisoire :

« Le peuple de Paris ayant détruit par son héroïsme les derniers vestiges de l'invasion étrangère, j'accours de l'exil pour me ranger sous le drapeau de la République [illegible] servir mon pays, je viens annoncer mon arrivée aux membres du gouvernement provisoire, et les assurer de mon dévouement à la cause qu'ils représentent, comme de mes sympathies pour leurs personnes. »

Voix nombreuses. — Eh bien après ?

M. Garnier-Pagès. — L'honorable M. Thiers et M. le ministre d'Etat ont posé ces deux grands principes et les ont mis en présence Ils ont parlé de droit national et du droit divin.

Le droit divin, nous le connaissons. Pendant des siècles, nous, gens de la glèbe (Interruption et rires), nous y avons été asservis. Si je faisais devant vous le tableau de tous les crimes et de toutes les infamies de la contre-Révolution sous le drapeau de laquelle vous semblez vouloir vous ranger aujourd'hui... (Vives dénégations. — Cris : A l'ordre ! à l'ordre !)

M. le président Schneider. — Je ne puis laisser dire contre la Chambre des paroles qui dénaturent à la fois ses intentions et ses actes Je demande à M. Garnier-Pagès de rentrer dans la question ; la question de l'Allemagne et de l'Italie Nous ne sommes pas ici pour discuter des théories gouvernementales, mais pour discuter la question à l'ordre du jour. (Très bien ! très bien.)

M. Garnier-Pagès. Eh bien, faisant une réserve de ce côté, je vous dirai seulement que lorsque j'entends M. le ministre d'Etat attaquer la Révolution. (Nouveau bruit), il m'est impossible de ne pas dire que je suis un homme de révolution. (Interruption et rire.) Oui ! je suis un de ces hommes de révolution...

Une voix. — Accordé.

M. Garnier-Pagès. — Un de ces hommes de révolution qui veulent l'ordre avec la liberté, qui cherchent à asseoir la solidarité des peuples sur l'union et sur la paix, qui ont proclamé l'abolition de l'échafaud et de l'esclavage, qui sont sortis du pouvoir sans tache d'or au front (Adhésion sur quelques bancs), un de ces hommes de révolution qui, si jamais il en arrive une nouvelle, vous défendrait, vous tous, en faisant proclamer la liberté, seul moyen d'assurer le règne de la justice et de la paix dans le monde. (Marques d'approbation sur les mêmes bancs)

M. Emile Ollivier. — Messieurs, il est des circonstances dans lesquelles le patriotisme interdit d'insister beaucoup sur la discussion des affaires extérieures de son pays ; d'autres, au contraire, dans lesquelles il exige qu'on insiste beaucoup. Je crois que nous sommes dans ce dernier cas. C'est pourquoi, malgré l'intérêt passionné avec lequel vous avez suivi les débats de ces jours derniers, je vous demande la permission de vous faire entendre quelques explications très brèves. Mon intention n'est pas de discuter, mais de préciser et d'interroger.

Dans toutes les situations, qu'on regarde à l'intérieur ou à l'extérieur, toute politique a un caractère dominant qu'il faut en dégager et indiquer. Or, si par la réflexion on cherche le caractère dominant de la conduite de notre gouvernement dans les affaires extérieures, on peut le formuler ainsi : Une agitation confuse aboutissant à l'impuissance. (Mouvements divers)

En effet, regardez autour de vous, examinez les pratiques de tous les peuples qui ont une grande politique extérieure, vous verrez que tous se signalent par ceci : qu'ils adoptent un principe net, certain, déterminé, et qui n'est un mystère pour personne. Le moindre citoyen de la nation connaît ce principe, l'adopte, le défend, le proclame Quant à l'office du gouvernement, il est tout autre. Il cherche des moyens accommodés aux circonstances pour faire triompher le principe national. Dans cet office, qui appartient à la diplomatie, il ne faut pas intervenir par des interrogations [illegible] [illegible] il ne faut pas hésiter [illegible]

[illegible] quand [illegible] tous ces grands ministres anglais montaient à la tribune et lorsqu'ils défendaient leur politique, l'âme du pays vibrait dans leur parole, et la discussion ne portait que sur la question de conduite. Sommes-nous en France dans une telle situation ? Est-ce ainsi que se conduit notre gouvernement ?

L'honorable M. Thiers a dit avec esprit : « Vous aviez une politique vicieuse. Aujourd'hui, vous n'en avez plus. » Je ne suis pas de cet avis. Le défaut du gouvernement ce n'est point de n'avoir pas une politique ; c'est d'en avoir plusieurs.

Sur chaque question, il y a au moins deux portes pratiquées qu'on n'ouvre jamais tout à fait, mais qu'on entr'ouvre discrètement de temps à autre. (On rit) Et alors même qu'on semble se décider avec le plus de résolution, on n'enlève jamais toute espérance à l'opinion que l'on paraît déserter.

Il en résulte que le gouvernement actuel, au lieu d'apporter dans la conduite des affaires extérieures cette attitude de concentration sans laquelle tout va au hasard, est amené précisément, dans la matière où il faut le plus d'unité, à n'en avoir aucune.

Il y a d'abord une politique que fait l'Empereur ; à côté de cette politique, il y a celle du ministre des affaires étrangères ; à côté de celle-ci se trouve celle que défend et fait en parlant M. le ministre d'Etat. (Bruits divers ; Approbation à la gauche de l'orateur)

Au-dessous de ces trois politiques, il en est une quatrième : c'est celle que fait la diplomatie française par les opinions qu'elle exprime au dehors. Toutes ces idées diverses, se croisent, se heurtent, se contredisent, se gênent et s'annulent réciproquement.

Il suffit, pour s'en convaincre, de fixer son attention sur les affaires d'Allemagne et d'Italie.

Voyons d'abord l'Allemagne. On pourrait avoir sur l'unité allemande des opinions différentes. Mais ce qu'on était en droit d'exiger, c'était qu'on eût une opinion et qu'on la suivît avec intelligence et fixité. Qu'est-il arrivé ? Les affaires allemandes éclatent. La Prusse et l'Italie commencent une alliance. Quelle est l'attitude du gouvernement français ? L'approuve-t-il ou l'acclame-t-il ? Est-elle faite pour lui, contre lui ou sans lui ? L'année dernière, M. le ministre d'Etat, — avec cette énergie d'affirmation à laquelle vous ne résistez jamais (Bruit), déclarait : « Nous nous sommes opposés à l'alliance de la Prusse et de l'Italie. Depuis le 5 mai jusqu'en juillet, nous avons dissuadé l'Italie de vouloir la guerre. Par conséquent, les événements d'Allemagne n'ont pas été inspirés et voulus par nous, et ils ne sont pas contre nous ; ils se sont produits sans nous. »

La réalité est absolument opposée à cette déclaration. Loin d'avoir été étrangers à cette alliance, c'est nous qui l'avons faite ; c'est nous qui avons placé la main de l'Italie dans celle de la Prusse, et lorsque M. le ministre d'Etat disait, en mars : Nous dissuadons l'Italie de traiter, — à la même date, on trouvait dans le Livre bleu italien une dépêche adressée par le gouvernement italien à son représentant à Berlin, et disant : Contractez l'alliance offensive et défensive avec la Prusse. Et quand l'Italie montrait quelques hésitations, le gouvernement français les a levées, et c'est lui qui a lancé ce monde dans cet immense mouvement, mouvement invincible comme toute chose qui repose sur des principes éternels, voulus par la nécessité de la raison et des faits

Sadowa a lieu Qu'allons-nous faire ? Il y avait deux politiques : l'une consistait à mettre une armée sur le Rhin, à demander des compensations et à faire la guerre si on les refusait ; l'autre, à reconnaître son principe dans cette unité, à l'accepter et à s'en réjouir Nous n'avons suivi ni l'une ni l'autre, ou plutôt nous avons fait les deux choses à la fois.

Nous écrivons la circulaire Lavalette dans laquelle nous montrons la satisfaction la plus épanouie. Tout ce qui s'est produit est une merveille et ne nous laisse rien à désirer et à regretter. D'autre part, M. Drouyn de Lhuys adresse à la Prusse une demande de compensation ; il demande davantage Landau ; et, avant d'avoir reçu de réponse, il envoie une seconde dépêche réclamant le palatinat de la Hesse-Rhénane.

Savez-vous ce qui en résulta ? M. de Goltz [illegible] s'étant présenté chez M. de Bismark au moment des préliminaires de Nikolsburg, ne fut pas reçu, et M. de Bismark mit aux arrêts l'officier qui l'avait introduit. Quand les démarches françaises se sont produites, M. de Bismark envoya chercher M. de Pfordten : les deux hommes d'Etat s'embrassèrent, et alors furent signés les traités avec les Etats du Sud, qui constituent la véritable unité allemande.

Enfin la politique de M. Drouyn de Lhuys est abandonnée. On adopte définitivement le système amical de la circulaire La Valette. Mais tout aussitôt nous commençons l'affaire du Luxembourg. Ne pouvant avoir une grande compensation, nous avons la faiblesse d'en demander une petite. Elle nous est refusée comme la grande. Nous cédons, et avec raison ; mais en Allemagne, les esprits s'inquiètent, et ce peuple qui venait à nous le cœur ouvert (Bruit), s'irrite et se défie.

Cette politique se continue sans interruption. M. le ministre d'Etat, à cette tribune, déclare qu'on n'a commis aucune faute, que tout ce qui s'est passé en Allemagne est parfait ; et quelque temps après, l'Empereur va à Salzbourg, et là paraît méditer une action commune avec l'Autriche. Enfin, à Lille, raturant le langage du ministre d'Etat, l'Empereur parle d'échecs et de points noirs à l'horizon. Ne sont-ce pas là les indices d'une pensée qui n'est pas sûre d'elle-même et qui se cherche ? C'est inquiétant.

En Italie, la conduite est exactement la même, les mêmes incertitudes s'y retrouvent. Dans la question du pouvoir temporel, on dit deux choses à la fois. On dit à l'Italie : Nous ne vous laisserons pas prendre Rome. Mais en même temps on discrédite avec persistance le pouvoir temporel ; on le proclame à la fois indispensable et détestable. On dit : Souffrez-le, mais méprisez-le, (Réclamations sur un grand nombre de bancs. — Très bien ! à la gauche de l'orateur), parce qu'il est basé sur des maximes, des principes contraires aux nôtres, sur des pratiques de l'ancien régime.

Venons au présent. La session est ouverte depuis un mois. Or, ne voyez-vous pas ces variations se reproduire? Rappelez-vous le langage de l'Empereur dans le discours d'ouverture. Dans des phrases qui paraissent exprimer une pensée mûre et réfléchie, l'Empereur dit : Affirmation amicale et affectueuse de l'unité italienne ; déclaration que nos troupes évacueront Rome à une époque prochaine ; affirmation de la convention du 15 septembre. si la conférence n'y substitue pas un état de choses nouveau. Voilà le langage de l'Empereur.

M. de Moustier ne s'écarte pas de ces données fondamentales. Il blâme et regrette les faits d'invasion, et je m'associe à son blâme ; mais il maintient la convention du 15 septembre comme l'*uti possidetis* de la question Il fait entrevoir les difficultés que rencontre la réunion de la conférence, mais il n'en ferme pas la porte.

Dans le discours de M. le ministre, la doctrine est changée du tout au tout. D'abord, il prend la convention du 15 septembre et la déchire. (Non ! non !)

M. Jules Favre — Il la reprendra.

M. Emile Ollivier. — Non pas d'une manière formelle, mais en la dénaturant de telle sorte que l'Italie répondra : Si telle était pour vous la convention du 15 septembre, elle n'existe plus. Je m'explique. Dans un des replis du discours opulent de M. le ministre d'Etat (On rit) se trouve glissé en passant ce mot qui m'a très vivement frappé : « Eh quoi ! s'est écrié M. le ministre d'Etat, c'est une convention insignifiante que celle qui a effacé le vote du Parlement italien de 1861 et qui a constaté la nécessité de l'existence des Etats pontificaux ? » J'entends encore M. le ministre de l'agriculture et du commerce ajouter : « [illegible] interprétation n'a varié. » C'est [illegible] la preuve.

La politique italienne de 1861 [illegible] sur l'ordre du jour du 27 mars [illegible] le Parlement exprime la confiance que Rome sera un jour à l'Italie. C'est le programme de M. de Cavour, celui de l'Italie, non pas de l'Italie révolutionnaire, mais de celle qui est représentée par cet homme, que vous avez qualifié de ministre sage et conservateur, M. Menabrea. L'Italie croit à ce programme, et résignez-vous à faire périr le dernier Italien avant d'obtenir qu'il l'abandonne.

Ceci rappelé, je reviens à mon affirmation et je dis que la convention du 15 septembre a été la confirmation de cet ordre du jour (Réclamations), son acceptation par la France (Non ! non !) et je vais vous en fournir la preuve.

La convention était à peine conclue que des dépêches furent échangées entre les deux gouvernements. M. Drouyn de Lhuys en expliqua la portée dans ce que l'on appelle, en langue diplomatique, les *sept points*. Et voici comment une dépêche du 30 octobre 1864 explique le septième point :

« Le cabinet de Turin maintient la politique du comte de Cavour et déclare que l'Italie ne s'emparera pas de Rome sans le consentement de la France. » On accepte donc les aspirations de l'Italie vers Rome : seulement, on exige notre consentement pour leur réalisation. Aujourd'hui, est-ce le langage de M. le ministre d'Etat ? Non, il déclare que jamais la France ne permettra à l'Italie de prendre Rome.

Il y a donc un changement complet d'attitude, et je trouve dans le discours de M. le ministre un revirement qui m'inquiète encore plus : il a, en effet, posé, je le crains, le principe du démembrement de l'Italie. C'est une crainte que j'exprime, et si je me trompe, je donnerai à M. le ministre l'occasion de rétablir sa pensée, et ce sera un bien pour tout le monde. (*A suivre.*)

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

(Suite et fin.)

Paris, 12 décembre.

Je voudrais en dire autant pour la seule nouveauté littéraire qui ait vu le jour en ces derniers temps, je parle de la *Comtesse de Chalis* par Ernest Feydeau. Pour ceux qui aiment *Fanny* ou *Sylvie*, il se peut que cette nouvelle œuvre se présente avec des chances de réussite ; mais pour les autres, le stimulant de la réclame ne serait peut-être pas hors de saison.

Bref, monsieur, si j'étais chargé de chercher chez les libraires quelques attrayantes étrennes à l'usage des gens qui lisent, je ne trouverais encore une certaine variété de choix que dans la Bibliothèque rose, et celle-ci, disons-le, n'a guère été créée que pour la joie des enfants et la tranquillité des parents.

Il est vrai que par le temps qui court des adaptations de *Robinson* et de *Gulliver* à la scène, les grandes personnes trouveraient peut-être aussi un certain charme à lire les aventures des héros de la Bibliothèque rose, tels que *Jules ou le gourmand puni par lui-même*, *Ernest ou l'enfant désobéissant*, *Zoé ou la jeune coquette*, etc., etc. J'en passe et des meilleurs, comme dit Ruy Gomès.

Ceci n'est peut-être pas tout-à-fait sérieux ; mais pour les gens positifs qui aiment les étrennes utiles, nous avons le fusil qui tire six mille coups en une heure, et le canon qui en tire trois mille cinq cent dans sa journée, à moins que ce ne soit aussi en une heure. Ce détail m'échappe ; mais en somme ce n'est là qu'une nuance. Ce que je puis affirmer, c'est qu'il fallait un artilleur pour inventer ce canon, [illegible] un danseur qui le trouva. Oh ! mon Dieu, oui, tout simplement, j'allais dire tout bêtement un danseur. Entre deux *jetés-battus* et tout en se donnant du *ballon*, cet émule de Vestris jalonsait M. Dreyse et M. Chassepot, et c'est d'un seul bond qu'il les a dépassés de plusieurs coudées, comme vous le voyez. On prétend généralement que les danseurs n'ont pas inventé la poudre : soit, mais du moins trouvent-ils le moyen de la faire parler, et même bavarder.

On devrait bien trouver le moyen d'obtenir le résultat contraire du père Alexandre Dumas. Ce vieillard de beaucoup d'esprit parle décidément trop et compromet fort la réputation de l'auteur des *Trois Mousquetaires* et de *Monte-Cristo*. Il écrit, il écrit, et tout ce qu'il écrit, ce serait vraiment lui rendre service que de ne pas le lire. S'il faut en croire son dernier bavardage, il paraîtrait que la majeure partie du scenario de *Gulliver* est de lui, Dumas, et que jusqu'à présent M. Holstein, directeur du Châtelet, n'a pas fait mine de vouloir lui tenir compte de ses droits d'auteur. Là-dessus, Alexandre Dumas raconte longuement, très longuement l'anecdote toujours nouvelle d'Auguste et de Virgile (vous ne connaissez que cela : *Sic vos non vobis*). D'Auguste et de Virgile, il passe à lui-même et apprend non moins longuement qu'ayant une fois été induit involontairement à piller deux de ses confrères, il réclama de l'équité du directeur de théâtre qui lui avait confié la confection de la pièce dont ceux-ci avaient eu l'idée, la somme de mille francs pour dédommager ces derniers. D'où la conclusion à tirer de tout ce *racontar* c'est que M. Alexandre Dumas tiendrait M. Holstein quitte de toute réclamation, moyennant un billet de mille. Et dire qu'Alexandre Dumas a écrit la *Reine Margot* avec l'immortel Chicot et a créé *Athos*, *Porthos*, le *Chevalier d'Harmental* e le *Chevalier de Maison rouge!* Allons, il n'est que trop vrai ! les Dieux s'en vont !

Et les Académiciens aussi. M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et membre de l'Académie française, vient de mourir à l'âge de 73 ans. S'il fallait admettre sa fameuse théorie, il serait mort bien jeune encore, puisque d'après lui, la durée de la vie humaine est bien plus longue que la science ne l'a jusqu'à présent admis, et que la vieillesse ne commence, selon M. Flourens, qu'à l'époque où, selon les autres, la lampe s'éteint faute d'huile. L'Académicien était, du reste, sous tous les rapports, comme savant et comme écrivain, un homme des plus remarquables, et quoi qu'on puisse penser de ses théories, c'était une de nos réelles et sérieuses illustrations.

Mais si les uns s'en vont, les autres [illegible] M. Haussmann [illegible] élu académicien en remplacement de M. [illegible] Comme les titres les plus sérieux, les seuls même, de M. Haussmann à cet honneur, sont ses fonctions de préfet et les travaux exécutés sous son inspiration ou tout au moins sous sa direction à Paris, il est probable que l'Académie des Beaux-Arts ne pouvant appeler dans son sein tous les architectes, peintres, sculpteurs, entrepreneurs de bâtisses, maîtres maçons, ingénieurs, jardiniers, etc., qui ont, dans l'espace de quinze ans, démoli, reconstruit et embelli Paris, a voulu les honorer tous en la personne de leur chef et préfet, de même que Napoléon à Fontainebleau ne pouvant embrasser tous les hommes de sa garde, embrassait leur général Petit.

On devait aussi cette distinction à l'homme qui par les splendeurs qu'il a répandues dans Paris, a su y attirer pendant la dernière Exposition six cent mille étrangers : tel est le chiffre exact relevé par la statistique. Six cent mille venus pour jouir des *Plaisirs de Paris* et qui sont partis avant d'avoir assisté à la pièce de ce nom que vient de donner le théâtre Déjazet. Ils l'eussent peut-être applaudie, tandis qu'au contraire les Parisiens.... Vous me comprenez de reste.

L'accueil fait à *Miss Suzanne* a été empreint de plus de bienveillance. *Miss Suzanne*, fille de M. Legouvé, est une comédie honnête et modérée suffisamment spirituelle et jouée au Gymnase avec ce bon goût et cette quasi distinction qui trompent plus qu'on ne croit et qui font croire que les artistes de ce théâtre n'y font qu'un stage avant de passer au théâtre français. L'expérience a trop souvent démontré que tel artiste excellent au Gymnase n'était plus que médiocre rue Richelieu. C'est l'exemple de Bressant qui a perdu une foule d'honorables artistes. Pour un Bressant, combien de Lafontaines !

Est-ce à dire aussi que par ce que Bressant est devenu le beau-père d'un prince russe, tous nos artistes vont donner à leurs filles des boyards très nobles et très riches pour époux? En cela aussi, Bressant est une heureuse exception ; mais on ne peut s'en étonner, car le mérite en revient tout entier à Mlle Alix Bressant, ancienne actrice, femme de lettres, et aujourd'hui princesse Koutchoubey, officiellement présentée et reconnue sous ce titre à la cour du Czar.

TIBERGE.

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 27 décembre	55	52
Clôture	du 27 décembre	55	55

MOUVEMENT DU PORT.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

de 24 décembre

ALEXANDRIE, le bateau à vapeur russe *Cley*, capitaine Engelman, ayant touché Port-Saïd, Jaffa, Acri, Beyrouth, Tripoli, Alexandrette, Mersina, Rhodes, Chio, Smyrne et Dardanelles, avec diverses marchandises et 50 passagers.

— le bateau à vapeur du Lloyd autrichien *Progresso*, capitaine Carlo Frassi, ayant touché Smyrne, Metelin, Dardanelles et Galipoli, avec diverses marchandises et 96 passagers.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 26 décembre

KUSTENDJE, le bateau à vapeur du Lloyd autrich. *Sultan*, capitaine Radeglia, divers

TREBIZONDE, le bateau à vapeur frrnç. *Mitidjah*, capitaine Ravin, divers

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 26 décembre

FALMOUTH, br autr *Max*, capit. Matcovich, maïs
— bk ang. *Sarah Ann*, cap. Muis, blé
ARENDAL, br norv. *Mathanja*, cap. Pedersen, seigle
MARSEILLE bk ital *Geronima*, cap. Peragallo, blé
— br ital. *Mio cognato*, cap. Pellerano, blé
— br hell. *A. Nicolaos*, cap. Camenos, blé
— br hell. *Panaya tu Perivoli*, c. Lascaratos, blé
POROS, bomb hell. *Athina*, cap Manassis, lest
KUSTENDJE, bk norv. *Elieda*, cap. Roe, lest

NAVIRES destinés pour Constantinople, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 18 décembre

CARDIFF, bk angl. *Hanton*, cap. King, charbon
ANVERS, bk russe *Boreas*, cap. Christiansen, lest

du 19 décembre

NEW-CASTLE, bk rus. *Mercur*, cap. Massolin, ch.
CARDIFF, bk russe *Apleikides*, cap. Xigga, charbon
— bk anglais *Camilla*, cap. Ermery, charbon
— br russe *Sampo*, cap. Hillstrom, charbon
BREMEN, bk brem. *Bremenhaven*, c. Schlepegrell,
— bk brem. *Georg Ludwig*, cap. Haslopp, char.
BARCELONE, bk rus. *Arion*, cap. Humble, lest
MARSEILLE, br hell *Calliopi*, cap. Dellaroca, lest
— br hell. *Filadelphia*, cap. Castriotis, charbon
— br ott. *Tjhanda-bir*, cap. Hussein Ali, lest
— bk aut *Proteo*, cap Ivancich, lest
— br autr. *Plod*, cap Tarabocchia, lest
— br ital. *Providenza*, cap. Boccone, lest
MALTE, bk angl. *Robinson*, cap. Jones, lest
LIVOURNE, bk italien *Principio*, cap. Bellando, lest
SPETZES, br hell *A. Nicolaos*, c. Papayorghis, lest

du 20 décembre

NEW-CASTLE, bk ang. *Cepolo*, cap. Pearson, ch.
— bk angl. *Moderation*, cap. Byas, charbon
SWANCEA, bk russe *Harmonie*, cap Vellenius, ch.
— br prus. *Hanna*, cap Schibe, charbon
CARDIFF, br prus. *Ellery*, cap Schiambell, charb
— bk aut. *Zino*, cap. Claich, charbon
CADIX, bk russe *Delphin*, cap. Stuckers, lest
ARENDAL, bk nov. *Rex*, cap. Erriksen, lest
MARSEILLE, br rus. *N. Tesoro*, cap. Ciuciucovich,
MALTE, br aut. *Ellena D.*, cap. Dabcevich, lest
PALERME, br italien *Pace*, cap. Mari, lest
PORTO-FINO, bk ital. *Porto-fino*, cap. Devoto, lest

du 21 décembre

SWANCEA, br mek. *M.Schumacher*, cap. Kraft, ch.

NAVIRES destinés pour l'Archipel, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 15 décembre

TAGANROK pour Falmouth, bark russe *Josephina*, capitaine Lindguist, blé
— pour Marseille, brick italien *Vittorio*, capit. Baffo, blé
— pour Falmouth, bark anglais *Yarro*, capit. Cheveen, seigle
— pour Marseille, brick hell. *Yenethlia*, capit. Moskakis, avoine
— pour Pyrée, brick hell. *Sofia*, cap. Moskakis blé
— pour Falmouth, bark anglais *Mary*, capitaine Harlain, blé
— pour Marseille, brick hell. *Epta Adelfi*, cap. Hadji-Savas, blé
— pour Messine, brick hell *A. Ioannis*, capit. Campanidis, blé
— pour Marseille, brick hell. *Evanghelistria*, capitaine Trihoropulos, blé
— pour Zante, brick hell. *A. Andreas*, capitaine Aronis, blé
— pour Marseille, brick italien, *Eug. Seconda*, capitaine Gazzolo, blé
— pour Marseille, brick russe *A. Gheorghios*, capitaine Lattis, blé
ODESSA pour Falmouth, bark anglais *Watersprit*, capitaine Wood, blé
— pour Falmouth, bark angl. *Lily of the Valey*, capitaine Potts, blé
— pour Malte, bark russe *Salanca*, capitaine Loffberg, blé
— pour Falmouth, bark russe *Balance*, capit. Niemen, blé
— pour Malte, bark russe *Hilia*, capitaine Plomberg, blé
— pour Falmouth, brick hell. *Albatruss*, cap. Brooks, blé
NICOLAEFF pour Falmouth, brick prusse *Zufriedenheit*, capitaine Sich, blé
— pour Falmouth, bark norvegien *Flora*, capit. Eidy, blé
— pour Falmouth, bark italien *Patrocinio*, cap. Ogno, blé
— pour Marseille, brick russe *Irini*, capitaine Alafouzos, avoine
— pour Falmouth, bark russe *Akkera*, capit. Rikkard, blé

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Messieurs les Actionnaires sont prévenus que l'intérêt de 5 p. 0/0 l'an afférent aux actions de la Banque Impériale Ottomane (soit 10 schellings par action) sera payable aux bureaux de l'établissement central et de ses Agences, à partir du 2 janvier (n. s.) 1868, contre présentation du Coupon échéant le 1er du dit mois.

IMPRIMERIE CENTRALE
ET
LITHOGRAPHIE.
Cartes de Visite en tous genres.
PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

TIMBRE SEC ET HUMIDE. — RICHE COLLECTION DE LETTRES ENTRELACÉES DE DIVERSES COULEURS

COUPE-PAPIER A L'USAGE DES RELIEURS.

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les maoshine dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 numéros seulement et contient 40, 000 gains de Th. 150, 000; 100,000; 80, 000; 50, 000; 40, 000; 30, 000; 20, 000; 10, 000: etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. H. KLARFELD, Perchembé-Bazar, 17.

Dépôt principal d'effets de Loterie d'Autriche et Russes

constamment en vente chez le soussigné.

LE 2 JANVIER 1868

Le Tirage ne sera retardé sous aucun prétexte

FIXÉ PAR ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT I.R. D'AUTRICHE

Tirage de l'Emprunt de 1858

DU CRÉDIT MOBILIER.

A GAGNER pour 35 piastres

Trois gros Lots de Florins **250,000; 40,000; 20,000.**

Il y a **1,400** lots différents montant à **570,050** florins.

On trouve des Originaux et des Promesses portant pour garantie de l'authenticité et pour responsabilité contre toute falsification le cachet vert de M. **D. Koritschoner**, indiquant le domicile, le jour du tirage et la date de la vente.

Pour plus amples renseignements s'adresser, Han-Municipal N° 8, Galata, chez

Mr D. Koritschoner,
Marchand en Horlogerie et Bijouteries fines.

Dr L. PELEZ
Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Tel est le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons. fistules, etc.,

Obturation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

Limage, séparation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES REACQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux Expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITENT PARFAITEMENT LA NATURE

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIÈCES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui désirent le consulter à leur domicile.

RESTAURANT ET CAFÉ

DU

Palais de Cristal

Tenu par MM. SABOLLE et BUCROT

320 Au Théâtre Français, Rue de Péra **320**

A Constantinople.

Les nouveaux propriétaires français, de cet établissement, qui vient d'être entièrement remonté à neuf, espèrent s'attirer bientôt la confiance des consommateurs, auxquels ils ne doivent pas laisser ignorer, comme recommandation essentielle, que l'un est Cuisinier et l'autre Pâtissier, de profession.

Déjeûners et dîners, à la carte et à prix fixes;

Soupers chauds et froids;

Buffet du théâtre et des bals: consommations de 1er choix, Pâtisseries en tous genres.

Salons pour repas de noces, et salons particuliers; Commandes pour la ville et pour la campagne.

Le tout à des prix très modérés.

On prendra des Pensionnaires.

Les monnaies seront toujours reçues au cours du jour.

AVIS.

Les créanciers des faillits Bedros Tchayian, et Ovanès Rapdjian, horlogers associés, sont prévenus que les syndics nommés pour le règlement de leurs comptes viennent de présenter leur rapport à leur égard. Par conséquent, ils sont obligés de venir au Comité des faillites dans le Tidjaret-Hané, dans le délai de 11 jours à partir d'aujourd'hui, pour vérifier leurs créances en vertu des articles 198, 199 et 200 du Code de commerce, ainsi qu'avoir connaissance du susdit rapport, et les défaillants seront privés du privilège à participer à leur masse. Aussi se trouvent-ils avisés à ne leur faire aucun paiement, ni vendre des objets appartenant aux susdits faillis, sous peine de responsabilité.

Constantinople, le 27 décembre 1867.

CHARBONS—A LOUER

Des magasins spacieux pouvant contenir environ 4,300 tonneaux de charbon de terre, sis à Tophana, Kiretch-Kapoussou, près de la Douane française.

S'adreser à M. Michel Zavra, au Caviar Khan.

AVIS INTERESSANT.

On peut se procurer de la graine de ver-à-soie du Japon de première qualité et de provenance directe, chez MM. Molinari frères, rue Yorghandjilar, N° 69, à GALATA.

A VENDRE

Pour cause de maladie un des plus anciens ateliers de Photographie.

Toutes facilités seront accordées pour le payement.

S'adresser: Passage Oriental N° 17.

UN PRÉCEPTEUR sachant l'Allemand, le Français et l'Italien ayant des connaissances de Musique, muni de bons certificats de ses capacités pédagogiques qu'il exerce depuis 12 ans, désire se placer soit en ville, soit à la campagne.

S'adresser à la librairie étrangère de [illegible] Péra, [illegible]

ÉTRENNES PARISIENNES

MIR FRÈRES ET COTTEREAU,

Grande Rue de Péra.—Entrée Rue Dervich N° 2

Bronzes d'art dores et argentés, objets d'étagères, cristaux, et procelaines décorés, boites et coffrets mosaïques, candélabres, flambeaux et bougeoirs. Bijouterie fine et montres riches de la maison Oudin, horloger de l'Impératrice et de la Marine impériale, Palais-Royal, 58 à Paris.

Les Magasins sont ouverts jusqu'à neuf heures du soir.

ITINERAIRE DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

Pour le mois de Ramazan.

A partir du Samedi 16/28 Décembre jusqu'à nouvel avis.

LIGNE DU BOSPHORE

Service Journalier.

N° du Bateau	Horloge de Yéni-Djami		
			Voyage pour le Pont.
16	2	30	de Yéni-mlé, Buyuk-, Thérapia, Sténia, Yénikeui, Emirg, Hissar, Bebek.
18	3	15	de Yéni-mahallé, Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek. Arnaoutkeui.
6	4		de Buyuk-déré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Kouru-Cesmé, Ortakeui et Bechiktach.
8	5	45	de Buyukdéré, Thérapia, Jenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeuy, Kourou-Cesmé, Ortakeui, Bechiclach.
17	3	15	de Beïcos, Pachabaq, Kanlidja, Hissar, Vanikeui, Tchenguelk, Beylerbey, Kusgoud.
11	5		de Cavak, Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, Hissar, Candili, Vaniheui, Tchelghelheui, Beylerbey, Kuskundjuk. (exc. le vendredis.)
8	2	45	deArnaoutkeui, Courouesmé, Ortaheui, Bechigtach.
14	3	30	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach.
8	4	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Béchihtach, Cabatach.
14	5	45	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortaheui, Bechihtach, Cabatach. (Les vendredis exc.
6	8	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beicos, Jenikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeuy, Ortakeuy, Béchiktach, Cabatach.
			Départ du pont.
8	4		pour Cabatach, Bechictach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
14	4	45	pour Kusgoundjuk, Beylerbey, Vanikeui Arnaoutheui, (exc. les vendredis).
6	6	30	pour Bechiktsch, Ortakeuy, Arnaoutkeuy, Bebek, Hissar, Emirghian, Jenik, Beicos Thérapia, Buyukdere.
8	9	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, (retour touchan VanikeuiBeïlerbey, Couskundjouk.— *Les vendredis retour direct.*
16	10		pour Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyuk-déré, Yénimahallé, Cavak, (les vendredis touchera Kousgoudjuk, Beilerbey, Yénikeui au lieu de, Arnaoukeui.
18	10	30	pour Béchictach, Ortakeui, Bébek, Roum-H, Emirgh, Sténia, Yénik, Thérap, Buyukd. Yéni-mahale.
6	11		pour Courucesmé, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeuï, Thérapia, Buyuk-déré. (*)
8	11		pour Kabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui.
14	11	30	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui.
8	11	45	pour Béchictach, Ortaheui, Arnautkeui.
11	10	15	pour Couskundjuk, Beylerbey, Tcheghelkeui, Vanikeui, Kandili, Hissar, Kanlidja, Pacha-baqtché, Beïcos, Buyuk-déré. (Ce service n'aura pas lieu les Vendr.)
17	11		pour Kouskundjuk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, A.-His, Kanlidja, Pachabaqtché, Beïcos.

(*) *Ce bateau ne reçoit pas de bagagess.*

Tous les vendredis a 4 3/4 il y aara un départ extraordinaire du pont pour Buyukdéré touchant les echelles de la côte d'Assie avec retour de Bouyoukdéré à 9 heures touchant les mêmes echelles.

SERVICE DES DIMANCHES

Heures à la Franq	Heures à la Turque		
			Voyage pour le pont.
	3	15	de Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	3	30	de Vanikeui, Tchenghelkioi, Beylerbey, Gousgundjiuk.
	3	15	de Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Bebek, Arnaoutkeui, Couru-tchesmé, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	5	45	de Buyukdéré, Therapia, Yenikeui, Sténia, Emirghian, Hissar, Bébek, Arnaoutkeui, Couroucesmé, Ortakeui, Bechiktach.
	5	30	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A.-Hissar, Kandili, Vanikeui Tchenghelkeui, Beylerbey et Kouskundjouk.
	8	15	de Buyukdéré, Thérap, Yénik, Emirgh, Hissar, Bebek, Arnaoutk. Ortakeui, Bechiktach.
	8	45	de Buyukdéré, Thérapia, Beïcos, Pachabaqtché, Kanlidja, A. Hissar, Vanikeui, Tchenghelkeui, Beylerbey, Couskundjouk, Scutari.
	9	30	de Yeni-mahalé, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, Hissar, Arnaoutkeui, Ortakeui, Bechiktach, Cabatach.
	un Bat.		**Départ du Pont.**
	4	45	pour Scutari. Couskundjouk, Beylerbey, Tchenguelkeui, Vanikeui, Hissar, Canlidja, Pachabaqtché, Beïcos, Thérapia, Bouyoukdéré.
	4	30	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yenimahallé.
	6		pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré.
	9	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé, Arnaoutkeui, R.-Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré et Yénimahallé.
	10	30	pour Couskundjouk, Beylerbey, Tchenghelkeui, Vanikeui, Candili, Hissar, Canlidja Pachabaqtché, Beïcos et Buyukdéré,
	10	45	pour Bechiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, Bebek, Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeu, Thérapia, Buyukdéré.
	11	15	pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeui, Couroucesmé et Arnaoutkeui.

Imprimerie Centrale [illegible]

Le Directeur-gérant [illegible]

Lundi 30 Decembre 1867 | 4 Ramazan de l'Hégire | Lundi, 30 Decembre 1867

2me ANNEE.— N° 292.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Péra	50 Francs	26 Francs	14 Francs
Provinces	60 »	33 »	18 »
Etranger	76 »	40 »	22 »

On s'abonne dans les bureaux de La Turquie rue du Journal, 6 à Péra.
S'adresser pour tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. N. [illegible], Directeur-Rédacteur en chef. — Affranchir.

La Turquie

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

UN NUMERO 1 PIASTRE

PRIX DES INSERTIONS:
4me page, Annonces ... 3 Piastres la ligne.
Avant les annonces, Réclames ... 6 » la ligne.
Faits divers, Corps du Journal ... 15 » la ligne.
Les manuscrits non-insérés ne seront pas rendus.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et se payent d'avance.
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

CONSTANTINOPLE, le 30 décembre.

Dépêches Télégraphiques.

(Havas.)

Cours du 27 décembre.

Consol. T.	Paris...	Ouv.	35	35
		Clôt.	33	20
	Londres.	Ouv.	33 1/8	— 3/8
		Clôt.	32 3/4	33
Emprunt turc (1865).		Ouv.	253	75
		Clôt.	255	
Italien		Ouv.	43	90
		Clôt.	45	02 1/2

Vienne, 29 décembre.

Des lettres de Rome assurent que la Prusse a déclaré au gouvernement pontifical qu'elle adhère aux déclarations de M. Rouher concernant Rome.

Paris, 29 décembre 10 h. matin.

Le Corps législatif a adopté par 237 voix contre 11, un amendement de la Commission demandant des facilités légales de mariage pendant les trois dernières années pour les hommes de la réserve. La loi sur l'armée est considérée maintenant comme certaine.

Le langage des journaux russes produit ici une certaine émotion.

L'Epoque dit que les relations de la Russie et de l'Angleterre sont plutôt tendues qu'amicales.

Les tentatives des Fenians continuent à préoccuper l'Angleterre.

Marseille, 28 décembre 6 h. soir.

Blés du Danube..127/123—40 25 à 41
Id. de Baltzik..129/125—45
Id. durs de Turq. 131/127—44 50
Cocons de Volo... 27 50

Nouvelles de l'Exterieur.

Nous résumons les observations faites au camp de Châlons par un officier de l'Allemagne du Nord sur le fusil Chassepot :

« Le fusil Chassepot est supérieur à tous les autres systèmes connus jusqu'à présent. Le nombre des coups que l'on peut tirer dans une minute est de 5 pour le système Dreyse, de 6 pour le système Snider et Joskyn, de 7 pour les systèmes Milbank, Remington, Ricler et Chabot; enfin de 8 pour le système Chassepot.

» Les autres qualités du fusil Chassepot sont: son poids peu considérable (8 livres 1/2 le petit calibre), et, ce qui est le plus important, le vol plus rasant du projectile. Cette dernière qualité, conjointement avec la promptitude du chargement, est surtout importante dans les feux à commandement et les feux à volonté; en un mot, dans tous les cas où la masse des balles est l'essentiel et où le fusil qui donne le plus de coups est le meilleur.

»Le fusil Chassepot est plus léger,et son travail est beaucoup plus élégant que celui du fusil à aiguille.

Les réformes militaires paraissent être à l'ordre du jour dans tous les pays. En Angleterre, un membre de la Chambre haute, lord Elcho, se proposerait, dit le *Daily Telegraph*, d'appeler l'attention du Parlement dans sa prochaine session, sur l'organisation militaire du pays, dans le but d'arriver à la formation « d'une armée de réserve effective. »

Le parti démocratique allemand a fondé à Berlin un cercle électoral qui compte près de trois mille membres,appartenant tant à la capitale qu'à la province,et qui viennent de se réunir en assemblée générale sous la présidence du député Lœwe. Une première mesure, prise en vue de la propagande à faire dans la population rurale, a été d'abaisser la cotisation actuelle de 3 fr. 75 c. à 1 fr. 50 c. Les diverses propositions soumises à l'assemblée ont été ensuite discutées.

La première d'entre elles, vivement appuyée par M. Virchow, posant en fait que c'est la crainte de la guerre qui arrête le travail, établit que le peuple a le plus grand intérêt au maintien de la paix, et que celle-ci ne peut être conservée que si les peuples jouissent de leur liberté et exercent sur les affaires publiques l'influence qu'ils doivent avoir. La seconde réclame la réforme de la Constitution et du Conseil fédéral, la responsabilité des ministres et l'extension de la Confédération sur tous les pays allemands soumis à l'Autriche. La troisième considère comme le devoir de tous les démocrates de travailler à l'amélioration physique et morale des travailleurs, et de soutenir,autant que possible, dans ce but, l'extension du système d'association dans toutes ses formes. La quatrième et dernière, considérant qu'il est du devoir de l'Etat d'augmenter le bien-être des classes laborieuses, demande la diminution des impôts indirects, la réduction du temps de service militaire, la liberté d'industrie et celle des coalitions, la diminution de l'influence du clergé sur les écoles, la gratuité de l'enseignement primaire et l'amélioration du sort des instituteurs.

Ces quatre propositions ont été adoptées par l'assemblée, après que sur la proposition de M. Schulze-Delitzsch, on a eu rejeté une cinquième tendant à obtenir la suppression du travail des enfants et des femmes dans les manufactures.

L'insuffisance de la récolte et la cherté alimentaire qui en résulte excitent en ce moment la vive sollicitude du gouvernement prussien ; les mesures les plus urgentes pour soulager la détresse publique ont été déjà prises ; d'autres sont soumises aux Chambres, et, aussitôt approuvées, recevront leur application immédiate. L'Etat se préoccupe en même temps de venir en aide, efficacement, à la petite propriété, que laisse en souffrance l'imperfection du système hypothécaire actuel.— M. le ministre des finances v. d. Heydt, a exposé comme il suit, devant la Chambre des députés, quels sont les remèdes que le gouvernement s'empresse d'apporter aux embarras et aux maux du pays :

« La triste situation de la province de » Prusse vous est connue ; pour subvenir » à ces nécessités des mesures extraordi- » naires étaient indispensables, et le gou- » vernement a pris des dispositions en » conséquence, autant qu'il lui était pos- » sible. Par ses ordres, les magasins mi- » litaires ont livré de la farine et du blé à » des conditions avantageuses ; il a fait » entreprendre des travaux de chaussée » et d'amélioration sur les routes pour » donner aux pauvres gens le moyens de » gagner leur vie ; en outre, plusieurs cer- » cles du pays ont reçu de lui des avances » en argent. Mais tout cela ne suffit pas en- » core. Il est nécessaire de trouver des mo- » yens plus étendus, notamment pour ve- » nir au secours des petits propriétaires » ruraux, lesquels en grande partie sont » dans l'embarras, et qu'il faut aider, au- » tant que leur propriété, si elle n'est pas » déjà obérée, peut offrir de garanties et » de sûretés. Le gouvernement pense pou- » voir fournir au mieux ce secours à la » petite propriété en y appliquant les » 1,228,000 Thlr. de bons non encore dé- » truits de la Caisse de prêts ; je suis char- » gé de vous présenter un projet de loi qui » autorise le gouvernement à faire usage » de nouveau de ces bons, et à les émettre » soit par les caisses de Kœnigsberg et de » Gumbinnen, soit par des agences spé- » cialement créées. Que cette somme doive » suffire, nous n'avons pas à l'examiner » aujourd'hui; en tout cas, elle sera d'un » grand secours. M. le ministre du com- » merce vous présentera ensuite plusieurs » projets, parmi lesquels se trouve celui » d'une construction de chemin de fer en- » tre Thorn et Insterburg, projet sur lequel » je vous prierai de prendre au plus tôt une » décision, dès qu'il vous aura été pré- » senté...»

On mande de Berlin, le 10 décembre, à l'agence Havas :

« L'inventeur du fusil à aiguille, M. Nicolas de Dreyse, est mort hier à Sommerda (Thuringe). »

Le gouvernement russe avait chargé une commission d'élaborer un projet de révision des tarifs douaniers. Ce nouveau tarif a soulevé des protestations nombreuses de la part des intérêts qui s'étaient abrités jusqu'à ce jour sous le régime de la protection. Le gouvernement, pour concilier ces intérêts alarmés avec les principes de la politique commerciale qui fait aujourd'hui la prospérité des nations plus avancées, a décidé, afin de ménager une transition, de ne mettre le nouveau tarif en vigueur qu'à partir de 1869.

Les difficultés qui existent entre la Prusse et la Russie au sujet du régime douanier à la frontière russe et qui ont fait l'objet d'interpellations assez vives au sein de la Chambre des Députés de Berlin, sont à la veille de s'aplanir. Un haut fonctionnaire prussien se trouve à Saint-Pétersbourg pour prendre tous les arrangements nécessaires en vue d'obvier à ces inconvénients.

L'empereur de Russie vient d'ordonner que toutes les troupes russes seront armées du fusil à aiguille, du système Carl. qui aurait été reconnu supérieur au fusil prussien.

UNE DIATRIBE DU « LEVANT HERALD. »

Si la feuille anglaise de notre ville, dans l'article qui lui a valu notre réponse, s'était renfermée dans les limites voulues d'une discussion calme et réfléchie, si, selon sa noble habitude, elle ne s'était pas servie à notre égard de termes très peu parlementaires, en soutenant sa thèse, nous aurions discuté volontiers avec elle la question de principes, comme nous l'avons fait plus d'une fois avec nos autres confrères.

Mais ce n'était pas le cas avec le *Levant Herald*. Nous savions d'avance que la discussion allait dégénérer en invectives; aussi, avant d'engager avec notre confrère une polémique sérieuse, avons-nous jugé plus prudent de lui dire ouvertement ses petites vérités.

Dans sa réplique, la feuille anglaise, toujours fidèle à ses traditions, s'est répandue en insultes grossières à l'égard de la *Turquie* et de ses rédacteurs, mais sans réussir à atténuer en rien la véracité de nos déclarations.

La violence n'a jamais prouvé le mérite et la bonté d'une cause ; ce n'est point avec des paroles injurieuses et en trempant sa plume dans la boue, qu'on peut se concilier l'estime du public et gagner les suffrages de l'opinion. Lorsqu'on se croit calomnié injustement, on oppose à son adversaire des arguments qui réduisent à néant la calomnie. Le *Levant Herald* a-t il procédé ainsi dans sa réplique à notre article? Non. Il a préféré éluder la question principale et se placer sur le terrain des injures qui est le privilège des gens mal élevés, croyant pouvoir par là nous intimider et nous mettre dans l'impossibilité de répondre à tant d'insolences.

D'ailleurs, la feuille anglaise de notre ville ne pouvait, il faut lui rendre cette justice, répondre d'une manière directe à notre article, sans perdre sa cause irrévocablement. En effet, ce que nous avons dit sur sa ligne de conduite est puisé dans sa propre collection, et dans les avertissements et les communiqués qu'elle a reçus en maintes circonstances, de la part du gouvernement, sans parler des condamnations que ce journal a subies et qui ont été prononcées, grâce aux capitulations, en présence même d'un drogman de l'Ambassade Britannique.

Ce que nous avons donc dit dans notre article, nous le maintenons encore ici et nous défions notre confrère de nous donner un démenti à ce sujet.

Ceci bien établi, passons à un autre sujet. — Lorsqu'on a des précédents comme le *Levant Herald*, lorsqu'on a changé d'opinion, comme lui, presque chaque jour, lorsqu'on a brisé le lendemain l'idole élevée la veille, lorsqu'on n'a jamais abordé une question de principes, on n'a pas, il nous semble, le droit de se vanter d'être à la tête de la presse en Turquie et de se mettre sur la même ligne que les *Débats* en France et le *Times* en Angleterre. Nous ne savons si ces journaux sont flattés de cette comparaison, eux qui n'ont jamais varié lorsqu'il s'est agi de soutenir des principes ; mais nous sommes certain qu'aucun de nos confrères ne reconnaît cette suprématie à la feuille anglaise à laquelle on a toujours attaché, d'ailleurs, une médiocre importance, précisément à cause de ses brusques revirements et des scandales qu'elle a continuellement provoqués.

Le *Levant Herald* nous reproche de l'avoir accusé d'être l'*avocat salarié* des Puissances. Qu'il lise mieux notre phrase et il aura lieu de se persuader qu'il n'est point entré dans notre pensée de le calomnier si injustement. Nous savons trop le cas qu'on fait ici de ce journal pour supposer un instant qu'on veuille perdre son argent en lui confiant la défense d'une cause quelconque. Sous ce rapport, notre confrère peut être tranquille, nous ne lui reprocherons jamais de telles énormités.

Le journal anglais, qui se croit insulté par notre article, déclare ne pas vouloir recourir à la loi de la presse, pour obtenir une réparation, et par des considérations dont il appartient au gouvernement et non pas à nous de mesurer la portée, il croit que la meilleure réponse à faire à l'auteur de l'article serait: « des coups de cravache ou de canne. » Nous ne savons pas si l'éditeur du *Levant Herald* en a jamais appliqué à ceux qu'il a menacés, mais tout le monde sait qu'il en a reçu et en pleine grand'rue de Péra. Lorsqu'on n'a pas encore lavé une pareille tache, on évite, au moins, de prononcer les paroles qui la lui ont value.

Un dernier mot pour finir. Le *Levant Herald* termine sa diatribe en disant qu'« un organe de l'opinion et des intérêts britanniques n'est pas sans titres » à une mesure encore plus *généreuse* de » cette hospitalité que nous avons reçue.» Que veut dire par là notre confrère ? Prétendrait-il, par hasard, que la Turquie lui constituât une rente viagère ou lui élevât une statue en récompense de ses services signalés ?....

« La Turquie, continue le *Levant Herald*, est grandement l'obligée, non » seulement du gouvernement mais aussi » de la nation anglaise, et le moment » actuel n'est pas précisément le plus » opportun pour l'oublier, même dans » les colonnes d'un journal appartenant à » la Porte et subventionné par elle. »

Mais la Turquie n'a jamais payé d'ingratitude les témoignages d'amitié du gouvernement et du peuple anglais, nous leur avons, au contraire, exprimé en toute occasion notre sincère reconnaissance. S'ensuit-il parce que nous sommes les obligés de l'Angleterre, que le *Levant Herald*, s'inspirant de sentiments diamétralement contraires à ceux dont nous avons reçu des preuves non équivoques de la part de cette puissance, vienne dans notre pays, prenne systématiquement le parti de nos ennemis traditionnels et fasse une opposition opiniâtre à tout ce qui est de nature à nous lancer dans la voie du *progrès*? *L'autre jour encore* ne poussait-il pas les hauts cris contre le lycée qui va être fondé chez nous et cela parce que l'idée en venait de la France. Est-ce ainsi que la feuille anglaise entend défendre les intérêts britanniques en Turquie? Le peuple anglais serait-il ennemi du développement de l'instruction publique chez nous ; lui, qui fait des sacrifices si considérables pour civiliser dans l'extrême Orient les peuples les plus barbares?

Quant à nous, de quelque nation que nous viennent les lumières, nous les accueillons avec reconnaissance et nous ne pensons pas que l'Angleterre nous blâme de suivre cette voie.

FEUILLETON DE « LA TURQUIE. »

LA MAISON

DE PENARVAN

PAR

M. JULES SANDEAU.

III

Les Michaud seraient sa vengeance ; son mariage, la dernière botte qu'il porterait à ses augustes aïeux. Il comptait en faire part à Mlle Renée, et se promettait même de l'inviter poliment à la noce. Il se figurait cette beauté superbe apprenant que le dernier des Penarvan avait jeté son bonnet, ses parchemins et ses armoiries par-dessus les moulins de son beau-père, et, s'exaltant dans sa rancune, il riait tout seul à se tenir les flancs.

Eh bien! malgré tant de bonnes raisons pour achever de s'encrasser, Paul hésitait encore. Veut-on savoir ce qui le décida? Il était midi ; c'était l'heure où il se rendait chaque jour à la maison du bord de l'eau pour faire sa partie de bézigue. Il se sentit tout à coup tiré par un lien mystérieux, plus ténu qu'un fil de la vierge, plus fort que le câble d'une ancre de miséricorde : c'était le lien de l'habitude. Il se disposait à rentrer pour changer de toilette et aller ensuite demander la main d'Irma, quand il aperçut, au bout du sentier, un cavalier et une amazone s'avançant au pas de leurs mules: il demeura pour les voir passer.

IV.

L'abbé précédait Mlle Renée. Arrivé devant la porte de la métairie, il arrêta sa monture et mit pied à terre. Dans le court trajet qu'il venait de faire en qualité de précurseur, il avait préparé quelques paroles inspirées par la situation : une fois en présence de Paul, il ne put que se découvrir avec respect et attacher sur lui un regard attendri. Il avait oublié comme par enchantement toutes ses terreurs, toutes ses préventions, Voltaire et Rousseau, la révolution, tout ce que lui avait dit dom Jobin : il contemplait un Penarvan ! Paul l'examinait d'un air étonné, et se demandait si la manie des aventures avait poussé jusqu'en ces parages le chevalier de la Triste-Figure.

— Est-ce à M. Paul de Penarvan que j'ai l'honneur de m'adresser ? dit enfin l'abbé, maîtrisant à grand'peine son émotion.

— A lui-même, monsieur, répliqua Paul de plus en plus surpris : que souhaitez-vous? que demandez-vous ?

— Noble jeune homme ! s'écria l'abbé avec une explosion de tendresse, si j'osais exprimer un souhait en cette rencontre à jamais mémorable, je demanderais qu'il me fût permis de vous embrasser.

Et le bon Pyrmil ouvrait deux bras à enserrer le globe. En ce moment, Mlle Renée était tout près de l'endroit où se passait cette scène étrange. Paul, qui ne l'avait entrevue d'abord que de loin, et dont l'attention avait été presque aussitôt détournée par l'abbé, l'aperçut tout à coup en plein soleil, à dix pas de lui, belle et resplendissante comme le jour qui l'éclairait : il eut un éblouissement.

— Mlle Louise-Charlotte-Antoinette-Renée de Penarvan ! s'écria l'abbé d'une voix qui résonna comme un clairon ; la fille de feu Louis-Charles-Antoine-René, haut et puissant seigneur, marquis de Penarvan ! ajouta-t-il d'un ton encore plus retentissant. Votre cousine, monsieur le vicomte : allez lui rendre hommage.

Paul resta cloué sur place. Avant qu'il fût revenu de sa stupeur, Mlle Renée avait sauté à bas de sa mule: elle alla droit à lui, déganta une de ses mains, et la lui tendit loyalement.

— Bonjour, mon cousin, dit-elle ; convenez-en, vous ne m'attendiez pas.

— C'est la vérité, ma cousine, dit Paul, qui avait porté involontairement à ses lèvres la main blanche et fine qu'il tenait dans la sienne. Si j'avais pu me douter qu'un si grand honneur me fût réservé...

Il jeta sur son costume un regard de détresse, balbutia et n'acheva pas.

— Qu'est-ce donc ? demanda Mlle Renée avec une beauté souriante. Vous vivez en paysan, vous cultivez vos terres. Un de nos ancêtres, je ne sais plus lequel, disait que le soc de la charrue était arme de gentilhomme, et se tenait pour mieux chaussé en sabots qu'en souliers de cour.

— C'était Matthieu de Penarvan, dit l'abbé, qu'on ne prenait jamais sans vert, le même qui, après avoir aidé Charles VII à reconquérir son royaume...

— Mon cousin, je vous présente l'abbé Pyrmil, l'ancien précepteur de mes frères et le mien.

— Historiographe de votre maison, monsieur le vicomte, ajouta l'abbé s'inclinant.

— Mon cousin, reprit Mlle Renée, monsieur l'abbé est de la famille.

— Touchez donc là, monsieur, dit Paul, qui commençait à se remettre un peu.

— Et maintenant votre bras, monsieur de Penarvan, car je ne suppose pas que votre intention soit de nous laisser à la porte.

En achevant ces mots, Mlle Renée s'était emparée du bras de son cousin, et, pendant qu'un valet de ferme menait les mules à l'écurie, ils se dirigèrent vers l'habitation, qui occupait le fond de la cour, vraie cour de métairie bretonne, où ne manquaient ni le fumier, ni les instrumens de la vie rustique, ni les poules picorant çà et là, ni les canards barbotant dans la mare. Les abeilles bourdonnaient autour de quelques fleurs d'automne ; les pigeons roucoulaient à l'angle du toit ; les chiens de Paul, en chiens bien élevés, liaient connaissance avec Fergus et lui faisaient les honneurs du logis. Relevant sur son bras sa jupe d'amazone, Mlle Renée s'avançait à pas lents, s'enivrait de l'odeur des étables, examinait tout avec intérêt, et trouvait charmant tout ce qu'elle voyait.

— C'est la cour d'honneur, dit Paul un peu confus.

— Oui, répliqua-t-elle, et vous a[...] son de l'appeler ainsi, car tout y r[...] vie et le travail.

Avant d'entrer dans la mais[...] lui [...]isiter le jardin, le verger [...] les plates-bandes de [...]

Voir le numéro du 28 décembre.

Discours prononcé par M. le comte de Bismarck-Schœnhausen à propos du traité conclu entre la Prusse et Waldeck Pyrmont.

Le traité qui vous est présenté doit son origine aux différences très-vivement senties entre les institutions du Nord, et celles qui se sont établies avec le temps dans les petits Etats, par suite d'un développement anormal du principe de souveraineté. Ces Etats voulant, en effet, avec leurs seuls moyens et sans s'aider de personne, satisfaire complètement à tous les besoins auxquels peut suffire une grande communauté, seraient tombés bientôt dans des embarras financiers, s'ils n'avaient diminué l'importance de certains services pour couvrir les dépenses de quelques autres que la petitesse du pays ne lui permettait pas de supporter. Il s'ensuivit que l'organisation défensive du territoire fut négligée, tandis que la bureaucratie se développait outre mesure. Nous avons vu ce fait se produire dans divers pays, dans le Lauenbourg, par exemple, que je cite parce que je le connais davantage, et où nous trouvons des tribunaux d'appel, une organisation administrative à deux degrés, en somme tout un système d'administration qu'on pourrait comparer à un lourd couronnement qui écrase le bâtiment qu'il devrait orner.

Du temps de l'ancienne Confédération germanique, les petits Etats se reposant sur les armées prussienne ou autrichienne du soin de défendre le pays, un tel état de choses était possible. Mais lorsque le nouveau gouvernement confédéré vint réclamer de chacun de ces Etats, par anticipation, sa part dans la défense nationale et dans la protection des intérêts communs, ils se trouvèrent d'autant plus empêchés de mettre d'accord ces exigences et leurs propres moyens que dans beaucoup d'entre eux, le Brunswick excepté, la matière imposable n'atteint pas la moyenne des grandes villes, parce qu'ils ne contiennent pas de centres commerciaux ou de circulation. Leur population ne se compose guère que de cultivateurs relativement pauvres, et même dans les districts où ils possèdent un certain bien-être, on ne rencontre point de gens réellement riches, c'est-à-dire dont la fortune soit au-delà du médiocre, s'élève jusqu'au million et au-dessus, et la moyenne d'un impôt sur le revenu serait peu considérable.

Il s'agissait donc de remédier de quelque façon à ce déplorable état de choses. Le moyen le plus simple et le plus radical eût été, il est vrai, l'annexion, bien que — je dois le faire remarquer de suite — cette mesure eût difficilement amené en fait et dans la pratique une autre répartition des charges.

Comme M. le rapporteur l'a déjà judicieusement fait observer, la population généralement pauvre de Waldeck n'aurait pu faire davantage pour la Prusse, même si elle eût fait partie de cet Etat, et celle généralement aisée d'autres parties du royaume aurait toujours dû suppléer au déficit : seulement ce résultat se serait un peu perdu dans la masse des chiffres.

Pourquoi donc, en somme, n'avons-nous pas donné la préférence à l'annexion? Votre rapporteur a déjà énoncé les scrupules qui s'y opposaient, mais ne leur a pas reconnu une valeur suffisante. Je voudrais vous rappeler que lors de la mise en exécution de la Constitution fédérale, l'idée se fit jour partout que les petits Etats ne pourraient supporter les charges que le nouveau pacte leur imposait, qu'ils seraient bientôt, par suite, contraints de se laisser médiatiser, et que c'était bien ce sur quoi comptait la Prusse.

On ne disait pas jusqu'à quel point irait cette contrainte en ce qui touchait la force des confédérés, car les limites ne pouvaient être établies d'une manière certaine. Cela dépendrait peut-être du degré de pression qu'on mettrait en usage.

C'était, en quelque sorte, un devoir d'honneur pour la Prusse de s'opposer à ces idées et de mettre fin à cette inquiétude, qui auraient pu être accueillies dans des Etats, et par des souverains qui sont fermement décidés à conserver leur pouvoir dans la mesure conciliable avec leurs devoirs envers la Confédération, et de montrer que les petits Etats pouvaient vivre dans cette dernière ; ce dont il fallait leur fournir les moyens, non pas sous forme de subsides, mais par des mesures administratives.

C'est pour cela que nous avons en imitation des conventions militaires et de celles relatives à la justice, par lesquelles les petits Etats se trouvaient déchargés des frais causés par les tribunaux de seconde et de troisième instance, — créé ce que j'appellerais volontiers une convention administrative, qui rétablit en quelque sorte les rapports naturels, en tant qu'un pays de quarante à cinquante mille habitants ne pourrait supporter les frais d'une seconde instance dans aucune des branches ci-dessus.

Il était juste, et en même temps de bonne politique, de prouver à nos Confédérés que les institutions fédérales n'étaient point une vis de pression destinée à annihiler les petites souverainetés, qui, d'après la Convention fédérale, sont garanties par nous comme par tous les Etats de la Confédération.

Cette garantie est collective, je le répète, et ce n'est peut-être pas sans raison qu'on pourrait prétendre que nous répondons tout autant au royaume de Saxe et au grand-duché d'Oldenbourg de l'intégrité de la principauté de Waldeck, qu'à cette principauté elle-même, et que, par suite, il ne suffit point de la volonté d'un seul Confédéré pour faire disparaître. Mais je ne décide point cette question.

En politique, nous avons de Waldeck ce dont nous avons besoin, et je regarde comme une faute de désirer en pareille matière plus que ce dont on a besoin. Que deviendra la proportion établie entre les suffrages par le pacte fédéral si leur nombre commence à diminuer? Votre rapporteur a laissé entendre qu'entre vingt-cinq et vingt-quatre voix, — je ne sais si le chiffre est exact, — qui sont nécessaires pour former la majorité, il n'y avait pas une grande différence. Mais il se pourrait que plusieurs Etats voulussent faire ce qu'a fait Waldeck, et à mon avis, il faut se rappeler ici, dans l'intérêt de la communauté, la maxime : principiis obsta. Nous pourrions, de cette manière, en venir en peu de temps à ce point que la Prusse à elle seule aurait la majorité dans le Conseil fédéral, et vous m'accorderez bien qu'en pareil cas un vote serait inutile. Les autres Etats diraient avec raison : qu'avons-nous encore à faire dans le Conseil ? Pourquoi la Prusse ne nous communique-t-elle pas ses volontés par écrit? Nous ne sommes qu'une minorité.....

Il ne faut donc pas parler de lien fédéral dès que le plus puissant Etat de la Confédération et la Présidence auraient *ipso facto* la majorité. Il faut que les choses restent comme elles sont, c'est-à-dire que, dans les mesures qui, sans blesser la Constitution, seraient contraires à l'équité, et par suite rencontreraient une opposition à peu près unanime de la part des Etats autres que la Prusse, ces Etats puissent au moins former une majorité. Toute brèche faite à ce principe, je dirais volontiers, toute pierre enlevée à cet édifice, amènerait nos Confédérés à se demander : où cela s'arrêtera-t-il?

Quelques-uns préféreront peut-être, l'état de riche particulier à celui de souverain, mais beaucoup ne penseront point de même et la plupart diront : le même sort nous attend, bon gré, mal gré. La Présidence, dont les bonnes grâces sont pour nous d'une si grande importance, se montrera complaisante pour ceux qui céderont et exercera une dure pression sur ceux qui résisteront ; et cette pression s'augmentera toujours pour amener les récalcitrants à faire ce qu'on voudra d'eux.

Ces sentiments introduiraient dans les rapport fédéraux une défiance qui ne s'est point produite jusqu'à présent et que nous ne pouvons éloigner, qu'en nous tenant le plus strictement possible à la Constitution fédérale et en donnant à sa lettre, là où elle peut laisser des doutes, une large, équitable et bienveillante interprétation.

Je ne méconnais pas les désagréments que cette nouvelle idée juridique peut avoir pour les deux parties, mais je pense qu'on en viendra à reconnaître que pour la plupart ils proviennent seulement de la nouveauté des circonstances. On s'habituera à la situation actuelle, — hybride, il est vrai, — mais de laquelle il ne peut résulter, ainsi que M. le rapporteur l'a prétendu, — et en cela je ne vais pas si loin que lui, — que les habitants de Waldeck, si orgueilleux de beaucoup de leurs compatriotes, se trouveraient sans patrie. Il leur reste le nom d'Allemands, et nous n'avons nulle raison et ne nous reconnaissons aucunement le devoir, de soutenir un autre patriotisme que le patriotisme national allemand.

Je m'en remets donc à vous pour tenir compte des grands intérêts politiques, — qui, avec quelque attention que j'examine les choses, me conseillent toujours de ne pas toucher au nombre des souverainetés actuelles, et de ne pas laisser voir le moindre désir de les diminuer, — et pour rejeter la seconde partie du rapport de votre commission.

(*Cette partie demandait l'annexion de la principauté de Waldeck-Pyrmont à la Prusse dans le plus court délai possible.*)

(*Corres. de Berlin.*)

EXTRAITS DU LIVRE VERT.

Le ministre des affaires étrangères au ministre d'Italie à Paris.

Florence, 19 novembre 1867.

Monsieur le ministre,

Le baron de Malaret est venu avant-hier, aussitôt après son arrivée à Florence, me donner lecture d'une dépêche qui lui avait été adressée par son gouvernement et qui n'avait été retardée, d'après ce qu'il me dit, que par une erreur de transmission. Le ministre de France a été chargé, par cette dépêche, de me donner communication d'une circulaire adressée le 5 courant par le marquis de Moustier aux agents diplomatiques français auprès des différentes cours de l'Europe, pour proposer la réunion d'une conférence dont le but serait d'examiner la situation qu'ont amenée les rapports existant entre le Saint-Siége et l'Italie.

J'ai remercié avant tout le représentant de la France des paroles sympathiques dont le gouvernement de l'empereur a bien voulu se servir, dans cette dépêche, à notre égard. Je l'ai aussi prié de me laisser copie de ce document ; et prenant acte de ses déclarations au sujet du retard qu'on a mis à me faire cette communication, je lui ai dit que je me réservais d'y répondre le plus tôt possible, après en avoir référé au conseil des ministres et avoir pris les ordres du roi.

J'ai cru devoir entrer dans ces détails, parce qu'il me parait utile de bien préciser les raisons qui ont déterminé le gouvernement du roi à garder jusqu'ici une attitude de prudente réserve en face d'une question aussi délicate et dans laquelle il est le principal intéressé.

Ceci dit, je puis nettement vous exposer, monsieur le ministre, notre manière de voir dans une question si importante.

Je ne dois point vous cacher que la circulaire de M. de Moustier nous a, après la première lecture, fâcheusement impressionné car il nous a paru que l'Italie et son gouvernement y étaient indiqués comme des causes d'agitation permanente et de danger pour la paix de l'Europe, de sorte qu'un appel aux puissances serait nécessaire.

Si tel a été le sentiment qui a inspiré la circulaire du ministre des affaires étrangères, le gouvernement du roi devrait protester de toute son énergie contre une semblable accusation et contre la portée que le gouvernement français voudrait attribuer aux derniers événements en Italie, cause de la nouvelle intervention. Nous avons répudié ces faits et nous les avons hautement condamnés. Nous devrions, par conséquent, repousser, au nom du droit des gens et du principe de non-intervention qui est la base du droit public moderne, toutes les conséquences qui découleraient de la circulaire.

En faisant appel aux sentiments de justice de la France et de l'Europe entière, il nous aurait été facile de démontrer que c'est dans l'attitude hostile de la cour de Rome envers l'Italie, qu'il faut chercher la cause de l'agitation où se trouve actuellement la péninsule. La conspiration réactionnaire qui se trame constamment à Rome pour combattre le royaume italien et tous les progrès qui ont eu lieu en Europe dans ces dernières années, fournit aussi des éléments incontestables d'agitation. Cette conspiration est alimentée par les champions les plus acharnés du parti rétrograde. On vient d'en avoir tout récemment une preuve dans le combat de Mentana, auquel a pris part, dans les rangs des soldats pontificaux, un prince qui appartient à une dynastie déchue.

Cependant, il est juste de dire que cette fâcheuse impression a été beaucoup atténuée par le discours de l'empereur Napoléon, à l'occasion de l'ouverture du Corps législatif. Nous sommes heureux de voir que l'empereur, en rétablissant la question sur ses bases réelles, a solennellement déclaré que la conférence, loin d'avoir un but hostile à l'indépendance et à l'unité de l'Italie, ne tendrait, au contraire, qu'à régler les rapports entre le Saint-Siége et le gouvernement italien.

Toute équivoque sur les intentions du cabinet français au sujet de la conférence étant ainsi écartée, nous ne voyons rien dans celle-ci qui soit contraire à nos intérêts. Car nous aussi, nous attachons une grande importance à ce que les rapports entre les deux états deviennent réguliers et à ce que tout motif d'agitation nuisible à l'Italie et funeste à l'Eglise finisse par disparaître.

Si le cabinet des Tuileries est d'avis qu'une question aussi importante ne puisse continuer à être l'objet de négociations directes entre l'Italie et la France, ainsi que nous l'aurions désiré, et que le moment soit venu de trouver une solution définitive avec le concours des autres puissances, le gouvernement italien, tout en réservant les droits imprescriptibles du royaume à l'indépendance et à l'unité, n'hésite pas à accepter, en principe, la conférence proposée, pourvu que les principales puissances de l'Europe soient décidées à y prendre part.

La question qui seule peut être soumise à l'examen des puissances n'est pas en effet de nature à nous faire craindre de leur part un vote qui nous soit contraire.

Nous avons confiance dans les raisons que nous pourrons faire valoir, à l'appui de nos aspirations, devant les représentants de l'Europe réunis, précisément parce que nous sommes convaincus que, dans ces aspirations, il n'y a rien qui ne puisse se concilier avec la liberté nécessaire à l'Eglise dans l'exercice de son autorité suprême, et que seulement par une solution définitive des difficultés présentes, nous pourrons ramener le calme dans les esprits et assurer en même temps le bien-être de l'Italie et le développement des plus purs sentiments de la religion.

Cependant, dans une affaire d'une si haute importance, le gouvernement du roi, sans assumer sur lui une trop grande responsabilité, ne saurait prendre dès-à-présent un engagement formel et précis avant d'être édifié sur différents points concernant le caractère de la conférence que l'on voudrait réunir et les conséquences qu'on voudrait en tirer.

Quoiqu'il n'y ait pour nous aucun motif de douter que les puissances veuillent se départir en cette circonstance de ces principes qui ont toujours été suivis dans de pareils cas, et qui ont assuré à leurs réunions un résultat pratique en même temps qu'une garantie des droits de chacun des Etats, nous croyons néanmoins qu'il est nécessaire de demander auparavant quelques éclaircissements, que le gouvernement impérial ne voudra pas, je l'espère, nous refuser.

En examinant, monsieur le ministre, la manière dont la conférence nous a été notifiée, il vous sera aisé de reconnaître qu'il nous est avant tout indispensable de savoir quelle est la position que l'on veut faire à l'Italie, c'est-à-dire si nous devons être admis à la conférence seulement pour y exposer nos raisons, et nous ne saurions accepter cette position, ou bien si nous devons prendre part à ses délibérations comme il convient à une grande nation qui soumet une question grave à l'appréciation des gouvernements amis.

Il faudra encore que vous demandiez au ministre impérial des affaires étrangères si les délibérations de la conférence seront la résultante des discussions qui y auront lieu, ou bien si, dans l'opinion du gouvernement impérial, l'on devra procéder à une solution ; et dans ce dernier cas, il serait encore nécessaire de connaître quelles sont les puissances invitées, celles qui ont accepté l'invitation, et le nombre de votes dont chacune d'elles pourrait disposer.

Et comme l'œuvre d'une conférence européenne ne saurait certainement être entreprise sans définir auparavant le caractère de ses décisions, il ne sera pas inutile que vous vous informiez si les décisions, devront avoir tout simplement la valeur de conseils autorisés ou bien si le cabinet impérial est d'avis de leur donner une sanction.

La nécessité de fixer préalablement les limites dans lesquelles la discussion doit se renfermer, ressort donc avec plus d'évidence encore, afin que, dans tous les cas, il soit bien établi que personne ne pourra revenir sur les faits qui ont constitué le royaume d'Italie, et que les délibérations devront être restreintes à la recherche des moyens propres à aplanir les difficultés qui existent entre l'Italie et le Saint-Siége. Et du moment que l'indication de l'endroit où doit se réunir la conférence a aussi son importance, je crois qu'il est nécessaire que vous interrogiez à ce sujet le gouvernement impérial.

Nous désirons aussi savoir d'une manière certaine si le gouvernement impérial, conformément aux assurances qu'il nous a données, retirera ses troupes du territoire pontifical ; ce qui, de toutes les manières, devrait être un fait accompli au moment de l'ouverture de la conférence.

Tels sont, monsieur le ministre, les principales questions sur lesquelles je vous prie instamment de vouloir bien me donner une réponse explicite de la part du cabinet impérial, afin que le gouvernement du roi puisse prendre une détermination décisive en pleine connaissance de cause, relativement à la conférence, et principalement par rapport aux conséquences qui pourraient en dériver.

Quoique nous regrettions vivement de prêter notre appui à la proposition du gouvernement impérial, nous ne saurions, cependant, sans nous départir des principes généralement adoptés avant ce temps, et des conseils d'une politique sage et prudente, nous dispenser de poser ces questions, à l'égard desquelles il nous faut écarter tout sujet de doute, afin d'obtenir la certitude que nous ne serons pas amenés à suivre une voie opposée à celle que je vous ai tracée dans mes communications précédentes.

Signé : L. F. Menabrea.

---

dans leurs bordures de thym, se fit un bouquet de mauves et d'asters, et mordit à belles dents dans une pêche prise aux espaliers. A demi subjugué, non moins émerveillé de sa bonne grâce que de sa présence, Paul se croyait le jouet d'un rêve. Était-ce là cette cousine qu'il se représentait, quelques instans auparavant, si dédaigneuse et si hautaine ? Ils s'entretenaient avec abandon, effleurant à peine les questions irritantes. Elle racontait comment elle avait grandi sans soupçonner seulement l'existence de son cousin ; il expliquait la fausse honte qui l'avait empêché d'écrire.

On eût dit deux amis qui se retrouvent après une longue absence. L'abbé suivait en les couvant des yeux, les confondant déjà l'un et l'autre dans un même sentiment d'amour et de vénération. Il observait Mlle Renée, et son étonnement était au moins égal à celui de Paul. Il s'était imaginé, en venant, qu'elle allait passer comme un ouragan à La Brigazière : il la voyait souriante, affectueuse, presque familière, et, dans sa modestie, il n'était pas convaincu que le charme inespéré [illegible] révélait chez son élève fût le fruit [illegible] ses enseignements.

[illegible] d'introduire ses hôtes dans [illegible] rez-de-chaussée qui servait [illegible], et où régnaient l'abandon [illegible]. Encore le vieux Germain dernier débris vivant des modestes splendeurs de la Brigazière, avait, quelques heures auparavant, comme s'il eût pressenti l'événement de ce grand jour, frotté les meubles, épousseté les housses, enlevé la trace des invasions du poulailler, et rajusté avec des épingles le papier de tenture, qui tombait par lambeaux.

— Vous le voyez, dit Paul, je n'habite pas un palais.

— Plût à Dieu, mon cousin, que toute la noblesse de France fût à cette heure aussi bien logée que vous ! répliqua froidement la belle héroïne. Il n'importe guère d'ailleurs que la maison soit riche ou pauvre ; ce qui importe, c'est que l'honneur y soit chez lui et n'ait point envie d'en sortir. Asseyons-nous, monsieur de Penarvan : il est temps que vous sachiez ce qui m'amène.

Ce fut un coup de foudre dans un ciel serein. Chacune de ces paroles avait sifflé aux oreilles de Paul comme un projectile de guerre. Il regarda sa cousine et la vit telle à peu près qu'il se la figurait avant de la connaître. Un rapide instinct l'avertit qu'il était devant son juge. Il se troubla : l'abbé lui-même avait frissonné. Ils s'assirent tous trois en silence. Mlle Renée avait jeté sur une table son chapeau de feutre. Pendant qu'elle rassemblait avec sa main les boucles de sa chevelure, Paul se demandait avec une sourde inquiétude si cette blonde patricienne comptait en user avec lui comme autrefois le marquis avec le vicomte, et, pour faire tête aux reproches, il fortifiait sa conscience de l'amertume de ses souvenirs. L'abbé leur adressait tour à tour un regard suppliant, tout en s'efforçant de prendre une attitude majestueuse.

— Mon cousin, dit enfin Mlle Renée, vous savez comment mon père et mes frères sont morts?

A cette question faite à brûle-pourpoint, Paul ne douta plus qu'elle ne fût venue tout exprès pour le mettre à la sellette. Voilà donc ce qui l'amenait ! La lutte entamée par les pères se poursuivait entre les enfants. Paul n'était pas un modèle de courtoisie. Il s'indigna de voir que Mlle de Penarvan s'arrogeât, elle aussi, le droit de contrôle et de remontrance ; il sentit se réveiller en lui toutes les rancunes et toutes les colères dont il avait nourri sa jeunesse. Furieux de s'être pris, comme une mouche dans du miel, à la grâce de ses manières, il ne vit plus qu'une nouvelle offense dans cette visite, qu'il avait considérée d'abord comme une réparation qui lui était due.

— Tenez, ma cousine, n'allons pas plus loin, répliqua-t-il avec brusquerie. Vous êtes trop jeune pour présider un tribunal ; je ne le suis plus assez pour me laisser morigéner comme un écolier. MM. de Penarvan sont morts pour une cause que je respecte, mais qui n'est pas la mienne. Je n'étais pas né que le marquis, votre père, avait pris soin de me délier d'avance de toute solidarité. J'ai pu croire un instant que vous étiez venue pour effacer les divisions de notre famille, et quant à moi, en sentant votre main dans ma main, j'avais tout oublié. Si je me suis trompé, si vous n'êtes ici que pour greffer sur une vieille querelle un nouveau différend, malgré le prix de votre présence, je regrette que vous vous soyez dérangée. Je ne dois compte de mes opinions à personne, et ne reconnais qu'à Dieu seul le droit de juger ma conduite.

— Vous le prenez haut, mon cousin, dit Mlle Renée avec douceur ; je suppose que votre conscience est plus humble que votre langage.

— Ma conscience ? s'écria Paul.

— Monsieur le vicomte ! s'écria l'abbé.

— Ce qui est fait est fait, reprit Mlle Renée d'une voix grave et triste. Quel drapeau suiviez-vous pendant que la Vendée combattait et mourait ? je ne vous le demande point. Laissons là le passé. Votre oncle et vos cousins vous ont légué des devoirs auxquels vous ne sauriez vous dérober sans félonie. Je suis venue pour vous les enseigner, si vous ne les connaissez pas ; pour vous les rappeler, si vous en avez perdu la mémoire : pour vous retenir, si vous êtes tenté de les enfreindre.

Paul s'était préoccupé plus d'une fois de l'isolement de sa jeune parente : il crut naïvement qu'elle faisait appel à la seule protection légitime qu'elle pût invoquer désormais.

— Ma cousine, dit-il subitement apaisé, je connais ces devoirs : loin de songer à les éluder, je les accepte avec orgueil, et n'attendais qu'un mot de vous qui me permît de les remplir. Disposez de moi comme d'un frère que la mort vous aurait rendu. Si mon dévouement, si mon appui vous est nécessaire...

— Vous m'avez mal comprise, répliqua Mlle Renée avec un imperceptible sourire. Je n'ai besoin ni de l'appui ni du dévouement de personne, et saurais, à l'occasion, me protéger moi-même. Ce n'est pas de moi qu'il s'agit, mais de vous. On assure que vous pensez à vous marier.

— Qui a pu vous dire !... demanda Paul, rougissant jusqu'aux yeux.

— On ajouta même que votre choix est fait, repartit Mlle Renée avec beaucoup de calme et de sang-froid : vous allez épouser la fille d'un meunier. Est-ce vrai, mon cousin ?

(*Sera continué.*)

Nouvelles de l'Interieur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
faites sur la colline de Péra, altitude 74 mèt.

BAROMÈTRE ANÉROÏDE, RAMENÉ AU NIVEAU DU BOSPHORE.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE.

29 décembre 1867

Pression barométrique à midi	757,2
Température minima	-0,6
» maxima	1,5
» moyen de 9 h. m à 6 h. s.	0,7
Direction du vent	N.
Force moyenne du vent	calme

Samedi dernier M. l'Ambassadeur de Russie et Mme Ignatieff se sont embarqués à bord du bateau du Lloyd autrichien pour se rendre par Trieste à St.-Pétersbourg.

Pendant l'absence de M. le général Ignatieff, l'Ambassade sera gérée par M. de Staal.

Le docteur B. Taron, si connu en Orient pour ses anciens services sanitaires pendant le règne de la peste et du choléra vient de partir samedi pour Tripoli de Barbarie où il vient d'être nommé médecin major à l'Hôpital Militaire.

THÉATRE FRANÇAIS.

Jeudi prochain grande représentation au bénéfice de Mlle Elisa. Nous connaissons tous cette charmante artiste qui a fait les délices du public pendant trois saisons consécutives.

Nous publierons bientôt le programme de cette brillante soirée. Avant de le faire, il est bon de dire que le spectacle commencera par le 1er acte de la *Belle-Hélène*.

Tout Péra a vu cette délicieuse opérette, tout Péra a applaudi avec enthousiasme Oreste la belle création de Mlle Elisa. Peut-on douter après cela que le public ne se rende en foule au Palais de Cristal pour témoigner de nouveau ses sympathies à cette charmante artiste?

On étudie en ce moment deux pièces les plus jolies du répertoire: *Le Cœur et la dot*, comédie en 5 actes du Théâtre français et *Les Chevaliers du Pince-nez*, pièce à spectacle, mêlée de chants connue déjà du public mais qui ne la reconnaîtra plus dans le rôle de Chabannais le bossut confié à M. Mézières.

On répète encore *Lischen et Frischen*, opérette. Toutes ces pièces seront jouées successivement après quoi nous aurons probablement *Orphée aux enfers* si impatiemment attendue.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE HELLÉNIQUE.

Lundi prochain (30|18 décembre), à la séance régulière, M. Dethier parlera en [illegible] des moyens et du chemin que prit le Sultan Mahomet II pour faire passer sa flotte dans la Corne d'Or.

Le secrétaire-général,
D. MALLIADIS.

Correspondance particulière de LA TURQUIE.

SMYRNE, le 23 décembre.

Le *Courier d'Orient* du 14 de ce mois contient au sujet des quais qui vont être construits à Smyrne, une lettre dont la teneur générale motive les réflexions que je vais vous exposer:

Tout en simulant une attaque, cette lettre est si bien calculée pour démontrer que la construction de ces quais ne présente aucun désavantage, qu'on la croirait écrite sous la dictée des concessionnaires de cette entreprise, circonstance sur laquelle il ne serait peut-être pas inutile d'attirer l'attention du public, tout en admettant cependant que cette ville ne peut qu'être grandement bénéficiée par l'exécution de ce projet.

En effet, le correspondant du *Courrier d'Orient* affecte d'établir que le sol sur lequel on a construit la ville, et au même niveau que la mer, en parlant des *Lagunes* sur lesquelles on aurait bâti. — Il sait cependant que le mêlés traversant Smyrne de l'Est à l'Ouest pour déboucher à la mer, que les sources de Ste-Catherine, celles de Sébaudin, comme bien d'autres jaillissant au centre de cette ville, et s'écoulant avec la facilité jusqu'à la mer sont là pour constater une inclinaison de terrain très marquée, et pour faire tomber l'objection; il sait encore que lorsque les propriétés riveraines de Smyrne sollicitaient il y a deux ans, concurremment avec les concessionnaires actuels, le privilège de construire eux-mêmes ce quai, le terrain sur lequel est bâtie cette ville n'était pas plus élevé qu'aujourd'hui, et, que leur demande a été refusée par le gouvernement est encore là pour prouver que les *Lagunes* n'existaient pas pour eux.

Il n'est donc, ainsi que je viens de le dire, qu'un semblant de grognerie, au sujet d'une objection qui tombant par elle-même, n'est soulevée que pour faire ressortir aux yeux de qui de droit qu'il n'en a aucune.

Le ce point *principal* qui résumerait des [illegible] *majeurs et graves* d'après le correspondant du *Courrier d'Orient*, l'auteur [illegible] une foule de commentaires sur [illegible] phrases de peu de signification [illegible] par la presse locale: il assume [illegible], suppose une dé[illegible] projet, la réfute, il a tout l'air [illegible] faire de l'opposition, mais en [illegible] ne définit rien, il n'établit aucun [illegible] qui indiquerait encore assez une [illegible] de messieurs les concessionnai[illegible] peut en être le but? Il ne serait pas aisé de le dire, cependant l'attention publique est ainsi réveillée: serait-ce là le mobile? D'autre part, les dispositions apparentes des intéressés dans la concession, le secret dont ils enveloppent leurs opérations feraient penser qu'ils veulent se réserver cette entreprise à eux seuls à l'exclusion du public.

Le *Levant Herald* du 18 de ce mois, publie une autre correspondance de Smyrne, dans laquelle est abordée la seule face de la question des quais qui pourrait affecter les intérêts publics, celle des droits à percevoir sur l'embarquement et le débarquement des marchandises; l'auteur y prévoit qu'à cet égard les concessionnaires trouveront de l'opposition de la part du commerce, ce qui est assez probable, si les droits sont plus forts que les frais actuels pour ces opérations. Si cependant, ainsi qu'on le dit, la construction de ce quai offre des facilités, qui éviteront au commerce les retards, les inconvénients, surtout les dégâts auxquels les marchandises sont sujettes aujourd'hui, il est certain qu'à égalité de revient entre les frais actuels et les droits à percevoir sur le nouveau quai, les intérêts commerciaux en seront positivement très avantagés, et dans ce cas on ne peut pas s'attendre à ce que les commerçants agissent contre leurs intérêts.

Il a même été question dans le temps d'une enquête qui aurait été faite par les consuls auprès des négociants de cette ville, d'après laquelle les droits à payer sur le nouveau quai seraient en moyenne moindres que les frais actuels d'embarquement et de débarquement, mais le tarif de ces droits n'a pas été publié pour que l'on puisse en juger.

REVUE SCIENTIFIQUE.

Le Magnétisme du Globe.

Notre globe se comporte comme un aimant; sous ce rapport, l'action la plus vulgaire qu'il exerce est celle de la direction de l'aiguille aimantée. L'aiguille aimantée se dirige à peu près suivant la ligne menée du Nord au Sud de la Terre. Il y a des points sur le globe où cette direction de l'aiguille a lieu précisément suivant le méridien terrestre, il en est d'autres où elle s'écarte plus ou moins de cette direction; cet écartement est connu sous le nom de déclinaison de la boussole; la déclinaison, suivant les lieux, est Orientale ou bien Occidentale; en réunissant par une ligne tous les points de la Terre où la déclinaison est nulle, on obtient une courbe, et à cette courbe nous reconnaissons la propriété de se modeler sur les lignes qui retracent certaines grandes intumescences à la surface de la Terre. Une de ces lignes rase le bord Oriental du Continent Américain, et elle se modèle sensiblement sur la direction de la grande chaîne de montagnes qui traverse l'Amérique; une autre de ces lignes traverse l'Europe Orientale et se modèle sur la direction de la chaîne ouralienne, elle pénètre en Asie, se modèle sur la chaîne qui, dans l'Iran, longe le golfe Persique, et ensuite sur celle qui longe la côte Occidentale de l'Inde. La ligne s'infléchit et suit la direction des axes des chaînes de l'Archipel Indo-Océanien, elle s'infléchit une dernière fois et traverse le Continent Australien et se modèle sur la direction de la chaîne de montagnes qui longe la côte Orientale de ce Continent. Une autre de ces lignes décrit une ellipse et se trouve placée au bord Oriental du Continent Asiatique, cette ligne se modèle sur le contour d'un grand cirque formé par les monts Nun-Ling, Khing-Gan, Lablonoï-Khrelet et par l'axe des chaînes de montagnes qui traversent les îles du Japon. Ces lignes se déplacent avec le temps et semblent osciller autour d'une position moyenne. La déclinaison est Occidentale pour tous les pays compris entre la ligne Américaine et celle Européo-Asiatique, ainsi que pour ceux compris à l'intérieur de l'ellipse Asiatique, lignes dont nous avons donné la description. La déclinaison est Orientale pour tous les pays situés en dehors des espaces qui viennent d'être déterminés.

L'oscillation que les lignes de déclinaison nulle éprouvent semble devoir être attribuée à une oscillation que les masses intérieures du Globe éprouvent autour de leur position moyenne d'équilibre. L'équilibre intérieur exerce décidément une influence sur la direction de l'aiguille aimantée, car on remarque qu'elle reste influencée à l'occasion de certaines grandes éruptions volcaniques.

En dehors de l'influence tellurique, l'aiguille de déclinaison subit d'autres influences: ainsi, l'amplitude de la déclinaison, varie en conséquence du nombre de taches et de facules qu'on remarque sur le disque du Soleil, elle varie suivant les Saisons, et sa variation horaire suit exactement la variation dans le degré de température de l'air.

En examinant les cahiers d'observations magnétiques dues au P. Secchi, nous avons été frappés de la symétrie qui existe entre les courbes exprimant la variation horaire de la température et celles exprimant la variation horaire dans la déclinaison. Nous allons tâcher d'hasarder une explication au sujet de ce phénomène; à cet effet, nous appellerons que tous les corps sont magnétiques à degrés différents, et que leur puissance magnétique se trouve être en raison inverse de l'élévation de leur température. Or, parmi les corps gazeux, c'est l'oxygène qui possède la plus grande puissance magnétique. La couche d'oxygène qui enveloppe la Terre, peut être considérée comme un aimant supplémentaire qui s'ajoute à l'aimant donné par la partie solide de la Terre. Cela étant, la masse d'oxygène qui correspond à l'hémisphère éclairé par le Soleil se trouve plus chaude que la masse correspondante à l'hémisphère qui se trouve dans l'ombre, et l'aimant gazeux se trouve affaibli dans le premier cas, et se trouve plus puissant dans le second; il en résulte que le centre d'attraction magnétique se trouve déplacé vers le côté de l'hémisphère dans l'ombre, l'aiguille aimantée doit nécessairement suivre ce déplacement et exécutera une oscillation autour de sa position moyenne d'équilibre dans l'hémisphère Boréal, la pointe tournée vers le Nord se mouvra vers l'Occident, cela à partir de minuit; à midi, elle s'arrêtera pour reprendre une marche inverse à la précédente. Dans l'hémisphère Austral, les mêmes phénomènes ont lieu, mais en sens contraire et le long de l'Equateur magnétique, ces phénomènes doivent complètement cesser. Voilà quelles seraient les conséquences de notre théorie; or, elles correspondent exactement aux faits observés. La rotation des pôles magnétiques s'exécutant en harmonie avec le mouvement apparent du Soleil, l'action que cette rotation exerce sur l'aiguille aimantée se trouvera représentée par une courbe parfaitement symétrique à celle exprimant les variations horaires et normales dans la température d'un lieu donné.

Une des conséquences de notre théorie, c'est que la quantité d'oxygène contenue dans l'air doit croître de l'Equateur aux Pôles, nous trouvons que la quantité d'oxygène contenue en 100 parties d'air considérées en poids est pour un certain lieu, donnée par la formule: 23,71 moins le Cosinus de la latitude magnétique moyenne du lieu. La formule que nous donnons est empirique et tient compte des perturbations moyennes que les courants atmosphériques amènent dans l'expression de la loi. Ainsi, d'après notre formule, la quantité d'oxygène contenue dans l'air de Constantinople serait de 22,82, tandis que pour Paris cette quantité serait égale à 22,71, tandis qu'aux Pôles elle atteindrait la valeur de 23,71; Les valeurs déduites par expérience s'écartent fort peu de ces données théoriques, l'expérience semble confirmer nos spéculations au sujet du magnétisme du Globe.

P. MONTANI.

CORPS-LÉGISLATIF.

Compte-rendu analytique de la séance du Jeudi 5 décembre 1867.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M SCHNEIDER.

(Suite)

Interpellations sur l'Allemagne et l'Italie.

M. Emile Ollivier. — Il a distingué entre l'annexion de Florence et des duchés et celles de Naples, des Marches et de l'Ombrie.

Les premières sont légitimes; les peuples abandonnés de leurs princes se sont donnés à Victor-Emmanuel. Au contraire, à Naples, dans les Marches et l'Ombrie, c'est la révolution qui a opéré; la France a reconnu les premières annexions; elle n'a fait que tolérer les autres, et elle les estime peu légitimes. La gravité de cette manière de raisonner résulte surtout de ceci, qu'elle a suivi le discours de M. Thiers. qui, sous toutes les formes, a répété: «les prétendus droits de l'Italie.., » «le roi de Savoie a pris Naples, il a pris la Toscane... » Il semble que, d'après M. le ministre d'Etat, si le roi de Piémont n'a pas pris tout, il a pris la plus grande partie, et qu'en possession incontestable de l'Italie du Nord, il n'est que l'usurpateur du reste.

Eh bien, tout le problème de l'unité italienne est là; je n'admets pas cette distinction. Oui, à l'origine, il y a eu à Naples un fait révolutionnaire, mais ce fait a eu un caractère singulier. Qu'est-ce donc en effet que Garibaldi entrant dans Naples avec deux amis, dans une voiture découverte, au milieu d'une ville de plusieurs cent mille âmes et pourvue de casernes pleines de troupes qui laissent tomber leurs armes et ne lui résistent pas!

Ah! messieurs, c'est qu'à cette heure — et c'est ce qui fera sa grandeur malgré vos injures et malgré ses fautes — à cette heure Garibaldi n'était pas un révolutionnaire, un conspirateur, un chef de bandes; c'était la patrie italienne. arrivant avec son cortège de martyrs: et ce peuple napolitain n'était pas, comme l'ont répété les feuilles légitimistes, un composé de lâches et de traîtres; il s'est comporté comme un peuple racheté qui saluait et acclamait son rédempteur. (Mouvements divers. —Applaudissements à gauche.)

M. de Kerveguen. — Alors, pourquoi n'a-t-on pas établi à Naples le suffrage universel?

M. Emile Ollivier. — On y a voté les plébiscites.

M. le ministre d'Etat. — Le suffrage universel a fonctionné à Naples.

M. Emile Ollivier.—Puis, au fait révolutionnaire a succédé le fait légal; partout le scrutin a reçu la presque unanimité des suffrages, et il s'est passé ce qui s'est produit depuis à Venise et dans toutes les grandes villes d'Italie; le clergé lui-même a le plus souvent conduit les populations au scrutin. Ce clergé sur lequel on vous trompe est italien de cœur, il aime l'Italie, Comment en serait-il autrement? Si les déclamations légitimistes étaient vraies; si, ennemis du royaume d'Italie, ils excitaient contre lui la haine des populations, quel est le gouvernement qui résisterait à un tel choc?

Nous avons vu cela en France. A un certain moment, le clergé français a été dans une situation pareille. Avant la Révolution, il avait aussi un pouvoir temporel, des biens, un patrimoine, des dispenses d'impôts, des fonctions publiques. La Révolution se lève; elle leur rappelle que Dieu a dit: « Mon domaine n'est pas de ce monde », et elle leur enlève ce temporel. Que se passait-il alors dans l'Assemblée constituante? Des hommes de cœur comme vous, convaincus comme vous, se levèrent et dirent: « Vous dépouillez l'Eglise, elle ne pourra plus faire respecter son indépendance. » Et alors ce clergé, qui est certainement l'honneur et la gloire du clergé du monde entier, fit appel à la résistance contre ce qu'il jugeait une iniquité. Nous eûmes alors l'insurrection de Lyon, la Vendée, ces grandes luttes intestines qui, mieux encore que les guerres du dehors, ont prouvé notre force au monde étonné. Les prêtres ne se battaient pas, mais comme le prophète, ils tenaient les mains levées pendant le combat, et ils bénissaient les combattants. Cependant tout cela finit. La Révolution l'emporta. Le clergé fut réduit au spirituel. Y a-t-il quelqu'un qui puisse dire que le clergé français n'est pas le plus libre et le plus indépendant qui soit au monde (Approbation à gauche de l'orateur.)

Non, non, si l'Italie était agitée, divisée, comme on le dit, elle ne durerait pas un instant, et ce ne serait pas la détresse des finances et la révolte des peuples que M. Thiers constaterait, ce serait la détresse et la révolte des âmes.

M. Thiers — Elle y est.

M. Emille Ollivier. — Non, elle n'y est pas, et quand je vois ceux qui s'insurgent contre l'unité italienne, quand je recherche leur mobile et leurs passions, je puis dire que ce sont les partisans des dynasties déchues qui viennent demander la restauration du principe du droit divin. (Bruit prolongé.)

Voilà ce que c'est, et je comprends à merveille l'émotion de l'honorable M. Berryer, et ce frémissement inspiré avec lequel il disait à la tribune la joie immense qu'il a éprouvée dans sa grande vieillesse, en entendant une Assemblée issue du suffrage universel proclamant, après le discours du ministre d'un Napoléon, le dogme de la légitimité! (Bruit.— A gauche, très-bien! Mouvement.)

M. Thiers. — Montrez-nous donc l'intérêt de la France (Oui! oui!)

M. Emile Ollivier. — Soit! Le caractère de notre nation ce qui fait sa supériorité, c'est que sa grandeur n'a pas été dans les agrandissements matériels du territoire, mais dans la conquête morale par les idées.

M. Thiers — Mais où mettez-vous donc l'histoire? (Bruit. — Rires)

M. Emile Ollivier. — Je vais vous le dire (Bruit.)

M. Thiers. — Vous déchirez notre histoire toute entière Nous sommes ici tantôt Italiens, tantôt Allemands; nous ne sommes jamais Français! (Très bien! — Applaudissements répétés.)

M. E. Ollivier — Je vais vous répondre. (Bruit.)

M. Thiers. — Si en Allemagne ou en Italie on était Français, fort bien; mais puis qu'en Italie on est Italien, et Allemand en Allemagne, je vous supplie, en France, d'être Français! (Très bien! très bien! — Applaudissements)

M. E. Ollivier. — Je comprends vos applaudissements; mais vous comprendrez aussi ma réponse.

L'honorable M. Thiers me dit: Vous déchirez notre histoire.

Où est-elle, notre histoire? Je vais vais le lui dire. (Exclamations)

M. le président Schneider. —Veuillez laisser l'orateur s'expliquer

M. E Ollivier. — Vous savez, monsieur Thiers, combien j'ai pour vous de respect et de déférence, et quand vous exprimiez une opinion qui blessait toutes mes convictions, je ne vous ai pas interrompu; mais plus vous m'êtes supérieur par le talent, l'âge et l'autorité, plus j'insiste pour que vous veuilliez bien m'écouter.

M. Thiers — Ce n'est pas pour moi que je réclame.

M. E. Ollivier. — Il fut un temps où la France fut gouvernée par un grand roi, Henri IV. Il avait rêvé d'établir la fédération de la République d'Europe, et le premier principe qu'il avait indiqué à Sully comme inspiration de sa politique, était celui-ci: La France sera d'autant plus grande qu'elle ne tentera pas d'augmenter son territoire.

Les temps s'accomplissent La Révolution éclate. Quelle fut la première affirmation de cette Assemblée constituante, la première parole de ces hommes de génie dont les accents vibrent encore dans l'âme de ce peuple? Vous l'avez dit vous-même, monsieur Thiers: Sa première affirmation fut de déclarer, non pas les droits de la France, mais les drois de l'humanité. Ce fut d'ambitionner pour la France, non la grandeur matérielle, mais la grandeur morale. Ils voulurent non pas nous faire plus grands territorialement, mais nous constituer partout les défenseurs du droit.

Une deuxième Assemblée constituante se réunit en 1848; elle renouvelle les inspirations de la première, et elle proclame à la fois l'alliance avec l'Italie, pacte amical avec l'Allemagne.

Il y a donc deux histoires en France.

(M. Thiers prononce avec animation quelques paroles que nous n'entendons pas.)

M. le président Schneider. — Je prie M. Thiers de laisser l'orateur exprimer sa pensée.

M. Emile Ollivier. — Oui, il y a deux histoires: l'une qui finit en 1789, et l'autre qui date de la Révolution française. Je respecte la première, parce que je sais ses grandeurs; mais je n'obéis qu'aux principes de la seconde, j'admire son désir, sa volonté d'identifier la France avec l'humanité; je l'admire d'avoir attaché sa grandeur à la grandeur du génie humain. (Bruit. — Vive approbation à gauche)

Dans tous les temps, il y a un peuple qui est pour toutes les nations ce qu'était le forum ou l'agora pour la cité antique. Aujourd'hui, la France est ce peuple. Ailleurs on prépare les idées, ici on les promulgue: ici on travaille pour toutes. (Rires sur quelques bancs)

Ces rires ne sont pas dangereux pour moi, ils ne le sont que pour ceux qui s'y abandonnent. Je comprends que ceux qui ne conçoivent la France grande que sans liberté ne la conçoivent pas influente sans conquêtes (Bruit. — Approbation à gauche.)

M. Granier de Cassagnac se lève et veut parler. (Bruit.)

M. le président Schneider. - M. Ollivier a la parole, et je prie la Chambre d'écouter en silence.

M. Emile Ollivier, se tournant vers M. Granier de Cassagnac. — Mes paroles ne s'appliquent pas à vous, je ne vous ai même pas vu. Je continue.

Une voix. — Il a peur.

M. Emile Ollivier. — Je n'ai peur de personne.

M. Granier de Cassagnac, se levant de nouveau — Est-ce pour moi que vous dites ces mots?

M. Emile Ollivier. — Je les adresse à celui qui a dit: Il a peur.

M. le président Schneider. — Je n'ai pas entendu ce mot.

M. Emile Ollivier. — Mais moi je l'ai entendu.

M. le président Schneider. — Si je l'avais entendu, et si j'en connaissais l'auteur, je le rappellerais immédiatement à l'ordre. Encore une fois, je demande à la Chambre de continuer la discussion avec la dignité qui convient à cette Assemblée et à l'importance du débat. (Assentiment général)

M. Emile Ollivier. — Ah! messieurs, je vois que vous entrez dans le régime théocratique et que vous en pratiquez la première vertu, qui est l'intolérance. (Réclamations.) Je reprends mon argumentation. Oui, je l'affirme de nouveau, pour moi, la véritable tradition de la France, conforme en cela à son intérêt, c'est de seconder les aspirations des peuples vers l'indépendance et l'unité et non de les arrêter, et s'il y a en Italie et en Allemagne des sentiments de colère et de haine contre la France, c'est parce qu'elles voient la France que vous voulez nous faire, une France mesquine, inquiète, jalouse, et non une France grande, généreuse et libérale.

Une voix. — Ce sont là de mauvais sentiments.

M. Emile Ollivier. — Après avoir démontré que, soit en Allemagne, soit en Italie, la conduite du gouvernement a été flottante et indécise, je conclus en disant que c'est à cela qu'il faut attribuer l'incertitude, la confusion et le trouble qui existent dans le pays et le malaise des affaires. Vous avez beau dire et répéter: Paix! on ne vous croit pas, le pays entend et répète: Guerre! (Protestations sur plusieurs bancs.)

Messieurs, vous m'avez interrompu l'année dernière quand j'ai dit que le pays était inquiet, et cette année, le mot inquiétant a été le premier prononcé dans le discours de l'Empereur. Vous voyez que vos interruptions ne sont pas infaillibles.

Cette situation ne peut se prolonger. Nous sommes une nation démocratique, et par conséquent une nation de travailleurs. L'interruption des affaires, c'est l'oisiveté, la détresse et les mauvais conseils qu'elles donnent toutes deux.

La confiance ne renaîtra que lorsqu'on en sera venu à une politique étrangère une et connue de tous. Tant que vous oscillerez entre des termes contradictoires vous serez, selon l'expression d'un poète, comme ce char sculpté au fronton du Louvre qui, tiré en sens opposé par des chevaux également fougueux, reste immobile: vous aussi vous resterez immobiles. (Mouvement en sens divers. — Vive approbation sur un certain nombre de bancs.)

M. Thiers. — Messieurs, je ne prends que pour quelques minutes la parole que veut bien me céder M. le ministre d'Etat. Mais d'abord, je dois des excuses à l'honorable M. Emile Ollivier S'il s'était agi de moi, je ne l'aurais pas interrompu. Mais en entendant exposer des idées qu'on nous présente sans cesse et qui ont fait le malheur de notre politique actuelle, j'ai été saisi d'un tremblement dont je n'ai pas été maître. (Très bien! très bien!)

(A suivre.)

Nouvelles Commerciales et Financières

COURS DES FONDS

Coupon détaché

Ouverture	du 28 décembre	55 29
Clôture	du 28 décembre	55 12

MOUVEMENT DU PORT.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

de 27 décembre

ANVERS, le bateau à vapeur anglais *Della*, capit. Brochett, ayant touché Dardanelles, avec diverses marchandises

BATOUM, le bateau à vapeur russe *Elborus*, capitaine Gerard, avec diverses marchand.

KUSTENDJE, le bateau à vapeur ottoman *Omer-pacha*, capitaine Malassovich, avec diverses marchandises

du 28 décembre

LONDRES; le bateau à vapeur anglais *Volga*, cap Vickerman, ayant touché Pyée, Syra et Dardanelles, avec diverses marchandises

— le bateau à vapeur anglais *Hector*, capitaine Robert Newton, ayant touché Malte, Syra et Dardanelles, avec diverses marchandises et 8 passagers

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR,

du 27 décembre

MARSEILLE, le bateau à vapeur franç. *Assirien*, capitaine Gauthier, divers

MALTE, le bateau à vapeur anglais *Caradoc*, capit. Winston, divers

SALONIQUE, le bateau à vapeur français *Tamis* e capitaine Isnard, divers

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES,

du 27 décembre

ANGLETERRE, bk mekl. *J. Pup*, cap. Voss, blé
— br mekl. *Walter*, cap. Mins, blé
— br mekl. *Emma et Robert*, cap. Schinder, blé

FALMOUTH, br ang. *Egyptian*, cap. Lambert, blé
— br norv. *Lendheim*, cap. Christensen, blé
— sch norv. *Anna*, cap. Helmblad, blé
— br rus. *Ocean*. cap. Lundlom, blé
— bk angl. *Royal Dan.* cap. Wison, blé
— bk angl. *Adeester*, cap. Kars, blé
— bk angl. *Azalie*, cap. Andersen, blé

DUNKERQUE, br ang. *Darmstadt*, c. Whith, blé

ROTTERDAM, bk norv *Fensule*, cap. Finkelsen, blé
— br prus. *E. von Hermeyer*, cap. Buttzow, blé

STAVANGER, br norv *Embla*. cap Jeandahl, seigle

ANVERS, bk norv *Albert*, cap. Janassen, blé

MARSEILLE, br ital *Chantal*, cap Olese, blé
— bk ital. *Antonio Ferrero*, cap Gallo, blé
— br autr. *Ida P.*, cap. Panovich, blé

ORAN, 3-m fran. *Jean Marie*, cap. Croisier, blé

POROL, goel hell. *Zoodohos-pighi*, cap. Riso, blé

ODESSA, bk pr *Condor*, cap Bahlrus, lest

BALTZIK, bk it. *Porto-fino*, cap. Devoto, lest

NAVIRES destinés pour l'Archipel, et qui ont pris pratique aux Taches-Blanches.

du 15 décembre

NICOLAEFF pour Falmouth bark anglais *Larissa*, capitaine Yecemen, blé

THEODOSIE pour Marseille, brick anglais *Zeitun*, capitaine Battarga, blé

MARIANOPLE pour Falmouth, bark norv. *Helleos*, capitaine Vestly, blé
— pour Malte, brick hellen. *Kriti*, capitaine Arvanitis, blé

BERDIANSKA pour Marseille, brick italien *Sion*, capitaine Ferro, blé
— pour Marseille, brick hell. *A. Gheorghios*. capitaine Manolessos, blé
— pour Marseille, brick hell. *A. Nicolaos*, cap. Sirigos, blé

du 17 décembre

TAGANROK pour Mahon, brick hell. *Vassilios*, cap. Jannouzas, blé
— pour Marseille, brick hell. *A. Dimitrios*, cap. Guriotis, blé
— pour Falmouth, bark anglais *Mary Ann*, cap. Hazard, blé
— pour Dunkerque, bark angl. *Sussex*, capit. Robinson, blé
— pour Lisbonne, bark anglais *Superb*, capit. Jabsen, blé
— pour Falmouth, bark prus. *Sylphide*, capit. Thompson, blé
— pour Lisbonne, brick mekl. *Amazone*, capitaine Balher, blé

ODESSA pour Trieste, sca. hell. *Evanghelos*, cap. Haidos, blé
— pour Falmouth, bark anglais *Redgaundlett*, capitaine Dall, blé
— pour Trieste, goel. autrichien *Vorwarts*, cap. Fragnull, maïs

NICOLAEF pour Falmouth, bark autrich. *Verona*, capitaine Verona, blé
— pour Falmouth, bark russe *Bora*, capitaine Salstrom, blé

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
L'EMPIRE OTTOMAN.

Messieurs les Porteurs d'Actions de la Société Générale sont prévenus, que le 3me Coupon d'intérêt pour l'année 1867; 6 o/o sur les L.-st. 8, versées soit L.-t. 0,52 56/00 (à 109 1/2 L.-s. 0,9 7 1/5) sera payé à partir du 2 janvier prochain au siége de la Société, Camondo-Han à Galata.

Galata, le 28 novembre 1867.

Le Directeur-Général,
A. VLASTO.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Messieurs les Actionnaires sont prévenus que l'intérêt de 5 p. 0/0 l'an afférent aux actions de la Banque impériale Ottomane (soit 10 schellings par action) sera payable aux bureaux de l'établissement central et de ses Agences, à partir du 2 janvier (n. s.) 1868, contre présentation du Coupon échéant le 1er du dit mois.

IMPRIMERIE CENTRALE
ET
LITHOGRAPHIE.

Cartes de Visite en tous genres.

PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS.

IMPRIMERIE CENTRALE

ET

Lithographie

TIMBRE SEC ET HUMIDE. — RICHE COLLECTION DE LETTRES ENTRELACÉES DE DIVERSES COULEURS

COUPE-PAPIER A L'USAGE DES RELIEURS.

6. Rue du Journal à Péra, 6.

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en diverses langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé désormais de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe, le personnel et les machines dont dispose l'Imprimerie Centrale pouvant répondre à tous les besoins.

Les prix seront réduits, selon l'importance des commandes, de 10, 20 et 30 pour cent sur ceux de tous les établissements typographiques et lithographiques de la capitale.

COMPAGNIE RUSSE,

DE NAVIGATION A VAPEUR ET DE COMMERCE

ITINÉRAIRE

DEPARTS DE CONSTANTINOPLE

Pour ODESSA, chaque mardi, correspondance avec Nicolajeff et Kherson et avec les paquebots de la Crimée, de l'Azoff et du Caucase.

Pour BATOUM et POTI, chaque samedi en touchant Samsoun, Kerassonde et Trébizonde. Correspondance avec les lignes de Crimée, du Caucase et de l'Azoff.

Pour ALEXANDRIE, chaque deux semaines le mercredi, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Macaronia, Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St.-Jean d'Acre ou Caiffa, Jaffa et Port-Saïd. Le bateau arrive à Alexandrie, mardi le quatorzième jour.

Voyages fréquents pour Marseille et Londres.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

MARC FRAISSINET PERE ET FILS.

SERVICE REGULIER ENTRE CONSTANTINOPLE ET MARSEILLE.

Départs de Marseille le 1, 11 et 21
Id. de Constantinople le 7, 17 et 27

Le bateau à vapeur français ALGÉRIE cap. Bohler, partira pour Marseille Mardi 7 Janvier à 4 heures du soir, en touchant Rodosto, Dardanelles, Salonique, Volo et Messine.

Pour frêt et passage, s'adresser à l'Agence Principale.

Cité française, N° 3.

Dépôt principal d'effets de Loterie d'Autriche et Russes

constamment en vente chez le soussigné.

LE 2 JANVIER 1868

Le Tirage ne sera retardé sous aucun prétexte

FIXÉ PAR ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT I.R. D'AUTRICHE.

Tirage de l'Emprunt de 1858

DU CRÉDIT MOBILIER.

A GAGNER pour 35 piastres

Trois gros Lots de Florins **250,000; 40,000; 20,000.**

Il y a **1,400** lots différents montant à **570,050** florins.

On trouve des Originaux et des Promesses portant pour garantie de l'authenticité et pour responsabilité contre toute falsification le cachet vert de M. **D. Koritschoner**, indiquant le domicile, le jour du tirage et la date de la vente.

Pour plus amples renseignements s'adresser, Han-Municipal N° 8, Galata, chez

Mr D. Koritschoner,
Marchand en Horlogerie et Bijouteries fines.

LOTERIE ROYALE DE SAXE.

Cette loterie, favorablement connue par les grands avantages qu'elle offre au public est composée de 80,000 numéros seulement et contient 40,000 gains de Th. 150,000; 100,000; 80,000; 50,000; 40,000; 30,000; 20,000; 10,000; etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. H. KLARFELD, Perchembé-Bazar, 17.

On trouve au bureau du soussigné toutes espèces de Billets et Promesses de Loterie Autrichiennes.

PROMESSES DE BILLETS AUTRICHIENS DE 1858.

Tirage, le 2 Janvier 1868.—Les premiers lots sont florins 250,000; 40,000; 20,000; 10,000; 5,000; etc. Une promesse coûte P. 35. La contrefaçon autant que le paiement sur la place d'un gain quelconque, est garanti par le timbre au soussigné opposé sur ces promesses. Pour plus amples renseignements, s'adresser Rue Perchembé-Bazar, 17 en face de Sahadji-Han à Galata. H. KLARFELD.

AVIS

Le capitaine Scharmberg du navire prussien *Elise*, affrêté par M. J. A. Pervanoglu de Londres, prie les agents de cette maison de lui faire connaître chez MM. Brockelmann et Hartoq ses consignataires, rue Daradjik N° 3, leurs ordres d'après charte-partie ; faute de quoi les jours de planches commenceront à compter.

Constantinople, le 28 décembre 1867.

AVIS.

Les créanciers des faillits Bedros Tchayian, et Ovanès Rapdjian, horlogers associés, sont prévenus que les syndics nommés pour le réglement de leurs comptes viennent de présenter leur rapport à leur égard. Par conséquent, ils sont obligés de venir au Comité des faillites dans le Tidjaret-Hané, dans le délai de 11 jours à partir d'aujourd'hui, pour vérifier leurs créances en vertu des articles 198, 199 et 200 du Code de commerce, ainsi qu'avoir connaissance du susdit rapport, et les défaillants seront privés du privilége à participer à leur masse. Aussi se trouvent-ils avisés à ne leur faire aucun paiement, ni vendre des objets appartenant aux susdits faillis, sous peine de responsabilité.

Constantinople, le 27 décembre 1867.

A VENDRE

Pour cause de maladie un des plus anciens ateliers de Photographie.

Toutes facilités seront accordées pour le payement.

S'adresser : Passage Oriental N° 17.

UN PRÉCEPTEUR sachant l'Allemand, le Français et l'Italien ayant des connaissances de Musique, muni de bons certificats de ses capacités pédagogiques qu'il exerce depuis 12 ans, désire se placer soit en ville, soit à la campagne.

S'adresser à la librairie étrangère de M. Ch. Roth, Péra, 4 rues.

RESTAURANT ET CAFÉ

DU

Palais de Cristal

Tenu par MM. SABOLLE et DUCROT

320 Au Théâtre Français, Rue de Péra **320**

A Constantinople.

Les nouveaux propriétaires français, de cet établissement, qui vient d'être entièrement remonté à neuf, espèrent s'attirer bientôt la confiance des consommateurs, auxquels ils ne doivent pas laisser ignorer, comme recommandation essentielle, que l'un est Cuisinier et l'autre Pâtissier, de profession.

Déjeûners et dîners, à la carte et à prix fixes ;

Soupers chauds et froids ;

Buffet du théâtre et des bals : consommations de 1er choix, Pâtisseries en tous genres.

Salons pour repas de noces, et salons particuliers ; Commandes pour la ville et pour la campagne.

Le tout à des prix très modérés.

On prendra des Pensionnaires.

Les monnaies seront toujours reçues

Dr L. PELEZ

Médecin-Dentiste de Paris.

RUE GLAVANY, 2, A PERA.

NE PLUS ARRACHER les dents, mais les conserver en guérissant sans opération douloureuse et sanglante.

REMPLACER les Dents qui manquent sans causer aucune douleur et d'une manière si naturelle, que l'œil le plus exercé peut s'y méprendre:

Telest le résultat intéressant pour tous ceux qui souffrent, auquel est arrivé M. le Dr. L. Pelez, médecin-dentiste de Paris,

Guérison de toutes la maladies de la bouche, gengivite (suppuration des gencives, scorbut, ébranlement des dents, épulies, phlegmons, fistules, etc.,

Oburation des Dents cariées, (4 NOUVEAUX SYSTÈMES) *et conservation garantie*

Limage, separation, redressement des dents, nettoyage de la bouche, (LES DENTS LES PLUS NOIRES RÉAQUIERENT LA BLANCHEUR DE L'EMAIL,) suppression de la mauvaise haleine.

Les dents artificielles (OR OU CAOUTCHOUC,) *nouveau système inaltérable du* Dr PELEZ, récompensé aux expositions de Paris et de Londres, ne donnent lieu *à aucune souffrance, rendent sûre et facile l'articulation des sons.*

D'une grande précision, élégantes, légères et solides, elles sont douces et faciles aux gencives, et IMITNT PARFAITEMENT LA NATURE.

Elles permettent de bien broyer les aliments, quel que soit l'âge de la personne.

MASTICATEURS, OBTURATEURS, REDRESSEURS, PIECES PARTIELLES ET DENTS.

Le Dr Pelez reçoit à son cabinet rue Glavany 2, tous les jours de 9 à 4 heures, il se rend près des personnes qui desirent le consulter à leur domicile.

HENRY BINDER

CARROSSIER

31, Rue du Colisée, à Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'établir à Constantinople un dépôt de ma maison de Paris. En créant cette succursale des produits de ma fabrication, j'ai voulu offrir à mes clients un choix parfait de voitures excessivement soignées, fabriquées spécialement pour le pavé de Constantinople et qui seront vendues avec une garantie effective.

A cet effet, j'ai institué pour mon unique représentant M. Joseph Massé, carrossier, place du Taxim à Péra, avantageusement connu depuis quinze ans dans votre ville ; les magasins et ateliers de M. Massé sont parfaitement organisés ; ils m'ont paru propres à remplir les conditions nécessaires tant pour la vente que pour la garantie complète de mes voitures.

En attendant la faveur de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées. HENRY BINDER.

Nota. — La maison Massé tient aussi tous les articles ayant rapport à la carrosserie, tels que harnais riches et ordinaires, étoffes et marocains de luxe, ressorts, essieux, bois cintrés, articles d'écurie, vernis et peintures fines, etc., le tout provenant de la maison Binder de Paris. On se charge également de la vente des voitures et harnais d'occasion.

"ROYAL"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE.

Capital : Liv. St. 2,000,000

Cette Compagnie effectue des assurances sur la VIE comme suit :

1° Assurance pour tout le terme de la vie *payable à la mort de l'assuré, avec ou sans participation aux bénéfices.*

2° Assurance pour les périodes respectives d'un an et de sept ans.

3° Assurance sur deux têtes payable à la mort de l'un d'eux ou à la mort du survivant.

4° Assurance payable dans le cas où une personne A. vient à mourir avant B.

5° *Rentes viagères.*

6° Assurance payable aux âmes de 50 et de 60 ans ou plus tôt en cas de prédécès.

Dotation pour enfants payable à un enfant ayant atteint l'âge de 21 ans, avec ou sans restitution des primes en cas de prédécès.

Les bénéfices répartis par cette Compagnie entre ses assurés se sont élevés à 2 0/0 par an sur la somme assurée, durant les quinze dernières années.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de l'agence ou l'on trouvera des prospectus en toutes langues.

Pour assurer contre l'incendie sur meubles, immeubles et marchandises, aussi bien que sur la VIE s'adresser à EDWARD BARFIFLD Pestilmadji sokak, rue de la Quarantaine, Galata.

ÉTRENNES PARISIENNES

[illegible]IIR FRÈRES ET COTTEREAU,

Grande Rue de Péra.—Entrée Rue Dervich N° 2

Bronzes d'art dores et agentés, objets d'étagères, cristaux, et procelaines décorés, [illegible]tes et coffrets mosaïque, candélabres, flambeaux et bougeoirs. Bijouterie fine et [illegible]ntres riches de la maison Oudin, horloger de l'Impératrice et de la Marine impériale, [illegible]ais-Royal, 58 à Paris.

Les Magasins sont ouverts jusqu'à neuf heures du soir.

[illegible]HARBONS—A LOUER

[illegible]s magasins spacieux pouvant contenir environ 4,300 tonneaux de charbon de terre, sis à Tophana, Kiretch-lapoussou, près de la Douane française.

S'adreser à M. Michel Zavraau Caviar Khan.

AVIS INTERESSANT.

On peut se procurer de la grain[illegible] ver-à-soie du Japon de première q[illegible] et de provenance directe, chez MM [illegible] linari frères, rue Yoghandjilar, N[illegible]

à GALATA.